ÖSTERREICHISCHE
NATIONALBIBLIOTHEK
211364-D
ALT-

211.364

Digitized by Google

B. 365.

Digitized by Google

Digitized by Google

# COMMENTAIRE LITTERAL SUR LA BIBLE.

---

## S^T MATTHIEU, S^T MARC, S^T LUC, S^T JEAN, ET LES ACTES DES APÔTRES,

AVEC LES VARIETEZ DE LEÇONS DES EVANGILES.

Digitized by Google

Digitized by Google

# COMMENTAIRE LITTERAL SUR TOUS LES LIVRES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT,

*Par le R. P. D.* AUGUSTIN CALMET, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne & de S. Hydulphe.*

TOME SEPTIÉME.

A PARIS,

Chez { EMERY, à Saint Benoist. SAUGRAIN l'aîné, à la Fleur de Lys. PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France. } Quay des Augustins.

M. DCC. XXVI.

*Avec Approbation & Privilege du Roy.*

211364-D.

Digitized by Google

Digitized by Google

# PRÉFACE
## SUR LES LIVRES
## DU
# NOUVEAU TESTAMENT.

*IEU ayant parlé à nos peres en diverses occasions, & en diverses maniéres par les Prophétes, nous a enfin parlé lui-même par son propre Fils, qu'il a fait héritier de toutes choses, & par qui il a créé les siécles (a).* Il a parlé à nos peres dans l'ancien Testament; il nous a parlé dans le nouveau. Moïse a été le médiateur de l'ancienne Alliance; les Prophétes en ont été les Ministres. Le premier a donné la Loi, les autres nous ont annoncé la venue du Messie. La Loi & les Prophéties avoient rapport à autre chose. Elles ne pouvoient ni donner la perfection à ce qu'elles ébauchoient (b), ni accorder ce qu'elles promettoient, ni accomplir ce qu'elles représentoient. Elles laissoient les hommes dans l'attente, & ne remplissoient pas leurs espérances.

Mais JESUS-CHRIST ayant paru dans le monde, & la nouvelle Alliance ayant pris la place de l'ancienne, les ombres sont dissipées, les figures accomplies, les Prophéties exécutées, la Loi perfectionnée; un peuple nouveau a pris la place de l'ancien, & les tems sont venus, suivant la prédiction de Jérémie (c), que *le Seigneur fait une nouvelle alliance avec la maison d'Israël & la maison de Juda; non suivant l'alliance qu'il a faite autrefois avec leurs peres, au jour qu'il les prit par la main pour les faire sortir de l'Egypte; parce qu'ils ne sont point demeurez dans l'alliance qu'il avoit faite avec eux: c'est pourquoi je les ai méprisé, dit le Seigneur. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël: j'imprimerai mes Loix dans leur esprit; & je les graverai dans leur cœur; & ils seront mon peuple, & je serai leur Dieu.*

L'alliance faite à Sinaï étoit bornée à la maison d'Israël. La nouvelle est générale & embrasse tous les enfans des hommes. La premiere fut ratifiée par le sang des victimes, des boucs, & des taureaux: la nouvelle a été cimentée par le sang du Fils de Dieu. Celle-ci est la premiere dans l'intention du souverain Législateur (d); c'est à elle que se rapporte tout ce qui est écrit dans les Livres de l'ancien Testament. L'esprit de crainte & de servitude, est celui de la Loi ancienne: l'esprit d'amour & de liberté, est l'ame de la Loi nouvelle. L'ancienne alliance étoit passagére, & ne devoit durer qu'un certain tems: La nouvelle est éternelle, elle doit s'étendre dans tous les siécles & dans toutes les parties du monde. Celle-ci a pour objet des biens infinis & éternels; celle-là ne promettoit que des biens périssables & temporels.

L'Eglise Chrétienne, héritiére des promesses que Dieu a faites à la Synagogue, conserve précieusement, & avec un souverain respect, les Ecritures de l'ancien Testament, comme les titres de sa possession & de son élection, & de la réprobation de la Synagogue sa rivale. Mais elle garde avec une attention, & une vénération encore plus grande, les Livres du Nouveau, comme la preuve de son adoption, comme le gage de son bonheur, comme la déclaration de la volonté de son Pere & de son Seigneur, & comme le code de la vie, des miracles, & de la doctrine de son Dieu, & la régle qu'elle doit suivre dans ses actions & dans sa conduite.

Notre Seigneur JESUS-CHRIST n'a rien laissé par écrit (e); il n'a pas même ordonné à ses Apôtres d'écrire sa Vie ou ses Maximes. Il s'est contenté de prêcher de vive voix, & de parler en public & en particulier, à tout le peuple, & à ses Apôtres, & de leur inculquer pendant pendant trois ans les véritez du salut: mais avant que de les quitter, il leur promit (f) qu'il leur donneroit un Maître invisible & intérieur, qui leur enseigneroit toute vérité, & qui leur inspireroit tout ce qu'ils auroient à dire, ou à répondre dans l'emploi qu'il leur donnoit, d'instruire tous les peuples, & de prêcher l'Evangile par tout le monde.

C'est en exécution de ces promesses que les Apôtres reçurent le Saint Esprit, cinquante jours après la Résurrection de JESUS-CHRIST; & qu'animez de son ardeur, & éclairez de sa lumiére, ils nous ont laissé les saints Evangiles, & les autres Livres du nouveau Testament, que nous considérons avec raison, comme l'ouvrage de JESUS-CHRIST même, & le doigt de

(a) *Hebr.* I. 1. 2.

(b) *Hebr.* VII. 19. *Nihil ad perfectum adduxit Lex.*

(c) *Jerem.* XXXI. 31.

(d) *August. contra duas Epist. Pelag. lib.* 3. *cap.* 4. *n.* 7.

(e) *Vide August. lib.* 1. *de Consensu Evangel. cap.* 7. *&* 9. *Et lib.* XXVIII. *contra Faustum Manich. cap.* 4. *& Ep.* 237. *nov. Edit.* Il y parle d'un hymne qu'on attribuoit à Jesus-Christ, & en rapporte quelques paroles. Il parle encore d'un ouvrage prétendu écrit par notre Seigneur, & adressé à saint Pierre & à saint Paul; mais c'étoit un Livre magique. Tout le monde sait ce que l'on dit de l'Epître du Sauveur à Abgare. Mais toutes ces piéces sont rejettées comme fausses par les Savans.

(f) *Joan.* XIV. 26. XVI. 13.

son Esprit (*a*). Ne disons donc point, dit S. Augustin (*b*), heureux ceux qui ont vû le Sauveur, & qui ont entendu les paroles de vie de sa bouche. Plusieurs de ceux-là l'ont persécuté, & l'ont fait mourir: & plusieurs de ceux qui ne l'ont point vû, ont cru en lui: Car nous lisons, nous entendons, nous conservons dans les Livres sacrez tout ce qu'il disoit au peuple. Jesus-Christ est dans le Ciel, & il prêche encore sur la terre. *Etiam hic est veritas Dominus.*

Les Apôtres ne se hâtérent point d'écrire; ils commencérent, à l'imitation de leur Maître, à enseigner de vive voix, & à pratiquer les véritez qu'ils avoient apprises. Ils ne craignoient pas d'oublier ce qu'ils avoient ouïs, ni de varier dans leurs prédications; ils avoient trop profondément gravées dans le cœur & dans l'esprit les véritez qu'ils avoient reçues de sa bouche, & ils se tenoient trop assurez des promesses qu'il leur avoit faites, que son Esprit ne les abandonneroit point. Mais dans la suite, le zèle, & la sainte curiosité des Fidéles, les engagérent à mettre par écrit ce qu'ils savoient, pour la consolation & l'instruction de leurs Disciples. C'est là le motif qui engagea saint Matthieu à écrire; & apparemment saint Marc n'eut point d'autre raison que celle-là, d'abréger ce qui avoit été écrit par saint Matthieu, & y ajouter quelques faits & quelques circonstances qu'il avoit connus d'ailleurs.

Saint Luc (*c*) nous apprend qu'il s'étoit déterminé à écrire, en voyant qu'il couroit dans le monde plusieurs essais de la Vie & de la Doctrine de Jesus-Christ, suivant ce que les Apôtres en avoient enseigné: que pour lui, ayant appris exactement toutes choses de la bouche de ceux même qui en avoient été témoins, & qui étoient chargez de les prêcher, il avoit cru rendre service à l'Eglise, d'écrire fidellement, & dans l'ordre, tout ce qui s'étoit passé dès le commencement. Enfin, les Peres (*d*) nous enseignent que ce qui porta saint Jean à nous donner son Evangile, fut l'hérésie de Cérinthe, & celle des Nicolaïtes, qui nioient la divinité de Jesus-Christ.

Pour les Actes des Apôtres, c'est une suite de l'Evangile de saint Luc; un récit de ce qui arriva à l'Eglise naissante de Jérusalem, jusqu'à la conversion de saint Paul; & ensuite de ce qui arriva à ce grand Apôtre jusqu'à son premier voyage de Rome. Saint Luc n'y décrit presque que ce dont il a été témoin, comme compagnon inséparable des travaux & de la prédication de l'Apôtre. Saint Paul écrivoit ses Epîtres, suivant les occurrences & les besoins des Eglises, sans aucun dessein prémédité de rédiger par écrit, ni de faire un corps des maximes & des véritez qu'il prêchoit; quoique par un effet de la Providence, il nous ait donné une infinité d'instructions très-importantes, & comme une espéce de supplément des Evangiles. Les autres Apôtres dont nous avons des Epîtres, les ont écrites de même, uniquement pour l'instruction des Eglises ausquelles ils les écrivoient. Bien assurez toutefois qu'elles se communiqueroient à toutes les autres, par le respect qu'on avoit pour tout ce qui venoit de leur part, & par l'empressement des Fidéles à conserver des monumens si précieux.

Canon du nouveau Testament.

Nous ne nous étendons point ici à prouver la canonicité des Livres sacrez du nouveau Testament, ni à en marquer le tems, l'occasion, les Auteurs, le dessein. Nous exécuterons tout cela dans les Préfaces particuliéres sur chaque Livre. Il y a dans le nouveau, comme dans l'ancien Testament, des ouvrages dont la canonicité n'a jamais été contestée. Il y en a d'autres dont on a douté quelque tems dans quelques Eglises particuliéres. Mais il n'y en a aujourd'hui aucun dans le Canon, qui n'ait été reconnu par la plupart des anciennes Eglises. Inutilement les anciens hérétique ont forgé de faux Evangiles, ou ont essayé de corrompre les vrais: ils n'ont jamais pû gater les originaux des Eglises Catholiques: & tous les Livres corrompus par eux, tronquez, altérez, ou faits à plaisir, sont tombez dans le mépris & dans l'oubli: l'Eglise les a supprimez, proscrits & condamnez.

On ne peut pas dire précisément l'année dans laquelle le Canon des Livres du nouveau Testament a été formé; mais on le voit bien marqué dès le second siécle de l'Eglise. Eusébe (*e*) nous apprend que les Evêques d'Asie ayant présenté à saint Jean les Evangiles des trois Evangélistes qui avoient écrit avant lui, & qui étoient publics & connus de tout le monde, saint Jean les approuva & les reçut; & pour suppléer à ce qui y manquoit, il écrivit le sien, où il rapporta ce que Jesus-Christ avoit fait au commencement de sa prédication, & qui avoit été omis par les autres Evangélistes. Ainsi fut formé le Canon des Evangiles. On trouve les trois premiers Evangiles citez dans l'Epître de saint Clément aux Corinthiens, écrite avant l'Evangile de saint Jean. Saint Polycarpe dans son Epître aux Philippiens, cite aussi cinq ou six fois les Evangiles de saint Matthieu & de saint Luc, sans les nommer. Saint Barnabé dans son Epître, cite assez souvent les quatre Evangélistes. Saint Ignace les cite de même souvent dans ses sept Lettres, & y fait allusion, sur tout à l'Evangile de saint Jean.

Saint Justin (*f*) le Martyr parle expressément *des Commentaires des Apôtres*; c'est ainsi qu'il appelle les Evangiles, qui ont, dit-il, été écrits par les Apôtres, ou par leurs Disciples. Tertullien (*g*) en appelle à l'Evangile, qui a été dès le commencement donné par les Apôtres, & qui se conserve comme un dépôt sacré dans les Eglises Apostoliques. *Si constat id verius quod prius, id prius quod & ab initio; id ab initio quod ab Apostolis; pariter utique constabit id esse ab apostolis traditum, quod apud Ecclesias Apostolorum fuerit sacrosanctum.* Il dit (*h*) que ce qui démontre l'antiquité & l'autenticité de nos Evangiles, est que les hérétiques les corrompoient. Ils ne les corromproient pas si ils n'étoient pas plus anciens: *Itaque dum emendat, utrumque confirmat, & nostrum anterius, id emendans quod invenit, & id posterius quod de nostri emendatione constituens, suum, & novum fecit.* Saint Irénée (*i*) oppose aux nouveaux écrits des hérétiques, les anciens & autentiques originaux des Apôtres. Il ne reconnoît que quatre Evangiles, & rapporte des raisons de ce nombre de quatre (*k*).

Voilà donc dès la fin du premier, & dès le commencement du second siécle, & dans le troisiéme, le Canon des quatre Evangiles reçû, reconnu, & autorisé dans l'Eglise par les Apôtres eux-mêmes, puisque saint Jean a vû les Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, & de saint Luc; & que saint Paul cite ordinairement l'Evangile selon le texte de saint Luc. Ce Canon s'est fait, non dans une assemblée solemnelle, ni dans un Concile; mais par le consentement des Eglises, & par le

(a) *August. lib. 1. c. 15. de Consensu Evang. Non aliter accipiet quod narrantibus Discipulis Christi in Evangelio legerit, quàm si ipsam manum Domini, quam in proprio corpore gestabat, scribentem conspexerit.*

(b) *Aug. tract. 30. in Joan.*

(c) *Luc. I. 1. 2.*

(d) *Iren. lib. 3. cap. 11. Hieronym. de Vir. Illustr. cap. 9. Victorin. Petav. in Apocal.*

(e) *Euseb. lib. 3. cap. 24. Hist. Eccles.* Τῶν προαναγραφέντων τριῶν εἰς πάντας ἤδη, καὶ εἰς αὐτὸν διαδεδομένων, ἀποδέξασθαι μὲν φασὶν, ἀλήθειαν αὐτοῖς ἐπιμαρτυρήσαντα.

(f) *Justin. Apolog. 2.* Ἃ καλεῖται Εὐαγγέλια. *Et Dialog. cum Tryph.* Ἀπομνημονεύματα ὑπὸ τῶν Ἀποστόλων αὐτοῦ, καὶ τῶν ἐκείνοις παρακολουθησάντων συντεταγμένα.

(g) *Tertull. lib. 4. c. 5. contrà Marcion.*

(h) *Idem lib. 4. cap. 4.*

(i) *Iren. l. 5. c. 30.* Σπουδαίοις καὶ ἀρχαίοις ἀντιγράφοις.

(k) *Iren. lib. 3. cap. 11. n. 7. 8.*

Digitized by Google

jugement des Evêques, dont la plupart avoient vû, & connu les Apôtres, & leurs Disciples.

Les Epitres des Apôtres ne sont pas moins autentiques, & leur recueil est à peu près de même tems que celui des quatre Evangiles. Saint Polycarpe cite distinctement les Epîtres de saint Paul, & celle de saint Pierre, & de saint Jean. Il est vrai qu'il ne cite pas l'Epitre aux Hébreux, ni la seconde de saint Pierre, ni les deuxiéme & troisiéme de saint Jean, parce qu'apparemment elles ne se trouvoient pas dans les premiers recueils; l'Eglise avoit déja un corps des Evangiles, & des Epitres, avant Marcion (a), qui à l'imitation des Catholiques voulut avoir son livre des Evangiles, & son *Apostolique*, ou recueil des Epitres des Apôtres. Saint Ignace dans son Epitre aux Philadelphiens (b), marque clairement l'Evangile, les Apôtres, & les Prophétes, comme composant tout le corps des Ecritures. *Ayons recours à l'Evangile, comme à la chair de* JESUS-CHRIST, *&* à tous *les Apôtres*; regardons les Epitres de ces Saints hommes, *comme le sénat Ecclesiastique. Aimons aussi les Prophétes*, ou les Livres de l'ancien Testament. Tertullien (c) témoigne qu'encore de son tems on conservoit les Originaux des Epîtres des Apôtres en quelques endroits: *Authenticæ ipsæ litteræ Apostolorum sonantes vocem, & repræsentantes faciem uniuscujusque.*

(a) Cet hérésiarque commença à paroitre 117. de J.C.

(b) *Ignat. ad Philadelph.* προσφυγὼν τῷ Εὐαγγελίῳ ὡς σαρκὶ Ἰησοῦ, καὶ τοῖς Ἀποστόλοις, ὡς τῷ πρεσβυτερίῳ ἐκκλησίας, καὶ τοὺς προφήτας δὲ ἀγαπῶμεν, &c.

(c) *Tertull. de Præscript. cap.* 36.

On lit dans Eusébe (d) que Pantænus Philosophe Chrétien, qui enseignoit à Aléxandrie vers l'an de JESUS-CHRIST 184. trouva dans les Indes un Evangile Hébreu de S. Matthieu, que l'on disoit y avoir été porté par S. Barthelemi. S. Jérôme, & Rufin disent que Pantænus rapporta cet Exemplaire à Aléxandrie. Le même S. Jérôme (e) assure que le texte Hébreu de S. Matthieu étoit conservé dans la Bibliothéque de Pamphile à Cézarée de Philippe, ce qui prouveroit qu'il avoit été transporté d'Aléxandrie à Cézarée, supposé que ce fût le même Original; & que celui de Cézarée ne fut pas une simple copie. A Ephése du tems de S. Pierre d'Aléxandrie, c'est-à-dire, sur la fin du troisiéme, ou au commencement du quatriéme siécle, il y avoit encore un exemplaire Original de l'Evangile de S. Jean, écrit de la main de cet Apôtre, & qui y étoit dans une très-grande vénération (f). Je ne dis rien ici de celui qui se garde à Venise, comme étant l'Original de saint Marc; j'en ai parlé assez au long dans la Préface sur cet Evangéliste. En l'an 488. on trouva dans l'ile de Chypre, sur la poitrine du corps de S. Barnabé, un exemplaire de l'Evangile écrit, disoit-on, de la main de S. Barnabé même (g), sur un bois dur & précieux, que l'on conserva assez long-tems à Constantinople, & qu'on y lisoit même tous les ans au jour du Jeudi Saint.

(d) *Eusebl. Hist. Eccl. lib.* 5. *c.* 10. Αὐτοῖς τε Ἑβραίων γράμμασι τὴν τοῦ Ματθαίου καταλεῖψαι γραφήν.

(e) *Hieron. Catalog. script. Eccles. c.* 3.

(f) *Fragm. ms. Petri Alex. de Paschate, apud Petav.* Καθὼς τὰ ἀκριβῆ βιβλία περιέχει, αὐτό τε τὸ ἰδιόχειρον τοῦ Εὐαγγελιστοῦ Ἰωάννου, ὅπερ μέχρι τοῦ νῦν πεφύλακται χάριτι Θεοῦ ἐν τῇ Ἐφεσίων ἁγιωτάτῃ ἐκκλησίᾳ.

En voilà plus qu'il n'en faut pour fermer la bouche à ceux qui prétendent que le Canon des Livres sacrez du nouveau Testament, n'a été formé que bien avant dans le second siécle, ou qui veulent que le nombre des Evangiles, & des Epitres n'ait été fixé & déterminé qu'assez tard. Quoique dans les premiers siécles de l'Eglise il y ait eu plusieurs Livres faux & apocryphes, forgez, ou corrompus par les hérétiques; il est certain que le nombre des Livres sacrez, canoniques & autentiques, en a toujours été très-distingué, & très-séparé.

Texte original du nouveau Testament.

Le Texte original des Livres du nouveau Testament, est le Grec. L'Evangile de S. Matthieu fut d'abord écrit en Hébreu (h), ou en Syriaque, qui étoit la Langue vulgaire d'alors dans la Palestine; mais il fut traduit en Grec de très-bonne heure. Le Texte original en Hébreu se conservoit encore du tems de saint Epiphane, & de saint Jérôme; mais depuis ce tems il est entiérement perdu. Les altérations qu'y firent les Ebionites, & d'autres anciens hérétiques, le firent mépriser & abandonner par les Anciens. Pour la Traduction Grecque que nous en avons, & qui passe aujourd'hui pour originale, elle est très-ancienne, & est attribuée par les uns à S. Jacque (i), & par les autres à S. Jean (k). La Version Latine, qui n'est guére moins ancienne, est d'un Auteur inconnu, mais exact & fidéle.

(g) *Vide Theodor. Lect. lib.* 2. *pag.* 557. *Edit. Vales. Surium vita S. Matt. x. Junii.*

(h) *Papias apud Eusob. lib.* 3. *cap.* 39. *Hist. Eccl. Iren. Orig. Eusob. Cyrill. Jerosoly. Epiphan. Hieron. alii.*

Quelques-uns (l) ont conjecturé que S. Marc avoit écrit son Evangile en Latin; mais ce sentiment est entiérement abandonné. D'autres (m) ont voulu dire que l'Epître aux Hébreux avoit d'abord été composée en Hébreu, & ensuite traduite en Grec: mais c'est de quoi on n'a aucune preuve; personne ne l'ayant jamais vûe qu'en Grec. Comme les Auteurs qui ont écrit les Livres du nouveau Testament, étoient Juifs d'origine, & habituez de jeunesse à la langue Hébraique, ou Syriaque, leur style s'en sent beaucoup, & on n'y trouve pas cette élégance, & cette politesse, qui se fait sentir dans les bons Auteurs Grecs de ce tems-là. S. Luc lui-même, qui est celui qui parle plus purement, n'est pas exemt de ces défauts. Mais la grandeur & l'importance des choses fait aisément passer par-dessus tout cela. Les effets de la prédication de l'Evangile, sont d'autant plus admirables, qu'il n'y a rien dans tout cela de la sagesse, ni de l'éloquence humaine (n). *Non in doctis humanæ sapientiæ verbis, sed in doctrina Spiritus.*

Traductions du N. T.

Comme l'Evangile fut bien-tôt répandu dans diverses parties du monde, on en vit aussi de bonne heure des Traductions en differentes Langues. Eusébe (o) dit que de son tems, c'est-à-dire, au quatriéme siécle, l'Evangile étoit traduit en toutes sortes de Langues, d'écritures, de caractéres, ensorte qu'il est entendu par toutes les Nations. Mais comme entre toutes les Langues la Latine, & la Syriaque étoient après la Grecque, les plus étendues, il est très-croyable que c'est en ces Langues que se sont faites les premiéres Traductions du nouveau Testament.

Version Syriaque.

Les Syriens croient que la Version Syriaque du nouveau Testament, est du tems du Roi Abgare, qui envoya, dit-on, à JESUS-CHRIST, & qui lui offrit une retraite dans sa ville d'Edesse. S. Thadée, qui fut député par le Sauveur à ce Prince, travailla à cette Version. Mais & l'ambassade d'Abgare à JESUS-CHRIST; & la députation de saint Thadée de la part de J. C. à ce Prince, passent aujourd'hui pour très-incertaines, pour ne rien dire de plus. Ainsi tout ce qui en est une suite, n'est pas plus assuré. Valton sans entrer dans la discussion de ce fait, croit que cette Version est des tems Apostoliques; & sa principale preuve est, que ni la seconde Epître de S. Pierre,

(i) *Synops. S. Script. seu Author. addition. in fine Synops.* [illegible]. Ce qui peut signifier que saint Jacques l'expliqua aux Fidéles.

(k) *Theophyl. Ex famâ tantùm.*

(l) *Ita Syr. Arab. Ms. Quidam Græci Baron. Selden.* Voyez notre Préface sur S. Marc.

(m) *Clem. Alex. apud Eusob. Hist. Eccl. lib.* 6. *cap.* 15. *Hieronym. Catalog. voce Paul. Vide & Theodoret. &c.*

(n) 1. *Cor.* II. 13.

(o) *Euseb. in Isai.* XLV. 20. Πανταχῆ δὲ τῆς γλώττης, πάσῃ φωνῇ, χαρακτῆρσι δὲ ἔτι καὶ ἰδίοις ἰδίως παραδέδοται εἰς ἅπαντας τοῖς ἔθνεσι.

ni la seconde de S. Jean, ni celle de S. Jude, ni l'Apocalypse, ne se trouvent point dans leurs Livres; ce qui fait juger que leur Version a été faite, avant que ces quatre piéces eussent été reçûes dans le Canon. Mais les Syriens les tiennent sûrement pour canoniques, ils les ont en Syriaque, comme le reste du nouveau Testament. Valton lui-même les a fait imprimer dans sa Polyglotte. S'il y a des Bibles Syriennes où elles ne se trouvent point, c'est que ces lettres sont plus rares, & de moins d'usage que les autres Livres du nouveau Testament.

Quelques-uns attribuent cette Traduction à Thomas Evêque d'Héraclée. Mais Thomas n'en est au plus que le réviseur, & le correcteur: elle subsistoit plusieurs siécles avant qu'il allât en Egypte pour corriger ses exemplaires Syriaques, sur les anciens exemplaires Grecs du Monastére de saint Antoine. Depuis ce tems les Syriens ont accoutumé de corriger leurs Exemplaires sur ceux de Thomas, qui passent pour les meilleurs qu'ils aient parmi eux (a).

Quelques Syriens (b) ont prétendu que S. Marc l'Evangéliste ayant d'abord écrit en Latin son Evangile, le traduisit en Hébreu commun de ce tems-là, c'est-à-dire, en Syriaque, & mit ensuite dans la même Langue les autres Livres du nouveau Testament. M. Simon (c) a crû que la Version Syriaque ne fut pas faite ni à Antioche, ni dans la Syrie proprement dite, où la langue Grecque étoit vulgaire; mais au delà de l'Euphrate, où l'on ne parloit que Syriaque. Cette conjecture n'est pas convaincante: quoique le Grec fût vulgaire dans Antioche, & dans les bonnes villes du pays, cela n'empêchoit pas qu'on ne parlât encore Syriaque dans le pays, & sur tout à la campagne. Saint Ephrem au quatriéme siécle, & Moïse Bar-cepha au dixiéme ont écrit en Syriaque dans ce pays-là: nous voyons dans les Conciles plusieurs Evêques qui ne savoient que le Syriaque.

Vidmanstad, & Guide Fabricius ont crû que l'Evangile de S. Matthieu s'étoit conservé en original parmi les Syriens: & en effet, quelle nécessité de le traduire en Syriaque, puisqu'il étoit originairement écrit en cette langue? Mais pour se persuader que la Version Syrienne de S. Matthieu est faite sur le Grec. il n'y a qu'à la comparer avec l'Original en cette langue: on y sent le Grec par tout: on y remarque même des fautes qui ne viennent que du Grec, & il faut que l'Exemplaire Grec sur lequel elle a été faite, soit tout des plus anciens, copié avant que l'usage de mettre des accens sur les voyelles fût introduit, & écrit en lettres unciales, où les mots ne sont pas bien distinguez; car il y a dans le Syriaque des fautes qui ne viennent que de la diverse maniere de lire, d'accentuer, de ponctuer, & de distinguer les mots dans le Grec (d).

Une autre chose qui est encore très-remarquable, c'est que le Syriaque est entiérement conforme au Grec qu'a suivi l'Auteur de la Vulgate; en sorte qu'il se rencontre avec elle presque dans tous les endroits, où elle s'éloigne du Grec imprimé, ou des manuscrits. Cette conformité est telle, qu'elle avoit d'abord fait naître à M. Mille (e) le soupçon que le Syriaque auroit été réformé sur la Version Latine; mais ayant examiné la chose de plus près, il a reconnu que sa conjecture étoit insoutenable.

Version Latine.

La Version Latine du nouveau Testament est presque aussi ancienne, que les Originaux mêmes. Elle est des tems Apostoliques; mais on n'en sait ni l'Auteur, ni le tems précis. Comme l'Empire Romain étoit très-étendu, & que la Langue Latine se parloit presque par tout l'Empire, plusieurs personnes dans les commencemens entreprirent de faire des Versions de l'Ecriture. C'étoit assez qu'un homme eût quelque connoissance de la langue Grecque, & de la Latine, pour oser traduire quelque partie du nouveau Testament. De là vint que le nombre des Versions se multiplia si fort, qu'il étoit presque innombrable, comme le remarque S. Augustin (f). On peut compter les Traducteurs qui ont rendu l'ancien Testament d'Hébreu en Grec, dit-il; mais on ne peut compter ceux qui ont traduit les Ecritures de Grec en Latin: *Qui scripturas ex Hebraïca lingua in Græcam transtulère, numerari possunt; Latini autem interpretes nullo modo. Ut enim cuique primis fidei temporibus in manus venit codex Græcus, ausus est interpretari.*

C'est ce qui produisit cette infinie varieté de leçons qu'on remarquoit dans les Exemplaires Latins (g), & qui obligea le Pape Damase à prier S. Jérôme d'en faire une nouvelle Version. Parmi ces anciennes Traductions celle qui fut la plus autorisée, & la plus généralement suivie, est *l'Italique* (h), autrement nommée, *la Commune*, *la Vulgate* (i), *l'Ancienne* (k), que l'on trouva la plus exacte, & la plus expressive; *Verborum tenacior, cum perspicuitate sententiæ* (l). Depuis la Traduction de S. Jérôme, on en a ramassé quelques fragmens, ou quelques Livres, comme l'Evangile de S. Matthieu, l'Epître de S. Jacque, Job, les Pseaumes, & quelques autres Livres qu'on a donnez depuis peu au Public dans la nouvelle Edition de S. Jérôme, & dans un petit Volume séparé. Nobilius avoit essayé de rétablir l'ancienne Vulgate de l'ancien Testament, dans son Edition Romaine; mais comme les Peres, dont il a tiré de longs fragmens, citoient assez souvent de mémoire; on ne peut pas s'assurer d'avoir dans son Ouvrage la vraie ancienne Vulgate en son entier; cependant on ne doit pas désespérer de trouver cette ancienne Vulgate de tout le nouveau Testament, après la découverte que nous avons faite du Manuscrit de Corbie, qui en contient indubitablement les quatre Evangiles.

Quand on dit que S. Jérôme traduisit le nouveau Testament: *Novum Testamentum Græcæ reddidi autoritati* (m); on ne doit pas s'imaginer qu'il l'ait entiérement refondu, ensorte qu'il n'y conservât rien de l'ancienne Italique. Il nous avertit lui-même (n) qu'il y fit le moins de changemens qu'il put, & qu'il y conserva autant qu'il fut possible les anciennes maniéres de parler; ce qui ne contribua pas peu à faire recevoir sa Traduction par toute l'Eglise, & à faire oublier l'ancienne. Il reste toutefois assez de monumens de l'ancienne Italique dans la Vulgate d'aujourd'hui, dans les Peres, & dans les Manuscrits; par exemple, dans celui de Clermont, & de saint Germain des Prez, Grec & Latin, pour discerner ce qui est de l'ancien Interpréte, de ce qui vient de S. Jérôme.

M. Mille dit que l'Interpréte Latin de S. Matthieu étoit fidéle, & exact jusqu'au scrupule; en sorte que souvent sans se mettre en peine des régles de la Grammaire, il exprime dans son Texte jusqu'aux cas, au genre, aux régimes des noms, & des verbes Grecs. Il juge que l'Interpréte Latin de S. Marc, est different de celui de S. Matthieu; parce qu'il se sert de termes divers pour exprimer la même chose, & qu'il rend quelquefois un peu plus heureusement la force des mots Grecs. Il croit que l'Interpréte de S. Luc, est encore different des deux premiers, & de S. Jean; & cela pour

(a) *Euséb. Renaudot, in addend. ad Bibliot. sacr. R. P. Jacobi le Long, pag.* 659.

(b) *Guillel. Postel. Uti narrat Guido Fabric. Boderian. in Præfat. tom.* 5. *Polyglott. Antuerp.*

(c) Simon Hist. Crit. du N. T. p. 162.

(d) Voyez les Prolegom. de M. Mille, Prolegom. 1137 & suiv.

(e) *Mill. Proleg.* 1249. 1250.

(f) *Aug. l.* 2. *c.* 11. *de Doctrin. Christ.*

(g) *Hieron. Præfat. in quatuor Evangel. Tot enim sunt exemplaria, penè, quot codices.*

(h) *Aug. l.* 2. *de Doctr. Christ. c.* 15.

(i) *Hieron. in Isai.* XIX. *&* XL12.

(k) *Gregor. Magn. Præfat. Moral.*

(l) *Aug. de Doctr. Christ. l.* 2. *c.* 15.

(m) *Hieron. ad Lucinium Ep. olim.* 28. *nunc* 52. *nov. edit.*

(n) *Hieron. Præfat. in quatuor Evang. ad Damas. Ita calamo temperavimus, ut his tantùm quæ sensum videbantur mutare correctis, reliqua pateremur manere ut fuerant. Item ad Sun. & Fretell. Noluimus ergo immutare quod ab antiquis legebatur, quia idem sensus erat.... Et nos antiquam interpretationem sequentes, quod non nocebat, mutare noluimus.*

pour les mêmes raisons. Mais je crains que cette critique ne passe pour un peu trop subtile. Où est le Traducteur Latin qui soit toujours uniforme dans l'usage des mêmes termes? & dont le style soit égal, lorsqu'il s'attache à traduire à la lettre des Ecrivains d'un goût, & d'un style aussi divers que celui par exemple de S. Matthieu, de S. Luc, & de S. Jean.

(a) M. Simon, Hist. Crit. du N. T. c. 18.

Version Arabe.

On n'est pas d'accord si la Traduction du nouveau Testament en Arabe, est faite sur le Texte Grec, ou sur le Syriaque. M. Simon (a) croit qu'elle est faite sur le Syriaque; Badvel, & Valton sur le Grec (b); M. Mille (c) qui a exactement comparé la Version Syriaque, & l'Arabe avec le Texte Grec, montre fort bien que l'Arabe n'est pas prise sur le Syriaque, puisqu'elle s'en éloigne en plusieurs endroits, & en particulier dans la maniere de lire les noms propres de lieu, de ville, & de province. Erpenius croit que les quatre Evangélistes furent traduits de Grec en Arabe par un nommé Nesjulaman fils d'Azalkefat, & que le reste du nouveau Testament fut traduit sur le Syriaque par un Auteur inconnu (d); & c'est ce qui est aussi confirmé par quelques autres Savans.

(b) *Badvel. in Ep. 1. Johan. ad calcem. Valton Prolegom. c. 14. n. 23.*
(c) *Mill. Prolegom. 1295.*

Version Ethiopienne.

La Version Ethiopienne du nouveau Testament a été faite sur un Exemplaire Grec Aléxandrin très-exact (e), quoique le Traducteur n'ait pas toujours rencontré fort heureusement la force du Grec; soit qu'il ne l'entendît pas parfaitement, ou qu'il manquât quelquefois d'attention. La différence du style qui se remarque dans les différens Livres du nouveau Testament, fait juger que la Version de tout l'Ouvrage n'est pas d'un seul Auteur (f). En général, la Version des quatre Evangélistes est plus correcte, & plus fidéle que celle des autres Livres, où le Traducteur se donne quelquefois la liberté de gloser. Il y a même de tems en tems des lacunes, que les Editeurs ont été obligez de suppléer, en recourant aux Exemplaires Grecs, ou Latins.

On ignore le tems, & l'Auteur de cette Version. Il est très-croyable qu'elle fut faite au commencement de la conversion des Ethiopiens, que les uns mettent au quatriéme siécle du tems de saint Athanase; & les autres au milieu du sixiéme, du tems de l'Empereur Justinien. Les uns l'attribuent aux Moines, qui furent menez par Frumentius aux Ethiopiens nouvellement convertis (g); d'autres à Frumentius lui-même. On remarque dans cette Version une assez grande conformité avec le très-ancien Manuscrit Aléxandrin, qui se conserve aujourd'hui en Angleterre. Il y a même des fautes qui ne peuvent venir que de cet ancien Manuscrit, ou d'un pareil.

M. l'Abbé Renaudot (h) n'est pas bien persuadé de la grande antiquité que l'on donne aux Versions Ethiopiennes. Il croit qu'elles sont prises sur les Versions Cophtes, ou Egyptiennes, lesquelles sont-elles-mêmes tirées sur des anciens Manuscrits Grecs d'Egypte, d'où vient la conformité qui se fait remarquer entre l'Ethiopien, & le Manuscrit Aléxandrin. Au reste, il est bon d'observer que la Langue Ethiopienne dans laquelle cette Version est faite, n'est pas l'Ethiopien vulgaire, que parlent aujourd'hui ces peuples; mais un Ethiopien plus ancien inusité aujourd'hui (i), & qu'ils parloient avant qu'ils eussent quitté la ville d'Auxume.

(d) *Erpenius Præfat. in N. T. Arab. editum Leid. 1616.*
(e) *Mill. Prolegom. 1471.*
(f) *Idem Prolegom. 1188.*
(g) *Vide Ludolf. Hist. Æthiop. l. 3. c. 4. & Epist. ad Hottinger. & Hottinger. Dissert. 3. de Translatione Bibl. in ling. vernac.*
(h) *In addend. ad Biblioth. sacr. P. le Long, pag. 666.*
(i) *Ludolf. Hist. Æth. l. 1. c. 15. n. 6. 10. 11. 20.*

Version Cophte.

La Version Cophte, ou Egyptienne n'a jamais été imprimée, quoiqu'elle méritât de l'être beaucoup mieux que quantité d'autres Versions Orientales que l'on a données au Public; par exemple, l'Arabe, & la Persane, dont la derniere n'est qu'une Version d'une autre Version. La Cophte est faite sur d'anciens, & excellens Manuscrits. M. Mille nous a donné dans son édition du nouveau Testament plusieurs varietez de leçons, tirées des Exemplaires Cophtes par les soins de M. Maréchal; & on en avoit déja imprimé plusieurs autres dans le nouveau Testament d'Oxford de l'an 1675.

Quelques-uns (k) croient que dès le tems de saint Antoine, c'est-à-dire, au commencement du quatriéme, ou à la fin du troisiéme siécle, il y avoit déja une Version Egyptienne; puisque ce Saint qui n'entendoit que l'Egyptien (l), savoit par cœur une grande partie de l'Ecriture, & s'en servoit fort à propos dans ses discours. Le Pere Kircher (m) croit qu'on commença à traduire les Livres saints en Cophte, vers le milieu du quatriéme siécle. Sa preuve est que dans un ancien Martyrologe Cophte, il est dit qu'en ce tems-là la principale occupation des Moines, étoit de traduire du Grec, de l'Hébreu, & du Chaldéen, les Livres sacrez en Langue Cophte. M. Pik (n) ne met les Traductions Cophtes que vers le huitiéme siécle, ou peu auparavant. Au reste, le Cophte est une Langue matrice, & primitive. C'est l'ancien Egyptien, quoique fort altéré.

(k) *Vide Jacob. le Long, Bibl. sacr. t. 1. c. 2. sect. 9.*
(l) *Pallad. Hist. Lausiac. c. 26.*
(m) *Kircher. Prodrom. Copht. c. 8. Ita & Simon. Disquis. critic. de variis Bibl. Edit. c. 21.*
(n) *P. [illegible] Ep. ad V. Cl. Mill. Proleg. ad N. T.*

Version Persane.

On a deux Versions Persanes; l'une plus récente, & faite sur le Grec, traduite & imprimée par les soins d'Abraham Vécloch, Professeur en Arabe à Cambrige; l'autre plus ancienne & meilleure, faite sur le Syriaque, & imprimée dans la Polyglotte de Valton (o). Celle-ci est assez fidéle; mais quelquefois elle s'éloigne du Texte, & y ajoute des gloses peu nécessaires.

Version Arménienne.

Les Arméniens veulent que la Version de l'Ecriture en leur Langue, soit du tems de S. Chrysostome (p). On l'attribue à deux hommes; l'un, nommé Moïse le Grammairien; & l'autre David le Philosophe. Elle est entiérement faite sur le Grec, tant l'ancien que le nouveau Testament. Elle fut imprimée à Anvers en 1666. & ensuite en plusieurs autres endroits. Quelques-uns (q) ont attribué cette Version à S. Chrysostome, qui la fit, disent-ils, durant son exil à Cucuse. D'autres (r) disent que le Bienheureux Mesropas ayant conçu l'envie de donner à sa nation une Traduction de l'Ecriture en Arménien, envoya sous le regne de Théodose le jeune, deux de ses disciples, Eznar & Joseph dans la ville d'Edesse, pour y travailler. Ils traduisirent donc les Livres saints sur le Syriaque: mais ce second sentiment n'est guére mieux fondé que le premier. Il est constant que la Version Arménienne est faite sur le Grec (s); & pour l'Auteur, il est incertain.

L'Auteur de la Version Gothique est Ulphilas Evêque des Goths (t), qui vivoit vers l'an 360. de Jesus-Christ. Socrates, Sozoméne, Philostorge racontent qu'il inventa les caractéres Gothiques, qu'il les communiqua à sa nation, & qu'il traduisit en sa Langue toute l'Ecriture, à l'exception des Livres des Rois. Il craignoit, dit-on, qu'en traduisant ces Livres qui sont remplis de récits de guerres, & de combats; sa nation, déja trop belliqueuse, ne sentît son courage se rallumer, & ne se portât de plus en plus à la guerre.

Cette Version a été pendant fort long-tems entiérement perdue, jusqu'à ce qu'on en retrouva

(o) *Vide Mill. Proleg. in N. T. G. Proleg. 1369.*
(p) Uscam Evêq. Armen. chez. M. Simon Hist. Crit. du V. T. l. 2. c. 16.
(q) *Georg. Alex. qui claruit an. 620. & post eum Sixt. Sen. l. 6.*
(r) *Autor Vitæ S. Mesrop. apud P. le Long, Bibl. Sacr. c. 1. sect. 8. p. 230.*
(s) *Mill. Proleg. 1402.*

(t) *Vide Proleg. 1396. & Præfat. in novum Test. Goth.*

quelques fragmens dans un Manuscrit de l'Abbaye de Verden, près de Cologne. Ce Manuscrit étoit sur du velin fort ancien, & le corps de l'écriture étoit en lettres d'argent, & les lettres initiales étoient en or; ce qui lui a fait donner le nom de *Codex argenteus*. Ce rare monument tomba entre les mains de M. de la Gardie Chancelier de Suéde, qui l'acheta cinq cens ducats. Il en laissa tirer copie à François Junius, qui le fit imprimer en 1665. avec les Notes de M. Maréchal, & un Léxicon pour l'entendre

Ulphilas étoit Arien; mais soit qu'il ait fait sa Traduction avant qu'il fût tombé dans l'Arianisme, soit que la bonne foi dont il faisoit profession, ou que la crainte d'être convaincu de faux, le retinssent; il est certain que les passages qui sont les plus forts contre cette hérésie, se trouvent très-bien dans sa Traduction. Il n'y a qu'un endroit du Chapitre XIII. de S. Jean, qui pourroit être suspect: mais la comparaison que l'on a faite de ce passage, avec d'autres du même Traducteur, le justifie pleinement de mauvaise foi. Cet Auteur a suivi un Original Grec ancien & & très-correct, & il l'a rendu avec une fidélité qui fait fort regretter la perte du reste d'un si précieux monument.

Comme nous avons cité de tems en tems ces Versions dans notre Commentaire, les Lecteurs seront bien aise de savoir ce qu'elles sont, & quelle estime on en doit faire. La plus réelle utilité que l'on en puisse tirer, est de savoir par leur moyen la maniére de lire des anciens Exemplaires sur lesquels elles ont été faites; car du reste on sait aujourd'hui la Langue Grecque, aussi-bien que la pouvoient savoir ces anciens Traducteurs. Je pense que nos Modernes ne leur cédent point en cela. Mais on ne convient point toujours de la véritable & ancienne leçon des Originaux Grecs, à cause des variétez que l'on rencontre aujourd'hui dans les Exemplaires en cette Langue. On est bien aise de savoir comment les Anciens lisoient, afin de fixer par là la leçon de nos Exemplaires.

Nous ne parlerons point ici des Traductions modernes en Latin, ou de celles qui ont été faites en Langue vulgaire. Cela nous meneroit trop loin, & ne seroit pas d'une grande utilité. Nous avons tâché de réduire la Version Françoise dont nous nous servons, au Texte Latin, & de la conformer autant que nous avons pû, à la Vulgate, même dans les endroits où le Grec semble donner un meilleur sens que le Latin. Nous avons aussi marqué exactement les différences du Grec & du Latin, & les diverses leçons des Exemplaires Grecs entre eux, lorsqu'elles nous ont paru de quelque importance. Mais pour ne pas embarrasser le Texte, nous les avons mises dans les Notes au bas de la page.

La méthode que nous avons suivie dans le Commentaire sur le nouveau Testament, est toute la même que celle que nous avons employée dans ceux que nous avons donnez sur l'ancien; avec cette différence néanmoins, que nous y avons beaucoup plus employé les témoignages des Peres Grecs & Latins, qui sont les Interprétes naturels de ces divins Livres. Nous y avons joint les sentimens des Auteurs Catholiques, qui continuent après les Peres, la Chaîne de la Tradition Ecclésiastique sur le sens de ces Textes sacrez. Nous n'avons pas négligé les Interprétes Protestans dans les points de Critique, & dans les explications littérales des Textes. Nous devons avouer que dans cet Ouvrage nous avons rencontré beaucoup plus de secours, que dans les Commentaires sur l'ancien Testament. Le Texte Grec du nouveau, est une Langue beaucoup plus connue, que l'Hébreu de l'ancien Testament: & si nous avons trouvé de la difficulté, ç'a été plutôt à concilier les Evangélistes entre eux, ou à développer les sens élevez de saint Paul, qu'à découvrir la propre signification des termes.

Pour ce qui est de la Chronologie qu'on a suivie dans l'Histoire Harmonique & Chronologique de la Vie de JESUS-CHRIST, selon les quatre Evangélistes, nous avons adopté presque en tout le Systême & l'ordre de M. Toynard, dont on a donné la nouvelle Harmonie depuis peu. Nous supposons avec les plus habiles Chronologistes, que l'Ere Vulgaire que l'on a suivi dans l'Eglise Latine depuis Denys le Petit, c'est-à-dire, depuis le sixiéme siécle, est de trois ans plus tard que la vraie Epoque de la naissance de notre Sauveur; en sorte qu'au lieu que nous comptons aujourd'hui l'an 1715. de JESUS-CHRIST, il faudroit compter 1718. C'est pour éviter l'équivoque, qu'en marquant les années, nous donnons toujours une double Epoque, savoir la vulgaire & la véritable; en sorte que la premiere année de JESUS-CHRIST, suivant l'Ere vulgaire, est la quatriéme de la naissance de JESUS-CHRIST; & au lieu que suivant l'Ere vulgaire on dit que JESUS-CHRIST est mort à l'âge de trente-trois ans, il faut dire, en suivant la vraie Chronologie, qu'il est mort âgé de trente-sept ans.

Nous avons mis à la marge de notre Histoire Harmonique & Chronologique, non seulement les dattes des évenemens; mais aussi les Chapitres & les Versets des Evangélistes; afin que d'un coup d'œil on puisse voir en quoi ils différent, ou en quoi ils s'accordent. Ainsi on aura tout à la fois un abregé suivi des quatre Evangélistes, rangez selon l'ordre des tems, une Chronologie, & une Concorde. Pour la Carte Géographique, c'est la même que nous avons donnée sur Josué; mais corrigée & augmentée en plusieurs endroits.

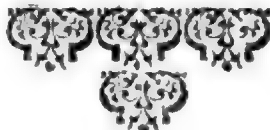

# PRÉFACE SUR L'EVANGILE DE SAINT MATTHIEU.

SAINT MATTHIEU, Auteur de l'Evangile que nous allons expliquer, étoit fils d'Alphée (*a*), & Galiléen de naissance, Juif de Religion, & Publicain de profession. Les autres Evangélistes lui donnent le nom de *Lévi*, & ne parlent pas expressément de sa qualité de *Publicain*, ou de Commis pour recevoir les impôts; parce que cet emploi étoit odieux & méprisable parmi les Juifs (*b*). Pour lui, il n'a point observé ces ménagemens. Il a publié sans détour & son nom, & son métier; afin de faire éclater davantage la grandeur de la grace que JESUS-CHRIST lui avoit faite en l'appellant à l'Apostolat, & pour montrer que personne ne doit désespérer de la misericorde de Dieu (*c*). Il demeuroit dans la ville de Capharnaum; mais il avoit son bureau hors de la ville, & sur le bord de la mer de Tibériade (*d*). C'est là où il étoit, lorsque le Sauveur l'appella à sa suite.

*Le surnom d'Alphée, ou de fils d'Alphée*, que lui donne saint Marc (*e*), a fait dire à quelques Anciens (*f*), & à tous les nouveaux Grecs (*g*), qu'il étoit frere de saint Jacques fils d'Alphée, ou le Mineur; mais il n'y a en cela aucune apparence.

Grotius (*h*) a rapporté quelques raisons pour affoiblir la créance où l'on est que saint Matthieu est le même que Lévi fils d'Alphée, dont parle saint Marc & saint Luc. Il dit 1°. que saint Matthieu n'est jamais nommé Lévi, ni Lévi appellé Matthieu dans les Livres du nouveau Testament. 2°. Héracléon, cité par saint Clément d'Aléxandrie (*i*), marque saint Matthieu, & Lévi, comme deux personnes differentes; & saint Clément ne réfute point cette opinion d'Héracléon. 3°. Origénes écrivant contre Celse (*k*), dit que Lévi le Publicain qui suivit JESUS-CHRIST, n'étoit pas du nombre des Apôtres; *Si ce n'est*, dit-il, *selon quelques Exemplaires de l'Evangile de saint Marc.* En effet, l'ancien Manuscrit de Cambrige, & quelques autres dans saint Marc Ch. II. ℣. 14. lisent: *Jesus vit Jacques fils d'Alphée.* Et d'autres: *Il vit Matthieu le Publicain*, au lieu de, *Lévi fils d'Alphée*, qu'on lit dans la Vulgate, & dans le plus grand nombre des Manuscrits Grecs, & dans tous les Imprimez. Grotius ajoute, que peut-être Lévi étoit le Fermier du Bureau, & saint Matthieu seulement son Commis, & que le festin dont parle saint Matthieu, auquel assista JESUS, se fit non dans sa maison, mais dans celle de Lévi.

Voila les conjectures de Grotius: mais suffisent-elles pour détruire une opinion si ancienne, si bien fondée, que toutes les circonstances de l'Histoire, comme il l'avoue lui-même, concourent à l'établir? Le sentiment particulier d'Héracléon, le doute d'Origènes, le silence de saint Clément d'Aléxandrie, & la leçon d'un Manuscrit, doivent-ils l'emporter sur le consentement de tous les autres Exemplaires imprimez & manuscrits, sur le témoignage de tous les Ecrivains Ecclésiastiques, & sur une possession de dix-sept siécles?

Fauste le Manichéen (*l*) avoit déja autrefois voulu nier que saint Matthieu fût Auteur de l'Evangile que nous avons sous son nom, parce qu'en parlant de la vocation de Matthieu, il n'avoit pas dit: *Jesus me vit, m'appella, & me dit de le suivre.* Mais cette raison est si foible, qu'elle ne mérite pas une réponse aussi solide & aussi sérieuse que celle que lui fait saint Augustin. Rufin (*m*), Socrates (*n*), & quelques autres (*o*), écrivent que saint Matthieu prêcha dans l'Ethiopie. Saint Ambroise (*p*), saint Paulin (*q*), & d'autres, qu'il prêcha dans la Perse, ou chez les Parthes. La chose n'est nullement certaine; & comme chez les Anciens le nom d'Ethiopie se prenoit dans un sens fort étendu, il est assez croyable que sous ce nom on a voulu marquer quelque Province du Royaume des Parthes; & ainsi les deux sentimens se concilieront aisément.

Ce fut avant son départ de la Judée pour aller prêcher l'Evangile dans les Provinces éloignées (*r*), qu'il fut prié par les Fidéles de la Palestine, de leur laisser le récit de ce qu'ils avoient entendu de sa bouche. Pour les satisfaire, il écrivit son *Evangile*, c'est-à-dire, la bonne nouvelle du salut, & de la délivrance du genre humain, procurée par notre Seigneur JESUS-CHRIST. Quelques Peres (*s*) écrivent qu'il en fut prié, ou qu'il en reçut la commission de la part des Apôtres. Il l'écrivit à Jérusalem (*t*), & en Hébreu, ou en Syriaque (*u*); c'est-à-dire, dans la Langue que parloient alors les Juifs de la Palestine. C'est ce qui est avancé comme indubitable par tous les Anciens.

(*a*) *Marc.* II. 14. *Luc.* v. 27
(*b*) *Hieron. in Matth.*
(*c*) *Chrysost.* l. 6. *homil.* 28.
(*d*) *Marc.* II. 13. 14. *Luc.* v. 28.
(*e*) *Marc.* II. 14. *Vidit Levi Alphai sedentem ad telonium.*
(*f*) *Chrysost. homil* 23. *Theodoret in Psalm.* LXVII. ℣. 28.
(*g*) *Vide Bolland.* 21. *Maii. p.* 19.
(*h*) *Grot. ad Matth.* IX. 9. *Vide & Cleric. in Hamm. ad Luc.* v. 27.
(*i*) *Clem. Alex. l.* 4. *c.* v.
(*k*) *Origen. lib.* 1. *contra Cels.* Εἰ μὴ ἄρα [illegible] Μάρκου Εὐαγγελίου.
(*l*) *Aug. l.* 17. *c.* 4. *contra Faust. Manich.*
(*m*) *Rufin. l.* x. *c.* 9. *Hist. Eccl.*
(*n*) *Socrat. l.* 1. *c.* 19. *Hist. Eccl.*
(*o*) *Eucher. qu. l.* 1. *p.* 579. *Fortunat. lib.* 5. *c.* 1. *Greg. in Reg.* IX. *Stromat.*
(*p*) *Ambros. in Psalm.* XLV.
(*q*) *Paulin. carm.* 26. *Ita & Martyrolog sub nomine Hieron. & alii.*
(*r*) *Euseb. l.* 3. *Hist. Eccl. c.* 24. *Chrysost. in Matt. homil.* 1. *Iren. l.* 3. *c.* 1. *Hieron. de Viris illustribus, alii.*

(*s*) *Irenæus, Euseb.*
(*t*) *Euseb. Demonst. l.* 3. *c.* 24. *& manuscripta Græca Evangelii secundùm Matth. ad calcem. Ita & Chrysost. Theophyl. &c.*
(*u*) [illegible] *Ita codd. mss. plures. Syr. Arab. Pers. Athan. in Synopsi, Iren. Orig. Hieronym. Epiphan. Chrys. Theophyl. Euthym. alii passim.*



ed by Google

que saint Matthieu commença à travailler à son Evangile, la huitiéme année
On croit que (a) après la Résurrection du Sauveur; c'est-à-dire, l'an 41. de l'Ere vulgaire. Presque tous les an-
ciens Manuscrits Grecs le marquent ainsi à la fin de son Volume. Les Peres enseignent qu'il est
le premier qui ait écrit l'Evangile; & le rang qu'il tient dans tous les Exemplaires du nouveau
Testament, à la tête des autres Evangélistes, en est encore une bonne preuve. Saint Irénée (b)
veut qu'il ne l'ait écrit que vers l'an 61. de JESUS-CHRIST, puisqu'il dit qu'il le composa
dans le tems que saint Pierre & saint Paul prêchoient à Rome, & fondoient l'Eglise de JESUS-
CHRIST. Mais s'il est vrai que saint Matthieu soit le premier Ecrivain de l'Evangile, & que
saint Marc ait toutefois fait le sien vers l'an 43. il faudra de nécessité abandonner saint Irénée
en cet endroit (c). Cornelius à Lapide, & Baronius, après l'Auteur imparfait sur saint Mat-
thieu, croient qu'il l'écrivit à l'occasion de la premiere dispersion des Apôtres, vers la troisiéme
ou quatriéme année après la Résurrection de JESUS-CHRIST. Mais le tems de cette disper-
sion étant douteux, il ne peut guére servir à fixer celui de l'Evangile que nous examinons.

Les Anciens (d) enseignent unanimement que saint Matthieu écrivit son Evangile en Hébreu,
ou en Syriaque, qui étoit la Langue vulgaire de la Palestine: *Chaldaïco, Syroque sermone, sed He-
braïcis litteris scriptum*, dit saint Jérôme (e). Il fut en usage dans la Palestine, parmi les Juifs
convertis au Christianisme. Ils le portérent de Jérusalem à Pella, au-delà du Jourdain, lorsqu'ils
s'y retirérent peu de tems avant le dernier siége de Jérusalem par les Romains. De Pella, cet
Evangile se répandit dans la Décapole, & dans tout le pays de delà le Jourdain; & les Chrétiens
de ce canton-là s'en servoient encore du tems de saint Epiphane (f) & d'Eusébe (g).

Saint Jérôme nous apprend qu'il avoit eu en main un Exemplaire de l'Evangile de saint Mat-
thieu, ou selon les Hébreux, qu'il l'avoit même traduit en Grec & en Latin. Il dit qu'Origènes
le cite assez souvent, & il ne doutoit point, non plus que saint Epiphane, que ce ne fût le vrai
Original de saint Matthieu (h), quoique beaucoup altéré par les Chrétiens hébraïsans, dont la
plupart ne conservérent pas bien long-tems le dépôt de la foi dans sa pureté primitive.

Ils commencérent par y mêler diverses particularitez, qu'ils disoient avoir apprises de la bou-
che des Apôtres, ou des premiers Disciples. Cela le rendit d'abord suspect aux autres Fidéles.
Ensuite les Ebionites l'ayant corrompu par des additions & des retranchemens favorables à leurs
erreurs, il fut absolument abandonné des autres Eglises. Dès le tems d'Origènes (i), c'est-à-
dire, au troisiéme siécle, cet Evangile ne passoit déja plus pour autentique. Eusébe le met parmi
les écrits supposez: & les passages que l'on en cite dans saint Ignace, dans saint Clément d'Alé-
xandrie, dans saint Jérôme, & ailleurs, lesquels ne se trouvent pas dans le Grec qui est entre
nos mains, ne font que trop voir qu'il étoit fort altéré.

Il y avoit même des choses ridicules, & des erreurs, comme ce qu'on y lisoit de cet homme,
qui gratoit sa tête, lorsque JESUS-CHRIST lui dit: *Allez, vendez tous vos biens, & donnez-les
aux pauvres, & suivez-moi* (k). Et ce qu'il racontoit que JESUS fut conduit au Batême de
saint Jean malgré lui (l). Saint Jérôme (m) cite encore cette sentence de l'Evangile des Hé-
breux: *Ne soyez jamais dans la joie, sinon lorsque vous voyez votre frere dans la charité.*

Saint Clément d'Aléxandrie (n) cite du même Evangile ces paroles: *Celui qui admirera, ré-
gnera: & celui qui regnera, se reposera.* Et ces autres (o): *Mon secret est à moi, & à ceux de ma
maison.* Mais cette derniere sentence pourroit bien être prise de l'Evangile selon les Egyptiens,
que S. Clément cite quelquefois. Origènes sur S. Jean (p) fait dire à JESUS-CHRIST suivant l'Evan-
gile des Hébreux: *Ma mere le Saint Esprit m'a pris par un de mes cheveux, & m'a transporté
sur la haute montagne du Thabor.* Il est bon de remarquer en passant, qu'en Hébreu le mot *Rouah*,
qui signifie *l'Esprit*, est féminin, d'où vient qu'il dit: *Ma mere le Saint-Esprit.* On lisoit dans
le même Evangile que le Saint-Esprit parlant à JESUS-CHRIST, lorsqu'il sortit de l'eau du Batême
de Jean, lui dit: *Mon fils, j'attendois votre venue dans tous les Prophétes: Vous êtes mon Fils aîné,
qui regnez éternellement.* Et ailleurs (q): *La mere de Jesus, & ses freres lui disoient: Voila Jean
qui batise pour la rémission des pechez. Allons nous faire batiser par lui. Mais il leur répondit: Quel
mal ai-je fait, pour me faire batiser par lui? Si ce n'est que cela même que je viens de dire, ne soit un
peché d'ignorance.* On remarquera encore un assez bon nombre d'autres passages tirez de cet Evan-
gile, que nous avons rapportez dans la suite du Commentaire.

Il y a beaucoup d'apparence que c'est le même Evangile Hébreu de S. Matthieu, qui se trouve
cité sous le nom *d'Evangile des douze Apôtres* (r). C'est ainsi que les Chrétiens hébraïsans l'appel-
loient, prétendant apparemment l'avoir reçû du Collége des Apôtres, & y avoir réuni tout ce
qu'ils avoient appris de leur bouche. On lui donna aussi le nom *d'Evangile des Nazaréens* (s),
parce qu'il étoit entre les mains des premiers Chrétiens, nommez Nazaréens, à cause de la patrie
de notre Seigneur, qui étoit de Nazareth. Ce nom d'abord n'eut rien d'injurieux; mais dans la
suite il signifia une sorte d'hérétiques, attachez trop opiniâtrement aux cérémonies de la Loi, sans
lesquelles ils ne croyoient pas que l'on pût se sauver.

Cet Evangile demeura assez long-tems dans sa pureté entre les mains des Nazaréens, ou des
premiers Fidéles (t); même après qu'il fut corrompu par les Ebionites qui se séparérent d'eux,
& tombérent dans plusieurs erreurs sur la Divinité de J. C. & sur la virginité de Marie.

Il y avoit encore des Nazaréens du tems de saint Jérôme (u), & on ne leur reproche au-
cune erreur pareille à celle des Ebionites. Ils ne retranchoient rien à l'Evangile, & rejettoient
avec mépris les traditions des Pharisiens, quoique fort zélez d'ailleurs pour les observations de
la Loi.

(a) *Athan. in Synops. de Matth. Theophyl. Euthym. in Matth. Niceph. l. 2. c. 45. Euseb. in Chronic.*

(b) *Iren. l. 3. c. 1.* [illegible Greek]

(c) Voyez la Note 5 de M. de M. de Tillemont sur saint Matthieu.

(d) *Origen. homil. 8. in Matth. Iren. apud Euseb. lib. 5. c. 10. Hieronym. in Catalog. Epiphan. hæres. 29. Theodoret. de hæres. &c.*

(e) *Hieron. lib. 3. advers. Pelag. c. 1.*

(f) *Epiphan. hæres. 29. c. 7.*

(g) *Euseb. l. 3. c. 25. Hist. Eccles.*

(h) *Vide Hieron. in Catalog. voce, Matthæus, & voce, Jacobus, & in Matt. XII.*

(i) *Homil. 8. in Matth. Edit. Lat.*

(k) *Vide Origen. in Matth. homil. 8.*

(l) *Apud Hieron l. 3. contra Pelag. c. 1.*

(m) *Hieron. in Ephes. v. 4.*

(n) *Clem. Alex. l. 1. Stromat.* [illegible Greek]

(o) *Idem lib. 5. Strom.* [illegible Greek]

(p) *Origen. in Joan. t. 2. p. 58.* [illegible Greek] *Vide & homil. 15. in Jerem. p. 148. Edit. Huet. & Hieronym. in Isai. XL. 11.*

(q) *Hieron. lib. 3. contra Pelagg. c. 1.*

(r) *Apud Origen. homil. 8. in Matth. Ambros. proœm. in Luc. Hieron. l. 3. contra Pelag. c. 1.*

(s) *Iren. l. 1. c. 26. & l. 3. c. 11. Hieronym. in Matth. XII.*

(t) S. Ignace dans Eusébe l. 3. c. 36. Hist. Eccles. S. Jerôme sur S. Matthieu, S. Epiphane, Hérésie 29. sur la fin, citent cet Evangile, comme le vrai Evangile de S. Matthieu.

(u) *Hieronym. in Is. VIII. 9. XXIX. 20. XXXI. 6. IX. 1.*

Théodoret (a) nous apprend que l'on appelloit aussi quelquefois, *Evangile de saint Pierre* (b), ou *Evangile selon saint Pierre* (c), celui dont se servoient les Nazaréens. Cet Evangile selon saint Pierre étoit à l'usage des *Docetes* hérétiques du second siécle, qui soutenoient que Jesus-Christ n'étoit né, n'avoit souffert, n'étoit mort qu'en apparence. Ils avoient pour chef *Julius Cassianus* (d), disciple de Valentin, qui donna naissance à cette hérésie, sous l'Empire de Marc-Aurele. Sérapion Evêque d'Antioche sous l'Empereur Commode, attaqua Marcien disciple (e) de Cassianus.

Peut-être aussi que *la prédication de saint Pierre* (f), dont se servoit Héracléon ami de Valentin, étoit le même que l'Evangile selon S. Pierre, dont on vient de parler. Tous ces hérétiques étoient sortis du sein des premiers Hebreux convertis. Ils avoient tous le même Evangile. Chacun y ajoutoit, ou en retranchoit conformément à ses idées. Le fonds de tout cela étoit l'Evangile de S. Matthieu écrit en Hébreu.

On ne trouve plus aujourd'hui l'Evangile Original de saint Matthieu : car ceux qui ont été donnez au Public par Munster (g), & par du Tillet (h) ne sont d'aucune autorité. Les Savans (i) les croient modernes, & de simples traductions faites sur le Latin. On y remarque des traits de Rabinisme, & divers autres caractéres qui les convainquent de fausseté, & de nouveauté. Celui de Munster est beaucoup plus défectueux que l'autre, parce qu'il fut pris sur un exemplaire mutilé, & imparfait.

M. Mille croit après Tite de Bostres (k), que *l'Evangile des Hébreux* dont on a parlé, fut composé bien-tôt après la Passion de notre Seigneur, par quelque Chrétien de Jérusalem, qui avoit vû Jesus-Christ, & que cet ouvrage, aussi bien que l'Evangile selon les Egyptiens, est un de ces essais, dont parle saint Luc à la tête de son Evangile (l), qui avoient été entrepris par diverses personnes, dans le dessein de donner un histoire de ce qui s'étoit passé dès le commencement. Cette conjecture pose pour fondement un fait que nous tenons comme très-douteux, pour ne pas dire entiérement faux, qui est que l'Evangile des Hébreux étoit différent de celui des Nazaréens, & de celui qui avoit été écrit par saint Matthieu. Nous croyons qu'il n'en differoit que par quelques additions, ou quelques retranchemens que les hérétiques y avoient faits.

Quelques Modernes (m) ont révoqué en doute tout ce que nous venons de dire de l'Original Hébreu de S. Matthieu. Ils soutiennent qu'il a écrit en Grec, & que tout ce que les Peres nous disent de son Evangile écrit en Syriaque, en Chaldéen, ou en Hebreu (n), est faux, ou incertain, ou du moins mal entendu. Les Anciens ne conviennent pas entre eux, & souvent ne s'accordent pas avec eux-mêmes sur cet article. Saint Jérôme en parle quelquefois comme d'un excellent Original (o). Il le cite avec éloge; & toutefois lorsqu'il s'agit de réformer les éxemplaires du nouveau Testament, & de traduire l'Evangile selon l'ordre du Pape Damase, il n'eut point recours à ce prétendu Original; il n'alla qu'au Grec (p). Origénes qui le cite souvent (q), en parle toutefois comme d'un ouvrage d'une très-légére autorité (r). Saint Epiphane (s) qui en fait l'éloge en un endroit comme d'une piéce authentique, dit ailleurs (t) qu'il est corrompu & mutilé.

D'ailleurs la Langue Grecque étant la Langue vulgaire de la Palestine, comme on le suppose, il étoit naturel que saint Matthieu écrivît en Grec, puisqu'il écrivoit plutôt pour le peuple, que pour les Savans. S'il eût écrit en Hébreu, comment son Ouvrage seroit-il tombé dans le mépris, & enfin dans l'oubli? Car on avoue que les Evangiles Hébreux qui ont été imprimez depuis quelques années, ne sont point l'Original de saint Matthieu, non plus que le Syriaque, quoi qu'en aient pû dire les Editeurs du nouveau Testament Syriaque. On dit de plus que si saint Matthieu avoit écrit originairement en Hébreu, on n'y verroit pas les interprétations des noms Hébreux en Grec, comme on les y voit. L'Auteur n'y citeroit pas l'Ecriture comme il la cite, suivant la version des Septante. La Langue Grecque étoit alors la Langue de commerce de tout l'Empire. Saint Paul écrivit en Grec aux Romains mêmes. Saint Pierre, & saint Jacques écrivirent dans la même langue aux Juifs dispersez, & saint Paul à ceux de la Palestine. Pourquoi donc saint Matthieu seul auroit-il écrit en Hébreu, pendant que tous les Auteurs du nouveau Testament écrivoient en Grec? On fait venir au secours de cette opinion les décisions des Rabbins, qui disent qu'il n'est pas permis d'écrire les Livres sacrez en une autre Langue que la Grecque (u). Voila les preuves de cette opinion.

Isaac Vossius traite les défenseurs de ce sentiment avec sa hauteur ordinaire. Il ne les estime pas dignes de réfutation : *Stulti simus si istiusmodi deliriis aliquid reponamus.* Mais il donne, sans y penser, des armes à ses adversaires, en soutenant, comme il fait, que la Langue Grecque étoit la Langue vulgaire de la Palestine du tems de notre Seigneur, & que le Chaldéen, ou le Syriaque n'étoit entendu que des Savans; que Jesus-Christ, les Apôtres, & tous les Juifs de Jérusalem ne parloient que Grec. Mais d'où vient donc que les Evangélistes nous rapportent des paroles Hébraïques, ou Syriaques, que Jesus-Christ prononça en divers endroits (x) ? D'où vient que S. Paul voulant haranguer les Juifs de Jérusalem dans le Temple, leur parla Hébreu, ou Syriaque (y)? D'où viennent les Paraphrases Chaldaïques faites peu de tems après notre Seigneur, en faveur du peuple, s'il n'entendoit que le Grec?

Mais pour répondre directement aux raisons de ceux qui nient que S. Matthieu ait écrit en Hébreu, on peut dire 1°. que les prétendues contrariétez qu'on croit remarquer dans les témoignages des Anciens sur le Texte Hébreu que l'on voyoit de leur tems, ne sont qu'apparentes. Le même Texte considéré en différens tems, & par rapport aux diverses personnes qui s'en sont servies,

(a) *Theodoret. hæref. Fabul. l. 2. c. 2.*

(b) *Fragm. Serapion.* Τὸ ὀνομαζόμενον Εὐαγγέλιον.

(c) *Eusèb. l. 6. c. 3.* Τὸ κατὰ Πέτρον ἐπιγεγραμμένον Εὐαγγέλιον. *Orig. in Matth. p. 233. Edit. Huet.* Τὸ ἐπιγεγραμμένον κατὰ Πέτρον Εὐαγγέλιον.

(d) *Clem. Alex. l. 3. Strom.*

(e) *Eusèb. l. 6. c. 12. Hist. Eccles.*

(f) Κήρυγμα Πέτρου. *Origen. Clem. Alexand. Eusèb.*

(g) *Basileæ 1537.*

(h) *Parisiis 1555.*

(i) *Grot. initio Comm. in Matth. Huet. de claris Interp. §. 12. Heidegger. Enchirid. Bibl. l. 3. c. 2. Mill. Proleg. 1236.*

(k) *Tit. Bostr. in mf. Colleg. novi apud Mill. Proleg. p. 120. col. 2.*

(l) *Luc. 1. 1.*

(m) *Erasm. in Matth. VI. 2. V. 22. VIII. 22. XIX. 5. Apol. ad Stunicam, Cajet. ad Matt. 1. 23. Calvin. ad Matt. 11. 6. Gomar. Dissert. oper. tom. 3. p. 513. Ligfoot, Hor. Hebr. ad Matt. 1. 23. Vittaker. Schmith. Frussen. Disquis. p. 661. 662. Beza ad Matt. 1. Casaubon. in Baron. Illyric. Cleric. Dissert. 3. in Suan. Concord. Evang. alii plures.*

(n) *Hieron. lib. 2. de Scriptorib. Ecclesiast. & in Matt. XII.*

(o) *Idem Præfat. in quatuor Evang.*

(p) *Hieron. Comment. in Matth. XII.*

(q) *Origen. homil. 8. in Matth. in Edit. Lat.*

(r) *Epiphan. hæresi 29.* [illegible]

(s) *Idem hæresi 30. & 51.*

(t) *Vide Jerosolym. Megillat. fol. 9. apud Ligfoot in Matt. Hor. Hebr. Vide & Byna de Natali Christi, l. 1. c. 2. art. 15.*

(u) *Isaac Voss. Præfat. Append. in lib. de 70. Interpret. Audio Semitheologos quosdam Rabbinistas omnium Patrum, omniumque Ecclesiarum testimonia conculcare, ac serio affirmare Matthæum non Hebraicè, sed Græcè scripsisse.*

(x) *Matth. XXVII. 46. Marc. XIV. 36. V. 41.*

(y) *Act. XXI. 40. XXII. 2. XXVI. 14.*

est fort différent de lui-même ; & a donné lieu d'en parler si diversement. D'abord il fut pur, sacré, authentique; ensuite il fut altéré par quelques additions peu importantes, mais peu certaines ; & demeura ainsi dans les mains des Nazaréens jusqu'au quatriéme siécle. D'un autre côté dès la fin du premier siécle il fut corrompu, & gâté par les Ebionites, & ne fut regardé entre leurs mains par les Catholiques, que comme une piéce sans aveu, sans autorité, & rejettée comme hérétique par toute l'Eglise. Voila ce qui a causé le partage des expressions qu'on remarque dans les Anciens.

2°. Il est faux que le Grec fût la Langue vulgaire de la Palestine. Jesus-Christ parloit ordinairement Hébreu, comme on le voit par l'Evangile même. 3°. L'explication des noms Hébreux en Grec, ne prouve pas plus que l'Evangile ait été écrit en Grec, que dans la Genese les noms Hébreux rendus en Grec, ou en Latin, prouvent que le Livre a été écrit originairement dans l'une de ces deux Langues. Cela montre tout le contraire. On ne donne des interprétations des noms Hébreux en une autre Langue, que parce que les Traducteurs Grecs ont voulu faire entendre la valeur des noms dont ils parloient.

4°. Ce qu'on dit que S. Matthieu cite l'Ecriture de l'ancien Testament suivant les Septante, est plus spécieux, & s'il étoit exactement vrai, ce seul argument seroit plus fort que tous les autres, quoiqu'en rigueur il ne seroit pas concluant ; étant fort possible que le Traducteur auroit suivi dans sa version celle des Septante, comme la plus autorisée, dans les endroits où saint Matthieu citoit l'Hébreu : mais le fait n'est nullement vrai. Saint Matthieu cite ordinairement non les paroles, mais le sens des Prophétes; & de dix passages de l'ancien Testament qu'il a rapportez, il y en a sept *(a)*, où il parle d'une maniére qui approche plus de l'Hébreu, que des Septante. Il y en a seulement trois *(b)* qu'il traduit conformément aux Septante; mais alors les Septante sont semblables à l'Hébreu, & ainsi la conformité ne prouve rien. On peut voir saint Jérôme *(c)*, qui remarque expressément que S. Matthieu ne cite pas l'Ecriture suivant les Septante, mais suivant l'Hébreu.

(a) Voyez *Matth.* I. 23. II. 6. 15. 17. IV. 10. 15. VIII. 17.
(b) *Matth.* III. 3. IV. 4. 7.
(c) *Hieron. in Catalog. Script. in Matth.*

Lors donc qu'on parle de l'Evangile Hébreu de saint Matthieu, on doit bien distinguer les tems, & les personnes, pour ne pas tomber dans l'équivoque, & dans l'erreur. Cet Evangile sorti des mains de l'Evangéliste, étoit dans sa pureté, & dans son intégrité originale. Les Traductions Grecques & Latines, que l'on tira sur ce Texte dès le commencement, sont aussi tout-à-fait pures, & authentiques. Les Chrétiens hébraïsans, soit zèle, ou ignorance, ou présomption, y ajoutérent d'abord innocemment quelques circonstances, ou quelques particularitez qu'ils avoient apprises de ceux qui avoient vû Jesus-Christ & les Apôtres. Les Nazaréens Catholiques le conservérent assez long-tems dans cet état, qui ne peut pas véritablement être appellé d'une intégrité entiére, & parfaite ; mais les additions qu'on y avoit faites n'étoient pas telles, qu'elles méritassent qu'on rejettât entierement ce livre, ni qu'on retranchât du nombre des Fidéles ceux qui s'en servoient.

Du milieu de l'Eglise des Nazaréens, ou des Chrétiens hébraïsans, il s'éleva dès la fin du premier siécle, & au commencement du second, une foule d'hérétiques qui nioient la Divinité du Sauveur, & la virginité de Marie, & qui soutenoient plusieurs autres erreurs capitales. Pour donner du crédit à leur sentiment, ils les insérérent dans l'Evangile de saint Matthieu, qui étoit le seul qu'ils reçussent pour la plupart *(d)*, à cause de plusieurs choses qui leur étoient favorables, & en retranchérent diverses autres qui leur étoient contraires. Ainsi le même Evangile fut consideré, & loué comme authentique entre les mains des Nazaréens, & rejetté comme hérétique entre les mains des Ebionites. Pour le déguiser encore davantage, & afin qu'on ne pût pas les convaincre de falsifications, ces hérétiques en changérent le titre, & le nom, & l'appellerent *Evangile des douze Apôtres*, *Evangile de saint Pierre*, *Evangile des Nazaréens*, ou *des Ebionites*, *&c.*

(d) *Iren. l.* 1. *c.* 26. & *l.* 3. *c.* 11.

On ne doit pas être fort surpris que l'Evangile Hébreu de S. Matthieu se soit perdu, & ait été enveloppé dans l'oubli ; puisqu'il fut alteré de si bonne heure. Depuis que les Ebionites l'eurent corrompu, comme il ne pouvoit être d'aucun usage aux Catholiques ; l'Eglise ne s'intéressa point à sa conservation. Elle eut quelque attention pour celui qui étoit conservé par les Nazaréens ; mais comme ils n'étoient pas en grand nombre, & qu'ils furent enfin eux-mêmes considérez comme hérétiques, à cause de leur trop grand attachement aux cérémonies de la Loi, l'Evangile dont ils se servoient disparut avec eux. Il y avoit très-peu de Catholiques qui entendissent l'Hébreu de ce Livre, & qui pussent, ou voulussent s'en servir. On aima mieux s'en tenir au Grec, dont personne ne contestoit l'authenticité, ou aux versions faites sur le Grec, que d'avoir recours aux sources des Hébreux, qui étoient visiblement altérées, ou du moins très-suspectes.

On ne s'arrête point à l'autorité des Rabbins, qui disent qu'il n'est point permis d'écrire les Livres saints, si ce n'est en Grec : l'objection est ridicule. Enfin dans une matiére de fait comme celle-ci, le consentement unanime des Anciens, qui ont vû, connu, traduit, examiné cet ancien Original, doit l'emporter sur tous les raisonnemens de convenance des Modernes; & il ne sert de rien de dire que l'ancien Texte Hébreu, vû & cité par Origénes, par S. Jérôme, & les autres, avoit été traduit sur le Grec. C'est ce qu'il faudroit prouver, & c'est ce qu'on ne fera jamais solidement.

La Version Grecque de S. Matthieu que nous avons, & qui passe aujourd'hui pour originale, depuis la perte de l'Hébreu, a été faite dès les tems Apostoliques. On l'a attribuée au hasard, & en devinant, à S. Jacques Evêque de Jérusalem *(e)*, à S. Jean l'Evangéliste *(f)*, à S. Paul *(g)*, à S. Barnabé, à S. Luc, à S. Matthieu lui-même, qui auroit ainsi écrit son propre ouvrage en Hébreu, & en Grec. Mais le vrai est qu'on ignore qui en est l'auteur, quoiqu'on sache que la Version est très-ancienne. Papias dans Eusébe *(h)*, dit que chacun s'est mêlé de l'interpréter en Grec, comme il a pû. L'Auteur de la Traduction Latine faite sur le Grec dès le commencement de l'Eglise, est encore plus incertain, comme on l'a montré dans la Préface générale.

Le but principal de S. Matthieu dans son Evangile, a été, selon S. Augustin *(i)*, de rapporter la Race Royale de Jesus-Christ, & de representer la vie humaine qu'il a menée parmi les

(e) *Athanas. seu alius in addit. ad Synops.*
(f) *Theophylact. Præfat. in Matth.*
(g) *Anastas. Sinaita Serm.* 8. *in Genes. A Lucâ, & Paulo.*
(h) *Apud Euseb. l.* 3. *c.* 39. *Hist. Eccl.* [illegible]
(i) *Aug. lib.* 1. *de Consensu Evang. Vide & Tertull. de Carne Christi, c.* 22. *Vide & Theophylact. Proœm. in Matthæum.*

hommes. Il s'est principalement arrêté à nous décrire les actions, & les instructions dans lesquelles le Sauveur a temperé en quelque sorte sa sagesse, & sa majesté divine, pour rendre l'exemple de sa vie plus proportionné à notre foiblesse. S. Ambroise (a) remarque que nul autre Evangéliste n'est entré dans un plus grand détail que S. Matthieu, & ne nous a donné des régles de vie, & des instructions morales, plus conformes à l'humanité de JESUS-CHRIST. Le vénérable Pierre de Damien (b) dit qu'il tient le même rang parmi les autres Evangélistes, que Moïse parmi les Ecrivains de l'ancien Testament, ayant été le premier Ecrivain de la Loi nouvelle, comme Moïse l'est de l'ancienne.

(a) *Ambros. Præfat. in Luc.*

(b) *Petr. Damiani Serm. de S. Matthæo.*

Lorsque S. Matthieu écrivit son Evangile, la grande question entre les Apôtres, & les Juifs, étoit de savoir si JESUS-CHRIST étoit le Messie. Les Juifs ne nioient pas que JESUS ne fût fils de Marie, né à Bethléem, nourri à Nazareth, de la famille de David. Tout le monde savoit l'histoire de sa Prédication, & de sa Mort: mais les Juifs nioient qu'il fût Fils de Dieu, qu'il fût le Messie, que sa mere fût vierge. Ils attribuoient ses miracles à la magie; ils le traitoient de séducteur, & de destructeur de la Loi. Ils accusoient ses Apôtres d'être de faux témoins, & d'avoir volé son corps, pour faire croire qu'il étoit ressuscité.

S. Matthieu prouve contre eux que JESUS est Fils de Dieu, que Marie sa mere est vierge; qu'il est venu pour perfectionner la Loi, & non pour la détruire; que ses miracles ne sont ni des effets de l'adresse humaine, ni des illusions de la Magie: mais qu'étant vrais, & divins, ils prouvent indubitablement que JESUS-CHRIST est le vrai Messie. Enfin que sa Résurrection est un fait incontestable. Voila le dessein général de S. Matthieu.

On remarque, en comparant cet Evangéliste avec les trois autres, une assez grande diversité dans l'arrangement des faits, & des événemens de la vie de notre Sauveur: ce qui donne beaucoup d'embarras aux Chronologistes, & aux Interprétes; les uns prétendant que S. Matthieu a mieux suivi l'ordre des tems; & les autres soutenant au contraire que S. Matthieu étant seul contre les trois autres, il y a lieu de croire que c'est lui qui s'est éloigné de l'ordre Chronologique. Cette opinion est confirmée par S. Marc, qui dans tout le reste ayant toujours suivi assez exactement S. Matthieu l'abandonne pourtant quant à l'ordre des tems.

D'où vient cela dans S. Matthieu? Est-ce le hasard, ou le dessein, qui a produit cette diversité? C'est ce qui n'est pas aisé de décider. Quelques-uns (c) ont crû que c'étoit à dessein, & que l'Evangéliste avoit exprès rapporté ensemble plusieurs histoires qui servoient à son sujet, pour convaincre facilement les Juifs incrédules, contre lesquels il écrivoit. D'autres attribuent tout cela au hasard, & d'autres (d) au dérangement casuel, mais très-ancien, des cahiers de ce saint Evangéliste.

(c) *Vatt.*

(d) *Toynard. Prolegom. ad Harmon. c. 1. p. 5.*

Mais si cela est, il faut que ce dérangement ne soit arrivé que depuis saint Marc; puisque ce dernier s'est conformé à l'ordre chronologique, qu'il trouva selon toutes les apparences dans l'Exemplaire de saint Matthieu, sur lequel il travailloit. Quoi qu'il en soit, nous nous sommes conformez à l'ordre des événemens, & des tems marquez dans saint Marc, dans S. Luc, & dans saint Jean; & nous avons abandonné celui de S. Matthieu, depuis le Chapitre IV. 22. jusqu'au XIV. 13.

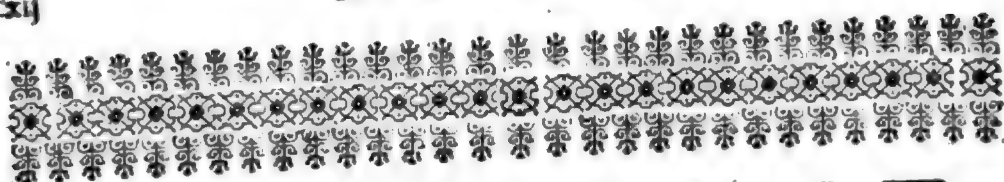

# HARMONIE DES QUATRE EVANGILES. OU HISTOIRE ABREGÉE DE LA VIE DE JESUS-CHRIST, Rangée selon l'ordre des Tems.

*L'An du Monde 3999. de la Période Julienne 4709. la deuxiéme année avant la naissance de* J. C. *& la cinquiéme avant l'Ere Vulgaire.*

Conception de Jean-Batiste.

DIEU voulant préparer un Précurseur au Messie, fit annoncer à Zacharie, Prêtre de la famille d'Abias, la naissance d'un fils, qui devoit être nommé Jean. Zacharie étoit dans le Saint, où il offroit l'encens au Seigneur, lorsque l'Ange Gabriel lui apparut, & lui annonça cette nouvelle. Ayant été incrédule aux paroles de l'Ange, sur le champ il devint muet (a). Elisabeth son épouse conçut peu de jours après le retour de Zacharie dans sa maison à Hébron.

*An du Monde 4000. de la Période Julienne 4710. avant l'Ere Vulgaire 4. la premiere année de* J. C.

Annonciation de la naissance de Jesus-Christ.

Six mois après l'Ange Gabriel fut envoyé à Marie épouse de Joseph, & lui annonça la naissance future du Sauveur du monde, qui devoit s'appeller JESUS. Marie conçut par l'opération du Saint Esprit (b), & peu de tems après partit de Nazareth, pour aller trouver sa cousine Elisabeth, qui depuis six mois étoit enceinte du Précurseur du Messie.

Visitation.

Elisabeth n'eut pas plutôt oui la voix de Marie, que pénétrée de joie, elle sentit son enfant qui tressaillit dans son sein. Elle connut par une lumiére surnaturelle toute la grandeur de celle qui la venoit visiter, & Marie de son côté rendit à Dieu des actions de graces, par un Cantique qu'elle chanta (c).

Naissance de Jean-Batiste.

Elisabeth ayant heureusement enfanté, tous ses parens, & ses voisins vinrent la congratuler; & au huitiéme jour, lorsqu'on vint pour circoncire l'enfant, les parens vouloient lui donner le nom de Zacharie; mais Elisabeth voulut qu'on l'appellât Jean. On fit donc signe à son pere, pour savoir quel nom il vouloit qu'on lui donnât; & ayant demandé des tablettes, il écrivit: *Jean est son nom.* Alors la langue de Zacharie se délia, & il commença à louer Dieu par un Cantique qu'il composa sur le champ, étant rempli d'un saint enthousiasme de l'Esprit Saint (d).

Soupçon de Joseph.

Marie étant retournée à Nazareth, après avoir été trois mois auprès de sa cousine (e), Joseph son époux s'apperçut de sa grossesse; & comme il savoit qu'il ne l'avoit point touchée, il ne voulut point la faire punir selon la rigueur de la Loi; mais il résolut de la répudier secretement. Il étoit rempli de ces pensées, lorsque l'Ange du Seigneur lui apparut en songe, & lui découvrit le Mystére. Il la prit donc dans sa maison, & la retint comme son épouse (f); mais il la traita comme sa sœur.

(a) *Luc.* I. 5. . . . . 22.
(b) *Luc.* I. 26. . . . . 38.
(c) *Luc.* I. 39. 56.
(d) *Luc.* I. 57. . . . . 79.
(e) *Luc.* I. 56.
(f) *Matth.* I. 18. . . . . 25.

Environ

Digitized by Google

Environ neuf mois après l'Incarnation du Fils de Dieu, on publia un Edit de l'Empereur Auguste, qui ordonnoit que chaque pere de famille se feroit inscrire dans le lieu de sa naissance, ou de son origine. Joseph partit donc de Nazareth avec Marie son épouse, pour venir à Bethléem, qui étoit le lieu de leur origine. Ils se logérent dans l'hôtellerie publique de la ville, & Marie y accoucha de son Premier-né. Et comme il n'y avoit point de lieu dans l'hôtellerie pour placer commodément un enfant, elle fut obligée de le mettre dans la crêche des animaux (a).

An 1. de J. C. 3. ans avant l'Ere Vulgaire.

Naissance de Jesus-Christ, le 25. Decembre, un Jeudi 7. de Thebat.

Aussi-tôt que le Sauveur fut né à Bethléhem, l'Ange du Seigneur annonça sa naissance à des Pasteurs, qui étoient au voisinage, & qui veilloient la nuit en paissant leurs troupeaux. Les Pasteurs partirent, & allérent à Béthléhem dans l'hôtellerie, où ils trouvérent Marie, Joseph & l'Enfant dans la crêche. Ils publiérent tout ce qu'ils avoient vû & entendu; & tous ceux qui l'entendirent, en furent remplis d'admiration. (b).

Les Pasteurs adorent J. C.

*L'an du monde 4001. de la Période Julienne 4711. la premiere année de* JESUS-CHRIST, *trois ans avant l'Ere Vulgaire.*

HUit jours après la naissance du Fils de Dieu, on vint pour le circoncire, & on lui donna le nom de JESUS, ainsi qu'il avoit été ordonné par l'Ange (c).

Circoncision un Jeudi 1. Janvier, 14. de Thébat.

Quelque tems après, les Mages vinrent de l'Orient à Jérusalem, conduits par une étoile qui leur étoit apparue à la naissance de JESUS. A leur arrivée toute la ville fut emue, sur tout lorsqu'on leur entendit dire qu'ils cherchoient un Roi des Juifs nouveau-né, dont ils avoient vû l'étoile dans l'Orient. Hérodes étoit alors malade à Jérico; il y fit venir les Prêtres, pour savoir d'eux en quel lieu le Messie devoit naître. Ils lui répondirent que c'étoit à Béthléhem. Alors le Roi fit secretement venir les Mages, & leur dit d'aller trouver le nouveau Roi, & qu'aussi-tôt qu'ils l'auroient vû, ils lui vinssent dire, afin qu'il allât aussi l'adorer. Ils partirent; & l'étoile qu'ils avoient vûe en Orient, leur apparut de nouveau, & les conduisit à Béthléhem, où elle s'arrêta sur l'endroit où étoit l'Enfant. Ils y entrérent, l'adorérent, & lui présentérent leurs présens. La nuit suivante un Ange leur apparut en songe, & leur dit de ne pas retourner à Herode. Ils prirent donc une autre route, & s'en retournérent à leur pays (d).

Adoration des Mages.

Quarante jours après la naissance de JESUS, le tems de la Purification de Marie étant accompli, elle alla de Bethléhem à Jérusalem, pour présenter son Fils premier-né au Temple du Seigneur, & pour y offrir les victimes prescrites par la Loi aux femmes après leurs couches. Le saint vieillard Siméon rempli du saint Esprit, vint à l'heure même au Temple; & ayant pris l'Enfant JESUS entre ses bras, rendit graces à Dieu, & lui dit qu'il sortoit content de ce monde, puisqu'il avoit vû le Sauveur, qui étoit l'attente d'Israël. Il prédit à Marie que son cœur seroit percé de douleur, & que son Fils seroit pour la chute & la résurrection de plusieurs. Il y avoit en même tems dans le Temple une sainte Veuve nommée Anne, fille de Phanuël, qui loua Dieu de ce qu'elle avoit vû, & qui le répandit dans tout Israël (e).

Purification de Marie, le 2. Février, 17. de Sébat, selon le calcul des Juifs.

Après cela, comme Marie & Joseph se disposoient à retourner à Nazareth, un Ange avertit Joseph en songe de mener l'Enfant en Egypte; parce qu'Hérodes devoit bien-tôt le faire chercher, pour le mettre à mort. Joseph obéit, & prit le chemin de l'Egypte (f).

Fuite en Egypte, 3. Février.

Hérodes voyant que les Mages ne revenoient point le trouver, comme il les en avoit priez, entra dans une cruelle défiance; & craignant que ce nouveau Roi ne vînt pour le dépouiller, il envoya à Béthléhem, & y fit mettre à mort, tant dans la ville que dans ses confins, tous les enfans mâles au dessous de deux ans (g).

Massacre des Innocens, 4. de Février.

Hérodes étant mort cinq ou six jours après ce massacre, son fils Archelaüs lui succeda; & l'Ange du Seigneur apparut à Joseph, peut-être un mois après, & lui dit de retourner en Judée. Il se retira à Nazareth, ville de Galilée (h), où JESUS-CHRIST demeura jusqu'à l'an 30. de l'Ere Vulgaire, trente-trois de son âge.

Retour de Joseph en Judée, vers le 2. Avril.

*L'an du Monde 4012. de la Période Julienne 4722. de l'Ere Vulgaire 9. de l'âge de* JESUS-CHRIST *douze.*

JEsus étant âgé de douze ans, alla à Jérusalem avec Joseph & Marie, pour la Fête de Pâque. Après y avoir satisfait à ce que la Loi demandoit, Joseph & Marie s'en retournérent; & croyant que JESUS étoit dans la compagnie avec leurs parens, ou amis, ils marchérent un jour sans se douter de son absence. Mais le soir ne l'ayant point trouvé, ils retournérent à Jérusalem, où ils le rencontrérent dans le Temple, assis au milieu des Docteurs, leur faisant des questions, & les écoutant. Joseph & Marie lui dirent la peine où ils avoient été à son occasion. Il leur dit qu'ils devoient savoir, qu'il ne pouvoit être qu'au Temple de son Pere. Il retourna donc avec eux à Nazareth, & leur demeura soumis (i).

Voyage de Jesus à Jerusalem, le 30. & 31. Mars, 15. & 16. de Nisan.

*L'an du Monde 4032. de la Période Julienne 4742. de* JESUS-CHRIST *31. de l'Ere Vulgaire 28.*

JEan fils de Zacharie, après avoir vécu dans le désert jusqu'à l'âge de trente-deux ans, vint sur le Jourdain prêcher le Batême de la Pénitence; & tout le pays venoit à lui pour recevoir son Batême & pour confesser ses péchez. Il leur parloit avec force & autorité, & ne ménageoit personne; disant que la coignée étoit déja à la racine de l'arbre, & que s'ils ne retournoient

Commencement de la Prédication de Jean-Batiste, l'an 31. de J. C. 28. de l'Ere Vulgaire, 32. de Jean-Batiste.

(a) *Luc.* II. 1.... 7.
(b) *Luc.* II. 8.... 20.
(c) *Luc.* II. 21.
(d) *Matth.* II. 1.... 12.
(e) *Luc.* II. 22.... 38.
(f) *Matth.* II. 13.... 15.
(g) *Matth.* II. 16. 18.
(h) *Matth.* II. 19.... 23.
(i) *Luc.* II. 42.... 52.

An 31. de J.C. 28. de l'Ere Vulgaire.

à Dieu par une sincére conversion, ils sentiroient bien-tôt les effets de sa colere. Il donnoit des leçons aux Soldats, aux Publicains, aux Pharisiens, aux Saducéens, à tous ceux qui venoient à lui. Sa maniere de vivre étoit très-austere, ne vivant que de sauterelles & de miel sauvage; & étant vêtu d'un habit de poil de chameau, & ceint d'une ceinture de cuir (a).

Jean-Batiste confesse que Jesus-Christ est le Messie.

La vertu & la maniere de vivre de S. Jean, firent naître à plusieurs le soupçon, qu'il pourroit bien être le Messie qu'on attendoit: mais il déclara qu'il ne l'étoit point; que pour lui, il batisoit du Batême de l'eau, pour disposer le peuple à la pénitence, & à recevoir celui qu'ils attendoient, qui étoit plus fort & plus grand que lui, & dont il n'étoit pas digne de délier la courroie des souliez; que celui-là les batiseroit par le saint Esprit, & par le feu; qu'il avoit déja le van à la main, & qu'il étoit prêt de nettoyer son aire, & de jetter la paille inutile à un feu qui ne s'éteint point (b).

*L'an du Monde 4033. de la Période Julienne 4743. de* JESUS-CHRIST *33. de l'Ere Vulgaire 30.*

Jesus-Christ reçoit le Batême de Jean, l'an 33. de J. C. 30. de l'Ere Vulgaire.

COmme tout le monde venoit à Jean pour être batisé, JESUS vint aussi de Galilée, pour recevoir son Batême. Jean l'empêchoit, disant: C'est à vous de me batiser. Mais JESUS lui ayant dit qu'il falloit qu'il remplît, comme lui, tous les devoirs de la Justice, Jean lui donna le Batême. Et comme JESUS sortoit de l'eau, & faisoit sa priere, les Cieux s'ouvrirent, & le saint Esprit descendit sur lui en forme d'une colombe; & on entendit une voix du Ciel, qui disoit: Vous êtes mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute ma complaisance (c).

Jesus va dans le désert, & y est tenté du démon.

JESUS aussi-tôt après son Batême, comme il vouloit retourner à Nazareth, fut conduit par l'Esprit dans le désert, pour y être tenté du démon: & après avoir jeûné quarante jours & quarante nuits, il eut faim; & le tentateur s'approchant, lui dit de changer en pains les pierres qu'il lui présenta: mais JESUS lui dit: L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de tout ce que Dieu veut lui donner pour sa nourriture. Ensuite le démon le transporta sur une haute montagne, d'où il lui fit voir tous les Royaumes de la terre, & il lui dit: Je vous donnerai tout cela, si vous voulez m'adorer. Mais JESUS lui répondit: Il est écrit: Vous n'adorerez que le Seigneur votre Dieu. Enfin, le démon le transporta sur le haut du Temple, & lui dit de se jetter à bas, & que les Anges le recevroient entre leurs mains, de peur qu'il ne se blessât. Mais le Fils de Dieu lui dit: Il est écrit: *Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu.* Après cela le démon le laissa pour un tems, & les Anges vinrent lui servir à manger (d).

Députation des Juifs vers S. Jean.

Jean-Batiste avoit quitté le désert de Judée, où il batisoit d'abord, & étoit venu à Bethanie au-delà du Jourdain, où il continuoit à instruire & à batiser le peuple. Le bruit de ses prédications & de sa vie, obligea les principaux des Juifs de lui envoyer une députation de Prêtres & de Lévites, pour lui demander s'il étoit le Christ. Il répondit que non. On lui dit: Etes-vous Elie? Il répondit: Non. Etes-vous Prophéte? Il répondit qu'il ne l'étoit point. Qu'êtes-vous donc, ajoutérent-ils, & pourquoi batisez-vous, si vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni Prophéte? Il dit: Je suis la Voix de celui qui crie dans le désert: Préparez la voie du Seigneur. Je vous batise dans l'eau; mais celui que vous cherchez est au milieu de vous, & vous ne le connoissez point (e).

Jean confesse de nouveau que J. C. est le Messie.

Le lendemain matin Jean vit JESUS qui venoit à lui, & il dit au peuple en le leur montrant: Voila l'Agneau de Dieu; voila celui qui ôte les péchez du monde: Voila celui dont je vous ai dit: Il viendra après moi un Sauveur, qui est avant moi. Je ne le connoissois point; mais celui qui m'a envoyé batiser, m'a dit: Celui sur qui vous verrez descendre le saint Esprit, est le Fils de Dieu; & j'ai vû le saint Esprit qui descendoit sur lui; c'est ce qui me l'a fait connoître (f).

Jean confesse une troisiéme fois J. C.
Vocation de S. André & de S. Pierre.

Le jour suivant, Jean voyant passer JESUS dit encore en présence de deux de ses disciples: Voila l'Agneau de Dieu. Ces deux disciples suivirent JESUS, vinrent au lieu où il demeuroit, & demeurérent ce jour-là avec lui. Vers les quatre heures après midi, André ayant trouvé son frere Simon, l'amena à JESUS. JESUS lui dit: Vous êtes Simon fils de Jona; vous vous appellerez ci-après *Céphas*, c'est-à-dire, Pierre (g).

Jesus va à Nazareth.
Vocation de Philippe & de Nathanaël.

Le lendemain JESUS partit pour s'en retourner à Nazareth en Galilée; il rencontra Philippe, & lui dit de le suivre. Philippe le suivit; & ayant trouvé Nathanaël, il l'invita aussi à suivre JESUS, en lui disant: Nous avons trouvé celui que Moïse & les Prophétes nous ont annoncé, en la personne de JESUS fils de Joseph de Nazareth. Nathanaël répondit: Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth? Philippe repartit: Venez, & voyez-le vous même. JESUS ayant vû Nathanaël qui venoit, dit de lui: Voila un vrai Israëlite, dans lequel il n'y a point de fraude. Nathanaël répondit: D'où me connoissez-vous? JESUS répliqua: Avant que Philippe vous appellât, je vous avois vû sous le figuier. Je vois bien, dit Nathanaël, que vous êtes le Fils de Dieu, le Roi d'Israël. JESUS lui dit: Vous verrez bien d'autres choses, & vous serez témoin lorsque les Cieux s'ouvriront, & que les Anges descendront & monteront sur le Fils de l'homme (h).

Noces de Cana en Galilée.
Premier miracle de J. C.

Trois jours après le départ de JESUS de Béthanie, ou Béthabara, il vint à Cana ville de Galilée, où il se faisoit une noce, à laquelle il fut invité avec sa Mere & ses Disciples. Le vin étant venu à manquer, Marie mere de JESUS l'en avertit, & il changea en vin six grandes

(a) *Matth.* III. 1.... 10.
*Marc.* I. 1.... 6.
*Luc.* III. 1.... 14.
(b) *Math.* III. 11. 12.
*Marc.* I. 7. 8.
*Luc.* III. 15. 16. 17.
(c) *Matth.* III. 13.... 17.
*Marc.* I. 9.... 11.
*Luc.* III. 21. 22.
(d) *Matth.* IV. 1.... 11.
*Marc.* I. 12. 13.
*Luc.* IV. 1.... 13.
(e) *Joan.* I. 19.... 28.
(f) *Joan.* I. 29.... 34.
(g) *Joan.* I. 35.... 44.
(h) *Joan.* I. 45.... 51.

Digitized by Google

cruches pleines d'eau. Voila le premier des miracles de JESUS, depuis le commencement de sa mission (a).

An 33. de J.C. 30. de l'Ere Vulgaire.

Après la cérémonie des noces, qui duroit ordinairement sept jours, JESUS alla à Capharnaüm sur la mer Tibériade, où il demeura peu de jours avec sa Mere & ses Disciples. De là il se rendit à Jérusalem pour y célébrer la premiere Pâque après son Batême. Y étant arrivé, il chassa du Temple les Changeurs, & ceux qui vendoient des animaux pour les sacrifices. Comme on lui demandoit en vertu de quoi il faisoit cela, il répondit : Détruisez ce Temple, & je le rebâtirai dans trois jours; ce qu'il entendoit de la mort & de la résurrection de son Corps. Plusieurs crurent en voyant les miracles qu'il faisoit; mais JESUS ne se confioit point à eux (b).

Jesus va à Capharnaüm, & de là à Jérusalem pour la Fete de Pâque.

Premiere Pâque de Jesus-Christ depuis sa Prédication.

Un des principaux des Juifs nommé Nicodéme, vint le trouver, comme il étoit encore à Jérusalem, & lui dit qu'il falloit que Dieu fût avec lui, puisqu'il faisoit de si grands prodiges. JESUS lui parla de la régénération, ou du Batême de l'eau, & du saint Esprit; ce que Nicodéme ne comprit pas bien. Il lui dit aussi qu'il étoit descendu du Ciel, qu'il étoit la lumiere du monde, & le Fils de Dieu (c).

Nicodéme vient trouver Jesus-Christ.

JESUS ayant fait la Fête de Pâque à Jérusalem, & y ayant demeuré deux jours, en sortit, & vint en Judée, où il batisoit avec ses Disciples (d).

Jesus vient en Judée, où il batise.

Jean-Batiste aussi quitta Béthanie ou Béthabara, & vint à Ænon près de Salim, où il continuoit de batiser. Comme il venoit beaucoup de monde au Batême de JESUS, les disciples de Jean en conçurent quelque jalousie, & lui dirent que tout le monde alloit à celui à qui il avoit rendu témoignage. Jean leur répondit d'une maniere pleine de sagesse, qu'il n'étoit point le Messie, & qu'il n'étoit que son Précurseur, & comme son Paranymphe (e)

Jean-Batiste vient à Ænon.

Les Disciples de Jesus batisent.

### *An du Monde 4034. de la Période Julienne 4744. de* JESUS-CHRIST 34. *de l'Ere Vulgaire 31.*

COmme Jean-Batiste ne cessoit de crier contre le mariage incestueux d'Hérodes avec Hérodiade, qu'il avoit enlevée à son frere Philippe; Hérodes, à l'instigation d'Hérodiade, fit arrêter Jean-Batiste (f), sous prétexte qu'il s'assembloit autour de lui une trop grande multitude de peuple, & le fit mettre en prison dans le Château de Machéronte (g).

Prison de Jean-Batiste, l'an 34. de Jesus-Christ, 31. de l'Ere Vulgaire.

JESUS ayant appris la détention de Jean, & craignant que les Juifs ne portassent Pilate à l'arrêter, sous le même prétexte que Philippe avoit arrêté Jean, il quitta la Judée, & se retira dans la Galilée, qui étoit du Royaume de Philippe; mais où Pilate n'avoit aucune autorité. Il devoit passer par la Samarie; & étant arrivé auprès de la ville de Sichar, il envoya ses Disciples pour acheter à manger dans la ville; & lui s'assit près du puits de Jacob, vers la porte de Sichar. Comme il y étoit, une femme de la ville y vint pour puiser de l'eau. JESUS lui demanda à boire. Cette femme lui témoigna sa surprise, de ce qu'un homme Juif demandoit de l'eau à une femme Samaritaine; car les Juifs n'avoient point de commerce avec les Samaritains.

Jesus se retire en Galilée.

Entretien de J. C. avec la Samaritaine.

Mais JESUS l'instruisit, lui découvrit ce qu'elle avoit fait, lui déclara qu'il étoit le Messie, & que bien-tôt les vrais adorateurs adoreroient le Pere en esprit & en vérité; non à Garizim, ou au Temple de Jérusalem; mais en tout lieu. Les Disciples étant arrivez avec de la nourriture, pressérent JESUS de manger; mais il leur dit qu'il avoit une autre nourriture qu'ils ne connoissoient point, qui étoit de faire la volonté de son Pere. La femme étant allée à Sichar, raconta ce qui lui étoit arrivé, & l'entretien qu'elle avoit eu avec JESUS. Ceux de la ville vinrent le prier d'y entrer: il y vint, y demeura deux jours, & plusieurs crurent en lui (h).

Etant arrivé en Galilée, il y prêchoit dans les Synagogues. Il vint à Nazareth sa patrie; il entra dans la Synagogue, & y ayant lu un passage d'Isaie, il leur déclara que cette prophétie étoit accomplie en sa personne, & qu'il étoit le Messie promis par les Prophétes. Tout le monde admiroit sa doctrine; mais comme on savoit la bassesse de son origine, parce qu'on le croyoit fils de Joseph, ceux de Nazareth prirent du scandale de sa personne; & JESUS ne fit point de miracles parmi eux, comme il avoit fait à Capharnaüm. Il leur dit que nul Prophéte n'étoit en honneur dans sa patrie; & enfin ces peuples irritez des reproches qu'il leur faisoit de leur incrédulité, le saisirent, & le menérent au haut de la montagne, où leur ville étoit bâtie pour le précipiter. Mais JESUS passant au milieu d'eux, se retira de Nazareth (i), & établit sa demeure la plus ordinaire à Capharnaüm (k), & prêcha par toute la Galilée, où il fut écouté favorablement (l).

Jesus prêche à Nazareth. On veut le précipiter du haut de la montagne.

Etant allé à Cana pour la seconde fois, comme il y étoit, un Officier du Roi qui demeuroit à Capharnaüm, & dont le fils étoit fort malade, vint l'y trouver, & le pria instamment de venir guerir son fils. JESUS le renvoya, & lui dit que son fils étoit guéri. Cet homme sur sa parole s'en retournoit; & comme il approchoit de la ville, ses serviteurs vinrent lui dire que son fils avoit été guéri le jour précédent à la septiéme heure, c'est-à-dire, à une heure après midi, au tems que JESUS lui avoit parlé (m).

Guérison du fils d'un Officier du Roi, à Capharnaüm.

Quelques jours après étant sur la mer de Tibériade, il vit deux freres, Simon, autrement nommé Pierre, & André, qui travailloient à la péche. Il leur dit de le suivre; & aussi-tôt ils quittérent leurs filets & leur barque, & le suivirent (n).

Seconde vocation de S. André, & de S. Pierre.

(a) *Joan.* II. 12.... 25.
(b) *Joan.* III. 1.... 21.
(c) *Ibid.*
(d) *Joan.* III. 22.
(e) *Joan.* III. 25.... 36.
(f) *Matth.* XIV. 3. 4.
*Marc.* I. 14 VI. 17. 18.
*Luc.* III. 19. 20.

(g) *Joseph. Antiqu. l.* 18. *c.* 7.
(h) *Joan.* IV. 1. .. 43.
(i) *Luc.* IV. 14.... 30.
(k) *Matth.* IV. 13.... 16.
(l) *Joan.* IV. 45.
(m) *Joan.* IV. 46.... 54.
(n) *Matth.* IV. 18.... 20.
*Marc.* I. 16.... 18.

An 34. de J.C. 31. de l'Ere Vulgaire.

Vocation de Jacques & de Jean, fils de Zebedée.

Etant allé un peu plus loin, il vit deux autres freres, Jacques & Jean, qui étoient dans une nacelle, avec leur pere Zebedée, & qui raccommodoient leurs filets. Il les appella de même à sa suite, & aussi-tôt ils quittérent tout & le suivirent (*a*).

Guérison d'un possedé à Capharnaüm.

Jesus ayant donc établi sa demeure ordinaire à Capharnaüm, commença à y prêcher les jours de Sabbat. Il y avoit dans la Synagogue un homme possedé du démon, qui lui crioit : Je sai qui vous êtes; vous êtes le Saint de Dieu. Mais Jesus lui imposant silence, commanda au démon de sortir. Il sortit, en causant à cet homme des convulsions; mais sans lui faire d'autre mal (*b*).

Belle mere de S. Pierre, guérie de la fiévre.

Etant sorti de la Synagogue, il entra dans la maison de Simon, autrement Pierre, & y guérit la belle-mere de Simon, qui avoit une grande fiévre (*c*).

Sur le soir tous ceux de la ville qui avoient des malades, les amenérent à la porte de la maison où étoit Jesus : il les guérit tous (*d*).

Jesus dans le désert.

Le lendemain de très-grand matin il se retire dans un lieu désert, pour y prier. Pierre, & les autres Disciples l'y viennent trouver, & lui disent que tout le monde l'attend. Jesus les méne dans les bourgades, où il prêche l'Evangile du Royaume, & parcourt ainsi toute la Galilée (*e*).

Guérison de la Madelaine.

On croit que c'est dans ce voyage qu'il guérit Marie Madelaine, d'où il chassa sept démons (*f*); & Jeanne femme de Chuza, & quelques autres, qui dans la suite de la Prédication suivirent Jesus, & le servirent dans ses voyages (*g*).

La réputation de Jesus se répandit dans toute la Syrie, & on lui amenoit des malades de toutes parts (*h*).

Pêche miraculeuse.

A son retour du voyage, ou de sa Mission de Galilée, il vint sur le lac de Génézareth, où il se vit accablé d'une foule de peuple qui venoit pour l'entendre. Il se mit dans la barque de Simon-Pierre, & commença de là à enseigner le peuple. Il ordonna ensuite à saint Pierre de s'avancer en pleine mer, & de jetter ses filets. Pierre obéit, & prit une si grande quantité de poissons, que ses filets en brisoient (*i*).

Guérison d'un lépreux.

Vers ce tems-là Jesus guérit un lépreux par son toucher, & lui ordonna de se montrer aux Prêtres, & de ne pas dire qui étoit celui qui l'avoit guéri (*k*).

Guérison d'un paralytique.

Ce miracle s'étant divulgué, on accourut à lui de tous côtez; en sorte qu'il ne pouvoit entrer qu'en secret dans les villes. Il passa la mer de Génézareth, puis il revint à Capharnaüm, où il guérit plusieurs malades; entre autres un paralytique que l'on descendit dans la maison par le toît (*l*).

Vocation de S. Matthieu.

De là Jesus alla sur le lac de Génézareth, & ayant vû un Publicain nommé Lévi ou Matthieu, il l'appella à sa suite. Matthieu donna à manger à Jesus; ce qui fournit aux Pharisiens un sujet de murmure contre le Sauveur. Jesus justifia sa conduite, & leur déclara qu'il vouloit la miséricorde plutôt que la rigueur, & que le tems viendroit que ses Disciples jeûneroient (*m*).

Seconde Pâque depuis le Batême de J.C. Guérison du Paralytique sur la piscine probatique.

Il alla ensuite à Jérusalem pour la Fête de Pâque, & guérit un paralytique, qui l'étoit depuis trente-huit ans, sur la piscine nommée *Bétesda*, sans avoir pû y être jetté, pour y recevoir sa guérison. Le malade ayant emporté son lit ce jour-là, qui étoit le grand jour du Sabbat, c'est-à-dire, le plus proche de la Pâque. Cela fit du bruit parmi les Juifs. L'homme ne connoissoit point Jesus-Christ; mais quelque tems après le Sauveur l'ayant rencontré dans le Temple, lui dit de ne plus pécher. Alors cet homme divulgua que c'étoit Jesus qui l'avoit guéri. Les Juifs irritez, prirent la résolution de faire périr Jesus-Christ; parce qu'il avoit violé le Sabbat, & parce qu'il avoit déclaré que Dieu étoit son Pere (*n*).

Les Disciples arrachent des épis de bled, pour les manger.

Le Sabbat qui suivit le jour de Pâque, Jesus & ses Disciples passérent dans les bleds, qui étoient presque murs; & comme ses Disciples pressez par la faim, froissoient dans leurs mains des épis, quelques Pharisiens s'en plaignirent à Jesus; mais le Sauveur justifia ses Apôtres par l'exemple de David, qui dans la nécessité mangea des pains de proposition; & par celui des Prêtres, qui travaillent dans le Temple le jour du Sabbat. Enfin, il leur dit nettement, qu'il étoit plus grand que le Temple, & qu'il étoit Maître du Sabbat (*o*).

Guérison d'un homme perclus.

Le Samedi suivant étant entré dans la Synagogue de Capharnaüm, il y enseigna à son ordinaire, & y guérit un homme qui avoit la main séche, après avoir montré aux Pharisiens qu'il n'y avoit rien en cela de contraire à la Loi (*p*).

Pharisiens, & Hérodiens.

Les Pharisiens irritez contre Jesus, résolurent avec les Hérodiens de le perdre. Mais Jesus-Christ connoissant leurs mauvais desseins, se retira vers la mer de Galilée. Il y fut suivi par une infinité de peuples, qui venoient de tous côtez pour l'entendre, & pour être guéris de leurs maladies (*q*).

---

(a) *Matth.* IV. 21. 22.
*Marc.* I. 19. 20.
(b) *Marc.* I. 21. ... 28.
*Luc.* IV. 31. ... 37.
(c) *Marc.* I. 29. 30. 31.
*Matth.* VIII. 14. 15.
*Luc.* IV. 38. 39
(d) *Matth.* VIII. 16.
*Marc.* I. 32. 33. 34.
*Luc.* IV. 40. 41.
(e) *Matth.* VIII. 23.
*Marc.* IV. 23.
*Luc.* IV 42.
(f) *Marc.* XVI. 9.
*Luc.* VIII. 2.
(g) *Matth.* XXVII. 55. 56.
*Marc.* XV. 40. 41.
*Luc.* VIII. 2. 3. & XXIII. 49. ... 55.
(h) *Matth.* VIII. 24. 25.
(i) *Luc.* V. 1. 2.
(k) *Luc.* V. 12.
(l) *Matth.* IX. 2.
*Marc.* II. 3.
*Luc.* X. 18. 19.
(m) *Matth.* IX. 10.
*Marc.* II. 15.
*Luc.* V. 29.
(n) *Joan.* V. 1. ... 47.
(o) *Matth.* XII. 1. ... 8.
*Marc.* II. 23. ... 27.
*Luc.* VI. 1. ... 5.
(p) *Matth.* XII. 9. ... 13.
*Marc.* III. 1. ... 5.
*Luc.* VI. 6. ... 10.
(q) *Matth.* XII. 14. 15. ... 21.
*Marc.* III. 6. ... 8.
*Luc.* V. 11.

Le

An 34. de J.C. 31. de l'Ere Vulgaire.

Le Sauveur ordonna qu'on lui tînt prête une nasselle, afin qu'il pût se débarasser des troupes qui l'accabloient. Il se retira sur la montagne, & y passa la nuit en prieres. Le lendemain matin il descendit, & appella ceux de ses Disciples qu'il désigna, & il en choisit douze de leur nombre, pour en faire ses Apôtres (*a*).

Election des douze Apôtres. Sermon sur la montagne.

Etant descendu de la montagne, il se plaça sur une butte qui étoit dans la plaine, & commença à enseigner ses Apôtres, & tout le peuple. Il y publia les huit béatitudes, & y fit cet admirable Sermon de la montagne, lequel comprend l'abrégé de tout l'Evangile (*b*).

Guérison d'un lépreux.

Comme JESUS descendoit de la montagne, ou de la hauteur où il s'étoit placé pour enseigner les troupes, un lépreux se présenta devant lui. JESUS-CHRIST le toucha, le guérit, & lui dit d'aller se montrer aux Prêtres (*c*).

Guérison du serviteur du Centenier de Capharnaüm.

De là il revint à Capharnaüm, où un Centenier Gentil l'envoya prier par les principaux Juifs de la ville, de venir rendre la santé à son serviteur qui étoit dangereusement malade. Comme JESUS avançoit vers la maison du Centenier, cet homme lui envoya de ses amis, pour lui dire qu'il ne se jugeoit pas digne de le recevoir dans sa maison. Enfin, il vint lui-même, & dit à JESUS la même chose. Le Sauveur admira la foi de cet homme, & guérit son serviteur sur le champ (*d*).

Jesus-Christ guerit le fils de la Veuve de Naïm.

JESUS alla de Capharnaüm à Naïm, où il ressuscita le fils d'une veuve que l'on portoit en terre (*e*).

Jean-Batiste envoie deux de ses Disciples à J. C.

Saint Jean-Batiste étant en prison, apprit les miracles que JESUS-CHRIST faisoit par tout. Il députa vers lui deux de ses Disciples, pour lui dire : *Etes-vous celui qui doit venir, ou en devons-nous attendre un autre?* Dans ce moment JESUS fit plusieurs guérisons, & répondit aux Disciples de Jean : Allez dire à votre Maître ce que vous avez vû & ouï. Les aveugles voient ; les sourds recouvrent l'ouïe ; les morts sont ressuscitez ; les lépreux sont guéris, &c. Après le départ des Disciples de Jean-Batiste, JESUS-CHRIST rendit témoignage à la sainteté & au mérite de son Précurseur, & fit son éloge de la maniere la plus magnifique, déclarant que Jean étoit le plus grand des enfans des hommes, & que c'étoit lui qui étoit Elie marqué dans les Prophétes (*f*). Il reprocha aux Juifs de ne l'avoir point connu ni reçu.

Jesus-Christ mange chez Simon le Pharisien. Femme pécheresse.

Etant encore à Naïm, il fut invité à manger chez un Pharisien nommé Simon. Là une femme connue dans la ville pour une pécheresse, vint arroser les pieds de JESUS-CHRIST d'un parfum précieux, & de ses larmes. Le Pharisien choqué de cette action, doute si JESUS est le Messie. JESUS-CHRIST lui fait voir le tort qu'il a de juger si légérement, par la parabole de deux débiteurs, dont l'un devoit beaucoup, & l'autre devoit peu, ausquels le maître remit toutes leurs dettes (*g*).

JESUS parcouroit ainsi toute la Galilée, prêchant par tout ; & il avoit à sa suite quelques femmes qui le servoient (*h*).

Les parens de J. C. viennent pour le prendre.

Etant venu à Capharnaüm, il se trouva tellement accablé par la foule, qu'il n'avoit pas même le tems de manger. Ses parens vinrent pour le tirer de là, disant qu'il étoit hors de lui-même (*i*).

Possédé, aveugle & muet, guéri.

Il guérit au même endroit un possedé qui étoit aveugle & muet (*k*).

Les Scribes & les Pharisiens entendant le bruit de tant de merveilles, formoient des jugemens très-désavantageux de JESUS-CHRIST, disant qu'il ne chassoit les démons qu'au nom de Béelsébub; mais le Sauveur réfuta leur blasphême par plusieurs raisons, & leur déclara que leur péché, qui étoit contre le saint Esprit, étoit de sa nature irrémissible (*l*).

Signe du Prophéte Jonas promis.

Ils lui demandérent après cela un prodige, ou un signe ; & il leur répondit qu'il ne leur en donneroit point d'autre, que celui du Prophéte Jonas. Il les menaça d'un châtiment plus rigoureux que celui des Ninivites, & il leur dit que la Reine du Midi s'éleveroit contre eux au jour du jugement. Il leur proposa la parabole du démon, qui est sorti d'un homme, & qui y revient avec sept autres démons plus méchans que les premiers (*m*).

La mere & les freres de Jesus viennent pour lui parler.

La mere & les freres de JESUS étant venus pour lui parler, on l'avertit, & il répondit que sa mere & ses freres sont ceux qui l'écoutent, & qui obéissent à la voix de Dieu (*n*).

Diverses paraboles proposées par Jesus.

L'après-dîner JESUS alla sur le bord de la mer, & le peuple s'étant assemblé au tour de lui, il monta dans une barque, & commença à leur parler de dessus la barque, pour n'être pas accablé de la foule. Il leur proposa la parabole du semeur (*o*), celle de la lampe qui ne se met pas sous le boisseau, celle de l'ivraie que l'ennemi seme parmi le froment, celle du grain de moutarde, celle du levain (*p*).

Explication des paraboles.

Lorsqu'il eut renvoyé les troupes, & qu'il fut assis dans sa maison, les Disciples le priérent de leur exposer le sens de ces paraboles. Il le fit, & leur fit remarquer le bonheur de leur condition, à qui il étoit donné d'écouter, & de comprendre ce que les autres n'entendoient qu'en paraboles (*q*). Il leur proposa encore la parabole du trésor caché, que l'on découvre, de la perle que l'on trouve ; du filet jetté dans la mer qui amasse du poisson bon & mauvais (*r*).

(a) *Marc.* III. 9.... 19.
*Luc.* VI. 12.... 17.
(b) *Matth.* V. VI. VII.
*Luc.* VI. 17.... 49.
(c) *Matth.* VIII. 1.... 4.
(d) *Matth.* VIII. 5.... 13.
*Luc.* VII. 1.... 9.
(e) *Luc.* VII. 11.... 17.
(f) *Matth.* XI. 1.... 19.
*Luc.* VII. 18.... 35.
(g) *Luc.* VII. 36.... 50.
(h) *Luc.* VIII. 1.... 3.
(i) *Marc.* III. 20. 21.
(k) *Matth.* XII. 22.
(l) *Matth.* XII. 14.... 37.
(m) *Marc.* III. 22.... 30.
(n) *Matth.* XII. 33.... 45.
(o) *Matth.* XII. 46.... 50.
*Marc.* III. 31.... 35.
*Luc.* VIII. 19. 20. 21.
(p) *Matth.* XIII. 1.... 36.
*Marc.* IV. 1.... 13.
*Luc.* VIII. 4.... 18.
(q) *Matth.* XII. 8.... 23.
*Marc.* IV. 10.... 20.
*Luc.* VIII. 9.... 51.
(r) *Matth.* XIII. 44. 45.... 52.



Digitized by Google

An 34. de J.C. 31. de l'Ere Vulgaire.

Savant dans la Loi, qui vouloit suivre J.C. Tempête sur la mer de Galilée.

Le soir après qu'il leur eut expliqué ces paraboles, il leur dit de se passer au-delà de la mer de Génézareth (*a*). Il se trouva là un savant dans la Loi, qui vouloit se mettre à sa suite : mais JESUS-CHRIST leur dit : Les renards ont des tanières, & les oiseaux ont des nids ; mais le Fils de l'Homme n'a pas où reposer sa tête. Un autre lui demanda permission, avant de le suivre, d'aller enterrer son pere. Laissez les morts enterrer leurs morts, lui répondit JESUS-CHRIST (*b*).

Etant entré dans la barque, il s'endormit ; & il s'éleva une tempête, qui mit la nasselle en danger d'être submergée. Les Disciples éveillérent JESUS. Il commanda aux vents, & rendit aussi-tôt le calme à la mer ; ce qui remplit de terreur & d'admiration ceux qui étoient dans la barque (*c*).

Guérison de deux possedez au pays de Gérasa.

Il arriva aux bords des Géraséniens, où il y avoit deux démoniaques ; un entre autres qui étoit terrible, & qui étoit possédé d'une légion de démons. Il vint au-devant de JESUS. Les démons se plaignirent qu'il venoit avant le tems les tourmenter, le priérent de ne les pas envoyer dans l'abîme de l'enfer ; mais de leur donner permission d'entrer dans un troupeau de porcs qui paissoient dans les montagnes du voisinage. JESUS-CHRIST le leur permit ; & aussi-tôt le troupeau qui étoit d'environ deux mille porcs, se précipita dans la mer de Galilée. Les Géraséniens craignant quelque nouveau malheur, priérent JESUS-CHRIST de sortir de leur pays (*d*).

Possedé qui veut suivre J.C.

JESUS étant prêt de rentrer dans la barque pour repasser à Capharnaüm, le possedé qu'il venoit de guérir, le pria de lui permettre d'aller avec lui ; mais JESUS-CHRIST ne le lui permit pas : seulement il lui dit de s'en retourner, & de publier la grace que Dieu lui avoit faite (*e*).

Jesus ressuscite la fille de Jaïr.

JESUS repassa la mer, & trouva les troupes qui l'attendoient. Etant près de la mer, Jaïr Prince de la Synagogue de Capharnaüm, vint le prier de rendre la santé à sa fille unique, âgée de douze ans. JESUS va dans la maison de Jaïr (*f*) ; mais en chemin une femme incommodée d'un flux de sang, ayant touché le bord de son habit, fut tout d'un coup guérie. JESUS fit connoître le miracle qui étoit secret, afin que l'ont sût & la foi de cette femme, & la vertu de Dieu (*g*).

Comme il étoit en chemin, on vint dire à Jaïr que sa fille étoit morte. JESUS l'exhorta à la confiance, & continua de le suivre. Etant entré dans la maison avec trois de ses Disciples, il en fit sortir les joueurs d'instrumens, qui venoient pour célébrer les funerailles de cette enfant. Tout le monde étant sorti, il ressuscita la fille, & ordonna qu'on lui donnât à manger, & qu'on tînt le miracle secret (*h*).

Guérison de deux aveugles à Nazareth.

Comme JESUS alloit avec ses Disciples à Nazareth sa patrie (*i*), deux aveugles le suivirent jusques dans sa maison, lui demandant instamment qui leur rendît la vue. Etant arrivé dans la maison, il leur demanda s'ils croyoient qu'il eût le pouvoir de les guérir. Ils lui répondirent qu'ils en étoient très-persuadez. En même tems il les toucha, & les guérit, & leur ordonna de n'en rien dire : mais ils ne laissérent pas de divulguer le miracle par tout (*k*).

Possedé muet, guéri.

Presqu'en même tems, il guérit un possédé qui étoit muet : ce qui donna lieu aux Pharisiens de l'accuser de guérir les malades au nom de Béelsébub (*l*).

Jesus dans la Synagogue de Nazareth.

Il entra le jour du Sabbat dans la Synagogue, où il fut admiré de tout le monde. Plusieurs prirent un sujet de scandale de la bassesse de sa naissance, & ils se demandoient l'un à l'autre : N'est-ce pas le fils de ce Charpentier ? Sa Mere ne s'appelle-t-elle pas Marie ? Ses freres & ses sœurs ne sont-ils pas parmi nous (*m*) ? JESUS quitta Nazareth, & n'y retourna plus. Il dit en la quittant, qu'un Prophéte n'est sans honneur que dans sa patrie.

Le Sauveur parcourut les bourgs & les bourgades de la Galilée, prêchant par tout, & guérissant les malades (*n*).

## *L'an du Monde 4035. de la Période Julienne 4745. de* JESUS-CHRIST *35. de l'Ere Vulgaire 32.*

Moisson abondante. Mission des Apôtres pour prêcher.

JESUS voyant les peuples avides de la parole, il dit à ses Apôtres que la moisson étoit grande ; mais qu'il y avoit peu d'ouvriers, & qu'il falloit prier le Maitre de la moisson d'y en envoyer. Il députa en même tems ses Disciples, & les fit partir deux à deux, leur donnant le pouvoir de faire des miracles, & leur ordonnant de ne porter ni provisions, ni armes, ni habits à changer, ni deux paires de sandales : mais d'aller annoncer la venue du Royaume céleste aux Juifs, & non aux Gentils, ni aux Samaritains : d'entrer dans les maisons des plus dignes & des plus gens de bien dans chaque ville, & d'y demeurer, sans changer de logis, tandis qu'ils seroient dans ce lieu. Que si on ne les veut pas recevoir, de secouer même la poussiere de leurs souliez contre eux, & de se retirer (*o*). Il leur donne en cette occasion plusieurs excellentes instructions rapportées dans S. Matthieu (*p*).

---

(a) *Matth.* VIII. 18.
*Marc.* IV. 35.
*Luc.* VIII. 22.
(b) *Matth.* VIII. 19.... 22.
(c) *Matth.* VIII. 23.... 26.
*Marc.* IV. 36.... 40.
*Luc.* VIII. 23.... 25.
(d) *Matth.* VIII. 28.... 34.
*Marc.* V. 1.... 17.
*Luc.* VIII. 26.... 37.
(e) *Marc.* V. 18.... 20.
*Luc.* VIII. 38.... 40.
(f) *Marc.* V. 22.... 25.
*Luc.* VIII. 41. 42.
(g) *Matth.* IX. 20.... 22.
*Marc.* V. 25.... 34.
*Luc.* VIII. 43.... 48.
(h) *Matth.* IX. 18.... 26.
*Marc.* V. 35.... 43.
*Luc.* VIII. 49.... 56.
(i) *Marc.* VI. 1.
(k) *Matth.* IX. 27.... 31.
(l) *Matth.* IX. 32. 33. 34.
(m) *Matth.* XIII. 54.... 58.
*Marc.* VI. 1.... 5.
(n) *Matth.* IX. 35.
*Marc.* VI. 6.
(o) *Matth.* IX. 36. 37. 38. X. 1.... 17.
*Marc.* VI. 7.... 11.
(p) *Matth.* X. 17.... 42.

Digitized by Google

An 35. de J. C. 32. de l'Ere Vulgaire.

*Predication, & miracles des Apôtres.*

Les Apôtres étant donc partis, prêchérent par tout, & firent une infinité de miracles. Le Sauveur d'un autre côté alla prêcher dans les villes du pays, où les Apôtres avoient eté avant lui (a).

*Mort de Jean-Batiste.*

Ce fut en ce tems-là que saint Jean-Batiste fut décollé dans la prison par les ordres d'Hérodes-Antipas, après que Salomé fille d'Hérodiade eut dansé devant ce Prince (b).

*Reproches contre les villes de Bethsaïde, Corozaïm, & Capharnaüm.*

Jesus ayant prêché par tout, & ayant operé une infinité de miracles, principalement dans les villes qui sont au bord de la mer de Tibériade, il leur fit des reproches de leur incrédulité, disant que si Tyr & Sidon avoient vû les prodiges qu'il avoit faits à Bethsaïde, à Capharnaüm, & à Corozaïm, il y auroit long-tems qu'elles se feroient converties (c).

*Hérodes croit que Jean-Batiste est ressuscité en la personne de J. C.*

En ce même tems Hérodes ayant ouï le bruit des miracles de Jesus-Christ, alla s'imaginer que Jean-Batiste étoit ressuscité, & que c'étoit lui qui faisoit ces prodiges (d).

*Retour des Apôtres de leur mission.*

Les Apôtres étant de retour de leur mission, viennent rendre compte à Jesus du succès de leur prédication (e). Le Sauveur en rend graces à son Pere, & invite tout le monde à porter son joug, & à le suivre (f).

*Jesus se retire au-delà du lac de Génézareth.*

Ayant appris ce qu'Hérodes disoit de lui, il se retira dans un lieu désert avec ses Disciples, pour se réposer. Mais comme ils étoient toujours accablez de peuples, qui ne leur laissoient pas même le tems de manger, il entra avec ses Apôtres dans une barque; & ayant passé le lac de Génézareth, il se retira avec eux sur une montagne (g).

Les troupes ayant su que Jesus alloit au delà du lac, s'y rendirent aussi par terre, & arrivérent avant lui dans le désert de Bethsaïde. Jesus descendit de la montagne, & touché de compassion, guérit les malades qu'on lui présenta, & commença à enseigner le peuple (h).

*Jesus-Christ rassasie cinq mille hommes.*

L'heure du manger étant passée, & le jour commençant à baisser, les Apôtres représentérent à Jesus-Christ qu'il falloit renvoyer le peuple, afin qu'il pût aller acheter de quoi manger dans les villages. Jesus répondit: Il n'est pas nécessaire qu'ils y aillent: donnez-leur à manger vous-mêmes. Il leur demanda combien ils avoient de pains; & ayant appris qu'ils en avoient cinq, & deux poissons, il leur dit de faire asseoir le peuple, & de lui donner à manger. Jesus fut obéi: le peuple mangea & fut rassasié, & on recueillit douze paniers pleins de ce qui avoit été de reste. Il y avoit cinq mille hommes, sans les femmes & les enfans (i).

*Jesus marche sur les eaux. Saint Pierre y marche aussi. Ils arrivent à Capharnaüm.*

Le soir étant venu, Jesus sachant que le peuple avoit dessein de l'établir Roi, contraignit ses Disciples d'entrer dans la barque & de passer le lac. Il renvoya les troupes, & monta seul sur une montagne pour prier. Cependant ses Apôtres étoient au milieu du lac, occupez à combattre contre les vagues & les vents contraires. Ils étoient environ à vingt-cinq ou trente stades du bord, lorsque Jesus vint à eux, marchant sur la mer, & il feignoit de vouloir passer outre. Ils le prirent d'abord pour un phantôme; mais il les rassura en leur parlant, & saint Pierre lui dit: Seigneur, si c'est vous, commandez que j'aille vers vous, en marchant sur les eaux. Jesus lui dit de venir. Il vint: mais voyant un tourbillon ou une vague, il eut peur, & il commençoit à enfoncer. Il s'écria, & Jesus le retint par la main. Les Disciples priérent Jesus d'entrer dans la barque; il y entra, & aussi-tôt elle se trouva à bord (k).

Les Disciples avoient d'abord voulu aller à Bethsaïde; mais ils en furent empêchez par le vent du Nord. Ils vinrent donc à Tibériade, & de là à Capharnaüm.

Les troupes qui savoient que Jesus n'étoit point entré dans la barque avec ses Disciples, crurent qu'il étoit demeuré dans le désert de Bethsaïde. Elles le cherchérent donc avec empressement le lendemain, pour le faire Roi, espérant qu'il continueroit de les nourrir, comme il venoit de faire. Mais quelques barques étant venues de Tibériade au même endroit, leur apprirent que Jesus avoit abordé dans le territoire de Tibériade. Aussi-tôt le peuple retourna en deçà de la mer, & vint trouver Jesus, qui durant cet intervalle s'étoit retiré à Capharnaüm.

Ayant trouvé Jesus dans la Synagogue de cette ville, ils lui demandérent comment il étoit venu. Jesus leur dit: Vous me cherchez, non à cause des miracles; mais à cause que je vous ai donné à manger le jour précédent. Il les exhorta à chercher une autre nourriture, qui ne périsse point. Il leur dit qu'il est lui-même le Pain du Ciel, fort différent de la manne que Moïse avoit donnée à leurs peres. Ce discours les offença; sa qualité de fils d'un artisan, les scandalisoit. Il continua toutefois de leur parler de la difference qu'il y avoit entre la manne dont leurs peres avoient été nourris, & le pain qu'il leur offroit. Il leur déclara que sa Chair étoit vraiment nourriture, & son Sang véritablement bruvage. Ce discours fut cause que la plûpart de ses Disciples l'abandonnérent. Jesus demanda à ses Apôtres, s'ils vouloient aussi s'en aller. Mais Pierre répondit qu'il avoit dans lui les paroles de la vie éternelle, & qu'ils étoient tous persuadez, qu'il étoit le vrai Christ, Fils du Dieu vivant. Jesus lui dit qu'il les avoit choisis tous douze, mais qu'un d'eux étoit un traître: il parloit de Judas d'Iscarioth (l).

*Troisiéme Pâque marquée dans l'Evangile depuis le Batême de Jesus-Christ, l'an de J.C. 35. de l'Ere Vulgaire 32.*

On amena à Jesus de tous côtez des malades à Capharnaüm. Il les guérit; mais il partit bientôt pour aller célébrer la Pâque à Jérusalem.

---

(a) *Matth.* xi. 1.
*Marc.* vi. 12.
*Luc.* ix. 6.
(b) *Matth.* xiv. 1.... 12.
*Marc.* vi. 14.... 30.
*Luc.* ix. 7. 8. 9.
(c) *Matth.* xi. 20. 21. 22. 23. 24.
(d) *Matth.* xiv. 1. 2.
*Marc.* vi. 14.... 16.
*Luc.* vii. 7.... 9.
(e) *Marc.* vi. 30.
*Luc.* ix. 10.
(f) *Matth.* xi. 25.... 30.
(g) *Matth.* xiv. 13.
*Marc.* vi. 31. 32. 33.
*Joan.* vi. 1. 2. 3.
(h) *Matth.* xiv. 14.
*Marc.* vi. 34.
*Joan.* vi. 4. 5. 6. 7.
(i) *Matth.* xiv. 15.... 21.
*Marc.* vi. 35.... 44.
*Luc.* ix. 11.... 17.
*Joan.* vi. 8.... 13.
(k) *Matth.* xiv. 22.... 34.
*Marc.* vi. 47.... 53.
*Joan.* vi. 16.... 21.
(l) *Joan.* vi. 22.... 71.

An 35. de J. C. 32. de l'Ere Vulgaire.

Scandale des Phariſiens de ce que les Diſciples de Jeſus ne lavoient pas leurs mains avant le repas.

JESUS revint en Galilée, & guérit par tout les malades. On ſouhaitoit d'avoir ſeulement le bonheur de toucher la frange de ſes habits, pour être guéri (*a*).

Quelques Phariſiens & quelques Scribes qui étoient venus de Jéruſalem après la Fête de Pâque, ayant remarqué que, contre la tradition des Juifs, les Diſciples de JESUS ne lavoient pas leurs mains avant de manger, en portérent leurs plaintes à JESUS-CHRIST. Mais il leur dit qu'ils étoient de vrais hypocrites, qui négligeoient les principaux préceptes de la Loi, & en particulier celui de rendre honneur à ſes parens, pour garder leurs traditions (*b*); & ayant appellé les troupes du peuple, il leur dit que ce n'étoit point ce qui entroit dans la bouche qui ſouilloit l'homme; mais ce qui en ſortoit: par où il faiſoit entendre que les ſouillures légales en elles-mêmes, ne ſouilloient point l'ame (*c*).

Scandale des Phariſiens.

Comme il ſe fut retiré, ſes Apôtres lui dirent que les Phariſiens avoient été ſcandaliſez de ſon diſcours. Laiſſez-les, leur dit-il; ce ſont des aveugles qui conduiſent des aveugles. Toute plante que mon Pere Céleſte n'aura point plantée, ſera arrachée. Enſuite les Diſciples lui ayant demandé l'explication de ce qu'il avoit dit, que ce n'étoit pas ce qui entroit dans l'homme qui ſouilloit l'homme; il leur fit voir que tout ce qui entroit dans la bouche, étoit digéré par l'eſtomac; & que ce qui n'étoit pas utile à la nourriture, étoit rejetté par les voies ordinaires: au lieu que ce qui ſortoit de la bouche de l'homme, venoit du cœur de l'homme, & le rendoit coupable aux ieux de Dieu, comme les querelles, les menſonges, les mauvais déſirs, les penſées & les actions deshonnêtes (*d*).

Fille de la Cananéenne guérie.

Au commencement de Mai il partit pour aller aux environs de Tyr & de Sidon. Il vouloit demeurer caché; mais il fut bien-tôt découvert. Une femme Cananéenne vint lui demander la guériſon de ſa fille. JESUS ne lui répondit rien d'abord; mais comme elle continuoit à crier, & que ſes Apôtres le ſollicitoient de lui accorder ce qu'elle demandoit, & de la renvoyer, il dit qu'il n'étoit venu que pour les brebis égarées de la maiſon d'Iſraël. Dès qu'il fut arrivé dans la maiſon, cette femme vint ſe jetter à ſes pieds, lui demandant inſtamment qu'il guérît ſa fille. JESUS lui répondit qu'il n'étoit pas juſte de donner aux chiens le pain des enfans. Il eſt vrai, répliqua-t-elle; mais les petits chiens mangent au moins les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. JESUS admirant ſa foi, lui accorda ſa demande (*e*).

Sourd & muet guéri.

Il continua ſa route par Sidon & par la Décapole, & vint au-delà de la mer de Galilée. On lui préſenta un homme ſourd & muet; & l'ayant tiré à l'écart, il lui mit les doigts dans les oreilles, & toucha ſa langue avec ſa ſalive, & lui rendit ainſi la parole & l'ouïe (*f*).

Multiplication des ſept pains, & de quelques petits poiſſons.

Il monta ſur une montagne, & y demeura trois jours. Pendant ce tems il vint une infinité de malades, qu'il guérit dès qu'il fut deſcendu. Et comme les troupes l'attendoient depuis trois jours, il dit à ſes Diſciples qu'il ne falloit pas les laiſſer retourner à jeun dans leurs maiſons. Ils avoient ſept pains & quelques petits poiſſons pour la proviſion de la ſuite de JESUS. Il les fit diſtribuer à toute la multitude, qui étoit d'environ quatre mille hommes, ſans compter les femmes & les enfans. Ils furent tous raſſaſiez, & il en demeura encore ſept paniers de reſte qu'on recueillit (*g*).

Signe du Prophéte Jonas promis aux Phariſiens.

JESUS s'embarqua auſſi-tôt après, & alla à Magédan dans le canton de Dalmanutha, ſur le même bord de la mer, mais plus au Midi du lieu où il s'étoit embarqué. Comme il y étoit, les Phariſiens & les Saducéens vinrent pour le tenter, lui demandant un prodige dans le Ciel. Mais JESUS leur dit, qu'eux qui étoient ſi habiles pour diſcerner la face du Ciel, & pour prévoir le beau ou le mauvais tems, n'avoient pas aſſez de diſcernement pour connoître les tems, & pour voir que les Prophéties étoient accomplies dans ſa perſonne. Enfin, il leur déclara qu'il n'avoit point d'autre ſigne à leur donner que celui du Prophéte Jonas; & les ayant quittez, il s'embarqua de nouveau ſur le lac de Génézareth pour aller à Bethſaïde, ville ſituée à l'extrémité ſeptentrionale du lac (*h*).

Levain des Phariſiens, des Saducéens, & d'Hérodes.

En s'embarquant, les Apôtres avoient oublié de prendre du pain pour leurs proviſions, & ils ſe trouvérent de l'autre côté du lac, n'ayant qu'un ſeul pain. JESUS leur dit qu'ils ſe gardaſſent bien du levain des Phariſiens & des Saducéens, & de celui d'Hérodes. Il vouloit marquer la doctrine & les ſentimens de ces gens-là. Mais les Diſciples ne ſongeoient qu'au pain matériel qu'ils avoient oublié. JESUS-CHRIST leur reprocha leur peu de foi, les fit ſouvenir des deux miracles dont ils avoient été témoins, & comment une fois il avoit nourri cinq mille hommes avec cinq pains, & une autre fois quatre mille hommes avec ſept pains. Alors ils comprirent qu'il leur parloit de la doctrine des Phariſiens, des Saducéens, & des Hérodiens, dont il falloit ſe donner de garde (*i*).

Aveugle guéri à Bethſaïde.

Il prit terre a Bethſaïde, qui étoit au nord du lac, & on lui amena un aveugle pour le prier de le guérir. Il le tira hors de la ville, lui mit de la ſalive ſur les ieux, lui impoſa les mains, & lui demanda s'il voyoit. Je vois, dit-il, des hommes comme des arbres qui marchent. JESUS mit une ſeconde fois les mains ſur ſes ïeux, & l'aveugle vit parfaitement. Il le renvoya, & lui dit de ne pas publier ce qui lui étoit arrivé (*k*).

Confeſſion de S. Pierre que Jeſus eſt le Meſſie.

JESUS partit pour Bethſaïde, & alla plus avant vers le nord du côté de Ceſarée de Philippe. Un jour étant ſeul en prieres avec ſes Diſciples, il leur demanda ce qu'on diſoit de lui. Ils lui répondirent que les uns diſoient qu'il étoit Elie, d'autres Jérémie, d'autres Jean-Batiſte, ou quelqu'un des Prophétes reſſuſcitez. Et vous, dit JESUS, que penſez-vous de moi? Vous êtes

(a) *Matth.* XIV. 36.
*Marc.* VI. 56. 57.
*Joan.* VII.
(b) *Matth.* XV. 1.... 4.
*Marc.* VII. 1.... 9.
(c) *Matth.* XV. 10.... 14.
*Marc.* VII. 14. 15.
(d) *Matth.* XV. 15.... 20.
*Marc.* VII. 18. 19.... 23.
(e) *Matth.* XV. 22.... 28.
*Marc.* VII. 25.... 30.
(f) *Marc.* VII. 32.... 35.
(g) *Matth.* XV. 32.... 39.
*Marc.* VIII. 1.... 10.
(h) *Matth.* XV. 39. & XVI. 1.... 5.
*Marc.* VIII. 10.... 13.
(i) *Matth.* XVI. 4.... 12.
*Marc.* VIII. 13.... 21.
(k) *Marc.* VIII. 22.... 26.

le

Digitized by Google

le CHRIST, Fils de Dieu, répondit Pierre. Alors JESUS loua sa foi, & lui dit : Vous êtes Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, & les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; & je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux, & tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans le Ciel; & tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans le Ciel. Alors il leur ordonna de ne dire à personne qu'il étoit le CHRIST (a).

An 35. de J.C. 32. de l'Ere Vulgaire.

Prédiction des souffrances de J.C.

Après cela JESUS commença à prédire à ses Apôtres les maux qu'il devoit souffrir à Jérusalem. S. Pierre le tirant à l'écart, lui dit : A Dieu ne plaise que cela vous arrive. Mais JESUS jettant les ieux sur ses Apôtres, reprit fortement Pierre, en lui disant : Retirez-vous de moi, Satan, vous m'êtes un sujet de scandale. En même tems il appella les troupes, & leur dit: Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il prenne sa croix, & qu'il me suive. Car celui qui veut conserver sa vie, la perd; & celui qui la perd pour l'amour de moi, la conserve. Celui qui rougira de moi devant les hommes, je rougirai de lui, lorsque je paroîtrai dans la gloire de mon Pere avec ses Anges. Je vous dis en vérité qu'il y a ici quelqu'un qui ne mourra point, qu'il n'ait vû le Royaume de Dieu qui doit venir avec sa puissance (b) il parloit sans doute ou de sa Transfiguration, ou de la vengeance qu'il devoit exercer contre les Juifs par les armes des Romains.

Transfiguration du Sauveur.

Six jours après cet entretien, JESUS conduisit trois de ses Apôtres, Pierre, Jacques & Jean, sur une montagne à l'écart, où s'étant mis en prieres pendant la nuit, il parut tout d'un coup tout brillant de gloire, & ses habits blancs & éclatans comme la neige. Cependant les Apôtres étoient tombez dans l'assoupissement, d'où s'étant enfin eveillez, ils furent témoins de la Transfiguration de leur Maître. Ils virent Moïse & Elie qui s'entrenoient avec lui, & parloient de la mort qu'il devoit souffrir à Jérusalem. Pierre transporté de joie, & ne sachant bonnement ce qu'il disoit, proposa à JESUS de faire sur cette montagne trois tentes, pour JESUS, pour Moïse, & pour Elie: mais pendant ce tems ces deux Saints disparurent, & une nuée enveloppa les Disciples. Alors ils ouirent une voix qui cria : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance; écoutez-le. A cette voix ils se prosternérent saisis de frayeur; mais JESUS les releva, & leur dit le matin en descendant de la montagne, de ne dire à personne ce qu'ils avoient vû, jusqu'après sa Résurrection (c).

Elie est venu en la personne de Jean-Batiste.

Ce que JESUS-CHRIST avoit dit, *qu'il devoit ressusciter*, n'avoit pas bien été entendu par les Apôtres. Ils se demandoient entre eux ce que cela vouloit dire, & ils dirent à JESUS : Comment donc les Scribes disent-ils qu'Elie doit venir auparavant ? JESUS leur dit : Qu'à la vérité Elie devoit venir avant le dernier jour, pour rétablir toutes choses; mais qu'il étoit déja venu en *esprit dans la personne de Jean-Batiste*, que les Juifs n'ont pas reçu, & qu'ils ont traité comme *ils ont voulu. Ils en doivent faire de même du* Fils de l'Homme (d).

Guérison d'un enfant lunatique, muet & possédé du démon.

Comme la Transfiguration s'étoit faite pendant la nuit, dès le matin JESUS étant descendu de la montagne avec Pierre, Jacques & Jean, vint trouver ses autres Disciples qui étoient au milieu d'une grande troupe, & en dispute avec les Scribes, sur ce qu'ils n'avoient pû rendre la santé à un jeune homme qui étoit lunatique, épileptique, muet & possedé du démon. Lorsque JESUS parut, tout le monde, vint au devant de lui pour le recevoir, & entre autres le pere de l'enfant, qui lui raconta la maladie de son fils, & le conjura de lui rendre la santé. JESUS répondit: O race incrédule & perverse, jusqu'à quand demeurerai-je au milieu de vous? Amenez-moi ce jeune homme. Aussi-tôt le démon commença à le tourmenter. Alors JESUS dit au pere, que s'il avoit la foi, rien n'étoit impossible à celui qui croyoit. Le pere fondant en larmes, répondit: Seigneur, je crois; mais aidez mon peu de foi. En même tems JESUS menaça le démon, & le força de quitter le jeune homme (e).

Démon qu'on ne peut chasser que par la priere & par le jeûne.

JESUS étant entré dans la maison, ses Disciples vinrent lui demander en particulier, pourquoi ils n'avoient pû guérir ce malade? JESUS leur répondit que c'étoit à cause de leur peu de foi, & que s'ils avoient de la foi comme un grain de sénévé, ils transporteroient les montagnes. Cette sorte de démons, ajouta-t-il, ne sort que par la priere & par le jeûne (f).

Il parcourut ensuite la Galilée, & ne vouloit pas que l'on sût qui il étoit. Il disoit à ses Apôtres que le Fils de l'Homme devoit être livré entre les mains des Juifs; qu'il devoit être mis à mort, & ressusciter le troisiéme jour. Mais cela n'entroit point dans leur esprit. Ils ne laissoient pas d'entrevoir que cela désignoit la venue du Royaume du Fils de Dieu, & ils parloient en chemin de la primauté, disputant qui d'entre eux seroit le premier dans le Royaume des Cieux (g).

Jesus paie les deux drachmes pour le Temple.

JESUS & Pierre arrivérent à Capharnaüm avant les autres; & les receveurs des deux drachmes par tête qui se payoient au Temple, vinrent demander à saint Pierre, si son Maître ne payoit pas les deux drachmes ou le demi-sicle. Pierre répondit : Oui, il le paie. JESUS aussi-tôt qu'il fut arrivé à la maison, & avant que Pierre lui eût parlé, lui dit : Les Rois de la terre de qui tirent-ils le tribut? Est-ce de leurs enfans, ou des étrangers? Des étrangers, répondit Pierre. Les enfans en sont donc exemts, répliqua JESUS, voulant dire qu'étant le Fils de Dieu, il n'étoit pas obligé à payer ce qu'on levoit pour la Maison de son Pere. Toutefois, ajouta-t-il, afin que nous ne leur soyons pas un sujet de scandale, allez à la mer, & le premier poisson que vous tirerez avec votre ligne, vous donnera de quoi payer pour moi & pour vous. Pierre y alla, & il tira un poisson qui avoit dans la bouche un stater ou un sicle. Il le donna au receveur pour JESUS & pour lui (h).

(a) *Matth.* XVI. 13.... 20.
*Marc.* VIII. 27.... 29.
*Luc.* IX. 18.
(b) *Matth.* XVI. 21.... 28.
*Marc.* VIII. 31.... 39.
*Luc.* IX. 22.... 27.
(c) *Matth.* XVII. 1.... 9.
*Marc.* IX. 1.... 8.
*Luc.* IX. 28. .. 36.
(d) *Matth.* XVII. 9.... 13.
*Marc.* IX. 9.... 13.
(e) *Matth.* XVII. 14.... 18.
*Marc.* IX. 14.... 27.
*Luc.* IX. 37.... 42.
(f) *Matth.* XVII. 19.... 21.
*Marc.* IX. 18.... 29.
(g) *Matth.* XVII. 22. 23.
*Marc.* IX. 30.... 32.
*Luc.* IX. 44. 45.
(h) *Matth.* XVII. 24.... 27.

An 35. de J. C. 32. de l'Ere Vulgaire.

Dispute entre les Apôtres sur la primauté dans le Royaume de Dieu.

Dans ce même moment les Disciples arrivérent ; car il paroît qu'ils n'étoient point présens à tout ce qui se passa pour le paiement du demi-sicle, & qu'ils étoient demeurez derriere, disputant, comme nous l'avons dit, sur la primauté. En arrivant donc, ils demandérent à JESUS, qui étoit le plus grand dans le Royaume des Cieux? JESUS qui savoit ce qui s'étoit passé entre eux pendant son absence, leur demanda de quoi ils avoient disputé en chemin. Mais ils demeurérent confus & dans le silence. Ensuite pour répondre à leur question, il leur dit que pour devenir le premier, il falloit chercher à être le dernier de tous; & prenant un petit enfant, il le mit auprès de soi, & leur dit, que s'ils vouloient entrer dans le Royaume des Cieux, ils devoient devenir comme cet enfant (a).

Homme qui chasse les démons au nom de J. C. quoiqu'il ne fût pas de ses Disciples.

Jean raconta à JESUS qu'ils avoient vû un homme qui chassoit les démons en son nom, & que comme il n'étoit pas de leur compagnie, ils l'avoient empêché. JESUS lui dit qu'il le falloit laisser, & qu'un homme qui faisoit des miracles en son nom, ne seroit pas disposé à parler mal de lui; & que quiconque n'étoit pas contre lui, étoit pour lui (b).

Danger du scandale.

Il ajouta que quiconque donneroit un verre d'eau à ses Disciples en son nom, il en recevroit la récompense; & que malheur à celui qui scandaliseroit le moindre des siens : qu'il vaudroit mieux qu'on lui mît au cou une meule de moulin, & qu'on le jettât dans la mer : qu'il falloit qu'il y eût des scandales dans le monde; mais que malheur a celui qui les causeroit : que si notre main, notre pied, notre œil, nous sont un sujet de scandale, il faut les arracher, & les jetter loin de nous : que le ver des damnez ne mourra point; ni leur feu ne s'éteindra point : que le sel est bon; mais s'il vient à s'affadir, à quoi sera-t-il bon (c)?

Parabole de la brebis égarée.

Il dit de plus, qu'on ne doit point mépriser les moindres des Fidéles, puisque leurs Anges voient la face du Pere Céleste : qu'il est venu chercher ce qui étoit perdu. Il proposa la parabole d'un homme, qui ayant cent brebis, en va chercher une seule qui s'étoit égarée, & laisse les quatre-vingt-dix-neuf sur les montagnes. Il donna les règles de la correction fraternelle. Il faut premierement reprendre notre frere seul à seul; puis l'avertir en présence de deux ou trois témoins. S'il ne se corrige pas encore, on peut le dénoncer à l'Eglise. S'il n'écoute pas l'Eglise, il faut se séparer de lui, & le regarder comme un Païen & un Publicain. Il dit que ce que ses Apôtres auront lié ou délié sur la terre, sera lié ou délié dans le Ciel. Que quand deux ou trois personnes s'assembleront en son nom, il se trouvera au milieu d'eux. Et que s'ils s'accordent à demander quelque chose, elle leur sera accordée par le Pere Céleste (d).

Régles pour la correction fraternelle.

A l'occasion de ce que JESUS avoit dit de la correction fraternelle, Pierre lui demanda combien de fois on devoit pardonner à son frere, S'il falloit lui pardonner jusqu'à sept fois. JESUS répondit : Je ne vous dis pas jusqu'à sept, mais jusqu'à septante fois sept fois. Il ajouta une parabole d'un Roi, qui ayant voulu faire rendre compte à ses serviteurs, on lui en présenta un qui lui devoit mille talens, & qui ayant demandé du tems, fut renvoyé quitte de sa dette. Mais au sortir de chez son maître, ayant rencontré un de ses conserviteurs qui lui devoit cent deniers, il le prit au collet, & malgré ses prieres & ses larmes, le jetta en prison. Le Roi ayant appris la cruauté de ce serviteur envers son conserviteur, le fit prendre, & le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il eût rendu toute la somme qu'il devoit. Ainsi le Pere Céleste pardonnera à ceux qui useront d'indulgence envers leurs freres (e).

Voyage de J. C. à Jérusalem, pour la Pentecôte.

JESUS entrant dans l'année qui devoit être la derniere de sa vie, résolut d'aller à Jérusalem pour la fête de la Pentecôte. Il envoya devant lui quelqu'un pour lui préparer un logement dans un bourg des Samaritains; mais on ne voulut pas l'y recevoir. Deux de ses Disciples, Jacques & Jean, lui demandérent s'il trouveroit bon qu'ils fissent descendre le feu du Ciel sur cette bourgade. Mais JESUS leur dit : qu'ils ne savoient à quel esprit ils appartenoient. Que pour lui, il étoit venu pour sauver, & non pour perdre les hommes. C'est ce zèle trop ardent de ces deux Disciples, qui leur fit donner le nom de *Boanergès*, ou fils du tonnere (f).

Dispositions pour suivre comme il faut Jesus-Christ.

Un homme vint lui dire, qu'il le vouloit suivre partout. JESUS lui répondit : Les renards ont des taniéres, & les oiseaux du Ciel des nids pour se retirer; mais le Fils de l'Homme n'a pas où reposer sa tête. JESUS ayant dit à un autre de le suivre; celui-ci demanda le tems d'aller donner auparavant la sépulture à son pere. Mais le Sauveur lui répondit, qu'il devoit laisser aux morts le soin d'ensevelir leurs morts. Il dit à un autre, qui lui demanda le loisir d'aller dire adieu à ses parens : Celui qui met la main à la charue, ne doit pas regarder derriere soi (g).

Mission des soixante-douze Disciples.

JESUS outre ses douze Apôtres, choisit encore soixante-douze Disciples qu'il envoya devant lui dans tous les lieux où il devoit passer. En allant à Jérusalem, il leur dit que la moisson étoit grande, mais qu'il y avoit peu d'ouvriers; qu'il les envoyoit comme des moutons au milieu des loups; qu'ils ne prissent ni bourse, ni provisions, ni souliez à changer; qu'ils ne saluassent personne dans leur chemin; qu'en entrant dans une maison, ils lui souhaitassent la paix & toute sorte de prospéritez : si ceux de la maison sont dignes de vous recevoir, la paix viendra sur eux; sinon, elle retournera vers vous. Il leur dit de demeurer dans la même maison sans en sortir, tandis qu'on voudroit bien les y souffrir. De manger ce qu'on leur serviroit, de guérir les malades, de prêcher la venue du Royaume de Dieu. Il ajouta : Lorsque vous serez entrez dans une ville, & qu'on ne voudra pas vous recevoir, secouez sur eux la poussiére de vos pieds, & sortez-en. Cette ville sera traitée au jour du Jugement avec plus de sévérité, que Sodome & Gomorrhe. Malheur à Corozaïm, à Capharnaüm, à Bethsaïde : au jour du Jugement, Tyr & Sidon seront traitées moins rigoureusement que ces trois villes (h).

Retour des soixante-douze Disciples après leur prédication.

Les soixante-douze Disciples ayant ainsi reçu leur mission, vont dans tous les lieux où JESUS

(a) *Matth.* XVIII. 1.... 4.
*Marc.* IX. 34.... 37.
*Luc.* IX. 47. 48.
(b) *Marc.* IX. 38.... 41.
*Luc.* 10. 49 5 .
(c) *Matth.* XVIII. 6.... 9.
*Marc.* IX. 41.... 50.
(d) *Matth.* XVIII. 10.... 20.
(e) *Matth.* XVIII. 15.... 35.
(f) *Luc.* IX. 51.... 56.
(g) *Luc.* IX. 56.... 62.
(h) *Luc.* X. 1.... 16.

Digitized by Google

An 35. de J.C. 32. de l'Ere Vulgaire.

devoit les suivre, prêchent la venue du Royaume de Dieu, & font toutes sortes de prodiges. Ils reviennent quelque tems après, JESUS étant déja arrivé à Jérusalem, ou au voisinage, & lui racontent les heureux succès de leur prédication, & que les Démons mêmes leur sont soumis. JESUS leur répondit qu'il voyoit Satan qui tomboit du Ciel comme un éclair. Il donna ensuite à ses Disciples la force de marcher sans rien craindre sur les serpens & les scorpions, & la vertu de résister à toutes sortes de venins & de choses dangéreuses. Il rendit graces à son Pere de ce qu'il avoit découvert ses Mystéres aux simples & aux petits, pendant qu'il les cachoit aux grands & aux superbes. Il ajouta que son Pere lui avoit mis tout en main; que nul ne connoissoit le Pere que le Fils, ni le Fils que le Pere, ou ceux à qui l'un & l'autre l'avoit voulu révéler. Que bien-heureux étoient ses Disciples, qui voyoient celui que bien des Rois & des Prophétes avoient dé-siré de voir & de connoitre (a).

Parabole de l'homme blessé en allant à Jérico, & secouru par un Samaritain.

Un Savant dans la Loi vint tenter JESUS, en lui demandant: Que ferai-je pour avoir la vie éternelle? JESUS répondit: Que porte la Loi? Le Scribe lui dit: Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, & votre prochain comme vous-même. JESUS répliqua: Vous avez bien dit: faites cela, & vous vivrez. Le Scribe ajouta: Mais quel est mon prochain? JESUS lui proposa cette parabole: Un Juif allant de Jérusalem à Jérico, fut arrêté sur le chemin par des voleurs qui le blessérent, le dépouillérent, & le laissérent demi-mort sur la place. Un Prêtre pas-sant par là, vit cet homme blessé, & passa sans lui donner du secours. Un Lévite quelque tems après passa de même sans lui rien faire. Enfin, un Samaritain passant par la même route, le re-leva, banda ses plaies, le prit sur sa monture, le conduisit à l'hotellerie, en prit grand soin pen-dant qu'il y fut, & en sortant donna de l'argent au Maître de la maison, afin qu'il en eût soin. Qui de ces trois a été le prochain de ce pauvre blessé? Le Scribe répondit: C'est celui qui a été touché de son malheur. Allez, lui répondit JESUS: faites de même (b).

Jesus reçu à Béthanie dans la maison de de Marthe & de Marie.

JESUS fut reçu un jour dans la maison d'une femme nommée Marthe, qui demeuroit à Bé-thanie, à quinze stades, ou trois quarts de lieuë de Jérusalem. Marthe s'empressoit de préparer à manger à JESUS, pendant que Marie sa sœur, assise à ses pieds, écoutoit tranquilement sa parole. Marthe s'en plaignit à JESUS, & lui dit: Seigneur, vous ne pensez pas que ma sœur me laisse seule occupée à vous servir; dites-lui donc de m'aider. Mais JESUS lui répondit: Marthe, vous vous occupez à bien des choses; Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée (c).

Formule de priere donnée par Jesus-Christ à ses Apôtres.

Comme JESUS étoit sur le mont des Oliviers, vis-à-vis de Jérusalem, après qu'il eut achevé sa priere, ses Disciples le suppliérent de leur donner une formule de prier, comme Jean-Batiste en avoit donné à ses disciples. JESUS leur enseigna l'Oraison Dominicale, qu'il leur avoit déja donnée dans le Sermon sur la montagne (d). Il continua à les instruire sur la vertu & les qualitez d'une bonne oraison. Il leur proposa la parabole d'un homme qui ayant besoin de trois pains à cause d'un ami qui lui étoit venu de dehors, les alla demander à son voisin. Celui-ci étoit couché, & toute sa famille. Il s'en excusa d'abord; mais enfin vaincu par l'importunité de son voisin, il se leva, & lui donna tout ce qu'il lui demandoit. Il conclut: Demandez donc, & vous recevrez: cherchez, & vous trouverez: frappez, & on vous ouvrira. Qui est le pere qui donne une pierre, ou un serpent, à son fils qui lui demande du pain ou un œuf (e)?

Possedé muet, délivré & guéri.

On présenta à JESUS un possedé qui étoit muet. JESUS le guérit; mais les Pharisiens l'ac-cusérent de ne chasser les Démons que par Béelsebub, Prince des Diables. D'autres Pharisiens vinrent lui demander un miracle dans le Ciel: mais JESUS connoissant leurs pensées, leur dit: Tout Royaume divisé se ruinera, & ne subsistera point. Si le regne de Satan est divisé, comment se soutiendra-t-il? Si je chasse les Démons au nom de Béelsebub, au nom de qui vos enfans les chassent-ils? C'est pourquoi ils seront vos Juges. Or si je chasse les Démons par le doigt de Dieu, certainement le Royaume de Dieu est venu. Quand un vaillant homme & bien armé est chargé de la garde d'une maison, nul n'y entrera qu'il n'ait desarmé & vaincu le gardien. Celui qui n'est point avec moi, est contre moi; & celui qui ne ramasse pas avec moi, dissipe. L'esprit impur étant chassé de sa demeure, cherche partout à se reposer; mais ne trouvant point de re-traite, il s'en retourne à sa maison, & s'y fortifie de nouveau avec sept autres esprits plus mau-vais que lui; ensorte que l'état de celui qui avoit été délivré, devient pire qu'auparavant (f).

Royaume divisé ne peut subsister.

Reproches de Jesus-Christ contre les Pharisiens.

JESUS continua d'invectiver contre les Pharisiens. Il leur déclara pour la troisiéme fois qu'il n'avoit point d'autre signe à leur donner, que celui du Prophete Jonas. (Voyez *Matth.* XII. 39. XVI. 4.) Que la Reine de Saba & les Ninivites s'élevéront contre eux au jour du Jugement, & condamneront leur incrédulité & leur indifférence pour la vérité. Que l'on ne met point une lampe allumée sous un boisseau, mais dans un lieu apparent, pour y éclairer. Que la lumiere du corps est l'œil: que si l'œil est clairvoyant, tout le corps sera dans la lumiére; sinon, tout est dans l'obscurité. Craignez donc que la lumiére qui est dans vous, ne soit obscure & téné-breuse (g).

Jesus mange chez un Pharisien, qui se scandalise de ce qu'il ne lave pas ses mains, en se mettant à table.

Un Pharisien ayant invité JESUS à dîner, fut surpris qu'il ne se fût pas lavé les mains avant que de se mettre à table. Mais JESUS lui répondit: Que pour eux, Pharisiens, ils avoient grand soin de nettoyer le dehors du vase, pendant que le dedans étoit plein de rapines & de malice. Il invectiva ensuite contre ceux d'entre eux qui donnoient la dîme de la mente & de la rue, pendant qu'ils abandonnoient la justice & la charité. Il leur reprocha qu'ils cherchoient avec empressement les premieres places dans les Synagogues & dans les places publiques, & qu'ils étoient comme des sépulcres blanchis, sur lesquels on marchoit sans s'en défier: Il ajouta: Mal-heur à ceux qui chargent les autres hommes de fardeaux insupportables, pendant qu'eux-mêmes

(a) *Luc.* XVI. 24.
(b) *Luc.* X. 23.... 37.
(c) *Luc.* IX. 38.... 42.
(d) *Matth.* VI. 9.... 13.
(e) *Luc.* XI. 1.... 13.
(f) *Luc.* XI. 14.... 28.
(g) *Luc.* XI. 29.... 36.

An 35. de J.C. 32. de l'Ere Vulgaire.

ne les touchent pas du bout du doigt, pour aider ceux qui les supportent avec peine. Malheur à ceux qui bâtissent des tombeaux aux Prophetes, que leurs peres ont fait mourir. Malheur à ceux qui se sont saisis de la clef de la science, & qui n'y veulent pas entrer eux-mêmes, ni y laisser entrer les autres. Les Scribes & les Pharisiens irritez de ce que JESUS leur venoit de dire, l'observoient, & l'engageoient à parler sur plusieurs choses, tâchant de le surprendre dans ses discours (*a*).

Levain des Pharisiens, qui est l'hypocrisie.

Un jour JESUS parlant à ses Disciples au milieu d'une grande troupe de peuple, leur disoit: Donnez-vous de garde du levain des Pharisiens, qui est l'hypocrisie: car il n'y a rien de si caché qui ne se découvre; ni de si secret, qui ne se sache un jour. Ce que vous avez dit dans le secret, sera un jour publié devant tout le monde; & ce que vous avez dit à l'oreille, sera un jour prêché de dessus les toits. Ne craignez pas ceux qui peuvent tuer les corps; mais celui qui peut donner la mort à l'ame, en la précipitant dans l'enfer. Deux petits oiseaux du prix de deux sols, ne sont point en oubli devant Dieu; à plus forte raison ne vous oubliera-t-il pas: les cheveux mêmes de vos têtes sont comptez. Quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai devant mon Pere; & quiconque me renoncera, je le renoncerai. Les outrages prononcez contre le Fils, seront pardonnez; mais ceux qu'on aura dits contre le saint Esprit, ne seront point pardonnez. Lorsqu'on vous fera comparoître devant les assemblées & les Magistrats, ne soyez point en peine de ce que vous aurez à répondre; car le saint Esprit vous enseignera sur l'heure ce que vous aurez à dire (*b*).

Jesus est prié de faire un partage entre deux freres.

Un homme vint prier JESUS d'obliger son frere de partager avec lui. JESUS lui dit qu'il n'étoit point établi Juge pour ces sortes de choses. Il en prit occasion de parler contre l'avarice. Il proposa sur cela la parabole d'un homme riche, qui voulant détruire ses greniers pour en faire de plus vastes, & se proposant de vivre à son aise, fut tout d'un coup enlevé du monde. Il ne faut donc point s'inquiéter du vivre & du vêtement. Les oiseaux sont vêtus & nourris par les soins de Dieu; à plus forte raison les hommes le seront-ils. Il est inutile de s'inquiéter pour cela. L'homme ne peut ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée: s'il ne peut le moins, pourra-t-il le plus? Les lys ne pensent point à leur vêtement; cependant Dieu les revêt avec magnificence. Cherchez donc premierement le Royaume des Cieux, & tout cela vous sera donné par surcroît. Vendez ce que vous avez, & donnez l'aumône, & amassez-vous des trésors dans le Ciel. Ayez toujours vos reins ceints & vos lampes allumées, afin que quand votre Maître reviendra du festin, vous le puissiez recevoir. Je vous dis en vérité, que s'il vous trouve en cet état, il vous fera mettre à table, & vous servira lui-même à manger. Si le pere de famille savoit à quelle heure le voleur devroit venir pour percer sa muraille, il ne s'endormiroit pas. Ainsi soyez toujours prêts, parce que vous ne savez pas à quelle heure le Fils de l'Homme doit venir (*c*).

Paraboles du dispensateur fidéle, du mauvais serviteur, du serviteur désobéïssant.

Pierre demanda à JESUS-CHRIST, si ce qu'il disoit regardoit tout le monde, ou s'il ne parloit qu'à ses Disciples? JESUS lui proposa à ce sujet diverses paraboles. 1°. Celle du dispensateur fidéle & prudent, qui en récompense de sa fidélité, est établi sur toute la famille. 2°. De celui qui abusant de l'absence de son maître, maltraite ses conserviteurs, & se divertit. Cependant le maître revient, & fait mourir ce dispensateur infidéle. 3°. Du serviteur, qui sachant la volonté de son maître, ne l'execute point, & est sévérement puni; & de celui qui ne la sachant pas, est châtié moins rigoureusement. On demande beaucoup à celui à qui l'on a confié beaucoup. Je suis venu apporter le feu sur la terre, & je ne demande que de le voir allumé. Je suis venu pour être batisé d'un batême de sang; je suis dans la peine, jusqu'à ce que ce batême soit accompli. Je ne suis pas venu apporter la paix sur la terre, mais la division. Je viens répandre la division dans les familles entre les enfans & leurs peres, entre les peres & les enfans, &c. (*d*)

S'accorder avec sa partie avant le jugement rendu.

JESUS reprocha aux Pharisiens qu'ils savoient fort bien prédire le beau ou le mauvais tems, par l'inspection du Ciel; mais qu'ils ne pouvoient discerner le tems de la venue du Messie. Il ajouta: Lorsque vous êtes en chemin avec votre partie pour aller devant les Juges, ne différez pas de vous accommoder avec lui, de peur que le Juge ne vous condamne & ne vous fasse mettre en prison, jusqu'à ce que vous ayez rendu jusqu'au dernier sol (*e*).

Sang des Galiléens mêlé à leurs sacrifices, par Pilate.

En ce tems-là on dit à JESUS que Pilate avoit mêlé le sang de quelques Galiléens avec leurs sacrifices. JESUS répondit: Croyez-vous que ces Galiléens étoient les plus coupables du pays? Non, sans doute; & ceux sur qui la tour de Siloë est tombée, n'étoient pas non plus les plus criminels de la ville de Jérusalem. Ainsi, si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de même. Il leur proposa la parabole d'un figuier, qui ne produisant point de fruit, fut condamné par son maître à être arraché. Mais son vigneron le pria d'avoir patience encore un an, & que dans ce tems-là, il le cultiveroit, & lui donneroit de l'amendement; & qu'au cas qu'il ne produisît rien, il l'arracheroit (*f*).

Guérison d'une femme courbée depuis dix-huit ans.

Comme il enseignoit à son ordinaire dans les Synagogues un jour du Sabbat, il guérit une femme qui étoit depuis dix-huit ans si courbée, qu'elle ne pouvoit regarder en haut. Le Chef de la Synagogue s'en plaignit, disant que la semaine étoit assez longue, sans venir encore guérir les malades au jour du Sabbat. JESUS lui répondit: Hypocrites que vous êtes, qui de vous fait scrupule de délier son bœuf ou son âne le jour du Sabbat, pour le mener boire; & vous vous fâchez que j'aie délivré de son infirmité cette femme qu'il y a dix-huit ans qui souffre (*g*)?

Parabole du grain de sénéve, & du levain.

JESUS leur proposa ensuite pour la seconde fois la parabole du grain de sénévé, qui devient aussi grand qu'un arbre; & celle du levain, qui fait lever la pâte de trois mesures de farine. Il continuoit ainsi son chemin vers Jérusalem, enseignant partout dans les Synagogues. Etant dans

(*a*) *Luc.* XI. 38.... 54.
(*b*) *Luc.* XII. 1.... 12.
(*c*) *Luc.* XII. 13.... 41.
(*d*) *Luc.* XII. 41.... 53.
(*e*) *Luc.* XII. 54.... 58.
(*f*) *Luc.* XIII. 1.... 9.
(*g*) *Luc.* XIII. 10.... 17.

cette

Digitized by Google

An 35. de J.C. 32. de l'Ere Vulgaire.

cette ville le jour de la Pentecôte, on lui demanda s'il y auroit bien peu de personnes sauvées; il répondit: Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite: le tems viendra que plusieurs chercheront à entrer, & n'y entreront point; & tous ceux qui viendront frapper à la porte, disant: Seigneur, Seigneur, n'entreront point pour cela. On leur dira: Je ne vous connois point: retirez-vous, ouvriers d'iniquité; allez dehors: là il y aura des pleurs & des grincemens de dents. Quelque jour vous verrez venir de toutes les parties du monde des étrangers qui viendront s'asseoir à table avec Abraham, Isaac & Jacob, pendant que les Juifs seront chassez dehors. Ainsi ceux qui sont les premiers, seront les derniers; & ceux qui sont les derniers, seront les premiers (a).

Fête de la Pentecôte, l'an 35. de J.C. & 32. de l'Ere Vulgaire.

Le même jour quelques Pharisiens vinrent donner avis à Jesus qu'Hérodes vouloit le faire mourir. Il leur dit: Dites à ce renard que je guéris les malades encore aujourd'hui & demain, & que dans trois jours j'acheve ma course. Il faut que je continue encore quelque tems dans l'exercice de mon ministére; mais je dois mourir à Jérusalem. Il n'est pas permis qu'un Prophéte meure ailleurs. Il prédit ensuite la destruction de cette Ville meurtriere des Prophétes, qui s'opposoit toujours à la volonté qu'il avoit de rassembler ses enfans, comme la poule rassemble ses petits. Il conclut, en disant: Vous ne me verrez plus jusqu'au tems que vous direz: Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur (b).

Hérodes veut faire mourir Jesus-Christ.

Jesus ayant quitté Jérusalem, revint à Capharnaüm, où un des principaux Pharisiens l'invita à manger un jour de Sabbat. Les Pharisiens l'observoient pour voir s'il guériroit quelque malade ce jour-là, afin d'en tirer occasion de l'accuser comme violateur du Sabbat. Il y avoit devant lui un hydropique. Il demanda aux Pharisiens s'il étoit permis de guérir un malade le jour du Sabbat. Comme ils ne répondoient pas, il prit l'hydropique, & le guérit; & en même tems il interrogea les Pharisiens, en leur disant: Ne retireriez-vous pas vos bestiaux d'une fosse où ils seroient tombez le jour du Sabbat? Et ils ne purent lui répondre (c).

Hydropique guéri en présence des Pharisiens.

Ayant remarqué que les Pharisiens qui étoient invitez avec lui, prenoient avec empressement les premieres places, il leur dit par une maniére de parabole: Quand vous serez invité à manger, prenez toujours la derniére place, afin que celui qui vous a invité, vous fasse monter plus haut; & gardez-vous de choisir la premiere place, de peur qu'il n'en vienne quelqu'un plus honoré que vous, à qui vous soyez contraint de céder celle que vous auriez prise; car quiconque s'éleve, sera abaissé; & quiconque s'abbaisse, sera élevé. Lorsque vous faites un festin, n'invitez pas vos parens & vos amis puissans, de peur qu'à leur tour ils ne vous invitent & ne vous rendent la pareille; mais invitez les pauvres, les malades, les aveugles, afin que Dieu vous en donne la récompense dans la résurrection des Justes (d).

Ne pas prendre la premiere place à table, lorsqu'on est invité à manger.

Un des conviez prit occasion des discours de Jesus, de dire: Heureux celui qui mangera à la table du Royaume de Dieu. Jesus en prit occasion de leur dire cette parabole: Un homme fit un grand festin, & y invita plusieurs personnes: mais les conviez s'excusérent tous d'y aller, disant l'un qu'il avoit acheté une métairie, l'autre qu'il avoit acheté des bœufs, l'autre qu'il s'étoit marié. Le maître du festin irrité du refus de ses amis, ordonna qu'on fit venir à son repas tout ce qu'on trouveroit de pauvres, & d'estropiez dans la ville. Il envoya même dans les champs, & ramassa tout ce qu'il y avoit de misérables sur les chemins & dans les haies; & il dit à ses serviteurs, qu'aucun de ces premiers conviez ne goûteroit de la bonne chere qu'il leur avoit préparée (e).

Parabole du grand festin, dont les conviez s'excusent de venir.

Jesus parcouroit la Galilée, enseignant dans les Synagogues, & toujours suivi par de grandes troupes de peuple, à qui il disoit, que pour devenir Disciple du Fils de l'homme, il falloit quitter son pere, sa mere, ses parens, & renoncer à soi-même. Qu'il falloit porter sa croix, & le suivre. Il leur proposa la parabole d'un homme, qui conçoit le dessein de bâtir une maison, & qui avant que de commencer, examiner à loisir s'il est assez riche pour l'achever? & celle d'un Roi, qui voulant entreprendre la guerre contre un autre Roi, considére mûrement s'il pourra avec dix mille hommes, résister à celui qui en méne vingt mille contre lui. Ainsi celui qui ne veut pas renoncer à toutes choses, ne peut devenir mon Disciple. Le sel est une fort bonne chose; mais s'il vient à s'affadir, avec quoi lui rendra-t-on sa force? Il n'est plus bon ni à fumer les terres, ni à mette au fumier; mais on le jette dehors comme inutile. Que ceux qui ont des oreilles pour écouter, écoutent (f).

Parabole du bâtisseur, qui compte à loisir s'il a de quoi achever son bâtiment.

Jesus revint à Capharnaüm, & les Publicains & les pécheurs venoient à lui pour l'entendre. Jesus ne dédaignoit pas de manger avec eux. Les Pharisiens en murmuroient: mais il leur dit cette parabole: Un homme avoit cent brebis: une d'entre elles s'étant égarée, il laissa les quatre-vingt-dix-neuf dans le désert, & alla chercher celle qui étoit perdue: il la chargea sur ses épaules, la rapporta au troupeau; & étant de retour en sa maison, il appella ses amis, & leur dit de le féliciter sur ce qu'il avoit trouvé sa brebis qui étoit perdue. Ainsi les Anges se réjouiront dans le Ciel de la conversion d'un pécheur.

Jesus mange avec les Publicains. Parabole de la brebis égarée.

Il leur en dit encore une autre de l'enfant prodigue, qui ayant obligé son pere de lui donner la part qui lui devoit venir de sa succession, s'en alla dans un pays éloigné, où il mangea tout ce qu'il avoit dans de mauvaises compagnies. Il se vit bien-tôt réduit à la derniere pauvreté, & contraint de garder les porcs. Rentrant dans lui-même, il prit la résolution de retourner chez son pere. Il y vint; son pere le reçut à bras ouverts, lui fit donner des habits, & fit un grand festin pour témoigner sa joie de son arrivée. Le frere aîné de ce jeune homme étant arrivé des champs, se facha de l'accueil que son pere avoit fait à son jeune frere. Mais le vieillard lui dit, qu'il falloit se réjouir du retour de son frere, qui étoit en quelque sorte revenu en vie, & qui étoit heureusement retrouvé (g).

Parabole de l'enfant prodigue.

(a) Luc. XIII. 19. 20.
(b) Luc. XIII. 31.... 35.
(c) Luc. XIV. 1.... 6.
(d) Luc. XIV. 1.... 14.
(e) Luc. XIV. 15.... 25.
(f) Luc. XIV. 25.... 35.
(g) Luc. XV. 1.... 32.



Digitized by Google

An 35. de J. C. 32. de l'Ere Vulgaire.

Après cela, JESUS passa le Jourdain, & vint par le pays qui est au-delà de ce fleuve, dans le pays de Judée. Il étoit suivi à son ordinaire par beaucoup de peuples, & par plusieurs malades, à qui il rendoit la santé (a).

Parabole de l'économe infidéle, & mauvais ménager.

Il dit à ses disciples la parabole de l'économe infidéle, qui ayant dissipé les biens de son maître, & n'étant point en état de rendre compte, prit en particulier chacun des débiteurs de son maître, leur donna des quittances, afin qu'ils le reçussent dans leurs maisons, lorsqu'il seroit destitué de sa charge d'Intendant des biens de son maître. Faites-vous donc des amis avec les richesses d'iniquité, afin qu'après cette vie, ils vous reçoivent dans les demeures éternelles. Celui qui est fidéle dans les petites choses, le sera aussi dans les grandes; & celui qui ne l'est pas dans celles qui ne sont pas à lui, comment le sera-t-il dans les siennes? Nul ne peut servir à deux maîtres. On ne peut servir Dieu, & être esclave des richesses (b).

Les Pharisiens qui étoient des avares, se railloient de ces discours du Sauveur: mais il leur dit que Dieu pénétroit le fond des cœurs, & que ce qui passoit pour élevé aux ieux des hommes, étoit en abomination aux ieux de Dieu. Jusqu'à Jean-Batiste, la Loi & les Prophétes ont subsisté. Depuis ce tems, le Royaume des Cieux est attaqué de toute part. Il est plus aisé que le Ciel & la Terre passent, que la moindre lettre de la Loi demeure sans effet (c).

Est-il permis de faire divorce avec sa femme?

Les mêmes Pharisiens lui demandérent ensuite, pour le tenter, s'il étoit permis de faire divorce avec sa femme. JESUS leur demanda à son tour ce que Moïse avoit dit. Ils répondirent qu'il avoit permis de lui donner un écrit de divorce, & de la répudier. Il est vrai, dit JESUS: mais ce n'est qu'à la dureté de votre cœur qu'il a accordé cela: car n'avez-vous pas lu qu'au commencement Dieu créa l'homme & la femme, & que l'homme quittera son pere & sa mere pour s'attacher à son épouse. Ainsi que nul homme ne sépare ce que Dieu a uni. Or je vous dis que quiconque répudie sa femme, si ce n'est en cas d'adultére, & en épouse une autre, commet lui-même un adultére; de même que celui qui épouse celle qui a été répudiée par son mari (d).

Eunuque de trois sortes. Virginité recommandée.

Lorsque JESUS fut de retour dans la maison, les Apôtres vinrent lui parler de nouveau sur le même sujet; mais il leur répéta la même chose qu'il avoit dite aux Pharisiens. Ils lui dirent: Si cela est ainsi, il vaut mieux ne se pas marier. JESUS répondit: Tout le monde n'est pas capable de cela. Il y a des eunuques de trois sortes; les uns par nature, ou par tempérament; les autres, par nécessité; & les troisiémes, volontaires. Ces derniers sont ceux qui vivent dans la continence, pour gagner le Royaume des Cieux (e).

Parabole de Lazare, & du mauvais riche.

Il leur proposa un jour la parabole de Lazare & du mauvais riche. Celui-ci étoit vêtu magnifiquement, & faisoit tous les jours bonne-chére. Lazare étoit couché à la porte du riche, désirant de se rassasier seulement des miettes qui tomboient de sa table. Ils vinrent à mourir l'un & l'autre. Lazare fut porté dans le sein d'Abraham, & le riche dans l'enfer. Celui-ci voyant de loin Abraham, le prioit de lui envoyer Lazare pour le rafraichir seulement par une goutte d'eau au bout de son doigt. Mais Abraham lui dit que pendant sa vie il avoit eu toute sorte de plaisirs, & qu'à présent c'étoit le tour de Lazare. De plus, il y a un cahos impénétrable entre vous & nous, & Lazare ne peut passer par-delà. Le riche continuoit en disant: Je vous prie au moins d'envoyer dans le monde à cinq de mes freres qui y sont encore, afin qu'ils se gardent de tomber dans l'état où je suis. Mais Abraham lui répondit: Ils ont Moïse & les Prophétes; ils peuvent les écouter; & s'ils ne les écoutent pas, écouteront-ils davantage un homme qui retournera vers eux (f)?

Malheur, & danger des scandales.

Il est impossible qu'il n'arrive des scandales dans le monde, dit JESUS en parlant à ses Disciples; mais malheur à celui qui est la cause du scandale. Il vaudroit mieux qu'on lui mît au cou une meule de moulin, & qu'on le précipitât dans la mer, que d'être un sujet de scandale au moindre des miens. Si votre frere tombe dans quelque faute contre vous, vous pouvez le reprendre. S'il se corrige, pardonnez-lui; & quand il vous offenseroit sept fois le jour, & qu'autant de fois il vous témoignât du repentir, pardonnez-lui. Les Apôtres lui dirent: Seigneur, augmentez notre foi. Il leur répondit: Si vous aviez autant de foi qu'un grain de moutarde, vous diriez à un sycomore de s'arracher, & de s'aller jetter dans la mer, & il vous obéiroit (g).

Nous ne sommes que des serviteurs inutiles.

Pour montrer que quoi que nous fassions pour Dieu, nous sommes des serviteurs inutiles, il dit cette parabole: Un maître qui a un serviteur qui travaille à la campagne, ou qui conduit des troupeaux, lui dira-t-il aussi-tôt qu'il sera retourné des champs: Mettez-vous là, & soupez; & ne lui ordonnera-t-il pas plutôt de lui préparer à manger, & de le servir à table, & qu'après cela il prendra sa réfection? Si le serviteur fait cela, le maître croira-t-il lui en avoir une grande obligation (h)?

Fête des Tentes ou de la Scénopégie, le 15. de Tizri, 13. d'Octobre, l'an de J. C. 35. de l'Ere Vulg. 32.

Jesus est sollicité par ses parens d'aller à Jérusalem.

La Fête de la Scénopégie ou des Tabernacles, étant proche, JESUS fut sollicité par ses parens d'aller à Jérusalem, afin que les Disciples qu'il y avoit faits au commencement de sa Prédication, deux ans & demi auparavant, (*Joan.* II. 32.) vissent les merveilles qu'il faisoit, & s'affermissent dans leur créance, & qu'il se manifestât au monde: car ses parens ne croyoient pas en lui. Mais JESUS leur dit qu'ils pouvoient eux-mêmes aller à Jérusalem, que pour lui il n'y alloit pas, parce que son tems n'étoit pas encore venu. Il ne laissa pas de s'y rendre, lorsqu'ils y furent. Cependant le peuple le cherchoit, & il y avoit sur son sujet une grande rumeur parmi les troupes (i).

Jesus enseigne dans le Temple. Admiration des Juifs sur sa doctrine.

Les huit jours de la Fête étoient déja à moitié lorsqu'il alla au Temple, & commença à y enseigner. Les Juifs qui savoient qu'il n'avoit point étudié, admiroient sa doctrine. Mais JESUS leur dit que sa doctrine n'étoit pas la sienne, mais celle du Pere Céleste, qui l'avoit envoyé.

(a) *Matth.* XIX. 1. 2.
*Marc.* X. 1. 2.
(b) *Luc.* XVI. 1.... 13.
(c) *Luc.* XVI. 14.... 17.
(d) *Matth.* XIX. 3.... 9.
*Marc.* X. 3.... 9.
*Luc.* XVI. 18.
(e) *Matth.* XIX. 10.... 12.
*Marc.* X. 10.... 12.
(f) *Luc.* XVI. 19.... 31.
(g) *Luc.* XIII. 1.... 6.
(h) *Luc.* XVII. 7.... 10.
(i) *Joan.* VII. 2.... 15.

Digitized by Google

An 35. de J.C. 32. de l'Ere Vulgaire.

Comme il savoit les mauvais desseins qu'ils avoient contre lui, il leur dit que nul d'entre eux n'observoit la Loi de Moïse, qui défendoit l'homicide, puisqu'ils étoient résolus de le faire mourir. Le peuple qui ne savoit pas la volonté des Prêtres & des Pharisiens, lui répondit: Vous êtes un démoniaque; qui est-ce qui pense à vous faire mourir? JESUS leur dit: J'ai fait une seule action miraculeuse, en guérissant le malade qui étoit sur la piscine probatique, (*Joan.* V. 1....15.) & vous en êtes tous dans l'étonnement. Vous trouvez mauvais que je guérisse un homme le jour du Sabbat, & vous ne faites pas difficulté de circoncire un homme le même jour pour obéir à Moïse; ou plutôt aux Anciens, de qui vient cette cérémonie (*a*).

On ne sait d'où viendra le Messie.

Quelques-uns de ceux de Jerusalem disoient: N'est-ce pas là cet homme que les Pharisiens vouloient faire mourir? Le voila qui parle hautement, & ils ne lui font rien. Est-ce que les Princes des Prêtres ont reconnu qu'il étoit le Messie? Mais d'autres disoient: Non; car nous savons d'où est celui-ci, & nous ne savons d'où viendra le Messie. Mais JESUS crioit dans le Temple: Vous me connoissez, & vous savez d'où je viens; mais vous ne connoissez point celui qui m'a envoyé. Pour moi je le connois, parce que je viens de lui, & qu'il m'a envoyé. On voulut se saisir de lui; mais on ne le put, parce que son heure n'étoit pas venue. Cependant plusieurs d'entre le peuple crurent en lui, disant: Quand le Christ viendra pourra-t-il faire plus de miracles que celui-ci en fait (*b*)?

Les Prêtres envoient du monde pour arrêter J. C.

Les Prêtres & les Pharisiens ayant appris ces sentimens du peuple, envoyérent du monde pour l'arrêter. Mais JESUS-CHRIST leur dit: Je suis encore pour un peu de tems avec vous, & je m'en retourne à celui qui m'a envoyé. Vous me chercherez, & vous ne me trouverez point; car vous ne pouvez venir où je vais. Les Juifs qui ne pénétroient pas le sens de ce discours, se disoient entre eux: Que veut-il dire par ces paroles: Vous me chercherez, & vous ne me trouverez point? Ira-t-il dans la dispersion des Gentils; ira-t-il enseigner les peuples étrangers (*c*)?

Jesus-Christ source d'eau vive.

Le dernier jour de la Fête des Tentes, JESUS étant dans le Temple, disoit: Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, & qu'il boive. Et si quelqu'un croit en moi, il sortira de son cœur des fleuves d'eau vive; marquant par là le saint Esprit, que les Fidéles devoient recevoir. Le peuple qui entendoit cela, disoit: Cet homme est vraiment Prophéte. D'autres disoient: Il est le Christ. D'autres disoient: Le Christ peut-il venir de la Galilée? L'Ecriture ne marque-t-elle pas qu'il viendra de la race de David & du Bourg de Bethléem? Et il y avoit une division dans la troupe à cause de lui. Ceux qui étoient venus de la part des Prêtres pour l'arrêter, s'en retournérent sans rien faire, disant que jamais homme n'avoit parlé comme lui. Les Prêtres & les Pharisiens leur répondirent: Etes-vous séduits aussi-bien que les autres? Avez-vous vû que quelques-uns des Princes des Prêtres aient crû en lui? Il n'y a que cette maudite populace qui ne sait pas la Loi. Nicodéme qui étoit un Disciple caché du Sauveur, (*Joan.* III. 1.... 21.) leur dit: La Loi condamne-t-elle quelqu'un sans l'entendre? Mais ils lui répondirent: Vient-il des Prophétes de la Galilée? Etes-vous aussi Galiléen? Le soir étant venu, chacun se retira; & JESUS alla passer la nuit sur la montagne des Oliviers (*d*).

Jamais homme n'a parlé comme J. C.

Femme surprise en adultére, amenée à Jesus-Christ.

Le lendemain il revint au Temple, & commença à y enseigner. Les Pharisiens lui amenérent une femme surprise en adultére, & lui demandérent d'une maniére captieuse ce qu'il en falloit faire. JESUS sans leur répondre, écrivoit sur la terre; & s'étant relevé, il leur dit que celui d'entre eux qui étoit sans péché, lui jettât la premiere pierre; puis recommença à écrire comme devant. Les accusateurs voyant cela, se retirérent les uns après les autres, & la femme demeura seule dans la place. Alors JESUS se levant, lui dit: Où sont vos accusateurs? Personne ne vous a-t-il condamnée? Je ne vous condamne point aussi. Allez, & ne péchez plus (*e*).

Jesus est la lumiére du monde.

JESUS continuant à enseigner, disoit au peuple: Je suis la lumiére du monde: celui qui me suit ne marche point dans les ténébres. Les Pharisiens lui dirent: Vous vous rendez témoignage à vous-même; votre témoignage n'est d'aucune force. JESUS répondit: Quand je me rends témoignage à moi-même, mon témoignage est vrai; parce que je sai où je vais, & d'où je viens: pour vous, vous ne savez ni l'un ni l'autre. Quand je juge, mon jugement est certain; parce que je ne suis pas seul, & que mon Pere est avec moi. Or suivant la Loi, le témoignage de deux personnes est reçu pour certain. Ils lui demandérent où étoit son Pere. Il leur dit: Vous ne connoissez ni mon Pere ni moi: si vous me connoissiez, vous connoîtriez aussi mon Pere. Il leur dit cela dans le trésor du Temple, & nul n'osa mettre la main sur lui, parce que son heure n'étoit pas encore venue (*f*).

Jesus s'en ira, & les Juifs mourront dans leur péché.

JESUS leur dit de nouveau qu'il s'en alloit, qu'ils le chercheroient inutilement, qu'ils mourroient dans leurs péchez, qu'ils ne pouvoient venir où il devoit aller. Ils dirent: Est-ce qu'il se tuera, puisque nous ne pouvons aller où il ira? Il dit: Je ne suis pas d'ici bas, ni de ce monde: pour vous, vous êtes de ce monde; & si vous ne croyez point en moi, vous mourrez dans vos péchez. Ils lui demandérent: Qui êtes-vous? Il leur répondit: Pensez premiérement à ce que je vous dis. J'ai bien des choses à vous dire, & je ne vous dis que ce que j'ai appris de celui qui m'a envoyé. Lorsque vous aurez élevé le Fils de l'Homme, vous me connoîtrez, & vous saurez que je ne dis rien de moi-même; mais tout ce que je dis, je l'ai appris de lui. Plusieurs de ceux qui l'écoutoient, crurent en lui. Il leur dit: Celui qui demeure dans la vérité, est vraiment mon Disciple, & la vérité le délivrera. Les Juifs répondirent: Nous sommes enfans d'Abraham; nous n'avons jamais été esclaves. JESUS dit: Celui qui péche, est esclave du péché; & vous ne serez véritablement libres, que quand le Fils vous aura délivrez. Je sai que vous êtes enfans d'Abraham; mais vous voulez me faire mourir, parce que mes paroles n'entrent pas dans vos cœurs. Si vous êtes enfans d'Abraham, imitez les œuvres de votre pere. Pourquoi voulez-vous me faire mourir?

(a) *Joan.* VII. 14.... 24.
(b) *Joan.* VII. 25.... 31.
(c) *Joan.* VII. 32.... 36.
(d) *Joan.* VII. 37.... 53.
(e) *Joan.* VIII. 1.... 11.
(f) *Joan.* VIII. 12.... 21.

An 35. de J. C. 32. de l'Ere Vulgaire.

Est-ce là ce qu'a fait Abraham? Ils dirent: Nous avons Dieu pour pere. JESUS leur répondit: Si vous étiez les enfans de Dieu, vous m'aimeriez sans doute, puisque je suis venu de Dieu, & que je retourne à Dieu. Vous êtes plutôt les enfans du Diable, puisque vous suivez ses volontez; car il est homicide & menteur dès le commencement du monde (a).

Jesus irrépréhensible; celui qui est de Dieu, écoute les paroles de Dieu.

Il leur dit ensuite: Qui de vous m'accusera de péché? Si je vous dis la vérité pourquoi ne la croyez-vous pas? Celui qui est de Dieu, écoute les paroles de Dieu: vous ne les écoutez pas, parce que vous n'êtes pas de lui. Les Juifs lui dirent: N'avons-nous pas bien dit, que vous étiez un Samaritain & un démoniaque? JESUS répondit: Je ne suis pas possedé du démon; mais j'honore mon Pere, & vous me deshonorez. Je ne cherche pas ma gloire, il y en a un autre qui la cherche pour moi, & qui me vengera de vos outrages. Quiconque accomplira mes paroles, ne verra point la mort. Les Juifs lui dirent: Nous reconnoissons à présent que vous êtes possedé du démon. Abraham notre pere est mort, & vous dites que quiconque suivra vos Commandemens, ne verra point la mort. Etes-vous plus grand que notre pere Abraham? Les Prophétes eux-mêmes sont morts; qui prétendez-vous être? JESUS répondit: Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien. C'est mon pere qui me glorifie, lui que vous appellez votre Dieu, & que vous ne connoissez pas: pour moi je le connois, & j'observe ses ordres. Abraham votre pere s'est réjoui dans l'espérance de voir mon jour; il l'a vû, & s'en est réjoui. Ils lui dirent: Vous n'avez pas encore cinquante ans, & vous avez vû Abraham? Il répondit: Je vous dis en vérité, qu'avant qu'Abraham fût, j'étois déja. Alors ils prirent des pierres pour le lapider. Mais JESUS se cacha & sortit du Temple (b).

Aveugle dès sa naissance guéri.

Le lendemain JESUS passant par la rue, vit un homme qui étoit aveugle dès sa naissance. Ses Disciples lui demandérent si c'étoit pour ses péchez, ou pour ceux de ses parens, que cet homme étoit né aveugle. JESUS répondit, que ce n'étoit ni l'un ni l'autre; mais seulement afin que les œuvres de Dieu se manifestassent en lui. Tandis qu'il est jour, je dois faire les œuvres que mon Pere m'a commandé: je suis la lumiere du monde. En même tems crachant à terre, il fit de la boue avec la terre détrempée de sa salive, en frotta les ïeux de l'aveugle-né, & lui dit d'aller se laver les ïeux dans la fontaine de Siloé. L'aveugle y alla, se lava, & revint clairvoyant. Comme cet homme étoit un mendiant fort connu, ceux qui le virent après sa guérison, ne pouvoient se persuader que ce fût lui; mais il assuroit que c'étoit lui-même, & racontoit à tout le monde de quelle maniére il avoit recouvré la vue (c).

L'aveugle-né guéri, paroît devant les Prêtres.

Le lendemain on l'amena aux Pharisiens, pour dire de quelle sorte il avoit été guéri. Les Pharisiens soutenoient que JESUS n'étoit pas un homme envoyé de Dieu, puisqu'il n'observoit pas le Sabbat; car cet aveugle avoit été guéri un jour de Sabbat. D'autres disoient: Comment un pécheur peut-il faire de tels miracles? L'aveugle soutenoit que JESUS étoit un vrai Prophéte. Au milieu de cette contestation, on fit venir les parens de l'aveugle guéri, pour savoir si cet homme étoit leur enfant, & s'il étoit né aveugle. Ceux-ci répondirent, que rien n'étoit plus vrai que cela; mais qu'à l'égard de sa guérison, ils ne savoient comment elle s'étoit faite; que leur fils étoit en âge de répondre, & qu'ils pouvoient l'interroger. Ils disoient cela dans la crainte qu'ils avoient des Pharisiens, parce qu'ils savoient qu'on étoit résolu de chasser de la Synagogue ceux qui reconnoîtroient JESUS pour le Messie. Ils firent donc de nouveau venir l'aveugle-né, & lui dirent: Rends gloire à Dieu, & dis-nous la vérité. Nous savons que cet homme est pécheur. L'homme leur dit: Je ne sai s'il est pécheur, mais je sai qu'il m'a ouvert les ïeux. Et comme on lui demandoit encore comment JESUS avoit fait; il leur répondit: Je vous l'ai déja dit, & vous ne l'avez pas voulu entendre. Ne voulez-vous pas devenir aussi ses Disciples? Va, lui dirent-ils, sois de ses Disciples toi-même; pour nous, nous sommes les disciples de Moïse. Nous savons que Dieu a parlé à Moïse: mais nous ne savons d'où est cet homme. Voila qui est admirable, dit l'aveugle-né, que vous ne sachiez d'où est cet homme qui m'a ouvert les ïeux. Nous savons que Dieu n'écoute point les méchans, mais les gens de bien. Il est inouï qu'un simple homme ait ouvert les ïeux à un aveugle-né; & si JESUS n'étoit pas un homme de Dieu, il ne l'auroit jamais pû faire. Ils répondirent: Tu n'es que péché dès ta naissance, & tu prens la liberté de nous enseigner? En même tems ils le chassérent du Temple (d).

L'aveugle-né croit en Jesus-Christ.

JESUS ayant su ce qui s'étoit passé, rencontra l'aveugle dans les rues, & lui demanda s'il croyoit au Fils de Dieu? Et qui est le Fils de Dieu, répondit l'aveugle? JESUS lui dit: C'est moi-même. Aussi-tôt l'aveugle se jetta à ses pieds, & l'adora. JESUS ajouta, qu'il étoit venu dans le monde, afin que les aveugles vissent la lumiere, & que ceux qui voient la lumiere, devinssent aveugles. Les Pharisiens qui se trouvérent présens, lui dirent: Sommes-nous aussi des aveugles? Il répondit: Si vous vous reconnoissiez pour aveugles, vous seriez sans péché; mais parce que vous croyez être clairvoyans, vous demeurez dans votre péché (e).

Le vrai Pasteur entre dans la bergerie par la porte; le voleur y entre par ailleurs.

Alors JESUS dit aux Pharisiens cette parabole: Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie, est un voleur: mais le Pasteur entre par la porte; les brebis le connoissent & le suivent. JESUS est lui-même la porte. Tous ceux qui sont venus sans entrer par cette porte, sont des voleurs: celui qui entrera par là sera sauvé. JESUS est le bon Pasteur, il donne sa vie pour ses brebis. Mais le mercenaire abandonne les brebis au loup, & se sauve. JESUS a d'autres brebis, qui ne sont pas de cette bergerie là; de la Synagogue, il doit les amener avec les autres, afin qu'elles ne fassent toutes qu'une seule bergerie, & qu'il n'y ait qu'un Pasteur (f).

Le Pere aime le Fils, parce que celui-ci livre son ame, pour la reprendre de nouveau. Nul ne peut la lui ravir, qu'il ne veuille bien la lui livrer. Ces discours causérent une espéce de schisme parmi les Juifs. Les uns disoient de lui, qu'il étoit possédé du démon. Les autres disoient, il ne l'est pas. Ces discours-là ne sont pas d'un possedé. Un démoniaque guérira-t-il un aveugle-né (g)?

(a) Joan. VIII. 22.... 45.
(b) Joan. VIII. 46.... 59.
(c) Joan. IX. 1.... 12.
(d) Joan. IX. 13.... 34.
(e) Joan. IX. 35.... 41.
(f) Joan. X. 1.... 17.
(g) Joan. X. 17.... 21.

Le

Jesus allant à Jérusalem pour la Fête de la Dédicace du Temple, passa par le milieu de la Galilée & de la Samarie; & étant près d'entrer dans une certaine ville, dix lépreux lui criérent de loin: *Jesus Maître, ayez pitié de nous.* Il leur dit de s'en aller, & de se montrer aux Prêtres. En allant, ils se trouvérent guéris. L'un d'eux qui étoit Samaritain, revint à Jesus pour lui rendre graces. Le Sauveur lui dit: N'y en a-t-il pas dix de guéris? Où sont donc les neuf autres? Il ne s'est trouvé que cet étranger qui soit venu rendre graces à Dieu. Allez, votre foi vous a sauvé *(a)*.

Fête de la Dédicace du Temple, le 22. de Casleu, 15. Décembre. 35. année de J. C. 32. de l'Ere Vulgaire.

Guérison de dix lépreux.

Jesus étant dans le Temple, fut interrogé par les Pharisiens, quand viendroit le Royaume de Dieu? Il leur répondit, que le Royaume de Dieu ne viendra pas d'une maniére sensible & manifeste, ni avec un éclat qui le fasse remarquer; qu'au reste, le Royaume de Dieu est au milieu d'eux. Il dit alors à ses Disciples: Le tems viendra que vous désirerez de voir un jour du Fils de l'Homme, sans le pouvoir obtenir. Qu'on leur diroit, il est ici, ou il est là; mais qu'ils se gardassent bien de le croire: Que le jour du Fils de l'Homme viendroit subitement comme un éclair. Mais qu'avant cela ils auroient beaucoup de maux à souffrir de la part des Juifs. Que le jour de sa vengeance arrivera, lorsque les hommes y penseront le moins: De même que le déluge au tems de Noé, & l'incendie de Sodome & Gomorrhe au tems de Loth. Les hommes buvoient & mangeoient, se marioient, & faisoient des mariages. Ainsi sera le jour du Fils de l'Homme. Alors que celui qui sera sur le toît, ne descende pas pour prendre ce qui est dans sa maison; & que celui qui est au champ, ne retourne point en arriére. Souvenez-vous de la femme de Loth. Celui qui voudra sauver sa vie, la perdra; & celui qui croira la perdre, la sauvera. De deux personnes qui seront dans un lit, une sera prise, & l'autre se sauvera. Deux servantes seront à la meule, l'une sera garantie, & l'autre sera prise. Deux hommes seront dans un champ, l'un sera pris, & l'autre échappera. Les Apôtres lui demandérent, quand cela devoit arriver? Il leur répondit d'une maniére énigmatique: Là où sera le corps mort, là se trouveront les aigles *(b)*.

Le Royaume de Dieu ne viendra pas d'une maniére sensible.

A cette occasion il dit à ses Apôtres une parabole, pour montrer qu'il faut prier sans cesse. Un Juge qui ne craignoit ni Dieu, ni les hommes, étoit importuné par une veuve qui lui demandoit justice contre son adversaire. Le Juge fut assez long-tems sans la vouloir écouter: toutefois lassé de ses importunitez, il lui fit justice, pour se délivrer de ses sollicitations. Ainsi Dieu tout éloigné qu'il soit de la vengeance, ne laissera pas de venger ses Elûs, qui crient à lui jour & nuit *(c)*.

Parabole du Juge qui ne craint ni Dieu, ni les hommes.

Il demanda à ses Disciples, si lorsqu'il viendroit sur la terre, il y trouveroit encore de la foi? Il leur proposa ensuite une parabole sur certaines personnes qui se croyoient justes, & qui méprisoient les autres. Deux hommes montérent au Temple, l'un Pharisien, & l'autre Publicain. Le Pharisien se tenant debout, disoit à Dieu: Seigneur, je vous rends graces de ce que je ne suis pas comme les autres hommes, injustes, ravisseurs, adulteres, & de ce que je ne ressemble pas à ce Publicain qui est ici. Le Publicain se tenant loin & à l'écart, n'osoit qu'à peine lever les ïeux au ciel; mais frappant sa poitrine, il disoit: Seigneur, ayez pitié de moi pécheur. Je vous dis en verité, que celui-ci sortit du Temple plus agréable à Dieu, que le premier *(d)*.

Lorsque le Fils de Dieu viendra sur la terre, y trouvera-t-il de la foi?

Parabole du Pharisien & du Publicain qui vont au Temple.

Comme il marchoit dans le Temple dans le portique de Salomon, les Juifs l'environnérent, & lui dirent: Jusqu'à quand nous tenez-vous en suspens. Si vous êtes le Christ, dites-le nous? Jesus leur répondit, qu'il le leur avoit déja dit, & que les œuvres qu'il faisoit parloient assez. Mais pour vous, vous ne le croyez pas, parce que vous n'êtes pas de mes brebis. Mes brebis entendent ma voix & me suivent. Je les garde, & personne ne les ravira de ma main. Mon Pere qui me les a données, est tout-puissant, & nul ne peut les ravir de ses mains: & moi & mon Pere ne sommes qu'un. Alors les Juifs coururent prendre des pierres pour le lapider; mais il leur dit: Je vous ai comblé de bienfaits au nom de mon Pere; pour lequel de ces bienfaits me voulez-vous lapider? Il lui répondirent: Ce n'est point pour vos bienfaits, mais pour vos blasphêmes, que nous vous lapiderons, parce que n'étant qu'un homme, vous voulez passer pour Dieu *(e)*.

Les Juifs veulent lapider J.C. parce qu'il se dit Fils de Dieu.

Jesus leur dit: N'est-il pas écrit dans l'Ecriture: J'ai dit: Vous êtes des Dieux? Si donc ceux à qui Dieu a parlé sont qualifiez Dieux; pourquoi dites-vous que celui qui a été envoyé & sanctifié par le Pere, est un blasphémateur, parce qu'il est Fils de Dieu? Si je ne fais pas les œuvres de mon Pere, ne me croyez point: & si je les fais, croyez au moins à mes œuvres, & reconnoissez que je suis dans mon Pere, & mon Pere dans moi. Ils cherchérent une seconde fois à l'arrêter, mais il se retira de leurs mains *(f)*.

Il alla ensuite à Béthanie au-delà du Jourdain, où Jean-Batiste batisoit auparavant. Il y demeura environ un mois. Plusieurs Juifs vinrent l'y trouver, & plusieurs crurent en lui, disant que Jean-Batiste n'avoit fait aucun miracle; mais que de toutes les paroles de Jesus, il n'y en avoit eu aucune qui ne se trouvât vraie *(g)*.

Jesus va au-delà du Jourdain.

*L'an du Monde 4036. de la Période Julienne 4746. de* Jesus-Christ *36. de l'Ere Vulgaire 33.*

Lazare frere de Marthe & de Marie, étant tombé malade, on envoya un messager pour en informer Jesus, qui étoit à Béthanie, au-delà du Jourdain. Il répondit que cette maladie n'étoit pas à la mort; mais qu'elle tourneroit à la manifestation de la gloire de Dieu. Il demeura encore deux jours au même lieu *(h)*.

Maladie de Lazare.

(a) *Luc.* xvii. 11. ... 21.
(b) *Luc.* xvii. 20. ... 37.
(c) *Luc.* xviii. 1. ... 7.
(d) *Luc.* xviii. 8. ... 14.
(e) *Joan.* x. 23. ... 34.
(f) *Joan.* x. 34. ... 39.
(g) *Joan.* x. 40. ... 42.
(h) *Joan.* xi. 1. ... 6.

An 36. de J. C. 31. de l'Ere Vulgaire.

On présente des enfans à Jesus-Christ.

On présentoit des enfans à JESUS, afin qu'il leur imposât les mains. Les Disciples les empêchoient de venir à lui: mais le Sauveur leur dit de les laisser, parce que le Royaume des Cieux est à eux & à leurs semblables (*a*).

Mort de Lazare.

Pendant ce tems Lazare mourut. Alors JESUS voulut aller en Judée. Ses Disciples lui dirent qu'il n'y avoit, pour ainsi dire, qu'un moment que les Juifs l'avoient voulu lapider; & comment il osoit de nouveau aller au milieu d'eux? JESUS leur répondit qu'il y avoit douze heures dans la journée; que Lazare étoit endormi, & qu'il l'alloit éveiller. Les Apôtres l'entendoient du sommeil naturel: mais il leur déclara nettement qu'il étoit mort. Alors Thomas dit: Allons aussi mourir avec lui (*b*).

Que faut-il faire pour avoir la vie éternelle?

Comme il étoit en chemin, un jeune homme des premiers des Juifs vint se jetter à ses pieds, lui disant: Mon bon Maître, que dois-je faire pour acquerir la vie éternelle? JESUS lui répondit: Pourquoi m'appellez-vous bon, & pourquoi me demandez-vous ce que vous devez faire pour gagner la vie éternelle? Il n'y a que Dieu qui soit bon; & à l'égard de la vie éternelle, le moyen d'y parvenir est d'observer les Commandemens. L'homme lui dit qu'il les avoit observez dès sa jeunesse. JESUS l'ayant regardé avec un air gratieux, lui dit: Il vous manque une chose; c'est de quitter tous vos biens, de les donner aux pauvres, & de me suivre. A ces mots le jeune homme se retira tout triste, car il étoit fort riche. JESUS se tournant vers ses Disciples, leur dit: Qu'il est difficile qu'un riche entre dans le Royaume des Cieux! Cela est plus impossible qu'à un chameau de passer par le trou d'une éguille. Les Apôtres entendant cela, furent surpris d'étonnement, & disoient: Qui pourra donc être sauvé? JESUS leur répondit: Cela est impossible aux hommes, mais tout est possible à Dieu (*c*).

Récompense de ceux qui ont tout quitté pour suivre J. C.

Alors Pierre lui dit: Seigneur, nous avons tout quitté pour vous suivre, quelle récompense donc en recevrons-nous? JESUS lui dit que lui, & tous ceux qui avoient tout quitté pour lui, seroient assis dans son nouveau Royaume, sur douze trônes, pour juger les douze Tribus d'Israël. Il ajouta, que ceux qui quitteroient leurs biens & leur famille pour son nom, & pour l'Evangile, en recevroient le centuple en ce monde, non toutefois sans traverse, & la vie éternelle en l'autre. Car plusieurs de ceux qui sont les premiers, seront les derniers; & de ceux qui sont les derniers, seront les premiers (*d*).

Parabole des ouvriers envoyez à la vigne.

Il leur dit à cette occasion cette parabole: Le Royaume des Cieux est semblable à un pere de famille, qui envoie de grand matin des ouvriers à sa vigne, après avoir fait marché avec eux pour un denier par jour. Il y en envoya encore d'autres à la troisiéme, à la sixiéme, à la neuviéme, & enfin à la onziéme heure. Le soir étant venu, le pere de famille ordonna à son économe de payer les ouvriers, & de leur donner à tous le même salaire. Ceux qui avoient travaillé dès le matin, en murmuroient, disant qu'ils avoient souffert tout le fort du travail & de la chaleur, & qu'on ne leur donnoit pas davantage qu'à ces autres, qui n'avoient travaillé qu'une heure. Mais il leur dit: Je ne vous fais point de tort; n'êtes-vous pas convenu avec moi pour un denier par jour? Ainsi les derniers seront les premiers, & les premiers les derniers (*e*).

Résurrection de Lazare.

JESUS étant enfin arrivé à Béthanie, trouva Lazare qui étoit enterré depuis quatre jours. Il y avoit beaucoup de monde qui étoit venu de Jerusalem pour consoler les deux sœurs Marthe & Marie, sur la mort de leur frere, lorsque l'on vint dire dans la maison que JESUS arrivoit. Marthe alla au-devant de lui, & lui dit que s'il eût été là, Lazare ne seroit pas mort. JESUS lui dit: Votre frere ressuscitera. Je sais, dit Marthe, qu'il ressuscitera au dernier jour. JESUS répondit: Je suis la résurrection & la vie. Celui qui croit en la vie, vivra même après sa mort; & celui qui vit & qui croit en moi, ne mourra jamais. Vous croyez cela? Oui, Seigneur, répondit Marthe; je crois que vous êtes le CHRIST Fils du Dieu vivant. Aussi-tôt elle envoya avertir Marie sa sœur, que JESUS étoit arrivé. Marie accourut, & se jettant à ses pieds, lui dit: Si vous eussiez été ici, mon frere ne seroit pas mort. JESUS la voyant fondante en larmes, avec ceux qui l'avoient suivie, se troubla lui-même, & demanda où on avoit mis Lazare. On le conduisit à son tombeau; il le fit ouvrir, & rendant graces à son Pere, qui avoit exaucé sa priere; il cria: Lazare, sortez dehors; & aussi-tôt il sortit environné comme il étoit de ses linges & de ses suaires. JESUS dit qu'on le développât, & qu'on le laissât en liberté (*f*).

Résolution que les Pharisiens prennent de faire mourir J. C.

Plusieurs Juifs qui avoient assisté à ce miracle, crurent en JESUS-CHRIST, & d'autres allérent donner avis aux Prêtres & aux Pharisiens, de ce qui s'étoit passé. Ceux-ci craignant que tout le monde ne crût en JESUS, & que les Romains ne vinssent détruire leur Temple & leur nation, s'assemblérent pour déliberer sur cette affaire. Caïphe qui étoit Grand-Prêtre cette année-là, leur dit: Qu'il falloit qu'un seul homme fût mis à mort, afin que toute la nation fût conservée. Ce qu'il dit par un esprit de Prophétie, parce que la mort de JESUS devoit être le salut, non seulement des Juifs, mais encore de tous les enfans de Dieu. Depuis ce tems les Prêtres & les Pharisiens résolurent de faire périr JESUS: mais il évita de se trouver au milieu d'eux; il se retira dans la ville d'Ephrem, qui étoit dans un lieu écarté, avec ses Disciples. Il y demeura jusqu'au Mardi 24. Mars, & quatriéme de Nisan (*g*).

Jesus vient à Jérusalem pour la Fête de Pâque.

Quelques jours avant la Fête de Pâque, plusieurs Juifs des environs d'Ephrem vinrent à Jérusalem, pour se disposer à célébrer la Fête; & JESUS vint avec eux (*h*). JESUS les enseignoit dans le chemin, & ils admiroient sa doctrine (*i*). Et prenant à part ses Disciples, il leur déclara ce qui devoit lui arriver à Jérusalem; que les Prêtres l'arrêteroient, le condamneroient,

(a) *Matth.* XIX. 13.... 15.
*Marc.* X. 13.... 16.
*Luc.* XVIII. 15.... 17.
(b) *Joan.* XI. 7.... 16.
(c) *Matth.* XIX. 16.... 26.
*Marc.* X. 17.... 27.
*Luc.* XVIII. 18.... 27.
(d) *Matth.* XIX. 27.... 30.
*Marc.* X. 28.... 31.
*Luc.* XVIII. 28.... 28.
(e) *Matth.* XIX. 1.... 16.
(f) *Joan.* XI. 17.... 45.
(g) *Joan.* XI. 45.... 54.
(h) *Joan.* XI. 55.
(i) *Marc.* X. 32.

Digitized by Google

lui feroient toutes sortes d'insultes & d'outrages, qu'ils le couvriroient de crachats & de coups de fouet; enfin, qu'on l'y mettroit à mort, & que le troisiéme jour il ressusciteroit. Mais ils ne comprirent rien à cela: c'étoit pour eux un mystére inconnu (a).

An 36. de J.C. 33. de l'Ere Vulgaire.

En ce tems-là la mere des enfans de Zebédée vint avec ses fils le présenter à JESUS; & se jettant à ses pieds, elle lui demanda les deux premieres places de son Royaume pour ses deux enfans. JESUS lui dit: Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je boirai, & être lavé dans le bain où je serai lavé? Il lui dirent: Nous le pouvons. JESUS répondit: Vous boirez en effet mon calice, & vous serez lavé dans mon bain. Mais à l'égard des premieres places de mon Royaume, ce n'est point à moi d'en disposer souverainement, elles sont pour ceux à qui mon Pere les a destinées. La demande des deux freres indigna les autres Apôtres. Mais JESUS les appellant tous, leur dit: Les Rois des Nations exercent sur eux leur domination; mais il n'en sera pas ainsi parmi vous; car celui qui est le plus grand, doit devenir comme le plus petit; & celui qui est le maître, doit être comme le serviteur. De même que je ne suis point venu pour recevoir des services, mais pour en rendre, & pour livrer ma vie pour le rachat de plusieurs (b).

Demande de la mere des enfans de Zebédée pour ses fils.

JESUS approchant de Jérico, un aveugle qui mendioit sur le chemin, ayant oüi le bruit de la foule qui le suivoit, & apprenant que c'étoit JESUS, lui cria: JESUS fils de David, ayez pitié de moi. JESUS l'ayant fait approcher, lui rendit la vue sur le champ; en considération de sa foi (c).

Aveugle guéri à Jérico.

Comme il passoit dans la ville de Jérico, un nommé Zachée chef des Publicains, & homme riche, désiroit depuis long-tems de voir JESUS; mais comme il étoit de petite taille, il monta sur un sycomore, à l'endroit où JESUS devoit passer, afin qu'il le vît plus à son aise. JESUS passant auprès de lui, lui dit de descendre, & qu'il vouloit aller chez lui. Zachée le reçut dans sa maison avec toute sa suite; ce qui fit murmurer le peuple, qui disoit que JESUS alloit dans la maison d'un pécheur. Mais Zachée ravi de l'honneur qu'il recevoit, dit au Sauveur, Seigneur, je donne aujourd'hui la moitié de mes biens aux pauvres; & si j'ai fait tort à quelqu'un, je lui en rends quatre fois autant. JESUS lui dit: Cette maison reçoit aujourd'hui le salut; & celui-ci est aussi un fils d'Abraham: car je suis venu chercher & sauver ce qui étoit perdu (d).

Zachée converti au Seigneur.

A cette occasion il proposa la parabole d'un Roi, qui voulant partir pour demander un Royaume en pays éloigné, distribue dix mines à dix de ses serviteurs, une à chacun d'eux; afin que pendant son absence, ils fissent profiter cet argent, & qu'à son retour ils lui en rendissent compte. Ses sujets ne l'aimoient point; & lorsqu'il fut parti, ils envoyérent après lui, disant qu'ils ne vouloient pas qu'il régnât sur eux. Mais le Roi étant de retour, & ayant obtenu heureusement obtenu ce qu'il désiroit, fit venir ses serviteurs, & leur demanda quel profit ils avoient fait de son argent. Le premier lui présenta dix mines qu'il avoit gagnées, avec la mine qu'il avoit reçue de lui. Le Roi en récompense l'établit sur dix villes. Le second lui présenta cinq mines; le Roi lui donna l'intendance sur cinq villes. Il en vint un autre qui rapporta l'argent qu'il avoit reçu, & qu'il avoit mis dans une bourse, de crainte, disoit-il, que son Roi ne le maltraitât, parce que c'étoit un maître dur & avare, qui moissonnoit où il n'avoit pas semé, & qui prenoit où il n'avoit pas mis. Le Roi le reprit sévérement, le condamna par sa propre confession, lui ôta l'argent qu'il avoit, & l'envoya à celui qui avoit déja dix mines: Car, ajouta-t-il, on donnera à celui qui a déja; & à celui qui n'a pas, on lui ôtera même ce qu'il paroît avoir. Quant à ces sujets rébelles, qui ne vouloient pas le reconnoître, il les fit venir, & les fit égorger en sa présence (e).

Parabole d'un Roi qui va demander un Royaume en pays éloigné.

JESUS étant parti de Jérico pour venir à Jérusalem, il se trouva au sortir de la ville deux mendians aveugles, qui ayant appris que JESUS passoit par là, lui demandoient avec de grands cris, qu'il leur rendît la vue. L'un d'eux s'appelloit le fils de Timée, fort connu dans ce canton-là. JESUS les appella, leur demanda ce qu'ils vouloient, & touché de compassion, leur rendit la vue (f).

Deux aveugles guéris au sortir de Jérico.

Le Vendredi 7. de Nisan, 17. Mars.

JESUS ne parut point à Jérusalem le jour du Sabbat qui précéda la Pâque. Toutefois comme on savoit qu'il étoit venu pour la Fête, on le cherchoit au Temple, & on en demandoit des nouvelles. Car les Princes des Prêtres, & les Pharisiens, avoient donné ordre, si on savoit où il étoit, de l'arrêter (g).

Le Samedi 8. de Nisan, 18. Mars.

Six jours avant la Fête de Pâque, JESUS étant à Béthanie, soupa chez Simon le Lépreux. Marthe servoit à table, & Lazare étoit un des conviez. Marie leur sœur prenant une boëte de parfum de nard, le répandit sur les pieds du Sauveur, & les essuya de ses cheveux. Judas le traître en murmura, disant qu'on auroit pû vendre ce parfum trois cens deniers, & en donner l'argent aux pauvres. Mais JESUS prit la défense de Marie, & dit; qu'elle avoit répandu par avance ce parfum pour l'embaumer, & que l'action qu'elle avoit faite, seroit publiée par tout le monde où l'Evangile seroit prêché. Plusieurs Juifs vinrent de Jérusalem à Béthanie, non pas seulement à cause de JESUS, mais aussi pour voir Lazare. (*Joan.* XII. 1.... 9.) Les Prêtres allarmez du bruit que faisoit le miracle de la résurrection de Lazare, résolurent de faire périr JESUS, & Lazare lui-même (h).

Dimanche 9. de Nisan, 19. Mars.

Jesus soupe chez Simon le Lépreux, & Marie lui répand une boëte de parfum sur les pieds.

Le lendemain matin étant parti de Béthanie, il s'avança vers Jérusalem; & étant près de Bethphagé, il envoya deux de ses Disciples, & leur dit d'aller dans le prochain village, qu'ils y trouveroient une ânesse avec son anon, qui n'avoit jamais été monté de personne; qu'ils le lui

Le Lundi 10. de Nisan, 30. Mars.

Entrée triomphante de Jesus-Christ à Jérusalem.

(a) *Matth.* XX. 17.... 19.
*Marc.* X. 32.... 34.
*Luc.* XVIII. 31.... 34.
(b) *Matth.* XX. 20.... 28.
*Marc.* X. 35.... 45.
(c) *Luc* XVIII. 35.... 43.
(d) *Luc.* XIX. 1.... 10.

(e) *Luc.* XIX. 11.... 28.
(f) *Matth.* XX. 29.... 44.
*Marc.* X. 46.... 52.
(g) *Joan.* XI. 56. 57.
(h) *Matth.* XXVI. 6.... 13.
*Marc.* XIV. 3.... 9.
*Joan.* XII. 10. 11.

An 36. de J.C. 33. de l'Ere Vulgaire.

amenassent, & que si quelqu'un leur disoit quelque chose, qu'ils lui dissent, que Jesus en avoit affaire. Ils y allérent, & amenérent l'ânesse & l'ânon. Ils mirent leurs habits sur l'ânon, & Jesus monta dessus. Les troupes qui suivoient & qui accompagnoient le Sauveur, jettoient leurs habits par terre, dans les lieux où il devoit passer; les autres prenoient des branches d'arbres, & en couvroient le chemin, & crioient à haute voix: *Hosanna* au Fils de David: Beni soit le Roi qui vient au nom du Seigneur, & faisoient des acclamations de cette sorte. Les Pharisiens les entendant, dirent à Jesus de les faire taire. Mais il leur répondit, que s'ils se taisoient, les pierres crieroient (*a*).

Jesus-Christ pleure en voyant Jérusalem.

Lorsqu'il fut près de la Ville, jettant les ïeux sur elle, il commença à dire en pleurant: Si tu connoissois que ce jour est pour toi un jour de paix; mais cela est caché à tes ieux. Le tems viendra que tes ennemis t'assiégeront, & te resserreront de toutes parts; ils te renverseront de fond en comble, & ne laisseront en toi pierre sur pierre; parce que tu n'a pas connu le tems de ta visite (*b*).

Les troupes ayant appris que Jesus venoit à Jérusalem, sortirent au-devant de lui, portant en main des branches de palmier, & criant, *Hosanna*, Beni soit le Roi d'Israël, qui vient au nom du Seigneur (*c*).

Jesus entre dans le Temple, & en chasse les marchands.

Il entra dans la Ville au bruit de ces acclamations; & étant monté au Temple, il en chassa ceux qui y vendoient & qui y achetoient. Il renversa les tables des changeurs, & les chaises de ceux qui vendoient des colombes, en disant: Il est écrit: Ma maison est une maison de priere, & vous en faite une caverne de voleurs. Il guérit les aveugles & les boiteux qui y étoient. Les Prêtres & les Scribes au désespoir de voir ce qui se passoit, & d'entendre les enfans qui crioient: *Hosanna, au Fils de David*, lui dirent: Entendez-vous ce que disent ces enfans? Jesus répondit: N'avez-vous jamais lu l'Ecriture, qui dit: Vous avez tiré une louange parfaite de la bouche des enfans (*d*)?

Etrangers qui désirent voir Jesus-Christ.

Quelques Grecs qui n'étoient pas Juifs, & qui étoient venus pour adorer le Seigneur à la Fête de Pâque, vinrent trouver l'Apôtre saint Philippe, & lui demandérent à voir Jesus Philippe le dit au Sauveur, & Jesus lui dit, que l'heure étoit venue où son Pere l'alloit glorifier; que le grain de froment ne produit son fruit, que quand il a été semé & mortifié dans la terre; que celui qui aime sa vie, la perd; & que celui qui la hait dans ce monde, la conserve pour l'éternité. Que celui qui me sert me suive, & qu'il se trouve avec moi. Alors il se troubla, & pria son pere de le glorifier. En même tems on ouït une voix du Ciel, qui dit: Je vous ai glorifié, & je vous glorifierai encore. Le peuple qui étoit présent, en fut étonné; & les uns disoient que c'étoit le tonnere; & d'autres, qu'un Ange lui avoit parlé. Mais Jesus leur dit: Ce n'est pas pour moi, mais pour vous que cette voix s'est fait entendre. Voici le jugement du monde. Le Prince du monde va être chassé dehors. Il faut que le Fils de l'Homme soit élevé de terre; & lorsque j'en serai élevé, j'attirerai tout à moi. Il marquoit par là quel devoit être le genre de sa mort. Il ajouta, que la lumiere du monde étoit avec eux encore pour un peu de tems. Il les exhorta à marcher à la lueur de cette lumiere, de peur qu'ils ne fussent enveloppez de ténébres (*e*).

Jesus ayant dit cela, se retira, & se cacha des Juifs; & après tant de prodiges qu'il avoit faits, ils ne croyoient point en lui. Il y eut toutefois un assez grand nombre des Princes du peuple qui crurent en lui; mais à cause des Pharisiens, ils n'osoient se déclarer. Jesus se montra ensuite, & cria à haute voix: Celui qui croit en moi, croit en celui qui m'a envoyé; & celui qui me voit, voit mon Pere. Je suis la lumiere du monde, & celui qui croit en moi, n'est pas dans les ténébres. Je ne suis pas venu pour juger le monde, mais pour le guérir. Celui qui ne croit point en moi, sera jugé au dernier jour par la parole que je lui annonce. Je ne parle que selon ce que j'ai appris de mon Pere (*f*).

Jesus-Christ la lumiere du monde.

Les Princes des Prêtres, & les principaux du peuple délibéroient de se saisir de Jesus: mais comme le peuple lui étoit attaché, ils craignoient d'en venir à l'éxécution (*g*).

Le Mardi 11. de Nisan, & 31. de Mars.

Malédiction donnée au figuier qui n'avoit point de fruits.

Le soir étant venu, Jesus se retira à Béthanie avec tous ses Disciples. Le lendemain matin comme il retournoit à Jérusalem, il eut faim, & s'approcha d'un figuier qui avoit des feuilles, pour y chercher du fruit; mais n'y en ayant point trouvé, parce que ce n'étoit pas la saison des figues, il le maudit, & aussi-tôt il commença à se sécher (*h*).

Jesus-Christ chasse de nouveau les marchands du Temple.

Jesus étant arrivé au Temple, & y ayant vû des marchands qui y trafiquoient, il les en chassa de nouveau, & renversa leurs tables & leur bureau. Les Princes des Prêtres cherchoient l'occasion de l'arrêter; mais ils craignoient le peuple, qui étoit dans l'admiration de ses discours. Sur le soir il s'en retourna à Béthanie (*i*).

Le Mercredi 12. de Nisan, 1. d'Avril.

Effets admirables de la foi.

Le lendemain matin comme il retournoit à Jérusalem avec ses Disciples, ils virent le figuier desséché; & l'ayant montré à Jesus-Christ, il leur dit que s'ils avoient de la foi, ils feroient non seulement sécher un figuier; mais qu'ils diroient à une montagne de se jetter dans la mer, & qu'elle s'y précipiteroit à leur commandement. Il ajouta: Soyez assurez que tout ce que vous demanderez dans vos prieres, vous sera donné. Pardonnez à ceux qui vous ont offensez, afin que votre Pere vous pardonne; car si vous ne pardonnez point, vous n'obtiendrez pas le pardon (*k*).

Ce jour-là Jesus-Christ étant venu au Temple, les Princes des Prêtres & les Sénateurs vinrent lui demander, par quelle autorité il faisoit ces choses? Jesus leur dit qu'il avoit aussi

(a) *Matth.* xxi. 1.... 9.
*Marc.* xi. 1.... 10.
*Luc.* xix. 29.... 40.
(b) *Luc.* xix. 39.... 44.
(c) *Joan.* xii. 12.... 19.
(d) *Matth.* xxi. 10.... 15.
*Marc.* xi. 11.
*Luc.* xix. 45. 46.

(e) *Joan.* xii. 20.... 34.
(f) *Joan.* xii. 37.... 50.
(g) *Luc.* xix. 47. 48.
(h) *Matth.* xxi. 18. 19.
*Marc.* xi. 12. 13. 14.
(i) *Marc.* xi. 15.... 19.
(k) *Matth.* xxi. 20.... 22.
*Marc.* xi. 20.... 26.

une

Digitized by Google

An 36. de J.C. 33. de l'Ere Vulgaire.

une question à leur faire : Le Batême de Jean étoit-il du Ciel, ou des hommes ? Mais les Princes des Prêtres faisant réflexion que s'ils repondoient qu'il étoit du Ciel, JESUS leur demanderoit pourquoi donc ils n'y avoient pas cru ? & que s'ils disoient qu'il venoit des hommes, ils craignoient que le peuple ne les lapidât, ils jugérent à propos de lui dire, qu'ils n'en savoient rien. Et JESUS leur dit : Je ne vous réponds pas aussi par quelle autorité je fais cela (a).

Le Batême de Jean étoit-il du Ciel, ou de la terre ?

JESUS leur proposa ensuite la parabole de deux fils qui furent envoyez travailler à la vigne par leur pere. Le premier répondit d'abord qu'il n'iroit point, & y alla : le second dit qu'il y alloit, & n'y alla point. Lequel des deux a fait la volonté de son pere ? Celui qui est allé à la vigne, répondirent-ils. Alors JESUS leur dit : Les Publicains & les femmes de mauvaise vie vous précéderont dans le Royaume des Cieux. Jean est venu à vous dans la voie de Justice, & vous n'avez point cru en lui ; au lieu que les Publicains & les femmes débauchées y ont cru (b).

Parabole des deux fils envoyez travailler à la vigne, dont l'un y va, & l'autre n'y va pas.

Il leur proposa ensuite une autre parabole d'un pere de famille, qui loue sa vigne à des vignerons, & qui au tems des vendanges, envoie de ses serviteurs pour en recueillir le fruit. Mais les fermiers se saisirent de ces serviteurs, chassérent les uns, maltraitérent les autres, & en tuérent quelques-uns. Enfin, le maître croyant que la présence de son fils les contiendroit, l'y envoya. Mais les fermiers se dirent l'un à l'autre : Celui-ci est l'héritier ; mettons-le à mort, & l'héritage sera à nous. En effet, ils se jettérent sur lui, le traînérent hors de la vigne, & le tuérent. Lorsque le maître de la vigne viendra, que fera-t-il à ces meurtriers ? Quelqu'un de la troupe répondit : Il fera périr ces mauvais fermiers, & louera sa vigne à d'autres. Mais les Prêtres & les Pharisiens voyant que JESUS-CHRIST vouloit faire l'application de cette parabole à leur personne, répondirent : A Dieu ne plaise que cela soit ainsi. JESUS continua, & leur dit : N'avez-vous pas lu ce qui est écrit : La pierre qui a été rejettée par les bâtisseurs, est devenue la pierre angulaire ? Or je vous dis que le Royaume des Cieux vous sera ôté, & sera donné à un peuple, qui en fera profit ; & cette pierre que vous avez rebutée, écrasera ceux sur qui elle tombera, & froissera ceux qui tomberont sur elle. Les Princes des Prêtres n'eurent pas de peine à comprendre que ces paraboles les regardoient : ils cherchoient à se saisir de JESUS ; mais ils craignoient le peuple, qui regardoit JESUS comme un Prophéte (c).

Parabole de la vigne louée à des vignerons.

Il leur dit encore cette parabole : Le Royaume des Cieux est semblable à un Roi qui fait les noces de son fils, & qui y invite plusieurs personnes. Il leur envoya ses serviteurs pour les convier ; mais ils refusérent d'y venir. Il leur envoya encore d'autres serviteurs, & au lieu de venir avec eux, les uns s'excusérent sous divers prétextes, & les autres saisirent les serviteurs, les outragerent, & en tuérent quelques-uns. Le pere de famille irrité, protesta que nul de ceux qui avoient été invitez, ne goûteroit de son souper ; & en même tems il envoya sur les chemins pour ramasser tout ce qu'on trouveroit de gens pour remplir la salle du festin. Le Roi y étant entré, y vit un homme qui n'avoit point la robe nuptiale. Il lui fit lier les pieds & les mains, & jetter dans la rue, au milieu des ténébres. Il conclut, en disant que plusieurs sont appellez, mais que peu sont élus (d).

Parabole des noces du fils du Roi, ausquelles les conviez ne veulent pas assister.

Les Pharisiens ayant quitté JESUS, résolurent de le surprendre dans ses discours. Ils lui envoyérent dans ce dessein de leurs disciples avec des Hérodiens, qui lui demandérent s'il étoit permis de payer le tribut à César, ou non ? JESUS connoissant leur malice, leur demanda à voir la monnoie dont se payoit le tribut, & leur dit : De qui est cette image & cette inscription ? Ils lui répondirent : De César. Il leur dit : Rendez donc à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui appartient à Dieu (e).

Les Pharisiens & les Hérodiens essaient de surprendre Jesus-Christ.

Le même jour les Saducéens, qui nient la résurrection des morts, l'immortalité de l'ame, & l'existence des esprits, vinrent le tenter, en lui disant : Une femme a épousé sept freres les uns après les autres : Au jour de la résurrection, auquel des sept demeurera-t-elle pour femme ? JESUS leur répondit, qu'ils ignoroient, & les Ecritures, & la puissance de Dieu. Qu'à la résurrection ils ne se marieroient point, & n'auroient point de femmes ; mais ils seroient comme les Anges du Ciel. A l'égard de la résurrection des morts que vous niez, n'avez-vous pas lu ce que Dieu dit à Moïse dans le buisson ardent : Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob. Or Dieu n'est pas le Dieu des morts : Ces Patriarches sont donc vivans ? Depuis ce jour les Saducéens n'osérent plus l'interroger (f).

Saducéens confondus.

Après cela les Docteurs de la Loi vinrent aussi le tenter, en lui demandant quel étoit le plus grand Commandement de la Loi. JESUS répondit, que le premier Commandement étoit celui de l'amour de Dieu : & le second, celui de l'amour du prochain. Que dans ces deux préceptes étoit contenue toute la Loi & les Prophétes. Celui qui l'avoit interrogé, approuva sa réponse, & JESUS lui dit : Vous n'êtes pas éloigné du Royaume de Dieu (g).

Quel est le plus grand Commandement de la Loi ?

Depuis ce tems nul n'osa faire des questions à JESUS, mais il leur en fit qui les embarrassérent. Il leur demanda ce qui leur sembloit du CHRIST, & de qui il étoit Fils ? Ils répondirent sans hesiter : De David. D'où vient donc, repliqua JESUS, que David rempli du saint Esprit, l'appelle son Seigneur, en disant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur, asseïez-vous à ma droite : S'il est le Fils de David, comment est-il son Seigneur ? Cette demande les réduisit au silence, & ils ne se hazardérent plus de s'adresser à lui (h).

De qui le Christ est-il Fils ?

Alors JESUS adressant sa parole aux troupes du peuple, & à ses Apôtres, il leur dit : Les Scribes

Les Scribes & les Pharisiens sont assis sur la Chaire de Moïse.

(a) *Matth.* xxi. 24.... 29.
*Marc.* xi. 29.... 33.
*Luc.* xx. 2.... 7.
(b) *Matth* xxi. 28.... 32.
(c) *Matth.* xxi. 33.... 46.
*Marc.* xii. 1.... 11.
*Luc.* xx. 9.... 19.
(d) *Matth.* xxii. 1.... 14.
(e) *Matth.* xxii. 14.... 22.
*Marc.* xii. 13.... 17.
*Luc.* xx. 22.... 26.
(f) *Matth.* xxii. 23.... 33.
*Marc.* xii. 18.... 27.
*Luc.* xx. 27.... 39.
(g) *Matth.* xxii. 34.... 40.
*Marc.* xii. 28.... 34.
(h) *Matth.* xxii. 41.... 46.
*Marc.* xi. 35.... 37.
*Luc.* xx. 41.... 44.

An 36. de J. C. 33. de l'Ere Vulgaire.

& les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse; suivez ce qu'ils vous disent, mais ne faites point ce qu'ils font; car ils imposent aux autres des fardeaux insupportables qu'ils ne voudroient pas toucher du bout du doigt; toute leur occupation est de le faire remarquer, d'occuper partout les premiéres places, d'être appellez maîtres. C'est dans cette vue qu'ils portent leurs phylactéres, les franges & les houpes de leurs habits, plus longues que le commun du peuple. Pour vous, ne recherchez point ces vains titres d'honneur; mais que celui d'entre vous qui est le plus grand, se rende le plus petit, car celui qui s'éleve, sera humilié; & celui qui s'humilie, sera elevé (a).

Invectives contre les Pharisiens.

Il continua à invectiver contre les Pharisiens, & à leur dénoncer leur malheur prochain. Il leur reprocha, 1°. De fermer le Ciel aux autres, & de n'y entrer pas eux-mêmes. 2°. De manger les maisons des veuves, sous prétexte de longues prieres qu'ils affectoient de faire. 3°. De parcourir la terre & la mer pour faire un proselyte, & après cela, de le rendre plus méchant qu'il n'étoit auparavant. 4°. Il leur dit qu'ils étoient des guides aveugles, & qui séduisoient le peuple par leurs fausses explications de la Loi; par exemple, sur le serment, en disant que ce que l'on promet en jurant par l'or du Temple, & par le présent qui est offert à l'Autel, oblige; mais non pas ce que l'on promet en jurant par le Temple ou par l'Autel: comme si l'Autel & le Temple qui sanctifient l'or & les offrandes, n'étoient pas eux-mêmes plus sanctifiez que ces choses-là (b).

Hypocrisie des Pharisiens.

Il leur reprocha de plus, de donner la dixme de la menthe & de la rue, & des autres herbes des jardins, pendant qu'ils négligeoient les pratiques essentielles de la Loi; la justice, la misericorde, la bonne foi. Ils passent au couloir un moucheron, & avalent un chameau; ils ont grand soin de nétoyer le dehors du vase, mais ne songent point au-dedans; ce sont des sépulcres blanchis, beaux au dehors, & pleins de corruption au dedans. Ils rebâtissent les tombeaux des Prophétes, & ils disent, que s'ils avoient vécu du tems de leurs peres, ils n'auroient pas imité leur conduite, en répandant le sang des Prophétes; mais ils remplissent la mesure de leurs peres par leur cruauté, en faisant mourir ceux qui leur sont envoyez de la part de Dieu; ensorte qu'ils attirent sur eux-mêmes tout le sang répandu depuis Abel le Juste, jusqu'à Zacharie fils de Barachie, qui a été mis à mort entre le Temple & l'Autel. Jérusalem, ville de sang, qui tue les Prophétes qui te sont envoyez; combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfans, comme la poule rassemble ses poussins, & tu ne l'as pas voulu? Ta maison va demeurer déserte: Et pour vous, ajouta-t-il en parlant au peuple, vous ne me verrez plus, jusqu'à ce que vous disiez: Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur (c).

Tronc des offrandes, où l'on jettoit beaucoup d'argent.

JESUS s'étant assis vis-à-vis le tronc où l'on jettoit des offrandes, remarqua que quelques riches y jettoient avec ostentation de grosses sommes; & en même tems une pauvre veuve y vint jetter deux petites piéces de monnoie, qui valoient la quatriéme partie du sicle. JESUS appella ses Disciples, & leur dit: Cette pauvre veuve a plus donné qu'aucun de ceux que vous venez de voir; car tous les autres ont donné de leur superflu, & celle-ci a offert ce qui lui étoit le plus nécessaire; elle a donné tout ce qu'elle avoit (d).

Magnificence du bâtiment du Temple. Prédiction de sa ruine prochaine.

Sur le soir comme JESUS sortoit du Temple, ses Disciples lui montrérent la somptuosité de l'édifice, la richesse des présens, & la grandeur des pierres dont il étoit bâti: JESUS leur dit, que le tems viendroit que ce Temple seroit tellement détruit, qu'on n'y laisseroit pierre sur pierre. Et étant arrivé sur le penchant du mont des Oliviers, d'où l'on voyoit tout le Temple, il s'assit, & ses Disciples vinrent lui demander en particulier, quand on verroit l'éxécution de ce qu'il avoit prédit sur la ruine du Temple, & quel signe il donneroit de son avenement, & de la consommation des siécles (e)?

Plusieurs faux Christs, & plusieurs faux Prophétes.

JESUS leur répondit: Prenez garde qu'on ne vous séduise; car plusieurs viendront en mon nom, disant qu'ils sont le Christ: vous entendrez parler de toutes parts de guerres, de combats, de révoltes; il faut que tout cela arrive, mais ce n'est là que le commencement des grands maux. On verra des nations s'armer les unes contre les autres; il y aura des pestes, des famines, des tremblemens de terre, des signes terribles dans le Ciel; tout cela n'est que le prélude de ce qui doit arriver. Avant tout cela ils vous saisiront, vous livreront aux Juges; ils vous feront comparoître devant leurs assemblées, pour rendre témoignage à mon nom. Mais dans ces occasions, n'ayez point d'inquiétude sur la maniére dont vous aurez à vous défendre; je vous donnerai une éloquence & une sagesse à laquelle vos ennemis ne pourront résister; car ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'Esprit de mon Pere parlera en vous. Vos plus proches parens, vos meilleurs amis vous livreront à vos persecuteurs; vous serez odieux à tout le monde à cause de moi; on vous trahira, on vous fera mourir. Il s'élevera plusieurs faux freres & plusieurs faux Prophétes; mais celui qui persévérera jusqu'à la fin, sera sauvé; & avant la fin de toutes ces choses, l'Evangile sera prêché à toutes les nations (f).

Lorsque Jérusalem sera assiégée, fuyez sur les montagnes.

Il continua à leur parler en cette sorte: Lorsque vous verrez la ville de Jérusalem assiégée par ses ennemis, & l'abomination de la désolation assise dans le lieu Saint, suivant la prédiction de Daniel, alors vous jugerez que le jour de sa perte est arrivé. Que ceux qui se trouveront alors dans la Judée, s'enfuient dans les montagnes; que celui qui est sur le toît se sauve au plutôt sans entrer dans sa maison pour y prendre quelque chose: que ceux qui sont dans les champs ne retournent pas dans la ville pour chercher des habits; qu'ils se sauvent sans retard, car le jour de la vengeance est proche. Malheur aux femmes enceintes, & à celles qui allaitent, & à ceux qui seront obligez de fuir pendant l'hiver, ou au jour du Sabbat; parce qu'ils ne pourront

(a) *Matth.* XXIII. 1.... 13.
*Marc.* XII. 38.
*Luc.* XX. 45. 46.
(b) *Matth.* XXIII. 13.... 23.
*Marc.* XII. 40.
(c) *Matth.* XXIII. 23.... 39.
(d) *Marc.* XII. 41.... 44.
*Luc.* XXI. 1.... 4.
(e) *Matth.* XXIV. 1.... 3.
*Marc.* XIII. 1.... 4.
*Luc.* XXI. 5.... 7.
(f) *Matth.* XXIV. 5.... 14.
*Marc.* XIII. 6.... 13.
*Luc.* XXI. 8.... 19.

Digitized by Google

An 36. de J.C. 33. de l'Ere Vulgaire.

se sauver avec assez de promtitude; & que le malheur qui les menace est tel, qu'on n'en a jamais vû de pareil depuis le commencement du monde. Et si Dieu n'avoit abrégé ces jours en considération de ses Elus, personne n'en seroit échappé. Alors si l'on vous dit que le Christ est ici, ou là, n'y allez point; car il s'élevera de faux Christs & de faux Prophétes qui feront des prodiges capables de tromper les Elus mêmes. Or la venue du Fils de Dieu se fera comme un éclair, & partout où il y aura des Juifs, il y aura aussi des exécuteurs de la Justice de Dieu contre eux (a).

Signes dans le Soleil & dans la Lune, &c.

Après tout cela, on verra des signes dans le soleil & dans tous les astres. Toutes les nations seront dans la douleur & dans la consternation, attendant les malheurs dont elles sont menacées. Tous les peuples déploreront leurs disgraces. Le signe du Fils de l'Homme paroîtra dans les nues: il viendra lui-même sur les nues, accompagné de ses Anges, qui rassembleront les Elus des quatre coins du Ciel. Lorsque vous verrez tout cela, levez la tête, & croyez que votre salut est proche. Quand le figuier commence à pousser son bouton & ses feuilles, vous jugez que l'été est proche. Ainsi, lorsque tout cela sera arrivé, vous pouvez vous assurer que le Royaume des Cieux est venu. La génération qui vit aujourd'hui ne passera pas, que tout cela n'arrive. Le Ciel & la terre passeront; mais mes paroles ne passeront point (b).

La venue du Fils de l'Homme sera comme celle du déluge.

La venue du Fils de l'Homme sera comme celle du déluge au tems de Noé. Les hommes buvoient & mangeoient, se marioient & donnoient en mariage leurs enfans, lorsque tout d'un coup les eaux du déluge les surprirent, & les firent tous périr. Ainsi, lorsque le Fils de l'Homme viendra, il y aura deux personnes dans un champ; l'une sera prise, & l'autre se sauvera. Deux femmes seront dans un moulin à bras; l'une sera prise, & l'autre s'échappera. Veillez donc; car vous ne savez quand ces choses arriveront. Soyez comme ces serviteurs qui attendent le retour de leur maître, & qui ne savent à quelle heure il doit arriver. Si un pere de famille savoit l'heure où un voleur doit venir pour percer sa maison, il veilleroit sans doute, & préviendroit le voleur. Ainsi, soyez vigilans & attentifs, parce que le moment de la venue du Fils de l'Homme vous est inconnu (c).

Parabole de deux serviteurs, l'un fidéle, & l'autre infidéle.

Il leur proposa ensuite la parabole d'un serviteur, qui ayant été établi par son maître pour donner à ses conserviteurs la mesure ordinaire de nourriture, & s'étant acquitté fidellement de cet emploi, fut fait Intendant de la maison de son maître. Mais si au contraire ce serviteur s'éleve insolemment de l'autorité qui lui a été donnée, & qu'il se mette à battre & à maltraiter *ses conserviteurs; qu'il se divertisse en buvant & mangeant*, son maître viendra dans le moment *où il l'attend le moins, & punira ce mauvais serviteur* comme il le mérite, il le jettera en prison, *& le traitera comme un serviteur infidéle* & insolent (d).

Parabole des dix vierges.

Jesus continua de leur proposer encore d'autres paraboles, qui tendoient à la même fin. Par exemple, il leur proposa celle des dix vierges, dont cinq étoient sages, & cinq folles. Les premieres prirent avec elles de l'huile pour leurs lampes, & les autres n'en prirent point. Lorsque l'époux arriva, elles étoient toutes endormies: mais les vierges sages ayant de l'huile, eurent bien-tôt disposé leurs lampes; au lieu que les folles n'en ayant point, furent obligées d'en demander à leurs compagnes: celles-ci leur dirent qu'elles n'en avoient que pour elles-mêmes, & qu'elles feroient mieux d'en aller acheter. Elles y allérent; mais l'époux étant arrivé en leur absence, elles furent exclues du festin des noces. Ainsi, veillez continuellement, parce que vous ne savez ni le jour, ni l'heure de l'arrivée du Fils de l'Homme (e).

Parabole du pere de famille, qui distribue des talens à ses serviteurs.

Il leur dit encore une autre parabole, d'un homme qui voulant faire un voyage, distribua de l'argent à ses serviteurs, afin qu'ils le fissent profiter pendant son absence. Il donna à l'un cinq talens, à l'autre trois, à l'autre un. A son retour il fit venir ses serviteurs, & celui qui avoit reçu cinq talens, en offrit à son maître encore cinq autres qu'il avoit gagnez. Celui qui en avoit reçu trois, en présenta de même trois autres. Leur maître loua leur conduite, & les fit entrer dans son festin. Le troisiéme qui n'avoit reçu qu'un talent, le vint rapporter à son maître, disant qu'il l'avoit caché dans la terre, de peur qu'on ne lui prît, & qu'il ne le perdît; & que sachant la dureté & l'avarice de son maître, il n'avoit pas osé risquer de le trafiquer. Son maître irrité, lui fit ôter son talent, le donna à celui qui en avoit dix, & le chassa de sa maison (f).

Description du Jugement du Fils de Dieu.

Il ajouta: Lorsque le Fils de l'Homme viendra avec ses Anges pour juger les hommes, il s'assiéra sur le trône de sa gloire, & mettra les brebis à sa droite, & les boucs à sa gauche. Il invitera les uns à entrer dans la gloire de son Royaume, & envoiera les autres au feu éternel, qui est préparé au Démon & à ses Anges. Il dira aux Elus, qu'ils l'ont soulagé dans sa faim, dans sa soif, & dans ses disgraces; parce qu'il tient comme fait à lui-même, ce que l'on fait au moindre des siens. Il reprochera aux méchans, qu'ils l'ont vû dans le besoin, dans la faim & dans la soif, sans vouloir lui donner le moindre secours; parce qu'ils ont refusé cette consolation à ses serviteurs, qu'il regarde comme d'autres lui-même. Ceux donc qui seront à sa droite, iront à la gloire éternelle, & ceux qui seront à la gauche, au supplice éternel (g).

Jesus-Christ prédit sa mort & ses souffrances a ses Disciples.

Après tous ces discours, Jesus dit à ses Apôtres: Vous savez que la Pâque doit se célébrer dans deux jours, & le Fils de l'Homme sera livré à ses ennemis, & crucifié (h). En ce même tems les Princes des Prêtres délibérérent entre eux comment ils pourroient arrêter Jesus; mais ils disoient qu'il ne falloit pas l'arrêter le jour de la Fête, de peur que le peuple ne se mutinât (i).

(a) *Matth.* xxiv. 15.... 27.
*Marc.* xiii. 14.... 23.
*Luc.* xxi. 20.... 24.
(b) *Matth.* xxiv. 28.... 36.
*Marc.* xiii. 24.... 32.
*Luc.* xxi. 25.... 34.
(c) *Matth.* xxiv. 38.... 44.
*Marc.* xiii. 33.... 37.
(d) *Matth.* xxiv. 42.... 51.
(e) *Matth.* xxv. 1.... 15.
(f) *Matth.* xxv. 14.... 30.
(g) *Matth.* xxv. 31.... 46.
(h) *Matth.* xxvi. 1. 2.
*Marc.* xiv. 1.
(i) *Matth.* xxvi. 3. 4. 5.
*Marc.* xiv. 1. 2.
*Luc.* xxii. 1. 2.

An 36. de J. C. 33. de l'Ere Vulgaire.

Un des douze Apôtres nommé Judas, ayant été choqué de ce que JESUS lui dit à l'occasion de son murmure, lorsqu'il désapprouva l'action de Marie, qui oignit d'un parfum précieux les pieds de son Maître, alla trouver les Prêtres, & leur promit de leur livrer JESUS, moyennant une somme d'argent dont ils convinrent. Depuis ce tems-là Judas ne cherchoit que l'occasion de faire arrêter JESUS, lorsqu'il seroit seul & sans ces grandes troupes de peuple qui l'accompagnoient toujours (a).

Le Jeudi 2. Avril, 13. de Nisan. Préparation pour la Fête de Pâque.

JESUS passa le Jeudi au mont des Oliviers, ou à Béthanie, & ne vint à Jérusalem que sur le soir. Mais comme il n'avoit point de logement assuré à Jérusalem, ses Disciples lui demandérent où il souhaitoit qu'on lui preparât une salle pour y faire la Pâque. Il dit à Pierre & à Jean d'aller à la Ville, & de suivre le premier homme qu'ils rencontreroient chargé d'un vase plein d'eau. Ils le suivirent, & il leur prêta une salle avec des lits de table, & ce qui étoit nécessaire pour y faire la Pâque. Ils y firent la perquisition du levain, préparérent à souper; & sur le soir, ils revinrent le trouver au mont des Oliviers, où ils lui dirent que tout étoit préparé (b).

Au soir du Jeudi 11. de Nisan, auquel commençoit le 14. du même mois 3. Avril. Dernier souper de Jesus-Christ à Jérusalem.

Sur le soir JESUS entra dans la Ville, & alla dans la maison où Pierre & Jean avoient disposé toutes choses pour la Pâque. Il se mit à table avec ses Apôtres; & comme ils soupoient ensemble, il leur dit que l'un d'eux le devoit trahir. Cette nouvelle les affligea étrangement, & ils commencérent à lui demander tous: Est-ce moi, Seigneur? JESUS sans s'expliquer davantage pour lors, dit simplement, que l'un de ses douze Apôtres, un de ceux qui mangeoient avec lui au même plat, le livreroit à ses ennemis. Que quant à lui, il falloit qu'il s'en allât pour accomplir les Ecritures; mais malheur, ajouta-t-il, à celui qui me trahira; il vaudroit mieux qu'il ne fût jamais né. En même tems Judas lui dit: Est-ce moi, mon Maître? JESUS lui répondit: Vous l'avez dit. Il lui fit cette réponse apparemment assez bas, puisque les autres Apôtres ne l'entendirent pas (c).

Institution du Corps & du Sang de J. C. dans l'Eucharistie.

Comme il étoit à table, il leur témoigna qu'il avoit toujours eu un très grand desir de faire cette Pâque avec eux; que c'étoit la derniere fois qu'ils la feroient ensemble: & ayant pris la coupe, il leur dit qu'il ne boiroit plus de vin jusqu'à ce qu'il en bût de nouveau dans le Royaume de Dieu; & ayant rendu graces, il leur dit de boire les uns après les autres. (*Luc.* XXI. 15.... 18.) Et prenant du pain, le benit, le rompit, & le leur distribua à tous, en disant: Ceci est mon Corps, qui doit être livré pour vous. Et ensuite ayant pris le Calice, il le benit, & leur dit d'en boire tous, parce que c'étoit son Sang, qui devoit être répandu pour le salut de tout le monde. Il leur enjoignit d'en faire de même en mémoire de lui, lorsqu'ils boiroient & qu'ils mangeroient, ajoutant qu'il ne boiroit & ne mangeroit plus avec eux jusqu'à ce qu'il fût dans son Royaume (d). Et s'adressant à saint Pierre, il lui dit, que le Démon avoit demandé de cribler ses Apôtres comme le froment; mais j'ai prié pour vous, dit-il, afin que vous ne tombiez point dans l'infidélité; c'est pourquoi, confirmez vos freres dans la foi (e).

Contestation entre les Apôtres sur la primauté.

Les Apôtres entrérent alors en contestation, pour savoir qui d'entre eux étoit le premier. JESUS leur dit: Les Rois de la terre exercent leur domination sur leurs sujets: mais il n'en sera pas ainsi entre vous. Celui qui sera le premier, doit se rendre le dernier; & celui qui est le maître, doit se considérer comme le serviteur. Vous me considérez, avec raison, comme votre Maître & votre Seigneur; toutefois j'ai vécu parmi vous comme un serviteur. Comme vous êtes demeuré attaché à moi au milieu de toutes mes tentations, aussi je vous prépare un Royaume, comme mon Pere me l'a préparé; afin que vous buviez à ma table dans mon Royaume, & que vous soyez assis sur douze trônes, pour juger les douze Tribus d'Israël.

Lavement des pieds des Apôtres.

Après le souper, JESUS voulant donner à ses disciples un exemple d'humilité, & une preuve du tendre amour qu'il avoit pour eux, il sort de table, quitte ses habits, se ceint d'un linge, & commence à leur laver les pieds, & à les essuyer avec le linge dont il étoit ceint. Quand il vint à saint Pierre, & qu'il voulut lui laver les pieds, Pierre s'en défendit, & protesta qu'il n'y consentiroit jamais. JESUS lui dit: Si je ne vous lave point les pieds, vous n'aurez point de part avec moi. Alors Pierre répondit: Seigneur, lavez-moi donc non seulement les pieds, mais aussi les mains & la tête. Après que JESUS eut achevé, il reprit ses habits, & leur dit qu'il leur donnoit l'exemple, afin qu'ils l'imitassent: que le serviteur n'est pas meilleur que son maître, & que s'il leur avoit lavé les pieds, ils devoient se les laver les uns aux autres (f).

Jesus-Christ désigne Judas, qui le devoit trahir.

Alors JESUS se troubla, & dit à ses Apôtres, que l'un d'eux le devoit trahir; ce qui les jetta dans une nouvelle inquiétude, & saint Pierre fit signe à saint Jean, qui avoit la tête près de la poitrine de JESUS, de lui demander qui c'étoit. JESUS trempa un morceau de pain dans la sausse, & l'ayant donné à Judas, il dit à Jean que c'étoit celui-là qui le trahiroit. Aussi-tôt Judas emporté par le mauvais esprit qui possédoit son cœur, sort de table & s'en va. JESUS lui dit, comme il sortoit: Faites vîte ce que vous faites; ce qui fut pris par les autres Apôtres, comme s'il lui eût dit d'acheter ce qui étoit nécessaire pour la solemnité, ou de donner quelques aumônes aux pauvres; car c'étoit Judas qui portoit la bourse (g).

Charité & union entre les Apôtres.

JESUS continua à leur parler, en leur disant, qu'il ne seroit plus avec eux que pour un peu de tems; qu'ils le chercheroient sans le pouvoir trouver. Il leur recommanda la charité & l'union, comme le caractére qui les feroit reconnoître pour ses Disciples. Alors saint Pierre lui demanda où il alloit? JESUS lui dit: Vous ne pouvez à présent venir où je vais, mais un jour vous m'y suivrez. Pierre répondit: D'où vient que je n'y puis point aller? Je donnerai ma vie pour vous. JESUS reprit: Vous donnerez votre vie pour moi? & moi je vous

(a) *Matth.* XXVI. 14.... 16.
*Marc.* XIV. 10. 11.
*Luc.* XXII. 3.... 6.
(b) *Matth.* XXVI. 17. 18. 19.
*Marc.* XIV. 12.... 16.
*Luc.* XXII. 7.... 13.
(c) *Matth.* XXVI. 20.... 25.
*Marc.* XIV. 17.... 21.
(d) *Matth.* XXVI. 26.... 29.
*Marc.* XIV. 22.... 25.
*Luc.* XXII. 19. 20. Comparez 1. *Cor.* XI. 23. 25.
(e) *Luc.* XXII. 24.... 32.
(f) *Joan.* XIII. 1.... 22.
(g) *Joan.* XIII. 21.... 32.

dis,

Digitized by Google

dis, que le coq ne chantera pas aujourd'hui, que vous ne m'ayez renoncé (a).

An 36. de J.C. 33. de l'Ere Vulgaire.

Il ajouta: Lorsque je vous ai envoyé prêcher sans provisions, sans argent, sans souliez, avez-vous manqué de quelque chose? Ils répondirent: De rien. Mais à présent, leur dit-il, que celui qui a une bourse, prenne aussi une bésace; & que celui qui n'a point d'épée, vende son habit pour en acheter une. Il vouloit leur marquer par là la disette où ils devoient tomber, & les persécutions qu'ils devoient souffrir. Les Apôtres ayant pris à la lettre ce qu'il venoit de leur dire, lui répondirent: Seigneur, il y a ici deux épées. Mais JESUS ayant autre chose de plus pressé à leur expliquer, ne releva point cela; il leur dit: C'est assez: sachant qu'après sa Résurrection, ils comprendroient mieux ce qu'il avoit voulu dire (b).

Jesus-Christ s'en va, & les Apôtres savent où il va.

Il leur fit ensuite un assez long discours sur la confiance qu'ils devoient avoir en lui; il leur déclara qu'il s'en alloit leur préparer la place dans la maison de son Pere, où il y a plusieurs demeures. Qu'il reviendroit les prendre & les amener avec lui: Vous savez où je vais, leur dit-il, & vous en savez le chemin. Thomas lui dit: Seigneur, nous ne savons où vous allez; & comment en pourrions-nous savoir le chemin? JESUS répondit: Je suis le chemin, la vérité & la vie. Nul n'arrive à mon Pere que par moi: & si vous me connoissez, vous connoissez aussi mon Pere. Philippe lui dit: Seigneur, montrez-nous votre Pere, & cela nous suffit. JESUS répondit: Philippe, qui me voit, voit mon Pere: ne croyez-vous pas que je suis en mon Pere, & mon Pere en moi? C'est mon Pere qui parle en moi, & qui opére en moi les œuvres que vous voyez. Tout ce que vous demanderez à mon nom, vous l'obtiendrez; & si vous m'aimez, vous observerez mes Commandemens, & je demanderai pour vous a mon Pere un autre Consolateur, & il vous l'accordera. Je ne vous laisserai point orphelin: Je m'en vais, mais je reviendrai vers vous. Le monde ne me verra plus long-tems; mais pour vous, vous me verrez, & vous connoîtrez que je suis en mon Pere, & vous en moi, & moi en vous. Celui qui garde mes préceptes, m'aime véritablement; mon Pere l'aimera, & je l'aimerai aussi, & je me manifesterai à lui (c).

Jesus-Christ se manifestera à ses Disciples, & non au monde.

Jude ou Thadée lui demanda: Seigneur, d'où vient que vous vous manifesterez à nous, & non au monde? JESUS lui dit: Celui qui m'aime, garde mes Commandemens, & mon Pere l'aimera, & nous viendrons dans lui; & nous y établirons notre demeure. L'Esprit Consolateur que mon Pere vous envoiera en mon nom, vous donnera l'intelligence de toutes les choses que je vous ai dites. Je vous donne ma paix. non pas comme le monde a accoutumé de la donner. Ne vous troublez point, & n'ayez point de peur. Je vous ai dit que je m'en allois, & que je reviendrois vers vous; *si vous m'aimez*, vous vous réjouirez que je m'en retourne vers mon Pere, *parce que mon Pere est plus grand que moi.* Je ne vous parlerai pas désormais beaucoup, parce que *le prince du monde vient*, & qu'il n'a rien en moi. Mais afin que le monde sache que j'aime mon Pere, & que j'observe ses préceptes: Levez-vous, allons-nous-en (d).

Jesus va au mont des Oliviers.

JESUS sortit donc de la salle où il avoit soupé, après avoir récité l'hymne d'action de graces, & il s'en alla au mont des Oliviers (e).

Jesus-Christ est la vigne, & son Pere est le vigneron; ses Disciples sont les branches du sep.

En chemin JESUS leur dit: Je suis la vigne, & mon Pere est le vigneron: Toute branche qui ne produira point de fruit en moi, sera retranchée; & toute branche qui porte du fruit, sera nettoyée, afin qu'elle en porte davantage. Je suis la vigne, & vous êtes les branches ou les provins. Celui qui demeure en moi, porte beaucoup de fruits; car sans moi vous ne pouvez rien faire. Si vous demeurez en moi, vous obtiendrez tout ce que vous demanderez. Les fruits que vous porterez feront la gloire de mon Pere. Je vous aime, comme mon Pere m'a aimé. Si vous observez mes préceptes, vous demeurerez dans mon amour, comme j'observe les Commandemens de mon Pere, & que je demeure dans son amour. Mon commandement est que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimé; & on ne peut porter l'amour plus loin, que de donner sa vie pour un ami. Je vous ai dit tout ceci, pour rendre votre joie parfaite (f).

Les Apôtres sont les amis de Jesus-Christ.

Je ne vous appelle pas mes serviteurs; car le serviteur ne connoît pas les desseins de son maître: mais je vous appelle mes amis, parce que je vous ai découvert tout ce que j'ai reçu de mon Pere. Ce n'est pas vous qui m'avez choisi; mais c'est moi qui vous ai choisis, & qui vous ai destinez à porter un fruit permanent. Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous eussiez été du monde, le monde vous auroit aimé; mais comme vous n'en êtes pas, & que je vous ai choisis & tirez du monde; c'est pour cela que le monde vous hait. Souvenez-vous de ce ce que je vous ai dit: Le serviteur n'est pas de meilleure condition que le maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront; s'ils ont gardé mes paroles, ils garderont les vôtres. Si je n'étois pas venu, & si je ne leur avois pas parlé, ils seroient sans péché; mais à présent ils n'ont aucune excuse de leur péché: Celui qui me hait, hait celui qui m'a envoyé. Si je n'avois pas fait parmi eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils seroient sans péché; mais ils sont inexcusables, après ce qu'ils ont vû, de me haïr sans raison, moi & mon Pere. Lorsque l'Esprit Paraclet, qui doit venir, sera envoyé vers vous, il me rendra témoignage, & vous-mêmes vous rendrez témoignage qu'il est avec moi dès le commencement (g).

Jesus-Christ prédit les persécutions que les Apôtres auront à souffrir.

Je vous ai dit tout cela, afin que vous ne tombiez point dans l'erreur ou dans l'infidélité. On vous chassera des Synagogues, & le tems est venu, que quiconque vous fera mourir, croira rendre service à Dieu: ils vous traiteront de cette sorte, parce qu'ils ne connoissent ni mon Pere ni moi. Je vous dis ceci, afin que dans le tems vous vous en souveniez. Je m'en vais à présent à celui qui m'a envoyé, & nul de vous ne me demande où je vais; mais la tristesse a saisi vos cœurs. Je vous dis en vérité, qu'il vous est utile que je m'en aille: car si je ne m'en vas point, l'Esprit Consolateur ne viendra point vers vous; & lorsqu'il sera venu, il accusera le monde de

(a) *Joan.* XIII. 33.... 38.
*Luc.* XXII. 33. 34.
(b) *Luc.* XXII. 35.... 38.
(c) *Joan.* XIV. 1.... 21.
(d) *Joan.* XIV. 22.... 31.

(e) *Matth.* XXVI. 30.
*Marc.* XIV. 26.
*Luc.* XXIII. 39.
(f) *Joan.* XV. 1.... 13.
(g) *Joan.* XV. 15.... 27.

An 36. de J. C. 32. de l'Ere Vulgaire.

péché, de justice & de jugement. Il l'accusera de péché, parce qu'il n'a pas cru en moi; de justice, parce que je m'en vais vers mon Pere, & que desormais vous ne me verrez plus; de jugement, parce que le Prince du monde est déja jugé (a).

Le Saint Esprit instruira les Apôtres.

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire; mais vous ne les pouvez supporter à présent. Lorsque cet Esprit de vérité sera venu, il vous conduira dans toute vérité, parce qu'il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il a appris, & il vous annoncera ce qui doit arriver. Il me glorifiera, parce qu'il recevra de moi ce qu'il vous enseignera. Tout ce qui est à mon Pere, est à moi: Dans peu de tems vous ne me verrez plus, & dans peu de tems vous me verrez de nouveau; parce que je m'en vais à mon Pere. Ils disoient donc, que veut dire cela: Dans peu de tems vous ne me verrez plus, & dans peu de tems vous me verrez. JESUS voyant leur pensée, les prévint, & leur dit: En vérité je vous dis que le monde se réjouira, & pour vous, vous serez dans la tristesse; mais votre tristesse se changera en joie. Lorsque la femme est dans les douleurs de l'enfantement, elle est dans la peine; mais lorsqu'elle est délivrée d'un fils, elle se réjouit, & ne pense plus à ses douleurs. Ainsi vous serez quelque tems dans la tristesse; mais je vous verrai de nouveau, & votre cœur sera dans une joie que rien ne troublera. Jusqu'ici vous n'avez rien demandé à mon Pere en mon nom: Demandez, & vous recevrez, afin que votre joie soit pleine. Je vous ai parlé en paraboles, mais ci-après je vous parlerai sans figure. Je suis sorti de mon Pere, & je suis venu au monde: je vais à présent sortir du monde, pour retourner à mon Pere. Alors les Apôtres lui dirent: Voila parler sans figures & sans paraboles. Nous savons à présent que vous savez tout, & qu'il n'est pas nécessaire de vous interroger. Nous croyons à présent que vous êtes venu du Pere. JESUS leur dit: Vous le croyez enfin maintenant (b).

Prédiction du scandale des Apôtres à l'occasion de la mort du Sauveur.

Alors JESUS dit à ses Apôtres: Vous serez tous scandalisez à cause de moi dans cette nuit. Voici l'heure que chacun de vous sera dispersé, & que je serai abandonné seul; parce qu'il est écrit: Je frapperai le Pasteur, & les brebis du troupeau seront dispersées. Mais après ma Résurrection, je vous précéderai en Galilée. Vous serez exposé à la tribulation, mais ayez confiance: J'ai vaincu le monde. Pierre lui répondit: Quand tous les autres devroient être scandalisez à cause de vous, je ne le serai jamais. JESUS lui dit: Je vous dis en vérité, que dans cette même nuit, avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renierez trois fois. Mais saint Pierre soutenoit hardiment, que quand il lui faudroit mourir avec JESUS-CHRIST, il ne le renonceroit jamais. Les autres Apôtres en dirent de même (c).

Priere de J. C. à son Pere, en faveur de ses Apôtres.

Après cela JESUS levant les ieux au Ciel, dit: Mon Pere, l'heure est venue, glorifiez votre Fils, afin qu'il vous glorifie Accordez la vie éternelle à ceux que vous avez donné à votre Fils; & la vie éternelle consiste à vous connoître, & à connoître celui que vous avez envoyé. Je vous ai glorifié sur la terre, & j'ai achevé l'ouvrage que vous m'avez ordonné. Glorifiez-moi donc maintenant par la même gloire que j'ai eue auprès de vous, avant que le monde fût créé. J'ai manifesté votre nom à ceux que vous m'avez donné; ils savent tout ce que je leur ai enseigné de votre part. Ils savent que je suis sorti de vous, & que vous m'avez envoyé. Je vous prie de les conserver, parce que je les laisse dans le monde, & que j'en sors. Qu'ils soient un entre eux, comme nous sommes un. Je les ai conservé tant que j'ai été avec eux. Maintenant que je quitte le monde, conservez-les dans le monde, & délivrez-les du démon: Ils ne sont point du monde, de même que je n'en ai point été: Je les envoie, comme vous m'avez envoyé. Je vous prie, non seulement pour eux; mais pour tous ceux qui croiront en moi par leurs paroles. Qu'ils soient un entre eux, comme nous sommes un; afin que le monde sache que je les ai envoyez. Que ceux qui sont à moi, soient où je serai moi-même; afin qu'ils voient la gloire que j'ai eue avant la création du monde. Pere Saint, le monde ne vous connoît pas, mais je vous connois, & mes Apôtres savent que vous m'avez envoyé. Je vous ai fait connoitre à eux, afin que l'amour que vous avez eu pour moi, demeure en eux, comme j'y suis moi-même (d).

Jesus au Jardin des Oliviers.

Alors JESUS passa le torrent de Cédron, qui étoit à l'orient de la ville de Jérusalem, & vint à un lieu nommé Gethsémani, où il y avoit un jardin: il y entra avec ses Disciples; & comme il y avoit été fort souvent, Judas qui le trahissoit, savoit parfaitement l'endroit. Lors donc qu'il y fut arrivé, il dit à ses Apôtres de l'attendre, jusqu'à ce qu'il eût fait sa priere; & prenant avec lui Pierre Jaques & Jean, il commença à sentir une profonde tristesse, & il leur dit: Mon ame est triste jusqu'à la mort. Demeurez ici, veillez & priez, de peur que vous n'entriez en tentation. Et s'étant éloigné d'eux environ à un jet de pierre, il se mit à genoux, & se prosternant le visage contre terre, il dit: Mon Pere, toutes choses vous sont possibles; faites, s'il vous plaît, que ce calice passe loin de moi: toutefois, que votre volonté soit faite, & non pas la mienne (e).

Alors un Ange du Ciel vint pour le consoler; & JESUS étant dans cette agonie, continua plus long-tems sa priere; & il sortoit de tout son corps une sueur comme des gouttes de sang, qui couloient jusqu'à terre (f).

Oraison de Jesus-Christ dans le Jardin.

Sommeil des Apôtres.

S'étant levé de son oraison, il vint à ses Apôtres, qu'il trouva endormis de tristesse. Il dit à Pierre: Simon, vous n'avez pû veiller une heure avec moi: Levez-vous, veillez & priez, afin que vous ne soyez pas exposé à la tentation. L'esprit est promt, mais la chair est foible. Il retourna une seconde fois au lieu de sa priere, & se jettant le visage contre terre, il prioit comme auparavant: Mon Pere, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi; toutefois s'il le faut boire, que votre volonté soit faite. De là il revint à ses Apôtres, qu'il trouva profondément endormis, & ils ne savoient que lui répondre. Il retourna pour la troisiéme fois faire la même priere à son Pere; & étant revenu à ses Apôtres, il leur dit: Dormez à présent, & reposez-

(a) *Joan.* XVI. 1. ... 11.
(b) *Joan.* XVI. 12. ... 31.
(c) *Matth.* XXVI. 31. ... 35.
*Marc.* XIV. 27. ... 31.
*Joan.* XVI. 32. 33.
(d) *Joan.* XVII. 1. ... 26.
(e) *Matth.* XXVI. 36. ... 39.
*Marc.* XIV. 32. ... 36.
*Luc.* XXII. 40. ... 42.
*Joan.* XVIII. 1. 2.
(f) *Luc.* XXII. 43. 44.

Digitized by Google

vous; c'est assez. Celui qui me trahit est proche : Levez-vous, allons au-devant de lui (a).

An 36. de J.C. 33. de l'Ere Vulgaire.

Judas vient au Jardin des Oliviers, il présente le baiser à Jesus-Christ.

Judas qui le devoit trahir, ayant pris une compagnie de soldats chez les Princes des Prêtres, vint au Jardin avec une grande troupe de gens armez, portant des flambeaux & des lanternes, quoique la lune fût claire; car il étoit pleine lune. Ce traître avoit donné pour signal à ceux qui le suivoient, le baiser qu'il devoit donner à JESUS. S'étant donc approché, il salua JESUS, en lui disant : Je vous salue, mon Maître; & en même tems l'embrassa pour le baiser. Mais JESUS lui dit : Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici? Vous livrez le Fils de l'Homme par un baiser. (b)

Jesus Christ renverse les troupes par sa parole.

Aussi-tôt Judas se retira vers la troupe qu'il avoit amenée; & JESUS sachant ce qui lui devoit arriver, alla au-devant d'eux, & leur dit : Qui cherchez-vous? ils répondirent : JESUS de Nazareth. Il dit : C'est moi. A ces paroles toute cette troupe fut renversée en arriere. Il leur demanda une seconde fois : Qui cherchez-vous? Ils répondirent : JESUS de Nazareth. Il dit : Je vous ai déja dit que c'étoit moi. Si donc vous ne cherchez que moi, laissez aller ceux-ci, en parlant de ses Apôtres (c).

Jesus-Christ arrêté par les soldats.

Alors ils se jetterent sur JESUS & le saisirent. Aussi-tôt un de ceux qui étoient avec JESUS, c'est-à-dire saint Pierre, tirant une épée qu'il avoit, frappa un serviteur du Grand-Prêtre, & lui fit une blessure à l'oreille. Ce serviteur s'appelloit Malc; & JESUS dit : Laissez-moi faire un moment, car il étoit serré par les soldats; il toucha donc l'oreille de Malc, & la guérit sur le champ. Et il dit à Pierre : Remettez votre épée dans le fourreau; car tous ceux qui prendront l'épée, périront par par l'épée : Croyez-vous que je ne saurois demander à mon Pere plus de douze légions d'Anges pour me défendre? Ne voulez-vous pas que je boive le calice que mon Pere m'a donné? Et comment s'accompliront les Ecritures, qui portent que cela se doit faire ainsi (d)?

Fuite des Apôtres.

En même tems JESUS s'adressant aux Prêtres, aux Sénateurs, & aux Capitaines de la garde du Temple, qui étoient venus pour le prendre, leur dit : Vous êtes venus en armes contre moi, comme pour prendre un voleur. Que ne m'arrêtiez-vous pendant que j'étois au milieu de vous, enseignant dans le Temple. Mais voici votre heure, & la puissance des ténébres. Alors les Apôtres l'abandonnant, s'enfuirent tous. Il y eut un jeune homme qui le suivit, vêtu d'un simple linceul; les Gardes le saisirent; mais il leur laissa le linceul, & se sauva tout nud de leurs mains. Ayant donc ainsi arrêté JESUS, ils le liérent, & le conduisirent d'abord à Anne, beau-pere de Caiphe; ce dernier étoit alors Grand-Prêtre, & c'étoit lui qui avoit inspiré la résolution d'arrêter JESUS (e).

Simon Pierre entre chez le Grand-Prêtre.

Or Simon suivit JESUS d'assez loin, avec un autre Disciple; mais celui-ci, qui étoit connu dans la maison du Grand-Prêtre, entra dans la cour, & en sortit ensuite pour y faire entrer Pierre, qui étoit demeuré à la porte. La troupe qui avoit arrêté JESUS, alluma un grand feu dans la cour, car il faisoit froid, & ils commencérent à se chauffer, & Pierre avec eux (f).

Jesus Christ interrogé par le Grand Prêtre.

Le Grand-Prêtre Anne interrogea donc JESUS sur ses Disciples & sur sa doctrine. JESUS dit : Qu'il avoit toujours enseigné publiquement dans le Temple & dans les Synagogues; qu'il pouvoit interroger ceux qui l'avoient oui; qu'il n'avoit rien enseigné en secret : en disant cela, un des serviteurs de Caiphe lui donna un soufflet, & lui dit : Est-ainsi que tu réponds au Pontife? JESUS répondit : Si j'ai mal parlé, faites-le voir : sinon, pourquoi me frappez-vous (g)?

Jesus-Christ est conduit de chez Anne chez Caïphe. Il comparoit devant l'assemblée des Prêtres.

Anne renvoya JESUS à Caiphe son gendre, qui demeuroit apparemment dans la même maison. Alors les Princes des Prêtres, les Sénateurs, & les Docteurs de la Loi, s'assemblérent chez lui, & ils cherchérent contre JESUS des témoignages pour pouvoir le condamner à mort : mais ils n'en trouvoient point, quoi qu'ils eussent oui plusieurs faux témoins qui déposérent contre lui. Enfin, il s'en présenta deux, qui déclarérent qu'ils lui avoient oui dire, qu'il détruiroit le Temple de Dieu, & qu'en trois jours il le rétabliroit. Mais cela n'étoit pas suffisant pour le condamner à mort. Comme JESUS pendant toutes ces accusations demeuroit dans un profond silence, le Grand-Prêtre lui demanda, pourquoi il ne parloit point? Mais JESUS ne lui répondit rien. Alors Caïphe lui dit : Je te conjure par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le CHRIST, Fils de Dieu? JESUS répondit : Vous l'avez dit, je le suis : Mais je vous dis que vous verrez un jour le Fils de l'Homme à la droite de la vertu du Pere, qui viendra sur les nues pour exercer le Jugement. Alors le Grand-Prêtre déchira ses habits, & dit : Qu'avons-nous besoin de témoins; vous avez tous oui ses blasphêmes; qu'en pensez-vous? Ils répondirent : Il est digne de mort (h).

Jesus abandonné au milieu des soldats, est outragé en mille maniéres.

Les trois renoncemens de saint Pierre.

L'assemblée étant sortie, JESUS fut remis entre les mains des soldats & des gardes qui étoient dans la cour. Alors ces gens lui crachérent au visage, & lui couvrirent la face avec un linge, & lui donnant des soufflets & des coups de poing, lui disoient en lui insultant : Devines qui t'a frapé? Saint Pierre étoit dans cette même cour auprès du feu, avec les autres; & la servante du Grand-Prêtre l'ayant considéré attentivement, dit : Assurément cet homme étoit avec JESUS de Nazareth. Pierre répondit devant tout le monde : Je ne sais ce que vous voulez dire, je ne connois point cet homme-là. Un moment après il sortit de la cour, & alla dans le vestibule, & aussi-tôt le coq chanta. Un peu après une autre servante l'ayant remarqué, dit : Cet homme étoit avec JESUS de Nazareth. Pierre le nia avec serment. Environ une heure après, un de la compagnie assura qu'il étoit des Disciples de JESUS. Les autres dirent qu'assurément il en étoit,

(a) *Matth.* XXVI. 40.... 46.
*Marc.* XIV. 37.... 42.
*Luc.* XXII. 45. 46.
(b) *Matth.* XXVI. 47.... 50.
*Marc.* XIV. 40.... 45.
*Luc.* XXII. 46. 48.
(c) *Joan.* XVIII. 4.... 9.
(d) *Matth.* XXVI. 50.... 54.
*Marc.* XIV. 46. 47.
*Luc.* XXII. 49.... 51.
*Joan.* XVIII. 10. 11.
(e) *Matth.* XXVI. 55.... 57.
*Marc.* XIV. 48.... 53.
*Luc.* XXII. 51.... 54.
*Joan.* XVIII. 12. 13.
(f) *Joan.* XVI. 15.... 18.
*Matth.* XXVI. 58.
(g) *Joan.* XVIII. 19.... 23.
(h) *Matth.* XXVI. 59.... 66.
*Marc.* XIV. 54.... 64.

An 36. de J.C. 33. de l'Ere Vulgaire.

& que son langage même montroit qu'il étoit Galiléen. Enfin, un parent de Malc, que Pierre avoit blessé à l'oreille, lui demanda: Ne vous ai-je pas vû avec lui dans le Jardin? Mais Pierre le nia avec serment, protestant qu'il ne connoissoit point cet homme. En même tems le coq chanta pour la seconde fois. JESUS se tournant vers Pierre, le regarda, & Pierre se souvenant de ce que JESUS lui avoit dit, qu'avant que le coq chantât deux fois, il le renieroit trois, sortit de la cour de Caiphe, & pleura amérement (a).

Au matin du vendredi 14. de Nisan, 3. Avril. Assemblée des Prêtres dans le Sanhédrin.

Aussi-tôt qu'il fut jour, les Prêtres, le Sénat & les Docteurs de la Loi, s'assemblérent dans le Sanhédrin pour faire mourir JESUS. Ils firent comparoitre JESUS devant eux, & ils lui demandérent s'il étoit le CHRIST? Il répondit: Quand je vous le dirai, vous ne me croirez point; & quand je vous interrogerai, vous ne me répondrez point, & ne me laisserez point aller. Mais un jour vous verrez le Fils de l'Homme assis à la droite de Dieu. Ils lui dirent tous: Vous êtes donc le Fils de Dieu? Il répondit: Je le suis. Alors ils conclurent tous qu'il n'étoit pas nécessaire d'entendre des témoins contre lui, puisqu'il avouoit le fait, & qu'il étoit digne de mort. Toute l'assemblée se leva donc, & amena JESUS à Pilate Gouverneur de la Province. Ils n'osérent pas toutefois entrer dans le Prétoire, de peur qu'ils ne se souillassent; mais afin qu'ils pussent faire la Pâque (b).

Jesus-Christ est conduit chez Pilate.

Repentir & désespoir de Judas.

Judas qui avoit trahi JESUS, voyant qu'il étoit condamné à mort, se repentit de ce qu'il avoit fait, & rapporta aux Princes des Prêtres, & aux Sénateurs, l'argent qu'il avoit reçu d eux, leur déclarant qu'il avoit péché, en livrant le sang innocent. Ils lui répondirent: Cela ne nous regarde pas; ce sont vos affaires. Mais Judas ayant jetté l'argent dans le Temple, s'en alla, & se pendit. Alors les Prêtres ayant pris l'argent, s'assemblérent, & dirent: Il ne faut pas mettre ceci dans le trésor du Temple, parce que c'est l'argent du Sang. Ils en achetérent donc le champ d'un potier de terre, pour y enterrer les étrangers (c).

Accusation des Prêtres contre Jesus.

JESUS ayant été livré à Pilate, comme ses accusateurs étoient demeurez au dehors, le Gouverneur l'amena en leur présence, & leur demanda de quoi ils l'accusoient. Ils répondirent: S'il n'étoit pas coupable, nous ne vous l'amenerions pas. Pilate répondit: Prenez-le vous-mêmes, & le jugez selon votre Loi. Ils dirent: Il ne nous est pas permis de faire mourir un homme. Ils ajoutérent que cet homme étoit un perturbateur du repos public, qui enseignoit qu'il ne falloit pas payer le tribut à César, & qu'il se disoit le Christ Roi des Juifs. Pilate rentra dans le Prétoire, s'assit sur son tribunal, & demanda à JESUS, s'il étoit Roi des Juifs? JESUS lui dit: Dites-vous cela de vous-même, ou d'autres vous l'ont-ils dit de moi? Pilate répliqua: Suis-je Juif? Ce sont vos Prêtres & votre peuple qui vous ont mis entre mes mains: Qu'avez-vous fait? JESUS répondit: Mon Royaume n'est pas de ce monde; s'il en étoit, mes gens combattroient, pour empêcher que je ne fusse livré aux Juifs; mais mon Royaume n'est pas de ce monde. Vous êtes donc Roi? ajouta Pilate. Oui, je le suis, répondit JESUS, & je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. Qu'est-ce que la vérité? dit Pilate; & en même tems il sortit pour dire aux Juifs, qu'il ne trouvoit dans cet homme aucun sujet de condamnation (d).

Silence de Jesus devant Pilate.

Les Princes des Prêtres continuérent à accuser JESUS; mais JESUS ne répondit rien, ni à leurs accusations, ni aux demandes de Pilate, ensorte que celui-ci en étoit extrémement surpris. Toutefois comme ses accusateurs crioient qu'il soulevoit le peuple dans tout le pays, à commencer depuis la Galilée jusqu'à Jérusalem, Pilate ayant oui le mot de Galilée, demanda si cet homme étoit Galiléen, & ayant appris qu'il étoit sujet d'Hérode, il le lui renvoya (e).

Jesus est envoyé à Hérode.

Hérode fut ravi de voir JESUS; car il y avoit long-tems qu'il avoit envie de le connoître. Il lui fit plusieurs questions: mais JESUS ne lui répondit pas un seul mot, quoique ses accusateurs qui l'avoient suivi, le chargeassent de plusieurs accusations. Herode & toute sa Cour ne conçurent que du mépris pour le Sauveur, & ils le revêtirent par dérision d'un habit d'écarlate, pour insulter à sa Royauté. Après cela, ils le dépouillérent, & le renvoyérent à Pilate; & depuis ce tems-là Pilate & Hérode devinrent bons amis; car ils étoient auparavant mal ensemble (f).

Pilate est informé de l'injuste accusation des Juifs contre Jesus.

Pendant cet intervalle, Pilate avoit été informé de la jalousie des Juifs contre JESUS. D'ailleurs, averti par sa femme, qui avoit eu de fâcheux songes à son sujet pendant la nuit (g), il cherchoit à le délivrer de leurs mains. Il sortit donc une troisiéme fois du Prétoire avec JESUS, & leur dit, qu'ayant interrogé l'accusé, il ne lui avoit trouvé aucune cause de condamnation; que l'ayant renvoyé à Hérode, ce Prince ne l'avoit point condamné; qu'ainsi, il le feroit châtier, & le renvoiroit (h).

Barabbas est préféré à Jesus.

Il avoit coutume à la Féte de Pâque de leur délivrer à leur choix, un des criminels qui se trouvoient dans les prisons. Or il y avoit alors un nommé Barabbas, qui y avoit été mis pour un meurtre qu'il avoit commis dans une sédition. Pilate leur demanda donc lequel des deux ils vouloient qu'il relâchât, de JESUS, ou de Barabbas. Mais les Prêtres & les Sénateurs engagégérent le peuple à demander qu'on leur donnât Barabbas, & qu'on fit mourir JESUS. Il leur fit la même demande une seconde fois, & ils demandérent encore Barabbas. Pilate leur dit: Que voulez-vous donc que je fasse au Roi des Juifs? Ils criérent tous: Crucifiez-le, crucifiez-le. Mais, ajouta-t-il, quel crime a-t-il fait? Je ne trouve rien en lui qui mérite une telle condamnation. Je le châtierai donc, & je le renvoierai. Ils insistérent plus fort qu'auparavant qu'il fût crucifié (i).

---

(a) *Matth.* XXVI. 67.... 75.
*Marc.* XIV. 18.65.... 72.
*Luc.* XXII. 56.... 63.
*Joan.* XVIII. 25.26.
(b) *Matth.* XXVIII. 1. 2.
*Marc.* XV. 1. 2.
*Luc.* XXII. 66 ... 71.
(c) *Matth.* XXVII. 3.... 10.
(d) *Matth.* XXVII. 11.
*Marc.* XV. 2.
*Luc.* XXIII. 2. 3.
*Joan.* XVIII. 29.... 38.
(e) *Matth.* XXVII. 12. 13.
*Marc.* XV. 4. 5.
*Luc.* XXIII. 5. 6.
(f) *Luc.* XXIII. 8.... 12.
(g) *Matth.* XXVII. 19.
(h) *Luc.* XXIII. 13.... 16.
(i) *Matth.* XXVII. 15.... 23.
*Marc.* XV. 6.... 13.
*Luc.* XXIII. 18.... 23.

Alors

Digitized by Google

An 38. de J.C. 33. de l'Ere Vulgaire.

Pilate fait fouetter Jesus.

Alors Pilate fit fouetter JESUS, & les soldats lui mirent sur la tête une couronne d'épines, & le revêtirent d'un manteau de pourpre pour lui insulter; & lui donnant des soufflets, ils lui disoient: Prophétise, qui t'a frappé. Les soldats l'ayant ramené à Pilate, il sortit avec lui; & le montrant au peuple dans l'état où ils l'avoient mis, il leur dit: Voila l'Homme, croyant qu'ils seroient contens de ce qu'il lui avoit fait souffrir. Mais ils crioient plus fort qu'auparavant, qu'on le crucifiât. Pilate leur dit, qu'ils le prissent eux-mêmes, & qu'ils le fissent mourir; que pour lui, il ne pouvoit se résoudre à le condamner, ne trouvant en lui aucune cause de condamnation. Les Juifs répondirent: Il est digne de mort, selon nos Loix, puisqu'il veut se faire passer pour Fils de Dieu. Pilate ébranlé par ces clameurs, rentre dans le Prétoire, s'assit sur son tribunal, & interroge de nouveau JESUS, lui demandant d'où il est. Mais JESUS ne lui répondit rien. Pilate lui dit: Vous ne me répondez rien? Ne savez-vous pas que j'ai le pouvoir de vous absoudre ou de vous condamner? JESUS répondit: Vous n'auriez point de puissance sur moi, si elle ne vous avoit été donnée d'enhaut; c'est pourquoi, le crime de celui qui m'a livré à vous, est plus grand que le vôtre (a).

Clameurs du peuple contre Jesus.

Pilate le condamne à être crucifié.

Pilate cherchant toujours à délivrer JESUS, en fut empêché par les Juifs, qui lui criérent, que s'il le relâchoit, il n'étoit point ami de l'Empereur; puisque quiconque se déclaroit Roi, étoit ennemi de César. Alors il fit apporter son tribunal au dehors, dans la cour, en présence du peuple, & il leur dit: Voila votre Roi. Ils répondirent: Crucifiez-le. Pilate leur dit: Voulez-vous que je crucifie votre Roi? Ils lui répondirent: Nous n'avons point d'autre Roi que César. Alors le Gouverneur voyant qu'il ne pouvoit le délivrer, & que le tumulte croissoit de plus, demanda de l'eau, se lava les mains, & dit: Je suis innocent du sang de cet homme. Ils criérent tous: Que son sang soit sur nous & sur nos enfans. Alors Pilate leur livra JESUS pour être crucifié, comme ils le demandoient, & il délivra Barabbas. Il étoit environ la troisiéme heure, ou neuf heures du matin (b).

Jesus outragé par les soldats.

Les soldats de Pilate ayant pris JESUS, le conduisirent dans le Prétoire; & appellant toute la compagnie des gardes, le dépouillérent de ses habits, & le revêtirent d'un manteau de pourpre, lui mirent une couronne d'épines sur la tête, & un roseau en main, en forme de sceptre; & fléchissant le genou devant lui, ils lui insultoient, en lui crachant au visage, & lui frappant la tête avec le roseau qu'il avoit en main, en disant: Salut au Roi des Juifs (c).

Jesus est conduit au Calvaire.

Après cela ils lui rendirent de nouveau ses habits, & le chargeant de sa croix, ils le conduisirent au Calvaire, pour y être crucifié. Comme ils sortoient de la Ville, JESUS ne pouvant plus porter sa Croix, à cause de l'épuisement où il étoit, les soldats Romains contraignirent un nommé Simon à la porter derriére lui (d).

Pleurs des femmes de Jérusalem sur Jesus.

*Jesus* étoit suivi d'une grande multitude de peuple & de femmes, qui pleuroient & lamentoient son triste sort. JESUS se tournant vers elles, leur dit: Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes & sur vos enfans: car le tems viendra que l'on dira: Heureuses celles qui sont stériles, & qui n'ont jamais eu d'enfans. Alors on dira aux montagnes: Tombez sur nous; & aux collines: Couvrez-nous. Car si cela arrive au bois verd, que fera-t-on au bois sec? Alors on conduisit avec JESUS deux voleurs, pour être crucifiez avec lui (e).

Jesus arrive au Calvaire, & est crucifié.

Lorsqu'il fut arrivé au Calvaire, on lui donna à boire du vin mêlé avec de la myrrhe, ou du fiel; mais l'ayant goûté, il n'en voulut point boire. Il fut donc mis en croix entre deux voleurs l'un à sa droite, & l'autre à sa gauche. Alors JESUS pria pour ceux qui le crucifioient, disant: Mon Pere, pardonnez-leur; car ils ne savent ce qu'ils font (f).

Inscription de la Croix de Jesus-Christ.

On attacha au haut de sa Croix une inscription, qui portoit en lettres Grecques, Latines & Hébraïques: *Jesus de Nazareth, Roi des Juifs.* Plusieurs personnes ayant lu cette inscription, dirent à Pilate: Ne mettez point *Roi des Juifs*; mais, *qui se dit Roi des Juifs*. Pilate répondit: Ce que j'ai écrit, est écrit (g). Il étoit environ la troisiéme heure, ou neuf heures du matin (h).

Les soldats partagent les habits du Sauveur.

Les soldats qui avoient crucifié JESUS-CHRIST, partagérent entre eux ses habits, dont ils firent quatre lots: mais pour sa tunique qui étoit sans couture, & d'une seule piéce, ils ne voulurent pas la déchirer, mais ils la tirérent au sort. Ils s'assirent donc auprès de la Croix pour garder le corps, afin que personne ne les détachât & ne les enlevât (i).

Le peuple & les Magistrats insultent J. C. à la Croix.

Le peuple & les Magistrats des Juifs qui étoient sur le Calvaire, insultoient à JESUS, lui disant: Il a sauvé les autres, & il ne peut se sauver lui même. Qu'il se sauve à présent, s'il est Fils de Dieu. Les soldats se mocquoient aussi, en lui offrant du vinaigre, & lui disant: Si tu es Roi des Juifs, sauve-toi à présent. D'autres secouant la tête, lui disoient: Toi qui détruis le Temple de Dieu, & qui le rebâtis en trois jours, descends de la Croix, si tu es Fils de Dieu? Les Princes des Prêtres lui faisoient les mêmes insultes, & disoient: Qu'il descende maintenant de la Croix, & nous croirons en lui. L'un des voleurs qui étoit crucifié avec lui, l'outrageoit aussi par ses reproches, & lui disoit: Si tu es le Christ, sauve-toi, & nous avec toi: mais son compagnon le reprit, en disant: Est-ce que tu ne crains pas Dieu, même dans l'état où tu es? Car pour nous, nous avons bien mérité ceci; mais pour lui, qu'a-t-il fait? Et s'adressant à JESUS, il lui dit: Seigneur, ayez pitié de moi, lorsque vous serez dans votre Royaume. Et JESUS lui dit: Je vous dis en vérité que vous serez aujourd'hui avec moi dans le Paradis (k).

Jesus recommande sa Mere à saint Jean.

Marie Mere de JESUS, Marie de Cléophas, & Marie Madelaine, étoient près de la Croix du Sauveur. JESUS donc voyant sa Mere & le Disciple qu'il aimoit, dit à sa Mere: Femme, voila votre

(a) *Joan.* XIX. 1.... 12.
(b) *Matth.* XXVII. 24.... 26.
*Marc.* XV. 15.
*Luc.* XXIII. 24. 25.
*Joan.* XIX. 12.... 16.
(c) *Matth.* XXVII. 27.... 29.
*Marc.* XV. 16.... 19.
(d) *Matth.* XXVII. 31. 32.
*Marc.* XV. 20. 21.
*Luc.* XXIII. 26.
(e) *Luc.* XXIII. 27.... 32.
(f) *Matth.* XXVII. 33.
*Marc.* XV. 22.
*Luc.* XXIII. 33. 34.
(g) *Matth.* XXVII. 37.
*Marc.* XV. 26.
*Luc.* XXIII. 38.
(h) *Marc.* XV. 25.
(i) *Matth.* XXVII. 33.... 36.
*Marc.* XV. 24.
*Luc.* XXIII. 34.
(k) *Matth.* XXVII. 39.... 44.
*Marc.* XV. 29.... 32.
*Luc.* XXIII. 35.... 43.

An 36. de J. C. 33. de l'Ere Vulgaire.

fils, en parlant de saint Jean; & s'adressant à cet Apôtre, il lui dit: Voila votre mere: & depuis ce moment le Disciple bien-aimé la prit auprès de lui, & dans sa maison (*a*).

Eclipse du Soleil, pendant que J. C. fut attaché à la Croix.

Or il étoit environ la sixiéme heure du jour, c'est-à-dire midi, & le Soleil fut couvert de ténébres jusqu'à l'heure de None, ou trois heures après midi. A l'heure de None les ténébres se dissipérent; & JESUS ayant crié à voix haute: *Eli, Eli, Lamma-sabachtani*, c'est à dire: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? Quelqu'un des assistans dit: Il appelle Elie; & un soldat courut lui présenter du vinaigre dans une éponge au bout d'un bâton d'hyssope. D'autres disoient: Laissez; voyons si Elie viendra pour le détacher de la Croix. JESUS ayant goûté du vinaigre, dit: Tout est consommé. Mon Pere, je vous recommande mon ame, & baissant la tête, il expira (*b*).

Jesus étant expiré, le voile du Temple se rompit.

Alors le voile du Temple se déchira depuis le haut jusqu'en bas, la terre trembla, les rochers se brisérent, & les tombeaux s'ouvrirent. Or le Centenier & les soldats qui étoient là, & qui gardoient les corps, ayant remarqué toutes ces circonstances, furent saisis de crainte, & glorifiérent Dieu, en disant: Cet homme étoit un homme juste; il étoit vraiment Fils de Dieu; & les troupes qui étoient venues pour voir ce spectacle, s'en retournoient frappant leur poitrine (*c*).

Les amis de JESUS, & les femmes qui l'avoient suivi de la Galilée, étoient sur la montagne, mais assez loin de la Croix, & furent témoins de toutes choses (*d*).

Or les Juifs, afin que les corps ne demeurassent pas à la croix le lendemain, qui étoit le grand jour du Sabbat, & la Pâque, demandérent à Pilate que l'on les ôtât, & qu'on leur rompît les jambes, pour les faire mourir plus promtement. Les soldats vinrent donc au premier voleur, & lui rompirent les jambes. Ils en firent de même au second; mais étant venus à JESUS, ils trouvérent qu'il étoit mort, & ne lui rompirent pas les jambes: mais un des soldats lui perça le côté avec sa lance, d'où il sortit de l'eau & du sang; ainsi que le témoigne le Disciple bien-aimé, qui en fut témoin (*e*).

On perce le côté à J. C.

Joseph d'Arimathie demande le Corps de J. C. & l'ensevelit dans son tombeau.

Sur le soir, Joseph d'Arimathie, qui étoit un Sénateur fort distingué, vint hardiment à Pilate, pour lui demander le Corps de JESUS, afin qu'il pût l'enterrer avant le coucher du soleil; car c'étoit le jour de la préparation pour le Sabbat, qui commençoit vers le coucher du soleil. Pilate s'étonna que JESUS fût déja mort; & ayant demandé au Centenier si véritablement il étoit mort, il accorda le Corps à Joseph. Celui-ci le détacha de la Croix, & l'enveloppa d'un linceul blanc, après l'avoir embaumé avec cent livres de myrrhe & d'aloës, que Nicodéme avoit apporté. Après cela, ils le mirent dans le tombeau que Joseph d'Arimathie s'étoit fait creuser pour lui-même dans son jardin, qui étoit près de là, & où personne n'avoit encore été mis. Il ferma le sépulcre avec une pierre qui lui servoit de porte, & s'en alla (*f*).

Les femmes qui avoient suivi JESUS en venant de Galilée, demeurérent là pendant tout ce tems, considérant l'endroit du sepulcre, & voulant elles-mêmes venir l'embaumer de nouveau, après que la solemnité, qui alloit commencer, seroit passée (*g*).

On met une garde au tombeau de J. C.

Cependant les Princes des Prêtres & les Pharisiens allérent trouver Pilate, pour lui dire, que JESUS pendant sa vie avoit dit à ses Disciples, qu'il ressusciteroit dans trois jours; qu'il y avoit du danger qu'ils ne vinssent la nuit enlever son Corps, & qu'après cela ils ne publiassent qu'il étoit ressuscité; ce qui causeroit un nouveau mal plus grand que le premier. Pilate leur dit, qu'ils avoient la compagnie des soldats destinez pour la garde du Temple, qu'ils la pouvoient prendre pour garder le tombeau. Ils y mirent donc des gardes, & y apposérent le sceau, le soir même de sa mort, avant que le Sabbat commençât (*h*).

Le Samedi 4. Avril, 15. de Nisan.

Les saintes Femmes achetent des parfums, & se disposent à aller embaumer le Corps du Sauveur.

Le jour de la Pâque les saintes femmes demeurérent en repos, suivant que la Loi l'ordonne: mais dès le soir, auquel le Sabbat finit, & où commence le premier jour de la semaine, elles furent achetter des aromates, pour aller le lendemain de grand matin embaumer le Corps de JESUS. Elles partirent de la ville avant le jour; & comme elles étoient en chemin, elles se disoient l'une à l'autre: Qui nous ôtera la pierre qui ferme le monument? car cette pierre étoit fort grande. Alors elles sentirent un grand tremblement de terre. C'étoit le signal de la Résurrection du Sauveur, & de la descente de l'Ange qui vint ôter la pierre qui fermoit le sépulcre, & qui s'étant assis dessus en la présence des gardes, les remplit de frayeur, & les obligea de se retirer (*i*).

Le Dimanche 5. Avril, 16. de Nisan.

Résurrection de Jesus Christ.

Apparition de deux Anges au tombeau de Jesus-Christ.

Les femmes étant arrivées au tombeau, virent deux Anges en forme humaine, vêtus d'habits blancs, & étincellans comme des éclairs; ce qui les remplit de frayeur. Alors l'un d'eux leur dit: Ne craignez point; je sais que vous cherchez JESUS crucifié, il n'est point ici, il est ressuscité: venez, & voyez le lieu où il étoit. Mais allez dire à ses Disciples & à Pierre qu'il est ressuscité, & qu'il sera avant vous en Galilée; c'est là où vous le verrez, comme il vous l'a promis (*k*).

Marie Madelaine va donner avis aux Apôtres que J. C. est ressuscité.

Saint Pierre & saint Jean viennent au tombeau de Jesus-Christ.

Marie Madelaine plus promte que les autres, courut rapidement à Jérusalem annoncer aux Apôtres, que l'on avoit enlevé le Corps du Seigneur, & qu'elle ne savoit ce que l'on en avoit fait. Et en même tems elle vint de nouveau au sépulcre. Pierre & Jean y accoururent aussi, tout saisis de crainte & d'étonnement. Le Disciple bien-aimé ayant couru plus vîte que S. Pierre, arriva le premier au tombeau; & s'étant panché pour voir au-dedans, il vit les linges dont JESUS-CHRIST avoit été enveloppé; mais il n'entra pas. Pierre arriva aussi-tôt, & entra dans le tombeau, où il

(a) *Joan.* XIX. 25.... 27.
(b) *Matth.* XXVII. 48.... 50.
*Marc.* XV. 34.... 37.
*Luc.* XXIII. 46.
*Joan.* XIX. 28.... 30.
(c) *Matth.* XXVII. 51.... 54.
*Marc.* XV. 38. 39.
*Luc.* XXIII. 47. 48.
(d) *Matth.* XXVII. 55.
*Marc.* XV. 40. 41.
*Luc.* XXIII. 49.
(e) *Joan.* XIX. 31.... 37.
(f) *Matth.* XXVII. 57.... 60.
*Marc.* XV. 42.... 46.
*Luc.* XXIII. 50.... 54.
*Joan.* XIX. 38.... 40.
(g) *Matth.* XXVII. 61.
*Marc.* XV. 47.
*Luc.* XXIII. 55. 56.
(h) *Matth.* XXVII. 62.... 66.
(i) *Matth.* XXVIII. 1.... 4.
*Marc.* XVI. 1.... 4.
*Luc.* XXIV. 1.... 4.
*Joan.* XX. 1. 2.
(k) *Matth.* XXVIII. 5.... 8.
*Marc.* XVI. 6.... 8.
*Luc.* XXIV. 5.... 8.

Digitized by Google

vit les linges à part, & le suaire qui enveloppoit la tête de Jesus. Saint Jean y entra aussi, &
vit, comme saint Pierre, tout ce qui y étoit. Après cela ils s'en retournérent à Jérusalem (a).
Marie demeura auprès du tombeau; & s'étant inclinée pour voir au-dedans de la grotte, elle
y vit les deux Anges assis, l'un au pied, & l'autre à la tête du sépulcre, qui lui dirent: Femme,
pourquoi pleurez-vous? Elle répondit: On a emporté mon Seigneur, & je ne sai où on l'a mis.
En même tems s'étant retournée, elle vit Jesus sous la forme d'un Jardinier, qui lui dit: Pour-
quoi pleurez-vous, que cherchez-vous? Marie croyant que c'étoit le Jardinier, lui dit: Seigneur,
si c'est vous qui l'avez pris, dites-moi où vous l'avez mis, afin que je l'emporte. Jesus lui dit:
Marie. Aussi-tôt elle se tourna, le reconnut, & se jetta à ses pieds pour les baiser. Mais le Sau-
veur lui dit: Ne me touchez point, car je ne vais pas encore à mon Pere; vous aurez le loisir
de me voir. Mais allez à mes freres, & dites-leur que je vais monter à mon Dieu, & à leur Dieu;
à mon Pere, & à leur Pere (b).

An 36. de J. C. 33. de l'Ere Vulgaire.

Premiere apparition de J. C. à Marie Madelaine.

Marie revint donc à Jérusalem, & dit aux Disciples affligez, qu'elle avoit vû le Seigneur; &
elle leur raconta ce qu'il lui avoit dit. Durant ces entrefaites, Jesus se fit voir aussi aux autres
femmes qui revenoient de visiter son tombeau. Il leur dit: Je vous salue, ne craignez point;
allez dire à mes Disciples qu'ils aillent en Galilée, & que là ils me verront. Ces femmes se jet-
térent à ses pieds, & l'adorérent. Et étant arrivées à Jérusalem, elles racontérent tout aux Apô-
tres; mais ceux-ci regardérent tout ce qu'elles leur disoient comme des rêveries (c).
Pierre alla une seconde fois au tombeau, & y vit, comme la premiere fois, les linges où Jesus
avoit été enveloppé (d).

Seconde apparition de J. C. aux saintes Femmes qui venoient du sépulcre.

Pendant tout ce mouvement les gardes qui avoient été mis au tombeau vinrent à Jérusalem,
& racontérent aux Prêtres tout ce qui s'étoit passé. Les Prêtres s'étant assemblez, recommandé-
rent le silence aux soldats, leur donnérent une grosse somme d'argent, & les engagérent à dire,
que les Disciples de Jesus étoient venus la nuit, & l'avoient enlevé pendant qu'ils dormoient.
Ils promirent aux soldats, que si le Gouverneur vouloit leur faire quelque affaire pour cela, ils
sauroient les mettre en sureté. De maniére que le bruit est encore aujourd'hui répandu parmi
les Juifs, que le Corps de Jesus a été enlevé par ses Disciples (e).

Faux bruits répandus sur l'enlevement du Corps de J. C.

Le même jour seiziéme de Nisan, lendemain de la Fête de Pâque, sur le soir, deux Disciples
de Jesus s'en retournoient de Jérusalem vers la Galilée. Ils alloient coucher à Emmaüs, à soi-
xante stades de Jérusalem; & en chemin, ils s'entretenoient de tout ce qui s'y étoit fait les jours
précédens. Comme ils parloient, Jesus se joignit à eux sous la forme de voyageur; & leur
ayant demandé de quoi ils s'entretenoient, l'un d'eux nommé Cléophas lui dit: Etes-vous si étran-
ger à Jerusalem, que vous ignoriez ce qui s'y est passé ces jours-ci? Et quoi? répondit Jesus.
Ils lui dirent, touchant Jesus de Nazareth, qui a été un Prophéte puissant en œuvres & en pa-
roles, devant Dieu & devant tout le peuple: & de quelle maniére les Princes des Prêtres & nos
Magistrats l'ont livré pour être condamné à la mort, & l'ont crucifié. Nous espérions que ce
seroit lui qui racheteroit Israël, & toutefois voici le troisiéme jour que tout cela s'est fait. Il est
vrai que quelques femmes des nôtres ayant été dès le matin à son tombeau, ne l'ont point trouvé;
elles assurent même que des Anges leur ont apparu, qui disent qu'il est vivant: & quelques-uns
des nôtres ayant aussi été au sépulcre, ne l'ont point trouvé.

Quatriéme apparition de J. C. aux deux Disciples allant à Emmaüs.

Alors Jesus les reprit de leur peu de foi, & leur montra par toutes les Ecritures, qu'il fal-
loit que le Christ souffrît, & qu'il entrât ainsi dans sa gloire. Lorsqu'ils furent à Emmaüs,
Jesus fit semblant de vouloir aller plus loin; mais ils le forcérent de demeurer avec eux. Et
étant à table, il bénit le pain, & le leur donna. Alors leurs ieux s'ouvrirent; ils le reconnurent,
& il disparut à leurs ieux. A l'heure même ils retournérent à Jérusalem, & allérent raconter aux
Apôtres ce qui leur étoit arrivé. Ils les trouvérent assemblez, & ils apprirent d'eux, que le Sei-
gneur étoit aussi apparu à Pierre (f).

Troisiéme apparition, faite à S. Pierre avant celle aux Disciples qui alloient à Emmaüs.

Comme ils étoient tous ensemble dans la maison, les portes étant bien fermées, Jesus pa-
rut tout d'un coup au milieu d'eux, & leur dit: La paix soit avec vous. Cette vue les troubla, &
ils croyoient voir un esprit. Mais Jesus leur dit: Que craignez-vous? Considérez mes pieds &
mes mains, & voyez que c'est moi-même. Touchez-moi, & voyez qu'un esprit n'a ni chair ni os.
En disant cela, il leur montra ses pieds, ses mains & son côté; & comme ils hésitoient encore,
il leur demanda s'ils avoient là quelque chose à manger. On lui présenta un morceau de poisson
rôti, & un rayon de miel, & il en mangea en leur presence. Il leur dit de nouveau: La paix soit
avec vous; je vous envoie comme mon Pere m'a envoyé: en même tems il souffla sur eux, &
leur dit: Recevez le saint Esprit. Les péchez seront remis à ceux à qui vous les remettrez, &
ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (g).

Cinquiéme apparition de J. C. aux Apôtres ensemble.

Or Thomas, un des douze, n'étoit point avec eux, lorsque Jesus vint. On lui dit donc:
Nous avons vû le Seigneur. Mais il répondit: Si je ne vois dans ses pieds & dans ses mains les
trous des cloux; si je n'y mets les doigts; si je ne porte ma main dans son côté, je n'en croirai
rien. Huit jours après les Apôtres étant encore assemblez, & Thomas avec eux, Jesus parut
dans la chambre, les portes étant fermées. Il leur dit: La paix soit avec vous; puis s'adressant à
Thomas, il lui dit: Mettez votre doigt dans les trous des cloux, & portez votre main dans mon
côté, & ne soyez plus incrédule; mais croyez fermement. Thomas répondit: Mon Seigneur &
mon Dieu. Jesus lui dit: Thomas, vous avez cru, parce que vous avez vû: Bienheureux ceux
qui croiront sans voir. Jesus fit plusieurs autres miracles qui ne sont point écrits dans l'Evan-

Saint Thomas tombe dans l'incrédulité.

Le Dimanche au soir, 24. de Nisan, 12. Avril.

Sixiéme apparition, à saint Thomas, & aux autres Apôtres.

(a) *Joan.* xx. 2.... 8.
(b) *Marc.* xvi. 9. 10.
*Joan.* xx. 11.... 17.
(c) *Matth.* xxviii. 9.
*Marc.* xvi. 10. 11.
*Luc.* xxiv. 9.... 11.
*Joan.* xx. 18.

(d) *Luc.* xxiv. 12.
(e) *Matth.* xxviii. 11.... 15.
(f) *Marc.* xvi. 12.
*Luc.* xxiii. 13.... 34.
(g) *Luc.* xxiv. 36.... 41.
*Joan.* xx. 19.... 23.

An 36. de J.C. 33. de l'Ere Vulgaire.

gile. Ceux qui sont écrits, ne le sont que pour procurer la vie à ceux qui croient en son nom (a).

Septiéme apparition, faite aux Disciples sur la mer de Tibériade.

Pêche miraculeuse.

Les Apôtres se retirérent en Galilée après l'octave de la Pâque; & JESUS se manifesta encore à eux sur la mer de Tibériade. Pierre, Thomas, Nathanaël, Jaques & Jean, & deux autres Disciples, étoient sur le lac de Génézareth. Pierre dit: Je m'en vais pêcher. Les autres répondirent: Nous y allons aussi avec vous. Ils montérent donc sur une barque, & travaillérent toute la nuit sans rien prendre. Le matin JESUS parut sur le bord, sans que ses Disciples le connussent. Il leur cria: N'avez-vous rien pris? Ils répondirent que non. Jettez vos filets à la droite de votre barque, & vous en prendrez. Ils les jettérent, & leurs filets se trouvérent si pleins de poissons, qu'ils ne les pouvoient tirer. Le Disciple bien-aimé dit à Pierre: C'est le Seigneur. Aussi-tôt Pierre se ceignit, car il étoit nud, & se jetta à la nage pour arriver au bord. Les autres amenérent leur barque & leur filet, où étoient cent cinquante-trois gros poissons; & quoi qu'il y en eût une si grande quantité, toutefois le filet ne fut pas rompu. Etant donc au bord, JESUS leur dit d'apporter de leur pêche, & ils virent du feu preparé, avec un poisson qui rôtissoit, & du pain. Il leur dit: Venez dîner. Et nul n'osoit lui demander qui il étoit; car ils savoient que c'étoit le Seigneur. Il leur présenta donc du pain & du poisson, & ils mangérent. C'est la troisiéme fois qu'il se manifesta à eux étant plusieurs ensemble, depuis sa Résurrection (b).

Jesus donne à saint Pierre la conduite de son troupeau.

Après qu'ils eurent mangé, JESUS dit à Pierre: Simon-Pierre, m'aimez-vous plus que tous ceux-là? Pierre répondit: Seigneur, vous savez que je vous aime. JESUS lui dit: Paissez mes agneaux. Il lui demanda une seconde fois: M'aimez-vous? Pierre répondit: Seigneur, vous savez que je vous aime. JESUS lui dit: Paissez mes brebis. Enfin, une troisiéme fois JESUS lui fit la même demande, & Pierre attristé qu'il lui eût fait trois fois la même question, lui répondit: Seigneur, vous connoissez toutes choses; vous savez combien je vous aime. JESUS lui dit: Paissez mes brebis. Je vous dis en vérité que quand vous étiez jeune, vous vous ceigniez comme un voyageur, & vous alliez où vous vouliez: Mais lorsque vous serez vieux, un autre vous ceindra, & vous menera où vous ne voudriez point aller: Suivez-moi. Pierre le suivit: mais s'étant tourné, il vit aussi ce Disciple que JESUS aimoit, qui le suivoit; & il dit: Seigneur, & celui-ci, que fera-t-il? JESUS lui répondit: Si je veux qu'il demeure jusqu'à ma venue, que vous importe? Suivez-moi. Le bruit se répandit donc parmi les freres, que ce Disciple ne mourroit point. Mais le Seigneur ne lui dit pas qu'il ne mourroit point; mais simplement: Si je veux qu'il demeure jusqu'à ma venue, que vous importe? C'est ce Disciple même qui a écrit ce détail, & qui rend témoignage à la vérité; & son témoignage est vrai (c).

Huitiéme apparition de J.C. sur une montagne de Galilée, à plus de cinq cens personnes.

Les Disciples de JESUS s'étant assemblez dans la Galilée, ainsi que les Anges le leur avoient ordonné, se trouvérent tous une certaine montagne, où JESUS se montra a eux tous; & c'est apparemment dans cette occasion où il se fit voir à plus de cinq cens freres ensemble, dont plusieurs étoient encore en vie, lorsque saint Paul écrivit la premiere Epitre aux Corinthiens, (1. *Cor.* XV. 5. 6.) L'ayant vû, ils l'adorérent; mais quelques-uns doutérent que ce fût un vrai corps: car pour la Résurrection, elle étoit indubitable. JESUS leur dit: Toute puissance m'a été donnée au Ciel & en la terre: Allez, instruisez toutes les Nations, & batisez-les au nom du Pere, du Fils & du saint Esprit; enseignez-les à observer tout ce que je vous ai dit, & je demeure avec vous jusqu'à la fin des siécles (d).

Neuviéme apparition. Jesus-Christ se trouve avec ses Disciples sur la montagne des Oliviers.

Les Apôtres s'en retournérent à Jérusalem, parce que JESUS y devoit monter aux Cieux sur le mont des Oliviers. Ce fut là qu'il se fit encore voir à eux, & qu'il mangea avec eux, & leur reprocha leur incrédulité sur le sujet de sa Passion & de sa Résurrection, leur faisant voir par les Ecritures, que tout cela devoit s'accomplir de cette sorte. Alors il leur ouvrit l'esprit, & leur donna l'intelligence des Ecritures, qui portoient qu'il devoit souffrir, & ressusciter le troisiéme jour; & que l'on doit prêcher la pénitence & la rémission des péchez en son nom, parmi tous les peuples, à commencer par Jérusalem. Allez donc par tout le monde prêcher l'Evangile à toutes les Nations. Celui qui croira & sera batisé, recevra le salut: Celui qui ne croira point, sera condamné. Et voici les prodiges qui accompagneront ceux qui croiront en moi: Ils chasseront les démons, parleront des Langues inconnues, feront périr les serpens, & guériront les maladies par l'imposition des mains (e).

Jesus-Christ monte au Ciel en la presence de ses Disciples.

Il leur ordonna de demeurer à Jérusalem après qu'ils l'auroient vû monter au Ciel, jusqu'à ce qu'ils fussent revêtus d'une vertu d'en haut, par le batême du saint Esprit qu'ils devoient recevoir. (*Act.* I. 5. 6. 7.) Après qu'il leur eut ainsi parlé, il les conduisit hors de Jérusalem jusqu'à Béthanie; & levant les ïeux au Ciel, il les benit, & disparut à leurs ïeux, étant élevé par une nuée qui le déroba à leur vue. Et comme ils le suivoient des ïeux montant au Ciel, deux Anges se présentérent à eux, & leur dirent: Hommes de Galilée, qu'admirez-vous, ayant les ïeux élevez au Ciel? Ce JESUS qui vient de s'élever dans les Cieux, viendra un jour comme vous l'avez vû s'élever dans les Cieux. Ils revinrent donc du mont des Oliviers à Jérusalem, & ils y demeurérent tous ensemble en oraison, avec Marie Mere de JESUS, & ses parens selon la chair, jusqu'au jour de la Pentecôte auquel ils reçurent le saint Esprit (f).

(a) *Joan.* XX. 26.... 31.
(b) *Joan.* XXI. 1.... 14.
(c) *Joan.* XXI. 15.... 24.
(d) *Matth.* XXVIII. 16.... 20.
(e) *Marc.* XVI. 14.... 18.
*Luc.* XXIV. 44.... 48.
*Act.* I. 3.... IX. 41.
(f) *Marc.* XVI. 19.
*Luc.* XXIV. 49.... 53.
*Act.* I. 5.... 14.

DISSERTATION

Digitized by Google

# DISSERTATION SUR LES EVANGILES APOCRYPHES.

SAint Luc nous apprend au commencement de son Evangile, que plusieurs avant lui avoient entrepris de donner l'Histoire des choses qui s'étoient passées dans l'origine du Christianisme. Mais comme apparemment la plûpart de ces Ecrivains étoient ou trop abrégez, ou trop diffus, ou trop peu exacts, cet Evangéliste se crut obligé de composer quelque chose de meilleur, pour faire tomber ces écrits trop défectueux. Il y réussit heureusement. Les quatre vrais Evangiles, savoir celui de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc, & après eux celui de saint Jean, ayant été les seuls approuvez par les Apôtres, & reçus par les principales Eglises, les autres Evangiles tombérent dans le mépris; & on est en doute s'il en reste aujourd'hui quelques-uns de ceux qui avoient été écrits avant saint Luc.

Mais le pere du mensonge qui avoit suscité de faux Christs, de faux Prophétes, & de faux faiseurs de miracles, pour décréditer Jesus-Christ & ses prodiges, suscita en même tems des imposteurs, qui corrompirent les vraies Ecritures, ou qui en composérent de fausses, pour diminuer l'autorité de celles qui étoient l'ouvrage du saint Esprit, & qui contenoient la parole de vie, & la révélation des veritez éternelles. Ce qu'il y a de plus étonnant en cela, c'est que des personnes mêmes pieuses, & à bonne intention, mais peu instruites, se mêlérent aussi par un exemple dangereux, de forger des ouvrages utiles, à ce qu'elles croyoient, à la Religion, & voulurent, par une fraude pieuse, attirer dans leur parti les Juifs ou les Païens incrédules, en proposant aux uns des livres sous le noms d'Auteurs célébres de leur nation, comme Esdras, S. Jacques ou S. Pierre: & aux Paiens, des vers des Sibylles & des Oracles, si favorables au Christianisme, que s'ils eussent été vrais, personne n'auroit pû tenir contre leur autorité & leur évidence.

Ces personnes faisoient beaucoup plus de tort au Christianisme, qu'elles ne pensoient. Car en mêlant ainsi la vérité avec le mensonge, & le certain avec le douteux dans leurs ouvrages, elles fournissoient, sans y penser, aux ennemis de la Religion, des armes pour attaquer les vraies Ecritures, & leur montroient l'exemple de forger, à leur tour, des écrits sous des noms respectables & anciens, tout contraires à nos principes & à la vérité de nos Ecritures. Celse, Porphyre, & Julien l'Apostat, n'ont pas manqué de se prévaloir de cette ouverture qu'on leur donnoit; & nos Incrédules encore aujourd'hui s'en servent pour détruire la vérité de la Religion, & l'autenticité de nos Livres saints.

Les Peres se sont bien apperçu des pernicieux effets de cette liberté; & c'est ce qui les a rendu si religieux à conserver les Livres sacrez, & si circonspects à n'en recevoir que de vrais & d'autentiques. C'est ce qui a retenu si long-tems plusieurs Eglises à ne vouloir pas admettre certains Livres de l'Ecriture, parce qu'elles les voyoient contestez par d'autres Eglises; & qu'enfin les Conciles & les saints Peres ont si souvent donné les catalogues des Livres sacrez, & ont réfuté, condamné, supprimé avec tant de soin, ceux que la malice des Hérétiques, ou la mauvaise simplicité de quelques Chrétiens, auroient voulu introduire à l'ombre des grands noms des Apôtres, ou des anciens Disciples du Sauveur.

Les Fidéles aujourd'hui sont assez instruits sur le sujet des Livres apocryphes. Nous ne connoissons personne qui s'intéresse à les défendre. Ces ouvrages sont tombez dans le mépris, dans l'obscurité, & dans le néant, & peu de gens en ont connoissance. A Dieu ne plaise que nous voulions ici les remettre en crédit: mais puisqu'il n'y a plus de danger de les faire connoitre, qui empêche que nous ne les mettions en évidence, pour leur faire perdre toute la vaine estime que leur rareté pourroit peut-être leur avoir acquise dans certains esprits défians, qui croient qu'on ne les cache, que parce qu'on ne sauroit les réfuter solidement, ils portent avec eux des caractéres si sensibles de fausseté & de supposition, qu'il ne faut que les ouvrir, pour les mépriser.

Voici la liste des faux Evangiles qui sont venus à notre connoissance, & qui sont marquez dans les Peres. Il y en a qu'on trouve encore aujourd'hui. D'autres sont entiérement perdus.

1. L'Evangile selon les Hébreux.
2. L'Evangile selon les Nazaréens.
3. L'Evangile des douze Apôtres.
4. L'Evangile de saint Pierre.

(1–4:) Ces quatre Evangiles sont apparement les mêmes, sous differens titres.

5. L'Evangile selon les Egyptiens.
6. L'Evangile de la Naissance de la sainte Vierge. On l'a en Latin.
7. Le Protévangile de saint Jaques. On l'a en Grec & en Latin.
8. L'Evangile de l'Enfance du Sauveur. On l'a en Grec & en Arabe.
9. L'Evangile de saint Thomas. C'est le même que le précédent.
10. L'Evangile de Nicodéme. On l'a en Latin.
11. L'Evangile Eternel.
12. L'Evangile de saint André.



ed by Google

13. L'Evangile de saint Barthelemi.
14. L'Evangile d'Apellès.
15. L'Evangile de Basilide.
16. L'Evangile de Cérinthe.
17. L'Evangile des Ebionites.
18. L'Evangile des Encratites. C'est le même que celui de Tatien.
19. L'Evangile d'Eve.
20. L'Evangile des Gnostiques.
21. L'Evangile de Marcion. C'est le même que celui de saint Paul.
22. L'Evangile de saint Paul. Le même que celui de Marcion.
23. Les Interrogations grandes & petites de Marie.
24. Le Livre de la Naissance du Sauveur. Apparemment le même que le Protévangile de saint Jaques.
25. L'Evangile de saint Jean; autrement, le Livre du Trépas de la sainte Vierge.
26. L'Evangile de saint Mathias.
27. L'Evangile de la Perfection.
28. L'Evangile des Simoniens.
29. L'Evangile selon les Syriens.
30. L'Evangile de Tatien. Le même que celui des Encratites.
31. L'Evangile de Thadée, ou de saint Jude.
32. L'Evangile de Valentin. Le même que celui de la Vérité.
33. L'Evangile de Vie, ou l'Evangile Vivant.
34. L'Evangile de saint Philippe.
35. L'Evangile de saint Barnabé.
36. L'Evangile de saint Jaques le Majeur.
37. L'Evangile de Judas d'Iscarioth.
38. L'Evangile de la Vérité. Le même que celui de Valentin.
39. Les faux Evangiles de Leucius, de Seleucus, de Lucianus, d'Hésychius.

Il y a plusieurs de ces Evangiles qui ont plus d'un titre, & nous croyons qu'on peut les réduire à un bien moindre nombre, que celui qu'on vient de voir: mais il est certain que leur nombre est grand, comme on le verra ci-après.

Outre ces faux Evangiles, les faussaires ont aussi composé de faux Actes des Apôtres, & de fausses Epitres de JESUS-CHRIST, de la sainte Vierge, & des Apôtres, & enfin de fausses Apocalypses. On en parlera dans les Préfaces sur les Actes des Apôtres, & dans celles sur l'Apocalypse, & sur les Epitres des Apôtres.

Dans la Préface sur saint Matthieu, nous avons essayé de montrer que 1. *L'Evangile selon les Hébreux*, 2. *L'Evangile des Nazaréens*, 3. *L'Evangile des douze Apôtres*, & 4. *Celui de saint Pierre*, n'étoient autres que l'Evangile Hébreu de saint Matthieu. Nous ne répetons point ici ce que nous avons dit en cet endroit.

5. L'Evangile selon les Egyptiens, qui est cité dans saint Clément Pape (*a*), dans saint Clément d'Aléxandrie (*b*), dans saint Epiphane (*c*), dans saint Jérôme (*d*), dans Theodote (*e*), & dont Origènes (*f*), Tite de Bostres, & Théophylacte sur saint Matthieu, font aussi mention, est le plus ancien des Evangiles apocryphes dont nous ayons connoissance.

Saint Clément Pape cite de cet Evangile, qu'un certain homme ayant un jour demandé à JESUS-CHRIST quand le monde devoit finir, le Sauveur lui répondit (*g*): *Lorsque deux ne feront qu'un; quand ce qui est au dehors, sera dedans; & lorsque l'homme & la femme ne seront ni mâle ni femelle.* Saint Clément d'Aléxandrie ajoute: *Et lorsque vous foulerez aux pieds les habits de votre nudité.* Il paroît que cela ne veut dire autre chose, sinon que le second avenement de JESUS-CHRIST n'arrivera, que lorsque les hommes seront ressuscitez, & qu'ils seront nuds, sans ressentir les mouvemens de la concupiscence, & en quelque sorte en l'état des Anges, qui ne se marient point, & qui n'épousent point de femmes. Il semble aussi insinuer un sentiment qui a été soutenu par quelques Anciens, qu'à la résurrection il n'y aura point diversité de sexes. On peut aussi l'entendre, comme s'il vouloit dire que le Christianisme ne s'établira que par l'union des deux peuples, du Juif & du Gentil dans l'Eglise.

On lisoit dans le même Evangile, que Salomé ayant demandé au Sauveur (*h*): *Jusqu'à quand les hommes mourront-ils? Jesus répondit: Tant que vous autres femmes produirez des enfans. J'ai donc bien fait de n'avoir point d'enfans, repliqua Salomé. Mais le Sauveur lui dit: Nourrissez-vous de toute sorte d'herbes, à l'exception de celle qui est amére.* Saint Clément d'Aléxandrie en cite encore ces paroles: *Je suis venu pour détruire les œuvres de la femme.* Il entendoit l'amour & la génération. On comprend bien quels étranges abus on pouvoit faire de ces maximes. Aussi les Hérétiques ennemis de la génération, & passionnez pour la débauche & le libertinage, s'en servoient pour s'autoriser dans leurs désordres. Comme tout cela étoit énigmatique, on pouvoit aussi leur donner un bon sens. Sous le nom d'*herbe amére*, on pouvoit entendre le péché; & sous celui d'*œuvres de la femme*, on pouvoit entendre le péché originel, causé par la désobéissance de la premiere femme.

Saint Epiphane dit que les Sabelliens y cherchoient l'appui de leur erreur, prétendant que le Sauveur y avoit dit: *Que le Pere, le Fils & le saint Esprit ne sont qu'un*; ce qui est vrai dans le sens Catholique, puisque les trois Personnes divines ne sont qu'une même essence. Mais il est faux, que le Pere, le Fils & le saint Esprit, ne soient pas trois Personnes distinctes, & que ce ne soit que trois noms d'un même être.

Quelques-uns (*i*) ont cru que cet Evangile étoit le même que celui de Basilide. Sur ce fondement que Basilide a répandu son erreur dans l'Egypte. Baronius (*k*) a conjecturé que quelques hérétiques d'Egypte l'avoient forgé sous le nom de saint Marc. M. Grabe (*l*) juge qu'il fut composé par les Chrétiens d'Egypte, avant que saint Luc y eût écrit le sien. Il croit que

(a) *Clem. Rom. Ep. 2. §. 12.*
(b) *Clem. Alex. lib. 3. Strom. p. 445.*
(c) *Epiph. an. hæres. 62.*
(d) *Hieron. Proœm. in Matth.*
(e) *Theodot. in calce Oper. S. Clem. Alex.*
(f) *Origen. in Matt. p. 111.*
(g) *Apud Clem. Rom. loco citato.* Ὅταν ἔσται τὰ δύο ἕν, καὶ τὸ ἔξω ὡς τὸ ἔσω, καὶ τὸ ἄρσεν μετὰ τῆς θηλείας οὔτε ἄρσεν οὔτε θῆλυ. *Clem. Alex.* Ὅταν τὸ τῆς αἰσχύνης ἔνδυμα πατήσητε.
(h) *Apud Clem. Alex. lib. 3. Strom.* Μέχρι πότε οἱ ἄνθρωποι ἀποθανοῦνται; ἡ μίχρι ἂν ὑμεῖς αἱ γυναῖκες τίκτητε. Φαμένης γὰρ αὐτῆς· Καλῶς οὖν ἐποίησα μὴ τεκοῦσα, ἀμείβεται λέγων ὁ Κύριος. Πᾶσαν φάγε βοτάνην, τὴν δὲ πικρίαν ἔχουσαν μὴ φάγῃς. *Idem pag. 452.* Ἦλθον καταλῦσαι τὰ ἔργα τῆς θηλείας, καὶ τῆς ἐπιθυμίας, ἔργα δὲ γένεσιν, καὶ φθοράν.
(i) *Apud Albert. Fabric. de Apocryph. N. T. pag. 335.*
(k) *Baron. ad An. 44. n. 48.*
(l) *Grabe Spicileg. Patrum tom. 1. pag. 31.*

Digitized by Google

c'est principalement cet Evangile des Egyptiens qu'il avoit en vue, lorsqu'il disoit à la tête de
son Evangile, que plusieurs avant lui avoient tenté d'écrire l'Histoire de ce qui s'étoit passé dès
le commencement du Christianisme. M. Mille (a) veut qu'il ait été composé en faveur des Essé-
niens, qui furent, selon lui, les premiers & les plus parfaits Chrétiens de l'Egypte. On sait quel
étoit leur goût pour les paraboles & les explications allégoriques, & combien ils estimoient la
chasteté. On remarque dans le peu de fragmens qui nous en restent, qu'il y avoit de quoi les
contenter sur ces deux articles. Mais pour en porter un jugement plus certain, il faudroit l'a-
voir entier. Il est absolument perdu, aux fragmens près, que nous avons citez.

6. *L'Evangile de la Naissance de la Vierge.* L'on connoît jusqu'à trois Evangiles de la Nais-
sance de la sainte Vierge, & nous en avons encore deux entiers. Le principal est le Protévangile
attribué à saint Jaques le Mineur, Evêque de Jérusalem. On l'a en Grec & en Latin. Le second
est l'Evangile de la Nativité de la Vierge, que l'on n'a qu'en Latin, avec une lettre des prétendus
Chromace & Héliodore à S. Jérôme, qui le prient de traduire cet ouvrage d'Hébreu en Latin, &
la réponse prétendue de saint Jérôme, qui se charge de ce travail. Mais & ces lettres, & cet
ouvrage sont également apocryphes. L'Evangile Latin de la Naissance de Marie, n'est que l'a-
brégé *du Protévangile de saint Jaques*, dont nous avons p rlé plus au long dans la Dissertation,
où nous tâchons de concilier saint Luc avec saint Matthieu sur la Généalogie de notre Sauveur.

Enfin, le troisiéme Evangile de la Naissance de la sainte Vierge ne se trouve plus. Seulement
saint Epiphane en rapporte une circonstance remarquable, mais fabuleuse, dont parle aussi Séra-
pion Evêque de Tmuis, dans son Livre contre les Manichéens. Voici ce que dit S. Epiphane (b):
Zacharie, pere de Jean-Batiste, étant dans le Temple, où il offroit l'encens, vit un homme
avec la forme d'un âne, qui se présenta devant lui. Etant sorti du Temple, il s'écria: Malheu-
reux que vous êtes, qu'est-ce que vous adorez? Mais la figure qu'il avoit vue, lui ferma la
bouche, & l'empêcha d'en dire davantage. Après que la voix lui eût été rendue à la naissance de
Jean-Batiste, ayant osé publier ce mystere d'iniquité, les Juifs le firent mourir dans le Temple,
où les marques de son sang demeurérent long-tems imprimées sur le pavé.

Saint Augustin (c) nous apprend aussi que le Livre de la Naissance de Marie, dont se ser-
voient les Manichéens, portoit que Joachim pere de la sainte Vierge, étoit de la Tribu de
Lévi (d); au lieu que les Livres que nous avons sous les mêmes titres, marquent distinctement
qu'il étoit de la race de David, & par conséquent de la Tribu de Juda. Le Protévangile ne mar-
que point expressément sa famille: il insinue qu'il étoit puissamment riche, & qu'il avoit de grands
troupeaux à la campagne. *On ne peut douter que ces faux Evangiles, dont le Protévangile pa-
roît être l'original, ne soient très-anciens*, puisqu'on les voit citez dès les premiers siécles. Saint
Epiphane (e) les attribue aux Gnostiques. Origènes (f) & Tertullien (g) y font quelquefois allu-
sion. Sérapion (g) qui vivoit au quatriéme siecle, saint Grégoire de Nysse (i), saint Jérôme (k),
saint Zenon de Verone (l), l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu (m), Eustathe
d'Antioche (n), ou l'Auteur publié sous son nom par Allatius, saint Pierre d'Aléxandrie (o), &
plusieurs autres en font aussi mention expresse, ou y font allusion dans leurs ouvrages.

8. *L'Evangile de l'Enfance du Sauveur* a été fort connu par les Anciens (p). Nous l'avons
entier en Arabe, & il a été donné en cette Langue avec la Version d'Henri Sikius. M. Cotelier
en a donné un fragment en Grec, où l'Auteur prend le nom de Thomas. Cet ouvrage est rempli
des miracles qu'il suppose avoir été faits par JESUS depuis sa plus tendre enfance dans son voyage
d'Egypte, & après son retour à Nazareth, jusqu'à l'âge de douze ans. Mais la plupart sont si
incroyables & si puériles, qu'il n'y a aucune crédulité excessive & ignorante, qui soit capable
de s'en accommoder. D'ailleurs, saint Jean l'Evangéliste nous dit expressément que le change-
ment d'eau en vin aux noces de Cana, est le premier prodige que le Sauveur eût fait (q). Et
en effet, JESUS-CHRIST seroit-il demeuré si long-tems dans l'obscurité, s'il eût operé un si
grand nombre de merveilles dès les premierres années de sa vie?

Quelques-uns ont attribué cet Evangile à saint Pierre, d'autres à saint Matthieu, & d'autres
à Saint Thomas. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'il fut composé par les premiers hérétiques
du Christianisme. S. Irenée (r) dit que les Marcotiens, sorte de Gnostiques, s'en servoient.
Origènes, saint Ambroise & saint Jérôme en parlent sous le nom d'Evangile de saint Thomas
Apôtre. Mais saint Cyrille de Jérusalem (s) assure qu'il n'est point de cet Apôtre, mais de Tho-
mas l'un des trois disciples de l'hérésiarque Manès. Ces trois disciples sont Thomas, Buddas &
Hermas. Mais si Thomas disciple de Manès, est Auteur du Livre de l'Enfance du Sauveur, il
faut le distinguer de celui que nous avons aujourd hui, & qui est cité par saint Irenée & par Ori-
gènes, & qui paroît plus ancien que Manès. Gélase & le Prêtre Timothée (t) distinguent l'E-
vangile de Thomas, de celui de l'Enfance. Mais il est plus probable que c'est le même, & que
saint Cyrille n'a pas été bien informé, lorsqu'il a cru que l'Evangile de l'Enfance étoit de Tho-
mas le Manichéen. Il n'a pû avoir d'autre fondement de son opinion, sinon que les Manichéens
s'en servoient ordinairement, comme saint Augustin le remarque, & plusieurs autres après lui (u).

Voici le précis des miracles qui se lisent dans le Livre de l'Enfance, & comme il commence.
Il est dit dans le Livre de Joseph, autrement Caiphe, que JESUS parla dans le berceau. (Cela se
trouve aussi plus d'une fois dans l'Alcoran). Joseph & Marie approchant de Béthléhem, Marie dit
à Joseph que le terme de ses couches étoit venu; & n'ayant pû arriver jusqu'à la ville, elle en-
tra dans une caverne, où elle accoucha. Dans cet intervalle, Joseph étoit allé pour chercher une
Sage-femme. En arrivant avec elle, il trouva la caverne toute brillante de lumiére, & l'enfant
nouveau-né couché dans la créche, & enveloppé de ses langes. La femme qui étoit venue ayant
touché l'enfant, fut aussi-tôt nettoyée de la lépre, dont elle étoit incommodée. Les Anges appa-
rurent aux Pasteurs avec une grande lumiére, comme il est raconté dans saint Luc. L'enfant fut
circoncis dans la caverne, & son prépuce fut gardé par la même femme qui avoit été guérie de
sa lépre quelques jours auparavant. Cette pélicule fut conservée dans un vase d'albâtre, avec des
onguents précieux. C'est ce même vase qui fut acheté par Marie la Pécheresse, qui oignit les
pieds du Sauveur.

(a) *Mill. Proleg. 50. in N. T. Græc.*
(b) *Epiphan. Hæres. 26. n. 12.*
(c) *August. lib. 23. contra Faust. c. 9.*
(d) *August. ibidem.*
(e) *Epiphan. Hæres. 26. n. 12.*
(f) *Origen. lib. XI. in Matt. p. 223.*
(g) *Tertull. Scorpiac. c. 8.*
(h) *Serapion. contra Manich.*
(i) *Greg. Niss. homil. de Nativit. B. M.*
(k) *Hieron. contra Helvid.*
(l) *Zeno. Veron. homil. 6. de Nativit.*
(m) *Opus imperfect. homil. 2.*
(n) *Eustath. in Hexaëmer. p. 70.*
(o) *Petr. Alex. Can. 13. de Pœnitentiâ.*
(p) *Iren. advers. hæres. l. 1. c. 17. Epiphan. hæres. 51. n. 20. Orig. homil. 1. in Luc. Chrys. homil. 16. & 20. in Joan. Ambros. proœm. in Luc. Hieronym. Præf. in Matth. Eusèb. l. 3. Hist. Eccl. c. 25. Cyrill. Jerosol Catech. 4. & 6. Athanas. in Synopsi. Alii plures apud Albert. Fabric. de Apocryp. N. T.*
(q) *Joan. 11. 11.*
(r) *Iren. lib. 1. c. 17.*
(s) *Cyrill. Jerosol. Catech. 6.* [illegible]
(t) *Timoth. Presb. Constantinop. lib. de his qui ad Eccles. accedunt, edito à Meursio de variis divin. p. 117.*
(u) *Aug. contra Adimant. c. 17. & lib. 22. contra Faust. c. 79. & lib. 1. de Serm. Domini in monte, c. 20. n. 65.*

Le quarantiéme jour après sa naissance, il fut présenté au Temple, accompagné des Anges, qui l'environnoient comme des gardes. Le viellard Siméon le reçut entre ses bras, & Anne la Prophétesse en rendit graces à Dieu. Les Mages étant venus à Bethlehem, suivant la prédiction de Zaroastre, Marie leur donna une des bandes dans lesquelles elle enveloppoit le petit Jesus; & les Mages, en suivant l'Ange qui leur avoit apparu sous la forme d'une étoile, s'en retournérent dans leur pays.

Cette bande que les Mages avoient reçue de Marie, ayant été jettée dans le feu, en fut tirée entiére. Hérode ayant résolu de mettre à mort tous les enfans de Bethléhem, Joseph fut averti en songe de se sauver en Egypte. Etant arrivé à Aléxandrie, l'idole (de Sérapis) tomba, tout le pays fut agité d'un grand tremblement de terre, & l'enfant du Prêtre fut délivré des démons qui le possédoient, en touchant les langes de Jesus. Joseph & Marie craignant les Païens, se retirérent d'Aléxandrie, & se sauvérent dans le désert, où ils entrérent dans une caverne de voleurs. Les voleurs effrayez par un grand bruit qu'ils croyoient entendre, lâchérent ceux qu'ils avoient pris, & se sauvérent. Une femme possedée fut guérie. Une jeune épousée étant devenue muette, recouvra la parole en embrassant le petit Jesus. Une autre femme fut délivrée d'un démon en forme de serpent, qui la tourmentoit toutes les nuits. Une autre femme incommodée de la lépre, fut guérie en se frottant avec de l'eau où Jesus avoit été lavé. Un enfant, né lépreux, fut guéri par le même remede.

Un homme fut délivré d'un maléfice qui l'empêchoit de consommer son mariage. Un jeune homme changé en mulet, fut rétabli dans son premier état. Deux voleurs nommez Titus & Dumacus, ayant laissé passer Joseph & Marie, sans leur faire de mal, Jesus-Christ prédit que l'un & l'autre seroit attaché à la croix avec lui. Etant arrivez à Matara auprès d'une fontaine, la sainte Vierge y lava la tunique du Sauveur, de la sur de laquelle naquit le baume. (Sozomene, liv. 5. ch. 21. raconte quelques autres miracles arrivez en cet endroit). Ils demeurérent trois ans en Egypte, & Jesus y fit une infinité de miracles, qui ne sont écrits nulle part. Joseph ayant été averti par un Ange de retourner à Nazareth, alla d'abord à Béthlehem, où il guérit un enfant qui étoit fort incommodé, & en ressuscita un autre avec l'eau dont Jesus-Christ avoit été lavé.

Deux femmes épouses d'un même mari, avoient chacune un enfant malade; l'une s'adressa à Marie, en obtint une bandelette de Jesus, l'appliqua sur son fils, & le guérit. L'enfant de sa rivale mourut, ce qui causa entre elles une étrange jalousie. La mere de l'enfant mort, jetta le fils de l'autre dans un four chaud; mais il n'en ressentit aucun mal. Elle le jetta ensuite dans un puits, dont on le retira sans aucune incommodité. Quelques jours après celle qui avoit fait tout ce mal, tomba dans le puits, & y périt. Une autre femme avoit deux enfans, dont l'un étant mort, & l'autre en extrême danger, celui-ci fut guéri, ayant été mis dans le lit du petit Jesus; c'est celui qui est nommé Barthelemi dans l'Evangile. Une femme lépreuse fut guérie avec l'eau dont Jesus avoit été lavé. Une autre fut guérie de même, & de la même maladie. Une fille fut délivrée d'un démon qui lui apparoissoit sous la figure d'un dragon, qui la vouloit dévorer.

Une femme avoit un enfant nommé Judas, possédé du démon; (c'est Judas Iscariotte), on l'apporta près de Jesus, il lui mordit le côté, & fut guéri. (C'est ce même côté qui fut percé de la lance à la Passion). Un jour des enfans jouant avec Jesus, faisoient de petits animaux de terre: Jesus en faisoit comme eux; mais leur donnoit la vie, ensorte qu'ils alloient & venoient, buvoient & mangeoient. (Il est parlé de ce miracle dans l'Alcoran, surat. 3. & 5. & dans *Toldos de Jesus*). Jesus étant entré dans la boutique d'un Teinturier, jetta dans la poelle tout ce qu'il y trouva d'habits & d'étoffes, & les rendit ensuite à chacun de la couleur qu'ils voulurent. Joseph alloit avec Jesus par les maisons de la ville, travaillant de son métier de charpentier ou menuisier; tout ce qui se trouvoit trop long ou trop court, Jesus l'allongeoit ou le racourcissoit, selon le besoin. Il agrandit ainsi le trône du Roi de Jérusalem, composé d'un bois précieux, conservé depuis le tems de Salomon, & auquel Joseph avoit travaillé deux ans.

Jesus s'étant mêlé avec des enfans qui jouoient, il les changea en boucs, & ensuite les remit en leur premier état. Un jeune homme ayant été mordu d'une vipere, Jesus fit venir l'enfant sur le trou du serpent, appella la vipére, lui fit succer le venin qu'elle avoit répandu dans sa plaie, la fit créver, guérit l'enfant, & lui prédit qu'il seroit un jour son Disciple; c'est Simon, surnommé le Zelé. Joseph envoya Jaques son fils avec Jesus, chercher du bois dans la forêt. Jaques ayant été mordu d'une vipére, Jesus le guérit. Un enfant avec qui Jesus étoit, étant tombé du toit, se tua. On accusa Jesus de l'avoir tué: mais Jesus le fit parler, & déclarer que ce n'étoit pas lui qui l'avoit fait tomber. Marie envoya un jour Jesus puiser de l'eau. La cruche s'étant rompue, Jesus ramassa l'eau dans son manteau, l'apporta à sa Mere.

Un jour de sabbat Jesus fit une petite fontaine avec de la boue, & mit sur ses bords douze moineaux de même matiére. On avertit Anani que Jesus violoit le Sabbat; il accourut, & il vit avec étonnement que les petits moineaux de boue s'envoloient. Le fils d'Anani ayant voulu détruire la fontaine, l'eau disparut, & Jesus lui dit que sa vie disparoîtroit de même. Aussi-tôt il sécha, & mourut. Un autre enfant voulant faire tomber Jesus, Jesus lui-même le menaça de le faire tomber. Il tomba, & mourut sur le champ. Un Maître d'école de Jérusalem ayant souhaité d'avoir Jesus-Christ pour disciple, Jesus lui fit des questions qui l'embarrassérent, & qui lui firent voir qu'il en savoit plus que lui. Ensuite il récita seul l'alphabet, & laissa son Maître tout interdit. Ce Maître l'ayant voulu frapper, sa main se sécha, & il mourut sur le champ.

Jesus étant allé à Jérusalem à l'âge de douze ans, s'assit au milieu des Docteurs, & leur fit des questions & des réponses, non-seulement sur la Loi, mais aussi sur la Philosophie, l'Astronomie, & toutes sortes de sciences, qui les ravirent en admiration. De là il s'en retourna à Nazareth avec Joseph & Marie, où il demeura jusqu'à l'âge de trente ans, *cachant ses miracles, & étudiant la Loi.* Voila le précis de l'Evangile de l'Enfance, comme il a été donné en Arabe par Sikius.



Digitized by Google

Il paroît par le fragment qu'a fait imprimer M. Cotelier, que le Grec en étoit un peu diffé-rent, & quant à l'ordre des miracles, & quant aux circonstances. Le premier miracle qu'il raconte est celui des douze moineaux de terre, à qui JESUS donna la vie. Il dit qu'il éclaircit les eaux de ses fontaines, & rendit la santé & le mouvement au fils d'Anani, qu'il avoit rendu perclus, pour avoir répandu l'eau de ses fontaines. Il lui laissa toutefois un membre desséché, pour le faire souvenir du miracle. Un jour JESUS marchant dans la rue, un enfant l'arrêta par l'épaule; JESUS lui dit: Ne passeras-tu pas ton chemin? Et aussi-tôt l'enfant tomba roide mort. Les pa-rens de cet enfant en ayant porté leurs plaintes à Joseph, furent rendus aveugles par JESUS. Joseph entendant les plaintes qu'on lui en faisoit, s'approcha de JESUS, & lui tira les oreilles. JESUS en colére lui dit: Qu'il vous suffise que ces gens cherchent sans trouver, vous n'a-vez pas fait sagement: Souvenez-vous que je suis votre fils, & laissez-moi en repos. Il rap-porte après cela l'histoire du Maître d'école, & celle du Teinturier. On voit par cet échantillon que l'Evangile Grec étoit encore plus impertinent que l'Arabe, dont nous avons donné le précis.

10. *L'Evangile de Nicodéme* n'est point connu des anciens. On ne le trouve point dans les Auteurs Grecs. Le *Synaxarion* des Grecs, livre fort nouveau, en fait mention; mais seulement sur un oui-dire. Il ne l'avoit apparemment jamais vû. Les Anciens citent souvent *les Actes de Pi-late* (a), qui ont fourni le fond de ce faux Evangile. On trouve dans l'Evangile de Nicodéme ce qui étoit dans les anciens Actes, mais mêlé avec une infinité de circonstances fabuleuses. Du tems de Paul Orose (b) & Gregoire de Tours (c), on ne connoissoit point d'Evangile de Ni-codéme; mais ils citent les Actes de Pilate.

M. Fabricius (d) conjecture que ce sont les Anglois qui ont forgé l'Evangile de Nicodéme tel que nous l'avons, depuis qu'ils ont voulu se donner Nicodéme pour leur premier Apôtre. Ce qui est certain, c'est que l'Evangile tel qu'il est, est plus nouveau que les anciens Peres qui ont connu les Actes de Pilate. Le Latin de l'Evangile de Nicodéme est très-barbare, & de la plus basse Latinité. Il n'a jamais été en Grec; on y trouve des maniéres de parler qui n'ont été en usage que plusieurs siécles après JESUS-CHRIST.

Les anciens Actes de Pilate étoient un ouvrage tiré apparemment d'une Lettre de Pilate à Ti-bére, où ce Gouverneur lui rendoit compte de ce qui étoit arrivé à l'occasion de JESUS; au lieu que l'Evangile de Nicodéme est une longue, ennuyeuse, barbare & fabuleuse narration, supposée sous le nom de Nicodéme Juif, & que l'on prétend faussement avoir d'abord été écrite en Hebreu.

La vraie Lettre de Pilate fut apparemment corrompue & interpolée d'assez bonne heure, & quelque Chrétien, par un zèle qui n'étoit pas selon la science, en composa d'abord un Livre assez ample sous le nom des Actes de Pilate; lequel ayant été perdu, on en a fabriqué un autre en Latin sous le nom d'Evangile de Nicodéme.

Quoi qu'il en soit, cet Evangile raconte qu'Anne, Caïphe, Summas, Datam, Gamaliel, Judas, Lévi, Nephtalim, Aléxandre & Cyrus vinrent accuser JESUS-CHRIST devant Pilate: que Pi-late se défendit beaucoup de le condamner. Mais qu'enfin vaincu par leurs importunitez & leurs menaces, il le leur livra pour être crucifié. Les interrogatoires de Pilate, les accusations des Juifs, & les réponses de JESUS y sont exprimées fort au long. Nicodéme paroît pour justifier JESUS, aussi-bien que le malade qu'il avoit guéri à la piscine probatique; l'aveugle né à qui il avoit rendu la vue, & la femme qui ayant touché le bord de la frange de JESUS-CHRIST, fut guérie du flux de sang qui la tourmentoit depuis douze ans. Il donne à cette femme le nom de Véronique. D'autres témoins en grand nombre comparurent ensuite pour JESUS, & racontérent les mira-cles que JESUS-CHRIST avoit fait sur eux, ou dont ils avoient été témoins. Mais tout cela n'empêcha pas que Pilate ne le condamnât à mourir en croix entre deux voleurs, dont l'un s'appelloit *Dimas*, & l'autre *Gestas*.

Il fut donc conduit au Calvaire, & attaché à la Croix, ayant Dimas à sa droite, & Gestas à sa gauche. Longin perça le côté de JESUS, & Dimas se convertit. JESUS fut mis au tombeau par Joseph d'Arimathie: Les principaux des Juifs l'ayant appris, mirent Joseph en prison. Mais il en fut délivré pendant la nuit par quatre Anges, qui ayant levé les murs de la prison, les laissérent ensuite descendre au même endroit, lorsqu'il fut sorti. Les soldats qui avoient gardé le tombeau, racontérent aux Juifs comme JESUS étoit ressuscité. Mais on leur donna de l'ar-gent pour les empêcher de dire la vérité. Trois hommes vinrent dire aux Sénateurs, qu'ils avoient vû JESUS sur le mont des Oliviers, parlant avec ses Disciples: mais on ne les voulut pas croire. Joseph d'Arimathie raconta à Anne & Caïphe comment plusieurs anciens étoient res-suscitez avec JESUS-CHRIST, & en particulier les deux freres du vieillard Siméon, qui avoit reçu JESUS dans ses bras. Il leur dit que ces deux freres étoient encore vivans, & demeuroient actuellement à Arimathie. On les fit venir à Jérusalem, & ils racontérent diverses choses mer-veilleuses de la descente de JESUS-CHRIST dans les enfers, & de la maniére dont ils étoient ressuscitez avec plusieurs autres. Ils rapportérent le dialogue de Satan prince de la mort, avec Lucifer prince de l'enfer, qui prétendoit que JESUS lui seroit amené comme les autres morts. Mais JESUS ouvrant les portes de l'enfer, emmena avec lui tous les Saints, & y laissa les dé-mons avec les réprouvez.

Comme tous ces Saints alloient au Ciel, Henoch & Elie vinrent au-devant d'eux, & racon-térent ce qu'ils devoient faire au dernier jour contre l'Antechrist. Enfin, le bon Larron vint aussi portant sa croix, & entra avec eux tous dans le Paradis. C'est ce que *Charinus* & *Lenthius* freres du vieillard Siméon, attestérent dans Jérusalem. Ils écrivirent même leur récit, & furent subitement transportez au-delà du Jourdain.

Pilate ayant appris ces choses, alla au Temple, & se fit montrer les Livres sacrez: il leur fit avouer que JESUS-CHRIST étoit le Messie marqué dans leurs Ecritures. L'Evangile de Nico-déme finit par ces termes: *Au nom de la Très-Sainte Trinité, fin du récit des choses qui ont été faites par notre Sauveur Jesus-Christ, & qui a été trouvé par le grand Théodose Empereur, dans*

(a) *Justin. Martyr. Apol.* 1. *pag.* 76. & 84. *Tertull. Apologet. cap.* 21. *Euseb. Chronic. lib.* 2. *ad an.* 2051. & *Hist. lib.* 2. *cap.* 2. *Epiph. hæres.* 50. *n.* 1. *Chrysost. homil.* 7. *in Pasch.*

(b) *Paul. Oros. lib.* 7. *Hist. cap.* 4.

(c) *Gregor. Turon. lib.* 1. *Hist. Franc. c.* 21.

(d) *Fabric. de Apocryph. N. T. pag.* 215.

*le Prétoire de Pilate, & dans les Ecrits publics. Fait l'an dix-neuf de Tibere, & le dix-sept d'Hérode Roi de Galilée; le huitiéme des Calendes d'Avril, le vingt-troisiéme Mars, l'an de la 202. Olympiade, sous les Princes des Juifs Anne & Caiphe. Tout cela a été écrit en Hebreu par Nicodeme.*

On trouve deux lettres Latines de Pilate à Tibere sur la mort de JESUS-CHRIST; mais on convient qu'elles sont récentes & supposées. Lambecius les avoit vues en Grec. Nous ne les rapportons pas ici. On peut voir les Livres apocryphes du nouveau Testament, par M. Fabricius (*a*).

Eusébe (*b*) nous apprend que les Païens sous l'Empire de Maximien, publiérent de faux Actes de Pilate, pleins de blasphêmes contre JESUS-CHRIST, & qu'on les répandit partout avec affectation, par ordre de l'Empereur, & qu'on obligeoit les Maîtres d'écoles de les faire apprendre aux enfans. Ces Actes sont entiérement perdus, & Eusébe (*c*) en montre la fausseté par la datte, qui portoit que cela étoit arrivé sous le quatriéme Consulat de Tibere, qui revient à la septiéme année de son Empire. Quoiqu'il soit certain que Pilate ne fut envoyé en Judée que la douziéme année de cet Empereur. Enfin, nous n'avons plus aucuns vrais Actes de Pilate, & peut-être n'en a-t-on jamais eu de sinceres. Tous ceux que l'on a, & qui sont en assez grand nombre, tant imprimez que manuscrits, sont tous faux. On peut voir cette matiére traitée plus au long dans notre Dissertation *sur les Actes de Pilate* (*d*).

11. *L'Evangile Eternel*, est nouveau. Il fut composé par un Religieux Mandiant du treiziéme siécle. Il fut flétri par Aléxandre IV. & condamné au feu, mais avec ordre de le faire secrettement, de peur de causer du scandale aux freres (*e*). Le nom d'*Evangile Eternel*, est pris de l'Apocalypse (*f*), où un Ange porte cet Evangile Eternel, & le publie dans toute la terre, & à tous les peuples du monde. L'Auteur qui composa celui qui parut au treiziéme siécle, prétendoit que l'Evangile de JESUS-CHRIST que nous avons entre les mains, seroit aboli, ou du moins abrogé, de même que la Loi de Moïse a été abrogée par l'Evangile, quant à ses cérémonies & à ses loix judicielles. Nous en pourrons parler plus au long sur l'Apocalypse.

12. *L'Evangile de saint André*, n'est guére connu que par le Decret de Gélase qui l'a condamné. On parlera ailleurs des Actes de saint André, qui sont plus fameux & plus connus.

13. *L'Evangile de saint Barthelemi*, est condamné par Gélase. Saint Jérôme (*g*) & Béde (*h*) en font mention. Mais il y a assez d'apparence que ce n'est autre chose que l'Evangile Hébreu de saint Matthieu, qu'Eusébe (*i*), & quelques autres après lui (*k*), ont dit avoir été porté par saint Barthelemi dans les Indes, où Pantænus le trouva, & l'apporta à Aléxandrie. Le faux Denys l'Aréopagite cite ces paroles comme de saint Barthelemi (*l*): *La Théologie est abondante, & tout à la fois resserrée. Et l'Evangile de même, est en même tems ample & concis.* Quelques-uns croient qu'elles sont tirées de l'Evangile de saint Barthelemi (*m*); d'autres, de quelques-unes de ses Lettres (*n*); d'autres (*o*), de la tradition qui s'est conservée dans la mémoire des Fidéles.

14. *Le faux Evangile d'Appelles*, est connu dans S. Jérôme (*p*) & dans Béde (*q*). Il ne paroît pas que cet Hérésiarque ait composé un Evangile nouveau; mais à l'imitation des autres Hérétiques qui l'avoient précédé, il corrompit les vrais Evangiles. C'est ce qu'Origénes (*r*) lui reproche fort vivement. Et saint Epiphane (*s*) lui attribue ces paroles, qui marquent assez quelle étoit sa pratique. *Soyez*, disoit-il, *comme de bons changeurs, usez des Ecritures, & choisissez-en ce qu'il y a de meilleur.* Marcion son disciple l'imita dans la suite, en retranchant & ajoutant dans les anciens Evangiles ce qu'il jugea à propos.

15. *L'Evangile de Basilide*, est célébre chez les Anciens (*t*); mais il n'en reste rien aujourd'hui. M. Fabricius semble croire que ce n'étoit autre chose que les vingt-quatre Livres qu'il avoit écrit sur l'Evangile, & dont parle Eusébe. On a quelques fragmens de ces Livres dans le Spicilege de M. Grabe (*u*). Basilide se vantoit d'avoir appris sa doctrine de Glaucias, interpréte de S. Pierre (*x*). Origénes & saint Jérôme marquent distinctement un Evangile, selon Basilide. Il n'y chercha pas tant de détours que les autres hérésiarques, qui donnoient à leurs Livres des noms de quelque Apôtre. Pour lui, il intitula le sien sans façon: *Evangile selon Basilide.*

16. *L'Evangile de Cérinthe*, est, selon saint Epiphane (*y*), un de ceux qui avoient été écrits avant que saint Luc entreprît le sien, & dont cet Evangéliste a parlé, en disant (*z*) que plusieurs avant lui avoient essayé d'en composer. Le même saint Epiphane semble dire en quelque endroit (*aa*), que Cérinthe se servoit de l'Evangile de saint Matthieu. Et ailleurs (*bb*), il dit que les Alogiens attribuoient à cet hérétique l'Evangile de saint Jean.

17. *L'Evangile des Ebionites*, n'étoit autre que celui de saint Matthieu, que ces hérétiques recevoient, & qu'ils tronquoient à leur fantaisie (*cc*). Ils le commençoient par ces paroles: *Au tems d'Hérode Roi de Judée, Jean vint batiser du Batême de la pénitence dans le Jourdain, & tout le monde venoit à lui pour être batisé. Or Jean étoit de la race d'Aaron, fils de Zacharie & d'Elisabeth.* On lisoit que JESUS y étoit venu aussi, & que le Ciel s'étoit ouvert aussi-tôt qu'il étoit sorti de l'eau; & que *le saint Esprit avoit paru sur lui, & étoit entré en lui sous la forme d'une colombe. Alors on ouït une voix du Ciel, qui disoit: Vous êtes mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance. Et encore: Je vous ai engendré aujourd'hui. Et en même tems il parut un grand éclat de lumiere; ce que Jean ayant vû, il dit: Qui êtes-vous, mon Seigneur? Et aussi-tôt on ouït une voix du Ciel, qui dit: C'est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance. Alors Jean se jettant à ses pieds, lui dit: Seigneur, c'est à vous à me batiser; mais Jesus l'empêcha, disant: Il faut que nous accomplissions toutes choses.* On voit par là que les Ebionites avoient beaucoup altéré le vrai Evangile de saint Matthieu, pour favoriser leur dogme, contraire à la Divinité du Sauveur.

(a) *Vide pag.* 298. *& sequ.*
(b) *Euseb. lib. 9. cap. 5. Hist. Eccles.*
(c) *Euseb. lib. 1. cap. 9. & 11. Hist. Eccles.*
(d) Dissertation, tome 7.
(e) *Matth. Paris ad* 1257.
(f) *Apoc.* XIV. 6.
(g) *Hieron. Proleg. Comment. in Matth.*
(h) *Beda, Proëm. in Luc.*
(i) *Euseb. lib. 5. cap. 10. Hist. Eccles.*
(k) *Nicephor. lib. 4. c. 32. Hieronym. Catalog. cap. 46.*
(l) *Dionys. de Mystica Theolog. cap. 1.* [illegible] Φησὶ, καὶ πολλὴν τὴν θεολογίαν εἶναι, καὶ ἐλαχίστην· καὶ τὸ Εὐαγγέλιον πλατὺ, καὶ μέγα, καὶ αὖθις συντετμημένον.
(m) *Itting. p. 124. Append. de haresiarch. Dalle. lib. 1. cap. 27. de scriptis Dionys. apud Fabric. de apocryph. N. T.*
(n) *Corderr. in Not. ad Dionys.*
(o) *Maxim. & Pachym. Vide Combefis ad Nicet. pag. 496.*
(p) *Hieron. Proëm. Comment. in Matth.*
(q) *Beda, Prolog. Comment. in Lucam.*
(r) *Origen. Epist. ad Ambros. in Apologia Rufini pro Orig.*
(s) *Epiphan. hæres. 44. n. 2.* Γίνεσθε δόκιμοι τραπεζῖται. Χρῶ δὲ, φησὶν, ἀπὸ πάσης γραφῆς ἀναλέγων τὰ χρήσιμα.
(t) *Origen. & Ambros. Proëm. in Luc. Hieronym. Præfat. in Matth. Origen. lib. 26. in Matth.* XXIII. 34. 35. *Euseb. lib. 4. & 7. Hist. Eccles.*
(u) *Vide Grab. Spicileg. P P. parte 2. p. 39.*
(x) *Clem. Alex. lib. 7. Strom.*
(y) *Epiphan. hæres. 51.*
(z) *Luc.* I. 1.
(aa) *Epiphan. hæres. 30. c. 14.*
(bb) *Epiphan. hæres. 51. n. 3.*
(cc) *Apud Epiphan. hæres. 30. cap. 13.*

Digitized by Google

Dans un autre endroit (*a*) les Ebionites faisoient dire à JESUS-CHRIST: *Je suis venu pour détruire les sacrifices; & si vous ne cessez de sacrifier, la colere de Dieu ne cessera pas de vous attaquer.* Ils lisoient ainsi ce que JESUS-CHRIST dit à ses Apôtres dans la derniere Cène (*b*): *Ai-je desiré de manger cette Pâque charnelle*, (ou *cette chair, de la Pâque*) *avec vous?* Au lieu que dans saint Luc il dit simplement (*c*): *J'ai ardemment desiré de manger cette Pâque avec vous.* Ces deux passages paroissent avoir été contre les Nazaréens, qui observoient les cérémonies légales.

Saint Epiphane (*d*) dit que ces Hérétiques, pour séduire les simples, admettoient les noms des douze Apôtres, & avoient certains Livres qu'ils disoient avoir été composez par eux: par exemple, *celui de saint Jaques.* Il veut parler apparemment du Protévangile dont on a fait mention ci-devant.

18. *L'Evangile des Encratites*, n'est point un Evangile différent des quatre Evangiles Canoniques. Mais Tatien les ayant fondus ensemble, en composa un seul de quatre, qui fut appellé *l'Evangile de Tatien*, ou *des Encratites* (*e*), ou *selon les Hebreux.* Theodoret (*f*) témoigne que non-seulement les Encratites, mais aussi les Catholiques des Provinces de Syrie & de Cilicie, se servoient de l'Evangile de Tatien.

19. *L'Evangile d'Eve*, étoit en usage chez les Gnostiques (*g*) On n'en sait que peu de particularitez; on y lisoit, par exemple: *J'ai vû un arbre qui portoit chaque année douze fois son fruit: c'est l'arbre de Vie.* Ils expliquoient cela du flux ordinaire des femmes. On y lisoit encore cette autre espèce d'énigme (*h*): *J'étois sur une haute montagne, & je vis un homme fort grand, & un autre très-court, & j'ouis comme la voix d'un tonnerre. Alors m'étant approché, j'entendis ces paroles: Je suis ce que vous êtes, & vous êtes ce que je suis; & je suis partout où vous êtes, & je suis repandu partout. Vous me recueillez partout où vous voulez, & en me recueillant, vous vous ramassez vous-mêmes.* On peut lire saint Epiphane, qui révéle la turpitude de ces hérétiques. Nous ne pouvons donner en François le sens infame de ces paroles énigmatiques.

20. *L'Evangile des Gnostiques*, n'étoit pas un seul Evangile particulier. Comme ces hérétiques étoient en grand nombre, & divisez en plusieurs sectes, ils avoient aussi un grand nombre d'Evangiles (*i*); comme ceux *de l'Enfance*, celui *de la Naissance de Marie*; le Livre *des Interrogations de Marie*; *l'Evangile de la Perfection*; ceux *de Basilide*, d'*Appelles*, de *Valentin* & *d'Eve*, étoient à leurs usages. C'est des Gnostiques que sont venus la plupart des mauvais livres qui parurent dans les premiers siècles.

21. *L'Evangile de Marcion*, n'est autre que l'Evangile de saint Luc, que cet hérésiarque avoit écourté & altéré à sa fantaisie (*k*). Nous avons dans Tertullien & dans S. Epiphane, plusieurs exemples des retranchemens & des altérations que les Marcionites y avoient faites. Ils attribuoient cet Evangile non à saint Luc, mais à saint Paul, qui étoit le seul des Ecrivains sacrez qu'ils reçussent, & encore, comme nous l'avons dit, ne le recevoient-ils pas entier, retranchant & de l'Evangile de saint Luc, & des Epitres de cet Apôtre, tout ce qui étoit contraire à leurs erreurs. Nous avons remarqué assez exactement dans le Commentaire, les endroits ausquels ils avoient touché.

22. *L'Evangile de saint Paul*, est celui dont il parle dans ses Epitres: par exemple (*l*): *Dieu jugera ce que les hommes ont fait de plus caché, selon mon Evangile.* Et encore (*m*): *Jesus-Christ est ressuscité des morts, selon mon Evangile.* Soit qu'on l'entende en général de l'Evangile de JESUS-CHRIST, que saint Paul avoit appris par révélation (*n*), soit qu'on l'entende de l'Evangile de saint Luc, comme quelques Anciens l'ont expliqué (*o*), supposant que saint Luc, qui avoit été le compagnon presque inséparable des voyages de saint Paul, avoit rédigé en écrit ce qu'il lui avoit oui prêcher. Les Marcionites, comme on le vient de voir, soutiennent que cet Evangile étoit absolument de S. Paul. Mais le mal auroit été peu considérable, s'ils l'eussent reçu tel qu'il est, & leur erreur auroit été pardonnable, d'attribuer au Maître l'ouvrage du Disciple; leur crime consistoit en ce qu'ils corrompoient ce divin Livre, par les changemens qu'ils y faisoient. On ne doit donc pas s'imaginer qu'il y ait eu un Evangile des Marcionites, différent quant au fond de celui de saint Luc ou de saint Paul.

23. *Les Interrogations de Marie.* Il y avoit chez les Gnostiques deux Livres de ce nom; l'un intitulé, *les grandes interrogations de Marie*; & l'autre, *les petites interrogations de Marie.* On y lisoit des turpitudes si abominables, qu'on n'ose les rapporter. Les Gnostiques se corrompoient de la maniere la plus criminelle, & mangeoient ce qui sortoit d'eux-mêmes dans cette corruption, disant que JESUS-CHRIST leur avoit enseigné d'en user ainsi. Il y a sur cela dans saint Epiphane (*p*) des choses si monstrueuses, qu'on auroit peine à croire que des hommes raisonnables fussent capables seulement de les penser.

24. *Le Livre de la Naissance du Sauveur*, est connu dans le Decret de Gelase, qui le condamne. Comme il le met sous un même titre avec celui *de la Vierge & de la Sage-femme*, je conjecture que c'étoit le même à peu près que le Protévangile de saint Jaques, où l'on raconte la naissance du Sauveur, & l'épreuve que la Sage-femme voulut faire de l'intégrité de Marie après son enfantement.

25. *L'Evangile de saint Jean*, autrement dit, *Le Livre du Trépas de la sainte Vierge*, est condamné dans le Decret de Gelase. On le trouve encore en Grec dans quelques Bibliotheques (*q*). Il y a des Manuscrits qui l'attribuent à saint Jaques, frere du Seigneur; & d'autres à saint Jean l'Evangéliste. Il n'a pas encore été donné au public, & le public n'en a nul besoin.

26. *L'Evangile de saint Matthias*, est connu dans Origènes (*r*), dans saint Ambroise (*s*),

(a) *Ibidem n.* 16. Ἦλθον καταλῦσαι τὰς θυσίας, καὶ ἐὰν μὴ παύσησθε τοῦ θύειν, οὐ παύσεται ἀφ' ὑμῶν ἡ ὀργή.

(b) *Ibidem n.* 21. Μὴ ἐπιθυμίᾳ ἐπεθύμησα κρέας τοῦτο τὸ πάσχα φαγεῖν μεθ' ὑμῶν.

(c) *Luc.* XXII. 15.

(d) *Epiphan. hæres. Ebionit. n.* 23.

(e) *Epiphan. hæres.* 47. *n.* 1. Λέγεται δὲ τὸ διὰ τεσσάρων Εὐαγγέλιον ὑπ' αὐτοῦ γεγενῆσθαι, ὅπερ κατὰ Ἑβραίους τινὲς καλοῦσι.

(f) *Theodoret. Hæretic. fabul. lib.* 1. *c.* 20.

(g) *Epiphan. hæres.* 26. *n.* 2. 5. Εἶδον δένδρον φέρον δώδεκα καρποὺς τοῦ ἐνιαυτοῦ, καὶ εἶπέ μοι. Τοῦτό ἐστι τὸ ξύλον τῆς ζωῆς. Ὃ αὐτοὶ ἀλληγοροῦσιν εἰς τὴν κατὰ μῆνα γυναικείαν ῥύσιν.

(h) *Ibidem n.* 3. Ἐγὼ σὺ, καὶ σὺ ἐγώ, καὶ ὅπου ἐὰν ᾖς, ἐγὼ ἐκεῖ εἰμι, καὶ ἐν ἅπασιν εἰμὶ ἐσπαρμένος. Καὶ ὅθεν ἐὰν θέλῃς, συλλέγεις με, ἐμὲ δὲ συλλέγων ἑαυτὸν συλλέγεις.

(i) *Vide Epiphan. hæres.* 26. *n.* 8. & 11.

(k) *Iren. lib.* 3. *cap.* 12. *Hi qui à Marcione sunt, non habent Evangelium; hoc enim quod secundum Lucam decurtantes gloriantur se habere Evangelium, &c. Vide & Tertull. lib.* 4. *cap.* 3. *contra Marcion. & Epiphan. hæres.* 42.

(l) *Rom.* II. 16.

(m) 2. *Tim.* II. 8.

(n) *Galat.* I. 12. *Ephes.* III. 3.

(o) *Iren. lib.* 3. *cap.* 1. *Euseb. lib.* 3. *cap.* 4. *Hist. Eccles. Hieronym. in Catalog. Quotiescumque in Epistolis dicit Paulus, juxta Evangelium meum, de Luca significat volumine.*

(p) *Epiphan. hæres.* 26. *cap.* 8.

(q) *Cod. Labb.* 453 *Lambec. lib.* 4. *de Bibliot. Vindob.* 232. 244. & *lib.* 5. *pag.* 24.

(r) *Origen. in Luc. homil.* 1.

(s) *Ambros. in Lucam Præfat.*



Digitized by Google

dans saint Jérôme (a), dans Béde le Vénérable (b); mais ils ne nous en ont conservé que le nom. Le Pape Gelase l'a mis au rang des apocryphes. On a aussi des Actes apocryphes de saint Matthias, & des Traditions, ou des Maximes, qui étoient peut-être ou son Evangile, ou du moins extraites de son Evangile. On disoit, par exemple, qu'il avoit enseigné (c), que le premier degré de la connoissance étoit *d'admirer les choses présentes*; il vouloit dire apparemment qu'il ne falloit point s'y accoutumer, ni en regarder l'usage comme indifférent. Les Carpocratiens lui faisoient dire aussi: *Qu'il falloit combattre la chair & en abuser*. C'est le sens que lui donnoient ces hérétiques; mais il vouloit dire, *qu'il faut la mortifier, & ne lui rien accorder pour le plaisir sensuel; & qu'il faut procurer l'avancement de l'ame par la foi & la science* (d). On y lisoit aussi que cet Apôtre avoit accoutumé de dire, *que si le voisin d'un élu peche, l'élu peche lui-même; car si l'élu s'étoit conduit comme le verbe* ou la raison *le demande, son voisin l'auroit respecté, & se seroit abstenu de pecher*. Cette sentence peut avoir un fort bon sens, en disant, que la vie du Chrétien doit être telle, qu'elle retienne même ceux qui voudroient pécher devant lui, ou près de lui. Saint Clément d'Alexandrie (e), qui nous a conservé ces sentences, nous apprend que non-seulement les Carpocratiens, mais aussi Marcion, Valentin & Basilide, abusoient du nom de saint Matthias, pour soutenir leurs erreurs & leurs abominations.

27. *L'Evangile de la Perfection*, étoit un faux Evangile forgé par les Gnostiques, pour autoriser leurs extravagances & leurs actions honteuses. On ne le connoît que par le mépris que les Peres en ont témoigné. Saint Epiphane (f) dit que c'est un ouvrage diabolique, plus digne d'être appellé la consommation de la douleur & du deuil, qu'Evangile de Perfection; c'est-à-dire, bonne nouvelle de Perfection, ou bonne nouvelle excellente.

28. *L'Evangile des Simoniens*, ou des disciples de Simon le Magicien, est marqué dans les Constitutions des Apôtres (g), & dans la Préface des Canons Arabiques du Concile de Nicée (h). Ce dernier écrit nous apprend que les Simoniens avoient partagé leur Evangile en quatre tomes, ou en quatre livres, à qui ils donnoient le nom *des quatre angles du monde*, ou des quatre gonds sur lesquels rouloit toute la machine du monde. Les Constitutions Apostoliques nous disent que *Simon & Cleobius* avoient composé plusieurs livres dangereux sous le nom des anciens Patriarches & des Apôtres, dans lesquels ils combattoient la création, la Providence, le mariage, la génération, la Loi, les Prophétes. On n'en sait pas d'autres particularitez.

29. *L'Evangile selon les Syriens*, n'est connu que de saint Jérôme (i) & d'Eusébe (k). C'est apparemment le même Evangile que celui des Nazaréens, ou l'Evangile Hébreu de saint Matthieu; ou peut-être celui de Tatien, composé des quatre Evangiles, dont Theodoret dit que se servoient plusieurs Catholiques de Syrie & des Provinces voisines. Saint Jérôme dit que les Nazaréens de Bérée en Syrie lui avoient prêté l'Evangile Hébreu de saint Matthieu. Ce qui favorise d'avantage l'opinion, qui veut que cet *Evangile selon les Syriens*, soit le même que celui des Nazaréens. Toutefois saint Epiphane (l) confond l'Evangile des Syriens avec celui de Tatien dont nous allons parler.

30. *L'Evangile de Tatien*, est plutôt une Concorde Evangélique composée des textes des quatre Evangiles (m), qu'un Evangile proprement dit. Tatien avoit été disciple de saint Justin le Martyr; & quelques-uns (n) croient qu'il avoit composé son harmonie des quatre Evangiles, avant que d'être tombé dans l'hérésie, & pendant qu'il étoit encore à la suite de saint Justin. Mais les retranchemens qu'il faisoit dans le texte des Evangélistes, prouvent assez qu'il n'étoit plus Catholique lorsqu'il le fit. Théodoret (o) dit qu'il en ôtoit les généalogies, & tout ce qui prouvoit que JESUS-CHRIST étoit né de la race de David, selon la chair. Il ajoute que plusieurs Catholiques se servoient de l'Evangile de Tatien, parce qu'il abrégeoit le chemin de l'étude, étant plus court que les quatre ensemble. Il ajoute, qu'il en avoit trouvé jusqu'à deux cens exemplaires dans les mains des Fidéles, & qu'il les en avoit tiré pour leur donner les quatre Evangiles Canoniques. On lit aujourd'hui dans les Orthodoxographes, & dans les Bibliothéques des Peres, une Harmonie, ou un Evangile sous le nom de Tatien. Mais les généalogies de JESUS-CHRIST qui s'y trouvent au chapitre cinq, montrent assez que ce n'est point le vrai Evangile de Tatien; c'est l'Harmonie d'Ammonius Alexandrin. On croit que celle de Tatien est entiérement perdue aujourd'hui, au moins en Grec, car on en promet une version ancienne faite en Tudesque ou ancien Allemand (p).

31. *L'Evangile de Thadée* ou *de Jude*, se trouve condamné dans le Decret de Gelase contre les Livres apocryphes. Mais M. Fabricius (q) doute qu'il y ait jamais eu un Evangile de Thadée: premierement, parce que les anciens n'en parlent point. Et secondement, parce que Vincent de Beauvais, & un ancien manuscrit de l'Abbaye de saint Claude, portent *Matthias* au lieu de Thadée. Or dans le texte de Gelase, on sait qu'il y a un faux Evangile de saint Matthias. Quoi qu'il en soit, on ne connoît point cet Evangile de Thadée.

*L'Evangile de saint Thomas*, est fort célebre parmi les Anciens. C'est le même que le faux Evangile de l'Enfance de JESUS, dont nous avons parlé au long ci-devant n. 8. Quelques Savans ont crû qu'il y avoit eu deux Evangiles de l'Enfance; l'un à l'usage des Gnostiques, & l'autre à l'usage des Manichéens. Saint Augustin (r) cite un passage tiré d'un Livre apocryphe des Manichéens, qui étoit apparemment un de leurs Evangiles. Les Apôtres ayant demandé à JESUS-CHRIST ce qu'ils devoient penser des Prophétes, le Sauveur leur répondit: *Vous abandonnez celui qui est vivant, & qui est devant vous, & vous vous informez des morts.*

32. *L'Evangile de Valentin* (s), ou plutôt des Valentiniens; car on ne lit pas que Valentin lui-même ait écrit un Evangile, n'est autre apparemment que celui à qui ils donnoient le titre, d'*Evangile de la Vérité*, & dont parle saint Irenée (t). *Qui sunt à Valentino in tantum processe-*

(a) *Hieron. Proëm. in Matt.*
(b) *Beda Præfat. in Luc.*
(c) *Clem. Alex. lib. 2. Strom.* [illegible]
(d) *Clem. Alex. lib. 3. Strom. Et Euseb. lib. 3. cap. 29. Hist. Eccl.* [illegible]
(e) *Clem. Alex. lib. 7. Strom. pag. 748.* [illegible]
(f) *Epiphan. hæres. 26. n. 2.* [illegible]
(g) *Constit. Apost. lib. 6. cap. 16. pag. 192.*
(h) *Canones Arabic. Concil. Nicæni, tom. 2. Concil. pag. 186.*
(i) *Hieron. in Catalog.*
(k) *Euseb. lib. 4. cap. 22. Hist. Eccl.* [illegible]
(l) *Epiphan. hæres. 47. n. 1.*
(m) *Euseb. Hist. Ecclesf. lib. 4. cap. 29.*
(n) *Victor. Capuan. Præfat. ad Harmon. Tatiani.*
(o) *Theodor. Heret. fabul. lib. 1. cap. 20.*
(p) Voyez les notes de M. Fabricius sur l'Evangile de Tatien, p. 379.
(q) *Fabricius de Apocryph. N. T. p. 136. not. ad Gelas. Decretum.*
(r) *Aug. lib. 2. contra adversf. Legis & Prophetar. l. 2. c. 4.*
(s) *Tertull. de Præscript. adversus hæres. c. 47. Evangelium habet etiam suum. (Valentinus) præter hæc nostra.*
(t) *Iren. l. 3. c. 3. c. 11.*

runt

*runt audacia, ut quod ab his non olim conscriptum est, veritatis Evangelium titulent, in nihilo conveniens Apostolorum Evangeliis.*

C'est apparemment de là que saint Epiphane (*a*) a tiré ce qu'il dit de leurs dogmes. Voici comme commençoit leur Evangile: *L'ame*, ou la pensée, *d'une grandeur indestructible*, ou indéfectible par son élévation, *souhaite le salut aux indestructibles qui sont parmi les prudens, les Psychiques*, ou les animaux, *les charnels, les mondains: je vais vous parler des choses ineffables, secrettes, & qui sont élevées au-dessus des Cieux; qui ne peuvent être entendues ni par les principautez, ni par les puissances, ni par les sujets, ni par aucuns autres, que par l'entendement immuable, &c.* Le reste de l'ouvrage est de même style. Ce sont des impertinences incompréhensibles, & tout à fait propres à étourdir des ignorans, qui veulent passer pour savoir plus que le commun des hommes. Valentin se vantoit d'avoir appris ce qu'il savoit auprès de Theudas ami de saint Paul (*b*).

33. *L'Evangile de Vie*, ou *l'Evangile Vivant*, étoit à l'usage des Manichéens (*c*). On le trouve nommé chez quelques Anciens (*d*); mais on n'en sait rien de particulier. Ces Hérétiques se servoient aussi du faux Evangile de saint Thomas, ou de l'Enfance du Sauveur, ou d'un autre composé par un Egyptien nommé Sythianus, & d'un autre nommé *Adda* ou *Modion*, ouvrages entiérement inconnus aujourd'hui.

34. *L'Evangile de saint Philippe* étoit aussi à l'usage des Manichéens, comme on le voit par les anathêmes que l'on faisoit prononcer à ceux qui revenoient de cette hérésie. Mais les Gnostiques en avoient aussi un sous le nom de Philippe, dont saint Epiphane (*e*) rapporte un fragment que voici: *Le Seigneur m'a découvert ce que l'ame devoit dire, lorsqu'elle seroit arrivée dans le Ciel, & ce qu'elle devoit répondre à chacune des Vertus Célestes: Je me suis reconnue & recueillie, & je n'ai point engendré d'enfans au Prince* de ce monde, au Démon; *mais j'ai arraché & extirpé ses racines. J'ai réuni les membres ensemble: je connois qui vous êtes, étant moi-même du nombre des choses célestes. Ayant dit ces choses, on la laisse passer; que si elle a engendré des enfans, on la retient, jusqu'à ce que ses enfans soient revenus à elle, & qu'elle les ait retirez des corps qu'elles animent sur la terre.* Il ne seroit pas malaisé de faire le commentaire de ces paroles, & de montrer que les abominations des Gnostiques y sont renfermées, si l'on n'en étoit retenu par la pudeur. On peut voir saint Epiphane, Hérésie 26.

35. *L'Evangile de saint Barnabé*, est mis au rang des apocryphes par le Pape Gélase. On sait que l'an 488. on découvrit dans l'île de Chypre le corps de saint Barnabé, & qu'on trouva sur sa poitrine un Livre qu'on disoit avoir été écrit de sa main (*f*). Les uns ont avancé que c'étoit une copie de l'Evangile Hébreu de saint Matthieu (*g*); d'autres une Version Grecque du même Evangile (*h*). Quelques-uns même ont prétendu que c'étoit l'Evangile de saint Marc (*i*). Mais ce n'est aucun de ces Evangiles qui fut condamné par le Pape Gélase. C'étoit apparemment quelque Evangile composé par les Hérétiques. Mais il faut avouer qu'on ne sait pas distinctement quel est l'Evangile condamné par Gélase.

36. *L'Evangile de saint Jaques le Majeur*, fut trouvé, dit-on, en Espagne l'an 1595. Bivarius (*k*) dit qu'on le découvrit en cette année sur une montagne du Royaume de Grenade, avec les reliques de Tesiphon, & de Cæcilius, disciples de saint Jaques, & dix-huit Livres écrits sur des plaques de plomb, dont quelques-unes étoient de la main de ce saint Apôtre, & entre autres une Messe des Apôtres avec son Cérémoniel, & une Histoire Evangélique. Mais le Pape Innocent XI. en 1682. condamna tous ces prétendus écrits.

37. *L'Evangile de Judas d'Iscarioth*, fut composé par les Caïnites, pour soutenir leurs extravagances (*l*). Ils reconnoissoient une vertu supérieure à celle du Créateur. La premiere s'appelloit *Sagesse*, & celle du Créateur, *Vertu inférieure*. Ils enseignoient que tous les plus grands scélérats de l'ancien Testament, Caïn, Coré, les Sodomites, & Judas lui-même, avoient connoissance de ce premier principe, & avoient combattu pour lui contre la vertu du Créateur du monde. Pour autoriser ces impiétez, ils avoient forgé un Evangile de Judas le Traître, qui développoit tout ce mystére d'iniquité, dont lui seul entre tous les Apôtres avoit eu connoissance. Cet Evangile ne se trouve plus; mais les Anciens en ont beaucoup parlé.

38. *L'Evangile de la Vérité*, n'est autre, comme je l'ai dit plus haut article 33. que celui de Valentin.

39. On cite encore les faux Evangiles corrompus par Leucius, Lucianus, Seleucus, & Hesychius (*m*): mais ce sont ou de simples corruptions des vrais Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc & de saint Jean; ou ce sont les mêmes que quelques-uns de ceux que nous avons examinez ci-devant. M. Grabbe (*n*) dit qu'il a trouvé dans la Bibliothéque du Corps de notre Seigneur à Oxford, le faux Evangile de Leucius, & il en rapporte un fragment qui se trouve dans l'Evangile de l'Enfance. C'est celui où il est raconté comment JESUS ayant été envoyé à l'école, montra à son Maître qu'il en savoit plus que lui, par les questions qu'il lui fit.

Voila quels ont été les Evangiles apocryphes connus dans l'Antiquité. La haine & le mépris que l'Eglise a témoigné contre leurs Auteurs, a fait supprimer ces ouvrages de ténébres. Les passages qu'on en a rapportez dans cette Dissertation, ne sont nullement propres à en faire regreter la perte; & si l'Eglise aujourd'hui n'avoit point de plus dangereux ennemis, que des Hérésiarques tels que ceux dont nous avons parlé, elle pourroit demeurer assez en repos. Mais en ce tems-là le Démon n'avoit en vue que de rendre la Religion Chrétienne odieuse & méprisable, pour lui susciter des ennemis au dehors.

(a) *Epiphan. hæres.* 31.

(b) *Clem. Alex. lib.* 7. *Strom. p.* 764.

(c) *Vide Timoth. Constantinop. lib. de his qui ad Ecclesiam accedunt Anathematis. Manich. apud Coteler. t.* 1. *Patr. Apostolic.*

(d) *Phot. codd.* 85. *mss. contra Manich. l.* 1. *apud Fabric. de Apocryph. N. T. p.* 141. & 381.

(e) *Epiphan. hæres.* 26. *n.* 13.

(f) *Theodor. Lector. l.* 2. *Cedren. &c.*

(g) *Sigebert. Gemblac. an.* 489.

(h) *Casaubon. in Baron. c.* 12.

(i) *Græci in Synaxario.*

(k) *Bivarius not. ad Chronic. Lucii Dextri, an.* 37.

(l) *Iren. l.* 1. *c.* 35. *contra hæres. Epiphan. hæres.* 28. *n.* 1. *Theodoret. hæretic. Fabul. l.* 1. *c.* 15. *Tertull. Præscript. c.* 47.

(m) *Vide Decret. Gelasii, & Epist. tertiam Innocentii III. c.* 7.

(n) *Grabe in Iren. l.* 1. *c.* 17.



Digitized by Google

# DISSERTATION SUR LES MAGES QUI VINRENT ADORER JESUS-CHRIST.

La venue des Mages au berceau de Jesus-Christ, & l'adoration qu'ils lui rendent dans son enfance, est un des plus éclatans miracles du nouveau Testament, une des plus fortes preuves de la Divinité de Jesus-Christ, & un des plus grands triomphes de la grace & de la foi, comme le remarque saint Chrysostome (a). L'étoile qui leur apparoît porte tout d'un coup la lumiére & l'ardeur dans leur esprit, & les engage à entreprendre un voyage long & périlleux, pour venir chercher un nouveau Roi. Une ancienne prophétie prononcée quinze cens ans auparavant par Balaam, leur revient dans l'esprit à la vue de ce phénoméne. Ils se souviennent qu'il a été prédit (b): *Qu'une Etoile sortira de Jacob, & qu'un Dominateur paroitra dans Israël.* La lumiere intérieure de la grace leur fait connoître que ce nouvel astre est le signe de ce Dominateur. Ils viennent à Jérusalem; ils demandent hardiment où est le nouveau Roi; on leur dit que le lieu de la naissance du Messie est Bethléhem; ils y vont; ils trouvent un enfant, pauvre, foible, sans aucune apparence de Royauté: ils l'adorent; ils lui présentent leurs présens. Se peut-il un évenement plus singulier, & un effet plus surprenant de la foi la plus vive & la plus éclairée?

Nous n'entreprenons pas ici d'examiner toutes les circonstances de la venue des Mages. Nous nous bornons à ce qui regarde leurs personnes, leur pays, & l'étoile qui leur apparut.

Le nom de *Mages* se prend ou dans un sens générique, pour toutes sortes de magiciens, de devins, de tireurs d'horoscopes, d'interprétes des songes; ou pour les Prêtres & les Devins des Perses, ausquels le nom de Mages étoit particuliérement affecté. On dérive ce nom de l'Hébreu *Moug* ou *Mag*, qui signifie se fondre, s'écouler, & dans un sens figuré, se décourager (c). On croyoit que la magie avoit la vertu d'inspirer de la frayeur aux armées, & que les Mages pouvoient par leur art causer cet effet dans leurs ennemis. D'autres le dérivent de l'Hébreu *Hagah* (d) d'où vient *Mehagah*, marmotter, parler bas & entre ses dents, comme faisoient les Magiciens dans leurs prieres & leurs cérémonies magiques.

La plupart des Anciens (e) enseignent que les Mages des Perses devoient être nez d'un inceste du fils avec sa mere, ou du pere avec sa fille, chose qui n'étoit nullement rare dans ce pays-là, où ces sortes de mariages n'étoient pas défendus. Leur étude principale étoit la Théologie & la Religion. Ils étoient les Prêtres & les Devins des Perses (f). Leur profession étoit en très-haute considération, & les Rois mêmes étoient obligez de se faire instruire sous leur discipline (g). Ils tenoient rang parmi les Conseillers du Prince (h); on ne décidoit rien sans leur avis. Ils punissoient ou récompensoient à leur gré. Cambyses en partant pour son expédition contre l'Egypte, leur laissa le Gouvernement de l'Empire, & après la mort de ce Prince, ils s'emparérent de la souveraine autorité, & en demeurérent pendant quelque tems les maîtres.

La plupart des Mages méprisoient les richesses, vivoient dans une grande retraite, & pratiquoient d'extrêmes austéritez (i) Ils couchoient sur la terre nue, & ne se nourrissoient que de pain, de légumes & de fromage. Leur habit étoit blanc. Ils obéissoient à un Superieur tiré de leur corps. Ils ne bruloient point leurs morts, craignant de souiller le feu, pour qui ils avoient un souverain respect. L'objet principal de leur étude étoit la magie, non la magie noire & diabolique (k); mais la magie naturelle. Ils se mêloient de prédire l'avenir, d'interpréter les songes, & de lire dans les astres la bonne ou la mauvaise fortune des hommes. Ils n'avoient ni Temples, ni Autels, ni Statues, ne croyant pas que la Divinité pût être renfermée dans un lieu: mais ils entretenoient un feu perpétuel dans un grand enclos découvert, où ils entroient tous les matins, tenant un faisceau de verges, faisant de longues prieres, & ayant la tête couverte d'un bonnet, avec des pendans qui leur tomboient sur les joues, & jusques sur les lévres (l). Ils sacrifioient sur les montagnes dans un lieu pur. Le Mage faisoit d'abord une longue priere, ayant sa tiare sur la tête. Puis on assommoit la victime d'un coup de massue, on la mettoit en piéces, on plaçoit ses parties sur un lit d'herbes fraîches, & après avoir chanté la Théogonie, ou la Généalogie des Dieux, ils emportoient la chair de la victime, & en faisoient ce qu'ils jugeoient à propos. Voila quels étoient les Mages des Perses.

C'est apparemment l'idée qu'on a eue que les Mages étoient les Philosophes des Perses, qui a fait écrire à plusieurs Anciens (m), que ceux dont nous parlons, étoient venus de la Perse pour adorer Jesus-Christ. Cette opinion a trouvé un grand nombre de défenseurs parmi les nouveaux Commentateurs (n). Les Arméniens (o) prétendent que les Mages étoient natifs du village de Maveg, sur le lac de Ran en Arménie; & qu'à leur retour de Bethléhem, ils y furent

(a) *Chrysost. homil. 6. in Matth.*

(b) *Num. xxiv. 17.*

(c) *Dissolvi, diffluere. Vide Stanley part. 14. Philosoph. Persar. & Clerici indic. Philolog. ibid.*

(d) הגה *Meditari, mussitare. Vide Isai. VIII. 19.*

(e) *Vide Menag. Not. in Laert. Proœm.*

(f) *Hesych.* Μάγοι, οἱ θεοσεβεῖς, καὶ θεολόγοι, καὶ ἱερεῖς οἱ Πέρσαι λέγονται.

(g) *Cicero de Divin. l. 1. c. 41.*

(h) *Dio Chrys. orat. Boristhenicâ.*

(i) *Laërt. in Proœm. Hieron. l. 2. contra Jovinianum.*

(k) *Laërt. in Proem. ex Dinonis Persicis.*

(l) *Vide Herodot. l. 1. c. 131. & Strabon. lib. 15. p. 503.*

(m) *Chrysost. homil. 7. in Matth. Autor. Oper. imperf. Cyrill. Alex. l. 4. in Isai. Juvencus Poëta, Clem. Alex. l. 1. Strom. Basil. de hum. Christi Nativit. Theophyl. in Matth.*

(n) *Maldon Spanheim, Drus. Genebr. Petav. Scalig. Alii innumeri.*

(o) Chardin, Voyage de Perse, t. 3. p. 131.

Digitized by Google

martyrisez. L'Evangile apocryphe de l'enfance du Sauveur croit qu'ils étoient disciples de Zoroastre, & par conséquent qu'il étoient venus de la Perse. Béde & l'Abbé Rupert (a) semblent croire qu'ils étoient venus des trois parties du monde, de l'Asie, de l'Afrique & de l'Europe. Du moins, ils disent qu'ils désignoient les trois parties de la terre: & c'est ce que nos Peintres ont voulu signifier en dépeignant un Ethiopien, un Perse & un Grec, ou un Romain. Un ancien Auteur qui se trouve dans les Oeuvres de saint Augustin (b), les fait venir du fond de l'Ethiopie. L'Auteur *De Mirabilibus sacra Scriptura* (c), parmi les Oeuvres du même Pere, les améne de la terre d'Evilath. Tertullien (d) insinue qu'ils venoient du pays de Damas.

(a) *Beda & Rupert. in Matth.* II.
(b) *August. Serm. olim de Sanctis, nunc* 128. *in Appendice.*
(c) *Autor de Mirabilibus sacr. Script.* q. 4.
(d) *Tertull. contra Judaos.*

Mais la plupart de ces conjectures sont insoutenables: ni l'Afrique, ni l'Egypte, ni l'Ethiopie, ne sont point à l'Orient de la Judée; l'Armenie & Damas sont au Nord. Pour ce qui est du nom des Mages, qui a fait croire que ceux-ci venoient de la Perse, il ne prouve rien du tout pour le tems dont nous parlons: car depuis que les Perses eurent étendu leur Empire sous Cyrus & sous ses successeurs dans la plus grande partie de l'Orient, on donna le nom des Mages à la plupart des Prêtres & des Devins des nations soumises à cette Monarchie; & de là est venu l'équivoque de ce terme. On comprit sous ce nom les Devins, ou les Prophétes des Chaldéens, des Arabes, & des autres peuples; & il y a toute sorte d'apparence que saint Matthieu a pris ici le nom de Mages dans toute l'étendue qu'il avoit de son tems dans tout l'Orient, pour signifier des hommes qui faisoient profession de sagesse, & de prédire l'avenir par l'inspection des astres, ou autrement.

Deux raisons principales nous persuadent de ce que nous venons de dire: la premiere, est le pays d'où venoient ces hommes; & la seconde, est la profession de sagesse qu'ils faisoient. Ils venoient de l'Orient (e), & étoient de la même profession que Balaam, qui avoit prononcé la Prophétie de l'apparition de l'étoile qui les attira à Bethléhem. L'Ecriture sous le nom d'Orient, entend pour l'ordinaire l'Arabie déserte, la Mésopotamie, la Chaldée. Balaam étoit de l'Arabie déserte: ces pays avoient des Mages, ou des hommes qui se piquoient de sagesse, & de prédire l'avenir. C'est ce qu'il faut montrer avec plus d'étendue. Balaam dit lui-même qu'il étoit venu (f) *du pays d'Aram, & des montagnes d'Orient.* Il étoit de la ville de *Péthura*, *sur le fleuve des enfans de son peuple* (g), c'est-à-dire, *Péthora* ou *Pacora* sur l'Euphrate. Eusébe met Péthora au-dessus ou au-delà de la Mésopotamie (h). Il ne dit point si elle est au-deçà ou au-delà de l'Euphrate. J'aimerois mieux là mettre au-deçà, & dans la Syrie, ou dans l'Arabie déserte.

(e) *Matth.* II. 1. *Ecce Magi ab Oriente venerunt Jerosolymam.*
(f) *Num.* XXIII. 7.
(g) *Num.* XXIV. 5. פתורה אשר על הנהר ארץ בני עמו *Chald.* לפתור ארם דעל פרת
(h) *Euseb. in locis.* [illegible]

Tous ces pays sont connus dans les Livres saints, sous le nom d'Orient. *Qui a fait venir le Juste de l'Orient*, dit Isaïe (i) en parlant d'Abraham, *& qui lui a dit de le suivre?* Il veut marquer la vocation de la ville d'Ur de Chaldée (k). Jérémie désigne sous le nom d'enfant de l'Orient, les Arabes Scénites, & les Sarrasins (l), peuples sans villes, sans maisons, sans demeure fixe, qui habitoient sous des tentes, & coupoient leurs cheveux en rond (m). *Levez-vous*, dit Jérémie, *marchez contre Cédar, & ravagez les enfans de l'Orient. L'ennemi prendra leurs tentes & leurs troupeaux; il enlevera leurs chameaux, & répandra la frayeur dans tout le pays. Marchez contre ce peuple qui vit en paix & sans aucune crainte. Ils n'ont ni barres ni serrures: je vais disperser à tous les vents ces peuples qui portent leurs cheveux coupez en rond.*

(i) *Isai.* XLI. 2.
(k) *Vide Genes.* XV. 7.
(l) *Jerem.* XLIX. 28.
(m) *Herodot. lib.* 3. c. 8.

Ezéchiel (n) joint les enfans de l'Orient avec les peuples de Moab & d'Ammon, comme peuples voisins & limitrophes: & par conséquent il l'entend des Arabes Scénites dont on vient de parler. Job qui demeuroit dans l'Idumée Orientale, à Bozra ou aux environs (o), est qualifié, *Un homme puissant entre les peuples de l'Orient*; c'est-à-dire, entre les Syriens, les Arabes & les Chaldéens. Les Prophétes (p) marquent en plusieurs endroits, que les Hébreux captifs reviendront de l'Orient dans leur pays; c'est-à-dire, de la Chaldée dans la Judée. Il est donc indubitable que l'Arabie déserte, la Mésopotamie & la Chaldée, sont nommées Orient dans les Livres saints. Ainsi, il y a toute sorte de vraisemblance que les Mages étoient venus de ce pays-là dans la Judée.

(n) *Ezech.* XXV. 10.
(o) Voyez le Commentaire sur Job. I. 3.
(p) *Isai.* XLIII. 5. *Baruch.* IV. 37. V. 5. *Zach.* VIII. 7.

L'autre raison qui nous en persuade, est la profession de sagesse qu'ils faisoient, & le nom de Mages qu'ils portoient. On sait que les Chaldéens avoient des Sages qui se méloient de prédire l'avenir. Daniel en nomme de plusieurs sortes, & toute son histoire est une preuve de l'attachement qu'avoient les Chaldéens à l'interprétation des songes & des prodiges. L'exemple de Nabuchodonosor & de Balthasar le montre assez. Les Profanes nous apprennent mille choses des Sages de Chaldée. M. Stanley (q) a donné toute la treizième partie de son histoire de la Philosophie, à nous décrire celle des Chaldéens. Les Arabes & les Iduméens, connus aussi dans l'Ecriture sous le nom d'Orientaux, se piquoient de sagesse & de connoissance relevées. *N'y a-t-il plus de sagesse dans Théman*, dit Jérémie (r)? Théman étoit dans l'Idumée méridionale. Et Abdias (s): *Je perdrai les Sages de l'Idumée.* Job & ses amis étoient de ces Sages d'Orient. Il est dit de Salomon (t), que sa sagesse surpassoit celle de tous les Orientaux. Enfin, les Grecs reconnoissent que leurs Philosophes ont beaucoup profité du commerce & des leçons des Sages d'Orient. Porphyre assure que Pythagore consulta les Sages d'Arabie.

(q) *Stanley Hist. Philosoph. l.* 2. *part.* XIII.
(r) *Jerem.* XLIX. 7.
(s) *Abdias* ỳ. 8.
(t) 3. *Reg.* IV. 30.

Balaam qui étoit du même pays, étoit un Devin ou un Prophéte fameux du tems de Moïse. Les Peres & les Commentateurs reconnoissent que les Mages qui vinrent adorer JESUS-CHRIST, étoient des successeurs de cet ancien Sage, & que ce fut sur la prophétie qu'ils vinrent à Jérusalem chercher le nouveau Roi, dont ils avoient vû le signe dans leur pays. Ils s'en expliquent eux-mêmes d'une maniére assez claire (u): *Où est celui qui est né Roi des Juifs; car nous avons vû son étoile dans l'Orient?* En quel endroit de l'Ecriture la venue du Messie est-elle désignée sous le nom du lever d'une étoile, & par quelle autre voie ces étrangers pouvoient-ils connoître que ce nouveau phénoméne désignoit la venue du Messie attendu des Juifs, sinon par la prophétie de Balaam, qui s'étoit conservée dans leur nation, & qui étoit passée jusqu'à eux par une tradition de pere en fils? Les Philosophes d'Orient, de Chaldée, de Mésopotamie, d'Arabie, de Cappadoce, n'étoient guére connus alors que sous le nom général de Mages (x). Les Septante donnent d'ordinaire le nom de Mages aux Sages qui étoient à Babylone du tems de

(u) *Matth.* II. 2.
(x) *Vide Plin. lib.* 30. *cap.* 1. *& Grot. ad Matth.* II.

Daniel. Il est donc fort vraisemblable que saint Matthieu a voulu marquer sous ce nom, des Sages de Chaldée ou de l'Arabie déserte; en un mot, des Savans du pays du fameux Prophéte Balaam, soit qu'on le mette au-deçà ou au-delà de l'Euphrate.

L'opinion que nous venons d'appuyer sur le pays des Mages, en les faisant venir de l'Arabie déserte de la Chaldée ou de la Mesopotamie; car il faut avouer qu'on ne sauroit précisément fixer le lieu de leur demeure, est assez commune parmi les Peres (a) & les Commentateurs (b); & elle a par dessus l'autre, de bonnes preuves tirées de la notion du terme *d'Orient*, que l'Ecriture fixe aux pays que nous avons nommez. Ajoutez la facilité de venir de ces pays qui sont sur l'Euphrate en peu de jours à Jérusalem, ville fort connue dans toutes ces Provinces.

Quant à la profession des Mages, nous savons que plusieurs Peres (c) ont cru que les Mages qui vinrent adorer le Sauveur, étoient de vrais Magiciens qui exerçoient les arts curieux & diaboliques de la devination, de l'Astrologie judiciaire, & des enchantemens. On a pû remarquer sur les Nombres (d), que la plupart des Anciens avoient porté le même jugement de Balaam, & qu'ils le croyoient idolâtre & vrai Magicien. L'Evangile apocryphe de l'Enfance du Sauveur, dit qu'ils vinrent en suivant les prédictions de Zoroastre, fameux Philosophe des Perses.

Mais d'autres Peres (e), & plusieurs Commentateurs (f), ont cru que leur magie n'avoit rien de diabolique; que ce n'étoit qu'une magie permise & naturelle. Saint Epiphane (g) croit qu'ils étoient de la race d'Abraham & de Cethura, dont les enfans s'établirent dans la Magodie. L'Abbé Rupert (h) leur donne le nom de Prophétes & d'hommes inspirez. Origènes (i) croit que les Mages s'étant apperçu dans leurs operations magiques, que le pouvoir du Démon étoit fort affoibli, s'appliquérent à en découvrir la cause, & qu'ayant apperçu dans le même tems un astre extraordinaire, ils jugérent que c'étoit l'astre dont avoit parlé Balaam, qui marquoit la naissance d'un nouveau Roi d'Israel, lequel auroit sans doute un pouvoir beaucoup plus grand que les démons & les spectres, qu'ils avoient consultez jusqu'alors. C'est ce qui les détermina à l'aller chercher, pour lui rendre leurs adorations. Saint Basile (k) & saint Ambroise (l) ont eu à peu près la même pensée.

Tertullien (m) semble dire que ce fut par l'Astrologie que les Mages connurent la venue de Jesus-Christ. Jusqu'alors, dit-il, cette science étoit permise; mais depuis la naissance du Messie, elle est interdite & condamnée. *At enim scientia ista usque ad Evangelium fuit concessa, ut Christo edito nemo exinde nativitatem alicujus de cœlo interpretetur.* Saint Jérôme (n) semble avoir pris d'Origènes ce qu'il dit, que les Mages instruits par les démons, ou par la prophétie de Balaam, que le Fils de Dieu étoit né pour détruire toute la vertu de la magie, étoient venus de l'Orient pour adorer le Roi nouveau-né. *Magi de Oriente docti à dæmonibus, vel juxta prophetiam Balaam intelligentes natum Filium Dei, qui omnem eorum artis destrueret potestatem, venerunt Bethlehem.* Mais il nous paroît plus convenable de dire qu'ils étoient de ces Sages adorateurs du vrai Dieu, comme ont été Job & ses amis, & peut-être beaucoup d'autres, qui sans avoir la Loi Ecrite, ni les cérémonies des Hébreux, adoroient le Dieu tout-puissant, & attendoient la venue de ce Dominateur prédit par Balaam. Nous savons par Joseph (o), & même par les Auteurs profanes de ce tems-là (p), que tout l'Orient étoit alors dans l'attente d'un Monarque qui devoit sortir de la Judée, & qui devoit posséder l'empire du monde.

On dit communément que les Mages étoient Rois dans leur pays (q), & qu'ils étoient au nombre de trois (r). Mais les les Anciens n'en ont pas parlé d'une maniére si positive. Il est vrai qu'on cite Tertullien (s), comme s'il les avoit reconnu pour Rois; mais cet Auteur après avoir cité ces paroles du Pseaume (t) *Les Rois d'Arabie & de Saba lui offriront des présens*, ajoute simplement; car l'Orient a d'ordinaire des Mages pour Rois: *Nam & Magos Reges ferè habet Oriens.* Je n'examine point ce qu'il dit, que les Rois d'Orient étoient Mages pour la plupart. Ce sentiment est assurément très-contestable & très-douteux, pour ne rien dire de plus. Et si la Royauté des Mages n'est fondée que sur cela, on peut sans détour la nier absolument.

Saint Hilaire (u), que l'on cite en faveur de cette opinion, est encore plus obscur que Tertullien. En parlant de la venue des Mages, il dit que le travail de l'Egypte a été comme consacré par le travail de ses Princes: *In Principum labore totius Egypti labor demonstratus est.* Il fait allusion à un passage d'Isaïe (x), où il est dit, que l'Egypte & l'Ethiopie ont travaillé pour le Seigneur. On allégue encore pour ce sentiment saint Chrysostome, Homélie 6. sur saint Matthieu, l'Auteur de l'Ouvrage imparfait, saint Basile, Homelie sur la Naissance du Sauveur, l'Auteur du Commentaire sur les Pseaumes, sous le nom de saint Jérôme (y). Mais on ne trouve rien dans tous ces Ecrivains de favorable à l'opinion qu'on leur attribue.

L'Auteur du Sermon sur le Batême, cité sous le nom de saint Cyprien (z), donne expressément aux Mages le nom de Rois. Mais cet ouvrage est d'un ami de saint Bernard nommé Arnaud, Abbé de Bonnevalle. Celui qui a composé les Sermons *ad Fratres in Eremo* (aa) sous le nom de S. Augustin, leur fait le même honneur; mais tout le monde sait que cet Ecrivain est fort récent, & ne passe pas le treiziéme, ou peut-être le quatorziéme siécle. Le Sermon dou-

(a) *Tertull. contra Judæos, & lib. 3. contra Marcion. Justin. Dialog. cum Tryphone. Epiphan. Epitome Fidei Catholic. Alii nonnulli.*

(b) *Tostat. Mariana, Barrad. Grotius, Cornelius à Lapide, Ligfoot.*

(c) *Ignat. Epist. ad Ephes. Justin. Dialog. cum Tryph. Origen. homil. 13. in Num. & l. 1. contra Celsum. Ambros. l. 2. in Luc. Tertull. de Idololat. Basil. de hum. Christ. Nativit. Hieron. in Matth. 11. & in Isai. XIX. & XLVIII. Hilar. l. 4. de Trinit. n. 36. Aug. Serm. 2. & 5. de Epiphan.*

(d) Voyez sur les Nomb. ch. XXII. 5.

(e) *Hieron. in Dan. 2. Consuetudo, & sermo communis Magos pro maleficis habet, qui aliter habentur apud gentem suam, eò quòd sint Philosophi Chaldæorum, & ad artis hujus scientiam Reges quoque, & Principes ejus gentis omnia faciunt. Vide Auth. Oper. imperf. in Matth. & Author. quæst. ex N. T. qu. 63.*

(f) *Vat. Brug. Hamm. Jans. Iprens. Erasm. Ligfoot, Mald. &c.*

(g) *Epiphan. Epitome Fidei Cathol.*

(h) *Rupert. in Matth. 11.*

(i) *Origen. l. 1. contra Cels. Vide & homil. 13. in Num.*

(k) *Basil. de humana Christi gener.*

(l) *Ambros. in Luc. l. 2. pag. 1297.*

(m) *Tertull. de Idololatriâ.*

(n) *Hieronym. in Isai. XIX.*

(o) *Joseph. de Bello, l. 7. c. 12. p. 961.*

(p) *Tacit. lib. 5. Sueton. in Vespas.*

(q) *D. Thom. Strabus seu Gloss. ordinar. Albert. Magn. Lyran. Carthus. in Matth. Incognitus in Psalm. Mald. alii plerique.*

(r) *Leo Ser. 1. 4. 5. 6. 7. 8. de Epiphan. serm. 133. & 136. Append. t. 5. S. August. Beda, Rupert.*

(s) *Tertull. contra Judæos, & lib. 3. contra Marcion.*

(t) *Psalm. LXXI. 10.*

(u) *Hilar. lib. 4. de Trinit. n. 38.*

(x) *Isai. XLV. 14.*

(y) *In Psalm. LXXI.*

(z) *Cyprian. seu Arnald. Abb. Bonævall. serm. 2. de septem Cardinal. operib. Non satis est quod Angeli locuti sunt, quod apparuit stella Regibus.*

(aa) *Serm. 43. ad Fratres in Eremo.*

ziéme,

Digitized by Google

ziéme, publié autrefois sous le nom de saint Ambroise (*a*), leur donne expressément le nom de trois Rois. Mais ce sermon est de saint Cezaire d'Arles, qui vivoit au sixiéme siécle ; & encore le nom de *Rois* y est fort douteux, & paroît ajouté après-coup. Paschase Radbert (*b*) qui fleurissoit au neuviéme siécle, dans l'Abbaye de Corbie, est tout-à-fait exprès pour la royauté des Mages. *Mages Reges extitisse nemo qui historias legit gentilium, ignorat.* Théophylacte (*c*) parmi les Grecs reconnoît les Mages pour Rois. Mais Nicephore (*d*) plus ancien que lui, se contente de dire qu'ils étoient illustres, & par leur science, & par leur puissance. Voila ce que nous trouvons de plus fort pour cette opinion parmi les anciens & les modernes.

Si l'Eglise s'intéressoit beaucoup à soutenir la qualité de Rois dans les saints Mages, nous ferions quelques efforts pour la leur assurer. Mais comme ni l'Ecriture, ni les plus anciens Peres n'en parlent pas d'une maniére bien expresse, & que l'Eglise jusqu'ici n'a exigé sur ce fait aucune créance certaine, & a laissé la liberté d'en examiner les preuves, & d'en contester la vérité ; nous avouons que cette royauté ne nous paroît pas assez bien appuyée, pour la recevoir comme indubitable. Il est vrai que les Mages ont eu autrefois dans la Perse une assez grande autorité, & que les Rois même se faisoient instruire par les Mages : mais ils n'ont jamais régné ordinairement dans aucun pays que nous sachions : & sur tout au tems de la naissance de notre Seigneur, il n'y avoit nul pays, ni de Perse, ni de Chaldée, ni de Mésopotamie, ni d'Arabie, où l'on nommât les Rois Mages, ni où il fallût être Mages pour régner.

Quant au nombre des Mages, il y a fort long tems qu'il est fixé à trois. Saint Léon le suppose partout (*e*) ; saint Césaire le dit expressément dans le Sermon que nous avons cité (*f*). On voit la même chose dans deux Sermons attribuez autrefois à saint Augustin ; mais le premier de ces deux Sermons (*g*) se trouve ailleurs sous le nom d'Eusebe d'Emése, & le second (*h*) porte le nom de saint Léon dans tous les Manuscrits. Béde, l'Abbé Rupert (*i*), & après eux une foule de Commentateurs, l'enseignent de même ; & c'est le sentiment le plus commun, & presque le seul qui soit aujourd'hui suivi dans l'Eglise. Il est fondé principalement sur ce qui est dit dans l'Evangile, qu'ils présentérent à JESUS-CHRIST de l'or, de la myrrhe & de l'encens (*k*). On a supposé que chacun d'eux lui avoit fait son présent.

Mais ce sentiment n'a pas toujours été reçu dans l'Eglise. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu (*l*), cite d'anciens Livres apocryphes qui portoient le nom de Seth, & qui disoient que les Mages avoient été douze choisis de toute leur nation, & se succédant de pere en fils depuis plusieurs siécles, pour observer le moment de l'apparition de l'étoile, prédite autrefois par Balaam. Ils montoient pour cela sur une certaine montagne, d'où ils observoient le lever des astres, jusqu'à ce qu'enfin ils découvrirent l'étoile qu'ils attendoient depuis tant de siécles. L'Auteur de la Glose ordinaire, sans limiter leur nombre, dit simplement qu'ils étoient en grand nombre.

On donne aujourd'hui communément aux Mages des noms inconnus à toute l'antiquité. On les appelle Gaspar, Melchior, Balthasar : mais ces noms sont nouveaux, & on en trouve d'autres aussi douteux que ceux-là, dans quelques Auteurs peu certains. Par exemple, on veut qu'ils aient porté en Grec les noms de *Magalat*, *Galgalat*, *Saracin* ; & en Hebreu, *Apellius*, *Amerus*, *Damascus*, ce qui été inventé par des gens également ignorans en Grec & en Hébreu. D'autres les nomment : *Ator*, *Sator*, *Paratoras* (*m*) ; tous noms forgez à plaisir, & inconnus avant le douziéme siécle.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu (*n*), dit que saint Thomas ayant trouvé les Mages dans la Perse, les instruisit, les batisa, & les employa avec lui à la prédication de l'Evangile. On veut qu'ils aient souffert le martyre dans une ville d'Arabie. Les Arméniens les font mourir à Maneg en Arménie. On montre leurs corps à Cologne, & on les y honore d'un culte particulier. Voila ce que nous trouvons de plus remarquable sur la personne des Mages.

Le tems de leur arrivée dans la Judée, est un point qui a beaucoup exercé les Chronologistes. La décision de cette difficulté dépend principalement de la distance du pays d'où on les fait venir. Ceux qui veulent qu'ils soient partis de la Perse (*o*) leur donnent deux ans pour faire leur voyage ; supposant que l'étoile leur apparut deux ans avant la naissance du Sauveur, suivant ce qui est dit dans l'Evangile, qu'Hérode fit mourir les enfans de Bethléem depuis deux ans & au-dessous, selon le tems que les Mages lui avoient dit (*p*). D'autres (*q*) ne les font arriver à Béthléhem que deux ans après la naissance du Sauveur, supposant que l'étoile ne leur apparut qu'au moment de sa naissance. D'autres enfin les font partir au moment de la naissance de JESUS-CHRIST, & de l'apparition de l'étoile, & les aménent à Béthléhem pour le treiziéme jour après cette naissance. Mais afin de leur faire faire la diligence nécessaire pour treize jours de la Perse à Béthléhem, ils leur donnent des dromadaires, qui sont des animaux fort promts & fort légers.

Saint Chrysostome (*r*) sans déterminer le tems de leur arrivée, & pour n'être pas resserré dans le terme de deux ans, dit que l'étoile a pû paroître auparavant la naissance de notre Seigneur ; & qu'Hérode craignant de manquer celui qu'il cherchoit, prit plus de tems qu'il n'y en avoit que l'étoile étoit apparue, pour faire mourir les enfans de Bethléhem. Quelques-uns (*s*) ont voulu que l'étoile ait paru du tems de l'Incarnation du Fils de Dieu. D'autres (*t*), dès le tems de la conception de saint Jean-Batiste. Mais personne n'a osé fixer le tems précis du départ des Mages ; quoique la plupart ait fixé leur arrivée à Bethléhem le treiziéme jour après la naissance de JESUS-CHRIST. En les faisant venir des bords de l'Euphrate ; c'est-à-dire, des environs de Pathura, ou même de la Chaldée ou de la Babylonie, ils n'ont pû arriver à Jérusalem en moins de vingt jours, en traversant l'Arabie déserte sur des chameaux, qui est la monture ordinaire de ce pays-là. Il n'y a pas de l'Euphrate à Jérusalem plus de deux cens lieues.

Venons maintenant à l'étoile qui apparut aux Mages, & que saint Augustin (*u*) appelle la magnifique langue du Ciel. Quelques Anciens (*x*) ont avancé que c'étoit un astre nouveau,

(a) *Cæsar. serm. 139. in append. tom. 5. S. August. inter Cæsarian. 43.*

(b) *Paschas. Radb. in Matth. 21.*

(c) *Theophylact. in Matt. 11.*

(d) *Nicephor. lib. 1. cap. 13. Hist. Eccles.* [illegible]

(e) *Leo Magn. sermonib. 1. 4. 5. 6. 7. 8. de Epiph. & Epist. 16. cap 2.*

(f) *Cæsar. serm. 139. Append. tom. 5. S. August.*

(g) *Serm. 136. Append. olim 29. de Tempore.*

(h) *Serm. nunc 133. Append. tom. 5. olim 33. de Tempore.*

(i) *Beda & Rupert. in Matth. 11.*

(k) *Matt. 11.*

(l) *Auth. oper. imperf. homil. 2.*

(m) *Vide Casaub. in Baron. & Bolland. Maii t. 1. p. 7. 8.*

(n) *Homil. 11. in Matth.*

(o) *Quid. apud Theophyl. Auth serm. 131. & 132. in Epiphan. Appendic. tom. 5. S. Aug.*

(p) *Matth. 11. 16.*

(q) *Epiphan. hæres. 52. Euseb. seu Hieronym. in Chronico. Nicephor lib. 1. cap. 13. Beda. Alii.*

(r) *Chrysost. homil. 7. in Matth.*

(s) *Bolland. April. t. 1. pag. 8. Maii, tom. 1. pag. 7.*

(t) *Bolland. Maii, t. 2. supplement. p. 519. 520. Toynard, Harmon. Evang. anno 2. ante Christi nativ. art. 3.*

(u) *Aug. t. 5. serm. 200. nov. edit. olim 30. de Tempore. Quid erat nisi magnifica lingua cæli? Et Serm. 203. olim 64. de Divers. initio. Stella sibi apparentem, & pro Infante verbo visibiliter loquentem, velut linguam cæli secuti sunt.*

(x) *Leo Magn. serm. 1. de Epiphan. Chrysost. in Matth. homil. 6. in Basil. de humana Christi nativ. Ambros. lib. 2. in Luc. cap. 2. Author de Mirabil. sacr. Script. Fulgent. homil. de Epiph. Author Serm. 131. Append. t. 5. S. August.*

créé exprès pour annoncer aux hommes la naissance du Messie. D'autres (*a*), que c'étoit une espéce de cométe qui avoit paru extraordinairement dans l'air. Ligfoot (*b*) veut que ç'ait été la même lumiére qui avoit apparu aux Pasteurs près de Bethlehem, & qui se fit voir aussi de loin aux Mages qui étoient dans leur pays, & qui la virent comme une étoile arrêtée sur la Judée. Plusieurs autres (*c*) ont avancé que c'étoit un Ange revêtu d'un corps lumineux en forme d'étoile, & qui ayant son mouvement déterminé du côté de la Judée, détermina les Mages à le suivre. Saint Chrysostome, Euthyme, Cezarius & Théophylacte, confirment ce sentiment, parce que cet astre sembloit être intelligent & raisonnable; paroissant, disparoissant, s'arrêtant, s'avançant lorsqu'il le jugeoit à propos.

L'Auteur du Commentaire imparfait sur saint Matthieu, dit que cette étoile descendit sur la montagne où les Mages l'attendoient depuis plusieurs générations, & qu'elle leur apparut ayant au milieu de soi comme la forme d'un jeune enfant, avec une croix au-dessus de lui; qu'il leur parla, & leur ordonna de se transporter en Judée. Saint Epiphane (*d*) a suivi la même tradition, qui est est suivi du Livre apocryphe de Seth. D'autres (*e*) ont avancé que cette étoile étoit le saint Esprit, lequel apparut aux Mages sous cette figure, comme il se fit voir ensuite au Batême de JESUS-CHRIST, sous la forme d'une Colombe. Saint Ignace (*f*) dit que cette étoile jettoit un éclat qui surpassoit celui de toutes les autres étoiles, & que le soleil, la lune & les autres astres lui servoient comme de compagnie, & formoient son cortége. Elle dominoit sur tout cela par son éclat, & tout le monde étoit dans l'admiration en considerant cette nouvelle lumiére.

Il semble que ce phénoméne n'ait pas été inconnu aux Auteurs profanes. Je ne parle point d'une cométe qui parut à Rome sept jours de suite, après la mort de Jules César, au commencement du régne d'Auguste, & qui ayant été prise pour l'ame de César, fut adorée à Rome dans un Temple particulier (*g*). Plusieurs de nos Auteurs l'ont prise comme un présage de la venue de JESUS-CHRIST. Mais elle a paru trop long tems avant la naissance du Sauveur, pour pouvoir lui être rapportée (*h*). Le même Pline (*i*) dit quelque chose de plus précis, lorsqu'il raconte qu'il parut une cométe avec une espece de chevelure couleur d'argent, & si brillante, qu'à peine en pouvoit-on supporter la vue. Elle représentoit au-dedans de sa capacité, un Dieu sous la forme humaine. *Specie humanâ Dei effigiem in se ostendens.*

Il est vrai que ce passage est suspect à quelques Critiques, & je veux bien ne pas insister pour le soutenir. En voici un autre de Chalcidius, Philosophe Platonicien, & adorateur de JESUS-CHRIST, dont on ignore l'âge (*k*), qui est formel pour notre sujet. *Il faut remarquer*, dit-il, *une autre histoire bien plus sainte & plus digne de vénération, qui nous parle de l'apparition d'une certaine étoile, qui ne présageoit ni des maladies, ni la mortalité; mais la descente de Dieu sur la terre, pour vivre parmi les hommes, & pour les combler de ses faveurs. Des Sages de Chaldée ayant apperçu cette étoile durant la nuit; comme ils étoient instruits dans la connoissance des astres, ils se mirent à chercher ce Dieu nouveau-né; & lorsqu'ils l'eurent trouvé, ils lui offrirent des vœux convenables à une telle Majesté.*

Pour revenir à la nature de l'étoile, & pour nous fixer au milieu de cette varieté de sentimens, nous croyons que c'étoit un météore enflammé dans la moyenne région de l'air (*l*), qui ayant été remarqué par les Mages, avec des circonstances & des qualitez extraordinaires, fut prise par eux pour un phénoméne miraculeux; & que se souvenant de ce qui avoit été autrefois prédit par Balaam, ils se déterminérent à le suivre, pour savoir des nouvelles de ce nouveau Monarque qui devoit être né dans la Judée. L'inspiration intérieure du saint Esprit, & la lumiére qu'il répandit dans leur esprit, jointe à l'opinion qui étoit alors commune dans tout l'Orient, que le Messie devoit bien-tôt paroître (*m*), furent des motifs plus que suffisans pour leur faire entreprendre ce voyage. C'étoit donc apparemment un feu qui marchoit devant & au-dessus d'eux, à peu près comme la nuée qui conduisoit les Hébreux dans le désert (*n*).

On n'est pas d'accord si tout le monde vit l'étoile qui apparut aux Mages. Il y a des Auteurs (*o*) qui croient que ce privilége ne fût que pour eux seuls. D'autres (*p*) soutiennent qu'ils ne la virent qu'une ou deux fois dans leur pays, après quoi elle ne leur parut plus, si ce n'est au sortir de Jérusalem. D'autres (*q*) soutiennent qu'ils la suivirent toujours, depuis leur pays jusqu'à Jérusalem, & qu'alors ayant disparu, cela les mit dans la nécessité de demander en quel lieu le Messie devoit naître. Enfin, d'autres (*r*) prétendent qu'elle parut à la face de tout le monde; & que si les autres peuples ne la suivirent pas, c'est ou qu'ils ne furent pas attirez par le mouvement intérieur de l'Esprit de Dieu, ou qu'ils ne comprirent pas le mystére de ce nouveau phénoméne. Les Mages arrivant à Jérusalem, demandérent hautement: *Où est le Roi des Juifs nouveau-né; car nous avons vû son étoile dans l'Orient?* Ils supposent qu'il n'y a personne qui ne sache ce que c'est que cet astre.

Mais s'il eût été vû de tout le monde dans la Judée, comment Hérode eût-il demandé avec tant d'inquiétude, depuis quel tems l'étoile s'étoit manifestée? Il y a donc beaucoup d'apparence qu'après avoir paru d'abord dans l'Orient, & au pays des Mages, elle les conduisit jusqu'à Jérusalem, sans les abandonner; & qu'ayant disparu pendant quelques jours à Jérusalem, elle se fit voir de nouveau, & les mena à Béthléhem; & disparut après cela entiérement, puisqu'elle n'étoit plus nécessaire aux desseins de Dieu. L'Auteur de l'Evangile de l'Enfance dit qu'elle les reconduisit dans leur pays. Mais on sait quel fond on peut faire sur ces sortes de Livres. Le Protévangile de saint Jaques porte qu'elle entra dans la caverne où JESUS étoit né, & qu'elle se posta au haut de la grotte, pendant que les Mages faisoient leurs adorations & leurs présens (*s*). Cela donne l'idée d'un corps lumineux assez petit. Saint Matthieu ne nous dit pas assez de choses sur ce sujet, pour contenter absolument notre curiosité.

Le tems auquel l'étoile apparut aux Mages, est encore un de ces points douteux qu'on ne

(a) *Origen. lib. 1. contra Cels. Maldon. Grot. Scultet.*

(b) *Ligfoot, Hor. Talmud. & in Harmon.*

(c) *Ita Evangel. Infantia. Chrysost. & Theophyl. in Matth. Author de Mirabilib. sacr. Script. Cazar. dialog. 20. Maldon.*

(d) *Epiphan. hæres. 26. & 39.*

(e) *Quid. apud Author. de Mirabilib. sacr. Script. apud August.*

(f) *Ignat. Epist. ad Ephes. ita & Evangel. Infantia.*

(g) *Vide Plin. lib. 2. c. 25.*

(h) Jesus-Christ ne naquit que quarante-un ans après la mort de Jules César.

(i) *Plin. lib. 2. cap. 25. Hist. Natur.*

(k) On ne sait en quel tems il a vécu. Il a fait un Commentaire sur le Timée de Platon, où ce passage se trouve, page 19.

(l) *Spanhem ex Origen. & August. Brug. Le Clerc, Author Præadam. l. 4. c. 3.*

(m) *Sueton. in Vespas. Tacit. Hist. lib. 5. Cicero lib. 2. de Divinat.*

(n) *Exod. XIII. 21.*

(o) *Author Præadamit. l. 4. c. 3.*

(p) *Basil. homil. de humana Christi nativ. Author de Mirabilib. sacr. Script. qu. 4.* Tillemont, Note XI. sur J. C. Toynard, Harm. Evang.

(q) *Chrysost. homil. 6. in Matth. Author oper. imperfecti Ambros. lib. 2. in Luc. 11. Bern. serm. 4. in Epiphan. Aug. serm. 200. 201. 203. nov. edit. Theophyl. Chronic. Alex.*

(r) *Evangel. Infantia. Ignat. ad Ephes.*

(s) Le Grec ne dit pas qu'elle soit entrée dans la caverne: [illegible]. Mais le Latin de Postel le porte.

peut décider ni par le Texte sacré, ni par la tradition, ni par aucune autorité certaine. Se fit-elle voir un ou deux ans avant la naissance du Sauveur, ou seulement au moment de sa naissance, ou quelque tems après? C'est ce qui nous est entiérement inconnu, & sur quoi il est inutile de faire des recherches ennuyeuses. Si les Mages sont venus de la Perse, & qu'ils soient arrivez à Béthléhem le treiziéme jour après la naissance du Sauveur, il faut qu'ils soient partis assez long-tems avant qu'il fût né. Et quand même ils ne seroient partis que des bords de l'Euphrate ou de la Chaldée, s'ils sont venus à Béthléhem le sixiéme Janvier, dans la supposition que Jesus-Christ soit né le vingt-cinquiéme Décembre, il faudra encore les faire partir avant sa naissance. Mais comme rien n'oblige à fixer leur arrivée dans la Judée dans ce tems préfix, il nous suffit qu'ils y soient venus dans l'espace des quarante jours que la sainte Vierge demeura à Béthléhem, suivant la Loi (*a*), qui prescrivoit ce terme aux femmes nouvellement accouchées, pour leur purification. Ils purent donc arriver le vingt ou le vingt-cinquiéme, ou même le trentiéme Janvier à Béthléhem. La sainte Vierge alla au Temple le deuxiéme Février, & le massacre des Innocens arriva quelques jours après, lorsque Joseph étoit en chemin pour se sauver en Egypte.

Quoique l'Eglise Latine ait fixé la Fête de l'Epiphanie au sixiéme de Janvier, elle n'a pas prétendu que les trois mystéres qu'elle honore ce jour-là, savoir la venue des Mages, le premier miracle fait aux noces de Cana, & le Batême de Jesus-Christ, y soient arrivez précisément. Le sixiéme Janvier a été long-tems en Orient la Fête de la Nativité de notre Seigneur. Les Grecs d'aujourd'hui n'y honorent que le Batême de Jesus-Christ; & ils célébrent la venue des Mages le vingt-cinquiéme Décembre, avec la naissance du Sauveur (*b*). Il n'y a donc nulle obligation de mettre l'arrivée des Mages à Béthléhem le sixiéme de Janvier, & par conséquent on a tout le tems nécessaire pour les faire venir commodément de la Mésopotamie, de la Chaldée, ou du pays de dessus l'Euphrate, à la créche du Sauveur, avant le départ de la sainte Vierge pour le voyage d'Egypte.

Les termes dont s'est servi l'Evangéliste saint Matthieu (*c*) en parlant de l'apparition de l'étoile, ont fait naître deux sentimens contraires sur le sens qu'on doit leur donner. Les uns (*d*) soutiennent que les Mages en arrivant à Jérusalem, voulurent dire qu'ils avoient vû l'étoile *dans l'Orient*. Et les autres (*e*), qu'ils l'avoient vû *à son lever*. Mais la premiere version est la plus naturelle. L'Evangéliste se sert de la même expression au ℣. 9. du même Chapitre, où naturellement, on ne peut pas l'entendre du lever de l'étoile. *L'astre qu'ils avoient vû dans l'Orient marchoit devant eux, jusqu'au lieu où étoit l'Enfant*, & non pas: *L'astre qu'il avoient vû à son lever.* Ce qui ne feroit pas un bon sens en cet endroit-là.

Pour conclure cette Dissertation, nous dirons que les *Mages* n'étoient pas des Sages de ce nom, connus autrefois dans la Perse; mais des Savans de l'Arabie Déserte, de la Chaldée, ou de la Mésopotamie aux environs de l'Euphrate, qui étoient apparemment de la même profession que le fameux Devin Balaam, & qui sachant par tradition ou autrement, qu'à l'apparition d'une nouvelle étoile, il naîtroit un Roi dans Jacob, qui devoit être le Sauveur, & le désiré de toutes les Nations; ils se déterminérent à suivre celle qui leur apparut, pour aller chercher ce nouveau Roi. L'inspiration surnaturelle du saint Esprit, & peut-être quelque songe envoyé de Dieu, les y portérent encore plus efficacement. Il y a beaucoup d'apparence que ce phénoméne n'étoit pas une etoile, ni une cométe, mais un météore passager, qui parut dans l'air sous la forme d'une étoile, qui les accompagna jusqu'à Jérusalem; & ensuite après deux ou trois jours d'absence, elle reparut de nouveau, & les conduisit à Béthléhem. Il n'est pas nécessaire qu'elle se soit fait voir avant la naissance du Sauveur, ni que les Mages soient arrivez à Béthléhem treize jours après la naissance de Jesus-Christ: il suffit qu'ils y soient venus avant la fin des quarante jours de la Purification de la sainte Vierge.

(a) *Levit.* XII. 2. 3. 4.

(b) Voyez M. de Tillemont, Note IX. sur Jesus Christ.

(c) *Matth.* II. 2. εἴδομεν γὰρ αὐτοῦ τὸν ἀστέρα ἐν τῇ ἀνατολῇ.

(d) *Chrysost. Mald. Grot. Brug. Hammon. alii.*

(e) *Borremans, & alii quidam.*

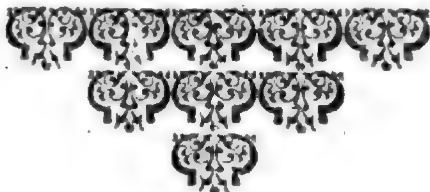

# DISSERTATION
## SUR LA DERNIERE PAQUE
## DE NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST.

ON a tant écrit depuis quelques années sur la derniere Pâque de notre Sauveur, qu'il est presque impossible d'en rien dire de nouveau: Et si notre Commentaire ne devoit tomber qu'entre les mains des Savans, je me garderois bien de travailler sur cette matiere. Je me contenterois d'avertir les Lecteurs que je m'en tiens à une telle hypothèse, sans entrer dans une plus grande explication. Il leur seroit aisé de suppléer à ce que je ne leur dirois point. Mais comme bien des gens ne sont point instruits de ce qui s'est dit de part & d'autre dans ce grand nombre d'écrits qu'on a publié sur la Pâque; j'ai cru devoir au moins proposer les divers systêmes qu'on a formé sur cette matiere, & produire les raisons qui m'ont déterminé à prendre le parti que j'ai pris dans cette dispute.

Le sentiment commun des deux Eglises, de la Grecque & de la Romaine, est que notre Seigneur avoit célébré la Pâque légale avec ses Disciples, le Jeudi au soir quatorze de Nisan; & que le Vendredi jour de Pâque, quinziéme du même mois, il avoit été crucifié & mis à mort. C'est sur cela qu'est fondé l'usage de n'employer dans l'Eglise Latine, que du pain azyme ou sans levain, dans nos mystéres, dans la supposition que notre Sauveur ayant célébré la Pâque comme les Juifs, n'a point usé d'autre pain. Il est inutile d'alléguer pour ce sentiment les témoignages des Peres & des nouveaux Docteurs. On avoue que presque généralement tous l'ont suivi; & il est même supposé dans le Concile de Trente (*a*), comme communément reçu dans l'Eglise.

Ce sentiment toutefois n'a jamais été décidé comme article de foi: & des Auteurs tres-Catholiques n'ont fait nulle difficulté de proposer d'autres systêmes, & de les soutenir publiquement, sans que l'Eglise en ait témoigné aucun mécontentement, & sans que les Fidéles en aient souffert aucun scandale. Les uns ont cru que le Sauveur avoit fait la Pâque légale un jour, & les Juifs un autre jour. JESUS-CHRIST la fit le Jeudi, & les Juifs le Vendredi au soir (*b*). D'autres, qu'une partie des Juifs l'avoit faite le Jeudi, & une autre partie le Vendredi. Les Galiléens & les Israelites des Tribus qui étoient répandues dans la Palestine, la firent le Jeudi; les Juifs de Jérusalem, & ceux qui habitoient la Judée proprement dite, le Vendredi (*c*).

D'autres (*d*) ont nié tout net que JESUS-CHRIST ait fait la Pâque légale, & ont soutenu que son dernier souper étoit un repas ordinaire. Comme nous nous sommes déclaré pour ce dernier sentiment dans le Commentaire, nous allons rapporter ici les preuves qui nous y ont déterminé; sans entrer dans l'examen des raisons des autres systêmes, & sans nous attacher à les réfuter. Si le nôtre est bien établi, c'en est assez; il ne peut pas y en avoir plus d'un qui soit vrai.

Il est certain que le nom de *Pascha* se prend dans l'Ecriture dans un sens fort étendu. 1°. Il signifie *le passage* de l'Ange exterminateur (*e*), qui tua les premiers-nez des Egyptiens, & épargna les Hebreux. C'est sa premiere & plus littérale notion. 2°. *L'Agneau* que l'on immoloit (*f*) en mémoire de la délivrance d'Israël, de l'épée de l'Ange exterminateur. 3°. *La fête* que l'on célébra dans la suite des générations (*g*), pour conserver la mémoire de ce fameux événement de la sortie d'Egypte. 4°. *Les autres victimes* que l'on immoloit ce jour-là (*h*); car l'agneau s'immoloit la veille, c'est-à-dire, le quatorziéme, & se mangeoit au commencement du quinziéme, c'est-à-dire, à l'entrée de la nuit. 5°. *Pour les azymes* (*i*), ou pain sans levain, qu'on mangeoit alors. 6°. *Pour le repas de l'Agneau Pascal* (*k*). 7°. Pour la veille, & pour tous les sept jours de la Fête de Pâque (*l*). 8°. Pour toutes les cérémonies qui précédoient & qui accompagnoient cette solemnité; en sorte que *préparer la Pâque*, se peut entendre de la préparation du lieu où elle se devoit faire, de l'achat de la victime, de son immolation, de la recherche du pain levé, de tout ce qu'il falloit faire pour paîtrir, cuire, accommoder les pains azymes.

C'est de ces circonstances, ou d'une partie d'entre elles seulement, qu'on doit entendre dans les Evangélistes ce qui y est dit (*m*), que JESUS-CHRIST envoya ses Disciples pour préparer la Pâque, & qu'ils la préparérent en effet. En un mot, la Pâque se prend dans un sens strict & rigoureux, ou dans un sens vague & étendu, de même que le verbe *préparer* se prend pour une préparation prochaine, ou pour une préparation éloignée. Par exemple, lorsque les Juifs qui étoient en Egypte reçurent ordre de Moïse de préparer dès le dixiéme de Nisan l'agneau qu'ils devoient immoler le quatorziéme au soir, ou au commencement du quinziéme, *Exod.* XII. 3.... 21. Cet agneau dès le dixiéme de Nisan, est déja nommé *la Pâque*, & l'achat de cette victime, s'appelle, *preparer la Paque*. Je ne parle point ici des sens moraux qu'on donne à ce terme. On sait que saint Paul (*n*) dit que JESUS-CHRIST est notre Pâque, & a été immolé pour nous.

C'est encore un autre principe reconnu & mis en pratique pour tous ceux qui se mêlent d'interpréter les saintes Ecritures, que pour les concilier les unes avec les autres, il faut éclaircir ce qui

(*a*) *Concil. Trident. sess.* XIII. *cap.* I.

(*b*) Paul de Burgos, Paul de Mideibourg, Lucidus, Grolius, Onuphre, Henten. Cornel. Jansen.. Mald. Scalig. Calvisius, le P. Lallemant. On peut aussi mettre de ce sentiment S. Epiphane & Enthyme Zigabéne, dont on parlera ci-après.

(*c*) Le Pere Hardouin, Traité de la derniere Pâque de Jesus-Christ. Voyez aussi le P. Perron, Histoire Evangélique.

(*d*) M. Toynard, Harmonie Evang. p. 107. 108. le P. Lami dans ses divers Ecrits sur la Pâque.

(*e*) *Exod.* XII. 11. 12.

(*f*) *Exod.* XII. 21.

(*g*) *Exod.* XII. 14. 15. 16. *& passim.*

(*h*) 2. *Par.* XXX. 22. 23. 24. *Deut.* XVI. 1. 2. *Num.* XXVIII. 18. 19.

(*i*) *Luc.* XXII. 1. *Dies festus azymorum, qui dicitur Pascha.*

(*k*) *Exod.* XII. 43. 44. 45. 47.

(*l*) *Num.* IX. 2. XXXIII. 1. 2. *Par.* XXX. 1. 2. *& sequ. Ezech.* XLV. 21. *Et in Evangelio passim.*

(*m*) *Matth.* XXVI. 17.... 19. *Marc.* XIV. 12.... 16. *Luc.* XXII. 7. 8. 12. 13.

(*n*) 1. *Cor.* V. 7.

Digitized by Google

qui est obscur, parce qu'il est plus clair, & tirer de la lumiére des endroits plus lumineux, pour la répandre sur ceux qui le sont moins; fixer les termes équivoques, par ceux qui sont univoques, & ne pas renverser l'ordre en quittant ce qui est clair, pour suivre ce qui est confus, en abandonnant ce qui est certain, pour embrasser ce qui est douteux. Or dans la question que nous allons traiter, il y a dans saint Jean, par exemple, cinq ou six passages qui sont d'une clarté qui va jusqu'à l'évidence, pour montrer que JESUS-CHRIST n'a pas fait la Pâque légale avec ses Disciples. On ne doit donc pas se départir de ces passages, pour en suivre d'autres douteux, incertains, obscurs ou équivoques, qui se rencontrent dans les autres Evangélistes, & qui peuvent favoriser l'opinion contraire. On peut expliquer saint Matthieu, saint Marc & saint Luc, dans l'hypothèse qui veut que JESUS-CHRIST n'ait pas fait la derniére Pâque; & on ne peut pas expliquer saint Jean dans l'hypothèse contraire. Saint Jean a écrit après tous les autres Evangélistes, il a fixé leurs sens; il faut donc s'en tenir à celui qu'il offre naturellement à l'esprit.

Les Textes de l'Ecriture sont les preuves décisives de cette difficulté. On convient qu'il y a de l'embarras à concilier les Evangélistes entre eux; sans cela, on n'auroit pas disputé si longtems: mais l'opinion qui sauve plus aisément les difficultez, & qui explique plus commodément les passages des Evangélistes, doit passer pour la meilleure. Or dans notre hypothèse, nous croyons satisfaire à tout.

Le Dimanche *sixiéme jour avant la Fête de Pâque, Jesus vint à Béthanie* (*a*), soupa *chez Simon le Lépreux* (*b*), où Marie sœur de Lazare répandit sur ses pieds une boëte de parfum du Nard dépy. *Le lendemain* (*c*) Lundi dixiéme de Nisan, JESUS vint à Jérusalem, & y fut reçu comme en triomphe (*d*). *Sur le soir* (*e*) il retourna à Béthanie, & y passa la nuit. *Le lendemain* (*f*) *matin*, Mardi onziéme de Nisan, il revint à Jérusalem, & maudit en chemin le figuier qui étoit chargé de feuilles & n'avoit point de fruits. *Le soir* (*g*) il sortit de Jérusalem, & alla coucher à Béthanie. *Le lendemain* (*h*) Mercrédi douziéme de Nisan, *il vint de nouveau à Jérusalem.* Les Disciples virent avec étonnement le figuier à qui il avoit donné sa malédiction, desséché. JESUS leur dit, que s'ils avoient la foi, ils en pourroient faire encore davantage. Il passa tout le jour dans le Temple à enseigner.

Sur le Soir il sortit du Temple (*i*); & ses Disciples lui ayant montré les pierres & la magnificence du bâtiment, il leur dit, que tout cela seroit un jour détruit, sans qu'il y restât pierre sur pierre. Etant sorti de la ville, comme il étoit vis-à-vis le Temple, sur le mont des Oliviers (*k*), ses Disciples lui demandérent en quel tems on verroit l'accomplissement de ce qu'il avoit dit. JESUS leur répondit par un long discours, qui n'est pas de notre dessein en cet endroit. *Or la Pâque & le jour des azymes* (*l*) devoient se célebrer dans deux jours. JESUS avertit ses Disciples, que dans ce tems-là il devoit être livré aux Juifs, & crucifié.

Le lendemain (*m*) (Jeudi treiziéme de Nisan), *qui étoit le premier jour des azymes, auquel il falloit immoler la Paque*, c'est-à-dire, au soir duquel commençoit le quatorziéme de Nisan, qui étoit le jour auquel commençoit l'usage des pains sans levain, & auquel l'agneau Pascal devoit être immolé; l'obligation d'user de ces pains ne commençoit qu'après-midi du quatorziéme, & l'agneau ne s'immoloit qu'à deux heures après-midi du même jour (*n*). Mais comme il falloit préparer la salle où l'on devoit manger l'agneau, & la nettoyer de tout le levain, & qu'il auroit été trop tard d'en aller retenir la veille de la Pâque, & au moment que l'on immoloit la victime Pascale. *Les Disciples vinrent demander à Jesus, où il souhaitoit qu'on lui préparât un lieu pour y manger la Paque* (*o*), non ce jour-là, mais le jour suivant. JESUS y envoya Pierre & Jean, *qui préparérent la Paque*; c'est-à-dire, disposérent toutes choses pour célébrer la Pâque le lendemain. Ils nettoyérent la chambre de tout levain, ils dressérent la table & les lits; puis revinrent trouver JESUS, & lui dirent, que tout étoit fait, comme il l'avoit ordonné. L'Evangile ne dit pas un mot qui nous insinue que les Apôtres aient été au Temple, ni qu'ils aient immolé la Pâque. D'ailleurs, il ne convenoit pas que cela se fit par d'autres, que par le Maître de la compagnie; il falloit qu'il fût dans la ville, & qu'il présentât lui-même sa victime.

*Sur le soir* du même jour, Jeudi treiziéme de Nisan, *Jesus vient dans la ville, & se met à table avec ses Disciples* (*p*); & *avant la Fête de Pâque*: (Remarquez bien: la Pâque n'étoit donc pas encore commencée). *Ayant toujours aimé les siens*, il voulut leur donner encore avant sa mort, les dernieres marques de sa tendresse: Il se leve de table, *après souper, & leur lave les pieds à tous* (*q*). Après quoi il leur dit, *qu'il avoit toujours eu un très-grand désir de manger cette Pâque avec eux* (*r*), parlant de l'Eucharistie qu'il venoit d'instituer (*s*): Ou bien voulant leur dire, qu'il auroit fort désiré faire le lendemain la Pâque avec eux, comme toutes choses y étoient disposées; mais qu'il prévoyoit que ses ennemis ne lui en laisseroient point le loisir; & que c'étoit là le dernier repas qu'il feroit avec eux avant sa Résurrection.

Après le lavement des pieds (*t*), il leur déclara de nouveau qu'un d'entre eux le devoit trahir, & livrer aux Princes des Prêtres. Saint Jean lui demanda qui c'étoit: & JESUS lui dit que c'étoit celui à qui il alloit présenter un morceau trempé dans la sausse. En même tems il présenta le morceau à Judas, en lui disant: Faites vîte ce que vous faites. Quelques-uns des Disciples crurent que JESUS lui disoit d'aller acheter ce qu'il falloit pour la Fête; circonstance qui ne convient nullement au repos de la Pâque, si elle eût été commencée dès cette nuit-là; non plus que ce que fit JESUS après le souper, en lavant les pieds à ses Disciples, & en sortant de la Ville; car on devoit coucher dans la maison où l'on avoit fait la Pâque (*u*).

Etant au Jardin des Oliviers, il y fut pris par une troupe d'archers & de ministres du Grand-Prêtre, & par conséquent Juifs, armez & disposez à lui faire violence (*x*) s'il eût résisté; ce qui est encore entiérement contraire aux loix & usages des Juifs; & ce qui prouve que ce jour là n'étoit pas le jour de Pâque. On le conduisit chez Anne, puis chez Caiphe; on l'interrogea juridiquement; on entendit des témoins; on le condamna: autre infraction de toutes les Loix qui devoient s'observer aux jours de Fête. Le matin on s'assembla dans le Sénat, où JESUS fut de nouveau présenté, accusé & condamné. Après quoi on le conduisit à Pilate: *mais* les accusateurs de JESUS *n'osérent entrer dans le Prétoire, de peur de se souiller, parce qu'ils vouloient manger*

(*a*) *Joan.* XII. 1.
(*b*) *Matth.* XXVI. 6.
(*c*) *Joan.* XII. 12.
(*d*) *Matth.* XXI. 1. *Marc.* XI. 1. *Luc.* XIX. 29.
(*e*) *Marc.* XI. 11. *Matth.* XXI. 17.
(*f*) *Marc.* XI. 12. *Matth.* XXI. 18.
(*g*) *Marc.* XI. 19.
(*h*) *Marc.* XI. 20.... 27.
(*i*) *Matth.* XXIV. 1. *Marc.* XIII. 1.
(*k*) *Matth.* XXIV. 3. *Marc.* XIII. 3.
(*l*) *Marc.* XIV. 1. *Matth.* XXVI. 2.
(*m*) *Matth.* XXVI. 17. *Marc.* XIV. 12. *Luc.* XXII. 7.
(*n*) *Exod.* XII. 18. 19. *Levit.* XXIII. 5. *Num.* XVIII. 16.
(*o*) *Matth.* XXVI. 17. 18. *Marc.* XIV. 13. 14. *Luc.* XXII. 8. 9.
(*p*) *Matth.* XXVI. 20. *Marc.* XIV. 17. *Luc.* XXII. 14.
(*q*) *Joan.* XIII. 1. 2. & *sequ.*
(*r*) *Idem.* ℣. 15. 16.
(*s*) *Origen. Chrysost. homil.* 82. 83.
(*t*) *Joan.* XIII. 21. & *seq. Luc.* XXII. 21. & *sequ.*
(*u*) *Maimonid. Halac Pesach.*
(*x*) *Matth.* XXVI. 47. & *sequ. Marc.* XIV. 42. & *sequ. Luc.* XXII. 47. & *sequ. Joan.* XVIII. 4. & *sequ.*

la Pâque ce jour-là (a), ce qui est bien à remarquer. Ils ne l'avoient donc pas mangée la veille.
Il est superflu de nous dire que cette Pâque qu'ils vouloient manger, étoient les victimes qui s'immoloient dans le Temple le jour de Pâque & pendant l'Octave, & dont Moïse a parlé dans le Deutéronome (b). Car ces victimes qui sont effectivement appellées *Phasé* ou Pâque, étoient des holocaustes, comme on le voit par les Nombres (c); & par conséquent on n'en mangeoit point: elles étoient toutes consumées sur l'Autel. Il est vrai qu'on pouvoit aussi immoler des victimes pacifiques, dont il étoit permis de faire des repas; mais ces victimes n'avoient rien de particulier. On pouvoit les offrir dans quel jour on vouloit; rien n'obligeoit de les manger, ni le jour de Pâque, ni les autres jours: elles étoient de pure dévotion. Est-il croyable que pour une cause aussi légere, & sans aucune obligation ni nécessité, les Juifs aient voulu s'abstenir de poursuivre Jesus-Christ, de l'accuser devant le tribunal de Pilate, & donner à ce Président la peine d'aller, de venir, de retourner de son Prétoire devant sa porte pour parler aux Juifs & aux troupes? Est-il croyable que Pilate auroit eu cette complaisance, s'il n'y eût été obligé par quelque grande raison, comme étoit celle de laisser aux Juifs la liberté de faire leur Pâque ce jour-là?

(a) *Joan.* XVIII. 28.
(b) *Deut.* XVI. 1. 2.
(c) *Num.* XVIII. 17. 23. 24.

Après bien des mouvemens fort contraires au repos d'une grande Fête, comme auroit été celle de la Pâque, si elle fût venue ce jour-là, ils obtinrent enfin la condamnation de Jesus-Christ. On le conduisit au Calvaire; il y fut crucifié; il y expira *vers trois heures après midi* (d).

Quelque tems après les Juifs demandérent à Pilate que l'on rompît les jambes aux crucifiez, afin que leurs corps ne demeurassent point en croix le jour du Sabbat; *car ce jour de Sabbat étoit un grand jour*, ou une grande Fête, comme le remarque saint Jean (e). Pourquoi? sinon parce que c'étoit le jour de Pâque? On détacha donc les corps de la croix. Joseph d'Arimathie prit celui de Jesus. Nicodéme acheta des parfums; ils l'embaumérent, l'enveloppérent de bandes & d'un linceul, le mirent dans un tombeau, en fermérent l'entrée, & se retirérent promtement; parce que ce jour-là étoit celui de la *Parascéve* (f), c'est-à-dire, la Préparation au jour de la Fête ou du Sabbat, qui commençoit au coucher du Soleil, quant à l'obligation au repos.

(d) *Matth.* XXVII. 48. & *sequ.*
(e) *Joan.* XIX. 31. Ἦν γὰρ μεγάλη ἡ ἡμέρα ἐκείνου τοῦ σαββάτου.
(f) *Luc.* XXIII. 5. 6. *Joan.* XIX. 42.

J'ai voulu donner de suite toute l'histoire de la Passion, depuis le Dimanche sixiéme jour avant la Pâque, afin que le Lecteur comparant les dattes & les jours, puisse voir plus distinctement que le jour de Pâque ne pouvoit être cette année que le Samedi, & que les actions & les poursuites que les Juifs firent contre Jesus le Vendredi, sont entiérement incompatibles avec le repos d'une aussi grande Fête que la Pâque. Lorsqu'Agrippa, après avoir fait mourir saint Jaques le Majeur, eût fait arrêter saint Pierre, il ne voulut pas le faire exécuter pendant les jour des Azymes (g) ou de la Pâque. Il voulut différer son supplice jusqu'après la Fête. Il savoit trop les Loix & les usages des Hébreux. Ici les Juifs par un semblable motif se hâtent de faire condamner Jesus-Christ la veille de Pâque, de peur que pendant les jours de la Fête, il ne leur échapât, ou qu'il ne survînt quelque chose qui les empêchât de le faire mourir.

(g) *Act.* XII. 4.

Je ne m'arrête pas à réfuter ceux qui veulent que l'on ait pû célébrer cette Fête deux jours de suite. Le Pere Lamy a fait voir, après Bochart, que tout ce que les Rabbins peuvent dire sur ce sujet, est nouveau & fort différent de la véritable pratique des anciens Hébreux (h). Quand on auroit pû faire la Pâque deux jours de suite dans les Provinces éloignées, à cause de l'incertitude de la phase de la Lune, cela ne pouvoit avoir lieu à Jérusalem. La translation prétendue des Fêtes qui tomboient le Vendredi, n'est nullement prouvée. On montre fort bien le contraire par les Rabbins mêmes. On peut voir Ligfoot & Bochart.

(h) Lamy, Lettre sur la Pâque, p. 33. Voyez Boch. *de animal. sacr. lib.* 2. *c.* 50. & le P. Perau, Note sur l'Hérésie 51. de S. Epiphane.

Une preuve qui doit être d'un grand poids pour notre sentiment, c'est que la Fête de la Pentecôte a toujours été célébrée dans l'Eglise le Dimanche: elle tomba donc le Dimanche en l'année de la mort de notre Sauveur. Or la Pentecôte des Juifs se célébroit le cinquantiéme jour, à compter du lendemain des azymes, où l'on offroit *l'homer* ou la gerbe de l'orge nouveau, & qui étoit le seiziéme du mois. Le quinziéme étoit donc le Samedi, & par conséquent le jour de Pâque: & le quatorziéme, le Vendredi, ou la *Parascéve*; c'étoit ce jour-là que l'Agneau Paschal devoit être immolé & mangé. Or Jesus a fait la Céne le treiziéme au soir; ce ne peut donc être la Céne Paschale. On peut voir cet argument mis dans tout son jour par le Pere Lamy (i) & par M. Toynard (k).

Si on suppose que le Jeudi auquel Jesus-Christ fit la derniere Céne, étoit le quatorziéme de la Lune, & le Vendredi le quinziéme & le jour de la Pâque, l'oblation de la gerbe se fera faite au matin du jour du Sabbat; car la rencontre du jour du Sabbat n'empêchoit pas qu'on ne la moissonnât, & qu'on ne l'apportât au Temple (l); & par conséquent le jour de la Pentecôte de cette année tombera un Samedi; ce qui est contre la pratique universelle de l'Eglise dès les premiers siécles.

(i) Lami, Lettre sur la Pâque, p. 66.
(k) Toynard, Harmon. des Evangiles, not. p. 151.
(l) *Mischna* VI. *l.* 18. *n.* 1.

Une autre ancienne Tradition commune dans l'une & dans l'autre Eglise, est que le Mercredi de la Passion fut le jour auquel les Juifs, je veux dire les Prêtres & les Pharisiens, complottérent d'arrêter Jesus-Christ & de le faire mourir. L'Eglise Grecque & Latine avoient établi ce jour-là un jeûne, que la plupart, ou du moins les plus pieux d'entre les Chrétiens observoient religieusement, en mémoire de la trahison de Judas & du complot des Juifs. Or les Evangélistes nous apprennent expressément que cela se fit deux jours avant la Pâque: *Erat autem Pascha & azyma post biduum*, dit saint Marc (m), *& quærebant summi sacerdotes quomodo Jesum dolo tenerent.* Et saint Matthieu (n): *Vous savez que dans deux jours*, c'est-à-dire, Vendredi prochain, *la Pâque s'immolera, & le Fils de l'Homme sera livré pour être crucifié. Or les Princes des Prêtres s'assemblérent pour délibérer des moyens d'arrêter Jesus.* Du Mercredi au Jeudi, il n'y a pas deux jours. Ce n'est donc pas ce jour-là que se fit la Pâque: c'est donc le Vendredi au soir, dans le même tems que Jesus-Christ expira sur la Croix.

(m) *Marc.* XIV. 1.
(n) *Matth.* XXVI. 1. 2.
(o) *Exod.* XII. 2. 6. *Levit.* XXIII. 5.

Les Hébreux régloient alors leurs mois, suivant le cours de la Lune; tout le monde en convient. La Fête de Pâque commençoit au soir du quatorziéme de la Lune, & duroit tout le quinziéme (o). C'est encore un fait incontestable. Les Fêtes des Hébreux commençoient au soir, &

Digitized by Google

finissoient de même, comme l'Ecriture le marque expressément (*a*). Pour fixer donc la Fête de Pâque, un moyen infaillible est de montrer par des calculs astronomiques, que le quatorziéme de Nisan, cette année trente-trois de l'Ere Vulgaire, étoit le Vendredi. Or c'est ce qui a été fait avec toute l'exactitude que l'on peut désirer, par de très-habiles Astronomes. Il faut donc avouer que le quatorziéme de cette année étoit la veille de Pâque, & que ce jour-là Jesus-Christ ayant été mis à mort & crucifié après midi, il n'a pû faire la Pâque avec les autres Juifs (*b*).

On ne peut opposer à cela que deux choses: La premiere, que l'année trente-trois de l'Ere Vulgaire, n'est pas celle de la mort de Jesus-Christ; & la seconde, que la supputation de nos Astronomes est fautive, ou que celle des Hébreux du tems de notre Sauveur, n'étoit pas exacte. Quant à la derniere, on ne peut raisonnablement la soutenir, sans en donner de bonnes preuves. Il n'est pas à présumer que les Juifs, scrupuleux comme ils étoient sur toutes leurs cérémonies, aient négligé de s'instruire dans une chose de cette importance. Ils en avoient tout le moyen, ou par eux-mêmes, ou par des Mathématiciens étrangers, qui étoient en grand nombre, surtout en Egypte, près de chez eux.

La fidélité & la capacité des Astronomes (*c*) qui ont été employez à cette supputation par le Pere Lancelot & par M. Toynard, ne peuvent être suspectes. On peut examiner leurs calculs & leurs preuves; elles sont publiques. Voyez les Auteurs que je viens de cotter.

Si le Texte des Evangiles étoit précis & formel, pour prouver que Jesus-Christ a célébré la derniere Pâque, les supputations des Astronomes me toucheroient peu; & je ne balancerois pas à passer le peu d'exactitude & de ponctualité que l'on imputeroit aux Juifs: mais n'ayant contre eux ni un Texte formel, ni aucune autre raison de reproche, il n'est pas permis de les accuser d'avoir manqué cette année-là dans la fixation de leur Fête.

Quant à l'année de la mort de Jesus-Christ, on peut démontrer que ce ne peut être que la trente-troisiéme de l'Ere Vulgaire. Saint Jean commença à faire sa fonction de précurseur, la quinziéme année de l'Empire de Tibere (*d*). Cette année répond à la vingt-neuviéme de l'Ere Vulgaire. Jesus fut batisé quelque tems après que ce saint Précurseur eût commencé à prêcher. Notre Seigneur a prêché au moins deux ans & demi depuis son Batême. Saint Jean (*e*) marque clairement deux Pâques sans celle de sa mort (*f*). Donc ce ne peut être avant l'an vingt-neuf de l'Ere Vulgaire que Jesus-Christ est mort.

Il mourut sous le gouvernement de Pilate. Pilate fut chassé de la Judée avant la mort de Tibere. Tibere mourut constamment l'an 37. de l'Ere Vulgaire; il faut donc mettre la mort de Jesus-Christ entre la vingt-neuviéme & la trente-septiéme année de cette Ere. Or de toutes ces années, on ne connoît par les supputations astronomiques, que la trente-troisiéme où la Pâque ait pû se faire le Jeudi ou le Vendredi quatorze de Nisan. Donc il faut nécessairement placer la derniere Pâque en cette année. On peut voir cela plus au long dans le Pere Lamy. Voyez aussi les supputations de M. Bouillaud, & les raisons de M. Toynard dans son Harmonie des Evangiles (*g*). Or suivant les calculs dont on a parlé, la Pâque devoit tomber le Vendredi quatorze de Nisan, en cette année trente-trois de Jesus-Christ. C'est donc la vraie Epoque de la Pâque & de la mort de notre Sauveur.

Quoique notre systême ne soit pas le plus généralement suivi dans l'antiquité, il n'a pas laissé d'y trouver des défenseurs & des approbateurs; & après le sentiment qui veut que Jesus-Christ ait fait la derniere Pâque légale avec ses Apôtres, il n'y en a aucun qui soit plus suivi, ni mieux fondé en autorité que le nôtre. Je ne rapporte pas ici le sentiment de saint Chrysostôme (*h*), qui a cru que notre Seigneur avoit fait la derniere Pâque; mais non pas les Prêtres & les Scribes, & les autres Juifs qui poursuivirent sa mort. Il croit que leur fureur & leur malice ne leur permirent pas de remplir ce devoir le jour ordonné; mais qu'ils le remirent au lendemain. Ce sentiment est trop singulier, pour en tirer aucun avantage: seulement je remarquerai que le Texte de saint Jean a paru si clair à ce saint Docteur, qu'il n'a pas cru le pouvoir expliquer autrement, qu'en disant qu'au moins les persécuteurs de Jesus-Christ firent la Pâque le jour de sa mort.

Victor d'Antioche (*i*), qui vivoit au cinquiéme siécle, puisqu'il cite saint Jean Chrysostome comme vivant, dit que les Juifs délibérerent de prendre Jesus-Christ deux jours avant Pâque, & avant sa passion, c'est-à-dire, le Mercredi; car il falloit que le quatorze du premier mois, le vrai Agneau Paschal fut immolé sur la Croix. Il ajoute que quand saint Matthieu dit: *Apud te facio Pascha*: Je vais faire la Pâque chez vous; cela peut signifier, non la manducation, mais la préparation de la Pâque. Car saint Jean dit expressément que le jour de la Passion les Juifs n'avoient pas encore mangé la Pâque. Il falloit que ce jour-là la Pâque typique fût immolée dans le Temple, & que le véritable Agneau fût sacrifié sur la Croix.

Apollinaire (*k*) n'est pas moins exprès pour ce sentiment. Il remarque que S. Jean a fort bien dit, qu'après le souper de Jesus-Christ, ce n'étoit point encore la Pâque: *Avant la Fête de Pâque, Jesus ayant aimé les siens, les aima jusqu'à la fin*. La Pâque n'étoit donc pas encore mangée; elle devoit se manger dans le même tems que Jesus, le vrai Agneau de la Pâque, devoit consommer son sacrifice. Il faut donc croire, ajoute-t-il, que quand les Evangélistes ont dit que *le premier jour des azymes* Jesus envoya ses Disciples lui préparer une salle, il faut l'entendre *du jour de devant les azymes*, c'est-à-dire, *du treiziéme du mois*, auquel jour les Apôtres préparérent le lieu; mais le souper ne fut pas celui de la Pâque. C'est ainsi qu'il faut l'expliquer pour concilier saint Jean avec les autres Evangélistes: & certes saint Matthieu l'insinue lui-même, lorsqu'il raconte que Jesus-Christ dit à ses Disciples: *Vous savez que dans deux jours la Pâque se doit faire, &c.* En sorte que Jesus fut crucifié dans le même tems que la Pâque s'immoloit. C'est ce que dit Apollinaire.

Saint Epiphane (*l*) croit que la plupart des Juifs avancérent dans l'année de la mort de notre Seigneur, la Pâque de deux jours; que notre Seigneur la fit avec eux; mais que ceux d'entre les Juifs qui étoient mieux instruits, la différérent jusqu'au Vendredi. Nous ne voulons point approu-

(*a*) *Levit.* XXIII. 32.

(*b*) On peut voir les Tables imprimées à la fin de la Bible de Vitré, p. 51. & M. Toynard, Harmon. not. pag. 148.

(*c*) M. le Févre, & M. Bouillaud, Paul de Mildebourg.

(*d*) *Luc.* III. 1.

(*e*) *Joan.* II. 13. VI. 4.

(*f*) *Joan.* XI. 55. XII. 1. XIII. 1.

(*g*) *Toynard. Harmon. p.* 48. *& in not. pag.* 148. 149.

(*h*) *Chrysost. in Matth. Hom.* 85. [illegible Greek]

(*i*) *Victor. Antioch. Caten. in Marc.* XIV. 1. *Cod. Reg.* 1058. *&* 437. *apud Toynard. Harmon. not. pag.* 151. [illegible Greek] *Idem in Marci* XIV. 13. [illegible Greek]

(*k*) *Apollinarius Caten in Joan.* XVIII. 28. *Cod. Reg.* 247. [illegible Greek]

(*l*) *Epiphan. Panarii hæres.* 51. *Et ita Petavius in animadvers. in Epiphan.*

ver un sentiment si singulier : mais il montre toujours l'embarras où les Anciens ont été, pour concilier saint Jean avec les autres Evangélistes. Casaubon (*a*), le Pere Petau (*b*), & après eux le Pere Lamy, ont cité un passage qui est dans la Préface de la Chronique d'Aléxandrie (*c*), & qui est attribué à Pierre Evêque de cette ville, qui dit que notre Seigneur la derniere année de sa vie, ne mangea point l'agneau Paschal ; mais qu'il fut immolé lui-même à l'heure que l'on immoloit dans le Temple l'agneau Paschal.

Cet Auteur, ou celui de la Chronique, pour autoriser ce sentiment, cite un passage de saint Hippolyte Martyr, Evêque de Porto en Italie, tiré du Livre contre les Hérésies, dans lequel l'Auteur, pour saper par le fondement l'opinion des Quartodecimains, qui raisonnoient ainsi : Jesus-Christ a fait la Pâque le quatorziéme de la Lune ; donc je la dois faire le même jour, soutient que Jesus-Christ ne mangea pas la Pâque légale dans le tems de sa Passion, parce qu'il étoit lui-même la véritable Pâque, qui avoit été immolée à l'heure qui avoit été prédite. On cite encore un autre passage du Livre de la Pâque du même Auteur, qui dit la même chose.

Dans la même Chronique on lit un passage d'Apollinaire Evêque d'Hieraple (*d*), qui désaprouve le sentiment de ceux qui croient que Jesus-Christ mangea la Pâque avec ses Disciples le quatorziéme du mois. Enfin, on y voit un autre passage, que l'on veut attribuer à saint Clément d'Aléxandrie (*e*), mais qui certainement n'est pas de lui, qui suppose que les Apôtres préparérent la Pâque, mais que Jesus-Christ ne la mangea pas, & qu'il fut immolé comme le véritable Agneau, dont celui des Juifs n'étoit que la figure. On veut bien convenir que ces passages ne sont pas tous des Auteurs dont ils portent le nom : mais ils sont anciens, & d'autant plus considérables, qu'ils sont faits exprès contre les Hérétiques Quartodecimans. L'Auteur des Questions aux Orthodoxes, qu. 65. dit expressément que Jesus-Christ est mort & a été condamné le jour de la Parascéve, ou de la préparation à la Pâque.

Euthymius Zigalenus dans son Commentaire sur saint Matthieu, s'étend à prouver que Jesus-Christ a fait la Pâque le Jeudi treize de la Lune, qu'il est mort le quatorze, & que la Pâque étoit le quinze.

Philoponus qui vivoit en 604. sous Phocas, a traité exprès cette question, & soutient fortement l'opinion, qui veut que Jesus-Christ n'ait pas fait la Pâque la derniere année de sa vie. Photius parle (*f*) aussi de Métrodore & de deux autres Auteurs qui avoient écrit des Traitez contre les Juifs & les Quartodécimans, où ce sentiment étoit établi. Théophylacte & Euthyme témoignent que de leur tems il y avoit encore des gens qui ne croyoient pas que Jesus-Christ eût fait la Pâque la veille de sa mort. Photius dit lui-même que c'est une chose à examiner.

Dans la nouvelle Edition de saint Jean Damascene (*g*) on a publié deux pieces, où l'on soutient le même sentiment. On y trouve aussi un fragment d'un Auteur Grec (*h*) qui prend le nom de saint Jean Damascene, & qui dit que notre Seigneur fit la Céne mystique le Jeudi à six heures du soir ; mais que les azymes ne commencérent que le Vendredi, lorsque Jesus-Christ étoit déja dans le tombeau. Euthyme Zigabene, Grec schismatique, enseigne que notre Seigneur anticipa d'un jour la Pâque Judaïque ; qu'il la fit le Jeudi, au lieu que les autres Juifs ne la firent que le jour suivant ; qu'il usa de pain azyme, pendant qu'il mangea l'agneau Paschal ; mais qu'il prit du pain ordinaire, lorsqu'il voulut instituer le Sacrement de son Corps & de son Sang.

Casaubon cite aussi Cédrene, qui dit que notre Seigneur ne célébra pas la Pâque Judaïque l'année de sa mort, & qu'il se contenta de la nouvelle Pâque, dont il étoit lui-même l'instituteur & la victime.

Pierre d'Antioche dans sa Lettre à Dominique Patriarche de Grade (*i*), confirme cette opinion, pour prouver que notre Seigneur ne s'étoit point servi de pain sans levain dans l'institution de l'Eucharistie, parce, dit-il, que ce n'étoit encore que le treiziéme jour de la Lune, & que l'agneau Paschal ne se mangeoit que le quatorziéme, & que les azymes n'étoient commandez que pour le quinziéme. On pourroit encore ajouter à ces témoignages celui des Juifs (*k*), qui disent que Jesus-Christ, qu'ils appellent le fils de *Pandir* & de *Satda*, fut crucifié à Lydde ou Diospolis, par le jugement du grand Sanhédrin, la veille de Pâque.

Tertullien (*l*) parmi les Peres Latins, paroît entiérement dans notre sentiment. Il dit que la Passion de Jesus-Christ fut achevée le premier jour des azymes, auquel Moïse avoit commandé qu'on immolât l'agneau Paschal au soir. *Quæ Passio perfecta est die octavo Kal. April. die primo azymorum, quo agnum ut occiderent ad vesperam, à Moïse fuerat imperatum. Itaque omnis synagoga filiorum Israel illum interfecit, &c.* Par ces dernieres paroles il fait allusion à celles-ci de Moïse (*m*) : *Omnis cœtus*, (les Septante, *Synagoga*) *filiorum Israël faciet illud* (*Pascha*). Et il insinue, que tout Israël concourut à l'immolation du vrai Agneau Paschal, en demandant la mort de Jesus-Christ, & en le faisant mourir dans le même tems que l'on devoit immoler l'Agneau figuratif dans le Temple.

L'Auteur des Questions sur l'ancien & le nouveau Testament, que l'on croit être Hilaire Diacre de l'Eglise Romaine sous Libére, propose comme une chose communément reçue dans l'Eglise, cette question (*n*) : Pourquoi notre Seigneur a voulu être crucifié à la même heure que les Juifs devoient faire la Pâque ? Dans sa réponse il suppose ce fait comme indubitable ; & dans la réponse à la question quatre-vingt-quatorze, il répéte la même chose, sans témoigner le moindre doute : *Vespere enim eadem die Pascha acturi erant.* Saint Augustin (*o*) paroît aussi favoriser

(a) *Casaub. Exercit.* 17. n. 24.

(b) *Petav. lib. de Doctr. Temp. c.* 15.

(c) *Petr. Alex. in Chronic. Alex. Præf.* [illegible] &c.

(d) *Apollinaris Hierap. Epist. p.* 6. [illegible] &c.

(e) *Clem. Alex. p.* 7. [illegible]

(f) *Metrodor. & duo Anonymi apud Phot. Codd.* 115. 16.

(g) *Vide nov. Edit. S. Joan. Damasc. tom.* 1. *p.* 647. 648.

(h) *Dissert. de Azymis*, *p.* XII.

(i) *Apud Michael. le Quien, Dissert. tom.* 1. *Joan. Damasc. pag.* LXXI. [illegible]

(k) *Talmudist. Tract. Sanhedrin.*

(l) *Tertull. contra Judæos, cap.* 8.

(m) *Exod.* XII. 47.

(n) *Autor Quæst. tom.* 3. *nova Edit. qu.* 55. *p.* 63. *Quid causa fuit ut illo tempore crucifigi se permitteret Dominus, quo octavo Kalendas Aprilis Pascha celebraturi erant Judæi? Vide & qu.* 94. *pag.* 85. B.

(o) *Aug. tract.* 55. *in Joan. n.* 1. *Tunc primum Pascha celebravit Filius Dei, quando ex Ægypto fugientes rubrum mare transierunt. Nunc ergo figura illa prophetica in veritate completa est, cùm sicut ovis ad immolandum ducitur Christus.*

cc

Digitized by Google

ce sentiment, lorsqu'il dit que la premiere Pâque Judaïque fut célébrée lorsque les Hébreux sortirent de l'Egypte; mais que la vérité, dont cette Pâque n'étoit que la figure, fut accomplie, lorsque JESUS-CHRIST fut conduit à la Croix comme un agneau que l'on va immoler. Mais je n'insiste point sur ce passage, parce qu'il n'est point bien exprès.

Je remarquerai seulement en général, que les Peres Latins ne paroissent pas avoir assez approfondi cette question. Lorsqu'ils expliquent le Texte de saint Jean, ils parlent comme s'ils croyoient que JESUS-CHRIST n'a pas mangé la Pâque avec les Juifs. Les Peres Grecs, comme saint Chrysostome (*a*) & Theophylacte (*b*), le prennent de même; & quant à ces mots de saint Matthieu (*c*): *Primâ die azymorum*, ils les entendent du jour de devant les azymes. Les Modernes étoient si peu disposez à entrer dans l'examen de cette difficulté, que l'on traitoit comme des hérétiques ou des visionaires, ceux qui osoient s'en ouvrir. Vechiettus fut mis dans les prisons de l'Inquisition, pour avoir osé s'éloigner du sentiment commun. Le Pere Lamy (*d*), qui a le premier donné au public son systême sur la Pâque, a balancé pendant plusieurs années à se déclarer; & il ne l'a fait, qu'après avoir vû que M. Toynard établissoit la même opinion dans son Harmonie qu'il préparoit depuis si long-tems, & que nous n'avons vue qu'après sa mort. Le grand nombre des approbateurs de l'autre sentiment, ne doit donc pas être d'un grand poids. La chose jusqu'ici n'avoit point été examinée à fond.

L'ancien usage du pain levé dans le Sacrifice de l'Autel, est notre derniere preuve, pour montrer que JESUS-CHRIST ne mangea pas la Pâque la derniere année de sa vie. On convient que cet usage est très-ancien dans l'Orient. Saint Epiphane (*e*) remarque que les Ebionites usoient de pain azyme une fois l'année, c'est-à-dire, les jours de la Pâque; par où il insinue que tout le reste de l'année, ils employoient le pain levé. Les Arméniens sont les premiers des Orientaux qui aient quitté le pain levé, pour se servir des pains azymes (*f*). Jean Philoponus (*g*), qui vivoit, comme on l'a dit, au sixiéme siécle, témoigne que les Egyptiens de son tems n'usoient que de pain levé pour le saint sacrifice. Ludolf (*h*) assure la même chose des Ethiopiens d'aujourd'hui, & Vansleb (*i*) des Egyptiens. Abraham Echellensis (*k*) dit que dans le Canon des Jacobites & des Nestoriens, on lit: *Et prenant du pain levé, il le benit, &c.* Parmi les Grecs la chose est publique encore aujourd'hui, & on ne sauroit en montrer ni le commencement, ni l'origine. Elle est donc dès le commencement.

Dans l'Eglise Latine le Pere Sirmond (*l*) & le Cardinal Bona (*m*) ont soutenu que l'on s'étoit servi de pain levé jusques vers le dixiéme siécle. Le Pere Mabillon (*n*) a prétendu au contraire, que l'usage des azymes étoit beaucoup plus ancien. Il veut même qu'il ait toujours été usité dans l'Eglise Latine. Il se fonde sur le témoignage du Pape Leon IX. (*o*), qui répondant aux Grecs, avance que depuis mille vingt ans on y employoit les pains sans levain, & que tous les Martyrs de l'Eglise Latine avoient été engraissez de ce pain. Il est certain que du tems de Michel Cérularius, & des disputes avec les Grecs, cette pratique étoit générale dans l'Occident. Alcuin (*p*), Raban Maur (*q*), saint Isidore de Séville (*r*), en parlent comme d'une chose très-ancienne. Il faut pourtant avouer qu'on ne peut pas prouver que la chose soit de toute antiquité.

Martin Polonois dans sa Chronique, dit que ce fut Aléxandre premier qui ordonna qu'on useroit de pain levé; particularité que l'on ne trouve pas dans les fausses Décretales d'Isidore. Les anciens Scholastiques (*s*) disoient, mais sans aucun fondement que l'on sache, qu'un certain Pape Léon avoit ordonné que l'on usât de pain levé, pour s'opposer aux Ebionites, qui soutenoient qu'il falloit consacrer avec des azymes: mais que ces hérétiques étant dissipez, on étoit revenu au pain sans levain. Les nouveaux Grecs schismatiques (*t*) soutiennent que l'on n'a commencé à mettre en usage le pain sans levain, que depuis Charlemagne. Ce Prince s'étant rendu maître de Rome avec les Vandales Ariens, introduisit, disent-ils, cette coutume par l'autorité du Pape Félix, qui les favorisoit. Mais ces témoignages ne méritent pas même qu'on les réfute.

L'Auteur le plus certain que nous ayons pour montrer l'antiquité du pain ordinaire & levé, dans l'Eglise Latine, est celui qui est imprimé sous le nom de saint Ambroise (*u*), sur les Sacremens. Il vivoit vers le cinquiéme ou le sixiéme siécle, & il dit expressément que dans l'Eucharistie on employoit *usitatum panem*; & on cite (*x*), comme de saint Gregoire le Grand, un passage où ce saint Pape déclare que l'Eglise Romaine se sert indifféremment de pain levé, ou de pain azyme, pour l'Eucharistie. Mais ce passage ne se lit pas dans ses ouvrages imprimez. Les Peres de l'Eglise Latine & les Conciles parlent toujours du pain Eucharistique, comme d'un pain ordinaire (*y*). Ils ne marquent point d'obligation de n'y pas mettre de levain, ce qu'ils n'auroient pas manqué de relever, si la chose eût été jugée nécessaire. Si l'on trouve quelque chose d'ordonné sur cela, c'est seulement qu'on ne présentât point du pain sale, noir, commun. On vouloit du pain blanc, propre, preparé exprès (*z*) On n'est donc pas persuadé que JESUS-CHRIST ait célébré la derniere Pâque, qui ne se pouvoit faire qu'avec des pains azymes.

Je ne parle point ici des raisons de convenance qu'on produit, pour montrer que JESUS-CHRIST ne devoit point faire la Pâque la derniere année de sa vie. Puisqu'il étoit venu substituer la nouvelle Pâque à l'ancienne, il devoit consommer son sacrifice dans le même tems que les Juifs immoloient l'agneau Paschal dans le Temple. Il devoit mettre la réalité en la place de la figure. Les Peres ont souvent relevé cette raison, & saint Irenée (*aa*) dit expressément que le Fils de Dieu en mourant sur la Croix, donna l'accomplissement à la Pâque: *Passus est Dominus adimpleus Pascha.* Origènes (*bb*) & saint Jérôme (*cc*) expliquent ces paroles de JESUS-CHRIST: *Vous savez que dans deux jours la Pâque se fera*, ils l'expliquent de la nouvelle Pâque qui ne

(a) *Chrysost. in Matt.* XXVI.
(b) *Theophyl. in Matth.* XXXI. *& in Luc.* XXII. Voyez la Dissert. *de Azymis*, que le Pere le Quien a mise à la tête du premier tome de S. Jean Damascéne.
(c) *Matth.* XXVI. 7.
(d) Lamy, Lettre sur la Pâque, p. 26. 27.
(e) *Epiphan. hæres.* 30.
(f) *Narratio de rebus Armen. t. 2. auctu. Biblioth. PP. Col.* 294.
(g) *Philopon. tract. de Azymo.*
(h) *Ludolf. lib.* 2. *Histor. Æthiop. proem.* 1. *num.* 28.
(i) Vansleb. Voyage d'Egypte.
(k) *Abrah. Echell. ep. ad Joan. Morin. inter Morini Epist.* 85.
(l) *Sirmond. tract. de Azymis.*
(m) *Bona de Rebus Liturgic.*
(n) *Mabill. de Fermentato & Azymo.*
(o) *Leo IX. Ep.* 6. *ad Michaël. Cornel. Idem Epist.* 1.
(p) *Alcuin. Ep.* 69.
(q) *Raban. Maur. l.* 1. *Instit. Cleric. c.* 31.
(r) *Isidor. Hispal. lib.* 1. *de Officiis Eccles.*
(s) *Alens. Bonavent. Scotus, Durand. Thom. in* 4. *Sent. Distinct.* XI.
(t) *Epiphan. Constantinopolit. & alii apud Michaël. le Quien, Dissert. de Azymis.*
(u) *Ambros. seu quis alius lib.* 4. *de Sacram. cap.* 4.
(x) *Gregor. Mag. apud D. Thom. Catena in Matth. c.* 26. *& lib.* 2. *contra errores Græcorum. Vide & Phot. Cod.* 252.
(y) *Tertull. lib.* 2. *c.* 5. *ad uxorem. Aug. Ser.* 227. *&* 229. *& Ep.* 59. *Alii passim.*
(z) *Concil. Tolet.* XVI. *can.* 4.
(aa) *Iren. l.* 4. *c.* 23.
(bb) *Origen. in Joan. tom.* 3.
(cc) *Hieronym. in Matth.* XXVI.

n'étoit jamais faite, & qui se devoit faire alors pour la premiere fois; de la Pâque réelle, opposée à la figurative: *Finem carnali festivitati volens imponere, umbraque transeunte; Pascha reddere veritatem*, de la mort de JESUS-CHRIST, au lieu de l'immolation de l'agneau Paschal. Ces sortes de raisons, quoique fort solides, ne sont bonnes, que lorsqu'on a bien prouvé la chose, ou le fait dont il s'agit. Toutes les convenances du monde ne décident rien contre un fait certain; mais il est permis de tirer des convenances, & de relever celles qui suivent naturellement d'un fait bien prouvé.

Puis donc que l'Eglise a laissé la liberté de s'exercer sur cette matiére, & qu'elle n'a rien défini ni pour, ni contre le Systême que nous avons proposé, & que ce Systême satisfait à toutes les difficultez, explique les Textes des Evangélistes, les concilie entre eux, & n'est sujet à aucun fâcheux inconvénient; qu'il n'est contraire ni aux Loix de l'Histoire, ni de la Chronologie, ni aux usages des Juifs; & qu'au contraire, il s'y accorde mieux qu'aucun autre: puisqu'il est fondé sur la très-ancienne tradition de la Fête de la Pentecôte fixée au Dimanche, & sur le jeûne du Mercredi établi dès les premiers siécles, en mémoire du complot que les Juifs formérent contre JESUS ce jour-là, deux jours avant la Pâque; & sur l'usage très-ancien de l'Eglise Grecque de consacrer l'Eucharistie avec du pain levé; usage qui a été suivi même dans l'Eglise Latine pendant plusieurs siécles. Enfin, puisque ce sentiment est fondé sur l'autorité de plusieurs anciens Peres, comme Tertullien & Hilaire Diacre, & des Auteurs citez sous les noms de saint Clément d'Aléxandrie & de saint Pierre d'Aléxandrie, & sur celle de Philopone, Métrodore, Cédrene, & quelques autres entre les Anciens; que Vechiettus, M. Toynard & le Pere Lamy l'ont soutenu depuis peu d'années; que les Juifs mêmes le croient ainsi; nous n'avons pû nous refuser à cette foule de témoins & de preuves, & nous nous sommes déterminez à soutenir que JESUS-CHRIST la derniere année de sa vie, ne fit point la Pâque légale, ni avec le reste des Juifs, ni avant eux.

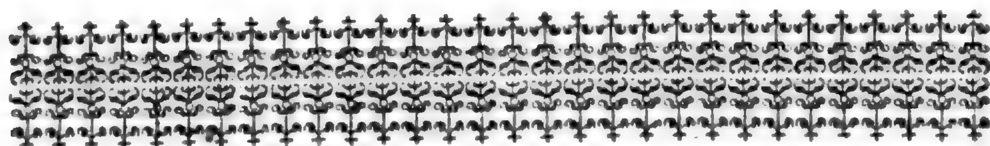

# DISSERTATION
## SUR LES TENEBRES
### ARRIVÉES A LA MORT DE JESUS-CHRIST.

UNE des plus étonnantes merveilles qui soit arrivée à la mort de notre Seigneur JESUS-CHRIST, est celle des ténébres qui couvrirent toute la terre pendant trois heures entiéres, depuis midi jusqu'à trois heures du soir, dans un tems où l'Eclipse du soleil n'arrive jamais, dans une saison où l'air est ordinairement fort net & fort pur, principalement dans la Palestine, & à l'heure du jour où le soleil a plus de force, & où sa lumiére est plus vive. Cet évenement n'est point de ceux qui ne se font remarquer qu'à un petit nombre de personnes, & qui se passent dans quelque lieu écarté & peu célébre. Ces ténébres couvrirent toute la terre, *tenebræ factæ sunt super universam terram*, c'est-à-dire, sur tout notre hemisphére; & par conséquent, puisque cela arriva à midi sur tout le globe de la terre, l'autre hemisphére opposé au nôtre étant deja alors dans les ténébres, ou tout au moins sur toute la Palestine & dans les pays voisins, qui dans le style de l'Ecriture, sont quelquefois désignez sous le nom de toute la terre.

Elles se firent remarquer la veille de la plus grande Fête des Juifs, & dans un tems où presque toute la nation étoit rassemblée de toutes les parties du monde à Jérusalem, pour célébrer la Pâque. Ce n'est point ici un de ces phénoménes qui passe dans un moment, & qui souvent ne laissent pas le tems de les voir à loisir, & d'en examiner les causes & les suites. Celui-ci dura trois heures en plein midi à la face de tout le monde, & dans un siécle éclairé & attentif; en sorte que ramassant toutes les circonstances de ce miracle, on en connoît très-peu dans l'Histoire qui renferment autant de caractéres de certitude & de marques de la toute-puissance de Dieu.

Nous nous sommes proposez dans cette Dissertation d'examiner la nature, les causes, les effets, la durée & l'étendue de ce célébre phénoméne, & de peser, suivant les régles de la critique, les témoignages des Auteurs profanes qui en ont fait mention.

Quelques ennemis de la Religion Chrétienne soutenoient (*a*) que les ténébres arrivées à la mort de notre Sauveur, n'étoient autre chose qu'une éclipse, que les Disciples par ignorance avoient regardée comme un prodige, quoiqu'elle fût toute naturelle. Mais ceux qui faisoient l'objection, donnoient une preuve de leur prévention & de leur ignorance, puisque la Pâque Judaïque, qui est le tems auquel JESUS-CHRIST souffrit la mort, ne se faisoit jamais qu'en pleine lune: Or tout le monde sait que les éclipses du soleil n'arrivent jamais lorsque la Lune est dans son plein. De plus, les éclipses sont rarement telles qu'elles couvrent tout le disque du soleil, & qu'elles causent des ténébres sur toute la terre, elles ne durent ordinairement que peu de tems, au lieu que celles-ci durérent trois heures, & s'étendirent sur tout le monde: *Et ne forsitan videretur umbra terræ, vel orbis lunæ soli oppositus breves & ferrugineas fecisse tenebras, trium horarum spatium porrigitur, ut omnis causantium occasio tolleretur*, dit saint Jérôme.

Origénes (*b*), après avoir fait la même remarque, dit de plus; qu'à la vérité nos Evangélistes

(*a*) *Apud Origen. in Matt. tract. 35. & Hieronym. in Matth.* XXVII.

(*b*) *Origen. in Matt.* XXVII. *tract. 35. p. 128. col. 1.*

Digitized by Google

avoient donné lieu à cette objection, puisque quelques exemplaires de saint Luc portoient (a), que la terre fut couverte de ténébres *à cause de l'éclipse du soleil : Deficiente sole*; mais il répond que ces mots, *à cause de l'éclipse du soleil*, n'étoient pas dans les meilleurs Livres; qu'apparem- ment ils y avoient été mis ou par quelque Chrétien ignorant, qui avoit cru donner par là du jour au Texte de l'Evangéliste, ou par quelque ennemi mal intentionné, qui avoit voulu faire naître un prétexte pour calomnier l'Eglise, comme si les Evangélistes avoient marqué une éclipse dans un tems où il étoit notoire qu'elle ne pouvoit arriver. Quoi qu'il en soit des exemplaires d'Origènes, on ne trouve plus *Deficiente sole*. Dans aucun des nôtres, & tous ceux de saint Luc, portent que *le soleil fut couvert de ténébres*.

Le même Origènes (b) dit, que les Savans du siécle formoient encore une autre difficulté sur cela. Comment se peut-il faire, disoient-ils, qu'un événement si extraordinaire, si public, n'ait été connu que des Chrétiens, & qu'aucun Ecrivain, ni Grec, ni Barbare, n'en ait parlé, qu'on ne le trouve dans aucun de ceux qui ont publié des Annales & des rêveries de semblable évenement, surtout la chose étant si récente; car du tems d'Origènes, il n'y avoit pas plus de 180. ans que JESUS-CHRIST étoit mort (c). Le silence des Auteurs Païens rend certainement ce fait très-douteux, & laisse de grands soupçons de la fidélité des Evangélistes.

Il répond à cela deux choses: La premiere, que ces ténébres n'ont peut-être pas été aussi grandes, ni aussi étendues qu'on se l'imagine, & qu'elles ne couvrirent que la Judée autour de Jérusalem. Et la seconde, que Phlégon, Auteur Païen, en avoit fait mention: Pour moi, dit Origène, comme les autres signes qui arrivérent à la mort du Sauveur, ne se firent remarquer que dans la ville de Jérusalem; car c'est là que la terre trembla, que le voile du Temple fut déchiré, que les rochers se fendirent, que les monumens s'ouvrirent: ainsi, je crois que les ténébres ne parurent que sur la Judée, ou même sur la ville de Jérusalem; car l'Ecriture en plus d'une occasion (d) exprime la Judée sous le nom de toute la terre. De sorte qu'il n'est pas étonnant que les Auteurs étrangers n'en aient rien dit.

Il est vrai, ajoute-t-il, que Phlégon a parlé dans les Annales d'une éclipse qui arriva sous Tibére, mais il ne dit pas qu'elle soit arrivée dans la pleine lune. Or il n'y a aucune merveille qu'une éclipse arrive hors de la pleine lune. Origènes ajoute: Si les incrédules insistent & demandent: Qu'est-ce donc qui a causé ces ténébres, si ce n'est pas une éclipse? On peut leur répondre que les Evangélistes ayant simplement marqué que toute la terre fut couverte de ténébres, *sans parler ni du soleil*, ni d'éclipse, il faut croire que ce furent une ou plusieurs grandes nuées, qui s'étant alors rencontrées à l'opposite du soleil sur la Judée, ou sur Jérusalem, interrompirent le cours des rayons du soleil, & causérent l'obscurité en question.

Il croit que les ténébres qui couvrirent alors la Judée ou Jérusalem, étoient de la nature de celles qui couvrirent l'Egypte au tems de Moïse (e), lesquelles ne se firent sentir que sur l'Egypte seule, pendant que tout le pays où demeuroient les Israëlites, étoit éclairé de la lumiere comme auparavant. Les ténébres de l'Egypte durérent trois jours; & celles qui couvrirent Jérusalem, ne durérent que trois heures. Les premiéres étoient la figure des secondes; de même que Moïse pour attirer les premiéres sur l'Egypte, éleva les mains au Ciel, & invoqua le Seigneur; ainsi, JESUS-CHRIST pour couvrir de ténébres la Judée ou Jérusalem, étendit ses mains sur la croix contre un peuple ingrat, qui avoit crié: Crucifiez-le, Crucifiez-le. Ces derniéres ténébres, quelque affreuses qu'elles fussent, n'étoient qu'une figure de celles où sont aujourd'hui plongez les Juifs, pendant que toute l'Eglise Chrétienne jouit de la lumiére du Soleil de Justice. Voici le précis de ce que dit Origènes sur cet endroit.

Pascase Radbert (f), après avoir rapporté le sentiment d'Origène, sans le nommer, soutient contre lui que les ténébres parurent non-seulement sur la Judée & sur Jérusalem, mais aussi sur tout le reste du monde, & qu'elles ne furent pas causées par des nuages qui se trouvérent entre le soleil & la lune, comme il arriva dans l'Egypte, lorsque Moïse frappa ce pays de la plaie des ténébres, mais par une véritable éclipse, qui fut toute miraculeuse, puisqu'alors la lune étant en son plein, l'éclipse ne pouvoit arriver naturellement. Or si le soleil ne donna point de lumiére, comme le porte expressément saint Luc (g) : *Sol obscuratus est*; expliquant par ces paroles ce que saint Matthieu & saint Marc (h) avoient dit d'une maniére plus vague: *Tenebræ factæ sunt super universam terram*. Les ténébres furent sur toute la terre. Il s'ensuit manifestement, que la lumiére ne fut sur aucun endroit du monde; de sorte que l'on vit alors l'accomplissement de cette Prophétie (i): *Le soleil se couchera à midi, & la lumiére se cachera sur la terre au milieu du jour*. Il cite après cela Orose, Phlégon, & Denys l'Aréopagite, qui parloient de ce phénoméne arrivé à la mort de JESUS-CHRIST.

Saint Chrysostome (k) dit que ce fut principalement dans cette occasion que notre Sauveur accorda aux Juifs *ce signe du Ciel*, qu'ils lui avoient demandé pour preuve de sa mission (l). Il attendit qu'il fut attaché à la croix, pour leur donner cette marque de sa puissance. Il couvrit toute la terre d'obscurité, comme il avoit fait dans l'Egypte, dans le tems que les Israëlites y devoient célébrer la premiere Pâque, un peu avant leur sortie de ce pays. La circonstance du milieu du jour, dit-il, est encore très-remarquable, puisqu'alors toute la terre, du moins tout notre hémisphére, étoit dans la lumiére, & tout d'un coup il parut couvert d'obscurité, afin que tout l'Univers fût témoin du miracle.

La durée de cette obscurité & son étendue, ajoute-t-il, sont des preuves que ce n'étoit point une éclipse. Les éclipses ne durent que peu de tems, & ne causent pas des ténébres sur toute la terre, au lieu qu'ici l'obscurité dure trois heures, & s'étend sur tout le monde. Mais d'où vient que les hommes furent si peu touchez d'un évenement si public & si miraculeux? C'est à cause de leur endurcissement, de leur indifférence, & de leur ignorance. Les uns ne se donnerent pas la peine d'en découvrir la vraie cause; les autres, sans y chercher d'autre mystére, crurent que c'étoit une simple éclipse; les Juifs témoins du miracle, ou ne l'attribuérent pas à JESUS-CHRIST, ou le regardérent sans en être touchez, comme ils avoient vû tant d'autres merveilles du Sauveur sans se convertir. Euthyme & Théophylacte rapportent en abrégé les mêmes raisons que saint Chrysostome sur ce sujet.

(a) Tous les exemplaires Grecs de S. Luc lisent: Καὶ ἐσκοτίσθη ὁ ἥλιος. *Et obtenebratus est Sol*. Ce qui est à peu près équivalent à *deficiente Sole*.

(b) *Origen. loco citato*.

(c) Jesus-Christ est mort l'an 33. de l'Ere Vulgaire, & Origènes est né vers l'an 185. de Jesus-Christ.

(d) 3. *Reg.* XVIII. 10. *Non est Gens, aut Regnum, quò non miserit Dominus meus te requirens. Luc.* II. 1. *Exiit Edictum à Cæsare Augusto, ut describeretur universus orbis*.

(e) *Exod.* X. 21. 22.

(f) *Paschal. Radbert. in Matth.* XXVII. *lib.* 12. *p.* 1171. *& sequ.*

(g) *Luc.* XXIII. 45. Ἐσκοτίσθη ὁ ἥλιος.

(h) *Matth.* XXVII. 45. *Marc.* XV. 3.

(i) *Amos* VIII. 9.

(k) *Chrysost. in Matth. homil.* 89. *in Græcis* 88.

(l) *Matth.* XVI. 1. *& Marc.* VIII. 11. *Luc.* XI. 16.

Saint Grégoire de Nazianze, saint Cyrille d'Aléxandrie, Théodoret, saint Jérôme & saint Hilaire ne reconnoissent ni éclipse, ni nuage : Ils croient que le feu du soleil s'éteignit, pour ainsi dire ; que cet astre retira à lui ses rayons, qu'on le vit sans éclat & sans lumiére, pleurer en quelque sorte la mort du Sauveur, & détourner avec horreur ses regards des Juifs criminels & meurtriers. Cet astre dans cette occasion fut chargé de ténébres, dit saint Grégoire de Nazianze (a), & ensuite il s'enflamma de nouveau. Il étoit donc en quelque sorte éteint auparavant. Il retira sa lumiére & retint ses rayons, dit saint Cyrille d'Aléxandrie (b), refusant de les envoyer comme auparavant, pour éclairer la terre.

Le soleil ne se coucha point, dit saint Hilaire (c), il se retira d'horreur : mais que dis-je, il se retira ? Il ne se coucha point dans les nues ; mais il tomba en quelque sorte en défaillance, & ne put continuer sa course : *Sol non occidit, sed refugit. Quid refugisse dico ? Non receptus in nubem est, sed de cursu operis defecit.* Le Ciel sensible à la douleur que souffroit JESUS-CHRIST sur la Croix ; & ne pouvant autrement témoigner aux hommes l'horreur qu'il avoit de l'outrage que les Juifs lui faisoient souffrir, leur présenta le soleil sans rayons en plein midi, dit Theodoret (d), & fit paroître le soleil couvert de ténébres, pour porter témoignage contre leur impiété.

Saint Jérôme (e) applique au tems de la mort du Sauveur ces paroles de Joël : *Le soleil se changera en ténébres, & la lune en sang avant la venue du grand jour du Seigneur :* Et il dit que le soleil n'osant considérer son Seigneur pendu & attaché à la Croix, se couvrit d'obscuritez, & répandit une sombre nuit dans le monde. Qu'alors la Lune fut aussi apparemment changée en sang, ou qu'elle parut teinte de sang, ainsi qu'il arrive dans les éclipses ; & quoique les Evangélistes n'aient pas marqué cette derniere circonstance, il est très-probable que la Prophétie fut aussi vérifiée à cet égard.

Tertullien (f) insinue que le soleil retira ses rayons, sans qu'il y eût des nuages dans l'air, & sans interposition d'aucun corps capable de les arrêter. Le jour manqua tout d'un coup, pendant que le soleil étoit au milieu de sa carriére. *Eodem momento dies medium orbem signante sole subducta est.* Les Païens, ajoute-t-il, ont cru que c'étoit une éclipse, ne sachant pas que cela avoit été prédit (g) & devoit s'accomplir à la mort de JESUS-CHRIST. Ceux qui ont recherché la cause de cet évenement, & qui ne l'ont pû découvrir, l'ont nié. Mais le fait est certain, & vous le trouverez bien marqué dans vos Archives. *Et tamen eum mundi casum relatum in arcanis vestris habetis.* C'est ainsi que Tertullien parle aux Gentils : Rufin (h) fait aussi dire aux Païens par saint Lucien Prêtre d'Antioche, martyrisé en l'an 312. *Consultez vos Annales, & vous trouverez que lorsque* JESUS-CHRIST *souffrit sous Ponce-Pilate, le soleil cessa de luire, & le jour fut interrompu par des ténébres extraordinaires.*

Saint Leon (i) reconnoît dans cette occasion une espéce d'éclipse causée par des brouillards ou des nuages, qui fermérent le passage aux rayons du soleil. *Densis tenebris splendor solis obductus, extraordinariè nocti subdidit diem.* Tous les élémens, dit-il en un autre endroit, refusérent alors aux Juifs leur service. Le soleil leur retira sa lumiere ; & ils se virent plongez dans les ténébres au milieu du jour. *Nobis sol servitutem suam diemque subtraxit.* Il insinue que non-seulement le soleil, mais aussi les autres astres, furent obscurcis, & témoignérent leur horreur de la mort de JESUS-CHRIST.

Saint Augustin (k), sans s'expliquer sur la maniére dont la chose arriva, dit qu'il est certain que ce fut un phénoméne vraiment miraculeux & surnaturel ; puisque la lune étant alors dans son plein, il ne pouvoit pas y arriver d'éclipse, selon le cours ordinaire des astres. Il croit que les signes qui doivent paroître au ciel & en la terre à la fin du monde, suivant la prédiction de JESUS-CHRIST (l), seront de même nature que cette obscurité qui parut dans le soleil pendant que le Sauveur étoit en Croix.

On peut donc distinguer trois sentimens sur la maniére dont ces ténébres sont arrivées. La premiere croit que ce fut par l'interposition de la lune entre le soleil & la terre, c'est-dire, par une véritable éclipse ; c'est ainsi que l'explique le prétendu Denys l'Aréopagite, & les Ecrivains Païens dont parlent Origênes & saint Jérôme, qui attaquoient la vérité de nos Evangiles ; enfin, c'est ainsi que Phlégon & Thallus l'ont raconté, supposé, comme le croient tous les Interprétes après Origênes, Eusébe, Africain & saint Jérôme, que ces Ecrivains Païens aient parlé des ténébres arrivées à la mort du Sauveur. On peut rapporter à ce sentiment saint Leon & Paschase Radbert ; enfin, Maldonat (m) dit que c'est le sentiment de presque tous les Catholiques, *Ferè apud omnes jam Catholicos obtinuit.*

Mais comment les nouveaux Commentateurs répondent-ils à l'autorité d'Origênes, de saint Jérôme, de saint Augustin, qui nient que ç'ait été une éclipse, à l'autorité des Astronomes, à l'expérience de tous les siécles, & aux raisons physiques qui démontrent que les éclipses n'arrivent jamais en pleine lune ? Ils opposent à cela le témoignage de saint Denys l'Aréopagite, témoin oculaire & contemporain, disent-ils, qui assure qu'il a vû cette éclipse étant en Egypte, & qui dit, que par un effet tout extraordinaire de la puissance de Dieu, la lune qui étoit éloignée du soleil de toute la moitié du Ciel, rétrograda, & revint se placer entre lui & la terre : comme du tems d'Ezéchias le soleil retourna en arriére de dix degrez, pour donner à ce Prince un signe certain du recouvrement de sa santé. Je laisse aux Lecteurs savans & judicieux, de voir si l'autorité du prétendu Denys l'Aréopagite, mérite que l'on recoure à un aussi grand miracle que celui-là, pour expliquer un Phénoméne veritablement miraculeux ; mais qu'on peut entendre d'une maniére beaucoup plus simple, & sans si fort multiplier les miracles.

La seconde maniére dont on explique cette merveille, est celle dont saint Grégoire de Nazianze, saint Cyrille d'Aléxandrie & Théodoret se sont servi, & qui a été suivie entre les Latins par Tertullien, saint Hilaire & saint Jérôme, qui croient que le soleil retint, retira, resserra ses rayons, & refusa sa lumiére aux hommes, ou du moins aux Juifs. Et cela conformement à cette Prophétie de Joël (n) : *Le soleil & la lune seront obscurcis, & les étoiles retireront leur lumiere.* En sorte que l'astre du jour se seroit en quelque sorte éclipsé lui-même, &

(a) *Gregor. Nazianz. orat. 42. ad finem.* [illegible Greek]

(b) *Cyrill. Alex. in Joël. 11. pag. 230.* [illegible Greek]

(c) *Hilar. in l. 3. de Trinit. n. 11.*

(d) *Theodoret. in Isai. c. 2. p. 6.* [illegible Greek]

(e) *Hieron. in Joël, c. 11.*

(f) *Tertull. Apologet. c. 21. p. 20.*

(g) *Amos VIII. 9.*

(h) *Rufin. l. 9. c. 6.*

(i) *Leo Mag. serm. 51. De Passione Domini, cap. 2. & serm. 55. qui est 6. in Passione Domini, c. 4. Densarum horrore tenebrarum radios solis abscondit. Et serm. 59. qui est 10. in Passione Domini, c. 5. Sol, sideraque insolito defectu tenebras mundo vestra cæcitatis ostentant.*

(k) *Aug. Epist. 199. c. 8. n. 34.*

(l) *Luc. XXI. 25. Erunt signa in sole & luna, &c.*

(m) *Maldon. in Matt. XXVII. Vide & Cornel. à Lapide in eundem Matth. locum.*

(n) *Joël. II. 10. & III. 15.*

Digitized by Google

& auroit retenu sa lumiére au dedans de soi, sans la laisser paroître au dehors.

Mais cela paroît absolument impossible & incompréhensible; puisque la lumiére n'est pas une chose accidentelle au soleil, ni une qualité, qu'il soit en la puissance de cet astre de supprimer ou de faire paroître. Le soleil ne peut retirer ses rayons & cesser de luire, sans cesser d'être. Il répand nécessairement la lumiere, à moins qu'il ne se rencontre quelque corps opaque entre lui & nous, qui en arrête l'impression, & empêche ses rayons d'arriver jusqu'à nous, comme il arrive dans les éclipses, & lorsque l'air est chargé de nuages & de brouillards, ou qu'il se forme des croutes sur le disque du soleil. Ainsi, quand l'Ecriture & les Peres disent que le soleil ou les astres retirent leur lumiere, c'est une maniére de parler figurée & populaire, qui attribue du sentiment aux astres, pour nous faire sentir plus vivement leur absence ou la suspension de leurs effets.

Enfin, la troisiéme opinion, qui est celle d'Origénes, de Theodoret, d'Euthyme & des autres, qui soutiennent que l'obscurité dont nous parlons, fut causée par des nuages épais, qui se répandirent sur la terre, & qui semblables à ceux de l'Egypte, causérent dans la Judée des ténébres palpables, & qui durérent pendant trois heures. Cette explication est certainement la plus simple & la plus aisée à concevoir. Et si l'on veut borner ces mots, *toute la terre*, à la Judée seule, il n'y aura aucune difficulté dans cela. Le miracle consistera simplement dans la formation de ces nuages dans cette saison, & à l'heure de midi; & dans leur dissipation au bout de trois heures précises.

Mais si l'on veut suivre le Texte des Evangélistes, qui portent que les ténébres se répandirent dans toute la terre, c'est-à-dire, sur tout notre hemisphére, ou du moins sur toute sa plus grande partie; on pourra recourir à ces taches ou croutes qui se forment quelquefois sur le corps des astres (*a*), & qui empêchent le passage des rayons & de la lumiére à proportion de leur épaisseur & de leur grandeur. Dans cette occasion, ces croutes purent se rencontrer plus grandes & plus épaisses qu'à l'ordinaire; mais elles ne subsistérent qu'environ trois heures. Selon cette hypothése, on sauve le miracle marqué dans les Evangélistes; on ne dit rien qui répugne à ce que nous connoissons qui arrive dans la nature; & on s'accorde avec Phlégon, qui, comme on le verra ci-après, suppose que cette obscurité se répandit sur toute la terre, puisqu'il dit que l'on y vit les étoiles en plein jour. Ce qui n'empêcha pas, selon la remarque de Maldonat & de Jansenius, que pendant tout ce tems les Juifs n'agissent & ne vaquassent à leurs affaires comme à l'ordinaire, à la faveur de la lueur des étoiles & d'un foible reste de lumiere qui étoit répandu dans l'air.

(*a*) Voyez Regis, Physique, l. 2. partie 2. c. 8.

Au reste, c'étoit certainement une chose très-extraordinaire, de voir en plein midi, dans un tems où il ne pouvoit point y avoir naturellement d'éclipse de soleil, cet astre ainsi obscurci; & si les Juifs n'eussent pas été aussi aveugles qu'ils l'étoient, ils auroient sans doute reconnu alors le doigt de Dieu, & auroient eu recours à la clémence de celui qu'ils avoient persécuté jusqu'à la mort. Ils auroient à ces signes admiré la vérité des Prophéties (*b*), qui les menaçoient de la colére de Dieu, & des ténébres en plein midi; enfin, ils auroient vû que celui qui alloit expirer sur la Croix, étoit maître des élémens, & continuoit dans cet état si humilié, à donner des marques de sa puissance infinie.

(*b*) *Amos* VIII. 9. *Joël.* II. 10. III. 15. *Ezech.* XXXII. 7. 8.

Notre Sauveur voulut faire éclater sa souveraine puissance sur la Croix, plus qu'il n'avoit fait en aucune autre rencontre durant sa vie, afin de balancer par là l'impression que la vue de ses tourmens devoit faire sur ses Disciples, & même sur les Juifs, qui l'ayant vû ainsi mourir sur une Croix comme un criminel, n'auroient jamais pû se persuader qu'il fût le Messie, & le Dieu fort, promis par les Prophétes, s'il n'y eût rien fait paroître de surnaturel. La sagesse de Dieu a su tellement dispenser toutes choses dans l'économie de la Naissance, de la Vie & de la Mort de Jesus-Christ; que les circonstances les plus humiliantes, ont été celles qui ont été suivies de plus grandes marques de puissance.

Les autres raisons que l'on apporte de ce qui arriva dans cette occasion, sont plus morales, plus populaires, & plus propres à toucher & à édifier. Par exemple, que le soleil ayant horreur de la cruauté des Juifs, cacha ses rayons pour ne pas voir son Dieu dans les tourmens; que touché de douleur, il retira sa lumiere & se cacha dans lui-même; qu'il voulut montrer par son obscurité, que le Soleil de Justice alloit être éclipsé; que les ténébres figuroient l'aveuglement où les Juifs devoient bien-tôt tomber, & où ils étoient déja par rapport à Jesus-Christ, ou qu'elles étoient des signes sensibles de la colere divine, qui est souvent désignée dans l'Ecriture par l'obscurcissement du soleil, par la chute des étoiles, par la nuit, par les ténébres.

La durée des ténébres dont nous parlons, est bien marquée dans les trois Evangélistes (*c*), saint Matthieu, saint Marc & saint Luc. Elles durérent *depuis la sixiéme heure du jour jusqu'à la neuviéme.* C'est-à dire, depuis midi jusqu'à trois heures du soir. Car alors les Juifs partageoient le jour en douze heures égales, & la nuit de même; en sorte que la sixiéme heure du jour répondoit toujours à midi, en quelque saison que ce fût: Mais les autres heures ne répondoient pas toujours à nos mêmes heures du jour, à cause de l'inégalité des jours, qui emportoit de necessité l'inégalité des heures. Car pendant l'hiver, les douze heures du jour étoient plus courtes, & en été plus longues. Mais comme ceci arriva dans l'Equinoxe, & au quatorziéme de la Lune de Mars, la neuviéme heure revient à peu près à trois heures après midi.

Quelques Peres ont semblé dire que les ténébres parurent au moment de la mort du Sauveur. Mais il faut prendre ce moment d'une maniére étendue pour tout le tems qui s'écoula depuis midi jusqu'à trois heures.

D'autres disent qu'elles durérent pendant tout le tems que Jesus-Christ fut à la Croix; ce qui n'est vrai à la rigueur, que selon ceux qui croient que notre Seigneur fut crucifié précisément à midi, ou à la sixiéme heure du jour, comme le marque saint Jean (*d*). Mais il est plus croyable qu'il le fut auparavant; puisque saint Marc (*e*) dit qu'il fut crucifié à la troisiéme heure; c'est-à-dire, à neuf heures du matin; ce que nous expliquons de cette sorte: Il étoit environ la troisiéme heure ou neuf heures du matin, lorsque Pilate condamna Jesus-Christ

(*c*) *Matth.* XXVII. 45. *Marc.* XV. 33. *Luc.* XXIII. 44.

(*d*) *Jean.* XIX. 14. [illegible] ℣. 16. [illegible] *Alii codd.* [illegible] *Ita Cantab. Vechel. Nonn. Petr. Alex.*

(*e*) *Marc.* XV. 25. [illegible]

à être crucifié. Le plus grand nombre des exemplaires de saint Jean, lisent qu'il fut condamné à la mort *vers la sixiéme heure*. Mais d'autres très-anciens lisent *la troisiéme heure*, aussi-bien que saint Marc. Après donc que sa Sentence eût été prononcée vers la troisiéme heure, on le conduisit au Calvaire, où il fut attaché à la Croix: Il fallut quelque tems pour cela: en sorte qu'il n'étoit pas loin d'onze heures ou de midi, lorsqu'il fut élevé à la Croix. Il y demeura exposé aux insultes & aux outrages de ses ennemis, jusqu'à la sixiéme heure ou midi; & alors commencérent les ténébres, qui durérent jusqu'à l'heure de None, ou trois heures après midi, comme le marquent expressément les trois Evangélistes que nous avons citez.

Il faut à présent examiner ce que les Païens ont dit de ce grand événement. On cite une Lettre (a) prétendue de saint Denys l'Aréopagite, écrite à saint Polycarpe, dans laquelle il répond aux reproches qu'Apollophane son ancien ami lui faisoit, de ce qu'il employoit d'une maniére peu sincére, le témoignage des Auteurs Païens pour combattre le Paganisme. Saint Denys dit donc à saint Polycarpe, qu'Appollophane devoit se souvenir de ce qui se passa lorsqu'ils étoient ensemble en Egypte: „ Nous étions tous deux, dit-il, auprès de la ville d'Héliopolis, lorsque „ tout d'un coup nous vîmes la lune qui vint se réunir au soleil (quoique ce ne fût pas le tems „ de la conjonction), & qui y causa une grande éclipse; & ensuite vers la neuviéme heure du „ jour, nous la vîmes de nouveau, qui quitta la place qu'elle occupoit au dessous du soleil, pour „ aller se mettre à l'endroit opposé du diamétre. Il se souvient sans doute que nous observâmes „ alors que cette conjonction de la lune avec le soleil commença du côté de l'Orient, en s'a„ vançant jusqu'à l'autre extrémité du disque du soleil, puis s'en retourna en rétrogradant par „ le même côté qu'elle étoit revenue. En sorte que le soleil commença à s'obscurcir & à rece„ voir la lumiere par des côtez tout différens l'un de l'autre. (Il commença à se couvrir de té„ nébres du côté de l'Orient, & à recevoir de la lumiere par la rétrogradation de la lune, du „ côté de l'occident); c'est ce que vous pourrez lui dire. Et vous, Appollophane, démentez„ moi, si vous l'osez: moi qui étois alors présent avec vous à ce spectacle, qui l'ai vû & admiré „ avec vous. Enfin, dans ce moment Apollophane comme transporté hors de lui-même (b), „ s'écria en s'adressant à moi, comme s'il eût deviné ce qui se faisoit: *Mon cher Denys, ce sont* „ *là des changemens*, ou des vicissitudes *des choses divines*.

Il y a encore une autre prétendue Lettre de saint Denys à Apollophane déja converti au Christianisme (c); or Denys lui parle en ces termes: Je vous vais faire souvenir de ce qui arriva dans le tems que nous étions ensemble à Héliopolis d'Egypte. J'avois alors environ vingt-cinq ans, & vous pouviez être de même âge. Nous vîmes tout d'un coup un jour de Vendredi, environ l'heure de sexte ou de midi, la lune venir se placer au dessous du soleil, & y causer une éclipse, qui nous remplit de frayeur. Je vous demandai alors ce que vous pensiez de ce prodige, & vous me dîtes une parole qui ne s'effacera jamais de mon esprit. Car après que tout le corps du soleil eut été entiérement caché, & que toute la terre eut été couverte de ténébres; lorsque le soleil commença à se découvrir un peu; nous prîmes les régles de Philippe Aridæus; & ayant examiné le cours des astres, nous trouvâmes que le soleil naturellement n'avoit pû être éclipsé en ce tems-là. De plus, nous observâmes que la lune, contre son mouvement naturel, au lieu de venir de l'Occident, étoit venue du côté de l'Orient se ranger sous le soleil, & en avoit entiérement couvert tout le disque, en sorte qu'il ne répandit plus aucune lumiere; & après cela, la lune s'en retourna en arriére du côté de l'Orient, & laissa le soleil découvert comme auparavant. Alors je vous demandai, ô Apollophane, ce que vous croiiez que signifioit cette merveille, & vous me répondîtes: *Ce sont là, mon cher Denys, des changemens des choses divines.* Je remarquai exactement & le tems & l'année de ce prodige; & ayant combiné tout cela avec ce que Paul m'en apprit dans la suite, je me rendis à la verité, à laquelle vous vous êtes aussi heureusement rendu vous-même.

Voila ce que l'on dit dans cet Auteur, qui a passé long-tems pour saint Denys l'Aréopagite, mais qui est reconnu aujourd'hui pour un Ecrivain du cinquiéme ou sixiéme siécle, qui a voulu faire passer ses écrits sous un nom illustre, afin de leur concilier du crédit & de la réputation. Il y a réussi jusqu'au dernier siécle, puisqu'il a été lu, connu & cité par les Grecs & les Latins, comme étant saint Denys l'Aréopagite, & c'est ce qui a donné tant de cours à l'opinion qui a cru que les ténébres qui arrivérent à la Passion du Sauveur, avoient été causées par une éclipse extraordinaire & surnaturelle; car comment résister à l'autorité d'un témoin oculaire, éclairé, désintéressé, puisqu'alors on suppose qu'il étoit encore Païen?

Mais à présent que la supposition de ces ouvrages est reconnue, l'autorité du prétendu saint Denys l'Aréopagite est réduite à celle d'un Grec inconnu du cinquiéme ou sixiéme siécle. On a prétendu aussi que saint Denys dans cette occasion s'étoit écrié (d): *Ou l'Auteur de la nature souffre, ou la machine de l'Univers sera bien-tôt détruite.* D'autres lui font dire (e): *Un Dieu inconnu souffre, ou un Dieu souffre sans qu'on le connoisse, & c'est à cause de lui que tout l'Univers est couvert de ténébres & est ébranlé.* Mais ces paroles sont aussi peu vraies, que celles que nous venons de rapporter d'Apollophane.

Le témoignage de Phlégon, affranchi d'Adrien (f), est bien plus considérable. Cet Auteur étoit Païen, & a écrit l'Histoire des Olympiades en seize Livres, depuis leur origine, jusques vers l'an de Jesus-Christ 140. Il dit qu'en la quatriéme année de la 202. Olympiade, qui devoit finir vers le milieu de l'an 33. de l'Ere commune, qui est celui de la mort de Jesus-Christ, il y eût une éclipse de soleil la plus grande que l'on eût jamais vûe, l'obscurité ayant été telle, qu'à l'heure même de midi, on avoit vû les étoiles dans le Ciel. Il ajoute, qu'il y eût alors un fort grand tremblement de terre dans la Bithynie, qui renversa la plus grande partie de la ville de Nicée. Eusébe, qui rapporte ces paroles de Phlégon, dit au même endroit, qu'il a trouvé dans les anciens monumens des Grecs, ces paroles: *La dix-huitiéme année de Tibére, il y eut une éclipse du soleil: La Bithynie fut ébranlée d'un grand tremblement de terre, plusieurs maisons de la ville de Nicée furent renversées.*

Jules Africain, cité dans Syncelle (g), dit que Phlégon raconte que *sous Tibére, dans la*

(a) Dionys. Areopag. l. 2. Ep. 7. p. 91.

(b) Καὶ οὗτος ἐμοὶ ὥσπερ τὰ γινόμενα συμβαλὼν, ἔφη ταῦτα, ὦ καλὲ Διονύσιε, Θείων ἀμοιβαὶ πραγμάτων.

(c) In vita Dionysii apud Corder. tom. 2. pag. 271.

(d) Vide Corderii not. in Epist. 7. Dionys.

(e) Michael Syncell. Hierosol. l. 2. Oper. S. Dionysii, pag. 207. & apud Suid. in Dionys. Ἄγνωστος ἐν σαρκὶ πάσχει Θεὸς, δι' ὃν τὸ πᾶν ἐζόφωται καὶ σεσάλευται.

(f) Phlegon de Olympiad. apud Euseb. Chronic. p. 202. Τῷ δ' ἔτει τῆς σβ'. Ὀλυμπιάδος ἐγένετο ἔκλειψις ἡλίου μεγίστη τῶν ἐγνωσμένων πρότερον, καὶ νὺξ ὥρᾳ ἕκτῃ τῆς ἡμέρας ἐγένετο, ὥστε καὶ ἀστέρας ἐν οὐρανῷ φανῆναι, σεισμός τε μέγας κατὰ Βιθυνίαν γενόμενος τὰ πολλὰ Νικαίας κατεστρέψατο.

(g) Syncell. Chronic. p. 322. Φλέγων ἱστορεῖ ἐπὶ Τιβερίου Καίσαρος ἐν πανσελήνῳ ἔκλειψιν ἡλίου γεγονέναι τελείαν ἀπὸ ὥρας ἕκτης μέχρις ἐνάτης δῆλον ὅτι ταύτην.

*pleine lune, il arriva une éclipse tota'e du soleil, depuis la sixiéme jusqu'à la neuviéme heure du jour.* On lit le même passage d'Africain dans la Chronique d'Eusébe (*a*); mais avec cette différence, qu'il ne nomme pas Phlégon, & ne parle pas *de la pleine lune*. Il est vrai que ce passage paroit tronqué dans la Chronique d'Eusébe; mais il est mal-aisé de croire que cette circonstance de la pleine lune se soit rencontrée dans l'original; puisqu'Origène (*b*), contemporain d'Africain, dit expressément qu'elle n'est pas dans Phlégon, & que ni Eusébe & saint Jérôme, ni Philopone, ni *la Chronique* d'Aléxandrie qui le citent, ne la marquent pas.

Depuis Eusébe & saint Jérôme, la plupart des Grecs & des Latins qui ont eu connoissance de ce passage de Phlégon, ont cru qu'il regardoit véritablement la Passion de JESUS-CHRIST. La circonstance du tems, & l'année 18. de Tibére, qui est la même que la trente-trois de l'Ere Vulgaire, ont fait qu'on a donné aisément dans cette créance. Il est vrai que Phlégon dit que c'étoit une éclipse; or certainement ce qui arriva le jour de la mort de notre Sauveur, n'en pouvoit être une, comme nous l'avons déja dit: mais il est très-possible que Phlégon ayant trouvé dans les monumens publics du tems de Tibére, qu'il y avoit eu en plein midi des ténébres si prodigieuses, qu'on avoit vû les étoiles dans le Ciel; & ne croyant pas que cela pût être arrivé autrement que par une éclipse, sans examiner la chose de plus près, aura assuré que c'en étoit une véritablement. Cette circonstance avancée trop légérement, ne doit pas faire rejetter le reste de son récit, qui se trouve conforme à nos Evangélistes.

Cela paroitra encore plus fort, s'il est vrai, comme le veut M. Ferrand (*c*), qu'il n'y ait point eu, & n'y ait pû avoir d'éclipse du soleil en la quatriéme année de la 202. Olympiade. Mais il y en eut une de lune qui arriva une demi-heure après l'obscurité dont parle l'Evangile. Cette éclipse de lune arriva un peu après que JESUS-CHRIST eut rendu l'esprit, & dura environ trois heures, la lune étant éclipsée dans plus de la moitié de sa grandeur (*d*). Ainsi, on vit dans un même jour le soleil & la lune couverts de ténébres pour vérifier les Prophéties, qui avoient prédit & l'un & l'autre.

Pour revenir à Phlégon, on forme encore sur son texte une difficulté considérable. Eusebe, Philopone (*e*), la Chronique d'Aléxandrie, Jules Africain dans Syncelle, porte clairement que l'éclipse dont parle Phlégon, arriva la quatriéme année de la 202. Olympiade, qui est la trente-troisiéme de l'Ere commune. Le P. Petau (*f*) soutient que ce passage de Phlégon est corrompu, & qu'au lieu de la *quatriéme année*, il faut lire la deuxiéme année de la 202. Olympiade. Il ne cite ni Manuscrit, ni anciens Auteurs qui lisent la deuxiéme année; il n'allegue pas l'incompatibilité des caractéres de Chronologie avec cette époque. Seulement, il dit qu'Eusébe & Jules Africain ne placent pas la mort de JESUS-CHRIST en cette quatriéme année; mais en la deuxiéme ou en la troisiéme de la 202. Olympiade: or il n'est pas à présumer qu'ils eussent voulu se servir du témoignage de Phlégon; s'il eût été contraire à leur prétention, & inutile à leur sujet. Ils disoient donc la deuxiéme, & non la quatriéme année de cette Olympiade.

On peut répondre à cela: 1°. Que tous les exemplaires que nous avons, portant uniformément la quatriéme année; il n'est pas permis de changer cette leçon sans une autre grande nécessité, & sans de bonnes preuves. 2°. Quand il seroit vrai qu'Eusebe & Africain se seroient trompez dans l'application qu'ils ont faite de ce passage à leur systême chronologique sur l'époque de la mort de JESUS-CHRIST, nous ne devons pas pour cela l'abandonner, ni en changer la leçon, puisqu'elle est favorable à l'époque qui est aujourd'hui la plus suivie dans l'Eglise. 3°. Enfin, Eusébe met certainement le Batême de JESUS-CHRIST par saint Jean, la premiere année de la 202. Olympiade, 15. de Tibére; & sa mort, la quatriéme année de la même Olympiade, 18. de Tibére. Il n'y a qu'à jetter les ieux sur la page 202. de la Chronique Grecque de l'édition de Scaliger, & sur la 158. page de l'édition Latine. Eusébe ajoute au même Livre la preuve de ce qu'il avance, en disant que depuis la vingt cinquiéme année de Tibére (qui est la premiere de la 202. Olympiade), JESUS-CHRIST a prêché pendant trois ans selon saint Jean; ainsi, sa mort tombe nécessairement la 18. année de Tibére. Pour Jules Africain (*g*), il marque clairement que la deuxiéme année de la 202. Olympiade, qui étoit la seiziéme de Tibére, étoit la fin des soixante-dix semaines de Daniel.

Outre Phlégon, Jules Africain (*h*) cite encore Thallus Historien Grec, qui dans son troisiéme Livre de son Histoire, parloit des ténébres arrivées à la mort de JESUS-CHRIST, & qui disoit que c'étoit une éclipse. En quoi Africain remarque qu'il se trompoit, puisque la Pâque des Juifs se faisant le 14. de la lune, il étoit impossible qu'il y arrivât une éclipse du soleil. Je ne sai si ce n'est pas ce Thallus dont Eusébe a cité les propres termes, sans le nommer, lorsqu'il dit qu'il avoit trouvé dans les monumens des Grecs ces paroles (*i*): La troisiéme année de la 202. Olympiade, *le soleil fut éclipsé, la Bithynie fut ébranlée par un tremblement de terre; la plus grande partie de la Ville de Nicée fut renversée.* On ne sait pas au juste le tems auquel vivoit Thallus: Mais saint Justin (*k*) & Tertullien (*l*) l'ayant cité, on juge qu'il devoit être à peu près de l'âge de Phlégon, s'il n'étoit pas plus vieux.

C'est apparemment aux annales de Phlégon, & à l'histoire de Thallus, que Tertullien (*m*) & le Martyr saint Lucien d'Antioche (*n*), renvoient les Païens, pour y tirer la preuve de cette obscurité si miraculeuse qui parut à la mort du Sauveur. M. de Tillemont conjecture que Phlégon, & peut-être Thallus, avoient pû tirer ce qu'ils ont dit de cette nuit extraordinaire, de la Relation que Pilate envoya à Tibére sur la mort de JESUS-CHRIST: Mais quoi qu'il en soit, nous ne voyons aucune bonne raison qui doive nous faire abandonner ce témoignage tant vanté, si conforme à nos Evangiles & à notre Chronologie, & si favorable à notre Religion.

Or en adoptant le témoignage de Phlégon & de Thallus, nous devons dire que les ténébres arrivées un peu avant la mort de JESUS-CHRIST, furent miraculeuses dans leur cause; que ce que Phlégon prit pour une éclipse, étoit apparemment une croute épaisse qui se forma sur le soleil, qui en arrêta tellement les rayons pendant trois heures, que l'on vit paroître les étoiles dans le Ciel; que cette obscurité fut générale; qu'on ne doit pas s'étonner qu'elle ne soit pas marquée sur les tables astronomiques, puisque non seulement elle n'est point naturelle; mais

(a) *Africani apud Euseb. Chronic.* [illegible]

(b) *Origenes in Genes. homil.* 35.

(c) Ferrand, tome 1. p. 321. Réflexions sur la Religion Chrétienne.

(d) *Vide Toynard, harm. Evang. p.* 131.

(e) *Philoponus, l.* 2. *c.* 2. *p.* 88. 89.

(f) *Petavius de doctrinâ tempor. l.* 12. *c.* 21. *p.* 438. Voyez aussi M. de Tillemont, note 35. sur Jesus-Christ, tom. 1. p. 474.

(g) *Vide ejus fragment. in Chronico Græc. Euseb. p.* 77. *& apud Syncell.*

(h) *Idem ibidem.* [illegible]

(i) *Euseb. Chronic. Græc. p.* 202. [illegible]

(k) *Justin. cohort. ad Gentes. Vide Voss. de Hist. Græc. l.* 3. *p.* 417.

(l) *Tertull. Apologet. c.* 10.

(m) *Tertull. Apologet. c.* 21.

(n) *Lucian. Mart. apud Rufin. hist. l.* 9. *c.* 6. *p.* 149.

qu'il est même contraire aux loix de la nature, qu'une éclipse arrive dans le tems où celle-ci arriva. L'hypothèse des nuages répandus dans l'air, ou des brouillards sur la terre, est insoutenable dans le sentiment qui tient que les étoiles parurent dans le Ciel, puisque les nues & les brouillards en auroient ôté la vue, comme elles déroboient celle du soleil; enfin, que le récit qu'on lit dans le prétendu saint Denys l'Aréopagite, & suivi par plusieurs Auteurs même assez anciens, est non seulement faux & contraire à l'histoire; mais enferme encore de grands inconvéniens, à cause des miracles dont il multiplie le nombre, sans preuve & sans nécessité.

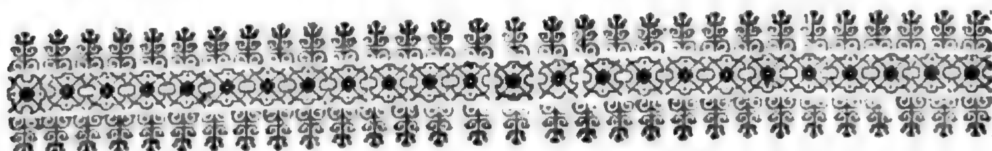

# DISSERTATION SUR LA RESURRECTION DES SAINTS PERES QUI RESSUSCITERENT AVEC JESUS-CHRIST.

*Matth.* XXVII. 51. 52.

(a) *Matth.* XXVII. 51. 52. 53.

Saint Matthieu raconte que Jesus-Christ ayant rendu l'esprit sur la Croix (a), *la terre trembla, les rochers se fendirent, les monumens s'ouvrirent, & plusieurs Corps des Saints qui étoient dans le sommeil de la mort, ressuscitérent; & que sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils vinrent en la Ville sainte, & furent vûs de plusieurs personnes.* Comme si le Sauveur par ces signes de sa puissance, avoit voulu marquer qu'il venoit de vaincre la mort, & qu'il alloit rendre la vie à ceux qui étoient en quelque sorte ensevelis dans le péché. L'ouverture de ces tombeaux, & le retour de ces morts à la vie, étoit aussi une preuve & un gage de notre résurrection future, dit saint Jérôme (b). *Monumenta aperta sunt in signum futuræ resurrectionis.*

(b) *Hieron. ad Hedibiam. Ep.* 52.

Comme cette matiére est belle & intéressante, & qu'elle donne lieu à plusieurs questions curieuses, nous la traiterons ici avec quelque étendue, & nous examinerons qui sont ceux qui ressuscitérent; quand ils ressuscitérent; en quelle forme & avec quels corps ils parurent; s'ils moururent de nouveau, ou s'ils montérent au Ciel avec Jesus-Christ, pour y vivre éternellement heureux en corps & en ame. L'on peut s'exercer sur cette matiére avec d'autant plus de liberté & de sureté, que les divers sentimens qui partagent les Peres & les Ecrivains modernes sur cela, n'intéressent point le fond de la Religion, puisque tout le monde reconnoît la vérité du récit de l'Evangile, & que les difficultez ne roulent que sur les circonstances, la maniére & les suites du miracle.

On ne peut, sans quelque témérité, marquer précisément le nombre, ni la qualité de ceux qui ressuscitérent alors. Le saint Evangéliste nous dit seulement, que *plusieurs corps des Saints ressuscitérent.* Ils ne ressuscitérent donc pas tous; & s'il est vrai, comme le prétendent quelques Interprétes, que le tremblement de terre & la rupture des rochers, & l'ouverture des monumens n'arrivérent que dans Jérusalem & aux environs; il faudra dire aussi qu'il n'y eut de ressuscitez que ceux des Saints qui étoient enterrez aux environs de cette Ville, & ausquels le Fils de Dieu voulut faire cette grace. Si l'on veut que les sépulcres des Saints se soient ouverts par toute la terre, ou du moins par toute la Palestine, cette vaste étendue de pays nous laissera encore dans une plus grande incertitude sur le nombre & la qualité de ceux qui se relevérent de leurs tombeaux dans cette occasion.

Il y en a qui croient que ce furent tous les plus anciens des Patriarches qui parurent alors, étant assez probable que Jesus-Christ fit sentir les premiers effets de sa mort & de son avénement à ceux qui l'attendoient depuis plus long-tems; ainsi Adam, Abel, Seth, Mathusalé, Lamech, Noé, Sem, Abraham, Jacob, Joseph, Moïse, Josué, David & les autres Anciens, devoient être les plus privilégiez, & ressusciter avant tous les autres; mais comme il y a beaucoup d'apparence que les Patriarches devant le déluge, & ceux qui ont précédé Abraham, ont vécu & ont été enterrez hors de la Palestine; il y a assez de difficulté à les faire ressusciter avec Jesus-Christ, dans la supposition que les tombeaux n'aient été ouverts que dans la Judée, ou même qu'aux environs de Jérusalem. Ajoutez qu'il semble que ceux-là devoient plutôt ressusciter, qui étoient plus connus aux Juifs qui vivoient alors, & plus voisins de leur tems, que ne l'étoient les anciens Patriarches, dont ils n'avoient qu'une idée plus vieille & plus confuse.

Enfin, il semble que les Prophétes ayant été les principaux témoins qui ont prédit la venue, la naissance, la vie, la mort & la résurrection de Jesus-Christ; & ayant pour la plupart donné leur vie pour lui rendre témoignage, devoient aussi par une prérogative particuliere, avoir

Digitized by Google

avoir part avec tous les autres aux fruits de sa mort & de sa résurrection; de sorte que Moïse, David, Samuël, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, & les autres dont on a les Ecrits, auroient dû être préferez à plusieurs, qui quoi qu'animez de l'esprit de Prophétie, ne nous ont toutefois laissé aucuns monumens de leur prédiction. Quelques-uns croient que Job & Jonas, & les trois jeunes hommes délivrez de la fournaise de Babylone, comme les principales figures de la résurrection du Sauveur (*a*); Isaïe, comme le Prophéte Evangélique; Melchisedech, comme le type du Sacerdoce de Jesus-Christ; Daniel, comme celui qui a marqué plus précisément les années de sa venue, ont dû ressusciter alors préférablement aux autres.

S. Epiphane (*b*) voudroit qu'on donnât la préférence à ceux qui étoient les plus voisins du tems de Jesus-Christ, & dont les visages pouvoient encore être connus de ceux qui vivoient en ce tems-là, & qui avoient rendu témoignage à Jesus-Christ depuis sa venue; comme Zacharie pere de Jean-Batiste, le vieillard Simeon, saint Jean-Batiste, le bon Larron. Lerins (*c*) ne croit pas qu'aucune femme soit ressuscitée, parce qu'il convenoit que la sainte Vierge fût la premiére personne de son sexe qui ressuscitât, ainsi que Jesus-Christ étoit (*d*) *le premier né des morts*. Comme si Jesus-Christ en cette qualité de premier-né des morts, n'avoit pas procuré aux femmes comme aux hommes, le privilége de la résurrection. D'autres (*e*) au contraire veulent qu'Eve soit ressuscitée des premieres dans cette occasion, comme la Mere commune de tous les hommes. Mais laissons ces conjectures; & sans rien déterminer sur une matiére qui est indécise, tenons-nous aux termes de l'Evangéliste, qui nous dit que *plusieurs Corps des Saints ressuscitérent*.

Il y a deux sentimens divers sur le tems de la résurrection des Saints dont nous parlons. Les uns (*f*) croient qu'ils ressuscitérent immédiatement après la mort du Sauveur, & aussi-tôt que leurs sépulcres furent ouverts par le tremblement de terre, qui arriva quand il eut rendu l'esprit; & les autres (*g*) soutiennent qu'ils ne se levérent de leurs sepulcres qu'après la résurrection de notre Sauveur; en sorte que, selon S. Paul, Jesus-Christ est véritablement *le premier né d'entre les morts*. On appuie l'une & l'autre de ces deux opinions par le Texte de saint Matthieu. La premiere se fonde sur ce qu'il dit que Jesus-Christ ayant expiré, *la terre trembla, les monumens s'ouvrirent, & plusieurs Corps des Saints ressuscitérent*; où l'on voit qu'il ne met aucun intervale entre la mort du Sauveur & la résurrection des Saints. Ceux qui défendent l'autre sentiment, font remarquer que saint Matthieu ayant raconté la résurrection des Saints, ajoute aussitôt; & *après que* Jesus-Christ *fut ressuscité des morts, ils apparurent a plusieurs*, insinuant par là qu'ils ne ressuscitérent qu'après lui ou avec lui, & qu'il a raconté l'ouverture de leur tombeau, & leur résurrection par anticipation; & en effet, qu'auroient-ils fait depuis la mort du Sauveur jusqu'à sa résurrection, puisqu'ils de devoient paroître, & qu'ils ne parurent en effet qu'après qu'il fut ressuscité? Alors ils allérent rendre témoignage à leur Sauveur, en le faisant voir dans la Ville sainte.

Saint Augustin (*h*) fait mention de ces deux sentimens dans sa Lettre à Evode, & il ne désapprouve ni l'un ni l'autre: mais comme ils étoient étrangers à son dessein, il ne s'y arrête pas. Origénes (*i*) marque clairement qu'ils ne ressuscitérent pas avant Jesus-Christ, mais après sa résurrection: *Non ante resurrectionem primogeniti ex mortuis*. Saint Gregoire le Grand (*k*) s'exprime de même. Jesus-Christ mourut seul, dit-il, mais il ne ressuscita pas seul; il rendit la vie en même tems à des hommes qui étoient morts il y avoit long-tems. *Solus mortuus est, & tamen solus minimè surrexit*. Saint Jérôme (*l*) est encore plus exprès: Quoiqu'au moment de la mort du Sauveur, les monumens aient été ouverts; toutefois, dit-il, les Saints ne ressuscitérent qu'après sa résurrection, afin qu'il fût véritablement le premier né d'entre les morts. On trouve les mêmes paroles dans Bede & dans Raban Maur; Paschase Radbert est dans de pareils sentimens, aussi-bien que Druthmare, & plusieurs autres.

Mais saint Hilaire (*m*) semble dire qu'ils ressuscitérent au moment que Jesus rendit l'esprit. Alors, dit-il, *les monumens s'ouvrirent*, parce que les liens & la mort furent brisez; *& les morts ressuscitérent; parce qu'en éclairant les ténébres de la mort & l'obscurité de l'enfer, il enleva les dépouilles de la mort par la résurrection de ceux qu'il alla visiter*; par où il insinue, que Jesus-Christ étant descendu aux Enfers immédiatement après qu'il eut expiré, il rendit aussi-tôt la vie à ceux qui étoient morts avant qu'il ressuscitât lui-même. Saint Chrysostome (*n*) parle encore plus clairement: Il dit que le Sauveur fit bien voir en ressuscitant ses serviteurs, pendant qu'il étoit encore à la Croix, la fausseté de ce que lui representoient les Juifs, en disant: *Il a sauvé les autres, & il ne peut se sauver lui-même*: Car si ce fut une grande merveille de voir sortir Lazare de son tombeau, c'en fut une bien plus extraordinaire, de voir tous ces Saints qui ressuscitérent & qui se firent voir à plusieurs personnes. Théophylacte (*o*) & les autres Grecs qui ont accoutumé de suivre saint Chrysostome, sont dans la même pensée. Ils disent que la résurrection des morts qui arriva pendant que Jesus-Christ étoit à la Croix, étoit le signe & le gage de la délivrance future de ceux qui étoient dans les enfers.

Mais s'il est vrai, comme il semble qu'on n'en peut pas douter, que les ames des saints Patriarches ne sont pas sorties des enfers avant que Jesus-Christ y soit descendu, & que leurs corps n'ont pû ressusciter, que depuis que leurs ames dégagées de ces lieux où elles attendoient sa venue, sont venues les animer de nouveau, il faut reconnoître que la résurrection des Saints n'arriva que quelque tems après la mort de Jesus-Christ; car encore que l'ame passe dans un moment d'un lieu en un autre, & que les opérations des esprits dégagez de la matiere, se fassent sans succession de tems; toutefois nous ne concevons pas que le Sauveur ait été aux enfers, qu'il y ait annoncé sa venue aux saints Patriarches, qu'il en ait tiré leurs ames, qu'il les ait réunies à leurs corps, qu'il ait fait tout cela dans un moment.

(a) *Vide Pined. in Job.* XIX. 25.

(b) *Epiphan. in Ancborato, c.* 102. *p.* 105. [illegible]

(c) *Lirin. in Act.* II. 29.

(d) *Coloss.* I. 18.

(e) *F. Luc. Brug. in Matt.* XXVII.

(f) *Vide Chrysost. & Theophyl. in Matth.* XXVII. *Theodoret. Grot. Ligf. Lud. de Dieu, Heinsius.*

(g) *Origen. in Matt.* XXVII. *Raban. Maur. Paschas. Radbert. Beda, Glossa ordin. Liran. Cornel. à Lapide. Alii plures.*

(h) *Aug. Ep.* 164. *nov. Edit. n.* 9. *p.* 576. *Respondetur hoc dictum esse per anticipationem, ut monumenta quidem illo terræ motu aperta esse intelligantur.... resurrexisse autem justorum corpora non tunc, sed cum ille prior resurrexisset.*

(i) *Origen. in Matth. tract.* 35.

(k) *Greg. Mag. homil.* 21. *in Evang. n.* 6.

(l) *Hieron. in Matt.* XXVII. *Et tamen cum monumenta aperta sunt, non ante surrexerunt quàm Dominus resurgeret, ut esset primogenitus resurrectionis ex mortuis.*

(m) *Hilar. in Matth. c.* XXVII.

(n) *Chrysost. in Matt.* XXVII. *Homil.* 88. [illegible]

(o) *Theophylact. in Matth.* XXVII. [illegible]

Les anciens Peres (*a*) ont cru qu'il avoit été quelque tems dans l'enfer, puisqu'ils ont dit qu'il y avoit prêché aux ames des incrédules, & qu'il en avoit converti plusieurs. Il est vrai que ce sentiment n'est pas aujourd'hui reçu dans l'Eglise; mais au moins est-il certain que ceux qui étoient dans ces sentimens, ne croyoient pas que les Saints fussent ressuscitez aussi-tôt après la mort du Sauveur, à moins que leur résurrection n'ait précédé son retour sur la terre. Or nous ne voyons point que JESUS-CHRIST ait donné sur la terre aucune marque de sa présence avant sa résurrection, comme ayant été tout le reste du tems dans les ténébres, pour y consoler les ames des saints Patriarches (*b*).

Ainsi, il est tout-à-fait croyable que ce ne fut qu'après la résurrection du Sauveur, que les Saints ressuscitérent: Mais en quelle forme parurent-ils? Fut-ce avec des corps glorieux & immortels, comme nous espérons de les avoir après la résurrection générale, ou avec leurs corps naturels qu'ils avoient avant leur mort, comme le Lazare & les autres morts, qui ne ressuscitérent que pour mourir de nouveau, & qui n'avoient que des corps palpables, & sujets à boire & à manger comme les nôtres? Enfin, eurent-ils des corps éclatans, mais d'un éclat passager, qui devoit disparoître après leurs apparitions, ainsi que les corps de Moïse & d'Elie qui apparurent avec JESUS-CHRIST dans sa Transfiguration, & qui s'étant fait voir glorieux dans cette rencontre, rentrérent l'un & l'autre dans leur état naturel? Elie retourna au lieu où il attend le second avénement du Messie; & Moïse rentra dans son tombeau, pour y attendre cette seconde résurrection particuliére, ou la résurrection générale.

La résolution de ces difficultez dépend beaucoup de ce que nous devons dire dans la suite, où nous examinerons si ces corps ressuscitez montérent au Ciel avec JESUS-CHRIST, ou s'ils moururent de nouveau, & retournérent dans leurs sépulcres comme auparavant; si l'on dit qu'ils ressuscitérent pour ne plus mourir; je ne vois pas qu'on puisse leur refuser des corps glorieux, subtils, pénétrans, tels que nous les accordons aux Bienheureux. Mais s'ils ne firent que paroître pour un moment, ou peut-être pour quelques heures, ou pour quelques jours, comme Moïse & Elie sur le Thabor, il ne sera pas aisé de déterminer de quelle nature étoit leur corps, qui, suivant cette hypothése, n'étoient pas encore revêtus de l'immortalité parfaite.

Mais il est indubitable que l'on doit les distinguer des corps simplement ressuscitez qui vécurent & conversérent avec les autres hommes, comme Lazare & ceux qui dans l'ancien Testament furent ressuscitez par les Prophétes Elie & Elisée. L'Evangile nous marque assez que tout le monde ne les voyoit pas, & qu'ils ne se manifestoient qu'à qui ils vouloient, & par conséquent que leurs corps étoient d'une nature différente des nôtres, que nous ne pouvons dérober aux ieux de ceux que nous rencontrons.

L'Auteur des Questions aux Orthodoxes, imprimées sous le nom de saint Justin (*c*), prend un milieu dans cette dispute. Il reconnoît que les Saints qui ressuscitérent, ne sont pas morts depuis qu'ils jouissent de l'immortalité, mais non pas du bonheur du Ciel. Leur corps n'est pas encore rendu conforme au corps glorieux de JESUS-CHRIST; mais il attend sa transmutation, comme Enoch & Elie qui vivent; mais qui n'ont pas encore reçu leur parfaite récompense: car, ajoute-t-il, il n'y a encore que JESUS-CHRIST qui soit ressuscité pour vivre d'une vie immortelle & incorruptible, comme étant le premier-né d'entre les morts, & les prémices de ceux qui se sont endormis du sommeil de la mort.

Resteroit donc de savoir quelle est la nature des corps d'Enoch & d'Elie, dans l'état où ils sont aujourd'hui. Je ne vois rien qui empêche qu'on ne les croie semblables aux nôtres, avec cette différence, qu'ils ne sont pas sujets ni à nos besoins, ni à nos infirmitez: mais quand on sauroit cela, en seroit-on plus assuré, si l'hypothése de l'Auteur dont nous parlons est certaine? Où seront donc tous ces Saints qui ressuscitérent avec JESUS-CHRIST, s'ils ne sont pas dans le Ciel, en quel lieu de la terre les placerons-nous? De telles solutions sont pires que les difficultez que l'on veut résoudre; elles nous jettent dans de plus grands embarras que nous n'étions. Comme donc nous n'avons rien de certain sur cette matiere, nous aimons mieux laisser la question indécise, que de la décider au hazard, & sans une pleine connoissance.

La grande difficulté de toute cette Dissertation, consiste à savoir si les Saints qui ressuscitérent alors, montérent au Ciel avec JESUS-CHRIST, ou s'ils demeurérent sur la terre pour y mourir de nouveau. Il y a sur cela partage de sentimens, & on apporte des raisons considérables & des autoritez de part & d'autre. L'Ecriture nous represente JESUS-CHRIST montant au Ciel, comme un conquérant qui revient dans son Royaume chargé de dépouilles, & menant avec lui une multitude de captifs qu'il a délivrez (*d*). Il est venu en ce monde pour annoncer la liberté aux captifs, & pour dégager ceux qui étoient dans les liens (*e*): *Prædicare captivis remissionem.* Il étoit donc convenable qu'il rentrât dans le Ciel à la tête de ceux qu'il avoit tirez de prison; & puisqu'il y retournoit avec son corps glorieux & immortel, il étoit naturel qu'il fit entrer de même au moins les principaux témoins de sa résurrection & de ses amis avec leurs corps ressuscitez, sur tout après leur avoir accordé d'abord l'honneur de la résurrection (*f*). Convenoit-il qu'il les séparât de ces corps qu'ils venoient de reprendre, pour les laisser de nouveau dans l'obscurité & la poussiére du tombeau? Une telle séparation peut-elle se faire sans douleur, & la douleur convient-elle à l'état d'une ame bienheureuse (*g*)? Les dons de Dieu sont-ils sujets à repentir, & ôte-t-il d'une main ce qu'il a donné de l'autre?

Saint Ignace le Martyr dans sa Lettre aux Magnésiens (*h*), marque la résurrection des Prophétes arrivée à la mort de JESUS-CHRIST, comme d'une faveur absolue, & sans témoigner qu'ils soient morts de nouveau. *Ils ont attendu*, dit-il, *Jesus-Christ comme leur Maître, & lorsqu'il est venu, il les a ressuscitez des morts.* L'Auteur des Questions aux Orthodoxes (*i*), imprimé sous le nom de saint Justin, croit que la résurrection de ces saints Patriarches étoit très-réelle, qu'ils ne sont point morts, & qu'ils sont dans un état d'immortalité; mais non pas toutefois dans le Ciel comme on l'a déja dit.

Origénes (*k*) insinue dans son Commentaire sur saint Matthieu, que les Saints ressuscitez avec JESUS-CHRIST, le suivirent dans le Ciel; mais il le marque d'une maniére plus positive, écri-

(*a*) *Vide Origen. Clem. Alex. Iren. alios.*

(*b*) *Vide Eusеb. Emisen. homil. 6. in Pascha. Theophylact. & Brugens. in Matt. XXVII.*

(*c*) *Auth. quæst. ad Orthodox. quæst. 85.* [illegible Greek] ... Χριστῷ.

(*d*) *Vide Osee* XIII. *De manu mortis liberabo eos, ero mors tua, ô mors. Psalm.* LXVII. 19. *Ascendi in altum, cæpisti captivitatem. Ephes.* IV. 8. *Ascendi in altum, cæpit captivitatem, dedit dona hominibus.*

(*e*) *Luc.* IV. 18.

(*f*) *Vide D. Thom.* 3. *part. qu.* 53. *art.* 3. *ad* 2. *& Maldonat. in Matt.* XXVII.

(*g*) *Rom.* XI. 29. *Sine pœnitentiâ enim sunt Dei dona.*

(*h*) *Ignat. ad Magn. c.* 9. [illegible Greek]

(*i*) *Auth. quæst. ad Orthodox. qu.* 85.

(*k*) *Origen. in Matth. tract.* 35. *& in Cantic. p.* 546. *c.*

Digitized by Google

vant sur le Cantique des Cantiques, où il dit que JESUS-CHRIST en se ressuscitant lui-même, a ressuscité en même tems ceux que la mort tenoit captifs, & les a menez avec lui en montant au Ciel, où il a élevé non-seulement leurs ames, mais aussi leurs corps, comme nous l'apprenons, dit-il, de l'Evangile, qui dit que plusieurs Saints étant ressuscitez, ils entrérent dans Jérusalem, la sainte Cité du Dieu vivant. Saint Clément d'Aléxandrie (*a*) ne s'explique là-dessus qu'en passant; mais il dit d'une maniere bien claire, que les Saints qui ressuscitérent après la mort du Sauveur, sont transportez dans une meilleure vie.

Eusébe de Césarée (*b*) a fait une vive peinture de la victoire que JESUS-CHRIST remporta sur la mort en cette occasion. Aussi-tôt qu'il eut dit : Mon Pere, je vous recommande mon Esprit; il quitta son corps, sans attendre que la mort le saisit; mais il prévint lui-même la mort, il la prit toute tremblante, qui se jettoit en quelque sorte à ses pieds, & cherchoit à s'enfuir. Il l'arrêta; & brisant les portes de ces cachots obscurs, où les ames des Saints étoient enfermées, il les en tira, les ressuscita, se ressuscita lui-même, & les mena comme en triomphe avec lui dans la céleste Jérusalem. Saint Hilaire (*c*) favorise assez visiblement cette opinion, lorsqu'il dit que JESUS-CHRIST régne dans Sion, dans Jérusalem; non dans la Jérusalem terrestre, cette ville meurtriere & sanguinaire, mais dans la céleste Jérusalem, qui est notre Mere, dont les Saints qui ressuscitérent avec lui, sont les habitans. *Cujus, & existimo, hodieque incolæ sunt in Passione Domini resurgentes.*

(a) *Clem. Alex. l. 6. Stromat. p. 764. Edit. Chron.* Καὶ μὲν ἡ σώζεσθαί φασι τὸ Εὐαγγέλιον πολλὰ τῶν κεκοιμημένων ἀνεστάναι. Εἰς ἀμείνω δηλονότι μετακεκοσμημένων τάξιν.

(b) *Eusèb. Cæsar. Evang. c. 12.*

(c) *Hilar. in Psalm. 2. n. 26. p. 40. Vide, si lubet, & in Matt. c. XXXIII. n. 7.*

Saint Epiphane n'est pas tout-à-fait constant dans ce qu'il rapporte des Saints qui ressuscitérent avec le Sauveur. Dans un endroit (*d*), en expliquant ce qui est dit dans saint Paul (*e*), que J. C. est les prémices des morts ressuscitez; *Primitiæ dormientium Christus*, il remarque, qu'à la vérité on a vû des morts ressusciter avec JESUS-CHRIST, qu'Elie & Elisée en ont ressuscité quelques uns, que le Sauveur même a rendu la vie au Lazare & à quelques autres; mais, ajoute-t-il, ce qui distingua JESUS-CHRIST des autres, c'est qu'il est ressuscité pour ne plus mourir; au lieu que tous les autres qui sont ressuscitez, sont morts de nouveau. Ailleurs (*f*), en parlant des Bien-heureux dont les corps sont sur la terre, il excepte de leur nombre ceux qui ressuscitérent avec JESUS-CHRIST, qui sont entrez avec lui dans la chambre de l'Epoux, qui sont venus dans la Ville sainte, & ont apparu à plusieurs, comme il est dit dans l'Evangile. Il est certain, ajoute-t-il, qu'ils sont d'abord entrez dans la Jérusalem terrestre, mais ensuite ils furent introduits avec JESUS-CHRIST dans la céleste, qui jusqu'alors n'avoit été ouverte à personne.

(d) *Epiphan. hæres. 64. n. 65. p. 594.*

(e) *1. Cor. XV. 20.*

(f) *Epiphan. hæres. 75. n. 7. p. 911.*

Pour concilier saint Epiphane avec lui-même, on pourroit dire que dans le premier passage il n'a entendu parler que des morts qui étoient ressuscitez pour la vie ordinaire, & dans un corps mortel & corruptible; mais non pas de ceux qui étoient ressuscitez avec un corps subtil & glorifié (*g*). Lazare, & ceux qu'Elie & Elisée ressuscitérent, furent rappellez à la vie peu de tems après leur mort, & avant que leurs corps fussent détruits & réduits en poussiére. Ceux que JESUS-CHRIST ressuscita, étoient morts & consumez depuis long-tems. La chair des premiers étoit comme le grain de froment qui est encore en son entier, & qui n'a pas été pourri dans la terre pour y germer & y ressusciter en quelque sorte. La chair des seconds étoit comme le grain de froment, qui après avoir éprouvé la corruption, germe & se produit. Cette chair étoit animée d'un nouveau souffle de vie, & revêtue de l'immortalité.

(g) *Vide, si placet, eundem Epiphan. Ancborat. c. 102. p. 103.*

Saint Jérôme a encore plus varié que saint Epiphane, & il est mal-aisé d'accorder ce qu'il dit sur ce sujet. Il assure dans un endroit que le bon Larron fut reçu après JESUS-CHRIST dans le Paradis; & que plusieurs corps des Saints qui ressuscitérent, furent vus dans la céleste Jérusalem (*h*). *Post Christum Latro in Paradiso, & idcircò in resurrectione ejus multa dormientium corpora surrexerunt, visaque sunt in cælesti Jerusalem.* Dans un autre endroit il traite ce sentiment de ridicule (*i*) : *Il ne faut pas entendre cela de la Jérusalem céleste, comme plusieurs le font d'une maniere ridicule; puisque le miracle de la résurrection de ces Saints n'auroit servi de rien aux hommes, si on ne les avoit vus que dans la celeste Jérusalem.*

Cela est vrai si on ne les avoit vus que dans le Ciel; mais ceux qui croient que ces corps montérent au Ciel avec JESUS-CHRIST, ne nient pas qu'ils aient été vus aussi dans la Jérusalem terrestre. Car on explique le passage de l'Evangile en trois maniéres. 1°. Ces Saints ressuscitez se montrérent réellement dans la ville de Jérusalem. 2°. Ils figuroient une autre sorte de personnes ressuscitées spirituellement, qui par la foi, par le Batême & par leur bonne vie, ont mérité de devenir citoyens de la céleste Jérusalem. Saint Jérôme lui-même fournit cette explication dans son Epitre à Hédibia (*k*). 3°. Ils purent monter avec leurs corps dans la céleste Jérusalem, pour y jouir de l'immortalité & de l'éternité bien-heureuse. On trouve ces trois sens dans saint Jérôme & dans les autres Interprétes.

(h) *Hieron. Ep. 3.*

(i) *Idem, Ep. 17. Paulæ & Eustoch. Nec statim Jerosolyma cælestis, sicut plerique ridiculo arbitrantur, in hoc loco intelligitur, cum signum nullum esse potuerit apud homines Domini resurgentis, si corpora Sanctorum in cælesti Jerusalem visa sunt.*

(k) *Hieron. Ep. 150. ad Hedibiam, qu. 8.*

Béde le Vénérable (*l*) introduit ces Saints ressuscitez dans la Jérusalem terrestre, puis dans la céleste. Raban Maur & Druthmare (*m*), marquent expressément qu'ils montérent au Ciel à la suite de JESUS-CHRIST, avec leurs corps ressuscitez. Paschase Radbert (*n*) après avoir remarqué que plusieurs forment la question, savoir; si après être ressuscitez, il moururent de nouveau, pour ressusciter une seconde fois, comme le Lazare qui est mort deux fois, & qui doit encore ressusciter une fois; il dit qu'encore que l'Evangile ne s'explique point sur cela, toutefois la plupart croient que leur résurrection fut éternelle, & qu'ils montérent au Ciel en chair avec JESUS-CHRIST. Il ajoute, que si ces Saints devoient être des témoins certains de la véritable résurrection du Sauveur, il est de la piété non-seulement de penser, mais de croire qu'ils sont ressuscitez pour ne jamais mourir; car comment auroient-ils été de vrais témoins de la résurrection réelle de JESUS-CHRIST, & de celle que nous attendons, s'ils étoient aussi-tôt rentrez dans la poussiére? A la verité, ajoute-t-il, nous ne pouvons pas démontrer cela par le Texte de l'Evangile; mais aussi ceux qui combattent notre sentiment, ne peuvent nous opposer aucune autorité décisive pour nous le faire abandonner.

(l) *Beda in Matth. XXVII.*

(m) *Raban. & Druthmar. in Matth.*

(n) *Paschas. Radbert. in Matth. l. XII. p. 1187.*

Tertullien (*o*) reconnoit que plusieurs tenoient que les Patriarches & les Prophétes étoient montez au Ciel avec leurs corps ressuscitez, comme des suites & des dépendances de la résurrection de JESUS-CHRIST, *ut appendices Dominicæ resurrectionis.* Saint Augustin (*p*) rapporte

(o) *Tertull. de animâ, c. 53. p. 304. B.*

(p) *Aug. Ep. 164. ad Evod. n. 9.*

aussi ce sentiment dans sa Lettre à Evode : *Scio quibusdam videri morte Domini Christi jam talem resurrectionem præstitam justis, qualis nobis in fine promittitur.* Ni l'un ni l'autre n'approuve cette opinion ; mais cela fait voir qu'elle est ancienne & célébre dans l'Eglise. Rufin dans son Exposition du Symbole la tient expressément : *Ingressi sunt in sanctam Civitatem ; sine dubio ingressi sunt Civitatem de qua Apostolus ait : Quæ autem sursum est Jerusalem, libera est, &c.*

On peut joindre à ces autoritez grand nombre de nouveaux Interprétes, qui tiennent que les Saints qui ressuscitérent alors avec JESUS-CHRIST, ne moururent plus ; mais qu'ils montérent au Ciel en corps & en ame. Saint Thomas (*a*) propose ce sentiment, & il en donne quelques preuves ; mais il ne s'y arrête pas. Il cite un Sermon de l'Assomption sous le nom de saint Jérôme, qui laisse la chose indécise. Denys le Chartreux (*b*) ne se déclare pas non plus d'une maniere décisive. Cornelius à Lapide (*c*) dit que le sentiment le plus commun & le plus probable, est qu'ils montérent au Ciel avec JESUS-CHRIST. L'Abbé Rupert (*d*) semble croire qu'ils ressuscitérent pour ne plus mourir, puisqu'il parle du sentiment de ceux qui tenoient qu'ils moururent de nouveau, comme d'une opinion de quelques autres. *Qui utique (ut quidam existimaverunt) iterum morituri resurrexerunt.* Maldonat tient aussi qu'ils ne moururent plus ; mais le sentiment qui tient qu'ils sont morts de nouveau, & ne sont pas montez au Ciel avec leurs corps, est fondé sur plusieurs Textes de l'Ecriture & des Peres, & sur diverses raisons qui donnent à ce sentiment Théologique une grande superiorité sur celui que nous venons de proposer. Saint Paul nous apprend que les saints Patriarches (*e*) *n'ont point encore reçu la récompense qui leur avoit été promise ; Dieu ayant voulu, par une faveur particuliére qu'il nous a faite, qu'ils ne reçussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur.* Ils ne sont donc pas encore ressuscitez, ni montez au Ciel avec leurs corps ; car que leur resteroit-il à désirer, s'ils jouissoient en corps & en ame de la béatitude éternelle ?

Le même Apôtre parlant de la résurrection future, dit que JESUS-CHRIST *est les prémices de ceux qui sont endormis du sommeil de la mort*, & qui doivent un jour ressusciter pour toujours ; de plus, si quelqu'un a dû ressusciter & monter au Ciel avec JESUS-CHRIST, c'est sans doute David, saint Jean-Batiste, les Patriarches & les Prophétes enterrez dans la Palestine. Or nous savons que depuis l'Ascension de notre Sauveur, on a continué de montrer leurs Tombeaux & leurs Reliques dans ce pays ; il faut donc conclure qu'ils n'étoient pas ressuscitez pour ne plus mourir ; ou du moins, qu'on ne le croyoit pas dans le pays.

Saint Pierre parlant aux Juifs de Jérusalem, leur dit (*f*) : *Mes Freres, qu'il me soit permis de vous dire hardiment du Patriarche David, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, & que son sépulcre est parmi nous jusqu'à ce jour* Il vouloit prouver que c'étoit de JESUS-CHRIST, & non de lui-même, que David avoit parlé, en disant : *Vous ne laisserez point mon ame dans l'enfer, & vous ne permettrez point que votre saint éprouve la corruption.* Or quelle force auroit eu son raisonnement, si David étoit ressuscité & monté au Ciel avec JESUS-CHRIST, dans son corps glorieux & immortel ? Certainement les Juifs n'auroient pas manqué de lui répondre, que selon ses principes, la Prophétie s'étoit accomplie en la personne de David, qui à la vérité étoit mort, & avoit été mis dans le tombeau ; mais qui étoit revêtu de gloire & d'immortalité, pour ne plus mourir.

Si l'on nous dit que les Reliques de saint Jean, de Samuël, d'Elie, d'Elisée, & les Tombeaux d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, que l'on a montrez dans la Palestine & ailleurs, ne sont pas de très-puissantes preuves, puisque les Tombeaux pouvoient être vuides, & les Reliques suspectes. Mais ceux qui ont cherché & montré ces Reliques & ces tombeaux, ne croyoient pas certainement que ces Saints fussent montez au Ciel avec leurs corps ; & c'est déja une grande raison de douter, lorsqu'on a contre soi la voix des peuples.

Tertullien (*g*) réfute ceux qui croyoient que les Patriarches & les Prophétes étoient montez au Ciel après la résurrection du Sauveur. Il se sert d'assez mauvaises raisons pour montrer qu'il n'y a dans le Ciel que les ames des Martyrs ; & il dit même qu'il avoit écrit un ouvrage exprès pour prouver que toutes les ames, excepté celles des Martyrs, étoient dans les enfers jusqu'au jour du Seigneur (*h*). Nous n'approuvons point ces raisons ; mais nous nous contentons de citer cet Auteur, comme un témoin du sentiment de plusieurs anciens (*i*), qui ont cru que les Saints ne jouissoient de la béatitude, qu'après la résurrection générale, & qui ont avancé cela sans aucune exception, en faveur de ceux qui étoient ressuscitez avec JESUS-CHRIST ; ce qui fait juger qu'ils ne croyoient pas même qu'ils fussent montez au Ciel en ame.

Saint Chrysostome (*k*) dit expressément, que ceux qui ressuscitérent pendant que JESUS-CHRIST étoit à la Croix, moururent de nouveau ; & dans son Commentaire sur l'Epitre aux Hébreux (*l*) : Je dis après l'Apôtre, que les saints Prophétes & les Patriarches de l'ancien Testament n'ont pas encore reçu leur récompense, Dieu voulant qu'ils ne la reçoivent qu'avec nous. Il met du nombre de ces Justes, Abel, Noé, Abraham, & même saint Paul. Il étoit donc bien éloigné de croire que ces Saints fussent dans le Ciel en corps & en ames. Théodoret s'exprime presque de même sur cet endroit de saint Paul (*m*) ; il parle sans aucune exception, ainsi que saint Chrysostome, & il dit que tous les Saints attendent encore leurs couronnes & leurs récompenses. Théophilacte avance que ces Saints ne ressuscitérent (*n*) que pour servir de preuves à la résurrection de JESUS-CHRIST ; & une marque de cela, dit-il, c'est qu'ils moururent après avoir apparu à plusieurs dans Jérusalem. Euthyme (*o*) reconnoît qu'ils ressuscitérent, pour soutenir le témoignage de ceux qui assuroient que JESUS-CHRIST étoit ressuscité ; mais qu'ensuite ils moururent de nouveau ; & c'est le sentiment commun des Grecs, qui tirent ordinairement leurs explications de saint Chrysostome.

Saint Ambroise (*p*) assure positivement que c'est JESUS-CHRIST qui nous a mérité la grace de la résurrection future ; mais aussi que jusqu'à présent il est le seul qui soit ressuscité pour ne plus mourir : *Solus tamen ipse adhuc resurrectione perpetuâ resurrexit.* Il dit ailleurs (*q*), que ceux qui ressuscitérent avec le Sauveur, ne ressuscitérent que pour un tems ; mais que cette résurrection passagére est une preuve de la résurrection éternelle que nous attendons.

Les

(*a*) D. Thom. 3. part. qu. 53. art. 3.

(*b*) *In Matt.* XXVII.

(*c*) *Cornel. à Lapide in Matth.* XXVII.

(*d*) *Rupert. in Joan. l. 6. Comment. p.* 310.

(*e*) *Hebr.* XI. 40.

(*f*) *Act.* XI. 29.

(*g*) *Tertull. l. de anima, c.* 55. *p.* 304.

(*h*) *Habeo etiam de Paradiso à nobis libellum, quo constituimus omnem animam apud inferos sequestrari in diem Domini.*

(*i*) *Vide in primis Iren. l. 5. c. 31. p. 331. nov. Edit. &c.*

(*k*) *Chrysost. homil.* 40. *in* 1. *Cor.* XV. *pag.* 690. *A.* Πάλιν γὰρ ἀναστάντες πάλιν ἀπέθανον, ὡς ὁ ἐν τῇ πηλαΐ, ὡς Λάζαρος, ὡς οἱ ἐν τῷ καιρῷ τοῦ σταυροῦ.

(*l*) *Idem homil.* 28. *in Hebr.* XI. *pag.* 1932. 1933.

(*m*) *Theodoret. in Hebr.* XI. *p.* 452.

(*n*) *Theophilact. in Matt.* 27. *pag.* 178. Ἀνέστησαν δὲ [illegible] τοῦ σημείου, [illegible] πάλιν [illegible], &c.

(*o*) *Euthym. in Matth.* 27.

(*p*) *Ambros. in Job c.* 7. *ad fin.*

(*q*) *Ambros. in Luc. c.* 8. *Sic & resurrectio temporalis in Passione Domini celebratur, ut perpetua illa credatur.*

Digitized by Google

Les Peres que nous avons cité jusqu'ici, n'ont parlé de cette matiére qu'en passant; mais saint Augustin la traite exprès dans sa Lettre à Evode (*a*). Il y rappelle la plupart des preuves que nous avons déja apportées; & après avoir murement pesé ce qui se dit de part & d'autre, il témoigne assez qu'il ne croit pas que les Justes qui ressuscitérent avec JESUS-CHRIST, ou avec lui, ou après lui, car il ne décide rien sur cela, soient ressuscitez pour toujours. Il est persuadé qu'autrement on ne pourroit pas proprement conserver à JESUS-CHRIST la qualité *de premier-né d'entre les morts*, & qu'on donneroit atteinte à ce que dit saint Paul (*b*), que Dieu par un effet de sa bonté pour nous, n'a pas permis que les Saints reçussent leur parfait accomplissement & leur récompense sans nous, & qu'enfin saint Pierre n'auroit pu employer efficacement contre les Juifs incrédules la preuve (*c*) tirée du tombeau de David qui se voyoit encore parmi eux, pour montrer qu'il avoit éprouvé la corruption, & que le Texte du second Pseaume ne le regardoit pas, si ce tombeau eût été vuide, & si ce Prince eût été ressuscité pour ne plus mourir.

(*a*) *Aug. Ep. 164. n. 7. 8. 9.*

(*b*) *Hebr. XI. 40.*

(*c*) *Act. II. 29.*

Saint Thomas (*d*), après avoir rapporté les raisons qu'on apporte pour & contre dans cette dispute, se déclare pour ceux qui tiennent que les Saints qui ressuscitérent avec JESUS-CHRIST, moururent de nouveau; & c'est le sentiment qui nous paroît le mieux fondé dans l'Ecriture, dans les Peres & dans la Tradition. Les raisons qu'on produit pour soutenir que les Saints sont montez au Ciel avec leurs corps ressuscitez, ne sont pas sans replique. Le triomphe de JESUS-CHRIST étoit assez orné par le nombre innombrable des saintes ames qu'il tira de la captivité où elles gémissoient depuis tant de siécles, & qu'il fit entrer dans le Ciel, dont jusqu'alors les portes avoient été fermées. Il étoit juste & convenable qu'il parût dans ce triomphe d'une maniére distinguée des autres, & que son Corps ressuscité & glorieux, entrât le premier dans la gloire; c'en étoit assez, & pour affermir notre Foi, & pour soutenir notre espérance, & pour consoler les Saints, qui attendent comme nous leur résurrection future.

(*d*) *D. Thom. 3. part. qu. 53. art. 3.*

Les Prophétes & les Patriarches qui ressuscitérent pour un tems avec JESUS-CHRIST, étant très-réellement ressuscitez, étoient des témoins indubitables de la vraie résurrection du Sauveur; & il suffisoit que nous fussions bien convaincus que notre Chef est vraiment ressuscité, pour nous assurer que notre corps mortel sera un jour revêtu d'immortalité. Les Saints qui avoient repris leurs corps pour rendre témoignage à la résurrection du Sauveur, les quittérent aussi par son ordre, sans douleur & sans déplaisir, aussi-tôt qu'ils eurent accompli cette fonction, parce qu'ils ne trouvent de plaisir & de joie qu'à faire la volonté du Pere Céleste; Dieu ne marqua ni inconstance, ni repentir, en permettant qu'ils mourussent de nouveau, parce qu'il ne les avoit ressuscité qu'à cette condition; il leur accorda cet honneur & cette grace dans toute sa plénitude; mais il n'étoit pas obligé de leur en accorder une seconde toute différente de la premiere, en les introduisant dans le Ciel avec leurs corps immortels.

Les Peres que l'on a cité pour le sentiment qui tient que ces Saints ressuscitérent pour ne plus mourir, sont de trois sortes. Les uns s'expriment d'une maniére nette & positive, mais ils n'apportent aucune bonne preuve de leur décision. Les autres s'expriment d'une maniére douteuse & incertaine; & les troisiémes ne s'accordent pas avec eux-mêmes, puisqu'on les allégue pour l'affirmative, comme pour la négative. Nous opposons aux premiers d'autres Peres, qui se sont exprimez pour le sentiment contraire d'une maniére aussi claire & aussi expresse, mais mieux soutenue & mieux prouvée. Nous ne comptons point ceux dont le témoignage est obscur & ambigu, non plus que ceux qui ont dit le pour & le contre; nous pourrions les interpréter en notre faveur, comme les autres les prennent en la leur. Un tel témoignage, selon toutes les régles, est nul; & lorsque les Peres & les Auteurs Ecclésiastiques sont partagez, on doit peser leurs raisons, & en faire un bon choix. Or il paroît que les Textes de l'Ecriture que nous alléguons, sont beaucoup plus exprès que ceux que l'on cite pour le sentiment contraire; & nous avons pour nous entre les Peres ceux que l'on considére comme les trois colomnes de la Théologie; saint Chrysostome parmi les Grecs, saint Augustin parmi les Latins, & saint Thomas parmi les Scholastiques.

Ainsi, nous ne craignons point de soutenir que les Saints qui ressuscitérent après la mort du Sauveur, moururent de nouveau pour ressusciter un jour dans la bienheureuse immortalité: Que l'on ne sait ni le nombre, ni les qualitez, ni l'âge de ceux qui ressuscitérent alors; qu'il est indubitable que leur résurrection fut très-réelle, mais que leurs corps n'étoient pas visibles à tout le monde, ni peut-être aussi parfaitement glorieux, que ceux dont les Saints seront revêtus dans le Ciel; mais qu'ils étoient tels qu'il le falloit, pour persuader aux hommes & la resurrection présente de JESUS-CHRIST, & notre résurrection future. Enfin, qu'encore que saint Matthieu (*e*) raconte l'ouverture des monnumens immediatement après la mort de JESUS-CHRIST, il y a toute apparence que tout cela ne se fit qu'après la résurrection du Sauveur, & après son retour des Enfers, où la Foi nous apprend qu'il descendit après sa mort, pour en délivrer les saintes Ames qui y attendoient sa venue.

(*e*) *Matth. XXVII. 52. 53.*

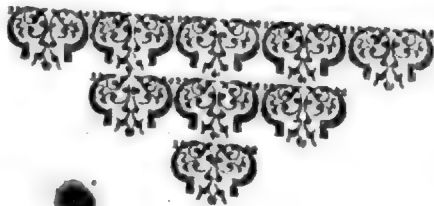

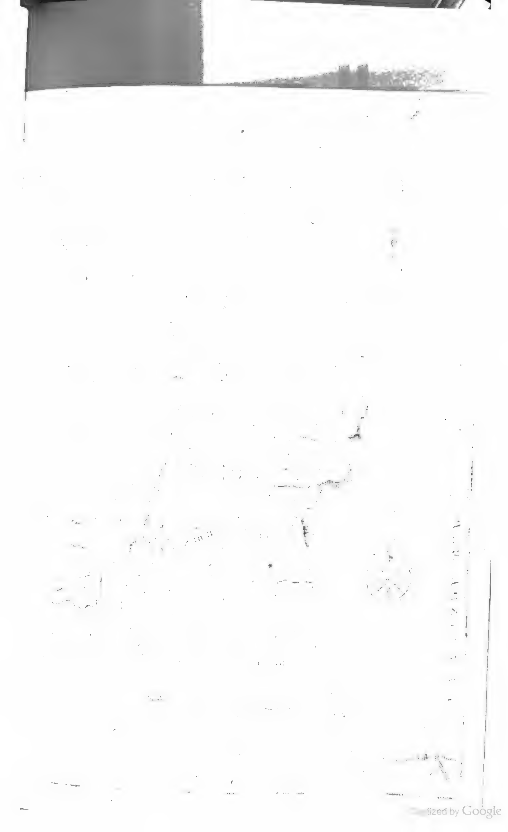

tized by Google

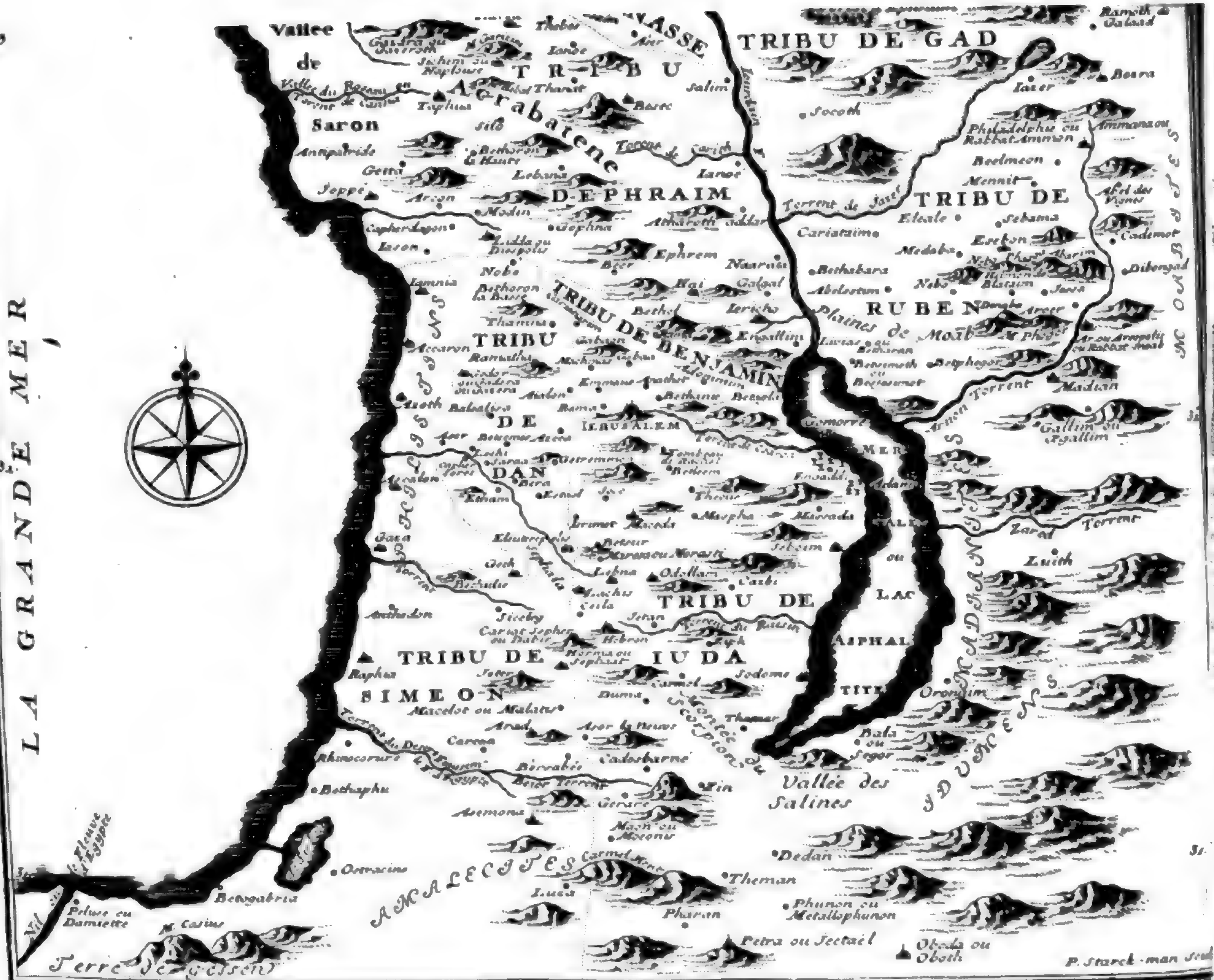

Digitized by Google

# COMMENTAIRE LITTERAL SUR L'EVANGILE DE S. MATTHIEU.

## CHAPITRE PREMIER.

*Généalogie de* JESUS-CHRIST. *Sa conception dans le sein de la Vierge. Soupçons de Joseph, Epoux de Marie. Il est rassûré par un Ange. Naissance de* JESUS *à Bethlehem.*

| | |
|---|---|
| ỳ. 1. *Liber generationis JESU-CHRISTI, filii David, filii Abraham.* | ỳ. 1. Livre de la généalogie de JESUS-CHRIST, fils de David, fils d'Abraham. |

## COMMENTAIRE.

LIBER GENERATIONIS JESU CHRISTI. *Livre de la généalogie de* JESUS CHRIST. C'est
là comme le titre de tout l'Evangile de saint Matthieu (*a*). On peut traduire le Texte par: *Livre*
*de la vie de* JESUS-CHRIST; ou: Livre contenant l'Histoire de la vie, des actions, de la mort
de JESUS-CHRIST. Les Hébreux donnent le nom de *Livre* à toutes sortes d'écrits. Le nom de
*Générations* se prend souvent pour toute l'histoire d'un homme, par exemple (*b*): *Hic est Liber*
*generationis Adam.* Voila l'histoire de la vie d'Adam. Et ailleurs (*c*): *Hæ sunt generationes Joseph.*
Voici le récit de la vie de Joseph. Et dans les Nombres (*d*): *Hæ sunt generationes Aaron & Moïsi, in die quâ*
*locutus est Dominus, &c.* Voila l'histoire de Moïse & d'Aaron, depuis que le Seigneur lui parla au mont Sinaï.
Et en parlant de la création du Ciel & de la Terre (*e*): *Voila la génération du Ciel & de la Terre, au jour qu'ils*
*furent créez*; c'est-à-dire: Voila l'histoire de leur création. Les Juifs donnent au Roman qu'ils ont fait de la vie
de JESUS-CHRIST, le nom de (*f*) *Sepher Toledoth Jesu*, qui est le même que, *Liber generationis Jesu Christi.*
D'autres (*g*) prennent ces premiers mots en ce sens: *Voici le Catalogue généalogique des Ancêtres de* JESUS-
CHRIST. Ou: Voici le dénombrement de ses Aïeux. Il eut pour pere David, Abraham, & les autres, qui for-
ment la plus illustre race qui fût jamais. On y voit la Royauté, la Prophétie, le Sacerdoce réunis dans la personne
d'Abraham & de David. David fut Roi & Prophéte, & Abraham Prêtre & Prophéte. JESUS-CHRIST fut tout
cela d'une maniére suréminente. Saint Matthieu auroit pû aisément, comme saint Luc, remonter jusqu'à Adam;
mais il suffisoit de commencer à Abraham: De là au premier homme, le retour est aisé.

JESU CHRISTI. *De Jesus-Christ.* Saint Matthieu donne à JESUS le nom de *Christ*, qui signifie celui qui a
reçu l'onction; marque de la Royauté ou de la Prêtrise, & qui répond à l'Hébreu (*h*) *Messiah*, qui est le nom

(a) *Ita Maldonat. Menoch. Hamond. alii plures.*
(b) *Genes.* v. 1.
(c) *Genes.* XXXVII. 2.
(d) *Num.* III. 1.
(e) *Genes.* II. 4.
(f) ספר תולדות יהושע
(g) *Grot. Cleric. Annot. in Hamond. Vatab. Alii.*
(h) משיח *Χριστὸς, vel ἠλειμμένος. Unctus.*



Digitized by Google

2. *Abraham genuit Isaac. Isaac autem genuit Jacob. Jacob autem genuit Judam & fratres ejus.*

3. *Judas autem genuit Phares & Zaram de Thamar. Phares autem genuit Esron. Esron autem genuit Aram.*

4. *Aram autem genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Naasson. Naasson autem genuit Salmon.*

5. *Salmon autem genuit Booz de Rahab. Booz autem genuit Obed ex Ruth. Obed autem genuit Jesse. Jesse autem genuit David Regem.*

2. Abraham engendra Isaac. Isaac engendra Jacob. Jacob engendra Juda & ses freres.

3. Juda engendra de Thamar Pharès & Zara. Pharès engendra Esron. Esron engendra Aram.

4. Aram engendra Aminadab. Aminadab engendra Naasson. Naasson engendra Salmon.

5. Salmon engendra Booz de Rahab. Booz engendra Obed de Ruth. Obed engendra Jessé. Et Jessé engendra David *qui fut* Roi.

## COMMENTAIRE.

que les Juifs ont toujours donné au Rédempteur qu'ils attendoient, & qu'ils attendent encore aujourd'hui. Le Sauveur étoit déja connu parmi les Fidéles sous ce nom, lorsque l'Evangéliste écrivoit ceci, comme il le marque ci-après (*a*): *De laquelle est né Jesus, qui est surnommé le Christ.* Et à l'égard de ceux qui ne le croyoient point, & qui ne le reconnoissoient point, il prouve dans la suite qu'il étoit véritablement le Messie.

Filii David, filii Abraham, *Fils de David, fils d'Abraham.* L'Evangéliste nomme David le premier, quoiqu'il fût plus jeune qu'Abraham, parce qu'il avoit au-dessus d'Abraham la qualité de Roi, & qu'il étoit le plus illustre des Aïeux de Jesus-Christ (*b*): & parce que les promesses générales (*c*) de la naissance du Messie qui avoient été faites à Abraham, & ensuite confirmées à la race de Juda (*d*), avoient été déterminées à la famille de David (*e*). Les véritez & la révélation se donnant ainsi du jour l'un à l'autre, & descendant du général au particulier. De plus, comme parmi les Juifs Jesus-Christ étoit connu sous le nom de *fils de David*; au lieu que tous les Hébreux se disoient fils d'Abraham; il falloit pour le différencier, marquer d'abord le nom de David. Dans la Langue Hébraïque, le nom de *fils* ne signifie pas toujours le fils immédiat, mais celui qui descend d'un autre, à quelque distance que ce soit. On peut traduire le Grec par (*f*) *Jesus fils de David & fils d'Abraham*; ou *Jesus fils de David*, lequel David étoit *fils d'Abraham*. Mais la premiere traduction vaut mieux, & est plus conforme au dessein de saint Matthieu.

Comme les Juifs convertis, pour qui il écrivoit principalement, ne doutoient point de la Divinité de Jesus-Christ, il n'a pas jugé nécessaire d'en parler ici (*g*). Il se contente de montrer son Incarnation & sa naissance d'une Vierge; non que ces deux véritez fussent contestées par les Fidéles, mais parce qu'elles étoient contredites par les Juifs incrédules & endurcis. Saint Jean au contraire qui écrivoit parmi les Païens, s'est appliqué à relever & à faire connoître la Divinité du Sauveur, parce que c'étoit la chose à quoi les Gentils trouvoient plus de répugnance & de difficulté.

℣. 2. Abraham genuit Isaac. *Abraham engendra Isaac.* On ne fait entrer ici que les personnes nécessaires pour former la branche généalogique des Ancêtres directs de Jesus-Christ (*h*); on n'y insére ni Ismaël fils d'Abraham, ni Esaü fils d'Isaac, & entre les douze fils de Jacob, on ne parle que de Juda.

℣. 3. Phares, et Zaram de Thamar. *Juda engendra de Thamar, Pharès & Zara.* On sait l'histoire de la naissance de ces deux jumeaux (*i*); il semble que l'Evangéliste l'ait exprès rappellée ici, pour relever le mystére de la préférence du puîné à l'aîné, qui étoit la figure de ce qui devoit arriver entre l'Eglise & la Synagogue (*k*). On remarque aussi (*l*) que l'on ne parle dans cette généalogie que de quatre femmes, dont la réputation n'est pas exemte de reproches. Thamar avoit commis un inceste avec Juda. Ruth étoit Moabite. Rahab étoit Cananéenne, & d'une profession honteuse. Bersabée tomba dans l'adultére avec David. On vouloit nous montrer par ces exemples, que Jesus-Christ qui est venu pour sauver les pécheurs, ne dédaignoit pas d'en reconnoître parmi ses Ancêtres, & qu'il appelloit au salut tous les hommes indifféremment, les justes & les injustes, les pécheurs & les Saints. Maldonnat en donne une raison plus simple. L'Evangéliste a omis les femmes légitimes, & celles dont le mariage ou la condition n'avoient rien d'extraordinaire. Il n'étoit pas nécessaire de parler de ce qui étoit commun: il ne releve que ce qui a quelque circonstance remarquable. Les Hébreux ne rapportent pas ordinairement les femmes dans les généalogies, à moins que comme ici, quelque cause particuliére n'y oblige.

℣. 5. Salmon autem genuit Booz de Rahab. *Salmon engendra Booz de Rahab.* Salmon épousa Rahab, qui avoit reçu les espions à Jérico (*m*). L'Ecriture ne nous apprend en aucun endroit le mariage de Salmon avec Rahab (*n*); elle nous dit simplement (*o*), qu'Aminadab de la Tribu de Juda, fut pere de Naasson; que celui-ci fut pere de Salmon, & Salmon pere de Booz, sans nous dire qui étoit la mere de ce dernier. Mais on ne doute pas que l'Evangéliste n'ait suivi en cela une tradition reçue de son tems, comme indubitable. Car alors on conservoit encore avec une très-grande diligence les Regitres Généalogiques des Familles illustres (*p*). Ces Regîtres sont perdus depuis plus de seize siécles. Eusébe (*q*) dit qu'Hérode fit bruler les Archives où ces monumens autentiques se conservoient. Saint Matthieu a vécu après Hérode; mais ce Prince n'en brula pas toutes les copies qui étoient répandues dans le public, & qu'on gardoit dans les maisons particuliéres. Et quand tous ces écrits auroient été perdus, la mémoire des hommes auroit pu les conserver encore assez long-tems. En effet, le même Eusébe (*r*) remarque que ceux de la famille de David qui se glorifioient d'avoir Jesus-Christ pour

(a) *Infra* ℣. 6.
(b) *Iraneus, l.* 3. *c.* 18. *Chrysost. in Matth. homil.* 2. *Autor Operis imperfect. homil.* 1. *Alii.*
(c) *Genes.* XIII. 15. 16. XVII. 7. XXI. 13. XXII. 17. 18. *Galat.* III, 17.
(d) *Genes.* XLIX. 10.
(e) 2. *Reg.* VII. 12. 13. 14. 16. 1. *Par.* XXII. 10. *Ps.* LXXXVIII. 3. *Psalm.* CXXXI. 11. *Act.* XIII. 23.
(f) [illegible]
(g) *Autor Operis imperfecti.*
(h) *Chrysost. & Theophylact. hic.*
(i) *Genes.* XXXVIII.
(k) *Autor Oper. imperfect. homil.* 1. *Chrysost. Euthym.*
(l) *Hieronym. in Matth. c.* 1. *Theodoret. qu.* 1. *in Ruth. Theophylact. in Matth. Chrysost. Euthym. hic.*
(m) *Josue* II. 1.
(n) *Grot. Hamon. Ligfoot.*
(o) *Ruth.* IV. 20. 21.
(p) *Joseph. contra Appion. l.* 1. *p.* 1036.
(q) *Euseb. Hist. Ecclef. l.* 1. *c.* 7. [illegible]
(r) *Idem ibid.* [illegible]

parent,

6. *David autem Rex genuit Salomonem ex ea quæ fuit Uriæ.*

7. *Salomon autem genuit Roboam. Roboam autem genuit Abiam. Abias autem genuit Asa.*

8. *Asa autem genuit Josaphat. Josaphat autem genuit Joram. Joram autem genuit Oziam.*

9. *Ozias autem genuit Joatham. Joatham autem genuit Achaz. Achaz autem genuit Ezechiam.*

10. *Ezechias autem genuit Manaßen. Manasses autem genuit Amon. Amon autem genuit Josiam.*

6. Le Roi David engendra Salomon, de celle qui avoit été femme d'Urie.

7. Salomon engendra Roboam. Roboam engendra Abias. Abias engendra Asa.

8. Asa engendra Josaphat. Josaphat engendra Joram. Joram engendra Ozias.

9. Ozias engendra Joatham. Joatham engendra Achaz. Achaz engendra Ezechias.

10. Ezéchias engendra Manassé. Manassé engendra Amon. Amon engendra Josias.

## COMMENTAIRE.

parent, selon la chair, montroient leur généalogie dans des Registres fort exacts, par le moyen desquels on concilioit très-aisément les contrariétez apparentes qui se remarquent aujourd'hui entre saint Matthieu & saint Luc.

Et certes, si ces généalogies rapportées dans nos Evangiles eussent été fausses, rien n'étoit plus facile aux Juifs d'alors, que de les convaincre de fausseté, & d'ôter par là toute créance aux Evangélistes pour tout le reste. L'animosité des Juifs, & leur haine contre les Chrétiens, ne les auroient pas épargné dans cette occasion, s'ils avoient eu en main de quoi les convaincre d'imposture. Et à quel reproche ne se seroient point exposé nos Ecrivains, si de gaieté de cœur ils eussent corrompu les Tables généalogiques, dans un tems où tout le monde connoissoit si parfaitement la race Royale de David? Si donc les Hébreux ne leur ont rien reproché sur cela; c'est qu'alors la vérité étoit notoire. Du tems d'Origènes & d'Africain (*a*), on avoit encore dans l'Eglise une tradition venue de la famille même de David & de Jesus-Christ, qui résoudoit ces difficultez, & qui concilioit ces contradictions, comme nous le verrons ci-après. Celse, Porphyre & Julien, qui ont formé quelques difficultez là-dessus, n'ont jamais rien produit de solide contre la croyance de l'Eglise.

Quelques-uns (*b*) ont voulu douter que Rahab qui est nommée ici, soit la même qui reçut les espions de Jérico. D'autres (*c*) ont cru qu'il y avoit eu trois Booz au lieu d'un; parce que l'Ecriture ne nous donne que trois ou quatre personnes pour remplir l'espace de trois cens trente-six ans qui s'écoulérent depuis la prise de Jérico, jusqu'à la naissance de David. Mais le premier sentiment est dénué de toutes sortes de preuves; & le second n'est fondé ni sur aucun Texte de l'Ecriture, ni sur la nécessité. Le Texte sacré (*d*) ne parle jamais que d'un seul Booz; & quoiqu'il ne soit pas ordinaire que quatre hommes se succédant l'un à l'autre, remplissent l'espace de trois cens trente-six ans, la chose n'est toutefois pas absolument impossible, dans un tems où plusieurs hommes vivoient encore plus d'un siécle.

℣. 6. Genuit Salomonem, ex ea quæ fuit Uriæ. *Il engendra Salomon, de celle qui avoit été femme d'Urie.* On pourroit traduire le Grec (*e*) : *David eut Salomon de la femme d'Urie*; comme si Salomon étoit le fruit de l'adultére de David. Mais on sait que Salomon nâquit en légitime mariage après la mort du premier fils que David eut avec Bersabée, & après qu'il l'eut prise pour femme légitime (*f*). Aussi l'Interpréte Latin a suppléé le verbe *fuit*, que nous avons rendu par : *Elle avoit été femme d'Urie*, pour marquer qu'alors elle ne l'étoit plus.

℣. 8. Joram genuit Oziam. *Joram engendra Ozias*, autrement, *Azarias* (*g*), connu par l'entreprise qu'il fit de vouloir offrir de l'encens dans le Temple, & par la lépre dont Dieu le frappa sur le champ (*h*). Ozias n'étoit pas fils immédiat de Joram; il y a trois Rois entre eux. Joram fut pere d'*Ochozias*. Ochosias engendra Joas. Et Joas eut pour fils *Amasias*, pere d'*Ozias*. C'est ce qui paroît par tous les dénombremens, & par la succession incontestable des Rois de Juda.

Mais d'où vient que l'Evangéliste a omis ces trois Princes, Ochozias, Joas & Amasias? On en rapporte deux raisons principales. La premiere est, que saint Matthieu s'étant proposé de garder le nombre de trois fois quatorze dans le dénombrement des Ancêtres de Jesus-Christ, a été obligé de retrancher trois Rois qui se trouvoient de trop dans son Catalogue (*i*). Mais encore, pourquoi ces trois Rois, Ochosias, Joas & Amazias plutôt que d'autres? C'est, dit-on, à cause de leur impiété, ou plutôt, à cause de la prédiction d'Elie (*k*), qui avoit dit que toute la race d'Achab seroit exterminée; ce qui fut executé à la lettre, par la mort de Joram Roi d'Israël & de ses enfans, par la main de Jéhu (*l*), & d'une maniére civile & morale, par le retranchement d'Ochozias fils d'Athalie, fils d'Achab & de Jézabel, & par celui de Joas & d'Amazias, dont la naissance étoit souillée à cause d'Athalie leur aieule. Mais ces raisons ne contentent pas tous les Critiques. Les crimes d'Athalie n'étoient pas une raison pour tronquer une génération. Il ne s'agit point ici de savoir si ces Princes sont sortis d'une femme impie; mais simplement, s'ils sont de la race de David.

D'autres (*m*) ont cru que le retranchement de ces trois noms étoit purement casuel; que l'Auteur n'y avoit aucune part, & qu'il étoit uniquement sur le compte du Copiste, qui avoit été trompé par la ressemblance des noms. Mais d'où vient donc la distribution que fait saint Matthieu de cette généalogie en trois classes, composées chacune de quatorze personnes? Il est certain que le nombre ne s'y trouvera plus, si vous y ajoutez ces trois Rois. Saint Matthieu n'a pas fait cette omission par ignorance; l'erreur est trop grossiére. Il ne l'a pas faite non plus pour tromper son Lecteur; il n'avoit nul interêt à cela, & il risquoit beaucoup à le faire, puisqu'il décrioit par là son Evangile.

---

(a) *African. apud Euseb. loco cit.*
(b) *Theophylact. dubitat. Autor. Oper. imperfecti non audet affirmare.*
(c) *Liran. & alii nonnulli.*
(d) *Ruth.* IV. 20. 21. & 1. *Par.* II. 11. 12. & *Luc.* III. 32.
(e) Δαβὶδ δὲ ὁ βασιλεὺς ἐγέννησε τὸν Σαλομῶντα ἐκ τῆς τοῦ Οὐρίου.
(f) 2. *Reg.* XI. 17. XII. 24.
(g) 4. *Reg.* XV. 1. 1. *Par.* III. 12.

(h) 2. *Par.* XXVI. 21. 4. *Reg.* XV. 5.
(i) *Hieronym. hic. Ita & D. Thom. Jansen. c. 6. Concord. Mariana hic. Barad. l. 5. c. 12. Jansen. Ipr. hic. Abul. qu. 17. Grot. Jun. Vide & Hilar. & Rupert. hic, & Auth. qu. in Matth. inter Opera Aug. t. 3. qu. 85.*
(k) 3. *Reg.* XXI. 21.
(l) 4. *Reg.* IX. X.
(m) *Quid. apud Tyr. Sanct. in* 4. *Reg.* XIX. 18.

11. *Josias autem genuit Jechoniam, & fratres ejus, in transmigratione Babylonis.*

11. Josias engendra Jéchonias & ses freres, vers le tems que les Juifs furent transportez à Babylone.

## COMMENTAIRE.

Mais il a pû, sans donner atteinte à la vérité, disposer ces généalogies d'une maniére plus propre à les faire retenir. Il avoit dans l'Ecriture même des exemples qui l'autorisoient. Les Auteurs sacrez dans des choses fort connues, négligent assez souvent certaines circonstances, & dans les généalogies ils vont à leur but, & ne rapportent que les personnes qui leur sont nécessaires. Dans les Paralipoménes (*a*), on met Sobal comme fils immédiat de Judas, quoiqu'il ne fût que cinq ou six générations après lui. On remarque plusieurs noms omis dans le second Chapitre du premier Livre d'Esdras, comparé au Chapitre septiéme du second Livre. Saint Luc compte dix-neuf personnes entre Salathiel & saint Joseph, & saint Matthieu n'en met que dix. Dans les Auteurs profanes, les Catalogues des Rois des anciennes Monarchies, ne sont pas toujours remplis (*b*). Dans les supputations des années, les Historiens omettent assez souvent les anarchies, les tems de troubles & de disgraces. Plus on est de bonne foi, moins on est circonspect dans des minuties.

℣. 11. JOSIAS AUTEM GENUIT JECHONIAM, ET FRATRES EJUS, IN TRANSMIGRATIONE BABYLONIS. *Josias engendra Jéchonias & ses freres, vers le tems que les Juifs furent menez à Babylone.* Voici encore un passage où l'Évangéliste parlant d'une chose très-connue, s'est exprimé d'une maniére peu exacte; supposant que le Lecteur étoit assez au fait, pour suppléer à ce qui manquoit à son récit. Josias n'eut point de fils du nom de Jéchonias, mais seulement un petit-fils qui succéda à Joakim dans le Royaume de Juda. Quelques-uns (*c*) ont cru que les Copistes avoient ici omis le nom de Joakim, & qu'il falloit restituer le passage de cette sorte (*d*): *osias engendra Joachim & ses freres; & Joachim engendra Jéchonias, qui fut mené captif à Babylone: & depuis la transmigration, Jéchonias engendra Salathiel.* De cette façon la généalogie est entiere.

D'autres (*e*) soutiennent que Jéchonias en cet endroit est le même qui porte le nom de *Joakim*, d'*Eliacim*, ou de *Joachim*, dans les Livres des Rois & des Paralipoménes (*f*), & qu'il est mis ici pour deux personnes; pour lui-même, & pour son fils; ensorte que pour lire le passage dans son intégrité, il faudroit mettre (*g*): *Josias engendra Jéchonias*, autrement Joachim; & le même *Jechonias*, ou *Joachim engendra un autre Jéchonias* ou *Joachim*, qui fut mené captif à Babylone. Sanctius (*h*) soutient que le nom de Jéchonias étoit commun à tous les fils de Josias; il essaie de le prouver par le troisiéme Livre d'Esdras (*i*), comparé au quatriéme des Rois, & au second des Paralipoménes. Celui qui est appellé Joachaz dans ces deux derniers Livres, est nommé Jéchonias dans le troisiéme Livre des Maccabées. Et saint Clément d'Aléxandrie (*k*) donne le nom de *Joachim* à celui que nous appellons *Jéchonias*. Mais de quelque maniére qu'on l'entende, il faudra toujours reconnoître qu'il manque ici le nom d'un Roi, pour remplir la seconde ou la troisiéme classe composée de quatorze personnes; car si l'on met Joakim dans la seconde classe, il n'y en aura que treize; & si l'on joint Jéchonias à cette seconde classe, il n'en restera que treize dans la derniére. C'est ce que saint Jérôme a reconnu, en écrivant sur Daniel, où il reproche à Porphyre son ignorance (*l*).

| | | |
|---|---|---|
| 1. Abraham. | 1. Salomon. | 1. Jéchonias. |
| 2. Isaac. | 2. Roboam. | 2. Salathiel. |
| 3. Jacob. | 3. Abias. | 3. Zorobabel. |
| 4. Juda. | 4. Asa. | 4. Abiud. |
| 5. Pharès. | 5. Josaphat. | 5. Eliacim. |
| 6. Esron. | 6. Joram. | 6. Azor. |
| 7. Aram. | 7. Ozias. | 7. Sadoc. |
| 8. Aminadab. | 8. Joatham. | 8. Achim. |
| 9. Naasson. | 9. Achaz. | 9. Eliud. |
| 10. Salmon. | 10. Ezéchias. | 10. Eléazar. |
| 11. Booz. | 11. Manassé. | 11. Mathan. |
| 12. Obed. | 12. Amon. | 12. Jacob. |
| 13. Jessé. | 13. Josias. | 13. Joseph. |
| 14. David. | 14. *Joakim*, ou *Joachim*. | 14. Jesus. |

JECHONIAM ET FRATRES EJUS, IN TRANSMIGRATIONE BABYLONIS. *Josias engendra Jéchonias & ses freres, vers le tems que les Juifs furent transportez à Babylone.* Il y a ici trois difficultez considérables. La premiere, en ce qu'il est dit, que Josias engendra Jéchosias. Josias n'étoit pas pere, mais aïeul de ce Prince. La seconde roule sur les freres de Jéchonias; ce Prince n'en eut jamais, que l'on sache. La troisiéme, sur le tems de la captivité de Babylone. Josias n'arriva pas jusques-là, étant mort vingt ans auparavant. Mais en rétablissant Joachim dans le Texte, toutes ces difficultez disparoissent. Josias fut pere immédiat de Joachim, ou Eliacim, ou Joakim, & de ses freres, qui sont *Johanan*, *Sédécias* & *Sellum* (*m*). Ou selon le Livre des Rois (*n*), *Joachas*, *Matthanias*, ou *Sédécias*. On ne sait ce que devint Johanan; on croit que *Sellum* est le même que Joachaz. Joakim, ou Eliacim, ou Joachim, fut pere de *Joachin* ou *Jéchonias*, vers le tems de la captivité de Babylone.

(a) 1. *Par.* IV. 1.

(b) *Vide Grot. ad* ℣. 17. *Ligfoot. hor. Hebr.*

(c) *Vide Epiphan. Heres. Epicur. Opus. imperf. in Matth. Maldonat. Paraum. Kemnit. Jac. Capell. alios.*

(d) *Ita ferè legunt Laud.* 2. *Seld.* 4. *Mori* 1. [illegible] *Alii:* [illegible] *Ita plures in variant lect. à Millio collectis. Et alii apud D. Bern. de Montfauc. Diarii Ital. lib.* 1. *c.* 21.

(e) *August. de Consensu Evang. l.* 2. *c.* 4. *Epiphan. Heres. Epicur. Hieronym. hic. Ambros. in Luc. l.* 3. *alii passim.*

(f) 4. *Reg.* XXIII. 34. XXXIV. 1. 2. *Par.* XXXV. 4. 5. S.

(g) *Vide Maldonat. hic, & Sanct. in* 4. *Reg. c.* XIV. 18.

(h) *Sanct. loco citato.*

(i) 3. *Esdr.* 1. 34. *collatum cum* 4. *Reg.* XXIII. 30. & 2. *Par.* XXXVI. 1.

(k) *Clem. Alex. l.* 1. *Strom.*

(l) *Hieronym. in Dan.* 1. *Initio in Evangelio secundùm Matthaum, una videtur deesse generatio, quia secunda* [illegible] *in Joachim desinit filio Josia, & tertia incipit à Joachin filio Joachim. Quod ignorans Porphyrius calumniam struit Ecclesia, suam ostendens imperitiam, dum Evangelista Matthai arguere nititur falsitatem. Vide & Hieronym. in Matth.*

(m) 1. *Par.* III. 15.

(n) 4. *Reg.* XXIII. 30. 34. & XXIV. 17.

*12. Et post transmigrationem Babylonis, Jechonias genuit Salathiel. Salathiel autem genuit Zorobabel.*

*13. Zorobabel autem genuit Abiud. Abiud autem genuit Eliacim. Eliacim autem genuit Azor.*

*14. Azor autem genuit Sadoc. Sadoc autem genuit Achim. Achim autem genuit Eliud.*

*15. Eliud autem genuit Eleazar. Eleazar autem genuit Mathan. Mathan autem genuit Jacob.*

*16. Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ, de qua natus est* JESUS, *qui vocatur* CHRISTUS.

*17. Omnes itaque generationes ab Abraham usque ad David, generationes quatuordecim: & à David usque ad transmigrationem Babylonis, generationes quatuordecim: & à transmigratione Babylonis usque ad Christum, generationes quatuordecim.*

12. Et depuis qu'ils furent transportez à Babylone, Jéchonias engendra Salathiel. Salathiel engendra Zorobabel.

13. Zorobabel engendra Abiud. Abiud engendra Eliacim. Eliacim engendra Azor.

14. Azor engendra Sadoc. Sadoc engendra Achim. Achim engendra Eliud.

15. Eliud engendra Eléazar. Eléazar engendra Mathan. Mathan engendra Jacob.

16. Et Jacob engendra Joseph l'Epoux de Marie, de laquelle est né JESUS, qui est appellé le CHRIST.

17. Il y a donc en tout depuis Abraham jusqu'à David, quatorze générations : depuis David jusqu'à ce que les Juifs furent transportez à Babylone, quatorze générations : & depuis qu'ils furent transportez à Babylone, jusqu'à JESUS-CHRIST, quatorze générations.

## COMMENTAIRE.

Car on peut compter trois tems de la captivité de Babylone. La premiere captivité arriva la quatriéme année de Joakim fils de Josias, l'an du monde 3398. Cette année Nabuchodonosor ayant pris Jérusalem, emmena un grand nombre de captifs à Babylone. La seconde captivité arriva sous le régne de Jéchonias, fils de Joachim, lequel ayant regné trois mois, fut pris captif en 3405. & conduit à Babylone, avec les principaux du pays. Enfin, la derniere captivité arriva aprés la ruine de Jérusalem, la onziéme année de Sédécias, l'an du monde 3416. Voici donc comme il faudroit expliquer le ℣. 11. *Josias engendra Joachim & ses freres : Joachim engendra Jéchonias vers le tems de la premiere captivité de Babylone ; & Jéchonias engendra Salathiel, après le transport des Captifs à Babylone.*

℣. 12. ET POST TRANSMIGRATIONEM BABYLONIS, JECHONIAS GENUIT SALATHIEL. *Et depuis qu'ils furent transportez à Babylone, Jéchonias engendra Salathiel.* Jéchonias ayant été pris par Nabuchodonosor, & transporté à Babylone, demeura dans une espéce de prison jusqu'après la mort de ce Prince. Alors Evilmérodach étant monté sur le trône, tira Jéchonias de cet état d'humiliation, & l'établit en honneur dans sa Cour, & plaça son trône au-dessus des autres Princes qui y étoient (*a*). Jéchonias eut des enfans, & Salathiel son fils continua la race Royale de David.

Jérémie avoit menacé Jéchonias de le réduire en état d'un homme sans enfans (*b*) : *Scribe virum istum sterilem, virum qui in diebus suis non prosperabitur : nec enim erit de semine ejus vir, qui sedeat super solium David.* Ce que quelques-uns ont expliqué, comme s'il n'eût jamais eu d'enfans : mais le vrai sens de Jéremie est, que Jéchonias mourra sans laisser de successeur qui jouisse de son Royaume. Ses enfans mourront en captivité en simples particuliers, sans marque d'honneur, sans dignité. En effet, Jéchonias ayant été pris par Nabuchodonosor, eut pour successeur sur le trône Sédécias son oncle, sous lequel le Royaume de Juda fut détruit. Les Paralipoménes (*c*) donnent pour fils à Jéchonias, *Asir & Salathiel*; mais ni l'un ni l'autre ne revit jamais la Judée. Salathiel eut pour fils Zorobabel, qui revint de captivité, & continua la race de David par *Abiud*, selon saint Matthieu, & par *Resa*, selon saint Luc.

JOSEPH VIRUM MARIÆ. *Joseph époux de Marie.* Il étoit époux de Marie, suivant le style des Hébreux, & Marie étoit son épouse, quoiqu'ils ne fussent que fiancez (*d*); car les Hébreux donnent aux fiancez le nom d'époux & d'épouse, selon saint Jérôme (*e*). Les fautes qu'une personne pouvoit commettre pendant le tems des fiançailles, étoient regardées comme des adultéres; & celui qui auroit corrompu une fille fiancée, auroit été puni de mort, comme coupable d'adultére. *Deut.* XXII. 25. 28. Le fiancé avoit action contre lui, & le faisoit condamner selon la rigueur des Loix. Les fiançailles ne pouvoient être rompues que par un écrit de divorce; c'est ce que montre fort au long Selden, par le témoignage des Auteurs Juifs (*f*). Le mariage ne consiste pas dans l'union des corps, mais dans le consentement des esprits, comme le dit saint Augustin (*g*); & quoique le mariage entre Joseph & Marie n'ait jamais été consommé, il ne laissoit pas de subsister véritablement.

℣. 17. GENERATIONES QUATUORDECIM. *Quatorze générations.* C'est apparemment pour aider la mémoire, que saint Matthieu a partagé ainsi la généalogie de JESUS-CHRIST. Il n'ignoroit pas que depuis Abraham jusqu'à JESUS-CHRIST, il n'y eût plus de quarante-deux générations, pour remplir l'espace de près de deux mille ans (*h*); mais il a voulu conserver ce nombre, pour la raison que nous avons dite; & dans cette vue, il a omis exprès quelques générations, comme on l'a remarqué plus haut. On y a vû que la seconde classe, qui devoit être de quatorze personnes, n'en a que treize, à cause de l'absence de *Joachim*, dont on ne peut guére imputer l'omission qu'aux Copistes.

(a) *Jerem.* XXII. 30. *Vide Text. Hebr.*
(b) *Jerem.* XXII. 30.
(c) 1. *Par.* III. 16.
(d) *Chrysost. in hunc locum homil.* IV. [illegible]
(e) *Hieronym. hic* ℣. 16. *Recordare consuetudinis Scripturarum, quod sponsi viri, & sponsæ vocantur uxores. Ita & in* ℣. 20. *& lib. contra Helvid.*
(f) *Selden. uxor Hebr. l.* 2. *c.* 1. *&* 8.
(g) *Aug. l.* 2. *de Consensu Evangel. c.* 1. *Posse permanere vocarique conjugium, non permixto corporis sexu, sed custodito mentis affectu. Vide & l.* 1. *de Nuptiis & concupisc. c* 11. *& lib.* 5. *contra Julian. cap.* 9. *S. Chrysost. homil.* 4. *in Matth.* ℣. 20.
(h) Abraham est né l'an du Monde 2008. J. C. est né l'an du Monde 4000.

18. *Christi autem generatio sic erat: Cùm esset desponsata Mater ejus Maria Joseph, antequam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu Sancto.*

18. Quant à la naissance de JESUS-CHRIST, elle arriva de cette sorte: Marie sa Mere étant fiancée à Joseph, se trouva grosse, ayant conçu dans son sein *par l'opération* du Saint Esprit, avant qu'ils eussent été ensemble.

## COMMENTAIRE.

ỳ. 18. CUM ESSET DESPONSATA MATER JESU. *La Mere de Jesus étant fiancée à Joseph.* Le terme *desponsata* signifie proprement être fiancée, & il répond exactement au Grec (a), qui signifie la même chose; & c'est ainsi que l'entend Origènes (b), saint Hilaire (c), saint Jérôme (d), saint Basile (e), saint Epiphane (f), saint Bernard (g), saint Chrysostome (h), & plusieurs autres Interprétes (i); & toute la suite du discours insinue ce sentiment. Voyez le ỳ. 20. D'autres Peres & d'autres Interprétes en grand nombre soutiennent que dès le tems de l'Incarnation de JESUS-CHRIST, Marie étoit véritablement mariée, & épouse de Joseph. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, saint Ambroise, l. 2. sur saint Luc, Théophylacte & plusieurs autres, prennent le Texte comme signifiant un vrai mariage.

Mais peut-être que tout ceci n'est qu'une dispute de nom, puisque les fiancées parmi les Hébreux étoient considérées comme des épouses, ainsi qu'on l'a déja dit; en sorte qu'on ne pouvoit les répudier sans des lettres de divorce. Saint Chrysostome (k), l'Auteur de l'Ouvrage imparfait (l), & saint Bernard (m), supposent que c'étoit la coutume des Juifs de donner aux fiancez la garde de leur future épouse; pratique qui paroît contraire à ce que nous voyons usité dans l'Ecriture, & enseigné par les Rabbins, & qu'on ne peut considérer que comme une coutume singuliére des Juifs de certains pays, contraire à ce qui se pratiquoit par tout ailleurs; mais cela confirme toujours ce que nous avons dit, que parmi les Hébreux les fiancées étoient déja considérées comme les épouses de leurs fiancez, & qu'apparemment les fiançailles ne différoient du mariage, que par la consommation. Saint Hilaire (n) enseigne expressément qu'il n'y eut proprement de mariage entre la Vierge & saint Joseph, qu'après la naissance de JESUS-CHRIST.

ANTEQUAM CONVENIRENT, INVENTA EST IN UTERO HABENS. *Marie se trouva grosse avant qu'ils eussent été ensemble.* Ou avant que la Vierge fût conduite dans la maison de son époux (o), & que son mariage eût été accompli. Car parmi les Hébreux, c'est une très-ancienne coutume que les fiancées demeurent en promesse dans la maison de leurs peres pendant plusieurs mois avant la célébration des noces, & avant qu'elles soient données à leurs maris. La femme de Samson (p) demeura long-tems chez ses parens depuis les fiançailles jusqu'aux noces. Les filles de Loth (q) étoient chez leur pere, quoique promises en mariage, lorsque les Anges vinrent pour détruire la ville de Sodome. Encore aujourd'hui chez les Juifs, les filles demeurent en promesse quelquefois six mois, quelquefois un an ou deux, selon que l'on en est convenu, & selon que l'âge de la personne promise le demande (r); car parmi eux, on fiance les filles de fort bonne heure. Il semble que dans l'Afrique la même chose étoit en usage. Saint Augustin (s): *Institutum est ut jam pacta sponsa non tradantur statim, ne vilem habeat maritus, quam non suspiraverit sponsus dilatam.*

Quelques anciens Hérétiques dans Origènes (t), Tertullien (u), Bonose Evêque de Macédoine, dont parle saint Ambroise, Ep. 79. & Helvidius (x), concluoient de ces paroles, *Avant qu'ils eussent été ensemble*, que la Vierge & saint Joseph n'avoient point vécu dans la continence depuis la naissance de JESUS-CHRIST, & qu'ils avoient eu de leur mariage des enfans qui sont nommez dans l'Evangile (y) les freres de JESUS-CHRIST; mais ce sentiment n'a eu que peu de sectateurs, & il a été vivement réfuté par saint Jérôme. On dit tous les jours qu'un homme est mort avant d'executer ses projets; s'ensuit-il qu'il les ait executez après sa mort? On dit qu'un Juge condamne un coupable avant que de l'entendre; s'ensuit-il qu'il l'entende après l'avoir condamné? Les discours ordinaires des hommes sont pleins de pareilles expressions. L'Ecriture elle-même s'exprime ainsi en cent occasions. Voyez *Genes.* VIII. 7. 2. *Reg.* v. *ult. Psalm.* CIX. 1. XCIII. 15. CXXII. 3. *Matth.* XII. 20. & XXVIII. 20. & 1. *Cor.* XV. 25. &c.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, rapporte sur la foi d'une ancienne histoire, que lorsque l'Ange vint trouver Marie pour lui annoncer le mystére de l'Incarnation, & pendant tout le tems de son voyage dans les montagnes de Juda, Joseph étoit absent de la maison; & qu'à son retour, après une absence de plusieurs mois, s'étant apperçu de la grossesse de Marie, qui étoit sensible, il lui fit des reproches de son incontinence, & la menaça des jugemens de Dieu. Mais la Vierge ne pouvant s'excuser, lui répondit en soupirant: *Vive le Seigneur, je ne sai d'où cela est venu.* Cette réponse effraya Joseph; & examinant de près la conduite de Marie, & n'y trouvant rien qui pût la faire soupçonner de libertinage, il aima mieux croire qu'elle avoit conçu sans aucun commerce avec un homme, que de l'accuser d'adultére. Mais cet Auteur est sujet à rapporter quelquefois des faits apocryphes. Il ne paroît pas par l'Evangile que Joseph ait témoigné son inquiétude à Marie, ni que Marie ait cherché à lui découvrir le mystére de ce qui s'étoit passé en elle. Elle attendit en paix & avec humilité que Dieu découvrît son innocence à son époux.

Mais pourquoi le Sauveur a-t-il choisi pour Mere une femme mariée, ou au moins fiancée, puisqu'il devoit

(a) Μνηστευθείσης τῆς μητρὸς αὐτοῦ Μαρίας τῷ Ἰωσήφ.
(b) *Origen. seu alius Autor in divers. Evangel. homil.* 2.
(c) *Hilar. hic. Ergo & conjugis & nomen sponsa suscepit. Et post partum in conjugem recognita tantùm Jesu mater ostenditur.*
(d) *Hieronym. hic. Joseph pene licentiâ maritali futura uxoris omnia noverat. Et* ỳ. 16. *Cum virum audieris, suspicio tibi non subeat nuptiarum. Ita &* ỳ. 20.
(e) *Basil. homil. de Human. Christi generatione, p.* 507.
(f) *Epiphan. Hæres.* 78.
(g) *Bernard. super* Missus est, *seu de Laudib. B. M. homil.* 2. *n.* 12. *Mos Judæorum erat, ut à die desponsationis suæ, usque ad tempus nuptiarum, sponsis sponsæ traderentur custodiendæ, &c.*
(h) *Chrysost. homil.* 4. *in Matth.* ỳ. 20.
(i) *Erasm. Martianay, Baronius, Hammond, Le Clerc, Beza, Schmith, &c.*
(k) *Chrysost. Homil.* 4.
(l) *Autor Oper. imperf. Homil.* 1.
(m) *Bern. serm.* 2. *super* Missus est.
(n) *Hilar. in Matth. Ergo & conjugis nomen sponsa suscepit, & post partum in conjugem recognita tantùm, Jesu Mater ostenditur.*
(o) *Bez. Vat. Spanh. Syr. Ligfoot, Grot. alii passim.*
(p) *Judic.* XIV. XV.
(q) *Genes.* X. X.
(r) *Selden uxor Hebr.* Basnage, Histoire des Juifs, Livre 5. chap. 19. art. 12. Leon de Modène, part. 3. c. 3. *Byna. de Natali Christi, lib.* 1. *c.* 2. *art.* 5.
(s) *August. l.* 8. *Confess.*
(t) *Origen. Homil.* 7. *in Luc. p.* 138.
(u) *Tertull. de Monogam. cap.* 8. *& de hum. Christi, c.* 7. *Vide Hieronym. advers. Helvid.*
(x) *Vide Hieronym. contra Helvid. c.* 2. *& in hunc loc. & Chrysost. Homil.* 4. *Jovinian. apud August. l. de Hæresib. Epiph. hæres.* 78. *de Antidico-Marian.*
(y) *Matth.* XII. 46. 47. XIII. 55. *Marc.* XIII. 31. 33. *Luc.* VIII. 19. 20.

naître

Digitized by Google

19. *Joseph autem vir ejus, cum esset Justus, & nollet eam traducere, voluit occultè dimittere eam.*

19. Or Joseph son mari étant juste, & ne voulant pas la deshonorer, résolut de la renvoyer secretement.

## COMMENTAIRE.

naître d'une Vierge, & que sa naissance miraculeuse devoit faire un article de notre Foi? N'étoit-ce pas là exposer
ce mystére à la calomnie, & fournir des armes & des prétextes à l'incrédulité & à la malice de ses ennemis? On
apporte plusieurs raisons de cette conduite. La premiere, afin de donner un voile à la pudeur de Marie, & une
couverture à sa réputation, en attendant que la merveille de sa virginité féconde se manifestât par les miracles
de son Fils (*a*). Si l'on eût vû une simple fille enceinte, quel scandale pour le peuple, quelle honte pour Marie?
Le Sauveur a mieux aimé que l'on doutât pendant quelque tems de la pureté de sa naissance, que d'exposer la
pudeur de sa Mere au moindre reproche: *Maluit aliquos de sua generatione, quàm de Matris pudore dubitare; nec
putavit ortus sui fidem, Matris injuriis astruendam*, dit saint Ambroise (*b*). 2°. Pour fournir à Marie & à JESUS
un conducteur dans les voyages qu'ils devoient faire de Nazareth à Béthléhem, & de Béthléhem en Egypte; pour
leur donner un aide qui pût gagner par son travail la vie à l'un & à l'autre; & un homme qui pût être le gardien
de la pureté de Marie, & le témoin de la naissance miraculeuse & de la vie admirable de JESUS-CHRIST. Quel-
ques Anciens (*c*) ajoutent une troisiéme raison: C'étoit pour cacher au démon l'Incarnation du Messie. L'ennemi
du genre humain n'ignoroit pas que le Christ ne dût naître d'une Vierge; ainsi il ne pouvoit soupçonner une
femme mariée d'être sa mere. Il le vit donc naître, grandir & paroître dans le monde, sans pouvoir le distinguer
du reste des hommes. Si le démon l'eût connu, auroit-il osé le tenter, & engager les Juifs à le crucifier? *Si enim
cognovissent, numquam Dominum gloriæ crucifixissent* (*d*)?

℣. 19. JOSEPH CUM ESSET JUSTUS, ET NOLLET EAM TRADUCERE. *Joseph étant juste, & ne
voulant pas la deshonorer.* Quelques-uns (*e*) ont cru que saint Joseph sachant le mystére de l'Incarnation du Verbe,
& pénétré d'une profonde vénération pour la sainte Vierge, prit la résolution de la quitter, ne se croyant pas
digne de demeurer avec elle. Mais l'opinion contraire est bien plus suivie (*f*) & plus probable. Joseph n'apprit
le mystére qu'après que l'Ange lui eut dit: ℣. 20. *Ne craignez point de prendre Marie pour votre épouse; car ce
qui est engendré en elle, est du saint Esprit.*

Avant cette apparition étant persuadé de la pudeur & de la vertu de Marie, il n'osa ni la condamner, ni la dif-
famer comme adultére. Il crut que ce qu'il voyoit dans elle, venoit plutôt de quelque violence qu'elle auroit souf-
ferte, ou de quelque autre cause qui lui étoit inconnue, que d'un commerce honteux & illicite. Il jugea que le
parti qu'il pouvoit prendre, suivant la justice, étoit de suspendre son jugement, & de se retirer de son pays sous
quelque prétexte; ou de donner secrettement à Marie un écrit de divorce en présence de deux témoins, au lieu
de la répudier d'une maniére éclatante & ignominieuse; car on prétend que cette maniére de répudier sans so-
lemnité, étoit quelquefois en usage parmi les Hébreux (*g*). Ou enfin de lui dire secrettement, qu'il renonçoit
à tout engagement avec elle, & qu'elle pouvoit se marier à qui elle vouloit. Ces sortes de séparations & de di-
vorces qui se faisoient librement de part & d'autre, & sans formalitez, étoient les plus simples & les plus aisées,
sur tout lorsque le mariage n'étoit encore ni conclu ni consommé.

L'on n'est point d'accord sur le sens du terme de *Juste* en cet endroit. Quelques-uns (*h*) l'entendent de la
justice rigoureuse qui nous rend exacts à rendre à chacun ce qui lui est dû, & ponctuels à observer les ordonnan-
ces du Seigneur. Joseph voyant sa fiancée enceinte, ne crut pas pouvoir sans peché, demeurer plus long-tems
avec elle, suivant cette parole de l'Ecriture (*i*): *Celui qui retient une adultére, est un insensé & un impie.* Il prit
donc la résolution de la quitter ou de la répudier. Mais comme il n'étoit pas certain qu'elle se fût prostituée vo-
lontairement, il ne voulut pas la diffamer, ni l'exposer à la rigueur de la Loi, qui condamnoit l'adultére à être
lapidée (*k*). Il suivit en tout cela les regles de la plus exacte justice. Il ne porta pas son jugement au-delà de ses
connoissances. La preuve de la grossesse de Marie étoit évidente; c'en étoit assez pour l'autoriser à l'abandonner;
mais il n'étoit pas certain qu'elle fût coupable d'adultére, ni par conséquent qu'elle méritât la mort.

D'autres (*l*) prennent le nom de *Juste*, dans le sens de doux, de clément, de misericordieux. Joseph étoit
persuadé que la Loi lui permettoit, mais ne l'obligeoit pas de faire punir son épouse adultére (*m*); il aima mieux
user de clémence, & se retirer, ou la répudier, que la diffamer & l'exposer à une mort ignominieuse. Il est
certain que dans l'ancien & le nouveau Testament, le nom de *Juste* se prend souvent pour *miséricordieux*, &
celui de justice pour miséricorde: Par exemple (*n*): *Délivrez-moi du sang, & ma langue publiera votre justice.*
Et ailleurs (*o*): *Exaucez-moi dans votre justice.* Et l'Ecclésiaste (*p*): *Ne soyez point trop juste*; c'est-à-dire, selon
les Hébreux (*q*), n'usez point d'une trop grande clémence comme Saül envers Agag Roi des Amalécites (*r*).
Et saint Paul (*s*) en parlant de JESUS-CHRIST: *Le Seigneur nous a donné le pardon de nos péchez par son sang,
pour nous donner des preuves de sa justice.* Et ailleurs (*t*): *Dieu a répandu ses biens, il les a départis aux pauvres;
sa justice subsiste dans tous les siécles.* Et l'Apôtre saint Jean (*u*): *Nous avons pour Avocat auprès du Pere Céleste
JESUS-CHRIST, qui est tout rempli de justice*, c'est-à-dire, de miséricorde: *Jesum Christum justum.* Rien n'em-
pêche que l'on ne l'explique en ce sens dans ce passage.

Les Peres (*x*) prennent communément ici le nom de *Juste*, pour un homme vertueux, agréable à Dieu, orné
de toutes les qualitez qui rendent un home moralement bon, juste & parfait. On peut réunir les trois sens, &

(a) *Origen. Homil. 1. in diverſ. Evang. Hilar. can. 1. Matth. Chryſoſt. homil. 4. Baſil. Homil. de humana Chriſti gener. Theophylact. hic. Bern. ſerm. 2. in Miſſus eſt.*

(b) *Ambroſ. l. 2. in Luc.*

(c) *Ignatius Martyr. Epiſt. ad Epheſios. Origen. Homil. 6. in Luc. Hieronym. Chryſoſt. hic. Autor Oper. imperfect. Homil. 3. alii plerique.*

(d) *1. Cor. 11. 8.*

(e) *Origen. Homil. 1. in diverſ. Evang. Baſil. tom. 1. Homil. 25. Bernard. ſuper Miſſus eſt.*

(f) *Chryſoſt. hic. Aug. Ep. olim 54. nunc 153. & ſerm. olim 16. de Verb. Domini, nunc 82. Hieronym. in Matth.*

(g) *Vide Bynæ. de Natali Chriſti, l. 1. c. 2. art. 9. 10. 11. 12.*

(h) *Brug. Piſc.*

(i) *Prov. XVIII. 22. Vide Chryſoſt. & Hieron. hic. Aug. l. 1. c. 19. Retract. Baſil. can. 9. & 21. ad Amphiloch.*

(k) *Levit. XX. 10.*

(l) *Grot. Druſ. Hammon. Spanh. dub. Evang. Came. Priceus, Martianaus, Cnatbul. Gataker., Cleric. ad Hammon. Toynard. Vide & Aug. Serm. 5. nov. edit. n. 9. & Chryſoſt. Homil. 4.*

(m) *Ambroſ. in Pſalm. CXVIII. Serm. 7.*

(n) *Pſalm. L. 16.*

(o) *Pſalm. CXLII. 1.*

(p) *Eccleſ. VII. 17. Noli eſſe juſtus multum*

(q) *Chald. & Midras, & Rabb. Haccados, & Salom. in eund. locum.*

(r) *1. Reg. XV. 22. 23.*

(s) *Rom. III. 25. 26.*

(t) *2. Cor. IX. 9. & Pſalm. CXI. 9. Prov. XI. 18. 24.*

(u) *1. Joan. II. 1.*

(x) *Chryſoſt. Autor Oper. imperf. Ita Maldon.*

20. *Hæc autem eo cogitante, ecce Angelus Domini apparuit in somnis ei, dicens: Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam; quod enim in ea natum est, de Spiritu sancto est.*

20. Mais lorsqu'il étoit dans cette pensée, un Ange du Seigneur lui apparut en songe, & lui dit: Joseph, fils de David, ne craignez point de prendre avec vous Marie votre femme; car ce qui est formé dans elle vient du saint Esprit.

21. *Pariet autem Filium, & vocabis nomen ejus* JESUM: *ipse enim salvum faciet populum suum à peccatis eorum.*

21. Et elle enfantera un Fils, à qui vous donnerez le nom de JESUS; parce que ce sera lui qui sauvera son peuple, *en le délivrant* de ses péchez.

22. *Hoc autem totum factum est, ut adimpleretur quod dictum est à Domino per Prophetam, dicentem:*

22. Or tout cela se fit pour accomplir ce que le Seigneur avoit dit par le Prophete, en ces termes:

## COMMENTAIRE.

dire que saint Joseph avoit toutes les vertus qui peuvent être renfermées sous le nom de Juste, soit qu'on l'entende de la justice rigoureuse, ou de la clémence, ou de la vertu la plus parfaite.

Le verbe *traducere*, que nous traduisons par *diffamer*, signifie, selon la force de l'original Grec (a), faire un exemple de quelqu'un, l'exposer à la honte & à l'ignominie par un supplice public & exemplaire, comme les voleurs, les meurtriers qu'on fait mourir sur les potences & sur les échaffaux, pour inspirer de la terreur aux autres, Saint Augustin (b) dit que plusieurs Exemplaires Latins lisent: *Nolens eam divulgare.*

℣. 20. NOLI TIMERE ACCIPERE MARIAM CONJUGEM TUAM. *Ne craignez point de prendre avec vous Marie votre femme.* Ne craignez point de l'épouser & de la prendre dans votre maison. Car nous supposons que jusqu'alors Marie étoit demeurée dans la maison de son pere (c), suivant la coutume du pays. Après ceci, Joseph la prit pour femme; il la conduisit dans sa maison. ℣. 24. *Accepit conjugem suam.*

QUOD ENIM IN EA NATUM EST, DE SPIRITU SANCTO EST. *Car ce qui est formé dans elle, vient du saint Esprit.* N'ayez nulle inquiétude sur l'intégrité & sur la fidélité de votre épouse; car le fruit qu'elle porte, n'est pas une production du crime & de l'adultére, c'est l'œuvre du saint Esprit. Marie n'a point vû d'autre époux que le saint Esprit, qui a formé dans son sein le germe du salut. Ce n'est pas à dire que le saint Esprit soit le Pere de JESUS-CHRIST, en y prenant ici ce nom de *Pere* d'une maniere grossiére & charnelle (d). Mais le saint Esprit par sa vertu a donné la fécondité à Marie, & une fécondité surnaturelle & toute miraculeuse. Toute la sainte Trinité a concouru sans doute à l'Incarnation du Verbe, suivant cette maxime reçue dans l'Ecole, que toute la Trinité concourt aux œuvres qui se font hors d'elle; mais on rapporte communément l'Incarnation au saint Esprit, comme au principe des œuvres de vie, de libéralité, de bonté; de même qu'on attribue pour l'ordinaire au Pere celles qui regardent la puissance & le domaine; & au Fils, celles où la sagesse éclate principalement.

Ce qui est dit: *Quod in ea natum est*, ne prouve pas, comme l'ont prétendu quelques-uns (e), que le Corps du Sauveur ait été crée tout d'un coup dans le sein de la Vierge; mais simplement, que Marie est vraiment la Mere de JESUS-CHRIST, qu'elle a fourni la matiére à son Corps; que ce Corps s'est formé insensiblement dans son sein, comme les corps des autres enfans.

℣. 22. PARIET AUTEM FILIUM, ET VOCABIS NOMEN EJUS JESUM. *Elle enfantera un Fils, à qui vous donnerez le nom de Jesus.* L'Ange rassure saint Joseph, en lui donnant pour signe une chose future, mais prochaine. Marie est enceinte d'un Fils qui portera le nom de *Jesus*, & qui sera le Sauveur de son peuple. Dans le style de l'Ecriture, il est assez ordinaire de dire qu'une chose *sera appellée*, pour dire qu'elle sera. Ainsi, quand l'Ange dit que le Fils de Marie sera appellé *Jesus* ou *Sauveur*, il veut marquer qu'il en remplira tous les devoirs; qu'il sera Sauveur de nom & d'effet. On donne ici à Joseph l'honneur de nommer JESUS. Mais dans saint Luc, l'Ange dit à Marie (f): *Vous lui donnerez le nom de Jesus.* Chez les Hébreux c'étoit tantôt le pere & tantôt la mere qui imposoit le nom à ses enfans; il n'y avoit sur cela aucun usage uniforme. On voit divers exemples pour l'un & pour l'autre. Le premier Auteur du nom de JESUS, étoit Dieu même. Joseph & Marie n'étoient que les executeurs de ses ordres.

℣. 22. HOC AUTEM TOTUM FACTUM EST, UT ADIMPLERETUR, &c. *Tout cela se fit pour accomplir ce que le Seigneur avoit dit par le Prophéte.* La plupart des Grecs, après saint Chrysostome (g), croient que ceci est une suite du discours de l'Ange à saint Joseph. Tout ce qui est arrivé à Marie votre épouse, le secret dans lequel tout ceci s'est passé, le silence qu'on a gardé à votre égard; tout cela étoit dans les desseins de Dieu, pour accomplir ce qu'il avoit autrefois prédit par ses Prophétes; ainsi rassurez-vous, & dissipez les soupçons qui se sont formez dans votre cœur.

Mais les autres Peres & les Commentateurs croient que c'est une réflexion de l'Evangéliste, qui dit que l'Incarnation de JESUS-CHRIST dans le sein de Marie, est une suite de la Prophétie d'Isaïe que nous allons rapporter. Au reste, cette maniére de parler: *Afin que la Prophétie s'accomplit*, ne se prend pas toujours dans la rigueur, comme si réellement la chose prédite étoit la raison de ce qui arrive; ou que la chose qui arrive, soit une suite & un effet de ce qui est prédit. Souvent cela ne veut dire autre chose, sinon: En cela se vérifie ce qui a été dit par le Prophéte. Ou bien: Alors se vit l'accomplissement de la Prophétie, &c. Cette remarque doit avoir lieu en plusieurs endroits du nouveau Testament (h), comme on le verra ci-après.

(a) Παραδειγματίσαι. *Vide Grot. hic. Scultet, alios in Synopsi critic.*
(b) *August. serm. 51. nov. Edit. n. 9.*
(c) *Ita Origen. Basil. Epiphan. Hilar. alii sup. citati, ad* ℣. 18. *Vide & Vatab. Pisc. Drus. Bez. Grot. Toynard, alios.*
(d) *Autor Operis imperfecti. Unigenito Deo Virginem ingressuro, Spiritus sanctus præcessit, ut præcedente Spiritu sancto, in sanctificatione nasceretur Christus secundùm Corpus, divinitate ingrediente pro semine.*
(e) *Basilius Homil. 25. tom. 1. de Human. Christ. generat.* [illegible] ἐγένετο τοῦ Κυρίου. Εὐθὺς γὰρ τέλειον ἐν τῇ σαρκὶ τὸ κυοφορούμενον, [illegible]
(f) *Luc. 1. 12.*
(g) *Chrysost. Homil. 5. Theophylact. Euthym. alii Græci.*
(h) *Vide Hammond. hic, & Grot.*

23. *Ecce Virgo in utero habebit, & pariet Filium, & vocabunt nomen ejus Emmanuël; quod est interpretatum, Nobiscum Deus.*

24. *Exurgens autem Joseph à somno, fecit sicut præcepit ei Angelus Domini, & accepit conjugem suam.*

25. *Et non cognoscebat eam, donec peperit Filium suum primogenitum: & vocavit nomen ejus* Jesum.

23. Une Vierge concevra, & elle enfantera un Fils, à qui on donnera le nom d'Emmanuël; c'est-à-dire, Dieu est avec nous.

24. Joseph s'étant donc éveillé, fit ce que l'Ange lui avoit ordonné, & prit sa femme avec lui.

25. Et il ne l'avoit point connue, quand elle enfanta son Fils premier-né, à qui il donna le nom de Jesus.

## COMMENTAIRE.

℣. 23. Ecce Virgo in utero habebit, &c. *Une Vierge concevra, & elle enfantera un Fils à qui on donnera le nom d'Emmanuël.* On ne peut rien de plus exprès que cette Prophétie, pour l'intégrité de la sainte Vierge. Nous avons examiné dans une Dissertation expresse sur Isaïe, les divers sens qu'on lui donne, & nous avons montré, qu'on ne pouvoit raisonnablement douter qu'elle ne regardât la naissance du Messie d'une Mere Vierge, 1°. A cause de la clarté des termes dans lesquels elle est conçue. 2°. Par l'autorité des Apôtres & des Juifs de leur tems, qui l'entendoient ainsi. Si ce n'eût pas été la tradition constante de l'Eglise Juive, que le Messie devoit naître d'une Vierge, les Apôtres & les Disciples se seroient-ils avisez d'avancer une chose si incroyable & si difficile à prouver? Et les Juifs, persuadez comme ils l'étoient, que le Messie devoit naître d'une Vierge, auroient-ils pû croire en Jesus-Christ, si on ne leur eût clairement montré, que Marie Mere de Jesus, étoit véritablement Mere & Vierge?

*Emmanuel* signifie, *Dieu est avec nous.* C'étoit une Prophétie de la Divinité du Fils de Dieu. Si Jesus n'a pas porté dans le monde le nom d'*Emmanuel*, il en a possédé toute la réalité (a); il a été un Dieu caché; il a prouvé sa Divinité par une infinité de miracles. C'en est assez pour montrer l'accomplissement de la Prophétie. *Etre appellé*, se met très-souvent pour *être* simplement, comme on l'a déja vû. Saint Jean a dit de Jesus-Christ (b): *Le Verbe s'est fait chair, & a habité parmi nous.*

℣. 25. Et non cognoscebat eam, donec peperit Filium suum primogenitum. *Et il ne l'avoit point connue, lorsqu'elle enfanta son fils premier-né.* Joseph prit Marie dans sa maison, & la reçut pour son épouse, selon les coutumes de sa Nation; mais il garda toujours avec elle une parfaite continence, tant avant qu'après la naissance de Jesus. Quelques Hérétiques (c), comme on l'a déja remarqué, s'étoient imaginé que la sainte Vierge avoit eu quelques enfans de saint Joseph depuis la naissance de son premier-né. Ce nom de *premier-né*, joint à cette particule *donec*, *jusqu'à ce qu'elle eût enfanté*, & les freres de Jesus-Christ dénommez dans l'Evangile, sembloient donner quelque couleur à cette opinion. Mais elle est réfutée par toute l'antiquité Chrétienne, qui a toujours cru que Marie avoit conservé sa virginité après comme avant son enfantement. Le terme de *premier-né* n'emporte pas toujours l'idée d'autres enfans qui seroient venus après (d); il marque simplement, que Marie n'en avoit point eu auparavant (e). *Primogenitum non eum vocant (Scriptura) quem fratres sequantur, sed qui primus natus sit*, dit saint Jérôme sur cet endroit.

La particule *jusqu'à ce que*, ne dit pas non plus que la chose dont on parle, soit arrivée après cela; mais seulement, qu'elle n'arriva pas jusqu'à ce tems. Quand on dit que Jesus-Christ régnera jusqu'à ce que son Pere lui mette tous ses ennemis sous les pieds (f) veut-on marquer qu'il cessera de régner quand il lui aura assujetti tous ses ennemis? Quand on dit qu'un homme n'a pas voulu pardonner à son ennemi jusqu'à la mort, cela veut-il dire, qu'il lui a pardonné après sa mort? Quand saint Paul dit à Timothée (g): *Vaquez à la lecture jusqu'à ce que je vienne*; est-ce à dire qu'il n'y vaquera plus après la venue de saint Paul? Voyez *Genes.* xxvii. 15. 1. *Reg.* xv. 35. *Isai.* xlvi. 4. *Matth.* xii. 20. & ci-devant sur le ℣. 18.

Saint Hilaire (h), saint Epiphane (i), Theophylacte (k), & plusieurs autres (l) Anciens, ont cru que saint Joseph avoit eu des enfans d'une autre femme avant son mariage avec la sainte Vierge, & que ce sont ces enfans que l'écriture appelle les freres de Jesus-Christ. Origènes (m) remarque que c'est le faux Evangile de saint Pierre, ou celui de saint Jacques, qui ont donné lieu à cette opinion. Saint Epiphane dit ailleurs (n), que la Vierge avoit échu à saint Joseph par le sort qu'on jettoit sur les veuves & sur les vierges que l'on nourrissoit dans le Temple, pour les donner à des hommes de leurs Tribus. Mais toutes ces traditions n'ayant aucun fondement dans la véritable Histoire, ne sont dignes d'aucune considération.

Saint Hilaire, cité dans saint Thomas sur cet endroit, & l'Auteur de la Glose ordinaire, avancent que la sainte Vierge pendant tout le tems qu'elle porta notre Sauveur dans son sein, avoit la face si resplendissante, que Joseph son époux ne put la regarder fixement, ni remarquer les traits & la forme de son visage; & c'est, disent-ils, ce que l'Evangéliste a voulu marquer ici, en disant que *Joseph ne connut Marie son épouse, qu'après qu'elle eut enfanté son premier-né.* Car alors l'éclat qui brilloit sur son visage ayant disparu, Joseph commença à la voir & à la connoître des ieux du corps; mais non pas d'une maniére charnelle. Opinion indigne de saint Hilaire, où on ne la trouve point, & qui ne mérite pas d'être relevée.

---

(a) *Justin. qu.* 132. *ad Orthodox. Tertull. contra Judæos, & l.* 3. *contra Marcion, Lactant. l.* 4. *c.* 12. *de vera Sapientia, &c.*
(b) *Joan.* 1. 14.
(c) *Eunom. apud Autor Oper. imperf. Helvid. apud Hieronym. Jovinian. apud August. Anti-dicomar. apud Epiphan.*
(d) *Vide* 1. *Par.* ix. 5. xxiii. 16. 17.
(e) *Vide Hieronym. hic, & advers. Helvid. Epiphan. Hæresi* 78. *Opus imperfect. in Matth. Maldonat. Grot. alios passim.*
(f) *Psalm.* cix. 1. 1. *Cor.* xv. 25.
(g) 1. *Timoth.* iv. 13.
(h) *Hilar. in Matth. hic.*
(i) *Epiphan. hæres.* 78. *n.* 7.
(k) *Theophylact. in Matth.* xiii.
(l) *Origen. in Matth.* xiii.
(m) *Origen. ibid.*
(n) *Epiphan. in ancherato.*

# CHAPITRE II.

*Adoration des Mages. Fuite de* JESUS *en Egypte. Meurtre des Enfans de Béthléhem par Hérode. Retour de* JESUS *de l'Egypte.*

℣. 1. *Cum ergo natus esset* JESUS *in Bethlehem Juda in diebus Herodis Regis; ecce Magi ab Oriente venerunt Jerosolymam,*

℣. 1. JESUS étant donc né dans Béthléhem, *ville de la Tribu* de Juda, du tems du Roi Hérode; des Mages vinrent de l'Orient en Jérusalem,

## COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM ERGO NATUS ESSET JESUS IN BETHLEHEM JUDA. *Jesus étant né à Béthléhem de Juda.* Les Exemplaires Grecs, & les Peres qui ont écrit en cette Langue, lisent (*a*): *Béthléhem de Judée.* Mais les Exemplaires Latins portent: *Béthléhem de Juda* (*b*), pour la distinguer d'une autre Béthléhem de la Tribu de Zabulon (*c*). Celle de Juda étoit aussi au midi, & à deux lieues de Jérusalem. On verra dans saint Luc (*d*) comment la Providence permit que la sainte Vierge, qui avoit sa demeure à Nazareth, vînt dans la Tribu de Juda & à Béthléhem, pour y faire ses couches, afin que les Prophéties fussent accomplies.

IN DIEBUS HERODIS REGIS (*e*). *Du tems du Roi Hérode.* C'est le grand Hérode fils d'Antipater, & Iduméen d'origine, qui régna trente-sept ans dans la Judée, à commencer au tems qu'il fut établi Roi de ce pays par les Romains. JESUS-CHRIST nâquit la derniére année de son régne. Comme il y a plusieurs Princes de ce nom marquez dans les Livres du nouveau Testament, il est bon d'en donner la liste & la généalogie.

Hérode le Grand, fils d'Antipater, épousa jusqu'à dix femmes, dont il eut des enfans (*f*). La premiere fut *Doris*, que l'on croit avoir été Iduméenne, qu'il épousa n'étant encore que particulier, dont il eut *Antipater*, l'aîné de ses fils, qu'il fit mourir cinq jours avant sa mort.

La seconde fut *Mariamne*, de la race des Asmonéens, qui fut mere d'*Alexandre* & d'*Aristobule*, qu'Hérode fit mourir à Sébaste (*h*). Aristobule laissa des enfans, dont on parlera ci-après.

La troisiéme fut *Mariamne*, fille du Grand-Prêtre Simon, qui fut mere d'*Hérode*, autrement *Philippe*, & de *Salomé*. Hérode ou Philippe épousa Hérodias, mere de cette danseuse, qui demanda la tête de Jean-Batiste (*i*). Salomé avoit été mise dans le testament du grand Hérode, comme seconde héritiére après Antipater; mais son nom en fut rayé, lorsqu'on eut découvert que *Mariamne* sa mere étoit complice des crimes d'*Antipater*, fils aîné du Grand Hérode (*k*).

La quatriéme femme du Grand Hérode, fut *Maltace*, Samaritaine, qui eut pour fils *Archelaüs* & *Philippe*. Le premier posséda la moitié du Royaume de son pere, sous le nom de Tétrarchie; savoir, l'Idumée, la Judée & la Samarie (*l*). Il régna neuf ans. Ayant été accusé devant l'Empereur Auguste, il fut relegué à Vienne dans les Gaules, où il mourut (*m*). C'est cet Archélaüs dont il est parlé ici ℣. 22.

Son frere *Philippe* épousa Salomé la danseuse, fille d'Hérodias, & mourut sans enfans.

La cinquiéme femme du Grand Hérode, fut *Cléopatre*, native de Jérusalem. Elle fut mere d'*Hérode*, surnommé *Antipas*, lequel épousa *Hérodias*, femme de son frere Philippe, & de son vivant. Il en fut repris par saint Jean-Batiste (*n*). Et ayant fait mettre ce saint Précurseur en prison, il lui fit trancher la tête, suivant la promesse qu'il en avoit faite témérairement à la fille d'Hérodias son épouse, qui lui avoit plu en dansant devant lui (*o*). C'est lui-même qui tâcha de prendre JESUS-CHRIST, & qui avoit dessein de le faire mourir (*p*). C'est à lui que Pilate renvoya le Sauveur durant sa Passion (*q*). Il fut relegué à Lyon; & s'étant sauvé en Espagne, il y mourut avec Hérodias son épouse (*r*).

La sixiéme fut *Pallas*, dont il eut Phasaël, dont l'histoire n'a nul rapport au nouveau Testament.

La septiéme nommée *Phedre*, fut mere de Roxane, laquelle épousa le fils de Phéroras.

La huitiéme fut *Elpide*, mere de Salomé, laquelle épousa un autre fils de Phéroras.

Le nom des deux autres femmes d'Hérode ne nous est pas connu, & ne fait rien à notre histoire, non plus que Pallas, Phædre & Elpide, dont nous ne rapportons ici les noms, que pour suppléer au défaut d'exactitude que l'on pourroit nous reprocher.

Aristobule fils d'Hérode le Grand & de Mariamne Asmonéene, laissa deux fils & une fille; savoir, *Agrippa*, *Hérode* & *Hérodias*, fameuse par son mariage incestueux avec Antipas, qu'elle épousa du vivant de Philippe son frere.

*Agrippa*, autrement nommé *Hérode*, fut mis en prison par Tibére, pour quelques discours inconsidérez qu'il avoit fait contre lui, & en fut ensuite délivré par Caligula, qui l'établit Roi en Judée (*s*). C'est lui qui fit mourir saint Jaques, & qui mit saint Pierre en prison, comme il est marqué dans les Actes (*t*). Il mourut à Cézarée de la maniére qui est racontée dans les Actes & dans Joseph (*u*). Il laissa un fils nommé *Agrippa*, dont on parlera ci-après.

(a) Ἐν Βηθλεὲμ τῆς Ἰουδαίας.
(b) *Hieronym. hic, & in Mich.* v.
(c) *Josue* XIX. 15. *Judic.* XII. 8.
(d) *Luc.* I. 26. II. 1. *& sequ.*
(e) Ces paroles ne se trouvent point dans plusieurs Manuscrits Grecs. *Vide Not. Mill. hic.*
(f) *Euseb. l.* 1. *c.* 9. *p.* 27.
(g) *Joseph. lib.* 1. *de Bello, c.* 21. *& Antiqu. l.* XVII. *c.* 10.
(h) *Joseph. Antiqu. l.* XVI. *c.* 13. *de bello, l.* 1. *c.* 17.
(i) *Marc.* VI. 22.
(k) *Joseph. de bello, l.* 1. *c.* 18. 19. 20.
(l) *Joseph. Antiqu. l.* XVII. *c.* 11. *& de bello, l.* 2. *c.* 1. 2.
(m) *Joseph. Antiqu. l.* XVII. *c.* 15.
(n) *Matth.* XIV. 2. *Marc.* VI. 17. *Luc.* III. 19.
(o) *Matth.* XIV. 6. *Marc.* VI. 22.
(p) *Luc.* XIII. 31. 32.
(q) *Luc.* XXIII. 7.
(r) *Joseph. Antiqu. l.* XV. *c.* 14. *& de bello, lib.* 2. *c.* 8.
(s) *Joseph. Antiqu. lib.* XVIII. *c.* 8. *& de bello, l.* 2. *c.* 8.
(t) *Act.* XII. 2.
(u) *Act.* XII. 22. 23. *Joseph. Antiqu. lib.* XIX. *cap.* 7.

2. *Dicentes : Ubi est qui natus est Rex Judæorum? Vidimus enim stellam ejus in Oriente, & venimus adorare eum.*

2. Et ils demandérent : Où est le Roi des Juifs, qui est *nouvellement* né ? car nous avons vû son étoile en Orient, & nous sommes venus l'adorer.

3. *Audiens autem Herodes Rex, turbatus est, & omnis Jerosolyma cum illo.*

3. Ce que le Roi Hérode ayant appris, il en fut troublé, & toute la ville de Jérusalem avec lui.

## COMMENTAIRE.

*Hérode*, second fils d'Aristobule, fut Roi de Calcide, & après la mort de son frere, obtint de l'Empereur le droit de conserver les ornemens du Grand-Prêtre, & de choisir le souverain Pontife à sa volonté (*a*). Il eut un fils nommé Aristobule, à qui Néron donna la petite Arménie, & qui épousa Salomé la danseuse, fille d'Hérodias.

*Agrippa*, fils d'Hérode Agrippa Roi de Judée, & petit-fils d'Aristobule & de Mariamne, fut d'abord Roi de Calcide, puis Tétrarque de Galilée, en la place de son oncle Philippe (*b*). C'est devant lui que saint Paul parla (*c*), & devant sa sœur Bérénice, & devant Felix, qui avoit épousé Drusille seconde fille d'Agrippa.

*Hérodias*, fille de Mariamne & d'Aristobule, est celle dont nous avons déja parlé, qui épousa successivement les deux freres, Philippe & Antipas ses oncles, & qui fut l'occasion de la mort de saint Jean-Batiste. Elle eut de son premier mari *Salomé* la danseuse, qui fut mariée à Philippe Tétrarque de la Trachonite, & fils du Grand Hérode. N'en ayant point eu d'enfans, elle se remaria à Aristobule son cousin germain, fils d'Hérode Roi de Calcide, frere d'Agrippa & d'Hérodias : & elle en eut plusieurs enfans. Voila à peu près ce qu'il est nécessaire de savoir de la race d'Hérode, pour distinguer les personnes de cette famille qui sont marquées dans les Livres du nouveau Testament.

ECCE MAGI AB ORIENTE VENERUNT JEROSOLYMAM. *Des Mages vinrent de l'Orient à Jérusalem.* Ils y arrivérent environ un mois après la naissance du Sauveur (*d*), en la derniere année du régne d'Hérode. Ces Mages étoient des Sages qui venoient de l'Arabie déserte, du côté de l'Euphrate. On peut voir notre Dissertation sur les Mages. Ils vinrent à Jérusalem, & il étoit naturel de venir dans la Capitale d'un pays, pour y chercher le Roi. On croit que l'étoile qui les avoit conduit jusques-là, disparut alors, ou s'arrêta (*e*), afin que toute la ville de Jérusalem fût témoin du récit de ces étrangers, & qu'Hérode effrayé, eût occasion de consulter les Prêtres & les Savans du pays, pour savoir d'eux où le CHRIST devoit naître. La Providence ménageoit cette occasion, pour tirer de leur aveu une preuve de sa venue, & pour affermir la foi des Mages, qui apprirent que Béthléhem étoit le lieu de la naissance du Messie. Mais il n'est nullement certain par l'Ecriture, que cet astre ait accompagné les Mages jusqu'à Jérusalem.

℣. 2. UBI EST QUI NATUS EST REX JUDÆORUM? *Où est le Roi des Juifs qui est nouvellement né? Car nous avons vû son étoile en Orient.* Nous l'avons vû étant dans notre pays, dans l'Orient. C'est là où elle s'est levée ; & nous avons compris qu'elle étoit le signe de la venue de ce Prince prédit autrefois par Balaam, en ces termes (*f*) : *Il s'élevera une Etoile de Jacob, & un sceptre du milieu d'Israël, & elle frappera les Chefs de Moab, & elle détruira tous les enfans de Seth. L'Idumée sera son partage, Seïr sera livré à ses ennemis ; & Israël agira avec valeur. Il sortira de Jacob un Dominateur, qui perdra les restes de la ville.* C'est ce Roi, ce Dominateur, ce Conquérant que les Mages venoient chercher. Balaam étoit de leur pays. Sa prédiction étoit demeurée dans la mémoire des peuples. Les Mages & les Savans étoient attentifs à son accomplissement. Une lumiére intérieure leur découvrit que c'étoit là le signe du Dominateur promis depuis si long-tems. Ils ne furent pas sans doute les seuls qui virent l'étoile : ils s'expriment en arrivant à Jérusalem, comme persuadez que tout le monde l'avoit vue comme eux. Mais tout le monde n'avoit pas reçu la connoissance de ce mystére ; eux seuls avoient suivi le mouvement de la grace, & les lumiéres de la foi.

ET VENIMUS ADORARE EUM. *Nous sommes venus l'adorer.* Ils reconoissent que celui dont la naissance leur étoit marquée par un phénoméne si extraordinaire & si miraculeux, & dont la venue avoit été prédite si long-tems auparavant par Balaam, n'étoit autre que le Messie attendu par les Hébreux, & annoncé par leurs Prophétes. C'étoit une persuasion répandue dans tout l'Orient, qu'il devoit paroître vers ce tems-là (*g*). On ne doutoit point parmi les Juifs que ce Messie ne dût être Dieu. Les Mages viennent donc pour lui rendre leurs hommages en cette qualité. C'est le sens de leurs paroles ; c'est ainsi que toute l'antiquité l'a entendu. S'ils n'avoient cherché qu'un simple Roi de la terre, Hérode auroit-il assemblé tout le Sanhédrin & tous les Savans de la Nation, pour leur demander où le CHRIST devoit naître? Et lorsque les Mages arrivérent à Béthléhem, & qu'ils virent JESUS dans l'obscurité, dans la pauvreté, sans aucune apparence de Royauté, se seroient-ils prosternez devant lui, & lui auroient-ils rendu leurs hommages, en lui offrant leurs présens, s'ils n'avoient rien reconnu en lui au-dessus de l'homme?

℣. 3. AUDIENS AUTEM HERODES REX, TURBATUS EST. *Le Roi Hérode en fut troublé, & toute la ville de Jérusalem avec lui.* L'arrivée de ces étrangers à Jérusalem, leur équipage, leur demande, le sujet de leur voyage, attirérent toute l'attention de la ville & de la Cour. Hérode étoit pour lors à Jérico (*h*), où il se faisoit traiter d'une maladie de langueur, qui l'emporta à quelque tems de là. Ayant appris ce qui se passoit à Jérusalem à l'arrivée des Mages, il en fut troublé. Ce Prince étoit naturellement défiant & soupçonneux ; il n'ignoroit pas qu'il ne fût très-odieux aux Juifs ; il craignoit que cette nouvelle remuant les esprits, ne causât quelque révolte, & n'attirât quelque révolution. En effet, la ville de Jérusalem en fut troublée, & chacun raisonna sur cette affaire à sa maniére ; toutefois personne ne se mit en devoir de chercher le nouveau Roi ; la crainte qu'on avoit d'Hérode tenoit tout le monde en suspens.

---

(a) *Joseph. Antiq. l.* XX. *c.* 1.
(b) *Joseph. Antiq. l.* XX. *c.* 5.
(c) *Act.* XXV. XXVI.
(d) M. Toynard veut qu'ils soient arrivez à Jérusalem le vingt-huit Janvier. Ils furent à Jérico le vint-neuf ; ils y séjournérent le trente & le trente-un. Ils allérent à Béthléhem le premier Février. Jesus-Christ étoit né, selon cet Auteur, le vingt-cinquiéme Décembre précédent.

(e) *Chrysostom. homil.* 7. *Autor Operis imperfecti. Basil. alii passim.*
(f) *Num.* XXIV. 17.
(g) *Vide Tacit. Hist. l.* v. *Sueton. in Vespas. Cicero, l.* 2. *de Divinat. Virgil. Eclog.* 4. *Suidam in* [illegible]
(h) *Joseph. Antiq. lib.* XVII. *cap.* 8. *& de Bello, lib.* 1. *c.* 21. *Toynard, Harmon. Evangel. hic.*

4. *Et congregans omnes Principes Sacerdotum & Scribas populi, sciscitabatur ab eis ubi Christus nasceretur.*

5. *At illi dixerunt ei: In Bethlehem Judæ: Sic enim scriptum est per Prophetam:*

6. *Et tu, Bethlehem, terra Juda, nequaquam minima es in principibus Juda: ex te enim exiet Dux, qui regat populum meum Israël.*

4. Et ayant assemblé tous les Princes des Prêtres & les Scribes, *ou Docteurs* du peuple, il s'enquit d'eux où devoit naître le CHRIST:

5. Ils lui dirent *que c'étoit* dans Bethléhem *de la Tribu* de Juda, selon ce qui a été écrit par le Prophéte:

6. Et toi, Béthléhem, terre de Juda, tu n'es pas la derniere entre les principales villes de Juda; car c'est de toi que sortira le Chef qui conduira mon peuple d'Israël.

## COMMENTAIRE.

℣. 4. CONGREGANS OMNES PRINCIPES SACERDOTUM ET SCRIBAS. *Ayant assemblé tous les Princes des Prêtres & les Scribes*, ou les Docteurs du peuple. *Les Princes des Prêtres* étoient ou les Chefs des principales familles de la race d'Aaron, ou ceux qui avoient quelque dignité ou office dans le Temple; car il y avoit plusieurs Officiers subordonnez aux Grand-Prêtres; savoir, les Vicaires, & les Chefs des vingt-quatre Classes des Prêtres (*a*). Enfin, on peut entendre sous ce nom, tant celui qui étoit actuellement Grand-Prêtre, que ceux qui avoient joui de cette dignité auparavant; car depuis quelque tems la dignité du Grand-Prêtre n'étoit plus à vie, & on en changeoit presque tous les ans au gré des Empereurs ou du Roi. Hérode fit venir les Mages & tous les Prêtres & les Docteurs à Jérico. Ce fut en sa présence, & en présence des Mages, que se tint la conférence.

*Les Scribes du peuple* dans l'ancien Testament, & avant la captivité de Babylone, avoient une autorité fort étendue, tant dans les affaires de la guerre, que dans celle de la judicature (*b*). Mais dans le nouveau Testament on voit leur autorité plus bornée; ils ne se mêlent proprement que des affaires de la Religion, de lire, d'interpréter, d'enseigner la Loi. Il y en avoit de toutes les Tribus, mais principalement de celle de Lévi; parce que ceux de cette Tribu étant moins occupez que les autres aux travaux de la campagne, avoient plus de loisir pour cultiver les Lettres, & pour étudier la Loi. Saint Luc (*c*) nomme quelquefois *Docteurs de la Loi*, ceux qui sont appellez *Scribes* dans les autres Evangélistes, quoiqu'il se serve aussi du nom de *Scribes* (*d*); & JESUS-CHRIST leur reproche d'abuser de l'autorité qu'ils avoient parmi le peuple, en qualité de successeurs de Moïse, dans la chaire de vérité (*e*), pour séduire les peuples par leur pernicieuse doctrine, & par leurs fausses traditions, & pour les scandaliser par leur mauvaise conduite. Il leur dit qu'ils imposent aux autres des fardeaux insupportables, qu'ils ne voudroient pas toucher du bout du doigt; il reprend leur vanité, leur orgueil, leur hypocrisie; il les accuse de fermer l'entrée du Ciel à ceux qu'ils conduisent, & de n'y entrer pas eux-mêmes. Enfin, il dit que ce sont des aveugles qui conduisent d'autres aveugles. Tout cela prouve deux choses: la première, qu'ils avoient la clef de la science, & qu'ils étoient assis sur la chaire de Moïse; & la seconde, qu'ils étoient très-corrompus.

Outre cette autorité que leur donnoit l'emploi de Maîtres & de Docteurs de la Loi dans la décision des cas & dans l'exercice de la jurisdiction libre & volontaire qu'ils exerçoient sur les esprits & sur les consciences, ils avoient aussi beaucoup de crédit dans les affaires contentieuses & dans les jugemens qui regardoient les matiéres de la Loi. Le Fils de Dieu dit qu'il sera livré aux Princes des Prêtres & aux Scribes, pour être condamné à mort (*f*). Et en effet, les Scribes se trouvérent avec les Princes des Prêtres chez Caïphe, où JESUS-CHRIST fut condamné (*g*): Et dans l'assemblée où les Apôtres furent présentez (*h*), ils menoient l'esprit du peuple comme ils vouloient, & l'engageoient à demander la vie ou la mort de ceux dont ils avoient entrepris la perte ou la conservation. L'Auteur de l'Ecclésiastique (*i*) dit que le Seigneur répand l'éclat de sa gloire sur la face du Scribe; ce qui montre l'honneur où ils étoient parmi les Juifs.

℣. 6. ET TU, BETHLEHEM, TERRA JUDA, NEQUAQUAM MINIMA ES. *Et toi, Béthléhem, terre de Juda, tu n'es pas la dernière d'entre les principales villes de Juda.* C'est la réponse des Prêtres & des Scribes, qui montre qu'alors on expliquoit communément cette Prophétie du Messie. S. Jérôme (*k*) remarque que l'Evangéliste ne l'a pas rapportée mot pour mot, comme elle est dans Michée; mais il est indubitable qu'il en a pris le véritable sens. Voici le Texte de Michée à la lettre (*l*): *Et toi, Béthléhem*, autrement *Ephrata*, qui es trop *petite pour être mise au nombre des villes de Juda, il sortira de toi un Dominateur qui gouvernera Israël.* Ce Texte paroît directement contraire à saint Matthieu, en ce qu'il affirme ce que l'Evangéliste nie. Il dit que *Béthléhem est une trop petite ville*, & l'Evangéliste au contraire assure *qu'elle n'est point des plus petites de Juda.* Mais en lisant l'Hébreu avec une interrogation, toute la diversité se concilie (*m*): *Et vous, Béthléhem*, autrement *Ephrata, êtes-vous trop petite, pour devenir une des principales villes de Juda? Vous me produirez un Dominateur, qui gouvernera Israël.* Ou autrement (*n*): *Et toi, Béthléhem Ephrata, c'est un des moindres de tes avantages d'être le lieu de la naissance des Chefs de Juda; tu produiras un Prince qui dominera mon peuple.*

Quelques Critiques soutiennent (*o*) que le mot Hébreu que l'on traduit ordinairement par *petit*, signifie souvent tout le contraire. On cite pour le prouver Jérémie XLVIII. 4. XLIX. 20. & Zacharie XIII. 7. où du consentement de Juifs (*p*), il signifie les Chefs, les Principaux du peuple. D'autres (*q*) veulent que les Docteurs Juifs rapportent ce passage à Hérode, selon qu'il étoit expliqué dans les gloses de ce tems-là, qu'on lisoit au peuple, sans s'attacher aux paroles du Texte, qui n'étoit entendu que des Savans. Quelques Exemplaires Grecs des Septante (*r*) lisent dans Michée une négation, de même que saint Matthieu dans l'Evangile; mais il y a beaucoup d'apparence que c'est une correction de quelque Chrétien, qui a voulu corriger le Prophéte par l'Evangéliste.

(a) 1. *Par.* XXIV. 5. 2. *Par.* XXXV. 14.
(b) Voyez notre Dissert. sur les Officiers des Rois de Juda, à la tête des Paralipp. & le Comment. sur Judith, ℣. 14.
(c) *Luc.* 11. 46. [illegible] Et VII. 30. [illegible] *Ita & XI.* 45. 46. 52. XIV. 3.
(d) *Luc.* V. 21. [illegible] *Ita & V.* 30. VI. 7. *&c.*
(e) *Matth.* XXIII. 13.
(f) *Matth.* XX. 18. *Marc.* XIV. 53. *Luc.* XXII. 66.
(g) *Matth.* XXVI. 57.
(h) *Act.* IV. 6.
(i) *Eccli.* X. 5.
(k) *Hieronym. hic, & in Michæam, c.* 5. ℣. 2. *& ad Pammach.*
(l) *Mich.* ℣. 2. ואתה בית לחם אפרתה צעיר להיות באלפי יהודה ממך לי יצא להיות מושל בישראל
(m) *Ita Jans. Grot. Ribera, Jun. Glass. Le Clerc, Alii.*
(n) *Osiander. Lud. de Dieu, Forster, Pfeiffer.*
(o) *Pokoch, Hottinger, Frischmut. Hammond. Mill. hic.*
(p) Voyez le Chaldéen & les Rabb. le Syr. & l'Arabe sur ces passages.
(q) Simon Hist. Critiq. du nouveau Testament, ch. 22.
(r) *Vide Nobil. ad Mich.* V. 2. Saint Cyprien & Tertullien y lisent une négation.

7. *Tunc Herodes clam vocatis Magis, diligenter didicit ab eis tempus stellæ quæ apparuit eis.*

8. *Et mittens illos in Bethlehem, dixit: Ite, & interrogate diligenter de puero: & cum inveneritis, renuntiate mihi, ut & ego veniens adorem eum.*

9. *Qui cùm audissent Regem, abierunt; & ecce stella quam viderant in Oriente, antecedebat eos; usque dum veniens staret supra, ubi erat puer.*

10. *Videntes autem stellam gavisi sunt gaudio magno valdè.*

11. *Et intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria Matre ejus, & procidentes adoraverunt eum: & apertis thesauris suis, obtulerunt ei munera aurum, thus & myrrham.*

7. Alors Hérode ayant fait venir les Mages en particulier, s'enquit d'eux avec grand soin du tems que l'étoile leur étoit apparue.

8. Et les envoyant à Béthléhem, il leur dit: Allez, informez-vous exactement de cet enfant; & lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, afin que j'aille aussi l'adorer moi-même.

9. Ayant ouï ces paroles du Roi, ils partirent. Et en même tems l'étoile qu'ils avoient vû en Orient, alloit devant eux, jusqu'à ce qu'étant arrivée sur le lieu où étoit l'enfant, elle s'y arrêta.

10. Lorsqu'ils virent l'étoile, ils furent transportez de joie.

11. Et entrant dans la maison, ils trouvérent l'Enfant avec Marie sa Mere, & se prosternant en terre, ils l'adorérent. Puis ouvrant leurs trésors, ils lui offrirent pour présens de l'or, de l'encens & de la myrrhe.

## COMMENTAIRE.

Saint Jérôme (*a*) & plusieurs autres après lui, ont cru que saint Matthieu a simplement rapporté ce passage en historien, de la manière qu'il avoit été allégué par les Docteurs, pour relever en passant leur negligence ou leur ignorance: mais la premiere explication qu'on a apportée paroît la plus simple & la meilleure. Les Juifs (*b*) depuis JESUS-CHRIST ont voulu faire l'application de cette Prophétie à Zorobabel; mais il est certain que Zorobabel étoit né à Babylone: & comment lui appliquer ce qui est dit dans Michée du Dominateur d'Israël? *Sa sortie,* ou sa génération *est dès le commencement ou dès les jours de l'éternité.*

℣. 7. CLAM VOCATIS MAGIS, &c. *Ayant fait venir les Mages, s'enquit d'eux avec grand soin du tems que l'étoile leur étoit apparue.* Hérode ne jugea pas à propos de parler aux Mages devant l'assemblée; il venoit d'apprendre des Prêtres que Béthléhem étoit le lieu de la naissance de ce nouveau Roi; il tâche à présent de découvrir le tems précis auquel il est né, afin de prendre des mesures sures pour s'en saisir & pour le faire périr. La politique de ce Prince fut toujours cruelle & sanguinaire; & quand il s'agissoit de se conserver dans la souveraine autorité, il n'y avoit point de crimes qu'il ne se crût permis.

℣. 8. ITE, ET INTERROGATE DILIGENTER DE PUERO, *Allez, informez-vous diligemment de cet Enfant.* Il est assez étrange qu'Hérode défiant comme il étoit, n'envoyât pas avec les Mages pour savoir des nouvelles de cet enfant. Il affecta peut-être un air de confiance pour gagner les Mages, & pour savoir plus surement ce qui se passeroit. Il craignit que la présence de ses gens ne donnât de l'inquiétude & de la défiance à ceux de Béthléhem, & aux parens du nouveau-né. Les Prêtres & les Docteurs, & toute la ville de Jérusalem demeurérent tranquiles après cette nouvelle, comme si l'affaire ne les eût pas regardez. Personne ne pense à s'informer de cet Enfant, à le chercher, à le connoître. Il faut que des étrangers viennent des pays éloignez pour lui rendre des hommages. Les Prêtres firent dans cette occasion comme ces pierres qui montrent le chemin, & qui ne se remuent point de leur place, dit saint Augustin (*c*).

℣. 9. STELLA QUAM VIDERANT IN ORIENTE, ANTECEDEBAT EOS. *L'étoile qu'ils avoient vue en Orient, alloit devant eux.* On croit (*d*) que l'étoile avoit disparu, lorsque les Mages arrivérent à Jérusalem; & qu'elle parut de nouveau, lorsqu'ils eurent appris que le Roi qu'ils cherchoient, devoit naître en Béthléhem, & qu'ils se furent mis en chemin pour le chercher; mais cette opinion n'est pas sans difficulté. Depuis leur sortie de Jérusalem, cet astre, ou ce phénoméne alloit devant eux, & à leur portée. Un ancien Auteur (*e*) dit qu'il s'arrêta sur la tête de JESUS; & Origènes ajoute, que puisque l'Ecriture ne dit nulle part qu'il se soit retiré, on doit croire qu'il demeura toujours sur sa personne sacrée, & qu'il étoit une marque sensible de sa Divinité. Grégoire de Tours (*f*) dit que cet astre s'étoit précipité dans un puits, où les personnes qui avoient le cœur pur, le voyoient encore de son tems. Cette tradition fabuleuse s'est conservée jusqu'aujourd'hui, & on montre encore ce puits aux Voyageurs (*g*). Saint Chrysostome est bien plus croyable, lorsqu'il dit que l'étoile s'arrêta d'abord sur le faite de la maison où étoit l'enfant, & qu'après cela elle se plaça sur sa tête, & puis disparut.

℣. 11. INTRANTES DOMUM, INVENERUNT PUERUM. *Entrant dans la maison, ils trouvérent l'Enfant.* Ils entrérent dans l'hotellerie, & trouvérent l'Enfant, ou dans l'étable & dans la crêche où il étoit né, ainsi que l'ont cru plusieurs Peres (*h*), ou dans un endroit plus propre de cette hotellerie (*i*); car la foule n'étant plus si grande que lorsque Marie & Joseph arrivérent, ils purent se loger plus commodément. Ceux qui ont cru que les Mages ne vinrent à Béthléhem que deux ans après la naissance de JESUS-CHRIST (*k*), ne doutent point qu'ils n'aient trouvé le Sauveur dans une maison bourgeoise, plus propre que celle où il étoit né.

Il est bon de se faire une juste idée de ces hotelleries des Orientaux, telles qu'on les voit encore aujourd'hui dans tout le Levant. Ce sont de grands bâtimens quarrez, à peu près comme les Cloîtres de nos Religieux, & n'ont d'ordinaire qu'un étage. Une grande porte donne entrée dans la cour, où l'on voit à droit & à gauche plusieurs

(*a*) *Hieronym. in Mich. v. D. Thom. in Matth. Melchior. Can. l. 2. c. 14. Maldon. Jun.*

(*b*) *Apud Chrysostom. & Theophylact. hic, & Theodoret. in Mich.*

(*c*) *Aug. serm. 1. de Epiphan. qui est 199. nov. Edit.*

(*d*) *Opus imperfectum hic. Ambros. l. 2. in Luc. c. 2. Chrysost. Homil. 7. & Theophylact. hic. Basil. Homil. de hum. Christi generat. Aug. Serm. 30. 31. 35. de temp. nunc 200. 201. 203. Bernard. Serm. 3. in Epiphan.*

(*e*) *Idem. Vide & Origen. in Numer. Homil. 22.*

(*f*) *Gregor. Turon. l. 1. miracul. c. 1.*

(*g*) Maundrel, Voyage d'Alep à Jérusalem.

(*h*) *Justin. contra Tryphon. Autor Oper. imperf. hic. Chrysost. Homil. 7. Euthym. Thom. Raban. hic. Aug. Serm. 2. & 3. de Epiphan. Bernard. Serm. de Epiphan. Hieronym. hic, & Ep. 27.*

(*i*) *Maldon. Grot. alii.*

(*k*) *Epiphan. hæres. 31. Theophylact. hic.*



Digitized by Google

12. *Et responso accepto in somnis ne redirent ad Herodem, per aliam viam reversi sunt in regionem suam.*

12. Et ayant reçu pendant qu'ils dormoient un avertissement de n'aller point retrouver Hérode, ils s'en retournérent en leur pays par un autre chemin.

13. *Qui cùm recessissent, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens: Surge, & accipe Puerum, & Matrem ejus, & fuge in Ægyptum, & esto ibi usque dum dicam tibi. Futurum est enim ut Herodes quærat Puerum, ad perdendum eum.*

13. Après qu'ils furent partis, un Ange du Seigneur apparut à Joseph pendant qu'il dormoit, & lui dit: Levez-vous, prenez l'Enfant & sa Mere, fuyez en Egypte, & n'en partez point jusqu'à ce que je vous le dise; car Hérode cherchera l'Enfant pour le faire mourir.

## COMMENTAIRE.

chambres destinées aux voyageurs. Ces chambres sont toutes nues, & il faut se pourvoir de tout pour le manger & pour le coucher. Les premiers venus choisissent & demeurent maîtres de la chambre qu'ils ont prise. Derriére les chambres sont les écuries pour les chevaux & autres voitures. On ne paie rien à la campagne pour le logement des *Carvanseras*, c'est le nom de ces hotelleries; mais dans les villes on donne certains petits droits. La nuit le Concierge ferme la porte, & doit répondre de tout.

La Tradition veut que notre Sauveur soit né dans une caverne qui servoit d'étable à l'hotellerie où Marie & Joseph allérent pour loger. Cette grotte a toujours été, & est encore aujourd'hui en grande vénération parmi les Chrétiens. Les étrangers mêmes la révérent & la visitent. La crêche où il fut mis se conserve à Rome.

Saint Joseph ne paroît point dans l'histoire de l'adoration des Mages; soit que l'Evangéliste ait omis la circonstance de sa présence, qui ne faisoit rien à son sujet, soit que véritablement il ne se soit pas trouvé alors dans la maison, Dieu l'ayant ainsi permis, de peur que les Mages ne le prissent pour le pere de l'Enfant JESUS (a).

APERTIS THESAURIS SUIS, OBTULERUNT EI MUNERA. *Ouvrant leurs trésors, ils lui offrirent pour présens de l'or, de l'encens & de la myrrhe.* Les Hébreux nomment *trésors* tout ce qui se met en réserve; or, argent, vin, froment, huile, aromates. Ils donnent le même nom à ce qui renferme ces choses. Ainsi, une chambre, un cellier, un garde-meuble, un coffre, une cassette, peuvent quelquefois être appellez trésors, en vertu de ce qu'ils renferment. Les Mages ouvrirent donc leur cassette ou leur valise (b), & offrirent à JESUS ce qu'ils avoient de plus précieux. Dans ce pays-là, & dans tout l'Orient, on ne se présente guére devant des personnes de considération, sans leur faire, au moins la premiere fois, quelques présens. C'est une maniére d'hommage que les Grands exigent de ceux qui les approchent. Le Seigneur même avoit ordonné à son peuple de ne pas paroître devant lui les mains vuides (c). *Non apparebis in conspectu meo vacuus.* Il n'y avoit rien de plus précieux dans le pays d'où venoient les Mages, que l'or & les aromates. L'ancienne tradition des Juifs du tems de saint Epiphane (d), étoit qu'Abraham avoit donné aux enfans de Céthura des présens d'or, d'encens & de myrrhe; & on disoit que c'étoit à son imitation que les Mages ses descendans en avoient offert à JESUS-CHRIST.

Quelques Interprétes (e) ont cru que chacun des Mages avoit fait à JESUS-CHRIST trois présens; l'un d'or, l'autre de myrrhe, & le troisiéme d'encens. D'autres (f) conjecturent qu'ils le firent tous ensemble, & se présentérent tous à la fois. Mais l'opinion la plus commune aujourd'hui est que chacun d'eux lui offrit un présent; le premier, de l'or; le second, de la myrrhe; & le troisiéme, de l'encens. Tout cela se dit dans la supposition qu'ils n'étoient que trois, ce qui n'est pas indubitable, au sentiment des Anciens. Voyez notre Dissertation sur les Mages.

Les Peres (g) ont presque tous remarqué dans ces présens un mystére qui désignoit la Divinité, la Royauté & l'Humanité de JESUS-CHRIST. L'encens convient à Dieu, l'or à un Roi, la myrrhe à un homme mortel, dont le corps doit être embaumé. Saint Bernard (h), outre l'explication mystique dont on a parlé, croit que Dieu permit qu'on offrît de l'or à JESUS pour soulager sa pauvreté, de l'encens pour ôter l'infection du lieu de sa naissance, de la myrrhe pour affermir ses membres encore tendres. Il y a assez d'apparence que ces trésors ne furent pas bien grands, puisqu'au tems de la Purification de la Vierge, elle n'offrit au Temple que deux tourterelles (i), au lieu d'un agneau, ainsi que Moïse l'avoit ordonné pour les plus pauvres (k). Les Mages ne présentérent apparemment que quelques piéces d'or, plutôt pour marquer leur dépendance, que pour faire montre de leurs richesses.

℣. 12. RESPONSO ACCEPTO IN SOMNIS. *Ayant reçu pendant qu'ils dormoient un avertissement.* Le terme Grec (l) marque un oracle, ou une réponse de la part de Dieu. Après avoir rendu leurs hommages à JESUS-CHRIST, ils devoient le lendemain retourner à Jérico, pour donner avis à Hérode de ce qu'ils avoient trouvé; mais la nuit même ils furent avertis en songe de s'en retourner par un autre chemin. Ils prirent apparemment leur route par derriére la mer morte, pour regagner les déserts de l'Arabie déserte pour où ils étoient venus. Les Peres l'entendent tous dans le sens moral, d'un changement de foi, de Religion & de conduite.

℣. 13. ANGELUS DOMINI APPARUIT IN SOMNIS JOSEPH. *Un Ange apparut à Joseph pendant qu'il dormoit, & lui dit: Prenez l'Enfant, & fuyez en Egypte.* Cette apparition n'arriva que quelques jours après le retour des Mages; car aussi-tôt après leur adoration (m), le tems de la purification de Marie étant accompli, elle alla à Jérusalem, & s'y présenta au Temple avec l'Enfant JESUS (n). Ce fut peut-être à Jérusalem même, & la nuit qui suivit la purification de Marie, que l'Ange apparut à Joseph: car Hérode inquiet de ce que les Mages qui étoient partis de Jérico trois ou quatre jours auparavant, ne lui rendoient point de réponse, envoya à Béthléhem pour en avoir des nouvelles. On lui rapporta qu'ils y avoient été deux jours auparavant, mais qu'ils s'en étoient retournez. Ce fut ce même jour que Joseph s'enfuit en Egypte.

---

(a) *Raban. Cornel. à Lapide. Jans. hic.*
(b) Saint Epiphane remarque que quelques Exemplaires Grecs portoient πήρας, des bourses, au lieu de *thesauros*. Le Persan lit aussi, *des bourses*.
(c) *Exod.* XXIII. 15. XXXIV. 20. *Deuteron.* VI. 16.
(d) *Epiphan. Exposit. Cathol. fidei.*
(e) *Christian. & Remig. in Bibl. Patrum.*
(f) *Vide Strab. seu Glossam ordinar. hic.*
(g) *Irenæus, l. 3. c. 10. Origen. contra Cels. Basil. de human. Christi generatione. Ambros. l. 1. de fide, c. 2. Aug. Serm. 1. de Epiphan. Hieronym. hic. Juvenc. & Sedul. &c. Hilar. in Matth. Bernard. Serm. 2. in Epiphan.*
(h) *Bernard. Serm. 3. in Epiphan.*
(i) *Luc.* 22. 24.
(k) *Levit.* XII. 8.
(l) Χρηματισθέντες.
(m) *Toynard, Harmon. Evang.*
(n) *Luc.* II. 22.

14. *Qui consurgens accepit Puerum, & Matrem ejus nocte, & secessit in Ægyptum,*

15. *Et erat ibi usque ad obitum Herodis: ut adimpleretur quod dictum est à Domino per Prophetam dicentem: Ex Ægypto vocavi filium meum.*

14. Joseph s'étant levé, prit l'Enfant & sa Mere durant la nuit, & se retira en Egypte,

15. Où il demeura jusqu'à la mort d'Hérode; afin que cette parole que le Seigneur avoit dite par le Prophete fût accomplie: J'ai rappellé mon fils de l'Egypte.

## COMMENTAIRE.

Le Sauveur choisit ce pays pour sa retraite, comme le plus près & le plus à portée. Les Peres appliquent à cette fuite le passage qui porte (a): *Le Seigneur montera sur une nuée legere, & entrera en Egypte, & les statues des Egyptiens seront ébranlées en sa présence.* Cette nuée legere est la sainte Vierge. L'ancienne tradition des Grecs (b) veut que quand le Sauveur entra dans l'Egypte, toutes les idoles du pays aient été renversées en sa présence. Evagre dans la Vie des Peres, dit qu'il a vû le Temple d'où les idoles étoient tombées, lorsque JESUS-CHRIST y entra; ce qui insinue que ce renversement des statues ne fut pas général. On ajoute que la Vierge & saint Joseph s'arrêterent dans la ville d'Hermopolis, & on montre encore entre le Caire & Héliopolis un lieu nommé Matara, où se voit un jardin de baume, & une Chapelle près de la fontaine, où l'on prétend que la sainte Vierge lavoit les langes de son Fils. Ce lieu est encore aujourd'hui en vénération dans le pays. Sozomene dit de plus, que JESUS entrant dans la ville d'Hermopolis, un grand pêcher qui étoit près de la porte s'inclina jusqu'à terre devant lui, comme pour l'adorer. Tout cela n'est rien moins que certain. Ce qu'on peut dire de plus vrai sur cela, est que JESUS-CHRIST par sa présence dans l'Egypte, commença à y détruire l'empire du démon & de l'idolâtrie, qui y fut entiérement ruinée dans la suite par la prédication de ses Apôtres. C'est le sens que l'on doit donner à plusieurs expressions des Peres (c), qui semblent favoriser l'opinion populaire de la chute des Idoles. Eusebe (d) dit que les démons qui faisoient leurs demeures dans les Idoles des Egyptiens, & qui séduisoient les peuples par leurs faux oracles, furent réduits au silence, troublez & chargez de confusion à la venue du Sauveur dans ce pays. Saint Jérôme dit à peu près la même chose dans son Commentaire sur Isaïe (e).

℣. 15. ERAT IBI USQUE AD OBITUM HERODIS. *Il y demeura jusqu'à la mort d'Hérode.* Hérode mourut l'année même de la naissance de JESUS-CHRIST, & du meurtre des Innocens. Cinq jours avant sa mort il avoit fait mourir Antipater son fils aîné. Il y en a qui mettent quelques mois d'intervalle entre le meurtre des Innocens & sa mort. D'autres (f) n'y mettent que cinq jours. La maladie & la mort de ce Prince furent considerées comme un effet de la vengeance divine (g). Il étoit brulé d'un feu intérieur qui le consumoit insensiblement; c'étoit une chaleur lente qui ne se faisoit pas beaucoup sentir au dehors, mais qui agissoit sur ses entrailles, & lui causoit une faim canine, qui demandoit continuellement de la nourriture. Ses intestins étoient ulcerez, & il souffroit d'horribles coliques. Il avoit les pieds enflez & chargez d'une eau transparente. L'enflure occupoit aussi tous les environs de l'aine, & les vers sortoient de ses parties naturelles avec une puanteur insupportable. Outre cela, il étoit tourmenté d'un asthme violent & d'une contraction de nerfs. Cette complication de maux faisoit dire aux devins & à ceux qui se méloient de juger des choses surnaturelles, que cela ne pouvoit être qu'un châtiment visible de l'impiété du Roi. Malgré tous ces maux, il se flattoit encore de sa guerison, & il ne négligeoit rien pour rétablir sa santé; mais enfin il mourut accablé de douleurs.

EX ÆGYPTO VOCAVI FILIUM MEUM. *J'ai rappellé mon Fils de l'Egypte.* JESUS ne se retire pas dans l'Egypte pour accomplir cette Prophétie, comme il sembleroit que l'Evangéliste l'a voulu dire par ces paroles: *Afin que la Prophetie fût accomplie, &c.* Cela ne marque pas la cause, mais simplement l'évenement (h). La prédiction se trouva vérifiée en sa personne, lorsqu'il revint de l'Egypte. Les Hébreux qui sortirent de ce pays sous la conduite de Moïse, étoit une figure de ce qui devoit arriver à JESUS-CHRIST. Il faut que les Juifs du tems de notre Seigneur entendissent cet endroit du Messie, puisque l'Evangéliste lui en fait ici l'application.

Il y a plusieurs manieres dont une Prophétie peut s'accomplir: 1°. Quelquefois elle s'execute à la lettre, comme lorsqu'Isaïe dit (i), qu'*une Vierge enfantera un Fils, qui sera appellé Dieu avec nous.* Ce qui arriva littéralement à la naissance de JESUS-CHRIST. 2°. Lorsqu'une chose deja arrivée en figure, s'execute dans la réalité. Ainsi, ce qui est dit de Salomon, comme figure du Messie, se vérifie en JESUS CHRIST, comme original & chose figurée. 3°. Lorsqu'il se fait une simple application de ce qui est arrivé autrefois, à une chose qui arrive encore à présent; ou d'une parole d'un Prophéte, ou d'un autre Auteur sacré, à quelque circonstance de la vie ou de la mort du Sauveur; par exemple, ce qu'Isaïe avoit dit des Hébreux de son tems (k): *Ce peuple ne m'honore que du bout des lévres*, est appliqué par les Evangélistes aux Juifs du tems de JESUS-CHRIST (l). 4°. Enfin, lorsqu'une chose ayant été autrefois prédite & accomplie sous l'ancienne Loi, s'accomplit de nouveau dans la nouvelle: Par exemple, ce que Daniel (m) a prophétisé touchant l'abomination de la désolation, fut accompli la premiere fois sous les Maccabées (n), pendant la persécution d'Antiochus; & ensuite sous les Romains, au dernier siége de Jérusalem (o): Et enfin, il s'accomplira encore pendant les persécutions de l'Antechrist, à la fin du monde.

Quant au passage que nous expliquons: *J'ai appellé mon Fils de l'Egypte*; il est bon de remarquer que les Peres Grecs (p) qui ont vécu avant saint Jérôme, ont cru que ce passage étoit tiré du Livre des Nombres, où on lit (q): *Le Seigneur a tiré son peuple de l'Egypte.* Mais depuis la traduction de saint Jérôme, la plupart ont cru, avec plus de raison, que l'Evangéliste avoit en vûe ce passage d'Osée, où nous lisons, suivant l'Hébreu (r): *J'ai rappellé*

(a) *Isai.* XIX. 1.

(b) *Athan. de Incarnat. Verbi.* Τίς τῶν δικαίων ἢ τῶν βασιλέων ἐπεδήμησεν εἰς Αἴγυπτον, καὶ τῇ [illegible] ἔπεσε τὰ τῶν Αἰγυπτίων εἴδωλα. *Vide Sozomen. Hist. Eccles. l.* 5. *c.* 21.

(c) *Vide Origen. seu alium Homil.* 3. *de divers. Cyrill. Cateches.* 1. *Opus imperfect. in Matth.*

(d) *Euseb. l.* 6. *Demonst. c.* 20.

(e) *Hieronym. in Isai.* XIX.

(f) *Toynard, Harmon.*

(g) *Joseph. Antiqu. l.* XVII. *c.* 8. [illegible]

*Tome VII.*

(h) *Vide Maldonat. hic Jans. Hammon. alios.*

(i) *Isai.* VII. 14.

(k) *Isai.* XXIX. 13.

(l) *Matth.* XV. 7. 8.

(m) *Dan.* IX. 14.

(n) 1. *Macc.* 1. 51.

(o) *Matth.* XXIV. 15.

(p) *Theodor. Heracl. in Caten. Græc. in Matth.* Simon, Hist. Critique du nouveau Testament, chap. XX.

(q) *Num.* XXIII. 22. & XXIV. 8. Θεὸς ὁ ἐξαγαγὼν αὐτὸν ἐξ Αἰγύπτου.

(r) *Osee* XI. 1. ממצרים קראתי לבני 70. Ἐξ Αἰγύπτου μετεκάλεσα τὰ τέκνα αὐτοῦ.

16. *Tunc Herodes videns quoniam illusus esset à Magis, iratus est valdè: & mittens occidit omnes pueros, qui erant in Bethlehem, & in omnibus finibus ejus, à bimatu & infrà, secundùm tempus, quod exquisierat à Magis.*

17. *Tunc adimpletum est quod dictum est per Jeremiam Prophetam dicentem:*

18. *Vox in Rama audita est, ploratus & ululatus multus: Rachel plorans filios suos, & noluit consolari, quia non sunt.*

16. Alors Hérode voyant que les Mages s'étoient moquez de lui, entra en une grande colére; & il envoya tuer dans Béthléhem, & en tout le pays d'alentour, tous les enfans âgez de deux ans & au-dessous, selon le tems dont il s'étoit enquis exactement des Mages.

17. On vit alors s'accomplir ce qui avoit été dit par le Prophéte Jéremie:

18. Un grand bruit a été entendu dans Rama; *on y a oui* des plaintes & des cris lamentables: Rachel pleurant ses enfans, & ne voulant point recevoir de consolation, parce qu'ils ne sont plus.

## COMMENTAIRE.

*mon Fils de l'Egypte.* Au lieu que les Septante portent: *J'ai appellé ses fils de l'Egypte.* Cette variété a donné lieu à Julien l'Apostat, d'accuser saint Matthieu de mauvaise foi, ne sachant pas que l'Evangéliste citoit ce passage suivant l'Hébreu (a).

℣. 16. HERODES VIDENS QUONIAM ILLUSUS ESSET A MAGIS. *Hérode voyant que les Mages s'étoient moquez de lui*, il entra dans une furieuse colére. Il s'imagina que les Mages avoient découvert ses mauvais desseins. Il ne savoit pas que Dieu les avoit avertis en songe de se retirer. Leur fuite leur parut un coup prémédité; sa vûe avoit été de les faire périr avec le nouveau Roi des Juifs; ses desseins se trouvérent tout d'un coup déconcertez.

OCCIDIT OMNES PUEROS, .... A BIMATU ET INFRA. *Il envoya tuer dans Béthléhem, & dans tout le pays d'alentour, tous les enfans âgez de deux ans & au-dessous.* Plusieurs Anciens (b) ont cru que ce meurtre des enfans n'étoit arrivé que deux ans après la naissance du Sauveur. Ce sentiment est fondé sur ce qui est dit ici, qu'Hérode les fit tuer depuis l'âge de deux ans & au-dessous; & sur la supposition que les Mages n'étoient venus adorer le Sauveur que deux ans après sa naissance. D'autres (c) mettent quinze mois entre la naissance de JESUS-CHRIST & l'execution de l'ordre d'Hérode. Il y a sur cela vingt autres variétez de sentimens qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ici. Il suffit de dire que nos meilleurs Chronologistes (d) placent l'arrivée des Mages au plus tard un mois après la naissance de JESUS-CHRIST & la mort d'Hérode, peu de mois, ou même peu de jours après le massacre des Innocens. Il est certain qu'on ne peut mettre sa mort plus tard que la fête de Pâque de la même année; c'est-à-dire, au plus deux mois & demi après la naissance de JESUS-CHRIST. Ainsi, il faut de nécessité placer le meurtre des Innocens entre la fin de Décembre & le mois de Mars suivant.

Mais pourquoi donc faire tuer tous ces enfans depuis l'âge de deux ans & au-dessous? Hérode voulut par ce moyen envelopper plus surement le nouveau Roi, en tuant tous les enfans qui étoient nez à Béthléhem deux ans auparavant l'apparition de l'étoile aux Mages (e). Il présuma que cette étoile ne leur étoit point apparue avant la naissance du Messie (f). Il étoit par conséquent inutile de rechercher ceux qui étoient nez depuis son apparition. Mais comme l'étoile avoit pû ne paroître que quelque tems après la naissance de l'Enfant, il résolut de faire périr tout ce qui étoit né deux ans auparavant. C'est le sentiment qui paroît le plus simple & le plus probable (g). Cnathebulle croit qu'Hérode fit mourir tous les enfans qui étoient alors dans leur seconde année; c'est-à-dire, qui avoient un an & quelques mois. C'est ainsi qu'il explique ces paroles: *A bimatu & infrà.* Dans l'Ecriture, *l'enfant de l'année* ne dit pas un enfant qui a un an complet, mais seulement celui qui est de l'année. Ainsi *l'enfant de deux ans* ne marque que celui qui court sa seconde année.

On s'étonne que Joseph, qui nous a donné une histoire assez circonstanciée de la vie d'Hérode, ne nous ait rien dit de ce massacre des Innocens. Il y apparence que Nicolas de Damas, dont Joseph a suivi les mémoires, ait supprimé cette action, si peu honorable à la mémoire d'Hérode. Mais Macrobe Auteur Païen (h), de la fin du quatriéme siécle, ne l'a point ignorée. Il raconte entre les bons mots d'Auguste, que ce Prince ayant un jour appris qu'Hérode avoit fait mourir en Syrie les enfans au-dessous de deux ans, & que son propre fils avoit été enveloppé dans ce carnage, il dit: *Il vaut mieux être le porc d'Hérode que son fils.* C'est qu'Hérode avoit fait ôter la vie à Antipater son fils aîné, presqu'en même tems qu'aux enfans de Béthléhem; & la nouvelle en ayant été portée à Rome tout à la fois, fit dire à Auguste ce qu'on a rapporté. Hérode avoit horreur du porc, de même que tous les Juifs & les Arabes; ils n'en tuoient point & n'en mangeoient point.

Les Ethiopiens lisent dans leur Liturgie, & les Grecs dans leur Calendrier, que le nombre des enfans massacrez à Béthléhem & aux environs, fut de quatorze mille. Mais ce nombre est fort incertain, de même que les Reliques des Saints Innocens que l'on montre en plusieurs endroits (i). Il est certain que leur culte est fort ancien dans l'Eglise, qui les a toujours considérez comme les prémices des Martyrs.

℣. 18. VOX IN RAMA AUDITA EST, &c. *Un grand bruit a été entendu dans Rama; Rachel pleurant ses enfans, & ne voulant point recevoir de consolation, parce qu'ils ne sont plus.* La Prophétie de Jérémie (k), qui est citée ici, est un discours du Seigneur qui console Rachel de l'enlévement de ses enfans, des Tribus d'Ephraïm & de Manassé, qui étoient fils de Joseph, le bien-aimé de Rachel, & qui lui promet que bien-tôt elle les verra de retour dans leur pays. Voici comme il parle à cette mere désolée: J'ai ouï vos cris & vos lamentations sur l'exil & la captivité de vos enfans. J'ai ouï Ephraïm allant en captivité, qui disoit: Vous m'avez frappé, Seigneur; & depuis que vous

(a) *Hieronym. hic, & in Osee* XI.
(b) *Epiphan. Theophylact.*
(c) *Euseb. in Chronico. Eucher. Anselm. Lyran. &c.*
(d) *Usser. Lancelot, Toynard, alii Autores Concordantiarum Evangel.*
(e) M. Toynard croit que les Mages déclarérent à Hérode que l'étoile leur étoit apparue dix-huit mois avant leur arrivée; c'est-à-dire, seize mois avant la naissance de Jesus-Christ. La Chronique d'Aléxandrie la fait paroître deux ans pleins avant la naissance de Jesus-Christ.
(f) *Matth.* II. 2.
(g) *Euthym. Strabus. Maldon. Jans. Estius; Sa, Brug.*
(h) *Macrob. Saturnal. l. 2. cap. 4. Cùm audisset inter pueros quos in Syria Herodes Rex Judaeorum, infra bimatum jussit interfici, filium quoque ejus occisum, ait: Melius est Herodis porcum esse quàm filium.*
(i) Baillet, Vie des Saints Innocens.
(k) *Jerem.* XXXI. 15.

*19. Defuncto autem Herode, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph in Ægypto,*

19. Hérode étant mort, un Ange du Seigneur apparut à Joseph en Egypte, pendant qu'il dormoit,

*20. Dicens: Surge, & accipe Puerum & Matrem ejus, & vade in terram Israël; defuncti sunt enim, qui quærebant animam Pueri.*

20. Et lui dit: Levez-vous, prenez l'Enfant & sa Mere, & retournez dans le pays d'Israël; car ceux qui cherchoient l'Enfant pour lui ôter la vie, sont morts.

*21. Qui consurgens, accepit Puerum & Matrem ejus, & venit in terram Israël.*

21. Joseph s'étant levé, prit l'Enfant & sa Mere, & se mit en chemin pour revenir dans le pays d'Israël.

*22. Audiens autem quòd Archelaüs regnaret in Judæa pro Herode patre suo, timuit illò ire, & admonitus in somnis, secessit in partes Galilææ,*

22. Mais ayant appris qu'Archelaüs régnoit en Judée à la place d'Hérode son pere, il appréhenda d'y aller; & ayant reçu pendant qu'il dormoit un avertissement *du Ciel*, il se retira dans la Galilée,

## COMMENTAIRE.

m'avez châtié, je suis rentré en moi même. Mais voici ce que dit le Seigneur: Cessez de pleurer, ô Rachel, que vos ieux cessent de répandre des larmes; car bien-tôt vous verrez la fin de vos peines. Et vous, Ephraïm, vous êtes mon fils bien-aimé; je me souviendrai encore de vous. Jéremie ne prédit pas la captivité d'Ephraïm & de Manassé en cet endroit; il y avoit cent vingt-trois ans que Salmanasar avoit ruiné Samarie, & enlevé les restes des dix Tribus. Il raconte ce qui étoit arrivé dans cette occasion; il exprime les cris & les larmes des meres de ces captifs, représentées ici par Rachel mere de Joseph, & par conséquent aïeule d'Ephraïm & de Manassé (*a*). Le nom de *Rama* se peut prendre dans un sens générique, pour une hauteur (*b*). Le pays d'Ephraïm étoit rempli de montagnes, & il étoit ordinaire dans les deuils publics de monter sur les hauteurs pour faire ses lamentations. C'est ici une belle prosopopée, où l'on met la mere d'un peuple, pour le peuple même qui déplore son malheureux sort.

La plupart des Commentateurs (*c*) sur cet endroit, croient que le Prophéte avoit en vue la captivité de Juda & de Benjamin, & qu'il représente Rachel mere de Benjamin, comme déplorant la perte de ses enfans qu'on emmenoit à Babylone. Il la représente à *Rama*, petite ville au nord de Jérusalem, & dans la Tribu de Benjamin (*d*), où Nabuzardan rassembla les captifs après la prise de Jérusalem (*e*). Mais il est visible par le Texte du Prophéte, qu'il parle d'une chose passée, & non d'une chose à venir, & qu'il décrit, non la captivité future de Juda, mais celle d'Ephraïm, qui étoit arrivée long-tems auparavant, & dont il prédit la fin & le retour. C'est le sens littéral & historique du passage de Jéremie.

Saint Matthieu fait ici allusion à ce qui se passa dans la captivité d'Ephraïm, aux pleurs & aux lamentations que l'on entendit alors sur les hauteurs, & il leur compare les cris des meres de Béthléhem & des environs, sur la mort de leurs enfans. C'est une simple application fondée sur la ressemblance des événemens.

℣. 19. DEFUNCTO AUTEM HERODE. *Hérode étant mort.* Il mourut bien-tôt après le massacre des Innocens, comme on l'a déja dit. Mais l'Ange n'avertit Joseph de revenir en Judée, que quelque tems après; car lorsqu'il arriva en Judée, c'est-à-dire, sur les frontieres de Juda, aux environs de Gaze & de la Tribu de Siméon, Archelaüs étoit en possession du Royaume. On ne convient pas du tems précis de son retour, ni de celui de son séjour en Egypte. M. Toynard ne l'y laisse qu'environ deux mois. D'autres (*f*) l'y font demeurer quatre ou cinq mois, d'autres un ou deux ans; d'autres jusqu'à cinq ou six, ou même neuf ou dix ans.

℣. 20. DEFUNCTI SUNT, &c. *Ceux qui cherchoient l'Enfant pour lui ôter la vie, sont morts.* Le plurier est mis pour le singulier. Hérode qui vouloit le faire mourir, est mort. Ainsi dans l'Exode Dieu dit à Moïse (*g*): *Retournez en Egypte; car ceux qui cherchoient à vous faire mourir, sont morts*, c'est-à-dire, Pharaon n'est plus.

℣. 22. AUDIENS AUTEM QUOD ARCHELAÜS REGNARET IN JUDÆA. *Ayant appris qu'Archelaüs régnoit en Judée en la place d'Hérode son pere.* Hérode ayant fait mourir Antipater son fils aîné, cinq jours avant son décès, changea son testament (*h*), & donna à Antipas la Tétrarchie de la Galilée & de la Pérée, & à Philippe la Tétrarchie de la Gaulanite, de la Trachonite, de la Batanée & de Paneade, & laissa le Royaume de Judée à Archelaüs l'aîné des fils qui lui restoient. Aussi-tôt que le Roi fut mort à Jérico, on assembla les soldats & le peuple dans l'amphithéatre, & on y lut le testament d'Hérode. Archelaüs y fut proclamé Roi, & fit faire de magnifiques funérailles à son pere, dont le corps fut conduit au Château d'Hérodium, à deux cens stades de Jérico. Le peuple de Jérusalem s'étant soulevé la veille même de la fête de Pâque, Archelaüs en fit tuer plus de trois mille dans le Temple, dans la ville & dans la campagne (*i*). Peu de tems après la fête de Pâque il alla à Rome, pour y faire confirmer le testament d'Hérode, qui étoit fait sous le bon plaisir d'Auguste. On doute si ce fut avant ce voyage, ou après le retour d'Archelaüs, que Joseph revint d'Egypte. Ce Prince revint en Judée vers l'Automne de la même année. Nous suivons ceux qui rappellent Joseph dans le pays avant le départ d'Archelaüs.

La Galilée où se retira saint Joseph, étoit du domaine d'Antipas. Ce Prince n'avoit pas moins d'intérêt, ni peut-être moins d'envie de se défaire de JESUS, s'il en eût eu connoissance, qu'en pouvoit avoir Archelaüs; mais outre qu'Antipas étoit plus modéré qu'Archelaüs, la naissance du Sauveur n'avoit point éclaté en Galilée & à Nazareth, comme elle avoit fait à Béthléhem, & même à Jérusalem, par l'arrivée des Mages, & par ce qui étoit arrivé à la Purification de la sainte Vierge. De plus, Antipas partit pour Rome en même tems que son frere Archelaüs, dans le dessein de lui contester le Royaume, en vertu d'un premier testament qui lui étoit favorable. Toutes ces circonstances étoient favorables à la retraite de JESUS à Nazareth, qui étoit une bourgade assez obscure, au pied

(*a*) *Vide Hieronym. ad Jerem.* XXXI. 15. *Raban. ibid. Castr. Muis, Prolog. in Psalm.* LXVIII.
(*b*) רם *Origen. in Catena in Matth. Quid. legunt:* Ἐν ὑψ. *Vide & Hieronym. seu Vulgat. in Jerem.* XXXI. 15.
(*c*) *Maldonat. Grot. Spanh. alii.*
(*d*) *Josue* XVIII. 25. XIX. 13.
(*e*) *Jerem.* XL. 1.
(*f*) *Vide Jansen. hic.*
(*g*) Exode IV. 19. comparé à Exode II. 15.
(*h*) *Joseph. de Bello, l.* 1. *c.* 21. *& Antiqu. lib.* XVII. *cap.* 10.
(*i*) *Antiqu. lib.* XVII. *cap.* 11. *de Bello, lib.* 2. *cap.* 1.

23. *Et veniens habitavit in civitate, quæ vocatur Nazareth; ut adimpleretur quod dictum est per Prophetas: Quoniam Nazaræus vocabitur.*

23. Et vint demeurer dans une ville appellée Nazareth; afin que cette prédiction des Prophétes fût accomplie: Il sera appellé Nazaréen.

## COMMENTAIRE.

du mont Thabor. On croit que c'étoit la patrie de la sainte Vierge, & que saint Joseph étoit de Capharnaum, ville située sur le bord occidental de la mer de Tibériade.

℣. 23. QUONIAM NAZARÆUS VOCABITUR. *Il sera appellé Nazaréen.* Il semble que lorsque saint Matthieu écrivoit ceci, l'on donnoit à JESUS-CHRIST & à ses Sectateurs le surnom de Nazaréens. L'Evangéliste prétend montrer que ce nom ne leur est point donné au hazard, mais qu'il a été prédit par les Prophétes. Et par quel Prophéte? Il n'en cite aucun en particulier. Peut-être citoit-il ce passage sur une ancienne tradition (*a*); car les Juifs en avoient conservé plusieurs dans la mémoire du peuple, & sans écriture; par exemple, les noms de Jannè & de Membrès, qui résistérent à Moïse dans l'Egypte (*b*); & la Prophétie d'Enoch citée par S. Jude (*c*). D'autres (*d*) veulent que saint Matthieu fasse allusion aux *Nazareens* de l'ancien Testament, qui étoient des personnes qui faisoient quelques vœux au Seigneur, & qui s'engageoient à des œuvres d'une plus grande perfection que le commun des Juifs (*e*). En ce sens JESUS-CHRIST est vraiment *Nazaréen*, puisque sa vie a été d'une perfection suréminente, & sa doctrine d'une sainteté toute divine. Toutes les Ecritures & tous les Prophétes rendent témoignage à sa sainteté & à sa souveraine perfection.

Dans les bénédictions que Jacob (*f*) & que Moïse (*g*) donnent au Patriarche Joseph, ils l'appellent, *le Nazaréen d'entre ses freres*, c'est-à-dire, le plus glorieux, le plus illustre, le plus saint d'entre ses freres. Joseph étoit une figure des plus expresses du Sauveur. L'Evangéliste pouvoit aussi faire allusion à ce passage d'Isaïe (*h*): *Il sortira un rejetton de la racine de Jessé, & une fleur* (Hébreu, nezer) *s'elevera de son tronc.* JESUS-CHRIST est indubitablement ce rejetton ou cette fleur (*nezer*) qui est sortie de la racine de Jessé. Saint Jérôme (*i*) appuie ce dernier sentiment, & dit que c'est le sentiment de plusieurs savans Hebreux (*k*), par où il entend apparemment les Nazaréens, pour qui saint Matthieu avoit écrit son Evangile. Ce Pere n'ignoroit pas que le mot *nezer*, lorsqu'il signifie une fleur, s'écrit autrement que quand il signifie un *Nazaréen* (*l*), puisqu'il en fait une remarque dans son Commentaire sur Isaïe: mais il suffisoit que ces deux termes eussent le même son, pour autoriser saint Matthieu à faire l'allusion qu'il fait ici. Il veut dire que la demeure de JESUS à Nazareth, a rendu sensible le rapport qu'il y a entre le nom de *Nazaréen* & celui de *nezer*, rejetton ou fleur, que les Prophétes lui ont donné. Il étoit *Nazaréen*, par le rapport que sa vie avoit à la sainteté des Nazaréens, qui se consacroient au Seigneur. Il étoit *Nazaréen*, parce qu'il étoit connu dans les Prophétes sous le nom de *nezer*, une fleur; & enfin par sa demeure à Nazareth.

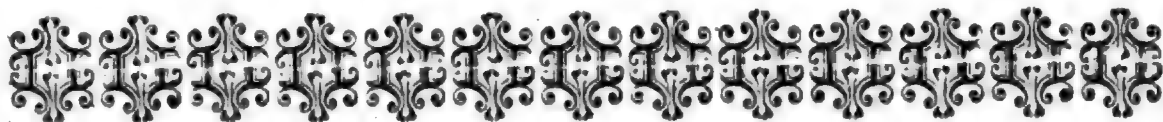

# CHAPITRE III.

*Prédication & Batême de saint Jean. Description de ses habits, & de sa maniére de vivre. Ses discours.* JESUS-CHRIST *vient à lui pour être batisé.*

℣. 1. *In diebus autem illis venit Joannes Baptista prædicans in deserto Judææ,*

℣. 1. En ce tems-là, Jean-Batiste vint prêcher au désert de Judée,

## COMMENTAIRE.

℣. 1. IN DIEBUS AUTEM ILLIS VENIT JOANNES BAPTISTA. *En ce tems-là Jean-Batiste vint prêcher dans le désert de Judée.* Cette expression, *en ce tems-là*, ne marque pas que ce qu'on va lire soit arrivé immédiatement après ce qui précéde. C'est une maniére de liaison de discours qui ne décide rien pour le tems auquel la chose est arrivée. Saint Jean-Batiste ne commença à prêcher & à batiser que la quinziéme année de Tibére (*m*) la trente-deuxiéme année de son âge, & la trente-uniéme de JESUS-CHRIST, qui est la vingt-huitiéme de l'Ere vulgaire, que nous suivons ordinairement dans nos supputations, laquelle devance de trois ans la véritable époque de la naissance de JESUS-CHRIST.

Les Juifs avoient fixé l'âge auquel il étoit permis de prêcher à trente ans. C'étoit autrefois dans l'Eglise Chrétienne l'âge ordinaire pour l'Episcopat & pour la Prêtrise.

JOANNES BAPTISTA PRÆDICANS IN DESERTO JUDÆÆ. *Jean-Batiste vint prêcher au désert de Judée.* Jean fils de Zacharie & d'Elisabeth, dont on donnera l'histoire dans saint Luc, après avoir passé plusieurs années dans la retraite, vint prêcher dans les déserts de la Judée, c'est-à-dire, dans ceux qui sont au midi de la Palestine, dans le lot de la Tribu de Juda, & aux environs de Jérico; car il n'y avoit que ce canton des déserts de Juda qui

(a) *Vide Chrysost. Homil. 9. & Theophylact. Euthym. Autor Operis imperf.* Ex libris non canonizatis. *Vide Cleric. hic. Not. ad Hammond. & Menard. not. in Epist. Barnab. pag. 176.*
(b) *2. Timoth.* III. 8.
(c) *Epist. Juda,* ℣. 14.
(d) *Maldon. Grot. Spanhem. alii.*
(e) *Num.* VI. 18. & *sequ. Judic.* XIII. 5. XVI. 17. *Thren.* IV. 7. *Amos* II. 11. & 1. *Macc.* III. 49.
(f) *Genes.* XLIX. 26.
(g) *Deut.* XXXIII. 16.
(h) *Isai.* XI. 1. & LX. 21.
(i) *Hieronym. hic. & in Isai.* XI. 1. & *Opus imperfectum in Matth. Ita Jansen. & Est. hic. Hammond.*
(k) *Idem in Isai.* XI. 1.
(l) נצר *une fleur.* נזרי *Nazaréen.* נצרת *Nazareth.*
(m) *Luc.* III. 1.

fût

2. *Et dicens : Pœnitentiam agite ; appropinquavit enim Regnum Cœlorum.*

2. En disant : Faites pénitence ; car le Royaume des Cieux est proche.

## COMMENTAIRE.

fit à portée du Jourdain, où Jean batisoit le peuple. ✠. 6. C'est ce qui lui aquit le surnom de *Batiste*, ou de batiseur. Il plongeoit le peuple tout entier dans l'eau, à la maniére des Hébreux. Voyez le ✠. 11.

✠. 2. POENITENTIAM AGITE: APPROPINQUAVIT ENIM REGNUM COELORUM. *Faites pénitence ; car le Royaume des Cieux est proche* ; ou plutôt, *est arrivé.* Voila quel étoit le sujet ordinaire des prédicat ons de saint Jean. Il prêchoit la pénitence, pour préparer les hommes à recevoir JESUS-CHRIST ; il joignoit à la prédication le Batême ou l'ablution dans l'eau, pour leur montrer par ce symbole à se purifier de leurs souillures intérieures. La pénitence qu'il leur prêchoit n'étoit pas une simple douleur de leurs péchez, ou un simple regret du passé, & une attention sur eux-mêmes pour l'avenir ; il exigeoit de dignes fruits de pénitence, des œuvres laborieuses, médecinales & satisfactoires (*a*). Si vous êtes blessé, dit saint Chrysostome, il ne suffit pas d'arracher la fléche qui a fait la plaie, il faut y appliquer des remédes pour guérir la blessure. Il faut joindre les œuvres de pénitence à la conversion du cœur, à la sincére détestation du péché. La vie, l'extérieur, toute la conduite de saint Jean étoit une leçon de la pénitence qu'il exigeoit d'eux. Ce saint Précurseur leur montroit dans sa personne ce qu'ils devoient être (*b*). Les Ninivites firent pénitence dans le sac & dans la cendre (*c*). Joël (*d*) recommande le jeûne, la mortification, l'humiliation, les habits de deuil, la douleur. Et JESUS-CHRIST (*e*) dit que si les Tyriens & les Sidoniens avoient été témoins de ses miracles, ils auroient depuis long-tems fait pénitence dans le sac & dans la cendre.

*Le Royaume des Cieux est proche*, ou il est venu, car c'est ici la même chose, signifie en cet endroit, que Dieu est prêt d'exercer sa vengeance contre les méchans (*f*) : que le souverain Juge est prêt de prononcer son arrêt ; que le pere de famille a le van ou la péle en main pour nettoyer son aire, & qu'il tient la coignée toute prête pour couper les arbres infructueux & de mauvais rapport. Toutes ces maniéres de parler sont synonymes en cet endroit. Le Royaume des Cieux se prend dans le même sens dans la parabole des dix Vierges (*g*), & dans celles des serviteurs, à qui le pere de famille donne des talens pour les faire profiter (*h*). Le Sauveur après avoir prédit les signes terribles qui devoient préceder la derniere ruine de Jérusalem, dit à ses Apôtres (*i*) : Quand vous verrez tout cela, *levez vos têtes ; car votre délivrance est proche.* Et un peu après : *Le Royaume de Dieu est proche* ; c'est-à-dire, le Seigneur est prêt à venger les maux qu'on vous a fait, & à vous récompenser de vos travaux. Il est prêt à paroître dans sa gloire, & à exercer sa vengeance. Et encore (*k*) : *Il y en a de ceux qui sont ici présens, qui ne mourront point, qu'ils ne voient le Fils de Dieu venant dans son Royaume* ; c'est-à-dire, lorsqu'il viendra exercer sa vengeance contre Jérusalem.

Dans l'ancien Testament, l'on remarque des maniéres de parler toutes semblables. Par exemple (*l*) : *Le Seigneur a régné ; que la terre se réjouisse, que les îles tressaillent de joie : la nuée & l'obscurité sont autour de lui, & la justice & le jugement sont l'appui de son trône. Le feu marchera devant lui, & consumera tous ses ennemis.* Et au Pseaume XCVIII. 1. *Le Seigneur a régné, que les peuples soient saisis de frayeur ; celui qui est assis sur les Chérubins*, va exercer son jugement ; *que la terre en soit ébranlée.... Que tout le monde confesse votre saint Nom, parce qu'il est saint & terrible, & que l'honneur de ce grand Roi aime le jugement, &c.* Voyez Abdias, ✠. 21.

Quelquefois *le Royaume de Dieu* marque la manifestation du Messie. *Si c'est par le doigt de Dieu que je chasse les demons, certainement le Royaume de Dieu est arrivé jusqu'à vous*, dit le Sauveur (*m*). Et saint Matthieu dit (*n*) : que JESUS-CHRIST parcouroit les villes & les bourgades, *annoçant la bonne nouvelle de la venue du Royaume de Dieu.* Et S. Luc (*o*) : *Le Royaume de Dieu est au milieu de vous.* Ce qui est semblable à ce que dit S. Jean (*p*) : *Vous avez au milieu de vous, celui que vous ne connoissez pas.*

On prend aussi *le Royaume de Dieu*, pour la béatitude éternelle, dont jouissent les Anges & les Bienheureux dans le Ciel. *Celui qui fait la volonté de mon Pere Céleste, entrera dans le Royaume des Cieux* (*q*). Et ailleurs (*r*) : *Laissez venir à moi les petits enfans ; car à eux appartient le Royaume du Ciel.* Et encore (*s*) : *Bienheureux les pauvres d'esprit ; car le Royaume des Cieux leur appartient.* Par ces derniers termes on peut aussi entendre l'Eglise & la Synagogue respectivement ; par exemple, JESUS-CHRIST dit que le Royaume des Cieux est semblable à un pere de famille, qui envoie des ouvriers dans sa vigne de grand matin (*t*). Il est visible que cette vigne est la Synagogue, & que le Royaume des Cieux en cet endroit, n'est autre que la conduite que Dieu a tenue envers les Juifs, & ensuite envers les Gentils, qu'il a appellez les derniers dans sa vigne. Et ailleurs (*u*), après avoir parlé de la foi du Centenier, il prédit la vocation des Gentils, & la réprobation des Juifs, en disant, que *les enfans du Royaume seront chassez dehors.* Ce Royaume ne peut être autre que la Synagogue, ou les Juifs qui étoient les héritiers naturels des promesses & du Royaume de Dieu. On doit prendre dans le même sens les paraboles du Roi, qui fait un grand festin pour les noces de son fils (*x*), & qui au refus de ses amis, y fait entrer des étrangers. Et celles des fermiers, qui chassent les domestiques du maître (*y*), & mettent à mort son propre fils. Tout cela désignoit la réprobation des Juifs, & la vocation des Gentils.

Mais l'acception la plus ordinaire de ces expressions, est celle qui l'entend de l'Eglise de JESUS-CHRIST. C'est à cela que se rapportent la plupart des similitudes que le Sauveur propose, en disant que le Royaume des Cieux est semblable, par exemple (*z*), à un trésor caché, qui ayant été trouvé par un homme, est acheté aux dépens de tout ce qu'il a : Et à une pierre précieuse qu'un marchand achette en donnant tous ses biens (*aa*). Et ensuite il

(a) *Chrysost. Homil.* X. *pag.* 120. [illegible]

(b) *Chrysost. Homil.* X. *p.* 117. [illegible] *Vide & pag.* 119. *&* 120. *Vide & Ambros. plurib. locis, & Cyprian. l. de Lapsis, pag.* 295. *Edit. Rigalt.*

(c) *Jonas* III. 5.

(d) *Joël.* II. 15 16. 17.

(e) *Matth.* XI. 21. [illegible]

(f) *Vide Chrysost. hic. Hammond. Le Clerc.*

(g) *Matth.* XXV. 1. 2. *& sequ.*

(h) *Matth.* XXV. 23. *Luc.* XIX. 12.

(i) *Luc.* XXI. 18. 31.

(k) *Matth.* XVI. 28.

(l) *Psalm.* XCVI. 1.

(m) *Luc.* XI. 19.

(n) *Matth.* IX. 3.

(o) *Luc.* XVII. 21.

(p) *Joan.* I. 26.

(q) *Matth.* VII. 21.

(r) *Matth.* XIX. 14.

(s) *Matth.* V. 3.

(t) *Matth.* XX. 1. 2. 3.

(u) *Matth.* VIII. 12.

(x) *Matth.* XXII. 2.

(y) *Marc.* XII. 8.

(z) *Matth.* XIII. 44.

(aa) *Matth.* XIII. 45.

3. *Hic est enim, qui dictus est per Isaïam Prophetam, dicentem: Vox clamantis in deserto: Parate viam Domini; rectas facite semitas ejus.*

4. *Ipse autem Joannes habebat vestimentum de pilis camelorum, & zonam pelliceam circa lumbos suos; esca autem ejus erat locustæ & mel silvestre.*

3. C'est lui qui a été marqué par le Prophéte Isaïe, lorsqu'il dit: *On a entendu la* voix de celui qui crie dans le désert: Préparez la voie du Seigneur; rendez droits ses sentiers.

4. Or Jean avoit un vêtement de poil de chameau, & une ceinture de cuir autour des reins; & sa nourriture étoit des sauterelles & du miel sauvage.

## COMMENTAIRE.

compare le Royaume des Cieux à un champ où l'ennemi séme de mauvais grains (*a*); & à un filet de pê-
cheurs, où il y a de bons & de mauvais poissons (*b*). Il est visible que ce ne peut être que de l'Eglise qu'il parle,
comme le remarque saint Gregoire Pape (*c*), puisqu'aussi tôt après il dit: *C'est ainsi qu'il arrivera à la consom-
mation des siécles; les Anges viendront & sépareront les bons des mauvais, & jetteront ceux-ci dans une fournaise de
feu, où il n'y aura que pleurs & grincemens de dents.* Il dit ailleurs (*d*): Que le Royaume des Cieux est exposé à
la violence des méchans, & que des hommes violens le déchirent. Il parle sans doute des persécutions que souffrent
les gens de bien dans l'Eglise.

En un mot, JESUS-CHRIST exprime sa venue, sa prédication, l'établissement de son Eglise, la vocation des
Fidéles, la maniére dont l'Evangile est prêché, la vengeance qu'il doit exercer contre les infidéles & les incrédu-
les; les récompenses qu'il doit donner à ses amis & à ses serviteurs; l'empire qu'il doit exercer sur les esprits &
sur les cœurs. Il exprime tout cela sous le nom de Royaume de Dieu, ou de Royaume des Cieux. Les Hébreux
attendoient le Messie, comme un Roi qui devoit rétablir l'Empire d'Israël, & qui devoit dominer sur toute la terre.
Ils suivoient en cela l'idée que les Prophétes leur avoient donnée (*e*). Les Disciples de JESUS-CHRIST s'atten-
doient à ce régne temporel: *Seigneur, est-ce en ce tems que vous devez rétablir le Royaume d'Israël?* lui disoient-
ils (*f*). Le Sauveur, pour se proportionner à leurs préjugez, sans toutefois donner atteinte à la vérité, leur parle
d'un Royaume qu'il vient établir; il leur promet le Royaume du Ciel; il leur parle du trône où il sera assis à la droite
du Pere. Mais en même tems il leur annonce (*g*) que son Royaume n'est pas de ce monde; que ceux qui se flat-
tent d'y être reçus, en seront exclus (*h*); que d'autres y entreront en leur place. Qu'il saura distinguer les bons
des mauvais; que ceux qui s'opposeront à l'établissement de ce Royaume tout spirituel, seront exterminez: & qu'a-
près avoir exercé sa juste vengeance contre eux, il régnera, & ses élus avec lui, pendant que ses adversaires seront
jettez dans les ténébres extérieures, & dans une fournaise de feu, où ils seront brulez d'un feu éternel, & qui ne
s'éteindra jamais. Ces paroles ne doivent pas s'entendre du Jugement dernier, mais de la vengeance que Dieu a
exercée contre les Juifs incrédules à sa parole, & de la récompense qu'il a donnée à ses Martyrs & aux Justes qui
ont cru en lui, & qui ont confessé son nom. Et de peur que l'on ne s'imagine qu'après cette vengeance ses servi-
teurs seront dans un parfait repos, il les avertit que le Royaume des Cieux ne sera point sans traverses & sans
persécutions, & que c'est par là qu'il purifiera ses serviteurs & ses élus.

℣. 3. VOX CLAMANTIS IN DESERTO: PARATE VIAM DOMINI. *On a entendu la voix qui crie dans le désert: Préparez la voie du Seigneur.* Les Evangélistes (*i*) de concert appliquent ces paroles au divin Précurseur. On ne doutoit point alors qu'elles ne dussent s'accomplir dans celui qui devoit préparer les voies au Messie. Les Juifs attendoient qu'Elie viendroit en personne faire cette fonction. Mais JESUS-CHRIST nous avertit que Jean-Batiste est lui-même Elie (*k*); c'est-à-dire, qu'il est venu dans l'esprit & dans la vertu d'Elie, pour disposer les cœurs des grands & des petits, à recevoir le Sauveur. Isaïe (*l*) avoit proferé ces paroles en parlant du retour de la captivité de Babylone: J'entens déja l'ordre que le Seigneur a donné aux nations de préparer les voies, pour le retour de son peuple captif. Ce retour & cette délivrance étoient la figure, & comme la promesse de la liberté que le Fils de Dieu devoit procurer au genre humain. L'on ne travailla jamais réellement à applanir les voies aux Hébreux dans leur retour; ces expressions d'Isaïe étoient figurées & hyperboliques à cet égard. Mais à l'égard de saint Jean, nous voyons ici qu'il travaille avec zéle à disposer les cœurs des Juifs à recevoir JESUS-CHRIST. Il abat les hauteurs & comble les vallées; tout cela dans un sens spirituel, mais très-beau & très-juste.

℣. 4. JOANNES HABEBAT VESTIMENTUM DE PILIS CAMELORUM. *Jean avoit un vêtement de poil de chameau.* Le vêtement de saint Jean-Batiste n'étoit pas d'une peau de chameau (*m*), comme il a plû à nos peintres de le représenter, & à quelques Commentateurs de l'expliquer, mais d'une étoffe faite de poil de chameau, grossiére, d'un tissu rude, d'une couleur brune & sombre, telle qu'il convenoit à un homme qui prêchoit la pénitence encore plus par ses actions que par ses paroles. *Qui êtes-vous allé voir dans le désert?* disoit JESUS-CHRIST en parlant de saint Jean (*n*); *est-ce un homme vêtu mollement?* L'Evangéliste ne dit pas que le Précurseur ait été vêtu de la laine de chameau, mais de son crin (*o*), ou de son plus gros poil. La laine de cet animal est fine, & on l'emploie aux habits les plus délicats; mais le poil est rude, & n'est propre qu'aux pauvres, aux gens de la campagne (*p*). C'est ce qui a fait dire à quelques Peres (*q*), que ce saint Précurseur étoit vêtu d'un cilice. Elien (*r*) raconte que sur la mer Caspienne il y a des chameaux dont la laine est si fine, qu'elle ne cede point en finesse à celle de Milet; que non-seulement les Prêtres du pays, mais aussi les plus riches, se revêtent de l'étoffe qu'on en fait. Paule de Venise (*s*) parle d'une étoffe nommée *zambilotti*, faite d'une laine blanche & de laine

(a) *Matth.* XIII. 3. 4. 18. 19.
(b) *Ibid.* ℣. 47. 48.
(c) *Greg. Homil.*
(d) *Matth.* XI. 12.
(e) *Psalm.* X. 16. XXI. 29. LXXI. 8. *Isai.* XL. 10. IX. 7. LII. 7. *Jerem.* XXIII. 5. *Dan.* VII. 13. 14.
(f) *Act.* I. 6.
(g) *Joan.* XVIII. 36.
(h) *Matth.* VIII. 12.
(i) *Marc.* I. 3. *Luc.* III. 4. *Joan.* I. 23.
(k) *Matth.* XI. 14. XVII. 10. 11. 12. *Marc.* IX. 10. 11.
(l) *Isai.* XL. 3.
(m) *Ita Brug. Schmid. Piscat.*
(n) *Matth.* XI. 8.
(o) *Matth.* III. 4. Εἶχε τὸ ἔνδυμα αὐτοῦ ἀπὸ τριχῶν καμήλου.
(p) *Autor Oper. imperfecti hic. Non dixit de lana cameli, sed de pilis cameli... Quoniam autem non de lana camelina, sed de pilis cameli habebat vestimentum, ipse Dominus manifestat dicens de Joanne: Quid existis in deserto videre? Hominem mollibus vestitum?*
(q) *Athan. Emissen. Anselm. hic. Hammond. Brug. Scult.*
(r) *Ælian. hist. animal. l. 17. c. 34. Vide & Apollon. de Admirabilib. c. 10.*
(s) *Paul. Venet. Peregrinat. l. 1. c. 33.*

Digitized by Google

5. *Tunc exibat ad eum Jerosolyma, & omnis Judæa, & omnis regio circa Jordanem;*

5. Alors la ville de Jérusalem, toute la Judée, & tout le pays des environs du Jourdain, venoient à lui;

## COMMENTAIRE.

de chameau, qui est des plus belles que l'on voie. Les Talmudistes citez dans Braunius (*a*), enseignent que si l'on a mêlé de la laine de chameau, avec de la laine de mouton, en sorte que celle de chameau excéde par sa quantité, on peut s'en servir pour faire une étoffe avec du lin; mais non pas si la laine de mouton étoit égale, ou en plus grande quantité.

L'usage des étoffes faites de poil de chameau, n'étoit donc pas entiérement inconnu aux Juifs, comme le veut Casaubon (*b*); mais il étoit rare de voir des habits de poils seuls de chameau. Ordinairement on y méloit de la laine de brebis; ou bien on choisissoit la laine de chameau, & on la séparoit du gros poil, qui ne servoit qu'aux pauvres, aux gens de la campagne, & à faire ces habits de deuil, que l'Ecriture nomme sacs ou cilices. Ce que nous appellons camelot, tire son nom de chameau, parce qu'apparemment autrefois on le faisoit de laine de chameau. Mais aujourd'hui c'est un tissu de poil de chévre d'Orient fort fin, tissu avec de la soie ou de la laine.

ET ZONAM PELLICEAM CIRCA LUMBOS. *Il avoit une ceinture de cuir autour des reins.* La matiére des ceintures ordinaires étoit le lin ou la laine. On les faisoit d'un tissu fin & souvent précieux (*c*). Mais les Prophétes (*d*) & les Nazaréens (*e*), les personnes qui étoient dans le deuil & dans la pénitence, les portoient de cuir ou de corde. C'est encore ainsi que les portent parmi nous, ceux qui par leur profession s'engagent à une vie austére & pénitente (*f*).

ESCA AUTEM EJUS ERAT LOCUSTÆ. *Sa nourriture étoit des sauterelles.* La Loi de Moïse permet de manger une espéce de sauterelles. On en use dans plusieurs Provinces d'Orient. Les Parthes, les Syriens, les peuples de Lybie, d'autres peuples d'Afrique & d'Asie, les Grecs mêmes en mangeoient autrefois, & en mangent encore aujourd'hui dans plusieurs endroits. Un Religieux qui a voyagé en Afrique, assure qu'il y a mangé de ces sauterelles, & qu'on s'en nourrit à la campagne plus de quatre mois de l'année. Clénard (*g*) qui avoit été dans ce pays, assure qu'on en porte des chariots chargez à Fez. On dit que l'on fait tomber ces sauterelles de dessus les arbres, par le moyen de la fumée; on les sale, on les fait sécher à la fumée ou au four, & on les conserve en masse toute l'année. La chair, quand elles sont fraîches, en est très-délicate. Leon dans la description d'Afrique, dit qu'on les sale, qu'on les grille, qu'on les séche au soleil, & qu'ensuite on les réduit en farine pour les manger. Le revenu qu'on tire des sauterelles à Tripoli, vaut mieux que celui des cailles de l'île de Capra, dans le Royaume de Naples. Saint Jérôme contre Jovinien (*h*), parle des nuées de sauterelles dont on se nourrit. Pline (*i*) dit qu'il y a certains peuples d'Ethiopie qui ne vivent que de sauterelles séchées & salées: *Pars quadam Æthiopum locustis tantum vivit, fumo & sale duratis in annua alimenta.* Enfin, ce fait est si connu, & appuyé sur un si grand nombre de témoignages des Anciens & des Modernes, qu'il n'est pas permis de le révoquer en doute. On peut voir Bochart (*k*).

Mais si cela est, dira-t-on, quelle merveille que saint Jean ait mangé des sauterelles, puisque tout le monde en mangeoit, & qu'à la campagne on s'en fait même un régal? Pour satisfaire à cette objection, quelques Anciens ont dit (*l*) que ce que saint Jean-Batiste mangeoit n'étoit point des sauterelles, mais des extrémitez ou des bourgeons des herbes ou des arbres. Saint Épiphane dit, que les Ebionites avoient retranché ce terme de leur Evangile, de peur qu'on ne crût que saint Jean avoit mangé de la chair. Le sentiment de ceux qui ont cru que le Précurseur mangeoit des bourgeons d'arbres, a trouvé un assez grand nombre d'approbateurs (*m*). La chose n'est nullement incroyable. Les Sarmates ou les Germains se nourrissoient de bourgeons des arbres, & de l'eau qu'ils puisoient avec la main, comme font encore les Encratites ou les Abstinens, dit saint Clément d'Alexandrie (*n*). Ovide décrit les premiers hommes, n'ayant point d'autre nourriture que l'herbe qu'ils broutoient, & les bouts des branches d'arbres qu'ils cueilloient (*o*)

*Et modò carpebant vivaci cespite gramen,*
*Nunc epulæ tenerâ fronde cacumen erat.*

Les premiers Disciples de saint Bernard à Clairvaux (*p*), ont souvent usé de mêts faits de feuilles de hêtre. Diodore (*q*) parle de certains peuples d'Ethiopie qui se nourrissoient d'herbes & de bourgeons d'arbres.

Brocard (*r*) & Jaques de Vitri (*s*) se sont laissé persuader que ce que l'on prend communément pour des sauterelles dans saint Matthieu, n'est autre chose qu'une certaine herbe nommée locuste, que l'on donne à manger aux Religieux de ce pays-là, comme ces Religieux même l'assuroient. Le Pere Eugéne Roger (*t*) dit que ces prétendues sauterelles sont un fruit, rouge comme du sang, de la forme de silique ou gousse de féve, doux comme du pain d'épices, & de qualité astringente. L'arbre qui porte ce fruit, est aux environs du désert de saint Jean, & on l'appelle siliquastre. Quelques-uns (*u*) se sont imaginé qu'il se nourrissoit d'écrevisses de mer, nommées en Grec d'un nom fort approchant de celui qui signifie des sauterelles. D'autres (*x*) lui donnent des fruits sauvages. Theophylacte & Euthyme disent que quelques-uns entendoient l'Evangile d'une herbe nommée *melegra*; & d'autres des noix ou des fruits sauvages (*y*). Cnatcbulle & quelques autres croient qu'il ne mangeoit que des

(a) *Vide Braun. de Vestib. Sacerdot. Hebr. l. 1. cap. 9.*
(b) *Casaubon. Exercit. 13. in Baron.*
(c) *4. Regum 1. 8. de Elia.*
(d) *Grot. ex Hebrais.*
(e) *S. Bened. Reg. c. 22. Cincti cingulis, aut funibus.*
(f) *Levit. xi. 22.*
(g) *Clenard. in Epistolis.*
(h) *Hieronym. l. 2. contra Jovinian.*
(i) *Plin. lib. 6. c. 30. Vide, si lubet, Ludolf. Histor. Æthiop. l. 1. c. 13.*
(k) *Bochart, de Animal. sacr. part. 1. lib. 1. cap. 5.*
(l) *Isidor. Pelus. l. 1. Epist. 5. & 132.* [illegible]
(m) *Euthym. Nil. Carm. de Joan. Baptistâ. Pantaleon. Diacon. serm. de Luminib. SS. & ex recentiorib. non pauci.*
(n) *Clem. Alex. l. 1. Strom.*
(o) *Ovid. Fast. l. 4.*
(p) *Vita S. Bern. l. 1. c. 5.*
(q) *Diodor. l. 3. p. 111.* [illegible]
(r) *Brocard. Descript. Terræ Sanctæ, pag. 330.*
(s) *Jacob. de Vitriaco. Histor. de Jerosol. c. 53.*
(t) *Eugen. Roger. l. 1. p. 214.*
(u) *Quid. apud Boch. de Animal. parte 1. l. 1. cap. 5.* Ils lisent [illegible], au lieu de [illegible], des sauterelles.
(x) *Beza hic legit*, [illegible], des poires sauvages.
(y) *Theophylact. & Euthym. hic.* [illegible]

6. *Et baptizabantur ab eo in Jordane, confitentes peccata sua.*

6. Et confessant leurs péchez, ils étoient batisez par lui dans le Jourdain.

## COMMENTAIRE.

fruits ou des bourgeons d'arbres, que les Italiens appellent des *carobes*, & les François des *carrouges*, dont l'Enfant prodigue souhaitoit de se rassasier avec les pourceaux (*a*).

Mais pourquoi se fatiguer à chercher des explications forcées à un Texte qui est si clair? Les sauterelles sont une nourriture commune, simple, aisée à trouver, sans apprêt, qui ne coute rien : tout cela convient à la maniére de vivre de saint Jean-Batiste. Il ne mangeoit que des sauterelles & du miel sauvage ; aucune autre nourriture. Il en mangeoit en si petite quantité, que les Juifs disoient qu'il étoit possedé du démon (*b*). Après cela, a-t-il besoin d'apologie sur le sujet de sa nourriture?

Et mel silvestre. *Et du miel sauvage.* L'Evangile selon les Hébreux, cité par saint Epiphane (*c*), lisoit en cet endroit: *Du miel sauvage, dont le goût étoit comme celui de la manne, comme d'un gâteau paîtri à l'huile.* Saumaise a cru aussi que le miel sauvage de saint Jean n'étoit autre que la manne que l'on trouve encore aujourd'hui au mont Liban & dans l'Arabie, & dont il prétend que les Hébreux se nourrirent dans le désert. Il se fonde sur le témoignage de Suidas, qui dit, sur la foi d'un ancien Auteur, que le miel sauvage étoit recueilli sur les feuilles des arbres, & que plusieurs le nommoient manne. Raban-Maur & Arculphe (*d*) enseignent que ce miel sauvage est une certaine feuille blanche, ronde, large & très-tendre, qui étant froissée dans la main, donne une odeur & un goût comme de miel. Saint Isidore de Péluse (*e*) nie que le miel sauvage soit une sorte d'herbe; mais il croit que c'étoit un miel de campagne composé par des abeilles champêtres, & qui étoit amer au goût.

Mais ces remarques sont réfutées par l'Écriture même, qui nous parle du miel sauvage, comme d'une chose fort commune dans la Judée, & qui n'avoit aucune mavaise qualité. Il étoit plus insipide & moins doux que l'autre ; mais on en usoit communément à la campagne. Il s'en trouvoit en grande quantité dans les rochers, dans les trous des arbres, dans les creux mêmes de la terre. Et nos Voyageurs assurent qu'il est très-commun dans la Palestine. On peut voir ce que nous en avons remarqué sur l'histoire de Saül & de Jonathas dans les Livres des Rois (*f*). L'Évangéliste remarque cette circonstance de la vie de saint Jean-Batiste, pour nous donner une idée de sa vie simple, frugale, pauvre & commune: Il mangeoit de ce qu'on trouvoit à la campagne, & dont il n'y avoit que les pauvres qui se servissent.

℣. 6. Baptizabantur ab eo in Jordane. *Ils étoient batisez par lui dans le Jourdain.* Le Batême des Juifs consistoit à se plonger tout le corps dans l'eau, & non pas à répandre un peu d'eau sur la tête, comme il se pratique aujourd'hui parmi nous dans le Batême, & comme les Peintres nous représentent le Batême de Jesus-Christ. Les ablutions étoient communes sous la Loi de Moïse, pour se purifier de certaines souillures légales. Dans ce cas on se plongeoit dans l'eau tout le corps avec ses habits, ou séparément, l'homme & les habits. C'est ainsi qu'on se purifioit après avoir touché à un corps mort (*g*), d'un homme ou d'un animal immonde (*h*), ou après avoir assisté à des funérailles, ou après avoir touché un animal impur (*i*), ou après avoir été affecté de la lépre (*k*), ou après avoir souffert quelque pollution, même volontaire ou involontaire, la nuit ou le jour (*l*); & dans plusieurs autres occasions.

Le Batême que saint Jean donnoit aux Juifs, étoit d'une autre nature; il étoit purement volontaire & de dévotion, & nulle Loi n'y obligeoit. C'étoit un symbole de la rémission des péchez qu'il promettoit à ceux qui s'en approchoient dans un esprit de componction & de pénitence, après avoir confessé leurs péchez. Il vouloit leur marquer par là la nécessité de changer de vie, à peu près comme les Hébreux obligeoient les prosélytes qui entroient dans leur Religion, à recevoir le Batême avec la Circoncision (*m*), afin de figurer par ce Batême une espéce de renaissance spirituelle & de vie nouvelle. Comme nous nous étendrons davantage sur cette matiére dans une Dissertation exprès, nous n'en dirons pas davantage en cet endroit.

Confitentes peccata sua. *Confessant leurs péchez.* Il demandoit cette disposition dans ceux à qui il donnoit le Batême, comme Moïse l'exigeoit de ceux qui offroient des sacrifices pour le péché (*n*). Ceux-ci présentant leur victime toute en vie, mettoient leurs mains sur sa tête, & confessoient le péché pour lequel ils offroient leur hostie: priant tacitement le Seigneur, par cette cérémonie, de transporter sur la tête de l'animal qu'ils offroient, la peine de leurs fautes. On dispute s'ils confessoient leurs péchez dans le détail, ou seulement en gros & en général. Mais on convient que la confession étoit ordonnée dans ces cas. Et nous trouvons dans l'Ecriture plusieurs priéres (*o*) qui sont comme des formules générales de confessions parmi les Hébreux. Grotius (*p*) ne doute pas que l'on ne fît sa confession particuliére & détaillée devant le Prêtre, dans les cas qui n'emportoient pas la peine de mort ; mais que dans d'autres occasions, il suffisoit de confesser ses fautes en général devant le Seigneur. Il ajoute, qu'il est très-croyable que les Juifs qui venoient à saint Jean, lui faisoient leur confession, avec d'autant plus de confiance, qu'ils le connoissoient non seulement pour un homme très-fidéle, mais aussi pour Prêtre & pour Prophéte. Les Hébreux enseignent que la confession des péchez est absolument nécessaire pour en obtenir la rémission (*q*).

Saint Jean pour disposer les peuples à recevoir la parole de salut, & à se soumettre à la foi de Jesus-Christ, les oblige de se confesser pécheurs, de se purifier par la pénitence, par la confession, par le Batême. Pour avoir recours au Medecin, il falloit qu'ils reconnussent leurs plaies. Pour désirer le Sauveur, il falloit qu'ils sussent le besoin qu'ils avoient du salut. Le grand mal des Juifs, étoit qu'ils ne se croyoient point assez pécheurs. Le Précurseur travaille principalement à leur ôter cette vaine & dangéreuse confiance (*r*).

(a) *Luc.* xv. 16.
(b) *Matth.* xi. 18. *Luc.* vii. 33.
(c) *Epiphan. Hæres.* 30. Μέλι ἄγριον, οὗ ἡ γεῦσις ἦν τοῦ μάννα, ὡς ἐγκρὶς ἐν ἐλαίῳ.
(d) *Raban. Maur. & Arculphus in Caten. aurea D. Thom.*
(e) *Isidor. Pelus. l.* 1. *Ep.* 132. Οὔτε ᾗ πόα τίς ἐστι πάλιν τὸ μέλι τὸ ἄγριον, ἀλλὰ μέλι ὄρειον, ὑπὸ μελισσῶν ἀγρίων γινόμενον. Πικρότατον δὲ τῇ πάσῃ γεύσει πολέμιον.
(f) 1. *Reg.* xiv. 26. 27.
(g) *Num.* v. 2. vi. 6. *&c.*
(h) *Levit.* xi. 25.
(i) *Levit.* xi. 28. 40.
(k) *Levit.* xiii. 6. xiv. 6.
(l) *Levit.* xv. 5. 6. 7.
(m) *Selden. de Jure Nat. & Gent. lib.* 2. *cap.* 2. *Hammond. hic.*
(n) *Levit.* iv. 4. 15. 24. *Num.* v. 7.
(o) *Dan.* ix. 4. 5. *Baruc.* i. 17. 18. *Psalm.* xxxi. 5. 2. *Esdr.* i. 16. ix. 2.
(p) *Grot. hic. & Jans. Ep.*
(q) *Vide Maimon. apud Ligfoot. Lir. Hebr.* 45. *Buxtorf. Synag. Jud. c.* 20.
(r) *Chrysost. Homil.* x. *in Matth.*

℣. 7.

*7. Videns autem multos Pharisæorum & Saducæorum, venientes ad Baptismum suum, dixit eis: Progenies viperarum, quis demonstravit vobis fugere à ventura ira?*

*8. Facite ergo fructum dignum pænitentiæ.*

*9. Et ne velitis dicere intra vos: Patrem habemus Abraham: dico enim vobis, quoniam potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ.*

7. Mais voyant plusieurs des Pharisiens & des Saducéens qui venoient à son Batême, il leur dit: Race de vipéres, qui vous a appris à fuir la colére qui doit tomber sur vous?

8. Faites donc un digne fruit de pénitence.

9. Et ne pensez pas dire en vous-mêmes: Nous avons Abraham pour pere; puisque je vous déclare que Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des enfans à Abraham.

## COMMENTAIRE.

℣. 7. VIDENS AUTEM MULTOS PHARISÆORUM ET SADUCÆORUM. *Voyant plusieurs des Pharisiens*
*& des Saducéens.* Les Pharisiens & les Saducéens étoient alors les deux plus puissantes sectes qui fussent chez les
Juifs. Leurs principes étoient fort différens: Les premiers croyoient l'existence des Anges, & une autre vie après
la résurrection. Les Saducéens nioient tout cela. Comme nous ne pouvons ici nous étendre assez sur ces deux
sectes, nous avons remis à les traiter sur saint Luc, dans une Dissertation particulière.
Il n'est pas certain que les Pharisiens aient reçu le Batême de saint Jean. Irritez de ses vifs reproches, & con-
fus de la maniére dont il leur avoit parlé, ils se retirérent apparemment sans rien faire. Saint Luc dit (a), *qu'ils*
*méprisérent les desseins que Dieu avoit sur eux, en ne recevant pas le Batême de Jean.* Dieu avoit sur eux des des-
seins de bonté & de miséricorde, dont ils empêchérent l'effet par leur malice. Et JESUS-CHRIST lui-même in-
sinue qu'ils avoient rejetté le Batême de saint Jean, lorsqu'il dit (b): *Le Batême de Jean étoit-il de Dieu, ou des*
*hommes? Mais ils raisonnoient en eux-mêmes, disant: Si nous repondons qu'il étoit du Ciel, il nous dira: Pourquoi*
*donc n'y avez-vous pas cru? Et si nous disons qu'il étoit des hommes, nous craignons les troupes; car tout le monde*
*tenoit Jean pour un vrai Prophéte. Ils répondirent donc à Jesus: Nous n'en savons rien.*
PROGENIES VIPERARUM, &c. *Race de vipéres, qui vous a appris à fuir la colére qui doit tomber sur vous?*
Espérez-vous que vivans comme vous faites, vous éviterez la colére de Dieu? Avez-vous assez de présomption
pour vous flatter du salut, en vivant comme des scélérats, & des scélérats de race; trop fidéles imitateurs de la
malice & des crimes de vos peres? Vipéres, & enfans de vipéres. Pécheurs endurcis & incorrigibles. Il faut que
les désordres des Pharisiens & des Saducéens aient été extrêmes, puisque saint Jean les apostrophe avec tant de
véhémence & de force. JESUS-CHRIST nous en donne une idée toute pareille, par les invectives presque con-
tinuelles qu'il fait contre eux (c). Le Précurseur voyoit apparemment dans leur cœur un fond d'hypocrisie & de
malice (d) qui les faisoient venir à son Batême, pour se conserver l'estime des peuples, sans aucune envie de se
convertir, ou dans le dessein de le censurer lui-même, & de décrier sa doctrine & sa conduite. Dans S. Luc (e)
ces paroles sont adressées aux troupes des peuples. Saint Jean, ou par son geste, ou par la suite du discours, fait
entendre qu'il en vouloit principalement aux Pharisiens & aux Saducéens, qui étoient mêlez dans la foule.
℣. 8. FACITE ERGO FRUCTUM DIGNUM (f) POENITENTIÆ. *Faites un digne fruit de pénitence.* Joi-
gnez à la douleur intérieure & à la détestation de vos péchez, des œuvres laborieuses & satisfactoires; l'amour
& la pratique des vertus contraires à vos péchez. *Car*, ajoute-t-il (g), *tout arbre qui ne produira pas de bons*
*fruits, sera coupé & jetté au feu.* Les fruits sont les œuvres. Que celui qui étoit voleur & ravisseur, restitue & cesse
de voler. Que celui qui s'étoit livré à l'ambition, aux plaisirs, à l'amour impur, quitte ces habitudes, pratique
l'humilité, la mortification & la tempérance. Voilà ce qu'il appelle faire de dignes fruits de pénitence (h). Joseph
parlant de saint Jean-Batiste (i), dit que c'étoit un saint homme, qui recommandoit aux Juifs de pratiquer la
vertu & de s'approcher du Batême, en exerçant la justice envers leurs égaux, & la piété envers Dieu. Il leur di-
soit, que ce Batême ne pouvoit être agréable à Dieu, si l'on se contentoit de s'abstenir seulement de quelques
péchez; mais qu'il falloit joindre à la pureté du corps, celle de l'ame, qui ne s'aquiert que par l'exercice de la ju-
stice. Voila quelle étoit la doctrine de Jean-Batiste.
℣. 9. ET NE VELITIS DICERE INTRA VOS: PATREM HABEMUS ABRAHAM. *Et ne pensez pas*
*dire en vous-mêmes: Nous avons Abraham pour pere.* Les Juis étoient fort jaloux de la qualité d'enfans d'Abraham.
Ils se vantoient de cette glorieuse origine en plusieurs endroits de l'Ecriture (k). Rien en effet ne pouvoit leur
être plus avantageux, puisque par là ils étoient les enfans des promesses, & la race sainte & choisie parmi tous les
peuples du monde, pour être les enfans & les élus de Dieu. Mais ils n'avoient pas le même zèle pour faire les
œuvres d'Abraham, comme leur dit le Sauveur (l): *Si filii Abrahæ estis, opera Abrahæ facite.* Ils étoient enfans
d'Abraham selon la chair, mais non pas selon l'esprit. Or ce n'est pas à Abraham charnel que les promesses sont
faites, mais à Abraham selon l'esprit (m). Abraham est pere des Croyans, des Fidéles, des Justes, & non des in-
crédules, des méchans & des impies. *Non enim successio carnis quæritur*, dit saint Hilaire sur cet endroit, *sed fidei*
*hæreditas, .... & prosapiæ gloria fidei imitatione detinetur.*
POTENS EST DEUS DE LAPIDIBUS ISTIS, &c. *Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des*
*enfans à Abraham.* Il montroit de la main les rochers du désert où il étoit; ou même, selon quelques-uns (n),
les pierres que les enfans d'Israël avoient mises dans le lit du Jourdain, lorsqu'ils le passérent sous Josué (o).
D'autres (p) croient que le Précurseur faisoit allusion à ce passage d'Isaïe (q): *Considérez la carriére d'où vous*
*êtes tirez, & la caverne d'où vous êtes sortis.* Regardez Abraham & Sara vos peres & meres. Dieu peut tirer des

(a) *Luc.* VII. 30. *Pharisæi & legisperiti consilium Dei spreverunt in semetipsos, non baptizati ab eo.*
(b) *Matth.* XXI. 24. 25.
(c) *Matth.* XXIII. 32. 33.
(d) *Hieronym. in Isai.* XXX. *Gregor. Homil.* XX. *in Evang. Theophylact. hic.*
(e) *Luc* III. 7.
(f) *Plures legunt:* Καρπὸς ἀξίους. *Ita Lucas, & Græc. impress. de Origen. in Joan.* Καρπὸν ἄξιον. *Et alii quam plurimi. Vide Mill. var. lect.*
(g) *Infra* ℣. 10.
(h) *Vide Chrysost. hic. & Gregor. Magn. Homil.* XX. *in Evangelia.*
(i) *Joseph. Antiqu. lib.* XVIII. *cap.* 7. [illegible] *&c.*
(k) *Joan.* VIII. 33. *Act.* XIII. 26. *Rom.* IX. 7. XI. 1. 2. *Cor.* XI. 22. *Hebr.* II. 16. *&c.*
(l) *Joan.* VIII. 39.
(m) *Rom* IX. 8. & IV. 11. 12. 13.
(n) *Anselm. Remig. Pineda.*
(o) *Josue* IV. 7.
(p) *Chrysost. Jansen. Grot. alii.*
(q) *Isai.* LI. 1.

10. *Jam enim securis ad radicem arborum posita est. Omnis ergo arbor, quæ non facit fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur.*

11. *Ego quidem baptizo vos in aqua in pœnitentiam; qui autem post me venturus est, fortior me est, cujus non sum dignus calceamenta portare: Ipse vos baptizabit in Spiritu sancto & igni.*

12. *Cujus ventilabrum in manu sua: & permundabit aream suam: & congregabit triticum suum in horreum, paleas autem comburet igni inextinguibili.*

10. Car la coignée est déja mise à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne produit point de bon fruit, sera coupé & jetté au feu.

11. Pour moi, je vous batise dans l'eau pour *vous porter* à la pénitence; mais celui qui doit venir après moi, est plus puissant que moi, & je ne suis pas digne de porter ses souliers. C'est celui qui vous batisera dans le saint Esprit & dans le feu.

12. Il a son van en sa main, & il nettoiera parfaitement son aire: il amassera son bled dans le grenier; mais il brulera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.

## COMMENTAIRE.

hommes justes & fidéles de ces pierres; c'est-à-dire, des Païens mêmes & des Infidéles, par le même miracle qui lui a fait autrefois avoir Isaac de Sara, quoique stérile, & étant lui-même hors d'état d'avoir des enfans. La plupart des Peres (*a*) croient que sous le nom de pierres, saint Jean entendoit les peuples Gentils & les infidéles. Des peuples dont vous ne vous seriez jamais douté, deviendront les enfans de Dieu. C'est ce que l'évenement fit voir dans la vocation des Gentils.

℣. 10. JAM ENIM SECURIS AD RADICEM ARBORUM POSITA EST. *Car la coignée est déja mise à la racine des arbres.* Car la vengeance du Seigneur est prête à éclater contre vous. Voici le tems qui décidera de votre réprobation ou de votre élection; de votre perte, ou de votre bonheur. Tout dépend de recevoir, ou de ne pas recevoir JESUS-CHRIST; de suivre, ou de rejetter sa doctrine; d'imiter, ou de n'imiter pas sa conduite. Jusqu'ici les Prophétes vous menaçoient de loin; leurs menaces étoient conditionnelles, & Dieu mettoit des bornes à sa vengeance; ici votre perte entiére est résolue. Si vous ne prenez le parti que je vous présente, la coignée est à la racine de l'arbre. On ne menace plus les branches ni même le tronc; on en veut à la racine. La Synagogue est abandonnée & réprouvée, si elle manque cette occasion de recourir à Dieu & de recevoir son Messie. Dieu est sur le point de rompre l'alliance qu'il a jurée avec vos peres & avec vous (*b*). *Tout arbre qui ne produira point de bon fruit, sera retranché & mis au feu.* Il ne dit pas que tout Israël périra; il y en eut un bon nombre qui crut en JESUS-CHRIST: mais que tous ceux d'entre eux qui ne se convertiront point, & qui ne suivront pas l'avis qu'il leur donne, périront & seront retranchez de l'alliance d'Abraham & du peuple du Seigneur.

℣. 11. EGO BAPTIZO VOS IN AQUA.... IPSE VOS BAPTIZABIT IN SPIRITU SANCTO ET IGNI (*c*). *Pour moi, je vous batise dans l'eau.... Mais il vous batisera dans le saint Esprit & dans le feu.* Le Batême de saint Jean-Batiste n'étoit qu'une préparation à celui de JESUS-CHRIST; il disposoit les pécheurs par la pénitence, & par les œuvres de justice, à écouter le Messie, & à recevoir la rémission de leurs péchez par le Batême de JESUS CHRIST. Il dit que ce dernier Batême est un Batême de feu, & par le saint Esprit; c'est-à-dire, que ce ne sera pas une simple ablution où le corps est plongé dans l'eau; mais qu'outre cela l'ame sera échauffée & éclairée du saint Esprit. Dans le Batême du Sauveur, où son Corps fut sensiblement plongé dans les eaux du Jourdain, le saint Esprit descendit sur lui en forme d'une Colombe, & on y vit le feu lorsque le Ciel s'ouvrit, & qu'on ouït comme un tonnerre, qui crioit (*d*): *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, &c.* Au jour de la Pentecôte, les Disciples reçurent le saint Esprit qui descendit sur eux en forme de langue de feu, après un grand vent & un grand bruit (*e*). Saint Jean pouvoit avoir en vûe toutes ces choses. On s'étendra plus au long sur cela dans la Dissertation sur ce Batême de JESUS-CHRIST.

CUJUS NON SUM DIGNUS CALCEAMENTA PORTARE. *Je ne suis pas digne de porter ses souliers.* C'étoit l'office des plus viles esclaves, de porter les souliers de leurs maîtres & de leurs maîtresses (*f*), lorsqu'ils voyageoient, ou qu'ils marchoient par la ville. C'étoient des souliers de réserve que l'on mettoit dans des étuis. Les Juifs se déchaussoient, dit-on, en entrant dans le Temple, & donnoient leurs souliers à leurs valets. Cela se pratique aujourd'hui chez les Turcs, les Africains & les Ethiopiens. Ils n'entrent que nuds pieds dans leurs Eglises & dans leurs Mosquées. On se déchaussoit aussi en se mettant à table, ou plutôt en s'y couchant, suivant la coutume de ce tems-là, & on donnoit à garder ses souliers à un esclave. Les Disciples faisoient à l'égard de leurs maîtres, ce que les esclaves devoient faire envers ceux qu'ils servoient. Cela paroît par toute l'Ecriture. Josué étoit serviteur de Moïse (*g*), & Elisée *versoit de l'eau sur les mains d'Elie* (*h*). Saint Jean-Batiste dit qu'il se croit fort honoré de rendre à JESUS-CHRIST les offices les plus bas. Il se reconnoit comme son serviteur & son disciple (*i*).

Saint Luc dans l'endroit paralléle à celui-ci, porte (*k*): *Je ne suis pas capable de délier la courroie de ses sandales.* Ce qui revient au même, puisque l'un & l'autre est l'office des esclaves; déchausser son maître, délier ses courroies, porter ses souliers, les nettoyer, le chausser, &c. (*l*). Les Hébreux ne portoient guéres de chaussures que hors de la maison. Ils alloient nues jambes, & chaussoient leurs sandales à crud. Ils n'usoient point de souliers couverts, & qui enveloppassent tout le pied comme les nôtres.

℣. 12. CUJUS VENTILABRUM IN MANU SUA. *Il a son van en sa main.* Quelques Anciens lisoient (*m*):

(a) *Hieronym. & Chrysost. hic. Ambros. in Luc. Irenæus, l. 4. c. 16. Origen. Clem. Alex. Theophylact. Alii passim.*

(b) *Marian. Grot. Maldon. &c.*

(c) Ce terme *& igni*, καὶ πυρὶ, ne se trouve pas dans un très-grand nombre de manuscrits Grecs. Robert Etienne en marque sept où il manque. Mille en remarque plus de vingt autres où il ne se lit point. Mais les Peres Latins, & la plupart des Grecs, l'ont lû. S. Chrysost. S. Cyrille, Origen. Justin Mart.

(d) Ci-après ℣. 17.

(e) *Act.* II. 1. 2.

(f) *Pignor. de servo. p. 205. 206. Plaut. Act. 3. Scen. 5. Pueri sandaligeruli. Idem. Trinum, Puella sandaligerula.*

(g) *Exod.* XXV. 11.

(h) 3. *Reg.* XIX. 2.

(i) *Hammond. Brug. Grot. Alii.*

(k) *Luc.* III. 16. Οὐκ εἰμὶ ἱκανὸς λῦσαι τὸν ἱμάντα τῶν ὑποδημάτων αὐτοῦ.

(l) *Terent. Accurrunt servi, soccos detrahunt. Tibull. Vinclaque de niveo detrahet ipse pede. Æschyl. Agamemnon.* Ὑπαί τις ἀρβύλας λύοι τάχος, πρόδουλον ἔμβασιν ποδός.

(m) *Tertull. S. Cyprian. Aug. in Psalm.* XCII. *Vide Erasm. Brug. hic. & Martian. nov. Edit. Evang. S. Matth. juxta edit. Italic.*

13. *Tunc venit Jesus à Galilæa in Jordanem ad Joannem, ut baptizaretur ab eo.*
14. *Joannes autem prohibebat eum, dicens: Ego à te debeo baptizari, & tu venis ad me?*

13. Alors JESUS vint de la Galilée au Jourdain trouver Jean, pour être batisé par lui.
14. Mais Jean s'en défendoit, en disant: C'est moi qui doit être batisé par vous, & vous venez à moi?

## COMMENTAIRE.

*Il tient sa pêle en sa main.* Dans la Palestine on avoit des aires à la campagne battues, durcies, applanies & préparées exprès pour y battre le grain. On y amassoit les gerbes, & on les y battoit, non avec des fléaux, comme parmi nous, mais sous les pieds des chevaux ou des bœufs, ou avec de grosses planches armées de fer, ou de pierres que l'on traînoit par dessus; ou enfin, par des espéces de chariots fort bas, ayant des roues fort épaisses. Quand le grain est battu, on enleve la grosse paille, & on la met dans des sacs pour la nourriture des animaux; mais la même paille qui est réduite en poussiére, on la jette au vent avec des pêles, & le bon grain retombe dans l'aire. Quand l'aire & le bon grain sont nettoyez, on met le feu à la même paille, ou aux balayeures, & on les laisse bruler jusqu'à ce qu'elles soient entiérement consumées (*a*).

Cette similitude de l'aire que l'on nettoie, & des menues pailles que l'on brule à un feu qui ne s'éteint point qu'elles ne soient consumées, est une suite des menaces de saint Jean contre les Juifs. Dieu est prêt à faire la séparation du grain & de la paille; des bons & des mauvais. Il réprouvera & abandonnera à leur endurcissement & à leur malheur, ceux qui demeureront dans l'incrédulité & dans l'impénitence; & il ramassera dans son Eglise, & au nombre de ses enfans, ceux qui lui seront dociles & obéissans. On vit l'execution de ces menaces dans l'endurcissement des Juifs, qui firent crucifier JESUS-CHRIST, & dans la ruine de leur Temple & de leur Ville, & dans la dispersion de leur Nation par les Romains, quelques années après la mort de JESUS-CHRIST (*b*). On verra la même chose, mais d'une maniére plus générale, au Jugement dernier, où tous les réprouvez seront séparez des prédestinez pour toute l'éternité (*c*). Enfin, le Seigneur dans tous les tems purge son aire, & sépare les bons des mauvais, par les persécutions qui s'élevent, & où les bons se purifient, pendant que les méchans y périssent (*d*).

℣. 13. VENIT JESUS A GALILÆA IN JORDANEM AD JOANNEM. *Jesus vint de la Galilée au Jourdain trouver Jean.* Saint Jean & JESUS-CHRIST ne s'étoient jamais vûs des yeux du corps, mais ils se connoissoient parfaitement. Saint Jean avoit connu JESUS-CHRIST avant même qu'il fût né, lorsqu'il tressaillit dans le sein de sainte Elisabeth, en présence de la sainte Vierge, qui portoit le Sauveur incarné (*e*). L'an trente-trois de la naissance de JESUS-CHRIST, qui étoit la seconde année de la prédication de saint Jean, JESUS vint de Galilée sur le Jourdain, vis-à-vis de Jérico, pour y recevoir le Batême de Jean. Mais qu'est-ce qui l'obligeoit à faire cette démarche, puisqu'il n'avoit nul besoin de ce Batême? C'étoit 1°. pour engager les autres par son exemple à recevoir son propre Batême, dont ils avoient besoin (*f*). 2°. Pour faire paroître son humilité, en pratiquant, comme il le dit ci-après, toute justice & toute vertu. 3°. Pour autoriser le Batême de saint Jean, & pour lui donner par là son approbation (*g*). 4°. Pour attirer le témoignage que le saint Esprit, & son Pere Eternel, & saint Jean lui-même lui devoient rendre, & disposer ainsi les peuples à l'écouter & à le suivre. 5°. Pour sanctifier les eaux du Jourdain, & les préparer par sa présence, & par la vertu secrete qu'il y répandoit, à devenir un jour salutaires aux autres, & capables de donner la rémission des péchez (*h*), par le Sacrement qu'il devoit instituer avant sa mort. 6°. Il abolit par cette cérémonie le Batême Judaïque, & établit son propre Batême (*i*), dont il ne publia toutefois le précepte qu'assez long-tems après.

Saint Jérôme (*k*) rapporte une circonstance tirée de l'Evangile selon les Hébreux, qui mérite d'avoir ici sa place. *La mere du Seigneur & ses freres lui disoient: Voilà Jean qui batise pour la rémission des péchez; allons, & faisons-nous batiser par lui: Mais Jesus leur dit: Quel péché ai-je commis, pour aller recevoir son Batême? Si ce n'est peut-être que ce que je viens de dire, ne soit un péché d'ignorance.* Mais on ne doit faire aucun fond sur ces circonstances, qui ne sont point autorisées par le Texte des Evangiles Canoniques. La sainte Vierge ne pouvoit ignorer que JESUS-CHRIST ne fût absolument impeccable. Le même faux Evangile disoit que la mere de JESUS-CHRIST étoit le saint Esprit. Il répétoit cette impertinence en plus d'un endroit (*l*).

℣. 14. EGO DEBEO A TE BAPTIZARI. *C'est moi qui dois être batisé par vous.* Saint Jean reconnoît JESUS-CHRIST d'abord qu'il l'apperçoit, il ne peut se résoudre à lui donner son Batême, qui n'étoit que pour les pécheurs. Il sait que JESUS est sans péché, & que c'est lui qui ôte les péchez du monde. Il craint qu'en lui voyant recevoir son Batême, le peuple ne le confondît avec les pécheurs qui se faisoient batiser. Il confesse que c'est lui qui a besoin du Batême de JESUS-CHRIST, pour être purifié; il sembl par là se reconnoître pécheur, comme le reste des hommes. L'Eglise croit que saint Jean-Batiste a été sanctifié dès le sein de sa mere (*m*); mais elle ne le croit pas impeccable, ni sans péché; il avoit dans lui-même la concupiscence, qui est la racine de tout péché; & quoiqu'il ait vêcu d'une maniére très-sainte & très-innocente, il avoit besoin du Batême de JESUS-CHRIST pour entrer dans la nouvelle alliance, s'il eût survécu à l'institution des Sacremens. Plusieurs Anciens (*n*) ont crû qu'effectivement JESUS l'avoit batisé, après avoir été batisé par lui. On ne peut nier qu'au moins JESUS-CHRIST n'ait donné à saint Jean le Batême de l'Esprit, après avoir reçu de lui le Batême de l'eau.

---

(a) *Vide Isai. XLI. 16. Hammond. hic. Homer. Iliad. E. 499.*
Ὡς δ' ἄνεμος ἄχνας φορέει ἱερὰς κατ' ἀλωάς,
Ἀνδρῶν λικμώντων, ὅτε τε ξανθὴ Δημήτηρ
Κρίνῃ ἐπειγομένων, διακρίνῃ καὶ ἄχνας.
(b) *Hammond. Cleric.*
(c) *Chrysostom. hic. Aug. alii.*
(d) *Irenæus l. 3. c. 28. Tertull. de fuga in persecut. c. 1.*
(e) *Luc. 1. 44.*
(f) *Aug. in cap. 1. Joan. tract. 4. Chrysost. Homil. 12. Hieronym. hic.*
(g) *Hieronym. hic.*
(h) *Opus imperfect. hic. Hilar. hic. & in Psalm. LXV. & Ambros. in Luc. 11. & Origen. in Joan. Aug. pluribus locis. Hieronym. hic.*
(i) *Chrysost. Homil. 12. Aug. in Joan. 1. Tract. 4.*
(k) *Hieronym. l. 3. contra Pelag. c. 1. Ecce mater Domini, & fratres ejus dicebant ei: Joannes baptizat in remissionem peccatorum: eamus & baptizemur ab eo. Dixit autem eis: Quid peccavi ut vadam, & baptizer ab eo? Nisi fortè hoc ipsum quod dixi, ignorantia est.*
(l) *Vide Hieronym. in Isai. XI. & XL. & in Ezech. XVI. Origen. in Joan. p. 58.*
(m) *Vide Catenam auream sancti Thomæ in hunc loc. S. Aug. Serm. 293. in natali Joan. Baptist. & lib. 4. Oper. imperfect. contra Julian. c. 134. Jeremias & Joannes quamvis sanctificati in uteris matrum, traxerunt tamen originale peccatum.*
(n) *Auth. Oper. imperfecti: Quamvis in sanctioribus libris manifestè hoc scriptum sit: & Joannes quidem baptizavit illum in aqua, ille autem Joannem in Spiritu. Hieronym. hic. Theophylact. Euthym.*



Digitized by Google

*15. Respondens autem Jesus, dixit ei: Sine modò; sic enim decet nos implere omnem justitiam. Tunc dimisit eum.*

15. Et JESUS lui répondit: Laissez-moi faire pour cette heure; car c'est ainsi que nous devons accomplir toute justice. Alors Jean ne lui résista plus.

*16. Baptizatus autem Jesus confestim ascendit de aqua, & ecce aperti sunt ei Cæli: & vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam, & venientem super se.*

16. Or JESUS ayant été batisé, sortit aussi-tôt hors de l'eau; & en même tems les Cieux lui furent ouverts: il vit l'Esprit de Dieu qui descendit en forme de Colombe, & qui vint *se reposer* sur lui.

*17. Et ecce vox de Cælis, dicens: Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui.*

17. Et au même instant une voix se fit entendre du Ciel, qui disoit: Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection.

## COMMENTAIRE.

℣. 15. SINE MODO: SIC ENIM DECET NOS IMPLERE OMNEM JUSTITIAM. *Laissez-moi faire pour cette heure; car c'est ainsi que nous devons accomplir toute justice.* Je veux bien pour cette heure me trouver dans la foule des pécheurs, & m'humilier jusqu'à recevoir le Batême, que vous ne donnez que pour la rémission des péchez (*a*); mon Pere Eternel saura en son tems me distinguer & faire connoître mon innocence. C'est à moi de m'humilier & de m'anéantir, & à lui de me relever & de me glorifier. Je dois accomplir tout ce qui est de meilleur & de plus parfait, & remplir non seulement tous les devoirs & obligations de la Loi (*b*); mais aussi toutes les pratiques saintes & louables qui sont pratiquées par les autres (*c*).

℣. 16. BAPTIZATUS JESUS CONFESTIM ASCENDIT DE AQUA. *Jesus ayant été batisé, sortit aussi-tôt hors de l'eau.* Euthyme croit que JESUS-CHRIST sortit aussi-tôt hors de l'eau, pour se distinguer des autres qui y demeuroient plus long-tems, pendant que saint Jean-Batiste leur tenoit la main sur la tête, & qu'ils confessoient leurs péchez. JESUS n'ayant point de péchez à confesser, se retira aussi-tôt, & sortit hors de l'eau. Mais la plupart des Interprétes (*d*) croient qu'il faut rapporter *aussi-tôt* à ce qui suit: *Jesus étant batisé, sortit de l'eau, & aussi-tôt les Cieux s'ouvrirent sur lui.* Saint Marc favorise cette explication (*e*): *Car aussi-tôt sortant de l'eau*, dit-il, *il vit les Cieux s'ouvrir.*

Mais comment s'ouvrirent-ils les Cieux? Doit-on entendre une séparation réelle, ou simplement une lumiére subite qui parut sortir du fond du Ciel, ou d'une nuée, comme quand on voit les éclairs ou la foudre fendre l'air, & se faire jour au travers de la nuée? C'est sans doute en ce dernier sens qu'on doit l'entendre (*f*). Les Cieux ne sont point de nature à pouvoir se rompre. Saint Marc s'exprime d'une maniére populaire. Les Hébreux concevoient les Cieux massifs & solides. Ils croyoient que les feux qui tombent d'enhaut sur la terre, sortent du Ciel, & se font ouverture à travers la vaste voute qui nous environne.

L'Evangéliste dit que *les Cieux s'ouvrirent sur lui*, sans dire précisément si c'est sur saint Jean, ou sur JESUS-CHRIST; mais la suite du discours fait assez comprendre que tout cela arriva en faveur de JESUS-CHRIST. Il ne fut pas le seul qui vit ce prodige; saint Jean, & tout le peuple en furent témoins. Mais la Colombe qui descendit sur lui, le rayon qui tomba sur sa tête, l'éclat dont il fut environné, cela fit connoître à tout le peuple, que la voix qui suivit n'étoit que pour lui seul: *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mon affection.* Saint Luc ajoute: *Ecoutez-le.* Ce qui montre que cette voix fut entendue des troupes.

VIDIT SPIRITUM DEI DESCENDENTEM SICUT COLOMBAM. *Il vit l'Esprit de Dieu qui descendoit en forme d'une Colombe.* Saint Jean vit la Colombe, comme nous l'apprend un autre Evangéliste (*g*); mais est-il croyable que les troupes ne l'aient pas vû aussi? Quelques Nouveaux (*h*) croient qu'il y a de l'indécence à dire que le saint Esprit ait paru sous la forme d'aucun Animal. Ils veulent que le feu soit tombé du Ciel sur JESUS-CHRIST avec la même rapidité que la Colombe, ou qu'un feu représentant grossiérement une Colombe, vint se reposer sur lui.

Mais toute l'Antiquité Chrétienne (*i*) a crû que le saint Esprit avoit paru sous la forme d'une vraie Colombe, & non pas d'une simple flamme, ou d'un feu semblable à une Colombe. Ils n'ont point eu sur cela la délicatesse de nos nouveaux Interprétes. Ils n'ont trouvé nulle indécence à ce que le saint Esprit parut en forme d'une Colombe, puisque dans toute l'Ecriture le Fils de Dieu est figuré sous le nom de Lion de Juda, de Vermisseau de Jacob, d'Agneau, de Pierre angulaire, d'Aigle, &c. Les Peres ont reconnu que dans la Colombe que Noé lâcha de l'arche, pour savoir si les eaux s'étoient retirées, un symbole de la Colombe qui parut au Batême de notre Sauveur. La Colombe est un animal doux, innocent, bénin, chaste, fécond, aimable; ce qui désigne les dons du saint Esprit, sa bonté, sa douceur, sa libéralité, sa fécondité. Les Anciens (*k*) nous apprennent qu'il parut du feu, & qu'on entendit du tonnerre au Batême du Sauveur. C'est ce qu'on a examiné à part dans la Dissertation sur le Batême.

---

(a) *Aug. l. 1. contra Donatist. c. 10. Hieronym. hic. Nazianz. orat. 34.*

(b) *Chrysost. hic. Hieron. Euthym.*

(c) *Maldon. Brugens. Grot. Jans.*

(d) *Maldon. Brug. Grot.*

(e) *Marc. 1. 10.* Καὶ εὐθέως ἀναβαίνων ἀπὸ τοῦ ὕδατος εἶδε σχιζομένους τοὺς οὐρανούς.

(f) *Hieron. hic. & in Ezech. 1. & Autor Oper. imperf. & Maldon. Grot. & alii.*

(g) *Joan. 1. 32.*

(h) *Boch. de animal. parte 2. l. 1. c. 6. Hammon. Le Clerc, Ligfoot.*

(i) *Ita Patres omnes, fatente Grotio. Ita Grotius ipse, Mald. Brug. Spanh. alii.*

(k) *Justin. Dialogo cum Tryphone. Nazarai apud Hieron. l. 4. Comment. in Isaiam* XI. *Idem, seu alius ejus sub nomine in Psal.* LXXV. 17. *Euthym. in Psalm.* XXVIII. 3.

CHAPITRE

Digitized by Google

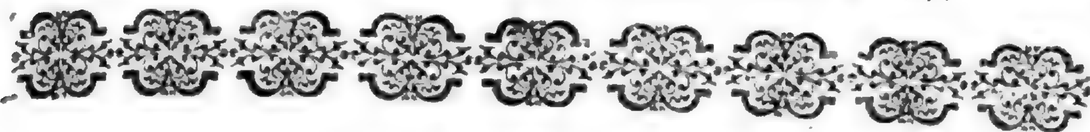

# CHAPITRE IV.

*JESUS-CHRIST conduit dans le désert, jeûne quarante jours. Il a faim, & est tenté du Démon. Il se retire en Galilée, & fixe sa demeure à Capharnaüm. Il prêche dans le pays. Vocation de Pierre & d'André, de Jacques & de Jean. Guérisons miraculeuses operées par JESUS.*

℣. 1. *TUnc Jesus ductus est in desertum à Spiritu, ut tentaretur à diabolo;*

℣. 1. ALors JESUS fut conduit par l'Esprit dans le désert, pour y être tenté du diable;

## COMMENTAIRE.

℣. 1. TUNC JESUS DUCTUS EST. *Alors Jesus fut conduit par l'Esprit dans le désert.* Aussi-tôt après que JESUS eut reçu le Batême, il se retira dans le désert, inspiré & poussé par l'Esprit saint, qui étoit descendu sur lui. Saint Marc (a) se sert d'un terme plus fort. L'Esprit le poussa, ou *le chassa dans le désert.* Il n'y fut point poussé malgré lui; il y alla volontairement (b); mais en suivant l'impression forte & efficace que l'Esprit saint lui inspiroit pour la solitude. Quelques-uns veulent qu'il ait été emporté en l'air, comme autrefois Habacuc. D'autres (c), qu'il ait été conduit simplement en esprit dans le désert. Mais ces opinions sont toutes démenties par la suite du discours, & par les paroles mêmes du Texte. Les Peres remarquent que le Démon commence à nous tenter aussi-tôt après le Batême (d). Il nous laisse en repos, tandis que nous sommes à lui; il nous attaque dès que nous l'avons quitté pour retourner à Dieu. Cnatchbulle (e) semble dire qu'il y fut conduit par le Démon, par le mauvais esprit, *à spiritu*, pour y être tenté. L'expression de saint Marc (f), & un endroit de saint Luc (g), où il dit que le mauvais esprit poussoit des hommes qu'il possédoit dans le désert; enfin la raison qui est marquée ici, *pour y être tenté*, semble favoriser cette opinion. Au fond, elle n'est pas plus injurieuse à JESUS-CHRIST, que ce que nous lisons ci-après, que le Démon le transporta à Jérusalem, &c.

UT TENTARETUR A DIABOLO. *Pour y être tenté du diable.* Il entra en lice avec le Démon pour le vaincre & pour le terrasser. Il voulut être tenté, pour nous donner la victoire (h). *Ideò tentatus est Christus, ne vincatur à tentatore Christianus.* Il voulut nous fournir un modéle de la maniére dont nous devons combattre contre le Démon. Il commence sa mission par un combat où il surmonte le tentateur, afin de réparer la défaite du premier homme dans le désert. Il nous enseigne la nécessité de passer par la tentation & par les épreuves, pour arriver à la gloire. Il passe par tous les états les plus laborieux & les plus dangereux, afin de nous les rendre surs & aisez. Il veut essayer lui-même de nos maux & de nos travaux, afin d'apprendre la compassion envers ceux qui y sont exposez. *Car nous n'avons pas un Pontife qui ne puisse compatir à nos infirmitez; mais il a éprouvé comme nous toute sorte de tentations, hormis le péché (i).*

Plusieurs Anciens (k) ont cru qu'outre les tentations rapportées dans l'Evangile, JESUS-CHRIST en souffrit plusieurs autres dans le désert. Origènes (l) dit qu'il fut tenté chaque jour; mais la plupart des Peres ont cru que le Démon l'ayant observé pendant quarante jours, n'osa s'approcher de lui pour le tenter, que lorsqu'il vit qu'il avoit faim. Ils supposent que cet ennemi ignoroit qui étoit JESUS-CHRIST. Il ne savoit s'il étoit un Dieu incarné, ou un simple homme; mais plus parfait qu'un autre. La voix du Pere qui avoit déclaré (m): *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance*, l'avoit effrayé; mais il ne savoit encore en quel sens il devoit prendre ces paroles, *Mon Fils bien-aimé*; si c'étoit par une simple adoption, ou s'il étoit Fils de Dieu par nature, & égal à son Pere. Il vient donc pour *le tenter*; c'est-à-dire, pour éprouver s'il étoit vraiment Dieu, ou seulement homme; & supposé qu'il ne fût qu'un homme, pour essayer de le faire tomber dans le péché de gourmandise, ou de vanité, ou de curiosité, ou d'ambition.

On ne sait pas distinctement quel est le désert où JESUS-CHRIST se retira: mais il y a toute apparence que c'étoit dans quelques montagnes de la Judée; c'est-à-dire, de la partie méridionale de la Palestine, où il y avoit beaucoup de lieux sauvages & déserts; puisqu'aussi-tôt après, il est dit qu'ayant appris la détention de Jean-Batiste, il se retira de Judée, & vint dans la Galilée. Mais comme saint Matthieu ne suit pas l'ordre des tems dans sa narration, cette preuve n'est pas sans replique. D'autres (n) conjecturent qu'il alla dans les montagnes de Galaad, qui sont fort sauvages, & assez éloignées de la Judée. Ce qui pourroit favoriser cette opinion, c'est qu'après sa tentation, JESUS vint une seconde fois trouver Jean, qui batisoit à Béthanie au-delà du Jourdain (o). On montre aux Voyageurs une montagne au nord de Jérico, que l'on nomme *la Montagne de la quarantaine*, dans la persuasion que c'est celle où JESUS-CHRIST passa les quarante jours de sa retraite. C'est une montagne extrêmement haute, stérile, escarpée, où l'on voit une grotte dans laquelle on prétend qu'il mangea, après avoir vaincu le Démon. C'est, dit-on, du sommet de cette montagne que le Démon lui fit voir tous les Royaumes du monde. Mais l'on ne peut pas faire un grand fond sur les relations des Voyageurs modernes. Saint Marc (p) dit que le Sauveur étoit dans le désert parmi les bêtes sauvages. Or cette montagne est si stérile, que les bêtes les plus sauvages n'y sauroient vivre.

(a) *Marc.* I. 12. Εὐθὺς τὸ πνεῦμα αὐτὸν ἐκβάλλει εἰς τὴν ἔρημον.
(b) *Vide Opus imperfect. hic. Hieronym. & Hilarium.*
(c) *Vide Cleric. not. in Hammond.*
(d) *Hilar. Chrysost. Autor. Oper. imperfect.*
(e) *Cnatchbull. ad Matth.* XII. 43.
(f) *Marc.* I. 12. *Expulit eum in desertum.*
(g) *Luc.* VIII. 24. *Agebatur à dæmonio in deserto.*
(h) *Aug. in Psalm.* XC.
(i) *Hebr.* IV. 15.
(k) *Autor. Oper. imperfect. Euseb. l.* 9. *Demonst. Aug. de consensu Evang. c.* 4. *Beda, Euthym. hic.*
(l) *Origen. Homil.* 29. *in Luc.*
(m) *Matth.* III. 17.
(n) *Cleric. in hunc locum. Vide & Druthmar. hic.*
(o) *Toynard. Harmon. Joan.* I. 28.
(p) *Marc.* I. 3.

2. *Et cùm jejunasset quadraginta diebus, & quadraginta noctibus, posteà esuriit.*

2. Et ayant jeûné quarante jours & quarante nuits, il eut faim ensuite.

3. *Et accedens tentator dixit ei: Si Filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant.*

3. Et le tentateur s'approchant de lui, lui dit: Si vous êtes le Fils de Dieu, dites que ces pierres deviennent des pains.

4. *Qui respondens, dixit: Scriptum est: Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.*

4. Mais JESUS lui répondit: Il est écrit: L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.

5. *Tunc assumpsit eum diabolus in sanctam civitatem, & statuit eum super pinnaculum Templi,*

5. Le diable alors le transporta dans la ville sainte, & le mettant sur le haut du Temple,

## COMMENTAIRE.

℣. 2. CUM JEJUNASSET QUADRAGINTA DIEBUS, &c. *Ayant jeûné quarante jours & quarante nuits.* Il passa tout ce tems sans boire ni manger; car l'abstinence du boire a toujours passé dans la Synagogue, comme dans l'Eglise, pour aussi essentielle au jeûne, que l'abstinence du manger. Les Hébreux dans leurs jeûnes ne mangent qu'à la fin du jour. Les Mahométans jeûnent pendant le jour, mais mangent pendant la nuit durant leur Ramadan. L'Eglise Chrétienne a jeûné de même jusqu'au soir, pendant environ douze cens ans. Pour ôter l'équivoque, & afin qu'on ne crût pas que JESUS-CHRIST avoit jeûné simplement, comme on faisoit alors, c'est-à-dire, en ne faisant qu'un repas au soir; l'Evangéliste dit qu'il fut quarante jours & autant de nuits sans manger. Il ne voulut pas jeûner plus de quarante jours, de peur qu'on ne crût qu'il n'étoit pas homme (*a*). Il jeûna autant qu'avoient fait Moïse & Elie, pour ne pas paroître au-dessous d'eux.

POSTEA ESURIIT. *Il eut faim ensuite.* Les Peres (*b*) croient communément que JESUS-CHRIST n'eut faim, qu'après quarante jours de jeûne. Jusques-là le Démon avoit été dans l'appréhension & dans l'inquiétude sur l'état & la personne du Sauveur; mais en voyant qu'il sentoit la faim, il ne douta plus que ce ne fût un vrai homme. JESUS-CHRIST qui jusques-là avoit suspendu l'impression de la faim, voulut enfin s'y livrer, & par là il engagea le Démon à le tenter. Il l'attira, pour ainsi dire, au combat. C'est une espéce de fraude pieuse de sa part pour surprendre le tentateur, dit saint Ambroise (*c*). Il lui ouvrit une occasion favorable en apparence, mais qui devoit tourner à sa honte & à sa confusion. *Permittitur esurire corpus, ut diabolo tentandi tribuatur occasio*, dit saint Jérôme (*d*). Estius croit que ce jeûne fut très-pénible à JESUS-CHRIST, & beaucoup plus qu'il ne l'avoit été à Moïse & à Elie; parce que ceux-ci étoient soutenus par une force divine & surnaturelle, au lieu que JESUS entreprit le jeûne, comme une action de pénitence; & que pour en souffrir toute la rigueur, il suspendit l'effet de sa puissance.

℣. 3. ACCEDENS TENTATOR, DIXIT EI, &c. *Le tentateur s'approchant, lui dit: Si vous êtes le Fils de Dieu, dites que ces pierres deviennent des pains.* Le tentateur, le démon, sathan, le diable, l'ennemi; tous ces termes signifient la même chose. L'Hébreu *Sathan*, signifie *adversaire*; & *Diabolus*, *calomniateur*. S. Augustin (*e*) a crû que c'étoit le Prince des démons qui avoit tenté JESUS-CHRIST dans cette occasion, & que le Sauveur ne se découvrit à cet esprit impur, qu'autant qu'il jugea à propos. *Tantùm innotuit, quantùm voluit: tantùm autem voluit, quantùm oportuit.* Le Démon ne connut parfaitement que JESUS-CHRIST étoit Dieu, & Fils de Dieu, qu'après sa résurrection (*f*). Le tentateur se présenta donc à lui sous une forme humaine; il le flatte, en lui disant: *Si vous êtes Fils de Dieu*; ou, puisque vous êtes Fils de Dieu (*g*), *dites que ces pierres se changent en pain.* Cette ruse lui avoit réussi autrefois dans nos premiers parens, ausquels il promit qu'en mangeant du fruit défendu, ils deviendroient semblables à Dieu. Il n'a garde de lui parler de la faim, pour ne pas rappeller l'idée d'une chose qui marquoit de la foiblesse (*h*).

℣. 4. NON IN SOLO PANE VIVIT HOMO, &c. *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.* Ces paroles avoient été dites par Moïse long-tems auparavant, à l'occasion de la manne (*i*): *Le Seigneur vous a éprouvez par la faim, & vous a donné ensuite la manne, qui est une nourriture que vous ignoriez, vous & vos peres; pour vous apprendre que ce n'est pas seulement par le pain que l'homme se nourrit, mais aussi par toute parole qui sort de la bouche de Dieu.* Dieu peut par sa parole toute puissante donner une vertu nourrissante à tout ce qu'il juge à propos. Ces pierres mêmes deviendroient une nourriture solide, s'il le commandoit. Ou bien, en prenant *verbum*, pour chose (*k*): Dieu peut donner à l'homme une nourriture dans tout ce qu'il juge à propos. Tout peut devenir nourrissant par l'ordre de Dieu. Dans cette réponse JESUS-CHRIST, sans nier qu'il fût Dieu, prouve fort bien qu'il est homme, & renvoie le tentateur aussi incertain qu'il l'étoit auparavant (*l*).

On peut aussi entendre ainsi le passage: Ce n'est pas seulement la nourriture corporelle qui nourrit l'homme, c'est son obéissance & sa fidélité aux ordres de Dieu. Moïse par ces paroles vouloit dire aux Israëlites, que dès qu'ils avoient voulu obéir au Seigneur, ils n'avoient manqué de rien. JESUS-CHRIST pouvoit dire de même au tentateur: Dieu ne laisse jamais dans le besoin ceux qui sont exacts à suivre ses commandemens.

℣. 5. TUNC ASSUMPSIT EUM DIABOLUS IN SANCTAM CIVITATEM. *Alors le diable le transporta en la ville sainte.* Saint Luc (*m*) met cette tentation pour la troisiéme; mais la plûpart des Commentateurs suivent l'ordre marqué dans saint Matthieu. Le démon transporta-t-il JESUS par le milieu de l'air, d'une maniére invisible, au-dessus des villes & des campagnes, pour le placer dans Jérusalem & sur le haut du Temple; comme autrefois un Ange emporta Habacuc de Judée en Babylone, en le prenant par les cheveux (*n*)? Ou l'y conduisit-il avec une rapidité extraordinaire, comme il arriva au Diacre Philippe (*o*), après qu'il eut batisé l'eunuque de la

(a) *Chrysost. Theophil.*
(b) *Opus imperfect. hic. Chrysost. Hieronym. Hilar. Ambros. alii.*
(c) *Ambros. in Luc. l. 4. Fames Domini, pia fraus est.*
(d) *Chrysost. Homil. 13. in Matth. & Hieronym. hic.*
(e) *Aug. l. 9. de Civit. c. 21.*
(f) *Vide 1. Cor. 11. 7. Loquimur Dei sapientiam in mysterio.... quam nemo principum hujus sæculi cognovit. Si enim cognovissent nunquam Dominum gloriæ crucifixissent.*
(g) *Maldon. Menoch. Lyr.*
(h) *Vide Chrysost. hic.*
(i) *Deut. VIII. 3.*
(k) דבר *Verbum*, ou *Res.*
(l) *Hilar. Ambros. Aug. Jenn. Chrysost. alii.*
(m) *Luc. IV. 9.*
(n) *Deut. XIV. 32. & seq.*
(o) *Act. VIII. 39.*

6. *Et dixit ei: Si Filius Dei es, mitte te deorsum. Scriptum est enim: Quia Angelis suis mandavit de te, & in manibus tollent te, ne fortè offendas ad lapidem pedem tuum.*

7. *Ait illi Jesus: Rursum scriptum est: Non tentabis Dominum Deum tuum.*

8. *Iterum assumpsit eum diabolus in montem excelsum valdè; & ostendit ei omnia Regna mundi, & gloriam eorum,*

9. *Et dixit ei: Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.*

6. Il lui dit: Si vous êtes le Fils de Dieu, jettez-vous en bas; car il est écrit: Qu'il a ordonné à ses Anges *d'avoir soin* de vous, & qu'ils vous soûtiendront de leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre.

7. Jesus lui répondit: Il est écrit aussi: Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu.

8. Le diable le transporta encore sur une montagne fort haute, & lui montrant tous les Royaumes du monde, & *toute* la gloire qui les accompagne,

9. Il lui dit: Je vous donnerai toutes ces choses, si en vous prosternant *devant moi*, vous m'adorez.

## COMMENTAIRE.

Reine de Candace? Ou enfin, l'engagea-t il simplement à le suivre à Jérusalem, comme un ennemi qui attire son ennemi à la campagne. Ce dernier sens est assez commun; on le trouve même dans quelques Anciens (*a*); & plusieurs Nouveaux (*b*) ont crû que c'étoit le plus conforme au Texte Grec (*c*), & le moins indécent à la dignité de Jesus-Christ. Mais le sentiment qui croit qu'il fut réellement transporté au travers de l'air, depuis le désert où il étoit jusqu'au faite du Temple, est suivi presque généralement par les anciens & les nouveaux Commentateurs (*d*). Un Ancien Auteur qu'on a publié sous le nom de saint Cyprien (*e*), veut qu'il ait été conduit à Jérusalem par le même esprit qui le conduisit dans le désert; & qu'il fut amené, non pas réellement & corporellement, mais en esprit, sur le haut du Temple, & ensuite sur la montagne. Mais cette opinion n'est point suivie. Tout le récit de saint Matthieu nous persuade que ceci se passa très-réellement.

Super pinnaculum Templi. *Sur le haut du Temple.* Quelques-uns croient que le Démon plaça notre Seigneur sur une tour haute de cent vingt coudées, qui étoit à l'entrée du Saint (*f*). Mais nous avons fait voir sur le Livre des Paralipoménes, qu'il n'y avoit point de tour en cet endroit, & que tout l'édifice du Saint & du Sanctuaire étoit d'une hauteur égale. D'autres veulent que le Texte de S. Matthieu marque ou un toît fort élevé & en pointe, comme sont ceux des tours parmi nous, & que Jesus-Christ fut placé tout au haut de la faitiére du toît, ou même au-dessus du tourniquet qui étoit au haut de la tour. Mais on n'a aucune preuve que dans le Temple il y ait eu des tours de la forme des nôtres. Joseph nous apprend (*g*) que le toît du Temple étoit hérissé de broches d'or, pour empêcher que les oiseaux ne s'y reposassent, & n'y fissent quelque ordure qui le souillassent. Dans la Palestine les toîts étoient en platte-forme. Autour de la platte-forme il y avoit un mur à hauteur d'appui, pour empêcher qu'on ne se laissât tomber du haut du toît (*h*), où l'on fréquentoit beaucoup. C'est apparemment sur le bord de ce mur, ou de ce parapet, que le Démon transporta Jesus-Christ. S'il se fût jetté à bas, il seroit tombé dans le parvis des Prêtres, à la vûe de tout le monde (*i*).

In manibus tollent te. *Ses Anges vous soûtiendront de leurs mains.* Sathan abuse visiblement de ce passage. Le Psalmiste avoit dit, que le Seigneur protege les Justes, & qu'il les soûtient dans leurs voies par la main de ses Anges, pour empêcher qu'ils ne fassent aucun faux pas; & le Démon en infére, que si Jesus-Christ se jette à bas d'un édifice très-élevé, Dieu fera un miracle pour le sauver. C'est ce que ni le Prophéte, ni Dieu n'avoient promis. C'auroit été tenter Dieu de lui demander sans nécessité une marque miraculeuse de son pouvoir.

℣. 7. *Non tentabis Dominum Deum tuum.* Quelques Peres (*k*) ont pris ce passage, comme Jesus-Christ disoit au Démon: *Tu ne me tenteras point, moi qui suis le Seigneur ton Dieu.* Mais le premier sens qu'on a proposé est plus littéral.

℣. 8. Iterum assumpsit eum diabolus in montem excelsum. *Le diable le transporta sur une montagne fort haute, & lui montra tous les Royaumes du monde.* On voit ici dans les Commentateurs la même diversité de sentimens sur la maniére dont le Démon a conduit Jesus-Christ sur la montagne, qu'on a vû ci-devant sur sa conduite à Jérusalem, & au haut du Temple. Les uns veulent qu'il y ait été transporté dans un moment, & les autres qu'il s'y étoit laissé mener volontairement. On dispute aussi sur la montagne où il fut conduit. Les uns la placent près de Jérico, & soûtiennent que c'est celle qu'ils appellent la *Montagne de la quarantaine*, & dont on a déja parlé sur le verset 1. D'autres croient que c'est le mont Hermon, au-delà, ou le mont Thabor, au-deçà du Jourdain. Mais on n'a rien de certain sur cela. Il ne faut pas s'imaginer que sathan ait cherché la plus haute montagne du monde, ni qu'il ait réellement montré de-là à Jesus-Christ tous les Royaumes de la terre; il suffisoit que du sommet d'une haute montagne il lui montrât de la main, de ce côté est l'Empire Romain; ici l'Empire des Perses, là la Syrie, ici les Indes; & ainsi du reste. Je suis maître de ces Etats, comme Prince du monde, & je les donne à qui je veux. Pour les obtenir, je ne vous demande qu'une chose, c'est que vous m'adoriez, que vous me reconnoissiez pour votre Dieu. La suite demande qu'on l'explique d'une véritable adoration de latrie.

(*a*) *Auth. Operis imperfecti. In sequente Domino non infirmitas, sed patientia est: in ducente diabolo non virtus, sed superbia est. Vide & Euthym.*
(*b*) *Maldon. Spanh. Le Clerc. Ita & Christian. Drutmar. hic.*
(*c*) Παραλαμβάνει, *Hebr.* לקח *Confer. Matth.* XVIII. 2. XXV. 33. *Joan.* VIII. 3. *Num.* XXII. 41. XXIII. 14. 20.
(*d*) *Ita Patres passim, & Erasm. Brug. Pisc. Ligfoot. Spanh. Grot. alii plerique.*
(*e*) *Cyprian. serm. de Jejunio & tentatione Christi.*
(*f*) 2. *Par.* III. 4.
(*g*) *Joseph. Antiqu. lib.* VI. *cap.* 6. *in Latino. In Græc.* Κεφάλ. ιε. Κατὰ κορυφὴν δὲ χρυσέους ὀβελοὺς ἀνεῖχε τεθηγμένους, ὡς μή τινι προσκαθεζομένων μολύνοιτο τῶν ὀρνέων.
(*h*) *Vide Deut.* XXII. 8.
(*i*) *Ita Maldon. Grot. Hamm. alii passim.*
(*k*) *Hilar. hic. Ambros. in Luc.*

10. *Tunc dicit ei Jesus : Vade, sathana, scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis, & illi soli servies.*

11. *Tunc reliquit eum diabolus : & ecce Angeli accesserunt, & ministrabant ei.*

12. *Cùm autem audisset Jesus, quòd Joannes traditus esset, secessit in Galilæam.*

10. Mais Jesus lui répondit : Retire-toi, sathan ; car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, & vous ne servirez que lui seul.

11. Alors le diable le laissa ; & en même tems les Anges s'approchérent, & ils le servoient.

12. Or Jesus ayant ouï dire que Jean avoit été mis en prison, se retira dans la Galilée.

## COMMENTAIRE.

ŷ. 10. Vade (a), sathana ; scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis. *Retire-toi, sathan ; car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu.* Jesus-Christ dissipe les tentations du Démon, sans toutefois lui découvrir qui il est ; ensorte que ce tentateur le quitta aussi incertain, s'il étoit le Fils de Dieu, qu'il l'étoit lorsqu'il commença à le tenter. Il lui répond que l'adoration & le culte de latrie ne sont dûs qu'à Dieu seul. Il réfute aussi par-là indirectement le mensonge & la présomption du Démon, qui avoit dit, qu'il étoit maître de tous les Etats du monde. Dieu seul est maître des Empires & des Monarchies ; lui seul mérite des hommages & des adorations.

Quelques Peres (b) ont prétendu que dans cette derniere tentation, le Fils de Dieu avoit usé de son autorité & de son pouvoir absolu contre le Démon, en lui ordonnant de se retirer : *Vade, sathana*, & en lui disant implicitement, que c'étoit à lui, à Jesus-Christ, comme Dieu & Homme, que le Démon devoit ses adorations & ses respects. *Dominum Deum tuum adorabis.* Il est bon de remarquer que le Sauveur ne cite pas les propres paroles du Texte ; mais seulement la substance. Dans l'Exode il est écrit (c) : *Je suis le Seigneur votre Dieu.... Vous n'aurez point d'autre Dieu en ma présence, &c.* Et au Deutéronome (d) : *Vous craindrez le Seigneur Dieu, vous le servirez.*

ŷ. 11. Tunc reliquit eum diabolus (e). *Alors le diable le laissa.* Pressé par la force des raisons de Jesus-Christ, & par la vertu de l'Esprit saint, il se retira confus, malgré lui, aussi peu instruit de ce qu'il désiroit savoir, qu'avant la tentation. Il avoit employé inutilement contre lui les trois motifs les plus capables de séduire les cœurs ; la bonne chére, l'avarice & la vaine gloire ; mais le Sauveur sut dissiper tous ses artifices. On ne peut s'empêcher de considérer ici avec frayeur d'un côté, la force du Démon, lorsque Dieu le laisse agir suivant l'étendue de son pouvoir & de sa malice ; & de l'autre, son impuissance & son ignorance, lorsque Dieu juge à propos de le réprimer, & de mettre des bornes à ses malicieux efforts. Il méne Jesus à Jérusalem, il le transporte sur les crénaux du Temple ; il le conduit, ou il le transporte sur une haute montagne. Qui n'est effrayé au seul récit de ce transport ? Et à quoi les plus justes ne seroient-ils pas exposez de la part de cet ennemi du genre humain, si Dieu ne mettoit des bornes à sa puissance & à son envie de nous nuire !

Angeli accesserunt, et ministrabant ei. *Les Anges s'approchérent, & ils le servoient.* Les Anges furent témoins des tentations & de la victoire de Jesus-Christ. Aussi-tôt qu'il eut chassé le tentateur, ils se présentérent pour lui rendre leurs services & leurs assiduitez. Ils ne se présentérent pas devant le Démon, ils se tinrent éloignez pendant la tentation ; le Prince des ténébres n'auroit pû soutenir leur présence (f). Mais après qu'il se fut retiré, ils vinrent d'abord présenter à manger à Jesus-Christ. Et dans toute la suite de sa vie, ils lui rendirent leurs services dans la guérison des malades, & dans les autres miracles qu'il fit, & cela sans aucune nécessité de sa part ; car sa Toute-puissance suffisoit à tout ; mais pour marquer sa grandeur, sa majesté & son empire (g).

ŷ. 12. Cum autem audisset Jesus, quòd Joannes traditus esset. *Jesus ayant ouï dire que Jean avoit été mis en prison, se retira en Galilée.* Il s'est passé bien des choses entre les tentations de Jesus-Christ & sa retraite en Galilée. Jean-Batiste ne demeura pas long-tems dans le désert de Jérico, après qu'il eut batisé Jesus. Il se retira au-delà du Jourdain à Béthanie, où il continua à batiser. Jesus après son jeûne de quarante jours, l'y vint trouver, & commença à y faire quelques Disciples, de ceux qui s'étoient d'abord attachez à Jean-Batiste, & qui ayant entendu le témoignage qu'il rendoit à Jesus, le suivirent. André, Barthelemi, Simon, Philippe & Nathanaël, furent de ce nombre. Ils allérent avec lui à Cana en Galilée, & furent témoins du premier miracle qu'il y fit. De là il vint à Capharnaum, où il fit divers miracles. Enfin, il se rendit à Jérusalem pour y célébrer la Pâque.

De-là il alla sur le Jourdain, dans la Judée, & y batisa plusieurs personnes qui venoient à lui (h). Durant ce tems Jean-Batiste passa le Jourdain, & vint à Enon près de Salim, où il continua à batiser. Mais comme il ne cessoit de crier contre la conduite scandaleuse d'Hérode Antipas, qui avoit épousé Hérodias épouse de son frere Philippe, quoiqu'il fût encore vivant ; il encourut sa disgrace, & fut arrêté & mis en prison par ses ordres (i).

Jesus ayant donc appris la détention de saint Jean, se retira de la Judée, & vint dans la Galilée. Mais qu'alloit-il faire dans ce pays, où régnoit Hérode, qui venoit de faire arrêter saint Jean ? Que ne demeuroit-il plutôt dans la Judée, où Antipas n'avoit point de pouvoir ? C'est qu'il craignoit les Pharisiens, qui offensez de la liberté qu'il prenoit de condamner leurs maximes & leur conduite, auroient pû le rendre suspect à Pilate, qui gouvernoit alors la Province, en lui faisant entendre, que comme Hérode s'étoit saisi de Jean, parce qu'il attiroit auprès de lui un trop grand nombre de peuple, il devoit lui Pilate, se saisir de Jesus, pour la même raison. Jesus qui ne passoit point pour disciple de Jean-Batiste, & qui ne s'étoit point expliqué sur le mariage d'Hérode, & qui batisoit bien moins que Jean-Batiste, s'appliquant principalement à la prédication & à l'instruction, n'avoit pas les mêmes sujets de craindre Hérode. Ainsi, il ne feignit point d'aller dans son Royaume.

---

(a) *Plures Cod. legunt*, Vade retro, *vel* vade post me, ὀπίσω μου. *Ex Matth.* XVI. 23. *Marc.* VIII. 33.

(b) *Chrysost. Auth. Oper. imperfecti. Vide & Hilar. & Hieronym. hic.*

(c) *Exod.* XX. 2. 3.

(d) *Deut.* VI. 13.

(e) Saint Luc IV. 13. ajoute : *Pour un tems*, Ἀπέστη ἀπ' αὐτοῦ ἄχρι καιροῦ. Parce qu'en effet il revint souvent depuis.

(f) *Chrys. & Autor Operis imperfecti hic.*

(g) *Vide Opus imperfect. ad fin. Homil.* 5.

(h) *Joan.* II. 23. 24.

(i) *Marc.* VI. 17. *Luc.* III. 19.

ŷ. 13.

*13. Et relictâ civitate Nazareth, venit, & habitavit in Capharnaum maritima, in finibus Zabulon & Nephthalim;*

*14. Ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam Prophetam:*

*15. Terra Zabulon, & terra Nephthalim, via maris trans Jordanem, Galilææ gentium;*

*16. Populus qui sedebat in tenebris, vidit lucem magnam: & sedentibus in regione umbræ mortis, lux orta est eis.*

*17. Exinde cœpit Jesus prædicare, & dicere: Pœnitentiam agite, appropinquavit enim Regnum Cælorum.*

*18. Ambulans autem Jesus juxta mare Galilææ, vidit duos fratres, Simonem, qui vocatur Petrus, & Andream fratrem ejus, mittentes rete in mare, (erant enim piscatores.)*

13. Et quittant la ville de Nazareth, il vint demeurer à Capharnaum, ville maritime, sur les confins de Zabulon & de Nephthali;

14. Afin que cette parole du Prophéte Isaïe fût accomplie:

15. Le pays de Zabulon, & le pays de Nephthali, qui est le chemin pour aller vers la mer, au-delà du Jourdain, la Galilée des Nations;

16. Ce peuple qui étoit assis dans les ténébres, a vû une grande lumiére: & la lumiére s'est levée sur ceux qui étoient assis dans la région de l'ombre de la mort.

17. Depuis ce tems-là, JESUS commença à prêcher, en disant: Faites pénitence, parce que le Royaume des Cieux est proche.

18. Or JESUS marchant le long de la mer de Galilée, vit deux freres, Simon appellé Pierre, & André son frere, qui jettoient leurs filets dans la mer; car ils étoient pêcheurs.

## COMMENTAIRE.

℣. 13. RELICTA CIVITATE NAZARETH, VENIT ET HABITAVIT IN CAPHARNAUM. *Quittant la ville de Nazareth, il vint à Capharnaum, où il demeura.* JESUS venant de Judée, s'arrêta à Nazareth sa patrie, où il prêcha à son ordinaire. Mais un jour étant entré dans la Synagogue, & ayant reproché à ses compatriotes leur incrédulité & leur indocilité, ils le conduisirent au haut de la montagne, où leur ville est sit: ée, & voulurent le précipiter de là, aux bas des rochers. Mais JESUS ayant passé au milieu d'eux, se retira à Capharnaum, & y fixa sa demeure. Marie sa Mere y vint aussi apparemment, & on présume que saint Joseph, dont il n'est plus parlé dans l'Evangile, étoit mort quelques années auparavant. Quelques-uns croient que Capharnaum étoit la patrie de saint Joseph, comme Nazareth étoit celle de Marie. Mais c'est de quoi je ne trouve aucune preuve. *Capharnaum* étoit située sur le bord occidental de la mer de Tibériade (a). Joseph (b) parle de la fontaine de Capharnaum, qui tomboit dans cette mer. Il parle aussi d'un lieu nommé *Caphernoma*, à l'orient de ce lac (c), & au-delà du Jourdain. La situation de Capharnaum étoit bien plus propre à son dessein, que celle de Nazareth, à cause de l'affluence du peuple qui trafiquoit sur la mer de Génézareth.

℣. 14. UT ADIMPLERETUR QUOD DICTUM EST PER ISAIAM PROPHETAM: (℣. 15.) TERRA ZABULON, &c. *Afin que cette parole du Prophéte Isaïe fût accomplie.* (℣. 16.) *Le pays de Zabulon, & le pays de Nephthali, ont vû une grande lumiére.* On a déja remarqué que souvent ces paroles: *Ut adimpleretur, &c.* marquent l'évenement, & non pas la fin. La premiere intention d'Isaïe n'a pas été de décrire ce qui devoit arriver, lorsque JESUS-CHRIST paroîtroit dans la Galilée. Mais l'Evangéliste fait remarquer qu'alors on vit quelque chose de semblable à ce qu'Isaïe avoit prédit. Il applique à cet événement ce que le Prophéte avoit dit de la captivité des Tribus de Zabulon & de Nephthali, & du bonheur qui arriva à Juda dans le même tems, par la victoire que Téglatphalassar remporta sur les ennemis d'Achaz; ou plutôt de ce qui arriva sous Ezéchias, à la défaite de l'armée de Sennachérib. Voici l'explication littérale & historique d'Isaïe (d): Juda ne verra de toute part, que douleur, que ténébres, que découragement, que malheurs inévitables. La terre de Zabulon & celle de Nephthali, seront les premiéres maltraitées par Téglatphalassar: ensuite il tombera sur les cantons qui sont au-delà de la mer de Tibériade, & de la Galilée des Gentils. Alors la terre de Juda, qui jusqu'alors avoit été comme dans de profondes ténébres, commencera à découvrir la lumiére; elle commencera à espérer de voir la fin de ses maux. Dans le sens accommodé, la même terre de Zabulon & de Nephthali, la Galilée des Gentils, & le pays de delà le Jourdain, qui jusqu'alors avoient été dans les ténébres, sans Prophétes, sans lumiéres, loin du Temple & de la Ville sainte, ont vû tout d'un coup une lumiére éclatante en la personne de JESUS-CHRIST.

*Zabulon & Nephthali* étoient au-deçà du Jourdain, dans la basse Galilée; *le chemin de la Mer, & la Galilée des Gentils*, étoient au-delà, & à l'orient de ce fleuve. Le chemin de la mer semble marquer une route qui venoit de Damas à la mer Tibériade, ou même à la mer Méditerranée.

℣. 17. EXINDE COEPIT JESUS PRÆDICARE, ET DICERE: POENITENTIAM AGITE, &c. *Depuis ce tems-là Jesus commença à prêcher, en disant: Faites pénitence.* JESUS commence à parler, lorsque saint Jean-Batiste est réduit dans le silence. La Loi & la Prophétie finissent en saint Jean; la grace de la Loi nouvelle recommence dans JESUS-CHRIST. Le Sauveur confirme & achéve ce que le Précurseur avoit dit (e): *Faites pénitence, car le Royaume des Cieux est venu.* Retournez à Dieu par une sincére conversion, si vous voulez avoir part aux promesses de l'Evangile, & éviter les maux qui sont prêts de tomber sur les incrédules. En confirmant la prédication de Jean, JESUS confirme le témoignage que ce saint Précurseur lui avoit rendu: il travaille indirectement à sa propre gloire & à l'avancement de l'Evangile.

℣. 18. JUXTA MARE GALILÆÆ. *Le long de la mer de Galilée.* Elle est quelquefois nommée, *la mer de Tibériade*, & quelquefois *le lac*, ou *l'étang de Génézareth*: Et dans l'ancien Testament, *la mer de Cinereth.* Les Hébreux donnent le nom de Mer, aux lacs, & aux autres grands amas d'eau. Celui dont il s'agit, est dans la Galilée, & est traversé du Jourdain.

VIDIT DUOS FRATRES; SIMONEM, &c. *Il vit deux freres; Simon, appellé Pierre, & André son frere.* Il les avoit déja vû auparavant, comme on l'a remarqué sur le ℣. 12. lorsqu'il alla visiter Jean-Batiste à Béthanie,

(a) *Joan.* VI. 17. 24. & IV. 46. 47. & *Matth.* IV. 13.
(b) *Joseph. de Bello Jud. l.* 3. *c.* 28.
(c) *Lib. de Vita sua, pag.* 1029.

(d) *Isai.* VIII. 22. & IX. 1. 2. 3.
(e) *Matth.* III. 1. 2.

19. *Et ait illis : Venite post me, & faciam vos fieri piscatores hominum.*

20. *At illi continuò relictis retibus, secuti sunt eum.*

21. *Et procedens inde, vidit alios duos fratres, Jacobum Zebedæi, & Joannem fratrem ejus, in navi cum Zebedæo patre eorum, reficientes retia sua; & vocavit eos.*

22. *Illi autem statim relictis retibus, & patre, secuti sunt eum.*

23. *Et circuibat Jesus totam Galilæam, docens in Synagogis eorum, & prædicans Evangelium Regni, & sanans omnem languorem, & omnem infirmitatem in populo.*

19. Et il leur dit : Suivez-moi, & je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes.

20. Aussi-tôt ils quittérent leurs filets, & ils le suivirent.

21. De là s'avançant, il vit deux autres freres, Jacque fils de Zébédée, & Jean son frere, qui étoient dans une barque avec Zébédée leur pere, & qui raccommodoient leurs filets; & il les appella.

22. En même tems ils quittérent leurs filets & leur pere, & ils le suivirent.

23. Et JESUS alloit par toute la Galilée, enseignant dans leurs Synagogues, prêchant l'Evangile du Royaume, & guérissant toutes les langueurs & toutes les maladies parmi le peuple.

## COMMENTAIRE.

après le jeûne de quarante jours (*a*). Ces deux Disciples étoient retournez à leur travail, après la détention de Jean-Batiste, à qui ils étoient principalement attachez. Mais JESUS ayant établi sa demeure à Capharnaum, où Pierre & André demeuroient, il les appella de nouveau, & leur dit de quitter pour toujours les exercices de la pêche, pour ne s'employer désormais qu'à la prédication de l'Evangile (*b*).

℣. 21. VIDIT ALIOS DUOS FRATRES, JACOBUM ZEBEDÆI, ET JOANNEM. *Il vit deux autres freres, Jacque fils de Zébédée, & Jean son frere.* Ces deux freres furent appellez à l'Apostolat immédiatement après Pierre & André. Jacque fils de Zébédée, est celui qui est nommé *saint Jacque le Majeur*, ou l'aîné, pour le distinguer de *Jacque fils d'Alphée*, & surnommé *le Mineur* (*c*), & le frere, ou le parent de JESUS-CHRIST. Jean fils de Zébedée, & frere de Jacque, est le Disciple bien-aimé, autrement saint Jean l'Evangéliste.

℣. 22. RELICTIS RETIBUS ET PATRE. *Ils quittérent leurs filets & leur pere.* Le Grec lit (*d*) : *Qu'ils abandonnérent leur vaisselle & leur pere.* Théophylacte dit qu'ils abandonnérent leur pere, parce qu'il ne crut point en JESUS-CHRIST.

℣. 23. DOCENS IN SYNAGOGIS EORUM. *Enseignant dans leurs Synagogues.* Les Synagogues étoient les lieux d'assemblée de Religion pour les Juifs. Ils s'y trouvoient les jours de Sabbat & les jours de Fête de leur Religion pour prier, pour lire & entendre la parole de Dieu, & pour y exercer les autres pratiques de leurs Loix. L'antiquité des Synagogues est contestée par plusieurs Savans; ils n'en remarquent aucun vestige certain dans Juda avant la captivité de Babylone. Mais je crois pouvoir montrer le contraire, même par l'Ecriture. Il est certain par l'exemple de la Sunamite hôtesse d'Elisée, que les personnes de piété dans Israël, n'ayant pas la liberté d'aller au Temple du Seigneur, ni d'écouter les Prêtres, parce qu'ils étoient bannis du pays, s'assembloient les jours de Sabbat chez quelque Prophéte, qui leur expliquoit la Loi (*e*). Asaph qui écrivoit durant la captivité de Babylone, & qui raconte ce qui étoit arrivé durant la derniere guerre de Nabuchodonosor, dit que ce Prince avoit *brûlé les Synagogues du Seigneur* (*f*). Il y en avoit donc alors dans Juda. Judith passa la nuit dans la Synagogue, ou dans le lieu de l'assemblée (*g*). On croit que son histoire arriva sous le régne de Manassé, Roi de Juda. Voilà encore une autre preuve de la grande antiquité des Synagogues. Ezéchiel témoigne que le peuple s'assembloit auprés de lui, comme il avoit accoutumé, pour écouter sa parole; ce qui marque une longue habitude (*h*). *Et veniunt ad te, quasi ingrediatur populus, & sedent coram te populus meus, &c.* Enfin, S. Jacque dans les Actes, dit que Moïse avoit dans les tems anciens, des gens qui lisoient dans les Synagogues (*i*). Comment auroit-on pû pendant tant de siécles conserver la science de la Religion dans tout le pays, s'il n'y avoit eu des Ecoles & des lieux publics, où l'on entendît la lecture & l'explication de la Loi?

Durant la captivité, on ne peut douter que le peuple ne se soit rassemblé auprès des Prêtres & des Prophétes, pour s'instruire & se consoler. Ce que nous venons de voir d'Ezéchiel, est une preuve autentique. On lit dans Esther (*k*), que Mardochée rassembla dans le lieu de Priéres, tous les Juifs qui étoient à Suses, pour recommander au Seigneur l'entreprise d'Esther. Mais il faut avouer que depuis la captivité, leur nombre fut bien plus grand, qu'il n'avoit été jusqu'alors. Il se trouve toutefois des Auteurs qui soûtiennent qu'on n'en vit point avant les Maccabées. Mais ils n'ont pour toute preuve qu'un argument négatif, qui consiste à dire, que jusqu'alors on n'en voit rien dans les Livres saints, ni dans Joseph; & qu'Antiochus Epiphanes ne brûla ni Synagogue, ni lieu d'assemblée que l'on sache. Mais cette preuve n'est nullement convaincante. La Secte ou la Synagogue des Assidéens, ou des *Asdaniens*, est connue sous les Maccabées (*l*). On parle dans les mêmes Livres du lieu d'Oraison qui étoit à Maspha, où le peuple assemblé ouvrit & étendit en présence du Seigneur le Livre de la Loi (*m*). L'Auteur de l'Ecclésiastique (*n*), qui vivoit vers le tems des Maccabées, parle en plus d'un endroit des assemblées du Très-haut, où les Sages faisoient admirer leur savoir; ce qu'on ne peut guéres entendre que des Synagogues, où les Savans prêchoient & enseignoient. L'Auteur du troisiéme des Maccabées, parlant de la persécution que Ptolomée Philopator fit souffrir aux Juifs, parle distinctement des Proseuques ou Synagogues (*o*). Or Philopator régnoit en Egypte assez long-tems avant la persécution qu'Antiochus Epiphanes excita contre les Juifs.

Depuis les Maccabées, le nombre des Synagogues s'augmenta de telle sorte dans Israël, qu'il y en avoit dans presque tous les lieux du pays. Dans Jérusalem même elles étoient en si grand nombre, qu'on y en comptoit,

(a) *Joan.* I. 35.
(b) *Luc.* V. 2.
(c) *Marc* XV. 40.
(d) Ἀφέντες τὸ πλοῖον, καὶ τὸν πατέρα αὐτῶν.
(e) *Vide* 4. *Reg.* IV. 23.
(f) *Psalm* LXXIII. 8.
(g) *Judith* VI. 21.
(h) *Ezech.* XXXIII. 31.
(i) *Act.* XV. 21.
(k) *Esther* IV. 16.
(l) 1. *Macc.* II. 42. & 2. *Macc.* VII. 13. XIV. 7. & 4. *Macc.* VI. & *Psalm* LXXVIII.
(m) 1. *Macc.* III. 46.
(n) *Eccli.* XV. 15. XXI. 20. XXII. 2.
(o) 3. *Macc. c. ult.* [illegible]

Digitized by Google

dit-on (a), jusqu'à quatre cens soixante, ou quatre cens quatre-vingt. Chaque corps de métier avoit la sienne.
Les étrangers y en avoient aussi plusieurs. Ceux d'Aléxandrie y en avoient bâti une pour eux à leurs dépens. On
donnoit aux Synagogues le nom de *Proseuques*, c'est-à-dire, Lieux de prieres: ou *Diascaleia*, Ecoles: ou *Phron-*
*tisteria*, Ecoles de Sagesse. On les nomme aussi *Ecclesia*, ou lieu d'assemblée. Dans les lieux où il n'y avoit point
de Synagogue, les particuliers prioient Dieu dans leur logis, & c'étoit ordinairement sur le toit, ou sur la
platte-forme de la maison que se formoit l'assemblée de la famille ou des amis, pour lire quelque partie de la Loi
les jours de Sabbat. D'autres fois ils s'assembloient hors la ville, & sur le bord des rivieres, pour faire leurs prié-
res (b). C'est là où ils plaçoient leurs Proseuques, ou lieux de priéres. C'étoient quelquefois des enclos décou-
verts (c), à peu près sur le modéle des parvis du Temple de Jerusalem. De là vient que les Païens qui ne voyoient
point de statues dans ces lieux, les accusoient de n'adorer que le Ciel & les nuës (d).

*Nil prater nubes, & cœli lumen adorant.*

Chaque Synagogue avoit son Chef, ou ses Chefs, & ses Officiers, selon la grandeur des villes, & le plus ou
moins grand nombre de Juifs qui s'y assembloit. Il y avoit telle Synagogue qui avoit soixante & dix Anciens qui
y présidoient. D'autres en avoient dix; d'autres, neuf: d'autres, seulement quatre ou cinq, ou même un seul
Chef ou Docteur (e). La Synagogue étoit un édifice public, ou dedans, ou dehors la ville, selon qu'ils avoient
la commodité, ou la liberté de les bâtir. On a remarqué que quelquefois leurs Synagogues, ou lieux de priéres,
étoient découvertes; mais réguliérement elles étoient couvertes & fort élevées. Les Juifs veulent qu'elles domi-
nent sur tous les autres édifices, ou maisons particuliéres; & ils ne manquent point à cela, à moins qu'ils n'en
soient empêchez par une puissance supérieure.

Au milieu de cet édifice, est une tribune, ou pupitre sur le[...] on apporte le rouleau de la Loi, & où on le lit
en cérémonie. C'est là où celui qui veut expliquer les Livres sacrez, monte, & où il parle. Il se couvre la tête
par respect, en lisant & en interprétant; car parmi les Hébreux, demeurer la tête découverte, est une marque de
liberté & d'hardiesse. Il y a au fond de la Synagogue une armoire où se conserve le rouleau de la Loi dans un linge
précieux & ouvragé. Les femmes ne sont point mêlées avec les hommes; elles sont placées dans des tribunes, &
& séparées par des jalousies, ensorte qu'on ne les peut pas distinguer. On s'assemble à la Synagogue, principale-
ment les Samedis & les jours de Fête.

S'il se trouve dans l'assemblée quelque personne distinguée par sa capacité, ou par son mérite, *l'Ange de la Sy-*
*nagogue*, c'est-à-dire, le surveillant, & celui qui étoit chargé de lire la Loi, & de former les prieres publiques au
nom du peuple, la prioit de faire la lecture, & de dire quelques paroles d'édification. C'est ainsi que JESUS-CHRIST
étant entré dans la Synagogue de Nazareth, se présenta pour lire, & on lui donna le Livre (f). Il l'ouvrit, il
lut, il le roula, & le rendit au Ministre, & commença à prêcher & à expliquer la lecture. Saint Paul étant venu à
Antioche de Pisidie (g), & étant entré dans la Synagogue le jour du Sabbat, s'assit dans l'assemblée, & après la
lecture de la Loi, & des Prophétes, les Princes de la Synagogue lui envoyerent dire, & à sa compagnie, que
s'il y avoit quelqu'un parmi eux, qui fut preparé à parler à l'assemblée, il le pouvoit; saint Paul se leva, & ayant
étendu la main pour imposer silence, il parla, & leur annonça JESUS-CHRIST. Saint Matthieu nous dit ici que
JESUS prêchoit, & enseignoit par toute la Galilée dans les Sinagogues; ce qui est une preuve de la haute idée
que l'on avoit de sa capacité. Tertullien (h) avertit que l'on n'admettoit point indifféremment toute sorte de gens à
parler dans ces assemblées, mais seulement des personnes bien connues, éprouvées, & recommandables par leur
merite. *Sed etsi passim Synagoga aditetur, non tamen ad docendum, nisi ab optimè cognito, & explorato, & probato*
*jam pridem in hoc ipsum, vel aliunde commendato.*

Les Synagogues avoient plusieurs sortes d'Officiers. L'Evangile parle du Chef, ou Prince de la Synagogue, sous
le nom d'*Archisynagogus* (i). Les Juifs les nomment (k) *Chachamim*, ou Sages. Ils jugeoient des affaires pécu-
niaires, des larcins, & autres intérêts & dommages. Ils avoient droit de faire fouetter ceux qui étoient convain-
cus de quelques contraventions à la Loi. Ils pouvoient aussi excommunier & retrancher de la Synagogue; c'est ce
qui paroit distinctement dans l'Ecriture. JESUS-CHRIST dit à ses Disciples (l), que les Juifs les prendront, les
fouetteront, les chasseront des Synagogues, les livreront aux Rois & aux Magistrats. Saint Paul fut chargé par
les Prêtres de Jérusalem de poursuivre les Chrétiens partout, & de les faire fouetter dans les Synagogues.
(m) Depuis sa conversion il expérimenta plus d'une fois la rigueur de cette discipline. Il dit qu'il y a reçu
cinq fois trente-neuf coups (n). C'étoit le nombre ordinaire des coups de fouet que les Juifs donnoient aux
coupables.

Nous n'entrons pas ici dans un plus grand détail des Officiers de la Synagogue. S'il se présente occasion d'en
parler dans la suite du Commentaire, nous le ferons plus au long. Ceci suffira pour se former une idée générale des
Synagogues des Juifs du tems de notre Seigneur. Les premiéres assemblées des Chrétiens avoient assez de confor-
mité avec les Synagogues, quant aux coûtumes & à la discipline. L'Evêque en étoit le Prince ou le Président. Il
avoit sous lui les Prêtres, ou les Anciens, qui formoient comme son Conseil; & au dessous d'eux, les Diacres,
ou les Ministres. Saint Paul (o) souhaite que l'on établisse dans l'Eglise des personnes de probité & de mérite, qui
jugent des affaires qui surviennent parmi les freres. On excluoit de l'assemblée, & de la participation des choses
saintes, ceux qui vivoient d'une maniére scandaleuse & déreglée, témoin l'incestueux de Corinthe (p). L'Evêque
étoit le Ministre ordinaire de la parole & de l'instruction; mais il pouvoit permettre à d'autres, même à des laï-
ques savans & vertueux, de parler dans l'assemblée (q).

EVANGELIUM REGNI. *Jesus-Christ prêchoit l'Evangile du Royaume.* Il leur annonçoit la bonne nouvelle,
que le Régne du Messie étoit venu (r), que le Royaume des Cieux étoit proche, que le tems marqué par les Pro-
phétes pour la rédemption d'Israel, étoit arrivé. *Evangelium* en Grec, signifie *bonne nouvelle.*

---

(a) *Gemar. ad tit. Megilla, c. 3. ad tit. Cethubot. c. 13.*
(b) *Act.* XVI. 13. *Philo adverf. Flacc.*
(c) *Tertull. de Pudicit. c. 16. & Epiphan. de hæres. hæres.* 80.
(d) *Juvenal. Satyr.* XIV. *versu* 97.
(e) Voyez Basnage, liv. 7. chap. 6. Histoire des Juifs, art. 11. 12. 13.
(f) *Luc.* IV. 16.
(g) *Act.* XIII. 13. 14. 15.
(h) *Tertull. l. 4. contra Marcion.*
(i) *Marc.* V. 22. 35. 36. 38. *Luc.* XIII. 14. *Act.* XVIII. 8.

(k) [illegible] *Sapientes.*
(l) *Matth.* X. 17.
(m) *Act.* XXII. 19.
(n) 2. *Cor.* XI. 24. *Quinquies quadragenas unà minùs accepi.*
(o) 1. *Cor.* VI. 5. 6.
(p) 1. *Cor.* V. 1.... 5.
(q) *Euseb. Hist. Eccles. l. 6. c. 27. & 29.*
(r) *Vide Dan.* II. 44. *& sup. Matth.* III. 2.

24. *Et abiit opinio ejus in totam Syriam, & obtulerunt ei omnes malè habentes, variis languoribus, & tormentis comprehensos, & qui dæmonia habebant, & lunaticos, & paralyticos, & curavit eos.*

25. *Et secutæ sunt eum turbæ multæ de Galilæa, & Decapoli, & de Jerosolymis, & de Judæa, & de trans Jordanem.*

24. Sa réputation s'étant répandue par toute la Syrie, ils lui présentoient tous ceux qui étoient malades, & diversement affligez de maux & de douleurs; les possédez, les lunatiques, les paralytiques, & il les guérissoit.

25. Et une grande multitude de peuple le suivit de Galilée, de Décapolis, de Jérusalem, de Judée, & de delà le Jourdain.

## COMMENTAIRE.

℣. 24. QUI DÆMONIA HABEBANT. *Les possedez.* On en voyoit un très-grand nombre du tems de notre Sauveur. Souvent l'obsession du démon est occasionnée par la noire melancolie, & par la mauvaise disposition du corps. On en voit un exemple fameux dans la personne de Saül (*a*). Celui qui est possédé du démon dans saint Luc (*b*), est simplement nommé lunatique dans saint Matthieu (*c*). Ici il distingue clairement les lunatiques des possedez. Souvent aussi l'obsession, ou la possession du diable, étoit une punition de Dieu envoyée pour les péchez de celui à qui ce malheur arrivoit.

LUNATICOS. *Des Lunatiques.* On confond souvent *les Lunatiques* (*d*) d'avec les Epileptiques. On croyoit que la Lune par ses influences causoit cette fâcheuse maladie, parce qu'on voyoit les Lunatiques agitez & tourmentez chaque mois vers la pleine Lune, ou au déclin de la Lune. Les Epileptiques ne different des Lunatiques, que du plus au moins. L'Arabe explique le Lunatique par, *Celui qui tombe au commencement de chaque mois.* Les Epileptiques, ou ceux qui tombent du mal caduc, ne sont pas tous également attaquez. Les uns tombent plus rarement, & les autres plus souvent. Les uns chaque mois, les autres chaque semaine; d'autres tous les jours, ou même plus d'une fois chaque jour. Le Syriaque rend le nom de *Lunatique* par *Un homme sauvage*, ou qui fuit les maisons & les démeures des hommes. Les Païens, aussi-bien que les Juifs, attribuoient cette maladie à la Lune; ou comme ils parloient, à Diane irritée (*e*).

*Ut mala quem scabies, aut morbus regius urget,*
*Aut fanaticus error, & iracunda Diana.*

Saint Jérôme (*f*) soûtient que les Lunatiques dont il est parlé ici, étoient de vrais possedez, & que ce n'est que par erreur que le peuple les nommoit Lunatiques; le démon affectant malicieusement de les tourmenter pendant les lunaisons, afin que les peuples en imputassent la cause à la Lune, & en prissent occasion de blasphémer contre le Créateur.

℣. 25. GALILÆA. *De Galilée.* Elle s'étendoit au-deçà & au-delà du Jourdain. JESUS la parcourut toute entiére, & généralement tout le pays, tant au-deçà qu'au-delà de ce fleuve, comme il paroît par le dénombrement que fait ici l'Evangéliste.

ET DECAPOLI. *Et de Décapolis.* Pline (*g*) nomme ces dix villes qui composoient la Décapole; savoir, *Damas, Philadelphia, Raphana, Scythopolis, Gadare, Hippos, Dion, Pella, Gelasa, Canatha.* Mais il avoue que tout le monde n'étoit pas d'accord sur cela. Il est certain que Damas, Raphana, & Philadelphie, n'étoient point aux Juifs, & ainsi JESUS-CHRIST n'y alla point prêcher. Toutes ces villes, hormis Scythopolis, étoient au-delà du Jourdain, & à l'orient de la mer morte. *Gelasa* est vrai-semblablement la même que *Gérasa*, capitale du petit pays des Gérazeniens, dont il est parlé dans l'Evangile (*h*) & qui étoit incontestablement dans la Décapole. Voyez *Marc* v. 1. 2. 18. 19. 20. Il y a quelque difficulté sur un autre passage de saint Marc (*i*) qui dit que JESUS *étant parti de Tyr, vint par Sidon à la mer de Galilée, par le milieu de la Décapole*; ce qui sembleroit dire que la Décapole est à l'occident du lac de Génézareth, & dans la basse Galilée. Mais si l'on y fait attention, JESUS tourne le dos à la mer de Galilée, en allant de Tyr à Sedon. Il alla apparemment de Sidon dans le pays du Liban, vers Césarée de Phrygie, au-dessus des sources du Jourdain, & de-là se rendit sur la mer de Tibériade par la haute Galilée, ou par la Galilée des Gentils, où étoient situées la plûpart des villes de la Décapole. Voyez *Marc* VIII. 10. & *Matth.* XV. 39. où ils rapportent que JESUS se rendit de Sidon, au-delà du Jourdain.

*La Judée* se prend ici pour la partie méridionale de la Palestine, depuis le pays de Samarie jusqu'à l'Idumée.

*Le pays de delà le Jourdain* en cet endroit-ci, marque ce qui est depuis la Décapole jusqu'à la mer morte; car il a déja parlé de la partie septentrionale de ce canton, sous le nom de *Galilée*; & ensuite, de ce qui est vis-à-vis la mer de Tibériade, sous le nom de *Décapole*: il ne restoit donc que la partie méridionale du même pays.

(a) *1. Reg.* XVI.
(b) *Luc.* IX. 39.
(c) *Matth.* XVII. 15.
(d) Σεληνιαζομένους.
(e) *Horat. de Arte Poëtica ad finem.*
(f) *Hieronym. hic.*
(g) *Plin. l. 5. c. 18.*
(h) *Matth.* VIII. 28. *Marc.* V. 1. *Luc.* VIII. 26. 37.
(i) *Marc.* VII. 31. *Exiens de finibus Tyri, venit per Sidonem ad mare Galilææ, inter medios fines Decapoleos.*

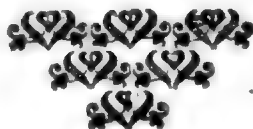

CHAPITRE

Digitized by Google

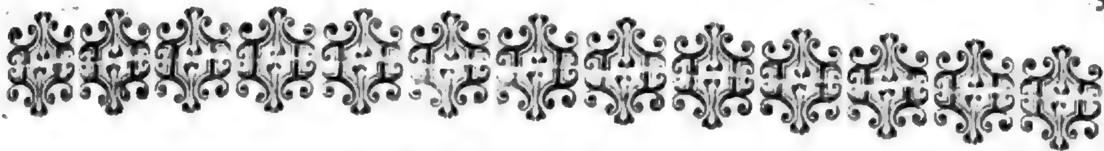

# CHAPITRE V.

*Sermon de* JESUS-CHRIST *sur la Montagne. Huit Béatitudes.* JESUS *n'est pas venu pour detruire la Loi, mais pour la perfectionner. Il exige de ses Disciples une plus grande perfection que celle des Scribes & des Pharisiens.*

℣. 1. *Videns autem Jesus turbas, ascendit in montem, & cùm sedisset, accesserunt ad eum Discipuli ejus.*

℣. 1. JESUS voyant les troupes, monta sur une montagne, où s'étant assis, ses Disciples s'approchérent de lui.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. VIDENS JESUS TURBAS, ASCENDIT IN MONTEM. *Jesus voyant les troupes, monta sur une montagne.* Ce discours de JESUS ne fut prononcé que long-tems après ce qui est raconté au Chapitre precédent. Depuis qu'il eut appellé les Apôtres Simon, André, Jacques & Jean, il parcourut tout le pays, enseignant & faisant des miracles partout. Il guérit un lépreux (*a*) dans une certaine ville; il revint à Capharnaum, & y rendit la santé à un paralytique, que l'on descendit par la toîture de la maison où il étoit (*b*). Après cela il appella Lévi ou Matthieu, qui étoit Publicain (*c*). Il va à Jérusalem, pour y faire la seconde Pâque depuis le commencement de sa prédication (*d*). C'est-là où il guérit le paralytique qui étoit sur la piscine depuis trente-huit ans (*e*). Au retour de ce voyage, ses Disciples marchant dans la campagne un jour de Sabbat, arrachoient des épis pour les froisser, & en manger le grain (*f*); ce qui déplut aux Pharisiens. Mais JESUS couvrit ceux-ci de confusion, & justifia ses Disciples. Un autre jour de Sabbat, étant entré dans une Synagogue, il y guérit un homme qui avoit la main séche & sans mouvement. Ces guérisons irritoient les Pharisiens; ils prirent la résolution avec les Hérodiens de faire périr JESUS (*g*). Mais JESUS voyant leur mauvaise volonté, se retira sur la mer de Génézareth, & comme il étoit accablé de la foule, il se fit amener une nasselle, afin que de-là il pût sans danger enseigner les peuples. La nuit étant venue, & les troupes s'étant retirées, il monta sur une montagne, & y passa la nuit en priéres. Le lendemain il appelle ses Disciples, & en choisit douze, qu'il nomma Apôtres (*h*); & étant descendu avec eux de la montagne, il s'arrêta sur une butte sur le penchant de la hauteur, & commença à enseigner les troupes, comme il est marqué ici. Voilà la suite des actions de JESUS-CHRIST depuis la vocation des quatre premiers Apôtres.

Quant à ce discours, on peut le considérer comme le précis de toute la doctrine du Sauveur, & comme l'abrégé de l'Evangile. On y voit distinctement le plan que JESUS-CHRIST s'est proposé dans l'établissement de la Loi nouvelle, qui est de réformer & de perfectionner l'ancienne Loi, & de rétablir dans leur pureté les regles de morale, que les mauvaises interprétations des Juifs avoient corrompues. Saint Matthieu a ramassé dans cet endroit plusieurs maximes de JESUS-CHRIST, publiées dans d'autres rencontres.

Nous lisons dans saint Luc (*i*) cette histoire d'une maniére un peu différente de ce qui est dit dans saint Matthieu. Saint Luc raconte que JESUS étant monté sur une montagne pour prier, y passa la nuit, & qu'ayant appellé ses Disciples, il en choisit douze d'entre eux à qui il donna le nom d'Apôtres; & qu'étant descendu avec eux, il s'arrêta dans la plaine (*k*), ou *dans un lieu plein & égal*; & élevant les yeux sur ses Disciples, il leur proposa seulement quatre Béatitudes; au lieu que saint Matthieu (*l*) dit que JESUS voyant les troupes, monta sur une montagne, & les enseigna, en leur proposant d'abord huit Béatitudes, puis d'autres instructions que l'on verra ci-après.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, croit que saint Luc a rapporté le discours que JESUS fit à ses Apôtres sur la montagne, comme un abrégé de celui qu'il fit ensuite aux troupes, en étant descendu. Saint Augustin ne paroît pas éloigné de cette opinion (*m*). D'autres croient que JESUS descendit jusqu'à un certain endroit de la hauteur, où la montagne étendant sa racine, donnoit aux troupes une assez grande étendue pour se placer, & à JESUS la facilité de se faire entendre d'un lieu éminent. D'autres enfin croient que JESUS étant descendu de la montagne, monta sur une terre qui se trouva au milieu de la campagne, & commença à enseigner de là tous ses Apôtres, & en même tems les troupes. Tous ces sentimens respectivement pris, n'ont rien que de très-probable. A l'égard des quatre Béatitudes de saint Luc, saint Ambroise (*n*) fait voir qu'elles renferment les huit de saint Matthieu. Celui-ci a raconté plus au long ce que saint Luc n'a dit qu'en abrégé.

On demande quelle étoit cette hauteur sur laquelle JESUS prononça cet admirable Sermon? Quelques-uns, au rapport de saint Jérôme (*o*), croient que c'étoit le mont des Oliviers, près de Jérusalem: pour lui, il aime mieux croire que c'est le Thabor. Mais il paroît en comparant (*p*) saint Marc à saint Luc & à saint Matthieu, que cette montagne n'étoit pas loin de la mer de Génézareth, puisque JESUS s'étant retiré près de cette mer, y demeura sur une nasselle jusqu'à la nuit, puis il monta sur la hauteur, & le lendemain après avoir achevé son discours, il entra aussi-tôt à Capharnaum (*q*), qui étoit une ville au-deçà, & à l'occident du Jourdain. Or le Thabor est environ à cinq ou six lieues de Capharnaum.

(a) *Luc.* IV. 12.
(b) *Matth.* IX. 2. *Marc.* II. 3. *Luc.* V. 18.
(c) *Matth.* IX. 9. *Marc.* II. 13. *Luc.* V. 17.
(d) *Joan.* V. 1.
(e) *Joan.* V. 2. 3.
(f) *Luc.* VI. 1. *Matth.* XII. 1. *Marc.* II. 23.
(g) *Matth.* XII. 14.
(h) *Marc.* III. 13. 14. *Luc.* VI. 11. 12.
(i) *Luc.* VI. 12. 13.

(k) *Ibid.* ℣. 17. Καὶ καταβὰς μετ' αὐτῶν, ἔστη ἐπὶ τόπου πεδινοῦ.
(l) *Matth.* V. 1. 2. *& sequ.*
(m) *Aug. l.* 2. *de Consensu Evang. c.* 19.
(n) *Ambrof. l.* V. *in Lucam.*
(o) *Hieronym. hic in Matth.* V.
(p) *Confer. Marc.* III. 7. 12. *cum Matth.* XII. 14. 15. V. 1. 2. 3. *Luc.* VI. 12. *& sequ.*
(q) *Luc.* VII. 1.

2. Et aperiens os suum docebat eos, dicens :

3. Beati pauperes spiritu; quoniam ipsorum est Regnum Cælorum.

4. Beati mites; quoniam ipsi possidebunt terram.

5 Beati qui lugent; quoniam ipsi consolabuntur.

2. Et ouvrant sa bouche, il les enseignoit, en disant :

3. Bienheureux les pauvres d'esprit; parce que le Royaume des Cieux est à eux.

4. Bienheureux ceux qui sont doux; parce qu'ils posséderont la terre.

5. Bienheureux ceux qui pleurent; parce qu'ils seront consolez.

## COMMENTAIRE.

ỳ. 2. APERIENS OS SUUM DOCEBAT. *Ouvrant sa bouche, il les enseignoit.* Les Peres ont trouvé du mystére & de l'emphase dans ces paroles; ils ont crû qu'elles marquoient ou l'importance de la matiére, ou la profondeur des mystéres, ou la nouveauté de ce qu'il va annoncer. D'autres les prennent comme un simple hébraïsme; il commença à parler. Mais je crois qu'il y a de l'emphase, & qu'ayant attendu que le peuple fût placé, & qu'on eût fait silence, il commença à parler avec la majesté & la grace qui lui étoient ordinaires. Les Profanes ont de pareilles maniéres de parler, quand ils font parler les Dieux, les Héros, les Grands, les Sages.

*. . . . . Donec sua Jupiter ora*
*Solvit, & ô, nostri si qua est reverentia, dixit.*

Origènes (*a*) & saint Chrysostome (*b*) croient que JESUS-CHRIST adressa sa parole à ses Disciples, pour exciter par là l'attention & la curiosité du peuple qui étoit présent.

ỳ. 3. BEATI PAUPERES SPIRITU, &c. *Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le Royaume des Cieux est à eux.* Les Juifs étoient accoûtumez de regarder les biens de ce monde, comme un effet des benédictions de Dieu; & la pauvreté, comme une malédiction. Les saintes Ecritures de l'ancien Testament sembloient favoriser ces idées, en promettant les richesses aux gens de bien, & menaçant les méchans de la pauvreté. Le Sauveur réforme ici ces sentimens, & déclare que les pauvres sont vraiment heureux, pourvû qu'ils le soient en esprit: *Pauperes spiritu*; c'est-à-dire, que leur pauvreté ne soit ni forcée, ni plaintive, ni chagrine, ni séditieuse, ni insolente; qu'elle ne soit ni une suite de leur paresse & de leur mavaise économie, ni une punition de leur mauvaise conduite, ni un prétexte pour colorer leur fainéantise & leur mollesse. Isaïe (*c*) avoit déja prévenu les Juifs sur cela: il leur avoit prédit, en parlant dans la personne du Messie: *L'Esprit de Dieu s'est reposé sur moi, parce que le Seigneur m'a donné son onction. Il m'a envoyé pour annoncer son* Evangile *aux pauvres*, & aux doux de cœur, &c. Et JESUS-CHRIST, pour donner aux Disciples de Jean-Batiste une preuve qu'il étoit leur Messie, leur dit (*d*): *Les pauvres reçoivent l'Evangile, les lépreux sont guéris, les aveugles voient, &c.*

Quoique le Texte Grec (*e*) parle d'une pauvreté réelle; qu'il signifie proprement ceux qui sont réduits à la mendicité; toutefois la plûpart des Peres (*f*) l'entendent de l'humilité, de la douceur. Un pauvre d'esprit, est celui qui n'a que des sentimens humbles de lui-même, qui ne s'en fait point accroire, qui n'a nulle enflure de cœur, qui est en quelque sorte rentré dans les sentimens & la nature des enfans. Il peut aussi marquer la simplicité & docilité nécessaire pour entrer dans les maximes de l'Evangile, & dans la créance des mystéres, qui sont si contraires à la nature & aux fausses lumiéres de la raison humaine. Enfin, on peut l'expliquer de l'humilité & de la soumission aux ordres de la Providence, de la componction du cœur, de la patience dans les disgraces, du détachement des richesses & de toutes les affections terrestres. On a expérimenté de tout tems que l'amour des richesses, & la crainte de la pauvreté, sont des obstacles presque insurmontables à la sagesse & à la vertu. Les Philosophes eux-mêmes l'ont reconnu & éprouvé.

QUONIAM IPSORUM EST REGNUM COELORUM. *Parce que le Royaume des Cieux est à eux.* Ils sont les vrais enfans du Royaume, les vrais Disciples du Messie, les héritiers des promesses. La pauvreté d'esprit les dispose à recevoir l'Evangile, & à pratiquer les maximes du salut, qui les conduiront au bonheur du Ciel. *Le Royaume du Ciel*, comme on l'a déja remarqué (*g*) marque souvent la vocation des Gentils à la Foi, & la pratique de l'Evangile; & souvent aussi le bonheur éternel.

ỳ. 4. BEATI MITES; QUONIAM IPSI POSSIDEBUNT TERRAM. *Bienheureux ceux qui sont doux; parce qu'ils posséderont la terre.* Ceux qui sont doux, complaisans, pacifiques, patiens, qui tâchent de bien vivre avec tout le monde, & qui évitent tous les sujets de bruit & de querelle; qui rendent le bien pour le mal (*h*), *possédent* véritablement *la terre*; ils sont aimez de tout le monde, gagnent tous les cœurs, jouissent d'une paix & d'une douceur que les esprits turbulens, inquiets, violens, coléres, ne connoissent point. Moïse avoit promis une longue vie dans la Terre Promise, à ceux qui seroient fidéles à observer les Loix du Seigneur (*i*). JESUS-CHRIST fait ici la même promesse à ceux qui sont doux (*k*). Mais sous cette premiere idée d'une félicité temporelle, & d'une vie paisible dans le monde, il nous éléve à une autre terre & une autre vie (*l*), qui ne finira point; je veux dire à *la terre des vivans* (*m*), & à la félicité éternelle.

ỳ. 5. BEATI QUI LUGENT, &c. *Bienheureux ceux qui pleurent; parce qu'ils seront consolez.* Les larmes d'impatience, de désespoir, de dépit; celles qui sont produites par la cupidité, par la haine des ennemis, par la crainte des maux temporels; celles en un mot qui n'ont qu'un motif purement temporel, naturel & interessez, ne doivent point attendre de récompense de la part de Dieu. Il n'en promet qu'aux larmes qui ont sa crainte ou son amour pour principe; celles qu'on répand pour ses péchez ou pour ceux des autres (*n*); celles que la com-

(a) *Origen. Tract. 24. c. 23. in Matth.*
(b) *Chrysost. Homil. 15. in Matth.*
(c) *Isai. LXI. 1.*
(d) *Matth. XI. 5.*
(e) Πτωχοὶ. *Mendici. Grot. Mald. Scult. alii. Et ita ex Patrib. Tertull. lib. advers. Marcion. Hieronym. hic. alii.*
(f) *Hilar. in Matth. Autor Oper. imperfecti, Homil. 9. Chrysost. in Matth. Homil. 15. Ambrof. lib. 5. in Luc. August. lib. 1. de Serm. Domini in monte. D. Leo Homil. de omnib. SS. Greg. Magn. lib. 26. in Job. Hieronym. alii passim.*
(g) *Matth.* III. Voyez aussi *Matth.* XI. [illegible]
(h) *Vide August. lib. 1. de Serm. Domini in monte.*
(i) *Exod. XX. 12. Deut. V. 16. XXII. 7. XXXI. 47.*
(k) *Chrysost. hic. Ita Euthym. & Theophylact.*
(l) *Ita Origen. in Num. XXVI. Basil. in Psalm. XXXIII. Cyrill. in Isai. XXXVIII. Autor Oper. imperfect. Homil. 9. Hieronym. hic.*
(m) *Isai. LXI. 3. Vide August. lib. 1. de Serm. Domini in monte.*
(n) *Vide Chrysost. & Hilar. & Opus imperfect. & Hieron. hic. Ambrof. l. 6. in Luc. S. Leo, Homil. de omnib. SS. Cyrill. l. 5. in Isai. alii.*

6. *Beati qui esuriunt & sitiunt justitiam; quoniam ipsi saturabuntur.*

7. *Beati misericordes; quoniam ipsi misericordiam consequentur.*

8. *Beati mundo corde; quoniam ipsi Deum videbunt.*

9. *Beati pacifici; quoniam filii Dei vocabuntur.*

6. Bienheureux ceux qui sont affamez & altérez de la justice; parce qu'ils seront rassasiez.

7. Bienheureux ceux qui sont misericordieux; parce qu'ils obtiendront eux-mêmes misericorde.

8. Bienheureux ceux qui ont le cœur pur; parce qu'ils verront Dieu.

9. Bienheureux les pacifiques; parce qu'ils seront appellez enfans de Dieu.

## COMMENTAIRE.

ponction ou la compassion, ou la douleur de se voir si long-tems éloigné de sa fin & de son bonheur; celles-là seront essuyées, & ceux qui les répandent seront consolez en ce monde, par l'infusion de la douceur de la grace; & dans l'autre, par la pleine jouissance du souverain bonheur. On peut aussi l'entendre de ceux qui pleurent à cause des maux & des persécutions qu'ils souffrent en ce siécle; ceux qui répandent des larmes de douleur dans la maladie, dans la disgrace, dans la pauvreté, dans les autres maux de cette vie, s'ils souffrent cela avec patience dans la soumission aux ordres de Dieu, ils seront un jour consolez dans le Ciel. C'est le sens qui paroît le plus simple & le plus littéral (a).

℣. 6. BEATI QUI ESURIUNT, ET SITIUNT JUSTITIAM, &c. *Bienheureux ceux qui sont affamez & altérez de la justice; parce qu'ils seront rassasiez.* Ceux qui aiment la justice, la volonté de Dieu, & qui la recherchent avec autant d'ardeur qu'un homme affamé ou altéré cherche à se rassasier ou à se désaltérer, ne manqueront pas de trouver ce qu'ils désirent avec tant d'empressement (b). Dieu qui est l'Auteur de ces désirs, ne les laissera point inutiles. C'est déja posséder la justice, que de l'aimer & la souhaiter. La grace qui nous prévient & qui nous inspire ce désir, est un feu qui ne s'éteindra pas, si par notre faute nous ne l'étouffons & ne le laissons mourir dans nous-mêmes. Ce sens est fort suivi par les Peres & par les Interprétes.

D'autres l'entendent d'une autre maniére: Saint Luc (c) lit simplement: *Vous êtes bienheureux, vous qui souffrez la faim maintenant, parce que vous serez rassasiez.* Il ne met point le mot de *justice*; ainsi on peut l'expliquer de cette sorte (d). *Heureux ceux qui souffrent la faim & la soif pour la justice; parce qu'ils seront rassasiez.* C'est ainsi que saint Paul & les Martyrs ont été exposez aux tourmens, à la faim, à la soif, à la nudité, pour la défense de la vérité & de la justice. D'autres (e): *Heureux ceux qui au milieu de la disette, de la faim & de la soif, conservent le goût & l'amour de la justice*; comme Tobie qui disoit (f): *Nous menons à la vérité une vie pauvre; mais nous serons comblez de biens, si nous craignons le Seigneur, si nous évitons le mal & pratiquons le bien.* Autrement: Heureux ceux qui se privent volontairement des commoditez de la vie, pour aquerir la justice, & pour pratiquer la vertu, comme ceux qui renoncent à toutes choses pour suivre JESUS-CHRIST.

℣. 7. BEATI MISERICORDES, &c. *Bienheureux ceux qui sont miséricordieux; parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde.* Les Juifs étoient insolens, & cruels envers les étrangers; vindicatifs, & impitoyables envers leurs ennemis. La Loi de Moïse avoit toleré bien des choses, à cause de la dureté de leur cœur. JESUS-CHRIST recommande ici la clémence, la miséricorde, la douceur envers tout le monde, le pardon des injures, l'amour des ennemis. Il développe ces préceptes en d'autres endroits d'une maniére plus distincte (g). Mais ici il en dit assez pour faire comprendre qu'il n'y a point de miséricorde à espérer, pour ceux qui en manqueront envers leur prochain. Que ceux qui ne pardonneront point, ne recevront point le pardon; que ceux qui exerceront leur vengeance & leur ressentiment, sans miséricorde, seront punis de Dieu dans toute sa rigueur.

℣. 8. BEATI MUNDO CORDE; QUONIAM IPSI DEUM VIDEBUNT. *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur; parce qu'ils verront Dieu.* On donne trois sens à ces mots, *ceux qui ont le cœur pur*: 1°. Bienheureux ceux dont la conscience est pure des souillures & des crimes qui nous rendent ennemis de Dieu (h), & qui nous éloignent de sa vision & de sa jouissance. 2°. Ceux qui ont la droiture, la simplicité, la candeur, la sincérité propres aux enfans de Dieu (i). 3°. Enfin, ceux dont le corps est exemt des péchez qui corrompent la chair, & qui gâtent le cœur (k). Rien n'est plus capable de nous éloigner de Dieu, & de nous priver de sa vûe bienheureuse, que les péchez contraires à la pudeur & à l'honnêteté. Ils répandent d'épaisses ténébres dans l'ame dès cette vie. Le Juif faisoit consister sa pureté dans l'exemtion des souillures légales. JESUS-CHRIST demande la pureté du cœur, l'exemtion du péché, la candeur, la chasteté, l'innocence; & il lui promet la vision de Dieu, qui est le plus grand bonheur que l'homme puisse désirer. Dieu se découvre à nous dans ce monde d'une maniére obscure & énigmatique dans ses Ecritures & dans ses sacrez mystéres; mais dans l'autre vie nous le verrons face à face, & sans nuages (l). Les Païens tout grossiers qu'ils étoient, comprenoient que le souverain bonheur étoit de voir leurs Dieux sans figure (m).

*Felices illi qui non simulacra, sed ipsos,*
*Quique Deûm coram corpora vera vident.*

℣. 9. BEATI PACIFICI; QUONIAM FILII DEI VOCABUNTUR. *Bienheureux les pacifiques; parce qu'ils seront appellez enfans de Dieu.* Le Grec (n) signifie proprement: *Heureux ceux qui procurent la paix* (o), qui la conservent, qui la rétablissent, qui la cherchent partout; qui savent vivre en paix au milieu de ceux qui sont disposez à la troubler; qui par leur douceur, leur patience, leur clémence, leur complaisance, conservent

(a) *Aug. lib. 1. de Serm. Domini in monte. Nyssen. l. de Beatitudin. Grot. Hammon. Mald. alii.*
(b) *Autor Oper. imperfect. Hilar. & Hieron. in hunc loc. Ambros. l. 6. in Luc. August. lib. 1. de Serm. Domini in monte. S. Leo Serm. de omnib. SS. Chrysost. hic. Bern. Serm. de omnib. SS. Euthym. & Theophylact. hic. alii.*
(c) *Luc. VI. 2.*
(d) *Maldon. Jansen. Cornel. à Lapide.*
(e) *Theophylact. Mariana. Le Clerc. alii.*
(f) *Tob. IV. 23.*
(g) *Vide infrà ℣. 44. & 45. & Matth. VI. 12. &c.*
(h) *Basil. Regul. brev. 280. Hilar. in Matth. can. 4. Nyssen. Homil. de Beatit. Hieron. & Autor Oper. imperfect. hic.*
(i) *Aug. l. 1. de Serm. Domini in monte.*
(k) *Chrysost. Euthym. Theophylact. hic.*
(l) *1. Cor. XIII. 12.*
(m) *Ovid. de Ponto, l. 2. Eleg. 8.*
(n) *Μακάριοι εἰρηνοποιοί.*
(o) *Vide Chrysost. Euthym. Theophylact.*

10. *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam; quoniam ipsorum est Regnum Cælorum.*

11. *Beati estis cùm maledixerint vobis, & persecuti vos fuerint, & dixerint omne malum adversum vos mentientes, propter me.*

12. *Gaudete, & exultate; quoniam merces vestra copiosa est in Cælis: sic enim persecuti sunt Prophetas, qui fuerunt ante vos.*

13. *Vos estis sal terræ. Quod si sal evanuerit, in quo salietur? Ad nihilum valet ultrà, nisi ut mittatur foras, & conculcetur ab hominibus.*

10. Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice; parce que le Royaume des Cieux est à eux.

11. Vous êtes heureux, lorsque les hommes vous chargeront de malédictions, & qu'ils vous persécuteront, & qu'ils diront faussement toute sorte de mal contre vous à cause de moi.

12. Réjouissez-vous *alors*, & tressaillez de joie; parce qu'une grande récompense vous est réservée dans les Cieux. Car c'est ainsi qu'ils ont persecuté les Prophétes qui ont été avant vous.

13. Vous êtes le sel de la terre. Que si le sel perd sa force, avec quoi le salera-t-on? Il n'est plus bon à rien qu'à être jetté dehors, & à être foulé aux pieds par les hommes.

## COMMENTAIRE.

la paix en public & en particulier, au dedans & au dehors. C'est là l'esprit du Christianisme, éloigné des contestations, des brouilleries, des brigues, de sa vanité, de l'intérêt propre. Dieu est appellé dans l'Ecriture (a), *le Dieu de paix*; & ceux qui vivent en paix, sont justement nommez les enfans de Dieu. Saint Augustin (b) entend ici la paix du cœur, qui s'aquiert par la victoire sur ses passions, lorsque la chair obéit à l'esprit, & l'esprit & le cœur à Dieu. Moïse & Josué étoient venus avec le glaive porter la mort & la désolation partout, pour établir Israël dans l'héritage promis à ses peres. JESUS-CHRIST vient dans la douceur, dans la patience & dans la paix. Il ne recommande à ses Disciples que la souffrance & la tranquillité. Son régne est un régne de paix & de miséricorde.

℣. 10. BEATI QUI PERSECUTIONEM PATIUNTUR PROPTER JUSTITIAM. *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le Royaume des Cieux est à eux.* Souffrir la persécution, être maltraité, avoir des ennemis, n'est pas toûjours une marque de prédestination, ni un bonheur, selon Dieu. Mais c'en est un de souffrir la persécution *pour la justice.* On persecute les méchans, on punit les malfaicteurs; ils sont malheureux en ce monde & en l'autre; ils sont odieux a Dieu & aux hommes. Dieu nous garde d'être persecutez pour une telle cause (c): *Nemo vestrûm patiatur ut homicida, aut fur, aut maledicus, aut alienorum appetitor: Si autem ut Christianus, non erubescat.* Un Chrétien doit conserver sa foi, son innocence, la vérité, la justice, malgré toute la malice & la rage du monde & de l'enfer. Il doit défendre la vertu opprimée & la piété persécutée. Ce n'est point la persécution qui nous mérite des récompenses, c'est la bonté de la cause que nous défendons; c'est le motif, la maniére & la fin pour laquelle nous souffrons. Saint Hilaire entend par cette justice, JESUS-CHRIST. Heureux ceux qui souffrent pour ce divin Sauveur.

℣. 11. BEATI ESTIS CUM MALEDIXERINT VOBIS. *Vous êtes heureux, lorsque les hommes vous chargeront de malédictions.* Il faut y ajoûter deux conditions qui sont exprimées ci-après: 1°. Que ce soit *injustement & faussement*; & 2°. que ce soit *pour Dieu* (d): Sans cela, il ne sert de rien, & il nuit beaucoup d'être exposé à la calomnie, aux médisances, aux malédictions, aux persecutions (e). Les Juifs & les Gentils n'oubliérent rien pour rendre JESUS-CHRIST & ses Disciples odieux à tout le monde. On les accusa d'impiété, de magie, d'homicide, d'inceste; ils n'opposérent à tout cela que la patience. Ils se réjouissoient même de leurs persécutions (f); & après avoir réfuté sans aigreur la calomnie, & l'imposture, ils demeuroient tranquilles, & laissoient à Dieu le soin de leur justification & de leur honneur. C'est par-là que le Christianisme s'est établi: C'est à ceux qui souffrent, que le Royaume des Cieux est promis. Ce sont les Disciples de la Croix, & les imitateurs de JESUS-CHRIST, qui ont droit au glorieux titre de Chrétien (g). Le Grec à la lettre (h): *Vous êtes bienheureux, lorsqu'on vous outragera de paroles, & qu'on vous persécutera, & qu'on dira contre vous toute sorte de mauvais discours*; ou qu'on vous accusera de toute sorte de crimes & de mauvaises choses, *faussement, pour l'amour de moi.*

℣. 13. VOS ESTIS SAL TERRÆ. *Vous êtes le sel de la terre: Que si le sel perd sa force, avec quoi le salera-t-on?* Saint Luc (i) nous donne ouverture pour connoître quel est ce sel de la terre. Il dit que quand une fois il a perdu sa force, il ne vaut plus rien ni pour la terre, ni pour le fumier; mais qu'on le jette dehors. Et saint Jérôme reconnoît que cet exemple est tiré de l'agriculture (k): *Exemplum de agricultura sumptum est.* Il faut donc chercher un sel qui serve dans l'agriculture, qui ayant perdu sa force, ne vaille plus rien, ni pour la terre, ni pour le fumier, & qui soit incapable d'être salé par un autre sel. Or je remarque tout cela dans la marne, dont on fume les terres en bien des endroits; ou dans la cendre des herbes, des feuilles, des racines, ou des halliers qu'on brûle sur les champs. Il y a dans ces choses un sel propre à engraisser & à fumer la terre. La pluie dissout ce sel, & son mélange avec la terre, la rend féconde. Que si on laisse affadir ce sel; si on laisse la marne ou la cendre trop long-tems exposée à l'air & à la pluie dans un lieu stérile dur & pierreux, elles perdent leur vertu, & ne sont plus propres à rien, ni à fumer la terre, ni à jetter sur le fumier: on ne peut rendre leur sel, ni les employer comme auparavant.

Les Voyageurs nous apprennent que dans l'Orient on n'use point de fumier pour fumer les terres; & en par-

(a) *Rom.* XV. 33. XVI. 20. & 1. *Cor.* XIV. 33.
(b) *Aug. l.* 1. *de Serm. Domini in monte.*
(c) 1. *Petr.* IV. 15.
(d) Ἕνεκεν ἐμοῦ. *Plures Codd.* ἕνεκεν δικαιοσύνης. *Vide Mill. Var. lect.*
(e) *Vide Autor Oper. imperfect.*
(f) *Act.* V. 41. *Rom.* V. 3. 2. *Cor.* XII. 9. *Galat.* VI. 14.
(g) 1. *Petr.* II. 21. & III. 21.
(h) Μακάριοί ἐστε ὅταν ὀνειδίσωσιν ὑμᾶς, καὶ διώξωσι, καὶ εἴπωσι πᾶν πονηρὸν ῥῆμα καθ' ὑμῶν ψευδόμενοι ἕνεκεν ἐμοῦ. *Quidam omittunt* ψευδόμενοι.
(i) *Luc.* XIV. 35. Οὔτε εἰς γῆν, οὔτε εἰς κοπρίαν εὔθετόν ἐστιν.
(k) *Hieronym. hic.* M. le Clerc dans ses Notes sur Hammond dans saint Luc XIV. 34. conjecture que c'est le sel lixivial des cendres qui servent à fumer les terres & les prez. Il faut voir Hammond sur le même endroit de saint Luc.

14. *Vos estis lux mundi. Non potest civitas abscondi supra montem posita;*

15. *Neque accendunt lucernam, & ponunt eam sub medio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt.*

16. *Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, & glorificent patrem vestrum qui in Cælis est.*

14. Vous êtes la lumiére du monde. Une ville située sur une montagne ne peut être cachée;

15. Et on n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau; mais on la met sur un chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison.

16. Ainsi que votre lumiére luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient votre Pere qui est dans les Cieux.

## COMMENTAIRE.

ticulier dans la Palestine (*a*), on ne les engraisse jamais à la maniére de ce païs-ci. Mais il paroît qu'on les engraissoit avec la marne & avec la cendre. Le Psalmiste (*b*) fait allusion à cette coûtume: *Nos os sont* répandus sur l'entrée du tombeau, comme la graisse de la terre est jettée sur les champs. Jérémie (*c*) parlant des outrages que les Chaldéens devoient faire aux tombeaux des Rois de Juda, dit qu'ils jetteront leurs os sur la terre, comme ce qui sert à engraisser les champs. On sait que la marne est une terre fossile, blanche ou grisâtre, & quelquefois rouge, grasse, argilleuse, salée, que l'on tire du fond de la terre, & que l'on répand assez rare sur la terre; car si on la met trop épaisse, elle brûle: *Si nimia injecta est, exurit solum*, dit Pline (*d*); *inspergitur rara; sale eam misceri putant.* Elle est si féconde, qu'elle engraisse les terres pour cinquante ans. *Hoc genus semel in quinquaginta annos valet, & frugum & pabuli ubertate.* On l'emploie dans les champs qui portent du grain, & dans ceux qui ne portent que du foin & de l'herbe. L'usage en est très-ancien, non-seulement dans la Bretagne & dans les Gaules, où on l'emploie encore aujourd'hui; mais encore dans l'Orient & dans la Gréce (*e*).

La cendre des branches, des herbes, & des feuilles brûlées & répandues sur la terre, peut aussi passer pour le sel de la terre; elle a toutes les mêmes qualitez que la marne & le fumier; à cela près, que sa force n'est pas si grande, & que le sel dont elle est remplie, n'est pas si abondant. Pline (*f*) remarque qu'en Italie on fait si grand cas de la cendre pour engraisser les terres, qu'on la préfére au fumier, & qu'on brûle le fumier même pour en faire de la cendre. Il remarque que la cendre des fours à chaux est bonne principalement pour les oliviers; & la cendre de sarment, aux vignes qui sont maigres. Saint Paul (*g*) dit qu'une terre qui ne produit que des épines & des chardons, est réprouvée, & digne de malédiction. Le dernier remede qu'on y apporte, est de la brûler, c'est-à-dire, d'y brûler les halliers, les herbes, les racines qui s'y trouvent, pour essayer de lui rendre sa fertilité, par le sel de cette cendre.

Les Peres & les Interprétes expliquent communément ce passage dans le sens morale, sans entrer dans l'explication de ce qui sert de sujet & de fondement à l'allégorie, ou à la parabole. JESUS-CHRIST veut dire ici à ses Apôtres, qu'ils doivent être dans le monde comme un sel, qui rend la fécondité aux champs, & fait revivre ce qu'il y a de vertu dans la terre, pour lui faire porter des fruits en abondance. Ils doivent par leurs discours & par leurs exemples inspirer à ceux qui les voient & qui les entendent, l'amour de la vertu, & le goût pour les choses du Ciel; ils doivent leur faire porter des fruits de bonnes œuvres, & les animer à la perseverance dans le bien. Il les avertit que si eux-mêmes viennent à se corrompre, à perdre leurs qualitez, & qu'au lieu d'édifier, ils détruisent; alors ils ne trouveront personne qui leur rende ce qu'ils auront perdu. Ils ne seront plus bons à rien, & seront abandonnez à leur malheureux sort. *Si sal infatuatum fuerit* (*h*), *ad nihilum valet ultra.* Saint Hilaire dit: *Si sal infatuatum fuerit, ad nihilum valet id quod salietur.* Si le sel perd sa force, ce qui en sera salé ne sera bon à rien.

℣. 14. VOS ESTIS LUX MUNDI. *Vous êtes la lumiére du monde.* Les Apôtres & les Disciples de JESUS-CHRIST sont la lumiére du monde, dans le même sens qu'ils sont le sel de la terre. Ils doivent éclairer les peuples, & leur porter la lumiére de l'Evangile. Mais s'ils viennent à s'éteindre, & à répandre les ténébres au lieu de la lumiére, qui pourra les éclairer eux-mêmes, & dans quelle horreur le monde entier ne tombera-t-il point? *On n'allume point la lumiére pour la placer sous un boisseau, mais pour la mettre sur un chandelier.* Ainsi, JESUS-CHRIST n'envoie point ses Apôtres pour retenir la vérité cachée dans eux mêmes, mais pour la publier & la faire connoître à tout le monde par leurs exemples comme par leurs discours. Craignez donc que votre lumiére ne s'éclipse par le crime, & ne s'éteigne par l'erreur & l'hérésie. Ces chandeliers sur lesquels on met la lumiére, sont de ces anciens chandeliers fort hauts, qu'on plaçoit au milieu d'une sale, & sur lesquels on mettoit une lampe allumée. Voyez 4. *Reg.* IV. 10. & ce qu'on a dit sur l'Exode (*i*), du chandélier d'or qui étoit dans le Saint, & ce que dit Homére des chandeliers qu'on voyoit dans le Palais d'Alcinoüs (*k*).

NON POTEST CIVITAS ABSCONDI SUPRA MONTEM POSITA. *Une ville située sur une montagne ne peut être cachée.* Cette ville est l'Eglise de JESUS-CHRIST (*l*), qui est fondée sur les Prophétes & les Apôtres, qui sont comme des montagnes par leur élévation, & par la solidité de leur doctrine. Les Apôtres & les Prédicateurs de l'Evangile sont eux-mêmes comme une ville bâtie sur une montagne (*m*), & exposée à la vûe de tout le monde. Leur vie, leur doctrine, leur sagesse doivent être l'édification des peuples. Ils troublent l'ordre de Dieu, si par leur négligence, ils refusent de se communiquer aux autres; ou si par leur déréglement, ils leur deviennent un sujet de chûte & de scandale. Ces deux derniéres paraboles, de *la lumiére du monde*, & de *la ville bâtie sur une montagne*, ne sont point développées dans le Texte. Mais il est aisé d'en voir le sens par la suite du discours.

℣. 16. LUCEAT LUX VESTRA CORAM HOMINIBUS, &c. *Que votre lumiére luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient votre Pere qui est dans les Cieux.* JESUS-CHRIST nous

(*a*) Eugene Roger, l. 1. c. 2. §. 6.
(*b*) Psalm. CXL. 7.
(*c*) Jerem. VIII. 2. & XVI. 4.
(*d*) Plin. l. XVII. c. 6. 7.
(*e*) Plin. ibidem. & Varro de Re Rust. lib. 1. cap. 7.
(*f*) Plin. l. XVII. c. 8.
(*g*) Hebr. VI. 8.

(*h*) [illegible] *alii* [illegible]. Emarcuit.
(*i*) Exod. XXV. 31. & sequ.
(*k*) Homer. Odyss. H. 100.
[illegible]
[illegible]
(*l*) Autor Oper. imperfect. Hieron. plurib. locis.
(*m*) Maldon. Brug. Spanh. Grot. alii plerique.

17. *Nolite putare quoniam veni solvere Legem, aut Prophetas: non veni solvere, sed adimplere.*

18. *Amen quippe dico vobis, donec transeat Cœlum & terra, iota unum, aut unus apex non præteribit à Lege, donec omnia fiant.*

17. Ne pensez pas que je sois venu détruire la Loi ou les Prophétes : je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir.

18. Car je vous dis en vérité, que le Ciel & la terre ne passeront point, que tout ce qui est dans la Loi ne soit accompli parfaitement jusqu'à un seul iota, & à un seul point.

## COMMENTAIRE.

défend ailleurs (a) de faire de bonnes actions devant les hommes, & par vaine gloire; il nous avertit que ceux qui cherchent les applaudissemens & l'estime des hommes, ont deja reçu leur récompense. Il veut quand on fait l'aumône, que ce soit si secrettement, que la main droite ignore ce que fait la gauche. Mais ces préceptes ne sont nullement contraires à ce qu'il dit ici. Il n'est jamais permis de faire le bien pour être vû & loué du monde; mais il est toujours commandé de bien faire, afin que ceux qui en seront témoins, en louent Dieu. La gloire de Dieu (b), notre sanctification, l'utilité du prochain, doivent être nos véritables motifs. *Vivez parmi les Gentils d'une maniére si louable*, dit l'Apôtre saint Pierre (c), *qu'au lieu des calomnies qu'ils répandent contre vous, comme si vous étiez des malfaiteurs, ils commencent à glorifier Dieu, en considérant vos bonnes œuvres.*

℣. 17. NOLITE PUTARE QUONIAM VENI SOLVERE LEGEM. *Ne pensez point que je sois venu détruire la Loi ou les Prophétes.* A la lettre (d) : *Que je sois venu délier la Loi.* Les Rabbins ont accoûtumé de se servir de ce terme, pour dire, *permettre*, ou enseigner que quelque chose est permise. Au contraire, *lier*, signifie qu'une chose est illicite & défendue (e). L'origine de cette expression, vient de ce qu'on regarde les Loix comme des liens qui empêchent de faire ce qu'on voudroit. JESUS-CHRIST veut donc marquer ici qu'il n'est point venu en ce monde pour se dispenser d'obéir à la Loi, ni pour en abolir l'observance, ni pour délivrer les hommes de son assujettissement; mais au contraire, pour perfectionner la Loi, pour suppléer à ce qui y manque, pour en remplir tous les devoirs, pour en montrer toute la grandeur & toute l'etendue (f) & pour montrer l'accomplissement des figures & des Prophéties dans sa personne (g). Il veut prévenir par-là favorablement l'esprit des Juifs à qui il parle, sur ce qu'il a à leur dire, & leur ôter tout le soupçon qu'ils pourroient concevoir contre lui, voyant qu'il décrioit la conduite & les maximes des Pharisiens, qui passoient pour les plus exacts & les plus zélez observateurs de la Loi.

Sous le nom *de Loi*, on entend ici les cinq Livres de Moïse; & sous le nom de *Prophétes*, tout le reste de l'Ecriture. *La Loi* se prend aussi souvent pour toute l'économie de l'ancien Testament, pour la Synagogue opposée à l'Eglise, pour l'ancien Testament opposé au nouveau, pour la Loi de Moïse opposée à l'Evangile; pour le Juif opposé au Chrétien. Et on peut fort bien prendre ici ce terme dans toute cette étendue. JESUS-CHRIST en ce sens ne vient point pour détruire la Loi, mais pour la perfectionner. Les préceptes qu'il nous donne, ne sont point de nouvelles obligations qui détruisent les anciennes: ce sont des explications qui développent le sens de celles que Dieu avoit imposées par Moïse; ou des moyens qui en facilitent la pratique, ou des restrictions qui en limitent la liberté, ou qui en révoquent les tolérances; ou des régles qui en découvrent le véritable esprit.

Les Juifs nous objectent, que contre la parole & la promesse de JESUS-CHRIST, les Apôtres & les Chrétiens ont abrogé & abandonné la Loi de Moïse. Nous ne l'avons point abandonnée dans ce qu'elle a d'essentiel & d'immuable (h). JESUS-CHRIST n'a point touché aux préceptes moraux, si ce n'est qu'il les a perfectionnez, & qu'il en a porté la pratique à un plus haut point d'exactitude & de perfection. Pour les Loix cérémoniales, dont les Prophétes eux-mêmes (i) avoient prédit l'abolition, & dont ils avoient montré l'inutilité, les Apôtres s'en sont délivrez, comme d'un joug insupportable & inutile (k); & encore l'ont-ils fait de telle maniére, qu'ils en ont conservé l'esprit. Ils sont entrez dans l'intention du Législateur, & ont fait voir le véritable usage de ces pratiques sensibles & extérieures, en leur substituant d'autres pratiques plus aisées, plus utiles & plus relevées. *Christus Dei creatoris præcepta supplendo, & conservavit, & auxit*, dit Tertullien (l). Ils ont accompli & développé les réalitez qui étoient cachées sous ces figures, & en déchargeant les Fidéles de l'observation des Loix figuratives & cérémonielles, ils leur ont donné la Loi de la charité. D'un mauvais tableau, & d'une ébauche grossiére, ils ont fait un ouvrage achevé.

℣. 18. AMEN DICO VOBIS. *Je vous dis en vérité.* JESUS-CHRIST se sert ordinairement de cette maniére de parler: *Amen dico vobis*, ou *Amen, amen dico vobis.* Je vous dis, oui je vous dis en vérité. Ce terme *Amen*, se prend aussi quelquefois pour approuver: *Que cela soit ainsi.* Notre Sauveur, qui étoit la vérité même, donnoit cela à la foiblesse du peuple, d'affirmer ce qu'il lui disoit. Il réveilloit par-là son attention.

DONEC TRANSEAT COELUM ET TERRA, IOTA UNUM, &c. *Le Ciel & la terre ne passeront point, que tout ce qui est dans la Loi ne soit accompli, jusqu'à un seul iota, & un seul point.* Ou Bien: *Le Ciel & la terre passeroient plûtôt, & seroient anéanties, que tout ce qui est contenu dans la Loi ne soit exécuté, jusqu'à un iota, ou un point.* Cette expression hyperbolique & proverbiale, prouve bien ce que le Sauveur a dit ci-devant, qu'il n'étoit pas venu pour détruire, mais pour perfectionner la Loi. Non-seulement je n'ai point dessein de l'abolir; je reconnois qu'elle est éternelle, & qu'il est aussi peu possible qu'elle soit entiérement abrogée, qu'il l'est que le Ciel & la terre soient anéantis. Elle durera autant que le monde (m) & elle subsistera en son entier; ensorte qu'il n'y aura pas un mot, pas une syllabe, pas une lettre, pas la pointe d'une lettre, pas un trait qui ne s'accomplisse. L'*Iota* ou le Jod est la plus petite lettre de l'Ecriture Hébraïque, elle ressemble à une petite virgule (n). *Unus apex*, un point, un trait, selon le Grec (o); l'extrémité, la pointe d'une lettre. Quelques-uns l'entendent des

(a) *Matth.* VI. 1. 2. 5.
(b) *August. l.* 1. *de Serm. Domini in monte. Hil. hic.*
(c) 1. *Petri* II. 12.
(d) Καταλῦσαι τὸν νόμον.
(e) Voyez M. le Clerc sur cet endroit.
(f) *August. l.* 1. *de Serm. Domini in monte, n.* 20. *Christus Legem adimplevit, aut addendo quod minus habet, aut faciendo quod habet; nam qui addit quod minus habet, non utique solvit quod invenit, sed magis perficiendo confirmat, &c.*
(g) *Hilar. & Chrysost. hic.*
(h) *Irenæus lib* 4. *cap.* 27. *Dominus naturalia Legis non dissolvit, sed extendit, sed & implevit.*
(i) *Isai.* 1. 11. 12. 13. *Jerem.* VI. 29. *Psalm.* L. 18. *Amos* V. 12.
(k) *Act.* XV. 10. *Gal.* V. 1.
(l) *Tertull. l. de Patientia.*
(m) *Psalm.* LXXI. 5. 17. LXXXVIII. 38. *Eccli.* XXVII. 12.
(n) Jod.
(o) Μία κεραία.

19. *Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis, & docuerit sic homines, minimus vocabitur in Regno Cælorum: qui autem fecerit, & docuerit, hic magnus vocabitur in Regno Cælorum.*

20. *Dico enim vobis, quia nisi abundaverit justitia vestra plusquam Scribarum & Pharisæorum, non intrabitis in Regnum Cælorum.*

19. Celui donc qui violera l'un de ces moindres Commandemens, & qui apprendra aux hommes à les violer, sera regardé dans le Royaume des Cieux comme le dernier; mais celui qui fera & enseignera, sera grand dans le Royaume des Cieux.

20. Car je vous dis que si votre justice n'est plus abondante que celle des Scribes & des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux.

## COMMENTAIRE.

points voyels que les Hébreux joignent à leurs lettres, pour suppléer aux voyelles qui y manquent très-souvent,
& pour fixer la lecture du Texte; mais cette invention est beaucoup plus récente que JESUS-CHRIST.
Tout ce qui est écrit dans la Loi & dans les Prophétes, s'accomplira donc avec la derniere ponctualité. Tous les
traits qui marquent le Messie, se sont trouvez exprimez dans la personne de JESUS-CHRIST (*a*). Toutes les
Propheties qui le promettoient & qui fixoient sa venue, toutes les figures qui le représentoient, toutes les céré-
monies qui avoient rapport à sa Personne, à sa Vie, à son Eglise; tout cela s'est accompli dans la derniere exa-
ctitude. Ce qui n'est point encore executé, *s'executera*. La certitude du passé nous répond de la certitude de l'a-
venir. Toutes les Loix morales & essentielles à la Religion des Juifs, subsistent & sont en vigueur dans le Chri-
stianisme, dans une plus haute perfection qu'elles n'ont jamais été dans la Synagogue. Si nous n'observons plus
les Loix cérémonielles, c'est qu'elles n'étoient que figuratives, & qu'elles sont avantageusement suppléées par
d'autres plus utiles & plus parfaites. Celui qui répare un édifice, & qui le rend beaucoup plus solide, plus com-
mode, plus riche, plus grand qu'il n'étoit, peut-il passer pour le déstructeur de ce bâtiment? C'est ce que JESUS-
CHRIST a fait à l'égard de la Loi de Moïse.

℣. 19. QUI ERGO SOLVERIT UNUM DE MANDATIS ISTIS MINIMIS. *Celui qui violera un de ces
moindres commandemens, & qui apprendra aux hommes à les violer, sera regardé dans le Royaume des Cieux comme
le dernier, ou comme le moindre*; ou même, *sera entiérement exclus du Royaume du Ciel*, selon plusieurs Inter-
prétes (*b*); c'est-à-dire, n'aura aucune part aux récompenses éternelles, & sera condamné au Jugement de Dieu.
Il y a dans l'Ecriture plusieurs manières de parler semblables; or le même mot se prend dans la même phrase
dans deux sens divers (*c*), comme: *Laissez les morts ensevelir leurs morts.* Et ailleurs, comme on eut dit à JESUS
que sa mere & ses freres l'attendoient, il dit (*d*): *Ceux qui font la volonté de mon Pere, sont mes freres, ma
sœur & ma mere.* D'autres (*e*) l'entendent ainsi de l'exclusion de l'Eglise: Il n'est point digne d'être au nom-
bre des Disciples de JESUS-CHRIST: Il ne sera point du nombre des enfans du Royaume. JESUS-CHRIST
s'engage lui & les siens à observer la Loi, à en remplir tous les devoirs dans toute leur perfection, & déclare qu'il
rejettera du nombre des siens ceux qui les violeront, ou qui les feront violer aux autres.

Mais quels sont ces petits commandemens dont il parle? *Unum de mandatis istis minimis?* Les uns (*f*) croient
qu'il fait attention à ces paroles du verset précédent: *Toute la Loi sera observée jusqu'à un iota, ou un point.* Cet
iota & ce point désignent les plus petits préceptes de la Loi. Selon d'autres (*g*), il veut marquer les préceptes dont
il vient de parler, ou ceux dont il va parler (*h*), c'est-à-dire, ceux de la Loi nouvelle. Il les appelle petits par
modestie, ou il parle suivant l'idée des Scribes & des Pharisiens (*i*); ces préceptes que vos maîtres regardent comme
peu de choses: Car les Docteurs faisoient bien plus d'etat des preceptes cérémoniels, que des moraux. Saint Jé-
rôme dit qu'il ne sert de rien de bien enseigner, si l'on vit mal, & que la souveraine perfection est de pratiquer
ce qu'on enseigne: *Beatitudo perfecta est, quæ sermone docueris, opere complere.*

℣. 20. NISI ABUNDAVERIT JUSTITIA VESTRA PLUSQUAM SCRIBARUM, &c. *Si votre justice
n'est plus abondante que celle des Scribes & des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux.* Ici,
comme aux versets précédens, *le Royaume des Cieux* se prend ou pour l'Eternité & le bonheur de l'autre vie, ou
pour l'Eglise de JESUS-CHRIST, & la profession du Christianisme. Etre du nombre des Disciples du Sauveur,
& observer ses ordonnances, est une félicité anticipée, c'est un gage du bonheur éternel. JESUS-CHRIST demande
à ses Disciples, comme on l'a vû, l'observation de la Loi dans toute sa perfection. Celui qui la viole, ou qui en-
seigne aux autres à la violer, mérite d'être exclus de sa société & de son Royaume. Il ajoûte ici, que ce n'est point
assez de l'observer, comme les Scribes & les Pharisiens, qui passoient pour les plus éclairez & les plus exacts ob-
servateurs de la Loi (*k*); il entend que ses Disciples les surpassent de beaucoup en fidélité, en exactitude, & il
va nous donner quelques exemples de ce qu'il exige d'eux au-dessus des Pharisiens.

En général ces derniers se contentoient de l'action extérieure, sans se mettre en peine de l'accompagner de sen-
timens intérieurs de charité, d'humilité & de contrition. Ils ne songeoient qu'à régler les dehors, & à retenir la
main. Ils comptoient pour rien les mauvaises pensées, & les mauvais désirs qui n'étoient point suivis de l'action.
Joseph l'Historien lui-même, qui étoit Pharisien, nous apprend cette maxime de sa secte (*l*). Polybe avoit dit
qu'Antiochus Epiphanes avoit été frappé de Dieu, pour avoir voulu piller le Temple de Diane. Joseph réflé-
chissant sur cette pensée de Polybe, dit que la volonté seule, qui n'est point suivie de l'effet, ne mérite au-
cune peine. Le Rabbin Kimchi, & plusieurs autres, sont encore dans le même sentiment (*m*). Saint Paul (*n*),
qui avoit été Pharisien, avoue que d'abord il ne savoit ce que c'étoit que des désirs criminels, & qu'il ne les
avoit découverts dans la Loi que depuis sa conversion. Il est vrai que les Talmudistes (*o*) enseignent qu'il est
permis de tuer un homme, qu'on sait certainement être dans la disposition de faire une action mauvaise; mais

(*a*) Voyez saint Chrysostome & saint Hilaire sur le verset précédent.

(*b*) *Chrysost. Theophil. Aug. lib. 1. de Serm. Domini. Autor Oper. imperfecti hic. Homil. XI. initio. Grot. Mald. Hamm. Brug. alii.*

(*c*) *Matth.* V. XIX.

(*d*) *Matth.* XII. 50.

(*e*) *Gregor. Mag. l. XIX. Moral. c. 3. Est. Jans. Hamm.*

(*f*) *Ligfoot, Hor. Heb.*

(*g*) *Aug. l. 1. de Serm. Grot. Ita & Hieron.*

(*h*) *Autor Oper. imperf. Mald. Chrysost. & Theophil. hic.*

(*i*) *Menoch. Tyr. Pisc. Brug. Spanh. Vide Hieron. hic.*

(*k*) *Act.* XXVI. 5.

(*l*) *Antiqu. l. XII. c. 13.* Τὸ γὰρ μηκέτι ποιῆσαι τὸ ἔργον βουλευσάμενον, οὐκ ἦν τιμωρίας ἄξιον.

(*m*) *Vide ad Psalm.* LXV. 18. *Iniquitatem si aspexi in corde meo, non exaudiet Dominus.*

(*n*) *Rom.* VII. 7. *Vide Grotium hic.*

(*o*) *Mesna, tit. Sanhed. c. 8. & Maimon. tract. Rotza, c. 1. Vide Selden. de jure nat. & G. l. 4. cap. 3.*



Digitized by Google

21. *Audistis, quia dictum est antiquis: Non occides; qui autem occiderit, reus erit judicio.*

22. *Ego autem dico vobis, quia omnis qui irascetur fratri suo, reus erit judicio. Qui autem dixerit fratri suo: Raca, reus erit concilio. Qui autem dixerit: Fatue, reus erit gehennæ ignis.*

21. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens: Vous ne tuerez point; & quiconque tuera, méritera d'être condamné par le jugement.

22. Mais moi je vous dis, que quiconque se mettra en colére contre son frere, méritera d'être condamné par le jugement. Que celui qui dira à son frere: Raca, méritera d'être condamné par le conseil. Et que celui qui dira: Vous êtes un fou, méritera d'être condamné au feu de l'enfer.

## COMMENTAIRE.

alors c'est pour prévenir l'action criminelle, & non pour punir son mauvais dessein, qu'on le fait mourir.

De plus, les Pharisiens avoient substitué de leur chef une tradition sans crédit, contre l'esprit & l'intention du Législateur, au vrai sens, & à la vraie pratique de la Loi; & en conséquence, appuyez sur un long usage, ils ne se faisoient nul scrupule de faire plusieurs choses contraires à la Loi. Ils en avoient autorisé d'autres, comme la vengeance, le divorce, &c. qui n'étoient tout au plus que tolérées par Moïse. De sorte que par le moyen de leurs explications & de leurs restrictions, il n'y avoit presque plus aucun précepte de morale qu'ils n'anéantissent & qu'ils n'affoiblissent extrêmement. JESUS-CHRIST déclare qu'il exige des siens une observance plus parfaite, plus littérale, plus exacte, plus conforme au véritable esprit de la Loi. Et saint Chrysostome (a) ajoûte, que si la Loi ne conduisoit point au Royaume des Cieux, ce n'étoit pas qu'elle fût mauvaise; mais que le tems étoit venu d'y parvenir par des préceptes plus parfaits. La Loi étoit parvenue à sa fin; elle devoit faire place à l'Evangile. Les Pharisiens mettoient leur justice à observer la Loi; mais il falloit quelque chose de plus excellent.

℣. 21. AUDISTIS QUIA DICTUM EST ANTIQUIS: NON OCCIDES. *Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens, vous ne tuerez point; & quiconque tuera, méritera d'être condamné par le jugement.* Moïse avoit défendu le meurtre sous peine de mort (b). Il y avoit dans chaque ville des Juges pour ces sortes de faits (c). Il y en avoit outre cela de particuliers dans les villes de refuge, pour juger des meurtres casuels & involontaires. (d) Voilà ce que la Loi ordonnoit sur l'homicide. Dans certains cas elle toléroit que le proche parent du mort tuât le meurtrier, s'il le rencontroit (e). En un mot, la Loi ne punissoit que l'action extérieure & consommée; elle ne jugeoit pas des sentimens du cœur. Il n'en est pas de même de la Loi de JESUS-CHRIST; elle condamne la haine, la colére, les injures, & à plus forte raison les actions de violence (f).

Pour bien comprendre ce verset & le suivant, il est bon de remarquer que parmi les Juifs du tems de notre Seigneur, il y avoit trois sortes de tribunaux (g): Le premier étoit composé de trois Juges qui jugeoient des causes de moindre importance, comme le vol; & il y en avoit un dans chaque ville. Le second étoit de vingt-trois Juges, qui jugeoient des affaires importantes & criminelles, & dont les sentences alloient ordinairement à la mort; parce qu'on ne portoit à leur Tribunal que des causes qui demandoient ce châtiment. On l'appelloit petit Sanhédrin, & on croit que c'est à ce second tribunal que JESUS-CHRIST fait ici attention, en disant: *Il sera condamné par le Jugement*; c'est-à-dire, on prononcera contre lui la sentence de mort. Enfin, le troisiéme tribunal étoit le grand Sanhédrin, composé de soixante & douze Juges, qui décidoient des affaires les plus considérables qui regardoient la Religion, le Roi, le Souverain Pontife, & l'Etat en général. C'est ce dernier tribunal que JESUS-CHRIST a exprimé sous le nom de *Conseil*.

Le Sauveur veut donc dire que la simple haine, la colére, le désir de vengeance, sont aussi criminels devant Dieu, que l'homicide consommé qui est puni de mort; parce que celui qui conserve de la haine contre son prochain, est censé désirer sa mort, & n'est retenu que par la crainte de commettre contre lui les derniéres violences. Et celui qui s'emporte jusqu'à dire à son frere des paroles de mépris, comme *Raca*, gueux, ou tête foible, est coupable devant Dieu des mêmes peines, dont le grand Sanhédrin punit les plus grands crimes. Enfin, celui qui joint à la haine, aux paroles de mépris, les outrages & les discours infamans, est coupable de l'enfer. Il n'y a sur la terre aucun supplice qui puisse expier un tel crime.

Mais il est bon de remarquer que cette police & ces trois sortes de tribunaux ne se remarquent pas de la même sorte dans l'Ecriture & dans Joseph. On peut voir notre Dissertation sur la police des Hébreux à la tête du Livre des Nombres.

℣. 22. EGO AUTEM DICO VOBIS, &c. *Mais moi je vous dis, que quiconque se met en colére contre son frere, mérite d'être condamné par le jugement*, ou par les Juges. Ou plûtôt: Je vous déclare que celui qui aura conçu de la haine contre son frere, sera traité au Jugement de Dieu comme coupable d'homicide. Le Juge mortel ne connoît que des actions extérieures; mais vous avez un autre Juge qui condamne la haine, la colére, l'emportement, les désirs de vengeance. Si vous conservez de la haine contre votre frere, vous ne différez de l'homicide que parce que vous n'osez l'imiter en portant les mains sur lui (h). Ce n'est point tant l'amour de la vertu, ni la charité qui vous retiennent, que la crainte du supplice. Devant le souverain Juge des cœurs, vous êtes aussi coupable que si vous aviez fait l'action que la Loi défend. On croit qu'il faut restreindre ceci à la colére & aux désirs de vengeance qui demeurent cachez dans le cœur (i); car pour celle qui s'emporte à dire des paroles d'outrage & de mépris au prochain, il en est parlé cy-après.

La plûpart des Exemplaires Grecs (k), & plusieurs Latins, lisent ceci avec restriction: Quiconque se met en colére, *sans raison*, contre son frere, &c. Et il semble qu'on doit l'admettre ici, de même que dans les exemples suivans, puisque JESUS-CHRIST lui-même s'est souvent mis en colére contre les Pharisiens, & qu'il les a ap-

(a) *Chrysost. hic.*
(b) *Exod. XX. 12. Num. XXXV. 30. 31. Levit. XXIV. 21.*
(c) *Deut. XVI. 18. & XXI. 2. 3.*
(d) *Num. XXXV. 24. 25.*
(e) *Num. XXXV. 18. 19. 26. 27.*
(f) *Aug. l. 1. de Serm. Domini, & Chrysost. hic.*
(g) *Thalmud. lib. Sanhedrin, cap. 1. Grot. & alii hic.*
(h) *Autor. Operis imperfect. Omnis enim qui irascitur sine causa, quantùm ad voluntatem suam, homicidium facit, etiam si non facit propter metum. Unde Joan. in Epist. 1. cap. 3. ℣. 15. Omnis qui odit fratrem suum, homicida est.*
(i) *Chrysost. hic.*
(k) [illegible] *Et ita codd. Græci plerique. Vide var. lect. Mill.*

pellez

pellez race de vipéres (a, & sépulcres blanchis (b). Saint Paul appelle les Galates insensez (c), & il a souhaité
que ceux qui les séduisoient & leur fascinoient les yeux, fussent retranchez (d). Les plus anciens Peres, comme
saint Justin (e), saint Irenée (f) & saint Gyprien (g); & les plus anciens manuscrits, comme celui de Cambrige;
& les plus anciennes Versions, comme la Syriaque, lisent encore aujourd'hui *sans raison*. Saint Augustin le lisoit
dans ses Exemplaires Latins; mais il ne l'avoit point trouvé dans les Grecs (h). Saint Jérôme au contraire (i)
veut qu'on ôte *sine causa*, des Exemplaires Latins, où il s'étoit glissé, & qu'on conserve la vraie leçon qui s'é-
toit conservée pure dans les meilleurs Livres. Cassien fait la même remarque (k). Mais si l'on ne veut pas la rece-
voir dans le Texte, on ne peut au moins se dispenser de l'admettre dans le sens; car il est des cas où la colére
& l'indignation sont permises, pourvû qu'elles soient toûjours réglées par la charité, & qu'elles aient pour objet
la haine du mal, la gloire de Dieu, & le salut du prochain. Car si l'homme se recherche dans les mouvemens de
sa haine & de sa colere, nul motif ne peut le justifier.

QUI DIXERIT FRATRI SUO: RACA, REUS ERIT CONCILIO. *Celui qui dira à son frere: Raca,
méritera d'être condamné par le Conseil.* Je condamne non-seulement le meurtre effectif, la colére, la vengeance,
mais aussi les injures & les paroles de mépris: & je vous avertis que celui qui se servira de ces termes de mépris,
Fat, écervelé, idiot, tête creuse; c'est le sens de l'Hébreu ou du Syriaque *Raka*, sera condamné par le Conseil
souverain, par le *Sanhédrin* (l). Ce tribunal qui étoit composé de soixante-douze Juges des premiers de la na-
tion, étoit alors privé du droit de vie & de mort (m); mais il l'avoit eu originairement, & les Juifs n'avoient
rien de plus grand ni de plus terrible que ce Jugement. Voyez Joseph *Antiq. l.* 17. *c.* 14.

On ne convient pas de la vraie signification de *Raka*. Selon quelques-uns (n), c'est un terme de mépris, dont
on ne peut pas bien exprimer toute la force dans une autre langue, à cause de l'idée accessoire de mépris qu'il ren-
ferme. Saint Augustin dit que quelques-uns le dérivoient du Grec *Rakos*, un vieil habit, comme qui diroit *un
guenilleux, pannosus:* mais il n'approuve point cette étymologie, qui en effet ne mérite point d'être approuvée.
Ligfoot assure que dans les Livres des Juifs, *Raka* marque le mépris que l'on fait d'une chose, ou d'une personne,
& qu'on accompagne de quelque geste méprisant, comme de cracher, ou de tourner la tête. *Raka* peut dériver
de l'Hébreu *Rak*, du crachat (o). Mais la plûpart le font venir de *Rak* ou *Rik*, vuide, pauvre, fainéant, gueux,
homme de néant; ou bien, tête creuse, écervelé. Il est dit dans le Livre des Juges (p), que Jephté chassé par
ses freres, se mit à la tête d'une troupe de fainéans ou de gueux, *Rekim*. Et dans les Paralipoménes (q), que
Jéroboam fils de Nabat, rassembla des gens de néant, *Rekim*, & des enfans de Bélial. Je crois que nous n'avons
rien en François qui marque mieux la force de *Raka*, que le mot de gueux (r), ou celui d'écervelé, tête
creuse (s).

Quelques Interprétes (t) croient qu'il faut sous-entendre ici, *sans raison*, de même que dans le membre pré-
cédent, puisque JESUS-CHRIST & saint Paul se sont quelquefois servis de termes équivalens à Raka (u); mais
dans des rencontres où leur zèle & leur sagesse, & non pas la colére & la vengeance, leur inspiroient de s'en ser-
vir. Vatable l'explique d'une autre sorte; il supplée ainsi: *Vous avez appris qu'on a dit aux anciens*: Quiconque
appellera son frere Raca, sera puni par le Conseil: *Mais moi je vous dis que* quiconque appellera son frere in-
sensé, sera condamné à la gêne du feu. Il est vrai qu'on ne lit pas dans l'Ecriture la défense d'appeller son frere
*Raka*; mais il prétend qu'il suffit que les Pharisiens l'aient enseigné ainsi, fondez sur leur tradition. Nous ne croyons
pas qu'il soit nécessaire de recourir à cette explication, qui d'ailleurs ne paroît nullement dangéreuse, & qui sauve
la conformité apparente qui se trouve entre cette proposition & la suivante, qui selon l'intention de JESUS-CHRIST,
doivent être opposées & différentes.

QUI AUTEM DIXERIT: FATUE, REUS ERIT GEHENNÆ IGNIS. *Et celui qui lui dira: Vous êtes
un fou, méritera d'être condamné au feu de l'enfer.* Il faut que le nom de fou en cet endroit, signifie quelque chose
de bien plus odieux que celui de *Raka*, puisque celui-ci n'est condamné que par le Sanhédrin, c'est-à-dire, au plus
à la lapidation, ou à quelque autre genre de mort; au lieu que celui-là est condamné au supplice de la gêne du
feu ou de l'enfer. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait (x) reconnoît que ces deux mots ont dans le fond le même
sens grammatical; que l'un & l'autre signifie un fou; mais *Raka* étoit, dit-il, un terme commun parmi les Juifs,
qui marquoit plûtôt une maniére de mépris & de hauteur de la part de celui qui le proféroit, que de la colére &
de la haine; au lieu que le terme de fou disoit mépris, colére, orgueil; circonstances qui augmentent la grandeur
de la faute. D'autres soûtiennent que le mot de fou est mis ici pour toutes les qualifications injurieuses qui vont
à deshonorer le prochain, & à blesser sa réputation; ou que ce terme se prend pour un méchant, un homme cor-
rompu. Il est certain que dans le style de l'Ecriture, les mots de fou & de folie se mettent souvent pour le crime,
le désordre (y).

Quant à *la gêne du feu*, on ne doute pas qu'elle ne marque en cet endroit l'enfer, & le malheur éternel. Ce
nom a été donné à l'enfer, à cause de la vallée du fils d'Hinnon, en Hébreu (z) *Ge-benei-hinnon*, dont on a fait
*Gehenna*, où l'on bruloit autrefois des victimes humaines en l'honneur de Moloc. On entretenoit, dit-on, un
feu perpétuel en ce lieu, qui étoit fort près de Jérusalem, pour ces sortes de sacrifices. Josias Roi de Juda souilla
la vallée de Hinnon (aa), en y répandant des immondices, ou en y jettant des charognes, afin que dans la suite
on n'y fit plus de sacrifices de victimes humaines; & depuis ce tems-là elle devint la voirie de Jérusalem. On
assure (bb) que pour empêcher l'infection de l'air, on y entretenoit toujours du feu pour brûler les cadavres que
l'on y jettoit; c'est ce qui la rendoit en quelque sorte la figure de l'enfer. Quelques-uns (cc) croient qu'à la lettre,

(a) *Matth.* XXIII. 33.
(b) *Matth.* XXIII. 27.
(c) *Galat.* III. 1.
(d) *Galat.* V. 12.
(e) *Justin. Epist. ad Zer. & Seren.*
(f) *Iren. l.* 2. *c.* 56. *& l.* 4. *c.* 31.
(g) *Cyprian l.* 3. *Testim.*
(h) *Aug. l.* 1. *Retract. c.* 19.
(i) *Hieron in Matth. hic.*
(k) *Cassian. Instit. l.* 8. *c.* 20.
(l) Ce terme est formé sur le Grec Συνέδριον, qui signifie Conseil, assemblée. C'étoit le plus célébre & le plus redoutable tribunal qui fût parmi les Juifs. Voyez notre Dissert. sur la Police des Hébreux, à la tête des Nombres.
(m) *Joan.* XVIII. 31.
(n) *Chrysost. Theophil. Autor Oper. imperfecti, hic. Aug. l.* 1. *de Serm. Domini in monte.*
(o) *Ludov. de Dieu, Drus. Munst.*

(p) *Judic.* IX. 4. *&* XI. 3. אנשים ריקים 70. *Ἄνδρας κενούς.*
(q) 2. *Par.* XIII. 7.
(r) *Confer. Exod.* 3. 21. XXIII. 15. XXXIV. 20. *Deut.* XV. 13. *Judic.* IX. 4. XI. 3. *&* 2. *Par.* XIII. 7. 2. *Esdr.* V. 13. *Isai.* XXIX. 8. XXXII. 6.
(s) Voyez Proverb. XII. 11. מרדף ריקים חסר לב Et XXVIII. 19. מרדף ריקים ישבע ריש *Vide Hieron. Hilar. Mald. alios.*
(t) *Autor. Oper. imperfecti, Grot. Erasm. alii quidam.*
(u) *Matth.* XXIII. 17. 19. *Luc.* XXIV. 25. *Galat.* III. 1. 3.
(x) *Autor Oper. imperfecti, Homil.* XI.
(y) *Psalm.* XIII. 1. XLVIII. 11. LXXIII. 18. XCI. 7. *Baruch.* III. 28. 1. *Par.* XXI. 8. *Sap.* V. 21. *Eccli.* XVI. 10.
(z) גיא בני הנון *Vide Hieron. ad Matth.* X. ℣. 28.
(aa) 4. *Reg.* XXIII. 10. *Jerem.* VII. 32.
(bb) *Ligfoot. Spanh.*
(cc) *Petit. var. Lect.* 5. *Confer. Jerem.* XXII. 19. *Joseph. de Bello, l.* 5. *c.* 2.

23. *Si ergo offers munus tuum ad Altare, & ibi recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid adversum te,*

24. *Relinque ibi munus tuum ante Altare, & vade priùs reconciliari fratri tuo; & tunc veniens offeres munus tuum.*

25. *Esto consentiens adversario tuo citò, dum es in via cum eo: ne fortè tradat te adversarius judici, & judex tradat te ministro, & in carcerem mittaris.*

23. Si donc lorsque vous présentez votre offrande à l'Autel, vous vous souvenez que votre frere a quelque chose contre vous,

24. Laissez-là votre don devant l'Autel, & allez vous réconcilier auparavant avec votre frere; & puis vous reviendrez offrir votre don.

25. Accordez-vous au plûtôt avec votre adversaire pendant que vous êtes en chemin avec lui, de peur que votre adversaire ne vous livre au juge, & que le juge ne vous livre au ministre *de la justice*, & que vous ne soyez mis en prison.

## COMMENTAIRE.

*être jetté dans la gêne du feu*, marque simplement être jetté à la voirie, être privé de la sépulture. C'est ainsi que les plus grands scélérats sont punis, même après leur mort, pour servir d'exemple aux autres. On vient de remarquer qu'il y avoit toûjours du feu allumé dans la vallée d'Hinnon. D'autres (*a*) croient que Jesus-Christ fait allusion au supplice du feu, qui étoit le plus grand des tourmens que les Juifs employassent contre les coupables. Saint Jérôme (*b*) remarque que le Sauveur est le premier qui se soit servi du mot de *Gehenna*. On le trouve dans les plus anciens Auteurs Juifs en ce sens (*c*); mais ces Auteurs sont postérieurs à Jesus-Christ.

ỳ. 23. Si offers munus tuum ad Altare. *Si lorsque vous présentez votre offrande à l'Autel, vous vous souvenez que votre frere a quelque chose contre vous, laissez votre offrande devant l'Autel, & allez vous réconcilier avec votre frere.* Voici encore une maxime fort contraire à l'esprit & à la pratique des Pharisiens. Sous prétexte qu'il ne faut rien préférer au service du Seigneur, & que les sacrifices sont établis pour remettre les péchez, ils enseignoient que l'on pouvoit offrir ces sacrifices, ayant la haine & l'inimitié dans le cœur; que toutes les fautes qui n'étoient point de la compétence des Juges, & qui n'étoient point soûmises à des peines temporelles par les termes de la Loi, s'expioient par des offrandes & des sacrifices (*d*). Jesus-Christ réfute ce dangéreux principe, & montre que sans la charité, nulle hostie n'est utile pour le salut éternel; que le premier devoir de ceux qui sont en inimitié, est de se réconcilier. Et en effet, comment demander à Dieu la paix, pendant qu'on a l'aigreur dans l'ame? Comment appaiser le Pere Céleste, pendant qu'on n'a que de la haine pour son frere (*e*)? *Quid est ad pacem Dei accedere, sine pace? ad remissionem debitorum, cum retentione? Quomodo placabit Patrem iratus ad fratrem?*

On peut considérer ceci comme une suite de ce qui a été dit ci-devant (*f*): Vous avez appris que le meurtre étoit défendu aux anciens; & moi je vous défend la haine, la colére, les injures, les paroles outrageantes. Et plus que cela: Je vous dis que si vous offrez votre hostie près de l'Autel, & que dans le même moment vous vous souveniez que votre frere a quelque peine contre vous, vous devez laisser là votre offrande, & courir vous réconcilier avec votre frere. Je ne dis pas: *Si vous avez quelque chose contre votre frere*, quittez toute haine & toute aigreur; c'est une obligation dont vous ne pouvez vous dispenser; mais, *Si votre frere a quelque chose contre vous.* Il ne vous suffit pas d'aimer votre prochain: Si vous l'avez offensé, vous devez lui faire satisfaction, & lui témoigner au-dehors de l'amitié & de la bienveillance. Sans cela ne vous flattez point que Dieu agrée vos offrandes (*g*); & si c'est lui qui vous a offensé, ne laissez point de l'aller trouver & de le prévenir: vous en aurez un double mérite. Le premier, de la patience; & le second, de la charité que vous aurez exercée envers lui (*h*). Si à cause de l'éloignement vous ne pouvez pas aller à lui, ou pour quelque autre cause il ne soit pas expédient que vous fassiez cette démarche, vous devez être dans la disposition du cœur de le faire; sans cela il n'y a point d'offrande qui expie votre peché.

On doit remarquer qu'il s'agit ici des sacrifices volontaires & de dévotion qui se pouvoient remettre & différer, & non pas des sacrifices d'obligation commandez par la Loi. Ces derniers réguliérement ne regardoient pas les particuliers; mais les Prêtres & les Ministres du Seigneur. Les Juifs ont une coûtume qui a quelque rapport à ce qu'on lit ici. Lorsque deux personnes sont mal ensemble, il arrive quelquefois que l'une des deux ne pouvant autrement fléchir son adversaire, va fermer le livre des prieres, dont le Chantre se sert dans la Synagogue, & aussi-tôt toute l'assemblée cesse de prier, jusqu'à ce que ces personnes soient parfaitement réconciliées: si elles ne peuvent s'accommoder, l'assemblée s'en retourne sans faire sa priere; & si elles demeurent irréconciliables, on demeure sans priéres pendant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'on ait pris d'autres voies pour les conduire à un accord.

ỳ. 25. Esto consentiens adversario tuo, &c. *Accordez-vous avec votre adversaire, pendant que vous êtes en chemin avec lui, de peur que votre adversaire ne vous livre au Juge.* L'adversaire, ou la partie avec qui nous sommes en procès, ou le créancier à qui nous devons, est notre prochain, de qui nous avons été offensez (*i*). Le Juge devant qui nous devons paroître, est Dieu même; le chemin, est la vie présente; la prison dont on nous menace, est le purgatoire selon les uns (*k*), & l'enfer selon les autres (*l*). Quelques-uns (*m*) veulent que cet adversaire soit le demon; d'autres (*n*), la chair qui combat contre l'esprit; d'autres (*o*), la Loi avec

(a) *Maldon. Vide & Canis. in Petit.*

(b) *Hieron. in Matth. x. Nomen gehennæ in veteribus libris non invenitur, sed primùm à Salvatore ponitur.*

(c) *Vide Spanh. & Ligfoot. hic. & Chald. Paraph. ad Isai.* xxvi. 15. xxxiii. 14. 17. *& in Ruth.* ii. 12. *& Rab. Salom. in Isai.* xxiv. 22. *& Baal Tur. in Genes.* i. 1.

(d) *Vide Grot. hic.*

(e) *Tertull. de Orat. c.* x.

(f) *Maldon. Grot.*

(g) *Vide Chrysost. & Hieron. & Autor. Operis imperfect. hic. & Aug. l.* 1. *de Serm. Domini in monte, n.* 27.

(h) *Chrysost. hic. & Autor Oper. imperfect. Ne dicas: Ille mihi nocuit, non ego illi. Ille mihi satisfacere debet, non ego illi. Se pro gloria salutis tuæ jubet te Dominus amicitiam facere, magis nocitus debes rogare, ut duplicem gloriam consequaris: unam, quia nocitus es; alteram, quia prior rogasti.*

(i) *Ambros. l.* 7. *in Luc. Vide & Chrysost. ad* ỳỳ. 23. 24.

(k) *Origen. in Jerem. Homil.* 18. *Vide & Aug. l.* 1. *de Serm. Domini in monte, n.* 24.

(l) *Aug. l.* 1. *de Serm. Domini in monte.*

(m) *Clem. Alex. l.* 4. *Strom. Tertull. l. de anima. Quidam apud Hieron. & apud Chrysost.*

(n) *Athan. qu.* 69. *Juvencus & quidam apud Hieron. & apud Hil. & apud Aug.*

(o) *Aug. l.* 1. *de Serm. Domini. Bern. Ser.* 124. *de Diversf. Anselm. & Beda hic.*

26. *Amen dico tibi, non exies inde, donec reddas novissimum quadrantem.*

27. *Audistis, quia dictum est antiquis: Non mœchaberis.*

28. *Ego autem dico vobis; quia omnis qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo.*

29. *Quòd si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum, & projice abs te: expedit enim tibi, ut pereat unum membrorum tuorum, quàm totum corpus tuum mittatur in gehennam.*

26. Je vous dis en vérité, que vous ne sortirez point de-là, que vous n'ayez payé jusqu'à la derniere obole.

27. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens: Vous ne commettrez point d'adultere.

28. Mais moi je vous dis, que quiconque aura regardé une femme avec *un mauvais désir pour elle*, a déja commis l'adultére dans son cœur.

29. Que si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le, & jettez-le loin de vous; car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de votre corps périsse, que tout votre corps soit jetté dans l'enfer.

## COMMENTAIRE.

laquelle nous devons nous accorder, en vivant d'une maniére conforme à ses préceptes. D'autres (*a*) enfin, nos ennemis, nos persécuteurs, ceux qui ravissent nos biens. Nous devons conserver la paix avec ceux qui nous persécutent & qui nous veulent du mal; si nous voulons éviter la rigueur des jugemens de Dieu.

Jesus-Christ fait ici allusion à la maniére de procéder en justice parmi les Hébreux. Le demandeur saisissoit lui-même sa partie, & l'amenoit au Juge. S'il faisoit quelque difficulté, on demandoit main-forte. L'affaire se jugeoit sommairement: l'accusateur plaidoit lui-même sa cause, le défendeur répondoit; le Juge prononçoit la sentence, & l'Huissier sur le champ la faisoit executer. Le Sauveur conseille au défendeur de s'accorder avec sa partie avant qu'il paroisse devant le Juge, & pendant qu'ils sont en chemin pour aller se présenter devant son tribunal. Si le Juge entre en connoissance de l'affaire, il ne sera plus libre de venir à un accommodement. Il faudra payer jusqu'au dernier denier. On voit à peu près la même forme de procédure dans l'histoire de Ruth (*b*). Les Mahométans la pratiquent encore aujourd'hui, & les Romains anciennement l'exerçoient de même (*c*). *Si in jus vocatus, ni it, antestatus manum injicito; aurem antestati capito.*

℣. 26. Novissimum quadrantem. *Que vous n'ayez payé la derniere obole.* Ceci montre qu'il s'agit d'un débiteur traduit en justice par son créancier. *La derniere obole*, ou *le dernier quart*, est la plus petite des monnoies. Le *quadrans* est la quatriéme partie de l'*as*, il valoit, dit-on, deux deniers, & un quatriéme de notre monnoie.

℣. 27. Dictum est antiquis: Non moechaberis, &c. *Il a été dit aux anciens: Vous ne commettrez point d'adultére. Mais moi je vous dis que quiconque aura regardé une femme avec un mauvais désir pour elle, a déja commis un adultére dans son cœur.* De même que le Sauveur a déja condamné dans les versets précédens, non-seulement le meurtre & les violences; mais aussi la colére, l'inimitié, le désir de vengeance, les discours injurieux; aussi en cet endroit il nous apprend que la perfection de la Loi de Moïse ne consiste pas seulement à ne pas commettre d'adultére & d'action honteuse; mais aussi à ne pas même former de mauvais désirs, & à ne pas donner à ses yeux la liberté de voir des objets capables de nous faire naître de mauvaises pensées. La volonté de commettre le crime, est réputée pour le crime; & dans l'école de Jesus-Christ, on ne met point de différence entre vouloir commettre le crime, & le commettre en effet. Dieu ne juge des actions que par le cœur & par la volonté.

Les Pharisiens, comme on l'a déja remarqué (*d*), ne comptoient point les mauvaises pensées pour péchez. Par une suite naturelle de ce principe, ils croyoient qu'il n'y avoit que l'adultére consommé, & les autres actions de cette nature, qui fussent condamnées par le précepte: *Vous ne commettrez point d'adultére.* Les mêmes Docteurs ne croient point que la simple fornication fût comprise sous cette défense (*e*). Ce n'est que par la tradition & les ordonnances des anciens qu'ils se la croyoient défendue. Il y a des Rabbins qui enseignent que cette défense ne commença qu'au tems du consistoire des Asmonéens. Jesus-Christ est venu réformer tous ces abus & ces relâchemens. Il remet les choses dans l'ordre naturel, & condamne, non-seulement toutes les actions honteuses, contraires à l'honnêteté & à la pudeur; mais aussi les désirs, les pensées, les regards, & tout ce qui peut blesser l'ame & souiller le cœur. Il veut qu'un Chrétien ait non-seulement le corps, mais aussi les yeux & le cœur chastes (*f*): car dans ces rencontres les yeux sont les premiers criminels (*g*).

*Qui videt, is peccat: Qui te non viderit, ergo*
*Non cupiet: facti crimina lumen habet.*

℣. 29. Si oculus tuus dexter scandalizat te. *Si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le, & jettez-le loin de vous.* C'est une suite de ce qu'il a dit au ℣. précédent. Evitez les regards trop curieux, volontaires, délibérez, accompagnez de mauvais désirs, de peur qu'ils n'allument en vous un feu criminel (*h*). Si votre œil droit vous est un sujet de chûte, arrachez-le; privez-vous des plus innocens plaisirs, s'ils vous sont une occasion de piége. Faites un pacte (*i*) avec vos yeux, de ne regarder pas même une vierge. Si vous vous trouvez lié avec une personne d'un autre sexe par des liens de l'amitié, de la parenté, par les charmes de la conversation & d'un commerce honnête & permis, & que vous apperceviez que vos yeux séduisent votre cœur, ou que votre

(a) *Basil. Regul. brevior. Chrysost. hic.*
(b) *Ruth*, IV. 1. *& sequ.*
(c) *Leges* XII. *Tabul. aliàs. Si vis vocationi fiat, antestamino; ni it, aurem capito antestati. Horat. Sat. l.* 1. *Sat.* X.
*.... Licet antestari?*
*Ego verò*
*Oppono auriculam; rapit in jus; clamor utrinque.*
(d) Voyez sur le ℣. 20.
(e) *Vide Grot. ad explicat. Decalogi. Exod.* XX. *Scalig. animadv. ad Euseb. p.* 149. *Maimon. more Neboch. p.* 3. *Selden. de Jure N. & Gent. l.* 6. *c.* 12. *& l.* 7. *c.* 5.
(f) *Pericles ad Sophocl.* Τὸν Στρατηγὸν [illegible] μόνον τὰς χεῖρας [illegible], [illegible]
(g) *Propert. Eleg.* 2.
(h) *Vide Chrysost. ad* ℣. 28. *& August. & Hieron. ibidem.*
(i) *Job.* XXXI. 1. *Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine.*



Digitized by Google

*30. Et si dextra manus tua scandalizat te: abscide eam, & projice abs te: expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quàm totum corpus tuum eat in gehennam.*

*31. Dictum est autem: Quicumque dimiserit uxorem suam, det ei libellum repudii.*

*32. Ego autem dico vobis: Quia omnis, qui dimiserit uxorem suam, exceptâ fornicationis causâ, facit eam mœchari: & qui dimissam duxerit, adulterat.*

*33. Iterum audistis quia dictum est antiquis: Non perjurabis; reddes autem Domino juramenta tua.*

30. Et si votre main droite vous scandalise, coupez-là, & la jettez loin de vous; car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de votre corps périsse, que tout votre corps soit jetté dans l'enfer.

31. Il a été dit encore: Quiconque veut quitter sa femme, qu'il lui donne un écrit de divorce.

32. Et moi je vous dis, que quiconque aura quitté sa femme, si ce n'est en cas d'adultére, la fait devenir adultére; & que quiconque épouse celle que son mari aura quittée, commet un adultére.

33. Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens: Vous ne vous parjurerez point; mais vous vous acquitterez envers le Seigneur, des sermens que vous aurez faits.

## COMMENTAIRE.

cœur conçoit une tendresse dangéreuse; arrachez-vous de cet objet de votre attachement (*a*).

D'autres donnent à ce précepte un sens plus étendu. De même que dans la médecine, dès qu'un membre commence à se gangrener, & qu'on ne peut plus le conserver sans s'exposer au danger de perdre la vie, on ne fait nulle difficulté de le retrancher. Ainsi dans la morale, quand il s'agit du salut de notre ame, nous devons nous priver de tout ce que nous avons de plus cher & de plus tendre; nous devons réprimer nos penchans, & mortifier nos passions (*b*); nous séparer de nos meilleurs amis (*c*), de nos parens, des personnes avec qui nous avons de plus fortes liaisons (*d*). On peut entendre tout cela sous le nom de l'œil droit. Mais la premiere explication que nous avons apportée, paroît la plus litterale & la mieux liée avec ce qui précéde.

℣. 30. SI DEXTRA MANUS TUA, &c. *Si votre main droite vous scandalise, coupez-la, & la jettez loin de vous.* Ce verset est une suite du précédent, & on doit l'expliquer dans le même sens. Il y a quelques Exemplaires Grecs où il ne se lit point (*e*).

℣. 31. DICTUM EST: QUICUMQUE DIMISERIT UXOREM, &c. *Il a été dit: Quiconque veut quitter sa femme, qu'il lui donne un écrit de divorce.* Le divorce fut permis aux Juifs, pour prévenir de plus grands maux. Dieu ne l'accorda qu'à la dureté de leur cœur (*f*). Les motifs du divorce ne sont point distinctement marquez dans Moïse (*g*); il dit simplement: *Si quelqu'un a épousé une femme, & qu'elle ne trouve pas grace à ses yeux, à cause de quelque défaut, qu'il lui donne un écrit de divorce.* Mais notre Sauveur limite cette permission au seul cas d'adultére, & encore, suivant le sentiment de la plûpart des Peres & des Interprétes, ne permet-il pas aux parties séparées dans ce cas, avec les formalitez requises, de se remarier à d'autres. Il déclare qu'un tel mariage seroit un adultére perpétuel. Nous avons traité la matiére du divorce dans une Dissertation particuliére, à la tête du Deutéronome.

Quelques anciens ont crû que dans le cas d'adultére, le divorce étoit non-seulement permis, mais même ordonné; & que celui qui retenoit une femme convaincue d'adultére, étoit un infame & un méchant. On fonde ce sentiment sur ce passage qu'on lit dans le Grec & dans le Latin; mais non pas dans l'Hébreu des Proverbes (*h*): *Celui qui retient une femme adultére, est un insensé & un impie.* Et sur cet autre de l'Ecclésiastique (*i*): *Arrachez une telle femme de votre chair, de peur qu'elle ne continue à abuser de votre bonté.* Les Rabbins (*k*) croient qu'un homme offense Dieu, s'il demeure avec sa femme, dont il connoît le crime, quoique faute de preuves juridiques, il ne la puisse convaincre en Justice. Il y a des Conciles (*l*) qui ordonnent aux maris de quitter leurs femmes adultéres; celui d'Elvire y oblige les Clercs, sous peine d'être privez de la Communion, même à la mort. Hermas (*m*) dans le second Livre du Pasteur, saint Basile (*n*), saint Jérôme (*o*), saint Augustin (*p*), saint Hilaire (*q*), sont pour le divorce dans ces cas. On peut joindre aux Loix de l'Eglise, les Loix civiles des Grecs & des Romains. Celles d'Athénes portent (*r*): Qu'un mari ne peut demeurer avec sa femme surprise en adultére, s'il ne veut passer pour infame. Et dans le Droit Romain (*s*), il est dit que celui qui épouse ou qui reprend une femme convaincue d'adultére, est puni selon la Loi Julia, de la peine des corrupteurs & des vendeurs de la jeunesse. Mais les Peres & les Théologiens enseignent plus communément, que JESUS-CHRIST permet simplement, mais n'ordonne pas le divorce, même dans le cas d'adultére. On peut voir notre Commentaire sur les Proverbes XVIII. 23.

℣. 32. ET QUI DIMISSAM DUXERIT, ADULTERAT. *Quiconque épouse celle que son mari aura quittée, commet un adultére.* Saint Augustin (*t*) remarque que ces paroles ne se trouvent point dans quelques Exemplaires Latins; parce que le sens en est déja contenu dans celles qui précédent. On ne les lit point aussi dans l'ancien manuscrit Grec & Latin de Cambrige.

℣. 33. DICTUM EST ANTIQUIS: NON PERJURABIS, &c. *Il a été dit aux anciens: Vous ne vous parjurerez point; mais vous vous acquitterez envers le Seigneur des sermens que vous aurez faits. Et moi je vous*

(a) *Chrysost. hic, & Autor Oper. imperfecti.*
(b) *Hieron. in Matth.*
(c) *August. l. 1. de Serm. Domini in monte. Vide & Origen. in Matth.*
(d) *Hilar. Theophylact. hic. Cyrill. lib. 12. in Joan.*
(e) *Deest in Cantabrig. Cod. Colbert. 2259.*
(f) *Matth. XIX. 3. 8.*
(g) *Deut. XXIV. 1.*
(h) *Prov. XVIII. 23.* Ὁ δὲ κατέχων μοιχαλίδα, ἄφρων καὶ ἀσεβής. *Vulg. Qui tenet adulteram, stultus est & insipiens.*
(i) *Eccli. XXV. 36.*
(k) *Vide Selden. uxor. Hebr. l. 3. c. 23.*
(l) *Concil. Neocæs. can. 8. Eliberit. c. 65. in Trullo c. 87.*
(m) *Hermas, l. 2. Pastor. mand. 4.*
(n) *Basil. can. 9. & 21.*
(o) *Chrysostom. in c. XIX. Matth.*
(p) *Aug. l. 1. Retract. c. 19.*
(q) *Hilar. in Matth. V. ℣. 32.*
(r) *Demosth. orat. in Nearam.* Ἐπειδὰν δὲ ἕλῃ τὸν μοιχὸν, μὴ ἐξέστω τῷ ἑλόντι συνοικεῖν τῇ γυναικί. Ἐὰν δὲ συνοικῇ, ἄτιμος ἔστω.
(s) *Lege V. C. tit. Eodem C. præter DD. Qui adulterii damnatam, si quocumque modo pœnam capitalem evaserit, sciens duxerit, vel reduxerit, lege Julia, ex causa Lenocinii punitur.*
(t) *August. apud Mill. hic.*

défend

34. *Ego autem dico vobis, non jurare omninò, neque per Cœlum: quia thronus Dei est:*

34. Et moi je vous défend de jurer en aucune sorte, ni par le Ciel; parce que c'est le trône de Dieu:

## COMMENTAIRE.

*défend de jurer en aucune sorte.* La Loi défendoit le parjure *(a)*; elle défendoit de jurer faussement, ou en vain *(b)* elle ordonnoit d'accomplir les promesses qu'on avoit faites avec serment *(c)*. Le serment étant un acte de Religion, Dieu vouloit qu'il se fît en son nom *(d)*, & défendoit de jurer au nom des Dieux étrangers *(e)*. Voilà quelle étoit la disposition de la Loi à cet égard *(f)*.

Les Phariséens interprétoient mal ces ordonnances. Ils enseignoient que tout jurement qui n'étoit point sorti du cœur, & qui étoit simplement proféré de bouche, n'obligeoit point, non plus que ceux où le nom de Dieu, ou de ses propriétez n'entroit point. Qu'on pouvoit hardiment se parjurer, quand on n'employoit dans son serment que le nom des créatures, comme du ciel, de la terre, de sa tête, &c. De plus, ils se croyoient les juremens indifféremment permis, & pour les moindres sujets. 1°. Pourvû qu'ils ne blessassent pas la vérité évidemment connue. 2°. Pourvû qu'ils ne jurassent point pour assurer une chose trop évidente & trop manifeste, comme si à midi on faisoit serment qu'il est jour. 3°. Si l'on juroit de faire une chose impossible; & 4°. De faire une chose illicite. Voilà les limitations que les Docteurs Juifs apportent à la Loi, qui défend de jurer en vain.

Le Fils de Dieu pour rétablir la Loi dans sa pureté, défend de jurer. *Non jurare omninò.* Ces paroles ont été prises diversement; les uns ont crû qu'il falloit les expliquer sans restriction; que le jurement étoit toûjours mauvais, & n'étoit jamais permis. Les premiers Chrétiens observoient cela à la lettre, comme on le voit dans Eusébe *(g)*, dans Tertullien *(h)*, dans saint Chrysostome *(i)*; ce dernier établit ce sentiment en une infinité d'endroits. Saint Basile *(k)*, saint Jérôme *(l)*, l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu *(m)*, saint Epiphane *(n)*, Théophylacte, Euthyme, & Oecumenius sur saint Matthieu, appuient la même opinion. C'est de cet endroit de l'Evangile que quelques Pélagiens de Syracuse, du tems de saint Augustin *(o)* & long-tems depuis les Viclefistes, & au siécle dernier les Anabatistes, ont pris leur sentiment, qu'il n'est jamais permis de faire serment. On a voulu imputer le même sentiment à saint Hilaire *(p)*; mais on l'a bien justifié de ce reproche.

Mais les Apôtres, & la plûpart des Peres, n'ont jamais entendu que le jurement fût entiérement interdit à toutes sortes de personnes, & en toutes sortes de rencontres. On avoue qu'il seroit beaucoup meilleur de ne jurer jamais; il seroit à souhaiter que la bonne foi, la sincérité, l'amour de la vérité & de la justice régnassent de telle sorte dans le Christianisme, qu'on ne fût jamais dans la nécessité ni d'exiger, ni de rendre le serment, & que la simple parole fût aussi forte que les plus grands juremens *(q)*. Enfin, il faudroit observer ici à la rigueur ce que dit ici JESUS-CHRIST, jusques dans les choses de petite importance, & dans les moindres intérêts de la vie. Et c'est apparemment ce que les Peres que l'on a cité avoient en vûe en condamnant absolument les juremens; ils vouloient corriger l'abus si ordinaire de jurer pour des choses de néant, & pour des intérêts de nulle conséquence.

Il vaut toûjours mieux, selon saint Augustin *(r)*, ne pas jurer, même en disant la vérité, que de s'exposer au parjure, en contractant l'habitude de jurer souvent. *Melius quippe nec verum juratur, quàm jurandi consuetudine, & in perjurium sæpe caditur, & semper perjurio propinquatur.* Le jurement qui se fait dans des rencontres importantes, n'est pas un crime, pourvû qu'il soit dans la justice & dans la vérité; mais il est toûjours à craindre, à cause du danger du parjure *(s)*: *Non quia verum jurare peccatum est, sed quia pejerare immane peccatum est.* Les Esséniens, dont parle Joseph *(t)*, étoient de si bonne foi, que leur parole valoit mieux que les plus religieux sermens. Aussi avoient-ils horreur du jurement, comme d'une chose en quelque sorte plus mauvaise que le parjure. Les Païens mêmes ont compris que le sage & l'honnête homme ne devoit jamais jurer que dans la desniére nécessité *(u)*. Ne jurez jamais, ni vrai, ni faux, disoit Chærile *(x)*. Si les Apôtres *(y)* & les plus grands Saints de la nouvelle alliance *(z)*, ont quelquefois juré, ce n'a été que malgré eux, & forcez par l'incrédulité de ceux à qui ils parloient *(aa)*.

REDDES AUTEM DOMINO JURAMENTA TUA. *Vous acquitterez envers le Seigneur les sermens que vous aurez faits.* Ces paroles peuvent avoir deux sens: Le premier, qu'il faut accomplir les promesses & les vœux qu'on a faits aux Seigneur, suivant ces paroles des Nombres *(bb)*: *Si quelqu'un a fait un vœu au Seigneur, & s'est engagé par serment, il ne négligera point sa promesse, mais il accomplira ce qu'il aura promis.* Le second, qu'il faut jurer au nom du Seigneur, lorsqu'on est obligé de jurer; ce qui est semblable à cette Loi du Deutéronome *(cc)*: *Vous craindrez le Seigneur votre Dieu; vous ne servirez que lui seul, & vous jurerez en son nom.* C'est en ce dernier sens que l'Auteur de l'Ouvrage imparfait l'explique. Saint Chrysostome dit que ces mots signifient que celui qui jure, doit dire vrai.

℣. 34. NEQUE PER COELUM. *Ne jurez point par le Ciel, parce que c'est le trône de Dieu.* Philon *(dd)* témoigne que de son tems on juroit quelquefois par la vie de son pere & de sa mere, s'ils étoient vivans;

(a) *Levit.* XIX. 12.
(b) *Exod.* XX. 7.
(c) *Num.* XXX. 8.
(d) *Deut.* VI. 13. *Jerem.* IV. 2.
(e) *Exod.* XXIII. 13.
(f) *Vide Selden. de Synedriis, lib. 2. cap. 11. art. 7. Grot. hic. Vide infra Matth.* XXIII. 16. 17. 18.
(g) *Euseb. Hist. Eccl. l. 6. c. 4.*
(h) *Tertull. l. de Idolol.*
(i) *Chrysost. Homil.* IX. *in Act. Homil.* XV. *in Genes. & Homil.* XVII. *in Matth. & passim.*
(k) *Basil. in Psalm.* XIV.
(l) *Hieronym. in hunc locum.*
(m) *Autor Oper. imperfecti hic.*
(n) *Epiphan in Panar. l. 1.*
(o) *Apud August. Ep. olim 88. nunc 156. & 157.*
(p) *Vide Hilar. in Matth. & Not. Coutantii.*
(q) *Aug. in Ep. ad Galat. cap.* I. ℣. 20. *Non est contra præceptum juratio quæ à malo est, non jurantis, sed incredulitatis ejus, cui jurare cogitur.*
(r) *Aug. Ep.* 157. *n.* 40.
(s) *Aug. Ep.* 147. *nov. Edit.*
(t) *Joseph. de Bello Judæor. l. 2. cap. 12. in Latino. In Græco 18.* Πᾶν μὲν τὸ ῥηθὲν ὑπ᾽ αὐτῶν ἰσχυρότερον ὅρκου· τὸ δὲ ὀμνύειν αὐτοῖς περιίστανται, χεῖρόν τι τῆς ἐπιορκίας ὑπολαμβάνοντες.
(u) *Epictet. Enchirid. Pythagor. apud Laërt. lib. 8.*
(x) *Cheril. apud Stobæum, Serm. 27.* Ὅρκον δ᾽ οὔτ᾽ ἄδικον χρεὼν ὀμνύναι, οὐδὲ δίκαιον.
(y) *Vide Rom.* I. 9. *&* I. *Cor.* XI. 31. *& Galat.* I. 20. *& Philipp.* I. 8.
(z) *Athan. Apolog. ad Const. Imper. Hieronym. nonnullis in locis.*
(aa) *Vide August. in Epist. ad Galat.* I. ℣. 20. *& lib.* I. *de Serm. Domini in monte, n.* 51.
(bb) *Num.* XXX. 3. *& Deut.* XXIII. 21. *& ita Interp. passim.*
(cc) *Deut.* VI. 13.
(dd) *Philo de Specialib. Legib. Initio.* Ὀμνύτω πατέρα ἢ μητέρα, ζώντων μὲν ὑγείαν, τελευτησάντων δὲ τὴν μνήμην... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... γῆν, ἥλιον, ἀστέρας, οὐρανόν. *Vide & Origen. l. 6. contra Celsum.*

35. *Neque per terram, quia scabellum est pedum ejus: neque per Jerosolymam, quia civitas est magni Regis:*

36. *Neque per caput tuum juraveris: quia non potes unum capillum album facere, aut nigrum.*

37. *Sit autem sermo vester, est, est: non, non: Quod autem his abundantius est, à malo est.*

38. *Audistis quia dictum est: Oculum pro oculo, dentem pro dente.*

35. Ni par la terre, parce qu'elle sert *comme* d'escabeau à ses pieds: ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand Roi:

36. Vous ne jurerez pas aussi par votre tête; parce que vous n'en pouvez rendre un seul cheveu blanc ou noir.

37. Mais contentez-vous de dire: Cela est, cela est, ou: Cela n'est pas, cela n'est pas; car ce qui est de plus, vient du mal.

38. Vous avez appris qu'il a été dit: Oeil pour œil, & dent pour dent.

## COMMENTAIRE.

ou par leur mémoire, s'ils étoient morts. Il approuve ces sortes de juremens, & dit qu'il vaut mieux jurer de cette sorte, que de prononcer le nom de Dieu. Il ajoûte pour confirmer cet usage, qu'un ancien Patriarche a juré par la frayeur de son pere. Il dit de plus, que les plus pieux avoient beaucoup de peine à se résoudre à faire serment, & que souvent après avoir proféré les premiers mots de la formule, ils n'achevoient point: ou qu'au lieu de dire, par exemple, que Dieu ou le Très-haut me punisse ou me secoure; ils prenoient le nom du Ciel, de la terre, du Soleil, ou du monde. Saint Justin le Martyr rapporte un jurement, par le Ciel, tiré des prétendus vers d'Orphée (*a*). Les Juifs emploient encore ce serment dans leurs Livres (*b*).

Jesus-Christ défend tout cela dans la vûe d'éloigner le danger du parjure. Le Ciel en lui-même n'est qu'une créature insensible, qui ne mérite pas qu'on le prenne à témoin du serment. Dieu veut que si l'on jure, ce soit en son nom (*c*). De plus, *le Ciel est le trône de Dieu.* C'est donc toûjours manquer au respect qui est dû à la Divinité, de faire serment par le Ciel; c'est offenser Dieu, de le violer. Jurer par la terre, c'est faire un serment vain & superstitieux, si l'on ne la considére qu'en elle-même, & sans rapport à Dieu. Et si on la regarde *comme l'escabeau des pieds du Seigneur*, c'est blesser le respect infini qui est dû à sa Majesté, de jurer vainement par la terre. Il en faut dire de même du serment qui se fait par Jérusalem, ou par sa propre tête. Ces choses prises matériellement, & faisant abstraction de Dieu, ne sont point capables d'être témoins de nos sermens. Mais considérées par rapport à Dieu, elles sont au-dessus de notre portée, & Dieu est toûjours offensé par ces sermens, s'ils sont faux, ou inutils. En ce sens il n'y a aucun serment qui ne blesse l'honneur qui est dû au Créateur, puisqu'il est le maître de toutes les créatures, & qu'elles ne subsistent que par lui. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, regarde tous ces juremens comme des espéces d'idolâtries. *Idololatram se facit omnis qui per aliquid aliud à Deo jurat, etiamsi jurare liceret, quia non reddit Domino Deo suo juramenta sua.*

Il semble que les Hébreux avoient imité des Païens ces sermens, par le Ciel, par la terre, la mer, le Soleil; *Terram, mare, sidera juro* (*d*); par leur propre tête, par la vie des Princes. Joseph dans l'Egypte jure par la vie de Pharaon (*e*). On vouloit contraindre les premiers Chrétiens de jurer par la tête, ou par le génie des Empereurs (*f*). Dans Aristophane on voit le serment, *par le Ciel* (*g*); & dans Sophocle, *par l'Olympe* (*h*); & dans Virgile, Ascanius jure par la tête d'Anchyse son ayeul.

*Per caput hoc juro, per quod pater ante solebat.*

Et Martial (*i*):

*Per tua jurares sacra, tuumque caput.*

Et les Romains juroient par Jupiter la Pierre (*k*). *Jurabo per Jovem Lapidem Romano vetustissimo more.* Les anciens Princes de la Gréce juroient par leur sceptre.

℣. 37. Sit autem sermo vester, est, est, &c. *Mais contentez-vous de dire: Cela est, cela est, ou: Cela n'est pas, cela n'est pas. Car ce qui est de plus, vient du mal.* Lorsque vous êtes interrogé, & que vous êtes obligé de rendre témoignage à quelque chose, dites simplement: Qu'elle est, ou n'est pas telle. Répondez oui ou non, sans aucun serment. Si vous y ajoutez quelque chose, cela ne peut venir que d'une mauvaise cause. Il y a toûjours quelque danger à jurer, même lorsqu'on ne dit rien que de vrai. Le Sauveur ne dit pas que toute affirmation avec serment est mauvaise; mais seulement qu'elle vient d'une mauvaise source. Qu'elle est produite ou par la défiance de celui à qui vous parlez (*l*), ou par votre propre légéreté, & par le peu de respect que vous avez pour la sainteté du serment, ou par une mauvaise habitude de jurer (*m*). Plusieurs Peres Grecs (*n*) entendent ces mots: *à malo est*, comme s'il y avoit: *Cela vient du démon.* C'est le démon qui a introduit le trop fréquent usage des juremens. Platon (*o*) désapprouvoit fort l'habitude de jurer. Il ne vouloit pas qu'on proférât indifféremment le nom des Dieux.

℣. 38. Oculum pro oculo, et dentem pro dente. *Il a été dit: Oeil pour œil, & dent pour dent.* Cette Loi est en termes exprès dans Moïse (*p*). Il est aisé de comprendre que l'intention du Législateur ne fut jamais qu'elle s'exécutât dans la rigueur de la lettre. Il permettoit simplement, ou plûtôt, il toléroit la vengeance jusqu'à une certaine mesure. Il vouloit bien que les Juifs poursuivissent devant les Juges, & suivant les régles, la satisfaction des injures qu'on leur auroit faites dans leur corps ou dans leurs biens. Mais il ne leur en laissoit pas le jugement, ni la disposition. Il mettoit des bornes à leurs ressentimens & à leurs emportemens, empêchant qu'ils

(a) *Justin Martyr. Exhort. ad Græc. p. 16. Ex Orpheo.* [illegible]

(b) *Rabb. Raba Berachoth, fol. 55. Talmud. tract. Schebnoth. c. 4. Vide Maim. & Ligfoot. Hor. Hebr. & Sanhedr. c. 3. halac. 2.*

(c) *Deut.* VI. 13.

(d) *Virgil. Æneid.* XII.

(e) *Genes.* XLII. 15.

(f) *Tertull. Apologet.*

(g) *Aristoph. Plut.* Νὴ τὸν οὐρανόν.

(h) *Sophocl. Antiqu.* [illegible]

(i) *Martial.*

(k) *Apul. de Deo Socratis.*

(l) *Vide August. l. 1. de Serm. Domini in monte.*

(m) *Philo de Legib.* [illegible]

(n) *Epiphan. lib. 1. Panar. Chrysost. in Psalm.* v. *& Homil.* XIX. *ad Popul. Antioch. & alibi Græc.* [illegible] *Cod. Bold. Seld. 2. Clem. Alex. Pædag. l. 2. c. 10. Nyssen.* [illegible]

(o) *Plato, de Legib. l.* XI.

(p) *Exod.* XXI. 24. *Levit.* XXIV. 20. *Deut.* XIX. 21.

39. *Ego autem dico vobis, non resistere malo: sed si quis te percusserit in dexteram maxillam tuam, præbe illi alteram:*

40. *Et ei, qui vult tecum judicio contendere, & tunicam tuam tollere, dimitte ei & pallium.*

39. Et moi je vous dis de ne point résister au mal *que l'on vous veut faire*: mais si quelqu'un vous a frappé sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre.

40. Si quelqu'un veut plaider contre vous, pour vous prendre votre robe, quittez-lui encore votre manteau.

## COMMENTAIRE.

n'exigeassent une peine plus grande que l'injure qu'ils avoient reçue. Ainsi c'étoit plûtôt une Loi de clémence, que de violence, comme le remarque saint Chrysostome (*a*).

Les Docteurs Hébreux n'en demeuroient pas là, ils se croyoient la vengeance permise au moins jusqu'au talion. Ils ne s'en faisoient nul scrupule, en demeurant dans les termes de la Loi. Les Saducéens mêmes en exigeoient l'exécution littérale, ne permettant pas qu'on y apportât ni tempéramment, ni limitation; ne faisant pas attention que la même Loi qui tolére le talion, condamne la vengeance, & déclare qu'elle appartient à Dieu (*b*), & qu'encore que Dieu ne décernât aucune peine contre ceux qui se pourvoyoient en Justice, contre ceux qui leur avoient fait tort, toutefois il désapprouvoit extrêmement l'esprit de vengeance, & le défaut de charité, qui se rencontre d'ordinaire dans ceux qui attaquent leurs ennemis, en réparation de tort ou d'honneur.

JESUS-CHRIST révoque ici la tolérance ou la permission que la Loi sembloit avoir accordée aux Hébreux: *Non modo vicem sed etiam ultionem, etiam recordationem & recogitationem injuriæ prohibet*, dit Tertullien (*c*). Et il confirme la Loi du Lévitique (*d*): *Vous ne rechercherez point la vengeance, & vous oublierez les injures que vous aurez reçues*, ou le tort qu'on vous aura fait. Mais comme il s'ensuivroit de-là de très-grands inconvéniens, & qu'au milieu de la corruption qui régne dans le monde, on verroit bien-tôt la justice & l'innocence opprimées, s'il n'étoit jamais permis de se défendre, & de repousser la force par la force, ou du moins par les voies de Justice. Les Peres (*e*) & les Interprétes expliquent la pensée de JESUS-CHRIST, en disant, que la perfection du Christianisme, est de souffrir les injures, non-seulement patiemment, mais avec joie; de ne point résister à ceux qui nous persécutent, mais de prier pour eux, & de leur rendre le bien pour le mal. Toutefois qu'il y a des cas où l'on peut, & même où l'on doit quelquefois pour l'amour de la justice & de la vérité, sans blesser ni la charité, ni les loix de l'Evangile, résister au mal, détruire les fausses accusations qu'on forme contre nous, demander la réparation du tort qui nous est fait, en réprimant en nous-mêmes les désirs de vengeance, & demeurant dans la préparation du cœur, prêts à tout endurer, plûtôt que de perdre la charité, ou de la faire perdre à notre prochain.

JESUS-CHRIST lui-même, & ses Apôtres n'ont pas pratiqué dans toute la rigueur de la lettre, ce qui est ordonné ici. Lorsqu'on donna un soufflet au Sauveur, il ne tendit pas l'autre joue (*f*). Lorsqu'on l'accusa de chasser les démons au nom de Belsébub (*g*), & d'être un Démoniaque, il s'en défendit (*h*). Saint Paul se justifia plus d'une fois devant les Juges (*i*); il réfuta les faux bruits qu'on répandoit contre lui; il appella à César (*k*). JESUS-CHRIST n'ordonne pas à ses Disciples, lorsqu'ils seront devant les Tribunaux, de se taire, & de se laisser condamner sans se défendre; mais simplement, de ne pas étudier ce qu'ils auront à dire; parce que l'Esprit saint leur fournira sur l'heure ce qu'ils devront avancer pour leur défense (*l*). Saint Paul n'approuve pas que les Corinthiens aient des disputes & des procez; mais aussi il ne leur en fait pas un crime. Il trouve seulement mauvais qu'ils plaident devant des Païens & des étrangers (*m*); & il leur conseille de conserver la paix autant qu'ils pourront avec tout le monde (*n*).

℣. 39. NON RESISTERE MALO. *Je vous dis de ne pas résister au mal que l'on vous fait* (*o*). Non-seulement je vous défends la vengeance & la haine; mais même la résistance & la défense de votre droit. Pardonnez la premiere injure qu'on vous a faite, & ne résistez pas à celle que l'on veut vous faire encore. Faites place à la colére. Autrement: *Je vous dis de ne pas résister au méchant*, au démon (*p*), qui porte vos ennemis à vous faire de la peine, & qui les anime contre vous: ne leur opposez point d'autres armes que la patience: Enfin, *ne résistez point aux méchans* (*q*) qui vous persécutent & qui vous affligent. Le Texte Grec peut souffrir ces trois sens, qui reviennent presque au même. Ce n'est point assez de souffrir un premier assaut, il faut être dans la disposition de souffrir autant de fois que votre ennemi vous attaquera (*r*).

SI QUIS TE PERCUSSERIT IN DEXTERAM MAXILLAM TUAM. *Si quelqu'un vous a frappé sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre.* Ce sont des expressions figurées & proverbiales (*s*), pour dire que si l'on nous maltraite, bien loin de nous venger & de résister, nous devons céder & pardonner à nos ennemis. Il n'est jamais permis aux particuliers de se venger par leur propre autorité; un Chrétien doit toûjours être disposé à tout souffrir pour la justice, & pour conserver la charité; cela est de précepte & d'obligation stricte. Mais il est de simple conseil d'exécuter ce que dit ici JESUS-CHRIST à la lettre. Il est d'une plus grande perfection, & d'un plus grand mérite (*t*), de remettre à Dieu notre défense, & la connoissance de notre bon droit.

On remarque (*u*) que dans ce verset & dans les deux suivans, le Sauveur nous donne des exemples de trois sortes d'injures. La premiere regarde le corps. Si l'on vous donne un soufflet sur une joue, présentez encore l'autre. La seconde regarde les biens. Si l'on vous ravit votre tunique, abandonnez encore votre manteau. Et la troisiéme regarde la liberté. Si l'on vous veut faire marcher mille pas, marchez-en deux mille.

℣. 40. ET QUI VULT TECUM JUDICIO CONTENDERE, &c. *Si quelqu'un veut plaider contre vous*,

(a) *Chrysost. in Matth. hic. Vide Tertull. contra Marcion. Lib. 4. & 5.*
(b) *Deut.* XXXII. 35. *Mea est ultio, & ego retribuam. Psal.* XCIII. 1. *Deus ultionum Dominus.*
(c) *Tertull. contra Marcion. l. 4.*
(d) *Levit.* XIX. 18.
(e) *Vide August. l. 1. de Serm. Domini in monte. Et Ep. 138. ad Marcell. & Maldonat. ad ℣. 39. & Jans. ad ℣. 40. 41.*
(f) *Joan.* XVIII. 22.
(g) *Matth.* XII. 24. 27.
(h) *Joan.* VIII. 48. 49.
(i) *Act.* XVIII. 13. 14. XXV. 6. 7.
(k) *Act.* XXV. 10. 11. 12.
(l) *Luc.* XXI. 14.
(m) 1. *Cor.* VI. 1. 2. 3. 4. 5. 6.
(n) *Rom.* XII. 18.
(o) Μὴ ἀντισῆναι τῷ πονηρῷ.
(p) *Chrysostom. Homil. 18. Euthym. Theophyl. hic.*
(q) *Erasm. Grot. Ham.*
(r) *August. l. 1. de Serm. Domini, & Chrysost. Homil. 18.*
(s) *Job* XVI. 11. *Jerem.* III. 30. *Mich.* V. 1.
(t) *Vide Maldonat. hic & Jans. ad ℣. 41. & Aug. Ep. 138. ad Marcellin. n. 12. Paratus debet esse homo pius & justus patienter eorum malitiam sustinere, quos fieri bonos quærit, ut numerus potius crescat bonorum, non ut pars malitiâ se quoque numero addat malorum.*
(u) *August. l. 1. de Serm. Domini in monte. Grot. & Jans. in hunc locum.*

41. *Et quicumque te angariaverit mille passus, vade cum illo & alia duo.*

42. *Qui petit à te, da ei: & volenti mutuari à te, ne avertaris.*

41. Et si quelqu'un vous veut contraindre de faire mille pas avec lui, faites-en encore deux mille autres.

42. Donnez à celui qui vous demande, & ne rejettez point celui qui veut emprunter de vous.

## COMMENTAIRE.

*pour vous prendre votre robe, quittez-lui encore votre manteau.* Il condamne les procez : Non-seulement je vous défends d'attaquer personne en Justice, je veux que vous ne vous défendiez pas même dans les procez les plus injustes que l'on vous suscite. Si votre adversaire plaide contre vous pour avoir votre tunique, abandonnez-lui encore votre manteau. Il est évident par-là que les procez, les contestations, les empressemens pour acquérir & pour conserver son bien, avec danger de perdre la charité, ne sont nullement du dessein de Jesus-Christ, & que les parfaits Chrétiens ne devroient jamais plaider. Saint Paul exprime les mêmes sentimens dans sa premiere Epître aux Corinthiens (*a*): *C'est déja certainement une faute parmi vous, de ce que vous avez des procez les uns contre les autres: Pourquoi ne souffrez-vous pas plûtôt qu'on vous fasse tort? Pourquoi ne vous exposez-vous pas plûtôt à être trompez?* Les premiers Fidéles ne se défendoient pas en Justice contre ceux qui leur ravissoient leurs biens, comme le dit Anthénagore dans son Apologie. Et si l'on observoit dans le Christianisme les ordonnances de Jesus-Christ dans toute leur perfection, on ne se verroit jamais dans la nécessité de plaider, ni dans celle de se défendre; parce que personne ne feroit tort à son prochain.

Ce précepte de Jesus-Christ doit s'entendre avec les mêmes modifications que le précédent. Si l'on ne peut plaider sans blesser la charité, la vérité & la justice; il ne faut jamais le faire, dût-il nous en coûter tout notre bien. Le seul danger auquel on s'expose de donner atteinte à ses vertus, par des procez & des contestations, doit inspirer aux vrais Chrétiens un très-grand éloignement de toutes sortes de procez. Le bien qui peut revenir du meilleur procès, n'est presque jamais comparable au mal & au danger ausquels on s'expose en plaidant. Il faut pourtant avouer qu'il y a des cas où ces préceptes n'obligent pas, sous peine de péché; & où l'on peut attaquer & se défendre en Justice. Quelquefois même on y est obligé, & ce seroit tenter Dieu de ne le pas faire. Il est du bon ordre, du bien de l'Etat & de la Religion, de défendre la veuve & l'orphelin opprimez, & de réprimer les entreprises des méchans. Il n'est pas permis à un Prince de laisser piller & opprimer ses peuples, ni à un Supérieur Ecclésiastique de négliger le soin de sa réputation; ni à celui qui n'est que dispensateur, de laisser usurper les biens qui lui sont confiez. Mais lorsque les Loix de la justice ou de la charité permettent ou obligent de se défendre ou d'attaquer, ce doit toûjours être avec la modération & la sagesse convenables, & après avoir tenté tous les moyens de paix; ensorte qu'on voie que nous ne prenons le parti de la résistance, que parce que les voies de la paix ne nous sont point ouvertes; & que si nous plaidons, c'est plûtôt pour empêcher notre frere de commettre une injustice, que pour conserver ce qui est à nous (*b*).

La robe, ou *la tunique*, étoit l'habit de dessous; *le manteau* étoit celui de dessus. Les Hébreux ne portoient que ces deux habits. Le Sauveur ordonne que si on nous plaide pour avoir notre habit de dessous, nous abandonnions encore celui de dessus; c'est-à-dire, qu'il vaut mieux aller tout nud, & se priver des choses les plus nécessaires, que de plaider. Saint Luc (*c*) semble avoir suivi un ordre plus naturel, en disant: *Si l'on veut vous prendre votre manteau, quittez aussi votre tunique.* On commence à dépouiller un homme par l'habit de dessus.

℣. 41. Quicumque te angariaverit mille passus. *Si quelqu'un vous contraint de faire mille pas avec lui, faites-en deux mille.* Le terme *angariare*, dont se sert ici l'Evangéliste, est Persan d'origine. Les Rois de Perse ayant établi des postes dans leurs Etats, les nommérent *Angaries*, & les postillons *Angares* (*d*). On contraignoit les sujets de fournir des hommes, des chevaux & des voitures pour porter les dépêches; cet assujettissement étoit fort onéreux aux peuples. Les Juifs depuis la captivité, vivant sous la domination des Perses, y furent aussi assujettis. Les Rois de Syrie, successeurs d'Aléxandre le Grand, les tinrent dans la même servitude, jusqu'à Démétrius Nicator (*e*), compétiteur d'Aléxandre Balas, qui les en déchargea par une lettre écrite au Grand-Prêtre Jonathas Maccabée.

De la maniére dont notre Seigneur parle ici, il paroît que les Juifs étoient soumis à ces angaries sous les Romains; & en effet, on voit ci-après (*f*) que les soldats Romains *angariérent*, contraignirent un passant nommé Simon, d'aider à Jesus qui portoit sa Croix. L'usage des angaries subsiste encore aujourd'hui chez les Turcs. L'on a employé chez les Romains le mot *angariare*, pour marquer les veilles que l'on faisoit faire sous les armes aux jeunes soldats (*g*). On le trouve aussi dans les Auteurs du Droit Civil, & dans les Actes de la basse Latinité, pour désigner les charges publiques & particuliéres des sujets envers leurs Seigneurs, comme corvées, voyages, voitures, &c. (*h*) On nomme *Angaries* dans plusieurs endroits, le Jeûne des Quatre-Tems. On croit que la distance ordinaire d'une angarie à l'autre, étoit de quatre mille pas. Jesus-Christ veut donc ici que *si l'on nous contraint de faire mille pas*, c'est-à-dire, le quart d'une angarie, *nous en fassions deux mille*, c'est-à-dire, la moitié, ou même les deux tiers, en ajoûtant aux premiers, deux mille autres pas: *Vade & duo.*

℣. 42. Qui petit a te, da ei. *Donnez à celui qui vous demande.* Ou, selon saint Luc (*i*): *Omni petenti te tribue.* On peut donner deux sens à ce passage: Ne résistez point à ceux qui veulent vous ôter ce que vous avez. Donnez librement ce qu'on veut vous ravir. 2°. Donnez libéralement l'aumône à tous ceux qui vous la demandent, sans acception de personne, étranger, ou domestique; connu, ou inconnu; Juif, ou Gentil; ami, ou ennemi. Le seul cas où il est permis de distinguer les personnes, est dans le concours de deux pauvres qui demandent. On doit alors donner au plus indigent, à l'ami, au parent, au domestique, préférablement à l'inconnu, à l'indifférent, au moins pauvre. Il y a même quelquefois de la charité à refuser l'aumône, comme quand on ne la refuse que pour corriger le désordre, la fainéantise, ou le crime. Alors en refusant l'aumône corporelle, on fait la spirituelle d'une maniére plus parfaite & plus avantageuse. *Omni petenti te dabis, quamvis non semper id*

(a) 1. *Cor.* VI. 7. 8.
(b) *Vide Aug. l.* 1. *de Serm. Domini in monte, c.* 8. & *Ep.* 93. *c.* 4. & *Ser.* 351. *n.* 5. & *maximè Ep.* 138. *ad Marcellin.*
(c) *Luc.* VI. 29.
(d) *Herodot. l.* 8. *c.* 58. *Xenoph. Instit. Cyri l.* 8.
(e) *Joseph. Antiqu. l.* XIII. *c.* 5. [illegible Greek]
(f) *Matth.* XXVII. 32.
(g) *Veget. de Re militari.*
(h) *Vide Glossar. du Cange, Angaria.*
(i) *Luc.* VI. 30.

*quod*

43. *Audistis quia dictum est: Diliges proximum tuum, & odio habebis inimicum tuum.*

44. *Ego autem dico vobis: Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos: & orate pro persequentibus, & calumniantibus vos.*

43. Vous avez appris qu'il a été dit: Vous aimerez votre prochain, & vous haïrez votre ennemi.

44. Et moi je vous dis: Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, & priez pour ceux qui vous persécutent, & qui vous calomnient.

## COMMENTAIRE.

*quod petit dabis. Et aliquandò meliùs aliquid dabis, cùm petentem injusta correxeris*, dit saint Augustin (*a*).

VOLENTI MUTUARI A TE, &c. *Ne rejettez point celui qui veut emprunter de vous.* Ceci doit s'entendre avec les mêmes tempéramens que ce que nous venons de dire de l'aumône.

℣. 43. DILIGES PROXIMUM TUUM, ET ODIO HABEBIS INIMICUM TUUM. *Il a été dit: Vous aimerez votre prochain, & vous haïrez votre ennemi.* La premiere partie de ce verset est bien marquée dans la Loi (*b*); mais la seconde ne s'y rencontre nulle part. On y voit même tout le contraire. Dieu défend expressément aux Hébreux de chercher à se venger, & de se souvenir des injures que leurs freres leur auront faites (*c*): *Non quæras ultionem, nec memor eris injuriæ civium tuorum.* Et ailleurs (*d*) il ordonne que si un Israëlite rencontre le bœuf ou l'âne de son ennemi, il les lui raméne; & que s'il les voit abattus & accablez sous le faix, il lui aide à les relever. D'où vient donc que notre Sauveur nous dit ici qu'il a été dit aux anciens: *Vous haïrez votre ennemi?*

Quelques-uns (*e*) croient que c'est une explication des Pharisiens, à laquelle ils vouloient donner force de Loi; & que JESUS-CHRIST l'a rapportée en leur sens, & suivant leur tradition. D'autres (*f*) soûtiennent que Dieu a véritablement permis aux Juifs, & même en quelque sorte commandé de haïr leurs ennemis, lorsqu'il a défendu d'avoir jamais ni amitié, ni alliance avec les peuples Cananéens (*g*); de les exterminer, de les traiter sans miséricorde (*h*); de les regarder avec horreur & mépris; de conserver une haine irréconciliable contre les Amalécites (*i*); de ne faire jamais de paix avec les Moabites, & de ne leur souhaiter point de biens (*k*). Le Psalmiste a dit, qu'il hait souverainement les ennemis du Seigneur, & qu'il les regarde comme ses plus grands ennemis (*l*). Moïse ordonne de courre sus, & de mettre à mort ceux des Juifs qui voudroient engager leurs freres dans le crime & dans l'idolâtrie (*m*). Il veut aussi qu'on lapide sur le champ celui qui aura été oüi blasphémant le nom de Dieu (*n*), & ceux qui imiteront les abominations des Chaldéens (*o*). Voilà donc deux sortes d'ennemis, dont la haine & la vengeance étoient autorisées par la Loi: premiérement, les ennemis de Dieu & de son peuple; les Cananéens, les Amalécites, les Moabites: 2°. Les séducteurs, les méchans, les blasphémateurs, les violateurs publics de la Loi.

Les Rabbins ont encore enchéri sur cela: Ils ne comptoient pour prochains que ceux qui étoient de leur nation & de leur Religion (*p*). Ils avoient pour les étrangers tant d'éloignement & de haine, qu'ils ne daignoient point leur rendre le devoir que le droit commun & l'humanité veulent qu'on ne refuse à personne; comme de montrer le chemin, de conduire à une fontaine. C'est ce qui leur est vivement reproché par les Auteurs étrangers (*q*).

*Non monstrare vias eadem nisi sacra colenti,*
*Quæsitum ad fontem solos deducere verpos.*

Joseph (*r*) s'efforce de justifier sa nation par l'exemple des Lacédémoniens, qui ne vouloient point entretenir de commerce avec les étrangers, de peur de se corrompre. Il rapporte diverses Loix de Moïse, qui sont pleines d'humanité pour les étrangers (*s*), & pour ceux qui voyagent dans la Palestine, & même pour ceux avec qui l'on est en guerre; & on convient qu'en cela il ne dit rien que de vrai, & que telle étoit la disposition de la Loi. Mais il s'agit de savoir si en effet les Juifs la pratiquoient à cet égard.

On trouve dans les écrits des Rabbins (*t*) des maximes pernicieuses contre l'humanité & la charité; & la connoissance que l'on a de leur histoire & de leur conduite, ne prouve que trop leur penchant à la violence & à la vengeance. Un Docteur Juif dit que celui qui ne se venge point, mais qui conserve sa haine comme un serpent, n'est pas disciple du Sage. Ils soûtiennent que le passage du Lévitique qui défend la vengeance (*u*), ne regarde que les biens temporels, mais non pas l'honneur. Il est permis de venger les entreprises que l'on nous fait contre l'honneur, & non celles qui ne sont que contre les biens. Ils enseignent de plus, qu'il est permis de haïr celui qui ne veut point se corriger par les avis qu'on lui donne; que l'on peut tuer ceux qui sont hérétiques, Epicuriens, ou transgresseurs publics de la Loi; qu'il n'est pas permis de chercher à faire mourir les Païens avec qui l'on n'est pas en guerre; mais aussi qu'on n'est pas obligé de les secourir, s'ils se trouvent en danger de mort. Voilà les maximes des Juifs, que le Sauveur a voulu réformer en cet endroit.

℣. 44. DILIGITE INIMICOS VESTROS. *Aimez vos ennemis.* Voilà le premier degré de charité. *Faites du bien à ceux qui vous haïssent.* Voilà le second. *Priez pour ceux qui vous calomnient & qui vous persécutent.* Voilà le troisiéme degré. Les Juifs haïssoient les Gentils & les Publicains; ils maudissoient les Samaritains, & leurs persécuteurs. JESUS-CHRIST veut qu'on aime toutes ces sortes de personnes, qu'on leur fasse du bien, qu'on prie pour eux. Ainsi il bannit toutes les haines publiques & particuliéres. Le Grec de ce verset ajoûte (*x*): *Bénissez*

(a) *Aug. l. 1. de Serm. Domini in monte.*
(b) *Exod.* XXIII. 5. *Levit.* XIX. 18.
(c) *Levit.* XIX. 18. *Deut.* XXII. 1. 2. *& sequ.*
(d) *Exod.* XXIII. 4. 5.
(e) *Erasm. Drus. Schind. Jans. Brug. Spanh.*
(f) *Aug. l. 1. de Serm. Domini in monte. Grot. hic.*
(g) *Exod.* XXXIV. 11. 12.
(h) *Deut.* VII. 2. 3.
(i) *Deut.* XXV. 17.
(k) *Deut.* XXIII. 3. 6.
(l) *Psalm.* CXXXVIII. 21. 22.
(m) *Deut.* XIII. 1. 2. 3. *&c.*
(n) *Levit.* XXIV. 14.
(o) *Levit.* XVIII. 28. 29.
(p) *Tacit. l. 5. Hist. Apud ipsos fides obstinata, misericordia in promptu; adversùs omnes alios, hostile odium.*
(q) *Juvenal. Satyr.* 14. *v.* 104.
(r) *Joseph. contra Appion. l. 2. p.* 1080.
(s) *Ibid. p.* 1025. Πᾶσι παρέχειν τοῖς δεομένοις πῦρ, ὕδωρ, τροφὴν, ὁδοὺς φράζειν, ἄταφον μὴ περιορᾷν, *&c.*
(t) *Cod. Joma, apud Cartwigt. Mellific. l. 2. c. 3. & Ligfoot. Hor. Hebr.*
(u) *Levit.* XIX. 18.
(x) Ἀγαπᾶτε τοὺς ἐχθροὺς ὑμῶν, εὐλογεῖτε τοὺς καταρωμένους ὑμᾶς, καλῶς ποιεῖτε τοὺς μισοῦντας ὑμᾶς.

45. *Ut sitis filii Patris vestri, qui in Cœlis est: qui solem suum oriri facit super bonos & malos: & pluit super justos, & injustos.*

46. *Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem habebitis? Nonne & Publicani hoc faciunt?*

47. *Et si salutaveritis fratres vestros tantùm, quid ampliùs facitis? Nonne & Ethnici hoc faciunt?*

45. Afin que vous soyez les enfans de votre Pere qui est dans les Cieux, qui fait lever son soleil sur les bons, & sur les méchans; & fait pleuvoir sur les justes, & sur les injustes.

46. Car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense *en* aurez-vous? Les Publicains ne le font-ils pas aussi?

47. Et si vous ne saluez que vos freres, que faites-vous en cela de plus *que les autres?* Les Païens ne le font-ils pas aussi?

## COMMENTAIRE.

*ceux qui vous maudissent*; ou, dites du bien de ceux qui déchirent vôtre réputation; ce qui paroît tiré de saint Luc (*a*). Il y a quelques Exemplaires où ces mots ne se lisent point; & la plûpart des Manuscrits Grecs, les Peres Latins (*b*, & la Version Syriaque, ne les portent point. On peut traduire *ceux qui vous calomnient* (*c*), ou par, *ceux qui vous outragent*, qui vous font tort dans vos biens, ou dans votre honneur. Dans le style de l'Ecriture, *calomnier* se met souvent pour *persécuter*, vexer, affliger. Le Grec *Epereazein*, signifie proprement traiter quelqu'un injurieusement, & avec mépris, de gaieté de cœur, & uniquement pour le chagriner.

℣. 45. UT SITIS FILII PATRIS VESTRI. *Afin que vous soyez les enfans de votre Pere, qui fait lever son soleil sur les bons & sur les méchans.* Imitez la bonté de Dieu votre Créateur, & de votre Pere, qui répand les effets de ses bontez sur les bons & sur les méchans; sur les fidéles, & sur les infidéles; sur ses amis, & sur ses ennemis. Les Païens mêmes ont reconnu & admiré cette Providence pleine de bonté, qui se répand sur tous les hommes: *Sol & dies non oritur uni & alteri, sed & omnibus in commune*, dit Pline (*d*). Ils en ont tiré cette conséquence, que l'homme de bien devoit imiter les Dieux, qui ne haïssent aucun homme, mais qui ont une amitié particuliére pour ceux qui vivent dans la piété (*e*).

℣. 46. SI ENIM DILIGITIS EOS QUI VOS DILIGUNT. *Car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense en aurez-vous? Les Publicains ne le font-ils pas aussi?* Le nom de *Publicain* est tiré du Latin *Publicanus*, qui signifie en cette Langue ou un Fermier général, ou un Soûfermier, & un Commis qui levoit les impôts, les péages, & autres charges publiques. Ce terme répond au Grec *Telônai*, qui marquent ceux qui exigent les impôts. Les Publicains du premier rang, je veux dire les Fermiers généraux de l'Empire, étoient dans une haute considération dans la République, & Cicéron les qualifie (*f*): *La fleur des Chevaliers Romains, l'ornement de la ville de Rome, la force de la République.* Mais les Commis & les Publicains d'un rang inférieur étoient très-odieux dans les villes & dans les Provinces; on les considéroit comme autant de voleurs (*g*); & les Juifs qui se piquoient de liberté plus qu'aucun peuple du monde, avoient pour eux un souverain mépris, & une haine implacable.

Ils regardoient ceux de leur nation qui entroient dans ces emplois, comme des pestes de la République, comme des Païens (*h*); ils ne les recevoient point dans leurs Synagogues, ni à la participation de leurs prieres, ni dans les Charges de Judicature, ni à rendre témoignage en Justice (*i*). On voit par la parabole du Pharisien & du Publicain (*k*), que les Publicains alloient au Temple; mais il n'est pas clair s'ils entroient dans le parvis d'Israël. *Le Publicain se tenant loin, disoit: Seigneur, ayez pitié de moi, qui ne suis qu'un pécheur.* La plûpart de ceux qui entroient dans ces emplois, étoient des affranchis, des esclaves, des gens de la lie du peuple, qui pour s'enrichir exigeoient avec rigueur ce qui étoit dû aux Princes, & étoient par leur état dans des occasions continuelles de commettre des fraudes, des concussions, des violences. Suétone (*l*) rapporte comme un éloge fort singulier, qu'on ait érigé des statues à Sabin pere de Vespasien, avec cette inscription: *Au bon Publicain.* Il étoit de ces Publicains, ou Fermiers généraux, dont on a parlé. Malgré l'éloge de Cicéron, leur profession n'étoit pas fort honorable, surtout chez les étrangers. On demanda un jour à Théocrite, quelle étoit la plus cruelle de toutes les bêtes (*m*)? Il répondit, l'ours & le lion entre les animaux des montagnes; les Publicains & les Parasites parmi ceux des villes.

℣. 47. ET SI SALUTAVERITIS FRATRES VESTROS TANTUM. *Et si vous ne saluez que vos freres, que faites-vous en cela de plus que les autres?* Presque tous les Exemplaires Grecs (*n*) lisent *vos amis*, au lieu de *vos freres*; & plusieurs portent *les Publicains*, au lieu des Gentils. On comprend ici sous le terme de saluer, tous les devoirs de civilitez & d'honnêtetez que l'on se rend dans le commerce de la vie. La vanité & l'orgueil des Juifs leur faisoient regarder dans les lieux où ils étoient les plus forts, tous ceux qui n'étoient pas de leur Religion, avec tant de hauteur, qu'ils ne daignoient pas les saluer. JESUS-CHRIST veut que ses Disciples saluent tout le monde, & qu'ils vivent bien avec les étrangers, comme avec les amis & les domestiques. En un mot, il veut que nous n'ayons point d'ennemis, & que nous regardions tout le monde comme nos freres (*o*).

Les premiers Chrétiens avoient conservé quelque chose de cette ancienne rigueur des Juifs; ils ne saluoient point les hérétiques, & ne leur rendoient pas le salut. On en usoit à peu près de même envers les excommuniez: Ils vouloient leur inspirer par là une honte salutaire de leur égarement & de leur hérésie, & les engager à rentrer dans l'Eglise. Ils cherchoient aussi à prémunir les foibles contre les artifices & la séduction de ceux qui s'étoient séparez de l'Eglise, en les éloignant de leur compagnie. Saint Irénée raconte (*p*) que saint Jean l'Evangéliste s'étant trouvé dans un bain public avec Cérinthe, aussi-tôt qu'il eut apperçu cet hérétique, il se retira, disant qu'il

---

(a) *Luc.* VI. 28.

(b) Saint Chrysostome ne l'a point lû, ni saint Augustin, ni saint Jérôme, ni Salvien, ni saint Cyprien, ni saint Fulgence, ni la Version Cophte, ni l'Edition Grecque d'Etienne *in quarto*, ni plusieurs autres. Voyez *Mill. var. Lect.* & *Proleg.* 384.

(c) Προσεύχεσθε ὑπὲρ τῶν ἐπηρεαζόντων ὑμᾶς.

(d) *Plin. Panegyr.*

(e) *Hierocles apud Grot. hic.*

(f) *Cicero orat. pro Plancio. Flos equitum Romanorum, ornamentum civitatis, firmamentum Reipublicæ, Publicanorum ordine continetur.*

(g) *Vetus Poëta.* Πάντες τελῶναι, πάντες εἰσὶν ἅρπαγες.

(h) *Matth.* XVIII. 17. *Sit tibi sicut Ethnicus, & Publicanus.*

(i) *Luc.* XVIII. 10. *Publicanus autem à longè stans.*

(k) *Vide Grot. hic. & Wafer. de Numis. Hebr. Ligfoot. Hor. Hebr.*

(l) *Sueton in Vespas. c.* 1. Καλῶς τελωνήσαντι.

(m) *Theocrit. apud Musonium.*

(n) *Ita Stephani omnes Codd. Bodl. mss.* 7. *alii quàm plurimi. Vide Mill. not. Et loco* ἐθνικοί, *plures legunt:* τελῶναι.

(o) *Joan.* ℣. 10. 11.

(p) *Irenæus l.* 3. *c.* 3.

48. *Estote ergo vos perfecti, sicut & Pater vester cœlestis perfectus est.*

48. Soyez donc vous autres parfaits, comme votre Pere céleste est parfait.

## COMMENTAIRE.

craignoit que le bain ne tombât sur lui, puisque Cérinthe ennemi de la vérité y étoit. Et saint Polycarpe ayant un jour rencontré Marcion, celui-ci lui demanda : Me connoissez-vous? Oui, répondit saint Polycarpe, je connois le fils aîné du démon. Et saint Paul (*a*) ordonne expressément aux Fidéles d'éviter les hérétiques, après la prémiére & seconde monition. Mais tout cela n'est point contraire à ce que dit ici JESUS-CHRIST; car ce n'est pas en haine des personnes qu'on s'éloigne d'eux; mais en haine de leur erreur, & pour éviter le danger de se corrompre par leur conversation.

℣. 48. ESTOTE ERGO VOS PERFECTI, SICUT ET PATER VESTER COELESTIS. *Soyez donc parfaits, comme votre Pere céleste est parfait.* Saint Luc (*b*) dans le passage parralléle à celui-ci, porte : *Soyez donc miséricordieux, comme votre Pere céleste est miséricordieux*; ce qui semble restraindre la perfection de la ressemblance que le Sauveur demande de nous, à imiter la bonté & la clémence du Pere céleste, qui, comme il l'a dit plus haut, fait luire son soleil sur les bons & sur les méchans; ensorte que ce seroit ici la conclusion de tout ce qu'il a dit dans les versets précédens, touchant la charité envers le prochain. Imitez en tout cela votre Pere céleste, & portez votre charité à un si haut point de perfection, s'il est possible, que la porte de votre Pere céleste.

Mais on peut s'en tenir précisément au Texte de saint Matthieu. JESUS-CHRIST nous y propose la perfection du Pere, non comme un terme auquel nous puissions parvenir; mais comme un objet auquel nous devons tendre, comme un modéle que nous devons nous proposer. Aspirez toûjours à un nouveau degré de perfection, & ne soyez jamais contens de celui auquel vous pouvez être arrivez. Avancez toûjours en avant, & ne regardez jamais en arriére (*c*). Dieu qui vous a créez à son image, désire que vous le retraciez en vous-mêmes, autant que votre foiblesse, soûtenue de sa grace, en est capable. Les anciens Philosophes (*d*) ont compris que la souveraine perfection de l'homme consistoit dans sa ressemblance avec Dieu; & que le moyen de parvenir à cette parfaite ressemblance, étoit de cultiver la justice, la piété, la sagesse. Les Stoïciens outroient ces maximes, ausquelles on peut donner un fort bon sens. Ils les outroient, en prétendant que la vertu de Dieu, & celle de l'homme, étoient les mêmes (*e*). Saint Clément d'Aléxandrie (*f*) accuse d'athéïsme cette opinion des Stoïciens, & Théodoret assure qu'elle est insoûtenable (*g*).

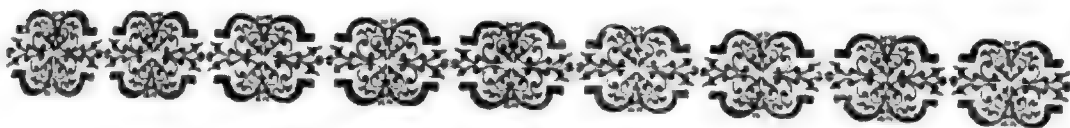

# CHAPITRE VI.

*Continuation du discours de* JESUS-CHRIST *sur la Montagne. Instructions sur l'Aumône, sur la Priére, sur le Jeûne. Amasser des trésors dans le Ciel. Droiture de l'intention. Confiance en la bonté de la Providence.*

℣. 1. *Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus, ut videamini ab eis: alioquin mercedem non habebitis apud Patrem vestrum, qui in Cælis est.*

℣. 1. Prenez garde de ne faire pas vos bonnes œuvres devant les hommes, pour en être regardez : autrement vous n'en recevrez point la récompense de votre Pere, qui est dans les Cieux.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ATTENDITE NE JUSTITIAM VESTRAM FACIATIS CORAM HOMINIBUS. *Prenez garde de ne pas faire vos bonnes œuvres devant les hommes, pour en être regardez.* Après avoir proposé dans le Chapitre précedent les devoirs de charité envers le prochain, il parle ici de l'intention qui doit accompagner nos actions. JESUS-CHRIST suit ici la même méthode qu'au Chapitre V. il nous montre les défauts de la conduite des Pharisiens, & nous fait voir en même tems comment nous devons les éviter. Il ne défend pas de faire le bien devant les hommes, lorsque l'occasion le demande; mais de le faire pour s'attirer leur regard, leur approbation, leur estime. L'action peut & doit même quelquefois être publique; mais l'intention doit toûjours être cachée (*h*): *Sic autem fit opus in publico, ut intentio maneat in occulto.*

La plûpart, & presque tous les Exemplaires Grecs lisent en cet endroit (*i*) : *Prenez garde de ne pas faire votre aumône devant les hommes, pour en être regardez.* Et les Peres Grecs (*k*) suivent communément cette leçon; mais elle n'a rien de contraire à celle de la Vulgate, qui est suivie par quelques manuscrits Grecs, par le Syriaque, par Origènes (*l*), & par les anciens Peres Latins. L'Hébreu *Tzedakah*, qui signifie *la Justice*, se prend aussi assez souvent, pour la miséricorde, & pour l'aumône. Le Sauveur a dit ci-devant (*m*) : *Si votre justice n'est plus*

(a) *Tit.* III. 10.
(b) *Luc.* VI. 36. *Vide Maldon. Brug. Grot. hic, & Autor. Oper. imperfecti in Matth. Homil.* XII.
(c) *Luc.* IX. 62. *Philipp.* III. 13.
(d) *Plato in Theæteto.* [illegible]
(e) *Cicero l.* 1. *de Legib. Jam verò virtus eadem in homine, ac Deo est; neque ullo alio ingenio præterea. Est autem virtus nihil aliud, quàm in se perfecta, & ad summum perfecta natura. Est igitur hominis cum Deo similitudo.*
(f) *Clem. Alex. l.* 7. *Strom.*
(g) *Theodoret. Serm.* XI. *de Fine & Judicio.*
(h) *Gregor. Magn. Homil.* XI. *c.* 13. *in Matth.*
(i) [illegible]
(k) *Chrysost. Theophyl. Euthym. alii plerique.*
(l) *Origen. Homil.* 2. *in Exod.*
(m) *Matth.* V.

2. *Cùm ergo facitis eleemosynam, noli tubâ canere ante te, sicut hypocritæ faciunt in Synagogis, & in vicis, ut honorificentur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam.*

3. *Te autem faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua, quid faciat dextera tua:*

4. *Ut sit eleemosyna tua in abscondito, & Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi.*

2. Lors donc que vous donnerez l'aumône, ne faites point sonner de la trompette devant vous, comme font les hypocrites dans les Synagogues & dans les rues, pour être honorez des hommes. Je vous dis en vérité, qu'ils ont reçu leur récompense.

3. Mais lorsque vous ferez l'aumône, que votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite:

4. Afin que votre aumône soit dans le secret: & votre Pere, qui voit *ce qui se passe* dans le secret, vous en rendra la récompense.

## COMMENTAIRE.

*abondante que celle des Scribes & des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le Royaume des Cieux.* Il ajoûte ici, que ce n'est point assez de faire plus de bien que ceux qui passoient pour les plus parfaits des Juifs; mais qu'il le faut faire uniquement dans la vûe de plaire à Dieu, & de satisfaire à ce qu'on doit au prochain, & nullement pour se montrer, & pour attirer l'estime & l'approbation des hommes (*a*). La vanité est le poison des meilleures actions; elle attaque également les Saints & les méchans. C'est la derniere ressource du démon contre ceux qu'il n'a pû surmonter, en leur inspirant le mal; il les attaque par la vaine gloire. Voyez Chap. V. ℣. 16.

℣. 2. NOLI TUBA CANERE. *Lorsque vous donnerez l'aumône, ne faites point sonner de la trompette devant vous.* Quelques Interprétes (*b*) ont avancé que les Pharisiens avoient coutume de faire sonner de la trompette pour assembler les pauvres, lorsqu'ils vouloient faire l'aumône. D'autres (*d*) s'imaginent qu'il y avoit un tronc dans le Temple, où l'on jettoit les aumônes, & que l'orifice de ce tronc étant en forme de l'ouverture d'une trompette, ceux qui y jettoient quelque aumône considérable, le faisoient avec roideur, pour faire sonner le cuivre, & pour se faire remarquer. Mais ceux qui ont le plus étudié les coutumes des anciens Hébreux (*d*), soûtiennent qu'on ne remarque dans leurs écrits aucune trace de ces prétendus usages; & les Peres (*e*) enseignent qu'il faut prendre ceci, comme une maniére de proverbe, qui marque que l'on ne doit point faire ses aumônes avec apparat, ni dans des assemblées pour se faire remarquer. On sent assez la force de cette expression. Les Hébreux avoient coûtume d'annoncer leurs fêtes, & de convoquer leurs assemblées au son de la trompette (*f*).

IN SYNAGOGIS, ET IN VICIS. *Dans les Synagogues, & dans les rues.* Dans les lieux de priéres, où le peuple s'assemble. Il est bon de faire l'aumône en tout lieu; mais il n'est jamais permis de la faire avec ostentation, ni de rechercher la foule pour la faire en présence de plusieurs témoins. On pourroit entendre *in Synagogis*, des assemblées du peuple (*g*), suivant la signification du terme Grec: mais il n'est point nécessaire de s'éloigner de la traduction ordinaire.

SICUT HYPOCRITÆ. *Comme font les hypocrites.* Le terme Grec *hypocritès*, signifie proprement un acteur de théatre, qui représente un personnage étranger. On a donné ce nom à ceux qui se déguisent en prenant les dehors d'un homme de bien, quoiqu'ils ne soient rien moins que cela au-dedans. JESUS-CHRIST dit que ces sortes de gens qui cherchent à tromper les simples par leurs fausses apparences de vertu, *ont déja reçu leur récompense*, c'est-à-dire, qu'ils ne doivent rien attendre dans le Ciel pour toutes leurs actions, soit qu'ils aient réussi à s'attirer les applaudissemens des hommes; soit que le monde, éclairé sur leur hypocrisie, se soit raillé de leurs vaines prétentions. Quelques-uns traduisent le Grec (*h*) par: *Ils empêchent leur récompense.* Mais je ne vois pas de nécessité de quitter la traduction ordinaire; on doit chercher la valeur des termes du nouveau Testament, dans les Livres du nouveau Testament, & non dans les Auteurs Grecs des meilleurs tems. Or *apecho*, signifie *recevoir*, dans saint Luc, VI. 24. *Philipp.* IV. 18. *Philem.* ℣. 15.

℣. 3. NESCIAT SINISTRA TUA, QUID FACIAT DEXTERA TUA. *Lorsque vous faites l'aumône, que votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite.* Faites-la si secrettement, que vous-même n'en sachiez rien, s'il étoit possible (*i*). Cette maniére de parler du Sauveur, exprime admirablement la circonspection & le secret dans lequel on doit faire ses bonnes œuvres aux yeux de Dieu seul. C'est à peu près dans le même sens qu'un certain disoit, que s'il savoit que sa tunique eût connoissance de son secret, il la jetteroit au feu. Quelques Peres ont cherché des explications figurées à ce passage. Les uns (*k*) par la main droite, entendent les Fidéles, & par la gauche, les Infidéles. Il ne faut pas que les Gentils connoissent les bonnes actions que nous faisons en présence des Fidéles. D'autres (*l*), par la droite, entendent le mari; & par la gauche, la femme, qui d'ordinaire est moins libérale. Il ne faut pas qu'elle sache toûjours tout le bien que son mari fait aux pauvres. Mais ces explications sont plus spirituelles que solides.

℣. 4. PATER TUUS, QUI VIDET IN ABSCONDITO, REDDET TIBI. *Votre Pere qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra la recompense.* Le Grec (*m*) ajoûte, *publiquement.* Il vous rendra à la vûe de tout le monde, ce que vous aurez fait dans le secret. Cette addition se trouve encore ci-après au ℣. 6. & au 18. Mais il y a un grand nombre de Manuscrits (*n*) où elle ne se lit point. Chromatius, Juvencus, Saint Jérôme, Origènes, saint Augustin ne l'ont point lue. Et saint Augustin (*o*) remarque expressément qu'il ne l'a pas trouvée dans les Exemplaires Grecs; mais seulement dans plusieurs Latins. Aujourd'hui c'est tout le contraire.

---

(a) *Chrysost. hic Homil.* 19. Οὐκ ἄρα [illegible], ἐλεημοσύνη, ἀλλὰ τὸ [illegible]
(b) *Quid. apud Euthym. Lyr. Strab. Brug. Tirin. Cornel. Sa.*
(c) *Vide Cleric. hic.*
(d) *Ligfoot. Hor. Heb.*
(e) *Chrysost. & Autor Oper. imperfecti.*
(f) *Num.* X. 2. 3. & XIX. 1. & 3. *Reg.* I. 41. & 4. *Reg.* IX. 13. XI. 14. *Psalm.* LXXX. 4.
(g) *Erasm. Grot. Ham.*
(h) Ἀπέχουσι τ μισθὸν αὐτῶν. *Vide Knatchbull. hic.*
(i) *Vide Chrysost. Theophylact. Ambros. lib.* 1. *Offic. c.* 30. *Grot. Mald. alios.*
(k) *Aug. l.* 2. *de Serm. Domini in monte. Autor Oper. imperfecti.*
(l) *Quidam apud August. l.* 2. *de Serm.*
(m) [illegible] ἐν τῷ φανερῷ. *Ita legit August. in Latinis quibusdam, & Syr. & Græci ferè omnes.*
(n) *In Cantabrig. & Colb. duob. & aliis. Vide Mill. Not.*
(o) *August. l.* 2. *de Serm. Domini in monte, cap.* 2.

℣. 5.

5. *Et cùm oratis, non eritis sicut hypocritæ, qui amant in Synagogis, & in angulis platearum stantes orare, ut videantur ab hominibus: Amen dico vobis, receperunt mercedem suam.*

6. *Tu autem cùm oraveris, intra in cubiculum tuum, & clauso ostio, ora Patrem tuum in abscondito: & Pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi.*

7. *Orantes autem, nolite multum loqui, sicut Ethnici, putant enim quòd in multiloquio suo exaudiantur.*

5. De même lorsque vous priez, ne ressemblez pas aux hypocrites, qui affectent de prier, en se tenant debout dans les Synagogues, & aux coins des rues, pour être vûs des hommes. Je vous dis en vérité, qu'ils ont reçu leur récompense.

6. Mais vous, lorsque vous voudrez prier, entrez dans votre chambre, & la porte en étant fermée, priez votre Pere dans le secret: & votre Pere qui voit *ce qui se passe* dans le secret, vous en rendra la récompense.

7. N'affectez pas de parler beaucoup dans vos prieres, comme les Païens, qui s'imaginent que c'est par la multitude des paroles qu'ils méritent d'être exaucez.

## COMMENTAIRE.

℣. 5. ET CUM ORATIS, NON ERITIS SICUT HYPOCRITÆ, &c. *Et lorsque vous priez, ne ressemblez point aux hypocrites, qui affectent de prier en se tenant debout dans les Synagogues, & aux coins des rues.* Les Synagogues sont des lieux de priéres; & JESUS-CHRIST ne défend point sans doute d'y prier Dieu: mais il ne veut point qu'on s'y fasse distinguer par des maniéres affectées (*a*). Quelques-uns croient, avec assez de raison, que *Synagoga* en cet endroit, se prend pour une place publique, un lieu d'assemblée (*b*); & que les Pharisiens affectoient dans certaines heures du jour de prier par tout où ils se trouvoient, même au milieu du monde; montrant ainsi une piété bizarre & hors de saison. JESUS-CHRIST déclare qu'ils ont déja reçu leur récompense, & qu'ils ne doivent rien attendre de son Pere céleste, que la juste peine de leur hypocrisie & de leur vanité.

Il est à remarquer ici que les Juifs prioient ordinairement debout. *Amant stantes orare.* Abraham est debout devant les Anges qu'il supplie d'épargner Sodome (*c*). Job dit à Dieu (*d*): *Je crie vers vous, & vous ne m'écoutez point: Je suis debout, & vous ne me regardez point.* Et Jérémie (*e*): *Quand Moïse & Samuël seroient debout en ma présence, je ne puis aimer ce peuple,* dit le Seigneur. Et ailleurs (*f*): *Souvenez-vous que je me suis tenu debout devant vous, pour vous prier en leur faveur, &c.* Et dans Néhémie (*g*) les Lévites disent au peuple qui étoit prosterné: *Levez-vous, & bénissez le Seigneur.* Il faut pourtant avouer que cet usage n'étoit point général, & qu'on trouve des exemples de priéres faites à genoux, assis, & prosternez. Le Seigneur dit à Elie (*h*), qu'il s'est réservé dans Israël sept mille hommes, qui n'ont point fléchi le genou devant Baal. Et dans Jérémie (*i*), le Seigneur jure que ci-après tout genou fléchira devant lui, & que toute langue jurera en son nom. Il est remarqué que Daniel fléchissoit les genoux trois fois par jour, & adoroit le Seigneur (*k*). Et Michée (*l*): *Que rendrai-je au Seigneur, qui soit digne de lui? Je fléchirai le genou devant le Dieu très-haut.* Dans les Actes (*m*) les Apôtres & les Fidéles prient à genoux. Et le Publicain dans l'Evangile (*n*). David (*o*) va s'asseoir devant le Seigneur, pour lui rendre graces des promesses qu'il a daigné lui faire. Les premiers Chrétiens prioient ordinairement debout dans les lieux d'assemblées. Ailleurs chacun suivoit sa dévotion dans la posture qu'il tenoit en priant. On a beaucoup d'exemples de personnes qui prioient prosternez le visage contre terre. Toutes ces sortes de postûres sont encore en usage dans l'Eglise.

℣. 6. TU AUTEM CUM ORAVERIS, INTRA IN CUBICULUM TUUM. *Pour vous, lorsque vous voudrez prier, entrez dans votre chambre.* JESUS-CHRIST ne défend point les priéres publiques & solemnelles que l'on fait dans les assemblées des Fidéles. Il nous dit lui-même, que où il y a deux ou trois personnes rassemblées en son nom, il est là au milieu d'eux (*p*). Mais il veut que dans les priéres particuliéres, & de simple dévotion, chacun se retire dans le secret, pour deux raisons: La premiere, afin de prier avec plus de recueillement. La seconde, afin d'éviter l'ostentation. Les peres (*q*) ont aussi expliqué cette chambre où il faut entrer, & cette porte qu'il faut fermer, dans un sens moral & figuré. La chambre est notre cœur, notre intérieur. La porte sont nos sens. Prions donc dans le repos de l'ame, dans l'attention, dans la pureté de cœur, dans le silence. Excluons les pensées terrestres, le tumulte des passions; fermons nos sens aux objets séduisans & capables de nous distraire. Voilà l'esprit de ce commandement.

℣. 7. ORANTES AUTEM, NOLITE MULTUM LOQUI. *N'affectez point de parler beaucoup dans vos priéres, comme les Païens.* Les longues priéres ne sont pas absolument interdites aux Chrétiens. JESUS-CHRIST notre Sauveur & notre modéle a passé quelquefois les nuits à prier (*r*). Et il est expressément remarqué que dans son agonie, il demeura long-tems en priéres (*s*). *Prolixius orabat.* Ce ne sont donc que les redites inutiles qui sont condamnées en cet endroit. C'est le sens du terme Grec (*t*) *Battologein.* Telle étoit la fausse opinion des Païens, qui récitoient de longues priéres, croyant par-là se rendre leurs Dieux plus aisément propices: *Putant enim quòd in multiloquio suo exaudiantur.* Nous voyons dans les Livres des Rois (*u*) que les faux Prophétes de Baal furent depuis le matin jusqu'à midi à crier: *Baal exauce-nous*, en sautant par-dessus l'Autel qu'ils avoient érigé, & se coupant avec leurs couteaux, suivant leurs coûtumes superstitieuses: mais Baal étoit sourd à leur voix. Et

(a) *August. l. 2. de Serm. Domini in monte. Neque hic videri ab hominibus nefas est, sed ideò hoc agere, ut videaris.*
(b) *Hamm. Bez. Vide ad* ℣. 2.
(c) *Genes.* XVIII. 22.
(d) *Job.* XXX. 20.
(e) *Jerem.* XV. 1.
(f) *Jerem.* XVIII. 20.
(g) 2. *Esdr.* IX. 2. 5. *Vide Dan.* IX. 20.
(h) 3. *Reg.* XIX. 18.
(i) *Jerem.* XLV. 23.
(k) *Dan.* VI. 10.
(l) *Mich.* VI. 6.
(m) *Act.* IX. 40. & XX. 36. XXI. 5.
(n) *Luc.* XVIII. 13.
(o) 2. *Reg.* VII. 18.
(p) *Matth.* XVIII. 20. *Vide Autor. Oper. imperfecti. hic. Alterum dico, alterius cordis: Qui autem ejusdem sunt cordis, etsi multi fuerint oratores, unum sunt.*
(q) *Aug. Hieronym. Hilar. Autor. Oper. imperfecti, in hunc locum. Ambros. lib. 1. de Cain & Abel, c. 9. Chrysost. hic.*
(r) *Matth.* XIV. 23.
(s) *Matth.* XXVI. 39. 42. 44. *Luc.* XXII. 43.
(t) [illegible]
(u) 3. *Reg.* XVIII. 26.

8. *Nolite ergo assimilari eis, scit enim Pater vester, quid opus sit vobis, antequam petatis eum.*

9. *Sic ergo vos orabitis: Pater noster, qui es in Cœlis, sanctificetur nomen tuum.*

8. Ne vous rendez donc pas semblables à eux; parce que votre Pere sait de quoi vous avez besoin, avant que vous le lui demandiez.

9. Vous prierez donc de cette maniére: Notre Pere, qui êtes dans les Cieux, que votre nom soit sanctifié.

## COMMENTAIRE.

Elie leur disoit, en raillant: Criez plus haut, peut-être qu'il est occupé, ou qu'il est en campagne, ou qu'il dort; criez, afin qu'il s'éveille. L'on a encore de certaines hymnes des anciens Païens, qui ne sont que des redites, & des amas d'epithètes, & de synonymes de leurs Dieux (*a*). Les Profanes raillent eux-mêmes cette coûtume de leur religion (*b*). *Obe, jam desine Deos, uxor, gratulando obtundere, tuam esse inventam gnatam: Nisi illos tuo ex ingenio judicas, ut nil credas intelligere, nisi idem dictum est centies.*

On prétend (*c*) que les Juifs étoient aussi dans cet usage, ou plûtôt dans cet abus, de faire de longues priéres accompagnées de redites. On en voit des exemples dans leurs Livres de priéres; & c'est une maxime de quelques Rabbins (*d*): *Que quiconque prie beaucoup, est exaucé.* Voici la formule d'une de leurs priéres (*e*): *Nous vous supplions, Seigneur notre Dieu, & Dieu de nos peres, qu'il vous plaise nous pardonner toutes nos iniquitez; & que vous nous remettiez toutes nos prévarications, & que vous nous expiiez de tous nos péchez que nous avons commis devant vous, par pensée; & des péchez que nous avons commis devant vous, par volonté; & des péchez que nous avons commis en votre présence, par ignorance; & des péchez que nous avons commis devant vous, en découvrant la turpitude.* Et ainsi des autres péchez, dont on trouve un ennuyeux dénombrement, & d'espace en espace, ces mots: *Pardonnez-nous; remettez-nous; expiez-nous, &c.* Il n'y a personne qui ne voie l'inconvénient de ces famots des répétitions. Les plus sensez d'entre les Juifs eux-mêmes l'ont désapprouvée (*f*). Il faut penser quand nous prions, que nous ne faisons pas le métier d'Orateurs, mais de supplians: *Non narratores, sed rogatores*, dit saint Jérôme sur cet endroit; & qu'il ne convient point ni à la grandeur, & à la majesté de Dieu, ni à notre bassesse, ni à notre misére, d'être trop longs dans nos priéres; à moins que l'Esprit de Dieu ne nous inspire d'en user autrement; car c'est l'esprit qui prie, qui gémit, & qui demande au-dedans de nous-mêmes (*g*).

℣. 8. SCIT ENIM PATER VESTER, QUID OPUS SIT VOBIS. *Car votre Pere sait de quoi vous avez besoin.* Ce seroit une erreur grossiére de croire que Dieu ne sait pas nos besoins, & qu'il a besoin de nos discours pour l'apprendre. Il n'y a que des Païens capables d'une telle stupidité. Mais il veut que nous lui exposions notre pauvreté, afin que pénétrez de nos besoins & de notre dépendance, nous recourions à lui avec plus de confiance, d'humilité & de soumission; & que nous recevions ses graces avec plus de gratitude & de reconnoissance (*h*). Nous cherchons à le fléchir en notre faveur, & non à l'instruire de ce que nous désirons (*i*). Un Ancien conseilloit de dire toûjours a Dieu dans la priére: *Seigneur, ayez pitié de moi, comme vous savez, & comme vous voulez.* Un Auteur Païen disoit à peu près de même (*k*): Laissons aux Dieux le soin de nos besoins; ils savent mieux que nous-mêmes ce qui nous convient, l'homme leur est plus cher qu'il ne l'est à soi-même. Ils nous donneront toûjours ce qui est de meilleur, au lieu de ce qui pourroit nous être plus agréable. Socrate (*l*) ne vouloit pas que l'on demandât aux Dieux rien de particulier; mais seulement des biens en général. Ils savent mieux ce qu'il nous faut que nous-mêmes. Demander à Dieu quelque chose en particulier, c'est, disoit-il, demander le combat, ou un jeu de hazard, sans savoir le bon ou le mauvais succès qu'ils auront.

℣. 9. SIC ERGO VOS ORABITIS: PATER NOSTER, &c. *Voici donc de quelle maniére vous prierez: Notre Pere, qui êtes dans les Cieux.* Les Apôtres ayant demandé au Sauveur, qu'il leur donnât une formule de priére (*m*), de même que Jean-Batiste en avoit donné une à ses Disciples; JESUS leur donna le *Pater noster*, qui est la plus belle & la plus parfaite Oraison qui ait jamais été prononcée. Elle renferme en très-peu de paroles tout ce que nous devons demander à Dieu, & les demandes y sont exprimées de la maniére que doivent être conçues toutes les priéres, je veux dire, d'une maniére humble, soumise, pleine de confiance & de résignation à la volonte de Dieu (*n*). Tertullien (*o*) n'a pas fait difficulté d'appeller le *Paster noster*, l'abrégé de tout l'Evangile. Et en effet, on verra dans l'examen que nous en allons faire, qu'il enseigne, non-seulement les demandes qu'un Chrétien doit faire, mais aussi les actions que nous devons pratiquer pour vivre en parfaits Chrétiens.

On prétend (*p*) que c'étoit un usage parmi les Juifs, que les principaux Docteurs donnoient à leurs Disciples des formules d'oraisons; & on remarque dans les Livres Hébreux plusieurs traits qui ont du rapport à ce que nous lisons dans l'Oraison Dominicale; soit qu'ils les aient empruntez de l'Evangile, soit qu'ils les aient formez sur les sentimens communs de leur Religion, répandus dans les Livres sacrez. Ce qui est certain, c'est que cette Oraison est toute divine, & que personne ne pouvoit nous montrer à prier comme il faut, que le Fils de Dieu même. Le Pere reconnoît volontiers dans nos priéres, les paroles de son Fils (*q*): *Agnoscat Pater Filii sui verba cùm precem facimus*; & il nous exauce plus aisément, lorsque nous ne lui demandons que ce que son Fils nous a appris à lui demander (*r*). *Ut dum oratione quam Filius docuit apud Patrem loquimur, facilius audiamur.*

PATER NOSTER, QUI ES IN COELIS. *Notre Pere, qui êtes dans les Cieux.* C'est une prérogative de la Loi nouvelle, de pouvoir appeller Dieu notre Pere. JESUS-CHRIST nous a procuré la grace & l'honneur

(a) *Vide Selden. de Diis Syriis. proleg. c. 3.*
(b) *Vide Grot. hic.*
(c) *Ligfoot. Le Clerc hic.*
(d) *Jerosolym. Taanith. 63.*
(e) *Vide apud Selden. de Synedr. l. 1. c. 12.*
(f) *Eccli. VII. 15. Vide Grot. hic.*
(g) *Rom. VIII. 26.*
(h) *August. Serm. olim 48. de Diverf. nunc 56. Ideò voluit ut ores, ut desideranti det, ne vilescat quod dederit, quia & ipsum desiderium ipse insinuavit.*
(i) *Autor Operis imperfecti. Non ideò oramus, ut exponamus Deo quod volumus, sed ut placeat ei praestare quod desideramus.*
(k) *Juvenal. Satyr. x. 347.*
*Permittes ipsis expendere numinibus, quid*
*Conveniat nobis, rebusque sit utile nostris.*
*Nam pro jucundis aptissima quaque dabunt Di.*
*Carior est illis homo, quàm sibi.*
(l) *Xenophon, de Dictis & Fact. Socrat.*
(m) *Luc. XI. 1.*
(n) *Vide August. Ep. 130. cap. 12. lib. 2. de Serm. c. 3. & Serm. 56. nov. Edit. & Cyprian. de Orat. Dominic.*
(o) *Tertull. l. de Orat. Dominica. Breviarium totius Evangelii.*
(p) Voyez *Luc. XI. 1. Gemarr. Babil. Berachot. Ligfoot. Hor. Hebr. Grot. hic. Greg. not. 38.*
(q) *Tertull. de Orat. Dominica.*
(r) *Cyprian. de Orat. Dominica.*

Digitized

| | |
|---|---|
| 10. *Adveniat Regnum tuum. Fiat voluntas tua sicut in Cælo & in terra.* | 10. Que votre Regne arrive. Que votre volonté soit faite sur la terre, comme au Ciel. |
| 11. *Panem nostrum supersubstantialem da nobis hodie.* | 11. Donnez-nous aujourd'hui le pain qui est nécessaire à notre subsistance. |

## COMMENTAIRE.

d'être les enfans & les héritiers du Pere Céleste (*a*). Quand nous appellons Dieu notre Pere, nous apprenons notre origine, & nous nous souvenons de notre dignité. Il n'est pas permis à des enfans de Dieu de conserver des sentimens terrestres, & de s'attacher à la créature. Ils ont droit de s'adresser à Dieu avec confiance, comme à leur Pere. Ils doivent considérer tous les hommes, comme leurs freres, puisqu'ils ont tous un Pere commun. Comment pourroient-ils haïr les enfans du Pére Céleste, qui les menace de sa colére, s'ils ne les aiment? Ils apprennent par ces mots: *Notre Pere*, à prier en commun (*b*), à demeurer unis à l'Eglise. Et par ceux-ci: *Qui êtes dans les Cieux*, à porter leurs vûes, leurs inclinations, leurs désirs dans le Ciel & dans l'éternité. Sous le nom de *Pere*, plusieurs Anciens (*c*) ont entendu ici toute la sainte Trinité. D'autres (*d*), *le Pere Eternel: Cui dicimus Pater noster? Patri Christi.*

SANCTIFICETUR NOMEN TUUM. *Que votre nom soit sanctifié.* Le nom de Dieu, est Dieu même. Dieu est toûjours saint, toûjours glorieux, toûjours glorifié, sans que nous nous en mêlions. Il tire sa gloire du mal, comme du bien. Il n'a que faire de nous, de nos biens, ni de nos louanges. Ainsi nous ne lui demandons pas qu'il sanctifie son nom, ni que nous le sanctifiïons; mais qu'il soit sanctifié, connu, aimé, adoré, glorifié dans tout le monde, & par toutes les créatures intelligentes (*e*). Nous sanctifions le Seigneur par notre bonne vie, par nos actions pures & saintes; & nous lui demandons notre propre sanctification & notre propre gloire, en lui demandant la sanctification de son nom, comme dit saint Augustin (*f*). *Hoc rogas, ut quod semper sanctum est in se, sanctificetur in te, id est, sanctum habeatur, non contemnatur, &c.* Les Paiens ne sanctifioient pas le nom de Dieu; ils le profanoient au contraire, en le donnant aux Idoles. Les Juifs en avoient une idée trop basse. Ils ne le servoient point avec la pureté & la perfection qu'il demande. Ils bornoient sa bonté à la seule nation Juive, & donnoient à tous les autres peuples l'exclusion de l'alliance. JESUS-CHRIST veut que ses Disciples cherchent à répandre la connoissance de son nom dans tous les endroits du monde, & parmi toutes les nations (*g*).

ỳ. 10. ADVENIAT REGNUM TUUM. *Que votre Regne arrive.* On donne plusieurs sens à ce passage. 1°. Que vous puissiez regner, mon Dieu, dans nos cœurs par la foi & par la charité (*h*). 2°. Que toutes les créatures raisonnables reconnoissent votre domaine, & demeurent humblement soûmises aux ordres de votre Providence (*i*). 3°. Que le Royaume du Ciel arrive bien-tôt; que bien-tôt nous puissions être reçus dans vos tabernacles éternels, & jouir de cette vie qui n'est sujette à aucun danger, à aucunes disgraces (*k*). *Nihil est aliud quam optare, ut dignos nos faciat regno suo*, dit saint Augustin. 4°. Enfin, que le regne de JESUS-CHRIST s'établisse par la foi, & par la conversion de tous les peuples du monde (*l*), & qu'il se conserve & s'augmente sans fin.

FIAT VOLUNTAS TUA SICUT IN COELO ET IN TERRA. *Que votre volonté soit faite sur la terre comme au Ciel.* La volonté absolue de Dieu s'exécute toujours; nulle puissance ne peut résister à ses ordres. Les plus grands pécheurs, & les plus endurcis, lors même qu'ils s'efforcent de résister aux ordres de Dieu, les exécutent. *Omnipotentis Dei consilio dum resistere nituntur, obsequuntur*, dit saint Gregoire le Grand (*m*). Mais nous demandons ici que nos volontez, & celles de tous les hommes, soient tellement soumises à la sienne, que nous n'y formions point la moindre opposition (*n*). *Non ut Deus faciat quod vult, sed ut nos facere possimus quod Deus vult*, dit saint Cyprien. Nous le prions d'accorder aux pécheurs la grace de la conversion, afin que faisant la volonté de Dieu, cette même volonté se fasse en eux (*o*). *Quando facimus voluntatem Dei, tunc fit voluntas ejus in nobis.* Nous souhaitons que sa volonté, ses desseins sur nous s'exécutent sur la terre, comme ils ont été résolus dans le Ciel: *Sicut fuerit voluntas in Cælo, sic fiat* (*p*); afin que nous demeurions toûjours dans une parfaite soumission aux ordres de sa Providence. Enfin, saint Augustin (*q*), & l'Auteur de l'Ouvrage imparfait (*r*), & plusieurs autres l'entendent ainsi: Que votre volonté s'execute dans nous, comme elle est faite dans le Ciel par les saints Anges: *Fiat in nobis, sicut & in Angelis qui sunt in Cælo, voluntas tua.*

ỳ. 11. PANEM NOSTRUM SUPERSUBSTANTIALEM DA NOBIS HODIE. *Donnez-nous aujourd'hui le pain nécessaire à notre subsistance.* Sous le nom de *pain*, l'Ecriture entend toute sorte de nourriture. Ici on peut même l'étendre à toutes les autres choses nécessaires à la vie. Le pain est nécessaire, dit saint Augustin (*s*); il y a de l'imprudence de demander des richesses, qui ne servent qu'à entretenir la vanité; mais il n'y en a point de demander du pain, qui est une chose dont on ne peut se passer. Vous êtes comme un mendiant à la porte de Dieu; n'en rougissez point. Quelque riche que vous soyez, vous ne laissez pas d'être mendiant comme les autres. Et que demandez-vous? Vous demandez le pain de chaque jour, comme le dernier des pauvres. Car d'où vous vient ce que vous avez, sinon de la libéralité de célui qui donne tout, & qui peut dans un moment vous rendre pauvre? Qu'auriez-vous, si Dieu retiroit sa main bien-faisante?

Quelques-uns (*t*) sont d'avis que nous ne devons demander autre chose par ces paroles: *Donnez-nous notre pain nécessaire, &c.* sinon la nourriture de l'ame, la grace, la lumiére, la charité. Rien n'est plus digne de JESUS-CHRIST, & de la perfection Chrétienne, que cette demande, prise en ce sens. D'autres (*u*) l'entendent de la

(a) *Rom.* VIII. 15. 16. *Galat.* IV. 28. 29.
(b) *Autor Oper. imperfecti.*
(c) *Chrysost. hic. Cyprian. l. de Orat. Dominica. Rupert. in hunc loc.*
(d) *Aug. Tract.* XXX. *in Joan. & alibi.*
(e) *Chrysost. hic.*
(f) *Aug. Serm. olim* 48. *de Divers. nunc* 56. & 57.
(g) *Tertull. de Orat. Dominicâ, c.* 3. *Id petimus ut sanctificetur in nobis, qui in illo sumus, simul & in cæteris, quos adhuc gratia Dei expectat.*
(h) *Ambros. l.* 5. *de Sacram. c.* 4. *Auth. Oper. imperfecti. Hieronym. hic, & l.* 3. *contra Pelag. Euthym. Greg. Nyss. l. de Orat. Dominica.*
(i) *Theophyl. Rupert. Mald. Est. Grot. Menochius.*
(k) *Tertull. & Cyprian. l. de Orat. Dominic. Chrysost. in Matt. Homil.* 20. *Aug. Ep. olim* 121. *nunc.* 130. *ad Probam. c.* 11.
(l) *Aug. l.* 1. *de Serm. Domini in monte.*
(m) *Greg. Mag. l.* 6. *Moral. in Job, c.* 12.
(n) *Aug. Serm.* 56. *nova edit.*
(o) *Aug. Serm.* 68. *n.* 4.
(p) 1. *Macc.* 2. 60.
(q) *Aug. lib.* 1. *de Serm. Domini in monte. & Serm. olim* 48. *de Tempore, nunc.* 66. *Item Serm.* 67. *n.* 6. *Ita Chrysostom. Homil.* 6. *in* 1. *Tim.* II. *& alibi.*
(r) *Autor Oper. imperfect. Homil.* 14. *Ita Hieronym. hic. Chrysostom. Homil.* 20. *Theophyl. Euthym.*
(s) *Serm. olim* 48. *de Divers. nunc* 56. *n.* 9. 10. *Ita ferè Tertull. Cyprian. Chrysost. Nyssen. Beda, & alii innumeri.*
(t) *Hieron. hic. Cyril. Pet. Chrysolog. Rab. Isaac apud Cassian. alii.*
(u) *Aug. Homil. olim* 42. *inter* 50. *nunc* 58. *n.* 5. *Tertull. & Cyprian. l. de Orat. Ambros. l.* 5. *de Sacram. c.* 4. *& alii.*

| | |
|---|---|
| 12. *Et dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus debitoribus nostris.* | 12. Et remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons *à ceux* qui nous doivent. |

## COMMENTAIRE.

sainte Eucharistie : *Faites-nous la grace, ô mon Dieu, de vivre de telle sorte, que nous ne soyons jamais séparez de votre Autel*, dit saint Augustin. Donnez-nous la sainte Eucharistie, ce pain de tous les jours : *Eucharistiam tuam, quotidianum cibum*. Il ajoute, que la parole de Dieu qu'on nous prêche tous les jours, est encore une sorte de pain de chaque jour, que les ames désirent avec autant d'appétit, que le corps en a pour les viandes corporelles. Mais ces explications sont plûtôt morales, que littérales.

Le terme Grec (a), que l'Auteur de la Vulgate a traduit dans saint Luc par *quotidianum*, & ici par *supersubstantialem*, a beaucoup exercé nos Critiques. Saint Jérôme (b) nous avertit qu'il l'a rendu par *supersubstantialem* dans sa traduction de saint Matthieu : mais malgré sa diligence, le terme *quotidianum*, qui étoit dans l'ancienne Vulgate, & auquel le peuple étoit accoutumé, s'est maintenu dans l'usage. Le même Saint remarque que dans l'Evangile Hébreu des Nazaréens, on lisoit *Machar*, qui signifie *le lendemain* ; ensorte que par-là, dit Grotius (c), la dispute est finie, & le terme Grec *Epiousios*, doit s'entendre du lendemain, puisqu'incontestablement l'Original a cette signification. Toutefois il ne faut pas le borner au lendemain strictement pris, mais au tems futur. Donnez-nous à l'avenir chaque jour la nourriture nécessaire pour nous sustenter ; non pas que nous demandions aujourd'hui tout ce qu'il faut pour nous nourrir le reste de notre vie, la demande sembleroit injurieuse à la Providence, & à la libéralité du Seigneur. Nous demandons seulement à Dieu qu'il daigne nous donner chaque jour de notre vie la nourriture convenable ; c'est comme si nous lui disions : Seigneur, nous nous remettons pour l'avenir à vos soins & à votre bonté, du soin de notre entretien. C'est ainsi que Salomon dans les Proverbes (d) disoit à Dieu : *Ne me donnez ni les richesses, ni la pauvreté ; mais seulement ma mesure de pain*, ou la mesure de nourriture que vous donnez chaque jour à vos serviteurs. Suidas, Theophylacte, & quelques autres expliquent le Grec *Epiousios*, par *suffisant*, par opposition à *Periousios*, qui signifie *superflu*. Et cette explication revient assez à celle que nous venons de donner. Le Syriaque : *Donnez-nous le pain dont nous avons besoin*.

D'autres (e) soûtiennent la traduction de *supersubstantialis*, notre pain, qui est d'une nature au-dessus de l'ordinaire, d'une nature plus relevée ; comme si par-là il falloit, comme nous avons dit, entendre ou la sainte Eucharistie, ou la parole de Dieu, ou même sa sainte volonté, qui doit être notre vraie nourriture, comme elle étoit celle de notre Sauveur (f) : *Meus cibus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me*. Abaëlard (g) lisoit comme nous : *Panem supersubstantialem*, & il faisoit ainsi réciter le *Pater* dans le Monastére du Paraclet ; il défend cette maniére de lire contre saint Bernard. D'autres traduisent : Notre pain *substantiel*, le pain ordinaire & propre à nous nourrir. Nous ne demandons ni une nourriture délicate, ni superflue, mais le simple nécessaire. Enfin, la plûpart des Peres & des Interprétes suivent cette maniére de lire : *Panem nostrum quotidianum* : Donnez-nous notre pain de chaque jour. Nous ne demandons point de grands biens, mais notre pain ; nous ne portons point nos inquiétudes sur l'avenir ; nous nous contentons de la nourriture journaliére & quotidienne ; c'est le sentiment le plus suivi. Le premier est peut-être le plus littéral ; mais il ne s'éloigne que très-peu de celui-ci.

℣. 12. DIMITTE NOBIS DEBITA NOSTRA, SICUT ET NOS DIMITTIMUS. *Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à nos debiteurs*. Nos dettes sont nos péchez, comme S. Luc (h) l'a expressément marqué. Dieu nous promet le pardon de nos péchez, mais à condition que nous pardonnerons aussi à ceux qui nous auront offensez (i). La condition ne peut être ni plus douce, ni plus juste. Ceci revient à ce qu'il a dit plus haut (k) : *Lorsque vous êtes prêt d'offrir votre présent à l'Autel, si vous vous souvenez que votre frere a quelque chose contre vous, laissez-là votre offrande, & allez premiérement vous réconcilier avec votre frere*. Dieu ne reçoit point nos vœux, nos offrandes, tandis que nous conservons de la haine & de l'inimitié contre notre frere. Il est bien juste que nous remettions cent deniers à notre frere, pendant que Dieu nous remet dix mille talens, comme parle ailleurs l'Evangile (l). Et encore ce pardon des péchez que nous accordons à nos freres, n'exclut point la nécessité de faire pénitence, & de satisfaire à Dieu & aux hommes pour les fautes que nous aurons commises contre eux. C'est une simple condition, sans laquelle Dieu ne nous accordera pas le pardon.

Saint Augustin (m) limite ceci à ces fautes journaliéres, que les plus justes commettent malgré toute leur vigilance (n). Dieu veut bien nous les pardonner, pourvû que de notre part nous pardonnions à nos freres, les fautes qu'ils peuvent commettre contre nous. Dieu nous dit : Je fais un accord avec vous : pardonnez, & je vous pardonne. Si je ne vous pardonne point, il ne tient pas à moi ; c'est vous qui me retenez. Vous êtes accablé de ces péchez journaliers, qui sont comme un poids qui vous charge. Qu'importe que vous soyez chargé de plomb ou de sable ? Le plomb est une seule masse ; le sable est un amas de plusieurs grains ; mais ces grains vous écrasent par leur nombre : ce sont de petits péchez, je l'avoue ; mais ne voyez-vous pas que les fleuves se remplissent de plusieurs gouttes, & que ces amas d'eaux entraînent les terres : *Non vides de guttis minutis flumina impleri, & fundos trahi ? Minuta sunt ; sed multa sunt*. C'est donc pour obtenir le pardon de ces sortes de fautes, que vous devez réciter l'Oraison Dominicale, & dire tous les jours : Pardonnez-nous, comme nous pardonnons. *Delet omnino hæc oratio quotidiana peccata* (o). C'est-là comme un Batême journalier, où nous lavons les fautes où nous tombons presqu'à tout moment.

Pour les plus grands péchez, & ceux-mêmes que l'on peut avoir commis avant le Batême, ils se remettent par la pénitence, par le Sacrement de la régénération ; mais toûjours sous la condition que l'on pardonne à ceux qui nous ont offensez : sans cela, il n'y a point de pardon à espérer. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait (p) remarque que certaines personnes refusoient de réciter cette priére, parce qu'ils ne vouloient pas pardonner. Saint Benoît (q) veut qu'on la récite à haute voix tous les jours dans l'Office de Laudes, & de Vêpres, afin que les Solitaires

(a) Τὸν ἄρτον ἡμῶν, τὸν ἐπιούσιον, δὸς ἡμῖν σήμερον. *Luc.* xi. 3. Δίδου ἡμῖν καθ' ἡμέραν.
(b) *Hieron. in Matth. l.* 1. *c.* 6.
(c) מחר *Cras. Vide Grot. & Ham. & Cleric. hic, & Mald.*
(d) *Prov.* xxx. 8. לחם חקי 70. Τὰ δέοντα, καὶ τὰ αὐτάρκη.
(e) *Ambrof. l.* 5. *c.* 4. *de Sacram. Hieronym. alii.*
(f) *Joan.* iv. 34.
(g) *Abaëlardi Epist. ad D. Bernard.*
(h) *Luc.* xi. 4. *Dimitte nobis peccata nostra.*
(i) *Cyprian. l. de Orat. Dominica.*
(k) *Matth.* v. 23. 24.
(l) *Matth.* xviii. 24. 25. 28. Voyez ci-après ℣. 14. 15. & *Eccl.* xxviii. 1. 2. 3. 4.
(m) *Aug. Serm. olim* 48. *de Diverf. nunc* 56. *Serm. olim* 42. *inter* 50. *nunc* 58. *n.* 6. 7. *& Serm. aliàs* 135. *de Tempore, nunc* 59. *Idem Bonifac. l.* 1.
(n) 1. *Joan.* 1. 8. 9. 10. *& Prov.* xxiv. 16. *& Matth.* xviii. 21. 22.
(o) *Aug. Enchirid. c.* 71.
(p) *Autor Oper. imperfect. Homil.* 14.
(q) *S. Bened. Regul. c.* 13.

solent

| | |
|---|---|
| 13. *Et ne nos inducas in tentationem. Sed libera nos à malo. Amen.* | 13. Et ne nous abandonnez point à la tentation; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il. |
| 14. *Si enim dimiseritis hominibus peccata eorum: dimittet & vobis Pater vester cælestis delicta vestra.* | 14. Car si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font *contre vous*, votre Pere céleste vous pardonnera aussi vos péchez. |

## COMMENTAIRE.

soient avertis par-là de l'obligation où ils sont de se pardonner mutuellement les fautes journaliéres.

℣. 13. ET NE NOS INDUCAS (*a*) IN TENTATIONEM. *Et ne nous abandonnez point à la tentation.* Ou bien: *Ne nous exposez point*; ou: *Ne nous induisez point en tentation*; ou: *Ne permettez point que nous succombions à la tentation.* Nous sommes exposez à une infinité de tentations de la part du monde, du démon, de la chair, & de notre propre concupiscence. Le monde nous tente par ses caresses, comme par ses terreurs. Le démon emploie toute sa ruse & toute sa malice à nous séduire. Nous portons au-dedans de nous-mêmes les plus dangereux de nos ennemis, & qui est le seul, selon saint Jacques (*b*), qui nous entraîne, & qui nous surmonte; je veux dire la concupiscence, qui cause en nous des combats continuels entre la chair & l'esprit (*c*). Dieu même par des vûes de miséricorde nous expose quelquefois à la tentation, pour nous éprouver, ou pour nous purifier; & quelquefois par des raisons de justice, il nous livre dans sa colére à nos ennemis, & permet que nous succombions, pour punir notre infidélité ou notre orgueil; de maniére que l'on peut dire que toute notre vie n'est qu'une tentation & un combat continuel (*d*).

Nous demandons donc à Dieu par cette priere, ou qu'il ne permette pas que nous soyons exposez à la tentation (*e*), dont nous ne sortirons que vaincus, s'il nous abandonne à nous-mêmes, & s'il ne nous accorde sa protection & sa grace, ou qu'il nous donne la force & les secours nécessaires pour remporter la victoire sur nos ennemis (*f*). Cette priére étoit un des plus forts argumens que les Catholiques employassent contre les Pelagiens (*g*), qui soûtenoient que nous pouvons éviter le péché par nos propres forces, sans le secours de la grace. *Frustra dicimus: Ne nos inferas in tentationem, si hoc in nostra positum est potestate, ut nullo illius adjutorio id valeamus implere.*

SED LIBERA NOS A MALO. *Mais délivrez-nous du mal.* Les Péres Grecs (*h*), & plusieurs Latins l'entendent ordinairement comme s'il y avoit: *Délivrez-nous du méchant*, c'est-à-dire, du démon; & le Texte Grec de ce passage leur est fort favorable. Plusieurs nouveaux Interprétes l'entendent de même. Les Peres Latins (*i*) le prennent plus communément dans le sens que nous avons exprimé dans la traduction: *Délivrez-nous du mal*, c'est-à-dire, des maux, des traverses, des miséres de cette vie, ou du péché, qui est le plus grand de tous les maux. Ce dernier sens est suivi de ceux qui croient que les demandes de l'Oraison Dominicale sont empruntées de l'usage des Juifs, qui ont accoutumé de demander à Dieu dans leur livre de priéres, qu'il les délivre des maux & des périls de la vie présente (*k*). D'autres (*l*) soûtiennent que ceci n'est qu'une explication de la demande précédente, & que nous demandons à Dieu qu'il nous délivre de la tentation, que nous devons regarder comme un très-grand malheur; ou du moins que si nous y sommes exposez, nous n'y succombions point; ce qui seroit encore un plus grand inconvénient.

Mais comme on compte ordinairement sept demandes dans le *Pater* (*m*), & que ce sentiment les réduit à six, nous aimons mieux dire que c'est ici une demande nouvelle dans laquelle nous prions Dieu de nous délivrer des maux de cette vie, soit corporels ou spirituels; de peur que les peines ausquelles nous sommes exposez, ne nous engagent à perdre la grace, à tomber dans l'impatience, & à abandonner Dieu. Nous conjurons le Seigneur qu'il nous garantisse de ces maux, ou qu'il ne permette pas que nous y succombions; qu'il nous donne la victoire par sa grace, ou qu'il nous délivre de ces dangers par une mort heureuse. De maniére que l'on peut dire que dans cette priére nous demandons pardon de nos péchez passez: *Dimitte nobis peccata nostra*, de nos péchez futurs: *Ne nous induisez point en tentation*, & de nos péchez présens: *Délivrez-nous du mal.* C'est ce que l'Eglise Latine semble avoir eu en vûe dans ces paroles qu'elle ajoûte dans sa Liturgie, après *Sed libera nos à malo: Délivrez-nous, Seigneur, de tous les maux passez, présens & à venir* (*n*).

Après ces mots, *Sed libera nos à malo*, le Grec ajoute (*o*): *Parce que le Royaume, la force, & la gloire vous appartiennent dans tous les siécles: Ainsi soit-il.* On lit de même dans les Constitutions Apostoliques, dans l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, dans saint Chrysostome, dans les anciennes Liturgies des Grecs, dans les Versions Syriaque & Gotique. Mais il y a beaucoup d'apparence que ces paroles sont ajoûtées, & qu'elles sont passées des Liturgies dans le Texte de saint Matthieu. On ne les lit point dans saint Luc (*p*), ni dans aucun des anciens Exemplaires Latins des Evangiles, ni dans les plus anciens Manuscrits Grecs (*q*), ni dans les Versions Cophtes & Arabes.

AMEN. *Ainsi soit-il.* C'est la conclusion de cette priére que JESUS-CHRIST nous a enseignée. Les Juifs, & à leur imitation les Chrétiens (*r*), avoient accoutumé dans les priéres publiques, de répondre à la fin, *Amen.* Ce terme ne paroît point dans l'ancien Manuscrit de Cambrige, ni dans plusieurs autres, tant Grecs que Latins; ni Tertullien, ni saint Cyprien, ni saint Augustin, ni le Syriaque ne l'ont point lû. Il y a assez d'apparence qu'il a été ajoûté ici depuis saint Matthieu, & depuis qu'on a commencé à le prononcer dans la Liturgie à la fin du *Pater* (*s*).

℣. 14. SI ENIM DIMISERITIS HOMINIBUS, &c. *Car si vous pardonnez, votre Pere vous pardonnera.*

(a) Saint Cyprien, & plusieurs du tems de saint Augustin, *L. 2. de Serm. Domini*, lisoient: *Et ne nos patiaris induci in tentationem.*

(b) *Jacobi*, I. 14.

(c) *Galat.* V. 17.

(d) *Job*, VII. 1.

(e) *Tertull. & Cyprian. de Orat. Dominica, August. Ep.* 157. *c.* 2. *& l. de dono persev. c.* 6. *Chrysost. alii.*

(f) *Aug. l.* 2. *de Serm. Domini, & Ep. olim* 121. *nunc* 130. *ad Probam. c.* 11.

(g) *Hieron. l.* 3. *contra Pelagg. & Aug. Ep. olim* 89. *nunc* 157. *ad Hilar. & olim* 74. *nunc* 178. *ad eundem.*

(h) *Chrysost. Homil.* XX. *Euthym. & Theophil. hic. Tertull. & Cyprian. l. de Orat. Dominica, Ambros. l.* 5. *de Sacram. c.* 4. *& alii è recentioribus plurimi.*

(i) *Cyprian. l. de Orat. Dominica, Aug. Ep.* 130. *nov. Edit. c.* 11. *& l.* 2. *de Serm. Domini.*

(k) *L. Musar.* 4. 12. *Berachot. fol.* 16. *Sedec. Tephilim, p.* 151.

(l) *Aug. l.* 2. *de peccator. meritis, c.* 4. *& l.* 2. *de Serm. Domini in monte. Author Operis imperfecti, Jans. Gandav. c.* 41. *Concord.*

(m) *Cyprian. l. de Orat. Dominica, & Aug. lib.* 2. *de Serm. Domini in monte, & alibi. Brug. Erasm.*

(n) *Aug. l.* 2. *de peccatorum meritis, c.* 4. *Tertull. l. de Orat. Dominica. Maldon.*

(o) Ὅτι σοῦ ἐστιν ἡ βασιλεία, καὶ ἡ δύναμις, καὶ ἡ δόξα, εἰς τοὺς αἰῶνας. ἀμήν.

(p) *Luc.* XI. 4.

(q) *Vide Mill. var. Lect. Maldon. Grot. hic.*

(r) *Deut.* XXVII. 15. 16. 17. XXV. 26. *& 1. Esdr.* VIII. 6. *& 2. Esdr.* V. 13. 1. *Cor.* XIV. 16. *Justin. apol.* 2.

(s) *Vide Not. Mill. in N. Test. & Grot. & Glass. & alios.*

15. *Si autem non dimiseritis hominibus : nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra.*

15. Mais si vous ne pardonnez point aux hommes *lorsqu'il vous ont offensé*, votre Pere ne vous pardonnera point non plus vos péchez.

16. *Cùm autem jejunatis, nolite fieri sicut hypocritæ, tristes : exterminant enim facies suas, ut appareant hominibus jejunantes. Amen dico vobis, quia receperunt mercedem suam.*

16. Lorsque vous jeûnez, ne soyez point tristes comme les hypocrites : car ils affectent de paroître avec un visage défiguré, afin que les hommes connoissent qu'ils jeûnent. Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompense.

17. *Tu autem, cùm jejunas, unge caput tuum, & faciem tuam lava,*

17. Mais vous, lorsque vous jeûnez, parfumez votre tête, & lavez votre visage.

18. *Ne videaris hominibus jejunans, sed Patri tuo, qui est in abscondito : & Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi.*

18. Afin de ne pas faire paroître aux hommes que vous jeûnez ; mais à votre Pere qui est présent à ce qu'il y a de plus secret. Et votre Pere qui voit *ce qui se passe* dans le secret, vous en rendra la récompense.

19. *Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra : ubi ærugo, & tinea demolitur ; & ubi fures effodiunt, & furantur.*

19. Ne vous faites point de trésors sur la terre, où la rouille & les vers les mangent, & où les voleurs les déterrent & les dérobent.

## COMMENTAIRE.

Voyez ci-devant le ℣. 12. & *Matth.* XVIII. 24. 25. *Celui qui veut se venger, éprouvera la vengeance du Seigneur,* dit l'Auteur de l'Ecclésiastique (*a*), *& Dieu conservera la mémoire de ses péchez. Pardonnez à votre prochain qui vous a offensé, & vous recevrez le pardon de vos propres fautes. L'homme garde sa colére contre son semblable, & il espére que Dieu lui accordera le pardon? Il manque de miséricorde envers son prochain, & il prie Dieu de lui remettre ses péchez? Lui qui n'est que chair, réserve sa colére, & il demande miséricorde à son Dieu? Qui intercédera pour lui obtenir le pardon?*

℣. 16. CUM JEJUNATIS, NOLITE FIERI SICUT HYPOCRITÆ. *Lorsque vous jeûnez, ne soyez point tristes comme les hypocrites.* JESUS-CHRIST ne condamne pas le jeûne dans les Pharisiens ; mais il condamne leur tristesse affectée, leur air sombre, triste, mortifié. Le Grec (*b*) signifie proprement *chagrin*, austére. Il ne parle pas des jeûnes communs & ordonnez à toute la nation. L'orgueil des Pharisiens ne pouvoit se faire beaucoup distinguer dans ces sortes de jeûnes, que tout le monde faisoit comme eux ; si ce n'est peut-être dans quelques affectations extérieures d'une austérité & d'un accablement extraordinaire. Mais ce qu'ils affectoient le plus, & ce qui leur attiroit l'estime du peuple ignorant, étoient les jeûnes de surérogation qu'ils faisoient, & qui étoient très-rigoureux : car ils jeûnoient ordinairement deux fois la semaine (*c*), sçavoir le Lundi ou le Jeudi, ou même quelquefois le Lundi & le Mardi, le Jeudi & le Vendredi. Ces jours-là ils s'abstenoient non seulement de viandes ; mais de toute nourriture agréable. Ils ne mangeoient qu'au soir, couchoient durement, & souvent sur la simple terre (*d*). Ceux qui étoient mariez, n'usoient point du mariage. Quelques-uns, selon saint Epiphane, couchoient sur des épines ; leur visage étoit pâle, triste & défait ; ils augmentoient encore cela par leur air morne & austére. C'est cette affectation & ces airs empruntez que JESUS-CHRIST désapprouve, & qu'il défend à ses Disciples.

EXTERMINANT (*e*) ENIM FACIES SUAS UT APPAREANT, &c. *Ils affectent de paroître avec un visage défiguré, afin que les hommes connoissent qu'ils jeûnent.* Ce n'est pas à dire qu'ils ne jeûnassent pas, comme le croit l'Auteur de l'Ouvrage imparfait. Ils jeûnoient, & en cela ils ne faisoient point mal : mais ils vouloient que tout le monde le sçût ; ce qui étoit une vanité ridicule. Le Grec se peut traduire (*f*) : *Ils gâtent*, ils contrefont, ils cachent leur visage ; ils vont le visage couvert (*g*), comme ceux qui sont dans le deuil. Mais le vrai sens est celui-ci : Ils affectent de paroître maigres, languissans, pâles, extenuez. La vaine complaisance qu'ils tirent de cet état, & de la fausse estime des hommes, leur servira de récompense. *Receperunt mercedem suam.*

℣. 17. UNGE CAPUT TUUM. *Lorsque vous jeûnez, parfumez votre tête, & lavez votre visage.* Dans le deuil & dans le jeûne on n'usoit ni du bain, ni du parfum. JESUS-CHRIST n'ordonne pas de s'en servir dans ces circonstances ; ce n'est pas là l'esprit de ses paroles ; il veut seulement que l'on soit si éloigné de l'affectation de paroître jeûneurs, que l'on paroisse tout le contraire ; & qu'au lieu de l'air triste & austére des Pharisiens, nous prenions des maniéres aisées, ouvertes, & toutes semblables à celles que nous avons aux autres tems. Il veut en un mot, que nous agissions sans affectation, sans vanité, sans fard, sans hypocrisie (*h*) : *Ne videaris jejunium tuum vendere hominibus, ne videaris contristari in anima tua salute,* dit saint Ambroise (*i*).

℣. 19. NOLITE THESAURIZARE. *Ne vous faites point de trésors sur la terre, où la rouille & les vers les mangent, &c.* Sous le nom de *trésors*, les Hébreux entendent tout ce qui se met en réserve, or, argent, étain, cuivre, étoffes, habits, vin, huile, bled, & tout le reste. La rouille (*k*) s'attache aux métaux, les vers (*l*) se mettent aux habits & aux grains ; les voleurs ravissent les richesses & percent les murailles. Ne recherchez donc point les richesses périssables, de quelque nature qu'elles soient, elles ne méritent point que vous vous y attachiez. Elles sont sujettes à trop de risques & de malheurs. Mais amassez-vous des biens & des trésors dans le Ciel, par le

(a) *Eccli.* XXVIII. 1. 2. 3. 4.
(b) Σκυθρωποί.
(c) *Luc.* XVIII. 12.
(d) *Vide Grot. hic.*
(e) *Hieron. Demoliuntur. Chrysost.* Διαφθείρουσι. *Vatab. Deformant.*
(f) Ἀφανίζουσι γὰρ τὰ πρόσωπα αὐτῶν, ὅπως φανῶσι τοῖς ἀνθρώποις νηστεύοντες.
(g) *Hammond. hic.*
(h) *Chrysost. Homil.* XXI. *Author Oper. imperfect. Hieronym. Theophylact. Euthym. alii passim inter recentiores.*
(i) *Ambros. l. de Elia & Jejunio.*
(k) Βρῶσις en cet endroit est synonime à ἰὸς, la rouille. Saint Augustin, & l'Auteur de l'Ouvrage imparfait, lisent : *Comestura exterminat*, au lieu de *ærugo corrumpit*.
(l) Σὴς, se prend pour les vers qui rongent les habits. & pour ceux qui gâtent les bleds dans le grenier.

20. *Thesaurizate autem vobis thesauros in Cælo: ubi neque ærugo, neque tinea demolitur; & ubi fures non effodiunt, nec furantur.*

21. *Ubi enim est thesaurus tuus: ibi est, & cor tuum.*

22. *Lucerna corporis tui est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex: totum corpus tuum lucidum erit.*

23. *Si autem oculus tuus fuerit nequam, totum corpus tuum tenebrosum erit. Si ergo lumen, quod in te est, tenebræ sunt, ipsæ tenebræ quantæ erunt?*

24. *Nemo potest duobus dominis servire: aut enim unum odio habebit, & alterum diliget: aut unum sustinebit, & alterum contemnet. Non potestis Deo servire & mammonæ.*

20. Mais faites-vous des trésors dans le Ciel, où ni la rouille, ni les vers ne les mangent point, & où il n'y a point de voleurs qui les déterrent & qui les dérobent.

21. Car où est votre trésor, là aussi est votre cœur.

22. Votre œil est la lampe de votre corps, Si votre œil est simple, tout votre corps sera éclairé.

23. Mais si votre œil est mauvais, tout votre corps sera ténébreux. Si donc la lumiére qui est en vous, *n'est que* ténébres, combien seront grandes les ténébres mêmes?

24. Nul ne peut servir deux maîtres; car ou il haïra l'un, & aimera l'autre; ou il se soumettra à l'un, & méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu, & les richesses.

## COMMENTAIRE.

moyen de l'aumône & des bonnes œuvres. Vous ne craindrez point que ni les vers, ni la rouille vous les gâtent, ni que les voleurs vous les enlévent. Voyez le ℣. 24. Ou selon saint Hilaire, en le joignant à ce qui précéde: Ne mettez point votre trésor dans l'opinion & dans les louanges des hommes: n'attendez point d'eux votre récompense; mais attendez-la de Dieu seul. C'est à Dieu, c'est au Ciel où vous devez porter votre attention, votre trésor & votre cœur: *Car là où est votre trésor, là aussi est votre cœur.*

℣. 22. LUCERNA CORPORIS TUI EST OCULUS TUUS. *Votre œil est la lampe du corps; si votre œil est simple, tout votre corps sera éclairé: Mais si votre œil est mauvais, tout votre corps sera ténébreux.* C'est une parabole, ou une comparaison, dont le Sauveur ne fait pas l'application. Mais voici comme les Peres la font ordinairement (*a*). Votre œil est comme la lampe qui éclaire tout votre corps; si cette lampe est claire, & lumineuse, tout le corps sera dans la lumiére: mais si votre œil est trouble & ténébreux, tout votre corps sera dans l'obscurité. Il en est de même de votre ame, dans le moral. Son œil est son intention (*b*). L'intention communique la lumiére, ou répand les ténébres sur tout ce que vous faites, suivant qu'elle est bonne, ou mauvaise, lumineuse, ou ténébreuse. Ayez donc soin, si vous voulez que vos actions soient des actions de lumiére, de purifier votre intention, & de rectifier vos desirs. Afin que cet œil intérieur soit pur, il doit avoir, selon saint Bernard (*c*), *la charité dans l'intention, & la vérité dans le choix.*

D'autres (*d*), fondez sur plusieurs expressions de l'Ecriture (*e*), où l'*œil mauvais*, se met pour l'avarice; & *le bon œil*, & *la simplicité* (*f*), pour la libéralité; croyent qu'ici le Sauveur condamne l'avarice, & ordonne la libéralité, & l'aumône; & que ceci est une suite de ce qu'il a dit un peu auparavant. N'attachez point vos cœurs aux biens de ce monde, mais portez vos desirs, & vos pensées vers le Ciel: amassez-vous des trésors dans les demeures éternelles, où vous n'avez à craindre, ni la rouille, ni les vers, ni les voleurs. Si vous êtes libéral, & bienfaisant, votre cœur sera dans la lumiére. Si vous êtes avare, & attachez aux choses de la terre, votre ame sera dans l'obscurité. En un mot, l'avarice est un vice odieux, honteux, bas, ténébreux. La libéralité au contraire est une vertu noble, glorieuse, lumineuse, éclatante. L'avarice vous tient attaché à la terre, la libéralité vous éleve en quelque sorte jusqu'à Dieu, par la conformité à sa miséricorde, & à sa bonté inépuisable. Ce sens me paroît le plus littéral, & le plus conforme au génie de la langue des Hebreux.

℣. 24. NEMO POTEST DUOBUS DOMINIS SERVIRE. *Nul ne peut servir deux maîtres.* C'est la suite de ce qu'il vient de dire de l'avarice, & du bon emploi des richesses. L'avare est esclave de Mammon. L'homme libéral, & qui use comme il faut de ses biens, qui les emploie en aumônes, & en bonnes œuvres, est le serviteur de Dieu. Comme nul ne peut à la fois servir à deux maîtres; ainsi vous ne pouvez être tout ensemble serviteur de Dieu & esclave de Mammon; avare, & miséricordieux. Quittez donc l'avarice, & l'amour des richesses, si vous voulez être à Dieu. Il faut opter entre ces deux maîtres. JESUS-CHRIST ne défend pas absolument aux siens d'avoir des biens temporels, mais de s'y attacher, d'en être les esclaves. Or celui qui les emploie utilement, qui s'en sert sans attache, & sans avarice, n'en est point esclave (*g*).

*Imperat aut servit collecta pecunia cuique.*

AUT UNUM SUSTINEBIT, ET ALTERUM CONTEMNET. *Il s'attachera à l'un & méprisera l'autre.* Haïr, mépriser, en cet endroit, ne signifie pas proprement avoir du mépris, & de l'aversion pour un homme; mais seulement l'aimer, & l'estimer moins, ne lui être pas entiérement dévoüé, n'être pas tout à lui. *Haïr*, se prend assez souvent en ce sens dans l'ancien Testament (*h*). Dieu veut être aimé, & servi sans partage; du moins il veut que son amour soit dominant en nous. Or celui qui a mis son inclination dans les richesses, partage son cœur, & souvent donne à l'argent toute son affection.

NON POTESTIS DEO SERVIRE, ET MAMMONÆ. *Vous ne pouvez servir Dieu, & les richesses. Mammon*, ou *Matmon* (*i*), en Hébreu, & en langue Punique, signifie *les richesses*, le gain, un trésor. *Matmona* est Syriaque & a

(a) *Aug. l. 2. de Serm. Domini, n. 45. Ambrof. in Psalm.* CXVIII. *Serm. 14. Chrysostom. hic. Hieron. Hilar. hic, Author Oper. imperfecti. Ita Erasm. Est. Brug. Grot. alii.*

(b) *August. lib. de Serm. Domini. Oculum ergo hic accipere debemus ipsam intentionem, quâ facimus quicquid facimus, quæ si munda fuerit & recta, & illud aspiciens quod aspiciendum est, omnia opera nostra necesse est bona sint.*

(c) *Bernard. de Precep. & Dispensatione, cap. 14.*

(d) *Ligfoot. Hor. Hebr. Hamm. hic, & Cleric. in Matth.*

(e) *Prov.* XX. 1. 6. XXIII. 9. *Matth.* XX. 15. *Rom.* XII. 8. & 2. *Cor.* VIII. 2. IX. 11. 13. *Eccli.* XIV. 8. 9. 10.

(f) *Vide Rom.* XII. Ὁ μεταδιδοὺς ἐν ἁπλότητι. 2. *Cor.* VIII. 2. IX. 11. 13.

(g) *Horat. Epist. l. 1. ep. 10.*

(h) *Genes.* XXIV. 31. *Deut.* XXI. 15. 16. 17. *Prov.* XXX. 23. *Judic.* XIV. 16. XV. 2. 3. *Reg.* XXII. 8. *Prov.* VIII. 36. XIII. 24.

(i) ממונא *Mammona. Syr.* מטמון *Matmon. Hebr.* מטמוני *Matmoni. Cald.*

25. *Ideò dico vobis : Ne soliciti sitis animæ vestræ quid manducetis, neque corpori vestro quid induamini. Nonne anima plus est quàm esca, & corpus plus quàm vestimentum?*

26. *Respicite volatilia Cœli, quoniam non serunt, neque metunt, neque congregant in horrea : & Pater vester cœlestis pascit illa. Nonne vos magis pluris estis illis?*

27. *Quis autem vestrûm cogitans potest adjicere ad staturam suam cubitum unum?*

28. *Et de vestimento quid soliciti estis? Considerate lilia agri quomodo crescunt : non laborant, neque nent :*

29. *Dico autem vobis, quoniam nec Salomon in omni gloria sua coopertus est sicut unum ex istis.*

25. C'est pourquoi je vous dis : Ne vous inquiétez point où vous trouverez de quoi manger pour *le soûtien* de votre vie, ni d'où vous aurez des vêtemens pour couvrir votre corps. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, & le corps que le vêtement.

26. Considérez les oiseaux du Ciel. Ils ne sement point, ils ne moissonnent point, & ils n'amassent rien dans des greniers : mais votre Pere céleste les nourrit. N'êtes-vous pas beaucoup plus qu'eux?

27. Et qui est celui d'entre vous qui puisse avec tous ses soins, ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée?

28. Pourquoi aussi vous inquiétez-vous pour le vêtement? Considérez comment croissent les lis des champs; ils ne travaillent point; ils ne filent point :

29. Et cependant je vous déclare que Salomon même dans toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux.

## COMMENTAIRE.

la même signification. Tertullien (a) semble dire, quoique d'une maniere fort confuse, qu'il signifie aussi le Dieu des richesses. Ainsi il répondroit à *Dis*, à *Adès*, ou *Pluton* des Grecs, & des Latins, dont les noms se mettent souvent pour l'or, l'argent, les richesses.

℣. 25. IDEO DICO VOBIS : NE SOLICITI SITIS ANIMÆ VESTRÆ. *C'est pourquoi je vous dis : Ne vous inquiétez point, où vous trouverez à manger; ni d'où vous aurez des vêtemens, &c.* JESUS-CHRIST ne condamne point les soins justes, & raisonnables que l'on doit avoir de son entretien, & de sa subsistance. Ce seroit tenter Dieu, de négliger les moyens que la Providence nous a mis en main pour nous procurer les choses necessaires à la vie. Aussi le terme dont il se sert (b), ne signifie pas seulement avec soin, mais être inquiet; il marque les empressemens, les sollicitudes, les peines d'esprit que l'on se donne pour une chose que l'on désire avec trop d'ardeur. *Animæ vestræ*, pour votre ame, pour votre vie, pour votre entretien, pour ce qui est nécessaire au corps.

NONNE ANIMA PLUS EST (c) QUAM ESCA? *La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, & le corps que le vêtement?* Pour montrer qu'il faut abandonner à Dieu le soin de nos besoins, voici le raisonnement de JESUS-CHRIST. La vie est un plus grand bien que la nourriture; & le corps est une chose fort au-dessus de l'habit. Or le Seigneur nous a donné la vie & le corps; il nous a donné le principal; il ne nous refusera donc pas l'accessoire (d). Nous avons des gages assurez de sa bonté pour le passé. Il a pensé à nous dans un tems où nous n'étions pas; nous oubliera-t-il à présent qu'il nous a fait & créé? Voilà le premier motif de confiance en Dieu. Il en touche trois autres dans la suite.

℣. 26. RESPICITE VOLATILIA COELI. *Considerez les oiseaux du Ciel.* Ils ne travaillent point, & le Pere céleste les nourrit. A plus forte raison aura-t-il soin de votre nourriture, vous qu'il a créé, qu'il a mis si fort audessus de tous les animaux (e); vous qui le connoissez, & qui devez l'aimer, & le prier? Seconde raison de mettre notre confiance en Dieu. Mais de même que la Providence qui veille à la conservation des animaux sauvages, n'empêche pas qu'ils ne doivent chercher à vivre : Ainsi les soins pleins de tendresse que Dieu a de vous, ne doivent point exclure vos soins, & votre travail. S. Hilaire en cet endroit entend par les oiseaux, les démons. D'autres entendent les Anges (f). Ce sont des explications spirituelles.

℣. 27. QUIS AUTEM VESTRUM COGITANS, &c. *Qui d'entre vous peut ajoûter à sa taille la hauteur d'une coudée?* Troisiéme motif de confiance en Dieu, tiré de l'inutilité de nos soins, & de nos inquiétudes. Si dans une chose qui paroît le plus en votre pouvoir, & qui vous touche de plus près; je veux dire dans ce qui regarde l'accroissement de votre taille, vous ne pouvez rien du tout (g) : Qu'esperez-vous faire dans les choses qui sont hors de vous, & au-dessus de votre portée, comme de faire réüssir vos projets, de tourner les cœurs, & les volontez des hommes, de disposer des tems, & des saisons, d'où dépend votre bonne, ou mauvaise fortune?

℣. 28. CONSIDERATE LILIA AGRI. *Considérez comment croissent les lis des champs.* Cette raison a rapport à la seconde. Si Dieu donne aux plantes tant de beauté, & s'il a tant de soin de leur accroissement, & de leur perfection; pourra-t-il ne pas penser à vous? Vous laissera-t-il aller nud, pendant qu'il revêt les lis d'une maniére si riche, & si précieuse?

℣. 29. NEC SALOMON IN OMNI GLORIA SUA, &c. *Salomon dans toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux.* La nature peut bien être imitée; mais l'art ne parviendra jamais à la surpasser, ni même à imiter dans une infinité de choses. Salomon au milieu de tout l'éclat de ses habits, & de sa majesté, ne fut jamais plus magnifiquement vêtu que l'est un lis de la campagne; cette fleur est majestueuse, grande, belle, propre, d'une blancheur à éblouïr. Les anciens usoient beaucoup d'habits blancs. Salomon dans l'Ecclésiaste dit à celui qui veut vivre agréablement, qu'il ait toûjours ses habits bien blancs (h). Et Joseph nous apprend que ce Prince paroissoit ordinairement dans son chariot vêtu de blanc (i). On raconte que Solon étant à la Cour du Roi Crésus, ce Prince se fit voir un jour aumilieu de tout l'éclat de sa majesté, vêtu magnifiquement; & demanda à Solon s'il

(a) *Tertull. l. 4. contra Marcion.*
(b) Μὴ μεριμνᾶτε.
(c) *Hilar. legit : Pluris est.*
(d) *Chrysostom. Homil. 22. Author Operi imperfecti, Aug. l. 2. de Serm. Domini. Hieronym. hic. Beda, Theophyl. Euthym. Strabus, alii.*
(e) *Chrysost. Homil. 22. & alii passim.*
(f) *Quidam apud Hieron. hic.*
(g) *Chrysostom. Euthym. Theophylact. Maldon. alii.*
(h) *Eccle. IX. 8.*
(i) *Joseph. Antiqu. VIII. c. 2.* Λευκὴν ἠμφιεσμένος ἐσθῆτα.

avoit

30. *Si autem fœnum agri, quod hodie est, & cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit: quantò magis vos modicæ fidei?*

30. Si donc Dieu a soin de vêtir de cette sorte une herbe des champs, qui est aujourd'hui, & qui sera demain jettée dans le four; combien aura-t-il plus de soin de vous vêtir, ô hommes de peu de foi?

31. *Nolite ergo solliciti esse dicentes: Quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur?*

31. Ne vous inquiétez donc point, en disant: Que mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou de quoi nous vêtirons-nous?

32. *Hæc enim omnia gentes inquirunt. Scit enim Pater vester, quia his omnibus indigetis.*

32. Comme font les Païens, qui recherchent toutes ces choses: car votre Pere sait que vous en avez besoin.

33. *Quærite ergo primùm Regnum Dei, & justitiam ejus: & hæc omnia adjicientur vobis.*

33. Cherchez donc premierement le Royaume de Dieu, & sa justice, & toutes ces choses vous seront données pardessus.

34. *Nolite ergo solliciti esse in crastinum. Crastinus enim dies solicitus erit sibi ipsi: sufficit diei malitia sua.*

34. C'est pourquoi ne soyez point en inquiétude pour le lendemain; car le lendemain aura soin de lui-même: à chaque jour suffit son mal.

## COMMENTAIRE.

avoit jamais rien vû de plus beau? Ce Philosophe répondit froidement, qu'il avoit vû des cocs, des paons, des faisans *(a)*.

℣. 30. Foenum agri. *Une herbe des champs.* A la lettre: *Le foin des champs.* Il donne ce nom au lis, parce que dans la Palestine cette plante croît au milieu des champs. On voit par cet endroit-ci, que dans la Judée on se servoit pour brûler de chaumes, de pailles, & de choses pareilles *(b)*. *Cras in clibanum mittitur.* La même chose se pratiquoit en Egypte, ainsi qu'on l'a montré sur l'Ecclésiastique xl. 16.

Modicæ fidei. *O hommes de peu de foi.* Le terme Latin *Fides*, se prend ou pour la foi, qui nous fait croire en Dieu, & nous rend fidéles; ou pour la confiance en Dieu; ou pour la bonne foi, la fidélité, la sincérité, la droiture, l'exactitude à tenir sa parole. Ici elle se prend pour la confiance en Dieu.

℣. 31. Nolite ergo soliciti esse. *Ne vous inquiétez donc point, comme font les Païens.* Il ne condamne que l'inquiétude, les empressemens semblables à ceux des Païens, qui n'ayant point d'espérance solide, mettent toute leur confiance dans leur travail, & dans leur industrie. Travaillez de maniére, que vous attendiez tout de la main, & de la bénédiction de Dieu.

℣. 33. Quærite primum Regnum Dei. *Recherchez premierement le Royaume de Dieu, & sa justice, & toutes ces choses vous seront données par-dessus*, comme par surcroît, par surérogation. Que votre premier soin soit de chercher le Royaume du Ciel, de travailler pour l'éternité; de vivre dans la justice, & dans l'innocence; voilà le principal. Les biens de ce monde sont l'accessoire; il ne dit pas qu'il ne faut pas travailler pour les chercher, dit S. Augustin *(c)*; mais qu'il ne les faut chercher qu'après le Royaume de Dieu. La vie éternelle est l'unique nécessaire. Si vous êtes fidéles à Dieu, si vous mettez en lui votre confiance, vous devez tout espérer de sa bonté. Il faut trois qualitez dans celui dont nous devons attendre quelque chose: La connoissance de nos besoins, la volonté, & le pouvoir d'y remédier. Vous trouvez tout cela dans Dieu seul. Il sait ce qui vous manque, il peut vous le donner, puisqu'il est tout-puissant; enfin il est tout plein de bonté pour vous, puisqu'il est votre Pere. S'il vous refuse ce que vous croyez vous être nécessaire, comme il arrive en effet quelquefois même aux serviteurs de Dieu; Dieu saura y suppléer, & vous récompenser par d'autres biens infiniment plus estimables.

Origénes, & S. Clément d'Aléxandrie lisoient dans leurs Exemplaires en cet endroit, une addition qui ne se trouve plus *(d)*. *Demandez de grandes choses, & on vous en accordera outre cela des petites. Demandez des choses célestes, & on vous donnera les terrestres, comme par surcroît.* Il y a assez d'apparence que ces additions nous viennent de l'ancien Exemplaire des Nazaréens, où l'on avoit cousu differentes gloses.

℣. 34. Nolite ergo solicite esse incrastinum. *Ne soyez donc point en inquiétude pour le lendemain:* Ou plûtôt, *pour le futur.* Faites ce que vous pouvez, & faites-le de la maniére dont Dieu le veut. Travaillez à vous acquérir les choses necessaires pour l'entretien de la vie; mais sans inquiétude, & sans empressement; & du reste, remettez tout entre les mains de Dieu; laissez-lui le soin de vous pour l'avenir *(e)*. L'indifférence qu'il demande de vous pour les biens de ce monde, n'est point une indifférence de négligence, mais une indifférence de foi, dit saint Hilaire *(f)*: *Incuria solicitudinis relaxata, non negligentiæ, sed fidei est.*

Sufficit dibi malitia sua. *A chaque jour suffit son mal*; ses soins, ses peines *(g)*. Penser à l'avenir, & porter ses inquiétudes sur ce qui nous doit arriver dans la suite, c'est se faire volontairement des peines fort inutiles. Car à quoi peuvent servir ces soins, & ces inquiétudes pour un tems qui n'est pas encore, & qui ne sera peut-être jamais pour nous. S. Hilaire *(h)* entend *malitia*, du péché. Chaque jour a assez de ses fautes, pour nous occuper jour & nuit à les expier, sans nous faire de vaines inquiétudes pour les péchez futurs. S. Ambroise *(i)* l'entend de même. Mais le premier sens est suivi presque universellement.

(a) *Laërt. in Solone.*

(b) *Vide Sap.* III. 7. *Matth.* III. 12. *Luc.* XII. 28. *Eccli.* XL. 16.

(c) *August. lib. 2. de Serm. Domini in monte. Cùm enim dixit illud primum, significavit quia hoc posterius quærendum est, non tempore, sed dignitate. Illud tamquam bonum nostrum, hoc tamquam necessarium nostrum.*

(d) Αἰτεῖτε τὰ μεγάλα, καὶ τὰ μικρὰ ὑμῖν προστεθήσεται. Καὶ αἰτεῖτε τὰ ἐπουράνια, καὶ τὰ ἐπίγεια ὑμῖν προστεθήσεται. *Origen. de Oratione, non semel: & Clem. Alex. l. 1. Stromat.*

(e) *Vide Aug. loco citato, n.* 58.

(f) *Hilar. in Matth.*

(g) *Tertull. lib. 2. contra Marcion. Chrysost. in Matth. Homil. 23. Euthym. Theophylact. & Hieron. hic. August. l. 2. de Serm. Domini in monte.*

(h) *Hilar. hic.*

(i) *Ambros. de Bono mortis, c. 2.*

# CHAPITRE VII.

*Continuation du Sermon de* JESUS-CHRIST *sur la Montagne. Ne pas juger témérairement. Ne pas donner les choses saintes aux chiens. Demander, chercher, frapper avec persévérance. Faux Prophetes. Loups couverts de la peau de brebis. Bons arbres qui produisent de bons fruits. Edifice bâti sur le rocher, & non sur le sable.*

℣. 1. *Nolite judicare, ut non judicemini.*

2. *In quo enim judicio judicaveritis, judicabimini: & in qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis.*

3. *Quid autem vides festucam in oculo fratris tui: & trabem in oculo tuo non vides?*

4. *Aut quomodo dicis fratri tuo: Sine ejiciam festucam de oculo tuo: & ecce trabs est in oculo tuo?*

℣. 1. Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugez.

2. Car vous serez jugez selon que vous aurez jugé les autres; & on se servira envers vous de la même mesure, dont vous vous serez servis *envers eux.*

3. Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frere, vous qui ne voyez pas une poutre dans votre œil?

4. Ou, comment dites-vous à votre frere: Laissez-moi tirer une paille de votre œil, vous qui avez une poutre dans le vôtre?

## COMMENTAIRE.

℣. 1. NOLITE JUDICARE, UT NON JUDICEMINI (a). *Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugez.* JESUS-CHRIST ne condamne pas ici toute sorte de jugement. Il ne parle point des jugemens publics, établis pour conserver la paix & l'union dans la République; ni des jugemens que les Pasteurs de l'Eglise rendent avec connoissance de cause, ni des jugemens désavantageux, malins, précipitez, téméraires, que nous portons sans connoissance contre nos freres (b). Dieu s'est réservé la connoissance de la conduite des hommes; c'est entreprendre sur ses droits que de vouloir en juger. Rien n'est plus incertain à notre égard que les motifs qui engagent les hommes à agir. Il est donc téméraire d'en vouloir décider absolument. Enfin, lorsque nous ne pouvons douter du mal dont nous sommes témoins, si nous songeons à la rigueur des jugemens de Dieu, & si nous réfléchissons sur notre propre conduite, nous serons fort réservez à juger, & à condamner les autres. Car comme dit S. Paul (c), en jugeant, & en condamnant les autres, nous nous condamnons nous-mêmes, puisque nous avons peut-être fait pis que ce que nous condamnons dans nos freres (d).

On croit qu'en tout ceci le Sauveur en vouloit principalement aux Pharisiens, qui condamnoient sans miséricorde ce qu'ils voyoient faire aux autres, & qui étoit contraire à leurs préjugez. On voit leur esprit dans tout l'Evangile. Ils observent continuellement JESUS-CHRIST, & donnent de mauvaises interprétations à tout ce qu'il fait. S'il guérit les malades un Samedi, s'il mange avec les Publicains, s'il se laisse toucher par une femme qui avoit été pécheresse, s'il remet les péchez, s'il fait des guérisons miraculeuses; ils enveniment tout, ils jugent de tout témérairement, & désavantageusement. Cet homme n'est pas envoyé de Dieu, c'est un profane, un possédé, un faux Prophéte, un séducteur, il ne fait ses miracles qu'au nom de Belsébub. Voilà la conduite des Pharisiens.

JESUS-CHRIST condamne leur témérité, & leur dit de ne pas juger, *afin qu'ils ne soient pas jugez.* Les hommes jugeront de vous, comme vous jugerez d'eux. Si vous examinez leur conduite sans miséricorde, ils vous observeront à leur tour, & ne vous pardonneront rien (e). *Ils vous mesureront à la mesure que vous les aurez mesuré.* Ou plûtôt (f): Dieu vous jugera comme vous aurez jugé les autres. Il exercera contre vous la juste sévérité, comme vous avez exercé votre injuste censure contre les autres. Il vous jugera dans la justice, & dans la vérité, pour punir la témérité, & l'injustice de vos jugemens. Il n'imitera ni la précipitation, ni la légereté, ni la malice de vos jugemens, il n'en imitera que la sévérité. Dans vous c'est injustice; dans lui c'est équité (g): *Judicium sine misericordia, ei qui non facit misericordiam.* Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez point qu'on vous fît; & traitez les autres, comme vous voudriez être traité. Voilà la grande régle pour la charité du prochain: Vous voulez qu'on vous traite avec indulgence, & vous traitez votre frere sans compassion?

℣. 3. QUID AUTEM VIDES FESTUCAM IN OCULO FRATRIS TUI. *Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frere, vous qui ne voyez point une poutre dans votre œil?* Façon de parler proverbiale. Vous êtes fort éclairé sur les défauts de votre frere, & fort aveugle sur les vôtres; indulgent à vous même, sévére aux autres: vous vous pardonnez tout, vous ne pardonnez rien à vos freres. Il parle aux Pharisiens (h). La paille ou le fêtu (i), ou le petit morceau de bois, marquent de petits défauts; & la poutre, de grands vices (k).

*Cum tua pervideas oculis mala lippus inunctis,*
*Cur in amicorum vitiis tam cernis acutum?*

(a) Quelques Exemplaires portent: *Nolite judicare, & non judicabimini, nolite condemnare, & non condemnabimini.* Les Peres ne l'ont pas lû ainsi: La Vulgate est conforme au Grec.

(b) *Hieron. hic. Non prohibuit judicare, sed docuit. Vide August. Bedam hic. Basil. Regul. Brevior. 164. Maldon. hic.*

(c) *Rom.* [illegible]

(d) *Vide Chrysost. August. Bedam, Anast. Euthym.*

(e) *Brugens. Pisca.. alii quidam.*

(f) *Chrysostom. Homil. 14. August. lib. 1. de Serm. Domini. Auth. Oper. imperfecti, Beda, Euthym. alii passim.*

(g) *Jacobi, II. 13.*

(h) Voyez Matth. XXIII. 4.

(i) Κάρφος, [illegible] *Hesych. alii*, φρύγανα. *Sarmenta.*

(k) *Horat. l. 1. Satyr. 3.*

5. *Hypocrita, ejice primùm trabem de oculo tuo, & tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui.*

6. *Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos: ne fortè conculcent eas pedibus suis, & conversi dirumpant vos.*

7. *Petite, & dabitur vobis: quærite, & invenietis: pulsate, & aperietur vobis.*

5. Hypocrite, ôtez premierement la poutre de votre œil, & alors vous verrez comment vous pourrez tirer la paille de l'œil de votre frere.

6. Gardez-vous bien de donner les choses saintes aux chiens; & ne jettez point vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent sous leurs pieds, & que se tournant *contre vous*, ils ne vous déchirent.

7. Demandez, & on vous donnera; cherchez, & vous trouverez; frappez *à la porte*, & on vous ouvrira.

## COMMENTAIRE.

℣. 5. EJICE PRIMUM TRABEM DE OCULO TUO. *Otez premiérement la poutre de votre œil, & alors vous verrez comment vous pourrez tirer la paille de l'œil de votre frere.* Il seroit à désirer que ceux qui sont établis pour conduire, & pour juger les autres, fussent eux-mêmes sans défauts. Mais ils doivent au moins se faire justice, veiller sur eux-mêmes, travailler à corriger leurs imperfections, & traiter les autres avec autant de douceur & de bonté, qu'ils voudroient qu'on en eût pour eux-mêmes. Pour ceux qui n'ont aucun droit sur la conduite de leur prochain, & qui se donnent toutefois la liberté d'en juger; ils devroient songer plûtôt à se corriger eux-mêmes, & à se juger, qu'à juger, & réformer les autres (a). Il faut avoir l'ame bien pure, & l'intention bien droite; il faut beaucoup de prudence, & de discernement pour ne pas excéder dans les jugemens que l'on porte contre son prochain.

℣. 6. NOLITE SANCTUM DARE CANIBUS. *Gardez-vous bien de donner les choses saintes aux chiens, & ne jettez point vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, & que se tournant contre vous, ils ne vous déchirent.* Il y a ici une trajection; il faut traduire: *De peur que les chiens ne vous déchirent & que vos porcs ne foulent aux pieds les perles que vous leur jetterez.* Ce sont des maniéres de proverbes, pour dire qu'il ne faut point exposer les mystéres de la Religion, & les véritez du salut aux impies, aux libertins, aux endurcis, à ceux qui n'ont aucune disposition à les recevoir avec respect (b). Le chien & le porc étoient des animaux impurs, selon la Loi de Moïse. Ils communiquoient leur souillure à ceux qui les touchoient, & on auroit regardé comme une profanation de leur jetter quelque chose de saint, & de sanctifié, comme des chairs des offrandes, ou des victimes offertes au Seigneur. Les chiens marquent les débauchez, les impies, les mauvais Chretiens; ou même les Juifs, les hérétiques, les apostats, qui ne sont capables que d'aboyer contre la saine doctrine, lorsqu'on la leur propose. Les porcs sont les Païens, les infidéles, les ennemis de la Religion, qui sont toujours disposez à mépriser, à fouler aux pieds les véritez les plus saintes, & à persécuter ceux qui les annoncent (c). C'est pour obéir à ce commandement, que les anciens peres (d) parloient avec tant de circonspection des mystéres du Christianisme, & qu'ils ne les découvroient qu'à ceux qui étoient baptisez, & en état de les connoître, & de les respecter.

S. Clement d'Aléxandrie (e) a justifié la conduite de l'Eglise Chrétienne au sujet du secret dans les mystéres, par l'exemple de presque tous les Philosophes anciens. Pythagore (f) est un de ceux qui a caché sa philosophie dans une plus grande obscurité. Il exprimoit la nécessité de ce silence par ces expressions enigmatiques. Qu'il ne faut point piquer le feu avec le fer; qu'il ne faut point avoir d'hirondelles dans sa maison; qu'on ne doit pas laisser sur la cendre la marque du pot qu'on en a tiré. Jesus fils de Sirach (g) ne veut point que l'on parle, quand on ne trouve pas des auditeurs bien disposez: *Ubi auditus non est, ne effundas sermonem.* Et S. Paul pratiqua ce précepte à l'égard des Juifs de Pisidi, qui blasphémoient, & qui contredisoient la parole du salut (h). JESUS-CHRIST préchoit devant les Juifs, & les Pharisiens, dont il n'ignoroit pas la mauvaise disposition, mais en même-tems il voyoit la docilité du peuple: il regardoit l'avantage de ses Disciples, & de la multitude (i). Il étoit juste que l'utilité générale l'emportât sur la malice d'un petit nombre d'esprits mal faits. De plus il leur parloit d'ordinaire d'une maniére mystérieuse, & ne découvroit pas à tout le monde le sens de ses énigmes, & de ses paraboles (k).

℣. 7. PETITE, ET DABITUR VOBIS. *Demandez, & on vous donnera.* Il n'y a pas dans la fin de ce discours la même liaison, que dans ce qui précéde. JESUS-CHRIST voulant beaucoup dire en peu de mots, étoit obligé de proposer ses maximes par forme de sentences, & d'une maniére fort concise, afin d'abréger. Peut-être aussi que les Evangélistes ne se sont pas proposez de les rapporter, dans l'ordre qu'il les avoit dites. Il nous ordonne ici de *demander*, de *chercher*, de *frapper*, pour obtenir la lumiére, & l'intelligence des véritez du salut, & les secours qui sont nécessaires pour les pratiquer. Il exprime l'ardeur, l'empressement, la persévérance, avec laquelle nous devons demander (l). Il nous promet qu'on nous donnera, à condition que nous demandions comme il faut, & ce qu'il faut (m). Il faut demander avec zéle, & avec ferveur une chose qui mérite infiniment d'être aimée; nous ne l'estimerions pas assez, si elle ne nous coûtoit rien (n): *Diu desiderata, dulciùs obtinentur: cito autem data, vilescunt.*

C'est par l'amour que nous demandons, que nous cherchons, que nous frappons à la porte: *Amore petitur, amore quæritur, amore pulsatur*, dit S. Augustin (o). C'est l'amour qui obtient, & qui nous fait persévérer dans la pratique du bien: *Amore revelatur, amore denique in eo quod revelatum est permanetur.* La foi demande, l'espérance cherche, la charité frappe à la porte (p). On demande par la priére, on cherche par la bonne vie, on frappe à la porte par la persévérance (q). La foi sans les bonnes œuvres n'est rien; si vous priez par la foi, & que vous n'y joigniez pas les bonnes œuvres, vous ne faites rien qui mérite pour l'éternité. *Si opera justitiæ non facis, id est, si non pulsas; nec orare ex fide potes; nam virtus orationis, est opus justitiæ.*

(a) *Chrysost. Homil.* 24. *Aug. l.* 2. *de Serm. Domini, &c.*
(b) *Chrysost. Homil.* 24. *Aug. l.* 2. *de Serm. Domini, &c.*
(c) *Græc.* [illegible] *Alii:* Τὰ ἅγια. *Ita Stephan. codd.* 2. *& alii tres apud Mill. & Chrysost. hic.*
(d) Voyez saint Jérôme, saint Chrysostome, Euthyme, saint Augustin, &c.
(e) *Stromat. l.* 5. *Vide Homil.* 24. *Chrysost. in Matth. hic.*
(f) *Jamblic. de Pythagor. l.* 1. *c.* 12.
(g) *Eccli.* XXXII. 6.
(h) *Act.* XIII. 45. 46.
(i) *Aug. l.* 2. *de Serm. Domini in monte.*
(k) *Luc.* IX. 10. 11.
(l) *Aug. l.* 1. *c.* 19. *Retract.*
(m) *Jac.* IV. 3. *Petitis & non accipitis, eò quòd malè petatis.*
(n) *Aug. Serm.* 5. *de verbis Domini, nunc* 61. *in nov. Edit.*
(o) *Idem l. de moribus Ecclesiæ.*
(p) *Vide Aug. Ep.* 130. *c.* 9. *&* 13.
(q) *Tertull. de Orat. Dominicâ.*

8. *Omnes enim qui petit, accipit: & qui quærit, invenit: & pulsanti aperietur.*

8. Car quiconque demande, reçoit; & qui cherche, trouve; & on ouvrira à celui qui frappe *à la porte*.

9. *Aut quis est ex vobis homo, quem si petierit filius suus panem, numquid lapidem porriget ei?*

9. Aussi qui est l'homme d'entre vous qui donne une pierre à son fils, lorsqu'il lui demande du pain?

10. *Aut si piscem petierit, numquid serpentem porriget ei?*

10. Ou s'il lui demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent?

11. *Si ergo vos cùm sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris: quantò magis Pater vester qui in Cœlis est, dabit bona petentibus se?*

11. Si donc étant méchant comme vous êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfans; à combien plus forte raison votre Pere qui est dans les Cieux, donnera-t-il les *vrais* biens à ceux qui les lui demandent?

12. *Omnia ergo quæcumque vultis ut faciant vobis homines, & vos facite illis. Hæc est enim Lex & Prophetæ.*

12. Faites donc aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous fassent: car c'est-là la Loi & les Prophétes.

13. *Intrate per angustam portam: quia lata porta, & spatiosa via est, quæ ducit ad perditionem, & multi sunt qui intrant per eam.*

13. Entrez par la porte étroite; parce que la porte de la perdition est large, & le chemin qui y méne est spacieux, & il y en a beaucoup qui y entrent.

14. *Quàm angusta porta, & arcta via est quæ ducit ad vitam: & pauci sunt, qui inveniunt eam!*

14. Que la porte de la vie est petite, que la voie qui y méne est étroite, & qu'il y en a peu qui la trouvent!

## COMMENTAIRE.

℣. 8. OMNIS QUI PETIT, ACCIPIT. *Quiconque demande, reçoit.* Dieu n'exclut personne des effets de sa libéralité. Il ne demande de notre part que de l'humilité, de la ferveur, de la persévérance. Il veut outre cela que nous ne lui demandions que des choses dignes de lui, & utiles à notre salut. Après cela demandez ce qu'il vous plaira, & soyez sûr de l'obtenir (*a*). *Hortatur ut petas; negabit quod petis?* S'il differe à vous accorder votre demande, c'est afin d'augmenter votre désir. *Cùm aliquando tardius dat, commendat dona, non negat.* C'est afin de vous donner quelque chose de meilleur, que ce que vous lui demandez (*b*). *Non tribuit sæpe quod volumus, ut quod mallemus attribuat.* Si un fils demandoit du poison à son pere, celui-ci auroit-il la fausse complaisance de lui en donner? Souvent nous demandons à Dieu, ce qui nous seroit fatal, s'il nous l'accordoit (*c*).

℣. 11. QUANTO MAGIS PATER VESTER, &c. *A combien plus forte raison votre Pere céleste donnera-t-il les vrais biens à ceux qui les lui demandent?* Saint Luc (*d*) dit: *A combien plus forte raison donnera-t-il un bon esprit à ceux qui le demandent?* Ce bon esprit, ce bon cœur, ces bons sentimens sont ce qui est le plus nécessaire pour aimer Dieu & la justice, & pour pratiquer la vertu. C'est-là le précis de nos devoirs, & l'essentiel du Christianisme. Que Dieu nous refuse tout le reste; s'il nous accorde cela, nous sommes trop heureux; nous n'avons point perdu le fruit de nos priéres.

℣. 12. QUÆCUMQUE VULTIS UT FACIANT VOBIS HOMINES, &c. *Faites aux hommes tout ce que voulez qu'ils vous fassent.* C'est la conclusion de tout ce que le Sauveur a dit dans tout ce discours, touchant les devoirs des hommes envers leurs semblables. Faites aux autres ce que nous voudrions qu'on nous fit; ne leur pas faire ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit. L'Empereur Sévére admiroit cette sentence des Chrétiens, & l'avoit continuellement dans la bouche. Tobie (*e*) recommandoit à son fils de ne faire jamais à un autre, ce qu'il n'auroit pas voulu qu'on lui fit. Isocrate (*f*) veut que nous gardions en faveur de nos inférieurs, la même conduite que nous voudrions que nos supérieurs gardassent à notre égard. La Loi & les Prophétes ne nous prescrivent autre chose que cela, dans tout ce qu'ils nous disent de la charité envers le prochain. Ces paroles en sont comme le précis & la récapitulation.

℣. 13. INTRATE PER ANGUSTAM PORTAM, &c. *Entrez par la porte étroite, parce que la porte de la perdition est large.* La doctrine de JESUS-CHRIST, la pratique des préceptes & des conseils Evangéliques, sont la porte étroite (*g*); la vie du siécle, les maximes du monde, sont la voie large. La voie étroite conduit au salut; la voie large conduit à la perdition, & à l'enfer. La vie Chrétienne est une vie de privation, de mortification, de travail; la vie du siécle est une vie aisée, une vie de plaisirs & de satisfactions. Pour suivre JESUS-CHRIST, il faut prendre sa Croix & le suivre. Pour être au monde, il n'y a qu'à se livrer à ses passions & à son penchant. La Croix du Sauveur est légére, & son joug est doux, principalement à ceux qui sont embrasez de sa charité (*h*); le chemin du siécle, & la vie des mondains, se terminent à des précipices & à des malheurs éternels. Le monde promet un bonheur qu'il ne peut donner; JESUS-CHRIST promet des plaisirs doux, innocens & éternels; & il les fait goûter dès ce monde à ceux qui se donnent à lui.

Hésiode (*i*) disoit que la voye qui conduisoit à la vertu est longue, roide, & raboteuse au commencement; mais qu'à la fin elle s'élargit, & devient aisée. Pythagore conseilloit à ses Disciples d'éviter les grands chemins, & de suivre les sentiers peu fréquentez (*k*); c'étoit une enigme, pour dire qu'il ne faut point suivre la foule, ni ce qui paroît plus aisé. Enfin, les anciens Philosophes (*l*) se servoient à peu près de la même comparaison que fait ici JESUS-CHRIST, pour marquer la route qui conduit au bonheur, & au malheur.

(a) *Aug. Serm.* 61.
(b) *Aug. de Paulin. Epistolâ* 31. *nov. Edit. n.* 1.
(c) *Vide eundem Epistolâ* 140. *nov. Edit. p.* 7.
(d) *Luc.* XI. 13.
(e) *Tob.* IV. 16.
(f) *Isocrat. ad Nicocl.*
(g) Comparez *Luc.* XIII. 23. 24. *Rom.* VIII. 18. 2. *Cor.* IV. 17.
(h) *Matth.* XI. 30. *Chrysost. hic.*
(i) *Hesiod.* ... Μακρὸς δὲ καὶ ὄρθιος οἶμος ἐπ' αὐτὴν, Καὶ τρηχὺς τὸ πρῶτον, ἐπὴν δ' εἰς ἄκρον ἵκηται. Ῥηϊδίη δ' ἤπειτα πέλει χαλεπή περ ἐοῦσα.
(k) *Apud Athenæum, l.* 9.
(l) *Vide Tabul. Cebetis & Sophoclem apud Justin. de Monarchia.* Καὶ γὰρ καθ' ᾅδην δύο τρίβους [illegible] [illegible]

15. *Attendite à falsis Prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecùs autem sunt lupi rapaces.*

15. Gardez-vous des faux Prophétes, qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, & qui au dedans sont des loups ravissans.

16. *A fructibus eorum cognoscetis eos. Numquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus?*

16. Vous les connoitrez par leurs fruits. Peut-on cueillir des raisins sur des épines, ou des figues sur des ronces?

17. *Sic omnis arbor bona fructus bonos facit: mala autem arbor malos fructus facit.*

17. Ainsi tout arbre qui est bon, produit de bons fruits; & tout arbre qui est mavais, produit de mauvais fruits.

18. *Non potest arbor bona malos fructus facere: neque arbor mala bonos fructus facere.*

18. Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, & un mauvais arbre n'en peut produire de bons.

19. *Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur.*

19. Tout arbre qui ne produit point de bon fruit, sera coupé & jetté au feu.

20. *Igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos.*

20. Vous les reconnoitrez donc par leurs fruits.

## COMMENTAIRE.

℣. 15. ATTENDITE A FALSIS PROPHETIS. *Gardez-vous des faux Prophétes qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, & qui au dedans sont des loups ravissans.* Sous le nom de *Prophetes*, les Hébreux comprennent non-seulement ceux qui prédisent l'avenir, mais aussi en général tous ceux qui se donnent pour inspirez, qui se mêlent d'interpréter l'Ecriture, & de parler en public. Les faux Prophétes imitoient les vrais en tout ce qu'ils pouvoient. Les habits des anciens, & des vrais Prophétes étoient simples, austéres: ils portoient des habits de peaux (*a*); ils se couvroient de sacs, & de cilices (*b*). Tels étoient Jérémie, Elisée, & Jean Baptiste. Les faux Prophétes s'habilloient de même (*c*); ils prenoient l'air & l'extérieur des vrais Prophétes; annonçoient l'avenir, parloient au nom du Seigneur. Mais il y avoit une chose qui les distinguoit; c'étoit leur maniere de vivre dans le secret, leurs œuvres & toute leur vie. On ne trouvoit qu'erreur, & que mensonge dans leurs prédictions, qu'hypocrisie dans leur conduite, qu'inconstance dans leurs discours; c'étoient des loups revêtus de peaux de brebis. Ils flattoient les pécheurs; ils entretenoient l'ambition, l'impieté, & le désordre des Grands; la superstition, & l'idolâtrie des peuples; ils corrompoient les véritez saintes dans leurs discours; ils détruisoient la force de la Loi par leurs mauvaises explications.

Tels étoient la plûpart des Scribes, & des Pharisiens du tems du Sauveur; c'est à eux principalement qu'il en veut ici. Il précautionne aussi ses Disciples contre les faux Christs, & les faux Prophétes, que le démon devoit susciter après lui; par exemple, *Théodas* (*d*), & *Barjesus* (*e*), dont il est parlé dans les Actes. *Bar-chocheba*, ou le fils de l'Etoile, qui fit tant de ravage dans le siécle suivant; Simon le Magicien, Apollonius de Thiane, & tant d'autres.

Enfin, sous le nom de faux Prophétes, les Peres (*f*) ont compris tous les faux Docteurs Juifs ou Chrétiens, tant ceux qui retrécissent la voye de l'Evangile, que ceux qui l'élargissent mal à propos; ceux qui viennent prêcher dans l'Eglise des nouveautez; ceux qui séduisent les peuples par de fausses apparences de pieté; & par des pratiques nouvelles & superstitieuses; ceux qui corrompent la doctrine, ou la morale du Sauveur par leur relâchement, ou par leur doctrine outrée; tous ces gens-là, les hérétiques, les schismatiques, les hypocrites, sont ce que JESUS-CHRIST appelle de faux Prophétes, des loups ravissans, couverts de peaux de brebis.

℣. 16. A FRUCTIBUS EORUM COGNOSCETIS EOS. *Vous les connoitrez par leurs fruits.* Pour juger si un arbre bon, il faut voir quel fruit il porte: Pour connoître si un Docteur est un vrai, ou un faux Prophéte, un vrai Apôtre, ou un hypocrite; il faut examiner sa foi (*g*), sa créance, ses œuvres (*h*), sa conduite, sa doctrine. Si c'est un séducteur, & un hypocrite; il se découvrira bien-tôt; son erreur, le déréglement de son esprit, & de son cœur, éclateront bién-tôt par ses œuvres. Dieu ne permettra pas que ses fidéles soient long-tems exposez à la séduction, ni que le méchant abuse long-tems de la sainteté de sa parole, & de son nom; on le connoîtra bien-tôt pour ce qu'il est.

℣. 17. OMNIS ARBOR BONA BONOS FRUCTUS FACIT. *Tout arbre qui est bon, produit de bons fruits.* Ce n'est pas à dire que les gens de bien ne fassent jamais de mal, ni que les méchans ne fassent jamais de bien; mais cela s'entend de toute la masse, de tout le corps des actions. Elles suivent naturellement l'impression du cœur: si le cœur est corrompu, quelque effort que l'on fasse, la corruption se déclare par une infinité d'endroits; & si le cœur est droit, & pur, le corps des actions participera à cette pureté, & à cette droiture. Il peut échaper aux plus saints quelques fautes de foiblesse; mais on les distingue bien aisément de celles qui partent d'une volonté gâtée, & déreglée.

℣. 18. NON POTEST ARBOR BONA MALOS FRUCTUS FACERE. *Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits*, dans le sens que nous venons de dire; s'il demeure bon, & qu'il produise quelques mauvais fruits, c'est ou foiblesse, ou inadvertence. Mais un bon arbre peut dégénérer, & se corrompre, & alors il portera de mauvais fruits; de même que celui qui est mauvais peut devenir bon, & produire de bons fruits (*i*). *Non dabit arbor mala bonos fructus, si non inseratur; & bona malos dabit, si non colatur*, dit Tertullien (*k*). Le bon arbre est le Docteur fidéle; il ne donnera que de bons fruits; il ne prêchera qu'une saine doctrine. Le mauvais arbre est l'hérétique, défiez-vous de tout ce qu'il enseigne, quelque apparence de bien qu'il vous montre, sa doctrine est corrompuë, & séduisante; les plus saines véritez dans sa bouche, sont mêlées avec des erreurs dangereuses. Ce dernier sens paroît le plus naturel.

(a) *Heb.* XI. 37.
(b) 4. *Reg.* I. 8. *Isai.* XX. 2. *Matth* III. 4.
(c) *Zach.* XIII. 4. *Nec operientur pallio saccino, ut mentiantur.*
(d) *Act.* V. 36.
(e) *Act.* XIII. 6.

(f) *Chrysost. hic, & Auth. Operis imperfect.*
(g) *Tertull. l.* 1. *contra Marcion.*
(h) *Aug. & veteres omnes. Vide Maldon. & Jans.*
(i) *Aug. Hieron. Chrysost. Auth. Oper. imperfecti ad hunc loc.*
(k) *Tertull. c. de anima.*

21. *Non omnis qui dicit mihi : Domine, Domine, intrabit in Regnum Cælorum : sed qui facit voluntatem Patris mei qui in Cælis est, ipse intrabit in Regnum Cælorum.*

21. Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous dans le Royaume des Cieux : mais celui-là *seulement* y entrera qui fait la volonté de mon Pere qui est dans les Cieux.

22. *Multi dicent mihi in illa die : Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, & in nomine tuo dæmonia ejecimus, & in nomine tuo virtutes multas fecimus?*

22. Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom ; n'avons-nous pas chassé les démons en votre nom ; & n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom?

23. *Et nunc confitebor illis : Quia numquam novi vos : discedite à me qui operamini iniquitatem.*

23. Et alors je leur dirai hautement : Je ne vous ai jamais connus : Retirez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité.

24. *Omnis ergo qui audit verba mea hæc, & facit ea, assimilabitur viro sapienti qui ædificavit domum suam supra petram.*

24. Quiconque entend donc ces paroles que je dis, & les pratique, sera comparé à un homme sage, qui a bâti sa maison sur la pierre ;

25. *Et descendit pluvia, & venerunt flumina, & flaverunt venti, & irruerunt in domum illam, & non cecidit : fundata enim erat super petram.*

25. Et lorsque la pluie est tombée, que les fleuves se sont débordez, que les vents ont soufflé, & sont venus fondre sur cette maison, elle n'est point tombée, parce qu'elle étoit fondée sur la pierre.

26. *Et omnis qui audit verba mea hæc, & non facit ea, similis erit viro stulto, qui ædificavit domum suam super arenam :*

26. Mais quiconque entend ces paroles que je dis, & ne les pratique point, il est semblable à un homme insensé qui a bâti sa maison sur le sable.

27. *Et descendit pluvia, & venerunt flumina, & flaverunt venti, & irruerunt in domum illam ; & cecidit : & fuit ruina illius magna.*

27. Et lorsque la pluie est tombée, que les fleuves se sont débordez, que les vents ont soufflé, & sont venus fondre sur cette maison, elle a été renversée, & la ruine en a été grande.

28. *Et factum est, cùm consummasset Jesus verba hæc, admirabantur turbæ super doctrina ejus,*

28. Or JESUS ayant achevé tous ces discours, les peuples étoient dans l'admiration de sa doctrine,

## COMMENTAIRE.

℣. 21. NON OMNIS QUI DICIT MIHI : DOMINE, &c. *Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous dans le Royaume des Cieux.* Ceux qui annoncent les véritez du salut, qui prêchent la parole du Seigneur, qui l'invoquent par de longues prieres, qui ont souvent son nom dans la bouche, ne sont pas sûrs pour cela d'entrer dans le Royaume des Cieux (*a*). La foi sans la charité, est morte (*b*) ; elle est inutile pour l'éternité sans les bonnes œuvres. Il faut que le cœur, & la conduite répondent à la foi, & aux paroles (*c*). Dieu demande des fruits & non des feüilles.

℣. 22. NONNE IN NOMINE TUO PROPHETAVIMUS. *N'avons-nous pas prophétisé en votre nom? N'avons-nous pas chassé les démons en votre nom ?* La prophétie, & le don des miracles ne sont pas des preuves certaines de la sainteté, & du mérite de ceux à qui Dieu fait part de ces dons. Tout cela ne sert de rien sans la foi, & sans la charité (*d*). Plusieurs ont paru avec éclat dans les grands emplois de l'Eglise ; plusieurs y ont prêché, & enseigné ; plusieurs y ont prophétisé, & décidé, qui ne laissent pas d'être exclus du Royaume des Cieux par leur mauvaise vie. *Prophétiser*, se prend ici dans un sens général pour toutes les fonctions publiques, de prédire l'avenir, d'expliquer l'Ecriture, d'instruire les peuples, de prêcher, &c. *In nomine tuo*, en votre nom, par votre autorité, en vertu de votre mission, pour prouver votre doctrine en qualité de vos Disciples.

Les Peres (*e*) reconnoissent que les méchans peuvent quelquefois faire de vrais miracles, quoique remplis d'un esprit fort different de celui de JESUS-CHRIST. Caïphe tout corrompu qu'il étoit, prophétisa au sujet de notre Seigneur (*f*). Balaam prophétisa aussi (*g*) ; & Judas ayant reçû comme les autres Apôtres le pouvoir de faire des prodiges, vint avec eux lui dire que les mauvais esprits leur obéissoient (*h*). Pour être digne du Royaume de Dieu, il ne suffit pas de connoître, & de publier le nom de Dieu ; il faut être animé de sa grace, & vivre de son esprit (*i*).

℣. 23. NUMQUAM NOVI VOS. *Je ne vous ai jamais connus.* Il ne parle point d'une connoissance spéculative, mais d'une connoissance d'approbation, d'amour. Vous n'avez jamais été véritablement à moi ; vous n'êtes point du nombre de ceux que le Pere m'a donné (*k*) ; je n'ai jamais approuvé votre conduite ; vous n'avez jamais été du nombre de mes élûs. Voyez *Joan.* X. 4. 1. *Cor.* VIII. 3. & 2. *Tim.* II. 19. &c. où le verbe *connoître*, se prend pour *approuver*.

℣. 24. QUI AUDIT VERBA HÆC *Quiconque entend ces paroles, & les pratique, sera comparé à un homme sage, qui a bâti sa maison sur la pierre.* J. C. est le rocher sur lequel nous devons bâtir l'édifice de notre salut (*l*).

---

(a) *Auth. Oper. imperfecti.*
(b) *Jacob.* II. 20. 26.
(c) *Hieron. Theophyl. Euthym.*
(d) 1. *Cor.* XIII. 1. 2. 3.
(e) *Chrysost. Homil. 25. Hieron. hic. Euthym. Theophyl. Aug. Serm. 90. nov. Edit. & libro de Divers. quæst. 83. q. 79. n. 3. 4. & lib. 2. de Serm. Domini.*
(f) *Joan.* XI. 51.
(g) *Num.* XXIV. 17.
(h) *Matth.* X. 1. *Luc.* 10. 17.
(i) *Auth. Oper. imperf.*
(k) *Joan.* XVII. 2. 6. 7. 8. 11. 12. XVIII. 9.
(l) *Cor.* III. 11.

| | |
|---|---|
| 29. *Erat enim docens eos sicut potestatem habens, & non sicut Scribæ eorum, & Pharisæi.* | 29. Car il les instruisoit comme ayant autorité, & non pas comme leurs Scribes, ni comme les Phariſiens. |

## COMMENTAIRE.

C'eſt en pratiquant ſa doctrine, & en ſuivant ſes exemples, que nous parviendrons au bonheur qu'il promet à ſes
Diſciples, & à ſes amis. C'eſt par-là que nous élevons cette édifice qui réſiſte à la tempête & aux inondations; je
veux dire, aux perſécutions, & aux épreuves de cette vie.

℣. 29. ERAT DOCENS EOS SICUT POTESTATEM HABENS. *Il les instruiſoit comme ayant autorité*; ou
plûtôt: *Il les instruiſoit en maître*, en Prophéte, en Dieu. Il parloit avec un air de Legiſlateur, qui ne pouvoit
convenir aux Scribes, & aux Phariſiens. Ceux-ci ou s'attachoient ſervilement au Texte de la Loi, ou citoient les
traditions, & les explications de leurs maîtres, ou ſe fondoient ſur des preuves, & des raiſonnemens; travaillant à
perſuader, & à convaincre par le poids des raiſons. Le Sauveur au contraire décidoit; il exigeoit un aquieſcement
de Foi; il diſoit: C'eſt moi qui vous parle; je vous dis; je vous ordonne. Les anciens Prophétes commençoient
ordinairement leurs diſcours, par ces mots: *Voici ce que dit le Seigneur.* Les Phariſiens, & les Scribes diſoient:
Moïſe nous ordonne, la Loi nous preſcrit, nos maîtres nous ont enſeigné.

JESUS-CHRIST ne cherchoit point d'autorité étrangere, pour ſe concilier la créance: il impoſoit au peuple par
les grandes véritez qu'il annonçoit, par l'air dont il les diſoit, par la vertu de ſes diſcours, par l'empire qu'il exer-
çoit intérieurement ſur les eſprits, & ſur les cœurs. Cette méthode eſt plus courte, plus aiſée, plus majeſtueuſe,
plus digne de la Divinité (a). Si dans quelques occaſions il a voulu donner des preuves de ſa doctrine, il s'eſt attaché
à montrer ſa Divinité, & ſa miſſion; & s'il a voulu faire voir la conformité de ſa doctrine avec celle de la Loi de
Moïſe, & des Prophétes, il l'a toûjours fait avec l'autorité, la dignité, & la grandeur qu'on remarque dans cet ad-
mirable Sermon, que nous venons d'expliquer, & qui contient le précis de la Religion Chrétienne.

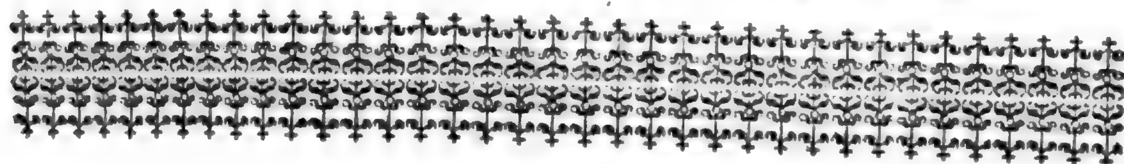

# CHAPITRE VIII.

*Guériſon du Lépreux, du fils du Centenier, de la belle-mere de Simon.* JESUS *paſſe le lac de Genézareth, appaiſe une tempête, délivre deux poſſédez; les Démons entrent dans des pourceaux, & les précipitent dans le lac.*

| | |
|---|---|
| ℣. 1. *Cum autem deſcendiſſet de monte, ſecutæ ſunt eum turbæ multæ:* | ℣. 1. JESUS étant deſcendu de la montagne, fut ſuivi par une grande foule de peuple: |
| 2. *Et ecce leproſus veniens, adorabat eum, dicens: Domine, ſi vis, potes me mundare.* | 2. Et un lépreux venant à lui, l'adoroit, en lui diſant: Seigneur, ſi vous voulez, vous pouvez me guerir. |

## COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM AUTEM DESCENDISSET DE MONTE. *Jeſus étant deſcendu de la montagne, fut ſuivi par une*
*grande foule de peuple.* La plûpart de ceux qui avoient oüi le Sermon qui eſt contenu dans les trois Cha-
pitres précédens, ſuivirent JESUS, & vinrent à Capharnaüm, où il avoit fixé ſa demeure.

℣. 2. ECCE LEPROSUS VENIENS ADORABAT, &c. *Un lépreux venant à lui l'adoroit.* JESUS-CHRIST
n'a pas plûtôt ceſſé de prêcher, qu'il confirme ſa doctrine par ſes miracles (b). Ce lépreux n'oſa s'approcher de
JESUS-CHRIST, ni de ceux qui étoient autour de lui, parce que la Loi excluoit ces ſortes de gens du commerce
du monde. Il ſe poſta ſur le chemin, & comme JESUS fut près d'entrer dans la ville, le lépreux ſe jetta à genoux,
& proſterné le viſage contre terre, il le pria de le guérir. C'eſt ainſi qu'il faut expliquer cette hiſtoire, pour con-
cilier les trois Evangéliſtes, qui racontent le même miracle. S. Marc (c) dit qu'il ſe jetta à genoux, & S. Luc (d),
que JESUS *étant dans une certaine ville*; c'eſt-à-dire, prêt à entrer dans la ville; car le lépreux demeuroit à la cam-
pagne, & n'oſoit entrer dans la ville, *ſe proſterna le viſage contre terre*, & lui demanda la ſanté. Cette ville eſt ap-
paremment Capharnaüm. Il y en a qui croient que le lépreux de S. Marc, & de S. Luc, eſt différent de celui dont
parle ici S. Matthieu.

DOMINE, SI VIS, POTES ME MUNDARE. *Seigneur, ſi vous voulez, vous pouvez me guérir.* Pluſieurs an-
ciens (e) ont crû que ce lépreux rendoit à JESUS-CHRIST le culte de latrie, en l'adorant, & l'appellant *Sei-
gneur.* Sa priére marque la grandeur de ſa foi, ſa ferme confiance, & ſa parfaite réſignation. C'eſt un des plus beaux
modéles de priéres que l'on voie dans l'Evangile. Il ne demande pas ſa guériſon abſolument, & ſans reſtriction;
mais ſeulement, au cas qu'elle ſoit agréable à Dieu. Il ne dit pas vous pouvez obtenir ma guériſon de Dieu; mais
vous pouvez, ſi vous le voulez. Il reconnoît ſa Divinité, & ſa Toute-puiſſance: *Voluntas Dei poteſtas eſt*, dit ſaint
Ambroiſe (f).

(a) *Vide Grot. Brug. Eſt. Lightfoot.*
(b) *Chryſoſt. Homil. 26. Item Hieron. hic, & Aug. de utilitate credend. c. 14.*
(c) *Marc. I. 40. Genu flexo dixit ei: Si vis, potes me mundare.*
(d) *Luc. v. 12. Cùm eſſet in una civitatum, ecce vir plenus leprâ procidens in faciem, &c.*
(e) *Chryſoſtom. Auth. Operis imperfecti. Euthym. Theophylact. hic.*
(f) *Ambroſ. in Luc. l. 5.*

3. *Et extendens Jesus manum, tetigit eum dicens : Volo ; Mundare. Et confestim mundata est lepra ejus.*

4. *Et ait illi Jesus : Vide nemini dixeris : sed vade, ostende te Sacerdoti, & offer munus quod præcepit Moïses, in testimonium illis.*

3. Jesus étendant la main, le toucha, & lui dit : Je le veux ; soyez guéri : & sa lépre fut guérie au même instant.

4. *Alors* Jesus lui dit : Gardez-vous bien de parler de ceci à personne ; mais allez vous montrer au Prêtre, & offrez le don prescrit par Moïse, afin que cela leur serve de témoignage.

## COMMENTAIRE.

La lépre étoit une maladie fort commune dans la Palestine, & dans les pays voisins. Elle affectoit la peau, & passoit plûtôt pour une difformité, que pour une vraie maladie. Aussi le lépreux ne dit pas ; *Guérissez-moi*, mais *purifiez-moi*, nettoyez-moi de ma foüillure. La Loi traitoit les lépreux comme des gens d'une impureté permanente ; & dont la purification dépendoit de la main de Dieu seul. Les Médecins ordinairement ne se mêloient point de la guérir. On la regardoit comme un châtiment venu du Seigneur. Nous nous sommes expliqué sur cette maladie dans une Dissertation faite exprès, à la tête du Lévitique.

℣. 3. Tetigit eum dicens : Volo ; mundare (*a*). *Il le toucha, & lui dit : Je le veux ; soyez guéri.* La Loi défendoit aux lépreux de demeurer dans le commerce du monde, de peur que leur maladie ne se communiquât aux autres (*b*), & que ceux qui étoient sains, ne se foüillassent par leur approche. Mais ni les Prêtres qui les touchoient, & les examinoient, ni les Médecins qui pouvoient les voir, & les soulager, n'encouroient point de foüillures. Jesus-Christ qui le guérit en le touchant, n'en contracta point non plus (*c*). Il n'agissoit ni contre l'esprit, ni contre la lettre de la Loi. Il ne touche point proprement un lépreux, puisque dans le moment qu'il le touche, il le purifie de sa lépre. Les œuvres miraculeuses, & surnaturelles, n'ont jamais été soumises à la Loi. Jesus-Christ fait voir dans cette occasion, qu'il est non le serviteur, mais le maître de la Loi ; puisque bien loin de contracter de la foüillure en touchant cet homme, il lui communique à lui-même la pureté, & lui rend la santé. S. Ambroise (*d*) remarque dans cette histoire la réfutation de trois hérétiques. 1°. Jesus-Christ dit *volo*, je le veux ; il commande absolument ; contre Photin, qui nioit que la puissance du Fils fut égale à celle du Pere. 2°. Il ordonne à la maladie ; *soyez purifié* ; contre Arius, qui nioit la Divinité de Jesus-Christ, & sa Toute-puissance. 3°. Il touche le lépreux, contre l'erreur des Manichéens, qui ne croyoient pas que Jesus-Christ eût une chair véritable, & naturelle.

℣. 4. Vide, nemini dixeris. *Gardez-vous bien de parler de ceci à personne.* On remarque en plus d'un endroit que Jesus-Christ défendoit à ceux qu'il guérissoit ; & à ceux qui étoient témoins de ses merveilles, de les publier. Quelle raison pouvoit-il avoir d'en user ainsi ? La plûpart des Peres (*e*) ont crû que c'étoit par un effet de son humilité, & de sa modestie. Il vouloit par son exemple nous inspirer un grand éloignement de tout ce qui pourroit nourrir notre vanité, & notre orgueil. D'autres (*f*) ont crû qu'il en usa ainsi, pour ne pas donner prise à la jalousie, & à la malice des Prêtres, & des Pharisiens, qui ne cherchoient que l'occasion de le perdre. Il étoit de sa sagesse de ne les pas irriter, pour ne pas prévenir les momens qui étoient marquez pour sa mort, & pour sa Passion (*g*). De plus, il étoit avantageux que la doctrine de l'Evangile se répandît, & se fortifiât sans trop de contradictions de la part de ses ennemis. Il ne falloit pas les animer par un trop grand éclat. Aussi voit-on qu'il fait taire les démons, qui publioient qu'il étoit le Christ ; & il se retire, lorsqu'il voit le peuple disposé à le prendre pour Roi. Il vouloit établir son regne dans la paix, & sans tumulte.

D'autres (*h*) croient que le Sauveur, qui dispensoit avec une sagesse infinie les véritez qu'il jugeoit à propos de révéler aux hommes, ne se hâta point de publier les preuves de sa Divinité : ses miracles & ses discours en disoient assez ; mais il falloit que sa Résurrection y mît le sceau. Alors le récit des miracles, & les réfléxions sur sa doctrine, que l'on n'entendoit auparavant qu'à demi, devoient faire tout leur effet, & persuader d'une maniére bien plus efficace. De là vient aussi qu'un jour les Pharisiens lui ayant demandé un signe, ou un miracle (*i*), il leur répondit, qu'il n'en avoit point d'autre à leur dônner, que celui du Prophéte Jonas. C'est-à-dire, qu'il leur donneroit le prodige de sa Résurrection, qui confirmeroit & sa doctrine & tous ses autres miracles. Et ailleurs (*k*) il dit aux Disciples, qui avoient été témoins de sa Transfiguration, de ne pas publier cette merveille qu'après sa Résurrection.

Ostende te Sacerdoti. *Allez vous montrer au Prêtre* ; Et faites-leur voir que je ne détruis point la Loi, mais que je l'accomplis (*l*), & que je la fais observer religieusement. Ou bien (*m*) : Allez vous montrer, mais ne dites point que je vous ai guéri, que les Prêtres n'aient reconnu que vous l'êtes véritablement ; car s'ils savoient que c'est moi qui ai fait cette guérison, ils pourroient vous chicaner, & vous empêcher de rentrer dans le commerce des autres hommes. Enfin, présentez-vous aux Prêtres, afin qu'ils apprennent que le Messie est venu ; puisque selon les Ecritures (*n*), un de ses caractéres est la guérison des lépreux. Il étoit important de convaincre les Prêtres de la vérité des miracles de Jesus-Christ. Le tems devoit venir qu'ils seroient obligez, malgré eux, de lui rendre témoignage. Jesus-Christ préparoit ces preuves à ses Apôtres, pour le tems qui suivit sa Résurrection.

In testimonium illis. *Afin que cela leur serve de témoignage.* Présentez-vous aux Prêtres, & offrez l'hostie marquée par la Loi (*o*), afin que cela serve de témoignage & de preuve de votre guérison, contre les Prêtres qui pourroient dans la suite la contester (*p*). Autrement (*q*) : Présentez-leur votre hostie, afin de rendre témoignage à la venue du Messie, dont un des caractéres est la guérison des lépreux. Enfin, présentez-vous aux Prêtres, pour preuve de votre entiére guérison, afin que tout le peuple en soit convaincu. Il falloit aller exprès à Jérusalem, pour être nettoyé de la lépre, & pour y offrir son offrande. Le lépreux ne pouvoit rentrer dans la

(a) Καθαρίσθητι. *Soyez purifié.*
(b) *Levit.* XIII. 45. 46.
(c) *Auth. Oper. imperfecti. in hunc loc. Mald. Jans.*
(d) *Ambrof. in Luc. l.* 5.
(e) *Ambrof. l.* 5. *in Luc. Chrysost. Homil.* 26. *Euthym. Theophyl. Beda. alii.*
(f) *Vide Auth. Oper. imperfecti. Grot. Mald. Menoch.*
(g) *Joan.* II. 4. VII. 6. 8. 30. VIII. 20. XII. 23.
(h) *Vide Hammond. hic, & Le Clerc.*
(i) *Matth.* XII. 39.
(k) *Matth.* XVII. 9.
(l) *Tertull. L.* 4. *contra Marcion. Chrysost. Hieron. Euthym.*
(m) *Theophylact.*
(n) *Isai.* LXI. 1. *Matth.* XI. 5.
(o) *Levit.* XIV. 50. 51. *&c.*
(p) *Chrysost. & Hieron. hic. Ambrof. in Luc. lib.* 5.
(q) *Vide Hammond. hic.*

℣. 5. *Cùm autem introïsset Capharnaum, accessit ad eum Centurio, rogans eum.*

5. JESUS étant entré dans Capharnaüm, un Centenier vint le trouver, & lui fit cette priere :

6. *Et dicens : Domine, puer meus jacet in domo paralyticus, & malè torquetur.*

6. Seigneur, mon serviteur est couché, & malade de paralysie dans ma maison, & il souffre extrêmement.

7. *Et ait illi Jesus : Ego veniam, & curabo eum.*

7. JESUS lui dit ; J'irai, & je le guérirai.

8. *Et respondens Centurio, ait : Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum, sed tantùm dic verbo, & sanabitur puer meus.*

8. Mais le Centenier lui répondit : Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison : mais dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri.

## COMMENTAIRE.

société des hommes, que les Prêtres ne l'eussent expressément déclaré guéri (*a*). Hammond dit qu'ils se présentoient à la porte de Jérusalem, & que là un Prêtre les examinoit, suivant la Loi (*b*) : S'il les trouvoit purs, il les introduisoit dans la ville, puis dans le Temple, où ils offroient leurs sacrifices (*c*) : Le premier jour deux passereaux, & le huitiéme jour deux agneaux.

℣. 5. CUM AUTEM INTROISSET CAPHARNAUM, ACCESSIT AD EUM CENTURIO. *Jesus étant entré dans Capharnaüm, un Centenier vint le trouver.* Le miracle du lépreux guéri s'étoit fait à la porte de Capharnaüm, ou fort près de la ville. JESUS y étant entré, trouva d'abord des Sénateurs, ou des anciens des Juifs, qui vinrent le prier de la part du Centenier (*d*), de venir chez lui pour guérir son serviteur. Comme Jesus s'avançoit avec eux vers la Maison du Centenier, cet Officier lui envoya une seconde députation de quelques-uns de ses amis, pour lui dire de sa part : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans mon logis, & je ne me suis pas même estimé digne de venir moi-même vous trouver ; mais dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri.* Saint Matthieu dit que ce fut le Centenier qui vint au-devant de JESUS-CHRIST, & qui lui dit ce que nous venons de rapporter. Mais il y a beaucoup d'apparence (*e*) que cet Evangéliste n'a raconté la chose qu'en gros, & que saint Luc l'a marquée dans un plus grand détail. Tous les jours on dit qu'un homme a dit, qu'il a fait, ce qu'il a seulement fait dire ou faire. L'Ecriture est pleine de semblables expressions. Elle dit que Pharaon pendit son Pannetier (*f*) ; que Josué circoncit le peuple (*g*) ; qu'il pendit le Roi de Haï (*h*) ; qu'Hérode décapita saint Jean ; que Pilate fouetta JESUS, &c. Voyez aussi *Exod.* XVIII. 6. où Moïse fait parler Jétro, comme présent, quoiqu'il n'arrive au camp que le lendemain.

Quelques-uns (*i*) croient que le Centenier envoya d'abord les principaux des Juifs, lesquels pour faire valoir leurs services auprès de cet Officier, pressérent JESUS d'aller dans sa maison, quoiqu'ils ne les eût pas prié de lui demander cette grace, mais simplement la guérison de son serviteur. Le Centenier voyant que le Sauveur venoit dans son logis, envoya au-devant de lui de ses amis, pour lui dire, de ne se pas donner tant de peine, & que s'il ne venoit pas le trouver en personne, c'est qu'il s'en jugeoit indigne. Enfin, voyant que malgré ses remontrances, JESUS avançoit toûjours, il vint lui-même lui faire ses très-humbles excuses, & lui dire, *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, &c.* Le Centenier ajoûta, qu'il étoit un homme soumis à la puissance d'un autre, qu'il avoit des soldats qui lui obéïssoient, &c.

En effet, la charge de Centenier lui donnoit le commandement sur une compagnie de cent hommes. Mais il y avoit sur lui des Tribuns & d'autres Officiers ausquels il obéïssoit. Les Peres (*k*) croient communément qu'il étoit Gentil ; & en effet, les Romains ne donnoient ces emplois de Centeniers qu'à des Romains ; il pouvoit être proselyte ; de même que le Centenier Corneille, dont il est parlé dans les Actes (*l*). Saint Luc (*m*) remarque que ce Centenier aimoit les Juifs, & qu'il leur avoit bâti une Synagogue. S. Hilaire (*n*) veut qu'il ait été vraiment Juif, mais que dans cette occasion il ait représenté la Gentilité en s'approchant du Sauveur.

℣. 6. PUER MEUS. *Mon serviteur.* C'est ainsi qu'il faut traduire en cet endroit le mot de *puer.* Saint Luc marque clairement que c'étoit le serviteur du Centenier. Les Anciens adoucissoient la malheureuse condition des esclaves par des dénominations plus humaines & plus tendres (*o*). Au lieu de dire mon esclave, ils disoient : Mon fils.

JACET PARALYTICUS, ET MALE TORQUETUR. *Il est malade de paralysie, & souffre extrêmement.* La paralysie pour l'ordinaire ôte le mouvement, mais ne cause point de douleur. Il y a toutefois une sorte de paralysie, qui a du rapport avec la goutte, & qui cause de vifs sentimens de douleurs (*p*).

℣. 8. SED TANTUM DIC VERBO, &c. *Mais dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri* (*q*). Ou bien : *Dites par votre parole* ; ou enfin, *ordonnez à votre parole* ; dites à votre parole d'aller guérir mon serviteur, & il sera guéri aussi-tôt. Il représente la parole du Seigneur, comme un agent animé, qui va, qui guérit, qui obéit. Le Psalmiste (*r*) : *Dieu envoya sa parole, & elle guérit Israel.* Et l'Auteur du Livre de la Sagesse (*s*), dit que Dieu pouvoit par sa parole exterminer tous les Cananéens, de même que sa parole guérit tous les Hébreux, qui avoient été mordus des serpens, lorsqu'ils lui obéirent, en regardant le serpent d'airain (*t*). Ce fut la même parole, qui étant partie du pied du trône de la Majesté, vint mettre à mort les premiers-nez de l'Egypte (*u*). Quelques-uns croient (*x*) que le Centenier veut marquer les Anges qui obéïssoient à JESUS-CHRIST, qui étoient toûjours auprès de lui, prêts à exécuter ses ordres.

---

(a) *Maimon. tract. Tomaath Zeraat. c. 9.*
(b) *Levit.* XIII. 2. 3. *& sequ.*
(c) *Levit.* XIV. 49. 50.
(d) *Luc.* V. 1.
(e) *August. lib. 2. cap. 20. de Consensu Evang. & l. 33. contra Faust. & ita Leont. Beda, Grot. Mald. Jans.*
(f) *Gen.* XL. 19. 22.
(g) *Josue* V. 4.
(h) *Josue* VIII. 29.
(i) *Chrysost. Euthym. Theophyl. hic.*
(k) *Aug. & Chrysost. Vide* ℣. 10. *& Luc.* VIII. 5. 6.
(l) *Act.* X. 1. *& sequ.*
(m) *Luc.* VII. 5. 6.
(n) *Hilar. in Matth.*
(o) *Macrob. l. 1. c. 11. Saturnal. Nostri maiores omnem Dominis invidiam, omnem servis contumeliam detrahentes : Dominum patrem familias ; servos familiares appellârunt.*
(p) *Plater. de Functionum Læsionib. c. 2.*
(q) Εἰπὲ λόγῳ. *Dic verbum. Sed Stephani Codd. 8. Bold. 5 Seld. 3. alii quàm plurimi,* εἰπὲ λόγῳ. *Dic verbo.*
(r) *Psalm* CXI. 20.
(s) *Sap.* XII. 9.
(t) *Sap.* XVI. 12.
(u) *Sap.* XVIII. 15. 16
(x) *Author Operis imperfecti & Hieronym.*

9. *Nam & ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites, & dico huic: Vade & vadit; & alii: Veni, & venit: & servo meo: Fac hoc, & facit.*

10. *Audiens autem Jesus miratus est, & sequentibus se dixit: Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Israël.*

11. *Dico autem vobis, quòd multi ab Oriente & Occidente venient, & recumbent cum Abraham & Isaac, & Jacob in Regno Cælorum.*

9. Car quoique je ne sois moi-même qu'un homme soumis à la puissance *d'un autre*, ayant *néanmoins* des soldats sous moi, je dis à l'un: Allez-*là*, & il *y* va; & à l'autre: Venez *ici*, & il *y* vient; & à mon serviteur: Faites cela, & il le fait.

10. Jesus entendant ces paroles, en fut dans l'admiration, & dit à ceux qui le suivoient: Je vous dis en vérité, que je n'ai point trouvé une si grande foi dans Israël.

11. Aussi je vous déclare, que plusieurs viendront d'Orient & d'Occident, & auront place dans le Royaume des Cieux avec Abraham, Isaac & Jacob.

## COMMENTAIRE.

ỳ. 9. Nam et ego homo sum sub potestate constitutus (*a*). *Car quoique je ne sois qu'un homme soumis à la puissance d'un autre*, toutefois quand je commande à mes soldats de faire quelque chose, ou d'aller en quelque endroit, je suis obéi aussi-tôt. A plus forte raison, vous qui avez un pouvoir absolu sur les maladies, sur la vie, & sur la mort, serez-vous obéi aussi tôt que vous aurez donné vos ordres (*b*). Ce n'est pas sans raison que le Sauveur releve ci-après la foi de ce Centenier, & qu'il dit qu'il n'a rien trouvé de tel dans Israël. Il seroit difficile de rencontrer dans l'Evangile, parmi tous ceux à qui Jesus a rendu la santé, des sentimens si nobles, & si relevez. On voit dans le raisonnement de cet homme le portrait d'un homme de guerre; franc, droit, sincere; il raisonne moins, mais va plus au fait.

ỳ. 10. Audiens autem Jesus miratus est. *Jesus entendant ces paroles en fut dans l'admiration.* L'admiration est un effet de l'ignorance. Quelques Philosophes ont mis une grande partie du bonheur de l'homme à ne rien admirer (*c*). Le Fils de Dieu ne pouvoit rien ignorer, ni par conséquent rien admirer; mais pour faire remarquer quelque chose aux autres, il pouvoit parler & agir, comme s'il eût véritablement admiré. *Jesus qui omnia præsciebat, quod mirandum aliis commendabat, mirando laudabat* (*d*). C'étoit dans lui, non une preuve de son ignorance, ou de son étonnement, mais une maniere d'enseigner, un air de maître, sage & prudent. *Tales motu ejus non perturbati animi sunt signa, sed docentis magistri*, dit S. Augustin (*e*).

Non inveni tantam fidem in Israel? *Je n'ai pas trouvé une si grande foi dans Israël.* Le mot *Fides*, se prend en plusieurs sens dans l'Ecriture. 1°. Pour la persuasion, la créance au pouvoir de Jesus-Christ, par laquelle on croit que lui, & ses Disciples en son nom peuvent faire des miracles. Cette foi est un don que Dieu fait quelquefois, même aux méchans, comme on l'a vû plus haut; puisque les méchans peuvent faire des miracles, & que Dieu en fait quelquefois en leur faveur. 2°. *Fides*, se met pour la vertu, qui nous rend fidéles & Chrétiens, par laquelle nous croyons fermement tout ce que Dieu nous a révélé, & ce que l'Eglise Catholique enseigne. 3°. S. Paul (*f*) prend quelquefois *Fides*, pour le sentiment intérieur qui nous dit qu'une chose est permise, ou défenduë. 4°. Ce terme se met pour la confiance en Dieu. 5°. Pour la fidélité dans l'éxécution de ses promesses; soit qu'on l'entende de Dieu, ou des hommes. Dans ce passage la foi du Centenier marque sa créance au pouvoir de Jesus-Christ, & sa confiance en sa bonté. Quand le Sauveur dit qu'il n'a pas trouvé une si grande foi dans Israël, il ne compare pas celle du Centenier à celle de S. Jean, de la sainte Vierge, & des Apôtres; mais à celle du peuple (*g*). Cet étranger avoit à proportion plus de connoissance du pouvoir de Dieu, & plus de créance en ses paroles, que n'en avoit le commun des Juifs; ce qui étoit d'autant plus admirable, qu'il étoit né dans une Religion, qui ne lui fournissoit aucun secours pour s'élever à Dieu.

ỳ. 11. Multi ab Oriente, et Occidente venient, et recumbent cum Abraham. *Plusieurs viendront d'Orient, & d'Occident, & auront place dans le Royaume des Cieux avec Abraham.* C'est une confirmation des Prophéties touchant la vocation des Gentils. Ces Prophéties sont répanduës dans tout l'ancien Testament. Les Hébreux ne daignoient pas manger avec les Gentils (*h*), ni communiquer avec eux (*i*), de peur de se soüiller en les touchant & en mangeant de leurs viandes. Mais le Fils de Dieu leur déclare, que dans son Eglise les Gentils, & les Juifs ne feront plus qu'un seul peuple; qu'ils mangeront à la même table, participeront aux mêmes Sacremens, & auront part aux mêmes récompenses, & à la même gloire dans le Ciel.

Les anciens Juifs s'imaginoient que dans le Royaume de Dieu, & sous le regne du Messie, on verroit tous les Croyans assis à table, & servis de tout ce qu'il y a de plus exquis. Cette tradition se remarque dans les plus anciens Livres des Rabbins (*k*), & même dans le quatriéme Livre d'Esdras (*l*). Jesus-Christ semble faire allusion à cette pensée des Juifs. Il représente l'autre vie comme un festin (*m*), où les Elûs seront assis, & feront bonne chére, dans la lumiére, & dans la joie; pendant que les Païens, & les méchans seront au dehors dans les ténébres, dans le désespoir, transis de froid, & mourant de faim. C'est ce qui est marqué ici par les ténébres extérieures, par les larmes, & le grincement de dents.

Quelques Exemplaires Grecs (*n*) lisent: *Seront couchez à table dans le sein d'Abraham.* Il fait allusion à la coû-

(a) Le Grec ne lit pas *Constitutus*. Καὶ γὰρ ἐγὼ ἄνθρωπός εἰμι ὑπὸ ἐξουσίαν, ἔχων ὑπ᾽ ἐμαυτὸν στρατιώτας. Ce qu'on peut traduire ainsi: *Car je suis un homme qui ai sous ma puissance des soldats.* Mais saint Luc, VII. 8. lit: Καὶ γὰρ ἐγὼ ἄνθρωπός εἰμι ὑπὸ ἐξουσίαν τασσόμενος. *Sub potestate constitutus.* Voyez saint Chrysostome sur cet endroit.

(b) *Aug. Serm. 62. nov. Edit. Chrysostom. Homil. 26. Beda, Strabus.*

(c) *Horat. l. 1. Ep. 6.*
*Nil admirari, prope res est una, Numici,*
*Solaque quæ possit facere & servare beatum.*

(d) *August. lib. 1. contra adversar. Legis & Prophet. cap. 7.*

(e) *Lib. 1. de Genes. contra Manich. c. 8.*

(f) *Rom.* XIV. 22. 23. *Hebr.* X. 22.

(g) *Vide Author. Operis imperfecti, & alios passim.*

(h) *Galat.* II. 12.

(i) *Joan* XVIII. 28. *Infrà Matth.* IX. 11. 12.

(k) *Vide Bartholocci, Bibl. Rabb. tom. 1. pag.* 507.

(l) 4. *Esdr. c.* VI.

(m) Voyez aussi *Luc.* XIV. 12. 16. *Matth.* XXI. 2. *Apoc.* XIX. 7.

(n) Ἀνακλιθήσονται ἐν τοῖς κόλποις τοῦ Ἀβραάμ. *Vide Chrysost. hic.*

12. *Filii autem Regni ejicientur in tenebras exteriores: ibi erit fletus, & stridor dentium.*

12. Mais les enfans du Royaume seront jettez dans les ténébres extérieures. Il y aura là des pleurs & des grincemens de dents.

13. *Et dixit Jesus Centurioni: Vade, & sicut credidisti, fiat tibi. Et sanatus est puer in illa hora.*

13. Alors Jesus dit au Centenier: Allez, & qu'il vous soit fait selon que vous avez crû. Et son serviteur fut guéri à la même heure.

14. *Et cùm venisset Jesus in domum Petri, vidit socrum ejus jacentem, & febricitantem:*

14. Jesus étant venu en la maison de Pierre, vit sa belle-mere qui étoit au lit, & qui avoit la fiévre.

15. *Et tetigit manum ejus, & dimisit eam febris, & surrexit, & ministrabat eis.*

15. Et lui ayant touché la main, la fiévre la quitta; elle se leva *aussi-tôt*, & elle les servoit.

16. *Vespere autem facto, obtulerunt ei multos dæmonia habentes: & ejiciebat spiritus verbo, & omnes malè habentes curavit:*

16. Sur le soir on lui présenta plusieurs possedez, & il en chassa les *malins* esprits par sa parole, & guérit tous ceux qui étoient malades:

17. *Ut adimpleretur quod dictum est per Isaïam Prophetam, dicentem: Ipse infirmitates nostras accepit, & ægrotationes nostras portavit.*

17. Afin que cette parole du Prophéte Isaïe fût accomplie: Il a pris sur lui-même nos infirmitez, & il s'est chargé de nos maladies.

18. *Videns autem Jesus turbas multas circum se, jussit ire trans fretum.*

18. Or Jesus se voyant environné d'une grande foule de peuple, ordonna *à ses Disciples* de *le* passer à l'autre bord du lac.

## COMMENTAIRE.

tume qui regnoit alors, de se coucher à table. La place d'honneur étoit au haut bout; les conviez étoient couchez
sur des lits de table, appuyez sur le coude, leurs pieds s'avançoient en dehors, derriere celui qui étoit au-dessous
d'eux; de maniere que celui de dessous avoit la tête presque dans le sein de celui qui étoit au-dessus. Ainsi S. Jean
l'Evangéliste avoit la tête dans le sein de notre Sauveur, dans le dernier souper qu'il fit avec ses Apôtres (*a*). Ici
le Sauveur dit que les Juifs mêlez avec les Gentils, seront couchez à table familiérement avec les anciens Patriar-
ches, ayant la tête dans le sein d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob; &c.

℣. 12. FILII AUTEM REGNI EJICIENTUR IN TENEBRAS EXTERIORES. *Les enfans du Royaume se-*
*ront jettez dans les ténébres extérieures. Il y aura là des pleurs & des grincemens de dents.* Les Juifs sont les enfans du
Royaume, les héritiers des promesses, le peuple choisi, la race sainte. Toutefois ils sont exclus pour la plûpart du
festin nuptial. En leur place les Gentils y sont reçûs, & sont assis dans le Ciel avec Abraham, Isaac, & Jacob. *Les*
*ténébres extérieures* désignent l'enfer (*b*). Tobie, S. Pierre, S. Jude, marquent la même chose, sous le nom d'ob-
scurité (*c*). JESUS-CHRIST demeure dans l'allégorie d'un festin; cela se faisoit ordinairement la nuit. Ceux qui
étoient rejettez de la sale de l'assemblée, se trouvoient dans les ténébres, pleurant & grinçant les dents de dépit, &
de fureur (*d*).

Quelques anciens exemplaires Grecs (*e*) ajoûtent après le ℣. 13. ces mots: *Et le Centenier étant retourné dans*
*sa maison à la même heure, trouva son serviteur guéri.*

℣. 14. CUM VENISSET JESUS IN DOMUM PETRI, VIDIT SOCRUM EJUS JACENTEM. *Jesus étant*
*venu en la maison de Pierre, vit sa belle-mere qui étoit au lit, & qui avoit la fiévre.* Ceci se passa à Capharnaum (*f*),
où S. Pierre & S. André s'étoient établis; quoiqu'ils fussent de Bedzaïde. Ce miracle de la guérison de la belle-mere
de S. Pierre (*g*), arriva long-tems avant celle du lépreux, & du serviteur du Centenier, & même avant le Sermon
sur la montagne. Ce fut au sortir de la Synagogue de Capharnaum, où JESUS-CHRIST étoit entré pour la pre-
miere fois, qu'il entra chez S. Pierre, n'ayant encore que cinq Disciples.

Les anciens Peres (*h*) nous apprennent que l'épouse de saint Pierre souffrit le martyre; & que cet Apôtre
la voyant aller au supplice, lui dit: *O femme, souvenez-vous du Seigneur.* On ne convient pas de son nom:
les uns la nomment *Marie*; d'autres, *Concorde*; & d'autres, *Perpetuë.* On lui donne pour fille *Petronille*, que l'on
croit qui souffrit aussi le martyre. La chose n'est pas toutefois sans difficulté (*i*).

℣. 16. VESPERE AUTEM FACTO, OBTULERUNT EI MULTOS DÆMONIA HABENTES. *Sur le soir*
*on lui présenta plusieurs possedez.* La guérison de la belle-mere de S. Pierre arriva le jour du Sabbat. Quand JESUS
fut sorti de la Synagogue, lorsque le soleil fut couché, & que le repos du Sabbat fut fini, l'on amena à la porte du
logis tous ceux qui étoient possedez du démon, & tous les malades de la ville, & JESUS les guérit tous par sa
parole.

℣. 17. UT ADIMPLERETUR, &c. *Pour accomplir cette parole du Prophéte Isaïe: Il a pris sur lui-même nos*
*infirmitez.* La Prophétie d'Isaïe a trois sens. 1°. JESUS-CHRIST a pris sur lui-même nos infirmitez, nos pechez;
il s'est rendu notre victime. 2°. Il a pris dans son Incarnation nos foiblesses humaines. Il s'est assujetti à la faim, à
la soif, à la lassitude, au dormir, à la douleur, aux larmes, à la mort. 3°. Enfin il a guéri nos infirmitez corpo-
relles, & spirituelles (*k*). Les infirmitez du corps, sont la figure de celles de l'ame, que le Sauveur avoit princi-
palement en vûë, & qui étoient aussi le premier & principal objet du Prophéte dans les paroles que nous avons
citées. JESUS-CHRIST a parfaitement rempli les trois vûës du Prophéte (*l*). On voit par le Paraphraste Chaldéen
Jonathan, que les anciens Juifs entendoient du Messie cet endroit de la prophétie d'Isaïe.

℣. 18. JUSSIT IRE TRANS FRETUM. *Il ordonna de le passer à l'autre bord du lac* de Génézareth. Il passa

(*a*) *Joan.* XIII. 25. XXI. 20.
(*b*) *Aug. Serm.* 62. *nov. Edit. Chrysost. hic, & Greg. Magn. Homil.* 6. *in Ezech. & Origen. in Matth. p.* 206. *& alii passim.*
(*c*) *Tob.* IV. 11. 2. *Petr.* II. 17. *Jud.* ℣. 6.
(*d*) *Estius, Maldon. Jans. Menoch. alii.*
(*e*) *Vide N. Test. Oxon. & Not. Mill.*
(*f*) *Marc.* I. 21. 29.
(*g*) *Confer. Marc.* I. 29. *Luc.* IV. 38. *& sequ.*
(*h*) *Clem. Alex Strom. lib.* 2. *Euseb. Hist. Eccl. lib.* 3. *cap.* 30.
(*i*) Voyez Tillemont, Hist. Eccl. tome 1. en S. Pierre, art. 40.
(*k*) *Vide* 1. *Petr.* II. 24.
(*l*) *Vide Chrysost. Euthym. Cornel. à Lapide, Jans. Grot,*

19. *Et accedens unus Scriba, ait illi: Magister, sequar te quocumque ieris.*

20. *Et dixit ei Jesus: Vulpes foveas habent, & volucres Cœli nidos: Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.*

21. *Alius autem de Discipulis ejus ait illi: Domine, permitte me primùm ire, & sepelire patrem meum.*

22. *Jesus autem ait illi: Sequere me, & dimitte mortuos sepelire mortuos suos.*

23. *Et ascendente eos in naviculam, secuti sunt eum Discipuli ejus.*

19. Alors un Scribe, *ou Docteur de la Loi*, s'approchant, lui dit: Maitre, je vous suivrai, en quelque lieu que vous alliez.

20. Et JESUS lui répondit: Les renards ont des taniéres, & les oiseaux du Ciel ont des nids; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête.

21. Un autre de ses Disciples lui dit: Seigneur, permettez-moi d'aller ensevelir mon pere, avant que je vous suive.

22. Mais JESUS lui dit: Suivez-moi, & laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts.

23. Il entra *ensuite* dans la barque, accompagné de ses Disciples:

## COMMENTAIRE.

de Capharnaum à Gérasa; il voulut apparemment se délivrer des troupes importunes, ou nous donner un exemple de modestie & d'humilité, en se retirant après tant d'actions éclatantes (a).

℣. 19. SEQUAR TE QUOCUMQUE IERIS. *Maitre, je vous suivrai en quelque lieu que vous alliez.* On est partagé sur le motif qui obligeoit ce Scribe à vouloir suivre JESUS-CHRIST. Les uns (b) croyent qu'il agissoit de bonne foi, & qu'il désiroit sincérement devenir son disciple. D'autres (c) croyent que l'intérêt le portoit à suivre le Sauveur, croyant qu'à la suite d'un maître qui faisoit tant de prodiges, il ne pourroit manquer de rien. D'autres (d) s'imaginent que la vanité, & l'ambition avoient beaucoup de part à sa résolution; il croyoit se distinguer & s'attirer beaucoup d'honneur à la suite d'un Maître qui étoit si fort respecté du peuple. Enfin il y en a (e) qui se persuadent qu'il cherchoit à surprendre JESUS-CHRIST, & à lui tendre des piéges, en examinant malicieusement sa doctrine, & sa conduite. La réponse que lui fait JESUS-CHRIST insinuë, qu'il avoit en effet en le suivant, quelque vûë secrette d'intérêt, ou du moins qu'il avoit pris une telle résolution trop à la légére, & sans savoir à quoi il s'engageoit.

℣. 20. VULPES FOVEAS HABENT. *Les renards ont des tanières, & les oiseaux du Ciel ont des nids; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête.* On ne peut pas concevoir une plus extrême pauvreté. Par ce seul trait on peut juger des peines, & des travaux de la vie de JESUS-CHRIST. En deux mots il renverse tous les projets d'intérêt, d'ambition, de vanité, que pouvoit avoir le Scribe qui lui parloit. JESUS-CHRIST s'appelle ici *le Fils de l'homme*, & il prend ce nom dans plusieurs endroits de l'Évangile; soit qu'il voulût marquer par là qu'il étoit vrai homme (f), ayant la chair, & la nature humaine réellement, & véritablement; comme s'il eût prévû les erreurs qui devoient naître dans l'Eglise sur cela. D'autres (g) croyent qu'il vouloit faire voir dans sa personne l'accomplissement de la prophétie de Daniel, où le Messie est qualifié *Fils de l'homme*. D'autres enfin se persuadent que ce nom ne marque qu'une humilité profonde, les Hébreux ayant accoûtumé d'appeller ainsi les hommes du commun (h), par opposition aux fils des hommes de considération, *Filii virorum*. Grotius remarque que les Prophétes Daniel (i), & Ezéchiel (k) prennent le nom de fils de l'homme, lorsqu'ils se trouvent avec des Anges, comme pour marquer la différence de ces deux natures, celle de l'homme, & celle de l'Ange.

℣. 21. PERMITTE ME PRIMUM IRE, ET SEPELIRE PATREM MEUM. *Permettez-moi d'aller ensevelir mon pere, avant que je vous suive.* Quelques-uns (l) ont prétendu que ce disciple, qui demandoit permission à J. C. d'aller ensevelir son pere, étoit Philippe, qui est un des premiers qui furent appellez à la suite du Sauveur. Il y en a (m) qui croyent que le pere de ce Disciple, quoiqu'il soit, n'étoit pas encore mort; mais qu'il étoit si vieux qu'il ne pouvoit espérer de vivre que très-peu de tems. Permettez-moi d'aller assister mon pere dans son extrême vieillesse, à condition qu'après sa mort, & après lui avoir rendu les derniers devoirs, je me rendrai auprès de vous pour vous suivre. D'autres (n) prennent ceci au pied de la lettre, & croyent que véritablement le pere de cet homme étoit mort, & qu'il ne demandoit que le loisir de l'enterrer, & de lui rendre les devoirs de la sépulture; mais *Etiam sepelire patrem, tardum erat fidei*, dit Tertullien (o). J. C. ne souffre point de retardement, quand il nous appelle à son service. Il veut être obéi ponctuellement, & sans délai.

Les morts dont il parle en ces termes: *Laissez les morts enterrer leurs morts*, ne sont pas ceux qui sont réellement trépassez; ceux-là ne sont plus capables de rendre aucun service ni aux vivans, ni aux autres morts. Mais à l'occasion d'un mort réel, il passe à un mort dans le sens spirituel, & moral. Laissez les pécheurs (p), les méchans, les amateurs du monde, enterrer leurs morts, c'est-à-dire, vivre dans le monde, & rendre à ceux qui y sont comme eux, les devoirs que l'humanité, & la bienséance demandent d'eux. Pour vous, vous êtes appellé à des fonctions plus nobles, & plus relevées, & qui sont incompatibles avec tous ces soins, ces engagemens, & ces devoirs. Les morts ne demeureront pas sans sépulture, & le monde n'en sera pas moins bien servi, quand vous lui refuserez ces devoirs; laissez-les à d'autres.

Quelques Peres (q) par ces morts ont entendu les Gentils, & ils en ont inféré que celui à qui JESUS-CHRIST parloit étoit aussi Gentil, de même que son pere. Laissez à ces hommes qui sont morts par l'infidélité, le soin de

(a) *Vide Chrysost. Homil.* 28.
(b) *Barrad. Titelman.*
(c) *Hieron. hic, Chrysost. Euthym. Grot.*
(d) *Aug. l.* 22. *contra Faust. c.* 48.
(e) *Aug. Serm. olim* 7. *de Verbis Domini, nunc* 100. *n.* 1.
(f) *Tertull. lib. de Carne Christi.*
(g) *Dan.* VII. 17. *Confer. Apoc.* XIV. 14. *Epiphan. hæres.* 57. *Theodoret. in c.* 7. *Dan.*
(h) *Psalm.* VIII. 5. XLVIII. 3. LXXXI. *Daniel.* VII. 13.
(i) *Dan* VIII. 17.
(k) *Ezech.* II. 1. III. 1. *& passim.*
(l) *Clem. Alex. l.* 3. *Strom. Grot. hic, Le Clerc.*
(m) *Liran. Brugens. Mariana, le Clerc, Martianay, Cyrill.*
(n) *Chrysost. Homil.* 28. *in Matth. Basil. l. de Constitut. Mon. c.* 21. *Theophyl. & Euthym. hic. Aug. Serm. olim.* 7. *nunc* 100. *Hilar. in Matth. Hieron. hic. Maldon. alii.*
(o) *Tertull. lib. de Idololat.*
(p) *Aug. lib.* 4. *de Trinit. c.* 3. *&* XX. *de Civitate, cap.* 20. *Drutmar. hic. Ambros. l. de Abraham, c.* 8 *Maldon. Alii.*
(q) *Chrysost. hic. August. Serm.* 100. *nov. Edit. Hilar. hic. Ambros. in Psalm.* XLVIII. *Euthym. hic.*

servir

24. *Et ecce motus magnus factus est in mari, ita ut navicula operiretur fluctibus: ipse verò dormiebat.*

25. *Et accesserunt ad eum Discipuli ejus, & suscitaverunt eum, dicentes: Domine, salva nos, perimus.*

26. *Et dicit ei Jesus: Quid timidi estis, modicæ fidei? Tunc surgens imperavit ventis & mari, & facta est tranquillitas magna.*

27. *Porrò homines mirati sunt, dicentes: Qualis est hic, quia venti & mare obediunt ei?*

28. *Et cùm venisset trans fretum in regionem Gerasenorum, occurrerunt ei duo habentes dæmonia, de monumentis exeuntes, sævi nimis, ita ut nemo posset transire per viam illam:*

24. Et il s'éleva sur la mer une si grande tempête, que la barque étoit couverte de flots; & lui cependant dormoit.

25. Alors ses Disciples s'approchérent de lui, & l'éveillérent, en lui disant: Seigneur, sauvez-nous, nous périssons.

26. JESUS leur répondit: Pourquoi êtes-vous timides, hommes de peu de foi? Et se levant en même tems, il commanda aux vents & à la mer, & il se fit un grand calme.

27. Alors ceux qui étoient présens, furent dans l'admiration, & ils disoient: Quel est celui-ci, à qui les vents & la mer obéissent?

28. JESUS étant passé à l'autre bord au pays des Géraséniens, deux possédez, qui étoient si furieux que personne n'osoit passer par ce chemin-là, sortirent des sépulcres, & vinrent au-devant de lui:

## COMMENTAIRE.

servir ceux qui sont dans les mêmes engagemens de l'idolâtrie. Mais seroit-il croyable que JESUS ait voulu appel-
ler à soi un Gentil pour annoncer son Evangile, & pour mettre au rang de ses Disciples? La porte n'a été ouverte
aux Gentils, qu'après l'Ascension du Sauveur. Dans l'ancienne Philosophie (*a*) on regardoit comme morts ceux qui
quittoient les Ecoles, & qui abandonnoient la vie de Philosophes, pour se livrer à leurs passions. On leur dressoit
quelquefois des tombeaux, ou des représentations, comme à des morts.

℣. 24. ECCE MOTUS MAGNUS. *Il s'éleva sur la mer une si grande tempête, que la barque étoit couverte de flots.*
La mer de Galilée étoit un simple lac, mais il avoit environ huit lieuës de long, & trois ou quatre de large; de
sorte que quand il s'élevoit du vent, l'eau en étoit agitée jusqu'à submerger quelquefois les batteaux dont on se ser-
voit pour pêcher dans le lac, & pour passer d'un bord à l'autre. Il y avoit d'autres barques qui suivoient celle de
JESUS (*b*). Il y a beaucoup d'apparence qu'elles furent attaquées de la tempête aussi-bien que celle du Sauveur, quoi-
qu'en aient dit quelques Interprétes (*c*). Le vent, & l'émotion de la mer ne furent point miraculeuse; mais seule-
ment leur cessation au commandement de JESUS-CHRIST.

IPSE VERO DORMIEBAT. *Il dormoit*, d'un sommeil naturel, mais volontaire. Il s'étoit procuré ce som-
meil, pour avoir occasion de faire le miracle qui suit. La barque où étoit JESUS-CHRIST désignoit l'Eglise, qui
est exposée au milieu du monde, de cette mer orageuse, aux flots des persécutions, des tentations, jusqu'à ce que
le Seigneur qui paroît endormi par la patience, où il demeure envers les pécheurs, s'éveille à la fin des siécles, ré-
prime la violence du démon, & rende aux siens le calme, & la tranquillité (*d*). Chacun de nous, dit S. Augustin (*e*),
est au milieu des tempêtes, & des agitations; nous sommes exposez à une infinité de tentations, & de dangers.
D'où vient cela, si ce n'est que JESUS dort? c'est-à-dire, que notre foi est endormie. Nous voyons les méchans
dans la prospérité, & nous disons: Seigneur, où est donc votre justice? Mais le Seigneur vous demande à son tour:
Où est donc votre foi? N'est-ce pas là ce que je vous ai promis? Vous ai-je assuré que vous seriez comblé de biens
temporels? Eveillez JESUS, éveillez votre foi.

℣. 26. IMPERAVIT VENTIS. *Il commanda aux vents, & à la mer*, Le Grec (*f*): *Il menaça.* Il parla avec au-
torité, & menaces.

℣. 27. HOMINES MIRATI SUNT. *Ceux qui étoient présens, furent dans l'admiration.* Les Apôtres qui étoient
dans la barque de JESUS (*g*), & ceux qui étoient dans les autres barques (*h*). Les Apôtres n'étoient pas encore bien
instruits, ni fortement persuadez de la Divinité de JESUS-CHRIST. Cette grande verité ne leur parut dans tout
son éclat, qu'après la Résurrection.

℣. 28. IN REGIONEM GERASENORUM. *Etant passé au pays des Géraséniens.* Le Grec (*i*): *des Gerséniens*
S. Luc, & S. Marc (*k*), *des Gadaréniens.* Quelques Exemplaires Grecs de S. Matthieu lisent de même en cet en-
droit-ci. La difficulté n'est pas grande: *Gadara*, & *Gérasa*, autrement Gergésa, étoient deux villes assez voisines,
toutes deux comprises dans la Décapole. Pline, Ptolomée, Joseph, Etienne en parlent. Eusébe & S. Jérôme disent
que quelques-uns croyoient que *Gérasa*, ou Garasa, ou Gergésa étoient la même que *Gadara* (*l*) de S. Marc, &
de S. Luc; mais Origénes dans son Commentaire sur S. Jean, & Pline (*m*) les distinguent clairement. Gadara n'é-
toit pas sur la mer de Tibériade; mais étant une ville fort considérable de ce canton-là, elle pouvoit enfermer dans
son territoire, ou dans sa dépendance Gerasa. Ainsi le canton des *Géraséniens* sera aussi le territoire des *Gadaréniens.*
Quelques-uns ont crû que les *Géraséniens*, ou *Gerséniens*, étoient des restes des anciens peuples de Canaan de ce
nom, dont il est quelquefois parlé dans Moïse (*n*). Les Auteurs Grecs (*o*) dérivent Gérasa de *Géronsia* la vieillesse,
& ils prétendent qu'Aléxandre le Grand laissa là une partie des vétérans, & des vieillards de son armée; mais la pre-
miere opinion me paroît plus vrai-semblable. Nous avons fixé la situation de Gérasa dans S. Luc. VIII. 26.
Les Géraséniens étoient Gentils pour la plûpart; mais il y avoit parmi eux un bon nombre de Juifs. Joseph (*p*)

(a) *Clem. Alex. l. 5. Strom.* [illegible Greek]
(b) *Marc.* IV. 36.
(c) *Vide Maldon. Menoch.*
(d) *Tertull. lib. de Baptismo, c. 12. Author Oper. imperf.*
(e) *Aug. Enarr. 2. in Ps.* XXV.
(f) Ἐπετίμησε, *Increpavit, objurgavit.*
(g) *Luc.* VIII. 25.
(h) *Marc.* IV. 36.
(i) Γεργεσηνῶν, *Gergesenorum.*
(k) *Luc.* VIII. 26. *Marc.* V. 1. Γαδαρηνῶν; Mais plusieurs Manuscrits lisent: Γερασηνῶν, *Gerasenorum.*
(l) *Euseb. & Hieron. in locis.*
(m) *Plin. l. 5. c. 15.*
(n) *Genes.* X. 16. XV. 21. *Deut.* VIII. 1. *Vide & Josue* III. 10. XXIV. 11. 2. *Esdr.* IX. 8.
(o) *Jamblic. Comment. in Nicomachi Aritmetic. Vide Not. in Stephan. Bizant.*
(p) *Joseph de Bello, l. 2. c. 35.*

29. *Et ecce clamaverunt, dicentes: Quid nobis & tibi, Jesu Fili Dei? Venisti huc ante tempus torquere nos?*

29. Ils se mirent en même tems à crier, & à lui dire: JESUS Fils de Dieu, qu'y a-t-il entre vous & nous? Etes-vous venu ici pour nous tourmenter avant le tems?

## COMMENTAIRE.

raconte qu'au commencement de la dernière guerre des Juifs contre les Romains, pendant que les autres villes des Gentils mettoient à mort tous les Hébreux qui se trouvoient au milieu d'elles, Gérasa les épargna, & leur donna escorte, lorsqu'ils voulurent sortir, jusqu'à ce qu'ils fussent en lieu de sûreté. Quant à *Gadara*, c'étoit une forte place de la Pérée, distante de Tibériade de soixante stades (*a*), ou trois lieuës & demie. La ville étoit possédée par les Syriens (*b*); il ne laissa pas d'y avoir des Juifs, comme dans toutes les autres villes du pays; mais ils n'y étoient pas les maîtres. On voit ci-après que les Gadaréniens nourrissoient des porcs; ce qui prouve encore qu'ils n'étoient point Juifs; car Casaubon rapporte une Loi des Juifs publiée, dit-on, & reçûë du tems d'Hircan, & d'Aristobule, qui leur défend sous peine de malédiction, de nourrir des porcs. Ligfoot (*c*) croit que les possédez dont il s'agit ici, étoient Païens.

OCCURRERUNT EI DUO HABENTES DÆMONIA. *Deux possédez sortirent des sépulchres & vinrent au-devant de lui.* S. Marc (*d*), & S. Luc (*e*) ne parlent que d'un possédé; mais on croit qu'ils ont voulu désigner celui qui étoit le plus furieux, & le plus mauvais (*f*); ou simplement, celui qui étoit possédé depuis long-tems (*g*). S. Luc donne lieu à cette solution, puisqu'il dit que ce démoniaque étoit possédé depuis fort long-tems, & qu'il avoit une légion de démons qui le tourmentoient. Ces possédez étant chassez des villes, demeuroient à la campagne dans des lieux écartez & solitaires, comme étoient les cavernes creusées dans le roc, où l'on mettoit les morts. Joseph (*h*) remarque qu'il y avoit quantité de cavernes creusées dans les rochers sur le bord de la mer de Tibériade. Ces demeures passoient pour souillées dans l'esprit des Juifs: mais elles convenoient bien à des possédez; car les démons aiment ces sortes de lieux, pour entretenir les peuples dans la vaine persuasion que les ames des morts reviennent quelquefois reprendre leurs corps, pour apparoître aux vivans (*i*). De-là vient peut-être l'usage de l'Eglise Chrétienne de mettre des Croix dans les cimetiéres, & de répandre de l'eau-benite pour écarter les démons, & pour se garantir de leurs illusions.

Les Platoniciens (*k*) croyent que les ames qui n'étoient point encore dégagées de ce qu'elles avoient contracté de grossier, & de matériel dans leur union avec le corps, se retiroient autour des tombeaux, où l'on voit, dit Platon, assez souvent des phantômes obscurs de ces ames. Apulée (*l*) développe le sentiment des Platoniciens sur ce sujet, en disant que les ames des morts, qui ont été agréables aux Dieux, & qui ont mené une vie exemte de crimes, sont chargées du soin de leur propre famille; & ce sont elles qui sont honorées dans les maisons sous le nom de Dieux domestiques, *Lares*, ou *Penates*. Celles dont la vie a été déreglée, & corrompuë, sont errantes & vagabondes dans le monde, servant à effrayer les bons & à nuire aux méchans; on les appelle en Latin *Larva*. Enfin, les ames dont le sort est douteux, & inconnu, à cause du mélange du bien & du mal qu'on a remarqué dans leur vie, sont appellées *Dieux Manes*, par honneur.

Origénes (*m*) contre Celse prouve l'immortalité de l'ame, par les apparitions qu'il suppose autour des sépulchres. S. Augustin (*n*) les suppose de même comme une chose incontestable. Les anciens Juifs étoient apparemment dans des sentimens pareils, de même que les Juifs d'aujourd'hui. Du tems de S. Chrysostome (*o*) on croyoit que les ames de ceux qui étoient morts dans le crime, se changeoient en démons. Il croit que le diable conduisoit exprès ces possédez dans les tombeaux, pour entretenir les peuples dans cette erreur. Euthyme, & Théophilacte ont suivi saint Chrysostome, qui réfute solidement cette erreur. Voyez le Commentaire sur saint Jean, Ch. XI. ℣. 43.

℣. 29. QUID NOBIS, ET TIBI, JESU FILI DEI. *Jesus, Fils de Dieu, qu'y a-t-il entre vous, & nous?* Pourquoi venez-vous nous persécuter, & nous chasser, nous qui n'avons rien à démêler avec vous, qui n'avons rien fait contre vous (*p*). Ils l'appellent *Fils de Dieu*, non qu'ils le crussent véritablement tel, mais ils conjecturoient que ce pouvoit être le Messie, promis par les Prophétes (*q*). Les autres Evangélistes (*r*) disent que le plus furieux des deux démoniaques se vint jetter aux pieds de JESUS, & le conjura de ne le point tourmenter.

VENISTI HUC ANTE TEMPUS TORQUERE NOS? *Etes vous venu ici pour nous tourmenter avant le tems?* Plusieurs anciens Peres (*s*) ont crû que les démons n'étoient point tourmentez avant le jour du Jugement, ce qui étoit fondé sur ces paroles de S. Pierre (*t*): *Il n'a point épargné les Anges qui ont péché, mais il les a précipitez dans l'abyme, où les ténébres leur servent de chaines, pour y être réservez aux tourmens jusqu'au Jugement: Tradidit cruciandos in judicium reservari.* Et sur cet autre de S. Jude (*u*) *Dieu réserve pour le grand jour du Jugement, les Anges qui n'ont point conservé leur premiere dignité.* Mais l'opinion reçûë aujourd'hui dans toute l'église, est que les démons sont tourmentez dès à présent, & l'ont toûjours été depuis leur chûte, en quelque lieu qu'ils fussent. Ils se plaignent que JESUS-CHRIST vient les réduire dans l'abyme, ou dans l'enfer *avant le tems*, c'est-à-dire, avant le tems qu'ils l'attendoient, ou avant le jour du Jugement; car ils ne croyoient pas qu'il dût venir si-tôt. En effet il n'étoit pas encore venu; & quoiqu'ils ignorassent en quel tems précisément, ce jour devoit arriver, ils ne croyoient pas toutefois qu'il fût encore proche (*x*). S. Jérôme dit (*y*) que de même que des esclaves fugitifs lorsqu'après une longue fuite ils viennent à rencontrer leur maître, ne peuvent penser à autre chose qu'aux tourmens qu'ils ont méritez; ainsi les démons voyant leur Seigneur paroître sur la terre, crurent d'abord qu'il n'étoit venu

(a) *Joseph lib. de vita sua, p. 1025.*
(b) *Casaubon. adversùs Baron. Exercit. 13. art. 31. n. 69.*
(c) *Ligfoot in Marc. v. 2.*
(d) *Marc. v. 2.*
(e) *Luc. VIII. 27.* [illegible]
(f) *Chrysost. Theophyl. Euthym.*
(g) *Aug. l. 2. de Consens. Evang. c. 24. Beda & Strabus hic.*
(h) *De Bello, l. 2. c. 42. p. 823.* [illegible]
(i) *Grot. Maldon. Hammond. Vide & Synes. Hymno IV. ℣. 47.* [illegible] *dicuntur.*
(k) *Plato in Phadone. Vide Aug. l. 9. de Civit. c. 11.*
(l) *Apul. de Dogmate Platonis.*
(m) *Origen. l. 2. p. 97. Edit. Cantabrig.*
(n) *Aug. Ep. 160. 161. & 190. & lib. de Orig. anima.*
(o) *Chrysost. Homil. XXIV. in Matth.*
(p) *Confer. 2. Reg. XVI. 10. 2. Par. XXXV. 21.*
(q) *Hieron. hic. Aug. lib. 9. de Civit. c. 21. Remig. & alii plures.*
(r) *Luc. VIII. 28. Marc. v. 6.*
(s) *Hilar. can. 8. in Matth. Quidam apud Chrysost. Aug. de Civit. l. 8. c. 23. Vide & Origen. Homil. 8. in XX. Exod.*
(t) *2. Petr. II. 4.*
(u) *Jud. ℣. 6.*
(x) *Aug. lib. 8. de Civit. cap. 23. Quia subitum illis fuit, quod subitum quidem, sed tardius opinabantur.... Et hoc erat ante tempus, id est, ante tempus Judicii, quo aternâ damnatione puniendi sunt.*
(y) *Hieron. in Matth. VIII.*

30. *Erat autem non longè ab illis grex multorum porcorum pascens.*

31. *Dæmones autem rogabant eum, dicentes: Si ejicis nos hinc, mitte nos in gregem porcorum.*

32. *Et ait illis: Ite. At illi exeuntes abierunt in porcos, & ecce impetu abiit totus grex per præceps in mare: & mortui sunt in aquis.*

33. *Pastores autem fugerunt; & venientes in civitatem nuntiaverunt omnia, & de eis, qui dæmonia habuerant.*

30. Or il y avoit en un lieu peu éloigné d'eux, un grand troupeau de pourceaux qui paissoient;

31. Et les démons le prioient, en lui disant: Si vous nous chassez d'ici, envoyez-nous dans ce troupeau de pourceaux.

32. Il leur répondit: Allez. Et étant sortis, ils entrérent dans ces pourceaux: en même tems tout ce troupeau courut avec impétuosité se précipiter dans la mer, & ils moururent dans les eaux.

33. Alors ceux qui les gardoient, s'enfuirent: & étant venus à la ville, ils racontérent tout ceci, & ce qui étoit arrivé aux possédez.

## COMMENTAIRE.

que pour les juger, & les condamner. S. Ambroise (a) dit que les démons croyoient qu'à la venuë du Messie, ils devoient être renfermez dans les enfers.

Mais pour expliquer solidement ce passage, & le verset précédent, il faut recourir aux sentimens des Juifs du tems de notre Sauveur. Joseph (b) qui étoit Pharisien, & fort instruit des sentimens de sa secte, & des opinions des Juifs de son tems, dit que les ames des gens de bien après la mort de ceux qu'elles ont animez, peuvent passer en d'autres corps, par une espéce de métempsycose, sans toutefois y être obligées; elles ont sur cela une entiere liberté, & que les ames des méchans sont renfermées dans des cachots ténébreux sous la terre, pour y souffrir éternellement la peine de leurs crimes. Mais il nous avertit ailleurs (c) que les démons qui obsédent les corps ne sont autres que les ames des méchans qui entrent dans les corps des hommes vivans, & qui tuent ceux qui ne sont point secourus par des exorcismes, ou par d'autres moyens, propres à chasser ces mauvais esprits. On croyoit donc que ces démoniaques étoient possédez par des ames de certains méchans hommes, qui ne craignoient rien davantage que d'être chassez de ces corps, & d'être releguez dans les enfers, d'où ils ne devoient jamais sortir, & où ils n'attendoient que des tourmens éternels. De-là vient leur frayeur, & leur plainte: c'est pour tâcher de différer leur supplice qu'ils demandent à Jesus-Christ qu'il ne les envoye point dans l'abyme; mais de leur permettre d'entrer dans un troupeau de pourceaux. Cette demande fait bien voir quelle étoit leur extrémité, & leur peine.

On me dira peut-être que ces sentimens des Pharisiens ne sont pas dans l'exacte verité: je n'entreprend point de les justifier; mais notre Seigneur ne les a point réfutez; & soit que les démoniaques soient possédez par des vrais démons, ou par des ames des méchans; il est toûjours vrai dans l'opinion des Pharisiens, comme dans la nôtre, que ce sont des mauvais esprits qui les obsédoient; & qu'en sortant de ces corps, ils ne pouvoient qu'être précipitez dans les enfers, pour y souffrir des supplices éternels: ce qui suffit pour expliquer tout ce qui est dit ici; mais bien plus aisément suivant l'hypothèse des Pharisiens, dont nous avons parlé. Jesus-Christ dans ses discours, & dans ses réponses a supposé plusieurs opinions populaires, qu'il n'a pas jugé à propos de réfuter, parce qu'elles n'avoient pas de dangereuses suites pour la Religion.

℣. 30. Erat non longe, &c. *Il y avoit en un lieu peu éloigné d'eux, un grand troupeau de pourceaux.* Le Texte Grec lit dans un sens contraire (d): *Or il y avoit loin de là un troupeau de pourceaux.* S. Luc, & saint Marc lisent (e): *Il y avoit là dans la montagne* ou *près de la montagne, un troupeau de pourceaux.* La différence qui paroît grande dans la lettre, l'est peu dans le fond, car ces sortes de distances ne sont grandes, ou petites, que comparées à d'autres. Les villes de Gadare, ou de Gerasa étoient sur les bords du lac de Génézareth, ou assez près du bord de cette mer. Les porcs n'en étoient point fort éloignez, comme la suite le persuade. Tout ceci se passa à la vûë des Disciples de Jesus-Christ. Les distances n'étoient pas fort considérables en elles-mêmes: mais elles l'étoient assez pour faire remarquer la force, & l'évidence du miracle.

℣. 31. Mitte nos in gregem porcorum. *Envoyez-nous dans ce troupeau de pourceaux.* S. Luc (f) dit que le plus furieux des deux démoniaques prioit Jesus-Christ *de ne le pas envoyer dans l'abyme*, c'est-à-dire, dans l'enfer (g); de ne leur ôter pas pour toûjours le pouvoir de tourmenter & de tenter les hommes sur la terre. Jesus leur permit de se retirer dans le troupeau de pourceaux qui étoient au voisinage, pour montrer que la possession de ces deux démoniaques étoit fort réelle, & pour prouver l'existence des démons contre les Saducéens (h). Les démons ne pouvant pas exercer leur haine contre ces hommes, puisqu'ils alloient être chassez des corps de ces possedez, demandent qu'il leur soit permis de leur nuire au moins dans leurs biens (i); & le Sauveur en leur accordant cette grace, fait éclater en même tems sa puissance, puisque les démons même ne peuvent rien sans sa permission (k); sa justice contre les Géraséniens, dont il voyoit les mauvaises dispositions, & dont il vouloit punir l'avarice, & l'attachement aux choses de la terre. L'Abbé Rupert supposant que les Géraséniens étoient Juifs, dit que Jesus-Christ voulut les châtier par la perte de leurs porcs, de la transgression qu'ils faisoient de la Loi, en nourrissant des animaux impurs.

---

(a) *Ambros. in Luc.* 1. 6.

(b) *Joseph. Antiqu. l.* 18. *c.* 2. *& de Bello, l.* 2. *c.* 12. 12. Ψυχὰς δὲ πάσας μὲν ἀφθάρτους, μεταβαίνειν δὲ εἰς ἕτερον σῶμα, τὴν τῶν ἀγαθῶν μόνην. Τὰς δὲ τῶν φαύλων ἀϊδίῳ τιμωρίᾳ κολάζεσθαι.

(c) *Idem de Bello, l.* 7. *c.* 25. *p.* 981. Τὰ γὰρ καλούμενα δαιμόνια, ταῦτα δὲ πονηρῶν ἐστιν ἀνθρώπων πνεύματα, τοῖς ζῶσιν εἰσδυόμενα καὶ κτείνοντα τοὺς βοηθείας μὴ τυγχάνοντας.

(d) Ἦν δὲ μακρὰν ἀπ' αὐτῶν.

(e) *Marc.* v. 11. Ἦν δὲ ἐκεῖ πρὸς τῷ ὄρει. *Luc.* viii. 32. Ἦν δὲ ἐκεῖ ἐν τῷ ὄρει. Le Manuscrit G. L. de Cambrige ne lit pas non dans le Latin; mais le Texte de saint Matthieu, suivant l'ancienne Vulgate, donné par le P. Martianay, le lit.

(f) *Luc.* viii. 31. Καὶ παρεκάλει αὐτὸν, ἵνα μὴ ἐπιτάξῃ αὐτοῖς εἰς τὴν ἄβυσσον ἀπελθεῖν.

(g) *Ita Maldon. hic, & alii passim. Confer. Apoc.* ix. 1. 2. xi. 7. xvii. 8. xx. 1. 3.

(h) *Hilarius hic.*

(i) *Hieron. in vita S. Hilarionis.*

(k) *Chrysost. Euthym. Theophyl. Athan. in vita Antonii.*

34. *Et ecce tota civitas exiit obviam Jesu : & viso eo, rogabant ut transiret à finibus eorum.*

34. Aussi-tôt toute la ville sortit *pour aller* au-devant de JESUS; & l'ayant vû, ils le suppliérent de se retirer de leur pays.

## COMMENTAIRE.

℣. 34. ROGABANT EUM UT TRANSIRET A FINIBUS EORUM. *Ils le supplierent de se retirer de leur pays.* S. Jérôme, & Béde ont crû que ces peuples prierent JESUS-CHRIST de se retirer de leur pays, dans un esprit d'humilité, semblable à celui qui fit dire à S. Pierre (a) : *Seigneur, retirez-vous de moi, parce que je suis un pécheur*; & à celui du Centenier (b), qui prioit JESUS de ne pas venir dans sa maison, parce qu'il se croyoit indigne de l'y recevoir. Mais la plûpart (c) croyent que c'étoit la crainte, & l'intérêt qui leur faisoient tenir ce discours. Ils craignoient que le Sauveur ne continuât à guérir les malades, & les possédez aux dépens de leurs porcs, & de leur bétail; car la perte fut de deux mille porcs, comme le remarque S. Marc (d).

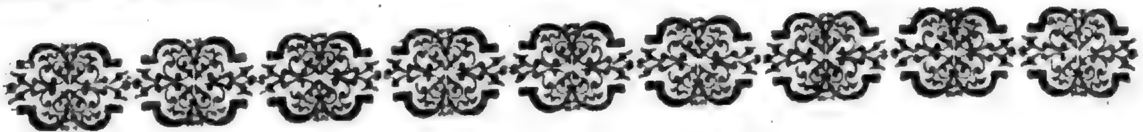

# CHAPITRE IX.

*Guérison miraculeuse du Paralytique. Vocation de saint Matthieu. Pourquoi les Disciples de* JESUS-CHRIST *ne jeûnent point ? Fille de Jaïr ressuscitée. Hémorroïsse guérie. Deux Aveugles éclairez. Un Possédé muet, delivré. Blasphêmes des Pharisiens. Brebis sans Pasteur. Moisson. Ouvriers.*

℣. 1. *ET ascendens in naviculam, transfretavit, & venit in civitatem suam.*

2. *Et ecce offerebant ei paralyticum jacentem in lecto. Et videns Jesus fidem illorum, dixit paralytico : Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua.*

℣. 1. JESUS étant monté dans une barque, repassa le lac, & vint à sa ville.

2. Et comme on lui eut présenté un paralytique couché dans un lit, JESUS voyant leur foi, dit à ce paralytique : Mon fils, ayez confiance, vos péchez vous sont remis.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ASCENDENS IN NAVICULAM, TRANSFRETAVIT. *Jesus étant monté dans une barque, repassa le lac, & revint à sa ville.* Il repassa du pays des Géraséniens, qui est à l'orient de la mer de Tibériade, de l'autre côté de cette mer, dans la ville de Capharnaum, qui est nommée sa ville, parce que depuis sa prédication, il y avoit fixé sa demeure ordinaire. Quelques-uns (e) ont crû qu'il étoit allé à Nazareth, d'où il revint peu de tems après à Capharnaum. Sédulius (f) veut qu'il soit allé à Bethléem, lieu de sa naissance. Mais l'opinion presque générale des Peres, & des Interprétes, est qu'il vint à Capharnaum, où se fit la guérison du paralytique, dont on va parler, quoi qu'il ne soit pas certain que cette guérison se soit faite aussi-tôt après son retour. Les uns (g) la mettent avant le voyage que JESUS fit au-delà de la mer de Génézareth ; & d'autres (h) immediatement après, selon le récit de saint Matthieu. Nous nous sommes déterminez à suivre presque par tout l'harmonie des Evangiles de M. Toinard.

℣. 2. OFFEREBANT EI PARALYTICUM JACENTEM IN LECTO. *On lui présenta un paralytique couché dans un lit*, parce qu'il avoit entiérement perdu l'usage de ses membres, & qu'on ne pouvoit le remuer, sans lui faire souffrir de trop grandes douleurs. S. Marc (i), & S. Luc (k) nous apprennent que la foule du peuple qui écoutoit JESUS, & qui assiegeoit sa maison, étoit si grande, que ceux qui portoient le lit, ne pouvant le faire entrer par la porte, le tirerent au haut de la maison sur la platte-forme, & ayant découvert le toît, le descendirent avec des cordes au bas de la maison où étoit JESUS. Il faut que cette maison n'ait pas été à plusieurs étages, puisqu'il ne fallut que découvrir le toît pour descendre le malade devant JESUS-CHRIST qui parloit au peuple à la porte, ou à la fenêtre de la maison. Voyez le Commentaire sur S. Marc, II. 4.

ET VIDENS JESUS FIDEM ILLORUM, DIXIT PARALYTICO : CONFIDE, FILI, REMITTUNTUR TIBI PECCATA TUA. *Jesus voyant leur foi, dit au paralytique : Mon fils, ayez confiance, vos péchez vous sont remis.* La foi de ceux qui présentent ce paralytique au Sauveur, contribua beaucoup à lui meriter la guérison. Elle seule auroit pû suffire pour lui obtenir cette grace. *Magnus Dominus, qui aliorum merito ignoscit aliis, & dum alios probat, aliis relaxat peccata*, dit S. Ambroise (l). Mais on ne doute pas que le paralytique n'ait apporté de sa part d'excellentes dispositions, qui lui mériterent d'abord le pardon de ses pechez, & ensuite la guérison du corps; celle-ci étoit une suite de ce pardon, comme sa maladie étoit l'effet, & le symbole de son peché (m). Les Hébreux (n) croyoient que les maladies corporelles avoient toutes leur source dans quelque peché secret, ou connu. Les maladies

(a) *Luc.* v. 8.
(b) *Matth.* VIII. 7. 8.
(c) *Theophyl. Euthym. hic. Ambrof. in Luc. l.* 6. *Vide Luc.* VIII. 37. *Maldon. Grot. Brug.*
(d) *Marc.* v. 13.
(e) *Hieronym. & Drutmar. hic. Vide & Aug. l.* 2. *de Consensu, c.* 25.
(f) *Sedul. l.* 3 *Carmin.*
(g) *Toinard, Concord. Evang. pag.* 24. *Le Clerc, pag.* 85.
(h) *Le Roux, Concord. pag.* 46. 47. *Arnaud. pag.* 73.
(i) *Marc.* II. 3. 4.
(k) *Luc.* v. 18.
(l) *Vide Cyrill. Jerosolym. Catech.* 5. *Ambrof. l.* 5. *in Luc. Chrysost. Homil.* 30. *Hieronym. hic. Maldon.*
(m) *Vide Hieronym. Euthym. Theophyl.*
(n) Voyez notre Dissertation sur la Medecine, & sur les Médecins des Hébreux, à la tête de l'Ecclésiastique.

*3. Et ecce quidam de Scribis dixerunt intra se: Hic blasphemat.*

*4. Et cùm vidisset Jesus cogitationes eorum, dixit: Ut quid cogitatis mala in cordibus vestris?*

*5. Quid est facilius dicere: Dimittuntur tibi peccata tua; an dicere: Surge, & ambula?*

*6. Ut autem sciatis, quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata, tunc ait paralytico: Surge, tolle lectum tuum, & vade in domum tuam.*

*7. Et surrexit, & abiit in domum suam.*

*8. Videntes autem turbæ timuerunt, & glorificaverunt Deum; qui dedit potestatem talem hominibus.*

*9. Et cùm transiret inde Jesus, vidit hominem sedentem in telonio, Matthæum nomine. Et ait illi: Sequere me. Et surgens secutus est eum.*

3. Aussi-tôt quelques-uns des Scribes dirent en eux-mêmes: Cet homme blasphême.

4. Mais JESUS ayant connu ce qu'ils pensoient, leur dit: Pourquoi avez-vous de mauvaises pensées dans vos cœurs?

5. Lequel est le plus aisé, ou de dire: Vos pechez vous sont remis; ou de dire: Levez-vous, & marchez?

6. Or afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir sur la terre de remettre les péchez: Levez-vous, dit-il alors au paralytique; emportez votre lit, & vous en allez en votre maison.

7. Il se leva *aussi-tôt*, & s'en alla en sa maison.

8. Et le peuple voyant *ce miracle*, fut rempli de crainte, & rendit gloire à Dieu, de ce qu'il avoit donné une telle puissance aux hommes.

9. JESUS passant de ce lieu, vit un un homme assis au bureau des impôts, nommé Matthieu, auquel il dit: Suivez-moi; & lui aussitôt se leva, & le suivit.

## COMMENTAIRE.

dies sur tout qui passoient pour incurables, étoient regardées comme des coups de la main de Dieu, & des châtimens des pechez. Telles étoient la lépre, la paralysie, l'obsession du démon, l'aveuglement. JESUS-CHRIST suppose cette opinion dans ce qu'il dit ici au paralytique: *Vos péchez vous sont remis.* La cause de votre mal est ôtée; je vais vous délivrer de ce qui en étoit une suite. Levez-vous, & emportez vore lit. Je vous donne plus que vous ne me demandez: je vous accorde avec la guérison de votre paralysie, le pardon de vos péchez.

℣. 3. HIC BLASPHEMAT. *Quelques-uns des Scribes dirent entre eux: Cet homme blasphême.* Ou plûtôt, suivant le Grec (a): *Ils dirent dans eux-mêmes: Celui-ci blasphême.* Le verset suivant insinue, que ce n'étoit qu'une simple pensée; & S. Marc (b) met distinctement qu'ils pensoient cela en eux-mêmes, & que JESUS découvrit leur pensée, & leur sentiment intérieur. *Cognito Jesus spiritu suo quod sic cogitarent intra se.* Les Scribes ne regardant Jesus que comme un simple homme, avoient raison de dire qu'il blasphêmoit, en s'arrogeant le pouvoir de remettre les pechez. Il n'y a que Dieu seul à qui cela appartienne. Et le Sauveur permit ce scandale, pour les convaincre qu'il étoit véritablement Dieu, selon leur propre raisonnement. Pardonner les pechez n'appartient qu'à Dieu. Or je puis pardonner les pechez, donc je suis Dieu. Il prouve qu'il peut pardonner les pechez, parce qu'il peut guérir les maladies par son pouvoir absolu, & par sa seule parole. En effet, il n'y a que Dieu qui le puisse en ce sens: les Scribes n'en disconvenoient point. Il donne une preuve de son pouvoir invisible de remettre les pechez, par le pouvoir sensible qu'il exerce sur les maladies; Dieu ne permettra jamais que la fausseté & le mensonge soient confirmez par un miracle, tel que celui que J. C. fait ici.

Le Sauveur ne prétend pas que le pouvoir de remettre les pechez soit égal, ou moindre que celui de guérir un paralytique, comme il sembleroit qu'on pût l'inférer de ce qu'il dit. On sait qu'il n'y a nulle comparaison entre ces deux choses. L'une & l'autre est également facile à Dieu; mais il est aussi impossible à l'homme de remettre les pechez, que de créer le ciel & la terre, comme le dit S. Augustin (c). Il veut faire voir qu'il est plus aisé de convaincre d'imposture celui qui se vanteroit de pouvoir guérir les maladies, que celui qui diroit qu'il a le pouvoir de remettre les pechez. Or, ajoûte-t-il, pour vous prouver que j'ai celui de remettre les pechez, sur lesquels vous ne me pouvez convaincre de mensonge; je vais vous donner un signe incontestable de mon autorité, dans une matiére où vous pourriez m'en convaincre, si je manquois à ma promesse; je veux dire, dans le pouvoir de guérir les maladies (d). En même-tems il ordonne au paralytique de se lever & d'emporter son lit. C'est ainsi que saint Jérôme, saint Chrysostome, Béde, Théophylacte, Maldonat, Estius, Grotius, & les meilleurs Commentateurs expliquent cet endroit.

*Blasphêmer*, dans les Auteurs profanes, se prend pour médire, calomnier, outrager de paroles. Dans le style de l'Ecriture il signifie, les discours injurieux, & indignes, que l'on tient sur la Divinité, & les choses sacrées; quand on attribue à Dieu les foiblesses d'un homme, ou à l'homme les perfections de Dieu.

℣. 8. TIMUERUNT (e), ET GLORIFICAVERUNT DEUM, QUI DEDIT POTESTATEM TALEM HOMINIBUS. *Le peuple fut rempli de crainte, & rendit gloire à Dieu, de ce qu'il avoit donné une telle puissance aux hommes.* L'Evangéliste semble vouloir marquer que le peuple ne comprit pas que J. C. étoit Dieu, quoiqu'il l'eût assez insinué dans son raisonnement adressé aux Scribes. Les troupes se contenterent d'admirer la puissance de Dieu, qui avoit communiqué tant de pouvoir à un homme (f); ou qui avoit fait éclater tant de marques de sa puissance parmi les hommes.

℣. 9. VIDIT HOMINEM SEDENTEM IN TELONIO. *Il vit un homme assis au bureau des impôts, nommé Matthieu.* JESUS étant sorti de la maison, où il avoit guéri le paralytique, alla sur le quay de Capharnaum, où il vit assis dans son bureau un Publicain, ou un Commis pour recevoir les impôts, nommé *Matthieu*, autrement

(a) Ἐν ἑαυτοῖς.
(b) *Marc.* II. 6. 7. 8.
(c) *Aug. Tract. in Joan.* 27. *n.* 9.
(d) *Hieronym. hic. Fit igitur carnale signum, ut probetur spirituale: quanquam ejusdem virtutis sit & corporis, & animæ vitia dimittere.*
(e) *Græc.* Ἐθαύμασαν. Ils admirérent. D'autres: Ἐφοβήθησαν. Ils craignirent.
(f) *Brug. Est. Natal. Alexand. Grot. Hammond. alii.*

℣. 10. *Et factum est discumbente eo in domo, ecce multi Publicani & peccatores venientes, discumbebant cum Jesu, & Discipulis ejus.*

11. *Et videntes Pharisæi, dicebant Discipulis ejus: Quare cum Publicanis, & peccatoribus manducat Magister vester?*

12. *At Jesus audiens, ait: Non est opus valentibus Medicus, sed malè habentibus.*

13. *Euntes autem discite quid est: Misericordiam volo, & non sacrificium: Non enim veni vocare justos, sed peccatores.*

10. Et Jesus étant à table dans la maison *de cet homme*, il y vint beaucoup de Publicains, & de gens de mauvaise vie, qui s'y mirent avec Jesus & ses Disciples.

11. Ce que les Pharisiens ayant vû, ils dirent à ses Disciples: Pourquoi votre Maître mange-t-il avec des Publicains & des gens de mauvaise vie?

12. Mais Jesus les ayant entendus, leur dit: Ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de Médecin.

13. C'est pourquoi, allez, & apprenez ce que veut dire *cette parole*: J'aime mieux la miséricorde que le sacrifice. Car je ne suis pas venu appeller les justes, mais les pécheurs.

## COMMENTAIRE.

*Lévi, fils d'Alphée* (a). Il étoit Juif de naissance, & de Religion; mais son emploi le rendoit odieux à ceux de sa nation, qui regardoient avec horreur tous les Publicains. Aussi-tôt que Jesus l'eut appellé, il quitta tout, & le suivit, sans perdre un moment, & sans se mettre en peine d'arranger ses affaires; il laissa à d'autres & ses biens, & ses prétentions (b).

Les anciens ennemis (c) de la Religion Chrétienne accusoient S. Matthieu de légéreté, d'avoir suivi inconsidérément un homme qu'il ne connoissoit point. Mais S. Jérôme (d) ne doute point que S. Matthieu n'ait eu connoissance des miracles, & de la doctrine de Jesus-Christ: il avoit pû l'entendre prêcher plusieurs fois; & les prodiges qu'il opéroit par tout, sur tout à Capharnaum, étoient si célébres, qu'il lui étoit impossible de les ignorer. De plus, il se sentit vivement touché d'un attrait intérieur, qui le détermina doucement & agréablement, mais puissamment, à suivre le Sauveur (e). Enfin l'éclat & la majesté de la Divinité cachée sous l'humanité, qui brilloit sur la face de Jesus-Christ, étoit capable d'attirer à soi sur le champ, ceux qui le voyoient. *Fulgor ipse & majestas divinitatis occultæ, quæ etiam in humanâ facie relucebat, ex primo ad se videntes trahere poterat aspectu*, dit S. Jérôme (f). S. Chrysostome dit que les peuples étoient comme colez à sa personne, remplis d'amour, & d'admiration pour lui, & ne se lassant jamais de le voir (g). Si donc la présence corporelle de Jesus avoit tant de charmes, & d'attraits; est-il étrange que S. Matthieu s'en soit laissé toucher, & qu'il l'ait suivi dès qu'il lui fit l'honneur de l'appeller?

Je sais que ces preuves tirées de la beauté corporelle de Jesus-Christ sont contestables, & que plusieurs anciens n'en ont pas jugé comme S. Chrysostome, & S. Jérôme; mais aussi on peut les abandonner ici sans aucun risque pour la vérité. Les deux premiéres raisons que nous avons touchées, sont plus que suffisantes pour justifier la conduite, & l'obéissance de S. Matthieu.

℣. 10. Ecce multi Publicani, et peccatores, &c. *Il vint beaucoup de Publicains, & de gens de mauvaise vie qui se mirent à table avec Jesus.* Tertullien (h) croit que tous les Publicains étoient Gentils; cela peut être en parlant des premiers Publicains, ou des Fermiers généraux; mais non pas des Publicains d'un moindre rang, ou des commis, du nombre desquels étoit, à ce qu'on croit, S. Matthieu, & les autres gens de mauvaise vie, *Peccatores*, dont il est parlé ici. C'étoient tous des Juifs, Officiers de la doüanne, ou occupez à d'autres professions odieuses parmi les Hébreux. Si Jesus-Christ eût mangé avec des Païens, les Pharisiens ne s'en seroient pas tû; car les Juifs étoient fort délicats sur cet article (i).

℣. 12. Non est opus valentibus Medicus. *Ce n'est pas les sains, mais les malades, qui ont besoin de Médecin.* Jesus-Christ fait aux Pharisiens plus d'honneur qu'ils n'en méritent: il semble supposer qu'ils sont sains, & qu'ils n'ont que faire de Médecins; du moins il les prend par leurs propres principes. Ce n'est pas des gens comme vous qui ont besoin d'instructions, ce sont des Publicains, & des gens de mauvaise vie. On reprochoit à Antisthénes, qu'il se trouvoit quelquefois avec des méchans (k). Les Médecins, répondit-il, sont toûjours avec des malades, & ne sont pas malades pour cela. Diogénes le Cynique loüant les Loix des Lacédémoniens, on lui dit, pourquoi il ne vivoit pas parmi eux? Parce, dit-il, que les Médecins ne vivent pas avec ceux qui sont en santé; mais auprès de ceux qui sont malades. Le même Diogénes (l) répondit à ceux qui lui reprochoient d'entrer dans de mauvais lieux: Le soleil pénétre aussi dans les lieux sales, & n'en est point soüillé.

℣. 13. Misericordiam volo, et non sacrificium. *J'aime mieux la miséricorde, que le sacrifice.* C'est une maniére de parler qui tient du proverbe, & qui est empruntée du Prophéte Osée (m). Je préfére les œuvres de charité, aux observances cérémonielles de la Loi. J'aime mieux sauver des pécheurs, que suivre servilement, & à la lettre des coûtumes, & des traditions, qui en elles-mêmes n'ont ni autorité, ni utilité. Enfin je demande de la part des pécheurs, une sincére piété, & une véritable conversion, plûtôt que des victimes, & des sacrifices (n). Les Publicains, & les pécheurs avec qui je mange, reviendront plûtôt à Dieu par mes instructions, que par l'exercice des cérémonies de la Loi.

Non enim veni vocare justos, sed peccatores. (o). *Je ne suis pas venu appeller les justes, mais*

(a) *Marc.* II. 14. *Luc.* v. 27.
(b) *Basil. Regul. Fusior* 8. *Auth. ad Præsid. apud Hieron. & Chrysost. hic.*
(c) *Julian. Imperator & Porphyr. apud Hieron. hic.*
(d) *Hieronym. in Matth. Ita & Chrysostom. hic.*
(e) *August. de Gratia Christi contra Pelag. & Celest. c.* 22. *& lib. de Gestis Pelagii, & alibi passim.*
(f) *Hieron. hic.*
(g) *Chrysostom. Homil.* 28. Καὶ γὰρ ἦσαν αὐτοῦ περικαλλεῖς φαίνοντες αὐτὸν, καὶ θαυμάζοντες, καὶ ἰδεῖν εἰς αὐτὸν ἀεὶ βουλόμενοι.
(h) *Tertull. l. de Pudicitia, c.* 9.
(i) *Galat.* II. 12. *Joan.* XVIII. 28.
(k) *Antisthen. apud Laert. lib.* 6. Ὀνειδιζόμενός ποτε ἐπὶ τῷ πονηροῖς συγγίνεσθαι, καὶ οἱ ἰατροὶ φησὶ, μετὰ τῶν νοσούντων εἰσὶν, ἀλλ' οὐ πυρέττουσιν.
(l) *Laert. l.* 6. Καὶ γὰρ ἥλιος εἰς τοὺς ἀποπάτους, καὶ οὐ μιαίνεται.
(m) *Osee.* VI. 6.
(n) Voyez notre Commentaire sur Osée, & S. Jérôme sur le même Prophéte.
(o) *Græc.* Οὐκ ἦλθον καλέσαι δικαίους, ἀλλὰ ἁμαρτωλοὺς εἰς μετάνοιαν. *Et ita legunt Hilar. Euseb. Chrysost. quod additum ex Luca* v. 32. *Non habent*, εἰς μετάνοιαν *Cod. Cantabrig. Stephani duo, alii plures, Gothic. Syr. Æthiop. Pers. Arm. Hebr. edit. Till. & Munst. Clem. Ep.* 2. *ad Corinth. & Barnab. in Latina versione vetustissima.*

14. *Tunc accesserunt ad eum Discipuli Joannis, dicentes: Quare nos, & Pharisæi, jejunamus frequenter: Discipuli autem tui non jejunant?*

15. *Et ait illis Jesus: Numquid possunt filii sponsi lugere, quandiu cum illis est sponsus? Venient autem dies cùm auferetur ab eis sponsus, & tunc jejunabunt.*

16. *Nemo autem immittit commissuram panni rudis in vestimentum vetus: tollit enim plenitudinem ejus à vestimento, & pejor scissura fit.*

14. Alors les Disciples de Jean le vinrent trouver, & lui dirent: Pourquoi les Phariſiens & nous jeûnons-nous ſouvent, & que vos Disciples ne jeûnent point?

15. JESUS leur répondit: Les amis de l'époux peuvent-ils être dans la triſteſſe & dans le deuil, pendant que l'époux eſt avec eux? Mais il viendra un tems que l'époux leur ſera ôté, & alors ils jeûneront.

16. Perſonne ne met une piéce de drap neuf à un vieux vêtement; autrement le neuf emporteroit une partie du vieux, & le déchireroit encore davantage.

## COMMENTAIRE.

*les pécheurs.* Je ſuis venu principalement pour les pécheurs; & en quelque ſorte plûtôt pour eux, que pour les juſtes: car ceux-ci n'ont pas ſi grand beſoin de mon ſecours que les pecheurs. Ce n'eſt pas à dire que les juſtes, ou ceux qui vivoient loüablement, ſelon la Loi, n'euſſent pas beſoin du Sauveur; mais comparez aux méchans, aux pécheurs, ils en avoient moins beſoin. Ainſi dans le paſſage précédent, quand il dit: *Je veux la miſéricorde, & non le ſacrifice*, il n'exclut pas abſolument les ſacrifices, & les œuvres de la Loi; mais il leur préfére les œuvres de juſtice, & de miſéricorde. La ſainte Vierge, S. Jean-Baptiſte, Zacharie, Eliſabeth, Anne fille de Phanuel, le vieillard Siméon, Nathanaël, étoient de ces Juſtes que le Sauveur n'étoit pas venu appeller; ils étoient de ces hommes ſains qu'il n'étoit pas venu guérir. Ils avoient en quelque ſens moins beſoin de ſa venuë, que les autres qui vivoient mal. JESUS dit ailleurs dans le même ſens, que les Anges du Ciel ont plus de joie de la converſion d'un grand pécheur, que de la bonne vie de quatre-vingt-dix-neuf Juſtes, qui n'ont pas beſoin de pénitence (*a*); c'eſt-à-dire, qui en ont moins beſoin que d'autres.

Les Peres (*b*) reconnoiſſent que quand JESUS-CHRIST eſt venu dans le monde, il n'y a trouvé perſonne qui eût la juſtice par lui-même. Tous étoient pécheurs, & avoient beſoin de ſa grace, & de ſa miſéricorde; s'il y trouva quelques Juſtes, il les avoit rendu tels par ſa grace, & par la foi qu'ils avoient euë en lui. Mais il y en avoit pluſieurs qui ſe flattoient d'une juſtice qu'ils n'avoient pas; entr'autres les Phariſiens, qui ſe croyant fort irrépréhenſibles, n'avoient que du mépris pour les autres, qu'ils regardoient comme des méchans (*c*). C'eſt à cette ſorte de faux juſtes, que le Sauveur en veut en cet endroit. Il leur dit, par une ironie piquante: Je ne ſuis pas venu pour guérir des gens qui croyent ſe bien porter, ni pour ſauver des gens qui ſe croyent fort juſtes, comme vous. Mais je ſuis venu pour guérir ceux qui ſe croyent vraiment malades, & qui ſentent le poids de leurs injuſtices, & de leurs pechez (*d*). Ces derniers recourent au Médecin, & recherchent le Sauveur; les autres le rejettent, & le mépriſent. Vous êtes de ces derniers, vous croyez n'avoir que faire de mon ſecours; je vous laiſſe à vous-mêmes. *Si vous étiez aveugles*, comme leur dit ailleurs JESUS-CHRIST (*e*); ou plûtôt, ſi vous vous reconnoiſſiez pour aveugles, *vous n'auriez point de pechez: mais parce que vous dites que vous voyez, votre peché demeure ſur vous.*

℣. 14. QUARE NOS, ET PHARISÆI, JEJUNAMUS FREQUENTER, &c. *Pourquoi les Phariſiens & nous, jeûnons-nous ſouvent, & que vos Diſciples ne jeûnent point?* S. Luc (*f*) dit que ce furent les Scribes & les Phariſiens qui firent ce reproche à JESUS-CHRIST, & à ſes Diſciples. S. Auguſtin (*g*), & S. Chryſoſtome (*h*) croyent que les Diſciples de S. Jean ſe joignirent à eux dans cette occaſion. D'autres (*i*) veulent que les Diſciples de Jean-Baptiſte ſe ſoient laiſſez aller aux ſollicitations des Phariſiens, pour faire à JESUS-CHRIST cette demande. Quoiqu'il en ſoit, il eſt fort probable que ce fut à la ſortie de ce repas que J. C. venoit de prendre chez S. Matthieu, qu'on lui témoigna la ſurpriſe où l'on étoit, qu'il tînt une conduite ſi différente de celle de S. Jean, pour qui il avoit témoigné tant d'eſtime.

Les Phariſiens jeûnoient au moins deux fois la ſemaine (*k*), & quelquefois quatre fois; ſans compter les jours de jeûne ordonnez par la Loi. S. Jean-Baptiſte étoit d'une auſtérité étonnante. JESUS-CHRIST dit par une maniére de parler hyperbolique, qu'il ne buvoit, ni ne mangeoit, & que les Phariſiens diſoient de lui, qu'il étoit poſſedé du démon (*l*). Ses Diſciples ſuivoient ſans doute, autant qu'ils pouvoient, ſa maniére de vie; & en ce tems-là leur Maître étant en priſon, il eſt croyable qu'ils redoubloient leurs jeûnes, pour demander à Dieu ſa délivrance. Celle de J. C. & de ſes Apôtres étoit plus populaire, & paroiſſoit beaucoup plus aiſée, quoi qu'au fond elle fût très-laborieuſe, très-pauvre, & très-pénitente. Ils ſe contentoient des jeûnes preſcrits par la Loi, ou par la coûtume, & de ceux que les circonſtances les obligeoient de ſouffrir dans leurs voyages.

℣. 15. NUMQUID POSSUNT FILII SPONSI LUGERE. *Les amis de l'époux peuvent-ils être dans la triſteſſe, pendant que l'époux eſt avec eux?* A la lettre (*m*): *Les enfans de la chambre nuptiale*, ou *les enfans de la nôce* (*n*). Ce ſont des jeunes gens que l'on donnoit à l'époux, pour lui faire honneur, & pour le ſervir pendant la cérémonie de ſon mariage. Cette cérémonie duroit ordinairement ſept jours. On peut voir notre diſſertation ſur le Mariage des anciens Hebreux, à la tête du Cantique des Cantiques. Les enfans de la nôce ne peuvent être dans la triſteſſe, dans le jeûne, dans la mortification, pendant qu'ils ſont dans la compagnie de l'époux. Les nôces ſont des cérémonies de joie, & de divertiſſement pour les jeunes gens. Quand ils ne ſeront plus aux nôces, ils feront ce qu'ils jugeront à propos. JESUS-CHRIST ſe repréſente ici comme l'époux, & le tems de ſa prédication ſur la terre, comme celui de ſa nôce. Ses Diſciples ſont ſes paranymphes, ſes compagnons; lorſque l'époux leur ſera enlevé par la mort, ils auront aſſez d'occaſion de jeûner, & de pleurer, par les travaux Evangéliques qu'ils ſeront obligez de ſoûtenir, & par les perſécutions auſquelles ils ſeront expoſez.

℣. 16. NEMO AUTEM IMMITTIT COMMISSURAM PANNI RUDIS IN VESTIMENTUM VETUS.

---

(a) *Luc. xv. 7.*
(b) *Vide Hilar. hic. Chryſoſt. Homil. 31. in Matth. Hieron. Bedam, Theophyl. &c.*
(c) *Luc. xviii. 9.*
(d) *Vide Aug. Tract. 7. in Joan. & Enarr. in Pſal. lviii. & Serm. 178. nov. Edit.*
(e) *Joan. ix. 41.*
(f) *Luc. v. 33.*
(g) *Aug. l. 2. de Conſenſu, c. 17.*
(h) *Chryſoſt. Homil. 31.*
(i) *Maldon. Menoch.*
(k) *Luc. xviii. 12.*
(l) *Matth. xi. 18. 19.*
(m) Οἱ υἱοὶ τοῦ νυμφῶνος.
(n) *Marc. ii. 15.* Υἱοὶ τοῦ νυμφῶνος. *Vulg. Filii nuptiarum.*

17. *Neque mittunt vinum novum in utres veteres : alioquin rumpuntur utres, & vinum effunditur, & utres pereunt. Sed vinum novum in utres novos mittunt, & ambo conservantur.*

18. *Hæc illo loquente ad eos, ecce Princeps unus accessit, & adorabat eum, dicens : Domine, filia mea modò defuncta est : sed veni, impone manum tuam super eam, & vivet.*

19. *Et surgens Jesus, sequebatur eum, & Discipuli ejus.*

17. Et on ne met point non plus du vin nouveau dans de vieux vaisseaux ; parce que si on le fait, les vaisseaux se rompent, le vin se répand, & les vaisseaux sont perdus : mais on met le vin nouveau dans des vaisseaux neufs ; & ainsi le vin & les vaisseaux se conservent.

18. Lorsqu'il leur disoit ceci, un Chef *de Synagogue* s'approcha de lui, & l'adoroit, en lui disant : Seigneur, ma fille vient de mourir ; mais venez lui imposer les mains, & elle vivra.

19. Alors JESUS se levant, le suivit avec ses Disciples.

## COMMENTAIRE.

*Personne ne met une piéce de drap neuf à un vieux vêtement ; autrement le neuf emporteroit une partie du vieux, & le déchireroit encore davantage.* A la lettre : *Il emporteroit sa plénitude*, c'est-à-dire, la déchirure que l'on vouloit raccommoder, deviendra plus grande. Les Hébreux employent le verbe *remplir*, pour dire enchasser, raccommoder un trou, mettre une piéce à quelque chose. *Sa plénitude*, marque le trou où l'on a cousu une piéce. S. Luc exprime la même parabole en ces termes (a) : *Nul ne prend une piéce de drap neuf pour la mettre à un vieux vêtement ; autrement il rompt le vieux, & la piéce du neuf ne convient pas au vieux.* Il y a une double perte à mettre du neuf avec du vieux.

JESUS-CHRIST veut justifier sa conduite, & celle de ses Apôtres par deux comparaisons : La premiere, est celle d'une piéce de drap neuf, qu'on coud à un vieil habit : La seconde d'un vin nouveau & fumant, qu'on met dans un outre vieux. La piéce de drap neuf déchire de plus en plus le vieil habit ; & le vin nouveau fait rompre les outres vieux. Mes disciples sont comme de vieux habits, & de vieux outres ; ils ne sont pas capables d'une trop grande austérité ; ni d'un exercice trop pénible, & trop violent : il faut les ménager, & les conduire avec beaucoup de temperamment, de discrétion, & de douceur (b), si je veux qu'ils persévérent, & qu'ils résistent aux fatigues de l'Apostolat. Quand ils seront plus forts, & qu'ils seront renouvellez par l'Esprit Saint, qui doit descendre sur eux ; alors je leur donnerai des pratiques plus laborieuses, & plus pénitentes. Ils sont nouveaux par leur conversion ; mais ils sont vieux par leurs mauvaises habitudes. Il faut ôter ce qui est vieux, & affermir ce qui est nouveau. Alors ils seront capables, non seulement d'imiter, mais de surpasser les travaux, & les jeûnes des Pharisiens, & des Disciples de S. Jean.

Quelques anciens (c) par le vieil habit, & les outres vieux, ont entendu la Loi ancienne, & par la piéce nouvelle, & le vin nouveau, la Loi de J. C. & l'Evangile. Les Marcionites, & les Manichéens en inféroient, que ces deux Loix étoient absolument incompatibles, & qu'elles ne pouvoient avoir le même Dieu pour Auteur (d). Mais il y a long-tems que ces ridicules conséquences que tiroient de-là ces Hérétiques, sont tombées ; & on ne les regarde plus qu'avec compassion, ou avec mépris. Les Peres (e) ont aussi pris ceci dans un sens moral. Il est impossible que les Pharisiens, qui sont comme de vieux habits, & de vieux outres, reçoivent la Loi Evangélique, & les Préceptes de la justice Chrétienne. Autrement (f) : Mes disciples sont encore trop foibles pour leur découvrir tout ce que j'ai à leur dire. Le tems viendra qu'ils en seront capables, & que je leur découvrirai les véritez célestes dans toute leur étendue.

Tout le monde sait que les outres sont de peaux de boucs préparées, & cousuës en forme de sacs, avec la peau d'une des quatre pattes de l'animal, qui sert d'entonnoir pour verser le vin, ou d'autres liqueurs que l'on y met. Ces outres sont fort communs dans l'Orient, & même dans quelques Provinces de France ; & l'usage en est très-commode pour transporter commodément les vins, & les huiles, sur les chevaux ou sur les hommes sans les blesser, & sans risquer de perdre ces liqueurs, si les vaisseaux venoient à tomber. Il n'y a qu'à prendre garde que ces outres soient bons & solides.

℣. 18. ECCE PRINCEPS UNUS ACCESSIT. *Un Chef de la Synagogue s'approcha de lui, & lui dit : Seigneur, ma fille vient de mourir ; mais venez lui imposer les mains, & elle vivra.* Nous apprenons des autres Evangélistes (g), que cet homme s'appelloit *Jaïr*, qu'il étoit Prince, ou *Chef de la Synagogue* ; car S. Matthieu ne marque pas cette circonstance ; & que sa fille qui n'avoit que douze ans, se mouroit (h). Quelques-uns (i) croyent que l'emploi de ce Prince de la Synagogue, étoit une dignité séculiére, & qu'il étoit Chef du petit Conseil, ou des vingt-trois Juges, qui jugeoient des affaires criminelles. Mais la plûpart (k) sont persuadez que son emploi étoit de présider aux assemblées de Religion, qui se faisoient dans la Synagogue ; il prescrivoit l'ordre des séances, des lectures, des priéres. Il y en avoit plusieurs dans chaque Synagogue, sur tout dans les lieux considérables (l). Mais il y en avoit toûjours un qui primoit, & qui se faisoit distinguer par sa capacité, par son autorité, par son rang. Tel étoit Jaïr, dont il parle ici.

Il dit à J. C. que sa fille *venoit de mourir*, quoi qu'il l'eût laissée en vie en sortant de sa maison. Mais comme elle étoit à l'extrémité, & qu'on n'attendoit que le moment de sa mort, il jugea que depuis sa sortie, elle étoit véritablement trépassée (m). Peut-être aussi que ces serviteurs venoient de lui annoncer qu'elle étoit morte dans le moment qu'il parloit à J. C. Enfin il y en a qui veulent que ce pere usa d'exagération, pour engager le Sauveur à venir plus promptement à sa maison, en lui disant : *Elle est morte présentement* ; au lieu de dire qu'elle étoit

(a) *Luc.* v. 16.
(b) *Vide Chrysostom. Homil.* 31. *Euthym. Theophyl. Hieronym. Maldon. alios.*
(c) *Vide Hieronym. hic. Tertull. contra Marcion.*
(d) *Vide Tertull. lib.* 3. & 4. *contra Marcion. Epiphan. Hæref* 42. *August. lib.* 8. *contra Faust.*
(e) *Hieronym.*
(f) *Chrysost. hic.*
(g) *Marc.* v. 22. Ἔρχεται εἷς τῶν ἀρχισυναγώγων ὀνόματι Ἰάειρος. *Luc.* VIII. 41. Ἦλθεν ἀνὴρ ᾧ ὄνομα Ἰάειρος, καὶ αὐτὸς ἄρχων τῆς συναγωγῆς ὑπῆρχε.
(h) *Marc.* v. 23. Τὸ θυγάτριόν μου ἐσχάτως ἔχει. *Luc.* VIII. 42. Αὕτη ἀπέθνησκε. *Matth.* Ἄρτι ἐτελεύτησεν.
(i) Hammond. Voyez ce qu'on a dit sur *Matth.* v. 21.
(k) *Grot. Ligfoot. Maldon. Camer. alii passim.*
(l) *Act.* XIII. 15. Voyez Grotius sur saint Matth. IX. 18.
(m) *Aug. lib.* 2. *de Consensu Evang. c.* 18. *Chrysost. in Matth. Beda, Euthym. Theophylact.*

20. *Et ecce mulier, quæ sanguinis fluxum patiebatur duodecim annis, accessit retrò, & tetigit fimbriam vestimenti ejus.*

21. *Dicebat enim intra se: Si tetigero tantùm vestimentum ejus, salva ero.*

22. *Et Jesus conversus, & videns eam, dixit: Confide, filia, fides tua te salvam fecit. Et salva facta est mulier ex illa hora.*

23. *Et cùm venisset Jesus in domum Principis, & vidisset tibicines, & turbam tumultuantem, dicebat:*

20. En même-tems une femme qui depuis douze ans étoit affligée d'une perte de sang, s'approcha *de lui* par derriére, & toucha la frange qui étoit au bas de son vêtement :

21. Car elle disoit en elle-même : Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie.

22. JESUS se retournant alors, & la voyant, lui dit : Ma fille, ayez confiance, votre foi vous a guérie. Et cette femme fut guérie à la même heure.

23. Lorsque JESUS fut arrivé en la maison du Chef *de la Synagogue*, voyant les joueurs de flûte, & une troupe de personnes qui faisoient grand bruit, il leur dit :

## COMMENTAIRE.

à l'extrémité. D'autres (*a*) croyent avec plus de raison, que Jaïr vint d'abord se jetter aux pieds de JESUS, & lui dit, que sa fille étoit à l'extrémité, & qu'il le conjuroit de venir en sa maison pour la guérir. JESUS suivit Jaïr, & s'en alla accompagné d'une foule de peuple. En chemin l'hémorroïsse le toucha, & fut guérie, comme nous l'allons voir. Dans ces entrefaites on vint dire à Jaïr que sa fille étoit morte, & qu'il ne tourmentât pas d'avantage JESUS-CHRIST, pour le faire venir chez lui. Cependant Jaïr continuoit ses priéres, & demandoit qu'il résuscitât cette enfant, qui venoit de mourir, JESUS rassura le pere, & alla avec lui à la maison, où il ressuscita la fille. Voilà la maniére la plus naturelle de concilier les Evangélistes (*b*).

℣. 20. ECCE MULIER, QUÆ SANGUINIS FLUXUM PATIEBATUR. *Une femme qui depuis douze ans étoit affligée d'une perte de sang, s'approcha, & toucha la frange qui étoit au bas de son vêtement.* Moïse avoit ordonné aux Hébreux (*c*) de porter des houpes aux quatre coins, & de la frange aux bords de leurs manteaux. JESUS qui observoit la Loi jusqu'aux moindres choses, étoit vêtu comme les autres Juifs, d'une tunique, ou d'un habit intérieur, & d'un manteau orné de franges, & de houpes, comme ceux des autres Hébreux. La femme dont il est parlé ici, étoit incommodée, ou d'une vraie hémorragie, & d'un flux de sang, qui lui duroit depuis douze ans. D'autres veulent que ç'ait été les hémorroïdes. D'autres (*d*) l'entendent d'un flux continuel & mal réglé de ses purgations. Ce dernier sens est plus simple, & le plus suivi. Un Auteur, cité sous le nom de S. Ambroise (*e*) a crû que cette femme étoit sainte Marthe. Eusébe (*f*) nous apprend que l'hémorroïsse étoit de Cézarée de Philippe, & qu'après sa guérison elle fit dresser dans cette ville une statue de JESUS-CHRIST, pour conserver la mémoire de la grace qu'elle en avoit reçûë. Eusébe avoit vû la statuë, au pied de laquelle il croissoit une plante qui étant parvenuë à la hauteur de la frange, qui étoit au bord du manteau du Sauveur, contractoit une vertu de guérir les maladies.

℣. 21. SI TETIGERO TANTUM VESTIMENTUM EJUS, SALVA ERO. *Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie.* Cette femme ne s'approche que secrettement & par derriére, parce que sa maladie l'excluoit du commerce des personnes saines (*g*); & que d'ailleurs elle avoit honte de déclarer son infirmité au milieu de cette foule (*h*). Elle croyoit apparemment que la vertu de guérir étoit attachée, non-seulement à la personne, mais aussi aux habits, & à tout ce qui appartenoit au Sauveur. Ainsi elle disoit en elle-même : *Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie* Enfin, on n'avancera pas trop, après l'éloge que J. C. donne à sa foi, en disant, qu'éclairée par une lumiére intérieure, elle comprit que celui à qui elle s'adressoit, connoissant & la disposition de son cœur, & la nature de son mal, & sa ferme confiance, ne manqueroit point d'y avoir égard, quoi qu'elle ne pût lui déclarer de bouche ce qu'elle désiroit.

℣. 22. CONFIDE FILIA. *Ma fille, ayez confiance, votre foi vous a guérie.* Cette femme effrayée de ce que JESUS-CHRIST s'étoit retourné, & demandoit avec quelque espéce d'émotion, qui l'avoit touché, se crut perduë, & comme convaincuë d'avoir volé sa guérison, comme parle S. Chrysostome (*i*); elle se jette à ses pieds, & lui demande pardon. Mais le Sauveur n'avoit fait cela que pour mettre en évidence la foi de cette femme, pour manifester les œuvres du Seigneur, & pour affermir la foi de Jaïr, qui par une foiblesse peu convenable à un homme si instruit dans les saintes Ecritures, croyoit qu'il étoit nécessaire que JESUS se transportât dans sa maison pour guérir, ou pour résusciter sa fille. Le Seigneur rassure donc cette pauvre femme, & louë sa foi devant tout le monde. *Turba premit, fides tangit*, dit S. Augustin (*k*).

℣. 23. CUM VENISSET JESUS IN DOMUM PRINCIPIS, ET VIDISSET TIBICINES. *Jesus étant venu dans la maison du Chef de la Synagogue, & voyant les joueurs de flûte, & une troupe de personnes qui faisoient grand bruit.* Dans tous les Livres de l'ancien Testament, on ne voit aucun vestige des instrumens de musique employez dans les funérailles; seulement on y remarque des pleureurs, & des pleureuses à gage (*l*), & des cantiques funébres (*m*). Mais la musique en étoit bannie, comme une chose importune, & à contre tems (*n*) : *Musica in luctu, importuna narratio.* Ce n'est que dans les derniers tems de leur République qu'ils prirent des Grecs, ou des Romains, l'usage des instrumens de musique dans les funérailles. Joseph (*o*) marque clairement que de son tems la coûtume

(a) *Vide Maldonat. hic, & Toynard. Harm. Evang. p. 44. 45. Jansen. Gand. c. 34. Arnaud. Concord. c. 35. Le Roux, sect. 3.*
(b) *Matth. IX. 19. 20. 21. Marc. V. 22. & sequ. Luc. VIII. 41. 51.*
(c) *Deut. XXII. 12.*
(d) *Chrysost. & Theophyl. hic. Ader. de Morbis Evang. c. 12. Maldon. Bez. Piscat.*
(e) *Vide Serm. 47. in Appendice nov. Edit. S. Ambros. olim Libell. de Salom. c. 5.*
(f) *Euseb. Hist. Eccles. lib. VII. cap. 18. Sozomen. lib. 5. cap. 21. &c.*
(g) *Levit. XV. 25.*
(h) *Optatus lib. 5. contra Parmen. Et Auth. Serm. 47. in Append. nov. Edit. S. August. Petr. Chrysolog. Serm. 33.*
(i) *Chrysost. Homil. 32.*
(k) *August. Serm. 243. nov. Edit.*
(l) *Jerem. IX 17. XXII. 18. XXXIV. 5. Amos V. 16.*
(m) *2. Par. XXXV. 25. 2. Reg. I. 17. 18.*
(n) *Eccli. XXII. 6.*
(o) *Joseph. de Bello, l. 2. cap. 15.* Πλείους δὲ μισθοῦνται τοὺς αὐλητὰς, οἳ θρήνων ἐξάρχουσιν αὐτοῖς.

24. *Recedite: non est enim mortua puella, sed dormit. Et deridebant eum.*

25. *Et cùm ejecta esset turba intravit: & tenuit manum ejus. Et surrexit puella.*

26. *Et exiit fama hæc in universam terram illam.*

24. Retirez-vous; car cette fille n'est pas morte, mais elle n'est qu'endormie. Et ils se mocquoient de lui.

25. Après donc qu'on eut fait sortir tout ce monde, il entra, & lui prit la main; & cette petite fille se leva.

26. Et le bruit s'en répandit dans tout le pays.

## COMMENTAIRE.

en étoit établie dans Israël. Il dit que dès qu'on eut répandu le faux bruit de sa mort dans Jérusalem, on fut plus de trente jours à le pleurer dans la ville; & plusieurs louerent des joueurs de flûte, pour chanter des chants lugubres en son honneur.

Les Rabbins (a) enseignent qu'il n'étoit pas permis d'avoir moins de deux joueurs de flûte, dans les funérailles des personnes de moindre condition, outre la pleureuse de cérémonie. Parmi les Romains, on employoit la flûte indifféremment dans les cérémonies lugubres, comme dans celles de réjouissances (b).

*Cantabat fanis, cantabat tibia ludis,*
*Cantabat mœstis tibia funeribus.*

Quand c'étoit une personne âgée, on se servoit de la trompette; & de la flûte, quand c'étoit une jeune personne, disent Servius (c), & Stace (d):

*Tibia cui teneros suetum producere manes.*

℣. 24. Recedite: non est enim mortua puella. *Retirez-vous: car cette fille n'est pas morte; elle n'est qu'endormie.* Jesus fit sortir toute la foule du monde, il ne laissa dans la chambre que le pere, & la mere de l'enfant, & ne prit avec lui que trois de ses Apôtres, Pierre, Jacques, & Jean (e). Il vouloit que le miracle demeurât secret, comme on le voit encore dans la suite, lorsqu'il dit aux assistans de n'en rien dire (f); & peut-être que c'est dans la même vûë qu'il avance ici que la fille n'est pas morte, mais qu'elle dort; comme si pour extenuer par modestie la grandeur du miracle qu'il alloit opérer, il vouloit faire croire que ce n'étoit point ressusciter une personne morte, mais simplement un enfant qui dort profondément. En cela il ne faisoit point de mensonge; mais il se servoit d'un terme équivoque, non pour tromper, mais pour nous donner un exemple de modestie, & d'humilité (g). Dormir se prend dans son sens propre, & littéral, pour le sommeil; ou dans un sens figuré, pour la mort. La fille n'est pas morte pour toujours; elle dort simplement: je vais l'éveiller, & la ressusciter aussi facilement, & aussi promptement que si elle n'étoit qu'endormie. C'étoit la pensée du Sauveur; mais ceux qui l'écoutoient, ne la comprenoient point.

Il y en a qui croyent que son discours est une ironie, qui ne servit qu'à exciter la curiosité, & à réveiller l'attention de ceux qui étoient présens, & qui avoient été témoins de la mort de la fille. Jesus-Christ veut convaincre par là & les Juifs, & toute la postérité, qu'elle étoit véritablement morte; aussi l'Evangéliste remarque qu'ils se mocquoient de Jesus, *Et deridebant eum*; preuve de leur conviction, & de leur persuasion. Si la chose eût été douteuse, ils l'auroient écouté, & y auroient regardé de plus près.

D'autres (h) l'expliquent ainsi: Elle n'est pas morte pour toûjours, comme vous le croyez, & pour n'en pas revenir; vous l'allez voir vivante, comme si elle ne venoit que de s'éveiller: ou, elle n'est pas morte aux yeux du Dieu vivant, devant qui toutes choses sont vivantes; elle est seulement endormie: sa mort n'est qu'un sommeil d'un moment; je vais vous la rendre vivante, & éveillée (i). Les Anciens appelloient la mort du nom de sommeil. Jesus-Christ parlant du Lazare (k): *Notre ami Lazare dort; mais je m'en vais pour l'éveiller de son sommeil.* Homére (l) fait le sommeil frere de la mort. Gorgias Léontinus étant accablé de vieillesse, & de maladie, dit à un de ses amis qui lui demandoit ce qu'il faisoit (m); *Le sommeil*, dit-il, *commence à me livrer à son frere.* Les Chrétiens dans leur ferme espérance d'une résurrection future, ont aussi donné à la mort le nom de Dormition; & aux tombeaux, le nom de Dortoirs, *Cœmeteria*.

℣. 25. Tenuit manum ejus, et surrexit puella. *Il lui prit la main, & cette petite fille se leva.* S. Marc, & S. Luc (n) ajoûtent que le Fils de Dieu ayant pris la main de cette jeune personne lui cria comme à une personne endormie: *Levez-vous, ma fille*, & qu'aussi-tôt elle se leva parfaitement guérie, qu'on lui donna à manger, & qu'il recommanda fort à ses parens de ne rien dire de ce prodige. Il n'ignoroit pas sans doute qu'une chose comme celle-là ne pouvoit se cacher: il savoit que tant de personnes qui avoient été témoins de la mort de cette fille, ne se laisseroient pas persuader qu'elle n'étoit qu'endormie, toutefois le Sauveur recommande le silence, non-seulement en cette occasion; mais dans toutes les autres, qui sont plus importantes, & plus glorieuses. Il veut par-là, non seulement nous donner une leçon de modestie; mais encore éviter la haine & la jalousie des Pharisiens. Il veut leur ôter tout prétexte de le calomnier comme un séditieux, s'il cherchoit à attirer les peuples par l'éclat de ses miracles; ou comme un homme vain, & qui agissoit par ostentation, s'il les publioit ou les faisoit à la vûë de tout le monde.

(a) *Vide Selden. uxor Hebr. lib. 3. c. 8.*
(b) *Ovid. Fast. l. 6.*
(c) *Servius in Æneid. v. ad hæc verba:*
*Laudumque arrecta cupido.*
*Majoris ætatis funera ad tubam proferebantur, Minoris ad tibiam.*
(d) *Statius Thebaid. l. 6. Vide & Propert.*
*Tibia funestâ tristior illâ tubâ.* Et Ovid.
*Tibia Funeribus convenit ista meis.*
(e) Voyez *Marc. v. 37.*
(f) *Marc. v. 43. Luc. VIII. 56.*
(g) *Maldonat.*
(h) *Maldonat. Tirin.*
(i) *Hieronym. Chrysost. Theophylact. Brugens. Piscat.*
(k) *Joan. XI. 11.*
(l) *Homer. Iliad. Ξ.*
Ἔνθ' ὕπνῳ ξύμβλητο κασιγνήτῳ θανάτοιο.
(m) *Ælian. l. 2.*
(n) *Marc. VI. 41. Luc. VIII. 54.*

27. *Et transeunte inde Jesu, secuti sunt eum duo cæci, clamantes, & dicentes: Miserere nostri, fili David.*

27. Comme JESUS sortoit de ce lieu, deux aveugles le suivirent, en criant, & en disant: Fils de David, ayez pitié de nous.

28. *Cùm autem venisset domum, accesserunt ad eum cæci. Et dicit eis Jesus: Creditis quia hoc possum facere vobis? Dicunt ei: Utique, Domine.*

28. Et lorsqu'il fut venu en la maison, ces aveugles s'approchérent de lui. Et JESUS leur dit: Croyez-vous que je puisse faire ce que vous me demandez? Ils lui répondirent: Oüi, Seigneur.

29. *Tunc tetigit oculos eorum, dicens: secundùm fidem vestram fiat vobis.*

29. Alors il toucha leurs yeux, en disant: Qu'il vous soit fait selon votre foi.

30. *Et aperti sunt oculi eorum: & comminatus est illis Jesus, dicens: Videte ne quis sciat.*

30. Aussi-tôt leurs yeux furent ouverts. Et JESUS leur défendit fortement d'en parler, en leur disant: Prenez bien garde que qui ce soit ne le sache.

31. *Illi autem exeuntes, diffamaverunt eum in tota terra illa.*

31. Mais eux s'en étant allez, répandirent sa réputation dans tout ce pays-là.

32. *Egressis autem illis, ecce obtulerunt ei hominem mutum, dæmonium habentem.*

32. Après qu'ils furent sortis, on lui présenta un homme muet, possédé du démon.

33. *Et ejecto dæmonio locutus est mutus, & miratæ sunt turbæ dicentes: Numquam apparuit sic in Israël.*

33. Le démon ayant été chassé, le muet parla, & le peuple en fut dans l'admiration, & ils disoient: On n'a jamais rien vû de semblable en Israël.

34. *Pharisæi autem dicebant: In principe dæmoniorum ejicit dæmones.*

34. Mais les Pharisiens disoient *au contraire:* Il chasse les démons par le prince des démons.

## COMMENTAIRE.

℣. 27. SECUTI SUNT EUM DUO CÆCI. *Deux aveugles suivirent Jesus; & lorsqu'il fut venu en la maison, il leur dit: Croyez-vous que je puisse faire ce que vous demandez? Ils lui répondirent: Oui, Seigneur.* Il leur toucha les yeux, les guérit, & leur défendit d'en parler. JESUS étant sorti de la maison de Jair, fut suivi par ces deux aveugles; mais il ne voulut ni leur parler, ni les guérir dans la maison; & après les avoir guéris, il leur défendit de publier leur guérison; tout cela dans le même esprit, que tout ce que nous venons de voir dans la fille de Jaïr, pour éviter l'ostentation, & ne pas réveiller la haine des Pharisiens. Il étoit de sa sagesse, de ne pas trop aigrir ces esprits qui auroient pû se porter à quelque excès contre lui. Il n'étoit pas des desseins de Dieu, de prévenir les tems marquez par le Pere céleste. Les Prophétes (a) avoient marqué la guérison des aveugles, comme une preuve de la venuë du Messie. Ces deux aveugles appellent JESUS: *Fils de David*, persuadez qu'il étoit le vrai Messie; car c'est le nom que les Juifs de ce tems-là donnoient au Christ.

℣. 30. VIDETE NE QUIS SCIAT. *Prenez bien garde que qui que ce soit ne le sache.* Mais étoient-ils obligez d'obéir en cela? Les Peres (b) croyent que le Sauveur ne prétendoit pas se faire obéir absolument. Il avoit seulement envie de réprimer les premiers mouvemens de ces aveugles; il souhaitoit que si le bruit de ses miracles se répandoit, ce fût sans affectation, sans éclat, & sans précipitation. Cela convenoit mieux à sa modestie, & à sa sagesse. Aussi les aveugles ne se crurent pas obligez à lui obéir. Ils eurent plus d'égard à ses intentions, à l'intérêt de sa gloire, & à leur propre reconnoissance, qu'au sens de ses paroles. Ils répandirent sa réputation dans toute la Province: *Diffamaverunt (c) eum in tota terra illa.*

℣. 32. OBTULERUNT EI HOMINEM MUTUM, DÆMONIUM HABENTEM (d). *On lui présenta un homme muet possédé du démon.* S. Luc (e) dit que *le démon que Jesus chassa, étoit muet*, c'est-à-dire (f), qu'il rendoit muet celui qu'il possédoit. Ainsi il est vrai de dire que l'homme étoit muet, aussi bien que le démon dont il étoit obsédé. L'homme ne l'étoit que par la malice du démon. Dès qu'il fut délivré du démon, il commença à parler. Origénes liv. 3. des Principes Chap. 3. & saint Chrysostome Homélie 33. croyent que le démon est tellement maître de ceux qu'il posséde, qu'il ne leur laisse ni connoissance, ni sentiment. Et en effet on ne leur impute jamais ce qu'ils font, ou ce qu'ils disent en cet état. Le Grec *Côphos* signifie plûtôt un sourd, qu'un muet; selon la remarque de saint Jérôme; mais dans le nouveau Testament, il se prend indifféremment pour l'un & l'autre.

D'autres (g) soûtiennent que ce miracle rapporté ici dans S. Matthieu, est différent de celui qui est raconté dans saint Luc Chapitre XI. 14. & c'est le sentiment de la plûpart des Auteurs, qui ont écrit des Concordes des quatre Evangélistes. Ils veulent que saint Luc XI. 14. Matt. XII. 22. & saint Marc III. 20. 22. racontent la même guérison, toute différente de celle-ci, & qui arriva assez long-tems après; ce qui est fort probable, à cause des circonstances qui suivirent cette action, & qui sont marquées dans les quatre Evangélistes. C'est à l'occasion de ce dernier prodige, que les Pharisiens dirent que JESUS ne chassoit les démons qu'au nom de Béelsébub.

℣. 33. NUMQUAM APPARUIT SIC IN ISRAEL. *On n'a jamais rien vû de semblable dans Israël.* Les Juifs n'avoient jamais vû de Prophéte, même parmi les anciens, qui fit un si grand nombre de miracles, qui les fit avec autant de facilité, & d'autorité. Il leur étoit aisé de conclure que JESUS-CHRIST étoit le vrai Messie qu'ils attendoient, & qu'il étoit ce grand Prophéte promis par Moïse (h).

℣. 34. PHARISÆI DICEBANT: IN PRINCIPE DÆMONIORUM EJICIT DÆMONES. *Les Pharisiens di-*

(a) *Isai.* XXXV. 5. XLII. 7.

(b) *Chrysost. & Theophylact. & Hieronym. & Beda in hunc loc. Gregor. Magn. moral. l.* XIX. *cap.* 18.

(c) Διεφήμισαν. *Diffamaverunt*, se prend dans un bon sens, pour *divulgaverunt.*

(d) *Matth.* IX. 32. Ἄνθρωπον κωφὸν δαιμονιζόμενον.

(e) *Luc.* XI. 14. Ἦν ἐκβάλλων δαιμόνιον, καὶ αὐτὸ ἦν κωφόν.

(f) *August. lib.* 2. *de Consensu. Maldonat. Menoch. hic.*

(g) Voyez Toynard, Harmon. pag. 68. Jansen. Gandav. Concord. Chap. 49. Arnaud, Chap. 49. Le Roux, sect. 5. n. 142. Le Clerc, pag. 141.

(h) *Deut.* XVIII. 15.

35. *Et circuibat Jesus omnes civitates & castella, docens in Synagogis eorum, & prædicans Evangelium Regni, & curans omnem languorem, & omnem infirmitatem.*

36. *Videns autem turbas, misertus est eis: quia erant vexati, & jacentes sicut oves non habentes pastorem.*

37. *Tunc dicit Discipulis suis: Messis quidem multa, operarii autem pauci.*

38. *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.*

35. Or Jesus allant de tous côtez dans les villes & dans les villages, enseignoit dans leurs Synagogues, & prêchoit l'Evangile du Royaume, guérissant toutes les langueurs, & toutes les maladies.

36. Et voyant tous ces peuples, il en eut compassion; parce qu'ils étoient accablez de *fatigues*, & couchez *çà & là*, comme des brebis qui n'ont point de pasteur.

37. Alors il dit à ses Disciples: La moisson est grande; mais il y a peu d'ouvriers.

38. Priez donc le Maître de la moisson, qu'il envoie des ouvriers en sa moisson.

## COMMENTAIRE.

*soient au contraire*: *Il chasse les démons par le Prince des démons.* JESUS-CHRIST réfuta cette calomnie des Pharisiens, lorsqu'il guérit un autre démoniaque, dont on parlera au Chapitre XII. 24. 25. & où nous examinerons ses preuves. Il y a beaucoup d'apparence qu'ici les Pharisiens ne dirent point ces paroles devant JESUS-CHRIST, mais seulement devant le peuple, qui parloit avec ad..iration des œuvres du Sauveur.

℣. 35. CIRCUIBAT JESUS OMNES CIVITATES. *Jesus alloit de tous côtez dans les villes, & dans les villages.* C'est le second voyage que J. C. (*a*) entreprit pour porter la lumiére de l'Evangile dans tout le pays. On croit que ce fut après la mort de Jean-Baptiste; & que dans ce voyage il partagea ses Apôtres, & les envoya prêcher à son exemple dans toutes les villes du pays, leur donnant le pouvoir de faire des miracles, & les instruisant des devoirs de l'Apostolat (*b*).

℣. 36. ERANT VEXATI, ET JACENTES. *Ils étoient accablez de fatigues, & couchez çà & là.* Il fut touché de compassion pour le peuple qui le suivoit, & il en prit occasion d'envoyer ses Apôtres pour les instruire dans les villes, & dans les bourgades, & leur épargner la peine de venir de si loin pour l'entendre, & pour recevoir la guérison de leurs maladies (*c*). Le Grec lit (*d*): *Ils étoient abattus* de fatigue, *& jettez çà & là*; mais plusieurs anciens Manuscrits sont tout conformes à la Vulgate.

℣. 37. MESSIS QUIDEM MULTA OPERARII AUTEM PAUCI. *La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers.* Ces peuples sont en grand nombre; ils sont tous disposez à recevoir la bonne nouvelle de l'Evangile; ils n'attendent que des Prédicateurs; priez donc le Pere de famille, le Pere céleste, qui est le créateur, & le maître de cette moisson, d'envoyer des moissonneurs pour la recüeillir, & des Prédicateurs pour instruire ces peuples. En même-tems il donna à ses Apôtres la mission, comme dispensateurs du Pere de famille, & comme Fils du divin Laboureur. Comparez *Joan.* XV. 1. *Pater meus agricola est*; & *Matt.* XXI. 33. 38. *Marc.* XII. 1. *Luc.* XX. où il appelle son Pere le maître de la vigne, & ne prend que la qualité de Fils, & d'héritier du pere de famille.

Il est pourtant vrai de dire qu'en un autre sens (*e*) le Fils de Dieu est lui-même le laboureur, & le maître de la moisson, & que c'est à lui à y envoyer les moissonneurs, comme il envoie ici les Apôtres. Les Prophétes ont labouré, ont semé, la moisson est crüe, & arrivée à sa maturité; c'est à vous que sont réservez l'honneur, & le travail de la moisson. Les Scribes, les Pharisiens, les Prêtres négligent le champ du Seigneur dont ils sont chargez. Ils négligent le troupeau qui leur est confié (*f*); hâtez-vous de faire la moisson qui est mûre, & abondante. Prenez la conduite de ce troupeau fatigué & errant. Il avoit dit à ses Apôtres de prier le maître de la moisson d'y envoyer des ouvriers; mais sa bonté le presse d'y en envoyer lui-même; il n'attend pas qu'on l'en prie.

(a) Voyez ci-devant Chap. IV. 32.
(b) Comparez *Matth.* X. 1. 2. *& sequ. Marc.* VI. 7. 8. 9. *Luc.* IX. 1. 2. *& sequ.*
(c) Voyez *Matth.* X. 1.
(d) Ὅτι ἦσαν ἐκλελυμένοι, καὶ ἐῤῥιμμένοι. *Alii Codd.* Ἐσκυλμένοι, καὶ ῥεῤῥιμμένοι. *Ita quam plurimi apud Mill. Ita & Gothica. Syr. Æth. Persic. vers. Ita & Hilar. Hieron. Basil. Chrysost. Theophyl. Vide & Hamm. hic.*
(e) *Chrysost. Euthym. hic. Vide August. in Joan. tract.* 80.
(f) *Ezech.* XXXIV. 2. *Jerem.* 1. 6.

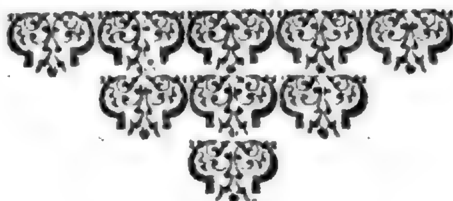

CHAPITRE

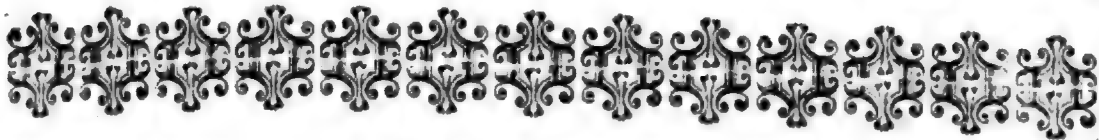

# CHAPITRE X.

*Mission des Apôtres pour prêcher le Royaume de Dieu dans la Judée. Leurs noms. Instructions particulières pour s'acquitter des devoirs de l'Apostolat. Pouvoir que* JESUS-CHRIST *leur donne. Il leur recommande la prudence, la patience, la confiance en Dieu. Il leur prédit les maux qu'ils auront à souffrir, & leur promet la protection de Dieu son Pere.*

℣. 1. *ET convocatis duodecim Discipulis suis, dedit illis potestatem spirituum immundorum, ut ejicerent eos, & curarent omnem languorem, & omnem infirmitatem.*

2. *Duodecim autem Apostolorum nomina sunt hæc. Primus, Simon, qui dicitur Petrus, & Andreas frater ejus.*

℣. 1. ALors JESUS ayant appellé ses douze Disciples, leur donna puissance sur les esprits impurs, pour les chasser, & pour guérir toutes les langueurs, & toutes les maladies.

2. Or voici les noms des douze Apôtres: Le premier, Simon, qui est appellé Pierre, & André son frere.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. CONVOCATIS DUODECIM DISCIPULIS SUIS. *Jesus ayant appellé ses douze Disciples, leur donna puissance sur les esprits impurs.* JESUS-CHRIST long-tems auparavant cette mission, & lorsqu'il commença son fameux discours sur la montagne, avoit choisi parmi tous ceux qui l'avoient suivi, douze Disciples (*a*), qu'il attacha plus particuliérement à sa personne, & qui devoient être comme les colomnes de son Eglise. Ils commencerent à porter le nom d'*Apôtres* depuis leur premiére mission, que nous lisons ici.

Le nom d'*Apôtre*, signifie Envoyé, Ambassadeur. Les Prophétes dans l'ancien Testament, étoient comme les Apôtres, & les Ambassadeurs du Très-haut; ils annonçoient ses véritez aux hommes, & leur signifioient ses ordres. JESUS-CHRIST a fait l'office d'Apôtre dans le cours de sa vie mortelle; & il est nommé dans S. Paul (*b*), *l'Apôtre & le Pontife de notre foi.* Les soixante & douze Disciples destinez à la prédication de l'Evangile, sont aussi quelquefois qualifiez de ce nom dans les Auteurs Ecclésiastiques (*c*). Mais il a été principalement affecté aux douze, dont nous allons voir les noms.

Parmi les Juifs depuis notre Sauveur, le nom d'*Apôtre* se donnoit à ceux d'entr'eux qui étoient destinez par leur Patriarche, à faire les cueillettes d'argent dans les Synagogues, pour remettre ensuite ces sommes entre les mains du Patriarche, à qui en appartenoit la distribution (*d*). S. Paul (*e*) a aussi donné le nom d'Apôtres à ceux des fidéles, qui portoient à Jérusalem les aumônes qui leur étoient confiées par les Eglises particuliéres.

DEDIT ILLIS POTESTATEM SPIRITUUM IMMUNDORUM. *Il leur donna puissance sur les esprits impurs, pour les chasser.* Les démons sont appellez impurs, non qu'ils soient tels de leur nature; Dieu n'a rien créé d'impur, ni de soüillé; mais ils sont devenus impurs par leur orgüeil, par leur révolte. Et l'Ecriture leur donne ordinairement ce nom, à cause qu'ils sont les auteurs du culte impur des idoles, que les Auteurs sacrez désignent ordinairement sous le nom de prostitution, & de fornication, & qu'ils portent autant qu'ils peuvent les hommes à toutes sortes d'impuretez, & de soüillures corporelles.

℣. 2. PRIMUS, SIMON, QUI DICITUR PETRUS. *Le premier, Simon, qui est appellé Pierre.* S. Pierre est toûjours nommé le premier des Apôtres. Lorsque saint Matthieu écrivit son Evangile, sa primauté étoit reconnuë de toute l'Eglise. Elle n'étoit point fondée ni sur le tems de sa vocation, ni sur aucune prérogative d'esprit, ou de naissance. On sait qu'André eut l'avantage de connoître JESUS-CHRIST avant lui; & que c'est saint André qui lui fit connoître le Sauveur (*f*). Si on regarde l'amitié, & la tendresse que JESUS lui portoit; S. Jean l'Evangéliste, avoit encore en cela l'avantage sur lui. Il faut donc dire que sa primauté est un privilége tout gratuit, qu'il ne doit qu'à la pure grace du Sauveur, par laquelle il fut établi Chef de l'Eglise Chrétienne (*g*), Prince des Apôtres, subordonné néanmoins à JESUS-CHRIST le souverain Pasteur, & le Chef invisible de l'Eglise.

On lui donne le surnom de *Pierre*, que l'on joint à celui de Simon, pour le distinguer d'un autre Apôtre nommé aussi Simon, & surnommé *le Zélé* (*h*). Le nom Grec *Petros* signifie en général une pierre, ou en particulier, un rocher, une roche. Il répond à l'Hébreu, ou plûtôt au Syriaque, *Képha*, que J. C. lui-même imposa à Simon (*i*). Ce nom étoit un avertissement de la fermeté qu'il devoit avoir dans l'exercice de son ministére, & de la fonction de pierre fondamentale qu'il devoit faire à l'égard de l'Eglise, dont J. C. est le fondateur & le maître. S. Pierre étoit fils de (*k*) *Jonas*, ou *Johanna*, ou *Jean* (*l*). Le lieu de sa naissance étoit Bethsaïde, bourg de Galilée, sur la mer de Génézareth; il avoit fixé sa demeure à Capharnaum, où il étoit marié (*m*). Et c'est-là où J. C. guérit sa belle-mere qui avoit la fiévre (*n*).

(a) *Matth.* v. 1. 2. Comparé à *Luc.* VI. 13. 14.
(b) *Hebr.* III. 1. *Considerate Apostolum & Pontificem confessionis nostræ Jesum.*
(c) *Irenæus, l.* 2. *c.* 37. *Tertull. l.* 4. *contra Marcion. Græci sæpius.*
(d) *In Codic. Theodos. lib.* 16. *tit.* 8. *de Judæis, lege* 4. *Quos ipsi Apostolos vocant, qui ad exigendum aurum, atque argentum a Patriarcha certo tempore designantur, à singulis Synagogis exactam summam atque susceptam ad eundem reportant.*
(e) 2. *Cor.* VIII. 23. Εἴτε ἀδελφοὶ ἡμῶν, Ἀπόστολοι ἐκκλησιῶν. *Philipp.* II. 25. Ἐπαφρόδιτον τὸν... συστρατιώτην μου, ὑμῶν δὲ Ἀπόστολον.
(f) *Joan.* I. 36. 38. 40. 41.
(g) *Vide Cyprian. de Unit. Eccles. Aug. l.* 2. *de Bapt. contra Donat. c.* 1. *Cyrill. in Joan. l.* 12. *Grotium, hic. Belarm. alios.*
(h) *Infrà* ℣. 4.
(i) *Matt.* XVI. 18. *Tu es Petrus, & super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. Marc.* III. 16. *Imposuit Simoni nomen Petrus.*
(k) *Joan* I. 43. *Matth.* XVI. 17.
(l) *Joan.* XXI. 15.
(m) *Epiphan. Hæres.* 51.
(n) *Matth.* VIII. 14. 15.

3. *Jacobus Zebedæi, & Joannes frater ejus, Philippus, & Bartholomæus, Thomas, & Matthæus Publicanus, Jacobus Alphæi, & Thadæus;*

3. Jacques *fils* de Zébédée, & Jean son frere, Philippe & Barthelemy, Thomas & Matthieu le Publicain, Jacques *fils* d'Alphée, & Thadée.

## COMMENTAIRE.

S. Epiphane avance, comme une chose certaine, que S. André étoit l'aîné de S. Pierre (*a*). Mais S. Chrysostome dit le contraire d'une maniére très-positive (*b*). S. Procle (*c*) dit aussi comme une chose reconnuë de tout le monde, que S. André étoit moins âgé que S. Pierre. Cassien (*d*), & l'Auteur des noms Divins, soûtiennent que saint Pierre précédoit tous les Apôtres par l'âge aussi bien que par le rang. Quelques Auteurs Catholiques (*e*) croient que le principal fondement de sa primauté, est qu'il fut appellé avant tous les autres Apôtres; & cette opinion est suivie par plusieurs habiles Protestans. Mais nous avons déja vû que S. André avoit reconnu JESUS-CHRIST avant S. Pierre; & on voit dans S. Matthieu, & dans S. Marc, qu'à la seconde vocation, ces deux freres furent appellez ensemble étant tous deux dans la même barque (*f*).

Saint André fut d'abord Disciple de saint Jean-Baptiste, du moins il le voyoit souvent, & écoutoit ses instructions. Lui ayant une fois entendu dire que JESUS étoit l'Agneau de Dieu, il suivit le Sauveur, avec un autre Disciple de Jean, & alla dans la maison où logeoit JESUS (*g*). Il y demeura depuis environ quatre heures du soir, jusqu'à la nuit. C'est le premier Disciple que JESUS-CHRIST ait reçû à sa suite. Il lui amena son frere Simon (*h*), & ils passerent un jour avec lui; après quoi ils retournerent à leur occupation ordinaire. Ce ne fut que quelques mois après que JESUS-CHRIST les appella, comme ils étoient occupez à la pêche, & se les attacha pour toûjours. Le nom d'*André* est Grec, il signifie généreux, brave, courageux. On ne sait pas son nom Hébreu.

℣. 3. JACOBUS ZEBEDÆI, ET JOANNES FRATER EJUS. *Jacques fils de Zébédée, & Jean son frere.* Jacques fils de Zébédée, surnommé *le Majeur*, ou l'aîné, pour le distinguer de saint Jacques surnommé le Mineur, Evêque de Jérusalem, étoit frere de saint Jean l'Evangéliste, ou le Disciple bien-aimé, & apparemment son aîné, puisqu'il est toûjours nommé le premier. Leur mere étoit Salomé, une des femmes qui avoit accoutumé d'accompagner le Sauveur. C'est elle qui demanda à JESUS-CHRIST, que ses deux enfans fussent assis l'un à sa droite, & l'autre à sa gauche dans son Royaume (*i*). Leur profession ordinaire étoit la pêche, & ils étoient dans leur nasselle, occupez à raccommoder leurs filets, lorsque JESUS-CHRIST les appella à l'Apostolat (*k*). Leur zéle leur fit donner le nom de *fils du Tonnerre*, ou *Boanergés*. Saint Jacques fut décapité à Jérusalem (*l*); par Hérode Agrippa, qui voulut en cela faire plaisir aux Juifs. Nous parlerons au long de saint Jean l'Evangéliste, à la tête de son Evangile.

PHILIPPUS, ET BARTHOLOMÆUS. *Philippe, & Barthelemy.* Saint Philippe étoit natif de Bethsaïde en Galilée. Il étoit marié, & avoit plusieurs filles (*m*). Lorsque JESUS-CHRIST s'en retournoit en Galilée, quittant le lieu où Jean baptisoit (*n*), il rencontra Philippe, & lui commanda de le suivre. S. Clément d'Aléxandrie (*o*) avance, comme une chose certaine, que c'étoit S. Philippe qui demanda à J. C. d'aller ensevelir son pere; & à qui J. C. répondit: *Laissez les morts ensevelir leurs morts* (*p*). S. Philippe amena Nathanaël à J. C. (*q*) & pour lui, il le suivit toûjours depuis. Son nom est Grec, il signifie, *Amateur des chevaux*. Les Juifs d'alors prenoient indifféremment des noms Grecs, ou Hébreux.

*Saint Barthelemy* étoit Galiléen, comme les autres Apôtres. On ne sait ni le lieu de sa naissance, ni sa profession, ni les circonstances de sa vocation, ni le genre de sa mort. On croit qu'il prêcha dans les Indes, & qu'il y porta l'Evangile de saint Matthieu écrit en Hébreu. Saint Pantène l'y trouva cent ans après (*r*). Les Hérétiques avoient fait sous le nom de saint Barthelemy, un faux Evangile qui fut condamné par le Pape Gélase.

Quelques-uns ont crû que saint Barthelemy étoit le même que Nathanaël, qui fut amené à JESUS-CHRIST par saint Philippe (*s*). L'Abbé Rupert (*t*) paroît le plus ancien Auteur de ce sentiment, & encore ne l'assure-t-il pas positivement. Tostat sur cet endroit-ci s'est déclaré pour cette opinion, aussi-bien que Jansénius, & Cornélius à Lapide, & Hammond sur saint Jean. Voici les preuves dont on l'appuie. 1°. S. Barthelemy se trouve toûjours joint à S. Philippe dans les dénombremens des Apôtres (*u*). 2°. Si la vocation de Nathanaël n'est pas celle de S. Barthelemy, on ne voit pas quand cet Apôtre aura été appellé à l'Apostolat. 3°. Les autres Evangélistes qui parlent de Barthelemy, ne disent rien de Nathanaël; & S. Jean qui parle de Nathanaël, ne nomme pas saint Barthelemy. 4°. Le nom de *Barthelemy* n'est pas un nom propre; il signifie, *le fils de Tolmaï*. Il pouvoit outre cela avoir son nom propre, qui est *Nathanaël*, fils de Tolmaï. 5°. Il paroîtroit fort extraordinaire que Nathanaël ayant été amené à JESUS avec les quatre premiers Apôtres, & ayant reçû de lui des marques d'estime & de considération si particuliéres (*x*), il n'ait pas toutefois été appellé à l'Apostolat; qu'ayant commencé par une confession si glorieuse à JESUS-CHRIST, en disant (*y*): *Vous êtes le Fils de Dieu; vous êtes le Roi d'Israël*; il ne se soit pourtant pas attaché à la suite du Sauveur. 6°. S. Jean semble le mettre au rang des Apôtres, lorsqu'il raconte que S. Pierre, S. Thomas, les deux fils de Zébédée, Nathanaël, & deux autres Disciples étant allez prêcher, JESUS se manifesta à eux après sa Résurrection (*z*). Toutes ces raisons, qui prises séparément ne feroient pas d'une grande force, forment réunies ensemble, un argument auquel il n'est pas aisé de résister.

Si saint Barthelemy est Nathanaël, il étoit savant dans la Loi, comme les anciens l'ont dit de ce dernier (*aa*). Il faudra dire aussi qu'il étoit de Cana en Galilée, puisque saint Jean nous apprend que c'étoit la patrie de Natha-

(a) *Epiphan. Hæres.* 51.
(b) *Chrysost. in Matth. Homil.* 59. Πρωτότοκος.
(c) *Proclus Orat.* 20. *p.* 553.
(d) *Cassian. in Nestor. l.* 3. *c.* 12.
(e) *Dionys. de Divinis nominib. c.* 3. §. 2. Ἡ κορυφαία, καὶ πρεσβυτάτη τῶν θεολόγων ἀκρότης.
(f) *Matth.* IV. 18. 19. 20. *Marc.* I. 16. 17.
(g) *Joan.* I. 39.
(h) *Joan.* I. 41.
(i) *Matth.* XX. 21.
(k) *Matth.* IV. 20. 21.
(l) *Act.* XII. 1. 2. 12.
(m) *Eusеb. l.* 3. *c.* 31. *Hist. Eccles.*
(n) *Joan.* I. 43.
(o) *Clem. Alex. l.* 3. *Strom.*
(p) *Matth.* VIII. 22.
(q) *Joan.* I. 45.
(r) *Euseb. l.* 5. *c.* 10. *Hist. Eccles.*
(s) *Joan.* I. 45.
(t) *Rupert. in Joan.* I.
(u) *Matth.* X. 3. *Marc.* III. 18. *Luc.* VI. 14.
(x) *Joan.* I. 47.
(y) *Joan.* I. 49.
(z) *Joan.* XXI. 2.
(aa) *Vide ad Joan.* I. 45.

4. *Simon Chananæus: & Judas Iscariotes, qui & tradidit eum.*

4. Simon Cananéen, & Judas Iscariote, qui est celui qui le trahit.

## COMMENTAIRE.

naël (*a*). C'est ce qui a fait dire à quelqu'un, qu'il étoit l'époux des nôces de Cana (*b*). D'autres sans aucune raison, l'ont fait descendre d'un Ptolémée Roi de Syrie, qui ne fut jamais. Son nom de Barthelemy se peut dériver du Syriaque *Bar*, un fils, & *Ptolemæus*, Ptolémée, ou guerrier. Ou de l'Hébreu *Bar-tolmaï*, fils de Tolmai. On trouve des Tolmai dans l'Ecriture (*c*); ou de *Bar-Talem*, qui est le même que l'Hébreu *Schalom*, fils de la paix; ou de *Bar-tholeh-maï*, fils de celui qui suspend les eaux.

*Saint Thomas* est connu dans l'Evangile par trois circonstances remarquables. 1°. Lorsque JESUS alla pour ressusciter Lazare, saint Thomas dit aux autres Apôtres (*d*): *Allons, & mourons avec lui.* 2°. Dans la Cêne il demanda à JESUS où il alloit, & quelle étoit la voie qu'il devoit prendre? Et JESUS lui répondit: Je suis la voie, la vérité & la vie (*e*). 3°. Enfin, après la Résurrection, ne s'étant pas trouvé avec les autres Apôtres, lorsque J. C. leur apparut, il déclara qu'il ne croiroit jamais qu'il se fût fait voir avec un corps palpable, s'il ne le touchoit de ses mains. Le Sauveur eut pour lui & pour nous cette condescendance; il lui apparut huit jours après, & lui dit de mettre ses doigts dans les trous de ses mains, de ses pieds, & de son côté, & de se convaincre de la vérité de sa Résurrection (*f*). Saint Thomas crut, & s'écria: *Mon Seigneur & mon Dieu.* On croit qu'il prêcha dans les Indes. Le genre & le tems de sa mort sont inconnus. L'Evangéliste saint Jean (*g*) fixe la signification du nom de saint Thomas, en disant qu'on l'appelloit en Grec *Didyme*, ou Jumeau. Eusébe (*h*) semble dire que saint Thomas s'appelloit aussi *Jude*. Mais aucun ancien ne l'a connu sous ce nom.

*Saint Matthieu* marque ici qu'il a été *Publicain*, & se place après saint Thomas, par modestie, dit saint Jérôme; car dans les autres Evangélistes (*i*), il est ordinairement placé avant lui; il s'appelloit aussi *Lévi*. Et saint Marc lui donne le surnom d'Alphée (*k*). C'est ce qui a fait dire à quelques anciens, & à tous les nouveaux Grecs, qu'il étoit frere de Jacques fils d'Alphée; ce qui est contre toute apparence. Nous nous étendrons davantage sur sa personne & sur ses Ecrits, dans la Préface sur son Evangile. Le nom de *Matthieu* est le même que celui de *Matthia*, qui signifie en Hébreu, *don de Dieu*.

*Saint Jacques, fils d'Alphée*, premier Evêque de Jérusalem, surnommé *le Juste*, & *le Mineur*, frere de l'Apôtre saint Jude, étoit fils d'*Alphée*, & de *Marie*, connue dans l'Evangile (*l*) par son attachement à la personne de JESUS-CHRIST. Il est nommé *frere du Seigneur*, parce qu'il étoit proche parent de la sainte Vierge. L'Epître (*m*) Canonique que nous avons sous le nom de saint Jacques, est de lui. Nous parlerons de cet Apôtre, à la tête de cette Epître, avec plus d'étendue.

*Saint Thadée*, autrement *Jude*, est surnommé *Lebbée* (*n*). Jude & Thadée signifient la même chose; le premier est Hébreu, & le second Syriaque; ils signifient *Confession*. *Lebbee* signifie *homme de cœur & de sens*. Quelques Peres (*o*) lui donnent aussi le surnom de *Zélé*. Il étoit frere de saint Jacques le Mineur, & proche parent de notre Seigneur, étant fils de Marie sœur de la sainte Vierge, & de Cléophas frere, à ce qu'on croit, de saint Joseph. Quant au surnom de *Lebbée*, que le Texte Grec de saint Matthieu lui donne ici, il ne se lit pas dans la Vulgate, ni dans la Version Cophte (*p*), ni dans saint Marc. D'autres Exemplaires lisent simplement *Lebbée*, sans parler du nom de Thadée. Quelques-uns (*q*) croient que c'est une glose qui est passée de la marge dans le Texte, & que cette glose regardoit saint Matthieu, & non pas saint Jude, dans l'intention de celui qui l'avoit faite. Il vouloit marquer que Matthieu étoit le même que *Lévi*, ou *Lebbi*, de saint Marc. D'autres dérivent *Lebbaios* de l'Hébreu (*r*) *Labi*, un lion, ou *Leb*, le cœur, ou *Lebba*, ville de Galilée. Nous avons une Epître Canonique sous le nom de saint Jude. On lui a aussi attribué un faux Evangile condamné par le Pape Gélase. Il fut marié, & eut des enfans, puisque Hegésippe (*s*) parle de deux Martyrs ses petits fils. On parlera de lui plus au long à la tête de son Epître.

ỳ. 4. SIMON CHANANÆUS. *Simon le Cananéen*, ou plûtôt, *Simon le Zélé*, comme l'appelle saint Luc (*t*), qui fixe ainsi l'équivoque de l'Hébreu *Canani* (*u*), qui peut signifier un Cananéen, un Phénicien, ou un homme Zélé, suivant la différente maniére dont il s'écrit. Quelques-uns (*x*) ont crû que le surnom de *Cananéen*, lui venoit de la ville de Cana en Galilée; dont on veut qu'il soit sorti. Théodoret dit qu'il étoit de la tribu de Nephthali ou Zabulon. Quelques-uns (*y*) ont crû qu'il étoit du nombre des *Zélez*, dont il est parlé dans Joseph (*z*), & qui firent tant de ravages à Jérusalem, pendant le dernier siége par les Romains. Le Chef & l'Auteur de ces Zélez est Phinées, qui se distingua dans le désert contre les filles de Moab (*aa*). Elie est aussi du nombre de ces Zélez, lui qui tua les Prophétes de Baal (*bb*). Mathathias pere des Maccabées (*cc*), peut être mis de leur nombre avec ses fils. On croit que les Zélez du tems de notre Seigneur, formoient une secte, qui avoit pour auteurs Judas Gaulonite, & Sadoc. Hammond veut que saint Simon ait été de cette secte; & Grotius ne croit pas que cette opinion soit injurieuse à cet Apôtre. La vérité consiste à savoir s'il en étoit véritablement, ce que ces Auteurs ne prouvent pas (*dd*). Il n'est pas même certain si elle subsistoit du tems de notre Seigneur; car de dire que saint Simon s'étoit joint aux Zélez connus dans Joseph, ce seroit certainement une injure & une tache à sa mémoire.

JUDAS ISCARIOTES. *Judas Iscariote.* C'étoit l'opinion commune (*ee*) du tems d'Eusébe & de saint Jérôme, que Judas étoit originaire de la Tribu d'Ephraïm, & natif du bourg d'Iscariot. Il est vrai que nous ne trouvons

(a) *Joan.* XXI. 2.
(b) *Rupert. in cap.* I. *Joan. Ofor. Serm. de S. Joanne.*
(c) *Josue* XV. 4. & 2. *Reg.* III. 3. & XIII. 37.
(d) *Joan.* XI. 16.
(e) *Joan.* XIV. 5. 6.
(f) *Joan.* XX. 19. 29.
(g) *Joan.* XX. 24. Θωμᾶς ὁ λεγόμενος Δίδυμος. Ce qui a rapport à l'Hébreu תאם Jumeau.
(h) *Euseb. Hist. Eccles.* l. 1. c. 13.
(i) *Marc.* III. 18. *Luc.* VI. 15.
(k) *Matth.* II. 14. *Vidit Levi Alphæi.*
(l) *Joan.* XIX. 25.
(m) *Galat.* I. 19.
(n) *Matth.* X. 3. Λεββαῖος ὁ ἐπικληθεὶς Θαδδαῖος.
(o) *Hieronym. in Galat.* IV. & *in Helvid.* c. 7. *Chrysostom. hom.* 3. *Orat.* 32. *Origen. in Matth. tom.* 35. *Ms. Velez. habet* Λεββαῖος, *pro* Λεββαῖος.
(p) *Deest in Ms. Cantabrig. Copht. Codd. aliis, teste Aug.* l. 2. *de Consensu*, c. 30.
(q) *Mille Proleg.* 386.
(r) לביא *Leo.* לב *Cor.*
(s) *Hegesipp. apud Euseb. Histor. Eccles.* l. 3. c. 20.
(t) *Luc.* VI. 15. & *Act.* XIII.
(u) *Matth. hic.* Σίμων ὁ Καναναῖος. *Alii*: Καναναῖος, *vel* Κανανίτης, *vel* Κανναῖος. *Hebr.* קנא *vel* קנר *vel* קנאני *Zelotes.* כנעני *Chananæus.*
(x) *Hieron. in Matth.* X. 4. *Theodoret. in Psal.* LXVII. 28. *Menoe. Tirin.*
(y) *Hammond. hic. Scalig. Grot. Vide & Ligfoot. & Drusium.*
(z) *Joseph. de Bello Jud. lib.* IV. c. 2. l. VI. *cap.* I.
(aa) *Num.* XXV. 13.
(bb) 3. *Reg.* XVIII. 40.
(cc) 1. *Macc.* II. 54.
(dd) *Bertram. de Republ. Judæor. ad finem.*
(ee) *Euseb. in Isai.* XXVIII. 1. *Hieronym. in eundem Isaïæ locum.*

5. *Hos duodecim misit Jesus; præcipiens eis, dicens: In viam gentium ne abieritis, & in civitates Samaritanorum ne intraveritis.*

6. *Sed potiùs ite ad oves, quæ perierunt domûs Israël.*

7. *Euntes autem prædicate, dicentes: Quia appropinquavit Regnum Cælorum.*

8. *Infirmos curate, mortuos suscitate, leprosos mundate, dæmones ejicite: gratis accepistis, gratis date.*

5. JESUS envoya ces douze, après leur avoir donné les instructions suivantes: N'allez point vers les Gentils, & n'entrez point dans les villes des Samaritains.

6. Mais allez plûtôt aux brebis perduës de la maison d'Israël.

7. Et *dans les lieux* où vous irez, prêchez, en disant: Que le Royaume des Cieux est proche.

8. Rendez la santé aux malades, ressuscitez les morts, guérissez les lépreux, chassez les démons: donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement.

## COMMENTAIRE.

point ce nom de lieu dans les Livres de l'ancien Testament: mais ce pouvoit être un bourg nouveau, bâti depuis le retour de la captivité.

D'autres (*a*) croient qu'il étoit de la Tribu d'Issachar, & qu'au lieu d'Iscarioth, il faut lire *Issachariotes.* D'autres lisent: *Isch-cariotes*, l'homme natif de *Carioth*, ville connue dans l'Ecriture (*b*). D'autres dérivent son surnom du Syriaque, *Isch-skariotha*, celui qui porte la bourse. On sait que Judas tenoit l'argent commun de la compagnie des Apôtres (*c*). D'autres (*d*) enfin le dérivent d'*Ascbara*, étranglement, parce que Judas se pendit & s'étrangla. Il n'y a rien dans tout cela que l'on puisse donner pour certain, & indubitable. Plusieurs Anciens (*e*) lisent: *Scariôtes*, au lieu d'*Ischariôtes*.

℣. 5. IN VIAM GENTIUM NE ABIERITIS. *N'allez point vers les Gentils.* Il falloit premierement inviter les Juifs à la foi, & leur prêcher l'Evangile. La porte de l'Eglise ne fut ouverte aux Gentils, qu'après la Résurrection de JESUS-CHRIST; & alors au refus des Juifs, JESUS-CHRIST envoie ses Apôtres à toutes les Nations (*f*): *Euntes docete omnes gentes.* Voyez *Act.* XIII. 46.

IN CIVITATES SAMARITANORUM (*g*) NE INTRAVERITIS. *N'entrez point dans les villes des Samaritains*, pour ne pas donner de jalousie aux Juifs, & pour ne les pas irriter, s'ils voyoient qu'on allât porter la parole de salut à ces peuples, & qu'on communiquât avec eux. Les Samaritains & les Juifs professoient au fond la même Religion; les uns & les autres observoient les Loix de Moïse, & attendoient le Messie. Mais il y avoit entre eux dès le commencement une si grande antipathie, qu'ils ne haïssoient pas plus les Gentils & les Idolâtres, qu'ils se haïssoient entre eux. JESUS-CHRIST étoit entré dans Sichem ville des Samaritains, au commencement de sa prédication, à l'occasion d'une femme Samaritaine qui se trouva assise près d'un puits (*h*); mais il n'avoit pas continué à les instruire. Et on verra dans saint Luc (*i*), que les Samaritains ne voulurent pas lui donner le couvert, un jour qu'il alloit à Jérusalem, tant étoit grande la haine réciproque des deux peuples.

℣. 6. ITE AD OVES QUÆ PERIERUNT DOMUS ISRAEL. *Allez aux brebis perdues de la maison d'Israël.* Il avoit dit ci-devant (*k*): Que JESUS ayant considéré les Israëlites, *qui étoient accablez de fatigue, & couchez çà & là, comme des brebis qui n'ont point de pasteur*, en fut touché de compassion, & résolut de leur envoyer ses Apôtres, pour leur annoncer la bonne nouvelle de l'Evangile. Il leur donne ici ses ordres, & leur dit d'aller premiérement vers les brebis égarées, & de les ramener dans la bonne voie.

℣. 7. APPROPINQUAVIT REGNUM COELORUM. *Le Royaume des Cieux est proche*, il est venu, il est arrivé. Faites pénitence sans délai; le Seigneur est prêt à faire éclater sa vengeance, contre ceux qui l'ont irrité. Voyez ce qu'on a dit sur saint Matthieu III. 2. Saint Marc (*l*) dit expressément, que les Apôtres prêchoient la pénitence au peuple.

℣. 8. INFIRMOS CURATE, MORTUOS SUSCITATE. *Rendez la santé aux malades, ressuscitez les morts.* Ce n'est pas un commandement, c'est un pouvoir qu'il leur donne. Ces mots (*m*): *Ressuscitez les morts*, ne se lisent point dans un très-grand nombre d'anciens manuscrits Grecs (*n*). Mais on les voit dans la Vulgate, dans le Syriaque, & dans le manuscrit de Cambrige, & dans une infinité d'autres. Il y en a qui croyent que cela a été ajoûté dans S. Matthieu. Et certainement on ne lit pas que les Apôtres ayent ressuscité des morts, au moins avant la Résurrection de JESUS-CHRIST. Saint Chrysostome, saint Jérôme, Euthyme, & Théophylacte n'ont point expliqué ces paroles dans leurs Commentaires; mais il ne s'en suit pas qu'elles ne soient pas du Texte. Les Commentateurs n'expliquent pas toutes les paroles de leurs Auteurs. Celles-ci se lisent dans le plus grand nombre des Exemplaires. Les guérisons des maladies, & le don des miracles étoient nécessaires pour faire recevoir les véritez saintes qu'ils annonçoient; sur tout aux plus grossiers, à qui les Apôtres ne pouvoient se rendre respectables, ni recommandables par d'autres endroits, n'ayant ni éloquence, ni science, ni autorité, ni réputation, ni aucune des qualitez qui attirent la considération des peuples.

GRATIS ACCEPISTIS, GRATIS DATE. *Donnez gratuitement, ce que vous avez reçû gratuitement.* Prêchez, enseignez, guérissez les malades, sans intérêt, & sans aucune autre vûe que celle de glorifier Dieu, qui vous a donné ce pouvoir si gratuitement. Il exclut toutes les vûes basses, & indignes de la gloire de l'Evangile. Il ne veut pas qu'on se cherche soi-même, sa gloire, sa satisfaction, son agrandissement dans la prédication des véritez du salut. Soyez libéraux des biens dont Dieu vous a comblez, & qui ne vous coûtent rien (*o*). N'enviez à personne la connoissance de la venuë du Messie, & que tout le monde sente les effets de sa venuë, par les bienfaits, les

(a) *Hieron. in Matth. Theophyl.*

(b) איש קריות *Vide Josue* XV. 25. *Amos* II. 2. *Jerem.* XLVIII. 23. 41.

(c) *Joan.* XII. 6.

(d) *Vide Junium, Ligfoot. Ludov. de Dieu.* אשכרא *strangulatio* אשכרה *suffocatio.*

(e) *Origen. Mss. Cantabrig. G. L. Syr. Codd. Latini* 2. *vetustissimi Biblioth. Bodlei.*

(f) *Matth.* XXVIII. 19.

(g) *Græc.* Εἰς πόλιν Σαμαρειτῶν μὴ εἰσέλθητε. *In civitatem:* Comme s'il vouloit désigner Samarie.

(h) *Joan.* IV. 9. 10.

(i) *Luc.* IX. 52. 53. 54.

(k) *Matth.* IX. 36.

(l) *Marc.* VI. 12.

(m) Νεκροὺς ἐγείρετε.

(n) *Non legunt Steph. Mss.* 9. *Barber.* 9. *Colbert.* 3. *Bodleian.* 6. *Selden.* 4. *Usser.* 2. *Alii quam plurimi. Vide Var. Lect. Mill.*

(o) *Maldon. Grot. Menoc. Brug.*

9. *Nolite possidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in Zonis vestris.*

10. *Non peram in via, neque duas tunicas, neque calceamenta, neque virgam: dignus enim est operarius cibo suo.*

9. N'ayez ni or, ni argent, ni monnoie dans votre bourse.

10. Ne préparez ni un sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni souliers, ni bâton : car celui qui travaille mérite qu'on le nourrisse.

## COMMENTAIRE.

guérisons, les instructions, que vous répandrez par tout. *Ut sit ministratio gratuita, muneris gratuiti*, dit ici saint Hilaire.

Mais s'il est du désintéressement des Apôtres, & de l'honneur de l'Evangile, de ne rien exiger de ceux que l'on instruit, ou que l'on guérit; il est de la justice, & de la reconnoissance de ceux-ci, de fournir aux besoins de leurs Apôtres, & de leurs Maîtres. JESUS-CHRIST ne défend point de recevoir la subsistance, & l'honoraire de ceux à qui l'on prêche l'Evangile ; mais il défend de prêcher dans des vûës d'interêts. S. Paul (*a*) établit solidement le droit que les Pasteurs, & les Prédicateurs ont de prendre la subsistance des peuples, qui reçoivent leurs instructions; & l'obligation où sont ceux-ci d'entretenir ceux qui les instruisent (*b*).

℣. 9. NOLITE POSSIDERE AURUM. *N'ayez ni or, ni argent.* Ou plûtôt selon le Grec (*c*): *Ne faites provision, ne cherchez, n'acquérez ni or, ni argent.* Ne vous mettez point en peine de vous disposer à ce voyage, à cette mission, comme à un voyage ordinaire, pour lequel on se fournit d'argent, de souliers d'habits à changer, de vivres, d'armes; vous n'avez que faire de toutes ces choses. Celui qui vous envoie saura pourvoir à tous vos besoins.

NEQUE PECUNIAM IN ZONIS VESTRIS. *Ni de monnoie dans votre bourse.* A la lettre (*d*): *Dans votre ceinture.* L'on portoit autrefois la bourse suspenduë à la ceinture (*e*).

*Lavo suspensi loculos, tabulamque lacerto.*

On portoit même l'argent dans la ceinture, qui étoit creuse, & large, comme le font encore la plûpart de celles des Orientaux. Aggée (*f*): *Celui qui travaille met son salaire dans une ceinture percée.* C. Gracchus disoit (*g*): *J'ai apporté dans la province mes ceintures pleines d'argent, & je les ai rapportées vuides.* Et Horace (*h*) : *Celui qui aura perdu sa ceinture, ira où vous voudrez.* Suétone (*i*) raconte que Vitellius se voyant recherché pour être mis à mort, se ceignit d'une ceinture pleine de piéces d'or, & se cacha dans la chambre du portier. Pescennius Niger (*k*) défendit aux soldats Romains de porter de l'argent dans leurs ceintures. Et l'Empereur Aléxandre Sévère (*l*), disoit que le soldat ne craint rien, tandis qu'il n'est pas richement revêtu, ni bien nourri, & qu'il n'a pas la ceinture garnie d'argent. Mais en voilà plus qu'il n'en faut pour prouver cet usage, qui est commun dans l'antiquité.

℣. 10. NON PERAM IN VIA. (*m*) *Ne préparez ni un sac pour le voyage.* On ne se mettoit point en voyage sans provisions : & encore aujourd'hui dans l'Orient, on est obligé de prendre cette précaution, parce qu'on ne trouve que le couvert dans les hôtelleries ; & qu'on n'en trouve pas même par tout. On voit des preuves de ce que nous venons de dire dans la Genése (*n*), dans Judith (*o*), dans Tobie (*p*), & dans cent endroits des anciens. Saint Marc (*q*) porte : *Ne prenez ni sac, ni pain*, pour marquer l'usage de ce sac.

NEQUE DUAS TUNICAS. *Ni deux tuniques.* La tunique étoit l'habit de dessous, à peu près comme notre chemise. Quand on avoit un long voyage à faire, on étoit obligé de porter du linge à changer (*r*). Il ne parle pas du manteau, parce que pour l'ordinaire on n'en changeoit point, & qu'il auroit été trop incommode pour des gens de pied, d'en porter plusieurs.

NEQUE CALCEAMENTA. (*s*). *Ni des souliers.* S. Marc (*t*) dit que JESUS-CHRIST permet à ses Disciples de porter des sandales dans leurs voyages. Mais comme les termes dont se sert saint Matthieu, & que nous traduisons par *souliers*, ont la même signification que ceux de S. Marc, que l'on traduit par *sandales* : Il faut de nécessité, pour concilier les deux Evangélistes, abandonner la solution qu'ont apportée la plûpart des Interprétes (*u*), qui ont prétendu que dans S. Matthieu JESUS-CHRIST défendoit l'usage des souliers; & que dans S. Marc, il permettoit celui des sandales. S. Luc (*x*) nous jette dans un autre embarras, lorsqu'il fait dire à JESUS-CHRIST parlant à ses Apôtres : *Lorsque je vous ai envoyé sans bourse, sans sac, sans chaussure, avez-vous manqué de quelque chose?* Ce qui semble insinuer que les Apôtres alloient nuds pieds. Le terme dont il se sert, est le même qu'emploie ici S. Matthieu, pour marquer la défense de porter des souliers. Dira-t-on que les Apôtres alloient entiérement pieds nuds ; C'est contredire S. Marc, qui permet les sandales : c'est contredire J. C. lui-même, qui marchoit avec une chaussure, suivant la coûtume de son pays. Et S. Jean disoit : Qu'il n'étoit pas digne de dénoüer les courroies de ses souliers (*y*). On a conservé long-tems à Rome des sandales, que l'on disoit être celles du Sauveur (*z*).

La vraie maniere de concilier tout cela, est de dire que J. C. défend à ses Apôtres, lorsqu'il vont en mission pour prêcher l'Evangile ; car cette défense doit se borner à cette seule circonstance, de porter deux ou plusieurs paires de souliers, ou de sandales, ou d'autres chausslures, suivant l'usage du pays, où ils se trouvent. C'est ainsi que l'expliquent la plûpart des meilleurs Commentateurs (*aa*). Le Prêtre Juvencus l'a pris de même (*bb*).

(a) *1. Cor. IX. 7. Galat. VI. 6.*
(b) *Vide August. de Consensu Evang. lib. 2. cap. 30.*
(c) Μὴ κτήσησθε χρυσόν. *Vide Chrysost. hic.*
(d) Εἰς τὰς ζώνας.
(e) *Horat. Epist. l. 1. Ep. 1.*
(f) *Agg. 1. 6.* המשתכר משתכר אל צרור נקוב
(g) *Apud Aul. Gell. l. 15. c. 12. Zonas quas plenas argenti extuli, eas ex provincia inanes retuli.*
(h) *Horat. l. Ep. 2. Ibit eò quò vis qui zonam perdidit.*
(i) *Sueton. in Vitellio. Zonâ se aureorum plenâ circumdedit, confugitque in cellam janitoris.*
(k) *Apud Ælian.*
(l) *Lampridius.*
(m) *Græc.* Μὴ πήραν εἰς ὁδόν.
(n) *Genes. XXVIII. 18*
(o) *Judith. x. 5.*
(p) *Tob. VI. 6.*
(q) *Marc. VI. 8.* Μὴ πήραν, μὴ ἄρτον.
(r) *Hieron. hic. Aug. l. 2. de Consensu.*
(s) Μηδὲ ὑποδήματα.
(t) *Marc. VI. 9.* Ἀλλὰ ὑποδεδεμένους σανδάλια.
(u) *Ita ferè Hieron. hoc loco. Et August. lib. 2. de Consens. c. 30. Salmas. ad Tertull. Pall. C. 5. Balduin. de Calceo antiquo. c. 12. Ligfoot. Hor. Hebr. in Matth. alii.*
(x) *Luc. XXII. 35.* Ἄτερ βαλαντίου, καὶ πήρας, καὶ ὑποδημάτων. *Vide, si lubet, Aug. Serm. 101. nov. Edit.*
(y) *Marc. 1. 7. Luc. III 16.*
(z) *Paschas. Radbert. l. 6. in Matth.*
(aa) *Maldonat. Paul. Burg. Caietan. Gagn. Guilland. Suarez, Ribera. Contzen, Piscat. Grot. Erasm. Beza. Vincent. Regius. Vide Bineum de calceis. Hebr. l. 1. c. 6.*
(bb) *Juvencus, l. 2.*

11. *In quamcumque autem civitatem, aut castellum intraveritis, interrogate, quis in ea dignus sit: & ibi manete donec exeatis.*

12. *Intrantes autem in domum, salutate eam, dicentes: Pax huic domui.*

11. En quelque ville, ou en quelque village que vous entriez, informez-vous qui y est digne *de vous loger*, & demeurez chez lui jusqu'à ce que vous vous en alliez.

12. Entrant dans la maison, saluez-la, en disant: Que la paix soit dans cette maison.

## COMMENTAIRE.

*Nec geminas vestes, nec plantis tegmina bina.*

La coûtume de porter ainsi des chaussures de réserve, est connuë dans l'antiquité. Les maîtres les faisoient porter à leurs laquais, ou à leurs esclaves. Saint Matthieu fait dire à saint Jean-Baptiste (*a*), qu'il n'est pas digne de porter les sandales de Jesus-Christ. Il faut répéter en cet endroit le mot *deux*, qui se trouve au commencement du ✠. 10. *Ne portez point deux tuniques, ni deux paires de sandales.*

Neque virgam. *Ni bâton.* Plusieurs (*b*) l'entendent d'une arme offensive, ou défensive. Ne vous munissez ni d'épées, ni de bâtons ferrez, ni d'autres sortes d'armes. Mettez toute votre confiance au Seigneur. J. C. n'interdit point l'usage d'un bâton pour s'aider à marcher, comme le marque expressément S. Marc (*c*): *Ne prenez qu'un simple bâton.* Saint Luc insinuë aussi ce que nous venons de dire, lorsqu'après que Jesus-Christ eut demandé à ses Apôtres (*d*): *Lorsque je vous ai envoyé sans bourse, sans besace, sans souliers; vous a-t-il manqué quelque chose? Non*, lui dirent-ils. Jesus ajoûta: *Mais à present que celui qui a une bourse, prenne aussi une besace, & que celui qui n'a point d'épée vende son habit pour en acheter*; où l'on voit qu'il a mis *l'épée*, en la place du *bâton*. Voilà ce qu'on dit de plus plausible pour cette opinion.

Mais elle est combattue par de fort habiles gens (*e*), qui soûtiennent que le Sauveur ne défend ici que d'avoir plusieurs bâtons de réserve, & non de se servir d'un bâton pour s'appuyer en marchant. Ils remarquent, 1°. Que plusieurs anciens manuscrits Grecs (*f*) lisent: *Des bâtons*, au plurier, au lieu *d'un bâton*. S. Luc (*g*) lit de même. 2°. Si S. Marc (*h*) dit expressément que Jesus-Christ ne permet à ses Apôtres de portér *qu'un seul bâton*; donc il leur défend d'en porter plusieurs. 3°. Enfin on dit que l'on portoit en voyage plus d'un bâton pour le besoin, pour s'appuyer, ou pour porter ses hardes, ou provisions, lorsque les premiers qu'on avoit pris étoient rompus, ou usez (*i*). Cette maniere de concilier les trois Evangélistes entr'eux, paroît la plus littérale.

Dignus enim est operarius cibo suo. *Car celui qui travaille mérite qu'on le nourrisse.* Cela tient du proverbe. Le moins que puisse espérer un ouvrier, un manœuvre, est sa nourriture. Le Dieu que vous servez aura soin de pourvoir à vos besoins, ou par lui-même, ou en inspirant aux autres de fournir à vos nécessitez. Cela ne dispensoit pas les Apôtres de travailler pour gagner leur vie, lorsqu'ils n'étoient pas occupez actuellement au ministère de la parole. L'Apôtre saint Paul nous en donne une bonne preuve par son exemple (*k*).

✠. 11. Interrogate quis in ea dignus sit. *Informez-vous en entrant dans la ville, qui est digne de vous loger.* Ce n'est pas un petit honneur de loger un Apôtre, un homme Apostolique (*l*). Ceux qui ont l'avantage de les recevoir dans leurs maisons, doivent s'estimer aussi heureux, que s'ils y recevoient Jesus-Christ même; c'est une faveur qu'ils recevoient plûtôt qu'ils ne la donnent: *Ut magis se noverint accipere gratiam, quàm dare*, dit S. Jérôme. Les Apôtres & les Missionnaires doivent honorer leur ministére, & ne pas l'exposer au mépris, en choisissant pour demeure des lieux indignes de cet honneur. *Ergo hospes famâ eligendus est populi, & judicio vicinorum, ne prædicationis dignitas suscipientis infamiâ deturpetur*, dit le même Pere. Ce n'est ni les plus riches, ni les plus commodes, ni ceux où ils sont mieux traitez, à qui ils doivent donner la préférence: Ce sont ceux où Dieu est plus craint, & plus aimé, où la vérité est plus respectée, & mieux écoutée.

Ibi manete donec exeatis. *Demeurez chez lui jusqu'à ce que vous vous en alliez.* C'est-à-dire, comme saint Luc l'explique (*m*): *Ne passez point de maison en maison*; ne changez point légérement de logis. Vous offenseriez celui qui vous a reçû; ce seroit une insulte à sa maison, comme si vous vous trouviez mal de la chére, ou de la réception qu'il vous a faite. Cela rendroit méprisable votre ministére, & scandaliseroit les foibles, qui imputeroient votre conduite à la légéreté, ou à un trop grand attachement aux aises, & aux commoditez de la vie (*n*). *Alienum est à prædicatore Regni Cœlestis cursitare per domos, inviolabilis hospitii jura mutare*, dit saint Ambroise (*o*).

✠. 12. Salutate eam, dicentes: Pax huic domui. *Entrant dans la maison; saluez-la, en disant: Que la paix soit dans cette maison.* Pour vous faire recevoir dans une maison, vous n'avez que faire de lettres de recommandation, ni d'autre chose pour vous y faire connoître; dites simplement: Que la paix soit dans cette maison. Dieu aura soin d'y préparer les cœurs, & de vous y donner une entrée favorable. Autrefois quand on arrivoit dans une ville où l'on avoit des connoissances, des parens, des amis, des hôtes de sa famille, on alloit sans façon loger chez eux, & ils usoient du même droit quand ils venoient dans votre ville: c'étoit le droit d'hospitalité, que l'on conservoit de race en race, & de pere en fils. Mais quand on n'étoit pas connu dans la famille où l'on alloit, on portoit des lettres, ou des marques de confiance pour se faire connoître pour hôte, ou pour ami. Jesus-Christ dit ici à ses Apôtres, que quand ils viendront dans une ville, n'ayant ni argent, ni provisions, ni habits à changer, & par conséquent hors d'état d'entrer dans l'hôtellerie publique, où l'on ne trouvoit précisément que le couvert; qu'ils ne doivent pas s'en mettre en peine. Qu'ils aient seulement soin de voir les plus honnêtes gens, & les plus gens de bien de la ville, & de choisir leur logement où ils jugeront à propos, persuadez qu'ils font honneur à ceux chez qui ils entrent, & jalousie à ceux chez qui ils ne vont pas. Etant entré dans la maison, sans autre préambule, saluez la famille: souhaitez-lui la paix, & toutes sortes de prospéritez, comme c'étoit la coûtume chez les Juifs, dont le salut ordinaire étoit: La paix soit avec vous. Et soyez assuré que vous serez bien reçû.

(a) *Matth.* III. 11.
(b) *Brugens. Piscat. Menoc. Hamm.*
(c) *Marc.* VI. 8. Εἰ μὴ ῥάβδον μόνον.
(d) *Luc.* XXIII. 36. 37.
(e) *Grot. Beza, hic. Bynæus de Calceo, l. 1. c. 6. Natal. Alex. in hunc locum.*
(f) Ῥάβδους. *legunt Steph. Codd.* 10. *Bodl.* 4. *Vesul.* 1. *Hunt.* 1. *Usser.* 2. *Laud.* 2. *alii plurimi. Vide Mill.*
(g) *Luc.* IX. 3. Μήτε ῥάβδους, μήτε πήραν.
(h) *Marc.* VI. 8. Εἰ μὴ ῥάβδον μόνον.
(i) *Vide Grot. hic.*
(k) *Act.* XVIII. 3. & 1. *Cor.* IX. 1.
(l) *Hieron. Mald. Est. alii.*
(m) *Luc.* X. 7.
(n) Voyez saint Chrysostome, Bede, Euthyme, Théophylacte, Brug. Mald. Grot.
(o) *Ambros. in Luc. l.* 6. *n.* 66. *Ita & Chrysostom.*

13. *Et si quidem fuerit domus illa digna, veniet pax vestra super eam: si autem non fuerit digna, pax vestra revertetur ad vos.*

14. *Et quicumque non receperit vos, neque audierit sermones vestros: exeuntes foras de domo vel civitate, excutite pulverem de vestibus vestris.*

15. *Amen dico vobis: Tolerabilius erit terræ Sodomorum & Gomorrhæorum in die Judicii, quàm illi civitati.*

16. *Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum. Estote ergo prudentes sicut serpentes, & simplices sicut columbæ.*

13. Si cette maison en est digne, votre paix viendra sur elle : & si elle n'en est pas digne, votre paix reviendra à vous.

14. Lorsque quelqu'un ne voudra point vous recevoir, ni écouter vos paroles, secouez en sortant de cette maison, ou de cette ville, la poussiére de vos pieds.

15. Je vous dis en vérité, qu'au jour du Jugement, Sodome & Gomorrhe seront traitées moins rigoureusement que cette ville.

16. Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudens, comme des serpens, & simples comme des colombes.

## COMMENTAIRE.

Les Exemplaires Grecs imprimez, ne lisent pas ces paroles : *Que la paix soit dans cette maison.* S. Jérôme ne les lit pas ni dans le Texte, ni dans le Commentaire de S. Matthieu, quoi qu'on les voie dans sa Bibliothéque Sacrée, imprimée depuis peu. On les lit aussi dans presque tous les Latins, tant imprimez que manuscrits ; dans un grand nombre de manuscrits Grecs (a) ; dans saint Hilaire, dans S. Chrysostome, & dans Théophylacte. Quelques-uns croyent toutefois qu'elles sont ajoûtées ici, & tirées de S. Luc (b).

℣. 13. SI FUERIT ILLA DOMUS DIGNA. *Si cette maison est digne, votre paix viendra sur elle : sinon, elle reviendra à vous.* Si cette maison est disposée à recevoir l'Evangile de paix ; *s'il s'y trouve quelques enfans de la paix,* comme parle S. Luc (c), & qui soient prédestinez à recevoir la parole du salut, ils vous recevront avec joie, & vous écouteront avec fruit ; *votre paix tombera sur eux,* ils recevront les effets de vos bons souhaits, & de votre heureuse arrivée : *Sinon, votre paix retournera sur vous.* S'ils rejettent, & s'ils méprisent le bonheur que vous leur offrez, & la parole de vérité que vous leur prêchez ; vous aurez le mérite d'avoir cherché leur salut, & l'avantage d'avoir satisfait à votre devoir (d). Le Pere celeste, qui juge de nos actions, non par le succès, mais par le zèle, & la bonne volonté qui les accompagnent, saura vous en récompenser. D'autres (e) expliquent ainsi ces dernieres paroles : *Votre paix retournera sur vous.* Elle n'aura point d'effet envers ceux à qui vous la souhaitez ; elle reviendra à vous sans rien faire, & vous irez la porter à d'autres, qui en profiteront. Ainsi dans Isaïe le Seigneur dit (f) : *La parole que j'envoyerai, ne reviendra point à moi vuide & sans effet.*

℣. 14. EXEUNTES FORAS DE DOMO, EXCUTITE PULVEREM DE PEDIBUS VESTRIS. *Lorsqu'on ne voudra point vous écouter ; secouez en sortant de cette maison la poussiére de vos pieds.* Par cette action symbolique, les Apôtres marquoient qu'ils ne vouloient conserver aucune participation, aucune liaison avec les lieux, & les personnes qui rejettoient la parole de Dieu. C'étoit une espece d'excommunication, dit S. Hilaire (g), & une marque qu'ils regardoient ces endroits comme souillez, en sorte qu'ils ne vouloient pas même que la poussiére en demeurât à leurs souliers. S. Luc (h) marque assez que c'est le vrai sens de ces paroles : *Secouez,* dit-il, *la poussiére même de vos pieds, pour servir de témoignage contr'eux* ; pour leur témoigner l'horreur que vous avez de leur conduite, & pour leur dire d'une maniére énigmatique, qu'au jour du Jugement, cette poussiére de leurs souliers s'élévera en témoignage contr'eux (i).

On voit la pratique de ce commandement du Sauveur dans les Actes (k). Les Juifs d'Antioche de Pisidie, ayant excité une persécution contre Paul & Barnabé, les firent chasser de la ville. Mais ceux-ci en sortant secoüerent même la poussiére de leurs pieds, & se retirerent ailleurs. Dans une autre occasion (l) saint Paul secoue ses habits contre ceux qui résistoient à la saine doctrine. Cet usage est ancien parmi les Juifs : on le remarque dans Esdras (m). Néhémie voyant que le menu peuple de Jérusalem se mutinoit contre les riches, à cause de la dureté de ceux-ci ; assembla le peuple, & les Prêtres, & exhorta les créanciers à remettre les dettes à ceux qui leur doivent ; & en même-tems secoüant son sein, il dit : *Qu'ainsi soit secoüé tout homme qui n'accomplira pas ce que j'ai dit ; que Dieu le prive du fruit de ses travaux, qu'il le dépouille de ses biens ; qu'il demeure vuide & secoüé.*

Quelques-uns (n) ont crû que cette action de secoüer la poudre des souliers étoit comme un reproche des Apôtres à ces villes, comme s'ils disoient : Nous avons travaillé inutilement pour vous, nous avons entrepris un grand & pénible voyage ; voilà la poussiére de nos pieds qui en est une preuve : nous la secoüons sur vous, afin qu'elle soit un jour un témoignage pour votre condamnation.

℣. 15. TOLERABILIUS ERIT TERRÆ SODOMORUM. *Au jour du Jugement, Sodome, & Gomorrhe seront traitées moins rigoureusement que cette ville.* Ces deux villes impies, & corrompuës ont mérité par leur déréglement les plus affreux supplices de la justice de Dieu. Mais enfin leur crime, quelque grand qu'il soit, est beaucoup diminué par l'ignorance où ils étoient de la Loi, & des volontez de Dieu. Ils n'ont ni rejetté, ni méprisé la parole du Seigneur ; à cet égard ils sont moins coupables que ceux qui péchent par malice, & par le mépris qu'ils font des Loix du Seigneur. C'est dans le même esprit que les Prophétes ont si souvent reproché aux Hébreux, que l'iniquité de Jérusalem surpassoit celle de Sodome, & Gomorrhe (o) : *Major effecta est iniquitas filiæ populi mei, peccato Sodomorum.* Et Ezéchiel (p) : *Sodome, & Samarie que j'ai traitées avec tant de rigueur, n'ont jamais commis la moitié de tes crimes.* Il parle à Jérusalem ; c'est-à-dire, leurs crimes n'ont jamais été accompagnez de ces circonstances criminelles & odieuses, qui rendent les vôtres aujourd'hui si abominables aux yeux du Seigneur.

℣. 16. ECCE EGO MITTO VOS SICUT OVES IN MEDIO LUPORUM. *Je vous envoie comme des brebis au*

(a) *Λέγοντες, εἰρήνη τῷ οἴκῳ τούτῳ. Ita Codd. Steph. 5. Bold. 3. Cantabrig. Parisini 3. Et alii plures apud Mill.*
(b) *Luc. x. 5.*
(c) *Luc. x. 5. 6.*
(d) *Aug. de Corrept. & Grat. c. 15. Ad nos revertetur, id est, nobis proderit ista prædicatio, non & illi ; si autem super eum pax prædicata requieverit ; & nobis & illi. Vide & Hieronym. hic.*
(e) *Maldonat. Grot. Menoch.*
(f) *Isai. lv. 11.*
(g) *Chrysost. Hieronym. & Theophylact. hic. August. qu. 7. in Matth. Ambros. in Luc. Euthym. hic. Hilar. in Matt. Tertull. l. 4. contra Marcion. Grot. alii.*
(h) *Luc. ix. 5.*
(i) *Origen. Homil. 18. in Genes. Hilar. hic. Maldonat. Menoch.*
(k) *Act. xiii. 14. 15.*
(l) *Act. xviii. 6.*
(m) *2. Esdr. v. 13.*
(n) *Vide Chrysost. Hieron. Bedam, hic. Aug. qu. 7. in Matt.*
(o) *Thren. iv. 6.*
(p) *Ezech. xvi. 48. 52.*

| | |
|---|---|
| 17. *Cavete autem ab hominibus. Tradent enim vos in conciliis, & in Synagogis suis flagellabunt vos.* | 17. Mais donnez-vous de garde des hommes. Car ils vous feront comparoître dans leurs assemblées, & ils vous feront fouetter dans leurs Synagogues. |

## COMMENTAIRE.

*milieu des loups.* JESUS-CHRIST n'instruit pas ici seulement ses Apôtres pour la premiere mission qu'ils firent dans la Judée de son vivant; il leur donne des instructions générales pour toutes les missions, & les voyages qu'ils devoient entreprendre tout le tems de leur Apostolat. Il leur prédit tout ce qui leur arrivera; il les prémunit contre les dangers, & contre les mauvais traitemens. Le monde étoit comme tout rempli de loups violens, & carnaciers. Les Paiens qui occupoient presque toute la terre, avoient un très-grand éloignement pour les véritez du salut. Les démons devoient exercer toute leur fureur contre les Prédicateurs Evangéliques. Les Juifs eux-mêmes, dont on venoit corriger les abus, & réformer les désordres, devoient susciter une infinité de persécutions contre les Apôtres. Voilà les loups contre lesquels ces brebis avoient à combattre.

ESTOTE ERGO PRUDENTES SICUT SERPENTES, &c. *Soyez donc prudens, comme des serpens, & simples comme des colombes.* Il vient de dire qu'ils seront comme des brebis au milieu des loups; il ne leur donne là pour armes que la patience & la douceur; il ne leur recommande que la prudence, & la simplicité. Une sagesse sans déguisement, sans ruse, sans artifice; une simplicité prudente, sage, & éclairée. Si l'on vous persécute, souffrez sans ressentiment, sans fiel, sans vengeance, comme la colombe : mais évitez, si vous pouvez, la persécution avec la prudence du serpent, soit par la fuite, ou autrement. S. Paul a souvent employé la ruse du serpent, lorsqu'il se fit descendre des murs de Damas dans une corbeille pour tromper l'attente de ses persécuteurs (a); lorsqu'il se déclara Pharisien, après sa prise à Jérusalem (b), pour diviser l'assemblée des Juifs, qui vouloient lui faire violence; Enfin lorsqu'il fit valoir plus d'une fois sa qualité de Citoyen Romain, pour se tirer des mains de ses persécuteurs (c). On voit la simplicité de la colombe dans toute la vie du même Apôtre, toujours droit, sincére, humble, patient, sans fiel, sans déguisement.

Il ne faut pas séparer ces deux qualitez (d); la prudence du serpent, sans la simplicité de la colombe, ne serviroit à rien, & pourroit devenir pernicieuse; de même que la simplicité sans la prudence. Il y en a (e) qui veulent qu'on emploie principalement la prudence envers les étrangers, & les infidéles, & la simplicité envers les fidéles. Mais il est visible que le Sauveur demandoit l'exercice de ces deux vertus envers tous ceux à qui les Apôtres devoient prêcher, suivant la rencontre des diverses circonstances, où ils se pourroient trouver.

La prudence naturelle du serpent, qui sert de corps à la similitude que JESUS-CHRIST propose à ses Apôtres, consiste, selon la plûpart des Interprétes (f), en ce qu'il expose tout le reste de son corps pour sauver sa tête, qu'il met à couvert sous ses réplis, lorsqu'il est attaqué. D'autres (g) croient qu'il vomit son venin lorsqu'il va boire, de peur qu'il ne s'empoisonne lui-même en bûvant, & qu'après avoir bû, il reprend le poison qu'il avoit vomi (h). D'autres la font consister, en ce qu'au commencement de l'hyver il se retire sous terre, pour éviter le grand froid; puis reparoît au printems, tout nouveau, & en quelque sorte rajeuni, après avoir quitté sa vieille peau en passant entre la fente d'un rocher. D'autres (i) croient que le Sauveur fait attention à ce qui est dit dans les Pseaumes (k), que le serpent se bouche les oreilles pour n'entendre pas la voix de l'Enchanteur. Grotius croit que la maniére la plus simple, est d'entendre ceci de la vûe du serpent, qu'il a, dit-on, excellente (l).

*. . . . . Tam cernis acutum*
*Quàm aut aquila, aut serpens Epidaurius.*

Il est certain que les Anciens ont attribué beaucoup de ruse & de finesse au serpent. Moïse nous dit au commencement de la Genese (m); que le serpent étoit le plus fin de tous les animaux. Saint Paul (n) dit que le serpent séduisit Eve par sa finesse. On nous dit qu'il est en embuscade pour épier le talon de la femme, & pour la mordre. Qu'il mord l'ongle du cheval pour faire tomber le cavalier (o). Aristote reconnoît la ruse du serpent (p). Et Esope dit que l'écrevisse & le serpent ayant fait alliance, l'écrevisse exhorta le serpent à quitter toutes ses ruses. On peut voir Bochart, qui a épuisé cette matiére dans son grand Ouvrage des Animaux de la sainte Ecriture (q).

Quant à la simplicité de la colombe, elle est opposée à la ruse du serpent. L'Ecriture nous représente la colombe comme un oiseau sans finesse, qui se laisse aisément surprendre (r) : *Ephraïm est comme une colombe folle,* ou simple, *qui n'a point de cœur*, d'adresse, d'intelligence. Si vous ôtez les petits à la colombe, elle ne laisse pas de revenir au colombier, & de nicher dans le même nid (s). On remarque aussi qu'elle se laisse prendre au filet fort aisément; ensorte que chez les Païens même la simplicité de la colombe est passée en proverbe (t). Le terme Grec (u) que JESUS-CHRIST a employé pour signifier la simplicité de la colombe, marque à la lettre; *ce qui n'a point de corne*, ou de défense; un animal doux, privé. D'autres l'entendent de la simplicité, de la candeur : le Grec peut signifier, *sans mélange*. Mais dans l'endroit que nous expliquons, comme la simplicité est opposée à la ruse; nous croyons qu'il faut la prendre pour la facilité avec laquelle cet oiseau se laisse prendre ; sans défiance, sans ruse, sans malice. Ce qu'il faut entendre dans le sens de saint Paul (x) : *Ne soyez point enfans, en ce qui est du sens & de l'intelligence ; mais soyez enfans, pour être sans malice.* On peut dire de même ici : Soyez simple comme la colombe, n'ayant comme elle, ni fiel, ni mauvaise ruse, ni malice. Mais ne soyez point simples comme manquant d'intelligence & de prudence.

℣. 17. CAVETE AUTEM AB HOMINIBUS. *Mais donnez-vous de garde des hommes.* Ce sont les loups dont

(a) *Act.* IX. 25.
(b) *Act.* XXIII. 6.
(c) *Act.* XVI. 37. XXII. 25.
(d) *Author Oper. imperf. Tertull. lib. contra Valentin. Nazianz. Orat.* 19. *Isidor. Pelus. l.* 3. *Ep.* 175. *Greg. in Job. l.* 1. *c.* 1.
(e) *Author Oper. imperfect. Theophyl. hic.*
(f) *Epiphan. Phisiolog. c.* 15. *Et hæres.* 37. *Chrysost. in Psal.* CXIV. *Isidor. Pelus. l.* 1. *Ep.* 126. *Isidor. Hispal. lib.* 12. *c.* 4. *alii passim.*
(g) *Epiphan. Hæres.* 37. *Cæsar. Dialog.* 4. *qu.* 190. *Eustath. in Hexaëm* I. *Petr. Damian. Hieronym. seu alius Ep. ad Præsidium.*
(h) *Epiphan. Physiolog. alii passim.*
(i) *Vide Grot. hic, & Boch. de Animal. sacr. part.* 1. *l.* 1. *c.* 4.
(k) *Psal.* LVII. 6.
(l) *Horat. l.* 1. *Satyr.* 3.
(m) *Genes.* III. 1.
(n) 2. *Cor.* XI. 3.
(o) *Genes.* XLIX. 17.
(p) *Aristot. Histor. l.* 1. *c.* 1.
(q) *Bochart. de Animal. sacr. part.* 1. *lib.* 1. *c.* 4.
(r) *Osee.* VII. 11. כיונה פותה אין לב
(s) *Theodoret. in Osee*, VII. 11. *& Hieron. ibid. Theophyl. hic.*
(t) *Vide Scholiast. in Juvenal. Satyr. Et Suidam in* [illegible] . *Eustath. in Iliad.* V. *Aristophan. & Scholiast. in avibus.*
(u) Ἀκέραιοι ὡς αἱ περιστεραί.
(x) 1. *Cor.* XIV. 20.



Digitized by Google

18. *Et ad Præsides, & ad Reges ducemini propter me, in testimonium illis, & gentibus.*

18. Et vous serez présentez, à cause de moi, aux Gouverneurs & aux Rois, pour leur servir de temoignage, aussi-bien qu'aux nations.

19. *Cùm autem tradent vos, nolite cogitare quomodo aut quid loquamini: dabitur enim vobis in illa hora, quid loquamini;*

19. Lors donc que l'on vous livrera entre leurs mains, ne vous mettez point en peine comment vous leur parlerez, ni de ce que vous leur direz: car ce que vous leur devez dire, vous sera donné à l'heure même;

20. *Non enim vos estis qui loquimini, sed & Spiritus Patris vestri, qui loquitur in vobis.*

20. Puisque ce n'est pas vous qui parlez, mais que c'est l'Esprit de votre Pere qui parle en vous.

21. *Tradet autem frater fratrem in mortem, & pater filium: & insurgent filii in parentes, & morte eos afficient:*

21. Or le frere livrera le frere à la mort, & le pere le fils; les enfans se soûleveront contre leurs peres & leurs meres, & les feront mourir:

22. *Et eritis odio omnibus propter nomen meum: qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.*

22. Et vous serez haïs de tous *les hommes* à cause de mon nom: mais celui-là sera sauvé, qui persévérera jusqu'à la fin.

## COMMENTAIRE.

je vous ai parlé, quand je vous ai dit, que je vous envoyois comme des brebis au milieu des loups. Ceux à qui vous allez annoncer la parole de salut, & l'Evangile de paix, vous persécuteront, vous outrageront, vous tendront des pieges. C'est contre eux que vous devez employer la ruse du serpent, la douceur de la brebis, & la simplicité de la colombe.

TRADENT ENIM VOS IN CONCILIIS, ET IN SYNAGOGIS SUIS FLAGELLABUNT VOS. *Car ils vous feront comparoître dans leurs assemblées, & vous feront foüetter dans leurs Synagogues. Les assemblées* (a) sont celles des Juges de chaque ville, où l'on punissoit les fautes contre la police, & le bien public. On vous y traînera comme des séditieux, & des broüillons, qui sous prétexte de Religion, inspirent aux peuples l'amour des nouveautez: Il y avoit de ces assemblées de Juges dans chaque ville des Juifs (b). *Les Synagogues*, sont d'autres assemblées où l'on corrigeoit les fautes qui étoient simplement contre la Religion, & contre la Loi. Les Apôtres y ont souvent comparu, & S. Paul (c) dit aux Corinthiens, qu'il a été foüetté cinq fois par les Juifs. S. Epiphane (d) raconte qu'un Juif ayant voulu se faire Chrétien, fut foüetté par les Juifs dans leur Synagogue. Un ancien Auteur, qui écrivoit contre les Montanistes, sous l'Empereur Commode (e); reproche à ces hérétiques qu'ils n'ont jamais été ni foüettez, ni lapidez par les Juifs. Enfin Ligfoot montre par les Rabbins, qu'il y avoit dans chaque Synagogue trois Juges, qui connoissoient des fautes qui se commettoient dans la Synagogue même, & qui condamnoient au foüet ceux qui se trouvoient coupables.

Nous voyons clairement l'éxécution de ces menaces, ou de ces prédictions dans les Actes. Les Apôtres, après la descente du Saint-Esprit, s'étant mis à prêcher dans Jérusalem, & ayant converti un grand nombre de personnes; furent citez au grand Conseil, ou à l'assemblée des Prêtres, des Magistrats du Temple, & des Anciens de la nation (f). Dans une autre occasion les Princes des Prêtres, & les Saducéens firent arrêter les Apôtres, qui continuoient à prêcher, & les mirent en prison (g). S. Etienne premier Martyr, fut aussi saisi par le peuple, & par les Scribes, amené devant l'assemblée des Juges, & accusé par de faux témoins. C'est dans les Synagogues, fort différentes de ces assemblées de Juges laïques, que S. Paul (h) reçût à cinq différentes rencontres, trente-neuf coups de foüet, comme on l'a déja remarqué.

℣. 18. ET AD PRÆSIDES ET AD REGES DUCEMINI. *Vous serez présentez aux Gouverneurs, & aux Rois*; aux Gouverneurs des Provinces, tels qu'ont été Pilate, Felix, Festus; & *aux Rois*, comme Agrippa (i), Néron, & tant d'autres, devant qui les Apôtres, & les hommes Apostoliques ont comparu.

IN TESTIMONIUM ILLIS. *Pour leur servir de témoignage aussi-bien qu'aux nations.* Vous rendrez devant eux témoignage à ma vérité, & à ma doctrine. Vous serez mes témoins, mes Martyrs, mes défenseurs. Autrement: Vous paroîtrez en la présence des Juifs, & des Gentils, afin qu'au jour du Jugement vous vous éleviez en témoignage contre eux, pour condamner leur infidelité, & leur endurcissement (k).

℣. 19. NOLITE COGITARE. *Ne vous mettez point en peine comment vous leur parlerez.* Il ne rejette point les soins justes & raisonnables, ni l'attention nécessaire pour parler, & pour répondre avec justesse. Il condamne uniquement les trop grandes inquiétudes (l), & la défiance en la Providence. C'est à moi à défendre votre cause: c'est ma cause, mon affaire, plûtôt que la vôtre: faites ce qui est en votre pouvoir, & pour le reste reposez-vous sur moi. Je vous donnerai mon Esprit, qui parlera par votre bouche.

℣. 21. TRADET AUTEM FRATER FRATREM. *Le frere livrera le frere à la mort, & le pere le fils, &c.* Vous vous trouverez exposez à des tems si fâcheux, que l'on ne pourra se fier à personne. Le danger sera si extrême, que pour se racheter, le frere livrera le frere, & le pere le fils. Je pense que c'est-là le vrai sens de ce passage. Michée (m), & Jérémie (n) ont la même expression pour désigner un danger éminent, où la frayeur étouffera tous les sentimens d'humanité, & où les plus proches se manqueront réciproquement au besoin, pour ne penser qu'à se garantir eux-mêmes du danger.

℣. 22. PROPTER NOMEN MEUM. *A cause de mon nom.* Vous serez odieux à tout le monde, précisément

(a) Εἰς συνέδρια.
(b) Voyez ci-devant Ch. v. 22.
(c) 1. *Cor.* xi. 24.
(d) *Epiphan. apud Grotium, hic.*
(e) *Apud Euseb. Hist.* 4. c. 16.
(f) *Act.* iv. 5. 6. 7.
(g) *Act.* v. 17. 18.
(h) *Act.* vi. 12. 13.

(i) *Act.* xxv. xxvi.
(k) *Ita ferè Hilar. Author Oper. imperfect. Euthym. Maldon. Menoch. Alii.*
(l) *Græc.* Μὴ μεριμνήσητε. Voyez ci-devant vi. 25. 28. & comparez *Marc.* xiii. 11. *Luc.* xxi. 14.
(m) *Mich.* vii. 2. 6.
(n) *Jerem.* ix. 4.

23. *Cùm autem persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam. Amen dico vobis, non consummabitis civitates Israël, donec veniat Filius Hominis.*

24. *Non est Discipulus super Magistrum, nec servus super Dominum suum.*

23. Lors donc qu'ils vous persécuteront dans une ville, fuyez dans une autre. Je vous dis en vérité que vous n'aurez pas achevé *d'instruire* toutes les villes d'Israël avant que le Fils de l'Homme vienne.

24. Le Disciple n'est point au-dessus du Maître, ni l'esclave au-dessus de son Seigneur.

## COMMENTAIRE.

parce que vous êtes mes Disciples, & que vous m'appartenez. On ne vous accusera point d'autre mal, que d'être attachez à ma Religion ; votre nom sera votre crime. *Illud solum expectatur, quod odio publico necessarium est ; confessio nominis, non examinatio criminis.* On vous tourmentera pour vous faire avoüer que vous êtes Chrétiens ; on vous punira, si vous demeurez fermes à confesser mon nom ; vous serez absous, si vous me renoncez. *Torquemur confitentes, & punimur perseverantes, & absolvimur negantes ; quia nominis prælium est*, dit Tertullien (*a*).

QUI AUTEM PERSEVERAVERIT USQUE IN FINEM, &c. *Mais celui-là sera sauvé, qui persévérera jusqu'à la fin* ; ou (*b*), *qui souffrira jusqu'à la fin* ; qui demeurera ferme dans la patience, dans la foi, dans la persécution. *Qui sustinuerit in finem, hic salvus erit*, dit S. Marc (*c*), *Quid sustinendo, nisi persecutionem, nisi traditionem, nisi occasionem ? Nec enim aliud est sustinere in finem, quàm pati in finem* (*d*).

℣. 23. CUM PERSEQUENTUR VOS IN CIVITATE ISTA, &c. *Lorsqu'ils vous persécuteront dans une ville, fuyez dans une autre.* Quelques anciens manuscrits Grecs ajoûtent à la fin de ce passage, ces mots (*e*) : *Que si l'on vous persécute encore dans celle-là, où vous vous êtes retirez, fuyez dans une autre.* JESUS-CHRIST demande de la fermeté, de la confiance, de l'intrépidité à ses Apôtres. Il leur prédit que tout le monde se déclarera contr'eux ; qu'ils auront tout le genre humain pour ennemi ; que leur nom seul sera leur crime ; mais il ne veut point une intrépidité téméraire. Il condamne ici un courage outré ; il leur permet de se retirer d'une ville dans une autre, & de celle-là encore dans une autre ; de fuir la persécution ; de ne pas s'exposer à l'ennemi ; de ne pas affronter le péril : il veut qu'ils se réservent pour le besoin de l'Eglise : qu'ils attendent les momens marquez par la Providence ; & qu'en épargnant leur propre sang, & leur vie, ils épargnent aussi les ames de leurs persécuteurs ; en les empêchant de répandre le sang innocent, & leur ôtant les occasions de commettre des injustices.

Par-là il n'autorise ni la lâcheté, ni la vaine frayeur de la mort. S'il est permis de fuir, lorsque la charité, & la prudence le demande, la fuite devient un crime dans d'autres circonstances (*f*). Lorsque l'interêt de Dieu, de la vérité & de la Religion l'exigent ; un Pasteur, un Apôtre, un Chrétien doivent s'exposer ; ou du moins, ils doivent attendre de pied ferme, confesser généreusement, & souffrir les derniers supplices, plûtôt que de manquer à ce qu'ils doivent à Dieu. JESUS-CHRIST s'est sauvé en Egypte, lorsqu'Hérode l'a cherché pour le faire mourir (*g*). Il s'est échappé des mains des habitans de Nazareth, qui le vouloient précipiter (*h*). Il s'est retiré de Judée en Galilée, ayant appris que Jean-Baptiste avoit été mis en prison (*i*). Mais lorsque son heure fut venuë, il se livra volontairement aux bourreaux (*k*). Il alla au-devant d'eux, il ne répondit rien pour sa justification ; ni devant Pilate, ni devant Hérodes. Saint Paul se sauva de Damas (*l*), & se fit descendre dans une corbeille ; mais le même Apôtre prêcha hardiment JESUS-CHRIST, & se glorifia des persécutions, des tourmens, des prisons qu'il eut à souffrir dans le cours de sa prédication. On voit la même conduite dans les hommes Apostoliques, dans S. Cyprien, dans S. Policarpe, &c.

Quelques anciens Peres (*m*) ont crû que la permission de fuir que JESUS-CHRIST donne ici à ses Disciples, étoit bornée à la premiere mission des Apôtres ; en sorte que depuis sa Passion, & sa Résurrection, il ne leur étoit plus permis d'user de cette liberté. Mais d'autres (*n*) croyent avec beaucoup plus de vérité que cette permission est générale ; que quoique le Sauveur l'ait donnée à l'occasion de la premiere mission des Apôtres, où il sçavoit très-bien qu'ils ne seroient point exposez à la fuite, & aux tourmens ; il a jugé bon de leur donner des instructions plus générales, & qui regardoient un tems plus éloigné. L'Eglise a condamné l'opinion de Tertullien, qui soûtenoit qu'il n'étoit jamais permis de fuir dans la persécution ; & lui même dans le premier Livre à sa femme, qu'il écrivit avant qu'il fût Montaniste, croyoit la fuite permise dans ces circonstances.

NON CONSUMMABITIS CIVITATES ISRAEL, DONEC VENIAT FILIUS HOMINIS. *Vous n'aurez pas achevé d'instruire toutes les villes d'Israël, avant que le Fils de l'homme vienne.* On peut donner plusieurs sens à ces paroles : Vous n'aurez pas parcouru en prêchant toutes les villes de la Judée avant ma venuë, & avant que j'exerce ma colére contre les incrédules. Si vous trouvez quelque résistance de la part des Juifs, que cela ne vous rebutte pas. Lorsqu'on ne vous recevra pas dans une ville, allez dans une autre ; vous n'aurez pas parcouru toutes les villes du pays, que je ferai éclatter ma vengeance contre vos adversaires, & contre ceux qui s'opposent à vous (*o*). C'est le sens le plus commode, & le plus naturel de ce passage. Ces paroles : *Avant que le Fils de l'homme arrive*, & semblables (*p*), se prennent ordinairement en ce sens. L'effet suivit exactement cette promesse. JESUS-CHRIST visita dans sa colére les villes d'Israël, qui n'avoient point reçû sa parole, par la guerre que les Romains leur firent environ quarante ans après sa mort, & dans un tems où plusieurs de ses Disciples étoient encore en vie.

D'autres (*q*) l'entendent ainsi : Vous n'aurez pas parcouru les villes de la Judée, que je viendrai à vous : j'accourerai à votre secours ; je vous suivrai ; j'irai achever ce que vous aurez commencé. Cette explication est fondée sur les paroles de S. Luc (*r*) : *Il les envoya deux à deux dans toutes les villes, & dans tous les lieux où il devoit venir*

(*a*) *Tertull. Apolog. c. 2.*
(*b*) Gr. Ὁ δὲ ὑπομείνας.
(*c*) *Marc. XIII. 13.*
(*d*) *Tertull. Scorpiac. c. 9.*
(*e*) Κἂν ἐκ ταύτης διώκωσιν ὑμᾶς, φεύγετε εἰς τὴν ἄλλην. Ou : φεύγετε εἰς ἑτέραν. Ou bien : ἐὰν δὲ ἐν τῇ ἄλλῃ διώκωσιν ὑμᾶς, φεύγετε εἰς τὴν ἄλλην. *Vide Var. Lect. Millii.*
(*f*) *Vide Aug. Ep. olim 180. nunc 228.*
(*g*) *Matth. II. 14.*
(*h*) *Luc. IV. 30.*
(*i*) *Joan. IV. 1. 2. 3.*
(*k*) *Matth. XXVI. 47. 48. Joan. XVIII. 3. 4. 5.*
(*l*) *Act. IX. 25. & 2. Cor. XI. 33.*
(*m*) *Tertull. l. de Fuga in persecut. Chrysost. Homil. 35. Hieronym. hic. Euthym. & Theophyl.*
(*n*) *Vide Origen. Homil. IX. in Judic. Athanas. Ep. ad Orthodox. ad Marcum Pontif. Rom. & Nazianz. Orat. 1. contra Julian. Cyprian. Epist. 56. & tract. de lapsis. Chrysolog. Ser. 151. Martyr comprehensus debet tenere constantiam ; non comprehensus debet fugere persequentem.... Persecutorem qui provocat, facit : qui declinat, corrigit.*
(*o*) *Le Clerc, Hammond. alii quidam.*
(*p*) Comparez *Matth. XV. 28. IX. 1.* & *Matth. III. 2.*
(*q*) *Ita ferè Chrysost. Theophyl. Euthym. Brugensis.*
(*r*) *Luc. X. 1.*

25. *Sufficit Discipulo, ut sit sicut Magister ejus: & servo, sicut Dominus ejus. Si Patrem familias Beelzebub vocaverunt, quantò magis domesticos ejus?*

26. *Ne ergo timueritis eos. Nihil enim est opertum, quod non revelabitur: & occultum, quod non scietur.*

27. *Quod dico vobis in tenebris, dicite in lumine: & quod in aure auditis, prædicate super tecta.*

28. *Et nolite timere eos, qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere: sed potiùs timete eum, qui potest & animam, & corpus perdere in gehennam.*

25. C'est assez au Disciple d'être comme son Maître, & à l'esclave d'être comme son Seigneur. S'ils ont appellé le Pere de famille Béelzébub, combien plûtôt traiteront-ils *de même* ses domestiques.

26. Ne les craignez donc point. Car il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert; ni rien de secret, qui ne doive être connu.

27. Dites dans la lumiére, ce que je vous dis dans l'obscurité; & prêchez sur le haut des maisons, ce qu'on vous dit à l'oreille.

28. Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent tuer l'ame; mais craignez plûtôt celui qui peut perdre & l'ame & le corps dans l'enfer.

## COMMENTAIRE.

*lui-même.* Et sur ces autres de saint Matthieu XI. 1. *Après qu'il eut achevé ces paroles, il partit, & alla dans leurs villes pour y enseigner, & pour y prêcher*; c'est-à-dire, il alla dans les villes d'Israël, où il venoit d'envoyer ses Apôtres.

Quelques Peres (*a*) expliquent cette venuë du Fils de Dieu, du Jugement dernier. Avant que vous ayez converti tous les Juifs à la foi, le Fils de l'homme viendra juger le monde. La plénitude des Gentils entrera dans l'Eglise, avant que tout Israël se convertisse au Seigneur. JESUS-CHRIST prédit obscurément la conversion des Juifs; mais il insinue qu'elle ne se fera que tard, & difficilement. La premiere, & la seconde explication paroissent les plus naturelles.

℣. 25. SI PATREM FAMILIAS BEELZEBUB VOCAVERUNT, QUANTO MAGIS DOMESTICOS EJUS. *S'ils ont appellé le pere de famille Béelzébub, combien plûtôt traiteront-ils de même ses domestiques?* Vous n'êtes pas de meilleure condition que votre maître; vous ne devez pas attendre d'être mieux traitez que moi de leur part. Ils m'ont persécuté, outragé, calomnié; vous devez vous préparer à recevoir les mêmes traitemens (*b*). *Si me persecuti sunt, & vos persequentur.* S'ils m'ont traité de Béelzébub, de démon, de possédé; ils ne vous épargneront pas.

*Béelzébub* est une Divinité des Philistins connue dans l'ancien (*c*), & dans le nouveau Testament. Ce nom signifie, *le Dieu mouche.* Les Cananéens (*d*), & les Philistins (*e*) adoroient cet insecte. Nous avons parlé au long de cette ridicule Divinité, dans une Dissertation sur l'origine, & la Religion des Philistins. Les Exemplaires Grecs (*f*) lisent *Béelzébub*, qui signifie en Chaldéen, *le Dieu d'ordure*; mais la vraie leçon est *Béelzébub*, le Dieu mouche. Nous prononçons en François *Béelzébut*, par corruption.

℣. 26. NIHIL EST OPERTUM, QUOD NON REVELABITUR. *Il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert.* Ne craignez point les hommes qui vous persécutent; leurs calomnies, leurs impostures, leurs mauvais desseins seront découverts, & rendus inutiles, ou dans ce monde (*g*), ou au jour du Jugement (*h*). Votre innocence paroitra alors dans tout son éclat, & la vérité que vous annoncez, & qu'on tâche d'obscurcir, sera mise en évidence, & reconnue de tout le monde (*i*). Autrement; Ne craignez point les menaces, ni la mauvaise volonté de vos ennemis; malgré leurs efforts, il faut que la vérité soit annoncée, que l'Evangile soit prêché par tout le monde, que les peuples connoissent le mystére du Royaume du Ciel. Ce dernier sens me paroît le meilleur.

QUOD IN AURE AUDITIS; PRÆDICATE SUPER TECTA. *Prêchez sur le haut des maisons, ce qu'on vous dit à l'oreille.* C'est une espece de Proverbe. Ne feignez point de publier les véritez que je vous ai enseignées; prêchez-les hautement, & sans crainte. Elevez vos voix du haut des toits des maisons, afin que tout le monde les sache, & les apprenne. Cela est lié à ce qu'il vient de dire, qu'il faut que ce qui est caché devienne public. Dans la Palestine les toits étoient en platte-forme, & l'on y montoit pour faire ses lamentations dans les malheurs publics (*k*). Les Rabbins nous apprennent qu'avant l'établissement des Synagogues dans la Judée, on y assembloit la famille le jour du Sabbat, pour y lire la Loi, & pour y faire ses priéres. Plusieurs de nos Auteurs (*l*) croyent que l'on prêchoit véritablement quelquefois sur les toits; ce qui n'est nullement difficile à croire, parce que les maisons n'y sont pas fort hautes, & que la platte-forme du toit est bordée d'un mur à hauteur d'appui tout autour, pour empêcher qu'on ne tombe du toît dans la ruë.

Quant à ces paroles: *Ce qu'on vous dit à l'oreille*, quelques-uns (*m*) croyent que le Sauveur fait allusion à la coûtume usitée dans les écoles des Hébreux, où le maître a auprès de lui un interpréte, ou un homme à qui il dit bas à l'oreille ce qu'il veut, & cet homme le répete tout haut à toute l'école. Parmi eux c'est une marque d'honneur, & de prérogative des maîtres, d'avoir de tels truchemens. On dit qu'encore aujourd'hui les Juifs ont cette coûtume. Il est certain qu'on en voit des preuves dans les écrits de leurs anciens Rabbins (*n*). JESUS-CHRIST n'avoit pas accoûtumé de parler de cette sorte à ses Disciples; l'Evangile ne nous dit rien de semblable; il nous assure lui-même qu'il n'a rien enseigné en secret (*o*): mais il fait allusion à un usage établi dans son pays. D'ailleurs il avoit quelquefois parlé à ses Disciples dans ses voyages; ou à la maison, en l'absence des troupes, ausquelles il prêchoit ordinairement.

---

(a) *Hilarius hic. Aug. lib.* I. *contra Gaudentium Donatist. c.* 18. *Rupert. hic. Vide & Maldon. & Tirin. &c.*
(b) *Joan.* XV. 20.
(c) 4. *Reg.* I. 3.
(d) *Sap.* XII. 8. 23. 24. 27.
(e) 4. *Reg.* I. 2. 3. 6.
(f) Βεελζεβούλ.
(g) *Chrysost. Homil.* 35. *Author Oper. imperfecti, Homil.* 25. *Euthym. Theophyl. Maldon. Men. Grot.*
(h) *Hilar. Hieron. Beda, in hunc locum.*
(i) *Vide Brugens.*
(k) *Isai.* XV. 3. XXII. 1. *Jerem.* XLVIII. 38. VII. 29.
(l) *Anselm. Remig. Raban. Druthmar. Mariana. Hammond. Vide & Maldon.*
(m) *Ligfoot. Hor. Hebr. & Hammond. hic.*
(n) *Gemarr. tractat. Sanhedrin. c.* 1. §. 7. *& Beracheth. c.* 9. *& Elias in Thisbi. voce* מתורגמן

(o) *Joan.* XVIII. 20.

29. *Nonne duo passeres asse veneunt: & unus ex illis non cadet super terram sine Patre vestro?*

30. *Vestri autem capilli capitis omnes numerati sunt.*

31. *Nolite ergo timere: multis passeribus meliores estis vos.*

32. *Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor & ego eum coram Patre meo, qui in Cælis est:*

33. *Qui autem negaverit me coram hominibus, negabo & ego eum coram Patre meo, qui in Cælis est:*

34. *Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram: non veni pacem mittere, sed gladium.*

35. *Veni enim separare hominem adversùs patrem suum, & filiam adversùs matrem suam, & nurum adversùs socrum suam:*

29. N'est-il pas vrai que deux passereaux ne se vendent qu'une obole: & neanmoins il n'en tombe aucun sur la terre sans *la volonté* de votre Pere?

30. Mais pour vous, les cheveux mêmes de votre tête sont tous comptez.

31. Ainsi ne craignez point; vous valez beaucoup mieux qu'un grand nombre de passereaux.

32. Quiconque donc me confessera, & me reconnoîtra devant les hommes, je le reconnoîtrai aussi moi-même devant mon Pere qui est dans les Cieux:

33. Et quiconque me renoncera devant les hommes, je le renoncerai aussi moi-même devant mon Pere qui est dans les Cieux.

34. Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre: je ne suis pas venu y apporter la paix, mais l'épée.

35. Car je suis venu séparer l'homme d'avec son pere, la fille d'avec sa mere, & la belle-fille d'avec sa belle-mere:

## COMMENTAIRE.

℣. 29. NONNE DUO PASSERES (*a*) ASSE VÆNEUNT? *N'est-il pas vrai que deux passereaux ne se vendent qu'une obole, & néanmoins il n'en tombe aucun sur la terre sans la volonté de votre Pere?* Ceci tend à affermir les Apôtres dans les peines qu'ils rencontrent dans la prédication de l'Evangile. Vous êtes sous la protection spéciale du Pere céleste; vous travaillez à son ouvrage; vous ne devez rien craindre de la part des hommes. Pourroit-il vous abandonner à la rage de vos ennemis, lui qui ne néglige pas les moindres petits animaux, lui qui étend ses soins charitables sur les choses les plus viles? L'*obole* vaut une maille, ou deux pites. L'*assarion* qui est dans le Grec, valoit, selon les uns, la moitié de l'*as* Romain, c'est-à-dire, quatre deniers, & $\frac{1}{8}$, ou seulement un quart de denier, c'est-à-dire deux deniers, & un $\frac{1}{12}$. On vendoit des paires de passereaux, ou d'autres petits oiseaux dans le Temple, pour certains sacrifices ordonnez par la Loi (*b*).

℣. 30. VESTRI CAPILLI CAPITIS. *Les cheveux mêmes de votre tête sont comptez.* On compte avec grand soin, & on conserve les choses rares & précieuses. Vos cheveux, qui sont la moindre partie de vous-même, sont comptez, & Dieu n'en oublie pas un seul. Quel soin ne prendra-t-il donc pas de votre personne, & de votre conservation?

℣. 32. QUI CONFITEBITUR ME (*c*) CORAM HOMINIBUS, &c. *Quiconque me confessera devant les hommes, je le reconnoîtrai moi-même devant mon Pere.* Quiconque se déclarera mon Disciple, & fera profession de mon Evangile, je me déclarerai son Dieu, & son protecteur devant mon Pere au jour du Jugement; & celui qui rougira de mon nom, & qui me renoncera devant les hommes, je le renoncerai, & ne le connoîtrai point devant mon Pere. Il sera abandonné sans défense, & sans secours à son mauvais sort: il sera condamné sans miséricorde. Il ne suffit pas de croire de cœur, il faut confesser de bouche: *Corde enim creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem* (*d*). Que vos lévres & votre cœur s'accordent, dit S. Ambroise (*e*); confessez sans crainte, & sans déguisement: *Dicant labia quod habet cor; hoc contra timorem: habeat cor, quod dicunt labia; hoc contra simulationem... Consentiant labia tua cordi tuo.*

℣. 34. NOLITE ARBITRARI QUIA PACEM VENERIM MITTERE IN TERRAM. *Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre: je ne suis pas venu y apporter la paix, mais l'épée.* Le Fils de Dieu nous est décrit dans l'Ecriture (*f*) comme un Prince de paix, un Roi pacifique, qui réconcilie l'homme à Dieu, qui n'inspire à ses Disciples que la douceur, la patience, la charité, la paix, l'union. Toutefois il nous dit ici qu'il est venu apporter le glaive, & la guerre dans le monde; mais cette guerre, & ce glaive n'ont jamais été un objet qu'il se proposât, ni une chose qu'il approuvât. C'est contre sa premiére intention, & contre ses desseins que les hommes charnels, que le monde, que le démon ont déclaré la guerre à son Evangile. Il prédit ce qui arrivera (*g*), il ne l'approuve point. Il sait que ses Apôtres, que les Fidéles seront persécutez; c'est un effet & une suite de la mauvaise disposition de leur cœur, & de leur esprit. C'est par cette guerre, & ces oppositions qu'il exécute ses desseins sur ses Elûs, & qu'il établit dans l'Eglise la paix du cœur, la paix avec Dieu, une paix solide, une paix inconnue au monde. Sans ces persécutions auroit-on vû des Martyrs, & des exemples héroïques de vertu, & de courage? Ce glaive est la parole de Dieu, selon les Peres (*h*), conformément à l'Apôtre (*i*): *Gladium spiritûs, quod est verbum Dei*; ou plûtôt, c'est la persécution que l'on fait à la parole de Dieu.

℣. 35. VENI ENIM SEPARARE HOMINEM ADVERSUS PATREM SUUM. *Je suis venu séparer l'homme d'avec son pere; la fille d'avec sa mere, &c.* Ce n'est pas une simple guerre avec des ennemis du dehors; ce ne sont pas seulement les Gentils, les Barbares, les peuples farouches & inconnus, qui vous persécuteront; on verra des guerres, & des divisions de famille, du pere envers son fils; du fils envers son pere; de la mere contre sa fille, & de la fille contre sa mere. Ceux qui vous persécuteront croiront rendre service à Dieu. Vos meilleurs amis, vos

(*a*) Δύο στρουθία, *deux passereaux*; ou en général, *deux petits oiseaux*. Le terme Grec στρουθίον, de même que l'Hébreu צפור a ces deux sens.
(*b*) *Levit.* XIV. 4. *& sequ.*
(*c*) Ὅστις ὁμολογήσει ἐν ἐμοί. *Vide Chrysost.*
(*d*) *Rom.* X. 10.
(*e*) *Ambros. enarrat. in Psalm.* 39.
(*f*) *Isai.* IX. 6. XXXII. 17. LX. 17. *Rom.* XV. 33. I. *Cor.* XIV. 33. *Ephes.* II. 14. *&c.*
(*g*) *Vide Hieron. hic, & Chrysost. ad* ℣. *seq.*
(*h*) *Hilar. hic, Aug. qu.* 3. *in Matth. Auth. Oper. imperf. & Theophylact. hic.*
(*i*) *Ephes.* VI. 17.

proches,

36. *Et inimici hominis, domestici ejus.*

37. *Qui amat patrem aut matrem plus quàm me, non est me dignus : & qui amat filium, aut filiam super me, non est me dignus.*

38. *Et qui non accipit crucem suam, & sequitur me, non est me dignus.*

39. *Qui invenit animam suam, perdet illam : & qui perdiderit animam suam propter me, inveniet eam.*

40. *Qui recipit vos, me recipit : & qui me recipit, recipit eum qui me misit.*

41. *Qui recipit Prophetam in nomine Prophetæ, mercedem Prophetæ accipiet : & qui recipit Justum in nomine Justi, mercedem Justi accipiet.*

36. Et l'homme aura pour ennemis, ceux de sa propre maison.

37. Celui qui aime son pere ou sa mere plus que moi, n'est pas digne de moi : & celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi.

38. Celui qui ne prend pas sa croix, & ne me suit pas, n'est pas digne de moi.

39. Celui qui conserve sa vie, la perdra : & celui qui aura perdu sa vie pour l'amour de moi, la retrouvera.

40. Celui qui vous reçoit, me reçoit : & celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé.

41. Celui qui reçoit un Prophéte en qualité de Prophéte, recevra la récompense du Prophéte : & celui qui reçoit un Juste en qualité de Juste, recevra la récompense du Juste.

## COMMENTAIRE.

proches, vos freres, vos peres & meres vous regarderont comme des Apostats de la Religion de vos ancêtres, & des ennemis de votre nation. Ils vous déclareront une guerre cruelle, & irréconciliable. Comparez les expressions de Michée, VII. 5. 6. & de Jérémie, IX. 4. & XLVII. 3. à celles du Sauveur en cet endroit. Elles marquent une guerre intestine, & un acharnement de fureur que rien n'est capable de modérer. A la prédication de l'Evangile on vit tout le monde déchaîné contre les Apôtres ; Juifs, Gentils, Barbares, Grecs, Romains, Rois, Puissances, grands & petits, parens, & étrangers, tous se crurent interessez à ruiner une Religion naissante, qui alloit elle-même à renverser toutes les fausses Religions.

℣. 36. INIMICI HOMINIS, DOMESTICI EJUS. *L'homme aura pour ennemis, ceux de sa propre maison.* Vos domestiques vous trahiront ; vos amis vous déclareront la guerre, & renonceront à votre amitié (*a*) : Vous verrez alors la vérité de ce proverbe (*b*) : *L'esclave naturellement hait son maître.* Le Grec peut marquer ou des domestiques, ou des amis.

℣. 38. QUI NON ACCIPIT CRUCEM SUAM, &c. *Celui qui ne prend pas sa croix, & ne me suit pas, n'est pas digne de moi.* Voilà une étrange expression, & qui donne une grande idée de la patience, de l'humilité, du dépouillement où doit vivre un Chrétien. Quel maître a jamais donné de pareils préceptes à ses Disciples ? Et comment est-il possible que JESUS-CHRIST ait trouvé un seul sectateur, lui qui ne leur promet que persécutions, que guerre, que travaux, que peines, que croix ? Un homme qui porte l'instrument de son supplice, & qui a devant les yeux l'image d'une mort prochaine, douloureuse, & ignominieuse, peut-il encore être sensible à quelque plaisir, ou à quelque injure ? Et ce n'est point là de ces exagérations, qui disent beaucoup moins dans la pratique, qu'elles n'expriment dans les paroles ? JESUS-CHRIST ajoûte, que celui qui ne porte point sa croix, *n'est pas digne de lui.* Et pour preuve que c'est-là son véritable esprit, & son intention, c'est qu'il l'a portée lui-même tout le premier ; toute sa vie n'a été qu'un enchaînement de croix, & de souffrances. Tous ses Apôtres, ses Disciples, & les plus parfaits de ses sectateurs l'ont ainsi entendu & pratiqué. *Le monde est crucifié à mon égard,* dit S. Paul (*c*), *& je suis crucifié à l'égard du monde.* Je suis insensible à ses joyes, à ses plaisirs, à ses amusemens, à ses promesses, à ses menaces, à ses biens, à ses maux. Je suis prêt de tout souffrir, & à tout entreprendre pour l'amour de mon Dieu : Je suis prêt de suivre mon maître jusques sur la croix, & jusqu'à la mort (*d*) : *Domine, tecum paratus sum & in carcerem, & in mortem ire.* Je travaille tous les jours à mortifier, & à crucifier ma chair avec ses mauvais désirs (*e*). Voilà le sens de cette expression, suivant les Peres (*f*).

℣. 39. QUI INVENIT ANIMAM SUAM, PERDET ILLAM. *Celui qui conserve sa vie, la perdra : & celui qui la perdra pour l'amour de moi, la trouvera.* C'est une suite de ce qu'il a dit ci-devant des dangers ausquels seront exposez ses Disciples. Ne croyez pas que je vous exagére, en vous montrant le péril, & que les maux ne seront pas si grands qu'on n'en échappe : Je vous déclare que se sauver du danger, c'est se perdre : conserver sa vie, c'est la perdre. Si vous voulez conserver votre vie & votre repos, aux dépens de votre foi, de la vérité, & de la fidélité que vous devez à Dieu, vous êtes perdus pour toûjours, & vous vous précipitez dans une mort & un malheur éternel. Au contraire, si vous perdez la vie pour la gloire de votre Dieu, & pour la défense de la verité, vous gagnez une vie immortelle, & bienheureuse (*g*) : *Mors infertur, sed immortalitas sequitur,* dit S. Cyprien ; *occiso mundus eripitur, sed restituto Paradisus exhibetur : vita temporalis extinguitur ; sed æterna reparatur.*

℣. 40. QUI RECIPIT VOS, ME RECIPIT. (41.) QUI RECIPIT PROPHETAM IN NOMINE PROPHETÆ. *Celui qui vous reçoit, me reçoit.* (41.) *Et celui qui reçoit un Prophéte en qualité de Prophéte, recevra la récompense du Prophéte.* Après avoir parlé des persécutions, & des traverses que ses Apôtres auront à souffrir de la part des hommes, il leur promet ici qu'ils ne laisseront pas de trouver des personnes qui les recevront, comme il a déja dit ci-devant, ℣℣. 11. 12. & que ceux-là ne seront pas sans récompense. S'ils vous reçoivent comme mes Disciples, & en ma considération, c'est comme s'ils me recevoient moi-même ; & en me recevant, comme s'ils recevoient mon Pere céleste. Ils auront une récompense proportionnée au mérite de celui qu'ils ont envie d'honorer dans vos personnes. Mais quand ils ne vous donneroient le logement que comme *à des Prophétes,* c'est-à-dire, à des Prédicateurs, qui vont leur expliquer les Ecritures, & les instruire des véritez du salut (*h*), sans faire atten-

(a) Καὶ οἱ ἐχθροὶ τοῦ ἀνθρώπου οἱ οἰκιακοὶ αὐτοῦ.
(b) Φύσει ὁ δοῦλος τοῦ δεσπότου πολέμιος.
(c) *Galat.* VI. 14.
(d) *Luc.* XXII. 33.
(e) *Galat.* V. 24. *Qui carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis.*
(f) *Vide Chrysost. Homil.* 36. *Auth. Oper. imperf. Homil.* 26. *Theophyl. alii passim*
(g) *Cyprian. tract. de Laude Martyrii.*
(h) *Maldonat. Brug. Jans. alii.*

42. *Et quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ, tantùm in nomine Discipuli: Amen dico vobis, non perdet mercedem suam.*

42. Et quiconque aura donné seulement à boire un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits, comme étant de mes Disciples; Je vous dis en vérité, qu'il ne perdra point sa récompense.

## COMMENTAIRE.

tion à moi, & sans vous considérer comme mes Disciples, ils ne laisseront pas d'en être récompensez d'une maniére proportionnée à la qualité de la personne qu'ils reçoivent, & aux dispositions de leur cœur.

D'autres (a) l'expliquent ainsi: *Celui qui reçoit un Prophéte, recevra la récompense du Prophéte*; c'est-à-dire, il aura part au mérite, & à la récompense du Prophéte, puisqu'il concourt avec lui à la bonne action qu'il fait. Il participera à ses graces, à sa gloire, à son bonheur. Quand même celui que vous recevrez ne seroit ni vrai Prophéte, ni vraiment Juste, il suffit que vous le receviez en cette qualité, pour mériter que Dieu vous en tienne compte, comme s'ils étoient tels, que vous les avez crû (b): *Non personas suscipiendas esse, sed nomina*, dit S. Jérôme, *& mercedem non perdere suscipientes, quamvis indignus sit, qui susceptus est.* Que si vous recevez de vrais Prophétes, & de vrais Justes, dans des motifs d'intérêt, par des vûes basses & charnelles, leur qualité ne vous servira de rien: Vous avez reçû votre récompense (c).

℣. 42. QUICUMQUE POTUM DEDERIT UNI EX MINIMIS ISTIS. *Quiconque aura donné à boire, seulement un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits*, il ne perdra pas sa récompense. Un verre d'eau froide, est mis ici pour tout ce qu'on peut donner de moins. Pour peu qu'on fasse pour Dieu, & dans la charité; cela est toûjours méritoire. Ne vous excusez point sur votre pauvreté; si vous ne pouvez pas donner le logement, donnez l'aumône. Si vous êtes si pauvre que vous ne puissiez présenter de l'eau chaude, offrez de l'eau froide (d). Dieu n'a égard qu'à la bonne volonté, au bon cœur. Si vous donnez peu, & que vous vouliez donner beaucoup, vous avez beaucoup donné. *Magna voluntas multum dedit, multum seminavit*, dit S. Augustin (e).

*Ces petits*, dont parle le Sauveur, sont les simples fidéles (f), les plus pauvres, les plus obscurs parmi ceux qui croyent en JESUS-CHRIST. C'est ce qu'il appelle ailleurs (g): *Le petit troupeau*, & *ses petits freres* (h); ou même ce sont ses Disciples, ses Apôtres, qui étoient alors en petit nombre, & peu connus dans le monde; JESUS luimême ne passant alors que pour un Prophéte, & un homme miraculeux; car sa Divinité n'étoit point encore connue des peuples.

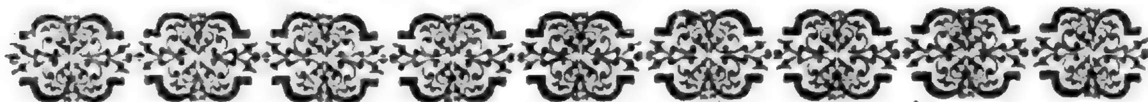

# CHAPITRE XI.

*Saint Jean-Baptiste envoie deux de ses Disciples à* JESUS, *pour lui demander s'il est le* CHRIST. *Eloge de Jean-Baptiste. Preuve que* JESUS *est le Messie. Jean-Baptiste, &* JESUS, *tous deux rejettez des Juifs. Malheur des Villes qui n'ont pas profité de la predication de* JESUS-CHRIST. *Sages aveuglez. Simples éclairez. Joug de* JESUS-CHRIST, *doux & leger.*

℣. 1. *Et factum est, cùm consummasset Jesus, præcipiens duodecim Discipulis suis, transiit inde ut doceret, & prædicaret in civitatibus eorum.*

2. *Joannes autem cùm audisset in vinculis opera Christi, mittens duos de Discipulis suis,*

℣. 1. JESUS ayant achevé de donner ces instructions à ses douze Disciples, partit de-là pour s'en aller enseigner, & prêcher dans les villes *d'alentour*.

2. Or Jean ayant appris dans la prison les œuvres *merveilleuses* de JESUS-CHRIST, envoya deux de ses Disciples,

## COMMENTAIRE.

℣. 1. FACTUM EST, CUM CONSUMMASSET JESUS, &c. *Jesus ayant achevé de donner ces instructions à ses douze Disciples, partit de-là, pour s'en aller enseigner dans leurs villes.* Dans *les villes* des Juifs (i), dont il a parlé au Chap. précédent, ou *dans les villes* des Apôtres (k), dans la Galilée, d'où étoient tous ses Apôtres. Le Chapitre précédent les regarde tout entier. Ou enfin, *dans leurs villes*; dans les lieux où ses Apôtres avoient été (l). Il les suivit, & acheva ce qu'ils avoient commencé. Il leur avoit dit d'aller prêcher par tout le pays, en leur promettant (m), *qu'ils n'auroient pas achevé les villes d'Israël, qu'il ne vint à eux.* Et dans S. Luc (n): *Il les envoie par tout, où il devoit aller lui-même.* Ce dernier sens n'est pas à mépriser.

TRANSIIT INDE. *Il partit de-là.* Comme on ignore où il étoit quand il envoya ses Apôtres, on ne sait aussi d'où il partit: on croit que c'est de Capharnaum, ou des environs.

℣. 2. JOANNES AUTEM CUM AUDISSET IN VINCULIS OPERA CHRISTI. *Jean ayant appris dans la*

(a) *Chrysost. hic. Remig. Maldon. Menoch. Tirin. Brug.*
(b) *Hieron. hic.*
(c) *Vide August. in Psalm.* CII. n. 13.
(d) *Hieron. hic.*
(e) *Aug. Enarr. in Psalm.* CXXV. n. 11. 12.
(f) *Vide Matth.* XVIII. 6. 10. 14. *Ita Interpretes passim.*
(g) *Luc.* XII. 32.
(h) *Matth.* XXV. 40.
(i) *Beda, Euthym. Brug. Maldon. Grot. Menoc. Jansf.*
(k) *Euthym. Hugo, alii.*
(l) *Ita Quid. in Mald.*
(m) *Matth.* X. 23.
(n) *Luc.* X. 1.

3. *At illi: Tu es, qui venturus es, an alium expectamus?*

4. *Et respondens Jesus, ait illis: Euntes renuntiate Joanni, quæ audistis & vidistis.*

5. *Cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur;*

3. Lui dire : Etes-vous celui qui doit venir, ou, si nous devons en attendre un autre ?

4. Et JESUS leur répondit : Allez raconter à Jean ce que vous avez entendu, & ce que vous avez vû.

5. Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, l'Evangile est annoncé aux pauvres :

## COMMENTAIRE.

*prison les œuvres merveilleuses de J.C. envoya deux de ses Disciples lui dire : Etes-vous celui qui doit venir.* On con-
noissoit le Messie sous ce dernier nom (*a*). Tout l'Orient, & principalement la Judée étoient dans l'attente de ce
Liberateur, qui devoit venir. L'Evangéliste ne dit pas que Jean apprit *les œuvres de Jesus*, mais, *les œuvres de Christ*;
comme pour marquer que les merveilles qu'il opéroit, faisoient croire à tout le monde, qu'il étoit ce Messie désiré
depuis long-tems. C'est en effet ce qui est expressément marqué par S. Luc (*b*), qui dit, que les Disciples de Jean
rapporterent à leur maître, qui étoit alors en prison, le bruit que faisoient dans tout le pays les miracles de JESUS-
CHRIST. On croit que le divin Précurseur remarqua alors dans leurs discours, ou dans leur air, quelque espéce de
jalousie contre JESUS (*c*); comme si sa gloire, & sa réputation eussent fait ombrage à celle de leur maître, & que
ce fut pour guérir leur esprit, qu'il les envoya vers lui, pour se convaincre par leurs propres yeux, que JESUS
étoit véritablement le Messie. Sa charité industrieuse lui suggéra ce moyen, pour les détromper, & pour lever leur
doute: Car pour lui, il n'est nullement croyable, qu'il ait pû concevoir du doute sur le sujet de JESUS-CHRIST,
puisqu'il l'avoit annoncé d'une maniére si claire, & si solemnelle (*d*).

Ce dernier sentiment se trouve toutefois soûtenu par quelques anciens (*e*), Tertullien a crû que l'Esprit de pro-
phétie s'étoit retiré de Jean, pour se reposer sur JESUS. Plusieurs Peres (*f*) remarquant que l'opinion que nous
venons de voir, étoit injurieuse à S. Jean, & qu'on ne pouvoit dire, sans démentir l'Évangile, que S. Jean ne re-
connut pas JESUS-CHRIST pour le Messie ; ont avancé que son doute ne tomboit pas sur la qualité de Messie,
mais sur sa mort. Il ne pouvoit se persuader qu'il dût mourir, ni descendre aux enfers comme un autre homme. Saint
Jean envoie donc lui demander, s'il viendra dans les enfers, & si lui Précurseur, y doit annoncer sa venue à ceux
qui y sont enfermez, afin qu'il fasse à leur égard la fonction de Prédicateur, comme il l'a faite à l'égard des vivans.
S. Jean prévoyoit sa mort prochaine, il lui offroit ses services, & lui demandoit ses ordres pour le futur. Ce senti-
ment est rejetté par S. Chrysostome, par Théophylacte, & par les nouveaux Interprétes. Mais Origénes (*g*), saint
Hippolyte (*h*), S. Grégoire de Nazianze (*i*), n'ont point douté que S. Jean ne soit descendu aux enfers, & qu'il n'y
ait annoncé la venue du Messie.

L'Auteur des questions aux Orthodoxes sous le nom de S. Justin le Martyr, qu. 38. dit que S. Jean dans sa pri-
son ne doutoit point que JESUS ne fût le vrai Messie, mais il doutoit si celui dont il entendoit dire tant de mer-
veilles, étoit le même à qui il avoit rendu témoignage, & qu'il reconnoissoit indubitablement pour le Messie.

Quelques nouveaux Critiques (*k*) donnent un autre sens au Texte Grec, en changeant la ponctuation (*l*): *Vous
êtes celui qui doit venir; comment en attendrions-nous un autre?* Peut-on révoquer en doute une chose aussi claire
que celle-là? C'est le témoignage que S. Jean rendit à JESUS-CHRIST. Le Sauveur pour confirmer ce que son
Précurseur lui envoyoit dire, fit plusieurs miracles en présence de ses deputez; comme pour montrer qu'il n'avoit
pas besoin du témoignage des hommes, & que Dieu son Pere le manifestoit assez par ses miracles (*m*). *Ego autem
habeo testimonium majus Joanne.* Mais il n'est nullement nécessaire de recourir à cette explication, qui est un peu forcée.

Nous lisons dans la Vulgate, & dans les Exemplaires Grecs (*n*), que Jean envoya à JESUS-CHRIST *deux de
ses Disciples.* Mais l'ancien Manuscrit de Cambrige (*o*) Grec & Latin porte : *Il envoya dire* par *ses Disciples.*
Et les Versions Gotiques, Persanes, Arméniennes, Syriaques, lisent de même. Juvencus, saint Ambroise, saint
Hilaire, ne marquent pas non plus le nombre des Disciples envoyez par Jean-Baptiste (*p*). Tout le monde sait la
raison de l'emprisonnement du Précurseur. Nous n'en parlons pas ici, on le verra mieux sur S. Marc. Ceci arriva
avant la mission des Apôtres, dont on a vû le récit au Chap. précédent. Voyez la Table Chronologique.

℣. 4. RENUNTIATE JOANNI, &c. *Racontez à Jean ce que vous avez vû: Les aveugles voyent, &c.* JESUS-
CHRIST ne répond pas directement à la demande des Disciples de Jean : il se contente de leur montrer dans les gué-
risons qu'il fait, que les Prophéties qui regardent le Messie, sont exécutées dans sa personne. Cette maniére d'en-
seigner est la plus courte, la plus efficace, la plus convaincante. Elle guérit la prévention, & la jalousie des Disci-
ples de Jean, sans irriter leur amour propre. C'est la plus conforme à la modestie, & à l'humilité du Sauveur. Saint
Luc (*q*) remarque une chose qui a été obmise par S. Matthieu : C'est que JESUS guérit plusieurs malades en la pré-
sence de ces envoyez, avant de leur faire réponse. Isaïe (*r*) avoit marqué la guérison des aveugles, & des sourds,
comme un des caractéres du Messie.

℣. 5. LEPROSI MUNDANTUR. *Les lépreux sont guéris.* A la lettre (*s*) : *Sont nettoyez.* La lépre passoit plûtôt
pour une difformité de la peau, ou pour une soüillure, que pour une vraie maladie (*t*) : *Coloris quippe vitium est
non valetudinis, aut integritatis sensuum atque membrorum*, dit S. Augustin.

(a) *Genes.* XLIX. 10. *Donec veniat qui mittendus est. Matth.* XXI. 9. *Benedictus qui venit in nomine Domini. Joan.* XII. 13. *Hebr.* X. 37. *Qui venturus est veniet, & non tardabit, &c.*

(b) *Luc.* VII. 18.

(c) *Hilar. Chrysost. Origen in Libb. Reg. Author Oper. imperf. Euthym. Theophyl. Rupert. Maldon. Grot. alii plerique tam antiqui, quàm recentiores.*

(d) *Matth.* III. 13. 14. 15. *Joan.* I. 15. 32. 33. *Luc.* III. 21.

(e) *Origen. Homil.* 27. *in Luc. Justin, seu alius Auth. quæst. ad orthodox. q.* 37. *Tertull. l.* 4. *advers. Marcion. & l. de Baptismo, & l. de Præscriptionib. Le Clerc, hic. Et quid apud. Origen. in Libb. Reg.*

(f) *Origen. Homil.* 4. *in Luc. Ambrof. n.* 38. *lib.* 1. *in Luc. Julianus Pomer. lib.* 3. *contra Judæos. Venant. exposit. in symbol. Apostol. Gregor. Homil.* 1. *in Ezech. Euseb. Emiss. Origen. in Libb. Reg. Hieronym. Beda. Quid. apud Chrysost. & Theophyl.*

(g) *Origen. in* 1. *Reg.*

(h) *Hippolyt. de Antichristo.*

(i) *Greg. Nazian. Orat.* XX.

(k) *Episcop. Institut. Theolog. l.* 3. *sect.* 4. *c.* 25.

(l) Σὺ εἶ ὁ ἐρχόμενος ἢ ἕτερον προσδοκῶμεν.

(m) *Joan.* V. 34. 36.

(n) Πέμψας δύο τῶν μαθητῶν αὐτοῦ.

(o) Πέμψας διὰ τῶν μαθητῶν. *Mittens per Discipulos suos.*

(p) *Vide Mill. Proleg.* 387.

(q) *Luc.* VII. 21.

(r) *Isai.* XXIX. 18. *Audient in die illa surdi verba libri ; & de tenebris & caligine oculi cæcorum videbunt. Et Isai.* XXXV. 5. *Tunc aperientur oculi cæcorum, & aures surdorum patebunt.*

(s) Λεπροὶ καθαρίζονται.

(t) *Aug. l.* 2. *qu. Evangel. c.* 40.

6. *Et beatus est, qui non fuerit scandalizatus in me.*

7. *Illis autem abeuntibus, cœpit Jesus dicere ad turbas de Joanne: Quid existis in desertum videre? Arundinem vento agitatam?*

8. *Sed quid existis videre? Hominem mollibus vestitum? Ecce qui mollibus vestiuntur, in domibus Regum sunt.*

9. *Sed quid existis videre? Prophetam? Etiam dico vobis, & plus quàm Prophetam.*

6. Et heureux celui qui ne prend point de moi un sujet de scandale & de chûte.

7. Lorsqu'ils s'en furent allez, JESUS commença à parler de Jean au peuple, en cette sorte: Qu'êtes-vous allé voir dans le désert? Un roseau agité du vent?

8. Qu'êtes-vous, *dis-je*, allé voir? Un homme vêtu avec luxe & avec mollesse? Vous savez que ceux qui s'habillent de cette sorte, sont dans les maisons des Rois.

9. Qu'êtes-vous donc allez voir? Un Prophéte? Oüi, je vous le dis, & plus qu'un Prophéte.

## COMMENTAIRE.

MORTUI RESURGUNT. *Les morts ressuscitent.* JESUS-CHRIST en avoit ressuscité deux; savoir, la fille de Jaïr, & le fils de la veuve de Naïm. Isaïe (a) & les autres Prophétes ont souvent désigné l'état de servitude, & du peché sous le nom de mort; & la guérison, sous le nom de résurrection. Le Messie devoit avoir la plénitude du don des miracles, selon les Ecritures, & selon l'attente des Juifs. La résurrection des morts, passoit pour le comble de cette puissance.

PAUPERES EVANGELIZANTUR. *L'Evangile est annoncé aux pauvres.* Ou: *Les pauvres reçoivent l'Evangile.* Le Grec peut même signifier (b): *Les pauvres annoncent l'Evangile.* Ce qui se justifie dans les Apôtres, qui étoient des gens pauvres, & d'une condition méprisée; c'est en ce sens que Théophilacte, & Euthyme l'ont pris. Mais on l'explique d'ordinaire au premier sens que nous avons proposé. Les pauvres reçoivent & écoutent l'Evangile. On leur annonce la bonne nouvelle, & la venue du Messie & ils la reçoivent avec avidité. Les Prophétes l'avoient ainsi prédit (c). *L'Esprit de Dieu s'est reposé sur moi, parce qu'il m'a oint de son huile, & qu'il m'a envoyé prêcher à ceux qui sont pauvres*, humbles, ou affligez; *à ceux qui ont le cœur brisé de douleur.* Le terme Hébreu (d) qu'on traduit par *pauvre*, signifie aussi doux, humble, affligé. Sophonie (e): *Je laisserai au milieu de vous un peuple pauvre & dénué, & il espérera au Seigneur.* Et Zacharie (f): *Les pauvres de mon troupeau, ceux qui gardent mon bétail, connoîtront que c'est la parole du Seigneur.*

℣. 6. BEATUS EST, QUI NON FUERIT SCANDALIZATUS IN ME. *Heureux celui qui ne prendra point de moi un sujet de scandale, & de chûte.* Le mot de *scandale*, signifie à la lettre, ce qui se rencontre dans le chemin, soit pierre, bois, creux, piége, ou autre chose qui s'y trouve par hazard, ou autrement, pour faire trébucher & tomber les passans. Dans le sens figuré, il signifie ce qui fait tomber les hommes dans le peché. Ainsi les richesses & les dignitez du siécle sont *un scandale* pour bien des gens, parce qu'elles leur donnent occasion d'oublier Dieu, & de s'élever d'orgueil. Les mauvais discours, & les mauvais exemples sont aussi *des scandales*, parce qu'ils sont des piéges pour la plûpart de ceux qui les voyent, & qui les entendent.

Le Sauveur dit ici, que *bienheureux celui qui ne sera pas scandalizé dans ce qu'il voit en sa personne*; c'est-à-dire, à qui son extérieur, sa pauvreté, sa vie laborieuse, la sévérité de sa doctrine, ne seront pas un sujet de chûte, & qui ne se rebuttera pas de voir en apparence un simple homme, sans biens, sans éclat; au lieu d'un grand Roi, d'un Conquérant, d'un puissant Monarque que les Juifs attendoient. En effet, on peut dire que c'est-là ce qui a fait le malheur, & le scandale de ce peuple. La vie, la Mort, la Passion, & la croix du Sauveur, sont un scandale pour les Juifs, & une folie pour les Gentils, dit S. Paul (g): *Nos autem prædicamus Jesum Christum crucifixum: Judæis quidem scandalum, Gentibus autem stultitiam.* Les Disciples de S. Jean n'étoient peut-être pas encore guéris de ces foiblesses communes à tout le reste des Juifs. Quelque positif que fût le témoignage que S. Jean rendit à JESUS-CHRIST, son extérieur ne laissoit pas de faire impression sur leur esprit. Les Prophétes avoient prédit que le Messie seroit une pierre de scandale à plusieurs (h).

℣. 7. QUID EXISTIS IN DESERTUM VIDERE? *Qu'êtes-vous allé voir dans le désert?* JESUS-CHRIST à son tour rend témoignage à la vertu & à la sainteté de son Précurseur; mais il ne le fait qu'après le départ des Disciples de Jean; afin qu'on ne crût pas qu'il y eût entre eux de la collusion, & que la flatterie eût part à ses louanges; ou même de peur qu'on n'accusât saint Jean de légereté & d'inconstance (i), d'envoyer ses Disciples demander si JESUS-CHRIST est le Messie, après que lui-même en a rendu témoignage devant tout le peuple. JESUS relève donc sa fermeté, sa constance, l'austérité de sa vie, sa mission extraordinaire, sa qualité de Prophéte, & de plus que Prophéte; & sa vertu qui l'élevoit au-dessus de tous les autres hommes.

ARUNDINEM VENTO AGITATAM? *Un roseau agité du vent?* Toute la Judée étoit allé sur le Jourdain pour recevoir le Baptême de Jean (k). Elle avoit été témoin de sa vie & de sa conduite. Ce saint homme étoit l'objet de l'estime & de l'admiration de tout le peuple. JESUS leur demande: Qu'avez-vous vû sur ce fleuve? Un roseau agité des vents. Jean vous a-t-il paru un homme volage, léger, inconstant dans ses discours & dans ses sentimens? Croyez-vous qu'il révoque en doute aujourd'hui, ce qu'il croyoit alors si fermement? Aujourd'hui que j'ai fait tant de prodiges, dont vous êtes témoin; au lieu qu'en ce tems-là je n'avois encore rien fait au dehors, qui pût lui donner cette idée de ma personne?

℣. 8. HOMINEM MOLLIBUS VESTITUM. *Un homme vêtu avec luxe & mollesse?* L'Evangéliste (l) nous a appris quels étoient les habits de Jean-Baptiste. Comme si JESUS-CHRIST disoit ici: Cet homme est-il de ces gens qui cherchent leurs commoditez & leurs aises, & dont la vie est toute plongée dans la mollesse? C'est

(a) *Isai.* XXVI. 19. XLI. 14. *Ezech.* XXXVII. 1. 2. 3. *& sequ.*
(b) Πτωχοὶ εὐαγγελίζονται
(c) *Isai* LXI. 1.
(d) לבשר ענוים שלחני *Vulg. Ad Annuntiandum mansuetis misit me.*
(e) *Sophon.* III. 12.
(f) *Zach.* XI.
(g) 1. *Cor.* I. 23.
(h) *Isai.* VIII. 14. 15. *Et erit vobis in sanctificationem; in lapidem autem offensionis duabus domibus Israël, &c. Luc.* II. 34. *Ecce positus est hic in ruinam, & in resurrectionem multorum.* 1. *Petr.* II. 8. *Rom.* IX. 33.
(i) *Chrysost. Hieron. Author Oper. imperf. Theophyl. Euthym. hic. Cyrill. Alexan. l.* 2. *Thesauri, c.* 4.
(k) *Matth.* III. 5. *Luc.* III. 7.
(l) *Matth.* III. 4.

un

10. *Hic est enim de quo scriptum est: Ecce ego mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.*

11. *Amen dico vobis, non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista: qui autem minor est in Regno Cœlorum, major est illo.*

10. Car c'est de lui qu'il a été écrit: J'envoie devant vous mon Ange, qui vous préparera la voie où vous devez marcher.

11. Je vous dis en vérité, qu'entre ceux qui sont nez de femmes, il n'y en a point eu de plus grand que Jean-Baptiste: mais celui qui est le plus petit dans le Royaume des Cieux, est plus grand que lui.

## COMMENTAIRE.

un homme vraiment sage & sérieux, qui n'est pas capable de flatter, ni de varier dans ses sentimens.

PROPHETAM? ETIAM DICO VOBIS, ET PLUS QUAM PROPHETAM. *Etes-vous allé voir un Prophéte? Oui, je vous le dis, & plus qu'un Prophéte.* S. Jean avoit plusieurs avantages par dessus les anciens Prophétes. Ceux-ci avoient simplement prédit la venue de JESUS-CHRIST; ils l'avoient annoncé d'une maniére obscure, & enveloppée d'énigmes; ils ne l'avoient vû que de loin, en songe, en vision, obscurément. S. Jean l'anonce clairement, distinctement; il le montre, il le voit présent; il a l'avantage de le baptiser, & d'entendre la voix du Pere, qui dit (a): *C'est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance.* Enfin S. Jean a commencé a être Prophéte en quelque sorte avant que d'être homme, suivant la remarque de l'Auteur imparfait sur S. Matthieu (b), puisqu'il a été rempli de l'Esprit Saint dès le sein de sa mere; & qu'avant sa naissance il a reconnu le Sauveur, par ses tressaillemens.

℣. 10. ECCE EGO MITTO ANGELUM MEUM ANTE FACIEM TUAM. *J'envoie devant vous mon Ange, qui vous préparera la voye.* L'Hébreu de Malachie (c), dont ce passage est tiré, porte à la lettre: *Je vais envoyer mon Ange*, mon envoyé, mon ministre, *qui vous préparera la voie devant ma face.* Mais les Apôtres se contentent pour l'ordinaire dans les passages qu'ils citent de l'Ancien Testament (d), d'en marquer le sens, sans s'arrêter trop scrupuleusement aux paroles. JESUS-CHRIST étant Dieu, & Fils de Dieu avoit droit de s'adapter ce passage, où Dieu parle de lui-même. Quant au sens des paroles de Malachie; quelques anciens (e) ont crû que le Prophéte annonçoit la venue d'un Ange véritable, & que S. Jean étoit un Ange incarné. Et S. Cyrille d'Aléxandrie (f) a même prétendu que cette erreur qu'il réfute, avoit été fort commune dès le tems de JESUS-CHRIST; & que l'Apôtre S. Jean l'Evangéliste avoit eu dessein de s'y opposer, par ces paroles: *Il y eut un homme nommé Jean, qui fut envoyé de Dieu.* Eusébe (g), & S Jérôme (h) croyent qu'en effet la vie austére & solitaire du Précurseur, l'avoit fait prendre pour un Ange, parmi le peuple Juif. Mais le sentiment commun des Interprétes est que Jean étoit un Ange, non par sa nature, mais par sa fonction, & par la pureté de sa vie.

℣. 11. NON SURREXIT INTER NATOS MULIERUM MAJOR JOANNE BAPTISTA. *Entre ceux qui sont nez de femmes, il n'y en a point eu de plus grand que Jean-Baptiste.* S. Luc limite le sens de cet éloge, en disant (i): *Entre les enfans des femmes, il n'y a point eu de plus grand Prophéte que Jean-Baptiste.* Comme pour insinuer que dans l'Eglise de J. C. & dans le nouveau Testament, il pouvoit y en avoir de plus grands (k). Ou simplement, pour dire qu'il étoit par sa sainteté, & par ses lumiéres, au-dessus des anciens Prophétes (l); qu'il étoit *plus que Prophéte*, comme il a dit au ℣. 9. De plus, le Sauveur dit, *qu'entre les enfans des femmes*, il n'y en a point eu de plus grand, comme pour marquer qu'il ne comparoît S. Jean qu'aux autres hommes, nez & conçus par les voyes ordinaires; & non pas à lui Fils de Dieu, conçu du Saint-Esprit, & né d'une Vierge (m). Enfin, *il n'y en a point de plus grand*; mais il peut y en avoir d'égaux, selon la remarque de S. Augustin (n), & de l'Auteur de l'Ouvrage imparfait. *Non dicit Joannem majorem esse cæteris sanctis, sed cæteros sanctos non esse majores Joanne. Coæquavit eum cæteris, non præposuit.*

QUI AUTEM MINOR EST IN REGNO COELORUM, MAJOR EST ILLO. *Mais celui qui est le plus petit dans le Royaume des Cieux, est plus grand que lui.* Le moindre des Anges est plus grand, que le plus saint des hommes (o). Le moindre des Bienheureux est plus éclairé, que le plus grand des Prophétes (p). En effet, quelque mérite, quelque capacité, quelque lumiére, & quelque faveur qu'ait un homme en ce monde, il est fort au-dessous du moindre des Anges, & des Bienheureux qui joüissent de la gloire, qui voyent Dieu face à face, qui sont dans un état fixe, permanent, & éternellement heureux. *Aliud est coronam victoriæ possidere, aliud adhuc in acie pugnare*, dit S. Jérôme. Mais comme il ne s'agit point de comparer S. Jean aux Anges, mais aux hommes, la plûpart recourent à d'autres explications.

Plusieurs (q) l'expliquent de JESUS-CHRIST. Jean-Baptiste est le plus grand Saint, & le plus grand Prophéte, qui ait encore paru parmi les hommes; mais moi qui vous parois beaucoup au-dessous de Jean, je suis toutefois beaucoup plus grand que lui. Il n'est que ministre de l'Eglise, & du Royaume du Ciel; j'en suis le maître, & le fondement. Je suis l'Epoux: il n'est que le Paranymphe. S. Augustin (r) a préféré ce dernier sens aux autres, & il est suivi par plusieurs Interprétes (s). JESUS-CHRIST confirme ainsi modestement le témoignage que Jean avoit rendu de lui, en disant (t): *Celui qui doit venir après moi, est plus grand que moi, & je ne suis pas digne de porter ses souliers.*

D'autres (u) l'entendent ainsi: Quelque grand que soit Jean-Baptiste, & quelque relevé que soit son emploi, toutefois le moindre des Prédicateurs, & des Apôtres de l'Evangile, est plus grand que lui. Maldonat croit que

---

(a) *Matth.* III. 17. *Luc.* IX. 35.
(b) *Author Oper. imperf. Homil.* 17. *Vide & Isidor. Pelus. l.* 1. *Ep.* 33.
(c) *Malach.* III. 1. הנני שלח מלאכי ופנה דרך לפני
(d) *Hieronym. in Isai. lib.* 3. *cap.* 7. *In multis testimoniis quæ Apostoli, vel Evangelistæ, de libris veteribus assumpserunt, curiosius attendendum est, non eos verborum ordinem secutos esse, sed sensum.*
(e) *Origen. tom.* 2. *in Joan.*
(f) *Cyrill. Alex. in Joan. c.* 1. ℣. 6.
(g) *Euseb. l.* 9. *Demost.*
(h) *Hieronym. in Agg.* 1. *& Proœm. in Malach.*
(i) *Luc.* VII. 28.
(k) *Maldonat. Jans.*
(l) *Hilar. in Matth. Brugens. Author Oper. imperfecti.*
(m) *Ambros. in Luc.* 6. 5. *& in Psalm.* LXIII. *Hieron. in Matth. Theophyl.*
(n) *August. contra adverf. Leg. & Prophet. l.* 2. *c.* 5.
(o) *Aug. l.* 2. *contra adversar. Legis & Prophetarum, c.* 5.
(p) *Hieron. Beda, hic.*
(q) *Chrysost. Euthym. Theophylact. Hilar. hic.*
(r) *Aug. Tract* XIII. *in Joan.*
(s) *Brug. Jans. Martianay, alii.*
(t) *Matth.* III. 11.
(u) *Cæsar. Dialog.* 3. *Grot. Hammond. Le Clerc, alii.*

12. *A diebus autem Joannis Baptistæ usque nunc, Regnum Cœlorum vim patitur, & violenti rapiunt illud.*

13. *Omnes enim Prophetæ & Lex, usque ad Joannem prophetaverunt.*

14. *Et si vultis recipere, ipse est Elias, qui venturus est.*

12. Or depuis le tems de Jean-Baptiste jusqu'à présent, le Royaume des Cieux se prend par violence, & *ce sont* les violens *qui* l'emportent.

13. Car jusqu'à Jean tous les Prophétes, aussi-bien que la Loi, ont prophétisé.

14. Et si vous voulez l'entendre, c'est lui-même qui est cet Elie qui doit venir.

## COMMENTAIRE.

J. C. compare ici la Loi ancienne à la nouvelle, la grace de l'Evangile, à la servitude de la Loi. Le moindre de mes Fidéles est plus grand dans mon Royaume, que Jean-Baptiste lui-même dans la Synagogue. La Loi ne perfectionne rien (*a*); l'Evangile est la consommation, & la perfection des figures de la Loi.

℣. 12. A DIEBUS JOANNIS-BAPTISTÆ USQUE NUNC, REGNUM COELORUM VIM PATITUR. *Depuis le tems de Jean-Baptiste jusqu'à présent, le Royaume des Cieux se prend par violence, & ce sont les violens qui l'emportent.* Depuis le commencement de la prédication de Jean-Baptiste, qui est aussi le commencement de la prédication de l'Evangile, c'est par la voye de la pénitence, de la mortification, de la croix; c'est en faisant violence à la nature que l'on emporte le Ciel, & qu'on arrive à la béatitude (*b*); c'est-là le chemin que Jean-Baptiste vous a montré, & qu'il a suivi lui-même. Mais avant la prédication de Jean-Baptiste, y avoit-il d'autre voye pour parvenir au Ciel, que celle de la pénitence? JESUS-CHRIST est-il venu resserrer les voyes, & y semer de nouvelles épines? Non sans doute; ainsi cette explication est plûtôt morale que littérale.

D'autres (*c*) l'entendent ainsi: Depuis Jean-Baptiste le Royaume des Cieux est comme attaqué, & ravi par ceux qui cherchent à entrer dans l'Eglise. On fait effort pour se rendre maître de cet héritage, que les anciens possesseurs ont ou négligé, ou méprisé. On veut débouter, & déplacer les Juifs, pour se mettre en leur place. C'est en effet ce qu'ont fait les Gentils, en entrant dans l'Eglise de JESUS-CHRIST; c'est ce qu'ont fait les Publicains, & les pécheurs, en recevant avec avidité la parole du salut; pendant que les Scribes, les Prêtres, & les Phariſiens qui sembloient être dans le Royaume, qui en étoient comme les gardiens, les chefs, & les défenseurs, qui avoient la clef de la science, & la connoissance de la Loi, en ont été exclus (*d*), & se la sont laissé prendre, en rejettant les vérités qu'on leur annonçoit.

On peut aussi lui donner un autre sens, en le comparant avec S. Luc. Cet Evangéliste dit (*e*): *La Loi, & les Prophétes, sont jusqu'à Jean-Baptiste. Depuis lui le Royaume des Cieux est annoncé, & chacun lui fait violence; mais il est plus aisé que le Ciel, & la terre passent, que ce qu'un point de la Loi tombe par terre, sans être accompli.* JESUS-CHRIST dit cela à l'occasion du mépris que les Phariſiens faisoient de ses discours. En cet endroit-ci S. Matthieu a transposé les paroles du Sauveur, en mettant le verset treize en la place du douziéme. Voici donc l'ordre des paroles du Sauveur ℣. 14. *Jusqu'à Jean, la Loi, & les Prophétes ont prophétisé.* ℣. 12. *Mais depuis Jean-Baptiste jusqu'aujourd'hui, le Royaume des Cieux est attaqué avec violence, & des hommes violens le ravissent.* Il est comme exposé au pillage, & à la violence des hommes: *Diripiunt illud*, comme lisent S. Hilaire, & quelques Manuscrits. Dans tout ce Chapitre, JESUS-CHRIST compare la Loi ancienne à la nouvelle, & se plaint des mauvais traitemens qu'on a fait souffrir à son Précurseur, & du mépris que les villes de Judée ont eu pour sa prédication. La Loi & les Prophétes ont eu lieu depuis Moïse jusqu'à Jean-Baptiste. On sait quelle a été votre infidélité à observer la Loi, & vos mépris pour les anciens Prophétes. Jean-Baptiste, & moi sommes venus vous annoncer la venuë du Royaume de Dieu; mais comment nous traitez-vous? Chacun déchire ce Royaume que nous vous annonçons; chacun l'attaque, chacun lui fait violence. Jean est mis en prison; on rejette mes instructions; on me dresse des piéges. Jean méne une vie austére, & on dit qu'il est possédé; je m'humanise davantage, & on dit que je suis un homme de bonne-chere. Comment faire pour gagner un peuple si pervers, & si difficile? Comment mettre le Royaume des Cieux à couvert de vos outrages, & de vos violences (*f*).

℣. 13. PROPHETÆ, ET LEX USQUE AD JOANNEM PROPHETAVERUNT. (℣. 14.) ET SI VULTIS, &c. *Jusqu'à Jean, la Loi, aussi-bien que les Prophétes, ont prophétisé.* (℣. 14.) *Et si vous voulez l'entendre, c'est lui-même qui est cet Elie qui doit venir.* Jean-Baptiste est comme le nœud de la Loi, & de l'Evangile. A lui finit la Loi; à lui commence l'Evangile. Il est le dernier Prophéte de l'ancien Testament, & le premier du nouveau. C'est sous lui que doivent s'accomplir la Loi, & les Prophétes touchant le Messie. A Jean succéde JESUS-CHRIST; à l'ancienne aliance, la nouvelle; à la Synagogue, l'Eglise. Cette succession, & ce changement de la Loi en l'Evangile, ne s'est pas fait en un moment; elle n'a pas d'abord été en sa perfection; mais elle a commencé à Jean-Baptiste, & s'est achevée après la Résurrection du Sauveur (*g*).

Et pour convaincre, continue le Sauveur, qu'à Jean finissent la Loi, & les Prophétes, & que sous lui le regne du Messie doit commencer; c'est que Jean est ce Prophéte Elie dont vous parle Malachie (*h*), lequel doit précéder la venue du grand jour du Seigneur, & qui doit réconcilier les peres aux enfans, & les enfans aux peres; c'est-à-dire, faire cesser les divisions domestiques, qui ont regné jusqu'ici, en vous montrant le seul vrai Interpréte de la Loi, & le Maître des maîtres, le Messie, Roi, & Libérateur d'Israël.

Quelques Peres (*i*) l'expliquent ainsi: La Loi, & les Prophétes ont parlé jusqu'à Jean-Baptiste; ils ont parlé obscurément, & énigmatiquement du Messie: mais le Précurseur l'a vû, l'a connu, l'a montré, l'a désigné; c'est ce qui le met au-dessus des anciens Prophétes, & des Patriarches. Mais l'autre explication paroît plus simple, & plus naturelle.

Jean-Baptiste est Elie, non *en personne*, mais *en vertu* (*k*). Il a tout le zéle de cet ancien Prophéte; il en a le

(*a*) *Hebr.* VII. 19. *Nihil enim ad perfectum adducit Lex.*

(*b*) *Aug. lib.* 2. *qu. Evang. q.* 37. *Gregor. Homil.* XX. *in Evang. Ambros. in Luc. l.* 5. *Basil. Orat. de abdicat. Chrysost. Hieron. Beda, Euthym. Theophyl. hic, alii passim.*

(*c*) *Hilar. can.* XI. *in Matth. Nazianz. Orat.* 40. *Mald. Brug. Grot. Ligfoot. Erasm. Ham.*

(*d*) *Matth.* VIII. 11.

(*e*) *Luc.* XVI. 16.

(*f*) Voyez *Joseph. Mede, triga Dissert. Eccles. p.* 93. *& Ligfoot. Hor. Hebr. ad Luc.* XVI. 16.

(*g*) *Maldon. Brug. Menoch. Grot.*

(*h*) *Malac.* IV. 5. 6. *Ecce ego mitto vobis Eliam Prophetam, antequàm veniat dies Domini magnus, & horribilis; & convertet cor patrum ad filios, & cor filiorum ad patres eorum.*

(*i*) *Chrysost. Hieron. Beda, Euthym. Ita Brug. Pisc.*

(*k*) *Luc.* I. 17. *Ipse præcedet ante illum in spiritu, & virtute Eliæ.*

15. *Qui habet aures audiendi, audiat.*

16. *Cui autem similem æstimabo generationem istam? Similis est pueris sedentibus in foro, qui clamantes coæqualibus,*

17. *Dicunt: Cecinimus vobis, & non saltastis: lamentavimus, & non planxistis.*

18. *Venit enim Joannes, neque manducans, neque bibens, & dicunt: Dæmonium habet.*

19. *Venit Filius Hominis manducans, & bibens: & dicunt: Ecce homo vorax, & potator vini; Publicanorum, & peccatorum amicus. Et justificata est sapientia à filiis suis.*

15. Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre.

16. Mais à qui dirai-je que ce peuple-ci est semblable? Il est semblable à ces enfans qui sont assis dans la place, & qui crient à leurs compagnons,

17. Et leur disent: Nous avons chanté pour vous *réjoüir*, & vous n'avez point dansé: Nous avons récité des airs lugubres, & vous n'avez point témoigné de deüil.

18. Car Jean est venu, ne mangeant, ni ne bûvant, & ils disent: Il est possédé du demon.

19. Le Fils de l'Homme est venu mangeant & bûvant, & ils disent: Voilà un homme qui aime à faire bonne chére, & à boire du vin; il est ami des Publicains, & des gens de mauvaise vie: mais la sagesse a été justifiée par ses enfans.

## COMMENTAIRE.

mérite, & l'esprit. Les Rabbins enseignoient qu'Elie viendroit en personne avant le Messie, pour lui préparer les voyes (*a*). Jesus-Christ leur apprend que Malachie n'a point voulu dire cela; mais seulement qu'il viendroit un homme animé du même esprit, & du même zéle qu'Elie. L'Eglise Chrétienne croit que ce Prophéte viendra en personne avant le dernier Jugement, & avant le second avenement du Fils de Dieu (*b*). Les Juifs avoient confondu ces deux avenemens. La Prophétie de Malachie a deux vûës: la premiere regarde Jean-Baptiste, qui est Elie, dans le sens que nous venons de dire; la seconde regarde la personne d'Elie, qui doit venir en personne combattre l'Antechrist. Ainsi on concilie ce que dit S. Jean, avec ce que dit le Sauveur. Jean-Baptiste déclare aux Juifs qu'il n'est ni Prophéte, ni Elie (*c*); & Jesus-Christ prouve qu'il avoit raison, parce qu'il n'étoit ni Prophéte, ni Elie, dans le sens que le prenoient les Juifs. Il étoit plus que Prophéte, puisqu'il voyoit de ses yeux ce que les autres n'avoient vû qu'en esprit. Il n'étoit point Elie en personne; mais il en faisoit les fonctions, & il étoit rempli de son Esprit (*d*).

℣. 15. Qui habet aures audiendi, audiat. *Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre.* Ces paroles sont proverbiales. Jean-Baptiste est Elie; cela vous paroît tenir du paradoxe: rien pourtant n'est plus vrai. L'entende, qui a des oreilles: je parle aux personnes intelligentes, & éclairées.

℣. 16. Cui similem æstimabo generationem istam? *A qui dirai-je que ce peuple est semblable?* Il ressemble aux enfans, qui se disent l'un à l'autre: Nous avons chanté, & vous n'avez point dansé; nous avons récité des airs lugubres, & vous n'avez point pleuré. Jesus-Christ fait allusion à quelque jeu d'enfant des Juifs, dans lequel ils imitoient la joye des nôces, & les lamentations des funerailles (*e*). Ils se plaignent à leurs compagnons de ce qu'ils n'entrent pas dans leur jeu, & qu'ils ne veulent prendre part ni à leur joye, ni à leur deüil. Vous ne voulez ni rire, ni pleurer avec nous. Dans le deüil des funerailles, tous ceux qui rencontroient un convoi, se joignoient aux parens, ainsi que Joseph l'enseigne expressément (*f*). Jean, & moi nous vous avons invitez à entrer dans le Royaume des Cieux, & à retourner à Dieu par la pénitence. Jean vous y a exhortez par l'austérité de sa vie, & par les larmes de la douleur; je vous y ai invitez par des maniéres populaires, & en me familiarisant, en mangeant même avec les pécheurs; mais vous n'avez voulu ni rire avec moi, ni pleurer avec Jean. Vous n'êtes entrez dans nos vûës ni de l'un, ni de l'autre (*g*). C'est ce qu'il marque encore aux ℣. 18 & 19.

Quand Jesus-Christ dit que le Royaume des Cieux est semblable à ces enfans, il ne prétend pas comparer le Paradis, ou la prédication de l'Evangile, à ces jeunes gens qui joüent; mais simplement la conduite des Juifs incrédules à celle de ces enfans mal-plaisans, à qui rien n'est agreable, qui ne veulent ni pleurer, ni danser. Le Grec à la lettre (*h*): *Nous vous avons joüé de la flûte, & vous n'avez point dansé; nous vous avons chanté des cantiques de deüil, & vous n'avez point fait de lamentations.*

℣. 18. Venit Joannes neque manducans, &c. *Jean est venu ne mangeant, ni ne bûvant*, & vous dites qu'il est possédé; *le Fils de l'homme*, Jesus-Christ *est venu mangeant & bûvant*, vivant comme un autre homme, & vous dites qu'il est un homme de bonne chére. Comment vous contenter, & quels moyens après cela employer pour vous rappeller à Dieu? Ni la rigueur, ni la douceur; ni une vie austére, & pénitente, ni une conduite plus moderée n'ont pû vous gagner. Je serai obligé de vous laisser à vous-mêmes, comme gens incorrigibles, & intraitables. *Ne mangeant, ni ne bûvant*, se mettent pour une extrême austérité. Les possédez, & les hypocondriaques sont quelquefois fort long-tems sans manger. Cet endroit nous fait voir que S. Jean n'avoit pas été approuvé de tout le monde, & que ses jaloux avoient trouvé à redire à sa conduite, & à la rigueur de sa pénitence. Enfin, que sa prédication, & son baptême n'avoient pas fait un grand fruit parmi les Juifs.

℣. 19. Et justificata est sapientia a filiis suis (*i*). *Mais la sagesse a été justifiée par ses enfans.* La sagesse de saint Jean & la mienne ont été justifiées par tous les hommes sages. Toutes les personnes

(a) *Matth.* XVII. 10. 11. *Marc.* IX. 10. 11. 12.
(b) *Hippolit. l. de Consum. mundi, Orig. Tract. 3. in Matth. Chrys. Homil. 4. in 2. Thessal. Aug. l.* LXXXII. *quæstionum, qu. 58. & Tract. 4. in Joan. Hieron. in Matth.* XVII. *Greg. in Job. Theodoret. in Malac.* IV. *& alii.*
(c) *Joan.* I. 21.
(d) *Vide Aug. Tract. 4. in Joan. Greg. Homil. 7. in Evang. Mald. hic.*
(e) *Theophylact. Lyran. Ham. Brug. Menoch.*
(f) *Joseph. l. 2. contra Appian. p.* 1075. *& Ecclef.* XII. 6.
(g) *Vide Hieron. hic. Hugonem, Maldon. Ludov. de Dieu, Grot. Jans. alios.*
(h) Ηὐλήσαμεν ὑμῖν, καὶ οὐκ ὠρχήσασθε. Ἐθρηνήσαμεν ὑμῖν, καὶ οὐκ ἐκόψασθε.
(i) *Hilar. hic, & Ambros. in Luc. c.* VII. *Et justificata est sapientia operibus suis. Ita Syr. & Copb. & Pers. Æthiop. & alii libri apud Hieron. hic.*

20. *Tunc cœpit exprobrare civitatibus, in quibus factæ sunt plurimæ virtutes ejus, quia non egissent pœnitentiam.*

21. *Væ tibi, Corozaïn, væ tibi, Bethsaïda: quia si in Tyro, & Sidone factæ essent virtutes, quæ factæ sunt in vobis; olim in cilicio, & cinere pœnitentiam egissent.*

22. *Verumtamen dico vobis: Tyro, & Sidoni remissius erit in die Judicii, quàm vobis.*

20. Alors il commença à faire des reproches aux villes dans lesquelles il avoit fait beaucoup de miracles, de ce qu'elles n'avoient point fait pénitence.

21. Malheur à toi, Corozaïn, malheur à toi, Bethsaïde; parce que si les miracles qui ont été faits au milieu de vous, avoient été faits dans Tyr & dans Sidon, il y a long-tems qu'elles auroient fait pénitence dans le sac & dans la cendre.

22. C'est pourquoi je vous déclare qu'au jour du Jugement, Tyr & Sidon seront traitées moins rigoureusement que vous.

## COMMENTAIRE.

équitables, éclairées, pieuses, conviendront que nous n'avons rien fait que de bien. L'évenement a fait voir que nous avions raison l'un & l'autre, dans la conduite que nous avons tenue envers le peuple. Le Précurseur a trouvé des Disciples qui ont reçû son Baptême, & ont imité sa vie pénitente; & j'ai tiré du désordre plusieurs pécheurs par ma conduite pleine de bonté & de clémence. Nous prouvons notre sagesse par le succès qu'il a plû à Dieu de nous donner. Les enfans de la sagesse, les hommes sages & pieux nous ont écouté, & ont suivi nos conseils (a). *Et omnis populus audiens, & Publicani justificaverunt Deum, baptizati baptismo Joannis.* Les autres les ont abandonnez, & s'en sont mocquez; mais leur incrédulité, & leur perte même sont notre apologie (b). Il n'y a que les enfans de la folie & de l'erreur qui n'aient pas voulu nous suivre, & qui soient capables de nous condamner. Ce sens me paroît le meilleur, & le plus lié avec la suite du discours.

D'autres (c) traduisent le Texte de cette sorte: *Et la sagesse a été jugée & condamnée par ses propres enfans.* Les Scribes & les Pharisiens, qui auroient dû être les premiers & les plus zelez à recevoir les leçons de la sagesse, que je leur donnois, & le Baptême que Jean prêchoit, ont été les plus obstinez à les rejetter (d). *Pharisæi, & Legisperiti consilium Dei spreverunt in semetipsos, non baptizati ab eo.* Le terme Grec qui signifie ordinairement *justifier* (e), se prend aussi fort souvent pour *condamner.*

On peut aussi lui donner ce sens: *Mais la sagesse est plus juste que ses enfans.* Vous condamnez injustement & Jean-Baptiste, & JESUS-CHRIST; l'austérité de l'un, & l'humanité de l'autre; mais leur sagesse n'a que faire de votre approbation; elle se justifie assez d'elle-même par le succès de ses œuvres, & par ses enfans; je veux dire, par ceux qui la suivent, & qui se déclarent ses Disciples, par les serviteurs de Jean & de JESUS.

Autrement (f): *Et la sagesse a été justifiée par ses enfans*; c'est-à-dire, la providence du Seigneur est également justifiée par tous ses enfans, & par tous ses Disciples; tant par ceux qui sont véritablement sages, & qui ont suivi les leçons de JESUS-CHRIST & de Jean-Baptiste, que par ceux qui n'ont que l'apparence de sagesse, comme les Scribes & les Pharisiens, qui font profession de science & de piété, & ne sont rien moins que doctes & pieux. La Providence est hors de reproche à l'égard de toutes ces sortes de personnes; parce qu'elles ont toutes reçu ce qu'elles ont mérité, Les vrais sages sont admis dans le Royaume des Cieux; les autres en sont rejettez. L'Ecriture avoit également prédit l'endurcissement des uns, & la fidélité des autres. J. C. devoit être pour l'édification, & pour la destruction de plusieurs.

℣. 20. TUNC COEPIT EXPROBRARE, &c. *Alors il commença à faire des reproches aux villes dans lesquelles il avoit fait beaucoup de miracles, de ce qu'elles n'avoient point fait pénitence.* Ceci arriva dans le tems que J. C. envoya, ou un peu après qu'il eut envoyé ses Apôtres prêcher l'Evangile, & après la mort de Jean-Baptiste. Voyez *Luc.* x. 1.... 13. (g) Voyant que ces villes où il avoit si souvent annoncé l'Evangile, & où il avoit fait un si grand nombre de miracles, étoient demeurées incrédules, il envoie ses Apôtres, & va lui-même prêcher dans des villes éloignées, où il esperoit trouver de meilleures dispositions, & plus d'ouverture à l'Evangile.

℣. 21. COROZAIN étoit située sur le bord Occidental du lac de Génézareth, assez près de Capharnaum, lieu de la demeure de JESUS-CHRIST. *Bethzaïde*, ou Juliade, étoit au-delà du Jourdain, & du même lac de Génézareth; mais toutefois assez proche de Corozaïn.

SI IN TYRO ET SIDONE, &c. *Si les miracles qui ont été faits au milieu de vous, eussent été faits dans Tyr & dans Sidon, il y a long-tems qu'elles auroient fait pénitence.* JESUS-CHRIST voyoit dans les villes payennes moins de dureté, d'incrédulité, & d'opposition à la foi & à la grace, qu'il n'y en avoit dans les Juifs. Tyr & Sidon étoient dans les ténébres; elles n'avoient ni la Loi, ni les Prophétes, ni les bons exemples des saints Personnages, ni la prédication accompagnée des miracles; les Juifs avoient tout cela. Le mépris & l'abus que ceux-ci faisoient de ces graces & de ces moyens, les rendoient plus coupables aux yeux de Dieu, que ne l'étoient les Tyriens dans leur idolâtrie (h). On demande moins à celui à qui l'on a moins donné. Mais pourquoi J. C. n'alloit-il pas dans ces villes, puisqu'il reconnoît lui-même qu'elles auroient reçû l'Evangile, & fait pénitence? C'est qu'il n'étoit envoyé qu'aux brebis qui étoient dispersées, & perdues de la maison d'Israël (i). Il vouloit premierement accomplir les devoirs de l'alliance faite avec Abraham; après quoi il devoit envoyer ses Apôtres à Tyr, & à Sidon, comme aux autres. Il pouvoit dès-lors faire cette grace à ces villes; mais il n'y avoit nulle obligation. S. Augustin (k) dit que comme elles n'étoient point prédestinées à la foi, Dieu leur refusa la grace de la prédication, à laquelle elles auroient crû: *Sed quoniam ut crederent non erat eis datum, etiam unde crederent est negatum.* Il ne leur servit donc de rien d'être disposées à recevoir la foi, & la prédication de l'Evangile; parce que celui dont les jugemens sont toûjours justes, & impénétrables, ne les avoit pas prédestinées à ce bonheur: *Nec illis profuit quod poterant credere; quia prædestinati non erant ab eo, cujus inscrutabilia sunt judicia, & investigabiles viæ.*

(a) *Luc.* VII. 9.
(b) *Hieronym. Natal. Alex. Hamm. Grot. Vat. Le Clerc.*
(c) *Vide Ham. Camer. Schmit, Castal. Cocc.*
(d) *Luc.* VII. 30.
(e) Δικαιοῦσθαι pour *condamner*. Voyez Phavorin, Suidas, Hésych. Harpocrat. Jul. Pollux. Scoliast. Thucidid.
(f) *Ita ferè Maldon. Menoch.*
(g) *Ita Mald. Brugens. Toynard. pag. 48. Harm.*
(h) *Vide Hieronym.*
(i) *Matth.* x. 6. xv. 24.
(k) *Aug. de don. perseverantiæ*, c. 14.

℣. 23.

23. *Et tu, Capharnaum, numquid usque in Cœlum exaltaberis? Usque in infernum descendes: quia si in Sodomis factæ fuissent virtutes, quæ factæ sunt in te, fortè mansissent usque in hanc diem.*

24. *Verumtamen dico vobis, quia terræ Sodomorum remissius erit in die Judicii, quàm tibi.*

25. *In illo tempore respondens Jesus, dixit: Confitebor tibi, Pater, Domine Cœli & terræ, quia abscondisti hæc à sapientibus, & prudentibus, & revelasti ea parvulis.*

26. *Ita Pater: quoniam sic fuit placitum ante te.*

27. *Omnia mihi tradita sunt à Patre meo. Et nemo novit Filium nisi Pater: neque Patrem quis novit, nisi Filius, & cui voluerit Filius revelare.*

23. Et toi, Capharnaum, t'éleveras-tu *toûjours* jusqu'au Ciel? Tu seras abaissée jusqu'au fond de l'enfer; parce que si les miracles qui ont été faits au milieu de toi, avoient été faits dans Sodome, elle subsisteroit peut-être encore aujourd'hui.

24. C'est pourquoi je vous déclare qu'au jour du Jugement, le pays de Sodome sera traité moins rigoureusement que toi.

25. Alors JESUS dit ces paroles: Je vous rends gloire, mon Pere, Seigneur du Ciel & de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages & aux prudens, & que vous les avez révélées aux simples *&* aux petits.

26. Oüi, mon Pere, *je vous en rends gloire,* parce qu'il vous a ainsi plû.

27. Mon Pere m'a mis toutes choses entre les mains; & nul ne connoît le Fils que le Pere: comme nul ne connoît le Pere que le Fils, & celui à qui le Fils l'aura voulu révéler.

## COMMENTAIRE.

ỷ. 23. ET TU, CAPHARNAUM, NUMQUID USQUE AD COELUM? &c. *Et toi, Capharnaum, t'éleveras-tu toujours jusqu'au Ciel? Tu seras abaissée jusqu'au fond de l'enfer.* Ou plûtôt, *Et toi, Capharnaum, n'as-tu pas été élevée jusqu'au Ciel? Tu seras humiliée jusqu'à l'enfer*; jusqu'au centre de la terre, jusqu'au lieu le plus bas, le plus obscur, le plus triste du monde. Le Sauveur avoit prêché à Capharnaum plus long-tems qu'en aucun endroit; il y avoit fait sa demeure; il y avoit opéré une infinité de miracles. Ces avantages qui auroient dû élever cette ville au-dessus de Jérusalem même, ne servirent qu'à sa perte, à son malheur. Elle fut punie de son ingratitude, & de son infidélité, avec une rigueur proportionnée à sa malice.

Le Grec porte (a): *Et toi, Capharnaum, qui as été élevée jusqu'au Ciel, tu seras abattue jusqu'en enfer*, jusqu'au lieu de la demeure de Pluton, du Roi des ténébres. Mais plusieurs anciens Exemplaires Grecs sont semblables à la Vulgate (b): *Et toi, Capharnaum, t'éleveras-tu jusqu'au Ciel? Tu descendras jusques dans l'enfer.* C'est une maniére de parler proverbiale: élevé jusqu'au Ciel, abaissé jusqu'à l'abîme. Les Hébreux mettoient l'enfer sous les eaux, au fond de l'abîme (c).

FORTE MANSISSENT, &c. *Si ces prodiges avoient été faits dans Sodome, elle subsisteroit peut-être encore aujourd'hui.* On peut traduire le Grec (d): *Elle subsisteroit certainement encore aujourd'hui.*

ỷ. 25. IN ILLO TEMPORE RESPONDENS JESUS, &c. *Alors Jesus dit ces paroles: Je vous rends graces, mon Pere, de ce que vous avez caché ces choses aux sages, & aux prudens, & que vous les avez revelées aux simples.* On voit par S. Luc (e) que JESUS-CHRIST rendit ces actions de graces, ou fit cette priere à son Pere, lorsque les soixante & douze Disciples étant de retour de leur mission, lui rendirent compte de l'heureux succès de leur voyage. JESUS-CHRIST ne répondit à cela que par des actions de graces à son Pere, en lui en renvoyant toute la gloire. Le Sauveur ne se réjoüit point du malheur des sages, & des prudens du siecle, des Scribes, & des Pharisiens (f), & des sages mêmes du Paganisme; à qui le Pere céleste, par un juste, mais terrible effet de ses jugemens, n'avoit pas fait part des véritez de son Evangile. Mais il le remercie de ce qu'il a bien voulu les communiquer aux Apôtres (g), gens simples, & sans étude, lesquels à leur tour en font part aux simples, aux petits, au peuple, qui les écoute avec soumission, & avec respect. La révélation des mystéres du Royaume n'étoit dûe ni aux uns, ni aux autres (h); mais les Apôtres, & le simple peuple y avoient moins d'opposition que les prétendus sages des Juifs. Quelques Peres (i) ont crû que sous le nom de *petits*, il falloit ici entendre les Gentils, à qui le Pere céleste a daigné faire part de ses mystéres. Mais alors la porte de l'Evangile ne leur étoit point encore ouverte.

ỷ. 26. QUONIAM SIC FUIT PLACITUM ANTE TE. *Parce qu'il vous a ainsi plû.* Le Seigneur n'a pas voulu donner l'intelligence de ses mystéres aux sages présomptueux, ni aux prudens enflez d'orgueil, parce qu'ils la rejettoient & la méprisoient, disent S. Chrysostome, & Théophylacte; il n'a pas voulu l'exposer à leur insulte, & à leur mépris. Il l'a offerte aux simples, plus humbles, & plus dociles. En vain la sagesse humaine travaille à acquérir cette divine science, si Dieu qui éclaire les cœurs, ne la lui inspire, & ne la lui découvre. *Ostendit omnem sapientiam humanæ mentis ad intelligentiam divinæ prædicationis invalidam, nisi Deus per seipsum interiùs docens illuminet atque adjuvet audientem*, dit S. Fulgence (k). Que personne n'ait la témérité de décider pourquoi l'un est attiré à la Foi par la faveur de Dieu, & l'autre en est exclus par sa propre faute; puisque le Fils de Dieu ne nous en donne ici point d'autre raison, que la volonté de son Pere (l), dit S. Gregoire le Grand.

ỷ. 27. OMNIA MIHI TRADITA SUNT A PATRE MEO. *Mon Pere m'a mis toutes choses entre les mains; & nul ne connoît le Fils que le Pere: comme nul ne connoît le Pere que le Fils, ou celui à qui le Fils l'aura voulu révé-*

(a) [illegible]

(b) *Vide Var. Lect. N. T. Mill.* [illegible]

(c) *Job.* XXV. 5. *Isai.* XIV. 19. *Ezech.* XXVIII. 10. *Prov.* II. 18. IX. 18. XXI. 16. LXX. 20. *Isai.* XXV. 14.

(d) [illegible]

(e) *Luc.* X. 17. 21.

(f) *Hilar. hic. Hieronym. Euthym. Beda, Chrysostom.*

(g) *Hieron. Chrysost. Beda, Euthym. hic.*

(h) *Bern. Ep.* 146. *Tuo placito sunt id quod sunt, non suo merito; nec enim invenis merita, sed prævenis.*

(i) *Ambros. in Psalm.* CXVIII. *ser.* 17. *Theophylact. Auth. Oper. imperf. hic.*

(k) *Fulgent. l.* 1. *de Verit. Prædest. & Gr. l.* 1. *c.* 22. 23.

(l) *Greg. l.* XXV. *Moral. c.* 25. *Nemo discutiat cur alius trahatur ex dono, alius repellatur ex merito..... Itaque consilium summæ & occultæ virtutis, satisfactio sit apertæ rationis. Ita Pater quoniam sic fuit placitum ante te.*

*28. Venite ad me, omnes qui laboratis, & onerati estis, & ego reficiam eos.*

28. Venez à moi, vous tous qui êtes fatiguez, & qui êtes chargez, & je vous soulagerai.

*29. Tollite jugum meum super vos, & discite à me, quia mitis sum, & humilis corde: & invenietis requiem animabus vestris.*

29. Prenez mon joug sur vous, & apprenez de moi, que je suis doux, & humble de cœur; & vous trouverez le repos de vos ames:

*30. Jugum enim meum suave est, & onus meum est leve.*

30. Car mon joug est doux, & mon fardeau est léger.

## COMMENTAIRE.

*ler.* De peur qu'on ne s'imaginât que le Pere céleste disposoit de tout indépendamment du Fils, & qu'il communiquoit aux hommes la connoissance de ses mystéres, sans la participation du Fils (a), le Sauveur ajoûte: *Mon Pere m'a mis toutes choses entre les mains.* C'est moi qui conjointement avec lui, donne la connoissance des véritez, & des mystéres. La plus grande de ces véritez, & le plus impénétrable de ces mystéres, est la connoissance du Pere & du Fils. Or personne ne peut l'avoir que par moi. Il n'entend pas par-là exclure le Saint-Esprit. S. Paul (b) nous assure que nul ne connoît les choses de Dieu, que par l'Esprit Saint: & dans la sainte Trinité, comme il y a une parfaite unité de substance, il y a aussi une entiére unité de connoissance.

D'autres (c) joignent ceci à ce qui suit: Toutes choses, tous les hommes, toutes les créatures m'ont été mises entre les mains par mon Pere Eternel; c'est par moi que l'on peut venir à lui; c'est moi qui le fais connoître aux hommes; comme réciproquement c'est lui qui me fait connoître. Ainsi venez à moi, vous tous qui êtes fatiguez, & surchargez, & je vous soulagerai. Venez à moi, vous qui voulez connoître le Pere; & les véritez du Ciel, & je vous les découvrirai.

℣. 28. VENITE AD ME, OMNES QUI LABORATIS. *Venez à moi, vous tous qui êtes fatiguez, & qui êtes chargez, & je vous soulagerai (d).* JESUS-CHRIST s'adresse à tous les hommes en général, & aux Juifs en particulier. Le genre humain étoit accablé de peines, & de fatigues; chargé du poids de ses péchez, gémissant sous le joug de la concupiscence, marchant avec fatigue dans des voyes tortues, & inconnues, au milieu des ténébres, & de l'erreur (e): *Lassati sumus in via iniquitatis & perditionis; & ambulavimus vias difficiles; viam autem Domini ignoravimus.* Les Juifs étoient fatiguez sous le poids des observances, & accablez sous le joug de la Loi; joug que ni eux, ni leurs peres n'avoient jamais pû porter (f). JESUS-CHRIST s'offre à les soulager les uns, & les autres. Il veut décharger les Juifs du fardeau des observances cérémonielles: il vient tirer les Gentils de leur égarement, & les ramener de leurs routes écartées, dans le droit chemin.

℣. 29. TOLLITE JUGUM MEUM SUPER VOS. *Prenez mon joug sur vous.* Au lieu du joug de la Loi, prenez celui de l'Evangile (g). Celui-ci est doux & léger, en comparaison de l'autre. *Jugum enim meum suave est, & onus meum leve.* Je ne suis point un maître rigoureux & sévére; je ne veux point vous accabler par une multitude de preceptes, & d'observances pénibles. Je suis doux, humain, clément, humble (h): Vous trouverez tout cela dans ma conduite, & dans les préceptes que je vous donne; & une des premiéres obligations que je veux vous imposer, est d'imiter ma douceur, & mon humilité (i): *Discite à me quia mitis sum, & humilis corde.*

---

(a) *Hilar. Chrysostom. Euthym. Theophyl.*
(b) *1. Cor. 11. Quæ Dei sunt nemo cognovit, nisi spiritus Dei*
(c) *Hieron. Beda, Mald.*
(d) *Græc.* Ἀναπαύσω ὑμᾶς. Je vous ferai reposer.
(e) *Sap. v. 7.*
(f) *Act. xv. 10. Vide Hilar. & Theophyl. alios.*
(g) *Hilar. Beda, Nazianz. orat. 42. Maldon. Brug. Grot. Natal. Alex.*
(h) *Author Oper. imperf. Grot. Maldon. alii.*
(i) *Chrysost. Homil. 39. Aug. Serm. olim 10. nunc 69. Item Serm. olim 38. nunc 117. alii passim.*

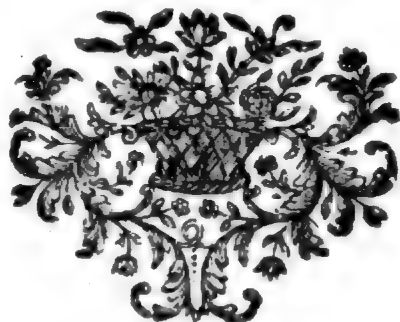

Digitized by Google

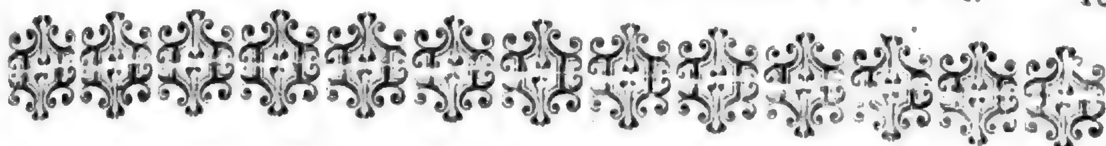

# CHAPITRE XII.

*Murmure des Pharisiens contre les Disciples, qui rompoient des épis le jour du Sabbat. Guérison d'un homme qui avoit une main seche. Blasphême des Pharisiens. Le fort armé. Péché contre le Saint Esprit. Signe de Jonas. Ninivites. Reine du Midi. La Mere & les freres de* JESUS *demandent à lui parler.*

*℣. 1. In illo tempore abiit Jesus per sata Sabbato: Discipuli autem ejus esurientes cœperunt vellere spicas, & manducare.*

*2. Pharisæi autem videntes, dixerunt ei: Ecce Discipuli tui faciunt quod non licet facere Sabbatis.*

*3. At ille dixit eis: Non legistis quid fecerit David, quando esuriit, & qui cum eo erant?*

*4. Quomodo intravit in domum Dei, & panes Propositionis comedit, quos non licebat ei edere, neque his qui cum eo erant, nisi solis Sacerdotibus?*

℣. 1. En ce tems-là, JESUS passoit le long des bleds un jour de Sabbat: & ses Disciples ayant faim, se mirent à rompre des épis, & à en manger.

2. Ce que les Pharisiens voyant, ils lui dirent: Voilà vos Disciples qui font ce qu'il n'est point permis de faire aux jours du Sabbat.

3. Mais il leur dit: N'avez-vous point lû ce que fit David, & ceux qui l'accompagnoient, se voyant pressez de la faim?

4. Comme il entra dans la maison de Dieu, & mangea des pains de Proposition, dont il n'étoit permis de manger ni à lui, ni à ceux qui étoient avec lui; mais aux Prêtres seuls?

## COMMENTAIRE.

℣. 1. IN ILLO TEMPORE ABIIT JESUS PER SATA SABBATO. *En ce tems-là Jesus passoit le long des bleds, un jour de Sabbat.* Ceci arriva un jour de Sabbat, nommé *(a), le Sabbat second premier*; c'est-à-dire, le second jour de Sabbat, qui arriva après le second jour des azymes, ou après la seconde fête de Pâque, comme nous le montrerons ailleurs. Ce qui est rapporté ici arriva donc le premier jour du Sabbat, qui suivit la seconde Pâque, marquée dans l'Evangile, comme JESUS s'en retournoit à Capharnaum. Il n'étoit pas permis de faire de longs voyages les jours de Sabbat *(b)*; & les Disciples de JESUS ne pouvoient préparer à manger ce jour-là, ni acheter de la nourriture, à cause de la défense de la Loi *(c)*. Il leur falloit donc aller demander à manger en quelque endroit, ou se résoudre à attendre le coucher du soleil, & la fin du Sabbat, pour prendre de la nourriture. Dans cette nécessité le parti qu'ils avoient à choisir, étoit de chercher dans la campagne de quoi se substenter jusqu'au soir. En effet, comme ils passoient dans les champs, ils se mirent à arracher quelques épis, & à les frier dans leurs mains *(d)*. Les Pharisiens en furent scandalisez, comme d'une infraction visible de la Loi qui défend de préparer à manger, & en porterent leurs plaintes à JESUS.

Quelques-uns *(e)* croyent que le scandale des Pharisiens n'étoit pas fondé sur la violation de la Loi du Sabbat; mais sur celle d'une coûtume reçûe parmi les Juifs, de ne pas manger ce jour-là, & les jours de Fêtes, avant la sixiéme heure du jour, & avant l'office du Temple. On suppose que ceci arriva le matin; ce qui n'est nullement certain, non plus que cette prétendue coutume de ne manger les jours de fête, qu'à midi. Le Sauveur n'excuse ses Disciples de la violation du Sabbat, que sur la nécessité où ils étoient de manger. Il ne nie pas que hors ce cas, leur action n'eût été contraire à la Loi. Les Rabbins *(f)* mettent au nombre des actions défendues ce jour-là, celle d'arracher des épis, & de les froisser dans la main. S. Irenée *(g)* soûtient qu'il étoit simplement défendu de moissonner, mais non d'arracher quelques épis pour manger le grain au jour du Sabbat. Les Juifs au contraire disent, que non-seulement *le pere*, c'est-à-dire, *la moisson*, est défendue; mais aussi *l'enfant*, c'est-à-dire, d'arracher les épis. Ils comptent trente-neuf défenses *primitives* au jour du Sabbat, & un nombre d'autres dérivées de celles-là, entre lesquelles se remarque celle dont il s'agit ici. Ils ne trouvent point à redire à l'action des Disciples simplement prise; elle étoit permise par la Loi *(h)*: *Lorsque vous passerez dans le champ de votre frère, vous pourrez arracher des épis, & les frier dans la main; mais non pas y moissonner avec la faucille.* Ils ne condamnent que la circonstance du jour du Sabbat.

℣. 2. DIXERUNT EI. *Ils dirent à Jesus.* Saint Luc *(i)* remarque qu'ils s'adresserent aux Disciples eux-mêmes. Mais il est très-vrai-semblable qu'après avoir repris les Disciples, ils en porterent leurs plaintes à JESUS-CHRIST *(k)*.

℣. 3. NON LEGISTIS QUID FECERIT DAVID. *N'avez-vous point lû ce que fit David, & ceux qui l'accompagnoient, se voyant pressez de la faim?* David entra seul dans la maison du Grand-Prêtre, mais il avoit laissé ses gens à l'écart *(l)*. Tout le monde sait l'histoire de David; nous ne la rapportons pas ici.

℣. 4. INTRAVIT IN DOMUM DEI, ET PANES PROPOSITIONIS COMEDIT. *Il entra dans la maison de*

(a) *Luc.* VI. 1.
(b) *Matth.* XXIV. 20. *Act.* I. 12.
(c) *Exod.* XVI. 22. 23. 2. *Esdr.* XIII. 15. 16.
(d) *Grot.* [illegible] *Luc.* VI. 1. [illegible] Le verbe [illegible], se met quelquefois pour *fricare*. *Grot.*
(e) *Vide Hamm. hic.*
(f) *Maimonid. Sabb. c.* 8. *Vide Grot. & Ludov. de Dieu, hic. Ligfoot.*
(g) *Iren. l.* 4. *c.* 20.
(h) *Deut.* XXIII. 25.
(i) *Luc.* VI. 1.
(k) *Ita Interpp. plerique.*
(l) 1. *Reg.* XXI. 1. 2.



Digitized by Google

5. *Aut non legistis in Lege, quia Sabbatis Sacerdotes in Templo Sabbatum violant, & sine crimine sunt?*

6. *Dico autem vobis, quia Templo major est hic.*

7. *Si autem sciretis quid est: Misericordiam volo, & non sacrificium: numquam condemnassetis innocentes.*

8. *Dominus enim est Filius Hominis etiam Sabbati.*

5. Ou n'avez-vous point lû dans la Loi, que les Prêtres au jour du Sabbat, violent le Sabbat dans le Temple, & ne sont pas néanmoins coupables?

6. Or je vous déclare qu'il y a ici quelqu'un plus grand que le Temple.

7. Que si vous saviez bien ce que veut dire cette parole: J'aime mieux la miséricorde, que le sacrifice; vous n'auriez jamais condamné des innocens.

8. Car le Fils de l'Homme est maître du Sabbat même.

## COMMENTAIRE.

*Dieu, & mangea les pains de proposition.* Il vint à Nobé, où étoit alors l'Arche d'alliance, & le Tabernacle. Nobé est fort près de Cariath-iarim, & dans la même Tribu d'Ephraim. *Les pains de Proposition* (*a*), ou comme ils sont appellez dans l'Hébreu de Moïse (*b*): *Les pains de la face*, sont ceux qu'on exposoit tous les Samedis sur la table d'or, devant le Seigneur. Il n'y avoit que les Prêtres seuls, qui eussent droit de les manger (*c*). Mais ni le Grand-Prêtre, qui devoit être fort éclairé sur ces matiéres, ni David, qui étoit fort religieux observateur de la Loi, ne firent nulle difficulté dans le cas de nécessité, l'un de donner, & l'autre de manger ces pains. Or voici un cas de nécessité pareil. Il ne s'agit pas de manger des choses sacrées, & réservées aux Ministres du Seigneur, mais de simples grains de froment: Pourquoi donc cela ne sera-t-il pas permis à mes Disciples?

℣. 5. AUT NON LEGISTIS IN LEGE, QUIA SABBATIS SACERDOTES IN TEMPLO SABBATUM VIOLANT. *N'avez vous point lû dans la Loi, que les Prêtres au jour du Sabbat, violent le Sabbat dans le Temple.* Les Prêtres dans le Temple offrent des sacrifices les jours de Sabbat, tuent les animaux, les dépouillent, les coupent en piéces, les mettent sur l'Autel, y ajustent le bois, entretiennent le feu: tout cela ne paroît-il pas un violement véritable du Sabbat? Et cependant la Loi le permet (*d*). JESUS-CHRIST en conclut, que ses Apôtres occupez avec lui à la publication de l'Evangile, à un œuvre qui renferme la perfection de la Loi, & des Prophétes; & par-dessus cela se trouvant dans la nécessité de manger, pouvoient, sans violer le Sabbat, arracher quelques épis, & les froisser dans leurs mains; la chose étant d'elle-même de si peu de conséquence, & les motifs de dispense paroissant si légitimes. Dans le concours de deux Loix, que l'on ne peut pas observer tout ensemble, il faut, selon les régles de droit, & de la raison, préférer celle qui est la plus considérable, & la plus importante à celle qui l'est moins. Or ici les raisons qui obligeoient les Apôtres, pour se conserver leur vie, à se procurer un petit secours, mais nécessaire, dans leur faim, étoient beaucoup plus fortes que celles qui les obligeoient dans les mêmes circonstances, à observer le repos du Sabbat (*e*).

℣. 6. DICO AUTEM VOBIS, QUIA TEMPLO MAJOR EST HIC. *Je vous déclare, qu'il y a ici quelqu'un plus grand que le Temple.* Quelques Exemplaires Grecs lisent (*f*): *Il y a ici quelque chose de plus grand que le Temple.* Si le service du Temple, & le culte du Seigneur dispensent les Prêtres de l'observance rigoureuse du repos du Sabbat; le service que me rendent mes Disciples, en me suivant, n'est pas une moindre raison, puisqu'enfin je suis plus que le Temple. Il marque assez qu'il est Dieu, & égal à son Pere. Si Dieu mon Pere peut dispenser de l'observation de ce précepte, pour son service, je n'ai pas moins de pouvoir à cet égard (*g*) S. Jérôme (*h*) l'explique ainsi: *Je vous déclare* que le lieu où je suis, est plus grand que le Temple.

℣. 7. MISERICORDIAM VOLO, ET NON SACRIFICIUM. *J'aime mieux la miséricorde, que le sacrifice.* C'est une espece de proverbe, dont le Sauveur se sert en plus d'un endroit, pour dire, qu'il aime mieux l'exercice de la pieté, de la charité, de la clémence, que les œuvres d'une observance stricte & rigoureuse. Voyez aussi ci-devant Chap. XI. 29. *Apprenez de moi que je suis doux & humble de cœur.* Je n'aime point un service forcé; je hais des maniéres violentes & austéres; je veux de la douceur & de la miséricorde.

℣. 8. DOMINUS ENIM EST FILIUS HOMINIS ETIAM SABBATI. *Le Fils de l'homme est maître du Sabbat même.* Troisiéme raison qui est peremptoire pour justifier les Disciples. Je suis maître du Sabbat: je veux dispenser mes Apôtres de son observation dans cette rencontre. Dieu peut abolir, supprimer, modifier les Loix positives, comme il le juge à propos. S. Marc (*i*) ajoûte une raison, que S. Matthieu n'a pas marquée ici: C'est que *le Sabbat est fait pour l'homme, & non pas l'homme pour le Sabbat.* D'où il est aisé de conclure, qu'aussi-tôt qu'il s'agit de la vie du corps, ou de l'ame d'un homme, la Loi du Sabbat doit céder à cette nécessité.

Quelques-uns (*k*) prétendent inférer de ce passage de saint Marc, comparé avec S. Luc & S. Matthieu, que ces mots: *Le Fils de l'homme est maître du Sabbat*, sont équivalens à ceux-ci: *Le Sabbat est fait pour l'homme*; & qu'ici *le Fils de l'homme*, est mis pour *tout homme* en général. Chacun est le maître du Sabbat, pour l'observer, ou pour s'en dispenser, suivant les conjonctures. Si l'on se trouve dans quelque danger, ou dans quelque nécessité urgente, il n'y a personne qui n'ait droit de se dispenser de son observance. Mais il est visible que les deux propositions que l'on veut qui soient semblables & paralléles, sont toutes différentes l'une de l'autre; car quoi qu'il soit vrai de dire que le Sabbat est fait pour l'homme, & que l'homme peut interpréter la Loi du Sabbat; il n'est jamais permis d'avancer que l'homme est maître du Sabbat. Celui qui peut dispenser d'une Loi, & interpréter un précepte, n'en est pas maître pour cela. Il n'y a que le Prince, & le Législateur, quand il s'agit d'une Loi humaine; & Dieu seul, quand il s'agit d'une Loi divine, qui en soit maître, qui puisse l'abroger, ou l'annuller. JESUS-CHRIST n'est maître du Sabbat, qu'entant qu'il est Dieu (*l*).

(a) Τοὺς ἄρτους τῆς προθέσεως ἔφαγε.
(b) לחמי פנים
(c) *Levit.* XXIV. 6. 9.
(d) *Num.* XXVIII. 5. 9.
(e) *Vide Chrysost. Hieronym. Euthym. Maldonat. hic. Grot. ad* ℣. 3.
(f) Ὅτι τοῦ ἱεροῦ μεῖζόν ἐστιν ὧδε. *Ita Cod. plures apud Mill.*
(g) *Vide Euthym. Theophyl. Mald. Brug. Grot. Menoch.*
(h) *Hieron. hic. Quod Templo major sit locus, qui Dominum Templi teneat.*
(i) *Marc.* II. 27.
(k) Grot. & M. le Clerc sur cet endroit. Voyez aussi M. le Clerc sur Hammond; & saint Chrysostome sur cet endroit, Homel. XL.
(l) *Vide Hammond. hic. Maldon. Ligfoot.*

℣. 9.

Digitized by Google

*9. Et cùm inde transisset, venit in Synagogam eorum,*

9. Etant parti de-là, il vint en leur Synagogue,

*10. Et ecce homo manum habens aridam: & interrogabant eum, dicentes: Si licet Sabbatis curare? ut accusarent eum.*

10. Où il trouva un homme qui avoit une main séche. Ils lui demandérent, pour *avoir un sujet de* l'accuser, s'il étoit permis de guérir aux jours du Sabbat

*11. Ipse autem dixit illis: Quis erit ex vobis homo, qui habeat ovem unam, & si ceciderit hæc Sabbatis in foveam, nonne tenebit & levabit eam?*

11. Mais il leur répondit: Qui sera l'homme d'entre vous, qui ayant une brebis qui vienne à tomber dans une fosse le jour du Sabbat, ne la prendra pas pour l'en retirer?

*12. Quantò magis melior est homo ove? Itaque licet Sabbatis benefacere.*

12. Or combien un homme est-il plus excellent qu'une brebis? Il est donc permis de faire du bien les jours du Sabbat.

*13. Tunc ait homini: Extende manum tuam. Et extendit, & restituta est sanitati sicut altera.*

13. Alors il dit à cet homme: Etendez votre main. Il l'étendit, & elle devint saine comme l'autre.

*14. Exeuntes autem Pharisæi, consilium faciebant adversùs eum, quomodo perderent eum.*

14. Mais les Pharisiens étant sortis, tinrent conseil ensemble contre lui, des moyens qu'ils pourroient prendre pour le perdre.

*15. Jesus autem sciens, recessit inde: & secuti sunt eum multi, & curavit eos omnes:*

15. JESUS le sachant, se retira de ce lieu-là; & beaucoup de personnes l'ayant suivi, il les guérit tous.

*16. Et præcepit eis ne manifestum eum facerent.*

16. Et il leur commanda de ne le point découvrir.

## COMMENTAIRE.

℣. 9. CUM INDE TRANSISSET, VENIT IN SYNAGOGAM. *Etant parti de-là, il vint en leur Synagogue.* Dans la Synagogue de Capharnaum, où JESUS avoit sa demeure ordinaire. S. Luc marque (a) que ceci arriva un autre jour de Sabbat, qui suivit celui dont on a parlé ci-devant, ℣. 1.

℣. 10 ECCE HOMO HABENS MANUM ARIDAM. *Il trouva un homme qui avoit une main séche*, & paralytique, dont il ne pouvoit plus se servir pour travailler. L'Evangile des Nazaréens (b) portoit, que cet homme avoit dit à JESUS: *J'étois un maçon, qui gagnois ma vie en travaillant: Je vous prie, Jesus, de me guérir; afin que je ne sois pas obligé de mandier honteusement.* Saint Luc dit que c'étoit la main droite qu'il avoit séche, ou percluse.

℣. 11. QUIS ERIT EX VOBIS HOMO, QUI HABEAT OVEM UNAM, &c. *Qui sera l'homme d'entre vous, qui ayant une brebis tombée dans une fosse le jour du Sabbat, ne l'en retirera pas?* JESUS élude la demande que les Pharisiens lui avoient faite. *Est-il permis de guérir aux jours du Sabbat?* Je vous demande à mon tour; *s'il est permis de tirer de la fosse un animal qui y sera tombé?* Il sçavoit bien quel étoit l'usage, & quelle seroit leur réponse. Il vouloit les charger de confusion par leurs propres paroles.

Les Juifs d'aujourd'hui ne se croyent plus permis, ce qu'ils se permettoient du tems de notre Seigneur. Ils disent que si un animal étoit tombé dans une fosse, il faudroit se contenter de lui donner à manger, mais non pas l'en tirer. Grotius croit que c'est en haine des Chrétiens, qu'ils ont surchargé l'observation du Sabbat d'une infinité de minuties, & de pratiques superstitieuses, inconnues au tems de leurs peres, & de leurs anciens Docteurs. Il est certain que les anciens Rabbins croyoient que quand il s'agissoit de la vie d'un homme, ou d'un animal, l'obligation du Sabbat cessoit (c). Les guérisons miraculeuses ne sont pas de cette nature, puisqu'on peut les différer, & que les malades que J.C. guérissoit, n'étoient pas dans le danger prochain de mourir. Mais aussi les œuvres miraculeuses n'ont jamais été comprises sous les Loix ordinaires.

℣. 12. ITAQUE LICET SABBATIS BENEFACERE. *Il est donc permis de faire du bien les jours de Sabbat.* Il ne conclut pas: *Il est donc permis de guerir*; mais, *il est permis de bienfaire*; parce que selon S. Marc (d), & S. Luc, JESUS-CHRIST avoit demandé auparavant aux Pharisiens: *s'il étoit permis de bienfaire, ou de mal faire aux jours du Sabbat? de sauver une ame, ou de la perdre?* C'est-à-dire, de conserver la vie d'une personne, ou de la laisser périr. Mais comme les Pharisiens ne répondoient rien à cette demande, Saint Matthieu nous apprend que JESUS-CHRIST conclut, qu'il étoit permis de bien faire au jour du Sabbat, & en même-tems il guérit cet homme qui avoit une main paralytique.

℣. 14. EXEUNTES AUTEM PHARISÆI, CONSILIUM FACIEBANT, &c. *Les Pharisiens étant sortis, tinrent conseil pour le perdre*; comme un violateur du Sabbat. La Loi condamnoit à mort les transgresseurs de ce précepte (e). S. Marc (f) joint les Hérodiens aux Pharisiens dans ce conseil qu'ils tinrent contre JESUS. Joseph (g) dit que les Disciples de Juda le Galiléen, que nous croyons être les mêmes que les Hérodiens, convenoient presque en tout avec les Pharisiens. Le Sauveur ayant sçû leur mauvais dessein, se retira de la Synagogue, & sortit de la ville de Capharnaum, pour aller sur le bord de la mer de Génézareth (h). Il pratiqua dans cette occasion le conseil qu'il avoit donné aux siens, de fuir lorsqu'on les persécutoit (i). Il voulut conserver sa vie, pour être utile à ses persécuteurs, & pour ne pas les exposer à l'occasion de commettre un meurtre, & une injustice.

℣. 16. PRÆCEPIT EIS NE MANIFESTUM EUM FACERENT. *Il leur commanda de ne le point découvrir.* Premiérement, pour nous donner un exemple d'humilité, & de modestie. Secondement, pour ne point aigrir les

(a) *Luc.* VI. 6. & *Marc.* III. 1.
(b) *Hieron. in Matth. hic.*
(c) *Misna, tom. 1. Maimonid. Moses de Cotzi mandato negativo 65. Vide, si placet, Tertull. l. 1. adversus Jud. c. 4. & l. 4. contra Marcion & Hieron. ad Isai.* XXVIII.
(d) *Marc.* III. 4. *Luc.* VI. 9.
(e) *Vide Num.* XV. 35.
(f) *Marc.* III. 7.
(g) *Joseph. Antiqu. l.* XVIII. *c.* 2.
(h) *Marc.* III. 7.
(i) *Matth.* X. 23.

17. *Ut adimpleretur quod dictum est per Isaïam Prophetam, dicentem:*

18. *Ecce puer meus, quem elegi: dilectus meus, in quo benè complacuit animæ meæ. Ponam Spiritum meum super eum, & judicium gentibus nuntiabit.*

19. *Non contendet, neque clamabit, neque audiet aliquis in plateis vocem ejus.*

20. *Arundinem quassatam non confringet, & linum fumigans non extinguet, donec ejiciat ad victoriam judicium.*

17. Afin que cette parole du Prophéte Isaïe fût accomplie.

18. Voici mon serviteur, que j'ai élû: mon bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection. Je ferai reposer sur lui mon Esprit, & il annoncera la justice aux nations.

19. Il ne disputera point, il ne criera point, & personne n'entendra sa voix dans les rues.

20. Il ne brisera point le roseau cassé, & il n'achevera point d'éteindre la méche qui fume encore, jusqu'à ce qu'il fasse triompher la justice *de sa cause*.

## COMMENTAIRE.

Pharisiens, & ses autres ennemis. Cela n'auroit pû qu'arrêter le progrès de l'Evangile, & exposer ses Apôtres à la
persécution, & à de nouveaux dangers. Jesus-Christ ne veut pas prévenir les momens marquez par son Pere, ni
fournir à ses ennemis le prétexte de le persécuter (*a*). Aristote étant obligé de sortir d'Athénes, disoit qu'il quit-
toit cette ville, pour ne pas mettre les Athéniens dans le danger de se rendre coupables de sa mort, comme ils s'é-
toient rendus coupables de celle de Socrates.

℣. 17. Ut adimpleretur, &c. *Afin que cette parole d'Isaïe s'accomplît: Voici mon serviteur, &c... Je ferai*
*reposer sur lui mon Esprit; il annoncera la justice aux Nations.* On a déja remarqué que ces paroles: *Afin que cette*
*prophétie s'accomplit*, marquent ordinairement l'événement, & non le motif: ce qui arrive, & non la cause qui
produit l'effet. On vit dans cette occasion une grande preuve de la douceur & de la clémence de J.C. envers ses
ennemis. Il pouvoit exterminer & faire périr les Pharisiens, lui qui faisoit tant d'autres miracles. Il pouvoit les con-
vaincre d'une infinité de prévarications, & les rendre odieux au peuple. Mais au lieu de leur résister, il se retire, il
ménage leur délicatesse & leur mauvaise humeur. Ensorte qu'on vit alors visiblement l'accomplissement d'une fa-
meuse prophétie d'Isaïe, dans laquelle il nous donne les caractéres du Messie, en ces termes (*b*): *Voici mon servi-*
*teur, que j'ai élû, &c.*

Jesus-Christ étoit Fils coéternel, consubstantiel au Pere, par sa nature; mais il s'est rendu son serviteur,
en se revêtant de la chair & des infirmitez humaines (*c*). *In similitudinem hominum factus, & habitu inventus ut*
*homo.* Mon bien aimé, *dans qui j'ai mis toute mon affection*; ainsi que le Pere céleste le déclara au Baptême de
Jesus, lorsque le saint Esprit descendit sur lui en forme de colombe (*d*). Et encore dans sa Transfiguration (*e*): *Je*
*ferai reposer sur lui mon Esprit*; comme il arriva visiblement au jour de son Baptême (*f*). Il fut rempli de la
plénitude de l'Esprit saint, dès le moment de sa conception; il reçut dès lors la surabondance de ses Dons divins.
Enfin, *il annoncera la justice aux nations.* Il leur annonça son Evangile (*g*), qui contient la pratique de la plus
parfaite justice. Il leur envoya ses Apôtres, qui les instruisirent & les appellérent à la foi: car pour lui il ne prêcha
jamais aux Gentils, & ses Apôtres mêmes n'y prêchérent qu'après sa mort. Quelques Peres (*h*) l'entendent du Ju-
gement dernier. Jesus-Christ l'a annoncé & prédit à tous les peuples; & souvent il n'entend autre chose que
cela, par *le Royaume des Cieux*, qui se trouve si fréquemment dans ses prédications.

℣. 19. Non contendet, neque clamabit. *Il ne contestera point, il ne criera point.* Il n'est point de
ces maîtres impérieux & violens, qui crient, qui menacent, qui contestent; il prêchera simplement sa doctrine,
il l'insinuera avec douceur; il gagnera les cœurs & les esprits par sa bonté & sa clémence. Jesus-Christ ne l'a
pas pris du ton des anciens Prophétes, dont la plûpart crioient sans cesse contre les abus de leurs tems; qui n'é-
pargnoient ni les Rois ni les Grands, qui, suivant l'impétuosité de leur zéle, reprochoient, querelloient, invecti-
voient, menaçoient. On a vû Samuël faire gronder les tonnerres & les foudres, tuer de sa main Agag, résister
en face à Saül. On a vû Elie faire descendre le feu du Ciel, égorger les faux Prophétes de Baal, tenir tête à Achaz.
Avec quelle force Jérémie & Isaïe n'ont-ils pas soûtenu les intérêts de Dieu, contre les Rois & les Princes de
Juda? *Je vous ai établi aujourd'hui*, dit le Seigneur à Jérémie (*i*), *sur les peuples & sur les Royaumes; afin que*
*vous arrachiez, que vous détruisiez, que vous dissipiez, que vous édifiiez, & que vous plantiez.* Jesus-Christ étoit
rempli d'un autre esprit: s'il attaque les Pharisiens en quelques occasions, il les ménage en cent autres; il n'entre
que rarement en contestation avec eux; il ne leur résiste point, il les convainc par raison; il céde à leur colére &
à leur envie en se retirant, & en défendant qu'on ne publie ses miracles.

℣. 20. Linum fumigans non extinguet. *Il n'achevera pas d'éteindre la méche qui fume encore.* Il
ne traitera pas les pécheurs dans toute la rigueur, & tandis qu'il y aura quelque espérance de conversion, il usera
de miséricorde & de clémence. Il exhortera, , il priera, il rappellera avec douceur.

Donec ejiciat ad victoriam judicium (*k*). *Jusqu'à ce qu'il fasse triompher la justice de sa cause.*
Et que tous les peuples du monde, Juifs & Gentils, aient reconnu la vérité de l'Evangile (*l*). Alors, c'est-à-dire,
au Jugement dernier, ce sera le tems de la rigueur. Il usera de clémence jusqu'à la fin; mais quand le tems de
la miséricorde sera passé, le pécheur ne doit plus attendre que les plus terribles effets de la colére du Tout-puis-
sant. D'autres l'entendent ainsi: *Jusqu'à ce qu'il rejette la condamnation, & qu'il remporte la victoire*; c'est-à-dire,
jusqu'à sa mort, où il arracha l'arrêt de notre condamnation (*m*), & nous donna la victoire sur le péché & sur le
démon, par sa triomphante résurrection. On peut aussi, en suivant l'accentuation de l'Edition Romaine, lire (*n*):
*Jusqu'à ce qu'il rejette le jugement dans la contestation.* Jesus-Christ a été un sujet de contradiction & de con-
testation. *Luc.* II. 34. Il a convaincu ses ennemis d'injustice. *Joan.* XVI. 8.

(a) *Gregor. Nazianz. orat.* 3.
(b) *Isai.* XLII. 1. 2. 3.
(c) *Philipp.* II. 6.
(d) *Matth.* III. 16. *Vide Hieronym. in Isai.* XLII.
(e) *Matth.* XVII. 5. 2. *Petr.* 1. 17.
(f) *Matth.* III. 16.
(g) *Maldon. Hammond.*
(h) *August. lib.* XX. *cap.* 30. *de Civit. Hieron. Ep.* 30.
(i) *Jerem.* I. 10.
(k) *Hilar. hic. Donec eum ejiciat victoriam ad judicium.*
(l) Il l'a nommée *Judicium*, ℣. 18. Voyez *S. Aug. lib.* XX. *de Civit. c.* 30.
(m) *Coloss.* II. 14. *Vide Hilar. hic.*
(n) Ἕως ἂν ἐκβάλῃ εἰς [illegible] τὴν κρίσιν. Comme s'il avoit lû dans l'Hébreu, בחרוץ au lieu de בארץ

21. *Et in nomine ejus gentes sperabunt.*
22. *Tunc oblatus est dæmonium habens, cæcus, & mutus: & curavit eum ita ut loqueretur, & videret.*
23. *Et stupebant omnes turbæ, & dicebant: Numquid hic est filius David?*
24. *Pharisæi autem audientes, dixerunt: Hic non ejicit dæmones nisi in Beelzebub principe dæmoniorum.*

21. Et les nations espéreront en son nom.
22. Alors on lui présenta un possédé, aveugle & muet, & il le guérit; ensorte qu'il commença à parler & à voir.
23. Tout le peuple en fut rempli d'admiration; & ils disoient: N'est-ce point-là le fils de David?
24. Mais les Pharisiens entendant cela, disoient: Cet homme ne chasse les démons que par la vertu de Béelzébub, prince des démons.

## COMMENTAIRE.

℣. 21. IN NOMINE EJUS GENTES SPERABUNT. *Les nations espéreront en son nom.* Elles se convertiront à la prédication de son Evangile; elles croiront, & espéreront en lui; elles le regarderont comme leur Dieu & leur Seigneur.

Le Texte d'Isaïe (*a*), dont ce passage est cité, est assez différent de ce qu'on vient de lire. Le voici, selon l'Hébreu: *Voici mon serviteur, je m'appuierai sur lui*: Voici *mon Elû, mon ame l'a aimé; j'ai mis sur lui mon Esprit; il jugera les nations.* A la lettre: Il fera sortir le jugement aux nations. *Il ne criera point, & ne s'élevera point*: ou il n'élevera point sa voix; *& il ne fera point entendre sa voix dans la place publique; il ne brisera point un roseau rompu, & n'éteindra point un lin, qui ne donne qu'une lueur obscure. Il jugera dans la vérité; il ne sera ni sombre, ni turbulent, jusqu'à ce qu'il établisse le jugement sur la terre.* Ou bien: *Il n'éteindra point, & ne brisera point, jusqu'à ce qu'il ait mis le jugement par terre.* Tout cela marque la douceur & la clémence du régne de J. C. qui vient substituer une Loi d'amour & de douceur, à la Loi de feu & de rigueur. Dieu disoit à Moïse (*b*): *Je suis un Dieu jaloux, qui punis les crimes des peres jusqu'à la troisiéme & quatriéme génération.* Et J. C. dit dans l'Evangile (*c*): *Je suis doux & humble de cœur*, ou patient, & benin, *& mon joug est doux & léger.*

Les Septante sont encore un peu différens & de l'Hébreu, & de saint Matthieu, dans la version du passage que nous venons de rapporter: *Jacob est mon fils*, ou mon serviteur, *& je le recevrai*, ou le protégerai: *Israel est mon Elû, mon ame l'a pris sous sa protection. J'ai mis sur lui mon Esprit; il portera le jugement aux nations; il ne criera point, & ne pardonnera point; & sa voix ne se fera point entendre au dehors. Il ne brisera point un roseau cassé, & n'éteindra point un lin fumant; mais il portera un jugement dans la vérité. Il brillera, & ne sera point brisé, jusqu'à ce qu'il établisse le jugement sur la terre.* Saint Jérôme (*d*) sur Isaïe, semble croire que la diversité qui se remarque entre saint Matthieu, & le Texte Hébreu, ne procéde que de la négligence des Copistes. Mais sur Michée (*e*) il dit qu'il y a des gens qui croient que ces différences que l'on voit entre les Textes de l'ancien & du nouveau Testament, ne viennent que de ce que les Apôtres & les Evangélistes ne citoient pas sur le Texte même, mais simplement de mémoire, laquelle se trompe quelquefois. Mais ce dernier principe est trop dangéreux dans une matiére de cette conséquence. Nous aimons mieux dire avec le même Pere (*f*) dans un autre endroit, que ni le Sauveur, ni ses Apôtres ne se sont pas contraints à citer les propres paroles du Texte, mais seulement le sens. Méthode qui étoit suivie par les Scribes & les Savans de ce tems-là, comme on le voit dans quelques endroits de l'Evangile, de Joseph, & de Philon.

℣. 22. TUNC OBLATUS EST EI DÆMONIUM HABENS, CÆCUS ET MUTUS. *Alors on lui présenta un possédé, aveugle & muet.* Le démon qui le possédoit lui causoit ces deux incommoditez (*g*). Ensorte que dès qu'il fut délivré du démon, il recouvra la vûe & la parole: *Curavit eum, ita ut loqueretur & videret.* Ce miracle arriva assez long-tems après ceux qui sont rapportez dans le commencement de ce Chapitre. Voyez l'Histoire Chronologique, ou la Concorde. Le miracle rapporté dans saint Luc, Ch. XI. ℣. 14. est différent de celui-ci.

℣. 23. NUMQUID HIC EST FILIUS DAVID? *N'est-ce point là le fils de David?* Le Messie que nous attendons. Car on le connoissoit sous le nom de fils de David. Voyez *Matth.* IX. 27. XI. 5. *&c.*

℣. 24. NON EJICIT DÆMONES, NISI IN BEELZEBUB. *Il ne chasse les démons que par la vertu de Beelsébub, prince des démons.* Il paroît par plus d'un endroit de l'Evangile (*h*), que les Juifs d'alors reconnoissoient entre les démons une espéce d'empire & de subordination; & que le prince de cet empire s'appelloit *Beel-sebub*, ou le Dieu Mouche; soit qu'ils lui donnassent ce nom par dérision, soit qu'ils crussent que le démon adoré autrefois chez les Philistins sous le nom de Béelsébub (*i*), étoit véritablement le Roi des enfers; soit enfin, que confondant la ville d'*Accaron*, où l'on adoroit le Dieu Béelsébub, avec l'*Achéron*, où les Grecs faisoient dominer le Dieu des enfers; ils se soient imaginez que Béelsébub étoit le même que Pluton, & le Dieu des manes. Les Apôtres insinuent dans plusieurs endroits, qu'il y avoit un premier démon, chef de tous les autres. Ils l'appellent, *Prince des ténébres* (*k*), *Prince de ce monde* (*l*), *Prince de ce siécle* (*m*), *Prince de la puissance de l'air* (*n*). Et Satan ayant conduit JESUS-CHRIST sur une haute montagne, lui montra tous les Royaumes du monde, & lui promit de les lui donner, s'il vouloit se jetter à ses pieds, & l'adorer (*o*). Il parloit selon l'idée des Juifs de ce tems, & on peut même dire selon la vérité; puisqu'à la venue du Messie, le monde avoit été comme abandonné à la tyrannie de ce maître cruel.

Du tems de Tobie il semble que les Juifs donnoient au Prince des démons le nom d'*Asmodée* (*p*). A présent ils le nomment plus communément *Sammaël.* Ils lui attribuent les oracles & les faux miracles qui se faisoient chez

(a) *Isai.* XLII. 1. 2. 3.
(b) *Exod.* XX. 5.
(c) *Matth.* XI. 29.
(d) *Hieron. in Isai* XLII.
(e) *Hieron. in Mich. l. 2. c. 5. Sunt autem qui asserant in omnibus penè testimoniis quæ de veteri Testamento sumuntur, istiusmodi esse errorem, ut aut ordo mutetur, aut verba, & interdum sensus quoque ipse diversus sit: vel Apostolis, vel Evangelistis non ex libro carpentibus testimonia, sed memoriæ credentibus, quæ nonnumquam fallitur.*
(f) *Hieron. in Matth.* XXVII. *Evangelistarum & Apostolorum more vulgato, qui verborum ordine prætermisso, sensus tantum de veteri Testamento proferunt in exemplum. Vide & Epist. ejusd. ad Algasiam.*
(g) *Chrysost. Theophyl. Brug. Mald. alii.*
(h) *Matth.* IX. 34. X. 35. *Luc.* XI. 15.
(i) 4. *Reg* 1. 2. 3. *&c.*
(k) *Luc.* XXII. 53.
(l) *Joan.* XII. 31. XIV. 30. XVI. 11.
(m) 1. *Cor.* II. 6. 8.
(n) *Ephes.* II. 1
(o) *Matth.* IV. 8. 9.
(p) *Tobie, c.* III. 8.



Digitized by Google

25. *Jesus autem sciens cogitationes eorum, dixit eis : Omne Regnum divisum contra se, desolabitur, & omnis civitas, vel domus divisa contra se, non stabit.*

26. *Et si Satanas Satanam ejicit, adversùs se divisus est : Quomodo ergo stabit Regnum ejus ?*

27. *Et si ego in Beelzebub ejicio dæmones, filii vestri in quo ejiciunt ? Ideò ipsi Judices vestri erunt.*

25. Or JESUS connoissant leurs pensées, leur dit : Tout Royaume divisé contre lui-même, sera ruiné ; & toute ville, ou maison qui est divisée contre elle-même, ne pourra subsister.

26. Que si Satan chasse Satan, il est divisé contre lui-même : comment donc son Royaume subsistera-t-il ?

27. Et si c'est par Béelzébub que je chasse les démons, par qui vos enfans les chassent-ils ? C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos Juges.

## COMMENTAIRE.

les Païens. Les Peres le nomment ordinairement *Lucifer (a).* Saint Grégoire le Grand l'appelle *Behemoth (b).* D'autres (c) lui donnent le nom d'*Archange des demons.* Les Païens regardoient *Sérapis, Pluton, Adés, Dis,* qui ne sont qu'une même chose ; & *Hécaté,* comme le Roi & la Reine, le maître & la maîtresse des moindres démons. Lorsque ceux-ci n'obéissoient point assez promptement, les magiciens interposoient ces noms pour se faire craindre (d). On menaçoit Adés lui-même de réveler son nom, lorsqu'il ne faisoit pas au gré des Sorciers (e). C'est ce Prince des démons, qui vouloit se faire passer pour la souveraine Divinité (f). Il se qualifioit Prince du monde, & grand Géneral de l'armée infernale. JESUS-CHRIST dit que *le feu éternel est préparé au démon, & à ses Anges (g)* ; c'est-à-dire, à ses ministres, aux démons ausquels il préside.

Les Pharisiens accusent donc ici JESUS-CHRIST de magie & de commerce avec les démons. Les nouveaux Rabbins ont renoncé à cette ancienne accusation ; mais ils en ont inventé une nouvelle. Ils prétendent que JESUS étant entré frauduleusement dans le Temple, y déroba le nom incommunicable & ineffable de *Jehova*, par le moyen duquel il fit tous les prodiges que nous lisons dans l'Evangile, & beaucoup d'autres qu'ils lui prêtent. On ne s'arrête point à réfuter leurs rêveries.

℣. 25. JESUS SCIENS COGITATIONES EORUM, DIXIT, &c. *Jesus connoissant leurs pensées, leur dit : Tout Royaume divisé contre lui-même sera ruiné.* JESUS-CHRIST pénétrant dans le cœur des Pharisiens, les réfute par un raisonnement qu'on appelle ***ad hominem.*** Il suppose avec eux, sans toutefois l'approuver, qu'il y avoit parmi les démons une domination & un empire qui devoit durer jusqu'à la fin du monde ; que dans cet empire il y avoit un certain ordre, & une certaine subordination qui le faisoient subsister. Sur ce principe, voici comme il raisonne : Il est impossible qu'un empire divisé subsiste long-tems, & qu'un Prince qui fait ses intérêts, désunisse ses forces, en arrachant des mains de ses Officiers les conquêtes qu'ils auroient faites. C'est comme si un Prince envoyoit des troupes pour combattre ses propres Généraux, & pour faire rendre à l'ennemi ce qu'ils auroient pris sur lui. Il n'est donc pas croyable que le Prince des démons commande aux autres démons de quitter les corps qu'ils possédent, ni par conséquent que je chasse les démons, au nom, & par l'autorité de Béelsébub.

Vous direz peut-être qu'entre moi & le Prince des démons, il peut y avoir un certain pacte, par lequel il sera obligé de m'obéir contre ses propres intérêts ; ou qu'il y a entre moi & lui une espéce de collusion, en sorte que pendant que je parois détruire son empire d'un côté, je l'établis véritablement de l'autre ; comme un Prince qui s'obligeroit de rendre une petite place pour gagner un Royaume, ou qui sacrifieroit la perte d'un petit détachement, pour remporter une grande bataille. Mais ici on ne peut rien dire de pareil : Je suis venu pour établir le Royaume de Dieu, & pour détruire celui du démon. Je lui fais partout une guerre ouverte ; je lui prens partout, & ne lui rends rien : Je viens établir ma Religion, directement opposée à son régne. Mes maximes son toutes contraires aux siennes. Je prêche partout la penitence, la conversion du cœur, l'amour de Dieu & du prochain. Cela s'appelle-t-il être d'accord avec le Prince des démons ?

℣. 27. SI IN BEELZEBUB EJICIO DÆMONIA, FILII VESTRI IN QUO EJICIUNT ? *Si c'est par Béelzébub que je chasse les démons, par qui vos enfans les chassent-ils ?* Voici un second raisonnement contre les Pharisiens. Si ceux d'entre vous qui chassent les demons, ne le font pas au nom de Beelzébub, vous n'avez aucun droit de m'accuser de les chasser en son nom. Or, vous n'oseriez dire que vos enfans, vos exorcistes chassent les démons au nom de Béelzébub. Vous ne devez donc pas m'en accuser. Vous me direz, que je ne chasse pas les démons comme eux ; que je n'emploie pas les exorcismes, l'invocation du Dieu des Patriarches, les herbes, les odeurs ; mais s'ensuit-il que j'emploie le nom de Béelzébub ? Quand ai-je invoqué le nom de ce Prince des ténébres ? Quelle preuve avez-vous de mon commerce avec lui ? Si donc l'on peut de votre propre aveu, chasser les démons, sans employer l'autorité de Béelzebub ; pourquoi m'accusez-vous de les chasser par sa vertu ? Votre accusation est téméraire, & sans fondement.

On sçait par l'Ecriture, & par Joseph, & même par les anciens Peres, que parmi les Juifs de ce tems-là, il y avoit des exorcistes, & des gens qui faisoient métier de chasser les démons par les exorcismes, par l'invocation du Dieu d'Abraham, d'Israël, & de Jacob, & par l'odeur de certaines herbes qu'ils mettoient au nez des possédez. S. Marc & S. Luc nous apprennent qu'il y avoit même des Juifs qui les chassoient au nom de JESUS-CHRIST. *Seigneur,* disent les Apôtres (h), ***nous avons trouvé un homme qui chasse les démons en votre nom, & nous l'avons empêché ; parce qu'il ne vient pas avec nous,*** & qu'il n'est pas de vos Disciples. Et dans les Actes (i), sept fils de Sceva Prince des Prêtres Juifs, se méloient d'exorciser les démons au nom du Sauveur JESUS ; mais l'esprit leur dit : *Je connois Jesus, & je sçai qui est Paul ; mais pour vous, qui êtes-vous ?* Joseph (k) raconte qu'un certain Juif nommé Eleazar, guérissoit les possédez par le moyen d'un anneau, où étoit enchassée une racine, que l'on disoit avoir été découverte par Salomon. L'odeur de cette racine faisoit tomber le possédé, & l'exorciste conjuroit le démon de ne plus rentrer dans

(a) *Patres, & Interp. & Theologi passim.*
(b) *Gregor. Mag. l. 1. moral. in Job. l. 4. c. 13. 18. & 32.*
(c) *Vide Lactant. l. 2. c. 15. de orig. erroris.*
(d) *Vide Porphyr. apud Euseb. Præpar. lib. 4. cap. ult.*
(e) *Lucan. Pharsal. l. 6.*
*Jam vos ego nomine vero Eliciam, &c.*
(f) *Jamblic. de Myster. c. 30.* Μέγας ἡγεμὼν τῶν δαιμόνων.
(g) *Matth.* XXV. 41.
(h) *Marc.* IX. 37. *Luc.* IX. 49.
(i) *Act.* XIX. 14.
(k) *Joseph. Antiqu. l. 8. c. 2.*

Digitized by Google

28. *Si autem ego in Spiritu Dei ejicio dæmones, igitur pervenit in vos Regnum Dei.*

29. *Aut quomodo potest quisquam intrare in domum fortis, & vasa ejus diripere, nisi priùs alligaverit fortem? Et tunc domum illius diripiet.*

30. *Qui non est mecum, contra me est: & qui non congregat mecum, spargit.*

28. Que si je chasse les démons par l'Esprit de Dieu, le Royaume de Dieu est donc parvenu jusqu'à vous.

29. Mais comment quelqu'un peut-il entrer dans la maison du fort, & piller ses armes, & ce qu'il posséde, si auparavant il ne lie le fort, pour pouvoir ensuite piller sa maison?

30. Celui qui n'est point avec moi, est contre moi: & celui qui n'amasse point avec moi, dissipe.

## COMMENTAIRE.

dans ce corps. S. Justin (*a*), S. Irénée (*b*), Origénes (*c*), Tertullien (*d*) parlent aussi des Juifs qui se vantoient de chasser les démons, & qui les chassoient en effet quelquefois, en invoquant le Dieu d'Abraham. Voilà qui sont ceux dont JESUS-CHRIST parle, en disant: Par qui vos enfans chassent-ils les démons (*e*)? *Filii vestri in quo ejiciunt?*

Mais Plusieurs Peres (*f*) entendent sous ce nom les Apôtres mêmes, qui étoient sortis des Juifs, & qui étoient les freres, ou les enfans de ceux à qui il parloit. Si mes Apôtres chassent les démons, & s'ils les chassent en mon nom, & non au nom de Béelzébub; pourquoi m'accusez-vous d'employer le pouvoir de ce Prince des ténébres, pour les chasser? Ai-je moins de pouvoir que mes Apôtres? & peuvent-ils faire en mon nom quelque chose que je ne puisse pas moi-même? Enfin ne suis-je pas au dessus du démon, puisqu'il est obligé de quitter le corps qu'il posséde, lorsqu'il entend seulement le nom de JESUS? Il paroît par tout le raisonnement des Juifs, qu'ils croyoient une certaine subordination entre les démons inférieurs, & supérieurs, de même qu'entre les Anges.

IPSI JUDICES VESTRI ERUNT. *Ils seront eux-mêmes vos Juges.* Mes Apôtres, ou vos propres exorcistes vous condamneront de mauvaise foi, & d'injustice au jour du Jugement; puisqu'ils reconnoissent mon pouvoir, & qu'ils s'en servent eux-mêmes pour chasser les démons, pendant que vous m'accusez de magie, & d'employer le nom de Béelzébub pour délivrer les possédez.

℣. 28. IGITUR PERVENIT IN VOS REGNUM DEI. *Si je chasse les démons par l'Esprit de Dieu, le Royaume de Dieu est donc parvenu jusqu'à vous.* Si je fais de vrais miracles, & si je chasse les démons par l'Esprit de Dieu qui est en moi, comme je viens de le faire voir, je suis donc le Messie. Or certainement si je ne chasse pas les démons par Béelzébub, je les chasse par l'Esprit saint, *& par le doigt de Dieu*, comme parle saint Luc (*g*).

℣. 29. QUOMODO POTEST QUISQUAM INRARE IN DOMUM FORTIS, &c. *Comment quelqu'un peut-il entrer dans la maison du fort, si auparavant il ne lie le fort, pour pouvoir ensuite piller sa maison?* Voici une parabole qui prouve que JESUS-CHRIST n'agit point de concert avec le démon, dans les miracles qu'il opére. Quand on veut forcer une maison forte, il faut premiérement se saisir de celui qui la garde; le lier, lui ôter ses armes, & le mettre hors d'état de résister. Le démon se dit Prince de ce monde; il en garde la porte, & en défend l'entrée à quiconque veut le dépouiller de ses biens, & piller ses richesses; je veux dire, quiconque veut lui ravir les hommes qu'il entretient dans l'erreur, dans le crime, dans l'idolâtrie, & sous sa cruelle domination. Je viens attaquer cet ennemi dans son fort; je lui enleve ce qu'il a de plus précieux: ici un Publicain; là, une femme pécheresse: tantôt un pécheur invétéré, & puis un homme, qui étoit en danger de se perdre. Je lui déclare par tout une guerre irréconciliable: j'attaque l'erreur, le mensonge, la vengeance, l'avarice, l'impiété, la superstition. Sont-ce là les marques que j'use de collusion, & que je sois d'intelligence avec lui?

FORTIS ARMATUS. *Le fort armé* étoit ce que les Anciens appelloient *Atriensis*; un Officier fidéle, & vaillant, à qui l'on confioit la garde de la porte d'une grande maison. Tel étoit le vieux Butés, dont parle Virgile (*h*).

*Antiquum in Buten: hic Dardanio Anchisæ*
*Armiger ante fuit, fidusque ad limina custos.*

Servius (*i*) remarque que ces Portiers étoient en très-grand honneur chez les Anciens: on leur confioit la garde des choses les plus précieuses de la maison; les armes, les provisions, les Dieux domestiques. On les appelloit *Æditui* chez les Romains, comme qui diroit gardiens de la maison. *Æditunus, quasi à tuendis ædibus appellatur*, dit Aulu-Gelle (*k*). On les nommoit aussi *Atrienses*; d'où vient que S. Luc (*l*) dit: *Cùm fortis armatus custodit atrium suum*: Lorsque le fort armé garde son parvis, son entrée, sa porte; tout ce qui est sous sa garde, est en sûreté.

Ces *Atrienses* étoient des esclaves, mais des esclaves du premier rang: *In magna familia sunt alii lautiores, ut sibi videntur servi, sed tamen servi, ut Atrienses*, dit Ciceron (*m*). Les anciens leur confioient leur argent; ils étoient comme les Intendans des grandes maisons (*n*): *Atria, ubi & pecunias habebant; unde qui honoratiores erant, liminum custodes adhibebantur*, dit Servius. Dans les métairies il y avoit aussi de ces gardiens de la porte, ou de la cour, qui avoient soin de tout le détail des outils (*o*). Dans le Temple du Seigneur, les Portiers étoient des Lévites, chargez de la garde des trésors (*p*), de l'or, de l'argent, des provisions de la Maison de Dieu.

℣. 30. QUI NON EST MECUM, CONTRA ME EST; ET QUI NON CONGREGAT MECUM, SPARGIT. *Celui qui n'est point avec moi, est contre moi; & celui qui n'amasse point avec moi, dissipe.* Il faut être tout à JESUS-CHRIST, ou tout à ses adversaires: il n'est pas permis de demeurer dans le doute, & dans la neutralité. Si JESUS-

(a) *Justin. Dialog. cum Tryphone.*
(b) *Iren. l. 2. c. 5.*
(c) *Origen. l. 1. & 4. contra Cels.*
(d) *Tertull. l. 4. contra Marcion.*
(e) *Brug. Grot. Ligf. Drus. alii plerique ex recentioribus.*
(f) *Hilar. hic. Chrysost. Homil. 42. Hieron. Athanas. de communi essentia. August. Serm. 71. Author Operis imperf. Homil. 29. Theophylact. Euthym. Maldonat.*
(g) *Luc. XI. 20.*
(h) *Æneid. IX.*
(i) *Servius ibid. Æditunus fuit, quod in ingenti honore apud majores fuit. Illic enim & epulabantur, & Deos colebant; censûs etiam omnes illic servabant.*
(k) *Aul. Gell. l. XII. cap. 10. Vide pignor. de servis, p. 221.*
(l) *Luc. XI. 21.*
(m) *Tullius, Paradox. 5.*
(n) *Servius in Æneid. 1. v. 730.*
(o) *Columel. l. 12. c. 3.*
(p) *1. Par. IX. 19. 22. 26.*



Digitized by Google

31. *Ideò dico vobis : Omne peccatum , & blasphemia remittetur hominibus : Spiritûs autem blasphemia non remittetur.*

32. *Et quicumque dixerit verbum contra Filium Hominis , remittetur ei : qui autem dixerit contra Spiritum sanctum , non remittetur ei , neque in hoc sæculo , neque in futuro.*

33. *Aut facite arborem bonam , & fructum ejus bonum : aut facite arborem malam , & fructum ejus malum : siquidem ex fructu arbor agnoscitur.*

31. C'est pourquoi je vous déclare que tout péché & tout blasphême sera remis aux hommes : mais le blasphême contre le *saint Esprit* ne leur sera point remis.

32. Et quiconque aura parlé contre le Fils de l'Homme, il lui sera remis : mais si quelqu'un a parlé contre le saint Esprit, il ne lui sera remis ni en ce siécle, ni dans le siécle à venir.

33. Ou dites que l'arbre est bon, & que le fruit en est bon aussi : ou dites que l'arbre étant mauvais, le fruit aussi en est mauvais ; car c'est par le fruit qu'on connoit l'arbre.

## COMMENTAIRE.

CHRIST n'est pas le Messie, c'est un imposteur; s'il n'est pas le Fils de Dieu, c'est un faux Prophéte, & un menteur. Dire qu'on suspendra son jugement, & qu'on attendra de nouvelles preuves, est une pure illusion, & une mauvaise fuite. Si les miracles qu'il a faits pour prouver sa Divinité, & sa mission, ne sont point suffisans, il n'y en aura jamais de suffisans pour aucune Religion. Personne n'en fit, & n'en fera jamais de plus grands, de plus certains, ni en plus grand nombre. J'ose le dire ; si nous nous trompions, en prenant J. C. pour le Messie, il semble que Dieu même nous auroit induits à erreur, en autorisant par tant de merveilles, un homme qui seroit un séducteur, & un blasphémateur.

Quelques Peres (a) entendent ceci du démon : *Celui qui n'est point avec moi, est contre moi ; & celui qui n'amasse point avec moi, dissipe.* Comment agirois-je de concert avec le démon, moi qui ne travaille qu'à ruiner son empire? Et comment useroit il de collusion avec moi, puisqu'il s'oppose en toute maniere au progrès de mon Evangile, & de ma doctrine? Comment pourroit-il être en même-tems & pour moi, & contre moi? De même que son empire ne peut subsister, s'il est divisé; ainsi mon empire doit nécessairement être uni, & sans partage. Je viens de montrer qu'il ne peut y avoir ni union, ni intelligence entre le démon, & moi : il n'y en peut avoir non plus entre ses sujets, & les miens. Quiconque n'est pas avec moi, est contre moi. Si mes Apôtres, & mes Disciples tiennent mon parti, il faut qu'ils soient aussi opposez au parti du démon, que je le suis; & s'ils n'y sont pas opposez, ils ne sont pas à moi.

Le Sauveur dans une autre occasion a dit un mot, qui paroît contraire à ce qu'il vient de dire ici. Ses Disciples lui ayant rapporté qu'un homme qui n'étoit pas de leur compagnie, se mêloit de chasser les démons en son nom, & qu'ils l'en avoient empêché; JESUS leur répondit : *Laissez-le (b); celui qui n'est pas contre vous, est pour vous*; en quoi il sembloit autoriser la neutralité, qu'il condamne ici. Mais dans S. Marc (c) le Sauveur explique assez sa pensée : *Laissez-le*, dit-il, *car celui qui fait des miracles en mon nom, n'aura garde de mal parler de nous ; quiconque n'est pas contre vous, est pour vous.* Quoique cet homme qui fait ces miracles, ne nous suive pas, il ne s'ensuit pas qu'il ne croie point en moi ; & quand il n'y croiroit pas, il ne m'est point opposé, & ne mérite pas que vous vous éleviez contre lui. Il ne s'agit pas-là de l'obligation de croire, ou de ne pas croire ; de rendre gloire à Dieu, en voyant des effets manifestes de sa puissance; ou de s'opposer à lui par une malice diabolique, & par une envie criminelle; il ne s'agit que de ne se pas opposer à ce qu'on ne connoît pas, ou du moins à ce qu'on ne connoît pas assez. Si cet homme ne croyoit point en JESUS-CHRIST, il n'avoit nulle opposition à y croire : ce qu'il faisoit étoit même un dégré pour parvenir à cette connoissance. Mais les Pharisiens qui devoient être convaincus par les miracles, & par les raisons de J. C. non-seulement ne croyoient point, mais s'opposoient à lui, & blasphémoient contre le Saint-Esprit; c'est ce qui les rendoit criminels, & qui vérifioit à leur égard ce que dit ici le Sauveur, que *quiconque n'étoit pas pour lui, étoit contre lui*; qu'il ne leur étoit plus permis ni d'ignorer, ni de demeurer indéterminez sur son sujet.

℣. 31. OMNE PECCATUM, ET BLASPHEMIA REMITTETUR HOMINIBUS. *Tout peché, & tout blasphême sera remis aux hommes; mais le blasphême contre le Saint-Esprit ne leur sera point remis.* 32. *Quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, il lui sera remis : mais si quelqu'un a parlé contre le Saint-Esprit, il ne lui sera remis ni en ce siécle, ni dans le siécle à venir.* Puisque vous êtes assez méchans pour m'accuser de magie, pour me traiter de possédé (d), & pour dire que je n'opére des miracles que par l'autorité du Prince des démons; je vous déclare que votre blasphême est le plus grand de tous les crimes, & le plus indigne de pardon. Si vos accusations, toutes fausses & toutes atroces qu'elles sont, ne regardoient que ma personne, on pourroit les excuser ; elles mériteroient quelque pardon. On peut douter que je sois le Christ, & le Fils de Dieu : mais il faut être d'une mauvaise foi diabolique, pour dire que mes miracles sont des effets de la magie. Un tel blasphême est contre le S. Esprit même, contre le doigt de Dieu, qui paroît ici si visiblement, qu'on ne peut ne le pas reconnoître. Ce crime est irrémissible de sa nature ; puisque d'une part il marque dans le pécheur une malice affectée, un endurcissement volontaire ; & de l'autre qu'il s'oppose à la source des graces, & qu'il met des obstacles moralement insurmontables à sa conversion, & au pardon de ses pechez, en irritant le Saint-Esprit, & s'opposant à l'opération de sa grace. Pour expier un tel crime il n'y a en ce monde ni hostie, ni sacrifice, ni purifications; & tout ce qu'on pourroit faire pour mériter le pardon d'un homme mort dans ces mauvaises dispositions, ne pourroit lui servir en l'autre vie. C'est un de ces crimes qui ne s'expient point, c'est-à-dire, qui ne s'expient que très-difficilement ; tant à cause de leur énormité, qu'à cause de la difficulté du retour & de la conversion de ces sortes de pécheurs endurcis, & obstinez. On peut voir notre Dissertation sur le peché contre le Saint-Esprit.

℣. 33. AUT FACITE ARBOREM BONAM, ET FRUCTUM EJUS BONUM, &c. *Ou dites que l'arbre est bon, & que le fruit en est bon aussi.* Ou supposez que je suis bon, si j'agis par la vertu de l'Esprit de Dieu ; ou que je suis mauvais, si mes œuvres sont mauvaises; car c'est au fruit qu'on connoît l'arbre (e). Vous m'accusez d'être un magicien, un possédé, un séducteur. Un homme de cette sorte feroit-il ce que je fais ? Instruiroit-il comme j'instruis ? Vivroit-

(a) *Hilar. Chrys. Hieron. Auth. Oper. imperf.*
(b) *Luc.* IX. 50.
(c) *Marc.* IX. 36. 37. 38.
(d) *Marc.* III. 30. *Quoniam dicebant : Spiritum immundum habet.*
(e) *Ita Hilar. Chrys. Euthym. Theoph. Hieron. alii Brug. Grot. &c.*

34. *Progenies viperarum, quomodo potestis bona loqui, cùm sitis mali? Ex abundantia enim cordis os loquitur.*

35. *Bonus homo de bono thesauro profert bona: & malus homo de malo thesauro profert mala.*

36. *Dico autem vobis, quoniam omne verbum otiosum, quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die Judicii.*

37. *Ex verbis enim tuis justificaberis, & ex verbis tuis condemnaberis.*

38. *Tunc responderunt ei quidam de Scribis, & Pharisæis, dicentes: Magister, volumus à te signum videre.*

34. Race de viperes, comment pouvez-vous dire de bonnes choses, vous qui êtes méchans? Car c'est de la plénitude du cœur que la bouche parle.

35. L'homme qui est bon, tire de bonnes choses de *son* bon trésor: & l'homme qui est méchant, tire de mauvaises choses de *son* mauvais trésor.

36. Or je vous déclare, que les hommes rendront compte au jour du Jugement, de toute parole inutile qu'ils auront dite.

37. Car vous serez justifié par vos paroles, & vous serez condamné par vos paroles.

38. Alors quelques-uns des Scribes & des Pharisiens lui dirent: Maître, nous voudrions bien que vous nous fissiez voir quelque prodige.

## COMMENTAIRE.

si, raisonneroit-il, comme je vis, & comme je raisonne? Jesus-Christ montre par-là que les Pharisiens ne raisonnoient pas même d'une maniére concluante.

Autrement (a): Si vous voulez passer pour de bons arbres, produisez de bons fruits; ne trompez pas les simples par des apparences spécieuses. Et si vous produisez de mauvais fruits, avouez que vous êtes de mauvais arbres. La suite est très-favorable à cette explication. ℣. 34. *Race de vipéres, comment pouvez-vous dire de bonnes choses, vous qui êtes méchans: car c'est de la plénitude du cœur que la bouche parle.*

D'autres (b) l'entendent ainsi: Vous m'accusez de chasser les démons au nom de Béelzébub: & comment Béelzébub pourroit-il faire une aussi bonne action? Un esprit aussi mauvais, aussi pervers peut-il faire de bonnes œuvres? Si donc vous êtes obligez de reconnoître que ce que je fais est bon, avouez que je ne le fais pas au nom du démon.

℣. 34. Ex abundantia cordis (c) os loquitur. *C'est de la plénitude du cœur que la bouche parle.* On connoît les sentimens, les dispositions intérieures d'un homme par ses discours. Il peut se déguiser quelque tems: mais enfin si on l'étudie bien, on le pénétrera. Il est impossible d'être toûjours tellement en garde contre son propre cœur, qu'il ne paroisse rien de nos sentimens par nos paroles. Les Pharisiens étoient rongez de dépit, & de jalousie contre J. C. Ils faisoient ce qu'ils pouvoient pour cacher cette basse, & honteuse passion; mais leur mauvais cœur les trahissoit. Il dit la même chose au verset suivant: *Un homme qui est bon, tire de bonnes choses de son bon trésor (d).* Si vous aviez le cœur bien disposé; s'il n'étoit pas gâté par l'envie, vous n'auriez garde de donner un mauvais sens à mes paroles, & de traiter mes miracles d'œuvres magiques.

℣. 36. Omne verbum otiosum quod locuti fuerint. *Les hommes rendront compte au jour du Jugement, de toute parole inutile qu'ils auront dite.* Une parole inutile, est celle qui se dit sans aucune utilité, ni nécessité de la part de celui qui l'écoute, ou de celui qui la profére (e). Si Dieu condamne les paroles même inutiles que les hommes ont prononcées, quelle sera sa rigueur envers vous, qui proférez des mensonges, & des blasphêmes (f)? S. Chrysostome remarque que quelques anciens prenoient ici *la parole inutile*, pour une parole mauvaise, bouffonne, deshonête, & de calomnie. C'est ainsi que Théophylacte, & Euthyme l'ont entendu, & plusieurs nouveaux Commentateurs après eux.

Le terme Hébreu (g) que l'on traduit ordinairement par vain, inutile, signifie aussi faux, menteur, calomnieux. Quelques anciens Manuscrits Grecs lisent ici (h), *parole mauvaise*, pour *parole inutile*: & les meilleurs Auteurs Latins se servent quelquefois du mot *inutilis*, pour dire, dangereux, pernicieux (i), Cicéron, & Tite-Live appellent *Civis inutilis*, un mauvais citoyen. Horace: *Aurum inutile*, l'or dangereux. Velleius Paterculus dit que le meurtre de Claudius fut un coup avantageux à l'Etat, mais d'un exemple dangereux: *Exemplo inutili, facto salutari.* En sorte que, selon ces Interprétes, J. C. voudroit dire: Si Dieu condamne dans son Jugement les discours mensongers & mauvais, épargnera-t-il vos calomnies, & vos blasphêmes? La force du raisonnement du petit au grand, est plus sensible, en le prenant au premier sens, pour *une parole inutile* (k).

℣. 37. Ex verbis tuis justificaberis. *Vous serez justifié, ou condamné par vos paroles.* Il n'exclut pas les actions. Dieu rendra à chacun selon ses œuvres; mais ne vous imaginez point que ce soit peu de chose qu'une parole. Il n'en faut pas davantage pour faire condamner, ou absoudre au Jugement de Dieu; quand même vous n'auriez point fait d'autre bien, ou d'autre mal, que le bon, ou le mauvais usage de votre langue.

℣. 38. Magister, volumus a te signum videre. *Maître, nous voudrions bien que vous nous fissiez voir quelque prodige.* Ceux qui demandent ici à Jesus-Christ qu'il leur fasse voir un miracle, sont apparemment

(a) *Vide Aug. l. 2. de Serm. Domini in monte, & l. 2. contra litt. Petiliani, c. 6. & alibi frequenter. Ita Mald. Men. alii.*

(b) *Hieron. Beda.*

(c) Ἵνα γὰρ ὑπερβλύζων τῆς πονηρίας τὸ εἶσω λαλῇ. *Ex redundantia cordis*; un cœur si plein de malice, qu'il se répand pardessus. *Chrysost.* Τὸ γὰρ ἔξωθεν λεγόμενον τὸ περιττόν ἐστι τοῦ ἔνδον.

(d) Le Grec lit: *Du bon trésor du cœur*; mais il y a un fort grand nombre de Manuscrits qui n'ont pas cette addition, *du cœur.*

(e) *Chrysost. Homil. 43. Hilar. hic. Origen. in Matt. tom. 14. Hieron. hic. Basil. Reg. breviter. interrog. 23. Ambros. in Psalm. xxxviii. n. 5. & l. 1. Offic. c. 2. Gregor. Homil. 6. in Evang. & Moral. in Job. l. 4. c. 2. & l. 7. c. 17. Bed. in Matt. Bern. l. 2. de Consider. alii passim.*

(f) *Ita Patres & Interpretes plerique omnes.*

(g) שוא *Schave. Vide Exod. xx. Prov. xxx. 8.*

(h) Ῥῆμα πονηρὸν, au lieu de Ῥῆμα ἀργὸν. *Ita Stephani cod. 1. Selden. 4. Bodl. 12. Vrebel. 3. Usser. 1. Deest* ἀργὸν *in Colbert. 3947.*

(i) *Vide Hamm. hic & Grot.*

(k) *Brug. Malden. alii.*

39. *Qui respondens, ait illis: Generatio mala & adultera signum quærit: & signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ Prophetæ.*

40. *Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus, & tribus noctibus; sic erit Filius Hominis in corde terræ tribus diebus, & tribus noctibus.*

41. *Viri Ninivitæ surgent in Judicio cum generatione ista, & condemnabunt eam: quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ. Et ecce plus quàm Jonas hic.*

39. Mais il leur répondit: Cette race méchante & adultére demande un prodige; & on ne lui en donnera point d'autre, que celui du Prophéte Jonas.

40. Car comme Jonas fut trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine; ainsi le Fils de l'Homme sera trois jours & trois nuits dans le cœur de la terre.

41. Les Ninivites s'éléveront au jour du Jugement contre cette race, & la condamneront; parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas: & cependant il y a ici plus que Jonas.

## COMMENTAIRE.

différens de ceux à qui il vient de faire de si vifs reproches, sur leurs accusations de magie. S. Luc (*a*) nous apprend que quelques-uns des Pharisiens accusoient Jesus de chasser les démons au nom de Béelzébub; mais que d'autres le tentoient, en lui demandant un prodige dans le Ciel. Il vient de répondre aux premiers; il va répondre ici aux seconds. Origénes (*b*) dit que les Pharisiens accusant le Fils de Dieu de n'employer que le nom du démon pour faire ses prodiges, crurent qu'il n'y avoit pour le charger de confusion, & pour faire voir son impuissance, qu'à lui demander un prodige dans le Ciel, ou dans les astres, où le démon n'avoit aucun empire; tout son pouvoir étant borné sur la terre, ou tout au plus dans l'air. Nous ne connoissons pas assez les sentimens des anciens Rabbins sur les démons, pour juger si celui qu'Origénes leur impute, est conforme à la vérité.

Il est certain qu'ils croyoient que le démon exerçoit son empire sur la terre, & dans l'air; il est nommé dans l'Ecriture même *le Prince du monde* (*c*), *& le chef des puissances de l'air* (*d*). Les Hébreux entendoient l'air sous le nom de Ciel; & si le Sauveur eût fait descendre le feu, comme fit autrefois Elie (*e*); ou qu'il eût fait gronder le tonnerre, comme fit Samuël (*f*); ou qu'il eût fait pleuvoir la manne, comme avoit fait Moïse (*g*); les Pharisiens auroient été pris par leurs propres paroles, & ils n'auroient osé nier que Jesus ne leur eût donné un signe, comme ils le demandoient. Toutefois on voit par les Livres saints, que le démon a quelquefois fait de semblables prodiges, comme lorsqu'il fit tomber le feu du Ciel sur les troupeaux de Job (*h*), & qu'il renversa ses maisons par les vents & la tempête (*i*), & quand il imita les miracles de Moïse dans l'Egypte. Si donc les Pharisiens ne demandoient que cela au Sauveur, ils ne lui demandoient rien qui pût absolument les convaincre, ni qui fût au-dessus du pouvoir de Jesus, même dans la fausse, & impie supposition, qu'il n'agît qu'au nom de Béelzébub, comme ils le prétendoient.

Que s'ils demandoient un prodige dans les astres, semblable à celui de Josué, par exemple, qui arrêta le Soleil, & la Lune (*k*); ou à celui d'Isaïe, qui fit rétrograder l'ombre du Soleil sur le cadran d'Achaz (*l*); peut-être croyoient-ils que les magiciens, & les démons n'étendoient pas jusques-là leur pouvoir. Je ne sai pas assez quelles ont été les opinions des anciens Juifs, pour en décider: mais je sai que les magiciens des Gentils se vantoient d'arrêter la Lune, & les Astres, de les couvrir de ténébres, de les faire obéir à leur voix (*m*). Ainsi quand J. C. l'auroit fait, cela n'auroit toûjours servi de rien pour vaincre l'endurcissement & l'incrédulité des Pharisiens (*n*). Le Fils de Dieu réservoit les miracles décisifs, & les preuves incontestables de sa Divinité, à sa Résurrection, & au tems qui la suivit. Il leur promet le signe de Jonas, auquel ils n'auront rien à répliquer. Le démon ne ressuscite pas les morts; & un homme mort ne commande plus au démon. Cette derniere preuve affermissoit toutes les précédentes. Ce dernier miracle assuroit tous les autres.

℣. 39. Generatio mala et adultera. *Cette race méchante, & adultere.* Race impure, & illégitime; bien éloignée de la foi, & de la fidélité d'Abraham. Fils infidéles, qui dégénérent de la foi, & de la pieté de leurs peres.

℣. 40. Sicut fuit Jonas in ventre ceti. *Comme Jonas fut trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine.* Jesus-Christ promet obscurément aux Pharisiens de leur donner dans sa Résurrection la réalité du prodige, dont Jonas dans le ventre de la baleine, n'avoit été que la figure. Je demeurerai dans le tombeau trois jours, après quoi je ressusciterai; de même que Jonas demeura dans l'estomac de la baleine, & après cela en sortit sain & sauf. Jesus-Christ ne fut pas trois jours, & trois nuits pleines dans le tombeau; il n'y fut qu'une petite partie du Vendredy, depuis le moment qu'il y fut mis sur le soir, jusqu'au commencement du jour du Sabbat; c'est-à-dire, depuis l'entrée de la nuit du Vendredi au Samedi; car les Hébreux comptoient leurs fêtes d'un soir à l'autre (*o*). Il y demeura toute la nuit, & tout le jour du Sabbat; enfin il y fut une partie du Dimanche, à commencer au soir du Samedi au Dimanche, jusques vers le milieu de la nuit. On trouve dans le Livre d'Esther (*p*) une expression pareille à celle-ci: *Trois jours & trois nuits* y sont mis, pour deux nuits, & un jour plein. Quant au poisson qui engloutit Jonas, on peut voir notre Dissertation sur ce sujet.

℣. 41. Viri Ninivitæ surgent in judicio. *Les Ninivites s'éleveront au jour du Jugement.* Ou bien: *Ils s'éleveront en jugement*; ils se déclareront partie, & accusateurs contre les Juifs. Ceux-ci n'ont voulu écouter ni Jean-Baptiste, ni J. C. ceux-là écouterent Jonas, & à sa prédication firent pénitence de leurs pechez dans le sac, & dans la cendre (*q*).

(a) *Luc.* XI. 16.
(b) *Origen. in Matt.* XVI. *tom.* 12. *p.* 265. *Edit. Huetii.*
(c) *Joan.* XII. 31. XIV. 30. XVI. 11.
(d) *Ephes.* II. 2.
(e) 3. *Reg.* XVIII. 38. & 4. *Reg.* I. 10.
(f) *Reg.* VII. 10.
(g) *Exod.* VII. VIII. IX. 22.
(h) *Job.* I. 16.
(i) *Job.* I. 19.
(k) *Josue* X. 12.
(l) 4. *Reg.* XX. 9. 10. 11.
(m) *Horat. in Canidiam. Epodon. ode* 5.
*Quæ sidera excantata voce Thessala,*
*Lunamque Cœlo deripit.*
(n) *Hieron. in hunc loc.*
(o) *Levit.* XXIII. 32. *A vespera usque ad vesperam celebrabitis Sabbatha vestra.*
(p) *Esther.* IV. 16.
(q) *Jonas* III. 5. & *seqq.*

42. *Regina Austri surget in judicio cum generatione ista, & condemnabit eam; quia venit à finibus terræ audire sapientiam Salomonis; & ecce plus quàm Salomon hic.*

43. *Cùm autem immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca arida, quærens requiem, & non invenit.*

44. *Tunc dixit : Revertar in domum meam, unde exivi. Et veniens invenit eam vacantem, scopis mundatam, & ornatam.*

45. *Tunc vadit, & assumit septem alios spiritus secum nequiores se, & intrantes habitant ibi : & fiunt novissima hominis illius pejora prioribus. Sic erit & generationi huic pessimæ.*

42. La Reine du Midi s'élévera au jour du Jugement contre cette race, & la condamnera; parce qu'elle est venuë des extrémitez de la terre, pour entendre la sagesse de Salomon : & cependant il y a ici plus que Salomon.

43. Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, il va dans des lieux arides, cherchant du repos, & n'y en trouve point :

44. Alors il dit : Je retournerai dans ma maison, d'où je suis sorti : & revenant, il la trouve vuide, nettoyée & parée.

45. En même tems il va prendre avec lui sept autres esprits plus méchans que lui; & entrant *dans cette maison*, ils y demeurent : & le dernier état de cet homme devient pire que le premier. C'est ce qui arrivera à cette race criminelle.

## COMMENTAIRE.

℣. 42. REGINA AUSTRI SURGET IN JUDICIO. *La Reine du Midi s'élevera au jour du Jugement contre cette race.* La Reine de *Saba*, Province d'Arabie, située au Midi de la Judée, & aux extrémitez de la terre : *Venit à finibus terræ*; c'est-à-dire, à l'extrémité des terres habitables de ce côté-là; parce que plus loin est l'Océan. Cette Reine qui vint de son pays exprès pour écouter la sagesse de Salomon, s'élevera au jour du Jugement, pour condamner les Pharisiens, & les Scribes avec leur indifférence à écouter J. C. infiniment plus sage que Salomon : *Ecce plus quam Salomon hic.* JESUS est la sagesse essentielle, dont Salomon empruntoit toute celle qui lui a acquis tant de gloire, & de réputation.

℣. 43. CUM AUTEM IMMUNDUS SPIRITUS EXIERIT AB HOMINE, &c. *Lorsque l'esprit immonde est sorti d'un homme, il va dans des lieux arides chercher du repos.* Les Hébreux étoient persuadez que les démons chassez d'auprès des hommes, se retiroient dans les déserts, & les solitudes. C'est ainsi que le démon Asmodée, qui avoit tué les époux de Sara, femme du jeune Tobie, fut relégué dans un désert de la haute Egypte (*a*), comme dans un exil. D'autres (*b*) enseignent que les mauvais esprits aiment les solitudes, & s'y retirent volontiers. Psellus dit qu'ils demeurent dans les lieux les plus retirez, qui sont extrémement froids, ou extrémement secs. Le peuple croit encore que les lieux inhabitez sont occupez par les démons, & que c'est-là où se tiennent les assemblées des Sorciers. Je croirois bien plûtôt, que le démon cherche la compagnie des hommes, pour les tenter, & pour leur nuire; & qu'il ne se retire dans les déserts, que lorsque confus de sa défaite, il est obligé de cacher sa honte dans des lieux retirez. JESUS-CHRIST parloit aux Juifs, suivant leurs préjugez, & leur idée populaire.

Le but de cette parabole, est de montrer aux Pharisiens, que de même que ceux qui sont délivrez du démon, seulement pour un tems, retombent dans un état pire que le premier, lorsque ce mauvais esprit les obséde, ou les posséde de nouveau; ainsi les Pharisiens qui étoient exemts des désordres grossiers, & qui vivoient aux yeux du monde d'une maniere louable, étoient intérieurement plus dangéreusement malades, & se rendoient plus coupables aux yeux de Dieu, par leur infidélité, leur ingratitude, leur orgueil; leur envie, qu'ils ne l'auroient été, si moins réglez au dehors, ils avoient eu la bonne-foi & l'humilité de reconnoître le besoin où ils étoient de faire penitence, & de recourir à la grace qui leur étoit offerte par J. C. (*c*).

L'expérience ne justifie que trop en général, ce qu'enseigne ici le Fils de Dieu, touchant les Pharisiens. Ceux qui sont exemts des grands désordres, tombent ordinairement dans de plus énormes excez que d'autres, lorsqu'une fois ils commencent à se dérégler. S'ils se laissent prévenir par l'orgueil, par l'envie, par d'autres pechez spirituels, cela fait dans leur cœur de plus grands ravages, & forme de plus grands obstacles à leur retour, que n'auroient pû faire les fautes les plus grossieres qu'ils auroient commis dans une condition moins réglée au dehors. Ceux qui se corrompent dans un état saint, & dans une profession qui les éloigne du mal, deviennent d'ordinaire plus corrompus, que ceux qui vivent dans le commerce du monde (*d*); comme la pourriture des plus excellentes choses, est la plus puante. Si les Pharisiens se fussent reconnus pécheurs, JESUS-CHRIST les auroit aisément guéris (*e*) : *Si vous vous reconnoissiez aveugles, vous n'auriez point de péchez : mais puisque vous dites que vous êtes clairvoyans, votre peché demeure.*

Plusieurs Peres (*f*) l'entendent des Juifs en général; cette nation avoit été en quelque sorte exceptée de la malédiction commune du genre humain. Elle avoit été par distinction délivrée de la servitude du démon, pendant que tous les autres peuples du monde avoient été livrez à son empire. Après le retour de la captivité de Babylone, ils avoient été délivrez du démon impur de l'idolâtrie, qui les avoit tourmentez sous les regnes des Rois de Juda, & d'Israël. Ce malin esprit avoit fait de violens, mais vains efforts pour rentrer dans son ancien domicile, sous le regne, & pendant la persécution d'Antiochus Epiphanes. Enfin voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout par la violence, trouvant sa maison vuide de vertus, quoiqu'exempte de superstitions Païennes, & ornée de la connoissance de la Loi de Dieu, & de l'appareil des cérémonies de la vraie Religion; il prit avec lui sept autres esprits plus mauvais que lui, & engagea les Juifs, sous prétexte de pieté, dans l'hypocrisie, la vanité, la superstition, & les fausses explications de la Loi : ce qui les remplit d'orgueil, & de faux préjugez, qui leur firent enfin rejetter J. C. & son Evangile. Voilà l'état où ils étoient, lorsque le Sauveur leur parloit.

(a) *Tob.* VIII. 3.
(b) *Grot. Beza, Camerar. Cnatbul.*
(c) *Vide Maldonat.*
(d) *August. Ep. olim 137. nunc 78. n. 9. Quomodo difficilè expertus sum meliores, quàm qui in Monasteriis profecerunt; ita non sum expertus pejores, quàm qui in Monasteriis ceciderunt.*
(e) *Joan.* XX. 41.
(f) *Hilar. & Hieron. & Beda, Auth. Oper. imperfect. hic. Vide & Grot. & alios.*

46. *Adhuc eo loquente ad turbas, ecce mater ejus, & fratres stabant foris, quærentes loqui ei.*

47. *Dixit autem ei quidam: Ecce mater tua, & fratres tui foris stant quærentes te.*

48. *At ipse respondens dicenti sibi, ait: Quæ est mater mea, & qui sunt fratres mei?*

49. *Et extendens manum in Discipulos suos, dixit: Ecce mater mea, & fratres mei.*

46. Comme il parloit encore au peuple, sa mere & ses freres *étant arrivez*, & se tenant au dehors, demandoient à lui parler.

47. Et quelqu'un lui dit: Voilà votre mere, & vos freres, qui sont dehors, & qui vous demandent.

48. Mais il répondit à celui qui lui dit cela: Qui est ma mere, & qui sont mes freres?

49. Et étendant sa main vers ses Disciples: Voici ma mere, dit-il, & mes freres.

## COMMENTAIRE.

Depuis ce tems la Synagogue a été de nouveau livrée au démon, au Prince de ce siécle, qui y exerce un empire bien plus violent qu'il n'avoit fait, même avant la Loi de Moïse. Ce n'est pas un seul démon qui la posséde, c'est une légion de démons. Ce n'est plus à l'idolâtrie grossiére qu'ils sont abandonnez, c'est à de vaines traditions, à une infinité de pratiques superstitieuses, à un aveuglement grossier, à un sens réprouvé, à un dégoût des véritez du Ciel, à une horreur de JESUS-CHRIST, & de sa doctrine, qui seule seroit capable de les tirer de cet état si terrible. Ce sens me paroît le plus litteral.

Les Peres (a) l'entendent dans le moral, des Chrétiens, qui ayant reçû la grace de la justification dans le Baptême, tombent dans le peché, & se livrent de nouveau au démon, qui reprend dans leur cœur la place qu'il avoit abandonnée, & qui s'y fait une nouvelle demeure avec *sept démons*; c'est-à-dire, avec un bien plus grand nombre (b) qu'auparavant. *Tunc maximè sævit, cùm hominem plenè sentit liberatum: tunc plurimum accenditur, dum extinguitur*, dit Tertullien.

℣. 46. ADHUC EO LOQUENTE AD TURBAS, ECCE MATER EJUS, &c. *Comme il parloit encore, sa mere & ses freres étant arrivez, & se tenant dehors, demandoient à lui parler.* Ils se tenoient dehors, parce qu'ils ne pouvoient entrer dans la maison, à cause de la foule. Les freres de JESUS-CHRIST, dont il est parlé ici, ne sont ni les fils de Marie, comme le prétendoit Helvidius, qui croyoit qu'après la naissance de JESUS-CHRIST elle avoit eu d'autres enfans de S. Joseph. Mais ce sont les fils de Joseph, que presque tous les anciens Peres (c) ont crû avoir été marié avant que d'épouser Marie, & avoir eu des enfans de ce premier mariage. Ou ce sont les cousins germains du Sauveur, nez de Marie fille, ou épouse de Cléophas, & sœur de la sainte Vierge; ou enfin, ce sont des parens de JESUS-CHRIST, selon la chair; car on sait que dans l'Ecriture, le nom de frere se prend dans un sens fort étendu. On en dira davantage ci-après sur le ℣. 55. du Chap. XIII. où l'on trouve le nom de ces parens de JESUS-CHRIST.

Mais quel étoit le motif du voyage de la sainte Vierge, & des freres de JESUS dans cette occasion? S. Marc (d) dit qu'ils croyoient qu'il étoit hors de son bon sens: *Sui exierunt tenere eum; dicebant enim, quia in furorem versus est.* Ce qu'on ne peut admettre qu'avec restriction, en disant, que quelques-uns des parens de JESUS-CHRIST qui ne croyoient pas en lui (e), avoient cette opinion. Mais on ne peut sans impieté, imputer cela à la sainte Vierge, par exemple, ni aux autres parens de J. C. dont la sainteté est connue. Quelques-uns croyent (f) que c'étoit une feinte de leur part, & qu'ils dirent que le Sauveur étoit hors de son bon sens, pour tâcher de le tirer de la maison, & pour lui découvrir le complot des Pharisiens, qui avoient résolu sa perte. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu (g), s'est imaginé que le démon craignant que JESUS ne convertît ceux à qui il parloit, inspira aux parens de JESUS-CHRIST, de le venir tirer du milieu d'eux. Tertullien (h), S. Chrysostome, & Théophilacte ont attribué cette démarche à une secrette vanité de leur part, qui les portoit à faire connoître au monde, qu'ils étoient parens d'un si grand Prophéte. Mais peut-on avoir cette pensée de la sainte Vierge? Auroit-elle pû, je ne dis pas former cette pensée; mais se joindre à la compagnie de gens qui auroient eu cette intention? Quelques Interprétes (i) traduisent le Grec de S. Marc, par: *Il est tombé en défaillance*; ou, il est en danger d'y tomber. C'est ce que craignoient la Mere, & les parens de JESUS-CHRIST. Ce verbe Grec *existêmi*, dans le nouveau Testament, se prend ordinairement pour le transport de joie, ou d'étonnement, ou d'admiration. S. Paul (k) s'en sert pour marquer l'excès qu'il a commis en se louant devant les Corinthiens, ou l'excès de son zèle, qui l'a porté à leur raconter ce qu'il a fait pour Dieu. *Sive excedimus, Deo; sive sobrii sumus, vobis.* Mais la plûpart l'entendent comme la Vulgate: Il est tombé dans la folie, il a perdu l'esprit.

℣. 48. QUÆ EST MATER MEA, ET QUI SUNT FRATRES MEI? *Qui est ma mere, & qui sont mes freres?* Quelques Hérétiques, comme les Marcionites, & les Manichéens, abusoient de ce passage, pour montrer que JESUS-CHRIST n'avoit point eu une vraie chair, & qu'il ne reconnoissoit point de parens sur la terre (l). Sa réponse ne signifie autre chose, sinon, que quand il s'agit de la gloire, & des interêts de Dieu, on ne doit plus considérer ni parens, ni amis; on ne doit écouter, ni la chair, ni le sang, dès qu'ils s'opposent à ce que Dieu demande de nous (m). Il nous enseigne par-là, qu'il préfere aux parens, & aux amis, selon la chair, ceux qui lui sont attachez selon l'esprit; ceux qui l'écoutent, qui l'aiment, qui le suivent (n). *Non injuriose refutantur parentes*, dit S. Ambroise (o); *sed religiosiores copula mentium docentur esse, quàm corporum.* Comme dans une autre occasion, il répondit à celle

(a) *Tertull. lib. de pœnitentia. Ambros. lib. 7. in Luc. Gregor. Nazianz. orat. 37. Greg. Magn. Pastoral. Cura, p. 3. admon. 31. &c. Aug. l. 1. Quæst. in Matt. qu. 8. Author Oper. imperf. Homil. 31.*

(b) *1. Reg. II. 5. & Ps. XLVIII. 164. Levit. XXVI. 24. Prov. XXIV. 16. Isai. XXX. 26. Sept*, mis pour plusieurs fois.

(c) *Ita Græc. PP. nonnulli ex Libb. apocryphis. Ita Hilar. in Matt. & Ambros. in Luc. l. 7. de Instit. Virg. Epiphan. Hæres. 28. & 78. Origen. in Luc. Homil. 7. & in Matt. p. 223. Edit. Huet.*

(d) *Marc. III. 21.* Ὅτι ἐξέστη.

(e) *Joan. VII. 5.*

(f) *Maldon. Grot. in Marc. III. 21. & Casaubon. in Baron.*

(g) *Author. Oper. imperf. Homil. 31.*

(h) *Tertull. lib. de Carne Christi. Chrysostom. & Theophylact. hic.*

(i) Voyez Grot. sur saint Marc, & notre Commentaire sur le même Evangéliste, III. 21.

(k) *2. Cor. V. 13.* Εἴτε γὰρ ἐξέστημεν, Θεῷ· εἴτε σωφρονοῦμεν, ὑμῖν.

(l) *Vide Hieron. & Chrysost. hic. & Epiph. Hæres. 42.*

(m) *Hieron. hic. Erasm. Brug. Grot. Vide Luc. II. 49. Joan. II. 4. Matt. XVI. 23.*

(n) *Maldon. hic.*

(o) *Ambros. l. VI. in Luc. n. 56.*

Digitized by Google

50. *Quicumque enim fecerit voluntatem Patris mei qui in Cœlis est, ipse meus frater, & soror, & mater est.*

50. Car quiconque fait la volonté de mon Pere, qui est dans les Cieux; celui-là est mon frere, ma sœur, & ma mere.

COMMENTAIRE.

qui disoit (a) : *Bienheureux le sein qui vous a porté, & les mammelles qui vous ont allaité : Mais bien plus heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu, & qui la pratiquent.* C'est par-là que ma Mere est infiniment plus heureuse que si elle étoit ma Mere selon le corps (b).

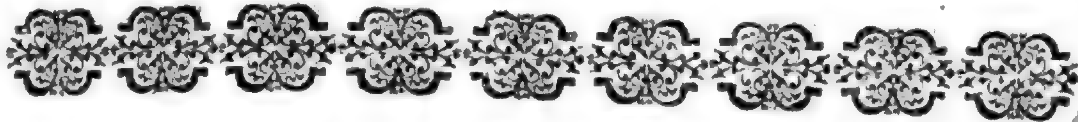

# CHAPITRE XIII.

*Paraboles du Semeur; du bon grain, & de l'ivroie. Du grain de moutarde; du levain; du tresor caché dans le champ; du marchand qui cherche des perles; des filets qui enferment toute sorte de poissons.* JESUS *dans les Synagogues. Scandale des Juifs.*

℣. 1. *In illo die exiens Jesus de domo, sedebat secùs mare.*

℣. 1. Ce même jour JESUS étant sorti de la maison, s'assit auprès de la mer.

2. *Et congregatæ sunt ad eum turbæ multæ, ita ut in naviculam ascendens sederet, & omnis turba stabat in littore:*

2. Et il s'assembla autour de lui une grande foule de peuple; c'est pourquoi il monta dans une barque, où il s'assit, tout le peuple se tenant sur le rivage;

3. *Et locutus est eis multa in parabolis, dicens: Ecce exiit qui seminat, seminare;*

3. Et il leur disoit beaucoup de choses en paraboles, leur parlant *de cette sorte:* Celui qui séme est sorti pour semer;

4. *Et dum seminat, quædam ceciderunt secùs viam, & venerunt volucres Cæli, & comederunt ea.*

4. Et pendant qu'il semoit, quelque partie de la semence tomba le long du chemin, & les oiseaux du Ciel étant venus, la mangérent.

5. *Alia autem ceciderunt in petrosa, ubi non habebant terram multam: & continuò exorta sunt, quia non habebant altitudinem terræ.*

5. Une autre tomba dans des lieux pierreux, où elle n'avoit pas beaucoup de terre; & elle leva aussi-tôt, parce que la terre où elle étoit, n'avoit pas de profondeur.

6. *Sole autem orto æstuaverunt: & quia non habebant radicem, aruerunt.*

6. Mais le soleil s'étant levé ensuite, elle en fut brûlée; & comme elle n'avoit point de racine, elle sécha.

7. *Alia autem ceciderunt in spinas: & creverunt spinæ, & suffocaverunt ea.*

7. Une autre tomba dans des épines; & les épines venant à croitre, l'étoufférent.

COMMENTAIRE.

℣. 1. EXIENS JESUS DE DOMO, SEDEBAT SECUS MARE. *Jesus étant sorti de la maison, s'assit auprès de la mer.* JESUS ayant été assiégé dans sa maison pendant toute la matinée, par le peuple qui l'écoutoit, en sorte qu'il n'avoit pas même le tems de manger (c); en sortit enfin l'après dî-ée, & alla le long du lac. Il s'y vit encore bien-tôt environné de gens, qui étoient accourus pour le voir, & pour l'entendre. Mais comme il ne pouvoit commodément demeurer sur le bord, à cause des troupes qui le pressoient; il monta dans une barque de pêcheur, & s'étant un peu avancé dans le lac, il commença à leur parler.

℣. 3. LOCUTUS EST EIS MULTA IN PARABOLIS. *Il leur disoit beaucoup de choses en paraboles.* JESUS-CHRIST suivoit en cela le goût des Syriens, & des Juifs, suivant la remarque de S. Jérôme (d). Il mêloit dans tous ses discours beaucoup de maniéres de parler proverbiales. On en a vû un trés-grand nombre dans les Chap. précédens: mais ici c'est autre chose; ce sont des similitudes, des comparaisons, des exemples, & quelquefois des espéces d'énigmes qu'il propose aux troupes, & dont il ne leur donne pas toûjours l'intelligence; afin que cette parole d'Isaïe (e) fût accomplie: *Vous écouterez sans entendre, & vous verrez sans comprendre.* Ainsi que le Sauveur lui-même nous en avertit ci-après au ℣. 14.

Cette maniére d'instruire par des similitudes, & des exemples, a quelque chose de grand & de majestueux dans les matiéres de Religion; & dans celles qui ne regardent que la Philosophie, elle applique l'esprit, & l'attache avec plaisir. Les Païens (f) cachoient les mystéres de leur religion, partie par honte, & partie par politique. Découvrir la vérité, disoient-ils, c'est fournir aux foux l'occasion de la mépriser, & rendre les sages paresseux; au lieu que les emblêmes, & les fables qui voilent la Religion, empêchent les uns de la mépriser, & obligent les autres à l'étudier. Mais, à dire le vrai; ils n'avoient pas interêt que les sages étudiassent le fond de leurs mystéres, & de leurs

(a) *Luc.* XI. 27. 28.
(b) *Chrysost. Homil.* 45. *Beda, in Luc. lib.* 4. *c.* 49.
(c) *Marc.* III. 20.
(d) *Hieron. in Matt. c.* 18.
(e) *Isai.* VI. 9.
(f) *Proclus.*

8. *Alia autem ceciderunt in terram bonam: & dabant fructum, aliud centesimum, aliud sexagesimum, aliud trigesimum.*

8. Une autre enfin tomba dans une bonne terre; & elle porta du fruit, quelques grains rendant cent pour un; d'autres soixante, & d'autres trente.

9. *Qui habet aures audiendi, audiat.*

9. Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre.

10. *Et accedentes Discipuli, dixerunt ei: Quare in parabolis loqueris eis?*

10. Ses Disciples s'approchant, lui dirent: Pourquoi leur parlez-vous en paraboles?

11. *Qui respondens, ait illis: Quia vobis datum est nosse mysteria Regni Cœlorum: illis autem non est datum.*

11. Et leur répondant, il leur dit: C'est parce que pour vous autres, il vous a été donné de connoître les mystéres du Royaume des Cieux; mais pour eux, il ne leur a pas été donné.

12. *Qui enim habet, dabitur ei, & abundabit; qui autem non habet, & quod habet auferetur ab eo.*

12. Car quiconque a *déja*, on lui donnera *encore*, & il sera dans l'abondance: mais pour celui qui n'a point, on lui ôtera *même* ce qu'il a.

## COMMENTAIRE.

fables: ils en auroient bien-tôt découvert la honte, la fausseté, & le ridicule. Dans la vraie Religion, les énigmes, les obscuritez sont proposées dans d'autres vûes. Ce n'est pas précisément ni pour en dérober la connoissance aux simples, ni pour exciter les sages à les approfondir *(a)*; c'étoit un mystére de la justice de Dieu sur les Juifs. Cette nation ingrate & infidelle avoit merité que Dieu se choisit ailleurs un peuple bien-aimé. La réprobation des Juifs étoit résolue dans les décrets éternels. Pour éprouver leur foi, & leur attachement, il leur avoit découvert des véritez claires, & leur en avoit offert d'autres obscures. Ils ont méprisé les unes & les autres; & en rejettant les véritez claires, ils ont perdu la connoissance des véritez obscures qui auroient fait leur bonheur, & leur salut. Le Messie leur étoit clairement promis. Les Caractéres du Messie étoient plus obscurs. Ils n'ont pas voulu reconnoître le Messie dans JESUS-CHRIST: ils ont confondu ses Caractéres. C'est ce qui a fait leur perte & leur malheur ils s'étoient attiré cela par une longue suite d'infidélitez, & de crimes.

℣. 8. ALIUD CENTESIMUM. *Cent pour un.* Cette multiplication du grain dans la terre est extraordinaire; mais elle n'est pas impossible, comme le prouve l'exemple d'Isaac *(b)*, qui ayant semé du grain dans le territoire de Gérare, en retira le centuple. Pline remarque *(c)* que les champs de Leontium en Sicile, & ceux de toute la Bétique en Espagne, & sur tout la terre d'Egypte, produisent le centuple du froment qu'on a semé. A Bizacium en Afrique il est ordinaire de recueillir cent cinquante pour un. Un Econome qu'Auguste avoit en ce pays-là, lui envoya par rareté près de quatre cens tiges, qui étoient sorties d'un seul grain. On en envoya trois cens quarante à Néron, produite aussi d'un seul grain.

℣. 9. QUI HABET AURES AUDIENDI, AUDIAT. *Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre.* JESUS-CHRIST emploie souvent cette maniere de parler, pour réveiller l'attention de ses Auditeurs; & pour leur faire comprendre que la chose qu'il leur dit, mérite une attention particuliére *(d)*. On la trouve dans l'ancien Testament *(e)*; & il paroît que c'étoit une maniére de proverbe parmi les Juifs *(f)*.

℣. 10. ACCEDENTES DISCIPULI, DIXERUNT. *Ses Disciples s'approchant de lui, lui dirent: Pourquoi leur parlez-vous en paraboles?* On voit par S. Marc *(g)* que les Disciples ne dirent cela au Sauveur, qu'après qu'il fut de retour à la maison, & qu'ils se trouverent seuls avec lui.

℣. 11. VOBIS DATUM EST NOSSE MYSTERIA REGNI COELORUM. *Il vous a été donné de connoître les mystéres du Royaume des Cieux; mais pour eux il ne leur a pas été donné.* Il refuse aux Juifs la connoissance des véritez qu'ils ont tant de fois méprisées. Il accorde aux Apôtres cette même connoissance, dont ils s'étoient rendus dignes par leur fidélité *(h)*. C'est ainsi que plusieurs anciens, & sur tout les Grecs, l'ont entendu. Mais S. Augustin *(i)* & ceux qui l'ont suivi, rejettent la cause de ce refus que JESUS-CHRIST fait aux Juifs, de leur communiquer ses mystéres, sur la réprobation. Mais est-il bien certain qu'en cet endroit il s'agisse de la réprobation, ou de la prédestination à la béatitude? Or s'il ne s'agit que de la prédestination à la Foi, rien n'empêche qu'on ne dise que les Juifs ont merité par leur ingratitude que Dieu leur refusât ses lumiéres, dont ils s'étoient rendus indignes. Judas à qui le Sauveur révéla ses mystéres, comme aux autres Apôtres, étoit un réprouvé, & un vase d'ignominie. Et qui nous dira, si parmi ces troupes de peuples à qui JESUS-CHRIST refusa alors la découverte de ses véritez, il n'y en avoit aucun de prédestiné à la gloire; qu'aucun ne se convertit après, ou même avant la résurrection du Sauveur.

℣. 12. QUI ENIM HABET, DABITUR EI. *Car quiconque a déja, on lui donnera encore; mais à celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il a.* Dans la rigueur, on ne peut rien ôter à celui qui n'a rien. Mais celui qui n'a que peu, est censé n'avoir rien; & lui ôter ce peu, c'est lui ôter tout *(k)*. Les Apôtres avoient reçû le don de la Foi; JESUS-CHRIST les avoit instruits familiérement, & assiduement; il les avoit comblez des marques de sa tendresse; ils étoient riches en dons spirituels. Il ajoûte à ces richesses de nouvelles graces; il leur donne l'intelligence des paraboles, & leur découvre le mystére du Royaume des Cieux. Les Juifs au contraire, étoient dans la pauvreté des dons spirituels; dénuez de lumiéres, de foi, de sagesse. Il leur restoit quelque lueur qu'ils tiroient de la Loi de leurs peres; JESUS-CHRIST leur ôte ce peu de clarté qui leur restoit: il les livre à leur sens réprouvé; il les abandonne à leur propre aveuglement *(l)*.

(a) *August. l.* XII. *contra Faust. c.* 7. *Ad exercitationem quærentis, & delectationem audientis.*
(b) *Genes.* XXVI. 12.
(c) *Plin. l.* XVIII. *c.* 10.
(d) *Vide Hieron. hic.*
(e) *Deut.* XXIX. 14.
(f) *Matt.* II. 15. *Apoc.* II. 7. II. 17. 29. III. 6. 13. 22. XIII. 9.
(g) *Marc.* IV. 10. *Cùm esset singularis interrogaverunt eum.*
(h) *Ita Hilar. Chrysost. Author Oper. imperfect. Beda, Theophyl. Euthym.*
(i) *Aug. l. de Prædest. SS. c.* 8. & 16. *Lib. de Bono Perseverantiæ, c.* 8. 9. 11. *Lib. de Gratia, & libero arbitr. c.* 23. & *lib. de Corrept. & Gratia, c.* 4. 6. 7. 8.
(k) *Juvenal. Satyr.* 3.
*Nihil habuit Codrus; quis enim negat?*
*Et tamen illud*
*Perdidit infelix, totum nihil.*
(l) *Vide Hilar. & Hieron. in hunc loc.*

℣. 13.

*13. Ideò in parabolis loquor eis : quia videntes non vident, & audientes non audiunt, neque intelligunt.*

*14. Et adimpletur in eis prophetia Isaiæ dicentis : Auditu audietis, & non intelligetis, & videntes videbitis : & non videbitis.*

*15. Incrassatum est enim cor populi hujus, & auribus graviter audierunt, & oculos suos clauserunt : nequando videant oculis, & auribus audiant, & corde intelligant, & convertantur, & sanem eos.*

*16. Vestri autem beati oculi quia vident, & aures vestræ qui audiunt.*

*17. Amen quippe dico vobis, quia multi Prophetæ & Justi cupierunt videre quæ videtis, & non viderunt; & audire quæ auditis, & non audierunt.*

*18. Vos ergo audite parabolam seminantis.*

*19. Omnis qui audit verbum Regni, & non intelligit, venit malus, & rapit quod seminatum est in corde ejus : hic est qui secus viam seminatus est.*

*20. Qui autem super petrosa seminatus est, hic est, qui verbum audit, & continuò cum gaudio accepit illud.*

13. C'est pourquoi je leur parle en paraboles; parce qu'en voyant, ils ne voient point, & qu'en écoutant, ils n'entendent, ni ne comprennent point.

14. Ainsi la prophétie d'Isaïe s'accomplit en eux, lorsqu'il dit : Vous écouterez de vos oreilles, & vous n'entendrez point; vous regarderez de vos yeux, & vous ne verrez point.

15. Car le cœur de ce peuple s'est appésanti, & leurs oreilles sont devenues sourdes, & ils ont fermé leurs yeux, de peur que leurs yeux ne voient, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne; & que s'étant convertis, je ne les guérisse.

16. Mais *pour vous*, vos yeux sont heureux de ce qu'ils voient, & vos oreilles de ce qu'elles entendent.

17. Car je vous dis en vérité, que beaucoup de Prophétes & de Justes ont souhaité de voir ce que vous voyez, & ne l'ont pas vû; & d'entendre ce que vous entendez, & ne l'ont pas entendu.

18. Ecoutez donc, vous autres, la parabole de celui qui séme.

19. Quiconque écoute la parole du Royaume, & n'y fait point d'attention, l'*esprit* malin vient, & enléve ce qui avoit été semé dans son cœur : c'est-là celui qui a reçu la semence le long du chemin.

20. Celui qui reçoit la semence au milieu des pierres, c'est celui qui écoute la parole, & qui la reçoit à l'heure même avec joie.

## COMMENTAIRE.

℣. 13. VIDENTES NON VIDENT,... (℣. 14.) ET ADIMPLETUR IN EIS PROPHETIA ISAIÆ. *En voyant ils ne voyent point; & en écoutant, ils ne comprennent point :* (℣. 14.) *Ainsi la prophétie d'Isaïe s'accomplit en eux : Vous écouterez de vos oreilles, & vous n'entendrez point, &c.* Je leur parle en paraboles, pour punir leur incrédulité, & leur mépris pour ma parole. Ils n'ont point voulu recevoir mes instructions, ils ont imputé mes miracles à la magie. A mon tour je leur parlerai un langage qu'ils n'entendront point; & ils verront les prodiges que j'opérerai, sans les comprendre (*a*). On remarquera dans leurs personnes l'accomplissement de ce que disoit Isaïe aux Hébreux de son tems, qu'ils voyent sans connoître; qu'ils entendent, sans comprendre, parce que le cœur est endurci, que leurs yeux sont aveuglez; & leurs oreilles sont devenues sourdes.

Saint Matthieu nous a cité le Texte d'Isaïe d'une maniére un peu différente de ce qu'on lit dans l'original. On a déja remarqué que d'ordinaire il s'attache plûtôt au sens qu'aux paroles. Voici ce que porte l'Hébreu (*b*) : *Allez, & dites à ce peuple : Ecoutez en écoutant, & ne comprenez pas; voyez, en voyant, & n'appercevez pas. Engraissez le cœur de ce peuple, & appesantissez ses oreilles, & fermez ses yeux, afin qu'il ne voye pas de ses yeux, qu'il n'entende pas de ses oreilles, & que son cœur ne comprenne pas, & qu'il ne se convertisse point, & qu'il ne soit point guéri.* Dans cet endroit l'Evangéliste a suivi les Septante, aussi-bien que saint Paul dans les Actes (*c*). Dieu semble ordonner à Isaïe, selon l'Hébreu, d'endurcir le peuple, & de l'empêcher d'entendre, & de voir. Ce qui ne peut s'expliquer, qu'en disant que Dieu lui commande de prédire aux Juifs ce qui doit arriver. Vous entendrez sans comprendre; vous verrez, sans appercevoir; vous aurez le cœur endurci, & les oreilles appesanties, & les yeux fermez. Vous ne vous convertirez point, & ne serez point guéris. On dit souvent dans le style des Prophétes, qu'ils font ce qu'ils prédisent. La prophétie dont nous parlons, eut son premier accomplissement sur les Juifs, du tems d'Isaïe. Elle s'exécuta encore du tems de notre Sauveur. Il trouva dans le cœur, & dans l'esprit de ce peuple, les mêmes dispositions qu'y avoit trouvé Isaïe.

℣. 16. VESTRI AUTEM BEATI OCULI. *Vos yeux sont heureux de voir ce qu'ils voyent.* Voilà en quoi consiste le vrai bonheur des Apôtres, & des autres Fidéles; c'est de voir, d'entendre, de comprendre, de sentir, de goûter, d'aimer les véritez célestes. Les Apôtres ont été fort privilégiez au-dessus des Justes, & des Prophétes de l'ancien Testament, en ce que le Fils de Dieu s'est découvert à eux, qu'il leur a parlé sans énigmes, qu'il a vêcu & conversé avec eux. *Abraham a desiré avec ardeur de voir mon jour*, ma venue, dit JESUS-CHRIST (*d*). *Il l'a vû, & s'en est réjoui.* Mais il ne l'a vû que de loin; il ne s'en est réjoui que dans l'espérance qu'il viendroit un jour; mais pour nous. *Nous vous annonçons la parole de vie qui étoit dès le commencement, que nous avons ouïe, que nous avons vûe de nos yeux, que nous avons regardée avec attention, que nous avons touchée de nos mains*, dit l'Apôtre S. Jean (*e*).

℣. 19. VERBUM REGNI. *La parole du Royaume.* La prédication de l'Evangile, la parole qui vous annonce la venue du regne de Dieu, du regne de sa Justice, & de sa vérité. Voyez *Matth.* III. 2.

℣. 20. CUM GAUDIO. *Avec joye.* Transporté de l'amour, charmé de la beauté de la vérité qu'il entend. Mais

(a) *Chrysost. hic.*
(b) *Isai.* VI. 9.
(c) *Act* XXVIII. 26.
(d) *Joan.* VIII. 56.
(e) 1. *Joan.* 1. 2.

21. *Non habet autem in se radicem, sed est temporalis; facta autem tribulatione, & persecutione propter verbum, continuò scandalizatur.*

22. *Qui autem seminatus est in spinis, hic est, qui verbum audit, & solicitudo sæculi istius, & fallacia divitiarum, suffocat verbum, & sine fructu efficitur.*

23. *Qui verò in terram bonam seminatus est, hic est, qui audit verbum, & intelligit, & fructum affert, & facit aliud quidem centesimum, aliud autem sexagesimum, aliud verò trigesimum.*

24. *Aliam parabolam proposuit illis, dicens: Simile factum est Regnum Cœlorum homini, qui seminavit bonum semen in agro suo.*

25. *Cùm autem dormirent homines, venit inimicus ejus, & superseminavit zizania in medio tritici, & abiit.*

26. *Cùm autem crevisset herba, & fructum fecisset, tunc apparuerunt & zizania.*

21. Mais il n'a point en soi de racine, & il n'est que pour un tems: & lorsqu'il survient des traverses & des persécutions, à cause de la parole, il en prend aussi-tôt un sujet de scandale & de chûte.

22. Celui qui reçoit la semence parmi les épines, c'est celui qui entend la parole; mais ensuite les sollicitudes de ce siécle, & l'illusion des richesses, étouffent en lui cette parole, & la rendent infructueuse.

23. Mais celui qui reçoit la semence dans une bonne terre, c'est celui qui écoute la parole, qui y fait attention, & qui porte du fruit, & rend cent, ou soixante, ou trente pour un.

24. Il leur proposa une autre parabole, en disant: Le Royaume des Cieux est semblable à un homme qui avoit semé de bon grain dans son champ.

25. Mais pendant que les hommes dormoient, son ennemi vint, & sema de l'ivraie au milieu du bled, & s'en alla.

26. L'herbe ayant donc poussé, & étant montée en épi, l'ivraie commença aussi à paroître.

## COMMENTAIRE.

tout cela n'est que passager, parce qu'il est trop prompt, & trop léger. (℣. 21.) *Il n'a point de racine.* La parole de Dieu n'a pas le tems de s'affermir en lui, ni d'y fructifier; il l'oublie, il l'abandonne presqu'aussi-tôt qu'il l'a connuë: *Il n'est que pour un tems.* Il est comme ces plantes, qui ne durent que peu de jours, & que le moindre rayon du soleil fanne, & desséche. *Temporalis (a)*, en cet endroit est opposé à *perennis*, qui durent toûjours; une plante qui passe en peu de jours, à un arbre qui dure plusieurs années; qui résiste aux ardeurs de l'été, aux vents, & aux tourbillons, & aux rigueurs de l'hiver.

℣. 21. CONTINUO SCANDALIZATUR. *Il prend aussi-tôt sujet de scandale & de chûte.* La moindre contradiction qu'il faut essuyer, le moindre plaisir dont il se faut priver, la moindre violence qu'il se faut faire à soi-même, l'oblige à reculer en arriere, & à abandonner la vérité qu'il avoit d'abord embrassée avec tant d'ardeur.

℣. 22. FALLACIA DIVITIARUM, SUFFOCAT VERBUM. *L'illusion des richesses étouffe en lui cette parole.* Ce n'est pas assez que la terre où tombe la semence soit bonne & fertile; il faut qu'elle soit cultivée; si c'est une terre en friche, plus le fond en sera fecond, plus elle produira d'épines, & de mauvaises herbes, qui étoufferont la bonne semence. Un esprit vaste, & éclairé; un cœur bien fait, & bien placé; un excellent naturel, tout cela ne servira de rien pour faire fructifier la parole de vie, si on se laisse emporter à l'amour des choses terrestres, au soin des affaires, au désir d'amasser du bien; si on s'engage dans des emplois qui occupent notre esprit; si l'on se livre à des occupations trop fortes, & qui demandent trop d'attention. Cet amour, ces soins, ces inquiétudes, étoufferont la parole de vie. Il donne aux richesses le nom d'illusion, de tromperie, *fallacia divitiarum*; parce qu'en effet elles trompent, elles séduisent, elles éblouissent ceux qui les cherchent, ou qui les possedent.

℣. 23. QUI VERO IN TERRAM BONAM SEMINATUS EST, HIC EST, &c. *Celui qui reçoit la semence dans une bonne terre, &c.* Il y a dans ce Chapitre plusieurs expressions un peu dures, & des paraboles tronquées, parce que l'évidence de la matiére ne souffre pas qu'on les expose dans toute leur étenduë. Ici JESUS-CHRIST confond *la bonne terre qui reçoit la semence*, avec celui qui reçoit la parole dans son cœur; parce qu'au fond c'est la même chose. Dans la bonne terre même la semence ne multiplie pas également, parce qu'il y a dans la terre plusieurs degrez de bonté, & que l'industrie du laboureur y fait beaucoup. Ainsi la parole de Dieu reçûe dans un bon cœur, n'y fructifie pas toûjours de même. Tel produit le centuple, tel le soixantiéme, & tel autre le trentiéme. C'est la même semence, mais la terre n'est pas dans le même degré de bonté: L'une est meilleure, & l'autre est moins préparée.

S. Augustin (*b*) attribue le centiéme aux Martyrs, le soixantiéme aux Vierges, & le trentiéme aux personnes mariées. S. Jérôme (*c*) donne le centiéme à celles qui gardent la continence, le soixantiéme aux veuves, & le trentiéme à ceux qui gardent la chasteté conjugale dans le mariage. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu, veut que les Martyrs portent le centuple, ceux qui quittent tout pour suivre JESUS-CHRIST, le soixantiéme; & ceux qui se contentent de l'observation commune des préceptes, le trentiéme. Théophylacte donne le premier rang aux Anachorétes, le second aux Cénobites, ou Religieux vivans en communauté; & le troisiéme aux personnes mariées.

℣. 24. SIMILE FACTUM EST REGNUM COELORUM HOMINI, QUI SEMINAVIT BONUM SEMEN, &c. *Le Royaume des Cieux est semblable à un homme, qui avoit semé de bon grain dans son champ; mais pendant la nuit son ennemi vint, & sema de l'yvraie au milieu du bled. Le Royaume des Cieux* en cet endroit, marque l'Eglise de JESUS-CHRIST, ou la prédication de l'Evangile; ou en général, le sacré ministére de la parole de Dieu. Tous les Ministres de l'Evangile, tous ceux qui font la fonction d'Apôtres, ne sont pas de vrais Apôtres. Tous ceux qui parlent au nom du Seigneur ne sont point envoyez du Seigneur; tous ceux qui prophétisent en son nom, ne sont point remplis de son Esprit (*d*). *Væ Prophetis insipientibus qui sequuntur spiritum suum, & nihil vident*, dit Ezé-

(a) *Πρόσκαιρος*
(b) *Aug. l. 1. Quæst. in Evang. c. 9.*
(c) *Hieronym. hic, & lib. contra Jovinian. & ad Pammach. & Athanas. Ep. ad Ammon. Monach.*
(d) *Jerem.* XIV. 14. 15. 16. XXIII. 25. XXVII. 10. 14. XXIX. 9. *Isai.* LIX. 13.

Digitized by Google

27. *Accedentes autem servi patrisfamilias, dixerunt ei, Domine, nonne bonum semen seminasti in agro tuo? Unde ergo habet zizania?*

27. Alors les serviteurs du pere de famille vinrent lui dire : Seigneur, n'avez-vous pas semé de bon grain dans votre champ ? D'où vient donc qu'il y a de l'yvraie ?

28. *Et ait illis : Inimicus homo hoc fecit. Servi autem dixerunt ei : Vis, imus, & colligimus ea?*

28. Il leur répondit : C'est un homme qui est mon ennemi, qui l'y a semé. Et ses serviteurs lui dirent : Voulez-vous que nous allions la cueillir ?

29. *Et ait : Non, ne fortè colligentes zizania, eradicetis simul cum eis, & triticum.*

29. Non, leur répondit-il, de peur que cueillant l'yvraie, vous ne déraciniez en même-tems le bon grain.

30. *Sinite utraque crescere usque ad messem, & in tempore messis dicam messoribus : Colligite primum zizania, & alligate ea in fasciculos ad comburendum, triticum autem congregate in horreum meum.*

30. Laissez croitre l'un & l'autre jusqu'à la moisson ; & au tems de la moisson, je dirai aux moissonneurs : Cueillez premiérement l'yvraie, & liez-la en bottes pour la brûler : mais amassez le bled dans mon grenier.

31. *Aliam parabolam proposuit eis, dicens : Simile est Regnum Cœlorum grano sinapis, quod accipiens homo seminavit in agro suo.*

31. Il leur proposa une autre parabole, en leur disant : Le Royaume des Cieux est semblable à un grain de senevé, qu'un homme prend & séme dans son champ.

32. *Quod minimum quidem est omnibus seminibus : cùm autem creverit, majus est omnibus oleribus, & fit arbor, ita ut volucres Cœli veniant, & habitent in ramis ejus.*

32. Ce grain est la plus petite de toutes les semences ; mais lorsqu'il est cru, il est plus grand que tous les *autres* légumes, & il devient un arbre : de sorte que les oiseaux du Ciel viennent se reposer sur ses branches.

## COMMENTAIRE.

chiel (a). Les Scribes, & les Pharisiens se mêlent de répandre la semence de la parole de Dieu; mais au lieu de répandre un bon grain, ils sément de l'yvraie. Moi, & mes Apôtres nous prêchons la vérité pure, & sans mélange. Mais nos ennemis les Juifs, les Herétiques, les faux freres, & tous les ministres du démon viennent pendant la nuit, & lorsqu'on y pense le moins, semer le mauvais grain au milieu du bon. C'est ce qu'on a vû de tout tems dans l'Eglise, & dans la Synagogue. Combien de contradictions n'ont point souffert les vrais Prophétes ? Combien d'oppositions n'a point rencontré JESUS-CHRIST de la part des Docteurs de la Loi, des Prêtres & des Pharisiens ? Combien de maux n'ont pas causé dans l'Eglise les Herétiques, & les Novateurs ?

La zizanie, ou l'yvraie (b) est une plante qui a une feuille longue, grasse, & velue, & sa tige plus grêle que le froment. A la cime de cette tige sort l'épi, long, & garni de petites gousses, qui l'environnent inégalement, & qui renferment trois ou quatre grains ammoncelez, & couverts d'une bourre qu'on ne rompt pas aisément. Le pain où il y a beaucoup d'yvraie, enyvre, cause des assoupissemens, & des tremblemens de tête, à ceux qui en ont mangé; d'où lui vient le nom d'*yvraie*. La feuille de l'yvraie est assez différente de celle du froment ; mais on distingue principalement cette plante, lorsqu'elle devient grande, & commence à fleurir. Le Fils de Dieu dit ici, que les domestiques du pere de famille ne se défiant de rien, furent surpris de voir l'yvraie dans le champ de leur maître, lorsque cette plante eut produit son épi. Ils auroient pû la distinguer auparavant, s'ils y eussent fait réflexion. Ainsi dans l'Eglise souvent on ne remarque l'erreur, & les dangereux effets des nouveautez, que lorsqu'elles ont produit leurs fruits, & qu'elles sont trop enracinées, pour être aisément arrachées. Les ministres du Pere de famille ne manquent pas de zéle, & voudroient bien séparer l'yvraie du froment. Mais il faut attendre la moisson, & le Jugement dernier : alors le maître de la moisson fera lui-même ce discernement. Le jour de la vengeance est souvent désigné dans l'Ecriture, sous la figure d'une moisson (c).

Dans l'Eglise l'yvraie sera toûjours mêlée avec le bon grain, les bons avec les méchans ; les réprouvez avec les élûs, jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de les séparer (d). Les Pasteurs séparent quelquefois de l'Eglise, ceux qui par leurs crimes se sont rendus dignes de l'excommunication, & de l'anathême. Mais ils prennent bien garde que cette séparation ne puisse attirer un schisme dans l'Eglise : *Fiat hoc ubi periculum schismatis nullum est*, dit saint Augustin (e). Car leur sévérité ne doit point aller à arracher, mais à corriger les coupables. Mais lorsque le crime est si connu, si public, si odieux, qu'il n'y a rien à craindre du côté du schisme, que le froment est en sûreté ; alors le zéle des Ministres doit se réveiller, & sans manquer à ce que la charité demande, faire paroître toute la rigueur de la discipline, dans la correction du mal. *Non dormiat severitas disciplinæ, in qua tanto est efficacior emendatio pravitatis, quantò diligentior conversatio charitatis.*

℣. 31. SIMILE EST REGNUM COELORUM GRANO SINAPIS. *Le Royaume des Cieux est semblable à un grain de senevé.* La Religion Chrétienne, & la prédication de l'Evangile, désignée ici sous le nom de *Royaume des Cieux*, est semblable à un grain de senevé ; en ce que de foible, d'obscure, de petite qu'elle étoit dans ses commencemens, elle devint très-illustre, très-vaste, très-connue dans la suite ; & cela avec une si grande rapidité, qu'en peu de siécles elle effaça, & fit disparoître presque toutes les autres Religions. *Les oiseaux du Ciel vinrent se reposer sur ses branches* ; lorsque les Grands du monde, les Rois, les Savans, les Philosophes entrerent dans l'Eglise, se mirent à couvert sous son ombre, & se rassasierent de ses fruits.

℣. 32. QUOD MINIMUM QUIDEM EST OMNIBUS SEMINIBUS. *Ce grain est la plus petite de toutes les semences.* Le grain de senevé dans la rigueur n'est pas absolument la plus petite des graines : on en voit d'aussi petites, & encore de plus petites même parmi les semences, qui produisent de très-grands arbres, comme le sapin, la graine

(a) *Ezech.* XIII. 2. 17.
(b) *Zizania. Lolium.*
(c) Voyez *Joel.* III. 13. *Apoc.* XIV. 15.
(d) *Vide Chrysost. & Hieronym. hic. August. lib. 3. contra Parmenian. c. 3.*
(e) *August. loco citato.*

33. *Aliam parabolam locutus est eis: Simile est Regnum Cœlorum fermento, quod acceptum mulier abscondit in farinæ satis tribus, donec fermentatum est totum.*

34. *Hæc omnia locutus est Jesus in parabolis ad turbas: & sine parabolis non loquebatur eis:*

35. *Ut impleretur quod dictum erat per Prophetam dicentem: Aperiam in parabolis os meum, eructabo abscondita à constitutione mundi.*

36. *Tunc dimissis turbis, venit in domum: & accesserunt ad eum discipuli ejus, dicentes: Edissere nobis parabolam zizaniorum agri.*

37. *Qui respondens, ait illis: Qui seminat bonum semen, est Filius Hominis.*

33. Il leur dit encore une autre parabole. Le Royaume des Cieux est semblable au levain qu'une femme prend, & qu'elle mêle dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que la pâte soit toute levée.

34. JESUS dit toutes ces choses au peuple en paraboles; & il ne leur parloit point sans paraboles:

35. Afin que cette parole du Prophéte fût accomplie: J'ouvrirai ma bouche *pour parler* en paraboles; je publierai des choses qui ont été cachées depuis la création du monde.

36. Alors JESUS ayant renvoyé le peuple, vint en la maison; & ses Disciples s'approchant de lui, lui dirent: Expliquez-nous la parabole de l'yvraie semé dans le champ.

37. Et leur répondant, il leur dit: Celui qui seme le bon grain, c'est le Fils de l'Homme.

## COMMENTAIRE.

de pavot, & celle de la ruë, & plusieurs autres. Dans ces comparaisons familieres, on ne se pique pas d'une exactitude philosophique; il suffit que la graine de senevé soit fort petite, pour autoriser le Fils de Dieu à parler ainsi au peuple.

ET FIT ARBOR. *Il devient un arbre.* Dans les pays chauds, & dans les terroirs fertiles, les plantes deviennent d'une hauteur fort au-dessus de tout ce qu'on voit dans nos climats. Les Voyageurs nous racontent sur cela des choses surprenantes. On lit dans les Talmuds de Jérusalem, & de Babylone *(a)*, qu'un certain Simon avoit un pied de moutarde, qui devint si haut & si fort, qu'un homme auroit pû monter dessus sans le rompre. On y lit aussi d'un autre pied de moutarde, qui avoit trois branches, dont l'une servoit d'ombrage à quelques potiers de terre, qui travailloient dessous pendant l'été. Cette branche seule donna trois caques de moutarde. Cela ne doit pas paroître incroyable, après ce que dit Joseph *(b)* d'une plante de ruë, qui étoit dans le château de Macheron, & qui étoit si prodigieuse, qu'elle égaloit la grosseur, & la grandeur d'un figuier de ce pays-là. Elle y subsista plusieurs années, & ne fut coupée que pendant la derniere guerre des Juifs. Le R. Pere de Montfaucon *(c)* dans son voyage d'Italie, assure qu'il vit à Ravenne un rosier qui étoit si grand & si vaste, que quarante personnes auroient pû se mettre à couvert sous son ombre. Cela est d'un autre genre, mais prouve toûjours que l'inégalité du climat fait beaucoup pour augmenter ou diminuer la grandeur des plantes, & des arbres.

℣. 33. SIMILE EST REGNUM COELORUM FERMENTO, &c. *Le Royaume des Cieux est semblable au levain qu'une femme prend, & qu'elle mêle dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que la pâte soit toute levée.* Cette parabole a la même signification que la précédente. La doctrine Evangélique, & la Religion Chrétienne, par des commencemens très-foibles, ont insensiblement causé dans le monde des changemens extraordinaires. On a vû une réforme visible dans les mœurs; l'idolâtrie a été presque abolie; la Loi de Moïse perfectionnée; les coûtumes des Païens rectifiées; le regne du démon affoibli, ou anéanti.

IN FARINÆ SATIS TRIBUS. *Dans trois mesures de farine.* Le *satum*, ou *séah*, suivant l'Hébreu, est le tiers du *Bath*, ou de l'*épha*: il tient neuf pintes, chopine, demi-septier, un posson, & un peu plus. Les trois mesures, ou les trois *sata*, sont la même mesure que l'*épha*, & par conséquent de vingt-neuf pintes, chopine, demi-septier, un posson, & un peu plus. Il semble que l'épha étoit la mesure ordinaire que l'on cuisoit à la fois. Abraham fit cuire trois *sata*, pour donner à manger aux trois Anges qu'il reçut *(d)*. Gédeon cuisit la même quantité de pain, lorsqu'il voulut traiter l'Ange qui lui étoit apparu *(e)*. Anne mere de Samuël apporta au Tabernacle un épha, ou trois séahs de farine, quand elle y vint offrir le jeune Samuël *(f)*.

℣. 34. SINE PARABOLIS. *Il ne leur parloit point sans paraboles*; c'est-à-dire, il ne leur parla dans cette rencontre qu'en paraboles, dit S. Chrysostome.

℣. 35. UT ADIMPLERETUR QUOD DICTUM EST PER PROPHETAM, DICENTEM: APERIAM, &c. *Afin que cette parole du Prophéte fût accomplie: J'ouvrirai ma bouche pour parler en paraboles.* S. Jérôme *(g)* remarque que plusieurs Exemplaires lisoient: *Quod dictum erat per Isaïam Prophetam.* L'Auteur du Commentaire sur les Pseaumes *(h)*, que l'on cite ordinairement sous le nom de ce Pere, quoiqu'il ne soit pas de lui, fait la même remarque. On la voit aussi dans la Chaîne des Peres Grecs sur les Pseaumes *(i)*, & dans le Commentaire d'Eusébe sur le même Livre *(k)*. La chose étoit si publique, & si commune, que Porphyre reprochoit aux Chrétiens que saint Matthieu étoit un ignorant, qui avoit cité Isaïe à faux dans son Evangile. En effet, le passage que nous examinons n'est pas d'Isaïe, mais du Pseaume LXXVII. Toutefois à peine trouve-t-on un seul Exemplaire de S. Matthieu, où le nom d'Isaïe se lise, & ceux qui ont recueilli avec plus de soin les diversitez de leçons, sur les Evangiles, ne l'ont remarqué qu'en un seul *(l)*. S. Jérôme, & l'Auteur du Commentaire sur les Pseaumes, & Eusébe croyent que l'Evangéliste avoit d'abord écrit: *Comme il a été prédit par le Prophéte Asaph*, qui est en effet l'Auteur du Pseaume dont ce passage est tiré; mais que les Copistes ne sachant qui étoit cet Asaph, y avoient substitué le nom d'Isaïe. Après cela les habiles gens, qui savoient que le Prophéte Isaïe n'avoit point dit cela, retrancherent prudemment son nom de leurs Exemplaires, & y laisserent: *Comme il a été dit par le Prophéte*, sans marquer qui étoit ce Prophéte.

(a) *Talmud. Jerosolym. c. 7. Peah. & Talmud. Babil. cap. Chetub.*
(b) *Joseph. l. VII. de Bello, cap. 25. pag. 81. in Græco, c. 22.*
(c) *Diarium Italicum, c. 7.*
(d) *Genes. XVIII. 6.*
(e) *Judic. VI. 19.*
(f) *I. Reg. I. 24.*
(g) *Hieron. hic.*
(h) *Hieronymiaster in Psal. LXXVII.*
(i) *In Psal. LXXVII.*
(k) *Euseb. ibidem.*
(l) *Vide Var. Lect. Mill. in hunc ℣.*



Digitized by Google

38. *Ager autem est mundus. Bonum verò semen hi sunt filii Regni. Zizania autem filii sunt nequam.*

39. *Inimicus autem, qui seminavit ea, est diabolus. Messis verò, consummatio sæculi est. Messores autem, Angeli sunt.*

40. *Sicut ergo colliguntur zizania, & igni comburuntur; sic erit in consummatione sæculi.*

41. *Mittet Filius Hominis Angelos suos, & colligent de Regno ejus omnia scandala, & eos qui faciunt iniquitatem:*

42. *Et mittent eos in caminum ignis. Ibi erit fletus & stridor dentium.*

43. *Tunc Justi fulgebunt sicut sol in Regno Patris eorum. Qui habet aures audiendi, audiat.*

44. *Simile est Regnum Cælorum thesauro abscondito in agro: quem qui invenit homo, abscondit, & præ gaudio illius vadit, & vendit universa quæ habet, & emit agrum illum.*

38. Le champ est le monde: Le bon grain, ce sont les enfans du Royaume. Et l'yvraie, ce sont les enfans d'iniquité.

39. L'ennemi qui l'a semé, c'est le diable. Le tems de la moisson, c'est la fin du monde. Les moissonneurs sont les Anges:

40. Comme donc on cueille l'yvraie, & qu'on la brûle dans le feu; il en arrivera de même à la fin du monde.

41. Le Fils de l'Homme envoiera ses Anges, qui ramasseront, & enleveront hors de son Royaume tous ceux qui sont des occasions de chûte & de scandale, & ceux qui commettent l'iniquité:

42. Et ils les précipiteront dans la fournaise du feu. C'est-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

43. Alors les Justes brilleront comme le soleil, dans le Royaume de leur Pere. Que celui-là entende qui a des oreilles pour entendre.

44. Le Royaume des Cieux est semblable à un trésor caché dans un champ, qu'un homme trouve, & qu'il cache; & dans la joie qu'il ressent, il va vendre tout ce qu'il a, & achete ce champ.

## COMMENTAIRE.

ERUCTABO ABSCONDITA. *Je publierai des choses qui ont été cachées dès le commencement du monde.* Les my-
stéres de l'Evangile, la connoissance des véritez du salut sont ces choses cachées dès le commencement du monde,
ou plûtôt dès l'éternité, & qui n'ont été révélées que depuis la venue de JESUS-CHRIST. C'est ainsi que les
Apôtres parlent des véritez Evangéliques. Voyez *Rom.* XVI. 26. *Coloss.* I. 27. 28. & 1. *Cor.* XI. 7. *Loquimur Dei*
*sapientiam in mysterio, quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante sæcula in gloriam nostram, &c.*

℣. 38. BONUM SEMEN, HI SUNT FILII REGNI. *Le bon grain, sont les enfans du Royaume; & l'yvraie,*
*sont les enfans d'iniquité, l'ennemi qui l'a semé, est le diable.* Il faut suppléer quelque chose à ce Texte, qui est trop
abregé. Le pere de famille qui seme le bon grain, est le Fils de Dieu, & ses Ministres. L'ennemi qui seme le mauvais
grain, est le démon, & ses suppôts; les hérétiques, les schismatiques, les novateurs. La bonne semence, est la
bonne & saine doctrine, dont se nourrissent *les enfans du Royaume*; c'est-à-dire, les vrais fidéles, qui demeurent
constamment attachez à l'Eglise, & au Fils de Dieu. La mauvaise semence, est la mauvaise doctrine des hérétiques,
& des faux Docteurs, répandue par l'esprit d'erreur, de malice, & de libertinage; qui est reçûe par les enfans d'ini-
quité, par les impies, & les amateurs du siécle.

℣. 41. COLLIGENT DE REGNO EJUS OMNIA SCANDALA. *Ils ramasseront, & enleveront hors de son*
*Royaume tous ceux qui sont des occasions de chûte & de scandale.* Au jour du Jugement les Anges ramasseront tous
les impies, les hérétiques, les méchans, qui par leur mauvaise vie, ou par leurs pernicieux discours, ont été aux
autres un sujet de chûte, & de scandale. Ils les amasseront, & les précipiteront dans l'enfer, pour y recevoir la peine
de leurs crimes.

℣. 42. IN CAMINUM IGNIS. *Dans la fournaise du feu.* Il continue dans l'allégorie d'une plante inutile,
qu'on arrache. Le seul usage qu'on en peut faire, est de la jetter au feu, & d'en chauffer une fournaise. Dans
la Palestine, on se servoit beaucoup de plantes de la campagne pour brûler *(a)*. Maldonat *(b)* a vû en Espagne chauf-
fer de grands fours avec des tiges de senevé, ou de moutarde, qui étoient d'une grosseur fort considérable. On
voit encore la même chose en Egypte, & ailleurs.

℣. 44. SIMILE EST REGNUM COELORUM THESAURO ABSCONDITO IN AGRO. *Le Royaume des*
*Cieux est semblable à un trésor caché dans un champ qu'un homme trouve, & va vendre ce qu'il a pour acheter ce champ.*
Le trésor dont on parle ici, est la doctrine Evangélique, la science du Royaume de Dieu *(c)*, la connoissance de
JESUS-CHRIST *(d)*. C'est un trésor d'un prix inestimable, que l'on doit acheter au prix de tout ce que l'on a; soit
qu'il faille le sacrifier pour l'acquérir, ou pour le conserver. Le Sauveur dit que celui qui a trouvé ce trésor, le ca-
che, non par jalousie, de peur qu'un autre ne jouisse du même bonheur; mais par prudence, de peur que l'ennemi
ne le lui enleve. Le monde, le démon, les amis, les ennemis, tout est à craindre à celui qui pense à se convertir.
Les erreurs, les frayeurs, les menaces, les caresses du monde, sont des piéges qui sont tendus de toutes parts, &
qu'il est de la prudence d'éviter. Dans la Syrie les trésors étoient à celui qui étoit maître du champ, comme on le
voit par cet endroit, & par une histoire rapportée par Philostrate *(e)*. Ailleurs, ils étoient plus ordinairement au
Souverain *(f)*; ou moitié à celui qui trouvoit le trésor, & moitié à celui à qui le champ appartenoit *(g)*.

Cette parabole du ℣. 44. n'est pas du nombre de celles que JESUS-CHRIST proposa étant assis dans la nasselle;
du moins l'Evangéliste ne l'a pas rapportée ci-devant avec les autres; car nous ne sommes pas obligez de dire que
S. Matthieu ait rapporté généralement tout ce que le Sauveur dit dans cette occasion.

℣. 46. INVENTA UNA PRETIOSA. *Ayant trouvé une perle de grand prix, va vendre tout ce qu'il avoit, &*

(a) Voyez ci-devant *Matth.* VI. 30.
(b) *Maldon. in* ℣. 32. *hujus capitis.*
(c) *Vide Aug. l.* 1. *Quæst. Evangel. cap.* 13. *Ambros. in Psal.* CXVIII. *Serm.* 2. *Euthym. Theophyl. Beda, Gregor. Magn. Homil.* 21. *in Evangel.*
(d) *Irenæus, l.* 4. *c.* 43. *Hilar. hic. Hieron. alii.*
(e) *Philostrat. l.* VI. *c.* 16.
(f) *Vide Grot. de Jure Belli & Pacis, l.* 2. *c.* 8. *art.* 7. *& in hunc loc.*
(g) *Vide Schmid. hic.*

45. Iterum: Simile est Regnum Cælorum homini negotiatori quærenti bonas margaritas.

46. Inventâ autem unâ pretiosâ margaritâ abiit, & vendidit omnia quæ habuit, & emit eam.

47. Iterùm simile est Regnum Cælorum sagenæ missæ in mare, & ex omni genere piscium congreganti:

48. Quam, cùm impleta esset, educentes, & secùs littus sedentes, elegerunt bonos in vasa, malos autem foras miserunt.

49. Sic erit in consummatione sæculi: exibunt Angeli, & separabunt malos de medio Justorum;

50. Et mittent eos in caminum ignis: ibi erit fletus & stridor dentium.

51. Intellexistis hæc omnia? Dicunt ei: Etiam.

52. Ait illis: Ideò omnis scriba doctus in Regno Cælorum, similis est homini patrifamilias, qui profert de thesauro suo nova & vetera.

45. Le Royaume des Cieux est semblable encore à un homme qui est dans le trafic, & qui cherche de bonnes perles;

46. Et qui en ayant trouvé une de grand prix, va vendre tout ce qu'il avoit, & l'achete.

47. Le Royaume des Cieux est semblable encore à un filet jetté dans la mer, qui prend toutes sortes de poissons:

48. Et lorsqu'il est plein, *les pêcheurs* le tirent sur le bord, où étant assis, ils mettent ensemble tous les bons dans des vaisseaux, & ils jettent dehors les mauvais.

49. C'est ce qui arrivera à la fin du monde: les Anges viendront, & sépareront les méchans du milieu des Justes;

50. Et ils les jetteront dans la fournaise du feu. C'est-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

51. Avez-vous bien compris tout ceci? Oüi, Seigneur, répondirent-ils.

52. Et il ajoûta: C'est pourquoi tout Docteur, *qui est bien* instruit en ce qui regarde le Royaume des Cieux, est semblable à un pere de famille, qui tire de son trésor des choses nouvelles & anciennes.

## COMMENTAIRE.

*l'achete.* Il faut supposer qu'il la trouve à bon marché, & espérant y gagner beaucoup, il vend tout ce qu'il a pour l'acheter. Cette perle est la connoissance de l'Evangile, & le Royaume céleste qu'on nous promet. C'est acheter bien peu un si grand bien, que de l'acquérir aux dépens de tout ce que l'on peut avoir, ou qu'on peut espérer dans le monde (*a*). Voyez *Philipp.* III. 7. 8.

℣. 47. SIMILE EST REGNUM COELORUM SAGENÆ. *Le Royaume des Cieux est semblable à un filet jetté dans la mer, qui prend toute sorte de poissons.* La mer est la figure du siécle; les bons & les mauvais poissons renfermez dans le filet, marquent les bons, & les mauvais Chrétiens réunis dans l'Eglise: le bord est le Jugement dernier, où se fera la séparation des bons, & des méchans. En attendant, il faut que les bons souffrent les mauvais, dit saint Augustin (*b*): *Boni tolerant malos, donec in fine separentur.*

℣. 52. IDEO OMNIS SCRIBA DOCTUS IN REGNO COELORUM. *C'est pourquoi tout Docteur instruit dans ce qui regarde le Royaume des Cieux, est semblable à un pere de famille, qui tire de son trésor des choses nouvelles, & anciennes.* Cette particule *Ideò*, c'est pourquoi, embarasse les Commentateurs. Les uns (*c*) la joignent ainsi à ce qui précéde. Vous comprenez à présent ce que j'ai voulu dire par toutes ces paroles: *C'est pourquoi* il faut que vous soyez comme des Docteurs habiles, qui sont remplis d'une conscience consommée de l'ancienne, & de la nouvelle Loi; toûjours en état de parler du Royaume des Cieux; capables de rendre compte de leur créance, & de réfuter ceux qui attaquent la vérité (*d*). S. Augustin (*e*) & quelques autres l'entendent ainsi: Vous venez d'apprendre que le Royaume des Cieux est comme un trésor caché dans un champ: c'est pourquoi je vous dis que tout Docteur bien instruit, doit être comme un riche pere de famille, toûjours prêt à donner le vieux, & le nouveau; qui a du vin, du froment, des habits à choisir.

D'autres (*f*) croyent avec encore plus de raison qu'*Ideò* est superflu en cet endroit; & que c'est comme si on disoit: *De plus, le Royaume des Cieux est semblable à un riche pere de famille, qui tire de son trésor des choses vieilles, & nouvelles.* Le nom de *Trésor* en Hébreu se prend non seulement pour des amas d'or & d'argent, & de métaux; mais aussi des choses comestibles, comme des fruits, du bled, du vin, des huiles; & d'autres choses, comme des habits, des meubles, &c. (*g*) Un pére de famille riche, & accommodé, est en état de tirer de ses magasins, & de ses coffres toute sorte de biens, en or, en argent, en provisions, &c. *Des choses vieilles, & nouvelles*, marquent l'affluence des biens, des choses mises en réserve de longue main, & en quantite, en sorte qu'on a à choisir. Voyez *Cantic.* VII. 13.

Les Apôtres, & les Docteurs de l'Eglise doivent à proportion être dans l'Eglise, ce qu'est ce pere de famille dans son domestique; ce que celui-ci fait dans les biens temporels de sa maison, les autres le doivent faire dans les biens spirituels. Ils doivent être très-instruits de la Loi de Dieu, & amasser une abondante provision de toute sorte de connoissances, vieilles & nouvelles, sacrées, & profanes. Ils doivent sur tout posséder la Loi & les Prophétes, en connoître tous les sens, en pénétrer les mystéres. Savoir en quoi l'Evangile que JESUS-CHRIST est venu prêcher, différe de la Loi que Moïse a publiée. Faire le paralléle des obligations de l'une & de l'autre Loi; montrer l'accomplissement & la perfection de l'ancienne, dans la nouvelle. C'est-là ce que les Peres (*h*) ont entendu, en disant que le Fils de Dieu exhortoit ses Apôtres à étudier, & à répandre les véritez de l'ancien, & du nouveau Testament. Ils n'ignoroient pas qu'alors les Livres du nouveau Testament n'étoient pas écrits: Mais ils ne laissoient pas d'en étudier continuellement les régles, & la pratique dans les discours, & dans les exemples du Sauveur.

(a) *Gregor. Magn. Homil.* XI. *in Evangel. Basil. Regul. Fus. disput. qu.* 8.
(b) *Aug. Serm* 362. *Aliàs* 111. *de Diversis. Vide Gregor. Homil.* XI. *in Evangel.*
(c) *Natal. Alex. Brug.*
(d) *Tit.* I. 9.
(e) *Aug. Quæst. in Matth. c.* 16. *Maldon. hic. Menoch.*
(f) *Euthym. Pricaus, alii.*
(g) *Vide Levit.* XXVI. 10.
(h) *Hilar. Chrysost. Hieron. Beda, Theophyl. Euthym. in hunc loc. Aug. l. Quæstionum in Matt. c.* 16.

53. *Et factum est cùm consummasset Jesus parabolas istas, transiit inde:*

54. *Et veniens in patriam suam, docebat eos in Synagogis eorum, ita ut mirarentur, & dicerent: unde huic sapientia hæc, & virtutes?*

55. *Nonne hic est fabri filius? Nonne mater ejus dicitur Maria; & fratres ejus Jacobus, & Joseph, & Simon, & Judas?*

53. Lorsque Jesus eut achevé ces paraboles, il partit de là:

54. Et étant venu en son pays, il les instruisoit dans leurs Synagogues; de sorte qu'étant saisis d'étonnement, ils disoient: D'où est venu à celui-ci cette sagesse & ces miracles?

55. N'est-ce pas là le fils de ce Charpentier? Sa mere ne s'appelle-t-elle pas Marie, & ses freres, Jacques, Joseph, Simon, & Jude?

## COMMENTAIRE.

℣. 54. Veniens in patriam suam. *Etant venu en son pays, il les instruisoit dans leurs Synagogues.* Jesus-Christ étoit né à Bethléem, il avoit été nourri à Nazareth; il avoit fixé sa demeure à Capharnaum: ainsi il avoit en quelque sorte trois patries. Mais on croit qu'ici on parle de Nazareth; c'est ce que marque précisément saint Luc (a): *Venit Nazareth, ubi erat nutritus.*

Docebat eos in Synagogis. *Il les instruisoit dans leurs Synagogues.* Le Grec porte au singulier (b): *Dans leur Synagogue.* Il n'est pas fort croyable que dans un aussi petit lieu que Nazareth, il y ait eu plusieurs Synagogues.

Unde huic sapientia hæc? *D'où est venu à celui-ci cette sagesse, & ces miracles?* Rien n'est plus propre à prouver la sagesse surnaturelle de Jesus-Christ, & son pouvoir de faire des miracles, que cet étonnement de ses compatriotes. Ils savoient la maniére dont il avoit été élevé, les occupations de sa jeunesse; ils connoissoient sa famille, ses parens. Il étoit tout naturel de conclure, que c'étoit un don de Dieu, & que Jesus étoit un Prophéte, ou le Messie: Mais au lieu de cela, *ils en prirent*, dit l'Evangéliste (c), *un sujet de scandale*; comme s'il y avoit eu en cela du prestige, ou de la magie.

℣. 55. Nonne hic est fabri filius? *N'est-ce pas là le Fils de ce Charpentier?* Le terme Grec (d) peut signifier toute sorte d'artisans. Mais l'opinion la plus suivie, est celle qui veut qu'il ait été Charpentier. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu (e), le Syriaque, l'Arabe, saint Thomas, & un très-grand nombre de nouveaux Interprétes, sont de ce sentiment. Libanius demandoit un jour à un Chrétien ce que faisoit Jesus-Christ (f). Il fait, lui dit-il, un cercueil pour l'Empereur Julien. On lit dans le Livre apocryphe de l'enfance de Jesus, un miracle qu'il fit dans la boutique de son pere, qui étoit Charpentier. On prétend même que le Fils de Dieu a exercé ce métier avec son pere S. Joseph. S. Marc dit que ceux de Nazareth se demandoient l'un à l'autre avec admiration (g): *N'est-ce pas-là cet Artisan*, ou ce Charpentier? Saint Justin le Martyr (h) dit que le Sauveur a aidé son pere saint Joseph à faire des jougs & des charuës. Saint Ambroise (i) dit qu'il travailloit à abattre & à tailler des arbres, à bâtir des maisons, & à faire d'autres ouvrages semblables. Mais au même endroit il parle des outils de serrurier qu'il manioit, & dont il se servoit; ce qu'il a pris de Théophylacte d'Antioche.

D'autres ont crû qu'il étoit serrurier, ou maréchal, comme saint Hilaire (k), saint Pierre Chrysologue (l), Béde le Vénérable (m). L'Evangile Hébreu donné par Tillius, le marque de même. Origenes contre Celse (n), soûtient qu'on ne lit en aucun endroit que Jesus-Christ ait été Charpentier. Il a raison: mais on ne peut nier qu'il n'ait exercé un métier, de même que saint Joseph (o), puisque saint Marc le dit si positivement. *Nonne hic est faber?* Quoique saint Augustin (p) croie qu'on lui donnoit ce nom d'artisan; parce que son pere exerçant ce métier, on présumoit qu'il l'exerçoit lui-même. Hugues le Cardinal (q) le fait orfévre. Il ne désaprouve pas l'opinion qui le fait masson. Cornélius à Lapide cite un sermon sous le nom de saint Augustin, qui le fait de ce métier, & qui dit qu'il bâtissoit des maisons. Mais ce Sermon n'est ni de saint Augustin, ni dans la nouvelle Edition.

Nonne mater ejus dicitur Maria? *Sa mere ne s'appelle-t-elle pas Marie?* On croit que Joseph étoit mort, puisqu'on ne parle pas de lui ici, comme d'un homme vivant, & que depuis que Jesus-Christ fut trouvé dans le Temple, il n'est plus parlé de lui dans l'Evangile. Il n'étoit plus constamment en vie, lorsque Jesus fut mis en croix, puisque le Sauveur recommanda alors sa Mere desolée, à son Disciple bien-aimé. Celse (r) reprochoit aux Chrétiens, que la Mere de Christ étoit une petite femme qui gagnoit sa vie du travail de ses mains.

Et fratres ejus Jacobus, et Joseph, &c. *Ses freres, Jacques, Joseph, Simon, & Judas.* Celui qui est appellé ici Joseph, est nommé *José* dans la plûpart des Exemplaires Grecs de saint Matthieu (s) & de saint Marc (t). Ailleurs il est nommé Jean, *Johannes*. Jacques est celui qui est connu dans l'Eglise sous le nom de *saint Jacques le Mineur*, ou l'Evêque de Jérusalem. Il étoit fils de Marie, épouse de Cléophas, ou Alphée; & cette Marie étoit, dit-on (u), sœur de la sainte Vierge. D'autres le font fils d'une premiere femme qu'avoit eu saint Joseph: car on dit (x) qu'avant que d'épouser la Mere de Jesus, il en avoit eu une autre nommée *Escha*, dont il eut des enfans, qui sont nommez dans l'Evangile, *les freres de Jesus-Christ*. Les Ebionites disoient qu'il avoit eu six enfans de cette premiere femme: Sçavoir, *Jacques*, *Joseph*, *Simon*, & *Juda*; & deux filles, sçavoir,

(a) *Luc.* IV. 16.
(b) ἐν τῇ συναγωγῇ αὐτῶν.
(c) *Infrà* ℣. 54.
(d) Οὐχ οὗτός ἐστιν ὁ τοῦ τέκτονος υἱός.
(e) *Author. Oper. imperfecti*, ℣. 18. *Homil.* 1. *in Matth.*
(f) *Theodoret. Histor. Eccles. l.* 3. *c.* 18. *Sozomen. l.* 6. *c.* 2. *Hist. Eccles.* [illegible]
(g) *Marc.* VI. 3. *Nonne hic est faber?*
(h) *Justin. Dialog. cum Tryphone.*
(i) *Ambros. in Luc. l.* 3. *n.* 2. *pag.* 1314. *nov. Edit. ex Theophyl. Antioch. in hunc Matt. locum.*
(k) *Hilar. in Matth.*
(l) *Chrysolog. Serm.* 48.
(m) *Beda in Marc. c* 6.
(n) *Origen. contra Cels. l.* 6.
(o) *Lyran. Maldon. Grot. alii.*
(p) *Aug. l. de Consensu Evangel. c.* 42.
(q) *Hugo Cardinal. in Marc.* VI.
(r) *Vide apud Origen. l.* 6. *contra Cels.*
(s) *Vide Mill. Var. Lect. hic.*
(t) *Marc.* VI. 3. *in Græco*, Ἰωσῆ. *Vulg. Joseph. Alii* Ἰωσῆτος, *Josetus, hic & Marc.* XV. 40.
(u) *Vide Hieron. Ep.* 150. *Theodoret. ad Galat.* 1. *Chrysost. alii.*
(x) *Epiphan. hæres.* 28. & 78.

56. *Et sorores ejus, nonne omnes apud nos sunt: Unde ergo huic omnia ista?*

57. *Et scandalizabantur in eo. Jesus autem dixit eis: Non est Propheta sine honore, nisi in patria sua, & in domo sua.*

58. *Et non fecit ibi virtutes multas, propter incredulitatem.*

56. Et ses sœurs ne sont-elles pas toutes parmi nous? D'où viennent donc à celui-ci toutes ces choses?

57. Et ainsi ils prenoient de lui un sujet de scandale. Mais JESUS leur dit: Un Prophéte n'est sans honneur que dans son pays, & dans sa maison.

58. Et il ne fit pas-là beaucoup de miracles, à cause de leur incrédulité.

## COMMENTAIRE.

*Esther*, & *Thamar*, autrement, *Marie*, & *Salomé*. Plusieurs anciens Peres (*a*) Grecs & Latins, ont suivi cette opinion, qui est tirée des Livres apocryphes attribuez à S. Pierre, ou à S. Jacques. Théophylacte croit que les freres de JESUS, sont les enfans; que S. Joseph eut de Marie, veuve de son frere Cléophas, mort sans enfans, & dont il fut obligé d'épouser la veuve selon la disposition de la Loi.

Mais l'opinion qui veut que S. Jacques, & les autres freres du Seigneur, soient fils de S. Joseph, & de Marie, sœur de la sainte Vierge, qui est absolument insoûtenable (*b*); à moins qu'on ne veuille dire que S. Joseph avoit épousé les deux sœurs, & qu'il les avoit gardées toutes deux ensemble; ce qui est absurde. La preuve de cette conséquence, est fondée sur l'Evangile même, qui nous apprend que Marie mere de Jacques, & de Joseph, vivoit encore au tems de la Passion de notre Sauveur (*c*). Or S. Joseph devoit l'avoir épousée long-tems avant qu'il prît la sainte Vierge, comme on le suppose dans le sentiment que nous combattons. Il avoit donc pour femme en même-tems, Marie mere de Jacques, & la sainte Vierge; & il les eut jusqu'à la mort. Il est bien plus croyable que les freres du Sauveur, étoient les cousins germains, par Marie femme d'Alphée, ou de Cléophas. Il n'y a nul inconvenient à dire que saint Joachim, & sainte Anne ayent eu plusieurs enfans avant, ou après la sainte Vierge. Saint Jérome (*d*) & quelques autres ont crû que S. Joseph étoit demeuré vierge jusqu'à la mort. Ce Pere traite de vision, & de folie l'opinion que nous venons de réfuter (*e*), qui veut que les freres du Seigneur, soient des fils de S. Joseph, nez d'un premier mariage.

Judas, dont il est parlé dans ce passage de S. Matthieu, est, à ce qu'on croit, le pere, ou l'ayeul de *ces descendans de Judas*, que Domitien fit citer pardevant lui, & dont parle Eusébe (*f*).

℣. 57. NON EST PROPHETA SINE HONORE, NISI IN PATRIA SUA. *Un Prophéte n'est sans honneur que dans sa patrie.* L'on est naturellement porté à estimer moins les choses que l'on voit tous les jours, & qu'on a en sa disposition, que celles qui sont étrangéres, & éloignées de nous. Jonas fut écouté à Ninive, & les Prophétes du Seigneur étoient méprisez dans Israël. Ce qui est rare, est précieux: ce qu'on cherche est toûjours estimé meilleur que ce que l'on a. Un Philosophe n'est jamais plus mal qu'en son pays, disoit Aristide (*g*).

℣. 58. NON FECIT IBI VIRTUTES MULTAS *Il n'y fit pas beaucoup de miracles à cause de leur incrédulité.* Ils s'étoient rendus par-là indignes qu'il y fit un grand nombre de miracles. Il se contenta de guérir quelques malades (*h*); on ne lui en présenta pas même un grand nombre, parce qu'on ne croyoit pas en lui en ce lieu-là.

(a) *Hieronym. in Matth.* XII. *& in Helvid. cap.* 9. *Nicephor. lib.* 2. *cap.* 1. *Hilar. in Matth.* 1. *Nyssen. Homil. de Resurrect. Ambros. instit. Virg. c.* 6. *Ambrosiaster ad Galat.* 1. *Origen. in Matt.* XIII.

(b) Voyez M. de Tillemont, note 3. sur saint Jacques le Mineur.

(c) *Matt.* XXVIII. 1. *Marc.* XV. 40. 47. *Luc.* XXIV. 10.

(d) *Hieronym. in Helvid. cap.* 9. *Petr. Damian. Opuscul.* 17. *cap.* 3.

(e) *Hieron. in Matt.* XII. *in Helvid. c.* 9.

(f) *Eusеb. Hist. lib. Eccles. Vide not. Valesii, & Scaliger. in Euseb. p.* 188.

(g) *Aristid. apud Grot. hic.*

(h) *Marc.* VI. 5.

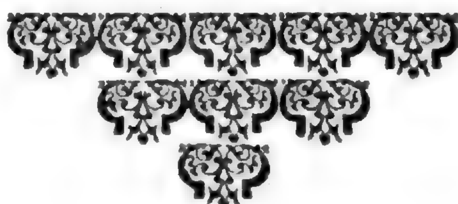

CHAPITRE

Digitized by Google

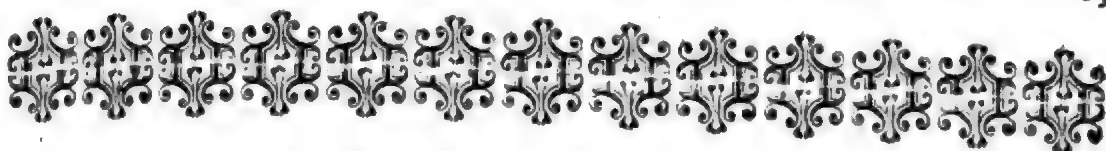

# CHAPITRE XIV.

*Hérode fait mourir saint Jean-Baptiste.* JESUS *donne à manger à cinq mille hommes, avec cinq pains & deux poissons. Tempête sur la mer de Génézareth.* JESUS *marche sur les eaux. Saint Pierre ayant entrepris aussi d'y marcher, enfonce, & est soûtenu par* JESUS. *Voyage du Fils de Dieu dans le canton de Génézar.*

℣. 1. *IN illo tempore audivit Herodes Tetrarcha famam Jesu;*

2. *Et ait pueris suis: Hic est Joannes Baptista: ipse surrexit à mortuis, & ideò virtutes operantur in eo.*

℣. 1. EN ce tems-là, Hérode le Tétrarque apprit ce qui se publioit de JESUS;

2. Et il dit à ses Officiers: C'est Jean-Baptiste qui est ressuscité d'entre les morts; & c'est pour cela qu'il se fait par lui tant de miracles.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. IN ILLO TEMPORE AUDIVIT HERODES. *En ce tems-là Hérode le Tétrarque apprit ce qui se publioit de Jesus.* Il est surprenant qu'Hérode n'ait jusques-là rien appris des miracles de JESUS-CHRIST, quoique depuis deux ans, toute la Judée, & sur tout la Galilée où il regnoit, fût pleine du bruit de ses guérisons, & de ses prodiges. Mais les gens du caractére de ce Prince, ne pensent guéres, qu'à ce qui a rapport à leurs plaisirs, ou à leur ambition. Ils regardent tout ce qui concerne la Religion, comme des petitesses indignes de leurs soins; ils laissent cela au peuple. Cet Hérode est celui qui est nommé *Antipas* dans Joseph. Il étoit fils du Grand Hérode, & de Cléopatre. Il avoit fait mourir S. Jean-Baptiste quelques mois auparavant ce qu'on lit ici; c'est-à-dire, auparavant le retour des Apôtres de leur mission, dont on a parlé ci-devant Chap. X. On lui donne le nom de *Tétrarque*, & non celui de *Roi*, parce qu'il ne possédoit qu'une partie des Etats du Grand Hérode son pere. Le nom de *Tétrarque* à la lettre, signifie celui qui n'a que la quatriéme partie d'un Royaume partagé en quatre. Celui-ci étoit maître de la Galilée, & de la Pérée, c'est-à-dire, de ce qui étoit au-delà du Jourdain (a). On lui donne quelquefois le nom de Roi.

℣. 2. AIT PUERIS SUIS: HIC EST JOANNES-BAPTISTA. *Il dit à ses Officiers: C'est Jean-Baptiste qui est ressuscité des morts.* Hérode semble avoir crû un espéce de metempsycose, ou de passage des ames d'un corps dans un autre (b). Car il est mal-aisé de comprendre, comment il pouvoit appeller résurrection, ce qu'il voyoit de JESUS-CHRIST, que tout le monde avoit connu avant la mort de S. Jean; à qui ce même Saint avoit rendu témoignage, & qu'il ne ressembloit nullement au Précurseur. Les merveilles que JESUS opéroit, n'étoient point une preuve qu'il fût Jean-Baptiste, puisque ce saint Homme n'en avoit fait aucune que l'on sache. Cependant nous voyons dans saint Luc (c), que ce Prince ayant oüi parler des merveilles du Fils de Dieu, hésita d'abord, & disoit avec étonnement: *J'ai fait trancher la tête à Jean-Baptiste; qui est donc celui qui fait des miracles?* Comme si la vertu de faire des miracles étoit bornée à ce saint Précurseur. On ne peut gueres attribuer qu'au trouble de la conscience d'Hérode, un sentiment aussi peu raisonnable que celui-là. Peut-être qu'il crut avoir interêt d'appuyer ce soupçon des peuples, afin de diminuer l'horreur qu'ils avoient conçûe du meurtre commis dans la personne de Jean-Baptiste. Nous examinerons sur saint Luc, le sentiment des Juifs d'alors sur la Metempsycose & la Résurrection. Voyez *Luc.* IX. 7.

VIRTUTES OPERANTUR IN EO. *Il se fait par lui tant de miracles.* La construction du Texte (d) peut marquer: *La vertu de faire des miracles se manifeste en lui*; ou, *les Vertus célestes opérent en lui* (e); comme si le pouvoir de faire des miracles résidoit dans des puissances célestes, qui obéissent aux hommes qui ont reçû de Dieu ce pouvoir. Dans l'Epitre aux Galates (f), on trouve la même expression qu'ici, pour marquer le pouvoir de Dieu, qui opére des miracles par le moyen des Fidéles: *Celui qui vous a donné son Esprit, & qui opére en vous*, ou par vous, *des prodiges.* Et ailleurs (g), l'Apôtre parle de la puissance qui opéroit des merveilles en lui, ou *par lui*, ou par les fideles: *Par la force de sa puissance, qui opére en moi.* Les Evangélistes parlent de cette puissance, comme d'une chose distinguée de celui qui opére, comme d'un être spirituel, & attaché à la personne, qui en coule quelquefois pour faire son opération: Par exemple, quand la femme qui étoit incommodée d'une perte de sang, fut guérie par l'attouchement de la frange du manteau du Sauveur; il est remarqué qu'il *sentit la vertu qui sortoit de lui* (h). Ces maniéres de parler ne marquent pas qu'il y eût un Ange qui fût toûjours prêt à opérer les guérisons, ni qu'il sortît du corps de JESUS-CHRIST, ou des Apôtres, un écoulement substantiel, qui causât ces effets. Ce sont des expressions propres aux Hébreux, & dont on voit des vestiges dans toute l'Ecriture, qui nous représente la parole de Dieu, la famine, l'épée, la guerre, comme des choses animées, qui obéissent aux ordres de Dieu. Ici la vertu des miracles est représentée de même, comme une puissance animée & subsistante, qui opére dans JESUS-CHRIST, ou du moins comme une qualité distinguée de lui-même, qui pouvoit passer dans un autre. C'étoit-là l'idée des Juifs.

(a) *Joseph. Antiqu. l.* XVII. *c.* 13.
(b) Voyez Grotius sur cet endroit, & notre Commentaire sur S. Luc, IX.
(c) *Luc.* IX. 8. 9.
(d) Αἱ δυνάμεις ἐνεργοῦσιν ἐν αὐτῷ.
(e) Voyez M. le Clerc sur cet endroit, & d'autres dans Maldonat.

(f) *Galat.* III. 5. Ὁ ἐπιχορηγῶν ὑμῖν τὸ πνεῦμα, καὶ ἐνεργῶν δυνάμεις ἐν ὑμῖν.
(g) *Ephes.* III. 7. Κατὰ τὴν ἐνέργειαν τῆς δυνάμεως αὐτοῦ. 20. Τὴν δύναμιν τὴν ἐνεργουμένην ἐν ὑμῖν. *Coloss.* I. 29. Κατὰ τὴν ἐνέργειαν αὐτοῦ, τὴν ἐνεργουμένην ἐν ἐμοὶ ἐν δυνάμει.
(h) *Marc.* V. 30. Τὴν ἐξ αὐτοῦ δύναμιν ἐξελθοῦσαν. *Luc.* VI. 19. Ὅτι δύναμις παρ' αὐτοῦ ἐξήρχετο.

3. *Herodes enim tenuit Joannem, & alligavit eum: & posuit in carcerem propter Herodiadem uxorem fratris sui,*

4. *Dicebat enim illi Joannes: Non licet tibi habere eam.*

5. *Et volens illum occidere, timuit populum: quia sicut Prophetam eum habebant.*

6. *Die autem natalis Herodis saltavit filia Herodiadis in medio, & placuit Herodi,*

7. *Unde cum juramento pollicitus est ei dare quodcumque postulasset ab eo.*

3. Car Hérode ayant fait prendre Jean, l'avoit fait lier, & mettre en prison, à cause d'Hérodiade femme de son frere,

4. Parce que Jean lui disoit: Il ne vous est point permis d'avoir cette femme.

5. Hérode vouloit donc le faire mourir; mais il appréhendoit le peuple, parce que Jean en étoit regardé comme un Prophéte.

6. Mais comme Hérode célébroit le jour de sa naissance, la fille d'Hérodiade dansa devant tous les conviez, & elle plut de telle sorte à Hérode,

7. Qu'il lui promit avec serment, de lui donner tout ce qu'elle lui demanderoit.

## COMMENTAIRE.

℣. 3. PROPTER HERODIADEM UXOREM FRATRIS SUI. *A cause d'Hérodiade femme de son frere.* Le Grec (a) ajoûte, de son frere *Philippe*; ce qui est aussi exprimé dans saint Marc (b). Ce Philippe, nommé autrement *Hérode* par Joseph (c), étoit fils du Grand Hérode, & de Mariamne fille du Grand-Prêtre Simon. Hérode Antipas avoit épousé Hérodiade, femme de Philippe son frere, du vivant de celui-ci: Et voici comme Joseph raconte ce mariage (d). Antipas allant à Rome, passa chez Philippe, ou Hérode son frere. Il y vit Hérodiade sa femme, & conçut pour elle tant de passion, qu'il lui en fit la déclaration, & lui proposa de l'épouser à son retour de Rome. Hérodiade y consentit, à condition qu'il répudieroit la fille d'Arétas qu'il avoit épousée. Antipas étant de retour de Rome, exécuta sa promesse, au scandale de tout le pays. Le zèle de Jean-Baptiste s'alluma: il fit au Roi de vifs reproches de ce mariage incestueux; il fut mis en prison, & perdit la tête, comme nous le verrons dans la suite de ce Chapitre. Joseph attribue son emprisonnement & sa mort, à une autre cause; mais il étoit mal informé. Il a pris le prétexte dont on se servit, pour la vraie cause de sa mort. C'est ce qu'on examinera ci-après.

Quelques anciens (e) ont crû que Philippe n'étoit plus en vie lorsque Hérodiade épousa Antipas. Origénes (f), & S. Augustin (g) ont avancé qu'il n'y avoit rien de certain sur cet article. Mais apparemment qu'ils n'avoient pas lû Joseph, qui le dit expressément (h); quoi qu'ailleurs (i) il dise que Philippe mourut sans enfans, apparemment parce que Salomé sa fille suivit sa mere, & demeura avec Antipas, comme s'il eût été son pere.

Hérodiade étoit non-seulement sa belle-sœur, puisqu'elle avoit épousé Philippe, ou Hérode son propre frere, quoique né d'une autre mere: mais elle étoit encore sa niéce, comme étant fille d'Aristobule leur frere commun à Hérode, & à lui. La Loi défendoit, non seulement les mariages entre le frere & la sœur, le beau-frere & la belle-sœur (k); mais aussi ceux de l'oncle avec la niéce (l); suivant plusieurs Interprétes, quoi qu'il y ait sur cela quelque difficulté, comme on l'a remarqué sur le Lévitique. Ce mariage étoit donc une espéce de rapt, puisqu'Antipas avoit suborné Hérodiade, & l'avoit sollicitée à quitter son premier mari. 2°. C'étoit un inceste, puisque Philippe étoit encore vivant, & qu'il ne l'avoit point répudiée. 3°. Quand même Philippe auroit été mort, ou qu'il l'auroit répudiée, Antipas n'auroit pû l'épouser, parce qu'elle avoit un enfant de son premier mari.

℣. 5. VOLENS ILLUM OCCIDERE, TIMUIT POPULUM. *Hérode vouloit le faire mourir; mais il craignoit le peuple.* Joseph (m) nous apprend qu'Hérode Antipas avoit fait mettre en prison Jean-Baptiste, parce qu'il se faisoit auprès de lui de grands concours de peuple, & que ce Prince craignoit que ce saint Précurseur n'usât de l'autorité qu'il avoit acquise sur l'esprit des Juifs, pour les porter à quelque nouveauté; il aima mieux prévenir le mal, que d'attendre à le réprimer, lorsqu'il seroit arrivé. Il le fit donc arrêter, & mettre en prison dans le château de Macheron, où il lui fit couper la tête quelque tems après. Mais cette Historien a déguisé, où ignoré la vraie cause de la prison de saint Jean. Les Evangélistes nous apprennent unanimement, que c'est à cause de la liberté qu'il avoit prise de dire à Antipas que son mariage avec Hérodiade n'étoit pas permis. Il le mit donc en prison, mais il conservoit pour lui de l'estime, & du respect; il l'écoutoit volontiers, & faisoit beaucoup de bien par ses conseils (n): toutefois il ne quitta point Hérodiade; & cette femme qui craignoit que les discours de Jean-Baptiste n'ébranlassent enfin le cœur du Roi, chercha toute sorte de moyens pour le faire perir (o). De sorte qu'Antipas, vaincu par les importunitez de son épouse, s'étoit enfin résolu de mettre à mort Jean-Baptiste, comme nous le dit ici saint Matthieu, s'il n'en eût été retenu par la crainte du peuple, qui regardoit Jean comme un Prophéte (p).

℣. 6. DIE AUTEM NATALIS, &c. *Comme Hérode célébroit le jour de sa naissance, la fille d'Hérodiade dansa.* Tout le monde sait que les Princes célébroient le jour de leur naissance, & de leur avenement à la couronne, avec beaucoup de solemnité. On voit l'antiquité de cet usage dans la fête que Pharaon célébroit le jour de sa naissance (q); & dans celle dont parle Osée (r), sous les Rois d'Israël. Dans ces sortes de repas de cérémonie, on faisoit venir des joüeurs d'instrumens, des danseuses, & des farceurs, pour divertir la compagnie. Mais il étoit rare que des personnes de la qualité de cette Princesse y parussent. S. Chrysostome (s) croit que ce fut Hérodiade elle-même, qui prévoyant ce qui arriva, poussa sa fille à une action, qui ne convenoit qu'à une comédienne, ou à une fille d'une mere telle qu'elle étoit. Le nom de *naissance* (t), se prend quelquefois pour le jour du couronnement du Prince.

(a) Διὰ Ἡρῳδιάδα τὴν γυναῖκα Φιλίππου τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ.
(b) *Marc.* VI. 17.
(c) *Joseph. Antiqu. lib.* XVIII. *cap.* 7. Les Juifs eux-mêmes l'appellent Philippe. *Vide Josipp. Gorionid. & verba Regum Israel, & Tzemach. David.*
(d) *Joseph. Antiqu. l.* XVIII. *c.* 7. 8.
(e) *Tertull. lib.* 4. *adverf. Marcion. Chryf. Euthym. Theophyl.*
(f) *Origen. tom.* XI. *in Matth.*
(g) *Aug. de Fide & Operib. c.* 19.
(h) *Joseph. Antiqu. l.* XVIII. *c.* 7. & 9.
(i) *Idem ibid. c.* 6.
(k) *Levit.* XVIII. 15. 16.
(l) *Ibidem* ℣. 14.
(m) *Joseph. Antiqu. l.* XVIII. *c.* 7.
(n) *Marc.* VI. 20.
(o) *Idem* ℣. 19.
(p) *Vide Euthym. hic.*
(q) *Genef.* XL. 20.
(r) *Osee* VII. 5.
(s) *Chryfost. in Matt. Homil.* 49. *Hieronym. hic. Ambrof. l.* 3. *de Virgin.*
(t) Γενέσια. *Vide Heinf. Exercit. Sacr. pag.* 48.

Digitized by Google

8. *At illa præmonita à matre sua: Da mihi, inquit, hic in disco caput Joannis Baptistæ.*

9. *Et contristatus est Rex: Propter juramentum autem, & eos qui pariter recumbebant, jussit dari.*

10. *Misitque & decollavit Joannem in carcere.*

11. *Et allatum est caput ejus in disco, & datum est puellæ, & attulit matri suæ.*

8. Elle ayant été instruite auparavant par sa mere, lui dit : Donnez-moi présentement dans un bassin la tête de Jean-Baptiste.

9. Le Roi ressentit de la tristesse *de cette demande:* néanmoins à cause du serment *qu'il avoit fait*, & de ceux qui étoient à table avec lui, il commanda qu'on la lui donnât.

10. Il envoya en même-tems couper la tête à Jean dans la prison.

11. Et sa tête fut apportée dans un bassin, & donnée à cette fille, qui la porta à sa mere.

## COMMENTAIRE.

℣. 8. ILLA PRÆMONITA A MATRE SUA. *Elle ayant été instruite auparavant par sa mere.* Hérodiade n'étoit pas dans la salle du festin, lorsque sa fille Salomé y dansa, & que le Roi lui dit de lui demander ce qu'elle voudroit. Elle sortit promtement hors de la salle, & alla consulter sa mere, pour savoir ce qu'elle devoit demander au Roi. Hérodiade lui dit de ne demander autre chose que la tête de Jean-Baptiste. C'est ce que nous apprenons de saint Marc (a). Le terme Grec qu'emploie ici S. Matthieu (b), marque qu'elle fut comme *poussée, pressée, induite*, par sa mere de demander la tête de S. Jean. Elle ne la demanda qu'à l'instigation, & à la forte persuasion de sa mere; n'ayant d'ailleurs aucune envie de cela.

DA MIHI HIC IN DISCO. *Donnez-moi présentement dans un bassin.* A la lettre (c): *Donnez-moi ici dans un bassin.* Elle avoit en main un bassin, lorsqu'elle disoit cela: sa mere lui avoit apparemment fait prendre ce bassin, afin que le Roi ne remît point à un autre tems l'exécution d'une demande si hors de saison. Car, comme dit S. Ambroise (d) qu'y a-t-il de commun entre les réjouissances d'une fête, & le supplice d'un malheureux? Les Princes ont coutume ce jour-là d'accorder la grace aux coupables; on attend ce moment pour leur demander la liberté. Hérode & Hérodiade firent tout le contraire. On lit dans l'histoire Romaine (e), que Flaminius par complaisance pour une courtisanne, qui étoit à table à côté de lui, & qui disoit qu'elle n'avoit jamais vû couper la tête à aucun homme, ayant fait amener un criminel, & l'ayant fait décapiter en sa présence, fut chassé du Sénat par les Censeurs, pour avoir mêlé le sang à son festin, & pour avoir fait mourir un homme, quoique coupable, pour divertir une femme.

℣. 9. CONTRISTATUS EST REX: PROPTER JURAMENTUM AUTEM, &c. *Le Roi ressentit de la tristesse de cette demande; mais à cause du serment qu'il avoit fait*, en lui disant que quand elle lui demanderoit la moitié de son Royaume, il la lui accorderoit; *& à cause des conviez, il commanda qu'on la lui donnât.* Voilà le caractére de l'esprit du siécle. Hérode veut paroître exact dans ses promesses, & constant dans sa résolution; & il ne feint point de commettre une injustice qui le rend odieux à tout le monde. Ignoroit-il qu'un serment de cette sorte n'oblige point, & que les conviez, qui pouvoient extérieurement ne pas désapprouver sa conduite, ne pouvoient qu'ils n'en eussent horreur intérieurement?

Quelques-uns (f) ont crû que la douleur qu'Hérode témoigna dans cette occasion, étoit une double feinte, & que ce *fin renard*, ainsi que l'Evangile l'appelle ailleurs (g), ne fit semblant d'être touché de la mort d'un si saint Homme, que par politique, & pour ne pas entiérement aigrir le peuple. L'Evangéliste nous a dit ci-devant (h), qu'il ne cherchoit que l'occasion de le faire mourir. Il fut bien-aise de la trouver. D'autres (i) croyent que véritablement il eut de la douleur de donner la tête de Jean-Baptiste tant à cause d'un reste d'estime & de considération qu'il avoit pour lui, que parce que le sujet ne méritoit point qu'il le sacrifiât ainsi, & qu'il craignoit de s'attirer la haine du peuple, & de tous les gens de bien, lorsqu'ils seroient informez de la cause, & des circonstances de sa mort.

℣. 10. MISIT ET DECOLLAVIT JOANNEM. *Il envoya couper la tête à Jean dans la prison.* Tout ceci se passa au château de Macheron (k), située au-delà du Jourdain, près de l'embouchure de ce fleuve, dans la mer Morte. Joseph (l) dit que cette forteresse étoit en la puissance d'Arétas Roi d'Arabie, lorsque la fille du même Roi, qu'Hérode avoit épousée, s'enfuit vers son pere. Elle obéissoit à Antipas lorsque S. Jean fut décapité. Cet Historien ne nous dit pas comment Antipas la réduisit sous son obéissance.

℣. 11. ALLATUM EST CAPUT EJUS IN DISCO. *Sa tête fut apportée dans un bassin.* S. Jérôme (m) raconte qu'Hérodiade tenant en main la tête de S. Jean-Baptiste, lui insulta, & lui perça la langue avec l'aiguille de tête qu'elle portoit: *Sancto capiti illusit, & sicut olim Fulvia linguam Ciceronis, ita hæc linguam Joannis discriminali acu confodit* Joseph. (n) dit que les Juifs attribuerent la défaite de l'armée d'Antipas par Arétas Roi d'Arabie, à la mort qu'il avoit fait souffrir à S. Jean-Baptiste. Quelques années après Hérodiade ne pouvant souffrir que son époux demeurât simple Tétrarque, tandis qu'Agrippa son frere à elle portoit le titre de Roi, l'engagea à aller à Rome, où elle le suivit, pour demander cette qualité à l'Empereur Caïus. Mais Caïus non-seulement ne lui accorda pas ce qu'il demandoit, il le priva aussi de sa Tétrarchie, & le relégua à Lion (o). L'Empereur vouloit faire quelque grace à Hérodiade, en considération du Roi Agrippa son frere. Mais elle aima mieux suivre son mari, dans les malheurs où elle l'avoit jetté, que de voir quelque chose à la bonne fortune de son frere. Nicéphore (p), & Métaphraste prétendent aussi que Salomé mourut d'une maniere tragique. Elle passoit un jour sur la glace, qui se rompit sous elle. Elle enfonça dans l'eau jusqu'au col, & la glace venant à se réunir, lui détacha la tête du reste du corps, & la fit danser d'une autre sorte qu'elle n'avoit fait devant Hérode. Mais aucun ancien n'ayant fait mention de cette histoire, nous la rangeons parmi les autres fables de Métaphraste. On sait seulement (q) que Salomé ayant été mariée à Phi-

(a) *Marc.* VI. 24. 25.
(b) Προβιβασθεῖσα.
(c) Δός μοι ὧδε ἐπὶ πίνακι.
(d) *Ambrof. l. de Virginib.*
(e) *Hieron. loc.*
(f) *Hilar. Hieron. Strab. Glass. alii.*
(g) *Luc.* XIII. 32.
(h) *Matt.* XIV. 4. 5.
(i) *Chrysost. Euthym. Theophylact. Maldon. Grot. alii.*
(k) *Vide Joseph. l.* XVIII. *Antiqu. c.* 7.
(l) *Joseph. ibid.*
(m) *Hieron. contra Rufin. l.* 3. *c.* 11.
(n) *Joseph. Antiqu. l.* XVIII. 7. *Vide Chrysost. in Acta, Homil* 26.
(o) *Idem l.* XVIII. *Antiqu. c.* 9.
(p) *Niceph. l.* 1. *c.* 10. *Hist. Ecclef.*
(q) *Joseph. l.* XVIII. *Antiqu. c.* 7.



Digitized by Google

*12. Et accedentes Discipuli ejus, tulerunt corpus ejus, & sepelierunt illud: & venientes nuntiaverunt Jesu.*

*13. Quod cùm audisset Jesus, secessit inde in navicula, in locum desertum seorsùm: & cùm audissent turbæ, secutæ sunt eum pedestres de civitatibus.*

*14. Et exiens vidit turbam multam & misertus est eis, & curavit languidos eorum.*

*15. Vespere autem facto, accesserunt ad eum Discipuli ejus, dicentes: Desertus est locus, & hora jam præteriit: dimitte turbas, & euntes in castella emant sibi escas.*

12. Après cela ses Disciples vinrent prendre son corps, & l'ensevelirent, & ils l'allérent dire à Jesus.

13. Jesus ayant donc appris cela, partit de-là dans une barque, pour se retirer à l'écart dans un lieu désert: & le peuple qui le sçut, le suivit à pied de diverses villes.

14. Lorsqu'il sortoit, ayant vû une grande multitude de personnes, il en eut compassion, & il guérit leurs malades.

15. Le soir étant venu, ses Disciples lui vinrent dire: Ce lieu-ci est désert, & il est déja bien tard: Renvoyez le peuple, afin qu'ils s'en aillent dans les villages acheter de quoi manger.

## COMMENTAIRE.

lippe le Tétrarque son oncle paternel, & n'en ayant point eu d'enfans, elle se remaria à Aristobule, son cousin germain, fils d'Hérode Roi de Calcide, frere d'Agrippa & d'Hérodiade, & qu'elle en eut plusieurs enfans. On ignore le tems & la maniere de sa mort.

℣. 12. Accedentes Discipuli ejus, tulerunt corpus ejus. *Ses Disciples vinrent prendre son corps, & l'ensevelirent.* Les Disciples de S. Jean avoient la liberté de le voir dans sa prison, comme il paroît par la députation que ce saint Précurseur fit de quelques-uns d'eux, pour demander à Jesus-Christ s'il étoit le Messie (*a*). Lorsqu'ils eurent appris sa mort, ils allerent prendre son corps, & l'enterrerent; & donnerent avis à Jesus de ce qui étoit arrivé. On ne sait pas distinctement où son corps fut mis. Quelques-uns ont avancé qu'il avoit été enterré à Sébaste, ou Samarie. Mais l'opposition qui étoit alors entre les Juifs & les Samaritains, ne permet pas qu'on le croie, sans de bonnes preuves. Or ce n'en est pas une, que ce saint corps y ait été honoré dans le quatriéme siécle (*b*). Ses reliques pûrent y être transportées pendant, ou après la guerre des Romains contre les Juifs.

℣. 13. Quod cum audisset Jesus, secessit inde. *Jesus ayant appris cela*; c'est-à-dire, ce qu'Hérode disoit de lui, sçavoir, que S. Jean-Baptiste étoit ressuscité en sa personne: & que la vertu de faire des miracles se manifestoit en lui (*c*), *se retira dans un lieu désert.* D'autres (*d*) suppléent ainsi: Jesus ayant appris des Disciples de Jean, ce qui étoit arrivé à leur maître, se retira. Ce dernier sens paroît mieux lié avec la suite de la narration de l'Evangéliste. Jesus étoit sur le bord occidental du lac de Génézareth, lorsqu'on lui vint dire ce qui a été raconté ci-devant, des discours d'Hérode & du peuple, à l'occasion de ses miracles. Il prit avec lui ses Apôtres, qui depuis peu étoient de retour de leur mission; & il passa avec eux dans une barque de l'autre côté du lac, dans le désert de Betzaïde (*e*), ville située vers l'embouchure du Jourdain, dans le lac, ou la mer de Génézareth. Cette ville étoit de la haute Galilée, & de la Tétrarchie de Philippe, à qui Hérode avoit enlevé Hérodiade. Le peuple qui suivoit Jesus, s'étant apperçu de son départ, le suivit à pied, & le prévint même (*f*), étant arrivé avant lui à Betzaïde.

Pour enten dre ceci, qui a fort embarrassé nos Commentateurs, il faut supposer, 1°. Que Betzaïde, ou Juliade étoit au-delà, & au couchant de la mer de Tibériade, vers l'embouchure du Jourdain dans cette mer; c'est ce qui est indubitable. Pline & Joseph le marquent expressément (*g*). 2°. Que Jesus étant parti de Capharnaum, ou des environs, avoit presque autant de-chemin à faire sur l'eau, pour arriver à Betzaide, que les peuples en avoient par terre: pour peu que le vent soit contraire, une barque va moins vîte qu'un homme à pied; ainsi il n'est nullement incroyable que le peuple qui étoit à pied, soit arrivé aussi-tôt, & même plûtôt que lui au-delà du fleuve; car Jesus ne prenoit pas la mer précisément pour gagner du chemin, mais pour éviter la foule. 3°. Le peuple étant arrivé sur le bord du Jourdain, vis-à-vis de Betzaïde, passa le fleuve, ou sur un pont, ou sur des barques, pour aller joindre Jesus-Christ sur l'autre bord, dans la campagne de cette ville. De cette sorte il n'y a nulle difficulté dans le chemin, ni de Jesus, ni du peuple. Jesus passe à Betzaïde, suivant saint Luc; il passe au-delà de la mer, selon saint Jean (*h*); le peuple le suit à pied, selon saint Marc (*i*).

℣. 14. Exiens vidit turbam multam. *Lorsqu'il sortoit* de la barque, *il vit une grande multitude de personnes*, qui l'avoient devancé, & qui sçavoient le lieu où il alloit, comme l'insinuë saint Marc (*k*).

℣. 15. Vespere autem facto. *Le soir étant venu.* Les Disciples remontrérent à Jesus qu'il se faisoit tard, & qu'il falloit renvoyer le peuple, afin que chacun se retirât chez soi avant la nuit. Ce terme *vespere*, le soir, ne se prend point ici pour le coucher du soleil, mais seulement pour son déclin. Les Hébreux avoient deux vêpres; l'une qui commençoit vers le déclin du soleil, à deux ou trois heures après midi, suivant notre maniére de compter; & l'autre au coucher du soleil. Ces deux vêpres sont quelquefois exprimées dans l'Ecriture, comme quand il est dit, que l'agneau de Pâque s'immolera *entre les deux vêpres* (*l*): ici elles sont marquées d'une maniére encore plus claire: Les Disciples disent en cet endroit au Sauveur, qu'il se faisoit tard: *Vespere autem facto* (*m*); & qu'il faudroit renvoyer les troupes. Voilà *la premiere vêpre.* Et ci-après au ℣. 23. après qu'il eut donné à manger à tout ce monde, qui étoit de cinq mille hommes, & qu'il se fut passé un tems assez considérable, *il renvoie le peuple; il monte seul sur la montagne, & le soir étant venu, il se trouve seul en ce lieu-là.*

(a) *Matt.* XI. 2.

(b) Sous Julien l'Apostat, vers l'an 362. les Païens ouvrirent son tombeau, & brûlérent une partie de ses os. *Theodoret. l.* 3. *cap.* 3.

(c) *Chrysost. Homil.* 5. *Euthym. Grot. Brug. Toynard. Harmon. p.* 51.

(d) *August. lib.* 2. *de Consensu, c.* 45. *Euthym. Theophylact. Maldon.*

(e) *Luc.* VI. 1.

(f) *Marc.* VI. 33.

(g) *Joseph. l.* 2. *de Bello, c.* 13. & *Antiqu. l.* 18. *c.* 3. *Plin. l.* V. *c.* 15. *Vide Cellar. Geograph. Antiqu. l.* 3. *c.* 13. *p.* 387.

(h) *Joan.* VI. 1.

(i) *Marc.* VI. 33.

(k) *Marc. loco citato.* Καὶ εἶδον αὐτοὺς ὑπάγοντας, καὶ ἔγνωσαν πολλοὶ, καὶ πεζῇ ἀπὸ πασῶν τῶν πόλεων συνέδραμον ἐκεῖ, καὶ προῆλθον αὐτούς.

(l) *Exod.* XXII. 6. *Levit.* XXIII. 5. בין ערבים *Inter duas vesperas.*

(m) *Matt.* XIV. 14. Ὀψίας δὲ γενομένης.

Voilà

Digitized by Google

16. *Jesus autem dixit eis: Non habent necesse ire: date illis vos manducare.*

17. *Responderunt ei: Non habemus hic nisi quinque panes, & duos pisces.*

18. *Qui ait eis: Afferte mihi illos huc.*

19. *Et cùm jussisset turbam discumbere super fœnum, acceptis quinque panibus, & duobus piscibus, aspiciens in Cœlum benedixit, & fregit, & dedit Discipulis panes, Discipuli autem turbis.*

20. *Et manducaverunt omnes, & saturati sunt. Et tulerunt reliquias, duodecim cophinos fragmentorum plenos.*

21. *Manducantium autem fuit numerus, quinque millia virorum, exceptis mulieribus, & parvulis.*

16. Mais JESUS leur dit: Il n'est pas nécessaire qu'ils y aillent: Donnez-leur vous-mêmes à manger.

17. Ils lui répondirent: Nous n'avons ici que cinq pains, & deux poissons.

18. Apportez-les moi ici, leur dit-il.

19. Et après avoir commandé au peuple de s'asseoir sur l'herbe, il prit les cinq pains & les deux poissons: & levant les yeux au Ciel, il *les* bénit; puis rompant les pains, il les donna à ses Disciples, & les Disciples au peuple.

20. Ils en mangérent tous, & furent rassasiez; & on emporta douze paniers pleins des morceaux qui étoient restez.

21. Or ceux qui mangérent étoient au nombre de cinq mille hommes, sans compter les femmes, & les petits enfans.

## COMMENTAIRE.

Voilà la seconde vêpre, ou le second soir. Pour désigner le premier soir, S. Marc se sert de cette expression (a): *Comme il étoit déja grand'heure*, la plus grande partie du jour étant déja passée, ou l'heure de la refection étant passée. Et saint Luc (b): *Le jour commençoit à baisser.* Mais pour signifier le second soir, ou le commencement de la nuit, ils se servent tous des mêmes termes (c).

DESERTUS EST LOCUS, ET HORA JAM PRÆTERIIT. *Ses Disciples lui dirent: Ce lieu-ci est désert, & il est déja bien tard.* A la lettre: *L'heure est passée, renvoyez le peuple, &c.* Il est plus de midi, l'heure de manger est passée, ce peuple n'a rien ici pour se nourrir: il faudroit les renvoyer dans leurs maisons, avant qu'il soit plus tard, afin qu'ils aillent acheter dans les villages de quoi manger. On lit dans S. Jean (d), que JESUS étant débarqué, & voyant cette multitude dans un lieu désert, en eut compassion, & qu'il dit à Philippe: D'où acheterons-nous du pain pour nourrir toute cette multitude? ce qu'il disoit, dit l'Evangile, pour le tenter; car il savoit ce qu'il devoit faire. Philippe lui répondit, que quand on acheteroit du pain pour deux cens piéces d'argent, à peine y en auroit-il assez pour en donner un petit morceau à chacun. JESUS touché de compassion, commença à guérir les malades qu'on lui avoit amenez, & à enseigner le peuple, leur parlant du Royaume de Dieu. Après qu'il eut long-tems parlé, & comme la nuit approchoit, ses Disciples lui dirent ce que nous lisons ici dans saint Matthieu. Alors Jesus leur dit, qu'il n'étoit pas nécessaire que le peuple s'éloignât pour chercher de la nourriture, qu'ils lui donnassent à manger eux-mêmes. Il leur demanda combien ils avoient de pains. A quoi André frere de Pierre répondit, qu'il y avoit là un jeune homme avec cinq pains d'orge, & deux poissons. JESUS se les fit apporter, les bénit, & les fit distribuer à toute la multitude. Ces cinq pains, & ces deux poissons appartenoient aux Apôtres (e), & étoient toute la provision de Jesus, & de sa suite.

℣. 19. CUM JUSSISSET TURBAM DISCUMBERE SUPER FOENUM. *Après avoir commandé au peuple de s'asseoir sur l'herbe.* Car il y avoit beaucoup d'herbe dans cet endroit, suivant la remarque de S. Jean (f). En effet la saison étoit assez avancée, puisque, selon la remarque du même Evangéliste, la fête de Pâque étoit proche; & alors dans la Palestine les orges sont déja meurs, & les herbes, prêtes à faucher. Saint Marc (g) dit qu'on fit asseoir le peuple par centaine, & par cinquantaine, pour leur distribuer le pain, & le poisson. On put aisément par ce moyen en connoître le nombre. Le Grec à la lettre lit (h): *Qu'on les fit coucher sur l'herbe.* C'étoit alors l'usage de manger couchez.

BENEDIXIT, ET FREGIT, ET DEDIT, &c. *Prenant les cinq pains, & les deux poissons, il les bénit, les rompit, & les donna à ses Disciples.* S. Jean ajoûte, qu'il rendit graces à son Pere. Il commença sa priére par la louange, par l'action de grace; & c'est peut-être ce que S. Matthieu a voulu dire par, *il bénit* (i). Il bénit Dieu, ou il bénit les pains, en priant Dieu de les multiplier. Il répandit en même-tems sur cette matiére la vertu de se produire à l'infini; & elle se reproduisit en effet dans la distribution actuelle que les Apôtres en firent. Les Peres, & les Commentateurs demandent si ce fut dans les mains de JESUS-CHRIST, ou dans celles des Apôtres qu'ils se multipliérent. Les sentimens sont partagez là-dessus (k). Mais il n'est pas difficile de les concilier, en disant que le Sauveur leur donna la vertu, dont les Apôtres furent les ministres, & les dispensateurs, par la distribution qu'ils en firent. JESUS en les rompant, y répandit l'abondance: *Frangente Domino seminarium fit ciborum*, dit ici S. Jérôme. La puissance étoit dans les mains du Sauveur, dit S. Augustin sur S. Jean. Il multiplie dans ses mains les cinq pains, comme il multiplie les moissons, avec un petit nombre de grains qu'on seme dans la terre. Il semble que tous les morceaux qu'on distribua au peuple, passerent par les mains de JESUS-CHRIST, & qu'il les rompoit à mesure que ses Disciples les venoient prendre pour les distribuer, ℣. 19.

℣. 20. DUODECIM COPHINOS. *On emporta douze paniers pleins des morceaux qui étoient restez.* Chacun des douze Apôtres emporta son panier plein. Cela démontroit la certitude du miracle. Cinq mille hommes, sans compter les femmes & les enfans, qui étoient épuisez de faim, mangerent tant qu'ils voulurent, & cependant on ramassa douze corbeilles pleines de ce qui fut de reste. Il n'y a pas là à chicaner; le prodige est sensible. Mais pourquoi n'y eut-il rien de reste des deux poissons? JESUS-CHRIST auroit pû, sans doute, s'il avoit voulu, faire le

(a) *Marc.* VI. 35. Καὶ ἤδη ὥρας πολλῆς γενομένης.
(b) *Luc.* IX. 12. Ἡ δὲ ἡμέρα ἤρξατο κλίνειν.
(c) *Matt.* XIV. 23. *Marc.* VI. 47. Ὀψίας δὲ γενομένης. *Joan.* VI. 16. Ὡς δὲ ὀψία ἐγένετο.
(d) *Joan.* VI. 5.
(e) *Chrysost. Theophyl. Leont. Theodor. Mopsf. Ammon.*
(f) *Joan.* VI. 10.
(g) *Marc.* VI. 40.

(h) Κελεύσας τοὺς ὄχλους ἀνακλιθῆναι *Marc.* Ἀνακλῖναι *Luc.* Κατακλίνατε *Joan.* [illegible] *&c.*
(i) *Matt. Marc. Luc.* εὐλόγησε. *Joan.* VI. 11. εὐχαριστήσας διέδωκε.
(k) Saint Augustin, Traité 24. sur S. Jean, & S. Jérôme, veulent qu'ils se soient multipliez dans les mains de J. C. Saint Chrysostome, Leontius, & Euthyme, dans les mains des Apôtres. Saint Hilaire n'ose décider.

22. *Et statim compulit Jesus Discipulos ascendere in naviculam, & præcedere eum trans fretum, donec dimitteret turbas.*

23. *Et dimissâ turbâ, ascendit in montem solus orare. Vespere autem facto solus erat ibi.*

24. *Navicula autem in medio mari jactabatur fluctibus: erat enim contrarius ventus.*

25. *Quartâ autem vigiliâ noctis, venit ad eos ambulans super mare.*

26. *Et videntes eum super mare ambulantem, turbati sunt, dicentes: Quia phantasma est. Et præ timore clamaverunt.*

22. Aussi-tôt Jesus obligea ses Disciples de monter dans la barque, & de passer à l'autre bord avant lui, pendant qu'il renvoieroit le peuple.

23. Après l'avoir renvoyé, il monta seul sur une montagne pour prier; & le soir étant venu, il se trouva seul en ce lieu-là.

24. Cependant la barque étoit fort battuë des flots au milieu de la mer, parce que le vent étoit contraire.

25. Mais à la quatriéme veille de la nuit, Jesus vint à eux marchant sur la mer.

26. Lorsqu'ils le virent marcher ainsi sur la mer, ils furent troublez, & ils disoient: C'est un phantôme; & ils s'écriérent de frayeur.

## COMMENTAIRE.

même sur le poisson, que sur le pain: mais il se contenta d'en donner abondamment au peuple, sans qu'il y en eût de reste, ne voulant pas multiplier les merveilles sans nécessité. En serions-nous plus sûrs de la vérité de la multiplication réelle du poisson, & du pain, s'il en fût resté cent paniers pleins de l'un & de l'autre? Celui qui peut avec cinq pains, & deux poissons nourrir cinq ou six mille personnes, en pourroit bien encore nourrir dix mille.

ỷ. 22. Jesus compulit Discipulos ascendere, &c. *Aussi-tôt Jesus obligea ses Disciples de monter dans la barque, & de passer à l'autre bord avant lui, pendant qu'il renvoyeroit le peuple.* Aussi-tôt que les Apôtres eurent ramassé les douze paniers de pain, Jesus les contraignit de s'embarquer sans lui, & de passer le lac pour aller à Betzaïde (a). Il fallut les contraindre, parce qu'ils ne vouloient pas le laisser seul, ni se séparer de lui. Le miracle, dont on vient de parler, se fit dans le désert de Betzaïde. Cette ville & ce désert sont à l'orient du Jourdain, & vers la pointe méridionale de la mer de Tibériade. Comment donc Jesus veut-il que ses Apôtres passent la mer, & l'aillent attendre à Betzaïde? N'y a-t-il pas-là de la contradiction? Voici le dénoüement de cette difficulté. 1°. On peut traduire le Grec de S. Marc: *Vis-à-vis de Betzaïde*, c'est-à-dire, sur le bord occidental, opposé à Betzaïde. 2°. Pour aller du désert de Betzaïde à la ville de Betzaïde, il y avoit deux voyes; l'une plus longue, qui étoit celle de terre, en côtoyant le lac de Génézareth; & l'autre plus courte, qui étoit de s'embarquer, & d'y aller tout droit, & sans détour. Le peuple suivit le chemin de terre, & Jesus obligea ses Disciples de s'embarquer, pour y aller par mer. Mais ils ne purent exécuter leur dessein, à cause que le vent se trouva contraire; ils furent obligez d'aller du nord, au midi; du désert de Betzaïde, à Tibériade; au lieu d'aller du midi au nord: du désert, à la ville de Betzaïde, comme ils se l'étoient proposez.

Une autre difficulté est de concilier saint Marc, qui dit que Jesus leur dit d'aller à Betzaïde avec saint Jean (b), qui dit qu'ils s'embarquerent, & qu'ils vinrent de là à Capharnaum; & avec saint Matthieu, & saint Marc lui-même, qui disent que le lendemain matin ils se trouverent dans le pays de Génézareth (c). Le pays de Génézareth, & de Capharnaum sont constamment à l'occident de la mer de Tibériade, & à l'opposite du désert de Betzaïde, d'où Jesus & ses Disciples étoient partis. Pour sauver cette difficulté, on peut dire que les Apôtres s'étoient embarquez, suivant les ordres de Jesus-Christ, dans le dessein de se rendre à Betzaïde: mais que le vent leur ayant été contraire, & les ayant emportez vers le canton de Génézareth, au midi de la mer de Tibériade, Jesus arriva vers eux à la quatriéme veille de la nuit, fit cesser le vent, & les fit aborder aux environs de Tibériade, d'où ils se rendirent le lendemain à Capharnaum. Saint Jean (d) lui-même insinue cela, lorsqu'il dit, que les troupes qui étoient demeurées au-delà du lac, & qui savoient que Jesus ne s'étoit point embarqué avec ses Disciples, le cherchoient avec inquiétude. Mais que quelques barques y étant arrivées de Tibériade, leur dirent, que Jesus y étoit avec ses Disciples. Alors elles y vinrent par terre, & le trouverent qui étoit arrivé depuis peu, de Tibériade à Capharnaum.

ỷ. 23. Dimissa turba. *Après avoir renvoyé le peuple, il monta seul sur une montagne pour prier*, & il y demeura aussi pendant la plus grande partie de la nuit. Jesus sçavoit que le peuple avoit dessein de le prendre, & de l'établir Roi; il se dérobe à ses recherches, renvoie & le peuple, & ses Disciples, & se retire seul sur une montagne. Saint Jean (e) remarque que ce fut pour la seconde fois de ce jour-là, qu'il se retira sur cette hauteur. Il y étoit monté le matin avec ses Disciples; & après y avoir été quelque tems, il descendit pour instruire les troupes, & pour guérir les malades, & n'y remonta que tout au soir, après que tout le monde se fut retiré (f).

ỷ. 24. Quarta vigilia noctis venit ad eos. *A la quatriéme veille de la nuit, Jesus vint à eux marchant sur la mer.* Les anciens Hébreux n'avoient que trois veilles de la nuit (g); mais du tems de notre Seigneur ils la partageoient en quatre veilles, à la maniére des Grecs, & des Romains. Comme ceci arriva vers l'équinoxe du Printems, la quatriéme veille revient à trois heures du matin. Ces quatre veilles de chaque nuit étoient toujours égales entre elles; mais inégales d'une nuit à l'autre suivant les saisons. Jesus après avoir laissé ses Disciples pendant plusieurs heures à combattre contre les vents, & les flots, vint enfin à eux marchant sur la mer. S. Jean (h) remarque qu'ils n'avoient encore fait que vingt-cinq, ou trente stades sur la mer; c'est-à-dire, environ trois milles, ou une lieuë. Le lac a deux lieuës de large, selon Pline *l.* 5. *c.* 15. Jesus marcha sur l'eau sans enfoncer. Soit qu'il suspendit l'effet naturel de la pesanteur de son corps, ou qu'il affermit les eaux sous ses pieds, le miracle est égal.

ỷ. 26. Turbati sunt, dicentes: Quia phantasma est. *Ils furent troublez, & ils disoient:*

(a) *Marc.* VI. 45. Εἰς τὸ πέραν πρὸς Βηθσαϊδάν.
(b) *Joan.* VI. 17. Καὶ ἐμβάντες εἰς πλοῖον ἤρχοντο πέραν τῆς θαλάσσης εἰς Καπερναούμ.
(c) *Matt.* XIV. 34. *&* *Marc.* VI. 53. Καὶ διαπεράσαντες ἦλθον ἐπὶ γῆν Γεννησαρέτ.
(d) *Vide Joan.* VI. 22. 23. 24.
(e) *Joan.* VI. 15. Ἀνεχώρησε πάλιν εἰς τὸ ὄρος αὐτὸς μόνος.
(f) *Joan.* VI. 3. Ἀνῆλθε δὲ εἰς τὸ ὄρος ὁ Ἰησοῦς, καὶ ἐκεῖ ἐκάθητο μετὰ τῶν μαθητῶν αὐτοῦ.
(g) Voyez notre Dissertation sur la Chronologie à la tête de la Genese.
(h) *Joan.* VI. 19.

Digitized by

27. *Statimque Jesus locutus est eis, dicens: Habete fiduciam: ego sum; nolite timere.*

28. *Respondens autem Petrus, dixit: Domine, si tu es, jube me ad te venire super aquas.*

29. *At ipse ait: Veni. Et descendens Petrus de navicula, ambulabat super aquam, ut veniret ad Jesum.*

30. *Videns verò ventum validum, timuit: & cùm cœpisset mergi, clamavit dicens: Domine, salvum me fac.*

31. *Et continuò Jesus extendens manum, apprehendit eum, & ait illi: Modicæ fidei, quare dubitasti?*

32. *Et cùm ascendissent in naviculam, cessavit ventus.*

33. *Qui autem in navicula erant, venerunt, & adoraverunt eum, dicentes: Verè Filius Dei es.*

34. *Et cùm transfretassent, venerunt in terram Genezar.*

27. Aussi-tôt JESUS leur parla, & leur dit: Rassurez-vous: c'est moi; ne craignez point.

28. Pierre lui répondit: Seigneur, si c'est vous, commandez que j'aille à vous, *en marchant* sur les eaux.

29. JESUS lui dit: Venez. Et Pierre descendant de la barque, marchoit sur l'eau pour aller trouver JESUS.

30. Mais voyant un grand vent, il eut peur; & comme il commençoit à enfoncer, il s'écria, Seigneur, sauvez-moi.

31. Aussi-tôt JESUS lui tendant la main, le prit, & lui dit: Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté?

32. Et étant montez dans la barque, le vent cessa.

33. Alors ceux qui étoient dans cette barque, s'approchant de lui, l'adorerent, en lui disant: Vous êtes vraiment le Fils de Dieu.

34. Ayant passé l'eau, ils vinrent dans la terre de Génézar.

## COMMENTAIRE.

*C'est un phantôme.* Les Hébreux étoient persuadez qu'il apparoissoit quelquefois des spectres, des phantômes, des bons, & des mauvais Anges. Ils avoient l'expérience de plusieurs apparitions réelles des bons Anges, marquées dans l'Ecriture (*a*). Ils ne doutoient point que les mauvais Anges ne pussent de même apparoître], & se transfigurer, comme dit saint Paul (*b*), en Anges de lumiére. Les Pharisiens faisoient un capital de leur doctrine de ces apparitions, comme on le voit dans les Actes (*c*). L'histoire de l'apparition de Samuel à Saül (*d*), prouve aussi qu'ils croyoient que les ames des hommes décedez pouvoient apparoitre. JESUS-CHRIST ne détruit point ces opinions des Juifs, & de ses Apôtres. Il semble même les confirmer, lorsqu'il leur dit dans S. Luc (*e*): *Voyez, & touchez; un esprit n'a ni chair, ni os.* Les Peres ont établi, ou du moins supposé ces sentimens. On ne doit pas les contester. Mais comment se font ces apparitions? C'est apparemment par le moyen de l'air, & de la fumée, ou du brouillard, que les esprits bons, ou mauvais, peuvent, avec la permission de Dieu, condenser, & disposer de maniére qu'ils paroissent de vrais corps organisez, quoi qu'au fond ils n'aient rien qui résiste au tacte, qu'ils n'aient ni consistance, ni chair, ni os, comme le déclare JESUS-CHRIST. De-là vient que ces apparitions se font ordinairement la nuit, & dans les lieux sombres; parce que là ces corps nébuleux, & aëriens paroissent davantage, font plus d'impression sur le sens, & sont plus aisez à former.

℣. 28. SI TU ES, JUBE ME VENIRE. *Si c'est vous, commandez que j'aille à vous en marchant sur les eaux.* On voit ici, comme par tout ailleurs, le génie vif & ardent de S. Pierre. Pour s'assurer s'il n'y a point d'illusion dans ce qu'il voit, & si c'est véritablement son maître qui parle, il lui dit: *Si c'est vous, commandez que j'aille à vous, en marchant sur l'eau.* Il ne doute point de la puissance de JESUS-CHRIST; mais il doute si c'est lui. Si c'est JESUS, il saura me soûtenir sur les eaux; si ce n'est pas lui, il n'en aura pas le pouvoir. Et si je puis avec sa permission marcher sur les eaux, ce n'est point un phantôme qui y marche. Ordonnez, dit S. Jérôme (*f*), & aussitôt ou les eaux deviendront solides, ou mon corps deviendra leger. *Tu præcipe, & illicò solidabuntur aquæ: leve fiet corpus, quod per se grave est.* S. Marc (*g*) dit que JESUS étant arrivé près de la barque, feignoit de vouloir passer outre: *Volebat præterire eos.* Il s'avança, comme s'il eût eu envie de passer.

℣. 30. VIDENS VENTUM VALIDUM, TIMUIT. *Voyant un grand vent, il eut peur.* La vûë du danger présent fit sur lui une si forte impression, qu'il oublia la présence de son Maître. Il n'usa plus de sa raison; & cette confiance qui l'avoit soûtenu jusqu'alors, l'abandonna tout à coup. Mais se sentant enfoncer, la vûë de ce nouveau péril lui fit ouvrir les yeux; & dans l'appréhension de se noyer, il s'écria: *Seigneur, sauvez-moi.* Tout cela prouve, & la vérité du miracle, & la foiblesse de l'homme, & le souverain pouvoir de Dieu (*h*).

℣. 32. CUM ASCENDISSENT IN NAVICULAM, CESSAVIT VENTUS. *Jesus & saint Pierre étant montez dans la barque, le vent cessa.* Saint Jean (*i*) semble dire qu'il n'entra pas dans la barque; mais que *les Disciples l'ayant voulu recevoir dans la nacelle, elle se trouva aussi-tôt au bord du lieu où ils alloient*; ce qu'on peut concilier avec saint Matthieu, en disant que les Apôtres ayant invité JESUS d'entrer dans leur barque, il y entra en effet, & qu'en même tems on vit deux miracles causez par sa présence. Le premier, que la tempête s'appaisa tout à coup; & le second, que la barque se trouva dans un instant près du bord. Saint Chrysostome & Theophylacte croient que JESUS-CHRIST ne voulut pas d'abord entrer dans la barque; mais qu'il voulut marcher un assez long espace sur les eaux avec saint Pierre, & qu'alors y étant entré, elle se trouva aussi-tôt à bord.

℣. 33. QUI IN NAVICULA ERANT, VENERUNT, ET ADORAVERUNT, &c. *Ceux qui étoient dans la barque*, les Apôtres, & peut-être quelques nautonniers, & quelques passagers qui se trouvérent avec eux, vinrent se jetter aux pieds du Sauveur, & l'adorérent comme vrai Dieu & vrai Messie, en lui disant: *Vous êtes vraiment le Fils de Dieu*, ce Messie que nous attendons.

℣. 34. CUM TRANSFRETASSENT, VENERUNT IN TERRAM GENEZAR. *Ayant passé l'eau, ils vinrent*

(a) *Genes.* XVIII. XIX. XXXII. 24. 25. *Exod.* III. 4. &c.
(b) I. *Cor.* XI. 14.
(c) *Act.* XXIII. 8. 9.
(d) I. *Reg.* XXVIII. 11. 12.
(e) *Luc.* XXIV. 38.
(f) *Hieron. in hunc locum.*
(g) *Marc.* VI. 48.
(h) *Hieron. Paululùm relinquitur tentationi, ut augeatur fides, & intelligat se non facilitate postulationis, sed potentiâ Domini conservatum.*
(i) *Joan.* VI. 21. Ἤθελον οὖν λαβεῖν αὐτὸν εἰς τὸ πλοῖον, καὶ εὐθέως τὸ πλοῖον ἐγένετο ἐπὶ τῆς γῆς εἰς ἣν ὑπῆγον.

35. *Et cùm cognovissent eum viri loci illius, miserunt in universam regionem illam, & obtulerunt ei omnes malè habentes;*

36. *Et rogabant eum ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent. Et quicumque tetigerunt eum, salvi facti sunt.*

35. Les hommes de ce lieu-là l'ayant connu, ils envoyérent dans tout le pays d'alentour, & lui présentérent tous les malades;

36. Le priant qu'il leur permît seulement de toucher la frange *qui étoit au bas* de son vêtement; & tous ceux qui la touchérent, furent guéris.

## COMMENTAIRE.

*dans la terre de Génézar*. Le Grec lit *Gennésareth*. Quelques Manuscrits Grecs lisent *Génézar*, ou *Génézara*. Quelques-uns croient (a) que c'est le même pays de *Gérasa*, ou des *Gergéséniens*, ou *Géraséniens*, dans lequel Jesus-Christ avoit été si mal reçu (b). D'autres (c) veulent avec beaucoup plus de raison, que Génézareth soit la même que *Cinnéreth*, ou *Cinnéroth*, qu'on croit être Tibériade, & qui a donné le nom de *Mer de Cinnéreth* (d), au lac de Tibériade. Cette ville étoit située vers la pointe méridionale de la mer de Génézareth, sur son bord occidental. Il n'alla pas dans la ville même, mais dans la terre de Génézareth. Il débarqua aux environs de cette ville. Voyez le ℣. 22. Joseph (e) parle du canton, ou du petit pays de Génézareth en ces termes: *Le lac de Génézar est bordé d'un petit pays de même nom, qui est d'une beauté, & d'une fertilité admirable. Il est arrosé de la fontaine, nommée Capharnaum; ce canton a de longueur trente stades, & vingt de largeur.* Je pense que le nom de *Génézareth* qu'on lui donna dans les derniers tems, vient de l'Hébreu *Gé*, une vallée, & *Nazareth* ou *Nézéreth*, fleurie, *Vallée fleurie* (f).

℣. 36. Ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent. *Qu'il leur permît de toucher seulement la frange qui étoit au bas de son habit.* Voyez ci-devant Ch. IX. 20. Les Juifs portoient des franges, ou bordures au bas de leurs manteaux, & outre cela des houpes aux quatre coins du même habit (g). Tous ceux qui touchérent avec foi les franges, ou les houpes de son manteau, furent guéris.

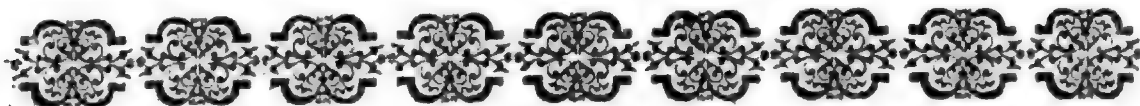

# CHAPITRE XV.

*Scandale des Pharisiens de ce que les Disciples de* Jesus *ne lavoient pas leurs mains avant que de manger. Les Pharisiens violent la Loi de Dieu, pour observer leurs traditions. Guérison de la fille de la Cananéenne.* Jesus-Christ *donne à manger à quatre mille personnes avec sept pains, & quelques petits poissons.*

℣. 1. *Tunc accesserunt ad eum ab Jerosolymis Scribæ & Pharisæi, dicentes:*

2. *Quare Discipuli tui transgrediuntur traditionem seniorum? Non enim lavant manus suas, cùm panem manducant.*

℣. 1. Alors des Scribes & des Pharisiens, qui étoient venus de Jérusalem, s'approchérent de Jesus, & lui dirent:

2. Pourquoi vos Disciples violent-ils la tradition des anciens; car ils ne lavent point leurs mains, avant que de prendre leur repas?

## COMMENTAIRE.

℣. 1. Tunc accesserunt ad eum ab Jerosolymis, &c. *Alors des Scribes, & des Pharisiens, qui étoient venus de Jérusalem*, & qui avoient suivi Jesus à son retour de la fête de Pâque (h), pour observer sa conduite, & celle de ses Disciples, *lui dirent: Pourquoi vos Disciples violent-ils la tradition des Anciens, car ils ne lavent point leurs mains, avant que de prendre leur repas.* Les Juifs outre les Loix écrites dans les Livres de Moïse, avoient plusieurs traditions, ou plusieurs Loix & observances non écrites, qu'ils avoient reçûes de leurs ancêtres, & ausquelles ils donnoient une autorité égale, ou même supérieure à celle des Loix écrites. Ils prétendoient qu'elles venoient de Moïse, & qu'elles lui avoient été données à Sinaï, de même que les autres. Ils comparent l'Ecriture à l'eau, & la tradition à un excellent vin. La Loi est le sel, disent les Rabbins; *la Misne*, ou le recueil des Traditions est comme le poivre; & *les Talmuds*, sont comme des aromates précieux. Celui qui péche contre Moïse, peut-être absous; mais celui qui contredit les Docteurs mérite la mort. Si les Docteurs vous disoient que votre main droite est la gauche, il faudroit le croire, dit le Rabbin Béchai. Il ne faut pas croire un Prophéte, s'il ne donne des preuves de sa mission: mais vous êtes obligé de croire les Anciens sans examen. Voilà les maximes des Juifs sur leurs traditions (i). Nous ne croyons pas que les Juifs ayent eu des recueils de leurs traditions avant Jesus-Christ. Le premier Auteur qui les recueillit, & les rédigea par écrit, fut Juda surnommé le Saint, qui vivoit au second siécle de l'Eglise, sous Antonin surnommé le Pieux, ou sous Commode.

(a) *Vide Maldon. ad* ℣. 22.
(b) *Matt.* VIII. 28.
(c) *Grot. hic. Hieron. in locis. Cellar. Geogr. l. 3. c. 13. p. 298. Ligfoot. Chorograph. in Matt. c. 71. Talmudistæ apud eundem.*
(d) *Josue* XI. 2. XIX. 35. &c. *Num.* XXXIV. 11. *Josue* XIII. 27.
(e) *Joseph. de Bello, l. 3. c. 35.*
(f) גיא נצרת *Vallis florida*, ou *Germinans*.
(g) *Deut.* XXII. 12.
(h) Voyez Toynard, Harm. pag. 56. 57. Le Clerc, Harm. pag. 198.
(i) Voyez Ligfoot, Hor. Hebr. & le supplément aux Cérémonies des Juifs par M. Simon, Ch. 1. *Hieron. Ep.* 151. *Epiphan. Hæres.* 33.

L'Eglise

3. *Ipse autem respondens, ait illis: Quare & vos transgredimini mandatum Dei propter traditionem vestram? Nam Deus dixit:*

4. *Honora patrem & matrem, & : Qui maledixerit patri, vel matri, morte moriatur.*

5. *Vos autem dicitis: Quicumque dixerit patri, vel matri: Munus quodcumque est ex me, tibi proderit:*

3. Il leur répondit : Pourquoi vous-mêmes violez-vous le commandement de Dieu, pour *suivre* votre tradition ? Car Dieu a fait ce commandement :

4. Honorez votre pere & votre mere ; & cet autre : Que celui qui aura outragé de paroles son pere, ou sa mere, soit puni de mort.

5. Mais vous autres, vous dites : Quiconque aura dit à son pere, ou à sa mere : L'offrande que je fais à Dieu vous sera utile, *satisfait à la Loi :*

## COMMENTAIRE.

L'Eglise Chrétienne a aussi ses traditions, ausquelles elle donne une très-grande autorité. Saint Paul (*a*) se sert quelquefois du nom de *Tradition*, pour marquer les préceptes qu'il avoit donnez aux Eglises de vive voix, & sans écrit. Lorsque Jesus-Christ attaque ici ces traditions, il ne les attaque que selon l'abus qu'en faisoient les Juifs. Il est moralement impossible qu'un corps de Religion subsiste, sans quelques-unes de ces traditions, qui se conservent dans l'usage, dans la mémoire, dans les cérémonies, dans les pratiques. Ce qui distingue nos traditions de celles des Phariziens que Jesus-Christ condamnoit, est 1°. Qu'elles ont le Saint-Esprit, ou les Apôtres, ou l'Eglise animée du Saint-Esprit pour auteurs. 2°. Qu'elles n'ont rien de contraire à la Loi divine, & aux saintes Ecritures. 3°. Que non-seulement elles ne sont point opposées à l'observation des Commandemens de Dieu; mais qu'elles y servent, & y contribuent (*b*).

Quant à la tradition dont il est parlé ici en particulier, elle ne consistoit pas simplement à laver ses mains avant le repas; c'est une coûtume de soi indifférente, que l'on omet, ou que l'on pratique selon le besoin qu'on en a; & il n'est pas croyable que les Apôtres fissent habitude de manger toûjours sans laver leurs mains (*c*). Ce que les Pharisiens leur reprochent ici, est, selon S. Marc (*d*), non de ne laver jamais leurs mains, mais de ne les laver pas toûjours, aussi souvent, & en la maniére qu'ils le faisoient eux-mêmes, c'est-à-dire, de ne les laver pas scrupuleusement toutes les fois qu'ils revenoient de la place, ou du marché; de ne les pas laver nécessairement lorsqu'ils se mettoient à table; enfin, de ne pas plonger dans l'eau les plats ou les vases à boire; de ne pas purifier les viandes, & les lits de table, avec des soins, & des précautions trop scrupuleuses : car telles étoient les pratiques des Juifs, & les traditions des anciens. Les Apôtres ne négligeoient pas entiérement ces usages; mais aussi ils ne les pratiquoient pas avec cette exactitude qu'exigeoient les Pharisiens. Ils les consideroient comme des usages louables, mais indifférens pour la conscience, & qu'on peut pratiquer, ou omettre selon les régles de la prudence, & selon l'exigence du tems, & des circonstances (*e*).

Ce n'étoit pas là l'esprit des Pharisiens. Ils vouloient une observance stricte, & rigoureuse; ils n'admettoient pas plus de dispense dans ces bagatelles, que dans des choses importantes, & essentielles. Le Rabbin Akiba (*f*) disoit que celui qui mangeoit sans laver, étoit coupable de mort. Ce Rabbin étant un jour en prison, on lui apporta de l'eau pour boire, & pour laver ses mains. Une partie de cette eau ayant été répandue par hasard, il employa ce qui en restoit à laver ses mains, disant qu'il valoit mieux mourir que de transgresser les traditions des Peres. Le Rabbin José dit que ce crime de manger sans laver ses mains, n'est pas moindre que celui de commettre un péché d'impureté. Voilà jusqu'où va l'aveuglement des Juifs sur ces minuties.

℣. 3. QUARE ET VOS TRANSGREDIMINI MANDATA DEI? *Pourquoi vous-mêmes violez-vous les Commandemens de Dieu, pour suivre votre tradition?* JESUS-CHRIST ne répond pas directement à l'accusation des Scribes, & des Phariziens; il la détruit par une espece de récrimination, ou de fin de non recevoir. Vous n'êtes pas recevables à condamner mes Disciples de violer la tradition des hommes, puisque vous foulez aux pieds les Commandemens de Dieu. 2°. En montrant que cette tradition des Anciens n'étoit point une Loi qui obligeât en conscience; Que les souillures extérieures dont ils prétendoient se purifier par ces lotions frequentes, ne rendoient pas l'ame plus pure. ℣. 11. *Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme; mais ce qui en sort.*

℣. 5. QUICUMQUE DIXERIT PATRI, VEL MATRI, &c. *Dieu a dit : Honorez votre pere, & votre mere: & vous autres vous dites : Quiconque aura dit à son pere, ou à sa mere : L'offrande que je fais à Dieu, vous sera utile, satisfait à la Loi; encore qu'après cela il n'honore, ni n'assiste point son pere, ou sa mere.* Voici la premiere réponse que JESUS-CHRIST emploie contre les Pharisiens : Vous violez hautement la Loi de Dieu; vous n'êtes donc pas recevables à accuser mes Disciples de transgresser les traditions des hommes. Commencez à vous guérir vous mêmes, & à jetter la poutre qui vous créve les yeux, avant que de tirer le fêtu qui vous blesse dans l'œil des autres. La Loi de Dieu ordonne d'honorer, & de secourir ses peres, & meres: car sous le nom d'*honorer*, on convient que les services effectifs sont compris (*g*), aussi-bien que les marques d'estime, de respect, & d'honneur. Or vous manquez visiblement à tous ces devoirs; car lorsque votre pere, ou votre mere viennent dans leur nécessité vous demander quelque secours, vous croyez satisfaire à la Loi, en leur disant: J'ai consacré au Seigneur tous mes biens; ils ne sont plus à moi: mais je veux bien vous admettre à la participation du mérite de mon vœu, & de mon offrande. Tout ce que j'ai offert & voué, vous profitera comme à moi (*h*). Quelques-uns prétendent qu'ils feignoient d'avoir voué au Seigneur tous leurs biens, ou seulement cette partie de leurs biens qu'on leur demandoit. D'autres (*i*) croyent qu'ils les offroient effectivement, ou qu'ils promettoient de les vouer au Seigneur; mais toutefois avec quelque restriction, & sans se priver entiérement de leur usage.

---

(a) *Thessal.* II. 15. [illegible] *Et* III. 6. [illegible]

(b) *Vide Maldon. & Jans. & Natal. Alex. hic. ad* ℣. 9.

(c) *Jansen. hic.*

(d) *Marc.* VII. 34.

(e) *Vide Origen. in hunc loc. tom.* XI. *in Matt. Chrysostom. Homil.* 52. *&c.*

(f) *Vide Drus. Ligfoot. Buxtorf. Synag. c.* 6.

(g) *Vide Hieronym. hic, & Num.* XXII. 17. XXIV. 11. *Tob.* I. 16. *Prov.* III. 9. *&* 1. *Timot.* V. 3. 17. *& Rabbin. apud Selden. de Jure N. & G. l.* 7. *c.* 2.

(h) *Ita Chrysostom. Euthym. Theophyl. Ambros. l.* 8. *in Luc. n.* 78. 79.

(i) *Hugo, Strabus, Liran. Vat. Mald. Ita & ferè Ludov. de Dieu. Vide Hieron. in Matt. & Ep. ad Ageruchiam.*

6. *Et non honorificabit patrem suum, aut matrem suam; & irritum fecistis mandatum Dei propter traditionem vestram.*

7. *Hypocritæ! bene prophetavit de vobis Isaïas, dicens:*

8. *Populus hic labiis me honorat: cor autem eorum longè est à me.*

6. Encore qu'après cela il n'honore, *& n'assiste* point son pere, ou sa mere; & ainsi vous avez rendu inutile le commandement de Dieu par votre tradition.

7. Hypocrites! Isaïe a bien prophétisé de vous, quand il a dit:

8. Ce peuple m'honore des lévres; mais son cœur est loin de moi:

## COMMENTAIRE.

Origénes a avoué (*a*) qu'il n'auroit pû pénétrer le sens de ce passage, sans le secours d'un Juif qui lui en donna l'explication. Il arrive quelquefois, lui dit-il, qu'un créancier ayant affaire à un débiteur de mauvaise foi, le force de payer sa dette, & de la donner au Temple, ou aux pauvres, en lui faisant signifier que ce qu'il lui devoit, étoit voüé à Dieu (*b*). Alors le débiteur devient le débiteur de Dieu même, & est contraint d'aquitter promtement sa dette. Quelques-uns en usoient de même à proportion à l'égard de leurs parens. Ils leur disoient: Ce que vous pouviez attendre de moi pour vous secourir dans votre necessité, n'est plus à moi; je l'ai voüé à Dieu: il appartient aux pauvres, & vous y aurez part comme eux (*c*). Un pere religieux n'avoit garde de toucher à des choses consacrées, & les Pharisiens intéressez, & avares, s'appliquoient à leur profit, au préjudice des pauvres, les offrandes, & les vœux qu'on faisoit à Dieu. Saint Chrysostome (*d*), S. Jérôme (*e*), S. Ambroise (*f*), l'entendent à peu près de même.

Enfin, d'autres (*g*) l'entendent ainsi: *Je jure par le Corban*, ou par le don qui se fait au Seigneur, *que je ne vous aiderai pas en quoi que ce soit* (*h*). Ou: Je veux passer pour parjure du Corban, si je vous aide en vous donnant la moindre partie de mes biens. Cette explication est fondée. 1°. sur saint Marc (*i*), qui exprime en ces termes ce qui est dit ici par saint Matthieu: *Corban (quod est donum) quodcumque ex me, tibi profuerit.* On sait que le *Corban* étoit un serment usité parmi les Hébreux. Les Tyriens en condamnant l'usage des sermens étrangers, proscrivoient en particulier le jurement du *Corban*, au rapport de Theophraste (*k*), cité dans Joseph, qui ajoûte que ce jurement ne se rencontre que parmi les Juifs, & qu'il signifie, *le don de Dieu.* Saint Matthieu (*l*) en parle ailleurs, & il dit que ce qu'on affirme par les offrandes qui sont présentées au Temple du Seigneur, oblige comme les plus religieux sermens. 2°. Nous voyons dans Philon (*m*) que de son tems il y avoit des Juifs assez inhumais, pour s'engager par serment à ne vivre jamais avec certaines personnes, à ne leur faire jamais aucun bien, & à n'en recevoir jamais de leurs mains. Il dit de plus que dès qu'une chose est voüée, & consacrée à Dieu, elle devient tellement séparée des usages ordinaires, que celui qui a fait le vœu, n'y peut plus toucher lui-même: & que si un homme avoit voüé à Dieu la nourriture de sa femme, celle-ci ne pourroit plus l'exiger de son mari. Cela est confirmée par les Docteurs Juifs.

Loüis Capelle (*n*), Selden (*o*), & Ligfoot (*p*), qui ont fort étudié les coûtumes, & les Livres des Hébreux, nous apprennent qu'ils ont certaines espéces de vœux par lesquels ils s'interdisent à eux-mêmes, ou à d'autres pour un certain tems, ou pour toûjours, absolument, ou sous condition l'usage de certaines choses; par exemple: Je fais vœu de ne manger jamais de viande, ou de laitage, ou de ne me marier jamais: ou: Je jure de ne donner jamais telle chose à Pierre, ou de ne recevoir jamais de lui telle autre chose. Il y avoit diverses formules pour exprimer ces sortes de vœux. Quelquefois ils disoient: *Que cela me soit interdit pour un tel tems*, ou *pour toûjours*, ou bien: *Que cela me soit Corban*; ou: *Que ce que je pourrois vous donner, soit Corban* (*q*); ou enfin, d'une maniére encore plus vague: *Que tous les services que je vous pourrois rendre, me soient Corban.* Que je sois coupable du parjure, du serment fait par le *Corban*, ou par le don qui est offert à Dieu, si je vous rends aucun service. Ces sortes de juremens sont communs dans la *Misne*, & dans les autres Livres des Hébreux. Par ce moyen les parens pouvoient deshériter leurs enfans, & transporter leur succession à qui ils vouloient. Le mari par-là se dégageoit de l'obligation de fournir les alimens à sa femme; & celle-ci ne pouvoit les exiger, dès que ce vœu lui étoit connu.

Il ne s'agit point ici d'examiner la justice, ou l'injustice de cette conduite. On comprend assez que rien ne peut-être plus opposé à l'intention de Dieu, que de pareils abus d'une chose aussi sainte que le sont les vœux. Nous considerons seulement le sens du passage de saint Matthieu. Suivant les Auteurs que nous avons citez, & suivant le Syriaque, on peut lui donner ce sens: Lorsqu'un fils vouloit se dispenser de rendre à son pere ce que les Loix, & l'humanité exigeoient de lui, il n'avoit qu'à faire un vœu conçu en ces termes, ou en termes équivalans: *Que tout ce que je pourrois vous donner, me soit Corban.* Dès ce moment le fils n'étoit plus le maître de disposer de ses biens en faveur de son pere, & son pere n'étoit plus en droit de rien exiger de son fils; & tout cela étoit autorisé par les traditions des Peres, & enseigné dans les écoles des Pharisiens. Voilà ce qui paroît de plus probable sur ce passage.

℣. 7. BENE PROPHETAVIT DE VOBIS ISAIAS. *Isaïe a bien prophétisé de vous, quand il a dit: Ce peuple m'honore des lévres, &c.* Isaïe vous a bien dépeints, en parlant des Juifs de son tems. Vous êtes, comme ceux d'alors, de vrais hypocrites, qui honorez Dieu du bout des lévres, pendant que votre cœur est bien éloigné de lui. Le Grec lit (*r*): *Ce peuple s'approche de moi de bouche, & m'honore des lévres; mais son cœur est bien loin de moi.*

---

(a) *Origen. tom. XI. in Matt. pag. 245. Edit. Huët.*

(b) Κορβᾶν ἐστιν ὃ ὀφείλεις μοι. τοῦτ᾽ ἔστι, δῶρον.

(c) Ὅτι ὃ ἂν ἐξ ἐμοῦ ὠφεληθῇς [illegible] ἀπὸ τοῦ κορβᾶν λαμβάνειν [illegible] τοῦ λόγου τοῦ Θεοῦ [illegible].

(d) *Chrysost. Homil. 52.*

(e) *Hieron. hic.*

(f) *Ambros. in Luc. l. 8. n. 78.*

(g) *Grot. l. 2. de Jure Belli & pacis, c. 13. & in hunc loc. Vide Brugens. Montan. Masium, Capell. Ligfoot. Selden. alios.*

(h) Comme si l'on disoit: *Per munus*; ou, *per Corban, si quodcumque est mihi, tibi proderit.*

(i) *Marc. VII. 11.*

(k) *Theophrast. l. de Legib. apud Joseph. l. 1. contra Appion. p. 1047. 2.*

(l) *Matth. XXIII. 18.*

(m) *Philo de Specialib. Legib. c. 2. p. 771.* [illegible] *Vide eundem apud Euseb. l. 8. c. 7. Præpar.*

(n) *Ludov. Capell. Dissert. in hunc loc.*

(o) *Joan. Selden. l. 7. c. 2. de Jure Nat. & Gentium.*

(p) *Ligfoot. Hor. Talm. in Matth.*

(q) קרבן שאני נהנה לך

(r) Ἐγγίζει μοι ὁ λαὸς οὗτος τῷ στόματι αὐτῶν, καὶ τοῖς χείλεσί με τιμᾷ· ἡ δὲ καρδία αὐτῶν πόρρω ἀπέχει ἀπ᾽ ἐμοῦ.

Digitized by Google

9. *Sine causa autem colunt me, docentes doctrinas, & mandata hominum.*

9. Et c'est en vain qu'ils m'honorent, enseignant des maximes & des ordonnances humaines.

10. *Et convocatis ad se turbis, dixit eis: Audite, & intelligite:*

10. Puis ayant appellé le peuple, il leur dit: Ecoutez, & comprenez bien ceci:

11. *Non quod intrat in os, coinquinat hominem: sed quod procedit ex ore, hoc coinquinat hominem.*

11. Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui foüille l'homme; mais c'est ce qui sort de la bouche de l'homme, qui le foüille.

12. *Tunc accedentes Discipuli ejus, dixerunt ei: Scis quia Pharisæi, audito verbo hoc, scandalizati sunt?*

12. Alors ses Disciples s'approchant, lui dirent: Sçavez-vous bien que les Pharisiens ayant entendu ce que vous venez de dire, s'en sont scandalisez?

13. *At ille respondens ait: Omnis plantatio, quam non plantavit Pater meus cælestis, eradicabitur.*

13. Mais il répondit: Toute plante que mon Pere céleste n'a point plantée, sera arrachée.

14. *Sinite illos: cæci sunt, & duces cæcorum: cæcus autem si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt.*

14. Laissez-les; ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles: que si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tombent tous deux dans la fosse.

## COMMENTAIRE.

ỳ. 9. SINE CAUSA AUTEM COLUNT ME. *C'est en vain qu'ils m'honorent, enseignant des maximes humaines.* Je compte pour rien tout leur culte, & toute leur Religion; puisqu'ils ont substitué à mes Loix, des loix, & des traditions humaines. Ils ne doivent pas attendre de récompense de leurs services. Je ne me paye point de tels devoirs. L'Hébreu d'Isaïe est différent (*a*): *Et la crainte qu'ils ont de moi*, ou le culte qu'ils me rendent; car la crainte de Dieu se met souvent pour tout l'exercice de la Religion; *est une doctrine prescrite par les hommes*; ou bien, *est une ordonnance enseignée par les hommes.* Toute leur religion n'est fondée que sur l'autorité, & la tradition des hommes. Le Sauveur a suivi la traduction des Septante (*b*) sur cet endroit.

ỳ. 10. 11. AUDITE, ET INTELLIGITE: NON QUOD INTRAT IN OS, &c. *Peuples, écoutez, & comprenez bien ceci: Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche, qui foüille l'homme* (*c*)*; mais ce qui en sort.* JESUS enseigne avec autorité, à son ordinaire; il laisse là les Pharisiens, & apprend au peuple une chose de la derniere conséquence, & qui étant une fois bien établie, & bien comprise, renferme le renversement, & l'abrogation des Loix cérémonielles. Il leur montre en quoi consiste la vraie foüillure de l'homme. Ce n'est ni manger du porc, ni toucher un reptile impur, ni s'approcher d'un mort: ce n'est pas-là ce qui foüille; mais ce sont les mauvais désirs, les mauvaises pensées, les mauvaises actions. Voilà les impuretez dont on doit se garder, & dont vos purifications, & vos ablutions ne sauroient nettoyer le cœur de l'homme.

ỳ. 13. OMNIS PLANTATIO QUAM NON PLANTAVIT, &c. *Toute plante que mon Pere céleste n'a point plantée, sera arrachée.* Toute doctrine (*d*) que mon Pere céleste n'a point établie pour durer toûjours, sera arrachée, & abrogée. Les Loix morales sont éternelles & immuables. Les Loix cérémonielles sont sujettes au changement, elles peuvent être changées, & même abrogées pour toûjours. Autrement: Les traditions des Pharisiens, leurs mauvaises explications de la Loi, leurs pratiques superstitieuses, sont des plantes que le Pere céleste n'a point plantées; elles ne subsisteront point, & seront arrachées (*e*). Ou bien: Tout homme qui dégénére de la pieté de ses ancêtres, qui de plante franche, devient une plante bâtarde, qui au lieu de bons fruits, ne produit que des fruits sauvages, ou n'en produit point du tout, sera arraché (*f*). Les Pharisiens, & leurs sectateurs se flattent mal-à-propos de leur origine; ils se vantent en vain d'être les descendans d'Abraham. Dieu ne reconnoît pour siennes, que les plantes qu'il a plantées, & que celles qui produisent de bons fruits.

ỳ. 14. SINITE ILLOS: CÆSI SUNT, &c. *Laissez-les: ce sont des aveugles, qui conduisent des aveugles.* JESUS-CHRIST a toûjours témoigné une grande attention à ne choquer & à ne scandaliser personne. Lorsqu'il s'est apperçu du scandale de quelqu'un, il a toûjours pris à tâche de le lever, & de justifier sa conduite; & celle de ses Apôtres. Ici il semble oublier cette conduite; il méprise le scandale des Pharisiens, à cause, sans doute, qu'il étoit, non-seulement sans fondement, mais de pure malignité, & de pure envie. Le scandale des foibles est un grand mal; on doit, autant qu'on peut, le prévenir, ou le lever. Mais quand c'est par une mauvaise délicatesse, ou par d'autres raisons encore plus frivoles, ou plus injustes que l'on prend du scandale, quand on ne peut, sans abandonner la vérité, empêcher le scandale, on doit passer sur cette considération: *Melius est ut scandalum oriatur, quàm ut veritas derelinquatur*, disent les Peres (*g*).

Les Pharisiens étoient des aveugles, qui n'avoient nul connoissance des desseins de Dieu dans l'établissement des Loix cérémonielles; ils n'étoient jamais entrez dans le véritable esprit des Commandemens de la Loi; ils n'avoient jamais pénétré le vrais sens des prophéties; & par conséquent de vrais aveugles dans les choses qu'ils se vantoient de savoir le mieux, & qu'ils promettoient d'enseigner aux autres. Les Juifs étoient d'autres aveugles beaucoup moins éclairez que les Scribes, & les Pharisiens sur ces mêmes chefs; & doublement aveugles, parce qu'ils ne se défioient point de l'aveuglement de leurs guides, & qu'ils avoient la foiblesse de leur donner une excessive autorité sur eux.

---

(a) *Isai.* XXIX. 13. ותהי יראתם אתי מצות אנשים מלמדה

(b) 70. Μάτην δὲ σέβονταί με, διδάσκοντες ἐντάλματα ἀνθρώπων καὶ διδασκαλίας.

(c) Græc. [illegible], rend commun, profane, foüillé. Les Juifs se regardoient comme une nation sainte; l'attouchement des choses foüillées les rendoit impurs, & les dépoüilloit de leur sainteté. Saint Augustin, Livre 16. Chapitre 31. contre Fauste, lit: *Communicat*, au lieu de *Coinquinat*. Saint Jérôme lit de même en cet endroit.

(d) *Hilar. Theophylact. Euthym. hic. Theophyl. Alexand. Homil.* 1. *Paschali. Ignat. Ep. ad Trallian.*

(e) *Origen. tom.* XI. *in Matth. Chrysostom. hic.*

(f) *Origen. Homil.* 1. *in Jerem. Hieron. hic, Maldon.*

(g) *Bernard. Ep.* 34. *nov. Edit. & Epist.* 78. *& Greg. Magn. Homil.* 7. *in Ezech. & Aug. l. de Libero Arbitr. & Prædestin. SS. Vide & Chrysost. Homil.* 52.



Digitized by Google

15. *Respondens autem Petrus dixit ei: Edissere nobis parabolam istam.*

16. *At ille dixit: Adhuc & vos sine intellectu estis?*

17. *Non intelligitis, quia omne quod in os intrat, in ventrem vadit, & in secessum emittitur?*

18. *Quæ autem procedunt de ore, de corde exeunt; & ea coinquinant hominem:*

19. *De corde enim exeunt cogitationes malæ, homicidia, adulteria, fornicationes, furta, falsa testimonia, blasphemiæ.*

20. *Hæc sunt quæ coinquinant hominem. Non lotis autem manibus manducare, non coinquinat hominem.*

21. *Et egressus inde Jesus, secessit in partes Tyri & Sidonis.*

22. *Et ecce mulier Chananæa à finibus illis egressa clamavit, dicens ei: Miserere mei, Domine, fili David: filia mea malè à dæmonio vexatur.*

23. *Qui non respondit ei verbum. Et accedentes Diciputi ejus rogabant eum, dicentes: Dimitte eam; quia clamat post nos.*

15. Pierre prenant la parole, lui dit: Expliquez-nous cette parabole.

16. Et Jesus lui répondit: Quoi, êtes-vous encore vous-mêmes, sans intelligence?

17. Ne comprenez-vous pas, que tout ce qui entre dans la bouche, descend dans le ventre, & est jetté ensuite au lieu secret?

18. Mais que ce qui sort de la bouche, part du cœur; & c'est ce qui rend l'homme impur:

19. Car c'est du cœur que partent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultéres, les fornications, les larcins, les faux témoignages, les blasphêmes, & les médisances:

20. Ce sont-là les choses qui rendent l'homme impur. Mais de manger sans avoir lavé ses mains, ce n'est point ce qui rend un homme impur.

21. Jesus étant parti de ce lieu, se retira du côté de Tyr & de Sidon.

22. Et une femme Cananéenne, qui étoit sortie de ce pays-là, s'écria, en lui disant: Seigneur, fils de David, ayez pitié de moi; ma fille est miserablement tourmentée par le démon.

23. Mais il ne lui répondit pas un *seul* mot; & ses Disciples s'approchant de lui, le prioient, en lui disant: Accordez-lui ce qu'elle demande, afin qu'elle s'en aille, parce qu'elle crie après nous.

## COMMENTAIRE.

℣. 15. EDISSERE NOBIS PARABOLAM ISTAM. *Expliquez-nous cette parabole.* Saint Pierre appelle *parabole*, ce que le Sauveur avoit dit, & qui lui paroissoit tenir du proverbe, & de l'énigme: *Ce n'est point ce qui entre dans la bouche qui soüille l'homme, &c.* Les Hébreux donnoient le nom de *paraboles* aux proverbes, aux sentences, aux énigmes, & à tout ce qui y avoit du rapport.

℣. 17. NON INTELLIGITIS, QUIA OMNE QUOD IN OS INTRAT, &c. *Ne comprenez-vous pas que tout ce qui entre dans la bouche, descend dans le ventre, & est jetté ensuite au lieu secret.* Saint Marc (a) met cette pensée dans un plus grand jour: *Ne comprenez-vous pas que tout ce qui vient du dehors, & qui entre dans le corps de l'homme, ne le peut soüiller; parce que cela n'entre pas dans son cœur; mais seulement dans le ventre, & est jetté ensuite au lieu secret, emportant avec soi ce que les alimens ont d'impur.* Jesus-Christ pose pour fondement, qu'il n'y a que ce qui soüille le cœur, qui rende l'homme véritablement impur. C'étoit une chose reconnue de tout le monde. Or, ajoûte-t-il, les alimens qui entrent par la bouche, ne vont pas dans le cœur pour y porter leur impureté: ce n'est donc pas cela qui soüille l'homme. Que si les alimens qui servent à notre nourriture ne nous soüillent pas; à plus forte raison les autres choses qui ne font que toucher au dehors, & qui n'entrent pas dans nous-mêmes.

℣. 18 QUÆ AUTEM PROCEDUNT DE ORE, &c. *Mais ce qui sort de la bouche, part du cœur; & c'est ce qui rend l'homme impur.* C'est du cœur que part la vraie impureté. Le corps par lui-même n'est pas capable de soüillures morales, de vices, de péchez. C'est l'ame seule qui contracte cette sorte d'impureté, par les actions mauvaises qu'elle fait produire au corps. Un Juif qui auroit négligé, ou méprisé les cérémonies de la Loi, & les soüillures légales, auroit sans doute offensé Dieu; il auroit soüillé & blessé son ame, non pas précisément pour l'omission de ces pratiques; mais à cause du mépris, ou de la négligence qu'il auroit apportée à observer ce que le Seigneur avoit ordonné. Mais si plein de respect & de soûmission pour tous les Commandemens de Dieu, il avoit omis quelques cérémonies, ou laissé quelques purifications légales, persuadé qu'en elles-mêmes elles ne servent de rien pour la sanctification intérieure, & qu'elles ne sont établies que pour distinguer le Juif de l'Idolâtre, & pour servir de haies à la Loi morale; je ne crois pas qu'on pût l'accuser de péché; & je pense que c'est-là ce que le Sauveur vouloit dire en cet endroit à ses Disciples. Il ne faut pas croire qu'il leur apprît à mépriser les observances légales; lui-même s'y étoit toûjours soumis avec une très-grande exactitude. Mais il étoit important de leur en donner une juste idée, & de détruire celles que les Scribes & les Pharisiens en inspiroient au peuple.

℣. 21. VENIT IN PARTES TYRI, ET SIDONIS. *Jesus se retira du côté de Tyr, & de Sidon.* On ne sçait pas le motif de ce voyage. Jesus n'entra point dans le pays des Phéniciens; le tems de prêcher l'Evangile aux Gentils n'étoit pas encore venu. Mais il alla sur les frontiéres de ce pays pour y prêcher aux Juifs. Il s'étoit retiré dans une maison, pour y demeurer, sans que personne le sçût; mais il fut bien-tôt découvert (b).

℣. 22. MULIER CHANANÆA. *Une femme Cananéene, qui étoit sortie du pays des Phéniciens*, vint lui demander la guérison de sa fille, qui étoit cruellement tourmentée du démon. Cette femme est appellée *Cananéene*, parce que les Phéniciens sont Cananéens d'origine; Sidon fils de Canaan, ayant fondé la ville de Sidon capitale de ce pays. Saint Marc (c) l'appellee *Grecque Syrophénicienne*; Grecque à cause de sa religion, car les Juifs d'alors appelloient

(a) *Marc.* VII. 18. 19.

(b) *Marc.* VII. 24. Εἰσελθὼν εἰς τὴν οἰκίαν, οὐδένα ἤθελε γνῶναι, καὶ οὐκ ἠδυνήθη λαθεῖν.

(c) *Marc.* VII. 26. Ἦν δὲ ἡ γυνὴ Ἑλληνὶς, συροφοίνισσα τῷ γένει

Digitized by Google

24. *Ipse autem respondens ait: Non sum missus nisi ad oves, quæ perierunt domûs Israël.*

25. *At illa venit, & adoravit eum, dicens: Domine, adjuva me.*

26. *Qui respondens ait: Non est bonum sumere panem filiorum, & mittere canibus.*

27. *At illa dixit: Etiam, Domine: nam & catelli edunt de micis, quæ cadunt de mensa dominorum suorum.*

28. *Tunc respondens Jesus, ait illi: O mulier, magna est fides tua: fiat tibi sicut vis. Et sanata est filia ejus ex illa hora.*

29. *Et cùm transisset inde Jesus, venit secùs mare Galilææ: & ascendens in montem, sedebat ibi.*

24. Il leur répondit : Je n'ai été envoyé qu'aux brebis de la maison d'Israël, qui se sont perduës.

25. Mais elle s'approcha de lui, & l'adora, en lui disant: Seigneur, assistez-moi.

26. Il lui répondit : Il n'est pas juste de prendre le pain des enfans, & de le donner aux chiens.

27. Elle répliqua : Il est vrai, Seigneur : mais les petits chiens mangent au moins des miettes qui tombent de la table de leurs maîtres.

28. Alors JESUS lui répondant, lui dit : O femme, votre foi est grande ; qu'il vous soit fait, comme vous le desirez. Et sa fille fut guérie à l'heure même.

29. JESUS ayant quitté ce lieu, vint le long de la mer de Galilée; & étant monté sur une montagne, il s'y assit.

## COMMENTAIRE.

pelloient *Grecs* les Païens (a) : *Syrophénicienne*, parce que la Phénicie passoit pour une Province de Syrie (b). On donne aussi aux Phéniciens de Syrie, le nom de *Syrophéniciens*, pour les distinguer des Phéniciens d'Afrique, qui sont les Carthaginois, venus originairement des Phéniciens de Syrie. On dérive ce nom de l'Hébreu, ou du Phénicien (c) *Bene-anak*, ou *Benei-anakim*, fils d Enacim, ou *Pheanakim* (d); bouche d'Anakim ; parce que les Phéniciens se faisoient passer pour fils des géans Enacim, & qu'ils parloient leur langage, qui n'étoit autre que le Cananéen, ou l'Hébreu.

Saint Marc (e) semble dire que cette femme Phénicienne vint trouver JESUS, comme il croyoit être à couvert, & en repos dans une maison, & que s'étant jettée à ses pieds, elle le conjura de rendre la santé à sa fille. Mais saint Matthieu insinue, qu'elle suivoit JESUS, comme il étoit en chemin, puisqu'il remarque que le Sauveur ne répondit pas un mot à ses cris, & que ses Apôtres lui dirent: *Renvoyez-la, parce qu'elle crie après-nous.* Ce qu'on peut concilier en disant, qu'elle commença à crier dès qu'elle eut apperçû JESUS dans le chemin ; & qu'elle le suivit jusques dans la maison, & qu'alors elle vint se jetter à ses pieds, lui demandant toûjours qu'il eût pitié de sa fille. JESUS touché de sa constance, lui parla, & lui dit, qu'il n'étoit envoyé qu'aux enfans de la maison d'Israël, &c. Ou bien: Elle le suivit même après qu'il fut sorti de la maison, & obtint par son importunité, la grace qu'elle demandoit.

FILI DAVID. *Fils de David.* Les Païens, & les Etrangers eux-mêmes, étoient persuadez que le Messie devoit être de la race de David. JESUS étoit déja connu sous ce nom dans tout le pays. Les Peres (f) ont pris l'adoration de cette femme, ℣. 25. dans le sens d'une adoration de latrie.

℣. 24. NON SUM MISSUS NISI AD OVES. *Je n'ai été envoyé qu'aux brebis de la maison d'Israël qui sont perduës.* JESUS avoit aussi dessein d'appeller les Gentils à la Foi ; mais il ne devoit l'exécuter que par ses Apôtres, & non par lui-même. Suivant les décrets éternels de Dieu, l'Evangile ne devoit être prêché aux Etrangers, qu'au refus des Juifs. Le Fils de Dieu en s'attachant aux Juifs, devoit leur prouver qu'il étoit le vrai Messie, envoyé pour leur salut, & leur délivrance.

℣. 27. ETIAM, DOMINE; NAM ET CATELLI, &c. *Il est vrai, Seigneur; mais les petits chiens mangent au moins les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres.* Il est vrai que je ne suis pas du nombre des enfans de la maison ; je ne suis qu'une chienne, une etrangere ; mais les petits chiens mangent au moins les miettes, &c. Accordez-moi seulement les restes des graces que vous faites aux enfans d'Israël. Vous les comblez de faveurs ; vous répandez sur eux vos lumiéres; vous faites à tout moment des miracles pour eux : ne nous dédaignez pas jusqu'au point de nous refuser tout secours. On pourroit traduire le Grec (g) : *Il est vrai, Seigneur*, qu il seroit injuste de donner aux chiens le pain des enfans : *mais aussi les petits chiens, &c.* Ou bien: *Je vous conjure*, Seigneur; *car au moins les petits chiens mangent les miettes, &c.* Saint Marc (h) : *Il est vrai, Seigneur; mais les petits chiens mangent sous la table les miettes des enfans.* Les Gentils étoient des chiens par leur idolâtrie, & par les infamies qui se commettoient dans leur religion. Cette femme Cananéene, est la figure de l'Eglise Chrétienne convertie du Paganisme, selon la remarque des Peres.

℣. 29. CUM TRANSISSET INDE JESUS, VENIT SECUS MARE GALILÆÆ. *Jesus ayant quitté ce lieu, vint le long de la mer de Galilée.* Saint Marc (i) nous décrit plus distinctement la route que JESUS-CHRIST suivit: *Jesus étant parti des frontiéres de Tyr, passa par Sidon, & vint par le milieu de la Décapole sur la mer de Galilée.* C'est-à-dire, que des confins de Tyr, il s'avança vers le nord jusqu'à Sidon : puis retournant à l'orient au pied du Liban, il repassa le Jourdain vers sa source, ou même au-dessus de sa source, & revint au midi par le milieu de la Décapole, sur le lac de Génézareth. Le miracle que nous allons voir, se fit au-delà, & à l'orient de la mer de Tibériade ; puisque c'est-là, qu'est la *Décapole*, comme on l'a montré plus haut (k) ; & que la ville de *Magedan*, où il alla après le miracle, & après avoir passé la mer, est au-deçà, & à l'occident du Jourdain, comme on le prouvera sur le ℣. 39. Il est important de faire cette remarque, à cause du peu d'exactitude de la plûpart des Commentateurs en ce point.

(a) *Joan.* VII. 35. *Act.* XIV. 1. XVII. 14. *Rom.* I. 14. & *passim.*
(b) *Plin. l.* V. *c.* 12.
(c) בני־ענקים, fils d'Enacim.
(d) פה־ענקים Langage d'Enacim; ou bouche d'Enacim.
(e) *Marc.* VII. 24.
(f) *Origen. Hieron. hic. Ambros. in Psalm.* XLIII. *S. Chrysost. Homil* 52. *Hilar. hic, &c.*
(g) Ναὶ, Κύριε, καὶ γὰρ τὰ κυνάρια ἐσθίει ἀπὸ τῶν ψιχίων τῶν πιπτόντων ἀπὸ τῆς τραπέζης τῶν κυρίων αὐτῶν.
(h) *Marc.* VII. 28. Ναὶ, Κύριε, καὶ γὰρ τὰ κυνάρια ὑποκάτω τῆς τραπέζης ἐσθίει ἀπὸ τῶν ψιχίων τῶν παιδίων.
(i) *Marc.* VII. 31.
(k) Voyez *Matth.* IV. 25.

30. *Et accesserunt ad eum turbæ multæ, habentes secum mutos, cæcos, claudos, debiles, & alios multos: & projecerunt eos ad pedes ejus, & curavit eos:*

30. Alors de grandes troupes de peuple le vinrent trouver, ayant avec eux des muets, des aveugles, des boiteux, des estropiez, & beaucoup d'autres *malades* qu'ils mirent à ses pieds; & il les guérit:

31. *Ita ut turbæ mirarentur, videntes mutos loquentes, claudos ambulantes, cæcos videntes: & magnificabant Deum Israël.*

31. De sorte que ces peuples étoient dans l'admiration, voyant que les muets parloient, que les boiteux marchoient, & que les aveugles voyoient; & ils rendoient gloire au Dieu d'Israël.

32. *Jesus autem, convocatis Discipulis suis, dixit: Misereor turbæ, quia triduo jam perseverant mecum, & non habent quod manducent: & dimittere eos jejunos nolo, ne deficiant in via.*

32. Or Jesus ayant appellé ses Disciples, leur dit: J'ai compassion de ce peuple, parce qu'il y a déja trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moi, & ils n'ont rien à manger; & je ne veux pas les renvoyer qu'ils n'aient mangé, de peur qu'ils ne tombent en défaillance sur le chemin.

33. *Et dicunt ei Discipuli: Unde ergo nobis in deserto panes tantos, ut saturemus turbam tantam?*

33. Ses Disciples lui répondirent: Comment pourrons-nous trouver dans ce lieu désert, assez de pain pour rassasier une si grande multitude de personnes?

34. *Et ait illis Jesus: Quot habetis panes? At illi dixerunt: Septem, & paucos pisciculos.*

34. Et Jesus leur répartit: Combien avez-vous de pains? Sept, lui dirent-ils, & quelques petits poissons.

35. *Et præcepit turbæ, ut discumberent super terram;*

35. Il commanda donc au peuple de s'asseoir sur la terre;

36. *Et accipiens septem panes, & pisces, & gratias agens fregit, & dedit Discipulis suis, & Discipuli dederunt populo.*

36. Et prenant les sept pains, & les poissons, après avoir rendu graces, il les rompit, & les donna à ses Disciples, & ses Disciples les donnérent au peuple.

37. *Et comederunt omnes, & saturati sunt. Et quod superfuit de fragmentis, tulerunt septem sportas plenas.*

37. Tous en mangérent, & furent rassasiez: & on emporta sept corbeilles pleines des morceaux qui étoient restez.

38. *Erant autem qui manducaverunt, quatuor millia hominum, extra parvulos & mulieres.*

38. Or ceux qui en mangérent, étoient au nombre de quatre mille hommes, sans compter les petits enfans, & les femmes.

39. *Et dimissâ turbâ, ascendit in naviculam: & venit in fines Magedan.*

39. Jesus ayant ensuite renvoyé le peuple, il monta sur une barque, & passa au pays de Magédan.

## COMMENTAIRE.

℣. 30. MUTOS, CÆCOS, CLAUDOS, DEBILES. *Des muets, des aveugles, des boiteux, des estropiez.* Les termes Grecs peuvent marquer: (a): *Des aveugles, des boiteux*, ou des gens qui ne peuvent point du tout marcher, *des sourds*, ou *des muets, des estropiez*, ou *des manchots*, soit que leurs membres soient occupez, ou rompus, ou paralytiques.

℣. 31. MUTOS LOQUENTES, &c. *Voyant que les muets parloient, que les boiteux marchoient, & que les aveugles voyoient.* Le Grec ajoûte (b): *Et que les estropiez étoient guéris.* Il est fort croyable que l'ancien Auteur de la Vulgate n'a pas lû ces paroles dans son Texte. S. Augustin, S. Jérome, les, Versions Cophtes Arabes, Ethiopiennes ne l'ont point lû, non plus que quelques manuscrits Grecs.

℣. 32. TRIDUO JAM PERSEVERANT MECUM. *Il y a déja trois jours qu'ils demeurent avec moi.* Pour affermir la foi de ses Apôtres, & pour faire voir tout à la fois la grandeur, & la nécessité du miracle, Jesus attend le troisiéme jour, & l'extrême besoin du peuple, avant que de proposer à ses Disciples de leur donner à manger. Il n'est pas croyable que le peuple ait été trois jours sans manger; l'Evangile ne le dit point; mais étant là depuis trois jours, leurs provisions devoient être consumées, & Jesus dit à ses Disciples, qu'ils n'ont plus rien à manger: *Nec habent quod manducent.*

℣. 39. VENIT IN FINES MAGEDAN. *Il monta sur une barque, & passa au pays de Magédan.* S. Marc (c) dit qu'il vint *au pays de Dalmanutha.* Et le Grec de saint Matthieu porte (d), qu'il vint *à Magdala*; ou comme lisent plusieurs anciens Manuscrits, entre autres celui de Cambrige, le Syriaque, & l'Arabe, *Magadan.* Les Manuscrits de l'Evangile de Saint Marc, varient aussi beaucoup, & plusieurs au lieu de *Dalmanutha*, lisent: *Magdala*, ou *Magdeada*, ou *Magédan* (e). Et dès le tems de saint Augustin & de saint Jérôme, plusieurs Exemplaires de S. Marc lisoient, *Magédan.* Mais comme la Vulgate, & la plûpart des meilleurs Manuscrits, le Syriaque, l'Arabe d'Erpénius, & les Commentateurs Grecs sur cet endroit lisent dans saint Marc, *Dalmanutha*, & dans saint Matthieu, *Magédan*; il faut croire que c'est la vraie leçon. Il s'agit seulement de fixer la situation de ces deux lieux. On ne trouve aucune ville du nom de *Dalmanutha*, ni dans l'ancien Testament, ni dans Joseph, ni dans aucun

(a) Τυφλοὺς, κωφοὺς, χωλοὺς, κυλλούς.
(b) Κυλλοὺς ὑγιεῖς.
(c) *Marc.* VIII. 9. 10. Εἰς τὰ μέρη Δαλμανουθά.
(d) Εἰς τὰ ὅρια Μαγδαλά.
(e) *Vide Var. Lect. Mill. in Marc.* VIII. 10.

Digitized by Google

Géographe que nous sachions. Ceux qui la placent sur la carte, le font au hazard, & sans aucune preuve. Il faut donc chercher *Magédan*, pour savoir à peu près où étoit *Dalmanutha*.

Brocard (*a*) croit que *Magédan*, ou, comme le prononcent les Sarrasins, *Mé-dan*, c'est-à-dire, *les eaux de Dan*; est la source du Jourdain, nommée *Dan*, au pied du mont Liban. Mais il s'est trompé; *Medan* signifie *une foire* (*b*). Il s'assemble tous les ans aux environs du lac Phiala un grand nombre de Sarrasins, d'Arabes, de Parthes & autres, qui y demeurent tout l'été à cause de la beauté & de la commodité du lieu & du commerce (*c*). C'est ce qui lui fait donner le nom de *Medan*, ou de foire. Hegésype (*d*) appelle ce même endroit *Melda*, ou *Meldan*, qu'il interprète par *platea*, *forum*, une place, un marché, à cause de l'assemblée des peuples dont nous avons parlé, & dont il parle lui-même expressément. Or de *Meldan* on a pu faire *Dalman*, & en ajoûtant *uta*, comme il arrive quelquefois en parlant des noms de lieux, lorsque l'on marque le mouvement, *Dalmanutha*.

Eusébe, & S. Jérôme mettent Magédan aux environs de Gérasa au-delà du Jourdain. Ils disent que de leur tems ce canton s'appelloit encore Magédene (*e*). Il paroît par le même endroit, qu'Eusébe lisoit dans saint Marc *Magédan*, de même que dans S. Matthieu; au lieu que S. Marc porte aujourd'hui *Dalmanutha*. Or *Gérasa* étoit au-delà & à l'orient de la mer de Tibériade; Magédan étoit donc aussi dans ces cantons-là.

La seule chose qui embarasse dans cette opinion, c'est que le Sauveur étant venu des confins de Sidon, passa la mer de Tibériade, y nourrit quatre mille personnes avec sept pains, & quelques poissons; de là s'embarqua & vint à Magédan. (*Matt.* XV. 39. *Marc.* VIII. 10.) De Magédan il s'embarqua de nouveau, passa la mer, & vint à Betzaïde; (*Marc.* VIII. 13.... 22.) & de-là à Cézarée de Philippe, vers les sources du Jourdain. (*Matt.* XVI. 13. *Marc.* VIII. 27.) Or si JESUS-CHRIST étoit au de-là du Jourdain, & de la mer de Tibériade, pourquoi s'embarquer pour aller à *Magédan*, située du même côté, & sur la même mer? Je réponds qu'il s'embarqua pour arriver plutôt, & plus aisément, comme il se pratique tous les jours sur les côtes, où l'on passe d'un lieu à un autre par eau, pour s'épargner la fatigue d'y aller par terre. Aussi l'Evangéliste ne dit pas qu'il passa la mer, mais simplement qu'il s'embarqua, & alla à Magédan, ou à Dalmanutha. De-là *il passa la mer*, & vint à Betzaïde, & de-là à Cézarée de Philippe. Ce système ne souffre aucune difficulté.

Cellarius & Ligfoot sont pour la leçon qui porte *Magdala* (*f*); ils croyent que cette ville, étoit au voisinage de Gadare, & de Tibériade, & à l'orient du lac de Génézareth; & que *Marie Magdelaine*, connue dans l'Evangile, tiroit son nom du bourg de *Magdala*, connu dans Joseph (*g*), & dans le Talmud (*h*). C'est au voisinage de cette ville de *Magdala*, qu'ils placent Dalmanutha, ville inconnue dans l'Histoire. Cette opinion n'est pas éloignée de celle d'Eusébe, dont on vient de parler, puisque Gadare & Gérase sont fort près l'une de l'autre, & dans le même canton au-delà de la mer de Tibériade.

Hammond & quelques autres croyent que c'est la ville de *Mageddo*, nommée ici par le Syriaque, *Magedu*, & dans Zacharie, *Magédon* (*i*). Cette ville étoit située au-deçà du Jourdain dans le partage de la demie-Tribu de Manassé (*k*). Elle est fameuse par la mort de deux Rois, Ochozias (*l*), & Josias. Ce dernier y mourut de ses blessures dans la bataille qu'il perdit contre Néchao Roi d'Egypte (*m*). Elle étoit près du défilé qui conduisoit de la Palestine dans la Phénicie. Il y avoit près de-là une grande plaine, qui alloit presque jusqu'à Tibériade. De la mer de Génézareth, à Mageddo, il y a environ quinze lieues. L'Evangéliste ne dit pas que JESUS ait été jusques-là, mais seulement jusqu'aux confins; comme portent beaucoup de Manuscrits (*n*): *Jusqu'aux hauteurs de Magédan*: ou, comme dit saint Marc, dans le canton de *Dalmanutha*. Mais Mageddo est trop éloignée de la mer de Tibériade, pour que l'on puisse dire que JESUS-CHRIST s'embarqua sur cette mer, pour venir à Magédan; & que de-là il s'embarqua de nouveau, pour aller à Betzaïde. Magédan étoit sans doute un lieu sur cette mer, & apparemment sur son bord oriental, comme Eusébe, & saint Jérôme nous l'apprennent. C'est à leur sentiment que nous adhérons.

---

(*a*) *Brocard. Descript. Terræ Sanctæ, c.* 3.
(*b*) *Vide Reland. Palestin. tom.* 1. *cap.* 41. *pag.* 265.
(*c*) *Sanutus de Secretis fidel. crucis, pag.* 246.
(*d*) *Hegesyp. p.* 108.
(*e*) *Euseb. in locis.* Καὶ ἔστι νῦν ἡ Μαγεδηνὴ περὶ τὴν Γέρασαν.
(*f*) *Cellar. Geograph. Antiqu. lib.* 3. *cap.* 13. *pag.* 647.
(*g*) *Joseph. l. de Vita sua, p.* 1007.
(*h*) *Talmud. in Thaanit. fol.* 20.
(*i*) *Zachar.* XII. 11.
(*k*) *Josue* XVII. 11.
(*l*) 4. *Reg.* IX. 27.
(*m*) 4. *Reg.* XXIII. 29.
(*n*) εἰς τὰ ὄρη Μαγεδάν.

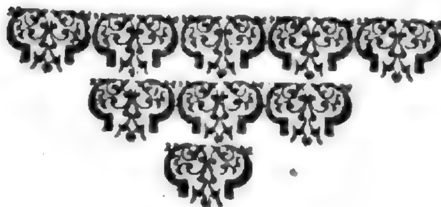

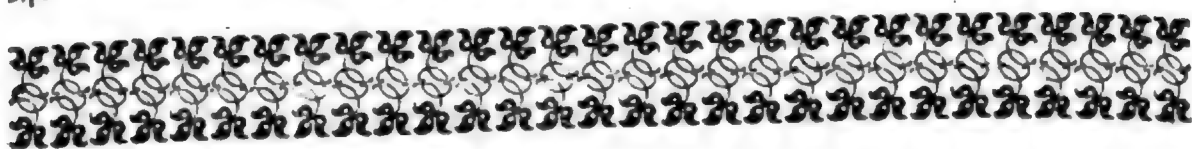

# CHAPITRE XVI.

*Les Pharisiens & les Saducéens tentent* JESUS. *Signe du Prophéte Jonas. Levain des Pharisiens & des Saducéens. Sentimens des peuples sur* JESUS-CHRIST. *Foi de saint Pierre. Clefs du Ciel. Prédictions de la Passion, de la Mort, & de la Résurrection du Sauveur.*

℣. 1. *ET accesserunt ad eum Pharisæi, & Saducæi tentantes: & rogaverunt eum, ut signum de Cælo ostenderet eis.*

2. *At ille respondens, ait illis: Facto vespere dicitis: Serenum erit, rubicundum est enim Cælum.*

3. *Et manè: Hodie tempestas, rutilat enim triste Cælum.*

4. *Faciem ergo Cæli dijudicare nostis: signa autem temporum non potestis scire? Generatio mala, & adultera signum quærit: & signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ Prophetæ. Et relictis illis, abiit.*

5. *Et cùm venissent Discipuli ejus trans fretum, obliti sunt panes accipere.*

℣. 1. ALors les Pharisiens, & les Saducéens vinrent à lui pour le tenter, & le priérent de leur faire voir quelque prodige dans le Ciel.

2. Mais il leur répondit: Le soir vous dites: Il fera beau, parce que le Ciel est rouge:

3. Et le matin *vous dites:* Il y aura aujourd'hui de l'orage, parce que le Ciel est sombre & rougeâtre.

4. Vous sçavez donc reconnoître ce que présagent les diverses apparences du Ciel; & vous ne sçavez point discerner les signes des tems *que Dieu a marquez?* Cette nation corrompue & adultére demande un prodige, & il ne lui sera point donné d'autre prodige que celui du Prophéte Jonas: & les laissant, il s'en alla.

5. Or ses Disciples étant passez au-delà de l'eau, avoient oublié de prendre des pains.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ACCESSERUNT AD EUM PHARISÆI, ET SADUCÆI. *Les Pharisiens, & les Saducéens vinrent à lui pour le tenter.* Les Pharisiens, & les Saducéens étoient deux sectes très-opposées dans leurs principes; mais quand il s'agissoit de résister à JESUS-CHRIST, toute animosité cessoit; ils se réunissoient contre leur adversaire commun.

ROGAVERUNT EUM UT SIGNUM DE COELO. *Ils le prierent de leur faire voir quelque prodige dans le Ciel.* C'est la seconde fois que les Pharisiens font cette demande à JESUS-CHRIST *(a)*, comme s'il n'eût pas eu le pouvoir de faire des prodiges dans l'air, & dans les astres, comme il en faisoit sur les élémens plus voisins de nous, comme la terre & l'eau, & sur les maladies des hommes.

℣. 2. FACTO VESPERE DICITIS: SERENUM ERIT. *Le soir vous dites: Il fera beau, parce que le Ciel est rouge, &c.* Vous faites un fort bon usage de votre raison dans le discernement des saisons, & des signes naturels du bon, ou du mauvais tems. Mais vous êtes aveugles & sans intelligence, quand il s'agit de discerner les signes de la venue du Messie, & de l'établissement de son regne, quoique ceux-ci soient plus certains, & aussi-bien marquez que le peuvent être les présages de la pluie, ou du beau-tems. Consultez les prophéties, & voyez si je ne les accomplis pas dans ma personne exactement, & à la lettre. Considérez mes miracles, & jugez si le Messie en fera de plus grands, & en plus grand nombre. Vous me demandez un prodige dans le Ciel; & ce prodige sera-t-il plus convainquant à votre égard, que tout ce que je fais à vos yeux? Vous êtes d'habiles astrologues pour prédire la pluie, ou le beau tems; mais pour les choses de votre métier, vous faites profession de les ignorer. L'accomplissement des prophéties, l'abolition du regne dans la famille de Juda, la fin des semaines de Daniel: tout cela ne vous frappe pas. (℣. 4.) *Vous savez reconnoitre les apparences du Ciel, & vous ne savez point discerner les signes des tems.* Quelques-uns *(b)* lisent cela avec une interrogation; & d'autres *(c)* sans interrogation. Mais cela ne change rien au sens.

S. Jérôme *(d)* remarque que ces paroles, ℣. 2. *Le soir vous dites, &c.* jusqu'à celles-ci ℣. 4. *Cette nation corrompue & adultére demande un signe, &c.* ne se lisoient pas dans la plûpart des Exemplaires; on y lisoit simplement: *Les Pharisiens, & les Saducéens vinrent à lui pour le tenter, & le prierent de leur faire voir quelque prodige dans le Ciel: mais il leur répondit: Cette race corrompue & adultére demande un signe, &c.* sans parler des présages du beau, & du mauvais tems. On remarque cette omission dans la Version Cophte, & dans un Manuscrit de Paris. Dans un autre de Basle ces versets sont marquez d'une obéle comme suspects *(e)*.

℣. 4. SIGNUM JONÆ PROPHETÆ. *Le signe du Prophéte Jonas.* La Résurrection de JESUS-CHRIST étoit figurée dans le miracle de Jonas. Voyez ci-devant Chap. XII. 39.

℣. 5. OBLITI SUNT PANES ACCIPERE. *Ils avoient oublié de prendre des pains.* Suivant la coutume de ce tems-là, & du pays, ils prenoient toûjours quelques provisions avant que de se mettre en voyage. Toutes les fois

(a) Voyez ci devant Chap. XII. 38. 39.
(b) *Chrysost. Theophylact.*
(c) *Hieron. Hilar. Euthym. Beda.*
(d) *Hieron. in hunc loc.*
(e) *Vide Var. Lect. Mill. hic.*



Digitized by Google

6. *Qui dixit illis : intuemini, & cavete à fermento Pharisæorum, & Saducæorum.*

6. Jesus leur dit : Ayez soin de vous garder du levain des Pharisiens & des Saducéens.

7. *At illi cogitabant intra se, dicentes : Quia panes non accepimus.*

7. Mais ils pensoient, & disoient entre eux : C'est parce que nous n'avons point pris de pains.

8. *Sciens autem Jesus dixit : Quid cogitatis intra vos, modicæ fidei, quia panes non habetis?*

8. Ce que Jesus connoissant, il leur dit : Hommes de peu de foi, pourquoi vous entretenez-vous ensemble de ce que vous n'avez point pris de pains?

9. *Nondum intelligitis, neque recordamini quinque panum in quinque millia hominum, & quot cophinos sumpsistis?*

9. Ne comprenez-vous point encore, & ne vous souvient-il point que cinq pains ont suffi pour cinq mille hommes, & combien vous en avez remporté de paniers?

10. *Neque septem panum in quatuor millia hominum, & quot sportas sumpsistis?*

10. Et que sept pains ont suffi pour quatre mille hommes, & combien vous en avez remporté de corbeilles?

11. *Quare non intelligitis, quia non de pane dixi vobis : Cavete à fermento Pharisæorum, & Saducæorum?*

11. Comment ne comprenez-vous point que ce n'est pas du pain *que je vous parlois, lorsque* je vous ai dit de vous garder du levain des Pharisiens & des Saducéens?

12. *Tunc intellexerunt, quia non dixerit cavendum à fermento panum, sed à doctrinâ Pharisæorum, & Saducæorum?*

12. Alors ils comprirent qu'il ne leur avoit pas dit de se garder du levain qu'on met dans le pain ; mais de la doctrine des Pharisiens, & des Saducéens.

13. *Venit autem Jesus in partes Cæsareæ Philippi : & interrogabat Discipulos suos, dicens : Quem dicunt homines esse Filium Hominis?*

13. Jesus étant venu aux environs de Césarée de Philippe, interrogea ses Disciples, & leur dit : Que disent les hommes? Qui disent-ils qu'est le Fils de l'Homme?

## COMMENTAIRE.

que le Fils de Dieu a donné à manger au peuple, ç'a toûjours été avec le pain de la provision de ses Apôtres.

℣. 6. Cavete a fermento Pharisæorum. *Gardez-vous du levain des Pharisiens, & des Saducéens.* Sous le nom de levain, il entend la doctrine & les sentimens. L'hypocrysie étoit le levain des Pharisiens *(a)*, avec leur attachement trop scrupuleux aux traditions de leurs peres. Celui des Saducéens étoit *(b)*, la fausse persuasion où ils étoient qu'il n'y avoit ni Anges, ni démons, ni résurrection des morts, & que l'ame n'étoit pas immortelle. Saint Marc *(c)* au lieu du levain des Saducéens, porte : *Le levain d'Hérode* ; ou suivant plusieurs Manuscrits : *Du levain des Hérodiens* : d'où quelques-uns ont inferé qu'Hérode étoit Saducéen *(d)*, ou que les Saducéens étoient attachez au parti d'Hérode, & des Romains *(e)*. Nous croyons que les Hérodiens sont les mêmes que les sectateurs de Judas de Galilée, qui soutenoit qu'il ne falloit pas payer le tribut aux Romains. Nous en parlerons plus au long dans la Dissertation sur les Sectes des Juifs. Jesus-Christ dit à ses Apôtres, de se donner de garde du levain des uns, & des autres ; d'éviter leurs maximes, parce que de même que le levain répand son acide dans toute la pâte, ainsi les maximes des Pharisiens, & des Saducéens influent sur toute leur vie, & sur toute leur conduite.

℣. 7. Cogitabant intra se, dicentes. *Ils pensoient & disoient entre eux.* Le Grec se peut traduire par *(f)* : *Ils s'entretenoient entre eux disant, &c.* Ils s'imaginerent d'abord entre eux que ce que Jesus-Christ venoit de leur dire touchant le levain des Pharisiens, & des Saducéens, étoit une défense d'acheter du pain de ces gens-là. Cela les fit souvenir qu'ils avoient oublié de prendre de la provision pour leur voyage : mais le Fils de Dieu les tira bien-tôt de cette erreur, en leur disant que sous le nom de levain, il entendoit la doctrine.

℣. 13. Venit Jesus in partes Cæsareæ Philippi. *Jesus étant venu aux environs de Césarée de Philippe.* Saint Marc *(g)* nous apprend qu'avant le voyage que Jesus fit à Césarée de Philippe, il alla à Betzaïde, où il guérit un aveugle : c'est ce que nous verrons dans le Commentaire sur cet Evangéliste. Césarée de Philippe est ainsi nommée pour la distinguer d'une autre Césarée, située sur la Méditerranée en un lieu nommée auparavant *la Tour de Straton*, & bâtie par le Grand Hérode en l'honneur d'Auguste. Celle dont nous parlons ici, fut ornée, & augmentée par Philippe le Tétrarque, fils du Grand Hérodes, & consacrée à l'honneur d'Auguste, d'où lui vint le nom de *Césarée Philippe*. Il y avoit auparavant au même endroit un lieu nommé *Panéas*, près des sources du Jourdain *(h)*. Le Roi Agrippa la nomma depuis *Néroniade*, en l'honneur de Néron *(i)*. Jesus alla donc du côté de Césarée de Philippe, & parcourut les villages de ces quartiers-là *(k)*.

Quem dicunt homines esse Filium hominis? *Que disent les hommes? Qui disent-ils qu'est le Fils de l'homme?* Saint Luc *(l)* remarque que Jesus-Christ étoit seul en priere ; & saint Marc, qu'il étoit en chemin *(m)*, lorsque ses Disciples s'approchant de lui, il leur demanda ce que le monde pensoit de lui. Saint Augustin *(n)* croit qu'ils ne s'approcherent de lui qu'après qu'il eut fait sa priere, & qu'il se fut mis de nouveau à

(a) *Luc.* xii. 1. *Cavete à fermento Pharisæorum, quod est hypocrysis.*
(b) *Vide Matth.* xxii. 23. *Act.* xxiii. 8. *Joseph Antiqu. l.* xviii. *c.* 2.
(c) *Marc.* viii. 15. Ἀπὸ τῆς ζύμης Ἡρώδου. *Alii Codd.* Τῶν Ἡρῳδιανῶν.
(d) *Ita Cleric. hic, ad Hammond. Harduin. de Nummis Herodiad.*
(e) *Grot. Hammond.*
(f) Διελογίζοντο ἐν ἑαυτοῖς λέγοντες.
(g) *Marc.* viii. 22.... 27.
(h) *Joseph. de Bello, l.* 2. *c.* 13.
(i) *Joseph. Antiqu. l.* 20. *c.* 8.
(k) *Marc.* viii. 27. Ἐξῆλθεν εἰς τὰς κώμας Καισαρείας τῆς Φιλίππου.
(l) *Luc.* ix. 18.
(m) *Marc.* viii. 27.
(n) *Aug. lib.* 2. *de Consensu Evang. c.* 53.



Digitized by Google

*14. At illi dixerunt: Alii Joannem Baptistam, alii autem Eliam, alii verò Jeremiam, aut unum ex Prophetis.*

*15. Dicit illis Jesus: Vos autem quem me esse dicitis?*

*16. Respondens Simon Petrus, dixit: Tu es Christus, Filius Dei vivi.*

*17. Respondens autem Jesus, dixit ei: Beatus es, Simon Bar-Jona, quia caro, & sanguis non revelavit tibi; sed Pater meus, qui in cælis est.*

*18. Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, & super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, & portæ inferi non prævalebunt adversùs eam.*

14. Ils lui répondirent : Les uns disent *que c'est* Jean-Baptiste, les autres Elie, les autres Jérémie, ou quelqu'un des Prophétes.

15. JESUS leur dit : Et vous autres, qui dites-vous que je suis?

16. Simon Pierre prenant la parole, lui dit : Vous êtes le CHRIST, Fils du Dieu vivant.

17. JESUS lui répondit : Vous êtes bienheureux, Simon fils de Jean, parce que ce n'est point la chair & le sang, qui vous ont révélé ceci ; mais mon Pere qui est dans les Cieux.

18. Et moi aussi je vous dis que vous êtes Pierre, & que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise ; & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

## COMMENTAIRE.

marcher; car il s'étoit retiré à l'écart pour prier. On lit de trois maniéres différentes le Texte de ce passage. 1°. *Qui dit-on qu'est le Fils de l'Homme* (*a*)? 2°. *Qui dit-on que je suis? Le Fils de l'Homme?* Ou simplement. 3°. (*b*) *Qui dit-on que je suis, moi qui suis le Fils de l'Homme?* Chacune de ces leçons a ses approbateurs, & elles reviennent presqu'au même. Il ne se donne point d'autre qualité que celle de Fils de l'Homme, & il parle de soi-même en tierce personne par modestie. dit saint Jérôme: *Ne jactanter de se loqui videretur.*

℣. 14. ALII JOANNEM-BAPTISTAM, &c. *Les uns disent que c'est Jean-Baptiste, les autres Elie, les autres Jérémie.* On a déja remarqué (*c*) que les peuples disoient que Jean-Baptiste étoit ressuscité dans la personne de JESUS-CHRIST, & Hérodes lui-même sembloit être de ce sentiment, soit qu'il crût une espéce de métempsycose, fort différente de ce qu'en disoient les Anciens, soit qu'il prétendît simplement que JESUS étoit rempli du même zèle, du même esprit, & des mêmes sentimens que Jean-Baptiste. D'autres s'imaginoient qu'il pourroit bien être Elie qu'on attendoit comme le Précurseur du Messie; car malgré la piété, & les miracles de JESUS, ils ne pouvoient se mettre dans l'esprit qu'il fût le Messie, tandis qu'ils ne le voyoient pas à la tête des armées, & environné de l'éclat, & de la majesté convenable au Roi du monde, & au Libérateur d'Israël. Enfin, il y en avoit qui remarquant sa fermeté contre les Pharisiens, & sa liberté à reprendre les désordres des Juifs, le prenoient pour Jérémie ressuscité. Chacun en jugeoit suivant ses lumieres, & son inclination. Nous avons examiné sur S. Luc IX. 7. les sentimens des Juifs d'alors sur la Métempsycose.

℣. 16. RESPONDENS SIMON PETRUS, &c. *Simon Pierre prenant la parole, lui dit: Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant.* JESUS-CHRIST fit naître cette occasion pour instruire ses Apôtres des véritables sentimens qu'ils devoient avoir sur son sujet. S. Pierre répond au nom de tous avec sa vivacité, & sa promtitude ordinaire: (Aussi les Peres l'appellent; *la bouche des Apôtres (d), & la voix de l'Eglise, Præco Ecclesiæ*) (*e*). Vous êtes le Christ, le Messie, le Fils du Dieu vivant. Vous êtes ce Libérateur attendu depuis si long-tems : Vous êtes le Fils unique, le vrai Fils selon la nature ; & non simplement selon l'adoption, comme les Saints, & les Prophétes (*f*).

℣. 17. BEATUS ES, SIMON BAR-JONA. *Vous êtes bienheureux, Simon fils de Jean.* Siméon, ou Simon, est le vrai nom de l'Apôtre saint Pierre. Ce nom lui fut changé en celui de *Cépha*, une pierre, un rocher, *Petra.* Il étoit fils de *Jochanna*, ou *Jona*, ou Jean. *Jona* est l'abregé de *Jochanna. Bar* en Chaldéen, signifie *le fils.* Quelques Exemplaires Grecs lisent *Johanna* au lieu de *Jona* (*g*). Le Sauveur confirme, & approuve la réponse de saint Pierre, en lui disant qu'il est bienheureux de connoître une vérité aussi importante, que celle qu'il vient de confesser.

CARO, ET SANGUIS NON REVELAVIT TIBI. *Ce n'est point la chair, & le sang, qui vous ont révélé ceci; mais mon Pere qui est dans les Cieux.* Ce n'est pas à l'école des hommes charnels & sensuels, que vous avez appris cette sublime vérité; ce n'est point par vos propres forces, & par une lumiére naturelle que vous l'avez pénétrée: c'est mon Pere céleste qui vous en a donné la connoissance. Il vous a donné un cœur docile, & un esprit intelligent pour reconnoître dans ma doctrine, & dans mes œuvres que je suis le vrai Messie, sans que la bassesse de ma naissance, ou la pauvreté de ma condition vous ayent causé du scandale. S. Paul se sert souvent de cette expression, *la chair, & le sang*, dans un sens opposé à l'esprit. Par exemple (*h*). *Je n'ai point acquiescé à la chair, & au sang.* Et ailleurs (*i*): *Nous n'avons point à combattre contre la chair, & le sang; mais contre les Princes des ténébres, & les puissances de ce monde.* Et encore (*k*) : *La chair, & le sang ne posséderont pas le Royaume de Dieu.*

℣. 18. TU ES PETRUS, &c. *Vous êtes Pierre, & sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise.* Vous êtes Pierre de nom & d'effet; vous avez toute la solidité de la roche, & sur vous je bâtirai mon Eglise, & le lieu de l'assemblée de mes fidéles; comme on bâtit une maison sur la solidité du rocher. Il est visible que cela est adressé à Pierre seul, & que JESUS-CHRIST par ces paroles lui promet non-seulement l'honneur de l'Apostolat ; il le lui avoit déja donné long-tems auparavant, mais aussi la gloire de servir de fondement à l'Eglise, d'en être la colomne, & l'appui. JESUS-CHRIST est le fondement essentiel, le Chef invisible, l'Epoux de l'Eglise. Tous les Apôtres en sont les fondemens (*l*), les colomnes (*m*), les portes (*n*), selon l'expression de l'Ecriture: mais saint Pierre parmi les

(a) *Ita Latini Codd. plerique. Aug. Hieronym. Copht. Arab. Æthiop.*

(b) *Ita Græc.* Τίνα με λέγουσιν οἱ ἄνθρωποι εἶναι, τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου. *Epiphan. Theophyl. Hilar. Aug. l. 2. de Cons. Greg. Mag. in mss.*

(c) *Matth.* XIV. 2.

(d) *Chrysost. Homil.* 55.

(e) *Cyrill. Jerosol. Cathech.* XI.

(f) *Vide Hilar. hic. & l. 6. de Trinit. n.* 36. 37. *Athanas. pluribus in locis*

(g) Βὰρ Ἰωνᾶ. *Alii* Βὰρ Ἰωάννα. *Ita Vechel. & alii apud Joan.* XXI. 15. *& ita legendum censet Hieron. hic.*

(h) *Galat.* I. 16.

(i) *Ephes.* VI. 12.

(k) 1. *Cor.* XV. 50.

(l) *Apoc.* XXI. 14. *Ephes.* II. 20.

(m) *Galat.* II. 9.

(n) *Apocal.* XXI. 14.

19. *Et tibi dabo claves Regni Cælorum; & quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum & in Cælis: & quodcumque solveris super terram, erit solutum & in Cælis.*

19. Et je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux; & tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans les Cieux; & tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans les Cieux.

## COMMENTAIRE.

Apôtres a toûjours joui dans sa personne, & dans celle de ses successeurs, des prérogatives de la primauté que JESUS-CHRIST lui a donnée. Il a toûjours été reconnu comme Chef, & Prince des Apôtres, & l'Eglise Romaine, dans laquelle il a établi son Siege, a été dans tous les siécles regardée comme le centre de l'unité de l'Eglise, & de la Religion de JESUS-CHRIST. Voilà la juste récompense de la confession de S. Pierre.

Quelques Peres (a) ont entendu par cette pierre, *super hanc petram*, la foi, ou la confession que S. Pierre venoit de faire. D'autres (b) de J. C. lui-même, qui est en effet le fondement de son Eglise, la pierre angulaire, le Chef essentiel, & premier. Mais la plûpart l'entendent de S. Pierre (c); & S. Augustin (d), qui avoit expliqué ce passage (e) comme nous avons fait, de la personne de S. Pierre sur lequel l'Eglise est fondée, avoue qu'il l'a aussi souvent entendu de J. C. qui est le fondement de l'Eglise, & qu'il a dit que S. Pierre représentoit l'Eglise lorsque le Sauveur lui dit qu'il étoit le rocher, sur lequel elle étoit fondée. Il conclut, en laissant au Lecteur le choix de celle de ces explications qui lui paroîtra la plus probable. Or il est indubitable que l'explication la plus simple, la plus naturelle, la plus littérale, est celle de l'expliquer de saint Pierre, comme fondement de l'Eglise. C'est ce qui est aujourd'hui avoué, & prouvé par ceux mêmes qui ne sont point dans la communion de l'Eglise Romaine (f), quoiqu'ils ne conviennent point avec nous dans le reste de l'explication; & malgré les diversitez qui se trouvent dans les Peres sur le sens de ce passage, aucun n'a nié que saint Pierre ne fût le fondement de l'Eglise, le Chef, & le Prince des Apôtres; mais subordonné à JESUS-CHRIST, qui est le premier Chef, & le fondement essentiel, sur lequel sont fondez & l'Eglise, & les Apôtres eux-mêmes. Dans la langue Syriaque, qui est celle que J. C. parloit, il n'y a point de différence de genre, comme il y en a en Latin, entre *Petrus*, & *Petra*: on ne peut y distinguer *Petrus*, Chef des Apôtres, de *Petra*, sur laquelle l'Eglise est fondée.

PORTÆ INFERI NON PRÆVALEBUNT ADVERSUS EAM. *Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* JESUS-CHRIST vient de comparer son Eglise à un édifice, à une forteresse bâtie sur le rocher. Il dit ici qu'elle ne sera point ébranlée, ni prise de force par les portes, par la puissance de l'enfer. Les portes des ennemis, dans le style de l'Ecriture, marquent leurs forces, leurs armes, leurs efforts. *Votre postérité possedera les portes de ses ennemis* (g); elle les subjuguera. Et dans un sens contraire (h): *L'ennemi vous assiégera, & vous opprimera dans vos portes*, dans vos villes, dans vos forteresses. Le Démon nous est représenté comme le Prince du monde, comme un Monarque qui a sous son empire des légions de démons. *Les portes de l'enfer*, marquent toute sa domination, toute son armée. Le démon ne dominera donc jamais l'Eglise; il ne prévaudra point contre elle. Il pourra l'attaquer par les hérésies, la persécuter par les tyrans, l'opprimer dans quelques-unes de ses parties, & de ses membres; mais il n'en sera jamais le maître (i). Ni la frayeur de la mort, ni la violence des persécutions, ni les artifices du démon, n'empêcheront pas que l'Eglise ne subsiste, que des hommes Apostoliques n'en défendent les véritez, & n'en soûtiennent les intérêts.

Autrement: La mort ne dominera point. L'Eglise ne périra jamais. *Portæ inferi* peuvent marquer la mort, & le tombeau (k). Les Hébreux concevoient les enfers au plus profond de la terre, au-dessous de l'abîme des eaux. C'est là où étoient enfermées les ames des méchans (l), & où le démon exerçoit son empire. Il devoit dominer sur les méchans qui vivent dans le monde, jusqu'à ce qu'il fût précipité dans les enfers à la venue du Messie. L'Epouse du Cantique (m) dit dans un sens à peu près semblable à celui de ce passage: *L'amour est aussi invincible que la mort; il est aussi impérieux que le tombeau.* Ni la mort, ni le tombeau ne pourront jamais le soûmettre à leur empire. Ou plûtôt: il est aussi mal-aisé de lui résister, qu'à la nécessité de mourir. Ici le Sauveur dit que son Eglise est affranchie des cruelles loix de l'enfer, & de la mort; qu'elle subsistera éternellement. Les particuliers qui la composent peuvent mourir; mais elle est immortelle. Ceux mêmes qui meurent dans son sein, meurent dans l'espérance de la résurrection, & de l'immortalité, & en ce sens, les portes de la mort ne prévalent point contre eux (n). Maldonat croit que cette expression: *Et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle*, est équivalente à celle-ci: *Les portes de l'enfer ne pourront lui résister.* L'Eglise de JESUS-CHRIST déclarera la guerre au démon, & à l'enfer, & elle en demeurera victorieuse; mais le Texte Grec ne favorise pas cette explication, non plus que l'ancienne Vulgate, qui portoit: *Portæ inferi non vincent illam.*

℣. 19. ET TIBI DABO CLAVES REGNI COELORUM. *Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux.* La clef marque quelquefois la souveraine puissance. Dans l'Apocalypse (o) le Fils de Dieu est dépeint comme ayant en main les clefs de David: *Il ouvre, & personne n'ose fermer; il ferme, & personne n'ose ouvrir.* Quelquefois la clef marque l'intendance, & l'autorité dans la maison d'un Prince. Isaïe (p) promet à Eliacim de l'établir dans la maison du Roi de Juda: *Je mettrai la clef de la maison de David sur son épaule; il ouvrira, & personne ne fermera, il fermera, & personne n'ouvrira.* JESUS-CHRIST promet à proportion à saint Pierre la même dignité dans son Eglise, qu'Isaïe promettoit à Eliacim dans la Cour de Juda. Vous porterez la clef de mon Eglise, & du Royaume des Cieux. Vous ouvrirez, & vous fermerez, & vous n'aurez au-dessus de vous aucun Officier à qui vous ayez à rendre compte. Ce que vous aurez fait sera bien fait; ce que vous aurez défendu, ou ordonné, subsistera. Je vous établis mon Intendant, & mon Major-dome. Voilà, je pense, le sens littéral du passage (q).

---

(a) *Vide Hilar. l. 6. de Trinit. n. 36. 37. Greg. Nyss. contra Judæos. Chrysost. Homil. 55. in Matth. & orat. 2. contra Jud. Cyrill. Alex. l. 4. de Trinit. Ambrof. in Luc. 1. 6. Greg. Magn.*

(b) *Aug. pluribus in locis, ut Tract. 27. & 124. in Joan. Vide & Orig. tom. 12. in Matth. Edit. Huetii.*

(c) *Hilar. hic. & in Psal.* CXXXI. *n.* 4.

(d) *Aug. l. 1. Retract. c. 21.*

(e) *August. lib. contra Epist. Donati, & alibi passim. Vide Maldon. hic.*

(f) *Camero Prælection. in hunc locum Cleric. hic, not. ad Hamm. Hammond. hic. Grotius in Matth.* XVI.

(g) *Genes.* XXII. 17. & XXIV. 60.

(h) *Deut.* XXVIII. 56.

(i) *Aug. l. 1. de Symbolo ad Cathecum. Epiphan. Ancherat. Euthym. Theophylact.*

(k) *Psalm.* IX. 15. CVI. 18. *Sap.* XVI. 13. *Isai.* III. 26. XXXVIII. 10.

(l) *Vide Job.* XXVI. 5. *Prov.* I. 12. XXVII. 20. *Isai.* XXVIII. 15.

(m) *Cant.* VIII. 6.

(n) *Vide Grot. Cameron. Le Clerc.*

(o) *Apoc.* III. 7.

(p) *Isai.* XXII. 22.

(q) *Vide Maldon. Menoch. Brugens. Grot. Le Clerc, hic.*

| | |
|---|---|
| *20. Tunc præcepit Discipulis suis, ut nemini dicerent, quia ipse esset Jesus Christus.* | 20. En même-tems il commanda à ses Disciples de ne dire à personne qu'il fût Jesus le Christ. |

## COMMENTAIRE.

Tout cela est parabolique; car Jesus-Christ n'est pas venu établir un regne temporel en ce monde *(a)*. *Regnum meum non est de hoc mundo.* Le Royaume des Cieux n'est autre que l'Eglise Chrétienne (*b*); c'est-là où saint Pierre exerce son pouvoir: c'est-là où il lie, & où il délie; où il ouvre, & où il ferme; car *lier*, & *délier*, sont des termes équivalens à ouvrir, & à fermer; parce qu'anciennement on ouvroit en déliant la barre, & on fermoit en la liant, comme on l'a montré ailleurs *(c)*. Ces manieres de parler ne peuvent pas s'entendre à la lettre: l'Eglise n'est point un Palais matériel dont un homme ait l'intendance, & où il porte la clef pour ouvrir, & pour fermer. Dans les Palais mêmes des Rois de Juda, la clef étoit une marque d'honneur toute symbolique. Elle signifioit le pouvoir de condamner & d'absoudre; de permettre, ou de défendre; de punir, ou de récompenser: toûjours cependant avec subordination à la volonté du Prince, & aux Loix par lui établies. Saint Pierre, & ses successeurs ont dans l'Eglise la même autorité à proportion. Ils défendent, ou ils permettent; ils condamnent, ou ils absolvent; ils châtient, ou ils récompensent, suivant l'esprit, & les régles établies par le Fils de Dieu, & par le Saint-Esprit, dont ils sont les Ministres & les Intendans.

Le Sauveur ajoûte une chose qui fait encore voir la grandeur de la dignité de saint Pierre, & l'excellence de son pouvoir; c'est que *tout ce qu'il aura lié*, défendu ou condamné *sur la terre, sera aussi lié dans le Ciel*; & *que tout ce qu'il aura délié*, absous ou permis *sur la terre, sera aussi délié*, ou absous *dans le Ciel*; c'est-à-dire, que le Fils de Dieu ratifiera & confirmera dans le Ciel, tout ce que son Apôtre aura fait en son nom sur la terre. Ceux dont il remettra les péchez en ce monde, seront absous dans le Ciel; & ceux dont il retiendra les péchez, seront condamnez dans le Ciel (*d*). On ne peut certainement pas donner un pouvoir plus étendu, & ce n'est point ici une chose de pure spéculation. Saint Pierre a exercé ce pouvoir, & il l'exerce encore aujourd'hui par le moyen de ses successeurs.

Ligfoot a montré par quantité de passages des Livres des Juifs, que ces termes *lier* & *délier*, marquoient dans leur langage, permettre, ou défendre; déclarer juridiquement quelque chose permise, ou défenduë. Les Hébreux dans la promotion de leurs Docteurs, leur mettoient en main des clefs, en leur disant: *Recevez le pouvoir de lier & de délier*, pour déclarer par cette cérémonie qu'on leur donnoit la puissance d'instruire les autres, d'expliquer les mystéres, & de découvrir ce qu'il y avoit de plus difficile & de plus obscur dans la Loi & dans les traditions *(e)*.

Mais ce pouvoir que les Docteurs Juifs recevoient dans leur promotion, étoit, sans comparaison, moins grand que celui des Apôtres, par plusieurs endroits: 1°. Les Apôtres ont reçu de Jesus-Christ immédiatement leur autorité. Les Docteurs Hébreux ne la recevoient que de leurs semblables, ou tout au plus de leur République, dont le pouvoir ne s'étendoit ni sur les ames, ni sur les consciences, ni sur le Ciel. 2°. Le pouvoir des Docteurs Hébreux étoit borné à enseigner les Loix, & à déclarer que quelque chose étoit permise, ou défenduë, selon Moïse, ou selon les traditions. Les Apôtres au contraire, peuvent faire de nouvelles ordonnances; ils peuvent ordonner, ou défendre; condamner, ou absoudre avec autorité. 3°. La puissance des Docteurs Juifs étoit subordonnée à celle des Prêtres, à celle des Rois & de la République: celle des Apôtres n'est subordonnée, quant à ce qui regarde la jurisdiction spirituelle, qu'à Dieu seul. 4°. Les jugemens, les décisions, les ordonnances des premiers étoient sujettes au jugement, à la révision, & à l'approbation du souverain Tribunal; celles des Apôtres sont celles de Dieu même, & du saint Esprit. 5°. Les Docteurs Hébreux n'ont pour fondement de leur pouvoir, que leurs lumiéres & les connoissances de la Loi qu'ils peuvent avoir acquises par leurs études: les Apôtres tirent leur autorité de l'assistance du saint Esprit, qui leur est promise, & qui ne les abandonne point jusqu'à la fin des siécles.

J'ai fait ce paralléle, pour montrer contre ceux qui veulent que le pouvoir des Apôtres soit pris sur le modéle de celui des Rabbins, que l'un est infiniment supérieur à l'autre; & qu'on ne peut rien conclure au désavantage de la puissance Ecclésiastique, par la comparaison qu'on en fait avec la discipline des Juifs. On convient que le Fils de Dieu a pris bien des choses de la pratique des Hébreux, & que la plûpart de ses expressions font allusion aux usages établis dans la Synagogue: mais il ne s'ensuit pas qu'elles se prennent dans le même sens dans l'Evangile, & qu'elles n'aient pas plus d'étenduë dans l'une que dans l'autre. Nous parlerons encore de ce passage en traitant de l'Excommunication, & sur saint Matthieu, Chapitre XVIII. 17. 18.

Au reste, on ne peut pas dire que saint Pierre ait reçu les clefs du Ciel, à l'exclusion des autres Apôtres (*f*); comme il n'est pas déclaré la pierre fondamentale de l'Eglise, à l'exclusion de ses Confreres: mais il reçoit le pouvoir des clefs d'une maniére plus excellente; il reçoit seul la primauté. Les autres Apôtres sont aussi Chefs & Princes de l'Eglise: mais il est le premier d'entre eux. De même, quand il est dit: *Que tout ce qu'il liera, ou déliera sur la terre, sera lié, ou délié dans le Ciel*; on ne prétend pas par-là qu'il puisse condamner, ou absoudre indifféremment, & sans raison *(g)*. Jesus-Christ lui permet de faire ce qu'il feroit lui-même; *Judicaturo Christo nemo præjudicet*, dit saint Cyprien (*h*). De plus, quand les Apôtres lient, ou délient, ils ne déclarent pas simplement que le pécheur est condamné, ou absous, comme les Hérétiques (*i*) l'entendent; ils le condamnent, ou ils l'absolvent véritablement (*k*). Enfin, quand on dit que tout ce qu'ils lieront, ou délieront *sur la terre*, sera lié, ou délié dans le Ciel; cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent exercer leur pouvoir sur ceux qui ne sont plus dans cette vie. L'Eglise peut priver de sa communion les vivans; elle peut priver de ses suffrages ceux qui sont morts; elle peut leur rendre sa communion, ses priéres, & ses suffrages, ou les leur refuser *(l.)*.

℣. 20. Tunc præcepit Discipulis, &c. *Alors il commanda à ses Disciples de ne dire à personne qu'il*

(a) *Joan.* XVIII. 36.

(b) *Vide dicta ad Matth.* III. 2. *Brug. Est. Jans. Natal. Alex. Maldon.*

(c) Voyez notre Dissertation sur les demeures des Hébreux.

(d) *Joan.* XX. 23.

(e) *Vide Ligfoot. hora Talmud. ad Matth.* XVI. *Alting. Hist. Promot. Academ. Maimon. Tract. Sanhedrin. c.* 4.

(f) *Aug. Serm.* 295. *aliàs de Divers.* 108. *Has claves non homo unus, sed unitas accepit Ecclesia. Hinc ergo Petri excellentia prædicatur, quia ipsius universitatis, & unitatis Ecclesiæ figuram gessit, quando ei dictum est: Tibi trado, quod omnibus traditum est. Vide & in Psalm.* CVIII. *n.* 1. *& Tract.* 50. *in Joan. n.* 12. *& Tract.* 118. *n.* 4. *& Theophylact. hic.* Οὐ γὰρ Πέτρῳ μόνον εἴρηται τὸ δώσω σοι, ἀλλὰ καὶ πᾶσι τοῖς Ἀποστόλοις δέδοται. *Cyprian. de unit. Eccles. Hoc erant utique & cæteri Apostoli quod fuit Petrus, pari consortio præditi honoris, & potestatis; sed exordium ab unitate proficiscitur. Vide & Orig. tom.* XII. *in Matth.*

(g) *Vide D. Thom. in Matth. & Maldon. hic.*

(h) *Cyprian. Ep.* 52. *ad Antonian. Vide & Ambros. in Ps.* CXVIII. *Ser.* 8.

(i) *Hieron. hic. Raban. alii quidam.*

(k) *Concil. Trident. Actu judiciali, non nudo ministerio pronuntiandi, & declarandi remissa esse peccata.*

(l) *Vide Cyprian. Ep.* 66. *Aug. Epist. olim* 50. *nunc* 185. *Greg. Mag. l.* 4. *Dialog. n.* 4. *Maldon. hic.*

fût

21. *Exinde cœpit Jesus ostendere Discipulis suis, quia oporteret eum ire Jerosolymam, & multa pati à Senioribus, & Scribis, & Principibus Sacerdotum, & occidi, & tertiâ die resurgere.*

22. *Et assumens eum Petrus, cœpit increpare illum, dicens: Absit à te, Domine; non erit tibi hoc.*

23. *Qui conversus, dixit Petro: Vade post me, sathana, scandalum es mihi; quia non sapis ea quæ Dei sunt, sed ea quæ hominum.*

24. *Tunc Jesus dixit Discipulis suis: Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, & tollat crucem suam, & sequatur me.*

25. *Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam: qui autem perdiderit animam suam propter me, inveniet eam.*

21. Dès lors JESUS commença à découvrir à ses Disciples qu'il falloit qu'il allât à Jérusalem; qu'il y souffrît beaucoup de la part des Sénateurs, des Scribes, & des Princes des Prêtres; qu'il y fût mis à mort; & qu'il ressuscitât le troisiéme jour.

22. Et Pierre le prenant, commença à le reprendre, en lui disant: A Dieu ne plaise, Seigneur; cela ne vous arrivera point.

23. Mais JESUS se retournant, dit à Pierre: Retirez-vous de moi, sathan, vous m'êtes un sujet de scandale; parce que vous n'avez point de goût pour les choses de Dieu, mais pour les choses de la terre.

24. Alors JESUS dit à ses Disciples: Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, & qu'il se charge de sa croix, & me suive.

25. Car celui qui voudra sauver sa vie, la perdra; & celui qui perdra sa vie, pour l'amour de moi, la retrouvera.

## COMMENTAIRE.

*fût Jesus le Christ.* Le nom de JESUS ne se lit point ici dans plusieurs Manuscrits, tant Grecs, que Latins (*a*);
& plusieurs habiles gens le croyent superflu en cet endroit. Mais pourquoi le Fils de Dieu défend-il de publier sa
qualité de Messie? C'est dit saint Luc (*b*), parce que le Fils de l'Homme doit être exposé aux souffrances; & au
mépris des Juifs; qu'il doit être rejetté par les Scribes & les Pharisiens; & enfin qu'il doit souffrir la mort. C'étoit
donc de peur que la connoissance que l'on auroit qu'il étoit le Messie, n'empêchât sa passion, & sa mort. Peut-être
aussi qu'il ne vouloit pas aigrir davantage l'esprit des Scribes, & des Pharisiens; ou enfin, que les Apôtres n'étoient
pas encore assez autorisez, pour persuader aux peuples qu'il étoit le Fils de Dieu (*c*). Après sa Résurrection, il leur ordonne de le publier par tout. Cette déclaration autorisoit tout ce qu'il fait jusques-là, & donnoit un nouveau poids
à toutes ses autres preuves. S'il eût déclaré, & fait prêcher nettement qu'il étoit le Messie avant sa Passion, la vûe
de sa mort, & de son supplice, auroit pû scandaliser les foibles, d'une maniére dont ils auroient eu beaucoup de
peine à revenir (*d*).

℣. 21. OPORTERET EUM IRE JEROSOLYMAM, &c *Il leur déclara qu'il falloit qu'il allât à Jérusalem,*
*& qu'il y souffrît beaucoup.* Après avoir bien affermi ses Apôtres dans la foi de la Divinité, & de sa qualité de Messie,
il leur découvre le mystére de sa Passion prochaine, afin que la vûe de ses souffrances, & de sa mort, ne les effrayât
point, & ne leur causât point de scandale.

℣. 22. ET ASSUMENS EUM, &c. *Pierre le prenant, commença à le reprendre, en lui disant: A Dieu ne plaise*
*que cela vous arrive.* Il prit JESUS par la main, ou par le vêtement; ou même il le tira à part, suivant la force du terme
Grec (*e*): Et il lui remontre, que de telles humiliations ne conviennent pas au Fils unique du Pere. Il se laisse aller
à son humeur vive & bouillante. Plus haut il avoit marqué une foi plus ardente; ici il témoigne une affection plus
tendre. *A Dieu ne plaise que cela vous arrive*; ou (*f*), *Dieu vous en préserve*; ou enfin: *Epargnez-vous à vous-*
*même tous ces maux.*

℣. 23. VADE POST ME, SATHANA. *Retirez-vous de moi, sathan, vous m'êtes un sujet de scandale.* Il dit
ceci en se retirant de saint Pierre, & jettant les yeux sur ses Apôtres (*g*). *Sathan*, signifie proprement un adversaire,
un accusateur: Retirez-vous de moi, mon adversaire, vous cherchez à me faire tomber dans l'infidélité: j'écoute
votre avis, comme j'écouterois dans un procès celui de ma partie, (de mon *sathan*,) qui me conseilleroit de dire,
ou de faire une chose contre l'intérêt de ma cause. Vous me tendez un piége; retirez-vous de moi. Il n'y a qu'un
moment que le Fils de Dieu disoit à Pierre, qu'il étoit bienheureux de connoître ce que la chair, & le sang ne lui
avoient point révélé: Et tout d'un coup le voici nommé sathan, & séducteur. D'où vient cela, dit saint Augustin (*h*);
c'est que dans le premier cas, Pierre parloit par l'esprit de Dieu: il disoit ce qu'il avoit appris du Pere; & ici il parle
par son propre esprit; il s'exprime comme un homme qui ne suit que les sentimens de la chair, & du sang: *Non*
*sapis ea quæ Dei sunt, sed ea quæ hominum.* Le salut de l'homme est si cher à J. C. qu'il ne peut souffrir sans indignation, que le Prince de ses Apôtres veuille l'en dissuader (*i*).

Origénes (*k*), saint Ambroise (*l*), saint Hilaire (*m*), ont crû que ces paroles: *Vade retrò post me*, ne signifioient pas, *retirez-vous de moi*; mais simplement: *Venez après moi*: suivez-moi & ne vous laissez point aller aux
suggestions de sathan, qui vous inspire de l'horreur des souffrances, & des humiliations. Et en même-tems s'adressant à sathan, le Sauveur lui dit: *Sathan, tu m'es un sujet de scandale.* Il ne parle point à saint Pierre, mais au démon, qui l'avoit poussé à lui dire, pour le détourner de souffrir: *A Dieu ne plaise que cela vous arrive.* C'est ainsi
qu'Eusébe (*n*), & S. Hilaire (*o*) expliquent cette derniere partie. Mais S. Jérôme (*p*) réfute cette opinion: & elle
n'est aujourd'hui suivie de personne. Origénes sur cet endroit-ci, & sur S. Matthieu XVIII. 1. croit que J. C. appelle S. Pierre *sathan*.

℣. 24. SI QUIS VULT POST ME VENIRE, ABNEGET SEMETIPSUM. *Si quelqu'un veut venir aprè*

(a) *Vide Var. Lect. Mill.*
(b) *Luc.* IX. 21. 22.
(c) *Euthym. Theophylact.*
(d) *Chrysostom. Hieronym. Beda, in hunc locum.*
(e) Καὶ προσλαβόμενος αὐτὸν.
(f) Ἵλεώς σοι, Κύριε, οὐ μὴ ἔσται σοι τοῦτο. *Propitius sit tibi Deus, non erit hoc tibi.*
(g) *Marc.* VIII. 33.
(h) *Aug. Serm.* 76. *aliàs* 13. *de Verbis Domini. Vide & Theoph.*
(i) *Hilar. hic. Bern. Serm.* 20. *in Cant.* 11. 6.
(k) *Origen. in Matth. tom.* XII.
(l) *Ambros. l.* 1. *de Abraham, c.* 6.
(m) *Hilar. in Matth.* XVI.
(n) *Eufeb. l.* 1. *contra Marcell.*
(o) *Hilar. hic.* Mais sur le Pseaume CXXXI. n. 4. il dit que c'est saint Pierre que le Fils de Dieu a traité de sathan.
(p) *Hieron. in hunc loc.*

26. *Quid autem prodest homini, si mundum universum lucretur, anima verò sua detrimentum patiatur? Aut quam dabit homo commutationem pro anima sua?*

27. *Filius enim hominis venturus est in gloria Patris sui cum Angelis suis: & tunc reddet unicuique secundùm opera ejus.*

28. *Amen dico vobis, sunt quidam de hic stantibus, qui non gustabunt mortem, donec videant Filium Hominis venientem in regno suo.*

26. Et que serviroit-il à un homme de gagner tout le monde, & de perdre son ame? Ou par quel échange l'homme pourra-t-il racheter son ame, *après qu'il l'aura perduë?*

27. Car le Fils de l'Homme doit venir dans la gloire de son Pere, avec ses Anges; & alors il rendra à chacun selon ses œuvres.

28. Je vous dis en vérité, qu'il y en a ici quelques-uns qui n'éprouveront point la mort, qu'ils n'aient vû le Fils de l'Homme venir en son régne.

## COMMENTAIRE.

*moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il se charge de sa croix & me suive.* Pour guérir saint Pierre & les autres Apôtres de leur appréhension des peines, & des humiliations, le Fils de Dieu appelle les troupes qui le suivoient (a), & en leur présence leur déclare à tous: Que quiconque veut devenir son Disciple, doit renoncer à ses propres pensées (b); il doit se résoudre à tout souffrir pour son nom, & à le suivre dans ses souffrances, & dans ses abaissemens. Voilà les conditions de votre engagement: Car, ajoûte-t-il, si vous voulez conserver votre vie, vous perdez votre ame; & si vous perdez généreusement la vie, pour la défense de la vérité, & de la justice, vous sauvez votre ame, & vous méritez un bonheur éternel.

℣. 26. QUAM DABIT HOMO COMMUTATIONEM PRO ANIMA SUA? *Par quel échange l'homme pourra-t-il racheter son ame, après qu'il l'aura perdue?* La vie du corps est le plus précieux de tous les biens de ce monde, puisque sans elle les autres biens ne sont rien à notre égard. Mais la vie de l'ame est une chose infiniment plus précieuse. Or si rien n'est capable de racheter la vie de notre corps; à plus forte raison rien ne pourra réparer la perte de la vie de l'ame. Chacun aime son ame, dit S. Augustin (c); mais il y a un amour mortel, un mauvais amour, qui fait qu'en l'aimant on la perd: *Si amo, perdo: ergo non amem, ne perdam.* Et il y a une haine permise & avantageuse, qui fait qu'on la conserve. Les Martyrs ont eu pour elle un bon & parfait amour; ils ont sacrifié leur vie temporelle, pour en mériter une éternelle. L'amour des plaisirs, l'amour du peché, sont la mort de l'ame; quiconque aime vraiment son ame, les haïra: s'il les aime, il hait son ame. *Ita fit ut si diligas eam perversè, perdas illam: si oderis illam rectè, conserves illam.*

℣. 27. FILIUS ENIM HOMINIS, &c. *Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Pere, avec ses Anges; & alors il rendra à chacun selon ses œuvres.* Vous devez être disposez à tout souffrir pour ma gloire, si vous voulez avoir part à mon Royaume, & sauver vos ames; car le tems de la persécution n'est pas éloigné, le danger est proche, le jour de la vengeance, & des récompenses est prêt à se manifester. Celui qui demeurera constamment attaché à moi, & qui ne sera point scandalisé dans ma croix, celui qui aura le courage de la suporter avec moi jusqu'à la fin, verra bien-tôt la fin de ses travaux: *Je viendrai dans la gloire de mon Pere, avec ses Anges, pour rendre à chacun selon ses œuvres.* C'est alors que je commencerai à exercer mon empire (d). On explique ordinairement ceci du Jugement dernier. Mais en cet endroit il marque plûtôt le tems qui suivra la Résurrection du Fils de Dieu, il désigne l'établissement de l'Eglise sur les ruines de la Synagogue, la destruction de Jérusalem, qui étoit la figure la plus expresse de la fin du monde, & du Jugement universel. Le verset suivant semble exiger qu'on l'explique ainsi.

℣. 28. SUNT QUIDAM DE HIC STANTIBUS, &c. *Il y en a ici quelques-uns qui n'éprouveront point la mort, qu'ils n'ayent vû le Fils de l'Homme venir en son regne.* Plusieurs anciens (e) entendent ceci de la Transfiguration de JESUS-CHRIST, dont quelques-uns de ses Apôtres qui étoient présens, devoient être témoins dans peu de tems; car c'est dans ce même voyage, & six jours après cette prédiction (f), qu'il se transfigura, en présence de saint Pierre, de saint Jacques, & de saint Jean. D'autres (g) l'entendent de la Résurrection du Sauveur, & du tems qui la suivit, où JESUS donna tant de marques de sa gloire. Mais peut-on dire que la prérogative d'être témoin de ce qui se passa alors, ait été seulement pour quelques disciples? Ne sait-on pas que non-seulement les Apôtres, mais presque tous les Fidéles eurent l'avantage de voir le Seigneur ressuscité en différentes rencontres? Quelques-uns (h) l'ont entendu de la prédication de l'Evangile, & de l'établissement de l'Eglise. D'autres, de la Résurrection générale, & du Jugement dernier. Mais tous les Apôtres ont vû la prédication de l'Evangile; ils l'ont prêché eux-mêmes par tout le monde; tous les hommes en ont vû les progrez, & tous seront témoins du Jugement universel à la fin du monde.

Il y en a (i), qui pour soûtenir l'opinion qui explique ceci du Jugement dernier, ont avancé que saint Jean l'Evangéliste n'étoit point mort, & que c'étoit lui que le Sauveur désignoit, lorsqu'il dit: *Il y a quelqu'un ici, qui ne mourra point qu'il ne voie le Fils de l'Homme dans sa gloire.* Jean de Trébizonde a fait un traité exprès, pour montrer que saint Jean l'Evangéliste vivoit encore. Mais cet Apôtre réfute lui-même cette pensée, lorsqu'il raconte (k) que JESUS ayant dit: *Je veux qu'il demeure ainsi; que vous importe?* quelques Disciples s'imaginerent qu'il ne mourroit point: mais, ajoûte S. Jean, il ne dit pas, qu'il ne mourroit point: mais simplement: *Je veux qu'il demeure ainsi; que vous importe?* Toutefois l'opinion contraire a été commune parmi les anciens (l), ainsi que nous le montrerons dans la Dissertation sur ce sujet.

Plusieurs nouveaux (m) n'ont pas été chercher d'autre avenement du Fils de Dieu, que la destruction de Jérusalem par les Romains. Alors JESUS-CHRIST vint avec son Pere dans sa majesté, pour exercer sa vengeance con-

(a) *Marc.* VIII. 34. Προσκαλεσάμενος τὸν ὄχλον σὺν τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ.

(b) *Vide Chrysost. hic, & Basil. Regul. fusius disp. qu. 8. & Aug. Serm. 96.*

(c) *August. Serm. 368. olim 37. Et Homil. 50.*

(d) *Matth.* III. 2.

(e) *Origen. Chrysost. Hieron. Beda, Theophyl. Euthym. hic. Ambros. in Luc. c. IX. August. in c. 2. Ep. ad Galat. Remig. alii Maldon. Menoch. Vat. Jans.*

(f) *Matth.* XVII. 1. *Marc.* IX. 1.

(g) *Grot. Scultet. alii.*

(h) *Gregor. Beda, alii apud D. Thom.*

(i) *Vide Strabon. hic.*

(k) *Joan.* XXI. 23.

(l) Voyez M. de Tillemont sur S. Jean l'Evangéliste, art. XI. & not. 17. 18.

(m) *Hammond. J. Cappell. & Le Clerc, in hunc locum.*

Digitized by Google

tre les Juifs rebéles, & incrédules. Le Seigneur y vint *avec ses Anges*; car c'est le cortége ordinaire qu'on lui donne, lorsqu'il paroit en Juge, & en Dominateur (*a*). Il y eut quelques Apôtres, ne fût-ce que saint Jean l'Evangéliste, qui survécurent à ce terrible événement, & qui furent témoins de l'accomplissement des menaces de J. C. sur cette ville malheureuse. Le Fils de Dieu prédisant la destruction de Jérusalem (*b*), a mêlé dans son discours plusieurs traits, qui ne conviennent qu'au Jugement dernier; & comme jamais la sévérité de la Justice de Dieu n'a paru avec plus d'éclat, que dans la désolation de Jérusalem; on peut dire aussi que jamais événement ne marqua d'une maniére plus expresse & plus vive, la rigueur du Jugement dernier.

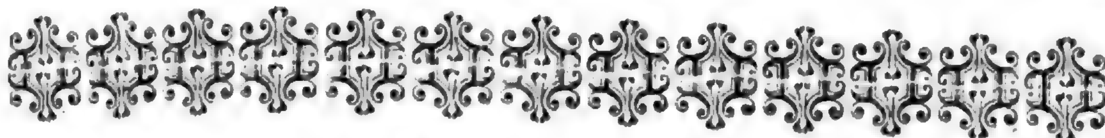

# CHAPITRE XVII.

*Transfiguration de* JESUS-CHRIST. *Venuë d'Elie. Guérison d'un enfant lunatique, que les Apôtres n'avoient pû guérir.* JESUS *paye le demi-sicle pour le Temple.*

℣. 1. *ET post dies sex assumit Jesus Petrum, & Jacobum, & Joannem fratrem ejus, & ducit illos in montem excelsum seorsùm.*

2. *Et transfiguratus est ante eos. Et resplenduit facies ejus sicut sol: vestimenta autem ejus facta sunt alba sicut nix.*

℣. 1. SIx jours après, JESUS ayant pris avec lui Pierre, Jacques & Jean son frere, les mena à l'écart sur une haute montagne:

2. Et il fut transfiguré devant eux: Son visage devint brillant comme le soleil, & ses vêtemens blancs comme la neige.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. POST DIES SEX. *Six jours après, Jesus prit Pierre, Jacques & Jean.* Saint Luc (*c*) dit que ceci arriva *huit jours après.* Mais saint Marc (*d*) ne met que six jours, non plus que saint Matthieu. Ces deux derniers ont apparemment compté les jours pleins, & saint Luc a compté les jours commencez: ou bien saint Luc a compté le jour de la promesse, & celui de l'exécution (*e*); au lieu que les deux autres Evangélistes n'ont compté que les six jours d'entre-deux. Le commencement de ces six jours se prend du tems auquel JESUS-CHRIST dit à ses Apôtres, qu'il y avoit quelques-uns d'entre eux, qui le verroient dans sa gloire avant leur mort (*f*).

ASSUMIT PETRUM, &c. *Il prit avec lui Pierre, Jacques & Jean.* Il vouloit avoir des témoins de sa Transfiguration, mais il n'en vouloit pas un fort grand nombre. Il étoit de son dessein, que cela demeurât dans le secret. Or il auroit été mal-aisé que plusieurs personnes le gardassent si fidélement. Il choisit Pierre, Jacques & Jean, comme les plus vertueux, & les plus fidéles de ses Apôtres.

IN MONTEM EXCELSUM. *Sur une haute montagne.* Les Evangélistes ne nous ont pas dit quelle étoit cette montagne. Mais il y a plusieurs siécles qu'on croit que c'est le Thabor. Eusébe (*g*), & saint Jérôme (*h*) le disent expressément. Cette montagne est située au milieu de la basse Galilée, à une distance à peu près égale de la mer Méditerranée, & de la mer de Tibériade, vers la source du Cison, au nord de la plaine de Jézraël ou du grand Champ. Elle s'éléve au milieu d'une grande campagne, à la hauteur d'une lieuë & demie de chemin. Les Grecs (*i*) la nomment quelquefois *Hathabyrium*, ou *Ithabyrium*. Il y avoit au haut de la montagne une plaine de vingt-six stades (*k*) de large. Ce lieu étoit habité, & environné de murailles, comme il paroît par Joseph, & par Polybe (*l*). Et dans les Paralipoménes (*m*) il est parlé d'une ville de Thabor, qui subsistoit au retour de la captivité, & qui étoit apparemment au-dessus de cette montagne.

Ces raisons font douter que ce soit sur le Thabor que JESUS-CHRIST se transfigura; car il choisit sans doute pour cela une montagne à l'écart, & déserte. Ajoûtez que le Thabor n'est pas sur le chemin de Césarée de Philippe à Capharnaum. Il est vrai qu'il y put venir dans l'espace de six jours, qui s'écoulérent depuis le tems auquel il étoit aux environs de Césarée de Philippe, jusqu'à sa Transfiguration. Mais les Evangélistes racontent que le lendemain de la Transfiguration (*n*), JESUS & ses trois Disciples étant descendus de la montagne, vinrent au lieu où étoient les autres Apôtres, accompagnez d'une grande troupe de peuple. Le Fils de Dieu y guérit un enfant qui étoit lunatique, & ensuite continua à traverser la Galilée (*o*); il ne vouloit pas qu'on publiât dans le pays qui il étoit. Et après tout cela ils vinrent à Capharnaum (*p*). Or il est certain que du Thabor à Capharnaum, il n'y a pas plus de cinq ou six lieues: & dans la supposition qu'il seroit venu de Césarée de Philippe au Thabor, il auroit déja parcouru la Galilée en venant. Et après la guérison de l'enfant lunatique, comment auroit-il pû demeurer caché aux environs de la mer de Tibériade, où il étoit si connu? Il est donc fort douteux que JESUS se soit transfiguré sur le Thabor: il est beaucoup plus croyable que ce fut sur quelque montagne plus éloignée du lac de Génézareth, & de Capharnaum (*q*). Les Peres qui ont commenté ce passage ne parlent pas du mont Thabor. Et Eusébe sur le Pseaume LXXXVIII. joint le Thabor avec Hermon, qui étoit au-delà du Jourdain disant que JESUS-CHRIST s'est transfiguré sur ces deux montagnes.

℣. 2. ET TRANSFIGURATUS EST ANTE EOS. *Il fut transfiguré devant eux.* Tout d'un coup il parut dans

(*a*) *Deut.* XXXIII. 2. *Dan.* VII. 10. 3. *Reg.* XXII. 19. 2. *Thess.* I. 7.
(*b*) *Matth.* XXIV. 39.
(*c*) *Luc.* IX. 27. 28.
(*d*) *Marc.* IX. 1.
(*e*) *Aug. l.* 2. *de Consensu, c.* 56. *Chrysost. hic. Theophyl. Euthym.*
(*f*) *Matth.* XV. 27. 28.
(*g*) *Euseb. in Psalm.* LXXXVIII. 13.
(*h*) *Hieron. Ep.* 27. *seu Epitaph. Paulæ. & Ep.* 17. *ad Marcell.*
(*i*) 72. *Ad Osee,* V. 1. *Joseph, l.* 4. *de Bello, c.* 6. *Polyb. l.* V. *c.* 70.
(*k*) C'est-à-dire 3250. pas, ou environ une lieuë & demie de tour.
(*l*) *Vide Joseph. loco citato, & de Vita sua, p.* 1013. *& Polyb. l.* V. *c.* 70.
(*m*) 1. *Par.* VI. 77.
(*n*) *Luc.* IX. 37. Ἐγένετο δὲ ἐν τῇ ἑξῆς ἡμέρᾳ κατελθόντων αὐτῶν ἀπὸ τοῦ ὄρους.
(*o*) *Marc.* IX. 30. Κἀκεῖθεν ἐξελθόντες παρεπορεύοντο διὰ τῆς Γαλιλαίας, καὶ οὐκ ἤθελεν ἵνα τις γνῷ.
(*p*) *Matth.* XVII. 24. *Marc.* IX. 33.
(*q*) *Vide Ligfoot. in Marc.* IX. *& Maldon. hic.*

3. *Et ecce apparuerunt illis Moïses, & Elias cum eo loquentes.*

4. *Respondens autem Petrus, dixit ad Jesum: Domine, bonum est nos hic esse, si vis, faciamus hic tria tabernacula, tibi unum, Moïsi unum, & Eliæ unum.*

3. En même-tems ils virent paroître Moïse & Elie, qui s'entretenoient avec lui.

4. Alors Pierre dit à JESUS: Seigneur, nous sommes bien ici: faisons-y, s'il vous plaît, trois tentes, une pour vous, une pour Moïse, & une pour Elie.

## COMMENTAIRE.

l'éclat de sa majesté, non plus comme un simple homme, mais comme un Homme-Dieu. Mais quelle raison avoit-il de se transfigurer? Les Peres en donnent deux raisons principales: La premiere, pour accomplir la promesse qu'il avoit faite à ses Disciples, de leur faire voir la gloire de sa Majesté (a), & pour les affermir dans la créance où ils étoient, qu'il étoit le vrai Messie (b). La seconde, pour les prémunir contre le scandale de sa Passion, & de sa Croix (c).

RESPLENDUIT FACIES EJUS SICUT SOL. *Son visage devint brillant comme le soleil, & ses vêtemens blancs comme la neige.* La gloire de sa Divinité éclata sur son visage, & la béatitude dont il jouïssoit toûjours intérieurement, rejaillit sur tout son corps; sa face, son air, ses habits ne furent point changez essentiellement; ils furent simplement environnez d'un nouvel éclat: *Transformatio splendorem addidit, faciem non substraxit* (d). On pourroit dire en un certain sens, que la vie commune de notre Sauveur, & sa bassesse extérieure, étoit une vraie transfiguration, puisqu'il y paroissoit dans un état étranger à sa nature; au lieu que la gloire de sa transfiguration étoit son état naturel: ainsi il falloit un miracle continuel pour suspendre le rejaillissement de sa gloire, & de sa majesté sur son visage; mais il ne falloit que laisser agir les causes naturelles, pour se montrer tel qu'il parut alors. Son corps étoit comme un nuage autour du soleil. Naturellement il devoit être tout éclatant par la lumiére qu'il tenoit comme enveloppée.

Le Grec lit ici (e): *Blancs comme la lumiere.* Saint Luc (f): *Ils parurent blancs & brillans*, comme un feu qui étincelle, ou un éclair qui éblouït. Mais saint Marc (g) dit qu'ils étoient brillans & blancs comme la neige; ensorte qu'il n'y a point de foulon sur la terre qui en puisse faire de si blancs. Plusieurs Manuscrits Grecs de saint Matthieu, lisent aussi, *blancs comme la neige*, en cet endroit, de même que la Vulgate; ses habits pénétrez des rayons & de la lumiere qui rejaillissoient de son corps, parurent comme une nuée mince & transparente, pénétrée des rayons du soleil.

℣. 3. APPARUERUNT ILLIS MOÏSES, ET ELIAS. *Ils virent paroître Moïse & Elie, qui s'entretenoient avec lui.* Voici un signe du Ciel, tel que les Pharisiens l'avoient demandé un peu auparavant, dit saint Jérôme. Moïse représente la Loi, & Elie les Prophétes. Le Fils de Dieu veut que ces deux grands personnages paroissent dans sa Transfiguration, pour montrer à ses Apôtres, que la Loi & les Prophétes lui rendent témoignage, & se terminent dans sa personne (h). Elie étoit encore en vie, & il parut avec son corps naturel; Moïse ressuscita pour cette cérémonie, & mourut ensuite. Les trois Apôtres reconnurent que c'étoit ces deux Saints, ou parce que JESUS-CHRIST les appella par leur nom, ou parce qu'il leur découvrit au retour, que c'étoit Moïse & Elie: ou enfin ils les reconnurent sur la description que leurs ancêtres leur en avoient souvent faite. Car il ne faut pas douter qu'on n'eût parmi les Juifs une tradition sur la figure de Moïse & des Prophétes (i), comme nous en avons dans l'Eglise sur celle de quelques Apôtres. Strabus (k) a crû que ces deux saints Personnages ne parurent qu'en vision, & non en réalité. Saint Thomas (l) veut qu'au moins Moïse apparut avec un corps étranger & emprunté. Loüis Capelle croit que Moïse ressuscita, pour ne plus mourir. Quelque Juifs (m) ont enseigné que ce Législateur n'étoit point mort. Grotius remarque que Joseph en parlant de la mort de Moïse, dit qu'il disparut, & s'exprime en mêmes termes que lorsqu'il parle d'Hénoch, & d'Elie. Le Cardinal Hugues de saint Cher croit que ce furent deux Anges qui apparurent sous la forme d'Elie, & de Moïse (n).

Drutmar dit qu'Origénes raconte que les Apôtres reconnurent Elie, parce qu'il vint sur un chariot de feu; & Moïse, parce qu'il parut avec les tables de la Loi en ses mains. Mais je ne trouve point cela dans Origénes: j'y remarque seulement (o), qu'après cet entretien Moïse, & Elie allerent annoncer aux Saints, & aux anciens Patriarches, les nouvelles de leur prochaine délivrance; & que bien-tôt ils ressusciteroient, & monteroient au Ciel. Ce qui fut accompli, lorsque selon S. Matthieu (p), après la Résurrection du Sauveur, plusieurs Saints ressusciterent, vinrent à Jérusalem, & apparurent à plusieurs personnes.

Le sujet de l'entretien de JESUS-CHRIST avec Moïse & Elie, étoit des supplices, & de la mort qu'il devoit souffrir à Jérusalem (q). Saint Luc ajoûte, que saint Pierre, & ses deux compagnons se trouverent accablez de sommeil, & que s'étant éveillez, ils apperçurent le Fils de Dieu dans sa majesté. Il permit apparemment ce sommeil, pour leur rendre ce spectacle plus nouveau, & plus admirable à leur réveil, n'ayant point été témoin du moment auquel se fit le changement sur sa personne, & sur ses habits; ni de celui de l'arrivée de Moïse, & d'Elie. Saint Chrysostome (r) ne peut croire que ç'ait été un vrai sommeil, il aime mieux dire que ce fut un certain étonnement mêlé de frayeur, & comme une espéce d'extase.

℣. 4. RESPONDENS AUTEM PETRUS, &c. *Pierre dit à Jesus: Seigneur, nous sommes bien ici; faisons-y, s'il vous plaît, trois tentes.* A la lettre: *Pierre répondit*: Mais les Hébreux mettent souvent, *il répondit*, pour, *il dit*. Les autres Evangélistes (s) nous avertissent que ces trois Apôtres étoient saisis de crainte; & que saint Pierre en particulier ne savoit ce qu'il disoit, lorsqu'il proposa ceci à JESUS-CHRIST. Origénes (t) insinue même que c'étoit le mauvais esprit qui le lui inspiroit. Et saint Chrysostome croit que la lumiere surnaturelle qui lui avoit fait connoître la Divinité du Fils de Dieu, l'avoit quitté dans cette occasion. Tertullien (u) au contraire croit

(a) *Matth.* XVI. 27. 28.
(b) *Vide Theophyl. & Hieron. hic.*
(c) *Hilar. Chrysost. Euthym. hic.*
(d) *Hieron. hic.*
(e) Λευκὰ ὡς τὸ φῶς.
(f) *Luc.* IX. 29. Λευκὸς ἐξαστράπτων.
(g) *Marc.* IX. 3. Στίλβοντα, λευκὰ λίαν ὡς χιὼν οἷα γναφεὺς ἐπὶ τῆς γῆς οὐ δύναται λευκᾶναι.
(h) *Hilar. Chrysost. Beda, Hieron. Euthym. hic, & Tertull. l.* IV. *contra Marcion. Ambros. in Luc. c.* IX. *alii.*
(i) *Euthym. hic.*
(k) *Strabus in c.* IX. *Luca.*
(l) *D. Thom. in hunc loc.*
(m) *Maimonid. apud L. Capell. hic, in Synopsi.*
(n) *Hugo in Luc.*
(o) *Origen. in Matth. Edit. Græc. Huëtii, tom.* XII.
(p) *Matth.* XXVII. 52.
(q) *Luc.* IX. 31.
(r) *Chrysost. hic.*
(s) *Luc.* IX. 33. *Marc.* IX. 6.
(t) *Origen. tom.* XII. *in M.*
(u) *Tertull. l.* IV. *contra Marcion.*

qu'en

Digitized by Google

*5. Adhuc eo loquente, ecce nubes lucida obumbravit eos. Et ecce vox de nube, dicens: Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi benè complacui: ipsum audite.*

5. Lorsqu'il parloit encore, une nuée lumineuse les couvrit; & il sortit une voix de cette nuée, qui fit entendre ces paroles: Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection: écoutez-le.

*6. Et audientes Discipuli ceciderunt in faciem suam, & timuerunt valdè.*

6. Les Disciples les ayant oüies, tombérent le visage contre terre, & furent saisis d'une grande crainte.

*7. Et accessit Jesus, & tetigit eos: dixitque eis: Surgite, & nolite timere.*

7. Mais JESUS s'approchant, les toucha, & leur dit: Levez-vous, & ne craignez point.

*8. Levantes autem oculos suos, neminem viderunt, nisi solum Jesum.*

8. Alors levant les yeux, ils ne virent plus que JESUS seul.

*9. Et descendentibus illis de monte, præcepit eis Jesus, dicens: Nemini dixeritis visionem, donec Filius Hominis à mortuis resurgat.*

9. Lorsqu'ils descendoient de la montagne, JESUS leur fit ce commandement, & leur dit: Ne parlez à personne de ce que vous avez vû, jusqu'à ce que le Fils de l'Homme soit ressuscité d'entre les morts.

*10. Et interrogaverunt eum Discipuli, dicentes: Quid ergo Scribæ dicunt quòd Eliam oportet primùm venire.*

10. Ses Disciples l'interrogérent alors, & lui dirent: Pourquoi donc les Scribes disent-ils qu'il faut qu'Elie vienne auparavant?

## COMMENTAIRE.

qu'en cette rencontre saint Pierre étoit ravi en extase, & hors de lui-même; & que c'est ce que l'Ecriture a voulu
marquer par ces termes; il ne savoit ce qu'il disoit: *Nesciens quid diceret.* Mais tous les Interpretes prennent à la let-
tre le Texte de l'Ecriture. En effet, à quel usage ces trois tentes? N'auroit-il pas mieux valu en dresser une seule
pour JESUS, pour Moïse, & pour Elie? Ou croyoit-il qu'en leur dressant trois tentes il pourroit les déterminer
à demeurer pour toûjours, ou pour long-tems sur cette montagne? Saint Pierre ne consulte ici que son bon cœur;
il se laisse transporter à sa vivacité ordinaire, & à l'ardeur de sa dévotion, ne sachant de quelle maniére témoigner
sa reconnoissance & son affection à Dieu (*a*), *Non inconsulta petulantia, sed præmatura devotio fructum pietatis accu-
mulat. Nam quod ignorabat, conditionis fuit; quod promittebat, devotionis.* Saint Pierre proposa ceci, dit S. Luc (*b*),
lorsque Moïse & Elie commencerent à se retirer. Les tentes dont il parle, sont des loges de branches d'arbres, qu'il
s'offroit de leur faire.

℣. 5. ECCE NUBES LUCIDA, &c. *Lorsqu'il parloit encore, une nuée lumineuse les couvrit, & on oüit une
voix, qui disoit: Celui-ci est mon Fils bien-aimé, &c.* Après que Moïse, & Elie furent disparus, & qu'une nuée
lumineuse les eut dérobez aux yeux des Apôtres, Dieu fit entendre une voix qui déclara que JESUS étoit son Fils
bien-aimé, & qui ordonnoit qu'on l'écoutât. Les Peres (*c*) remarquent que cette voix ne se fit entendre qu'après
que ces deux Saints se furent retirez; afin que JESUS étant seul, on ne pût douter qu'elle ne s'adressât à lui. *Ipsum
audite:* Ecoutez-le. Il fait allusion à cet endroit du Deutéronome (*d*), où Dieu dit par la bouche de Moïse: *Le
Seigneur suscitera du milieu de vous, un Prophéte semblable à moi: vous l'écouterez.* Saint Pierre dans sa seconde
Epitre (*e*), rend témoignage à la vérité que nous lisons ici dans l'Evangile; il la raconte en mêmes termes, & dit
qu'il l'oüit étant sur la montagne sainte.

℣. 6. CECIDERUNT IN FACIEM SUAM. *Ils tomberent le visage contre terre.* La vûe de JESUS-CHRIST
dans sa majesté leur avoit inspiré de la crainte, & du respect: mais la voix du Pere les terrasse. Ils ne purent soû-
tenir l'éclat de ce tonnerre; car il y a apparence que ceci fut accompagné de tonnerre, de même que les autres fois,
lorsque le Pere a rendu témoignage à son Fils: par exemple, à son Baptême (*f*), & dans le Temple (*g*).

℣. 9. NEMINI DIXERITIS VISIONEM. *Ne parlez à personne de ce que vous avez vû, jusqu'à ce que le Fils
de l'Homme soit ressuscité d'entre les morts.* Quelques Peres (*h*) ont crû que cette défense n'empêchoit pas que ces
trois Apôtres ne le pussent dire aux autres Disciples; mais elle défendoit qu'ils ne le divulgassent parmi le peuple.
Mais si JESUS-CHRIST eût voulu que les autres Apôtres le sçussent, pourquoi ne les auroit-il pas menez sur la
montagne avec Pierre, Jacques, & Jean? Il y auroit eu de l'inconvénient à le publier avant la Résurrection du
Sauveur: car ou la chose n'auroit point trouvé créance dans les esprits, ou ceux qui l'auroient crûe d'abord, se
seroient scandalisez après & se seroient crûs trompez, en voyant les souffrances, & la croix du Sauveur. Mais
après la Résurrection rien n'étoit incroyable, & trois témoins étoient capables de faire foi. Voyez ci-devant Cha-
pitre XVI. 20.

℣. 10. QUID ERGO SCRIBÆ DICUNT, &c. *Pourquoi donc les Scribes disent-ils, qu'il faut qu'Elie vien-
ne auparavant?* Les Apôtres étoient persuadez que JESUS-CHRIST étoit le Messie (*i*). Il leur avoit dit quel-
ques jours auparavant (*k*) que bien-tôt il seroit mis à mort dans Jérusalem. Il venoit de s'entretenir en leur pré-
sence sur la montagne de sa mort prochaine (*l*). Il leur avoit déclaré qu'il ressusciteroit au troisiéme jour. Ils ne
comprenoient point ce que vouloit dire cette Résurrection (*m*). Ils ne pouvoient accorder ses souffrances, & sa
mort, avec les idées qu'on leur avoit données du regne du Messie, de la venue d'Elie, qui devoit rétablir le Royau-
me d'Israël dans son ancienne splendeur, & faire cesser toutes les divisions qui regnoient depuis si long-tems dans
la nation (*n*). S'il est vrai que vous deviez bien-tôt mourir, & ressusciter, quand est-ce donc qu'Elie viendra, & que
le Royaume d'Israël sera rétabli? Devons-nous attendre un second avénement? ou differerez-vous à mourir, & à

(a) *Ambros. in Luc. c. IX.*
(b) *Luc.* IX. 33.
(c) *Chrysost. Theophyl. alii.*
(d) *Deut.* XVIII. 15.
(e) 2. *Petri*, I. 16. 17. 18.
(f) *Matth.* III. 17.
(g) *Joan.* XII. 29.
(h) *Hieronym. Beda hic.*
(i) *Matth.* XVI. 16. 17.
(k) *Matth.* XVI. 21.
(l) *Luc.* IX. 31.
(m) *Marc.* IX. 10.
(n) Voyez *Malach.* IV. 5. 6.

11. *At ille respondens, ait eis: Elias quidem venturus est, & restituet omnia.*

12. *Dico autem vobis, quia Elias jam venit, & non cognoverunt eum, sed fecerunt in eo quodcumque voluerunt. Sic & Filius Hominis passurus est ab eis.*

13. *Tunc intellexerunt Discipuli, quia de Joanne Baptista dixisset eis.*

14. *Et cùm venisset ad turbam, accessit ad eum homo genibus provolutus ante eum, dicens: Domine, miserere filio meo, quia lunaticus est, & malè patitur: nam sæpe cadit in ignem, & crebrò in aquam.*

11. Mais JESUS leur répondit: Il est vrai qu'Elie doit venir, & qu'il rétablira toutes choses.

12. Mais je vous déclare qu'Elie est déja venu, & ils ne l'ont point connu; mais l'ont traité comme il leur a plû. C'est ainsi qu'ils feront souffrir le Fils de l'Homme.

13. Alors ses Disciples comprirent que c'étoit de Jean-Baptiste qu'il leur avoit parlé.

14. Lorsqu'il fut venu vers le peuple, un homme s'approcha de lui, qui se jetta à genoux à ses pieds, & lui dit: Seigneur, ayez pitié de mon fils, qui est lunatique, & qui souffre beaucoup: car il tombe souvent dans le feu, & souvent dans l'eau.

## COMMENTAIRE.

ressusciter, jusqu'à ce qu'Elie soit venu, & qu'il ait fait ce que l'Ecriture dit qu'il doit faire; ou sera-ce après cette mort, & cette résurrection, que nous verrons arriver le regne du Messie?

Quelques-uns (*a*) l'entendent ainsi: S'il est vrai, comme le disent les Docteurs, qu'Elie doive paroître pour préparer les voyes au Messie, d'où vient qu'il a disparu, & qu'il n'est pas demeuré avec vous? Si c'est lui qui doit vous donner l'Onction Royale, & vous faire connoître aux Juifs, pourquoi est-il disparu si-tôt? D'autres (*b*): S'il est vraie qu'Elie doive paroître avant le Messie pour lui préparer les voyes, d'où vient que vous nous défendez de publier ce que nous venons de voir sur la montagne? Ne seroit-ce pas un moyen certain de rappeller les peuples, & de les faire croire en vous, d'assurer qu'Elie est venu, & qu'il nous est apparu?

℣. 11. ELIAS QUIDEM VENIET, &c. *Il est vrai qu'Elie doit venir, & qu'il rétablira toutes choses.* (12.) *Mais je vous déclare qu'Elie est déja venu.* JESUS-CHRIST concilie les contrariétez apparentes qui embarrassoient les Apôtres. Il est vrai qu'Elie viendra, & il est vrai qu'il est venu. Il est venu en la personne de Jean-Baptiste, & les Juifs ne l'ont ni reconnu, ni écouté. Elie viendra un jour à la fin des siécles, & il rétablira toutes choses, suivant les Prophéties. Voilà le sens que les Peres, & les Interprétes Catholiques donnent à ce passage.

Mais quelques nouveaux (*c*) soûtiennent qu'il ne s'agit ici que de Jean-Baptiste (*d*), qui est venu dans l'esprit, & dans la vertu d'Elie. Ils soûtiennent que l'opinion des Juifs, & des Chrétiens, qui ont toûjours crû, & qui croient encore qu'Elie doit venir en personne, avant le dernier jour du Jugement, n'est fondée que sur la vaine crédulité des peuples, & n'a jamais passé dans l'Eglise pour une tradition Apostolique, puisqu'on voit quelques Anciens qui ont été dans le doute sur cela. Mais peut-on dire que S. Jean-Baptiste ait rétabli toutes choses, *Ipse restituet omnia*, comme le dit ici JESUS-CHRIST d'Elie? Peut-on dire que Jean-Baptiste ait précédé le jour terrible du Seigneur, *Antequam veniat dies Domini magnus & horribilis* (*e*), comme s'exprime Malachie, en parlant de la venue de ce Prophéte? Enfin, compte-t-on pour rien le témoignage de l'Ecclésiastique (*f*), qui parle clairement de la venue d'Elie en ce dernier jour? & de l'Apocalypse (*g*), qui s'en explique d'une maniére qui n'est pas moins distincte? *Je donnerai ordre à mes deux témoins*, (Elie, & Hénoch) *& couverts d'un sac ils prophétiseront durant mil deux cens soixante jours . . . Que si quelqu'un leur veut nuire, il sortira de leur bouche un feu qui dévorera leurs ennemis.*

RESTITUET OMNIA. *Il rétablira toutes choses.* C'est une explication de ces paroles de Malachie (*h*): *Je vous envoyerai le Prophéte Elie, avant que le jour du Seigneur, ce grand & terrible jour arrive; & il reconciliera le cœur des peres avec leurs fils, & le cœur des fils avec leurs peres, de peur que je ne vienne, & que je ne frappe d'anathême*, ou que je n'extermine *toute la terre.* Cette réconciliation des cœurs des peres avec leurs fils, & des cœurs des fils avec leurs peres, ne signifie autre chose, sinon qu'il réunira l'Eglise avec la Synagogue, & la Synagogue avec l'Eglise (*i*); le Chrétien avec le Juif, & le Juif avec le Chrétien. Alors le régne de JESUS-CHRIST sera parfaitement rétabli, lorsque tous ses ennemis seront terrassez à ses pieds, que toute langue le confessera, & que sa domination s'étendra sur tous les peuples. Alors le mur de séparation sera abbattu (*k*), & il n'y aura qu'une bergerie, & un pasteur (*l*). Ce sera le Prophéte Elie qui procurera cette heureuse réunion, & cet heureux retour par ses miracles, & par la force de sa prédication (*m*).

℣. 12. ELIAS JAM VENIT, ET NON COGNOVERUNT EUM. *Elie est déja venu, & ils ne l'ont point connu; ils l'ont traité comme il leur a plû.* Jean-Baptiste est venu dans l'esprit, & dans la vertu d'Elie, avec son zéle, sa véhémence, sa force. Il leur a prêché la pénitence; il les a menacez de leur prochaine ruine: mais ils ne l'ont point écouté. Ils l'ont rejetté, méprisé; ils l'ont traité de démoniaque (*n*). Enfin, ils l'ont fait périr (*o*). Ils en feront de même de moi. Ainsi vous devez vous attendre de voir bien-tôt la manifestation de mon régne; rien n'en empêche plus l'accomplissement. Les Prophéties vont être accomplies. Les Juifs ne s'en apperçoivent pas; mais n'imitez point leur aveuglement.

℣. 14. CUM VENISSET AD TURBAM. *Etant arrivé au lieu où étoit la troupe*, JESUS passa apparemment la nuit sur une montagne où il s'étoit transfiguré, & le lendemain matin il descendit, & vint rejoindre ses Disciples, qui étoient au bas de la montagne avec les troupes qui attendoient le retour de JESUS. Saint Luc marque

(a) *Hieronym. Grot. Le Clerc.*
(b) *Lud. Capel. Camero.*
(c) *Camero. Grot. Med. l. 1. Dissert. 25. & Ligfoot, Jac. Capel. Hamm. Le Clerc.*
(d) Grotius cite Procope & Primasius, qu'il dit l'avoir nié; & S. Gregoire de Nazianze, qui a été dans le doute.
(e) *Malach.* IV. 6.
(f) *Eccli.* XLVIII. *Qui scriptus est in judiciis temporum lenire iracundiam Domini, conciliare cor patris ad filium, &c.*
(g) *Apoc.* XI. 3. 6.
(h) *Malach.* IV. 6.
(i) *Vide Rom.* XI. 25. 26.
(k) *Ephes.* 2. 13. 14. 15.
(l) *Joan.* X. 16.
(m) *Vide Brug. Maldon. Jans. Et ita Patres passim. Iren. Tertull. Hil. Hieron. Chrysost. hic. Aug. quæst. Evang. l. 1. qu. 11. alii passim.*
(n) *Matth.* XI. 18.
(o) *Matth.* XIV. 10. 11.

15. *Et obtuli eum Discipulis tuis, & non potuerunt curare eum.*

16. *Respondens autem Jesus, ait: O generatio incredula, & perversa! quousque ero vobiscum, usquequo patiar vos? Afferte huc illum ad me.*

17. *Et increpavit illum Jesus, & exiit ab eo dæmonium, & curatus est puer ex illa hora.*

18. *Tunc accesserunt Discipuli ad Jesum secretò, & dixerunt: Quare non potuimus ejicere illum?*

19. *Dixit illis Jesus: Propter incredulitatem vestram. Amen quippe dico vobis, si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis monti huic: Transi hinc illuc, & transibit, & nihil impossibile erit vobis.*

15. Je l'ai présenté à vos Disciples; mais ils ne l'ont pû guérir.

16. Et JESUS répondit, en disant: O race incrédule & dépravée! jusqu'à quand serai-je avec vous? jusqu'à quand vous souffrirai-je? Ammenez-moi ici cet enfant.

17. Et JESUS ayant menacé le démon, il sortit de l'enfant, lequel fut guéri au même instant.

18. Alors les Disciples vinrent trouver JESUS en particulier, & lui dirent: Pourquoi n'avons-nous pû chasser ce démon?

19. JESUS leur répondit: A cause de votre incrédulité. Car je vous dis en vérité, que si vous aviez de la foi comme un grain de senevé, vous diriez à cette montagne: Transporte-toi d'ici là, & elle s'y transporteroit; & rien ne vous seroit impossible.

## COMMENTAIRE.

expressément (*a*) que JESUS ne descendit que le lendemain de sa Transfiguration: & le sommeil dont les Apôtres se trouverent accablez d'abord, pendant que leur Maître étoit en priére, fortifie la conjecture de ceux qui croient que cela arriva pendant la nuit (*b*). Ce tems étoit beaucoup plus propre à l'éclat de cette apparition, que la clarté du grand jour.

QUIA LUNATICUS EST. *Ayez pitié de mon fils qui est lunatique.* JESUS étant descendu de la montagne où il s'étoit transfiguré, trouva à quelque distance de-là ses Disciples avec une grande troupe de peuple. Saint Luc dit qu'il ne rejoignit ses Disciples que le lendemain du jour de sa Transfiguration. Les Scribes étoient en dispute avec les Apôtres (*c*) sur la guérison qu'ils n'avoient pû faire d'un enfant, qui leur avoit été présenté. Dès que les troupes eurent apperçû JESUS, elles vinrent au devant de lui, & le reçûrent avec beaucoup d'honneur (*d*). Un homme du milieu de la foule vint se jetter à ses pieds, pour le prier de guérir son fils qui étoit épileptique (*e*), & lunatique (*f*), & avec cela possédé d'un démon muet (*g*), qui le jettoit quelquefois dans le feu, & le tourmentoit cruellement; en sorte que l'enfant crioit, grinçoit les dents, écumoit, & étoit tout desseché. Le mal de cet enfant étoit dans ses humeurs, & dans sa mauvaise complexion: mais le démon se servoit de cette mauvaise disposition, & s'en servoit pour le tourmenter. Les lunatiques étoient une espéce d'Epileptiques, qui étoient beaucoup plus tourmentez dans le plein de la Lune qu'aux autres tems. Voyez saint Matthieu IV. 24. Origénes, S. Chrysostome, & S. Jérôme ne reconnoissent dans cet homme aucune cause naturelle de sa maladie. Ils croient que le démon pour tromper les hommes, & pour les engager à blasphémer contre le Créateur de la Lune, & contre cet astre comme cause de maladies, tourmentoit plus fort les malades en certain tems qu'en d'autres, suivant l'accroissement, ou le déclin de la Lune.

℣. 15. OBTULI EUM DISCIPULIS TUIS. *Je l'ai présenté à vos Disciples; mais ils ne l'ont pû guérir.* On croit (*h*) qu'il le leur présenta pendant l'absence de JESUS, lorsqu'il étoit sur la montagne avec S. Pierre, S. Jacques, & S. Jean; & comme ils ne le purent guérir, cela donna apparemment occasion à la dispute qui s'éleva entre eux, & les Docteurs de la Loi.

℣. 16. O GENERATIO INCREDULA! *O race incrédule!* Ces reproches tombent non sur les Apôtres, mais sur le pere de cet enfant; & sur les autres Juifs incrédules, selon la plupart des Peres (*i*). Origénes (*k*) a crû qu'ils regardoient principalement les Apôtres; & d'autres (*l*) veulent qu'ils soient adressez aux Apôtres, comme au reste du peuple. Il falloit de la foi & de la part de ceux qui demandoient un miracle, & de la part de ceux à qui on le demandoit: & le Sauveur ci-après déclare en particulier aux Apôtres, que ce n'est qu'à cause de leur peu de foi qu'ils n'ont pû guérir ce malade (*m*).

℣. 17. ET INCREPAVIT EUM. *Jesus ayant menacé le demon, il sortit de l'enfant.* Il est manifeste par les trois Evangélistes (*n*), que c'est le démon que JESUS-CHRIST menace, & non l'enfant, ou du moins que les menaces qu'il fait à l'enfant, regardoient le démon qui le possédoit. C'est ainsi que les Peres, & les Commentateurs l'ont entendu. Toutefois S. Jérôme, Béde, & Théophilacte, & quelques nouveaux (*o*) ont crû que ces menaces, ou ces réprimandes regardoient l'enfant. On peut concilier tout cela, en disant qu'il reprit fortement le démon, en adressant sa parole à l'enfant possédé.

℣. 18. QUARE NON POTUIMUS EJICERE ILLUM? *Pourquoi n'avons-nous pû chasser ce démon? Jesus leur répondit: A cause de votre incrédulité.* Ni les Apôtres, ni le pere de l'enfant ne manquoient pas absolument de foi, puisque l'un étoit venu demander la guérison de son fils, & que les autres avoient tenté de la faire. Toutefois JESUS dit ici à ses Apôtres qu'ils en avoient manqué, & le pere de l'enfant prie JESUS avec larmes d'avoir pitié de son peu de foi (*p*). Ils n'en avoient donc pas autant qu'il en falloit pour cela. Leur foi ne bannissoit pas tout doute, & toute défiance. Les Peres (*q*) croyent que ce ne fut pas seulement à cause du peu de foi des Apôtres, mais encore à cause de l'incrédulité du pere, qu'ils ne purent faire ce miracle.

℣. 19. SI HABUERITIS FIDEM SICUT GRANUM SINAPIS. *Si vous aviez de la foi comme un grain de*

(*a*) *Luc.* IX. 37. *Factum est sequenti die, descendentibus illis de monte.*
(*b*) *Brug. ad Luc.* IX. 32.
(*c*) *Marc.* IX. 14. 16.
(*d*) *Marc.* IX. 15. *Luc.* IX. 37.
(*e*) *Luc.* IX. 39. [illegible] *Marc.* IX. 18. [illegible]
(*f*) *Matth.* XVII. Σεληνιάζεται, καὶ κακῶς πάσχει.
(*g*) *Marc.* IX. 17. Ἔχοντα πνεῦμα ἄλαλον.
(*h*) *Hilar. Chrysost. Mald. alii.*
(*i*) *Hilar. Chrysost. Hieron. Beda, Theophyl. Strab. & alii.*
(*k*) *Orig. tract. 4. in Matth.*
(*l*) *Ligfoot. Camero. Gloss. Le Clerc.*
(*m*) *Matth.* XVII. 20. Διὰ τὴν ἀπιστίαν ὑμῶν.
(*n*) *Matth.* XVII. 18. Καὶ ἐπετίμησεν αὐτῷ ὁ Ἰησοῦς, καὶ ἐξῆλθεν ἀπ' αὐτοῦ τὸ δαιμόνιον. *Luc.* IX. 42. Ἐπετίμησε δὲ ὁ Ἰησοῦς τῷ πνεύματι τῷ ἀκαθάρτῳ. *Marc.* IX. 25. Ἐπετίμησε τῷ πνεύματι τῷ ἀκαθάρτῳ.
(*o*) *Vide Martianai not. hic. Schmid. Zeger. alios.*
(*p*) *Marc.* IX. 23. Βοήθει μου τῇ ἀπιστίᾳ.
(*q*) *Chrysost. Hieronym. Beda, Theophyl. Strab. D. Thom.*



Digitized by Google

| | |
|---|---|
| 20. *Hoc autem genus non ejicitur nisi per orationem, & jejunium.* | 20. Mais cette sorte *de démons* ne se chasse que par la priére, & par le jeûne. |
| 21. *Conversantibus autem eis in Galilæa, dixit illis Jesus: Filius Hominis tradendus est in manus hominum:* | 21. Lorsqu'ils étoient en Galilée, JESUS leur dit: Le Fils de l'Homme doit être livré entre les mains des hommes: |
| 22. *Et occident eum, & tertiâ die resurget. Et contristati sunt vehementer.* | 22. Et ils le feront mourir, & il ressuscitera le troisiéme jour: ce qui les affligea extrêmement. |
| 23. *Et cùm venisset Capharnaum, accesserunt qui didrachma accipiebant, ad Petrum, & dixerunt ei: Magister vester non solvit didrachma?* | 23. Etant venu à Capharnaum, ceux qui recevoient le tribut de deux drachmes, vinrent trouver Pierre, & lui dirent: Votre Maître ne paye-t-il pas le tribut? |

## COMMENTAIRE.

*senevé, vous diriez à cette montagne: Transporte-toi d'ici là.* C'est une exagération, comme quand on dit à un homme: Si vous aviez une étincelle de raison, une once de bon sens, &c. vous comprendriez aisément qu'il n'est pas de votre intérêt, &c. ce qui se peut dire à ceux qui ne manquent ni d'esprit, ni de raison; mais qui n'en font pas l'usage qu'ils devroient, dans la rencontre dont il s'agit. JESUS-CHRIST oppose la petitesse du grain de moutarde à la grosseur des montagnes, pour faire mieux sentir la force de son exagération. Car ce n'a jamais été son esprit, ni son intention, que ses Apôtres usassent du pouvoir de faire des miracles par ostentation, & par vanité dans des choses aussi difficiles, que celles de transporter des montagnes; à moins qu'une évidente nécessité ne le demandât, comme il est quelquefois arrivé, ainsi que l'Histoire (a) nous l'apprend par l'exemple de S. Grégoire de Néocésarée, surnommé *le Thaumaturge*, ou le Faiseur de miracles.

Quelques Anciens (b) ont crû que le Fils de Dieu faisoit ici attention non pas simplement à la petitesse du grain de senevé; mais à la nature & aux qualitez de cette graine. Si vous aviez une foi aussi vive, aussi forte, aussi ardente qu'un grain de senevé, rien ne vous seroit impossible. Il faut une foi parfaite pour transporter les montagnes. S. Paul (c) met cet exemple, comme le dernier effort de la foi la plus excellente. *Si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam.* Cette montagne que les Apôtres renversent, est le démon, c'est l'orgueil humain, selon les Peres (d).

℣. 20. HOC GENUS NON EJICITUR NISI PER ORATIONEM. *Cette sorte de démons ne se chasse que par la priére, & par le jeûne.* Quelques Anciens (e) ont crû que le Sauveur parloit ici en général de la difficulté de chasser les démons. Cette sorte de maladie, la possession des démons n'est pas comme les autres maux du corps; elle ne se guérit que par la priére & par le jeûne, tant de la part de celui qui est malade, que de la part de celui qui entreprend de le guérir. Ils doivent l'un & l'autre exercer les œuvres de pénitence. Mais la plûpart croient qu'il s'agit ici d'une sorte de démons différens des autres, & qui quittoient plus difficilement ceux qu'ils avoient possédez. Les Apôtres guérissoient ordinairement les maladies, & même les possédez, en leur commandant au nom de JESUS (f): mais ici cela ne leur réussit point. Ils ne sçavoient pas qu'il falloit y joindre la priére & le jeûne; qu'ils avoient affaire à un démon opiniâtre & rébéle, qu'il falloit dompter par les exercices de piété.

Caméron l'entend ainsi: Ces sortes de démons ne sont pas de ceux que les Exorcistes Juifs chassent par le moyen de leurs oraisons, & de leurs charmes; il faut y employer le jeûne, aussi-bien que la priére. Knatchbulle lui donne ce sens: Ceux qui ont de la foi comme un grain de moutarde, ne peuvent faire du progrès dans la foi, que par le moyen de la priére & du jeûne. Vantill dit à peu près de même: *Hoc genus, Apostoli scilicet, non proficit, nisi oratione, & jejunio.* Il n'y a pour vous point d'autre voie pour vous perfectioner dans la foi, que le jeûne & l'oraison. Le Grec de saint Matthieu (g) pourroit peut-être recevoir ce sens; mais je ne pense pas que l'on ose expliquer de même le passage parallèle de saint Marc, qui dit expressément que *cette sorte* (de démons) *ne peut sortir que par la priére & par le jeûne* (h); & c'est ce sens que lui ont donné tous les autres Interprétes. Ce verset ne se trouve point dans les versions Cophtes & Ethiopiennes, ni dans le Canon d'Eusébe, si ce n'est dans saint Marc.

℣. 21. CONVERSANTIBUS EIS IN GALILÆA. *Lorsqu'ils étoient en Galilée, Jesus leur dit: Le Fils de l'Homme doit être livré entre les mains des hommes.* Il leur avoit déja dit la même chose avant sa Transfiguration: mais comme il étoit très-important de les désabuser du régne temporel du Messie dont ils se flattoient, & de les prévenir contre le scandale de sa Passion, qui n'étoit point éloignée, il leur répete la même chose pour la leur inculquer davantage. Ceci arriva pendant qu'ils parcouroient encore la Galilée, & après la Transfiguration.

℣. 23. ACCESSERUNT AD PETRUM, QUI DIDRACHMA ACCIPIEBANT. *Etant arrivez à Capharnaum, ceux qui recevoient le tribut de deux drachmes vinrent trouver Pierre*, & lui demandérent si JESUS leur Maître ne payoit pas les deux drachmes, comme le reste du peuple. Les deux drachmes (i) étoient, à ce qu'on croit, équivalentes au demi-sicle d'argent, qui valoit de notre monnoie seize sols deux deniers, & $\frac{11}{17}$ de denier. C'étoit la valeur de la capitation imposée par Moïse dans le désert à chaque Israëlite, lorsqu'on en feroit le dénombrement. La somme qui en résultoit devoit être employée au service du Tabernacle (k). Depuis Moïse on ne voit pas dans l'Ecriture qu'on ait levé réguliérement ce demi-sicle par tête; si ce n'est que du tems de Joas Roi de Juda (l), on en fit la cueillette pour le rétablissement du Temple. Après le retour de la captivité (m), Néhémie, & les Anciens du peuple se taxerent à un tiers de sicle; le peuple à cause de sa pauvreté ne pouvant donner le demi-sicle entier pour l'entretien du Temple, & pour les frais des sacrifices, & des offrandes. Cela continua de se

(a) *Euseb. Hist. Eccles. l. 7. c. 23.*
(b) *Origen. in Matth. Hieron. Beda, Strabus hic. Aug. tract. 40. in Joan.*
(c) *Cor. XIII. 2.*
(d) *Hilar. Origen. Hieron. & Beda hic. Aug. l. qu. Evang. q. 29.*
(e) *Chrysost. Euthym. hic. Athan. l. de Virginitate.*
(f) *Marc. VI. 13. Luc. X. 17.*
(g) *Gr.* Τοῦτο δὲ τὸ γένος οὐκ ἐκπορεύεται εἰ μὴ ἐν προσευχῇ, καὶ νηστείᾳ. Quelques Exemplaires lisent: Ἐξέρχεται. D'autres Ἐκβάλλεται.
(h) *Marc. IX. 27.* Τοῦτο τὸ γένος ἐν οὐδενὶ δύναται ἐξελθεῖν, εἰ μὴ ἐν προσευχῇ, καὶ νηστείᾳ.
(i) Τὰ δίδραχμα.
(k) *Exod. XXX. 13.*
(l) *2. Par. XXIV. 5. & sequ.*
(m) *2. Esdr. X. 32.*

payer

24. *Ait: Etiam. Et cùm intrasset in domum, prævenit eum Jesus, dicens: Quid tibi videtur, Simon? Reges terræ à quibus accipiunt tributum, vel censum; à filiis suis, an ab alienis?*

25. *Et ille dixit: Ab alienis. Dixit illi Jesus: Ergo liberi sunt filii.*

24. Il leur répondit : Oüi, *il le paye*. Et étant entré dans le logis, JESUS le prévint, & lui dit : Simon, que vous en semble ? De qui est-ce que les Rois de la terre reçoivent les tributs & les impôts? Est-ce de leurs propres enfans, ou des étrangers?

25. Des étrangers, répondit Pierre. JESUS lui dit : Les enfans *en* sont donc exemts.

## COMMENTAIRE.

payer au Temple, jusqu'au tems de sa destruction par les Romains *(a)*; mais long-tems auparavant on en étoit revenu au demi-sicle, au lieu du tiers de sicle. Les Hébreux *(b)* enseignoient que cette capitation s'exigeoit avec tant de sévérité, que ceux mêmes qui ne vivoient que d'aumones, étoient obligez de la payer. Il falloit vendre jusqu'à ses habits, plûtôt que d'y manquer.

Après la ruine du Temple, Vespasien contraignit les Juifs de porter au Capitole, ce qu'ils donnoient auparavant au Temple *(c)*. Domitien son fils l'exigea avec beaucoup de rigueur, dit Suétone *(d)*. On le payoit encore à l'Empire du tems d'Origenes, comme on le voit dans son Epître à Jules Africain. Schikardus *(e)* enseigne qu'encore aujourd'hui les Juifs le levent vers le tems de la Fête des Sorts, & l'employent en aumônes, en faveur de ceux principalement, qui font le voyage de la Terre Sainte.

Pour revenir au Texte de notre Evangile, les receveurs de cette taille demandent honnêtement à Pierre, si leur Maître veut payer les deux drachmes; apparemment parce que le tems de faire ce payement n'étoit pas encore venu, ou que l'on pouvoit le porter soi-même à Jérusalem, ou enfin ils usent de cette civilité par respect pour la personne de JESUS-CHRIST, ne voulant pas lui demander cette petite somme à lui-même, ni même le presser de payer, s'il n'en eût pas eu l'envie ; car d'ailleurs ils ne l'en croyoient nullement dispensé; s'ils l'avoient crû, ils ne la lui auroient pas demandée. Les Rabbins enseignent que l'on commençoit à exiger le demi-sicle au quinze, ou au vingt-cinq d'Adar, & qu'on avoit jusqu'au jour de Pâque pour le payer, c'est-à-dire, un mois entier. Selon notre maniére de supputer les années de JESUS-CHRIST, ceci devroit être arrivé, non un mois avant Pâque, mais assez peu de tems avant la Pentecôte *(f)*.

Quelques-uns *(g)* ont crû que ces deux drachmes se demandoient à JESUS-CHRIST, en qualité de premier-né. On sait que les premiers-nez se rachetoient; mais ils ne se rachetoient qu'une seule fois, & c'étoient leurs parens qui payoient pour cela la somme de cinq sicles, lors qu'ils offroient leur fils au Temple *(h)*. D'autres *(i)* veulent que ces deux drachmes étoient une imposition faite par les Romains. Les uns *(k)* soûtiennent que ce fut Pompée qui l'imposa; d'autres *(l)*, que ce fut Auguste; d'autres *(m)*, que ce fut Tibére. Joseph n'est pas bien exprès sur cela; mais il est certain qu'outre le tribut qu'ils payoient au Temple, ils en payoient encore un autre à l'Empereur *(n)*, comme il paroît par l'Evangile même *(o)*. La difficulté est de montrer que ce tribut ait été fixé à un demi-sicle par tête; & c'est ce que les défenseurs de ce sentiment ne pourront jamais faire. Il vaudroit mieux s'en tenir à l'opinion commune *(p)*, qui veut que ces deux drachmes se soient payées au Temple.

MAGISTER VESTER NON SOLVIT DIDRACHMA, &c. *Votre Maître ne paye-t-il pas le tribut? Il lui répondit: Oui, il le paye.* S. Pierre le lui avoit vû payer apparemment les années précédentes. Les Peres *(q)* croient que c'est par considération pour les miracles de JESUS-CHRIST, que les receveurs du demi-sicle ne s'adresserent pas à lui, mais à saint Pierre, qui étoit le premier de ses Apôtres. Peut-être aussi *(r)* qu'ils vinrent malicieusement pour le tenter, & pour savoir s'il n'étoit pas du nombre de ceux qui refusoient le tribut à César ; & s'il n'étoit pas dans le sentiment de Judas le Galiléen *(s)*, lequel soûtenoit qu'il ne falloit pas donner le tribut aux Princes étrangers. Mais ce dernier sentiment ne peut s'accorder avec ce que nous avons dit, que le tribut dont il s'agit ici, se levoit pour le Temple, & non pour les Empereurs Romains.

℣. 24. REGES TERRÆ A QUIBUS ACCIPIUNT TRIBUTUM? *De qui est-ce que les Rois de la terre reçoivent les tributs? Est-ce de leurs propres enfans, ou des étrangers?* Pierre répondit : Des étrangers. JESUS en conclut : Les enfans en sont donc exempts. Or ce tribut se leve au nom de Dieu mon Pere, & pour l'entretien de sa Maison, & de son Temple; j'en suis donc légitimement exemt, puisque je suis son Fils unique. Vous n'y êtes pas tenu non plus, puisque vous êtes mon domestique, & mon Disciple ; de même que les Officiers, & les domestiques des fils du Roi jouissent des prérogatives de l'exemption de leur maître.

Ceux qui croyent que ce tribut se donnoit aux Empereurs, le font raisonner ainsi : Les Princes de la terre ne tirent point de tributs ni de servitudes réelles de leurs propres sujets, mais des étrangers *(t)*, & des peuples qu'ils se sont assujettis par la force des armes. Or nous sommes les enfans du Royaume, & les sujets propres & naturels : nous sommes donc légitimement exemts des tributs. Dans le style des Hébreux, *les enfans du Royaume (u)*, sont les sujets naturels; comme les Rois sont appellez les peres, & les pasteurs des peuples. Mais peut-on dire qu'à l'égard des Empereurs Romains, les Juifs étoient les enfans du Royaume en ce sens? N'étoient-ils pas contraire des peuples subjuguez, qui devoient supporter le poids des impositions, & des tributs? Et si le raisonnement de JESUS-CHRIST concluoit pour sa personne, ne concluoit-il pas aussi pour tous les autres Juifs, qui étoient comme lui les enfans du Royaume terrestre des Romains ? Il faut donc s'en tenir à la premiere explication, puisqu'on ne peut suivre celle-ci, sans tomber dans une absurdité visible.

---

(a) *Joseph. Antiqu. l. 18. c. 12. & l. 7. de Bello, c. 26. 27. & Dio-Cassius, l. 66.*
(b) *Schikard. Jur. Reg. c. 3.*
(c) *Joseph, loco suprà citato.*
(d) *Sueton. in Domitiano, c. 12. Præter cæteros Judaïcus fiscus acerbissimè actus est.*
(e) *Schikard. Orat. in fest. Purim.*
(f) *Toynard, Harmon. p. 64. 66. art. 220.*
(g) *Chrysost. Euthym. Theophyl.*
(h) *Num. III. 46. 47. & XVIII. 16.*
(i) *Hieron. in hunc loc. Selden. l. 6. c. 18. de Jure nat. & gent. Samuel Petit, Var. Lect. l. 2. c. 1. alii.*
(k) *Vide Joseph, l. 1. de Bello, c. 5. & Antiqu. l. 14. c. 8. Hieron. ad Matth. 22.*
(l) *Joseph. Antiqu. l. 18. c. 1. & de Bello, l. 2. c. 7. Hieron. & Maldon. hic.*
(m) *Samuël Petit, loco cit.*
(n) *Appian. Syriac.*
(o) *Matth. XXII. 16. Marc. XII. 14. Luc. XX. 20. 21.*
(p) *Ita Hilar. hic. Grot. Camero, Brugens. Baron. Annal. t. I. Beza, Hamm. Villalp. Casaubon. alii passim.*
(q) *Ita Chrysost. Hieron. Beda, Theophyl. Euthym. alii.*
(r) *Ita Hieron. Ligfoot, &c.*
(s) *Joseph, Antiqu. l. 18. c. 1. & de Bello, l. 2. c. 7. v. 35. & sequ.*
(t) *Vide 3. Reg. IX. 22. 2. Par. VIII. 9. Diodor. Sicul. l. 1. de Sesostri.*
(u) *Matth. XIII. 38.*



Digitized by Google

26. *Ut autem non scandalizemus eos, vade ad mare, & mitte hamum: & eum piscem, qui primus ascenderit; tolle, & aperto ore ejus invenies staterem: illum sumens, da eis pro me, & te.*

26. Mais afin que nous ne les scandalizions point, allez-vous-en à la mer, & jettez votre ligne, & le premier poisson que vous tirerez de l'eau, prenez-le, & lui ouvrez la bouche; vous y trouverez une piéce d'argent de quatre drachmes, que vous prendrez, & que vous leur donnerez pour moi, & pour vous.

## COMMENTAIRE.

℣. 26. UT NON SCANDALIZEMUS EOS. *Mais afin que nous ne les scandalizions point, &c.* JESUS avoit prouvé invinciblement qu'il ne devoit point payer le tribut; mais il ne l'avoit prouvé qu'à saint Pierre, & à ceux qui comme lui, reconnoissoient qu'il étoit Fils de Dieu. A l'égard des autres qui ne le reconnoissoient pas en cette qualité, il veut bien, afin de ne leur pas donner du scandale, leur payer le tribut pour le Temple.

INVENIES STATEREM. *Vous trouverez une piéce de quatre drachmes, & vous la leur donnerez & pour moi, & pour vous.* Le *statère* valoit un sicle, ou quatre drachmes; c'étoit le tribut de deux personnes à un demi-sicle par tête. Ce poisson avoit apparemment trouvé depuis peu cette piéce d'argent, puisqu'il ne l'avoit pas encore avalée, lorsqu'il mordit à l'hameçon de Pierre, quand il eut jetté sa ligne dans l'eau. Cet endroit fait voir quelle étoit la pauvreté de JESUS-CHRIST, qui n'avoit pas la valeur de seize sols pour payer sa capitation. Théophylacte croit que ce poisson avoit dans la bouche une perle, & non pas une piéce d'argent. Il y a assez d'apparence qu'alors les autres Apôtres n'étoient point auprès de JESUS, puisqu'il ne paye que pour lui, & pour saint Pierre (a). Le Chapitre suivant favorise ce sentiment.

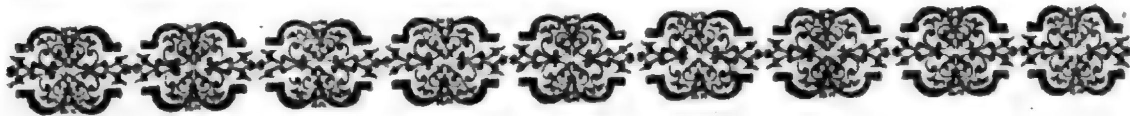

# CHAPITRE XVIII.

*Qui est le plus grand dans le Royaume des Cieux? Scandale des petits, qui croient en* JESUS-CHRIST. *Correction fraternelle. Excommunication. Pouvoir des clefs. Pardon des injures. Parabole du serviteur qui doit dix mille talents à son maître, & de celui qui doit cent deniers à son con-serviteur.*

℣. 1. *In illa hora accesserunt Discipuli ad Jesum, dicentes: Quis putas, major est in Regno Cælorum.*

℣. 1. En ce tems-là les Disciples s'approchérent de JESUS, & lui dirent: Qui est le plus grand dans le Royaume des Cieux?

## COMMENTAIRE.

℣. 1. IN ILLA HORA ACCESSERUNT DISCIPULI, &c. *En ce tems-là les Disciples demanderent à Jesus: Qui est le plus grand dans le Royaume des Cieux?* Sur ce que JESUS-CHRIST avoit dit peu de tems auparavant à ses Apôtres, qu'il devoit bien-tôt mourir, & ressusciter; ils s'étoient imaginez que son Royaume étoit proche, & que bien-tôt ils le verroient assis sur le trône d'Israël. Il s'éleva donc entre eux en chemin une dispute, sçavoir, qui d'entre eux seroit le premier dans le Royaume des Cieux. JESUS-CHRIST ni saint Pierre n'étoient point présens à cette dispute, ils étoient allez devant, & étoient arrivez avant les autres à Capharnaum. Ce qui me fait juger qu'ils étoient seuls lorsqu'ils arriverent à la ville, c'est que J. C. ne paye que pour lui, & pour S. Pierre, sans qu'il soit dit un mot des autres Apotres; & aussi-tôt après cela, l'Evangéliste raconte qu'à l'heure même; *In illa hora*, les Disciples arriverent en ce moment, ayant disputé dans le chemin pour sçavoir qui seroit le plus grand dans le Royaume des Cieux; & ils demanderent à JESUS, qui seroit le premier dans son Royaume? saint Marc ajoûte (b), que J. C. leur demanda d'abord quel étoit le sujet de leur dispute en chemin; & voyant qu'ils n'osoient répondre, *il fit venir un petit enfant, & le mit au milieu d'eux, &c.* La dispute avoit apparemment été assez vive, & assez longue, & elle n'étoit point finie lorsqu'ils arriverent à la maison: Ils en laisserent la décision au Sauveur.

Les Apôtres de même que le reste des Juifs, s'étoient laissez prévenir de la fausse attente d'un Royaume purement temporel du Messie, dont les dignitez, les emplois, les rangs de distinction seroient les mêmes à peu près, que ceux des Etats politiques. Et quoique dans cette occasion le Sauveur leur en eût dit assez pour les détromper; toutefois ils ne l'avoient pas encore bien compris. Ils s'étoient bien figuré que pour y parvenir, il falloit de l'humilité, & de la simplicité: mais enfin ils ne doutoient pas qu'au moins par cette voye-là, ils ne pussent obtenir les premieres places. On voit ces contestations se renouveller, & leur ambition se réveiller presqu'aussi souvent que JESUS-CHRIST leur parle de sa mort, de sa résurrection, & de son Royaume (c). Ils ne revinrent parfaitement de leur erreur sur cet article, que depuis la mort de JESUS-CHRIST, & depuis la descente du Saint-Esprit.

Les Peres (d) croyent que cette dispute s'émut entre les Apôtres à l'occasion du demi-sicle, qu'ils avoient vû

(a) *Maldon.*
(b) *Marc.* IX. 33. 34.
(c) Voyez *Matth.* XX. 21. 22. *Luc.* XXII. 16. 22.
(d) *Chrysostom. Origen. Hieronym. Euthym. Beda.*

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| 2. *Et advocans Jesus parvulum, statuit eum in medio eorum,* | 2. Jesus ayant appellé un petit enfant, le mit au milieu d'eux, |
| 3. *Et dixit: Amen dico vobis, nisi conversi fueritis, & efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in Regnum Cælorum.* | 3. Et leur dit: Je vous dis en vérité, que si vous ne vous convertissez, & si vous ne devenez comme de petits enfans, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux. |
| 4. *Quicumque ergo humiliaverit se sicut parvulus iste, hic est major in Regno Cælorum.* | 4. Quiconque donc s'humiliera, *& se rendra petit* comme cet enfant, sera le plus grand dans le Royaume des Cieux. |
| 5. *Et qui susceperit unum parvulum talem in nomine meo, me suscipit.* | 5. Et quiconque reçoit en mon nom un enfant, tel *que je viens de dire*, c'est moi-même qu'il reçoit. |
| 6. *Qui autem scandalizaverit unum de pusillis istis, qui in me credunt, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, & demergatur in profundum maris.* | 6. Que si quelqu'un scandalize un de ces petits, qui croient en moi, il vaudroit mieux pour lui qu'on lui pendît au col une de ces meules qu'un âne tourne, & qu'on le jettât au fond de la mer. |

## COMMENTAIRE.

donner pour Jesus, & pour S. Pierre. La même piéce de monnoie ayant servi à l'un, & à l'autre, marquoit une espéce de préférence de S. Pierre aux autres.

℣. 2. Advocans Jesus parvulum. *Jesus ayant appellé un petit enfant, le mit au milieu d'eux.* Cet enfant étoit assez grand pour venir à Jesus, lorsqu'il l'appella; mais il n'étoit pas encore en âge d'avoir de la malice, de l'ambition, & de l'orgueil, puisqu'il le propose à ses Disciples pour modéle de la simplicité, de l'innocence, & de l'humilité qu'il exige d'eux (*a*). Quelques-uns ont avancé que cet enfant étoit S. Ignace (*b*), qui devint depuis Evêque d'Antioche, & si illustre dans l'Eglise, par le Martyre qu'il souffrit pour J. C.

℣. 3. Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in Regnum Coelorum. *Si vous ne devenez comme de petits enfans, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux.* Si vous ne quittez ces vaines idées d'ambition, & de primauté, vous n'aurez aucune part à mon Royaume, ni en ce monde, ni en l'autre. Vous ne serez jamais ni vraiment mes Disciples, & les colomnes de mon Eglise, ni les héritiers de mes promesses, & participans des récompenses éternelles. Car voilà les deux sens que l'on doit donner aux termes *de Royaume des Cieux*, pour concilier les Ecritures. Or les Apôtres ne concevoient alors distinctement ni l'une, ni l'autre de ces deux choses. Ils les confondoient, comme nous l'avons dit, dans la fausse idée qu'ils s'étoient formée, sur le rapport des Scribes, d'un régne, & d'une domination temporelle du Messie.

℣. 4. Quicumque ergo humiliaverit se. *Quiconque s'humiliera, & se rendra petit, comme cet enfant, sera le plus grand dans le Royaume des Cieux. S'humilier* en cet endroit, ne se prend pas rigoureusement pour l'humilité, qui consiste à avoir de bas sentimens de soi-même devant Dieu, & devant les hommes, en considération de sa foiblesse, & de sa bassesse. Il se prend en général, pour tout ce qui est opposé à l'orgueil, à l'ambition, à la vanité, à l'esprit de domination, & d'amour propre, qui nous porte à nous chercher en tout, & à nous procurer tout le relief, & les commoditez que nous pouvons. Pour être Chrétien, & Disciple de Jesus-Christ, il faut renoncer à tout cela. Plus on désire être grand devant Dieu, & élevé en gloire dans le Ciel, plus on doit s'affermir dans cette humilité que le Sauveur nous recommande ici. Il a été lui-même le plus humble, & le plus doux de tous les hommes. Plus nous lui ressemblerons, & plus nous aurons de part à ses faveurs, & à sa gloire. Il aime cet enfance, qui conduit à la vraie humilité. *Amat Christus infantiam, quam primùm & animo suscepit, & corpore. Amat infantiam humilitatis magistram, innocentiæ regulam, mansuetudinis formam* (*c*).

℣. 5. Qui susceperit unum parvulum talem, &c. *Quiconque reçoit en mon nom un enfant, tel que je viens de dire, c'est moi-même qu'il reçoit.* Lorsque vous serez devenus semblables à des enfans, & que je vous envoierai prêcher mon Evangile, sans autre richesse que l'humilité & l'innocence, vous ne manquerez de rien; je tiendrai pour fait à moi-même, tout ce que l'on vous fera. Voilà la seule dignité à laquelle vous devez aspirer, à être les humbles Apôtres d'un Maître humble & pauvre. Il leur insinuë que c'est-là tout ce qu'ils doivent espérer dans son Royaume en ce monde. Voyez ci-devant Chap. x. 5.... 42. où il leur donne les régles qu'ils doivent observer dans leurs missions. Il les fait souvenir en passant de ce qu'il leur dit alors: Je ne vous envoierai point comme de grands Seigneurs, ni avec un train d'Ambassadeurs, riches & puissans, porter ma parole par tout le monde: defaites-vous de ces vaines idées de magnificence & de grandeur. Vous irez dans l'humilité, dans l'innocence, dans la simplicité des enfans. Mais si l'on vous attaque, on m'attaquera; & si on vous reçoit, on me recevra moi-même. Je prendrai sur moi tout ce qu'on fera pour ou contre vous.

℣. 6. Qui autem scandalizaverit, &c. *Si quelqu'un scandalise un de ces petits, qui croient en moi, il vaudroit mieux qu'on lui pendît au col une meule qu'un âne tourne, & qu'on le jettât au fond de la mer. Scandaliser* en cet endroit, est opposé à ce qu'il a dit au ℣. précédent: *Quiconque recevra un enfant, tel que je viens de dire, en mon nom*; c'est-à-dire, un de mes Disciples, recevra la même récompense que s'il m'avoit reçu. Mais *celui qui le scandalisera*, qui le maltraitera, qui le méprisera, qui le persécutera, & qui essaiera par ses mauvais traitemens, ou par ses outrages, de le faire tomber, de lui faire quitter ma Foi & mon service, il n'y a point de supplice dont il ne soit digne. Il sera puni en l'autre monde par les plus rigoureux tourmens; & il vaudroit mieux pour lui qu'on lui mît au col une meule, sous laquelle on écrase le grain, que de tomber dans cette faute, & de s'attirer par-là les effets de ma colére. Ce que l'on dit du danger de faire tomber un Apôtre, se doit entendre à proportion de tous les fidéles. Ceux qui les scandalisent, qui affoiblissent leur foi, leur Religion, leur piété; ou ceux qui les font tomber dans le péché, par leurs mauvais discours, ou par leurs exemples, sont dignes des plus terribles châtimens.

Avant l'usage des moulins à eau & à vent, on se servoit de moulins à bras, que l'on faisoit tourner par des

(a) *Ambros. lib.* VIII. *in Luc. Non igitur pueritia, sed æmula puerilis simplicitatis bonitas designatur.*

(b) *Græci quid. apud Anastas. Bibliothec.*

(c) *Leo Magn. Serm. 36. de Epiphan. 7. c. 6. 7.*

*7. Væ mundo à scandalis : Necesse est enim ut veniant scandala : verumtamen væ homini illi, per quem scandalum venit.*

*8. Si autem manus tua, vel pes tuus scandalizat te, abscide eum, & projice abs te: bonum tibi est ad vitam ingredi debilem, vel claudum, quàm duas manus vel duos pedes habentem mitti in ignem æternum.*

*9. Et si oculus tuus scandalizat te, erue eum, & projice abs te: bonum tibi est cum uno oculo in vitam intrare, quàm duos oculos habentem mitti in gehennam ignis.*

*10. Videte ne contemnatis unum ex his pusillis: dico enim vobis, quia Angeli eorum in Cœlis semper vident faciem Patris mei, qui in Cœlis est.*

7. Malheur au monde à cause des scandales. Car il est nécessaire qu'il arrive des scandales: mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive.

8. Que si votre main, ou votre pied vous est un sujet de scandale, coupez-les, & les jettez loin de vous. Il vaut bien mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un pied, ou qu'une main, que d'en avoir deux, & être jetté dans le feu éternel.

9. Et si votre œil vous est un sujet de scandale, arrachez-le, & le jettez loin de vous. Il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un œil, que d'en avoir deux, & être précipité dans le feu de l'enfer.

10. Prenez bien garde de ne mépriser aucun de ces petits. Je vous déclare que dans le Ciel leurs Anges voient sans cesse la face de mon Pere qui est dans les Cieux.

## COMMENTAIRE.

esclaves; on les enchaînoit dans ces moulins, qui étoient des espéces de cachots; & on exigeoit d'eux par jour, ou par mois, une certaine quantité de farine. Quelquefois on employoit à cela les ânes, ou les chevaux, & alors les meules étoient grosses à proportion. JESUS-CHRIST ne dit pas simplement, il vaudroit mieux qu'on lui mît une meule au col; mais il dit, *une meule qu'un âne tourne*, pour en marquer la grandeur & la pesanteur. Quelques Critiques (a) ont crû que *mola asinaria*, marquoit la meule de dessous, qui est la plus grosse & la plus lourde; & qui est quelquefois nommée en Grec, *onos*, un âne. Mais JESUS-CHRIST ne parloit pas Grec: & en Syriaque, une meule d'âne ne signifie que celle qui étoit conduite par un âne (b). Saint Jérôme, & quelques Commentateurs (c) ont crû que c'étoit un supplice usité chez les anciens Hébreux, de précipiter dans la mer, avec une meule au coû, ceux qui avoient commis de grands crimes, qui les rendoient indignes de la sépulture. Ce qui est révoqué en doute par de fort habiles gens (d), & ce dont on n'a aucun exemple dans l'antiquité chez les Hébreux. Toutefois les Syriens (e), ou les Romains avoient pû introduire cet usage dans la Palestine, où JESUS-CHRIST parloit, & faisoit allusion aux usages présens du pays.

ỳ. 7. VÆ MUNDO A SCANDALIS. *Malheur au monde à cause des scandales.* A l'occasion de ceux qui scandaliseront les petits, qui croient en JESUS-CHRIST, le Sauveur parle en général des scandales. Malheur au monde qui sera un sujet de scandale aux foibles, qui les sollicitera à quitter la Foi, ou à s'abandonner au crime. Malheur à celui qui est exposé à ces sortes de scandales (f), & qui y succombe; mais plus encore malheur à celui qui est l'occasion de la chûte des foibles, & qui est pour eux une pierre d'achoppement. *Il est nécessaire qu'il arrive du scandale.* Le monde étant aussi corrompu qu'il l'est, il est impossible qu'il n'arrive point du scandale; mais cela n'excuse ni ceux qui le donnent, ni ceux qui le reçoivent; puisque les uns & les autres le font librement & volontairement. C'est dans le même sens que saint Paul dit, *qu'il faut qu'il y ait des hérésies (g)*: mais le crime des hérésiarques & des hérétiques n'en est pas moindre pour cela.

VÆ HOMINI ILLI, PER QUEM SCANDALUM VENIT. *Malheur à l'homme par qui le scandale arrive.* Plusieurs anciens (h) l'ont expliqué du traître Judas. Mais il faut l'entendre dans un sens plus étendu, de tous ceux qui causent du scandale dans l'Eglise.

ỳ. 8. SI AUTEM MANUS TUA. *Que si votre main, ou votre pied, vous sont un sujet de scandale, coupez-les.* Fût-ce un ami, fût-ce un parent, fût-ce votre propre main, votre pied, votre œil, coupez-les, arrachez-les, s'ils veulent vous engager dans le crime, & dans l'infidélité. Il vaut mieux être malheureux en ce monde, qu'en l'autre. Il vaut mieux avoir un ami, un parent, une partie de son corps de moins, que de perdre son ame, & de risquer son salut éternel. Voyez ce qui a été dit ci-devant, Chap. v. 29. 30.

ỳ. 10. VIDETE NE CONTEMNATIS UNUM EX HIS PUSILLIS. *Prenez bien garde de ne mépriser aucun de ces petits.* Sous ce nom de *petits*, il n'entend pas les petits enfans; mais ses Disciples, ses fidéles, ses Apôtres, qu'il a désigné sous ce nom, à cause de leur simplicité, de leur innocence, de leur humilité. Pour entendre cette explication, il faut joindre ce que saint Marc (i), & saint Luc (k) nous apprennent, qui est que pendant que JESUS-CHRIST parloit à ses Apôtres de l'estime qu'ils devoient faire de l'humilité, & de la simplicité des enfans, saint Jean le Disciple bien aimé, lui dit: *Seigneur, nous avons trouvé un homme qui ne vous suit point, & qui se mêle de chasser les Démons en votre nom, & nous l'avons empêché.* JESUS *lui répondit: Ne l'empêchez point,... car quiconque vous donnera un verre d'eau en mon nom, ne perdra pas sa récompense: & celui qui aura scandalisé un de ces petits qui croient en moi, il vaudroit mieux qu'on lui mît une meule de moulin au col, & qu'on le jettât dans la mer.* On voit qu'il réunit ici les deux idées, celle de petits enfans, humbles, simples, & doux de cœur; à celle de ses Disciples ausquels il recommande la pratique de l'humilité, & de la modestie. Ne croyez point que mes Disciples, & ceux qui dans la suite des siécles croiront en moi, soient une troupe de gens méprisables, & sans mérite, parce qu'ils seront sans faste, & sans ambition. Les Anges du Ciel qui assistent devant le Trône de Dieu, sont leurs

(a) Voyez Cameron. Grotius soutient au contraire que ὄνος, signifie plûtôt la meule de dessus; il le prouve par Pollux.
(b) *Ita Hilar. hic. Ambros. Maldon. Grot. Boch. de Animal. part. 1. l. 2. c. 13.*
(c) *Hieron. hic. Erasm. Mald.*
(d) *Ligfoot. Liran. Grot. Ham. Le Clerc.*
(e) *Vide Grot. hic, & Casaubon. in Sueton. Aug. c. 67.*
(f) *Vide Chrysost, Euthym. Theophyl.*
(g) *1. Cor. xi. 19.*
(h) *Philastr. hæresi eorum qui Judæ proditionem laudabant. Hieronym. Beda, hic. Author Comment. in 1. Cor. xi. sub nomine Ambros.*
(i) *Marc. ix. 38. 39.*
(k) *Luc. ix. 49.*

gardiens,

Digitized by Google

11. *Venit enim Filius Hominis salvare quod perierat.*

11. Car le Fils de l'Homme est venu sauver ce qui étoit perdu.

## COMMENTAIRE.

gardiens, & leur protecteurs. Jugez de là quelle est leur dignité, & leur élevation ; quelle attention Dieu a pour eux, quel danger il y a de les offenser puisque Dieu même leur donne pour défenseurs ses Anges & ses Ministres ; en les offensant, vous offensez leurs Anges (*a*).

L'Ecriture nous parle des Anges constituez, non-seulement sur chaque Royaume, chaque Province, chaque Nation ; mais aussi sur chaque ville, & chaque Eglise. Daniel (*b*) parle de l'Ange du Royaume de Perse, & de saint Michel protecteur de la nation des Juifs. Les Septante dans le Deutéronome (*c*), parlent des Anges de Dieu établis sur chaque nation : *Le Seigneur dans le partage qu'il a fait des Nations, les a divisées selon le nombre des Anges de Dieu.* Saint Jean dans l'apocalypse, donne des Anges à toutes les Eglises dont il parle (*d*). Moïse (*e*) nous dit que les Hébreux dans le désert avoient un Ange qui les conduisoit. Quant aux Anges gardiens qui sont donnez à chaque homme, pour le conduire, nous en voyons des preuves dans le nouveau Testament & dans la tradition des Juifs, des Chrétiens, & même des Païens. Jacob parle de l'Ange qui l'a toûjours conduit dans tous ses voyages, & qui l'a délivré de tous ses dangers (*f*). Le Psalmiste en plus d'un endroit parle des Anges protecteurs des Justes (*g*) Dans les Actes (*h*) saint Pierre étant miraculeusement sorti de prison, & étant venu frapper à la porte où étoient les autres Disciples, on ne vouloit pas croire que ce fût lui ; on disoit que c'étoit son Ange. Quelques-uns ont crû que JESUS-CHRIST même avoit son Ange, & que c'est lui qui le vint consoler dans son Agonie (*i*) : *Apparuit illi Angelus de Cœlo confortans eum.*

Plusieurs anciens ont avancé, que non-seulement chacun de nous avoit son Ange gardien pour le conduire, & pour le défendre ; mais aussi un mauvais Ange, occupé à le tenter, & à le séduire. Origénes (*k*) n'a pas été fort constant dans ses opinions sur les Anges gardiens. En quelques endroits (*l*) il en donne à chacun deux ; l'un bon & l'autre mauvais. Ailleurs il n'en donne qu'aux Justes, & aux Fidéles (*m*), & ne leur en assigne que de bons : Et ailleurs il en donne à tous les hommes, même aux Infidéles (*n*). Dans quelques endroits il doute si chacun de nous a son Ange dès le moment de sa naissance, ou seulement après son Baptême : ou si ceux qui sont parfaits, ou avancez dans la vertu, n'ont pas le Fils de Dieu lui-même pour gardien.

La plûpart de ces opinions d'Origénes (*o*) n'ont pas fait de progrès dans l'Eglise : mais celle qui assigne à chaque homme deux Anges, un bon, & un mauvais, a été plus suivie, parce qu'elle se remarquoit dans deux ouvrages anciens, & à qui l'on donnoit beaucoup d'autorité ; c'est le Livre d'Hermas, ou du Pasteur, & l'Epître de saint Barnabé, qui contient clairement cette doctrine. Elle a été embrassée par saint Grégoire de Nysse (*p*), par l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu (*q*), par Béde (*r*), Cassien (*s*), & quelques autres.

Origénes avoit puisé ce sentiment dans Platon (*t*). Ce Philosophe reconnoit deux génies qui accompagnent chaque homme, & dont l'un le porte au mal, & l'autre au bien. Apulée ne parle que d'un démon, ou d'un Ange assigné par Platon à chaque homme (*u*) : *Ex hac sublimiore dæmonum copiâ Plato autumat singulis hominibus in vita agenda testes, & custodes singulos additos, qui nemini conspicui semper adsint.* Cet Ange est témoin, non-seulement de nos actions, mais aussi de nos pensées. Et lorsqu'après le cours de cette vie, il faut que l'homme retourne à son principe, l'Ange qui a été député pour sa garde, se retire, & conduit l'ame devant le tribunal du souverain Juge, & demeure auprès d'elle pendant tout le jugement. Si elle expose faux, il l'a reprend, & la convainc de mensonge ; il l'appuie, lorsqu'elle dit vrai : en sorte que le Juge prononce sur le témoignage de cet esprit. Voilà comme parle Apulée.

Il a peut-être mêlé dans ce qu'il expose, comme le sentiment de Platon, quelque idée tirée du Christianisme. Mais cela prouve toûjours au moins l'opinion des Chrétiens, connue chez les Païens même. Censorin (*x*) parle aussi de ces génies, que les Païens croyent être attachez à chaque personne, depuis le moment de sa naissance, jusqu'à sa mort : & de là venoit le grand respect des Anciens envers leurs génies. L'antiquité de ces sentimens se remarque dans Hésiode (*y*), le plus ancien Poëte Grec que nous ayons. Il dit qu'il y a sur la terre de bons Anges envoyez par Jupiter pour la garde des hommes, & pour observer le bien & le mal qu'ils font.

℣. 11. VENIT ENIM FILIUS HOMINIS SALVARE QUOD PERIERAT. *Car le Fils de l'Homme est venu sauver ce qui étoit perdu.* Gardez-vous bien de mépriser les plus petits de mes fidéles, & ne regardez point avec indifference ceux dont la condition étoit auparavant vile & méprisable, & dont la vie étoit peut-être déréglée : Dieu ne fait point acception de personne. Le Fils de Dieu est venu chercher les pécheurs (*z*), & ceux qui étoient perdus. Le moindre des miens est toûjours infiniment estimable, puisque les Anges du Ciel sont destinez à sa conduite, & que le Pere céleste en fait un si grand cas. Il semble insinuer en cet endroit, que les Gentils composeroient un jour son Eglise, & que ses Apôtres ne devoient point les regarder avec mépris, à cause de leur premier état, & de leur ancienne infidélité.

Quelques-uns (*aa*) ne voyant pas bien la liaison de ce passage avec ce qui précéde, se sont imaginez qu'il étoit ajoûté, & mis ici hors de sa place. Ils remarquent qu'il y a quelques Exemplaires Grecs, où il ne se trouve point ; que ni Origénes, ni saint Jérôme ne l'ont point expliqué dans leurs Commentaires ; mais on le lit dans toutes les anciennes Versions. S. Hilaire S. Chrysostome, Théophylacte, & les autres l'ont lû. Et dans les variétez de le-

(a) *Ambrof. l 8. in Luc. Hilar. hic.*
(b) *Dan.* X. 13. 21.
(c) *Deut.* XXXII. 8. *Ita Patres antiqui penè omnes.*
(d) *Apoc.* I. 20. II I. 2. *& sequ.*
(e) *Exod.* XXIII. 20. 23. XXXII. 34. XXXIII. 2.
(f) *Genes.* XLVIII. 16.
(g) *Psalm.* XXXIII. 8. XC. 11.
(h) *Act.* XII. 15.
(i) *Luc.* XXII. 43.
(k) *Vide Huet. Origenian. l. 2. c. 5. art. 28. & sequ.*
(l) *Origen. lib. 1. in Epist. ad Rom. Homil. 23. in Josue, l. 3. de Princip. cap. 3. Homil. 35. in Luc.*
(m) *Vide Origen. Homil. 20. in Numeror. Homil.* XXIII *in Josue, Homil. 1. in Ezech. & l. 2 de Princip. c. 11. &c.*
(n) *Origen. tom.* XIII. *in Matth. pag. 310. Homil. 35. in Luc.*
(o) *Vide Origen. Homil. 11. & 23. in Numer. & 23. in Josue.*
(p) *Greg. Nyssen. in Vita Mosis.*
(q) *Author. Operis imperf. Homil. 5. in Matth.*
(r) *Beda, in c. 22. Act. Apost.*
(s) *Cassian. Coll.* VIII. *c. 17. & lib. 13. c. 12.*
(t) *Plato lib. x. de Legib. apud Theodoret. Serm. de Curandis Græcor. affect.* Δοιὼ μὲν ἄν γε τῷ ἐλάττω μὴ τιθῶμεν, τῆς τε ἀγαθοεργέτιδος, καὶ τῆς τἀναντία δυναμένης ἐργάζεσθαι.
(u) *Apulei, libel. de Deo Socratis.*
(x) *Censorin. de Die Natali. Genius autem ita nobis observator appositus est, ut ne puncto quidem temporis longiùs abscedat ; sed ab utero matris exceptos, ad extremum vitæ diem comitetur.*
(y) *Hesiod. Oper. & dier. l. 1. v. 121.*
Τοὶ μὲν δαίμονές εἰσι, Διὸς μεγάλου διὰ βουλὰς
Ἐσθλοὶ ἐπιχθόνιοι, φύλακες θνητῶν ἀνθρώπων,
Οἵ ῥα φυλάσσουσίν τε δίκας, καὶ σχέτλια ἔργα.
(z) Voyez ci-devant Chap. IX. 12.
(aa) *Vide Bezam hic. Vide & Erasm.*



Digitized by Google

*12. Quid vobis videtur? Si fuerint alicui centum oves, & erraverit una ex eis: nonne relinquit nonaginta novem in montibus, & vadit quærere eam quæ erravit?*

*13. Et si contigerit ut inveniat eam: Amen dico vobis, quia gaudet super eam magis quàm super nonaginta novem, quæ non erraverunt.*

*14. Sic non est voluntas ante Patrem vestrum, qui in Cælis est, ut pereat unus de pusillis istis.*

*15. Si autem peccaverit in te frater tuus, vade, & corripe eum inter te, & ipsum solum: si te audierit, lucratus eris fratrem tuum.*

12. Si un homme a cent brebis, & qu'une seule vienne à s'égarer, que pensez-vous qu'il fasse alors? Ne laisse-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf sur les montagnes, pour aller chercher celle qui s'est égarée?

13. Et s'il arrive qu'il la trouve, je vous dis en vérité qu'elle lui cause plus de joie, que les quatre-vingt-dix-neuf qui ne sont point égarées.

14. Ainsi votre Pere qui est dans les Cieux, ne veut pas qu'un seul de ces petits périsse.

15. Que si votre frere a péché contre vous, allez lui représenter sa faute en particulier entre vous & lui. S'il vous écoute, vous aurez gagné votre frere.

## COMMENTAIRE.

çons du nouveau Testament de M. Mille, on ne marque qu'un seul manuscrit, où il ne se trouve point.

℣. 12. Si fuerint alicui centum oves, &c. *Si un homme a cent brebis, & qu'une seule vienne à s'égarer*, ne laissera-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf sur les montagnes, pour aller chercher celle qui s'est égarée? Ainsi Dieu est en quelque sorte moins attentif, & moins sensible au salut des bons, qu'à la perte des pécheurs. Il donne à ces derniers des marques plus affectives de sa tendresse, qu'aux autres. C'est l'offenser davantage, de contribuer à la perte, & au malheur des foibles, qu'à la conservation des bons. Jesus-Christ continue de montrer le danger qu'il y a de scandaliser les foibles, & de les jetter dans le déréglement. Il confirme ce qu'il a dit au verset précédent, que le Fils de l'Homme est venu pour sauver ce qui étoit perdu.

Quelques anciens Peres (*a*) ont crû que les quatre-vingt-dix-neuf brebis marquées dans la parabole, sont les Anges demeurez fidéles; & que la brebis égarée, sont les hommes, & les Anges infidéles. Mais il est aisé de voir le danger de ce sentiment, puisqu'il conduit à dire que Jesus-Christ est venu pour sauver les hommes, & les Anges rébéles; ce qui a été une des erreurs condamnées dans Origénes.

℣. 14. Sic non est voluntas ante Patrem vestrum. *Votre Pere ne veut pas qu'aucun de ces petits périsse.* Dieu veut que tous les hommes soient sauvez, & parviennent à la connoissance de la vérité (*b*). Il leur prépare à tous des moyens pour se sauver, s'ils le veulent: il ne veut la perte de personne; & il témoigne de la douleur de leur égarement (*c*). Malheur à ceux qui n'entrent pas dans des vûes si pleines de bonté, & qui scandalisent ceux qui sont foibles. Le Grec dans plusieurs exèmplaires lit (*d*): *Mon Pere qui est dans les Cieux*; au lieu de, *votre Pere, &c.*

℣. 15. Si autem peccaverit inte frater tuus. *Si votre frere a péché contre vous, allez lui représenter sa faute entre vous & lui.* Jesus-Christ nous donne ici les régles pour bien exercer la correction fraternelle. C'est un des plus importans devoirs de notre Religion, & des plus mal-aisez à pratiquer. Quelques Peres (*e*) ont crû qu'il s'agissoit ici des fautes considérables que l'on commet contre nous, lesquelles nous devons ou pardonner, ou corriger, suivant les régles marquées ici. Car pour les moindres fautes, qui se commettent tous les jours, & qui sont presqu'inévitables même aux plus sages, & aux plus circonspects; il vaut mieux les oublier, & les pardonner, que d'en demander satisfaction; & il ne convient jamais dans ces occasions, de porter les choses au point où J. C. permet ici qu'on les porte. Il s'agit donc de fautes griéves, soit qu'elles nous regardent, ou qu'elles soient commises contre Dieu, ou contre notre prochain; soit en public, ou en particulier, lorsque les loix de la prudence, & de la charité nous donnent lieu d'espérer qu'en reprenant, ou en avertissant le coupable, nous pourrons le ramener à son devoir; ou lorsque notre emploi nous oblige à lui faire connoître sa faute; voici les régles qu'il faut suivre.

1°. L'avertir secrettement entre vous & lui, & ne point publier sa faute. S'il vous écoute, & se corrige, vous avez gagné son ame, & vous l'avez délivré du souverain malheur. 2°. S'il ne vous écoute point dans le secret, reprenez-le en présence de quelques personnes sages, & discrétes. 3°. S'il méprise encore vos avis, & les corrections des sages, avertissez-en l'Eglise, ou le peuple assemblé dans le lieu de priéres, afin que la confusion de voir son peché connu de tout le peuple, ou les exhortations de toute l'Eglise réunie, le fassent enfin revenir. 4°. S'il n'écoute ni vous, ni l'Eglise, regardez-le comme un païen, & un publicain. N'ayez plus aucune liaison avec lui; abandonnez-le à lui-même, comme incorrigible, & contentez-vous de le recommander à la miséricorde du Seigneur, qui est le maître des esprits, & qui peut changer un cœur de pierre en un cœur de chair.

Buxtorf (*f*) dit que les Juifs pour se préparer à la fête de l'expiation solemnelle, vont trouver leurs ennemis, pour se réconcilier. Si celui qui a été offensé ne veut pas pardonner, l'autre prend trois personnes, & va de nouveau essayer de le fléchir. Si celui-ci demeure infléxible, le premier prend dix hommes, & vient une troisiéme fois lui demander pardon. Que si celui qui a été offensé ne veut pas pardonner, alors celui qui a fait ces démarches, est censé absous, & innocent devant Dieu. Basnage (*g*) dit quelque chose de plus. Il enseigne que parmi les Juifs l'excommunication est précédée de la censure, ou de la correction. Elle se fait d'abord en secret: mais si le coupable ne se corrige pas, la maison du jugement, c'est-à-dire, l'assemblée des Juges lui dénonce avec menaces, qu'il ait à se corriger. S'il persiste dans sa faute, on rend la censure publique dans quatre sabbats consécutifs, où

---

(a) *Vide, si lubet, Irenæ lib. 3. cap. 21. & 39. Origen. Homil. IX. in Genes. & Homil. VII. in Josue. Cyrill. Cathech. 15. Hilar. hic. Ambros. Apolog. David. cap. 5. Greg. Mag. Homil. 34. in Evangel.*

(b) *1. Timot. II. 4.*

(c) *Sap. 1. 13.*

(d) Ἔμπροσθεν τοῦ πατρός μου τοῦ ἐν οὐρανοῖς.

(e) *Hilar. Chrysost. Hieronym. hic. Ambros. in cap. XVII. Luc. Theophyl. Euthym. in hunc loc. August. serm. olim 16. de Verbis Domini; nunc 82. c. 7.*

(f) *Buxtorf. Synagog. Jud. c. 20.*

(g) Basnage, Histoire des Juifs, Liv. V. Ch. 18.

Digitized by Google

16. *Si autem te non audierit, adhibe tecum adhuc unum, vel duos, ut in ore duorum vel trium testium stet omne verbum.*

17. *Quod si non audierit eos; dic Ecclesiæ: si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus, & publicanus.*

16. Mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux personnes, afin que tout soit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins.

17. Que s'il ne les écoute pas non plus, dites-le à l'Eglise; & s'il n'écoute pas l'Eglise même, qu'il soit à votre égard comme un païen, & un publicain.

## COMMENTAIRE.

l'on proclame le nom du coupable, & la nature de sa faute, afin de lui faire honte. S'il ne se corrige pas, on le déclare excommunié, ou séparé.

Cette excommunication étoit majeure, ou mineure (*a*). La premiere éloignoit l'excommunié de la société de tous les Juifs. La seconde le privoit seulement de la société d'une partie de cette assemblée; par exemple, de toute la Synagogue du lieu, où l'on avoit été excommunié. Les suites de cette séparation, étoit que personne ne pouvoit s'asseoir avec l'excommunié plus près que de la distance de quatre coudées, excepté sa femme, & ses enfans: Il ne pouvoit ni boire, ni manger avec les autres. Il ne pouvoit rendre témoignage en Justice; il étoit censé civilement mort. On dit qu'ils n'étoient point entiérement exclus du Temple, & des repas de religion; mais qu'on les distinguoit, en ce qu'ils entroient au Temple par le côté gauche, & sortoient par le droit; au lieu que les autres Israëlites sortoient par le gauche, & entroient par le droit.

Nous ne doutons pas que le Fils de Dieu ne fasse ici allusion à ces usages des Hébreux. Mais il demande de ses Disciples une bien plus grande perfection, que les Rabbins n'en demandoient de leurs éleves. Il veut qu'en ce point, comme dans tout le reste, la justice de ses fidéles soit beaucoup plus parfaite, que celle des Scribes, & des Pharisiens. 1°. Chez les Juifs, c'étoit celui qui avoit offensé, qui faisoit les démarches pour obtenir le pardon de celui qu'il avoit offensé. JESUS-CHRIST veut au contraire que ce soit celui qui a souffert l'injure, qui recherche la correction, & l'amandement de celui de qui il a été offensé: ce n'est pas à dire qu'il permette au coupable de demeurer dans l'indifférence, en attendant qu'on le vienne rechercher. Il l'oblige à demander pardon à celui contre qui il a parlé. Mais au cas que le coupable ne le fasse pas, il désire que la partie lézée fasse elle-même les démarches pour se réconcilier. 2°. Chez les Juifs l'excommunication sembloit être établie comme une peine, pour venger celui qui avoit été offensé. Dans l'Eglise elle ne tend qu'à la correctiion du coupable: *Si votre frere vous écoute, vous avez gagné son ame.* Voilà le motif que vous devez vous proposer. 3°. L'excommunication des Hébreux n'étoit qu'une peine civile, dont l'effet ne s'étendoit pas sur l'ame, & ne separoit pas le coupable de l'usage des choses saintes. Celle de l'Eglise, est une peine spirituelle, qui prive de l'usage des choses saintes; & celui qui est lié sur la terre, est aussi lié dans le Ciel, comme dit le Sauveur au ℣. 18.

℣. 16. ADHIBE TECUM ADHUC UNUM, VEL DUOS. *Prenez avec vous une, ou deux personnes.* Afin qu'ils soient témoins de ce que vous direz à votre frere, & qu'ils puissent rendre témoignage & à l'opiniâtreté du coupable, & à la charité de celui qui exerce la correction fraternelle (*b*); ou afin que joignant leurs prieres, & leurs instances aux vôtres, elles ayent plus d'effet sur son cœur, & sur son esprit (*c*). Ou enfin, que voyant qu'il est condamné par d'autres que par vous, il soit plus frappé de la grandeur de sa faute (*d*).

℣. 17. SI NON AUDIERIT EOS, DIC ECCLESIÆ. *S'il ne les écoute pas non plus, dites-le à l'Eglise.* Cette gradation suppose que l'on espére toûjours que le coupable se convertira, & qu'il profitera de la bonne volonté qu'on a pour lui. Mais si l'on jugeoit prudemment qu'il n'écoutera ni les premiéres, ni les secondes monitions; s'il est incorrigible, & endurci; s'il est dans la disposition, non-seulement de ne pas écouter, mais aussi d'outrager celui qui essayeroit de le corriger, il faudroit le laisser à la miséricorde de Dieu, de peur de faire un plus grand mal, en croyant faire un bien. On doit alors suivre le conseil de JESUS-CHRIST, qui défend de jetter des perles devant les pourceaux (*e*).

L'Eglise en cet endroit, est l'assemblée des Fidéles, qui devoient croire en JESUS-CHRIST. Comme le Sauveur parloit à ses Apôtres, qui étoient Juifs, & qui entendoient sous le nom d'*Eglise*, l'assemblée du peuple réuni dans la Synagogue; ou simplement les Chefs de la Synagogue; il vouloit leur faire comprendre que dans son nouveau Royaume, il y auroit aussi des assemblées, des lieux de priéres, des Eglises, un corps de Religion, uni par la foi, & par la communion des Sacremens, des sentimens, & des priéres, sous le gouvernement des Evêques, ausquels on dénonceroit ceux dont on n'auroit pû surmonter l'opiniâtreté, & la malice, afin que l'Eglise, ou l'assemblée avec les Chefs, employassent leurs raisons, leurs priéres, ou leur autorité, pour les ramener au devoir. Voyez 1. *Timoth.* v. 20. 2. *Cor.* 11. 6.

SI AUTEM ECCLESIAM NON AUDIERIT, SIT TIBI SICUT ETHNICUS. *S'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit à votre égard, comme un païen, & un publicain.* S'il n'écoute ni la voix des Pasteurs, ni les remontrances des anciens, ni les priéres de l'assemblée. S'il ne se met en peine ni du corps de l'Eglise, ni de ceux qui la gouvernent, & qui la représentent; regardez-le comme un païen, & un publicain. Evitez sa compagnie, & sa rencontre; n'ayez aucun commerce, aucune liaison avec lui; ne mangez point, ne demeurez point avec lui, ne le saluez point. Car c'est ainsi que les Juifs en usoient envers les Païens, les Publicains, les Schismatiques, les Apostats (*f*). C'est de-là que l'Eglise Chrétienne a tiré la discipline qu'elle a toûjours observée envers les Hérétiques, & les excommuniez, comme on le voit par l'Ecriture (*g*), & par les monumens Ecclésiastiques (*h*). Il ne vous est pas permis ni de le haïr, ni de désespérer de son salut. Mais il est bon de lui causer une salutaire confusion, par l'éloignement que vous lui témoignerez, & de vous éloigner vous-mêmes de l'occasion de vous perdre, en vous tirant de sa compagnie. Redoublez vos priéres pour sa conversion, dans le même tems que vous témoignerez plus d'horreur de sa faute.

(*a*) Voyez Selden, *De Synedriis, Hebr. lib.* 1. *cap.* 7. 8. 9. 10.
(*b*) *Chrysost. & Euthym. hic. Jac. Capell.*
(*c*) *Brug. alii.*
(*d*) *Chrysost. hic. August. serm.* 82. *olim* 16. *Hieronym. hic. Theophyl. Mald. Grot.*
(*e*) *Matth.* VII. 6.
(*f*) *Ligfoot. Hor. Talm. hic.*
(*g*) *Vide* 1. *Cor.* V. 11. *Tit.* III. 10. & 2. *Joan.* x. 11. & *Comment. nostr. ad Matth.* v. 46. 47.
(*h*) *Irenæ, lib.* 3. *cap.* 3. *Vide Grot. & Jac. Capell. & Maldon. hic.*



Digitized by Google

18. *Amen dico vobis, quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata & in Cælo: & quæcumque solveritis super terram, erunt soluta, & in Cælo.*

18. Je vous dis en vérité, que tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié aussi dans le Ciel; & que tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans le Ciel.

## COMMENTAIRE.

℣. 18. AMEN DICO VOBIS, QUÆCUMQUE ALLIGAVERITIS SUPER TERRAM. *Je vous dis en vérité, que tout ce que vous avez lié sur la terre, sera lié aussi dans le Ciel.* Il parle à l'Eglise, composée des Chefs, & des Fidéles; car l'Eglise n'est ni le chef, sans les membres; ni les membres, sans le chef. Si le coupable n'écoute point l'Eglise, prise en ce sens, c'est-à-dire, tous les Fidéles, ayant leurs Pasteurs à leur tête; ou simplement, les Pasteurs représentant le corps de leur Eglise; séparez-vous de sa compagnie; regardez-le comme excommunié: car je vous dis en vérité, que celui qui sera ainsi séparé de l'Eglise par une sentence canonique, sera véritablement excommunié dans le Ciel; & qu'au contraire celui qui reconnoissant sa faute, viendra humblement se soûmettre à l'Eglise, & recevra son absolution, sera véritablement absous, & délié dans le Ciel. Voilà le sens que les Peres, & les Docteurs Catholiques donnent à cet endroit.

Quelques Auteurs Protestans lui donnent une autre explication. Selden (a) soûtient que ces paroles: *Dic Ecclesiæ*, ne marquent pas les Prélats de l'Eglise, puisqu'alors les Prélats Ecclésiastiques n'avoient aucune autorité sur les Fidéles, pour les séparer de la communion par une sentence juridique. JESUS-CHRIST parloit à des Juifs, & il leur parloit conformément à leurs usages, & à leurs préjugez. Or parmi eux, non-seulement les Supérieurs Ecclésiastiques, mais aussi les simples particuliers avoient pouvoir d'excommunier les autres. Il ajoûte que chez les Juifs il n'y avoit point d'assemblée de Supérieurs Ecclésiastiques, qui répondît à ce que nous appellons dans l'Eglise, *Presbytérion*, Sénat Ecclésiastique. Il croit qu'en cet endroit, *Dites-le à l'Eglise*, signifie, dites-le à un nombre de Fidéles assemblez, sans toutefois aucune autorité Juridique, & que c'est comme si l'on disoit: Reprenez-le publiquement.

On convient que JESUS-CHRIST parloit conformément à l'idée, & aux usages des Juifs, & qu'en ceci il fait allusion à la discipline des Synagogues: mais s'ensuit-il qu'il n'a ni ajoûté, ni retranché à leurs usages, & à leur discipline? Ne savons-nous pas au contraire que par tout où il parle de l'établissement de son Royaume, il veut toûjours une plus haute perfection que la Loi n'en demandoit aux Juifs; qu'il étoit venu pour réformer, & pour perfectionner la Loi; & non pas pour la suivre servilement, & à la lettre. Je veux que les particuliers ayent eu le pouvoir d'excommunier; mais c'étoit un abus visible que JESUS-CHRIST est venu réformer. Le Sénat Ecclésiastique n'étoit pas encore établi; mais il devoit l'être dans peu de tems. Les Ordonnances de JESUS-CHRIST ne regardent pour la plûpart, que le tems qui a suivi sa Résurrection, & l'établissement de son Eglise. Il est clair que ces paroles: *Dites-le à l'Eglise*, ont rapport à l'usage des Hébreux, dont nous avons parlé ci-devant, de dénoncer publiquement dans la Synagogue, pendant trois Sabbats consécutifs, & le nom du coupable, & la qualité de sa faute (b); & non pas cette prétendue assemblée de quelques particuliers sans caractére, & sans autorité.

Le même Auteur s'efforce de montrer que ces autres paroles: *Regardez-le comme un Païen, & un Publicain*, ne peuvent s'entendre d'une excommunication semblable à celle des Juifs, ou telle qu'elle a été en usage depuis dans l'Eglise; parce, dit-il, que les Juifs n'excommunioient ni les Païens, ni les Publicains; & que les Juifs excommuniez n'étoient exclus ni de l'entrée du Temple, ni de la participation des choses saintes. Enfin, il soûtient que ces paroles: *Ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans le Ciel; & ce que vous aurez délié sur la terre, sera aussi délié dans le Ciel*, ne signifient autre chose, sinon: Ce que vous aurez permis, ou défendu sur la terre, sera aussi permis, ou défendu dans le Ciel; & non pas: Ce que vous aurez lié par l'excommunication, ou délié par l'absolution, ce que vous aurez pardonné, ou condamné, sera absous, ou condamné dans le Ciel; parce que, comme on l'a déja dit, l'excommunication des Juifs ne privoit les excommuniez ni de l'usage des choses saintes, ni de l'entrée du Temple. Il croit, contre l'opinion de tous les Peres, des Conciles, des Scolastiques, des Commentateurs, & même des premiers Auteurs de la Prétenduë réforme (c), que l'excommunication n'est pas de Droit Divin, & que les Prélats de l'Eglise n'en sont pas les seuls vrais ministres. En un mot, son grand principe est que l'excommunication des Chrétiens est toute la même que celle des Juifs (d): & comme celle-ci n'est pas de Droit Divin, n'ayant été en usage que depuis la captivité, & n'emportant aucune séparation des choses saintes, celle de l'Eglise n'a pas un plus grand effet.

Mais on répond en niant absolument le principe de Selden. Quoique l'excommunication de l'Eglise ait succédé à celle de la Synagogue, & qu'elle ait été formée en quelque sorte sur son modéle; il s'en faut bien que ce soit la même, & qu'elle n'ait ni plus de force, ni plus d'étenduë. Notre Baptême est pris sur le modéle de celui des Juifs; en peut-on inférer qu'il est le même? Notre discipline a imité quelques usages de la Synagogue; en concluëra-t-on que c'est une même chose? Si cela étoit, que seroit venu faire JESUS-CHRIST? Ne voyons-nous pas que dès le tems des Apôtres (e), & dans la suite de tous les siécles, l'Eglise portoit sentence d'excommunication, par laquelle elle séparoit de sa communion, privoit de ses Sacremens, & chassoit de ses assemblées ceux qu'elle avoit ainsi excommuniez. Moïse a-t-il jamais donné aux Prêtres le pouvoir que JESUS-CHRIST donne à ses Apôtres, que ce qu'ils auroient lié, ou délié; permis, ou défendu; condamné, ou absous sur la terre, le seroit aussi dans le Ciel? Selden dit que les Juifs n'excommunioient pas les Païens, ni les Publicains; qui ne doute? Il ne conclut que celui qu'on regarde comme un Païen & un Publicain, n'étoit donc pas excommunié: J'en conclus tout le contraire. Un excommunié est à l'égard de l'Eglise, comme un Païen & Publicain; parce qu'il est séparé du corps de l'Eglise, & qu'il est regardé comme un obstiné, & un incorrigible. Nous avons traité ailleurs la matiére de l'excommunication suivant la doctrine des Rabbins (f): mais nous avons crû devoir nous étendre ici sur la prétenduë ressemblance qu'a l'excommunication de l'Eglise avec celle de la Synagogue; parce que l'on remarque que des Auteurs nouveaux (g) en abusent, pour énerver, & pour anéantir, s'ils le pouvoient, l'autorité de l'Eglise à cet égard. On peut leur opposer ce que dit Grotius sur saint Luc, Chapitre VI. ℣. 22.

(a) *Selden. lib. 1. de Synedriis Hebræorum, cap. 9.*

(b) *Vide Baba Sanhedr. fol. 26. Maimon. in* אישות *c. 12. & 14. Ligfoot, hic.*

(c) C'est de son aveu, Chap. x. pag. 325. du premier Livre *De Synedriis.*

(d) Voyez le même Selden, Liv. 1. Ch. 10. du même Ouvrage.

(e) *1. Cor. v. 3. 4. 11. Tit. III. 10. 11. & 2. Joan. 10. 11. 1. Timot. II. 17. 18.*

(f) Voyez notre Dissertation sur les supplices usitez chez les anciens Hébreux, à la tête du Deutéronome.

(g) *Vide Bilson. apud Jac. Capel. in Synopsi Critic. Grot. hic.*

Je

19. *Iterùm dico vobis, quia si duo ex vobis consenserint super terram, de omni re quamcunque petierint, fiet illis a Patre meo qui in Cœlis est.*

20. *Ubi enim sunt duo, vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum.*

21. *Tunc accedens Petrus ad eum, dixit: Domine, quoties peccabit in me frater meus, & dimittam ei? Usque septies?*

10. Je vous dis encore, que si deux d'entre vous s'unissent ensemble sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée par mon Pere qui est dans les Cieux.

20. Car en quelque lieu que se trouvent deux, ou trois personnes assemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu d'eux.

21. Alors Pierre s'approchant, lui dit: Seigneur, pardonnerai-je à mon frere toutes les fois qu'il péchera contre moi? *Le ferai-je jusqu'à sept fois?*

## COMMENTAIRE.

Je sai que quelques Anciens (*a*) ont crû que ces paroles: *Tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans le Ciel*, doivent s'expliquer non des Pasteurs de l'Eglise, mais des Fidéles en particulier, lesquels pouvoient ou pardonner, ou ne pas pardonner l'injure qui leur étoit faite. Si vous avez fait tous vos efforts pour corriger votre frere; si vous l'avez d'abord averti en particulier, & ensuite en présence de témoins, & enfin en presence de toute l'Eglise, & qu'il ne se corrige pas, & qu'au contraire il méprise vos avertissemens; si vous ne lui pardonnez pas l'injure, dont il ne veut pas vous faire satisfaction, je vous déclare qu'il ne lui sera pas aussi pardonné dans le Ciel. Que si au contraire il rentre dans lui-même, qu'il vous écoute, & que vous lui pardonniez, Dieu lui pardonnera aussi dans le Ciel. *Cœpisti habere fratrem tuum tamquam Publicanum; ligas illum in terra. Sed ut justè alliges, vide: nam injusta vincula disrumpit justitia. Cùm autem correxeris, & concordaveris cum fratre tuo, solvisti illum in terra*, dit saint Augustin (*b*).

Mais 1°. ces Peres n'ont jamais nié que l'Eglise & les Prélats qui la gouvernent, ne soient les dépositaires de la puissance de lier & de délier, que JESUS-CHRIST a donnée aux Apôtres. 2°. Les expressions en cet endroit doivent s'expliquer par le sentiment & l'usage universel de l'Eglise, qu'ils ont eux-mêmes approuvé, & qui a toûjours été que le droit d'excommunier n'appartenoit point aux particuliers offensez. Ce seroit les rendre juges en leur propre cause. 3°. Ils ont seulement voulu dire, que le pécheur qui ne vouloit pas faire satisfaction à son frere, ni écouter l'Eglise, se lioit lui-même, & se fermoit l'entrée du Ciel, en refusant de faire une démarche, & une satisfaction à laquelle Dieu a voulu attacher le pardon de son péché, & en n'usant pas d'un moyen que Dieu lui fournit pour se délier. Mais cela n'empêche pas qu'il ne puisse aussi être lié par le ministére de l'Eglise, ou par l'excommunication, ou par le refus, ou le délai de l'absolution.

℣. 19. ITERUM (*c*) DICO VOBIS, QUIA SI DUO EX VOBIS, &c. *Je vous dirai encore que si deux d'entre vous s'unissent ensemble sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée.* Ce qu'il a dit dans les versets précédens ne tend qu'à conserver, ou à réparer l'union. Celui-ci va au même but: Si vous demeurez unis, demandez ce qu'il vous plaira, & vous l'obtiendrez. Ou bien: Si vous avez le malheur d'être dans la désunion, ne différez pas un moment de vous réconcilier. Fussiez-vous prêt à présenter votre offrande à Dieu, quittez-là devant l'autel, & allez promptement vous réconcilier avec votre frere (*d*). C'est-là le meilleur moyen pour obtenir du Pere céleste tout ce que vous lui demanderez. La charité, & l'union des cœurs lui font une sainte, & aimable violence. Quand il dit qu'ils obtiendront tout ce qu'ils demanderont, cela doit s'entendre avec cette restriction, pourvû que ce que vous demandez soit juste, & utile à votre salut. Vous l'obtiendrez, ou quelque chose de plus expédient pour votre sanctification (*e*).

Les Peres (*f*) pour la plûpart ont expliqué ceci dans un sens allégorique: Soyez d'accord avec vous-même; qu'il n'y ait ni schisme, ni division entre votre corps, & votre ame; que l'ame domine, & que le corps obéisse; que la partie qui doit être soûmise à l'esprit, ne se révolte pas contre la partie supérieure, & alors demandez à Dieu ce qu'il vous plaira. Saint Chrysostome, & Euthyme le restreignent aux seuls Apôtres: Lorsque deux ou trois d'entre vous s'uniront pour demander quelque chose à mon Pere, il la leur accordera. Origénes (*g*) en fait l'application au mari & à la femme, qui se séparent d'un commun consentement pour un tems, afin de vaquer à l'oraison, suivant le conseil de l'Apôtre (*h*). Mais tout cela est plûtôt allégorique, que littéral.

℣. 20. UBI ENIM SUNT DUO, VEL TRES, &c. *Car en quelque lieu que se trouvent deux, ou trois personnes assemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu d'eux.* C'est la preuve de ce qu'il a dit dans le verset précédent. Si vous vivez dans la charité, & dans l'union, mon Pere ne vous refusera rien; parce que je me trouverai au milieu de vous; j'intercederai pour vous; j'appuyerai vos demandes de mon autorité. Mais cette promesse n'est pas bornée aux priéres seules; elle s'étend aussi à toutes les assemblées, les entreprises, les délibérations, faites & commencées au nom de JESUS-CHRIST, sous son autorité, par ses ordres, dans l'union de sa charité, & de sa foi, pour sa gloire, & pour ses intérêts. Il promet de se rencontrer dans ces assemblées, & d'obtenir pour elles auprès de son Pere un heureux succès. C'est sur ces promesses qu'est fondée la créance de l'Eglise, qui a toûjours crû que le Fils de Dieu, & son Saint-Esprit présidoient aux assemblées Ecclésiastiques, aux Conciles généraux, & particuliers, & en général à tous les lieux où les Fidéles s'assembloient pour prier, ou pour traiter des choses qui avoient pour objet la gloire de Dieu. Le Fils de Dieu fait allusion à l'opinion des Hébreux, qui croyoient que Dieu étoit assis au milieu des Juges (*i*), & qui appelloient l'assemblée du peuple, l'assemblée du Seigneur.

℣. 21. DOMINE, QUOTIES PECCABIT IN ME FRATER MEUS? *Seigneur, pardonnerai-je à mon frere toutes les fois qu'il péchera contre moi?* Saint Luc (*k*) nous apprend ce qui donna occasion à cette demande de saint

(a) *Origen. in Matth. c. 13. Theophylact. hic. Anastas. Nicen. qu. 61. in Scripturam. Ita ferè Chrysost. hic.* Καὶ οὐκ εἶπε τῷ ἐκκλησίας δῆσον τὸν τοιοῦτον, ἀλλ᾽ ἐὰν δήσῃς αὐτὸν τὸ διαλογισμὸν τοῦ ἀδικήματος, καὶ ἄλυτα μένει τὰ δεσμά. *Aug. Serm. olim. 16. nunc 82. Vide Grot. hic, & Jans. & Mald.*

(b) *Aug. Serm. 82. n. 7. p. 442. G.*

(c) Plusieurs Exemplaires Grecs lisent: Πάλιν ἀμὴν λέγω ὑμῖν. Ou: Πάλιν δ᾽ ἀμὴν λέγω ὑμῖν. *Iterùm amen dico vobis. Ita mss. ferè triginta quatuor, & plures Editiones apud Mill.*

(d) *Matth.* v. 23.

(e) Voyez ce qui a été dit ci-devant *Matth.* VII. 7. 8.

(f) *Orig. tom. 14. in Matth. Ambros. de Instit. Virg. c. 2. & in cap.* XIV. *Luc. Hieronym. Beda, & Theophyl. hic.*

(g) *Origen. in Matth.*

(h) 1. *Cor.* VII. 5.

(i) *Psalm.* LXXXI. 1.

(k) *Luc.* XVII. 4.



Digitized by Google

22. *Dicit illi Jesus: Non dico tibi usque septies: sed usque septuagies septies.*

23. *Ideò assimilatum est Regnum Cœlorum homini Regi, qui voluit rationem ponere cum servis suis.*

24. *Et cùm cœpisset rationem ponere, oblatus est ei unus, qui debebat ei decem millia talenta.*

25. *Cùm autem non haberet unde redderet, jussit eum dominus ejus venumdari, & uxorem ejus, & filios, & omnia quæ habebat, & reddi.*

26. *Procidens autem servus ille, orabat eum, dicens: Patientiam habe in me, & omnia reddam tibi.*

27. *Misertus autem dominus servi illius, dimisit eum, & debitum dimisit ei.*

28. *Egressus autem servus ille, invenit unum de conservis suis, qui debebat ei centum denarios; & tenens suffocabat eum, dicens: Redde quod debes.*

22. JESUS lui répondit: Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois.

23. C'est pourquoi le Royaume des Cieux est comparé à un homme, *& à un* Roi, qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs.

24. Et ayant commencé à le faire, on lui en présenta un qui lui devoit dix mille talens.

25. Mais comme il n'avoit pas le moyen de *les* lui rendre, son maître commanda qu'on le vendit, lui, sa femme, & ses enfans, & tout ce qu'il avoit, pour satisfaire à cette dette.

26. Ce serviteur se jettant à ses pieds, le conjuroit, en lui disant: Seigneur, ayez un peu de patience, & je vous rendrai tout.

27. Alors le maître de ce serviteur étant touché de compassion, le laissa aller, & lui remit sa dette.

28. Mais ce serviteur ne fut pas plûtôt sorti, que trouvant un de ses compagnons qui lui devoit cent deniers, il le prit à la gorge, & l'étouffoit presque, en lui disant: Rends-moi ce que tu me dois.

## COMMENTAIRE.

Pierre. JESUS-CHRIST ayant prescrit, comme on l'a vû, les régles de la correction fraternelle, ajoûta: *Si votre frere se repent, pardonnez-lui, & s'il vous offense sept fois le jour*, & qu'il se repente, *pardonnez-lui autant de fois.* Si votre frere vous écoute, lorsque vous lui représenterez sa faute, & qu'il s'en repente; pardonnez-lui non seulement une ou deux fois, mais jusqu'à sept fois. Saint Pierre doutant si ce que le Sauveur venoit de lui dire n'étoit point une éxagération, ou si l'on le devoit prendre à la rigueur, lui dit: Seigneur, combien doit-on pardonner de fois à notre frere qui nous a offensé? Jusqu'à sept fois? *Non seulement jusqu'à sept fois*, répondit le Fils de Dieu, *mais jusqu'à septante fois sept fois*; c'est-à-dire, quatre cens quatre-vingt-dix fois; en un mot, aussi souvent que l'on pourra nous avoir offensé. *Omnia enim peccata dixit, quando septuagies septies dixit* (a).

Dans l'Exemplaire Hébreu dont se servoient les Nazaréens (b), on lisoit cet endroit de cette sorte: *Si votre frere vous offense par ses paroles, & que sept fois le jour il vous demande pardon, pardonnez-lui. Simon lui répondit: Quoi! sept fois par jour? Oüi, lui répondit Jesus, jusqu'à sept fois septante fois; car les Prophétes eux-mêmes depuis qu'ils ont été remplis du Saint-Esprit, n'ont pas été exemts de péchez.*

℣. 23. ASSIMILATUM EST REGNUM COELORUM HOMINI REGI. *Le Royaume des Cieux est comparé à un Roi, qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs.* Pour inculquer davantage ce qu'il vient de dire du pardon des injures, il nous propose une parabole, qui tend à faire voir que si nous ne pardonnons à nos freres, nous ne devons point espérer de pardon de la part de Dieu. *Le Royaume des Cieux est semblable, &c.* C'est-à-dire, il arrive dans mon Eglise, & parmi mes Disciples, la même chose que dans un Royaume, où un Roi veut faire rendre compte à ses serviteurs. Ou bien: A mon second avénement, & lorsque je viendrai avec tout l'éclat de ma majesté pour juger les vivans, & les morts, & pour entrer en possession de mon regne sur toutes les créatures, on verra la même chose, que quand un Prince se fait rendre compte par ses Officiers. On voit à peu près la même parabole ci-après *Matth.* xxv. 25. & *Luc.* xix. 13.

℣. 24. DECEM MILLIA TALENTA. *Dix mille talens.* Le talent Hébreu valoit quatre mille huit cens soixante-sept livres trois sols neuf deniers. Les dix mille talens font quarante-huit millions huit cens soixante-onze mille huit cens soixante-quinze livres de notre monnoie. Peut-être que les talens dont parloit JESUS-CHRIST, n'étoient pas si forts que les talens des anciens Hébreux: mais quand il l'entendroit du talent Egyptien, qui valoit deux mille six cens quatre-vingt-huit livres, ou du talent Athénien, qui en valoit deux mille quatre cens, c'est toûjours une somme prodigieuse pour un particulier, que celle de dix mille talens. Le Sauveur l'a mise exprès sans doute, pour nous faire comprendre ce que nous devons à Dieu, & les dettes extraordinaires que nous avons contractées à son égard.

℣. 25. JUSSIT EUM DOMINUS EJUS VENUMDARI. *Son maître commanda qu'on le vendit, lui, sa femme, & ses enfans.* Suivant l'ancien droit des Hébreux, & de plusieurs autres peuples, le créancier avoit droit de vendre, ou de réduire en esclavage ses débiteurs insolvables. On voit dans les Livres des Rois (c) une femme veuve d'un Prophéte, qui supplie Elie de lui fournir de quoi garantir ses deux fils de l'esclavage, où le créancier de son mari menaçoit de les réduire. Suivant le droit commun, on sait que les esclaves Hébreux recouvroient leur liberté en l'année Sabbatique, & que leurs maîtres n'avoient pas droit de les vendre à des étrangers: mais les débiteurs insolvables ne joüissoient pas du privilége de cette loi. Il n'y avoit, selon les Rabbins que les femmes, & les filles Juives, qui ne pouvoient en aucun cas être vendues à des étrangers (d).

℣. 27. DEBITUM DIMISIT EI. *Il lui remit sa dette.* Le Grec (e) s'entend proprement d'un argent emprunté, sous obligation de porter intérêt.

℣. 28. CENTUM DENARIOS. *Cent deniers.* Le denier Romain vaut dix sols de France. D'autres le font de

(a) *Aug. 83. de Verbis Evang. n. 7. Hieronym. hic: Ut toties peccanti fratri dimitteret in die, quoties ille peccare possit.*
(b) *Apud Hieronym. l. 3. contra Pelag. c. 1.*
(c) 4. *Reg.* iv. 1.
(d) Voyez notre Commentaire sur l'Exode, xxi. 2. 3. 4. &c. 7. 8. Levit. xxv. 39.
(e) Τὸ δάνειον ἀφῆκεν αὐτῷ.

Digitized by Google

29. *Et procidens conservus ejus, rogabat eum, dicens: Patientiam habe in me, & omnia reddam tibi.*

29. Et son compagnon se jettant à ses pieds, le conjuroit, en lui disant: Ayez un peu de patience, & je vous rendrai tout.

30. *Ille autem noluit: sed abiit, & misit eum in carcerem, donec redderet debitum.*

30. Mais il ne voulut point l'écouter, & il s'en alla, & le fit mettre en prison, *pour l'y tenir* jusqu'à ce qu'il lui rendit ce qu'il lui devoit.

31. *Videntes autem conservi ejus quæ fiebant, contristati sunt valdè: & venerunt; & narraverunt domino suo omnia quæ facta fuerant.*

31. Les autres serviteurs ses compagnons voyant ce qui se passoit, en furent extrémement affligez, & avertirent leur maître de tout ce qui étoit arrivé.

32. *Tunc vocavit illum dominus suus, & ait illi: Serve nequam, omne debitum dimisi tibi, quoniam rogasti me:*

32. Alors son maître l'ayant fait venir, lui dit: Méchant serviteur, je vous avois remis tout ce que vous me deviez, parce que vous m'en aviez prié:

33. *Nonne ergo oportuit & te misereri conservi tui, sicut & ego tui misertus sum.*

33. Ne falloit-il donc pas que vous eussiez aussi pitié de votre compagnon, comme j'avois eu de vous.

34. *Et iratus dominus ejus, tradidit eum tortoribus, quoadusque redderet universum debitum.*

34. Et ce maître étant émû de colére, le livra entre les mains des bourreaux, jusqu'à ce qu'il payât tout ce qu'il lui devoit.

35. *Sic & Pater meus cælestis faciet vobis, si non remiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris.*

35. C'est ainsi que mon Pere qui est dans le Ciel vous traitera, si chacun de vous ne pardonne du fond de son cœur à son frere *qui l'a offensé.*

## COMMENTAIRE.

huit sols, & un denier. D'autres croyent que le terme de *denier* en cet endroit, est le même que le sicle, qui valoit trente-deux sols six deniers. La somme est peu considérable en elle-même, & elle n'est rien en comparaison de dix mille talens que le premier serviteur devoit à son maître; c'est pour nous faire comprendre la disproportion infinie qu'il y a entre ce que nous devons à Dieu, & ce que nos freres nous doivent. Nous devons beaucoup à Dieu, parce que nous l'avons beaucoup offensé, & notre frere nous doit, parce qu'il a péché contre nous. Mais quelle proportion entre les fautes que nos freres commettent contre nous, & celles que nous commettons contre Dieu *(a)*.

TENENS SUFFOCABAT EUM. *Il le prit à la gorge, & l'étouffoit presque.* Ou, il le saisit par le coû & la tunique; & le tirant, il l'étouffoit presque. C'est ainsi qu'on saisissoit sa partie, pour la faire marcher devant les Juges: *Obtorto collo trahebat.*

℣. 34. TRADIDIT EUM TORTORIBUS. *Il le livra entre les mains des bourreaux.* Suivant les loix Romaines, qui étoient alors en vigueur dans la Judée, on pouvoit mettre son débiteur entre les mains des bourreaux, pour être mis en prison, & pour être puni de certaines peines, comme celle du foüet, ou des coups de balles de plomb, *Plumbatis cædi.* C'étoient des chaînettes de fer, au bout desquelles on attachoit des balles de plomb. D'autres *(b)* croyent que le nom de bourreaux *(c)* en cet endroit, est le même que celui de Géolier, & que ce serviteur est traité par son maître, comme lui-même avoit traité son conserviteur. Ce qui suit favorise cette traduction: *Jusqu'à ce qu'il payât tout ce qu'il lui devoit.* Ce maître use ici non seulement de son droit de créancier, mais aussi de celui de Juge, & de Prince *(d)*. Au reste, quand il est dit que le mauvais créancier est mis en prison, jusqu'à ce qu'il ait payé toute sa dette; ce n'est pas à dire que les damnez doivent un jour être délivrez des peines de l'enfer: comme leurs dettes sont infinies, & qu'ils sont absolument insolvables; aussi ne sortiront-ils jamais de l'enfer *(e)*.

℣. 35. SIC ET PATER MEUS *(f)* COELESTIS FACIET VOBIS. *C'est ainsi que mon Pere qui est dans le Ciel vous traitera, si chacun de vous ne pardonne du fond de son cœur à son frere.* Est-ce à dire que Dieu impute de nouveau les péchez déja pardonnez? Non sans doute. Dieu ne juge, & ne punit pas deux fois la même faute *(g)*. Il ne révoque pas les graces qu'il a une fois accordées; mais on peut dire avec saint Augustin *(h)*, que Dieu nous pardonne afin que nous pardonnions; & que si nous ne pardonnons pas, il nous rappellera, & fera revenir ce qu'il nous avoit remis. Imitez votre Pere, dit-il, si vous ne voulez être deshérité. Et ailleurs *(i)*. Il paroît distinctement par l'Evangile, que les péchez une fois remis, sont de nouveau imputez, lorsque l'on manque de charité envers ses freres: *Redire dimissa peccata, ubi fraterna charitas non est, apertissimè Dominus in Evangelio docet in illo servo, à quo dimissum debitum Dominus repetiit.* Il ajoûte que si l'on demeure dans la haine de son prochain, après avoir reçû le Baptême, on se rend coupable non seulement de ce crime, mais aussi de tous les péchez futurs, & passez, & c'est un malheur qui n'arrive que trop souvent dans l'Eglise: *Deinceps autem reus esse omninò incipit, non solùm consequentium, sed etiam præteritorum dierum, horarum, momentorum, redeuntibus omnibus quæ dimissa sunt: & hæc sæpe contingunt in Ecclesia.*

(a) *Aug. Serm. 83. olim 15. de Verbis Domini, c. 2. Omnis homo & debitor est Dei, & debitorem habet fratrem suum. Quis est enim qui non sit debitor Dei, nisi in quo nullum inveniri potest peccatum? Quis est autem qui non habeat debitorem fratrem, nisi in quem nemo peccavit?*

(b) *Grot. Hamm. Le Clerc.*

(c) [illegible]

(d) *Chrysost. Euthym. Theophylact.*

(e) *Quidam Codd. legunt:* Ὁ πατὴρ ὁ οὐράνιος ὑμῶν; *quod non probat Chrysost. Plures addunt in fine versûs:* Τὰ παραπτώματα [illegible]

(f) *Nahum. 1. 9. in LXX.* Οὐκ ἐκδικήσει δὶς ἐπὶ τὸ αὐτὸ ἐν θλίψει.

(g) *Rom. XI. 29.* Ἀμεταμέλητα γὰρ τὰ χαρίσματα, καὶ κλῆσις [illegible]

(h) *Aug. Serm. olim 15. nunc 83. n. 7. Dicit Deus: Dimitte, & dimittetur tibi. . . . . Nam si remiseris, revocabo te; & quicquid dimiseram, replicabo tibi; non enim mentitur Veritas, quæ dicit: Sic & vobis faciet Pater vester, &c. Invenis Patrem; imitare Patrem: si enim imitari Patrem non vis, exheredari disponis.*

(i) *Idem lib. 1. de Baptism. contra Donat. cap. 12.*

Saint Grégoire le Grand n'eſt pas moins exprès pour cette opinion (a) : Si nous ne pardonnons de bon cœur l'offenſe qui nous eſt faite, Dieu nous demandera compte de nouveau des péchez qui nous avoient été pardonnez par le Sacrement de Pénitence : *Si hoc quod in nos delinquitur, ex corde non dimittimus ; & illud rurſus à nobis exigitur, quod nobis jam per pœnitentiam dimiſſum fuiſſe gaudebamus.* Paroles qui ſont inſérées dans le corps du Droit Canon (b). Saint Chryſoſtome (c) dit que quoique les dons de Dieu, & ſes faveurs ſoient d'elles-mêmes irrévocables, & que Dieu ne ſe repente jamais du bien qu'il a fait, toutefois la dureté de l'homme l'oblige quelquefois à retirer ce qu'il lui avoit donné. Origénes (d) a précédé tous les Peres dans ces ſentimens : il les appuie bien clairement dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu.

Saint Thomas (e) appuie auſſi ce ſentiment par quelques autres autoritez. Mais enfin pour concilier les Ecritures qui diſent d'une part que le péché une fois remis, ne peut plus revenir ; & de l'autre que Dieu demande compte d'une faute déja pardonnée ; il conclut en diſant 1°. que les péchez pardonnez peuvent revivre non quant à la coulpe, mais quant à la peine éternelle qu'ils avoient méritée, & que le pécheur s'attire de nouveaux châtimens par les autres crimes qu'il commet (f). 2°. Que les fautes déja remiſes reviennent en quelque ſorte par l'ingratitude qui accompagne la rechûte. Cette ingratitude augmente ſi fort la difformité de cette ſeconde faute, que Dieu la punit avec beaucoup plus de ſévérité, que ſi elle n'avoit pas été précédée du pardon d'une premiére ; & c'eſt-là la maniére dont les Théologiens (g) expliquent ordinairement cet endroit.

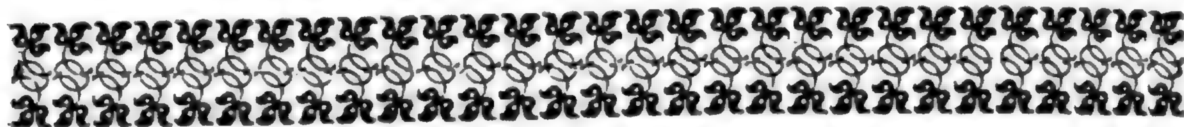

## CHAPITRE XIX.

*Divorce. Enfans préſentez à* JESUS. *Jeune homme riche, qui veut ſe mettre à ſa ſuite. Malheur des riches. Bonheur de ceux qui abandonnent tout pour le Ciel.*

ỷ. 1. *Et factum eſt, cùm conſummaſſet Jeſus ſermones iſtos, migravit à Galilæa, & venit in fines Judææ trans Jordanem.*

*2. Et ſecutæ ſunt eum turbæ multæ, & curavit eos ibi.*

*3. Et acceſſerunt ad eum Phariſæi tentantes eum, & dicentes : Si licet homini dimittere uxorem ſuam, quacumque ex cauſa ?*

*4. Qui reſpondens, ait eis : Non legiſtis, quia qui fecit hominem ab initio, maſculum & feminam fecit eos ? & dixit :*

ỷ. 1. JESUS ayant achevé ce diſcours, partit de Galilée, & vint aux confins de la Judée, au-delà du Jourdain.

2. Où de grandes troupes le ſuivirent, & il les guérit au même lieu.

3. Les Phariſiens vinrent auſſi à lui, pour le tenter ; & ils lui dirent : Eſt-il permis à un homme de quitter ſa femme pour quelque cauſe que ce ſoit ?

4. Il leur répondit : N'avez-vous point lû, que celui qui créa l'homme dès le commencement, les créa mâle & femelle ? & qu'il dit :

### COMMENTAIRE.

ỷ. 1. MIGRAVIT A GALILÆA. *Jeſus ayant achevé ces diſcours, partit de Galilée, & vint aux confins de la Judée, au-delà du Jourdain.* Il ſe paſſa bien des choſes entre ce qui eſt raconté à la fin de ce Chapitre précédent, & ce voyage de JESUS dans la Judée, comme on le peut voir dans l'abrégé hiſtorique de l'Evangile. JESUS partit de Capharnaüm, & vint en Judée, en paſſant par le pays de de-là le Jourdain (h). L'Evangéliſte a ramaſſé ici bien des choſes, qui ſe ſont paſſées en des tems aſſez éloignez les uns des autres.

ỷ. 3. SI LICET HOMINI DIMITTERE UXOREM SUAM ? *Les Phariſiens lui demanderent, pour le tenter : Eſt-il permis à un homme de quitter ſa femme, pour quelque cauſe que ce ſoit ?* Les Phariſiens n'ignoroient pas ſans doute, ni les Loix, ni les uſages de leur pays ; ils ſavoient que le divorce y étoit en uſage, & que la Loi, ou le permettoit, ou le toléroit (i). Mais ils avoient pû apprendre que JESUS-CHRIST le condamnoit, hors le ſeul cas d'adultére (k). C'étoit donc dans le deſſein de le rendre odieux au peuple, qu'ils lui viennent demander, s'il croit le divorce abſolument défendu, ou non. On dit (l) qu'en ce tems-là les écoles des Rabbins Hillel, & Sammea, étoient partagées ſur le ſens des paroles de Moïſe, touchant le divorce (m). Hillel & ſes diſciples vouloient qu'il fût permis de répudier ſa femme, pour quelle raiſon on vouloit : Sammea au contraire vouloit une raiſon fondée ſur quelque action honteuſe, ou contraire à l'honnêteté, de la part de la perſonne qu'on répudioit. Les Phariſiens voulant obliger le Sauveur à ſe déclarer ſur cette matiére, lui tendoient un piége, & cherchoient à lui attirer des ennemis de la part de l'une, ou de l'autre de ces écoles, de quelque maniere qu'il répondît.

ỷ. 4. QUI FECIT HOMINEM AB INITIO, &c. *Celui qui créa l'homme dès le commencement, les créa mâle & femelle.* Pour prouver que le divorce, & la polygamie, qui étoient tolérez parmi les Juifs, ſont contre l'in-

(a) *Greg. Mag. l. 4. Dialog. c. ult.*
(b) *De Pœnit. Diſtinct. 4. c. Conſtat.*
(c) *Chryſoſt. Homil. 62.* Καὶ τοίγε ἀμεταμέλητα τὰ χαρίσματα, καὶ αἱ κλήσεις τοῦ Θεοῦ. Ἀλλὰ τοσαύτην ἴσχυσεν ἡ πονηρία, ὡς καὶ τούτων λῦσαι τὸν νόμον.
(d) *Origen. t. 14. p. 342. in Matth.*
(e) *D. Th. 3. part. qu. 88. art. 1. 2. 3.*
(f) *Ita Proſper. Reſponſ. ad ſecundam objectionem Gallorum.*
(g) *Vide Maldon. & Grot. hic, & Ambroſ. in Pſal.* XXXVIII. *num.* 4.
(h) *Ita Marc.* X. 1. Ἔρχεται εἰς τὰ ὅρια τῆς Ἰουδαίας, διὰ τοῦ πέραν τοῦ Ἰορδάνου.
(i) *Deut.* XXIV. 1.
(k) *Matth.* V. 31. 32.
(l) *Selden. uxor. Hebr. l. 3. c. 23.*
(m) *Deut.* XXIV. 1.

ſtitution

Digitized by Google

5. *Propter hoc dimittet homo patrem & matrem, & adhærebit uxori suæ, & erunt duo in carne una.*

5. Pour cette raison l'homme abandonnera son pere & sa mere, & il s'attachera à sa femme, & ils seront deux dans une seule chair.

6. *Itaque jam non sunt duo, sed una caro. Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet.*

6. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint.

7. *Dicunt illi: Quid ergo Moïses mandavit dare libellum repudii, & dimittere?*

7. Mais pourquoi, lui dirent-ils, Moïse a-t-il ordonné qu'on donne à sa femme un écrit de divorce, & qu'on la renvoie?

8. *Ait illis: Quoniam Moïses ad duritiam cordis vestri permisit vobis dimittere uxores vestras: ab initio autem non fuit sic.*

8. Il leur répondit: C'est à cause de la dureté de votre cœur, que Moïse vous a permis de quitter vos femmes: mais cela n'a pas été ainsi dès le commencement.

9. *Dico autem vobis quia quicumque dimiserit uxorem suam, nisi ob fornicationem, & aliam duxerit, mœchatur: & qui dimissam duxerit mœchatur,*

9. Aussi je vous déclare, que quiconque quitte sa femme, si ce n'est en cas d'adultére, & en épouse une autre, commet un adultére: & que celui qui épouse celle qu'un autre a quittée, commet aussi un adultére.

10. *Dicunt ei Discipuli ejus: Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere.*

10. Ses Disciples lui dirent: Si la condition d'un homme est telle à l'égard de sa femme, il n'est pas avantageux de se marier.

## COMMENTAIRE.

stitution naturelle du mariage; le Fils de Dieu remonte à la création de l'homme, & de la femme, & à l'origine de l'institution du mariage. Dieu n'ayant créé d'abord qu'un homme, & une femme, & les ayant unis par le lien du mariage, pour ne devenir qu'une même chair, il est visible que son intention n'a pas été ni que l'homme se séparât de sa femme, ni qu'il en eut plusieurs à la fois (a).

℣. 5. ET DIXIT: PROPTER HOC DIMITTET HOMO, &c. *Et qu'il dit: Pour cette raison l'homme abandonnera son pere & sa mere, & il s'attachera à sa femme; & ils seront deux dans une seule chair* (b). Dieu dit en créant l'homme & la femme, qu'ils ne seront qu'une seule chair, qu'ils deviendront par la génération des enfans, le principe d'une seule chair; ou enfin qu'ils seront unis d'une maniere aussi intime, & aussi indissoluble, que le sont les membres d'un seul corps. Moïse dans la Génese (c) semble attribuer à Adam ces paroles: *L'homme abandonnera son pere & sa mere, &c.* Dans l'Ecriture le mot *dixit*, il a dit, se prend souvent dans un sens passif, pour, *il a été dit* (d). De plus, Adam ayant parlé dans cette rencontre, par l'inspiration de Dieu, on a pû dire, que Dieu avoit dit ce que ce premier homme avoit prononcé (e).

℣. 6. QUOD ERGO DEUS CONJUNXIT, HOMO NON SEPARET. *Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a joint.* Que le mariage demeure donc indissoluble, comme Dieu l'a établi. Que ni l'homme de son autorité, ni les Juges, ni les Princes, ne rompent point un lien si indissoluble. Le divorce pour cause d'adultére, ne rompt point le lien du mariage; il sépare seulement les parties, mais sans les mettre en liberté de se marier à d'autres.

℣. 7. QUID ERGO MOÏSES MANDAVIT, &c. *Pourquoi Moïse a-t-il ordonné qu'on donne à sa femme un écrit de divorce?* S. Marc (f) dit que les Pharisiens ayant demandé à JESUS-CHRIST, s'il étoit permis à un homme de répudier sa femme; le Sauveur leur demanda à son tour: *Que Moïse vous a-t-il ordonné là-dessus?* Ils répondirent: Il a commandé qu'on lui donnât un écrit de divorce. Alors JESUS dit: C'est à cause de la dureté de votre cœur qu'il vous a dit cela; mais il n'en étoit pas de même au commencement; Dieu créa l'homme mâle & femelle, pour demeurer unis en une seule chair; & ce que nous lisons ici dans les versets 4. 5. 6. Après quoi les Pharisiens reprirent: Mais pourquoi donc Moïse a-t-il permis au mari de répudier sa femme? JESUS répondit: *C'est à cause de la dureté de votre cœur. Et je vous déclare que quiconque quitte sa femme, si ce n'est en cas d'adultére, & en épouse une autre, commet un adultére.*

Les Pharisiens confondoient ce que Dieu avoit commandé, avec ce que Moïse avoit toléré. Celui-ci avoit toléré le divorce, à cause de la dureté, & de l'indocilité des Juifs (g): Mais Dieu avoit commandé qu'un homme demeurât avec sa femme. JESUS-CHRIST démêle ici parfaitement ces deux choses. Il révoque la permission, ou la tolérance que Moïse avoit établie, & il rétablit le mariage sur le pied où Dieu l'avoit mis au commencement. Nous ne nous étendrons pas ici sur le divorce, parce que nous en avons traité amplement dans une Dissertation exprès, à la tête du Deutéronome.

℣. 10. SI ITA EST CAUSA (h) HOMINIS CUM UXORE. *Si la condition d'un homme est telle à l'égard de sa femme, il n'est pas avantageux de se marier.* Si le lien du mariage est indissoluble, & que le divorce ne soit permis qu'au cas d'adultére; & qu'encore en ce cas il ne soit pas permis à un homme de prendre une autre femme, du vivant de la premiére; il n'est pas avantageux de s'engager dans le mariage, puisqu'il y a un grand nombre d'autres cas, où une femme peut devenir insupportable, & que d'ailleurs tout le monde n'a pas le don de continence.

(a) *Ita Chrysost. Hieronym. Auth. Oper. imperf. Beda, Theophyl. Euthym. Strab. Mald.*

(b) *Heb.* לבשר אחד *Græc.* Εἰς σάρκα μίαν. *In carnem unam.*

(c) *Genes.* II. 24.

(d) *Vide* 1. *Cor.* XV. 27. *Ephes.* V. 13. *Hebr.* I. 17. *&c.*

(e) *Vide Aug. de Genesi ad litt. l.* 9. *c.* 19. *Theophyl. Euthym. hic.*

(f) *Marc.* X. 4. 5.

(g) Origénes, tome 14. sur S. Matthieu, & S. Jérôme sur cet endroit-ci, semblent dire que Moïse permit le divorce par son propre esprit, & non par l'ordre de Dieu; de même que S. Paul dit qu'il conseille aux veuves de demeurer dans le veuvage; mais il ne leur commande pas: *Ut consilium sit hominis, non imperium Dei.* Voyez aussi S. Ambroise, l. 8. *in Luc.* n. 7. *Moïses permisit, inquit, non Deus jussit.* Ajoutez ce qui suit, n. 8. *Quæ propter fragilitatem humanam scripta sunt, non à Deo scripta.*

(h) αἰτία. *Causa, negotium, conditio.* Ce terme est commun dans le Droit Romain, pour marquer *la condition. Grot. Camero.*

11. *Qui dixit illis : Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est.*

11. Il leur dit : Tous ne comprennent pas ces paroles ; mais ceux à qui il a été donné *d'enhaut*.

12. *Sunt enim eunuchi, qui de matris utero sic nati sunt : & sunt eunuchi, qui facti sunt ab hominibus : & sunt eunuchi, qui seipsos castraverunt propter Regnum Cælorum. Qui potest capere, capiat.*

12. Car il y a des eunuques qui sont nez tels dès le ventre de leur mere : il y en a que les hommes ont fait eunuques : & il y en a qui se sont rendus eunuques eux-mêmes, pour *gagner* le Royaume des Cieux. Qui peut comprendre ceci, le comprenne.

13. *Tunc oblati sunt ei parvuli, ut manus eis imponeret, & oraret. Discipuli autem increpabant eos,*

13. On lui présenta alors de petits enfans, afin qu'il leur imposât les mains, & qu'il priât *pour eux* : & comme ses Disciples les repoussoient avec des paroles rudes,

14. *Jesus verò ait eis : Sinite parvulos, & nolite eos prohibere ad me venire : talium est enim Regnum Cælorum.*

14. Jesus leur dit : Laissez-là ces enfans, & ne les empêchez pas de venir à moi ; car le Royaume du Ciel est pour ceux qui leur ressemblent.

15. *Et cùm imposuisset eis manus, abiit inde.*

15. Et leur ayant imposé les mains, il partit de-là.

## COMMENTAIRE.

℣. 11. NON OMNES CAPIUNT VERBUM ISTUD. *Tous ne comprennent pas ces paroles* : Tous n'entendent pas le langage de renoncer au mariage (a), & de vivre dans la continence. Il n'est pas donné à tout le monde de suivre dans la pratique ce que vous venez de dire : mais aussi Dieu ne refuse à personne ce don, lorsqu'on lui demande avec ferveur (b). *Demandez*, dit le Sauveur, *& il vous sera donné.* Ce don est accordé à tous ceux qui le souhaitent, & qui le demandent, dit saint Chrysostome (c). Dieu l'a accordé à ceux qui l'ont désiré, qui l'ont demandé, qui ont travaillé pour l'obtenir, dit S. Jérôme : *His datum est qui petierunt, qui voluerunt, qui ut acciperent laboraverunt.* Autrement (d) : *Tout le monde ne comprend pas ces raisons*, & ne tire pas cette conséquence, qu'il vaut mieux vivre dans le célibat, que se marier. Le premier sens est le meilleur.

℣. 12. SUNT EUNUCHI, QUI DE UTERO MATRIS SIC NATI SUNT. *Il y a des eunuques qui sont nez tels dès le ventre de leur mere, &c.* Pour montrer que la continence n'est point une chose impossible, & hors d'exemple, le Sauveur remarque trois sortes de personnes qui la pratiquent ; les uns sans aucun mérite, & les autres par un principe de vertu. Les premiers sont ceux qui naissent ou avec un tempérament froid & sec (e), & ceux que la nature, l'art, ou la violence des hommes ont rendus tels. Les autres sont ceux qui par des motifs plus relevez se privent volontairement de l'usage du mariage, ou qui vivent dans une continence parfaite *pour le Royaume des Cieux*, c'est-à-dire, pour la prédication de l'Evangile ; par exemple, comme saint Jean-Baptiste, & saint Jean l'Evangéliste, qui ont vêcu dans la virginité jusqu'à la mort ; ou pour mériter le Royaume des Cieux, & la béatitude (f), comme ceux qui renoncent au mariage pour travailler à leur salut avec plus de tranquillité, & de facilité, tels que sont les Ecclésiastiques, & les Religieux, qui s'engagent par des vœux à garder la continence.

Quelques-uns ont pris ces paroles à la lettre (g) : *Ceux qui se sont rendus eunuques eux-mêmes, pour gagner le Royaume des Cieux.* Mais l'Eglise a toûjours regardé comme des furieux, des ennemis d'eux-mêmes, & des homicides, ceux qui ont fait sur eux-mêmes cette violente opération, ou qui l'ont fait faire par d'autres, poussez par des prétendus motifs de Religion. Dieu ne demande point un service forcé ; & la vertu de chasteté ne consiste point en cela : outre que cet acte n'éteint point la concupiscence, & n'arrête point le déréglement de la chair.

℣. 13. TUNC OBLATI SUNT EI PARVULI. *On lui présenta alors de petits enfans, afin qu'il leur imposât les mains.* On croit que c'étoit la coutume de présenter ainsi les enfans aux saints & illustres personnages, pour leur attirer la bénédiction du Ciel ; à l'imitation de Jacob, qui étant au lit de la mort (h), imposa les mains à Ephraim, & à Manassé, fils de Joseph, en leur donnant sa derniere bénédiction. On étoit persuadé que l'attouchement des mains de J. C. ne pouvoit être que très-utile à ces petits enfans, soit pour leur attirer les bénédictions du Ciel, soit pour les préserver des maladies, dont il guérissoit les personnes plus avancées en âge.

℣. 14. SINITE PARVULOS VENIRE AD ME. *N'empêchez pas ces enfans de venir à moi ; car le Royaume des Cieux est à eux*, ou *à ceux qui leur ressemblent.* Il paroît par saint Luc (i) qu'il y en avoit de fort petits, & à la mamelle : mais les autres étoient plus grandelets, puisqu'ils pouvoient s'approcher d'eux-mêmes de Jesus. Il les embrassoit dit saint Marc (k), leur imposoit les mains, & les benissoit. Et comme il prenoit occasion de tout pour instruire ses Apôtres, il leur répete ici ce qu'il leur avoit déja dit dans une autre rencontre (l), que pour parvenir au Royaume des Cieux, pour entrer dans son Eglise, pour recevoir, & pratiquer l'Evangile ; en un mot pour devenir son Disciple, il falloit imiter la douceur, la simplicité, le désintéressement des enfans (m). Voilà ce que devroient être tous les Chrétiens. Saint Luc, & saint Marc (n) lui font dire : *N'empêchez pas les enfans de venir à moi ; car le Royaume des Cieux est pour ceux qui leur ressemblent. Je vous dis en vérité que quiconque ne recevra point le Royaume de Dieu comme un enfant, n'y entrera pas.* Le Royaume de Dieu marque ici visiblement l'Evangile, la foi, la profession, & la pratique des maximes de la Religion Chrétienne.

---

(a) *Ita Chrysost. homil.* 63. *Origen. in Matth. c.* 14. *Ambros. Exh. ad Virg. Nazianz. Orat. in hæc verba.*

(b) *Origen. c.* 14. *in Matt. Chrysost. Homil.* 63. *Hieronym. hic.*

(c) *Chrysost. hic.* Δίδοται γὰρ ἐκείνοις τοῖς βουλομένοις.

(d) *Vide Epiphan. Maldon. Grot. Brug.*

(e) *Vide Hieronym. & Origen. in hunc locum.*

(f) *Origen. Hilar. Chrysost. hic. Author Oper. imperf. Euthym. Mald. Hammond. Grot. hic. Clem. Alex. Strom.* 3.

(g) *Hæretici Valesii apud Aug. hæres.* 37. *& Epiphan. hæres.* 58. *Vide Orig. t.* 15. *pag.* 369. *&* 370. Il avouë qu'il avoit autrefois pris mal à propos ces paroles à la lettre, & il en infére la nécessité des allégories contre Marcion, & quelques autres, qui sont apparemment les Valésiens.

(h) *Genes.* XLVIII. 14.

(i) *Matt. & Marc. hic.* Παιδία. *Luc.* XVIII. 15. Προσέφερον δὲ αὐτῷ καὶ τὰ βρέφη.... 16. Ἄφετε τὰ παιδία....

(k) *Marc.* X. 16. Ἐναγκαλισάμενος αὐτὰ, τιθεὶς τὰς χεῖρας ἐπ' αὐτὰ, ηὐλόγει αὐτά.

(l) *Matth.* XVIII. 3. 4.

(m) *Origen. Hieron. Beda, Theophyl. Euthym. hic.*

(n) *Marc.* X. 15. *Luc.* XVIII. 17.

Digitized by Google

16. *Et ecce unus accedens, ait illi: Magister bone, quid boni faciam ut habeam vitam æternam?*

17. *Qui dixit ei: Quid me interrogas de bono? Unus est bonus Deus. Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata.*

18. *Dicit illi: Quæ? Jesus autem dixit: Non homicidium facies? Non adulterabis: Non facies furtum: Non falsum testimonium dices.*

19. *Honora patrem tuum, & matrem tuam: & diliges proximum tuum sicut teipsum.*

16. Alors un *jeune* homme s'approcha, & lui dit: Bon Maître, quel bien faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle?

17. JESUS lui répondit: Pourquoi me demandez-vous ce que vous devez faire de bien? Il n'y a que Dieu seul qui soit bon. Que si vous voulez entrer en la vie, gardez les commandemens.

18. Quels commandemens, lui dit-il? JESUS lui dit: Vous ne tuërez point: Vous ne commettrez point d'adultére: Vous ne déroberez point: Vous ne direz point de faux témoignage:

19. Honorez votre pere & votre mere; & aimez votre prochain comme vous-même.

## COMMENTAIRE.

℣. 16. MAGISTER BONE, QUID BONI FACIAM? *Bon Maître, quel bien faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle?* ou pour joüir de la béatitude dans l'autre vie? Quelques Manuscrits (*a*) ne lisent point *Bone*, bon, mais seulement, *Maître*. Et dans la réponse du verset 17. au lieu de ces mots qu'on lit dans le Grec imprimé: *Pourquoi m'appellez-vous bon?* les meilleurs Manuscrits (*b*), conformément à la Vulgate lisent: *Pourquoi m'interrogez-vous sur ce qui est bon? Il n'y a qu'un seul bon*; ou selon d'autres: *Il n'y a que Dieu seul qui soit bon*: & c'est au jugement de plusieurs habiles Commentateurs (*c*), la vraie leçon de saint Matthieu. Il y a beaucoup d'apparence que les Copistes Grecs, sans faire attention à la suite du discours, ont mis dans saint Matthieu la leçon qu'ils voyoient dans saint Marc, & dans S. Luc (*d*); voulant par-là concilier les Evangélistes, qui dans le fond n'ont rien d'opposé entre eux; saint Matthieu ayant simplement dit une parole que les deux autres n'ont pas relevée, & en ayant omis une autre qu'ils ont rapportée, comme il est arrivé en une infinité d'autres endroits.

Saint Luc (*e*) dit que cet homme qui vint interroger JESUS-CHRIST, étoit un homme de condition; & saint Marc (*f*) témoigne qu'il s'approcha fort respectueusement du Sauveur, qu'il se jetta à ses pieds, & qu'il lui fit sa demande. Ces circonstances le distinguent fort d'un autre qui vint pour le tenter, & dont il est parlé ailleurs dans saint Luc (*g*). Ce dernier étoit un savant dans la Loi, & celui-ci nous est représenté comme un homme de bonne foi, & riche, ayant quelque emploi, ou quelque dignité dans sa ville. Toutefois quelques Anciens (*h*) les ont confondus, prétendant que cet homme de condition étoit le même que le savant de saint Luc.

℣. 17. QUID ME INTERROGAS DE BONO? UNUS EST BONUS DEUS. *Pourquoi me demandez-vous ce que vous devez faire de bien? Il n'y a que Dieu seul qui soit bon.* Pour accorder saint Matthieu avec saint Luc, & saint Marc, il faut suppléer ici quelques mots: *Pourquoi me demandez-vous ce que vous devez faire de bien*, (*& pourquoi m'appellez-vous bon?*) *puisqu'il n'y a que Dieu seul qui soit bon, & que vous connoissez ses Commandemens qui renferment tout le bien que vous devez faire.* Ce jeune homme avoit dit deux choses; l'une incidente, savoir que JESUS étoit bon; & l'autre, en quoi consistoit le bien qu'il devoit faire. Le Fils de Dieu répond à ces deux choses. Quant à la premiere, il ne nie pas qu'il ne soit bon: mais il reprend tacitement cet homme de s'adresser à lui comme au seul bon maître capable de lui enseigner ce qu'il devoit faire pour acquérir la vie éternelle, quoiqu'il ne le reconnût que pour un simple homme. Si je ne suis qu'un homme, je ne mérite pas le nom de *bon Maître* que vous me donnez; & si je suis Dieu, comme je le suis en effet, pourquoi me regardez-vous comme un simple homme? Il vouloit conduire ce jeune homme à la connoissance de sa divinité; c'est pour cela qu'il releve le nom de *Bon*, que cet homme lui avoit donné fort innocemment, sans penser qu'il fût Dieu; mais le considérant seulement comme un homme de bien, & un maître qui enseignoit la vérité, & la justice. Ainsi c'est mal-à-propos que les Ariens se servoient de ce passage contre la Divinité du Verbe; il ne fait rien pour eux. Il prouve seulement que JESUS-CHRIST vouloit faire connoître sa Divinité à cet homme (*i*); & il prend cette occasion qu'il lui présente pour lui faire entendre cette vérité.

Quant à la seconde chose que ce jeune homme lui avoit demandée: *Quel bien faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle?* le Sauveur lui répond: *Pourquoi me demandez-vous quel bien vous devez faire? Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les Commandemens.* Il y a une transposition, ou une omission dans le Texte de l'Evangile: Mais il est aisé de la suppléer de la maniere que nous venons de faire. Quelques Nouveaux (*k*) traduisent: *Quid me interrogas de bono?* par ces mots: *Pourquoi m'appellez-vous bon?* Mais ni le Texte Latin, ni le Grec de plusieurs anciens Manuscrits, qui lui sont conformes, ne peuvent naturellement être traduits de cette sorte.

℣. 18. QUÆ? *Quels commandemens?* Cet homme croyoit que le Fils de Dieu lui donneroit quelques nouveaux commandemens, différens de ceux de Moïse. Il est à remarquer que le Sauveur ne parle pas ici des commandemens de la premiere Table, qui regardent Dieu. Il ne parle que de ceux qui regardent le prochain: peut-être à cause que les transgressions de ces dernieres étoient bien plus communes, que celles des autres.

℣. 19. DILIGES PROXIMUM TUUM, SICUT TEIPSUM. *Aimez votre prochain comme vous-même.* C'est par une espéce de récapitulation qu'il renferme tout ce qu'il vient de dire sous ce précepte. En un mot,

---

(a) *Ita Cantab. & Bodl. 3. Æthiop. Hilar. & antiqua Vulg. apud Martianæum.*

(b) *Vide Var. Lect. Mill. in* ℣. *17. impressi habent:* Τί με λέγεις ἀγαθόν.

(c) *Vide Erasm. Luc. Brug. Grot. Mill. Vide Orig. hic, ubi utramque lectionem agnoscit & Huët. not. in hunc locum.*

(d) *Marc. x. 17. 18.* Διδάσκαλε ἀγαθὲ, τί ποιήσω ἵνα ζωὴν αἰώνιον κληρονομήσω; ὁ δὲ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτῷ, τί με λέγεις ἀγαθὸν, *&c. Ita & Luc. XVIII. 18.*

(e) *Luc. XVIII. 18.* Ἐπηρώτησε τις αὐτὸν ἄρχων λέγων, *&c.*

(f) *Marc. x. 17.*

(g) *Luc. x. 25.*

(h) *Hieron. hic. Ambros. in Luc. Cyrill. l. 2. Thesauri, c. 1. Quidam apud Chrysost. quos ille refellit.*

(i) *Vide Epiphan. hæres. 69 Ambros. in Luc. Aug. contra Maximin. Arian. l. 3. c. 13. Cyrill. Alex. l. 2. Thesauri cap. 1. Basil. ad Amphiloc. Vide Mald.*

(k) Maldon. Jans. les Versions de Saci, & de Mons, & de M. Simon, & du P. Martianay.

20. *Dicit illi adolescens : Omnia hæc custodivi à juventute mea ; quid adhuc mihi deest ?*

21. *Ait illi Jesus : Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, & da pauperibus, & habebis thesaurum in cælo : & veni, sequere me.*

22. *Cùm audisset autem adolescens verbum, abiit tristis ; erat enim habens multas possessiones.*

23. *Jesus autem dixit Discipulis suis : Amen dico vobis, quia dives difficilè intrabit in Regnum Cælorum.*

24. *Et iterùm dico vobis : Facilius est camelum per foramen acûs transire, quàm divitem intrare in Regnum Cælorum.*

20. Ce jeune homme lui répondit : J'ai gardé tous ces commandemens dès ma jeunesse ; que me manque-t-il encore ?

21. Jesus lui dit : Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, & le donnez aux pauvres, & vous aurez un trésor dans le Ciel : puis venez, & me suivez.

22. Ce jeune homme entendant ces paroles, s'en alla tout triste ; parce qu'il avoit de grands biens.

23. Et Jesus dit à ses Disciples : Je vous dis en vérité, qu'un riche entrera difficilement dans le Royaume des Cieux.

24. Je vous le dis encore une fois : Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'un riche entre dans le Royaume des Cieux.

## COMMENTAIRE.

*vous aimerez votre prochain comme vous-même.* Origénes (*a*) conjecture que ces dernières paroles ont été ajoûtées en cet endroit par les Copistes, qui ont voulu mal à propos corriger le Texte, sans faire assez d'attention, ni à l'intention de l'Auteur, ni à la suite du discours. En effet, ces paroles ne sont ni dans saint Marc, ni dans saint Luc ; & elles ne conviennent point à la personne de ce jeune homme, qui déclare ici ŷ. 20. qu'il a observé dès sa jeunesse tout ce que Jesus-Christ lui dit. Or s'il a eu une charité parfaite pour son prochain, que lui manquoit-il encore ? Toutefois ces paroles se trouvent dans tous les Manuscrits, dans les Imprimez, & dans tous les Peres.

A juventute mea. *Dès ma jeunesse.* Depuis que j'ai été capable de les observer. Ces paroles ne se lisoient pas dans les anciens Exemplaires Latins (*b*), & ne se lisent point encore aujourd'hui dans quelques anciens Manuscrits Grecs (*c*). On soupçonne que cela a été transmis de saint Marc & de saint Luc, dans les Exemplaires de saint Matthieu.

ŷ. 21. Si vis perfectus esse, &c. *Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, & donnez-le aux pauvres, & me suivez.* Voici ce qui vous manque : Il faut renoncer à tous vos biens, & me suivre : c'est là le chemin de la perfection. Vous avez observé les Loix de Moïse dès votre jeunesse ; c'en est assez pour satisfaire aux obligations du Juif. Dieu ne vous en demande pas davantage, pour vous donner la vie éternelle (*d*). *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* Mais si vous tendez à quelque chose de plus parfait, voici le conseil que je vous donne (*e*). Embrassez la vie pauvre & Evangélique que je méne avec mes Apôtres ; rangez-vous sous ma discipline ; soûmettez-vous à l'Evangile, & faites-vous Chrétien (*f*). Ce n'est pas à dire que le Fils de Dieu demande à tous les Chrétiens ce qu'il propose à cet homme, ni que l'on soit parfait dès qu'on a renoncé aux richesses, & qu'on s'est mis à la suite de J. C. Mais il est certain que par-là on se délivre d'un grand obstacle au salut, & qu'on entre dans la voie de la perfection. C'est à quoi le Fils de Dieu exhorte ce jeune homme, dont il connoissoit le foible, & dont il voyoit le trop grand attachement aux richesses. Aussi *ce jeune homme ayant entendu cela, s'en alla tout triste, parce qu'il avoit de grands biens.*

ŷ. 24. Facilius est camelum per foramen acus transire. *Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'un riche entre dans le Royaume des Cieux.* Celse (*g*) soûtenoit que Jesus-Christ avoit pris cette sentence de Platon (*h*), qui dit qu'il est impossible d'être fort riche, & fort homme de bien : comme s'il étoit nécessaire que la Sagesse éternelle allât puiser dans ce Philosophe des maximes de morale. Le Fils de Dieu condamne ici l'amour & l'attachement qu'on a pour les richesses. Il est vrai dans toute la rigueur, que cet amour lorsqu'il est dominant & excessif, est absolument incompatible avec la vie du Chrétien, & qu'il exclut de la béatitude éternelle ; & en ce sens, il n'y a nulle hyperbole dans ce que dit le Sauveur, qu'il est aussi difficile qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'il l'est qu'un riche entre dans le Royaume des Cieux ; soit qu'on entende par ces dernières paroles la béatitude du Ciel, ou la sincére profession du Christianisme (*i*).

Mais être riche sans attachement, sans amour pour les richesses, sans empressement, ni pour les conserver, ni pour les augmenter ; ne posséder des biens, que pour en user comme Dieu l'ordonne ; prêt à les perdre, à les donner, à les abandonner, lorsque l'ordre de Dieu & de la providence le demande ; ce n'est point-là ce que Jesus-Christ condamne ici. De tels riches ne sont point dans le cas du jeune homme à qui il parle. Les biens de ce monde entre les mains des méchans, sont un piége, & une source de mort : Entre les mains des gens de bien, ce sont des instrumens de bonnes actions & de mérites.

Quant à ce Proverbe : *Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, &c.* La plûpart des anciens (*k*) & des nouveaux Interprétes (*l*) l'ont pris dans son sens naturel. C'étoit une maniére de parler commune parmi les Hébreux, lorsqu'ils vouloient marquer une chose impossible. On trouve encore dans les Livres de leurs Rabbins ces expressions (*m*) : *Vous êtes apparemment de ces gens qui font passer un éléphant par le trou d'une aiguille ?* c'est-à-dire, qui promettent de faire l'impossible. Et encore : *Ils ne firent jamais voir, ni une palme*

(a) *Origen. in Matth. p. 380.*

(b) *Ita Luc. Brug. & Grot. Bukentop. Edit. Sixt. V. Ita Cyprian. Juvent. August. & antiqu. mss. antiquaque Vulg. apud Martianæum, p. 74.*

(c) *Vide Var. Lect. Millii.*

(d) *Matth. XIX. 17.*

(e) *Vide Maldon. hic. Brug.*

(f) *Hamm. Grot.*

(g) *Origen. l. 6. contra Celsum.*

(h) *Plato, l. 5. de Legibus.* Οὐκ ἀγαθὸν ὄντα διαφερόντως, καὶ πλούσιον ἅμα διαφερόντως ἀδύνατον.

(i) *Vide Chrysost. homil. 64. & Greg. Mag. Moral. in Job, l. 4. c. 3. Quod valdè rarum, & ex solo divino miraculo evenire posse monstravit.*

(k) *Origen. Hilar. Hieron. Chrysost. Author. Oper. imperfect. Juvenc. l. 3. Sedul. l. 4. Carmin. Alii passim. Gregor. Magn. in Job, l. 4.*

(l) *Erasm. Beza, Mald. Men. Tir. Drus. Grot. Scultet. Ligfoot, Le Clerc, Hamm. Jans. alii passim.*

(m) *Thalmud. Babil. in Perech Haroë Baruoth.*



Digitized by Google

*25. Auditis autem his, Discipuli mirabantur valdè, dicentes: Quis ergo poterit salvus esse?*

*26. Aspiciens autem Jesus, dixit illis: Apud homines hoc impossibile est: apud Deum autem omnia possibilia sunt.*

*27. Tunc respondens Petrus, dixit ei: Ecce nos reliquimus omnia, & secuti sumus te: quid ergo erit nobis?*

*28. Jesus autem dixit illis: Amen dico vobis: quòd vos qui secuti estis me, in regeneratione cùm sederis Filius Hominis in sede majestatis suæ, sedebitis & vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israël.*

25. Ses Disciples entendant ces paroles, en furent fort étonnez, & ils disoient: Qui pourra donc être sauvé?

26. Jesus les regardant, leur dit: Cela est impossible aux hommes; mais tout est possible à Dieu.

27. Alors Pierre prenant la parole, lui dit: Pour nous autres, vous voyez que nous avons tout quitté, & que nous vous avons suivi: quelle sera donc la récompense que nous en recevrons?

28. Et Jesus leur dit: Je vous dis en vérité, que pour vous qui m'avez suivi, lorsqu'au tems de la résurrection, le Fils de l'Homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez aussi assis sur douze trônes, & vous jugerez les douze tribus d'Israël.

## COMMENTAIRE.

*d'or, ni un élephant qui passe par le trou d'une aiguille.* Enfin, c'est un proverbe encore aujourd'hui parmi les Juifs: *Le trou d'une aiguille n'est pas trop petit, pour passer deux amis: & tout le monde n'est pas assez large pour deux ennemis* (a). Le Sauveur au lieu d'un éléphant, a mis un chameau, qui est un animal plus connu dans le pays où il parloit.

Mais plusieurs Nouveaux (b) choquez de la disproportion qu'il y a entre un chameau, & le trou d'une aiguille, ont inventé différentes maniéres d'expliquer ce proverbe, sans toutefois lui rien ôter de sa signification hyperbolique. Ils ont crû que *Camelus* signifioit ici un cable, une de ces grosses cordes dont on se sert dans les navires. Ils montrent non seulement par les Auteurs Grecs (c), mais aussi par les Arabes & les Syriens (d), que le terme de l'Original se peut fort bien prendre en ce sens. On trouve dans ces Langues des proverbes fort semblables à celui-ci. Les Talmudistes disent (e) que la sortie de l'ame, & sa séparation du corps, est aussi difficile que le passage d'un cable par le trou d'une aiguille. Mahomet dans l'Alcoran (f) dit, que ceux qui nient sa doctrine, & qui s'élévent contre elle, n'entreront non plus dans le Ciel, qu'un cable passe par le trou d'une aiguille. Enfin, la suite du discours, & la proportion des membres de la comparaison, favorisent plus cette seconde explication que la premiére. On conçoit au moins quelque espéce de possibilité, quoiqu'infiniment difficile, de faire passer un cable par le trou d'une aiguille; mais il n'y en a aucune entre cela, & un chameau.

D'autres (g) ont avancé qu'il y avoit à Jérusalem une porte si basse & si étroite, qu'un chameau chargé n'y pouvoit passer. On l'appelloit le trou de l'aiguille, & elle avoit, dit-on, donné lieu au proverbe dont se sert ici Jesus-Christ; mais c'est une pure fiction, qui ne mérite aucune créance. Il faut s'en tenir à l'explication naturelle de ce passage. La parabole est hyperbolique; elle paroît outrée: mais plus elle paroît impossible, plus elle revient à l'intention de Jesus-Christ, qui vouloit marquer l'impossibilité morale du salut d'un riche attaché à ses richesses. Il n'y a que Dieu qui puisse opérer une telle merveille: *Apud homines impossibile est; apud Deum autem omnia possibilia sunt.* Le mot d'impossible ne se prend pas ici dans toute sa rigueur. On a vû des Philosophes abandonner & mépriser des richesses pour des motifs bien moins forts, que ceux que nous propose l'Evangile. Mais l'impossible se met ici, pour extrêmement difficile (h), & pour ce qui ne se peut faire méritoirement par les seules forces de la nature. Il faut une grace très-forte, pour triompher de la dureté d'un cœur possedé de l'amour des richesses.

℣. 27. ECCE NOS RELIQUIMUS OMNIA. *Nous avons tout quitté, & nous vous avons suivi: quelle sera donc la récompense que nous en recevrons?* Saint Pierre ayant oüi le Seigneur qui exagéroit la difficulte du salut des riches, crut avoir trouvé l'occasion de lui demander ce qu'ils devoient attendre de lui, puisqu'ils avoient tout quitté pour le suivre. Jusques-là Jesus-Christ ne leur avoit guéres promis que des peines, des persécutions, des croix; & lorsqu'ils s'étoient avisez de parler des dignitez & des premieres places de son Royaume, il leur avoit fait voir que les grandeurs & les dignitez de son Royaume ne se gagnoient que par l'humilité, & en renonçant à l'ambition & à l'amour des richesses. Tout cela ne contentoit pas des personnes qui n'étoient point encore parfaites. Ces objets ne remplissoient pas leur idée d'un Royaume temporel, & d'une vie heureuse. Saint Pierre toûjours ardent, saisit donc cette occasion pour demander au Fils de Dieu comment il recompensera leur attachement & leur fidélité. Il est vrai qu'il avoit peu quitté, puisqu'il n'étoit pas riche; mais enfin il avoit abandonné tout ce qu'il avoit, & tout ce qu'il pouvoit acquérir. Il avoit sacrifié jusqu'au désir de devenir riche. *Omnia contemnit, qui non solum quantum potuit; sed etiam quantum voluit habere, contemnit*, dit saint Augustin (i).

℣. 28. IN REGENERATIONE CUM SEDERIT, &c. *Lorsqu'au tems de la résurrection, le Fils de l'Homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez aussi assis sur douze trônes, & vous jugerez les douze tribus d'Israel.* Il est visible que la *Régénération* en cet endroit, marque la derniére résurrection, & le second avenement du Fils de Dieu (k). C'est-là proprement le commencement de son régne glorieux, lorsqu'après avoir exercé son jugement sur tous les hommes & les Anges, & ayant rendu à un chacun selon ses œuvres; le Pere Céleste lui assujettira toutes choses (l) & réduira ses ennemis à servir d'escabeau à son trône. Les Apôtres ont appellé cela Régénéra-

(a) *Vide Buxtorf. Lexic. Talmud. voce* גמל *& Boch. de anim. Sacr. p. 1. l. 2. c. 5.*
(b) *Quid. apud Theophyl. Boch. loco citato, Castal. Canin. Camero. Vide Huetii not. in Matth. XIX. p. 69.*
(c) *Scholiast. Aristophan. Suidas, Phavorin. Theophyl. Euthym.*
(d) *Vide Boch. p. 1. l. 2. c. 5. de animal.*
(e) *Talmud. in Moëd. Katon.*
(f) *Alcoran Surat. de Limbis.*
(g) *Vide Maldon. hic.*
(h) *Vide Nazianz. Orat. 36.*
(i) *Aug. Ep. 31. n. 5. nov. edit. Vide & Greg. Homil. 5. in Evang. & Bernard. Declamat.*
(k) *Ita Theophyl. & Euthym. hic. Aug. lib. 20. c. 5. de Civit. l. 3. contra duas Epist. Pelag c. 3. & l. 4. c. 11. Greg. l. 4. Moral. c. 23. & Mald. Brug. alii passim.*
(l) *1. Cor. XV. 27. 28. Ephes. 1. 22. Hebr. 11. 8.*

29. *Et omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros, propter nomen meum, centuplum accipiet, & vitam æternam possidebit.*

29. Et quiconque abandonnera pour mon nom sa maison, ou ses freres, ou ses sœurs, ou son pere, ou sa mere, ou sa femme, ou ses enfans, ou ses terres, en recevra le centuple, & aura pour héritage la vie éternelle.

## COMMENTAIRE.

tion (a), ou Résurrection, ou nouvelle vie; parce qu'en effet alors on verra un nouveau ciel, & une terre nouvelle (b). Les anciens Juifs avoient sur cela des sentimens assez particuliers, que nous avons rapporté dans la Dissertation sur les Caractéres du Messie, suivant les Docteurs Hébreux.

La plûpart des Peres des premiers siécles avoient puisé dans les traditions des Juifs leur opinion sur le regne de Jesus-Christ, pendant mille ans sur la terre; & cela venoit peut-être encore de plus loin, puisque les Platoniens, & les Stoiciens admettoient un renouvellement qui devoit arriver dans le monde après un certain nombre d'années (c). Ils l'exprimoient par le même terme dont se sert ici l'Évangéliste; mais ils joignoient une idée bien différente.

Quelques-uns (d) par ce terme de *Régénération*, ont entendu le Baptême; & il est certain que saint Paul (e) donne ce nom au Baptême : car alors on renait de nouveau, comme le dit J. C. à Nicodéme (f). D'autres (g) l'entendent du renouvellement qui arriva dans le monde, à la prédication de l'Evangile, après la Résurrection, & l'Ascension de J. C. Alors on vit en quelque sorte un Ciel nouveau, & une terre nouvelle; & le Sauveur lui-même nous avertit qu'il est venu renouveller toutes choses (h). On pourroit aussi l'expliquer du tems de la vengeance que le Fils de Dieu devoit exercer contre les douze tribus d'Israël (i); & de la réprobation qu'il devoit faire de la plûpart des Juifs, à cause de leur incrédulité. On peut confirmer ce sentiment, 1°. parce que J. C. limite ici le jugement qu'il rendra, & la vengeance qu'il exercera, aux seuls Juifs. Or dans le dernier Jugement tous les hommes seront jugez, & tous les méchans condamnez. 2°. Après avoir promis à ceux qui l'ont suivi de les faire asseoir sur douze siéges, pour juger les douze tribus d'Israël, il leur promet aussi le centuple en cette vie (k), & après cela la vie éternelle. Or, après le Jugement dernier, il n'y a plus de centuple a espérer en ce monde. Mais après la ruine des Juifs incrédules, les fidéles jouiront du centuple en ce monde, quoiqu'au milieu des persécutions, comme le dit expressément saint Marc. 3°. Enfin J. C. conclut ce discours en disant : *Que plusieurs de ceux qui avoient été les premiers, seront les derniers; & que plusieurs de ceux qui étoient les derniers, seront les premiers.* Ce qui marque clairement la réprobation des Juifs, & la vocation des Gentils, laquelle n'a eu proprement son exécution visible, qu'après la ruine de Jérusalem, & après la vengeance que le Seigneur a exercée contre les Juifs infidéles & incrédules. La suite conduit naturellement à cette explication. Si le Sauveur ne parloit que du Jugement dernier, il n'auroit pas mis simplement, les douze tribus d'Israël, puisque tous les hommes doivent paroître en jugement. Il n'auroit pas dit non plus que le Fils de l'Homme paroîtra alors dans sa gloire, avec ses Apôtres, sans parler du Pere, qui est le Juge des vivans, & des morts, ni des Saints qui jugeront avec lui. Mais dans la vengeance que le Fils de Dieu exerça contre la nation des Juifs après son Ascension, on peut dire que c'étoit son Jugement propre, & celui de ses Apôtres. Les Juifs l'avoient rejetté, persécuté, & mis à mort; ils en avoient usé de même envers ses Apôtres, Il étoit juste que lui, & ses Apôtres à leur tour les jugeassent, les rejettassent, & les condamnassent.

Le Fils de Dieu nous représente souvent l'appareil du Jugement dernier, sous la figure de celui qu'il exerça alors contre les Juifs (l). Il est vrai qu'au tems du dernier siége de Jérusalem, tous les Apôtres n'étoient peut-être pas morts. On sait certainement que saint Jean l'Evangéliste étoit encore en vie, & qu'il ne put assister invisiblement comme les autres Apôtres à ce terrible jugement. Mais presqu'aussi-tôt après l'Ascension du Sauveur, les Apôtres commencérent à prêcher l'Evangile aux Gentils; ils ne regardérent plus les Juifs endurcis, que comme un peuple livré à son sens réprouvé. Le siége, & la prise de Jérusalem fut le commencement de la ruine visible des Juifs; mais leur perte totale, leur entiére dispersion n'arriva que sous Adrien, & alors saint Jean, & tous les Apôtres, & les Disciples qui avoient vû le Seigneur, étoient morts. Ajoutez que dans ces maniéres de parler figurées, & énigmatiques, on ne doit pas exiger une exécution litterale de toutes les parties de la parabole; si cela étoit il y auroit un des treize Apôtres qui seroit exclu de la séance, puisqu'il n'y a que douze trônes; & l'une des treize tribus d'Israël, qui seroit exempte de la rigueur du Jugement, puisque Jesus-Christ dit qu'il n'y en aura que douze qui seront jugées (m). On met ici un nombre fixe, pour un nombre incertain. Au reste, cette explication n'est nullement contraire à celle des Peres, & des Interprétes Catholiques, qui expliquent ceci du Jugement dernier. Tous les Commentateurs sont d'accord que la ruine de Jérusalem étoit une figure de la fin du monde, que souvent les Auteurs sacrez réunissent ces deux objets dans un même discours, sous une seule vûe & dans une même prophétie.

ỳ. 29. Centuplum accipiet, &c. *Quiconque abandonnera pour mon nom sa maison, &c. ou sa femme, ou ses enfans, en recevra le centuple, & aura pour héritage la vie éternelle.* Ceux qui imiteront la piété, & la foi des Apôtres, en abandonnant toutes choses pour suivre Jesus-Christ, ou pour pratiquer plus parfaitement ses préceptes, & ses conseils recevront la même récompense, & le même honneur que les Apôtres (n); & outre cela le centuple en ce monde (o), & la vie éternelle en l'autre. Pierre abandonna sa femme, Jacques & Jean abandonnérent leur pere, Matthieu quitta son emploi, & ses biens; tous laissérent ce qu'ils avoient, & ce qu'ils pouvoient attendre dans le monde, pour suivre le Sauveur. Ils en ont reçû la récompense *au centuple*; c'est-à-dire, au lieu des biens temporels & périssables, ils en ont reçû de spirituels, qui sont d'un mérite infiniment supérieur à ceux du monde. Au lieu des secours qu'ils pouvoient espérer d'un pere, d'une femme, & des enfans, ils ont retrouvé une infinité de personnes qui les ont honorez, considérez, consolez, secourus, plus que n'auroient pû faire toutes leurs familles, & toutes les personnes les plus proches, & les plus attachées par les liens du sang (p).

(a) Παλιγγενεσία.
(b) *Isai.* LX. 22. LXV. 17. 2. *Petr.* III. 13.
(c) *Vide Philon. de incorruptibilitate mundi. Marc. Antonin.* l. XI. §. *Senec. qu. nat.* l. 3. *cap. ult. Eus eb. de Præpar.* l. XV. c. 19.
(d) *Hilar. Author. Operis imperfecti.*
(e) *Tit.* III. 5.
(f) *Joan.* III. 3. 4. 5.
(g) *Grot. Hamm. Camero, Jacob. Capell.*
(h) *Vide Matth.* IX. 17. 2. *Cor.* V. 17. *Galat.* I. 15.
(i) *Vide Ligfoot, Hor. Talm. hic.* Le verset dernier de ce Chapitre, & tout le Chap. XX. demande ce sens.
(k) *Ita Marc.* XI. 30. 31. *Luc.* XVIII. 30.
(l) *Matth.* XXIV. 30. XXVI. 64. *Luc.* XXI. 17. *Matth.* XIII. 39. X. 21. & XVI. 27.
(m) *Vide Hieronym. hic, & Bedam, & August. lib.* XX. *de Civit. cap.* 5. *& Mald.*
(n) *Chrysost. Author Oper. imperf. Theophylact.*
(o) *Marc.* X. 30. *Nunc in tempore hoc. Luc.* XVIII. 30.
(p) *Rom.* VIII. 18.

Digitized by Google

30. *Multi autem erunt primi novissimi, & novissimi primi.*

30. Mais plusieurs *qui avoient été les* premiers, seront les derniers; & *plusieurs qui avoient été* les derniers, *seront* les premiers.

## COMMENTAIRE.

Origénes (*a*) & quelques autres ont crû que ce passage parloit d'une sorte de personnes d'un ordre inférieur aux Apôtres, & dont la récompense est aussi moins grande que la leur. Les Apôtres quittent généralement tout, & suivent Jesus-Christ. Leur récompense est d'être assis avec lui, pour juger les douze tribus d'Israël. Mais ceux dont il parle ici ne quittent pas tout, mais seulement, ou leur pere, ou leur mere, &c. ou s'ils quittent tout, ils ne se mettent pas à la suite du Sauveur, comme les Apôtres; aussi leur récompense est seulement le centuple en cette vie, proportionnée à ce qu'ils ont quitté; & la vie éternelle en l'autre.

℣. 30. MULTI AUTEM ERUNT PRIMI NOVISSIMI, ET NOVISSIMI PRIMI. *Plusieurs qui avoient été les premiers, seront les derniers; & plusieurs qui avoient été les derniers, seront les premiers.* Dans le Jugement dernier, dans l'autre vie, dans la distribution des récompenses, & des peines, on verra un terrible changement dans la condition, & dans l'état des hommes. Tel a été le premier en ce monde, qui sera le dernier en l'autre; & tel a été ici le dernier, qui sera le premier au Jugement de Dieu. Mais je crois que le sens littéral de ce passage regarde principalement la réprobation des Juifs, & l'élection des Gentils (*b*); de sorte qu'il a un rapport naturel & à ce que nous avons dit sur le ℣. 28. de la punition des Juifs, de leur dispersion, & de leur exclusion de l'Eglise, & au Chapitre suivant, qui est une continuation de la même matiére (*c*), où Jesus-Christ marque l'exclusion des Juifs d'une maniére encore plus sensible. Les Juifs qui sont les premiers appellez à l'Evangile, les enfans légitimes du Royaume, les héritiers des promesses, eux qui devoient occuper les premiéres places dans le Royaume du Messie, en seront exclus, & n'y auront aucune part.

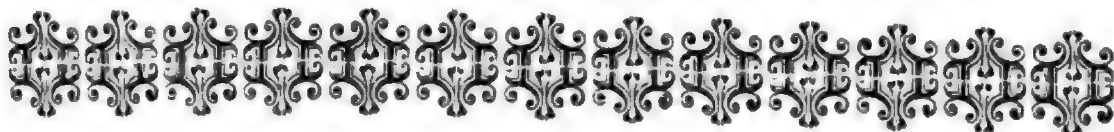

# CHAPITRE XX.

*Parabole des ouvriers envoyez travailler à la vigne à différentes heures, & toutefois récompensez également.* Jesus-Christ *prédit sa Passion. La mere des enfans de Zebédée demande que ses deux fils aient les deux premiéres places dans le Royaume de J. C. Deux aveugles guéris près de Jéricho.*

℣. 1. *Simile est Regnum Cælorum homini patrifamilias, qui exiit primo mane conducere operarios in vineam suam.*

℣. 1. Le Royaume des Cieux est semblable à un pere de famille, qui sortit dès le grand matin, afin de loüer des ouvriers *pour travailler* à sa vigne.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. SIMILE EST REGNUM COELORUM, &c. *Le Royaume des Cieux est semblable à un pere de famille, qui va de grand matin loüer des ouvriers pour travailler à sa vigne.* On a déja remarqué sur le fin du Chapitre précédent, que celui-ci en étoit une suite. Aussi le Grec lit: *Car le Royaume des Cieux, &c.* Tout ceci tend à prouver ce que Jesus-Christ a avancé, que plusieurs de ceux qui sont les premiers, deviendront les derniers; c'est-à-dire que les Juifs seront exclus de l'Eglise, & du Royaume de Dieu, pendant que les Gentils y tiendront la premiére place. Car c'est le vrai sens de ces paroles: *Erunt novissimi primi, & primi novissimi*; comme il paroît par saint Luc, XIII. 28. 29. 30. Le Pere de famille est Dieu; le Royaume des Cieux est l'Eglise Chrétienne; sa vigne, est la Synagogue. Les ouvriers qu'il y a envoyez à toutes les heures du jour, sont les Prophétes, & les Saints de l'ancien Testament. Les derniers envoyez à la culture de la vigne, sont les Apôtres, qui y ont appellé les Gentils, en leur prêchant l'Evangile. Les Gentils reçoivent la même récompense, & sont admis dans le Royaume, de même que les Juifs, quoique ceux-ci ayent porté tout le poids du jour. On développera tout cela avec plus d'étendue dans la suite du Commentaire.

*Le Royaume des Cieux est semblable*, c'est-à-dire, la conduite que Dieu a observée dans l'économie de la vocation des hommes à la Foi, & à la connoissance de la vérité, est semblable à celle d'un pere de famille, qui envoie des ouvriers pour cultiver sa vigne dans toutes les heures du jour. La Synagogue est très-souvent désignée dans les Prophétes sous l'idée d'une vigne (*d*); & Dieu le Pere, sous l'idée de celui qui cultive la vigne, & qui en est le maître (*e*). Tout le tems qui s'est écoulé depuis le commencement du monde (*f*); ou plûtôt celui qui s'est passé depuis que le Seigneur a transporté sa vigne de l'Egypte, comme parle le Psalmiste (*g*), & qu'il l'a plantée dans la terre de Canaan, est marqué par les diverses heures du jour. La derniére heure, selon cette hypothése, est celle de la venue du Messie, & de la manifestation de sa gloire. Ce tems est souvent désigné dans l'Ecriture (*h*), par *les*

(a) *Origen. in Matth. Aug. Ep. olim* 89. *nunc* 157. *Hieron. Beda.*

(b) *Vide Grot. hic, & Med. Diss. pag.* 112. *Confer. Luc.* XIII. 29. 30. *& Greg. Mag. homil.* 19. *Chrysost. Homil.* 65. *Hilar. hic.*

(c) Dans le Grec & dans le Syriaque, la liaison en est sensible; ils lisent: *Car le Royaume des Cieux est semblable, &c.* Et la conclusion de la parabole est la même que ce que nous lisons ici, Chap. XX. ℣. 16. *Sic erunt novissimi primi, & primi novissimi.*

(d) *Isai.* III. V. XII. *Jerem.* II. XII. 10. *Ezech.* XVII. *Joël.* I. *Psal.* LXXIX. 9. *& sequ. Joan.* XV. *Matth.* XXI. *&c.*

(e) *Joan.* XV. *Ita Patres passim.*

(f) *Origen. in Matth. Hilar. Beda hic. Greg Magn. Homil.* 19. *in Evangel. Iren. lib.* 4. *cap.* 70. *Optat. Milev. lib.* 5. *contra Parmenion. Author Operis imperfecti.*

(g) *Psalm.* LXXIX.

(h) *Isai.* II. 2. XXX. 8. *&c.*

2. *Conventione autem factâ cum operariis ex denario diurno, misit eos in vineam suam.*

3. *Et egressus circa horam tertiam, vidit alios stantes in foro otiosos,*

4. *Et dixit illis : Ite & vos in vineam meam, & quod justum fuerit dabo vobis.*

5. *Illi autem abierunt. Iterùm autem exiit circa sextam, & nonam horam : & fecit similiter.*

6. *Circa undecimam verò exiit, & invenit alios stantes, & dicit illis : Quid hîc statis totâ die otiosi?*

7. *Dicunt ei : Quia nemo nos conduxit. Dicit illis : Ite & vos in vineam meam.*

8. *Cùm serò autem factum esset, dicit dominus vineæ procuratori suo : Voca operarios, & redde illis mercedem, incipiens à novissimis usque ad primos.*

2. Et étant convenu avec les ouvriers d'un denier pour leur journée, il les envoya à sa vigne.

3. Il sortit encore sur la troisiéme heure *du jour*, & en ayant vû d'autres qui se tenoient dans la place sans rien faire,

4. Il leur dit : Allez-vous-en aussi vous autres à ma vigne, & je vous donnerai ce qui sera raisonnable ;

5. Et ils s'y en allérent. Il sortit encore sur la sixiéme, & sur la neuviéme heure *du jour*, & fit la même chose.

6. Enfin, étant sorti sur l'onziéme heure, il en trouva d'autres qui étoient là *sans rien faire*, ausquels il dit : Pourquoi demeurez-vous là tout le long du jour sans travailler?

7. Parce, lui dirent-ils, que personne ne nous a loüez. Et il leur dit : Allez-vous-en aussi vous autres à ma vigne.

8. Le soir étant venu, le maitre de la vigne dit à celui qui avoit le soin de ses affaires : Appellez les ouvriers, & payez-les, en commençant depuis les derniers jusqu'aux premiers.

## COMMENTAIRE.

*derniers jours.* Ce fut alors que les Juifs furent réprouvez, & les Gentils appellez dans l'Eglise : alors on vit que les premiers devinrent les derniers ; & les derniers, les premiers.

Cette explication n'exclut point toutes les autres que les Peres, & les Commentateurs ont donné à ce passage. Par exemple, les uns ont dit que la vigne, étoit notre ame (a), à la perfection de laquelle nous devons travailler tous les jours de notre vie. D'autres (a), que c'est la justice que nous devons cultiver sans cesse. Le jour marque toute notre vie ; le soir, la mort, le jour du jugement. Rien de plus vrai que tout cela dans le sens moral. Chacun de nous recevra à la fin de sa vie, suivant son travail, la récompense, ou les supplices éternels. Tous jouiront de la souveraine béatitude, dit S. Augustin ; mais tous ne la posséderont pas dans le même degré, à cause de l'inégalité des mérites (c) : *Quamvis pro meritorum diversitate fulgebunt alius magis, alius minùs ; quod tamen ad vitam æternam attinet, æqualis erit omnibus.*

EXIIT PRIMO MANE. *Il sortit de grand matin.* Les Juifs suivoient alors la maniére de compter les heures comme les Romains. Chaque jour avoit douze heures, & la nuit autant. Ces heures du jour & de la nuit étoient inégales, suivant les saisons, & suivant la longueur, ou la briéveté des jours. *Le grand matin*, étoit la premiére heure du jour, elle revient dans l'équinoxe, à six heures du matin, suivant notre usage. La troisiéme heure revient a neuf heures du matin. L'heure de sexte, à midi. L'heure de none, à trois heures après midi. La onziéme heure, à cinq heures du soir. Et la douziéme & derniére heure du jour, à six heures du soir dans l'équinoxe ; & à l'heure du coucher du soleil dans les autres tems.

℣. 2. CONVENTIONE AUTEM FACTA. *Etant convenu avec les ouvriers d'un denier par jour.* On n'est pas d'accord sur la valeur d'un denier de ce tems-là. Peut-être que le denier est mis en général pour une piéce d'argent, telle qu'on la donnoit aux ouvriers chaque jour. Le denier Romain valoit, selon les uns, dix sols : selon d'autres, huit sols, & un de nos deniers : D'autres le font seulement de sept sols huit deniers, & un peu plus.

℣. 3. VIDIT ALIOS STANTES IN FORO OTIOSOS. *Il en vit d'autres qui se tenoient dans la place sans rien faire.* Les manœuvres se tenoient dans la place, attendant qu'on les vînt louer, & qu'on les employât. C'est ce que nous voyons encore pratiquer dans les grandes villes.

℣. 6. CIRCA HORAM UNDECIMAM. *Sur l'onziéme heure.* Une heure avant la fin du jour. Il n'est point ordinaire parmi nous de prendre des ouvriers pour une, ou deux heures. On les prend communément pour la journée. Chez les Juifs il n'en étoit pas ainsi. Joseph (d) nous apprend que pendant qu'on travailloit au Temple, à ce grand ouvrage qui fut commencé par le premier Hérodes, & qui ne fut achevé que huit ans avant la ruine du même Temple par les Romains, on payoit exactement dix-huit mille ouvriers qui y travailloient, chacun selon son travail, quand même ils n'auroient travaillé qu'une heure le jour. Et on ne leur faisoit point attendre leur salaire : on les leur payoit sur l'heure même. Ceux-ci marquent les Gentils, qui furent appellez à l'Evangile beaucoup plus tard que les Juifs. Ils ne laisserent pas d'y entrer, & de recevoir la même récompense, que ceux des Juifs : qui crurent au Sauveur. *La onziéme heure*, se met pour celle qui précéde immédiatement la derniére heure de la vie. Marc Crassus disoit au Roi Déjotarus (e), qui étoit fort âgé, & qui commençoit à bâtir une ville : Que veut dire cela ; vous voilà presque arrivé à la douziéme heure, & vous entreprenez de fonder une ville? Quelques Manuscrits Grecs (f) ici, & au ℣. 9. lisent : *La douziéme heure*, au lieu de *la onziéme.*

℣. 7. QUIA NEMO NOS CONDUXIT. *Parce que personne ne nous a louez.* Le Seigneur laissa les nations dans l'égarement de leurs voyes (g), sans les appeller à son service, & à la foi, au moins d'une maniére expresse & publique, jusqu'au tems de la prédication de l'Evangile

℣. 8. DICIT DOMINUS VINEÆ PROCURATORI SUO. *Le maitre de la vigne dit à celui qui avoit soin de*

(a) *Theophylact.*
(b) *Irena. l. 4. c. 70. Chrysost. hic. alii.*
(c) *August. serm. 87. olim 59. de Verbis Domini.*
(d) *Joseph. Antiqu. lib. 20. c. 8.* Καὶ γὰρ εἰ μίαν τις ὥραν τῆς ἡμέρας εἰργάσατο, τὸν μισθὸν ὑπὲρ ταύτης εὐθέως ἐλάμβανεν.
(e) *Plutarch. in Crasso. & Appian. Parthic.*
(f) *Vide Var. Lect. Millii hic. Ita Persica vers. & Hilar. hic.*
(g) *Act. XIV. XV.*

*ses*

9. *Cùm venissent ergo qui circa horam undecimam venerant, acceperunt singulos denarios.*

10. *Venientes autem & primi, arbitrati sunt, quòd plus essent accepturi: acceperunt autem & ipsi singulos denarios.*

11. *Et accipientes, murmurabant adversùs patremfamilias,*

12. *Dicentes: Hi novissimi unâ horâ fecerunt, & pares illos nobis fecisti, qui portavimus pondus diei & æstus.*

13. *At ille respondens uni eorum dixit: Amice, non facio tibi injuriam: nonne ex denario convenisti mecum?*

14. *Tolle quod tuum est, & vade: volo autem & huic novissimo dare sicut & tibi.*

15. *Aut non licet mihi quod volo facere? an oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum?*

9. Ceux donc qui n'étoient venus *à la vigne* que vers l'onziéme heure, s'étant approchez, reçurent chacun un denier.

10. Ceux qui avoient été loüez les premiers, venant à leur tour, crurent qu'on leur donneroit davantage: mais ils ne reçurent non plus qu'un denier chacun;

11. Et en le recevant, ils murmuroient contre le pere de famille,

13. En disant: Ces derniers n'ont travaillé qu'une heure, & vous les rendez égaux à nous, qui avons porté le poids du jour & de la chaleur.

14. Mais pour réponse il dit à l'un d'eux: Mon ami, je ne vous fais point de tort: n'êtes-vous pas convenu avec moi d'un denier *pour votre journée?*

14. Prenez ce qui vous appartient, & vous en allez: pour moi je veux donner à ce dernier autant qu'à vous.

15. Ne m'est-il donc pas permis de faire ce que je veux? Et votre œil est-il mauvais, parce que je suis bon?

## COMMENTAIRE.

*ses affaires*, à son économe, c'étoit un esclave établi sur les autres esclaves de la famille, qui avoit soin de leur fournir la nourriture, & de leur distribuer leur travail. Le pere de famille se reposoit sur lui du soin de ses affaires domestiques (a). Il faisoit la dépense, payoit les ouvriers, & rendoit compte de tout à son maître. L'Evangile parle assez souvent de ces économes (b). Ils n'étoient pas fort différens de ce que les Latins appelloient *Villicus*, & de ce que nous nommons Intendant de la maison d'un grand (c). Tel étoit Eliézer dans la maison d'Abraham; Joseph dans celle de Pharaon. Moïse nous est représenté dans l'Ecriture, comme l'Intendant de la maison du Seigneur (d).

A NOVISSIMIS USQUE AD PRIMOS. *Payez-les, en commençant depuis les derniers jusqu'aux premiers.* Les Gentils convertis au Christianisme, sont les premiers récompensez, parce que le tems de leur récompense est moins différé, que celui des Juifs, & des anciens Justes, dont la parfaite béatitude a été différée jusqu après la Résurrection du Sauveur. De plusieurs personnes employées au même travail, ceux-là sont censez être récompensez les premiers, qui reçoivent leur salaire au même tems que les autres, qui ont commencé à travailler de meilleure heure (e). *Illi primi justi post multum tempus; nos post modicum tempus: quamvis simul accipiamus, priores videmur accepisse, quia merces nostra non tardabit.*

℣. 11. ACCIPIENTES MURMURABANT. *En le recevant, ils murmuroient contre le pere de famille.* Le pere de famille avoit promis à tous ses ouvriers de leur donner ce qui seroit juste. Il excéde ses promesses à l'égard des derniers qu'il avoit envoyez; il leur donne en quelque sorte au-delà de la justice. Mais cela autorise-t-il les premiers à murmurer de sa conduite? N'est-il pas le maître de son bien? N'en peut-il pas faire largesse à qui il veut? S'il leur donne quelque chose de plus qu'aux premiers, ce n'est pas par forme de salaire, mais par forme de grace, & de faveur (f). Ou bien: Il veut récompenser leur zéle & leur ferveur, qui a égalé dans le peu de tems qu'ils ont été à son service, le travail de ceux qui avoient été appellez auparavant (g). En effet, l'Eglise Chrétienne, sur tout dans les premiers siécles, a témoigné tant d'ardeur, & de vivacité dans le service de son Dieu; elle a porté si loin son zéle dans la pratique des plus excellentes vertus, que l'on peut dire qu'elle a laissé beaucoup derriére soi la Synagogue, même considérée dans ses tems les plus beaux, & les plus louables.

℣. 15. AUT NON LICET MIHI QUOD VOLO FACERE. *Ne m'est-il donc pas permis de faire ce que je veux?* Quelques anciens Exemplaires lisent (h): *Ne m'est-il pas permis de faire de mon bien ce que je veux?* Ce qui limite le sens de cette proposition, qui étant prise dans le sens que présente la Vulgate, sembleroit dire que Dieu pourroit récompenser, ou punir, sans aucun égard à nos mérites, ou à nos démérites; ce qu'on ne pourroit soûtenir sans blasphême. Dans toute la conduite qu'il tient ici envers ses ouvriers, il suit les Loix d'une justice exacte, & rigoureuse. Il leur donne à chacun ce qui leur est dû: mais outre ce qui leur est dû dans la rigueur, il exerce sa libéralité envers quelques-uns d'entre eux. Et dans cela ne peut-il pas dire à ceux qui en murmurent: *Prenez ce qui vous est dû, & vous en allez: Ne m'est-il pas permis de faire ce que je veux?* Quel tort vous fais-je? Est-ce que je vous retiens, ou que je vous ravis ce qui vous est dû? *Fraudem tibi non feci, quia quod pactus sum reddidi. Huic non volo reddere, sed donare*, dit S. Augustin (i).

AN OCULUS TUUS NEQUAM EST, QUIA EGO BONUS SUM? *Votre œil est-il mauvais, parce que je suis bon?* Dans le stile des Hébreux (k), *un mauvais œil*, est un œil jaloux, un avare. Les Grecs, & les Latins (l) ont

(a) *Gregor. Magn. Homil.* 19. *in Evangel.*
(b) *Genes.* XV. 2. *Matth.* XVIII. 23. 26. XXIV. 45. *&c.*
(c) *Vide Pignor. tract. Servit. p* 263.
(d) *Num.* XII. 7. *Josue* 1. 1. 2. 7. *&c.*
(e) *Aug. Serm. olim* 59. *nunc* 87. *n.* 5. *Vide & Gregor. in Ezechiel. Homil.* 4. *n.* 6. *Theodoret. l.* 5. *Heretic. fab. c.* 12.
(f) *August. Serm.* 87. *n.* 6. *Non murmuret ergo qui post multum tempus accepit, contra eum qui post modicum accepit. Illi redditur, illi donatur. Utrisque tamen una res donatur.*
(g) *Vide Maldon. Men. Ham.*
(h) Gr. Ἢ οὐκ ἔξεστί μοι ποιῆσαι ὃ θέλω ἐν τοῖς ἐμοῖς. *Ita Syr. & Antiqu. Vulg. Aut non licet mihi quod volo facere de re mea. August. serm.* 87. *Non licet mihi quod volo facere de meo.*
(i) *August. Serm.* 87. *n.* 4.
(k) *Prov.* XXIII. 6. *Non comedas cum homine invido. Hebr. Mali oculi. Eccli.* XXXI. 14. *Memento quoniam malus est oculus nequam. Marc.* VII. 22. *Oculus malus*, pour, *invidia. Vide & Tob.* IV 7. 16. *Eccle.* XIV. 10.
(l) *Horat. lib.* 1. *carm. Ode* 28.
*. . . . Ne parce malignus arenæ,*
*Ossibus & capiti inhumato.*
*Ovid. lib.* 2. *Metamorph. de invidia. Nusquam recta acies. Liban.* [illegible], *&c.*

*16. Sic erunt novissimi primi, & primi novissimi: multi enim sunt vocati, pauci verò electi.*

*17. Et ascendens Jesus Jerosolymam, assumpsit duodecim Discipulos secretò, & ait illis:*

*18. Ecce ascendimus Jerosolymam, & Filius Hominis tradetur Principibus Sacerdotum, & Scribis, & condemnabunt eum morte.*

16. Ainsi les derniers seront les premiers, & les premiers seront les derniers; parce qu'il y en a beaucoup d'appellez; mais peu d'élûs.

17. Or Jesus s'en allant à Jérusalem, prit à part ses douze Disciples, & leur dit:

18. Nous allons à Jérusalem, & le Fils de l'Homme sera livré aux Princes des Prêtres & aux Scribes, qui le condamneront à la mort.

## COMMENTAIRE.

a même expression. Et au contraire *l'œil bon* (a), ou *les bonnes œuvres*, marquent souvent la libéralité, & les aumônes, les bienfaits (b). On trouve dans les Livres des Juifs (c) une parabole qui a quelque rapport avec celle-ci. Un Prince loue des ouvriers pour travailler à quelque ouvrage. L'un d'entre eux qui n'avoit travaillé que deux heures reçut le même salaire que ceux qui avoient travaillé tout le jour. Les autres en murmurérent; mais le Roi leur dit: Celui-ci a plus fait d'ouvrage en deux heures, que vous tous en un jour entier. Mais il y a beaucoup d'apparence que cette parabole a été imitée de celle de l'Evangile, car le livre où elle se trouve, est au moins de cent cinquante ans plus nouveau que le tems de notre Sauveur.

℣. 16. Sic erunt novissimi primi, et primi novissimi. *Ainsi les premiers seront les derniers, & les derniers seront les premiers.* C'est la conclusion de cette parabole. Il avoit déja avancé la même chose au ℣. 30. du Chapitre précédent, & c'est pour la prouver, qu'il a proposé cette similitude. Les Juifs qui étoient les premiers appellez, qui avoient reçû les promesses, qui étoient le peuple choisi, que Dieu avoit comblé de graces, à qui il avoit donné sa Loi, & ses Ecritures, perdent tous ces privilèges; & de premiers qu'ils étoient, ils deviennent les derniers, par le refus qu'ils font de croire en Jesus-Christ. Les Gentils, qui étoient un peuple abandonné aux plus affreux déréglemens, livrez à l'idolâtrie, assis dans l'ombre de la mort, sont choisis à l'exclusion de la plûpart des Juifs, pour composer l'Eglise Chrétienne. Ainsi se vérifie ce que dit le Sauveur, que les derniers deviendront les premiers.

Multi enim sunt vocati, pauci vero electi. *Car il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs.* C'est encore une espéce de parabole, ou de proverbe. Lorsqu'on commande tout le peuple pour marcher à la guerre, & qu'on fait ce qu'on appelle en Latin *Delectus*, le choix de ceux qui sont en âge, & en état de porter les armes, tous les hommes s'assemblent, mais tous ne sont pas choisis; on prend les plus forts, les plus vigoureux, les mieux faits (d). Voilà le corps de la parabole; & en voici l'application. Dieu a appellé tous les Juifs, il les a séparez du reste des nations, pour composer son peuple. Mais il y en a peu qui aient répondu à la vocation de Dieu, qui aient écouté sa voix, & qui se soient rendus ses Disciples. Ils ont merité par leur infidélité & par leur malice d'être exclus de la sale du festin; *Qui invitati erant, non fuerant digni* (e). Il n'y eut d'entre eux que ceux *qui étoient préordonnez à la vie*, comme dit S. Paul (f), qui reçurent la parole de salut.

Les appellez sont tous les Juifs; les *Elûs*, en cet endroit, sont ceux qui ont crû en Jesus-Christ, tant d'entre les Juifs, que d'entre les Gentils. Il sortit de l'Egypte six cens mille combattans; il n'y eut que deux qui entrérent dans la terre promise. Ces deux, Josué & Caleb, sont la figure des Elûs; & les autres la figure des appellez. Les Rabbins eux-mêmes reconnoissent qu'il en sera de même du tems du Messie (g). On l'explique aussi en ce sens: Il y a dans le Christianisme beaucoup d'appellez & peu d'élûs. Tous sont appellez à la vie éternelle, & au salut (h): *Deus vult omnes homines salvos fieri, & ad agnitionem veritatis venire.* Mais tous ne répondent pas aux desseins de Dieu. Tous ne rendent pas leur vocation certaine par leurs bonnes œuvres (i). Tous ne profitent pas des dons de Dieu. Plusieurs reçoivent la grace de la vocation; mais tous ne persévérent pas. Il ne suffit pas d'être appellé, il faut vivre d'une maniére digne de notre sainte vocation (k). *Obsecro vos, ut dignè ambuletis vocatione quâ vocati estis.* Dieu nous élit & selon sa pure grace, & selon notre justice, dit S. Augustin (l): *Elegit eos & secundum suam gratiam, & secundum illorum justitiam.* Mais cette justice est un don de sa grace; nous devons la reconnoître avec humilité, la conserver avec fidélité, & la faire fructifier avec perseverance.

℣. 17. Assumpsit duodecim. *Jesus allant à Jérusalem, prit à part ses douze Disciples.* Ceci n'arriva que quelques mois après la parabole, dont on a vû l'explication dans les versets précédens. Jesus alloit à Jérusalem pour y souffrir la mort. C'étoit la derniere Pâque qu'il fit sur la terre. Il s'y rendit quelques huit ou dix jours avant la fête (m), pour accomplir ce qui étoit marqué de lui dans les Prophétes. Comme il étoit en chemin avec une grande foule de peuple, il tira ses Apôtres à l'écart, pour leur parler de nouveau de sa Passion; car il la leur avoit déja prédite plus d'une fois (n). Mais il étoit important de les prémunir contre le scandale, que la vûe de cet objet pourroit leur donner. Il a soin de les tirer de la foule, pour leur découvrir ce mystére, parce qu'ils savoient qu'il étoit le Christ Fils de Dieu. Vérité qui n'étoit pas encore connue au commun des Juifs, & à qui elle ne devoit être clairement manifestée, qu'après sa mort, & sa résurrection. A l'égard de ces derniers, la mort de Jesus-Christ ne pouvoit être considérée au plus, que comme la mort d'un Juste, & d'un Prophéte. Le scandale à craindre n'étoit pas à beaucoup près si grand à leur égard, qu'à l'égard des Apôtres, plus éclairez, mais encore foibles.

(a) *Prov.* XXII. 9. *Qui pronus est ad misericordiam. Hebr. Oculus bonus. Eccli.* XXXV. 10. [illegible]

(b) *Act.* IX. 36. *Jacob.* III. 17. *Matth.* XII. 12. & 2. *Cor.* IX. 8. *Galat.* VI. 9. &c.

(c) *Gemar. Jerosol. Cod. Berachot.*

(d) Voyez M. le Clerc en cet endroit.

(e) *Matth.* XXII. 8.

(f) *Act.* XIII. 48. *Crediderunt quotquot erant praeordinati ad vitam aeternam.*

(g) *Rab. Sinaï in Talmud. apud Grot. hic.*

(h) 1. *Timot.* II. 4.

(i) 2. *Petr.* I. 10.

(k) *Ephes.* IV. 1.

(l) *August. Serm.* 7. *de Verbis Domini*; *nunc Serm.* 100. n. 3.

(m) Il proposa, selon M. Toynard, la parabole des ouvriers envoyez à la vigne avant le mois de Janvier, & ceci n'arriva qu'environ le 25. Mars, cinquiéme de Nisan, dix jours avant la Fête de Pâque.

(n) *Vide Matth.* XVI. 21. XVIII. 12.

Digitized by Google

19. *Et tradent eum gentibus ad illudendum & flagellandum, & crucifigendum, & tertiâ die resurget.*

19. Et le livreront aux Gentils, afin qu'ils le traitent avec moquerie, & qu'ils le fouëttent & le crucifient; & il ressuscitera le troisiéme jour.

20. *Tunc accessit ad eum mater filiorum Zebedæi cum filiis suis, adorans, & petens aliquid ab eo.*

20. Alors la mere des enfans de Zébédée s'approcha de lui avec ses *deux* fils, & l'adora, en témoignant qu'elle vouloit lui demander quelquelque chose.

21. *Qui dixit ei: Quid vis? Ait illi: Dic ut sedeant hi duo filii mei, unus ad dexteram tuam, & unus ad sinistram, in Regno tuo.*

21. Il lui dit: Que voulez-vous? Ordonnez, lui dit-elle, que mes deux fils que voici, soient assis dans votre Royaume, l'un à votre droite, & l'autre à votre gauche.

22. *Respondens autem Jesus, dixit: Nescitis quid petatis. Potestis bibere calicem, quem ego bibiturus sum? Dicunt ei: Possumus.*

22. Mais JESUS *leur* répondit: Vous ne sçavez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je dois boire? Ils lui dirent: Nous le pouvons.

## COMMENTAIRE.

℣. 19. TRADENT EUM GENTIBUS. *Ils le livreront aux Gentils.* Les Princes des Prêtres ayant résolu dans leur Conseil la mort de JESUS-CHRIST, & l'ayant déja condamné comme coupable du dernier supplice, n'osérent l'exécuter; parce que le droit de vie, & de mort leur avoit été ôté (a). Ils le livrérent donc aux Romains, qui le traitérent avec insulte, le fouettérent, & le crucifiérent. Cette circonstance *d'être livré aux Gentils*, étoit sensible, & douloureuse dans l'idée des Juifs, qui se consideroient comme un peuple libre, & fort distingué des autres peuples. Saint Luc (b) remarque que les Apôtres ne comprirent rien à ce que JESUS-CHRIST leur disoit. Le préjugé dont ils étoient remplis, & que le Sauveur avoit confirmé dans plusieurs rencontres par ses discours, que bien-tôt il devoit regner, & exercer sa vengeance contre ses ennemis; qu'il devoit paroître dans sa gloire, au milieu de ses Anges; être assis sur un trône, au milieu de ses Apôtres. Ces idées jointes à l'opinion dont ils étoient imbus dès l'enfance, que le Messie seroit un Prince puissant, qui délivreroit Israël de ses ennemis, ne leur permettoient pas de démêler ce qui appartenoit au Messie souffrant, & humilié, de ce qui le concernoit comme Dieu, dominateur, & vainqueur du démon, de la mort, & du péché. Ils entendoient assez ce que vouloit dire être livré aux Gentils, être exposé à la risée, aux insultes, à la mort: mais cela leur paroissant incompatible avec ce qu'ils savoient d'ailleurs, ils y concevoient du mystére; ils n'en voyoient ni les moyens, ni les raisons, ni les suites.

℣. 20. ACCESSIT AD EUM MATER FILIORUM ZEBEDÆI. *La mere des enfans de Zébédée s'approcha de lui avec ses enfans*, & lui demanda que ses deux fils fussent assis dans son Royaume, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche. Cette mere s'appelloit *Salomé* (c); elle s'étoit mise à la suite du Sauveur, peut-être après la mort de son mari Zébédée. Comme elle étoit proche parente de la sainte Vierge, & par conséquent de JESUS-CHRIST, elle crut être en droit en vertu de la parenté, de demander pour ses fils quelque prééminence au-dessus des autres Apôtres. Depuis quelque tems le Sauveur avoit entretenu ses Apôtres de sa Résurrection, & de son Regne, comme d'une chose très-prochaine. Salomé ne jugea pas à propos de différer à lui faire cette demande.

Plusieurs anciens Peres (d) ont soupçonné les Apôtres Jean & Jacques, de l'avoir portée à faire cette démarche. Mais il faut avouer qu'on n'en a aucune preuve directe, & positive. Il est vrai qu'elle vient avec ses fils, & que la réponse de JESUS-CHRIST s'adresse à eux, & non à elle. Il est vrai aussi que saint Marc (e) dit qu'ils vinrent eux-mêmes, & qu'ils dirent à JESUS-CHRIST: *Maître, nous vous prions de nous accorder ce que nous vous demandons. Que demandez-vous, leur dit Jesus. Ils répondirent: Que nous soyons assis l'un à votre droite, & l'autre à votre gauche dans votre gloire.* Mais on dit à cela que cet Evangéliste leur a attribué ce que leur mere avoit dit pour eux; & que le Sauveur leur répond, & non à leur mere; parce que celle-ci ne demandoit pas pour elle, mais pour ses fils. Enfin, d'autres Peres (f) croyent que Salomé vient faire cette demande au Fils de Dieu de son propre mouvement, & sans y être sollicitée que par son amour, & sa tendresse maternelle. Elle ne consulte que son penchant, sans faire assez d'attention aux suites de sa demande. *Postulat errore muliebri, pietatis affectu nesciens quid peteret*, dit S. Jérôme. Mais si c'est une erreur, dit S. Ambroise, c'est une erreur de tendresse; les entrailles d'une mere ne savent ni déguiser, ni différer ce qu'elles désirent: *Si error est, pietatis tamen error est; nesciunt enim materna viscera patientiam... Matrem considerate; matrem cogitate.*

℣. 21. DIC UT SEDEANT HI DUO FILII MEI. *Ordonnez que mes deux fils soient assis dans votre Royaume, l'un à votre droite, & l'autre à votre gauche.* Le Fils de Dieu avoit dit quelque tems auparavant (g), que les douze Apôtres seroient assis avec lui sur douze trônes, où ils jugeroient les douze Tribus d'Israël. Il n'avoit pas dit qui seroient les plus près de sa personne: la mere des enfans de Zébédée crut devoir travailler à obtenir ces deux places pour ses deux fils. Origénes (h) dit que quelques hérétiques assuroient que la droite & la gauche, que les enfans de Zébédée demandent ici, avoient été accordées à S. Paul, & à Marcion.

℣. 22. NESCITIS QUID PETATIS. *Vous ne savez ce que vous demandez.* Savez-vous ce que c'est que d'être assis à la droite de Dieu? Croyez-vous que ce soit un honneur commun, & reservé aux hommes (i)? Autrement: Vous vous imaginez que je vais établir un Royaume temporel sur la terre, & que les dignitez de mon Royaume sont comme celles de ce monde. Vous ne savez encore ni ce que je dois faire, ni quel est mon Royaume. Je vous ai promis des biens, & des honneurs tout spirituels; vous m'en demandez de temporels. Vous ne savez ce que vous demandez. Vous croyez que la faveur, & la recommandation de la chair & du sang, sont les voyes par où l'on parvient aux premiéres places de mon Royaume: vous ne savez ce que vous demandez; on n'y parvient que

(a) *Joan.* XVIII. 31. 35.
(b) *Luc.* XVIII. 34.
(c) *Marc.* XV. 40. *Matth.* XXVII. 12.
(d) *Aug. l. 2. de Consensu, c. 64. Chrysostom. Homil. 66. Auth. Oper. imperfect. Theophyl. Euthym. Greg. Hom. 27. in Evangel. Hieronym.*
(e) *Marc.* X. 35.
(f) *Hilar. in Matth. Ambros. l. 5. de Fide, c. 3. Vide Maldon.*
(g) *Matth.* XIX. 28.
(h) *Origen. Homil. 25. in Luc.*
(i) *Vide Chrysost. Theophyl. Euthym.*



Digitized by Google

23. *Ait illis: Calicem quidem meum bibetis: sedere autem ad dexteram meam vel sinistram, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est à Patre meo.*

23. Il leur repartit: A la vérité vous boirez le calice que je boirai: mais pour ce qui est d'être assis à ma droite, ou à ma gauche, il ne dépend pas de moi de vous le donner, mais il sera donné à ceux à qui mon Pere l'a préparé.

24. *Et audientes decem, indignati sunt de duobus fratribus.*

24. les dix autres *Apôtres* ayant entendu ceci, en conçurent de l'indignation contre les deux freres.

## COMMENTAIRE.

par les souffrances, & par l'humilité; par la croix, & par les travaux. Vous demandez le triomphe avant le combat, & avant la victoire; vous mettez la fin avant les moyens.

Si la demande des enfans de Zébédée n'eût été que d'être assis en leur rang avec les autres Apôtres, elle auroit été tolérable; ou plûtôt elle auroit été inutile, puisque JESUS-CHRIST leur avoit déja promis cela. Ils demandoient les deux premiéres places au dessus des autres Apôtres. C'est ce qui excita contre eux la jalousie, & l'indignation de leurs Compagnons. ℣. 24. *Audientes decem indignati sunt.* Il paroît par toute la conduite des Apôtres qu'ils étoient encore bien imparfaits, & qu'ils n'avoient guéres profité des leçons, & des exemples d'humilité que le Sauveur leur avoit donnez en tant d'occasions.

POTESTIS BIBERE CALICEM, &c. *Pouvez-vous boire le calice que je dois boire?* Puisque vous prétendez aux premiéres places de mon Royaume, êtes-vous disposez à les mériter? Etes-vous bien résolus de boire mon calice, & d'être plongez comme moi dans l'eau de la douleur, & de la tribulation? Les Hébreux exprimoient la douleur, & les maux sous le nom de calice, & de baptême. Boire le calice; être plongez dans l'eau, être submergé, & comme noyé sous les eaux, marquoient une grande désolation. *Le feu, le souffre, la tempête, sont le calice des méchans*, dit le Psalmiste (*a*). Et ailleurs (*b*): *Le Seigneur tient en sa main un calice plein d'un vin trouble; tous les pécheurs de la terre en boiront jusqu'à la lie.* Jéremie reçoit de la main de Dieu un calice plein du vin de sa colére, & en donne à boire à tous les peuples où il est envoyé (*c*). Et pour ce qui est des eaux, qui désignent les disgraces, le Psalmiste en fournit plusieurs exemples (*d*): *Seigneur étendez votre main vers moi, & tirez-moi de ces grandes eaux, où je suis en danger de me noyer.* Et encore (*e*): *Je suis enfoncé dans un abysme profond, & marécageux, où je ne puis prendre pied.* Enfin (*f*): *Lorsque nos ennemis se sont mis en colére contre nous, nous aurions été englontis dans l'eau, sans le Seigneur. Nous avons passé le fleuve*; nous avons été conduits au-delà de l'Euphrate: mais sans lui *nous aurions passé une eau, dont nous ne serions jamais sortis; &c.* Le Grec dans la plûpart des Imprimez, ajoûte (*g*): *Et pouvez-vous être baptisez du baptême dont je dois être baptisé?* C'est-à-dire: Pouvez-vous être plongez comme moi dans l'eau des souffrances? Et au verset suivant: *Vous serez baptisez du baptême, dont je serai moi-même baptisé.* Mais il y a un très-grand nombre d'excellens Manuscrits, qui ne le lisent point (*h*). On croit que ces paroles sont prises de S. Marc (*i*). Origénes les rapporte ici, mais comme tirées de cet Evangéliste. Saint Hilaire, S. Ambroise, S. Jérôme, les Versions Vulgate, Cophte, & Ethiopienne, n'en parlent point.

DICUNT EI: POSSUMUS. *Ils lui dirent: Nous le pouvons.* Ils parloient sans doute fort sérieusement, & fort sincérement, ne consultant que leur inclination, & leur bon cœur, & non leur force. Ils firent voir bien-tôt après dans la Passion de leur Maitre, quelle étoit leur fermeté. Ils promettent témérairement, dit S. Chrysostome (*k*), une chose dont ils avoient aussi peu de connoissance, que de l'honneur qu'ils avoient désiré, en demandant d'être assis à la droite, & à la gauche du Sauveur.

℣. 23. CALICEM QUIDEM MEUM BIBETIS. *A la vérité vous boirez le calice que je boirai.* Si vous demeurez attachez à ma personne & à l'Evangile, vous pouvez vous attendre de boire le calice que je boirai, & d'avoir votre part à mes souffrances. Je puis bien vous promettre cela. La chose est en mon pouvoir; mais non pas de vous faire asseoir à ma droite ou à ma gauche: c'est à mon Pere de disposer de ces séances.

On demande (*l*) comment il est vrai que saint Jacques & saint Jean aient bû le calice du Sauveur? On sçait que saint Jacques fut mis à mort par Hérodes (*m*), & qu'ainsi il eut part au calice de JESUS-CHRIST: mais saint Jean l'Evangéliste n'a pas souffert le martyre. On a même douté s'il étoit mort (*n*). On répond à cela, que l'exil que souffrit cet Apôtre, que les travaux de l'Apostolat, que le bain d'huile boüillante où il fut plongé, & dont il sortit sain & sauf, sont un vrai martyre. C'est-là la part du calice qui lui étoit préparé. Il ne manqua pas de bonne volonté, mais d'occasion de souffrir réellement le martyre (*o*).

Ce que dit ici le Sauveur, *Que d'être assis à sa droite, ou à sa gauche, il ne dépend pas de lui de le donner; mais qu'il sera donné à ceux à qui son Pere l'a préparé*, souffre de plus grandes difficultez. Les Arriens (*p*) se sont souvent servis de cet endroit pour essayer de montrer que JESUS-CHRIST avoit moins de pouvoir, & d'autorité que Dieu son Pere. Mais les Peres ont répondu à cela de trois maniéres. 1°. Que le Fils de Dieu avoit parlé ici comme homme, & non comme Dieu (*q*). 2°. Qu'il avoit exprimé ici non ce qui étoit de son pouvoir, mais ce qui étoit de son devoir (*r*). Cela est réservé au Pere: c'est à lui de faire cette distribution des places, & des dignitez de mon Royaume; à peu près comme il dit ailleurs, que le Pere lui a déféré le jugement de tout (*s*): *Omne judicium dedit Filio*; ce qui n'exclut pas le pouvoir que le Pere a aussi de juger. 3°. JESUS-CHRIST ne dit pas qu'il n'a pas le pouvoir de donner ces places d'honneur; mais qu'il ne peut les donner qu'à ceux, à qui elles sont destinées par le Pere (*t*). Comme s'il leur disoit: Les rangs d'honneur que vous me demandez, ne sont point des choses dont je dispose absolument: mon Pere Céleste les a reglez, selon l'ordre de son bon plaisir, & selon le mérite qu'il

(a) *Psalm.* x. 7.
(b) *Psalm.* LXXIV. 9.
(c) *Jerem.* XXV. 15.
(d) *Psalm.* CXLIII. 7.
(e) *Psalm.* LXVIII. 3.
(f) *Psalm.* CXXIII. 4. 5.
(g) Καὶ τὸ βάπτισμα ὃ ἐγὼ βαπτίζομαι, βαπτισθῆναι .... 23. Καὶ τὸ βάπτισμα ὃ ἐγὼ βαπτίζομαι, βαπτισθήσεσθε.
(h) *Vide Var. Lect. Millii.*
(i) *Marc.* x. 38.
(k) *Chrysost. hic. Euthym. Theophyl.*
(l) *Vide Origen. Hieronym. Chrysost. Bedam.*
(m) *Act.* XII. 2.
(n) *Vide Euthym hic, & Commentar. nostr. ad Matt.* XVI. 28.
(o) *Tertull. l. 2. de Praescriptionib. Euseb. l. 3. c. 31. Hist. Eccles.*
(p) *Vide Epiphan. haeresi 69. Ambros. l. 5. de Fide, cap. 5. Aug. lib. 1. de Trinit. cap. 12. & c. alias.*
(q) *Vide Aug. l. 1. de Trinit. c. 12.*
(r) *Ambros. l. 5. de Fide, c. 5.*
(s) *Joan.* v. 22.
(t) *Vide Chrysost. Homil. 66. Hieronym. hic. Epiphan. haeresi 69. Ambros. loco citato Cyrill. l. 10. Thesauri, c. 5.*

a mis

Digitized by Google

25. *Jesus autem vocavit eos ad se, & ait: Scitis quia Principes gentium dominantur eorum: & qui majores sunt, potestatem exercent in eos.*

26. *Non ita erit inter vos: sed quicumque voluerit inter vos major fieri, sit vester minister;*

27. *Et qui voluerit inter vos primus esse, erit vester servus.*

28. *Sicut Filius Hominis non venit ministrari, sed ministrare, & dare animam suam redemptionem pro multis.*

25. Et JESUS les ayant appellez à lui, leur dit: Vous sçavez que les Princes des nations les dominent, & que ceux qui sont grands parmi eux, les traitent avec empire.

26. Il n'en doit pas être de même parmi vous autres: mais que celui qui voudra devenir plus grand parmi vous, soit votre serviteur;

27. Et que celui qui voudra être le premier d'entre vous, soit votre esclave.

28. Comme le Fils de l'Homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, & donner sa vie pour la rédemption de plusieurs.

## COMMENTAIRE.

a mis en chacun de ses Elûs (*a*). Vous devez tout attendre de sa justice, & rien de la chair, & du sang. Plusieurs habiles Interprétes (*b*) traduisent le Grec dans ce dernier sens: *Ce n'est point à moi à le donner, sinon à ceux à qui il est préparé par mon Pere.*

ỳ. 25. PRINCIPES GENTIUM DOMINANTUR EORUM. *Les Princes des nations les dominent; mais il n'en doit pas être ainsi parmi vous.* Voici la différence qu'il y a entre mon Royaume, & celui des Princes du monde. Ceux-ci dominent avec empire, commandent avec autorité, se soûtiennent par la force, assujettissent leurs ennemis par la violence. Dans mon Royaume c'est tout le contraire. Celui qui y veut dominer, ne doit employer que la douceur, la modération, l'humilité, la patience. Celui qui veut s'y maintenir, doit s'appliquer à gagner les cœurs par la douceur, à désarmer ses ennemis par la patience, à assujettir les hommes par la force de la raison, & par l'efficace de la parole de vérité. Dans la Maison de Dieu, dit saint Augustin (*c*), ceux qui paroissent commander, sont en effet les serviteurs des autres, parce qu'ils ne commandent pas dans un esprit de domination, mais dans le désir d'être utiles aux autres: *Etiam qui imperant, serviunt eis, quibus videntur imperare: nec enim dominandi cupiditate imperant, sed officio consulendi; nec principandi superbiâ, sed providendi misericordiâ.*

ỳ. 28. DARE ANIMAM SUAM REDEMPTIONEM PRO MULTIS. *Il est venu pour donner sa vie pour la rédemption de plusieurs.* Quand on dit qu'il est venu pour donner sa vie *pour plusieurs*, on ne prétend pas qu'il ne soit pas mort pour tout le monde. Ce nom de plusieurs se prend souvent pour la totalité (*d*); par exemple, dans ces paroles: *Plusieurs sont appellez; mais il y a peu d'élus*: c'est-à-dire, tous les Juifs ont été appellez de Dieu & destinez à composer la nation choisie; mais il y en a peu qui ayent profité des bontez de Dieu. Ainsi le Sauveur est venu donner sa vie pour tous les hommes (*e*): *Christus pro omnibus mortuus est*; mais tous n'ont pas tiré le fruit qu'ils pouvoient de son sang. *Pro multis, id est, pro his qui credere voluerint*, dit S. Jérôme (*f*).

Cette manière de parler: *Donner son ame pour quelqu'un*, marque proprement racheter un autre de la mort, par sa propre mort: comme quand on offroit un sacrifice d'un animal, pour racheter sa propre vie (*g*).

*Cor pro corde, precor, pro fibris sumite fibras:*
*Hanc animam vobis, pro meliore damus.*

Ou lorsque pour fléchir les faux Dieux, les Païens donnoient vie pour vie, homme pour homme. Telle étoit l'opinion des anciens Gaulois (*h*), & de là venoient leurs hécatombes de plusieurs hommes, que l'on brûloit dans un bucher, formé à peu près sur la forme d'un homme. Les Romains avoient la même superstition, aussi-bien que les Grecs. Tout le monde sait l'histoire, ou la fable d'Iphigénie, qui devoit être immolée pour le salut de l'armée des Grecs. On sçait aussi l'histoire de Décius, qui se dévoüa pour la République Romaine. Caligula étant tombé malade, plusieurs personnes se dévoüérent à la mort pour sa guérison (*i*). La chose n'étoit point inconnue chez les Hébreux. Les sacrifices d'hosties humaines qui furent si fréquens parmi eux, & parmi les Phéniciens, les Moabites, & les autres peuples, n'étoient fondez que sur cela. Isaïe (*k*) fait allusion à cet usage, lorsqu'il fait ainsi parler le Seigneur à son peuple: *Je suis le Seigneur votre Dieu, & votre Sauveur: j'ai livré l'Egypte pour racheter votre vie; j'ai abandonné le pays de Chus, & Saba pour vous.* Et ailleurs, en parlant du Messie (*l*): *Je l'ai frappé pour expier le crime du peuple; mais le Seigneur livrera les impies pour sa sépulture, & les riches pour sa mort... Et parce qu'il a donné son ame pour le péché, il verra une race qui ne mourra point.* C'est à cela que le Fils de Dieu fait allusion, en disant *qu'il doit donner sa vie pour le rachat de plusieurs*; c'est-à-dire de tous les hommes.

Aprés le ỳ. 28. on lit une longue addition dans plusieurs anciens Exemplaires. La voici toute entiére: *Pour vous, vous cherchez à devenir plus grands que vous n'êtes; & de grands à devenir petits.* (D'autres lisent (*m*): *Et de grands,*

(*a*) *Hieronym. hic. Regnum Cœlorum non est dantis, sed accipientis.... Quicumque talem se prabuerit, ut Regno Cœlorum dignus fiat, hic accipiet quod non persona, sed vitæ paratum est.*

(*b*) *Vide Brug. Grot. Lud. de Dieu, Syr. Arab. Pers. Æthiop.* Α'λλ' pour *nisi*. Voyez *Num.* XXXV. 33. *Deut.* XI. 1. *Marc.* IV. 22. 2. *Cor.* 11. 5.

(*c*) *Aug. l.* 19. *de Civit. c.* 14.

(*d*) *Hebr.* XIX. 8. *Matth.* XXVI. 28. *Isai.* LIII. 11. 12.

(*e*) 2. *Cor.* V. 14. & 1. *Timot.* II. 6. *Unus mediator Dei, & hominum homo Jesus Christus, qui dedit redemptionem semet ipsum pro omnibus.*

(*f*) *Hieronym. hic. Vide Origen. t.* 15. *hic, & Mald.*

(*g*) *Ovid. l.* 1. *Fastor.*

(*h*) *Cæsar. l.* 1. *de bello Gall. Quod pro vita hominis, nisi vita reddatur, non posse aliter Deorum immortalium numen placari.*

(*i*) *Sueton. in Calig. c.* 14.

(*k*) *Isai.* LXIII. 3.

(*l*) *Isai.* LIII. 9. Voyez aussi *Jerem.* X. 15. *Prov.* XI. 8. XXI. 18. *Psalm.* LXXVIII. ỳ. 6.

(*m*) *Cantabrig.* Ὑμεῖς δὲ ζητεῖτε ἐκ μικροῦ αὐξῆσαι, καὶ ἐκ μείζονος ἔλαττον εἶναι. Εἰσερχόμενοι δὲ, καὶ παρακληθέντες δειπνῆσαι, μὴ ἀνακλίνεσθε εἰς τοὺς ἐξέχοντας τόπους, μήποτε ἐνδοξότερός σου ἐπέλθῃ, καὶ προσελθὼν ὁ δειπνοκλήτωρ εἴπῃ σοι, ἔτι κάτω χώρει, καὶ καταισχυνθήσῃ. Ἐὰν δὲ ἀναπέσῃς εἰς τὸν ἥττονα τόπον, καὶ ἐπέλθῃ σου ἥττων, ἐρεῖ σοι ὁ δειπνοκλήτωρ, σύναγε ἔτι ἄνω, καὶ ἔσται σοι τοῦτο χρήσιμον. *Ex ms. Monast. S. Andreæ secùs Avenion. apud Martianæum. Vos autem quæritis de pusillo crescere, & de magnis majores esse. Intrantes autem ad cœnam, nolite recumbere in locis eminentibus, ne fortè clarior te superveniat, & accedens qui ad cœnam vocavit te, dicat tibi: Adhuc deorsùm accede, & confundaris. Si autem in loco inferiori recubueris, & supervenerit humilior te, dicet tibi qui te ad cœnam vocavit: Accede adhuc sursùm, & hoc erit tibi utilius.*



Digitized by Google

*29. Et egredientibus illis ab Jericho, secuta est eum turba multa:*

*30. Et ecce duo cæci sedentes secùs viam, audierunt quia Jesus transiret: & clamaverunt, dicentes: Domine, miserere nostri, Fili David.*

*31. Turba autem increpabat eos, ut tacerent. At illi magis clamabant, dicentes: Domine, miserere nostri, fili David.*

*32. Et stetit Jesus, & vocavit eos, & ait: Quid vultis ut faciam vobis?*

*33. Dicunt illi: Domine, ut aperiantur oculi nostri.*

*34. Misertus autem eorum Jesus, tetigit oculos eorum; & confestim viderunt, & secuti sunt eum.*

29. Lorsqu'ils sortoient de Jéricho, il fut suivi d'une grande troupe de peuple:

30. Et deux aveugles qui étoient assis le long du chemin, ayant oüi dire que JESUS passoit, commencérent à crier, en disant: Seigneur, fils de David, ayez pitié de nous.

31. Et le peuple les reprenoit pour les faire taire: mais ils se mirent à crier encore plus haut, en disant: Seigneur, fils de David, ayez pitié de nous.

32. Alors JESUS s'arrêta, & les ayant appellez, il leur dit: Que voulez-vous que je vous fasse?

33. Seigneur, lui dirent-ils, que nos yeux soient ouverts.

34. JESUS étant donc émû de compassion à leur égard, leur toucha les yeux; & au même moment ils recouvrérent la vûë, & le suivirent.

## COMMENTAIRE.

*à devenir encore plus grands.) Mais lorsque vous allez dîner en quelque lieu, ne prenez pas les premiéres places.* (A la lettre: *Ne vous couchez pas dans les places les plus hautes;*) *de peur qu'il n'y ait quelqu'un d'invité plus éminent que vous, & que celui qui vous a prié à manger, ne vienne vous dire: Descendez encore plus bas; & alors vous serez chargé de confusion. Mais si vous prenez la derniére place, & qu'il survienne quelqu'un moindre que vous; alors le maître du festin vous dira; Montez plus haut, & cela vous sera glorieux*, ou *avantageux*. Cette addition se trouve dans l'ancien manuscrit Grec de Cambrige, dans trois manuscrits Latins dont parle le Pere Martianay dans sa nouvelle Edition de l'Evangile de saint Matthieu, suivant l'ancienne Italique (*a*), dans deux Exemplaires Latins de la Bibliothéque de Bodley, dans quelques anciens Manuscrits de la Version Saxone (*b*), dans saint Hilaire (*c*), saint Leon (*d*), & le Prêtre Juvencus (*e*), qui vivoit au commencement du quatriéme siécle. Mais on ne la voit point dans Origénes, ni dans les autres Anciens. Depuis ces mots: *Lorsque vous êtes invité à dîner, &c.* l'Addition est tirée de S. Luc Ch. XIV. ℣. 8. quoiqu'avec assez de différence quant aux termes.

℣. 30. ECCE DUO CÆCI SEDENTES SECUS VIAM. *Deux aveugles qui étoient assis le long du chemin, ayant appris que Jesus passoit, commencérent à crier, en disant: Seigneur, fils de David, ayez pitié de nous.* Cette Histoire est la même qui est racontée dans S. Marc X. 46....52. (*f*) mais fort différente de celle qui est racontée dans S. Luc XVIII. 35...43. Celle-ci arriva lorsque JESUS entroit dans Jéricho, & l'autre arriva le lendemain quand il en sortit. Saint Marc ne parle que d'un aveugle nommé *Bar-Timée*, ou *le fils de Timée*; apparemment parce qu'il étoit plus connu que l'autre, ou que le Fils de Dieu le distingua par quelque autre endroit. Mais saint Matthieu dit expressément qu'ils étoient deux aveugles. Pour le reste il y a fort peu de différence dans le récit de cette Histoire.

(a) *Ita mss. Sangerm. & S. Andreæ Avenion.* L'autre leçon est dans le Grec de Cambrige, & dans l'ancienne Italique du P. Martianay.
(b) *Vide Var. Lect. Millii.*
(c) *Hilarius hic, n. 12.*
(d) *Leo Mag. Ep. ad Pulcheriam Augustam.*
(e) *Juvenc. Paraphr. Evang.*
(f) *Ita Aug. lib. 2. cap. 65. de Consensu, & lib. 2. Quæst. Evang. quæst. 48. Beda, Strab. Lyr. hic. Toynard. Harm.*

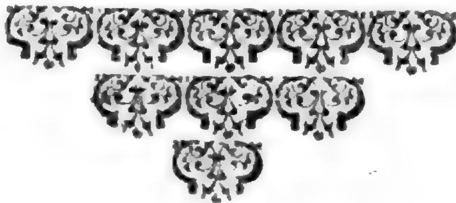

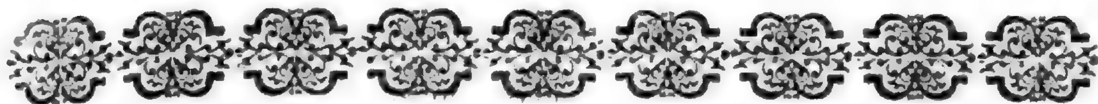

# CHAPITRE XXI.

*Entrée triomphante de* JESUS *dans Jérusalem. Il chasse du Temple les Marchands.* JESUS *va à Béthanie. Il donne sa malédiction a un figuier. Le Baptême de Jean, d'où étoit-il? Parabole des deux fils envoyez à la vigne. Autre Parabole de la vigne amodiée à des ouvriers. Les Prêtres & les Pharisiens cherchent à se saisir de* JESUS.

ỳ. 1. *ET cùm appropinquassent Jerosolymis, & venissent Bethphage ad montem Oliveti, tunc Jesus misit duos Discipulos,*

2. *Dicens eis: Ite in castellum, quod contra vos est, & statim invenietis asinam alligatam, & pullum cum ea: solvite, & adducite mihi.*

3. *Et si quis vobis aliquid dixerit, dicite quia Dominus his opus habet: & confestim dimittet eos.*

4. *Hoc autem totum factum est, ut adimpleretur quod dictum est per Prophetam, dicentem:*

ỳ. 1. LOrsqu'ils approchérent de Jérusalem, étant arrivez à Bethphagé près de la montagne des Oliviers, JESUS envoya deux de ses Disciples,

2. Et leur dit: Allez à ce village qui est devant vous, & vous y trouverez en arrivant une ânesse liée, & son ânon auprès d'elle; deliez-la, & me l'amenez.

3. Si quelqu'un vous dit quelque chose, dites-lui que le Seigneur en a besoin, & aussitôt il les laissera emmener.

4. Or tout ceci s'est fait, afin que cette parole du Prophéte fût accomplie.

## COMMENTAIRE.

ỳ. 1. CUM APPROPINQUASSENT JEROSOLYMIS, ET VENISSENT BETHPHAGE. *Lorsqu'ils approchérent de Jérusalem, étant arrivez à Bethphagé.* C'étoit un village au pied du Mont des Oliviers, assez près de Jérusalem. Saint Marc (*a*), & saint Luc (*b*) disent qu'étant près de Jérusalem, de Bethphagé, & de Béthanie, il envoya deux de ses Apôtres lui chercher une ânesse, avec son ânon. JESUS avoit couché à Béthanie: étant sorti le matin de cette Bourgade, & s'approchant de Jérusalem, lorsqu'il fut vis-à-vis de Bethphagé, il envoya deux de ses Apôtres pour lui amener une ânesse, avec son ânon; avec ordre, si quelqu'un vouloit les empêcher, de lui dire que JESUS de Nazareth en avoit affaire. Il étoit assez connu & estimé dans le pays, pour qu'il n'y eût personne qui ne se fit un honneur de lui prêter tout ce qu'il avoit. D'ailleurs il savoit parfaitement ce qui devoit arriver. S. Justin le Martyr (*c*) dit que cette ânesse, & son ânon étoient liez à une vigne, suivant ce qui est dit dans la Génese (*d*). *Il liera son ânesse au sep, & son ânon a la vigne.*

Druthmare, Pierre le Mangeur, & Liran croyent que cette ânesse étoit publique, & destinée à l'usage des pauvres voyageurs. Mais le Texte même de saint Matthieu détruit cette opinion. Si elle avoit été publique, au premier occupant, auroit-il fallu instruire les Apôtres de ce qu'ils auroient à répondre, si quelqu'un se fût opposé à ce qu'ils l'emmenassent. L'ânesse marquoit les Juifs, & l'ânon les Gentils, selon les Peres. Quelques-uns (*e*) ont crû que les deux Apôtres que JESUS-CHRIST envoya, étoient Saint Pierre, & saint Philippe. Origénes, & Théophylacte ont nommé saint Pierre, & saint Paul; mais ils n'ont pû l'entendre que dans un sens moral; saint Pierre étant connu dans l'Eglise comme l'Apôtre des Juifs, figuré par l'ânesse; & S. Paul comme l'Apôtre des Gentils, figuré par l'ânon.

Saint Marc, & saint Luc (*f*) ne parlent point de l'ânesse, parce que JESUS-CHRIST ne s'en servit pas (*g*): il ne monta que sur l'ânon. S. Matthieu a marqué exprès l'ânesse, pour faire voir d'une maniére plus expresse l'accomplissement de la prophétie de Zacharie, qui avoit exprimé ces deux animaux; & peut-être aussi pour montrer que l'ânon n'avoit jamais été monté, puisqu'il étoit encore avec sa mere. Si ces choses n'eussent été ni importantes, ni prophétiques, l'Evangéliste, ou plûtôt le S. Esprit qui l'animoit, ne les auroit pas fait exprimer avec tant d'exactitude. Quelques-uns (*h*) ont crû que le Sauveur avoit monté alternativement sur l'ânesse, & sur l'ânon, mais cela n'est pas nécessaire, même pour accomplir la prophétie d'Isaïe. Il suffisoit que l'ânesse fût là, & qu'il pût s'en servir, s'il avoit voulu.

ỳ. 4. UT IMPLERETUR QUOD DICTUM EST PER PROPHETAM. *Afin que cette parabole du Prophéte fût accomplie: Dites à la fille de Sion: Voici votre Roi, qui vient à vous monté sur une ânesse, & sur son ânon.* Quelques Manuscrits lisent (*i*): *Par le Prophéte Isaïe.* Et d'autres: *Par le Prophéte Zacharie.* En effet, la prophétie est tirée de ces deux Prophétes. Ces paroles sont d'Isaïe (*k*): *Dites à la fille de Sion: Voici votre Sauveur qui vient.* Et ces autres sont de Zacharie (*l*): *Voici votre Roi qui vient à vous, plein de douceur, assis sur l'ânesse, & sur l'ânon de celle qui est sous le joug.* Ces derniers mots sont synonimes à l'ânesse. Ce n'étoit point un animal de monture, mais une ânesse destinée au travail, à porter des fardeaux, ou à conduire le chariot ou la charruë; car

(a) *Marc.* XI. 1. Ὅτε ἐγγίζουσιν εἰς Ἱερουσαλὴμ εἰς Βηθφαγὴ, καὶ Βηθανίαν.
(b) *Luc.* XIX. Ὡς ἤγγισεν εἰς Βηθφαγὴ, καὶ Βηθανίαν.
(c) *Justin. Apolog.* 2.
(d) *Genes.* XLIX. 11.
(e) *Hilar. Author Oper. imperfecti, Beda, Strabus, Author Hist. Scholastica.*
(f) *Marc.* XI. 2. *Luc.* XIX. 30.
(g) *Joan.* XII. 14. 15. *Vide Hieronym. hic.*
(h) *Vide Sanct. ad Zach.* IX. 9.
(i) *Apud Mill. hic. Nonnus in Paraphr. & Æthiop. legunt Isaïam.*
(k) *Isai.* LXII. 11.
(l) *Zach.* IX. 9. Ἰδοὺ ὁ Βασιλεύς σου ἔρχεταί σοι πραῢς, καὶ ἐπιβεβηκὼς ἐπὶ ὄνον, καὶ πῶλον νέον ὑποζύγιον.



Digitized by Google

5. *Dicite filiæ Sion: Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus, sedens super asinam, & pullum filium subjugalis.*

6. *Euntes autem Discipuli fecerunt sicut præcepit illis Jesus.*

7. *Et adduxerunt asinam, & pullum: & imposuerunt super eos vestimenta sua, & eum desuper sedere fecerunt.*

8. *Plurima autem turba straverunt vestimenta sua in via: alii autem cædebant ramos de arboribus, & sternebant in via.*

9. *Turbæ autem, quæ præcedebant, & quæ sequebantur, clamabant, dicentes: Hosanna filio David: Benedictus, qui venit in nomine Domini: Hosanna in altissimis:*

10. *Et cùm intrasset Jérosolymam, commota est universa civitas, dicens: Quis est hic?*

11. *Populi autem dicebant: Hic est Jesus Propheta à Nazareth Galilææ.*

12. *Et intravit Jesus in Templum Dei, & ejiciebat omnes vendentes, & ementes in Templo: & mensas numulariorum, & cathedras vendentium columbas evertit:*

5. Dites à la fille de Sion: Voici votre Roi qui vient à vous, plein de douceur, monté sur une ânesse, & sur l'ânon de celle qui est sous le joug.

6. Les Disciples s'en allérent donc, & firent ce que JESUS leur avoit commandé.

7. Et ayant amené l'ânesse & l'ânon, ils les couvrirent de leurs vêtemens, & le firent monter dessus.

8. Une grande multitude de peuple étendit aussi ses vêtemens le long du chemin, & les autres coupoient des branches d'arbres, & les jettoient par où il passoit.

9. Et tous ensemble, tant ceux qui alloient devant lui, que ceux qui le suivoient, crioient: Hosanna, *salut & gloire* au fils de David: Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur: Hosanna, *salut & gloire lui soit* au plus haut des Cieux.

10. Lorsqu'il fut entré dans Jérusalem, toute la ville en fut émuë, & chacun demandoit: Qui est celui-ci?

11. Mais les peuples *qui l'accompagnoient*, disoient: C'est JESUS le Prophéte, qui est de Nazareth en Galilée.

12. JESUS étant entré dans le Temple de Dieu, chassa tous ceux qui vendoient, & qui achettoient dans le Temple: il renversa les tables des changeurs, & les bancs de ceux qui y vendoient des colombes:

## COMMENTAIRE.

en ce pays-là les ânes étoient la monture ordinaire des personnes de condition (*a*), & on les employoit aussi à tirer & à porter des charges (*b*), comme en ce pays-ci les chevaux.

L'Evangéliste n'a suivi dans le passage qu'il rapporte, ni la version des Septante à la lettre, ni l'Hébreu; mais il a seulement donné le sens. Les Septante portent (*c*): *Voici votre Roi qui vient à vous juste, & Sauveur. Il est plein de douceur, & il est monté sur une bête de somme, & sur un jeune poulain.* L'Hébreu (*d*): *Voici votre Roi, qui vient à vous juste, & Sauveur. Il est pauvre, & est monté sur un âne, & sur un ânon fils des ânesses.* La différence, comme on voit, n'est nullement considérable.

℣. 8. PLURIMA AUTEM TURBA STRAVERUNT VESTIMENTA SUA. *Une grande multitude de peuple étendirent leurs vêtemens le long du chemin.* Jéhu fut reconnu Roi d'Israël, par une cérémonie à peu près pareille (*e*). On fit le même honneur à Caton d'Utique, lorsqu'il se retira (*f*). On voit quelque chose de pareil dans l'Agamemnon d'Eschyle (*g*).

℣. 9. HOSANNA FILIO DAVID. *Hosanna au fils de David: Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna au plus haut des Cieux. Hosanna*, ou *Hosiah-na*, signifie en Hebreu: *Sauvez, je vous prie.* Mais outre cette signification littérale, il a une emphase particuliére dans les acclamations, ou dans les cris de joie, comme vive le Roi, salut au fils de David, longue vie au Christ, qui vient au nom du Seigneur, pour délivrer son peuple; *Hosanna au plus haut des Cieux.* Ecoutez, Seigneur, nos voix, du plus haut du Ciel (*h*). Esprits célestes, joignez vos vœux, & vos priéres aux nôtres, pour désirer toute sorte de prospéritez au fils de David, au Roi d'Israël, au Messie, au souverain Libérateur.

Ce cri de joie est pris du Pseaume CXVII. 25. que l'on récitoit au jour de la fête des Tentes. Ce jour-là on amenoit à Jérusalem de tous côtez, des branches, & des feuillages (*i*), pour dresser des tentes au peuple qui venoit de toute la Province, & qui, en mémoire des tentes où leurs peres avoient habité pendant quarante ans dans le désert, étoit obligé de demeurer pendant huit jours sous ces feuilles. Ceux qui apportoient ces branches venoient avec de grands cris de joie, & crioient, *Hosanna.* D'où vient que l'on donne aux branches mêmes le nom d'*Hosanna* (*k*). Dans cette circonstance-ci, le peuple par un saint transport, voyant dans le triomphe de JESUS-CHRIST quelque chose d'approchant de ce qui se pratiquoit à la fête des Tabernacles, quoique ce fût quelques jours avant la fête de Pâque; commença à crier: *Hosanna au fils de David.* Ces branches que nous portons, ces *hosanna*, sont en l'honneur du fils de David. Saint Luc raconte que JESUS étant arrivé près de Jérusalem, commença à pleurer, prévoyant les malheurs qui devoient arriver à cette ville; & que quelques Phariliens lui ayant dit de faire taire ses Disciples, il leur répondit: S'ils se taisent, les pierres crieront.

℣. 12. INTRAVIT JESUS IN TEMPLUM DEI. *Jesus étant entré dans le Temple de Dieu*; toujours accom-

(a) *Judic.* v. 10. x. 4. XII. 14. *Num.* XXII. 21.
(b) *Deut.* XXII. 10. *Exod.* XXIII. 12.
(c) 70. *Zach.* IX. 9. Ἰδοὺ ὁ Βασιλεύς ἔρχεταί σοι, δίκαιος καὶ σώζων, αὐτὸς πραῢς, καὶ ἐπιβεβηκὼς ἐπὶ ὑποζύγιον, καὶ πῶλον νέον.
(d) הנה מלכך יבוא לך צדיק ונושע הוא עני ורכב על חמור ועל עיר בן אתנות
(e) *Vide* 4. *Reg.* IX. 13.
(f) *Plutarch. in Catone minore.*
(g) *Vide Grot. hic.*
(h) Comparez *Luc.* II. 14. XIX. 38. & *Psalm.* CXLVIII. 1. & *Luc. hic.* Εἰρήνη ἐν οὐρανῷ, καὶ δόξα ἐν ὑψίστοις.
(i) 2. *Esdr.* VIII. 15. 1. *Matth.* XIII. 5. 2. *Macc.* X. 7.
(k) *Elias Levita in Thisbe.*



Digitized by Google

13. *Et dicit eis : Scriptum est : Domus mea, domus orationis vocabitur : vos autem fecistis illam speluncam latronum.*

13. Et leur dit : Il est écrit : Ma maison sera appellée la maison de la priére, & vous autres vous en avez fait une caverne de voleurs.

## COMMENTAIRE.

pagné du peuple, avec leurs branches de verdure, & des enfans qui crioient à haute voix : *Hosanna au fils de David (a).*

EJICIEBAT OMNES VENDENTES *Il chassa tous ceux qui vendoient, & qui achetoient dans le Temple : & il renversa les tables des changeurs.* Etant entré dans le parvis extérieur, qu'on appelloit le parvis *des Gentils*, parce qu'il étoit ouvert à tout le monde. C'est-là où l'on vendoit toutes les choses nécessaires pour le sacrifice, des moutons, des colombes, des veaux, des bœufs, des pains, de la farine, du vin, du sel, il y avoit au même endroit des changeurs, ou des banquiers, pour la commodité des étrangers, qui venant de loin, étoient bien-aise de porter sur eux plûtôt de l'or, que de la monnoie, ou de l'argent, qui est incommode dans le voyage ; ou bien, qu'ils changeoient en monnoie courante, moyennant un certain profit, celle qui venoit des pays étrangers.

Saint Jérôme *(b)* croit que tout ce commerce, étoit une invention de l'avarice des Prêtres, qui faisoient vendre dans le Temple, les animaux qui devoient être offerts à Dieu dans son Temple, & dont ils devoient profiter. Il ajoute, que par un autre rafinement d'intérêt, & afin que les plus pauvres mêmes servissent à leurs intérêts ; ils avoient mis dans le Temple des changeurs, qui prêtoient de l'argent sous gage. Et comme la Loi est expresse contre l'usure, au lieu d'argent, ces changeurs recevoient certains profits en fruits, en légumes, & en choses de cette nature, qui se consument par l'usage. Le Fils de Dieu voyant donc ce commerce indigne, & cette espéce de brigandage, s'arma de zéle, & chassa tous ces marchands d'iniquité.

On admire avec raison comment un homme seul, & sans autorité parmi le peuple, ait pû lui seul chasser ces marchands du Temple. Saint Jérôme *(c)* entre tous les miracles de JESUS-CHRIST n'en reconnoît point de plus grand, que celui qu'il fit en cette occasion. En effet, quoi de plus étonnant, que de voir un seul homme, qui paroissoit alors si vil, & si méprisable, qui bien-tôt après il fut mis en croix ; chasser, malgré les Scribes, & les Pharisiens, une troupe de marchands, qui profanoient le Temple. Ce Pere croit qu'en cette occasion JESUS-CHRIST imprima par la majesté de son visage, & par l'éclat tout divin qui parut sur sa personne, une frayeur, & des sentimens de respect dans l'esprit des hommes, qui les empêchérent de lui résister. *Igneum enim quiddam, atque sidereum radiabat ex oculis ejus, & divinitatis majestas lucebat in facie.* Le Fils de Dieu avoit déja exercé une pareille autorité au commencement de sa prédication, quelques années auparavant, contre les marchands qui profanoient la sainteté du Temple de son Pere *(d)*. Ce qu'on vient de raconter dans les articles précédens, arriva le Lundi dixiéme de Nisan ; & le Sauveur chassa encore les marchands du Temple *(e)*, le lendemain Mardi onziéme du même mois. Il y en a *(f)* qui croient qu'il étoit autorisé à faire cela, par l'usage des Juifs, qui permettoit à ceux qu'ils appelloient les Zélez, de poursuivre, & même de mettre à mort, de leur autorité privée, ceux qui étoient surpris dans l'acte du violement du respect dû au Temple, ou qui commettoient publiquement quelque action contre la nation des Juifs. C'est apparemment ce qui fut cause que les Pharisiens & les Prêtres n'osérent s'opposer à ce que JESUS-CHRIST fit dans cette occasion. S. Jean semble insinuer cette loi de Zelez, lorsqu'il dit qu'alors les Disciples se souvinrent de ce qui est écrit : *Le zéle de votre maison m'a consumé.*

MENSAS NUMULARIORUM. *Les tables des Changeurs.* Nous avons déja vû ce que saint Jérôme enseigne sur cela. Le Grec lit *(g)* : *Les tables des Colybistes.* C'est-à-dire, des banquiers, ou des changeurs ; de ceux qui font métier de changer de la monnoie contre un autre, ou de donner, ou d'acquitter des lettres de change. On dit que l'emploi de ces changeurs, étoit de donner des demi-sicles en espéces, à ceux qui n'en avoient point, pour payer au Temple leur capitation, suivant la Loi *(h)*. Celui qui changeoit, par exemple un sicle, pour avoir deux demi-sicles, donnoit au changeur *un colybe* qui vaut un *demi-meah*, ou douze deniers, ou la quarante-huitiéme partie du sicle. De ce colybe, leur vint le nom de *Colybistes.* Voilà comme le content Selden *(i)*, & Ligfoot *(k)*, après les Rabbins *(l)*. Ils disent que chaque personne étoit obligée de donner son demi-sicle en espéce, & non autrement. On le recevoit non-seulement à Jérusalem, mais aussi dans toutes les villes du pays ; & nous avons vû que JESUS-CHRIST, & saint Pierre le payérent à Capharnaum *(m)*. Mais il s'en payoit une très-grande quantité à Jérusalem, à cause des étrangers qui y venoient, ou qui y envoyoient de toutes les Provinces du monde. Comme le commerce de ces *Colybistes*, ou de ces changeurs étoit usuraire, JESUS-CHRIST ne le put souffrir plus long-tems. Il le traite de brigandage : *Vous avez fait*, dit-il, *de la Maison de mon Pere, une caverne de voleurs.* Les changeurs en général, étoient de grands fripons. Antiphanes, cité dans Athenée *(n)*, dit qu'après le poissonniers, il ne connoît point de plus méchans hommes que les changeurs.

Quant aux *tables des changeurs*, les Rabbins nous apprennent encore sur cela des particularitez remarquables *(o)*. Ils disent que chaque changeur avoit treize tables devant lui ; ayant chacune une espéce de tronc, dont l'ouverture étoit faite en forme de cornet, s'élargissant par le haut, & s'étrécissant par le bas. La premiére de ces tables, ou de ces troncs, étoit pour recevoir les demi-sicles, de l'année courante : La seconde pour les sicles de l'année passée : La troisiéme pour les offrandes de ceux qui devoient une offrande de deux tourterelles *(p)* : La quatriéme, pour ceux qui devoient offrir un oiseau en holocauste, & qui le rachetoient, en jettant dans ce tronc leur offrande, de la même valeur. Les autres n'ont nul rapport à la matiére dont il s'agit ici. Il nous suffit d'avoir exposé ce qu'on entend par les tables des changeurs que JESUS-CHRIST renversa.

℣. 13. SCRIPTUM EST : DOMUS MEA, &c. *Il est écrit : Ma Maison sera appellée la maison de priére ; & vous en avez fait une caverne de voleurs.* Ce passage est tiré de deux endroits : Le premier d'Isaïe, LVI. 7. *Je les amenerai dans ma maison de priéres.* Et le second, de Jéremie, VII. 11. *Cette maison est-elle devenue une caverne*

(a) Voyez ci-après le ℣. 15.
(b) *Hieronym. in hunc locum.*
(c) *Hieronym. hic. Mihi inter omnia signa quæ fecit, hoc videtur mirabilius, quod unus homo & illo tempore contemptibilis & in tantùm vilis, ut postea crucifigeretur, Scribis & Pharisæis contra se sævientibus, posuerit, &c.*
(d) *Joan.* II. 15.
(e) *Marc.* XI. 15. 16.
(f) *Seld. de Jure N. & G. lib.* 4. *c.* 5.
(g) Τραπέζας τῶν κολλυβιστῶν.
(h) *Exod.* XXX. 15.
(i) *Selden. lib.* 4. *cap.* 5. *de Jure N. & Gent.*
(k) *Ligfoot. Hor. Hebr.*
(l) *Titul. Siklin, cap.* 1. *& Maimonid. tit. eod. cap.* 3.
(m) *Matth.* XVII. 23.
(n) *Athena, l.* 6. *c.* 2.
(o) *Misn. Gemar. & Comment. ad tit. Siklin, cap.* 6. *Maimon. Halac. eadem, cap.* 2.
(p) *Levit.* V. 7. XII. 8. XV. 14.



Digitized by Google

14. *Et accesserunt ad eum cæci, & claudi in Templo, & sanavit eos.*

14. Alors des aveugles & des boiteux vinrent à lui dans le Temple, & il les guérit.

15. *Videntes autem Principes Sacerdotum, & Scribæ mirabilia, quæ fecit, & pueros clamantes in Templo, & dicentes: Hosanna filio David; indignati sunt;*

15. Mais les Princes des Prêtres, & les Scribes voyant les merveilles qu'il avoit faites, & les enfans qui crioient dans le Temple, & qui disoient: Hosanna: *salut & gloire* au fils de David., en conçurent de l'indignation;

16. *Et dixerunt ei: Audis quid isti dicunt? Jesus autem dixit eis: Utique numquam legistis: quia ex ore infantium & lactentium perfecisti laudem?*

16. Et lui dirent: Entendez-vous bien ce qu'ils disent? Oüi, leur dit Jesus. Mais n'avez-vous jamais lû *cette parole:* Vous avez tiré la loüange la plus parfaite de la bouche des petits enfans, & de ceux qui sont à la mammelle?

17. *Et relictis illis, abiit foras extra civitatem in Bethaniam: ibique mansit.*

17. Et les ayant laissez-là, il sortit de la ville, & s'en alla à Bethanie, où il demeura *pendant la nuit.*

18. *Manè autem revertens in civitatem esuriit.*

18. Le matin, lorsqu'il revenoit à la ville, il eut faim.

19. *Et videns fici arborem unam secùs viam, venit ad eam: & nihil invenit in ea nisi folia tantùm, & ait illi: Numquam ex te fructus nascatur in sempiternum. Et arefacta est continuò ficulnea.*

19. Et voyant un figuier sur le chemin, il s'en approcha; mais n'y ayant trouvé que des feuilles, il lui dit: Qu'à jamais il ne naisse de toi aucun fruit; & au même moment le figuier sécha.

20. *Et videntes Discipuli, mirati sunt, dicentes: Quomodo continuò aruit?*

20. Ce que les Disciples ayant vû, ils furent saisis d'étonnement, & *se* dirent *l'un à l'autre:* Comment ce figuier s'est-il séché en un instant?

## COMMENTAIRE.

*de voleurs?* Le Sauveur fait allusion à l'usage de la Palestine, où les voleurs se retiroient d'ordinaire dans des ca-
vernes inaccessibles (*a*).
℣. 16. Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem. *Vous avez tiré la louange la plus*
*parfaite, de la bouche des petits enfans, & de ceux qui sont à la mammelle.* Quelques-uns (*b*) ont pris ces dernières
paroles à la lettre, comme si réellement Dieu par un effet de sa puissance, avoit ouvert la bouche, & délié la langue
des petits enfans encore à la mammelle. D'autres (*c*) le prennent dans le sens d'une hyperbole, ici comme au Pseau-
viii. 3. où le Psalmiste dit, que le Seigneur tire sa gloire de la bouche des enfans même à la mammelle, pour
confondre ses ennemis; c'est-à-dire, l'impiété des méchans est confondue par toutes les créatures; les choses in-
sensibles, les enfans à la mammelle élevent leurs voix contre eux. L'Hébreu porte (*d*): *Vous avez fondé la force*
*par la bouche des enfans, & de ceux qui sont à la mammelle, à cause de vos ennemis.* Vous avez confondu vos en-
nemis par la force des raisons des enfans à la mammelle. Ainsi dans cette occasion Dieu tira de la bouche des en-
fans, une verité qui étoit combattuë par ceux qui auroient dû en être les premiers prédicateurs.
℣. 17. Abiit foras extra civitatem. *Il sortit de la ville, & alla à Bethanie*; sur le soir, dit saint
Marc (*e*), après avoir observé toutes choses, & sachant que les Prêtres, & les premiers du peuple étoient résolus
de le perdre (*f*), il sortit de la ville, & alla à Béthanie, bourgade éloignée de Jérusalem de quinze stades, ou d'en-
viron demie lieue. Il y passa la nuit apparemment chez Lazare, Marthe, & Marie.
℣. 19. Videns fici arborem. *Le lendemain (Mardi) revenant de Béthanie à Jérusalem, il eut faim, &*
*s'approcha d'un figuier, qui étoit sur le chemin; mais n'y ayant trouvé que des feuilles*; car ce n'étoit pas le tems des
figues, dit saint Marc (*g*), *il le maudit.* On forme sur ce passage plusieurs difficultez. La première, comment
Jesus au sortir de Béthanie, put avoir faim, puisqu'il étoit si matin? 2°. Pourquoi il alloit à ce figuier chercher
des figues, puisqu'il ne pouvoit ignorer qu'il n'y en avoit point? 3°. Enfin, pourquoi il le maudit? Euthyme (*h*)
croit qu'il n'est pas vraisemblable qu'il ait eu faim à cette heure-là, mais simplement, qu'il alla à ce figuier, de
même que s'il eût eu dessein d'y trouver à manger, quoi qu'au fond, il n'eût en vûe que d'y faire le miracle mar-
qué ci-après. Saint Chrysostome n'a pas douté que sa faim n'ait été réelle, mais il croit qu'elle fut volontaire, &
qu'il se la procura exprès. Calvin s'est imaginé, ce qui n'est nullement probable, que Jesus, selon sa nature hu-
maine, ignoroit la nature du figuier. Cet arbre étoit si commun dans le pays, que les enfans mêmes savoient en
quel tems il porte ses fruits.

Les Peres (*i*) ont recouru au mystére en cette rencontre. Il étoit important que les Apôtres; & tous les siécles
à venir fussent informez, mais d'une maniére vive, & forte, & qui leur entrât profondement dans l'esprit des
raisons de la réprobation des Juifs. Le figuier marquoit le peuple Hébreu. Ce peuple étoit comme un arbre planté
dans le fond du Seigneur. Le figuier n'étoit pas obligé d'avoir des fruits dans un tems où il n'en porte point na-
turellement. Mais les Juifs figurez par cet arbre, devoient en porter en tous tems. Le Fils de Dieu maudit le fi-
guier, non à cause du figuier; mais à cause des Juifs, qu'il représentoit. On parlera encore sur cela dans le Com-
mentaire sur S. Marc, xi. 13.
℣. 20. Videntes Discipuli, mirati sunt. *Les Disciples ayant vû le figuier desséché, furent saisis*

(a) *Joseph Antiqu.* xiv. 27. xix. 21. *de Bello, lib.* 1. *cap.* 12. *Strabo, l.* 16.
(b) *Chrysost. Euthym. Theophyl. Mald.*
(c) *Hilar. Author Oper. imperfect. Strab. Brug. Menoch. Grot.*
(d) מפי עוללים וינקים יסדת עז למען צורריך
(e) *Marc.* xi. 11.
(f) *Luc.* xix. 47. 48.
(g) *Marc.* xi. 13. Οὐ γὰρ ἦν καιρὸς σύκων.
(h) *Vide & August. lib.* 2. *Quæst. Evangel. q.* 51. *& Maldon. hic.*
(i) *Origen. in Matth. Hilar. Hieronym. hic. August. Serm.* 98. *aliàs* 44. *cap.* 13. *Vide Grot. Brug.*

Digitized by Google

21. *Respondens autem Jesus, ait eis: Amen dico vobis, si habueritis fidem, & non hæsitaveritis, non solùm de ficulnea facietis, sed & si monti huic dixeritis: Tolle, & jacta te in mare, fiet.*

21. Alors JESUS leur dit: Je vous dis en vérité, que si vous avez de la foi, & que vous n'hésitiez point *dans votre cœur*, non-seulement vous ferez *ce que vous venez de voir en* ce figuier; mais quand même vous diriez à cette montagne: Ote-toi de-là, & te jette dans la mer, cela se fera:

22. *Et omnia quæcumque petieritis in oratione credentes accipietis.*

22. Et quoi que ce soit que vous demandiez dans la priére, avec foi, vous l'obtiendrez.

23. *Et cùm venisset in Templum, accesserunt ad eum docentem, Principes Sacerdotum, & Seniores populi, dicentes: In qua potestate hæc facis? Et quis tibi dedit hanc potestatem?*

23. Etant arrivé dans le Temple, les Princes des Prêtres, & les Sénateurs du peuple *Juif*, le vinrent trouver comme il enseignoit, & lui dirent: Par quelle autorité faites-vous ces choses, & qui vous a donné ce pouvoir?

24. *Respondens Jesus dixit eis: Interrogabo vos, & ego unum sermonem: quem si dixeritis mihi, & ego vobis dicam in qua potestate hæc facio.*

24. JESUS leur répondit: J'ai aussi une demande à vous faire; & si vous m'y répondez, je vous dirai par quelle autorité je fais ceci.

25. *Baptismus Joannis unde erat: è cœlo, an ex hominibus? At illi cogitabant inter se, dicentes:*

25. D'où étoit le Baptême de Jean: du Ciel, ou des hommes? Mais eux raisonnoient *ainsi* en eux-mêmes:

26. *Si dixerimus, è Cœlo, dicet nobis: Quare ergo non credidistis illi? Si autem dixerimus, ex hominibus, timemus turbam: omnes enim habebant Joannem sicut Prophetam.*

26. Si nous répondons *qu'il étoit* du Ciel, il nous dira: Pourquoi donc n'y avez-vous pas crû? Et si nous répondons *qu'il étoit* des hommes, nous avons à craindre le peuple; car Jean passoit pour un Prophéte dans l'esprit de tout le monde.

## COMMENTAIRE.

*d'étonnement.* Ceci arriva le lendemain matin, comme le marque saint Marc (*a*); car quoique le figuier *se fût desséchi sur le champ,* comme dit saint Matthieu (*b*), toutefois l'effet de la malédiction fut beaucoup plus sensible le lendemain matin, par la chûte des feuilles, & le desséchement du bois: Car on doit distinguer plus d'un dégré dans l'effet des paroles de JESUS-CHRIST. L'arbre commença à sécher aussi-tôt après la malédiction du Sauveur: on s'en apperçut d'abord visiblement sur les feuilles; cela alla par dégrez jusqu'à un entier desséchement.

℣. 21. SI HABUERITIS FIDEM, ET NON HÆSITAVERITIS. *Si vous avez de la foi, & que vous n'hésitiez point dans votre cœur.* Il parle de la foi des miracles, & non de la foi, qui est une vertu qui nous justifie. Ces deux fois ne se rencontrent pas toûjours dans la même personne. Saint Paul les distingue parfaitement (*c*). On peut obtenir cette foi par ses priéres (*d*); & on peut l'augmenter, & la conserver par le bon usage qu'on en fait. JESUS-CHRIST exhorte souvent ses Apôtres à la conserver. Elle étoit absolument nécessaire dans l'emploi saint, auquel il les destinoit. *Et si vous n'hésitez point.* Le Grec (*e*): *Et si vous ne disputez point avec vous-mêmes*; comme ceux qui sont irrésolus, & qui n'ont pas encore pris leur résolution. La foi des miracles veut être ferme, & assurée. Voyez S. Matthieu XVII. 19.

℣. 22. OMNIA QUÆCUMQUE PETIERITIS, &c. *Tout ce que vous demanderez dans la priére avec foi, vous l'obtiendrez.* C'est la seconde fois qu'il leur fait cette promesse. Voyez saint Matth. VII. 7. On peut l'entendre ou en général des effets de la priére, ou de la foi nécessaire pour faire des miracles: Tout ce que vous demanderez avec cette ferme foi, vous l'obtiendrez; il n'y aura point de prodiges qui vous soient impossibles.

℣. 23. IN QUA POTESTATE HÆC FACIS? *Par quelle autorité faites-vous ces choses?* Ceci arriva le Mercredi douziéme de Nisan. JESUS avoit chassé du Temple les deux jours précédens, les marchands qui y trafiquoient. Il y enseignoit hautement, & avec autorité. Il y étoit entré comme en triomphe, au bruit des acclamations du peuple; tout cela avoit étrangement irrité les Prêtres, & les Pharisiens, animez de longue main contre JESUS-CHRIST. Ils avoient déja pris la résolution de l'arrêter, & de le faire périr. Mais il falloit un prétexte; car ils craignoient le peuple. Ils viennent donc demander au Fils de Dieu, qui lui a donné le pouvoir de faire tout ce qu'il faisoit. On dit qu'il falloit une mission, & une vocation extraordinaire du Sanhédrin, pour prêcher dans le Temple (*f*); mais non pas pour parler en public dans la Synagogue; car personne n'avoit trouvé mauvais que JESUS y parlât par tout où il se trouvoit.

Origénes (*g*) croit que les Juifs d'alors reconnoissoient comme deux puissances, qui produisoient tous les grands effets que nous voyons dans le monde. Une puissance pleine de bonté, qui opére le bien, & une puissance qui lui est contraire, & qui fait tous les maux extraordinaires dont nous parle l'Ecriture. Chacune de ces deux puissances en a plusieurs autres de même nature, subordonnées à elle-même, & qui opérent chacune, suivant ce qui lui a été donné. Les Juifs demandent ici à JESUS dans quelle puissance il agit ici: si c'est par la puissance de Dieu, & de ses Anges, qui est la seule bonne; ou par la puissance du prince des ténébres, ou de ses anges. JESUS-CHRIST ne jugea pas à propos de leur répondre là-dessus, ni de leur dire que la puissance par laquelle il agissoit, étoit supérieure à toutes les autres, & qu'elle venoit immédiatement du Pere. Mais cette explication n'est nullement littérale.

℣. 24. INTERROGABO ET EGO VOS UNUM SERMONEM (*h*). *J'ai aussi une demande à vous faire.* JESUS

(a) *Marc.* XI. 20.
(b) Καὶ ἐξηράνθη παραχρῆμα ἡ συκῆ.
(c) 1. *Cor.* XII. 9. 31. & XIII. 2. & *Matth.* VII. 22.
(d) 1. *Cor.* XII. 31. *Matth.* XVII. 19. *Marc.* XI. 22.
(e) Καὶ μὴ διακριθῆτε.
(f) *Vide Grot. & Le Clerc, Chrysost. hic.*
(g) *Origen. in Matth. tom.* 17. *pag.* 452. & *sequ.*
(h) Ἕνα λόγον. דבר אחד *Unam rem.*



Digitized by Google

*27. Et respondentes Jesu, dixerunt: Nescimus. Ait illis & ipse: Nec ego dico vobis in qua potestate hæc facio.*

*28. Quid autem vobis videtur? Homo quidam habebat duos filios, & accedens ad primum, dixit: Fili, vade hodie, operare in vinea mea.*

*29. Ille autem respondens, ait: Nolo. Posteà autem pœnitentiâ motus abiit.*

*30. Accedens autem ad alterum, dixit similiter. At ille respondens, ait: Eò, Domine, & non ivit.*

*31. Quis ex duobus fecit voluntatem patris? Dicunt ei: Primus. Dicit illis Jesus: Amen dico vobis, quia publicani, & meretrices præcedent vos in Regnum Dei.*

*32. Venit enim ad vos Joannes in via justitiæ, & non credidistis ei: Publicani autem, & meretrices crediderunt ei: vos autem videntes nec pœnitentiam habuistis posteà, ut crederitis ei.*

27. Ils répondirent donc à JESUS: Nous ne sçavons. Et il leur répondit aussi: Je ne vous dirai point non plus par quelle autorité je fais ceci.

28. Mais que vous semble, *de ce que je m'en vais vous dire?* Un homme avoit deux fils; & s'adressant au premier, il lui dit: Mon fils, allez-vous-en aujourd'hui travailler à ma vigne.

29. Son fils lui répondit: Je ne veux pas y aller; mais après, étant touché de repentir, il y alla.

30. Il vint ensuite trouver l'autre, & lui fit le même commandement; mais quoiqu'il lui répondit: J'y vais, Seigneur, il n'y alla point.

31. Lequel des deux a fait la volonté de son pere? Le premier, lui dirent-ils. Et JESUS ajouta: Je vous dis en vérité, que les Publicains & les femmes prostituées vous devanceront dans le Royaume de Dieu.

32. Car Jean est venu à vous dans la voie de la justice, & vous ne l'avez point crû: les publicains au contraire, & les femmes prostituées l'ont crû: & vous, après même avoir vû leur *exemple*, vous n'avez point été touchez de repentir, ni portez à le croire.

## COMMENTAIRE.

ne répond pas d'une maniére directe à la question que lui font les Prêtres, il l'élude par une autre question. A demande captieuse, réponse captieuse. Dieu use de détours avec ceux qui ne vont pas droit avec lui dit le Pfalmiste (*a*). Si les Pharisiens avoient voulu répondre à la demande qu'il leur faisoit, ils auroient dû dire, que le baptême de Jean étoit du Ciel; & sur le champ JESUS leur auroit répondu que ce qu'il faisoit étoit aussi par l'ordre de Dieu; & qu'ainsi il n'avoit sur cela aucun compte à leur rendre. Dès là qu'ils ne veulent pas répondre, il est en droit de ne pas satisfaire à leur demande.

℣. 28. HOMO QUIDAM HABEBAT DUOS FILIOS. *Un homme avoit deux fils, &c.* Les Interprétes (*b*) reconnoissent que cet homme désigne Dieu, que ses deux fils désignent les Juifs, & les Gentils. Les Juifs sont les aînez. Ils promettent à Dieu une parfaite obéissance (*c*), & n'obéissent point. Les Gentils sont les second fils; ils refusent d'abord d'obéir; ils se livrent à l'idolâtrie, & au déréglement. Mais enfin touchez de repentir, à la prédication des Apôtres, ils se convertissent, & exécutent fidélement ce que le Seigneur leur a commandé. Il semble aussi que le Sauveur vouloit par ces deux fils marquer deux sortes de Juifs (*d*). Les Scribes, & les Pharisiens promettoient de suivre exactement la Loi, & ne la suivoient point du tout. Jean-Baptiste est venu les exhorter à quitter l'hypocrisie, à rentrer dans la bonne voie, & ils ne l'ont point écouté. Au contraire les pécheurs, les publicains, les femmes de mauvaise vie dont la profession étoit en quelque sorte une profession publique de péché, se sont convertis à la prédication de Jean-Baptiste, ont écouté J. C. & ses Apôtres, & sont devenus des enfans vraiment obéissans. Voyez ci-après le ℣. 31.

Quelques anciens Exemplaires Grecs & Latins (*e*) lisoient ici: *Qui des deux a fait la volonté de son pere? Ils lui répondirent: C'est le dernier.* Au lieu que nos Exemplaires imprimez Grecs & Latins, lisent: *C'est le premier.* Ce qui vient dans les uns, de la transposition des versets 29. & 30. de cette sorte: *Le pere dit au premier*: (29.) *Mon fils, allez aujourd'hui travailler à ma vigne. Il répondit: J'y vais, mon pere; & il n'y alla point* (30.) *Le pere dit la même chose à son second fils; & son fils lui répondit: Je n'irai point; mais ensuite touché de repentir, il y alla. Qui des deux a fait la volonté de son pere? Ils répondirent: le dernier.* Il est clair que le Texte ainsi rangé demande cette réponse. Mais d'autres Textes (*f*) conservent l'arrangement de notre Vulgate, & ne laissent pas de porter: *le dernier*, au lieu *du premier*; ce qui vient apparemment de ce que quelqu'un voyant que JESUS-CHRIST, dans l'application de la parabole, donne la préférence aux publicains, & aux femmes de mauvaise vie, qui sont marquez dans la parabole, sous le symbole du second fils, comme les Pharisiens sous le nom du fils aîné; s'est imaginé qu'il y avoit faute dans le Texte, & qu'il falloit lire, *le dernier*; c'est-à-dire, le second fils; & non, *le premier*, c'est-à-dire, l'aîné. Mais il n'est pas dit que le premier à qui le pere s'adresse, soit l'aîné; ni que le second, soit le cadet. L'ordre de la parabole veut au contraire que le pere se soit adressé d'abord au cadet, qui étoit la figure des pécheurs, & des gens de mauvaise vie; & ensuite à l'aîné, qui étoit la figure des Pharisiens.

℣. 32. VENIT ENIM AD VOS JOANNES IN VIA JUSTITIÆ. *Jean est venu à vous dans la voie de la justice, & vous ne l'avez point crû.* JESUS-CHRIST répond lui-même à la question qu'il leur avoit faite; & il répond en même-tems d'une maniére indirecte à celle qu'ils lui avoient faite, & qu'il avoit d'abord éludée, comme nous l'avons vû. Or je vous dis que Jean est venu à vous dans la voie de la justice. C'étoit un homme vraiment

(a) *Psalm.* XVII. 27.
(b) *Origen. in Matth. Chrysost. Author. Oper. imperf. Hieronym. Beda, Euthym. alii passim.*
(c) *Exod.* XIX. 8.
(d) *Mald. Tir. Menoc. Vide & Hieronym. & Hilar. hic.*
(e) *Ita Cantabrig. G. L. Copht. Arm. Leicest. Paris. 6. apud Mill.*
(f) *Quid. apud Hieronym. Arab. Sax. Hilar. Aug. Cod. Const. quo usus est Erasm.*

juste,

Digitized by Google

33. *Aliam parabolam audite : Homo erat paterfamilias, qui plantavit vineam, & sepem circumdedit ei, & fodit in ea torcular, & ædificavit turrim, & locavit eam agricolis; & peregrè profectus est.*

34. *Cùm autem tempus fructuum appropinquasset, misit servos suos ad agricolas, ut acciperent fructus ejus.*

35. *Et agricolæ, apprehensis servis ejus, alium ceciderunt, alium occiderunt, alium verò lapidaverunt.*

36. *Iterum misit alios servos plures prioribus, & fecerunt illis similiter.*

37. *Novissimè autem misit ad eos filium suum, dicens : Verebuntur filium meum.*

38. *Agricolæ autem videntes filium, dixerunt intra se : Hic est hæres; venite, occidamus eum, & habebimus hæreditatem ejus.*

39. *Et apprehensum eum ejecerunt extra vineam, & occiderunt.*

40. *Cùm ergo venerit Dominus vineæ, quid faciet agricolis illis?*

41. *Aiunt illi : Malos malè perdet : & vineam suam locabit aliis agricolis, qui reddant ei fructum temporibus suis.*

33. Ecoutez une autre parabole : Il y avoit un pere de famille, qui ayant planté une vigne, l'enferma d'une haie, & creusant dans la terre, il y fit un pressoir, & y bâtit une tour : puis l'ayant loüée à des vignerons, il s'en alla en un pays éloigné.

34. Or le tems des fruits étant proche, il envoya ses serviteurs aux vignerons, pour recueillir les fruits de sa vigne.

35. Mais les vignerons s'étant saisis de ses serviteurs, battirent l'un, tuérent l'autre, & en lapidérent un autre.

36. Il leur envoya encore d'autres serviteurs en plus grand nombre que les premiers, & ils les traitérent de même.

37. Enfin il leur envoya son propre fils, disant *en lui-même:* Ils auront quelque respect pour mon fils.

38. Mais les vignerons voyant le fils, dirent entre eux : Voici l'héritier; venez, tuons-le, & nous serons maîtres de son héritage.

39. Ainsi s'étant saisis de lui, ils le jettérent hors de la vigne, & le tuerent.

40. Lors donc que le Seigneur de la vigne sera venu, comment traitera-t-il ces vignerons?

41. Ils lui répondirent : Il fera périr misérablement ces méchans, & il louëra sa vigne à d'autres vignerons, qui lui en rendront les fruits en leur saison.

## COMMENTAIRE.

juste, & envoyé de Dieu; & toutefois vous ne l'avez point écouté. Quand je vous dirai que j'agis au nom de Dieu, par ses ordres, par son autorité, par son Esprit; m'écouterez-vous, & me croirez-vous? Mais à votre défaut, Dieu s'est suscité d'autres serviteurs fidéles, d'autres enfans, un autre peuple : ce sont ceux que vous méprisez, & que vous regardez avec mépris. Ils vous précéderont dans le Royaume de Dieu (a), dans l'Eglise, dans le Ciel. La porte leur sera ouverte, pendant que vous demeurerez dehors.

℣. 33. ALIAM PARABOLAM AUDITE. *Ecoutez une autre parabole.* Il disoit ceci principalement pour les Prêtres & les Sénateurs, qui l'avoient d'abord interrogé. Mais comme le peuple s'étoit assemblé autour d'eux, à l'occasion de cette contestation, saint Luc (b) dit qu'il proposa cette parabole au peuple. Celui qui plante ici la vigne, est Dieu. Cette vigne est son Eglise. Ceux à qui Dieu l'a louée, sont les Hébreux (c). Ils sont eux-mêmes assez souvent désignez dans l'Ecriture sous le nom de vigne (d). Dieu plante cette vigne, en donnant la Loi aux Juifs (e). Il l'environne d'une haye, ce sont les preceptes cérémoniaux (f), ou la protection de Dieu (g); il y bâtit un pressoir, & une tour; c'est son Temple, & son autel (h). Enfin il fait à sa vigne tout ce qu'on y peut faire (i). *Quid est quod debui ultrà facere vineæ meæ, & non feci?* Les Prêtres, & les Savans dans la Loi, sont ceux qui ont le plus de part à la conduite, & à la culture de cette vigne (k). C'est à eux principalement que s'adresse la parabole; & c'est à eux à qui Dieu en demande principalement les fruits, & le revenu. Ceux que le Pere de famille envoie pour en faire la vendange, sont les anciens Prophétes, & les anciens justes, que Dieu a envoyez dans tous les siécles, pour visiter sa vigne, & pour en recueillir les fruits. Mais la plûpart ont été maltraitez, frappez, chassez, lapidez, tourmentez, mis à mort. Enfin le fils du Pere de famille est J. C. qui étant venu le dernier, non-seulement n'a pas été plus épargné ni plus respecté que les autres, mais a même été plus maltraité; & est enfin mort sur une croix. Plus J. C. approchoit de sa fin, plus il parloit d'une maniére distincte, libre, intrépide, contre les abus des Pharisiens, & des Prêtres.

FODIT IN EA TORCULAR. *Il y fit un pressoir, & y bâtit une tour.* Il y bâtit une tour pour le logement du vigneron, & des gardes de la vigne; & il y fit un pressoir pour pressurer le raisin. A la lettre (l) : *Il y creusa un pressoir.* Le Grec signifie proprement ces cuves souterraines, faites de bonne maçonnerie, & enduites de bon ciment, où l'on conservoit le vin sur ses lies, jusqu'à ce qu'on le mît dans des cruches de terre, ou dans des tonneaux d'argile. On peut voir ce que nous avons remarqué sur les anciens pressoirs sur Jérémie XLVIII. 11. Je pense que cette cuve souterraine, étoit au bas de la tour, ainsi que nous en avons vû en quelques endroits.

℣. 41. MALOS MALE PERDET. *Ils répondirent : Il fera périr misérablement ces méchans.* Ce furent les Prêtres, selon quelques-uns, qui firent cette réponse; ou quelques-uns du peuple, selon d'autres. Saint Marc, & saint Luc (m) disent que ce fut J. C. On peut concilier tout cela (n) : Les Prêtres, & le peuple conclurent tout natu-

(a) *Vers. 31. Publicani & meretrices præcedent vos in Regno Dei.*
(b) *Luc.* XX. 9.
(c) *Ambrof. in Luc. Mald. Brug. alii.*
(d) *Psalm.* LXXIX. 9. *Isai.* III. 13. *Matth.* X. 1. *&c.*
(e) *August. Serm. olim* 59. *nunc* 58.
(f) *Iren. l.* 4. *c.* 70. *Author. Oper. imperfect. Homil.* 40.
(g) *Origen. Hier. Auth. Oper. imperf. hic. Ambr. in Luc.* XX.
(h) *Ita Origen. Hieron. Euthym. Theophyl. Beda.*
(i) *Isai.* v. 4.
(k) *Origen. Hilar. Author. Oper. imperfect. Euthym. Theophyl.*
(l) Ὤρυξεν ἐν αὐτῷ ληνόν. *Marc.* XI. 1. Ὤρυξεν ὑπολήνιον.
(m) *Marc.* XII. 9. *Luc.* XX. 16.
(n) *Vide Chrysost. Euthym. Mald.*



Digitized by Google

42. *Dicit illis Jesus : Numquam legistis in Scripturis : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli? A Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris?*

43. *Ideò dico vobis, quia auferetur à vobis Regnum Dei, & dabitur genti facienti fructus ejus.*

44. *Et qui ceciderit super lapidem istum, confringetur : super quem verò ceciderit, conteret eum.*

45. *Et cùm audissent Principes Sacerdotum, & Pharisæi parabolas ejus, cognoverunt quod de ipsis diceret.*

46. *Et quærentes eum tenere, timuerunt turbas; quoniam sicut Prophetam eum habebant.*

42. Jesus ajouta : N'avez-vous jamais lû *cette parole* dans les Ecritures : La pierre qui a été rejettée par ceux qui bâtissoient, est devenuë la principale pierre de l'angle? C'est le Seigneur qui l'a fait, & nos yeux le voient avec admiration?

43. C'est pourquoi je vous déclare que le Royaume de Dieu vous sera ôté, & qu'il sera donné à un peuple, qui en produira les fruits.

44. Celui qui se laissera tomber sur cette pierre, s'y brisera; & elle écrasera celui sur qui elle tombera.

45. Les Princes des Prêtres, & les Pharisiens, ayant entendu ces paraboles de Jesus, connurent que c'étoit d'eux qu'il parloit.

46. Et voulant se saisir de lui, ils apprehendérent le peuple : parce qu'ils le regardoient comme un Prophéte.

## COMMENTAIRE.

rellement, que de semblables fermiers méritoient de périr misérablement. Jesus approuva leur réponse, & leur fit sentir qu'ils l'avoient prononcée contre eux-mêmes. Alors ils dirent, selon saint Luc : *A Dieu ne plaise*, que cela nous arrive.

℣. 42. Lapidem quem reprobaverunt ædificantes. *La pierre qui avoit été rebutée par ceux qui batissoient, est devenue la principale pierre de l'Angle.* Voici une autre parabole, mais plus resserrée, & plus enveloppée. De même qu'il arrive quelquefois dans un bâtiment, que les Architectes rejettent d'abord une pierre, qu'ils sont ensuite obligez d'employer, & de mettre à l'endroit le plus apparent, & le plus important de leur édifice; ainsi il arrivera dans la construction de la maison de Dieu. Vous m'avez rejetté comme inutile; vous avez méprisé & ma doctrine, & ma personne : Mais le souverain Seigneur se moquera de votre mauvais choix, il faura me placer au fondement, & à l'angle de l'édifice (a). Je deviendrai la pierre de liaison, qui unira ensemble les deux murs du bâtiment (b); la Synagogue, & l'Eglise; le Juif, & le Gentil dans une même foi.

℣. 43. Auferetur a vobis Regnum Dei. *Le Royaume de Dieu vous sera ôté.* La Synagogue sera dépouillée de tous ses avantages. La connoissance de l'Evangile passera aux nations étrangéres. L'Eglise de Jesus-Christ sera principalement composée de Gentils convertis *Act.* xiii. 46. 48. *Rom.* xi. 19. 20.

℣. 44. Qui ceciderit super lapidem istum, confringetur. *Celui qui se laissera tomber sur cette pierre, sera brisé; & elle écrasera celui sur qui elle tombera.* Ceux qui tombent sur une pierre, se blessent, & se meurtrissent; mais ceux sur qui une grosse pierre tombe, sont écrasez & brisez. Les Juifs incrédules, & les Païens, à qui la croix de Jesus-Christ est un sujet de scandale, & sa bassesse extérieure, un sujet de mépris, tombent sur la pierre (c); leur chûte est dangereuse, & leur malheur est grand. Mais lorsque le Fils de Dieu viendra dans sa majesté exercer sa Justice rigoureuse contre les impies, les infidéles, les endurcis, & les incrédules; ce sera pour eux un malheur infiniment plus grand (d). La pierre les écrasera, les froissera, les exterminera sans ressource. Il semble que Jesus-Christ vouloit dire aux Prêtres, aux Scribes, aux Pharisiens, & à ceux qui leur étoient attachez, & qui imitoient leur haine contre J. C. que leur malheur étoit grand, de ne pas croire en lui. Mais qu'un malheur infiniment plus grand les attendoit dans le jugement terrible qu'il devoit exercer contre eux. Comparez *Rom.* ix. 33. 1. *Petri.* II. 7. 8.

Conteret. *Elle écrasera.* A la lettre (e) : *Elle mettra en poudre*, elle le jettera au vent, comme la paille quand on vanne le grain; elle le brisera & le dissipera. Le jugement dont les menace ici Jesus-Christ, fut commencé, & comme ébauché dans la destruction de Jérusalem, & dans la dispersion des Juifs; mais ce n'est-là qu'un prélude du souverain malheur qui attend les méchans, & les incrédules au Jugement dernier, dans les supplices éternels.

---

(a) *Vide Act.* iv. 11. *Ephes.* 20. & 1. *Petr.* ii. 7. 8.

(b) *Ephes.* ii. 14. *Origen. Hilar. Hieronym. Beda, Theophyl. Euthym. hic. August. in Psalm.* lxxxviii. & xcix. & *tract.* ix. *in Joan.* &c.

(c) *Chrysost. Euthym. Theophylact. August. Serm. olim* 40. *nunc* 122. *Maldon. Grot. Brug. Menoch. alii plerique.*

(d) *Ita PP. & Interpp. ut suprà.*

(e) *Λικμήσει αὐτόν.*

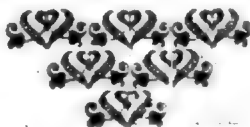

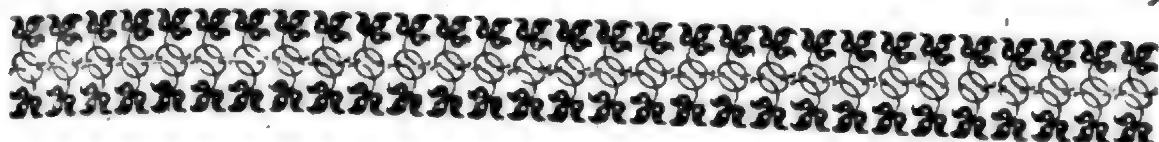

## CHAPITRE XXII.

*Parabole d'un Roi, qui fait les nôces de son fils. Plusieurs invitez : peu y viennent. Payer le tribut à César. Les Saducéens qui nioient la Résurrection, confondus. Quel est le plus grand Commandement de la Loi? David, pere du Messie ; & le Messie, Seigneur de David.*

℣. 1. *ET respondens Jesus, dixit iterùm in parabolis eis, dicens :*

2. *Simile factum est Regnum Cœlorum homini Regi, qui fecit nuptias filio suo,*

3. *Et misit servos suos vocare invitatos ad nuptias, & nolebant venire.*

4. *Iterùm misit alios servos, dicens : Dicite invitatis : Ecce prandium meum paravi ; tauri mei ; & altilia occisa sunt, & omnia parata : venite ad nuptias.*

℣. 1. JESUS parlant encore en paraboles, leur dit :

2. Le Royaume des Cieux est semblable à un Roi, qui voulant faire les nôces de son fils,

3. Envoya ses serviteurs, pour appeller aux nôces ceux qui y étoient conviez ; mais ils refusérent d'y venir.

4. Il envoya encore d'autres serviteurs, avec ordre de dire de sa part aux conviez : J'ai préparé mon dîner ; j'ai fait tuer mes bœufs & mes volailles ; tout est prêt : venez aux nôces.

### COMMENTAIRE.

℣. 1. SIMILE FACTUM EST REGNUM COELORUM, &c. *Le Royaume des Cieux est semblable à un Roi, qui voulant faire les nôces de son fils, envoya ses serviteurs pour appeller aux nôces ceux qui y étoient conviez.* On verra dans la formation de l'Eglise ; qui est *le Royaume des Cieux*, la même chose qui arriva dans les nôces d'un Roi, dont je vais vous dire une histoire en parabole. Ce Prince fait un grand festin, & y invite plusieurs personnes : Les conviez refusent d'y venir ; à leur refus il y fait venir des étrangers de toutes sortes, &c. Voici l'explication de cette énigme. Le Roi qui fait les nôces de son fils, est Dieu le Pere, qui envoie son Fils sur la terre pour établir son Eglise. Les conviez qui furent d'abord invitez, sont les Juifs (a). Les serviteurs qui ont été envoyez pour les appeller au festin, sont les Prophétes, Jean-Baptiste & les Apôtres (b). Les Juifs n'ont voulu écouter ni les uns, ni les autres, & ont refusé de venir au festin, & d'entrer dans la nôce. A leur refus Dieu fait appeller les Gentils ; il leur fait prêcher l'Evangile ; ils entrent en foule dans l'Eglise : Mais tous ceux qui y sont entrez ne méritent pas d'y demeurer. Celui qui n'a pas la robe nuptiale, est chassé du festin ; ce qui marque les hérétiques, les schismatiques, les excommuniez, & les mauvais Chrétiens.

On peut comparer cette parabole à celles qui sont racontées dans saint Luc XIV. 16. & suiv. & dans saint Matthieu XX. 1. & suiv. Elles vont toutes au même but, qui est de montrer la réprobation future des Juifs, & la vocation des Gentils. Celle qui est rapportée dans saint Luc est différente de celle-ci (c), non seulement par un grand nombre de circonstances, mais aussi par le tems auquel elle a été rapportée. Celle de saint Matthieu a été racontée à Jérusalem le Mercredi d'avant la derniére Pâque de notre Sauveur ; & l'autre, plusieurs mois auparavant à Capharnaüm dans la maison d'un des principaux Pharisiens, où JESUS avoit été invité à manger. L'union de JESUS-CHRIST avec son Eglise, & l'amour tendre qu'il a pour elle ; le bonheur des Fidéles réunis dans l'Eglise, ou jouissant du bonheur dans le Ciel (d), sont souvent désignez dans l'Ecriture sous le nom de mariage, de nôces, & de festin (e). Le tems précis de ces nôces, est la consommation des mystéres de la vie de JESUS-CHRIST. Il a juré les promesses de ce mariage sacré, par l'alliance qu'il a faite avec les saints Patriarches, en leur promettant de venir se manifester dans le monde, pour délivrer les hommes de leur servitude. Il l'a commencée dans son Incarnation ; il a préparé le festin pendant tout le tems de sa vie, & sur tout pendant les années de sa prédication ; il l'a consommé par sa Passion, & sa Résurrection. Alors il a répudié la Synagogue son ancienne épouse, & a épousé l'Eglise des Gentils (f).

℣. 4. PRANDIUM MEUM PARAVI. *J'ai préparé mon dîner*, ou plûtôt, *mon repas* ; car celui-ci peut-être appelle souper, comme il paroît par le ℣. 13. où l'on jette *dans les ténébres extérieures*, c'est-à-dire, devant la porte, & dans les ténébres de la nuit, celui qui se trouve sans la robe nuptiale.

ALTILIA OCCISA SUNT. *J'ai fait tuer mes volailles.* Les termes de l'Original signifient à la lettre (g) : *Mes animaux que j'ai fait engraisser, sont immolez.* Soit qu'on l'entende des gros animaux, comme des veaux, des bœufs, des moutons, ou de la volaille. Les anciens Hébreux (h), & les Grecs se servent souvent du verbe *immoler*, quand il s'agit des animaux que l'on tue simplement pour les repas ordinaires ; parce qu'anciennement on ne faisoit guéres de festins solemnels, sinon dans des fêtes de quelques divinitez : Dieu avoit ordonné que tous les animaux qu'on

(a) *Origen. Hieron. Beda, Euthym. Theophylact. in hunc loc. Greg. Homil. 38. in Evang. Alii passim.*

(b) *Origen. Chrysost. Author. Oper. imperfect. Hieron. Beda, alii hic. Greg. Magn. loco citato.*

(c) *Aug. l. 2. de Consensu, c. 7. Gregor. Homil. 38. in Evang. Strabus, D. Thom. Toynard, Harm. Jansf. Gand. Concord. 115. Arnaud, Le Roux, Le Clerc, in Concordiis.*

(d) *Ephes.* v. 23. *Apoc.* XXI. 2. 9. *Matth.* IX. 15. XXV. 1.

(e) *Luc.* XIV. 15. & XXII. 29. 30.

(f) *Vide Origen. hic, & Hilarium, & Hieron. in Matt. Greg. Magn. Homil.* 38.

(g) Τὰ σιτιστά μου τεθυμένα.

(h) *Genes.* XLIII. 15. *Deuter.* XXVIII. 31. 1. *Reg.* XXV. 11. *Genes.* XXXI. 54.

5. *Illi autem neglexerunt: & abierunt, alius in villam suam, alius verò ad negotiationem suam.*

6. *Reliqui verò tenuerunt servos ejus, & contumeliis affectos occiderunt.*

7. *Rex autem cùm audisset, iratus est: & missis exercitibus suis, perdidit homicidas illos, & civitatem illorum succendit.*

8. *Tunc ait servis suis: Nuptiæ quidem paratæ sunt; sed qui invitati erant, non fuerunt digni.*

9. *Ite ergo ad exitus viarum, & quoscumque inveneritis, vocate ad nuptias.*

10. *Et egressi servi ejus in vias, congregaverunt omnes quos invenerunt, malos, & bonos: & impletæ sunt nuptiæ discumbentium.*

11. *Intravit autem Rex ut videret discumbentes; & vidit ibi hominem non vestitum veste nuptiali,*

12. *Et ait illi: Amice, quomodo huc intrasti, non habens vestem nuptialem? At ille obmutuit.*

5. Mais eux ne s'en mettant point en peine, s'en allérent, l'un à sa maison des champs, & l'autre à son négoce.

6. Les autres se saisirent de ses serviteurs, & les tuérent, après leur avoir fait plusieurs outrages.

7. Le Roi l'ayant appris, en fut émû de colére; & ayant envoyé ses armées, il extermina ces meurtriers, & brûla leur ville.

8. Alors il dit à ses serviteurs: Le festin des nôces est tout prêt; mais ceux qui y avoient été appellez, n'en ont pas été dignes.

9. Allez donc sur les chemins, & appellez aux nôces tous ceux que vous trouverez.

10. Ses serviteurs s'en allant alors par les chemins, assemblérent tous ceux qu'ils trouvérent, bons & mauvais; & la salle des nôces fut remplie de personnes, qui se mirent à table.

11. Le Roi entra ensuite, pour voir ceux qui étoient à table; & y ayant apperçu un homme qui n'étoit point revêtu de la robe nuptiale,

12. Il lui dit: Mon ami, comment êtes-vous entré ici, sans avoir la robe nuptiale? Et cet homme demeura muet.

## COMMENTAIRE.

tueroit dans le désert, fussent amenez à la porte du Tabernacle pour y être immolez au Seigneur (a): Et dans tout Israël, de tous les animaux qui se tuoient dans les villes, Dieu en avoit destiné aux Prêtres, & aux Lévites certaines parties pour leur subsistance (b); de maniére que c'étoient toûjours en quelque sorte des sacrifices qu'on offroit à Dieu, & dont on lui rendoit hommage.

℣. 7. MISSIS EXERCITIBUS SUIS, PERDIDIT HOMICIDAS ILLOS. *Ayant envoyé ses armées, il extermina ces meurtriers*, qui avoient tué ses serviteurs. Les Juifs avoient traité indignement les Prophétes: ils en avoient fait cruellement mourir la plus grande partie. Ils avoient persécuté jusqu'à la mort Jean-Baptiste & les Apôtres. Dieu pour venger tant de sang injustement répandu, envoya contre eux les Romains (c), qui les exterminérent. Dans le style de l'Ecriture, Dieu appelle ses armées, celles qu'il envoie pour exercer sa vengeance contre son peuple. C'est ainsi qu'il appelle, par exemple, l'armée d'Assyrie (d), celle des Chaldéens (e), & même les sauterelles (f), & les autres animaux qu'il envoie contre son peuple, pour punir son insolence, ou son ingratitude.

℣. 9. AD EXITUS VIARUM. *Dans les chemins.* Ramassez dans ma salle tous les étrangers & les voyageurs que vous trouverez. Ce sens revient mieux à celui de la parabole, & aux paroles du Texte, que la traduction qui l'entend des ruës & des carrefours. Au verset suivant, les serviteurs vont chercher, non dans les carrefours, mais dans les grands chemins (g). *Exitus viarum* (h) en cet endroit, désigne donc les portes de la ville, ou les chemins qui conduisent à la campagne.

℣. 11. VIDIT IBI HOMINEM NON VESTITUM VESTE NUPTIALI. *Il y apperçut un homme qui n'étoit pas revêtu de la robe nuptiale.* Il a remarqué dans le verset précédent, que le Roi avoit ordonné à ses Officiers de ramasser dans sa salle tous les étrangers qu'ils trouveroient, *bons & mauvais*; mais c'étoit à condition que chacun d'eux se mettroit en état d'y paroître d'une maniére honnête & décente, suivant son état, sa condition, & ses facultez. Celui-ci avoit négligé toutes les bienséances, & s'étoit introduit tout mal propre, sans aucun respect ni pour la compagnie où il entroit, ni pour le Prince qui lui faisoit l'honneur de l'y inviter. C'étoit la coûtume, & ce l'est encore chez tous les peuples policez, de ne paroître dans les nôces & dans les repas de cérémonie, qu'avec des habits de fête proportionnez à la qualité de chacun. Ciceron (i) reproche à Vatinius d'avoir paru dans un festin avec un habit de deuil, pendant que Quintus Arius qui donnoit le repas à plusieurs milliers de conviez, étoit vêtu de blanc. *Cùm ipse epuli dominus Quintus Arius albatus esset.* Joseph dit que les Esséniens avant que d'entrer dans leur refectoire (k), se baignent, & prennent des habits de lin fort blancs, qu'ils quittent après le repas, pour retourner au travail. Athénée (l), Plutarque (m), Juvenal (n) parlent des habits particuliers que les Parasites avoient pour se trouver aux repas, où ils s'invitoient eux-mêmes. Pétrone (o) appelle les habits de table, *Vestimenta triclinaria.* Xiphilin en parle aussi dans la vie d'Adrien (p).

Ce n'est donc point assez d'être entré dans l'Eglise, d'être introduit dans la salle du festin; il faut y entrer comme

(a) *Levit.* XVII. 7. 8. 9.
(b) *Deut.* XII. 21. & XVIII. 3.
(c) *Chrysost. Author Oper. imperfect. Euthym. Brug. alii.*
(d) *Isai.* VII. 18.
(e) *Isai.* XIII. 4. 5.
(f) *Joël.* II. 25.
(g) Εἰς τὰς ὁδούς.
(h) Ἐπὶ τὰς διεξόδους τῶν ὁδῶν. *Vide Ezech.* XLVIII. 3. תוצאות העיר *Egressus civitatis.*
(i) *Cicero in Vatinium. Cedo, quis unquam cœnavit atratus? Quis unquam in luctu domestico, quis in funere familiari cœnavit cum toga pulla.... Cùm tot hominum millia accumberent, cùm & ipse epuli dominus Q. Arius albatus esset?*
(k) *Joseph, l. de bello, c. 12.* Αὖθις τὰ ἐργασίας ... ἄγιον τὸ τέμενος, ... τὰ ... .
(l) *Athen. l. 6. Dipnosoph.*
(m) *Plutarc. in Sympofiac.*
(n) *Juvenal. Satyr. 3. v. 67.* *Rusticus ille tuus sumit Trechedipna, Quirine.*
(o) *Petron. Arbit. Trimalcion.*
(p) *Xiphilin.* Στολὰ δειπνητικὰ.

Digitized by Google

13. *Tunc dixit Rex ministris: Ligatis manibus, & pedibus ejus, mittite eum in tenebras exteriores: ibi erit fletus, & stridor dentium.*

14. *Multi enim sunt vocati, pauci verò electi.*

15. *Tunc abeuntes Pharisæi, consilium inierunt, ut caperent eum in sermone.*

16. *Et mittunt ei discipulos suos cum Herodianis, dicentes: Magister, scimus quia verax es, & viam Dei in veritate doces, & non est tibi cura de aliquo: non enim respicis personam hominum:*

13. Alors le Roi dit à ses gens: Liez-lui les mains & les pieds, & jettez-le dans les ténébres extérieures: c'est-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

14. Car il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs.

15. Alors les Pharisiens s'étant retirez, firent dessein entre eux de le surprendre dans ses paroles.

16. Ils lui envoyérent donc leurs disciples avec les Hérodiens, lui dire: Maître, nous sçavons que vous êtes véritable, & que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit; parce que vous ne considérez point la personne dans les hommes:

## COMMENTAIRE.

il faut. Il y a dans le champ du Seigneur de l'yvraie, & du bon grain (a). Il y a dans ses filets de bons, & de mauvais poissons (b). Tous ceux qui sont appellez, ne sont point élûs (c): Tous ceux qui ont reçû le don de la foi, n'ont pas la charité, ni les bonnes œuvres; & tous ceux qui ont été sanctifiez dans les eaux du Baptême, ou dans les Sacremens établis par JESUS-CHRIST, pour réconcilier les pécheurs, n'ont pas la fidélité pour conserver la grace reçûe, & pour persévérer dans le bien. Quelques anciens Peres (d) sous le nom de robe nuptiale, ont entendu en cet endroit le Saint Esprit, suivant cette parole (e): *Demeurez ici dans Jérusalem, jusqu'à ce que vous soyez revêtu de la vertu qui vient d'enhaut.* Mais la plûpart (f) l'ont expliqué de la foi animée par la charité, & agissante par les bonnes œuvres. JESUS-CHRIST lui-même est la robe dont un Chrétien doit être revêtu, selon saint Paul (g): *Quotquot in Christo baptizati estis, Christum induistis (h).* Il faut se dépouiller du vieil homme avec ses œuvres, pour se revêtir du nouveau (i). *Induite novum hominem, qui secundùm Deum creatus est.* Et comment nous en revêtons-nous, si ce n'est par la charité, & par l'imitation (k).

℣. 13. LIGATIS MANIBUS, ET PEDIBUS EJUS, &c. *Liez-lui les mains, & les pieds, & jettez-le dans les ténébres extérieures.* Qu'on le jette hors de la salle dans la rue, où regne une obscurité profonde. Ce repas se faisoit la nuit. Voyez une pareille expression *Matt.* VIII. 12. Le Grec lit: *Liez-lui les pieds, & les mains; prenez-le, & le jettez dans les ténébres extérieures.* Mais ni la Vulgate, ni les Versions Cophtes, Syriaques, Arabes, Ethiopiennes, ni S. Augustin n'ont point lû ces mots: *Prenez-le.* Le manuscrit de Cambrige, & S. Irénée: *Prenez-le par les pieds, & par les mains, & jettez-le, &c.*

℣. 14. MULTI VOCATI, PAUCI VERO ELECTI. *Il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs.* Dans le Chapitre XX. 16. on a déja vû la même maniére de parler. Là elle signifie qu'il y a eu beaucoup de Juifs appellez, & invitez au Royaume du Ciel; mais que peu en ont profité. Ici JESUS-CHRIST en fait l'application aux Chrétiens, & à ceux qui sont entrez dans l'Eglise; mais qui n'ayant pas la robe nuptiale, en sont honteusement chassez (l). Mais comment dit-il qu'il *y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs*, puisque selon la parabole même, il n'y en a qu'un seul d'exclus de tout ce grand nombre qui étoit venu dans la salle du festin? Ne seroit-il pas plus naturel de dire: Il y a peu d'appellez, & encore moins d'élûs, mais presque aucun d'exclus? En effet, de tous les Juifs il y en a très-peu qui soient entrez: plusieurs Païens n'entrérent pas; & de tous ceux qui entrérent, il n'y en eut qu'un seul de chassé. Mais ce n'est pas là le sens de la parabole. Le Fils de Dieu veut dire. 1°. Que de tout ce grand nombre de Juifs à qui l'Evangile est prêché, il y en a si peu qui en profitent, que cela sera compté pour rien. 2°. De ceux mêmes qui croiront, tant des Juifs, que des Gentils, il y en aura encore qui seront exclus de la salle du festin, où ils étoient entrez. Ainsi beaucoup d'appellez, peu d'élûs; & de ceux mêmes qui paroissent élûs, & qui étoient entrez dans l'Eglise, il y en aura encore quelques-uns qui en seront chassez à cause de leur indignité (m). Saint Augustin (n) croit que cet homme qui est chassé ignominieusement du festin, est la figure de tous les réprouvez.

℣. 15. UT CAPERENT EUM IN SERMONE. *Ils firent dessein de le surprendre dans ses paroles.* A la lettre (o): *Pour le prendre au lacet*, ou au filet. De lui faire des questions captieuses, ou embarrassantes, pour trouver dans ses réponses de quoi l'accuser, & le rendre suspect au peuple; afin qu'ensuite ils pussent venir à bout plus facilement de le faire périr: car ils n'en étoient retenus que par la crainte du peuple (p).

℣. 16. MITTUNT EI DISCIPULOS SUOS CUM HERODIANIS. *Ils envoyérent leurs disciples avec les Hérodiens, lui dire: Est-il libre de payer le tribut à César, ou de ne le pas payer?* On n'est pas en peine de sçavoir qui sont les disciples des Pharisiens: ce sont des Pharisiens de secte, & d'opinion, & apparemment que l'on choisit les plus habiles, & les plus ardens pour une députation comme celle-ci. Saint Marc les nomme simplement des Pharisiens, & sous le nom *de disciples*, on ne doit pas se figurer ici des écoliers, & de jeunes gens; c'étoient des hommes faits, & de bons Pharisiens. Tout homme de cette secte peut-être appellé disciple des Pharisiens. Ils se joignent aux Hérodiens, que nous croyons être les disciples de Juda le Gaulonite, ou le Galiléen, lesquels selon Joseph (q), ne différoient des Pharisiens que par leur excessive ardeur pour la conservation de la liberté publique. La question qu'ils font ici à J. C. est une preuve de leur opinion.

(a) *Matth.* XIII. 24. 38.
(b) *Matth.* XIII. 47. 48.
(c) *Matth.* XXII. 14.
(d) *Iren. l.* 4. *c.* 7. *Hilar. hic.*
(e) *Luc.* XXIV. 49.
(f) *Tertull. l.* 2. *de Resurrect. carn. Origen. Chrysost. Author Oper. imperf. Hieronym. Gregor. Magn. Theophyl. Euthym. Aug. Serm.* 90. *n.* 6. *Alii passim.*
(g) *Rom.* XIII. 14. *Induimini Dominum Jesum Christum.*
(h) *Galat.* III. 27.
(i) *Ephes.* 4. 23. 24.
(k) *Vide Aug. Serm.* 90. *de Verb. olim* 14. *ex editis à Sirmundo, n.* 5. 6. *Item Serm.* 95. *nov. anteà in edit. n.* 5.
(l) *Hammond. hic.*
(m) *Vide Maldonat. hic.*
(n) *Aug. l. contra Donatist. post collation.* 20. *n.* 27. *Ita Orig. & Hieronym. in Matth.*
(o) Ὅπως αὐτὸν παγιδεύσωσι.
(p) *Luc.* XXII. 2. *Matth.* XXI. 46.
(q) *Antiqu. l.* 18. *c.* 2.

17. *Dic ergo nobis quid tibi videtur: licet censum dare Cæsari, an non?*

18. *Cognitâ autem Jesus nequitiâ eorum, ait: Quid me tentatis, hypocritæ?*

19. *Ostendite mihi numisma censûs. At illi obtulerunt ei denarium,*

20. *Et ait illis Jesus: Cujus est imago hæc, & superscriptio?*

17. Dites-nous donc votre avis sur ceci: *Nous* est-il libre de payer le tribut à César, ou de ne le payer pas?

18. Mais JESUS connoissant leur malice, leur dit: Hypocrites, pourquoi me tentez-vous?

19. Montrez-moi la piéce d'argent qu'on donne pour le tribut. Et eux lui ayant présenté un denier,

20. JESUS leur dit: De qui est cette image, & cette inscription?

## COMMENTAIRE.

La plûpart des Interprétes enseignent que les Pharisiens, & les Hérodiens étoient dans des principes, & des sentimens tout opposez, au sujet des tributs qu'on payoit aux Romains. Les Pharisiens excessivement jaloux de leur liberté, ne les payoient qu'à regret: Les Hérodiens au contraire attachez au parti dominant, qui étoit celui d'Hérode, & des Romains, étoient pour la soûmission aux ordres de l'Empereur: de sorte que de quelque maniére que J. C. répondît, il ne pouvoit manquer de désobliger l'un ou l'autre parti, & de donner dans le piége des Pharisiens. S'il répond qu'il ne faut pas payer le tribut, nous l'accuserons comme ennemi de la domination des Césars; s'il dit qu'il le faut payer, nous l'accuserons comme ennemi de la liberté de la nation, & comme n'ayant point un des caractéres essentiels du Messie, qui est de remettre Israël dans son ancienne liberté, & de le délivrer de la servitude de ses ennemis. Mais le Fils de Dieu sçut éluder leurs demandes, & éviter le piége qu'ils lui tendoient. Nous avons appuyé un autre sentiment dans la Dissertation sur les sectes des Juifs, & nous avons essayé d'y montrer que les Hérodiens étoient entiérement contraires à la domination des Romains. C'est le systême que nous suivons dans ce Commentaire.

*Est-il libre de payer le tribut à César?* Les Romains ayant conquis la Judée par les armes de Pompée, l'assujettirent à payer le tribut comme les autres Provinces de leur Empire (*a*). Jules César continua, ou augmenta ce tribut (*b*). Sous Auguste, la Judée reçut pour Roi Hérode Ascalonite, surnommé le Grand, qui traita ses peuples avec beaucoup de rigueur (*c*). Mais nous ne parlons point de ce qu'ils payoient à leurs Rois; nous nous retranchons à ce qui regardoit les Romains. Auguste ayant fait faire le dénombrement de toute la Syrie, & de la Judée, renouvella les anciens tributs. Les Juifs, soit par un principe de Religion mal entendue; soit parce qu'ils se prétendoient alliez, & non assujettis aux Romains par la force des armes (*d*), souffroient fort impatiemment l'imposition de ces tributs; & de tems en tems il s'élevoit des émotions, qui à la fin éclatérent à une guerre opiniâtre, & déclarée. Un certain Theudas s'étoit soulevé assez long-tems avant la mort de JESUS-CHRIST (*e*). Il fut suivi par Judas le Galiléen, ou le Gaulonite (*f*), qui soûtenoit que les Hébreux ne devoient point reconnoître d'autre Prince que Dieu; & que c'étoit violer leur liberté, que de les obliger à payer des tributs: que s'ils avoient à en payer, ce devoit être à leurs propres Princes, à des Rois de leur nation. Les Hérodiens qui étoient dans les principes de Theudas & de Judas, soûtenoient qu'il ne falloit pas payer la capitation; les Pharisiens tenoient le contraire. Ils veulent engager JESUS-CHRIST à prendre parti, & à s'expliquer sur cela: mais il les renvoie chargez de confusion.

℣. 19. OSTENDITE MIHI NUMISMA CENSUS. *Montrez-moi la piéce d'argent qu'on donne pour le tribut.* Saint Marc (*g*), & saint Luc (*h*): *Montrez-moi le denier*; c'est-à-dire, la monnoie avec laquelle on a coûtume de payer le tribut. Il est notoire que c'est au Prince dominant qu'est dû le tribut: or le Prince dominant (*i*) est celui qui donne le cours à la monnoie, & qui en fixe la valeur. Aussi-tôt donc que nous saurons quelle est la monnoie qui a cours dans la Province, votre question sera bien-tôt décidée. De cette sorte le Fils de Dieu développe l'équivoque, & découvre le piége qui étoit caché sous la proposition des Hérodiens. Ils vouloient confondre les droits de Dieu avec ceux du Prince; mais JESUS-CHRIST sçait les distinguer.

On dispute si ce tribut étoit une taxe réelle, ou une capitation imposée à tous les sujets. On demande aussi de combien elle étoit? Il n'est pas aisé de répondre à ces questions: mais le Syriaque, la Version Persane, & quelques Interprétes (*k*) croyent que c'étoit une capitation. Cela se confirme par un passage d'Appien (*l*), qui dit que rien n'est plus dur aux Juifs, que le payement de la capitation; & que tous les Syriens, & les Ciliciens payent la centiéme partie de tous leurs biens. Ce qui est confirmé par Ulpien (*m*), qui dit que dans les Provinces de Syrie les mâles depuis l'âge de quatorze ans, & les filles depuis douze jusqu'à soixante-cinq ans, sont obligez à payer la capitation, ou le tribut par tête. Or la Judée étoit alors comprise sous le nom de Syrie; il y a donc toute apparence que les Juifs y payoient par tête la centiéme partie de leurs biens à l'Empereur. Le terme *census*, dont se sert ici l'Evangéliste, signifie proprement ce qu'on donne par tête, par maniére de tribut. Il semble qu'Auguste ne fit faire un dénombrement si exact (*n*) de tous les sujets de son Empire, & principalement de la Syrie, que pour leur imposer la capitation. C'est à cette occasion que Judas le Galiléen se révolta (*o*), & c'est sur la question de droit que les Hérodiens, & les Pharisiens vouloient que JESUS-CHRIST répondît.

℣. 20. CUJUS EST IMAGO HÆC? *De qui est cette image, & cette inscription?* Les Empereurs Romains avoient répandu leur monnoie dans toutes les Provinces de leur nomination. Tout le monde sçait que dans ces monnoies, dont il reste beaucoup aujourd'hui, on voyoit d'un côté l'empreinte de l'Empereur, & sur le revers

(a) *Joseph. Antiqu. l. 14. c. 14. de bello, lib. 1. cap. 5.*
(b) *Idem Antiqu. l. 14. c. 17.*
(c) *Vide Petit, Var. Lect. l. 2. c. 1.*
(d) *Vide Selden, de Jure Nat. & Gent. lib. 6. cap. 17.*
(e) *Act. v. 37.*
(f) *Act. v. 37. & Joseph. Antiqu. l. 18. c. 1. & de Bello, l. 2. c. 12.* Τίς ἀνὴρ Γαλιλαῖος, Ἰούδας ὄνομα, εἰς ἀπόστασιν ἐνῆγε τοὺς ἐπιχωρίους, κακίζων εἰ φόρον τε Ῥωμαίοις τελεῖν ὑπομενοῦσι, καὶ μετὰ τὸν Θεὸν οἴσουσι θνητοὺς δεσπότας.
(g) *Marc. XII. 15.* Φέρετέ μοι δηνάριον.
(h) *Luc. XX. 24.* Ἐπιδείξατέ μοι δηνάριον.
(i) *Vide Maimonid. in Gelezath. c. 5.*
(k) *Natal. Alex. hic. Lip. de Magnitud. Rom. l. 2. c. 1. Freher. de Numism. censûs.*
(l) *Appian. in Syriac.* Ἐστι Ἰουδαίοις ἅπασιν ὁ φόρος τῶν σωμάτων βαρύτερος τῆς ἄλλης περιουσίας. Ἐστι δὲ καὶ Σύροις, καὶ Κίλιξιν ἐτήσιος ἑκατοστὴ τοῦ τιμήματος ἑκάστῳ.
(m) *Ulpian. leg. 3. digest. de Censib. In Syriis à quatuordecim annis masculi, à duodecim feminæ, usque ad sexagesimum quintum annum, tributo capitis obligantur.*
(n) *Luc. II. 1. 2.*
(o) *Joseph. Antiqu. l. 18. c. 2.*

Digitized by Google

21. *Dicunt ei : Cæsaris. Tunc ait illis : Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari ; & quæ sunt Dei, Deo.*

22. *Et audientes mirati sunt, & relicto eo, abierunt.*

23. *In illo die accesserunt ad eum Saducæi, qui dicunt non esse resurrectionem, & interrogaverunt eum,*

24. *Dicentes : Magister, Moyses dixit : Si quis mortuus fuerit non habens filium, ut ducat frater ejus uxorem illius, & suscitet semen fratri suo.*

25. *Erant autem apud nos septem fratres, & primus uxore ductâ, defunctus est : & non habens semen, reliquit uxorem fratri suo.*

26. *Similiter secundus, & tertius, usque ad septimum.*

27. *Novissimè autem omnium & mulier defuncta est.*

28. *In resurrectione ergo cujus erit de septem uxor ?*

21. De César, lui dirent-ils. Alors JESUS leur répondit : Rendez donc à César, ce qui est à César ; & à Dieu, ce qui est à Dieu.

22. L'ayant entendu parler de la sorte, ils admirérent sa réponse ; & le laissant, ils se retirérent.

23. Ce jour-là les Saducéens, qui nient la Résurrection, le vinrent trouver, & lui proposérent une question,

24. En lui disant : Maître, Moïse a ordonné que si quelqu'un mouroit sans enfans, son frere épousât sa femme, & qu'il suscitât des enfans à son frere *mort*.

25. Or il y avoit sept freres parmi nous, dont le premier ayant épousé une femme, est mort ; & n'ayant point eu d'enfans, il a laissé sa femme à son frere.

26. La même chose arriva au second, & au troisiéme, *& à tous les autres*, jusqu'au septiéme.

27. Enfin, cette femme est morte aussi après eux tous.

28. Lors donc que la résurrection arrivera, duquel de ces sept sera-t-elle femme, puisqu'ils l'ont tous euë ?

## COMMENTAIRE.

quelque autre figure qui avoit rapport à son Empire, comme l'abondance, la victoire, la paix, &c. JESUS-CHRIST demande à voir une piéce de monnoie, qu'il nomme *denier*, & par son empreinte il convainc les Juifs qui l'interrogeoient, de deux choses : la premiére, que mal-à-propos ils se flattoient de liberté, puisqu'ils recevoient la monnoie d'un Prince étranger, & que depuis assez long-tems ils étoient dans l'usage de payer ce tribut : car la demande de JESUS-CHRIST l'insinue ainsi, & on le sçait d'ailleurs par l'Histoire. La seconde, que cet assujettissement n'étoit pas incompatible avec le service qu'ils devoient à Dieu, comme le prétendoit Judas le Galiléen, & les Hérodiens ses sectateurs. Il en conclut *qu'il faut rendre à César ce qui lui est dû, & rendre à Dieu ce qui lui appartient.* César vous demande des tributs, & des services ; Dieu vous demande des respects, des adorations, de l'amour, de la soûmission à sa volonté, de la croyance à ses paroles, de l'attention à exécuter ses volontez, de la docilité à sa parole, & à ceux qui vous sont envoyez de sa part.

On ne peut pas fixer la valeur de la piéce de monnoie qu'on présenta à J. C. parce que les termes dont se servent les Evangélistes sont généraux, & peuvent s'entendre d'une piéce de monnoie d'or, d'argent, de bronze, de grand, ou de petit volume. *Le denier* dans les Rabbins (*a*), est la valeur d'un quart de sicle, c'est-à-dire, environ huit sols de notre monnoie. Mais dans les Livres sacrez, comme ailleurs, le mot de denier se prend très souvent pour toute sorte de monnoie, & pour de l'argent en général (*b*). Je sçai que quelques Savans (*c*) ont crû que la monnoie qu'on donnoit pour le tribut, étoit une monnoie fixe, certaine, & particuliére, frappée exprès, & destinée à cela : mais leur opinion est abandonnée presque de tout le monde (*d*). Le tribut chez les Hébreux se payoit en monnoie Romaine, courante, & ordinaire ; mais comme il y avoit des piéces de différente valeur, de différent poids, & de différent métal, chacun le payoit suivant ses facultez, & suivant la taxe qui lui étoit imposée ; aux uns plus, aux autres moins. Le denier qu'on presenta à J. C. est la première piéce d'argent, ou de bronze de monnoie Romaine, qui leur tomba sous la main, sur laquelle étoit l'empreinte, & le nom de Jules-César, ou d'Auguste, ou de Tibére : car quoique Tibére regnât alors, il est très-croyable que les monnoies de ses deux prédécesseurs avoient aussi cours dans le pays.

℣. 23. ACCESSERUNT AD EUM SADUCÆI. *Le même jour les Saducéens le vinrent trouver.* L'on a parlé au long de cette secte, dans la Dissertation sur les trois sectes des Hébreux. Leur dogme principal étoit de nier l'éxistence des choses spirituelles (*e*), excepté la Divinité. Ainsi ils ne croyoient ni Anges, ni démons, ni esprits, ni l'immortalité de l'ame, ni par conséquent la résurrection des morts, que tous les autres Juifs attendoient.

℣. 24. MOISES DIXIT, &c. *Moïse a ordonné que si quelqu'un mouroit sans enfans, son frere épousât sa veuve, &c.* Voyez *Deuteron.* XXV. & les Commentateurs sur cet endroit. L'obligagation d'épouser la femme d'un homme mort sans enfans, regardoit non seulement le frere proprement dit, mais encore son plus proche parent, comme il paroît par l'exemple de Ruth.

℣. 28. IN RESURRECTIONE CUJUS ERIT DE SEPTEM UXOR ? *A la Résurrection duquel des sept sera-t-elle femme ?* Elle les a eus tous sept pour époux : à qui demeurera-t-elle après la Résurrection ? Ce raisonnement étoit fort contre le commun des Juifs, qui croyoient qu'après la Résurrection le Messie regneroit sur la terre, & que les Israëlites y jouiroient de tous les plaisirs des sens (*f*). Joseph (*g*) compare l'opinion que les Esséniens avoient du Paradis, à ce que les Poëtes nous disent des Isles fortunées. En un mot, leur Paradis étoit à peu près le même que celui de Mahomet. Mais le Sauveur réfute ici & les Saducéens sur la Résurrection, & les Phariſiens, & le commun des Juifs, sur leur fausse idée du Paradis.

(a) *Maimonid Hal. Sielim. c. 1. §. 3.*
(b) *Seld. de Jure N. & G. l. 6. c. 17.*
(c) *Baron. Annal. t. 1. an. Christi 34. Brug. hic. Esych. in* Κῆνσος.
(d) *Vide Selden. loco citato, Freher. Dissert. de Numism. censûs, Casaub. Exercit. 16. Salmas. ad Lamprid. Vales. de nummis Hebr. l. 2. c. 20. Grot. hic, alios.*
(e) *Vide Act.* XXIII. 8. *Joseph. lib. 2. de bello, cap. 12.*
(f) Voyez notre Dissertation sur les Caractéres du Messie, selon les Juifs.
(g) *Joseph. de bello Jud. l. 2. c. 7. p. 787. 788.*



Digitized by Google

29. *Respondens autem Jesus, ait illis: Erratis, nescientes Scripturas, neque virtutem Dei.*

30. *In resurrectione enim neque nubent, neque nubentur; sed erunt sicut Angeli Dei in Cælo.*

31. *De resurrectione autem mortuorum, non legistis quod dictum est à Deo, dicente vobis:*

32. *Ego sum Deus Abraham, & Deus Isaac, & Deus Jacob? Non est Deus mortuorum, sed viventium.*

33. *Et audientes turbæ mirabantur in doctrina ejus.*

34. *Pharisæi autem audientes quòd silentium imposuisset Saducaïs, convenerunt in unum:*

29. JESUS leur répondit: Vous êtes dans l'erreur, ne comprenant pas les Ecritures, ni la puissance de Dieu.

30. Car après la résurrection, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris; mais ils seront comme les Anges de Dieu dans le Ciel.

31. Et pour ce qui est de la résurrection des morts, n'avez-vous point lû ces paroles que Dieu vous a dites:

32. Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob? Or Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivans.

33. Et le peuple entendant ceci, étoit dans l'admiration de sa doctrine.

34. Mais les Pharisiens ayant appris qu'il avoit imposé silence aux Saducéens, s'assemblérent,

## COMMENTAIRE.

℣. 29. ERRATIS, NESCIENTES SCRIPTURRAS, NEQUE VIRTUTEM DEI. *Vous êtes dans l'erreur, ne comprenant point les Ecritures, ni la puissance de Dieu.* Les Saducéens ne manquoient pas de confirmer leur sentiment, par des passages de l'Ecriture mal expliquez. Ils convenoient en ce point avec les Pharisiens, que l'Ecriture étoit la regle des sentimens, & de la conduite; mais on assure qu'ils ne recevoient que les Livres de Moïse, & ne reconnoissoient point les Prophétes. C'étoit une suite de leurs principes. Les Pharisiens avoient sans doute beaucoup d'avantage sur eux, par les passages de Moïse, où il est parlé des Anges Mais les Saducéens y répondoient; car il est vrai qu'il n'y a point d'erreur si grossiére, à qui l'on ne puisse donner quelque couleur, en abusant des saintes Ecritures. JESUS-CHRIST dit donc ici aux Saducéens, qu'ils étoient de ces gens qui faisoient un abus visible de l'Ecriture, & qui n'en connoissoient, ni le sens, ni la force. Il le prouve par l'endroit même qu'ils en alléguoient. Il en tire une conséquence toute contraire à ce qu'ils en inféroient, & il leur montre que dans l'autre vie, quoique la différence des sexes s'y rencontre (*a*); toutefois il n'y aura ni mariage, ni propagation.

Les hommes ressuscitez seront en ce point semblables aux Anges; immortels, impassibles, sans aucun goût pour les plaisirs sensuels, & sans aucun besoin qui regarde le corps. Le corps sera dans une parfaite subordination à l'ame, sans aucun déréglement, ni sans aucune passion qui domine. Ce qui rend dans ce monde les mariages necessaires, c'est la nécessité où nous sommes de mourir; pour faire que les hommes se succédant les uns aux autres, le monde ne demeure point dépeuplé; il faut y pourvoir par la propagation, & la multiplication de l'espéce, qui se fait par le mariage. Or dans le Ciel, où nous serons tous immortels, la même nécessité ne subsistera plus.

℣. 31. DE RESURRECTIONE AUTEM MORTUORUM, &c. *Et pour ce qui est de la résurrection des morts, n'avez-vous pas lû ce qui est écrit: Je suis le Dieu d'Abraham, &c.* Voici les raisonnemens de J. C. Dieu se qualifie le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, long-tems après la mort de ces Patriarches. Or Dieu ne peut être le Dieu des morts; il faut donc que ces hommes soient vivans dans un autre monde. Les ames ne meurent donc pas avec le corps, elles sont donc immortelles. On ne peut répondre à ce raisonnement qu'une chose, qui est, que quand l'Ecriture dit que Dieu est le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, elle veut dire simplement, le Dieu qu'Abraham, Isaac, & Jacob ont adoré.

Mais dans cette supposition, 1°. Il faudroit dire: *J'ai été*; & non pas, *je suis* le Dieu d'Abraham (*b*). 2°. Si ces Patriarches ne subsistent plus absolument, Dieu n'est plus tenu à rien à leur égard; il n'a pû faire avec eux aucune alliance pour l'avenir. Que si au contraire il a contracté alliance avec eux, & qu'il n'ait pas exécuté dans le tems ce qu'il leur a promis; il s'ensuit qu'il y a une autre vie, où il doit leur faire sentir l'effet de ses promesses. *Tous ces Saints sont morts dans la foi*, dit l'Apôtre (*c*), *avant que d'avoir reçu les biens que Dieu leur avoit promis; mais les voyant, & les saluant de loin, & confessant qu'ils étoient étrangers, & comme voyageurs sur la terre.* 3°. Etre le Dieu de quelqu'un, n'est pas simplement être, ou avoir été l'objet de son culte: c'est encore le protéger d'une maniére spéciale, le défendre, le secourir; c'est en ce sens qu'il est si souvent dit dans l'Ecriture: Vous serez mon peuple, & je serai votre Dieu. Ainsi: Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, peut signifier; je suis leur protecteur, leur défenseur, leur maître, &c. Or Dieu ne peut être le défenseur & l'objet des respects & du culte de celui qui n'est point. 4°. Enfin, on peut répondre avec Maldonat, que quand le raisonnement de JESUS-CHRIST ne seroit pas sans replique en lui-même, & dans toute la rigueur; il suffit qu'il ait été capable de réduire les Saducéens au silence. Le Fils de Dieu savoit à qui il avoit à faire. Il est plus grand en les confondant par une raison facile, qu'en les accablant par un raisonnement sans replique. De plus, comme les Saducéens ne recevoient que les Livres de Moïse, le Sauveur étoit forcé de tirer de là des preuves pour l'immortalité de l'ame. Or il est certain qu'il y en a moins là, que dans d'autres Livres de l'Ecriture (*d*).

Quant à la résurrection des morts, que nioient aussi les Saducéens, on ne peut pas la tirer si directement du raisonnement de J. C. contre les Saducéens, mais seulement par conséquence. Car s'il est vrai que les morts subsistent quant à l'ame; il n'est nullement impossible que leurs corps retournent en vie, & que leurs ames s'y réunissent, comme une graine qui étant pourrie dans la terre, renaît, & ressuscite en quelque sorte par la production de la

(a) *Hieronym. hic, & Ep. 27. ad Eustoch. & Aug. lib. 12. de Civit. c. 17. Corporibus vitia detrahentur, natura servabitur.* Quelques Anciens ont été d'un sentiment contraire. Ils ont crû que les femmes ne ressusciteroient pas dans leur propre sexe. *Origen. in Matth. Edit. Huet. pag. 487. & 495. Tertull. de Cultu femin. l. 1. c. 2. Hilar. in Matt. c. 23.* Rufin reproche à S. Jérôme d'avoir dit la même chose sur le Chap. v. de l'Epître aux Ephésiens; mais S. Jérôme s'en défend au Chap. 6. de son Apologie contre Rufin. Origènes à l'endroit cité, enseigne qu'au siécle futur il n'y aura plus aucune distinction de sexe, ni d'homme, ni de femme, & qu'ils seront tous comme des Anges.

(b) *Ita Chrysost. Euthym. & Theophyl.*

(c) *Hebr. XI. 13.*

(d) *Vide Origen. in Matth. Hieronym. & Beda hic. alios recentiores.*

plante

35. *Et interrogavit eum unus ex eis Legis Doctor, tentans eum:*

36. *Magister, quod est mandatum magnum in Lege?*

37. *Ait illi Jesus: Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & in tota anima tua, & in tota mente tua.*

38. *Hoc est maximum, & primum mandatum.*

39. *Secundum autem simile est huic: Diliges proximum tuum, sicut teipsum.*

40. *In his duobus mandatis universa lex pendet & Prophetæ.*

41. *Congregatis autem Pharisæis, interrogavit eos Jesus:*

35. Et l'un d'eux, qui étoit Docteur de la Loi, le tenta en lui faisant cette question:

36. Maître, quel est le plus grand commandement de la Loi?

37. JESUS lui répondit: Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de toute votre ame, & de tout votre esprit.

38. C'est-là le plus grand, & le premier commandement.

39. Et voici le second, qui est semblable à celui-là: Vous aimerez votre prochain comme vous-même.

40. Toute la Loi & les Prophétes sont renfermez dans ces deux commandemens.

41. Or les Pharisiens étant assemblez, JESUS leur fit cette demande:

COMMENTAIRE.

plante qui en sort (*a*). C'étoit remporter une victoire entiére contre un Saducéen, de lui prouver l'immortalité de l'ame, & la possibilité de la résurrection. Il étoit aisé après cela, de les convaincre que l'homme ressusciteroit véritablement. Car si l'homme entier est toûjours vivant aux yeux du Seigneur, même après sa mort: *Omnes enim vivunt ei*, dit le Sauveur dans saint Luc en cet endroit (*b*): & si l'alliance, & les promesses de Dieu subsistent à l'égard des Justes, & ses menaces à l'égard des méchans, après, comme pendant cette vie; il faut que tout l'homme, c'est-à-dire, le corps & l'ame, aient part aux promesses, ou éprouvent les menaces, & les peines qui leur sont promises. Or c'est ce qui ne se peut, sans admettre la résurrection des morts. Il faut donc de nécessité la reconnoître, ou dire que les menaces, & les promesses de Dieu sont vaines, ou n'auront leur effet qu'imparfaitement, & simplement sur l'ame, puisqu'il est de notoriété que dans le monde ni les Justes ne reçoivent pas toutes les récompenses qu'ils méritent, ni les méchans ne souffrent pas tous les supplices dont ils sont dignes (*c*). Il n'est pas juste que le corps, qui a été l'instrument dont l'ame s'est servie pour faire le bien, n'ait aucune part à ses récompenses; & qu'il n'y ait qu'une partie de l'homme qui participe aux faveurs, tandis que les deux parties ont participé aux souffrances.

℣. 35. LEGIS DOCTOR. *Un Docteur de la Loi le tenta, disant: Quel est le plus grand commandement de la Loi?* Le Grec à la lettre (*d*): *Un Légiste*. Saint Marc, *un Scribe*, un Docteur, qui faisoit profession d'enseigner, & d'expliquer la Loi. C'étoit la principale, & presque l'unique étude des Hébreux, dit Joseph (*e*). Quelques-uns distinguent les Interprétes de la Loi, *les Légistes*; des Scribes, en Grec, *Grammateis*. Ceux-ci enseignoient, dit-on (*f*), dans les Synagogues, & les autres dans les Ecoles, & dans le particulier. Ou bien: Les Scribes s'appliquoient à la théorie, & aux questions spéculatives de la Loi; & les Légistes, en Grec *Nomicoi*, aux matiéres de pratique & d'usage (*g*). Mais la plûpart soûtiennent que ces deux termes ne signifient que la même chose. S. Marc appelle Scribe, celui que saint Matthieu appelle Docteur de la Loi.

La question que fait ici ce Docteur, étoit apparemment du nombre de celles qui partageoient alors les esprits des Savans de la nation (*h*). Les uns donnant la préférence au sabbat, d'autres à la circoncision, d'autres aux sacrifices. On voit dans les Prophétes des vestiges de ces sortes de contestations, par les réponses qu'ils y donnent. Mais le Fils de Dieu fixe tout d'un coup, & en maître toutes ces diversitez d'opinions, en disant, que le plus grand, & le premier des Commandemens, étoit celui qui ordonne *d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, & de tout son esprit.* L'aimer tendrement, ardemment, fortement, sans partage, sans foiblesse, sans langueur. En un mot, que toutes nos affections, toute notre vie, toute notre force soient employées à son amour, & à son service. *Cùm ait toto corde, totâ animâ, totâ mente*, dit S. Augustin (*i*), *nullam vitæ nostræ partem reliquit, quæ vacare debeat, vel quasi locum dare, ut aliâ re velit frui.*

℣. 39. SECUNDUM AUTEM SIMILE EST HUIC. *Le second est semblable au premier: Vous aimerez votre prochain comme vous même.* Comme le commandement d'aimer Dieu de tout notre cœur, renferme tous nos devoirs envers Dieu; ainsi le commandement d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, contient toutes nos obligations envers nos freres. Les aimer, leur procurer tous les secours que nous pouvons, les soulager, prendre part à leurs peines, les consoler, & sur tout employer nos soins à leur inspirer l'amour de Dieu, & à les rappeller dans la bonne voie, s'ils s'en sont écartez. Comme c'est le plus grand bien que nous puissions nous faire à nous-mêmes, c'est aussi le plus grand avantage que nous lui puissions procurer (*k*). *Quisquis ergo rectè proximum diligit, hoc cum eo debet agere, ut etiam ipse toto corde, totâ animâ, totâ mente diligat Deum.*

℣. 40. IN HIS DUOBUS MANDATIS UNIVERSA LEX PENDET, ET PROPHETÆ. *Toute la Loi, & les Prophetes sont renfermez dans ces deux Commandemens.* A la lettre: *La Loi & les Prophétes sont suspendus à ces deux preceptes*; comme les choses que l'on attache, ou que l'on pend à un clou à une muraille. Tout ce que les Livres saints nous apprennent, tout ce qu'ils nous commandent, ou nous défendent, se rapporte à ces deux préceptes, & en dépend. C'est-là le précis, & l'abrégé de toute l'Ecriture; j'entends tout ce qui regarde le réglement des mœurs, & les régles de conduite. *Quidquid ergo Dei Lege prohibemur, & quidquid jubemur facere, ad hoc prohibemur & jubemur, ut duo ista compleamus*, dit saint Augustin (*l*). La charité se découvre dans tout ce que vous savez des saintes

(a) 1. Cor. xv. 35. 36. 37. 38.
(b) *Luc.* xx. 38.
(c) *Vide Grot. & Maldon. hic. Vide & Hebr.* xi. 16. *Non confunditur Deus vocari Deus eorum; paravit enim illis civitatem. Et* 1. *Cor.* xv. 19. *Si in hac vita tantùm in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus.*
(d) Νομικὸς. Marc. [illegible]
(e) *Joseph. lib.* 1. *contra Appion, pag.* 1036. 1037.
(f) *Camero.*
(g) *Spanhem.*
(h) *Beda in Marc.* xii. *Grot. hic.*
(i) *August. lib.* 1. *cap* 22. *de Doctrina Christ.*
(k) *Aug. lib.* 1. *cap.* 6. & 42. *de Doctrina Christ. Vide & lib.* x. *de Civit. cap.* 3. & *lib. de Morib. Eccles. Cathol. cap.* 26. *Quod ergo agis tecum, id agendum cum proximo est; hoc est, ut ipse perfecto amore diligat Deum. Non enim eum diligis sicut teipsum, si non ad id bonum ad quod tendis, adducere satagis.*
(l) *August. de Perfectione Justitiæ hominis, cap.* 5.



Digitized by Google

42. *Dicens : Quid vobis videtur de Christo? cujus filius est? Dicunt ei : David.*

43. *Ait illis : Quomodo ergo David in spiritu vocat eum Dominum, dicens :*

44. *Dixit Dominus Domino meo, sede à dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum?*

45. *Si ergo David vocat eum Dominum, quomodo filius ejus est?*

46. *Et nemo poterat ei respondere verbum : neque ausus fuit quisquam ex illa die eum amplius interrogare.*

42. Et leur dit : Que vous semble du CHRIST? De qui est-il fils? Ils lui répondirent : De David.

43. Et comment donc, leur dit-il, David l'appelle-t-il en esprit, son Seigneur, par ces paroles :

44. Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied?

45. Si donc David l'appelle son Seigneur, comment est-il son fils?

46. Personne ne lui put rien répondre, & depuis ce jour-là nul n'osa plus lui faire de questions.

## COMMENTAIRE.

Ecritures ; elle est cachée dans tout ce que vous ne pénétrez pas. Ainsi quiconque a la charité, posséde & ce qui est caché, & ce qui est découvert dans les Livres saints (a). *In eo quod in Scripturis intelligis, charitas patet ; & in eo quod non intelligis, charitas latet : Ille itaque tenet & quod latet, & quod patet in divinis sermonibus, qui charitatem tenet in moribus.*

℣. 42. QUID VOBIS VIDETUR DE CHRISTO? *Que vous semble du Christ? De qui est-il Fils?* Après que J. C. a répondu aux diverses questions des Scribes, des Hérodiens, & des Pharisiens, il leur demande à son tour une chose qui devoit les intéresser beaucoup, puisqu'il s'agissoit de sçavoir de qui le Messie devoit être Fils. Les Pharisiens, & tout le peuple étoient persuadez qu'il devoit sortir de la race de David ; mais ils ne portoient pas pour la plûpart, leur vûe plus loin. Ils attendoient un Prince, un Conquérant, un Libérateur sorti de la famille de David. Mais ils ne songeoient guéres qu'il dût être Dieu & homme tout ensemble. JESUS-CHRIST pour les amener à reconnoître la divinité du Messie, commence à renverser, non l'opinion qui le faisoit Fils de David ; mais celle qui ne croyoit pas qu'il dût être rien autre chose. Le Messie doit être fils de David. Tout le monde en convenoit. Toutefois David l'appelle son Seigneur ; il doit donc avoir quelque chose par-dessus David : Et que pouvoit-il avoir au-dessus d'un Roi si grand, si saint, si puissant, si rempli de l'esprit de Dieu? Sinon la divinité. C'est ce qu'il leur laissoit à conclure.

Le Sauveur nous apprend aussi d'une maniére incidente, que le Pseaume CIX. *Dixit Dominus Domino meo, &c.* est de David, que David étoit un Prophéte, & que ce Pseaume regardoit le Messie, de l'aveu même des Pharisiens. Les Juifs d'aujourd'hui font leurs efforts pour détourner le sens de ce Pseaume, & pour en faire l'application, ou à Melchisedech, ou à Abraham, ou à Ezéchias. Mais il nous suffit que leurs ancêtres l'ayent expliqué du Messie, & qu'en rigueur on ne puisse pas l'entendre d'un autre, pour les réfuter, & pour nous autoriser à l'expliquer de lui seul. Voyez notre Commentaire sur ce Pseaume.

℣. 26. NEQUE AUSUS FUIT QUISQUAM, &c. *Depuis ce jour-là nul n'osa plus lui faire des questions.* Ceci arriva le Mercredi douziéme de Nisan, surveille de sa mort. Il étoit dans le Temple, & enseignoit, comme le dit S. Marc (b). JESUS fut encore assez long-tems dans le Temple ce jour-là, enseignant, & parlant avec une très-grande liberté, comme on le voit dans le verset suivant, sans que les Pharisiens, les Scribes, ni les Prêtres l'interrompissent, ni le questionnassent. Le lendemain Jeudi, il ne monta point au Temple, & ne vint dans la ville que sur le soir, pour instituer le Sacrement de son Corps & de son Sang.

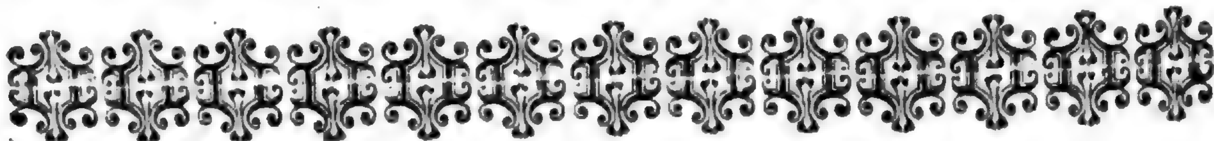

# CHAPITRE XXIII.

*Les Scribes & les Pharisiens assis sur la chaire de Moïse. Il faut les écouter, & non les imiter. Hyprocrisie, & vanité de ces sortes de gens. Fausses explications qu'ils donnent à la Loi. Sang des Prophétes. Jérusalem sera détruite.*

℣. 1. *Tunc Jesus locutus est ad turbas, & ad Discipulos suos,*

℣. 1. Alors JESUS parla au peuple, & à ses Disciples,

## COMMENTAIRE.

℣. 1. TUNC JESUS LOCUTUS EST AD TURBAS, &c. *Alors Jesus parla au peuple, & à ses Disciples, disant : Les Scribes, & les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse.* Après avoir confondu les Pharisiens, les Hérodiens, & les Saducéens, qui étoient venus les uns après les autres, pour tenter J. C. & pour essayer de le surprendre dans ses discours, le Fils de Dieu continue à parler dans le Temple au peuple, & à ses Disciples. Tout ceci se passa de même que ce qui est rapporté au Chapitre précédent, le Mercredi qui précéda sa Passion. Il

(a) *August. Serm. 350. olim 39. de temp.*

(b) *Marc. XII. 35.*

2. *Dicens: Super cathedram Moysi sederunt Scribæ, & Pharisæi.*

3. *Omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate, & facite: secundùm opera verò eorum nolite facere: dicunt enim, & non faciunt.*

4. *Alligant enim onera gravia, & importabilia, & imponunt in humeros hominum: digito autem suo nolunt ea movere.*

5. *Omnia verò opera sua faciunt ut videantur ab hominibus: dilatant enim phylacteria sua, & magnificant fimbrias.*

2. En leur disant: Les Scribes & les Phariſiens ſont aſſis ſur la chaire de Moïſe.

3. Obſervez donc, & faites tout ce qu'ils vous diſent: mais ne faites pas ce qu'ils font; car ils diſent *ce qu'il faut faire*, & ne *le* font pas.

4. Ils lient des fardeaux peſans & inſupportables, & les mettent ſur les épaules des hommes; & ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt.

5. Ils font toutes leurs actions, afin d'être vûs des hommes: c'eſt pourquoi ils portent *les paroles de la Loi écrites dans* des bandes de parchemin plus larges que les autres, & ont auſſi des franges plus longues.

## COMMENTAIRE.

parle dans tout ce Chapitre avec une liberté, & une vigueur, qui fait bien voir que ſon heure étoit proche, & qu'il n'avoit plus rien à ménager avec eux. Il dit donc aux Juifs que les Scribes, & les Phariſiens ſont aſſis ſur la chaire de Moïſe, qu'ils ſont en poſſeſſion d'enſeigner les peuples, & de leur interpréter les Loix de Moïſe, qu'il ne veut point toucher à leur droit, ni leur conteſter leur poſſeſſion; mais il attaque leur mauvaiſe doctrine, & leurs mœurs corrompues. Qu'ils enſeignent à la bonne-heure, & qu'ils ſe rendent chefs, & conducteurs des peuples: mais qu'ils ne les ſéduiſent pas par leurs mauvaiſes explications, qu'ils ne les corrompent point par leurs pernicieux exemples.

La chaire de Moïſe ſignifie ici ou ſa doctrine *(a)*, dont les Scribes ſe vantoient d'avoir la clef; ou ſon autorité *(b)*. Les Docteurs de la Loi, les Savans, qui expliquoient la Loi dans les Synagogues, la liſoient d'abord debout, puis l'expliquoient aſſis *(c)*. Le Sauveur met ici les Phariſiens parmi ceux qui avoient droit d'expliquer la Loi; non pas que cela fût attaché à leur ſecte, mais parce que la plûpart étoient auſſi Docteurs de la Loi, & qu'ils paſſoient parmi les Juifs, pour les meilleurs Interprétes des loix, & des coutumes *(d)*.

℣. 3. OMNIA ERGO QUÆCUMQUE DIXERINT VOBIS, SERVATE. *Faites tout ce qu'ils vous diſent, mais ne faites pas ce qu'ils font.* Obéiſſez-leur en tout, ſans reſtriction; à moins que leur doctrine, ou leur commandement ne ſoit contraire à la Loi, à la juſtice, à la vérité, à Moïſe lui-même: car dans ces rencontres il faut obéir à Dieu plûtôt qu'aux hommes *(e)*. Il veut une obéiſſance, & une ſoumiſſion parfaite, mais éclairée & ſage, & non aveugle & outrée. Il ne prétend pas que les ſimples particuliers s'érigent en Juges de leurs maîtres; mais il y a des cas où l'obéiſſance deviendroit criminelle, parce que l'oppoſition eſt ſenſible entre le commandement qui nous eſt fait, & la Loi de Dieu qui nous commande, ou qui nous défend *(f)*. Ce que le Fils de Dieu enſeigne ici, n'eſt donc pas contraire à ce qu'il dit ci-après *(g)*, & à ce qu'il a déja dit ci-devant *(h)*, en pluſieurs rencontres, où il a relevé leur hypocriſie, & leurs fauſſes explications de la Loi. Après de telles précautions, après avoir dit à ſes Diſciples de ſe défier du levain de ces gens-là, il pouvoit dire, qu'on devoit leur obéir en tout, mais ne les pas imiter. Il avoit mis par-là toutes les limitations, & les explications néceſſaires pour prévenir l'abus qu'on auroit pû faire de ſes paroles.

℣. 4. ALLIGANT ENIM ONERA GRAVIA. *Ils lient des fardeaux peſans ſur les épaules des hommes, & ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt.* Maniére de parler proverbiale, pour montrer l'auſtérité, & l'exactitude des Rabbins dans l'explication des Loix de Moïſe, pendant que dans la pratique ils avoient ſoin de s'en diſpenſer eux-mêmes. Ils exigeoient des autres une obſervation rigoureuſe des Loix cérémonielles, pendant qu'ils négligeoient dans la pratique les loix morales, & indiſpenſables. L'allégorie eſt priſe des fardeaux qu'on attache ſur le dos des chameaux, & des mulets. Les Rabbins *(i)* eux-mêmes comptent parmi les malheurs du monde, *les playes des Phariſiens*, c'eſt-à-dire les cérémonies, & les obſervances ſuperſtitieuſes & ſuperflues, qu'ils ont ajoûtées à la Loi, & qu'ils ont introduites dans la Religion.

℣. 5. DILATANT ENIM PHYLACTERIA. *Ils portent des bandes de parchemin plus larges que les autres.* Le terme *(k)* *Phylacterion*, dont ſe ſervent les Grecs, & la Vulgate, ſignifie proprement, *un préſervatif*. Les Juifs appelloient ainſi en Grec certaines piéces de parchemin, qu'ils portoient autour de la tête, d'une oreille à l'autre, & autour du bras en forme de braſſelets, & ſur leſquelles étoient écrites certaines paroles de la Loi. Nous en avons parlé dans le Commentaire ſur l'Exode *(l)*, & ſur le Deutéronome *(m)*, où Moïſe ordonne aux Hébreux d'avoir toûjours les commandemens de Dieu, comme des pendans du front entre les yeux, & comme des braſſelets ſur les mains. Les anciens Juifs *(n)* prenoient ces paroles dans un ſens figuré, pour ſignifier qu'ils ne devoient jamais perdre de vûe, ni oublier la Loi du Seigneur; mais qu'ils en devoient faire leur plus riche parure, & leur plus précieux ornement.

Mais depuis l'origine de la ſecte des Phariſiens, on commença à les prendre à la lettre, & à attacher à ces bandes de parchemin des vertus chimériques de préſerver des maladies, & de garantir ceux qui les portoient, des inſultes du démon *(o)*. D'où vient le nom de Phylactéres, que les Païens donnoient à certains préſervatifs, que les ſuperſtitieux portoient contre les faſcinations, & les ſortiléges. L'Hébreu *(p)* *totaphot*, dont ſe ſert Moïſe pour déſigner cela, ne ſignifie proprement que ces ornemens que l'on portoit ſur le front, & qui pendoient ſur les ſourcils; c'étoit ou des pierres précieuſes, ou des ornemens d'or, ou d'argent.

(a) *Hieronym. Beda, Mald. alii.*
(b) *Hammond. Ligf. Janſ.*
(c) *Vide Luc.* IV. 17.
(d) *Joſeph de Bello Jud. lib.* 1. *cap.* 4. [illegible]
(e) *Act.* V. 29.
(f) *Vide Hilar. & Auguſt. Serm. olim* 49. *nunc* 137. *cap.* 5. 6. 7. *Hieronym. & Mald. hic.*
(g) ℣. 4. 5. 6. 7. 13. 14. 15.... 17. 18. *& ſequ.*
(h) *Chap.* XVI. 6. *&* V. 20. 21. *& ſequ. &* VI. 1. 2. *&c.*
(i) *Talmud. tract. Sota. c.* 3. §. 4.
(k) Φυλακτήριον.
(l) *Exod.* XIII. 16.
(m) *Deut.* VI. 8. XI. 18.
(n) *Ita Grot. Camer.*
(o) *Ligfoot, Fagius, Grot. alii.*
(p) טוטפות *Chald.* תפילין *Tephilin.*

6. *Amant autem primos recubitus in cœnis, & primas cathedras in Synagogis.*

7. *Et salutationes in foro, & vocari ab hominibus, Rabbi.*

8. *Vos autem nolite vocari Rabbi. Unus est enim Magister vester, omnes autem vos fratres estis.*

6. Ils aiment les premiéres places dans les festins & les premieres chaires dans les Synagogues.

7. *Ils aiment* qu'on les saluë dans les places publiques, & que les hommes les appellent, Maîtres.

8. Mais pour vous, ne désirez point qu'on vous appelle maîtres, parce que vous n'avez qu'un seul Maître, & que vous êtes tous freres.

## COMMENTAIRE.

Plusieurs Anciens *(a)* ont crû que dès le tems de Moïse, les Hébreux portoient religieusement ces bandes de parchemin sur leur front & sur leurs bras; & plusieurs Interprétes *(b)* tiennent que du tems de Jesus-Christ c'étoit un usage général parmi tous les Juifs, & que notre Sauveur lui-même en a usé. Il ne blâme pas absolument cet usage; mais il condamne la superstition des Pharisiens, qui par une affectation ridicule, portoient ces bandes plus larges que le commun du peuple. Mais dans les Livres de l'ancien testament, nous ne voyons aucun vestige qui nous persuade que personne ait jamais pratiqué ces choses à la lettre; & dans le nouveau il ne paroît pas que J. C. & ses Apôtres aient porté des phylactéres. Il est fort possible que plusieurs personnes dévotes, ou superstitieuses, en aient porté *(c)*. La chose étoit conseillée comme une bonne dévotion parmi les Pharisiens; eux-mêmes la pratiquoient, & les portoient beaucoup plus larges que les autres. Mais je ne crois pas que la coutume en ait été universelle. Il en étoit des phylactéres parmi eux, à peu près de même que du chapelet parmi nous, ou des parties de l'Evangile, que saint Chrysostome & saint Jérôme disent que quelques personnes dévotes, ou même superstitieuses, comme les appelle saint Jérôme, portoient de leur tems.

On conseille l'usage du chapelet à tout le monde; plusieurs le portent en secret; d'autres le portent à la ceinture. Les uns en ont d'une grandeur commode & naturelle. D'autres le font gros, & fort long; mais l'usage n'en est pas universel. Et si quelqu'un s'avisoit de censurer ceux qui affectent de porter de grands chapelets, & qu'on en conclût que tout le monde le porte d'une grandeur médiocre, la conclusion seroit fausse. Je crois qu'il en est de même des phylactéres. Jesus-Christ condamne l'affectation des Pharisiens; mais il ne dit pas que les autres Juifs les portassent universellement. Saint Jérôme dit que de son tems les Juifs Indiens, Perses, Babyloniens, portoient encore de ces bandes sur le front, & que ceux d'entre eux qui les portoient, passoient pour les plus pieux. L'usage des phylactéres ne subsistoit donc plus alors parmi les Juifs de deçà l'Euphrate, & il n'étoit pas même général parmi ceux de delà ce fleuve. Aujourd'hui les Juifs ne les mettent que durant leurs priéres du matin à la Synagogue *(d)*.

Magnificant fimbrias. *Ils ont aussi des franges plus longues.* Moïse avoit ordonné aux Hébreux de porter des manteaux quarrez, & de mettre le long des bords un galon, & aux quatre coins des houpes de fil, ou de laine couleur de bleu céleste *(e)*. Cela étoit positif, & tous les Juifs le portoient ainsi dans leur pays. Notre Sauveur lui-même avoit des franges, ou des houpes à son manteau, comme il paroît par l'hémoroïsse, qui disoit *(f)*: *Si je puis seulement toucher la frange de ses habits, je serai guérie.*

Les Pharisiens pour se distinguer des autres, portoient ces bordures & ces franges, ou houpes, plus longues que le commun des Israëlites. Saint Jérôme nous apprend qu'ils y attachoient des pointes & des épines, afin que venant à frotter contre la jambe, qui étoit nuë, suivant l'usage du pays, ils se souvinssent sans cesse de la Loi de Dieu, & exerçassent sur eux-mêmes une mortification continuelle. Les Juifs d'aujourd'hui, pour ne se pas rendre l'objet de la risée des peuples, au milieu desquels ils vivent, ont quitté cette forme d'habits particuliere, & se sont conformez aux lieux où ils se trouvent. Seulement ils portent sous leurs habits une piéce quarrée, avec quatre cordons éfilez par le bout en forme de houpe *(g)*; & lorsqu'ils sont assemblez dans la Synagogue, les hommes mettent par dessus leur tête, ou leurs épaules, une espéce de manteau antique, ou piéce d'étoffe oblongue quarrée, dont ils s'enveloppent comme d'un manteau.

℣. 6. Amant autem primos recubitus in coenis. *Ils aiment les premieres places dans les festins, & les premieres chaires dans les Synagogues.* La vanité & l'ambition des Pharisiens paroissoient dans toute leur conduite. Ils se ménageoient si peu sur cet article, qu'en toute occasion ils s'arrogeoient, comme de plein droit, la préséance, & se mettoient en possession de primer, de décider, de dominer. Le Sauveur leur en a fait la confusion plus d'une fois *(h)*. Lorsqu'il les blâme de chercher les premiéres chaires dans les Synagogues, il ne parle pas des premiéres places qui sont dûes à ceux qui président dans les assemblées civiles, ou de Religion: ces sortes de rangs, & de prééminences, qui sont établies par la coutume, ne sont blâmables que par la vanité, l'ambition, l'affectation, qui les font rechercher avec trop d'ardeur, ou conserver avec trop d'attachement.

℣. 7. Salutationes in foro. *Ils aiment qu'on les salue dans les places publiques.* Basse & folle ambition: puisque ces marques extérieures de respect, qu'on rend à un homme en le saluant, sont des témoignages très-équivoques de l'estime intérieure qu'on a pour lui; & qu'ils ne décident point du mérite de celui à qui on les rend.

Vocari ab hominibus Rabbi. *Et que les hommes les appellent, maîtres.* N'ayez pas la vanité de devenir Rabbins, & maîtres dans Israël, & de porter cette qualité parmi les hommes. Enseignez sans faste, & sans ambition, sans intérêt, & sans affectation. N'attendez votre récompense, & votre gloire que de Dieu seul. *Vos autem nolite vocari Rabbi.* Dieu seul mérite véritablement le nom de *Rabbi*, ou de Maître. A lui appartient tout honneur; de lui vient toute lumiére, toute sagesse, toute connoissance. C'est lui qui éclaire tout homme qui vit dans le monde: lui seul instruit véritablement, & porte la lumiére dans l'esprit, & l'amour dans le cœur. *Unus est enim Magister vester.* Le Grec lit *(i)*: *Car le Christ est votre seul Chef* & conducteur.

(a) *Origen. Hieronym. Chrysost. Euthym.*
(b) *Ligfoot, Scalig. Maldon. alii.*
(c) *Vide Hieronym. Grot. Scultet.*
(d) Léon de Modéne, cérémonies des Juifs, chap. 11.
(e) *Num.* xv. 38. ציצית, *zizit. Deut.* xxii, 12. צדולים *Chald.* כרספדין. Κράσπεδα, *fimbria.*
(f) *Luc.* xvi. 44.
(g) Léon de Modéne, Cérémonies des Juifs, chap. 6. & 11. Voyez Buxtorf, *Synag. Jud. cap.* 4.
(h) Voyez ci-devant sur S. Matth. xx. 28. l'addition qui se lit après le ℣. 28. & Luc. xiv. 8.
(i) Εἷς γάρ ἐστιν ὑμῶν ὁ καθηγητὴς, ὁ Χριστός. *Alii plerique MS.* Εἷς γάρ ἐστιν ὑμῶν ὁ διδάσκαλος. *Plures omittunt,* Ὁ Χριστός. *Var. Lect. Millii.*

Mais

Digitized by Google

9. *Et patrem nolite vocare vobis super terram: unus est enim Pater vester, qui in Cælis est.*

10. *Nec vocemini, Magistri: quia Magister vester unus est, Christus.*

11. *Qui major est vestrûm, erit minister vester.*

12. *Qui autem se exaltaverit, humiliabitur: & qui se humiliaverit, exaltabitur.*

13. *Væ autem vobis, Scribæ, & Pharisæi hypocritæ, quia clauditis Regnum Cælorum ante homines: vos enim non intratis, nec introëuntes sinitis intrare.*

9. N'appellez aussi personne sur la terre votre pere; parce que vous n'avez qu'un Pere, qui est dans les Cieux.

10. Et qu'on ne vous appelle point Docteurs; parce que vous n'avez qu'un Docteur, & qu'un Maître, qui est le CHRIST.

11. Celui qui est plus grand parmi vous, sera votre serviteur.

12. Car quiconque s'élevera, sera abaissé; & quiconque s'abaissera, sera élevé.

13. Mais malheur à vous, Scribes & Pharisiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes le Royaume des Cieux: car vous n'y entrerez point vous-mêmes, & vous n'en permettez pas l'entrée à ceux qui désirent d'y entrer.

## COMMENTAIRE.

Mais plusieurs Manuscrits omettent, le Christ, & lisent, *votre Maître*, celui qui vous enseigne; au lieu de *votre chef*, votre président. Et l'Hébreu *Rabbi*, marque plûtôt le maître qui enseigne: ce terme est consacré pour désigner les Docteurs Hébreux. On prétend que ce titre est nouveau parmi eux, & qu'on n'a commencé à l'employer que depuis que les Juifs se séparerent en différentes sectes, & eurent différentes écoles. Il y en a même qui n'en mettent le commencement qu'au tems du fameux Hillel, qui vivoit, dit-on, environ cent ans avant JESUS-CHRIST. On ne l'avoit donné à personne dans l'ancien Testament. JESUS-CHRIST est appellé *Rabboni*, dans saint Marc (a), & dans S. Jean (b). On distingue entre Rab, Rabbi, & Rabban; ce dernier nom est le plus honorable. *Rab* l'est moins que *Rabban*; & *Rabbi*, moins que *Rab*. *Celui qui salue son maître, sans lui dire: Je vous salue Rabbi, irrite la divine majesté, & l'éloigne d'Israël*, disent les Docteurs Juifs (c).

℣. 9. PATREM NOLITE VOCARE VOBIS SUPER TERRAM. *N'appellez personne votre pere sur la terre, parce que vous n'avez qu'un Pere, qui est dans les Cieux.* Le nom de *Pere* en cet endroit, est un nom de dignité. On donnoit ce titre aux Présidens des assemblées des vingt-trois Juges, & au second Juge du Sanhédrin; aux Chefs des écoles, aux principaux Docteurs. Ces grands Maîtres, ou *Abbas*, Peres, nommoient leurs disciples, leurs fils. JESUS-CHRIST condamne tous ces titres fastueux. N'aspirez point à être appellez Maîtres, Peres, Présidens. Il ne condamne pas les titres d'honneur que l'on a donné dans l'Eglise aux Prélats, aux Evêques, aux Prêtres aux supérieurs Ecclésiastiques; mais il condamne la vanité, l'ambition, l'orgueil de ceux qui les recherchoient, ou les affectoient. Le premier Chef visible de l'Eglise Chrétienne & Catholique, prend pour titre le nom de Serviteur des Serviteurs de Dieu. Quelques Manuscrits lisent à la fin de ce verset, ces paroles qui sont dans la Vulgate à la fin du verset précédent (d): *Car vous êtes tous freres.*

℣. 10. NEC VOCEMINI MAGISTRI. *Qu'on ne vous appelle point Docteurs.* Le Grec signifie plûtôt (e), un homme qui préside, qui commande, qui gouverne, que celui qui instruit, & qui enseigne. On l'a vû dans ce dernier sens au ℣. 8. Ici JESUS-CHRIST défend les titres d'empire, de hauteur, d'autorité. Les Juifs donnoient au Président du Sanhédrin, le nom de Prince; c'étoit parmi eux la première dignité de la Judicature. Le Fils de Dieu dans tout ce discours veut précautionner ses Disciples contre l'ambition, & la vanite, qui étoient les vices dominans des Pharisiens. Il ajoûte: *Vous n'avez qu'un maître, qui est le Christ; que celui donc qui est le plus grand parmi vous, devienne votre serviteur, &c.* Voilà à quoi doit aboutir votre ambition; à devenir le plus petit de tous, le serviteur de tous.

℣. 12. QUI AUTEM SE EXALTAVERIT, HUMILIABITUR. *Celui qui s'élevera sera abaissé, & celui qui s'abaissera sera élevé.* C'est la conclusion de tout ce qu'il a dit ci-devant. Voulez-vous être solidement & réellement relevez, & glorieux; humiliez-vous, abaissez-vous; cherchez la dernière place; méprisez les titres d'honneur & d'ambition: plus vous vous serez humiliez en ce monde pour la gloire de Dieu, & plus vous serez élevez dans son Royaume. *Gloriam præcedit humilitas*, dit Salomon (f).

℣. 13. VÆ AUTEM VOBIS.... QUIA CLAUDITIS REGNUM COELORUM. *Malheur à vous, Scribes, & Pharisiens, parce que vous fermez le Royaume des Cieux.* Vous fermez autant qu'il est en vous, l'entrée de l'Eglise à ceux qui auroient envie d'y entrer, par votre basse jalousie contre moi, & par les mauvais discours que vous tenez de ma personne, & de ma doctrine. Vous vous tenez sur la porte, sans entrer, & vous empêchez encore que les autres n'y entrent (g): Autrement: Vous corrompez la pureté de la Loi, par vos pernicieuses explications; vous ne la pratiquez pas vous-mêmes, & vous êtes cause que les autres ne la pratiquent pas (h). Vous tenez la clef de science (i); mais au lieu d'ouvrir la porte, vous la fermez, & pour vous-mêmes, & pour les autres.

On trouve les mêmes imprécations, ou plûtôt, les mêmes prédictions du malheur des Scribes, & des Pharisiens dans S. Luc (k); mais elles furent prononcées dans une autre occasion, & assez long-tems avant celles-ci (l). Comparez ce que dit Osée (m) contre les Prêtres *qui cachoient la voie du Seigneur.*

Les anciens Exemplaires ne sont pas uniformes en cet endroit. Saint Chrysostome, Euthyme, Théophylacte, & l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, les Exemplaires Grecs imprimez, & la plûpart des Manuscrits transposent le ℣. 13. & le mettent après le quatorziéme. D'autres le mettent auparavant. D'autres (n) l'omettent

(a) *Marc.* x. 51.
(b) *Joan.* xx. 16.
(c) *Baba Berac. apud Ligfoot.*
(d) *Vide Var. Lect. Milli.*
(e) Μηδὲ κληθῆτε καθηγηταί· εἷς γὰρ ὑμῶν ἐστιν ὁ καθηγητὴς ὁ Χριστός.
(f) *Prov.* xv. 33.
(g) *Origen. Hilar. Hieronym. Author Oper. imperfect. Beda in hunc loc. Brug. Grot. Tir.*
(h) *Chrysost. hic. Mald.*
(i) *Luc.* xi. 52.
(k) *Luc.* xi. 39. 42. 52.
(l) *August. lib. 2. de Consensu, cap. 75. Ita Toynard, & Le Clerc. Harmon. Evang.*
(m) *Osee* vi. 9. *juxta* 70.
(n) *Ita Cantabrig. Cod. G. L. Colb. 2. Sax. Codd. Mss. Arab. Quid. antiqu. Codd. Lat. Vide Martian. & Brug. hic.*



Digitized by Google

14. *Væ vobis, Scribæ, & Pharisæi hypocritæ: quia comeditis domos viduarum, orationes longas orantes: propter hoc amplius accipietis judicium.*

15. *Væ vobis, Scribæ, & Pharisæi hypocritæ: quia circuitis mare & aridam, ut faciatis unum proselytum: & cùm fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplò quàm vos.*

14. Malheur à vous, Scribes & Pharisiens hypocrites, parce que sous prétexte de vos longues priéres, vous dévorez les maisons des veuves; c'est pour cela que vous recevrez un jugement plus rigoureux.

15. Malheur à vous, Scribes & Pharisiens hyprocrites, parce que vous courez la mer & la terre, pour faire un proselyte; & après qu'il l'est devenu, vous le rendez digne de l'enfer, deux fois plus que vous.

## COMMENTAIRE.

entiérement. Origénes, & S. Jérôme ne l'ont pas lû, & dans le canon d'Eusébe il n'est attribué qu'à S. Luc (a); d'où l'on conjecture qu'il a été transporté de saint Luc, dans saint Matthieu.

℣. 14. COMEDITIS DOMOS VIDUARUM, ORATIONES LONGAS ORANTES. *Sous prétexte de vos longues priéres, vous dévorez les maisons des veuves.* Ou (b): *Vous faites semblant de faire de longues priéres*, & vous dévorez les maisons des veuves. Vous trompez des femmes simples, & dévotes, sous de fausses apparences de piété, pour avoir occasion de profiter de leurs aumônes, & de leurs libéralitez. *Nonnullis in usum negotiationis vertitur labor orationis*, dit S. Grégoire (c). Notre Sauveur avoit apparemment en vûe de réformer l'abus que les Pharisiens introduisoient dans la Religion, par la longueur affectée de leurs priéres, lorsqu'il disoit à ses Apôtres, de ne pas beaucoup parler, & de ne pas demeurer debout en priant au coin des rues, & dans les Synagogues (d). Les longues & fréquentes priéres n'ont jamais été condamnées; mais l'affectation, & l'ostentation sont toûjours condamnables. On dit que les anciens dévots parmi les Juifs prioient neuf heures par jour, à trois reprises. Ils demeuroient une heure en méditation, une heure en priéres, & une heure en recueillement après avoir prié; & cela trois fois par jour (e).

℣. 15. CIRCUITIS MARE ET ARIDAM, UT FACIATIS UNUM PROSELYTUM. *Vous courez la mer & la terre, pour faire un proselyte, & après qu'il l'est devenu, vous le rendez digne de l'enfer, deux fois plus que vous.* Les Pharisiens avoient une extrême ardeur de faire entrer dans le Judaïsme quelque étranger, & quelque païen. Ces conquêtes leur faisoient un honneur infini dans leur nation. Le Fils de Dieu ne reprend pas leur zéle, il n'en blâme que le déréglement. Il se plaint qu'ils instruisent mal ces nouveaux convertis, & qu'au lieu de leur enseigner la Loi dans sa pureté, ils leur remplissent l'esprit de mille traditions fausses, & le cœur de haine, & d'animosité contre ceux qui n'étoient pas leurs approbateurs, & leurs admirateurs (f). En un mot, de ce qu'ils les rendoient encore plus mauvais, & plus ennemis de la vérité qu'ils ne l'étoient eux-mêmes: *Facitis eum filium gehennæ duplò quàm vos.* Nous avons parlé assez au long des prosélytes sur l'Exode Chap. XII. 48.

Les Juifs (g) s'inscrivent en faux contre cet endroit de l'Evangile: ils soûtiennent que leurs peres n'ont jamais cherché à augmenter le nombre des croyans, en les tirant du paganisme. Que Dieu n'ayant donné sa Loi que pour un seul peuple, il n'a point ordonné qu'on la prêchât à d'autres. Le Seigneur ne ressemble point aux Princes de la terre, qui cherchent à s'étendre, & à faire des conquêtes; pour lui il n'en a que faire, il n'a jamais eu cette passion. Un Roi qui a une fille unique, belle, vertueuse, & héritiére de ses Etats, ne l'offre pas au premier venu. Il attend que les Souverains viennent la lui demander pour épouse. Les Talmudistes (h) ajoûtent, que les prosélytes sont comme l'apostume, ou la lépre d'Israël; qu'on doit prendre une très-grande précaution pour ne les y pas admettre facilement. Maimonides assure que sous les regnes de David, & de Salomon, on ne recevoit aucun prosélyte, parce qu'on avoit sujet de craindre que ce ne fût plûtôt la prospérité de ces Rois, que l'amour de la Religion qui les attirât.

Quelques-uns (i) ont crû que ce que notre Sauveur leur dit ici, qu'ils couroient la mer, & la terre, pour faire un prosélyte, étoit moins pour amener les Gentils à la foi, & à la connoissance du vrai Dieu, que pour grossir leur secte, en y amenant des Juifs étrangers des diverses Provinces, où ils étoient alors répandus. Un Pharisien qui faisoit plusieurs Pharisiens, étoit consideré avec distinction dans sa secte, & pouvoit prétendre aux plus grands honneurs. Mais nous savons par des témoignages indubitables, que dans ce tems-là les Juifs faisoient beaucoup de conversions. Horace en parle assez clairement (k).

*. . . . . . At veluti te*
*Judæi cogemus in hanc concedere turbam.*

Et Juvenal dit que plusieurs Romains apprenoient les Loix, & le Droit des Juifs (l).

*Romanas autem soliti contemnere Leges,*
*Judaïcum ediscunt, & servant, ac metuunt jus.*

Tacite assure que dans Rome il y avoit une infinité de gens, qui faisoient profession de suivre les cérémonies Juives. Suétone l'insinue de même en plus d'un endroit. Je ne doute pas que quelques-uns de ces Auteurs, je veux dire, Juvenal, & Suétone, n'aient peut-être quelquefois confondu les Juifs avec les Chrétiens; mais on ne peut pas dire cela, par exemple, de ce que disent Horace, & Tacite, & de ce que Suétone raconte de Tibére, qui réprima dans Rome les superstitions Juives, & Egyptiennes.

(a) *Luc.* XI. 52.
(b) Καὶ προφάσει μακρὰ προσευχόμενοι. *In speciem multum diu orantes.*
(c) *Gregor. Moral. lib.* 33. *in c.* XLI. *Job. c.* 23.
(d) *Matth.* VI. 5. 7.
(e) *Gemar. Babil. in Beracoth. fol.* 32. *apud Ligfoot.*
(f) *Justin. Mart. Dial. cum Triph.* Οἱ δὲ προσήλυτοι οὐ μόνον οὐ πιστεύουσιν, ἀλλὰ διπλότερον ὑμῶν βλασφημοῦσι εἰς τὸ ὄνομα αὐτοῦ, καὶ ἡμᾶς τοὺς εἰς ἐκεῖνον πιστεύοντας, καὶ φονεύειν, καὶ αἰκίζειν βούλονται· κατὰ πάντα γὰρ ὑμῖν ἐξομοιοῦσθαι σπεύδουσι.
(g) Voyez Cardoso, Las excellentias, &c. Et Basnage, Histoire des Juifs, tome 5. l. 7. c. 11. art. 3.
(h) *Vide Selden. de Synedr. lib.* 2. *cap.* 2. *art.* 5.
(i) Basnage, liv. VII. chap. 8. art. 8. Edit. de Paris.
(k) *Horat. Satyr.* 4. *sub finem.*
(l) *Juvenal. Satyr.* 14. *v.* 100.

Digitized by Google

*16. Væ vobis, duces cæci, qui dicitis: Quicumque juraverit per Templum, nihil est: qui autem juraverit in auro Templi, debet.*

*17. Stulti, & cæci: Quid enim majus est, aurum, an Templum quod sanctificat aurum?*

*18. Et quicumque juraverit in altari, nihil est: quicumque autem juraverit in dono, quod est super illud, debet.*

*19. Cæci: Quid enim majus est, donum, an altare quod sanctificat donum?*

*20. Qui ergo jurat in altari, jurat in eo, & in omnibus quæ super illud sunt.*

*21. Et quicumque juraverit in Templo, jurat in illo, & in eo qui habitat in ipso:*

*22. Et qui jurat in Cœlo, jurat in throno Dei, & in eo qui sedet super eum.*

*23. Væ vobis, Scribæ, & Pharisæi hypocritæ, qui decimatis mentham, & anethum, & ciminum, & reliquistis quæ graviora sunt Legis, judicium, & misericordiam, & fidem. Hæc oportuit facere, & illa non omittere.*

16. Malheur à vous, conducteurs aveugles, qui dites: Si un homme jure par le Temple, cela n'est rien; mais s'il jure par l'or du Temple, il est obligé à son serment.

17. Insensez & aveugles que vous êtes, lequel doit-on plus estimer, ou l'or, ou le Temple qui sanctifie l'or?

18. Et si un homme, *dites-vous*, jure par l'autel, cela n'est rien; mais quiconque jure par le don qui est sur l'autel, est obligé à son serment.

19. Aveugles que vous êtes, lequel doit-on plus estimer, ou le don, ou l'autel qui sanctifie le don?

20. Celui donc qui jure par l'autel, jure par l'autel, & par tout ce qui est dessus.

21. Et quiconque jure par le Temple, jure par le temple, & par celui qui y habite.

22. Et celui qui jure par le Ciel, jure par le trône de Dieu, & par celui qui y est assis.

23. Malheur à vous, Scribes & Pharisiens hypocrites, qui payez la dixme de la mente, & de l'aneth, & du cumin, & qui avez abandonné ce qu'il y a de plus important dans la Loi, sçavoir la justice, la misericorde, & la foi. C'étoit-là les choses qu'il falloit pratiquer, sans néanmoins omettre les autres.

## COMMENTAIRE.

℣. 16. QUICUMQUE JURAVERIT PER TEMPLUM, NIHIL EST. *Si un homme jure par le Temple, cela n'est rien; mais s'il jure par l'or du Temple, il est obligé à son serment.* Les Juifs du tems de notre Seigneur, ne croyoient pas qu'il fût du respect qui étoit dû au Tout-puissant, de jurer indifféremment par son nom. Ils aimoient mieux jurer par d'autres choses, comme par le Ciel, par la terre, par leurs parens (*a*): & ils regardoient ces moindres juremens, comme étant d'une obligation bien moins stricte que les autres, où le nom de Dieu intervenoit; ou qui étoient faits par les choses consacrées à Dieu; à moins que celui qui juroit n'y attachât quelque peine, ou quelque espéce d'exécration, ou de malédiction contre lui-même, s'il violoit sa promesse (*b*). On ne conçoit pas trop la raison de ces distinctions entre le jurement par le Temple, qui n'obligeoit pas, & le jurement par l'or du Temple, qui obligeoit. Mais le fait est certain; & le Fils de Dieu fait voir ici la vanité de la distinction que les Pharisiens faisoient. On croit aussi que l'avarice des Prêtres, & des Docteurs avoit beaucoup de part à cette décision (*b*). Il étoit de leur intérêt, que la religion des offrandes faites au Temple, fût inviolable On peut voir ce que nous avons dit ci-devant sur saint Matthieu v. 32. & xv. 5. Le serment par les offrandes s'appelloit *corban*, parmi les Juifs (*d*).

℣. 21. IN EO QUI HABITAT. *Il jure par celui qui y habite.* Les Juifs regardoient leur Temple, comme le palais de Dieu. Le Fils de Dieu montre ici, que ni le Temple, ni l'autel, ni le don en eux-mêmes n'étant rien, & tirant toute leur sainteté & leur mérite de celui a qui ils sont consacrez, il s'ensuit de necessité, que quiconque viole la sainteté de ces choses, outrage celui à qui elles appartiennent, & que ces sermens doivent être rangez au nombre des grands juremens.

℣. 22. QUI JURAT IN COELO, &c. *Celui qui jure par le Ciel, jure par le trône de Dieu.* Philon (*e*), & Origénes (*f*) parlent du jurement que les Juifs faisoient par le Ciel. Les profanes les accusoient d'adorer le Ciel, & les nues (*g*), peut-être parce qu'ils avoient accoutumé de jurer par ces choses-là. Les Païens qui croyoient les astres animez, & qui les honoroient comme des divinitez, juroient de même par leurs noms (*h*). JESUS-CHRIST enseigne ici que le jurement par le Ciel, n'oblige pas moins que celui qui se fait par le nom de Dieu même, puisque le Ciel est le trône de Dieu; & que mépriser le trône, & le sceptre d'un Prince, c'est mépriser sa personne.

℣. 23. QUI DECIMATIS MENTAM. *Vous payez la dixme de la mente, de l'aneth, & de cumin, & vous avez abandonné ce qu'il y a de plus important dans la Loi.* La Loi (*i*) ordonnoit simplement de donner la dixme du froment, du vin, de l'huile, & des animaux domestiques, qui passent sous la verge du pasteur; c'est-à-dire, du bœuf, de la chévre, de la brebis. Les Docteurs Juifs avoient ajoûté à cette loi, en disant que tout ce qui se mange, tout ce qui se réserve, tout ce que la terre produit, doit la dixme (*k*). Toutefois il y en a plusieurs parmi eux qui soutiennent qu'il n'y a que ce qu'on appelle *revenus*, qui doive être sujet à la dixme. Or la mente, l'anis, & les herbes de jardin, ne sont point comprises sous ce nom. Voyez ce que nous avons dit sur les dixmes, dans le Commentaire sur le Lévitique ch. XXVII. 30. Au lieu de *l'anis*, le Syriaque, & l'Hébreu lisent, *de la rue* (*l*).

---

(a) *Philo de Special. Legib.*
(b) *Vide Grot. hic, & l. 2. c. 13. art. 11. de Jure Belli & Pacis.*
(c) *Vide Hieronym. Theophyl. D. Thom. Grot.*
(d) *Joseph lib. 1. contra Appionem.*
(e) *Philo de Special. Legib.*
(f) *Origen. lib. 6. contra Celsum.*
(g) *Juvenal. Satyr. 14. v. 97.*
*Nil præter nubes, & cœli numen adorat.*
(h) *Aristophan. Pluto. Act. 1. serm. 2. & Act. 2. serm. 1.* Νὴ τ̀ οὐρανὸν
(i) *Levit. XXVII. 30. Deut. XII. 17. & XIV. 23.*
(k) *Talmud. tr. Maasaroth. cap. 1. hal. 1. & Talmud. Seder zeraïm Masec. Maaser.*
(l) *Lud. de Dieu, hic.*

24. *Duces cæci, excolantes culicem, camelum autem glutientes.*

25. *Væ vobis, Scribæ, & Pharisæi hypocritæ, quia mundatis quod de foris est calicis & paropsidis, intùs autem pleni estis rapinâ, & immunditiâ.*

26. *Pharisæe cæce, munda priùs, quod intùs est calicis & paropsidis, ut fiat id, quod de foris est, mundum.*

27. *Væ vobis, Scribæ & Pharisæi hypocritæ: quia similes estis sepulchris dealbatis, quæ à foris parent hominibus speciosa, intùs verò plena sunt ossibus mortuorum, & omni spurcitia.*

28. *Sic & vos à foris quidem paretis hominibus justi: intùs autem pleni estis hypocrisi, & iniquitate.*

29. *Væ vobis, Scribæ, & Pharisæi hypocritæ, qui ædificatis sepulchra Prophetarum, & ornatis monumenta Justorum.*

24. Conducteurs aveugles, qui avez grand soin de passer *ce que vous buvez*, de peur d'avaler un moucheron, & vous avalez un chameau.

25. Malheur à vous, Scribes & Pharisiens hypocrites, parce que vous nettoyez le dehors de la coupe & du plat, & que vous êtes au-dedans pleins de rapine & d'impureté.

26. Pharisiens aveugles, nettoyez premiérement le dedans de la coupe & du plat; afin que le dehors en soit net aussi.

27. Malheur à vous, Scribes & Pharisiens hypocrites; parce que vous êtes semblables à des sépulcres blanchis, qui au-dehors paroissent beaux aux yeux des hommes; mais au-dedans sont pleins d'ossemens de morts, & de toute sorte de pourriture.

28. Ainsi au-dehors vous paroissez justes aux yeux des hommes; mais au-dedans vous êtes pleins d'hypocrisie & d'iniquité.

29. Malheur à vous, Scribes & Pharisiens hypocrites, qui bâtissez des tombeaux aux Prophétes, & ornez les monumens des Justes.

## COMMENTAIRE.

Le Fils de Dieu ne condamne pas absolument l'exactitude des Pharisiens; mais il reprend leur vanité, & leur affectation, dans ces observances de surérogation, pendant qu'ils négligeoient les plus importans devoirs de la justice. *C'est là de ces choses qu'il falloit pratiquer, sans néanmoins omettre les autres.* Le reproche que Jesus-Christ leur fait, insinue que le commun des Juifs ne payoit pas comme eux la dixme des herbes du jardin. Si cela eût été ordinaire, pourquoi le relever dans les Pharisiens seuls? Saint Jérôme semble supposer qu'on payoit aux Pharisiens la dixme, dont nous venons de parler, & que leur exactitude n'étoit fondée que sur leur intérêt (*a*).

Judicium, misericordiam, et fidem. *Vous abandonnez la justice, la miséricorde, & la foi.* La justice, l'équité dans les jugemens; rendre à chacun ce qui lui est dû, sans acception de personne. *La miséricorde*, la tendresse envers le prochain; tous les devoirs de la charité. *La foi*, la fidélité à tenir sa parole; la droiture, la sincérité, la bonne foi dans le commerce de la vie; la créance en Dieu, la confiance en ses promesses. Les Pharisiens négligeoient tous ces devoirs essentiels, pendant qu'ils étoient d'une ponctualité scrupuleuse dans toute autre chose.

ỳ. 24. Excolantes culicem, &c. *Vous passez ce que vous buvez, de peur d'avaler un moucheron, & vous avalez un chameau.* Expression proverbiale, pour marquer une exactitude ridicule, jointe à une négligence énorme. La conduite des Pharisiens à l'égard de Jesus-Christ, est une preuve de la vérité de ce reproche. Ils poursuivent, ils accusent, ils font condamner Jesus-Christ, sous prétexte qu'il a violé le Sabbat en guérissant des malades; & ils demandent l'absolution d'un séditieux, & d'un meurtrier. Ils préférent Barabas à Jesus-Christ (*b*).

ỳ. 25. Pleni estis rapina, et immunditia. *Pleins de rapine, & d'impureté.* Souillez par une avarice basse & sordide, & par toute sorte de désordres intérieurs. L'envie l'orgueil, l'ambition, la haine vous dominent. Plusieurs Manuscrits Grecs (*c*) sont conformes à la Vulgate; mais les imprimez lisent (*d*): *Vous êtes remplis de rapine, & d'intempérance.*

ỳ. 27. Similes estis sepulchris dealbatis. *Vous êtes semblables à des sépulcres blanchis.* Au dehors vous n'avez rien que de beau & d'apparent; mais au-dedans vous êtes remplis de pourriture, & d'infection. Jesus-Christ fait allusion à un usage qui étoit commun parmi les Juifs. Dans la crainte qu'on ne se souillât en touchant les tombeaux des morts, ou en marchant dessus sans y penser, ils les blanchissoient au dehors (*e*), afin qu'on les distinguât de loin: on mettoit sur ces tombeaux des pierres, des colomnes, & d'autres marques, afin que les passans les vissent de loin, & les évitassent. Ces tombeaux pour cela n'en étoient pas plus purs; ce n'étoit toûjours au fond que pourriture, & qu'infection. Tels étoient les Pharisiens: réglez & composez aux yeux du monde; gâtez, & corrompus au dedans. Ce que dit ici notre Sauveur, prouve que l'on enterroit, non-seulement dans les grottes des rochers, & dans les montagnes; mais aussi en pleine terre, & le long des chemins. Nous ne nous arrêtons point ici à concilier S. Luc (*f*), & S. Matthieu, parce que nous sommes persuadez que S. Luc rapporte un discours de Jesus-Christ, différent de celui de S. Matthieu.

ỳ. 29. Ædificatis sepulchra Prophetarum. *Vous bâtissez les tombeaux des Prophétes, & vous dites: Si nous eussions été du tems de nos peres, nous n'eussions pas été leurs compagnons à répandre le sang des Prophétes.* Les Hébreux ont toûjours eu grand soin des sépultures. Depuis le retour de la captivité, ils s'appliquérent beaucoup à réparer, & à orner les anciens tombeaux. De là viennent tous ceux qu'on voyoit dans la Palestine du tems de notre Seigneur, & du tems de saint Jérôme. C'étoit des sépulcres renouvellez, & rebâtis en la place des anciens. Or ériger des tombeaux aux Prophétes, & aux Justes; détester la cruauté de ceux qui les avoient fait mourir; c'étoient des choses bonnes & louables. Aussi ce n'est pas ce que Jesus-Christ reprend dans les Pharisiens:

(a) *Hieronym. hic. Quæ magna sunt devoramus, atque negligimus; & opinionem religionis in parvis quæ lucrum habent, diligentiam demonstramus.*

(b) *Vide August. Serm. 106. n. 1. nov. edit.*

(c) *Vide Mill. Var. Lect. hic.* Γέμουσι ἐξ ἁρπαγῆς, καὶ ἀδικίας.

(d) Γέμουσι ἐξ ἁρπαγῆς καὶ ἀκρασίας.

(e) On dit que tous les ans au 15. du mois de Février, on les blanchissoit de nouveau. Voyez Ligfoot sur cet endroit.

(f) *Luc. XI. 44.*

Digitized by Google

*30. Et dicitis: Si fuissemus in diebus patrum nostrorum, non essemus socii eorum in sanguine Prophetarum.*

30. Et qui dites : Si nous eussions été du tems de nos peres, nous n'eussions pas été leurs compagnons à répandre le sang des Prophétes.

*31. Itaque testimonio estis vobismetipsis, quia filii estis eorum, qui Prophetas occiderunt.*

31. Ainsi vous vous rendez témoignage à vous-mêmes, que vous êtes les enfans de ceux qui ont tué les Prophétes.

*32. Et vos implete mensuram patrum vestrorum.*

32. Achevez donc aussi de combler la mesure de vos peres.

*33. Serpentes, genimina viperarum, quomodo fugietis à judicio gehennæ?*

33. Serpens, races de vipéres, comment pourrez-vous éviter d'être condamnez au feu de l'enfer?

*34. Ideò ecce ego mitto ad vos Prophetas, & Sapientes, & Scribas, & ex illis occidetis, & crucifigetis, & ex eis flagellabitis in Synagogis vestris, & persequimini de civitate in civitatem:*

34. C'est pourquoi je m'en vais vous envoyer des Prophétes, des Sages & des Scribes, & vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres; vous en foüetterez d'autres dans vos Synagogues, & vous les persécuterez de ville en ville:

*35. Ut veniat super vos omnis sanguis justus, qui effusus est super terram à sanguine Abel justi usque ad sanguinem Zachariæ, filii Barachiæ, quem occidistis inter Templum & altare.*

35. Afin que tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre, retombe sur vous, depuis le sang d'Abel le juste, jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez tué entre le Temple & l'autel.

## COMMENTAIRE.

risiens : Il les accuse de suivre l'exemple de leurs peres, & de persécuter comme eux les Justes, & les Saints. En vain vous dites que vous n'auriez pas imité vos peres dans leur cruauté; en vain vous vous flattez de piété, & de respect envers les Prophétes. Votre endurcissement, votre jalousie, vos violences, ne prouvent que trop que vous êtes les vrais fils, & les trop fidéles imitateurs de ces hommes de sang, dont vous tirez votre origine. ℣. 31. *Testimonio estis vobismetipsis, quia filii estis eorum, qui Prophetas occiderunt.*

℣. 32. IMPLETE MENSURAM PATRUM VESTRORUM. *Achevez de combler la mesure de vos peres.* Dieu ne punit pas toûjours les crimes, aussi-tôt qu'ils sont commis; sa patience attend le pécheur à pénitence, & il ne fait éclater sa colére, sur tout quand il s'agit de frapper les nations entiéres, que lorsque leurs crimes sont montez à leur comble. Les Juifs depuis Moïse jusqu'à JESUS-CHRIST, avoient toûjours été rébelles au Seigneur; ils avoient méprisé sa voix; ils avoient persécuté, outragé, massacré ses Prophétes. Par intervale il les châtioit, pour les rappeller à leur devoir. Mais il n'en vint à les rejetter, & à les exterminer de leur pays pour toûjours, qu'après qu'ils eurent rempli la mesure de leur iniquité, par le meurtre du Messie. C'étoit-là la consommation de l'iniquité, & le dernier trait de leur endurcissement.

℣. 34. ECCE EGO MITTO AD VOS PROPHETAS. *Je vais vous envoyer des Prophétes, des Sages, des Scribes, &c. Vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres.* JESUS-CHRIST voyoit la mauvaise disposition du cœur des Juifs. Il savoit qu'ils ne manqueroient pas de traiter ses Apôtres, & ses Disciples, comme leurs peres avoient traité les Prophétes, & les Justes, qui leur avoient parlé en son nom. Ils persécutérent en tout lieu les Apôtres, qui étoient de vrais Prophétes : ils ont mis à mort saint Jacques, lapidé S. Etienne, mis en prison S. Pierre: En un mot, ils n'ont rien épargné pour étouffer l'Evangile dans sa naissance, & pour faire périr par eux-mêmes, ou par d'autres, tous ceux qui confessoient le nom de JESUS-CHRIST.

℣. 35. UT VENIAT SUPER VOS OMNIS SANGUIS JUSTUS, &c. *Afin que tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre, retombe sur vous, depuis le sang d'Abel, jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie.* Après que vous aurez répandu mon sang, & celui de mes Apôtres, & de mes Fidéles; alors la mesure de vos crimes sera remplie, & je vengerai sur vous tout d'un coup le sang de tant de Justes, qui a été répandu parmi vous depuis le sang d'Abel, jusqu'à celui de Zacharie fils de Barachie. Mais pourquoi depuis le sang d'Abel? La nation des Hébreux, qui ne fut proprement formée que quand elle sortit d'Egypte, doit-elle être responsable du sang d'Abel, & des autres Justes, à l'effusion duquel elle n'a eu aucune part? On répond à cela que ni la mort d'Abel, ni celle des autres Justes tuez avant le tems des Hébreux, ne peut leur être imputée. Dieu est trop juste, pour mettre sur leur compte ce qu'ils n'ont pas fait. Mais il ne s'est commis aucun crime, aucune violence dans le monde, depuis le meurtre d'Abel, jusqu'au tems de la destruction de Jérusalem, dont on ne trouve des exemples dans la nation des Juifs. Caïn est, pour ainsi dire, leur Patriarche (*a*). *Væ illis qui in viam Caïn abierunt.* Le Démon qui est homicide dès le commencement, est leur pere (*b*). Ils ont en quelque sorte réuni dans leur nation, & attiré sur leur tête tout le sang répandu dans le monde dès le commencement, par une espéce d'approbation tacite qu'ils ont donnée au meurtrier, en ne se corrigeant pas, mais en l'imitant (*c*).

Ou bien : La vengeance que Dieu exercera contre cette cruelle nation, sera telle, qu'il semblera que la colére divine veut expier sur leurs personnes, tous les meurtres qui se sont commis dans le monde, depuis celui d'Abel par Caïn, jusqu'à la destruction de Jérusalem; sans toutefois que la sévérité excéde la juste peine qui leur est dûë (*d*).

On demande qui est ce Zacharie, fils de Barachie, que le Sauveur met ici comme le dernier des Justes mis à mort par les Juifs, entre le Temple & l'autel; c'est-à-dire, entre l'autel des holocaustes, & l'entrée du Saint. Les uns (*e*) croyent que c'est Zacharie fils de Joïada, qui fut mis à mort par le Roi Joas dans le parvis du Temple, comme nous l'apprend expressément l'Ecriture (*f*). Cette derniére circonstance que le Fils de Dieu reléve exprès en cet

(a) *Jud.* ℣. 11.
(b) *Joan.* VIII. 44.
(c) *Vide Chrysost. Theophyl. Auth. Oper. imperf. & Hieronym. Bedam, & Maldon. hic.*
(d) *Caiet. Grot. Gerhard. Le Clerc, Simon.*
(e) *Hieronym. Beda, Maldon. Le Clerc, alii plures.*
(f) 2. *Par.* XXIV. 21.



Digitized by Google

36. *Amen dico vobis, venient hæc omnia super generationem istam.*

36. Je vous dis en vérité, que tout cela viendra *fondre* sur cette race, qui est aujourd'hui.

## COMMENTAIRE.

endroit, favorise cette opinion; mais le nom de Joïada que portoit le pere de Zacharie, embarrasse. Pour répondre à cela, on dit que Joïada s'appelloit aussi Barachie: mais c'est de quoi on n'a aucune preuve. Il est vrai que l'Evangile des Nazaréens (*a*) portoit *Zacharie fils de Joïada*, au lieu de *Zacharie fils de Barachie*; mais n'étoit-ce pas une correction, ou une corruption du Texte?

D'autres (*b*) soûtiennent que Zacharie fils de Barachie est le dernier des douze petits Prophétes. Le nom de Barachie y convient parfaitement: il est le dernier des Prophétes reconnus par les Juifs; il fit la liste des Justes persécutez depuis Abel jusqu'à lui. Mais l'Ecriture ne dit nulle part que ce Prophéte ait souffert une mort violente, ni qu'il l'ait soufferte dans le Temple, & entre l'Autel des Holocaustes, & l'entrée du Saint.

Plusieurs Anciens (*c*) ont enseigné que Zacharie fils de Barachie étoit le pere de saint Jean-Baptiste, qui fut, dit-on, mis à mort par Hérodes dans le Temple; parce qu'il avoit soustrait le petit saint Jean à la fureur de ce Prince, lorsqu'il fit massacrer les Innocens à Bethléem; ou qu'il fut tué par les Prêtres, parce qu'il soûtenoit que la sainte Vierge n'ayant pas perdu sa virginité en concevant, & en mettant au monde Jesus-Christ, on ne pouvoit l'empêcher de prendre sa place ordinaire dans le Temple avec les Vierges; ou enfin, parce qu'il annonçoit aux Juifs la venue de Jesus-Christ comme du Messie. Mais toutes ces choses ne sont fondées que sur le témoignage de quelques livres apocryphes, qui ne sont d'aucune autorité dans l'Eglise. On ne sait ni le nom du pere de Zacharie pere de saint Jean, ni le tems, ni le genre, ni la cause de sa mort.

On remarque (*d*) encore un autre Zacharie fils de Berachie, qui pourroit bien être celui dont parle ici Jesus-Christ. Ce Zacharie étoit un Prophéte, ou un Voyant (*e*), qui vivoit sous Osias, & sous Achaz Roi de Juda, & auquel Isaïe (*f*) communiqua par l'ordre de Dieu, comme à un témoin fidéle, une Prophétie qu'il écrivit, & dans laquelle Dieu lui promettoit la naissance d'un fils qui devoit être le gage, & le symbole de la délivrance de Juda. Mais ce Zacharie du tems d'Isaïe, est-il le même que celui qui vécut sous Osias, & qui servit de conseil à ce Prince? Cela paroît fort douteux. Osias a regné cinquante-deux ans, & Joathan seize ans, & Achaz commençoit à regner, lorsqu'Isaïe prononça la prophétie, dont il prit à témoin Zacharie, fils de Barachie. De plus ce Prophéte fut-il tué entre le Temple, & l'Autel? C'est ce qui paroît encore plus douteux que tout le reste.

Plusieurs nouveaux (*g*) soûtiennent que ce dernier Juste, que Jesus-Christ reproche aux Juifs d'avoir tué, est *Zacharie fils de Baruch*, dont parle Joseph, & qui fut mis à mort assez long-tems après la Résurrection du Sauveur, un peu avant la prise de Jérusalem par les Romains. Le Fils de Dieu parle ici en Prophéte: il met le passé pour le futur. Il prédit la mort de cet homme, qui étoit dit Joseph (*h*), un des plus illustres de la ville, & qui faisoit profession de haïr le vice, & d'aimer la liberté de sa patrie. Sa droiture, & ses richesses l'avoient rendu odieux aux Zélez. Ils chercherent un prétexte de le dépouiller, & de le faire mourir, en l'accusant devant une assemblée de soixante & dix Juges, qu'ils avoient eux-mêmes ramassez de la lie du peuple, d'avoir voulu livrer la ville aux Romains. Zacharie n'eut pas de peine à renverser cette calomnie; & voyant qu'ils en vouloient à sa vie, & que sa perte étoit résolue, il leur parla sans ménagement, il leur reprocha avec liberté toutes leurs injustices, & leurs violences. Les Zélez voulant jusqu'à la fin conserver contre lui quelque espéce de forme de jugement, ordonnerent aux Juges de prononcer. Ils prononcerent, & déclarerent Zacharie Innocent. Mais ces furieux se saisirent de Zacharie, & le massacrerent au milieu du Temple.

Il y a une circonstance, qui donne un grand poids à ce sentiment: c'est que le Fils de Dieu menaçant les Juifs de leur entiére ruine, leur dit qu'il leur envoyera des Sages, des Prophétes, & des Savans; & qu'ils les maltraiteront, les outrageront, & les feront mourir; en sorte que tout le sang innocent, répandu depuis le sang d'Abel jusqu'au tems de Zacharie fils de Barachie, vienne sur eux. Il faut donc, suivant l'idée du Sauveur, renfermer ici tous les Justes, qui ont été mis à mort depuis le commencement du monde, non seulement jusqu'à sa mort, & sa Passion; mais aussi jusqu'à celle de ses Apôtres, & de ses Disciples. Or quelque autre systême que l'on suive, soit que l'on entende par Zacharie le fils de Joïada, ou le douziéme des petits Prophétes, ou le pere de Jean-Baptiste, ou Zacharie qu'Isaïe prit pour témoin du tems d'Achaz; il restera toûjours beaucoup d'espace, qui ne sera pas compris dans la menace de Jesus-Christ; au lieu qu'en prenant ce dernier Zacharie, nous y trouvons tous les caractéres propres à vérifier la prophétie. 1°. Le nom: *Zacharie fils de Baruch*, ou *Barachias*; car c'est le même nom, les Hébreux ayant accoûtumé de mettre le nom de Dieu (*Iah*) à la fin des noms propres. 2°. Le lieu: *Au milieu du Temple*. 3°. Le tems: Un moment avant la destruction du Temple, & la dispersion des Juifs, qui est la fin de la menace que le Fils de Dieu leur fait ici. Il est vrai que ni Joseph, ni les Ecrivains Ecclésiastiques ne nous apprennent pas que ce Baruch fils de Zacharie, ait été ni Chrétien, ni baptisé, & qu'alors il n'y avoit plus de vraie justice dans la Synagogue incrédule. Mais puisque cet homme étoit ennemi de toute injustice, & de tout mal, & zelé pour la liberté de sa patrie, comme le marque Joseph (*i*) c'est une sorte présomption qu'il étoit aussi Chrétien, le Saint-Esprit s'étant retiré de la Synagogue depuis la mort de notre Sauveur. Joseph ne distinguoit point les Chrétiens judaïsans, des autres Juifs. Il parle de saint Jacques le Mineur, comme d'un simple Juif juste & homme de bien (*k*). Il en est de même apparemment de Baruch fils de Zacharie. Au reste Origénes (*l*) croit qu'il ne faut pas chercher l'histoire de ce Zacharie, fils de Barachie, dans les Ecritures canoniques; mais dans d'autres Ecrits moins authentiques, à qui le Fils de Dieu donnoit un nouveau degré d'autorité en les citant.

℣. 36. Venient hæc omnia super generationem istam. *Tout cela viendra sur cette race,*

---

(a) *Apud Hieronym. hic.*
(b) *Sanct. ad Zach. 1. ℣. 1. n. 9. Natal. Alex. hic, & in Dissert. 6. Ætat. 6. V. T. Strabus hic.*
(c) *Origen. Chrysost. in Matth. Basil. homil. de human. Christ. gener. Theophyl. & Euthym. in hunc loc. Baron. Tertull. Scorpiat. Petr. Alex. Epiphan. &c. Ex Protevangel. Jacobi.*
(d) Le Pere Martianay, Notes sur cet endroit de saint Matthieu.
(e) *2. Par. XXVI. 5.*
(f) *Isai. VIII. 2.*
(g) Grot. Hammond. L'Emper. Loüis de Dieu sur S. Matth. M. de Tillemont, tit. 1. des Emper. art. 54. Voyez aussi Jans. sur cet endroit-ci.
(h) *Joseph lib. 5. c. c. 1. de Bello, seu lib. 4. c. 19. in Græco. p. 883.* Καὶ δὴ τινα τῶν ἐπιφανεστάτων ἀνελεῖν ἐπεχείρησαν Ζαχαρίαν υἱὸν Βαρούχου. Παρώξυνε δ' αὐτοὺς τὸ λίαν τ' ἀνδρὸς μισοπόνηρον, καὶ φιλελεύθερον. Ἦν δὲ καὶ πλούσιος, &c.
(i) *Joseph de Bello, l. 4. c. 19. in Lat. l. 5. p. 883. f. & seq.*
(k) *Antiqu. l. XX. c. 8.*
(l) *Origen. tom. in Matth. XI. Edit. Huet.*

37. *Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis Prophetas, & lapidas eos qui ad te missi sunt, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alis, & noluisti?*

38. *Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta.*

39. *Dico enim vobis, non me videbitis amodò donec dicatis: Benedictus, qui venit in nomine Domini.*

37. Jérusalem, Jérusalem, qui tuës les Prophétes, & qui lapides ceux qui sont envoyez vers toi, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfans, comme une poule rassemble ses petits sous ses aîles, & tu ne l'as pas voulu?

38. Le tems s'approche que votre maison demeurera déserte.

39. Car je vous déclare que vous ne me verrez plus désormais, jusqu'à ce que vous disiez: Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur.

## COMMENTAIRE.

*qui est aujourd'hui.* Les maux dont je vous menace, ne sont pas éloignez: ils tomberont sur ceux, qui vivent au-
jourd'hui. Il ne se passera pas quarante ans, que l'on n'en voie l'exécution litterale sur Jérusalem, & sur ses habi-
tans; & il y en a de ceux qui m'écoutent, qui en seront témoins. C'est en effet ce qu'on vit dans la derniere guer-
re des Romains contre les Juifs, l'an soixante & dix de l'Ere vulgaire, environ quarante ans après la mort de
JESUS-CHRIST.

℣. 37. QUOTIES VOLUI CONGREGARE FILIOS TUOS. &c. *Combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfas,*
*& tu ne l'as pas voulu?* Ceci s'adresse à la Synagogue. J'ai fait tout ce qui a été en moi pour vous rappeller à la
penitence. Je vous ai envoyé mes Prophétes, mes Apôtres, mes Prédicateurs; vous n'avez pas voulu les écouter.
J'y suis venu moi-même, & vous m'avez rejetté, & outragé: vous avez méprisé mes instructions; vous avez fermé
les yeux aux merveilles que j'ai opérées au milieu de vous; vous avez été sourde à ma voix intérieure, qui vous
appelloit; vous avez resisté à ma grace qui vous excitoit, aux mouvemens qui vous ébranloient, & qui auroient
suffi pour vous convertir, si vous n'aviez point voulu rester dans votre endurcissement (*a*): *Et noluisti.* Comparez
*Prov.* I. 24. *Isai* LXV. 12. LXVI. 4. *Jerem.* VII. 13. 14 *Ezech.* XXIV. 13. Saint Augustin (*b*) remarque ici que la
volonté absolue, & toute-puissante de Dieu s'accomplit toûjours, sans que l'homme y mette obstacle. Il est indu-
bitable que Jérusalem a fait ce qu'elle a pû, pour empêcher que J. C. ne rappellât sous ses aîles, les enfans qu'il
vouloit ravir à la mort: mais il n'est pas moins certain que malgré Jérusalem, il y a rassemblé tous ceux qu'il a vou-
lu: *Sicut certum est Jérusalem filios suos ab illo colligi noluisse; ita certum est eum, etiam illâ nolente, quoscumque*
*eorum voluit collegisse.*

℣. 38. ECCE RELINQUETUR VOBIS DOMUS VESTRA DESERTA. *Votre maison demeurera déserte.*
Votre Temple (*c*) qui fait l'objet de votre vaine confiance, sera désolé, & ruiné. Votre ville (*d*), dans laquelle
vous vous glorifiez, sera ruinée, & renversée. Jérusalem étoit regardée comme la Métropole de tous les Juifs,
de quelque pays qu'ils fussent. Enfin la Synagogue entiére (*e*) sera rejettée, & réprouvée; & tout cela dans très-
peu de tems.

℣. 39. NON ME VIDEBITIS AMODO. *Vous ne me verrez plus désormais, jusqu'à ce que vous me disiez:*
*Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* Je vous quitte, & je vous laisse dans votre aveuglement volontaire,
& opiniâtre. Vous ne me trouverez plus, & vous ne me verrez plus qu'à mon second avenement. Alors vous me
connoitrez, & vous me direz: *Beni soit celui qui vient*, ou *qui est venu au nom du Seigneur.* Alors convain-
cus par une lumiere à laquelle vous ne pourrez résister, vous serez contraints de venir m'adorer, & me recon-
noître pour le vrai Messie. C'est ainsi que tous les Anciens (*f*) l'expliquent du second avenement du Fils de
Dieu. Ceci fut dit dans le Temple le Mercredi avant la Passion de JESUS-CHRIST; il n'avoit plus que deux
jours à vivre.

Grotius l'entend des derniers malheurs dont les Juifs étoient menacez. Dans peu d'années vous vous trouverez
accablez de tant de maux, que vous voudriez bien alors pouvoir vous en rachetter, en disant: *Beni soit celui qui*
*vient au nom du Seigneur*; mais il ne sera plus tems. La suite du discours montre que les menaces du Sauveur regar-
dent un tems prochain. Il est vrai: mais souvent parmi les prédictions de la ruine de Jérusalem, il mêle des traits
qui regardent le Jugement dernier.

(a) *Vide Maldon. hic. Brug. Grot.*
(b) *Aug. lib. 1. Oper. novissimi contra Julianum. Natal. Alex. & Jans. hic.*
(c) *Hieronym. Theophyl. Euthym. alii plerique. Vide Jerem.* VII. 4.
(d) *Beda, Grot. Cleric. Brug. Mald.*
(e) *Ambrof. in Psalm.* XCV.
(f) *Chrysostom. Euthym. Theophyl. Hieron. Auth. Oper. imperf. Mald. alii.*

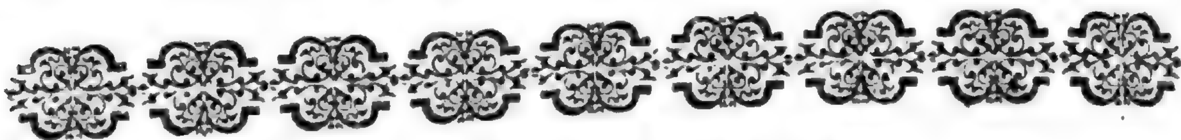

# CHAPITRE XXIV.

*Prédictions de la ruine de Jérusalem, & du Temple. Présages qui devanceront le second avenement de* JESUS-CHRIST, *& le Jugement dernier.*

℣. 1. *ET egressus Jesus de Templo, ibat. Et accesserunt Discipuli ejus, ut ostenderent ei ædificationes Templi.*

2. *Ipse autem respondens, dixit illis: Videtis hæc omnia? Amen dico vobis, non relinquetur hìc lapis super lapidem, qui non destruatur.*

3. *Sedente autem eo super montem Oliveti, accesserunt ad eum Discipuli secretò, dicentes: Dic nobis, quando hæc erunt? & quod signum adventûs tui, & consummationis sæculi?*

4. *Et respondens Jesus, dixit eis: Videte ne quis vos seducat:*

℣. 1. LOrsque JESUS sortoit du Temple pour s'en aller, ses Disciples s'approchérent de lui, pour lui faire remarquer la structure & la grandeur de cet édifice.

2. Mais il leur dit: Voyez-vous tous ces bâtimens? Je vous dis en vérité, ils seront tellement détruits, qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre.

3. Et lorsqu'il étoit assis sur la montagne des Oliviers, ses Disciples s'approchérent de lui en particulier, & lui dirent: Dites-nous quand ces choses arriveront, & quel signe il y aura de votre avenement, & de la consommation du siécle.

4. Et JESUS leur répondit: Prenez garde que quelqu'un ne vous séduise.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. EGRESSUS JESUS DE TEMPLO. *Lorsque Jesus sortoit du Temple, ses Disciples s'approcherent pour lui faire remarquer la grandeur de cet édifice.* Sur le soir du Mercredi d'avant sa Passion, J. C. sortit du Temple, pour aller vers le mont des Oliviers, où il devoit passer la nuit (*a*). Comme il sortoit du Temple, les Apôtres lui firent remarquer la grandeur, & la magnificence de ce superbe édifice.

℣. 2. NON RELINQUETUR HIC LAPIS SUPER LAPIDEM. *Ces bâtimens seront tellement détruits, qu'il n'y restera pas pierre sur pierre.* On vit l'accomplissement de cette prédiction quarante ans après la mort du Sauveur, qui arriva deux jours après ceci. Les Romains ruinerent si absolument le Temple, qu'ils y firent passer la charue; c'est ce que les Juifs racontent souvent dans leurs livres (*b*), qu'un certain Turnus Rufus, qui est apparemment le même que Terentius Rufus, qui fut laissé par Tite dans la Judée (*c*), exécuta à la lettre ce qui avoit été prédit si long-tems auparavant par Michée (*d*), & par Jérémie (*e*): *Sion sera labourée comme un champ.* Toutefois les Romains n'arracherent pas tous les fondemens de ce grand édifice; ainsi il restoit encore quelque chose à accomplir dans la prédiction de JESUS-CHRIST, prise à la lettre. L'Empereur Julien donna lieu malgré lui à son accomplissement total, & rigoureux. Les Juifs ayant obtenu de lui la permission de rebâtir le Temple de Jérusalem, ils arracherent tout ce qui restoit d'anciens fondemens, pour s'en servir dans la construction du nouvel édifice. Mais le Ciel ne permit pas qu'ils réüssissent dans leur entreprise: des tourbillons de feu sortant des fondemens, les écarterent: ils furent obligez d'abandonner leur ouvrage, après avoir seulement démoli ce qui restoit de l'ancien Temple (*f*).

℣. 3. SEDENTE EO SUPER MONTEM OLIVETI. *Lorsqu'il étoit assis sur le mont des Oliviers, ses Disciples lui demanderent: Quand ces choses arriveront-elles, & quel sera le signe de votre avenement, & de la consommation du siécle?* JESUS étant sorti du Temple, descendit dans la vallée de Cédron, & monta sur la montagne des Oliviers vis-à-vis du Temple, où il avoit accoutumé de se retirer pour prier. Etant assis en cet endroit, à l'opposite & à l'orient du Temple, un de ses Disciples (*g*) vint lui faire la demande que nous lisons ici. Comme il étoit accompagné des autres Apôtres, & que celui-là portoit la parole pour tous, S. Matthieu dit qu'ils lui firent cette demande en commun.

Les Apôtres, comme on le voit par toutes leurs demandes, & toute leur conduite, étoient fortement prévenus des idées que les Docteurs Juifs leur avoient données du regne futur du Messie. Tout ce que J. C. leur disoit, les conduisoit à croire que son regne n'étoit pas éloigné. Ils croyoient qu'avant son entiere manifestation, & avant qu'il regnât paisiblement, on verroit des guerres, & des émotions; mais ils esperoient que tout cela se termineroit à un regne temporel; & que si J. C. mouroit, comme il l'avoit prédit tant de fois, que bien-tôt il ressusciteroit, & qu'alors son Royaume commenceroit dans Jérusalem, & dans Juda (*h*). Ce qu'il venoit de leur dire de la destruction du Temple, étoit pour eux un énigme. Ils croyoient que le Temple seroit éternel (*i*). Toutefois ils pouvoient s'imaginer que J. C. après sa Résurrection le rétabliroit plus beau qu'auparavant, & qu'il subsisteroit pendant toute la suite des siécles.

Ils lui demandent *quel sera le signe de son avenement.* L'Ecriture nous parle de trois avenemens de J. C. Le premier, dans son Incarnation; le second, dans sa vengeance contre Jérusalem, & contre les Juifs (*k*); & le troisiéme,

(a) *Matth.* XXVI. 6. *Marc.* XIV. 3.
(b) *Vide Ligfoot. Hor. Hebr. Drus. Maimon. Taanith. c.* 5.
(c) *Joseph de Bello. l.* 7. *c.* 7.
(d) *Michæas* III. 12.
(e) *Jerem.* XXVI. 18.
(f) *Vide Ammian. Marcell. l.* 23. *Socrat. l.* 3. *c.* 2. *Sozomen. Ambros. Ep. ad Theodor. Chrysost. Orat.* 2. *&* 3. *contra Jud. Nazianz. Orat.* 2. *contra Julian.*
(g) *Marc.* XIII. 1.
(h) *Vide Act.* 1. 6. *Domine, si in tempore hoc restitues Regnum Israël.*
(i) 2. *Par.* VI. 2.
(k) *Jac.* V. 7. 8. *Vide Matt.* XXIV. 15. 16. 23. 24. 32. 33. 34.



Digitized by Google

5. *Multi enim venient in nomine meo, dicentes: Ego sum Christus: & multos seducent.*

6. *Audituri enim estis prælia, & opiniones præliorum. Videte ne turbemini: oportet enim hæc fieri, sed nondum est finis.*

7. *Consurget enim gens in gentem, & Regnum in Regnum; & erunt pestilentiæ, & fames, & terræ motus per loca.*

5. Parce que plusieurs viendront sous mon nom, disant: Je suis le CHRIST; & ils en séduiront plusieurs.

6. Vous entendrez aussi parler de guerres, & de bruits de guerre: mais gardez-vous bien de vous troubler; car il faut que ces choses arrivent, mais ce ne sera pas encore la fin.

7. Car on verra se soulever peuple contre peuple, & Royaume contre Royaume; & il y aura des pestes, des famines, & des tremblemens de terre en divers lieux.

## COMMENTAIRE.

au dernier Jugement, lorsqu'il viendra juger les vivans, & les morts (a), & rendre à un chacun selon ses œuvres. *La consommation du siecle* peut aussi recevoir deux sens: Le premier, lorsque les Juifs seront dissipez, saccagez, exterminez, & que la Loi de Moïse sera supprimée, & abrogée quant aux cérémonies: ce qui arriva après la derniere guerre que les Romains leur firent, & dans tous les maux qu'ils ont éprouvez depuis. Le second, lorsque le monde présent passera, & que Dieu fera une nouvelle terre, & de nouveaux cieux (b). Le Fils de Dieu dans tout ce discours, mêle ce qui regarde le second avenement; je veux dire, la vengeance qu'il doit venir exercer contre les Juifs, avec ce qui arrivera dans le troisiéme à la fin du monde, & au Jugement universel. Il laisse ses prédictions dans une espéce de confusion, dans les termes dont il se sert, persuadé qu'une partie de la Prophétie étant une fois accomplie à la lettre dans la ruine du Temple, & de Jérusalem, serviroit d'explication aux expressions figurées qui regardent la fin du monde (c); le premier événement étant une figure, & une promesse du second. On peut donc distinguer ici trois objets: Le premier, le regne de JESUS-CHRIST, & la fondation de son Eglise: le second la punition rigoureuse des Juifs incrédules, & la délivrance des Fidéles, ou des Elûs: le troisiéme, le dernier avenement, & le Jugement universel.

Grotius, Ligfoot, Hammond, & quelques autres expliquent tout ceci du regne du Messie dans l'établissement de l'Eglise, & dans la ruine de Jérusalem. C'est le sens qui paroît le plus littéral, & le plus historique; mais il y a dans les Textes de saint Matthieu; de S. Luc (d), & de S. Marc (e), des expressions, qui prises à la rigueur, semblent nous conduire à quelque chose de plus que la dispersion des Juifs. Ces maniéres de parler ne se vérifieront à la lettre qu'au Jugement dernier. Elles s'expliquent figurément dans l'histoire de la guerre des Romains contre les Juifs.

La plûpart des anciens Peres (f) ont crû que tout ceci regardoit la fin du monde, & le Jugement dernier. Saint Chrysostome, Théophylacte, & Euthyme (g) expliquent tout ce Chapitre jusqu'au ℣. 23. de la destruction de Jérusalem, & tout le reste du Jugement universel. Saint Augustin (h), S. Jérôme, & Béde (i), suivis de plusieurs Nouveaux, croyent que ces deux grands événemens sont ici mêlez, & qu'il faut examiner le Texte en lui-même, pour juger dans lequel de ces deux sens il le faut entendre.

℣. 5. MULTI VENIENT IN NOMINE MEO, DICENTES: EGO SUM CHRISTUS. *Plusieurs viendront sous mon nom, disant: Je suis le Christ.* On en vit & avant, & après la destruction de Jérusalem, & on en verra encore plusieurs avant la fin du monde. Gamaliel parle d'un certain Theudas, qui se vantant d'être quelque chose, séduisit quatre cens hommes; mais il fut tué avec tous ceux qui l'avoient suivi (k). On en vit un autre de même nom sous le gouvernement de Cuspius Fadus, qui promit aux Juifs de renouveller en leur faveur le miracle de la division des eaux du Jourdain. Le peuple crédule le suivit; mais Fadus les tailla tous en piéces, prit Theudas, & le fit mourir (l). On met aussi de ce nombre Simon le Magicien, qui se vantoit d'être la grande vertu de Dieu, & qui séduisit long-tems les peuples par ses prestiges (m). Sous le gouvernement de Felix il parut un Egyptien (n), qui ayant rassemblé jusqu'à trente mille hommes sur la montagne des Oliviers, leur promit de renverser par sa parole les murailles de Jérusalem. Un autre s'éleva aussi sous le gouverneur Porcius Festus, lequel attira plusieurs troupes dans la solitude, où il leur promettoit l'affranchissement de toute sorte de peines (o). Depuis la ruine de la Ville & du Temple, *Bar-kokeba* (p) ou le fils de l'Etoile, voulut se faire passer pour cette Etoile de Jacob dont il est parlé dans les Nombres (q). Il en a paru divers autres en différens tems, dont le dénombrement seroit trop long. Nous nous bornons à ceux qui parurent avant la ruine du Temple. Peu de tems après; c'est-à-dire, vers l'an quatre-vingt-seize de JESUS-CHRIST, lorsque S. Jean écrivoit sa premiere Epître, il y avoit dans le monde plusieurs *Antechrists*, c'est-à-dire, ou de faux Christs, ou des adversaires de JESUS-CHRIST (r). *Nunc Antichristi multi facti sunt, unde scimus quia novissima hora est.*

℣. 6. AUDITURI ENIM ESTIS PRÆLIA, &c. *Vous entendrez parler de guerres, & de bruits de guerre.* La guerre des Juifs qui se fit sous Vespasien, & sous Tite, fut précédée par plusieurs troubles dans la Province. Les Gouverneurs de la Judée par leur cruauté irritérent cette malheureuse nation en tant de maniéres, qu'enfin la rébellion, & le feu de la guerre s'allumérent de toutes parts (s). Ainsi les révoltes particuliéres, les partis, les voleurs, les assassins qui remplissoient le pays, n'étoient, comme le dit ici le Sauveur, que *des préludes des plus grands maux qui les attendoient.* ℣. 8 *Hæc omnia initia sunt dolorum.*

℣. 7. CONSURGET ENIM GENS IN GENTEM, ET REGNUM ADVERSUS REGNUM. *On verra se soulever*

(a) 1. *Cor.* XV. 23. 27. *Unusquisque in suo ordine. Primitiæ, Christus; deinde ii qui sunt Christi, qui in adventu ejus crediderunt. Deinde finis, &c. Et* 2. *Theßal.* 1. 8. II. 3. 4.

(b) 2. *Petr.* 14. 15. Les Juifs l'entendoient à la lettre. Ils croyoient qu'au tems du Messie les Hébreux ressusciteroient, & qu'alors ce monde finiroit; & qu'on en verroit un autre, où les Justes vivroient éternellement heureux. Voyez Ligfoot sur cet endroit, & notre Dissertation sur les Caractéres du Messie, suivant les Juifs.

(c) *Vide Aug. Ep. olim.* 80. *nunc* 199. *Hieron. Bedam, Maldon. alios hic.*

(d) *Luc.* XXI. 5. *& sequ.*

(e) *Marc.* XIII. 1. *& sequ.*

(f) *Iren. l.* 5. *c.* 25. *Hilar. in Matth. hic. Gregor. Homil.* 1. *in Evang. Ambros. in Luc. l.* X.

(g) *Chrysost. Theophyl. Euthym. in hunc loc.*

(h) *Aug. Ep. olim* 80. *nunc* 199. *c.* 9.

(i) *Hieronym. & Beda hic. Jansen. hic.*

(k) *Act.* V. 36.

(l) *Joseph. Antiqu. l.* XX. *c.* 1.

(m) *Act.* VIII. 9.

(n) *Act.* XXI. 38. *Joseph de Bello, l.* 2.

(o) *Joseph Antiqu. l.* 20. *c.* 3.

(p) *Euseb. Hist. Eccles. l.* 4. *c.* 6.

(q) *Num* XXIV. 17.

(r) 1. *Joan.* II. 18.

(s) Voyez *Joseph Antiqu. l.* 20. *& de Bello, l.* 2. *& S. Chrysostom. Homil.* 76.



Digitized by Google

*8. Hæc autem omnia initia sunt dolorum.*

*9. Tunc tradent vos in tribulationem, & occident vos: & eritis odio omnibus gentibus propter nomen meum.*

*10. Et tunc scandalizabuntur multi, & invicem tradent, & odio habebunt invicem.*

*11. Et multi pseudoprophetæ surgent, & seducent multos.*

*12. Et quoniam abundavit iniquitas, refrigescet charitas multorum.*

8. Et toutes ces choses ne seront *que* le commencement des douleurs.

9. Alors on vous livrera aux *Magistrats* pour être tourmentez, & on vous fera mourir; & vous serez haïs de toutes les nations, à cause de mon nom.

10. Alors plusieurs seront scandalisez, se trahiront, & se haïront les uns les autres.

11. Il s'élevera un grand nombre de faux-prophétes, qui séduiront beaucoup de personnes.

12. Et parce que l'iniquité sera accruë, la charité de plusieurs se refroidira.

## COMMENTAIRE.

*peuple contre peuple, & Royaume contre Royaume.* Les Samaritains, les Syriens, les Romains attaquérent les Juifs en différentes occasions. Les Juifs à leur tour en différens endroits de leur pays, se mutinérent contre les Romains. Les ennemis des Hébreux les attaquérent, & les firent mourir en diverses villes, à Césarée, à Scythopolis, à Ptolémaïde, à Tyr, &c. (*a*) Sous le Gouvernement de Fadus, les Juifs de de-là le Jourdain attaquérent ceux de Philadelphie pour les limites. Sous Cumanus les Juifs, & les Galiléens attaquérent les Samaritains. Ces différentes parties de la Judée étoient alors considerées comme autant de petits Royaumes. On peut aussi prendre tout ceci à la lettre, des mouvemens qui arrivérent dans l'Empire Romain, après la mort de Néron, entre Othon & Vitellius, & Vitellius & Vespasien.

PESTILENTIÆ, ET FAMES. *Des pestes, & des famines.* La famine est une suite ordinaire de la guerre, & la peste suit ordinairement la famine. Il est parlé d'une grande famine dans les actes des Apôtres (*b*). Et S. Paul fit une cueillette dans la Gréce, pour subvenir aux besoins des Fidéles de la Palestine (*c*). C'est peut-être la même famine dont parle Joseph, sous le gouvernement de Fadus (*d*). Tout le monde sçait la faim cruelle que l'on souffrit dans Jérusalem pendant le dernier siége, sous Tite.

TERRÆ MOTUS PER LOCA. *Des tremblemens de terre en divers lieux.* L'histoire des Juifs ne nous a conservé aucune mémoire des tremblemens de terre arrivez en Judée en ce tems-là. Mais on en vit plusieurs dans l'Asie Mineure, & dans les Isles de l'Archipel, sous l'Empire de Claude, & sous celui de Néron (*e*). Les anciens regardoient les tremblemens de terre comme de fâcheux présages (*f*). *Non simplex malum, aut in ipso motu tantùm periculum est; sed par aut majus ostentum.* C'étoit toûjours un grand malheur pour les Provinces, & pour les villes où ils arrivoient. On a vû des villes entiéres renversées, & des infinitez de malheureux accablez par des tremblemens de terre.

℣. 9. TUNC TRADENT VOS IN TRIBULATIONEM. *On vous livrera aux Magistrats, pour être tourmentez.* Le Christianisme est né au milieu des persécutions: Les Juifs envoyérent par tout le monde des lettres contre les Chrétiens (*g*), afin qu'on les poursuivît en tous lieux. Saint Paul avant sa conversion, fut un des plus zélez persécuteurs du nom Chrétien (*h*). L'histoire des Actes, & les Epîtres de saint Paul ne sont qu'un tissu des persécutions faites aux Chrétiens. Suétone (*i*), & Tacite (*k*) nous représentent les Chrétiens, comme les objets de l'horreur, & de la haine publique. Néron ayant, à ce qu'on croit, mis le feu à la ville de Rome, en déchargea la haine sur les Chrétiens, que l'on avoit en horreur comme des ennemis du genre humain. *Subdidit reos quos per flagitia invisos, vulgus Christianos appellabat .... Igitur primò correpti qui fatebantur, deinde indicio eorum multitudo ingens, haud perinde in crimine incendii, quam odio humani generis convicti sunt*, dit Tacite. Et Suétone: *Christiani genus superstitionis novæ ac maleficæ.* On croyoit rendre service à Dieu, de persécuter de telles gens (*l*).

℣. 10. TUNC SCANDALIZABUNTUR MULTI. *Alors plusieurs seront scandalisez.* Un scandale est un bois, ou une pierre qu'on met dans le chemin d'un homme pour le faire tomber. Etre scandalisé, à la lettre, signifie se heurter contre ce bois, ou cette pierre, & tomber. Dans le moral, celui qui scandalise, est celui qui par ses discours, par ses exemples, par ses caresses, ou par ses menaces cherche à faire tomber quelqu'un dans le péché, dans le piége, dans l'erreur. Pendant les persécutions dont parle JESUS-CHRIST, plusieurs Chrétiens, peu affermis dans la foi, cédérent aux tourmens & à la crainte, & abandonnérent la Religion. Ils furent scandalisez: *Scandalizabuntur multi.*

℣. 11. MULTI PSEUDOPROPHETÆ SURGENT. *Il s'élevera un grand nombre de faux-Prophétes.* Voyez ce qu'on a dit ci-devant sur le ℣. 5. On vit Simon le Magicien, Dosithée (*m*), Barkokeba, Moïse de Créte, Manés, David El-roï, &c. qui parurent en différens tems parmi les Juifs, & qui voulurent passer pour le Messie (*n*). Un peu avant la prise du Temple (*o*) les séditieux subornérent plusieurs faux prophétes qui promettoient au peuple un promt secours de la part de Dieu. S. Hilaire (*p*) met de ce nombre Nicolas, un des sept Diacres établis par les Apôtres. Et Tertullien (*q*) y met Ménandre, un des disciples de Simon le Magicien.

℣. 12. QUONIAM ABUNDAVIT INIQUITAS, &c. *Parce que l'iniquité sera accruë, la charité de plusieurs se refroidira.* Au milieu des persécutions qu'on vous suscitera de toutes parts, vous trouverez peu d'amis qui ayent assez de générosité pour se déclarer, & pour vous secourir: vous vous verrez abandonnez par ceux que vous comptiez pour vos meilleurs amis. C'est ce que S. Paul expérimenta plus d'une fois. *Dans ma premiere défense, tout le monde m'a abandonné; que Dieu ne leur impute point*, dit-il, 2. *Timot.* IV. 16.

(*a*) *Joseph de Bello, l. 2. c. 19. & 20. in Lat. p. 813. & seq.*
(*b*) *Act. XI. 28.*
(*c*) *1. Cor. XVI. 1. 2. 2. Cor. VIII. 13. 14.*
(*d*) *Joseph. Antiqu. lib. XX. c. 3.*
(*e*) Voyez Grotius sur cet endroit.
(*f*) *Plin. lib. 2. cap. 84.*
(*g*) *Euseb. in Isai. XVIII. Hieronym. in Isai. XVIII. 1. 2.*
(*h*) *Act. IX. 1. 2.*
(*i*) *Sueton. in Nerone.*
(*k*) *Tacit. Annal. lib. XV.*
(*l*) *Joan. XVI. 2. Vide 1. Petr. IV. 15. 16. 17.*
(*m*) *Vide Origen. lib. 2. contra Celsum. Et in Matth. tract. 27.*
(*n*) Voyez Grot. Scultet, Basnage.
(*o*) *Vide Joseph. lib. VII. de Bello, cap. 11. in Lat. pag. 960.*
(*p*) *Hilar. in Matth. hic.*
(*q*) *Tertull. de Præscript. cap. 4.*

Digitized by Google

13. *Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.*

14. *Et prædicabitur hoc Evangelium Regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus : & tunc veniet consummatio.*

15. *Cùm ergo videritis abominationem desolationis, quæ dicta est à Daniele Propheta, stantem in loco sancto : qui legit, intelligat.*

13. Mais celui-là sera sauvé, qui persévéfera jusqu'à la fin.

14. Et cet Evangile du Royaume sera prêché dans toute la terre, pour *servir de* témoignage à toutes les nations; & c'est alors que la fin doit arriver.

15. Quand donc vous verrez que l'abomination de la désolation, qui a été prédite par le Prophéte Daniel, sera dans le lieu saint; que celui qui lit, entende bien ce qu'il lit.

## COMMENTAIRE.

℣. 13. QUI AUTEM PERSEVERAVERIT USQUE IN FINEM, &c. *Celui qui perseverera jusqu'à la fin, sera sauvé.* Celui qui ne sera ni ébranlé par la frayeur des persécutions, ni séduit par les faux prophétes, ni scandalisé par le discours, ou par le mauvais exemple des méchans, sera sauvé; supposé qu'il persévére dans la confession de mon nom, & dans la profession de mon Evangile, & de ma Foi; alors il s'élevera au-dessus de tous ces dangers, & sera garanti de tous ces malheurs.

℣. 14. PRÆDICABITUR HOC EVANGELIUM REGNI IN UNIVERSO ORBE. *Cet Evangile du Royaume sera prêché dans toute la terre; & c'est alors que la fin doit arriver.* Quelques Anciens (a) prenant ces paroles dans toute la rigueur, ont prétendu que tout ce que JESUS-CHRIST prédit ici, n'arrivera qu'à la fin du monde, lorsque l'Evangile aura été prêché à toutes les nations. D'autres (b) les expliquant d'une maniére moins rigoureuse & moins étenduë, ont crû qu'avant la destruction de Jérusalem: c'est-à-dire, dans l'espace de quarante ans qui s'écoula depuis la mort du Fils de Dieu jusqu'à la guerre des Romains contre les Juifs, la Foi & l'Evangile avoient été annoncées, non-seulement aux Juifs, mais à toutes les nations qui composoient l'Empire Romain, & dans toutes les parties du monde qu'on connoissoit alors. On peut juger du progrès & des travaux des Apôtres, qui ne nous sont point connus, par ceux de saint Pal, dont nous avons une connoissance plus distincte: combien de pays & de Provinces ne parcourut-il pas? La Judée, la Syrie, l'Arabie, la Gréce, la Macédoine, l'Achaïe, l'Asie Mineure, l'Italie, &c. Il ne feint pas de dire en parlant aux Romains (c), que leur foi est connuë par tout le monde. Et ailleurs (d), il applique à la prédication de l'Evangile, ces paroles du Pseaume (e) : *Leur son s'est fait entendre par toute la terre, & leurs paroles jusqu'aux extrémitez du monde.*

℣. 15. CUM ERGO VIDERITIS ABOMINATIONEM DESOLATIONIS. *Quand vous verrez que l'abomination de la désolation sera dans le lieu saint;* ℣. 16. *Alors que ceux qui sont dans la Judée, s'enfuient dans les montagnes.* Le Prophéte Daniel prédit deux désolations de Jérusalem; l'une par Antiochus Epiphanes (f), & l'autre par les Romains (g). Ces deux désolations sont des figures de celle qui doit arriver dans l'Eglise de J. C. avant la fin du monde. Celle d'Antiochus Epiphanes étoit elle-même une figure de ce qui devoit arriver à Jérusalem sous les Romains; puisque notre Sauveur applique ici au dernier siége de Jérusalem, le même passage que Daniel, & l'Auteur du premier Livre des Maccabees (h) entendent de la profanation du Temple faite par Antiochus Epiphanes, lorsqu'il plaça sur l'autel des holocaustes, l'idole de Jupiter Olympien.

Mais dans le siége de Jérusalem par les Romains, que doit-on entendre par l'abomination de désolation? Il y a sur cela differens sentimens. Plusieurs (i) ont crû que le Sauveur faisoit allusion aux enseignes Romaines, qui étoient regardées comme autant de Divinitez, à qui l'on rendoit dans l'armée un culte religieux (k). Ces enseignes furent placées dans le lieu Saint, dans la terre sainte, autour de Jérusalem, lorsque l'armée de Tite y vint camper. Alors il étoit encore tems de se sauver : *Que ceux qui sont dans la Judée, fuient dans les montagnes.* Saint Luc confirme ce sentiment, lorsqu'au lieu de ces paroles : *Lorsque vous verrez l'abomination de la désolation placée dans le lieu Saint*, il dit (l): *Lorsque vous verrez Jérusalem assiégée par l'armée.*

Mais on peut dire plusieurs choses contre ce sentiment. 1°. L'armée de Tite, & les enseignes militaires, n'étoient pas plus l'abomination de désolation, que celles de Pompée (m), de Sosius, d'Hérode, & de Cestius, qui avoient déja assiégé Jérusalem auparavant. 2°. Les Romains avoient toûjours eu dans la citadelle d'Antonia, auprès du Temple, une forte garnison (n). Si les enseignes Romaines étoient l'abomination de désolation, il y avoit long-tems qu'elle étoit dans la ville avant qu'on l'assiégeât. Ainsi le Fils de Dieu n'auroit pas donné ce signe à ses Elûs pour s'enfuir dans les montagnes. 3°. L'abomination de désolation devoit être dans le Temple, *in loco Sancto*, suivant l'expression de Daniel. Or ni l'armée, ni les enseignes Romaines ne parurent dans le lieu Saint qu'après la prise de la ville (o); & ainsi elles n'en pouvoient présager ni la destruction, ni la prise. 4°. Enfin lorsqu'on vit l'abomination de désolation, on pouvoit encore se sauver, comme JESUS-CHRIST le dit positivement: *Que ceux qui sont dans la Judée, se sauvent dans les montagnes.* Or quand le siége de Jérusalem fut formé, & que l'armée Romaine eut enveloppé & enfermé la ville par des retranchemens, & même par un mur, il ne fut plus possible de se sauver, qu'en s'exposant à un danger presque égal à celui de demeurer dans la ville.

Quant à ce que dit saint Luc (p): *Quand vous verrez Jérusalem assiégée par l'armée, vous connoîtrez que sa destruction est proche. Alors que ceux qui sont dans la Judée, fuient dans les montagnes.* Cela n'est pas tout-à-fait la même chose, que ce qui est dit par saint Matthieu & par saint Marc: *Quand vous verrez l'abomination de désolation, que ceux qui sont dans la Judée, s'enfuient dans les montagnes.* Saint Luc a pû parler du siége de la ville for-

---

(a) *Hieronym. & Beda hic.*
(b) *Chrysost. Hilar. in Matth. Homil. 76. Theophylact. Mald. Grot. Le Clerc, alii.*
(c) *Rom. I. 8.*
(d) *Rom. X. 18*
(e) *Psalm. XVIII. 5.*
(f) *Dan. IX. X. XI.*
(g) *Daniel. VII. 19.*
(h) *1. Macc. I. 57. Ædificavit Rex Antiochus abominandum idolum desolationis, super altare Dei.*
(i) *Origen. Chrysost. Maldon. Grot. Scultet. Hammond. Le Clerc, Ludov. de Dieu, Gerhard. Brug. alii plures.*
(k) *Tertull. Religio Romanorum tota Castrensis. Signa veneratur, signa jurat, signa omnibus Diis præponit, &c. Tacit. Fulgentibus aquilis, signisque & simulacris, Deorum, in modum Templi.* Voyez Grotius sur cet endroit.
(l) *Luc. XXI. 20.*
(m) *Joseph. Antiq. lib. XIV. c. 8.*
(n) *Joseph de Bello, lib. 2. cap. 13. in Latino, pag. 740.*
(o) *Joseph de Bello, lib. VI. cap. 6. in Latin. in Græc. cap. 16. pag. 919.*
(p) *Luc. XXI. 20.*



Digitized by Google

16. *Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes.*

17. *Et qui in tecto, non descendat tollere aliquid de domo sua.*

16. Alors que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes.

17. Que celui qui sera sur le toît, n'en descende point pour emporter quelque chose de sa maison.

## COMMENTAIRE.

mé par Cestius quelque tems avant l'arrivée de la grande armée commandée par Tite (*a*): Alors on pouvoit encore se sauver. Ou bien, saint Luc a parlé du siége commencé: Lorsque vous verrez arriver l'armée pour faire le siége de la ville, sauvez-vous dans les montages. Le Fils de Dieu a dit ce qui est rapporté par saint Luc; mais il a dit aussi ce qui est marqué par saint Matthieu: Ce sont deux choses différentes dites dans la même conjoncture, & qui ont rapport au même événement.

Nous croyons (*b*) que l'abomination de désolation dont il est parlé en cet endroit, n'est autre que la profanation du Temple causée par les Zélez. Ces Zélez étoient des brigans, qui s'étant rendus maîtres de ce saint lieu avant le siége de Jérusalem, y commirent tous les désordres imaginables. Les meurtres, les violences, les pillages, les profanations, les parjures, toutes sortes de crimes y étoient non-seulement impunis, mais en quelque sorte honorez & récompensez. Le Temple devint une vraie caverne de voleurs; ou, comme dit Joseph (*c*), le cimetiére public des Juifs, qui y étoient cruellement massacrez. C'étoit une ancienne tradition parmi les Juifs, dit Joseph (*d*), que la ville de Jérusalem seroit prise, & que le Temple seroit consumé par les flammes, suivant les loix de la guerre, lorsque le feu de la révolte seroit allumé parmi eux, & le Temple souillé par les propres mains de ceux qui devoient le plus en respecter la sainteté. Les Zélez remplissoient cette prophétie par toute leur conduite; & il semble que la tradition, ou le bruit qui s'étoit répandu depuis long-tems, selon Joseph, n'étoit autre que ce discours de JESUS-CHRIST, qui avoit prédit d'une maniére si positive, les circonstances, & les présages de la ruine de la ville, & du Temple. Ces profanations commises par les Zélez, étoient les avant-coureurs, & les présages de la prochaine ruine des Juifs. Le nom d'abomination de désolation, convient admirablement aux crimes des Zélez. Lorsqu'ils commencérent à exercer leurs cruautez dans le Temple, & dans la ville, il étoit encore tems de se sauver, & de profiter de l'avis du Sauveur. Mais bien-tôt on se trouva resserré dans Jérusalem, & hors d'état d'en sortir.

Saint Irénée, saint Ambroise, S. Hilaire (*e*), & quelques autres ont crû que l'abomination de désolation marquoit l'Antechrist, & que tout ce que JESUS-CHRIST prédit ici, ne s'accompliroit qu'à la fin du monde. Et nous ne doutons point qu'en effet avant le Jugement dernier on ne voie, suivant la prédiction de saint Paul (*f*), *l'homme d'iniquité, l'enfant de perdition, qui s'éléve contre tout ce qui porte le nom de Dieu, s'asseoir dans le Temple du Très-haut, comme s'il étoit Dieu.* Mais sans donner atteinte à ce sens, on peut en chercher un autre, accompli avant la prise de Jérusalem, qui étoit la figure du Jugement dernier.

Saint Jérôme (*g*) rapporte deux autres opinions sur ce sujet: La premiere, que l'abomination de désolation étoit la statue de Tibére, que Pilate voulut mettre dans le Temple (*h*). La seconde, que c'est la statue équestre d'Adrien, qui fut placée dans Jérusalem, & qui y étoit encore du tems de saint Jérôme. D'autres l'expliquent de la figure de l'aigle d'or, qui fut placée par Hérode sur une des portes du Temple (*i*). D'autres, de la statue de Caligula, qu'on voulut mettre dans le Temple (*k*). D'autres (*l*), de la statue de Tite, qui fut, dit-on, placée dans le saint lieu. Les statues de Tibére, & de Caligula ne furent pas posées, quoique Pilate, & Pétronius eussent donné leurs ordres pour cela. L'image de Tite y put être placée avec les enseignes militaires: mais ce ne fut qu'après la prise du Temple; & alors il n'étoit plus tems de fuir, & de prévenir les malheurs dont JESUS-CHRIST menace ici Jérusalem. L'aigle d'or d'Hérode y fût mise, & enfin même arrachée avant la naissance de JESUS-CHRIST. La statue équestre d'Adrien ne regarde pas le tems qui précéda, ou qui accompagna la prise de Jérusalem; ce Prince ne regna qu'environ cent ans après la mort de JESUS-CHRIST, & Jérusalem fut ruinée quarante ans après cette mort.

℣. 16. TUNC QUI IN JUDÆA SUNT, FUGIANT AD MONTES. *Alors que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuyent dans les montagnes.* Les montagnes comparées au reste de la Judée, sont ou les montagnes de Galaad, au-delà du Jourdain; ou les montagnes de Juda dans la partie méridionale du pays, du côté de l'Idumée. Joseph dit que la guerre commença par la Galilée; & que les Zélez s'étant rendu les maîtres du Temple, & Vespasien sachant qu'il y avoit trois partis dans la ville, ne se hâta pas d'en faire le siége, prévoyant ce qui arriva, que ces partis s'affoibliroient mutuellement, & se consumeroient tandis qu'ils ne verroient pas la ville assiégée; au lieu qu'ils se réuniroient, s'ils voyoient l'armée s'approcher de leurs murailles. Eusébe (*m*) raconte que les Chrétiens instruits par des révélations particuliéres faites à quelques-uns d'entre eux, de la désolation prochaine de Jérusalem, se retirérent au-delà du Jourdain, à Pella, qui étoit du Royaume d'Agrippa (*n*), où la guerre ne s'étendit point pour cette fois. S. Epiphane (*o*) dit que ce fut J. C. lui-même qui leur donna cet avis, de se retirer. Et dans son Livre des Poids & Mesures, il dit que ce fut un Ange.

℣. 17. QUI IN TECTO, NON DESCENDAT. *Que celui qui sera sur le toît, ne descende point pour emporter quelque chose de sa maison.* Les toîts dans la Palestine étoient en platte-forme, & on y fréquentoit beaucoup. L'escalier qui y conduisoit étoit d'ordinaire en dehors, en sorte que l'on pouvoit monter & descendre, sans entrer dans la maison. Cela se voit par l'histoire du Paralytique, qui fut guéri par J. C. à Capharnaum (*p*). Ceux qui le portoient n'ayant pû entrer à cause de la foule, montérent sur le toît, & descendirent le malade par une ouverture qui étoit dans le toît, & le présentérent à J. C. qui enseignoit en bas dans la maison. J. C. conseille donc à

(a) *Joseph. de Bello, lib. 2. cap. 23. in Lat. in Gr.* Κεφ. κζ. *pag.* 818.

(b) *Ita Tost. Jans. Capell. Brug. Baronius.*

(c) *Joseph de Bello, lib.* VI. *initio cap.* 1. *in Lat. in Gr.* Κεφ. β.

(d) *Joseph lib.* V. *de Bello, cap.* 2. *in Lat. in Gr. l.* IV. *c.* κβ. Ἦν γὰρ δή τις παλαιὸς λόγος ἀνδρῶν, ἔνθα τότε τὴν πόλιν ἁλώσεσθαι, καὶ καταφλεγήσεσθαι τὰ ἅγια νόμῳ πολέμου, στάσις ἐὰν κατασκήψῃ, καὶ χεῖρες οἰκεῖαι προμιάνωσι τὸ τοῦ Θεοῦ τέμενος, οἷς οὐκ ἀπιστήσαντες οἱ ζηλωταὶ διακόνους ἑαυτοὺς ἐπέδωσαν.

(e) *Iren. lib.* V. *cap.* 25. *& Hilar. in hunc loc. & Anth. Oper. imperf. & Beda. Ambros. in Luc. lib.* 10.

(f) 2. *Thessal.* II. 4.

(g) *Hieronym. in hunc loc.*

(h) *Joseph de Bello, lib. 2. cap. 2. in Lat. pag. 789. & Antiq. lib.* XVIII. *cap. 7. & Euseb. Demonstr. lib.* 8.

(i) *Antiqu. lib.* XVII. *cap.* 18.

(k) *Antiqu. lib. 2. cap. 9 in Lat.* ↓. *in Gr.* ιζ. *pag.* 791.

(l) *Chrysost. Euthym. Theophyl.*

(m) *Euseb. Hist. Eccles. lib. 3. cap.* 5.

(n) *Vide Joseph Antiqu. l.* XX. *c. 5. p.* 693.

(o) *Epiphan. Heres. Nazaraeor. c.* 7.

(p) *Matth.* IX. 9. *& Luc.* V. 18. 19. *&c.*

ces

Digitized by Google

18. *Et qui in agro, non revertatur tollere tunicam suam.*

19. *Væ autem prægnantibus, & nutrientibus in illis diebus.*

20. *Orate autem ut non fiat fuga vestra in hyeme, vel sabbato.*

21. *Erit enim tunc tribulatio magna, qualis non fuit ab initio mundi usque modò, neque fiet.*

22. *Et nisi breviati fuissent dies illi, non fieret salva omnis caro: sed propter electos breviabuntur dies illi.*

23. *Tunc si quis vobis dixerit: Ecce hic est Christus, aut illic: nolite credere;*

18. Et que celui qui sera dans le champ, ne retourne point pour prendre sa robe.

19. Mais malheur aux femmes qui seront grosses, ou nourrices en ce tems-là.

20. Priez donc Dieu que votre fuite n'arrive point pendant l'hyver, ni au jour du sabbat.

21. Car l'affliction de ce tems-là sera si grande, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, & qu'il n'y en aura jamais.

22. Et si ces jours n'avoient été abrégez, nul homme n'auroit été sauvé; mais ces jours seront abrégez en faveur des élûs.

23. Alors si quelqu'un vous dit: Le CHRIST est ici, ou il est là; ne le croyez point;

## COMMENTAIRE.

ces fidéles de se sauver si promptement, lorsqu'ils verront l'abomination dans le lieu Saint, qu'ils ne prennent pas même le tems d'entrer dans leur maison, pour y prendre quelque chose.

℣. 18. QUI IN AGRO, NON REVERTATUR, &c. *Que celui qui sera dans le champ, ne retourne point pour prendre sa robe.* Ceci marque encore la diligence, & la promtitude avec laquelle il faut fuir. On travailloit pour l'ordinaire à la campagne demi-nud, ou très-peu vêtu. Si vous êtes aux champs à travailler, sans habits, & sans provisions; sauvez-vous, & ne retournez point dans votre maison prendre des habits. Le texte Latin porte, *tunicam*, sa tunique, l'habit de dessous. Mais le Grec (a) lit en général, des habits, ou un habit.

℣. 19. VÆ AUTEM PRÆGNANTIBUS ET NUTRIENTIBUS. *Malheur aux femmes qui seront grosses, ou nourrices en ce tems-là*; Parce qu'elles ne seront pas en état de profiter de mon avis, & de se sauver, aussi promptement qu'il seroit nécessaire, à cause de la proximité, & de la grandeur du danger.

℣. 20. ORATE AUTEM UT NON FIAT FUGA VESTRA IN HYEME, VEL SABBATO. *Priez donc Dieu que votre fuite n'arrive pas durant l'hyver, ni au jour du Sabbat.* Durant l'hyver les jours sont courts, les chemins mauvais, les voyages incommodes: mauvais tems pour une fuite précipitée, & qui demande de la diligence. Le jour du sabbat parmi les Juifs, on ne pouvoit pas faire plus de deux mille pas, ou même deux mille coudées, c'est-à-dire un peu plus de demie lieue. Autre inconvénient, pour des gens qui ont beaucoup de chemin à faire (b). Dans les nécessitez urgentes, & dans les dangers éminents, comme lorsqu'on étoit poursuivi par l'ennemi, on pouvoit faire un plus grand chemin, même au jour du sabbat (c). Mais ici il ne s'agit que d'une fuite de précaution, pour éviter un danger futur, que l'on prévoyoit simplement.

℣. 21. ERIT ENIM TUNC TRIBULATIO MAGNA. *L'affliction de ce tems-là sera si grande, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde.* La guerre que les Juifs se firent à eux-mêmes, par leurs divisions domestiques; les persécutions qu'ils souffrirent de la part de tous leurs voisins, qui en égorgérent un très-grand nombre dans leurs villes. Enfin les maux que leur firent les Romains durant la derniére guerre sous Vespasien, furent si grands, & si extraordinaires, que l'histoire ne nous fournit que très-peu d'exemples de choses semblables. Joseph compte onze cens mille morts durant cette guerre, & quatre-vingt-dix-sept mille captifs (d). Il dit ailleurs (e), que les crimes des séditieux, qui s'étoient emparez du Temple, montérent à un tel excès, que si les Romains n'étoient venus promptement pour exterminer une race si corrompue, & si méchante; la terre se seroit ouverte pour les engloutir; ou que Dieu auroit envoyé un nouveau déluge pour les noyer, ou qu'il auroit fait pleuvoir sur eux les foudres, & les feux, comme il avoit fait autrefois à Sodome; car leurs crimes étoient beaucoup plus crians que ceux de ces anciennes villes si criminelles. Les Romains eux-mêmes, tout ennemis qu'ils étoient, étoient touchez de tous ces malheurs, & déploroient le sort de tant d'innocens, qui périssoient par l'obstination de quelques séditieux, qui s'étoient rendus maîtres de la ville & du Temple, & qui faisoient plus de ravages au-dedans, que les Romains n'en faisoient au dehors.

℣. 22. NISI BREVIATI FUISSENT DIES ILLI, &c. *Si ces jours n'avoient été abrégez, nul homme n'auroit été sauvé; mais ces jours seront abrégez en faveur des élûs.* Si les massacres, & les violences que les séditieux commettoient au-dedans de la ville; si les persécutions ausquelles les Juifs étoient exposez de toutes parts au dehors de la part de leurs voisins; si la guerre que les Romains firent à ce misérable peuple; si tout cela eût duré plus long-tems, c'en étoit fait de la nation des Juifs; il n'en seroit échappé aucun. Mais Dieu ne permit pas que des maux si violens fussent de longue durée, à cause de ses élûs, & de ses fidéles; c'est-à-dire, en considération des Chrétiens (f) que l'on confondoit alors avec les Juifs, & que l'on persécutoit, comme faisant profession d'une même Religion. Car dans le commencement le Christianisme ne fut consideré, que comme une réforme du Judaïsme. Dans la conservation des Juifs, Dieu avoit encore une autre vûe, qui étoit de laisser une preuve vivante de la Religion Chrétienne dans leur personne. Ils sont les dépositaires des Ecritures de l'ancien Testament. Ils font voir dans leur état present, l'accomplissement des anciennes prophéties, & de celles de JESUS-CHRIST, qui avoient prédit leur future réprobation. Il faut qu'ils subsistent; mais qu'ils subsistent malheureux, méprisez, dispersez, aveuglez endurcis, pour vérifier les prophéties, & pour voir un jour exécuter en eux les desseins de miséricorde que Dieu conserve pour les restes de leur nation, qui doit se convertir à la fin des siécles (g).

(a) Τὰ ἱμάτια, ou selon quelques Manuscrits: Τὸ ἱμάτιον.

(b) *August. lib. 1. Evangel. qu. cap. 37. Chrysost. Hieronym. Author. Oper. imperf. Theophyl. Beda, &c.*

(c) *1. Macc. 11. 32. 41. Joseph. Antiqu. lib. XII. c. 8. & l. XIII. c. 1.*

(d) *Joseph. lib. VII. de Bello; cap. 17. in Lat. pag. 968.*

(e) *Joseph lib. VI. de Bello, cap. 16. in Lat. pag. 940. in Gr. lib. V. Κεφ. ΛΖ.* Οἶμαι Ῥωμαίων βραδυνόντων ἐπὶ τοὺς ἀλιτηρίους, ἢ καταποθῆναι ἂν ὑπὸ χάσματος, ἢ κατακλυσθῆναι τὴν πόλιν, ἢ τοὺς τῆς Σοδομηνῆς μεταλαβεῖν κεραυνούς, πολὺ γὰρ τῶν ταῦτα παθόντων ἤνεγκε γενεὰν ἀθεωτέραν.

(f) *Chrysost. Theophyl. hic. Aug. Ep. 80. nunc 199. Jans. Brug. Grot.*

(g) *Matth. XXIII. 39. Rom. XI. 26.*



Digitized by Google

24. *Surgent enim pseudochristi, & pseudoprophetæ: & dabunt signa magna, & prodigia, ita ut in errorem inducantur (si fieri potest) etiam electi.*

25. *Ecce prædixi vobis.*

26. *Si ergo dixerint vobis: Ecce in deserto est, nolite exire: ecce in penetralibus, nolite credere.*

27. *Sicut enim fulgur exit ab oriente & paret usque in occidentem: ita erit & adventus Filii hominis.*

28. *Ubicumque fuerit corpus, illic congregabuntur & aquilæ.*

24. Parce qu'il s'élevera de faux-christs, & de faux-prophétes, qui feront de grands prodiges, & des choses étonnantes, jusqu'à séduire même, s'il étoit possible, les élûs.

25. J'ai voulu vous en avertir auparavant.

26. Si donc on vous dit: Le voici dans le désert; ne sortez point pour y aller. *Si on vous dit*: Le voici dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point.

27. Car comme un éclair qui sort de l'orient, paroît *tout d'un coup* jusqu'à l'occident; ainsi sera l'avénement du Fils de l'Homme.

28. Partout où il y aura un corps, là les aigles s'assembleront.

## COMMENTAIRE.

℣. 24. SURGENT ENIM PSEUDOCHRISTI, &c. *Il s'élevera de faux christs, & de faux Prophétes, qui feront de grands prodiges, jusqu'à séduire même, s'il étoit possible, les élûs.* Il étoit de la derniere importance de précautionner les Fidéles contre les faux Messies, & les faux Prophétes, parce que le démon en devoit susciter en ce tems-là un grand nombre. Aussi le Sauveur ne se contente pas de le dire une seule fois; il le répéte jusqu'à trois fois dans ce discours. Voyez les versets 4. 5. 11. 23. 24. 26. Joseph dans ses Livres de la guerre des Juifs, parle de plusieurs faux prophétes, qui séduisirent le peuple & avant, & pendant le siége de Jérusalem. Les chefs des factieux, qui savoient le foible du peuple ignorant & crédule, en suscitoient eux-mêmes pour le tromper. Les miracles ne sont pas toûjours des marques certaines de la verité, & du mérite de ceux qui les font. Mais il est impossible que Dieu favorise le mensonge & la fourberie, par une longue suite de vrais miracles; il induiroit les Fidéles en erreur. Ici il précautionne ses Disciples contre les faiseurs de miracles; & par-là il ôte aux séducteurs toute créance (*a*). Quiconque ne vient pas en son nom, & n'enseigne pas sa doctrine, & sa vérité (*b*), est convaincu par-là même d'être faux prophéte, & faux faiseur de miracles. Les elûs peuvent bien s'y laisser surprendre pour un tems. Mais s'ils veulent user de leurs lumiéres, & suivre les régles que JESUS-CHRIST leur donne en cet endroit, ils ne demeureront pas long-tems dans l'erreur (*c*).

℣. 27. SICUT ENIM FULGUR EXIT AB ORIENTE. *Car comme un éclair qui sort de l'orient, paroît tout d'un coup jusqu'à l'occident; ainsi sera l'avénement du Fils de l'homme.* On donne trois sens à ce passage. Le premier l'explique de la ruine de Jérusalem (*d*): Lorsque le Fils de Dieu viendra pour exercer sa vengeance contre cette ville, il paroîtra comme un éclair. Les Romains, dont il se servira comme d'instrumens, vinrent tout d'un coup surprendre cette ville; en sorte qu'une infinité d'étrangers, qui s'y trouvoient pour la fête de Pâque, n'eûrent pas le loisir d'en sortir, & y périrent malheureusement (*e*). D'autres (*f*) l'expliquent de la prédication de l'Evangile: Ne croyez pas légérement à ceux qui se diront Prophétes, ou envoyez de Dieu; encore moins à ceux qui voudront passer pour le Messie; parce que mon Evangile, le regne de Dieu, la prédication des véritez du salut, s'entendront presqu'en un moment par tout le monde. Voilà la marque la plus certaine que je vous donne de la vérité de ma venue. Enfin les Peres (*g*) l'entendent plus communément du second avénement de JESUS-CHRIST, ou du Jugement dernier. Le Fils de Dieu viendra surprendre les hommes, lorsqu'ils y penseront le moins. Malgré toutes les marques de sa venue, & tous les présages d'une fin prochaine du monde, les hommes vivront à leur ordinaire, & le souverain Juge les surprendra, comme un éclair qui paroît, & puis disparoît tout-à-coup.

℣. 28. UBICUMQUE FUERIT CORPUS (*h*) ILLIC CONGREGABUNTUR ET AQUILÆ. *Par tout où il y aura un corps, là les aigles s'assembleront.* C'est une espéce de proverbe tiré de Job (*i*) où il est dit, que l'aigle a sa demeure sur les plus hauts rochers, que de là il considere sa proye, & la discerne de fort loin; que ses petits boivent le sang avec avidité, & qu'*aussi-tôt qu'il y a un corps mort en quelquelque endroit, il s'y trouve aussi-tôt.* Les aigles ordinaires ne mangent point, à ce qu'on dit, de charognes: Mais les Naturalistes (*k*) reconnoissent qu'il y en a une espéce particuliére qui se nourrit de cadavres, comme le corbeau. JESUS-CHRIST veut dire en cet endroit (*l*), que les Juifs se trouveront tout d'un coup enveloppez de leurs ennemis, de toutes parts, sans qu'ils puissent échapper de leurs mains. Par tout où il y aura des Juifs, là se trouveront des ennemis pour les exterminer. Dans la Syrie, dans l'Egypte, dans la Phénicie, à Antioche, à Aléxandrie, à Césarée, à Ptolémaïde, à Tyr, à Ascalon, à Scytopolis, dans les villes de Galilée, dans la Judée, à Jérusalem: par tout ils sentiront la main de Dieu appesantie sur eux. Les Prophétes (*m*) expriment souvent le jour de la vengeance du Seigneur, sous l'idée d'un festin que Dieu fait aux oiseaux carnaciers, & aux animaux de la campagne. Il les invite à venir se rassasier de la chair de ses ennemis. Il n'y invite ici que les aigles, peut-être pour montrer plus exactement la promtitude, & l'avidité des ennemis des Juifs. Habacuc (*n*) parlant des Chaldéens, dit qu'ils viendront fondre sur les Juifs, comme les aigles sur leur proye: *Volabunt quasi aquila festinans ad comedendum.*

Les anciens (*o*) l'expliquent communément du corps de JESUS-CHRIST. Aussi-tôt que ce divin Sauveur paroî-

(a) *Tertull. lib. 3. contra Marcion. Temerariam signorum, & virtutum fidem ostendit, ut etiam apud pseudochristos facillimarum. Vide & 2. Thessal. II. 8. Ubi de Antechristo. Cujus adventus est secundum operationem Sathanæ, in omni virtute, & prodigiis mendacii.*

(b) Voyez notre Dissertation sur les vrais & les faux Miracles, à la tête de l'Exode.

(c) *Aug. de Corrept. & Grat. c. 7.* Voyez aussi Maldonat & Grotius sur cet endroit.

(d) *Ligfoot, Hammond.*

(e) *Joseph de Bello, lib. VII. cap. 17. in Lat. pag. 968.*

(f) *Origen. August. Grot. & Gerhard. & Beza in hunc loc.*

(g) *Hilar. Hieronym. Author Oper. imperfect. Chrysost. Euthym. Ita Mald. Brug. alii.*

(h) *Πτῶμα. id est*, Cadaver.

(i) *Job. XXXIX. 30. Ubicumque fuerit cadaver statim adest.*

(k) *Aristot. Hist. Anim. lib. 9. cap. 32. & Plin. lib. X. cap. 3.*

(l) *Ligfoot, Hamm. Le Clerc.*

(m) *Isai. XXXIV. 6. Victima Domini in Bozra, &c. Jerem. XLVI. 10. Victima Dei exercituum in terra aquilonis, &c. Ezechiel. XXXIX. 17. Dic omni volucri, & universis avibus, cunctisque bestiis agri: convenite, properate, convenite undique ad victimam meam, quam ego immolo vobis, &c.*

(n) *Habac. 1. 8. Vide & Isai. XVIII. 6.*

(o) *Vide Irena. lib. 4. 28. Hilar. Author Oper. imperf. Chrysost. Euthym. Theophyl. Beda, alii.*

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| 29. *Statim autem post tribulationem dierum illorum, sol obscurabitur, & luna non dabit lumen suum, & stellæ cadent de cœlo, & virtutes cœlorum commovebuntur.* | 29. Aussi-tôt après ces jours d'affliction, le soleil s'obscurcira, & la lune ne donnera plus sa lumiére; les étoiles tomberont du ciel, & les puissances des cieux en seront ébranlées. |

## COMMENTAIRE.

tra pour juger les vivans, & les morts, les Saints, les Elûs, les Anges; les hommes vivans, & les morts accoureront autour de lui pour assister à son Jugement, & pour subir sa sentence. Il est aisé de tirer de cet endroit d'excellentes moralitez, sur le Sacrement du corps, & du sang de JESUS-CHRIST. Par tout où se trouve ce Corps adorable, là se trouvent aussi les aigles, les ames grandes, & parfaites. Les applications qu'on en fait à l'humanité de JESUS-CHRIST glorifiée, paroissent un peu violentes, parce que le Grec porte; *un cadavre* au lieu d'*un corps.* Les bons Auteurs Grecs (*a*), & Latins, mettent assez souvent le seul nom *de corps*, pour marquer un cadavre.

℣. 29. STATIM AUTEM POST TRIBULATIONEM DIERUM ILLORUM, SOL OBSCURABITUR. *Après ces jours d'affliction, le soleil s'obscurcira, la lune ne donnera plus sa lumiére; les étoiles tomberont du ciel.* Après les malheurs qu'il vient de prédire; après la prise, & la désolation de Jérusalem; après cela la colere de Dieu n'est point encore appaisée, son bras est encore étendu, & prêt à frapper. Après de si affreuses ténébres, la nation Juive ne verra pas le soleil se lever sur elle, ni la lune donner sa lumiere: une nuit obscure succédera à cette obscurité. Un enchaînement de malheurs, & de disgraces les envelopera de toutes parts (*b*). Tout ce que l'exil, la servitude, l'esclavage, la captivité, la pauvreté, l'oppression, ont de plus dur, tombera sur eux. Ceux qui survécurent à la ruine de leur patrie, furent ou dispersez en différens pays, ou vendus pour esclaves, ou réduits en un état encore plus malheureux; sans demeure, sans bien, sans espérance, sans religion, sans temple, sans patrie. Ceux qui furent conduits à Rome, servirent à orner le triomphe du vainqueur (*c*). Ceux d'Antioche furent cruellement massacrez dans la ville (*d*). Ce qui restoit de places, & de châteaux dans la Judée, fut pris, brûlé, saccagé (*e*). Ceux qui s'étoient sauvez à Thébes, & à Aléxandrie, y périrent (*f*). On ferma le Temple d'Onion qu'ils avoient dans ce pays-là (*g*). Plusieurs Juifs de Cyréne ayant sottement suivi un faux prophéte nommé Jonathas, furent taillez en piéces par un Général des troupes Romaines (*h*). Tout cela presque immédiatement après la ruine de Jérusalem.

Sous l'Empire de Trajan, & la dix-huitiéme année de ce Prince, les Juifs d'Egypte s'étant révoltez, furent défaits, & passez au fil de l'épée par les Romains. L'année suivante ceux de Chypre s'attirérent un pareil châtiment. En Mésopotamie ils furent vaincus en bataille rangée, & chassez du pays. Tout cela sous l'Empire de Trajan (*i*). Sous celui d'Adrien éclata la révolte de Palestine; le fameux Barchochebas la soûtint assez long-tems par ses artifices, & par ses prestiges: mais cela ne fit qu'irriter les Romains; & attirer sur les Juifs les plus grands maux qu'ils eussent essuyez depuis la guerre de Tite. Ce qui restoit de villes, & de châteaux dans la Judée, fut entiérement ruiné. On compte cinquante châteaux, & neuf cens quatre-vingt-cinq bourgs de ruinez dans le pays, & cinq cens huit mille hommes tuez dans diverses rencontres; sans parler de ceux qui étoient péris par la faim, par les maladies, & par le feu. En voilà plus qu'il n'en faut pour vérifier ce que dit ici le Sauveur, qu'après ces terribles jours dont il a parlé, le soleil s'obscurcira, & la lune demeurera sans lumiére pour cette malheureuse nation.

On sait que ces maniéres de parler hyperboliques sont fort fréquentes dans l'Ecriture pour désigner des malheurs extraordinaires. Isaïe parlant des disgraces futures de Babylone, s'exprime ainsi (*k*): *Voici le jour du Seigneur plein de cruauté, d'indignation, de colere, & de fureur, qui réduira la terre en solitude, & qui exterminera les méchans qui l'habitent. Les étoiles du Ciel ne donneront plus leur lumiére, le Soleil sera obscurci à son lever, & la Lune ne brillera point à son ordinaire.* Il parle à peu près de même en d'autres endroits, lorsqu'il menace les nations (*l*). Ezéchiel parlant au Roi d'Egypte, lui dit (*m*): Je te prendrai dans mes filets comme un grand poisson; je te jetterai sur la terre; tu sera mis en piéces, & donné en proye à tous les animaux des champs, & à tous les oiseaux du Ciel; & lorsque tu seras mort, *je couvrirai le Ciel de deuil; je rendrai noires, & obscures ses étoiles; je cacherai le Soleil avec une nuée, & la Lune ne donnera plus sa lumiére: tous les astres du Ciel feront le deuil de ta mort.* Joël décrivant les effets d'une famine, & d'une secheresse extraordinaire, se sert à peu près des mêmes expressions (*n*). Job (*o*), & Jérémie (*p*) déplorant les malheurs ausquels ils se voyoient exposez, en parlent sur le même ton. Ce style est fréquent parmi les Orientaux; & Grotius montre que les auteurs profanes ont quelquefois usé des mêmes exagérations, pour marquer des maux extrêmes. Et ce qui persuade qu'il s'agit ici dans le sens premier & immédiat, de la ruine de Jérusalem, c'est que saint Luc (*q*) dit que quand on verra tout cela, qu'alors les Apôtres n'ont qu'à lever la tête, parce que leur salut est proche; & saint Matthieu dit *qu'aussi-tôt après* ce qu'il vient de dire, on verra le Soleil s'obscurcir; & saint Marc (*r*), que cela arrivera *dans ce jour-là, & après ces grands malheurs.*

Les Peres, & la plûpart des Interprétes entendent tout ce passage des signes avant-coureurs du Jugement universel. Mais chacun explique à sa maniére le soleil obscurci, la lune éclypsée, les étoiles qui tombent du Ciel. Les uns prennent tout cela à la lettre; les autres recourent à l'allégorie. D'autres (*s*) croyent que l'éclat de la majesté du Fils de Dieu qui paroîtra alors, fera tel; qu'il obscurcira le soleil; la lune, & les étoiles, comme le soleil couvre, pour ainsi dire, de ténébres tous les autres astres.

La chûte des étoiles est un phénoméne encore plus difficile à expliquer, & sur quoi les opinions sont encore plus partagées. Les uns croyent que les étoiles tomberont veritablement: mais où tomberont-elles ces masses immenses de matiere, tant de fois plus grandes que toute la terre? D'autres veulent que JESUS-CHRIST parle des

(a) *Homer. Iliad.* Σ.
[illegible]
[illegible]
(b) *Vide Ligfoot, Hammond. Le Clerc.*
(c) *Joseph lib.* VII. *de Bello, cap.* 20. & 24.
(d) *Ibidem c.* 21. *p.* 973.
(e) *Ibidem c.* 25. *p.* 980. & *c.* 28. *p.* 985.
(f) *Ibidem c.* 29. *p.* 995.
(g) *Ibidem c.* 30. *p.* 996.
(h) *Ibidem c.* XXXI. *in Latino, p.* 996.
(i) Voyez Eusébe, Dion, Spartien. Basnage, Histoire des Juifs, liv. 4. chap. 1. tom. 1.
(k) *Isai.* XII. 7. 10.
(l) *Isai.* XXIV. 23. & LX. 20.
(m) *Ezech.* XXXII. 7. 8.
(n) *Joël.* II. 30.
(o) *Job.* III. 3. 4. 9.
(p) *Jerem.* XX. 14.
(q) *Luc.* XXI. 28.
(r) *Marc.* XIII. 24.
(s) *Hieronym. Chrysost. Theophyl. Euthym.*



Digitized by Google

30. *Et tunc parebit signum Filii Hominis in Cœlo: & tunc plangent omnes tribus terræ: & videbunt Filium Hominis venientem in nubibus Cœli cum virtute multa, & majestate.*

31. *Et mittet Angelos suos cum tuba, & voce magna; & congregabunt electos ejus à quatuor ventis, à summis Cœlorum usque ad terminos eorum.*

30. Alors le signe du Fils de l'Homme paroîtra dans le Ciel, & tous les peuples de la terre seront dans les pleurs, & dans les gémissemens; & ils verront le Fils de l'Homme qui viendra sur les nuées du Ciel avec une grande puissance, & une grande majesté.

31. Et il envoiera ses Anges, qui feront entendre la voix éclatante de leurs trompettes, & qui rassembleront ses Elûs des quatre coins du monde, depuis une extrémité du Ciel jusqu'à l'autre.

## COMMENTAIRE.

comêtes, ou des étoiles chevelues; d'autres, qu'il entend les démons, dont ils prétendent que l'air est tout rempli. Origénes, & quelques autres disent tout simplement, que les étoiles perdront ce qu'elles ont de terrestre, qui tombera sur la terre; ce qui n'est nullement aisé à expliquer. Mais après avoir bien raisonné sur tout cela; il en faut revenir à cet aveu sincére, qu'on n'a que des conjectures sur la maniére dont ces menaces du Fils de Dieu s'exécuteront au Jugement dernier. Et si toutes ces maniéres de parler ne sont que des figures, pourquoi se tourmenter à en chercher l'exécution littérale?

VIRTUTES COELORUM COMMOVEBUNTUR. *Les puissances des Cieux seront ébranlées.* Sous le nom de puissances du Ciel, les uns (a) entendent les Anges. Au second avénement du Fils de Dieu, ils seront saisis d'étonnement à la vûe de sa majesté redoutable. D'autres (b) l'expliquent des astres, qui sont souvent désignez dans l'Ecriture sous le nom d'armée, ou de force du Ciel (c). D'autres (d); les fondemens des Cieux, ou les Cieux mêmes tout solides qu'ils sont, seront ébranlez. *La force des Cieux* peut marquer ou ce qui les rend fermes, & inébranlables, ou leur solidité, & leur force même. Nous croyons que le plus simple est de l'expliquer des étoiles. C'est la notion la plus commune de force, ou d'armée du Ciel.

℣. 30. TUNC PAREBIT SIGNUM FILII HOMINIS IN COELO. *Alors le signe du Fils de l'Homme paroîtra dans le Ciel.* Les anciens Peres (e), & la plûpart des Commentateurs conviennent que ce signe du Fils de l'Homme, est sa Croix qui paroîtra dans le Ciel à son second avénement; & l'Eglise a adopté ce sentiment, puisqu'elle chante dans son Office: *Ce signe de la Croix paroîtra dans le Ciel, lorsque le Seigneur viendra pour juger le monde.* Quelques-uns (f) ont crû que c'étoit le Fils de Dieu lui-même, qui étoit désigné ici sous *le signe du Fils de l'Homme.* Il paroîtra dans toute sa majesté, & répandra l'effroi dans le cœur de tous les hommes.

D'autres encore plus simplement: Alors on verra les marques de sa présence, par la vengeance terrible qu'il exercera contre les méchans. Peut-être aussi veut-il insinuer les prodiges effrayans qui précéderont la ruine de Jérusalem, & dont Joseph (g) a laissé la description, qui fait encore fremir ceux qui la lisent. Le Fils de Dieu ayant prédit tout ce qu'on a lû jusqu'ici, il étoit aisé à ceux qui le savoient de comprendre que ces signes si extraordinaires, étoient les présages de la venue du souverain Juge, qui venoit exercer sa rigueur contre Jérusalem (h). Les autres Evangélistes ne parlent point de ce signe du Fils de l'Homme. Ils portent simplement, de même que saint Matthieu au verset suivant, qu'alors *tous les peuples du monde verront le Fils de l'Homme, qui viendra sur les nuées du Ciel;* ce qui paroît une explication du signe du Fils de l'Homme, qu'il a marqué auparavant. Ce qui peut favoriser cette derniere explication, est qu'au verset 34. Le Fils de Dieu dit que ceux qui vivoient alors, ne passeroient point, qu'on ne vît l'accomplissement de ce qu'il disoit. Mais il faut avouer que les versets 29. 30. & 31. s'expliquent plus naturellement des signes du Jugement dernier, que de la destruction de Jérusalem. On peut comparer *Dan.* VIII. 9. & suiv. où la vengeance que Dieu doit exercer contre Antiochus Epiphanes, & contre les autres persécuteurs des Juifs, est representée sous la figure du Jugement de l'Ancien des jours, & de tous ses Assesseurs.

TUNC PLANGENT OMNES TRIBUS TERRÆ. *Tous les peuples de la terre seront dans les pleurs, & dans les gémissemens;* lorsqu'ils verront paroître le Fils de Dieu, qui viendra juger les vivans, & les morts. Les Juifs incrédules qui l'ont rejetté, & crucifié; les infidéles qui l'ont persécuté dans ses membres; ceux qui sont morts sans Loi, & sans connoissance du vrai Dieu, & qui se sont plongez dans toute sorte de désordres, contre les lumiéres de leur propre conscience; tous ces gens seront dans la consternation, & dans la douleur.

Ce passage est pris de Zacharie (i): *Alors*, dit le Prophéte, *je répandrai sur Jérusalem, & sur la maison de David l'esprit de graces, & de priéres, & ils jetteront les yeux sur moi qu'ils ont percé, & ils me pleureront comme on pleure un enfant premier-né, & unique. Tout le pays le pleurera, & toutes les familles séparément.* Zacharie exprime visiblement les sentimens de componction des Juifs après leur conversion. Suivant cette ouverture, ne pourroit-on pas dire que le Sauveur en cet endroit par les cris de douleur, & les battemens de poitrine dont il parle, n'exprime pas le désespoir des Juifs, & des peuples infidéles; mais leur retour à Dieu, & leur regret? Peut-on douter que plusieurs Juifs, & même plusieurs Païens voyant l'exact accomplissement des Prophéties de JESUS-CHRIST contre Jérusalem, ne se soient convertis, & n'ayent déploré leur aveuglement? Et ne seroit-il pas permis de rapporter à ceci l'apparition de la Croix que l'on vit sous Constantin (k), qui fut comme le dernier signe de la destruction du paganisme, & de l'établissement de la Religion Chrétienne. Depuis que le signe de la Croix fut devenu l'étendard des armées Romaines, & que le grand Constantin se fut déclaré protecteur du Christianisme, les peuples y entrérent en foule, & les nations qui jusques-là avoient résisté à la vérité, & à l'Evangile, commencerent à concevoir des sentimens de regret de leur égarement, & de leurs erreurs passées.

℣. 31. MITTET ANGELOS SUOS CUM TUBA (l) *Il envoyera ses Anges, qui feront entendre la voix écla-*

(a) *Ambrof. l.* x. *in Lect. Orig. Chrys. Beda, Euthym. Theophyl. Vide* 3. *Reg.* XXII. 19.
(b) *Hamm. alii.*
(c) *Genes.* II. 1. *Deut.* XVII. 3. 4. *Reg.* XVII. 16. XXI. 3. 5. & *passim.*
(d) *Mald. Piscat. alii. Job.* XXVI. 11. & 2. *Petr.* III. 10.
(e) *Hilar. Hieron. Beda, Chrysost. Euthym. Theophyl. Brug. Mald. Menoch. alii.*
(f) *Ita ferè Origen. Beza, Gerhard. Piscat.*
(g) *Joseph de Bello Jud.* 7. *l.* 6. 12. *in Lat. p.* 960. *in Gr.* Κεφ. λα.
(h) *Ligfoot, Hamm. Le Clerc.*
(i) *Zach.* XII. 10. 11. 12. *Confer. Apoc.* I. 7.
(k) *Euseb. de Vita Constantini, l.* 1. *c.* 28. 29. *Edit. Vales.*
(l) *Gr.* Μετὰ σάλπιγγος φωνῆς μεγάλης. *Cum tuba vocis magna. Alii plures:* Μετὰ σάλπιγγος μεγάλης. *Vide Mill.*

tante

Digitized by Google

32. *Ab arbore autem fici discite parabolam. Cùm jam ramus ejus tener fuerit, & folia nata, scitis quia propè est æstas.*

33. *Ita & vos cùm videritis hæc omnia, scitote quia propè est in januis:*

34. *Amen dico vobis, quia non præteribit generatio hæc, donec omnia hæc fiant.*

35. *Cælum, & terra transibunt; verba autem mea non præteribunt.*

36. *De die autem illâ & horâ nemo scit, neque Angeli Cælorum, nisi solus Pater.*

32. Ecoutez une comparaison prise du figuier. Quand ses branches sont déja tendres, & qu'il pousse ses feüilles, vous jugez que l'Eté s'approche.

33. De même, lorsque vous verrez toutes ces choses, sçachez que *le Royaume de Dieu* est proche, & qu'il est *comme* à la porte.

34. Je vous dis en vérité, que cette race ne finira point, que toutes ces choses ne soient accomplies.

35. Le Ciel & la terre passeront; mais mes paroles ne passeront point.

36. Or nul autre que mon Pere ne sçait ce jour & cette heure; non pas même les Anges du Ciel.

## COMMENTAIRE.

*tante de leur trompette, & qui rassembleront ses Elûs des quatre coins du monde.* Saint Paul nous décrit la venue du Fils de Dieu au Jugement dernier, à peu près dans les mêmes termes. Il nous parle du son de la trompette, qui fera lever les morts de leurs tombeaux (*a*). Il semble que l'Evangile veuille nous représenter ce Jugement terrible, comme ces assemblées générales, où l'on appelloit tout le peuple au son de la trompette, suivant l'ordre de Moïse (*b*). S. Jean (*c*) dans l'Apocalypse nous représente les Anges, qui sonnent eux-mêmes de la trompette au jour de la vengeance du Seigneur. On ne peut pas décider si véritablement on entendra alors le bruit de la trompette, ou simplement un tonnerre, ou un bruit éclatant, comme celui de la trompette.

Il est fort probable que le Sauveur, & les Auteurs sacrez ont employé dans la description de ce dernier jour, les traits les plus vifs, & les plus propres à frapper l'esprit des peuples : mais l'Eglise n'a jamais imposé aux Fidéles l'obligation de les entendre à la lettre (*d*). La trompette est un symbole de la présence de la Majesté souveraine. Dieu la fait entendre, lorsqu'il descend à Sinaï (*e*). Il monte au Ciel au son des trompettes (*f*). Lorsqu'il vient au secours de son peuple, il est accompagné de trompettes (*g*). Balaam est frappé du son des trompettes qu'il entendoit dans le camp du Seigneur, & il en est pénétré de respect (*h*). Ces maniéres de parler sont populaires; mais grandes, & expressives, pour inspirer la crainte, & la vénération, qui est dûe à cette Majesté adorable.

Ceux qui rapportent tout ceci au tems qui suivit immédiatement la destruction de Jérusalem (*i*), expliquent métaphoriquement le son de la trompette, & disent que le Fils de Dieu ayant exercé sa vengeance d'une maniére si éclatante contre les Juifs, les força en quelque façon malgré qu'ils en eussent, à le reconnoître; & que ce fut alors que la porte de l'Évangile fut proprement ouverte à toutes les nations du monde, les Anges du Seigneur, les Apôtres, les hommes Apostoliques ayant par leurs prédications rassemblé des quatre coins de la terre, tous les élûs; c'est-à-dire, tous ceux à qui Dieu ouvrit les yeux pour voir la lumiére de l'Evangile. S. Luc (*k*), & l'ancien manuscrit Grec & Latin de Cambrige (*l*) ajoûtent ici dans S. Matthieu ces paroles : *Lorsque vous verrez que tout cela commencera à s'éxécuter, dressez-vous, & levez vos têtes, car votre rédemption est proche.* Ce qui favorise assez l'explication qu'on vient de rapporter.

℣. 32. AB ARBORE FICI DISCITE PARABOLAM. *Ecoutez une comparaison prise du figuier.* De même que les feuilles, & les boutons du figuier sont des marques certaines, & naturelles de l'approche de l'Eté; ainsi tous les présages que je viens de vous proposer, sont des signes certains, & infaillibles de ma venue, & de mon regne; c'est-à-dire, ou de l'établissement de mon Eglise, ou de la vengeance que je dois exercer contre les Juifs; ou enfin, de la fin du monde, & du Jugement dernier; car *le Royaume des Cieux* peut recevoir ces trois sens.

℣. 34. NON PRÆTERIBIT GENERATIO HÆC, DONEC OMNIA HÆC FIANT. *Cette race ne finira point que toutes ces choses ne soient accomplies.* Tout ce qui regarde la ruine de Jérusalem, & la punition des Juifs, devoit s'exécuter du vivant de ceux à qui JESUS-CHRIST parloit, ou du moins de ceux qui vivoient alors (*m*). Les anciens qui en rapportent, au moins la derniére partie, à la fin du monde, doivent suivant leur hypothése, ou restraindre ce que dit ici le Sauveur, à la premiére partie qui regarde la dispersion des Juifs, & la guerre des Romains contre eux, ou dire que ces paroles : *Cette race ne finira point que tout ceci ne soit accompli*, signifient que tout cela arrivera avant la fin du monde, avant la destruction du genre humain (*n*), avant la résurrection générale. Ou bien : *Cette race*, mon Eglise, mes Fidéles (*o*) *ne périront point, que tout cela ne s'accomplisse.* L'Église Chrétienne subsistera jusqu'à la fin, malgré toutes ces calamitez : rien de tout cela ne sera capable de l'ébranler. Mais l'explication qui l'entend de la ruine de Jérusalem par les Romains, est bien plus naturelle.

℣. 36. DE DIE AUTEM ILLA, ET HORA NEMO SCIT, &c. *Nul autre que mon Pere ne sçait ce jour, & cette heure; non pas même les Anges du Ciel.* Saint Marc ajoûte ici (*p*), *que le Fils lui-même ne le sçait pas*, & on trouve la même chose dans saint Matthieu, suivant l'ancien manuscrit de Cambrige, & dans quelques autres (*q*).

(a) *1. Cor. XV. 52. In novissima tuba; canet enim tuba, & mortui resurgent incorrupti. Et 1. Thessal. IV. 15. 16. Ipse Dominus in jussu, & in voce Archangeli, & in tuba Dei descendet de Cælo; & mortui qui in Christo sunt, resurgent primi.*

(b) *Num.* X. 1. 2. & *sequ. Isai.* XXVII. 3.

(c) *Apoc.* VIII. 6. IX. 1. XI. 15.

(d) *Vide Mald.*

(e) *Exod.* XX. 18.

(f) *Psalm.* XLVI. 5. 6.

(g) *Zach.* IX. 14. *Isai.* XVIII. 3.

(h) *Num.* XXIII. 21. *Dominus Deus ejus cum eo est, & clangor victoriæ Regis in illo.*

(i) *Ligfoot, Hamm. Le Clerc.*

(k) *Luc.* XXI. 28.

(l) *Apud Mill. hic.*

(m) *Ita Brug. Grot. Ligfoot, Gerhard. Camer. Hamm. Munst. Pisc. & olim quidam apud Origen. Confer. Matth.* XVI. 28.

(n) *Hieronym. Maldon.*

(o) *Chrysost. Author Oper. imperfecti, Euthym. Theophyl. Vide & Origen. & Hilar. hic.*

(p) *Marc.* XIII. 32. *Nemo scit, neque Angeli in Cælo, neque Filius, nisi Pater.*

(q) *Ita mss. Cantabrig. Chrysost. Paris. Cod. 6. Codd. alii apud Hieronym. hic.*

S. Hilaire, S. Ambroise, S. Augustin, Theophylacte expliquent ces paroles en cet endroit; mais on n'en peut pas conclure assurément qu'ils les aient lûës dans leurs Exemplaires. Ils les prenoient de saint Marc, pour répondre aux Ariens. Saint Jérôme remarque que les Exemplaires d'Origénes, & de Pierius, ne les portoient point. On les lit dans l'ancienne Vulg. du P. Martianay.



Digitized by Google

37. *Sicut autem in diebus Noë, ita erit & adventus Filii Hominis.*

38. *Sicut enim erant in diebus ante diluvium comedentes, & bibentes; nubentes, & nuptui tradentes, usque ad eum diem, quo intravit Noë in arcam;*

39. *Et non cognoverunt donec venit diluvium, & tulit omnes: ita erit & adventus Filii Hominis.*

40. *Tunc duo erunt in agro: unus assumetur, & unus relinquetur.*

41. *Duæ molentes in mola: una assumetur, & una relinquetur.*

37. Et il arrivera à l'avénement du Fils de l'Homme, ce qui arriva au tems de Noé.

38. Car comme les derniers jours avant le déluge les hommes mangeoient & buvoient; se marioient, & marioient leurs enfans, jusqu'au jour que Noé entra dans l'arche;

39. Et qu'ils ne connurent le *moment du* déluge que lorsqu'il survint & emporta tout le monde: ainsi arrivera-t-il à l'avénement du Fils de l'Homme.

40. Alors de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris, & l'autre laissé.

41. De deux femmes qui moudront à un moulin, l'une sera prise, & l'autre laissée.

## COMMENTAIRE.

Cet endroit fut autrefois le sujet d'une grande contestation entre les Catholiques, & les Ariens, ceux-ci prétendent inférer de ce passage que Jesus-Christ n'étoit donc pas Dieu, puisqu'il avoit ignoré quelque chose. Pour se débarrasser de cette objection, qui étoit fort plausible, saint Ambroise (*a*) soûtenoit que le Texte de S. Marc étoit corrompu; mais tous les exemplaires Grecs & Latins, imprimez & manuscrits d'aujourd'hui, le lisent uniformément dans S. Marc, & plusieurs manuscrits même dans S. Matthieu. De plus, les autres Peres comme S. Hilaire, S. Augustin, S. Athanase, S. Chrysostome, & tous les anciens l'ont lû.

D'autres (*b*), pour répondre au fond de la difficulté, ont dit que Jesus-Christ en tant qu'homme, ignoroit le jour du Jugement; mais non pas en tant que Dieu. Ce n'est pas à dire que Jesus-Christ; comme homme ait ignoré quelque chose, puisqu'en vertu de son union hypostatique avec la Divinité, *tous les trésors de la sagesse, & de la science étoient cachez dans lui* (*c*); mais seulement que l'humanité seule considérée séparément de la Divinité, ne peut par elle-même, & par ses seules lumiéres avoir cette connoissance; ou plûtôt, que la connoissance du jour du Jugement, n'est point une chose qu'un simple homme puisse découvrir par les lumiéres de la raison. C'est ainsi qu'il réprime la curiosité de ses Apôtres, qui lui avoient demandé quand arriveroit son Royaume, & la fin du monde? Il leur répond: Ce sont de ces secrets, dont Dieu s'est réservé la connoissance à lui seul; ainsi n'en attendez l'explication d'aucun homme, ni d'aucun Ange; pas même de ma part: je ne vous réponds pas sur cet article. Voyez Hammond sur le ℣. 32. du Chap. XIII. de saint Marc.

D'autres Peres (*d*) ont crû que le Fils de Dieu avoit simplement voulu dire qu'il n'avoit pas sur cela une expérience, ou une science expérimentale. Il le connoissoit bien spéculativement, mais non par expérience. C'est ainsi qu'on explique comment Jesus pouvoit croître en sagesse, en vertu, & même en connoissance. Ce n'étoit pas sans doute qu'il acquît de nouvelles habitudes de science, de vertu, ou de sagesse: mais il en faisoit tous les jours de nouvelles épreuves; il en pratiquoit de jour en jour de nouveaux actes. Il en étoit de même de cette science, qui avoit pour objet le jour du Jugement.

D'autres (*e*) disent que Jesus-Christ ignoroit en un certain sens, ce qu'il ne jugeoit pas à propos de nous découvrir. Il l'ignoroit pour nous. Il vouloit que nous l'ignorassions: il vouloit réprimer en cela notre vaine curiosité. On dit quelquefois dans l'Ecriture que Dieu fait, ce qu'il permet simplement; ou même ce qu'il prédit, ou ce qu'il fait prédire. C'est en ce sens qu'il endurcit, qu'il ferme les yeux, & les oreilles, qu'il appesantit le cœur des méchans. Ainsi l'on peut dire en cette sorte qu'il ignore ce qu'il nous fait ignorer, ou ce qu'il ne permet pas que nous connoissions, & que nous ne pouvons connoître que par son moyen. S. Paul disoit à peu près de même (*f*); *Qu'il ne savoit parmi ses Disciples que Jesus crucifié*; c'est-à-dire, qu'il ne leur donnoit point d'autre leçon que celle-là. On peut choisir parmi ces diverses explications, qui sont proposées par les Peres, & par les Commentateurs.

℣. 37. Sicut in diebus Noe. *Il arrivera à l'avénement du Fils de l'Homme, ce qui arriva au tems de Noé.* Le Déluge surprit les hommes, lorsqu'ils y pensoient le moins: ainsi la ville de Jérusalem sera tout d'un coup enveloppée par ses ennemis, & les Juifs surpris par les Romains, au moment qu'ils se croyoient le plus en sûreté.

℣. 40. Duo erunt in agro, unus assumetur, &c. *De deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris, & l'autre sera laissé.* Ils travailleront à leur ordinaire aux travaux de la campagne; l'ennemi tout d'un coup tombera sur eux; l'un se sauvera, & l'autre sera pris (*g*). Cela marque ce qu'il a dit d'abord, une grande sécurité de la part des Juifs, & une irruption subite des ennemis, qui ne laissera pas aux Juifs le loisir de s'entre-secourir. Chacun se sauvera comme il pourra; ainsi qu'il arrive dans les terreurs paniques, & soudaines. Plusieurs anciens entendent ceci de la Prédestination, & de la Réprobation (*h*).

℣. 41. Duæ molentes. *De deux femmes qui moudront à un moulin, l'une sera prise, & l'autre laissée.* Les femmes comme les hommes, vaqueront sans inquietude à leurs travaux: l'ennemi les y surprendra. De deux servantes qui travailleront ensemble à tourner la meule, pour moudre le grain dans la maison de leur maître, l'une se sauvera, & l'autre sera prise. Nous avons déja remarqué plus d'une fois que les moulins d'alors étoient fort différens de ceux d'aujourd'hui. Des esclaves enfermées dans une espéce de prison, étoient occupées à moudre le grain à force de bras, & à l'écraser sous des meules, qu'elles tournoient elles-mêmes. C'étoit l'occupation des plus malheureux, & des plus viles esclaves de l'un & de l'autre sexe (*i*).

(a) *Ambros. lib. 5. de fide, c. 8. Veteres Græci codices non habent: Quod nec Filius scit; sed non mirum est, si & hoc falsârunt, qui Scripturas interpolavêre divinas.*

(b) *Athanas. serm. 4. contra Arian. Ambr. l. 8. in Lucam, Nazianz. Orat. 4. de Theologia, Theodoret. Anathem. 4. contra Cyrill. Cyrill. l. 9. Thesauri, c. 4. Author. Oper. imperf. Iren. l. 4. c. 48. 49. Vide Grot. in Marc. XIII. 32. &c.*

(c) *Coloss. II. 3. Vide Maldonat. hic.*

(d) *Origen. in Matth. & Epiphan. hæresi 69. Chrysost. homil. de Trinitate, Bern. c. 3. tractat. de Humilit.*

(e) *Vide, si placet, Origen. & Chrysost. hic. & Aug. lib. 83. Quæst. qu. 61. & lib. 1. de Trinit. c. 12. & lib. de Genesi contra Manich. c. 23. Greg. l. 8. Registri Ep. 42. Hieronym. Bedam, Theophylact. hic. Ambros. in Luc. l. 8. Novit sibi, nescit mihi.*

(f) *1. Cor. II. 2.*

(g) *Chrysost. Homil. 78.*

(h) *Hieronym. hic. Ambros. l. 8. in Luc. Hilar. hic.*

(i) *Vide Exod. XI. 5. Isai. XLVII. 2. Judic. XVI. 21. Homer. Odyss. XX.*

Digitized by Google

42. *Vigilate ergo, quia nescitis quâ horâ Dominus vester venturus sit.*

43. *Illud autem scitote, quoniam si sciret paterfamilias, quâ horâ fur venturus esset, vigilaret utique, & non sineret perfodi domum suam.*

44. *Ideò & vos estote parati: quia quâ nescitis horâ, Filius Hominis venturus est.*

45. *Quis, putas, est fidelis servus, & prudens, quem constituit dominus suus super familiam suam, ut det illis cibum in tempore?*

46. *Beatus ille servus, quem cùm venerit dominus ejus, invenerit sic facientem.*

47. *Amen dico vobis, quoniam super omnia bona sua constituet eum.*

48. *Si autem dixerit malus servus ille in corde suo: Moram facit dominus meus venire,*

49. *Et cœperit percutere conservos suos; manducet autem, & bibat cum ebriosis:*

50. *Veniet dominus servi illius, in die quâ non sperat, & horâ quâ ignorat:*

51. *Et dividet eum, partemque ejus ponet cum hypocritis, illic erit fletus, & stridor dentium.*

42. Veillez donc, parce que vous ne sçavez pas à quelle heure votre Seigneur doit venir.

43. Car sçachez que si le pere de famille étoit averti de l'heure, à laquelle le voleur doit venir; il est sans doute qu'il veilleroit, & qu'il ne laisseroit pas percer sa maison.

44. Tenez-vous donc aussi vous autres toûjours prêts; parce que le Fils de l'Homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas.

45. Qui est le serviteur fidéle & prudent, que son maître a établi sur tous ses serviteurs, pour leur distribuer dans le tems leur nourriture?

46. Heureux ce serviteur, si son maître à son arrivée le trouve agissant de la sorte.

47. Je vous dis en vérité, qu'il l'établira sur tous ses biens.

48. Mais si ce serviteur est méchant, & que disant en son cœur: Mon maître n'est pas prêt de venir,

49. Il se mette à battre ses compagnons, & à manger & à boire avec des yvrognes:

50. Le maître de ce serviteur viendra au jour qu'il ne s'y attend pas, & à l'heure qu'il ne sçait pas:

51. Il le séparera, & lui donnera pour partage *d'être puni* avec les hypocrites. C'est-là qu'il y aura des pleurs, & des grincemens de dents.

## COMMENTAIRE.

Plusieurs anciens manuscrits Grecs & Latins (a), & quelques Peres ajoûtent en cet endroit ces paroles, qui sont prises de S. Luc (b): *Deux personnes seront couchées sur un même lit; l'une sera prise, & l'autre sera laissée.* Mais le Sauveur dans S. Luc dit ceci dans une autre occasion, quoiqu'il parlât comme ici de la destruction de Jérusalem, ou de la fin du monde.

ỳ. 43. SI SCIRET PATER FAMILIAS QUA HORA, &c. *Si le pere de famille étoit averti de l'heure à laquelle le voleur doit venir.* Le Grec à la lettre (c): *S'il sçavoit dans quelle veille de la nuit.* On sait que les Juifs partageoient alors la nuit en quatre veilles (d). JESUS-CHRIST recommande ici à ses Disciples une attention continuelle à tout ce qu'il leur a dit, afin qu'ils ne se laissent pas surprendre, & qu'ils ne soient pas enveloppez dans la disgrace des Juifs.

ỳ. 45. QUIS, PUTAS, EST FIDELIS SERVUS, ET PRUDENS, &c. *Qui est le serviteur fidéle, & prudent, que son maître a établi sur tous ses serviteurs.* Dans les grandes maisons où il y avoit beaucoup d'esclaves, le maître donnoit l'intendance à l'un d'eux sur ses conserviteurs, afin qu'il veillât sur leur conduite, qu'il réglât leurs travaux, & qu'il leur distribuât la nourriture, par mois, par jour, ou par semaine. C'étoit d'ordinaire celui des serviteurs, qui étoit reconnu pour le plus sage, le plus fidéle, & le plus attaché aux intérêts de son maître. Cet emploi lui tenoit lieu de récompense. Tel étoit Eliézer dans la maison d'Abraham, Joseph dans celle de Pharaon. Les Romains appelloient *Dispensator*, celui qui étoit préposé sur ses conserviteurs: & ceux-ci étoient appellez *Vicarii*, ou *Conservi*. La mesure ordinaire du froment, ou du pain qu'on donnoit par jour à un esclave, étoit d'une livre (e).

ỳ. 51. DIVIDET EUM PORTIONEMQUE EJUS PONET CUM HYPOCRITIS. *Il le séparera, & lui donnera pour partage d'être puni avec les hypocrites.* Le pere de famille séparera de sa compagnie, & retranchera de son emploi ce serviteur qui aura abusé de son autorité. Au lieu du premier rang qu'il lui avoit donné au-dessus de ses conserviteurs, il le traitera comme on traite les serviteurs fugitifs, infidéles, trompeurs, perfides; car c'est ce qu'on doit entendre sous le nom d'*hypocrites* en cet endroit. S. Luc lit: Il le rangera avec les serviteurs infidéles (f), *Cum infidelibus.* Il le jettera dans une affreuse prison, *où il y aura des pleurs, & des grincemens de dents.* Il y souffrira tout ce que son insolence, & son infidélité méritent (g).

Quelques-uns (h) traduisent (i): *Il le coupera par le milieu du corps.* C'étoit, dit-on, un supplice assez commun dans l'Orient. Daniel dit à un des anciens qui avoient condamné Susanne (k): *L'Ange du Seigneur te coupera par le milieu.* L'Auteur de l'Epître aux Hébreux (l) fait allusion à ce supplice, en parlant, comme l'on croit, du genre de la mort d'Isaïe.

D'autres (m): *Il le fera mourir.* Il séparera son ame du corps. Dans le Texte Hébreu, le verbe *séparer*, ou di-

(a) *Ita Cantab. Stephan. B. cod. Leicestr. Sax. Heb. Munst. & Tilli. Codd. Latini multi. Chrys. Hilar. Juvenc.*
(b) *Luc.* XVII. 34.
(c) Ποίᾳ φυλακῇ ὁ κλέπτης ἔρχεται.
(d) *Matth.* XIV. 25.
(e) *Horat. Satyr.* 5. *lib.* 1. *Rogabat.*
*Denique cur unquam fugisset, cui satis una*
*Farris libra foret, tenui sic, tamque pusillo.*

(f) *Luc.* XII. 46.
(g) *Vide Hieronym. Auth. Oper. imperf. Euthym. Mald.*
(h) *Montan. Tremel. Hammond. ex Tertull. Apolog. c.* 3. *Camero, alii.*
(i) Καὶ διχοτομήσει αὐτόν.
(k) *Dan.* XIII. 54.
(l) *Heb.* XI. 37.
(m) *Mald. Beza, Schmit. alii.*



Digitized by Google

viser, se prend quelquefois dans le sens de faire mourir. *Allez*, dit le Seigneur à Moïse (a), *dites au peuple de ne pas approcher de la montagne, de peur que je ne le divise*. Et lorsque l'Auteur sacré parle de la mort d'Oza, il dit (b), *Que le Seigneur sépara Oza*. Mais il y a une chose, qui renverse ces explications; c'est qu'après que le Fils de Dieu a dit que le maître divisera son mauvais serviteur, il ajoûte qu'il le mettra avec les esclaves infidéles dans un cachot, où il y aura des pleurs, & des grincemens de dents. Il suppose donc qu'il sera encore vivant; à moins qu'on ne prenne cette seconde partie dans un sens figuré, pour dire qu'il le jettera dans l'enfer, où il demeurera dans la douleur, & dans le désespoir.

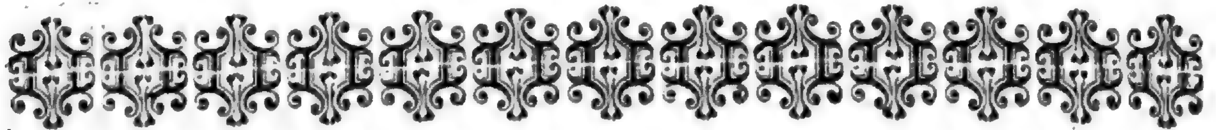

## CHAPITRE XXV.

*Paraboles des dix Vierges, & du Maître qui distribuë des sommes à ses serviteurs, pour les faire profiter. Jugement de Dieu auquel assisteront les bons & les méchans. Oeuvres de miséricorde faites ou refusées à* JESUS-CHRIST *dans la personne de ses membres.*

℣. 1. *Tunc simile erit Regnum Cælorum decem virginibus: quæ accipientes lampades suas, exierunt obviam sponso, & sponsæ.*

℣. 1. Alors le Royaume des Cieux sera semblable à dix vierges, qui ayant pris leurs lampes, s'en allérent au-devant de l'époux & de l'épouse.

### COMMENTAIRE.

℣. 1. SIMILE ERIT REGNUM COELORUM, &c. *Le Royaume des Cieux sera semblable à dix vierges, qui ayant pris leurs lampes, s'en allérent au-devant de l'époux, & de l'épouse* (c). Cette parabole est une suite du Chapitre précédent. JESUS-CHRIST y exhorte ses Disciples à la vigilance, dans l'attente du jour terrible de son dernier avénement, dont la ruine de Jérusalem étoit la figure. Il dit que *le Royaume des Cieux est semblable à dix vierges qui vont au-devant de l'époux*; c'est-à-dire, que les Fidéles qui sont dans l'Eglise (d), doivent être dans une attention semblable à celle d'une troupe de vierges, qui sont sorties de leurs maisons pour aller au-devant d'un époux, qui amene chez lui sa nouvelle épouse. Comme l'Eglise est composée de bons, & de mauvais; d'élûs, & de réprouvez: il y a ici des vierges sages, & des vierges folles. L'Epoux est JESUS-CHRIST, l'Epouse est l'Eglise; le jour de son arrivée dans sa maison, est le jour du Jugement.

Pour bien comprendre le sens de la parabole, il est bon de considérer quelle étoit autrefois la coûtume des nôces, à laquelle JESUS-CHRIST fait ici allusion. L'époux alloit chercher son épouse, & l'amenoit dans sa maison, ordinairement pendant la nuit, & en grande solemnité. C'étoit là la conclusion de la cérémonie du mariage. Quand on l'amenoit d'une ville à une autre, les filles de la ville où elle venoit, alloient au devant d'elle par honneur, avec des lampes allumées: c'est ce que font ici nos dix vierges. Outre cela l'épouse amenoit avec elle ses compagnes, & ses suivantes, selon sa qualité, & sa condition. Ces usages se voyent presque chez tous les Orientaux encore aujourd'hui (e). Nous lisons dans les Livres des Maccabées (f), ce qui arriva dans les nôces d'un homme puissant, nommé Jambri, qui amenoit chez lui une épouse qu'il avoit prise à Médaba. Hésiode (g) décrivant la pompe d'un mariage, dit qu'on voyoit sur un char magnifique, des personnes qui conduisoient une épouse à son époux. L'air retentissoit des chants de réjouissance: la lumiere des flambeaux portez par les serviteurs, éclatoit fort. L'Epouse étoit précédée par des Dames d'une excellente beauté. Stace représente un mariage, où les neuf Muses se trouverent avec des lampes. *Sylv. lib.* 1.

*Demigrant Helicone Deæ; quatiuntque novenâ,*
*Lampade solemnem thalamis coëuntibus ignem.*

En Perse l'épouse est suivie d'une longue suite de serviteurs, & de filles, avec des flambeaux.

ACCIPIENTES LAMPADES SUAS. *Elles prirent leurs lampes.* Ailleurs on prenoit des flambeaux, ou des fallots de bois gras, & enduits d'une matiére combustible. Chez les Hébreux, on prenoit des lampes, disent les Rabbins; & il en étoit de même parmi les Ismaëlites, ou les Arabes (h). Mais ces lampes étoient fort différentes des nôtres: & il faut éclaircir cet endroit, parce que dans la supposition que ç'ait été des lampes ordinaires, on n'entend pas bien ce qui est dit ci-après; que les vierges folles ayant pris leurs lampes, ne prirent pas de l'huile avec elles; & que voyant que leurs lampes s'éteignoient, elles en demanderent à emprunter à leurs compagnes.

C'étoit de ces lampes, ou fallots à l'antique, que l'on entretenoit avec de l'huile, que l'on portoit avec soi dans un vase, & que l'on répandoit dessus à mesure. Gallonius (i) les décrit ainsi: C'étoient des vases de terre, ou de fer (k), larges & ouverts par enhaut de la largeur d'une palme, ou de quatre pouces, ou un peu plus, & finissant en pointe par le bas; & entez dans un morceau de bois, qui servoit de manche, par où on les tenoit. On mettoit dans ces vases une matiére inflammable avec de l'huile, ou autre chose, pour entretenir le feu, & la

(a) *Exod.* XIX. 24.
(b) 2. *Reg.* VI. 8.
(c) Le Grec lit simplement: *Au devant de l'époux.* Ἐξῆλθον εἰς ἀπάντησιν τοῦ νυμφίου. La plûpart des Manuscrits lisent de même, & on ne voit pas par les Commentaires d'Origénes, de S. Hilaire, de S. Jérôme, de S. Chrysostome, que ces Peres y aient lû le nom *de l'épouse*.
(d) *August. Serm. olim* 23. *nunc* 93. *Origen. Hieron. Mald. alii hic.*
(e) Chardin, Voyage de Perse, pag. 263. & Colovic, Voyage de Jérusalem, chap. 9. & plusieurs autres.
(f) 1. *Maccab.* IX. 37.
(g) *Hesiod. Scut. Hercul. v.* 271.
(h) *Selden. Uxor. Hebr. l.* 2. *c.* 1.
(i) *Gallonius de Cruciatib. Martyr. c.* 6.
(k) *Columell. l.* XVIII. *c.* 18. *Vasa vinaria quæ demissa sunt humi ferratis lampadibus ardentibus calefiunt.*

lumiére.

2. *Quinque autem ex eis erant fatuæ, & quinque prudentes.*

3. *Sed quinque fatuæ, acceptis lampadibus, non sumpserunt oleum secum.*

4. *Prudentes verò acceperunt oleum in vasis suis cum lampadibus.*

5. *Moram autem faciente sponso, dormitaverunt omnes, & dormierunt.*

6. *Mediâ autem nocte clamor factus est: Ecce sponsus venit, exite obviam ei.*

7. *Tunc surrexerunt omnes virgines illæ, & ornaverunt lampades suas.*

8. *Fatuæ autem sapientibus dixerunt: Date nobis de oleo vestro: quia lampades nostræ extinguuntur.*

9. *Responderunt prudentes, dicentes: Ne fortè non sufficiat nobis & vobis, ite potiùs ad vendentes, & emite vobis.*

2. Il y en avoit cinq d'entre elles qui étoient folles, & cinq sages.

3. Les cinq qui étoient folles, ayant pris leurs lampes, ne prirent point d'huile avec elles.

4. Les sages au contraire prirent de l'huile dans leurs vases, avec leurs lampes.

5. Et l'époux tardant à venir, elles s'assoupirent toutes, & s'endormirent.

6. Mais sur le minuit on entendit un grand cri: Voici l'époux qui vient; allez au-devant de lui.

7. Aussi-tôt toutes ces vierges se levérent, & préparérent leurs lampes.

8. Mais les folles dirent aux sages: Donnez-nous de votre huile, parce que nos lampes s'éteignent.

9. Les sages leur répondirent: De peur que ce que nous en avons ne suffise pas pour nous & pour vous; allez plûtôt à ceux qui en vendent, & achetez-en ce qu'il vous en faut.

## COMMENTAIRE.

lumiére. On trouve encore des restes de ces lampes dans les ruines de la ville de Rome. M. Bernier (a) dit que les Grands de la Cour du Mogol, vont à la tente du Roi pendant la nuit, à la lueur des flambeaux: *Mais ces flambeaux ne sont pas de cire, comme les nôtres. Ceux des Indiens durent très-long-tems; ce n'est qu'un fer emmanché dans un bâton, au bout duquel on entoure du vieux linge, qu'on arrose d'huile de tems en tems. C'est le porte-flambeau qui l'arrose d'un vase d'airain, ou de fer blanc à long col, rempli d'huile, qu'il porte toûjours à la main.*

Voilà quelles étoient les lampes de nos vierges. Les vierges sages avoient eu soin d'emplir d'huile leurs vases, prévoyant que l'époux pourroit tarder à venir. Les vierges folles se contenterent d'une petite quantité d'huile, qui fut bien-tôt usée; & leurs lampes n'étant pas suffisamment arrosées, s'éteignirent bien-tôt. Je pense que les lampes de ces soldats de Gédéon (b), étoient de la même sorte que celles de ces vierges. C'étoient des espéces de fallots, enveloppez de vieux linge, sur lequel on jettoit de l'huile à mesure qu'il brûloit, pour y entretenir le feu, & la lumiére; des lampes ordinaires n'auroient pû servir aux usages à quoi celles-ci étoient destinées. Comment auroient-elles pû demeurer allumées dans l'agitation d'un combat, & d'une poursuite des ennemis pendant la nuit? Comment les porter à la campagne, exposées au vent, à la pluie, au danger d'en répandre l'huile? Ajoûtez que la lueur n'en est pas assez forte, pour briller dans une grande cérémonie, comme celle dont parle ici JESUS-CHRIST; ou dans une affaire, comme celle de Gédéon.

℣. 2. QUINQUE AUTEM EX EIS ERANT FATUÆ, ET QUINQUE PRUDENTES. *Il y en avoit cinq d'entre elles qui étoient folles, & cinq qui étoient sages.* La folie, & la sagesse en cet endroit, marquent plûtôt l'imprudence, ou la prudence; la prévoyance, ou la négligence. L'huile qui manque aux vierges folles, est la foi, la charité, les bonnes œuvres, la vigilance (c). Les vierges folles n'ont qu'une foi mourante, une charité languissante; leur attention n'est ni continuelle, ni persévérante. Les lampes marquent la foi (d); les vierges folles l'ont reçue, aussi-bien que les sages: mais elles n'y ont pas joint la charité, ni les bonnes œuvres.

℣. 5. MORAM AUTEM FACIENTE SPONSO, DORMITAVERUNT. *L'époux tardant à venir, elles s'assoupirent toutes, & s'endormirent.* Le retardement de l'époux, marque que son second avénement n'est pas proche. Le sommeil des dix vierges peut désigner leur mort (e). Il peut aussi signifier cette vie, où les bons, & les méchans vivent dans un état d'ignorance, & d'incertitude sur le tems du second avénement de JESUS-CHRIST, & de leur propre mort. Mais il y a entre eux cette différence, que les Justes, quoi qu'ils ne soient pas toûjours actuellement occupez de cet objet, ne sont toutefois jamais sans crainte; ils conservent toûjours la foi, & la charité; ils vivent dans la pratique des bonnes œuvres: quoiqu'ils semblent endormis, ils sont toûjours prêts à partir, & à allumer leurs lampes. Au lieu que les méchans vivent dans une entiere sécurité, sans attention sur le présent, sans crainte sur l'avenir, & dans une négligence totale sur leurs devoirs.

℣. 6. MEDIA AUTEM NOCTE CLAMOR FACTUS EST. *Sur le minuit on entendit un grand cri: Voici l'époux qui vient.* Cette nuit marque l'incertitude où nous sommes du moment de la venue du Fils de Dieu (f). Il nous appellera, & il viendra lorsque nous y penserons le moins. Quelques Anciens (g) prenoient ceci à la lettre, & croyoient que le Fils de Dieu viendroit au milieu de la nuit. Saint Jérôme dit que c'étoit l'opinion des Juifs, que le Messie devoit venir pendant la nuit; d'où est venue, dit-il, la tradition Apostolique, qui défend de congédier le peuple avant minuit, aux veilles de la nuit de Pâque, parce qu'on attend la venue du Seigneur jusqu'à minuit. *Le grand bruit* qu'on entendit à la venue de l'époux, est le même qui a été marqué au Chapitre précédent (h), par le son de la trompette, qui doit se faire entendre à l'avénement du Seigneur (i).

℣. 9. ITE POTIUS AD VENDENTES. *Allez plûtôt à ceux qui en vendent.* S. Hilaire (k) dit qu'en l'autre vie nous ne devons faire aucun fond sur le mérite des autres, mais uniquement sur nos bonnes œuvres: *Alienis scilicet operibus ac meritis neminem adjuvandum.* Chacun sera jugé, selon ce qu'il aura fait de bien, ou de mal: *Neque*

(a) Bernier, Lettre 2. à M. de Merville, page 34.
(b) *Judic.* VII. 16.
(c) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Origen. Hilar. Hieronym. Auth. Oper. imperfect.*
(d) *Orig. Hilar. Hieronym. Auth. Oper. imperfect. August. Serm.* 93. *nov. edit. olim.* 23.
(e) *Hilar. & Chrysostom. hic. August. Ep. olim* 120. *cap.* 32. *nunc* 140.
(f) *Hieronym. Theophyl. Beda, Hilar. hic. Aug. Ep.* 120. *nunc* 140. *Greg. Homil.* 12. *in Evang.*
(g) *Vide Chrysost. Euthym. Hieronym. hic.*
(h) *Matth.* XXIV. 31. *Confer.* 1. *Thess.* IV. 15. & 2. *Cor.* XV.
(i) *Ita PP. Origen. Chrysost. Auth. Oper. imperf. Hieronym. Euthym. Theophyl. Aug. Ep.* 140. *nov. Edit.*
(k) *Hilar. hic; & ita & Chrysost. Homil.* 39.



Digitized by Google

10. *Dum autem irent emere, venit sponsus: & quæ paratæ erant, intraverunt cum eo ad nuptias, & clausa est janua.*

11. *Novissimè verò veniunt & reliquæ virgines, dicentes: Domine, Domine; aperi nobis.*

12. *At ille respondens ait: Amen dico vobis, nescio vos.*

13. *Vigilate itaque, quia nescitis diem, neque horam.*

14. *Sicut enim homo peregrè proficiscens, vocavit servos suos, & tradidit illis bona sua.*

15. *Et uni dedit quinque talenta, alii autem duo; alii verò unum, unicuique secundùm propriam virtutem, & profectus est statim.*

10. Mais pendant qu'elles alloient en acheter, l'époux vint; & celles qui étoient prêtes, entrérent avec lui aux nôces, & la porte fut fermée.

11. Enfin les autres vierges vinrent aussi, & lui dirent: Seigneur, Seigneur, ouvreznous.

12. Mais il leur répondit: Je vous dis en vérité, que je ne vous connois point.

13. Veillez donc, parce que vous ne sçavez ni le jour, ni l'heure.

14. Car *le Seigneur* agit comme un homme, qui devant faire un long voyage hors de son pays, appella ses serviteurs, & leur mit son bien entre les mains.

15. Et ayant donné cinq talens à l'un, deux à l'autre, & un à l'autre, selon la capacité différente de chacun d'eux, il partit aussi-tôt.

## COMMENTAIRE.

*possunt in die judicii aliorum virtutes, aliorum vitia sublevare*, dit S. Jérome. S. Augustin (*a*) croit que la réponse des vierges sages est une ironie: *Non consulentium, sed irridentium est ista responsio.*

℣. 10. DUM AUTEM IRENT EMERE, VENIT SPONSUS. *Pendant qu'elles alloient en acheter, l'époux vint.* Cela marque les regrets inutiles, & les désirs infructueux des méchans, au jour terrible du Jugement de Dieu. La pénitence qui se fait à la mort, n'est pas toûjours inutile; la miséricorde de Dieu n'est attachée à aucun moment: il peut sauver en tout tems. Le bon Larron à la croix, eut le bonheur de connoître, & de confesser JESUS-CHRIST. Mais l'Eglise, & les Saints ont toûjours eu pour fort suspecte la conversion de ceux, qui ne reviennent à Dieu qu'au moment de leur mort, & qui ne quittent le peché, que lorsque les objets de leur cupidité les abandonnent. Et combien y en a-t-il qui sont surpris par la mort, avant qu'ils ayent pensé à retourner à Dieu? *Dum autem irent emere, venit sponsus.*

℣. 12. NESCIO VOS. *Je ne vous connois point.* Vous n'êtes point de ma nôce; vous êtes des étrangeres, qui n'avez rien fait ni pour moi, ni pour mon épouse. Je ne vous connois point d'une connoissance d'amitié, de bienveillance, d'approbation. *Sufficit virginibus pro pœna, quod ignorantur à sponso*, dit S. Jérôme sur cet endroit.

℣. 14. SICUT ENIM HOMO PEREGRE PROFICISCENS. *Le Seigneur agit comme un homme, qui devant faire un long voyage, mit son bien entre les mains de ses serviteurs.* C'est une nouvelle parabole, qui a beaucoup de conformité avec la précédente, par rapport au but que le Fils de Dieu se propose dans l'une & dans l'autre. Il nous apprend ici que chacun de nous rendra compte au Jugement de Dieu, de tout ce qu'il aura reçû de lui, tant des graces intérieures, que des dons extérieurs; des moyens qu'il a eu en main pour sa sanctification; des emplois qui lui ont été confiez; des personnes dont il a été chargé, & en un mot, de toutes ses actions, & de toute sa conduite. Saint Luc (*b*) nous raconte une parabole, à peu près semblable à celle-ci: mais elle fut proposée par notre Seigneur dans une autre occasion; & il y a même dans celle-là des circonstances, qui sont toutes différentes de celles-ci.

Cet homme qui entreprend un voyage, est JESUS-CHRIST, qui en montant au Ciel, a privé l'Eglise de sa présence corporelle (*c*). Ses serviteurs sont tous les fidéles, & plus particuliérement les Apôtres, & les Pasteurs qui leur ont succédé dans le ministere apostolique (*d*). Les talens qu'il leur confie, qu'il veut qu'ils fassent profiter, & dont il leur demandera compte, sont les dons naturels du corps, & de l'esprit; les graces intérieures & surnaturelles; les talens de la science, de l'éloquence; les charges, les emplois, les dignitez; en un mot, tout ce que Dieu nous donne pour être employé à son service, à sa gloire, & à notre sanctification.

On peut aussi l'expliquer d'une maniére plus littérale, & qui me paroît aller plus directement au but de notre Seigneur, qui est de montrer aux Juifs, que le mépris qu'ils font de ses instructions, & des véritez qu'il leur prêche, sera la cause de leur reprobation. Les serviteurs fidéles & diligens, qui font profiter les talens de leur maître, sont les Apôtres, & ceux d'entre les Juifs, qui eurent le bonheur de croire en JESUS-CHRIST. Le mauvais serviteur qui cache l'argent de son Maître, & qui n'en fait aucun profit, marque les Juifs endurcis, & infidéles, qui n'ayant pas connu le tems de leur visite, & de leur bonheur, ont négligé d'écouter l'Evangile, & d'en faire profit. Ces malheureux sont rejettez, comme serviteurs inutiles, qui ne sont bons à rien, de viles, de chétives, d'indignes esclaves; ils sont chassez de la maison de leur Seigneur, & exclus de la salle de son festin. La parabole des dix mines distribuées à dix serviteurs, & racontée dans saint Luc XIX. 11. est dans le même dessein que celle-ci.

℣. 15. UNICUIQUE SECUNDUM PROPRIAM VIRTUTEM (*e*). *Selon la capacité différente de chacun d'eux.* Anciennement plusieurs maîtres faisoient profiter leurs biens par les mains de leurs esclaves. Ils les employoient chacun, selon sa capacité, sa portée, son mérite, sa fidélité: ils les faisoient travailler à la terre, ou à des métiers, ou à la marchandise, & au commerce, ou à cent autres choses, où l'industrie, & le travail peuvent faire profiter l'argent (*f*). Le maître dont il s'agit ici ayant un voyage à faire, & ne pouvant veiller par soi-même au détail de ses affaires; distribue tout son argent à ses esclaves, afin qu'ils lui en rendent du profit. Dans la conduite

(a) *August. Serm. 93. olim 23.*
(b) *Luc. XIX. 11.*
(c) *Orig. Hieron. Beda, Auth. Oper. imperf.*
(d) *Chrysost. Hieronym. Beda, Euthym. Theophylact. Maldon. hic. Ambros. in Luc. XIX. Et alii plerique.*
(e) *Κατὰ τὴν ἰδίαν δύναμιν.*
(f) *Petron. Trimalcion. Postquam cœpi plus habere, quàm tota patria mea habet, manum de tabula: sustuli me de generatione. & cœpi libertos fœnerare.* C'est-à dire, je leur ai donné de l'argent afin qu'ils en fissent profit.

Digitized by Google

16. *Abiit autem qui quinque talenta acceperat, & operatus est in eis, & lucratus est alia quinque.*

17. *Similiter & qui duo acceperat, lucratus est alia duo.*

18. *Qui autem unum acceperat, abiens fodit in terram; & abscondit pecuniam domini sui.*

19. *Post multum verò temporis venit dominus servorum illorum, & posuit rationem cum eis.*

20. *Et accedens qui quinque talenta acceperat, obtulit alia quinque talenta, dicens: Domine, quinque talenta tradidisti mihi, ecce alia quinque superlucratus sum.*

21. *Ait illi dominus ejus: Euge serve bone, & fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam, intra in gaudium Domini tui.*

22. *Accessit autem, & qui duo talenta acceperat, & ait: Domine, duo talenta tradidisti mihi, ecce alia duo lucratus sum.*

23. *Ait illi Dominus ejus, Euge, serve bone, & fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam, intra in gaudium Domini tui.*

16. Celui donc qui avoit reçu cinq talens, s'en alla; il trafiqua avec cet argent, & il en gagna cinq autres.

17. Celui qui en avoit reçu deux, en gagna de même encore deux autres.

18. Mais celui qui n'en avoit reçu qu'un, alla creuser dans la terre, & y cacha l'argent de son maître.

29. Long-tems après, le maître de ces serviteurs étant revenu, leur fit rendre compte.

20. Et celui qui avoit reçu cinq talens, vint lui en présenter cinq autres, en lui disant: Seigneur, vous m'aviez mis cinq talens entre les mains; en voici, outre ceux-là, cinq autres que j'ai gagnez.

21. Son maître lui répondit: O bon, & fidéle serviteur, parce que vous avez été fidéle en peu de chose, je vous établirai sur beaucoup *d'autres*: entrez dans la joie de votre Seigneur.

22. Celui qui avoit reçu deux talens, vint aussi se présenter à lui, & lui dit: Seigneur: vous m'aviez mis deux talens entre les mains; en voici, outre ceux-là, deux autres que j'ai gagnez.

23. Son maître lui répondit: O bon & fidéle serviteur, parce que vous avez été fidéle en peu de chose, je vous établirai sur beaucoup *d'autres*: entrez dans la joie de votre Seigneur.

## COMMENTAIRE.

que Dieu tient à l'égard de ses Ministres, on remarque à peu près la même économie. Il leur donne à chacun son talent, & leur demande compte de l'usage qu'ils en ont fait *(a)*.

Mais il y a cette différence entre les maîtres ordinaires, & le souverain Pere de famille; que celui-ci est auteur & des graces qu'il fait, & des dispositions naturelles, ou surnaturelles qu'il met dans ceux qu'il emploie, & du bon usage qu'ils en peuvent faire: au lieu que les maîtres ordinaires trouvent l'industrie, la fidélité, la sagesse, ou les supposent dans ceux à qui ils confient leur argent. Dieu pour marquer d'une maniere plus sensible sa toute-puissance, se plaît à mettre en œuvre des instrumens, qui paroissent peu propres à ses desseins, afin que l'homme ne se glorifie pas. Il a choisi ce que le monde a de plus foible, pour confondre ce qu'il avoit de plus fort. Il a pris ce que le monde estimoit de moins sage, pour confondre la fausse prudence des sages *(b)*. C'est lui qui donne aux Ministres, qu'il a placez de sa main, les secours, & les lumiéres proportionnées à leurs besoins; & c'est ce qui est marqué ici par ces mots: *Secundum propriam virtutem*. Chacun de nous a reçû de Dieu son talent; chacun a son compte à rendre. Nul ne peut dire: Je n'ai rien reçû; je ne dois rien. Nous devons tout à Dieu, parce que nous avons tout reçû de sa main *(c)*.

℣. 16. QUI QUINQUE TALENTA ACCEPERAT, LUCRATUS EST ALIA QUINQUE. *Celui qui avoit reçû cinq talens, en gagna cinq autres.* On mérite l'augmentation des graces, & des dons de Dieu, par le bon usage que l'on en fait *(d)*. Ceux sur tout qui travaillent à la conversion, & au salut des ames, méritent que Dieu leur en donne une surabondance, lorsqu'ils en usent fidélement pour son service.

℣. 18. ABSCONDIT PECUNIAM DOMINI SUI. *Il cacha dans la terre l'argent de son Maître.* Il ne l'emploie ni à la gloire de son Maître, ni au salut de ses freres, ni à sa propre sanctification. Il reçoit en vain la grace de son Dieu *(e)*; il étouffe le feu que JESUS-CHRIST est venu apporter sur la terre: il cache la lumiere sous le boisseau; il ravit à son Dieu la gloire qui lui est dûe; & à son prochain, le secours qu'il lui doit. C'est une impiété, c'est une cruauté d'être inutile aux autres, lorsqu'on peut leur être utile, dit saint Augustin *(f)*: *Nulli prodesse impium & crudele est.* Le Pere de famille ne condamna pas son serviteur, comme frauduleux, comme voleur comme dissipateur; mais simplement comme paresseux. *Non enim damnavit servum qui intervertit quod accepit; sed qui non erogavit.* Quelle sera la peine d'un dissipateur, si un négligent est puni de cette sorte? *Intelligatur pœna interversoris, ex pœna pigri.* Dieu est avare de notre salut.

℣. 21. INTRA IN GAUDIUM DOMINI TUI. *Entrez dans la joye de votre Seigneur.* Ou plûtôt, *dans le festin*, dans la nôce. C'est le sens du mot *joye*, en cet endroit. Dans l'Hébreu les fêtes, les repas, sont quelquefois simplement nommez *joyes*, ou réjouissances *(g)*. Cela est opposé à ce qui est dit du mauvais serviteur, qu'il sera exclu du festin, chassé de la maison, exposé nud aux injures de l'air, & au froid de la nuit: *In tenebras exteriores*. verset 30.

---

(a) 1. *Cor.* XII. 4. 5. *& sequ. Divisiones gratiarum sunt.... & divisiones ministeriorum sunt.... & divisiones operationum sunt; idem autem Deus qui operatur omnia in omnibus.*

(b) 1. *Cor.* I. 27.

(c) *Vide Chrysost. Homil.* 79. *in Matt. Greg. Homil.* 9. *in Matt.*

(d) *Auth. Oper. imperf. Mald. alii.*

(e) 2. *Cor.* VI. 1.

(f) *August. Enarrat. in Psalm.* XCIX.

(g) שמחה *Vide Genes.* XXXI. 27. 1. *Par.* XXIX. 22. *Esther.* IX. 19. *Le Clerc, Pisc. Sault.*



Digitized by Google

24. *Accedens autem & qui unum talentum acceperat, ait: Domine, scio quia homo durus es: metis ubi non seminasti, & congregas ubi non sparsisti:*

24. Celui qui n'avoit reçu qu'un talent, vint ensuite, & lui dit: Seigneur, je sçai que vous êtes un homme dur, que vous moissonnez où vous n'avez point semé, & que vous recueillez où vous n'avez rien mis:

25. *Et timens, abii, & abscondi talentum tuum in terra: ecce habes quod tuum est:*

25. C'est pourquoi, comme je vous appréhendois, j'ai été cacher votre talent dans la terre; le voici, je vous rends ce qui est à vous.

26. *Respondens autem dominus ejus dixit ei: Serve male, & piger, sciebas quia meto ubi non semino, & congrego ubi non sparsi:*

26. Mais son maître lui répondit: Serviteur méchant & paresseux, vous sçaviez que je moissonne où je n'ai point semé, & que je recüeille où je n'ai rien mis.

27. *Oportuit ergo te committere pecuniam meam numulariis, & veniens ego recepissem utique quod meum est cum usura.*

27. Vous deviez donc mettre mon argent entre les mains des banquiers, afin qu'à mon retour je retirasse avec usure ce qui est à moi.

28. *Tollite itaque ab eo talentum, & date ei qui habet decem talenta.*

28. Qu'on lui ôte le talent qu'il a, & qu'on le donne à celui qui a dix talens.

29. *Omni enim habenti dabitur, & abundabit: ei autem qui non habet, & quod videtur habere, auferetur ab eo.*

29. Car on donnera à tous ceux qui ont *déja*, & ils seront comblez de biens; mais pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il semble avoir.

30. *Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores: illic erit fletus, & stridor dentium.*

30. Et qu'on jette ce serviteur inutile dans les ténébres extérieures. C'est-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

## COMMENTAIRE.

℣. 24. Scio quia homo durus es. *Je sai que vous êtes un homme dur, que vous moissonnez où vous n'avez point semé.* C'est une mauvaise excuse de ce serviteur paresseux, qui rejette sur la prétendue dureté de son maître, la négligence qu'il a eue de faire profiter le talent qu'il lui avoit mis en main. Le Fils de Dieu ne s'attache pas à détruire cette mauvaise raison, parce que quand elle subsisteroit, elle ne serviroit qu'à augmenter la faute de celui qui s'en sert. Voyez le ℣. 27. Voyez aussi Luc xix. 22. *De ore tuo te judico, serve nequam.* Dieu ne nous demande pas ce qu'il ne nous a pas donné; mais il veut qu'on lui rende un compte exact de tout ce qu'on a reçû, dit saint Bernard (a). *De solo tibi credito talento respondere para, securus de reliquo... Totum da, quia totum repetendus es, usque ad novissimum quadrantem: sed sane quod habes, non quod non habes.*

℣. 27. Oportuit ergo te committere pecuniam meam numulariis. *Vous deviez donc mettre mon argent entre les mains des banquiers, afin qu'à mon retour je retirasse ce qui est à moi avec usure.* Si l'on prend ici *l'usure* dans la rigueur, il faut dire que Jesus-Christ fait raisonner ce pere de famille, suivant tous les faux principes que son mauvais serviteur lui imputoit. Tu dis que je suis un homme dur, impitoyable, cruel, avare, usurier; que ne faisois-tu donc au moins profiter mon argent, en le prêtant à usure? Il ne convient pas ni que le maître soit cruel & avare, ni qu'il approuve l'usure: Mais il veut confondre ce mauvais serviteur par sa propre réponse. On peut dire aussi que ces *banquiers* à qui ce serviteur devoit donner l'argent de son maître pour le faire profiter, sont de simples changeurs (b), qui partageoient avec le prêteur, le gain qu'ils faisoient dans le change. Enfin comme les Hébreux se croyoient l'usure permise envers les étrangers (c), on peut croire que ces changeurs ne prêtoient à usure qu'à des étrangers; ainsi l'usure étoit tolerée à leur égard. Mais sans presser les termes de la parabole sur ce sujet, il est visible que le but du Sauveur est de nous apprendre, que nous ne devons rien négliger pour faire valoir les graces que Dieu nous a faites en quelque état que nous soyons, soit pour notre propre perfection, ou pour le salut, & l'avantage de nos freres. Les Peres (d) qui entendent par ce talent la parole de Dieu, expliquent l'usure du profit qu'elle produit dans ceux qui l'écoutent.

℣. 28. Tollite itaque ab eo talentum. *Qu'on lui ôte le talent qu'il a, & qu'on le donne à celui qui a dix talens.* Dieu retire ses graces de ceux qui les négligent, ou qui n'en font pas l'usage qu'il demande (e), & il les donne à d'autres. Les Juifs ont refusé la grace de l'Evangile, Jesus-Christ l'a communiquée aux peuples Gentils. Combien de personnes appellées à un état saint, comblées d'abord de graces, & de lumiéres, ont fait naufrage dans la foi, & sont tombez dans les plus grands désordres? pendant que Dieu en tire d'autres du milieu des désordres, & qui étoient des vaisseaux d'ignominie, pour en faire des vases de gloire. Judas se corrompt à la suite de J. C. saint Paul se convertit en persécutant Jesus-Christ. Au jour du Jugement dernier, qui est désigné dans la parabole, par le tems auquel le maître fait rendre compte à ses serviteurs, le Seigneur n'ôtera pas aux méchans les graces dont ils ont abusé; mais il donnera aux Justes la gloire dont les méchans se sont rendus indignes par leur paresse, & qu'ils auroient pû acquérir par leur fidélité.

℣. 30. Servum inutilem. *Un serviteur inutile.* Un esclave qui ne sert à rien, ne vaut rien; & un esclave qui ne vaut rien, est un méchant esclave. Son maître ne l'a acheté, que pour le servir, & pour en tirer du profit. Le terme d'*inutile*, se prend souvent dans l'Ecriture (f) dans le sens *de mauvais*. Ici il peut marquer un serviteur qui n'a point de zéle pour le service, & pour les intérêts de son maître. Voyez saint Luc xvii. 10. Ciceron *lib. 2. de offic.* appelle un mauvais citoyen, un citoyen inutile: *Seditiosum, & inutilem civem C. Norbanum in judicium vocavit.*

(a) *Bernard. Ep.* 201.
(b) *Vide sup. Matth.* xxii. 12.
(c) *Deut.* xxiii. 20.
(d) *Origen. Hilar, Chrysost. Hieronym.*
(e) *Vide Chrysost. hic, Homil.* 79.
(f) Voyez *Matth.* xii. 36. *Job.* xv. 16. *Psalm.* xiii. 3. lii. 4. *Prov.* vi. 12. *Eccli.* xv. 20. *Mich.* ii. 1. *&c.*

℣. 31.

31. *Cùm autem venerit Filius Hominis in majestate sua, & omnes Angeli cum eo, tunc sedebit super sedem majestatis suæ:*

32. *Et congregabuntur ante eum omnes gentes, & separabit eos ab invicem, sicut pastor segregat oves ab hædis:*

33. *Et statuet oves quidem à dextris suis; hædos autem à sinistris.*

34. *Tunc dicet Rex his, qui à dextris ejus erunt: Venite, Benedicti Patris mei, possidete paratum vobis Regnum à constitutione mundi.*

35. *Esurivi enim, & dedistis mihi manducare: sitivi, & dedistis mihi bibere: hospes eram, & collegistis me:*

36. *Nudus, & cooperuistis me: infirmus, & visitastis me: in carcere eram, & venistis ad me.*

37. *Tunc respondebunt ei justi, dicentes: Domine, quando te vidimus esurientem, & pavimus te; sitientem, & dedimus tibi potum?*

31. Or quand le Fils de l'Homme viendra dans sa majesté, accompagné de tous ses Anges, il s'asseyera sur le trône de sa gloire:

32. Et toutes les nations étant assemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs:

33. Et il placera les brebis à sa droite, & les boucs à sa gauche.

34. Alors le Roi dira à ceux qui seront à sa droite: Venez, vous qui avez été benis par mon Pere, possedez le Royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.

35. Car j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger: j'ai eu soif, & vous m'avez donné à boire: j'ai eu besoin de logement, & vous m'avez logé:

36. J'ai été nud, & vous m'avez revêtu: j'ai été malade, & vous m'avez visité: j'étois en prison, & vous m'êtes venu voir.

37. Alors les Justes lui répondront: Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vû avoir faim, & que nous vous avons donné à manger; ou avoir soif, & que nous vous avons donné à boire?

## COMMENTAIRE.

℣. 31. IN MAJESTATE SUA. *Dans sa majesté.* Le Grec (a) *Dans sa gloire.* Et de même un peu après: *Il s'asseyera sur le trône de sa gloire*; au lieu *du trône de sa majesté.*

℣. 32. CONGREGABUNTUR ANTE EUM OMNES GENTES. *Toutes les nations étant assemblées devant lui,* il séparera comme un berger les boucs d'avec les brebis, les bons d'avec les méchans, les prédestinez d'avec les réprouvez. Ce Texte est formel pour le Jugement de tous les hommes généralement; toutefois quelques Anciens (b) fondez sur un autre Texte (c), qui porte: *Celui qui ne croit point est déja jugé*, ont douté si tous les hommes, Païens & Chrétiens, devoient paroître en jugement. L'Eglise s'est déterminée au premier sentiment, & les Théologiens expliquent le passage de S. Jean, en disant que ceux qui ne croient point sont déja jugez; c'est-à-dire, que leur condamnation est si certaine, qu'il n'est pas besoin de les juger de nouveau, ni d'examiner leur cause. Il suffit qu'ils soient infidéles, pour être condamnez. Béde distingue quatre ordres de personnes au Jugement dernier: Les uns jugeront, & ne seront point jugez; ce sont les Apôtres à qui le Fils de Dieu a promis (d) qu'ils seroient assis avec lui pour juger les douze Tribus d'Israël. Les autres ne jugeront pas, & ne seront pas jugez; parce que l'arrêt de leur condamnation est déja prononcé; ce sont les impies, & les infidéles. Les troisiémes seront jugez, mais ne jugeront pas; ce sont les simples Fidéles, qui ont crû, & pratiqué l'Evangile. Enfin les quatriémes ne jugeront pas, mais seront jugez, & condamnez; ce sont les mauvais Juifs qui ont vêcu avant JESUS-CHRIST, & les mauvais Chrétiens qui ont vêcu depuis la prédication de l'Evangile, & qui ont deshonoré par leur vie la sainteté de leur créance.

La maniére dont le Fils de Dieu s'exprime ici, fait croire que l'assemblée de ce Jugement se tiendra en un certain lieu. Quelques Anciens (e) ont crû que ce seroit dans la vallée de Josaphat; & c'est un sentiment fort commun, & fort populaire aujourd'hui. Il est fondé sur ce passage de Joël (f): *J'assemblerai toutes les nations, & je les conduirai dans la vallée de Josaphat, & j'entrerai avec elles en jugement, sur l'injuste conduite qu'elles ont gardée envers mon peuple.* Le souverain Juge sera assis sur le mont des Oliviers, suivant cette parole de Zacharie (g): *Le Seigneur marchera contre ces nations, comme en un jour de combat, & ses pieds s'arrêteront sur la montagne des Oliviers, &c.* & les peuples seront au pied de la même montagne, dans la vallée de Josaphat, ainsi qu'on le vient de dire.

D'autres (h) veulent que ce Jugement se fera sur le Calvaire. Saint Paul (i) dit que les Elûs s'éleveront dans l'air, & iront au-devant de JESUS-CHRIST, lorsqu'il viendra juger la terre. Origénes (k) a crû que les nations s'assembleroient sur toute la terre; & si elles doivent se trouver au Jugement avec leurs corps, comme il n'en faut pas douter, il faudra sans doute un très-grand espace pour les contenir. S. Jérôme sur le ℣. 27. dit qu'il est ridicule de croire que l'on trouvera le Sauveur dans un lieu resserré & caché, lui qui est la lumiere de tout le monde. *Stultum est eum in parvo loco, vel abscondito quærere, qui totius mundi lumen sit.* Je ne répondrois pas que la vallée de Josaphat dans Joël, marquât un endroit particulier de la Palestine. Les Géographes anciens n'en ont point connu de ce nom. *Josaphat* signifie le Jugement de Dieu. La vallée de Josaphat est celle en général, où Dieu exercera ses jugemens.

℣. 34. POSSIDETE PARATUM VOBIS REGNUM. *Possédez le Royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.* Le Grec (l): *Héritez du Royaume*; possedez-le comme les héritiers du Pere, & les cohéritiers du Fils, ce Royaume qui vous a été mérité par la mort de JESUS-CHRIST, prédestiné d'une maniére pu-

(a) Ἐν τῇ δόξῃ αὐτοῦ . . . ἐπὶ θρόνου δόξης αὐτοῦ.
(b) *Vide Origen. hic, in Matth. & Euthym.*
(c) *Joan.* III. 18.
(d) *Matth.* XIX. 28.
(e) *Hieronym. in Joël.* III. 2. *Albert. Remig. Haim. Lyran. Vat. Sa. Jans. Tir. alii passim.*
(f) *Joël* III. 1.
(g) *Zach.* XIV. 4.
(h) *Vide Hilar. can.* 23. *in Matth.* XXIV. *seu* XXV. *in nov. Edit. Ita & in c.* XXVIII. *n.* 2.
(i) 1. *Thessal.* IV. 16.
(k) *Origen. Homil.* IX. *in diversf. loc.*
(l) Κληρονομήσατε τὴν ἡτοιμασμένην ὑμῖν βασιλείαν, &c.



Digitized by Google

38. *Quando autem te vidimus hospitem, & collegimus te: aut nudum, & cooperuimus te?*

38. Quand est-ce que nous vous avons vû sans logement, & que nous vous avons logé; ou nud, & que nous vous avons revêtu?

39. *Aut quando te vidimus infirmum, aut in carcere, & venimus ad te?*

39. Et quand est-ce que nous vous avons vû malade, ou en prison, & que nous vous sommes venus visiter?

40. *Et respondens Rex, dicet illis: Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.*

40. Et le Roi leur répondra: Je vous dis en vérité, qu'autant de fois que vous l'avez fait à l'égard d'un de ces plus petits de mes freres, c'est à moi-même que vous l'avez fait.

41. *Tunc dicet & his, qui à sinistris erunt: Discedite à me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est Diabolo, & Angelis ejus.*

41. Il dira ensuite à ceux qui sont à la gauche: Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, qui avoit été préparé pour le Diable, & pour ses Anges.

42. *Esurivi enim, & non dedistis mihi manducare: sitivi, & non dedistis mihi potum.*

42. Car j'ai eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger: j'ai eu soif, & vous ne m'avez pas donné à boire:

43. *Hospes eram, & non collegistis me: nudus, & non cooperuistis me: infirmus, & in carcere, & non visitastis me.*

43. J'ai eu besoin de logement, & vous ne m'avez pas logé: j'ai été sans habits, & vous ne m'avez pas revêtu: j'ai été malade, & en prison, & vous ne m'avez pas visité.

44. *Tunc respondebunt ei & ipsi, dicentes: Domine, quando te vidimus esurientem, aut sitientem, aut hospitem, aut nudum, aut infirmum, aut in carcere, & non ministravimus tibi?*

44. Alors ils lui répondront aussi: Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vû avoir faim, ou avoir soif, ou sans logement, ou sans habits, ou malade, & dans la prison; & que nous avons manqué à vous assister?

45. *Tunc respondebit illis, dicens: Amen dico vobis, quamdiu non fecistis uni de minoribus his, nec mihi fecistis.*

45. Mais il leur répondra: Je vous dis en vérité, qu'autant de fois que vous avez manqué à rendre ces assistances à l'un de ces plus petits, vous avez manqué à me les rendre à moi-même.

46. *Et ibunt hi in supplicium æternum: justi autem in vitam æternam.*

46. Et *alors* ceux-ci iront dans le supplice éternel, & les Justes dans la vie éternelle.

## COMMENTAIRE.

rement gratuite dès avant le commencement du monde, & que vous avez mérité par vos bonnes œuvres: *Car j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger, &c.* Par ce dénombrement le Fils de Dieu nous montre le mérite des œuvres de miséricorde.

℣. 38. Ce verset manque dans quelques anciens exemplaires Grecs (a).

℣. 41. IN IGNEM ÆTERNUM, QUI PARATUS EST DIABOLO, ET ANGELIS EJUS. *Allez au feu éternel, qui avoit été préparé pour le Diable, & pour ses Anges.* Il ne dit pas comme au ℣. 34. *Qui vous est destiné dès le commencement du monde*; parce que le feu éternel, & la damnation n'ont jamais été de son premier dessein. C'est en quelque sorte malgré lui qu'il a créé l'enfer pour y punir les Anges rebelles, & les hommes pécheurs (b). C'est par la seule malice du Démon que la mort est entrée dans le monde (c). Dieu ne se plaît point dans la perte des méchans (d). Les pécheurs s'attirent la mort, & les supplices (e) par leurs crimes, & leur malice. Nul ne périt, que celui qui veut périr. JESUS-CHRIST punit les méchans par un feu, & un feu éternel; non un feu chymérique, ou allégorique, & passager; mais un feu réel, corporel, qui ne s'éteindra jamais. Le supplice des méchans ne recevra ni fin, ni diminution: il agira éternellement & sur leurs ames, & sur leurs corps; parce que leur malice ne changera point, & que leur obstination demeurera infléxible.

℣. 42. ESURIVI ENIM, &c. *Car j'ai eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger.* Que peuvent espérer dans l'autre vie les méchans qui vivent dans le crime, puisque ceux qui n'ont pas fait le bien, seront condamnez au supplice éternel? *Quam enim spem habere possunt, qui mala faciunt; quando illi perituri sunt, qui bona non faciunt?* dit S. Augustin (f).

(a) Voyez les Varietez de Leçons de Mill.
(b) *Origen. Chrysost. Theophyl. Euthym. Mald.*
(c) *Sap.* 11. 24.
(d) *Sap.* 1. 13.
(e) *Sap.* 1. 16.
(f) *Aug. Serm. olim* 38. *nunc append.* 77.

Digitized by Google

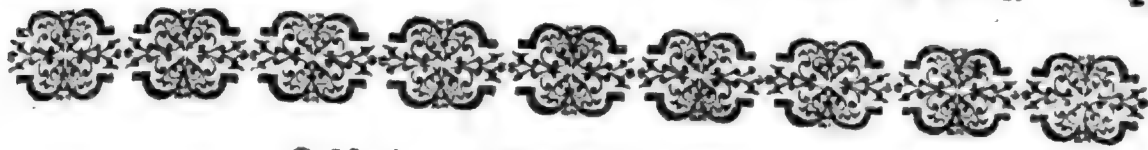

# CHAPITRE XXVI.

*Derniére Pâque de notre Seigneur. Les Prêtres cherchent les moyens d'arrêter* JESUS. *Il mange chez Simon le Lépreux. Une femme répand un parfum sur ses pieds. Murmure de Judas, sa trahison. Derniére Céne. Eucharistie. Agonie de* JESUS *dans le jardin. Il est pris, conduit chez Caïphe, accusé, condamné. Renoncement de saint Pierre.*

℣. 1. *ET factum est, cùm consummasset Jesus sermones hos omnes, dixit Discipulis suis:*

*2. Scitis quia post biduum Pascha fiet, & Filius Hominis tradetur, ut crucifigatur.*

*3. Tunc congregati sunt Principes Sacerdotum, & Seniores populi in atrium Principis Sacerdotum, qui dicebatur Caïphas:*

*4. Et consilium fecerunt, ut Jesum dolo tenerent, & occiderent.*

*5. Dicebant autem: Non in die festo, ne fortè tumultus fieret in populo.*

℣. 1. JESUS ayant achevé tous ces discours, dit à ses Disciples :

2. Vous sçavez que la Pâque se fera dans deux jours; & le Fils de l'Homme sera livré pour être crucifié.

3. Au même tems les Princes des Prêtres, & les Anciens du peuple s'assemblérent dans la salle du Grand-Prêtre, appellé Caïphe;

4. Et tinrent conseil ensemble pour trouver moyen de se saisir adroitement de JESUS, & de le faire mourir.

5. Et ils disoient: Il ne faut point que ce soit pendant la fête, de peur qu'il ne s'excite quelque tumulte parmi le peuple.

## COMMENTAIRE.

℣. 2. SCITIS QUIA POST BIDUUM PASCHA FIET. *Vous savez que la Pâque se fera dans deux jours.* JESUS ayant passé le Mercredi tout le jour dans le Temple, se retira sur le soir au mont des Oliviers, où il avoit accoûtumé de passer la nuit *(a)*. C'est sur cette montagne qu'il dit à ses Apôtres tout ce que nous lisons dans les Chapitres XXIV. & XXV. C'est au même endroit, & immédiatement après, c'est-à-dire, assez tard, qu'il leur dit que dans deux jours étoit la Pâque, c'est-à-dire, le Vendredi suivant *(b)* : car c'est ainsi que l'entend M. Toynard, que nous nous sommes proposez de suivre dans l'harmonie des Evangélistes. Son systême sauve toutes les difficultez, & concilie admirablement saint Jean avec saint Matthieu, ainsi qu'on le verra dans toute la suite de ce Commentaire, & comme on l'a déja pû voir dans l'histoire suivie, & harmonique des quatre Evangiles, qui est à la tête de ce Tome.

℣. 3. TUNC CONGREGATI SUNT PRINCIPES SACERDOTUM. *Au même tems les Princes des Prêtres, & les Anciens du peuple s'assemblerent.* Le soir du Mercredi, & après que JESUS-CHRIST se fut retiré hors de la ville. C'est la tradition constante de l'Eglise, qui pendant plusieurs siécles a jeûné ce jour-là *(c)*, pour marquer son horreur du complot des Juifs. *Les Princes des Prêtres* sont ou les Chefs des familles Sacerdotales, ou les premiers d'entre les Prêtres, ou ceux qui avoient possédé la souveraine Sacrificature; car depuis Hérodes cette suprême dignité n'étoit plus à vie. *Les Anciens du peuple*, sont les Magistrats de la Ville, ou les principaux membres du *Sanhédrin*, ou du Sénat de Jérusalem. Le Grec, & le Syriaque ajoûtent *(d)* : *Et les Scribes*; ce qui est conforme à S. Luc *(e)*, & à S. Marc *(f)*: mais ces mots ne se trouvent pas dans un grand nombre d'Exemplaires manuscrits de S. Matthieu *(g)*.

IN ATRIUM PRINCIPIS SACERDOTUM. *Dans la salle du Grand-Prêtre, appellé Caïphe*, ou *dans son parvis*, dans sa cour. Les Evangélistes *(h)* se servent ordinairement du mot *Aulé*, pour marquer la cour du Grand-Prêtre. C'étoit un endroit vaste & découvert, où se trouva toute cette grande assemblée. *Caïphe*, ou *Caïaphe*, ou *Joseph*, comme il est nommé par l'Historien Juif *(i)*, avoit acheté la charge de Grand-Prêtre de Valerius Gratus, prédécesseur de Pilate. Il fut dépossédé par Vitellius, après avoir exercé la grande Sacrificature pendant dix ans.

℣. 5. NON IN DIE FESTO. *Il ne faut pas que ce soit pendant la Fête, de peur qu'il ne s'excite quelque tumulte parmi le peuple.* Ils disoient qu'il ne falloit pas attendre la fête de Pâque; mais qu'il falloit la prévenir, & se saisir promtement de JESUS; la nuit même, ou le lendemain, ou enfin le Vendredi, & avant que toute la multitude fût assemblée dans la Ville. *Non in die festo*, ni pendant la fête, ni au milieu du peuple, mais quand il sera seul. Ils savoient que JESUS étant à Jérusalem, ou aux environs, ne manqueroit pas de venir selon sa coûtume *(k)*, le lendemain au Temple; & qu'alors ils pourroient l'arrêter, & le faire condamner promtement avant l'arrivée

(a) *Luc.* XXI. 37. Ἦν δὲ τὰς ἡμέρας διδάσκων ἐν τῷ ἱερῷ, τὰς δὲ νύκτας ἐξερχόμενος ηὐλίζετο εἰς τὸ ὄρος τὸ καλούμενον ἐλαιῶν.

(b) *Vide Victorem Antiochen. & Apollinar. apud Toynard, in Notis ad Harmon. p. 151. & Præfat. Chron. Alex.* Voyez aussi le P. Lamy, & Vecchietti, Grot. Euthym. Theophylacte, &c.

(c) On continua à le jeûner, & à garder l'abstinence ce Jour-là, jusques vers le neuviéme siécle. Voyez le Traité des Jeûnes du Pere Thomassin.

(d) Καὶ οἱ γραμματεῖς.

(e) *Luc.* XXII. 2.

(f) *Marc.* XIV. 1.

(g) *Var. Lect. Mill.*

(h) Αὐλ. *Matth.* XXVI. 58. XXVI. 69. Ὁ δὲ Πέτρος ἐκάθητο ἐν τῇ αὐλῇ. *Marc.* XIV. 94. Ἕως ἔσω εἰς τὴν αὐλήν. *Vide & 66. & XV. 16. Luc.* XI. 22. XXII. 55. Ἁψάντων δὲ πῦρ ἐν μέσῳ αὐλῆς.

(i) *Joseph Antiqu. l.* 18. *c.* 3.

(k) *Luc.* XXI. 37.



Digitized by Google

6. *Cùm autem Jesus esset in Bethania, in domo Simonis Leprosi,*

7. *Accessit ad eum mulier habens alabastrum unguenti pretiosi, & effudit super caput ipsius recumbentis.*

6. Or JESUS étant en Béthanie, dans la maison de Simon le Lépreux,

7. Une femme vint à lui avec un vase d'albâtre, plein d'une huile de parfum de grand prix, qu'elle lui répandit sur la tête, lorsqu'il étoit à table.

## COMMENTAIRE.

de la multitude, qui regardoit JESUS comme le Messie, ou du moins comme un Prophéte. Mais le Sauveur qui savoit leur résolution, & qui étoit maître de tous les momens de sa vie, ne parut point le lendemain dans le Temple. Il vint seulement dans la Ville sur le soir, pour faire son dernier repas avec ses Apôtres. Les délibérations des Juifs qui vouloient arrêter JESUS-CHRIST, ne pouvoient regarder que les jours d'avant la Pâque, ou le jour même de la fête; car immédiatement après la fête, la plûpart des pelerins s'en retournoient, & il étoit hors de propos de délibérer si on arrêteroit alors JESUS, puisqu'on ignoroit s'il demeureroit après la fête. Il s'en retournoit d'ordinaire avec les autres en Galilée. Jérusalem n'étoit point sa demeure. Ce sentiment qu'on vient de proposer, est suivi par un assez bon nombre de Commentateurs (a): mais il ne se peut soûtenir dans la supposition que JESUS-CHRIST soit mort le jour même de la fête de Pâque; autrement les Juifs auroient agi en cela contre leur propre résolution. Aussi S. Chrysostome (b), Théophylacte, & quelques autres croyent que les Juifs ayant trouvé l'occasion de le saisir par le moyen du traître Judas, ne jugérent pas à propos de la manquer. Ils changérent donc de résolution, & le firent mourir le jour même de la fête.

Plusieurs autres (c) croyent que les Juifs n'avoient envie d'arrêter JESUS-CHRIST qu'après la fête. Ce sentiment a grand nombre de défenseurs; mais je ne vois pas comment on le peut soûtenir: car si ç'eût été là leur dessein, pourquoi ne pas garder JESUS en prison, jusqu'après l'octave de Pâque? D'ailleurs quelle assurance avoient-ils qu'il demeureroit à Jérusalem jusqu'après la fête, puisque plusieurs s'en retournoient dès le second jour, ou dès le lendemain de la premiere fête de Pâque?

On dit que les Juifs attendoient les jours de fête, pour faire mourir les criminels (d); mais cela doit s'entendre des jours qui précédoient, ou qui suivoient les fêtes. Car pour les jours mêmes de fête, il est certain qu'ils ne supplicioient personne (e). On voit dans les Actes (f) que S. Jacques fut mis à mort quelques jours avant Pâque, & qu'Hérodes vouloit faire mourir aussi S. Pierre quelques jours après la fête; & les Talmudistes (g) enseignent que Jesus fils de Pandir, c'est notre Seigneur J. C. fut mis à mort à Diospolis la veille de la Pâque. Nous sommes persuadez que les Prêtres, & les Phariséens exécutérent leur dessein de faire mourir J. C. avant la Pâque, & l'Evangile l'insinue assez en cet endroit.

℣. 6. CUM AUTEM ESSET JESUS IN BETHANIA. *Jesus étant à Béthanie dans la maison de Simon le Lépreux, &c.* Ceci arriva six jours avant Pâque (h), comme le marque expressément S. Jean (i). Les autres Evangélistes le rapportent en cet endroit-ci par récapitulation (k), pour montrer l'avarice de Judas, qui murmure de la dépense d'une boëte de parfum, répandue sur J. C. & parce que ce jour-là Judas prit la résolution de le livrer aux Juifs, qu'il alla trouver les Prêtres pour cela, & qu'il convint avec eux de la somme de trente sicles, qu'ils lui devoient donner (l).

Simon le Lépreux étoit un homme de Béthanie, apparemment bon ami de la famille de Lazare, de Marie, & de Marthe; puisque Lazare que JESUS-CHRIST avoit ressuscité, étoit du festin que Marthe y servoit, & que Marie leur sœur répandit un parfum sur la tête de JESUS. Simon étoit surnommé *le Lépreux*, ou parce qu'il l'avoit été, ou parce que le surnom lui en étoit venu de quelqu'un de sa famille.

℣. 7. ACCESSIT AD EUM MULIER HABENS ALABASTRUM UNGUENTI. *Une femme vint à lui avec un vase d'albâtre, plein d'une huile de parfum.* Cette femme étoit Marie sœur de Marthe & de Lazare, comme le marque S. Jean (m). Cette histoire est fort différente de celle qui arriva à Naïm (n), chez Simon le Pharisien, où une femme pécheresse vint oindre les pieds de JESUS (o). Marie apporta un vase *d'albâtre*, c'est-à-dire, d'une certaine espéce de marbre blanc, dans lequel on conservoit les liqueurs précieuses. On voit encore quelques morceaux de ces vases d'albâtre dans les ruines des Palais de Rome. On l'appelloit pierre *d'onyx*, ou pierre *d'albâtre*. Pline dit qu'on la trouvoit aux environs de Thébes d'Egypte, & de Damas en Syrie (p). *Hunc (onychem) aliqui lapidem alabastritem vocant, quem cavant ad vasa unguentaria, quoniam optime servare incorrupta dicitur.... Nascitur circa Thebas Ægyptias, & Damascum Syria.* On assure que la forme de ces vases étoit ronde, & alloit en s'élargissant par enhaut. Les Grammairiens ont crû qu'ils prenoient le nom *d'albâtre*, de ce qu'ils étoient sans anses (q). Mais il est bien plus naturel de le dériver de l'Arabe *al-batzaron* (r), albâtre. M. Chevreau soûtient qu'en général on appelloit albâtres, tous les vases où l'on mettoit du parfum, de quelque matiére qu'ils fussent. Saint Epiphane dit précisément que celui-ci étoit de verre. La femme en rompit l'ouverture qui en étoit trop étroite, pour en répandre plus aisément la liqueur.

Quant à la coûtume de répandre des parfums sur la tête des conviez dans les festins, elle est connue dans toute l'Antiquité. Les Hébreux mettoient l'usage des huiles de senteurs, parmi les plus grands délices. Les Grecs, & les Romains avoient le même usage (s). Martial dit:

*Unguentum, fateor, bonum dedisti*
*Convivis, here; sed nihil scidisti...*
*Qui non cœnat, & ungitur, Fabulle,*
*Hic verò mihi mortuus videtur.*

(a) *Mald. Belg. alii plures.*
(b) *Chrysost. Homil. 79. Theophyl. hic.*
(c) *Chrysost. loco citato. Grot. Byna, de morte Christi, l. 1. c. 2. n. 29. alii.*
(d) *Pesichta fol. 75. Col. 4. Rab. Salom. ad Deut.* XVII. 13. *alii.*
(e) *Misch. tit. Sanhedrin. c. 4. 5.*
(f) *Act.* XII. 34.
(g) *Talmud. tract. Sanhedrin.*
(h) Le Lundi 29. Mars, 9. de Nisan.
(i) *Joan.* XII. 1.
(k) *Toynard. Harm. Grot. Hammond. alii.*
(l) *Vide Joan.* XII. 9. 10. 11. *Luc.* XXII. 3. *Matth.* XXVI. 14. *Marc.* XIV. 10.
(m) *Joan.* XII. 3.
(n) *Luc.* VII. 37.... 50. *Vide Aug. Bedam, alios.*
(o) *Vide Hieronym. hic.*
(p) *Plin. l. 36. c. 8.*
(q) Ἀλάβαστρον, *ab alpha privativo, &* λαβὴ, *ansa.*
(r) אל-בצרה *Vide Cleric. ad Hamm. hic.*
(s) *Martial. 3. Epigr. 12. Vide Byna, de morte Christi, l. 1. c. 3. art. 32.*

Saint

*8. Videntes autem Discipuli indignati sunt, dicentes: Ut quid perditio hæc?*

*9. Potuit enim istud venundari multò, & dari pauperibus.*

*10. Sciens autem Jesus, ait illis: Quid molesti estis huic mulieri? Opus enim bonum operata est in me:*

*11. Nam semper pauperes habetis vobiscum, me autem non semper habetis.*

*12. Mittens enim hæc unguentum hoc in corpus meum, ad sepeliendum me fecit.*

*13. Amen dico vobis, ubicumque prædicatum fuerit hoc Evangelium in toto mundo, dicetur & quod hæc fecit in memoriam ejus.*

*14. Tunc abiit unus de duodecim, qui dicebatur Judas Iscariotes, ad Principes Sacerdotum,*

8. Ce que ses Disciples voyant, ils s'en fâchérent, & dirent: A quoi bon cette perte?

9. Car on auroit pû vendre ce parfum bien cher, & en donner l'argent aux pauvres.

10. Mais JESUS sçachant ce qu'ils disoient, leur dit: Pourquoi tourmentez-vous cette femme? Ce qu'elle vient de faire envers moi, est une bonne œuvre.

11. Car vous aurez toûjours des pauvres parmi vous; mais pour moi, vous ne m'aurez pas toûjours.

12. Et lorsqu'elle a répandu ce parfum sur mon corps, elle l'a fait en vûë de ma sépulture.

13. Je vous dis en vérité, que partout où sera prêché cet Evangile; c'est-à-dire, dans tout le monde, on racontera à la loüange de cette femme ce qu'elle vient de faire.

14. Alors l'un des douze, appellé Judas Iscariote, alla trouver les Princes des Prêtres,

## COMMENTAIRE.

Saint Matthieu n'a pas exprimé la nature du parfum, que Marie répandit sur JESUS-CHRIST; mais S. Jean, & S. Marc l'ont marquée. Celui-ci (a) le nomme: *Nardus spicatus pretiosus*; & saint Jean (b): *Nardus pisticus pretiosus.* Quelques-uns ont crû que le Texte de saint Jean étoit corrompu, & qu'au lieu de *Nardi pistici*, il falloit lire, *Nardi spicati.* Béde a lû de même, & n'a marqué aucune diversité de leçon sur cet endroit. Mais nos Exemplaires Grecs & Latins, imprimez & manuscrits, sont aujourd'hui uniformes, & portent constamment. *Nardi pistici.* Quelques-uns (c) ont crû que ce nom de *Pisticus*, venoit du Grec *Pistis*, la foi, la sincérité, & qu'il signifioit du nard pur, & sans mélange. *Pura distilant tempora nardo*, dit Tibulle. Mais l'analogie de la langue Grecque demanderoit plûtôt qu'on lût dans le Grec *Nardou pistés*, que *Nardou pisticés*, pour désigner du franc nard. D'autres voudroient qu'on l'expliquât du nard potable. On sait qu'autrefois on a mêlé du nard à la boisson (d). Mais pour appuyer ce sentiment, il faudroit lire *pistés*, & non *Pisticés.* Jean Hartungus lit: *Nardi Opistici*, du nard de la ville d'Opis près de Babylone, & fameuse par ses excellens parfums; ou *Nardi pistici*, du nard de la ville de *Bista*, ou *Pista*, Capitale de Carmanie, ou de la Province de Cabul dans les Indes.

Mais s'il faut recourir à une autre maniere de lire, il n'y a pas de difficulté que la leçon de saint Marc ne soit préférable (e). Le nard en épis, *nardus spicatus*, est connu. On le nomme en François *Spic-nard.* C'est une plante qui vient dans les Indes, qui pousse une tige longue, & mince, & qui a plusieurs épis à fleur de terre. Le plus estimé de tous les nards, est celui qui se fait de l'épi dont on vient de parler. L'autre nommé *Nard de feuilles*, & composé du jus des feuilles de cette plante, l'est beaucoup moins (f).

EFFUDIT SUPER CAPUT IPSIUS RECUMBENTIS. *Elle lui répandit ce parfum sur la tête, lorsqu'il étoit à table.* Saint Marc dit que Marie rompit le vase, & le répandit sur la tête de JESUS (g); & saint Jean (h), qu'elle lui oignit les pieds, & les essuya de ses cheveux. Rien de tout cela n'est incompatible. Elle rompit ou le vase, ou son orifice, ou ce qui le couvroit (i), ou simplement elle remua (k) ce qui étoit dans le vase, répandit sur la tête de JESUS, & oignit ses pieds de ce qui resta au fond du vase. Suidas (l) dit que ce vase fut conservé à Constantinople parmi d'autres Reliques que Constantin y amassa. JESUS-CHRIST étoit couché à table, tête nue, & pieds nuds, comme c'étoit la coûtume.

℣. 8. VIDENTES AUTEM DISCIPULI, INDIGNATI SUNT. *Ce que ses Disciples voyant, ils s'en fâchérent.* Ce fut principalement Judas qui témoigna hautement sa douleur de cette profusion, qu'il regardoit comme une pure perte (m). Quelques autres Apôtres la désapprouvérent aussi intérieurement (n); & peut-être même lâchérent-ils tous quelques paroles de murmure: mais Judas s'en plaignit hautement. *Idem & alii apostoli senserant*, dit S. Ambroise (o), *sed alio affectu; ille per avaritiam, isti per misericordiam.*

℣. 12. MITTENS ENIM HÆC UNGUENTUM HOC IN CORPUS MEUM, &c. *Lorsqu'elle a répandu ce parfum sur mon corps, elle l'a fait en vûë de ma sépulture.* Elle a voulu m'embaumer par avance, & prévenir ma sépulture. JESUS-CHRIST insinue par-là que le jour de sa mort étoit proche, & que cette femme sembloit en avoir un pressentiment dans ce qu'elle venoit de faire. Saint Jean fait dire au Sauveur (p): *Laissez-la afin qu'elle le garde pour le jour de ma sépulture.* Ou, laissez-la faire, parce qu'elle a menagé ce parfum pour le jour de ma sépulture. Elle l'a réservé exprès pour me rendre aujourd'hui par avance le devoir que l'on rend aux morts en les embaumant. Il fait l'apologie de la libéralité de Marie, & il dissipe le soupçon qu'on auroit pû concevoir de sa trop grande délicatesse.

℣. 14. TUNC ABIIT UNUS DE DUODECIM, *Alors un des douze, nommé Judas Iscariote, alla trouver les*

(a) *Marc.* XIV. 3.
(b) *Joan.* XII. 3.
(c) *Le Clerc hic. Vadian. Ep. de Insul. Mar. Medit. apud Hamm. Vat. Erasm. Capell. de Dieu.*
(d) *Hist. de Bello Hispanico. Ipse de tempore cænavit; vinum & nardum identidem sibi infudit.* Æschyle nomme φάρμακα πιστὰ, ceux qu'on donne à boire; & χριστὰ, ceux dont on se frotte.
(e) *Erasm. Grot. Hamm. Brug. Bez. Camero.*
(f) *Plin. l.* XII. *c.* 12. *Cacumina nardi in aristas se spargunt, ideò geminâ dote nardi spicas, & folia celebrant.*
(g) *Marc.* XIV. 3. Συντρίψασα τὸ ἀλάβαστρον κατέχεεν αὐτοῦ κατὰ τῆς κεφαλῆς.
(h) *Joan.* XII. 3. *Unxit pedes Jesu.*
(i) *Vide Hamm. hic. Syr. Cophticam vers. Toynard. not. p.* 149. *Lud. de Dieu, Drus. Grot.*
(k) *Hamm. hic.* Συντρίβω dans Hesychius, signifie quelquefois agiter, remuer, comme quand on agite une liqueur pour la rendre plus coulante.
(l) *Suid. in* Φέρος.
(m) *Joan.* XII. 4.
(n) *Marc.* XIV. 4. Ἦσαν δέ τινες ἀγανακτοῦντες πρὸς ἑαυτούς. *Ita Patres plerique.*
(o) *Ambros. in Psal.* XL. *n.* 3.
(p) *Joan.* XII. 7. Ἄφες αὐτήν, ἵνα εἰς τὴν ἡμέραν τοῦ ἐνταφιασμοῦ μου τηρήσῃ αὐτό.



Digitized by Google

15. *Et ait illis : Quid vultis mihi dare, & ego vobis eum tradam? At illi constituerunt ei triginta argenteos.*

16. *Et exinde quærebat opportunitatem, ut eum traderet.*

17. *Primâ autem die azymorum accesserunt Discipuli ad Jesum, dicentes : Ubi vis paremus tibi comedere Pascha?*

15. Et leur dit : Que voulez-vous me donner, & je vous le mettrai entre les mains? Et ils convinrent *de lui donner* trente piéces d'argent.

16. Depuis ce tems-là il cherchoit une occasion favorable, pour le livrer entre leurs mains.

17. Or le premier jour des azymes, les Disciples vinrent trouver Jesus, & lui dirent : Où voulez-vous que nous vous préparions ce qu'il faut, pour manger la Pâque?

## COMMENTAIRE.

*Princes des Prêtres*, & convint avec eux de leur livrer Jesus. Ceci arriva immédiatement après ce souper que Jesus fit chez Simon le Lépreux (a); c'est-à-dire, six jours avant Pâque, ou le Lundi d'avant Pâque, qui commençoit cette année le Vendredi au soir. Ce fut donc ensuite de cette petite mortification qu'il avoit reçûe dans cette rencontre, que Judas se détermina à trahir son Maître.

℣. 15. Constituerunt ei triginta argenteos. *Ils convinrent de lui donner trente piéces d'argent*, ou trente sicles, qui font de notre monnoie précisément quarante-huit livres douze sols six deniers. Les trente sicles étoient le prix ordinaire d'un esclave, comme on le voit dans Moïse (b). On a montré à Rome, & à Paris deux piéces d'argent (c), que l'on prétendoit être de celles dont notre Seigneur avoit été vendu : mais les connoisseurs conviennent que ce sont d'anciennes médailles de Rhodes, marquées de la tête du colosse qui représentoit le Soleil; & sur le revers, d'une rose, qui est le symbole de la ville de Rhodes.

℣. 17. Prima die azymorum. *Le premier jour des azymes les Disciples vinrent trouver Jesus*, pour lui demander où il souhaitoit manger la Pâque. La Pâque s'immoloit au Temple le quatorziéme du mois de Nisan sur le soir, c'est-à-dire, depuis deux heures après midi jusqu'au coucher du soleil; & elle se mangeoit le même soir, & pendant la nuit, qui étoit le commencement du quinziéme jour de Nisan, lequel étoit proprement la fête de Pâque (d); car on sçait que les fêtes des Hébreux commençoient au soir, & finissoient au soir, & se célébroient d'une vêpre à l'autre (e). Pour se disposer à célébrer la Pâque, les étrangers qui venoient à Jérusalem, avoient soin de retenir de bonne-heure une salle, ou une chambre, où ils pussent manger la Pâque, & de la nettoyer auparavant de tout levain par une exacte perquisition (f). Ces chambres se donnoient gratuitement (g). L'eau dont on devoit paîtrir les pains sans levain, devoit être tirée dès la veille, & être reposée douze heures (h). On faisoit les pains sans levain au matin du quatorziéme de Nisan, & on commençoit à en user au soir du même jour, qui commençoit le quinziéme de ce mois, & dans le repas où se mangeoit l'agneau Paschal. Toutes ces remarques sont tirées des livres des Juifs, & on verra l'explication ci-après dans les circonstances particuliéres de cette Histoire.

Ce fut donc le Jeudi sur le soir, auquel soir commençoit le quatorziéme de Nisan, que les Disciples vinrent demander à Jesus-Christ où il souhaitoit faire la Pâque, afin qu'ils pussent y aller retenir une salle, & nettoyer le lieu du pain levé, en sorte que le lendemain au soir on y pût manger l'agneau de la Pâque. Le lendemain Vendredi quatorziéme de Nisan sur le soir, auquel soir commençoit le quinziéme de Nisan, l'agneau Paschal devoit être immolé, & mangé. *Le premier jour des azymes* en cet endroit, signifie donc, selon Apollinaire (i), le jour de devant les azymes.

Prima die Azymorum. *Le premier jour des Azymes.* Quelques personnes ont paru surprises que nous expliquions ce passage comme s'il y avoit, *le jour qui précéde les Azymes.* Elles croyent ce passage de saint Matthieu décisif pour montrer que le Jeudi étoit la veille de Pâque, & que le Vendredi fût le jour même de la Fête. Mais il est aisé de montrer dans l'Ecriture, que le terme *primus*, se met souvent pour *avant que*, & qu'il ne marque pas toûjours une vraie primauté immédiate d'ordre, ou de tems; mais seulement une primauté médiate, & éloignée. Par exemple (k), Moïse ordonne que la main des témoins soit la premiére qui tue le coupable: *Manus testium prima interficiet eum*; c'est-à-dire, que les témoins lui porteront le premier coup, après quoi tous les assistans le tuëront. Car s'il étoit déja tué par les témoins, on ne le tueroit pas une seconde fois. *Prima interficiet* est donc mis pour, *percutiet ante quàm interficiatur.* Dans les Livres des Rois (l), il est dit que Séméï vint le premier au devant de David, avant la maison de Joseph : *Primus veni de omni domo Joseph*; c'est-à-dire, qu'il vint avant que la maison de Joseph, & la tribu d'Ephraïm, & de Manassé vinssent reconnoître le Roi. Séméï n'étoit pas à leur tête, comme il sembleroit le vouloir dire; il étoit avec ceux de la tribu de Juda.

Dans le premier Livre des Maccabées (m), il est dit deux fois qu'Aléxandre le Grand a le premier regné dans la Gréce, *qui primus regnavit in Græcia.* On sait qu'avant lui il y avoit eu plusieurs Rois en Macédoine; il faut donc dire que *primus* est mis pour avant que. Il avoit regné en Macédoine, avant qu'il regnât dans l'Asie. Dans l'Ecclésiastique (n), la Sagesse dit qu'elle est la premiére née des créatures, *primogenita ante omnem creaturam*; ce n'est pas à dire qu'elle soit créée comme les créatures & qu'elle n'ait sur elles que la primauté d'âge. Elle est increée, & éternelle, produite, & engendrée dans Dieu avant qu'aucune créature fût produite au dehors. Dans S. Luc (o), il est dit que le dénombrement pour lequel saint Joseph, & la sainte Vierge allérent à Bethléem, est le premier qui se fit par Cyrinus, *hac descriptio prima facta est à Præside Syriæ Cyrino.* Or on sçait qu'alors Cyrinus n'étoit pas encore Gouverneur de Syrie; il faut donc traduire : *Ce dénombrement se fit avant que Cyrinus fût Gouverneur de Syrie.* Saint Paul aux Colossiens (p), dit que J. C. est le premier-né de toute créature; c'est-à-dire, qu'il est engendré du Pere avant la production d'aucune créature. Et aux Thessaloniciens (q), il dit que ceux qui sont

(a) *Chrysost. Theophyl. Euthym. alii.*
(b) *Exod.* xxi. 32.
(c) *Vide Baron. t.* 1. *Annal. an.* 34. & *Selden de Jure N. & G. l.* 2. *c.* 8.
(d) Voyez *Exod.* xii. 6. 7. & *sequ.*
(e) *Levit.* xxiii. 32.
(f) *Vide Not. Toynard in Harmon. p.* 87. & 149. *col.* 2. 151. & *Grot. hic*, & *lib. Pesachim* x. 9. & *Sebachim* v. 8.
(g) *Codd. Joma fol.* 12. a. *Gemar. Megill. fol.* 26. a. & *Glossa ibid.*
(h) *Pesachim fol.* 42. a. *Gemarr. cum Orach Chaïmin.* 455.
(i) *Apollinarius in Catenâ Gr. in Joan.* xviii. 28. *in cod. Reg.* 247. *apud Toynard, not. in Harm. p.* 149. *col.* 1.
(k) *Deut.* xvii. 7.
(l) 2. *Reg.* xix. 20.
(m) 1. *Macc* 1. 1. vi. 2.
(n) *Eccli.* xxiv. 5.
(o) *Luc.* ii. 2.
(p) *Coloß.* i. 15.
(q) 1. *Theßal.* iv. 15.

Digitized by Google

18. *At Jesus dixit: Ite in civitatem ad quemdam, & dicite ei: Magister dicit: Tempus meum propè est; apud te facio Pascha cum Discipulis meis.*

19. *Et fecerunt Discipuli sicut constituit illis Jesus, & paraverunt Pascha.*

20. *Vespere autem facto, discumbebat cum duodecim Discipulis suis.*

21. *Et edentibus illis, dixit: Amen dico vobis, quia unus vestrûm me traditurus est.*

18. JESUS leur répondit : Allez dans la ville chez un tel, & lui dites : Le Maître vous envoie dire : Mon tems est proche ; je viens faire la Pâque chez vous avec mes Disciples.

19. Les Disciples firent ce que JESUS leur avoit commandé, & préparérent *ce qu'il falloit pour* la Pâque.

20. Le soir étant donc venu, il se mit à table avec ses douze Disciples.

21. Et lorsqu'ils mangeoient, il leur dit : Je vous dis en vérité, que l'un de vous me doit trahir.

## COMMENTAIRE.

morts dans la foi de JESUS-CHRIST, ressusciteront les premiers ; c'est-à-dire, qu'ils ressusciteront avant que d'aller dans les nues au-devant de JESUS-CHRIST. Et dans la premiére Epître à Timothée (*a*) : *Dieu m'a fait miséricorde afin que* JESUS-CHRIST *fit voir premierement en moi toute sa patience : Ut in me primo ostenderet Dominus* JESUS *omnem patientiam.* S. Paul est-il le premier sujet dans qui la miséricorde de Dieu, & sa patience ayent éclatté ? Non sans doute. Mais il a fait d'abord éclatter dans la conversion de cet Apôtre sa bonté infinie, pour le rendre un modéle de ceux qui se convertiroient dans la suite : *Ad informationem illorum qui credituri sunt illi.* Et dans la seconde Epître au même Timothée (*b*), il dit : Il faut que le laboureur laboure pour recevoir le premier le fruit de son travail ; c'est-à-dire, il faut qu'il travaille, avant que de retirer le fruit de son travail. Dans le Commentaire sur S. Luc, j'ai rapporté quelques exemples tirez des Auteurs Prophanes, pour prouver l'usage de mettre *primus*, pour avant que. Ainsi on ne doit pas si fort s'étonner si nous entendons *prima die Azymorum*, comme s'il y avoit, le jour de devant les Azymes.

℣. 18. ITE AD CIVITATEM AD QUEMDAM (*c*). *Allez dans la Ville chez un tel*, dont l'Evangéliste n'a pas jugé à propos de mettre ici le nom ; peut-être aussi que le Sauveur ne le nomma pas, mais qu'il leur dit de suivre un porteur d'eau, qu'ils trouveroient en entrant dans la Ville (*d*) ; & que c'étoit dans la maison où l'on portoit cette eau, qu'il vouloit qu'ils préparassent la salle, pour y faire la Pâque le lendemain. Il y en a (*e*) qui veulent que cet homme, chez qui notre Seigneur envoie, étoit S. Jean l'Evangéliste ; ou du moins que la maison étoit à lui. Mais comment cela pourroit-il être, puisque c'est saint Jean lui-même avec S. Pierre, qui furent envoyez porter la parole de la part de JESUS-CHRIST au maître de cette maison. D'autres (*f*) veulent que ç'ait été la maison de la mere de Jean Marc Disciple des Apôtres, dont il est parlé dans les Actes (*g*). Mais on ne trouve aucune preuve de ce sentiment chez les Anciens. Il y a toute apparence que JESUS-CHRIST étoit bien connu au maître de cette maison, & que celui-ci se tint fort honoré qu'il eût choisi son logis préférablement aux autres. M. Toynard (*h*) conjecture que l'eau que l'on portoit ainsi le Jeudi au soir, étoit destinée à pêtrir les pains sans levain, qui se devoient faire le lendemain au matin. Les deux Disciples qui furent envoyez pour préparer toutes choses, sont Pierre & Jean, comme le remarque saint Luc (*i*). On a déja dit que ces logemens pour la Pâque se donnoient gratuitement.

℣. 19. PARAVERUNT PASCHA. *Ils préparérent ce qu'il falloit pour la Pâque.* Ils disposérent la chambre, les tables, les lits de table, la farine & l'eau pour faire les pains sans levain. Ils purifiérent la salle de tout levain avec la diligence requise, & accoûtumée dans ces occasions. On sçait par les Livres des Rabbins, & par les Auteurs qui ont parlé des rits, & des coûtumes des Juifs, avec quelle exactitude on faisoit cette recherche. Ils purent aussi acheter un agneau, s'ils n'en avoient déja préparé un auparavant : car Moïse (*k*) semble ordonner qu'on le prépare quatre ou cinq jours avant la Pâque.

℣. 20. VESPERE AUTEM FACTO, DISCUMBEBAT CUM DISCIPULIS SUIS. *Le soir étant donc venu, il se mit à table avec ses douze Disciples.* JESUS étoit demeuré sur le mont des Oliviers pendant tout le jour du Jeudi. Il n'entra à Jérusalem que sur le soir, & après que Pierre, & Jean eurent préparé toutes choses. Le Texte (*l*) porte à la lettre que JESUS étoit couché à table avec ses Disciples. Il y avoit des lits rangez autour de trois côtez de la table, qui étoit quarrée, & oblongue. La partie d'enbas étoit libre, afin qu'on pût servir, & déservir. La place d'honneur étoit en haut au milieu : les conviez étoient couchez, ou appuyez sur le coude, ayant les pieds en dehors, & derriere celui qui étoit au-dessous, & la tête à peu près vers le sein de celui qui étoit au-dessus. C'est ainsi qu'il faut entendre ce qui est dit (*m*), que saint Jean l'Evangéliste a reposé sur la poitrine du Fils de Dieu. Il étoit à la droite ou à la gauche du Sauveur, & par conséquent sa tête vers son sein, & il étoit par-là à portée de l'interroger en secret, & de lui demander tout bas qui étoit celui qui le devoit trahir.

Moïse (*n*) avoit ordonné de manger l'agneau de la Pâque debout, ceint, chaussé, ayant le bâton à la main, en équipage de voyageur ; ce qui est fort différent de ce que nous voyons ici. Nous ne croyons pas que ce souper soit celui de la Pâque légale ; mais ce n'est pas par la raison qu'on vient de dire (*o*). Les Juifs (*p*) ne mangent plus la Pâque qu'assis à table ; & on ne voit pas l'origine de cette coûtume. Plusieurs (*q*) croyent que ce que Moïse prescrit à cet égard, ne devoit s'observer qu'à la seule premiére Pâque, qui se fit avant la sortie de l'Egypte.

℣. 21. AMEN DICO VOBIS, QUIA UNUS VESTRUM ME TRADITURUS EST. *Je vous dis en vérité que*

(a) 1. *Timoth.* I. 16.

(b) 2. *Timoth.* II. 6. *Laborantem agricolam oportet primum de fructibus percipere.* Τὸν κοπιῶντα γεωργὸν δεῖ πρῶτον τῶν καρπῶν μεταλαμβάνειν.

(c) Πρὸς τὸν δεῖνα.

(d) *Luc.* XXII. 10. *Marc.* XIV. 13.

(e) *Nicephor. l.* 2. *c.* 18. *Cedren. alii Græci apud Baron. an.* 34.

(f) *Alexander apud Surium* XI. *Junii.*

(g) *Act.* XII. 25.

(h) *Toynard not. in Harmon. p.* 151.

(i) *Luc.* XXII. 8.

(k) *Exod.* XII. 5.

(l) Ἀνέκειτο μετὰ τῶν δώδεκα. *Marc.* XIV. 18. Ἀνακειμένων αὐτῶν.

(m) *Joan.* XIII. 23. 24.

(n) *Exod.* XII. 1.

(o) S. Chrysost. Theophyl. & quelques autres croient qu'il mangea d'abord l'agneau pascal debout, selon la Loi, & qu'ensuite il prit un souper ordinaire, couché à table.

(p) *Vide Pesachim, c.* 10. *Halach.* 1. *Buxtorf. Dissert. de Cœna Domini.*

(q) *Scalig. l.* 1. *de Emend. temp. Tremel. & Paræus ad Matth.* XXVI. 20. *&c.*



Digitized by Google

22. *Et contristati valdè cœperunt singuli dicere: Numquid ego sum, Domine?*

22. Cette parole leur ayant causé une grande tristesse, chacun d'eux commença à lui dire : Seroit-ce moi, Seigneur?

23. *At ipse respondens, ait: Qui intingit mecum manum in paropside, hic me tradet.*

23. Il leur répondit : Celui qui met la main avec moi dans le plat, me doit trahir.

24. *Filius quidem Hominis vadit, sicut scriptum est de illo: væ autem homini illi, per quem Filius Hominis tradetur: bonum erat ei, si natus non fuisset homo ille.*

24. Pour ce qui est du Fils de l'Homme, il s'en va, selon ce qui a été écrit de lui : mais malheur à l'Homme par qui le Fils de l'Homme sera trahi : il vaudroit mieux pour lui qu'il ne fût jamais né.

25. *Respondens autem Judas, qui tradidit eum, dixit: Numquid ego sum, Rabbi? Ait illi: Tu dixisti.*

25. Judas, qui fut celui qui le trahit, prenant la parole, lui dit : Est-ce moi, *mon* Maître? Il lui répondit : C'est vous-même.

26. *Cœnantibus autem eis, accepit Jesus panem, & benedixit, ac fregit, deditque Discipulis suis, & ait: Accipite, & comedite: Hoc est Corpus meum.*

26. Or pendant qu'ils soupoient, JESUS prit du pain, & l'ayant beni, il le rompit, & le donna à ses Disciples, en disant : Prenez, & mangez : Ceci est mon Corps.

27. *Et accipiens calicem, gratias egit, & dedit illis, dicens: Bibite ex hoc omnes:*

27. Et prenant le calice, il rendit graces, & il le leur donna, en disant : Buvez-en tous :

## COMMENTAIRE.

*l'un de vous me doit trahir.* JESUS prédit trois fois qu'un de ses Apôtres le devoit trahir. 1°. Au commencement du souper, comme il est rapporté par S. Matthieu, & par saint Marc (*a*). 2°. Après qu'il eut lavé les pieds à ses Disciples, comme il est marqué dans saint Jean (*b*). 3°. Après l'institution de l'Eucharistie, comme saint Luc, & saint Jean le racontent (*c*). Il étoit important de confirmer ses Apôtres dans la créance que sa mort étoit toute volontaire, & que la trahison de Judas ne lui étoit nullement inconnue, qu'il auroit pû la prévenir, & l'éviter, s'il l'avoit voulu (*d*). Quelques Peres (*e*) ont crû qu'il vouloit donner lieu à Judas de se repentir, & de rentrer dans lui-même; il l'épargna jusqu'à la fin, & ne le voulut pas nommer, par un pur effet de sa bonté infinie.

℣. 23. QUI INTINGIT MECUM MANUM IN PAROPSIDE. *Celui qui met la main avec moi dans le plat, me doit trahir.* JESUS dit apparemment ceci dans le même tems que Judas avoit la main au plat avec lui : ou bien, il jetta un regard vers ce traître, qui lui fit comprendre que c'étoit à lui qu'il en vouloit : Ou enfin, Judas pressé par le remord de sa conscience, sentit que ce reproche ne pouvoit tomber que sur lui; c'est pourquoi il demanda impudemment au Sauveur, ℣. 25. *Est-ce moi, mon Maître?* JESUS lui répondit tout bas : *C'est vous-même.* En sorte que les autres Apôtres ne purent sçavoir qui c'étoit.

Quelques Anciens (*f*) ont crû que Judas n'avoit point assisté à l'institution de l'Eucharistie; & qu'aussi-tôt que JESUS l'eut désigné comme celui qui le devoit trahir, il sortit. Saint Hilaire croit qu'il n'acheva pas le souper avec JESUS-CHRIST, & cette opinion est assez commune dans l'antiquité. Mais le commun des Peres (*g*), & des Théologiens (*h*) croyent que, conformément à ce que dit S. Luc (*i*) : le Sauveur après avoir institué l'Eucharistie, dit ces paroles : *La main de celui qui me doit trahir, est avec moi dans cette table.* Et que ce discours ayant jetté les Apôtres dans le trouble, comme le dit S. Jean (*k*), ils se demandoient l'un à l'autre, qui c'étoit qui le devoit trahir. Alors S. Pierre fit signe à S. Jean de demander à JESUS, qu'il lui désignât le traître. Il le fit en présentant à Judas un morceau de pain trempé dans la sausse. Ce qui n'empêcha pas que les autres Disciples, voyant Judas sortir aussi-tôt, ne s'imaginassent qu'il alloit acheter ce qui étoit nécessaire pour la Pâque.

Plusieurs Anciens (*l*) ont crû que ce morceau de pain trempé, faisoit partie de l'Eucharistie que J. C. donna à Judas. D'autres (*m*), qu'en trempant ce pain, il lui ôta la consécration. Mais il est visible, en comparant les Evangélistes les uns avec les autres, que ceci n'arriva qu'après qu'il eut distribué l'Eucharistie à ses Disciples. Origénes sur S. Jean rapporte trois opinions sur la communion de Judas, & il ne se déclare pour aucune des trois. Les uns croyoient que Judas avoit reçû le Corps du Sauveur : D'autres, que sathan l'en avoit empêché : Et enfin il y en avoit d'autres qui croyoient que ce que J. C. donna à ce traître, n'étoit que du pain; au lieu que ce qu'il présentoit aux autres, étoit son Corps.

℣. 24. BONUM ERAT EI, SI NATUS NON FUISSET HOMO ILLE. *C'étoit un avantage pour cet homme s'il n'étoit point né.* On doit regarder Judas comme un réprouvé. Les Peres traitent sa pénitence de désespoir, & on ne voit dans sa vie, ni dans sa mort aucune marque d'un vrai repentir, ni aucun des caractéres des prédestinez. Toutefois quelques anciens hérétiques, comme les Caïnites, l'honoroient comme un saint, & avoient un Evangile qu'ils lui attribuoient, ainsi que saint Irénée (*n*). Saint Epiphane (*o*), & Théodoret (*p*) le témoignent.

℣. 26. COENANTIBUS AUTEM EIS, ACCEPIT JESUS PANEM. *Pendant qu'ils soupoient, Jesus prit du pain, & l'ayant béni, il le rompit, & le donna à ses Disciples, en disant : Prenez, & mangez : Ceci est mon Corps.* Plusieurs Exemplaires au lieu de : *Il le bénit*, portent : *Il rendit graces.* Les Apôtres s'étant d'abord mis à table

(a) *Matth. hic. Marc.* XIV. 18.
(b) *Joan.* XIII. 18.
(c) *Luc.* XXI. 21. *Joan.* XIII. 21.
(d) *Vide Maldon. Jans. alios.*
(e) *Vide Chrysost. Euthym. Theophyl. Hieron. Bedam.*
(f) *Constit. Apost. lib. 5. cap. 13. Innocent. III. lib. 4. cap. 11. de Myst. altaris. Hilar. in Matth. cap. 30. Rupert. in Joan. lib.* XII. *& in Matth. lib. 2. Vide & Theophyl. hic, & Victor. Antioch. ad Marc.* XIV.
(g) *Origen. homil. 35. in Matth. Victor. Antioch. in Marc.* XIV. *Cyrill. Jerosol. Catech. 13. Cyrill. in Jan. l. 9. c. 13. Chrysost. homil. 82. & 83. in Matth. Theodoret. ad 2. Cor.* XI. 23. *Ep. 44. n. 10. Hieron. lib. 2. contra Jovin. &c.*
(h) *Abaelard serm. de Pass. Domini. Petr. Lombard. lib. 4. sent. dist. 11. Alens. parte 4. qu. 11. D. Thom. sent. 4. dist. 11. art. 2. Soto ad sent. 4. dist. 12. q. 2. art. 2. &c.*
(i) *Luc.* XXII. 21.
(k) *Joan.* XIII. 21. 22. 23.
(l) *Vide Concil. Bracar. 3. cap. 1. 2. Jul. Papa Ep. ad Episcopos per Ægyp. dist. 2. de Consecr. cap. 7. Burcard. decret. 5. 1. Ivo parte 2. cap. 11. Allat. dist. 1. de lib. Græc. &c.*
(m) Voyez Denis Barsalibi, Traité du Jeudy saint, dans la Perpetuité de la Foi, tom. 4. liv. 2. ch. 5. p. 148.
(n) *Iren. lib. 1. cap. 35. contra Hæres.*
(o) *Epiphan. Hæres. 28. n. 1.*
(p) *Theodoret. Hæretic. fab. l. 1. c. 25.*



Digitized by Google

28. *Hic est enim Sanguis meus novi testamenti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum.*

29. *Dico autem vobis: Non bibam amodò de hoc genimine vitis, usque in diem illum, cùm illud bibam vobiscum novum in Regno Patris mei.*

28. Car ceci est mon Sang, *le Sang* de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs pour la remission des péchez.

29. Or je vous dis que je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne jusqu'à ce jour auquel je le boirai nouveau avec vous dans le Royaume de mon Pere.

## COMMENTAIRE.

tous ensemble, prirent leur repas à l'ordinaire. Et comme ils mangeoient; le Sauveur leur déclara que l'un d'eux le devoit livrer à ses ennemis, de la maniére que nous l'avons expliqué sur le ŷ. 23 Sur la fin du souper, & comme on mangeoit encore, Jesus institua le Sacrement de son Corps, & de son Sang. Il dit d'abord à ses Apôtres (a): Qu'il avoit eu un très-ardent désir de manger cette Pâque avec eux: il parloit de la Pâque de son Corps, & de son Sang (b); dont la Pâque Judaïque n'étoit que le type, & la figure. Il leur déclara que c'étoit la derniere fois qu'il la mangeroit avec eux avant sa mort; mais qu'après sa Résurrection, il la mangeroit de nouveau (c). Puis il prit du pain, & après avoir rendu graces à Dieu, il le rompit en autant de morceaux qu'ils étoient de personnes; il les leur distribua, & en mangea lui-même (d), disant, que c'étoit son Corps. Il en fit de même du calice; il en but & leur en fit boire à tous, disant que c'étoit son Sang, le Sang d'une nouvelle alliance. C'est ainsi qu'on peut concilier le récit des Evangélistes.

Jesus-Christ exécuta ici ce qu'il avoit promis autrefois à ses Disciples, qu'il leur donneroit à manger sa propre Chair, & son Sang à boire (e); non pas, comme l'avoient conçu les Capharnaïtes, d'une maniére grossiére, & dégoûtante; non un corps sanglant & mis en piéces; mais son vrai Corps, son Corps réel, & substantiel, sous l'apparence du pain. Il leur offroit sous ces especes la réalité, dont le sacrifice de l'agneau Pascal n'étoit que le symbole. C'étoit la ratification de la nouvelle alliance, le gage, & le prix de leur rachat. Au lieu d'un agneau qu'on immoloit, en mémoire de la délivrance de l'Egypte, il leur donne son propre Corps, qui est la victime d'expiation pour leur peché, & l'assurance de leur affranchissement. Au lieu du sang dont on oignoit les portes, pour les garantir de l'Ange exterminateur, il nous oint de son propre Sang, pour nous mettre à couvert de la puissance du démon.

Par la même puissance que le Pere employa pour tirer du néant toutes les créatures au commencement, le Fils de Dieu change ici en son Corps & en son Sang, la substance du pain, & du vin. Lorsqu'il dit: Ceci est mon Corps, & ceci est mon Sang, sa parole opere ce qu'il dit, & le changement substantiel se fait d'une maniére ineffable, & invisible. *Il avoit auparavant changé l'eau en vin aux nôces de Cana*, dit S. Cyrille de Jérusalem (f), *& nous ne le croirons pas lorsqu'il nous assure qu'il change le vin en son Sang? Si dans des nôces charnelles il a operé un tel miracle, pourquoi n'en operera-t-il pas un autre, en donnant à ses propres enfans son Corps, & son Sang? Recevons donc avec une entiere certitude son Corps, & son Sang, sous les espéces du pain & du vin; afin que nous devenions en quelque sorte un même corps, & un même sang avec lui, & que nous soyons de vrais porte-Christs.* Ce qui vous paroît pain dans l'Eucharistie, ne l'est plus, dit-il, au même endroit (g); c'est le Corps de Jesus-Christ; & ce qui vous paroît vin, n'est pas du vin, quoiqu'il le paroisse au goût; c'est le sang de Jesus-Christ.

S. Ambroise (h) pour prouver le changement admirable qui se fait dans ce Sacrement, parcourt la plûpart des miracles arrivez dans l'ancien Testament; la verge changée en serpent, l'eau du Nil convertie en sang, la mer Rouge, & le Jourdain mis à sec, l'eau qui sort du rocher, l'eau de Mara adoucie, &c. Il ajoûte, que si la parole toute-puissante de Dieu a pû faire que ce qui n'étoit point, sortît du néant; ne pourra-t-elle pas que ce qui est, soit changé en ce qu'il n'étoit pas? *Sermo ergo Christi qui potuit ex nihilò facere quod non erat, non posset ea quæ sunt mutare in id quod non erant?* S. Hilaire (i): Depuis que Jesus-Christ a parlé d'une maniere si claire, & si précise, il n'y a plus lieu de douter de la vérité de son Corps, & de son Sang dans l'Eucharistie: & lorsque nous l'y recevons, nous sommes véritablement en lui, comme il est en nous. Il est en nous par sa chair, dont il nous nourrit; & nous sommes en lui par l'union qu'il a faite de la nature humaine à sa divinité. On pourroit rapporter une infinité de témoignages des Peres: Mais depuis Beranger, & depuis les derniéres hérésies, on a tant écrit sur cette matiére, qu'il vaut mieux renvoyer à ceux qui l'ont traitée à fond, & exprès. Jamais vérité de foi n'a été combattue avec plus d'artifice, ni mieux défendue.

On a vû des peuples qui dans leurs alliances buvoient réciproquement de leur propre sang, comme les Scythes, & les Médes, dont parle Solin (k), & Hérodote (l). Catilina fit boire du sang humain à ses conjurez, pour les tenir plus fortement attachez à son parti (m). Ciaxarés Roi des Médes, & Haliattes Roi de Lydie firent alliance ensemble, en suçant le sang l'un de l'autre (n). Les peuples de Carmanie (o) dans leurs festins, se font des incisions au visage, & faisant couler le sang dans leur coupe, le présentent à boire à leurs amis, pour preuve de leur amitié. Il y a encore dans l'Amérique des peuples qui cimentent leurs alliances par leur propre sang (p). Mais a-t-on jamais vû un pere qui ait nourri ses enfans de sa chair, & de son sang? A-t-on vû des pasteurs qui ayent donné à leurs troupeaux pour nourriture les membres de leurs corps, dit S. Chrysostome (q)? A-t-on vû des maîtres se livrer eux-mêmes, abandonner leur vie, & leur sang pour le rachat de leurs esclaves? Il n'y a que l'amour incomprehensible du Fils de Dieu, qui ait été capable d'aller jusques-là.

ŷ. 29. Non bibam amodo, &c. *Je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour auquel je le boirai nouveau avec vous dans le Royaume de mon Pere.* Le Fils de Dieu semble faire allusion à l'idée des Juifs,

(a) *Luc. 22. 15. 16. 17.*
(b) *Ita Chrysost. & Origen.*
(c) *Matth. XXVI. 29. Marc. XIV. 25.*
(d) *Vide Matth. XXVI. 26. 27. 28. Marc. XIV. 22. 23. 24. Luc. XX. 17. 18. 19. 20.*
(e) *Joan. VI. 55. & 56.*
(f) *Cyrill. Jerosolym. Cathech. 4.*
(g) *Idem eadem Cathechef. sub finem.*
(h) *Ambros. de his qui Mysteriis initiantur, cap. 9.*
(i) *Hilar. lib. 8. de Trinit. De veritate carnis & sanguinis non relictus est ambigendi locus; nunc enim & ipsius Domini professione, & fide nostra verè caro est, & verè sanguis est. Et hæc accepta atque hausta id efficiunt ut & nos in Christo, & Christus in nobis sit.*
(k) *Solin. cap. 25.*
(l) *Herodot. lib. 4.*
(m) *Salust. Conjurat. Catilina.*
(n) *Herodot. lib. 1.*
(o) *Athen. lib. 2. cap. 7.*
(p) *Horn. lib. 3. cap. 18. de Origin. Gent. Americ.*
(q) *Chrysost. Homil. 83. in Matth.*

30. *Et hymno dicto, exierunt in montem Oliveti.*
31. *Tunc dicit illis Jesus: Omnes vos scandalum patiemini in me, in ista nocte. Scriptum est enim: Percutiam Pastorem, & dispergentur oves gregis.*

30. Et ayant chanté le cantique *d'action de graces*, ils allérent à la montagne des Oliviers.
31. Alors Jesus leur dit: Je vous ferai à tous cette nuit une occasion de scandale; car il est écrit: Je frapperai le Pasteur, & les brebis du troupeau seront dispersées.

## COMMENTAIRE.

qui espéroient d'être dans la joie, & dans des festins continuels, dans le Royaume du Messie. Dans S. Luc il insinue ce sentiment d'une maniere encore plus sensible (a): *Je vous prépare un Royaume, comme mon Pere me l'a préparé, afin que vous bûviez, & que vous mangiez sur ma table dans mon Royaume.* Mais Jesus-Christ entendoit cela dans un sens tout spirituel. Le festin qu'il prépare sur la terre à ses élûs, est celui de son Corps, & de son Sang dans l'Eucharistie; & celui qu'il leur destine dans le Ciel est ce torrent de plaisir dont il les y enyvrera (b); ce sont ces délices que l'œil n'a point vû, que l'oreille n'a point entendu, & que le cœur de l'homme n'a jamais compris (c). Plusieurs Peres (d) l'entendent ainsi: Je ne boirai plus avant ma mort de ce Calice que je vous offre; mais après ma Résurrection, je le boirai de nouveau avec vous. Il appelle sa Résurrection, *son Royaume*, parce qu'alors il commença à former son Eglise, & à y regner d'une façon plus parfaite. Et c'est l'explication la plus littérale, & la plus suivie.

℣. 30. Et hymno dicto exierunt. *Et ayant chanté le cantique d'action de graces, ils allérent à la montagne des Oliviers.* Ceux qui croyent que Jesus-Christ fit avec ses Disciples la Cêne pascale ordonnée par la Loi, veulent que ceci marque les actions de graces qui se trouvent dans les Rituels des Juifs (e), sçavoir les Pseaumes cxii. *Laudate pueri Dominum, &c.* cxiii. cxiv. cxv. cxvi. & cxvii. *Confitemini Domino, quoniam bonus.* D'autres (f) ont prétendu que le Sauveur avoit composé un hymne nouveau; & on en voyoit un autrefois (g), que l'on disoit avoir été chanté par J. C. dans cette occasion. Mais cette piéce venoit de certains Livres apocryphes des Priscillianistes, & elle ne fut jamais reçûe dans l'Eglise. En voici quelques fragmens que nous avons recueilli de la lettre de S. Augustin à Céréthius.

*Hymne du Seigneur qu'il apprit dans le secret à ses Disciples, parce qu'il est écrit: Et ayant dit un hymne il alla à la montagne. Cette hymne n'est pas mis dans le Canon des Ecritures, à cause de ceux qui sont attachez à leurs propres sentimens, & qui ne pensent pas selon l'esprit, & la vérité de Dieu; car il est écrit: Il est bon de cacher le secret du Roi; mais il est honorable de découvrir les actions de Dieu.*

*Je veux délier, & je veux être délié.*
*Je veux sauver, & je veux être sauvé.*
*Je veux engendrer, & je veux être engendré.*
*Je veux chanter, dansez tous de joie.*
*Je veux pleurer, frappez-vous tous de douleur.*
*Je veux orner, & je veux être orné.*
*Je suis la lampe, pour vous qui me voyez.*
*Je suis la porte, pour vous qui y frappez.*
*Vous qui voyez ce que je fais, ne dites point ce que je fais.*
*J'ai joué tout cela dans ce discours, & je n'ai point du tout été joué.*

Ce Cantique, comme on voit, est tout énigmatique, & c'est ce qui le faisoit le plus estimer par les Priscillianistes. S. Augustin en fait le commentaire dans la lettre que nous avons citée, & il montre qu'il n'y a rien de bon dans cette piéce, qu'on ne trouve équivalemment dans les Livres sacrez & canoniques, & qu'ainsi l'Eglise ne perd rien à ne la pas recevoir. Ce saint Docteur n'a pas prétendu donner tout le Cantique, & nous ne garantissons pas même que ce qu'on en vient de lire, ait été de suite dans cet ouvrage.

Grotius conjecture que cet hymne, dont parle ici l'Evangéliste, n'est autre que l'action de graces que nous lisons dans saint Jean, depuis ces paroles (h): *Mon Pere, l'heure est venue, glorifiez votre Fils.* Et tout ce qui suit dans le Chapitre xvii. D'où vient qu'aussi-tôt après il est dit, qu'alors il sortit avec ses Apôtres, & passa le torrent de Cédron (i). Mais je ne vois pas pourquoi il n'auroit pas récité la formule de priéres accoûtumée parmi les Juifs dans ces occasions. On voit par Joseph, que les Esséniens ne se mettoient jamais à table, & n'en sortoient point, qu'après avoir solemnellement rendu graces à Dieu, qui est l'auteur de tous les biens (k). L'Auteur de l'Ecclésiastique recommande la même pratique (l).

On lit dans les livres de priéres des Hébreux, les actions de graces qu'ils rendent à Dieu à la fin du repas. Le plus distingué de la compagnie prend en main un verre de vin, & dit tout haut: *Rendons graces à Dieu, des biens qu'il nous a donné.* Les assistans répondent: *Que notre Dieu soit beni, puisqu'il nous a nourri de ses biens, & que nous sommes rassasiez de ses dons.* Le maître ajoûte: *Qu'il soit loué, & que son nom soit béni.* Après quelqu'autres bénédictions de même nature, tous les conviez récitent tout bas cette priére (m): *Craignez le Seigneur vous tous qui êtes ses saints, parce que ceux qui le craignent ne tomberont pas dans la disette: les riches auront faim, & seront dans le besoin; mais ceux qui cherchent le Seigneur, ne manqueront de rien.* Alors le maître du repas dit tout haut: *Soyez béni, Seigneur notre Dieu, Roi du monde, qui créez le fruit de la vigne.* Et alors il goûte du vin qu'il a dans sa coupe, & il la fait passer à tous les conviez, qui en boivent chacun un peu.

℣. 31. Omnes vos scandalum patiemini in me. *Je vous ferai à tous une occasion de scandale, & de chûte.* La vûe de ma Passion vous fera tomber dans la défiance, & dans le doute. L'un me trahira, l'autre me renoncera; tous m'abandonneront. Ce n'est pas à dire que les Apôtres ayent entiérement manqué de foi dans cette

(a) *Luc.* xxii. 29.
(b) *Psalm.* xxxv. 9.
(c) 1. *Cor.* ii. 9.
(d) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Vide & Origen. Hieronym. Bedam.*
(e) *Vide Bru*g*. in Psalm.* cxii. *Drus. Observ. lib.* 7. *cap.* 15. *Buxtorf. Lex Talmud.*
(f) *Vide Bedam & Grot. hic.*
(g) *Vide August. Ep.* 237. *ad Ceretium Episcop. n.* 2. & 4. *in nov. Edit.*
(h) *Joan.* xxvii. 1. *per totum.*
(i) *Joan.* xviii. 1.
(k) *Joseph de Bello, lib.* 2. *cap.* 12. *pag.* 784. & *sequ.*
(l) *Eccli.* xxxii. 17.
(m) *Psalm.* xxxiii. 10. 11.

Digitized by Google

32. *Postquam autem resurrexero, præcedam vos in Galilæam.*

33. *Respondens autem Petrus, ait illi: Etsi omnes scandalizati fuerint in te, ego nunquam scandalizabor.*

34. *Ait illi Jesus: Amen dico tibi, quia in hac nocte, antequam gallus cantet, ter me negabis.*

35. *Ait illi Petrus: Etiamsi oportuerit me mori tecum, non te negabo. Similiter & omnes Discipuli dixerunt.*

36. *Tunc venit Jesus cum illis in villam, quæ dicitur Geth-semani, & dixit Discipulis suis: Sedete hic, donec vadam illuc, & orem.*

37. *Et assumpto Petro, & duobus filiis Zebedæi, cœpit contristari, & mœstus esse.*

31. Mais après que je serai ressuscité, j'irai devant vous en Galilée.

32. Pierre lui répondit: Quand vous seriez pour tous les autres un sujet de scandale, vous ne le serez jamais pour moi.

33. Jesus lui repartit; Je vous dis en vérité, qu'en cette même nuit, avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois.

35. Mais Pierre lui dit: Quand il me faudroit mourir avec vous, je ne vous renoncerai point. Et tous les autres Disciples dirent aussi la même chose.

36. Alors Jesus arriva avec eux en un lieu appellé Geth-semani; & ayant dit à ses Disciples: Afféyez-vous ici pendant que je m'en irai prier là:

37. Il prit avec lui Pierre, & les deux fils de Zébédée, & il commença à être triste, & accablé de douleur.

## COMMENTAIRE.

occasion, ni qu'ils soient tombez dans le doute formel; mais leur foi fut chancelante, & leur confiance ébranlée. S'ils firent un faux pas, ils se relevérent aussi-tôt; s'ils furent dispersez, ils se réunirent fort promtement.

℣. 32. Præcedam vos in Galilæam. *J'irai devant vous en Galilée.* Je me trouverai en ce pays, avant que vous y soyez retournez. J'aurai fait mon voyage avant vous. Il montroit par là que sa Résurrection seroit prompte, & qu'avant que l'octave de la Pâque fût passée, & qu'ils eussent accompli ce que la Loi demandoit d'eux dans le Temple durant cette fête, il seroit ressuscité, & se trouveroit en Galilée. On pouvoit se mettre en chemin dès le second jour de la fête, pour s'en retourner en son pays (*a*), comme il paroît par l'exemple des deux Disciples que Jesus-Christ accompagna à Emaüs (*b*).

℣. 33. Et si omnes scandalizati fuerint. *Quand vous seriez pour tous les autres un sujet de scandale, vous ne le serez jamais pour moi.* Saint Pierre suit le mouvement de son ardeur, sans consulter ses forces. Il croit qu'il peut tout, parce qu'il voudroit tout entreprendre, & tout souffrir pour son Maître. Saint Chrysostome (*c*) remarque trois fautes dans la réponse de saint Pierre. La première, le peu de considération qu'il témoigne pour les prédictions de Jesus-Christ. La seconde, la préférence qu'il se donne par-dessus les autres Apôtres, en disant que quand tous les autres seroient scandalisez, il ne le seroit pas. Et la troisiéme, la présomption en ses propres forces, au lieu de demander humblement à Jesus-Christ qu'il daignât secourir sa foiblesse. Aussi le Fils de Dieu permit la chûte de son Apôtre, afin de guérir sa présomption, & son orgueil. Il le laissa à lui-même, pour le punir de son arrogance. Le même Pere remarque que depuis ce tems S. Pierre parut d'autant plus humble, qu'il avoit été plus présomptueux auparavant. S. Ambroise (*d*) dit que cet Apôtre fut justement puni de Dieu par sa chûte, parce qu'il avoit promis inconsidérément, qu'il livreroit son ame pour son Dieu; ce qui surpasse les forces de la nature: *Mulctatus, quia dixit se animam ponere: quod non humanæ est infirmitatis, sed divinæ est potestatis.* Saint Jérôme (*e*) bien loin de condamner saint Pierre de témérité, ou d'orgueil, loue son ardeur & la grandeur de sa foi. *Non est temeritas, nec mendacium, sed fides est Apostoli Petri, & ardens affectus erga Deum salvatorem.*

℣. 34. Antequam gallus cantet, ter me negabis. *Avant que le coq chante vous me renoncerez trois fois.* Saint Marc lit (*f*): *Avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois.* Ou, vous me renoncerez trois fois, avant le second chant du coq. Car le coq chante, dit-on, ordinairement deux fois la nuit: La premiere, vers le minuit; & la seconde vers le point du jour. Cette derniere fois est proprement ce qu'on appelle le chant du coq (*g*); & il paroît par la comparaison des Textes de saint Marc, & de saint Jean, que ceci ne doit s'expliquer que du chant du coq, qui se fait vers le point du jour. Cet animal chante alors plus d'une fois. Saint Pierre renonça d'abord une fois, & aussi-tôt le coq chanta (*h*). Après quelque intervalle il fut de nouveau reconnu pour Galiléen, & pour Disciple de Jesus-Christ; & il le renonça encore deux fois: alors le coq chanta pour la seconde fois (*i*). Saint Luc met environ une heure entre le second & le troisiéme renoncement (*k*).

℣. 3 . Venit Jesus cum illis in villam, quæ dicitur Geth-semani. *Jesus arriva avec eux en un lieu appellé Geth-semani.* C'étoit une métairie, qui étoit au pied de la montagne des Oliviers, au-delà du torrent du Cédron, à l'orient de la ville de Jérusalem. *Geth-semani*, signifie la vallée des Oliviers, ou le pressoir des olives.

℣. 37. Assumpto Petro, et duobus filiis Zebedæi. *Il prit avec lui Pierre, & les deux fils de Zébédée.* Les mêmes qui l'avoient accompagné sur le Thabor (*l*); afin que comme ils avoient été témoins de sa gloire, ils le fussent aussi de sa douleur, de sa priére, & de son agonie.

Cœpit contristari, et mœstus esse. *Il commença à être triste, & accablé d'affliction, & de douleur.* Le terme Grec (*m*) signifie, l'accablement de douleur d'un homme sans ressource, & qui se voit dans un danger dont il ne peut sortir. Une tristesse accompagnée d'anxiété, de peines d'esprit, d'irrésolution: une douleur mor-

(a) *Deut.* XVI. 7. *Maneque consurgens, vades in tabernacula tua.*

(b) *Luc.* XXIII. 13.

(c) *Chrysost. in Matth. Homil.* 83. Σφόδρα αὐτὸν ἐγύμνωσεν ὁ Θεὸς τῆς ἑαυτοῦ ῥοπῆς.... ἵν' ὅταν αὐτὸν ἐπὶ τὴν ἄρνησιν, μὴ γένηται, ἀλλ' ἔγνω τὴν αὐτοῦ βοήθειαν ἀφεὶς, καὶ τὴν φύσιν ἐλέγχων τὴν ἀνθρωπίνην.

(d) *Ambros. in Luc. lib.* 10. *n.* 74.

(e) *Hieronym. hic.*

(f) *Marc.* XIV. 30.

(g) *Bochar. de animal. sacr. part.* 2. *lib.* 1. *cap.* 17.

(h) *Marc.* XIV. 68.

(i) *Joan.* XVIII. 27.

(k) *Luc.* XXII. 59.

(l) *Matth.* XVIII. 2. *Vide Hilar. Chrysost. Theophyl. alios.*

(m) Ἤρξατο λυπεῖσθαι, καὶ ἀδημονεῖν.



Digitized by Google

38. *Tunc ait illis : Tristis est anima mea usque ad mortem : sustinete hic, & vigilate mecum.*

39. *Et progressus pusillum, procidit in faciem suam, orans, & dicens : Pater mi, si possibile est, transeat à me calix iste ; verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu.*

40. *Et venit ad Discipulos suos, & invenit eos dormientes, & dicit Petro : Sic non potuistis unâ horâ vigilare mecum ?*

41. *Vigilate, & orate, ut non intretis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma.*

42. *Iterum secundò abiit, & oravit, dicens : Pater mi, si non potest hic calix transire nisi bibam illum, fiat voluntas tua.*

43. *Et venit iterum, & invenit eos dormientes : erant enim oculi eorum gravati.*

44. *Et relictis illis, iterum abiit, & oravit tertiò, eundem sermonem dicens.*

38. Alors il leur dit : Mon ame est triste jusqu'à la mort : demeurez ici, & veillez avec moi.

39. Et s'en allant un peu plus loin, il se prosterna le visage contre terre, priant, & disant : Mon Pere, s'il est possible, *faites* que ce calice s'éloigne de moi : néanmoins que ma volonté ne s'accomplisse pas ; mais la vôtre.

40. Il vint ensuite vers ses Disciples, & les ayant trouvez dormant, il dit à Pierre : Quoi, vous n'avez pû veiller une heure avec moi ?

41. Veillez & priez, afin que vous ne tombiez point dans la tentation ; l'esprit est prompt, mais la chair est foible.

42. Il s'en alla encore prier une seconde fois, en disant : Mon Pere, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que votre volonté soit faite.

43. Il retourna ensuite vers eux, & les trouva encore endormis, parce que leurs yeux étoient appesantis *de sommeil.*

44. Et les quittant, il s'en alla encore prier pour la troisiéme fois, disant les mêmes paroles.

## COMMENTAIRE.

telle & accablante. Cette disposition étoit toute volontaire dans le Sauveur ; il s'y livra par son choix. Son ame jouissoit cependant de la béatitude. Il a voulu, dit saint Augustin (*a*), prendre en lui l'infirmité de ses membres, & parler comme eux : *Loquebantur membra in capite, & loquebatur caput pro membris.* Il suspend, dit saint Ambroise (*b*), la joie, & le plaisir dont il jouissoit en vertu de son union hypostatique à la Divinité, pour s'affliger de mes maux, & pour expier mes joyes criminelles : *Sequestratâ delectatione divinitatis æternæ, tædio meæ infirmitatis afficitur.* La tristesse de Jesus est en même-tems une preuve de son humanité, & un sujet de consolation pour ceux de ses membres qui sont dans l'affliction, & qui achévent, selon l'expression de l'Apôtre (*c*), dans eux-mêmes, ce qui manque aux souffrances de leur Chef. Origénes, S. Jérôme, & S. Hilaire croyent que Jesus-Christ ne s'affligea point à la vûe de la mort qu'il devoit souffrir ; mais à cause de la fuite, & de la dispersion de ses Disciples, qui devoit arriver au tems de sa mort.

℣. 39. PATER MI, SI POSSIBILE EST, TRANSEAT A ME CALIX ISTE. *Mon Pere, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi.* Sous le nom de *Calice* (*d*), on entend dans l'Ecriture les souffrances & les peines. Jesus-Christ fait allusion à la coûtume qui s'observoit dans les repas de cérémonie & de religion, où l'on présentoit à tous les conviez une coupe pleine de vin, dont chacun buvoit à la ronde. Ceux qui ne pouvoient pas, ou qui ne vouloient pas boire, s'en excusoient, en disant : *Transeat à me calix* : Que je sois dispensé de boire à mon tour. On voit ici dans Jesus-Christ une double volonté ; l'une humaine & inférieure, qui répugne à souffrir les tourmens & la mort ; l'autre supérieure, qui se soûmet aux ordres du Pere Eternel, tout sévéres, & tout difficiles qu'ils paroissent. *S'il est possible* ; ou comme dit saint Luc (*e*) : *Mon Pere, si vous le voulez, éloignez de moi ce calice.* Ou, selon saint Marc (*f*) : *Mon Pere, tout vous est possible ; éloignez de moi ce calice.* Il ne doute point du pouvoir du Pere, ni même de sa résolution, & de son decret éternel : mais il parle d'une maniére humaine. *Prima petitio infirmitatis est*, dit saint Léon (*g*), *secunda virtutis : illud optavit ex nostro, hoc elegit ex proprio. Superiori voluntati, voluntas cessit inferior.* L'Humanité dit : *Faites que ce calice s'éloigne de moi.* L'Homme-Dieu dit : *Mais que votre volonté soit faite, & non pas la mienne.*

℣. 40. INVENIT EOS DORMIENTES. *Il les trouva endormis.* Saint Luc (*h*) dit qu'ils étoient endormis de tristesse. Les discours que le Seigneur leur avoit faits pendant tout le souper, & encore depuis l'institution de l'Eucharistie, & ce qu'ils venoient d'entendre au commencement de sa priére, leur avoit serré le cœur ; & l'abbatement où ils étoient tombez, les avoit assoupis. Le sommeil est assez souvent causé, ou du moins occasioné par la tristesse.

℣. 41. SPIRITUS QUIDEM PROMPTUS EST, CARO AUTEM INFIRMA. *L'esprit est prompt, mais la chair est foible.* Vous expérimentez que la foiblesse de votre corps ne répond point à l'ardeur de votre volonté, & qu'il y a bien de la différence entre promettre de donner sa vie pour son Maître, & la donner effectivement, puisque vous n'avez pas même pû veiller une heure avec moi : *Sic non potuistis unâ horâ vigilare mecum ?* Enfin, que vous devez autant vous défier de votre propre foiblesse, que vous avez eu de présomption en votre propre force : *Itaque quantùm de ardore mentis confidimus, tantùm de carnis fragilitate timeamus*, dit saint Jérôme (*i*). Quelques-uns (*k*) expliquent ainsi : *Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma.* Le démon est vigilant ; ce mauvais esprit est prompt : mais la chair est foible. Vous ne faites qu'une tres-foible résistance à ce dangéreux ennemi.

(a) *August. in Psalm.* XL. *Vide & in Psalm.* LXXXVII. & *tract.* 60. *in Joan.*
(b) *Ambros. in Luc. lib.* X.
(c) *Coloss.* I. 24. *Adimpleo ea quæ desunt Passionum Christi, in carne mea, &c.*
(d) *Vide Sup.* XX. 22. *Psalm.* X. 7. LXXIV. 9. *Isai.* LI. 17. *alibi passim.*
(e) *Luc.* XXII. 42.
(f) *Marc.* XIV. 36.
(g) *Leo Magn. serm.* 5. *de Passione.*
(h) *Luc.* XXII. 45.
(i) *Hieronym. hic. Vide & Chrysost. hic.*
(k) *Vatab.*

45. *Tunc venit ad Discipulos suos, & dicit illis: Dormite jam, & requiescite: ecce appropinquavit hora, & Filius Hominis tradetur in manus peccatorum.*

45. Après il vint trouver ses Disciples, & leur dit: Dormez maintenant, & vous reposez: voici l'heure qui est proche, & le Fils de l'Homme va être livré entre les mains des pécheurs.

46. *Surgite, eamus: ecce appropinquavit qui me tradet.*

46. Levez-vous, allons: voilà celui qui me doit trahir tout près d'ici.

47. *Adhuc eo loquente, ecce Judas unus de duodecim venit, & cum eo turba multa, cum gladiis & fustibus, missi à Principibus Sacerdotum, & Senioribus populi.*

47. Il n'avoit pas encore achevé ces mots, que Judas un des douze arriva, & avec lui une grande troupe de gens armez d'épées & de bâtons, qui avoient été envoyez par les Princes des Prêtres, & par les Anciens du peuple.

48. *Qui autem tradidit eum, dedit illis signum, dicens: Quemcumque osculatus fuero ipse est, tenete eum.*

48. Or celui qui le trahissoit, leur avoit donné un signal *pour le connoître*, en leur disant: Celui que je baiserai, c'est celui-là même *que vous cherchez*: Saisissez-vous de lui.

49. *Et confestim accedens ad Jesum, dixit: Ave, Rabbi. Et osculatus est eum.*

49. Aussi-tôt donc il s'approcha de JESUS, & lui dit: Je vous saluë, mon Maître. Et il le baisa.

50. *Dixitque illi Jesus: Amice, ad quid venisti? Tunc accesserunt, & manus injecerunt in Jesum, & tenuerunt eum.*

50. JESUS lui répondit: Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici? Et en même tems tous les autres s'avançant, se jettérent sur JESUS, & se saisirent de lui.

51. *Et ecce unus ex his qui erant cum Jesu, extendens manum, exemit gladium suum, & percutiens servum Principis Sacerdotum, amputavit auriculam ejus.*

51. Alors un de ceux qui étoient avec JESUS, portant la main à son épée, & la tirant, en frappa un des serviteurs du Grand-Prêtre, & lui coupa une oreille.

## COMMENTAIRE.

℣. 45. DORMITE JAM, ET REQUIESCITE. *Dormez maintenant, & vous reposez: voici l'heure qui est* ...oche. C'est une ironie (a): Dormez à présent, si vous voulez, il n'est plus question de veiller; l'heure est venue. ...n pourroit traduire le Grec (b) par: *Vous dormez encore, & vous vous reposez!* (c). Certes, vous prenez bien ...tre tems. D'autres l'entendent au sérieux (d): Dormez à présent, & reposez-vous; c'est assez veillé: *Sufficit*, dit Marc (e): Il ne s'agit plus de se préparer au combat; il faut combattre tout de bon; l'ennemi est proche, l'heure venue. Ce dernier sens nous paroît le meilleur.

℣. 47. CUM GLADIIS ET FUSTIBUS. *Armez d'épées & de bâtons.* D'épées & de bâtons ferrez, ou de bâ...ns durcis au feu; ou enfin de massues; comme le dit Juvencus.

*Pars strictis gladiis, pars fidens pondere clavæ.*

℣. 48. QUEMCUMQUE OSCULATUS FUERO, &c. *Celui que je baiserai, est celui-là même que vous cher...z: Saisissez-vous de lui.* Judas donne pour signal de sa trahison, la marque la plus ordinaire de l'amitié. Il sem... qu'en donnant aux soldats ce signal pour arrêter JESUS-CHRIST, il vouloit, s'il eût pû, dérober au Sau...r, & à ses Apôtres, la connoissance de sa félonie. Quelques anciens (f) ont crû que la précaution de Judas, ...r empêcher que les soldats ne se trompassent en arrêtant un autre au lieu de JESUS, étoit fondée sur ce que ...ils de Dieu avoit quelque tems auparavant paru aux yeux de ces gens d'une maniere si différente de ce qu'il ...oissoit ordinairement, qu'ils ne le prirent pas pour lui-même. Et Origénes (g) dit que l'on tenoit par tradi...n, que le Sauveur paroissoit tantôt sous sa forme ordinaire, & tantôt sous celle qu'il avoit eue sur le Thabor. ...s cette rencontre il parut d'abord sous cette derniere forme, qui effraya les soldats, & les empêcha de le ...nnoître. Ce que Judas ayant apperçû, leur dit: Saisissez hardiment celui que je vais baiser; c'est lui-même ...vous cherchez.

...ais il est beaucoup plus probable que la plûpart de ceux qui furent envoyez, étoient des païens qui ne con...oient pas JESUS; ou des domestiques des Prêtres, qui ne le connoissoient pas assez, pour le distinguer pen... la nuit, quoiqu'ils eussent des flambeaux, & de la lumiére (h). Enfin dans une circonstance aussi impor...;, & aussi odieuse que celle-là, le traître ne négligea rien pour ne pas manquer son coup. Car pour les ...iges qu'il avoit vû faire si souvent au Fils de Dieu, il les attribuoit à la magie (i): il ne croyoit nullement ...i (k).

...50. AMICE, AD QUID VENISTI? *Mon ami, qu'êtes vous venu faire ici?* JESUS montre assez à Judas n'ignore pas le motif qui le fait agir. Falloit-il me trahir par un baiser? *Osculo Filium hominis tradis?* dit-il S. Luc (l). Aussi-tôt qu'il eut reçû le baiser de ce perfide, il s'avança vers ceux qui étoient venus pour le ...re, & leur demanda: *Qui cherchez-vous? Ils lui répondirent: Jesus de Nazareth.* Et aussi-tôt ils tombérent ...enverse: c'est ce que l'on verra plus au long dans saint Jean, XVIII. 4. 9.

...51. ECCE UNUS..... EXTENDENS MANUM. *Un de ceux qui étoient avec Jesus portant la main à son*

...) *Chrysost. Euthym. Theophylact. Maldon. Erasm. Munst. ...elit.*

...) Καθεύδετε τὸ λοιπὸν, καὶ ἀναπαύεσθε.

...) *Ita Henric. Steph. & Colomes. Observ. S. pag. 44. Gerhard. ...m. Evangel. in Passion. cap. 2.*

...) *Aug. Beda, Grot.*

...) *Marc.* XIV. 41. Καθεύδετε τὸ λοιπὸν, καὶ ἀναπαύεσθε ἀπέχει.

(f) *Leontius in Joan.* XVIII. 5. *Theodor. Heracl. in Catena. Chrysost. Theophyl. Cyrill. in Joan.* XVIII. 5.

(g) *Origen. hic, in Matth.*

(h) *Joan.* XVIII. 3.

(i) *Hieronym. Beda.*

(k) *Joan.* VI 64.

(l) *Luc.* XXII. 48.

52. *Tunc ait illi Jesus : Converte gladium tuum in locum suum. Omnes enim, qui acceperint gladium, gladio peribunt.*

53. *An putas, quia non possum rogare Patrem meum, & exhibebit mihi modò plusquam duodecim legiones Angelorum?*

54. *Quomodo ergo implebuntur Scripturæ, quia sic oportet fieri?*

55. *In illâ horâ dixit Jesus turbis : Tamquam ad latronem existis cum gladiis & fustibus comprehendere me : quotidie apud vos sedebam docens in Templo, & non me tenuistis.*

56. *Hoc autem totum factum est ut adimplerentur Scripturæ Prophetarum. Tunc Discipuli omnes, relicto eo, fugerunt.*

57. *At illi tenentes Jesum, duxerunt ad Caïpham Principem Sacerdotum, ubi Scribæ, & Seniores convenerant.*

58. *Petrus autem sequebatur eum à longè usque in atrium Principis Sacerdotum. Et ingressus intrò, sedebat cum ministris, ut videret finem.*

59. *Principes autem Sacerdotum, & omne Consilium, quærebant falsum testimonium contra Jesum, ut eum morti traderent.*

52. Mais JESUS lui dit : Remettez votre épée en son lieu ; car tous ceux qui prendront l'épée, périront par l'épée.

53. Croyez-vous que je ne puisse pas prier mon Pere, & qu'il ne m'envoieroit pas ici en même-tems plus de douze légions d'Anges?

54. Comment donc s'accompliront les Ecritures, *qui déclarent* que cela se doit faire ainsi.

55. En même-tems JESUS s'adressant à cette troupe, leur dit : Vous êtes venus ici armez d'épées & de bâtons pour me prendre, comme si j'étois un voleur : j'étois tous les jours assis au milieu de vous, enseignant dans le Temple, & vous ne m'avez point pris.

56. Mais tout cela s'est fait, afin que ce que les Prophétes ont écrit fût accompli. Alors les Disciples l'abandonnant, s'enfuirent tous.

57. Ces gens s'étant donc saisis de JESUS, l'emmenérent chez Caïphe, qui étoit Grand-Prêtre, où les Scribes & les Anciens étoient assemblez.

58. Or Pierre le suivoit de loin, jusqu'à la cour *de la maison* du Grand-Prêtre; & étant entré, il s'assit avec les gens pour voir la fin de tout ceci.

59. Cependant les Princes des Prêtres, & tout le Conseil, cherchoient un faux témoignage contre JESUS pour le faire mourir:

## COMMENTAIRE.

*épée*, coupa l'oreille à un des serviteurs du grand-Prêtre. Ce fut saint Pierre, qui voyant qu'on se mettoit en devoir de lier son Maitre, tira l'épée pour le défendre par les armes (*a*). Il avoit apparemment apporté l'une des deux épées qui se trouvérent dans la salle où l'on avoit soupé, ayant pris comme une permission tacite de JESUS-CHRIST ce qu'il avoit dit (*b*): *Que celui qui n'a point d'épée, vende sa tunique pour en acheter.* Et comme on lui eût dit qu'il y avoit là deux épées, JESUS répondit : *C'est assez.* On voit ici comme dans tout le reste, l'humeur vive & prompte de saint Pierre.

℣. 52. OMNES ENIM QUI ACCEPERINT GLADIUM, &c. *Tous ceux qui prendront l'épée, périront par l'épée.* JESUS-CHRIST semble faire allusion à ce passage de la Genese (*c*): *Quiconque répandra le sang humain, sera puni de la même peine.* Tous ceux qui de leur autorité privée prennent l'épée, & exercent leur propre vengeance, méritent eux-mêmes de périr par l'épée. Ce n'est pas à dire que tous les meurtriers, périssent toûjours d'une mort violente; mais ils méritent d'être punis par l'épée, lorsqu'ils ont tiré l'épée contre les loix.

℣. 53. PLUSQUAM DUODECIM LEGIONES ANGELORUM. *Il m'envoyéroit plus de douze légions d'Anges.* La légion étoit dans la milice Romaine, un corps de troupe composé de six mille hommes. Les douze légions font soixante & douze mille Anges. Si j'avois besoin d'un secours étranger, je n'employerois pas douze hommes comme vous sans armes, & sans expérience dans la guerre. Je pourrois demander à mon Pere soixante & douze mille Anges pour me défendre. Mais si je ne souffre point, comment s'accompliront les Ecritures, qui parlent de ma mort, de mes souffrances, de ma Passion, de ma Résurrection ? (54.) *Quomodo ergo implebuntur Scripturæ?*

℣. 55. QUOTIDIE APUD VOS SEDEBAM DOCENS IN TEMPLO. *J'étois tous les jours au milieu de vous, enseignant dans le Temple; & vous ne m'avez point arrêté.* Je venois à Jérusalem à toutes les grandes fêtes, & j'y enseignois publiquement; j'y demeurois un tems considérable, & vous n'avez jamais osé m'arrêter : pourquoi? Sinon parce que je ne le voulois pas, & que mon heure n'étoit pas encore venue. *Mais voilà votre heure, & la puissance des ténébres* (*d*). Vous pouvez à présent faire ce que vous voudrez.

℣. 56. DISCIPULI OMNES FUGERUNT. *Tous ses Disciples s'enfuirent.* Alors on vit l'accomplissement de ce que JESUS-CHRIST leur avoit dit (*e*) : Qu'ils seroient tous scandalisez en lui, parce qu'il étoit écrit : Je frapperai le Pasteur, & le troupeau sera dispersé. On verra par la suite (*f*) que saint Pierre & saint Jean revinrent, & suivirent JESUS de loin. Ils se retirerent d'abord, craignant qu'on ne voulût aussi les arrêter. Mais voyant qu'on ne pensoit point à eux, ces deux Disciples revinrent, pour voir ce qui arriveroit de leur Maître.

℣. 57. AD CAIPHAM. *Chez Caïphe.* S. Jean (*g*) raconte qu'on le conduisit d'abord chez Anne, beau-pere de Caïphe, qui avoit aussi été Grand-Prêtre. Anne l'interrogea sur sa doctrine, & sur ses Disciples. JESUS lui répondit avec liberté, que n'ayant rien enseigné en secret; mais ayant toûjours parlé en public, & dans le Temple, il pouvoit s'en informer de ceux qui l'avoient entendu. Alors un des serviteurs du Pontife lui donna un soufflet, en lui disant : Est-ce ainsi que tu parles au Grand-Prêtre? JESUS répondit : Si j'ai mal parlé, fais-le voir ; & si je n'ai pas mal parlé, pourquoi me frappes-tu? Alors Anne le fit conduire, lié comme il étoit, chez son gendre Caïphe, qui demeuroit, selon quelques-uns (*h*), dans le même palais.

℣. 59. QUÆREBANT ADVERSUS EUM FALSUM TESTIMONIUM. *Ils cherchoient un faux témoignage*

(a) *Joan.* XVIII.
(b) *Luc.* XXIII. 36.... 38.
(c) *Genes.* IX. 6.
(d) *Luc.* XXII. 53.
(e) *Matth.* XXVI. 31.
(f) *Joan.* XVIII. 15.
(g) *Joan.* XVIII. 12.... 24.
(h) *Toynard. Harm.* p. 117.

Digitized by Google

*60. Et non invenerunt, cùm multi falsi testes accessissent. Novissimè autem venerunt duo falsi testes,*

*61. Et dixerunt: Hic dixit: Possum destruere Templum Dei, & post triduum reædificare illud.*

*62. Et surgens Princeps Sacerdotum, ait illi: Nihil respondes ad ea, quæ ipsi adversum te testificantur?*

*63. Jesus autem tacebat. Et Princeps Sacerdotum ait illi: Adjuro te per Deum vivum, ut dicas nobis, si tu es Christus Filius Dei?*

*64. Dicit illi Jesus: Tu dixisti: Verumtamen dico vobis: amodò videbitis Filium Hominis sedentem à dextris virtutis Dei, & venientem in nubibus cæli.*

60. Et ils n'en trouvoient point *qui fût* suffisant, quoique plusieurs faux témoins se fussent présentez. Enfin, il vint deux faux témoins,

61. Qui dirent: Celui-ci a dit: Je puis détruire le Temple de Dieu, & le rebâtir en trois jours.

62. Alors le Grand-Prêtre se levant, lui dit: Vous ne répondez rien à ce qu'ils déposent contre vous?

63. Mais JESUS demeuroit dans le silence. Et le Grand-Prêtre lui dit: Je vous commande par le Dieu vivant, de nous dire, si vous êtes CHRIST Fils de Dieu?

64. JESUS lui répondit: Vous l'avez dit: *Je le suis:* mais je vous déclare que vous verrez dans la suite le Fils de l'Homme assis à la droite de la majesté de Dieu, qui viendra sur les nuées du Ciel.

## COMMENTAIRE.

*contre Jesus, pour le faire mourir.* Ils vouloient le faire mourir, de quelque manière que ce fût: mais ils étoient bien-aises d'y observer quelque espéce de forme de justice. Ils subornent eux-mêmes des faux témoins, pour déposer contre lui. Dans les causes où il s'agissoit de condamner un faux Prophéte, ou un homme qui séduisoit le peuple sous prétexte de Religion, toute sorte de témoins étoient admis suivant les Rabbins, & nul ne prenoit la défense de l'accusé. On ne lui accordoit aucun délai pour se justifier; on le condamnoit, & on le punissoit sur le champ (a).

Tout ceci se passa pendant la nuit, quoique les Rabbins (b) enseignent que dans les causes capitales on ne doit point tenir d'assemblées la nuit. Tout au plus on pouvoit prononcer la nuit une sentence qui condamne au fouet ou à l'amende, après avoir suffisamment agité l'affaire pendant le jour. De tout cela il s'ensuit que les Prêtres qui firent comparoître le Sauveur devant eux, & qui le jugérent digne de mort, n'observérent envers lui aucune formalité juridique. Je ne sçai si ce n'est point pour réparer en quelque sorte ce manque de formalité, qu'ils s'assemblérent de nouveau en plus grand nombre le matin, lorsqu'il fut jour. Voyez ci-après Chapitre XXVII. 1.

Les mêmes Docteurs (c) enseignent qu'on ne pouvoit exercer aucun acte, ni tenir aucune assemblée juridique pour des causes criminelles, les veilles, ou les jours de fête. En quoi ils manquérent encore dans l'affaire de notre Sauveur, puisque le jour qu'il fut pris, interrogé, & condamné par eux, étoit ou le jour de Pâque, selon la plûpart; ou au moins la veille, suivant le Systême que nous suivons. Ils enseignent aussi que le *Sanhédrin* s'assembla pour cette fois extraordinairement dans la salle au pavé de pierre dans le Temple, pour condamner JESUS-CHRIST à mort, quoiqu'il y eût fort long-tems que l'on ne s'y fût assemblé. Ce dernier fait n'est pas bien clairement marqué dans notre Evangile. Ils s'assemblérent d'abord chez Anne, puis chez Caïphe; mais pour la troisiéme fois, on ne sçait si c'est chez le même Caïphe, ou dans une salle du Temple. Il est toutefois fort croyable que l'Evangéliste n'auroit pas omis cette circonstance, si JESUS eût été conduit au Temple, pour comparoître devant tout le Sanhédrin.

℣. 61. POSSUM DESTRUERE TEMPUM DEI. *Je puis détruire le Temple de Dieu, & le rebâtir en trois jours.* Cette accusation étoit fausse, de même que les précedentes; mais le Fils de Dieu avoit avancé quelque chose qui y avoit donné lieu, lorsqu'en parlant de son propre corps, il avoit dit (d): *Détruisez ce temple, & dans trois jours je le rebâtirai.* Détruisez mon corps, & faites-le mourir; je le ressusciterai dans trois jours. C'est ce qu'il vouloit marquer: mais on le prenoit dans un sens tout different. Avec tout cela saint Marc (e) témoigne que leur déposition n'étoit pas suffisante pour le condamner; apparemment parce que la Justice ne connoît que des faits réels. Or il étoit constant que J. C. n'avoit rien fait de ce qu'on l'accusoit d'avoir dit. Il avoit simplement menacé; ou, selon eux, il s'étoit fait fort de détruire le Temple, & rien davantage. Il n'y avoit pas de quoi le faire mourir. Le Grand-Prêtre veut donc l'obliger à lui dire s'il est le Messie, Fils de Dieu, & Roi des Juifs. C'est sur cela qu'il vouloit fonder sa sentence de condamnation. S'il se disoit Messie, & Fils de Dieu, ils le condamneroient comme blasphémateur; s'il se disoit Roi des Juifs, ils étoient sûrs de le faire condamner par le Gouverneur qui étoit dans le Pays de la part des Romains. Voyez ci-après les versets 63. & 64.

℣. 63. ADJURO TE PER DEUM VIVUM. *Je vous commande par le Dieu vivant de nous dire si vous êtes le Christ.* Les Juifs avoient coûtume de conjurer par le nom de Dieu, & d'exiger le serment de ceux dont la faute n'étoit pas connue par la voie des témoins, ou par d'autres moyens. La formule ordinaire dont les Juges se servoient, étoit: *Rends gloire à Dieu*; dis la vérité; reconnois ta faute. Celui qui étoit ainsi conjuré, étoit obligé de parler, & de rendre témoignage à la vérité (f); & son aveu, sa confession dans les choses douteuses, étoient décisifs pour le faire condamner, ou pour l'absoudre. D'où vient que le Fils de Dieu qui jusqu'alors avoit gardé le silence, le rompit dans cette occasion, & répondit au Grand-Prêtre.

℣. 64. TU DIXISTI: VERUMTAMEN .... AMODO VIDEBITIS FILIUM HOMINIS *Vous l'avez dit: Mais je vous déclare que vous verrez dans la suite le Fils de l'Homme assis à la droite de la majesté de Dieu.* JESUS-CHRIST fait plus que ne lui demande le Grand-Prêtre. Non-seulement il avoue qu'il est le Fils de Dieu, il dit aussi qu'il paroîtra un jour à la droite de Dieu, & qu'il viendra dans les nues pour juger le monde. Mais aupara-

(a) *Vide Targ. in Cald. Paraph. Deut.* XIII. 8. *Maimon. in Hilcoth. Sanhedr. c.* XI. *Ham. hic.*
(b) *Vide Selden de Synedr. lib.* 2. *c.* 9. *art.* 2. *pag.* 425.
(c) *Misna tit. Sanhedrin. c.* 4. *&* 5. *& Maimon. Halach. Sanhedr. c.* 11.
(d) *Joan.* II. 19.
(e) *Matth.* XIV. 59. Οὐδὲ οὕτως ἴση ἦν ἡ μαρτυρία αὐτῶν.
(f) *Vide Levit.* V. 1. *Num.* V. 21. *Prov.* XXIX. 24. *Judic.* VII. 2. *&* 3. *Reg.* VIII. 31. *Hammond. hic.*



Digitized by Google

65. *Tunc Princeps Sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens: Blasphemavit: quid adhuc egemus testibus? Ecce nunc audistis blasphemiam:*

66. *Quid vobis videtur? At illi respondentes, dixerunt: Reus est mortis.*

67. *Tunc expuerunt in faciem ejus, & colaphis eum ceciderunt: alii autem palmas in faciem ejus dederunt,*

68. *Dicentes: Prophetisa nobis, Christe, quis est qui te percussit?*

69. *Petrus verò sedebat foris, in atrio: & accessit ad eum una ancilla, dicens: Et tu cum Jesu Galilæo eras.*

70. *At ille negavit coram omnibus, dicens: Nescio quid dicis.*

65. Alors le Grand-Prêtre déchira ses vêtemens, en disant: Il a blasphêmé: qu'avons-nous plus besoin de témoins? Vous venez vous-même de l'entendre blasphêmer:

66. Qu'en jugez-vous? ils répondirent: Il a mérité la mort.

67. Alors ils lui crachérent au visage, & ils le frappérent à coups de poing, & d'autres lui donnérent des soufflets,

68. En disant: CHRIST, prophétise-nous qui t'a frappé?

69. Pierre cependant étoit au-dehors, assis dans la cour. Et une servante s'approchant, lui dit: Vous étiez aussi avec JESUS de Galilée.

70. Mais il le nia devant tout le monde, en disant: Je ne sçai ce que vous dites.

## COMMENTAIRE.

vant ils devoient voir la terrible vengeance qu'il devoit exercer sur Jérusalem, & sur les Juifs incrédules: car ces paroles du Sauveur regardent ces deux choses; le Jugement dernier, & la ruine de Jérusalem. Ces mots (*a*): *Tu dixisti: vous l'avez dit*: sont une maniére d'aveu. La chose est comme vous la dites (*b*). Voyez ci-devant ℣. 25. & *Matt.* XXVII. 11. Les Profanes s'expriment quelquefois de même (*c*).

℣. 65. TUNC PRINCEPS SACERDOTUM SCIDIT VESTIMENTA SUA. *Alors le Grand-Prêtre déchira ses habits, disant: Il a blasphémé.* Il est digne de mort, suivant la Loi (*d*): il mérite d'être lapidé. En même-tems il déchira ses habits, pour marquer l'horreur qu'il avoit de son blasphême; car c'est ainsi qu'on en usoit dans ces occasions (*e*). Quelques-uns (*f*) se sont imaginé que Caiphe avoit en cela violé la Loi, qui défend au souverain Sacrificateur de rompre ses habits (*g*). Mais les meilleurs Interprétes enseignent que la défense de Moïse ne regarde que le tems auquel les Prêtres sont dans le Temple, & occupez actuellement au service du Seigneur. Alors il leur est défendu de faire le deuil de leurs proches, & d'en prendre sur eux, & sur leurs habits les marques ordinaires. Mais hors du Temple, & après le tems de leur service, ils pouvoient comme les autres Israëlites, rendre les derniers devoirs à leurs proches, toutefois avec certaines limitations exprimées dans Moïse (*h*). Les Rabbins (*i*) enseignent que le Grand-Prêtre ne déchire jamais ses habits sacrez, & de cérémonie; mais à l'égard de ses autres habits, il peut les déchirer de bas en haut, au lieu que les autres Prêtres les déchirent de haut en bas, environ de la longueur d'une palme, ou de six doigts.

Quant au prétendu blasphême de JESUS-CHRIST, les Docteurs Juifs (*k*) enseignent que pour être soumis à la peine de mort en vertu des paroles de la Loi, il falloit avoir prononcé le nom sacré, & incommunicable de Jéhova, ou quelqu'un des sept noms sacrez. Jéhova, Elohé, Elohim, Adonaï, Eheihé, Sadaï, Zabaoth. Mais d'autres soûtiennent que la Loi s'étendoit à toute sorte de blasphême. Enfin il y en a qui tenant le milieu, conviennent que tout blasphême, de quelque nature qu'il soit, mérite la mort; non en vertu de la Loi de Moïse, mais en vertu des loix civiles, qui défendent toute sorte de blasphême. Or JESUS-CHRIST ayant déclaré 1°. qu'il étoit *Fils de Dieu*, non pas simplement par adoption, comme le sont les saints personnages; mais véritablement, & étant Dieu lui-même. 2°. Ayant dit que les Juifs le verroient un jour assis *à la droite de la puissance*, c'est-à-dire, selon le style des Hébreux, à la droite de Dieu: c'en étoit plus qu'il n'en falloit pour le condamner à mort comme blasphêmateur. La Loi vouloit qu'il fût lapidé. Mais Pilate qui étoit Romain, & qui ignoroit les Loix des Juifs, le fit crucifier.

℣. 67. TUNC EXPUERUNT IN FACIEM EJUS. *Alors ils lui crachérent au visage, & le frappérent à coups de poing, & d'autres lui donnérent des soufflets.* Aussi-tôt que l'arrêt de condamnation fut prononcé contre JESUS-CHRIST, le Grand-Prêtre congédia l'assemblée (*l*), & JESUS fut conduit de la salle dans le parvis, où étoient les Gardes qui se chauffoient, & saint Pierre avec eux. Ce fut là que les soldats, & les serviteurs du Grand-Prêtre pour se divertir en attendant que le jour parût, bandérent les yeux du Sauveur, lui crachérent au visage, & le frappant à coups de poing, & du plat de la main en lui donnant des soufflets, lui demandoient avec insulte, qu'il devinât qui l'avoit frappé. C'étoit un outrage sanglant qui lui reprochoit tacitement qu'il étoit faux Prophéte. Puisque tu te mêles de prophétiser, devine qui t'a frappé. Pollux (*m*) parle de ce jeu des Anciens, dans lequel on couvroit à quelqu'un les yeux & le visage, puis on lui demandoit qui étoit celui qui l'avoit frappé. C'est à peu près ce qu'on appelle en François le jeu de *Colin-Maillard*, ou *Cligne-Musette*. Le mot Grec (*n*) que l'on traduit par *Donner des soufflets*, signifie aussi battre avec la semelle d'une sandale, ou d'un soûlier (*o*). Tout le monde sçait que cracher au visage de quelqu'un, est le dernier de tous les outrages (*p*). *Expuerunt in faciem ejus.*

℣. 69. PETRUS SEDEBAT FORIS IN ATRIO. *Pierre étoit au dehors assis dans la cour.* Saint Pierre après avoir d'abord abandonné son divin Maître, s'étoit rassuré, & l'avoit suivi à la faveur des ténébres, jusques dans la cour du Grand-Prêtre, où il avoit été introduit par un Disciple de JESUS, dont il étoit connu (*q*). Comme donc il

(*a*) *Matth.* XIX. 28. XXIV. 30.

(*b*) *Mald. Grot. Brug. Capell. alii passim.*

(*c*) *Euripid.* Σὺ ταῦτα λέγεις, οὐκ ἐγώ. *Aristoph. Pluto, v.* 96. & 143. Φήμ' ἐγώ. *Ita est. Plaut. Scio. Jam miserum dices: Tu dixisti.*

(*d*) *Levit.* XXIV. 16.

(*e*) 4. *Reg.* XIX. 1. *Act.* XIV. 13.

(*f*) *Baron. t.* 1. *Annal. an.* 34. *Brug. alii. Vide & Hieronym. & Origen. & Theophylact. & maximè Leon. Mag. homil.* 55.

(*g*) *Levit.* X. 6. *Capita vestra nolite nudare, & vestimenta nolite scindere.*

(*h*) *Levit.* XXI. 1. 2. & *seq.* 10. 11. & *seq.*

(*i*) *Misna tit. Horaioth. cap.* 3. *Vide Hamm. hic & Selden. de Jure N. & G. l.* 2. *c.* 12. *p.* 266.

(*k*) *Misna tit. Sanhedr. c.* 7. *Gemar. Babil. ibid. fol.* 56. *Jarchi ad Levit.* XXIV. 15. *Maimon. Halac. Aboda.*

(*l*) *Matth.* XXVII. 1. *Marc.* XV. 1. *Luc.* XXII. 66.

(*m*) *Pollux. l.* 9. *c.* 7.

(*n*) Ἐῤῥάπισαν.

(*o*) *Heins. Aristarch. Mald. hic. Pers. Satyr.* 5. *Solea, puer, objurgabere rubrâ.*

(*p*) *Num.* XII. 14. *Deut.* XXV. 9. *Job.* XXX. 10. *Vide Bin. de morte Christi, l.* 2. *c.* 15. *art.* 32.

(*q*) *Joan.* XVIII. 15. 16.

*71. Exeunte autem illo januam, vidit eum alia ancilla, & ait his qui erant ibi: Et hic erat cum Jesu Nazareno.*

*72. Et iterùm negavit cum juramento: Quia non novi hominem.*

*73. Et post pusillum accesserunt qui stabant, & dixerunt Petro: Verè & tu ex illis es; nam & loquela tua manifestum te facit.*

*74. Tunc cœpit detestari, & jurare quia non novisset hominem. Et continuò gallus cantavit.*

*75. Et recordatus est Petrus verbi Jesu quod dixerat: Priusquàm gallus cantet, ter me negabis. Et egressus foras flevit amarè.*

71. Et lorsqu'il sortoit hors la porte *pour entrer dans le vestibule*, une autre servante l'ayant vû, dit à ceux qui se trouvérent là: Celui-ci étoit aussi avec JESUS de Nazareth.

72. Pierre le nia une seconde fois, en disant avec serment: Je ne connois point cet homme.

73. Peu après ceux qui étoient là, s'avançant, dirent à Pierre: Vous êtes certainement de ces gens-là; car votre langage vous fait assez connoître.

74. Il se mit alors à faire des sermens exécrables, & à dire en jurant: Qu'il n'avoit aucune connoissance de cet homme; & aussitôt le coq chanta.

75. Et Pierre se ressouvint de la parole que JESUS lui avoit dite: Avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois. Etant donc sorti dehors, il pleura amérement.

## COMMENTAIRE.

étoit là avec les serviteurs de Caïphe, & les soldats qui gardoient JESUS, & qui en faisoient leur jouet, comme n l'a vû, & qu'ils se chauffoient ensemble dans la cour, & à découvert, la portiere qui l'avoit introduit (a), ayant regardé de plus près, lui dit qu'il étoit de la suite de JESUS. Pierre le nia devant tous ceux qui étoient pré- ens. Voilà le premier renoncement avant le chant du coq.

℣. 71. EXEUNTE AUTEM ILLO JANUAM. *Et lorsqu'il sortoit hors la porte pour entrer dans le vestibule, une utre servante dit à ceux qui se trouvérent là: Celui-ci étoit avec Jesus de Nazareth.* Saint Marc (b) raconte que int Pierre après le premier renoncement sortit de la cour intérieure pour aller dans le vestibule, & qu'alors le oq chanta pour la premiere fois. Il étoit allé dans le vestibule, peut-être dans le dessein de se retirer de cette aison, ou pour rompre le discours, & divertir l'attention de ceux qui le soupçonnoient d'être des Disciples de ESUS. Toutefois il rentra bien-tôt, & une autre servante, différente de la premiere, l'ayant remarqué au milieu la troupe de ceux qui étoient auprès du feu, dit aux assistans qu'assurément cet homme étoit de la suite de SUS (c). En effet quelqu'un le reconnut, & lui dit (d) qu'il étoit d'avec JESUS; mais Pierre le nia encore tement.

℣. 73. ET POST PUSILLUM. *Peu après ceux qui étoient là, dirent à Pierre: Vous êtes certainement de ces s-là; car votre langage vous fait assez connoître.* Les Juifs parloient tous Syriaque: les Galiléens comme les au- s du pays. Mais les Galiléens avoient certains mauvais accens, & certaines maniéres de prononcer, qui les distin- oient des autres (e). S. Luc (f) dit qu'il s'écoula près d'une heure, entre le second, & le troisiéme renonce- nt de S. Pierre; & saint Jean (g) remarque que l'un des serviteurs de Caïphe, & qui étoit parent de Malchus, ui S. Pierre avoit coupé l'oreille, le reconnut, & lui demanda s'il ne l'avoit point vû dans le jardin. S. Pierre ssé de toute part, commença à jurer avec serment qu'il ne connoissoit point JESUS. Alors le coq chanta pour la onde fois; & ainsi fut vérifiée la prédiction de JESUS-CHRIST, ci-devant ℣. 34.

℣. 75. ET RECORDATUS EST PETRUS VERBI JESU. *Saint Pierre se souvint de la parole que Jesus lui avoit , & étant sorti dehors, il pleura amérement.* Saint Luc (h) remarque qu'à ce moment le Seigneur JESUS se urna, & jetta les yeux sur Pierre; car alors JESUS étant dans la même cour que saint Pierre avec les soldats, es serviteurs de Caïphe, qui s'étant lassez de jouer, lui avoient donné un peu de relâche. Alors JESUS jetta saint Pierre un coup d'œil, qui perça le cœur du Disciple. Il ne put plus tenir ses larmes: Il se retira promte- nt, & ne parut plus de tout le jour.

uelques Anciens (i) ont fort travaillé à exténuer la faute de S. Pierre. Les uns ont dit que ce saint Apôtre t déguisé la vérité; mais qu'il n'avoit pas menti, & qu'il avoit renoncé JESUS en qualité d'homme; mais non qualité de Fils de Dieu; qu'il avoit simplement dit: *Non novi hominem*, je ne connois point l'homme, & non je ne connois point JESUS-CHRIST comme Dieu. Saint Jérôme (k) ne ménage nullement ces vaines excu- quoiqu'il épargne les Auteurs qui les ont produites; car c'est-là, dit-il, vouloir accuser JESUS-CHRIST de onge, en voulant en excuser S. Pierre. Le Sauveur lui prédit: Avant que le coq ait chanté deux fois, vous enoncerez trois fois. Il ne dit pas: Vous renoncerez l'homme; mais: Vous me renoncerez. On peut aussi S. Augustin sur S. Jean (l).

ais quoique la faute de saint Pierre ait été très-grande, elle n'alla pas toutefois jusqu'à lui faire perdre la foi. onça J. C. mais sans le haïr, ni le mépriser (m). *Peccavit autem non odiendo, aut spernendo Christum, sed is amando.* Il s'aimoit plus qu'il n'aimoit son Maître, & il n'en savoit rien. Dieu a permis sa chûte, pour r sa présomption, & la nôtre (n). Il avoit la vérité dans le cœur; mais la frayeur dont il étoit saisi, lui oit le mensonge dans la bouche, dit saint Augustin (o). *In illa negatione intùs veritatem tenebat, foris men- m proferebat.* Le cœur étoit fidéle, mais la bouche étoit infidelle (p).

(a) *Joan.* XVIII. 17.
(b) *Marc.* XIV. 68. *Καὶ ἐξῆλθεν ἔξω εἰς τὸ προαύλιον, καὶ ἀλέκτωρ*
(c) *Vide Joan.* XVIII. 25. *Marc.* XIV. 69.
(d) *Luc.* XXII. 58. *Joan.* XVIII. 25.
(e) *Vide Buxtorf. Lexic. voce* גלילי *Bochart. Phaleg. l.* 1. *c. Chanaan. lib.* 2. *cap.* 1. & *Act.* II. 7.
(f) *Luc.* XXII. 59.
(g) *Joan.* XVIII. 26.
(h) *Luc.* XXII. 61. *Καὶ στραφεὶς ὁ Κύριος ἐνέβλεψε τῷ Πέτρῳ.*
(i) *Ambrof. in Luc. l.* X. *Leo Mag. Serm.* 58 *Hilar. in Matth.*
(k) *Vide Hieron. hic*, & *Ep.* 149. *ad Marcellam.*
(l) *Aug. tract.* 66. *in Joan.*
(m) *Vide Bernard. lib. de Gratiâ*, & *lib. Arbitrio*, *c.* 12.
(n) *S. Leo Serm.* 68.
(o) *Aug. l. contra Mendac. c.* 6.
(p) *Prudent. l. Catehmerin.*

*Flevit negator denique*
*Ex ore prolapsum nefas;*
*Cùm mens maneret innocens,*
*Animusque servaret fidem.*

Saint Ambroise que l'on cite comme un des plus forts pour excuser saint Pierre, dit lui-même que c'est en vain qu'il entreprend de l'excuser, puisque saint Pierre ne s'excuse point : *Nos excusamus ; ipse non excusavit.* Il assure que saint Pierre reconnut qu'il étoit véritablement coupable, en pleurant la faute qu'il avoit faite, non en trompant par une équivoque ceux qui l'interrogeoient ; mais en renonçant J. C. *Et ideò Petrus non de industria se respondisse inducitur, quia posteà recordatus est, & tamen flevit.*

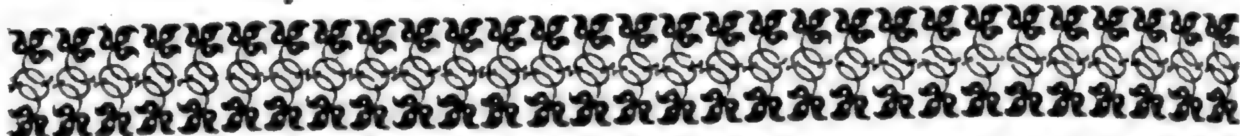

## CHAPITRE XXVII.

JESUS *est conduit à Pilate. Judas se pend de désespoir. Barabbas est préféré à* JESUS. *Condamnation de* JESUS. *Il est conduit au Calvaire, & crucifié. Sa mort. Tremblement de terre. Résurrection de plusieurs morts.* JESUS *est détaché de la Croix, & mis dans le tombeau.*

℣. 1. *MAne autem facto, consilium inierunt omnes Principes Sacerdotum, & Seniores populi adversùs Jesum, ut eum morti traderent.*

2. *Et vinctum adduxerunt eum, & tradiderunt Pontio Pilato præsidi.*

℣. 1. LE matin étant venu, tous les Princes des Prêtres, & les Sénateurs du peuple *Juif*, tinrent conseil contre JESUS pour le faire mourir.

2. Et l'ayant lié, ils l'amenérent, & le mirent entre les mains de Ponce Pilate leur Gouverneur.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. MANE AUTEM FACTO, CONSILIUM INIERUNT, &c. *Le matin étant venu, tous les Princes des Prêtres, & les Sénateurs tinrent conseil contre Jesus, pour le faire mourir.* L'assemblée qui s'étoit tenuë pendant la nuit, & où JESUS avoit été déclaré coupable de mort (*a*), n'étoit ni générale, ni juridique, suivant la rigueur des Loix; puisqu'on ne rend pas la Justice en secret, & durant la nuit. On fit donc de nouveau paroître JESUS devant tous les Princes des Prêtres, & tous les principaux membres du Sanhédrin. On l'interrogea de nouveau (*b*), & on lui demanda s'il étoit le Christ. Il leur répondit, comme la premiere fois, qu'il l'étoit, & qu'ils le verroient un jour assis à la droite de la puissance de Dieu. Alors ils déclarérent qu'il étoit convaincu de blasphême par sa propre confession, & par conséquent digne de mort. On a examiné ci-devant Chap. XXVI. 59. en quel endroit s'étoit tenuë cette assemblée. Ligfoot (*c*) croit qu'elle se tint dans la salle du Sanhédrin, & il montre qu'on ne s'y assembloit pas avant la troisiéme heure du jour, qui revient à neuf heures du matin. Mais cela ne s'accorde pas avec toute la suite du discours des Evangélistes. Il est plus probable qu'ils s'assemblérent de nouveau chez Caïphe.

℣. 2. ET VINCTUM ADDUXERUNT, &c. *Et l'ayant lié, ils l'amenérent, & le mirent entre les mains de Ponce Pilate*, qui étoit alors Gouverneur de la Province de la part des Romains. Mais pourquoi les Princes des Prêtres, & les principaux du Sanhédrin, ne font-ils pas eux-mêmes mourir JESUS suivant leur Loi, puisqu'ils reconnoissent qu'il est digne de mort? C'est, dit-on, qu'alors ils n'avoient plus le droit de vie & de mort sur les coupables, comme ils le reconnoissent eux-mêmes; car Pilate leur ayant dit de le prendre, & de le faire mourir eux-mêmes selon leur Loi, ils le refusérent, disant (*d*) : *Qu'il ne leur étoit pas permis de faire mourir personne.* D'autres soûtiennent que les Juifs ont toûjours joüi du droit de faire mourir ceux que la Loi condamnoit expressément à la mort; mais non pas ceux qui méritoient ce supplice pour quelque autre cause. On prouve cette opinion par le Martyre de saint Etienne (*e*), & par l'histoire de la femme adultére (*f*), & par d'autres exemples de personnes mises à mort par les Juifs; & ne sçait-on pas qu'ils ont pris des pierres plus d'une fois pour lapider J. C. même dans le Temple (*g*)? Si donc ils ne voulurent pas condamner ni executer J. C. à mort, c'est, selon saint Chrysostome & saint Augustin, que ce jour-là étoit un jour de fête (*h*), où l'on n'execute point d'arrêt de mort. Ils craignoient de se soüiller par le sang d'un homme. C'étoit aussi pour prévenir le trouble de la part du peuple, qui regardoit JESUS comme un Prophéte.

Mais malgré ces raisons, nous ne feignons pas d'assurer que les Juifs n'avoient alors aucun droit de faire mourir, ni de condamner juridiquement, & dans les formes, ceux qui violoient les Loix de Moïse, non plus que les autres coupables. Ils pouvoient les tuer sur le champ; ce qu'il s'appelloient *Le Jugement de zéle*, qui leur fut toûjours permis, lorsque la multitude emportée par son ardeur & par son amour pour les Loix, se jettoit sur ceux qui les violoient hautement & impunément. Or JESUS ayant été pris, & conduit chez Caïphe; interrogé juridiquement, & convaincu par sa confession d'être le Messie, & Fils de Dieu, *le Jugement de zéle* n'avoit plus de lieu. Il falloit une sentence juridique qui le condamnât, & qui le fit executer à mort.

Si Pilate leur dit de le prendre eux-mêmes, & de le faire mourir, c'est qu'il vouloit se décharger de la haine

(*a*) *Matth.* XXVI. 57.... 65. 66.
(*b*) *Luc.* XXII. 66. 67. *& sequ.*
(*c*) *Ligfoot, Hor. Heb. ad Marc.* XV. 25.
(*d*) *Joan.* XVIII. 31.
(*e*) *Act.* VII. 57.
(*f*) *Joan.* VIII. 3. *& sequ.*
(*g*) *Joan.* VIII. 59. X. 31.
(*h*) *Chrysost. homil.* 86. *Aug. tract.* 114. *in Joan.*

Digitized

3. *Tunc videns Judas, qui eum tradidit, quod damnatus esset; pœnitentiâ ductus, retulit triginta argenteos Principibus Sacerdotum & Senioribus,*

4. *Dicens: Peccavi tradens sanguinem justum. At illi dixerunt: Quid ad nos? Tu videris.*

5. *Et projectis argenteis in Templo, recessit: & abiens laqueo se suspendit.*

3. Cependant Judas qui l'avoit trahi, voyant qu'il étoit condamné, se repentit *de ce qu'il avoit fait*; & reportant les trente piéces d'argent aux Princes des Prêtres, & aux Sénateurs,

4. Il leur dit: J'ai péché en trahissant le sang innocent. Ils lui répondirent: Que nous importe? C'est votre affaire.

5. Alors il jetta cet argent dans le Temple; & s'étant retiré, il alla se pendre.

## COMMENTAIRE.

& de l'injustice de cette condamnation; & si les Juifs ne veulent pas s'en charger, c'est qu'ils craignoient le peuple, & qu'ils ne vouloient pas se rendre odieux par cette mort. Enfin, s'ils ne veulent pas entrer dans le Pretoire de peur de se soüiller, c'est que le soir même ils devoient manger la Pâque, suivant notre systême; au lieu que suivant le sentiment ordinaire, ils l'avoient déja mangée, & n'avoient plus de précaution à prendre sur cela; & l'on doit bien remarquer ici, que dans les instances qu'ils font à Pilate de condamner JESUS-CHRIST, ils insistent principalement sur ce que le Sauveur se disoit Roi des Juifs; qu'il contredisoit à César; qu'il inspiroit au peuple l'esprit de révolte; qu'il empêchoit qu'on ne payât le tribut aux Romains (*a*); tout cela étoit faux, dans le sens qu'ils le disoient; mais ils sçavoient que Pilate ne se mettroit guéres en peine de l'accusation du blasphême prétendu, & de ce que J. C. se disoit Fils de Dieu. Pilate n'entroit pas dans ces discussions, & le peuple ne se seroit pas contenté de cela. Il s'agissoit de sçavoir si JESUS avoit fait des œuvres qui prouvassent ce qu'il avoit dit. Car s'il avoit suffisamment montré qu'il étoit le Messie, où étoit le blasphême? Il falloit examiner la chose à fond, & non pas se récrier sur ce qu'il avançoit.

℣. 3. TUNC VIDENS JUDAS, &c. *Cependant Judas qui l'avoit trahi, voyant qu'il étoit condamné, se repentit, & reporta les trente piéces d'argent.* Judas ne croyoit point apparemment que la chose dût aller si vîte, ni que les Prêtres dûssent porter leur animosité jusqu'à faire mourir JESUS-CHRIST (*b*). Il s'étoit figuré ou qu'il se tireroit de leurs mains par quelque miracle, ou que les principaux de la nation retenus par la crainte du peuple, n'oseroient rien attenter contre lui jusqu'après la fête de Pâque; & que pendant cet intervalle, il arriveroit quelque changement en faveur de son Maître. Quoiqu'il en soit, voyant que JESUS-CHRIST étoit déclaré coupable, & digne de mort, & que les Princes des Prêtres l'avoient fait conduire chez Pilate, pour lui demander qu'il le fit mourir, il ne douta plus qu'il ne succombât aux poursuites de ses ennemis (*c*). Il alla trouver les principaux des Prêtres & des Senateurs, ou chez Caïphe, ou dans le Temple, & leur rendit l'argent qu'il avoit reçu d'eux, déclarant qu'il avoit péché en livrant le sang innocent.

Les Interprétes sont partagez sur le tems auquel arriva ce que nous lisons du repentir & du désespoir de Judas. Les uns (*d*) soûtiennent qu'il ne reporta les trente sicles d'argent, qu'après que Pilate eut prononcé la sentence de mort contre JESUS. D'autres, qu'il alla trouver les Prêtres pendant qu'ils étoient encore assemblez chez Caïphe, ou pendant qu'ils étoient devant le Prétoire, insistant à ce que Pilate le condamnât à mort. Mais je ne vois aucune raison de s'éloigner de l'ordre de la narration marquée dans saint Matthieu, ni de placer cet événement ailleurs qu'en cet endroit-ci.

Les Peres condamnent unanimement le vain repentir de Judas, non pas que ce repentir soit une mauvaise chose (*e*); mais parce que Judas dans sa douleur désespera de la misericorde du Sauveur. Il poussa son repentir jusqu'au désespoir: *Consummato scelere tam perversa impii conversio fuit, ut etiam pœnitendo peccaret* (*f*). Il porta la crainte, jusqu'à exclure toute espérance de pardon. Mais si la pénitence lui fut inutile, elle sert au moins à convaincre la malice & l'incrédulité des Juifs, qui ne se rendent pas même à l'aveu du traître, qui leur a livré son Maître (*g*). Origènes & Theophylacte (*h*) avancent une chose qui a fort l'air de fable; qui est que Judas voyant que JESUS-CHRIST étoit condamné, & que sa mort étoit résoluë; ne pouvant plus obtenir de lui le pardon en cette vie, prit le parti de l'aller attendre en l'autre monde, pour le prier de lui faire miséricorde.

℣. 4. QUID AD NOS? TU VIDERIS. *Que nous importe? c'est votre affaire.* Comme si le crime de traître ne regardoit pas ceux qui sont les auteurs de la trahison: comme si la condamnation d'un innocent, reconnu par celui même qui l'a trahi, n'étoit qu'un jeu (*i*). Telle étoit l'aveugle passion des Juifs.

℣. 5. ABIENS LAQUEO SE SUSPENDIT. *S'étant retiré, il s'alla pendre.* Saint Pierre dans les Actes (*k*), dit que Judas s'étant précipité, se créva, & répandit tous ses intestins. Pour concilier cette variété, les Commentateurs ont cherché divers expédiens. Théophylacte croit que Judas s'étant d'abord pendu, comme le dit saint Matthieu, le poids de son corps fit pancher l'arbre auquel il s'étoit attaché; & qu'ayant été secouru, il vécut quelque tems; mais qu'ayant gagné une hydropisie, il en creva & mourut. Euthyme dit que comme Judas venoit de se pendre, quelque paysan le détacha, & le mit dans un endroit où il vécut quelque tems; mais qu'étant tombé d'un lieu elevé, il se creva dans sa chûte, & répandit ses entrailles. Papias disoit (*l*), que le lien qui attachoit Judas à l'arbre auquel il s'étoit pendu, s'étant rompu, il vécut encore quelque tems, & enfla si prodigieusement, qu'il creva enfin par le milieu.

Mais sans aller chercher tant de détours, ne peut-on pas dire que ce traître s'étant pendu, demeura attaché au poteau, & y creva; ou qu'ayant été détaché, il tomba par hazard sur des rochers, ou sur des pieux, qui le crevérent (*m*); ou qu'enfin, ce qui est encore plus probable, qu'ayant été détaché du lieu où il étoit pendu, il fut jetté à la voirie, & y creva, comme il arrive aux cadavres qui y sont exposez. On sçait

(a) *Luc. XXIII. 2.*
(b) *Theophylact. Mald. Brug. Camero.*
(c) *Mald. Men. Brug. Est. Grot.*
(d) *Juvencus lib. 4. Evangel. hist. & alii plures è recentiorib.*
(e) Voyez Origénes sur saint Matthieu, traité 35. & liv. 2. contre Celse, & saint Jérôme sur cet endroit, où ils semblent loüer la pénitence de Judas, aussi-bien que saint Ambroise, *in Luc. lib. x. & Chrysost. homil 86.*
(f) *Leo Magn. serm. de Passione Domini.*
(g) *Ambros. lib. x. in Luc.*
(h) *In Matth.*
(i) *Vide Ambros. in Luc. x.*
(k) *Act. 1. 18.* πρηνὴς γενόμενος ἐλάκησε μέσος, καὶ ἐξεχύθη πάντα τὰ σπλάγχνα αὐτοῦ.
(l) *Papias apud Oecumen in acta, c. 1. & Auth. Hist. Scholastica.*
(m) *Vide Pricaeum hic, & Cleric. ad Hammond. Maldon. alios passim.*



Digitized by Google

*6. Principes autem Sacerdotum, acceptis argenteis, dixerunt: Non licet eos mittere in corbonam: quia pretium sanguinis est.*

*7. Consilio autem inito, emerunt ex illis agrum figuli, in sepulturam peregrinorum.*

*8. Propter hoc vocatus est ager ille, Haceldama, hoc est, ager sanguinis, usque in hodiernum diem.*

*9. Tunc impletum est, quod dictum est per Jeremiam Prophetam, dicentem: Et acceperunt triginta argenteos pretium appretiati, quem appretiaverunt à filiis Israël:*

6. Mais les Princes des Prêtres ayant pris l'argent, dirent: Il ne nous est pas permis de le mettre dans le trésor; parce que c'est le prix du sang.

7. Et ayant délibéré là-dessus, ils en achetérent le champ d'un potier, pour la sépulture des étrangers.

8. C'est pour cela que ce champ est appellé encore aujourd'hui Haceldama; c'est-à-dire, le champ du sang.

9. Ainsi fut accomplie cette parole du Prophéte Jérémie: Ils ont reçu les trente piéces d'argent, qui étoient le prix de celui qui a été mis à prix, & dont ils avoient fait le marché avec les enfans d'Israël:

## COMMENTAIRE.

par Joseph (a), que chez les Hébreux on laissoit sans sépulture jusqu'au soir ceux qui se donnoient la mort à eux-mêmes.

Quelques nouveaux (b) ont prétendu que le Texte Grec de saint Matthieu (c) n'étoit pas exprès pour montrer qu'il se fût pendu, ni celui des Actes, qu'il se fût précipité; mais simplement, qu'il fut étouffé de douleur, de mélancholie, de désespoir; & que dans l'excès de son mal, il tomba sur son visage, creva, & expira. On dit que ceux qui meurent d'esquinancie, crevent quelquefois: ou bien que pressé par les remords de sa conscience & de son désespoir, il voulut se précipiter, & se précipita en effet, & creva de sa chûte; mais ces explications sont trop subtiles, & trop éloignées de la premiere idée que les Textes de saint Matthieu & des Actes offrent d'abord à l'esprit. Origénes, saint Chrysostome & Théophylacte sur saint Matthieu, & S. Léon, Sermon 52. croient que Judas se pendit avant que Jesus-Christ fût mort. L'ancien Auteur des Questions sur l'ancien & le nouveau Testament, soûtient que ce fut quelques jours après (d).

℣. 6. Non licet eos mittere in corbonam. *Il ne nous est pas permis de le mettre dans le trésor, parce que c'est le prix du sang.* Le terme Hébreu *Corbona*, signifie les dons, & les offrandes que l'on faisoit au Temple; ou le coffre, dans lequel on les mettoit; ou le trésor du Temple (e). La Loi défendoit de recevoir les présens des choses honteuses, comme le prix de la prostitution (f). L'usage avoit étendu cette défense aux choses qui enfermoient quelque idée d'infamie, ou de cruauté: on ne recevoit pas les présens des publicains, des exacteurs des bureaux, ni l'argent qu'un homme avoit reçû pour un faux serment, pour trahison, pour faire périr un homme; tout cela s'appelle, *pretium sanguinis*. Il auroit paru qu'on autorisoit le crime, ou le meurtre en recevant ces sortes d'offrandes. Les anciens Chrétiens conservérent ces pratiques (g). On voit ici le vrai caractére des Prêtres Juifs; ils ne veulent pas mettre dans le trésor le prix de la trahison de Judas, & ils ne feignent pas de poursuivre la mort de Jesus-Christ, sur des prétextes, & des accusations vaines & frivoles.

℣. 7. Emerunt ex illis agrum figuli. *Ils en achetérent le champ d'un potier, pour la sépulture des étrangers*; des Juifs étrangers (h), ou même des Païens (i), ou des Prosélytes (k), qui mouroient dans Jérusalem. Les trente sicles faisoient, comme on l'a déja dit, quarante-huit livres douze sols six deniers. Comme ils concevoient que cet argent étoit souillé, ils jugérent à propos de l'employer à l'achat d'une chose qui passoit aussi pour impure dans leur idée: je veux dire un cimetiére. Ceci ne se fit pas aussi-tôt; mais l'Evangéliste a mis tout de suite ce qui regardoit l'histoire du traître Judas.

℣. 8. Haceldama, hoc est, ager sanguinis. *Haceldama, c'est-à-dire, le champ du sang.* Les mots *Hacel-dama* (l), sont Syriaques; ils ne se lisent point dans les Exemplaires Grecs: on croit qu'ils sont passez du Livre des Actes dans saint Matthieu. Ils se trouvent dans les plus anciens Exemplaires Latins, comme dans le fameux manuscrit Grec & Latin de Cambrige, & dans l'ancienne Vulgate de saint Matthieu, donnée par le Pere Martianay. Ce champ portoit encore ce nom, lorsque l'Evangéliste écrivoit son Evangile, sept ou huit ans après la mort du Sauveur. Saint Jérôme (m) dit que ce cimetiére étoit au midi de Jérusalem, qu'on y enterroit les corps des pauvres, & qu'on y jettoit ceux à qui on ne vouloit pas donner la sépulture. Drutmare dit que de son tems il y avoit là un hôpital pour les pélerins francs qui alloient en Terre-sainte. Les nouveaux Voyageurs rapportent que ce champ est fort petit, enfermé sous une voûte, sur laquelle on marche comme sur une terrasse, & d'où l'on regarde au-dessous à travers de grands trous, qui sont comme des soupiraux. On assure que la terre de cet endroit consume les corps en moins de trois jours.

℣. 9. Tunc impletum est quod dictum est per Jeremiam, &c. *Ainsi fut accomplie cette parole de Jérémie: Ils ont reçû les trente piéces d'argent, qui étoient le prix de celui qui a été mis à prix.* La Prophétie qui a été citée sous le nom de Jérémie, ne se trouve pas dans les écrits qui nous restent de ce Prophéte; mais dans ceux de Zacharie, où nous lisons ce qui suit (n): *Je leur dis: Si vous l'avez pour agréable, donnez-moi mon salaire; sinon, faites ce qu'il vous plaira: & ils me délivrérent trente piéces d'argent pour mon salaire, & le Seigneur me dit: Allez jetter à un statuaire cette belle somme, cet argent, qu'ils ont crû que je valois, lorsqu'ils m'ont mis à prix; & j'allai à la maison du Seigneur, les porter à un ouvrier en argile.* Ce Prophéte parle en cet endroit du Messie, sous l'idée d'un berger qui se charge de paître un troupeau abandonné, & destiné à la boucherie. Après avoir assez

(a) *Joseph de Bello Jud. lib. 3. cap. 25.* Τοὺς γοῦν ἀνελόντας ἑαυτούς, παρὰ μὲν ἡμῖν μέχρις ἡλίου δύσεως ἀτάφους ἐκρίπτειν ἔκρινεν, καὶ τοῖς πολεμίοις θάπτειν θεμιτὸν ἡγήσατο.

(b) *Vide Erasm. Heins. Grot. Hamm. Gronov. Dissert. de Casu Judæ.*

(c) *Matth. XXVII. 5.* Καὶ ἀπελθὼν ἀπήγξατο. *Vide Tob. III. 10. de Sara filia Raguelis.* Ἐλυπήθη σφόδρα ὥστε ἀπάγξασθαι. *Job. VII. 15. Suspendium elegit anima mea.*

(d) *Ita Syr. Arab. Vat.*

(e) *Joseph de Bello, lib. 2. cap. 8. Suid. Phavorin. Lud. de Dieu, Hieronym. hic.*

(f) *Deut. XXIII. 18. Non offeres mercedem prostibuli, nec pretium canis in domo Domini.*

(g) *Vide Constitut. Clem. apud Hammond. hic.*

(h) *Grot. hic.*

(i) *Hilar. in Matth. can. 32.*

(k) *Gerhard. Hammond. Byna. lib. 2. c. 8. de Morte Christi.*

(l) חקל דמא Ἀγρὸς Αἵματος.

(m) *Hieronym. in locis.*

(n) *Zachar. XI. 11. 12. 13.*

*10. Et dederunt eos in agrum figuli, ficut constituit mihi Dominus.*

10. Et ils les ont données pour *en acheter* le champ d'un potier, comme le Seigneur me l'a ordonné.

## COMMENTAIRE.

assez long-tems conduit ce troupeau, il en demande la récompense, comme il est marqué ici. Les Juifs comme pour renoncer à la conduite de leur pasteur, lui donnent trente piéces d'argent : Ou plûtôt, ils les donnent à un traître, qui les délivre de ce pasteur, dont ils ne pouvoient souffrir les réprehensions, & la juste sévérité. Voyez notre Commentaire sur Zacharie.

Mais d'où vient ici le nom de Jérémie, au lieu de celui de Zacharie? Quelques-uns (*a*) ont crû que c'étoit une faute de quelque Copiste, qui auroit mis Jérémie au lieu de Zacharie. Si c'est une faute, elle est très-ancienne, puisque dès le tems d'Origénes, on étoit embarassé à résoudre cette difficulté. D'autres (*b*) ont crû que l'Evangéliste n'avoit exprimé le nom d'aucun Prophéte en cet endroit, & que quelque Copiste y avoit substitué de sa tête le nom de Jérémie, que l'on y auroit laissé dans la suite par respect pour l'antiquité. Il y a toutefois beaucoup d'exemplaires Grecs, Latins, Syriaques, Arabes, Persans (*c*), où ce nom ne se trouve pas, soit qu'ils ayent été copiez sur de plus anciens où il n'étoit pas ; soit qu'on en ait ôté ce nom, qui n'y devoit pas être. D'autres (*d*) soûtiennent que S. Matthieu citant de mémoire, aura pris par inadvertance le nom de Jérémie, pour celui de Zacharie ; & que ceux qui sont venus depuis, quoiqu'ils ayent fort bien reconnu la faute, n'ont pas jugé à propos de la corriger, parce qu'elle n'étoit pas de conséquence pour le fond. Saint Augustin (*e*) dit que cela s'est fait par un effet d'une providence particuliére de Dieu, qui gouvernoit la mémoire des Evangélistes, qui permit que le nom de Jérémie se présentât, au lieu de celui de Zacharie, à l'esprit de saint Matthieu, lorsqu'il écrivoit son Evangile. Ce saint Evangéliste auroit bien pû, s'il avoit voulu, corriger cela, au moins après que ceux qui lurent son Evangile, le lui eurent fait remarquer : mais il ne jugea pas le devoir faire, persuadé que ce n'étoit pas sans une raison particuliére que le Saint-Esprit lui avoit suggéré en cet endroit Jérémie plûtôt que Zacharie. Voilà le sentiment de saint Augustin, que j'ai crû devoir mettre ici plus au long. Il est visible qu'il a crû que l'Evangéliste n'avoit pas fait usage de sa mémoire dans cette occasion, & que les Ecrivains sacrez en écrivant, ne sont que comme la plume du Saint-Esprit.

Il y en a d'autres (*f*) qui veulent que le passage soit de Jérémie, aussi-bien que de Zacharie ; mais que l'endroit de Jérémie que cite saint Matthieu, ne se trouve plus dans les écrits qui nous restent de ce Prophéte ; soit que les Juifs l'ayent supprimé malicieusement, soit qu'ils soient péris par quelque autre accident. Certes Dominique Magrius dans un petit Livre qu'il a fait *des contradictions apparentes de l'Ecriture*, dit qu'Abraham Echellensis lui a fait voir un manuscrit Arabe, intitulé : *Les perles précieuses*, dont l'Auteur assuroit que les Juifs en haine de JESUS-CHRIST, avoient effacé le passage de Jérémie, cité par saint Matthieu : Et voici ce passage comme il s'étoit conservé, malgré leur malice, dans quelques livres cachez : *Alors Jérémie dit à Phassur : Il y a long-tems que vous & vos peres vous vous opposez à la vérité : mais vos enfans qui viendront après vous, commettront un crime encore plus énorme que le vôtre, parce qu'ils mettront à prix celui qui n'a point de prix ; & qu'ils feront souffrir celui qui guérit les maladies, & qui pardonne les péchez : & ils recevront les trente piéces d'argent, qui ont été le prix qui a été donné par les enfans d'Israel, pour celui qu'ils ont acheté.*

Origénes (*g*) a soupçonné depuis long-tems que ce passage pouvoit avoir été lû par saint Matthieu, dans quelque livre apocryphe de Jérémie. Et saint Jérôme assure qu'un Nazaréen lui avoit fait voir un livre apocryphe de ce Prophéte, où ce passage se lisoit tout au long. On cite dans les Maccabées (*h*) quelques traits de Jérémie, qui ne se trouvent plus dans ses ouvrages. Il y avoit dans la mémoire des peuples bien des choses, & des discours des Prophétes qui n'étoient point dans leurs écrits, comme on le voit dans Joseph (*i*), & dans les vies des Prophétes écrites par le faux Epiphanes, & par Dorothée.

Grotius a remarqué en particulier dans Zacharie (*k*) plusieurs expressions imitées de Jérémie. Les Juifs eux-mêmes disent que l'esprit de Jérémie résidoit dans Zacharie. Ainsi il est fort possible que ce dernier ait écrit dans sa prophétie, ce qui avoit été dit, mais non écrit, auparavant par Jérémie. Les Grecs (*l*) enseignent que ces paroles de S. Paul (*m*) : *C'est pourquoi il dit : Levez-vous, vous qui dormez, & ressuscitez des morts, & le Christ vous éclairera* ; sont tirées des écrits de Jérémie, qui n'ont pas été mis dans le canon.

Joseph Méde (*n*) & Hammond (*o*) semblent douter que les Chapitres IX. X. & XI. de Zacharie, soient véritablement de lui. Ils croyent y remarquer des choses qui ne conviennent pas au tems de ce Prophéte ; mais à celui de Jérémie. On sçait que le Livre des Pseaumes contient plusieurs piéces qui ne sont point de David, quoique tout le recueil porte le nom de ce Prophéte ; & qu'il y a dans le Livre des Proverbes plusieurs sentences qu'on attribue à Agur fils de *Jaké*. Ils soûtiennent que nul autorité canonique ne nous assure que tout ce qu'on lit sous le nom de Zacharie, soit de lui. Et S. Matthieu nous dit expressément que ce passage qui se lit dans son onziéme Chapitre, est de Jérémie. Voilà ce que disent sur cela ces Auteurs. Je crains qu'ils n'entreprennent trop en voulant contester trois Chapitres à Zacharie, pour restituer un seul passage à Jérémie.

D'autres (*p*) croyent que l'Evangéliste en cet endroit a cité tout à la fois deux passages ; l'un de Jérémie, & l'autre de Zacharie. Il est indubitable que souvent les Auteurs sacrez du nouveau Testament en usent ainsi : on a divers exemples & dans l'Evangile, & dans saint Paul (*q*). Ils mélent plusieurs témoignages, & n'en font qu'un, qui vient à leur sujet, & qu'ils citent ou en général sous le nom des Prophétes, ou en particulier sous le nom d'un

(a) *Ita Author Comment. in Psalm. sub nomine Hieronymi, in Psalm.* LXXVII. 1. *Euseb. lib.* X. *Demonstr. cap.* 4. *Beza, Gomar. Piscat. Bynaus, lib.* 2. *de morte Christi, c.* 8. *art.* 23. 24. 25. 26. *&c. ubi fusè de hoc loco disputat.*

(b) *Brug. Jansen. Mald. Baron.*

(c) *Vide Var. Lect. Mill. Aug. lib.* 3. *de Consensu, c.* 7. *Lir. Brug. Jans. Mald. alios.*

(d) *Aug. lib.* 3 *de Consensu, cap.* 7. 8. *Beda, hic. Erasm. Drus. Castebul. Gloss. ordinar. Glass. Philol. l.* 1. *tract.* 2.

(e) *August. lib.* 3. *c.* 7. *n.* 30.

(f) *Zeger hic. Ger. Joan. Vossius Harm. Evang. lib.* 2. *cap.* 3. *Salomes. observ. sacr. p.* 32. *Vide Grotium hic.*

(g) *Vide Origen. in Matth. hic.*

(h) 2. *Macc.* II. 1.

(i) *Vide Joseph de Bello, lib.* 5. *cap.* 2. *in Latino, seu lib.* 4. *cap.* 18. *in Græco, &c.*

(k) Comparez Zach. I. 4. & Jerem. XVIII. 11. & XXXV. 15. Zach. I. 16. & Thren. II. 17. & Zach. III. 8. avec Jerem. XXIII. 5 &c.

(l) *Grot. hic.*

(m) *Ephes.* V. 14.

(n) *Med. lib.* 4. *Ep.* 31.

(o) *Hamm. ad Hebr* VIII.

(p) *August. lib.* 3. *de Consensu cap.* 7. *Heinsius Exercit. sacr. in Matth.* XXVII. *& Sanctius ad Zach.* XI. 12. *& ad Jerem.* XXXII. 14. *& Glass. Philol. sacr. l.* 1. *tract.* 2.

(q) Voyez Matth. XXI 5. où il cite Isaï. LXII. 11. & Zach. IX. 9. Voyez aussi Matth. XXI. 13. où il cite Isaï. LVI. 7. & Jerem. VII. 11. Voyez Act. I. 20. tiré du Pseaume LXVIII. 26. & CVIII. 8. Voyez aussi Rom. III. 10. & IX. 33.



Digitized by Google

11. *Jesus autem stetit ante Præsidem, & interrogavit eum Præses, dicens: Tu es Rex Judæorum? Dicit illi Jesus: Tu dicis.*

12. *Et cùm accusaretur à Principibus Sacerdotum, & Senioribus, nihil respondit.*

13. *Tunc dicit illi Pilatus: Non audis quanta adversùm te dicunt testimonia?*

14. *Et non respondit ei ad ullum verbum; ita ut miraretur Præses vehementer.*

15. *Per diem autem solemnem consueverat Præses populo dimittere unum vinctum, quem voluissent.*

16. *Habebat autem tunc vinctum insignem, qui dicebatur Barabbas.*

17. *Congregatis ergo illis, dixit Pilatus: Quem vultis dimittam vobis: Barabbam, an Jesum, qui dicitur Christus?*

18. *Sciebat enim quod per invidiam tradidissent eum.*

11. Or JESUS fut présenté devant le Gouverneur; & le Gouverneur l'interrogea en ces termes: Etes-vous le Roi des Juifs? JESUS lui répondit: Vous le dites: *Je le suis.*

12. Et étant accusé par les Princes des Prêtres, & les Sénateurs, il ne répondit rien.

13. Alors Pilate lui dit: N'entendez-vous pas de combien de choses ces personnes vous accusent?

14. Mais il ne répondit rien à tout ce qu'il lui pût dire; de sorte que le Gouverneur en étoit tout étonné.

15. Or le Gouverneur avoit accoutumé à toutes les fêtes *de Pâque*, de délivrer celui des prisonniers que le peuple lui demandoit:

16. Et il en avoit alors un insigne, nommé Barabbas.

17. Lorsqu'ils étoient donc tous assemblez, Pilate leur dit: Lequel voulez-vous que je vous délivre, de Barabbas, ou de JESUS, qui est appellé CHRIST?

18. Car il sçavoit bien que c'étoit par envie qu'ils l'avoient livré *entre ses mains.*

## COMMENTAIRE.

des Auteurs, ou des Prophétes dont ils rapportent les paroles, sans parler des autres. Dans l'endroit que nous examinons, l'Evangéliste cite Jérémie, parce que ce Prophéte acheta un champ à Anathoth, pour preuve qu'au retour de la captivité on acheteroit, & on vendroit encore des champs dans le pays (*a*). Ce champ étoit la figure de celui qui fut acheté de l'argent rendu par Judas. Mais il ne cite pas Zacharie, qui parle des trente sicles, qui est le prix qu'on a donné pour le salaire du Pasteur. On peut s'en tenir à cette solution, ou adopter le sentiment qui reconnoît ici une faute de Copiste; ou celui qui croit que ce passage est tiré de quelque ancien écrit de Jérémie, qui n'est pas passé jusqu'à nous, & qui a été adopté par Zacharie. L'Evangéliste n'a pas suivi exactement la lettre de ce Prophéte; il s'est contenté de donner le sens de sa prophétie, & de l'adapter à son sujet (*b*).

℣. 11. JESUS AUTEM STETIT ANTE PRÆSIDEM. *Or Jesus fut présenté devant le Gouverneur.* Saint Jean (*c*) raconte ceci dans un plus grand détail. JESUS fut amené au prétoire, ou à la maison du Gouverneur assez matin. Les Prêtres & les Sénateurs, qui étoient venus pour demander sa condamnation, n'ayant pas voulu y entrer depeur de se souiller, parce qu'ils devoient manger la Pâque ce jour-là au soir, Pilate sortit de sa maison, & demanda aux Prêtres de quoi ils accusoient JESUS? Ils répondirent que s'il n'étoit pas malfaiteur, ils ne le lui auroient pas amené. S'il est coupable, prenez-le vous-mêmes, & le faites mourir selon vos loix. Il ne nous est pas permis de faire mourir personne, dirent les Juifs. Saint Luc ajoûte (*d*), qu'ils accusérent JESUS de soûlever la nation, d'empêcher qu'on ne payât le tribut à César, & se dire Roi des Juifs. Pilate rentra dans le prétoire, s'assit sur son tribunal, & interrogea JESUS sur ces trois articles (*e*). Il lui demanda s'il étoit vrai qu'il fût Roi. JESUS répondit qu'il l'étoit en effet; mais que son Royaume n'étoit pas de ce monde. Alors Pilate sortit de nouveau du prétoire, & déclara aux Juifs, qu'il ne trouvoit dans cet homme aucun crime qui méritât la mort.

℣. 12. ET CUM ACCUSARETUR A PRINCIPIBUS SACERDOTUM, &c. *Et étant accusé par les Princes des Prêtres, & les Sénateurs, il ne répondit rien.* Les Prêtres insistérent puissamment à faire condamner JESUS. Mais JESUS ne répondit rien ni à leurs accusations, ni aux interrogatoires de Pilate, qui l'interrogea de nouveau. Comme les accusateurs crioient que JESUS excitoit le peuple à la révolte, & qu'il n'avoit cessé de le faire, en commençant par la Galilée, Pilate demanda si cet homme étoit Galiléen; & ayant appris qu'il étoit sujet d'Hérodes, il le renvoya à ce Prince (*f*). Pendant que JESUS, & les Prêtres ses accusateurs étoient allez vers Hérode, Pilate fut informé que les Juifs ne poursuivoient JESUS que par jalousie (*g*).

℣. 15. PER DIEM AUTEM SOLEMNEM. *Or le Gouverneur avoit accoutumé à toutes les fêtes de Pâque, de délivrer celui des prisonniers que le peuple lui demandoit.* Il crut que cela ouvriroit un moyen de tirer JESUS des mains des Prêtres, en faisant demander JESUS par le peuple. Quant à cet usage de délivrer un prisonnier le jour de Pâque, on n'en voit point l'origine ni dans la Loi, ni dans l'histoire des Juifs. Mais on en remarque la continuation dans les Rescrits de quelques Empereurs Chrétiens, qui ordonnent qu'au jour de Pâque, on délivre tous les prisonniers qui sont dans les cachots; à l'exception de certains cas particuliers énoncez dans leurs Rescrits (*h*). Le Syriaque, & quelques autres (*i*) croyent que les Gouverneurs Romains leur délivroient un prisonnier aux trois fêtes principales de l'année, Pâque, la Pentecôte, & les Tabernacles.

℣. 16. HABEBAT AUTEM TUNC VINCTUM INSIGNEM. *Il avoit alors un insigne prisonnier, nommé Barabbas*, lequel avoit été mis en prison, pour s'être trouvé dans une sédition, & pour avoir tué un homme (*k*). Pilate crut que JESUS mis en paralléle avec un tel homme, ne manqueroit pas d'être préféré, & délivré.

(a) *Jerem.* XXXII. 9. 14. 15. 43.
(b) *Hieronym. lib. 2. in Amos, c. v. In omnibus Scripturis sanctis observandum est, Apostolos & Apostolicos viros in ponendis testimoniis de veteri Testamento, non verba considerare, sed sensum.*
(c) *Joan.* XVIII. 28. *& seq.*
(d) *Luc.* XXIII. 2.
(e) *Joan.* XVIII. 33.
(f) *Luc.* XXIII. 5. 6. 7.
(g) *Matth.* XXVII. 18. *Marc.* XV. 10.
(h) Valentinien, Théodose, & Arcade. Voyez Grotius sur cet endroit.
(i) *Beza, Schmid. Cocc. alii.*
(k) *Luc.* XXIII. 19. *Marc.* XV. 7.

Digitized by Google

19. *Sedente autem illo pro tribunali, misit ad eum uxor ejus dicens: Nihil tibi, & justo illi: multa enim passa sum hodie per visum propter eum.*

20. *Principes autem Sacerdotum, & Seniores persuaserunt populis ut peterent Barabbam, Jesum verò perderent,*

21. *Respondens autem Præses, ait illis: Quem vultis vobis de duobus dimitti? At illi dixerunt: Barabbam.*

22. *Dixit illis Pilatus: Quid igitur faciam de Jesu, qui dicitur Christus?*

23. *Dicunt omnes: Crucifigatur. Ait illis Præses: Quid enim mali fecit? At illi magis clamabant, dicentes: Crucifigatur.*

24. *Videns autem Pilatus quia nihil proficeret, sed magis tumultus fieret: acceptâ aquâ, lavit manus coram populo, dicens: Innocens ego sum à sanguine justi hujus: vos videritis.*

19. Cependant lorsqu'il étoit assis dans son siége, sa femme lui envoya dire: Ne vous embarrassez point dans l'affaire de ce Juste; car j'ai été aujourd'hui étrangement tourmentée dans un songe, à cause de lui.

20. Mais les Princes des Prêtres, & les Sénateurs, persuadérent au peuple de demander Barabbas, & de faire périr JESUS.

21. Le Gouverneur leur ayant donc dit: Lequel des deux voulez-vous que je vous délivre? Ils lui répondirent Barabbas.

22. Pilate leur dit: Que ferai-je donc de JESUS, qui est appellé CHRIST?

23. Ils répondirent tous: Qu'il soit crucifié. Le Gouverneur leur dit: Mais quel mal a-t-il fait? Et ils se mirent à crier encore plus fort, en disant: Qu'il soit crucifié.

24. Pilate voyant qu'il n'y gagnoit rien, mais que le tumulte s'excitoit toûjours de plus en plus, se fit apporter de l'eau; & se lavant les mains devant le peuple, il leur dit: Je suis innocent du sang de ce Juste: ce sera à vous à en répondre.

## COMMENTAIRE.

℣. 19. MISIT AD EUM UXOR EJUS DICENS. *Lorsqu'il étoit assis sur son tribunal, sa femme lui envoya dire: Ne vous embarrassez point dans l'affaire de ce Juste.* Depuis l'Empire de Tibére les Gouverneurs de Province commencérent à mener leurs femmes avec eux dans leur gouvernement; ce qui ne leur étoit pas permis auparavant. Ceci est rapporté en cet endroit par récapitulation. La femme de Pilate lui envoya dire cela dès le commencement, lorsqu'il s'assit pour interroger JESUS, versets 11. 12. Cette femme dit *qu'elle a été étrangement tourmentée dans un songe, à cause de ce Juste.* Les uns (*a*) attribuent ce songe au démon; ce mauvais esprit commençoit à se douter de quelque chose; il craignoit que la mort de JESUS, ne fût la destruction de son empire. D'autres (*b*) croyent que ce songe lui fût envoyé de Dieu. Origénes, saint Chrysostome, & Théophylacte, semblent croire que cette femme craignoit Dieu, & qu'elle a été sauvée. Cornélius à Lapide assure que les Grecs l'ont mise au nombre des Saintes. Vincent de Beauvais cite l'Evangile apocryphe de Nicodéme, qui l'appelle *Claudia Proscula.* Le faux Lucius Dexter, & Nicéphore (*c*) qui la font Chrétienne, lui donnent le même nom. Mais tout cela est fort apocryphe.

D'autres enfin soûtiennent que cette femme ayant sçû d'ailleurs la prise de JESUS, & connoissant par la réputation que c'étoit un Saint, & un homme de bien, son imagination frappée de ces idées, produisit naturellement le songe que nous lisons ici. Mais il n'y a nulle apparence que cette femme ait pû être informée de la prise de J. C. avant son sommeil. Il fut pris vers le minuit, hors la ville, & sans la participation de Pilate. Il fut conduit, & demeura enfermé chez les Prêtres jusqu'au jour. Dès le matin on l'amena à Pilate. Ce Gouverneur apprit sa prise, & sa condamnation tout à la fois. Dieu permit que ce songe fut envoyé à la femme de Pilate, & non à lui-même, de peur qu'on ne dît, que ce Juge feignoit de l'avoir eu, pour avoir occasion de délivrer J. C.

℣. 24. ACCEPTA AQUA, LAVIT MANUS. *Pilate se fit apporter de l'eau, & se lava les mains devant le peuple.* Saint Jean (*d*) raconte la chose plus au long que les autres Evangélistes. Pilate ayant fait tous ses efforts pour délivrer JESUS, & ayant déclaré qu'il le trouvoit innocent, jugea que pour les contenter en quelque sorte, il devoit maltraiter JESUS, & le renvoyer. Il le fit donc foüetter, & permit à ses soldats de le revêtir d'une espéce de manteau rouge, de lui mettre une couronne d'épine sur la tête, & de lui donner en main au lieu de sceptre, une méchante cane; & en cet état, il le présenta au peuple, croyant qu'à ce spectacle leur fureur s'appaiseroit: mais ce fut inutilement. Il conduisit une troisiéme fois JESUS dans le Prétoire, & l'ayant interrogé, il sortit encore, & dit aux Juifs, qu'il ne trouvoit en lui aucune cause légitime de condamnation. Le peuple criant de plus en plus, & usant même en quelque sorte de menaces, Pilate lava ses mains, pour marque qu'il ne vouloit avoir aucune part à la mort de JESUS-CHRIST.

Cette cérémonie de laver ses mains, n'étoit pas usitée dans ces rencontres, ni chez les Grecs, ni chez les Romains, que l'on sçache; seulement dans les alliances on se purifioit en se lavant tout le corps, ou seulement les mains lorsque l'on sacrifioit aux Dieux superieurs (*e*). Mais quand on sacrifioit seulement aux Dieux des enfers, on se contentoit de s'arroser d'eau lustrale (*f*).

*Spargens rore levi, & ramo felicis olivæ.*

Lorsqu'ils vouloient expier un meurtre, ou se purifier du sang répandu même dans la guerre (*g*), ils se lavoient les mains, ou tout le corps (*h*):

*Me bello è tanto digressum, & cæde recenti*
*Attrectare nefas, donec me flumine vivo*
*Abluero.*

(*a*) *Author Epistol. sub nomine Ignat. ad Philippens. Author serm. de Passione sub nomine Cypriani. Beda, Anselm. Hist. Scholast. Anastas. tract. ad Maximum, lib. 1. p. 165.*

(*b*) *Ambros. lib. x. in Luc. Origen. Hieronym. Chrysost. Euthym. Theophyl. Leo Mag. serm. XI. de Passione. Grot. Mald. Brug.*

(*c*) *Nicephor. lib. 1. c. 30.*

(*d*) *Joan. XIX. 1. .... 15.*

(*e*) *Homer. Iliad. Γ.*
Αὐτὰρ ϐωμῷ ὕδωρ ἐπὶ χεῖρας ἔχευαν.

(*f*) *Virgil. Æneid. VI.*

(*g*) *Triclin. in Sophoclem.* Ἔθος ἦν τοῖς παλαιοῖς ὅτε ἢ φόνον ἄνθρωπον, ἢ ἄλλως σφαγὰς ἐποίουν, ὕδατι ἀπονίπτειν τὰς χεῖρας εἰς κάθαρσιν τοῦ μιάσματος.

(*h*) *Æneid. II.*



Digitized by Google

25. *Et respondens universus populus, dixit: Sanguis ejus super nos, & super filios nostros.*

26. *Tunc dimisit illis Barabbam: Jesum autem flagellatum tradidit eis ut crucifigeretur.*

27. *Tunc milites Præsidis suscipientes Jesum in prætorium, congregaverunt ad eum universam cohortem,*

25. Et tout le peuple lui répondit: Que son sang retombe sur nous, & sur nos enfans.

26. Alors il leur délivra Barabbas; & ayant fait foüetter JESUS, il le remit entre leurs mains pour être crucifié.

27. Les soldats du Gouverneur menérent ensuite JESUS dans le pretoire; & ayant assemblé autour de lui toute la compagnie,

## COMMENTAIRE.

Pilate donc par allusion à ces pratiques des Païens, & pour se purger du sang de ce Juste, voulut en leur présence se laver les mains; afin de leur faire voir d'une maniere plus marquée, combien il avoit d'horreur de leur injuste haine. Et c'est en ce sens que l'expliquent Casaubon, Beze, Heinsius, Merylle, Schmid, & quelques autres (*a*).

Mais la plûpart veulent que ce Gouverneur ait fait allusion aux usages des Juifs, & qu'il ait donné cela à leur goût, qui étoit de déclarer leur sentiment, non-seulement par des paroles, mais aussi par des actions symboliques, & par des marques significatives. On en voit plusieurs exemples dans les saintes Ecritures. Mais pour nous borner à la chose dont il s'agit, le Psalmiste dit en deux endroits (*b*) qu'il *a lavé ses mains parmi les innocens*; c'est-à-dire, qu'il a vécu dans la justice & dans l'équité; & qu'il ne s'est souillé ni par le sang, ni par l'homicide. Et dans le Deutéronome (*c*) il est ordonné aux anciens d'une ville, dans le territoire de laquelle on aura trouvé un homme assassiné, de laver leurs mains sur la tête d'une genisse, qu'on doit immoler pour expier le pays de ce sang répandu. S. Jérôme (*d*) semble ici excuser Pilate, & rojetter toute la faute sur les Juifs. Je ne suis que l'éxécuteur des Loix: Vous dites que selon vos Loix cet homme mérite la mort; je m'en décharge.

℣. 25. SANGUIS EJUS SUPER NOS. *Que son sang retombe sur nous, & sur nos enfans.* Nous nous chargeons du crime, & de la peine de sa mort: s'il est innocent. Cette expression est commune chez les Hébreux. Moïse dit en plus d'un endroit (*e*), en parlant des criminels dignes de mort: *Il sera mis à mort, son sang demeurera sur lui.* L'effet de cette horrible sentence que les Juifs ont prononcée contre eux-mêmes, est encore aujourd'hui sensible, & le sera jusqu'à la fin des siécles sur toute la nation des Hebreux (*f*). Le crime de ceux-ci est sans doute beaucoup plus grand, que celui de Pilate. Mais Pilate est-il innocent, d'avoir ainsi trahi sa propre conscience, & d'avoir livré un innocent, reconnu par lui-même, à une troupe de séditieux? N'est-ce pas là se rendre complice, & en quelque sorte auteur d'un crime, qu'il auroit pû, & qu'il auroit dû empêcher (*g*)? *Nec ipse evasit reatum, qui cooperatus seditiosis, reliquit judicium proprium, & in crimen transivit alienum.*

℣. 26. JESUM AUTEM FLAGELLATUM TRADIDIT EIS. *Ayant fait fouetter Jesus, il le remit entre leurs mains pour être crucifié.* Il l'avoit fait fouetter auparavant (*h*), pour tâcher d'adoucir le peuple en sa faveur. Les Hébreux ne donnoient ordinairement que trente-neuf coups de fouet (*i*); mais les Romains n'avoient sur cela aucune régle. Ils avoient deux manieres de fouetter; ou avec des verges, ou avec des courroyes, ou lanieres. Cette derniere façon étoit la plus cruelle. On ne sçait pas de quelle sorte ils exercerent ce supplice envers JESUS-CHRIST; mais on montre aujourd'hui à Rome à sainte Praxede, la colomne à laquelle le Sauveur fut attaché par les Soldats Romains, laquelle est encore teinte de son sang (*k*). Le fouet étoit une peine ignominieuse que l'on n'employoit qu'envers les esclaves, les voleurs, & gens de cette sorte. Les Loix defendoient d'en user envers les honnêtes gens (*l*), & sur tout envers les citoyens Romains (*m*): *Facinus est vincire civem Romanum, scelus verberare, propè parricidium necare. Quid dicam in crucem tollere? Verbo satis digno res tam nefaria exprimi nullatenus potest.* Saint Jérôme, & quelques autres (*n*) ont crû que cette flagellation étoit differente de la premiére, & que c'étoit une loi parmi les Romains, de faire fouetter avant leur mort, ceux qui devoient être éxécuté. Mais nous ne voyons pas de nécessité de reconnoître ici deux flagellations.

Quelques anciens (*o*) ont prétendu que Pilate n'avoit pas condamné expressément JESUS-CHRIST, mais qu'il avoit simplement consenti à la volonté des Juifs; il leur permit d'éxécuter contre lui l'arrêt de mort qu'ils avoient eux-mêmes porté. Ce passage de saint Matthieu est assez favorable à cette opinion. Mais tout le reste du récit de l'Evangéliste, & sur tout ce que dit saint Luc (*p*), que Pilate leur accorda leur demande: *Adjudicavit fieri petitionem eorum*; ne prouve que trop qu'il prononça en Juge: Il s'assit sur son tribunal; il interrogea juridiquement JESUS; il fit mettre l'inscription sur la croix; il le livra aux soldats pour être crucifié; il donne son corps à Joseph d'Arimathie; enfin il agit par tout en Juge (*q*).

Le supplice de la croix étoit la peine des esclaves (*r*), des voleurs, des séditieux, sur tout de ces derniers, suivant les loix Romaines (*s*). Constantin abolit ce supplice, par respect pour JESUS-CHRIST. Les Hébreux réguliérement ne crucifioient point les hommes en vie (*t*); mais après leur mort, ils les attachoient au poteau, & les en détachoient avant le coucher du soleil (*u*).

℣. 27. TUNC MILITES PRÆSIDIS SUSCIPIENTES JESUM. *Les soldats du Gouverneur menérent ensuite Jesus dans le Prétoire, &c.* C'est la seconde fois que les soldats traitérent ainsi JESUS-CHRIST, qu'ils le dépouillérent, & qu'ils le revêtirent de pourpre, & qu'ils en firent leur jouet, comme d'un Roi de théatre (*x*). La premiére fois avant sa condamnation; & la seconde, depuis la sentence prononcée. *La compagnie*, ou *la cohorte Romaine*, étoit la dixiéme partie d'une légion. Chaque cohorte avoit vingt-cinq manipules, & chaque manipule vingt-

(a) *Vide Bynæum, lib. 3. cap. 4. art. 51.*
(b) *Psalm. XXV. 6. & LXXII. 13.*
(c) *Deut. XXI. 5.*
(d) *Hieronym. hic. Ego minister sum legum: vestra vox sanguinem fundit.*
(e) *Levit. XX. 9. 11. 16.*
(f) *Hieronym. hic.*
(g) *S. Leo Serm. 8. de Passione.*
(h) *Luc. XXIII. 22. Joan. XIX. 1.*
(i) *2. Cor. XI. 24. 25. Deut. XXV. 3.*
(k) *Hieronym. Ep. 27. Prudentius, alii.*
(l) *D. Titul. de Pœnis.*
(m) *Cicero in Verrem.*
(n) *Hieronym. hic. Vide & Drus. & Vatab. apud Byn. l. 3. c. 4. art. 4. de morte Christi, & Lips. de Cruce, lib. 1. c. 1.*
(o) *Chrysostom. orat. de Eleemosyna. Lactant. lib. 4. Instit. cap. 8.*
(p) *Luc. XXIII. 24.*
(q) *Vide Grot. hic.*
(r) *Vide Byna l. 6. 1. c. 1. art. 37. de morte Christi.*
(s) *Paulus 5. Sent. tit. 22.*
(t) *Maim. Halac. Sanhedr. c. 14.*
(u) *Deut. XXI. 23.* Voyez notre Dissertation sur les Supplices.
(x) Comparez *Joan. XIX. 1. 2. 3.* à *S. Matth. XXVII. 27.* & à *S. Marc. XV. 16.*



Digitized by Google

28. *Et exuentes eum, chlamidem coccineam circumdederunt ei:*

29. *Et plectentes coronam de spinis, posuerunt super caput ejus, & arundinem in dextera ejus. Et genuflexo ante eum, illudebant ei, dicentes: Ave Rex Judæorum.*

30. *Etexspuentes in eum, acceperunt arundinem, & percutiebant caput ejus.*

31. *Et postquam illuserunt ei, exuerunt eum chlamyde, & induerunt eum vestimentis ejus, & duxerunt eum ut crucifigerent.*

32. *Exeuntes autem, invenerunt hominem Cyrenæum, nomine Simonem; hunc angariaverunt ut tolleret crucem ejus.*

28. Ils lui ôtérent ses habits, & le revêtirent d'un manteau d'écarlate :

29. Puis ayant fait une couronne d'épines entrelassée, ils la lui mirent sur la tête, avec un roseau dans la main droite. Et se mettant à genoux devant lui, ils se moquoient de lui, en disant : Salut au Roi des Juifs.

30. Et lui crachant au visage, ils prenoient le roseau *qu'il tenoit*, & lui en frappoient la tête.

31. Après s'être ainsi joüez de lui, ils lui ôtérent ce manteau d'écarlate; & lui ayant remis ses habits, ils l'emmenérent pour le crucifier.

32. Lorsqu'ils sortoient, ils rencontrérent un homme de Cyréne, nommé Simon, qu'ils contraignirent de porter la croix de JESUS.

## COMMENTAIRE.

cinq hommes; ainsi la cohorte étoit de six cens vingt-cinq hommes; mais elles n'étoient pas toûjours complettes, ni toutes également fortes.

ỷ. 28. CHLAMIDEM COCCINEAM CIRCUMDEDERUNT EI. *Ils le revêtirent d'un manteau d'écarlate, ou de cramoisi* : car *coccineus* (a) signifie proprement le cramoisi. Saint Marc (b), & saint Jean disent, *de la pourpre*. Ces couleurs se confondent souvent dans les Ecrivains. La pourpre étoit d'un rouge foncé, & tirant sur le violet. Le cramoisi est plus gai, & plus déchargé. *Chlamys* étoit un espéce de manteau, que l'on mettoit par-dessus la cuirasse, ou par-dessus les habits. Tout ceci se fit en dérision de JESUS-CHRIST, comme pour se moquer de l'ambition qu'on lui imputoit, d'avoir voulu se faire Roi. Les soldats ajoûtent au manteau de pourpre, *une couronne d'épines*. Dans ce pays-là les épines étoient alors en fleurs; & on sçait que leurs fleurs viennent en bouquets, comme des couronnes (c). Les soldats voulurent donc imiter les vraies couronnes; mais ils en choisirent, qui sous des fleurs cachoient de rudes épines. *Le roseau* qu'ils lui mirent en main, représentoit le sceptre, ou haste royale. Les habitans d'Aléxandrie voulant se railler d'Agrippa, nouvellement déclaré Roi des Juifs (d), revêtirent un certain Caraba d'ornemens semblables à ceux des Rois, & lui mirent autour de la tête une feuille de jonc, au lieu de diadême; ils lui donnérent en main un méchant morceau de roseau, au lieu de sceptre, & un haillon, ou un mauvais tapis de pied, pour manteau royal.

ỷ. 29. PLECTENTES CORONAM DE SPINIS. *Ayant fait une couronne d'épines.* Il y en a qui croyent que la couronne d'épines de Notre-Seigneur étoit faite avec des branches d'acacie, parce que cet arbre est nommé épine, *achanthé*, sans addition. D'autres, comme Bollon, croyent qu'elle étoit de *rhamnus*, c'est-à-dire de noir-prun, ou bouc-épine, parce que c'est la seule espéce d'épine qui se trouve au tour de Jérusalem.

ỷ. 32. EXEUNTES AUTEM INVENERUNT HOMINEM CYRENÆUM. *Lorsqu'ils sortoient, ils rencontrérent un homme de Cyréne, nommé Simon, qu'ils contraignirent de porter la croix de Jesus.* JESUS fut d'abord chargé du bois de sa croix, comme c'étoit la coûtume de contraindre les criminels de porter les instrumens de leurs supplices (e). On les y attachoit même par les bras, afin qu'ils ne les pussent quitter. JESUS étant arrivé hors la ville (f), accablé de fatigue, & tombant en défaillance, les soldats contraignirent un homme natif de Cyréne, en Afrique, de porter sa croix. Le Texte des Evangélistes (g) paroît exprès, pour dire qu'il la porta entiére, à la suite de Jesus, quoique nos Peintres nous dépeignent Simon, qui en porte seulement une extrémité, pendant que Jesus est chargé de tout le reste. Les Peres (h) croyent que JESUS la porta d'abord entiére, & puis Simon de même, depuis la porte de la ville, jusqu'au haut du Calvaire. On remarque ici une ancienne coutume des Hébreux (i), & des Romains, de ne faire mourir les coupables que hors de la ville. Les Soldats étoient parmi les Romains les éxécuteurs des criminels (k). Ce sont eux qui ménent JESUS au Calvaire, & qui l'y attachent à la croix. Il n'est pas tout-à-fait certain si le Sauveur porta la croix entiére, ou seulement le travers. Il est mal-aisé qu'un homme seule puisse porter pendant un espace considérable, une croix grosse & solide, composée du poteau, & du travers. La tradition veut que la croix de JESUS-CHRIST ait eu quinze pieds de haut, & le travers sept pieds. Ordinairement on plantoit le poteau au lieu du supplice, avant que le criminel y arrivât : & souvent ces poteaux y demeuroient fort long-tems, pour servir à d'autres. Quelquefois on attachoit les esclaves rebelles, & les criminels, à un bois de travers qui leur tenoit les bras étendus. Ce bois s'appelloit une croix, ou une fourche, & les liens de fer qui les y tenoient liez, se nommoient *canis*, un chien.

Etant arrivez au lieu du supplice en cette posture, on les tiroit au haut du poteau par le moyen d'une poulie, & d'une corde, & on les y lioit par les pieds, & par le corps avec des liens; ou avec des cloux. On voit tout cela par plusieurs endroits des anciens. C'est ainsi qu'Ulysse (l) fit élever Mélanthius au haut d'un poteau, ou d'un pilier. Il commanda d'abord qu'on l'attachât par derriere à un ais; il le fit ensuite tirer en haut avec une chaine qu'ils lui passérent en travers. Je pense que Prométhée (m) étoit attaché à sa colomne dans la même posture que Mé-

(a) *Matth. hic.* Χλαμύδα κοκκίνην.

(b) *Marc.* XV. 17. Ἐνδύουσιν αὐτὸν πορφύραν. *Joan.* XIX. 2. Ἱμάτιον πορφυροῦν.

(c) *Vide Athen. l.* XV. *c.* 7. *p.* 680.

(d) *Philo in Flaccum.* Βύβλον μὲν εὐρύναντες ἀντὶ διαδήματος ἐπιτιθέασιν αὐτοῦ τῇ κεφαλῇ. Χαμαιστρώτῳ δὲ τὸ ἄλλο σῶμα περιβάλλουσιν ἀντὶ χλαμύδος. Ἀντὶ δὲ σκήπτρου βραχύ τι παπύρου τμῆμα.

(e) *Nonius ex Plauto. Patibulum ferat per urbem; deinde affigatur cruci. Vide & Artemidorum & Grot. hic. & Hamm.*

(f) *Joan.* XIX. 17.

(g) *Matth.* XXVII. 32. *Marc.* XV. 21. Ἵνα ἄρῃ τὸν σταυρὸν αὐτοῦ. *Luc.* XXIII. 26. Ἐπέθηκαν αὐτῷ τὸν σταυρὸν φέρειν ὄπισθεν τοῦ Ἰησοῦ.

(h) *Chrysost. Hieronym. Beda, Theophyl. Euthim. hic. Athan. serm. de Passione Domini. August. lib.* 3. *cap.* 10. *de Consensu Ambros. l.* X. *in Luc. alii.*

(i) *Num.* XV. 35. 3. *Reg.* XXI. 13. *Vide Grot. hic.*

(k) Voyez Grotius sur cet endroit, & notre Dissertation sur les Supplices.

(l) *Omer. Odyss.* X.

..... Σανίδι δ᾽ ἐνδῆσαι ὄπισθε
Σειρὴν δὲ πλεκτὴν ἐξ αὐτοῦ πειρήναντες,
Κίον᾽ ἀν᾽ ὑψηλὴν ἐρύσαι πελάσαι τε δοκοῖσιν.

(m) *Hesiod. Theogen.* v. 520.

Δῆσε δ᾽ ἀλυκτοπέδῃσι Προμηθέα ποικιλόβουλον,
Δεσμοῖς ἀργαλέοισι μέσον διὰ κίον᾽ ἐλάσσας.

lanthius. Tout cela est assez différent de la maniére dont Jesus-Christ fut crucifié, mais il ne laisse pas de donner quelque ouverture pour bien comprendre le sens des Évangélistes, & pour réformer l'idée de nos Peintres, qui nous représentent le bois de la croix renversé, auquel on attache Jesus avec des cloux, pour l'élever ensuite avec la croix; comme si pour attacher un homme à une potence, on abattoit d'abord la potence, pour la relever ensuite, lorsque le criminel y est attaché. Les secousses, & l'ébranlement de la croix auroient seules été capables de briser les pieds, & les mains du crucifié, & de le détacher de sa croix, avec des douleurs inexplicables. Nonnus, & l'ancien Auteur de la Tragédie intitulée, Jesus souffrant, S. Augustin, & les plus savans Interprétes ne l'ont pas conçû autrement, non plus que ceux qui ont écrit exprès sur cette matiére (a).

Il faut dire ici un mot de la croix. & de ses parties; car il y a sur cela bien des remarques à faire, & bien des sentimens divers. Le terme Grec *Stauros*, que l'on traduit ordinairement par *une croix*, se prend aussi chez les anciens Auteurs Grecs (b), pour un poteau, ou une palissade; un bois droit, pointu, & fiché en terre. C'est apparemment ce qui a donné lieu à quelques Peres (c) de comparer la croix du Sauveur, à la corne du rhinocéros, parce que le bois dressé qui en fait la principale partie, étoit justement ce que les anciens Grecs appelloient *Stauros*. S. Jérôme (d), & S. Isidore (e) disent que la croix avoit la figure de la lettre X, ou de la croix de S. André: c'est sur cela que se fondent ceux qui disent que le Thau des anciens Hébreux avoit la figure de la croix; & que c'est cette figure que Dieu ordonne de tracer sur le front de ceux qui doivent être sauvez (f): *Signa Thau super frontes virorum gementium, &c.*

Mais sans nous arrêter à tout cela, il est certain que la croix dont se servoient les Romains (g), étoit composée d'un bois droit, & élevé; & d'un autre qui le traversoit, à angles égaux, & qui étoit pour l'ordinaire surmonté d'un autre bois, qui s'élevoit au-dessus de la tête du crucifié, afin qu'on y pût attacher le titre de sa condamnation. Outre ces parties sur lesquelles on est assez d'accord, quelques-uns (h) prétendent qu'il y avoit au-dessous des pieds du crucifié une espéce de bois avancé, sur lequel ses pieds étoient appuyez, & attachez. S. Gregoire de Tours (i) le marque d'une maniére fort expresse: *In stipite erecto foramen factum manifestum est; pes quoque parvulæ tabulæ in hoc foramen insertus est: super hanc vero tabulam, tamquam stantis hominis sacræ affixæ sunt plantæ.* C'est sur ce modéle qu'on a fait un grand nombre de croix, qui se voyent presque par tout, dans lesquelles le Sauveur est représenté ayant les pieds appuyez sur une espéce de marche-pied. On dit de plus, qu'il auroit été mal-aisé autrement, qu'un homme pût demeurer long-tems suspendu, attaché par les mains, lesquelles auroient soutenu tout le poids de son corps.

D'autres (k) prétendent qu'on ne voit aucun vestige de ce prétendu marche-pied, dans les descriptions de la croix, que les plus anciens Auteurs Grecs, ou Latins nous ont laissez. Mais on y remarque une autre partie, dont saint Gregoire de Tours n'a point parlé; c'est une espéce de chevalet, ou un bois en forme d'une assez grosse cheville, sur laquelle le patient étoit à cheval, & qui supportoit le poids de son corps. Saint Justin le martyr le marque d'une maniére assez claire (l), en expliquant ce passage de Moïse (m): *Ces cornes sont comme celles du monoceros.* Il dit que ces cornes représentent la croix où Jesus-Christ a été attaché; *cette croix est composée d'un bois dressé, au-dessus duquel s'éleve comme une corne.* Il parle de ce qui est au-dessus de la tête du crucifié. *A cette piéce de bois droite & élevée, est attachée une autre piéce qui traverse, & qui forme deux autres espéces de cornes;* ce sont les bras de la croix: *Enfin il y a une autre maniére de corne fichée au milieu, sur lequel est à cheval celui qui est crucifié.*

S. Irénée (n) semble avoir voulu marquer la même chose par ces paroles: La croix a cinq extrémitez; deux en longueur, deux en largeur, & une au milieu, où se repose celui qui y est attachée. C'est apparemment aussi ce que Tertullien a voulu marquer par ces termes (o): *Nobis tota crux imputatur, cum antenna scilicet sua, & cum illo sedilis excessu.* L'antenne, est le bois qui traverse, ou les bras de la croix; & le siége, *sedilis excessus*, est ce bois qui déborde, & sur lequel le patient est à cheval. Et ailleurs (p) il l'appelle, un piquet qui sort du milieu du tronc de la croix: *E medio stipitis palus.* Saumaise (q) explique de ce siége, ce qu'on lit dans Sénéque (r), où Mécenas dit ces paroles: *Je suis content, pourvû que j'aye la vie. Conservez-la moi, quand même je serois assis sur une croix tranchante.* C'est que quelquefois pour augmenter la peine des suppliciez, on tailloit en vive arrête ce morceau de bois sur lequel ils étoient assis:

*Vita dum superest, benè est*
*Hanc mihi, vel acutâ*
*Si sedeam cruce, sustine.*

Les témoignages de S. Justin, & de Tertullien sont d'autant plus remarquables en cette matiére, qu'ils vivoient dans un tems où le supplice de la croix n'étoit point encore supprimé, comme il le fut dans la suite par l'Empereur Constantin (s). Ce qu'on vient de proposer sur cela, est appuyé par Joseph Scaliger (t), Thomas Bartolin (u), Bynæus (x), Saumaise (y), Gérard Jean Vossius (z), & quelques autres.

Quoique les poids du corps vivant, & même encore quelque tems après la mort, puisse être aisément soûtenu par les deux mains percées de cloux (aa), toutefois il est impossible qu'elles le soûtiennent pendant un long-tems; & comme on laissoit souvent les corps des crucifiez attachez au poteau, jusqu'à ce qu'ils tombassent en piéces, ou

---

(a) Voyez *Bynæus de morte Christi, lib. 3. c. 6. art. 7. Lips. de cruce, lib. 2. c. 7.*

(b) *Homer. Iliad.* α. *&* Odyss. ξ. *v.* 11.
Σταυροὺς δ' ἐκτὸς ἔλασσε διαμπερὲς ἔνθα καὶ ἔνθα
Πυκνοὺς καὶ θαμέας. *Vide Didym. & Eustat. ibidem.*

(c) *Justin. Dialog. cum Tryphon. Tertull. contra Judæos, & alibi non semel.*

(d) *Hieron. in Jerem.* XXXI.

(e) *Isidor. lib. 1. Orig. cap. 3. Vide Lips. de cruce, lib. 1. cap. 7.*

(f) *Ezech.* IX. 4.

(g) *Justin. Dialog. cum Tryphon. Tertull. adversf. Gentes, lib. 1. c. 12. Scalig. ad Eus. n. 1617. in lib. 2.*

(h) *Nansius ad Nonni Paraphr. in Joan.* XIX. 18. *Feuardent. not. ad Irenæ, lib. 2. cap. 42. Lips. not. in lib. 2. de Cruce, cap. 10.*

(i) *Gregor. Turon. lib. 1. de Gloria Martyrum, cap. 6.*

(k) *Scaliger. animadv. in Eusob. Digressione, de litt. Ionic. orig. littera T. Byna. lib. 3. cap. 5. art. 11. 12. 13.*

(l) *Justin. Martyr. Dialog. cum Tryphone.* Ὀρθὸν γὰρ ἕν ἐστι τὸ ἓν ξύλον, ἀφ' οὗ ἐστι τὸ ἀνώτατον μέρος εἰς κέρας ὑπερηρμένον, ὅταν τὸ ἄλλο ξύλον προσαρμοσθῇ, καὶ ἑκατέρωθεν ὡς κέρατα τῷ ἑνὶ κέρατι παρεζευγμένα τὰ ἄκρα φαίνηται, καὶ τὸ ἐν μέσῳ πηγνύμενον ὡς κέρας καὶ αὐτὸ ἐξέχον ἐστίν, ἐφ' ᾧ ἐποχοῦνται οἱ σταυρούμενοι.

(m) *Deut.* XXXIII. 17.

(n) *Irenæ. lib. 1. cap. 46. contra Hæres. Ipse habitus crucis fines & summitates habet quinque; duos in longitudine, & duos in latitudine, & unum in medio, ubi requiescit qui clavis affigitur.*

(o) *Tertull. lib. 2. adversf. Nationes.*

(p) *Idem, adversus Judæos, cape* 10.

(q) *Salmas. de Cruce, pag.* 132. *&* 241.

(r) *Senec. Ep.* 101.

(s) *Vide Lips. de Cruce, lib. 3. cap.* 14.

(t) *Scalig. loco citato in Euseb.*

(u) *Th. Bartholin. de Latere Christi aperto, cap. 9. & Hypomn. 1. de Cruce. §.* 13.

(x) *Byna. lib. 3. cap. 5. art.* 12.

(y) *Salmas. de Cruce.*

(z) *Harmon. Evang. lib. 2. cap. 7. §.* 28.

(aa) *Vide Nisium Ep. de Cruce, & Nicol. Fontan. de hac re singulari opusculoe*

Digitized by Google

33. *Et venerunt in locum, qui dicitur Golgotha, quod est Calvariæ locus,*
34. *Et dederunt ei vinum bibere cum felle mistum. Et cùm gustasset, noluit bibere.*

33. Et étant arrivez au lieu appellé Golgotha; c'est àdire, le lieu du Calvaire;
34. Ils lui donnérent à boire du vin mêlé de fiel : mais en ayant goûté, il ne voulut point en boire.

## COMMENTAIRE.

qu'ils fussent dévorez par les oiseaux, & par les bêtes carnaciéres ; il étoit nécessaire de les soûtenir de la maniére que nous l'avons expliqué, ou en leur attachant les mains, non-seulement avec des cloux, mais aussi avec des cordes. D'où vient que les Anciens font assez souvent mention de la corde des crucifiez : *Spartum è cruce*, dit Pline (a). Saint Hilaire (b) fait une mention expresse des cordes qui soûtenoient Notre-Seigneur; & Nonnus de Panapolis lui donne des chaines, pour lui attacher les pieds, & les mains.

Pour le nombre des cloux dont le Sauveur fut attaché à la croix, la plus constante opinion est qu'il y en eut quatre, un à chaque main, & autant à chaque pied. Saint Gregoire de Tours marque expressément ce nombre (c). Il ajoûte que l'Impératrice Hélène fit mettre deux de ces cloux dans le mords de la bride du cheval de Constantin, & quelle en jetta un dans la mer Adriatique, pour en calmer les agitations. D'autres Peres enseignent que la même Impératrice mit aussi un de ces cloux dans le casque de l'Empereur son fils (d). On peut voir cette matiére traitée au long dans Bynæus, *De morte Christi*, *l.* 3. *c.* 6. *art.* 10. Et ci-après ℣. 35.

Quant à la personne de Simon le Cyrénéen, que les soldats contraignirent de porter la croix de JESUS; saint Marc (e) dit qu'il étoit pere d'Aléxandre & de Rufus, apparemment parce qu'Aléxandre & Rufus se rendirent recommandables dans l'Eglise, & que leur nom y étoit connu, lorsqu'il écrivit son Evangile. Il y en a (f) qui soupçonnent que Simon étoit Juif, & même Disciple de JESUS-CHRIST; & quelques-uns vont même jusqu'à dire, que ce fut en haine de JESUS-CHRIST qu'on le chargea de la croix du Sauveur, parce qu'il étoit attaché à sa doctrine. Saint Ambroise (g), saint Hilaire (h), saint Leon (i), & quelques autres (k) ont avancé qu'il étoit Païen. Mais son nom de *Simon*, est un nom de Juif. Il y en avoit un très-grand nombre dans la Province de Cyréne (l), voisine de l'Egypte; & comme c'étoit la fête de Pâque, il étoit arrivé des Juifs à Jérusalem de toutes les parties du monde. Quelques-uns ont conjecturé que Simon, surnommé Niger dans les Actes, XIII. 1. étoit Simon le Cyrénéen, & que Rufe marqué dans S. Paul, *Rom.* XVI. 3. & dans la Lettre de S. Polycarpe aux Philippiens; & dans les anciens Martyrologes, le dix-huitiéme Décembre, pouvoit être le fils de Simon le Cyrénéen. Les Espagnols veulent que S. Rufe Evêque de Tortose, & S. Aléxandre son frere martyrisé à Carthagéne, soient les deux fils de Simon; mais on n'a aucune assurance de tout cela.

℣. 33. IN LOCUM QUI DICITUR GOLGOTHA. *Etant arrivez au lieu appellé Golgotha, ou le lieu du Calvaire, ou du Crâne.* C'est une montagne qui est au nord, & au couchant de Jérusalem. Saint Jérôme croit qu'elle prit le nom *du Crâne*, à cause qu'on y tranchoit la tête aux criminels. C'étoit l'endroit ordinaire où l'on éxécutoit les coupables. Quelques anciens (m) ont crû que le nom de Calvaire lui avoit été donné, à cause du crâne d'Adam notre premier pere, qui y avoit été enterré. Mais rien n'est plus mal fondé que cette tradition. Le nom de *Golgotha* n'est pas Hébreu; il est formé de l'Hébreu *Golgoleth*, qui signifie l'os de la tête. Le Syriaque lit *Gogultha*. On remarque dans le peu de termes Syriaques qu'on lit dans l'Evangile, que le Syriaque que l'on parloit en Judée du tems de Notre-Seigneur, n'étoit nullement pur. On appelle souvent une montagne stérile, *une montagne chauve*, *calvus mons*, comme un crâne nud & desséché.

℣. 34. DEDERUNT EI VINUM BIBERE CUM FELLE MISTUM. *Ils lui donnérent à boire du vin mêlé de fiel.* Le texte Grec lit (n) : *Ils lui donnérent du vinaigre mêlé avec du fiel.* Mais plusieurs bons manuscrits lisent (o) : *Du vin*, de même que la Vulgate. Saint Marc (p) : *Du vin de myrrhe*, ou *du vin mêlé avec de la myrrhe*. Pour concilier les deux Evangélistes entr'eux, on dit (q) que la myrrhe étant une chose extrêmement amére, elle est mise ici pour le fiel. Que saint Matthieu qui a écrit en Hébreu, ou en Syriaque, a pû se servir du mot *Rosch*, qui signifie de l'amertume, du poison, une herbe amére; & que saint Marc a spécifié ce que c'étoit que cette amertume, dont parloit saint Matthieu, en disant que c'étoit de la myrrhe, au lieu que l'ancien Interpréte Grec de saint Matthieu l'avoit pris pour du fiel. D'autres (r) croyent que d'abord on avoit préparé d'un vin mêlé avec de la myrrhe à JESUS-CHRIST; mais que les soldats, ou les Juifs, pour lui insulter, & pour augmenter sa douleur, y mirent aussi du fiel. Il y en a (s) qui ont prétendu que cette premiere boisson marquée dans saint Marc, fut offerte au Sauveur, lorsqu'il fut arrivé au Calvaire; & que celle de saint Matthieu lui fut offerte étant sur la croix. Mais S. Matthieu lui-même (t) distingue les deux boissons ; l'une qu'on lui présenta avant qu'il fut crucifié, & l'autre qui lui fut présentée sur la croix. Nous avons encore proposé une autre conjecture sur cela dans le Commentaire sur saint Marc, XV. 23.

Mais quel étoit l'usage de cette mixtion de vin, & de myrrhe? Les Rabbins (u) enseignent que l'on avoit accoûtumé de donner aux personnes condamnées à la mort, une boisson forte, pour leur ôter le sentiment de la douleur; & on croit que le Sage faisoit illusion à cette coûtume, lorsqu'il disoit (x) : *Donnez du vin à ceux qui sont dans l'affliction.* C'étoit des honnêtes femmes qui préparoient cette boisson, & qui la donnoient à ceux qu'on alloit faire mourir (y). Baronius, Maldonat, & plusieurs autres croyent que ce fut par humanité qu'on le présenta au Sauveur. On y mêloit exprès de la myrrhe pour le rendre fort, & assoupissant. Le vin de myrrhe étoit un vin dé-

(a) *Plin. lib.* 18. *cap.* 14.
(b) *Hilar. lib.* x. *de Trinit. n.* 13.
(c) *Greg. Turon. lib.* 1. *de Gloria Martyr. cap.* 6.
(d) *Theodoret. lib.* 1. *Hist. Eccl. cap.* 18. *Ambrof. alii.*
(e) *Marc.* XV. 21.
(f) *Mald. Brug. Grot. Jansen.*
(g) *Ambrof. in Luc. lib.* x.
(h) *Hilar. in Matth. hic.*
(i) *Leo Magn. Serm.* 8. *de Passione.*
(k) *Beda, Drutmar. Vide & Hieronym. hic.*
(l) *Act.* II. 10. VI. 9.
(m) *Origen. in Matth. Ambrof. lib.* x. *in Luc. Epiphan. Hæresi* 46. *Hieronym. hic. Athanas. serm. de Passione Domini. Basil. in Isai.* v. *Chrysost. in Joan. homil.* 84. *August. lib.* 16. *de Civit. cap.* 32. *alii.*
(n) Ἔδωκαν αὐτῷ πιεῖν ὄξος μετὰ χολῆς μεμιγμένον. *Et ita legunt Origen. Chrysost. Hieronym. Syr.*
(o) *Ita Cantabrig. Armen. Copht. Æthiop. Hilar. August. Sedul. Juvencus. Vulg. alii apud Mill. hic, & Toynard.* Ἔδωκαν αὐτῷ πιεῖν οἶνον, &c.
(p) *Marc.* XV. 22. Ἐδίδουν αὐτῷ πιεῖν ἐσμυρνισμένον οἶνον.
(q) *Vide August. lib.* 3. *de Consensu, cap.* 11. *Drus. Pisc. Lud. de Dieu, Grot.*
(r) *August. lib.* 3. *de Consensu, cap.* 11. *Beda, Strabus.*
(s) *Chrysost. Euthym.*
(t) *Matth.* XXVII. 48.
(u) *Talmud. Liran. Brug. Hammon. Ligfoot.*
(x) *Prov.* XXXI. 6.
(y) *Galatin. lib.* 8. *cap.* 19. *Casaubon. in Baron.*



Digitized by Google

35. *Postquam autem crucifixerunt eum, diviserunt vestimenta ejus, sortem mittentes: ut impleretur quod dictum est per Prophetam dicentem: Diviserunt sibi vestimenta mea, & super vestem meam miserunt sortem.*

35. Après qu'ils l'eurent crucifié, ils partagérent entre eux ses vêtemens, les jettant au sort; afin que cette parole du Prophéte fût accomplie: Ils ont partagé entre eux mes vêtemens, & ont jetté ma robe au sort.

## COMMENTAIRE.

licieux, & fort estimé des anciens. Pline (*a*) dit qu'en matiére de vin les anciens ne connoissoient rien de plus délicieux que le vin où l'on mêloit de la myrrhe, pour lui en donner l'odeur. *Lautissima apud Priscos vina erant, myrrhæ odore condita.* On en présentoit au Temple des Dieux, & les Loix des douze Tables défendoient d'en répandre sur les os des morts: *Ne murrata potio mortuo inderetur.* Tertullien (*b*) fait un crime aux Catholiques d'avoir donné à boire du vin mixtionné à un Martyr, le jour qu'il devoit paroître devant le Juge, & de lui en avoir fait boire en si grande quantité, qu'il ne put dire quel Dieu il confessoit: *Conditio mero tamquam antidoto præmedicatum ita enervarunt, ut . . . . . . quem Dominum confiteretur interroganti præsidi respondere non potuerit amplius.* Quoi qu'il en soit, il est certain que Jesus-Christ (*c*) *en ayant goûté, n'en voulut point boire*: Il ne le refusa pas absolument, afin que la Prophétie fût accomplie (*d*): *Ils m'ont donné du fiel pour ma nourriture; & dans ma soif ils m'ont presenté du vinaigre.* Mais il n'en voulut point boire, afin que l'on ne pût pas dire qu'il avoit cherché à adoucir sa peine, & à assoupir ses sens par cette liqueur. Il voulut boire le calice de sa Passion dans toute son amertume (*e*).

℣. 35. Postquam autem crucifixerunt eum. *Après qu'ils l'eurent crucifié.* Nous avons déja dit quelque chose de sa crucifixion sur le ℣. 32. Les Romains qui mirent Jesus-Christ en croix, l'y attachérent avec des cloux. On dispute sur le nombre des cloux. Les Grecs le représentent toûjours avec quatre cloux (*f*), un à chaque pied, & un à chaque main, avec une espéce de base sous ses pieds pour les arrêter; afin que le poids de son corps ne l'attirât point en bas. D'autres (*g*) soûtiennent qu'il n'y en a eu que trois: & l'usage des Occidentaux paroît plus conforme à ce dernier sentiment. La plûpart des anciens crucifix ne mettent qu'un seul clou aux deux pieds. Tertullien (*h*) croit qu'il fut crucifié avec sa couronne d'épines, ce qui n'est nullement probable. L'Evangéliste remarque (*i*) que les soldats après s'être joué de Jesus-Christ, & après lui avoir insulté tant qu'ils voulurent, lui ôtérent les marques de sa royauté prétendue, & le revêtirent de ses propres habits, & le menérent au Calvaire.

Quelques-uns (*k*) ont douté que Jesus-Christ ait été mis tout nud sur la croix. Les crucifix anciens sont représentez, ou avec un large périzône, qui les couvre depuis les reins jusqu'aux genoux, ou avec un simple voile, qui leur couvre ce que la pudeur veut qui soit caché. On en voit même quelques-uns en Italie & en Espagne, où Jesus-Christ est représenté tout couvert d'une tunique qui lui couvre tout le corps, & même les bras & les jambes. Tel est le fameux crucifix de la ville de Luques, dont ont voit une copie dans l'Eglise de l'Abbaye de saint Denis en France, & celui de la Cathédrale de Senlis sur la porte du Chœur; & un autre sur l'Autel de l'Eglise Cathédrale de Langres. Mais on croit (*l*) que notre Sauveur fut attaché entiérement nud sur la croix. Les Romains n'avoient pas coûtume d'épargner la pudeur de ceux à qui ils faisoient souffrir le dernier supplice. Les Evangélistes nous apprennent expressément, que les soldats tirérent au sort sa tunique, qui étoit son habit de dessous, & qui se mettoit immédiatement sur la chair. Ce que l'on a ajoûté pour cacher la nudité des crucifix exposez en public, est une marque du respect & de la pudeur des fidéles; mais non pas une preuve de la vérité du fait. Sédulius, & l'Auteur du Commentaire sur saint Marc, sous le nom de saint Jérôme, enseignent que Jesus attaché à la croix, avoit le dos tourné vers Jérusalem, & le visage vers l'occident, comme pour marquer qu'il abandonnoit les Juifs, & se tournoit vers les Gentils, suivant ces deux Prophéties (*m*): *Je leur tournerai le dos, & non pas ma face, au jour de leur perte.* Et celle-ci (*n*): *Ses yeux sont tournez vers les nations.* Mais cette circonstance est fort douteuse.

Diviserunt vestimenta ejus. *Ils partagérent entre eux ses vêtemens, les jettant au sort.* Saint Jean l'Evangéliste (*o*) nous raconte cela plus distinctement. Il dit que les quatre soldats qui avoient amené J.C. & qui l'avoient crucifié, ayant pris ses habits, les partagérent entre eux; mais que pour sa tunique, qui étoit toute d'une piéce, & faite au métier, ils dirent qu'il ne la falloit pas rompre, mais tirer au sort à qui des quatre elle appartiendroit. On croit (*p*) que cette tunique étoit la robe que Jesus-Christ portoit immédiatement sur la chair, & qui avoit été tissuë par la sainte Vierge sa mere. Il y en a qui avancent, mais sans preuve, que cette tunique avoit crû avec notre Sauveur, & que c'étoit la même que sa sainte Mere lui avoit faite lorsqu'il étoit encore enfant. Les habits des suppliciez appartenoient aux executeurs de la Justice, selon les Loix. L'Empereur Adrien leur défendit de s'en saisir de leur propre autorité, & sans la permission des Juges & des Présidens (*q*). Il n'y a point de doute que les soldats qui crucifiérent les deux voleurs, ne se soient partagez de même leurs habits.

Ut impleretur quod dictum est, &c. *Afin que cette parole du Prophéte fût accomplie: Ils ont partagé entr'eux mes vêtemens.* On ne trouve point ces paroles dans Origénes, dans Euthyme, dans Théophylacte, dans S. Hilaire, dans S. Augustin, dans Tite de Bostre, dans les Versions Syriaque, Cophte, Arabe, Ethiopienne, dans un très-grand nombre de Manuscrits Grecs, & dans plusieurs Exemplaires Latins (*r*), & dans l'ancienne Vulgate; ce qui fait juger qu'elles sont passées de l'Evangile de S. Jean dans le Texte de S. Matthieu (*s*), par la hardiesse des Copistes.

(a) *Plin. lib. 14. cap. 13.*
(b) *Tertull. advers. Psychic. pag. 778.*
(c) *Matth. hic.* Γευσάμενος οὐκ ἤθελε πιεῖν. *Marc. xv. 23.* ὁ δ' οὐκ ἔλαβε.
(d) *Psalm.* LXVIII. 22.
(e) *Hieronym. hic. Brug. Mald. Grot. alii.*
(f) *Ita & Greg. Turon.*
(g) *Nonnus in Joan. & Nazianz. Poëmate de Christo.*
(h) *Tertull. lib. contra Judæos, cap. 13. Ita & Origen. in Matth. homil. 35.*
(i) *Matth.* XXVII. 31.
(k) *Ita S. Brigitta Revelat. lib. 4. cap. 70. Menoc. de Repub. Hebr. lib. 6. cap. 2. Tostat. paradox. 5. c. 42. Salmero. t. x. tract. 35. alii.*
(l) *Vide Ambros. lib. x. in Luc. August. de Civit. lib. 16. cap. 2. & contra Faust. lib. 12. cap. 23. Medit. de vita Christi, cap. 78. Salmas. de Cruce. & Jac. Gretser, de Cruce, lib. 1. c. 21. Brug. in Matth. hic. Cornel. à Lapid. in Isai. xx. 2. Ligfoot hic. Gerhard. Joan. Voss. Harm. Evang. lib. 2. cap. 7. alii.*
(m) *Jerem.* XVIII. 17.
(n) *Psalm.* LXV. 7.
(o) *Joan.* XIX. 23. 24.
(p) *Euthym. hic, & alii. Vide ad Joan.* XIX. 23. 24.
(q) *Vide Grot. hic.*
(r) *Vide Var. Lect. Millii & Martianæum Not. in veter. Vulg. S. Matth.*
(s) *Vide Erasm. Grot. Vat. Bezæ. Mill. &c.*

℣. 36.

Digitized by Google

36. *Et sedentes, servabant eum.*

37. *Et imposuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam: HIC EST JESUS REX JUDÆORUM.*

38. *Tunc crucifixi sunt cum eo duo latrones; unus à dextris, & unus à sinistris.*

39. *Prætereuntes autem blasphemabant eum moventes capita sua,*

40. *Et dicentes: Vah qui destruis Templum Dei, & in triduo illud reædificas, salva temetipsum: Si Filius Dei es, descende de cruce.*

41. *Similiter & Principes Sacerdotum illudentes cum Scribis & Senioribus, dicebant:*

42. *Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere: Si Rex Israël est, descendat nunc de cruce, & credimus ei.*

36. Et s'étant assis, ils le gardoient.

37. Ils mirent aussi au-dessus de sa tête le sujet de sa condamnation, écrit *en ces termes*: C'EST JESUS LE ROI DES JUIFS.

38. En même tems on crucifia avec lui deux voleurs; l'un à sa droite, & l'autre à sa gauche.

39. Et ceux qui passoient par là, le blasphêmoient, en branlant la tête,

40. Et lui disant: Toi qui détruis le Temple de Dieu, & qui le rebâtis en trois jours, que te ne sauve-tu toi-même? Si tu es le Fils de Dieu, descens de la croix.

41. Les Princes des Prêtres se moquoient de lui, avec les Scribes & les Sénateurs, en disant:

42. Il a sauvé les autres, & il ne peut se sauver lui-même. S'il est le Roi d'Israël, qu'il descende présentement de la croix, & nous le croirons.

## COMMENTAIRE.

℣. 36. SEDENTES SERVABANT EUM. *Les soldats s'étant assis, ils le regardoient.* Les soldats exécuteurs de la sentence du Juge, ne quittoient pas le lieu du supplice, que les corps ne fussent détachez par ordre du Juge; de peur que les parens, ou les amis des criminels, ne les enlevassent. Cette coûtume est bien marquée dans Pétrone (*a*).

℣. 37. ET IMPOSUERUNT SUPER CAPUT EJUS, CAUSAM IPSIUS. *Ils mirent au-dessus de sa tête, le sujet de sa condamnation, écrit en ces termes: Jesus Roi des Juifs.* Saint Jean (*b*) dit qu'on écrivit cette sentence séparément en trois Langues; *en Hébreu*, ou en Syriaque; *en Grec*, *& en Latin*; & qu'on y lisoit: *Jesus le Nazaréen*, ou de Nazareth, *Roi des Juifs.* On conserve encore aujourd'hui à Rome, une partie de l'Inscription de la croix du Sauveur, gravée sur un ais. Et les Anciens (*c*) nous apprennent qu'Heléne mere de l'Empereur Constantin, la trouva separée de la croix du Sauveur. Pilate exprime dans cette inscription le nom du coupable, *Jesus*; sa patrie, *de Nazareth*; le sujet de sa condamnation, *Roi des Juifs.* Ceux qui l'avoient fait condamner auroient voulu qu'on changeât ce titre, & que l'on mît: *Jesus de Nazareth, qui se dit Roi des Juifs*, ou *prétendu Roi des Juifs.* Mais le Gouverneur n'y voulut rien changer (*d*): J'ai écrit, ce que j'ai écrit. Dieu permit ainsi qu'à la mort même, & sur la croix, JESUS fût reconnu pour ce qu'il étoit, par ses ennemis, & par ceux qui l'avoient condamné. Il écrivit ce titre en trois Langues. 1°. En Hébreu, ou en Syriaque, qui étoit la Langue du pays. 2°. En Grec, qui étoit la Langue de commerce de presque tout l'Orient. 3°. En Latin, à cause de la majesté de l'Empire Romain, qui dominoit alors presque par tout le monde.

L'usage de mettre sur le poteau des criminels, ou de leur faire porter à eux-mêmes le sujet de leur condamnation, est connu dans l'antiquité. Par exemple, on mit sur un nommé Parmularius (*e*): *Parmularius a parlé d'une maniére impie* (*f*). Et sur le Martyr saint Attale (*g*): *Voici Attale le Chrétien.* Quelquefois on faisoit publier par des crieurs publics, la cause de la condamnation (*h*). *Par exemple: Ne jurez point témérairement.* Un autre (*i*): *Pour avoir porté la ville à prendre les armes.* Un autre (*k*): *Homme de la lie du peuple, n'embrassez jamais un Ambassadeur.* Un autre (*l*): *Celui qui a vendu de la fumée, est puni par la fumée.* Et dans le martyre de saint Polycarpe (*m*): *Polycarpe s'est déclaré Chrétien.* Et dans S. Ambroise: *On abandonne aux lieux infâmes, Agnés vierge sacrilége, qui a blasphémé contre les Dieux.* Saint Paul fait allusion à cette pratique, lorsqu'il dit que JESUS-CHRIST a attaché à sa croix la cédule de notre dette (*n*): c'est pour satisfaire à nos péchez qu'il est mort sur la croix.

℣. 38. CRUCIFIXI SUNT CUM EO DUO LATRONES. *On crucifia avec lui deux voleurs.* La croix étoit le supplice ordinaire des voleurs (*o*). JESUS est mis au milieu de deux voleurs, comme s'il eût été le chef de leur parti. Saint Hilaire (*p*) met le bon larron à la droite, & le mauvais à la gauche du Sauveur. Saint Jérôme (*q*), & S. Augustin (*r*) entendent ces deux voleurs, par les deux animaux dont il est parlé dans le texte Grec d'Habacuc, III. 2. *In medio duorum animalium cognoscêris.*

On dit (*s*) qu'on attendoit des jours de fête pour faire mourir les criminels; afin qu'il y eût plus de témoins de leur supplice, & que l'exemple fût utile à la populace (*t*). Mais il n'est nullement croyable qu'on les ait fait mourir le jour même de la fête. Cela se faisoit ou la veille, ou dans l'octave, dans les jours où il étoit permis de travailler: car il n'y avoit que le premier, & le septiéme jour où les œuvres serviles fussent défendues. Le mouvement que se donnent ici les Prêtres & le peuple, le chemin qu'ils font, le travail de porter la croix, dont on charge Simon le Cyrénéen; & celui de détacher le corps de JESUS de la croix, de l'embaumer, de le mettre dans le tombeau; la commission que les Apôtres croyent que JESUS donne à Judas, d'acheter ce qui est nécessaire pour

(a) *Petron. Satyric. ubi de Matrona Ephes. Miles qui cruces servabat, ne quis ad sepulturam corpora detraheret.*
(b) *Joan.* XIX. 19.
(c) *Ambros. de obitu Theodos. Rufin. lib. 1. Hist. Eccles. c. 7.*
(d) *Joan.* XIX. 21. 22.
(e) *Lege Grot. hic.*
(f) *Apud Suetonium.*
(g) *Apud Euseb. Hist. Eccles. lib. 5. cap. 1.*
(h) *L. Si duo. D. de jurejurando.*
(i) *Apud Diod. Sicul.*
(k) *Apud Spartianum.*
(l) *Apud Lamprid.*
(m) *Euseb. lib. 4. cap. 15. Histor. Eccles.*
(n) *Coloss.* II. 14.
(o) *Petron. Interim. Imperator Provinciæ latrones jussit crucibus affigi. Horat. Furtum non feci: non pasces in cruce corvos*
(p) *Hilar. in Matth.*
(q) *Hieronym. in Abac.* III
(r) *August. lib. 18. de Civit. cap. 32.*
(s) *Vide Grot. hic. & Hamm. ad cap.* XXVI. 2.
(t) *Deut.* XVII. 13.



Digitized by Google

43. *Confidit in Deo: liberet nunc, si vult, eum; dixit enim: Quia Filius Dei sum.*

44. *Idipsum autem & latrones, qui crucifixi erant cum eo, improperabant ei.*

45. *A sexta autem hora tenebræ factæ sunt super universam terram usque ad horam nonam.*

43. Il met sa confiance en Dieu : si donc Dieu l'aime, qu'il le délivre maintenant; puisqu'il a dit : Je suis le Fils de Dieu.

44. Les voleurs qui étoient crucifiez avec lui, lui faisoient aussi les mêmes reproches.

45. Or depuis la sixiéme heure du jour jusqu'à la neuviéme, toute la terre fut couverte de ténébres.

## COMMENTAIRE.

la fête, ne conviennent nullement au jour de la Pâque, comme on le suppose dans l'opinion ordinaire, qui met la mort du Sauveur le jour même de cette fête. Tout cela est trop incompatible avec le repos, & la joie de ce grand jour.

Les Livres des Hébreux disent (a), qu'aux jours de fêtes il est défendu de monter sur un arbre, d'aller à cheval, de nager, de danser, de frapper dans les mains les uns des autres; de juger, d'arrêter un mariage, & de faire aucun acte judiciaire. On ne consacre point une chose à Dieu, on n'apprête point une chose, on ne vend, ni on n'achette : en un mot, tout ce qui est défendu le jour du Sabbat, l'est aussi le jour de la Fête solemnelle; à l'exception de la nourriture que l'on peut cuire le jour de la Fête, & non le jour du Sabbat. Or si cela est, comme on n'en peut douter, qui croira que les Juifs ayent fait le jour même de la Pâque, tout ce qu'on lit dans l'histoire de la Passion de Nôtre-Seigneur?

℣. 43. CONFIDIT IN DEO; LIBERET NUNC, SI VULT. *Il met sa confiance en Dieu; si donc Dieu l'aime, qu'il le délivre maintenant.* En suivant la lettre du texte Latin, il faudroit traduire : *Que Dieu le délivre, s'il veut.* Mais le Grec (b) détermine à dire : *Qu'il le délivre, s'il l'aime.* Ces paroles sont imitées du Livre de la Sagesse (c) : *Si enim est verus Filius Dei, suscipiet illum, & liberabit eum de manibus contrariorum.*

℣. 44. IDIPSUM AUTEM ET LATRONES. *Les voleurs qui étoient crucifiez avec lui, lui faisoient aussi les mêmes reproches.* Plusieurs (d) ont crû que d'abord les deux voleurs insultérent au Fils de Dieu; mais qu'ensuite l'un d'eux touché de la grace, & remarquant la patience, & la modération infinie de JESUS-CHRIST, se convertit, & essaya de réprimer l'insolence de son compagnon, en lui remontrant, selon saint Luc (e), que pour eux ils avoient bien mérité la mort; mais que JESUS n'avoit rien merité de semblable. Et c'est ainsi que l'on concilie S. Luc avec saint Matthieu. Mais d'autres (f), sans recourir à cette solution, ont cru que saint Matthieu avoit parlé des voleurs indistinctement, & avoit mis le plurier pour le singulier; les voleurs, pour l'un des deux. C'est ainsi que l'Auteur de l'Epître aux Hébreux (g) a dit, en parlant des Prophétes: *Qu'ils ont fermé la gueule des lions; qu'ils ont été sciez par le milieu.* C'est-à-dire, quelques-uns d'eux ont fait, ou souffert ces choses.

℣. 45. A SEXTA AUTEM HORA TENEBRÆ FACTÆ SUNT.... USQUE AD HORAM NONAM. *Depuis la sixiéme heure du jour, jusqu'à la neuviéme, toute la terre fut couverte de ténébres.* Les Juifs d'alors partageoient le jour en douze heures, à commencer au lever du soleil, & à finir au coucher. Ces heures étoient égales entr'elles; mais inégales par rapport à la grandeur, ou à la bréveté des jours. A l'équinoxe du printems, où la Pâque se célébroit, & qui est le tems dont il s'agit ici, la premiére heure revenoit, selon notre maniére de compter à six heures du matin : la troisiéme, à nos neuf heures : la sixiéme, à midi : la neuviéme, à trois heures après midi : & la douziéme, à six heures du soir.

JESUS ayant été pris vers le minuit, fut d'abord conduit chez Anne, puis chez Caïphe, où il fut déclaré coupable de mort, par l'assemblée des Prêtres. Après la séparation de l'assemblée, il fut laissé entre les mains des serviteurs jusqu'au matin (h), que tous les Prêtres, & les Sénateurs s'étant assemblez de nouveau, firent comparoître JESUS, & le déclarérent blasphémateur, & digne de mort. De là ils le conduisirent chez Pilate (i). Ce Gouverneur interroge JESUS juridiquement, le renvoie à Hérodes, l'interroge de nouveau, s'efforce de le délivrer, & déclare hautement son innocence; enfin vaincu par leurs instances, il le condamne. Il étoit alors, dit S. Jean (k), environ *la troisiéme heure du jour*, ou neuf heures du matin (La plûpart des Exemplaires lisent, *la sixiéme heure*, c'est-à-dire, midi.) Mais ce qui fait croire qu'il faut lire, *la troisiéme heure du jour*, c'est que saint Marc (l) dit qu'on crucifia JESUS-CHRIST à la troisiéme heure, c'est-à-dire, environ neuf heures du matin; il devoit même être un peu plus tard, puisqu'il fallut du tems pour venir du Prétoire au Calvaire. JESUS demeura attaché à la croix, exposé à toutes les insultes, & à toutes les railleries des Juifs, jusqu'à l'heure du midi, ou jusqu'à *la sixiéme heure*, comme le marquent saint Matthieu, S. Marc, & S. Luc (m). Alors tout le pays fut couvert de ténébres, qui durérent jusqu'à la neuviéme heure, ou trois heures après midi. Ces ténébres s'étant dissipées à la neuviéme heure (n), JESUS demanda à boire, & criant à haute voix : *Tout est consommé*; il expira.

Voilà les heures de la Passion, ainsi qu'elles nous sont distinctement marquées par les Evangélistes. La seule difficulté qui s'y trouve, regarde saint Jean, & saint Marc. Saint Jean, suivant la plûpart des Exemplaires, dit qu'à *la sixiéme heure* JESUS fut condamné par Pilate. Et saint Marc dit qu'il ne fut mis à la croix qu'à *la troisiéme heure.* Il est visible qu'il y a contrariété dans ces dattes, & que l'une, ou l'autre est corrompue. L'ancien Auteur du Commentaire sur les Pseaumes, sous le nom de saint Jérôme (o), soûtient que c'est dans saint Marc qu'est la corruption, & que ses Exemplaires anciennement lisoient, *la sixiéme heure*, de même que ceux de saint Jean. D'autres au contraire croyent que c'est le Texte de saint Jean, qui est fautif, & qu'au lieu de *la sixiéme heure*, il y faut lire *la troisiéme heure*; ce qui nous paroît bien plus probable. Cette leçon est fondée sur le Grec de l'ancien manuscrit de

(a) *Misna fol. 36. de Obligationib. diei boni.*
(b) Ῥυσάσθω νῦν αὐτὸν, εἰ θέλει αὐτόν.
(c) *Sap. II. 18.*
(d) *Origen. Athanas. serm. contra Hæreses. Hilar. Chrysostom. Euthym. Theophylact. Juvencus. Favent. Ambros. Hieronym. Beda.*
(e) *Luc. XXIII. 39. 40. 41.*
(f) *Ita Cyprian. seu alius serm. de Passione Domini. August. lib. 3. de Consensu, cap. 16. Ambros. in Lucam. Hieronym. hic. Leo Mag. serm. 2. de Paß. Greg. Mag. lib. 27. in Job. cap. 16. Mald. Grot. Erasm. Hammond.*
(g) *Hebr. XI. 33. 37.*
(h) *Matth. XXVII. 1.* Πρωΐας δὲ γενομένης. *Marc. XV. 1.* Καὶ εὐθέως ἐπὶ τὸ πρωΐ.
(i) *Matth. XXVII. 2. Luc. XXIII. 1.*
(k) *Joan. XIX. 14.* Ὥρα δὲ ὡσεὶ ἕκτη. *Alii Codd.* Ὡσεὶ τρίτη.
(l) *Marc. XV. 25.* Ἦν δὲ ὥρα τρίτη, καὶ ἐσταύρωσαν αὐτόν.
(m) *Matth. XXVII. 45. Marc. XV. 33. Luc. XXIII. Vide & Ignat. & Clem. Constit. lib. V. c. 14. & lib. VIII. c. 35. apud Grot. hic.*
(n) *Vide Matth. XXVII. 46. Marc. XV. 34.*
(o) *In Psalm. LXXVII. 1. Videtur esse diversum, sed non est diversum. Error scriptorum fuit : & in Marco hora VI. scriptum fuit, sed multi Episemum ς, putaverunt esse γ. Ita aliqui apud Theophylact. & Petav. Doctr. Temp. pag. 454. Ita & Cajet. & Canus.*

Digitized by Google

Cambrige, & sur quelques autres (a). On lit de même dans Nonnus, dans la Chronique d'Aléxandrie, dans un fragment sur la Pâque, attribué à saint Pierre Archevêque d'Aléxandrie (b), qui vivoit sur la fin du second siécle: Voici ce qu'il dit: *Il étoit environ la troisiéme heure, comme portent les Exemplaires les plus corrects, & l'Original même de la main de l'Evangéliste saint Jean, que l'on conserve dans la sainte Eglise d'Ephése, & qui y est honoré par les fidéles du pays.*

Ceux qui ne veulent pas toucher au Texte des Evangélistes, ni y reconnoître en cet endroit une faute de Copistes (c), disent que les Hébreux, outre la distribution du jour en douze heures, comme nous l'avons marqué ci-dessus, en avoient une autre fondée sur l'usage du Temple, & sur la distribution des heures de la priere publique, qui se faisoit à tierce, à sexte, & à none (d); c'est-à-dire, à neuf heures du matin, à midi, & à trois heures du soir. Ces trois heures étoient annoncées au son de la trompette, dans les jours solemnels; & le peuple se rendoit au Temple pour prier, ou prioit dans sa maison. L'usage avoit établi que l'on dénommât l'espace qui s'écouloit d'une de ces trois heures à l'autre, du nom de l'heure qui précédoit, ou du nom de celle qui suivoit, selon qu'on le jugeoit plus à propos. JESUS-CHRIST ayant été condamné & crucifié entre la troisiéme & la sixiéme heure; c'est-à-dire, entre neuf heures du matin & midi, saint Marc a pû dire qu'il avoit été mis en croix à la troisiéme heure; & saint Jean, qu'il avoit été condamné par Pilate à la sixiéme heure. Saint Marc parle de la troisiéme heure passée, ou fort près de sa fin; & saint Jean, de la sixiéme heure commencée. Nous dirions, suivant notre maniére de compter, que JESUS-CHRIST fut condamné & mené au supplice vers onze heures, & qu'il fut crucifié vers midi. Tout cela se passa entre la troisiéme & la sixiéme heure. Quelque tems après qu'il eut été mis en croix, les ténébres se répandirent sur tout le pays, & il étoit alors la sixiéme heure, ou midi; c'est-à-dire, un peu plus de midi.

Saint Augustin (e) pour concilier les Evangélistes, dit que J. C. fut crucifié par les langues des Juifs à la troisiéme heure; c'est-à-dire, qu'alors les Juifs demandérent qu'il fût mis en croix; mais qu'il ne fut réellement crucifié qu'à la sixiéme heure. Ou bien, dit-il ailleurs, il fut condamné, selon saint Jean, *à la sixiéme heure*, non du jour, mais de la nuit; & il fut crucifié *à la troisiéme heure*, selon saint Marc, non de la nuit, mais du jour. Cette explication est ingénieuse, mais elle est un peu forcée. Celle que l'on a proposée immédiatement auparavant, est la plus suivie. On en proposera encore une autre sur saint Jean, XIX. 14.

TENEBRÆ FACTÆ SUNT SUPER UNIVERSAM TERRAM. *Toute la terre fut couverte de ténébres.* Origénes suivi de plusieurs autres (f), a crû que cette éclipse n'avoit été que pour la Judée, qui est assez souvent désignée sous le nom *de toute la terre.* D'autres (g) soûtiennent que toute notre hémisphére, ou au moins la plus grande partie, fut alors couverte de ténébres. Africain (h), Eusébe, & saint Jérôme (i) ont cité Phlégon affranchi de l'Empereur Adrien, qui dit qu'en la quatriéme année de la deux cent-deuxiéme Olympiade, qui est celle de la mort de JESUS-CHRIST, il y eut une éclipse de soleil, la plus grande qu'on eût encore vûë, puisqu'à l'heure de midi on voyoit les étoiles dans le Ciel. Il ajoûtoit, que dans le même tems il y avoit eu un fort grand tremblement de terre dans la Bythinie. Tertullien (k) renvoye les Payens aux archives publiques, pour y trouver la nuit arrivée en plein midi, au tems de la Passion. Rufin (l) fait dire à saint Lucien Prêtre d'Antioche, martyrisé en trois cens douze, parlant aux Payens: Consultez vos annales, & vous trouverez, que lorsque JESUS-CHRIST souffrit sous Ponce-Pilate, le soleil cessa de paroître, & le jour fut interrompu par des ténébres extraordinaires. Thallus Auteur ancien, est aussi cité par Jules Africain, comme ayant marqué les ténébres de la Passion de notre Sauveur. Enfin, l'Auteur connu sous le nom de saint Denis l'Aréopagite (m), dit qu'étant à Héliopolis en Egypte, il remarqua l'éclypse arrivée au tems de la Passion de J. C. & comme il sçavoit que suivant les régles d'astronomie, elle ne pouvoit arriver en ce tems-là; Allophanes qui étudioit alors avec lui, s'écria: *Ce sont-là, mon cher Denis, des changemens surnaturels & divins*; ou *ce sont-là des changemens des choses divines.* Suidas fait dire à saint Denis lui-même dans cette occasion (n): *Ou la Divinité souffre, ou elle compatit à celui qui souffre.*

Tout le monde sçait quel fond on doit faire sur le témoignage d'un pareil Auteur. Origénes (o) ne veut pas même que l'on s'attache avec trop de confiance au témoignage de Phlégon, Auteur Payen, pour montrer que les ténébres dont il parle, sont celles qui arrivérent au tems de la Passion de JESUS-CHRIST, parce que cet Ecrivain suppose que ce fut une vraie éclypse; ce qui est insoûtenable; puisqu'alors la lune étoit dans son plein, & que les éclypses du soleil n'arrivent qu'au commencement, ou au déclin de la lune (p): *Solis defectum non nisi novissimâ primâve fieri lunâ.* Les actes dont parlent Tertullien, & le Martyr saint Lucien, sont apparemment les Lettres envoyées par Pilate à Tibére en ce tems-là. Mais comme on ne les a point, on ne peut dire de quelle sorte il parloit de ces ténébres miraculeuses. Origénes (q) a crû qu'elles étoient causées par un broüillard épais, qui déroba aux hommes la vûë du soleil. Mais si cela étoit, auroit-on pû voir les étoiles dans le Ciel, comme le veut Phlégon, & comme l'ont crû ceux qui l'ont suivi? Phlégon nous jette dans une autre difficulté, lorsqu'il avance que c'étoit une éclypse. Il est indubitable qu'il ne pouvoit y en avoir alors de naturelle, comme on l'a déja dit: & pour en causer une extraordinaire & surnaturelle, il faut faire quitter à la lune la place où elle étoit, & la faire venir tout d'un coup au-dessus du soleil; ce qui ne se peut faire sans un enchaînement de plusieurs miracles. Saint Jérôme sans entrer dans l'examen de la maniére, & de la cause de ce grand évenement (r), dit que le soleil en quelque sorte sensible à l'outrage que souffroit le Seigneur, & aux blasphêmes que les Juifs vomissoient contre lui, retira ses rayons, & ne voulut plus les éclairer. Saint Leon (s) parle à peu près de même. Nous n'osons déterminer ni la maniére, ni l'étenduë de ces ténébres; nous nous contentons de les reconnoître pour miraculeuses.

Il est fort possible que dans cette occasion, il se soit formé dans le tourbillon du soleil, de ces croutes, ou de

(a) *Codex vet. Camerar. Michel. Beza, Bynaus, Toynard. Codd. Regii duo, nempe* 1007. & 1558. *sive* 2860. & 2861.

(b) *Petr. Alex. Ms. de Paschate apud Usser. & Petau.* Ὥρα ἦν ὡσεὶ τρίτη, καθὼς τὰ ἀκριβῆ βιβλία περιέχει, αὐτό τε ἰδιόχειρον τοῦ Εὐαγγελιστοῦ (Ἰωάννου) ὅπερ μέχρι τοῦ νῦν πεφύλακται χάριτι Θεοῦ ἐν τῇ Ἐφεσίων ἁγιωτάτῃ ἐκκλησίᾳ, καὶ ὑπὸ τῶν πιστῶν ἐκεῖσε προσκυνεῖται.

(c) *Grot. Mald. Lir. Ligfoot. Menoch. Tillemont, alii.*

(d) *Vide Act.* III. 1. X. 3. *Matth.* XX. 3. 5. *Hieronym. & Cyprian. apud Grot. hic.*

(e) *August. lib.* 3. *de Consensu, cap.* 13. & *Tractat.* 116. *in Joan.*

(f) *Origen. in Matth. Maldon. Erasm. Vatab. alii.*

(g) *Chrysost. Euthym. Theophyl. alii plerique.*

(h) *African. apud Syncell. pag.* 322.

(i) *Euseb. & Hieronym. in Chronic.*

(k) *Apologetic. cap.* 21. *Et tamen eum mundi casum relatum in Arcanis nostris habetis.*

(l) *Rufin. lib.* 9. *cap.* 6.

(m) *Dionys. pseudo-Areopag. Ep.* 7. *ad Polycarp.* Ταῦτα, ὦ καλὲ Διονύσιε, θείων ἀμοιβαὶ πραγμάτων.

(n) *Dionys. apud Suid.* Ἢ τὸ θεῖον πάσχει, ἢ τῷ πάσχοντι συμπάσχει.

(o) *Origen. in Matth. homil.* 35.

(p) *Plin. lib.* 2. *cap.* 13.

(q) *Origen. loco citato, & ita ferè Chrysost. Euthym. Theophyl. hic.*

(r) *Hieronym. hic. & in Amos* 1. 3.

(s) *S. Leo serm.* 8. *de Passione.*



Digitized by Google

46. *Et circa horam nonam clamavit Jesus voce magna, dicens: Eli, Eli, lamma sabacthani? hoc est: Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?*

47. *Quidam autem illic stantes, & audientes, dicebant: Eliam vocat iste.*

48. *Et continuò currens unus ex eis acceptam spongiam implevit aceto, & imposuit arundini, & dabat ei bibere.*

46. Et sur la neuviéme heure Jesus jetta un grand cri, en disant: Eli, Eli, lamma sabacthani? c'est-à-dire: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?

47. Quelques-uns de ceux qui étoient présens, l'ayant entendu crier de la sorte, disoient, il appelle Elie.

48. Et aussi-tôt l'un d'eux courut emplir une éponge de vinaigre, & l'ayant mise au bout d'un roseau, il lui présenta à boire.

## COMMENTAIRE.

des corps opaques, que l'on y a remarqué quelquefois, qui en ayent couvert tout le disque, par rapport à la Judée, & peut-être même aux Provinces voisines assez au loin. Cela est bien plus simple que d'y faire venir la lune, ou de simples nuages, ou quelques planettes. Les Tables Astronomiques (a) nous apprennent que le même jour de la mort du Sauveur, à trois heures après midi, c'est-à-dire immédiatement après la grande éclypse surnaturelle du soleil, qui commença à midi, & qui ne finit que trois heures après, il y en eut une de lune, mais naturelle, qui dura environ trois heures, & où la lune fut éclypsée dans la moitié de sa grandeur. En sorte qu'en ce même jour on vit l'accomplissement litteral de deux Prophéties, l'une de Joël (b): *En sa présence la terre fut ébranlée, les cieux furent émus, le soleil, & la lune ont été converts de ténébres; les étoiles ont retiré leur éclat.* Et Amos (c): *En ce jour-là, dit le Seigneur, le soleil s'éclypsera en plein midi, & la terre sera converte d'obscurité en plein jour. Je changerai vos fêtes en tristesse, & vos cantiques en deüil.*

℣. 46. Circa horam nonam clamavit Jesus, &c *Sur la neuviéme heure Jesus jetta un grand cri, en disant: Eli, Eli, lamma sabacthani (d)? c'est-à-dire, mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* Ces paroles sont tirées du Pseaume xxi. 1. où nous lisons dans l'Hébreu (e): *Eli, Eli, lamahzabadani.* Ces mots signifient: *Pourquoi m'avez-vous sacrifié?* au lieu que le texte du Pseaume porte: *Pourquoi m'avez-vous abandonné?* Le Sauveur les prononça en langage du pays, qui n'étoit ni Hébreu pur, ni Syriaque pur; mais un mauvais mélange de l'un & de l'autre. Le Sauveur ne crie pas ici pour soi, mais pour ses membres, disent les Peres (f); il représentoit alors la personne des pécheurs, qui méritoient d'être justement abandonnez de Dieu, pour leurs crimes (g). Ou bien, il parle ici suivant son Humanité: Il représente en sa personne la foiblesse de notre nature, de même qu'au Jardin des Oliviers, il demandoit à Dieu son Pere, que le calice de sa Passion passât loin de lui. *Vox ista doctrina est, non querela,* dit S. Leon Pape, *pro nobis trepidis & infirmis interrogat, cur caro pati metuens exandita non fuerit.*

℣. 47. Eliam vocat iste. *Il appelle Elie.* Apparemment quelque Romain (h) qui n'entendoit pas la langue du pays, l'ayant oüi crier: *Eli, Eli, lamma sabacthani*, crut qu'il appelloit Elie à son secours. Ce qui confirme cette opinion, qui veut que ç'ait été des Romains, & non des Juifs, c'est que les mêmes gens présentérent aussi-tôt du vinaigre à Jesus. Or ceux qui lui présentérent à boire étoient des soldats qui le gardoient, comme le marquent S. Luc, & S. Jean (i).

℣. 48. Continuo currens unus ex eis. *Aussi-tôt l'un d'eux courut emplir une éponge de vinaigre, & l'ayant mise au bout d'un roseau, lui présenta à boire.* Saint Jean (k) nous dit que l'on attacha cette éponge à de l'hyssope; sur quoi on forme quelque difficulté, parce que l'hyssope n'est pas assez grande, pour donner une tige qui puisse porter à la bouche d'un homme qui est en croix. Mais on répond, 1°. Que l'on put se servir d'une échelle pour monter à la hauteur convenable, afin de présenter cette éponge à la bouche du Sauveur. 2°. Il y a plusieurs sortes d'hyssope. L'hyssope pariétaire, qui est fort basse; & l'hyssope de campagne, *vallateria*, qui s'éleve à la hauteur d'un pied & demi, ou de deux pieds (l): Or un homme d'une grandeur raisonnable, peut en élevant le bras, avec un bâton de deux pieds, porter à plus de neuf pieds de haut: ce qui suffit pour parvenir à la bouche d'un homme attaché à la croix; car pour l'ordinaire on n'y élevoit pas fort haut les suppliciez. Et on sçait par l'Histoire que plusieurs ont été dévorez à la croix par les bêtes carnaciéres. Louis de Dieu (m) conjecture que la canne *calamus*, dont il est parlé ici, pouvoit être une canne odorante entiére, apportée là pour conforter par la force de son odeur le crucifié. Il ne propose cette conjecture qu'avec beaucoup de modestie; & il a raison: Elle ne peut être reçûe que par une très-grande indulgence. *Calamos* en Grec, se prend pour toute sorte de tige de plante, ou même pour un bâton, un roseau, une canne. C'étoit une tige d'hyssope.

On demande aussi d'où venoit là du vinaigre, & pourquoi on en donne à Jesus, après qu'il eut crié: *Eli, Eli, lamma sabacthani?* A l'égard de cette seconde demande, saint Jean (n) nous dit qu'il cria aussi: *J'ai soif*; & qu'aussi-tôt on courut pour lui donner à boire. Quant au vinaigre, on dit (o) que l'on en faisoit provision dans ces rencontres pour rafraîchir ceux qui étoient en croix, pour les empêcher de tomber en défaillance, & pour les faire revenir lorsqu'ils y étoient tombez. Quelques-uns (p) croyent que les soldats Romains avoient apporté là ce vinaigre pour leur boisson, & que ce n'étoit que pour insulter à Jesus-Christ qu'ils lui en offrirent à boire. Ce qui semble insinué par saint Luc (q), qui dit, que les soldats se railloient de lui en lui offrant du vinaigre, & lui disant: *Si tu es Roi des Juifs, délivre toi.*

On peut réünir en un la plûpart de ces sentimens, en disant que les soldats Romains, qui avoient été chargez

(a) *Vide Toynard. Harmon. pag. 131. & Not. pag. 148. col. 2. ima.*
(b) *Joël.* ii. 10.
(c) *Amos* viii. 9. 10.
(d) Saint Marc lit: Ἐλωΐ, Ἐλωΐ, λαμμᾶ σαβαχθανί.
(e) אלי אלי למה עזבתני
(f) *Vide Athanas. orat.* 1. 2. 3. & 4. *contra Arianos. Gregor. Nazianz. orat. 4. de Theologia. Cyrill. Alex. de Fide ad Reginas. August. in Psalm.* xxi. *Leo Mag. serm.* 16. & 17. *de Passione Domini.*
(g) *Vide Tertull. adversf. Praxeam. Hilar. hic. Epiphan. haeres.* 69. *Cyril. lib. x. thesauri, c. 2. Ambros. lib. x. in Luc. Hieronym. hic.*
(h) *Hieronym. Beda, Strab. Euthym. Maldon. alii.*
(i) *Joan.* xix. 29. *Luc.* xxiii. 36.
(k) *Joan.* xix. 29.
(l) *Vide Dodonaum, lib. 4. cap. 19. de Stirpibus.*
(m) *Ludov. de Dieu in Joan.* xix. 29.
(n) *Joan.* xix. 28.
(o) *Vide Casaub. in Baron. Exercit.* 16. *c.* 88. *Grot. ad Joan.* xix. 29. *alii.*
(p) *Mycill. not. Philol. in Passion. Christi. Vissembach. not. in Pass. Chr. ad Joan.* xix. 29. *Ligfoot. Hor. Heb. in Luc.* xxiii. 36. *alii.*
(q) *Luc.* xxiii. 36.

de

Digitized by Google

℣. 49. *Cæteri verò dicebant : Sine, videamus an veniat Elias liberans eum.*

50. *Jesus autem iterum clamans voce magnâ emisit spiritum.*

51. *Et ecce velum Templi scissum est in duas partes à summo usque deorsum, & terra mota est, & petræ scissæ sunt.*

52. *Et monumenta aperta sunt, & multa corpora Sanctorum, qui dormierant, surrexerunt.*

49. Les autres disoient : Attendez, voyons si Elie viendra le délivrer.

50. Mais JESUS jettant un grand cri pour la seconde fois, rendit l'esprit.

51. En même-tems le voile du Temple se déchira en deux depuis le haut jusqu'en bas; la terre trembla, les pierres se fendirent :

52. Les sépulchres s'ouvrirent, & plusieurs corps des Saints, qui étoient dans le sommeil *de la mort*, ressuscitérent.

## COMMENTAIRE.

de conduire, de crucifier, & de garder JESUS-CHRIST à la croix, prévoyant qu'ils seroient obligez de demeurer assez long-tems sur le Calvaire, y avoient apporté du vinaigre, & en même-tems avoient fait provision d'une éponge, pour rafaîchir ceux des suppliciez qui pourroient demander à boire; que JESUS en ayant demandé, l'un d'eux lui en donna, en lui insultant, & le raillant sur sa prétendue qualité de Roi des Juifs. La boisson ordinaire des soldats Romains, étoit un petit vin nommé *posca*, ou du vinaigre simple mêlé avec de l'eau. Pescennius Niger défendit le vin à ses troupes; il ne leur permit que le vinaigre. Le Grand Constantin leur permit le vin, & le vinaigre à l'alternative, de deux jours l'un. Ruth mangea son pain trempé dans le vinaigre avec les moissonneurs de Booz (*a*). On dit qu'encore aujourd hui en Hollande, & dans les vaisseaux, l'on mange du pain trempé dans du vinaigre.

℣. 49. CÆTERI VERO DICEBANT : SINE, VIDEAMUS. *Les autres disoient : Attendez, voyons si Elie viendra le délivrer.* Saint Marc (*b*) attribue ceci au soldat qui lui donnoit à boire pour le fortifier. Celui-ci commença à dire cela, & les troupes qui étoient près de là dirent la même chose, selon S. Matthieu. Quelques Manuscrits (*c*) ajoûtent en cet endroit : *Un autre soldat prenant une lance, lui perça le côté, d'où il sortit de l'eau & du sang*; ce qui est tiré de saint Jean (*d*), & qui revient fort mal en cet endroit, puisque ce ne fut qu'après la mort de JESUS, qu'on lui perça le côté.

℣. 50 JESUS AUTEM ITERUM CLAMANS VOCE MAGNA, &c. *Jesus jettant un grand cri pour la seconde fois, rendit l'esprit.* JESUS crie à haute voix, avant que de rendre l'esprit, pour montrer que ce n'est ni par nécessité, ni par l'épuisement de ses forces, qu'il rend l'esprit (*e*). Il meurt librement, volontairement, & à l'heure qu'il a choisie. Saint Jean (*f*) dit qu'il cria : *Tout est consommé.* Et saint Luc (*g*), qu'il recommanda son esprit à son Pere. C'est ce que l'on examinera dans le Commentaire sur ces Evangélistes.

℣. 51. ET ECCE VELUM TEMPLI SCISSUM EST. *En même-tems le voile du Temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas.* Dans le Tabernacle érigé par Moïse dans le désert, il y avoit trois voiles : Le premier, à l'entrée du parvis : le second, à la porte du Saint : & le troisiéme, à l'entrée du Sanctuaire. Dans le Temple de Salomon, & dans celui qui fut bâti au retour de la captivité, il n'y avoit que deux voiles (*h*); le premier à la porte du Saint; & le second, à la porte du Saint des Saints. Origénes, & saint Jérôme ont crû que c'étoit le voile du Saint qui s'étoit rompu. Mais la plûpart des autres Interprétes croyent que c'est celui du Sanctuaire. Saint Paul (*i*) semble confirmer ce dernier sentiment, lorsqu'il dit que JESUS en qualité de Grand Prêtre, nous a ouvert le chemin du Sanctuaire au travers du voile; c'est-à-dire, par les souffrances de sa chair. Cette rupture du voile du Sanctuaire, montroit que le chemin du Ciel nous étoit ouvert par la mort de JESUS-CHRIST, que les ombres de la Loi étoient dissipées; que le véritable Grand-Prêtre étoit entré dans l'intérieur du Temple, pour y expier les péchez de tous les hommes (*k*). Saint Ephrem (*l*) dit que l'on vit en même-tems une colombe sortir du fond du Sanctuaire. Et l'Evangile des Nazaréens ajoûtoit que la pierre du haut de la porte s'étoit rompu (*m*).

TERRA MOTA EST, ET PETRÆ SCISSÆ SUNT. *La terre trembla, & les pierres se fendirent.* On a déja vû ci-devant, que Phlégon (*n*) disoit qu'avec l'éclypse qui arriva au milieu du jour, & durant laquelle on vit les étoiles, il y avoit eu un très-grand tremblement de terre, dont les effets s'étoient fait sentir principalement dans la Bythinie. Tacite (*o*) & Suetone (*p*) parlent aussi d'un fort grand tremblement arrivé sous le regne de Tibére. Plusieurs (*q*) ont crû que ce mouvement se fit sentir par tout le monde. D'autres (*r*) croyent qu'il ne fut sensible que dans la Judée, ou même dans le Temple (*s*), dont il ébranla les portes, & dont il brisa le voile. S. Cyrille de Jérusalem (*t*) dit qu'on montroit sur le Calvaire des rochers fendus par la force de ce tremblement. Il faut que ce mouvement ait été fort remarquable, & accompagné de circonstances effrayantes, puisque le Centurion, & ceux qui étoient avec lui en furent touchez, & reconnurent en cela la colére de Dieu, & l'injustice de la condamnation de JESUS (*u*).

℣. 52. MONUMENTA APERTA SUNT. *Les tombeaux s'ouvrirent, & plusieurs corps des Saints ressuscitérent.* Quelques anciens (*x*) ont crû que les corps des Saints étoient ressuscitez, & que leurs tombeaux s'étoient ouverts ou en même-temps, ou un peu avant la mort du Sauveur; afin de l'accompagner dans sa descente aux enfers. Mais la plûpart des anciens (*y*), & des nouveaux Commentateurs (*z*) croyent que les tombeaux s'ouvrirent aussitôt après que le Sauveur eut expiré; mais que les corps des Saints ne ressuscitérent qu'avec lui. Il descendit dans les enfers, où il visita ces saintes ames : il leur porta la nouvelle de leur délivrance; & étant remonté pour repren-

(*a*) *Ruth.* II. 14.
(*b*) *Marc.* XV. 36. *Sinite, videamus.* [illegible] *Matth.* XXVII. 49. [illegible]
(*c*) *Stephan. S. N. Bold.* 7. *Hunt.* 2. *Chrysost. Æthiop. Paris.* 9.
(*d*) *Joan.* XIX. 34.
(*e*) *Cyrill. Jerosol. Catech.* 13. *Chrysost. Hieronym. Euthym. Theophylact. hic. Cyprian. ad Demetrian. August. tract.* 119. *in Joan.*
(*f*) *Joan.* XIX. 30.
(*g*) *Luc.* XXIII. 46. *ex Psalm.* XXX. 6.
(*h*) *Joseph. de Bello, lib.* 6. *c.* 14. *Hieronym. Ep.* 115. *ad Hedibiam. Grot. hic.*
(*i*) *Hebr.* X. 20.
(*k*) *Vide, si lubet, Origen in Matth. hic. Ambros. lib.* X. *in Luc. Leo Magn. serm.* 10. *de Passion. Hieronym. hic. August. in Psalm.* LXIV. & LXX. & *alibi.*
(*l*) *Ephrem. serm.* 1. *de Passione.*
(*m*) *Hieronym. Ep.* 150. *addit Evangelium Nazaræorum etiam superliminare Templi infinitæ magnitudinis fractum esse, atque divisum.*
(*n*) *Apud Euseb. & Hieronym. in Chronic.*
(*o*) *Tacit. Annal. l.* 2. *c.* 47.
(*p*) *Sueton in Tiber. c.* 48.
(*q*) *Euseb. Hieronym. Author. Mirabil. sacr. Script. l.* 2. *c.* 3. *alii.*
(*r*) *Origen. in Matth.*
(*s*) *Hammond. hic.*
(*t*) *Cyrill. Jerosolym. Cathech. communi* 13.
(*u*) *Luc.* XXIII. 47.
(*x*) *Vide Chrysost. & Theophylact.*
(*y*) *Hieronym. Beda, Tertull lib. de Anima, cap.* 33.
(*z*) *Maldon. & alii hic, & in Cor.* XV. 20. & *in Coloss.* I. 18.



Digitized by Google

53. *Et exeuntes de monumentis post resurrectionem ejus, venerunt in sanctam civitatem, & apparuerunt multis.*

54. *Centurio autem, & qui cum eo erant, custodientes Jesum, viso terræ motu, & his quæ fiebant, timuerunt valde, dicentes: Verè Filius Dei erat iste.*

55. *Erant autem ibi mulieres multæ à longè, quæ secutæ erant Jesum à Galilæa, ministrantes ei:*

56. *Inter quas erat Maria Magdalene, & Maria Jacobi & Joseph mater, & mater filiorum Zebedæi.*

53. Et sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils vinrent en la ville sainte, & furent vûs de plusieurs personnes.

54. Le Centenier, & ceux qui étoient avec lui pour garder JESUS, ayant vû le tremblement de terre, & tout ce qui se passoit, furent saisis d'une extrême crainte, & dirent: Cet homme étoit vraiment Fils de Dieu.

55. Il y avoit là aussi plusieurs femmes qui regardoient de loin, & qui avoient suivi JESUS depuis la Galilée, ayant soin de l'assister:

56. Entre lesquelles étoient Marie Madelaine, Marie mere de Jacques & de Joseph, & la mere des fils de Zébédée.

## COMMENTAIRE.

dre son corps, il les ramena avec lui, & en ressuscita quelques-uns. Ils demeurérent avec lui sur la terre, & apparurent à plusieurs pendant les quarante jours qui suivirent sa Résurrection. On croit qu'ils montérent au Ciel avec lui, & qu'ils servirent à orner son triomphe. C'est l'opinion de plusieurs anciens (a), & de plusieurs nouveaux Interprétes (b).

Elle n'est toutefois pas sans difficulté: car si quelque Saint a dû ressusciter, c'est sans doute David, Abraham, Joseph, Samuël, Elisée, saint Jean-Baptiste. Or saint Pierre parlant aux Juifs le jour de la Pentecôte, cinquante jours après la Résurrection de JESUS-CHRIST, leur dit, que le corps de David étoit encore dans son tombeau (c). Il n'étoit donc pas monté au Ciel. Saint Paul dans l'Epître aux Hébreux (d), dit que les Patriarches n'ont point encore reçû leur récompense, Dieu ayant voulu qu'ils ne reçussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur. Enfin l'on a trouvé les Reliques de saint Jean-Baptiste, & de quelques Prophétes depuis l'Ascension de Notre-Seigneur. Il faut donc conclure que leurs corps n'étoient pas montez au Ciel avec JESUS-CHRIST. La plûpart des Peres (e) enseignent que les Saints de l'ancienne Loi ne recevront leur récompense parfaite qu'avec nous à la fin du monde; & que les Saints qui ressuscitérent avec JESUS-CHRIST moururent quelque tems après, lorsqu'ils eurent accompli l'œuvre à laquelle Dieu les destinoit, qui étoit de rendre témoignage à la Résurrection du Sauveur (f). Ils ne ressuscitérent que comme avoit fait Moyse lorsqu'il parut sur le Thabor, & comme Lazare, & les autres à qui J. C. avoit rendu la vie.

℣. 54. CENTURIO AUTEM, ET QUI CUM EO ERANT. *Le Centenier, & ceux qui étoient avec lui pour garder Jesus, ayant vû le tremblement de terre, & tout ce qui se passoit, furent saisis d'une extrême crainte, & dirent: Cet homme étoit vraiment Fils de Dieu.* Saint Luc lui fait dire (g), *Cet homme étoit Juste.* Et saint Marc (h) dit qu'ayant remarqué que J. C. avoit jetté un grand cri en expirant, il en avoit conclu qu'il étoit Fils de Dieu. Rien de tout cela n'est incompatible. Le Centenier fut touché de toutes les circonstances qui accompagnérent, & qui suivirent la mort du Sauveur; il le reconnut non-seulement pour un homme condamné injustement, mais aussi pour Fils de Dieu. Quelques Peres (i) ont entendu ses paroles, comme une confession de la divinité du Sauveur. Mais saint Augustin (k) semble plûtôt croire qu'il le reconnut simplement pour un homme saint, & enfant de Dieu, dans le même sens que les autres Saints le sont tous. Métaphraste donne à ce Centenier le nom de Longin. Quelques-uns dans saint Chrysostome (l) ont dit qu'il a souffert le martyre. On a plusieurs actes de saint Longin le Centenier, & les Grecs en font l'Office dans leurs Livres Ecclésiastiques. Mais tout ce qu'on en lit paroît entiérement fabuleux. On raconte qu'ayant déserté des troupes Romaines, où il servoit, il s'en retourna en Cappadoce, où il commença à prêcher JESUS-CHRIST. Il y fut décapité, & sa tête apportée à Pilate (m). C'est ce qu'en content les Grecs. Les Latins honorent aussi un saint Longin, qu'ils croyent être celui qui perça le côté de notre Sauveur après sa mort. Mais l'histoire qu'on a de ce Saint est très-apocryphe, & ne mérite nulle créance.

℣. 55. ERANT AUTEM IBI MULIERES MULTÆ A LONGE. *Il y avoit là plusieurs femmes qui regardoient de loin*, & qui l'avoient suivi depuis la Galilée, pour l'assister de leurs biens, dit saint Luc (n). La plûpart des Apôtres (o) avoient en leur compagnie quelques femmes pieuses pour les servir; c'étoit la coûtume parmi les Juifs, & cela n'y causoit aucun scandale, comme le remarque ici saint Jérôme. L'Evangéliste nomme quelques-unes de ces femmes, qui avoient suivi le Sauveur.

*Marie Madelaine.* Plusieurs (p) ont crû que c'étoit Marie sœur de Lazare, mais ce sentiment manque de preuve. C'est plûtôt cette pécheresse d'où JESUS-CHRIST avoit chassé sept démons (q). Elle étoit Galiléenne, & le nom de *Madelaine* lui vient apparemment du château, ou de la ville de *Magdalum.* Elle fut la premiére à qui JESUS-CHRIST se fit voir après sa Résurrection. On dit qu'elle suivit la sainte Vierge, & saint Jean à Ephése, & qu'elle y mourut (r), étant demeurée jusqu'à la fin attachée au service, & à la personne de ce saint Apôtre & Evangéliste.

*Marie mere de Jacque & de Joseph*, ou de *Josè*, suivant plusieurs Exemplaires. Ce *Jacque* est saint Jacque le Mineur, Evêque de Jérusalem. Quant à *Josè*, ou *Joseph*, on n'en trouve rien dans l'Histoire; on pourroit soupçon-

(a) *Hilar. in Matth. Euseb. Demonstrat. lib.* x. *c.* 8. *Origen. in Cantica. Ignatius ad Magnesian. Epiphan. hæresi* 75.
(b) *Maldon. Cornel. Jans. Tirin. Beza.*
(c) *Act.* II. 29. 34.
(d) *Hebr.* XI. 39. 40.
(e) Voyez ci-devant chap. XX. 11. 12. *& seq. August. tract.* 124. *in Joan. n.* 2. *Ep.* 164. *aliàs* 99. *Theodoret. in c.* XI. *Ep. ad Hebr. Chrysost. homil.* 28. *in Ep. ad Hebr.*
(f) *Vide Chrysost. in prim. ad Corinth. homil.* 40. *Ambrof. l.* 6. *in Luc. n.* 60. *avit. in fragmentis. S. Thom.* 3. *parte, qu.* 53. *art.* 3. *ad* 2. *Aug. in Joan. tract.* 124.
(g) *Luc.* XXIII. 47.
(h) *Marc.* XV. 39.
(i) *Cyrill. l.* XII. *Thesauri, c.* 14. *Basil. in Gordian. Mart.*
(k) *August. l.* 3. *de Consensu, c.* 20.
(l) *Quid. apud Chrysost. homil.* 88. *Jans.*
(m) Voyez les Notes de M. de Tillemont sur J.C. note 38.
(n) *Luc.* VIII. 3.
(o) 1. *Cor.* IX. 5. *Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut & cæteri Apostoli?*
(p) *Ita plerique omnes apud Maldon. hic.*
(q) *Luc.* VIII. 2. 4. *& Marc.* XVI. 9.
(r) *Photius cod.* 275.

Digitized

57. *Cùm autem serò factum esset, venit quidam homo dives ab Arimathæa, nomine Joseph, qui & ipse Discipulus erat Jesu,*
58. *Hic accessit ad Pilatum, & petiit corpus Jesu. Tunc Pilatus jussit reddi corpus.*
59. *Et accepto corpore, Joseph involvit illud in sindone munda.*

57. Sur le soir un homme riche, de la ville d'Arimathie, nommé Joseph, qui étoit aussi Disciple de JESUS,
58. Vint trouver Pilate; & lui ayant demandé le corps de JESUS, Pilate commanda qu'on le lui donnât.
59. Joseph ayant donc pris le corps, l'enveloppa dans un linceul blanc,

## COMMENTAIRE.

ner que c'est le même que Joseph Barsabas, surnommé le Juste, qui fut proposé avec saint Matthias pour être
élevé à l'Apostolat (*a*); mais on n'a aucune certitude de ce sentiment. Marie mere de ces deux Saints étoit sœur de
la sainte Vierge, & épouse de Cléophas (*b*), ou Alphée, qui étoit frere de S. Joseph (*c*). M. Toynard fait Ma-
rie fille de Cleophas, epouse d'Alphée, & mere de José.
*La mere des deux fils de Zebédée*, se nommoit *Salomé*, selon Origénes, & plusieurs autres. Elle étoit mere de
saint Jacque le Majeur, & de saint Jean l'Evangéliste. Outre ces femmes, il y avoit aussi des hommes, selon saint
Luc (*d*), qui dit, que tous ceux de sa connoissance étoient loin de la croix, qui regardoient ce qui se faisoit. Il faut
excepter de ce nombre les Apôtres, qui ne s'y trouvérent pas. J'en excepte S. Jean l'Evangéliste. Les Disciples
qui y étoient, n'étoient point connus, & ne couroient pas le même risque qu'auroient fait les Apôtres, s'ils y
avoient été. Les deux femmes Marie Magdelaine, & Marie mere de Jacques & de Joseph, étoient près de la croix,
avec Marie mere de JESUS, & S. Jean l'Evangéliste (*e*); les autres se tenoient plus loin, comme le remarquent
saint Matthieu (*f*), & saint Marc (*g*). Ou bien, après avoir été quelque tems au pied de la croix, elles se reti-
rérent plus loin avec les autres, & y demeurérent jusqu'après la mort du Sauveur.
℣. 57. CUM AUTEM SERO FACTUM ESSET. *Sur le soir un homme riche, de la ville d'Arimathie, nommé
Joseph* (58.), *Vint trouver Pilate, & lui demanda le corps de Jesus.* Sur le soir, c'est-à-dire, vers quatre heures
après midi, environ une heure après que JESUS eut rendu l'esprit; car depuis le coucher du soleil il n'étoit plus
permis de travailler, à cause du Sabbat, qui commençoit alors. Joseph d'Arimathie étoit Sénateur de la ville de
Jérusalem, & n'avoit point eu de part à la résolution des autres Sénateurs, pour faire condamner J. C. Il étoit
même Disciple du Sauveur (*h*), & attendoit le Royaume de Dieu. Mais il se tenoit caché à cause des Juifs, dont
il craignoit les violences. La ville d'Arimathie d'où il étoit, est ordinairement placée à six ou sept lieues de Jéru-
salem, vers l'occident septentrional. D'autres croyent que c'est Ramathaïm Sophim, d'où étoit Samuël (*i*). Il
vint *hardiment* (*k*) demander le corps de JESUS, soit que l'esprit de Dieu lui donnât ce courage, ou que sa qua-
lité, & son rang lui inspirassent plus de confiance d'obtenir du Gouverneur ce qu'il souhaitoit (*l*). Les Evangé-
listes remarquent qu'il étoit riche, peut-être pour vérifier la prophétie d'Isaïe, qui porte (*m*): *Il lui donnera les
méchans pour sa sépulture, & les riches pour sa mort.* Joseph quoique natif d'Arimathie, avoit fixé sa demeure à
Jérusalem, & s'y étoit préparé un tombeau.
Les Loix Romaines défendoient de donner la sépulture aux criminels après leur mort, sans la permission des
Juges (*n*). Mais on ne refusoit point cette grace, si ce n'est lorsque le coupable étoit criminel de léze-majesté.
Pilate n'avoit jamais été persuadé que JESUS-CHRIST fût ni séditieux, ni encore moins criminel d'Etat, comme
les Juifs l'avoient voulu faire croire: c'est pourquoi il ne fut pas difficile à accorder ce qu'on lui demandoit. Il étoit
ordinaire parmi les Romains, de laisser mourir les criminels sur la croix, de les y laisser attachez pendant quelques
jours, pour servir d'exemple aux autres. Mais comme les Loix des Juifs (*o*) ne permettoient pas qu'ils y demeu-
rassent plus d'un jour, les Gouverneurs dérogeoient à leurs coûtumes (*p*), & on descendoit les corps le soir même,
selon Moïse; & s'ils n'étoient pas encore expirez, on leur rompoit les jambes, pour hâter leur mort, & on les
détachoit de la croix, pour les rendre aux parens, ou pour les jetter dans les tombeaux publics. C'est ce qu'on
fit aux deux voleurs, qui avoient été crucifiez avec JESUS-CHRIST (*q*).
La Misne c. 6. n. 14. 15. dit qu'on ne permettoit pas aux parens des suppliciez de mettre les corps de leurs pro-
ches dans le tombeau de leur famille, sinon après que leurs chairs avoient été consumées dans les sépulchres pu-
blics. Alors il leur étoit permis de transporter leurs os dans leurs monumens particuliers. C'est peut-être pour
cette raison que Joseph d'Arimathie demande ici à Pilate le corps de JESUS, afin qu'il ne fût pas mis dans les sé-
pulchres publics destinez aux criminels.
℣. 59. ACCEPTO CORPORE, INVOLVIT ILLUD IN SINDONE MUNDA. *Joseph ayant pris le corps,
l'enveloppa dans un linceul blanc.* Il faut suppléer ici quelques circonstances tirées des autres Evangélistes. Saint
Jean (*r*) dit que Nicodéme acheta cent livres d'aromates, pour embaumer le corps du Sauveur. Il insinue qu'ou-
tre le linceul, il y avoit aussi des bandelettes, dont on enveloppa son corps (*s*), & un suaire dont on lui couvrit
la tête (*t*). Le linceul dans lequel il fut mis, étoit neuf, selon saint Marc (*u*), aussi-bien que le tombeau dans le-
quel on l'enferma.
Ces particularitez servent à confirmer la vérité de la Résurrection de J. C. faite par sa propre vertu. Si ce qui
devoit toucher son corps avoit servi à d'autres, on auroit pû dire, que c'étoit là ce qui lui avoit mérité l'avan-
tage de ressusciter, comme ce mort qu'on jetta par hazard dans le sépulchre d'Elisée (*x*).

---

(a) *Act.* 1. 23.
(b) *Joan.* XIX. 25.
(c) *Hegesipp. apud Euseb. lib.* 3. *Hist. Eccles. cap.* 11. *& lib.* 4. *cap.* 21.
(d) *Luc.* XXIII. 49.
(e) *Joan.* XIX. 25.
(f) *Matth.* XXVII. 55.
(g) *Marc.* XV. 40.
(h) *Joan.* XIX. 38.
(i) 1. *Reg.* 1.
(k) *Marc.* XV. 43.
(l) *Chrysost. & Hieronym. hic. August. l.* 3. *de Consensu.*
(m) *Isai.* LIII. 9.
(n) *Ulpien. Eorum in quos animadvertitur corpora non aliter sepeliuntur, quàm si fuerit petitum, & permissum. Vide Grot. hic.*
(o) *Deut.* XXI. 23.
(p) *Joseph. l.* VI. *c.* 11. *in Luc. p.* 930.
(q) *Joan.* XIX. 31. 32.
(r) *Joan.* XIX. 39.
(s) *Joan.* XIX. 40.
(t) *Idem* XX. 6. 7.
(u) *Marc.* XV. 46.
(x) 4. *Reg.* XIII. 21. *Vide Hieronym. hic, ad* ℣. 60. *& Ambros. in Luc. Beda, Euthym. Theophyl. hic.*



Digitized by Google

60. *Et posuit illud in monumento suo novo, quod exciderat in petra. Et advolvit saxum magnum ad ostium monumenti; & abiit.*

61. *Erat autem ibi Maria Magdalene, & altera Maria, sedentes contra sepulchrum.*

62. *Altera autem die, quæ est post parasceven, convenerunt Principes Sacerdotum & Pharisæi ad Pilatum.*

63. *Dicentes: Domine, recordati sumus, quia seductor ille dixit adhuc vivens: Post tres dies resurgam.*

64. *Jube ergo custodiri sepulchrum usque in diem tertium: ne fortè veniant Discipuli ejus, & furentur eum, & dicant plebi: Surrexit à mortuis: & erit novissimus error pejor priore.*

65. *Ait illis Pilatus: Habetis custodiam, ite, custodite sicut scitis.*

60. Le mit dans son sépulchre, qui n'avoit point encore servi, & qu'il avoit fait tailler dans le roc; & puis ayant roulé une grande pierre à l'entrée du sépulchre, il se retira.

61. Marie Madelaine, & l'autre Marie étoient là, se tenant assises auprès du sépulchre.

62. Le lendemain, qui étoit le jour du Sabbat, les Princes des Prêtres, & les Pharisiens s'étant assemblez, vinrent trouver Pilate,

63. Et lui dirent: Seigneur, nous nous sommes souvenus que cet imposteur a dit, lorsqu'il étoit en vie: Je ressusciterai trois jours après *ma mort*.

64. Commandez donc que le sépulchre soit gardé jusqu'au troisiéme jour, de peur que ses Disciples ne viennent dérober son corps, & ne disent au peuple: Il est ressuscité d'entre les morts; & ainsi la derniére erreur seroit pire que la premiére.

65. Pilate leur répondit: Vous avez des gardes; allez, faites-le garder comme vous l'entendrez.

## COMMENTAIRE.

ỳ. 60. IN MONUMENTO QUOD EXCIDERAT IN PETRA. *Il le mit dans son sépulchre, qu'il avoit fait tailler dans le roc.* C'étoit l'usage dans ce pays, de faire creuser dans le roc les tombeaux pour les personnes de considération. On en voit encore aujourd'hui dans la Palestine de très-vastes, où il y a plusieurs niches taillées autour d'une espéce de chambre, dans lesquelles on mettoit les corps de toute une famille. Celui de Joseph d'Arimathie étoit pour lui seul; il n'y avoit qu'une assez petite chambre, & un seul tombeau. Il étoit sur la montagne du Calvaire, dans un jardin qui étoit à côté du lieu où le Sauveur fut crucifié.

ỳ. 61. MARIA MAGDALENE, ET ALTERA MARIA. *Marie Magdelaine, & l'autre Marie.* Les mêmes dont on a parlé sur le ỳ. 55. Cette autre Marie (*a*), est la mere de S. Jacque le Mineur, & de José, épouse d'Alphée, & sœur de la sainte Vierge: elles étoient demeurées sur le Calvaire, avec Marie mere de JESUS, afin de sçavoir ce qu'on feroit du corps du Sauveur, & pour aider à l'embaumer.

ỳ. 62. ALTERA AUTEM DIE, QUÆ EST POST PARASCEVEN. *Le lendemain, qui étoit le jour du Sabbat*, les Princes des Prêtres vinrent trouver Pilate, & lui dirent; Cet imposteur a dit: Je ressusciterai trois jours après ma mort. Commandez donc que le sépulchre soit gardé jusqu'au troisiéme jour. L'Evangéliste au lieu de dire, *le jour du Sabbat* tout court, se sert d'une circonlocution, & dit: *Le jour d'après la préparation*, ou *d'après la parascéve.* C'est ainsi que les Juifs appelloient le Vendredi (*b*), parce qu'on y préparoit à manger pour le jour du Sabbat, auquel il n'étoit pas permis d'allumer du feu, ni de cuire de la nourriture (*c*). Ce fut le Vendredi après le coucher du soleil, qui étoit le commencement du Sabbat, selon les Juifs (*d*). La rencontre de la fête de Pâque avec le jour du Sabbat, l'a fait nommer par saint Jean (*e*): *Le grand jour du Sabbat*; & par S. Matthieu: *Le jour qui suivit la parescéve*, ou la préparation.

ỳ. 63. POST TRES DIES RESURGAM. *Je ressusciterai trois jours après ma mort.* Il n'avoit jamais prédit en public sa Résurrection d'une maniére si claire, ni si positive. Mais il avoit dit qu'il donneroit aux Juifs dans sa personne le miracle du Prophéte Jonas (*f*): & que comme Jonas avoit été trois jours & trois nuits dans le ventre d'un poisson, ainsi le Fils de l'homme seroit autant de tems dans le sein de la terre: Et ailleurs (*g*), en parlant de son corps, il avoit dit, que s'ils détruisoient ce temple, il le rebâtiroit dans trois jours. Mais il s'étoit expliqué bien plus distinctement en présence de ses Apôtres, & il est croyable que par leur canal la prédiction de sa Résurrection au bout de trois jours, s'étoit répandue parmi le peuple. C'est ce qui donnoit de l'inquiétude aux Prêtres, & aux Pharisiens. Ils jugeoient avec raison, que si le Sauveur ressuscitoit, le mal seroit beaucoup plus grand pour eux, qu'il n'avoit été jusqu'alors: *Et erit novissimus error pejor priore.*

ỳ. 65. HABETIS CUSTODIAM. *Vous avez des gardes; allez, faites-le garder comme vous l'entendrez.* Vous avez vos Lévites (*h*) occupez à la garde du Temple, employez-les à garder ce tombeau. Qu'est-il besoin d'y envoyer des troupes réglées? Les Chefs de ces Lévites sont nommez dans S. Luc (*i*): *Les Capitaines du Temple.* D'autres traduisent (*k*); *Prenez la garde du Temple*, & faites-le garder comme il vous plaira. On croit que cette garde du Temple, étoit une compagnie de soldats Romains, qui demeuroit en armes dans les portiques du Temple aux jours de fête, pour empêcher que dans cette foule il n'arrivât quelque désordre (*l*). Les Prêtres purent prendre quelques-uns de ces soldats pour garder le tombeau de JESUS-CHRIST. Il paroît par la suite (*m*) que ces troupes étoient dépendantes de Pilate, & soumises à sa correction, & par conséquent que c'étoit des soldats Romains.

(a) *Vide Luc.* XXIII. 55. *&* XXIV. 10.
(b) *Marc.* XV. 42. Ἡ παρασκευή, ὅ ἐστι προσάββατον.
(c) *Exod.* XVI. 5.
(d) Voyez M. Toynard, Harmon. p. 131.
(e) *Joan.* XIX. 31. Ἦν γὰρ μεγάλη ἡ ἡμέρα ἐκείνου τοῦ σαββάτου.
(f) *Matth.* XII. 39. 40.
(g) *Joan.* II. 19.
(h) I. *Par.* XXVI. I. *& sequ.*
(i) *Luc.* XXII. 4.... 52. Στρατηγοῖς τοῦ ἱεροῦ.
(k) *Matth.* XXVII. 65. Ἔχετε κουστωδίαν. *Accipite custodiam.*
(l) *Joseph, de Bello, lib.* V. *cap.* 15. *in Græco, p.* 919. *Et in Latino, lib.* VI. *cap.* 6. *& Antiqu. l.* XX. *c.* 4. *Ita Grot. Le Clerc, Natal. Alex.*
(m) *Matth.* XXVIII. 14.

ỳ. 66.

Digitized by Google

66. *Illi autem abeuntes munierunt sepulchrum, signantes lapidem, cum custodibus.*

66. Ils s'en allérent donc ; & pour s'assurer du sépulchre, ils en scélérent la pierre, & y mirent des gardes.

## COMMENTAIRE.

℣. 66. MUNIERUNT SEPULCRUM. *Ils scélérent la pierre du sépulchre, & y mirent des gardes.* Ou bien : Ils mirent le sceau sur la pierre qui fermoit le tombeau, en présence des gardes (*a*). Grotius croit qu'on y imprima le cachet de Pilate, comme à une chose où il s'agissoit de la foi publique. C'est ainsi que Daniel fut enfermé dans la fosse aux lions (*b*), sous le sceau du Roi de Babylone, & de ses Conseillers. Les Prêtres en ceci servent aux desseins de la Providence, & à la certitude de la Résurrection du Sauveur, contre leur intention. Ces gardes nous ôtent tout soupçon de vol, & de supercherie de la part des Apôtres. La timidité, & la pauvreté de ceux-ci les mettent à couvert de l'accusation d'avoir fait violence aux soldats, ou de les avoir corrompus par argent. Dieu veut donner à la Résurrection de son Fils, tous les degrez de certitude dont elle est capable, & fermer la bouche à ses ennemis, & à ses calomniateurs, par les moyens qu'eux-mêmes ont employez pour s'assurer contre l'erreur, & l'illusion de la part de ses Apôtres. Nicéphore (*c*) dit que l'on attacha la pierre qui fermoit le tombeau, par une grosse chaîne, dont on voyoit encore des vestiges sur cette pierre du tems de Béde (*d*). L'ancien Manuscrit Grec & Latin de Cambrige, qui a appartenu à Béze, dit sur saint Luc (*e*), que cette pierre étoit si grosse qu'à peine vingt hommes l'auroient pû remuer. Fables.

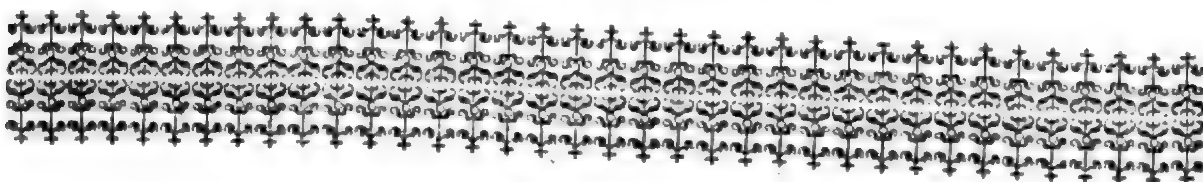

# CHAPITRE XXVIII.

*Résurrection de* JESUS-CHRIST. *Apparition de l'Ange aux saintes femmes. Les Princes des Prêtres corrompent les Gardes du tombeau de* JESUS-CHRIST. *Apparition du Sauveur à plusieurs Disciples sur une montagne de Galilée. Mission des Apôtres.*

℣. 1. *Vespere autem Sabbathi, quæ lucescit in prima Sabbathi, venit Maria Magdalene, & altera Maria videre sepulchrum.*

℣. 1. LA nuit du Sabbat, au premier jour de la semaine, Marie Madelaine, & une autre Marie vinrent pour voir le sépulcre.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. VESPERE AUTEM SABBATHI, &c. *La nuit du Sabbat au premier jour de la semaine, Marie Madelaine, & une autre Marie vinrent pour voir le sépulchre.* Ou bien (*f*) : *La semaine étoit passée, & le premier jour de la semaine suivante commençant à paroître.* Pour concilier les Evangélistes entre eux, il faut dire que les saintes femmes dès le soir du Sabbat, c'est-à-dire après le coucher du Soleil, lorsque la solemnité fut passée, & que le premier jour de la semaine fut commencé, allérent acheter des parfums, pour aller le lendemain de grand matin embaumer le corps de JESUS. C'est ce que S. Marc (*g*) nous apprend. Elles ne savoient rien des soldats qui avoient été envoyez le jour précédent pour garder le tombeau. Pendant cette nuit du Samedi au Dimanche, elles préparerent donc leurs aromates, & le lendemain *avant le jour* (*h*), elles partirent de la ville pour aller au tombeau. Elles y arrivérent (*i*) *après le lever du Soleil.*

Saint Matthieu ne marque ici que Marie Madelaine, & Marie mere de Jacques, & de Joseph. Mais S. Marc (*k*) leur donne pour compagne Salomé mere des enfans de Zébédée ; & S. Luc (*l*) y joint Jeanne, & les autres femmes qui avoient suivi JESUS en revenant de Galilée. L'expression littérale de saint Matthieu en cet endroit, est remarquable. Il dit que *le soir du Sabbat, auquel le premier jour de la semaine commence à luire*, ou à paroître, les deux Maries allérent voir le sépulchre : C'est une maniére de parler fort impropre dans les langues Latine & Françoise, de dire que le soir est le moment auquel le jour commence à naître, ou à luire ; mais elle n'est point étrangére aux Hébreux, qui commençoient leurs jours au soir : & on la remarque encore ailleurs ; par exemple, saint Luc (*m*) parlant du soir auquel JESUS-CHRIST fut mis dans le sépulchre, dit que *c'étoit le jour de la Préparation, & que le Sabbat commençoit à naître*, ou *à luire*. C'étoit le Vendredi au soir, & le Sabbat commençoit au lever des astres ; car le terme *commençoit à luire*, se dit également de la lune, & des astres de la nuit, comme du soleil. Saint Marc est en cet endroit l'interpréte naturel de saint Matthieu. Il dit dans un plus grand détail, ce que saint Matthieu dit d'une maniere plus concise. Celui-ci dit que ces saintes femmes allérent dès le soir voir le sépulchre, c'est-à-dire, qu'elles se préparérent à y aller en achetant les aromates, & en les préparant. Elles vouloient que leur action fût secrette ; elles marchérent une partie de la nuit (*n*).

(a) *Chrysost. Euthym. Brug.*
(b) *Dan.* VI. 17.
(c) *Nicephor. l.* 1. *c.* 32.
(d) *Beda in locis.*
(e) *Luc.* XXIV.
(f) *Matth.* XXVIII. 1. Ὀψὲ δὲ σαββάτων τῇ ἐπιφωσκούσῃ εἰς μίαν σαββάτων.
(g) *Marc.* XVI. 1. Καὶ διαγενομένου τοῦ σαββάτου Μαρία ἡ Μαγδαλινὴ, καὶ Μαρία ἡ τοῦ Ἰακώβου, καὶ Σαλώμη ἠγόρασαν ἀρώματα ἵνα ἐλθοῦσαι ἀλείψωσιν αὐτόν.
(h) *Luc.* XXIV. 1. Ὄρθρου βαθέος. *Joan.* XX. 1. Πρωῒ σκοτίας ἔτι οὔσης.
(i) *Marc.* XVI. 2. Ἔρχονται ἐπὶ τὸ μνημεῖον ἀνατείλαντος τοῦ ἡλίου.
(k) *Marc.* XVI. 1.
(l) *Luc.* XXIV. 1. 10. *Græc.*
(m) *Luc.* XXIII. 54. Καὶ σάββατον ἐπέφωσκε.
(n) *Vide Grot. hic, & Lud. de Dieu. Vide & Bedam, Rupert. Strab. Liran.*



Digitized by Google

2. *Et ecce terræ motus factus est magnus: Angelus enim Domini descendit de Cælo; & accedens revolvit lapidem, & sedebat super eum.*

3. *Erat autem aspectus ejus sicut fulgur, & vestimentum ejus sicut nix.*

4. *Præ timore autem ejus exterriti sunt custodes, & facti sunt velut mortui.*

2. Et tout d'un coup il se fit un grand tremblement de terre; car un Ange du Seigneur descendit du Ciel, & vint renverser la pierre *qui fermoit le sépulchre*, & s'assit dessus.

3. Son visage étoit *brillant* comme un éclair, & ses vêtemens *blancs* comme la neige.

4. Les Gardes en furent tellement saisis de frayeur, qu'ils devinrent comme morts.

## COMMENTAIRE.

℣. 2. ET ECCE TERRÆ MOTUS. *Tout d'un coup il se fit un grand tremblement de terre.* Ceci arriva avant l'arrivée des saintes femmes au tombeau; elles n'arrivérent qu'après la Résurrection de JESUS-CHRIST, & le soleil étant déja levé (*a*); & ce mouvement se fit dans le moment même de la Résurrection. Elles entendirent le bruit, & furent témoins du tremblement de terre; mais elles ne virent pas JESUS-CHRIST sortant du tombeau. On apprit ces autres circonstances, ou des soldats eux-mêmes, ou de JESUS-CHRIST après sa Résurrection. Quelques-uns (*b*) croyent que le terme Grec (*c*) signifie non un tremblement de terre, mais une agitation de l'air, un tourbillon, une tempête; puisque ce fut le signe de la descente de l'Ange, qui arracha la pierre qui fermoit le tombeau. Le Grec ne lit pas le nom de *terre*, mais seulement *un grand mouvement*, une grande agitation. Mais dans le nouveau Testament (*d*) ce terme seul se met toûjours pour un tremblement de terre, & ici il désignoit non-seulement la descente de l'Ange; mais aussi, & principalement, la Résurrection de J. C. sa sortie du tombeau, & la Résurrection de plusieurs saints personnages.

On demande ici à quelle heure J. C. ressuscita: l'Ecriture n'ayant rien dit de précis sur cela, les sentimens se sont trouvez assez partagez (*e*). Quelques Anciens (*f*) ont avancé qu'il étoit ressuscité dès le soir, ou au commencement de la nuit qui suivit le jour du Sabbat. Mais ce sentiment, qui n'est fondé que sur ces paroles de S. Matthieu: *Le soir du Sabbat, auquel commence le premier jour de la semaine, Marie Madelaine, & les autres vinrent pour voir le sépulchre*, n'a point eu de cours dans l'Eglise.

D'autres (*g*) ont crû avec bien plus de raison qu'il étoit ressuscité à minuit, parce que l'usage ancien de l'Eglise étoit de ne rompre le jeûne du dernier jour de Carême, qu'après minuit du jour de Pâque; & ce sentiment a eu un grand nombre de défenseurs, & on peut même avancer que c'est comme l'opinion générale de l'Eglise. Toutefois il y en a plusieurs d'entre les anciens, & les modernes (*h*), qui ont fixé le moment de la Résurrection au point du jour, c'est-à-dire, dans l'équinoxe vers quatre heures du matin. Les Chrétiens de Rome ne rompoient leur jeûne de la veille de Pâque, que vers l'aurore du Dimanche. Ce sentiment est fondé dans l'Ecriture même. Il est certain que le Sauveur ressuscita ou en même-tems, ou très-peu auparavant la descente de l'Ange qui ouvrit le saint Sépulchre, & avant le tremblement de terre qu'il causa. Or tout cela arriva pendant que les saintes femmes étoient en chemin pour venir au Sépulchre, où elles arrivérent un peu après le lever du soleil. Ce fut donc quelque tems avant le lever du soleil, & parconséquent vers l'aurore, que le Sauveur ressuscita.

ET ACCEDENS REVOLVIT LAPIDEM. *Il vint renverser la pierre, qui fermoit le sépulchre*, ou pour ouvrir le tombeau, & donner passage au Corps glorieux du Sauveur, comme l'ont enseigné quelques Peres (*i*), & quelques nouveaux Commentateurs; non pas que JESUS-CHRIST en eût besoin, mais pour lui faire honneur, ou plûtôt pour écarter les gardes & pour ouvrir le sépulchre, afin que les saintes femmes vissent que JESUS étoit vraitment ressuscité: car la plûpart des Peres (*k*) & des Commentateurs enseignent que J. C. sortit de son tombeau comme du sein de sa mere, sans en rompre le sceau. Saint Luc (*l*) dit que ces saintes femmes virent deux Anges qui se présentérent devant elles, avec des habits tout lumineux, & étincellans comme des éclairs; au lieu que saint Marc XV. ℣. 5. ne met qu'un Ange assis à la droite du tombeau, & couvert d'un habit blanc. Saint Matthieu ne parle aussi que d'un Ange dans cette occasion. Ces deux derniers Evangélistes ont principalement fait attention à celui des deux Anges qui a le plus paru dans cette occasion, & qui a parlé aux saintes femmes. Mais saint Luc a jugé à propos de marquer plus en particulier le nombre des Anges, & suivant l'usage ordinaire de l'Ecriture, il a attribué aux deux Anges, ce qui avoit été dit, & fait par un seul au nom des deux.

S. Jean (*m*) parle aussi de deux Anges, lorsqu'il décrit l'apparition qui fut faite à Marie Madelaine quelque tems après celle-ci. Il leur donne des habits blancs, comme saint Matthieu, & saint Marc: mais ces habits jettoient un éclat comme de feu, ainsi que le dit saint Luc. Celui-ci semble dire que les Anges étoient de bout, au lieu que les trois autres les représentent assis. Mais d'habiles Interprétes (*n*) croyent que le terme qui signifie ordinairement être assis, se met aussi pour *se présenter*, paroître devant quelqu'un. L'Ange étant descendu du Ciel, renversa d'abord la pierre qui fermoit l'entrée du tombeau, & s'assit sur cette pierre. C'est-là où il fut vû des soldats qui gardoient le sépulchre (*o*). Quelque tems après les saintes femmes étant arrivées, entrérent dans le vestibule du tombeau, & ayant vû la pierre qui en fermoit l'entrée, renversée, elles voulurent pénétrer jusques dans l'intérieur du sépulchre (*p*). Elles y virent deux Anges assis, l'un à la tête, & l'autre au pied du lieu où avoit été le corps. Celui qui étoit à la droite, c'est-à-dire, à la tête du sépulchre, se leva, & leur parla, comme nous le voyons ici, & dans les autres Evangélistes.

---

(a) *Marc.* XVI. 2.
(b) *Hammond. Le Clerc.*
(c) Καὶ ἰδοὺ σεισμὸς ἐγένετο μέγας.
(d) *Vide Act.* XVI. 26. *Apoc.* VI. 12. XI. 13. *Matth.* XXIV. 7. XXVII. 54. *Marc.* XIII. 8. *Luc.* XXI. 11. *Apoc.* VIII. 5. XI. 19. XVI. 18. Il est à remarquer que nulle part on ne trouve Σεισμὸς τῆς γῆς, *tremblement de terre*; mais simplement, Σεισμὸς, *tremblement*.
(e) *Vide Hieron ad Hedibiam, & Euthym. hic.*
(f) *Dionys. Alexandr. Ep. ad Basilidem.*
(g) *Vide Dionys. Epist. suprà citatâ, Synod. in Trullo, c.* 89.
(h) *Vide Gregor. Nyssen. orat.* 2. *de Resurrect. Euthym. hic, Dionys. Ep. suprà citat. Maldon. hic*
(i) *Hilar. hic. Leo Ep.* 83. *ad Monachos Palæst. Vide Grot. & Maldon. hic.*
(k) *Author quæst. ad Orthodox. sub nomine Justini, qu.* 117. *Chrysost. Homil.* 1. *de Joan. Bap. Nazianz. Tragæd. de Christo patiente. Hieronym. qu.* 6. *ad Hedibiam. Aug. seu alius Serm. olim* 159. *nunc* 169. *Append. Alii.*
(l) *Luc.* XXIV. 4. Καὶ ἰδοὺ δύο ἄνδρες ἐπέστησαν αὐταῖς, ἐν ἐσθήσεσιν ἀστραπτούσαις.
(m) *Joan.* XX. 11. 12. 13.
(n) *Mald. Grot.* [illegible]
(o) *Matth.* XXVIII. 2. Ἀπεκύλισε τὸν λίθον, καὶ ἐκάθητο ἐπάνω αὐτοῦ.
(p) *Marc.* XVI. 5. Εἰσελθοῦσαι εἰς τὸ μνημεῖον εἶδον νεανίσκον καθήμενον. *Luc.* XXIV. 3. Καὶ εἰσελθοῦσαι οὐχ εὗρον τὸ σῶμα . . . καὶ ἰδοὺ δύο ἄνδρες ἐπέστησαν αὐταῖς.

Digitized by Google

5. *Respondens autem Angelus, dixit mulieribus: Nolite timere vos: scio enim quòd Jesum, qui crucifixus est, quæritis.*

6. *Non est hic: surrexit enim, sicut dixit: venite, & videte locum, ubi positus erat Dominus.*

7. *Et citò euntes, dicite Discipulis ejus, quia surrexit: & ecce præcedet vos in Galilæam: ibi eum videbitis. Ecce prædixi vobis.*

8. *Et exierunt citò de monumento cum timore, & gaudio magno; currentes nuntiare Discipulis ejus.*

5. Mais l'Ange s'adressant aux femmes, leur dit: Pour vous, ne craignez point; car je sçai que vous cherchez JESUS, qui a été crucifié.

6. Il n'est point ici; car il est ressuscité, comme il l'avoit dit. Venez, & voyez le lieu où le Seigneur avoit été mis.

7. Et hâtez-vous d'aller dire à ses Disciples qu'il est ressuscité. Il sera devant vous en Galilée. C'est-là que vous le verrez: je vous en avertis auparavant.

8. Ces femmes sortirent aussi-tôt du sépulchre avec crainte, & beaucoup de joie; & elles coururent annoncer ceci aux Disciples.

## COMMENTAIRE.

Pour comprendre distinctement toute cette Histoire, il faut avoir devant les yeux le plan du sépulchre de notre Sauveur. Le voici comme le dépeignent les voyageurs. C'est un quarré oblong, taillé dans le roc, ayant son ouverture du côté de l'Orient, A. Il contient deux parties, ou deux grottes, tenant l'une à l'autre, dont la premiere E. sert de vestibule à l'autre F. La premiere a neuf pieds & demi de long d'Orient en Occident, A. B. & neuf pieds de large, du Midi au Septentrion. D. C. Sa porte H. tournée à l'Orient, est de la grandeur d'une porte ordinaire, de six à sept pieds de haut. C'est dans cette premiére grotte que l'Ange apparut aux Gardes, assis sur la pierre, K. qui avoit servi de fermeture à la porte du tombeau, I.

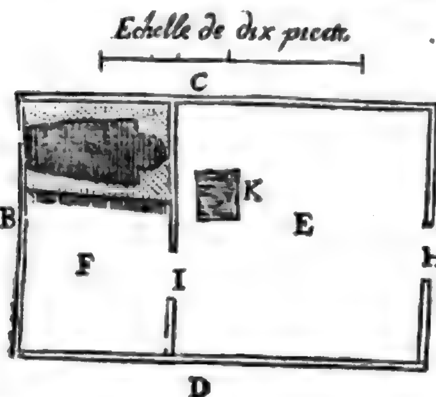


La seconde partie du saint sépulchre dans laquelle on entre par le vestibule dont on vient de faire la description, est un grotte F. toute taillée dans le roc, n'ayant que six pieds de longueur d'Orient en Occident, & six pieds de large dans le fond vers l'Occident; & seulement cinq pieds & demi, vers la porte à l'Orient. Sa hauteur est d'environ huit pieds. La porte I. est fort petite, n'ayant que trois pieds deux pouces & demi de haut, & un pied dix pouces de large, & un pied sept pouces d'épaisseur. Elle étoit fermée par une pierre qui en remplissoit toute la capacité, & c'est cette pierre où les Prêtres mirent le sceau, & que les saintes femmes craignoient de ne pouvoir remuer, en disant: *Qui nous ôtera la pierre qui ferme l'ouverture du tombeau?* Car elle étoit fort grosse pour des personnes foibles, & qui ne sont point accoûtumées à manier de telles choses; & il étoit mal-aisé de l'arracher du trou qu'elle fermoit exactement, & sans donner aucune prise pour l'ôter de là. C'est ce qui causoit leur embarras.

A la droite en entrant dans la grotte, est le tombeau G. dans lequel fut mis le Corps de notre Sauveur. Il est de six pieds de long, comme le reste de la grotte, de trois pieds de large vers l'Occident, où étoient tournez les pieds; & trois pieds & demi du côté de l'Orient, où étoit la tête. Il est élevé au-dessus du rez de chaussée, de deux pieds, & cinq pouces. C'est-là où Marie Madelaine vit les deux Anges assis, l'un à la tête, & l'autre au pied du tombeau. Il est remarqué (*a*) qu'elle se baissa pour regarder dans le sépulchre, parce qu'étant dans la premiére chambre, ou vestibule, il falloit se pancher pour entrer dans la grotte, qui étoit fort basse, & fort étroite, comme on le vient de dire.

℣. 6. VENITE, ET VIDETE LOCUM. *Venez & voyez le lieu où le Seigneur avoit été mis.* Ces saintes femmes étoient demeurées sur la porte de la grotte où étoit le tombeau, n'osant entrer par respect à cause de la présence des Anges. Mais celui qui leur parloit les invite d'entrer, & de voir le lieu où le corps du Sauveur avoit été mis. Il ne fut pas nécessaire d'entrer pour le voir. Elles le virent de la porte où elles avoient mis la tête, & une partie du corps; car l'entrée étoit fort basse.

℣. 7. PRÆCEDET VOS IN GALILÆAM. *Il sera devant vous en Galilée.* Tous ceux qui étoient de la suite de JESUS, étoient Galiléens, ou Galiléennes, & étoient venus de Galilée à Jérusalem pour la fête de Pâque. L'Ange dit donc à ces saintes femmes: Vous allez vous en retourner tous en Galilée; mais il y sera avant vous, & vous l'y verrez. Quelques Disciples partirent en effet le même jour, & JESUS se fit voir à eux à Emmaüs sur le chemin de Jérusalem en Galilée. Saint Pierre & les autres Apôtres attendirent quelques jours avant que de partir, & JESUS leur apparut à Jérusalem. JESUS-CHRIST fit plus qu'il ne leur avoit promis. Il se manifesta plusieurs fois à Jérusalem, & dans le jardin, avant que de se faire voir en Galilée.

℣. 8. EXIERUNT CITO DE MONUMENTO. *Elles sortirent aussi-tôt du sépulchre, avec crainte de beaucoup de joye.* Effrayées de la vûe des Anges, rejouies d'apprendre que le Sauveur étoit ressuscité. Saint Jean (*b*) nous apprend que Marie Madelaine courut à Jérusalem donner avis à Pierre, & à Jean, que le corps du Sauveur n'étoit plus dans le tombeau, qu'on l'en avoit ôté, & qu'elle ne savoit ce qu'on en avoit fait. Pierre & Jean y accoururent, & trouvérent les choses, comme elle les leur avoit dit. Saint Marc (*c*) ajoûte, que les autres femmes s'en allant à Jérusalem, toutes saisies de crainte, ne parlérent à personne en chemin de ce qu'elles avoient vû. Marie Madelaine, qui avoit été plus prompte que les autres, ayant averti Pierre & Jean, retourna au sépulchre, où elle vit de nouveau les deux Anges, & où le Sauveur lui-même s'apparut à elle (*d*) sous la forme d'un Jardinier. C'est la premiére apparition du Sauveur. Il apparut ensuite aux saintes femmes qui s'en retournoient à Jérusalem comme nous l'allons voir au ℣. 9.

---

(a) *Joan.* XX. 11. Ὡς οὖν ἔκλαιε, παρέκυψεν εἰς τὸ μνημεῖον, καὶ θεωρεῖ δύο ἀγγέλους ἐν λευκοῖς καθεζομένους, ἕνα πρὸς τῇ κεφαλῇ, καὶ ἕνα πρὸς τοῖς ποσὶν, ὅπου ἔκειτο τὸ σῶμα τοῦ Ἰησοῦ.

(b) *Joan.* XX 2. 3.
(c) *Marc.* XVI. 8.
(d) *Joan.* XX. 14. 15.



Digitized by Google

9. *Et ecce Jesus occurrit illis, dicens: Avete. Illæ autem accesserunt, & tenuerunt pedes ejus, & adoraverunt eum.*

10. *Tunc ait illis Jesus: Nolite timere: ite, nuntiate fratribus meis, ut eant in Galilæam, ibi me videbunt.*

11. *Quæ cùm abiissent, ecce quidam de custodibus venerunt in civitatem, & nuntiaverunt Principibus Sacerdotum omnia quæ facta fuerant;*

12. *Et congregati cum Senioribus, consilio accepto, pecuniam copiosam dederunt militibus,*

13. *Dicentes: Dicite quia Discipuli ejus nocte venerunt, & furati sunt eum, nobis dormientibus.*

14. *Et si hoc auditum fuerit à Præside, nos suadebimus ei, & securos vos faciemus.*

9. En chemin Jesus se présenta devant elles, & leur dit: Je vous saluë. Et elles s'aprochant, lui embrassérent les pieds, & l'adorérent.

10. Alors Jesus leur dit: Ne craignez point. Allez dire à mes freres qu'ils aillent en Galilée: c'est-là qu'ils me verront.

11. Pendant qu'elles y alloient, quelques-uns des gardes vinrent à la ville, & rapportérent tout ce qui s'étoit passé aux Princes des Prêtres;

12. Qui s'étant assemblez avec les Sénateurs, & ayant délibéré ensemble, donnérent une grande somme d'argent aux soldats,

13. En leur disant: Dites que ses Disciples sont venus la nuit, & ont dérobé son corps pendant que vous dormiez.

14. Et si le Gouverneur vient à le sçavoir, nous ferons si bien, qu'il le croira, & nous vous mettrons en sûreté.

## COMMENTAIRE.

℣. 9. ET ECCE JESUS OCCURRIT ILLIS, DICENS: AVETE. *En chemin Jesus se présenta devant elles & leur dit: Je vous salue.* C'est la seconde apparition de J. C. depuis sa Résurrection. Il dit à ces saintes femmes d'aller avertir ses Apôtres de sa Résurrection, qu'ils pouvoient s'en retourner en Galilée, & que là il se manifesteroit à eux. Saint Luc (*a*) dit qu'étant arrivées à Jérusalem, elles allérent annoncer aux Apôtres ce qu'elles avoient vû. Marie Madelaine y étoit déja arrivée (*b*), & confirmoit ce que les autres femmes disoient. Mais la chose leur paroissoit si extraordinaire, qu'ils ne la pouvoient croire. S. Pierre vint une seconde fois au sépulchre (*c*): il y vit les linges dans lesquels le Sauveur avoit été mis, & s'en retourna rempli d'admiration.

℣. 10. NUNTIATE FRATRIBUS MEIS. *Dites à mes freres qu'ils aillent en Galilée.* Dites à Jacque, & à Simon, mes proches parens; à Pierre, & à mes autres Disciples, qu'ils peuvent s'en retourner en Galilée: qu'il n'est pas besoin qu'ils demeurent plus long-tems à Jérusalem; que tout ce qui regarde le Fils de Dieu, & ce qui devoit s'exécuter à Jérusalem, est accompli. Il nomme ses Apôtres ses freres, pour les rassurer, & pour leur faire comprendre que ni sa Résurrection, ni leur foiblesse n'avoient pas changé son cœur, & son amour envers eux: qu'ils trouveroient toûjours en lui un frere, & un Maître plein de tendresse.

℣. 11. QUÆ CUM ABIISSENT (*d*), ECCE QUIDAM DE CUSTODIBUS. *Pendant qu'elles y alloient, quelques-uns des gardes vinrent à la ville, & rapportérent tout ce qui s'étoit passé.* Ces soldats ayant vû tout ce qui s'étoit passé à la Résurrection de JESUS-CHRIST, & ayant sérieusement examiné toutes choses, voyant que le corps n'y étoit plus, prirent le parti de s'en retourner, & allérent raconter aux Princes des Prêtres, ce dont ils avoient été les témoins. Ils n'étoient déja plus au sépulchre, lorsque les femmes y arrivérent, ainsi ils furent dans la ville avant qu'elles y fussent revenues.

℣. 13. FURATI SUNT EUM, NOBIS (*e*) DORMIENTIBUS. *Dites que ses Disciples ont dérobé son corps pendant que vous dormiez.* Comme si l'on pouvoit rendre témoignage de ce qui se passe pendant notre sommeil. *Stulta insania! si vigilabas, quare permisisti? Si dormiebas, unde scisti?* dit saint Augustin (*f*). Quelle apparence que les Disciples, gens foibles, timides, étrangers, simples, sans armes, ayent osé entreprendre d'aller enlever un corps, enfermé au fond d'un tombeau, sous une porte de pierre bien fermée, & bien scellée; & avec cela gardé par un nombre de soldats bien armez? Qui croira que plusieurs hommes entrent dans un tombeau, qu'ils passent au travers des soldats, même endormis: qu'ils arrachent au milieu des ténébres une grosse pierre enchassée dans une porte; qu'ils enlévent un corps, qu'ils le développent de ses suaires, & de ses linges, sans que ceux qu'on suppose endormis autour de ce tombeau, s'éveillent, & s'en apperçoivent (*g*)? Est-il croyable que de tout ce nombre de gardes, aucun ne soit demeuré attentif & vigilant, dans une chose qui leur étoit si fort recommandée? Enfin, se peut-il faire que ceux qui auroient pû former le dessein d'enlever avec tant de risque le corps du Sauveur, ayent pû tenir cela caché avec tant de sagesse, & d'opiniâtreté, que personne n'ait violé ce secret; & qu'ils ayent même souffert la mort, pour soûtenir contre leur propre conscience, que J. C. étoit ressuscité? Le mensonge des soldats, & la fourberie des Prêtres se découvrent de toutes parts.

℣. 14. SI HOC AUDITUM FUERIT A PRÆSIDE, NOS SUADEBIMUS EI. *Si le Gouverneur vient à le sçavoir, nous ferons si bien qu'il le croira.* Nous lui persuaderons que la chose est comme nous vous disons de la publier. D'autres (*h*) traduisent le Grec par: *Nous l'appaiserons*; & nous vous mettrons en sureté. Nous lui ferons entendre qu'il n'y a point de faute de votre part: Ou bien, en suivant la Vulgate: *Nous lui persuaderons*, qu'il est de son honneur, & de son intérêt, comme du nôtre, de dire que son corps a été dérobé. On sçait pourtant que Pilate avoit envoyé à Tibére une relation de ce qui s'étoit passé; & on présume qu'il n'oublia point de lui marquer, que l'on tenoit que JESUS étoit ressuscité. Tertullien insinue que dans cette relation, il parloit comme auroit fait un Chrétien (*i*).

---

(a) *Luc.* XXIV. 9.
(b) *Marc.* XVI. 10. 11.
(c) *Luc.* XXIV. 12.
(d) Πορευομένων δὲ αὐτῶν, ἰδού τινες τῆς κουστωδίας. Comme elles étoient en chemin pour venir à la ville.
(e) Ἡμῶν κοιμωμένων. *Quid.* [illegible]. *Vobis dormientibus.*
(f) *August. in Psalm.* XXXVI. *serm.* 2.
(g) *Vide Chrysost. & Sedul. & Grot. hic.*
(h) Πείσομεν αὐτόν. *Grot. Heins. Hammon. Vat. Erasm. Vide Gal.* 1. 10.
(i) *Tertull. in Apolog. Ea omnia super Christo Pilatus, & ipse jam pro sua conscientia Christianus, Cæsari tunc Tiberio nuntiavit.*

℣. 15.

Digitized by Google

15. *At illi acceptâ pecuniâ, fecerunt sicut erant edocti. Et divulgatum est verbum istud apud Judæos, usque in hodiernum diem.*

16. *Undecim autem Discipuli abierunt in Galilæam, in montem, ubi constituerat illis Jesus.*

17. *Et videntes eum adoraverunt: quidam autem dubitaverunt.*

18. *Et accedens Jesus locutus est eis, dicens: Data est mihi omnis potestas in Cælo, & in terra.*

15. Les soldats ayant reçu cet argent, firent ce qu'on leur avoit dit: & ce bruit qu'ils répandirent, dure encore aujourd'hui parmi les Juifs.

16. Or les onze Disciples s'en allérent en Galilée, sur la montagne où JESUS leur avoit commandé de se trouver.

17. Et le voyant là, ils l'adorérent: quelques-uns néanmoins furent en doute.

18. Mais JESUS s'approchant, leur parla ainsi: Toute puissance m'a été donnée dans le Ciel & dans la terre.

## COMMENTAIRE.

℣. 15. DIVULGATUM EST VERBUM ISTUD APUD JUDÆOS. *Ce bruit qu'ils répandirent, dure encore*
*aujourd'hui parmi les Juifs.* Quelques-uns (*a*) ont crû que l'Evangéliste vouloit marquer ici, que l'on savoit parmi
les Juifs, que les gardes avoient été corrompus par les Princes des Prêtres, pour dire que le corps de J. C. avoit
été enlevé par ses Disciples. Mais les Peres (*b*), & la plûpart des Commentateurs (*c*) croyent au contraire, que le
bruit se répandit parmi les Juifs que les Disciples de JESUS-CHRIST étoient venus la nuit, & avoient dérobé son
corps. Saint Justin le Martyr (*d*) fait mention des Lettres envoyées par tout le monde par les principaux des Juifs
à ce sujet. Tertullien (*e*) nous apprend aussi l'affectation des Juifs à répandre partout ce faux bruit, dont ils étoient
les auteurs. Eusébe, & saint Jérôme en parloient à peu près de même (*f*). Les Vies de JESUS-CHRIST écrites
par les Juifs (*g*), prouvent la même chose; elles ne sont pas entiérement uniformes entr'elles, mais on y voit qu'a-
près la mort de JESUS, ses défenseurs s'armérent contre les Juifs, soûtenant qu'il étoit ressuscité, & qu'après sa
Résurrection il avoit fait descendre le feu du Ciel. Mais, ajoûtent-ils, Judas montroit son corps à Jérusalem, à tous
ceux qui le vouloient voir. Il l'avoit caché dans un lieu sale, pour marquer l'horreur qu'il en avoit. Voilà ce que la
malice des Juifs leur a fait imaginer en haine de la Religion Chrétienne.

USQUE IN HODIERNUM DIEM. *Jusqu'aujourd'hui.* Jusqu'au tems auquel S. Matthieu écrivoit son Evangile;
c'est-à-dire, comme l'on croit, environ huit ans après la mort du Sauveur. Ce faux bruit n'a jamais été entiére-
ment dissipé parmi les Juifs; ils le croyent encore à présent.

℣. 16. ABIERUNT IN GALILÆAM, IN MONTEM, UBI CONSTITUERAT ILLIS JESUS. *Ils s'en*
*allérent en Galilée, sur la montagne, où Jesus leur avoit commandé de se trouver.* On ne lit pas ni quand, ni à qui
JESUS-CHRIST avoit marqué une certaine montagne, où ses Disciples se devoient trouver. On ne sait pas non
plus quelle fut cette montagne. Quelques-uns ont prétendu que c'étoit le Thabor (*h*). D'autres le mont des Oli-
viers. Mais ce ne peut être ce dernier, puisqu'il est au voisinage de Jérusalem. Le Thabor est dans la Galilée; mais
étoit-il assez solitaire pour le dessein du Sauveur? Je pense qu'alors la croupe du Thabor étoit habitée. Maldonat
croit que la montagne où JESUS se manifesta, étoit plus près du lac de Tibériade: ce dont on n'a aucune preuve.
C'est apparemment de cette apparition solemnelle dont parle saint Paul (*i*), lorsqu'il dit que le Sauveur se fit voir
à plus de cinq cens freres ensemble.

℣. 17. VIDENTES EUM ADORAVERUNT: QUIDAM AUTEM DUBITAVERUNT. *Le voyant là, ils l'a-*
*dorérent: Quelques-uns néanmoins furent en doute.* Les onze Apôtres, & les principaux Disciples convaincus que
JESUS-CHRIST étoit véritablement ressuscité, l'adorérent comme vrai Fils de Dieu. *Mais quelques-uns doutè-*
*rent*, non quelques-uns des Apôtres, puisque Thomas, qui seul avoit témoigné du doute, étoit alors pleinement
convaincu de la vérité de la Résurrection. Ce fut donc quelqu'autres des Disciples, qui doutérent si ce qu'ils
voyoient, étoit le vrai corps de JESUS-CHRIST, ou si ce n'étoit pas seulement un fantôme. La Résurrection étoit
indubitable; mais on pouvoit douter de la réalité du corps qui apparoissoit.

Quelques-uns (*k*) voudroient traduire: *Ils le virent, & l'adorérent: mais quelques-uns d'eux avoient douté*: par
exemple, saint Thomas. Ou bien (*l*): *Ils l'adorérent; & ceux-là même qui avoient douté.* Béze voudroit qu'on lût
dans le Texte Grec: *Et ils ne doutérent pas.* Le changement n'est pas fort grand dans les lettres du Texte (*m*): mais
il n'est appuyé d'aucun manuscrit.

℣. 18. ACCEDENS JESUS LOCUTUS EST EIS. *Jesus s'approchant, leur parla ainsi, &c.* Voyant que quel-
ques-uns le prenoient pour un fantôme, il s'approcha d'eux, afin qu'ils l'examinassent de près, & leur parla, afin
de les convaincre que c'étoit lui-même.

DATA EST MIHI OMNIS POTESTAS. *Toute la puissance m'a été donnée dans le Ciel, & dans la terre.* JESUS-
CHRIST comme Dieu avoit toûjours une souveraine puissance au Ciel, & en la terre: mais comme Homme-
Dieu, il reçut un accroissement de puissance après sa Résurrection. Jusques-là JESUS-CHRIST avoit borné sa
mission, & celle de ses Apôtres à la Judée, & à la nation des Juifs. Depuis sa mort, & sa Résurrection, il regar-
doit toutes les nations comme son héritage (*n*): *Postula à me, & dabo tibi gentes hæreditatem tuam.* En récom-
pense de la victoire qu'il avoit remportée sur la mort, sur l'enfer, & sur le démon, Dieu lui donna un nom au-
dessus de tout nom. En sorte qu'au nom de JESUS (*o*), tout génouil fléchît dans le Ciel, sur la terre, & dans les
enfers. Le Pere exécuta alors la promesse qu'il lui avoit faite, de réduire tous ses ennemis à servir de marche-pied
à son trône (*p*): *Donec ponam inimicos tuos, scabellum pedum tuorum.* JESUS-CHRIST parle ici comme Redemp-
teur, comme Sauveur du monde, comme Chef & fondateur de son Eglise; d'où vient qu'il envoye ses Apôtres
enseigner toutes les Nations.

(a) *Maldon.*
(b) *Chrysost. Euthym. Sever. Raban. alii.*
(c) *Vide Grot.*
(d) *Justin. Dialog. cum Tryphone.*
(e) *Tertull. Apologet.*
(f) *Euseb. in Isai.* XVIII. I. *Hieron. in eundem Isai.* XVIII. I.
(g) *Toldos. Jesu ab Huldric. p.* 96.
(h) *Grotius hic, ex antiqua fama.*
(i) I. *Cor.* XV. 6.
(k) *Προσεκύνησαν αὐτῷ, οἱ δὲ ἐδίστασαν. Vide Theophylact. hic; Grot. Brug. Maldon. Estium.*
(l) M. le Clerc, Notes sur le nouveau Testament. Grot. Brug.
(m) Οὐδ' ἐδίστασαν, au lieu de οἱ δὲ ἐδίστασαν.
(n) *Psalm.* II. 8.
(o) *Philipp.* II. 10.
(p) *Psalm.* CIX.



Digitized by Google

*19. Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, & Filii, & Spiritûs sancti.*

*20. Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi.*

19. Allez donc, & instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit;

20. Et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées. Et assurez-vous que je serai toûjours avec vous jusqu'à la consommation des siécles.

## COMMENTAIRE.

EUNTES ERGO DOCETE OMNES GENTES BAPTIZANTES EOS, &c. *Instruisez tous les peuples,*
℣. 19. *les baptisant au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit.* Quoique JESUS-CHRIST ait donné à ses Apôtres le
pouvoir d'aller prêcher l'Evangile à tous les peuples du monde; aux Païens, comme aux Juifs, ils firent toute-
fois dans le commencement quelques difficultez de communiquer aux Gentils la connoissance de l'Evangile.
Il fallut que Dieu les y déterminât par des marques extraordinaires de sa volonté, & de son approbation. Ce ne
fut qu'au refus des Juifs, & forcez par leur obstination, qu'ils ouvrirent la porte de la vérité aux Gentils (a).

Le Sauveur leur ordonne d'instruire, & de baptiser ceux qui croiront. Il exige de ceux qui reçoivent le baptême
deux choses: La premiere qu'ils soient instruits; la seconde, qu'ils croyent. Ils doivent sçavoir quelle est la Religion
qu'ils embrassent; quelle est la vérité qu'ils font profession de croire; quelles sont les obligations qu'ils contractent.
Cela n'empêche pas que l'Eglise, conduite par l'Esprit de Dieu, n'ait toujours crû pouvoir recevoir au baptême
les enfans qui y étoient présentez par leurs parens fidéles, dans le cas de nécessité. La foi des parens dans ces ren-
contres, supplée à celle des enfans, & le danger des enfans est un autre motif, qui détermine l'Eglise à tenir
cette conduite.

Les Païens avoient dans leur fausse religion certaines maniéres de baptême, par lesquelles ils expioient les grands
crimes. Les Hebreux en avoient d'autres pour admettre dans leur Religion les étrangers qui vouloient y entrer. Les
effets qu'ils attribuoient à ce baptême, étoient admirables: mais comme ils n'étoient fondez ni sur les promesses de
Dieu, ni sur ses ordres, ni sur ceux de ses Prophétes, que l'on sache, on a lieu de douter de leur réalité. Au lieu
que le Baptême de JESUS-CHRIST se donne au nom de toute la Sainte Trinité; & que le Fils de Dieu même qui
l'institue, y attache la promesse du salut (b): *Celui qui croira, & sera baptisé, sera sauvé; & celui qui ne croira pas,*
*sera condamné.*

Enfin, le Sauveur veut que l'on baptise *au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Esprit*; en prononçant le nom
des trois Personnes divines, comme ne faisant qu'un seul Dieu. D'où vient que l'on dit, *in nomine*, au nom, au
singulier, & non pas, *in nominibus*, au plurier; pour marquer que ce ne sont pas trois Divinitez; mais trois Per-
sonnes en un seul Dieu (c). L'homme qui administre ce Sacrement, n'agit point en son nom, ni par sa propre auto-
rité: mais au nom, de l'autorité, & de la part du Pere, du Fils, & du Saint Esprit: Et celui qui le reçoit fait en
même-tems une profession publique de la Religion prêchée par J. C. dont le principal article est la créance d'un
Dieu en trois Personnes.

℣. 20. ECCE EGO VOBISCUM SUM OMNIBUS DIEBUS, USQUE AD CONSUMMATIONEM SÆ-
CULI. *Je serai toûjours avec vous jusqu'à la consommation des siécles.* Les Juifs attendoient sous le regne du Messie,
un siécle nouveau, un renouvellement du monde. JESUS-CHRIST promet ici à ses Apôtres, & à ceux qui croi-
ront en lui (d), son assistance, sa protection, sa présence jusqu'à la consommation des siécles. Il montre par-là que
son regne sera éternel; que son Eglise subsistera jusqu'à la fin du monde. Que ses Apôtres, & leurs successeurs
ne manqueront d'aucun des secours qui sont nécessaires pour le gouvernement de l'Eglise, & pour l'acquit de leur
ministére (e).

Le Grec ajoûte *Amen*, à la fin de l'Evangile; mais on croit que c'est une addition faite depuis l'Evangéliste;
l'Eglise ayant ajoûté ce mot, ou pour marquer simplement la fin, ou pour exprimer son consentement. Plusieurs ma-
nuscrits Grecs portent, qu'il a été écrit en Hébreu par saint Matthieu, huit ans après l'Ascension du Sauveur. Il
faut voir la Préface.

---

(a) Voyez l'Histoire des Actes, chap. VIII. X. XI.
(b) *Marc.* XVI. 16.
(c) *Basil. lib. 3. contra Eunom. Ambros. lib. 1. de Spiritu Sancto. Alii passim. Vide Maldon. hic.*
(d) *Chrysost. homil. 91. & Hieronym. hic.*
(e) *Vide Chrysost. hic. Hieronym. Ep. ad Damas. Bedam, Euthym. Prosp. lib. 2. de Vocat. Gent. cap. 2. alios.*

*Fin du Commentaire sur saint Matthieu.*

Digitized by Google

# PREFACE
## SUR L'EVANGILE DE SAINT MARC.

On est fort partagé sur la personne de l'Evangéliste saint Marc. Plusieurs Anciens (a) soûtiennent que c'est le même dont parle saint Pierre dans sa premiere Epître (b), & qu'il appelle son fils spirituel : apparemment parce qu'il l'avoit baptisé & converti (c). Papias (d) & saint Irenée (e) disent qu'il étoit disciple & interpréte de cet Apôtre; ce qui est suivi par plusieurs des Anciens (f) & des Modernes. En qualité d'Interpréte, il expliquoit apparemment au peuple en Grec, ou en Latin, ce que saint Pierre disoit en l'une de ces deux Langues. Saint Marc expliquoit en Grec ce que l'Apôtre disoit en Latin; ou interprétoit en Latin ce qu'il disoit en Grec; ou enfin il donnoit le tour & le style aux Epîtres qu'il écrivoit.

Saint Epiphane (g) & saint Hippolyte (h) dans un Manuscrit de la Bibliothéque de Bodlei, le faux Dorothée, Nicéphore, & d'autres croient que saint Marc étoit du nombre des septante Disciples; opinion qui est assez commune dans l'Antiquité (i); mais ils ajoûtent une particularité assez singuliére, qui est que saint Marc ayant été scandalisé avec les Capharnaites, de ce que Jesus leur avoit dit (k) : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous-mêmes*, il s'étoit retiré comme beaucoup d'autres; mais que saint Pierre l'ayant ramené, il demeura toûjours depuis ferme dans la foi, & qu'après l'Ascension du Sauveur, il s'attacha à saint Pierre, & l'accompagna à Rome, où il écrivit son Evangile. Voilà ce qu'on dit de plus vrai-semblable sur sa personne.

L'Auteur anonyme de ses Actes dit qu'il étoit de la race d'Aaron, & qu'il portoit le bonnet des Prêtres : *Pontificalis apicis petasum*. D'autres (l) ont crû que c'étoit le même *Jean Marc*, connu dans les Actes comme fils d'une femme de Jérusalem nommée Marie, chez laquelle l'Apôtre saint Pierre délivré de prison par un Ange, se retira, & où étoient assemblez les Fidéles, priant pour sa délivrance (m). Ce Jean Marc étoit cousin de saint Barnabé, & il suivit saint Paul & saint Barnabé à Antioche, & de là en Chypre; mais étant arrivé avec eux à Perge en Pamphylie, il les quitta, & s'en retourna à Jérusalem (n); ce qui fut cause qu'une autrefois saint Paul ne voulut plus qu'il l'accompagnât dans un second voyage d'Asie qu'il entreprit. Mais ce sentiment est abandonné par la plûpart des Ecrivains (o). Il n'est guéres probable que saint Marc, qui du consentement de tous les Anciens, étoit attaché à saint Pierre, & qui dès l'an quarante-trois, selon Eusébe, avoit écrit son Evangile, & qui fut envoyé peu de tems après en Egypte par saint Pierre, ait pû faire ces voyages avec saint Paul. Ajoûtez qu'aucun des Anciens n'a donné à l'Evangéliste le nom de Jean Marc, & qu'Eusébe les distingue comme deux personnes différentes.

De plus, Marc connu dans les Actes & dans les Epîtres de saint Paul, étoit encore en vie un peu avant la mort de l'Apôtre, puisque dans la seconde Lettre à Timothée, écrite un peu avant son martyre, l'an douziéme de Neron, soixante-cinq, ou soixante-six de Jesus-Christ, il prie Timothée de le lui amener d'Ephése où il étoit alors. Or saint Marc l'Evangéliste, & Disciple de saint Pierre, est mort en Egypte, selon Eusébe dans sa Chronique, selon saint Jérôme dans la vie de saint Marc, & selon saint Isidore dans son Martyrologe, l'an huitiéme de Néron, soixante-deux de Jesus-Christ. D'autres mettent sa mort ou son martyre encore plûtôt; puisqu'Eutychius Patriarche d'Alexandrie dit qu'il mourut la premiére année de Néron, & que l'Auteur de sa vie écrite en Arabe, & publiée à Vratislau en 1608. dit qu'il souffrit la quatorziéme année de l'Empereur Claude; & un Auteur anonyme cité par Selden, dans ses Notes sur Euthychius, dit qu'il mourut sous l'Empire de Caius Caligula. Si l'on peut faire quelque fond sur ces dates, il est indubitable que Marc cousin de Barnabé, ne peut être Auteur de l'Evangile de saint Marc.

Si ces écrivains avancent trop la mort de saint Marc, d'autres aussi la reculent trop. L'Auteur de la Chronique d'Aléxandrie, met sa mort l'an de Jesus-Christ 104. sous l'Empire de Trajan, le premier jour du mois Pharmut. Il dit qu'il fut brûlé vif pour la défense de la foi par des voleurs qui habitoient un canton de l'Egypte, nommé Bucolia. Dorothée dans sa Synopse suit cette époque, & les autres circonstances marquées dans cet Ecrivain. Il faut avouer que ces caractéres de Chronologie sont bien douteux, & qu'ils font bien voir que l'année de la mort de saint Marc est incertaine; ainsi on n'en peut rien conclure en faveur du sentiment, qui veut que Jean Marc soit saint Marc l'Evangéliste.

Il n'y a guéres plus d'apparence que saint Marc ait été des septante Disciples. Papias (p) dit nettement qu'il n'avoit point été Disciple de Jesus-Christ, & qu'il ne l'avoit point suivi.

(a) *Hieron. in Catalog. Theophyl. in Marc. Origen. apud Euseb. lib. 6. c. 26. Histor. Eccles.*

(b) *1. Petri v. 13. Et Marcus filius meus*

(c) *Vide Hieronym. in Isaia LXV.*

(d) *Papias apud Euseb. lib. 2. c. 14. Histor. Eccles.*

(e) *Irena. lib. 3. cap. 1.*

(f) *Tertull. lib. 4. contra Marcion. Vide Epiphan. haresi 51. Chrysostom. homil 59. in Matt. Hieron. in Catalogo. Theophyl. Athanas. in Synopsi, & alios.*

(g) *Epiphan. haresi 57.*

(h) *Hippolyt. in ms. Bodlei apud Mill. ante init. Marc. p. 69.*

(i) *Origen. de recta in Deum fide. Doroth. in Synopsi. Procop. Diacon. apud Boll. 25. April.*

(k) *Joan. VI. 55.*

(l) *Constit. l. 2. c. 57. Hieronym. in Ep. ad Philemon ℣ 23. Scholiast. Gr. in Act XII. Doroth Spanheim de Marco Evangelistâ. Combef. Auctuar. PP.*

(m) *Act. XII. 12.*

(n) *Act. XV. 37. 39.*

(o) *Baron. Grot. alii.*

(p) *Papias apud Euseb. lib* 3. *cap. 39. Histor. Ecclesiast.*

Saint Augustin dit la même chose (*a*), & aprés lui Théodoret (*b*). Tertullien (*c*) le met simplement au nombre des hommes Apostoliques, c'est-à-dire, des Disciples des Apôtres. Béde a suivi ces Auteurs (*d*). Il croit que S. Marc étoit peut-être du nombre de ceux qui furent convertis aprés la Résurrection, & qui selon les Actes des Apôtres (*e*), obéissoient à la foi. Les actes qu'on a publiez contenant la vie de saint Marc, & qui paroissent anciens (*f*), disent qu'il étoit de Cyréne dans la Libye Cyrénaique.

Saint Pierre étant allé a Rome vers l'an quarante-quatre, saint Marc l'y accompagna. C'est là, suivant la plûpart des Peres (*g*), qu'il écrivit son Evangile, à la priére des freres qui lui demandérent qu'il leur donnât par écrit, ce qu'ils avoient appris de la bouche de saint Pierre. Cet Apôtre ayant connu par révélation, selon quelques-uns (*h*), ce que son Disciple avoit fait, l'approuva, & donna son Evangile à lire dans les Eglises, comme un Ouvrage authentique.

Quelques-uns dans saint Chrysostome (*i*) ont crû qu'il l'avoit écrit dans l'Egypte. On veut qu'il l'ait fait en faveur des Juifs d'Alexandrie. On cite aussi Eusébe pour ce sentiment; mais il ne dit rien autre chose, sinon que saint Marc ayant été envoyé en Egypte, y prêcha l'Evangile qu'il avoit écrit. Quelques Anciens ont attribué cet Ouvrage à saint Pierre: *Licèt & Marcus quod edidit, Petri affirmetur, cujus interpres Marcus*, dit Tertullien (*k*), L'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, veut que S. Pierre le lui ait dicté à Rome; & Batricides, que saint Pierre lui-même l'ait écrit; ce qui est bien différent de saint Irenée (*l*), qui dit que saint Marc le composa aprés la mort de saint Pierre. Toutes ces variétez de sentimens ne sont pas aisées à concilier.

Mais les difficultez que l'on forme sur le tems auquel il écrivit son Evangile, sont encore plus grandes. Eusébe le fixe en la troisiéme année de Claude; d'autres en l'an quatriéme du même Empereur. C'est ainsi que l'a écrit l'Arabe d'Erpenius, & l'Auteur de la vie de saint Marc, publiée par Kirstenius. Les manuscrits Grecs (*m*) qui portent à la fin de l'Evangile de saint Marc l'année où il l'écrivit, ne sont pas d'accord entr'eux. Les uns lisent *douze ans aprés l'Ascension*; & les autres en plus grand nombre, *dix*. Euthyme, & Théophylacte suivent cette derniere leçon. La plûpart des Peres croyent, comme on l'a déja dit, que ce fut devant saint Pierre. Il put donc l'écrire l'an quarante-trois de Jesus-Christ, étant à Rome avec cet Apôtre. Saint Irenée (*n*), qui croit que ce fut aprés la mort de saint Pierre & de S. Paul, est contraire a tous les autres; & son autorité n'embarrasse pas peu nos Chronologistes. Quelques-uns pour se tirer d'embarras, traduisent son texte, en disant qu'il écrivit, non aprés la mort de ces Apôtres, mais aprés leur sortie de Rome. D'autres recourent à une leçon de quelques manuscrits, qui portent (*o*) qu'il donna son Evangile, aprés que S. Matthieu eut publié le sien: ce qui sauve toutes les difficultez, mais qui ne nous apprend rien de précis.

On demande en quelle langue il l'a écrit? On croit communément qu'il l'écrivit en Grec; & la plûpart des Anciens l'ont dit ainsi, ou du moins l'ont supposé. Saint Augustin (*p*) dit que tous les Evangelistes, excepté saint Matthieu, ont écrit en Grec. Saint Jérôme le dit de même (*q*); & ce Pere étant prié par le Pape Damase de corriger, ou de traduire de nouveau les Evangiles, recourut au Grec comme à l'Original. Il y a toutefois quelques manuscrits Grecs de saint Marc (*r*), qui portent qu'il l'écrivit en Latin; & Baronius, & Selden ont suivi ce sentiment, prétendant avoir des raisons qui ne leur permettoient pas d'en douter. Le Syriaque, & l'Arabe (*s*) sont pour eux; & il y a outre cela une raison de convenance, qui est que saint Marc écrivant à Rome, & principalement pour les Romains, devoit, ce semble, écrire en Latin. Mais il faudroit dire par la même raison, que saint Paul écrivant aux Romains, a dû écrire en Latin: & que saint Pierre, & saint Jacques écrivant aux Juifs, ont dû écrire en Hébreu. On sait pourtant qu'ils ont écrit en Grec. Cette raison ne prouve donc rien. On sait que le Grec du tems de saint Marc, étoit presque aussi commun a Rome que le Latin; & qu'alors les moindres femmes y parloient Grec, à peu prés comme Latin (*t*).

S'il étoit vrai qu'on eût encore aujourd'hui l'Original écrit de la main de nôtre Evangeliste, cette dispute seroit bien-tôt finie; mais cet Original prétendu est lui-même un autre grand sujet de dispute. Baronius sur l'an quarante-cinq de Jesus-Christ, dit que saint Marc ayant écrit son Evangile en Latin dans la ville de Rome, fut envoyé par saint Pierre à Aquilée pour y fonder une Eglise, & qu'y étant il traduisit son Evangile de Latin en Grec; que l'Original Grec, aprés avoir été long-tems gardé à Aquilée, fut enfin apporté à Venise, où il se conserve encore aujourd'hui. Il avouë qu'il avance cela plûtôt sur la tradition, & sur le bruit public, que fondé sur des monumens certains. On dit que l'Empereur Charles IV. ayant trouvé à Aquilée en 1355. l'Original de saint Marc, écrit de sa main en sept cahiers, en obtint avec beaucoup de peine les deux derniers, de Nicolas Evêque d'Aquilée son frere (*u*). Il envoya ces deux cahiers à Prague, où ils sont conservez prétieusement: & on cite une lettre du Doyen de cette Eglise, qui assure qu'ils sont en Latin (*x*).

Les Vénitiens se vantent aussi de leur côté d'avoir le vrai Original de S. Marc écrit de sa propre main, & apporté d'Aquilée à Venise au quinziéme siécle. Le Chanoine qui avoit ce Livre sous sa garde, manda à Cornélius à Lapide, qui l'avoit consulté sur cela, que le Livre étoit en Grec; mais d'autres personnes qu'il avoit priées auparavant de s'en informer, lui avoient répondu que le Livre étoit si vieux, & que les lettres en étoient tellement effacées, qu'on n'en pouvoit rien lire (*y*). Ciaconius dans la vie de saint Pierre, dit qu'il est en Latin.

(a) *Aug. de Consens. lib. 1. c. x. & in Faust. lib. 17. c. 3.*

(b) *Theodoret. Præfat. in Histor. Solitar.*

(c) *Tertull. lib. 4. contra Marcion. c. 2.*

(d) *Beda in Marc. c. 1. Ita & pseudo-Hieron in Marc. 1.*

(e) *Act. vi. 7.*

(f) *Apud Boll. 25. April.*

(g) *Clem. Alexandr. apud Euseb. l. 2. c. 15. Hist. Eccles. Epiphan. hæresi 51. Nazianz. Car. 34. & Orat. 25. Hieron. de Vir. illustr. Theophyl. in Marc. Eutych. Alexandr. alii recentiores.*

(h) *Clem. Alex. & Theophyl. locis citat. Hieron. Euseb.*

(i) *Chrysost. homil. in Matt. 1. pag. 5.*

(k) *Tertull. lib. 4. contra Marcionem. Ita Hieron. de Vir. illustr. cap. 1.*

(l) *Irenæ. lib. 3. c. 1.*

(m) *Vide nov. Edit. N.T. Mill. ad calcem Marci.*

(n) *Irenæ. l. 3. c. 1.* Μετὰ τὴν δὲ τούτων, καὶ τοῦ Παύλου ἔξοδον Μάρκος ὁ μαθητὴς, καὶ ἑρμηνευτὴς Πέτρου, καὶ αὐτὸς τὰ ὑπὸ Πέτρου κηρυσσόμενα ἐγγράφως ἡμῖν παραδέδωκε.

(o) Μετὰ τὸ κατὰ Ματθαῖον Εὐαγγέλιον ἐκδέδωκε Μάρκος, *&c. Ita Chrystophorson, Petrus Possin. Grot. Vide nov. edit. S. Irenæ. D. Renati Massuet.*

(p) *Aug. de Consens. l. 1. c. 2.*

(q) *Hieron. in Matth. 1.*

(r) *In nova edit. Mill. Reg. 1. Bodl. 7. M. 1. Syr. Arab. Paris. 6.*

(s) Voyez les Notes de Selden sur les origines d'Aléxandrie d'Euthychius.

(t) *Juvenal. Satyr. 6.*....

*Omnia Græcè;*
*Cùm sit turpe magis nostris nescire Latinè.*

(u) *Vide Boll. 25. April. & Epist. Jul. Fontanini ad R. P. D. de Montfaucon Diarii Ital. c. 4. p. 56. & sequ.*

(x) *Boll. & Fontanini locis citatis.*

(y) *Cornel. à Lapide in Marc. p. 574.*



Digitized by Google

Le Pere Mabillon (a) étant à Venise, désira voir ce monument si ancien, & si précieux; mais il ne put l'obtenir. On lui dit qu'il étoit dans une boëte, ou reliquaire précieux, scellé avec des sceaux qui ne s'ouvroient pour qui que ce soit. Toutefois le Pere D. Bernard de Montfaucon a été assez heureux pour le voir, & il en raconte un grand nombre de particularitez qui sont à nôtre sujet. Voici ce qui mérite plus d'attention (b). Le manuscrit en question est écrit, à ce qu'il pretend, sur un papier d'Egypte, que plusieurs ont pris pour du vélin. Il est tellement gâté de vieillesse, & de l'humidité du lieu où il est gardé, & où il court risque de périr bien-tôt de caducité, qu'on ne peut plus en lire un seul mot de suite; mais seulement quelques lettres par-cy, par-là. Ces lettres sont constamment Latines.

Il réfute un Ecrivain, qui croyoit y avoir découvert des lettres Grecques, & le mot KATA. Il montre que ces prétenduës lettres sont Latines; que ce qu'on a pris pour KATA, est BATA, & que ce qu'on a pris pour un Δ. est un A. dont la ligne du milieu ne paroît presque plus. Il y a remarqué en quelques endroits le D. & le R. Latins, qui sont tous differens du Δ. & du P. Grecs. Il avouë qu'il n'a jamais vû de manuscrit, qui ait un plus grand air d'antiquité; que les mots sont liez les uns avec les autres sans distinction, & les feüillets tellement collez par la moiteur, & l'humidité, qu'on ne peut les séparer. Le manuscrit est quarré, & le papier de couleur de feüille-morte. Comme on ne peut plus tourner les feüillets, ni en lire l'écriture, on ne peut juger si les deux cahiers qui sont à Prague, en ont été séparez.

Mais les actes, & les lettres qui font foi de cette translation, & que le Pere Dom Bernard rapporte dans son Voyage d'Italie, sont incontestables. Il y a sur cela plusieurs lettres de Ferdinand Archiduc d'Autriche au Baron François de la Tour, qui étoit alors Ambassadeur de la part de l'Empereur auprès des Vénitiens en l'année 1564. pour le prier d'obtenir du Doge, & du Sénat une copie des cinq cahiers qui étoient à Vénise de l'Evangile de saint Marc avec la même forme du vélin, & des caractéres qui sont dans l'Original de Vénise, pour les joindre aux deux cahiers qui étoient à Prague. Tout cela se voit par la lettre de l'Empereur Charles V. dont Ferdinand envoya la copie à l'Ambassadeur. Dès lors le Manuscrit étoit si gâté, qu'on ne pouvoit pas distinguer s'il y en avoit cinq cahiers, ou plus; & la lettre si effacée, qu'on n'en pouvoit lire que très-peu de mots. Ainsi le Baron de la Tour ne put lui envoyer que la copie d'un feüillet, avec la forme & la couleur du vélin, sur lequel le Livre est écrit. M. Fontanini de qui le Pere de Montfaucon a tiré ces particularitez, montre fort bien que la République de Vénise n'a possédé le manuscrit de saint Marc, que depuis l'an 1420. qu'elle l'obtint de Messieurs de la ville de Frejus, où il avoit été transféré d'Aquilée après la ruine de cette Ville.

Quelques-uns (c) pour concilier ces sentimens divers, ont avancé que saint Marc avoit écrit en Grec, & en Latin; ou qu'il avoit lui-même traduit son Evangile de Grec en Latin. D'autres (d) s'inscrivent en faux contre l'Apostolat de saint Marc à Aquilée. Les Anciens n'ont rien dit de cette particularité. On doute qu'Hermogoras, qu'on prétend lui avoir succédé à Aquilée, ait vécu du tems des Apôtres. On soûtient que les actes de la mission, ou de la prédication de saint Marc à Aquilée, sont nouveaux. Enfin, l'Evangile qui se garde à Vénise & à Prague, peut être très-ancien, sans être l'Original de saint Marc; puisqu'on convient que ce saint Livre fut traduit en Latin de très-bonne heure: mais on n'en sait ni le tems précis, ni l'auteur.

Autant qu'on en peut juger par la comparaison du texte de saint Matthieu, avec celui de saint Marc, ce dernier avoit abregé, & suivi saint Matthieu. Il employe très-souvent les mêmes termes; il rapporte les mêmes histoires, & les mêmes circonstances. Il y ajoûte quelquefois de nouvelles particularitez, qui donnent un grand jour au Texte de saint Matthieu. Il y a même deux ou trois miracles dans saint Marc, qui ne sont pas dans saint Matthieu (e). Ce qu'il y a de remarquable dans son Histoire, c'est qu'encore qu'il suive saint Matthieu dans presque tout le reste, il abandonne toutefois l'ordre de sa narration depuis le Chapitre IV. 12. jusqu'au XIV. 13. de saint Matthieu. Il s'attache à l'ordre des tems marqué dans saint Luc, & dans saint Jean. Il ne parle point de la génération temporelle de JESUS-CHRIST, ni de son enfance. Il commence son récit à la prédication de saint Jean-Baptiste. Il omet plusieurs paraboles qui sont rapportées dans saint Matthieu Chapitres XX. XXI. XXV. & quelques discours de JESUS-CHRIST à ses Disciples, & aux Pharisiens Chapitres V. VI. VII. XVI. XXIII.

Les Actes de saint Marc publiez par les Bollandistes, portent que ce saint Evangéliste écrivit son Evangile à Aquilée; & on veut que l'Exemplaire dont on vient de parler, soit le même qu'il écrivit de sa main dans cette Ville. Voilà ce qu'on dit en faveur de l'Evangile Latin de saint Marc.

Quelques Anciens (f) ont douté de l'autenticité du dernier Chapitre de saint Marc, ou du moins, des douze derniers versets de son Evangile. Mais nous avons examiné cela dans le Commentaire sur cet endroit. Saint Irénée (g) remarque que quelques hérétiques ne recevoient que le seul Evangile de saint Marc. On assure que cet Evangéliste fut destiné pour aller prêcher en Egypte, dans la Thébaïde, & dans la Libye Cyrénaïque, & qu'il y apporta son Evangile qu'il avoit écrit en Italie. Plusieurs ont prétendu (h) que les Thérapeutes dont parle Phylon (i), furent les premiers Disciples de saint Marc. Il fut martyrisé à Alexandrie, & finit sa vie par le feu (k); ou du moins, son corps fut brûlé après sa mort.

Grotius (l) croit que saint Marc s'est servi de l'Evangile Hébreu de saint Matthieu pour faire sa Traduction, & que réciproquement l'Interpréte Grec de saint Matthieu s'est servi du Texte Grec de saint Marc; parce qu'on remarque dans saint Matthieu, des expressions toutes pareilles à celles de saint Marc; comme si ce dernier, qui du consentement de tout le monde est comme l'abbréviateur de S. Matthieu, n'avoit pas pû imiter les expressions du Traducteur Grec de saint Matthieu. Grotius ne croyoit pas apparemment que l'Evangile Hébreu de saint Matthieu fût déja traduit en Grec, lorsque saint Marc commença à écrire. Il dit de plus dans sa Préface sur saint Marc, que la Traduction Latine de cet Evangéliste est très-ancienne, & que l'on a quelquefois réformé le Texte Grec sur la Version Latine.

(a) *Mabillon, Iter Italic. p. 32.*

(b) *De Montfaucon, Diar. Italic. c. 4. p. 55. & sequ.*

(c) *Cornel. à Lapide, & Jansen. in Marcum.*

(d) Tillemont, Note 6. sur saint Marc.

(e) Voyez saint Marc I. 23. & les Chapitres I. II. V. IX. XVI.

(f) *Hieron. Ep. 150. Nyssen. de Resurrect. homil. 2.*

(g) *Irenæ. lib. 3. c. 2.*

(h) *Eusèb. lib. 2. c. 17. Histor. Hieron. de Vir. illustr. Epiphan. hæresi 29.*

(i) *Philo de Vita Contemplativa.*

(k) *Eutychius Patriarch. Alexandrin. Chronic. Alexandr. Hippolyt. in ms. Bodlei. Doroth. & Anonym. apud Mill. in capite Evangel. S. Marci.*

(l) *Grot. Præfat. in Matt.*

# DISSERTATION
## SUR
## LES PHARISIENS, LES SADUCÉENS, LES HERODIENS, ET LES ESSENIENS.

### ARTICLE PREMIER.

*Dés Pharisiens.*

AVANT la captivité de Babylone, il n'y eut aucune secte particuliére parmi les Juifs. Uniquement occupez à l'étude de leurs Loix (*a*), & des cerémonies de leur Religion, ils négligeoient les études curieuses qui étoient en honneur parmi les autres peuples. Le Temple du Seigneur & les Maisons des Prophétes étoient leurs principales Ecoles. Là les Prêtres du Seigneur, les Scribes, les Sçavans de profession, & les hommes inspirez de Dieu expliquoient la maniére de servir le Seigneur, & d'observer ses ordonnances. Tandis qu'il y eut des Prophétes dans Israël, on ne songea point à se partager sur les matiéres qui faisoient l'objet de leur application. L'autorité de ses grands hommes entretenoit le peuple dans une grande unité de sentimens, & l'Esprit saint qui parloit le même langage dans tous les Prophétes, faisoit d'une part qu'il n'y avoit point de sectes dans la Religion, & de l'autre que leurs décisions étoient sans contradiction. Lors qu'au tems des Maccabées (*b*), on eut démoli l'Autel des holocaustes que les Gentils avoient souillé, Judas dit qu'il falloit en mettre les pierres à part, *en attendant que Dieu suscitât quelque Prophéte pour sçavoir ce qu'on en devoit faire.* Et quand les Juifs reconnurent Simon Maccabée (*c*) pour leur chef, ce ne fut qu'en attendant qu'il s'élevât un Prophéte pour les instruire plus parfaitement, du choix de Dieu: *Donec surgat Propheta fidelis.*

Depuis la captivité on ne voit aucuns vestiges de secte parmi eux, jusqu'au tems des Maccabées, & de l'Empire des Grecs: Et ce fut apparemment à l'imitation des sectes des Philosophes de la Gréce, que les Sçavans se partagérent parmi les Hébreux, & qu'ils composérent trois sectes fameuses: Celle des Pharisiens, celle des Saducéens, & celle des Esséniens. Comme il est parlé souvent de ces sectes dans l'ancien Testament, nous avons cru qu'il seroit a propos d'en faire ici connoître l'origine, & les sentimens; nous y joindrons celle des Hérodiens, dont le Sauveur a fait mention en quelques endroits; quoi qu'elle ne soit point connue au moins sous ce nom parmi les Juifs.

Le premier monument où l'on trouve les trois sectes, est le quatriéme des Maccabées apocryphe, où nous lisons que du tems de Hircan grand Prêtre & Prince des Juifs, il y avoit parmi eux trois sectes de Sçavans, celle des Pharisiens, des Saducéens, & celle des Esséniens (*d*). Joseph les place un peu auparavant ce tems-là (*e*), c'est-à-dire, immédiatement aprés avoir rapporté la Lettre du grand Prêtre Jonathas aux Lacédémoniens. Cette lettre est de l'an 3860. La mort de Jonathas arriva l'année suivante, Simon lui succeda, & gouverna huit ans. Hircan succeda à Simon, & fut Chef de sa nation pendant vingt-neuf ans.

Ni l'Auteur du quatriéme des Maccabées, ni Joseph ne marquent pas l'époque de ces sectes. Mais ce dernier qui écrivoit sous l'Empire de Vespasien & de Donatien, dit en un endroit (*f*) que depuis un trés-long-tems elles étoient connues dans sa Nation, sans en marquer plus précisement l'origine: Et quand on la fixeroit à l'an du monde 3850. dix ans avant la lettre de Jonathas aux Lacédémoniens; cela n'iroit qu'à environ 220. ou au plus 300. ans avant Joseph. Mais reculons-là, si l'on veut, jusqu'au tems où des Juifs inconstans & légers se firent une gloire d'imiter les études & les exercices des Grecs, au mépris des loix & des études qui jusqu'alors avoient été cultivées dans leur Nation (*g*) cela n'en rehaussera le commencement que d'environ vingt ans (*h*); je ne crois pas que l'on puisse le mettre plus haut que l'an 3820

Les Pharisiens semblent avoir voulu imiter les Stoïciens; comme les Saducéens suivirent les Epicuriens. Ils prirent les uns & les autres quelque chose de ces deux sectes: Mais ils l'accommodérent aux sentimens des Juifs, & aux pratiques de la Loi de Moïse. Les Pharisiens étoient austéres, hautins, fanfarons, & exacts comme les Stoïciens; les Saducéens étoient plus relâchez, plus aisez; mais inexorables dans le fait de la Justice: Les premiers reconnoissoient l'immortalité de l'ame, l'existence des Anges & des esprits, & une autre vie, où l'homme recevoit la récompense, ou la peine de ses bonnes ou mauvaises actions. Les Saducéens se délivroient de toutes les inquiétudes sur l'avenir, en niant l'immortalité de l'ame & toutes les suites de cette opinion. Dés le tems de Salomon il y avoit parmi les Hébreux des hommes qui étoient dans les sentimens des Epicuriens, ou des Saducéens, comme il paroît par l'Ecclésiaste (*i*); mais ils ne com-

(a) *Joseph. contra Appion, lib. 1. pag* 1038.

(b) 1. *Maccab.* IV. 46.

(c) 1. *Maccab.* XIV. 41.

(d) 4. *Maccab. c.* 6.

(e) *Joseph Antiq. lib.* 13. *cap.* 9.

(f) *Lib.* XVIII. *cap.* 2. Ἰουδαίοις φιλοσοφίαι τρεῖς ἦσαν ἐκ τοῦ πάνυ ἀρχαίου τῶν πατρίων, ἥ τε τῶν Ἐσσηνῶν, καὶ ἡ τῶν Σαδδουκαίων, τρίτην δὲ ἐφιλοσόφουν οἱ Φαρισαῖοι λεγόμενοι.

(g) 2. *Maccab.* IV. 15. 16. *Contempto Templo, & sacrificiis neglectis, festinabant participes fieri palæstræ, & p[r]æbitionis ejus injustæ, & patrios quidem honores nihil habentes, Græcas glorias optimas arbitrabantur, .... & eorum instituta æmulabantur, ac per omnia his consimiles esse cupiebant, quos hostes & peremptores habuerant. Vide & 1. Maccab.* 1. 15. 16.

(h) Vers l'an du monde 3830 où nous plaçons l'établissement d'un gymnasse à Jérusalem.

(i) *Eccle.* XII. 21. & *alibi sæpius.*

Digitized by Google

posérent un corps de secte que long-tems depuis. Il est pourtant certain qu'ils sont plus anciens que les Pharisiens, s'il est vrai, comme on le croit communément, qu'ils tirent leur origine de Sadok, disciple d'Antigone Sochæus.

Saint Jérôme (a) met l'origine des Pharisiens assez tard, puisqu'il dit que les Scribes & les Pharisiens sont venus de la division des deux fameuses Ecoles d'Hillel, & de Schammai. A Hillel succéda Akiba, Maître d'Aquila de Pont, qui traduisit en Grec les saintes Ecritures. On sçait l'âge d'Aquila, il vivoit au deuxiéme siécle de l'Eglise. Hillel ne peut donc avoir vêcu que peu de tems avant que Jesus-Christ parût.

Les Rabbins ne s'éloignent pas de S. Jérôme. Ils reconnoissent Hillel comme le Pere du Pharisaïsme ou du moins comme un des plus grands ornemens de cette secte. Ils le relevent par des louanges outrées: Il n'y a point de titre assez pompeux pour lui. Ils racontent plusieurs choses sur son application infatigable à l'étude, sur le nombre & le mérite de ses disciples. Il en avoit, disent-ils, de comparables à Moïse; & d'autres au nombre de quarante, capables de commander au soleil, à l'exemple de Josué. Il fut Chef du Sanhédrin, & devint fameux par tout le monde. Ganz dans sa Chronique le fait vivre sous Hérodes le grand. Saint Epiphane (b) dit que les Scribes & les Pharisiens comptent quatre Auteurs de leurs sentimens, ou quatre classes de leurs Docteurs. Le premier est Moïse, le second est Akiba, le troisiéme Andan, ou Annan, autrement appellé Judas, le quatriéme les Assamonéens; ce qui sembleroit insinuer que Akiba est beaucoup plus ancien que les Assamonéens. Mais cela est trop opposé à ce que l'on sçait d'Akiba, qui fut successeur d'Hillel, & qui vêcut peu de tems après notre Sauveur.

Quoiqu'il en soit de l'antiquité de ces sectes, voici ce qui les distinguoit les unes des autres. Les Pharisiens tirérent leur nom d'un mot Hébreu (c), qui signifie séparation, parce qu'ils se distinguoient & se séparoient en quelque sorte des autres Israélites, par la maniere de vivre plus exacte, dont ils faisoient profession. Ils donnoient beaucoup au destin (d), ou à la fatalité, aux décrets éternels de Dieu, qui a reglé & ordonné toutes choses, avant tous les tems. Joseph qui étoit Pharisien (e) & qui nous dit que les sentimens de cette secte approchoient assez de ceux des Stoïciens (f) avoue que les Pharisiens ne donnoient pas tout au destin; mais qu'ils laissoient à l'homme la liberté de faire, ou de ne pas faire les actions de justice (g). De maniére que leur fatalité ne ruinoit pas le libre arbitre, comme saint Epiphane (h) semble avoir voulu le leur faire dire.

Les Pharisiens différoient des Esséniens sur cet article, en ce que ceux-ci donnoient tout au destin, & que les autres ne lui attribuoient qu'un certain nombre d'actions, étant en leur pouvoir quant au reste, de faire, ou de ne pas faire. Par une suite de leur attachement à l'idée du destin, saint Epiphane dit qu'ils étoient fort adonnez à l'Astrologie, comme si par la considération des astres, ils eussent pû parvenir à connoître ce qui avoit été ordonné dans le Ciel, & reglé dans les secrets de Dieu.

Cette secte n'étoit pas bornée à une famille, où a un genre d'hommes particuliers; il y avoit des Pharisiens de toutes les Tribus, de toutes les familles, & de toutes les conditions. Le crédit qu'ils acquirent par la réputation de leur sçavoir, & de leur bonne vie, les rendit d'assez bonne heure redoutables aux Rois mêmes; on en vit un exemple sous le regne d'Alexandra Princesse pieuse jusqu'à la superstition. Le Roi son époux en mourant lui recommanda de mettre les Pharisiens dans ses intérêts: Elle suivit cet avis, & les Pharisiens profitans de l'occasion se rendirent maîtres du Gouvernement & disposérent de tout à leur volonté (i). D'ailleurs le peuple étoit fort prévenu en leur faveur, à cause des apparences de vertu, de science & de pieté qu'il voyoit en eux; car ils passoient pour sçavoir mieux que personne les Loix & les traditions de leur pays: leur vie étoit fort austére, leur extérieur composé, leur nourriture simple; éloignez de la sensualité & du plaisir (k); enfin attachez jusqu'au scrupule à l'observation litterale de leurs Loix.

Jesus-Christ dans l'Evangile ne les ménage nullement, & marquant beaucoup de mépris de leur prétendue vertu & de leur science; il fait voir que leur vie reglée en apparence, avoit plus d'ostentation que de réalité. Ils jeûnoient beaucoup, faisoient de longues priéres, payoient exactement la dime, même des choses qui n'étoient pas ordonnées dans la Loi, distribuoient de grandes aumônes. Mais tout cela étoit corrompu par l'orgueil & par l'hypocrisie; c'étoit là leurs vices dominans: le faste, l'ostentation, l'esprit de domination & de vanité étoient les vrais principes de leur conduite; la vaine estime des hommes, les louanges, la gloire étoient leur premier objet. Semblables à des sépulchres ornez & blanchis (l), ils paroissoient au dehors tout autres qu'ils n'étoient au dedans.

Ils portoient des phylactéres, ou des bandes de parchemin sur leur front, & sur leurs poignets, plus grandes que le commun des Juifs; les franges de leurs manteaux étoient plus longues que l'ordinaire; & il y en avoit, dit saint Jérôme (m), qui y attachoient des épines, qui leur ensanglantoient les jambes lors qu'ils marchoient, pour les faire souvenir de prier Dieu, & de penser continuellement à sa présence. Ils lavoient souvent leurs mains, & ne retournoient jamais à la maison après avoir été dans le marché, & dans les rues, qu'ils ne se les lavassent depuis le coude jusqu'à lextrémité des doigts (n), ils se baignoient même frequemment tout le corps dans l'eau froide, pour le purifier (o). Toute la vaisselle dont ils se servoient à table, leurs lits de table, & tout le reste étoient souvent plongez dans l'eau: par une vaine affectation de pureté, ils n'auroient pas voulu toucher un homme qu'ils croyoient de mauvaise vie; par exemple, un Publicain, ni boire, ni manger avec lui (p).

Les traditions des Peres en matiéres de Religion, étoient le principal sujet de leurs études. Par le moyen de ces traditions ils avoient surchargé la Loi d'une infinité d'observances frivoles; ils l'avoient même corrompue en plusieurs articles importans, comme Jesus-Christ le leur reproche dans l'Evangile: Par exemple, au lieu que la Loi commande sans limitation ni exception, d'honorer & de secourir ses parens (q), les Pharisiens enseignoient qu'en disant à leurs peres & meres (r): la chose que vous me demandez est à Dieu, je la lui ay vouée, & vous au-

(a) *Hieron. in Isai.* VIII. *Quas domus Nazaræi duas familias interpretantur Sammai & Hillel, ex quibus orti sunt Scribæ & Pharisæi.*

(b) *Epiphan. hæres.* 15.

(c) פרש. *seu* פרש *dividere.*

(d) *Joseph lib.* 18. *cap.* 2. *Antiqu.* Πράσσεσθαί τε εἱμαρμένῃ τὰ πάντα ἀξιοῦντες, οὐδὲ τοῦ ἀνθρωπείου τὸ βουλόμενον τῆς ἐπ' αὐτοῖς ὁρμῆς ἀφαιροῦνται.

(e) *Joseph in vita sua, initio.*

(f) *Idem ibidem. Vide Cicer. de Nat. Deorum. de fato.*

(g) *Joseph Antiq. l.* 13. *c.* 9. Οἱ μὲν Φαρισαῖοι τινὰ, καὶ οὐ πάντα τῆς εἱμαρμένης εἶναι λέγουσιν ἔργον. Τινὰ δὲ ἐφ' ἑαυτοῖς ὑπάρχειν, συμβαίνειν τε, καὶ μὴ γίνεσθαι. *Et lib.* 2. *de Bello, cap.* 12. Εἱμαρμένῃ τε καὶ θεῷ προσάπτουσι πάντα, καὶ τὸ μὲν πράττειν τὰ δίκαια μὲν, καὶ κατὰ τὸ πλεῖστον ἐπὶ τοῖς ἀνθρώποις κεῖσθαι.

(h) *Epiphan. hæres.* 16. Οὐκ ἀφ' ἑαυτοῦ, ἀλλὰ πρὸς ἀνάγκην ἐπικρατείας τῆς πεπρωμένης.

(i) *Joseph de Bello, lib.* 1. *cap.* 4. *pag.* 716. *Et lib.* 13. *cap.* 18. *Antiqu.*

(k) *Idem lib.* 18. *Antiq. c.* 2.

(l) *Matth.* XXIII. 27.

(m) *Hieron. in Matt.* XXIII. 27.

(n) *Marc.* VII. 4.

(o) *Joseph in vita sua.*

(p) *Matth.* IX. 11. *Luc.* VII. 39.

(q) *Exod.* XX. 12.

(r) *Matth.* XV. 4. 5. 6.



Digitized by Google

rez part à mon offrande, ils étoient par là dispensez de l'obligation de les secourir. Lorsque leurs parens demandoient d'eux quelque chose (*a*), ils juroient par le *Corban*, ou par le don de Dieu, de ne la leur pas donner, & dessors il ne leur étoit plus permis de faire du bien a un pere ni a une mere accablez de vieillesse, & dans l'extrême nécessité. L'amour du prochain étoit presque aboli dans la pratique par leurs mauvaises interprétations. L'observation du Sabbat est un des articles sur lequel ils avoient le plus raffiné. Le Sauveur eut souvent des prises avec eux sur cela; & ce fut un des prétextes dont ils se servirent pour le faire mourir, prétendant qu'un homme qui n'observoit pas le Sabbat de la maniere dont ils l'entendoient, ne pouvoit être envoyé de Dieu (*b*). Ils soûtenoient que ce jour-là il n'étoit pas permis ni à Jesus-Christ de guérir les malades (*c*), quoiqu'il le fit par sa seule parole, ni aux malades de venir demander la guérison (*d*); ils se scandalisoient de ce qu'un paralytique guéri le jour du Sabbat (*e*) osât emporter son lit. Les Apôtres de Jesus-Christ pressez de la faim arrachérent quelques épis, & les froissérent dans leurs mains le jour du Sabbat; c'en fut assez pour scandaliser les Pharisiens; & pour accuser Jesus-Christ & ses Disciples de mépriser l'observation du Sabbat (*f*).

Ils faisoient plusieurs jeûnes de surérogation; le Pharisien dans le Temple se vante de jeûner deux fois chaque semaine (*g*): c'est-à-dire, le lundi & le jeudi, selon saint Epiphane (*h*), & ils affectoient de jeûner avec plus de rigueur que les autres Juifs. C'est à eux que le Sauveur en vouloit lors qu'il disoit (*i*): *Lorsque vous jeûnez n'imitez point les hypocrites, qui marchent avec un visage pâle & défait, pour paroître grands jeûneurs: Pour vous quand vous jeûnez lavez votre visage, oignez vous d'huile, afin que votre Pere qui voit dans le cœur, voye votre action, & vous en donne la récompense.* Les Pharisiens se plaignoient ailleurs, qu'eux & les disciples de Jean-Baptiste faisoient des jeûnes fréquens; au lieu que les Disciples de Jesus mangeoient & bûvoient comme les autres hommes (*k*). Et Joseph dans le Livre de sa vie, dit qu'il se mit sous la discipline d'un nommé Bannus, homme fort sévére, qui ne mangeoit rien de cuit, ni d'apprêté; mais se contentoit d'user des alimens comme la terre les produisoit d'elle-même.

Saint Epiphane (*l*) raconte des effets surprenans de leur mortification, & des austéritez qu'ils pratiquoient pour conserver la pureté du corps: Quelquefois ils s'imposoient ces exercices pénibles pour quatre ans, quelquefois pour huit ou dix ans, avant que de se marier. Ils se privoient presqu'entierement du sommeil de peur de se souiller pendant le repos par quelque pollution involontaire; priant presque continuellement. Il y en avoit qui couchoient sur un ais de la largeur d'une spislame, c'est-à-dire, de douze doigts; afin que s'ils venoient à s'endormir trop profondément, ils tombassent par terre, & s'éveillassent pour vaquer à l'oraison. D'autres couchoient sur de petites pierres inégales & piquantes, pour s'empêcher de dormir à leur aise; il y en avoit même qui couchoient sur des épines pour se mettre dans une espéce de nécessité de toûjours veiller (*m*). Le Sauveur leur reproche de faire de longues priéres, se tenant debout dans les Synagogues, ou au coin des rues, & sous prétexte d'oraison, de consumer les maisons des veuves.

Mais comme ces austéritez n'étoient commandées par aucune Loi, & que les Pharisiens n'étoient engagez, ni par vœux, ni par aucune obligation particuliére à les pratiquer, chacun suivoit en cela le penchant de son cœur, & l'attrait de sa devotion. D'où vient qu'il n'y avoit parmi eux sur ces pratiques aucune uniformité: Le Thalmud nous décrit sept ordres de Pharisiens: Les premiers sont ceux qui mesuroient leur obéissance sur le profit & la gloire. Il veut marquer apparemment ceux qui ne demeuroient pas constamment attachez à cette secte, & qui s'en séparoient lorsqu'ils trouvoient mieux leur compte ailleurs. Les seconds ne levoient point les pieds en marchant, pour marquer une plus grande mortification & une plus grande modestie. Les troisiémes se frappoient la tête contre les murailles en marchant, jusqu'à en tirer le sang: peut-être par une ostentation de vertu & de patience, ou de débilité & d'épuisement par un excès de mortification. Les quatriémes cachoient leurs têtes dans un capuchon, & regardoient de cet enfoncement comme du fond d'un mortier, pour marquer un esprit de recueillement, de pénitence, & de componction. Les cinquiémes demandoient d'un air présomptueux: *Que faut-il que je fasse? je le ferai. Qu'y a-t-il que je n'aye point fait?* Les sixiémes obéïssoient par amour pour la vertu, & pour mériter la récompense promise aux observateurs de la Loi; & les septiémes ne remplissoient leur devoir que par la crainte de la peine, ou dans la vûe interressée de la récompense. On voit dans ce dénombrement divers dégrez de perfection Pharisaïque, & diverses classes de ces célébres sectaires du Judaïsme.

Un des principaux objets de leur dévotion étoit de faire des Prosélytes, ou d'amener des Gentils au Judaïsme. Jesus-Christ leur reproche de courir la terre & la mer pour convertir un païen (*n*), & après cela de le rendre plus coupable qu'auparavant, en lui enseignant une pernicieuse doctrine, de le remplir de traditions vaines & superstitieuses, au lieu de lui montrer la vraie voye de la justice, & le véritable esprit de la Loi. Il leur reproche aussi de bâtir avec affectation les tombeaux des anciens Prophétes (*o*), & de publier hautement qu'ils désaprouvent la conduite de leurs Peres qui les ont persecuté & fait mourir; pendant qu'eux mêmes remplis du même esprit, persécutent impitoyablement tous ceux qui veulent les retirer de leurs désordres, & dévoiler leur hypocrisie, & leur orgueil.

La religion du serment a toûjours été sainte & inviolable parmi les Hébreux. Dieu vouloit qu'ils jurassent par son nom (*p*), & il leur défendoit de jurer par des Dieux étrangers (*q*). Les Pharisiens expliquoient ces Loix d'une maniére tout-à-fait bizare. Celui, disoient-ils, qui jure par le Temple, n'est point obligé à exécuter son serment; mais bien celui qui jure par l'or du Temple (*r*). De même celui jure par l'Autel, ne doit rien; mais celui qui jure par le présent, ou l'offrande qui est sur l'Autel, doit. Ils avoient aussi introduit d'autres juremens, par le Ciel, par Jérusalem, par leur propre tête (*s*). Dans la plûpart de ces sermens, où le nom de Dieu n'étoit pas exprimé, ils ne se croyoient pas obligez de tenir leur promesse; comme si la religion du serment n'étoit pas toûjours violée, soit qu'on prenne à témoin des choses inanimées, & incapables de nous entendre, soit qu'on jure par des choses animées, lorsqu'on manque à sa parole, après avoir juré même par des créatures. Et le Temple, & l'Autel, & le Ciel à Jérusalem,

(a) Marc. VII. 10. 11. 12.
(b) Joan. IX. 16.
(c) Luc. VI. 7. Joan. IX. 16.
(d) Luc. XIII. 14.
(e) Marc. IX. 11. Joan. V. 8. 9.
(f) Matth. XII. 1. 2. 3. &c.
(g) Luc. XVIII. 12.
(h) Epiphan. hæres. 16.
(i) Matth. XV. 5.
(k) Marc. VII. 11.
(l) Epiphan. hæres. 16.
(m) Matth. XXIII. 14.
(n) Matth. XXIII. 15.
(o) Matth. XXIII. 29. Luc. XI. 47. 48.
(p) Deut. VI. 13.
(q) Exod. XXIII. 13.
(r) Matth. XXIII. 16. 18.
(s) Matth. XXIII. 21. 22. & v. 35. 36.

lem, & les offrandes que l'on faisoit au Seigneur, tirant tout leur mérite de la majesté de Dieu, auquel ils appartenoient, c'étoit faire injure à cette majesté, que de manquer à sa parole, après avoir juré par des choses, dont on vient de parler.

Les Pharisiens croyoient l'ame immortelle, & l'existence des esprits, & des Anges (a), & admettoient une espéce de métempsycose, non des ames de toutes sortes de personnes; mais seulement des gens de bien. Celles-ci pouvoient passer d'un corps dans un autre : mais celles des méchans étoient jugées dans des lieux souterrains, & étoient condamnées de demeurer éternellement dans des cachots ténébreux (b). C'est en conséquence de ces sentimens que les uns disoient que JESUS-CHRIST étoit ou Jean-Baptiste, ou Elie, ou quelqu'un des anciens Prophétes (c); c'est-à-dire, que l'ame de quelqu'un de ces grands Hommes, étoit passée dans son corps, & l'animoit.

Joseph (d) dit dans un autre endroit, que les démons qui obsédent les hommes, ne sont autres que les esprits des méchans hommes, qui entrent dans les corps des autres hommes, & qui en sont quelquefois chassez par les exorcismes, & les conjurations, & par la vertu de certaines herbes. Ils reconnoissoient donc qu'il y avoit certaines ames des méchans qui n'étoient pas d'abord enfermées dans l'enfer. Voyez saint Matthieu, VIII. 30. 31. Les Pharisiens confessoient aussi avec le commun des Juifs, la résurrection future des morts (e), & toutes les suites de ce sentiment, qui étoit contesté par les Saducéens. Nous en avons traité dans une Dissertation particuliére.

Ils s'étoient acquis une grande réputation de doctrine, & en étoient fort jaloux; ils s'étoient saisis, comme parle JESUS-CHRIST (f), de la clef de la science, & prétendoient qu'on n'entroit que par eux dans le Royaume des cieux; & cependant ils n'y entroient point eux-mêmes, & n'y laissoient point entrer les autres. Le Sauveur dit qu'ils sont assis sur la chaire de Moïse (g), ils ont le droit d'enseigner; ils sont revêtus d'un caractére qui leur donne autorité pour cela; qu'il faut les écouter, & pratiquer le bien qu'ils enseignent, se soûmettre à leurs décisions, lorsqu'elles n'ont rien de contraire à la Loi de Dieu. Mais, ajoûte-t-il, gardez-vous bien d'imiter leur conduite; car ils imposent aux autres des fardeaux qu'ils ne voudroient pas toucher du bout du doigt. Ce sont, dit-il encore (h), des guides aveugles, qui conduisent d'autres aveugles: & si votre justice n'est plus abondante, & plus parfaite que celle des Scribes, & des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux (i).

Il n'entend donc pas que l'on ait pour eux une déférence aveugle, ni qu'on se livre imprudemment à la conduite de ces mauvais guides; il veut que l'on s'y soumette avec jugement & connoissance, & qu'on ne défére à leur sentiment, que quand il est conforme à la Loi du Seigneur. Il veut qu'on ait du respect pour la chaire de Moïse, sur laquelle sont assis les Pharisiens, & pour la doctrine qu'ils enseignent sur cette chaire, pourvû toutefois qu'elle ne soit pas contraire à Moïse. *Utrumque debetis advertere*, dit saint Augustin (k), *& quatenus honor delatus sit doctrinæ Moysi, in cujus cathedra etiam mali sedentes, bona dicere cogebantur.* Mais en même-tems il ordonne de se défier du levain, ou de la doctrine des Pharisiens (l) : *Cavete à fermento Pharisæorum*; ce qu'il y a de bon dans leur doctrine, est à Moïse; ce qu'il y a de mauvais, est à eux.

Pour donner du crédit aux traditions, les Pharisiens les faisoient remonter à Moïse. Ils prétendoient que les ayant reçues avec les Loix sur le mont Sinaï, il avoit écrit les Loix, & avoit donné de vive voix les traditions aux Anciens, par le canal desquels elles étoient passées jusqu'à eux, sans avoir souffert depuis tant de siécles aucune altération dans la bouche des Docteurs. Il faut convenir qu'il y avoit parmi les Hébreux, de vrayes, & de bonnes traditions. Il est impossible qu'un corps de Religion subsiste, sans laisser beaucoup de choses à la pratique, & à la mémoire des hommes, sur tout dans ce qui regarde les cérémonies, & les usages. Ces sortes de choses ne s'écrivent jamais toutes en particulier : & tandis qu'une autorité légitime est attentive à arrêter le progrès des fausses traditions, & des explications mauvaises qu'on veut donner à la Loi, il n'y a rien à craindre de ce côté-là.

Mais tout est à appréhender lorsque des gens comme les Pharisiens, pleins d'ambition, d'orgueil, & de vanité, se saisissent du gouvernement, & dominent dans la Religion avec un empire trop absolu. Ils sont capables de renverser les Loix mêmes, en donnant trop d'autorité à leurs idées, qu'ils veulent faire passer pour d'anciennes doctrines reçûes de leurs ancêtres. L'Eglise Chrétienne reçoit des traditions, mais elle veut qu'elles soient autorisées dans l'antiquité, conformes aux Loix, & aux Canons approuvées par les Chefs de l'Eglise, certaines, universelles, solides & propres à édifier. Elle désavoue toutes les traditions nouvelles, douteuses, incertaines, frivoles, & contraires aux sentimens, aux Loix, & aux usages anciens & approuvez.

La secte des Pharisiens n'a pas cessé avec le Temple, elle n'a point été éteinte avec la liberté des Juifs. La plûpart de ceux qui vivent aujourd'hui sont de cette secte (m); attachez comme les anciens aux traditions, qu'ils appellent la lois Orale, & grands ennemis de Caraites, qui s'attachent au simple texte de la Loi, sans admettre indifféremment les explications, & les traditions prétendues des Anciens. *Celui qui rejette la loi Orale, est un apostat, il mérite la mort*, disent les nouveaux Pharisiens; ou Rabbanistes : car c'est le nom qu'on leur donne communément.

Benjamin de Tudéle (n) qui vivoit sur la fin du douziéme siécle, dit qu'il trouva dans son voyage des Pharisiens qui déplorent sans cesse la désolation de Sion, & de Jérusalem; ils s'abstiennent de chair, & de vin, & vont d'ordinaire vêtus de noir : ils demeurent dans des cavernes, ou dans des huttes à la campagne. Ils jeûnent tous les jours, à l'exception du sabbat, & prient continuellement pour la délivrance d'Israël. Mais cet Ecrivain, comme la plûpart des voyageurs, est un peu sujet à caution. On doute de l'existence de ces prétendus Pharisiens.

Les sentimens des Pharisiens modernes, sont les mêmes que ceux des anciens, ils soûmettent au destin toutes les choses qui ne dépendent point de la liberté; ils disent que *toutes choses sont*

(a) *Act.* XXIII. 8.

(b) *Joseph lib. 2. de Bello, cap. 12. & lib. 18. antiqu. c. 2.* Ἀθάνα... ἰσχὺν ταῖς ψυχαῖς, πίστις αὐτοῖς εἶναι, καὶ ὑπὸ χθονὸς δικαιώσεις, καὶ τιμὰς οἷς ἀρετῆς, ἢ κακίας ἐπιτήδευσις ἐν τῷ βίῳ γέγονε. Καὶ ταῖς μὲν εἱργμὸν ἀΐδιον προτίθεσθαι, ταῖς δὲ ῥᾳστώνην τοῦ ἀναβιοῦν.

(c) *Matth.* XVI. 14.

(d) *Joseph lib. 7. cap. 25. de Bello, pag. 981.*

(e) *Matth.* XXII. 23.

(f) *Luc.* XI. 52.

(g) *Matth.* XXIII. 1. 2.

(h) *Matth.* XXIII. 16. 17. 18. & XV. 14.

(i) *Matth.* V. XXI.

(k) *August. lib. XVI. contra Faust. cap. 29.*

(l) *Matth.* XVI. 6.

(m) *Serrar. triharef. c. 16.* Basnage, Hist. des Juifs, liv. 3. c. 3. art. 15.

(n) *Itinerit, pag. 75.*



Digitized by Google

*en la main du Ciel, excepté la crainte de Dieu*; c'est-à-dire, que dans l'exercice des actions de pieté ils ont le libre arbitre, & peuvent se déterminer librement au bien, ou au mal. M. Basnage (a) dit qu'ils ne sont pas éloignez de ceux qu'on appelle Remontrans en Hollande; ils approuvent le concours de Dieu dans les actions méritoires, & ils laissent à l'homme une entiére liberté de se déterminer entre le bien & le mal.

(a) Basnage, Hist. des Juifs, liv. 3. c. 2. art. 8.

On voit leur caractére & l'esprit de leur secte dans la priére de ce Pharisien, dont parle saint Luc (b): *Seigneur, je vous rends graces de ce que je ne suis point comme le reste des hommes, ravisseurs, adultéres, ni même comme ce Publicain.* Il reconnoît le decret de Dieu, qui l'a destiné à une vie plus pure, & plus parfaite que le reste des hommes. Mais il se vante du bon usage qu'il a fait de sa liberté, en pratiquant la vertu pendant que les autres hommes se livrent au mal. Ceux de cette secte ne condamnoient que l'action consommée du péché; pour les mauvais desirs, les pensées, les simples desseins, ils se les croyoient permis, & ne les comptoient pour rien. Joseph (c) se raille de Polybe, qui s'imaginoit que les Dieux avoient puni Antiochus du dessein qu'il avoit eu de piller le temple de Diane, & qu'il n'avoit pû exécuter.

(b) Luc. XVIII. 10. 11.

(c) *Joseph Antiqu. lib. 12. cap. 13.* ἐπεὶ θαυμάζειν πολύβιον τὸν μεγαλοπολίτην, ὃς ἀγαθὸς ὢν ἀνὴρ ἀποθανεῖν λέγει τὸν Ἀντίοχον βουληθέντα τὸ τῆς ἐν Περσαις Ἀρτέμιδος ἱερὸν συλῆσαι. Τὸ γὰρ μηκέτι ποιῆσαι τὸ ἔργον βουλευσάμενον, οὐκ ἔστι τιμωρίας ἄξιον.

Les Pharisiens d'aujourd'hui sont moins rigides que leurs ancêtres sur la nourriture, & sur les autres austéritez du corps; mais ils n'ont rien relâché de leur vanité, de leur hypocrysie, & de leur entêtement pour les traditions de leurs peres. Ils ont conservez leurs sentimens sur la métempsycose, & la révolution des ames, & sur la liberté de l'homme.

A l'égard de la métempsycose on forme des difficultez contre ce dogme, & quelques-uns ont voulu soûtenir que les anciens Pharisiens même ne l'admettoient pas. Ils n'ont pour nier cela que deux raisons: L'une se prend du silence de JESUS-CHRIST, de S. Clément d'Aléxandrie, & de saint Epiphane, qui ne leur reprochent rien de semblable. La seconde, de ce que ce sentiment anéantit le dogme de la résurrection, que les Pharisiens admettoient sûrement, car enfin, à quel corps appartiendra une ame, qui en aura animé successivement un grand nombre?

Mais à la première raison on dit, 1°. Que le silence de JESUS-CHRIST ne prouve rien, puisque le Sauveur ne s'est point engagé à nous découvrir toutes les erreurs des Pharisiens. 2°. Il est indubitable que l'opinion de la métempsycose étoit répandue parmi les Juifs du tems de notre Seigneur, comme il paroît par la réponse de saint Pierre, à qui il avoit demandé ce que les hommes pensoient de lui: *Les uns*, répondit saint Pierre (d), *croyent que vous êtes Jean-Baptiste, ou Elie, ou Jérémie, ou un des anciens Prophétes.* Et le Roi Hérode, Tétrarque de Galilée, entendant parler des miracles de JESUS-CHRIST, crut que S. Jean avoit paru de nouveau en sa personne (e). Les Apôtres voyant un aveugle né, demandent au Sauveur, si c'étoit cet aveugle qui avoit péché, ou si c'étoit ses parens, qui étoient cause qu'il étoit né aveugle (f). Tout cela suppose visiblement l'opinion de la métempsycose.

(d) Matth. XVI. 14.

(e) Marc. VI. 16. 17. &c. Luc. IX. 9. 10.

(f) Joan. IX. 1. 2. &c.

3°. Au silence des Livres du nouveau Testament nous opposons le témoignage de Joseph, témoignage irréprochable, puisqu'il avoit été de la secte des Pharisiens, qui dit expressément qu'ils reconnoissoient la métempsycose des ames des gens de bien. 4°. Enfin les Pharisiens modernes qui admettent la révolution des ames, ne laissent pas de reconnoître la résurrection future (g). Ils avouent que de plusieurs corps que la même ame aura animez, il n'y en aura qu'un qui ressuscitera, les autres demeurans dans la poussiére, comme des troncs arides & inutiles. Mais sera-t-il au choix de l'ame de prendre celui de ces corps qu'elle voudra; ou sera-t-elle obligée de prendre l'un d'eux en particulier? C'est sur quoi ils ne sont pas d'accord; les uns (h) décidans en faveur du premier corps que l'ame aura animé, & les autres (i) en faveur du dernier: mais ce partage de sentimens ne porte aucun préjudice à la certitude de ces deux points de leur doctrine, la métempsycose, & la Résurrection.

(g) *Vide Manasse, Ben-Israël, de Resurrect. mortuorum, lib 1. cap. 18. pag. 216.*

(h) *Abarbanel. Comment. in Pentateuch.*

(i) *Zoar, Paraf. Haye, Sara, Manasse. Ben-Israël, loco citato.*

Quelques-uns (k) ont prétendu que les Pharisiens étoient des hérétiques du Judaïsme; leurs erreurs sur les principaux devoirs de l'homme, leurs mauvaises explications de la Loi, leur sentiment sur la métempsycose, sont plus que suffisans pour former une hérésie. Leur attachement opiniâtre à leurs opinions, & leur acharnement à persécuter tous ceux qui les contredisoient, sont les vrais caractéres de l'hérésie. Voilà ce qui fait croire qu'on pouvoit leur donner le nom de sectaires, ou d'hérétiques de la Religion Juive. Joseph (l) parle des sectes des Juifs sous le nom d'*hérésie*.

(k) *Epiphan. hæres. 16. August. & Philastr. de hæresib. alii quid.*

(l) *Joseph. lib. 13. Antiqu. cap. 9.* κατὰ δὲ τὸν χρόνον τοῦτον τρεῖς αἱρέσεις τῶν Ἰουδαίων ἦσαν. *Et alibi.*

Mais cette preuve n'est point solide, puisque les Grecs donnent le nom d'Hérésie à ce que nous appellons secte; & quoique ce dernier nom, aussi-bien que le premier, soit odieux en notre langue, ni l'un ni l'autre toutefois ne l'étoient pas chez les Grecs, d'où nous les avons empruntez. Une secte n'est autre chose qu'un nombre de gens attachez aux mêmes sentimens, comme on voit dans l'Eglise, tant en Philosophie, qu'en Théologie, qui sans toucher aux articles essentiels de notre Foi, & sans s'éloigner de l'union de l'Eglise, ont sur certains dogmes des maniéres d'expliquer diverses; mais toutes subordonnées à l'autorité des Pasteurs, à laquelle ils demeurent soûmis

Que si sous le nom d'Hérésie on entend des erreurs soûtenuës opiniâtrément par une secte de personnes distinguées de toutes les autres; il faut convenir qu'en ce sens les Pharisiens étoient hérétiques; leurs erreurs sont bien marquées dans l'Evangile, & leur entêtement n'est point contesté: Mais s'il faut pour être hérétique, que l'on soit séparé non-seulement de sentimens, mais aussi de communion, de la société des Fidéles, ou du moins dans la disposition de s'en séparer, & de demeurer opiniâtrément attaché à son opinion, malgré les décisions contraires de son Eglise; en ce sens on ne peut pas dire que les Pharisiens aient été hérétiques; ils étoient unis de communion avec tous les autres Juifs, ils étoient même assis sur la chaire de Moïse, comme le dit JESUS-CHRIST (m): Ils possédoient les premiers emplois de leur Nation; ils passoient pour les plus habiles, les plus zélez, & les mieux réglez d'entre les Juifs; il y avoit des Pharisiens parmi les Prêtres, dans le Sanhédrin, dans toutes les conditions. Ils fréquentoient le Temple, ils y offroient leurs sacrifices; plusieurs d'entre eux étoient vraiment gens de bien, & il y en eut quelques-uns qui crurent en JESUS-CHRIST (n), comme Nicodéme & Gamaliel (o). Saint Paul appelle la secte des Pharisiens, une secte très-certaine & très-approuvée; le Sauveur

(m) Matth. XXIII. 2.

(n) Joan. III. 1. *Vide &* IX. 16. *Act.* 34.

(o) *Act. XXVI. 5. Secundum certissimam sectam nostræ Religionis vixi Pharisæus.* κατὰ τὴν ἀκριβεστάτην αἵρεσιν, &c.

Digitized by Google

ne leur a jamais fait aucun reproche d'hérésie. Leurs erreurs étoient alors ou inconnuës, ou tolérées. Le sentiment de la métempsycose étoit presque générale dans tout l'Orient; il ne faut pas s'imaginer qu'avant JESUS-CHRIST on ait eu la même précision & la même exactitude en fait de doctrine Théologique, & la même étenduë de connoissance que l'on a eu depuis. Enfin, les plus Sçavans hommes qui ont écrit sur ce sujet (a), n'ont pas cru que les Pharisiens fussent hérétiques. Les Peres qui ont écrit autrement, ont pris le nom d'hérésie dans l'acception de secte, & ont entendu par hérétique tout homme qui étoit dans des sentimens erronez & singuliers.

(a) *Serar. triharef. cap. 9. Genebrard. Drusius, Basnage, &c.*

---

# ARTICLE II.

## *Des Saducéens.*

LEs Saducéens reconnoissent pour Chef de leur secte un nommé Sadok (b), qui étoit, dit-on, disciple & successeur *d'Antigone Socchæus*, qui avoit succédé à Simon le Juste, grand-Prêtre des Juifs. Ce n'est pas à dire qu'Antigone lui ait succédé dans la souveraine Sacrificature; mais il lui succéda dans la tradition de la doctrine, & comme le disciple à son maître. Simon le Juste qui suivit Onias I. dans le Pontificat, fut grand-Prêtre depuis 3702. jusqu'à 3711. Il eut pour successeur Eleazar, sous lequel on prétend que fut faite la fameuse Version des Septante. Cela peut servir à fixer le commencement des Saducéens.

Antigone maître de Sadok, fut Chef d'une secte particuliére, qui par un excès de spiritualité, enseignoit (c) qu'il falloit rendre au Seigneur un culte pur & désintéressé: *Ne soyez point comme des Esclaves*, disoit Antigone à ses disciples, *n'obéissez pas à votre maître simplement par la vûë des récompenses: Obéissez sans intérêts, & sans espérer aucun fruit de vos travaux: Que la crainte du Seigneur soit sur vous.* Ces maximes sont singuliéres dans la bouche d'un Juif, nourri sous une Loi qui ne parle que de récompense temporelle pour les justes, & de châtimens de même nature pour les méchans: Aussi Antigone eut-il peu de sectateurs.

Sadok son disciple ne pouvant s'accommoder d'une spiritualité si pure & si désintéressée, & ne voulant pas aussi abandonner son maître, pour qui il avoit du respect, reçut sa maxime, mais il l'interpréta dans un sens tout opposé; il en conclut qu'il n'y avoit ni peine, ni récompense à attendre dans l'autre vie: Qu'il falloit faire le bien, éviter le mal en celle-ci, sans aucune vûë de crainte ni d'espérance. Voilà, selon les Hébreux, l'origine des Saducéens.

Joseph ne nous apprend aucune particularité sur leur commencement; & l'Auteur du quatriéme Livre des Maccabées, se contente de dire que Sadok fut Auteur des Saducéens. Si ce que les Rabbins viennent de nous raconter sur l'origine de cette secte est véritable, les Saducéens seront plus anciens que les Pharisiens, dont nous ne plaçons l'origine qu'au commencement des Maccabées. Les Pharisiens ne commencérent qu'environ 160. ans avant J. C. & les Saducéens parurent plus de 100. ans avant les Pharisiens.

Les Rabbins font de Sadox un schismatique qui se sépara des Juifs & du Temple du Seigneur: Il se retira à Samarie, & adora sur le mont Garizim: Mais c'est une calomnie inventée en haine de la secte des Saducéens, souverainement odieuse aux Pharisiens; & cette calomnie n'est pas nouvelle, puisqu'on en voit des vestiges dans saint Epiphane (d) & dans Philastrius. Ils disent que les Saducéens sont une branche des disciples de Dosithée, & que Dosithée (e) fit ce schisme avec les Juifs, & se retira à Samarie voyant qu'il ne pouvoit parvenir à ses fins dans sa propre patrie. Il vécut en hermite dans une caverne, & y mourut de faim, par une vaine & folle ostentation de jeûne & d'abstinence; c'est ce que raconte saint Epiphane: Mais Dosithée est bien plus récent que Sadok, il vivoit peu de tems après la mort du Sauveur (f), il voulut se faire passer pour le Christ (g).

Les Juifs (h) racontent le schisme de Sadok autrement: Ils disent qu'Alexandre le Grand étant venu en Judée, les Samaritains obtinrent de lui la permission de bâtir un Temple au Seigneur sur le mont de Garizim; alors le peuple d'Israël se partagea en deux parties. Simon le Juste & Antigone Sochæus son disciple avec la plus grande partie du peuple demeurérent fidélement attachez au culte du Seigneur, & l'adorérent dans son Temple de Jérusalem: Sadok & *Boëtus* ou *Boïtus* disciple d'Antigone avec un grand nombre de mauvais Juifs, entrerent dans le parti de Sanaballat Horonite, & de son gendre Manassé, fils du grand-Prêtre Josué fils de Josédech, & favorisérent les Samaritains & le culte qu'ils rendoient à Dieu sur le Garizim; voilà selon eux l'origine de la secte des Saducéens.

D'autres (i) soûtiennent qu'ils prirent le nom de Saducéens, qui dérive de *Zédech*, la Justice; à cause qu'ils se prétendoient plus justes que le commun des Juifs. Mais en quoi pouvoient-ils faire consister cette prétenduë justice? si ce n'est peut être dans ce désintéressement, avec lequel ils satisfaisoient à tous les devoirs de la vie civile, & même à plusieurs devoirs de religion, n'ayant en vûë, ni les peines ni les récompenses de l'autre vie, ou dans cette exactitude inflexible à faire observer les Loix, & à punir les coupables sans miséricorde.

L'opinion que l'on a d'abord proposée, & qui les fait descendre de Sadok disciple d'Antigone, & successeur du grand-Prêtre Simon, est la plus vrai-semblable. Si les Saducéens eussent été Samaritains & schismatiques, Joseph n'auroit pas manqué de le marquer. Il ne les auroit pas rangez parmi les anciennes sectes des Juifs; on ne les auroit pas souffert dans le Temple, & dans les premiers emplois de la République, comme ils y étoient, selon Joseph même.

La principale erreur des Saducéens rouloit sur l'éxistence des Anges (k), & l'immortalité de l'ame (l). Ils ne nioient pas l'éxistence de l'ame qui nous rend intelligens & raisonnables, mais ils soûtenoient qu'elle mouroit avec le corps; & en conséquence, ils prétendoient que les peines & les récompenses de l'autre vie sont des pures chiméres (m), & qu'il n'y avoit point de

(b) *Ita lib. 4. Macc. cap. 6. & Philastr. Elias in Tisbi, R. Jacob. Præfat. in lib. En. Auth. Cozri. R. Abrah. Levi in Cabala historic. Rab. Nath. Ita Pirke-Aboth. alii plures.*

(c) *Vide R. Nathan. Comment. in Pirke-Aboth. cap. 1. Manaße, Ben-Israël in lib. 1. cap. 6. de Resurrect. mort.*

(d) *Epiphan. hæref. 14.* [illegible]

(e) *Epiphan. hæref. 14.*

(f) *Origen. in Matth. tract. 27.*

(g) *Idem lib. 2. contra Celsum.*

(h) *R. Abrah. Levi in Cabal. Historica.*

(i) *Epiphan. hæref. 14.* [illegible] *Ita Junius, & Hieron. in Matth. XXII. & Tostat. ibid.*

(k) *Act. XXIII. 8. Saducæi enim dicunt non eße resurrectionem, neque Angelum, neque Spiritum. Pharisæi autem utraque confitentur.*

(l) *Joseph lib. 2 cap. 11. de Bello.* [illegible] *Et lib. 18. Antiqu. cap. 2.* [illegible]

(m) *Joseph lib. 2. de Bello, cap. 12.* [illegible]

résurrection des morts (a). Saint Epiphane (b) dit qu'ils ignorent le saint Esprit ; peut-être qu'il entendoit par là l'esprit de prophétie. Car on dit qu'ils n'admettoient point les Prophétes. Arnobe en a inferé qu'ils croyoient Dieu corporel (c). S. Augustin (d) a pris saint Epiphane dans son sens simple & naturel, puisqu'il enseigne expressément que les Saducéens nioient le saint Esprit, & que les Pharisiens le reconnoissoient : mais ils nioient simplement qu'il résidât dans JESUS-CHRIST.

Toutefois ni l'Ecriture, ni Joseph n'ont fait sur cet article aucun reproche aux Saducéens. Il ne seroit pas fort surprenant qu'ils ne connussent pas le saint Esprit, comme une personne de la sainte Trinité. Ce mystere ne fut jamais connu bien distinctement parmi les Juifs. Saint Epiphane veut peut-être les opposer aux Pharisiens, qui selon lui, admettoient l'éxistence du saint Esprit ; c'est-à-dire, l'Esprit de Prophétie, qui animoit les Prophétes, & qui étoit distingué de leurs personnes. Mais il faut reconnoître que nous ne savons pas précisément ni ce que les Pharisiens entendoient, ni ce que les Saducéens nioient sous ce nom. Si c'étoit une substance distinguée de Dieu, ou une émanation substantielle de la Divinité, une personne divine.

A l'égard de la corporéïté de Dieu, on ne peut pas montrer que les Saducéens l'ayent jamais cruë, ni même qu'elle soit une suite nécessaire de leur dogme sur les Anges, & sur la mortalité de l'ame. Quand ni les Anges, ni les substances spirituelles n'existeroient pas ; & quand l'ame ne seroit pas immortelle, il ne s'ensuivroit pas que Dieu fût corporel.

Les Saducéens recevoient les Livres de Moyse, où il est souvent parlé des Anges, & de leurs apparitions. Comment donc pouvoient-ils nier leur éxistence ? Nous ne savons pas comment ils se tiroient de ces difficultez, ni quelles explications ils donnoient à ces passages ; mais on s'est imaginé qu'ils regardoient les Anges comme des vertus inséparables de Dieu (e) ; à peu près comme le rayon & la lumiére sont inséparables du soleil, & qu'ils pouvoient paroître sur la terre revêtus de differens noms, selon la diversité des fonctions qu'ils y exerçoient.

Ce systême est assez spirituel, mais il ne satisfait pas tout-à-fait à l'objection. Les Anges dont les apparitions sont marquées dans les Livres de Moyse, ne sont pas de simples écoulemens de la divinité, ce sont des hypostases toutes differentes envoyées de Dieu, agissant en son nom, & par sa puissance. Ils auroient pû dire aussi dans un sens bien plus simple, & plus aisé, que ces Anges n'étoient que des phantômes qui apparoissoient pour un peu de tems, & qui n'avoient aucune réalité ; que c'étoit des corps phantastiques, remuez par la puissance du Créateur ; ou si l'on veut qu'ils ayent été mûs, & animez par quelque intelligence mortelle, pareille à l'ame de l'homme, qui, selon eux, ne subsiste pas après la mort. Mais nous n'entreprenons point de faire ici l'apologie des Saducéens ; nous rapportons simplement leurs sentimens.

Quoi qu'ils niassent les peines & les récompenses de l'autre vie, ils ne laissoient pas d'être fidéles observateurs des Loix, & de les faire observer aux autres dans toute leur sévérité (f). C'étoit une suite naturelle de leurs principes. S'il n'y a des peines & des récompenses qu'en cette vie, on doit punir toutes les fautes, & récompenser toutes les bonnes actions dans la rigueur de la justice. Ils pouvoient se fonder sur l'Ecriture mal entenduë, & mal expliquée. Moyse dans ses Loix ne parle que des récompenses temporelles. Dieu frappe en cette vie par des châtimens sensibles, ceux qui l'offensent. Les crimes de ceux de Sodome, ceux des Cananéens, ceux d'*Her*, & d'*Onan*, ceux de Pharaon, & des Egyptiens sont punis dans ce monde. Ces exemples, & tant d'autres marquez dans le Pentateuque, les entretenoient dans ces sentimens.

Leur principe étoit faux aussi-bien que les conséquences qu'ils en tiroient. Dieu punit, & Dieu récompense assez souvent les hommes en ce monde ; mais il ne s'ensuit pas qu'il le fasse toûjours, & que toutes nos craintes, & nos espérances doivent se borner aux biens, & aux maux de cette vie. On peut tirer de la Génése même des preuves de l'immortalité de l'ame. L'homme est fait à l'image & à la ressemblance de Dieu. Dieu est esprit ; l'homme est donc esprit, quant à cette partie de lui-même qui pense, & qui raisonne. Abraham, Jacob, & tant d'autres Saints n'ont rien reçû en ce monde, qui soit proportionné au mérite de leurs actions, & aux promesses que Dieu leur a faites. Il faut donc dire qu'ils l'ont reçû dans un autre monde, ou que Dieu est injuste, & trompeur dans ses promesses. Enfin le Seigneur dit à Moyse (g) : *Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob*. Or Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans. Ces Patriarches sont donc vivans. C'est le raisonnement de nôtre Sauveur (h).

On accuse les Saducéens de rejetter tous les Livres de l'Ecriture, à l'exception de ceux de Moyse (i). Pour autoriser cette accusation, on dit que le Sauveur ne tira la réponse qu'il leur fit dans l'Evangile, que du Livre de l'Exode, qu'ils recevoient, & qu'il n'usa point du témoignage des autres Livres de l'Ecriture, quoique plus favorables à la résurrection qu'il vouloit établir ; parce que ces gens-là ne les recevoient point pour Canoniques. Ils n'admettoient pas non plus les traditions des Anciens, ni les explications des Pharisiens. Aussi leur secte n'étoit pas à beaucoup près ni si nombreuse, ni si puissante que celle des Pharisiens, & les peuples n'avoient pas pour eux ni la même confiance, ni le même respect, que pour ces derniers. Toutefois les plus riches des Juifs, & les plus considérables par leurs dignitez, étoient plus ordinairement Saducéens. Mais dans le gouvernement civil, ils étoient obligez de se conformer aux maximes, & aux sentimens des Pharisiens ; autrement ils se seroient rendus insupportables au peuple (k).

Ce qu'on vient de dire que les Saducéens n'admettoient que le Pentateuque, souffre des difficultez. Scaliger (l) remarque qu'ils ne parurent qu'après que le canon des Ecritures fut fermé, & que le nombre des Livres sacrez fut fixé. Or en ce tems-là il n'y avoit plus à choisir entre ces divins Livres ; tout étoit également sacré & canonique. 1°. S'ils avoient eu à choisir entre ces ouvrages ceux qui ne fussent pas contraires à leurs prétentions, ils ne devoient pas préférer ceux de Moyse, où l'on parle si souvent d'Anges, & d'apparitions. 2°. Les Saducéens assistoient au Temple, & dans les assemblées de Religion. On y lisoit tous les Livres de l'Ecriture, particuliérement les Prophétes. Qui croira que ces gens-là regardassent ces Livres là comme apocryphes, & de nulle autorité ? 3°. Ils attendoient le Messie, comme le reste des Juifs. Ils devoient donc recevoir aussi

(a) *Matth.* XXII. 23. *Sadducæi qui dicunt non esse resurrectionem. Vide & Marc.* XII. 18. *Luc.* XX. 27. *Act.* XXIII. 8.

(b) *Epiphan. hæres.* 14.

(c) *Arnob. lib.* 3. *pag* 100. *Vide & Scultet.*

(d) *August. serm. olim* XI. *de Verb. Domini Nunc* LXX. *c.* 3. *n.* 5. *p.* 386.

(e) C'étoit le sentiment de quelques Juifs du tems de saint Justin le Martyr. Voyez Grotius sur saint Matth. XXII. 23. & M. le Clerc sur les Actes, XXIII. 8. Et saint Justin, Dialogue contre Tryphon, pag. 358.

(f) *Joseph lib.* 2. *de Bello. cap.* 12. Σαδδουκαίοις καὶ πρὸς ἀλλήλους τὸ ἦθος ἀγριώτερον, αἵ τε ἐπιμιξίαι πρὸς τοὺς ὁμοίους, ἀπηνεῖς ὡς πρὸς ἀλλοτρίους. *Vide & Euseb. Hist. Eccl. lib.* 2. *c.* 23.

(g) *Exod.* III. 6. 15. 16.

(h) *Matth.* XXII. 32. *Marc.* XII. 26.

(i) *Vide Serar. trihares. cap.* 21. *n.* 1. *& apud eum R. Eliam in Thisbi. Tertull. præscript. cap.* 49. *Origen. lib.* 1. *& tract.* 21. *in Matth. Hieron. in Matth.* XXII. *Beda. Alii.*

(k) *Joseph Antiqu. lib.* 18. *cap.* 2. Εἰς ὀλίγους τε ἄνδρας οὗτος ὁ λόγος ἀφίκετο, τοὺς μέντοι πρώτους τοῖς ἀξιώμασι. Πράσσεταί τε ἀπ' αὐτῶν οὐδὲν, ὡς εἰπεῖν. Ὁπότε γὰρ ἐπ' ἀρχὰς παρέλθοιεν, ἀκουσίως μὲν καὶ κατ' ἀνάγκας. Προσχωροῦσι δ' οὖν οἷς ὁ Φαρισαῖος λέγει διὰ τὸ μὴ ἄλλως ἀνεκτοὺς γενέσθαι τοῖς πλήθεσιν.

(l) *Scalig. Elench. triharef. cap.* 16.

aussi les Prophétes qui le promettoient, & qui traçoient son véritable caractére.

4°. Joseph (a) qui connoissoit cette secte mieux que personne, dit qu'ils étoient opposez aux Pharisiens, en ce que ceux-ci enseignoient & pratiquoient plusieurs traditions qu'ils avoient reçûes de leurs peres, & qui n'étoient pas contenues dans les Loix de Moyse; au lieu que les Saducéens rejettent ces traditions, & *soûtiennent qu'on ne doit observer que ce qui est écrit*. Ce passage est cité pour l'opinion affirmative, comme pour la négative; & il est vrai que Joseph semble borner ce qu'il y dit aux Livres de Moyse. Mais il ne s'ensuit nullement que les Saducéens ne reçussent pas aussi les autres Livres de l'Ecriture. 5°. Les Rabbins qui ont combattu les Saducéens, ont employez contr'eux des passages tirez, non-seulement de Moyse, mais aussi des Prophétes, & des autres Livres de l'Ecriture; & ceux-là au lieu de les rejetter, tâchent de les éluder par de vaines subtilitez, & par des explications forcées. 6°. Est-il croyable qu'ils seroient demeurez dans la communion des autres Juifs; qu'ils auroient possédé les premiéres charges de leur République, & qu'on en auroit même vû de cette secte remplir la dignité de grand-Prêtre, s'ils eussent rejetté la plûpart des Livres sacrez des Juifs? De plus, saint Pierre & les autres Apôtres (b) parlant devant des Saducéens, citent les Pseaumes comme les autres Ecritures.

Il semble donc que ces gens-là, comme le reste des Juifs, reconnoissoient comme divines toutes les saintes Ecritures (c). Et quand les Anciens ont dit qu'ils rejettoient tout le reste, à l'exception de Moyse, je pense qu'il faut l'entendre dans le sens que nous avons apporté sur le passage de Joseph, c'est-à-dire, qu'ils ne recevoient pour loi, que les seuls Livres de Moyse, & rejettoient toutes les traditions des Pharisiens. Quant aux autres Livres de l'Ecriture, sans les rejetter du nombre des canoniques, ils les interpretoient suivant leurs préjugez, & détournoient les passages où il est parlé des Anges, de la même sorte qu'ils en usoient à l'égard de ceux qui sont tirez du Pentateuque.

Il faut que dans la Religion des Juifs depuis la captivité, l'immortalité de l'ame, & l'éxistence des esprits n'ayent pas assez pour articles fondamentaux, puisque les Saducéens demeuroient dans le Judaïsme, & dans la communion de leurs freres (d); & qu'ils ont même eu des Souverains Sacrificateurs dans leur secte, quoi qu'ils niassent ces articles. Ces choses passoient dans leur nation pour problématiques. Les Pharisiens, & les Saducéens se contestoient leurs principes; mais ils ne s'entr'excommunioient pas; ils recevoient tout également les Livres sacrez, mais non pas dans le même sens. Le Pharisien tenoit toute l'Ecriture comme régle de foy, & toutes les traditions comme régle de conduite. Les Saducéens n'accordoient cette prérogative qu'à Moyse, & aux autres Auteurs sacrez, & encore expliquez à leur maniére.

Les Saducéens nient le destin, dit Joseph (e); ils disent que ce n'est qu'un mot vuide de sens, & que rien n'arrive aux hommes par la force du destin. Ils croyent que nous avons une parfaite liberté, & une puissance entiére de faire tout ce qui nous plaît; en sorte que nous sommes les seules causes de nôtre bonheur, ou de nôtre malheur, suivant le bon ou mauvais parti que nous prenons. Il dit ailleurs (f), qu'ils nient le destin, & la providence, ou ce qui est le même; *que Dieu est hors de portée de faire, ou de connoître le mal*; que l'homme est le maître de choisir le bien, ou le mal; & qu'il ne lui en arrive qu'autant qu'il le veut, par le bon ou mauvais usage qu'il fait de sa liberté.

On ne peut guéres donner davantage à l'homme, ni moins à Dieu. S'il n'a aucune influence sur le bien ou le mal que nous faisons, ou que nous souffrons; c'est-à-dire si nous sommes dans une entiére indépendance de son secours, pour pratiquer le bien ou fuir le mal, & qu'après cette vie il n'y ait ni peine, ni récompense; je ne vois pas ce qu'un Saducéen pouvoit demander à Dieu, ni en quoi il pouvoit faire consister sa religion, & son culte. S'il n'avoit aucun besoin du secours de Dieu en cette vie, & s'il ne craignoit ni n'espéroit rien de sa part après la mort; pourquoi le craindre, le servir, & le prier? Rien ne fait mieux connoître à quel point de corruption la Religion des Juifs étoit alors, que ce qu'elle souffroit dans son sein de gens qui étoient dans des principes si monstrueux. Le Saducéisme ne devoit pas être fort éloigné de l'Epicuréisme; & je n'y vois de différence qu'en ce que le Saducéen craignoit au moins en cette vie les châtimens de Dieu, & espéroit quelque récompense temporelle des vertus qu'il pouvoit pratiquer; au lieu que les Epicuriens n'avoient pas même ces motifs de la crainte de Dieu.

Les Saducéens ont subsisté long-tems, & subsistent encore aujourd'hui, quoi qu'en très-petit nombre (g). Ils sont regardez des autres Juifs, comme des hérétiques: mais anciennement il n'en étoit pas de même. Le grand-Prêtre Hircan, Prince de sa nation, après avoir été long-tems favorable aux Pharisiens, se sépara d'eux, avec éclat, & s'attacha aux Saducéens (h). On dit même qu'il ordonna à tous les Juifs, sous peine de la vie, de recevoir les maximes de Sadok (i). Aristobule, & Aléxandre Jannée fils d'Hircan, continuérent à protéger les Saducéens, & à persécuter les Pharisiens. Maimonides (k) assure que sous le regne d'Aléxandre, les Saducéens s'emparérent de toutes les charges du Sanhédrin. Il n'y resta que le seul Simon fils de Scéra, qui tenoit le parti des Pharisiens. Mais les Pharisiens rentrérent en faveur, & en crédit sous le regne d'Aléxandra, épouse d'Aléxandre Jannée. Caïphe qui condamna Jesus-Christ à la mort, étoit Saducéen, comme il paroît par les Actes des Apôtres (l), aussi-bien qu'Ananus le Jeune (m), qui fit mourir saint Jacque frere du Seigneur.

Ceux qui ont voulu faire passer les Saducéens pour Samaritains, & pour disciples de Dosithée, leur ont imputé d'adorer Dieu sous la forme d'un bouc, & d'avoir corrompu le texte du premier

(a) *Joseph Antiq. lib. 13. cap. 18.* Νόμιμα πολλά τινα παρέδοσαν τῷ δήμῳ οἱ Φαρισαῖοι ἐκ πατέρων διαδοχῆς, ἅπερ οὐκ ἀναγέγραπται ἐν τοῖς Μωσέως νόμοις, καὶ διὰ τοῦτο ταῦτα τὸ Σαδδουκαίων γένος ἐκβάλλει, λέγον ἐκεῖνα δεῖν ἡγεῖσθαι νόμιμα τὰ γεγραμμένα, τὰ δ' ἐκ παραδόσεως τῶν πατέρων μὴ τηρεῖν.

(b) *Act.* IV. 1. 2. V. 17.

(c) Voyez Manassé-Ben-Israël, liv. 1. c. 6. *Neque tamen derogabant fidem Prophetis, sed loca Prophetarum in alium longè sensum interpretabantur.*

(d) Manassé-Ben-Israël dans l'Epitre dédicatoire de son Livre de la Résurrection, & dans son premier Livre, chap. 1. dit que les anciens Juifs retranchoient du nombre des Israëlites, ceux qui nioient l'immortalité de l'ame, & qu'on soûtenoit que ces sortes de gens n'avoient aucune part au siécle futur, ou au monde des ames.

(e) *Joseph Antiq. l. 13. c. 9.* Σαδδουκαῖοι τὴν μὲν εἱμαρμένην ἀναιροῦσιν, οὐδὲν εἶναι ταύτην ἀξιοῦντες. Οὔτε κατὰ αὐτὴν τὰ ἀνθρώπινα τέλος λαμβάνειν. Ἅπαντα δ' ἐφ' ἡμῖν αὐτοῖς τίθενται. Ὡς καὶ τῶν ἀγαθῶν αἰτίους ἡμᾶς αὐτοὺς γινομένους, καὶ τὰ χείρω παρὰ τὴν ἡμετέραν ἀβουλίαν λαμβάνοντας.

(f) *Idem lib. 2. cap. 12. de Bello, pag. 788.* Τὴν μὲν εἱμαρμένην παντάπασιν ἀναιρεῖν, καὶ τὸν θεὸν ἔξω τοῦ δρᾶν τι κακὸν, ἢ ἐφορᾶν τίθενται. Φασὶ δ' ἐπ' ἀνθρώπων ἐκλογῇ, τό τε καλὸν καὶ τὸ κακὸν προκεῖσθαι, καὶ τὸ κατὰ γνώμην ἑκάστου τούτων ἑκατέρῳ προσιέναι.

(g) Voyez Basnage, Histoire des Juifs, liv. 3. chap. 5. art. 13. 14. 15.... 21. *Serrar. trihares. cap. 25. Manassé-Ben-Israël, de Resurrect. lib. 1. cap. 1.*

(h) *Joseph. Antiquit. lib. 13. cap. 18.*

(i) *Vide Abraham-Ben-Dier. Cabala; apud Trigland. de secta Caraït.*

(k) *Maimon. Halac. Sanhedr. cap. 11.*

(l) *Act.* V. 17. *Vide &* IV. 1.

(m) *Antiqu. lib. XX. cap. 8. pag. 698.*



Digitized by Google

chapitre de la Genése, en lisant : *Au commencement azyma*, ou le bouc, *créa le ciel, & la terre.* Mais ces accusations se détruisent d'elles-mêmes, & ne méritent aucune attention. Les Saducéens adoroient Dieu dans son Temple de Jérusalem, & attendoient le Messie : mais ils étoient à cet égard dans les mêmes sentimens que le commun des Juifs, & que les Pharisiens eux-mêmes, qui attendoient un Libérateur, & un Monarque purement temporel. Etant les uns & les autres dans ces préjugez, il n'est pas surprenant qu'ils n'ayent pas connu JESUS-CHRIST, qui ne leur parloit que d'un regne spirituel. Nous ne voyons pas par l'Evangile, qu'aucun Saducéen ait crû en JESUS-CHRIST. Ils trouvoient dans leur secte, des obstacles insurmontables à la foy, & au salut que JESUS-CHRIST prêchoit.

## ARTICLE III.

### *Des Esséniens.*

L'Origine des Esséniens, & l'étymologie de leur nom sont très-inconnuës ; ni Philon, ni Joseph ne nous disent rien d'exprès ni sur le tems auquel ils parurent, ni sur les Auteurs de leur secte. Le quatriéme Livre des Maccabées (*a*), que nous avons traduit en François, les appelle *Hasdanim*, & dit qu'ils subsistoient déja du tems de Hircan Maccabée, vers l'an du monde 3894. Joseph (*b*) parle d'un fameux Essénien nommé Judas, qui vivoit du tems d'Antigone fils d'Hircan, & frere d'Aristobule Roi des Juifs. Ce Judas prédit qu'Antigone seroit mis à mort sous la tour de Straton ; & sa prédiction fut suivie de l'effet, au grand étonnement de tous les Juifs de Jérusalem, & de Judas lui-même.

Pline (*c*) qui avoit lû avec admiration la peinture que Joseph fait des Esséniens, les décrit lui-même d'un style pompeux, & prétend qu'ils subsistoient depuis des milliers de siécles, sans aucun commerce avec les femmes : *Ita per sæculorum millia, incredibile dictu, gens æterna est, in qua nemo nascitur.* Mais il se trompe assurément sur leur durée ; on ne peut mettre leur commencement avant les Maccabées, & il n'est pas vrai que tous les Esséniens vécussent dans le célibat. Joseph (*d*) dit qu'il y en a une compagnie, qui dans tout le reste suit les régles de cette secte ; mais qui en est différente sur le seul article du mariage.

Quelques-uns (*e*) ont conjecturé qu'ils étoient des descendans de Jonadab, pere des Réchabites. Le seul fondement de cette opinion, est la maniére de vivre des Esséniens, qui s'abstenoient de vin (*f*), & qui dans le reste étoient très-tempérans. Mais comme ils logeoient dans les villes, & avoient des maisons, & des demeures pour eux, & pour leurs hôtes ; on ne peut soûtenir que ce soient des Réchabites, puisque ceux-ci ne logeoient point dans des villes, ni dans des maisons ordinaires ; mais seulement sous des tentes, & à la campagne. Je ne lis pas non plus que les Esséniens s'abstinssent toûjours de vin, ni qu'ils en fissent un article fondamentale de leur observance, comme faisoient les Réchabites.

Saint Epiphane (*g*) croit que les Esséniens, ou Jesséniens, comme il les appelle, étoient une secte de Samaritains ; que leur nom venoit de *Jessé* Pere de David, ou de *Jesus*, dont le nom, selon lui, signifie Médecin ; qualité qui convient parfaitement aux Esséniens, qui vouloient passer pour les médecins des ames. Il dit que du tems de l'Empereur Trajan, un nommé Elxaï introduisit quelques nouveaux dogmes parmi les Esséniens, & leur donna un livre plein de ses prétenduës prophéties, & qu'il avoit un frere nommé *Jéxaus*, qui les engagea à adorer les astres. On ne sait d'où saint Epiphane avoit apris ces particularitez, & quelqu'autres qu'il raconte des Esséniens ; mais elles sont très-suspectes, sur tout l'origine qu'il leur donne parmi les Samaritains. Il est sûr qu'ils étoient Juifs, & fort éloignez des Samaritains. Saint Epiphane jugeoit apparemment des anciens Esséniens sur ceux de son tems, qui étoient fort corrompus, & fort décriez, jusques-là qu'on les accusoit de donner les honneurs divins à deux femmes vivantes.

Sérarius (*h*) rapporte jusqu'à douze opinions sur le nom des Esséniens. Saumaise (*i*) veut qu'ils ayent pris leur nom de la ville d'Essa en Palestine, dont parle Joseph (*k*). D'autres dérivent ce nom de l'Hébreu (*l*) *Chosen*, qui signifie le rational du grand-Prêtre. D'autres, du Caldéen *Chesin*, fort robuste ; ou du Syriaque *Asan*, être chaussé ; ou de l'Hébreu (*m*) *Asa*, guérir ; ou de *Hasach*, faire, agir : ou du nom de *Jesus*, ou de celui de *Jessé* ; ou du verbe (*n*) *Chasa*, contemp'er ; ou de (*o*) *Schanah*, diviser, séparer, répéter. D'autres, (*p*) du Grec *Hosioi*, saints ; ou enfin de l'Hébreu *Chasid*, miséricorde. Et c'est cette derniére étymologie qui nous paroît la meilleure. Nous trouvons les *miséricodieux* dans les Pseaumes (*q*), comme composant une compagnie de gens de piété. Nous croyons que ce sont ces mêmes qui sont appellez dans les Livres des Maccabées (*r*), *Assidéens.*

Drusius a prétendu que les Esséniens étoient une branche des Pharisiens, & qu'ils étoient du nombre de ceux qu'Hircan persécuta (*s*), & qui s'étant retirez dans les déserts, s'y accoutumérent par nécessité à un genre de vie très-dure, & y persévérérent ensuite volontairement. Mais nous avons montré que les Esséniens étoient aussi anciens que les Pharisiens, & les Saducéens mêmes, puisque l'Auteur du quatriéme Livre des Maccabées, que ni Saumaise, ni Scaliger, ni Sérarius, ni Drusius, n'avoient pas vûs, ce Livre n'ayant paru pour la premiére fois que dans l'Arabe des Polyglottes de M. le Jeay ; puis dis-je que cet Auteur place toutes ces sectes du tems d'Hircan, & les suppose déja bien établies, & bien distinguées les unes des autres. Joseph lui-même, qui selon toutes les apparences, composoit son Histoire sur des mémoires pareils à ceux dont nous venons de parler, semble les supposer comme existans sous Hircan, puisqu'après avoir parlé de la brouillerie qui engagea de quitter la secte des Pharisiens, pour se jetter dans celle des Saducéens, il dit (*t*) : *Mais j'ai assez parlé de ces deux sectes, des Pharisiens, & des Saducéens, & de la troisiéme, qui est celle des Esséniens, dans mon second Livre de la Guerre des Juifs.*

Après les écoles, ou les communautez des anciens Prophétes, les Hébreux n'ont rien eu de plus

(a) *Maccab.* VI.
(b) *Joseph Antiqu. l.* XIII. *cap.* 19. *p.* 455.
(c) *Plin. lib.* 5. *cap.* 17.
(d) *Joseph de Bello, lib.* 2. *cap.* 12. *in Lat. & in Græco, pag.* 788. *D.*
(e) *Vide Suid. in* ἐσσαῖοι, *ou* Ἐσσηνοί. *Nilus ascet. cap.* 3. *Alii quidam.*
(f) *Philo de Vita Contemplativa, p.* 900. Οἶνον μὲν γὰρ ἀφροσύνης φάρμακον, *&c.*
(g) *Epiphan. hæres.* 29. *de Nazaræis.*
(h) *Serrar. trihæres. lib.* 3. *cap.* 1.
(i) *Salmas. ad Solin, c.* 35. *pag.* 432.
(k) *Joseph Antiq. lib.* 13. *cap.* 23. Στρατόπεδον ἐπὶ Ἐσσαῖς.
(l) חשן *Pectorale.*
(m) אסא *Sanare.*
(n) חזה *Contemplari.*
(o) שנה *Secundas tenere, recedere, repetere.*
(p) *Philo lib. quod omnis probus liber. pag.* 876. Λέγονταί τινες παρ' αὐτοῖς ὄνομα Ἐσσαῖοι... Il insinuë que les Esséniens en Hébreu, signifient *les Saints.* Ainsi il appuie l'étymologie qui dérive ce nom de l'Hébreu *Chasid.*
(q) *Psalm.* LXXVIII. 2. LXXXIV. 9.
(r) 1. *Macc.* 2. 42. *Synagoga Assidæorum.* 2. *Macc.* XIV. 7. *Vide Eccli.* XLIV. 10.
(s) *Joseph. Antiq. lib.* XIII. *cap.* 18. *Vide Serrar. trihæres. cap.* 6. *pag.* 81.
(t) *Joseph ibidem c.* 18. *ad finem, p.* 454.

parfait, ni de plus apparent que leurs Esséniens. Voici le portrait que Joseph nous en a laissé (a). Ces Philosophes vivent entr'eux dans une parfaite union, & ont en horreur la volupté, comme un poison dangereux. Ils font consister leur principale vertu, à garder une exacte continence, & à résister à l'attrait du plaisir. Ils ne se marient point, mais ils élévent les enfans des autres, comme s'ils étoient à eux, & leur inspirent pendant qu'ils sont encore jeunes, leur esprit, & leurs maximes. Ce n'est pas qu'ils condamnent le mariage en lui-même, ou qu'ils croyent qu'on doit négliger la propagation de la race des hommes; mais ils sont toûjours en garde contre l'intempérance, & contre l'infidélité des femmes. Ils regardent les richesses avec la dernière indifférence, & possédent tout en commun, en sorte que nul d'entr'eux n'est plus riche que l'autre. C'est une loi inviolable de leur institut, de renoncer à la propriété de tous ses biens, & de les mettre dans la société, en sorte que la pauvreté de l'un, ne porte point envie à l'opulence de l'autre, & que les richesses des uns, ne les élevent point au-dessus des autres. Ils vivent comme freres dans une entiére égalité & de bien, & de condition.

(a) *Joseph l. 2. de Bello, cap. 12. 785. & sequ.*

L'huile & les parfums sont en horreur parmi eux. Ils se purifient après en avoir seulement touché par hazard, comme s'ils avoient touché quelque chose d'impur. Ils se font une honneur de l'austérité qui paroît dans leur extérieur; mais ils évitent la malpropreté, & ont toûjours des habits bien blancs. Ils établissent des dispensateurs qui ont soin de leurs biens, & qui les distribuent à chacun selon son besoin (b). Ils ne demeurent point tous dans une seule ville, ni toûjours au même lieu; mais il y en a dans différens endroits. Ils reçoivent dans leur maison ceux de leur secte, & leur font part de tout ce qu'ils ont, comme d'un bien qui leur est commun. Aussi en voyage ils ne prennent jamais de provisions; ils portent seulement quelques armes pour se défendre contre les voleurs. Dans chaque ville il y a un homme établi pour avoir soin des hôtes, & pour leur fournir les habits, & les autres choses nécessaires.

(b) Au Livre XVIII. chap. 2. il dit que ces Dispensateurs sont de la race des Prêtres. Ἀποδέκτας δὲ τῶν προσόδων χειροτονοῦντες, καὶ ὁπόσα ἡ γῆ φέροι, ἄνδρας ἀγαθοὺς ἱερεῖς διὰ ποίησιν σίτου τε καὶ βρωμάτων.

Les enfans qu'ils élévent sont tous vêtus, & traitez de la même sorte, & vivent tous sous la discipline de leur maître. Ils ne changent point d'habits que les leurs ne soient entiérement usez, ou si vieux qu'ils ne puissent plus servir. Ils ne vendent ni n'achétent rien entr'eux; mais tout le commerce se fait par échange, chacun donnant ce qui lui est superflu, & recevant ce dont il a besoin. Et même il leur est libre de prendre sans échange tout ce qu'il leur faut, & d'user de tout ce qui est à leurs freres, comme du leur. Ils font sur tout profession d'une grande pieté envers Dieu; & ne parlent pas avant le lever du soleil, si ce n'est qu'ils prononcent certaines priéres qu'ils ont reçûes de leurs peres, comme pour inviter cet astre à se lever (c). Après quoi ils sont envoyez par leurs supérieurs, chacun au travail, & au métier qui lui est propre.

(c) Πρὶν γὰρ ἀνασχεῖν τὸν ἥλιον, οὐδὲν φθέγγονται τῶν βεβήλων. Πατρίους δέ τινας εἰς αὐτὸν εὐχὰς, ὥσπερ ἱκετεύοντες ἀνατεῖλαι.

Après avoir travaillé jusqu'à la cinquiéme heure, c'est-à-dire, jusqu'à onze heures du matin dans l'équinoxe, & dans les autres tems à proportion, ils s'assemblent de nouveau tous ensemble, & se ceignant avec des linges blancs, ils se baignent tous dans l'eau fraîche; après quoi ils se retirent dans leurs cellules, où il n'est permis à aucun étranger d'entrer. De là ils passent dans leur réfectoire commun, qui est à leur égard, comme un temple sacré, y étant assis à table dans un profond silence. Celui qui a soin de faire le pain, en donne à chacun à son rang, & le cuisinier leur sert à chacun un mets. Puis le Prêtre fait la priére; car il n'est pas permis de goûter de quoi que ce soit, qu'après avoir loué Dieu par la priére. Après leur repas, ils rendent de même graces à Dieu, comme à l'auteur des biens qu'ils ont reçû. Après cela ils quittent leurs habits blancs, qui sont regardez ainsi que des vêtemens sacrez, & retournent au travail comme auparavant. Ils y demeurent jusqu'au soir, & alors ils reviennent au lieu où ils prennent leur repas, & font manger leurs hôtes avec eux, s'il en est survenu quelqu'un.

Quoique dans tout le reste ils soient dans une entiére dépendance de leurs supérieurs, toutefois ils ont la liberté de faire du bien, & de secourir leur prochain, comme ils peuvent, & autant qu'ils veulent. Mais ils ne peuvent rien donner à leurs parens, sans l'agrément de ceux qui les gouvernent. Ils sont très-religieux observateurs de leurs paroles, & leurs simples promesses sont plus inviolables que les sermens les plus sacrez. Ils évitent le jurement comme le parjure même. Ils étudient beaucoup les ouvrages des anciens, y cherchant sur tout ce qui peut servir à la perfection de leur ame, & à la conservation de la santé. C'est ce qui les rend si habiles dans la connoissance des remédes, des simples, des pierres, & des racines. Ils ont un très-grand soin des malades (d); on leur fournit du commun abondamment tout ce dont ils ont besoin.

(d) *Philo lib. Quod omnis probus Liber.*

Ils n'accordent pas l'entrée dans leur secte indifféremment à tous ceux qui la demandent; mais ils éprouvent les postulans pendant un an au dehors de leur maison, dans l'exercice de leur maniére de vie. Ils leurs donnent une bêche, une large ceinture pour le bain, & un habit blanc. Si le postulant donne des preuves de sa persévérance, on le reçoit premiérement au réfectoire commun, & au bain: Mais on ne l'admet dans la maison qu'après encore deux autres années d'épreuves. Alors, s'il en est trouvé digne, il est reçû au nombre des Esséniens. Avant que de l'admettre à prendre sa nourriture avec les autres, on lui fait promettre avec des sermens terribles, de servir, & d'adorer Dieu dans une parfaite piété, d'observer les Loix de la justice envers les hommes; de ne faire tort à personne ni volontairement, ni quand même on voudroit l'y forcer; de fuir les méchans, de proteger les gens de bien, de garder la foi envers tous, & sur tout envers les Princes. On lui fait promettre aussi, que s'il se trouve établi au-dessus des autres, il n'abusera pas de son pouvoir pour les opprimer, & ne se distinguera de ses freres ni par la somptuosité de ses habits, ni par aucune autre chose. Qu'il ne cachera pas à ses confreres les secrets de la secte, & ne les découvrira jamais à d'autres; mais qu'il les tiendra cachez, même au péril de sa vie; & n'enseignera que ce qu'il aura appris de ses maîtres; & conservera précieusement les livres de la secte, & les noms des Anges.

Si quelqu'un tombe dans quelque faute notable, ils le chassent de leur compagnie; & celui qui est ainsi chassé, meurt d'ordinaire misérablement: car étant lié par les sermens, dont on vient de parler, il ne peut recevoir de nourriture d'aucun étranger; en sorte qu'il est obligé de brouter l'herbe comme une bête, & de se voir consumé petit à petit par la disette, & la faim. Quel-

quefois les Esséniens, touchez de compassion, leur pardonnent, & les retirent chez eux, lorsqu'ils les voyent prêts à expirer, croyant que leur pénitence a été assez longue, & leur satisfaction suffisante.

Lorsqu'ils délibérent sur quelque affaire, ils s'assemblent d'ordinaire au nombre de cent: ils examinent la chose avec un très-grand soin, & tout ce qu'ils ont résolu demeure irréfragable. Après Dieu, ils ont un souverain respect pour Moïse, en sorte qu'un homme qui sera convaincu d'avoir mal parlé de lui, seroit mis à mort. Ils se font un devoir d'obéir aux vieillards, & au grand nombre; en sorte que quand il y en a dix d'assemblez, nul ne parle que du consentement des neuf autres. Ils n'oseroient ni cracher devant eux dans l'assemblée, ni à leur droite.

Ils sont très-scrupuleux observateurs du sabbat, non-seulement ils n'allument point de feu, & ne préparent rien à manger ce jour-là, ils ne remuent pas même un meuble, & ne se déchargent point des superfluitez de la nature (*a*). Les autres jours, lorsqu'ils veulent satisfaire à ce devoir, ils se retirent dans des lieux fort cachez, & après avoir creusé une fosse de la profondeur d'un pied, avec cette bêche dont nous avons parlé, ils se baissent, & satisfont à leur besoin, se couvrant tout autour avec leurs habits, de peur de souiller & de ternir les rayons de Dieu: Ce sont les termes de Joseph (*b*), qui ont donné lieu à quelques-uns de les accuser d'adorer le soleil. Mais on ne doit pas leur imputer un sentiment si injurieux, sur une preuve si frivole. Joseph s'exprime d'une maniére peu circonspecte. Après tout les rayons du soleil sont les rayons de Dieu, c'est-à-dire, ceux de sa créature (*c*).

Après cela ils remplissent de terre le trou qu'ils ont fait, & se purifient après cette action, comme si elle leur avoit causé quelque souillure. Ils sont partagez en quatre classes; & ceux qui sont dans les derniéres classes, se croyent si fort au-dessous des autres, que s'ils en avoient seulement touché un, ils s'en purifieroient comme d'une impureté pareille à celle qu'on contracte par l'attouchement d'un étranger. Ils vivent d'ordinaire fort long-tems, & plusieurs atteignent l'âge de cent ans; ce qu'on attribue à la simplicité de leur nourriture, & au bon réglement de leur vie. Ils font paroître une fermeté extraordinaire dans les maux; & Joseph dit qu'on en vit des exemples étonnans dans la derniére guerre des Juifs contre les Romains. Ils tiennent les ames immortelles, & croyent qu'elles descendent de l'air le plus élevé dans les corps, où elles sont amenées par un certain attrait naturel auquel elles ont peine à résister: elles y demeurent comme en prison tout le tems de la vie (*d*). Mais lorsqu'une fois elles en sont séparées par la mort, elles s'élevent aussi-tôt avec rapidité vers le Ciel, comme sortant d'une longue & triste captivité. Ils veulent que les ames des gens de bien demeurent au-delà de l'océan, dans un pays où l'on ne sent ni la pluie, ni les vents, ni les excez du chaud, & du froid, & où elles jouissent d'une béatitude naturelle, à peu près suivant l'idée que les Poëtes Grecs nous donnent de leurs champs Elisiens. Les ames des méchans au contraire sont reléguées dans des lieux d'horreur, & exposées à tout ce que les saisons ont de plus fâcheux, où elles gémissent dans des peines éternelles. C'est ainsi que les Poëtes nous représentent les enfers, où les Tantales, les Ixions, les Sysiphes, & les autres scélérats souffrent la juste peine de leurs crimes.

Il y en a parmi eux plusieurs qui ont le don de prophétie; & d'ordinaire leurs prédictions sont suivies de l'effet; & Joseph dans son histoire en rapporte quelques exemples (*e*). Il attribue cela à la lecture continuelle qu'ils font des Livres sacrez, & des Prophéties, & à la maniére simple & pure dont ils vivent. Il y a parmi eux une société, qui ne différe des autres, que par le mariage dans lequel ils s'engagent, sans quitter aucune des pratiques de leur état. Ils ne prennent point de femmes, qu'après s'être assurez pendant trois ans si elles sont d'une bonne santé, & propres à leur donner des enfans; & ils usent du mariage avec tant de modération, qu'ils ne s'approchent plus de leurs femmes dès qu'elles sont enceintes. Ils n'ont point non plus d'esclaves, ils regardent l'esclavage comme une injure faite à la nature humaine (*f*).

Les Esséniens (*g*) reconnoissent que Dieu gouverne toutes choses, sans exception; ils soûtiennent que rien ne se fait que par ses decrets. Joseph (*h*) dans un endroit dit qu'ils attribuent tout au destin, & que rien n'arrive que par son ordre. Pour concilier ces diversitez, Sérarius (*i*) ne trouve point de meilleur expédient que de dire que sous le nom de *destin*, Joseph n'entendoit autre chose, sinon le decret absolu de Dieu, qui gouverne tout suivant la nature de chaque chose, & par conséquent sans faire aucune violence au libre-arbitre. Leur secte répondoit à peu près à celle des Pythagoriciens parmi les Grecs (*k*), ou à celle des *Plistes*, parmi les Daces (*l*). On ne connoît pas qui sont ces *Plistes*, & le passage de Joseph pourroit bien être corrompu. Sérarius conjecture qu'il faudroit lire *Etistes*; c'étoit le nom de certains Prêtres, qui vivoient dans le célibat parmi les Thraces (*m*).

Quoique les Esséniens fussent des plus religieux de leur nation, toutefois ils n'alloient point au Temple de Jérusalem avec les autres, & n'offroient point de sacrifices sanglans, au moins dans ce saint lieu; car il semble qu'il faut l'entendre ainsi pour concilier Joseph avec Philon: celui-ci (*n*) disant sans limitation, qu'ils n'immolent jamais de bêtes; mais qu'ils préparent, & qu'ils offrent leurs ames à Dieu. Et Joseph (*o*) dit qu'ils n'en offrent point dans le Temple, de peur de se souiller par le commerce avec les autres hommes qui s'y trouvent, & qui ne font pas profession d'une pureté aussi exacte que les Esséniens. Ils se contentent d'y envoyer leurs présens, & de les y consacrer comme des monumens de leur reconnoissance.

Philon (*p*) témoigne que les Esséniens sont au nombre d'environ quatre mille dans la Judée.

(a) [illegible]

(b) Καὶ [illegible]

(c) Moïse avoit ordonné quelque chose de semblable aux Israëlites dans le désert, comme on le voit au Deutéronome.

(d) *Joseph loco cit.* [illegible]

(e) *Joseph Antiq. lib. 13. cap. 19. de Juda Esseno. Et lib. 15. cap. 13. de Manahem Esseno.*

(f) *Joseph Antiq. lib. 18. cap. 2.* [illegible] *&c. Ita & Philo lib. Quod omnis probus liber.*

(g) *Joseph Antiq. lib. 18. cap. 2.* [illegible]

(h) *Idem lib. 13. cap. 9.* [illegible]

(i) *Serrar. trihæres. cap. 4. art. 2.*

(k) *Joseph Antiq. lib. 15. cap. 13.* [illegible]

(l) *Joseph Antiqu. lib. XVIII. cap. 2.* [illegible]

(m) *Strabo lib. 7.* [illegible]

(n) *Philo lib. Quod omnis probus liber. p. 876.* [illegible]

(o) *Joseph Antiqu. lib. XVIII. cap. 2.* [illegible]

(p) *Philo. Quod omnis probus liber. p. 876.*

Pline

Digitized by Google

Pline semble fixer leur demeure au-dessus d'Engaddi (*a*) ; il dit qu'ils se nourrissent des fruits de leurs palmiers, qui sont très-fréquens dans ce quartier là. Mais Philon nous apprend qu'ils ont leurs domiciles dans plusieurs villes, & dans plusieurs villages, & qu'ils préferent la demeure de la campagne à celle de la ville, persuadez que le commerce des hommes n'est pas moins dangereux aux ames, que l'air corrompu l'est au corps qui le respire. Ils s'appliquent à l'agriculture, & à d'autres métiers paisibles, qui ne les éloignent point de la solitude, & de la pureté dont ils font profession. Ils demeurent éloignez des bords de la mer, dit Pline, pour éviter le concours qui s'y rencontre, & qu'ils croyent nuisible à leur institut.

Leurs études ne sont ni la Logique, ni la Physique, dit Philon (*b*) ; toutefois Joseph (*c*) dit qu'ils lisent avec assiduité les livres des Anciens, d'où ils tirent plusieurs connoissances des simples, des racines, & d'autres remédes. Leur principale application a pour objet la morale, & les Loix de Moïse. Ils s'y adonnent principalement les jours de sabbat. Ces jours-là ils s'assemblent dans leur synagogue (*d*), où chacun est assis selon son rang, les anciens au-dessus, & les plus jeunes au-dessous. Un de la compagnie prend le livre, & fait la lecture ; & un autre des plus capables en fait l'explication : ils se servent beaucoup de symboles, d'allegories, & de paraboles, à la manière des Anciens (*e*). On enseigne parmi eux la piété, la justice, l'économie, la politique, l'amour de Dieu, l'amour du prochain, & l'amour de la vertu.

Il y avoit trois sortes d'Esséniens : Les premiers étoient ceux que nous avons décrit jusqu'ici, qui s'abstenoient du mariage. Les seconds, ceux qui en usoient, mais avec les précautions, & la modération qu'on a marquée. Les troisiémes, sont les Esséniens contemplatifs, que Philon nous a dépeint dans son Livre *de la Vie Contemplative*, & qui sont plus connus sous le nom de *Thérapeutes*, dont la plûpart demeuroient en Egypte, & dont les Peres de l'Eglise ont voulu faire des Chrétiens. Ce sentiment a été renouvellé de nos jours, & plus d'un Savant ont écrit sur ce sujet ; ce qui nous dispensera de nous étendre ici sur leur sujet.

Enfin il y avoit des femmes qui suivoient le même institut, comme le remarquent Joseph & Philon. Elles avoient à proportion le même noviciat, & les mêmes exercices. Et parmi les Thérapeutes c'étoit des vierges, ou des femmes agées qui vivoient dans la continence. Elles assistoient aux instructions qui se donnoient le jour du sabbat ; mais séparées des hommes, par un mur de trois ou quatre coudées, & pouvoient fort bien entendre la voix de celui qui parloit, sans toutefois en être vûes. On les admettoit aussi à la table commune ; les hommes étoient à la droite, & les femmes à la gauche, couchez sur de gros tapis de table, tissus d'une matiére dure & grossiére. Les épouses des Esséniens qui se marioient suivoient le même genre de vie que leurs maris.

Il est étonnant que l'Evangile, & les autres Livres du nouveau Testament, n'ayent rien dit d'une secte, qui faisoit tant d'honneur à la Religion des Juifs, & qui étoit alors en si grande réputation dans le pays. Comment des gens de cette sorte ne s'empressérent-ils pas de connoître Jesus-Christ ? & pourquoi n'en voit-on aucun parmi ceux qui embrassérent le Christianisme ? Si Jesus-Christ avoit eu besoin de gens habiles, exercez de longue main dans la pratique de la vertu, instruits à fond de la Loi, & des Prophétes, il n'auroit pas manqué sans doute, à se faire des disciples parmi les Esséniens. Mais il avoit d'autres vûes ; il ne vouloit pas que l'établissement de la Religion Chrétienne parut un ouvrage humain ; il choisit ce qui paroissoit le moins propre à son dessein.

De plus, il ne paroît pas par l'Evangile qu'il ait prêché dans les lieux où les Esséniens avoient leurs demeures. Il ne prêcha pas en Egypte, où ils étoient en plus grand nombre qu'en aucun autre endroit. Ainsi il n'est pas si surprenant que l'Evangile ne nous en dise rien. S. Paul ne fut pas non plus dans ce pays-là : & nous n'avons proprement que l'histoire de la prédication de saint Paul. Il y a beaucoup d'apparence qu'après l'Ascension du Sauveur plusieurs Esséniens se convertirent. Et je ne vois rien que de très-probable dans le sentiment des Peres, qui ont fait des Thérapeutes les premiers Chrétiens de l'Egypte. Il est certain que c'est sur leur modéle que l'on a établi dans l'Eglise, les premiers Monastéres ; & c'est dans ces lieux où l'on remarque encore plusieurs traces de l'ancienne observance des Esséniens.

(*a*) *Plin. lib.* 5. *cap.* 17. *Infra hos Engadda oppidum fuit.*

(*b*) *Philo loco citato.*

(*c*) *Joseph lib.* 2. *de Bello, cap.* 12.

(*d*) *Philo ubi suprà.* Εἰς ἱεροὺς ἀφικνούμενοι τόπους, οἳ καλοῦνται συναγωγαί.

(*e*) *Idem.* Τὰ γὰρ πλεῖστα διὰ συμβόλων ἀρχαιοτρόπῳ ζηλώσει παρ' αὐτοῖς φιλοσοφεῖται.

---

# ARTICLE IV.

## *Des Hérodiens.*

L'Origine des Hérodiens est très-obscure ; mais on convient que cette secte n'est pas ancienne, & qu'elle n'a commencé que depuis le régne d'Hérode le Grand dans la Judée. Ni Joseph, ni Philon, ni aucun Auteur de ce tems-là n'en a parlé sous leur nom d'Hérodiens. Mais l'Evangile les désigne expressément en plus d'une rencontre. On les voit dans saint Matthieu, & dans saint Marc, qui conspirent avec les Pharisiens à Jérusalem pour surprendre Jesus-Christ (*f*). Et encore une autrefois à Capharnaüm (*g*). Et le Sauveur dit à ses Disciples de se donner garde du levain des Pharisiens, & des Herodiens ; c'est-à-dire, des sentimens, & des maximes d'Hérode (*h*), ou *des Hérodiens*, suivant plusieurs Manuscrits (*i*). Depuis la mort de J. C. on n'en voit plus rien, ni dans les Actes, ni dans les autres écrits des Apôtres, ce qui fait juger que c'étoit une secte moins nombreuse, moins célébre, moins puissante, & moins étendue que les autres qui étoient en ce tems-la parmi les Juifs.

On compte sept ou huit sentimens divers sur le sujet des Hérodiens. Les anciens ne sont nullement d'accord entr'eux ; & les modernes sont encore plus partagez. Plusieurs ont crû que les Hérodiens tenoient Hérode pour le Messie. Mais comme il y a plusieurs Hérodes qui ont regné en Judée, on ne convient pas auquel ils attribuoient cette qualité. Nous connoissons trois Hérodes à qui les Hérodiens pouvoient être attachez. 1°. *Le Grand Hérode*, mort peu de tems

(*f*) *Matth.* XXII. 16. *Marc.* XII. 14.

(*g*) *Marc.* III. 6.

(*h*) *Marc.* VIII. 15.

(*i*) *Vide Var. Lection. in N. T. Millii.*



Digitized by Google

après la naissance de JESUS-CHRIST. 2°. *Hérode Antipas*, fils du Grand Hérode qui régna dans la Galilée, fit mourir S. Jean-Baptiste, & essaya de prendre JESUS-CHRIST (*a*). Le troisiéme est *Hérode Agrippa*, petit fils du Grand Hérode, qui fit mourir S. Jacque le Majeur frere de Jean, qui mit S. Pierre en prison, comme il est porté dans les Actes (*b*); & qui fut frappé de Dieu comme il haranguoit à Cézarée.

Saint Epiphane (*c*), S. Jérôme (*d*), Tertullien (*e*), ou l'Auteur qui a conçu quelques chapitres à son Livre des Prescriptions, & plusieurs nouveaux (*f*) ont crû que c'étoit l'ancien, ou le Grand Hérode, que les Hérodiens avoient pris pour le Messie. De son tems toute la Judée étoit dans l'attente du nouveau Roi. Tout l'Orient étoit persuadé qu'il devoit alors paroître un Libérateur, & un Monarque qui regneroit sur tout le monde. On voyoit, suivant la prophétie de Jacob, le sceptre sorti d'entre les mains de Juda (*g*). De plus, Hérode étoit un Prince vaillant, heureux, magnifique, favorisé des Empereurs, & dont la fortune extraordinaire paroissoit tenir du miracle. Ce Prince témoignoit du respect pour les Loix de Moïse; & quoi qu'il les violât dans des points essentiels, il s'en excusoit avec soin, sur la nécessité de cultiver les Romains (*h*), qui étoient alors tout puissans.

Enfin Hérode, qui étoit infiniment ambitieux, ne manqua peut-être pas de flateurs qui purent lui inspirer qu'il pouvoit être le Messie, & quoiqu'apparemment il n'en crut rien, il pût être assez bon politique pour appuyer une opinion qui lui pouvoit être d'un si grand usage dans le gouvernement. On prétend même qu'il fit brûler les archives où se conservoient les mémoires généalogiques, afin que personne ne pût reconnoître la branche de David, d'où l'on savoit que le Messie devoit naître. Ajoûtez à cela sa jalousie contre tout ce qui faisoit ombrage à sa grandeur, & le meurtre commis contre les innocens. Tout cela semble insinuer ou qu'il croyoit être le vrai Messie, ou qu'il n'auroit pas été fâché qu'on le crut tel.

Un Poëte païen (*i*) nous parle d'une fête d'Hérode, qu'on célébroit à Rome avec de grandes illuminations, & où l'on buvoit largement.

*Herodis venêre dies, unctâque fenestrâ*
*Dispositæ pinguem nebulam vomuêre lucernæ.*
*...... Tumet alba fidelia vino.*

On a prétendu (*k*) que c'étoit la fête de ce Prince que quelques Juifs révéroient comme le Messie. D'autres ont crû que c'étoit la fête de son petit-fils Hérode Agrippa, qui fut en grande faveur sous Caligula, sous Claude, & sous Néron. D'autres (*l*) ont avancé que sous le nom d'Hérode ce Poëte a désigné toute la nation des Juifs. On nous parle encore d'une autre fête d'Hérode, marquée dans un ancien calendrier des Hébreux, où on lit: *Il y a fête le septiéme de Chaslen*, (c'est le mois de Novembre,) *à cause de la mort d'Hérode; car il avoit haï les sages: & on se réjoüit devant le Seigneur, lorsque les impies sortent du monde; car il est écrit: La main du Seigneur est contr'eux pour les faire sortir du camp.*

Mais sans nous arrêter à montrer que la mort d'Hérode le Grand ne peut être arrivée au mois de Novembre, il est visible que cette fête n'étoit pas une réjoüissance en l'honneur de ce Prince, mais au contraire, en haine de sa cruauté, & à cause de sa mort malheureuse. Ce n'étoit pas certainement ceux qu'on veut avoir pris Hérode pour le Messie, qui avoient nstitué une telle fête; mais les Pharisiens, dont Hérode avoit persécuté les principaux chefs (*m*). Hérode n'avoit nul des caractéres du Messie. Sa vie & sa mort ne pouvoient donner de sa personne aucune idée favorable. Il avoit vécu en Tyran, il avoit opprimé la liberté des Juifs, il n'avoit eu de la religion, qu'autant que sa politique le demandoit. Il étoit mort d'une maniére horrible, & qui fut regardée par les Juifs, comme une punition de la main de Dieu (*n*). Cinquante députez de la Judée, soûtenus de huit mille Juifs qui étoient à Rome, portérent des plaintes contre sa mémoire devant Auguste, & déclarérent qu'ils aimoient mieux être gouvernez par un Gouverneur Payen, que de voir un des fils d'Hérode monter sur le trône (*o*).

Ce n'étoit pas là sans doute de quoi faire un Messie, & un Libérateur d'Israël. Et quand ses flateurs auroient pû réüssir à lui former une troupe de sectateurs pendant sa vie; elle se seroit bien-tôt dissipée après sa mort, lorsque ni la crainte, ni l'espérance ne faisoient plus la même impression sur leur esprit. Il n'en auroit pas resté jusqu'à la trente-trois ou trente-cinquiéme année de JESUS-CHRIST. Enfin si Hérode eut crû être le Messie, auroit-il fait une assemblée à l'arrivée des Mages à Jérusalem, pour savoir en quel lieu le Messie devoit naître (*p*)?

Le second Hérode que quelques-uns ont pris pour le chef des Hérodiens, & que l'on prétend avoir été honoré parmi eux, comme le Messie (*q*), est Antipas, Tétrarque de Galilée. C'étoit un Prince d'une ambition sans bornes; il se ligua avec Séjan, contre Tibére, & fut convaincu d'avoir fait un arsenal, où il y avoit pour armer soixante & dix mille hommes (*r*). Il étoit très-rusé, puisque JESUS-CHRIST le nomme, *Renard* (*s*). Il affectoit d'être attaché à la fortune des Empereurs Romains, & on a une de ses médailles où il se qualifie, *Amateur de l'Empereur Claude* (*t*). Il paroît qu'il étoit en vie, lorsque le Sauveur disoit à ses Apôtres (*u*): *De se défier du levain d'Hérode.* Enfin son ambition le porta à aller à Rome pour demander le titre de Roi. Son entreprise fut malheureuse (*x*); il fut relégué à Lyon, où il mourut avec la méchante Hérodias, qu'il avoit enlevée à son frere Philippe, quoique celui-ci fut vivant, & qu'il en eut une fille nommée Salomée.

Cette catastrophe d'Hérode ne revient guéres à l'idée que les Juifs avoient du Messie, qui leur étoit promis. Ils haïssoient la race d'Hérode. Le ravissement d'Hérodias, & le meurtre commis sur la personne de Jean-Baptiste, n'étoient pas des traits propres à caractériser le Messie. Les Etats d'Hérode étoient très-bornez, & il falloit pour remplir les espérances des Hébreux, un Prince puissant, glorieux, vaillant, qui les tirât de la servitude, & de l'oppression. Hérode Antipas ne fit rien de tout cela, & ne fut jamais en état de l'entreprendre.

Philastrius (*y*) & quelques autres ont crû qu'Hérode Agrippa, qui fut établi Roi de Judée

(a) *Luc.* XIII. 31. 32.
(b) *Act.* XII. 2.
(c) *Epiphan. hæresi Herodianorum.*
(d) *Hieron. contra Luciferian.*
(e) *Tertull. de Præscription. appendic. initio.*
(f) *Vide Nicet. Choniat. Thesaur. orthod. lib.* 1. *cap.* 34. *Baronius Apparat. n.* 5. *Isaac Voss. de Sybillin. Oracul. Grot. in Matth.* XXII. *Alii.*
(g) *Genes.* XLIX. 10.
(h) *Joseph Antiqu. lib.* 15. *cap.* 12.
(i) *Pers. Satyr.* 5. *v.* 180.
(k) *Cornut. in Persium. Herodis diem natalem Herodiani observant, ut etiam sabbathi.*
(l) Petit *Var. Lect. cap.* 18. *Vitringa de Synag. lib.* 1. *c.* 9.
(m) *Joseph de Bello Judaïco, l.* 1. *c.* 21.
(n) *Joseph de Bello, lib.* 1. *c.* 21. *p.* 772. 773.
(o) *Idem Antiq. lib.* 17. *c.* 12.
(p) *Matth.* II. 4.
(q) Basnage, Histoire des Juifs, liv. 3. chap. 8. n. 8. 16. 17. *Ita Theophyl. Euthym.*
(r) *Joseph Antiqu. lib.* 18. *cap.* 9.
(s) *Luc.* XIII. 32.
(t) *Apud Harduin.*
(u) *Marc.* VIII. 15.
(x) *Joseph Antiq. lib.* 17. *cap.* 9.
(y) *Philast. de Hæresib. Præteol. Elench. hæret. n.* 14.

par Caligula, étoit celui qui avoit donné son nom aux Hérodiens : Mais cette opinion n'est pas mieux fondée que les précédentes. Nous voyons des Hérodiens dans l'Evangile avant le regne d'Agrippa. Ce Prince ne monta sur le trône que trois ou quatre ans après la mort de Jesus-Christ. Il n'eut certainement point de sectateurs; & on ne pensa point à le considerer comme le Messie, tandis qu'il vécut en simple particulier, & qu'il fut dans la disgrace de Tibére (a). Il faut donc abandonner cette opinion, comme dénuée de fondement.

Plusieurs nouveaux (b) ont voulu que les Hérodiens fussent des Saducéens. En effet Jesus-Christ ayant dit dans saint Matthieu (c) à ses Disciples, *de se donner de garde du levain des Pharisiens, & d'Hérode*; il leur dit, selon saint Marc (d) : *de se donner de garde du levain des Pharisiens, & des Saducéens.* Hérode ou les Hérodiens sont donc les mêmes que les Saducéens, puisqu'ils sont mis l'un pour l'autre dans deux passages paralleles.

Cette conclusion est fort plausible; mais elle n'est pas convaincante, 1°. Hérode pouvoit être Saducéen, sans que les Hérodiens le fussent. 2°. Jesus-Christ a pû parler des Pharisiens, des Herodiens, & des Saducéens; & saint Marc peut avoir suppléé à ce que saint Matthieu avoit omis, comme saint Matthieu a dit un mot que saint Marc n'avoit pas dit. 3°. Les Saducéens pouvoient être attachez au parti d'Hérode, sans que ce Prince fut Saducéen. 4°. Enfin l'Evangile distingue clairement les Saducéens des Hérodiens; car dans le même Chapitre où il est dit que les disciples des Pharisiens, & les Hérodiens vinrent pour essayer de surprendre Jesus (e); il est marqué quelques versets aprés (f), que *les Saducéens, qui ne croyoient pas la résurrection des morts, vinrent le même jour lui faire une autre question.* Est-il croyable que le même Ecrivain, dans l'espace de sept ou huit lignes, appelle les mêmes personnes de si différens noms; & qu'aprés les avoir simplement nommez les Hérodiens au verset 17. il les nomme Saducéens, & spécifie leur dogme particulier au ℣. 22.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu croit que les Hérodiens étoient des Payens, sujets d'Hérode Antipas. Mais il est nullement croyable que les Pharisiens se soient accordez avec des Payens pour tenter Jesus-Christ, & pour le faire tomber dans le piége. Les Payens n'entrérent jamais dans les démêlez de Jesus-Christ avec les Juifs.

Drusius (g) a avancé que les Hérodiens pouvoient être de ces Grecs, qu'Hérode trouva dans le désert, & qu'il amena à Jérusalem, où ils s'étoient fort multipliez. Mais Drusius a pris le mot Hébreu *Jonim*, pour des hommes, & ce sont des pigeons que le Roi Hérode fit apprivoiser dans Jérusalem, & qui y formérent une espece particuliére.

La plûpart des Peres (h) ont été de sentiment, que les Hérodiens étoient des gens de la suite d'Hérode, de ses soldats, de ses officiers. Ce Prince s'étoit trouvé cette année à Jérusalem pour la fête de Pâque, comme nous l'apprenons de saint Luc (i). Jesus s'y rencontra en même-tems. Hérode avoit envie de voir Jesus, & ne manquoit pas de mauvaise volonté contre lui (k). Ses gens pour contenter ou leur curiosité, ou leur malice, ou pour faire plaisir aux Pharisiens, & peut-être même à leur maître, viennent tenter Jesus-Christ, sur un article délicat dans la conjoncture présente des affaires, puisqu'il s'agissoit de se déclarer sur le payement du tribut qu'on faisoit aux Romains. On sait que dans l'antiquité on donnoit souvent aux serviteurs, & aux officiers des Princes, & des hommes de considération, des noms dérivez de ceux de leur maître. Ainsi on appelloit Pompéiens, Cézariens, Germaniciens, les gens & les soldats de Pompée, de César, de Germanicus. On aura pû de même donner aux domestiques d'Hérode, le nom d'Hérodiens.

Cela est plausible, & si les Hérodiens n'avoient paru que cette fois-là, on pourroit s'en tenir à ce sentiment; mais on les remarque en d'autres rencontres, & dans des lieux où n'étoit ni le Roi, ni la Cour. Il paroît par tous les endroits où il en est parlé, que c'étoit une secte formée, & subsistante dans le pays, distinguée des Pharisiens, des Saducéens, & des Esséniens par leurs principes; & que Jesus-Christ vouloit que ses Disciples se défiassent de leurs maximes (l).

Quelques-uns (m) ont voulu que les Hérodiens fussent des politiques, qui favorisoient la domination d'Hérode, & des Romains, & qui soûtenoient contre les autres Juifs trop zélez pour la liberté, qu'il falloit payer le tribut & aux Romains, & à Hérode. On leur donna le nom d'Hérodiens par insulte, comme il arrive dans les Etats où regnent diverses factions, que l'on appelle les uns *Royaux*, les autres *Républicains*, les autres *Libres*. Ce systême auroit besoin de preuves. Il faudroit montrer ce qui est en question, savoir qu'effectivement les Hérodiens étoient pour le payement des tributs. Nous croyons qu'ils étoient dans des sentimens tout contraires.

Saint Justin le Martyr (n) a crû que les Hérodiens étoient partisans d'Hérode, non comme Roi, mais comme un grand Sacrificateur. Joseph ne dit pas que ce Prince ait jamais été grand Sacrificateur; il n'étoit pas de la famille d'Aaron. Mais Strabon (o) l'assure assez positivement; & on sait que le Grand Hérode depuis la mort de son beau-frere Aristobule, avoit disposé du Pontificat à sa volonté, changeant, établissant, déposant à sa fantaisie les grands-Prêtres. Mais quand Hérode le Grand auroit eu de son tems un parti dans la Judée, qui le reconnût pour grand-Prêtre légitime, ce qui est très-douteux, ce parti ne pouvoit plus subsister trente-trois ans aprés sa mort, dans un tems où Hérode petit-fils du Grand Hérode, ne prétendoit rien à la souveraine Sacrificature, dont la disposition étoit entre les mains des Gouverneurs Romains, qui étoient maîtres de la Province.

Aprés avoir exposé, & réfuté les diverses opinions qu'on a eues sur les Hérodiens, il faut à présent proposer le sentiment auquel nous adhérons. Voici les caractéres qui peuvent nous faire connoître sûrement qui étoient les Hérodiens. 1°. C'étoit une secte distinguée des Pharisiens, des Saducéens, & des Esséniens. Personne ne les a confondu avec les Pharisiens, ni avec les Esséniens; & nous avons montré que ce n'étoit point les Saducéens. 2°. Leur nom d'Hérodiens montre qu'ils avoient commencé à paroître depuis le regne des Hérodes. 3°. Ils étoient liez avec les Pharisiens; ils paroissent toûjours ensemble dans l'Evangile (p). 4°. Ils s'intéressoient à savoir s'il falloit payer le tribut aux Romains. 5°. Ils étoient dans des principes d'une morale dangereuse, puisque Jesus-Christ précautionne ses Disciples contre leur levain.

(a) *Joseph Antiq. l. 18. c. 8.*

(b) *Vide Harduin. de Nummis Herodiad. p. 97.* Le Clerc, Notes sur le nouveau Testament, & Hammon. *Ligfoot. hora Hebr. Faber. Grot.*

(c) *Matth.* XVI. 6. *Cavete à fermento Pharisaeorum & Saducaeorum.*

(d) *Marc.* VIII. 15. *Cavete à fermento Pharisaeorum, & fermento Herodis.*

(e) *Matth.* XXII. 17.

(f) *Ibidem* ℣. 23.

(g) *Drus. in praeteritis. Ex libro Aruch.*

(h) *Chrysost. Hieronym. Drutmar. hic. Syr. Jans. Vatab. Erasm. Gerard. Hammond. Scultet. Natal. Alex. hic.*

(i) *Luc.* XXIII. 7. 8.

(k) *Luc.* XIII. 31. 32.

(l) *Vide Marc.* III. 6. & VIII. 15.

(m) *Origen. in Matth. tom. 17. Grot. Maldon. Ligfoot. Menoch. Vide & Cyril. Alex. lib. 2. in Isai. c. 11. & Theophyl. in Matth.*

(n) *Justin. Dialog. cum Tryphone.*

(o) *Strabo lib. 16. pag. 765.* Τὴν ἱερωσύνην τῷ δ' ἀπὸ γένους εἶναι ὕστερον Ἡρώδης ἀνὴρ ἐπιχώριος, παρεδὺς εἰς τὴν ἱερωσύνην τοσοῦτον διήνεγκε τῶν πρὸ αὐτοῦ.

(p) *Matth.* XXII. 16. XII. 14. *Marc.* III. 6. VIII. 15.



Digitized by Google

Or je ne vois que les disciples de Judas le Gaulonite, ou le Galiléen, à qui tout cela convienne. Ils composoient une secte connue dans le pays, & bien marquée dans Joseph (a). Cet Historien après avoir parlé des Pharisiens, des Saducéens, & des Esseniens, dit qu'il y avoit parmi les Juifs une quatriéme secte de Philosophes, qui avoient Judas le Galiléen pour chef; & qui convenoient en tout avec les Pharisiens. Que la seule chose qui les distinguoit, étoit l'amour excessif de la liberté; étant prévenu de ce principe, qu'il n'y a que Dieu seul qui soit le Chef; & le maître auquel nous devions obéir.

Cette secte étoit dans toute sa vigueur du tems de la prédication de JESUS-CHRIST Et Gamaliel dans les Actes (b) nous apprend que ce Judas le Galiléen vivoit au tems que se fit le denombrement de tout le peuple, par l'ordre d'Auguste (c). Joseph décrivant les sectes qui regnoient parmi les Juifs avant la prise de Jérusalem, y met les sectateurs de Judas. Mais depuis la désolation de la Judée, & le renversement de la ville & du Temple de Jérusalem, le peuple fut réduit dans un état où il n'avoit plus à délibérer s'il payeroit, ou ne payeroit pas le tribut aux Romains. Ainsi cette secte se dissipa, & on n'en entendit plus parler depuis.

Saint Matthieu (d) nous dépeint admirablement le génie des Hérodiens, lorsqu'il dit qu'ils abordérent JESUS en lui parlant en ces termes: *Maître, nous savons que vous êtes véritable, & que vous enseignez la voye de la vérité dans la justice, sans avoir égard à qui que ce soit, parce que vous ne considérez pas la personne des hommes.* Ils essayent de gagner JESUS-CHRIST en lui donnant des louanges qu'il méritoit fort, & lui attribuant ce mépris des puissances, & la disposition dont ils se piquoient eux-mêmes, de souffrir plûtôt toutes sortes de supplices, que de donner le nom de Seigneur à qui que ce fût.

Ils lui font ensuite une question qui découvre le fond de leur dogme, & le véritable esprit de leur secte: *Est-il permis de payer le tribut à César, ou non?* La réponse que leur fait J. C. insinue qu'ils tenoient la négative, puisqu'il leur dit: *Rendez à César, ce qui appartient à César.* Ils ne s'attendoient pas qu'il dût leur prouver l'obligation de payer le tribut, & de demeurer dans la soumission à l'Empire des Romains, comme il le fit. Cette réponse ne regardoit pas les Pharisiens: Nous venons de voir par Joseph, que l'opinion qui vouloit qu'on ne reconnut point d'autre Roi que Dieu seul, étoit propre aux disciples de Judas le Gaulonite; & que c'étoit la seule chose qui les distinguoit des Pharisiens, avec qui ils étoient d'accord dans tout le reste.

Les Hérodiens tiroient apparemment leur nom d'Hérode, dont ils étoient sujets, comme Galiléens. Les autres Juifs avoient demandé à Tibére (e) de les délivrer de la domination des Hérodes, & de leur donner un Gouverneur Romain. Les Galiléens étoient demeurez soumis à Hérode; ils étoient tous suspects de l'erreur des Hérodiens; on les regardoit à Jérusalem, comme des gens dangereux. Lorsque JESUS-CHRIST parut devant Pilate (f), on l'accusa d'être un séditieux, qui inspiroit l'esprit de révolte aux peuples, qui prêchoit l'indépendance, & qui disoit qu'il ne falloit pas payer le tribut à César. En un mot on voulut le faire passer pour un Hérodien. Nous conjecturons que *ces Galiléens dont Pilate mêla le sang avec leurs sacrifices* (g), étoient de la secte de Judas le Gaulonite, & que ce Gouverneur ne les traita avec cette rigueur, que pour avoir répandu des discours séditieux contre le Gouvernement des Romains.

Mais d'où vient que Joseph qui a parlé si souvent de ces sectateurs de Judas, ne leur donne jamais le nom d'Hérodiens? Je réponds, 1°. Que cet Historien ne nous a pas appris quel étoit leur nom; il ne les désigne jamais que sous la dénomination générale de disciples de Judas le Gaulonite: ainsi on ne peut rien conclure de son silence contre le nom d'*Hérodiens*. 2°. Ce nom étoit apparemment une dénomination populaire, & de mépris, que ces sortes de gens n'admettoient pas, & que Joseph n'a pas voulu leur donner. 3°. Ils sont connus dans les Livres de la Guerre des Juifs, sous le nom de *Zélez*, ou *Zelateurs*, & ce furent eux qui allumérent le feu de la sédition, & de la guerre dans la Judée, & qui furent cause de la ruine de leur patrie (h). Mais ce nom de Zélez, est une dénomination qui n'a jamais été commune à toute leur secte. Les Evangélistes leur ont donné le nom sous lequel ils étoient plus connus de leur tems parmi le peuple.

Saint Jérôme (i) croit qu'ils étoient encore fort nombreux parmi les Juifs, lorsque S. Paul écrivit ses Epîtres; & que c'est pour s'opposer au progrès de cette hérésie, que l'Apôtre s'applique avec tant de soin à inspirer aux Fidéles, tant Juifs que Gentils convertis, la dépendance, & la soumission aux Puissances séculiéres (k). L'Apôtre saint Pierre est rempli du même esprit, & a la même attention à prévenir les Chrétiens contre les maximes d'independance des Hérodiens (l). Il se souvenoit toûjours de ce que le Sauveur avoit dit à ses Apôtres, de se donner de garde du levain des Hérodiens (m). S. Jérôme (n) ne doute point du tout que ce ne soient les disciples de Judas le Gaulonite, qui vinrent demander à JESUS-CHRIST: *Est-il permis de payer le tribut à César, ou non?* Et que c'est à eux qu'il fit cette réponse: *Rendez à César, ce qui appartient à César; & à Dieu, ce qui appartient à Dieu.*

(a) *Joseph Antiqu. l. 18. cap. 1. 2.* [illegible] *Vide & lib. 2. de Bello, c. 12.*

(b) *Act. v. 37.*

(c) Comparez Joseph, liv. 18. c. 1.

(d) *Matth. XXII. 16. 17.*

(e) *Joseph Antiq. lib. XVII. c. 12. p. 610. 611.*

(f) *Luc. XXIII. 2. . . 5.*

(g) *Luc. XIII. 1.*

(h) *Joseph Antiq. l. 18. c. 1.* [illegible]

(i) *Hieron. in Tit. III.*

(k) *Rom. XIII. 1. 2. & sequ. Tit. III. 1. 2. 1. Timoth. II. 1. 2.*

(l) *1. Petri II. 13. 14. 16. 17.*

(m) *Marc. VIII. 15.*

(n) *Hieron. loc. cit. in Epist. ad Tit. III.*

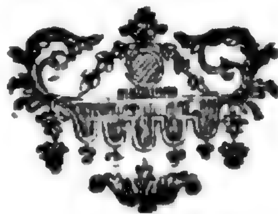

DISSERTATION

# DISSERTATION SUR LE BAPTEME.

On remarque dans l'Ecriture trois sortes de Baptêmes ; le Baptême des Juifs, celui de Jean-Baptiste, & celui de Jesus-Christ. Le premier étoit ou pour se disposer à une action sainte, ou pour se nettoyer d'une souillure contractée, ou pour recevoir un prosélyte. Le second étoit un Baptême de pénitence, pour disposer l'homme à obtenir la rémission de ses péchez, par la confession & la douleur qui devoient l'accompagner. Enfin le Baptême de Jesus-Christ conféroit le pardon du péché, la justification, & la grace du Saint-Esprit. Ce dernier renfermoit éminemment les deux autres, il en étoit l'accomplissement & la consommation. Ainsi pour en bien connoître toute l'excellence, & tout le mérite, il est bon de mettre au jour ce qui regarde les deux autres Baptêmes. C'est ce que nous nous proposons de faire dans cette Dissertation.

## ARTICLE PREMIER.

### *Baptême des Juifs.*

Les purifications, les lustrations, les Baptêmes ont été en usage parmi tous les peuples. L'idée générale qu'ils ont eue de la Divinité, & de la pureté nécessaire à ceux qui s'en approchent, leur a fait comprendre la nécessité de se purifier par le bain, & par les lustrations d'eau pure, de feu, ou d'encens. Mais nulle nation n'a été sur cela plus religieuse que les Hébreux. Moïse leur ordonna de se purifier, & de laver leurs habits *(a)*, pour se disposer à recevoir les Loix du Seigneur au pied du mont Sinaï, lorsque Dieu y donna des marques éclatantes de sa présence. Aaron & ses fils n'entrérent dans l'exercice du Sacerdoce, & ne furent revêtus de leurs habits des cérémonies *(b)*, qu'après avoir lavé tout leur corps dans l'eau. On voit la même chose dans la cérémonie de la consécration des simples Lévites *(c)*.

Toutes les souillures légales se nettoyoient par le Baptême, & ordinairement par le sacrifice. Les impuretez mêmes naturelles des hommes & des femmes, & certaines incommoditez des uns & des autres, comme la lépre *(d)*, & les pollutions volontaires, ou involontaires, étoient purifiées par le bain. Celui qui avoit touché un animal impur vif, ou mort, ou une personne souillée, étoit soumis à la même Loi *(e)*. De même que celui qui avoit été souillé par l'attouchement d'une victime immolée pour le péché *(f)*, ou de la vache qu'on immoloit au jour de l'expiation solemnelle *(g)*, ou d'un homme mort *(h)*, ou de toute autre chose impure. Mais ce Baptême ne nettoyoit point les souillures de l'ame. Il n'étoit point établi pour cela ; il n'étoit que pour les impuretez légales & corporelles.

La maniére dont se pratiquoient toutes ces purifications, étoit de se plonger tout le corps nud dans l'eau, & de laver ensuite ses habits séparément, ou de se plonger dans l'eau tout vêtu, & avec ses habits. Ces deux choses n'alloient point l'une sans l'autre, disent les docteurs Juifs : Quand l'Ecriture ordonne de laver ses habits, elle entend qu'on doit aussi se laver tout le corps ; & réciproquement quand elle commande de se plonger le corps dans l'eau, elle entend qu'on lavera aussi ses habits.

Ce qu'on appelle Baptême par aspersion, ou par infusion, ne leur étoit point connu ; & dans l'Eglise Chrétienne on ne l'employa point dans les commencemens, on s'en tint à l'usage, & à la notion commune des Juifs, & des autres peuples. Ces sortes de Baptêmes improprement dit, doivent apparemment leur origine à certaines lustrations, ou aspersions, usitées sous la Loi, & dans les cérémonies païennes, où quelquefois on arrosoit la multitude avec une eau lustrale, ou avec le sang d'une victime d'expiation : *Spargens rore levi, & ramo felicis olivæ.*

On en voit des exemples dans Moïse, à la cérémonie de la consécration des Prêtres *(i)*, à la fête de l'expiation solemnelle *(k)*, & lorsqu'un lépreux étoit guéri, & qu'il offroit au Temple son offrande *(l)* ; & dans les sacrifices solemnels, & pour le péché du Prince, ou de la multitude *(m)*. Enfin dans les souillures ordinaires contractées par la présence d'un mort, ou par l'assistance à ses funérailles ; dans ces rencontres on étoit arrosé d'eau lustrale, dans laquelle avoit trempé de la cendre de la vache rousse *(n)*.

Ce qu'il y a de plus singulier sur cette matiére, est le Baptême que l'on donnoit aux Prosélytes. Les Juifs appellent *Prosélytes*, ceux qui se convertissoient au Judaïsme, ou simplement ceux qui vouloient fixer leur demeure dans leur pays. Ces derniers n'étoient point forcez à recevoir la circoncision, ni le Baptême ; mais seulement à renoncer à l'idolâtrie, & à observer cer-

(a) *Exod.* XIX. 10.

(b) *Exod.* XXIX. 4. XL. 12. *Levit.* VIII. 6.

(c) *Num.* VIII. 6. 7. 8.

(d) *Levit.* XIII. 6. 34. XVI. 6. 7. *& sequ.*

(e) *Levit.* XI. 25. 28. XXII. 6.

(f) *Levit.* VI. 27. 28.

(g) *Num.* XIX. 7. 8. 21.

(h) *Num.* XXXI. 24. XIX. 14. *&c.*

(i) *Exod.* XXXIX. 21. *Levit.* VIII. 11.

(k) *Levit.* XVI. 14. 15. 19. XIX. 4. *& sequ.*

(l) *Levit.* XIV. 7. 16. 51.

(m) *Levit.* IV. 32. 3. 4. 5. 6. 17.

(n) *Num.* XX. 12. *& sequ.*

tains préceptes, que les Hébreux prétendent avoir été donnez à Noé, & à ses enfans après le déluge. Ils les appelloient *Proselytes de domicile*. Les autres qui se convertissoient au Judaïsme s'appelloient *Prosélytes de justice*; & voici les cérémonies qu'on observoit pour les recevoir. Premiérement, on leur donnoit la circoncision, à moins qu'ils ne l'eussent déja reçûe; car on la recevoit par exemple chez les Samaritains, chez les Ismaëlites, & chez les Ethiopiens. Alors on se contentoit de tirer quelque goûte de sang du lieu de la circoncision; mais réguliérement on ne la réitéroit point. On trouve toutefois qu'on l'a quelquefois réitérée envers les Samaritains (*a*).

(a) *Epiphan. de Ponderib. & Mensuris, pag.* 172.

Après que la playe de la circoncision étoit guérie, on donnoit le Baptême au prosélyte. Les femmes étoient reçûes par le simple Baptême; & il falloit que l'eau touchât réellement toutes les parties du corps, autrement le Baptême étoit nul. On ne le réitéroit jamais; il se donnoit par une seule immersion. La cérémonie se faisoit en présence de trois Juges, & l'absence d'un seul de ces témoins rendoit l'action nulle. Les enfans des prosélytes nez avant le Baptême de leurs peres n'héritoient point, à moins qu'ils ne reçussent aussi la circoncision, & le baptême. Mais les enfans qui naissoient après cette cérémonie, étoient censez Israëlites, & n'avoient besoin que de la circoncision. Les meres qui recevoient le Baptême étant enceintes, faisoient part de leur privilége à leurs enfans, qui naissoient après cette cérémonie. Ces enfans étoient censez du nombre des Israëlites.

Les Rabbins ne sont pas d'accord sur l'origine de ce Baptême; les uns comme Maimonide en font remonter l'origine jusqu'à Moïse (*b*). Grotius (*c*) croit que ces ablutions sont de la plus haute antiquité, établies apparemment après le Déluge, en mémoire de ce terrible événement, qui avoit purifié le monde d'une si étrange maniére. Mais on n'en trouve rien d'exprès dans toutes les Loix de Moïse, & il n'est jamais remarqué dans l'ancienne Histoire des Juifs, que l'on ait donné le Baptême, ni à Jétro & à sa famille (*d*), ni à Ruth, ni à Rahab, ni à Achior, ni à aucun des étrangers qui ont embrassé le Judaïsme. Joseph parlant de la conversion violente des Iduméens, dit que Hircan leur fit recevoir la circoncision (*e*); mais il ne dit rien du Baptême.

(b) *Vide Ligfoot. Hor. Hebraic.* 41.
(c) *Grot. in Matth.* III. 6.
(d) Le Talmud l'assure; *Lib. de Repudiis*; mais il n'en donne aucune preuve.
(e) *Joseph Antiqu. lib.* 13. *cap.* 17.

Quelques-uns ont crû que les Juifs avoient imité cette cérémonie des Païens, qui baignoient dans l'eau ceux qu'ils initioient aux mystéres; ou des Chrétiens, chez qui le Baptême étoit d'une nécessité indispensable pour tous ceux qui vouloient faire profession de la Religion de JESUS-CHRIST. Mais & les Païens, & les Chrétiens étoient trop odieux aux Juifs, pour croire que ceux-ci ayent voulu les imiter en cela. Il y a beaucoup d'apparence que cette cérémonie vient des Pharisiens, qui depuis la captivité de Babylone avoient ajoûté beaucoup d'observations nouvelles, à celles qui sont prescrites par la Loi: & ce que nous voyons pratiquer par saint Jean-Baptiste dans le Jourdain, où il baptisoit tous les Juifs qui se présentoient à lui, en confessant leurs péchez, insinue que l'usage du Baptême étoit alors commun parmi eux.

Les prérogatives que les Docteurs Hébreux attachent au Baptême des Prosélytes, sont des plus singuliéres. Ils enseignent qu'en vertu de cette cérémonie le Prosélyte reçoit du Ciel une nouvelle ame, & une nouvelle forme substantielle; en sorte qu'il est un autre homme. Ceux qui avoient été ses parens avant sa conversion, ne l'étoient plus après. Ceux qui avoient été esclaves, devenoient affranchis. S'ils mouroient sans enfans depuis leur Baptême, leurs biens étoient au premier saisissant. Les enfans qu'ils avoient eu avant leur conversion, n'étoient plus après cela considérez comme leurs héritiers. Par le Baptême ils recevoient comme une nouvelle naissance (*f*), & une vie nouvelle. On croit que notre Sauveur y faisoit allusion, lorsqu'il disoit à Nicodéme (*g*), que pour devenir son disciple, il falloit renaître: Et comment un homme peut-il renaître quand il est vieux, dit Nicodéme? Peut-il rentrer de nouveau dans le sein de sa mere, JESUS-CHRIST lui répondit: *Vous êtes maître en Israël, & vous ignorez ces choses.* Vous ne savez pas que les proselytes renaissent par la circoncision, & par le Baptême?

(f) *Vide Selden. de Jure Nat. & Gent. lib.* 2. *cap.* 2. 3. *& lib.* 1. *de Synedr. cap.* 3. *Hammond. & Ligfoot.*
(g) *Joan.* III. 10.

Les Rabbins toutefois ne conviennent pas entiérement ni sur la nécessité de ce Baptême, ni sur les priviléges des prosélytes. Maimonide croit cette cérémonie nécessaire; mais seulement d'une nécessité de précepte; c'est une loi politique, dont la *maison du Jugement* ordonne l'exécution. Mais les autres Docteurs sont plus relâchez que Maimonide. On lit dans la Gémarre (*h*) que celui qui est circoncis sans le Baptême, peut-être censé prosélyte, & réciproquement celui qui a reçû le Baptême sans la circoncision: *Parce*, dit-on, *que nos peres ont été circoncis, & n'ont pas reçû le Baptême; & que nos meres ont été baptisées, & n'ont point été en état de recevoir la circoncision.*

(h) *Gemar. tit. Jabimoth. cap.* 4.

A l'égard des prérogatives des prosélytes, les nouveaux Rabbins les exténuent autant qu'ils peuvent. 1°. Les proselytes, gardoient toûjours leur qualité d'étrangers, sans qu'elle pût être abolie, par une longue suite de générations. 2°. Ils ne pouvoient posséder dans Israël aucun emploi ni civil, ni militaire. 3°. Une femme prosélyte ne pouvoit épouser un Sacrificateur. 4°. Les enfans d'un prosélyte & d'une femme païenne, étoient toûjours censez païens. 5°. Enfin si l'on accorde la vie éternelle aux prosélytes, ce n'est qu'à condition qu'ils souffriront douze mois entiers dans les enfers; parce que ce sont eux qui ont retardé la venue du Messie, & qu'on ne les considére que *comme la teigne d'Israël* (*i*); on présume que par leurs mauvaises habitudes, & par leur ignorance dans les pratiques de la Loi, ils donnent aux vrais Juifs occasion de se corrompre, & de se relâcher.

(i) Voyez Basnage, Histoire des Juifs, liv. 7. chap. 9. article dernier. C'est une maxime chez les Hébreux, que *Proselyti sunt noxii Israëli, sicut scabies.*

Digitized by Google

# ARTICLE II.

## *Baptême de saint Jean-Baptiste.*

JEan-Baptiste après avoir passé trente ans dans la solitude, dans la mortification, & dans la pratique de la vertu, s'approcha du Jourdain, vint vis-à-vis de Jéricho, & s'y fit voir comme un nouvel Elie, imitant le zéle, l'austérité, & jusqu'à l'habit de cet ancien Prophéte (a). Il commença *à y prêcher la pénitence, disant que le Royaume du Seigneur étoit proche*; que la manifestation du Messie si long-tems attendue, étoit enfin arrivée; que celui (b) *à qui le Royaume, la puissance, & l'honneur avoient été promis, qui devoient dominer sur toutes les nations, & sur toutes les tributs; dont le pouvoir étoit éternel, & dont le regne étoit immuable, & incorruptible*, que ce Prince des siécles étoit prêt à paroître, & à se manifester. Que le Seigneur irrité des crimes de son peuple, se disposoit à en tirer vengeance; *que la coignée étoit déja à la racine de l'arbre*. Ces discours soutenus de l'exemple du Précurseur, firent un si grand éclat dans tout le pays que de Jérusalem, & de tous côtez on venoit à Jean-Baptiste pour recevoir le Baptême, pour confesser ses pechez, & pour écouter ses instructions. Il exhortoit les peuples à faire de dignes fruits de pénitence, & à retourner à Dieu par une solide & sincere conversion, & leur donnoit à tous des avis proportionnez à leur état, & à leur besoin.

Le Baptême, ou l'ablution de tout le corps plongé dans l'eau, n'étoit point alors une chose rare, ni extraordinaire parmi les Juifs, comme nous l'avons marqué ci-devant. Et lorsque les Prêtres, & les principaux Officiers de la nation envoyent demander à Jean-Baptiste qui il étoit, & en vertu de quoi il baptisoit (c); ils ne s'informent ni de la qualité, ni des effets de son Baptême; ils supposent qu'il n'est point différent du leur, ils veulent simplement savoir qui il est, & qui lui a donné pouvoir de baptiser? Ils avouent que le Christ, qu'Elie, qu'un Prophéte ont ce droit, sans avoir besoin de la mission ordinaire des Prêtres: Ils supposent que les Prêtres seuls ont légitimement ce privilege, en vertu de leur caractére, & de leur qualité. Mais Jean ayant déclaré qu'il n'étoit ni le Christ, ni Elie, ni un Prophéte, & n'ayant point reçû sa mission de l'assemblée des Prêtres, quoi qu'il fût lui-même de race Sacerdotale, ils en concluent qu'il n'a donc aucun droit de baptiser. S. Jean ne répond à cela autre chose, sinon qu'il est *la voix prédite par le Prophete Isaïe, laquelle crie dans le désert* (d): *Préparez les voyes au Seigneur; redressez les chemins, par où il doit passer*. Que son Baptême n'est qu'un Baptême d'eau; mais qu'il y a au milieu d'eux un inconnu, qui doit donner bien-tôt le Baptême du Saint Esprit, & du feu.

Le Baptême de Jean étoit remarquable par deux circonstances: La premiére, qu'il étoit précédé de pénitence; c'est-à-dire de douleur, de détestation des pechez, d'œuvres satisfactoires, & de changement de vie. La seconde, qu'il étoit accompagné de la confession de ses fautes; car l'ablution de tout le corps dans l'eau, étant une chose commune parmi les Juifs, chacun pouvoit sans autre cérémonie se purifier soi-même par le bain, lorsqu'il avoit encouru quelque souillure. Mais le Baptême de Jean étoit plus parfait; c'étoit suivant l'idée de S. Chrysostome (e), comme un pont qui conduisoit du Baptême des Juifs à celui de JESUS-CHRIST, plus élevé que le premier, plus bas que le second.

On forme ici trois difficultez: La premiere, si le Baptême de Jean avoit par lui-même la vertu de remettre les pechez, ou si c'étoit une simple préparation au Baptême de JESUS-CHRIST. La seconde, si la penitence que saint Jean prêchoit, étoit une simple douleur des pechez, un regret, un sentiment du cœur, qui ne passât point jusqu'aux actions, & aux pratiques pénibles & mortifiantes. La troisiéme enfin, si la confession des pechez se faisoit dans le détail, en exprimant le nombre, & la qualité des fautes qu'on avoit commises; ou si l'on se contentoit de les dire en général.

Les Peres (f) mettent une grande différence entre le Baptême de JESUS-CHRIST, & celui de saint Jean. Celui-ci ne faisoit que promettre, ce que l'autre exécutoit. Le Baptême de Jean n'étoit qu'une préparation au Baptême de JESUS-CHRIST; & la confession des pechez que Jean demandoit, n'étoit qu'une disposition à ce Baptême, qui étoit comme le Précurseur de celui de JESUS-CHRIST. Il lui préparoit les voyes, dit S. Chrysostome; il demandoit ce qui n'étoit accordé que par le Sauveur, dit Tertullien. Après le Baptême de Jean, celui de JESUS-CHRIST étoit encore nécessaire, dit saint Augustin (g), pour recevoir la rémission des péchez: *Quamquam ita credam baptizasse Joannem in aqua pœnitentiæ ad remissionem peccatorum, ut ab eo baptizatis in spe remitterentur peccata; reipsâ verò in Domini Baptismo id fieret*. Ceux qui recevoient le Baptême de Jean, ne renaissoient point spirituellement, & n'obtenoient point la remission des pechez; cette grace ne s'accordoit que par le Baptême du Sauveur (h). *Non enim renascebantur; qui baptismate Joannis baptizabantur, sed quodam præcursorio illius ministerio qui dicebat: Parate viam Domino, huic uni in quo solo renasci poterant, parabantur.*

Quant à la pénitence que saint Jean prêchoit, il fait assez comprendre lui-même qu'il ne se contentoit pas de la simple douleur des pechez, parce qu'il dit aux Pharisiens (i): *Faites de dignes fruits de pénitence, & ne pensez point dire en vous-mêmes, nous avons pour pere Abraham, &c.* Il ne vous servira de rien d'être de la race choisie, & de venir ici pour recevoir mon Baptême, à moins que vous ne produisiez de dignes fruits de pénitence. Quels sont ces fruits, sinon la mortification, le jeûne, la fuite des occasions, les exercices pénibles des pénitens. Se charger le corps d'un cilice, s'asseoir sur la cendre, répandre des larmes, se priver des plaisirs, renoncer à ses vicieuses inclinations; car c'est-là l'idée que l'Ecriture, & les Peres nous donnent de la pénitence. C'est ainsi que David mérita le pardon de ses pechez (k); que les Ninivites détournérent la colére de Dieu (l); qu'Esther & Mardochée obtinrent la révocation de l'Arrêt funeste,

(a) 4. *Reg.* I. *Matth.* III.
(b) *Dan.* VII. 14.
(c) *Joan.* I. 19. 20.... 25.
(d) *Isai* XL. 3.
(e) *Chrysost. tom.* I. *homil.* 24. *pag.* 312. Τὸ δὲ τοῦ Ἰωάννου τοῦ Ἰουδαϊκοῦ σφόδρα ὑψηλότερον ἦν, τοῦ δὲ ἡμετέρου ταπεινότερον, καθάπερ γέφυρά τις ἦν ἑκατέρων τῶν βαπτισμάτων, ἀπ' ἐκείνου πρὸς τοῦτο δι' ἑαυτοῦ χειραγωγοῦν.
(f) *Chrysost. homil.* X. *&* XI. *in Matth. & homil.* XXIV. *primi tom. pag.* 312. 313. [illegible] *Tertull. lib. de Baptismo, pag.* 260. *Agebatur itaque baptismus pœnitentiæ quasi candidatus remissionis & sanctificationis in Christo subsecuturæ. Vide & Ambros. in Psalm.* CXVIII. *n.* 19. *Ante igitur unaquaque anima quasi ad Baptismum Joannis venit, ut præmittat pœnitentiam delictorum. Vide & Anth. Quæst. ad* Orthodox. *apud Justin. qu.* 37. *Et Hilar. ad Matth.* III. 6. *Origen. in Joan. tom.* 8. *Regeneratio non apud Joannem, sed apud Jesum per Apostolos fiebat.*
(g) *August. lib.* 5. *contra Donat. cap.* 10. *Joannes tali baptismo pertinguebat, quo percepto esset baptisma etiam dominicum necessarium.*
(h) *Idem Enchirid. de Fide, Spe, & Charit. cap.* 49.
(i) *Matth.* III. 8.
(k) 2. *Reg.* XII. 16. *Psal.* L.
(l) *Jonas* III. 6. 7. 8.



Digitized by Google

qui condamnoit à mort tous les Juifs des Etats d'Assuérus (a). C'est ainsi que Daniel pleure les pechez de son peuple (b); & que Joël exhorte les Israëlites à retourner au Seigneur (c). S. Jean lui-même dans toute sa conduite, dans toute sa vie, dans tout son extérieur ne leur marquoit-il pas assez ce qu'ils devoient faire? selon la remarque de S. Chrysostome (d).

Ce n'est point assez à un homme qui a reçû une blessure, d'en tirer le fer meurtrier, il faut aussi y appliquer les remédes proportionnez au mal. Il ne suffit pas pour une bonne pénitence, dit le même Pere (e), de ne plus commettre le mal que nous avons commis par le passé, il faut faire le bien contraire, & produire les fruits des bonnes œuvres. Vous avez ravi le bien d'autrui; commencez à faire des aumônes de votre propre bien. Vous vous êtes plongé dans des plaisirs illicites; renoncez à ceux mêmes qui vous sont permis. Les autres Peres (f) ont parlé de même; les Saints ont tous enseigné la pratique de la penitence, autant par leurs œuvres, que par leurs discours. En vain on nous dit que le terme Grec, qui est employé par l'Evangéliste (g), signifie proprement le regret du pécheur, & le sentiment intérieur de sa douleur. L'Antiquité Chrétienne l'a constamment pris dans un sens plus étendu, & elle savoit le Grec pour le moins aussi-bien que nos nouveaux Réformateurs de l'Evangile. Quand une ame est bien pénétrée de componction & de douleur, elle ne raisonne pas sur la valeur des termes; elle suit le mouvement de son cœur; elle a une horreur infinie de ce qui a déplu à Dieu: elle ne se contente pas de l'éviter, elle se porte avec ardeur à pratiquer les vertus contraires. Un cœur vraiment converti ne conserve plus d'amour pour le crime, il ne le commet plus; il aime la vertu, la justice, & il la pratique avec zèle.

La confession que S. Jean exigeoit de ceux qui s'approchoient de son Baptême, n'étoit pas seulement une déclaration générale par laquelle ils se reconnoissoient pécheurs, ou une confession vague des fautes qu'ils avoient commises par pensées, par paroles, par action, & par omission, comme le prétendent plusieurs Auteurs; c'étoit une confession distincte & particuliére, des fautes qu'ils avoient pû commettre contre la Loi. Telle etoit la confession que faisoient les Hébreux en mettant leurs mains sur la tête des victimes, qu'ils offroient pour le peché (h). Le grand-Prêtre confessoit ses pechez, & ceux des autres Prêtres au jour de l'expiation solemnelle (i). Les simples Israëlites se confessoient, dit-on (k), dix fois ce jour-là. 1°. La veille au soir, avant le souper. Et 2°. le lendemain matin; & encore huit fois pendant le jour, en tout dix fois, en mémoire des dix fois que le grand-Prêtre prononçoit le nom de Dieu ce jour-là. Maimonide assure en général que le peché n'est jamais remis, que l'homme ne l'ait confessé de bouche.

On voit dans les Actes des Apôtres (l), que les Gentils qui se convertissoient, venoient confesser leurs pechez aux pieds des Apôtres: *Multi credentium veniebant confitentes & annuntiantes actus suos.* S. Jacque (m) recommande aux Fidéles de *confesser leurs pechez les uns aux autres.* Les Juifs d'aujourd'hui se confessent à peu près comme nous, au lit de la mort (n). Les plus ignorans ont une formule générale de confession qu'ils récitent: mais les autres expriment leurs pechez en particulier. Au commencement de l'année ils confessent aussi leurs pechez, étant dans une cuve pleine d'eau. Leur formule de confession a vingt-deux mots, autant qu'il y a de lettres dans l'alphabet, & à chaque fois qu'ils prononcent une parole de la confession, un homme qui est présent leur enfonce la tête dans l'eau, & le pénitent se frappe la poitrine avec la main droite (o).

Ils se confessent aussi les uns aux autres pendant le jour de l'expiation solemnelle (p); & voici de quelle maniére cela se pratique. Deux Juifs se retirent dans un coin de la synagogue, l'un s'incline profondement devant l'autre, ayant le visage tourné vers le nord: celui qui fait l'office de confesseur frappe trente-neuf coups d'une laniere de cuir sur le dos du pénitent, en récitant ces mots (q): *Dieu qui est misericordieux condamne l'iniquité, mais il n'extermine point le pécheur: il a daigné détourner sa colére, & n'a pas allumé toute sa colére.* Et comme il n'y a que treize mots dans ces paroles récitées en Hébreu, il les répéte trois fois, & frappe un coup à chaque mot; ce qui fait trente-neuf mots, & autant de coups. Pendant ce tems le pénitent déclare ses pechez, & se frappe la poitrine à chaque péché qu'il confesse. Après cela celui qui a fait l'office de confesseur, se prosterne par terre, & reçoit à son tour trente-neuf coups de fouets de son pénitent.

On voit par là que l'usage de confesser ses fautes en détail & en particulier, & devant un homme, étoit usité parmi les Juifs, & les Chrétiens dès le tems des Apôtres, & l'a toûjours été depuis. Ainsi l'on ne dit rien que de très-croyable, quand on avance que la confession qui se faisoit à S. Jean, étoit à peu près comme celle qui est aujourd'hui usitée parmi nous. Les Peres, & les meilleurs Commentateurs l'ont entendu en ce sens. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait (r) le marque distinctement. *La confession des péchez*, dit-il, *est une marque d'une ame qui est pénétrée de la crainte de Dieu. Car celui qui craint le jugement de Dieu, ne rougit point de confesser ses pechez; mais celui qui en rougit, n'a point une crainte véritable.* Saint Chrysostome (s): *La confession est nécessaire à ceux qui sont nettoyez par le Baptême, & à ceux qui ne le sont pas; ceux-ci, afin que les blessures profondes qui se sont faites puissent se guérir, & qu'ils puissent se présenter aux sacrez mystéres; c'est-à-dire au Baptême. La confession est aussi nécessaire a ceux qui ont été autrefois nettoyez par le Baptême, afin qu'ils puissent expier les fautes qu'ils ont commises depuis leur régénération, & mériter d'approcher de la sainte Table.*

Grotius sur cet endroit, se déclare pour la confession particuliére, contre le sentiment de la plûpart de ses confreres. « Quant à la question qu'on forme entre les Savans, dit-il, si dans les » passages des Nombres, & du Lévitique, où il est parlé de confession, il s'agit d'une simple » confession de l'homme à Dieu; ou si l'homme devoit déclarer ses péchez, aux Prêtres; je tiens » pour très-probable l'opinion de ceux qui veulent que l'on ait fait une confession particuliére de » ses pechez au Prêtre, dans les choses qui n'emportoient pas la peine de mort, contre le coupable; car dans les autres cas, il suffisoit de s'accuser en général. Et il est très-croyable que la » même chose s'observoit avec encore plus de piété & de confiance par ceux qui venoient à Jean-Baptiste,

(a) *Esther* xv. 1. 2. 3. 16. 17.
(b) *Dan.* ix. 3. 4.
(c) *Joël* ii. 11. 12. 13.
(d) *Chrysost. homil.* x *&* xi. *in Matth.*
(e) *Idem homil.* x. [illegible]
(f) *Vide Justin. Dialog. cum Tryphon & alios lege Grot. ad Matth.* iii. 6.
(g) *Matth.* iii. 2. [illegible]
(h) *Levit.* v. 5. *Num.* v. 7.
(i) *Levit.* xvi. 6. 11.
(k) *Buxtorf. Synag. cap.* 20. *Morin. de Pœnit. lib.* 2. *cap.* 22. *lib.* 4. *cap.* 35. 36.
(l) *Act.* xix. 18.
(m) *Jacob.* v. 16.
(n) *Buxtorf. Synag. cap.* 35.
(o) *Idem cap.* 18.
(p) *Buxtorf. Synag. cap.* 20.
(q) *Psalm.* lxxvii. 38.
(r) *Opus imperfectum in Matth. homil.* 3.
(s) *Chrysost. in Matth. homil.* x. Voyez l'Homél. xxviii. de saint Basile, sur la Pénitence.

Digitized by Google

» Baptiste, qui étoit Prêtre, & Prophéte, & d'ailleurs d'une fidélité reconnue. On peut voir » sur cela Maldonat, Jansénius, Estius, & les autres Commentateurs Catholiques sur le troisiéme Chapitre de S. Matthieu.

Les Scholastiques demandent quel étoit la forme du Baptême de saint Jean (a)? car il faut trouver dans les Sacremens la matiére, & la forme qui en font l'essence. Les uns soûtiennent que saint Jean n'avoit aucune forme particuliére pour son Baptême; défaut qui suffit seul pour l'exclure de la catégorie des Sacremens. D'autres (b) croyent qu'il conféroit son Baptême, *au nom du Christ futur*; ce qu'on confirme par quantité de raisons de convenance. Mais il ne faut point attendre de preuves certaines & positives, d'une chose de fait que ni l'Histoire sacrée, ni l'Ecriture ne nous ont point apprises.

Le Baptême de saint Jean ne fut pas aboli avec lui; & les Disciples qu'il avoit formé ne furent pas dissipez par sa mort. Quelques-uns d'entr'eux vinrent à Jesus-Christ, & se rangérent sous sa discipline; & c'étoit l'intention de saint Jean, qu'ils prissent tous ce parti, comme il le montra assez par la députation qu'il lui fit étant en prison, quelque tems avant sa mort (c). Les autres continuérent à prêcher la pénitence, & apparemment à donner son Baptême; car on croit que pendant sa vie ses Disciples ne se mélérent jamais de le donner (d); & il est certain qu'il ne leur commanda pas de continuer à le conférer après sa mort, puisqu'il savoit que le Messie devoit se manifester incontinent, & par sa manifestation abroger son Baptême. Mais ils ne laissérent pas de continuer à le donner, non-seulement dans la Judée, mais aussi ailleurs. Apollon qui étoit d'Aléxandrie, homme savant & zélé pour la Doctrine de Jesus-Christ, vingt ans après la mort du Sauveur, vint à Ephése, ne connoissant encore que le Baptême de Jean (e). Et plusieurs Ephésiens, lorsque saint Paul y arriva après Apollon (f), n'avoient reçû que ce Baptême, & ne savoient pas même s'il y avoit un Saint Esprit que l'on reçut par le Baptême de Jesus-Christ.

On dit qu'il y a encore aujourd'hui dans l'Orient (g) des Disciples de saint Jean-Baptiste, qu'on appelle *Sabis*; ils sont en assez petit nombre, & répandus dans l'Arabie, dans la Perse, & le long du Golphe Persique. Ils ont pris leur origine dans la Caldée, & on croit qu'ils étoient d'anciens disciples de Zoroastre, dont ils retiennent encore beaucoup d'opinions. Ils reçurent le Baptême de saint Jean, & firent un mélange de la Doctrine Chrétienne, & des pratiques Judaïques; à quoi ils ont ajoûté depuis plusieurs rêveries du Mahométisme. Ces Chrétiens prennent le nom de saint Jean, parce qu'ils font saint Jean-Baptiste Auteur de leur créance, de leurs rits, & de leurs livres; & eux-mêmes se qualifient, *Disciples de saint Jean*. Ils reçoivent tous les ans le Baptême de S. Jean; & ce Saint est leur grand & unique Saint, avec son pere & sa mere. Ils prétendent que le tombeau du Précurseur est proche de *Chuster*, capitale du Chusistan, où se trouve le plus grand nombre de ces *Sabis*. Ils croyent qu'au même endroit est la source du Jourdain.

Ils ne tiennent pas Jesus-Christ pour Fils de Dieu, mais seulement pour Prophéte, & pour l'Esprit de Dieu. Opinion qu'ils paroissent avoir prise des Mahométans. Ils ont une vénération pour la croix, qui va presque jusqu'à l'idolâtrie. Ils ont un livre appellé *Divan*, qu'ils tiennent pour sacré. On y lit que Dieu est corporel, & qu'il a un fils qui est Gabriel, par lequel il a créé le monde. Il créa aussi des Anges, & des Démons corporels, de l'un & de l'autre sexe, & capables d'engendrer. On dit qu'ils consacrent, ou croyent consacrer un pain paîtri, avec du vin, & de l'huile; & qu'après l'avoir porté en procession, ils le mangent.

Ils ont des Evêques, & des Prêtres qui se succédent de pere en fils; leur Prêtre sacrifie une poule sur le bord du fleuve; on assure qu'une fois l'année ils immolent aussi un bélier. Ils reçoivent tous les ans leur Baptême par aspersion, ou par immersion, à leur volonté, & au nom de Dieu seul; car ils ne reconnoissent ni le Fils, ni le Saint Esprit. Les Prêtres se marient avec une fille vierge. Ils sont fort scrupuleux sur les purifications, & les impuretez, à peu près comme les Juifs. Ils ont plusieurs femmes; & lorsqu'ils se marient, on les baptise l'époux & l'épouse dans un fleuve. On voit par tout cela que ces Chrétiens, si toutefois on peut les appeller de ce nom, ne sont ni Juifs, ni Idolâtres, ni Mahométans; & que l'ignorance, & la superstition ont altéré les semences du Christianisme qu'ils avoient pû recevoir au commencement par quelque personne, comme Apollon, qui ne connoissoit que le Baptême de S. Jean Baptiste.

Calvin & Béze (h), & ceux qui les ont suivi, soûtiennent que le Baptême de Jean-Baptiste est le même que celui de Jesus-Christ; & que ceux qui avoient reçû le premier, ne furent point baptisez de nouveau. L'un & l'autre avoient pour objet Jesus-Christ, & étoit le symbole de la pénitence, & de la rémission du péché. Saint Paul n'éxigea rien autre chose de ceux qui avoient été baptisez du Baptême de saint Jean, que de croire en Jesus-Christ d'une foi plus expresse, pour mériter la grace du pardon de leurs péchez. Ils ajoûtent que Jesus-Christ n'ayant point reçû d'autre Baptême que celui de Jean-Baptiste, si ce dernier étoit différent du Baptême de Jesus-Christ, nous ne recevrions donc pas le Baptême du Sauveur.

Mais l'Evangile met une trop grande distinction entre ces deux Baptêmes, pour ne les pas distinguer. Le premier n'étoit qu'un Baptême d'eau, pour disposer à la pénitence: Le second est le Baptême du Saint Esprit, & du feu (i). De plus, saint Luc dans les Actes (k) marque clairement que ceux qui n'avoient reçû que le Baptême de Jean, furent de nouveau baptisez au nom du Seigneur Jesus: *His auditis baptizati sunt in nomine Domini Jesu*. Il est ridicule de traduire comme ils font: *Et ceux qui écoutoient* Jean-Baptiste, *recevoient* de lui *le Baptême du Seigneur Jesus*. Il est certain que saint Jean prêchoit la venue du Messie; mais il est très-douteux qu'il ait baptisé en son nom. Enfin dire que nous ne recevons pas le Baptême de J. C. si nous ne recevons pas le Baptême qu'il a reçû, est un pur sophisme. Nous ne recevons pas le Baptême que J. C. a reçû, mais celui qu'il a institué. Il ne nous a pas commandé de recevoir le premier, il n'y a attaché aucune promesse: mais il nous a commandé de recevoir le second, & il y a attaché la promesse de la rémission des péchez (l).

(a) *Scot. Dist.* 2. *qu.* 2. *art.* 1. *Durand. Gabr. Franc. Suarez.*

(b) *D. Thom.* 3. *part qu.* 38. *art.* 6. *ad* 5. *Et alii multi.*

(c) *Matth.* XI. 1. 2. 3.

(d) *Cyrill. tract.* 1. *in Joan. cap.* 57. *August. tract.* 5. *in Joan. & lib.* 5. *de Baptismo, cap.* 13.

(e) *Act.* XVIII. 25.

(f) *Act.* XIX. 1.

(g) Chardin, Voyage de Perse, t. 1. p. 307. & suiv. Gouvernement politique des Perses.

(h) *Vide Calv. & Bezam in Act.* XIX. 4. 5. *Ligfoot, alios.*

(i) *Matth.* III. 11.

(k) *Act.* XIX. 4. 5. Ἀκούσαντες δὲ ἐβαπτίσθησαν εἰς τὸ ὄνομα τοῦ Κυρίου Ἰησοῦ.

(l) *Matth.* XXVIII. 19. *Marc.* XVI. 16.



Digitized by Google

## ARTICLE III.

### *Du Baptême de* JESUS-CHRIST.

SI nous voulions entrer dans l'examen de tout ce qui regarde le Baptême institué par J. C. il nous faudroit plusieurs volumes. Les bornes que nous nous sommes prescrites dans cette Dissertation, ne nous permettent pas d'être si diffus. Nous nous contenterons d'examiner les circonstances du Baptême que J. C. reçut de Jean-Baptiste, & ces paroles du Précurseur, qui dit que JESUS-CHRIST *(a) est venu baptiser par l'Esprit; & par le feu.* Voilà à quoi nous nous bornons, pour ne pas perdre de vûe le Texte de saint Matthieu, que nous avons entrepris d'expliquer.

Pendant que tout le peuple accouroit de tous côtez au Baptême de saint Jean, & que plusieurs même doutoient s'il n'étoit pas le Messie, JESUS vint aussi à lui pour être baptisé. Jean l'empêchoit, disant : C'est à moi à être baptisé de vous. Mais JESUS lui dit qu'il le laissât faire, qu'il vouloit accomplir toute justice, & toute perfection ; & en même-tems il entra dans le Jourdain pour être baptisé. Mais au lieu que le commun des Juifs y confessoit ses péchez, JESUS n'eut pas été plûtôt plongé dans l'eau par la main de Jean, que sortant du Jourdain, le Ciel s'ouvrit sur lui, une colombe, symbole du Saint Esprit, descendit sur sa tête, & on oüit une voix, qui disoit *(b) : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection.* Ainsi cette démarche humiliante de JESUS, ne servit qu'à lui attirer des éloges, & des témoignages avantageux de la part de Jean-Baptiste, l'admiration des troupes, & une gloire miraculeuse de la part de son Pere, avec la plénitude du Saint Esprit, qui descendit sur lui.

Quelques-uns *(c)* ont voulu douter que le S. Esprit soit descendu sur JESUS en forme de colombe. Le Texte dit simplement *(d) : Qu'il vit le Saint Esprit qui descendoit comme une colombe*; ce qui peut marquer la rapidité, l'impétuosité, la force avec laquelle il descendit ; comme une colombe, dont le vol est très-rapide. D'autres *(e)* ont voulu que ç'ait été un tourbillon de flâmes en forme de colombe, qui vint se reposer sur lui ; comme au jour de la Pentecôte le Saint Esprit descendit sur les Apôtres en forme de langue de feu : ce n'étoit point du feu, mais des langues en forme de feu. Mais toute l'antiquité *(f)* a pris ici une colombe à la lettre ; une vraie colombe, volante & vivante, qui fut vûe distinctement de tous ceux qui étoient présens. Elle descendit comme un éclair du fond des nuës, & parut avec tant d'éclat, que l'Evangéliste dit, que *les Cieux s'ouvrirent* ; c'est-à-dire, qu'ils parurent s'ouvrir, & qu'on vit dans l'air une traînée de lumiére, comme quand le feu sort des nuës. Ce que le peuple exprime en disant, que les Cieux s'ouvrent & donnent ouverture à l'éclair, ou à la foudre *(g)*.

Saint Augustin *(h)* semble dire que de son tems il y avoit quelques personnes qui croyoient que le Saint Esprit s'étoit uni à la colombe, de même que JESUS-CHRIST à l'humanité, & qui en inféroient, que le S. Esprit étoit inférieur au Fils. *Qui ergo dicit columbam ad unitatem personæ Spiritui sancto fuisse conjunctam, ut ex illa & Deo una Spiritus sancti persona constaret, &c.* Quelques anciens Exemplaires Grecs de l'Evangile lisoient que cette colombe qui descendit sur JESUS-CHRIST, étoit blanche ; & Lactance le marque de même. Mais l'opinion qui vouloit que le Saint Esprit se fût uni hypostatiquement à la colombe ; est impertinente, & ne mérite pas d'être refutée.

Saint Justin le Martyr *(i)* instruit apparemment par une ancienne tradition, dit qu'au moment que J. C. descendit dans le Jourdain, on vit un feu s'allumer sur les eaux : Et les Nazaréens racontoient ainsi le Baptême de J. C. dans leur Evangile *(k)*. *Et lorsque Jesus fut sorti de l'eau, la source de tout Esprit Saint descendit, & se reposa sur lui, & lui dit : Mon fils, j'attendois votre venue dans tous les Prophètes, pour reposer en vous ; car vous êtes mon lieu de repos ; vous êtes mon Fils premier-né, qui regnez éternellement.* L'Evangile des Ebionites, qui est le même que celui des Nazaréens, ou des Hébreux, portoit *(l) : Le Saint Esprit descendit sur lui, & aussi-tôt tout le lieu fut éclairé d'une grande lumiére.* On lit la même chose dans la Liturgie des Syriens, en l'endroit où ils racontent le Baptême du Sauveur. Le livre apocryphe de la prédication de S. Pierre *(m)*, portoit de même du feu qui parut dans cette occasion. Un ancien Manuscrit de S. Germain des Prez *(n)* a encore ces mots : *Et cum baptizaretur Jesus, lumen magnum fulgebat de aquâ, ita ut timerent omnes qui congregati erant, &c.* Le Prêtre Juvencus, qui vivoit du tems de Constantin, a exprimé la même chose par ces vers :

> *Hæc memorans vitreas penetrabat fluminis undas,*
> *Surgenti manifesta Dei præsentia claret.*

Enfin plusieurs Anciens *(o)* croyent que l'on entendit un tonnerre dans cette occasion. Ils expliquent d'un tonnerre, ce qui est dit de la voix qui se fit entendre du Ciel. Et en effet, dans le style de l'Ecriture, *une voix* du Ciel, signifie ordinairement le tonnerre. Le Seigneur fit entendre sa voix au milieu du tonnerre, comme autrefois à Sinaï *(p)* : Et encore depuis, lorsque J. C. demanda à son Pere qu'il glorifiât son nom : *Pater, clarifica nomen tuum.* On oüit une voix du Ciel, qui dit *(q) : Je l'ai glorifié, & le glorifierai encore.* Ce que les troupes prirent comme un coup de tonnerre. Mais ceux qui l'avoient oüi plus distinctement, disoient qu'un Ange lui avoit parlé. Et dans l'histoire de la conversion de saint Paul *(r)*, il est dit que ceux qui l'accompagnoient entendoient la voix, ou le tonnerre, mais ne voyoient personne. Et ailleurs *(s)*, qu'ils virent la lumiére, ou l'éclair qui l'enveloppa ; mais qu'ils n'entendirent pas la voix : ce qui se concilie aisément, en disant : Qu'ils oüirent bien le tonnerre, mais qu'ils n'entendirent pas d'une maniére distincte ces paroles : *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ?* Les Hébreux appellent

(a) *Matth.* III. 11.
(b) *Matth.* III. 17.
(c) *Hammond. Le Clerc, Bochart. Ligfoot, Brug.*
(d) Εἶδε τὸ πνεῦμα τοῦ Θεοῦ καταβαῖνον ὡσεὶ περιστεράν.
(e) *Grotius Vide & Boch.*
(f) *Tertull. de carne Christi. August. de Agone Christiano, cap.* 22. *Justin. Dialog. cum Tryph. Origen. D. Thom.*
(g) *Vide Author Oper. imperfecti. Hieronym. hic. Et in Ezech.* 1. *Maldon. Spanh.*
(h) *Tract.* 99. *in Joan.*
(i) *Justin. Martyr. Dialog. cum Tryph.*
(k) *Apud Hieron. lib.* IV. *Comment. in Isai. cap.* XI.
(l) *Apud Epiphan. hæresi* 30. *n.* 13.... Καὶ εὐθὺς περιέλαμψε τὸν τόπον φῶς μέγα.
(m) *Citatur in tract. de Baptismo hæret. inter opera Cypriani.*
(n) *Apud Martianæum nov. edit. Evang. secundum Matt.*
(o) *Hieron. seu alius Author Comment. in Psal.* LXXVI. 17. *Et tempore quo Deus locutus est, hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui, facta est vox tonitrui rotæ similis. Vide Euthym. & alios in Ps.* XXXVIII. 3. *& Hammon. hic.*
(p) *Exod.* XX. 18.
(q) *Joan.* XII. 29.
(r) *Act.* IX. 7.
(s) *Act.* XXII. 9.

Digitized by Google

*Bath-kol*, fille de la voix, ou fille du tonnerre, la révélation de la tradition, suppoſans qu'elle a été faite à Moïſe à Sinaï, au milieu des tonnerres, & des éclairs.

Toutes ces circonſtances du feu, du tonnerre, de la voix du Pere, de la deſcente du Saint-Eſprit en forme de colombe, confirmoient admirablement ce que S. Jean avoit dit (*a*): *C'eſt lui qui vous baptiſera dans le Saint Eſprit, & dans le feu.* De même que je vous plonge dans l'eau pour vous diſpoſer à recevoir la rémiſſion de vos péchez, ainſi il vous inondera en quelque ſorte de l'abondance de ſon Saint Eſprit; il vous embraſera de ces ſaintes flammes; pour accomplir ces promeſſes de Joël (*b*): *En ce tems-là je répandrai mon Eſprit ſur toute chair; vos fils, & vos filles prophétiſeront; vos vieillards auront des viſions, & vos jeunes gens auront des ſonges prophétiques; & j'envoyerai en ces jours là mon Eſprit ſur mes ſerviteurs, & ſur mes ſervantes.*

Ce Baptême du Saint Eſprit eſt entendu d'une maniére aſſez uniforme par les Anciens, & par les Modernes. Ils conviennent tous que dans le Baptême reçû dignement, le Saint Eſprit eſt répandu dans nos cœurs; & que dans le Sacrement de Confirmation qui ſuit le Baptême, nous recevons la plénitude de cet Eſprit Saint. Dans le Baptême nous ſommes purifiez & rendus innocens; dans la Confirmation nous ſommes affermis & perfectionnez dans la grace, nous ſommes revêtus d'un eſprit de force, & de courage, pour réſiſter aux ennemis de notre ſalut, & pour confeſſer courageuſement le nom de Dieu. Mais quant au Baptême du feu, la choſe eſt expliquée d'une maniere très-différente.

Saint Hilaire (*c*) dit que nous ne recevrons ce Baptême de feu qu'au jour du Jugement. Le Baptême d'eau ne ſuffiſant pas pour nous donner le degré de pureté néceſſaire pour entrer dans le Ciel, le feu du jugement purifiera ce qui nous reſte de ſouillures, & nous rendra dignes d'entrer dans le Ciel. Saint Ambroiſe (*d*) croit auſſi que ce Baptême de feu s'adminiſtrera à la porte du Paradis. C'eſt là où il place le glaive de feu, dont il eſt parlé dans la Geneſe (*e*), qui parut ſur l'avenue du Paradis terreſtre, après le péché d'Adam. Saint Jean-Baptiſte armé de ce glaive ardent, ſera le miniſtre du Baptême de feu. Tous y paſſeront, nul ne ſera diſpenſé de la rigueur de ce Baptême. Saint Pierre, S. Jean, & les autres Saints l'éprouveront, chacun ſelon ſes mérites. Le Précurſeur criera à haute voix à ceux qui n'ont que de légers péchez à expier: *Entrez hardiment, vous qui ne craignez point le feu.* Ils paſſeront ſans reſſentir la douleur des flammes; parce que la charité dont ils brûlent, a déja conſumé ce qu'il y avoit en eux de défectueux, & de ſouillé.

Origénes (*f*) & Lactance (*g*) mettent de même un feu à l'entrée du Ciel, au travers duquel tous les hommes doivent paſſer: mais avec cette différence, que les Saints & les Juſtes paſſeront au travers des flammes ſans ſe brûler, parce qu'elles ſe diviſeront pour leur donner paſſage. Le même Origénes (*h*) remarque ailleurs, que le Sauveur JESUS ſe tiendra ſur le bord du fleuve de feu, pour baptiſer ceux qui ſe préſenteront. Mais qu'il ne donnera pas ce Baptême indifféremment a tous; ceux qui n'auront point reçû le Baptême de l'eau, & du Saint Eſprit; ou ceux qui y auront renoncé, n'auront aucune part au Baptême de feu, ni par conſéquent à la béatitude eternelle, à laquelle on n'entre que par-là; à moins qu'on ne ſoit ſi pur, qu'on n'en ait point de beſoin. Car s'il ſe trouve encore du bois, du foin, de la paille, & d'autres choſes à purifier, tout cela paſſera par le feu (*i*).

Saint Jérôme ſur ſaint Matthieu (*k*) donne deux explications aux paroles de Jean-Baptiſte: *Il vous baptiſera dans le Saint Eſprit, & dans le feu*; ſoit, dit-il, que le Saint Eſprit ſoit ici nommé feu, comme il parut à la Pentecôte, lorſqu'il deſcendit ſur les Apôtres en forme de langues de feu; ſoit que nous ſoyons baptiſez en ce monde du Baptême de l'Eſprit, & dans l'autre du Baptême de feu. Où l'on voit qu'il fait alluſion au ſentiment des Anciens que nous avons propoſé. Ce Baptême de feu dans l'autre vie, ſuivant l'idée d'Origénes, de ſaint Ambroiſe, de S. Hilaire, & de S. Jérôme, eſt fondé ſur ces paroles de l'Apôtre (*l*): *Si on éléve ſur le fondement de Jeſus-Chriſt un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuſes, de bois, de foin, de paille; l'ouvrage de chacun paroîtra enfin, & le jour du Seigneur fera voir quel il eſt; parce qu'il ſera découvert par le feu, & que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun. Si l'ouvrage de quelqu'un demeure ſans être brûlé, il en recevra la récompenſe: Que ſi au contraire l'ouvrage de quelqu'un eſt brûlé, il en ſouffrira; il ne laiſſera pas néanmoins d'être ſauvé, mais comme en paſſant par le feu.* C'eſt ce feu que les Peres des ſiécles ſuivans, & les Scholaſtiques ont appellé *Purgatoire*.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur ſaint Matthieu (*m*), a entendu ſous le nom de feu, les tribulations, les peines, les tentations dont Dieu exerce les ſiens en ce monde. Il obſerve que J. C. reçut le Baptême de l'eau de la main de ſaint Jean; celui de l'Eſprit de la part du Pere éternel; & celui du feu, dans la tentation qu'il ſouffrit dans le déſert, de la part du démon (*n*). Saint Chryſoſtome (*o*) au contraire par le nom de feu entend une ſurabondance de graces, & une effuſion incompréhenſible de biens & de douceurs. Saint Baſile (*p*), & Théophyle d'Antioche (*q*) l'expliquent du feu de l'enfer. D'autres (*r*) veulent que Jean-Baptiſte prédiſe ici la deſcente du Saint Eſprit ſur les Apôtres en forme de flammes, & ce ſentiment eſt commun parmi les Commentateurs.

Quelques-uns ont crû que le terme *de feu*, étoit ajoûté en cet endroit. On ne le lit ni dans ſaint Marc (*s*), ni dans S. Jean (*t*); mais on le lit dans S. Luc (*u*), & on veut qu'il ſoit paſſé de là dans S. Matthieu. Il eſt certain qu'il y a un très-grand nombre de manuſcrits de S. Matthieu, où ce mot ne ſe trouve point (*x*). L'édition de Complute l'a omis; toutefois on le trouve dans le Syriaque, dans le Cophte, dans l'Arabe, le Perſan, l'Ethiopien, dans S. Cyprien, S. Hilaire, Origénes, & les autres Peres; & quand on ne le liroit pas dans S. Matthieu, il faudroit toûjours le reconnoître dans S. Luc, où perſonne ne nie qu'il n'ait toûjours été. Ainſi la difficulté quant au fond ſubſiſte toûjours, puiſque S. Luc n'eſt ni moins autentique, ni moins inſpiré que S. Matthieu.

Saint Auguſtin (*y*) par *le feu* entend les exorciſmes qui précédent le Baptême d'eau: *Car d'où vient que les malins eſprits crient, Je brûle, ſi les exorciſmes ne ſont pas un feu? Or après le feu de*

(a) *Matth.* III. 11.

(b) *Joël.* II. 28.

(c) *Hilar. in Pſalm.* CXVIII. *n.* 5. & *n.* 12.

(d) *Ambroſ. in Pſal.* CXVIII. 11. 12. 13. 14. 15.

(e) *Geneſ.* III. 24.

(f) *Origen. homil.* 3. *in Pſal.* XXXVI. & *homil.* 24. *in Luc.*

(g) *Lactant. lib* 7. *cap.* 21.

(h) *Origen. homil.* 24. *in Lucam.*

(i) *Idem homil.* 2. *in cap.* 2. *Jerem.*

(k) *Hieron. in Matth.* III. 11. *Vide & Gregor.*

(l) 1. *Cor.* III. 13. 14. 15.

(m) *Author Oper. imperfecti, homil.* 3.

(n) *Author Oper. imperfecti, homil.* 5.

(o) *Chryſoſt. homil.* XI. *in Matth.*

(p) *Baſil. lib.* 5. *contra Eunom. p.* 789.

(q) *Theophyl. Antioch. lib.* 1.

(r) *Cyrill. Catecheſ.* 17. *Hieronym. hic. alii.*

(s) *Marc.* 1. 8.

(t) *Joan.* 1. 33.

(u) *Luc.* III. 16.

(x) *Vide nov. Teſt. edit. Millii; in Matth.* III. 11. & *Prolegom.* 690. 1098. & 1177.

(y) *Auguſt. in Pſalm.* LXV. 11. 12.



Digitized by Google

*l'exercisme on arrive au Baptême.* Ailleurs (*a*) il s'explique d'une manière plus simple, & plus naturelle, en disant, que sous le nom de feu en cet endroit; on peut entendre ou les tribulations que les Fideles souffrent en ce monde; ou le Saint Esprit lui-même qui apparut aux Apôtres en forme de feu, & qui embrasa leurs cœurs de ses vives flammes, par la charité qu'il y répandit.

Quelques Anciens prenant les paroles de saint Jean au pied de la lettre, ont crû qu'il falloit joindre le feu au Baptême d'eau. Dés les premiers tems certains hérétiques le pratiquoient ainsi. Saint Clément d'Alexandrie cite Héracléon (*b*), qui dit que quelques-uns appliquent un fer rouge aux oreilles des baptisez. On assure (*c*) que les Ethiopiens encore aujourd'hui leur impriment des stigmates avec un fer chaud en trois endroits, sçavoir, sur le nez, entre les yeux, & sur les temples. Le Pere Eugéne Roger dit, qu'ils se servent pour cela d'un petit fer à deux tranchans, qu'ils appliquent aux endroits que nous avons marquez. On veut que les Jacobites Chrétiens d'Orient donnent encore le Baptême des enfans avec l'application d'un fer chaud sur le front, après leur avoir donné la circoncision.

Mais M. l'Abbé Renaudot (*d*) qui a étudié à fond les rits, & les cérémonies des Orientaux, soûtient que tout ce qu'on dit de ce prétendu Baptême par le feu est faux: & M. Ludolf (*e*) avoue que ni Gregoire Ethiopien qu'il consultoit, ni les Peres Jésuites dans leurs Rélations, n'en disent rien. Mais il remarque que les peuples d'Afrique, tant Païens que Mahométans ont coutume de faire appliquer un cautére sur les veines carothides, ou des temples, aux enfans nouveaux-nez, contre les catharres. Quelques Abyssins pratiquent cela comme les autres; c'est ce qui a donné lieu à l'imagination de ceux qui ont considéré cette cérémonie, comme un acte de religion.

On lit (*f*) que les Séleuciens, & les Hermiens baptisoient avec le feu; mais la maniére dont ils administroient ce Sacrement ne nous est point connue. Tertullien (*g*) ou un ancien Auteur de son nom, parlant de Valentin, dit qu'il faisoit rebatiser ceux qui avoient reçû le Baptême hors de sa secte, & qu'après les avoir plongez dans l'eau, il les faisoit passer dans les flammes: *Bis docuit tingui, traducto corpore flammâ*; sans nous dire s'il les faisoit sauter par-dessus le feu; où s'il les faisoit passer entre deux buchers: car ces cérémonies étoient en usage parmi les Païens dans leurs lustrations (*h*). Un ancien Auteur (*i*) qui a écrit du Baptême des hérétiques contre saint Cyprien, réfute ceux qui prétendoient que le feu devoit se rencontrer avec l'eau dans le Baptême.

On ne peut donc pas douter après ces témoignages, qu'anciennement quelques hérétiques n'ayent pris à la lettre les paroles de saint Jean-Baptiste. Mais l'Eglise n'a jamais approuvé aucune de ces pratiques singuliéres & superstitieuses. Et sans déterminer le sens précis de ce passage: *Il vous baptisera dans le Saint Esprit, & dans le feu*; elle a laissé la liberté de les entendre du Saint Esprit seul, ou du Purgatoire, ou des tribulations, & des maux temporels. Mais elle s'est toûjours déclarée contre ceux qui les expliquoient d'un feu matériel, nécessaire dans l'administration du Baptême de J. C.

Nous avons donné sur les Actes une Dissertation sur le Baptême au nom de J. C. & sur la premiére Epître aux Corinthiens une autre Dissertation sur le Baptême pour les morts.

(*a*) *Idem Serm.* LXXI. *de Verbis Apostoli Matth. n.* 19.

(b) *Clem. Alexand. lib.* Ἐκλ. προφ. [Greek text partly illegible]

(c) *Leon. Rauchwolf. Itin. Orient. lib.* 3. *c.* 17. *Paul Jov. hist. lib.* 18. *& alii.*

(d) Renaudot, tom. 14. Perpétuité, ch. 10. pag. 84.

(e) *Ludolf. Hist. Æthiop. lib.* 3. *cap.* 6. *n.* 41. 42.

(f) *August. hæres.* 59. *Philostr. cap.* 55. 56. 57. *de hæres.*

(g) *Tertull. lib.* 1. *Carminis contra Marcion.*

(h) *Moxque per ardentes stipula & crepitantis acervos Trajicias celeri strenua membra pede, Omnia purgat edax ignis.*

(i) *Tom.* 1. *Concil.*

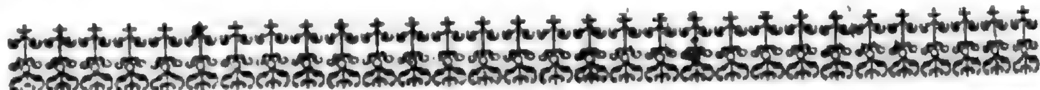

# DISSERTATION

## SUR

## LE PECHÉ CONTRE LE S. ESPRIT.

LA difficulté qui fait le sujet de cette Dissertation, a été regardée par S. Augustin (*k*), comme une des plus importantes, & des plus grandes qui soient dans les saintes Ecritures; & on en jugera comme lui, si l'on fait seulement attention au grand nombre de sentimens divers qui ont partagez les Peres, & les Interprétes sur cet article. Dans les choses aisées on se réünit aisément: une marque certaine d'obscurité dans les questions, est la multiplicité des interprétations. Il s'agit ici de deux choses: La premiére, de savoir précisément en quoi consiste le péché contre le saint Esprit: & la seconde, en quel sens on peut dire qu'il ne peut être remis, ni en ce monde, ni en l'autre.

Saint Athanase (*l*) qui a écrit exprès sur cette matiére, rapporte le sentiment d'Origénes, & de Theognoste, qui faisoit consister le péché contre le saint Esprit, dans le crime que l'on commet après le Baptême. Ils sembloient avoir en vûe ce passage de saint Paul (*m*): *Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairez, qui ont goûté le don céleste, qui ont reçû le saint Esprit; qui se sont aussi nourri de la sainte parole de Dieu, & qui après cela sont tombez: Il est, dis-je, impossible qu'ils se renouvellent à la pénitence; parce qu'autant qu'il est en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu, & l'exposent aux insultes & au mépris.* De maniére que l'Apôtre dans ce passage auroit voulu exprimer la même chose que JESUS-CHRIST, lorsqu'il dit (*n*): *Quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, il lui sera remis: Mais si quelqu'un parle contre le saint Esprit, il ne lui sera remis ni en ce monde, ni en l'autre.*

Origénes (*o*) s'expliquoit sur ceci d'une maniére remarquable. Le Pere Eternel, disoit-il, étend son empire sur tous les êtres créez, animez, & inanimez; raisonnables, & privez de raison. La domination

(k) *August. serm. olim* XI. *nunc* LXXI. *n.* 8. *Fortè in omnibus Scripturis nulla major quæstio, nulla difficillior invenitur.*

(l) *Athan. Ep.* 4. *ad Serapion. n.* 8. 9. 10. *&c.* Οἱ μὴ ἁμαρτήσαντες ἐν τῷ βαπτίσματι τῆς δωρεᾶς τοῦ ἁγίου πνεύματος [Greek text partly illegible] εἰς τὸ ἁμαρτάνειν, *&c.*

(m) *Hebr.* VI. 4.

(n) *Matth.* XII. 31.

(o) *Origen. in Joan. tom.* 2. *edit. Huet. pag.* 359.

Digitized b

domination du Fils ne s'étend que sur les êtres doüez de raison ; & celle du saint Esprit est bornée à ceux-là seuls a qui il a été communiqué par le Baptême. Lors donc que les Payens, ou les Cathécumenes, ou en général les Infidéles tombent dans le péché, ils offensent le Fils, & ils peuvent obtenir le pardon : mais lorsque l'homme fidéle & baptisé tombe dans le crime, il péche contre le saint Esprit, & ne mérite point de pardon ; son péché est irrémissible.

Théognoste s'exprimoit un peu diversement, mais quand au fond il revenoit au même. Celui qui a transgressé la premiére, & la seconde barriére, disoit-il, c'est-à-dire, celui qui a violé les commandemens qu'il a reçû du Pere ou du Fils, peut encore obtenir le pardon. Mais celui qui a outrepasse la troisiéme barriére, c'est-à-dire, le commandement qui lui a été donné en recevant le Baptême, n'a plus de rémission à espérer. Le Pere & le Fils enseignent les foibles, & les imparfaits, & le saint Esprit les parfaits. Les premiers méritent quelque indulgence ; mais les autres seront traitez dans toute la rigueur de la justice. Ces idées sont assez conformes à la pratique des premiers siécles de l'Eglise, où les crimes commis après le Baptême, ne se remettoient qu'avec beaucoup de peines, & après une longue pénitence.

Saint Athanase n'approuve ni l'une, ni l'autre de ces deux explications. Il remarque judicieusement que les Pharisiens, à qui JESUS-CHRIST parloit, n'ayant pas reçu le Baptême, ils n'auroient rien compris à ce que le Sauveur vouloit leur dire, & n'auroit pas été du nombre de ceux qui commettoient le péché contre le saint Esprit, & que ces paroles regardoient principalement. De plus, ajoûte-t'il, s'il ne s'agit ici que des crimes commis depuis le Baptême ; d'où vient que l'Apôtre ne désespére point du pardon de l'incestueux de Corinthe (a), ni des Galates prévaricateurs (b) ? D'où vient que l'Eglise condamne Novat, qui ferme la porte de la pénitence, & du pardon, à ceux qui sont tombez après le Baptême ? Et quant au passage de saint Paul qui dit, qu'il est impossible que ceux qui sont tombez après le Baptême, se renouvellent de nouveau par la pénitence. Saint Athanase, & la plûpart des autres Peres soûtiennent que cela doit s'entendre d'un second baptême semblable au premier, lequel n'a jamais été reçû ni autorisé dans l'Eglise ; & qu'ainsi il est impossible que ceux qui tombent dans le crime, le reçoivent de nouveau, conformement à la décision de saint Paul.

Saint Athanase (c) croit que le péché contre le saint Esprit, est celui des Pharisiens, & de leurs semblables, qui étant instruits dans la Loi, & ne pouvant bonnement douter que JESUS-CHRIST n'agit par un bon esprit, avoient la malice d'attribuer ses œuvres au démon : mettant ainsi par une horrible impiété le démon en la place de Dieu, & ne donnant pas au Fils de Dieu, un plus grand pouvoir qu'ils n'en attribuoient au démon. Tandis qu'ils n'attaquérent que son Humanité le Sauveur les souffrit avec patience ; il eut pitié de leur aveuglement ; mais lorsqu'il vit qu'ils attribuoient au démon les œuvres qui n'avoient pour auteur que la Divinité, que le saint Esprit, il les déclara coupables des supplices éternels ; il les menaça du souverain malheur.

Au reste, quand il dit que les péchez commis contre le Fils de l'homme, seront remis ; mais non pas celui qui sera commis contre le saint Esprit, il n'entend pas que le saint Esprit soit plus grand que le Fils ; le Fils & le saint Esprit n'ont qu'une même essence, & ne sont qu'un seul Dieu. Il veut marquer simplement que le blasphéme contre le saint Esprit, est plus grand que celui qui est prononcé contre le Fils. Car ce qu'on disoit contre le Fils, se terminoit à son humanité, continuë toûjours S. Athanase ; mais ce qu'on disoit contre le saint Esprit, faisoit injure à la Divinité (d). ( Il est à remarquer qu'en cet endroit S. Athanase sous le nom d'Esprit Saint, entend la Divinité du Verbe ; maniére de parler fort commune parmi les anciens Peres. ) Il ajoûte que les Magiciens de Pharaon, tout payens, & tout magiciens qu'ils étoient, étoient moins aveuglez, & moins endurcis que les Pharisiens. Ceux-là voyant les miracles de Moyse, avoüoient que le doigt de Dieu y étoit (e) : Ceux-ci voyant les œuvres miraculeuses de JESUS-CHRIST, les attribuent à la magie, & au démon. Ce n'est donc pas sans raison que le Sauveur leur déclare, qu'ils n'ont point de pardon a espérer pour leur blasphême, ni en ce monde, ni en l'autre. En effet, à qui s'adresseront-ils pour cela, s'ils nient la Divinité du Fils ? Quelle vie, & quel bonheur peuvent espérer ceux qui rejettent celui qui est la vie, la verité, & la voye du Ciel ?

Saint Hilaire (f) & Théophile d'Antioche (g) suivent le sentiment de S. Athanase, & croyent que le péché contre le saint Esprit consiste à nier la Divinité du Fils : *Cùm cætera dicta gestaque liberali veniâ relaxentur*, dit saint Hilaire, *caret misericordiâ, si Deus negetur in Christo*. Il entend de même que saint Athanase la divinité sous le nom du saint Esprit : Car, ajoûte-t'il, qu'y a-t'il de plus indigne de pardon, que de nier que la divinité réside en JESUS-CHRIST, lorsqu'on lui voit produire toutes ses œuvres par l'esprit de Dieu ? *Quid enim tam extra veniam est, quàm in Christo negare quod Deus sit, cùm in Spiritu Dei opus omne consummet ?* Mais il ne nie point que ce péché ne puisse être expié par la pénitence, puisqu'ailleurs (h) il enseigne que le Fils de Dieu pardonne toutes sortes de péchez, pourvû qu'on retourne à lui par la pénitence, & par la foy : *Omnium ômninò peccaminum veniam nobis Dominus largitur* ; & qu'il a effectivement pardonné aux Juifs qui l'avoient crucifié. Saint Athanase (i) dit la même chose en plusieurs endroits, d'une maniere très-formelle : il enseigne que JESUS-CHRIST ne refuse pas le pardon simplement à celui qui blasphême, mais à celui qui persévére dans le crime : Car, ajoute-t'il, une digne pénitence efface toute sorte de péchez.

Saint Augustin s'est expliqué en plus d'une occasion sur la nature du péché contre le saint Esprit. Il avoit dit dans un endroit (k), qu'il consistoit à attaquer la charité fraternelle par des motifs d'envie, & de malice. Mais dans ses Rétractations (l) il ajoûte, qu'il faut pour rendre ce crime irrémissible, persévérer jusqu'à la fin dans ses mauvaises dispositions. Il faut que le pécheur méprise Dieu (m), qu'il se mocque de sa bonté, qu'il désespére de sa miséricorde, qu'il refuse de faire pénitence, & qu'il persévére avec choix & délibération dans cet état, dans ce refus, dans ce mépris. Il répete encore la même chose en d'autres passages ; & c'est sa doctrine constante : *Peccatum in Spiritum sanctum nullum intelligatur, nisi perseverantia in nequitia & in malignitate, cum desperatione indulgentiæ Dei* (n). Il ajoûte, qu'il n'est pas permis aux hommes de juger

(a) 2. Cor. II. 10.

(b) Galat. IV. 19.

(c) *Athanas. Ep. 4. ad Serapion. n. 12. Vide & Serm. in Matth. tom. 2. Oper. nov. collect. vet. PP.*

(d) *Athan. ibid.* Τὴν γὰρ τοῦ λόγου θεότητα ὁ αὐτὸς Χριστὸς πνεῦμα ἅγιον ὠνόμασεν.

(e) *Exod.* VIII. 19.

(f) *Hilar. in Matth. cap.* XII. *& cap.* XXXI. *n. 5.*

(g) *Theophyl. Antioch. Comment. in Evang. lib. 1.*

(h) *Hilar. in Matth. c.* XVIII. *n. 10.*

(i) *Athanas. Serm. in Matth. tom. 2. nov. collect. veter. PP.* Οὐκ εἶπεν ὁ Χριστὸς τῷ βλασφημήσαντι, καὶ μετανοήσαντι οὐκ ἀφίενται. ἀλλὰ τῷ βλασφημοῦντι, ἵν' ἐν ἐπιμένοντι τῇ βλασφημίᾳ ; ἡ γὰρ ἀξιόλογος μετάνοια πάντα λύει τὰ ἁμαρτήματα. *Ita & de communi essentia, & respons. ad qu. 12. ad Antiochum, & fragment. in Comment. in Matth. tom. 1. parte 2.*

(k) *August. lib. 1. de Serm. Domini in monte, cap. 22.*

(l) *Retract. lib. 1. cap. 19.*

(m) *August. Expositione inchoata in Ep. ad Rom. n. 14. Ille peccat in Spiritum sanctum qui desperans, vel irridens atque contemnens prædicationem gratiæ per quam peccata diluuntur, & pacis per quam reconciliamur Deo, detrectat agere pænitentiam de peccatis suis, & in eorum impia atque mortifera quadam suavitate perdurandum sibi esse decernit, & in finem usque perdurat.*

(n) *August. ibidem, n. 22. Vide & serm.* LXXI. *nov. edit. n. 20. & sequ. Et Ep. 85. nov. edit. n. 5. Hoc peccatum est duritia cordis usque ad finem vitæ.*



Digitized by Google

de l'impénitence d'aucun homme vivant, parce que les trésors de la miséricorde de Dieu sont infinis, & que celui qui est aujourd'hui dans l'endurcissement, & dans l'impénitence, peut demain se convertir, & retourner à Dieu. Il conclut que pour empêcher que le péché contre le saint Esprit ne devienne irrémissible, il faut éviter l'obstination dans le mal, & se tenir uni à l'Eglise, dans laquelle seule s'obtient la rémission des péchez.

Il reconnoît qu'il y a plusieurs sortes de péchez contre le saint Esprit (*a*); par exemple, ceux qui nient l'Eglise, ceux qui nient la Divinité du saint Esprit, ceux qui nient les miracles du Sauveur, & qui les attribuent à la magie: mais aucun de ces crimes n'est irrémissible par sa nature; il n'y a que l'impénitence finale, qui mérite ce nom. Saint Augustin réfute Origéne, & ceux qui comme lui vouloient que tous les crimes commis après le Baptême, fussent blasphêmes contre le S. Esprit. Il soûtient avec raison, que le Sauveur veut marquer ici une sorte de péché particulier, qui ne soit limité ni aux Chrétiens baptisez, ni même aux Juifs; mais qui s'étende à tous les hommes: un péché qui soit non-seulement difficile à pardonner, mais réellement irrémissible. Or il n'y en a aucun de cette sorte, si ce n'est l'impénitence finale, puisque l'Eglise prie pour la conversion de toute sorte de pécheurs, & qu'elle les exhorte tous à se convertir, & qu'elle les reçoit tous lorsqu'ils retournent à Dieu. Voilà tout le systême de saint Augustin sur cette matiére; & son sentiment a eu un grand cours depuis lui dans l'Eglise Latine.

Saint Chrysostome (*b*), l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, imprimé sous son nom (*c*); saint Isidore de Peluse (*d*), & quantité d'autres font consister le péché contre le saint Esprit à attribuer au démon les œuvres miraculeuses de JESUS-CHRIST; & son irrémissibilité dans la difficulté d'en obtenir le pardon. Voici comme saint Chrysostome paraphrase le passage de saint Matthieu, que nous expliquons ici: Vous m'avez chargé d'outrages; vous m'avez appellé séducteur, ennemi de Dieu, méchant: je veux bien vous le pardonner, si vous faites pénitence. Vous pouvez ignorer ce que je suis, & vous pouvez vous tromper en m'imputant des sentimens que je n'ai pas. Mais pouvez-vous ignorer les dons du saint Esprit, les guérisons qu'il a faites, les prodiges qu'il a opérez par mon moyen? Si donc vous l'offensez; si vous le niez; je ne vous dis pas absolument que vous n'en obtiendrez pas le pardon, je sai qu'il n'y a aucun péché irrémissible; mais il est bien mal-aisé d'en obtenir la rémission, puisque c'est-là le plus grand de tous les crimes, & que vous ne pouvez éviter les plus sévéres châtimens, à moins que vous n'en fassiez promptement une sérieuse pénitence (*e*).

Saint Ambroise varie sur le péché contre le saint Esprit, & sur son irrémissibilité. Dans son Commentaire sur saint Luc (*f*), il fait consister ce crime à nier la Divinité du Fils, dans le même sens que nous l'avons vû de saint Hilaire un peu auparavant. Dans le Livre du S. Esprit (*g*), il dit qu'il consiste à nier la dignité du saint Esprit, & à imputer les œuvres du saint Esprit au démon; c'est là le comble du sacrilége, puisque nier le saint Esprit, c'est aussi nier le Pere & le Fils. Enfin dans le Livre de la Pénitence (*h*), il étend le crime du blasphême contre le saint Esprit, aux hérétiques, & aux schismatiques. Quant à son irrémissibilité, il s'explique quelquefois comme si ce péché étoit absolument irrémissible. Mais ailleurs il parle plus clairement, & dit que l'Eglise accorde le pardon à tous ceux qui font une sérieuse pénitence, quelque péché qu'ils ayent commis.

Le sentiment qui veut que l'hérésie soit le péché contre le S. Esprit, n'est pas particulier à saint Ambroise; saint Augustin n'en a pas été éloigné, puisqu'il enseigne (*i*) que l'hérésie rompt l'union, nous sépare de JESUS-CHRIST, & nous ferme l'entrée de son Eglise, hors de laquelle il n'y a point de pardon: *Quia hoc sibi clausit ubi remittitur*. L'Auteur des Constitutions Apostoliques (*k*), & Philastrius (*l*) sont dans la même pensée. Nul péché n'est plus véritablement irrémissible, que l'hérésie, dans laquelle on demeure jusqu'à la mort: mais l'Eglise n'a jamais refusé le pardon à ceux qui reviennent de l'hérésie dans son sein, par un esprit de pénitence, & par une sérieuse conversion.

L'Auteur des Questions sur le vieux & le nouveau Testament (*m*), croit que le péché contre le S. Esprit, est de renoncer à Dieu, & que ce crime ne mérite aucun pardon. Hermas (*n*) croit que c'est le blasphême contre Dieu, ce qui revient au sentiment de l'Auteur que nous venons de citer. Saint Pacien (*o*) Evêque de Barcelonne, est plus exact dans l'idée qu'il nous donne de ce péché: il le fait consister à attribuer au démon les œuvres du saint Esprit; il enseigne que ce péché est vraiment irrémissible; & il conclut contre les Novatiens, que s'il n'y a que celui-là d'irrémissible, tous les autres sont donc dignes de pardon, étant accompagnez de la pénitence. *Hoc est ergo (blasphemia in Spiritum sanctum) quod non dimittetur: Reliqua bonis pœnitentibus, frater Sympronia-ne, donantur.*

Saint Jérôme (*p*) rapporte plusieurs explications du passage de saint Matthieu, où le Sauveur dit que ce péché est irrémissible en ce monde, & en l'autre. Celui qui dit que le Fils de Dieu est possédé du démon (*q*) & que ses œuvres sont faites au nom de Belsébub, ne mérite aucun pardon. Ou bien; Celui qui dira quelque chose contre le Fils de Dieu, par exemple; s'il le prend pour un simple homme, pour le fils d'un Charpentier, pour un homme de bonne chére, commet un péché; mais qui est pardonnable, à cause de la bassesse apparente de la chair du Sauveur: *Quamquam culpâ non caret erroris, tamen habet veniam propter corporis vilitatem.* Mais celui qui voit les œuvres du saint Esprit, & qui ne pouvant les nier, ose toutefois par un principe de malice & d'envie, les contester, & les calomnier; celui-là ne mérite aucun pardon (*r*).

Le Pape saint Clément (*s*) croit que le péché contre le saint Esprit, le péché irrémissible, est celui du pécheur endurci, & insolent, qui attaque Dieu, pour ainsi dire, de front, & qui s'éléve effrontément contre lui. L'Ecriture appelle cela, marcher à l'encontre de Dieu (*t*), ou pécher la main levée; *elatâ manu* (*u*). C'est aussi dans ce sens que Grotius l'explique. Il donne pour exemple de ce crime, celui de Coré, & de ses adhérans, qui s'élevérent contre Dieu-même, & qui osérent l'outrager dans la personne de Moyse son serviteur, & d'Aaron son oint. Celui de Pharaon qui endurcit son cœur, quoique ses Magiciens mêmes lui eussent dit, que le doigt de Dieu étoit-là (*x*). Celui d'Ananie & de Saphire, qui mentirent au S. Esprit, & qui tombérent morts aux pieds de saint Pierre (*y*). Enfin celui de Simon le Magicien, à qui l'Apôtre saint Pierre dit (*z*): *Que ton argent soit avec toi en perdition.*

(a) *August. serm.* LXXI. *n.* 8. 9. *& sequ.*
(b) *Chrysost. homil.* 42. *in Matth.*
(c) *Author Oper. imperfect. in Matt. hom.* 31.
(d) *Isido. Pelus. l.* 1. *Ep.* 59.
(e) *Chrysost. loco citato.* [illegible]
(f) *Ambros. in Luc. l.* X. *n.* 94.
(g) *Idem lib.* 1. *de Spiritu S. cap.* 3. *Si quis Spiritûs sancti dignitatem & potestatem abnuget sempiternam, & putet non in Spiritu Dei ejici dæmonia, sed in Belsebub, non potest ibi exoratio esse venia, ubi sacrilegii plenitudo est. Quia qui spiritum negavit, & Deum Patrem negavit & Filium.*
(h) *Ambros. de Pœnitent. lib.* 2. *cap.* 4.
(i) *August. serm.* LXXI. *n.* 34.
(k) *Constit. Apost. l.* 6. *c.* 18.
(l) *Philastr. haresi Rhetoril.*
(m) *Author Quæst. in utrumque Testament. inter opera Augustini, qu.* 102. *Si idem est negare Dominum, quod peccare in Spiritum sanctum, nulla venia speranda est negantibus.*
(n) *Hermas, Pastor. lib.* 3. *similit.* 6. 8. 9.
(o) *Pacian. Ep.* 3. *ad Sympronian.*
(p) *Hieron. in Matth.* XII.
(q) *Ex Marc.* XII.
(r) *Vide eundem Epist.* 149. *ad Marcellam.*
(s) *Clement. Rom. seu alius, recognit. lib.* 2. *cap.* 23. [illegible] *Vide Not. Coteler. in eum locum.*
(t) *Levit.* XXVI. 24. 28.
(u) *Num.* XV. 30. ביד רמה
(x) *Exod.* VIII. 19.
(y) *Act.* VIII. 18. 19.
(z) *Act.* V. 3. 9.

Digitized by Google

Cet Auteur (a) ne reconnoît ici ni la Divinité du Fils outragée, ni celle du S. Esprit; mais seulement l'honneur qui est dû à Dieu blessé & attaqué : ce crime, selon lui, n'étoit irrémissible ni en ce monde, ni en l'autre. Mais il étoit simplement du nombre de ceux qui sont punis & en ce monde, & en l'autre. Il parloit aux Juifs conformément à leurs préjugez. Ils croyoient que leurs péchez étoient expiez ou dans cette vie par la pénitence, par le regret, par les peines de cette vie, par le jeûne, & l'humiliation, au jour de l'expiation solemnelle, ou par la mort corporelle; d'où vient cette priére qu'ils font en mourant : *Que ma mort me serve pour le pardon de mes péchez.* Que s'ils tomboient dans quelque grande faute, ils en étoient punis dans l'autre dans une espéce d'enfer; mais d'où ils étoient délivrez au plus tard après un an de peines. Le Sauveur veut donc dire ici aux Juifs, que le mépris de Dieu, ne s'expioit ni dans ce monde par les sacrifices, & par la pénitence, ni dans l'autre par les peines du Purgatoire; que c'étoit un péché mortel, & qui ne méritoit aucun pardon. Il ne parloit pas du jugement de l'Eglise Chrétienne, mais il faisoit allusion aux maximes des Juifs de ce tems-là. Tel est le sentiment de Grotius.

(a) Grot. in Matth. XII. 31.

Hammond, & M. le Clerc (b) croyent que le *péché contre le Fils de l'homme*, est celui du commun des Juifs, qui ne reconnoissoient pas JESUS-CHRIST pour le Messie, parce qu'ils s'imaginoient qu'il n'en remplissoit pas tous les caractéres; & que *le péché contre le saint Esprit*, est celui des Pharisiens, qui résistoient à l'éclat des miracles que JESUS-CHRIST opéroit, & qui étoient des preuves démonstratives, qu'il étoit le vrai Messie. Au lieu de le reconnoître en cette qualité, ils aimoient mieux dire qu'il n'opéroit ces miracles qu'au nom du démon. Le péché des premiers étoit un péché d'ignorance, qui s'expioit par les sacrifices, & par la confession des péchez qui accompagnoit les sacrifices (c). Mais le crime des autres étoit de ceux qui sont soûmis à la peine du retranchement, de l'anathême, ou de l'extermination, pour lesquels il n'y a dans la Loi ni hostie, ni expiation; non plus que pour les transgressions accompagnées de mépris & d'insolence.

(b) In Matt. XII. 31.

(c) Levit. V. 1. 2. 3. &c. Num. XV. 28. Hebr. IX. 7.

Les Commentateurs Catholiques se sont partagez en deux classes: Les uns ont suivi saint Augustin, & ont entendu par le péché contre le saint Esprit, l'impénitence finale: Les autres l'ont expliqué de la malice affectée de ceux qui résistoient à l'évidence de la vérité; & ne voulant pas reconnoitre les miracles de JESUS-CHRIST, les attribuoient malicieusement, & contre leur propre conviction, au prince des ténébres. C'est-là le crime des Pharisiens, à qui JESUS-CHRIST parloit. Ceux-là se rendent coupables du même crime, qui résistent à la vérité connuë, qui s'opposent aux gens de biens, qui les chargent de calomnies; qui contre leur propre conscience attribuent à la vanité, ou à l'hypocrisie, le bien qu'ils voyent faire en eux. Ce dernier sentiment est celui de saint Chrysostome, de saint Jérôme, & de la plupart des meilleurs Commentateurs.

Le Sauveur parloit aux Juifs, & leur parloit un langage qu'ils entendoient. Ils savoient distinctement ce que c'étoit que pécher contre le saint Esprit, car encore qu'ils n'eussent peut-être pas une notion fort claire du saint Esprit, comme d'une personne de la Sainte Trinité, distinguée de celle du Pere, & du Fils; ils savoient que le saint Esprit parloit par la bouche des Prophétes, qu'il opéroit des merveilles par leur moyen, qu'il se reposoit sur eux, qu'il les animoit. On disoit communément parmi eux (d) *Attrister l'Esprit de Dieu* (e); *éteindre le saint Esprit* (f); *résister au saint Esprit* (g); *blasphémer contre le saint Esprit* (h); *outrager l'Esprit de grace.* Ces maniéres de parler étoient familiéres aux Hébreux.

(d) Psalm. CV. 33. Ephes. IV. 30. Isai. LXIII. 10.

(e) 1. Thessal. V. 19.

(f) Act. VII. 51.

(g) Matth. XII. 31. 32.

(h) Hebr. X. 29. Spiritui gratia contumeliam facere.

Dans la circonstance dont il s'agissoit, le Sauveur oppose l'Esprit de Dieu, au démon; les Pharisiens attribuoient au mauvais esprit, ce que JESUS-CHRIST faisoit par le saint Esprit; c'est donc là précisément en quoi consistoit leur blasphême. Je vous pardonnerois, leur dit-il, les fautes que vous commettez contre moi; vous pouvez ne me pas connoître pour ce que je suis: mais le blasphême que vous prononcez contre le saint Esprit, qui opére des miracles par mon moyen, comme vous n'en pouvez raisonnablement pas douter; ce crime ne mérite aucun pardon, ni en ce monde, ni en l'autre.

Car les Juifs connoissoient des péchez de deux sortes: Les uns étoient expiez ou par des sacrifices; ou par des peines temporelles exprimées dans la Loi; ou par la pénitence, le jeûne, l'humiliation, l'aumône, &c. Les autres étoient punis dans l'autre vie, par des supplices éternels; ou simplement par des peines passagéres. Le péché contre le saint Esprit, le blasphême contre les œuvres de Dieu, ne se remettoit ni en cette vie, ni en l'autre. Il étoit puni en ce monde par la mort temporelle, & dans l'autre par des supplices éternels. La Loi condamne à la mort les blasphêmateurs (i), & les séducteurs, qui se disoient inspirez, quoi qu'ils ne le fussent pas (k). Ces sortes de gens étoient en un sens coupables du péché contre le saint Esprit, mais bien moins que les Pharisiens, qui voyoient dans JESUS-CHRIST toutes les marques de l'Esprit Saint; outre la peine temporelle, ces crimes étoient punis dans l'autre vie d'un supplice éternel, à moins qu'ils ne fussent expiez dans celle-ci par une sérieuse pénitence.

(i) Levit. XXIV. 11. 12. 13. 14. Num. XV. 30. 31.

(k) Deut. XIII. 1. 2. 3.

C'étoit le sentiment commun des anciens Juifs, dont on voit des preuves certaines dans les Livres de la Sagesse (l), des Maccabées (m) dans Joseph (n), dans Philon (o) & dans l'Evangile; car le Sauveur n'a rien enseigné de nouveau sur cet article, que les crimes capitaux, les péchez mortels étoient soumis à la peine de l'enfer. Les nouveaux Rabbins reconnoissent encore la gêne ou l'enfer, dans lequel les méchans demeurent pour toûjours; & le Purgatoire, qui n'est distingué de l'enfer que pour la durée du supplice qu'on y endure, où les bons expient ce qui leur reste à expier de leurs fautes (p).

(l) Sap. V. 2. & sequ. & II. 1. 2. 3. &c.

(m) 2. Macc. XII. 42. 43. 4. Maccab. VI. & alibi sæpius.

(n) Joseph lib. 2. de Bello, cap. 7. p. 788.

(o) Philo de Præmiis & pœnis, pag. 713. & de profugis, p. 358.

(p) Léon de Modéne, partie 4. chap. 10. Bartholon, Bibl. Rab. tom. 2. Basnage, liv. 6. ch. 32. Hist. des Juifs.

Il y avoit donc, selon eux, des crimes qui se remettoient en l'autre vie; & d'autres qui ne se remettoient pas. Judas Maccabée fit une cueillette de douze mille dragmes d'argent qu'il envoya à Jérusalem, afin qu'on y offrît des sacrifices pour ceux qui étoient morts dans le combat (q), en punition de la faute qu'ils avoient commise en prenant dans un temple de l'or consacré aux idoles, contre la défense expresse de la Loi (r). Le blasphême contre le saint Esprit, étoit du nombre des péchez qui ne se remettent point dans l'autre vie; c'est-à-dire, que ni la durée des peines du Purgatoire, ni les sacrifices & les priéres que l'on fait pour en abréger la durée, ou pour en diminuer la grandeur, ne sont pas capables de les expier, & de les effacer. Voilà la véritable explication du passage qui fait le sujet de cette Dissertation.

(q) 2. Macc. XII. 43.

(r) Deut. VII. 25.



Digitized by Google

Le blasphême contre le saint Esprit, qui ne se remet ni dans ce monde, ni dans l'autre; n'est donc pas tout péché mortel qui se commet par un Chrétien après le Baptême, comme l'ont enseigné Origénes, Théognoste, & quelques autres. Les Pharisiens à qui J. C. parloit, ne pouvoient être coupables de ces crimes; mais il est notoire que le Sauveur vouloit marquer une espéce de péché particulier; au lieu que ces Auteurs l'expliquent en général de tous les péchez mortels, commis après le Baptême. Ce ne peut être non plus le crime d'hérésie; les Pharisiens n'y étoient pas tombez, & le Sauveur leur parle comme à des gens qui étoient liez de communion avec tous les Juifs, & qui occupoient même les premiéres charges dans la Synagogue (a). *Super cathedram Moysi sederunt Scribæ & Pharisæi.*

(a) *Matth.* XXIII. 2.

Ceux qui font consister le blasphême contre le saint Esprit, à nier la Divinité du Fils, ou celle du saint Esprit, ne paroissent pas avoir pris le sens de JESUS-CHRIST dans son étenduë. Il ne s'agissoit point là de la Divinité du saint Esprit, le Sauveur ne l'avoit pas encore prêché d'une maniere bien distincte. Il n'en parla clairement qu'à ses Disciples seuls, peu avant sa mort, & encore après sa Résurrection. Et quant à sa propre Divinité, il semble dire dans le passage même que nous expliquons, que si les Pharisiens n'avoient d'autre crime que celui de ne le pas connoître pour ce qu'il est, que cette faute leur seroit remise. Il n'éxigea la créance de sa Divinité, & ne la fit clairement annoncer qu'après sa Résurrection.

On ne peut contester à saint Augustin, & à ceux qui l'ont suivi, que l'envie, la malice qui attaque la charité du prochain, lors même qu'elle persévére jusqu'à la fin de la vie, ni que l'impénitence finale, ne soient des péchez irrémissibles de leur nature. Mais on peut nier que ce soit là le blasphême contre le saint Esprit. Ces crimes violent la sainteté de Dieu, & la charité du S. Esprit; ils font injure à la puissance, & aux divins attraits de sa grace, à laquelle ils s'opposent, & qu'ils détruisent autant qu'il est en eux. Mais ils n'y ont pas une opposition plus directe que tant d'autres crimes, à qui personne ne donnera le nom de blasphême contre le saint Esprit.

J'en dis de même de l'apostasie, du renoncement à la foy, du blasphême du nom de Dieu, que quelques anciens ont pris pour le péché contre le saint Esprit. Ces crimes sont grands, ils ne méritent point de pardon, à moins qu'on ne retourne à Dieu par une solide pénitence. Mais pourquoi leur donner le nom de blasphêmes contre le saint Esprit, plutôt qu'à l'idolâtrie, au faux serment, & à tant d'autres crimes, qui attaquent la majesté, la puissance, la bonté de Dieu? L'insolence du pécheur qui irrite Dieu en péchant avec hardiesse, & *la main levée*, est punie en ce monde, & en l'autre par de grands châtimens. Mais nous ne voyons point la raison d'en faire le péché contre le saint Esprit, comme le veut Grotius: il n'est pas plus injurieux au saint Esprit, qu'au Pere, & au Fils.

Les Théologiens comptent ordinairement six péchez, qui attaquent principalement la personne divine du saint Esprit: Savoir, 1°. L'impénitence finale. 2°. Le désespoir. 3°. L'obstination dans le mal. 4°. Attaquer une vérité connuë. 5°. Présumer trop de la bonté de Dieu, & ne cesser pas de l'offenser. 6°. Etre piqué de jalousie contre ceux qui s'aiment d'une charité sincére. Mais tout cela n'est pas précisément ce que JESUS-CHRIST reproche aux Pharisiens. Il leur reproche d'attribuer malicieusement au démon les miracles qu'il faisoit, & qu'ils ne pouvoient naturellement douter qu'ils ne fussent des œuvres du doigt de Dieu.

Le crime de Simon le Magicien, qui demandoit à acheter le pouvoir de faire des miracles, & celui d'en faire pour qui il voudroit (b), en leur imposant les mains, comme faisoient les Apôtres aux nouveaux baptisez, est aussi le crime contre le saint Esprit, puisque ce malheureux imputoit à la magie, & aux prestiges des démons, ce qu'il voyoit faire aux Apôtres. Il les regardoit comme des Magiciens, mais plus habiles, plus grands, & plus puissans que lui: Il vouloit acheter leur secret, pour le revendre ensuite à d'autres. Ainsi saint Pierre lui parle, comme s'il doutoit de la rémissibilité de son crime: *Pœnitentiam age, si fortè remittatur tibi.* Il veut lui faire sentir le grand besoin qu'il a d'une longue & sérieuse pénitence.

(b) *Act.* VIII. 20. 21. 22.

JESUS-CHRIST dit que ce péché ne sera remis ni en ce monde, ni en l'autre; c'est-à-dire, qu'il est irrémissible par sa nature, il s'oppose directement à la bonté, à la miséricorde, à la grace du saint Esprit; il ferme en quelque sorte par sa propre disposition, toutes les portes du pardon; il y forme des obstacles presque insurmontables. C'est comme un malade qui dans une maladie mortelle, non-seulement négligeroit & mépriseroit les remédes, & les avis des Médecins; mais qui feroit tout le contraire de ce qu'il faudroit qu'il fist pour guérir. Il faut des miracles pour convertir de tels pécheurs (c). Ce n'est donc pas assez de dire avec saint Chrysostome, & quelqu'autres, que ce péché est nommé irrémissible, parce qu'il est mal-aisé à guérir. Il faut de plus reconnoître qu'il a une malice intrinseque, naturellement opposée au pardon. Ce n'est pas que l'on mette des bornes à la puissance, ou à la miséricorde de Dieu, ni qu'on conteste à l'Eglise le pouvoir qui lui a été donné par JESUS-CHRIST, de remettre tous les péchez, sans exception, ce qui étoit l'hérésie de Novat. On est convaincu que dans la rigueur il n'y a aucun péché absolument irrémissible; que Dieu est toûjours prêt à recevoir le pécheur qui se convertit sincérement, & que l'Eglise est toûjours disposée à le reconcilier avec son Seigneur, pourvû qu'il donne des preuves de son retour, par sa douleur, & son repentir. C'est à ce sentiment que l'on doit rappeller l'expression de saint Pacien (d), qui paroît dire un peu trop, en mettant le blasphême contre le saint Esprit, hors du rang des péchez qui peuvent se remettre dans l'Eglise.

(c) *Vide Maldon & Menoch. in Matt.* XII. 31.

(d) *Pacian. Ep.* 3. *ad Sympronian.*

COMMENTAIRE

Digitized by Google

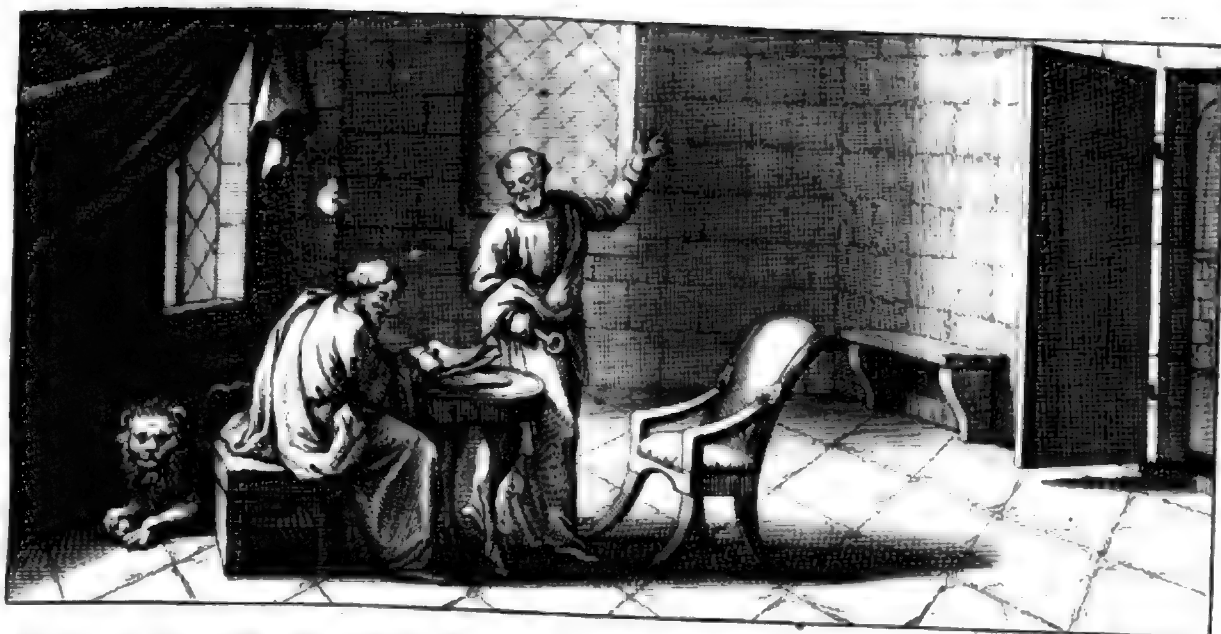

# COMMENTAIRE LITTERAL SUR L'EVANGILE DE SAINT MARC

## CHAPITRE PREMIER.

*Baptême donné par Jean-Baptiste.* JESUS *est baptisé, & se retire au désert. Sa tentation. Il va en Galilée. Vocation de saint Pierre, de saint André, de saint Jacque & de saint Jean. Guérison de la belle-mere de saint Pierre, & d'un Lépreux.*

℣. 1. *INitium Evangelii Jesu Christi Filii Dei.*

2. *Sicut scriptum est in Isaïa Propheta : Ecce ego mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.*

℣. 1. LE commencement de l'Evangile de JESUS-CHRIST Fils de Dieu.

2. Comme il est écrit dans le Prophéte Isaïe : J'envoie mon Ange devant votre face, qui *marchant* devant vous, vous préparera le chemin.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. 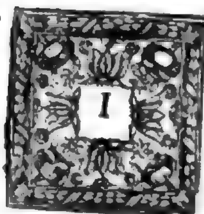NITIUM EVANGELII. *Le commencement de l'Evangile de Jesus-Christ, Fils de Dieu.* Ces paroles sont ou le simple titre de l'Evangile de saint Marc, ou le commencement de son récit, que l'on doit joindre à ce qui suit de cette sorte : *Le commencement de l'Evangile de Jesus-Christ, suivant qu'il est écrit dans Isaïe.* Il commence son Evangile à la trentiéme année de JESUS-CHRIST, suivant l'Ere vulgaire, au lieu que saint Jean le prend dès la génération éternelle du Verbe, avant tous les tems. Saint Matthieu, de sa génération temporelle ; & S. Luc, de la conception de saint Jean-Baptiste. Ceux qui prennent ceci comme un simple titre, joignent ce qui suit : *Ainsi qu'il est écrit dans le Prophéte Isaïe*, avec ces paroles du ℣. 4. *Jean étoit dans le désert, &c.* Ce saint Précurseur accomplissoit par sa prédication, la parole d'Isaïe, qui dit, *qu'on entend dans le désert une voix, qui crie : Préparez la voie du Seigneur.*

℣. 2. SICUT SCRIPTUM EST IN ISAÏA PROPHETA. *Comme il est écrit dans le Prophéte Isaïe.* Saint Marc cite ici deux Prophétes : Malachie par ces paroles (*a*) : *J'envoye mon Ange devant votre face, qui vous préparera le chemin.* Et Isaïe (*b*), par celles-ci : *On entend dans le désert la voix de celui qui crie, &c.* Toutefois il se contente de citer Isaïe, comme le plus ancien, & le plus connu des deux. Les Auteurs du nouveau Testament, en usent souvent de même. Ils citent sous le nom de Prophétes en général, ou d'un Prophéte en particulier, plusieurs passages ramassez, dont ils ne font, pour ainsi dire, qu'un tissu. Plusieurs anciens Exemplaires Grecs manuscrits, & la plûpart des imprimez, lisent : *Comme il est écrit dans les Prophétes.* Mais la leçon de la Vulgate paroît la plus autorisée, & la meilleure. Elle est suivie par les Versions Syriaques, la Gotique, la Cophte, l'Arménienne, la

(a) *Malach.* III. 1.

(b) *Isai.* XL. 3.



Digitized by Google

3. *Vox clamantis in deserto: Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus.*

3. *On entendra* dans le désert la voix de celui qui crie : Préparez la voie du Seigneur, rendez droits ses sentiers.

4. *Fuit Joannes in deserto baptizans, & prædicans baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum.*

4. Jean étoit dans le désert, baptisant, & prêchant le baptême de pénitence, pour la rémission des péchez.

5. *Et egrediebatur ad eum omnis Judææ regio, & Jerosolymitæ universi, & baptizabantur ab illo in Jordanis flumine, confitentes peccata sua.*

5. Tout le pays de la Judée, & tous ceux de Jérusalem venoient à lui, & confessant leurs péchez, ils étoient baptisez par lui dans le fleuve du Jourdain.

6. *Et erat Joannes vestitus pilis cameli, & zona pellicea circa lumbos ejus, & locustas & mel silvestre edebat. Et prædicabat dicens:*

6. Or Jean étoit vêtu de poil de chameau : il avoit une ceinture de cuir autour des reins, & vivoit de sauterelles & de miel sauvage. Il prêchoit, en disant :

7. *Venit fortior me post me: cujus non sum dignus procumbens solvere corrigiam calceamentorum ejus.*

7. Il en vient un autre après moi, qui est plus puissant que moi : & je ne suis pas digne de délier le cordon de ses souliers, en me prosternant *devant lui.*

8. *Ego baptizavi vos aquâ, ille verò baptizabit vos Spiritu sancto.*

8. *Pour moi*, je vous ai baptisez dans l'eau : mais *pour lui*, il vous baptisera dans le Saint-Esprit.

9. *Et factum est: in diebus illis venit Jesus à Nazareth Galilææ; & baptizatus est à Joanne in Jordane:*

9. En ce même-tems JESUS vint de Nazareth, *qui est en* Galilée, & fut baptisé par Jean dans le Jourdain.

10. *Et statim ascendens de aqua, vidit Cælos apertos, & Spiritum tanquam columbam descendentem, & manentem in ipso.*

10. Et aussi-tôt qu'il fut sorti de l'eau, il vit les Cieux s'ouvrir, & l'Esprit en forme de colombe, descendre & demeurer sur lui.

11. *Et vox facta est de Cælis: Tu es Filius meus dilectus, in te complacui.*

11. Et une voix se fit entendre du Ciel : Vous êtes mon Fils bien-aimé ; c'est en vous que j'ai mis toute mon affection.

12. *Et statim Spiritus expulit eum in desertum.*

12. Aussi-tôt après l'Esprit le poussa dans le désert ;

## COMMENTAIRE.

Persanne, l'Arabe. Saint Irénée lit l'une & l'autre : mais Origénes, S. Athanase, S. Jérôme, & Porphyre (a), suivent la leçon de nos Exemplaires Latins, qui se trouve aussi dans plusieurs manuscrits Grecs (b).

℣. 4. PRÆDICANS BAPTISMUM POENITENTIÆ IN REMISSIONEM PECCATORUM. *Prêchant le baptême de la Pénitence, pour la rémission des pechez.* Nous avons montré dans la Dissertation sur le Baptême, que celui de Jean-Baptiste étoit établi, non pour remettre les péchez, mais simplement pour disposer le peuple à faire pénitence, & par là à recevoir la rémission des péchez dans le Baptême de J. C. *Baptismum pœnitentiæ, quasi candidatum remissionis & sanctificationis in Christo subsecutura*, dit Tertullien.

℣. 6. PILIS CAMELI. *Il étoit vêtu de poil de chameau*; d'une étoffe grosse, & rude, faite toute entiére de poil de chameaux : car les tissus de lin, & de poil étoient absolument interdits chez les Juifs (c).

℣. 7. PROCUMBENS SOLVERE CORRIGIAM CALCEAMENTORUM. *Je ne suis pas digne de délier le cordon de ses souliers.* Saint Matthieu (d) lit : *Je ne suis pas digne de porter ses souliers.* Les délier, & les porter, étoit l'office des esclaves. Saint Marc copie & abrége saint Matthieu presque par tout; il ne s'astraint pas toutefois à répéter toujours ses paroles; il se contente d'en rendre le sens, & la pensée. Voyez aussi le ℣. 11.

℣. 8. SPIRITU SANCTO. *Il vous baptisera dans le Saint Esprit.* Il vous donnera le Baptême avec la rémission des péchez, & le Saint Esprit. Le Saint Esprit qui descendit sur les Apôtres le jour de la Pentecôte, est appellé le Saint Esprit, par le Sauveur lui-même (e). *Jean a baptisé dans l'eau, mais pour vous, vous serez baptisez dans le Saint Esprit, avant qu'il soit peu de jours.*

℣. 10. ASCENDENS DE AQUA, VIDIT, &c. *Aussi-tôt qu'il fut sorti de l'eau, il vit les Cieux s'ouvrir.* Aussi-tôt que JESUS fut sorti de l'eau, Jean-Baptiste vit les Cieux s'ouvrir; car le miracle étoit principalement pour lui (f). *Jean lui rendit témoignage, disant : J'ai vû l'Esprit Saint descendre sur lui, & s'y reposer en forme de colombe; & je ne le connoissois point. Mais celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau, m'a dit : Celui sur qui vous verrez descendre le Saint Esprit, & se reposer sur lui, c'est celui qui baptise dans le Saint Esprit.* Ce n'est pas à dire que JESUS ne l'ait pas vû; il est même assez croyable que la plus grande partie du peuple fût témoin du miracle. Saint Luc (g) remarque que JESUS étant sorti de l'eau, se mit en priére, & comme il prioit, les Cieux s'ouvrirent sur lui.

℣. 11. IN TE COMPLACUI (h). *C'est en vous que j'ai mis toute mon affection.* Les Exemplaires Grecs imprimez, & quelques manuscrits, lisent comme dans S. Matthieu : *En qui j'ai mis toute ma complaisance.* Mais S. Luc est conforme à notre Vulgate, aussi-bien que le plus grand nombre des Manuscrits.

℣. 12. STATIM SPIRITUS EXPULIT EUM. *Aussi-tôt l'Esprit le poussa dans le désert.* Les Textes Grec &

(a) *Apud Origen. lib. 2. contra Cels.*
(b) *Apud Mill. hic.*
(c) *Levit.* XIX. 19.
(d) *Matth.* III. 11.
(e) *Act.* I. 5.
(f) *Joan.* I. 32. 33. 34.
(g) *Luc.* III. 21. 22. Καὶ Ἰησοῦ βαπτισθέντος, καὶ προσευχομένου, ἀνεῳχθῆναι τὸν οὐρανόν.
(h) Ἐν σοὶ εὐδόκησα. *Ita Luc.* III. 22. *sed Matth.* III. 17. Ἐν ᾧ εὐδόκησα.

Digitized by Google

*13. Et erat in deserto quadraginta diebus, & quadraginta noctibus: & tentabatur à satana: eratque cum bestiis, & Angeli ministrabant illi.*

13. Où il demeura quarante jours, & quarante nuits. Il y étoit tenté par satan; & il étoit parmi les bêtes sauvages, & les Anges le servoient.

*14. Postquam autem traditus est Joannes, venit Jesus in Galilæam, prædicans Evangelium Regni Dei,*

14. Mais après que Jean eût été mis en prison, JESUS vint dans la Galilée prêchant l'Evangile du Royaume de Dieu.

*15. Et dicens: Quoniam impletum est tempus, & appropinquavit Regnum Dei: pœnitemini, & credite Evangelio.*

15. Et disant: Puisque le tems est accompli, & que le Royaume de Dieu est proche: Faites pénitence, & croyez à l'Evangile.

*16. Et præteriens secus mare Galilææ, vidit Simonem, & Andream fratrem ejus, mittentes retia in mare, (erant enim piscatores.)*

16. Or un jour qu'il marchoit le long de la mere de Galilée, il vit Simon & André son frere, qui jettoient leurs filets dans la mer; car ils étoient pêcheurs.

*17. Et dixit eis Jesus: Venite post me, & faciam vos fieri piscatores hominum.*

17. Et JESUS leur dit: Suivez-moi, & je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes.

*18. Et protinus relictis retibus, secuti sunt eum.*

18. En même-tems ils quittérent leurs filets, & le suivirent.

*19. Et progressus inde pusillum, vidit Jacobum Zebedæi, & Joannem fratrem ejus, & ipsos componentes retia in navi:*

19. De là s'étant un peu avancé, il vit Jacque fils de Zébédée, & Jean son frere, qui étoient aussi dans une barque, où ils racommodoient leurs filets:

*20. Et statim vocavit illos. Et relicto patre suo Zebedæo in navi cum mercenariis, secuti sunt eum.*

20. Il les appella à l'heure même, & ils le suivirent, ayant laissé dans la barque Zébédée leur pere, avec ceux qui travailloient pour lui.

*21. Et ingrediuntur Capharnaüm, & statim sabbathis ingressus in synagogam, docebat eos.*

21. Ils vinrent ensuite à Capharnaüm; & JESUS entrant d'abord le jour du sabbat dans la synagogue, il les instruisoit.

## COMMENTAIRE.

Latin portent à la lettre (a): *L'Esprit le chassa dans le désert.* Mais il faut entendre ce terme, chasser, dans un sens plus doux, pour, il le conduisit, il l'engagea à aller dans le désert. JESUS se sépara de Jean-Baptiste, & se retira dans un lieu entiérement désert, où il n'avoit pour compagnie que les bêtes: *Eratque cum bestiis.* Il fut baptisé dans un désert (b); mais il s'avança plus avant dans le désert.

℣. 13. ANGELI MINISTRABANT ILLI. *Les Anges le servoient.* Après qu'il eut été tenté du démon, & qu'il l'eut surmonté, les Anges s'approchérent pour le servir, ainsi que le raconte S. Matthieu (c). Béde croit que les Anges le servirent tout le tems qu'il fut dans le désert; & Ligfoot veut que le démon l'ait tenté invisiblement & que les Anges l'ayent servi visiblement pendant les quarante jours; & qu'à la fin le démon voyant qu'il ne réussissoit pas à le tenter invisiblement, prit une forme visible, & voulut se mêler de le servir, comme faisoient les Anges de lumiére.

℣. 14. POSTQUAM AUTEM TRADITUS EST JOANNES. *Après que Jean eut été mis en prison, Jesus vint dans la Galilée.* Hérodes Antipas ayant épousé Hérodiade femme de son frere Philippe, qui étoit encore vivant, en fut fortement repris par Jean-Baptiste (d). Ce Prince pour se défaire d'un censeur si rigide, le fit arrêter sous prétexte qu'il attiroit trop de peuple à lui à l'occasion de son baptême, & de ses prédications (e). Vers ce même-tems le bruit se répandit que JESUS baptisoit aussi, & que tout le monde alloit à lui; en sorte que les disciples même de Jean, en avoient conçû de la jalousie (f), quoique JESUS ne baptisât pas lui-même, mais seulement ses Disciples (g). Le Sauveur craignant que les Pharisiens, jaloux de sa réputation, ne portassent Pilate à l'arrêter, sous le même prétexte qu'Hérode avoit arrêté Jean-Baptiste, jugea à propos de se retirer dans la Galilée, où il n'avoit rien à craindre de la part de Pilate, puisque son gouvernement ne s'étendoit pas sur cette Province: ni de la part d'Hérode, contre qui il n'avoit rien dit, & dont il n'étoit pas connu. Voilà la maniére dont nous croyons qu'on peut expliquer cet endroit, qui est si fort embarrassant. Saint Marc décrit ici l'emprisonnement de S. Jean, comme étant arrivé immédiatement après le retour de JESUS du désert: mais il est constant qu'il n'arriva qu'assez long-tems après.

℣. 15. QUONIAM IMPLETUM EST TEMPUS. *Le tems est accompli.* Le tems marqué par les Prophétes, par Jacob (h): *Le sceptre ne sortira point de Juda, ni l'Empire de sa race, jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, & qui est l'attente des Nations.* Et par Daniel (i): *Soixante & dix semaines sont déterminées sur votre peuple, & sur la ville sainte, jusqu'à la destruction de l'iniquité, & jusqu'à l'expiation de la prévarication, & du peché, & jusqu'à la venue de la Justice éternelle, & l'accomplissement de la Prophetie, & de la vision, & de l'onction du Saint des Saints.* Voilà les tems de la venue du Messie bien marquez: ces tems se trouvent accomplis à la prédication de Jean, & à celle de JESUS-CHRIST.

℣. 16. VIDIT SIMONEM, ET ANDREAM. *Il vit Simon, & André.* Saint Marc retranche beaucoup de faits marquez dans les autres Evangélistes. On peut voir notre Harmonie, ou suite historique des quatre Evangiles. Simon & André connoissoient déja JESUS-CHRIST, puisqu'assez long-tems auparavant André l'avoit été voir dans sa maison, & y avoit ensuite amené Pierre son frere. Voyez saint Jean Chap. I. 36. 37. 43. mais jusqu'alors ils n'avoient point été tellement attachez à lui, qu'ils ne retournassent à leur métier de pêcheurs (k).

℣. 21. INGREDIUNTUR CAPHARNAUM. *Ils vinrent ensuite à Capharnaüm.* C'est la seconde fois qu'il vient

(a) [illegible]
(b) *Matth.* III. 1.
(c) *Matth.* IV. 11.
(d) *Luc.* III. 19. *Marc.* VI. 17. *Matth.* XIV. 3. 4.
(e) *Joseph Antiqu. lib.* 18. *cap.* 7.
(f) *Joan.* III. 22. 25. 26.
(g) *Joan.* IV. 1. 2.
(h) *Genes.* XLIX. 10.
(i) *Dan.* IX. 24.
(k) *Matth.* IV. 13.



Digitized by Google

22. *Et stupebant super doctrina ejus: erat enim docens eos, quasi potestatem habens, & non sicut Scribæ.*

23. *Erat in Synagoga eorum homo in spiritu immundo, & exclamavit,*

24. *Dicens: Quid nobis, & tibi, Jesu Nazarene? Venisti perdere nos? Scio qui sis, sanctus Dei.*

25. *Et comminatus est ei Jesus, dicens: Obmutesce, & exi de homine.*

26. *Et discerpens eum spiritus immundus, & exclamans voce magna exiit ab eo.*

27. *Et mirati sunt omnes, ita ut conquirerent inter se dicentes: Quidnam est hoc? Quænam doctrina hæc nova? Quia in potestate etiam spiritibus immundis imperat, & obediunt ei.*

22. Et ils étoient étonnez de sa doctrine; parce qu'il les instruisoit, comme ayant autorité, & non pas comme les Scribes.

23. Or il se trouva dans leur synagogue un homme possédé de l'esprit impur, qui s'écria,

24. Disant: Qu'y a-t-il entre vous & nous, JESUS de Nazareth? Etes-vous venu pour nous perdre? Je sai qui vous êtes: *Vous êtes* le Saint de Dieu.

25. Mais JESUS lui parlant avec menaces, lui dit: Tais-toi, & sors de cet homme.

26. Alors l'esprit impur l'agitant avec de violentes convulsions, & jettant un grand cri: sortit hors de lui.

27. Tous en furent dans un si grand étonnement, qu'ils se demandoient les uns aux autres: Qu'est-ce que ceci, & quelle est cette nouvelle doctrine? Il commande même avec empire aux esprits impurs, & ils lui obéissent.

## COMMENTAIRE.

dans cette ville: mais à cette fois il y vint pour y fixer sa demeure ordinaire, si l'on peut donner ce nom à la vie que notre Sauveur a menée sur la terre, pendant sa prédication.

℣. 22. STUPEBANT SUPER DOCTRINA EJUS. *Ils étoient étonnez de sa doctrine.* Pour trois raisons: La premiére, parce qu'il n'avoit jamais étudié: La seconde, parce que sa doctrine étoit d'une élevation admirable: Et la troisiéme, parce qu'il parloit avec un air de maître, & d'une autorité qui imposoit; bien différent en cela des Scribes, & des Docteurs de la Loi, dont toute la science étoit une science d'opinion, & une vaine montre d'étude, & de recherches puisées dans les écrits, ou dans la tradition de leurs ancêtres. Ce que JESUS-CHRIST disoit étoit original, & de source, & avec cela soûtenu des miracles continuels qu'il faisoit.

℣. 23. ERAT IN SYNAGOGA EORUM HOMO, &c. *Il se trouva dans leur synagogue un homme possédé de l'Esprit impur.* Ces sortes de gens n'étoient donc pas exclus des assemblées de Religion; & apparemment celui-ci n'étoit tourmenté du démon que par accez. Ce miracle n'est point dans saint Matthieu; mais dans S. Luc, chap. IV. 31. 32. & suivans.

℣. 24. VENISTI PERDERE NOS (a)? *Etes vous venu pour nous perdre? Je sçai qui vous êtes: Vous êtes le Saint de Dieu.* Etes vous venu pour détruire notre empire, pour nous reléguer dans les enfers (b)? On demande ici si le démon connoissoit véritablement le Fils de Dieu, comme il s'en vante en cet endroit: *Je sçai qui vous êtes: Vous êtes le Saint de Dieu.* Dans ce même Chapitre saint Marc (c) dit que le Fils de Dieu faisoit taire les démons, parce qu'ils savoient qui il étoit: *Non sinebat ea loqui, quoniam sciebant eum.* Et saint Luc (d) dans le passage parallèle à saint Marc, dit la même chose. Depuis que le démon eut été vaincu tant de fois dans le desert, lorsqu'il tenta JESUS-CHRIST, est-il croyable qu'il ait ignoré qui il étoit? Plusieurs habiles Interprétes (e) croyent qu'il en avoit douté jusqu'alors, mais qu'ensuite il n'en douta plus. Mais d'autres (f) soûtiennent qu'il ne sçut parfaitement que JESUS-CHRIST étoit le Fils de Dieu, & le Messie, qu'après sa résurrection; jusques-là il hésitoit encore. Les abaissemens du Sauveur, sa vie pénible, les persécutions qu'il souffroit, sans employer la force pour les réprimer; le soin qu'il prenoit de cacher ses actions les plus éclatantes; son attention à rapporter à Dieu son Pere, la gloire de toutes ses actions, trompoient le démon, & l'entretenoient dans le doute. S'il eût connu JESUS-CHRIST, auroit-il inspiré à Judas le dessein de le trahir (g)? Auroit-il porté les Juifs à le crucifier (h)? Ceux des Anciens (i) qui ont crû que le songe de la femme de Pilate, qui lui donna tant d'inquiétude sur le sujet de J. C. venoit du démon, qui commençoit à craindre que ce Juste ne fut le Messie; ont crû sans doute que jusqu'alors il l'avoit ignoré. C'est ce qui nous paroît le plus probable.

℣. 25. OBMUTESCE. *Tais-toi, & sors de cet homme.* Le Fils de Dieu ne veut point recevoir ce témoignage du pere de mensonge, dit S. Chrysostome (k). Il rejette un témoignage suspect & de flaterie, & de fausseté; comme le marque Tertullien (l). Il ne veut pas que sa Divinité soit divulguée si-tôt. Les tems, & les momens n'étoient pas encore venus; & les esprits des peuples n'étoient pas disposez à recevoir une vérité comme celle-là. Voyez le ℣. 34.

℣. 26. DISCERPENS EUM. *L'agitant avec de violentes convulsions.* Il montroit par-là qu'il ne quittoit qu'avec dépit, malgré lui ce malheureux qu'il possédoit (m). Saint Luc (n) dit qu'il le jetta par terre au milieu de l'assemblée, mais qu'il ne le blessa point; il l'agita simplement & le renversa; mais Dieu ne permit pas que ni sa chûte, ni ses convulsions, lui causassent aucune blessure remarquable.

℣. 27. QUÆNAM DOCTRINA HÆC NOVA? *Quelle est cette nouvelle doctrine?* Ce n'est pas que JESUS-CHRIST enseignât des nouveautez, ni qu'il prêchât au fond une autre Loi que celle qu'ils avoient reçue: mais ils admiroient son autorité, & les miracles dont il accompagnoit ce qu'il disoit. Ils étoient surpris de la maniére pleine d'empire avec laquelle il commandoit aux démons.

(a) Plusieurs Manuscrits lisent: *Venisti ante tempus;* Ce qui est imité de S. Matthieu, chap. VIII. 29.
(b) *Euthym. Theophyl. Mald. Grot. Brug.*
(c) *Infrà* ℣. 34.
(d) *Luc.* IV. 41.
(e) *Vide Mald. Grot. Brug. Bedam, hic.*
(f) *Vide Hieronym. in Matth.* VIII. 29. *Aug. lib.* IX. *de Civit. cap.* 21. *Remig. apud D. Thom. in Matth.* VIII.
(g) *Joan.* XIII. 2.
(h) 1. *Cor.* II. 8. *Si enim cognovissent, nunquam Dominum gloriæ crucifixissent.*
(i) *Ignatius Ep. ad Philipp. Beda, in Matth.* XXVII. 19. *alii.*
(k) *Chrysostom. & Euthym. hic. & Tertull. obiter lib.* IV. *contra Marcion. Et Ambros. lib.* IV. *in Luc. n.* 102.
(l) *Tertull. lib.* IV. *contra Marcion.*
(m) *Maldon. Grot. Brug.*
(n) *Luc.* IV. 35. *Μηδὲν βλάψαν αὐτόν.*



Digitized by Google

28. *Et processit rumor ejus statim in omnem regionem Galilææ.*

29. *Et protinùs egredientes de synagoga, venerunt in domum Simonis & Andreæ, cum Jacobo & Joanne.*

30. *Decumbebat autem socrus Simonis febricitans: & statim dicunt ei de illa.*

31. *Et accedens elevavit eam, apprehensâ manu ejus: & continuò dimisit eam febris, & ministrabat eis.*

32. *Vespere autem facto cùm occidisset sol, afferebant ad eum omnes malè habentes, & dæmonia habentes:*

33. *Et erat omnis civitas congregata ad januam.*

34. *Et curavit multos, qui vexabantur variis languoribus, & dæmonia multa ejiciebat, & non sinebat ea loqui, quoniam sciebant eum.*

35. *Et diluculo valdè surgens, egressus abiit in desertum locum, ibique orabat.*

36. *Et prosecutus est eum Simon, & qui cum illo erant.*

37. *Et cum invenissent eum, dixerunt ei: Quia omnes quærunt te.*

38. *Et ait illis: Eamus in proximos vicos, & civitates, ut & ibi prædicem: ad hoc enim veni.*

39. *Et erat prædicans in synagogis eorum, & in omni Galilæa, & dæmonia ejiciens.*

40. *Et venit ad eum leprosus deprecans eum: & genuflexo dixit ei: Si vis, potes me mundare.*

41. *Jesus autem misertus ejus, extendit manum suam, & tangens eum, ait illi: Volo, mundare.*

42. *Et cùm dixisset, statim discessit ab eo lepra, & mundatus est.*

28. Sa réputation se répandit en même-tems dans toute la Galilée.

29. Si-tôt qu'ils furent sortis de la synagogue, ils vinrent avec Jacque & Jean en la maison de Simon, & d'André.

30. Or la belle-mere de Simon étoit au lit, ayant la fiévre: ils lui parlérent aussi-tôt d'elle;

31. Et lui s'approchant la prit par la main, & la fit lever. Au même instant la fiévre la quitta, & elle les servoit.

32. Sur le soir le soleil étant couché, ils lui amenérent tous les malades, & les possédez;

33. Et toute la ville étoit assemblée devant sa porte.

34. Il guérit plusieurs malades de diverses maladies; & il chassa plusieurs démons, & il ne leur permettoit pas de dire qu'ils le connoissoient.

35. Le lendemain s'étant levé de fort grand matin, il sortit, & s'en alla dans un lieu désert, où il prioit.

36. Simon, & ceux qui étoient avec lui, l'y suivirent:

37. Et l'ayant trouvé, ils lui dirent: Tout le monde vous cherche.

38. Il leur répondit: Allons aux villages, & aux villes d'ici à l'entour, afin que j'y prêche aussi; car c'est pour cela que je suis venu.

39. Il prêchoit *en effet* dans leurs synagogues, & par toute la Galilée, & il chassoit les démons.

40. Pendant ce tems-là un lépreux vint à lui, qui le priant, & se jettant à genoux, lui dit: Si vous voulez, vous pouvez me guérir.

41. JESUS en eut pitié; & étendant la main, il le toucha, & lui dit: Je le veux, soyez guéri.

42. Dès qu'il eut dit cette parole, la lépre quitta cet homme, & il se trouva guéri.

## COMMENTAIRE.

℣. 32. VESPERE AUTEM FACTO, CUM OCCIDISSET SOL. *Sur le soir, le soleil étant couché*; & le sabbat étant passé; car il commençoit le Vendredy au soir, & finissoit le Samedy au soir, après le couché du soleil. Alors l'obligation de demeurer en repos ne les retenant plus, ils accoururent à la maison de saint Pierre, ou JESUS demeuroit, & lui amenérent tous les malades de la ville.

℣. 34. CURAVIT MULTOS. *Il guérit plusieurs malades.* Il en guérit autant qu'on lui en présenta. Saint Luc (*a*) dit qu'il leur imposa les mains à chacun d'eux, les uns après les autres, & qu'il les renvoya guéris.

℣. 35. ET DILUCULO VALDE. *Le lendemain s'étant levé de fort grand matin, il sortit, & s'en alla dans un lieu désert.* Saint Matthieu ne rapporte pas cette particularité; & saint Luc qui la raconte, sans parler de l'heure du matin, dit simplement que le lendemain, le jour étant venu (*b*), il se retira dans un lieu désert, à l'insçu de tout le monde. Toutefois saint Pierre, & les autres Disciples l'atteignirent, & lui dirent que tout le peuple le cherchoit, & s'étoit mis à le suivre.

℣. 36. PROSECUTUS EST EUM SIMON. *Simon & ceux qui étoient avec lui, l'y suivirent.* Ou plûtôt, *l'y poursuivirent*, suivant la force du Grec (*c*); car JESUS étoit parti sans eux. Saint Pierre, saint André, saint Jacque, & saint Jean furent les premiers qui s'apperçurent de son absence, & qui le suivirent. Les troupes vinrent après, & le trouvérent aussi.

℣. 38. EAMUS IN PROXIMOS VICOS. *Allons aux villages, & aux villes d'alentour, afin que j'y prêche aussi.* Saint Luc nous apprend que ces troupes qui étoient venuës, arrêtérent JESUS, & ne vouloient pas qu'il les quittât (*d*). Mais qu'il leur dit, qu'il avoit aussi à prêcher aux autres villes; que c'étoit pour cela que son Pere l'avoit envoyé. Saint Marc dit qu'il étoit sorti de Capharnaüm à cette intention (*e*).

℣. 40. VENIT AD EUM LEPROSUS. *Pendant ce tems-là un lépreux vint à lui.* Ce lépreux est le même dont il est parlé dans saint Luc. V. 12, & suivans; fort différent d'un autre marqué dans saint Matthieu, VIII. 2. 3. 4. qu'il guérit après le Sermon qu'il avoit fait sur la montagne.

(a) *Luc.* IV. 41.
(b) *Luc* IV. 42. Γενομένης δὲ ἡμέρας.
(c) Κατεδίωξαν αὐτὸν ὁ Σίμων, καὶ οἱ μετ' αὐτοῦ.
(d) *Luc.* IV. 42. 43.
(e) *Marc. hic.* Εἰς τοῦτο γὰρ ἐξελήλυθα.

43. *Et comminatus est ei : statimque ejecit illum,*

44. *Et dicit ei : Vide nemini dixeris ; sed vade, ostende te Principi Sacerdotum, & offer pro emundatione tua, quæ præcepit Moïses in testimonium illis.*

45. *At ille egressus cœpit prædicare, & diffamare sermonem, ita ut jam non posset manifestè introire in civitatem, sed foris in desertis locis esset, & conveniebant ad eum undique.*

43. JESUS le renvoya aussi-tôt, après lui avoir défendu fortement *d'en parler.*

44. En lui disant : Gardez-vous bien de rien dire de ceci à personne ; mais allez-vous montrer au Prince des Prêtres, & offrez pour votre guérison ce que Moïse a ordonné, afin que cela leur serve de témoignage.

45. Mais cet homme l'ayant quitté, commença à parler de sa guérison, & à la publier par tout : de sorte que JESUS ne pouvoit plus entrer dans la ville à cause du monde, mais il se tenoit dehors dans les lieux déserts, & on venoit à lui de tous côtez.

## COMMENTAIRE.

℣. 44. OSTENDE TE PRINCIPI SACERDOTUM. *Allez-vous montrer au Prince des Prêtres.* Le Grec lit simplement (a) : *Montrez-vous au Prêtre*, ou *aux Prêtres*, en plurier, comme portent le Syriaque, & le Persan. Quelques manuscrits Grecs, lisent : *Au grand-Prêtre*, de même que la Vulgate. Mais il est certain qu'il n'étoit pas nécessaire de recourir au grand-Prêtre, pour être déclaré guéri, & pour être restitué dans le commerce du monde.

℣. 45. DIFFAMARE SERMONEM. *Il commença à parler de sa guérison, & à la publier par tout. Sermo* est mis ici pour *Res.* L'Ecriture met souvent *la parole*, pour *la chose.* Ce lépreux ne fit-il pas mal de désobéir à J. C. qui lui avoit défendu de parler de sa guérison? Les Anciens (b) l'excusent unanimement, lui, & tous les autres qui en ont usé de même dans de semblables occasions. Notre Sauveur ne prétendoit pas leur imposer une obligation étroite, de ne parler de ce qui ne pouvoit demeurer caché (c) ; c'étoit un effet de sa modestie. Les malades ainsi guéris n'agissoient ni par mépris, ni par un esprit de désobéissance contre leur bienfaiteur ; ils suivoient un mouvement tout contraire. Ils se laissoient aller à ce que leur reconnoissance, & leur tendresse leur inspiroient. Il étoit nécessaire que les miracles se divulgassent, pour la gloire de Dieu ; & il étoit bon que le Sauveur nous montrât l'exemple de modestie, & d'humilité. *Quantum ad gloriæ humanæ aversionem pertinebat, vetuit eum divulgare*, dit Tertullien (d) : *Quantum autem ad tutelam legis, jussit ordinem impleri.*

L'Evangéliste ajoûte, que JESUS-CHRIST *ne pouvoit plus rentrer dans la ville, à la vûë du monde*, parce que les peuples l'auroient arrêté, & qu'il n'auroit pû se tirer du milieu de la foule, qui l'auroit comme assiégé. Il vouloit se réserver pour prêcher aux villages, & aux peuples de la campagne. *Il ne pouvoit plus*, signifie, *qu'il ne vouloit pas*, pour les raisons qu'on a dites. Saint Luc (e) & saint Marc témoignent qu'il demeuroit dans des lieux déserts, vacant à l'oraison, & que les peuples l'y venoient trouver de toutes parts.

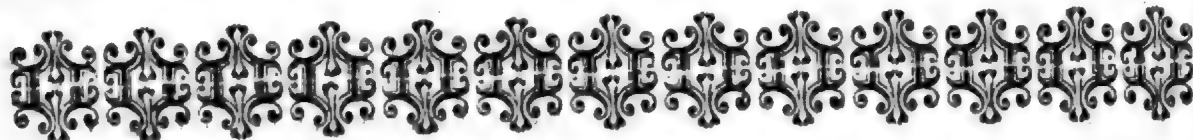

# CHAPITRE II.

*Guérison du Paralytique. Vocation de saint Matthieu à l'Apostolat. Murmure des Pharisiens de ce que* JESUS *mange avec les Publicains, & de ce que ses Disciples ne jeûnent pas comme eux.* JESUS *excuse ses Disciples, qui cueilloient, & froissoient des épis le jour du Sabbat.*

℣. 1. *ET iterùm intravit Capharnaüm post dies.*

2. *Et auditum est quòd in domo esset, & convenerunt multi, ita ut non caperet, neque ad januam, & lquebatur eis verbum.*

℣. 1. QUelque tems après il revint à Capharnaüm.

2. Aussi-tôt qu'on eut oüi dire qu'il étoit en la maison, il s'y assembla un si grand nombre de personnes, que *ni le dedans du logis*, ni tout l'espace d'auprès de la porte ne les pouvoit contenir ; & il leur prêchoit la parole *de Dieu.*

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ET ITERUM INTRAVIT CAPHARNAUM POST DIES. *Quelque tems après il revint à Capharnaüm.* Après avoir suffisamment enseigné les peuples de la campagne, il revint à Capharnaüm. S. Matthieu marque qu'il s'embarqua pour revenir. Il étoit donc au-delà de la mer de Tibériade, où il se retira souvent pour prier, & pour éviter les poursuites des troupes. Quelques Exemplaires lisent (f) : *Post dies octo*, huit jours après : mais les meilleurs & les plus anciens Exemplaires Grecs & Latins, lisent simplement : *Post dies* ; & ni saint Matthieu, ni saint Luc ne portent pas le nombre des jours.

℣. 2. ITA UT NON CAPERET, NEQUE AD JANUAM (g). *En sorte que tout l'espace qui étoit auprès de la*

(a) Σεαυτὸν δεῖξον τῷ ἱερεῖ. *Quidam* : Ἀρχιερεῖ. *Leicest. Cod. Velex. Parif. 5. apud Mill. hic.*
(b) *Chrysost. Hieronym. Beda, Theophylact. ad Matth.* IX. 31.
(c) *Vide Hieronym. Gregor. Magn. Bedam, in Matth.* IX. 31.
(d) *Tertull. lib. 4. contra Marcion.*
(e) *Luc.* v. 26.
(f) *Ita Codd. Latini quidam, & Græci nonnulli, apud Mald. & Mill. hic. Fortè scriptum fuerat ab Evangelista* : Δι᾽ ὀ ἡμερῶν, *pro quo nunc legitur* : Δι᾽ ἡμερῶν. *Mill. Proleg.* 413.
(g) *Fortè* : *Neque quæ ad januam.* Μηδὲ τὰ πρὸς τὴν θύραν.

Digitized by Google

*3. Et venerunt ad eum ferentes paralyticum, qui à quatuor portabatur.*

3. Alors *quelques-uns* lui vinrent amener un paralytique, qui étoit porté par quatre hommes.

*4. Et cùm non possent offerre eum illi præ turba, nudaverunt tectum ubi erat: & patefacientes submiserunt grabatum, in quo paralyticus jacebat.*

4. Mais la foule les empêchant de le lui présenter, ils découvrirent le toit *de la maison*, où il étoit, & y ayant fait une ouverture, ils descendirent le lit où le paralytique étoit couché.

*5. Cùm autem vidisset Jesus fidem illorum, ait paralytico: Fili, dimittuntur tibi peccata tua.*

5. JESUS voyant leur foi, dit au paralytique: Mon fils, vos péchez vous sont remis.

*6. Erant autem illic quidam de Scribis sedentes, & cogitantes in cordibus suis:*

6. Il y avoit quelques Scribes assis au même lieu, qui s'entretenoient de ces pensées dans leur cœur:

*7. Quid hic sic loquitur? Blasphemat. Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus?*

7. Que veut dire cet homme? Il blasphême. Qui peut remettre les péchez, que Dieu seul?

*8. Quo statim cognito Jesus spiritu suo, quia sic cogitarent intra se, dicit illis: Quid ista cogitatis in cordibus vestris?*

8. JESUS connut aussi-tôt par son esprit ce qu'ils pensoient en eux-mêmes, & il leur dit: Pourquoi vous entretenez-vous de ces pensées dans vos cœurs?

*9. Quid est facilius, dicere paralytico: Dimittuntur tibi peccata: an dicere: Surge, tolle grabatum tuum, & ambula?*

9. Lequel est le plus aisé, ou de dire à ce paralytique: Vos péchez vous sont remis; ou de lui dire: Levez-vous, emportez votre lit, & marchez?

*10. Ut autem sciatis, quia Filius Hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata, (ait paralytico:)*

*11. Tibi dico: Surge, tolle grabatum tuum, & vade in domum tuam.*

10. Or afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir dans la terre de remettre les péchez, il dit au paralytique:

11. Levez-vous, je vous le commande; emportez votre lit, & allez-vous-en en votre maison.

*12. Et statim surrexit ille, & sublato grabato, abiit coram omnibus; ita ut mirarentur omnes, & honorificarent Deum, dicentes: Quia numquam sic vidimus.*

12. Il se leva au même instant, emporta son lit, & s'en alla devant tout le monde: de sorte qu'ils furent tous saisis d'étonnement; & rendant gloire à Dieu, ils disoient: Jamais nous n'avons rien vû de semblable.

** 13. Et egressus est rursùs ad mare: omnisque turba veniebat ad eum, & docebat eos.*

13. JESUS étant sorti une autre fois du côté de la mer, tout le peuple venoit à lui, & il les enseignoit.

## COMMENTAIRE.

*porte, ne les pouvoit contenir.* Il veut marquer apparemment le vestibule (*a*), le parvis qui étoit au devant de la porte. JESUS leur parloit donc du milieu de la salle, ou même de la porte; afin que tant ceux qui étoient dans la maison, que ceux qui étoient au dehors pussent l'entendre.

℣. 4. NUDAVERUNT TECTUM. *Ils découvrirent le toit de la maison* où étoit JESUS, & descendirent devant lui le lit où étoit le paralytique. Les toits de la Palestine étoient en plate-forme, & il y avoit un escalier pour y monter, sans entrer dans la maison (*b*). On ajoute qu'au milieu de la plate-forme il y avoit une ouverture fermée par une trappe, autour de laquelle étoit une balustrade. Pour donner du jour; & de l'air à l'appartement qui étoit au dessous; on ouvroit cette trappe, & on la fermoit, lorsque le soleil étoit trop fort, ou qu'il tomboit de la pluye, ou de la neige. C'est, dit-on, cette trappe que l'on ouvrit dans cette occasion, pour descendre le paralytique devant JESUS, qui enseignoit dans la salle. J'y trouve deux difficultez: 1°. Saint Luc (*c*) dit qu'on le descendit *par les tuiles*. 2°. Il faudroit que la maison n'eût eu qu'un étage, & que du plein pied jusqu'au toit, il n'y eût eu aucun plat-fond. Ligfoot veut que JESUS ait été dans la salle d'enhaut avec les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi. Il montre qu'il étoit ordinaire aux Juifs d'y monter, lorsqu'ils traitoient des matieres de Religion; mais cette raison n'est nullement convaincante. On sait qu'on traitoit de ces matieres où l'on se trouvoit, sans choisir les lieux. Il est plus simple de dire que la maison etoit, comme le sont encore aujourd'hui la plûpart de celles des Orientaux, sans aucun étage. Ces hommes donc arrachérent quelques briques dont la plate-forme étoit pavée, pour élargir l'ouverture qui étoit dans le toît; & ayant descendu le paralytique dans la maison, il se trouva par ce moyen tout d'un coup aux pieds de JESUS, qui parloit à la porte, ou à la fenêtre du logis.

℣. 8. SPIRITU SUO. *Jesus connut par son esprit ce qu'ils pensoient.* Il n'eut pas besoin pour le connoître de les entendre, ni d'en être averti par d'autres, ni d'une révélation particuliére, comme les Prophétes qui apprenoient par une lumiére intérieure, mais qui leur étoit étrangére, les choses cachées. JESUS connoissoit toutes choses *par son esprit*, par sa pénétration infinie, par sa Divinité, unie hypostatiquement à son humanité. Le Fils de Dieu, le Verbe, la Sagesse incréée, la Personne du Fils est quelquefois appellée Esprit par les anciens Peres (*d*).

℣. 9. QUID EST FACILIUS DICERE, &c? *Lequel est le plus aisé de dire: Vos péchez vous sont remis, &c?* On peut voir le Commentaire sur saint Matthieu IX. 5.

℣. 13. EGRESSUS EST RURSUS AD MARE. *Jesus étant sorti une autre fois du côté de la mer*, ou du Lac de Ti-

(a) *Mald. Grot. alii plerique.*
(b) Voyez *Matth.* XXIV. 17. *Marc.* XIII. 15.
(c) *Luc.* V. 19. Ἀναβάντες ἐπὶ τὸ δῶμα διὰ τῶν κεράμων καθῆκαν αὐτὸν σὺν τῷ κλινιδίῳ.
(d) Voyez Grotius sur cet endroit.

14. *Et cùm præteriret, vidit Levi Alphæi sedentem ad telonium, & ait illi: sequere me. Et surgens, secutus est eum.*

14. Et lorsqu'il passoit, il vit Lévi fils d'Alphée, assis au bureau des impôts, auquel il dit : Suivez-moi. Il se leva *aussi-tôt*, & le suivit.

15. *Et factum est, cùm accumberet in domo illius, multi Publicani, & peccatores simul discumbebant cum Jesu, & Discipulis ejus: erant enim multi, qui & sequebantur eum.*

15. Et JESUS étant assis à table en la maison de cet homme, beaucoup de publicains, & de gens de mauvaise vie y étoient assis avec lui, & avec ses Disciples; car il y en avoit même plusieurs qui le suivoient.

16. *Et Scribæ, & Pharisæi videntes quia manducaret cum Publicanis, & peccatoribus, dicebant Discipulis ejus: Quare cum Publicanis, & peccatoribus manducat, & bibit Magister vester?*

16. Les Scribes, & les Phariſiens voyant qu'il mangeoit avec les publicains, & avec les gens de mauvaise vie, dirent à ses Disciples: Pourquoi votre Maître mange-t-il, & boit-il avec des publicains, & des gens de mauvaise vie?

17. *Hoc audito, Jesus ait illis: Non necesse habent sani medico, sed qui malè habent: non enim veni vocare justos, sed peccatores.*

17. Ce que JESUS ayant entendu, il leur dit: Ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de médecin. Je ne suis pas venu appeller les justes, mais les pécheurs.

18. *Et erant discipuli Joannis, & Pharisæi jejunantes: & veniunt, & dicunt illi: Quare discipuli Joannis, & Pharisæorum jejunant: tui autem Discipuli non jejunant?*

18. Or les disciples de Jean, & ceux des Pharisiens jeûnoient *souvent*; & l'étant venu trouver, ils lui dirent: Pourquoi les disciples de Jean, & ceux des Pharisiens jeûnent-ils, & que vos disciples ne jeûnent pas?

19. *Et ait illis Jesus: Numquid possunt filii nuptiarum, quamdiu sponsus cum illis est, jejunare? Quanto tempore habent secum sponsum, non possunt jejunare.*

19. JESUS leur répondit: Les amis de l'époux peuvent-ils jeûner pendant que l'époux est avec eux? *Non sans doute*, ils ne peuvent pas jeûner pendant qu'ils ont l'époux avec eux.

## COMMENTAIRE.

bériade. On a vû sur le ℣. 1. que JESUS étoit venu à Capharnaüm en batteau, & par conséquent de delà le Lac. S. Marc dit ici qu'il alla une autrefois vers la mer, c'est-à-dire, une seconde fois depuis son arrivée. Ou plûtôt, ces mots: *Une autre fois*, ont rapport à ceux-ci du Chapitre précédent ℣. 16. *Un jour marchant le long de la mer, il vit Simon, & André*, & il les appella à sa suite. *Un autre jour* il alla encore sur le Lac, & y ayant vû Lévi, il l'appella aussi à l'Apostolat. Le mot, *Une autre fois*, manque dans quelques anciens Exemplaires (a).

℣. 14. VIDIT LEVI ALPHÆI. *Il vit Lévi, fils d'Alphée.* La plûpart des Exemplaires Grecs lisent *Lévin*, au lieu de *Lévi*. D'autres lisent (b): *Jacques fils d'Alphée.* On peut voir notre Préface sur saint Matthieu, & le Commentaire sur son Chapitre IX. ℣. 9.

℣. 15. ERANT MULTI, QUI ET SEQUEBANTUR EUM. *Il y avoit beaucoup de Publicains, qui le suivoient.* Depuis la vocation de saint Matthieu, & le repas que JESUS-CHRIST daigna prendre dans son logis, en la compagnie de quelques gens de la même profession, d'autres Publicains s'attachérent à lui, & demeurérent fidéles à sa parole: circonstance que les autres Evangélistes n'ont point marquée. Toutefois saint Matthieu (c), & saint Luc (d) semblent l'insinuer, lorsqu'ils rapportent le reproche que lui faisoient les Juifs, en disant qu'il étoit l'ami des Publicains, & des pécheurs. Et ailleurs (e), le Sauveur assure que les Publicains, & les femmes de mauvaise vie précéderont dans l'autre vie les Pharisiens, & les Scribes. Enfin, il préfére l'humble Publicain priant dans le Temple (f), au Pharisien superbe, qui étale ses prétenduës bonnes œuvres. Il préfére la maison du Publicain Zachée (g), à celle des Prêtres, & des Pharisiens. Il inculque par tout qu'il ne vient pas tant pour les justes, que pour rappeller les pécheurs dans la voye de la pénitence.

℣. 17. NON NECESSE HABENT SANI MEDICO. *Ce ne sont point les sains, mais les malades qui ont besoin de Médecins.* C'est une espéce de proverbe, que l'on ne doit pas pousser dans toute la rigueur au sens morale. Car il n'est personne, ni sain, ni malade, ni juste, ni pécheur, qui n'ait besoin du souverain Médecin (h). *Omnes peccaverunt, & egent gloriâ Dei.* Le plus sain peut devenir bien-tôt malade, & le plus malade peut recevoir la santé, par le secours du Médecin tout-puissant (i). Tout le genre humain est malade, dit saint Augustin: le Fils de Dieu est venu pour le guérir (k): *Jacet toto orbe terrarum, ab Oriente usque ad Occidentem, grandis ægrotus: ad sanandum grandem ægrotum descendit omnipotens Medicus.*

NON ENIM VENI VOCARE JUSTOS, SED PECCATORES. *Je ne suis pas venu appeller les justes, mais les pécheurs.* Plusieurs Exemplaires Grecs (l) ajoûtent: *A la pénitence.* JESUS-CHRIST ne vient pas appeller les pécheurs, afin qu'ils persévérent dans le péché; mais afin que se convertissant, & faisant une sérieuse pénitence, ils deviennent justes, & fidéles. Cela s'entend assez. L'addition de ces mots: *A la pénitence*, est prise de saint Matthieu (m).

℣. 19. FILII NUPTIARUM. *Les ami de l'époux.* A la lettre: *Les enfans de la nôce.* Les jeunes gens qui accompagnent le nouvel époux par honneur, durant les jours de son mariage. Les Apôtres observoient sans doute tous les

(a) *Cantabrig. Coph. Cod. Lat. Bodl. antiquissimo.*
(b) *Ita Cantabrig. G. L. & Leicest. & Paris. 6. & codd. aliqui, teste Victore Antioch. Vide & Orig. l. 1. contra Cels. negat. hunc Levin esse Apostolum.* Κ; μη τινα τινα τ̄ ἀντιγράφων τ̄ κατὰ Μάρκον Εὐαγγέλιον.
(c) *Matth.* XI. 19.
(d) *Luc.* VII. 34.
(e) *Matth.* XXI. 31.
(f) *Luc.* XVIII. 10.
(g) *Luc.* XIX. 2.
(h) *Rom.* III. 23.
(i) *Aug. in Psalm.* CII. *n.* 5. *Sanabuntur omnes languores tui, noli timere. Magni sunt, inquies, sed major est medicus. Omnipotenti medico nullus languor insanabilis occurrit.*
(k) *Aug. Serm.* 87. *nov. edit. n.* 13. 14.
(l) *Vide Græca impressa. Plura mss. non habent. Mill. hic.*
(m) *Matth.* IX 13.

jeûnes

Digitized by Google

*20. Venient autem dies, cùm auferetur ab eis sponsus, & tunc jejunabunt in illis diebus.*

20. Mais il viendra un tems que l'époux leur sera ôté; & ce sera en ce tems-là qu'ils jeûneront.

*21. Nemo assumentum panni rudis assuit vestimento veteri: alioquin aufert supplementum novum à veteri, & major scissura fit.*

21. Personne ne coud une piéce de drap neuf à un vieux vêtement, autrement la piéce neuve emporteroit encore une partie du vieux, & la rupture en deviendroit plus grande.

*22. Et nemo mittit vinum novum in utres veteres: alioquin dirumpet vinum utres, & vinum effundetur, & utres peribunt: sed vinum novum in utres novos mitti debet.*

22. Nul ne met point non plus du vin nouveau dans de vieux vaisseaux; parce que le vin nouveau romproit les vaisseaux, le vin se répandroit, & les vaisseaux se perdroient; mais il faut mettre le vin nouveau dans des vaisseaux neufs.

*23. Et factum est iterùm cùm Dominus Sabbathis ambularet per sata, & Discipuli ejus cœperunt progredi, & vellere spicas.*

23. Il arriva encore que le Seigneur passant le long des bleds un jour de Sabbat, ses Disciples en marchant commencérent à rompre des épis.

*24. Pharisæi autem dicebant ei: Ecce, quid faciunt Sabbathis quod non licet?*

24. Sur quoi les Pharisiens lui dirent: Pourquoi *vos Disciples* font-ils le jour du Sabbat, ce qu'il n'est point permis de faire?

*25. Et ait illis: Numquam legistis quid fecerit David, quando necessitatem habuit: & esuriit ipse, & qui cum eo erant?*

25. Il leur répondit: N'avez-vous jamais lû ce que fit David dans le besoin où il se trouva, lorsque lui, & ceux qui l'accompagnoient furent pressez de la faim?

*26. Quomodo introivit in domum Dei sub Abiathar Principe Sacerdotum, & panes propositionis manducavit, quos non licebat manducare, nisi Sacerdotibus: & dedit eis, qui cum eo erant?*

26. Comment il entra dans la maison de Dieu, du tems du Grand Prêtre Abiathar, & mangea les pains de proposition, & en donna à ceux qui étoient avec lui, quoiqu'il n'y eût que les Prêtres à qui il fût permis d'en manger?

*27. Et dicebat eis: Sabbathum propter hominem factum est, & non homo propter Sabbatum.*

27. Il leur dit encore: Le Sabbat a été fait pour l'homme, & non pas l'homme pour le Sabbat.

*28. Itaque dominus est Filius Hominis, etiam Sabbathi.*

28. C'est pourquoi le Fils de l'Homme est maître du Sabbat même.

## COMMENTAIRE.

jeûnes ordonnez par la Loi; mais ils ne gardoient pas les autres jeûnes que les Pharisiens y avoient ajoûtez par leur volonté propre. Leur état, la profession à laquelle JESUS les destinoit, & où ils étoient occupez dès ce tems-là, ne leur permettoient pas ces jeûnes rigoureux, dont les Pharisiens faisoient parade. Tout ceci est expliqué dans saint Matthieu IX.

℣. 26. SUB ABIATHAR PRINCIPE SACERDOTUM. *Du tems du Grand-Prêtre Abiathar.* Lorsque David vint demander les pains au Grand-Prêtre (*a*), c'étoit Achimelech, fils d'Abiathar, qui remplissoit la Charge de Grand-Prêtre. Pour résoudre cette difficulté les uns disent qu'il y a ici une faute de Copiste, & qu'on a mis Abiathar, pour Achimelech. D'autres (*b*), qu'Achimelech avoit deux noms, & qu'il se nommoit aussi Abiathar, de même qu'Abiathar est quelquefois nommé Achimélech (*c*). Il est certain que du tems de David, les Grands Prêtres sont nommez tantôt *Sadoc*, & *Abiathar*, & tantôt *Sadoc*, & *Achimélech* (*d*). D'autres croyent (*e*) que le Grand-Prêtre Abiathar étoit encore vivant, & que David vint dans sa maison à Nobé, & s'adressa à Achimélech son fils, pour avoir des rafraîchissemens. Ce fut Achimélech qui lui donna les pains de proposition. Achimélech n'étoit point encore grand-Prêtre, il n'étoit que vicegérent de son pere. L'ancien manuscrit de Cambrige, qui a autrefois appartenu à Beze, omet ce verset. Quelques autres manuscrits au lieu *du Grand-Prêtre Abiathar*, lisent simplement, *Le Prêtre Abiathar.* Mais on peut s'en tenir à l'opinion qui donne deux noms à Achimélech, ou à celle qui admet deux Grands-Prêtres à la fois, Abiathar en exercice, & Achimélech son vicegérent.

PANES PROPOSITIONIS. *Les Pains de Proposition.* Les pains qui avoient été posez sur la table sacrée dans le Saint, & qui en avoient été ôtez le Samedi précédent. Voyez I. *Reg.* XXI. I. *& seq.* Il n'étoit pas permis aux laïques d'en manger (*f*), comme le dit ici l'Ecriture. Il n'y avoit que la nécessité qui pût autoriser David, & ses gens, à le faire.

℣. 28. DOMINUS EST FILIUS HOMINIS ETIAM SABBATHI. *Le Fils de l'homme est maître du Sabbat même.* Dans la rigueur je puis dispenser mes Disciples de l'observation du Sabbat. J'en suis le maître comme Dieu. De même que j'ai fait les Loix, je puis en dispenser, ou même les abroger: mais je n'use point ici de mon pouvoir. Mes Disciples ne violent point le Sabbat en faisant ce qu'ils font, pressez de la faim. Voilà leur justification.

(a) 1. *Reg.* XXI. 1. *Venit David ad Nobe, ad Achimelech Sacerdotem, & obstupuit Achimelech, &c.*

(b) *Vide Drus. Est. Tir. Bez. Glass. alios passim.*

(c) Comparez 2. *Reg.* VIII. 17. & 1. *Par.* XXIV. 2. 3. où se trouve le nom d'Achimélech, ou Abimélech, avec 1. *Reg.* XV. 29. 35. & 3. *Reg.* II. 26. 27. où se trouve celui d'Abiathar, pour marquer la même personne.

(d) 1. *Par.* XV. 11. *Vocavit David Sadoc, & Abiathar Sacerdotes, &* 1. *Par.* XVIII. 16. *Sadoc autem .... & Achimelech, Sacerdotes.*

(e) *Grot. Le Clerc.*

(f) *Levit.* XXIV. 6. .... 9.



Digitized by Google

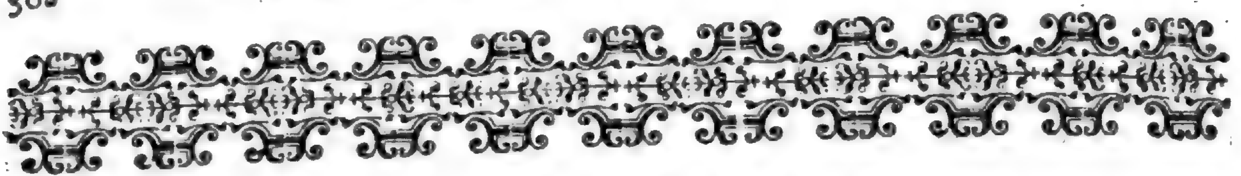

# CHAPITRE III.

*Guérison miraculeuse d'un homme qui avoit la main séche. Scandale des Pharisiens.* Jesus *accablé de la foule. Guérison de plusieurs malades. Il passe la mer de Tibériade.* Jesus *choisit les douze Apôtres. Il les envoie prêcher l'Evangile. Péché contre le S. Esprit.*

*℣. 1. Et introivit iterùm in Synagogam, & erat ibi homo habens manum aridam.*

*2. Et observabant eum, si Sabbathis curaret, ut accusarent illum.*

*3. Et ait homini habenti manum aridam: Surge in medium.*

*4. Et dicit eis: Licet Sabbathis bene facere, an malè? Animam salvam facere, an perdere? At illi tacebant.*

*5. Et circumspiciens eos cum ira, contristatus super cæcitate cordis eorum, dicit homini: Extende manum tuam. Et extendit, & restituta est manus illi.*

*6. Exeuntes autem Pharisæi, statim cum Herodianis consilium faciebant adversùs eum, quomodo eum perderent.*

*7. Jesus autem cum Discipulis suis secessit ad mare: & multa turba è Galilæa & Judæa, secuta est eum.*

*8. Et ab Jerosolymis, & Idumæa, & trans Jordanem: & qui circa Tyrum, & Sidonem, multitudo magna, audientes quæ faciebat, venerunt ad eum.*

℣. 1. Jesus entra une autre fois dans la Synagogue, où il se trouva un homme qui avoit une main séche.

2. Et ils l'observoient *pour voir* s'il le guériroit un jour de Sabbat, afin *d'en prendre sujet* de l'accuser.

3. Alors il dit à cet homme qui avoit une main séche: Levez-vous, *tenez-vous* au milieu.

4. Puis il leur dit: Est-il permis au jour du Sabbat de faire du bien, ou du mal? De sauver la vie, ou de l'ôter? Et ils demeurérent dans le silence.

5. Mais lui les regardant avec colére, étant affligé de l'aveuglement de leur cœur, il dit à cet homme: Etendez votre main. Il l'étendit, & elle devint saine.

6. Aussi-tôt les Pharisiens étant sortis, tinrent conseil contre lui avec les Hérodiens, comment ils le perdroient.

7. Mais Jesus se retira avec ses Disciples vers la mer, où une grande foule de peuple le suivit de la Galilée, & de Judée,

8. De Jérusalem, de l'Idumée, & de delà le Jourdain: & ceux des environs de Tyr, & de Sidon ayant oüi parler des choses qu'il faisoit, vinrent en grand nombre le trouver.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. Erat ibi homo habens manum aridam. *Il se trouva dans la Synagogue un homme qui avoit une main séche.* On peut voir ce qui a été dit dans saint Matthieu xii. 8. 9. 10. Ceci se passa dans la Synagogue de Capharnaüm, aussi bien que la guérison du démoniaque du Chapitre I. versets 23. 24. Saint Luc (*a*) dit que cet homme qui fut guéri, avoit la main droite desséchée, ou perclusе.

℣. 4. Licet Sabbatho bene facere, an male? *Est-il permis au jour du Sabbat de faire du bien, ou du mal? De sauver la vie, ou de l'ôter?* Les Juifs ne croyoient pas qu'il fût permis d'attaquer l'ennemi un jour de Sabbat; mais ils croyoient qu'on pouvoit se défendre, & repousser la force par la force (*b*). Jesus-Christ demande ici aux Pharisiens, si supposé qu'il ne soit pas permis de mal faire, au moins il n'étoit pas permis de bien faire? Et si l'on ne pouvoit pas ôter la vie, s'il n'étoit pas permis de la sauver à un autre le jour du Sabbat? Vous croyez que la Loi vous défend d'ôter la vie à un ennemi le jour du Sabbat; à la bonne heure: mais vous défend-elle aussi de sauver la vie, & de guérir un malade?

℣. 6. Cum Herodianis *Avec les Hérodiens.* Nous croyons que c'étoient des disciples de Judas le Galiléen, qui soûtenoient qu'il n'étoit pas permis de payer le tribut aux Romains, & que les Juifs n'étoient les serviteurs que de Dieu seul.

℣. 7. Secessit ad mare. *Jesus se retira vers la mer de Galilée*, ou de Tibériade, où il s'embarqua pour se retirer au delà du Jourdain. Ci-après versets 9.... 13.

℣. 8. Ab Indumæa. *De l'Idumée.* L'Idumée qui étoit au midi de la Tribu de Juda, étoit presque toute convertie au Judaïsme, depuis qu'Hircan eut obligé les Iduméens à recevoir la circoncision, & les cérémonies Judaïques (*c*). Ils se regardoient comme ne faisant plus qu'un même peuple. Les Zélez pendant le dernier siége les firent venir dans le Temple, pour le défendre avec eux contre les Romains (*d*). Les Iduméens depuis la captivité de Babylone, occupoient une bonne partie des terres de Juda vers le midi.

Trans Jordanem. *De delà le Jourdain.* La Pérée, la Batanée, l'Iturée, la Trachonite, la haute Galilée.

(*a*) *Luc.* vi. 7.
(*b*) *Joseph. Antiqu. l.* 14. *c.* 8. Ἄρξασι γὰρ μάχης, καὶ τύπτουσι ἀμύνασθαι δίδωσι ὁ νόμος.
(*c*) *Joseph. Antiqu. l.* 13. *c.* 17. Ἅπαντας τοὺς Ἰδουμαίους ὑποχειρίους ποιησάμενος, ἐπέτρεψεν αὐτοῖς μένειν ἐν τῇ χώρᾳ, εἰ περιτέμνοιντο τὰ αἰδοῖα, καὶ τοῖς Ἰουδαίων νόμοις χρῆσθαι θέλοιεν.
(*d*) *Joseph de Bello, l.* 4. *c.* 6. *p.* 877. 878. *In Gr. Κεφαλ.* ιε.

Digitized by Google

9. *Et dixit Discipulis suis, ut navicula sibi deserviret propter turbam, ne comprimerent eum.*

10. *Multos enim sanabat, ita ut irruerent in eum, ut illum tangerent quotquot habebant plagas.*

11. *Et spiritus immundi: cùm illum videbant, procidebant ei: & clamabant, dicentes:*

12. *Tu es Filius Dei. Et vehementer comminabatur eis, ne manifestarent illum.*

13. *Et ascendens in montem vocavit ad se quos voluit ipse: & venerunt ad eum.*

14. *Et fecit ut essent duodecim cum illo: & ut mitteret eos prædicare.*

15. *Et dedit illis potestatem curandi infirmitates, & ejiciendi dæmonia.*

16. *Et imposuit Simoni nomen Petrus.*

17. *Et Jacobum Zebedæi, & Joannem fratrem Jacobi, & imposuit eis nomina Boanerges, quod est, Filii tonitrui:*

18. *Et Andream, & Philippum, & Bartholomæum, & Matthæum, & Thomam, & Jacobum Alphæi, & Thadæum, & Simonem Cananæum,*

19. *Judam Iscariotem, qui & tradidit illum.*

9. Et il dit à ses Disciples, qu'ils lui tinssent là une barque prête, afin qu'elle lui servît pour n'être pas accablé par la foule du peuple.

10. Car comme il en guérissoit beaucoup, tous ceux qui étoient affligez de quelque mal, se jettoient sur lui pour le pouvoir toucher.

11. Et quand les esprits impurs le voyoient, ils se prosternoient devant lui, en criant:

12. Vous êtes le Fils de Dieu: mais il leur défendoit avec de grandes menaces de le découvrir.

13. Il monta ensuite sur une montagne, & il appella à lui ceux que lui-même voulut, & ils vinrent à lui.

14. Il en établit douze pour être avec lui, & pour les envoyer prêcher;

15. A qui il donna la puissance de guérir les maladies, & de chasser les démons:

16. Sçavoir, Simon, à qui il donna le nom de Pierre.

17. Puis Jacque fils de Zébédée, & Jean frere de Jacque, qu'il nomma Boanerges, c'est-à-dire, enfans du tonnerre:

18. André, Philippe, Barthélemi, Matthieu, Thomas, Jacque fils d'Alphée, Thadée, Simon Cananéen,

19. Et Judas Iscariote, qui fut celui qui le trahit.

## COMMENTAIRE.

QUI CIRCA TYRUM, ET SIDONEM. *Ceux des environs de Tyr, & de Sidon.* Les Juifs qui demeuroient au voisinage de ces deux villes, qui étoient payennes. La Tribu d'Aser joignoit la Phénicie.

℣. 9. UT NAVICULA SIBI DESERVIRET. *Qu'ils lui tinssent là une barque prête.* Il voulut se dérober de la foule, en passant au delà du Jourdain dans une barque, seul avec ses Disciples. Mais les troupes le suivirent bientôt, en faisant le tour du Lac, & se rendant de l'autre côté par terre.

℣. 10. QUOTQUOT HABEBANT PLAGAS. *Tous ceux qui étoient affligez de quelque mal.* A la lettre: *De quelque playe*, ou *de quelque fléau* (a). Les Hébreux regardoient toutes les maladies, comme autant de coups de la main de Dieu.

℣. 11. SPIRITUS IMMUNDI PROCEDEBANT EI. *Les esprits impurs se prosternoient devant lui.* Les démoniaques, les possédez se prosternoient pour lui demander quartier. Il attribuë aux Démons ce qu'ils faisoient faire, & dire aux possédez. Le connoissoient-ils pour Fils de Dieu? Voyez *Marc.* I. 24.

℣. 13. ASCENDENS IN MONTEM. *Il monta sur une montagne*, pour prier, dit saint Luc (b); *& il appella à lui ceux de ses Disciples qu'il voulut.* Il les appella, après avoir passé la nuit en priéres, dit le même saint Luc. C'est dans cette occasion qu'il en choisit douze, à qui il donna le nom d'Apôtres, & qu'il destina particuliérement à la prédication de l'Evangile.

℣. 17. IMPOSUIT EIS NOMINA, BOANERGES. *Il les nomma Boanerges, c'est-à-dire, fils du tonnerre.* C'est apparemment à l'occasion de ce qu'ils firent, lorsque JESUS les ayant envoyez dans une bourgade des Samaritains, pour y demander le logement pour leur Maître, & pour eux: & les Samaritains n'ayant pas voulu les recevoir, ils dirent au Sauveur (c): Seigneur, voulez-vous que nous disions au feu du Ciel de descendre sur cette ville, & de la réduire en cendres, comme fit autrefois Elie? Mais JESUS leur dit: Vous ne sçavez point de quel esprit vous êtes animez. C'est donc par anticipation que l'Evangéliste dit ici que le Fils de Dieu leur imposa le nom de fils du tonnerre, de foudres, de guerre, de guerriers foudroyans.

Quant à ce nom de *Boanergés*, il n'est ni Hébreu, ni Syriaque: mais il y a assez d'apparence que les Copistes Grecs l'ont mal écrit, & qu'au lieu de *Béné-regem*, ou *Regés* (d), fils du tonnerre, ou de la tempête; ils ont lû, *Boanergés.* Peut-être aussi que *Boanergés* est une mauvaise maniére de prononcer des Galiléens, & des autres peuples de la Judée, qui parloient à la verité un Syriaque, mais fort impur (e).

℣. 18. THADÆUS. *Thadée.* Quelques Exemplaires portent *Lebbée* (f), ce qui paroît pris de saint Matthieu (g). Il est aussi appellé *Judas*, ou *Jude*; de sorte qu'il avoit trois noms.

SIMONEM CANANÆUM. *Simon le Cananéen.* Saint Luc (h) le nomme: *Simon, surnommé le Zélé.* C'est la signification litterale de l'Hébreu *Kanani* (i).

(a) Ὅσοι εἶχον μάστιγας.
(b) *Luc.* VI. 12. 13.
(c) *Luc.* IX. 53. 54.
(d) בני רגש *Filii tonitrui.* בני רעש *Filii tumultûs*, ou *tempestatis.*
(e) Voyez Lollis de Dieu sur cet endroit.
(f) *Vide Var. Lect. Mill. hic. & Grot.*
(g) *Matth.* X. 3. Λεββαῖος ὁ ἐπικληθεὶς Θαδδαῖος.
(h) *Luc.* VI. 15. Σίμωνα τὸν καλούμενον Ζηλωτὴν.
(i) קנני ou קני



Digitized by Google

20. *Et veniunt ad domum: & convenit iterùm turba, ita ut non possent neque panem manducare.*

21. *Et cùm audissent sui, exierunt tenere eum: Dicebant enim quoniam in furorem versus est.*

22. *Et Scribæ, qui ab Jerosolymis descenderant, dicebant: Quoniam Beelzebub habet, & quia in principe dæmoniorum ejicit dæmonia.*

23. *Et convocatis eis in parabolis dicebat illis: Quomodo potest sathanas sathanam ejicere?*

24. *Et si Regnum in se dividatur, non potest Regnum illud stare.*

25. *Et si domus super semetipsam dispertiatur, non potest illa stare.*

26. *Et si sathanas consurrexerit in semetipsum, dispertitus est, & non poterit stare, sed finem habet.*

27. *Nemo potest vasa fortis ingressus in domum diripere, nisi priùs fortem alliget, & tunc domum ejus diripiet.*

20. Et étant venus en la maison, le peuple s'y assembla encore *en si grande foule*, que ni lui, ni ses Disciples ne pouvoient pas même prendre leur repas.

21. Ce que ses proches ayant appris, ils vinrent pour se saisir de lui; car ils disoient qu'il avoit perdu l'esprit.

22. Et les Scribes qui étoient venus de Jérusalem, disoient: Il est possédé de Béelzébub, & il chasse les démons par le prince des démons.

23. Mais lui les ayant appellez auprés de lui, leur disoit en parabole: Comment Satan peut-il chasser satan?

24. Si un Royaume est divisé contre lui-même, il est impossible que ce Royaume subsiste.

25. Et si une maison est divisée contre elle-même, il est impossible que cette maison subsiste.

26. Si donc Satan se souleve contre lui-même, le voilà divisé, il est impossible qu'il subsiste; mais il faut que sa puissance prenne fin.

27. Nul ne peut entrer dans la maison du fort *armé*, & piller ses armes, si auparavant il ne le lie, pour pouvoir ensuite piller sa maison.

## COMMENTAIRE.

℣. 20. ET VENIUNT AD DOMUM. *Etant venus en la maison.* Saint Marc passe tout le Sermon que JESUS-CHRIST fit sur la montagne, & beaucoup d'autres faits rapportez dans les Chapitres V. VI. VII. VIII. & XI. de saint Matthieu, & dans le VI. depuis le verset 17. VII. VIII. 3. de saint Luc.

℣. 21. ET CUM AUDISSENT SUI, &c. *Ce que ses proches ayant appris, ils vinrent pour se saisir de lui; car ils disoient qu'il avoit perdu l'esprit.* Tous les parens de JESUS-CHRIST n'étoient pas fidéles. Il y en avoit qui ne croyoient point en lui, dit l'Evangile (*a*). C'étoient apparemment ceux-là qui disoient que JESUS-CHRIST avoit perdu l'esprit; car la Religion ne permet pas de le croire ni de la Sainte Vierge, ni des autres qui croyoient en lui. Ils vinrent de Nazareth, où JESUS avoit été élevé; ou plûtôt de leur maison de Capharnaum, où JESUS avoit des parens, & où il est probable que Marie s'étoit venu établir depuis que le Sauveur y avoit fixé sa demeure. Ils vinrent de leur maison pour tirer JESUS du lieu où il étoit, de peur que la foule ne l'étouffât.

Grotius s'efforce de montrer que le terme Grec (*b*) signifie: *Il est tombé en défaillance.* Il cite Casaubon (*c*), l'Arabe, & le Syriaque, qui l'entendent en ce sens. Mais on lui conteste le Syriaque, aussi-bien que l'Arabe (*d*). Les circonstances, & la force des termes de l'Original, & de la Vulgate, & le consentement de presque tous les Commentateurs anciens, & nouveaux Interprétes, sont contre lui. On voit dans S. Jean, que plusieurs Juifs regardoient JESUS-CHRIST comme un insensé, & un possédé (*e*): *Dæmonium habet, & insanit; quid eum auditis?* Pourquoi quelqu'un des parens de JESUS-CHRIST selon la chair, n'aura-t'il pas pû le penser, comme les autres? Est-il si extraordinaire de traiter d'insensez ceux qui parlent, qui pensent, qui agissent d'une maniére fort différente de celle des autres hommes? Combien de fois a-t'on fait de pareils reproches aux Prophétes? La Sainte Vierge se trouve avec eux, mais dans des motifs tout différens des leurs; & apparemment sans savoir ce qu'ils pensoient, ni ce qu'ils avoient envie de faire.

La signification la plus douce qu'on puisse donner ici à ce terme, est celle d'être hors de soi, comme les Prophétes dans le moment de leur inspiration actuelle; ou les personnes qui sont en extase, & hors d'elles-mêmes (*f*). L'Ecriture prend souvent le terme de l'Original en ce sens (*g*). D'autres (*h*) le traduisent par: *Il est sorti de la maison*; comme si les parens de JESUS-CHRIST, pour le tirer de la foule des Juifs, disoient que c'étoit contre leur intention qu'il s'est échappé, comme si JESUS-CHRIST eût été un homme à lier, & à enfermer dans la maison. Ce sens n'est pas plus tolérable, que celui qui veut que ses proches l'ayent pris pour un furieux. Après tout, cette erreur, & ce bruit est uniquement sur le compte de ceux qui l'ont dit, ou qui l'ont crû. Jamais on n'a soupçonné JESUS de parler comme un homme hors de lui-même: nul homme n'a parlé aussi solidement, & aussi judicieusement. On fait bien que sa sagesse est plus divine qu'humaine. Cnatbulle le rapporte au peuple. Les parens de JESUS sortirent pour arrêter le peuple; car on disoit que ce peuple étoit hors de lui-même.

℣. 22. BEELZEBUB HABET. *Il est possédé de Béelzébub Il chasse les démons par le Prince des démons.* Les Juifs ont accusé plus d'une fois JESUS-CHRIST d'être possédé du démon (*i*). Ici ils disent que c'est Béelzébub le Prince des démons qui le possede, & qui lui fait faire des miracles. Il est possédé d'un démon; mais d'un démon supérieur, qui commanda aux autres.

℣. 23. QUOMODO POTEST SATANAS, &c. *Comment Satan peut-il chasser Satan?* Sur les versets suivans jus-

(a) *Joan.* VII. 5. *Neque enim fratres ejus credebant in eum. Vide Bed. Euthym. Theophyl. Mald. Brug. Grot. Syr.*
(b) Ἔλεγον γὰρ ὅτι ἐξέστη.
(c) *Casaubon Exercit. ad Annal. Baron. pag.* 247.
(d) *Vide Ludov. de Dieu, Hamm. Erasm. Bez. Brug. Mald. alios passim, antiquos omnes.*
(e) *Joan.* XI. 20.
(f) *Vide Heins. Hamm. Ligfoot hic.*
(g) *Marc.* II. 12. ℣. 42. Ἐξίσταντο ἐκστάσει μεγάλῃ. VI. 51. & 2. *Cor.* V. 13. Εἴτε γὰρ ἐξέστημεν, Θεῷ. Εἴτε σωφρονοῦμεν, ὑμῖν.
(h) *Cloppemburg. in Collat. Critic. Quidam in Mald.*
(i) *Joan.* VII. 20. VIII. 48. X. 20.

qu'au

Digitized by Google

28. *Amen dico vobis, quoniam omnia dimittentur filiis hominum peccata, & blasphemia quibus blasphemaverint.*

28. Je vous dis en vérité, que tous les péchez que les enfans des hommes auront commis, & tous les blasphêmes qu'ils auront proférez, leur seront remis.

29. *Qui autem blasphemaverit in Spiritum sanctum, non habebit remissionem in æternum; sed reus erit æterni delicti.*

29. Mais si quelqu'un blasphême contre le Saint Esprit, il n'en recevra jamais le pardon; & il sera coupable d'un péché, qui ne lui sera jamais pardonné.

30. *Quoniam dicebant: Spiritum immundum habet..*

30. *Il leur dit ceci* sur ce qu'ils l'accusoient d'être possédé de l'esprit impur.

31. *Et veniunt mater ejus, & fratres: & foris stantes miserunt ad eum vocantes eum.*

31. Cependant sa mere, & ses freres étant venus, & se tenant dehors, l'envoyérent appeller.

32. *Et sedebat circa eum turba, & dicunt ei: Ecce mater tua, & fratres tui foris quærunt te.*

32. Or le peuple étoit assis autour de lui, & on lui dit: Votre mere, & vos freres sont là dehors, qui vous demandent.

33. *Et respondens eis, ait: Quæ est mater mea, & fratres mei?*

33. Sur quoi il leur répondit: Qui est ma mere, & qui sont mes freres?

34. *Et circumspiciens eos, qui in circuitu ejus sedebant, ait: Ecce mater mea, & fratres mei.*

34. Et regardant ceux qui étoient assis autour de lui: Voici, dit-il, ma mere, & mes freres;

35. *Qui enim fecerit voluntatem Dei, hic frater meus, & soror mea, & mater est.*

35. Car quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frere, ma sœur, & ma mere.

## COMMENTAIRE.

qu'au 30. on peut voir notre Commentaire sur saint Matthieu XII. 26. jusqu'au 31. & la Dissertation sur le péché contre le Saint Esprit.

℣. 29. REUS ERIT ÆTERNI DELICTI. *Il sera coupable d'un péché, qui ne lui sera jamais pardonné.* Le Grec (a): *D'un jugement éternel.* Quelques manuscrits lisent comme la Vulgate: *D'un péché éternel.* Mais les Interprétes conviennent que de quelque maniére qu'on traduise, condamnation, jugement, ou péché éternel, il faut l'entendre d'une peine qui ne finira point.

℣. 32. ECCE MATER TUA, ET FRATRES TUI, &c. *Votre mere, & vos freres sont là-dehors qui vous demandent.* Sur ce verset, & les suivans jusqu'à la fin du Chapitre, voyez *Matt.* XII. 46. & suiv. Plusieurs manuscrits lisent: *Votre mere, vos freres, & vos sœurs,* c'est-à-dire, votre mere, & vos proches, hommes, & femm es.

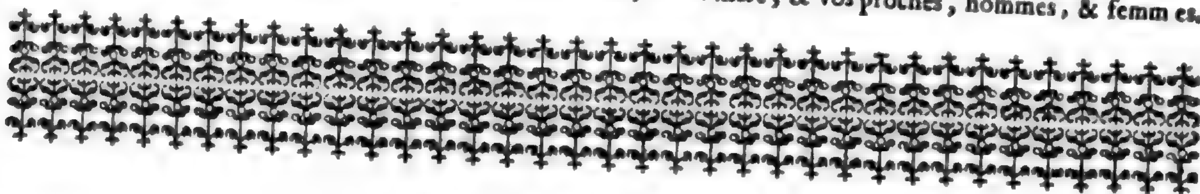

# CHAPITRE IV.

*Parabole du Laboureur qui séme dans son champ. Explication de cette parabole. Parabole du grain de senevé.* JESUS *endormi pendant une tempête: il commande à la mer de se calmer.*

℣. 1. *ET iterùm cœpit docere ad mare, & congregata est ad eum turba multa, ita ut navim ascendens sederet in mari, & omnis turba circa mare super terram erat:*

℣. 1. IL se mit de nouveau à enseigner auprès de la mer; & une si grande multitude de personnes s'assembla autour de lui, qu'il monta sur mer dans une barque, & s'y assit, tout le peuple se tenant sur le rivage de la mer:

2. *Et docebat eos in parabolis multa, & dicebat illis in doctrina sua.*

2. Et il leur enseignoit beaucoup de choses en paraboles, & leur disoit en sa maniére d'instruire:

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ITA UT NAVIM ASCENDENS SEDERET IN MARI. *Il monta sur la mer dans une barque, & il s'y assit.* Ayant fait éloigner un peu la barque du bord, pour se mettre à portée de se faire entendre du peuple, sans en être accablé, comme il l'auroit été, s'il fût demeuré sur le bord. Comparez *Matth.* XIII. 1. 2. & suivans.

℣. 2. DICEBAT ILLIS IN DOCTRINA SUA. *Il leur disoit en sa maniére d'instruire.* C'est la répétition de la premiére partie du verset, où il est dit qu'il leur parloit en parabole: c'étoit sa maniére ordinaire de parler aux troupes (b). Ou bien; il leur dit avec cette autorité qui lui étoit propre (c).

(a) *Ἔνοχος ἐστιν αἰωνίου κρίσεως. Quid. codd. Ἁμαρτήματος, seu* [illegible]

(b) *Vatab. Brug.*

(c) *Matth.* VII. 28. 29. *Vide infrà ch.* XII. 28.

3. *Audite: Ecce exiit seminans ad seminandum.*

4. *Et dum seminat, aliud cecidit circa viam, & venerunt volucres cæli, & comederunt illud.*

5. *Aliud verò cecidit super petrosa, ubi non habuit terram multam: & statim exortum est, quoniam non habebat altitudinem terræ.*

6. *Et quando exortus est sol, exæstuavit: & eò quòd non habebat radicem, exaruit.*

7. *Et aliud cecidit in spinas: & ascenderunt spinæ, & suffocaverunt illud, & fructum.*

8. *Et aliud cecidit in terram bonam: & dabat fructum ascendentem, & crescentem; & afferebat unum triginta, unum sexaginta, & unum centum.*

9. *Et dicebat: Qui habet aures audiendi, audiat.*

10. *Et cùm esset singularis, interrogaverunt eum hi qui cum eo erant duodecim, parabolam;*

11. *Et dicebat eis: Vobis datum est nosse mysterium Regni Dei: illis autem, qui foris sunt, in parabolis omnia fiunt.*

12. *Ut videntes videant, & non videant: & audientes audiant, & non intelligant: ne quando convertantur, & dimittantur eis peccata.*

13. *Et ait illis: Nescitis parabolam hanc? Et quomodo omnes parabolas cognoscetis?*

14. *Qui seminat, verbum seminat.*

15. *Hi autem sunt, qui circa viam, ubi seminatur verbum, & cùm audierint, confestim venit sathanas, & aufert verbum, quod seminatum est in cordibus eorum.*

3. Ecoutez : Celui qui seme s'en alla semer ;

4. Et lorsqu'il semoit, une partie de la semence tomba le long du chemin, & les oiseaux du ciel étant venus, la mangérent.

5. Une autre tomba dans des lieux pierreux, où elle n'avoit pas beaucoup de terre, & elle leva aussi-tôt, parce que la terre où elle étoit, avoit peu de profondeur.

6. Le soleil s'étant levé ensuite, lle en fut brûlée; & comme elle n'avoit point de racine, elle se sécha.

7. Il en tomba une autre partie dans des épines ; & les épines étant crues l'étoufférent, & elle ne porta point de fruit.

8. Une autre enfin tomba en une bonne terre ; & elle porta son fruit qui poussa & crut *jusqu'à la maturité* ; quelques grains rapportant trente *pour un*, d'autres soixante, & d'autres cent.

9. Et il leur disoit : Que celui-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

10. Lorsqu'il fut en particulier, les douze qui le suivoient, lui demandérent *le sens de* cette parabole ;

11. Et il leur dit : Pour vous, il vous est donné de connoître le mystére du Royaume de Dieu ; mais pour ceux qui sont dehors, tout se passe en paraboles ;

12. Afin que voyant ils voyent, & ne voyent pas ; & qu'écoutant ils écoutent, & n'entendent pas, & qu'ils ne viennent point à se convertir, & que leurs péchez ne leur soient point pardonnez.

13. Et quoi leur dit-il encore, n'entendez-vous pas cette parabole ? Comment donc pourrez-vous les entendre toutes ?

14. Celui qui séme, séme la parole.

15. Ceux qui sont le long du chemin, où la parole est sémée, sont ceux qui ne l'ont pas plûtôt ouïe, que satan vient & enléve cette parole, qui avoit été semée dans leurs cœurs.

## COMMENTAIRE.

℣. 3. EXIIT SEMINANS AD SEMINANDUM. *Celui qui séme, s'en alla sémer.* Cette parabole est expliquée par JESUS-CHRIST même, ci-après versets 26. 27. & suivans. Voyez aussi saint Matthieu, XIII. 18. & suivans.

℣. 8. UNUM TRIGINRA, UNUM SEXAGINTA, &c. *Quelques grains rapportant trente pour un, d'autres soixante, & d'autres cent.* Chaque espece de grain porte du fruit, à proportion de la bonne ou mauvaise disposition du terroir où il est reçû, de la culture qu'on y a apportée, & des autres circonstances, qui sont toutes étrangéres au grain qui est semé. Mais la parole de Dieu, qui est reçûe dans nos esprits, quoi qu'elle ait en elle-même une fécondité, une force, une vertu capable de convertir le cœur, & de l'amollir; toutefois elle ne produira rien sans le secours du Divin laboureur. Car ce n'est ni celui qui plante, ni celui qui arrose; mais Dieu seul est celui qui donue l'accroissement *(a)*.

℣. 10. ET CUM ESSET SINGULARIS. *Lorsqu'il fut en particulier.* Cette circonstance, qui est nécessaire à l'intelligence du Texte, ne se lit que dans saint Marc. Les Disciples attendirent que JESUS-CHRIST fût de retour dans la maison, pour lui faire cette demande.

℣. 11. ILLIS AUTEM QUI FORIS SUNT *(b)*. *Mais pour ceux qui sont dehors.* Les étrangers, ceux qui ne sont point de votre école. C'est ainsi que les Philosophes appelloient ceux qui n'étoient point du nombre de leurs auditeurs. Les Apôtres *(c)*, & les anciens Chrétiens traitoient de même les Gentils, les Juifs, & généralement tous ceux qui n'étoient pas dans l'Eglise.

℣. 12. UT VIDENTES, VIDEANT, ET NON VIDEANT. *Afin que voyant, ils voyent, & ne voyent pas.* Dieu prédit leur aveuglement tout volontaire de leur part. Ils ne voyent pas, parce qu'ils ferment les yeux à la lumiére. Tels ont été les Juifs de tous les tems. Sous Moyse, sous les Prophétes, sous JESUS-CHRIST, toûjours endurcis, infidéles, incrédules, rébelles aux ordres de Dieu, ingrats à tous ses bienfaits; rejettant ses graces, méprisant ses secours, Le Fils de Dieu les a appellez; mais ils ont détournez leurs yeux, & fermez leur cœur & leurs oreilles.

℣. 15. VENIT SATANAS, ET AUFERT VERBUM. *Satan vient, & enleve cette parole,* Il inspire du mépris,

---

(a) 1. *Cor.* III. 7.

(b) Τοῖς ἔξω, *his qui foris sunt* ; opposé à οἱ περὶ αὐτὸν. Ses Disciples, ses Sectateurs.

(c) 1. *Cor.* V. 12. 13. Τί γάρ μοι τοὺς ἔξω κρίνειν. Et τοὺς δὲ ἔξω ὁ Θεὸς κρινεῖ. *Vide & 2. Corinth.* IV. 16. *Coloss.* IV. 5. *I. Thess.* IV. 12. *Vide Grot. & Le Clerc.*

16. *Et hi sunt similiter, qui super petrosa seminantur: qui cùm audierint verbum, statim cum gaudio accipiunt illud;*

17. *Et non habent radicem in se, sed temporales sunt: deinde orta tribulatione, & persecutione propter verbum, confestim scandalizantur.*

18. *Et alii sunt qui in spinis seminantur; hi sunt qui verbum audiunt:*

19. *Et ærumnæ sæculi, & deceptio divitiarum, & circa reliqua concupiscentiæ introeuntes, suffocant verbum, & sine fructu efficitur.*

20. *Et hi sunt, qui super terram bonam seminati sunt, qui audiunt verbum, & suscipiunt & fructificant, unum triginta, unum sexaginta, & unum centum.*

21. *Et dicebat illis: Numquid venit lucerna ut sub modio ponatur, aut sub lecto? Nonne ut super candelabrum ponatur?*

22. *Non est enim aliquid absconditum, quod non manifestetur: nec factum est occultum, sed ut in palam veniat.*

23. *Si quis habet aures audiendi, audiat.*

24. *Et dicebat illis: Videte quid audiatis. In qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis, & adjicietur vobis.*

16. De même ceux qui sont marquez par ce qui est semé en des lieux pierreux, sont ceux qui écoutant la parole, la reçoivent aussi-tôt avec joye;

17. Mais n'ayant point en eux-mêmes de racine, ils ne sont que pour un tems; & lorsqu'il survient des traverses, & des persécutions à cause de la parole, ils en prennent aussitôt un sujet de scandale.

18. Les autres, qui sont marquez par ce qui est semé parmi les épines, sont ceux qui écoutent la parole.

19. Mais les sollicitudes de ce siécle, & l'illusion des richesses, & les autres passions s'emparant *de leurs esprits*, y étouffent la parole, & font qu'elle demeure sans fruit.

20. Enfin ceux qui sont marquez parce qui est semé dans la bonne terre, sont ceux qui écoutent la parole, qui la reçoivent, & qui portent du fruit, l'un trente *pour un*, l'autre soixante, & l'autre cent.

21. Il leur disoit aussi: Fait-on apporter la lampe pour la mettre sous le boisseau, ou sous le lit? N'est-ce pas pour la mettre sur le chandelier?

22. Car il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert; ni rien de secret, qui ne doive paroître en public.

23. Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il l'entende.

24. Il leur dit encore: Prenez bien garde à ce que vous entendez: car on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servis envers les autres; & il vous sera donné encore davantage.

## COMMENTAIRE.

ou de l'indifférence pour les instructions, ou pour les maîtres: il en efface le souvenir, ou l'impression, en remplissant l'esprit de pensées, & de sentimens tout contraires. Il met dans le cœur des mouvemens opposez à ceux de l'Esprit Saint. Le démon ne fait pas tout cela directement; mais il remuë les ressorts de nos passions; il nous engage dans des compagnies; il fait naître des conjectures délicates; il suscite des hommes dangereux, & infectez de mauvais principes, qui détruisent dans une conversation, tout ce que la lecture, ou la parole sainte avoient commencé dans nous-mêmes.

℣. 17. CONFESTIM SCANDALIZANTUR. *Ils en prennent un sujet de scandale.* Ils se heurtent en quelque sorte contre cette parole, & tombent par terre, comme celui qui donne contre une pierre, ou un bois. La doctrine de JESUS-CHRIST est un énigme aux Juifs, & une folie dans l'esprit des mondains; les hérétiques en abusent par les mauvais sens qu'ils lui donnent; elle est une pierre d'achoppement pour eux tous: les uns, & les autres se heurtent contr'elle, & sont renversez.

℣. 21. NUMQUID VENIT LUCERNA UT SUB MODIO PONATUR? *Fait-on apporter la lampe pour la mettre sous le boisseau?* Pour joindre ceci à ce qui précede, il faut supposer que J. C. dit ceci dans la maison en particulier à ses Apôtres & à ses Disciples choisis; au lieu qu'il n'avoit parlé aux troupes qu'en paraboles. Quand je parle aux troupes d'une maniére figurée, & obscure; ne vous imaginez-pas que mon dessein soit de leur cacher les véritez: je n'ai garde de leur en envier la connoissance, je ne suis venu que pour la leur communiquer: mais il faut que chaque chose vienne en son tems. Il n'y a rien aujourd'hui de si enveloppé dans les paraboles qui ne soit un jour mis en lumiére. *Fait-on venir de la lumiére pour la mettre sous le boisseau, & non pas sous le chandelier? Il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert: Que celui qui a des oreilles l'entende.* Saint Matthieu (*a*) ne lit pas ces paroles en cet endroit-ci; mais S. Luc (*b*) les y rapporte, comme S. Marc. Le même proverbe peut s'appliquer à différens sujets toûjours avec justesse, & à profit. Cela dépend de celui qui en use.

℣. 24. VIDETE QUID AUDIATIS. IN QUA MENSURA, &c. *Prenez bien garde à ce que vous entendez: car on se servira envers vous de la même mesure, dont vous vous serez servi envers les autres.* C'est une suite de ce qu'il vient de dire: Je vous découvre des mystéres que je ne découvre point aux autres: Appliquez-vous à les comprendre, & répandez-les comme vous les avez reçû. Mesurez les autres à la mesure dont on vous a mesuré. Communiquez sans jalousie, & sans interêt, ce que vous recevez gratuitement (*c*). Je ne vous le donne qu'afin que vous le rendiez aux autres; & ne craignez point de manquer: on comblera de biens ceux qui en sont déja pleins; & on ôtera aux autres le peu qu'ils paroissent avoir. JESUS-CHRIST employe ici deux proverbes communs, qui ne tendent qu'à

(a) Saint Matth. v. 15. dans une occasion assez différente. Mais notre Sauveur a pû dire la même chose en plus d'un endroit, & en faire des applications, suivant les circonstances.

(b) *Luc.* VIII. 16. 17.

(c) *Matth.* X. 8. *Gratis accepistis, gratis date.*



Digitized by Google

25. *Qui enim habet, dabitur illi: & qui non habet, etiam quod habet, auferetur ab eo.*

25. Car on donnera à celui qui a déja; & pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il a.

26. *Et dicebat: Sic est Regnum Dei quemadmodum si homo jaciat sementem in terram:*

26. Il disoit aussi: Le Royaume de Dieu est semblable à ce qui arrive, lorsqu'un homme a jetté de la semence en terre:

27. *Et dormiat, & exurgat nocte & die, & semen germinet, & increscat dum nescit ille.*

27. Soit qu'il dorme, ou qu'il se leve durant la nuit, & durant le jour, la semence germe & croît, sans qu'il sache comment;

28. *Ultrò enim terra fructificat primùm herbam, deinde spicam, deinde plenum frumentum in spica.*

28. Car la terre produit d'elle-même, premiérement l'herbe, ensuite l'épi, puis le bled tout formé, qui remplit l'épi.

29. *Et cùm produxerit fructus, statim mittit falcem, quoniam adest messis.*

29. Et lorsque le fruit est dans sa maturité, on y met aussi-tôt la faucille, parce que le tems de la moisson est venu.

30. *Et dicebat: Cui assimilabimus Regnum Dei; aut cui parabolæ comparabimus illud?*

30. Il dit encore: A quoi comparerons-nous le Royaume de Dieu, & par quelle parabole le représenterons-nous?

31. *Sicut granum sinapis, quòd cùm seminatum fuerit in terra, minus est omnibus seminibus in terra,*

31. Il est semblable à un grain de senevé, qui étant la plus petite de toutes les semences qui sont dans la terre, lorsqu'on l'y séme,

32. *Et cùm seminatum fuerit, ascendit, & fit majus omnibus oleribus, & facit ramos magnos, ita ut possint sub umbra ejus aves cœli habitare.*

32. Monte, quand il est semé jusqu'à devenir plus grand que toutes les légumes, & pousse de si grandes branches, que les oiseaux du ciel peuvent se reposer sous son ombre.

33. *Et talibus multis parabolis loquebatur eis verbum, prout poterant audire:*

33. Il leur parloit ainsi sous diverses paraboles, selon qu'ils étoient capables de l'entendre:

## COMMENTAIRE.

Inspirer aux Apôtres cet esprit dont il étoit rempli, & l'ardeur dont il brûloit, de faire connoître la vérité à tout le monde, & de publier, lorsqu'il seroit tems, les connoissances qu'ils avoient reçû. Les mêmes expressions se trouvent dans saint Matthieu (*a*) en une autre occasion. Mais rien n'empêche qu'il ne les ait employées en plus d'une rencontre.

Les exemplaires Grecs varient sur cet endroit. Quelques-uns lisent (*b*): *Ecoutez; car on donnera à celui qui a, & on ôtera à celui qui n'a pas; on lui ôtera ce qu'il sembloit avoir. On se servira envers vous, qui m'écoûtez, de la même mesure, dont vous vous servirez envers les autres; & on vous comblera de biens.* D'autres portent: *Ecoutez; & on vous comblera de nouveaux biens, si vous écoutez: car on donnera à celui qui a, & on ôtera à celui qui n'a pas, ce qu'il sembloit avoir: On vous mesurera à la même mesure dont vous aurez mesuré les autres, & on y ajoutera encore.*

℣. 26. SIC EST REGNUM DEI QUEMADMODUM SI HOMO JACIAT SEMENTEM, &c. *Le Royaume de Dieu est semblable à ce qui arrive, lorsqu'un homme a jetté de la semence en terre.* Cette parabole fut aussi proposée par J. C. étant dans sa barque. Il n'en donne pas l'explication particuliére; elle n'est pas mal aisée. *Le Royaume de Dieu*, est l'Eglise: *La semence*, est la prédication de l'Evangile (*c*): *Le champ*, l'ame des auditeurs: *Le semeur*, est celui qui annonce la parole de Dieu: *Le tems de la moisson*, est la mort: *Le Moissonneur*, est Dieu, qui avec sa faucille coupe la moisson, & la met dans son grenier, ou dans le feu; selon qu'il la trouve bonne, ou mauvaise. Cette parabole a quelque rapport à celle de la zizanie semée dans le champ du pere de famille, pendant qu'on dormoit. Je pense que S. Marc a voulu abréger ici, ce que S. Matthieu a rapporté plus au long (*d*). Il est certain que c'est dans le même-tems, dans le même ordre, & dans le même lieu que l'une & l'autre ont été proposées. Le tems du sommeil pendant lequel la moisson croît, se fortifie, & meurit; est encore une circonstance remarquable, qui se lit dans saint Matthieu, comme dans S. Marc.

℣. 28. PLENUM FRUMENTUM IN SPICA. *Puis le bled tout formé qui remplit l'épi.* A la lettre (*e*): *Le bled plein*, le bled mûr, le bled dans sa perfection. La parole de Dieu ne porte pas d'abord son fruit, elle ne le porte qu'avec patience, comme dit le Sauveur dans Saint Luc (*f*). Ainsi que ceux qui sement, qui arrosent, & qui plantent, ne se rebuttent pas: il faut du tems à la parole de vie, pour prendre racine, & pour parvenir à sa maturité.

℣. 33. PROUT POTERANT AUDIRE. *Selon qu'ils étoient capables de l'entendre.* On explique ceci de deux maniéres: selon qu'ils pouvoient l'entendre, c'est-à-dire (*g*), selon leur portée. J. C. se proportionnoit à la capacité de ses auditeurs, se rabaissant à leur peu d'intelligence pour leur être utile, & prenant ses paraboles des choses communes & triviales. D'autres (*h*) l'expliquent dans un sens tout contraire; Il leur parloit suivant leur disposition; il leur découvroit les véritez comme ils étoient dignes de les écouter. Leur orgueil, leur peu de docilité, ne méritoient pas d'être mieux traitées, ni de recevoir une plus grande intelligence. Mais pour ses Disciples, il leur parloit sans énigmes, sans enveloppe, sans paraboles. A l'égard des Juifs, on vit l'accomplissement de cette parole d'Isaïe (*i*): ils verront sans voir, & ils entendront sans comprendre; mais pour les Apôtres le Fils de Dieu n'a point de secret pour eux; il les traite en amis. C'est la vraye explication de cet endroit.

(a) *Matth.* VII. 2.
(b) *Vide Vechel. Bez. Mill. Var. Lect. hic.*
(c) *Chrysost. Hieronym. Beda, Mald.*
(d) *Matth.* XIII. 24. 25. *& sequ.*
(e) Πλήρη σῖτον.
(f) *Luc.* VIII. 15.
(g) *Chrysost. in Matth. homil* 45. *Theophyl. hic. Brug. Piscat.*
(h) *Clem. Alex. lib.* 1. *Strom. Ambros. in Psal.* XLIII. *Jeronymiaster, & Beda, hic. Mald. Grot.*
(i) *Isai.* VI. 9. *Vide Matth.* XIII. 11. 13. *& Marc.* IV. 11.

℣. 32.

Digitized by Google

34. *Sine parabola autem non loquebatur eis: seorsum autem Discipulis suis disserebat omnia.*

35. *Et ait illis in illa die, cùm serò esset factum: Transeamus contrà.*

36. *Et dimittentes turbam, assumunt eum ita ut erat in navi: & aliæ naves erant cum illo.*

37. *Et facta est procella magna venti, & fluctus mittebat in navim, ita ut impleretur navis.*

38. *Et erat ipse in puppi super cervical dormiens: & excitant eum, & dicunt illi: Magister non ad te pertinet, quia perimus?*

39. *Et exurgens comminatus est vento, & dixit mari: Tace, obmutesce. Et cessavit ventus; & facta est tranquillitas magna.*

40. *Et ait illis: Quid timidi estis? Necdum habetis fidem? Et timuerunt timore magno, & dicebant ad alterutrum: Quis, putas, est iste, quia & ventus & mare obediunt ei?*

34. Et il ne leur parloit point sans parabole: mais étant en particulier il expliquoit tout à ses Disciples.

35. Ce même jour sur le soir, il leur dit: Passons de l'autre côté de l'eau.

36. Et après qu'ils eurent renvoyé le peuple, ils l'emmenérent avec eux dans la barque où il étoit, & il y avoit encore d'autres barques qui le suivirent.

37. Alors un grand tourbillon de vent s'éleva, & les vagues entroient avec tant de violence dans la barque, qu'elle s'emplissoit déja d'eau.

38. JESUS cependant étoit sur la poupe, où il dormoit sur un oreiller; & ils le réveillérent, en lui disant: Maître, ne vous mettez-vous point en peine de ce que nous périssons?

39. S'étant éveillé, il parla au vent avec menaces, & dit à la mer: Tais-toi, calme-toi. Et le vent cessa, & il se fit un grand calme.

40. Alors il leur dit: Pourquoi êtes-vous *ainsi* timides? Comment n'avez-vous point encore de foi? Ils furent saisis d'une extrême crainte; & ils se disoient l'un à l'autre: Quel est donc celui-ci, à qui les vents, & la mer obéissent?

## COMMENTAIRE.

℣. 34. SINE PARABOLA AUTEM NON LOQUEBATUR EIS. *Il ne leur parloit point sans paraboles.* Il leur parloit rarement sans paraboles. Dans cette occasion il ne leur parla pas autrement. Quand il s'agissoit des mystéres de son Royaume, & de l'établissement de son Eglise, il ne les leur découvroit pas manifestement (*a*): mais pour les véritez de morale, & de pratique, il les leur annonçoit avec une très-grande clarté, comme il parut dans le sermon qu'il leur fit sur la montagne.

℣. 35. AIT ILLIS IN ILLA DIE. *Le même jour sur le soir il leur dit: Passons de l'autre côté.* Il avoit parlé le matin aux troupes, premiérement dans la maison de saint Pierre, & ensuite sur la mer de Génézareth, étant assis dans une barque. De là il étoit revenu au logis pour prendre son repas; & c'est-là où il expliqua tout à ses Disciples. Sur le soir se trouvant encore accablé de la foule, qui l'assiégeoit (*b*), il dit à ses Disciples de lui préparer une barque pour passer au-delà du lac: ils allérent de Capharnaüm débarquer dans le pays des Géraséniens, comme on le verra au Chapitre suivant. On peut voir sur le reste du Chapitre, ce qui a été dit sur Saint Matthieu VIII. 18. 27.

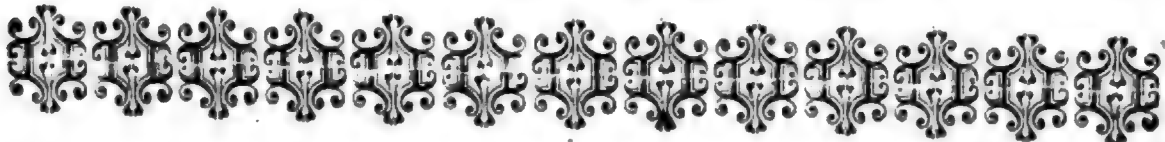

# CHAPITRE V.

JESUS *arrive dans le pays des Géraséniens, & délivre un possédé. Il permet aux démons d'entrer dans des pourceaux. Il ne permet pas au démoniaque guéri de le suivre. Hémorroïsse guérie. Fille de Jaïr ressuscitée.*

℣. 1. *ET venerunt trans fretum maris, in regionem Gerasenorum.*

℣. 1. AYant passé la mer, ils vinrent au pays des Géraséniens.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. IN REGIONEM GERASENORUM. *Ils vinrent au pays des Géraséniens*, à l'orient de la mer de Galilée. Le Grec imprimé porte (*c*): *Dans le pays des Gadaréniens.* Mais un grand nombre de bons manuscrits, l'Arménien, le Cophte, l'Arabe, l'Ethiopien, lisent, des Géraséniens. S. Epiphane soutient que c'est la vraye leçon de S. Marc. Victor d'Antioche, Théophylacte, & l'Auteur des Scolies mêlées aux notes d'Euthymius, assurent que c'est ainsi que lisent les meilleurs Exemplaires, & les plus corrects. On peut voir ce que nous avons dit sur ce pays des Géraséniens, dans le Commentaire sur Saint Matthieu, VIII. 28.

(a) *Vide Mald. & Grot.*
(b) *Matth. VIII. 18.* Ἰδὼν δὲ ὁ Ἰησοῦς πολλοὺς ὄχλους περὶ αὐτόν.
(c) Εἰς τὴν χώραν τῶν Γαδαρηνῶν.

11. *Erat autem ibi circa montem grex porcorum magnus pascens;*

11. Or il y avoit là un grand troupeau de pourceaux, qui paissoient le long des montagnes;

12. *Et deprecabantur eum spiritus, dicentes: Mitte nos in porcos ut in eos introëamus.*

12. Et ces démons le supplioient, en lui disant: Envoyez-nous dans ces pourceaux, afin que nous y entrions.

13. *Et concessit eis statim Jesus. Et exeuntes spiritus immundi introierunt in porcos: & magno impetu grex præcipitatus est in mare ad duo millia, & suffocati sunt in mari.*

13. Jesus le leur permit aussi-tôt; & ces esprits impurs sortant *du possédé*, entrérent dans les pourceaux; & tout le troupeau, qui étoit environ de deux mille, courut avec impétuosité se précipiter dans la mer, où ils furent tous noyez.

14. *Qui autem pascebant eos, fugerunt, & nuntiaverunt in civitatem, & in agros. Et egressi sunt videre quid esset factum:*

14. Ceux qui paissoient les pourceaux s'enfuirent, & en allérent porter les nouvelles dans la ville, & dans les champs: *ce qui fit que plusieurs* sortirent pour voir ce qui étoit arrivé.

15. *Et veniunt ad Jesum; & vident illum, qui à dæmonio vexabatur, sedentem, vestitum, & sanæ mentis, & timuerunt.*

15. Et étant venus à Jesus, ils virent celui qui avoit été tourmenté par le démon, assis, habillé, & en son bon sens; ce qui les remplit de crainte.

16. *Et narraverunt illis, qui viderunt, qualiter factum esset ei qui dæmonium habuerat, & de porcis.*

16. Et ceux qui avoient été présens leur ayant rapporté tout ce qui étoit arrivé au possédé, & aux pourceaux.

17. *Et rogare cœperunt eum ut discederet de finibus eorum.*

17. Ils commencérent à le prier de sortir de leur pays.

18. *Cumque ascenderet navim, cœpit illum deprecari, qui à dæmonio vexatus fuerat, ut esset cum illo:*

18. Comme il rentroit dans la barque, celui qui avoit été tourmenté par le démon, le supplia qu'il lui permît d'aller avec lui:

19. *Et non admisit eum, sed ait illi: Vade in domum tuam ad tuos, & annuntia illis quanta tibi Dominus fecerit, & misertus sit tui.*

19. Mais Jesus le lui refusa, & lui dit: Allez-vous-en chez vous trouver vos proches, & leur annoncez les grandes graces que vous avez reçûes du Seigneur, & la miséricorde qu'il vous a faite.

20. *Et abiit, & cœpit prædicare in Decapoli, quanta sibi fecisset Jesus, & omnes mirabantur.*

20. Cet homme s'en étant allé, commença à publier dans la Décapole les grandes graces qu'il avoit reçûes de Jesus; & tout le monde étoit ravi en admiration.

21. *Et cùm transcendisset Jesus in navi rursùm trans fretum, convenit turba multa ad eum, & erat circa mare;*

21. Jesus étant repassé dans la barque à l'autre bord, lorsqu'il étoit auprès de la mer, une grande foule de peuple s'amassa autour de lui;

22. *Et venit quidam de archisynagogis nomine Jaïrus: & videns eum, procidit ad pedes ejus,*

22. Et un des chefs de la synagogue, nommé Jaïre, le vint trouver, & le voyant, il se jetta à ses pieds.

## COMMENTAIRE.

cet attachement du démon aux pays des Géraséniens? Grotius croit que c'est à cause que ce pays étoit plein de Juifs, peu attachez à leurs Loix, comme vivant au milieu des payens. Ligfoot veut que tout ce pays ait été peuplé de Gentils, & que ce possédé lui-même ne fut pas Juif. Mais ces raisons ne sont nullement fortes. Il n'y avoit pas plus de possédez dans les pays infidéles, que chez les Juifs; ces démons ne manquoient pas de provinces payennes, où ils pouvoient se retirer. Ils craignoient d'être renfermez dans l'abîme, ou d'être reléguez comme le démon Asmodée (*a*), dans des lieux incultes, & inhabitez, où ils ne pourroient plus exercer leur malice contre personne. Voyez notre Dissertation sur les bons, & les mauvais Anges.

℣. 17 UT DISCEDERET A FINIBUS EORUM. *Ils le priérent de sortir de leur pays*, craignant que sa présence ne leur causât de plus grands dommages. Ils comptoient pour rien la guérison de leurs corps, & de leurs ames, en comparaison de la perte de leurs animaux.

℣. 20 COEPIT PRÆDICARE IN DECAPOLI. *Il commença à publier dans la Décapole les grandes graces qu'il avoit reçûes de Jesus.* JESUS-CHRIST qui avoit accoutumé de défendre aux autres malades qu'il guérissoit, de publier leur guérison, ordonne ici à ce démoniaque guéri, de la publier par tout: apparemment parce qu'il s'en alloit, & quittoit ce canton; au lieu qu'il demeuroit d'ordinaire dans les autres lieux où il faisoit des miracles. *La Décapole*, est un canton à l'orient de la mer de Tibériade, ainsi nommé à cause des dix villes principales qui la composent. Voyez notre Commentaire sur *Matth.* IV. 25.

℣. 21. CUM TRANCENDISSET TRANS FRETUM. *Etant repassé à l'autre bord*, de la mer de Génézareth, & étant venu à Capharnaüm, d'où il étoit sorti le soir du jour précédent. *Marc.* IV. 35.

℣. 22. UNUS DE ARCHISYNAGOGIS NOMINE JAÏRUS. *Un des chefs de la Synagogue, nommé Jaïr.* Cette

(a) *Tob.* VIII. 3.



Digitized by Google

*23. Et deprecabatur eum multùm, dicens: Quoniam filia mea in extremis est: Veni, impone manum super eam, ut salva sit, & vivat.*

*24. Et abiit cum illo, & sequebatur eum turba multa, & comprimebant eum.*

*25. Et mulier, quæ erat in profluvio sanguinis annis duodecim,*

*26. Et fuerat multa perpessa à compluribus medicis: & erogaverat omnia sua, nec quidquam profecerat, sed magis deteriùs habebat:*

*27. Cùm audisset de Jesu, venit in turba retrò, & tetigit vestimentum ejus;*

*28. Dicebat enim: Quia si vel vestimentum ejus tetigero, salva ero.*

*29. Et confestim siccatus est fons sanguinis ejus; & sensit corpore quia sanata esset à plaga.*

*30. Et statim Jesus in semetipso cognoscens virtutem, quæ exierat de illo, conversus ad turbam, aiebat: Quis tetigit vestimenta mea?*

*31. Et dicebant ei Discipuli sui: Vides turbam comprimentem te, & dicis: Quis me tetigit?*

*32. Et circumspiciebat videre eam, quæ hoc fecerat.*

*33. Mulier verò timens & tremens, sciens quod factum esset in se, venit & procidit ante eum, & dixit ei omnem veritatem.*

*34. Ille autem dixit ei: Filia, fides tua te salvam fecit: vade in pace, & esto sana à plaga tua.*

*35. Adhuc eo loquente, veniunt ab archisynagogo, dicentes: Quia filia tua mortua est; quid ultrà vexas Magistrum?*

23. Et il le supplioit avec grande instance, en lui disant: J'ai une fille qui est à l'extrémité: Venez lui imposer les mains, pour la guérir, & lui sauver la vie.

24. JESUS s'en alla avec lui; & il étoit suivi d'une grande foule de peuple, qui le pressoit.

25. Alors une femme malade d'une perte de sang depuis douze ans,

26. Qui avoit beaucoup souffert entre les mains de plusieurs médecins, & qui ayant dépensé tout son bien, n'en avoit reçu aucun soulagement; mais s'en étoit toûjours trouvée plus mal.

27. Ayant oüi parler de JESUS, vint dans la foule par derriére, & toucha son vêtement;

28. Car elle disoit: Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie.

29. Au même instant la source du sang *qu'elle perdoit* fut séchée, & elle sentit dans son corps qu'elle étoit guérie de cette maladie.

30. Aussi-tôt JESUS connoissant en soi-même la vertu qui étoit sortie de lui, se retourna au milieu de la foule, & dit: Qui est-ce qui a touché mes vêtemens?

31. Ses Disciples lui dirent: Vous voyez que la foule vous presse de tous côtez, & vous demandez qui vous a touché?

32. Et il regardoit tout autour de lui, pour voir celle qui l'avoit touché.

33. Mais cette femme, qui savoit ce qui s'étoit passé en elle, étant saisie de crainte, & de frayeur, vint se jetter à ses pieds, & lui déclara toute la vérité.

34. Et JESUS lui dit: Ma fille, votre foi vous a sauvée; allez-en paix, & soyez guérie de votre maladie.

35. Lorsqu'il parloit encore, il vint des gens du Chef de synagogue, qui lui dirent: Votre fille est morte, pourquoi voulez-vous donner au Maitre la peine d'aller plus loin?

## COMMENTAIRE.

histoire n'est pas dans Saint Matthieu, mais seulement dans Saint Marc, & dans Saint Luc (*a*). Ce Chef de la Sy-
nagogue étoit un de ceux qui présidoient aux assemblées de Religion, dans la Synagogue de Capharnaüm. Ceux qui
ont étudié ces matiéres à fond (*b*), remarquent qu'ordinairement il y avoit plusieurs notables, qui présidoient dans la
Synagogue: mais leur nombre n'étoit pas fixé; cela dépendoit de la grandeur de la ville, & du nombre des Juifs,
qui se rencontroient dans le lieu de priéres. Voyez ce que nous avons dit des Synagogues sur Saint Matthieu, IV.
23. Hammond prend ici *le Chef de la Synagogue*, pour le Président du conseil des vingt-trois Juges, qui étoient
dans chaque ville. Il remarque que dans les Constitutions des Empereurs Romains (*c*) on leur donne quelquefois le
nom d'*Archisynagogues*; mais il est visible qu'ici il s'agit d'un Chef de la Synagogue, ou de la maison de priéres.

℣. 25. MULIER QUÆ ERAT IN PROFLUVIO SANGUINIS. *Une femme malade d'une perte de sang.* Voyez ce qui a été dit sur S. Matthieu, IX. 20.

℣. 29. SICCATUS EST FONS SANGUINIS EJUS. *La source du sang qu'elle perdoit fut séchée.* Elle se sentit guérie. L'expression littérale de l'Evangéliste en cet endroit, comparée à quelqu'autres de l'Ecriture (*d*), insinue que c'étoit un flux immodéré & continuel du sang menstrual.

℣. 30. IN SEMETIPSO COGNOSCENS VIRTUTEM. *Connoissant en soi-même la vertu qui étoit sortie de lui.* C'est une verité certaine que la sacrée Humanité de JESUS-CHRIST étoit une source de bénédictions, & de santé. Mais il paroît que les Juifs concevoient cette vertu, comme quelque chose qui sortoit de lui par écoulement. Saint Luc favorise cette pensée, lorsqu'il dit (*e*), *qu'il sortoit de lui une vertu, qui guérissoit tous les malades.* Mais il ne faut pas prendre dans la rigueur ces expressions populaires, qui quoique fort significatives, ne peuvent pas s'entendre à la lettre. La vertu miraculeuse de JESUS-CHRIST sort de lui à notre égard, lorsqu'elle se manifeste par les œuvres (*f*).

℣. 35. FILIA TUA MORTUA EST; QUID ULTRA VEXAS MAGISTRUM? *Votre fille est morte; pour-*

(a) *Luc.* VIII. 40. *& sequ.*
(b) Voyez Vitringua, *De Synagogis*; & Basnage, liv. 7. de la Continuation de l'Histoire des Juifs.
(c) *Vide Imperatorum Constitutiones, & vitam Alex. Severi.*
(d) *Levit.* XII. 7. *Mundabitur à profluvio sanguinis sui. Et* XX. 18. *Qui coierit cum muliere in fluxu menstruo, ipsaque aperuerit fontem sanguinis sui.*
(e) *Luc.* VI. 19.
(f) *Brug. Grot. Le Clerc, alii.*

*quoi*

Digitized by Google

*36. Jesus autem audito verbo, quod dicebatur, ait archisynagogo: Noli timere, tantummodo crede.*

36. Mais JESUS ayant entendu cette parole, dit au Chef de synagogue : Ne craignez point, croyez seulement.

*37. Et non admisit quemquam se sequi, nisi Petrum, & Jacobum, & Joannem fratrem Jacobi.*

37. Et il ne permit à personne de le suivre, sinon à Pierre, à Jacque, & à Jean frere de Jacque.

*38. Et veniunt in domum archisynagogi, & videt tumultum, & flentes, & ejulantes multùm;*

38. Etant arrivé dans la maison de ce Chef de synagogue; il vit une troupe confuse de personnes qui pleuroient, & qui jettoient de grands cris;

*39. Et ingressus ait illis: Quid turbamini, & ploratis? puella non est mortua, sed dormit.*

39. Ausquels il dit en entrant : Pourquoi faites-vous tant de bruit, & pourquoi pleurez-vous? Cette fille n'est pas morte, elle n'est qu'endormie.

*40. Et irridebant eum. Ipse verò, ejectis omnibus, assumit patrem & matrem puellæ, & qui secum erant, & ingreditur ubi puella erat jacens.*

40. Et ils se moquoient de lui. Alors ayant fait sortir tout le monde, il prit le pere & la mere de l'enfant, & ceux qu'il avoit menez avec lui, & il entra au lieu où la fille étoit couchée.

*41. Et tenens manum puellæ, ait illi: Talitha cumi, quod est interpretatum: Puella (tibi dico) surge.*

41. Il la prit par la main, & lui dit: Talitha cumi, c'est-à-dire, *Ma* fille, levez-vous, je vous le commande.

*42. Et confestim surrexit puella & ambulabat; erat autem annorum duodecim: & obstupuerunt stupore magno.*

42. Au même instant la fille se leva, & commença à marcher; car elle avoit déja douze ans : & ils furent merveilleusement étonnez.

*43. Et præcepit illis vehementer ut nemo id sciret: & dixit dari illi manducare.*

43. Mais il leur commanda très-expressément *de prendre garde* que personne ne le sût; & il leur dit, qu'on lui donnât à manger.

## COMMENTAIRE.

*quoi voulez-vous donner au Maître la peine d'aller plus loin?* Ces gens ne croyoient pas que JESUS-CHRIST eût le pouvoir de ressusciter les morts, comme il avoit celui de guerir les malades. Mais le Fils de Dieu rassure cet homme, & lui dit, que s'il a la foi, rien ne lui sera impossible. *Tantummodo crede.* Que ce qu'on vient de vous dire n'ébranle pas votre confiance.

℣. 38. VIDET TUMULTUM, ET FLENTES. *Il vit une troupe confuse de personnes, qui pleuroient.* Saint Matthieu (*a*) dit qu'il y avoit déja des pleureurs à gage, & une troupe de gens dans le trouble, comme il arrive dans ces occasions. Le terme Grec que la Vulgate a rendu par (*b*), *Ejulantes*, signifie proprement un cri de joie, ou un cri que jettent les soldats pour s'animer au combat. Mais les Hellenistes n'étoient point si exacts dans leurs expressions : on trouve *alalazeia*, pour un cri de douleur, dans plus d'un endroit de l'Ecriture (*c*).

℣. 39. NON EST MORTUA, SED DORMIT. *Cette fille n'est point morte, elle n'est qu'endormie.* Il insinuoit par-là qu'il la ressusciteroit aussi facilement, qu'on éveille un homme qui est endormi. La mort est souvent appellée un sommeil. JESUS-CHRIST en parlant de la mort du Lazare dit (*d*): *Lazare notre ami est endormi.* Il s'exprime peut-être de cette sorte, pour tirer de toute cette troupe un aveu important à la gloire de Dieu, qui est que cette fille étoit véritablement & indubitablement morte. Ils se moquoient de lui, sachant qu'elle n'étoit rien moins qu'endormie.

℣. 41. TALITHA CUMI. *Talitha cumi, c'est-à-dire: Ma fille, levez-vous, je vous le commande.* Ces mots: *Je vous le commande*, ne sont point compris dans ceux-ci, *Talitha cumi* (*e*): Ceci montre que JESUS-CHRIST parloit ordinairement Syriaque, & non pas Hébreu; car ces termes sont Syriaques.

℣. 43. PRÆCEPIT ILLIS VEHEMENTER. *Il leur commanda très-expressément que personne ne le sût.* Soit afin de nous donner un exemple d'humilité, & de modestie; soit pour ne pas aigrir les esprits des Pharisiens ses ennemis; ou enfin de peur qu'on ne lui amenât des morts à ressusciter, comme on lui amenoit des malades à guérir. Il ne cherchoit point à faire parade de sa vertu de faire des miracles. Il se contentoit d'en faire, lorsque la gloire de Dieu, & l'intérêt de la vérité le demandoient. Il craignoit aussi les effets de la jalousie, & de la vengeance de ses ennemis, sur tout des Pharisiens, qui auroient pû se porter à quelque extrémité, & prévenir les tems marquez dans les décrets du Pere Céleste. JESUS ordonna en même-tems que l'on donnât à manger à cette fille, pour preuve qu'elle étoit, non-seulement vraiment ressuscité, mais aussi parfaitement guérie (*f*).

(a) *Matth.* IX. 23.

(b) Ἀλαλάζοντας πολλά. *Quidam* ὀλολύζοντας *scriptum putant ab Evangelista, sed omnes Codd. consentiunt in* ἀλαλάζοντας.

(c) *Vide Isai.* XV. 4. *Mich.* IV. 9. *Lud. de Dieu, hic.*

(d) *Joan.* XI. 11.

(e) טליתא קומי

(f) *Grot. Ligfoot, alii.*



Digitized by Google

# CHAPITRE VI.

*Jesus va à Nazareth. Mission des Apôtres. Avis que* Jesus-Christ *leur donne. Ils reçoivent le don des miracles. Herode dit que* Jesus *est Jean-Baptiste ressuscité. Pourquoi ce Prince fit mourir saint Jean. Multiplication des cinq pains.* Jesus *marche sur les eaux; il calme la tempête; il guérit plusieurs malades.*

℣. 1. *Et egressus inde, abiit in patriam suam; & sequebantur eum Discipuli sui.*

2. *Et facto sabbatho cœpit in Synagoga docere; & multi audientes admirabantur in doctrina ejus, dicentes: Unde huic hæc omnia? & quæ est sapientia, quæ data est illi: & virtutes tales, quæ per manus ejus efficiuntur?*

3. *Nonne hic est faber, filius Mariæ, frater Jacobi, & Joseph, & Judæ, & Simonis? Nonne & sorores ejus hic nobiscum sunt? Et scandalizabantur in illo.*

4. *Et dicebat illis Jesus: Quia non est Propheta sine honore nisi in patria sua, & in domo sua, & in cognatione sua.*

℣. 1. Jesus étant sorti de ce lieu, vint en son pays, où ses Disciples le suivirent.

2. Le jour du sabbat étant venu, il commença à enseigner dans la synagogue; & plusieurs *de ceux* qui l'écoutoient étant extraordinairement étonnez de l'entendre ainsi parler, disoient: D'où sont venues à celui-ci toutes ces choses? Quelle est cette sagesse qui lui a été donnée? Et *d'où vient* que tant de merveilles se font par ses mains?

3. N'est-ce pas-là ce charpentier, ce fils de Marie, frere de Jacque, de Joseph, de Jude, & de Simon? Et ses sœurs ne sont-elles pas ici parmi nous? Et ils se scandalisoient à son sujet.

4. Mais Jesus leur dit: Un Prophéte n'est sans honneur que dans son pays, dans sa maison, & parmi ses parens.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. Abiit in patriam suam. *Jesus vint en son pays.* A Nazareth, d'où il étoit sorti environ onze mois auparavant (*a*), pour fixer sa demeure à Capharnaüm.

℣. 2. Quæ est sapientia, quæ data est illi, et virtutes? *Quelle est cette sagesse, qui lui a été donnée; & d'où vient que tant de merveilles se font par ses mains?* Les Hébreux employent souvent le nom de sagesse, pour marquer la doctrine, la prudence, l'industrie, l'habileté. Ceux de Nazareth, parmi lesquels Jesus avoit vêcu plus de trente ans, sans distinction, sans éclat, sans étude, sans fréquenter les maîtres, sans exercice, ne pouvoient deviner d'où lui venoit cette éloquence, cette profondeur de doctrine, cette autorité qu'il avoit à enseigner, & sur tout la vertu des miracles qui l'accompagnoit par tout. La jalousie, & l'orgueil du cœur humain, qui ne peuvent souffrir que ceux que nous regardons comme nos égaux, s'élévent audessus de nous, furent les vrais motifs de leur incrédulité, & du mépris qu'ils témoignérent de sa personne.

℣. 3. Nonne hic est faber? *N'est-ce pas-là ce charpentier?* On a examiné sur saint Matthieu, quel étoit le métier de saint Joseph, & par conséquent celui de Jesus-Christ, qui a sans doute travaillé avec son pere, pour gagner sa vie, avant qu'il exerçât le ministére de la prédication. Quelques exemplaires Grecs lisent (*b*): *N'est ce pas-là le fils de ce Charpentier*, ou de l'artisan? Car le terme de l'Original est générique, & se prend pour toutes sortes d'artisan. Origénes (*c*) soutient qu'on ne lit dans aucun endroit des Evangiles, que Jesus ait été artisan, quoi qu'on convienne que son pere l'a été. Mais le plus grand nombre des Manuscrits, & tous les Imprimez, les Peres, & les Commentateurs lisent ici unanimement, que Jesus étoit artisan. S. Matthieu porte (*d*): *N'est-ce pas-là ce fils du Charpentier?*

Frater Jacobi; &c. *Frere de Jacque, de Joseph, de Jude, de Simon.* Frere, c'est-à-dire, ou proche parent, ou cousin germain de *Jacque* surnommé le Mineur Evêque de Jérusalem; de *Joseph*, ou plutôt de *Josè*, selon le Grec; de *Jude*, Auteur de l'Epître que nous avons sous son nom; de *Simon*, surnommé le Cananeen, ou le Zélé. On croit qu'ils étoient fils de Marie, sœur de la sainte Vierge, & épouse d'Alphée, & fille de Cléophas.

Scandalizabantur in illo. *Ils se scandalisoient à son sujet.* La bassesse de l'origine de Jesus, la pauvreté de ses parens, l'obscurité de la vie qu'il avoit menée jusqu'au commencement de sa prédication, étoient pour eux des sujets de scandale; cela les empêcha de croire en J. C. & arrêta les bontez que ce divin Sauveur avoit pour eux. Il fut comme une pierre d'achoppement contre laquelle ils se heurtérent (*e*).

℣. 4. Non est Propheta sine honore, &c. *Un prophéte n'est sans honneur que dans son pays.* C'est un proverbe dont J. C. fait l'application à lui-même. On estime toûjours plus ce qui est absent, que ce qu'on ne connoît que par la réputation; ce qu'on n'a pas, que ce qu'on a. Quelque mérite qu'ait un homme, dès qu'on

(a) *Toynard. Harmon. hic Brug. Mald.*

(b) Οὐχ οὗτός ἐστιν ὁ τοῦ τέκτονος. *Ita Codd. aliqui veteres Teste Erasmo, Colb. 8. Paris. 6. Arab. Æthiop. &c.*

(c) *Origen. lib. 6. contra Cels.* Οὐδαμοῦ τῶν ἐν ταῖς ἐκκλησίαις φερομένων εὐαγγελίων τέκτων αὐτὸς ὁ Ἰησοῦς ἀναγέγραπται.

(d) *Matth.* XIII. 55.

(e) *Matth.* XXI. 42. 44. *Luc.* XX. 18.

Digitized by Google

*5. Et non poterat ibi virtutem ullam facere, nisi paucos infirmos impositis manibus curavit:*

*6. Et mirabatur propter incredulitatem eorum & circuibat castella in circuitu docens.*

*7. Et vocavit duodecim: & cœpit eos mittere binos, & dabat illis potestatem spirituum immundorum.*

*8. Et præcepit eis ne quid tollerent in via, nisi virgam tantum; non peram, non panem neque in zona æs;*

*9. Sed calceatos sandalis, & ne induerentur duabus tunicis.*

*10. Et dicebat eis: Quocumque introïeritis in domum, illic manete donec exeatis inde:*

*11. Et quicumque non receperint vos, nec audierint vos, exeuntes inde excutite pulverem de pedibus vestris in testimonium illis.*

*12. Et exeuntes prædicabant ut pœnitentiam agerent:*

*13. Et dæmonia multa ejiciebant, & ungebant oleo multos ægros & sanabant.*

5. Et il ne pût faire en ce lieu-là aucun miracle, sinon qu'il y guérit un petit nombre de malades, en leur imposant les mains:

6. De sorte qu'il admiroit leur incrédulité; il alloit cependant enseigner de tous côtez dans les villages d'alentour.

7. Or JESUS ayant appellé les douze, il commença à les envoyer deux à deux; & il leur donna puissance sur les esprits impurs.

8. Il leur commanda de s'en aller avec leur bâton seulement, & de ne rien préparer pour le chemin, ni sac, ni pain, ni argent dans leur bourse;

9. Mais de ne prendre que leurs souliers, & de ne se pourvoir point de deux habits.

10. Et il leur dit: En quelque maison que vous entriez, demeurez-y jusqu'à ce que vous sortiez de ce lieu-là:

11. Et lorsqu'il se trouvera des personnes qui ne voudront ni vous recevoir, ni vous écouter; secoüez, en vous retirant, la poussiére de vos pieds, afin que ce soit un témoignage contr'eux.

12. Etant donc partis, ils prêchoient *aux peuples*, qu'ils fissent pénitence:

13. Ils chassoient beaucoup de démons; ils oignoient d'huile plusieurs malades, & les guérissoient.

## COMMENTAIRE.

s'accoutume à le voir souvent, & familiérement, on l'estime moins. Notre Sauveur qui avoit dans lui-même un fond infini de mérite, & qui n'avoit pas l'ombre du moindre défaut, n'a pas laissé d'éprouver cet effet de la bizarerie de l'esprit de l'homme.

℣. 5. NON POTERAT IBI VIRTUTEM ULLAM FACERE. *Il ne put faire en ce lieu-là aucun miracle.* Il ne put pas, parce qu'il ne voulut pas; & il ne voulut pas parce que l'ingratitude, & l'infidélité de ses concitoyens, mirent obstacle à sa bonté. Il ne pût se ré oudre à faire des gr ces à des ingrats, ni à faire éclatter sa vertu miraculeuse devant des gens, qui n'avo ent que du mépris pour sa p rsonne (*a*). On dit tous les jours, Je n e le saurois voir; je ne saurois lui pardonn r. Ce qui ne s'entend pas d'une impuissance absolue; mais d'une ré pugnance, qui est toute de la part de la volonté.

℣. 6. MIRABATUR PROPTER INCREDULITATEM EORUM. *Il admiroit leur incrédulité.* L'admiration dans les hommes, vient d'ignorance. J. C. en ce sens n'a jamais rien admiré: mais il a quelquefois agi au dehors, comme une personne qui seroit dans l'admiration. Il a voulu faire remarquer aux autres l'étrange aveuglement, la surprénante incrédulité de ses compatriotes.

℣. 7. VOCAVIT DUODECIM, ET COEPIT EOS MITTERE BINOS. *Ayant appellé les douze, il commença à les envoyer deux à deux.* Saint Matthieu (*b*) ne nous apprend pas cette circonstance des Apôtres envoyez *deux à deux*: Mais il nous dit que le Sauveur, touché de compassion de voir les peuples délaissez & sans instructions, comme des brebis sans pasteur, & ne pouvant lui-même aller par tout; il députa ses Apôtres dans tous les lieux d'alentour, pour lui préparer les voyes, & disposer les esprits à le recevoir.

℣. 8. NE QUID TOLLERENT IN VIA, NISI VIRGAM TANTUM. *Il leur commanda de s'en aller avec leur bâton seulement.* Saint Matthieu (*c*) ne leur donne pas même un bâton. Quelques-uns croyent qu'il leur défend d'en avoir plus d'un, comme il ne veut pas qu'ils ayent plus d'un habit, & plus d'une paire de souliers, ou de sandales: mais il y a plus d'apparence qu'il ne veut dire autre chose, sinon: Allez, sans vous mettre en peine de prendre des provisions pour le voyage. Partez dans ce moment, en l'équipage où vous êtes; que celui qui porte un bâton, le garde; & que celui qui n'en a point, ne se mette pas en peine pour en avoir. Allez promtement, Dieu aura soin de tout ce qui vous sera nécessaire. En ce sens, s'en aller à pied, sans armes, ni bâtons, & marcher comme on se trouve, n'ayant que son bâton à la main, signifie dans le fond la même chose; & on ne peut pas dire qu'il y ait contradiction entre les Evangélistes. On peut voir notre Commentaire sur saint Matth. IX. 10. Les Persans encore aujourd'hui ne vont pas faire une visite, si ce sont des personnes de qualité, qu'ils ne fassent porter un habit, & un bonnet avec eux; & s'ils se vont promener à la campagne, on porte de quoi faire une légére collation (*d*). Cela marque le goût, & la pratique des Orientaux fort différentes des nôtres.

℣. 11. A la fin de ce verset le Grec ajoûte: *Je vous dis en vérité, que Sodome, & Gomorrhe seront traitées avec plus d'indulgence que cette ville, au jour du jugement.* Ce qui est pris de S. Matthieu (*e*), & qui ne se trouve pas dans plusieurs bons Exemplaires Grecs.

℣. 13. UNGEBANT OLEO MULTOS ÆGROS. *Ils oignoient d'huile plusieurs malades, & les guérissoient.* Cette particularité ne se trouve pas dans les autres Evangélistes. On dit (*f*) que les Juifs avoient accoutumé de faire

(a) *Vide Maldon. Brug. Grot. Vatab. Menoch. Hammon. alios passim.*

(b) *Matth.* IX. 36. 37. 38. X. 1. 2.

(c) *Matth.* IX. 10. *Mede* ῥάβδον.

(d) Chardin, Voyage de Perse, l. 2. p. 55.

(e) *Matth.* IX. 15.

(f) *Grot. Ligfoot, le Clerc.*



Digitized by Google

14. *Et audivit Rex Herodes, (manifestum enim factum est nomen ejus,) & dicebat: Quia Joannes Baptista resurrexit à mortuis: & propterea virtutes operantur in illo.*

15. *Alii autem dicebant: Quia Elias est. Alii verò dicebant: Quia Propheta est, quasi unus ex prophetis.*

16. *Quo audito Herodes ait: Quem ego decollavi Joannem, hic à mortuis resurrexit.*

17. *Ipse enim Herodes misit, ac tenuit Joannem, & vinxit eum in carcere, propter Herodiadem uxorem Philippi fratris sui, quia duxerat eam.*

18. *Dicebat enim Joannes Herodi: Non licet tibi habere uxorem fratris tui.*

19. *Herodias autem insidiabatur illi: & volebat occidere eum, nec poterat.*

14. Or la réputation de JESUS s'étant beaucoup répandue, le Roi Hérode entendit parler de lui; ce qui lui faisoit dire: Jean-Baptiste est ressuscité après sa mort; c'est pour cela qu'il se fait par lui tant de miracles.

15. Quelques-uns disoient: C'est Elie. Mais d'autres disoient: C'est un Prophéte égal à l'un des *anciens* Prophetes.

16. Hérode entendant ces bruits différens, disoit: Jean à qui j'ai fait trancher la tête, est celui-là même qui est ressuscité après sa mort.

17. Car Hérode ayant épousé Hérodiade, quoi qu'elle fut femme de Philippe son frere, avoit envoyé prendre Jean, l'avoit fait lier, & mettre en prison à cause d'elle;

18. Parce que Jean disoit à Hérode: Il ne vous est pas permis d'avoir pour femme celle de votre frere.

19. Depuis cela Hérodiade avoit toûjours cherché l'occasion de le faire mourir; mais elle n'avoit pû en venir à bout,

## COMMENTAIRE.

des onctions d'huile sur les malades, & qu'ils appelloient quelques Saints personnages pour leur imposer les mains, & pour faire des priéres pour leur santé. On n'en voit toutefois pas bien distinctement la pratique dans l'ancien Testament; mais dans le nouveau la chose est claire par cet endroit, & par celui de saint Jacque, qui dit (a): *Quelqu'un d'entre vous est-il malade? qu'il fasse venir les Prêtres de l'Eglise, qui prieront pour lui, & l'oindront d'huile au nom du Seigneur.*

On demande si cette onction qu'employent ici les Apôtres, étoit le Sacrement d'Onction institué par J. C. & employé par l'Eglise dans les maladies des Fidéles? Ou si c'étoit une simple onction médecinale, pour guérir les maladies du corps? 1°. On ne peut pas dire que ce fût un simple reméde naturel, employé par les Apôtres: l'Evangile la met visiblement au rang de leurs miracles. Mais à l'imitation de leur divin Maître, ils accompagnoient leurs priéres, & leurs impositions des mains de quelque action figurative, dans la vûe d'éviter la vaine gloire, ou pour élever l'esprit des peuples à quelqu'autre chose. 2°. Il est mal aisé de soûtenir que ce soit le Sacrement d'onction (b), puisque l'onction qu'employoient les Apôtres, regardoit principalement les maladies du corps; au lieu que l'onction des malades, qui se fait dans l'Eglise, a pour premier objet, les maladies de l'ame. De plus, les Apôtres n'étoient point encore Prêtres, lorsqu'ils furent envoyez pour prêcher, & pour guérir les malades. Or le Sacrement d'Onction ne se donne que par les Prêtres: *Inducat Presbyteros*, dit S. Jacque (c). Enfin on donnoit cette onction indifféremment à toute sorte de malades qui la demandoient; au lieu que l'Onction comme Sacrement de l'Eglise, ne se donne qu'aux Fidéles baptisez. Il faut donc dire, avec le Concile de Trente (d), & le plus grand nombre des Théologiens, & des Interprétes (e), que l'onction qu'employent ici les Apôtres, étoit comme la figure, & le symbole de celle qui est en usage dans l'Eglise, & qui a été instituée par J. C. recommandée & publiée par S. Jacque, le frere du Seigneur. *Apud Marcum quidem insinuatum, per Jacobum autem Apostolum, & Domini fratrem fidelibus commendatum, ac promulgatum.*

ỷ. 15. PROPHETA EST, QUASI UNUS EX PROPHETIS. *C'est un Prophéte égal à l'un des anciens Prophétes.* Quelques Exemplaires Grecs lisent (f): *C'est un Prophéte, ou comme l'un des Prophétes.* Il est lui-même Prophéte, ou du moins il approche fort de leur mérite. Comme si JESUS n'avoit pas fait plus de miracles, qu'aucun des anciens Prophétes: mais le peuple préfére toûjours les anciens tems aux nouveaux. D'autres lisent (g), *C'est le Prophéte* par excellence, le Messie promis par Moïse (h): *ou l'un des anciens Prophétes*, qui a paru de nouveau.

ỷ. 16. QUEM EGO DECOLLAVI JOANNEM, HIC RESURREXIT. *Jean à qui j'ai fait trancher la tête est ressuscité.* On ne comprend rien à ce raisonnement d'Hérode. Quand il auroit crû la résurrection des morts, & la metempsycose; s'ensuivoit-il que JESUS fût Jean ressuscité, puisque JESUS faisoit des miracles? Ne savons-nous pas l'Evangile que Jean-Baptiste n'en fit jamais pendant sa vie (i)? *Joannes quidem signum fecit nullum.* D'ailleurs, comment pouvoit-on dire que le Sauveur étoit Jean ressuscité, puisqu'il avoit paru dans le monde long-tems avant la mort de Jean-Baptiste; & que dès avant la prison de Jean, ses Disciples baptisoient plus de monde, que Jean-Baptiste lui-même (k); & qu'il avoit un plus grand nombre de Disciples; & que la réputation de ses miracles étoit passé dans la Syrie, dans la Phénicie, dans l'Idumée, & dans toutes les Provinces voisines? nous ne sommes pas obligez de montrer de la justesse, & de la vérité dans l'idée d'Hérode. Les Evangélistes nous apprennent unanimement qu'il étoit dans ces sentimens; c'est un fait incontestable. Voyez le Commentaire sur S. Luc, IX. 8. 9.

ỷ. 19. INSIDIABATUR ILLI. *Hérodiade avoit toûjours cherché l'occasion de le faire mourir.* A la lettre: *Elle lui avoit dressé des embûches.* Le Grec (l), signifie plûtôt: *Elle lui en vouloit*; elle avoit conçu contre lui une haine implacable, qu'elle conservoit au fond de son cœur, attendant l'occasion de la faire éclatter.

(a) *Jacobi* v. 14.
(b) Luc de Bruges, & Maldonnat le soûtiennent.
(c) *Jacob.* v. 14.
(d) *Concil. Trident. sess.* XIV. *cap.* 1.
(e) *Bellarm. Natal. Alex. hic. Menoch. Tirin alii.*
(f) Ὅτι Προφήτης ἐστὶν, ἢ ὡς εἷς τῶν Προφητῶν. Mais la plûpart des Manuscrits rejettent la particule ἢ, *ou*
(g) *Heins.* Ὅτι ὁ Προφήτης ἐστὶν, &c.
(h) *Deut.* XVIII. 15. 18. *Vide Joan.* I. 21. 25. VI. 14. VII. 40. *Euthym.*
(i) *Joan.* X. 41.
(k) *Joan.* IV. 1.
(l) Ἐνεῖχεν αὐτῷ. *Vide Hammond. & Lud. de Dieu, in hunc locum.*

ỷ. 20.

Digitized by Google

*20. Herodes enim metuebat Joannem, sciens eum virum justum & sanctum: & custodiebat eum, & audito eo multa faciebat, & libenter eum audiebat.*

20. Parce qu'Hérode sachant qu'il étoit un homme juste & saint, le craignoit, & le faisoit garder, & faisoit beaucoup de choses selon ses avis, & étoit bien aise de l'entendre.

*21. Et cùm dies opportunus accidisset, Herodes natalis sui cœnam fecit Principibus, & Tribunis, & primis Galilææ.*

21. Mais enfin il arriva un jour favorable *au dessein d'Hérodiade*, qui fut le jour de la naissance d'Hérode, auquel il fit un festin aux Grands de sa Cour, aux premiers Officiers de ses troupes, & aux principaux de la Galilée;

*22. Cùmque introisset filia ipsius Herodiadis, & saltasset, & placuisset Herodi, simulque recumbentibus; Rex ait puellæ: Pete à me quod vis, & dabo tibi:*

22. Car la fille d'Hérodiade y étant entrée; & ayant dansé devant le Roi, elle lui plut tellement, & à ceux qui étoient à table avec lui, qu'il lui dit: Demandez-moi ce que vous voudrez, & je vous le donnerai:

*23. Et juravit illi: Quia quidquid petieris dabo tibi, licet dimidium regni mei.*

23. Et il ajoûta avec serment: Oui, je vous donnerai tout ce que vous me demanderez, quand ce seroit la moitié de mon Royaume.

*24. Quæ cùm exisset, dixit matri suæ: Quid petam? At illa dixit: Caput Joannis-Baptistæ.*

24. Elle étant sortie, dit à sa mere: Que demanderai-je? Sa mere lui répondit: La tête de Jean-Baptiste.

*25. Cùmque introisset statim cum festinatione ad Regem, petivit, dicens: Volo ut protinus des mihi in disco caput Joannis Baptistæ.*

25. Et étant rentrée aussi-tôt en grande hâte où étoit le Roi: je demande, dit-elle, que vous me donniez tout présentement dans un bassin, la tête de Jean-Baptiste.

*26. Et contristatus est Rex: propter jusjurandum, & propter simul discumbentes, noluit eam contristare:*

26. Le Roi en fut fort fâché. Néanmoins à cause du serment qu'il avoit fait, & de ceux qui étoient à table avec lui, il ne voulut pas la refuser;

*27. Sed misso spiculatore præcepit afferri caput ejus in disco. Et decollavit eum in carcere,*

27. Ainsi il envoya un de ses gardes, avec ordre d'apporter la tête *de Jean* dans un bassin: & ce garde étant allé dans la prison, lui coupa la tête,

*28. Et attulit caput ejus in disco: & dedit illud puellæ, & puella dedit matri suæ.*

28. L'apporta dans un bassin, & la donna à la fille, & la fille la donna à sa mere.

*29. Quo audito, Discipuli ejus venerunt, & tulerunt corpus ejus: & posuerunt illud in monumento.*

29. Ses disciples l'ayant sçû, vinrent emporter son corps, & le mirent dans un tombeau.

*30. Et convenientes Apostoli ad Jesum, renunciaverunt ei omnia, quæ egerant, & docuerant.*

30. Or les Apôtres s'étant rassemblez près de JESUS, lui rendirent compte de tout ce qu'ils avoient fait, & de ce qu'ils avoient enseigné.

*31. Et ait illis: Venite seorsum in desertum locum, & requiescite pusillum. Erant enim qui veniebant, & redibant multi: & nec spatium manducandi habebant.*

31. Et il leur dit: Venez-vous retirer en particulier dans quelque lieu solitaire, & vous reposez un peu; car comme il y avoit plusieurs personnes qui venoient vers lui, les uns après les autres, ils ne pouvoient pas seulement trouver le tems de manger.

*32. Et ascendentes in navim, abierunt in desertum locum seorsum.*

32. Ils entrérent donc dans une barque pour se retirer à l'écart dans un lieu désert:

## COMMENTAIRE.

℣. 20. HERODES CUSTODIEBAT EUM. *Hérode le faisoit garder.* Il le tenoit en prison, & empêchoit qu'il ne s'échappât, ou que ses Disciples ne l'enlevassent. Mais la plûpart des Interprétes entendent le Grec en bonne part (a): *Il le gardoit*, il le mettoit à couvert des embûches d'Hérodiade. D'autres traduisent: *Hérode l'observoit, & l'ayant oui, & il étoit fort ému (b), & il l'écoutoit doucement.*

℣. 21. CUM DIES OPPORTUNUS ACCIDISSET. *Il arriva un jour favorable au dessein d'Hérodiade.* Quelques habiles Critiques (c) croyent que les termes de l'Original peuvent marquer, un *jour solemnel*, un jour de fête. Le jour de la naissance du Roi, étoit un jour de joye; Hérodiade crut qu'elle pourroit ce jour là, au milieu de la bonne chére, des divertissemens, & des jeux, trouver moyen de perdre Jean-Baptiste. On peut voir pour le reste de cette histoire le Commentaire sur Saint Matthieu, XIV.

℣. 30. CONVENIENTES APOSTOLI AD JESUM. *Les Apôtres s'étant rassemblez près de Jesus*, au retour de

(a) Καὶ συνετήρει αὐτόν. *Tuebatur eum, & tutum præstabat ab Herodiadis insidiis. Ita Grot. Hamm. Brug. alii.*

(b) Πολλὰ ἐποίει. *Alii*, ἠπόρει. *Steph. Bez. Goth.*

(c) *Ludov. de Dieu, Hammond.* Καὶ γενομένης ἡμέρας εὐκαίρου.

33. *Et viderunt eos abeuntes, & cognoverunt multi: & pedestres de omnibus civitatibus concurrerunt illuc, & prævenerunt eos.*

33. Mais le peuple les ayant vû partir, & plusieurs autres en ayant eu connoissance, ils y accoururent à pied de toutes les villes *voisines*, & ils y arrivérent avant eux.

34. *Et exiens vidit turbam multam Jesus: & misertus est super eos, quia erant sicut oves non habentes pastorem, & cœpit illos docere multa.*

34. Jesus sortant de la barque, vit une grande multitude de peuple, & il en eut compassion; parce qu'ils étoient comme des brebis qui n'ont point de pasteur; & il se mit à leur dire beaucoup de choses pour leur instruction.

35. *Et cùm jam hora multa fieret, accesserunt Discipuli ejus, dicentes: Desertus est locus hic, & jam hora præteriit:*

35. Mais le jour étant déja fort avancé, ses Disciples vinrent à lui, & lui dirent: Ce lieu est désert, & il est déja tard:

36. *Dimitte illos, ut euntes in proximas villas & vicos, emant sibi cibos, quos manducent.*

36. Renvoyez-les, afin qu'ils s'en aillent dans les villages, & les bourgs d'ici autour, acheter de quoi manger.

37. *Et respondens ait illis: Date illis vos manducare. Et dixerunt ei: Euntes emamus ducentis denariis panes, & dabimus illis manducare.*

37. Il leur répondit: Donnez-leur vous-mêmes à manger. Ils lui répartirent: Eh bien allons donc acheter pour deux cens deniers de pain, afin de leur donner à manger?

38. *Et dicit eis: Quot panes habetis? Ite, & videte. Et cùm cognovissent, dicunt: Quinque, & duos pisces.*

38. Jesus leur dit: Combien avez-vous de pains? allez voir. Et y ayant regardé, ils lui dirent: Nous en avons cinq, & deux poissons.

39. *Et præcepit illis, ut accumbere facerent omnes secundùm contubernia super viride fœnum.*

39. Alors il leur commanda de les faire tous asseoir en diverses troupes sur l'herbe verte;

40. *Et discubuerunt in partes, per centenos & quinquagenos.*

40. Et ils s'assirent en diverses bandes, les unes de cent personnes, & les autres de cinquante.

41. *Et acceptis quinque panibus, & duobus piscibus, intuens in cælum, benedixit, & fregit panes, & dedit Discipulis suis, ut ponerent ante eos: & duos pisces divisit omnibus.*

41. Jesus prit donc les cinq pains, & les deux poissons, & levant les yeux au ciel, il les bénit: & ayant rompu les pains, il les donna à ses Disciples, afin qu'ils les présentassent au peuple; & il partagea à tous les deux poissons.

42. *Et manducaverunt omnes, & saturati sunt.*

42. Tous en mangérent, & furent rassasiez.

43. *Et sustulerunt reliquias, fragmentorum duodecim cophinos plenos, & de piscibus;*

43. Et *les Disciples* remportérent douze paniers pleins des morceaux qui étoient restez des pains, & des poissons;

## COMMENTAIRE.

leur prédication. Il y a apparence que Jesus-Christ leur avoit fixé un certain tems pour leur voyage, puis-
qu'ils revinrent tous ensemble.

℣. 33. Viderunt eos abeuntes, et cognoverunt multi. *Le peuple les ayant vû partir, & plu-
sieurs autres en ayant eu connoissance*, les suivirent. Saint Luc (*a*) nous apprend qu'ils allérent au-delà de la mer de
Tibériade, dans le désert de Bethzaïde. Ils partirent apparemment de Capharnaüm, ou des environs. Les peuples
qui ne quittoient point Jesus, ayant vû qu'il s'étoit embarqué avec ses Apôtres, s'en allérent par terre (*b*) jusqu'à
l'extrémité septentrionale de la mer de Tibériade; & là ayant passé le Jourdain sur un pont, ou dans des bar-
ques, ils arrivérent dans le désert de Bethzaïde, où Jesus devoit aborder, avant qu'il y fut arrivé. Quelques exem-
plaires Grecs (*c*), ont omis ces mots: *Ils les devancérent.* Luc de Bruges croit que c'est une scolie, qui de la marge a
passé dans le Texte.

℣. 37. Ducentis denariis. *Pour deux cens deniers de pain.* Les deux cens deniers, si on les prend ici pour
des sicles, font trois cens vingt-quatre livres trois sols quatre deniers. Mais en prenant le nom de deniers pour une
monnoye Romaine, valant huit sols & un denier, ils font quatre-vingt & quelques livres de notre monnoye.

℣. 39. Super viridè foenum. *Sur l'herbe verte.* On peut voir dans le Commentaire sur S. Matthieu (*d*),
& dans la Concorde historique, les autres circonstances de ce miracle. Saint Jean (*e*) remarque que ceci arriva peu
avant la fête de Pâques; ce qui sert d'explication à ce qui est dit ici, que le peuple s'assit sur l'herbe; & à ce que dit
le même saint Jean, qu'il y avoit beaucoup d'herbe dans cet endtoit-là.

℣. 40. Discubuerunt in partes. *Ils s'assirent en diverses bandes.* Le Grec du ℣. 29. lit à la lettre (*f*):
*A diverses tables.* Et au ℣. 40. *Par quarreaux, par quarreaux*, comme dans un jardin. Ils se mirent ensemble di-
verses bandes de vingt, ou de trente, & composoient ainsi sur l'herbe, comme divers quarreaux d'un jardin.

(a) *Luc.* IX. 10. Εἰς τόπον ἔρημον πόλεως καλουμένης Βηθσαϊδά. *Joan.* VI. 1. Πέραν τῆς θαλάσσης τῆς Γαλιλαίας.

(b) *Marc. hic.* Πεζῇ συνέδραμον, καὶ προῆλθον αὐτούς.

(c) *Desst. in Cantabrig. Colb.* 2. *Laud.* 1. *Alii*; Προῆλθον, *Colb.* 42. *Arab. Eph.*

(d) *Matth.* XIV. 15. *& sequ.*

(e) *Joan.* VI. 4.

(f) ℣. 39. Ἀνακλῖναι πάντας συμπόσια, συμπόσια. 40. Καὶ ἀνέπεσον πρασιαὶ πρασιαί.

Digitized by Google

44. *Erant autem qui manducaverunt quinque millia virorum.*

44. Quoique ceux qui avoient mangé de ces pains, fussent au nombre de cinq mille hommes.

45. *Et statim coëgit Discipulos suos ascendere navim, ut præcederent eum trans fretum ad Bethsaïdam, dum ipse dimitteret populum.*

45. Il pressa aussi-tôt ses Disciples de monter dans la barque, & de passer avant lui à l'autre bord vers Bethzaïde, pendant qu'il renvoyeroit le peuple.

46. *Et cùm dimisisset eos, abiit in montem orare.*

46. Et après qu'il l'eut renvoyé, il s'en alla sur la montagne pour prier.

47. *Et cùm serò esset, erat navis in medio mari, & ipse solus in terra;*

47. Le soir étant venu, la barque étoit au milieu de la mer, & JESUS étoit seul à terre;

48. *Et videns eos laborantes in remigando (erat enim ventus contrarius eis) & circa quartam vigiliam noctis venit ad eos ambulans supra mare: & volebat præterire eos.*

48. Et voyant que *ses Disciples* avoient grande peine à ramer, parce que le vent leur étoit contraire, vers la quatriéme veille de la nuit, il vint à eux marchant sur la mer, & il vouloit les devancer.

49. *At illi ut viderunt eum ambulantem supra mare, putaverunt phantasma esse, & exclamaverunt.*

49. Mais eux le voyant marcher ainsi sur la mer, crurent que c'étoit un phantôme, & ils jettérent un grand cri;

50. *Omnes enim viderunt eum, & conturbati sunt. Et statim locutus est cum eis, & dixit eis: Confidite, ego sum, nolite timere.*

50. Car ils l'apperçurent tous, & en furent épouvantez. Mais aussi-tôt il leur parla, & leur dit: Rassurez-vous; c'est moi, ne craignez point.

51. *Et ascendit ad illos in navim, & cessavit ventus. Et plus magis intra se stupebant:*

51. Il monta ensuite avec eux dans la barque, & le vent cessa: ce qui augmenta encore beaucoup l'étonnement où ils étoient.

52. *Non enim intellexerunt de panibus: erat enim cor eorum obcæcatum.*

52. Car ils n'avoient pas fait *assez* d'attention sur *le miracle* des pains, parce que leur cœur étoit aveuglé.

53. *Et cùm transfretassent, venerunt in terram Genezareth, & applicuerunt.*

53. Ayant passé l'eau ils vinrent au pays de Génézareth, & y abordérent.

54. *Cumque egressi essent de navi, continuò cognoverunt eum:*

54. Et *ceux de ce lieu-là* l'ayant aussi-tôt reconnu au sortir de la barque,

55. *Et percurrentes universam regionem illam, cœperunt in grabatis eos, qui se malè habebant, circumferre, ubi audiebant eum esse.*

55. Ils coururent toute la contrée, & commencérent à lui apporter de tous côtez les malades dans les lits, par tout où ils entendoient dire qu'il étoit.

## COMMENTAIRE.

℣. 44. QUINQUE MILLIA VIRORUM. *Ils étoient au nombre de cinq mille hommes*, sans compter les femmes, ni les enfans, dit S. Matthieu (*a*). Plusieurs exemplaires Grecs lisent ici comme dans Saint Matthieu (*b*): *Environ cinq mille hommes.*

℣. 45. UT PRÆCEDERENT EUM TRANS FRETUM AD BETHZAIDAM. *Il leur dit de passer à l'autre bord, vers Bethzaïde.* Cette ville étoit sur le bord oriental de la mer de Génézareth, du même côté où étoit alors JESUS. Si le Sauveur y voulut aller par mer, ce ne fut que pour se débarrasser des troupes. La tempête qui survint la nuit, jetta la barque, où étoient les Apôtres, bien loin de là; en sorte que le lendemain matin ils se trouvérent près du bord de Tibériade, à l'occident & au midi du lac. Voyez le Commentaire sur S. Matthieu, XIV. 22. & sur Saint Jean, VI. 17. & l'Harmonie.

℣. 48. CIRCA QUARTAM VIGILIAM NOCTIS. *Vers la quatriéme veille de la nuit.* La nuit étoit partagée en douze heures, & en quatre veilles de trois heures chacune. Ce fut donc environ trois heures avant le lever du soleil, que JESUS vint rejoindre ses Disciples.

℣. 52. NON ENIM INTELLEXERUNT DE PANIBUS. *Car ils n'avoient pas fait assez d'attention au miracle des pains, parce que leur cœur étoit aveuglé.* Les Disciples du Sauveur avoient vû le miracle de la multiplication des cinq pains, sans presque y faire réflexion. Ils n'en avoient pas tiré cette consequence naturelle & nécessaire, que celui qui avoit un tel pouvoir, pouvoit bien aussi marcher sur les eaux. Saint Pierre avoit eu plus de foi qu'aucun autre, puisqu'il avoit marché sur les eaux, ainsi que le raconte Saint Matthieu (*c*). Mais encore sa foi chancella, lorsqu'il vit les flots qui le menaçoient. Le terme Grec (*d*) que l'on a traduit par, *aveuglé*, signifie proprement, *endurci*, qui a contracté un calus, insensible, stupide.

℣. 53. IN TERRAM GENEZARETH. *Dans le pays de Génézareth.* On croit que Génézareth, est la même que Tibériade. Si l'on prend ici *la terre de Génézareth*, pour le territoire de cette ville, il faudra dire que les Apôtres étant parti des campagnes, ou du désert de Bethzaïde, à l'extrémité septentrionale de la mer de Tibériade, vinrent à l'extrémité opposée, vers le midi, & firent sur cette mer environ huit lieuës pendant les trois premiéres veilles de la nuit. Cela prouve ce qui est dit ici, que le vent leur étoit contraire, & qu'ils eurent fort à travailler à la rame pendant la nuit; n'ayant pas plus de deux ou trois lieuës à faire, s'ils eussent simplement passé du désert

(a) *Matth.* XIV. 21.
(b) *Ὡσεὶ πεντακισχίλιοι. Vide Mill. hic.*
(c) *Matth.* XIV. 28.
(d) *Ἦν γὰρ ἡ καρδία αὐτῶν πεπωρωμένη. Vide Lud. de Dieu, Bez. Syr. Arab. Tremel. Pagn. alios.*



Digitized by Google

56. *Et quocumque introïbat, in vicos, vel in villas, aut civitates, in plateis ponebant infirmos, & deprecabantur eum, ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent: & quotquot tangebant eum, salvi fiebant.*

56. Et dans quelques bourgs, villes, ou villages qu'il entrât, on mettoit les malades dans les places publiques; & on le prioit de permettre qu'ils pussent seulement toucher le bord de son vêtement; & tous ceux qui le touchoient étoient guéris.

## COMMENTAIRE.

de Bethzaïde, dans la même ville, ou même de l'autre côté du lac, d'orient en occident. On peut voir sur Saint Matthieu, XIV. la maniére de concilier les quatre Evangélistes, dans ce qu'ils disent de ce voyage de JESUS, & de ses Disciples.

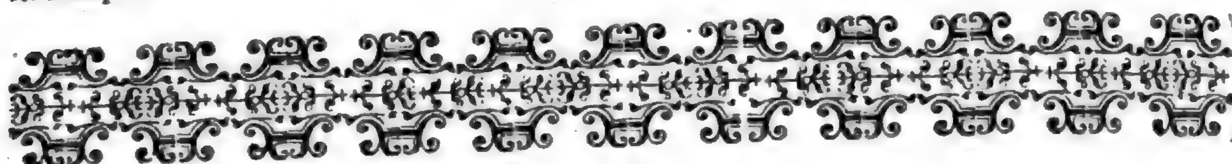

# CHAPITRE VII.

*Les Pharisiens reprennent les Disciples de* JESUS, *de ce qu'ils ne se lavent pas fréquemment les mains. Traditions & pratiques des Pharisiens sur cela.* JESUS *leur reproche leur hypocrisie. Femme Cananéenne qui obtient la santé de sa Fille. Guérison d'un homme sourd & muet.*

℣. 1. *ET conveniunt ad eum Pharisæi, & quidam de Scribis, venientes ab Jerosolymis.*

2. *Et cùm vidissent quosdam ex Discipulis ejus, communibus manibus, id est, non lotis, manducare panes, vituperaverunt.*

3. *Pharisæi enim, & omnes Judæi, nisi crebrò laverint manus, non manducant, tenentes traditionem seniorum.*

℣. 1. LEs Pharisiens, & quelques-uns des Scribes, qui étoient venus de Jérusalem, se trouvérent ensemble auprès de JESUS.

2. Et ayant vû quelques-uns de ses Disciples prendre leur repas avec des mains impures, c'ést à dire, qui n'avoient pas été lavées, ils les en blâmérent:

3. Car les Pharisiens, & tous les Juifs ne mangent point sans avoir souvent lavé leurs mains, gardant en cela la tradition des anciens:

## COMMENTAIRE.

℣. 1. CONVENIUNT AD EUM PHARISÆI,....VENIENTES AB JEROSOLYMIS. *Les Pharisiens, qui étoient venus de Jérusalem, se trouvérent près de Jesus.* Etoient-ils venus exprès de Jérusalem; ou en étoient-ils simplement revenus depuis peu? C'est ce qu'on ne peut pas dire avec certitude. Il est pourtant plus probable que c'étoient des Pharisiens de Galilée, & peut-être de Capharnaüm, qui revenoient de la fête de Pâque, où JESUS lui-même s'étoit trouvé, mais où il ne s'étoit pas manifesté, à cause des Juifs, qui cherchoient à le faire mourir (a).

℣. 22. COMMUNIBUS MANIBUS, ID EST, NON LOTIS, MADUCARE PANES. *Prendre leur repas avec des mains impures, c'est-à-dire; qui n'avoient pas été lavées.* Les Disciples de JESUS-CHRIST observoient sans doute ce que les loix de l'honnêteté, & de la propreté demandent, lorsqu'on se met à table: mais ils ne s'en faisoient pas un devoir indispensable; ils se lavoient les mains quand elles étoient sales, & non autrement. Les Pharisiens, & les Juifs, qui se piquoient d'exactitude, gardoient ces observances avec une ponctualité scrupuleuse, disant que ces pratiques étoient comme la haye de la Loi, & que tandis qu'on est fidéle à ces traditions, on n'avoit garde de violer les Loix plus importantes. Le Texte à la lettre porte: *Des mains communes*, au lieu, *des mains souillées.* Les Hébreux appelloient *communes* (b), les choses qu'on employoit à des usages communs, parce qu'on présume qu'étant touchées indifféremment par toutes sortes de personnes, il est moralement impossible qu'elles ne contractent quelques soüillures; au lieu que les choses, & les personnes sacrées, & pures, étoient séparées de tout usage commun & profane.

℣. 3. JUDÆI, NISI CREBRO LAVERINT MANUS, NON MANDUCANT. *Les Juifs ne mangent point, sans avoir souvent lavé leurs mains.* C'est une décision commune parmi les Docteurs Juifs (c), qu'avant de se mettre à table pour prendre son repas, il faut laver ses mains: mais non pas toutes les fois qu'il faut manger, ou goûter quelque chose, hors des repas, comme des fruits, &c. Le Grec (d), au lieu de, *sans laver souvent leurs mains*, porte: *Sans laver tout le poignet*, c'est-à-dire, depuis l'extrémité de la main, jusqu'à la jonction du bras au carpe (e). Théophylacte, & après lui d'autres habiles Interprétes (f), croyent qu'ils lavoient leurs bras jusqu'au coude. Ils ne se contentoient pas de laver les doigts, ou le poing, ils lavoient tout le bras, en faisant couler l'eau depuis l'extrémité de la main, jusqu'au coude. Il y a toute apparence que l'Auteur de la Vulgate lisoit autrement que ne portent nos Exemplaires Grecs d'aujourd'hui (g). Après le repas ils lavoient leurs mains, de même qu'auparavant,

(a) *Toynard, Harm. hic.*
(b) *1. Maccab. 1. 47. 62. Act. X. 14. XI. 8. Rom. XIV. 14. Hebr. X. 29. Matth. XV. 11.*
(c) *Maimon. in Misnath. tract. Chagigah, cap. 11. sect. 5. cap. 6 & lib. Jad. tract. Berachot.*
(d) Ἐὰν μὴ πυγμῇ νίψωνται τὰς χεῖρας, οὐκ ἐσθίουσι.
(e) *Rabb. Maim. Joseph Ben Levi, & Alphes, apud Ham. hic. Vide & Drus. & Pokock. Miscell. 9.*
(f) *Theophylact. hic, Lud. de Dieu, Erasm Capell. Pokock. Miscell.*
(g) L'Auteur de la Vulgate a lû, Πυκνὰ, ou πυκνῶς, *fréquemment.*

disent

Digitized by Google

4. *Et à foro nisi baptizentur, non comedunt: & alia multa sunt, quæ tradita sunt illis servare, baptismata calicum, & urceorum, & æramentorum, & lectorum:*

4. Et lorsqu'ils reviennent du marché, ils ne mangent point non plus sans être lavez. Ils ont encore beaucoup d'autres observations qu'ils ont reçûes, & qu'ils gardent : comme de laver les coupes, les pots, les vaisseaux d'airain, & les lits *de table*.

5. *Et interrogabant eum Pharisæi, & Scribæ: Quare Discipuli tui non ambulant juxta traditionem seniorum, sed communibus manibus manducant panem?*

5. C'est pourquoi les Pharisiens, & les Scribes lui dirent : D'où vient que vos Disciples n'observent point la tradition des anciens ; mais qu'ils prennent leur repas sans avoir lavé leurs mains ?

6. *At ille respondens, dixit eis: Benè prophetavit Isaïas de vobis hypocritis, sicut scriptum est: Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè est à me.*

6. Il leur répondit : C'est avec grande raison qu'Isaïe a fait de vous autres hypocrites, cette prophétie qui se lit dans l'Ecriture : Ce peuple m'honore des lévres ; mais leur cœur est bien éloigné de moi :

7. *In vanum autem me colunt, docentes doctrinas, & præcepta hominum;*

7. Et c'est en vain qu'ils m'honorent, publiant des maximes, & des ordonnances humaines ;

8. *Relinquentes enim mandatum Dei, tenetis traditionem hominum, baptismata urceorum, & calicum, & alia similia his facitis multa.*

8. Car laissant là le commandement de Dieu, vous observez avec soin la tradition des hommes, lavant les pots, & les coupes, & faisant encore beaucoup d'autres choses semblables.

9. *Et Dicebat illis: Benè irritum facitis præceptum Dei, ut traditionem vestram servetis.*

9. N'êtes-vous donc pas, leur disoit-il, des gens bien religieux, de détruire le commandement de Dieu, pour garder votre tradition ?

10. *Moïses enim dixit: Honora patrem tuum, & matrem tuam. Et: Qui maledixerit patri, vel matri, morte moriatur.*

10. Car Moïse a dit : Honorez votre pere ; & votre mere. Et : Que celui qui outragera de parole son pere, ou sa mere, soit puni de mort.

## COMMENTAIRE.

disent les Rabbins. Les Turcs en faisant l'ablution, versent l'eau premiérement dans le creux de la main, & la font couler le long du bras jusqu'au coude, par où ils la font tomber. Les Persans au contraire versent l'eau sur le bras, à la jointure du coude, & la font couler sur le bras jusqu'au bout des doigts (a).

Quant à la tradition de laver ses mains, on croit qu'elle est fondée sur un endroit de Moyse (b), qui ordonne à celui qui aura été touché par un homme soüillé de la gonorrhée, de se laver les mains, s'il ne veut demeurer soüillé jusqu'au soir, avec obligation de laver son corps, & ses habits, avant que de rentrer dans le commerce des hommes. Les Pharisiens faisoient consister une partie de leur sainteté à ne manger pas avec toutes sortes de gens (c), & à se conserver purs de toutes les soüillures légales. C'est sur cela que sont fondez les reproches qu'ils ont fait si souvent à notre Sauveur, de manger avec des pécheurs, de se laisser toucher par une femme pécheresse, de converser avec des publicains ; & ici celui qu'ils font aux Apôtres, de ne pas laver leurs mains, lorsqu'ils commencent à manger.

℣. 4. A FORO NISI BAPTIZENTUR, NON COMEDUNT. *Lorsqu'ils reviennent du marché* (d), ou de la place publique, ou du barreau, *ils ne mangent point qu'ils ne se lavent.* On voit par S. Jean (e) qu'ils croyoient qu'entrer dans le lieu où l'on rendoit la justice, soüilloit le corps, & empêchoit qu'on ne participât aux choses saintes. Les Rabbins, & d'autres habiles Interprétes (f) croyent qu'on se soüilloit de même dans le marché, à cause du concours de toutes sortes d'étrangers. Lors donc qu'on retournoit de ces sortes d'assemblées, il falloit se laver, non seulement les mains, mais aussi se plonger tout le corps dans l'eau, si l'on en croit le plus grand nombre des Interprétes, fondez sur les termes de l'Ecriture (g) Mais d'autres (h) croyent qu'il suffisoit de plonger ses mains dans l'eau, au retour de la place publique, du barreau, ou du marché, au lieu qu'avant que de se mettre à table, il falloit se laver les mains ou jusqu'au coude, suivant les uns, ou du moins tout le poignet, suivant les autres. Car sur cela les avis sont assez partagez.

BAPTISMATA CALICUM, ET URCEORUM, ET ÆRAMENTORUM, ET LECTORUM *Laver les coupes, les pots, les vaisseaux d'airain, & les lits de table*; Car alors on étoit couché à table sur des lits rangez tout autour (i): & comme il pouvoit arriver que des personnes soüillées y auroient été couchées, on les lavoit, afin que d'autres pûssent s'y mettre sans crainte de contracter une impureté légale. On peut aussi l'entendre des lits ordinaires (k), où un homme étoit mort, ou une femme avoit accouché, ou un lépreux avoit couché. La Loi n'ordonnoit rien de particulier sur cela. Mais l'exactitude des Docteurs avoit ajoûté aux ordonnances de Moïse.

Pour tout le reste, les vases à boire, les plats, les vaisseaux creux à mettre les liqueurs, de quelque matiére qu'ils fussent, de terre, d'argent, d'airain, de bois, ou de cuivre, étoient fréquemment lavez, de peur que ceux qui s'en servoient ne contractassent quelque soüillure.

℣. 8. BAPTISMATA URCEORUM, ET CALICUM. *Lavant les pots, & les coupes*: Ou plûtôt, *les plongeant*

(a) Chardin, Voyage de Perse, tom. 1.
(b) *Levit. xv. 11. Vide Grot. hic, & Cleric. ad Hamm. hic.*
(c) *Vide Pokoch. & Drus. in Synopsi hic.*
(d) Καὶ ἀπ' ἀγορᾶς [illegible], οὐκ ἐσθίουσι.
(e) *Joan. xviii. 28. Vide Grot. Ham.*
(f) *Vide Pokoch. Hamm. Vatab.*
(g) *Vide Vat. Grot. Drus. Bez. alios.*
(h) *Pokoch. Miscell. Ligfoot, Hor. Hebr.*
(i) *Erasm. Mald. alii.*
(k) *Pokoch. Ligfoot.*



Digitized by Google

11. *Vos autem dicitis : Si dixerit homo patri, aut matri : Corban (quod est donum) quodcumque ex me, tibi profuerit :*

11. Mais vous dites vous autres : Si un homme dit à son pere, ou à sa mere : Que tout don que je fais à Dieu, vous soit utile, *il satisfait à la loi :*

12. *Et ultrà non dimittis eum quidquam facere patri suo, aut matri,*

12. Et vous ne lui permettrez pas de rien faire davantage pour son pere, ou pour sa mere,

13. *Rescindentes verbum Dei per traditionem vestram, quam tradidistis : & similia hujusmodi multa facitis.*

13. Rendant ainsi inutile le commandement de Dieu par votre tradition, que vous-mêmes avez établie : & vous faites encore beaucoup d'autres choses semblables.

14. *Et advocans iterùm turbam, dicebat illis : Audite me omnes, & intelligite.*

14. Alors ayant appellé de nouveau le peuple, il leur dit : Ecoutez-moi tous, & comprenez bien ce que je vous dis :

15. *Nihil est extra hominem introiens in eum, quod possit eum coinquinare, sed quæ de homine procedunt, illa sunt quæ communicant hominem.*

15. Rien d'extérieur qui entre dans *le corps de* l'homme, n'est capable de le souiller ; mais ce qui sort de l'homme, est ce qui le souille.

16. *Si quis habet aures audiendi, audiat.*

16. Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il l'entende.

17. *Et cùm introisset in domum à turba, interrogabant eum Discipuli ejus parabolam.*

17. Après qu'il eut quitté le peuple, & qu'il fut entré dans la maison, ses Disciples lui demandérent ce que vouloit dire cette parabole.

18. *Et ait illis : Sic & vos imprudentes estis ? Non intelligitis, quia omne extrinsecùs introiens in hominem, non potest eum communicare :*

18. Et il leur dit : Quoi, vous avez encore vous-mêmes si peu d'intelligence ? Ne comprenez-vous pas que tout ce qui du dehors entre dans *le corps de* l'homme, ne peut le souiller.

19. *Quia non intrat in cor ejus, sed in ventrem vadit, & in secessum exit purgans omnes escas ?*

19. Parce cela ne va pas dans son cœur, mais dans son ventre ; d'où ce qui étoit impur dans tous les alimens, est séparé & jetté dans le lieu secret ?

20. *Dicebat autem, quoniam quæ de homine exeunt, illa communicant hominem.*

20. Mais ce qui souille l'homme, leur disoit-il, c'est ce qui sort de l'homme-même.

## COMMENTAIRE.

*dans l'eau*, avant que de s'en servir. JESUS-CHRIST ne blâme pas le soin raisonnable que l'on a de la propreté dans les vases dont on se sert à table ; mais le soin superstitieux, & excessif de ces purifications.

℣. 11. SI DIXERIT HOMO PATRI, AUT MATRI, CORBAN. *Si un homme dit à son pere, ou à sa mere : Que tout don que je fais à Dieu, vous soit utile.* Voyez S. Matth. XV. 5.

℣. 14. ADVOCANS ITERUM TURBAM. *Appellant de nouveau le peuple, il leur dit* (15.) : *Rien d'extérieur qui entre dans le corps de l'homme, n'est capable de le souiller.* Il paroît que les Pharisiens avoient tiré à part JESUS, pour lui faire leur remontrance, sur ce que ses Disciples violoient les traditions des Anciens. Il leur ferma la bouche avec beaucoup de force ; & ensuite appellant les troupes qui se tenoient éloignées, pour ne pas troubler leur conférence, il leur dit : Ecoutez bien ce que je vais vous dire : Je ne vous parle point ici des décisions de vos anciens, ni de vos traditions sans autorité ; je décide hardiment, que ce n'est point ce qui entre par la bouche qui souille l'ame. C'est ce qui en sort, je veux dire, les mauvaises paroles, les discours d'orgueil, d'envie, les médisances, &c. Voilà ce qui souille véritablement l'homme.

Quelques-uns ont abusé de la première partie des paroles de JESUS-CHRIST : *Ce n'est pas ce qui entre dans le corps qui souille l'ame*, prétendant que mal à propos l'Eglise avoit interdit l'usage de la viande en certain tems, & prescrit des jeûnes, & des abstinences particuliéres en d'autres. Mais elle n'a jamais fait ces défenses dans la croyance que ces créatures fussent mauvaises : elle les défend dans la vûe de faire pratiquer à ses enfans la vertu de pénitence, & de mortification : elle veut par là les obliger à expier les excez où ils peuvent être tombez par leur intempérance. Elle est fort convaincue que toute créature de Dieu est bonne en elle-même (a), & qu'on en peut user avec action de graces. Mais aussi-tôt qu'une autorité légitime en a interdit l'usage, la chose devient par là défendue, la désobéissance, & l'intempérance de celui qui en use contre les loix, souillent son ame, & la rendent coupable aux yeux du Créateur, & de JESUS-CHRIST, Chef de l'Eglise, & Auteur de toutes les Loix salutaires qui y sont établies, & qui s'y établiront par son Esprit, jusqu'à la fin des siécles.

℣. 19. IN SECESSUM EXIT, PURGANS OMNES ESCAS. *Tout ce qui entre dans la bouche, va dans le ventre, d'où ce qui étoit impur dans tous les aliments est séparé, & jetté dans le lieu secret.* Une raison physique pour montrer que ce qui sert à notre nourriture ne nous souille pas ; c'est que tout ce que nous prenons par la bouche, est digéré ; & converti en notre substance, ou est jetté dans le lieu secret avec les excrémens. S'il se convertit en notre substance, peut-on dire qu'il soit impur, & mauvais ? Et si ce qui est souillé & inutile, est rejetté dans le lieu secret ; peut-on dire qu'il nous souille ? Le changement qui arrive aux alimens depuis qu'ils sont mâchez dans la bouche, jusqu'à ce qu'ils soient convertis, les uns en chyle & en sang, & les autres envoyez dans le lieu secret, est la maniére la plus naturelle que Dieu ait établi pour nous faire distinguer le pur de l'impur, le bon du mauvais, l'utile de l'inutile.

(a) 1. *Timoth.* IV. 4. *Omnis creatura Dei bona est.*

Digitized by Google

21. *Abintùs enim de corde hominum malæ cogitationes procedunt, adulteria, fornicationes, homicidia,*

22. *Furta, avaritiæ, nequitiæ, dolus, impudicitiæ, oculus malus, blasphemia, superbia, stultitia.*

23. *Omnia hæc mala abintùs procedunt, & communicant hominem.*

24. *Et inde surgens abiit in fines Tyri, & Sidonis: & ingressus domum, neminem voluit scire, & non potuit latere;*

25. *Mulier enim statim ut audivit de eo, cujus filia habebat spiritum immundum, intravit, & procidit ad pedes ejus.*

26. *Erat enim mulier Gentilis, Syrophœnissa genere. Et rogabat eum ut dæmonium ejiceret de filia ejus.*

27. *Qui dixit illi: Sine prius saturari filios: non est enim bonum sumere panem filiorum, & mittere canibus.*

21. Car c'est du dedans du cœur des hommes que sortent les mauvaises pensées, les adultéres les fornications, les homicides;

22. Les larcins, l'avarice, les méchancetez, la fourberie, la dissolution, l'œil malin *& envieux*, les medisances, l'orgueil, la folie, *& le déréglement de l'esprit*.

23. Tous ces maux sortent du dedans, & souille l'homme.

24. Il partit ensuite de ce lieu-là, & s'en alla sur les confins de Tyr, & de Sidon; & étant entré dans une maison, il désiroit que personne ne le sçût; mais il ne put être caché;

25. Car une femme dont la fille étoit possédée d'un esprit impur, ayant oui dire qu'il étoit là, vint aussi-tôt se jetter à ses pieds

26. Elle étoit païenne, & Syrophénicienne de nation. Et elle le supplioit de chasser le démon *du corps* de sa fille.

27. Mais JESUS lui dit: Laissez premiérement rassasier les enfans; car il n'est pas bon de prendre le pain des enfans pour le jetter aux chiens.

## COMMENTAIRE.

On ne peut objecter à cela que deux choses: La premiére, que Dieu défendant par Moïse l'usage de certains alimens, les a rendu par-là soüillez, & mauvais. La seconde, que des alimens fort impurs en eux-mêmes, peuvent servir d'alimens à l'homme, comme des animaux dangéreux, & dégoutans. Mais on doit faire attention, 1°. Que le Sauveur tient pour principe, que la défense de Moïse suppose, & ne fait pas les choses soüillées; ce qui est incontestable. 2°. Que quand il s'agit d'alimens, qui dit impur, dit nuisible, dangereux, inutile, indigeste. C'est donc au goût, & à l'expérience qu'il en faut appeller, pour juger si une nourriture est pure, ou impure. 3°. Que le mot d'impur se prend ici en deux sens divers. 1°. Pour ce qui soüille l'ame; & en ce sens, il est impossible que les alimens par eux-mêmes rendent jamais l'ame impure: ils n'ont aucune proportion physique avec elle. 2°. Pour ce qui soüille le corps; or il est indubitable que ce qui entre dans le corps ne peut pas le soüiller, parce que ou la chose sera de bonne digestion, & propre à nous nourrir; & alors elle se convertira en sang, & en substance; ou elle sera mauvaise, & alors elle sera réduite en excrémens, & jetté dans le lieu secret. C'est ainsi que JESUS-CHRIST réduit les choses à leur premiére & simple idée, dégagées des préjugez, & des fausses explications des hommes.

℣. 21. DE CORDE HOMINUM PROCEDUNT, &c. *C'est du cœur des hommes que sortent les mauvaises pensées, les adultéres, &c.* Les crimes se commettent d'abord dans le cœur, dans la pensée, dans la volonté, puis se répandent au dehors, & se déclarent aux yeux des hommes. Le cœur est le principe de tout le bien, & de tout le mal que l'homme fait.

℣. 22. NEQUITIÆ, OCULUS MALUS, BLASPHEMIA, STULTITIA. *Les méchancetez, l'œil malin, & envieux, les médisances, la folie, & le déréglement de l'esprit. Nequitiæ* (a), peut marquer en général toutes sortes de crimes, de vices, & de désordres; ou en particulier, la malignité, la malice. J'aime mieux le prendre ici au premier sens. *Oculus malus* (b), l'œil mauvais, dans le stile des Hébreux, signifie le jaloux, l'avare, l'envieux, du consentement des Interprétes. *Blasphemiæ*, se prend pour les médisances secrettes, & pour les paroles outrageuses que l'on dit à son prochain; ou enfin, pour les blasphêmes que l'on prononce contre Dieu. On le prend ici plûtôt au premier sens. *Stultitia* (c), la folie; le terme Grec se peut prendre, ou pour la folie, ou pour le péché, qui est souvent appellé folie, dans l'Ecriture; ou pour l'imprudence, & la légéreté, ou pour la négligence de ses devoirs; ou pour une certaine indolence, & insensibilité pour les choses saintes, & utiles au salut; ou enfin pour l'intempérance.

℣. 24. NEMINEM VOLUIT SCIRE. *Il désiroit que personne ne le sçût; mais il ne put être caché.* Il ne le vouloit pas d'une volonté absolue & efficace; mais de cette volonté qu'on appelle *de signe*. Il agissoit comme un homme, qui cherche à ne se pas manifester. Mais les Phéniciens, tout païens qu'ils étoient, étoient trop informez de son mérite extraordinaire, & des merveilles qu'il avoit faites. On sçut bien-tôt dans leur pays que JESUS étoit sur leurs frontiéres, soit que quelqu'un des Disciples de JESUS l'eût découvert, soit que les troupes des Juifs, qui le cherchoient par tout, l'eussent fait remarquer; ou qu'enfin les Phéniciens eux-mêmes le connussent de visage.

℣. 26. MULIER GENTILIS, SYROPHOENISSA GENERE. *Elle étoit païenne*, de religion, *& Syrophénicienne de nation.* Deux obstacles qui empêchoient qu'elle ne s'adressât à JESUS-CHRIST & qu'elle n'en pût obtenir ce qu'elle demandoit. Mais la grandeur de sa foi, & l'ardeur de sa dévotion, sa constance, & sa persévérance surmontérent ces difficultez. Elle étoit *Syrophénicienne* (d), c'est-à-dire, de cette partie de la Phénicie qui s'étend vers la Syrie, & qui est connu dans les Géographes, sous le nom de Phénicie Méditerrannée. Saint Matthieu (e) dit que cette femme étoit *Cananéenne, & sortie de ces cantons là.* Ce qui renverse l'opinion de ceux qui la font venir du côté de Damas (f) qu'ils croyent être la Syrophénicie. Les Hébreux nommoient *Cananéens*, les Phéni-

(a) *Πονηρίαι.*
(b) *Deut. xv. 9.* רע עין *Πονηρὸς ὀφθαλμός.*
(c) *Ἀφροσύνη.*
(d) *Συροφοίνισσα. Alii Codd. Συροφοινίκισσα.*
(e) *Matth. xv. 22.*
(f) *Erasm. Drus. Beza.*



Digitized by Google

*28. At illa respondit, & dixit illi: Utique, Domine, nam & catelli comedunt sub mensa de micis puerorum.*

*29. Et ait illi: Propter hunc sermonem vade, exiit dæmonium à filia tua.*

*30. Et cùm abiisset domum suam, invenit puellam jacentem suprà lectum, & dæmonium exiisse.*

*31. Et iterùm exiens de finibus Tyri, venit per Sidonem ad mare Galilææ, inter medios fines Decapoleos.*

*32. Et adducunt ei surdum & mutum, & deprecabantur eum, ut imponat illi manum.*

*33. Et apprehendens eum de turba seorsum, misit digitos suos in auriculas ejus: & expuens, tetigit linguam ejus.*

28. Elle lui répondit: Il est vrai, Seigneur; mais les petits chiens mangent au moins sous la table des miettes *du pain* des enfans.

29. Alors il lui dit: Allez, à cause de cette parole le démon est sorti de votre fille.

30. Et étant revenue en sa maison, elle trouva que le démon étoit sorti de sa fille; & qu'elle étoit couchée sur son lit.

31. JESUS quitta les confins de Tyr, & vint encore par Sidon vers la mer de Galilée, passant au milieu de la Décapole.

32. Et quelques-uns lui ayant présenté un homme qui étoit sourd & muet, le supplioient de lui imposer les mains.

33. Alors JESUS le tirant de la foule, & le prenant à part, lui mit ses doigts dans les oreilles, & de la salive sur la langue:

## COMMENTAIRE.

ciens, tant ceux qui demeuroient à Tyr, à Sidon, & aux environs, que tous les autres descendans de Canaan. Ici le voisinage de Tyr, & de Sidon determine à l'entendre d'une femme de ce pays-là. On peut voir le Commentaire sur S. Matth. xv. pour le reste de cette histoire.

℣. 31. EXIENS DE FINIBUS TYRI, &c. *Il quitta les confins de Tyr, & vint par Sidon.* C'est-à-dire, par les confins de Sidon; car il n'est pas croyable qu'il soit entré dans cette ville, qui étoit toute païenne. Il passa le long des frontiéres septentrionales de la Galilée, au pied du mont Liban, vers les sources du Jourdain, & parcourut la haute Galilée à l'orient du Jourdain, pour venir par le milieu de la Décapole, sur le bord oriental de la mer de Galilée. Ceux qui placent la Décapole endeçà, & à l'occident du Jourdain (*a*), ont peine à comprendre comment JESUS venant de Tyr alla vers Sidon, pour se rendre par la Décapole, à la mer de Tybériade. Mais en supposant avec tous les Anciens que la Décapole étoit au-delà du Jourdain, aussi-bien que la haute Galilée, la chose est sans difficulté. De Tyr JESUS alla au nord vers Sidon; de là il tira à l'orient vers les sources du Jourdain, puis au midi, vers la Décapole.

Le Grec imprimé lit (*b*): *Jesus sortant des confins de Tyr, & de Sidon, vint de nouveau à la mer de Galilée.* Mais le Cophte, l'Arabe, l'Ethiopien, & plusieurs Manuscrits, sont semblables à la Vulgate; l'on n'a mis *les confins de Tyr, & de Sidon*, au lieu *des confins de Tyr par Sidon*, que pour éviter la prétendue incongruité que l'on concevoit, à ce que JESUS se rendit *de Tyr par Sidon* à la mer de Galilée, à laquelle il sembloit tourner le dos. Il est dit qu'il y revint *de nouveau*; en effet il en étoit sorti fort peu auparavant. *Marc.* VI. 53.

℣. 32. ADDUCUNT EI SURDUM ET MUTUM. *On lui présenta un homme qui étoit sourd & muet.* Le Grec (*c*): *Un sourdaut qui parloit avec peine.* Quelques-uns (*d*) tiennent que cet homme n'étoit ni entiérement sourd, ni entiérement muet; mais seulement qu'il n'entendoit que difficilement, & avoit de la peine à parler. Les termes de l'Original favorisent cette opinion, & ce qui suit le confirme encore davantage; car il est dit que quand cet homme fut guéri (*e*), *il commença à bien parler*; il ne dit pas qu'il commença à parler: Et comment l'auroit-il pû, s'il avoit été sourd toute sa vie? Il n'auroit sçu ni entendre ce qu'on lui disoit, ni répondre aux questions qu'on lui auroit faites, n'ayant jamais sçu, ni entendu parler; mais il dit qu'il commença à bien parler; à parler aisément Ce qui insinue que sa surdité n'étoit pas entiére, & qu'elle étoit simplement accidentelle, & ne duroit que depuis un certain tems; & que sa difficulté de parler ne lui ôtoit pas entiérement l'usage de la parole.

Ces raisons toutefois n'empêchent pas que plusieurs autres ne l'entendent dans le sens que présente la Vulgate, d'un sourd & muet dans toute la rigueur. Comme les autres Evangélistes n'ont point rapporté ce fait, on ne peut tirer aucune lumiére de leur Texte. Le terme Grec que nous traduisons par, *un homme qui a la langue embarrassée*, se prend quelquefois dans les Septante (*f*), pour un muet parfait; & dans la suite il est remarqué qu'à cette occasion les peuples disoient: *Il a bien fait toutes choses; il a fait entendre les sourds, & parler ceux qui ne parloient point* (*g*). Ils répondent à ce que nous avons dit, que ce muet commença à parler dès qu'il fut guéri; c'est-à-dire, qu'il imita fort bien les mots, & les sons qu'on lui fit dire, & que dans peu de tems il apprit à s'exprimer, & à se faire entendre. Le premier sens est le plus suivi, & le meilleur.

℣. 33. MISIT DIGITOS SUOS IN AURICULAS EJUS. *Il lui mit les doigts dans les oreilles, & de la salive sur la langue.* JESUS tire cet homme de la foule pour le guérir; il lui met les doigts dans les oreilles, il lui applique de la salive sur la langue, il gémit, il commande aux oreilles de s'ouvrir: tout cela sans doute n'étoit pas nécessaire pour sa guérison. Mais ces actions sont symboliques & instructives; il nous donne une leçon de modestie en se retirant à l'écart. Il gémit, & il prie avec ardeur, pour nous montrer comment nous devons prier. Il met ses doigts dans les oreilles, & sa salive sur la langue du sourd & muet, pour prouver que tout est salutaire, & efficace dans sa personne Divine (*h*); ou pour montrer la difficulté de convertir un pécheur, figuré par le sourd & muet: Ou enfin, pour désigner l'opération du Saint-Esprit, signifié par ses doigts (*i*), & de sa Sagesse divine, figurée par sa salive (*k*).

---

(a) *Vide Bez. Lud. de Dieu, alios.*

(b) Ἐξελθὼν ἐκ τῶν ὁρίων Τύρου, καὶ Σιδῶνος ἦλθε, πρὸς τὴν θάλασσαν, &c. *Alii*, Ἐξελθὼν ἐκ τῶν ὁρίων Τύρου, ἦλθε διὰ Σιδῶνος. *Ita Cantab. Colb. 8. Barber. 1. Alii.*

(c) Κωφὸν, καὶ μογιλάλον.

(d) *Erasm. Vat. Grot. Bez. Pagn. Tigur. Syr. Maldon alii.*

(e) *Marc.* VII. 35. *Solutum est vinculum linguæ ejus, & loquebatur rectè.*

(f) *Exod.* IV. 11. *Isai.* XXXV. 6. אלם *Mutus*, 70. μογιλάλος.

(g) ℣. 37. Καὶ τοὺς κωφοὺς ποιεῖ ἀκούειν, καὶ τοὺς ἀλάλους λαλεῖν.

(h) *Vide Mald. Grot. Euthym. Theophyl.*

(i) *Luc.* XI. 20. comparé à *Matth.* XII. 28.

(k) *Ita Gregor. Magn. homil.* X. *in Ezech. Hieronym. Beda, Strab. alii.*

℣. 34.

Digitized by Google

34. *Et suspiciens in cœlum, ingemuit, & ait illi: Ephpheta, quod est, adaperire.*

35. *Et statim apertæ sunt aures ejus, & solutum est vinculum linguæ ejus, & loquebatur rectè.*

36. *Et præcepit illis ne cui dicerent: Quantò autem eis præcipiebat, tantò magis plus prædicabant:*

37. *Et eò ampliùs admirabantur, dicentes: Benè omnia fecit: & surdos fecit audire, & mutos loqui.*

34. Et levant les yeux au Ciel, il jetta un soupir, & lui dit: Ephpheta; c'est-à-dire: Ouvrez-vous.

35. Aussi-tôt ses oreilles furent ouvertes, & sa langue fut déliée, & il parloit fort distinctement.

36. Il leur défendit de le dire à personne: mais plus il le leur défendoit, plus ils le publioient;

37. Et ils disoient dans l'admiration extraordinaire où ils étoient: Il a bien fait toutes choses; il a fait entendre les sourds, & parler les muets.

## COMMENTAIRE.

ỳ. 34. EPHPHETHA. *Ouvrez-vous.* Il parle à la bouche, & aux oreilles du sourd, ou plûtôt sourd & muet: Que tout ce qui est fermé dans vous, s'ouvre; que ce qui est lié, se délie. Le terme *Ephphéta*, ou *Ephphata*, est Syrien (a), de même que quelques autres qui nous ont été conservez par les Evangélistes. L'Eglise Chrétienne a transporté dans ses cérémonies du Baptême cette action, de même que quelques autres actions symboliques du Sauveur, comme l'imposition des mains, l'onction, &c. Le Sauveur a guéri aussi quelques aveugles par sa salive, comme il guérit ici ce muet. Au lieu de: *Il gémit en disant Ephpheta*, on peut traduire (b): *Il cria; Ephphéta.*

ỳ. 36. QUANTO AUTEM EIS PRÆCIPIEBAT, &c. *Plus il leur deffendoit, plus ils le publioient.* Péchoient-ils en cela? C'est ce que nous avons déja examiné ailleurs (c). Si le Fils de Dieu l'ordonnoit, comme on commande les choses, où l'on veut être absolument obéi, & s'ils sçavoient son intention; on ne peut les excuser de péché: s'il le commandoit simplement par modestie, comme on se défend des honneurs, & des respects qu'on nous veut rendre, & dont nous nous croyons indignes, non seulement ils n'offensoient pas Dieu en cela, mais ils s'acquittoient d'un devoir que la justice, la reconnoissance, & la charité éxigeoient d'eux (d): JESUS-CHRIST faisoit ce que sa modestie, & notre instruction demandoient de lui. Les peuples comblez de ses bienfaits, lui rendoient le témoignage que la gratitude vouloit qu'ils lui rendissent.

ỳ. 37. BENE OMNIA FECIT, &c. *Il a bien fait toutes choses; il a fait entendre les sourds, & parler les muets.* C'est une espéce de cantique populaire, semblable à ceux qu'on chanta en l'honneur de David: *Saül en a tué mille, & David dix mille, &c.* Le Grec porte: *Il a bien fait toutes choses; il a fait entendre les sourds, & il* guérit toutes sortes de malades; il l'a fait, & il continue à le faire. Voilà une belle apologie du Sauveur contre les accusations & les murmures des Pharisiens. *Il a bien fait toutes choses.* Eloge qui ne convient proprement qu'à Dieu seul (e): *Opera Domini universa bona valde.*

# CHAPITRE VIII.

*JESUS nourrit quatre mille hommes avec sept pains. Eviter le levain des Pharisiens. Guérison d'un Aveugle. Que pense-t-on du Fils de l'Homme? Réponse de saint Pierre. Il essaie de détourner JESUS-CHRIST de sa Passion. Nécessité de porter sa croix, & de mépriser sa vie pour le Sauveur.*

ỳ. 1. *IN diebus illis iterùm cùm turba multa esset, nec haberent, quod manducarent, convocatis Discipulis, ait illis:*

ỳ. 1. EN ce tems-là le peuple s'étant trouvé encore une fois en fort grand nombre *auprés de* JESUS, & n'ayant point de quoi manger, il appella ses Disciples, & leur dit:

## COMMENTAIRE.

ỳ. 1. IN DIEBUS ILLIS, ITERUM CUM TURBA MULTA, &c. *En ce tems-là, le peuple s'étant trouvé encore une fois auprès de Jesus, & n'ayant pas dequoi manger.* Ceci arriva pendant que JESUS étoit encore au-delà de la mer de Tibériade, dans la Décapole, à peu près au même endroit, où quelque tems auparavant il avoit déja multiplié cinq pains, dont il nourrit cinq mille hommes (f). C'est à cela qu'a rapport le terme *iterùm*, une autrefois. JESUS étoit là au moins depuis trois jours, comme il paroît au verset suivant.

---

(a) אתפתח *Heppatach.*
(b) Ἐβόησε, est la signification du Grec dans Job XXIV. 12. XXXI. 38.
(c) *Marc.* I. 45.
(d) *Vide Aug. lib. 4. de Consensu; cap. 4. & Bedam hic, &c.*
(e) *Eccli.* XXXIX. 21. Voyez *Genes.* I. 31.
(f) *Marc.* VI. 35. *& sequ. Matth.* XIV. 15. *& sequ.*



Digitized by Google

2. *Misereor super turbam : quia ecce jam triduo sustinent me, nec habent quod manducent.*

3. *Et si dimisero eos jejunos in domum suam, deficient in via : quidam enim ex eis de longè venerunt.*

4. *Et responderunt ei Discipuli sui : Unde illos quis poterit hîc saturare panibus in solitudine?*

5. *Et interrogavit eos : Quot panes habetis? Qui dixerunt : Septem.*

6. *Et præcepit turbæ discumbere super terram. Et accipiens septem panes, gratias agens fregit, & dabat Discipulis suis ut apponerent, & apposuerunt turbæ.*

7. *Et habebant pisciculos paucos : & ipsos benedixit, & jussit apponi.*

8. *Et manducaverunt, & saturati sunt, & sustulerunt quod superaverat de fragmentis, septem sportas.*

9. *Erant autem qui manducaverant, quasi quatuor millia : & dimisit eos.*

10. *Et statim ascendens navim, cum Discipulis suis, venit in partes Dalmanutha;*

11. *Et exierunt Pharisæi, & cœperunt conquirere cum eo, quærentes ab illo signum de cælo, tentantes eum.*

12. *Et ingemiscens spiritu, ait : Quid generatio ista signum quærit? Amen dico vobis, si dabitur generationi isti signum.*

13. *Et dimittens eos, ascendit iterùm navim, & abiit trans fretum.*

14. *Et obliti sunt panes sumere : & nisi unum panem non habebant secum in navi.*

15. *Et præcipiebat eis, dicens : Videte, & cavete à fermento Pharisæorum, & fermento Herodis.*

16. *Et cogitabant ad alterutrum, dicentes : Quia panes non habemus.*

2. J'ai compassion de ce peuple ; parce qu'il y a déja trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moi, & ils n'ont rien à manger.

3. Et si je les renvoie en leurs maisons sans avoir mangé, les forces leur manqueront en chemin ; parce que quelques-uns d'eux sont venus de loin.

4. Ses Disciples lui répondirent : Comment pourroit-on trouver dans ce désert assez de pain pour les rassasier?

5. Il leur demanda : Combien avez-vous de pains? Sept, lui dirent-ils.

6. Alors il commanda au peuple de s'asseoir sur la terre : il prit les sept pains, & rendant graces, il les rompit, les donna à ses Disciples pour les distribuer, & il les distribuérent au peuple.

7. Ils avoient encore quelques petits poissons, qu'il bénit aussi : & il commanda qu'on les leur distribuât de même.

8. Ils mangérent donc, & furent rassasiez : & on remporta sept corbeilles pleines des morceaux qui étoient restez.

9. Or ceux qui mangérent étoient environ quatre mille : & JESUS les renvoya.

10. Aussi-tôt étant entré dans une barque avec ses Disciples, il vint dans le pays de Dalmanutha;

11. Où les Pharisiens l'étant venu trouver, ils commencérent à disputer avec lui ; & lui demandérent pour le tenter qu'il *leur* fit *voir* quelque prodige dans le ciel.

12. Mais JESUS jettant un soupir du fond du cœur, leur dit : Pourquoi ces gens-là demandent-ils un prodige? Je vous dis en vérité, qu'il ne sera point donné de prodige à ces gens-là.

13. Et les ayant quittez, il remonta dans la barque, & passa à l'autre bord.

14. Or les Disciples avoient oublié de prendre des pains ; & ils n'avoient qu'un seul pain dans leur barque.

15. JESUS leur donna ce précepte : Ayez soin de vous bien garder du levain des Pharisiens, & du levain d'Hérode.

16. Sur quoi ils pensoient, & se disoient l'un à l'autre : En effet nous n'avons point pris de pain.

## COMMENTAIRE.

℣. 2. JAM TRIDUO SUSTINENT ME. *Il y a trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moi.* Ou plûtôt (a) : *Il y a trois jours qu'ils m'attendent.* JESUS étoit d'abord monté sur une montagne, & y demeura pendant trois jours. Durant ce tems on amena de toutes parts des malades au pied de la montagne (b), & lorsqu'il descendit, il les guérit, & en fit en leur faveur le miracle que nous allons voir, & qu'on peut lire dans S. Matthieu xv. 32. & suiv. Ces gens qui comptoient de s'en retourner aussi-tôt qu'ils auroient vû JESUS, n'avoient pris de provisions que pour le tems qu'ils espéroient de demeurer dans le désert.

℣. 9. QUASI QUATUOR MILLIA. *Environ quatre mille hommes*, sans compter les femmes, & les enfans (c), qui devoient faire au moins autant de personnes.

℣. 10. VENIT IN PARTES DALMANUTHA. *Il vint dans le pays de Dalmanutha*, ou à *Magédan*, suivant Saint Matthieu (d), & même suivant plusieurs manuscrits de Saint Marc. La plûpart des Interprétes veulent que cette ville soit au delà, & à l'orient de la mer de Tibériade, aux environs de Gérase, ou de Cadare, & que Dalmanutha soit le nom du canton où ces villes étoient situées. Voyez le Commentaire sur S. Matthieu, xv. 39.

℣. 15. CAVETE A FERMENTO PHARISÆORUM, ET FERMENTO HERODIS. *Ayez soin de vous bien*

(a) *Ἤδη ἡμέραι τρεῖς προσμένουσί μοι.*
(b) *Vide Matth.* xv. 30.
(c) *Matth.* xv. 37.
(d) *Matth.* xv. 39.

Digitized by Google

17. *Quo cognito, ait illis Jesus: Quid cogitatis, quia panes non habetis? nondum cognoscitis nec intelligitis? adhuc cæcatum habetis cor vestrum?*

17. Ce que Jesus connoissant, il leur dit: Pourquoi vous entretenez-vous de cette pensée, que vous n'avez point de pain? N'avez-vous point encore de sens, ni d'intelligence, & votre cœur est-il encore dans l'aveuglement?

18. *Oculos habentes non videtis: & aures habentes non auditis? Nec recordamini?*

18. Aurez-vous *toûjours* des yeux sans voir, & des oreilles sans entendre? Et avez-vous perdu la mémoire?

19. *Quando quinque panes fregi in quinque millia: quot cophinos fragmentorum plenos sustulistis? Dicunt ei: Duodecim.*

19. Lorsque je rompis les cinq pains pour cinq mille hommes, combien remportâtes-vous de paniers pleins de morceaux? Douze, lui dirent-ils.

20. *Quando & septem panes in quatuor millia: quot sportas fragmentorum tulistis? Et dicunt ei: Septem.*

20. Et lorsque je rompis les sept pains pour quatre mille hommes, combien remportâtes-vous de corbeilles pleines de morceaux? Sept, lui dirent-ils.

21. *Et dicebat eis: Quomodo, nondum intelligitis?*

21. Et il ajoûta: Comment *donc*, ne comprenez-vous pas encore ce que je vous dis?

22. *Et veniunt Bethzaïdam, & adducunt ei cæcum, & rogabant eum ut illum tangeret.*

22. Etant arrivez à Bethzaïde, on lui amena un aveugle, qu'on le pria de toucher.

23. *Et apprehensâ manu cæci, eduxit eum extra vicum: & expuens in oculos ejus impositis manibus suis, interrogavit eum si quid videret.*

23. Et prenant l'aveugle par la main, il le mena hors du bourg: il lui mit de sa salive sur les yeux; & lui ayant imposé les mains, il lui demanda s'il voyoit quelque chose.

24. *Et aspiciens, ait: Video homines velut arbores ambulantes.*

24. Cet homme regardant, lui dit: Je vois marcher des hommes, qui me paroissent comme des arbres.

25. *Deindè iterùm imposuit manus super oculos ejus: & cœpit videre, & restitutus est, ita ut clarè videret omnia.*

25. Jesus lui mit encore une fois les mains sur les yeux, & il commença à *mieux* voir, & fut tellement guéri, qu'il voyoit distinctement toutes choses.

## COMMENTAIRE.

*garder du levain des Pharisiens, & du levain d'Hérode.* Saint Matthieu (*a*) au lieu du levain d'Hérode, met *le levain des Saducéens.* Ce qui fait croire qu'Hérode étoit reconnu pour Saducéen; la chose toutefois n'est pas certaine. On a vû ci-devant (*b*), que ce Prince disoit que Jean Baptiste étoit ressuscité dans la personne de J. C. ce qui ne convient guéres à un Saducéen, qui nie l'immortalité de l'ame, & la résurrection. Quelques exemplaires Grecs (*c*), au lieu du levain d'Hérode, lisent: *Le levain des Hérodiens.* Leçon qui n'est point à mépriser. Le Sauveur a pû dire l'un & l'autre: Le levain des Pharisiens, des Saducéens, & d'Hérode, ou *des Hérodiens.* Nous avons fait voir dans la Dissertation sur les Sectes des Juifs, que les *Hérodiens* n'étoient autres que les disciples de Judas le Gaulonite, ou le Galiléen.

℣. 18. Oculos habentes non videtis? *Aurez-vous toûjours des yeux sans voir?* Ou simplement: *Vous avez des yeux, comme si vous n'en aviez point.* Vous êtes comme des aveugles volontaires, au milieu de la lumiére. Tous les miracles que je fais à vos yeux, ne font sur vous-mêmes non plus d'impression, que si vous étiez des aveugles, & des gens sans intelligence: semblables à ces hommes du premier âge, dont parle Æschyle (*d*), qui passoient leur longue vie dans l'indolence, & dans une espéce de léthargie, qui les rendoit semblables à des sourds, & à des aveugles.

℣. 22. Et veniunt Bethzaidam. *Etant arrivé à Bethzaïde, on lui amena un aveugle.* Ils vinrent de *Magédan*, ou de Dalmanutha à Bethzaïde. L'Evangéliste ne dit pas que Jesus-Christ ait passé la mer pour venir dans cette ville; parce que *Dalmanutha*, & *Magédan* étoient à l'orient du Jourdain, & de la mer morte, aussi-bien que Bethzaïde (*e*).

℣. 23. Eduxit eum extra vicum. *Il le mena hors du bourg.* Bethzaïde, de bourg qu'il étoit, devint une ville considérable par les soins de Philippe, qui lui changea son ancien nom (*f*), & lui donna celui de Juliade, en l'honneur de Julie, fille d'Auguste. Cela étoit arrivé quelques années avant ce que nous lisons ici.

℣. 24. Video homines velut arbores ambulantes. *Je vois marcher des hommes, qui me paroissent comme des arbres.* Je les vois confusément; comme si c'étoient des arbres qui marchassent. Ils ne différent des arbres, que quant au mouvement. Mais d'où vient que le Sauveur ne guérit pas tout d'un coup cet aveugle, & qu'il ne lui rend la vûe parfaite & distincte que par intervalle? Peut-être que cela servoit à rendre plus indubitable la vérité du miracle; ou que Jesus-Christ voulût proportionner la grace qu'il lui accordoit, à la qualité de sa foi. Celle-ci fut d'abord foible, & chancellante; à mesure qu'elle s'augmenta, les yeux de l'aveugle furent éclairez (*g*). Les exemplaires Grecs imprimez, portent (*h*): *Il dit: Je vois des hommes; car je les vois marcher comme des arbres.* Ou plûtôt: *Je vois des hommes; car je les vois comme des arbres qui marchent.*

(a) *Matth. xvi. 6.*
(b) *Marc. vi. 16.*
(c) Καὶ τῆς ζύμης Ἡρωδιανῶν. *Vide Mill. hic.*
(d) *Æschyl.*
Οἳ πρῶτα μὲν βλέποντες ἔβλεπον μάτην,
Κλύοντες οὐκ ἤκουον, ἀλλ' ὀνειράτων,
Ἀλίγκιοι μορφαῖσι τὸν μακρὸν χρόνον,
Ἔφυρον εἰκῆ πάντα.
(e) Voyez *Matth. xv. 39.*
(f) *Joseph. Antiqu. lib. 18. cap. 3.*
(g) *Theophylact. Euthym. Chrysost. apud D. Thom. Mald. Brug.*
(h) Ἔλεγε, βλέπω τοὺς ἀνθρώπους, ὅτι ὡς δένδρα ὁρῶ περιπατοῦντας. *Ita Euthym. Theophyl.*

26. *Et misit illum in domum suam, dicens: Vade in domum tuam, & si in vicum introieris, nemini dixeris.*

26. Il le renvoya ensuite dans sa maison, & lui dit: Allez-vous-en en votre maison; & si vous entrez dans le bourg, n'y dites à personne *ce qui vous est arrivé.*

27. *Et egressus est Jesus, & Discipuli ejus in castella Cæsareæ Philippi: & in via interrogabat Discipulos suos, dicens eis: Quem me dicunt esse homines?*

27. JESUS partit de là avec ses Disciples, pour s'en aller dans les villages *qui sont aux environs* de Césarée de Philippe, & il leur fit en chemin cette question? Qui dit-on que je suis?

28. *Qui responderunt illi, dicentes: Joannem Baptistam, alii Eliam, alii verò quasi unum de Prophetis.*

28. Ils lui répondirent: Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste; les autres, Elie, les autres que vous êtes égal à l'un des *anciens* Prophétes.

29. *Tunc dicit illis: Vos verò quem me esse dicitis? Respondens Petrus, ait ei: Tu es Christus.*

29. Mais vous, leur dit-il, qui dites-vous que je suis? Pierre lui répondit: Vous êtes le CHRIST.

30. *Et comminatus est eis, ne cui dicerent de illo.*

30. Et il leur défendit avec menaces de le dire à personne.

31. *Et cœpit docere eos, quoniam oportet Filium Hominis pati multa, & reprobari à senioribus, & à summis Sacerdotibus, & Scribis, & occidi: & post tres dies resurgere.*

31. Il commença en même-tems à leur déclarer, qu'il falloit que le Fils de l'Homme souffrît beaucoup, qu'il fût rejetté par les Sénateurs, par les Princes des Prêtres, & par les Scribes; qu'il fût mis à mort, & qu'il ressuscitât trois jours après:

32. *Et palàm verbum loquebatur. Et apprehendens eum Petrus, cœpit increpare eum.*

32. Et il en parloit tout ouvertement. Alors Pierre le tirant à part commença à le reprendre.

33. *Qui conversus, & videns Discipulos suos, comminatus est Petro, dicens: Vade retrò me, Sathanâ, quoniam non sapis quæ Dei sunt, sed quæ sunt hominum.*

33. Mais lui se retournant, & regardant ses Disciples, reprit rudement Pierre, & lui dit: Retirez-vous de moi, satan; parce que vous n'avez point de goût pour les choses de Dieu; mais seulement pour les choses de la terre.

34. *Et convocatâ turbâ cum Discipulis suis, dixit eis: Si quis vult me sequi, deneget semetipsum, & tollat crucem suam, & sequatur me.*

Et appellant à soi le peuple avec ses Disciples, il leur dit: Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, & qu'il se charge de sa croix, & me suive.

35. *Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam: qui autem perdiderit animam suam propter me & Evangelium, salvam faciet eam.*

35. Car celui qui voudra sauver son ame, la perdra; & celui qui la perdra pour l'amour de moi, & de l'évangile, la sauvera.

36. *Quid enim proderit homini, si lucretur mundum totum, & detrimentum animæ suæ faciat?*

36. Car que serviroit à un homme de gagner tout le monde, & de se perdre soi-même.

## COMMENTAIRE.

℣. 26. SI IN VICUM INTROIERIS, NEMINI DIXERIS. *Si vous entrez dans le bourg, n'y dites à personne ce qui vous est arrivé.* On voit par-là que cet homme n'étoit pas de Bethzaide.

℣. 27. IN CASTELLA CÆSAREÆ PHILIPPI. *Dans les villages qui sont aux environs de Césarée de Philippe.* Vers les sources du Jourdain. La ville de Paneade ayant été embellie & ornée par Philippe, fils du grand Herode, fut nommée Césarée de Philippe (*a*). On peut voir dans saint Matthieu (*b*) l'histoire que nous lisons ici.

℣. 31. POST TRES DIES RESURGERE. *Qu'il ressuscitât trois jours après.* Quelques exemplaires Grecs lisent: (*c*) *Qu'il ressuscitât au troisiéme jour*, conformément à ce que dit saint Matthieu (*d*). C'est une correction du Copiste, qui a crû qu'il étoit plus conforme à la vérité, de dire que JESUS-CHRIST étoit ressuscité le troisiéme jour, que de dire qu'il n'est ressuscité que trois jours après sa mort.

℣. 32. ET PALAM VERBUM LOQUEBATUR. *Il en parloit tout ouvertement.* On peut traduire le Grec (*e*): *Il en parloit avec liberté*, avec hardiesse, sans détours, sans crainte, sans figure, sans parabole. La traduction de la Vulgate est très-expressive, & est suivie par plusieurs savans Interprétes (*f*).

APPREHENDENS EUM PETRUS. *Pierre le tirant à part.* Ou bien (*g*): *Pierre le retenant*, l'embrassant, l'arrêtant, lui dit: A Dieu ne plaise que cela vous arrive. Pierre ne consulte ici que son bon cœur, & sa vivacité naturelle.

℣. 35. QUI AUTEM PERDIDERIT ANIMAM SUAM. *Celui qui perdra la vie pour l'Evangile, la sauvera.* Ce sera un bonheur & un salut que de donner sa vie pour moi. Ainsi ne croyez point que j'appréhende la mort: ne l'appréhendez pas vous-même, si vous êtes sensible au bonheur de la vie éternelle. Le terme de *vie*, ou d'a-

(a) *Joseph Antiqu. lib. 18. cap. 3.*
(b) *Matth. XVI. 13. & suiv.*
(c) *Vide Erasm. & Mill. hic.*
(d) *Matth. XVI. 21.*
(e) Καὶ παῤῥησίᾳ τὸν λόγον ἐλάλει.
(f) *Erasm. Illyric. Pagn. Bez. Grot. Pisc. alii.*
(g) Καὶ προσλαβόμενος αὐτὸν ὁ Πέτρος.

me,

Digitized by Google

37. *Aut quid dabit homo commutationis pro anima sua?*

38. *Qui enim me confusus fuerit, & verba mea, in generatione ista adultera & peccatrice: & Filius Hominis confundetur eum, cùm venerit in gloria Patris sui cum Angelis sanctis.*

39. *Et dicebat illis: Amen dico vobis, quia sunt quidam de hic stantibus, qui non gustabunt mortem, donec videant Regnum Dei veniens in virtute.*

37. *Et s'étant perdu une fois*, par quel échange se pourra-t-il racheter?

38. Car si quelqu'un rougit de moi, & de mes paroles, parmi cette race adultére & pécheresse, le Fils de l'Homme rougira aussi de lui lorsqu'il viendra accompagné des saints Anges dans la gloire de son Pere.

39. Et il ajoûta: Je vous dis en vérité, qu'il y en a quelques-uns de ceux qui sont ici, qui ne mourront point, qu'ils n'ayent vû arriver le regne de Dieu dans sa puissance.

## COMMENTAIRE.

*me*, est équivoque dans ce verset. *Perdre sa vie*, signifie ou la perdre réellement, ou sacrifier les biens, l'honneur, les commoditez de la vie. Et *sauver sa vie*, ou son ame, signifie acquérir la vie éternelle. Toutes les autres pertes comparées à celle de l'ame, ne sont rien; & gagner tout le reste, si l'on perd son ame, n'est rien. Dans ceci la perte ou le gain sont essentiels; perte irréparable d'un côté; gain inestimable, de l'autre: c'est ce qu'il dit dans les versets suivans.

Les Exemplaires Grecs imprimez rejettent le ℣. 39. de ce Chapitre au commencement du Chapitre suivant; mais la suite du discours demande qu'on le laisse en cet endroit. Il est joint naturellement à ce qui précéde. Sur son explication on peut voir, *Matth.* xvi. 28.

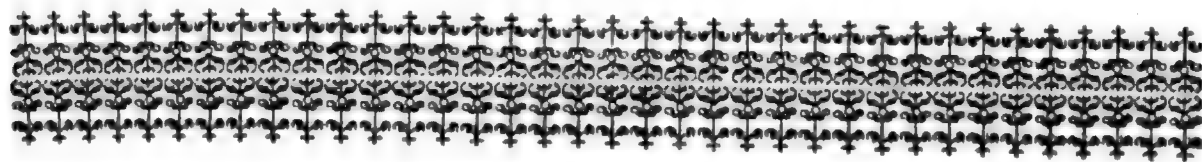

# CHAPITRE IX.

*Transfiguration de* Jesus-Christ. *Il déclare qu'Elie est venu en la personne de saint Jean-Baptiste. Guérison d'un sourd & muet. Dispute entre les Disciples, qui d'entre eux devoit être le plus grand. Qui n'est pas contre nous, est pour nous. Arrachez votre œil s'il vous scandalise.*

℣. 1. *Et post dies sex assumit Jesus Petrum, & Jacobum, & Joannem: & ducit illos in montem excelsum seorsum solos, & transfiguratus est coram ipsis.*

2. *Et vestimenta ejus facta sunt splendentia, & candida nimis velut nix, qualia fullo non potest super terram candida facere.*

3. *Et apparuit illi Elias cum Moïse: & erant loquentes cum Jesu.*

4. *Et respondens Petrus, ait Jesu: Rabbi, bonum est nos hic esse, & faciamus tria tabernacula: Tibi unum, & Moïsi unum, & Eliæ unum.*

5. *Non enim sciebat quid diceret: erant enim timore exterriti.*

6. *Et facta est nubes obumbrans eos: & venit vox de nube dicens: Hic est Filius meus charissimus: audite illum.*

℣. 1. Six jours après, Jesus ayant pris Pierre, Jacque & Jean, les mena seuls avec lui sur une haute montagne à l'écart, & il fut transfiguré devant eux.

2. Ses vêtemens devinrent tous brillans de lumiére, & blancs comme la neige, & d'une blancheur que nul foulon sur la terre ne pourroit jamais égaler.

3. Et ils virent paroître Elie, & Moïse, qui s'entretenoient avec Jesus.

4. Alors Pierre dit à Jesus: Maître, nous sommes bien ici: faisons-y trois tentes, une pour vous, une pour Moïse, & une pour Elie:

5. Car il ne savoit ce qu'il disoit, tant ils étoient effrayez.

6. En même-tems il parut une nuée qui les couvrit; & il sortit une voix de cette nuée, qui fit entendre ces mots: Celui-ci est mon Fils bien-aimé; écoutez-le.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. Post dies sex assumit Jesus Petrum, &c. *Six jours après, Jesus ayant pris Pierre, Jacque, & Jean, les mena seuls avec lui sur une haute montagne.* Ces six jours se prennent depuis la promesse qu'il avoit faite à ses Apôtres, qu'il y en avoit quelques-uns parmi eux, qui ne mourroient point, qu'ils n'eussent vû le regne de Dieu (*a*): cette promesse se fit aux environs de Cézarée de Philippe (*b*). S. Luc (*c*) met *environ huit jours.* Mais il compte le jour de la promesse, & celui de l'éxécution; au lieu que Saint Marc, & Saint Matthieu ne mettent que les six jours d'entre deux.

Quant à la montagne où Jesus se transfigura, quoi qu'on croye depuis plusieurs siécles que c'est le Thabor: toutefois la chose est très-incertaine. Il paroît par la suite du récit des Evangélistes, que Jesus-Christ se transfi-

(*a*) *Marc.* viii. 39.
(*b*) *Ibid.* ℣. 27.
(*c*) *Luc.* ix. 28. Ὡσεὶ ἡμέραι ὀκτώ.

*7. Et statim circumspicientes, neminem ampliùs viderunt nisi Jesum tantùm secum.*

*8. Et descendentibus illis de monte, præcepit illis ne cuiquam quæ vidissent, narrarent: nisi cùm Filius Hominis à mortuis resurrexerit.*

*9. Et verbum continuerunt apud se, conquirentes quid esset: Cùm à mortuis resurrexerit.*

*10. Et interrogabant eum dicentes: Quid ergo dicunt Pharisæi, & Scribæ, quia Eliam oportet venire primùm?*

*11. Qui respondens, ait illis: Elias, cùm venerit primò restituet omnia: & quomodo scriptum est in Filium hominis, ut multa patiatur, & contemnatur.*

*12. Sed dico vobis quia & Elias venit, (& fecerunt illi quæcumque voluerunt,) sicut scriptum est de eo.*

7. Aussi-tôt regardant de tous côtez, ils ne virent plus personne que Jesus qui étoit demeuré seul avec eux.

8. Lorsqu'ils descendoient de la montagne, il leur commanda de ne parler à personne de ce qu'ils avoient vû, jusqu'à ce que le Fils de l'Homme fût ressuscité d'entre les morts.

9. Et ils tinrent la chose secrette, s'entredemandant ce qu'il vouloit dire par ce mot: Jusqu'à ce que le Fils de l'Homme fût ressuscité.

10. Alors ils lui demanderent: Pourquoi les Pharisiens, & les Scribes disent-ils, qu'il faut qu'Elie vienne auparavant?

11. Il leur répondit: Il est vrai qu'auparavant Elie doit venir, & rétablir toutes choses, & qu'il souffrira beaucoup, & sera rejetté avec le même mépris, qu'il a été écrit, que le Fils de l'Homme le doit être.

12. Mais je vous dis qu'Elie même est déja venu, (& ils l'ont traité comme il leur a plû,) selon ce qui en avoit été crit.

## COMMENTAIRE.

gura fort loin de Capharnaüm. Il se transporte aux environs de Cézarée de Philippe, à l'extrémité septentrionale de la Palestine (*a*). Il demande à ses Apôtres ce que l'on pense de lui dans le monde. Il promet à quelques-uns d'eux de leur faire voir sa gloire avant leur mort. A six ou huit jours delà il méne trois de ses Apôtres sur une haute montagne à l'écart, & se transfigure en leur présence (*b*). Le lendemain il descend de la montagne, revient à ses autres Apôtres (*c*); traverse toute la Galilée, ne voulant pas qu'on sçût qu'il y étoit (*d*). De là il vient à Capharnaüm (*e*) & de là par la Samarie à Jérusalem (*f*), pour la Pentecôte. Du Thabor à Capharnaüm il n'y a pas plus de cinq ou six lieuës. Aller du Thabor à Capharnaüm, est-ce traverser toute la Galilée? Ce n'en est pas la cinquantiéme partie. Je croirois donc plûtôt que c'est sur quelque côteau du Liban, ou sur quelque montagne de delà le Jourdain, vers les montagnes d'Hermon, comme Eusébe semble l'avoir crû sur le Pseaume LXXXVIII.

℣. 9. CONQUIRENTES QUID ESSET: CUM A MORTUIS RESURREXERIT. *S'entredemandant ce qu'il vouloit dire par: Jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité.* Ils n'osoient lui demander ce que cela vouloit dire; se souvenant de ce qui étoit arrivé à saint Pierre, lorsqu'il vouloit détourner le Sauveur de sa Passion. Les Apôtres n'ignoroient pas sans doute ce que vouloit dire le mot de résurrection: c'étoit un article de la foy des Juifs, que les morts ressusciteroient (*g*). Mais ils ne savoient ni la maniére, ni les circonstances de la résurrection de JESUS-CHRIST, ni s'il ressusciteroit seul, ni si la résurrection seroit générale, ou si ce seroit une résurrection figurée, & parabolique. En un mot, ils y croyoient plus de mystére qu'il n'y en avoit.

℣. 10. QUIA ELIAM OPORTET VENIRE PRIMUM. *Pourquoi dit-on qu'il faut qu'Elie vienne auparavant?* Les Juifs, fondez sur la prédiction de Malachie (*h*), attendoient la venuë du Prophéte Elie, avant le jour du Seigneur, c'est-à-dire, avant que le Messie vint exercer sa vengeance contre toutes les nations infidelles, & incrédules, pour établir son empire sur Jérusalem, & sur toute la terre; car c'est ainsi qu'ils l'attendoient dès lors, & qu'ils l'attendent encore aujourd'hui. Mais ils confondent les tems, & les deux avénemens du CHRIST. Dans le premier, Elie devoit venir, mais seulement en esprit: cet Elie est Jean-Baptiste. Le Messie doit détruire l'empire de l'idolâtrie, & établir sa domination sur tous les peuples. C'est ce qu'il a éxecuté par la vocation des Gentils, & par l'établissement de l'Eglise Chrétienne. Son second avénement sera un avénement de justice, & de vengeance pour les méchans. Elie viendra en personne. JESUS-CHRIST jugera les vivans & les morts, & fera de nouveaux Cieux, & une nouvelle terre. C'est ce que les Juifs ne savoient pas distinguer.

℣. 11. ELIAS RESTITUET OMNIA. *Elie rétablira toutes choses.* Il viendra pour cela; il y travaillera avec zéle, & avec succès. Mais peut-on dire que ni Jean-Baptiste ait rétabli toutes choses dans l'ordre; ni qu'Elie avant la fin du monde convertisse tout le monde. L'Ecriture met fort souvent l'acte commencé, pour l'acte achevé; l'effort que l'on fait pour réussir, pour le succès entier & parfait.

℣. 12. ELIAS VENIT, (ET FECERUNT ILLI QUÆCUMQUE VOLUERUNT), SICUT SCRIPTUM EST DE EO. *Elie est venu, (& ils l'ont traité comme il leur a plû), selon ce qui en avoit été écrit.* On donne plus d'un sens à ce verset. Quelques-uns font ainsi la construction du Texte. Elie est déja venu, ainsi qu'il est écrit dans Malachie. Cet Elie est Jean-Baptiste; mais les Juifs au lieu de le recevoir, l'ont traité comme il leur a plû; ils l'ont chargé d'outrages (*i*), & l'ont enfin fait mourir (*k*). Autrement: Elie est venu en la personne de Jean-Baptiste; mais les Juifs l'ont traité comme il leur a plû, ainsi qu'il est écrit dans les Prophétes. En effet, quelques Interprétes (*l*) prétendent que ce qui est prédit des souffrances, & des persécutions qu'Elie doit souffrir à la fin du monde, doit aussi s'entendre au moins en partie, de celles de Saint Jean-Baptiste. Par exemple, ce qui est dit dans Isaïe (*m*), & dans Jérémie (*n*), dont l'Eglise fait l'application à saint Jean-Baptiste. Et ce qui est dit dans l'Apocalypse (*o*) des deux témoins, que

(a) *Marc.* XVI. 13. *Marc.* VIII. 27.
(b) *Matth.* XVII. 1. *& sequ. Marc.* IX. 1. *& sequ.*
(c) *Luc.* IX. 37. *Marc.* IX. 14.
(d) *Marc.* IX. 30. *Matth.* XVII. 22.
(e) *Matth.* XVII. 24. *Marc.* IX 33.
(f) *Luc.* IX. 51.
(g) 2. *Maccab.* XII. 43. *&* VII. 9. 14. *Joan.* XI. 24.
(h) *Malach.* IV. 5. *Ecce ego mittam vobis Eliam Prophetam, antequam veniat dies Domini magnus & terribilis.*
(i) *Matth* XI. 18.
(k) *Matth.* XIV. 3. *Marc.* VI. 17.
(l) *Grotius. Vide & Brug.*
(m) *Isai.* XLIX. 1.
(n) *Jerem.* 1.
(o) *Apoc.* XI. 3. 4. 10.

Digitized by Google

13. *Et veniens ad Discipulos suos, vidit turbam magnam circa eos, & Scribas conquirentes cum illis.*

13. Lorsqu'il fut venu au lieu où étoient ses *autres* Disciples, il vit une grande multitude de personnes autour d'eux, & des Scribes qui disputoient avec eux.

14. *Et confestim omnis populus videns Jesum, stupefactus est, & expaverunt, & accurrentes salutabant eum.*

14. Aussi-tôt tout le peuple ayant apperçû Jesus, fut saisi d'étonnement, & de frayeur, & étant accourus, ils le saluérent.

15. *Et interrogavit eos: Quid inter vos conquiritis?*

15. Alors il leur demanda: Dequoi disputez-vous ensemble?

16. *Et respondens unus de turba, dixit: Magister, attuli filium meum ad te habentem spiritum mutum:*

16. Et un homme d'entre le peuple prenant la parole, lui dit: Maitre, je vous ai amené mon fils, qui est possedé d'un esprit muet:

17. *Qui ubicumque eum apprehenderit, allidit illum, & spumat, & stridet dentibus, & arescit: & dixi Discipulis tuis ut ejicerent illum, & non potuerunt.*

17. Et toutes les fois qu'il se saisit de lui, il le jette contre terre, & l'enfant écume, grince les dents, & devient tout sec. J'ai prié vos Disciples de le chasser, mais ils ne l'ont pû.

18. *Qui respondens eis, dixit: O generatio incredula, quamdiù apud vos ero? Quamdiù vos patiar? Afferte illum ad me.*

18. Jesus leur répondit: O gens incrédules, jusqu'à quand serai-je avec vous? Jusqu'à quand vous souffrirai-je? Amenez-le-moi.

19. *Et attulerunt eum. Et cùm vidisset eum, statim spiritus conturbavit illum; & elisus in terram, volutabatur spumans.*

19. Ils le lui amenérent; & il n'eut pas plûtôt vû Jesus, que l'esprit commença à l'agiter avec violence, & il tomba par terre, où il se rouloit en écumant.

## COMMENTAIRE.

l'on croit être Elie, & Henoch, où l'Auteur fait assez visiblement allusion à la prophétie de Zacharie (*a*), dans laquelle ce Prophéte parle des deux oliviers, & des deux chandeliers qui sont dans la maison du Seigneur.

Le Texte Grec (*b*) est assez différent de la Vulgate, & on l'explique diversement. Voici les versets 11. & 12. *Il leur répondit: Elie viendra premiérement, & rétablira toutes choses. Et comment est-il écrit du Fils de l'homme, qu'il doit venir pour souffrir beaucoup, & pour être méprisé? Mais je vous dis, qu'Elie est déja venu, & qu'ils lui ont fait ce qu'ils ont voulu, comme il est écrit de lui.* Pour entendre cette réponse, il est bon d'y ajoûter ce que Saint Matthieu a dit dans l'endroit qui lui est paralléle (*c*): *Ainsi le Fils de l'homme doit souffrir de leur part.* Voici donc le sens de ce passage: Les Apôtres ayant oüi dire au Sauveur qu'il ressusciteroit dans trois jours, conçurent qu'aussi-tôt aprés sa résurrection, dont on leur parloit comme d'une chose toute prochaine, on verroit commencer son regne sur la terre. Ils lui dirent donc: Eh comment les Docteurs de la Loi enseignent-ils que le regne du Messie doit être précédé de la venuë d'Elie? Jesus leur répond deux choses. La premiére, qu'Elie doit venir à la vérité; ou plûtôt qu'il est déja venu, dans la personne de Jean-Baptiste. La seconde, que pour lui sa Passion, & ses souffrances sont marquées dans l'Ecriture d'une maniére si claire, qu'on ne peut s'empecher de les y voir; & qu'ainsi si son Précurseur a été si mal traité des Juifs, quoique l'Ecriture ne parle de ses souffrances que d'une maniére assez confuse; quels doivent être les maux qu'il doit endurer lui-même, puisque les saints Oracles sont si précis sur son sujet?

Elie est venu, & ils lui ont fait ce qu'ils ont voulu, ainsi qu'il est écrit de lui. Mais que mes souffrances sont marquées d'une maniére si précise & distincte dans les Ecritures: Cette exclamation marque l'ardeur que J. C. avoit de souffrir, & l'envie qu'il avoit que ses Apôtres comprissent une fois cette vérité si importante. On voit une exclamation à peu près semblable dans Saint Luc (*d*); *Je suis venu apporter le feu sur la terre, & qu'est-ce que je souhaite, sinon qu'il s'allume! J'ai à être baptisé d'un baptême, & en quelle contrainte ne suis-je point, jusqu'à ce que cela s'accomplisse?*

℣. 14. POPULUS STUPEFACTUS EST, ET EXPAVERUNT. *Le peuple fut saisi d'étonnement, & de frayeur*, lorsqu'il vit arriver Jesus. La frayeur du peuple étoit fondée sur ce que les troupes, & les Docteurs de la Loi s'étoient mis à disputer contre les Disciples. Ils crurent que Jesus prendroit contr'eux le parti de ses Apôtres, & qu'il les chargeroit de confusion, & de reproches.

℣. 16. HABENTEM SPIRITUM MUTUM. *Qui est possedé d'un esprit muet.* Les Juifs attribuoient presque toutes les maladies à de mauvais esprits. Cet enfant étoit en effet possedé par un démon, comme on le voit par la suite, & ce démon le rendoit sourd (*e*), muet, & épileptique (*f*), comme le marque saint Matthieu.

℣. 27. ALLIDIT ILLUM, ET SPUMAT. *Il le jette contre terre, & l'enfant écume, grince les dents, & devient tout sec.* Le Grec (*g*): *Il le froisse* contre terre; ou bien, *il le brise*, il le met en piéces. Ce qu'on ne peut entendre que des convulsions qu'il lui cause, qui semblent le devoir mettre en piéces. Il dit encore ci-après au ℣. 25. (*h*) que le démon quitta cet enfant, *après l'avoir mis en piéces*; c'est-à-dire, avec de terribles convulsions. L'Evangéliste continuë: *L'enfant écume, il grince les dents, & devient tout desséché.* Le pere ajoute ci-après ℣. 22. que le démon le jettoit quelquefois dans le feu, ou dans l'eau, & que ce mal le tenoit dès l'enfance. Le terme Grec qu'on traduit ici par, *il est tout desseché*, se prend souvent dans les Septante pour, *s'en aller, se retirer.* Voyez *Genes.* XXXV. 3. *Exod.* XIV. 19. *Zach.* X. 10.

℣. 18. O GENERATIO INCREDULA. *O race incrédule, jusques à quand serai-je avec vous?* Quelques-uns croyent que ces paroles s'adressent aux Juifs, & en particulier aux Docteurs de la Loi. D'autres veulent que Jesus les adresse à ses Disciples: mais le premier sens est plus suivi.

---

(a) *Zach.* IV. 3. 11. 12.

(b) ℣. 11. Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν αὐτοῖς, Ἠλίας μὲν ἐλθὼν πρῶτον ἀποκαθιστᾷ πάντα. Καὶ πῶς γέγραπται ἐπὶ τὸν υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου, ἵνα πολλὰ πάθῃ, καὶ ἐξουδενωθῇ.

℣. 12. Ἀλλὰ λέγω ὑμῖν ὅτι, καὶ Ἠλίας ἐλήλυθε, καὶ ἐποίησαν αὐτῷ ὅσα ἠθέλησαν, καθὼς γέγραπται ἐπ' αὐτόν.

(c) *Matth.* XVII. 12. Οὕτω καὶ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου μέλλει πάσχειν, ὑπ' αὐτῶν.

(d) *Luc.* XII. 49. 50.

(e) *Marc.* IX. 25. Τὸ κωφὸν καὶ ἄλαλον πνεῦμα, ἐπιτάσσω σοὶ ἔξελθε.

(f) *Matth.* XVII. 15. Ὅτι σεληνιάζεται καὶ κακῶς πάσχει.

(g) Ῥήσσει αὐτὸν, καὶ ἀφρίζει, καὶ τρίζει τοὺς ὀδόντας, καὶ ξηραίνεται.

(h) 26. Κράξαν καὶ πολλὰ σπαράξαν αὐτὸν, ἐξῆλθε.

*20. Et interrogavit patrem ejus: Quantum temporis est ex quo ei hoc accidit? At ille ait: Ab infantia:*

*21. Et frequenter eum in ignem, & in aquas misit, ut eum perderet: sed si quid potes, adjuva nos, misertus nostri.*

*22. Jesus autem ait illi: Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti.*

*23. Et continuò exclamans pater pueri, cum lacrymis aiebat: Credo, Domine, adjuva incredulitatem meam.*

*24. Et cùm videret Jesus concurrentem turbam, comminatus est spiritui immundo, dicens illi: Surde & mute spiritus, ego præcipio tibi, exi ab eo; & amplius ne introeas in eum.*

*25. Et exclamans, & multùm discerpens eum, exiit ab eo, & factus est sicut mortuus, ita ut multi dicerent: Quia mortuus est.*

*26. Jesus autem tenens manum ejus, elevavit eum, & surrexit.*

*27. Et cùm introisset in domum, Discipuli ejus secretò interrogabant eum: Quare nos non potuimus ejicere eum?*

*28. Et dixit illis: Hoc genus in nullo potest exire, nisi in oratione, & jejunio.*

*29. Et inde profecti prætergrediebantur Galilæam: nec volebat quemquam scire.*

*30. Docebat autem Discipulos suos, & dicebat illis: Quoniam Filius Hominis tradetur in manus hominum, & occident eum, & occisus tertia die resurget.*

*31. At illi ignorabant verbum, & timebant interrogare eum.*

20. JESUS demanda au pere de l'enfant: Combien y a-t-il que cela lui arrive? Dès son enfance, dit le pere:

21. Et l'esprit l'a souvent jetté, tantôt dans le feu, & tantôt dans l'eau, pour le faire périr: mais si vous pouvez quelque chose, ayez compassion de nous, & nous secourez.

22. JESUS lui répondit: Si vous pouvez croire; toutes choses sont possibles à celui qui croit.

23. Aussi-tôt le pere de l'enfant s'écriant, lui dit avec larmes: Seigneur, je croi, aidez-*moi dans* mon incrédulité.

24. Et JESUS voyant que le peuple accouroit en foule, parla avec menaces à l'esprit impur, & lui dit: Esprit sourd & muet, sors de cet enfant, je te le commande; & n'y rentre plus.

25. Alors *cet esprit* ayant jetté un grand cri, & l'ayant agité par de violentes convulsions, sortit, & l'enfant devint comme mort; de sorte que plusieurs disoient qu'il étoit mort.

26. Mais JESUS l'ayant pris par la main, & le soulevant, il se leva.

27. Lorsque JESUS fut entré dans la maison, ses Disciples lui dirent en particulier: D'où vient que nous n'avons pû chasser ce démon?

28. Il leur répondit: Ces sortes *de démons* ne peuvent être chassez par aucun autre moyen que par la priére & par le jeûne.

29. Au sortir de ce lieu, ils traversérent la Galilée: & il vouloit que personne ne le sût.

30. Cependant il instruisoit ses Disciples, & leur disoit: Le Fils de l'Homme sera livré entre les mains des hommes, & ils le feront mourir, & il ressuscitera le troisiéme jour après sa mort.

31. Mais ils n'entendoient rien à ce discours: & ils craignoient de lui en demander l'éclaircissement.

## COMMENTAIRE.

℣. 22. OMNIA POSSIBILIA SUNT CREDENTI. *Toutes choses sont possibles à celui qui croit.* Si vous aviez de la foi comme un grain de moutarde, dit-il ailleurs *(a)*, rien ne vous seroit impossible, vous pourriez même transporter les montagnes. Mais il vaut mieux traduire: *Tout est possible pour celui qui croit*, ou en sa faveur. Celui qui demande avec une foi ferme, & sans hésiter, doit tout espérer de la bonté de Dieu; rien ne lui sera refusé *(b)*.

℣. 23. ADJUVA INCREDULITATEM MEAM. *Aidez-moi dans mon incrédulité.* Il appelle *incrédulité*, une foy encore foible. Augmentez ma foy, fortifiez-la, suppléez à ce qui lui manque. Comparez *Rom.* VIII. 26. *Spiritus adjuvat infirmitatem nostram.*

℣. 25. EXCLAMANS, ET MULTUM DISCERPENS EUM, EXIIT. *Ayant jetté un grand cri, & l'ayant agité par de violentes convulsions, il sortit.* Ou plûtôt: Il sortit en faisant jetter de grands cris à cet enfant, & en l'agitant, comme s'il eût voulut le mettre en piéces. Quelqu'un a crû que le terme Grec *(c)* signifioit, que le démon lui déchira ses habits, ou que l'enfant se les déchira par la violence de la convulsion. Le fait n'est pas sans quelque apparence. Mais on ne sauroit montrer que le verbe de l'Original, mis absolument, comme il est en cet endroit, signifie déchirer les habits. Il ne se trouve dans tout le nouveau Testament, qu'ici verset 20. & 26. & dans Saint Luc chap. IX. ℣. 39. en parlant de ce même enfant.

℣. 28. IN NULLO POTEST EXIRE, NISI IN ORATIONE, ET JEJUNIO. *Ces sortes de démons ne peuvent être chassez que par la priére, & par le jeûne.* Voyez notre Commentaire sur Saint Matthieu, XVII. 21. Ce n'est point assez d'avoir la foy, il faut employer la priére & le jeûne, soit pour demander l'accroissement de notre foy, soit pour obtenir la guérison de ces sortes de maladies anciennes & opiniâtres.

℣. 29. PRÆTERGREDIEBANTUR GALILEAM. *Ils traversérent la Galilée.* Du lieu où il guérit cet enfant, il traversa toute la Galilée pour venir à Capharnaüm. Cela pourroit faire juger que le lieu où il se transfigura n'étoit pas voisin de cette ville, puisque ce fut au bas de la montagne qu'il fit ce miracle.

℣. 31. AT ILLI IGNORABANT VERBUM. *Ils n'entendoient rien à ce discours.* JESUS parloit souvent à ses

(a) *Matth* XVII. 19. & XXI. 21.
(b) *Jacobi* I. 6. *Marc.* XI. 24. *Vide Brug. Vatab. Grot.*

(c) Le P. Martianay, Notes sur le nouveau Testament. Σπαράξαν αὐτόν.

Disciples

*32. Et venerunt Capharnaüm. Qui cùm domi essent, interrogabat eos: Quid in via tractabatis?*

*33. At illi tacebant; siquidem in via inter se disputaverant, quis eorum major esset.*

*34. Et residens vocavit duodecim, & ait illis: Si quis vult primus esse, erit omnium novissimus, & omnium minister.*

*35. Et accipiens puerum, statuit eum in medio eorum: quem cùm complexus esset, ait illis:*

*36. Quisquis unum ex hujusmodi pueris receperit in nomine meo, me recipit: & quicumque me susceperit, non me suscipit, sed eum, qui misit me.*

*37. Respondit illi Joannes, dicens: Magister, vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem dæmonia, qui non sequitur nos, & prohibuimus eum.*

32. Ils vinrent ensuite à Capharnaüm. Et lorsqu'ils furent à la maison, il leur demanda: De quoi disputiez-vous ensemble pendant le chemin?

33. Mais ils demeurérent dans le silence; parce qu'ils avoient disputé entr'eux dans le chemin, qui d'eux tous étoit le plus grand.

34. Et s'étant assis, il appella les douze, & leur dit: Si quelqu'un veut être le premier, il sera le dernier de tous, & le serviteur de tous.

35. Puis il prit un petit enfant qu'il mit au milieu d'eux; & l'ayant embrassé, il leur dit:

36. Quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit: & quiconque me reçoit, ne me reçoit pas, mais celui qui m'a envoyé.

37. Alors Jean prenant la parole, lui dit: Maître nous avons vû un certain homme qui chasse les démons en votre nom, quoi qu'il ne nous suive pas; & nous l'en avons empêché.

## COMMENTAIRE.

Disciples de sa mort, de sa Passion, & de sa Résurrection, sur tout dans les derniers mois de sa vie; il vouloit préparer leurs cœurs & leur esprit à ce grand événement, qui devoit être pour eux une si violente tentation, & un si grand sujet de scandale. Mais ils ne comprenoient rien à tout cela. Remplis des préjugez d'un Messie immortel, & d'un regne temporel, ils ne pouvoient ajuster ces idées à tout ce que le Sauveur leur disoit. Ils prenoient ses discours ou comme des expressions paraboliques, ou comme des exagérations, dont on ne devoit pas voir l'accomplissement littéral. L'Evangéliste ajoute, *qu'ils n'osoient lui en demander l'éclaircissement*, de peur apparemment d'être traitez comme saint Pierre, qui voulut le détourner de sa Passion (*a*).

℣. 34. SI QUIS VULT PRIMUS ESSE, ERIT OMNIUM NOVISSIMUS. *Si quelqu'un veut être le premier, il sera le dernier de tous.* Sans les charger de confusion en leur découvrant ce qu'ils avoient dit en chemin, il guérit leur vanité, & leur ambition, par des maniéres familiéres & insinuantes, à son ordinaire. Il leur dit que son Royaume n'est pas comme ceux de la terre, où les plus grands exercent leur empire avec hauteur sur ceux qui leur sont soûmis. Ici c'est tout le contraire; les premiers doivent être les plus humbles, & les plus attentifs à servir les autres. Il est bon de remarquer que JESUS-CHRIST & saint Pierre étoient arrivez à Capharnaüm (*b*) avant les autres Apôtres L'absence de saint Pierre avoit peut-être donné lieu à cette dispute; car le Sauveur l'avoit assez clairement désigné pour le premier officier de son Royaume, en disant qu'il lui donnoit les clefs du Royaume des Cieux (*c*).

℣. 36. QUISQUIS UNUM EX HUJUSMODI PUERIS RECEPERIT. *Quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit..* Quiconque reçoit un de mes Disciples, un de mes Fidéles, qui doivent être aussi doux, aussi simples, aussi éloignez de l'ambition que cet enfant, me reçoit; c'est-à-dire: je tiens pour fait à moi-même, ce que l'on fera pour eux.

℣. 37. RESPONDIT ILLI JOANNES, &c. *Alors Jean prenant la parole lui dit: Maître, nous avons vû un homme qui chasse les démons en votre nom*, & nous l'en avons empêché, parce qu'il ne nous suit pas. Saint Matthieu ne dit rien de cette particularité: mais saint Luc (*d*) la rapporte dans l'endroit paralléle à celui-ci. On demande à l'occasion de quoi saint Jean fait ce récit au Sauveur? C'est apparemment parce que JESUS-CHRIST venoit de dire, que quiconque recevroit un de ses Disciples en son nom, le recevroit; & qu'il tiendroit pour fait à lui-même, le bien ou le mal qu'on feroit à celui qui se diroit lui appartenir. Saint Jean craignant d'avoir mal fait, en empêchant cet homme qui chassoit les démons au nom du Sauveur; lui raconte naïvement la chose. D'autres croyent qu'il la lui raconte comme une belle action, & croyant vanter son zéle, & son attachement à son Maître, à peu près comme Josué (*e*) qui ayant appris qu'*Eldad*, & *Medad* prophétisoient dans le camp, prioit Moyse de les empêcher. Bien éloigné de la disposition de saint Paul, qui disoit (*f*): de quelque maniére que JESUS-CHRIST soit prêché, soit sous de mauvais prétextes, ou dans la vérité, je m'en réjoüis, & je m'en réjoüirai toûjours.

Mais comment un homme qui ne suivoit point JESUS-CHRIST pouvoit-il chasser les démons en son nom? On répond, 1°. Qu'il pouvoit croire en JESUS-CHRIST, sans toutefois être attaché à le suivre, comme une infinité d'autres, qui suivoient sa doctrine, sans suivre sa personne (*g*). 2°. Il pouvoit sans être véritablement disciple de JESUS-CHRIST, faire des miracles en son nom, comme on croit qu'en a fait Judas, & comme ceux qui diront à JESUS-CHRIST au jour du Jugement (*h*): *Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé, n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom? Mais il leur dira: Je ne vous reconnois point, retirez-vous de moi.* Saint Jean croyoit apparemment que la vertu de faire des miracles n'avoit été accordée qu'aux Apôtres (*i*), & que nul autre n'avoit droit à cette prérogative. Et il est vrai que JESUS-CHRIST ne l'avoit donnée expressément qu'aux Apôtres; mais il ne l'avoit pas tellement attachée à leur personne, qu'il en eût exclus tous les autres.

(a) *Marc.* VIII. 32. 33.
(b) *Matth.* XVII. 24.
(c) *Matth.* XVI. 13. 14. *Marc.* VIII. 29. 30.
(d) *Luc.* IX. 49.
(e) *Num.* XI. 28.
(f) *Philipp.* I. 18.
(g) *Ambrof. in Luc. lib.* VII. *Euthym. hic.*
(h) *Matth.* VII. 22. Voyez saint Augustin, *lib.* 4. *de Consens. cap.* 5. Bede, Theophylacte, Maldonat, Grotius, &c. sur cet endroit-ci.
(i) *Marc.* III. 15.



Digitized by Google

*38. Jesus autem ait : Nolite prohibere eum: nemo est enim qui faciat virtutem in nomine meo, & possit citò malè loqui de me.*

*39. Qui enim non est adversùm vos, pro vobis est;*

*40. Quisquis enim potum dederit vobis calicem aquæ in nomine meo, quia Christi estis : Amen dico vobis, non perdet mercedem suam.*

*41. Et quisquis scandalizaverit unum ex his pusillis credentibus in me : bonum est ei magis si circumdaretur mola asinaria collo ejus, & in mare mitteretur.*

*42. Et si scandalizaverit te manus tua, abscide illam : bonum est tibi debilem introire in vitam, quàm duas manus habentem ire in gehennam, in ignem inextinguibilem :*

*43. Ubi vermis eorum non moritur, & ignis non extinguitur.*

*44. Et si pes tuus te scandalizat, amputa illum: bonum est tibi claudum introire in vitam æternam, quàm duos pedes habentem mitti in gehennam ignis inextinguibilis :*

*45. Ubi vermis eorum non moritur, & ignis non extinguitur.*

*46. Quod si oculus tuus scandalizat te, ejice eum: bonum est tibi luscum introire in Regnum Dei, quàm duos oculos habentem mitti in gehennam ignis :*

*47. Ubi vermis eorum non moritur, & ignis non extinguitur.*

38. Mais Jesus lui répondit : Ne l'en empêchez pas ; car il n'y a personne qui ayant fait un miracle en mon nom, puisse aussi-tôt après parler mal de moi.

39. Qui n'est pas contre vous, est pour vous ;

40. Et quiconque vous donnera à boire *seulement* un verre d'eau en mon nom, parce que vous appartenez au Christ, je vous dis en vérité qu'il ne perdra point sa récompense.

41. Que si quelqu'un est un sujet de scandale à l'un de ces plus petits, qui croyent en moi, il vaudroit mieux pour lui qu'on lui attachât au col une de ces meules qu'un âne tourne, & qu'on le jettât dans la mer.

Et si votre main vous est un sujet de scandale, coupez-là. Il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie, n'ayant qu'une main, que d'en avoir deux & d'aller en enfer, dans ce feu qui brûle éternellement :

43. Où le ver qui les ronge ne meurt point, & où le feu ne s'éteint jamais.

44. Et si votre pied vous est un sujet de scandale, coupez-le. Il vaut mieux pour vous, que n'ayant qu'un pied vous entriez dans la vie éternelle, que d'en avoir deux, & être précipité dans l'enfer, dans ce feu qui brûle éternellement :

45. Où le ver qui les ronge ne meurt point, & où le feu ne s'éteint jamais.

46. Et si votre œil vous est un sujet de scandale, arrachez-le. Il vaut mieux pour vous, que n'ayant qu'un œil vous entriez dans le Royaume de Dieu, que d'en avoir deux, & être précipité dans le feu de l'enfer :

47. Où le ver qui les ronge ne meurt point, & où le feu ne s'éteint jamais.

## COMMENTAIRE.

℣. 38. NOLITE PROHIBERE. *Ne l'en empêchez pas.* C'est toûjours beaucoup qu'il reconnoisse mon nom, & qu'il en fasse voir la force, & la vertu. Il n'aura garde de se joindre à mes ennemis, & à mes calomniateurs. Il est engagé d'intérêt à dire du bien de moi, & à prendre mon parti, pour ne se pas détruire lui-même *(a)*. Car, ajoûte le Sauveur, *qui n'est pas contre vous, est pour vous.* Ou selon d'autres Exemplaires (*b*): *Qui n'est pas contre nous, est pour nous.* Jesus-Christ a employé le même proverbe en un autre endroit, dans un sens contraire (*c*), pour dire, que dans son service il ne veut point de partage, qu'il faut être tout à lui, ou tout à son ennemi. Car, comme dit S. Paul (*d*) : *Quelle communication y a-t-il entre le jour, & les ténébres ; entre Dieu, & Bélial ?* Mais on sait que ces sortes de proverbes populaires peuvent s'appliquer à différens sujets, & sont susceptibles de différens sens, suivant les circonstances où on les employe. Voyez ce qu'on a remarqué sur saint Matthieu, chap. XII. 30.

℣. 40. QUISQUIS ENIM POTUM DEDERIT VOBIS, &c. *Quiconque vous donnera à boire seulement un verre d'eau en mon nom, ne perdra point sa récompense.* Cela a été suffisamment expliqué ailleurs (*e*). Pour entendre la suite du discours de Jesus-Christ, il faut joindre ce verset au 37. & lire comme en paranthése, les 37. 38. & 39. qui renferment l'incident rapporté ici par saint Jean. Le Sauveur continue à instruire ses Apôtres, de ce qui doit arriver à ceux qui les traiteront bien ou mal.

℣. 41. QUISQUIS SCANDALIZAVERIT UNUM. *Si quelqu'un est un sujet de scandale à quelqu'un de ces petits, qui croyent en moi.* Si quelqu'un par ses menaces, par ses persécutions, par ses mauvais traitemens, par ses mauvais discours, ou par ses mauvais exemples, est une pierre d'achoppement, & un sujet de chûte à mes Disciples, à qui je recommande la douceur & l'humilité des enfans, *il vaudroit mieux qu'on lui attachât une meule de moulin au cou, & qu'on le jetta dans la mer.*

℣. 43. UBI VERMIS EORUM NON MORITUR, ET IGNIS NON EXTINGUITUR. *Où le ver qui les ronge ne meurt point, & où le feu ne s'éteint jamais.* Ceci est pris d'Isaïe ; ce Prophéte *(f)* parlant du supplice des ennemis du Seigneur, dit qu'on sortira de Jérusalem, *pour voir les cadavres de ceux qui ont violé ses Loix, jettez sur la terre, & que leur ver ne mourra point, ni leur feu ne s'éteindra point ; & ils seront en opprobre à toute chair.*

---

(a) *Vide Euthym. Theophyl. Brug. Grot.*
(b) *Ita quàm plurimi Codd. apud Mill.*
(c) *Matth.* XII. 30. *Luc.* XI. 23.
(d) 2. *Cor.* XI. 15.
(e) *Matth.* X. 40. 41. 42.
(f) *Isai.* LXVI. 24.

Digitized by Google

48. *Omnis enim igne salietur, & omnis victima sale salietur.*

49. *Bonum est sal: quod si sal insulsum fuerit: in quo illud condietis? Habete in vobis sal, & pacem habete inter vos.*

48. Car ils doivent tous être salez par le feu, comme toute victime doit être salée avec le sel.

49. Le sel est bon : mais le sel devient fade, avec quoi l'assaisonnerez-vous? Ayez du sel en vous, & conservez la paix entre vous.

## COMMENTAIRE.

Le Prophéte fait allusion à deux maniéres différentes dont les morts sont traitez: La premiére, lorsqu'on enterre les corps, ou qu'on les laisse sur la terre: La seconde, lorsqu'on les brûle. Les corps enterrez, ou abandonnez sans sépulture, sont la pâture des vers; ceux qui sont brûlez servent d'aliment au feu. Les méchans ne seront pas traitez comme les morts ordinaires; ils seront livrez à des vers qui les rongeront éternellement, & à des flammes qui ne s'éteindront point (a). Les vers & les flammes ordinaires ont bien-tôt consumez les corps ausquels ils s'attachent. L'homme après sa mort est insensible à tout ce que souffre son cadavre. Mais les vers, & les flammes dont nous parlons, agiront & sur l'ame, & sur le corps (b), & avant même que le corps soit réuni à son ame, celle-ci souffrira des douleurs cruelles, supérieures à tout ce que l'homme est capable de souffrir en ce monde. Soit qu'on entende des vers & un feu réel & matériel, avec un très-grand nombre de Docteurs, soit qu'on le prenne d'un feu, & d'un ver métaphorique, pour les remords de conscience, avec beaucoup d'autres Docteurs; les peines sont toûjours terribles dans leur excez, infinies dans leur durée, & incompréhensibles à l'esprit humain. Voyez notre Commentaire sur *Eccli.* VII. 19.

℣. 48. OMNIS ENIM IGNE SALIETUR, ET OMNIS VICTIMA SALIETUR. *Car ils doivent tous être salez par le feu, comme toute victime doit être salée par le sel.* La Loi de Moïse ordonne qu'on employe le sel dans toutes les offrandes, & dans tous les sacrifices (c): *In omni oblatione tua offeres sal.* Le même Législateur veut que le feu de l'autel soit perpétuel, & ne s'éteigne jamais (d). *Ignis in altari semper ardebit.* Les méchans dans l'autre vie seront comme les victimes de la colére de Dieu (e); ils brûleront dans un feu qui ne s'éteindra point: ils seront piquez & pénétrez d'un sel caustique & brûlant, qui ne se consumera point (f). Maldonat l'explique ainsi: De même que selon la Loi toute victime est offerte avec le sel; ainsi dans l'enfer tous les pécheurs seront comme salez & assaisonnez par le feu qui les brûlera. Ligfoot: Les méchans seront livrez, ℣. 43. à un ver qui ne mourra point, & à un feu qui ne s'éteindra point. ℣. 49. Au lieu de les consumer, ce feu sera comme un sel qui les salera, & les exemptera de la corruption. Ils seront livrez à des tourmens infinis & éternels.

D'autres (g) le joignent à ce qui précéde immédiatement: Tout homme qui veut plaire à Dieu, & devenir un vrai disciple de JESUS-CHRIST, doit être assaisonné du sel de la doctrine, de la sagesse, de la discrétion, & comme penétré & salé du feu des épreuves, des afflictions, qui sont à notre égard, comme le feu est à l'égard des métaux, qu'il purge, qu'il nettoye, qu'il épure, & qu'il rend plus précieux

℣. 49. BONUM EST SAL. *Le sel est bon: mais si le sel devient fade, avec quoi l'assaisonnerez-vous?* Cette sentence n'a point de liaison avec celle qui précéde. Mais le Sauveur à l'occasion du mot de sel, dont il a parlé au ℣. précédent (h), donne à ses Apôtres une instruction importante, sous une espéce de parabole: Le sel est le symbole de la sagesse, & de la doctrine. Ayez donc en vous du sel; remplissez-vous de la connoissance des véritez du salut. Mais de même que le sel affadi n'est plus bon à rien, & ne peut être rétabli dans son premier état par un autre sel; ainsi si vous laissez corrompre la science que vous avez reçûe; si les véritez s'affadissent dans vous-mêmes, par qui pourrez-vous être instruit, & rappellez dans la bonne voye, puisque Dieu vous a établi pour être le sel de la terre, & s'il est permis de le dire, pour saler les autres (i). Voyez notre Commentaire sur saint Matthieu, v. 13.

PACEM HABETE INTER VOS. *Conservez la paix entre vous.* Evitez les contestations, & sur tout l'ambition & l'orgueil. Que le premier de vous s'étudie à être le serviteur des autres. C'est la conclusion de tout ce qu'il a dit à ses Apôtres, à l'occasion de la dispute qu'ils avoient eue en chemin sur la préseance.

---

(a) *Minut. Felix. in octav. Illic sapiens ignis membra urit, & reficit; carpit & nutrit: sicut ignes fulminum corpora tangunt, nec absumunt. Ita pœnale illud incendium non damnis ardentium pascitur, sed inexesa corporum laceratione nutritur.*
(b) *Vide Mald. & Grot. hic.*
(c) *Levit.* II. 13.
(d) *Levit.* VI. 12.
(e) *Vide Isai.* XXXIV. 6. *Jerem.* XII. 3. LI. 40. *Ezech.* XXI. 9. 10. XXXIX. 17.
(f) *Vide Grot. hic.*
(g) *Vide Bed. Theophyl. Strab. Luc de Dieu, Spanh. Cappell.*
(h) *Mald. Grot. Natal. Alex.*
(i) *August. lib.* 1. *de Serm. Domini in monte. Brug. Grot. Mald.*

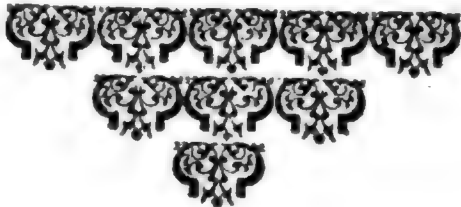



Digitized by Google

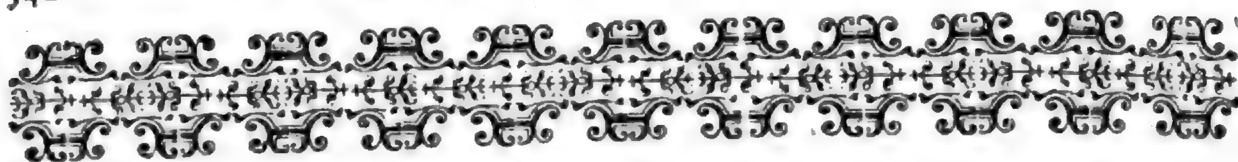

# CHAPITRE X.

*Maximes sur le divorce. On présente des enfans à* Jesus-Christ *pour leur imposer les mains. Dangers de l'attachement aux richesses. Bonheur de ceux qui quittent tout pour* Jesus-Christ. *Le Sauveur prédit sa Passion. Jacque & Jean demandent les premieres places dans son Royaume. Guérison d'un aveugle près de Jéricho.*

*✠. 1. ET inde exurgens venit in fines Judææ ultrà Jordanem: & conveniunt iterùm turbæ ad eum: & sicut consueverat, iterum docebat illos.*

*2. Et accedentes Pharisæi interrogabant eum: Si licet viro uxorem dimittere? tentantes eum.*

*3. At ille respondens, dixit eis: Quid vobis præcepit Moïses?*

*4. Qui dixerunt: Moïses permisit libellum repudii scribere, & dimittere.*

*5. Quibus respondens Jesus, ait: Ad duritiam cordis vestri scripsit vobis præceptum istud.*

*6. Ab initio autem creaturæ, masculum & feminam fecit eos Deus.*

*7. Propter hoc relinquet homo patrem suum & matrem, & adhærebit ad uxorem suam;*

*8. Et erunt duo in carne una. Itaque jam non sunt duo, sed una caro.*

*9. Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet.*

*10. Et in domo iterùm Discipuli ejus de eodem interrogaverunt eum.*

✠. 1. JESUS étant parti de ce lieu, vint aux confins de la Judée, *par le pays qui est* au-delà du Jourdain: & le peuple s'étant encore assemblé auprès de lui, il recommença aussi à les instruire selon sa coutume.

2. Les Phariſiens y étant venus, lui demandérent, pour le tenter: Est-il permis à un homme de répudier sa femme?

3. Mais il leur répondit: Que vous a ordonné Moïse.

4. Ils lui répartirent: Moïse a permis de renvoyer sa femme en lui donnant un écrit, par lequel on déclare qu'on la répudie.

5. Jesus leur dit: C'est à cause de la dureté de votre cœur qu'il vous a fait cette ordonnance.

6. Mais dès le commencement que le monde fut créé, Dieu forma un homme & une femme.

7. C'est pourquoi l'homme quittera son pere & sa mere, & demeurera avec sa femme;

8. Et ils ne feront tous deux qu'une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair.

9. Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a joint.

10. Etant dans la maison, ses Disciples l'interrogérent encore sur la même chose.

## COMMENTAIRE.

✠. 1. INDE EXURGENS VENIT IN FINES JUDÆÆ ULTRA JORDANEM. *Jesus étant parti de ce lieu, vint aux confins de la Judée, par le pays qui est au-delà du Jourdain.* C'est ainsi qu'il faut entendre le texte de la Vulgate, comme il paroît par le Grec (*a*). JESUS quitta la ville de Capharnaüm, & la Galilée, & il vint sur les frontiéres de Judée, en passant par la Pérée, qui est le pays de delà le Jourdain. Il pût passer ce fleuve, à *Bethsan*, ou à *Scythopolis*; & continuer sa route au-delà du fleuve, jusques vis-à-vis de Jéricho, où il repassa ce fleuve.

✠. 2. PHARISÆI INTERROGABANT EUM. *Les Phariſiens lui demandérent: Est-il permis à un homme de répudier sa femme?* On peut voir sur tout cela notre Commentaire sur S. Matthieu, IX. 3. & suiv.

✠. 5. AD DURITIAM CORDIS VESTRI SCRIPSIT VOBIS PRÆCEPTUM ISTUD. *C'est à cause de la dureté de votre cœur qu'il vous a fait cette ordonnance.* Le mot *d'ordonnance* est mis ici pour *permission.* Toute Loi est ordonnance en un certain sens. Moïse permet aux hommes de répudier leurs femmes; mais il leur ordonne de les répudier d'une certaine maniére, & avec de certaines formalitez. La permission devient obligation dès qu'on ordonne de joindre certaines formalitez à l'acte permis.

✠. 6. AB INITIO AUTEM CREATURÆ. *Mais dès le commencement que le monde fut créé*, la chose ne fût pas ainsi. Dieu ne permit pas à l'homme de se séparer de sa femme. Moïse a dérogé aux Loix primitives, en tolérant un moindre mal, pour en éviter un plus grand. Sa tolérance ne rend pas la chose ni permise, ni louable. Le Syriaque, le Persan, & l'ancien manuscrit de Cambrige lisent simplement (*b*): *Au commencement Dieu fit le mâle & la femelle.*

✠. 8. ERUNT DUO IN CARNE UNA. *Ils ne feront tous deux qu'une seule chair.* Ils ne composeront, pour ainsi dire, qu'un seul individu, un seul corps, un seul tout; tant leur union sera étroite, parfaite, inséparable.

✠. 10. IN DOMO ITERUM DISCIPULI EJUS, &c. *Etant dans la maison; ses Disciples l'interrogérent en-*

(a) Ἔρχεται εἰς τὰ ὅρια τῆς Ἰουδαίας διὰ τοῦ πέραν τοῦ Ἰορδάνου.

(b) ἀπὸ δὲ ἀρχῆς κτίσεως. *Non legunt* κτίσεως. *Syr. Cantab. Pers.*

*core*

11. *Et ait illis : Quicumque dimiserit uxorem suam, & aliam duxerit, adulterium committit super eam.*

12. *Et si uxor dimiserit virum suum, & alii nupserit, mœchatur.*

13. *Et offerebant illi parvulos ut tangeret illos. Discipuli autem comminabantur offerentibus,*

14. *Quos cùm videret Jesus, indignè tulit, & ait illis : Sinite parvulos venire ad me, & ne prohibueritis eos : talium est enim Regnum Dei.*

15. *Amen dico vobis : Quisquis non receperit Regnum Dei velut parvulus, non intrabit in illud.*

16. *Et complexans eos, & imponens manus super illos, benedicebat eos.*

17. *Et cùm ingressus esset in viam, procurrens quidam genu flexo ante eum, rogabat eum : Magister bone, quid faciam ut vitam æternam percipiam?*

18. *Jesus autem dixit ei : Quid me dicis bonum? Nemo bonus, nisi unus Deus.*

11. Et il leur dit : Si un homme quitte sa femme, & en épouse une autre, il commet un adultére à l'egard de sa premiere femme.

12. Et si une femme quitte son mari, & en épouse un autre, elle commet un adultére.

13. Alors on lui présenta de petits enfans, afin qu'il les touchât : Et comme ses Disciples repoussoient avec des paroles rudes ceux qui les lui présentoient,

14. JESUS le voyant s'en fâcha, & leur dit : Laissez venir à moi les petits enfans, & ne les empêchez point, car le Royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent.

15. Je vous dis en vérité, que quiconque ne recevra point le Royaume de Dieu comme un enfant, n'y entrera point.

16. Et les ayant embrassez, il les bénit en leur imposant les mains.

17. Comme il sortoit pour se mettre en chemin, un homme accourut, & se mettant à genoux devant lui, lui dit : Bon Maître, que dois-je faire, je vous prie, pour acquérir la vie éternelle?

18. JESUS lui répondit : Pourquoi m'appellez-vous bon? Il n'y a que Dieu seul qui soit bon.

## COMMENTAIRE.

*core sur la même chose.* Saint Marc seul nous apprend cette particularité nécessaire pour l'intelligence du Texte. Les Disciples en usoient ordinairement ainsi (*a*) : ils demandoient en particulier au Sauveur l'explication de plusieurs choses qu'il disoit aux troupes; & toûjours ils recevoient quelque nouvel éclaircissement. C'est peut-être à cela que saint Marc fait attention, lorsqu'il dit qu'ils vinrent, *iterum*, une seconde fois l'interroger en particulier; parce qu'ils l'avoient déja interrogé de même à Capharnaüm en secret, sur la cause qui avoit empêché qu'ils ne pûssent chasser le démon muet.

℣. 12. ET SI UXOR DIMISERIT VIRUM SUUM. *Si une femme quitte son mari, & en épouse un autre, elle commet un adultére.* Moïse dans sa Loi (*b*) ne permet qu'aux hommes de répudier leurs femmes, & ne dit pas un mot qui montre qu'il a prétendu donner aux femmes la même liberté. Toutefois JESUS-CHRIST suppose ici que le privilége de la femme, est à cet égard égal à celui de l'homme. Et certes sous la Loi ancienne même on remarque quelques vestiges de la répudiation que des femmes ont faite de leurs maris. La femme de Samson fut donnée à un autre (*c*) malgré lui, à son insçu. La femme du Lévite qui fut outragée à Gabaa de Benjamin, avoit aussi quitté son mari, & étoit retournée chez son pere (*d*). Saül donna à Phaltiel sa fille Michol, qui étoit épouse de David (*e*). Salomé sœur d'Hérode le Grand, répudia Costobare son mari (*f*). Hérodias quitta Philippe pour épouser Antipas son beau-frere (*g*). Mais les Interprétes croyent que ces derniers exemples sont ou des extensions de la Loi, ou des libertez contraires à l'intention du Législateur. Joseph lui-même reconnoît que Salomé viola dans son divorce les Loix des Juifs (*h*), qui permettent aux hommes de répudier leurs femmes; mais non pas aux femmes de répudier leurs maris. Pour les autres exemples il y a des différences, que l'on peut voir dans notre Dissertation sur le Divorce, à la tête du Deutéronome.

℣. 13. UT TANGERET ILLOS. *Afin qu'il les touchât.* Ou, suivant S. Matthieu (*i*), pour leur imposer les mains, & pour faire sur eux quelques priéres. C'étoit une dévotion des peuples, persuadez que les priéres, & l'attouchement du Sauveur pourroient combler de bénédictions leurs enfans. C'étoit toûjours une grande consolation, & un grand bonheur pour eux, de pouvoir dans la suite se vanter, & se souvenir qu'ils avoient reçû la bénédiction de JESUS fils de David.

℣. 15. QUISQUIS NON RECEPERIT REGNUM DEI VELUT PARVULUS. *Quiconque ne recevra point le Royaume de Dieu comme un enfant, n'y entrera point.* Il faut recevoir l'Evangile, & la foi avec la docilité, la douceur, l'humilité d'un enfant. JESUS-CHRIST prend occasion de tout ce qui se présente, d'enseigner à ses Disciples les véritez essentielles.

℣. 17. PROCURRENS QUIDAM. *Un homme accourut.* Plusieurs Exemplaires ajoûtent un certain *homme riche* (*k*). En effet il étoit fort riche, comme il paroît par la suite (*l*); & c'est ce qui fut cause qu'il répondit mal aux conseils de JESUS-CHRIST. Il est douteux même qu'il ait reçu le Christianisme. On peut voir cette histoire expliquée sur S. Matthieu, XIX. 16. & suiv.

(a) *Marc.* VII. 17. IX. 27.
(b) *Deut.* XXIV. 1.
(c) *Judic.* XIV. 20.
(d) *Judic.* XIX. 2.
(e) 1. *Reg.* XXV. 44.
(f) *Joseph. Antiqu. lib.* XV. *cap.* 11.
(g) *Joseph. Antiqu. lib.* 18. *cap.* 7. *Vide Matth.* XIV. 3. 4. *Marc.* VI. 17. 18.
(h) *Joseph. Antiqu. lib.* 15. *cap.* 11. Οὐ κατὰ τοὺς Ἰουδαίων νόμους. Ἀνδρὶ μὲν γὰρ ἔξεστι παρ' ἡμῖν τοῦτο ποιεῖν, γυναικὶ δὲ οὐδὲ διαχωρισθείσῃ καθ' αὑτὴν γαμηθῆναι, μὴ τοῦ πρότερον ἀνδρὸς ἀφιέντος.
(i) *Matth.* XIX. 13. Ἵνα τὰς χεῖρας ἐπιθῇ αὐτοῖς, καὶ προσεύξηται.
(k) Ἰδού τις πλούσιος προσδραμών. *Vide var. Lect. Millii.*
(l) *Infrà* ℣. 22.



Digitized by Google

19. *Præcepta nosti: Ne adulteres: Ne occidas: Ne fureris: Ne falsum testimonium dixeris: Ne fraudem feceris: Honora patrem tuum & matrem.*

19. Vous savez les commandemens: Vous ne commettrez point d'adultére: Vous ne tuerez point: Vous ne déroberez point: Vous ne porterez point de faux témoignage: Vous ne ferez tort à personne: Honorez votre pere & votre mere.

20. *At ille respondens, ait illi: Magister, hæc omnia observavi à juventute mea.*

20. Il lui répondit: Maître j'ai observé toutes ces choses dès ma jeunesse.

21. *Jesus autem intuitus eum, dilexit eum, & dixit ei: Unum tibi deest: vade, quæcumque habes vende, & da pauperibus, & habebis thesaurum in Cælo; & veni, sequere me.*

21. Et Jesus jettant la vûe sur lui, l'aima, & lui dit: Il vous manque encore une chose. Allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, & vous aurez un trésor dans le Ciel; puis venez, & me suivez.

22. *Qui contristatus in verbo, abiit mærens: erat enim habens multas possessiones.*

22. Mais cet homme affligé de ces paroles s'en alla tout triste, parce qu'il avoit de grands biens.

23. *Et circumspiciens Jesus, ait Discipulis suis: Quàm difficilè qui pecunias habent, in Regnum Dei introibunt!*

23. Alors Jesus regardant autour de lui, dit à ses Disciples: Qu'il est difficile que ceux qui ont des richesses entrent dans le Royaume de Dieu!

24. *Discipuli autem obstupescebant in verbis ejus. At Jesus rursus respondens ait illis: Filioli, quàm difficilè est, confidentes in pecuniis, in Regnum Dei introire!*

24. Et comme les Disciples étoient tout étonnez de ce discours, Jesus ajoûta: Mes enfans, qu'il est difficile que ceux qui mettent leur confiance dans les richesses, entrent dans le Royaume de Dieu.

25. *Facilius est camelum per foramen acûs transire, quàm divitem intrare in Regnum Dei.*

25. Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, que non pas qu'un riche entre dans le Royaume de Dieu.

26. *Qui magis admirabantur, dicentes ad semetipsos: Et quis potest salvus fieri?*

26. Ils furent rémplis d'un étonnement beaucoup plus grand, & ils se disoient l'un à l'autre: Et qui peut donc être sauvé?

27. *Et intuens illos Jesus ait: Apud homines impossibile est, sed non apud Deum; omnia enim possibilia sunt apud Deum.*

27. Mais Jesus les regardant, *leur* dit: Cela est impssible aux hommes, mais non pas à Dieu; car toutes choses sont possibles à Dieu.

28. *Et cœpit ei Petrus dicere: Ecce nos dimisimus omnia, & secuti sumus te.*

28. Alors Pierre prenant la parole, lui dit: Pour nous, vous voyez que nous avons tout quitté, & que nous vous avons suivi.

## COMMENTAIRE.

℣. 19. Ne fraudem feceris. *Vous ne ferez tort à personne.* Le Grec à la lettre (*a*): Vous ne dépouillerez personne de ce qui lui appartient. Mais comme il a déja dit un peu plus haut, *ne fureris* (*b*): Vous ne commettrez point de vol; pour distinguer ce précepte du premier, il faut dire qu'ici il défend de désirer le bien d'autrui (*c*); ou simplement qu'il condamne la fraude, les tromperies secrettes, les chicanes, & toutes les autres mauvaises maniéres de prendre le bien d'autrui (*d*), différentes de ce qu'on entend proprement sous le nom de vol.

℣. 21. Intuitus eum, dilexit eum. *Jettant la vûe sur lui, il l'aima.* Il le regarda d'un air plein de bonté, & de tendresse. On remarqua dans ses yeux & dans son air, qu'il avoit pris plaisir à l'entendre. Quelques-uns (*e*) croyent qu'il l'embrassa tendrement, & le baisa. D'autres (*f*), qu'il le loua, & lui parla avec amitié.

℣. 23. Quam difficile qui pecunias habent. *Qu'il est difficile que ceux qui ont des richesses entrent dans le Royaume des Cieux!* Il explique au verset suivant, ce qu'il entend par ceux qui sont riches, & dont le salut lui paroît si difficile. Ce sont ceux qui mettent leur confiance dans leurs richesses. *Confidentes in pecuniis*; qui s'appuyent sur leur crédit, sur leurs grands biens, plutôt que sur la miséricorde, & la providence du Seigneur: qui sont prêts à violer la Loi de Dieu, & à négliger leurs plus importans devoirs, lorsqu'il s'agit de conserver, ou d'acquérir des richesses (*g*). Qui mettent leur joye, leur fin, leur satisfaction, leur bonheur à être riches. L'état de ces sortes de personnes, est absolument incompatible avec celui du Christianisme. Il est impossible de suivre Jesus-Christ en demeurant dans ces dispositions; mais il n'est pas impossible, quoiqu'il soit fort difficile, de quitter ou ses richesses, ou l'attachement aux biens du monde, avec le secours de la grace (*h*).

℣. 25. Facilius est camelum, &c. *Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, &c* Voyez S. Matth. xix. 24.

---

(a) Μὴ ἀποστερήσῃς.
(b) Μὴ κλέψῃς.
(c) *Hammond. hîc.*
(d) *Erasm. Le Clerc. Arab. Vulg. Tig. Illyr. alii.*
(e) *Origen. Munst. Casaub.*
(f) *Grot. Lud. de Dieu.*
(g) *Vide Psalm.* lxi. 11. *Divitiæ si affluant, nolite cor apponere.*
(h) *Infrà* ℣. 17.

29. *Respondens Jesus, ait: Amen dico vobis: Nemo est, qui reliquerit domum, aut fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut filios, aut agros, propter me, & propter Evangelium,*

29. JESUS répondit : Je vous dis en vérité, que personne ne quittera pour moi, & pour l'Evangile, sa maison, ou ses freres, ou ses sœurs, ou son pere, ou sa mere, ou ses enfans, ou ses terres,

30. *Qui non accipiat centies tantum, nunc in tempore hoc, domos, & fratres, & sorores, & matres, & filios, & agros, cum persecutionibus; & in sæculo futuro vitam æternam.*

30. Que présentement dans ce siécle même il ne reçoive cent fois autant de maisons, de freres, de sœurs, de meres, d'enfans, & de terres, avec des persécutions; & dans le siécle à venir la vie éternelle.

31. *Multi autem erunt primi novissimi, & novissimi primi.*

31. Mais plusieurs de ceux qui auront été les premiers, seront les derniers; *& plusieurs* de ceux qui auront été les derniers, seront les premiers.

32. *Erant autem in via ascendentes Jerosolymam; & præcedebat illos Jesus, & stupebant, & sequentes timebant. Et assumens iterùm duodecim, cœpit illis dicere quæ essent ei eventura.*

32. Lorsqu'ils étoient en chemin pour aller à Jérusalem, JESUS marchoit devant eux, & ils étoient tous étonnez, & le suivoient saisis de crainte. Et JESUS prenant à part de nouveau les douze *Disciples*, commença à leur dire ce qui lui devoit arriver.

33. *Quia ecce ascendimus Jerosolymam, & Filius hominis tradetur Principibus Sacerdotum, & Scribis, & Senioribus, & damnabunt eum morte, & tradent eum Gentibus;*

33. Nous allons, comme vous voyez, à Jérusalem; & le Fils de l'Homme sera livré aux Princes des Prêtres, aux Scribes, & aux Sénateurs; ils le condamneront à la mort, & ils le livreront aux Gentils;

34. *Et illudent ei, conspuent eum, & flagellabunt eum, & interficient eum; & tertia die resurget.*

34. Ils le traiteront avec moquerie, *&* avec outrage; ils lui cracheront au visage; ils le foüetteront; ils le feront mourir; & il ressuscitera le troisiéme jour.

## COMMENTAIRE.

℣. 30. QUI NON ACCIPIAT CENTIES TANTUM, NUNC IN TEMPORE HOC; DOMOS, ET FRATRES, .... CUM PERSECUTIONIBUS (a). *Que présentement dans ce siécle même, ne reçoive cent fois autant de maisons, de freres, .... avec des persécutions; & dans le siécle à venir la vie éternelle.* Le Fils de Dieu promet deux choses à ceux qui ont quitté toutes choses pour le suivre. La premiére, est le centuple en cette vie : & la seconde, la vie éternelle en l'autre. Les Fideles reçoivent le centuple dans ce monde, suivant les Peres (b), en ce que tout étant commun entre les Chrétiens, ils entrent par leur dépoüillement dans le droit, & même dans une espéce de joüissance des biens de tous les Fidéles. Ils trouvent dans leurs freres plus de secours, plus de bien-veillance, plus de charité, qu'ils n'en auroient pû rencontrer dans leurs plus proches parens, & dans leurs meilleurs amis, s'ils étoient demeurez dans le monde, ou dans l'infidelité.

Saint Marc ajoûte une chose remarquable, qui n'a point été exprimée par les autres Evangélistes. C'est qu'ils recevront le centuple, *avec des persécutions.* Est-donc que les persécutions font partie des promesses de J. C. & des récompenses qu'il promet à ses serviteurs? Oui sans doute. Les persécutions, les peines, les travaux, sont la joie, & le partage des Chrétiens; c'est le gage assuré de leur bonheur futur. JESUS-CHRIST partage ses amis, comme il s'est partagé lui-même (c). *Proposito sibi gaudio, sustinuit crucem, confusione contemptâ.* Et ceux qui ont l'avantage d'être à lui, n'ont garde de se plaindre de leur sort; ils l'estiment infiniment plus, que si on leur offroit tous les plaisirs du monde. *Omne gaudium existimate, fratres, cum in tentationes varias incideritis* (d). Il n'appartient qu'aux vrais Chrétiens de souffrir volontiers les maux temporels, dans l'espérance des biens éternels. *Christianorum est pati mala temporalia, & bona sperare sempiterna*, dit saint Augustin (e).

Les Commentateurs (f) donnent aussi un autre sens litteral au Texte de saint Marc, en disant, que Dieu promet le centuple aux Fidéles, qu'il les assure de son secours *dans les persécutions*; lorsqu'ils seront dans le besoin, il ne leur manquera point. Quelques grands que puissent être les maux ausquels ils se trouveront exposez, Dieu saura proportionner son secours à leurs besoins. En un mot, il leur promet non des délices, mais des assistances.

℣. 31. MULTI ERUNT PRIMI, NOVISSIMI. *Plusieurs des premiers seront les derniers, & plusieurs des derniers seront les premiers.* Plusieurs des Juifs qui sont les premiers appellez, seront les derniers dans le Royaume des Cieux : ou plûtôt, ils en seront entiérement exclus, à cause de leur incrédulité, & de leur infidélité. Ce jeune homme qui paroissoit si près du Royaume de Dieu, par son exactitude à observer les préceptes de la Loi, s'en trouve pourtant fort éloigné, à cause de l'attachement qu'il avoit pour les richesses. Il retourne en arriére, & résiste à l'attrait de sa vocation, pendant qu'une infinité de pécheurs, de Payens, de Publicains, de femmes de mauvaise vie, entreront dans l'Eglise, & y rencontreront leur salut. La comparaison que l'on fait de ce passage avec ceux de saint Matthieu (g), & de saint Luc (h) qui lui sont paralléles, fait voir que c'est-là son véritable sens.

℣. 32. JESUS PRÆCEDEBAT ILLOS, ET STUPEBANT, ET SEQUENTES TIMEBANT. *Jesus marchoit devant eux; ils étoient tous étonnez, & ils le suivoient saisis de crainte.* Voici le dernier voyage de JESUS-CHRIST à Jérusalem. Il avoit souvent averti ses Apôtres de ce qu'il y devoit souffrir (i). Il ne perdoit aucune occasion de

(a) *Μετὰ διωγμῶν. Heinsius. Castal. Arias Mont. Μετὰ διωγμὸν, post persecutionem.* Ils recevront le centuple, *après la fin des persécutions.* Mais cette leçon n'est pas fondée sur les Manuscrits.

(b) *Origen. Theophyl. Euthym. Author Oper. imperf. in Matt.* XIX. 29.

(c) *Hebr.* XII. 2.

(d) *Jacobi* I. 2.

(e) *August. Serm.* 296. *Alias de Diversis* 106. *cap.* 7.

(f) *Theophyl. Grot. Vat. Brug. alii.*

(g) *Matth.* XIX. 30. *&* XX. 16.

(h) *Luc.* XIII. 10.

(i) *Marc.* VIII. 31. IX. 31. *&c.*



Digitized by Google

35. *Et accedunt ad eum Jacobus & Joannes filii Zebedaei, dicentes: Magister, volumus, ut quodcumque petierimus facias nobis.*

36. *At ille dixit eis: Quid vultis ut faciam vobis?*

37. *Et dixerunt: Da nobis ut unus ad dexteram tuam, & alius ad sinistram tuam, sedeamus in gloria tua.*

38. *Jesus autem ait eis: Nescitis quid petatis. Potestis bibere calicem, quem ego bibo; aut baptismo, quo ego baptizor, baptizari?*

39. *At illi dixerunt ei: Possumus. Jesus autem ait eis: Calicem quidem, quem ego bibo, bibetis, & baptismo, quo ego baptizor, baptizabimini:*

40. *Sedere autem ad dexteram meam, vel ad sinistram, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est.*

41. *Et audientes decem, cœperunt indignari de Jacobo & Joanne.*

42. *Jesus autem vocans eos, ait illis: Scitis quia hi, qui videntur principari gentibus, dominantur eis; & principes eorum potestatem habent ipsorum.*

43. *Non ita est autem in vobis, sed quicumque voluerit fieri major erit vester minister:*

44. *Et quicumque voluerit in vobis primus esse, erit omnium servus.*

45. *Nam & Filius hominis non venit ut ministraretur ei, sed ut ministraret, & daret animam suam redemptionem pro multis.*

35. Alors Jacque & Jean fils de Zébédée vinrent à lui, & lui dirent: Maitre, nous voudrions bien que vous fissiez pour nous tout ce que nous vous demanderons.

36. Il leur répondit: Que voulez-vous que je fasse pour vous?

37. Accordez-nous, lui dirent-ils, que dans votre gloire nous soyons assis, l'un à votre droite, & l'autre à votre gauche.

38. Mais JESUS leur répondit: Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je dois boire, & être baptisez du baptême dont je dois être baptisé?

39. Ils lui dirent: Nous le pouvons. Et JESUS répartit: Vous boirez en effet le calice que je dois boire, & vous serez baptisez du baptême dont je dois être baptisé:

40. Mais pour ce qui est d'être assis à ma droite, ou à ma gauche, ce n'est point à moi à vous le donner; mais ce sera pour ceux à qui il a été préparé.

41. Et les dix *autres* ayant entendu ceci, en conçurent de l'indignation contre Jacque & Jean.

42. C'est pourquoi JESUS les appellant à lui, leur dit: Vous savez que ceux qui ont l'autorité de commander aux peuples exercent une domination sur eux, & que leurs Princes les traitent avec empire.

43. Il n'en doit pas être de même parmi vous; mais si quelqu'un veut y devenir le plus grand, il faut qu'il soit prêt à vous servir:

44. Et quiconque voudra être le premier d'entre vous, doit être le serviteur de tous.

45. Car le Fils de l'Homme même n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, & pour donner sa vie pour la rédemption de plusieurs.

## COMMENTAIRE.

leur en rappeller le souvenir. Ils remarquérent dans ce voyage une plus grande assurance dans son air, & dans sa demarche. Il sembloit voler au supplice qui lui étoit préparé. Ils admiroient sa promtitude, & en même tems étoient saisis de crainte, tant pour lui, que pour eux-mêmes, appréhendant que le tems de sa mort ne fût arrivé, & qu'ils ne fussent ou dispersez, ou persécutez, à cause de lui (*a*). Enfin la seule tendresse naturelle pouvoit leur inspirer cette frayeur. Plusieurs anciens manuscrits ont omis ces mots (*b*): *Ils le suivoient saisis de crainte.*

℣. 35. ACCEDUNT AD EUM JACOBUS, ET JOANNES, &c. *Jacques, & Jean, fils de Zébédée vinrent à lui, &c.* Saint Matthieu dit que ce fut leur mere Salomé, qui fit la demande que nous lisons ici. Ce fut apparemment à la sollicitation, ou du moins du consentement de ses deux fils. Voyez notre Commentaire sur saint Matthieu Chap. xx. 20. Il est remarquable que jamais le Fils de Dieu ne parle de sa mort devant ses Disciples, qu'il ne leur vienne des pensées sur leur préséance; tant ils étoient prévenus de l'espérance d'un Empire temporel, & tant ils étoient peu en garde contre l'ambition, & la vanité.

℣. 42. QUI VIDENTUR PRINCIPARI GENTIBUS, DOMINANTUR EIS. *Vous savez que ceux qui ont l'autorité de commander aux peuples, exercent une domination sur eux.* Quelques nouveaux Critiques (*c*) traduisent le Grec (*d*) par: *Ceux qui ont l'honneur de commander aux Nations.* On trouve des expressions pareilles dans Daniel (*e*), dans saint Paul aux Galates (*f*), & dans Euripide (*g*), où l'on prétend qu'elles ont la même signification qu'on vient de marquer. D'autres (*h*) soutiennent que la phrase grecque qui porte à la lettre: *Ceux qui semblent commander aux peuples*, est un pléonasme, pour dire, *ceux qui commandent*: comme on dit, celui qui semble être sage, être Prophéte, être une colomne de l'Eglise, pour marquer celui qui passe pour tel, & qui est considéré & reconnu comme tel. Ainsi dans saint Paul aux Corinthiens (*i*): *Celui qui paroît contentieux*, c'est-à-dire, celui qui l'est en effet. Et dans saint Matthieu (*k*): *Et ne semblez pas dire: Nous avons Abraham pour pere*; ne vous flattez point de cela, & ne l'allez point dire. Et dans saint Luc (*l*): *Ils commencérent à disputer qui d'entr'eux pa-*

(a) *Theophylact. Beda, Maldon. Grot. Brug. Le Clerc.*
(b) *Non legunt:* Καὶ ἀκολουθοῦντες ἐφοβοῦντο. *Cantab. Mont. Magd. Colb. 2. Cyprian. Paris. 4.*
(c) *Grot. Ludov. de Dieu, Le Clerc. Vide & Maldon.*
(d) Οἱ δοκοῦντες ἄρχειν τῶν ἐθνῶν.
(e) *Dan.* XIII. 5. Οἱ ἐδόκουν κυβερνᾷν τὸν λαόν.
(f) *Galat.* II. 2. 6.
(g) *Euripid. Hecub. apud Grot. hic.*
(h) *Cartwrigt. ad Matth.* XX. *Gataker, hic, in Synopsi, alii plures.*
(i) 1. *Cor.* XI. 16.
(k) *Matth.* III. 8.
(l) *Luc.* XXII. 24.

roîtroit

*46. Et veniunt Jericho, & proficiscente eo de Jericho, & Discipulis ejus, & plurima multitudine, filius Timæi Bartimæus cæcus, sedebat juxta viam mendicans.*

*47. Qui cùm audisset quia Jesus Nazarenus est, cœpit clamare, & dicere: Jesu, Fili David, miserere mei.*

*48. Et comminabantur ei multi ut taceret. At ille multò magis clamabat: Fili David, miserere mei.*

*49. Et stans Jesus præcepit illum vocari. Et vocant cæcum dicentes ei: Animæquior esto, surge, vocat te.*

*50. Qui projecto vestimento suo exiliens, venit ad eum.*

*51. Et respondens Jesus dixit illi: Quid tibi vis faciam? Cæcus autem dixit ei: Rabboni, ut videam.*

*52. Jesus autem ait illi: Vade, fides tua te salvum fecit. Et confestim vidit, & sequebatur eum in via.*

46. Après cela ils vinrent à Jéricho: & comme il sortoit de Jéricho avec ses Disciples, suivi d'une grande troupe de peuple, un aveugle nommé Bartimée fils de Timée, qui étoit assis sur le chemin pour demander l'aumône.

47. Ayant appris que c'étoit JESUS de Nazareth, se mit à crier: JESUS, fils de David, ayez pitié de moi.

48. Et plusieurs le reprenoient rudement, & lui disoient qu'il se tût; mais il crioit encore beaucoup plus haut: Fils de David, ayez pitié de moi.

49. Alors JESUS, étant arrêté, commanda qu'on l'appellât. Et quelques-uns appellérent l'aveugle, en lui disant: Ayez bonne esperance; levez-vous, il vous appelle.

50. Aussi-tôt il jetta son manteau, & se levant il vint à JESUS.

51. Et JESUS lui dit: Que voulez-vous que je vous fasse? L'aveugle lui répondit: Maître, *faites* que je voye.

52. Allez, lui dit JESUS, votre foi vous a sauvé. Et il vit au même instant, & il suivoit JESUS dans le chemin.

## COMMENTAIRE.

*roîtroit le plus grand*, c'est-à-dire, qui auroit véritablement le premier rang. C'est la vraye signification de ce verbe en cet endroit.

℣. 46, PROFICISCENTE EO DE JERICHO, FILIUS TIMÆI. *Comme il sortoit de Jéricho, un aveugle nommé Bartimée, ou fils de Timée, &c.* Il y avoit deux aveugles qui demandérent, & qui obtinrent la vûë (*a*). Saint Marc ne nomme ici que celui dont la guérison fut accompagnée de circonstances plus remarquables. Le Sauveur avoit guéri un autre aveugle en entrant à Jéricho (*b*), mais fort différent de celui dont il est parlé ici. L'Evangéliste exprime en deux langues le nom de cet aveugle; *Bartimée*, est son nom Syriaque; *filius Timæi*, est son nom Latin. C'est ainsi que S. Paul a dit, *Abba, Pater. Abba* est Syrien; *Pater* est Grec ou Latin.

℣. 50. PROJECTO VESTIMENTO. *Il jetta son manteau.* Les termes du Texte (*c*) peuvent marquer en général toutes sortes d'habits. Mais les circonstances ne permettent pas de l'entendre d'autre chose que de son manteau.

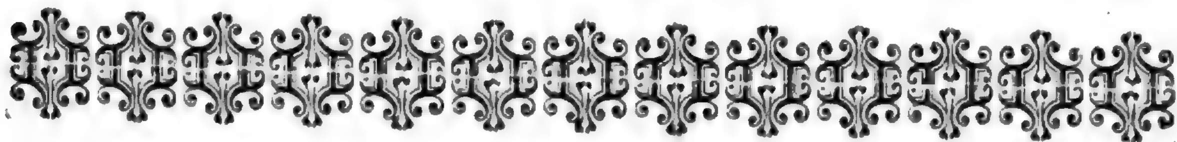

# CHAPITRE XI.

JESUS *entre à Jérusalem monté sur un ânon. Il maudit un figuier, qui n'avoit point de figues. Il chasse du Temple les marchands. Pouvoir de la foy. Pardon des ennemis. Les Scribes chargez de confusion.*

℣. 1. *ET cùm appropinquarent Jerosolymæ & Bethaniæ, ad montem Olivarum, mittit duos ex Discipulis suis,*

℣. 1. LOrsqu'ils s'approchoient de Jérusalem, étant près de Béthanie, vers la montagne des Oliviers, il envoya deux de ses Disciples,

## COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM APPROPINQUARENT JEROSOLYMÆ, ET BETHANIÆ. *Comme ils approchoient de Jérusalem, & de Béthanie.* Ceci arriva le Lundy d'avant la Passion du Sauveur; JESUS avoit couché à Béthanie, qui n'étoit qu'à une demie lieuë de Jérusalem (*d*). Etant sorti de Béthanie, il envoya deux de ses Disciples à *Bethphagé*, petite bourgade au pied du mont des Oliviers, & si près de la ville de Jerusalem, qu'on pouvoit la prendre pour un faubourg de cette ville. Les Juifs (*e*) disent que Bethphagé est aussi sacrée que la ville même de Jérusalem, & que c'étoit-là que l'on cuisoit les pains (*f*) qui s'offroient dans le Temple.

(a) *Matth* xx. 29. 30.
(b) *Luc.* xviii. 35.
(c) Ἀποβαλὼν τὸ ἱμάτιον αὐτοῦ.
(d) *Joan.* xi. 18. *A quinze stades*; ou deux milles de Jérusalem. *Luc.* xxiv. 50. & *Act.* i. 12. Eloignée de Jérusalem du chemin qu'on peut faire le jour du Sabbat.
(e) *Rabb. apud Ligfoot, & Bochart, de animal. part.* 1. *lib.* 2. *cap* 17.
(f) Ἄρτοι τῆς προθέσεως. *Ita Matth. & Luc.*



Digitized by Google

2. *Et ait illis : Ite in castellum quod contra vos est, & statim introëuntes illuc invenietis pullum ligatum, super quem nemo adhuc hominum sedit : solvite illum, & adducite.*

3. *Et si quis vobis dixerit : Quid facitis? dicite : Quia Domino necessarius est : & continuò illum dimittet huc.*

4. *Et abeuntes invenerunt pullum ligatum ante januam foris in bivio : & solvunt eum.*

5. *Et quidam de illic stantibus dicebant illis : Quid facitis solventes pullum?*

6. *Qui dixerunt eis sicut præceperat illis Jesus, & dimiserunt eis.*

7. *Et duxerunt pullum ad Jesum : & imponunt illi vestimenta sua, & sedit super eum.*

8. *Multi autem vestimenta sua straverunt in via : alii autem frondes cædebant de arboribus, & sternebant in via.*

9. *Et qui præibant, & qui sequebantur, clamabant, dicentes : Hosanna :*

10. *Benedictus qui venit in nomine Domini : Benedictum quod venit regnum patris nostri David : Hosanna in excelsis.*

11. *Et introivit Jerosolymam in Templum : & circumspectis omnibus, cùm jam vespera esset hora, exiit in Bethaniam cum duodecim.*

12. *Et aliâ die cùm exirent à Bethania, esuriit;*

2. Et leur dit : Allez à ce village, qui est devant vous : & si-tôt que vous y serez entrez, vous trouverez un ânon lié, sur lequel nul homme n'a encore monté; déliez-le, & me l'amenez.

3. Et si quelqu'un vous demande : Pourquoi faites-vous cela? dites lui : C'est que le Seigneur en a besoin, & il le laissera amener ici aussi-tôt.

4. Y étant allez, ils trouvérent l'ânon qui étoit attaché dehors auprès d'une porte entre deux chemins, & ils le déliérent.

5. Quelques-uns de ceux qui étoient-là, leur dirent : Que faites-vous? Pourquoi déliez-vous cet ânon?

6. Ils leur répondirent comme Jesus le leur avoit ordonné; & ils le leur laissérent emmener.

7. Ainsi ayant amené l'anon à Jesus, ils le couvrirent de leurs vêtemens, & il monta dessus.

8. Plusieurs aussi étendirent leurs vêtemens le long du chemin. D'autres coupoient des branches d'arbres, & les jettoient par où il passoit.

9. Et tant ceux qui marchoient devant, que ceux qui suivoient, crioient : Hosanna; *salut & gloire :*

10. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur : Béni soit le regne de notre pere David, que nous voyons arriver : Hosanna, *salut & gloire*, au plus haut des Cieux.

11. Jesus étant ainsi entré dans Jérusalem, *s'en alla* au Temple : & après avoir tout regardé, comme il étoit tard, il s'en alla à Béthanie avec les douze *Apôtres*.

12. Le lendemain, lorsqu'ils sortoient de Béthanie, il eut faim;

## COMMENTAIRE.

✠. 2. IN CASTELLUM. *Allez à ce village qui est devant vous*, à Bethphagé, qui étoit entre Béthanie d'où ils venoient, & Jérusalem, où ils alloient.

INVENIETIS PULLUM LIGATUM. *Vous trouverez un ânon lié.* Saint Matthieu parle aussi d'une ânesse, avec l'ânon (a). Mais saint Luc non plus que saint Marc, n'ont exprimé que l'ânon, parce que c'est sur lui que le Sauveur monta. Ce n'est pas sans raison qu'il est remarqué que nul homme n'avoit monté cet ânon. Les Anciens (b) n'employoient aux usages sacrez, autant qu'il étoit possible, que des animaux indomptez, & qui n'avoient servi à aucun homme. Les Philistins renvoyérent sur un char tout neuf, l'Arche du Seigneur, & leurs présens (c). C'est une merveille qui mérite considération, qu'un ânon indompté ait conduit tranquillement Jesus-Christ jusqu'au Temple, au milieu du bruit, du mouvement, & des acclamations de tout ce peuple (d).

✠. 4. ANTE JANUAM FORIS IN BIVIO. *Auprès d'une porte, entre deux chemins.* Circonstances suppléées par saint Marc, & qui ne se lisent point dans les autres Evangélistes. L'ânon étoit apparemment avec sa mere attaché près la porte du village, sur le chemin de Jérusalem, où la route se partageoit en deux chemins (e). On peut voir sur toute cette histoire Saint Matthieu, XXI. 1. 2. & suivans.

✠. 10. BENEDICTUM QUOD VENIT REGNUM PATRIS NOSTRI DAVID. *Béni soit le regne de notre pere David, que nous voyons arriver : Hosanna au plus haut des Cieux.* Les Juifs espéroient que le Messie rétabliroit la famille de David dans sa splendeur, & que son regne seroit aussi florissant, & aussi glorieux que celui de David. Ils se flattent ici qu'enfin l'heure est venue qu'on va voir par le moyen de Jesus-Christ, l'heureux accomplissement de leurs vœux, & de leurs espérances. Le Grec des imprimez porte (f) : *Béni soit le regne de notre pere David.* Béni soit ce regne, *qui vient au nom du Seigneur.* Mais plusieurs anciens manuscrits omettent ces paroles : *Au nom du Seigneur*; & elles ne se trouvent ni dans la Vulgate, ni dans les Versions Orientales. Elles sont assez inutiles en cet endroit.

✠. 11. ET INTROIVIT JEROSOLYMAM, IN TEMPLUM. *Il entra dans Jérusalem, & alla au Temple, &c.* Saint Marc ne dit rien de tout ce que fit Jesus-Christ dans le Temple ce premier jour. On peut le voir dans Saint Matthieu, dans Saint Jean, & dans Saint Luc (g). Consultez l'Harmonie des quatre Evangélistes

(a) *Matth.* XXI. 2.
(b) *Vide Grot. hîc. Fest. Macrob. Euripid. Ovid.*
(c) 1. *Reg.* VI. 7.
(d) *Brug.*
(e) *Act.* I. 6. & VI. 16.

(f) Εὐλογημένη ἡ ἐρχομένη βασιλεία ἐν ὀνόματι Κυρίου, τοῦ πατρὸς ἡμῶν Δαβίδ.
(g) *Matth.* XXI. 10. & *sequ. Luc.* XIX. 40. 45. 46. *Joan.* XIX. 11.

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| *13. Cùmque vidisset à longè ficum habentem folia, venit si quid fortè inveniret in ea, & cùm venisset ad eam, nihil invenit præter folia: non enim erat tempus ficorum.* | 13. Et voyant de loin un figuier, qui avoit des feuilles, il y alla pour voir s'il y pourroit trouver quelque chose; & s'en étant approché, il n'y trouva que des feuilles, car ce n'étoit pas le tems des figues. |

## COMMENTAIRE.

℣. 13. CUMQUE VIDISSET A LONGE FICUM HABENTEM FOLIA. *Voyant de loin un figuier qui avoit des feuilles, &c.* Nous avons déja parlé de ce figuier, & de la malédiction que le Fils de Dieu lui donna, dans le Commentaire sur Saint Matthieu (a). Ce qui embarrasse ici, est que Saint Marc témoigne, qu'*alors ce n'étoit pas le tems des figues.* Si ce l'eût été, il auroit été naturel que JESUS ayant faim, fût allé vers cet arbre, pour y cueillir des fruits; & n'y en ayant point trouvé, on ne seroit pas autrement surpris qu'il lui donnât sa malédiction; prenant, selon sa coûtume, occasion de cela pour instruire ses Disciples d'une vérité importante. Quoi qu'au fond, est-ce la faute d'un arbre s'il est fécond, ou stérile; s'il est chargé de fruits, ou s'il n'a que des feüilles? Est-il capable de choix, de volonté, de raison (b)? Ce seroit donc toûjours une espéce d'incongruité de maudire un arbre, quel qu'il fût: Mais cela seroit moins surprenant dans un arbre fruitier, qui au tems des fruits, n'auroit que des feüilles. Or il ne nous est pas permis de croire que J. C. ait été capable de pécher contre la justice, la sagesse, où le bon sens. Il faut donc essayer de trouver un dénouement à cette difficulté.

La plûpart des anciens & des nouveaux Interprétes (c) ont regardé cette action de J. C. comme une figure de la réprobation des Juifs. La Synagogue n'avoit que des feüilles, au lieu de fruits; elle faisoit parade de ses Cérémonies, de ses Observances, & de ses Traditions. Mais elle étoit vuide de piété, & de solides vertus. En cela elle étoit semblable à ce figuier, qui n'a que des feüilles: mais il y avoit cette différence, qu'alors ce n'étoit pas la saison naturelle des figues; au lieu que la Synagogue devoit en tout tems être chargée de fruits de bonnes œuvres. Cette raison ne satisfait qu'à une partie de la difficulté; elle montre la fin de JESUS-CHRIST dans la malédiction qu'il donne au figuier; mais elle n'en découvre pas la justice. Il y avoit tant d'autres moyens de faire connoître la future réprobation des Juifs, sans recourir à celui-là, qui paroît si singulier, & si peu juste. Et de plus, si ce n'étoit pas la saison des figues, pourquoi JESUS-CHRIST y alloit-il pour y en trouver? & si c'est injustement que le figuier est maudit, comment cela prouve-t'il que ce soit avec justice que la Synagogue est réprouvée?

Quelques nouveaux traduisent (d): *Car ce n'étoit pas une année de figues.* Cette année les figues avoient manqué. Mais ces Auteurs eux-mêmes reconnoissent que l'expression de l'original prise en ce sens, est sans exemple, non seulement dans l'Evangile, mais aussi dans les Auteurs profanes. Heinsius (e), & Cataker en changeant la ponctuation, & les accens (f), l'expliquent ainsi: *Car là où il étoit, c'étoit la saison des figues.* Comme si Saint Marc écrivant dans un climat où les figues ne murissent qu'en automne, vouloit faire remarquer que dans la Palestine, où vivoit JESUS-CHRIST, il y avoit des figues mûres, au milieu du mois de Mars; quelques jours avant la fête de Pâque. Mais il n'y a qu'à jetter les yeux sur le Texte, pour comprendre que cela n'est nullement du style des Evangélistes; ils n'écrivent pas d'une maniére si serrée, & si concise, & puis à quoi bon cette remarque en cet endroit? Les voit-on prendre de semblables précautions dans les autres lieux, où il semble nécessaire de rendre raison des usages, des saisons, des pratiques du pays, ou du peuple dont ils parlent?

Il faut donc, s'il est possible, trouver dans la chose même dequoi justifier & la conduite du Sauveur, & la remarque de l'Evangéliste, en montrant. 1°. Que véritablement ce n'étoit pas alors la saison ordinaire des figues: Et 2°. qu'il pouvoit y en avoir de précoces dans un figuier qui étoit alors tout chargé de feüilles. Le tems ordinaire de la maturité des figues, est l'automne, ou le tems de la moisson; c'est dequoi tout le monde convient (g). Il y en a de tardives qui ne mûrissent que vers le commencement de l'hyver; mais la saison ordinaire de leur maturité, est le tems de la moisson, & des vendanges. Il y a d'autres figuiers qui conservent leurs feüilles pendant tout l'hyver, & qui portent leur fruit deux fois l'année; au printems & en automne, parce que les boutons qu'ils avoient poussé avant l'hyver se conservent durant le froid, & mûrissent aussi-tôt que la chaleur revient; dans le même tems que celles qui doivent mûrir en automne, commencent seulement à pousser leurs boutons. C'est ce qu'il faut prouver, & par les profanes & par l'Ecriture.

Théophraste (h) & Pline (i) reconnoissent de ces figuiers toûjours verds, & toûjours chargez de fruits; les uns mûrs, ou fort avancez suivant les saisons, & les autres seulement en fleurs, ou en boutons. Ils reconnoissent qu'ils sont communs dans la Syrie. Le premier fruit se cueille au printems, & le second en automne. *Pomo antecedentis anni circa canis ortus detracto, statim alterum parit; postea florem per arcturum, hieme fœtus enutriente*, dit Pline.

Nous voyons aussi distinctement dans l'Ecriture des figues d'automne, qui commencent à pousser leurs boutons au printems. *Lorsque vous voyez le figuier qui produit ses branches tendres, & ses boutons, vous jugez que l'été approche*, dit J. C. (k) Et l'Epouse du Cantique II. 13. décrivant le printems, dit que la tourterelle a fait entendre sa voix; & que le figuier a produit ses boutons. Ce sont des figues ordinaires que les espions envoyez dans la Terre promise, rapportérent à Moïse avec des raisins dans le désert aux Israëlites (l). Mais Isaïe parle des figues précoces, des figues qui mûrissent au printems, lorsqu'il dit que la beauté de Samarie (m), est comme celle de figues précoces, de ces figues de printems, que l'on saisit & que l'on mange aussi-tôt qu'on les trouve. Et Osée (n) *J'ay rencontré Israël dans le désert, comme une figue précoce.* Jeremie, les décrit comme d'excellentes figues (o). *Ficus bonas nimis, ut solent ficus esse primi temporis.*

Voilà donc des figues printaniéres, des figues précoces, & des figuiers chargez de feüilles dans la Palestine, dans un tems, où les autres ne faisoient que commencer à produire leurs feüilles, & leurs boutons. J. C. voit un de ces figuiers qui avoit l'apparence de porter au moins quelques figues précoces: Il y va fort assuré qu'il n'y en avoit point; mais pour tirer delà une instruction importante. Il cherche, & ne trouve point de fruit: il maudit

(a) *Matth.* XXI. 19.
(b) *Beda in hunc loc. Grot. ad* ℣. 12.
(c) *Aug. lib. 2. Quæst. Evang. cap. 51. Origen. Hilar. Chrysost. Euthym. Hieronym. Brug. & Mald. in Matth.* XXI. 19.
(d) *Hamm. Le Clerc.* Simon, Notes sur le N. T. Οὐ γὰρ ἦν καιρὸς σύκων.
(e) *Heins. Exercit. sacr. lib. 2. cap. 6. Ita Versio Gothica.*
(f) Οὐ γὰρ ἦν, καιρὸς σύκων.
(g) *Plin. lib. 15. cap. 18. Vide Ligfoot, hic.*
(h) *Theophrast. hist. Plant. lib. 4. cap. 2.*
(i) *Plin. lib. 13. cap. 8. Et lib. XV. cap. 18. Vide Le Clerc, not. ad Hammond.*
(k) *Matth.* XXIV. 32. *Marc.* XIII. 28.
(l) *Num.* XIII. 24.
(m) *Isai.* XXVIII. 4.
(n) *Osee* IX. 10.
(o) *Jerem.* XXIV. 2. כתאני הבכורות

14. *Et respondens dixit ei : Jam non ampliùs in æternum ex te fructum quisquam manducet. Et audiebant discipuli ejus.*

14. Alors JESUS dit au figuier : Qu'à jamais nul ne mange plus de toi aucun fruit : ce que ses disciples entendirent.

15. *Et veniunt Jerosolymam. Et cùm introisset in templum, cœpit ejicere vendentes & ementes in templo : & mensas numulariorum, & cathedras vendentium columbas evertit.*

15. Etant revenu à Jérusalem, il entra dans le temple, d'où il chassa ceux qui y vendoient & qui y achetoient ; & il renversa les tables des banquiers, & les bancs de ceux qui vendoient des colombes :

16. *Et non sinebat ut quisquam transferret vas per templum.*

16. Et il ne permettoit pas que personne transportât aucun meuble par le temple.

17. *Et docebat, dicens eis : Nonne scriptum est : Quia domus mea, domus orationis vocabitur omnibus gentibus ? Vos autem fecistis eam speluncam latronum.*

17. Il les instruisoit aussi en leur disant : N'est-il pas écrit : Ma maison sera appellée la maison de priere pour toutes les nations ? Et cependant vous en avez fait une caverne de voleurs.

18. *Quo audito, principes sacerdotum & Scribæ quærebant quomodo eum perderent : timebant enim eum, quoniam universa turba admirabatur super doctrina ejus.*

18. Ce que les Princes des Prêtres & les Scribes ayant entendu, ils cherchoient un moyen de le perdre : car ils le craignoient, parce que tout le peuple étoit ravi en admiration de sa doctrine.

19. *Et cùm vespera facta esset, egrediebatur de civitate.*

19. Et lorsqu'il étoit déja tard, il sortit de la Ville.

20. *Et cùm manè transirent, viderunt ficum aridam factam à radicibus.*

20. Le lendemain matin ils virent en passant le figuier, qui étoit devenu sec jusqu'à la racine.

21. *Et recordatus Petrus, dixit ei : Rabbi, ecce ficus, cui maledixisti, aruit.*

21. Et Pierre se souvenant *de la parole de* JESUS-CHRIST, lui dit Maître, voyez comme le figuier que vous avez maudit est devenu sec.

## COMMENTAIRE.

le figuier avec ses apparences trompeuses, & cet arbre commence aussi-tôt à se sécher. Il sembloit faire attention à l'endroit de Michée *(a)* où ce Prophéte dit qu'il est comme un homme qui dans l'automne cherche du raisin dans les vignes après la vendange ; il n'en trouve pas même une grappe pour se rafraîchir ; ou comme celui qui au printems cherche une figue précoce sur les figuiers, mais qui n'en rencontre pas une seule pour contenter son appetit. *Væ mihi quia factus sum sicut qui collegit in autumno racemos vindemiæ, non est botrus ad comedendum. Præcoquas ficus desideravit anima mea ; periit sanctus de terra*, &c. Il en étoit de même de JESUS-CHRIST envers les Juifs ; Il n'y remarquoit qu'une belle montre ; mais stérile de bons fruits. Il cherche de la vertu, de la piété, de la religion dans ceux qui paroissoient les plus parfaits, & il y rencontre le vice & la corruption. C'est ce qui lui fait prononcer contr'eux un arrêt terrible de condamnation, & de malédiction.

Un Voyageur qui a vû la Palestine, & beaucoup d'autres pays, assure qu'il y a des figuiers de plusieurs sortes. Les uns portent deux fois ; savoir, au printems & dans l'été. D'autres ne portent qu'une fois ; savoir, les uns en Septembre, & les autres en Novembre & Decembre ; ces derniers n'aïant pas toûjours assez de chaleur pour conduire tous leurs fruits à maturité dans les deux mois, conservent quelquefois des figues jusqu'en Février & jusqu'en Mars, & c'est de ces derniéres figues que le Sauveur alloit chercher sur un figuier qu'il vit chargé de feüilles. Ce n'étoit pas alors la saison ordinaire des figues ; mais il s'en trouve quelquefois sur l'arbre dans cette saison là. Si le printems eût été avancé, les figues auroient été communes, mais au commencement du printems elles sont plus rares ; c'est suivant ce systême, qu'il faut expliquer ce passage, & non pas selon l hypothese que nous avons proposée en supposant que les figuiers de ce pays-là étoient à peu près comme les nôtres.

℣. 15. COEPIT EJICERE VENDENTES. *Il entra dans le Temple ; d'où il chassa ceux qui y achetoient, & qui vendoient.* Ceci arriva le mardi d'avant la Passion. Il avoit déja chassé ces mêmes Marchands le lundi précédent *(b)*. Ils s'étoient apparemment remis par l'autorité des Prêtres, qui n'avoient pas approuvé le zéle de JESUS-CHRIST.

℣. 16. NON SINEBAT UT QUISQUAM TRANSFERRET VAS PER TEMPLUM. *Il ne permettoit pas que l'on transportât aucun meuble par le Temple.* Ou qu'on transportât quoi que ce fût. *Vas (c)* se met ici pour toutes sortes de choses, qui servoient aux usages profanes, & sur tout à la marchandise & au trafic ; car pour ce qui concerne le culte du Seigneur, ses sacrifices, ses offrandes, les provisions de ses Ministres ; c'étoit une nécessité indispensable de les transporter dans le Temple. Il condamne donc ceux qui passoient au travers du Temple pour abréger leur chemin, ceux qui portoient des fardeaux, ou des marchandises, & qui les offroient à ceux qui venoient faire leurs priéres : en un mot, ceux qui se gouvernoient dans le lieu saint comme ils auroient fait dans une salle, ou dans un lieu profane : sans faire attention à la majesté du Seigneur, & sans se mettre en peine d'interrompre ceux qui venoient au Temple pour prier.

Les Rabbins nous étalent avec amphase les régles que l'on devoit observer dans le Temple ; mais il paroît par l'Evangile que les Loix étoient fort mal observées ; ou bien que les abus que nous voyons ici réprimez par le Sauveur, ne se faisoient que dans le parvis des Gentils, que les Juifs ne regardoient pas à beaucoup près, avec le même respect que le reste du Temple. Ils disent donc *(d)* qu'il n'est pas permis d'y entrer, pas même dans le parvis des Gentils, avec son bâton, ses souliers, sa bourse ou les souliers crottez, ou avec de l'argent dans un mouchoir, ou avec une besace, ou d'y cracher, ou d'en faire un lieu de passage, &c. Ils ne tournoient point le dos au sanctuaire :

(a) *Michée* VII. 1.
(b) *Matth.* XXI. 12.
(c) כלי *Keli*, σκεῦος, *Vas*, *supellex*, *instrumentum*, *res qualibet.*
(d) *Bab. Jevamoth. fol. 6. Maimon. Vide Ligfoot, hic.*

Ils

Digitized by Google

22. *Et respondens Jesus ait illis: Habete fidem Dei.*

23. *Amen dico vobis, quia quicumque dixerit huic monti: Tollere, & mittere in mare & non hæsitaverit in corde suo, sed crediderit, quia quodcumque dixerit, fiat, fiet ei.*

24. *Propterea dico vobis, omnia quæcumque orantes petitis, credite, quia accipietis, & evenient vobis.*

25. *Et cum stabitis ad orandum, dimittite si quid habetis adversus aliquem, ut & Pater vester qui in cælis est, dimittat vobis peccata vestra.*

26. *Quòd si vos non dimiseritis: nec Pater vester, qui in cælis est, dimittet vobis peccata vestra.*

27. *Et veniunt rursus Jerosolymam. Et cùm ambularet in templo, accedunt ad eum summi sacerdotes, & Scribæ, & seniores:*

28. *Et dicunt ei: In qua potestate hæc facis: & quis dedit tibi hanc potestatem ut ista facias?*

29. *Jesus autem respondens ait illis: Interrogabo vos & ego unum verbum, & respondete mihi: & dicam vobis in qua potestate hæc faciam.*

30. *Baptismus Joannis, de cælo erat, an ex hominibus? Respondete mihi.*

31. *At illi cogitabant secum, dicentes: Si dixerimus, de cælo, dicet: Quare ergo non credidistis ei?*

32. *Si dixerimus: Ex hominibus, timemus populum, omnes enim habebant Joannem, quia verè propheta esset.*

33. *Et respondentes dicunt Jesu: Nescimus. Et respondens Jesus ait illis: neque ego dico vobis in qua potestate hæc faciam.*

22. JESUS prenant la parole, leur dit: Ayez de la foi en Dieu.

23. Je vous dis en vérité, que quiconque dira à cette montagne: Ote-toi de là, & te jette dans la mer, & cela sans hésiter dans son cœur; mais croyant fermement que tout ce qu'il aura dit arrivera, il le verra en effet arriver.

24. C'est pourquoi je vous le dis: Quoi que ce soit que vous demandiez dans la priere, croyez que vous l'obtiendrez, & il vous sera accordé.

25. Mais lorsque vous vous présenterez pour prier, si vous avez quelque chose contre quelqu'un, pardonnez-lui, afin que votre Pere qui est dans les cieux vous pardonne aussi vos pechez.

26. Que si vous ne pardonnez point, votre Pere qui est dans les cieux, ne vous pardonnera point non plus vos pechez.

27. Ils retournérent encore à Jérusalem. Et JESUS se promenant dans le temple, les Princes des Prêtres, les Scribes & les Sénateurs le vinrent trouver.

28. Et lui dirent: De quelle autorité faites-vous ceci; & qui vous a donné l'autorité de faire ce que vous faites?

29. JESUS leur répondit; J'ai aussi une demande à vous faire; & après que vous m'y aurez répondu, je vous dirai de quelle autorité je fais ceci.

30. Le baptême de Jean étoit-il du ciel ou des hommes, répondez-moi?

31. Mais ils raisonnoient ainsi en eux-mêmes: Si nous répondons qu'il étoit du ciel, il nous dira: Pourquoi donc ne l'avez-vous pas crû?

32. Que si nous disons, qu'il étoit des hommes, nous avons à craindre le peuple; parce que tout le monde considéroit Jean comme ayant été véritablement Prophéte.

33. Ainsi ils répondirent à JESUS: Nous ne sçavons. Et JESUS leur dit: Je ne vous dirai point non plus de quelle autorité je fais ceci.

## COMMENTAIRE.

Ils n'y devoient paroître que dans une posture humiliée. Tout cela est fort beau dans la spéculation; mais il en faudroit montrer la pratique.

℣. 22. HABETE FIDEM DEI. *Ayez de la foy en Dieu.* Croyez fermement en Dieu, & rien ne vous sera impossible. Confiez-vous en ses promesses, demandez-lui avec une humble confiance, & soyez assurez qu'il ne vous refusera aucune de vos justes demandes (*a*). On peut aussi traduire: Ayez une foy parfaite (*b*), une foy de Dieu, une grande foy. Comme on dit des cédres de Dieu (*c*), une montagne de Dieu (*d*) un zéle de Dieu (*e*) une beauté de Dieu (*f*), une trompette de Dieu (*g*), pour marquer des cédres, des montagnes, une beauté, un zéle, une trompette, excellens en leur genre.

℣. 25. CUM STABITIS AD ORANDUM. *Lorsque vous vous présenterez pour prier.* A la lettre: *Lorsque vous serez debout pour prier.* Les Hébreux prioient souvent debout (*h*). Mais souvent ils prioient à genoux ou prosternez (*i*). *Stare*, ne signifie pas toûjours être debout; mais seulement se présenter, paroître dans un lieu. Quelques anciens manuscrits (*k*) ajoûtent ce qui suit: *Et je vous dis, demandez & on vous donnera: cherchez & vous trouverez, frappez, & on vous ouvrira. Car tous ceux qui demandent reçoivent, ceux qui cherchent trouvent, & on ouvrira à ceux qui frappent.* Ce qui est tiré de saint Matthieu, *ch.* VII. ℣. 7. 8.

℣. 28. IN QUA POTESTATE HÆC FACIS? *De quelle autorité faites-vous ceci?* Pourquoi enseignez-vous

(a) *Martiansy.*
(b) *Infrà* ℣. 24.
(c) *Psalm.* LXXIX. 11.
(d) *Psalm.* XXXV. 7.
(e) *Rom.* X. 2.
(f) *Act.* VII. 2.
(g) 1. *Thess.* IV. 15.
(h) *Vide Matth.* VI. 5. *Luc.* XVIII. 11.
(i) *Dan.* VI. 10. *Act.* IX. 40. XX. 36. XXI. 5. &c.
(k) *Mss. Bodl.* 1. *Seld.* 1. *Laud.* 5. & *in Paris.* 2. *post vers. sequ.*



Digitized by Google

dans le Temple : chassez-vous les Marchands, & les Changeurs : prenez-vous des airs d'autorité dans un lieu où vous n'avez rien ? Ceci n'arriva que le mercredy d'avant la Passion, qui est le dernier jour qu'il parut dans le Temple (a).

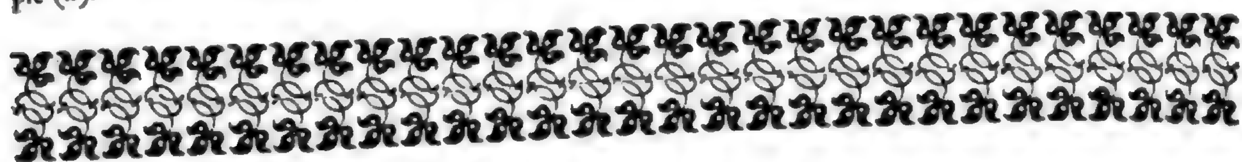

# CHAPITRE XII.

*La parabole des Vignerons qui tuent le fils de leur Maître. Les Pharisiens & les Hérodiens tentent* JESUS-CHRIST *sur le payement du tribut ; & les Saducéens sur la créance de la resurrection des morts. Quel est le premier des Commandemens ? Comment David appelle-t-il le Messie son Seigneur ? Offrande d'une pauvre veuve, préferée à tous les grands présens des riches.*

℣. 1. *Et cœpit illis in parabolis loqui : Vineam pastinavit homo, & circumdedit sepem, & fodit lacum, & ædificavit turrim, & locavit eam agricolis, & peregrè profectus est.*

2. *Et misit ad agricolas in tempore servum, ut ab agricolis acciperet de fructu vineæ.*

3. *Quia apprehensum eum ceciderunt, & dimiserunt vacuum.*

4. *Et iterum misit ad illos alium servum : & illum in capite vulneraverunt, & contumeliis affecerunt.*

5. *Et rursum alium misit & illum occiderunt, & plures alios : quosdam cadentes, alios verò occidentes.*

6. *Adhuc ergo unum habens filium charissimum : & illum misit ad eos novissimum : dicens : Quia reverebuntur filium meum.*

7. *Coloni autem dixerunt ad invicem : Hic est hæres : venite, occidamus eum : & nostra erit hæreditas.*

8. *Et apprehendentes eum, occiderunt : & ejecerunt extra vineam.*

9. *Quid ergo faciet Dominus vineæ ? Veniet, & perdet colonos : & dabit vineam aliis.*

10. *Nec Scripturam hanc legistis : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli :*

℣. 1. JESUS commença ensuite à leur parler en paraboles. Un homme, dit-il, planta une vigne, l'entoura d'une haye, & y creusa un pressoir, y bâtit une tour ; & l'ayant louée à des vignerons, il s'en alla en un pays éloigné.

2. La saison étant venue, il envoya un de ses serviteurs aux vignerons, pour recevoir *ce qu'ils lui devoient* du fruit de sa vigne.

3. Mais l'ayant pris, ils le battirent, & le renvoyérent sans lui rien donner.

4. Il leur envoya encore un autre serviteur, & ils le blessérent à la tête, & lui firent toutes sortes d'outrages.

5. Il leur envoya encore un, qu'ils tuérent ; & de plusieurs *qu'il leur envoya ensuite*, ils en battirent quelques-uns, & tuérent les autres.

6. Enfin, ayant un fils unique qu'il aimoit très-tendrement, il le leur envoya encore, après tous les autres, en disant : Ils auront quelque respect pour mon fils.

7. Mais ces vignerons dirent entr'eux : Voici l'héritier ; allons tuons-le, & l'héritage sera à nous.

8. Ainsi s'étant saisis de lui, ils le tuérent, & le jetterent hors de la vigne.

9. Que fera donc le Seigneur de cette vigne ? Il viendra lui-même, il exterminera ces vignerons, & donnera sa vigne à d'autres.

10. N'avez-vous point lû cette parole de l'Ecriture : La pierre qui avoit été rejettée par ceux qui bâtissoient, est devenue la principale pierre de l'angle :

## COMMENTAIRE.

℣. 1. VINEAM PASTINAVIT HOMO, ... ET FODIT LACUM. *Un homme planta une vigne, l'entoura d'une haye, & y creusa un pressoir* : Ou plûtôt, il y creusa une cave, une fosse, une citerne soûterraine bien cimentée, & bien induite pour recevoir, & pour conserver le vin. Ces sortes de citernes étoient toûjours dans la vigne même, & joignant le pressoir où l'on fouloit les raisins ; car les anciens n'avoient pas l'usage des caves, comme nous l'avons à présent (b). Il enfoüissoient sous la terre leurs cruches d'argile pleines de vin ; n'ayant point de tonneaux à notre mode. Sur toute cette parabole, on peut voir le Commentaire sur saint Matthieu, XXII. 32.

℣. 4. ILLUM IN CAPITE VULNERAVERUNT. *Ils le blessérent à la tête, & lui firent toutes sortes d'outrages.* Le Grec se traduit diversement (c) : *Ils lui jettérent des pierres, & le blessérent à la tête* : ou, *ils le lapidérent, & lui cassérent la tête.* Ce qui ne doit pas s'entendre d'une lapidation telle que la mort s'ensuive, ni d'une fra-

(a) *Confer. Matth. XXI. 23. & sequ.*

(b) *Panciroll. Rerum mirabil. lib. 1. cap. de Cellis. Vide & Suid. in voce* λάκκος. *Ulpian. Vini cisterna.*

(c) Λιθοβολήσαντες ἐκεφαλαίωσαν. *Quid. Codd. omittunt* λιθοβολήσαντες. *Ut Cant. Velez. Barb. 1. Colb. 8. Steph. n. Vulg. Coph.*

Digitized by Google

*11. A Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris.*

*12. Et quærebant eum tenere: & timuerunt turbam: cognoverunt enim quoniam ad eos parabolam hanc dixerit. Et relicto eo abierunt.*

*13. Et mittunt ad eum quosdam ex Pharisæis, & Herodianis, ut eum caperent in verbo.*

*14. Qui venientes dicunt ei: Magister, scimus quia verax es, & non curas quemquam, nec enim vides in faciem hominum, sed in veritate viam Dei doces, licet dari tributum Cæsari, an non dabimus?*

*15. Qui sciens versutiam illorum, ait illis: Quid me tentatis? Afferte mihi denarium ut videam.*

*16. At illi attulerunt ei. Et ait illis: Cujus est imago hæc, & inscriptio? Dicunt ei: Cæsaris.*

*17. Respondens autem Jesus, dixit illis: Reddite igitur quæ sunt Cæsaris, Cæsari, & quæ sunt Dei, Deo. Et mirabantur super eo.*

11. C'est le Seigneur qui l'a fait; & nos yeux le voyent avec admiration.

12. Ceux *à qui il parloit*, cherchoient les moyens de l'arrêter; car ils virent bien que c'étoit d'eux qu'il vouloit parler dans cette parabole: mais ils craignirent le peuple; c'est pourquoi le laissant là, ils se retirérent.

13. Voulant ensuite le surprendre dans ses paroles, ils lui envoyérent quelques-uns des Pharisiens, & des Hérodiens,

14. Qui lui vinrent dire: Maître, nous savons que vous êtes sincére *&* véritable, & que vous n'avez égard à qui que ce soit; car vous ne considérez point la qualité des personnes; mais vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité: Est-il permis, ou non, de payer le tribut à César?

15. Mais JESUS connoissant leur hypocrisie, leur dit: Pourquoi me tentez-vous? Apportez-moi un denier que je le voye.

16. Ils lui en apportérent un; & il leur demanda: De qui est cette image, & cette inscription? De César, lui dirent-ils.

17. JESUS leur répondit: Rendez donc à César, ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu. Et ils admirérent sa réponse.

## COMMENTAIRE.

ēture de la tête, qui tue un homme: Puisqu'il est dit, aussi-tôt après qu'ils *le renvoyérent avec outrages*, ou sans honneur. C'est donc une maniére de parler populaire, où l'on dit qu'on a cassé la tête à un homme, lorsqu'on l'a dangereusement blessé à coups de pierres à la tête. Quelques-uns (*a*) prenant le verbe Grec dans un autre sens, traduisent: *Ils lui firent tous les outrages dont ils pûrent s'aviser.* Ils mirent le comble à l'injure & à l'outrage à son égard. D'autres (*b*): *Ils le payérent en outrages, & en mauvais traitemens.* Ils lui comptérent pour ainsi dire, la somme qu'ils lui devoient à coups de pierres. Mais sans recourir à ces explications forcées & étrangéres: rien n'est plus simple que de s'en tenir à la Vulgate, qui renferme un sens fort naturel, & fort aisé. On peut voir sur saint Matthieu l'explication de cette parabole (*c*).

℣. 13. MITTUNT AD EUM QUOSDAM EX PHARISÆIS, ET HERODIANIS. *Ils lui envoyérent quelques-uns des Pharisiens, & des Hérodiens.* Les Pharisiens envoyérent quelques-uns de leur secte, ou *de leurs disciples* (*d*), avec les Hérodiens, pour tâcher de faire parler JESUS pour ou contre les sentimens de Judas le Galiléen, que nous croyons être l'auteur de la secte des Hérodiens, afin d'en tirer contre lui des conséquences odieuses; s'il étoit pour Judas, & pour la liberté, ils en prendroient droit de l'accuser auprès du Gouverneur Romain, comme un séditieux: s'il témoignoit de l'éloignement de cette secte, ils le rendroient suspect au peuple qui la favorisoit.

Il est à remarquer que dans ce jour toutes les sectes des Juifs s'addressérent à JESUS-CHRIST, les unes après les autres pour le tenter, & pour sçavoir pour qui il tenoit. Les Pharisiens, les Hérodiens, les Scribes, les Saducéens y vinrent tour à tour: Mais inutilement; Jesus éluda leurs demandes artificieuses, & leur fit comprendre qu'il n'étoit à aucune de leur secte, & qu'ils étoient tous dans l'erreur.

℣. 14. LICET DARI TRIBUTUM CÆSARI? *Est-il permis, ou non, de payer le tribut à César?* Le Grec au lieu de *tribut* porte *kenson* (*f*), dont nous avons donné l'explication sur Saint Matthieu (*e*) Quelques Critiques croyent que ce terme marque une sorte de monnoye, d'une certaine valeur, & avec une certaine empreinte, qui étoit uniquement destinée à payer le tribut. Mais nous ne pouvons être de ce sentiment; Toute monnoye coursable dans l'Empire, étoit propre à payer les Officiers qui levoient le tribut. La chose est indubitable: Or il y en avoit de plusieurs grandeurs: & de differente forme & valeur, & de divers métaux, comme on les voit encore aujourd'hui dans les cabinets.

℣. 17. QUÆ SUNT CÆSARIS, CÆSARI; ET QUÆ SUNT DEI DEO. *Rendez à César, ce qui est à César; & à Dieu, ce qui est à Dieu.* Les Hérodiens, ou les disciples de Judas le Galiléen, soûtenoient qu'il étoit contre la Loi & la volonté de Dieu, de reconnoître un autre Maître que le Seigneur, & de payer le tribut à un étranger. JESUS-CHRIST leur insinue qu'ils sont dans l'erreur, & dans leur principe & dans leur conséquence. Dieu est le seul Maître de leur esprit & de leur cœur. Ils ne doivent qu'à lui seul l'adoration, l'hommage, le culte souverain. Mais ils doivent le tribut, & les autres servitudes établies par le droit ou par la coûtume, à ceux que la providence a établis sur leur tête. Or les Romains étoient alors souverains de la Judée: Il falloit donc leur rendre tout ce qui n'étoit point contraire aux Loix du Seigneur. Les Hérodiens confondoient mal-à-propos la puissance temporelle, avec le culte & l'adoration qui n'est dûe qu'à Dieu. L'opinion qui veut que le Sauveur sous ces termes: *Rendez à Dieu ce qui est à Dieu*, entende la capitation qui étoit dûe par chaque Israelite, & qui se payoit à son Temple, & que cette capitation se payoit d'une certaine piéce de monnoye particuliére, dont l'étalon se conservoit dans le Temple. Cette opinion n'est appuyée d'aucune preuve, & on défie de montrer qu'il ait été de nécef-

(a) *Theophylact. Beza, Lud. de Dieu.*
(b) *Lightfoot.*
(c) *Matth. XXII. 32. & sequ.*
(d) *Matth. XXII. 16.*

(e) *Ἔξεστι δοῦναι Κῆνσον Καίσαρι, ἢ οὔ. Cantab. Ἐπικεφάλαιον Κήνσου. La Capitation.*
(f) *Matth. XXII. 6.*

16. *Et qui in agro erit, non revertatur retrò tollere vestimentum suum.*

17. *Væ autem prægnantibus, & nutrientibus in illis diebus.*

18. *Orate verò ut hieme non fiant.*

19. *Erunt enim dies illi tribulationes tales, quales non fuerunt ab initio creaturæ, quam condidit Deus, usque nunc, neque fient.*

20. *Et nisi breviasset Dominus dies, non fuisset salva omnis caro: sed propter electos, quos elegit, breviavit dies.*

21. *Et tunc si quis vobis dixerit: Ecce hic est Christus, ecce illic, ne credideritis.*

22. *Exurgent enim pseudo-Christi, & pseudo-Prophetæ, & dabunt signa & portenta ad seducendos, si fieri potest, etiam electos.*

23. *Vos ergo videte; ecce prædixi vobis omnia.*

24. *Sed in illis diebus, post tribulationem illam, sol contenebrabitur, & luna non dabit splendorem suum:*

25. *Et stellæ Cæli erunt decidentes & virtutes, quæ in Cælis sunt, movebuntur.*

26. *Et tunc videbunt Filium Hominis venientem in nubibus cum virtute multa, & gloria.*

27. *Et tunc mittet Angelos suos, & congregabit electos suos à quatuor ventis, à summo terræ, usque ad summum Cæli.*

28. *A ficu autem discite parabolam. Cùm jam ramus ejus tener fuerit, & nata fuerint folia, cognoscitis quia in proximo sit æstas;*

29. *Sic & vos cùm videritis hæc fieri, scitote quòd in proximo sit in ostiis.*

30. *Amen dico vobis, quoniam non transibit generatio hæc, donec omnia ista fiant.*

31. *Cælum & terra transibunt, verba autem mea non transibunt.*

32. *De die autem illo vel horâ nemo scit, neque Angeli in Cælo, neque Filius, nisi Pater.*

16. Et que celui qui sera dans le champ, ne retourne point sur ses pas pour prendre son vêtement.

17. Malheur aux femmes qui seront grosses, ou nourrices en ces jours-là.

18. Priez *Dieu* que ces choses n'arrivent point durant l'hyver.

19. Car l'affliction de ce tems-là sera si grande, que depuis le premier moment où Dieu créa toutes choses, jusqu'à présent, il n'y en eut jamais de pareille, & il n'y en aura jamais.

20. Que si le Seigneur n'avoit abrégé ces jours, nul homme n'auroit été sauvé: mais il les a abrégez à cause des Elûs qu'il a choisis.

21. Si quelqu'un vous dit alors: Le Christ est ici, ou il est là, ne le croyez point.

22. Car il s'élevera de faux Christs, & de faux Prophétes, qui feront des prodiges, & des choses étonnantes, pour séduire, s'il étoit possible, les élûs mêmes.

23. Prenez donc garde à vous; vous voyez que je vous ai tout prédit.

24. Mais après ces jours d'afflictions, le soleil s'obscurcira, & la lune ne donnera plus sa lumiére:

25. Les étoiles tomberont du Ciel, & les Puissances qui sont dans les cieux seront ébranlées.

26. Alors on verra le Fils de l'Homme qui viendra sur les nuées avec une grande puissance, & une grande gloire.

27. Et il envoyera ses Anges, pour rassembler ses élûs des quatre coins du monde, depuis l'extrémité de la terre, jusqu'à l'extrémité du ciel.

28. Apprenez *sur ceci* une comparaison tirée du figuier. Lorsque ses branches sont déja tendres, & qu'il pousse ses feuilles, vous savez que l'été est proche.

29. De même, lorsque vous verrez toutes ces choses arriver, sachez que *le Fils de l'Homme* est proche, & qu'il est déja à la porte.

30. Je vous dis en vérité, que cette génération ne passera point, que toutes ces choses ne soient accomplies.

31. Le ciel & la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point.

32. Quant à ce jour, ou à cette heure-là, nul ne la sait, ni les Anges qui sont dans le ciel, ni le Fils, mais le Pere seul.

## COMMENTAIRE.

℣. 24. SOL CONTENEBRABITUR. *Le soleil s'obscurcira, &c.* Ces maniéres de parler sont de pures figures; elles marquent une désolation entiére. Les Prophétes les employent souvent (*a*), lorsqu'ils annoncent aux peuples les disgraces totales de leurs nations. On ne doit pas demander l'exécution littérale ni avant, ni pendant le siége de Jérusalem. On dit communément que l'on vit dans les ténébres, & dans l'ombre de la mort, lorsqu'on se trouve envelo ppé dans des malheurs extrêmes & imprévus. On croit qu'à la fin du monde, & avant le Jugement universel, ces signes terribles paroîtront réellement dans le Ciel. Voyez *Matth.* XXIV. 29.

℣. 30. NON TRANSIBIT GENERATIO HÆC. *Cette génération ne passera point que toutes ces choses ne soient accomplies.* Ces paroles sont très-favorables à ceux qui expliquent tout ceci de la ruine de Jérusalem: & nous ne doutons point que ce ne soit son vrai sens historique & littéral; sans nier toutefois que dans un autre sens, on ne doive l'entendre avec les anciens Peres, du Jugement dernier, dont la ruine de Jérusalem, étoit comme le symbole, & l'avantcoureur.

℣. 32. DE DIE AUTEM ILLO, VEL HORA NEMO SCIT, &c. *Quant à ce jour, ou à cette heure, nul ne*

(a) *Isai.* XIII. 9. 10. XXIV. 23. LX. 20. *Ezech.* XXXII. 7. 8. *Joël.* II. 30. *&c.*



Digitized by Google

33. *Videte, vigilate, & orate; nescitis enim quando tempus sit.*

34. *Sicut homo, qui peregrè profectus reliquit domum suam, & dedit servis suis potestatem cujusque operis, & janitori præcepit ut vigilet.*

35. *Vigilate ergo, (nescitis enim quando dominus domûs veniat: serò, an media nocte, an galli cantu, an manè;)*

36. *Ne cùm venerit repentè, inveniat vos dormientes.*

37. *Quod autem vobis dico, omnibus dico: Vigilate.*

33. Prenez garde à vous, veillez, & priez; parce que vous ne savez quand ce tems viendra.

34. Car il en sera comme d'un homme, qui s'en allant faire un voyage, laisse sa maison sous la conduite de ses serviteurs, *marquant* à chacun ce qu'il doit faire, & recommande au portier qu'il soit vigilant.

35. Veillez donc *de même*, puisque vous ne savez pas quand le maître de la maison doit venir; si ce sera le soir, ou à minuit, ou au chant du coq, ou au matin;

36. De peur que survenant tout d'un coup, il ne vous trouve endormis.

37. Or ce que je vous dis, je le dis à tous: Veillez.

## COMMENTAIRE.

*le sait, ni les Anges, ni le Fils, mais le Pere seul.* Les Apôtres lui avoient demandé, ℣. 4. *Dites-nous quand cela arrivera, & quel signe il y aura, que toutes ces choses sont prêtes à s'accomplir.* Il a répondu à la seconde partie de leur demande dans tout le reste du Chapitre. Il leur a déclaré qu'il pouvoit bien leur prédire la chose, & leur marquer les signes, & les préfages qui la précéderoient, & les circonstances qui l'accompagneront; mais à l'égard de l'heure, & du jour précis, il leur dit ici que ce sont de ces choses dont le Pere s'est réservé la connoissance, & qu'il ne veut la découvrir aux hommes, ni par lui-même, ni par les Anges du Ciel, ni par les Prophétes, ni par le Fils; en un mot, qu'il veut par ce secret impénétrable nous contenir dans une vigilance, & une attention continuelle, & réprimer en nous la vaine curiosité & les recherches inutiles au salut. Nous nous sommes étendu sur ce passage dans le Commentaire sur saint Matthieu, Chap. XXIV. 36.

℣. 34. SICUT HOMO, QUI PEREGRE, &c. *Il en sera comme d'un homme, qui s'en allant faire un voyage, laisse sa maison sous la conduite de ses serviteurs.* Saint Marc semble avoir voulu renfermer dans ce verset, & dans les trois suivans, ce qu'on lit dans saint Matthieu, XXIV. 42. & suiv. jusqu'au 51. Le pere de famille est JESUS-CHRIST, ses serviteurs à qui il laisse la conduite de sa maison, sont les Apôtres, & leurs successeurs; il leur ordonne à tous de veiller, en attendant l'heure de sa venuë, c'est-à-dire, l'heure de leur mort, ou le tems auquel il exercera son Jugement contre les Juifs.

℣. 37. QUOD AUTEM VOBIS DICO, &c. *Or ce que je vous dis, je dis à tous: veillez.* Les Chefs de l'Eglise sont obligez à une vigilance plus continuelle, & plus exacte que le commun des Fidéles: mais ceux-ci ne sont point dispensez de l'obligation de veiller sur eux-mêmes. Tous les Chrétiens qui vécurent depuis la Résurrection de JESUS-CHRIST jusqu'à la ruine de Jérusalem, dûrent vivre dans une ferme espérance de voir l'accomplissement des choses que JESUS-CHRIST a prédites dans ce Chapitre. A présent que ces choses sont passées, l'objet de notre attention doit être le dernier jour que nous attendons, & dont le malheur de Jérusalem n'étoit qu'une représentation.

# CHAPITRE XIV.

*Résolution des Prêtres de prendre* JESUS. *Il soupe à Béthanie chez Simon le Lépreux, où une femme répand un parfum sur ses pieds. Murmure de Judas. Dernier souper de* JESUS-CHRIST. *Prédiction de la trahison de Judas.* JESUS *institue l'Eucharistie. Il va au Jardin; sa priere; sa prise. Fuite de ses Disciples. Il est présenté devant Caiphe, & jugé digne de mort. Saint Pierre le renonce.*

℣. 1. *Erat autem Pascha & azyma post biduum: & quærebant summi Sacerdotes, & Scribæ, quomodo eum dolo tenerent, & occiderent.*

2. *Dicebant autem: Non in die festo, ne fortè tumultus fieret in populo.*

℣. 1. LA Pâque où l'on commençoit à manger des pains sans levain, devoit être deux jours après: & les Princes des Prêtres, & les Scribes cherchoient un moyen de se saisir adroitement de JESUS, & de le faire mourir.

2. Mais ils disoient: Il ne faut pas que ce soit le jour de la fête, de peur qu'il ne s'excite quelque tumulte parmi le peuple.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ERAT AUTEM PASCHA ET AZYMA POST BIDUUM. *La Pâque où l'on commençoit à manger des pains sans levain, devoit être deux jours après.* Ceci fut dit & fait le Mercredy. La fête de Pâque commença le Vendredy au soir, & se célébra le Samedy. Ainsi il y avoit tout le Jeudy & le Vendredy entre deux.

℣. 2. NON IN DIE FESTO. *Il ne faut pas que ce soit le jour de la fête, de peur qu'il ne s'excite quelque tumulte*

3. *Et cùm esset Bethaniæ in domo Simonis Leprosi, & recumberet; venit mulier habens alabastrum unguenti nardi spicati pretiosi, & fracto alabastro, effudit super caput ejus.*

4. *Erant autem quidam indignè ferentes intra semetipsos, & dicentes: Ut quid perditio ista unguenti facta est?*

5. *Poterat enim unguentum istud vænundari plusquàm trecentis denariis, & dari pauperibus. Et fremebant in eam.*

6. *Jesus autem dixit: Sinite eam, quid illi molesti estis? Bonum opus operata est in me;*

7. *Semper enim pauperes habetis vobiscum: & cùm volueritis potestis illis benefacere: me autem non semper habetis.*

8. *Quod habuit hæc, fecit: prævenit ungere corpus meum in sepulturam.*

9. *Amen dico vobis: Ubicumque prædicatum fuerit Evangelium istud in universo mundo, & quod fecit hæc, narrabitur in memoriam ejus.*

10. *Et Judas Iscariotes unus de duodecim, abiit ad summos Sacerdotes, ut proderet eum illis.*

11. *Qui audientes gavisi sunt; & promiserunt ei pecuniam se daturos. Et quærebat quomodo illum oportunè traderet.*

12. *Et primo die azymorum quando Pascha immolabant, dicunt ei Discipuli: Quò vis eamus, & paremus tibi ut manduces Pascha?*

3. JESUS étant à Béthanie dans la maison de Simon le Lépreux, une femme qui portoit un vase d'albâtre plein d'un parfum de nard d'épi de grand prix, entra lorsqu'il étoit à table, & ayant rompu le vase, lui répandit le parfum sur la tête.

4. Quelques-uns en conçûrent de l'indignation en eux-mêmes; & ils disoient: A quoi bon perdre ainsi ce parfum?

5. Car on le pouvoit vendre plus de trois cens deniers, & le donner aux pauvres; & ils murmuroient fort contre elle.

6. Mais JESUS leur dit: Laissez-là cette femme: pourquoi la tourmentez-vous? Ce qu'elle vient de me faire est une bonne œuvre;

7. Car vous avez toûjours des pauvres parmi vous; & vous leur pouvez faire du bien quand vous voulez: mais pour moi, vous ne m'avez pas toûjours.

8. Elle a fait ce qui étoit en son pouvoir, elle a répandu ses parfums sur mon corps, pour me rendre par avance les devoirs de la sépulture.

9. Je vous dis en vérité, que par tout où sera prêché cet Evangile, *qui doit être* dans tout le monde; on racontera à la louange de cette femme, ce qu'elle vient de faire.

Alors Judas Iscariote, l'un des douze, s'en alla trouver les Princes des Prêtres pour leur livrer JESUS.

11. Après qu'ils l'eurent écouté, ils en eurent beaucoup de joye, & lui promirent de lui donner de l'argent: & dès lors il chercha une occasion favorable pour le livrer entre leurs mains.

12. Le premier jour des pains sans levain, auquel on immoloit la Pâque, ses Disciples lui dirent: Où voulez-vous que nous vous allions préparer ce qu'il faut pour manger la Pâque?

## COMMENTAIRE.

*parmi le peuple.* Ils craignent d'arrêter JESUS dans le Temple le jour de la fête, au milieu de la multitude, de peur de quelque tumulte. Ils désiroient de le saisir avant la fête, & en secret. Judas leur en ouvrit le moyen en le leur livrant la nuit de Jeudy au Vendredy, veille de la Pâque. Comme JESUS ne venoit à Jérusalem qu'aux grandes solemnitez, & qu'aussi-tôt après il s'en retournoit en Galilée, où étoit sa demeure ordinaire, & où les Prêtres de Jérusalem n'avoient aucun pouvoir, à cause de la diversité de domination, Hérode étant maître de la Galilée, & les Romains de Jérusalem. Il ne leur auroit pas été aisé d'arrêter JESUS, s'il ne l'avoit bien voulu; & ce n'étoit pas sans raison qu'ils avoient sur cela de l'inquiétude, & qu'ils concertoient avec tant de soin les mesures pour l'arrêter.

℣. 3. ALABASTRUM UNGUENTI NARDI SPICATI. *Un vase d'albâtre plein d'un parfum de nard d'épi.* Ce souper que JESUS prit à Béthanie chez Simon le Lépreux, se fit six jours avant la fête de Pâque (*a*), c'est-à-dire, le Dimanche que nous appellons des Palmes. Saint Jean l'a rapporté en son lieu; mais les autres Evangélistes l'ont mis ici par récapitulation, pour faire connoître la cause de la trahison de Judas. *Alabastrum*, signifie non-seulement un vase d'albâtre; mais aussi toute sorte de vases propres à mettre des liqueurs. La femme qui répandit ce parfum sur JESUS, étoit Marie sœur du Lazare, comme nous l'apprend saint Jean (*b*). Elle apporta un vase plein de parfum composé avec le nard en épi, qui étoit le plus estimé, & le meilleur. Elle rompit ou tout le vase, comme saint Marc (*c*) le dit assez clairement; ou seulement l'orifice, ou même le bouchon du vase, comme le veulent quelques Auteurs, afin que le parfum coulât avec plus de facilité. Voyez Saint Matthieu, XXVI. 6. *& sequ.*

℣. 8. QUOD HABUIT HÆC FECIT. *Elle a fait ce qui étoit en son pouvoir.* Elle m'a témoigné son respect & son amour, par ce qu'elle a pû: elle a profité de cette occasion pour m'honorer, n'en ayant point d'autre qui fut plus à sa portée. On a aussi traduit (*d*): Elle m'a fait un sacrifice de ce qu'elle avoit de plus précieux. *Faire*, se met souvent pour offrir en sacrifice (*e*).

℣. 11. QUÆREBAT QUOMODO ILLUM OPORTUNE TRADERET. *Il chercha une occasion favorable pour le leur livrer.* Les Prêtres ne manquérent pas de dire à Judas, leur peine sur les circonstances de l'arrêt de JESUS. Ils craignoient le tumulte du peuple, & la rencontre du grand jour de Pâque. Ceci arriva; comme on l'a dit, le Dimanche sixiéme jour avant la fête. Judas eut tout le loisir de concerter la maniére dont il dégageroit sa parole.

℣. 12. PRIMO DIE AZYMORUM. *Le premier jour des pains sans levain.* L'Evangéliste revient à l'ordre du

(a) *Joan.* XII. 1.
(b) *Joan.* XII. 3.
(c) *Συντρίψασα τὸ ἀλάβαστρον.* Cette autre particularité n'est pas marquée par les autres Evangélistes.
(d) Le P. Martianay, Notes sur saint Marc.
(e) *Exod.* XII. 47. XV. 15.



Digitized by Google

31. *Secundum autem simile est illi: Diliges proximum tuum tamquam teipsum. Majus horum aliud mandatum non est.*

31. Et voici le second, qui est semblable au premier : Vous aimerez votre prochain comme vous même. Il n'y a aucun autre commandement plus grand que ceux-ci.

32. *Et ait illi Scriba: Benè, Magister, in veritate dixisti, quia unus est Deus, & non est alius præter eum.*

32. Le Docteur lui répondit : Maître, ce que vous avez dit est très-véritable, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & qu'il n'y en a point d'autre que lui :

33. *Et ut diligatur ex toto corde, & ex toto intellectu, & ex tota anima, & ex tota fortitudine; & diligere proximum tamquam seipsum, majus est omnibus holocaustomatibus, & sacrificiis.*

33. Et que de l'aimer de tout son cœur, de tout son esprit, de toute son ame, & de toutes ses forces, & son prochain comme soi-même, est quelque chose de plus grand que tous les holocaustes, & que tous les sacrifices.

34. *Jesus autem videns quòd sapienter respondisset, dixit illi: Non es longè à Regno Dei. Et nemo jam audebat eum interrogare.*

34. Jesus voyant qu'il avoit répondu sagement, lui dit : Vous n'êtes pas loin du Royaume de Dieu. Et depuis ce tems-là personne n'osoit plus lui faire de questions.

35. *Et respondens Jesus dicebat, docens in Templo: Quomodo dicunt Scribæ Christum filium esse David?*

35. Mais Jesus enseignant dans le Temple, leur dit : Comment les Scribes disent-ils que le Christ est fils de David,

36. *Ipse enim David dicit in Spiritu sancto: Dixit Dominus Domino meo, sede à dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.*

36. Puisque David lui-même a dit par le Saint-Esprit : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asséyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aye réduit vos ennemis à vous servir de marche-pied?

37. *Ipse ergo David dicit eum Dominum, & unde est filius ejus? Et multa turba eum libenter audivit.*

37. Puis donc que David l'appelle lui-même son Seigneur, comment est-il son fils? Une grande partie du peuple prenoit plaisir à l'écouter.

38. *Et dicebat eis in doctrina sua: Cavete à Scribis, qui volunt in stolis ambulare, & salutari in foro;*

38. Et il leur disoit en sa maniére d'instruire : Gardez-vous des Docteurs de la Loi, qui aiment à se promener avec de longues robes, & à être saluez dans les places publiques;

## COMMENTAIRE.

Mais seulement : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur*, &c. L'une & l'autre est tirée du Deutéronome, VI. 4. 5. & le second commandement est tiré du Lévitique, ch. XIX. 18. Ils sont appellez premier & second, non suivant l'ordre qu'ils tiennent dans Moïse, mais suivant le rang de dignité qu'ils doivent avoir, comparez aux autres commandemens. Voici l'Hébreu à la lettre *(a)* : *Ecoûte Israël, Jehovah est notre Dieu, Jehovah seul.* On sait que ce nom de *Jehovah*, signifie principalement Dieu comme Créateur. Les Hébreux pour marquer l'importance de ce commandement en écrivent les derniéres lettres du premier & dernier mot, en caractéres plus gros que les autres. Ces répétitions, *de tout votre cœur, de toute votre ame, de tout votre esprit, de toutes vos forces*, marquent admirablement l'ardeur, la vivacité, l'étenduë de l'amour que nous devons avoir pour Dieu. L'aimer d'un amour dominant, mettre en lui sa confiance, pratiquer ses Loix & ses volontez, avec une fidélité exacte & constante.

℣. 33. MAJUS EST OMNIBUS HOLOCAUSTOMATIBUS. *C'est quelque chose de plus grand que tous les holocaustes* Les deux préceptes dont je viens de parler, sont sans comparaison plus excellens que toutes les Loix cérémonielles : mais les plus importantes, comme les diverses sortes de sacrifices. JESUS-CHRIST insinuë que les Docteurs de la Loi donnoient beaucoup à ces sortes d'observances. Il marque ici leur véritable prix, par le paralléle qu'il en fait avec les Loix essentielles à la Religion. Celles des sacrifices ne sont qu'accessoires, & accidentelles : Elles tirent toutes leur mérite de la charité envers Dieu & envers le prochain, sans laquelle toutes les autres observances sont vaines & inutiles.

℣. 34. NON ES LONGE A REGNO DEI. *Vous n'êtes pas loin du Royaume de Dieu.* Vous comprenez quel est le fondement de la vraye & solide Religion. Pour entrer dans mon école, & dans mon Eglise, il n'y a plus qu'un pas à faire ; c'est de croire en moi. JESUS-CHRIST n'étant venu que pour perfectionner la Loi ; dès qu'un Juif avoit bien compris quel étoit le véritable esprit, l'essence & la perfection de la Loi, il étoit fort près du Royaume de Dieu, & de la vraye Religion que le Sauveur venoit rétablir dans le monde, où elle étoit presqu'entiérement éteinte.

℣. 35. QUOMODO DICUNT SCRIBÆ CHRISTUM FILIUM ESSE DAVID. *Comment les Scribes disent-ils que le Christ est le Fils de David?* Après avoir répondu aux demandes des Pharisiens, des Hérodiens, des Saducéens, & des Docteurs de la Loi, JESUS-CHRIST à son tour fait une question aux Pharisiens *(b)*, sur le Pere du Messie. Tout le monde convenoit que le Christ devoit être de la race de David : mais les Pharisiens & les Scribes l'attendoient simplement comme un homme d'une vertu, d'un mérite, d'une valeur extraordinaire. Le Sauveur veut les amener à reconnoître sa divinité, en leur montrant que le Messie ne seroit pas Fils de David, comme ils l'entendoient, puisque David l'appelloit son Seigneur. On peut voir notre Commentaire sur Saint Matthieu, XXII. 41. 42. 43.

℣. 38. DICEBAT EIS IN DOCTRINA SUA. *Il leur disoit dans sa maniére d'enseigner.* Voyez une pareille expression ci-devant Marc, IV. 2. Et pour l'explication de ce que dit ici le Fils de Dieu, voyez Saint Matthieu, XXIII. 2. 3. &c.

---

(a) שמע ישראל יהוה אלהינו יהוה אחד

(b) *Matth.* XXII. 41. 42.



Digitized by Google

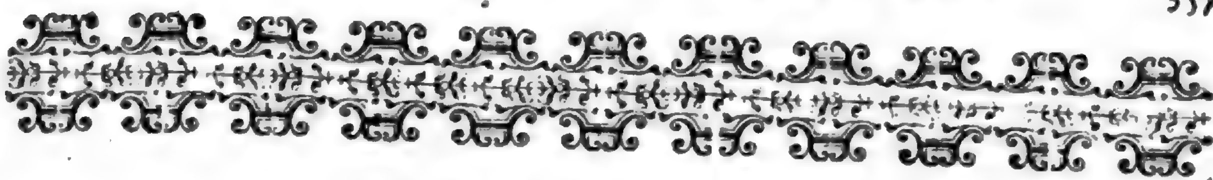

## CHAPITRE XIII.

*Prédiction de la ruine du Temple. Présages de ce terrible évenement. Abomination de la désolation. Faux-Christs, & faux-Prophétes. Venuë de* JESUS-CHRIST *dans les nuës. Parabole du figuier qui produit ses feuilles. Vigilance continuelle.*

℣. 1. *ET cùm egrederetur de Templo, ait illi unus ex Discipulis suis: Magister, aspice quales lapides, & quales structuræ.*

*2. Et respondens Jesus ait illi: Vides has omnes magnas ædificationes? Non relinquetur lapis super lapidem, qui non destruatur.*

*3. Et cùm sederet in monte olivarum contrà Templum, interrogabant eum separatim Petrus, & Jacobus, & Joannes, & Andreas:*

*4. Dic nobis, quando ista fient? Et quod signum erit, quando hæc omnia incipient consummari.*

*5. Et respondens Jesus cœpit dicere illis: Videte ne quis vos seducat;*

*6. Multi enim venient in nomine meo dicentes, quia ego sum: & multos seducent.*

*7. Cùm audieritis autem bella & opiniones bellorum, ne timueritis: oportet enim hæc fieri; sed nondum finis.*

℣. 1. LOrsqu'il sortoit du Temple, un de ses Disciples lui dit: Maître, regardez quelles pierres, & quels bâtimens.

2. Mais JESUS lui répondit: Voyez-vous tous ces grands bâtimens? Ils seront tellement détruits, qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre.

3. Et lorsqu'il étoit assis sur la montagne des Oliviers, vis-à-vis du Temple, Pierre, Jacque, Jean, & André lui demandérent en particulier:

4. Dites-nous quand cela arrivera, & quel signe il y aura quand toutes ces choses seront prêtes à être accomplies.

5. Et JESUS leur répondit: Prenez garde que personne ne vous séduise;

6. Car plusieurs viendront sous mon nom, qui diront: C'est moi *qui suis le* Christ; & ils en séduiront plusieurs.

7. Lorsque vous entendrez parler de guerres, & de bruits de guerres, ne craignez point, parce qu'il faut que cela arrive; mais ce ne sera pas encore la fin.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. AIT ILLI UNUS EX DISCIPULIS. *Un de ses Disciples lui dit.* Saint Matthieu (a) raconte que JESUS sortant du Temple, pour se retirer hors de la ville à son ordinaire, ses Disciples s'approcherent, pour lui faire remarquer la beauté des édifices du Temple. Mais Saint Marc nous dit plus précisément que ce fut un des Disciples qui luy en montra *les pierres, & le bâtiment.* Joseph (b) dit que le Grand Hérode ayant entrepris de démolir l'ancien Temple, & d'en bâtir un nouveau, amassa une infinité de matériaux, & employa à ce superbe édifice dix mille ouvriers pendant huit ans. Il étoit construit de pierres fort blanches & fort dures, de la longueur de vingt-cinq coudées, de huit de haut, & de douze de large. C'étoit un des plus magnifiques, & peut-être le plus magnifique bâtiment de tout l'Orient. Les Apôtres qui étoient Galiléens, & qui ne venoient au plus que trois fois l'année à Jérusalem, ne pouvoient se lasser d'admirer ces masses de pierres, & cet édifice si superbe, si somptueux.

℣. 2. NON RELINQUETUR LAPIS SUPER LAPIDEM. *Il n'y demeurera pas pierre sur pierre.* Ceci fut exécuté quarante ans après la mort du Sauveur, par les armes des Romains.

℣. 3. INTERROGABANT EUM SEPARATIM PETRUS ET JACOBUS, &c. *Pierre, Jacque, Jean & André lui demandérent en particulier.* Saint Matthieu dit que ce furent les Disciples qui lui firent en commun cette demande. Mais les quatre Apôtres désignez ici portérent la parole.

℣. 4. DIC NOBIS, QUANDO ISTA FIENT. *Dites-nous quand cela arrivera?* Quand arrivera la destruction du Temple, qu'il avoit prédite en sortant du Temple, pour la derniere fois; car il n'y retourna plus depuis. La réponse précise à cette question des Apôtres, ne se lit que ci-après au ℣. 32. *Quand à ce jour, & à cette heure, nul ne la sait, ni les Anges qui sont dans le Ciel, ni le Fils, mais le Pere seul.* Ce qu'on lit depuis le ℣. 4. jusqu'au 32. est une explication plus ample de ce qu'il avoit dit en deux mots: *Il n'y restera pierre sur pierre.*

℣. 6. MULTI ENIM VENIENT DICENTES: QUIA EGO SUM. *Plusieurs diront; c'est moi qui suis le Christ.* On vit paroître plusieurs faux Prophétes avant la destruction de Jérusalem, & du Temple. Saint Jean l'Evangeliste dans sa premiére Epître, dit que de son tems il y avoit plusieurs *Antechrists*, ou plusieurs adversaires de J. C. Mais si l'on veut se borner au tems qui a précédé la ruine du Temple; car on croit que les Epîtres de cet Apôtre ne sont que depuis ce tems-là (c). On peut mettre au nombre de ces faux Christs, & de ces faux Prophétes les deux Theudas, dont le dernier fut détruit par le Gouverneur Fadus; Simon le Magicien, & cet Egyptien qui parut sous le Gouvernement de Félix; & un autre sous Portius Festus. Voyez le Commentaire sur Saint Matthieu, XXIV. 5. Et celui sur la premiére Epître de Saint Jean.

(a) Matth. XXIV. 5. Ἐπιδεῖξαι αὐτῷ τὰς οἰκοδομὰς τοῦ ἱεροῦ. Vide & Luc. XXI. 5.

(b) *Antiqu. lib. XV. cap. 14.*

(c) Vers l'an 96. ou 97. de J.C.



Digitized by Google

25. *Amen dico vobis, quia jam non bibam de hoc genimine vitis, usque in diem illum, cùm illud bibam novum in Regno Dei.*

26. *Et hymno dicto exierunt in montem Olivarum.*

27. *Et ait eis Jesus: Omnes scandalizabimini in me in nocte ista: quia scriptum est: Percutiam pastorem, & dispergentur oves.*

28. *Sed postquam resurrexero, præcedam vos in Galilæam.*

29. *Petrus autem ait illi: Et si omnes scandalizati fuerint in te, sed non ego.*

30. *Et ait illi Jesus: Amen dico tibi, quia tu hodie in nocte hac, priusquam gallus vocem bis dederit, ter me es negaturus.*

31. *At ille ampliùs loquebatur: Et si oportuerit me simul commori tibi, non te negabo. Similiter autem & omnes dicebant.*

32. *Et veniunt in prædium, cui nomen Gethsemani. Et ait Discipulis suis: Sedete hic donec orem.*

33. *Et assumit Petrum, & Jacobum, & Joannem secum: & cœpit pavere, & tædere.*

34. *Et ait illis: Tristis est anima mea usque ad mortem: sustinete hic, & vigilate.*

35. *Et cùm processisset paululùm, procidit super terram: & orabat, ut si fieri posset, transiret ab eo hora.*

36. *Et dixit, Abba, Pater, omnia tibi possibilia sunt; transfer calicem hunc à me; sed non quod ego volo, sed quod tu.*

37. *Et venit, & invenit eos dormientes. Et ait Petro: Simon, dormis? Non potuisti unâ horâ vigilare?*

25. Je vous dis en vérité, que je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour que je le boirai nouveau dans le Royaume de Dieu.

26. Et ayant chanté le cantique d'action de graces, ils s'en allérent sur la montagne des Oliviers.

27. Alors JESUS leur dit: Je vous ferai à tous dans cette nuit une occasion de scandale; car il est écrit: Je frapperai le Pasteur, & les brebis seront dispersées.

28. Mais après que je serai ressuscité, j'irai devant vous en Galilée.

29. Pierre lui dit? Quand vous seriez pour tous les autres un sujet de scandale, vous ne le serez pas pour moi.

30. Et JESUS lui répartit: Je vous dis en vérité, que vous-même aujourd'hui, dès cette nuit, avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois.

31. Mais Pierre insistoit encore davantage: Quand il me faudroit mourir avec vous, je ne vous renoncerai point. Et tous les autres en dirent autant.

32. Ils allérent ensuite en un lieu appellé Gethsémani, où il dit à ses Disciples: Asseyez-vous ici jusqu'à ce que j'aye fait ma priére.

33. Et ayant pris avec lui Pierre, Jacque, & Jean, il commença à être saisi de frayeur, & d'avoir le cœur pressé d'une extrême affliction.

34. Alors il leur dit: Mon ame est triste jusqu'à la mort: demeurez ici, & veillez.

35. Et s'en allant un peu plus loin, il se prosterna contre terre, priant que s'il étoit possible, cette heure s'éloignât de lui.

36. Et il disoit: Mon Pere, toutes choses vous sont possibles, transportez ce calice loin de moi; mais néanmoins que votre volonté s'accomplisse, & non pas la mienne.

37. Il revint ensuite vers ses Disciples, & les ayant trouvez endormis, il dit à Pierre: Simon, vous dormez: Quoi, n'avez-vous pû seulement veiller une heure?

## COMMENTAIRE.

℣. 25. NON BIBAM DE HOC GENIMINE VITIS. *Je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne.* Voici le dernier repas que je ferai avec vous avant ma mort: Mais après ma Résurrection je vous reverrai, & je mangerai encore avec vous. C'est le tems qu'il appelle le Royaume de Dieu: *Jusqu'au jour, où je le boirai de nouveau dans le Royaume de Dieu.*

℣. 27. OMNES SCANDALIZABIMINI. *Je vous ferai à tous une occasion de scandale.* Vous serez renversez à mon occasion: mais non pas tous également. Les uns prendront la fuite, les autres me renonceront; tous marqueront une très-grande foiblesse.

℣. 28. PRÆCEDAM VOS IN GALILÆAM. *J'irai devant vous en Galilée.* Avant que vous soyez de retour dans vos maisons, je me trouverai en Galilée. Vous m'y rencontrerez à votre retour, aussi-tôt après la fête de Pâque.

℣. 30. PRIUSQUAM GALLUS. *Avant que le cocq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois.* Le cocq chante ordinairement plus d'une fois vers le point du jour. Il se passa environ une heure entre le premier & le second renoncement de saint Pierre (a).

℣. 35. UT SI FIERI POSSET, TRANSIRET AB EO HORA. *Priant que s'il étoit possible, cette heure s'éloignât de lui.* L'heure est mise pour la nécessité de souffrir. La partie inférieur, l'infirmité humaine tremble à la vûë des supplices qui lui sont préparez. Saint Matthieu a exprimé sous le nom de *Calice*, la même chose que S. Marc désigne sous le nom *d'heure*.

℣. 36. ABBA, PATER. *Mon Pere. Abba*, est Syriaque; *Pater* est Grec & Latin. Saint Marc aime à joindre ainsi des mots Syriaques à son Texte. Saint Paul a dit de même; *Abba, Pater* (b).

℣. 37. SIMON, DORMIS? *Simon, vous dormez?* Vous n'avez pû seulement veiller une heure; où est donc vo-

(a) *Marc.* XIV. 68. *Luc.* XXII. 59. & *Marc.* XIV. 72.

(b) *Rom.* VIII. 15. *Galat.* IV. 6.



Digitized by Google

*38. Vigilate, & orate, ut non intretis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, caro verò infirma.*

*39. Et iterùm abiens oravit, eundem sermonem dicens.*

*40. Et reversus, denuò invenit eos dormientes, (erant enim oculi eorum gravati:) & ignorabant quid responderent ei.*

*41. Et venit tertiò, & ait illis: Dormite jam, & requiescite. Sufficit; venit hora: ecce Filius hominis tradetur in manus peccatorum.*

*42. Surgite, eamus: ecce qui me tradet, propè est.*

*43. Et adhuc eo loquente, venit Judas Iscariotes unus de duodecim, & cum eo turba multa, cum gladiis & lignis, à summis Sacerdotibus, & Scribis, & Senioribus.*

*44. Dederat autem traditor ejus signum eis, dicens: Quemcumque osculatus fuero, ipse est, tenete eum, & ducite cautè.*

*45. Et cùm venisset, statim accedens ad eum ait: Ave Rabbi; & osculatus est eum.*

*46. At illi manus injecerunt in eum, & tenuerunt eum.*

*47. Unus autem quidam de circumstantibus educens gladium, percussit servum summi Sacerdotis: & amputavit illi auriculam.*

*48. Et respondens Jesus, ait illis: Tanquam ad latronem existis cum gladiis & lignis comprehendere me?*

*49. Quotidie eram apud vos in Templo docens, & non me tenuistis. Sed ut impleantur Scripturæ.*

*50. Tunc Discipuli ejus relinquentes eum, omnes fugerunt.*

38. Veillez, & priez, afin que vous n'entriez point en tentation: l'esprit est promt, mais la chair est foible.

39. Il s'en alla pour la seconde fois, & fit sa priere dans les mêmes termes.

40. Et étant retourné vers eux, il les trouva endormis; car leurs yeux étoient appésantis *de sommeil*, & ils ne savoient que lui répondre.

41. Il revint encore pour la troisiéme fois, & il leur dit: Dormez maintenant, & vous reposez: c'est assez; l'heure est venue: le Fils de l'Homme s'en va être livré entre les mains des pécheurs:

42. Levez-vous, allons: voilà celui qui me doit trahir bien près d'ici.

43. Il n'avoit pas encore achevé ces mots, que Judas Iscariote, l'un des douze, parut suivi d'une grande troupe de gens armez d'épées, & de bâtons, qui avoient été envoyez par les Grands-Prêtres, par les Scribes, & les Sénateurs.

44. Or Judas qui le trahissoit, leur avoit donné ce signal, & leur avoit dit: Celui que je baiserai, c'est celui *que vous cherchez*: saisissez-vous de lui, & l'emmenez sûrement.

45. Aussi-tôt donc qu'il fut arrivé, il s'approcha de Jesus, & lui dit: Maître, je vous saluë; & il le baisa.

46. Ensuite ils mirent la main sur Jesus, & se saisirent de lui.

47. Un de ceux qui étoient présens tirant son épée, en frappa un des gens du Grand-Prêtre, & lui coupa une oreille.

48. Et Jesus leur dit: Vous êtes venu pour me prendre, armez d'épées & de bâtons, comme si j'étois un voleur.

49. J'étois tous les jours au milieu de vous, enseignant dans le Temple, & vous ne m'avez point pris: mais il faut que les Ecritures soient accomplies.

50. Alors ses Disciples l'abandonnérent, & s'enfuirent tous.

## COMMENTAIRE.

tre force, où sont vos promesses? Est-ce ainsi que vous êtes prêt de venir à la mort, & dans la prison avec moi (a)? Vous montrez bien que *l'esprit est prompt, mais que la chair est foible*. Et qu'il y a une grande distance entre le sentiment dont on se flatte quelquefois, & la vraye disposition du cœur; entre une volonté ardente, mais foible, & un résolution forte, & assurée: enfin, entre un homme qui se fie trop sur ses propres forces, & un homme qui met en Dieu seul toute sa confiance.

ꝟ. 40. ERANT ENIM OCULI EORUM GRAVATI. *Car les yeux étoient appésantis de sommeil.* Ils étoient accablez de sommeil, ils ne pouvoient plus résister au sommeil, & à la lassitude, comme des gens qui n'ayant pas d'abord résisté à l'envie de dormir, tombent dans un assoupissement dont ils ne sont plus les maîtres.

ꝟ. 41. DORMITE JAM, ET REQUIESCITE: SUFFICIT. *Dormez maintenant, & vous reposez: C'est assez.* C'est assez veillé; vous pouvez dormir, si vous voulez. Pour moi mon heure est venuë, & ma résolution est prise: Voici le moment dont je vous ai si souvent parlé, auquel je dois être livré entre les mains de mes ennemis. On peut traduire le Grec (b) par: *Dormez ci-après, & reposez-vous; c'en est fait*; mon parti est pris. Ou (c): *La fin est venuë*; c'en est assez. Ou, selon Vatable: *Vous dormirez une autre fois, & vous vous reposerez: c'est assez pour cette fois.* On peut aussi l'entendre comme une ironie; ou lire avec une interrogation: Quoi, vous dormez, & vous vous reposez? Voyez Saint Matthieu, XXVI. 45.

ꝟ. 44. TENETE EUM, ET DUCITE CAUTE. *Saisissez-vous de lui, & l'emmenez sûrement*, de peur qu'il ne s'échappe de vos mains. Il craint, s'ils manquoient leur coup, de n'être pas payé du prix de sa trahison.

ꝟ. 47. AMPUTAVIT ILLI AURICULAM. *Il lui coupa une oreille*; ou, *il le blessa à l'oreille.* Les termes dont se servent les quatre Evangélistes (d), marquent assez clairement que l'oreille fut entiérement coupée. Mais saint

(a) *Luc.* XXII. 33.
(b) Καθεύδετε τὸ λοιπὸν, καὶ ἀναπαύεσθε. Ἀπέχει.
(c) *Grot. Camer. Salmas. Cleric. Græci quidam* Ἀπέχει τὸ τέλος. *Vide Mill.*

(d) *Matth.* XXVI. 51. *Et Marc. hic.* Ἀφεῖλεν αὐτοῦ τὸ ὠτίον. *Luc.* XXII. 50. Ἀφεῖλεν αὐτοῦ τὸ οὖς τὸ δεξιόν. *Joan.* XVIII. 10. Ἀπέκοψεν αὐτοῦ τὸ ὠτάριον τὸ δεξιόν.

Digitized by Google

51. *Adolescens autem quidam sequebatur eum amictus sindone super nudo ; & tenuerunt eum.*
52. *At ille rejectâ sindone, nudus profugit ab eis.*
53. *Et adduxerunt Jesum ad summum Sacerdotem ; & convenerunt omnes Sacerdotes, & Scribæ, & Seniores.*

51. Or il y avoit un jeune homme qui le suivoit, couvert seulement d'un linceul ; & comme on voulut se saisir de lui,
52. Il laissa aller son linceul, & s'enfuit tout nud des mains de ceux qui le tenoient.
53. Ils amenérent JESUS au grand-Prêtre, chez qui s'assemblérent tous les Princes des Prêtres, les Scribes, & les Sénateurs.

## COMMENTAIRE.

Luc immédiatement après (a), insinue qu'elle n'étoit pas détachée de la tête de Malchus, puisqu'il dit que JESUS l'ayant touchée, la guérit aussi-tôt. Circonstance qui est omise par les autres Evangélistes. Saint Jean nous apprend que ce fut saint Pierre qui fit ce coup, & que le serviteur s'appelloit *Malc*, c'est-à-dire Roi, en Syriaque.

℣. 51. ADOLESCENS AUTEM QUIDAM, &c. *Il y avoit un jeune homme qui le suivoit, couvert seulement d'un linceul.* On ne sait qui étoit ce jeune homme, ni par quel motif il suivoit le Sauveur. On croit (b) que c'étoit par simple curiosité, & qu'ayant oüi du bruit de la maison de Gethsémani, où il étoit couché, il se leva, & accourut pour voir ce que c'étoit ; & que les gardes l'ayant pris pour un disciple de JESUS, voulurent se saisir de lui. Saint Jérôme (c), ou l'Auteur qu'on a sous son nom sur les Pseaumes, & saint Epiphane (d), se sont imaginez que c'étoit S. Jacque, frere du Seigneur, & surnommé le Juste. Cette opinion est suivie par quelqu'autres anciens, au rapport de Théophylacte, qui ne la rejette point. La preuve dont ils se servent pour l'appuyer, est que ce saint homme portoit l'habit de lin, comme les Prêtres, & que le linceul dont ce jeune homme étoit vêtu, étoit justement cet éphot sacerdotal. Tout le monde sent assez le foible de cette opinion.

D'autres Peres (e) ont voulu que ç'ait été S. Jean l'Evangéliste. Il n'y a que l'âge de saint Jean, qui devoit alors être assez jeune, qui ait pû faire naître cette pensée à ces grands hommes. Théophylacte (f) croit que c'étoit quelqu'un de la maison où notre Seigneur avoit soupé, & qui l'avoit suivi avec les Apôtres, lorsqu'il sortit de la ville, pour venir dans le Jardin des Oliviers. S. Chrysostome (g), & S. Jérôme (h) soûtiennent que S. Jean ne fuit point avec les autres Apôtres, & que ce fut lui qui introduisit saint Pierre chez Caïphe : mais ils ne disent pas que ce soit le jeune homme, dont il est parlé ici.

AMICTUS SINDONE SUPER NUDO. *Couvert seulement d'un linceul.* Le terme de *sindon*, ne signifie pas seulement un linceul, ou une piéce de toile non taillée, dans laquelle un homme pouvoit s'envelopper ; il se prend aussi pour un habit de toile de lin, dont on se revêt la nuit, un habit de nuit, une chemise avec quoi l'on couchoit quelquefois (i) : *Vestis cubitoria*, comme l'appelle Pétrone. Saint Denys d'Aléxandrie raconte, en parlant de lui-même, qu'il étoit couché la nuit dans un habit de lin (k). Maldonat l'entend d'un habit contre le froid, à peu près comme une robe de chambre. En effet, le *sindon* des Phéniciens paroît avoir été un habit propre à se garantir du froid. L'Evangéliste dit que ce jeune homme en étoit tout enveloppé (l). Et Martial (m) dit que le sindon de Tyr, ou de Phénicie, qui est apparemment le même que celui des Juifs, mettoit un homme en état de se mocquer de la bise, & de la pluie.

*Ridebis ventos hoc munere tectus, & imbres ;*
*Nec sic in Tyria sindone tutus eris.*

La femme Forte de Salomon (n) faisoit de ces sindons, & les vendoit aux Phéniciens. Baronius & Ciaconius veulent que ç'ait été un habit particulier, qu'on prenoit en se mettant à table. Ligfoot (o) croit que cet habit est celui que les Juifs appellent *thalith*, qui étoit un manteau de lin, que l'on portoit hyver & été à Jérusalem. C'est à cet habit qu'ils attachoient les franches, ou les houpes dont parle Moïse (p). On le portoit par-dessus la tunique, qui étoit à peu près ce qu'est parmi nous la chemise. Mais l'Evangéliste remarque que ce jeune homme le portoit sur la chair nue, apparemment par mortification, comme quantité d'autres Juifs, qui s'exerçoient dans une vie dure & laborieuse ; c'est la pensée de cet Auteur. J'aimerois mieux l'entendre du sindon Phénicien, qui étoit de toile, mais apparemment double. C'est l'habit de dessus que l'on appelle communément *le manteau*, dans l'Ecriture. Le manteau de lin s'appelloit *sindon*, & celui de drap, ou de peaux se désignoit par d'autres termes.

ET TENUERUNT EUM. *Et comme on voulut se saisir de lui.* Le Grec (q) : *Les jeunes gens l'arrêterent* ; c'est-à-dire, *les soldats*, ceux qui étoient venus pour prendre JESUS-CHRIST. On appelle assez souvent les soldats, *jeunes hommes*, parce qu'on les choisissoit jeunes pour la milice (r). Cette petite particularité rapportée par S. Marc, est une preuve de la sincérité avec laquelle il écrit, & de la vérité de sa narration.

℣. 53. ADDUXERUNT JESUM AD SUMMUM SACERDOTEM. *Ils amenérent Jesus au Grand-Prêtre.* Dans la maison d'Anne, ancien grand-Prêtre, & beau-pere de Caïphe, qui demeuroit dans la même maison qu'Anne, JESUS parut d'abord devant Anne (s) ; mais sans assemblée, & non d'une maniére juridique. Ce fut là où il reçut un soufflet d'un serviteur de ce Pontife. Saint Marc, ni les autres Evangélistes ne disent rien de ce premier interrogatoire de JESUS, ils ne parlent que de celui qu'il subit devant Caïphe, & devant l'assemblée juridique des Prêtres, dont il est parlé içi.

(a) *Luc.* XXII. 51. *Καὶ ἁψάμενος τοῦ ὠτίου αὐτοῦ, ἰάσατο αὐτόν.*
(b) *Maldon. Grot. alii.*
(c) *Hieronym. seu alius in Psalm.* XXXVII.
(d) *Epiphan. hæres.* 78. *Elias cret. ad orat.* XI. *Nazianz. contra Arianos.*
(e) *Chrysost. in Psal.* XIII. *Ambros. in Psal.* XXXVI. *Greg. lib.* XIV. *moral. cap.* 24. *Beda hic ; & Author. Hist. Scholast. Baron.*
(f) *Theophylact. hic, & Euthym. ita & Casaubon in Baron. Exercit.* 16.
(g) *Chrysost. in Matth. homil.* 66.
(h) *Hieronym. Epist.* 16. *pag.* 119. *Vide, si lubet, & August. tract.* 113. *in Joan.*
(i) *Kimchi, lib. Radicum.* סדין
(k) *Dionys. Alexand. apud Euseb. lib.* 6. *cap.* 40. *Μόνον ἐπὶ τῆς κοίτης ἐν ὀθόνῃ γυμνὸς ἐν τῷ λίνῳ ἐσθήματι.*
(l) *Περιβεβλημένος σινδόνα ἐπὶ γυμνοῦ.*
(m) *Martial. lib.* 4. *Epigr.* 19.
(n) *Prov.* XXXI. 24.
(o) *Ligfoot, hora Hebr.*
(p) *Num.* XV. 38.
(q) *Κρατοῦσιν αὐτὸν οἱ νεανίσκοι.*
(r) *Casaub. Drus. Grot. Hamm. alii. Vide* 70. *in Josue* II. I. VI. 22. *Isai.* XIII. 18. *& passim apud Polyb. & alios.*
(s) *Joan.* XVIII. 13.... 24.



Digitized by Google

*54. Petrus autem à longè secutus est eum, usque intrò in atrium summi Sacerdotis : & sedebat cum ministris ad ignem, & calefaciebat se.*

*55. Summi verò Sacerdotes, & omne concilium, quærebant adversus Jesum testimonium, ut eum morti traderent, nec inveniebant.*

*56. Multi enim testimonium falsum dicebant adversus eum: & convenientia testimonia non erant.*

*57. Et quidam surgentes, falsum testimonium ferebant adversus eum, dicentes:*

*58. Quoniam nos audivimus eum dicentem: Ego dissolvam Templum hoc manu factum, & per triduum aliud non manu factum ædificabo.*

*59. Et non erat conveniens testimonium illorum.*

*60. Et exurgens summus Sacerdos in medium, interrogavit Jesum, dicens: Non respondes quidquam ad ea, quæ tibi objiciuntur ab his?*

*61. Ille autem tacebat, & nihil respondit. Rursum summus Sacerdos interrogabat eum, & dixit ei: Tu es Christus Filius Dei benedicti?*

*62. Jesus autem dixit illi: Ego sum: & videbitis Filium Hominis sedentem à dextris virtutis Dei, & venientem cum nubibus Cœli.*

*63. Summus autem Sacerdos scindens vestimenta sua, ait: Quid adhuc desideramus testes?*

*64. Audistis blasphemiam: Quid vobis videtur? Qui omnes condemnaverunt eum esse reum mortis.*

54. Pierre le suivit de loin jusques dans la cour du grand-Prêtre, où s'étant assis auprès du feu avec les gens, il se chauffoit.

55. Cependant les Princes des Prêtres, & tout le Conseil cherchoient des dépositions contre JESUS pour le faire mourir, & ils n'en trouvoient point.

56. Car plusieurs déposoient faussement contre lui; mais leurs dépositions ne s'accordoient pas.

57. Quelques-uns se levérent, & portérent un faux témoignage contre lui en ces termes:

58. Nous lui avons oüi dire: Je détruirai ce Temple bâti par la main *des hommes*, & j'en rebâtirai un autre en trois jours, qui ne sera point fait par la main *des hommes*:

59. Mais ce témoignage-là même n'étoit pas encore suffisant.

60. Alors le grand-Prêtre se levant au milieu de l'assemblée, interrogea JESUS, & lui dit: Vous ne répondez rien à ce que ceux-ci déposent contre vous?

61. Mais JESUS demeuroit dans le silence, & il ne répondit rien. Le plus grand Prêtre l'interrogea encore, & lui dit: Etes-vous le CHRIST, le Fils du Dieu béni *à jamais*?

62. JESUS lui répondit: Je le suis; & vous verrez *un jour* le Fils de l'Homme assis à la droite de la Majesté divine, & venant sur les nuées du ciel.

63. Aussi-tôt le grand-Prêtre déchirant ses vêtemens, leur dit: Qu'avons-nous plus besoin de témoins.

64. Vous venez d'entendre le blasphème *qu'il a proféré*. Qu'en jugez-vous? Tous le condamnérent comme étant digne de mort.

## COMMENTAIRE.

℣. 54. PETRUS AUTEM A LONGE SECUTUS EST EUM. *Pierre le suivit de loin, jusques dans la cour du grand-Prêtre*, où il fut introduit par un disciple, qui étoit connu dans cette maison (a), & que plusieurs ont crû être saint Jean l'Evangéliste.

SEDEBAT AD IGNEM. *S'étant assis auprès du feu*, qu'on avoit allumé au milieu de la cour, pour chauffer ceux qui avoient arrêté JESUS-CHRIST. Le Grec (b) dit qu'il *se chauffoit à la lumiére*. C'est la même chose. Les Hébreux & les Grecs appellent quelquefois le feu, lumiére (c).

℣. 56. CONVENIENTIA TESTIMONIA NON ERANT. *Leurs dépositions ne s'accordoient pas*: Ou plûtôt: *Leurs témoignages n'étoient point suffisans*. Ils s'accordoient assez à dire que JESUS-CHRIST avoit avancé qu'il détruiroit le Temple de Dieu, & qu'il le rétabliroit en trois jours, ℣. 58. mais cela n'étoit pas suffisant pour le faire condamner à mort; il est constant qu'il n'avoit rien fait ou tenté de semblable. Or on ne condamne pas la simple volonté, qui n'a pas été suivie de l'exécution, ni d'aucune tentative. Le Texte à la lettre porte (d): *Leurs témoignages n'étoient point égaux*, d'un poids égal, comme lorsqu'on met deux choses dans une balance, & que l'une l'emporte sur l'autre. Il n'y avoit pas assez de poids dans leurs dépositions, pour faire pencher la balance vers la mort (e). Quelques-uns (f) ont cherché en quoi les témoignages des faux témoins ne s'accordoient pas. Ils ont crû y remarquer quelque différence; mais elle est si subtile qu'on a de la peine à l'appercevoir.

℣. 58. TEMPLUM HOC MANU FACTUM. *Ce Temple fait de la main des hommes.* C'est une addition des faux témoins. JESUS-CHRIST n'avoit pas dit cela: mais seulement en parlant de son corps (g): *Que l'on détruise ce Temple, je le rebâtirai dans trois jours.*

℣. 61. TU ES CHRISTUS, &c. *Etes-vous le Christ Fils de Dieu.* Saint Matthieu (h) dit que le Grand-Prêtre le conjura au nom du Dieu vivant, de lui déclarer s'il étoit le CHRIST: Alors JESUS lui répondit.

℣. 63. SCINDENS VESTIMENTA SUA. *Déchirant ses habits.* Le Grec (i): *Déchirant ses tuniques.* On n'en portoit qu'une ordinairement. Mais à cause du froid de la nuit, il pouvoit en avoir deux: c'étoit ses habits ordinaires, & non ses ornemens de cérémonie.

℣. 64. CONDEMNAVERUNT EUM. *Ils le condamnérent comme étant digne de mort.* Ce jugement étoit irré-

(a) *Joan.* XVIII. 15. 16.
(b) Θερμαινόμενος πρὸς τὸ φῶς.
(c) *Ezech.* V. 2. *Dan.* III. 6. *Ubi* אור *pro* אש. *Et Euripid. Vide Grot. Vat. Ham.*
(d) καὶ ἴσαι αἱ μαρτυρίαι οὐκ ἦσαν.
(e) *Vide Grot. Hamm.*
(f) *Beza hic, Merill.*
(g) *Joan.* II. 19.
(h) *Matth.* XXVI. 63.
(i) Διαῤῥήξας τοὺς χιτῶνας αὐτοῦ.

gulier

Digitized by Google

65. *Et cœperunt quidam conspuere eum, & velare faciem ejus, & colaphis eum cædere, & dicere ei : Prophetiza ; & ministri alapis cædebant.*

66. *Et cùm esset Petrus in atrio deorsum, & venit una ex ancillis summi Sacerdotis ;*

67. *Et cùm vidisset Petrum calefacientem se, aspiciens illum, ait : Et tu cum Jesu Nazareno eras.*

68. *At ille negavit, dicens : Neque scio, neque novi quid dicas. Et exiit foras ante atrium, & gallus cantavit.*

69. *Rursùs autem cùm vidisset illum ancilla, cœpit dicere circumstantibus : Quia hic ex illis est.*

70. *At ille iterùm negavit. Et post pusillum rursùs qui astabant, dicebant Petro : Verè ex illis es ; nam & Galilæus es.*

71. *Ille autem cœpit anathematizare, & jurare : Quia nescio hominem istum, quem dicitis.*

72. *Et statim gallus iterùm cantavit. Et recordatus est Petrus verbi, quod dixerat ei Jesus : Priùs quàm gallus cantet bis, ter me negabis. Et cœpit flere.*

65. Alors quelques-uns commencérent à lui cracher au visage ; & lui ayant bandé les yeux, ils lui donnoient des coups de poing, en lui disant : Devine *qui t'a frappé* ; & les valets lui donnoient des soufflets.

66. Cependant Pierre étant en bas dans la cour, une des servantes du grand-Prêtre y vint ;

67. Et l'ayant vû qui se chauffoit, après l'avoir considéré, elle lui dit : Vous étiez aussi avec JESUS de Nazareth.

68. Mais lui le nia, en disant : Je ne le connois point, & je ne sçai ce que vous dites. Et étant sorti dehors dans le vestibule, le coq chanta.

69. Et une servante l'ayant encore vû, commença à dire à ceux qui étoient présens : Celui-ci est de ces gens-là.

70. Mais il le nia pour la seconde fois. Et peu de tems après ceux qui étoient présens, dirent encore à Pierre : Assûrément vous êtes de ces gens-là, car vous êtes de Galilée.

71. Il se mit alors à faire des sermens exécrables, & à dire en jurant : Je ne connois point cet homme dont vous me parlez.

72. Aussi-tôt le coq chanta pour la seconde fois. Et Pierre se ressouvint de la parole que JESUS lui avoit dite : Avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois ; & il se mit à pleurer.

## COMMENTAIRE.

gulier dans toutes les formes. Ils étoient tout à la fois Juges & parties : ce n'étoit pas la coûtume dans Israël de juger pendant la nuit, ni de tenir des assemblées nocturnes, cela ne pouvoit être considéré que comme un conventicule. Aussi pour réparer cette irrégularité, ils se rassemblérent dès le matin dans le Sanhédrin. Voyez le premier verset du Chapitre suivant.

℣. 65. MINISTRI ALAPIS EUM, &c. *Les valets*, ou les bas officiers, les sergens, les gardes, ceux qu'on avoit envoyez pour prendre JESUS-CHRIST, lui donnoient des soufflets. Ceci se passa au milieu de la cour, pas loin du feu qu'on y avoit allumé, & où saint Pierre se chauffoit avec les autres.

℣. 66. VENIT UNA EX ANCILLIS. *Une des servantes du grand-Prêtre.* C'est la portiére dont parle saint Jean (*a*), qui la premiére s'apperçut que Pierre étoit d'avec JESUS.

℣. 68. EXIIT FORAS ANTE ATRIUM, ET GALLUS CANTAVIT. *Il sortit dehors dans le vestibule, & le coq chanta.* Saint Pierre piqué du remord de sa conscience, craignant de paroître émû & décontenancé, quitta sans faire semblant la compagnie, & alla dans le vestibule, qui étoit devant la porte (*b*), ou devant la cour. Ce vestibule étoit d'ordinaire un endroit couvert, & soutenu de colomnes, qui se trouvoit à l'entrée des grandes maisons, pour mettre à couvert les cliens, & ceux qui venoient pour affaire, ou pour demander audience.

℣. 69. CUM VIDISSET ILLUM ANCILLA. *Une servante l'ayant encore vû.* Cette servante est différente de la premiére, selon S. Matthieu (*c*).

℣. 71. COEPIT ANATHEMATIZARE. *Il commença à faire des sermens exécrables* ; ou plûtôt : à faire des imprécations contre lui-même, à dire qu'il vouloit être le plus malheureux de tous les hommes, s'il connoissoit JESUS.

℣. 72. STATIM GALLUS ITERUM CANTAVIT. *Aussi-tôt le coq chanta pour la seconde fois.* Ce mot *aussi-tôt*, ne regarde que le reniement qui fut suivi aussi-tôt du chant du coq. Chez les anciens le second chant du coq marquoit la fin de la nuit, & le commencement du jour (*d*).

ET COEPIT FLERE. *Il commença à pleurer.* Ou, selon le Grec (*e*) : *Il sortit, & pleura.* Il se retira brusquement, & commença à pleurer (*f*) ; ou il se répandit tout d'un coup en pleurs ; il ne put retenir ses larmes (*g*). D'autres traduisent : *Il pleura abondamment*, il répandit un torrent de larmes (*h*) Théophylacte, Saumaise, Vorstius, Coccius, & quelques autres voudroient qu'on traduisît : *Il se couvrit la tête, & pleura.* Hammond : *Il jetta les yeux* sur J. C. qui le regardoit, se jetta par terre, *& pleura.* D'autres (*i*) : *Faisant réfléxion* sur sa faute, *il se mit à pleurer.* Toutes ces variétez viennent de l'équivoque du verbe Grec, *epiballo.* Nous croyons que la traduction qui lit : *Il s'enveloppa de ses habits, & il se mit à pleurer*, est la plus litterale. Saint Matthieu dit plus simplement (*k*) : *Etant sorti, il pleura amérement.* L'ancien manuscrit de Cambrige, le Syriaque, & la Version Gotique, sont ici conformes à la Vulgate (*l*) : *Il commença à pleurer.*

(a) *Joan.* XVIII. 16. 17.
(b) Ἐξῆλθεν ἔξω εἰς τὸ προαύλιον. *Matth.* XXVI. 71. Εἰς τὸν πυλῶνα.
(c) *Matth.* XXV. 7. Εἶδεν αὐτὸν ἄλλη.
(d) *Aristophan.* [illegible] *Juven. Satyr.* 9. *Quod tamen ad cantum galli facit ille secundi.*
(e) Ἐπιβαλὼν ἔκλαιε.
(f) *Beza. Pisc. Mont.*
(g) *Erasm. Ludov. de Dieu.*
(h) *Grot. Lud. de Dieu : Le Clerc, Heinsius* ; comme s'il y avoit, *addidit flere.* Mais cette expression ne s'emploie que quand on a déja fait la même chose, & qu'on la continuë. Ici saint Pierre n'avoit point encore pleuré.
(i) *Beza hic, Lyd. florum sparsione in Paß. Christi, p.* 103.
(k) Ἐξελθὼν ἔξω ἔκλαυσε πικρῶς.
(l) *Cantab.* ἤρξατο κλαίειν. *Vide Byne, lib.* 2. *de morte Christi, cap.* 6. *art.* 17. 18.



Digitized by Google

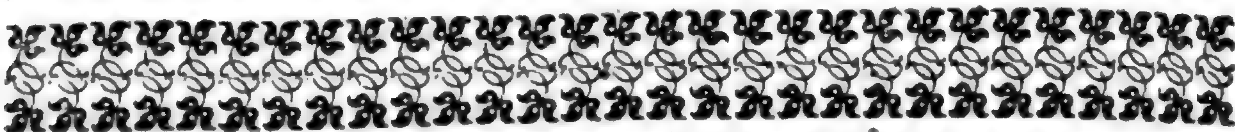

## CHAPITRE XV.

*JESUS comparoit de nouveau devant les Prêtres & les Sénateurs. Il est conduit & accusé devant Pilate. Le peuple demande sa mort. Barabbas lui est préféré. Il est conduit au Calvaire, & crucifié. Blasphêmes qu'on profére contre lui. Le soleil s'obscurcit. On lui présente à boire du vinaigre. Il expire en jettant un grand cri. Joseph d'Arimathie demande son Corps, & l'ensevelit honorablement.*

℣. 1. *ET confestim manè consilium facientes Summi Sacerdotes, cum Senioribus, & Scribis, & universo concilio, vincientes Jesum, duxerunt, & tradiderunt Pilato.*

2. *Et interrogavit eum Pilatus: Tu es Rex Judæorum? At ille respondens, ait illi: Tu dicis.*

3. *Et accusabant eum summi Sacerdotes in multis.*

4. *Pilatus autem rursum interrogavit eum, dicens: Non respondes quidquam? Vide in quantis te accusant.*

5. *Jesus autem amplius nihil respondit, ita ut miraretur Pilatus.*

6. *Per diem autem festum solebat dimittere illis unum ex vinctis, quemcumque petissent.*

7. *Erat autem qui dicebatur Barabbas, qui cum seditiosis erat vinctus, qui in seditione fecerat homicidium.*

℣. 1. AUssi-tôt que le matin fut venu, les Princes des Prêtres, avec les Sénateurs, & les Scribes, & tout le Conseil, ayant délibéré ensemble, liérent JESUS, l'emmenérent, & le livrérent à Pilate.

2. Pilate l'interrogea, en lui disant: Etes-vous le Roi des Juifs? JESUS lui répondit: Vous le dites: *Je le suis.*

3. Or comme les Princes des Prêtres formoient diverses accusations contre lui.

4. Pilate l'interrogeant de nouveau, lui dit: Vous ne répondez rien? Voyez de combien de choses ils vous accusent.

5. Mais JESUS ne répondit plus rien davantage; de sorte que Pilate en étoit tout étonné.

6. Or il avoit accoutumé de délivrer à la fête *de Pâque* celui des prisonniers que le peuple demandoit.

7. Et il y en avoit un alors nommé Barabbas, qui avoit été mis en prison avec *d'autres* séditieux, parce qu'il avoit commis un meurtre dans une sédition.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ET CONFESTIM MANE CONSILIUM FACIENTES, &c. *Aussi-tôt que le matin fut venu, &c.* Les Prêtres, qui avoient déja déclaré JESUS coupable de mort dans leur assemblée de la nuit, se hâtérent de le faire comparoître dans une autre assemblée plus nombreuse, & plus solemnelle, devant le Sanhédrin. On dit que ce Sénat s'assembloit dans une sale du Temple. JESUS y fut donc conduit, accusé, & condamné juridiquement (*a*). Mais comme les Juifs n'avoient plus alors l'exercice de la Justice vindicative, ni le droit de faire mourir un homme (*b*), mais seulement celui de lui faire son procès, & de le juger suivant leur Loi, ils amenérent eux-mêmes JESUS à Pilate Gouverneur de la province, pour les Romains, le priant qu'étant jugé digne du dernier supplice, selon leur Loi, il lui plût de le condamner, & de le faire exécuter. Saint Marc raconte tout ceci en peu de mots, il faut suppléer beaucoup à son récit, par le paralléle des autres Evangélistes. On peut consulter l'Harmonie que nous avons mise à la tête de S. Matthieu.

℣. 2. TU ES REX JUDÆORUM? *Etes-vous le Roi des Juifs?* C'étoit la seule, ou au moins la principale des accusations, qui pouvoient interresser Pilate; car pour le blasphême, par exemple, qui avoit été le seul motif de la condamnation prononcée par les Prêtres, cela ne le regardoit point. A son égard il ne s'agissoit que de sçavoir, si JESUS étoit un séditieux, & un homme qui cherchât à se faire un parti, & à se faire déclarer Roi.

℣. 3. ACCUSABANT EUM IN MULTIS. *Ils l'accusoient de plusieurs chefs.* Il y a grand nombre de Manuscrits qui ajoutent en cet endroit (*c*): *Mais Jesus ne leur répondit rien.* Il y a apparence que c'est une addition faite par les Copistes (*d*).

℣. 6. PER DIEM AUTEM FESTUM SOLEBAT. *Il avoit accoutumé de leur délivrer un prisonnier à la fête* de Pâque (*e*), & non pas aux autres grandes fêtes, que l'on sache; quoi qu'en disent plusieurs Interprétes (*f*). C'étoit apparemment un usage que les Romains avoient trouvé établi dans la Judée, & qu'ils avoient conservé. On croit que cette délivrance étoit faite en mémoire de la servitude d'Egypte. Cela se faisoit ou la veille, ou pendant l'octave de Pâque.

℣. 7. ERAT AUTEM QUI DICEBATUR BARABBAS. *Or il y avoit un nommé Barabbas qui avoit été mis en prison, avec d'autres séditieux, parce qu'il avoit commis un meurtre.* Le texte Grec (*g*) lit: Qu'il étoit en prison

(a) *Luc* XXII. 66. 67.
(b) *Joan.* XVIII. 31.
(c) Ὁ δὲ οὐδὲν ἀπεκρίνατο. *Ita Complut. Vechel. Arm. Æthiop. alii plures.*
(d) *Grot. Brug. &c.*
(e) *Joan.* XVIII. 39.
(f) *Vide Syriac. Arab. Æthiop. Pers. Bez. Tremel.*
(g) Μετὰ τῶν συστασιαστῶν δεδεμένος, οἵτινες ἐν τῇ στάσει φόνον πεποιήκεισαν.

Digitized by Google

8. *Et cùm ascendisset turba, cœpit rogare, sicut semper faciebat illis.*

8. Le peuple étant donc venu *devant le Prétoire*, lui demanda qu'il leur fist *la grace* qu'il avoit toûjours accoutumé de leur faire.

9. *Pilatus autem respondit eis, & dixit: Vultis dimittam vobis Regem Judæorum?*

9. Pilate leur répondit : Voulez-vous que je vous délivre le Roi des Juifs ?

10. *Sciebat enim quòd per invidiam tradidissent eum summi Sacerdotes.*

10. (Car il savoit que c'étoit par envie que les Princes des Prêtres le lui avoient mis entre les mains.)

11. *Pontifices autem concitaverunt turbam, ut magis Barabbam dimmitteret eis.*

11. Mais les Prêtres excitérent le peuple *à demander* qu'il leur délivrât plûtôt Barabbas.

12. *Pilatus autem iterum respondens, ait illis: Quid ergo vultis faciam Regi Judæorum?*

12. Pilate leur dit encore : Que voulez-vous donc que je fasse du Roi des Juifs ?

13. *At illi iterum clamaverunt: Crucifige eum.*

13. Mais ils criérent de nouveau, & lui dirent : Crucifiez-le.

14. *Pilatus verò dicebat illis: Quid enim mali fecit? At illi magis clamabant: Crucifige eum.*

14. Pilate leur dit ? Mais quel mal a-t-il fait ? Et eux crioient encore plus fort : Crucifiez-le.

15. *Pilatus autem volens populo satisfacere, dimisit illis Barabbam, & tradidit Jesum flagellis cæsum, ut crucifigeretur.*

15. Enfin Pilate voulant satisfaire le peuple, leur délivra Barabbas ; & ayant fait foüetter JESUS, il le leur livra pour être crucifié.

16. *Milites autem duxerunt eum in atrium prætorii, & convocant totam cohortem.*

16. Alors les soldats l'ayant emmené dans la sale du prétoire, assemblérent toute la compagnie.

17. *Et induunt eum purpurâ, & imponunt ei plectentes spineam coronam.*

17. Et l'ayant revêtu d'un manteau d'écarlate, ils lui mirent *sur la tête* une couronne d'épines entrelassées :

18. *Et cœperunt salutare eum: Ave, Rex Judæorum.*

18. Puis ils commencérent à le saluer, *en lui disant :* Salut au Roi des Juifs.

19. *Et percutiebant caput ejus arundine; & conspuebant eum, & ponentes genua, adorabant eum.*

19. Ils lui frappoient la tête avec un roseau, & lui crachoient *au visage*, & se mettant à genoux *devant lui*, ils l'adoroient.

20. *Et postquam illuserunt ei, exuerunt illum purpurâ, & induerunt eum vestimentis suis: & educunt illum ut crucifigerent eum.*

20. Après s'être ainsi jouez de lui, ils lui ôtérent ce manteau d'écarlate ; & lui ayant remis ses habits, ils l'emmenérent dehors pour le crucifier.

## COMMENTAIRE.

avec ses compagnons de révolte, parce qu'il avoit commis un meurtre. Mais il y a toute sorte d'apparence ou que Barabbas avoit commis le meurtre, ou qu'il étoit le chef des rebelles ; car autrement pourquoi le distinguer des autres compagnons de son crime, s'ils eussent été également coupables ? Le grand nombre de Manuscrits est pour la maniére de lire du Grec commun. L'Arménien, & les Manuscrits du Marquis de Vélez sont conformes à la Vulgate.

℣. 8. ET CUM ASCENDISSET TURBA. *Le peuple étant donc venu*; La foule s'étant assemblée au bruit de ce qui se passoit. Il étoit encore assez matin, & à peine le bruit de la prise de JESUS étoit répandu, qu'on apprit qu'il étoit dans le Prétoire, ou dans la maison de Pilate, & qu'on lui faisoit son procès. Une nouvelle si extraordinaire attira d'abord une foule de peuple devant le Prétoire. Le texte Grec imprimé lit (*a*) : *Les troupes commencérent à crier & à demander, qu'il leur fist comme il avoit accoutumé de faire*; c'est-à-dire, qu'il leur délivrât un prisonnier. Mais la Vulgate, les Versions Cophtes, Gotiques, & Ethiopiennes, l'ancien Manuscrit de Cambrige, & quelques autres lisent (*b*): *Les troupes étant montées*, ou étant venues, &c.

℣. 9. VULTIS DIMITTAM VOBIS, &c. *Voulez-vous que je vous délivre le Roi des Juifs?* Ou, celui qui se dit le Roi des Juifs; ou celui qui est accusé de prendre cette qualité. Si l'on ne savoit d'ailleurs que Pilate désiroit sérieusement délivrer JESUS-CHRIST, on pourroit croire qu'il se mocquoit en parlant de cette sorte ; car il savoit que ce n'étoit que par jalousie qu'on le lui avoit amené, & qu'on lui imputoit d'aspirer à la royauté, comme le marque l'Evangéliste au verset suivant.

℣. 15. DIMISIT ILLIS BARABBAM. *Il leur délivra Barabbas*, qui étoit un voleur, & un séditieux. La Province étoit pleine de ces sortes de gens, qui sous le faux prétexte de liberté, y commettoient mille désordres. Le peuple ennemi du gouvernement présent, & ami de la nouveauté, ne laissoit pas de les favoriser, & de les aider sous main.

ET TRADIDIT JESUM FLAGELLIS CÆSUM. *Ayant fait foüetter Jesus, il le leur livra pour être crucifié.* Il l'avoit fait fouetter auparavant, tâchant de contenter par-là en quelque sorte l'animosité des Juifs, & croyant qu'après cela ils ne s'opposeroient plus à ce qu'il le renvoyât absous, comme il l'avoit projetté. Ce n'est point ici une nouvelle flagellation. Voyez le Commentaire sur saint Matthieu, XXVII. 26. & saint Jean, XIX. 1.

℣. 19. ADORABANT EUM. *Ils l'adoroient.* Ils faisoient semblant de lui rendre au dehors les respects que l'on avoit accoutumé de rendre aux Rois, en fléchissant le genoû devant eux.

(a) Ἀναβοήσας ὁ ὄχλος ἤρξατο αἰτεῖσθαι.

(b) Ἀναβὰς ὁ ὄχλος.

21. *Et angariaverunt prætereuntem quempiam Simonem Cyrenæum, venientem de villa, patrem Alexandri & Rufi, ut tolleret crucem ejus.*

21. Et un certain homme de Cyréne, nommé Simon, pere d'Aléxandre & de Rufus, qui venoit d'une maison de campagne, passant par-là, ils le contraignirent de porter sa croix.

22. *Et perducunt illum in Golgotha locum: quod est interpretatum Calvariæ locus,*

22. Et ensuite l'ayant conduit jusqu'au lieu appellé Golgotha; c'est-à-dire, le lieu du Calvaire,

23. *Et dabant ei bibere myrrhatum vinum, & non accepit.*

23. Ils lui donnérent à boire du vin mêlé avec de la myrrhe; mais il n'en prit point.

24. *Et crucifigentes eum, diviserunt vestimenta ejus, mittentes sortem super eis, quis quid tolleret.*

24. Et après l'avoir crucifié, ils partagérent ses vêtemens, jettant au sort pour savoir ce que chacun en auroit.

25. *Erat autem hora tertia: & crucifixerunt eum.*

25. Il étoit la troisiéme heure du jour, quand ils le crucifiérent.

26. *Et erat titulus causæ ejus inscriptus: REX JUDÆORUM.*

26. Et la cause de sa condamnation étoit marquée par cette inscription: LE ROI DES JUIFS.

27. *Et cum eo crucifigunt duos latrones; unum à dextris, & alium à sinistris ejus.*

27. Ils crucifiérent aussi avec lui deux voleurs, l'un à sa droite, & l'autre à sa gauche.

28. *Et impleta est Scriptura, quæ dicit: Et cum iniquis reputatus est.*

28. Ainsi cette parole de l'Ecriture fut accomplie: Et il a été mis au rang des méchans.

29. *Et prætereuntes blasphemabant eum, moventes capita sua, dicentes: Vah qui destruis Templum Dei, & in tribus diebus reædificas,*

29. Ceux qui passoient par là le blasphémoient en branlant la tête, & lui disant: Toi, qui détruit le Temple de Dieu, & qui le rebâtis en trois jours,

30. *Salvum fac temetipsum descendens de cruce.*

30. Sauve toi toi-même, en descendant de la croix.

31. *Similiter & summi Sacerdotes illudentes, ad alterutrum cum Scribis dicebant: Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere.*

31. Et les Princes des Prêtres avec les Scribes, se mocquant de lui entre eux, disoient: Il en a sauvé d'autres, & il ne sauroit se sauver lui-même:

32. *Christus Rex Israël descendat nunc de cruce, ut videamus, & credamus. Et qui cum eo crucifixi erant, convitiabantur ei.*

32. Que le CHRIST, le Roi d'Israël, descende maintenant de la croix, afin que nous voyions, & que nous croyions. Et ceux qui avoient été crucifiez avec lui, l'outrageoient aussi de paroles.

## COMMENTAIRE.

℣. 21. PATREM ALEXANDRI ET RUFI. *Pere d'Aléxandre & de Rufus.* Ces noms quoique Grecs & Romains, n'étoient pas extraordinaires dans l'Egypte, ou dans la Cyrénaïque, d'où étoit Simon *(a)*.

℣. 23. MYRRHATUM VINUM. *Du vin mêlé avec de la myrrhe.* C'est apparemment la même chose que le Traducteur Grec de saint Matthieu *(b)*, a appellé, *du vin mêlé avec du fiel.* Le mot de myrrhe, en Hébreu *(c)*, signifie proprement l'amertume. Et dans la même langue, *le fiel* est nommé *marar*, ou *merurath*, qui dérive de la même racine. Ainsi saint Matthieu a pû mettre *marra*, pour la myrrhe *(d)*. Et le Traducteur l'aura pris pour le fiel. Le vin de myrrhe étoit un vin odorant fort estimé des Anciens, à cause de sa force, & de son odeur *(e)*. Parmi les Hébreux on avoit coûtume de donner aux personnes qu'on conduisoit au supplice, des breuvages forts & assoupissans, pour amortir en eux le sentiment de la douleur *(f)*. Voyez saint Matthieu, XXVII. 34.

NON ACCEPIT. *Il n'en prit point.* Il le goûta, mais il ne le voulut pas boire *(g)*, peut-être afin qu'il ne parut pas vouloir adoucir l'excès de ses souffrances, & diminuer l'amertume du calice que le Pere lui avoit donné à boire.

℣. 25. ERAT AUTEM HORA TERTIA. *Il étoit la troisiéme heure du jour*, bien avancé, & fort près *de la sixiéme heure*: en sorte que saint Jean *(h)* a crû devoir marquer la sixiéme comme la plus proche. Voyez ce qui a été dit sur saint Matthieu, XXVII. 45.

℣. 28. ET CUM INIQUIS REPUTATUS EST. *Il a été mis au rang des méchans.* Cette prophétie est tirée d'Isaïe *(i)*. Les anciens Juifs, & le Paraphraste Caldéen l'entendent du Messie. Saint Philippe dans les Actes *(k)* lui en fait aussi l'application. Et JESUS-CHRIST lui-même dans Saint Luc *(l)* avoit averti qu'il falloit qu'on en vît l'application dans sa personne. Quelques Anciens *(m)* ont lû: *Il a été mis au rang des morts*; ce qui paroît être pris d'Isaïe, XIV. 10. *(n)*

℣. 32. ET QUI CUM EO CRUCIFIXI ERANT. *Ceux qui avoient été crucifiez avec lui, l'outrageoient aussi*

(a) *Joseph lib. 7. de Bello, cap. 15. & Toynardi, not. in Harmon. pag. 155.*
(b) *Matth.* XXVII. 34.
(c) מר *Myrrha.*
(d) מררה *Job.* XVI. 13. XX. 14. 25. *Item* IX. 18. *Thren.* III. 15.
(e) *Plin. lib. 14. cap. 13. Dioscorid. Columel. lib. 12. cap. 38.*
(f) *Talmud. tract. Sanhedrin, cap. 6. fol. 43.*
(g) *Matth.* XXVII. 34. Γευσάμενος οὐκ ἤθελε πιεῖν.
(h) *Joan.* XIX. 14.
(i) *Isai.* LIII. 12.
(k) *Act.* VIII. 32. 33.
(l) *Luc.* XXII. 37.
(m) *Ita legit Hyppolith. tract. de Antichristo.* Ἐν νεκροῖς συνελογίσθη; *seu* μετὰ νεκρῶν ἐλογίσθη. *Ita legebant Eutychiani, teste Vigilio, lib. 4. contra Eutych. Vide Mill.*
(n) *Isai.* XIV. 10. Καὶ σὺ ἑάλως ὥσπερ καὶ ἡμεῖς, ἐν ἡμῖν δὲ συνελογίσθης.

de

Digitized by Google

33. *Et factâ horâ sextâ, tenebræ factæ sunt per totam terram usque in horam nonam.*

34. *Et horâ nonâ exclamavit Jesus voce magnâ, dicens: Eloi, Eloi, lamma sabacthani? quod est interpretatum: Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?*

35. *Et quidam de circumstantibus audientes, dicebant: Ecce Eliam vocat.*

36. *Currens autem unus, & implens spongiam aceto, circumponensque calamo, potum dabat ei, dicens: Sinite, videamus si veniat Elias ad deponendum eum.*

37. *Jesus autem emissâ voce magnâ expiravit.*

38. *Et velum Templi scissum est in duo, à summo usque deorsum.*

39. *Videns autem Centurio, qui ex adverso stabat, quia sic clamans expirasset, ait: Verè hic homo Filius Dei erat.*

40. *Erant autem & mulieres de longè aspicientes; inter quas erat Maria Magdalene, & Maria Jacobi Minoris & Joseph mater, & Salome:*

33. A la sixiéme heure du jour, les ténébres couvrirent toute la terre jusqu'à la neuviéme.

34. Et à la neuviéme heure, JESUS jetta un grand cri, en disant: Eloi, Eloi, lamma sabachthani? c'est-à-dire: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?

35. Quelques-uns de ceux qui étoient présens l'ayant entendu, s'entredisoient: Le voilà qui appelle Elie.

36. Et l'un d'eux courut emplir une éponge de vinaigre, & l'ayant mise au bout d'une canne, la lui présenta pour boire, en disant: Laissez, voyons si Elie le viendra tirer de la croix.

37. Alors JESUS ayant jetté un grand cri, rendit l'esprit.

38. *En même-tems* le voile du Temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas.

39. Et le Centenier, qui étoit là présent, vis-à-vis de lui, voyant qu'il étoit mort en jettant ce grand cri, dit: Cet homme étoit vraiment le Fils de Dieu.

40. Il y avoit aussi là des femmes qui regardoient de loin, entre lesquelles étoit Marie Madelaine, Marie mere de Jacque le Jeune & de Joseph, & Salomé:

## COMMENTAIRE.

*de paroles.* L'ûn d'eux l'outrageoit; le plurier est mis pour le singulier. Voyez S. Luc, XXIII. 39. & S. Matth. XXVII. 44.

℣. 34. ELOI, ELOI, LAMMA SABACTHANI? *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* JESUS-CHRIST représente ici la foiblesse de ses membres, des fideles souffrans, qui se plaignent à Dieu même dans la grandeur de leurs maux Mon Dieu, jusqu'à quand laisserez-vous vos amis dans l'oppression? Quelques Exemplaires Grecs lisent (*a*): *Eloï, Eloï, &c.* Saint Matthieu (*b*): *Eli, Eli.* Ce dernier est Hebreu; Elohi est plûtôt Syriaque.

℣. 35. ECCE ELIAM VOCAT. *Le voilà qu'il appelle Elie.* Quelque Helleniste trompé par la ressemblance du son d'*Eli*, crut que JESUS-CHRIST appelloit *Elie*, en Hébreu *Eliahu.* On sçavoit que ce Prophéte devoit venir préparer les voyes au Messie. Comme JESUS avoit témoigné qu'il étoit le Messie, ils s'imaginérent qu'il appelloit Elie à son secours.

℣. 36. CIRCUMPONENSQUE CALAMO. *L'ayant mise au bout d'une canne*, au bout de la tige d'une hyssope (*c*), qui est une plante, ou une arbuste, qui vient assez haute en ce pays-là.

℣. 38. VELUM TEMPLI SCISSUM EST. *Le voile du Temple se déchira en deux.* Il y avoit deux voiles dans le Temple: l'un extérieur, qui fermoit le Saint; & l'autre intérieur, qui fermoit le Sanctuaire. Ce dernier n'étoit point exposé à la vûe ni du peuple, ni des Lévites; les Prêtres seuls, qui alloient offrir l'encens dans le Saint, le pouvoient voir. L'autre étoit exposé à la vûe de tout le monde, parce qu'il couvroit une grande partie de la façade du Temple, ayant cinquante-cinq coudées de haut, & seize de large. C'étoit un voile précieux, & d'un tissu où la pourpre, le bleu céleste, le cramoisi, & le byssus étoient entremêlez avec une variété admirable (*d*). Joseph ne nous décrit pas le voile du Sanctuaire; il devoit être pour le moins aussi riche; mais il etoit moins grand. On ne sait pas précisément lequel des deux fut rompu depuis le haut jusqu'en bas, au moment de la mort du Sauveur. Voyez S. Matthieu, XXVII. 51.

℣. 39. VIDENS AUTEM CENTURIO, QUIA SIC CLAMANS EXPIRASSET, &c. *Le Centenier voyant qu'il étoit mort en jettant un grand cri, dit: Cet homme etoit vraiment le Fils de Dieu.* Il n'est pas naturel qu'un homme mourant, & mourant à la croix, qui est un genre de mort lent, & douloureux, où l'on meurt d'épuisement, & de défaillance, jette un cri aussi fort que le fit JESUS-CHRIST. Il en conclut que cet homme étoit plus qu'homme, qu'il étoit vraiment le Fils de Dieu, comme il l'avoit toûjours dit, & comme ses Disciples le soûtenoient.

℣. 40. MARIA MAGDALENE. *Marie Madelaine.* C'est cette femme de Galilée, de laquelle J. C. chassa sept démons, & qui étoit connuë pour pécheresse avant sa conversion (*e*).

MARIA JACOBI MINORIS, ET JOSEPH MATER. *Marie mere de Jacque le Jeune*, ou *le Mineur*, ou *le Petit*; car le Grec (*f*) signifie proprement un homme de petite taille, & *de Jose*, ou *de Joseph.* Peut-être que Marie étoit femme, & non pas mere de Jacque le Petit. Si elle étoit sa mere, il faudra reconnoître trois Jacques célébres dans l'Evangile 1°. Jacque frere de Jean, & fils de Salomé, & de Zébédée, & surnommé le Majeur. 2°. Jacque le Mineur, dont il s'agit ici; surnommé aussi le frere du Seigneur, fils de Marie, & frere de Josée, ou de Joseph. Il porta aussi le nom de Juste, & d'Ophlias, suivant Hégésipe; Clement d'Aléxandrie, & Eusébe (*g*): il fut fait le premier Evêque de Jérusalem; & Joseph l'Historien, rend témoignage à son mérite (*h*). 3°. Enfin les Grecs,

(a) *Cantab. Armen. Eusch. Vide Grot. hic.*
(b) *Matth.* XXVII. 46.
(c) *Joan.* XIX. 29.
(d) *Joseph lib. 6. de Bello, cap. 6. in Latino, pag. 917.*
(e) *Luc.* VII. 37. 39. VIII. 2. *Marc.* XVI. 9.

(f) [illegible]
(g) *Eufeb. lib. 2. Histor. Eccl. cap. 1. Ex Hegesippo, & Clem. Alex.*
(h) *Joseph Antiqu. lib. 20. cap. 8. pag. 628.*

41. *Et cùm esset in Galilæa, sequebantur eum, & ministrabant ei; & aliæ multæ, quæ simul cum eo ascenderant Jerosolymam.*

41. Qui le suivoient, lorsqu'il étoit en Galilée, & l'assistoient de leur bien; & encore plusieurs autres, qui étoient venues avec lui à Jérusalem.

42. *Et cùm jam serò esset factum, (quia erat parasceve, quod est ante Sabbathum.)*

42. Le soir étant venu, (parce que c'étoit le jour de la préparation; c'est-à-dire, la veille du jour du sabbat.)

43. *Venit Joseph ab Arimathæa nobilis Decurio, qui & ipse erat expectans Regnum Dei, & audacter introïvit ad Pilatum, & petiit corpus Jesu.*

43. Joseph d'Arimathie, qui étoit un homme de considération, & Sénateur, & qui attendoit aussi le regne de Dieu, s'en vint hardiment trouver Pilate, & lui demanda le corps de JESUS.

44. *Pilatus autem mirabatur si jam obiisset. Et accersito Centurione, interrogavit eum si jam mortuus esset.*

44. Pilate s'étonnant qu'il fût mort si-tôt, fit venir le Centenier, & lui demanda s'il étoit déja mort.

45. *Et cùm cognovisset à Centurione, donavit corpus Joseph.*

45. Le Centenier l'en ayant assûré, il donna le corps à Joseph.

## COMMENTAIRE.

(*a*) & quelques Savans distinguent Jacque le Mineur & Evêque de Jérusalem, de Jacque fils d'Alphée, & Apôtre. Nous n'entrons point ici dans le fond de cette grande question; il nous suffit pour le présent de dire que plusieurs anciens Peres ont soûtenu que Jacque le Mineur, & le fils d'Alphée ne sont qu'une même personne, & que c'est le sentiment communément reçû dans l'Eglise Latine. On pourra entrer dans le fond de cette question dans la Préface sur l'Epitre de saint Jacque.

SALOME', étoit la mere de Jacque le Majeur, & de Jean le Disciple bien-aimé & l'Evangéliste.

℣. 42. CUM JAM SERO ESSET FACTUM. *Le soir étant venu, parce que c'étoit le jour de la préparation, c'est-à-dire, la veille du jour du sabbat*; nommée préparation, parce qu'on y préparoit à manger pour le jour du sabbat auquel cela n'étoit pas permis (*b*). JESUS ayant rendu l'esprit le Vendredi vers trois heures après midi, il falloit que Joseph d'Arimathie usât d'une grande diligence, pour pouvoir demander à Pilate le corps du Sauveur, le détacher de la croix, le laver, l'embaumer, le mettre dans le tombeau, fermer le sépulchre; car le repos du sabbat commençoit aussi-tôt après le soleil couché, & il étoit alors l'équinoxe du printems. *Le soir*, marque ici tout le tems qui s'écoula depuis trois heures après midi jusques vers six heures du soir, où commençoit le sabbat. Si ce jour eût été le jour de Pâque, comment Joseph auroit-il pû se donner tous ces mouvemens? N'est-ce pas là violer visiblement le repos d'une si sainte fête? Comment Nicodéme ce jour-là auroit-il osé achetter des drogues pour embaumer le corps du Fils de Dieu.

℣. 43. JOSEPH AB ARIMATHÆA NOBILIS DECURIO. *Joseph d'Arimathie, qui étoit un homme considérable & Sénateur.* Le Grec (*c*) lit *Sénateur*, ou Conseiller. Mais le Latin *Decurio*, signifioit chez les Romains, un officier de guerre, qui commandoit dix cavaliers, ou même une compagnie de trente-trois hommes. Le nom de *Decurio* se prenoit aussi pour un officier de Justice, qui composoit le Sénat des villes municipales & des colonies Romaines (*d*). Mais Arimathie n'étoit ni colonie Romaine, ni ville municipale. Ligfoot croit qu'il étoit du Conseil du grand-Prêtre, pour les choses qui regardoient le culte de Dieu, & les cérémonies. D'autres (*e*), qu'il étoit membre du Sanhédrin de Jérusalem, ou du nombre des vingt-trois Juges de la ville d'Arimathie.

QUI ET IPSE ERAT EXPECTANS. *Qui attendoit aussi le regne de Dieu.* Qui étoit de ces bons Juifs, qui étoient attentifs à la venuë du Messie, & qui ayant remarqué dans JESUS-CHRIST les caractéres de celui qu'ils désiroient depuis si long-tems, s'étoient attachez à sa doctrine, & à sa personne. Saint Luc (*f*) parlant du saint vieillard Siméon, dit de lui, *qu'il attendoit aussi la consolation d'Israël.* Et les Disciples qui alloient à Emmaüs, disoient de J. C. (*g*) *Nous espérions qu'il seroit le Libérateur d'Israël.*

AUDACTER INTROIVIT AD PILATUM. *S'en vint hardiment trouver Pilate.* Joseph hazardoit beaucoup, non pas peut-être de la part de Pilate, qui avoit assez déclaré que la mort de Jesus étoit injuste, & qu'il ne le condamnoit que malgré lui; mais de la part des Juifs, & sur tout des Prêtres, & des Docteurs, qui s'étant portez aux derniéres violences, comme ils avoient fait, contre le Sauveur, ne pouvoient regarder que comme ennemis, ceux qui prendroient son parti, & c'étoit s'exposer à toute leur rage, & à leur ressentiment, que de prendre soin de sa sépulture, & de lui rendre les derniers devoirs.

℣. 44. PILATUS AUTEM MIRABATUR. *Pilate s'étonnant qu'il fût mort si-tôt.* JESUS n'avoit été que trois heures à la croix. Les hommes sains, & dans la force de leur âge avoient accoutumé d'y vivre bien plus long-tems (*h*). D'où vient qu'on rompt les jambes aux deux voleurs qui étoient crucifiez avec JESUS-CHRIST, afin de hâter leur mort (*i*). Mais le Sauveur avoit déclaré souvent, qu'il étoit maître de sa vie, & de sa mort, & qu'il ne mourroit que quand il voudroit (*k*).

Joseph dans le Livre de sa vie (*l*) raconte qu'un jour ayant vû plusieurs Juifs captifs attachez à la croix, entre lesquels il reconnut trois de ses amis, il en fut sensiblement touché, & alla aussi-tôt les demander à Tite, qui les lui accorda. Tite envoya promptement les détacher, & ordonna qu'on les pansât avec grand soin; mais deux des trois moururent entre les mains des Médecins, il n'y en eut qu'un qui survéquit à ce supplice.

---

(a) *Vide Coteler not. in Can. Apostol. & Bolland. in 1. Maii.* Voyez Tillemont, Note 1. & 2. sur saint Jacque le Mineur.
(b) *Exod.* xv. 6. 23.
(c) Εὐσχήμων βουλευτής. *Honestus consiliarius*; ou *Dives consiliarius*; car *honestus* se prend souvent pour riche. Saint Matthieu lui donne la qualité de riche: *Homo dives ab Arimathia. Matth.* xxvii. 57.
(d) *Digest. L.* 50. *Vide Hamm. hic.*
(e) *Brug. Bez. Lud. de Dieu, Le Clerc.*
(f) *Luc.* 11. 25.
(g) *Luc.* xxiv. 21.
(h) *Grot. ad Matth.* xxvii. 50. *Brug. hic.*
(i) *Joan.* xix. 31. 32. 33.
(k) *Joan.* vii. 30. viii. 20. xiii. 1 & x. 18.
(l) *Joseph lib. de Vita sua, p.* 1031. b. c.

Digitized by Google

46. *Joseph autem mercatus sindonem, & deponens eum involvit sindone, & posuit eum in monumento: quod erat excisum de petra, & advolvit lapidem ad ostium monumenti.*

47. *Maria autem Magdalene, & Maria Joseph, aspiciebant ubi poneretur.*

46. Joseph ayant acheté un linceul, descendit JESUS de la croix, l'enveloppa dans le linceul, le mit dans un sépulcre, qui étoit taillé dans le roc; & ferma l'entrée du sépulcre avec une pierre.

47. Cependant Marie Madelaine, & Marie mere de Joseph, regardoient où on le mettoit.

## COMMENTAIRE.

℣. 46. JOSEPH AUTEM MERCATUS SINDONEM. *Joseph ayant acheté un linceul.* Il fut aidé de Nicodéme (a), dans les derniers devoirs qu'il rendit à JESUS-CHRIST, & par les saintes femmes, qui demeurérent-là jusqu'à ce que le corps fut placé dans le tombeau (b).

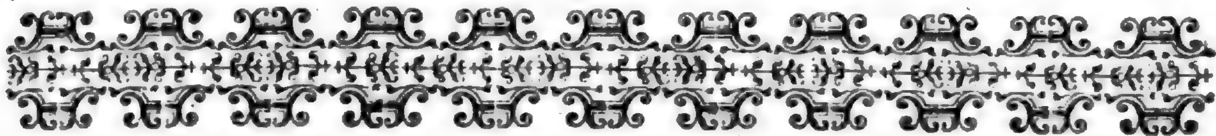

# CHAPITRE XVI.

*Résurrection de* JESUS-CHRIST. *Les saintes Femmes vont à son tombeau de grand matin, & un Ange leur dit qu'il est ressuscité.* JESUS *apparoît à Marie Madelaine, puis à deux autres Disciples, puis à tous ensemble. Mission des Apôtres. Miracles qui doivent accompagner leur prédcation.*

℣. 1. *ET cum transisset Sabbathum, Maria Magdalene, & Maria Jacobi, & Salome, emerunt aromata ut venientes ungerent Jesum.*

2. *Et valdè manè unâ sabbathorum, veniunt ad monumentum, orto jam sole:*

℣. 1. LOrsque le jour du sabbat fut passé, Marie Madelaine, & Marie *mere* de Jacque, & Salomé, achetérent des parfums, pour venir embaumer JESUS.

2. Et le premier jour de la semaine, *étant parties* de grand matin, elles arrivérent au sépulcre au lever du soleil:

## COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM TRANSISSET SABBATUM, &c. *Lorsque le jour du Sabbbat fut passé*, ou lorsque le répos du Sabbat fut passé; le jour & le répos du Sabbat finissoient le samedi au soir, après le coucher du Soleil. Alors commençoit le premier jour de la semaine, & alors chacun pouvoit travailler à ses affaires, vendre & achéter comme à l'ordinaire. Saint Marc dit ici (c): *Qu'elles achetérent des parfums pour venir embaumer Jesus-Christ.* Mais pour l'accorder avec S. Luc (d) qui dit qu'elles en avoient préparé dès la veille du Sabbat; on doit traduire, *Elles avoient acheté des parfums* (e), ou elles en achéterent encore de nouveau & d'autres choses nécessaires pour faire cet embaumement avec toute la décence possible; ou enfin reconnoître que Saint Luc a anticipé le récit de l'achat (f); certes il est assez mal-aisé que ces saintes femmes ayant demeuré auprès du sépulchre jusqu'à ce qu'il fût fermé, ayent encore eu le loisir d'aller achéter des parfums. Quoi qu'il en soit il n'y a rien de contradictoire entre ces deux Evangélistes sur cet article: soit que Saint Luc ait anticipé, ou que Saint Marc ait raconté cet achat comme une chose déja passée.

Quelques Interprétes ont appliqué à tout ce Chapitre, ce que saint Jérôme (h) n'a dit que d'une partie; sçavoir depuis le ℣. 9. jusqu'à la fin, qu'on ne le lisoit que dans un petit nombre d'Exemplaires, & qu'il ne se trouvoit point dans la plûpart des Grecs. *Aut enim non recipimus Marci testimonium, quod in raris fertur Evangeliis, omnibus Græciæ Libris pene hoc Capitulum in fine non habentibus.* Ce qui a trompé ces Auteurs est le terme de *Capitulum*, qu'ils ont pris, comme si du tems de saint Jérôme le nouveau Testament eût été partagé comme il est aujourd'hui, & que S. Matthieu n'eût eu que XXVIII. Chapitres, & S. Marc XVI. On sait au contraire que les Livres Saints étoient autrefois divisez en plusieurs petits Chapitres, bien plus courts, que ne le sont les nôtres d'aujourd'hui, comme on le peut voir dans les anciens manuscrits, & dans la nouvelle Edition de saint Jérôme. Il est certain qu'au moins les huit premiers versets de ce Chapitre, sont dans tous les Exemplaires imprimez & Manuscrits, tant Grecs que Latins, & dans toutes les Versions de l'Evangile selon saint Marc. Quant aux autres versets, on verra ci-après les variétez de leçons que l'on trouve sur cela.

℣. 2. VALDE MANE UNA SABBATHORUM. *Le premier jour de la semaine étant parties de grand matin.* Elles préparérent dès le soir tout ce qui étoit nécessaire, & partirent avant le jour (i) pour aller au tombeau. La Lune étoit en son plein, & on pouvoit marcher la nuit. *Una Sabbathorum*, est mis pour *prima Sabbathorum*, qui dans le langage des Hébreux, signifie le premier jour de la semaine. C'est notre Dimanche.

ORTO JAM SOLE. *Au lever du Soleil.* Le Grec (k): *Le Soleil étant levé.* Plusieurs Exemplaires Grecs lisent (l).

(a) *Joan.* XIX. 39.
(b) *Marc.* XV. 47.
(c) *Marc. hic.* Ἠγόρασαν ἀρώματα.
(d) *Luc.* XXIII. 56. Ἡτοίμασαν ἀρώματα καὶ μύρα.
(e) *Grot. Bez. Pisc. Lud. de Dieu. Alii passim.*
(f) *Ita Toynard. Harmon.*
(g) *Bez. Drus. Maldon. Grot.*
(h) *Hieronym. quæst.* 3. *ad Hedibiam.*
(i) *Joan.* XX. 1. πρωὶ σκοτίας ἔτι οὔσης. *Luc.* XXIV. 1. Ὄρθρου βαθέως.
(k) Ἀνατείλαντος τοῦ ἡλίου.
(l) Ἐν ἀνατέλλοντος ἡλίου. *Greg. de Nyss. Euseb. Alii apud Mill. hic. Cantab.* ἀνατέλλοντος.



Digitized by Google

3. *Et dicebant ad invicem: Quis revolvet nobis lapidem ab ostio monumenti?*

4. *Et respicientes viderunt revolutum lapidem. Erat quippe magnus valdè.*

5. *Et introëuntes in monumentum viderunt juvenem sedentem in dextris, coopertum stolâ candidâ, & obstupuerunt.*

6. *Qui dicit illis: Nolite expavescere: Jesum quæritis Nazarenum, crucifixum; surrexit, non est hic, ecce locus ubi posuerunt eum.*

7. *Sed ite, dicite Discipulis ejus, & Petro, quia præcedit vos in Galilæam: ibi eum videbitis, sicut dixit vobis.*

8. *At illæ exeuntes, fugerunt de monumento, invaserat enim eas tremor & pavor; & nemini quidquam dixerunt, timebant enim.*

9. *Surgens autem manè, primâ sabbathi, apparuit primò Mariæ Magdalenæ, de qua ejecerat septem dæmonia.*

3. Elles disoient entre elles: Qui nous ôtera la pierre de devant l'entrée du sépulcre.

4. Mais en regardant, elles virent que cette pierre qui étoit fort grande, en avoit été ôtée.

5. Et entrant dans le sépulcre, elles virent un jeune homme assis du côté droit, vêtu d'une robe blanche, dont elles furent effrayées.

6. Mais il leur dit: Ne craignez point: Vous cherchez JESUS de Nazareth, qui a été crucifié; il est ressuscité, il n'est point ici, voici le lieu ou l'on l'avoit mis.

7. Allez dire à ses Disciples, & à Pierre, qu'il s'en va devant vous en Galilée; c'est-là que vous le verrez, selon ce qu'il vous a dit.

8. Elles sortirent aussi-tôt du sépulcre, & s'enfuirent, étant saisies de crainte, & de tremblement; & elles ne dirent rien à personne, tant leur frayeur étoit grande.

9. JESUS étant ressuscité le matin le premier jour de la semaine, apparut premiérement à Marie Madelaine, dont il avoit chassé sept démons.

## COMMENTAIRE.

*Le Soleil étant déja levé*, ou le Soleil ne faisant que de se lever; d'autres, comme le Soleil se levoit, ou au moment du lever du Soleil. On a tâché de concilier les Evangélistes sur saint Matthieu, Chapitre XXVIII. 1. 2. & suivans.

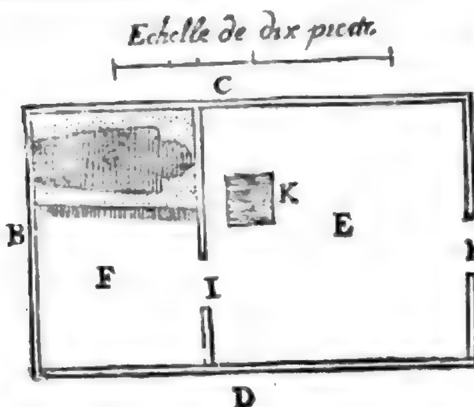


ỳ. 5. INTROEUNTES IN MONUMENTUM. *Entrant dans le sépulchre, elles virent un jeune homme*: Un Ange sous la forme d'un jeune homme; assis à la droite, ou à la tête du Sépulchre G. qui étoit à la droite de ceux qui le regardoient étant au dedans de la grotte. F. Il faut jetter les yeux sur le Plan que nous en donnons ici. Il y avoit deux Anges (a) assis, l'un au pied, & l'autre à la tête du tombeau; mais il n'y en eut qu'un qui parla, c'est pourquoi ni S. Matthieu (b), ni saint Marc en un endroit n'en nomment qu'un. On voit assez souvent de pareilles omissions dans les Historiens sacrez.

ỳ. 7. DICITE DISCIPULIS EJUS, ET PETRO. *Allez dire à ses Disciples, & à Pierre, qu'il s'en va devant vous en Galilée.* Il y va toûjours devant, il vous y attendra. Les Disciples étant Galiléens devoient s'en retourner chez-eux aussi-tôt après la Fête. Les Anges nommérent Pierre en particulier: *Discipulis ejus, & Petro*; tant parce qu'il étoit reconnu le premier des douze, que parce qu'ayant eu le malheur de renier son Dieu, & son Maître, les autres Disciples auroient pû s'imaginer qu'il étoit déchu de sa primauté, ou lui-même auroit cru que JESUS-CHRIST ne le regarderoit plus que comme un Apostat, & un Disciple infidel. Pour le rassurer, pour le consoler & pour lui faire comprendre que sa douleur & ses larmes n'avoient point été vaines, le Fils de Dieu l'a fait avertir en particulier, qu'il le verra en Galilée (c).

ỳ. 8 NEMINI QUIDQUAM DIXERUNT. *Elles n'en dirent rien à personne*, dans le chemin: Elles n'en parlérent qu'aux Apôtres, lorsqu'elles furent arrivées dans la Maison où ils étoient assemblez, plongez dans la tristesse, & dans les larmes.

ỳ. 9. SURGENS AUTEM (d), &c. *Jesus étant ressuscité le matin, le premier jour de la semaine, apparut premiérement à Marie Madelaine.* Jusques-là il ne s'étoit pas fait voir. Il avoit seulement envoyé ses Anges pour parler aux saintes Femmes: Ici il paroît lui-même à Marie Madelaine: Elle eut le bonheur & la consolation de le voir même avant les Apôtres. Saint Jean (e) nous décrit plus au long la maniére dont il s'apparut à Madelaine. Cette sainte Femme aussi-tôt qu'elle eut entendu les Anges au sépulchre accourut à la ville pour avertir Pierre & Jean de ce qui étoit arrivé. Au même moment Pierre & Jean vinrent au tombeau, & trouvérent les choses comme elle leur avoit dit; mais ils ne virent point les Anges qui avoient parlé aux Femmes; ils s'en retournérent à la ville, mais Marie étant demeurée dans le Jardin près de la grotte, elle se pancha pour voir au dedans du sépulchre, par la porte qui étoit fort basse, & ayant vû deux Anges assis, l'un à la tête & l'autre aux pieds du tombeau, elle se retira, & en même tems JESUS se présenta à elle sous la forme d'un jardinier. C'est la premiére apparition de JESUS.

DE QUA EJECERAT SEPTEM DÆMONIA. *Dont il avoit chassé sept démons.* Saint Luc (f) la désigne par la même circonstance. Nous croyons que c'est la pécheresse dont la conversion est si édifiante, & dont le Sauveur lui-même fit l'Apologie en mangeant chez le Pharisien (g). Les sept démons dont le Sauveur la délivra, sont mis pour un grand nombre de vices dont il la purifia, suivant plusieurs Interprétes (h). Le nombre de sept se met souvent pour un grand nombre: D'autres (i) croyent que le nombre de sept doit être pris à la lettre, & que cette Femme avant sa guérison étoit réellement possédée par sept démons, qui lui causoient diverses infirmitez corporelles, com-

(a) *Luc.* XXIV. 4. *Joan.* XX. 12.
(b) *Matth.* XXVIII. 5.
(c) *Vide Chrysost. Euthym. in Matth.* XXVIII. *Greg. homil.* 21. *in Evang. Mald. Grot Casaub. alii.*
(d) *Sixt. V. Plura Latin. pleraque Græca addunt: Jesus.*
(e) *Joan.* XX. 11.
(f) *Luc.* VIII. 2.
(g) *Luc.* VII. 38. 39. *& sequ.*
(h) *Gregor. homil.* 33. *in Evangel. Beda, & ut videtur, Theophyl.*
(i) *Vide Maldon. hic, Grot. in Luc.* VIII. 2.

me

Digitized by Google

10. *Illa vadens nuntiavit his, qui cum eo fuerant, lugentibus & flentibus.*

11. *Et illi audientes quia viveret, & visus esset ab ea, non crediderunt.*

12. *Post hæc autem duobus ex his ambulantibus ostensus est in alia effigie, euntibus in villam.*

13. *Et illi euntes nuntiaverunt cæteris; nec illis crediderunt.*

14. *Novissimè recumbentibus illis undecim apparuit: & exprobravit incredulitatem eorum & duritiam cordis: quia iis, qui viderant eum resurrexisse, non crediderunt.*

10. Et elle s'en alla dire à ceux qui avoient été avec lui, & qui étoient alors dans l'affliction, & dans les larmes.

11. Mais eux lui ayant oüi dire qu'il étoit vivant, & qu'elle l'avoit vû, ils ne la crurent point.

12. Après cela il apparut en une autre forme à deux d'entre eux, qui s'en alloient aux champs.

13. Ceux-ci le vinrent dirent aux autres Disciples; mais ils ne les crurent pas non plus.

14. Enfin il apparut aux onze, lorsqu'ils étoient à table; & leur reprocha leur incrédulité, & la dureté de leur cœur, de ce qu'ils n'avoient point crû ceux qui l'avoient ressuscité.

## COMMENTAIRE.

me il étoit assez ordinaire dans ce tems-là: Dieu ayant accoûtumé de punir ainsi les péchez de l'ame par des incommoditez corporelles.

Ce verset neuf, & les onze suivans ne se lisoient pas autrefois dans un grand nombre d'Exemplaires Grecs & Latins. Saint Gregoire de Nysse *(a)* & saint Jérôme *(b)* le témoignent des Exemplaires de leur tems. Ce dernier avance qu'il y a peu de Livres Latins, & encore moins de Grecs où cette fin du Chapitre se rencontre. Victor d'Antioche & l'Anonyme de Toulouse, dans sa Chaîne sur saint Marc, ne vont pas au de-là de ce neuviéme verset. Dans d'autres *(c)* après le verset huit; on lit ces paroles qui finissent le Chapitre: *Elles racontérent succintement à Pierre & à ceux qui étoient avec lui, tout ce qu'on leur avoit ordonné de dire. Après quoi Jesus lui-même les envoya prêcher depuis l'Orient jusqu'à l'Occident l'heureuse & la sainte nouvelle du salut éternel.*

La raison qui a porté les Copistes à retrancher ces douze versets de saint Marc, est qu'il leur a paru que cet Evangéliste *(d)* étoit trop opposé à saint Matthieu, & qu'il contenoit dans cette derniére Partie des circonstances incompatibles avec les autres Evangélistes: Mais ce n'étoit point aux Copistes à juger de cette incompatibilité, qui ne paroit pas telle aux plus savans Commentateurs. Les Peres, comme saint Irenée *(e)*, Eusebe *(f)*, Ammonius *(g)*, saint Athanase *(h)*, saint Augustin *(i)*, Théophylacte ont lû cette fin du Chapitre XVI. & presque tous les anciens Manuscrits & Imprimez, Grecs & Latins, le Syriaque & l'Arabe, les autres Versions Orientales la reconnoissent & la lisent en cet endroit.

℣. 11. ILLI AUDIENTES NON CREDIDERUNT. *Mais eux ne le crurent pas.* Ils ne crurent pas ce que leur dirent ces femmes: Ils les regardoient comme des visionaires, dit saint Luc *(k)*, & traitérent leurs discours de folie; sur tout ce que leur disoit Madelaine, qu'elle l'avoit vû & lui avoit parlé, la chose étoit si singuliére, qu'ils la tenoient pour impossible.

℣. 12. POST HÆC AUTEM DUOBUS. *Après cela il apparut à deux d'entr'eux qui alloient aux champs.* C'est le sens du Grec *(l)*. Ils alloient à Emmaus *(m)*, qui étoit une petite ville à deux lieuës de Jérusalem. Il avoit apparu à Magdelaine sous la formé d'un jardinier, & se fit voir à ses Disciples sous celle d'un voyageur: *In alia effigie*; ceci arriva le Dimanche, ou le premier jour de la semaine, le jour même de la Résurrection de JESUS-CHRIST.

℣. 14. NOVISSIME RECUMBENTIBUS ILLIS UNDECIM APPARUIT. *Enfin il apparut aux onze lorsqu'ils étoient à table.* Cette apparition est la derniére du Sauveur, comme le marque ici l'Evangéliste, *Novissimè*; elle se fit à Jérusalem, après que les Apôtres y furent retournez pour être témoins de l'Ascension de JESUS-CHRIST, & pour recevoir le saint Esprit au jour de la Pentecôte; c'est l'opinion de saint Augustin *(n)*, de saint Grégoire le Grand, *Homil.* 29. de Bede, & de quelques autres.

M. Toynard la fixe au Jeudy 14. May, 15. de Jiar, quarante jours après la Résurrection. C'est la même apparition dont parle saint Paul aux Corinthiens *(o)*: *Enfin il se fit voir à Jacque, & ensuite à tous les Apôtres*: c'est-là où il but & mangea avec eux avant son Ascension, comme il est dit dans les Actes *(p)*.

Quelques-uns *(q)* ont cru que saint Marc avoit voulu désigner par ce terme *novissimè*, la derniére apparition qui se fit le premier jour de la Résurrection; & que c'étoit la même qui est marquée dans saint Luc XXIV. 36. mais il l'a deja désignée dans les versets 12. & 13. D'autres *(r)* croyent que c'est celle où S. Thomas mit ses doigts dans les trous des mains & du côté du Sauveur. Mais cette apparition n'est pas la derniére du Sauveur, comme l'est celle-ci, selon saint Marc.

QUIA IIS QUI VIDERANT EUM, &c. *De ce qu'ils n'avoient point crû ceux qui l'avoient ressuscité.* Saint Bernard *(s)* dit que le Sauveur leur reproche de n'avoir pas crû les Anges, qui avoient seuls été témoins de sa Résurrection, & qui la leur avoient assurée. Mais la plûpart *(t)* croyent qu'il leur reproche plûtôt de n'avoir pas

(a) *Gregor. Nyss. orat.* 2. *de Resurrect.* Ἐν τοῖς ἀκριβεστέροις τὸ κατὰ Μάρκον Εὐαγγέλιον μέχρι τοῦ, ἐφοβοῦντο γὰρ, ἔχει τὸ τέλος. *Ita Cod. Reg.* 2868. & *Colb.* 2467.

(b) *Hieronym. ad Hebidiam, qu.* 3.

(c) *In Vechel. vet. Cod. & in Cod. Reg.* 2861. Πάντα δὲ τὰ παρηγγελμένα τοῖς περὶ τὸν Πέτρον συντόμως ἐξήγγειλαν, μετὰ δὲ ταῦτα καὶ αὐτὸς ὁ Ἰησοῦς ἀπὸ ἀνατολῆς, καὶ ἄχρι δύσεως ἐξαπέστειλε δι' αὐτῶν τὸ ἱερὸν καὶ ἄφθαρτον κήρυγμα τῆς αἰωνίου σωτηρίας.

(d) *Ita Hieronym. ad Hedibiam loco citato. Nyssen. Grot. hic, Mill. prolegom.* 812. 813. 814. *in Evangel.*

(e) *Irenæus lib.* 3. *cap.* 11.

(f) *Euseb. Demonst.*

(g) *Ammon. in Monotessaro.*

(h) *Athan. in Synopsi.*

(i) *Aug. sæpiùs Vide* 1. *parte* 3. *tom. p.* 609. & 2. *tom. p.* 515. E. 5. *tom.* 998. c. &c.

(k) *Luc.* XXIV. 11.

(l) ἐφανερώθη ἐν ἑτέρᾳ μορφῇ πορευομένοις εἰς ἀγρόν.

(m) *Luc.* XXIV. 13.

(n) *August. de Consens. lib.* 3. *cap.* 25.

(o) 1. *Cor.* XV. 7.

(p) *Act.* 1. 3. 4. XI. 41.

(q) *Vide Euthym. Brug. Zeger.*

(r) *Maldon. hic.*

(s) *Bern. Serm.* 1. *de Ascens.*

(t) *August. lib.* 3. *de Consens. Euthym. Mald. Grot. Brug.*



Digitized by Google

15. *Et dixit eis : Euntes in mundum universum prædicate Evangelium omni creaturæ.*

16. *Qui crediderit, & baptizatus fuerit, salvus erit : qui verò non crediderit, condemnabitur.*

17. *Signa autem eos, qui crediderint, hæc sequentur : In nomine meo dæmonia ejicient, linguis loquentur novis :*

18. *Serpentes tollent, & si mortiferum quid biberint, non eis nocebit : super agros manus imponent, & benè habebunt.*

15. Et il leur dit : Allez par tout le monde, prêchez l'Evangile à toute créature.

16. Celui qui croira, & qui sera baptisé, sera sauvé : mais celui qui ne croira point sera condamné.

17. Ces miracles accompagneront ceux qui auront crû ; ils chasseront les démons en mon nom, ils parleront de nouvelles langues :

18. Ils prendront les serpens *avec la main*, & s'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal : ils imposeront les mains sur les malades, & ils seront guéris.

## COMMENTAIRE.

crû Marie Madelaine, saint Pierre, les deux Disciples d'Emmaüs ; & tant d'autres témoins oculaires, qui les avoient assurez qu'ils l'avoient vû ressuscité.

Après ce verset on lisoit autrefois dans certains Exemplaires, sur tout dans les Grecs, ces paroles (a) : *Mais ils lui répondoient : Ce siécle est tout formé d'iniquité & d'incrédulité, qui nous empêche par le moyen des esprits impurs, de parvenir à la vraye vertu de Dieu. C'est pourquoi commencez enfin à découvrir votre justice.* On voit aisément que ces paroles sont une addition tirée de quelques Livres apocryphes, & venuë originairement des Montanistes ou de quelques autres hérétiques qui admettoient dans le monde un mauvais principe, cause nécessaire du mal.

℣. 15. EUNTES IN MUNDUM UNIVERSUM. *Allez par tout le monde, prêcher l'Evangile à toute créature.* Sous le nom de créature, les Hébreux entendent souvent *l'homme* en général (b), & souvent aussi les infidéles : *Malheur à la créature qui voit & ne connoît point ; qui demeure sur la terre sans savoir ce qui la soûtient, c'est-à-dire, sans savoir sur quoi porte la terre.* C'est ainsi qu'ils parlent des peuples Gentils, qui n'ont aucune connoissance de la Création du monde (c). Et ailleurs (d) : *Tous les entretiens des créatures*, c'est-à-dire des Payens, *sont des choses de la terre ; toutes leurs priéres n'ont pour objet que la terre : mais tous les vœux des Israëlites ne demandent que le rétablissement du lieu Saint : Seigneur que votre Temple soit rétabli.* Le Sauveur envoye les Apôtres dans tout le monde, à toutes les Nations. Ci-devant je ne vous ai envoyé qu'aux brebis égarées d'Israël ; je vous ai défendu d'aller porter la parole du salut aux Idolâtres & aux Samaritains (e) : Aujourd'hui je vous donne une Mission générale & sans limitation. Le mur qui séparoit le Juif du Gentil, est renversé (f) : J'ai acquis par ma mort l'empire sur toute la terre : J'ai reçû en héritage toutes les Nations : Mon Sang est répandu pour tous, nul n'est exclu de l'alliance, si ce n'est ceux qui ne voudront point y entrer.

℣. 16. QUI CREDIDERIT, ET BAPTIZATUS FUERIT, &c. *Celui qui croira, & sera baptisé, sera sauvé.* Celui dont la foi sera droite, sincére, vive, animée par la charité, agissante par les bonnes œuvres, persévérante dans le bien jusqu'à la fin : Celui-là sera sauvé. Il ne faut pas prendre les paroles de JESUS-CHRIST seules, chacunes séparément : Il faut embrasser le corps de sa doctrine & de ses préceptes, & se conformer à sa vie, à ses exemples, à ses instructions, si l'on veut avoir part à ses promesses & à sa gloire. Il est impossible de plaire à Dieu sans la foi (g) : Mais il ne s'ensuit pas que tous ceux qui ont la foi, soient sauvez. Les démons croyent, & sont saisis de frayeur (h) ; Mais leur foi est morte & stérile : *Quiconque dit qu'il connoît Dieu, & n'observe pas ses Commandemens, est un menteur*, dit S. Jean (i). Le Baptême est une profession publique de vivre d'une maniére conforme aux Loix du Christianisme. Dès qu'on s'engage à JESUS-CHRIST par cette sainte cérémonie, il faut sous peine de prévarication, remplir fidélement les devoirs de cet engagement (k).

℣. 17. SIGNA EOS QUI CREDIDERINT. *Ces miracles accompagneront ceux qui auront crû.* JESUS-CHRIST ne promet pas à tous les Fidéles le don des miracles. Cette promesse seroit sujette à de grands inconvéniens, puisque par là les miracles deviendroient inutiles, étant trop communs ; ces actions surnaturelles doivent être ménagées avec une certaine sagesse, & n'être employez que dans des circonstances, où le besoin commun de l'Eglise, la gloire de Dieu, & une très-grande utilité du prochain peuvent le demander : & comme ces circonstances ne sont pas communes, les miracles doivent être rares. Le Fils de Dieu promet ce pouvoir aux Apôtres & aux hommes Apostoliques, pour en user suivant les lumiéres de l'Esprit saint, & pour l'avantage de l'Eglise. Dieu a fait éclater des prodiges dans tous les tems : Mais dans les premiers siécles ils ont été plus fréquens, parce que le besoin en étoit plus grand (l).

℣. 18. SERPENTES TOLLENT. *Ils prendront les serpens avec la main*, sans craindre qu'ils les mordent, ni qu'ils les fassent mourir. C'est ainsi que saint Paul (m) vit sans s'effrayer une vipére attachée à sa main. Le Grec (n) signifie proprement : *Ils prendront les serpens avec la main* ; mais on peut aussi l'entendre ainsi (o) : *Ils feront mourir les serpens :* Ils les tueront sans craindre leur venin, ils les chasseront des lieux où ils sont les plus dangereux. On a plusieurs histoires de Saints personnages qui ont chassé les serpens & les autres animaux venimeux, des lieux où ils étoient ; je ne m'étends pas à prouver que les Apôtres & les hommes Apostoliques ont chassé les démons, ont guéri les maladies, ont parlé des langues qui leur étoient auparavant inconnues : La chose est avouée de tout le monde (p).

SI MORTIFERUM QUID BIBERINT, NON EIS NOCEBIT. *S'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal.* On raconte que cela arriva à S. Jean l'Evangéliste ; d'où vient que les Peintres le répresentent

(a) *Apud Hieronym. lib. 2. contra Pelag. cap. 6. Et illi satisfaciebant dicentes : Sæculum istud iniquitatis, & incredulitatis substantia est, quæ non sinit per immundos spiritus veram Dei apprehendi virtutem. Ideircò jam nunc revela justitiam tuam.*
(b) *Vide Cartuigt. Mellifie. Grot. hic. Ligfoot, Hammond.*
(c) *Rab. Chagig. fol. 12.*
(d) *Bresch. Rab. sect. 13.*
(e) *Matth. x. 5.*
(f) *Ephes. II. 14.*
(g) *Hebr. XI. 6.*
(h) *Jacobi II. 19.*
(i) *I. Joan. II. 4.*
(k) *Vide Grot. Brug. Le Clerc. Mald.*
(l) *Aug. de Vera Relig. cap. 25. Greg. homil. 29. in Evang. Bed. Mald.*
(m) *Act.* XXVIII. 3.
(n) Ὄφεις ἀροῦσι.
(o) *Hammond Le Clerc, Martian.*
(p) On peut voir Grotius sur ce Chapitre.

Digitized by Google

19. *Et Dominus quidem Jesus postquam locutus est eis, assumptus est in Cœlum, & sedet à dextris Dei.*

20. *Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante, & sermonem confirmante, sequentibus signis.*

19. Le Seigneur Jesus après leur avoit ainsi parlé, fut élevé dans le Ciel, où il est assis à la droite de Dieu.

20. Et eux étant partis prêchérent partout, le Seigneur coopérant avec eux, & confirmant sa parole par les miracles qui l'accompagnoient.

## COMMENTAIRE.

avec une coupe, d'où il sort un serpent. Eusébe raconte une histoire pareille de Barsabas; & Gregoire de Tours de saint Sabin Evêque de Camise.

℣. 19. ASSUMPTUS EST IN COELUM. *Jesus fut élevé dans le Ciel*: Il y monta par sa propre vertu. Ceci arriva le même jour qu'il s'apparut à ses Disciples pour la derniere fois. Il les conduisit hors de Jérusalem, vers Béthanie, & leur ayant donné sa bénédiction, il s'éleva en l'air, & monta au Ciel à leurs yeux (*a*), menant avec lui comme en triomphe les dépoüilles de l'enfer (*b*), les ames des Saints Patriarches, qui avoient été jusques alors dans l'attente de la félicité. Les Apôtres (*c*) s'en revinrent de Béthanie, qui est au pied de la montagne des Oliviers, à Jérusalem, où ils demeurérent jusqu'au jour de la Pentecôte, attendant la venue de l'Esprit Paraclet, qui leur avoit été promis (*d*).

ET SEDET A DEXTRIS DEI. *Il est assis à la droite de Dieu.* Le Pere céleste n'occupe pas une place particuliére dans le Ciel, il n'est point assis sur un Trône matériel, où l'on puisse reconnoître une droite, & une gauche, un siége & un marche-pied. Si l'Ecriture dans quelques occasions se sert de semblables maniéres de parler, c'est pour se proportionner à la portée du peuple, accoûtumé à considérer Dieu comme un Monarque assis sur un Trône, environné de ses Ministres, de ses amis & de ses Conseillers. Pour désigner la souveraine puissance de JESUS-CHRIST, son égalité avec son Pere, sa gloire infinie, pouvoit-on trouver une figure plus noble, une expression plus significative, que de dire qu'il est assis à la droite de son Pere, qu'il partage avec lui le pouvoir, la grandeur, la majesté divine (*e*). Aussi l'Ecriture nous représente d'ordinaire le Sauveur dans cet état si glorieux. Saint Etienne voit JESUS à la droite du Pere (*f*). Le Sauveur lui-même dit qu'il paroîtra assis à la droite de la vertu du Tout-puissant (*g*). L'Auteur de l'Epître aux Hébreux (*h*) dit qu'il a mérité ce comble d'honneur par ses humiliations, & par ses souffrances. Saint Paul aux Ephésiens (*i*), dit que Dieu ayant ressuscité J. C. *l'a placé dans le Ciel à sa droite, au-dessus de toute Principauté, de toute Puissance, de toute Vertu, & de toute Domination.* Et au-dessus de tout ce qu'il y a de grand & de glorieux, non-seulement en ce monde, mais encore dans le siécle futur: Car (*k*), *à qui d'entre les Anges a-t-il jamais dit: Asséyez-vous à ma droite.* Dans l'ancien Testament même on nous représentoit le Messie assis à la droite de Dieu (*l*): *Dixit Dominus Domino meo, sede à dextris meis.*

℣. 20. ILLI AUTEM PROFECTI PRÆDICAVERUNT UBIQUE. *Les Apôtres étant partis prêchérent partout.* Ils ne partirent pas aussi-tôt après la Pentecôte. Ils demeurérent quelques tems dans la Palestine, & parmi les Hébreux, pour en convertir un aussi grand nombre qu'ils purent, & pour affermir la foi de ceux que la Passion & la Mort du Sauveur avoient ébranlez. Mais voyant que les Juifs rejettoient la parole du salut, & que le Seigneur ouvroit la porte aux Gentils, par des signes & des miracles visibles, ils ne feignirent plus de leur annoncer la bonne nouvelle du Royaume de Dieu. Leurs travaux furent accompagnez de prodiges, & d'une si grande abondance de bénédictions, que la main de Dieu y parut visiblement par le nombre prodigieux de conversions qui se firent dans toutes les Parties du monde (*m*): *In omnem terram exivit sonus eorum, & in fines orbis terræ verba eorum.* Il coopéra à la prédication des Apôtres, & à la Foi des Fidéles, par l'éfusion de sa grace, par l'évidence des miracles, par l'autorité de sa puissance (*n*): *Miraculis conciliavit autoritatem; autoritate meruit fidem; fide contraxit multitudinem, multitudine obtinuit vestustatem, vetustate roboravit Religionem.*

(a) *Luc.* XXIV. 50.
(b) *Psal.* LXVII. 19. *Ephes.* IV. 8.
(c) *Act.* I. 12.
(d) *Act.* I. 8.
(e) *Athanas. orat.* 2. *contra Arian. Basil. de Spiritu sancto*, *cap.* 6. *August. lib. de Agone Christiano*, *cap.* 26. *& de Fide & Symb. cap.* 7.
(f) *Act.* VII. 55. 56.
(g) *Marc.* XIV. 62.
(h) *Hebr.* XII. 2.
(i) *Ephes.* I. 20. 21.
(k) *Hebr.* I. 13.
(l) *Psal.* CIX. 1.
(m) *Psal.* XVIII. 5.
(n) *August. lib. De Utilitate Credendi*, *cap.* 14.

*Fin du Commentaire sur saint Marc.*



Digitized by

# PREFACE SUR L'EVANGILE DE SAINT LUC.

SAINT Luc, ou Lucain (*a*), comme il est nommé dans quelques anciens Manuscrits; ou *Lucius*, comme l'appelle saint Paul dans l'Epître aux Romains (*b*), étoit originaire d'Antioche Capitale de Syrie, & Médecin de profession (*c*). Saint Jérôme dit même qu'il étoit habile dans cet art (*d*). Il vécut vierge, & n'eut ni femme ni enfans, selon une addition qui se lit dans le livre des Hommes Illustres du même Pere. Quelques-uns (*e*) ont crû qu'il fut d'abord Gentil, & Païen de Religion; mais qu'il se convertit à la prédication de saint Paul à Antioche. D'autres (*f*) soûtiennent qu'il étoit Juif de naissance, & du nombre des septante Disciples. Saint Hippolyte (*g*), & saint Epiphane disent qu'ayant oüi ces paroles de JESUS-CHRIST: *Celui qui ne mange pas ma Chair, & ne boit pas mon Sang, n'est pas digne de moi*, il se retira, & quitta le Sauveur; mais qu'il revint à la foi, étant converti par la prédication de saint Paul. Il y en a (*h*) qui ont avancé qu'il étoit le compagnon de Cléophas, & l'un des deux Disciples ausquels le Sauveur s'apparut, en allant à Emmaüs.

Enfin quelques-uns (*i*) ont écrit qu'il étoit Peintre; & on montre des tableaux, qu'on dit avoir été peints de sa main. On veut aussi (*k*) qu'il soit le même que ce *Lucius*, dont parle saint Paul aux Romains (*l*), & qu'on croit avoir été parent de cet Apôtre. Il fait mention de Luc compagnon de ses voyages, dans plus d'un endroit de ses Epîtres (*m*); & quand il parle de son propre Evangile, *secundum Evangelium meum* (*n*), on croit que c'est de celui de saint Luc dont il faut l'entendre, & que c'est lui qu'il désigne par ces paroles si honorables (*o*) : *Nous avons envoyé avec Tite le frere, dont la louange est répandue dans toutes les Eglises, à cause de son Evangile, & qui a été établi compagnon de mes voyages.*

Mais tout ce qu'on vient de rapporter, n'est pas également certain. On peut même assûrer que ce qu'ont avancé quelques Anciens, que saint Luc étoit du nombre des septante-deux Disciples de JESUS-CHRIST, est fort douteux. Cet Evangéliste nous assûre lui-même (*p*) qu'il n'a écrit son Evangile, que sur le rapport de ceux qui ont été témoins des actions du Sauveur. Tertullien (*q*) dit comme une chose constante, qu'il n'a point été Disciple de JESUS-CHRIST, & qu'il n'a appris l'Evangile que de saint Paul. Le même Tertullien, & saint Irenée (*r*) se contentent de l'appeller homme apostolique. Ceux qui tiennent qu'il a été converti, de Païen, ou de Prosélyte qu'il étoit, sont encore plus opposez à ce sentiment. Sa qualité de Peintre n'est marquée dans aucun Ancien, avant Nicéphore. Ce qui a pû faire croire qu'il étoit Peintre, c'est qu'il nous a donné plusieurs particularitez de l'Enfance de JESUS, & de la Vie de la sainte Vierge, que nous ne savions pas d'ailleurs.

On convient qu'il étoit Disciple, & compagnon de saint Paul: mais on demande en quel tems il a commencé à s'attacher à lui, & à le suivre? Ceux qui croyent qu'il fut converti par saint Paul à Antioche, insinuent que depuis ce tems, il ne le quitta plus. Cette opinion paroît être celle de saint Epiphane, & de saint Hyppolyte, que nous avons citez. Elle se trouve dans l'ancien Manuscrit de Cambrige; & Pearson l'a adoptée. Mais d'autres croyent qu'il ne se joignit à saint Paul, qu'à Troade; & il favorise lui-même cette opinion par ces paroles des Actes (*s*): *Nous cherchâmes aussi-tôt le moyen de passer de Troade en Macedoine.* Ce qui prouve que saint Luc Auteur des Actes, étoit alors avec saint Paul. Saint Irenée (*t*) faisant le dénombrement des voyages que saint Luc a fait avec l'Apôtre, ne commence que par celui-ci. Nicéphore (*u*), & les nouveaux Grecs veulent que saint Luc soit venu renoncer aux erreurs de ses peres à Thébes en Béotie. Mais ce sentiment ne mérite aucune attention, n'étant point fondé dans les Anciens. Nous ne suivrons pas saint Luc dans ses voyages; cela n'est pas de notre sujet.

Il survécut beaucoup à saint Paul, puisqu'on assûre qu'il n'est mort que dans une extrême vieillesse, agé de quatre-vingt, ou quatre-vingt quatre ans. Saint Epiphane (*x*) assûre qu'il prêcha l'Evangile dans la Dalmatie, dans les Gaules, dans l'Italie, & dans la Macédoine. Nicéphore (*y*) dit qu'il revint de Rome dans la Gréce, où il convertit plusieurs personnes. Métaphraste veut qu'il ait prêché dans l'Egypte, dans la Lybie, & dans la Thébaïde. On croit qu'il mourut en Achaïe (*z*). Ce fut d'Achaïe que ses Reliques furent transportées à Constantinople, sous Constance, selon Philostorge (*aa*). Nicéphore (*bb*) dit qu'il mourut à Thébes de Boétie. On voit encore aujourd'hui auprès de cette ville un tombeau, que l'on veut être celui de saint Luc (*cc*).

(a) *Lucas ex contractione Lucani. Legitur: Evangelium secundum Lucanum, in Cod. Mss. Bobiensi, uno, & S. Joan. de Carbonaria Neapoli altero; & ad calcem Cod. Cottoniani: Explicit Evangelium secundum Lucanum. Vide Mill. ad* 1. *Thess.* 1. 1.

(b) *Rom.* XVI. 21.

(c) *Euseb. Hist. Eccl. lib.* 3. *c.* 4. *Hieronym. de Viris illustr. & in Matth. & alii.*

(d) *Hieron. de Viris Illustr. c.* 7.

(e) *Hieron. qu. in Genes p.* 225.

(f) *Adamant. lib.* 1. *p.* 8. *Epiph. hæres.* 51.

(g) *Hipolyt. Mss. in Bibl. Bodlei apud Mill. Præfat. in Luc. p.* 220. *Ita & Epiph. hæres.* 51.

(h) *Greg. Mag. lib.* 1. *Moral. c.* 1. *Quid. apud Theophyl.*

(i) *Nicephor. lib.* 2. *c.* 43. *& lib.* 6 *c.* 6. *Theodor. lector hist. lib.* 1. *p.* 551. *alii.*

(k) *Quid. apud Origen. in Epist. ad Rom.*

(l) *Rom.* XVI. 21.

(m) 2. *Timoth.* IV. 11. *Philem.* ℣. 23. 24. *Coloss.* IV. 14.

(n) *Rom.* II. 16.

(o) 2. *Cor.* VIII. 18.

(p) *Luc.* I. 1.

(q) *Tertull. lib.* 4. *contra Marcion. c.* 2.

(r) *Iren. lib.* 1. *c.* 10.

(s) *Act.* XVI. 8. 9. 10.

(t) *Iren. lib.* 3. *c.* 14.

(u) *Nicephor. lib.* 2. *c.* 43. *Menæa* 18. *Octob.*

(x) *Epiph. hæresi* 51.

(y) *Nicephor. lib.* 2. *c.* 43. *hist. Eccl.*

(z) *Hieron. de Viris illustr. Gaudent. Brix. homil.* 17.

(aa) *Philostorg. lib.* 3. *c.* 2.

(bb) *Niceph. lib.* 2. *c.* 43.

(cc) *Ubeler. p.* 379.

Mais

Digitized by Google

Mais il y a beaucoup d'apparence qu'on a confondu l'Evangéliste saint Luc avec saint Luc Stiriote, Hermite du pays. Saint Hyppolyte (a) dit qu'il fut crucifié à Elée, dans le Peloponése. Dorothée dans sa Synopse, veut qu'il soit mort, & enterré à Ephése. Béde, Usuard, Adon, & le Martyrologe Romain disent qu'il mourut en Bithinie. Saint Gregoire de Nazianze (b), & saint Paulin (c) avancent qu'il a souffert le martyre. Saint Gaudence de Bresse (d) le met aussi au nombre de ceux qui ont été mis à mort par les impies. L'ancien Martyrologe de l'Eglise d'Afrique (e) le qualifie expressément Evangéliste, & Martyr. Quelques nouveaux Grecs (f) assûrent qu'il mourut crucifié à un olivier. Mais ni S. Jérôme, ni Eusébe ne nous disent rien de son martyre. Les Martyrologes mêmes n'en parlent pas. Elie de Créte (g) suppose comme constant qu'il ne mourut pas d'une mort violente; & c'est le sentiment de plusieurs Modernes.

Quant aux Ouvrages de saint Luc, on connoît son Evangile, & les Actes des Apôtres, qui sont de lui incontestablement. On lui a attribué aussi la Traduction Grecque de l'Epître aux Hébreux (h); ou même la composition de cette Lettre (i), des pensées, & des paroles qu'il avoit retenues de S. Paul. Mais nous en parlerons plus au long à la tête de cet Epître. Saint Clément d'Aléxandrie (k) lui attribue la dispute de Jason, & de Papisque. Le premier étoit un Chrétien de Religion, & l'autre un Juif d'Aléxandrie. Ce dernier fut convaincu par les raisons de Jason, & embrassa le Christianisme. Origénes (l) nomme cette Conférence *Contradiction*, & saint Jérôme *Altercation* (m). Cet Ouvrage ne subsiste plus; & la maniére dont Origénes, & saint Jérôme en parlent, fait juger qu'ils ne le croyoient nullement composé par S. Luc. Saint Maxime Abbé soutient que c'est l'Ouvrage d'Ariston de Pella, qui peut avoir vécu vers l'an de J. C. 140.

On n'est pas d'accord sur le tems auquel S. Luc écrivit son Evangile. La plûpart des Manuscrits Grecs (n) marquent qu'il fut écrit la quinziéme année de JESUS-CHRIST; c'est-à-dire, l'an 48. de l'Ere Chrétienne, trois ans avant le tems auquel nous savons qu'il étoit avec saint Paul: Ce qui suffit seul pour nous faire abandonner cette époque. S'il est vrai que ce soit de l'Evangile de saint Luc dont saint Paul parle, lorsqu'il dit (o): *Cujus laus est in Evangelio per omnes Ecclesias*, comme l'ont crû plusieurs Peres (p), il faudra dire qu'il fut écrit avant la cinquante-septiéme année de JESUS-CHRIST, qui est l'époque de la seconde Epître de Saint Paul aux Corinthiens, où se trouve ce passage; & que saint Luc aura écrit l'Evangile vers l'an 53. lorsque saint Paul étoit à Corinthe en Achaïe; car saint Gregoire de Nazianze (q), & saint Jérôme (r) assûrent que ce fut dans ce pays-là qu'il l'écrivit.

Estius (s), & Grotius (t) croyent qu'il a composé l'Evangile, & les Actes vers le même-tems où finit l'Histoire des Actes; c'est-à-dire, vers l'an 63. de J. C. lorsque saint Paul sortit de Rome pour aller en Espagne. Grotius croit que de Rome saint Luc alla en Achaïe, où il écrivit son Evangile. Plusieurs Inscriptions dans le Syriaque, dans le Persan, & dans le Grec portent qu'il le composa à Aléxandrie. Il est certain qu'il y a une tradition dans les Auteurs du moyen âge (u), que saint Luc a été en Egypte, qu'il y a prêché, & qu'il y est mort. On prétend même (x) qu'il y ordonna *Abilius*, troisiéme Evêque d'Aléxandrie, vers l'an 86. de J. C.

D'autres Manuscrits portent qu'il l'écrivit à Rome, & en Latin (y). Mais l'opinion la plus suivie, & la mieux appuyée est qu'il l'écrivit en Grec dans l'Achaïe, vers la cinquante-troisiéme année de J. C.

Quelques Anciens (z) ont avancé que saint Paul avoit dicté l'Evangile à saint Luc. Tertullien (aa) remarque que quelques-uns l'attribuoient entiérement à S. Paul; comme on présume, dit-il, que les Maîtres ont eu beaucoup de part aux Ouvrages publiez par leurs Disciples: *Nam & Lucæ Digestum Paulo ascribere solent. Capit Magistrorum videri, quæ Discipuli promulgârunt.* Et d'autres (bb) ont avancé que quand saint Paul cite son propre Evangile, *secundum Evangelium meum*, il l'entend de celui de saint Luc. Saint Gregoire de Nazianze (cc) dit que l'Evangéliste l'écrivit, se confiant sur le secours de saint Paul. Saint Irénée (dd) dit simplement qu'il rédigea par écrit l'Evangile que S. Paul prêchoit aux nations. Dorothée (ee) avance qu'il écrivit l'Evangile sous la conduite de S. Pierre; & les Actes, sous celle de S. Paul. Le Ménologe de Basile dit que ce fut S. Pierre qui lui dicta l'Evangile. Mais saint Luc n'insinue nulle part qu'il ait été porté à écrire par l'Apôtre S. Paul, ni que son Evangile lui ait été dicté. Il le composa après que S. Matthieu, & S. Marc eurent écrit les leurs, & après que plusiurse autres se furent mêlez de raconter ce qu'ils ne savoient pas bien (ff).

Il adresse son Evangile, & les Actes à un nommé Théophile, que plusieurs Anciens (gg) ont pris pour un nom général, par lequel il vouloit marquer tous ceux qui aiment Dieu. Mais d'autres (hh) ont crû que Théophile étoit un homme de condition, ou un Gouverneur de Province, converti au Christianisme. C'est l'opinion la plus suivie à présent. Origénes (ii) dit qu'il l'écrivit en faveur des Gentils convertis au Christianisme.

Les Marcionites ne recevoient que le seul Evangile de saint Luc (kk); & encore le tronquoient-ils en plusieurs endroits, comme l'ont remarqué Tertullien, & saint Epiphane: Aussi ne lui donnoient-ils ni le nom de saint Luc, ni d'aucun autre Evangéliste. Ils en retranchoient les deux premiers Chapitres, & ne commençoient qu'au troisiéme par ces mots: *Anno quinto-decimo Imperii Tiberii Cæsaris*; en retranchant *autem*, qui marque la liaison de ce Texte avec ce qui précéde; & le joignant au ℣. 31. du Chapitre IV. dont ils retranchoient encore la plus grande partie; le commençant à ces mots: *Descendit Deus in civitatem Galilææ Capharnaum.* Ils y faisoient plusieurs autres retranchemens, & additions, que l'on peut voir dans Tertullien, & dans saint Epiphane. Ils se fondoient, pour rejetter tous les autres Evangiles, sur ces paroles qu'ils lisoient dans l'Epître aux Galates (ll): Jo

(a) *Hippolyt. in Mss. Bodl. sup. citato.*
(b) *Greg. Naz. orat. 3.*
(c) *Paulin. Ep. 12. p. 155.*
(d) *Gaudent. Brix. serm. 17.*
(e) *Analect. t. 3. p. 414.*
(f) *Glycas. Cedren. Niceph.* Voyez M. de Tillemont, t. 2. hist. Eccl. p. 148.
(g) *Elias in Greg. Naz. orat. 3.*
(h) *Clem. Alex. apud Euseb. lib. 6. hist. Eccl. c. 14. & Hieron. de Viris illustr.*
(i) *Origen. apud Euseb. lib. 6. cap. 25. hist. Eccl.*
(k) *Apud Euseb. lib. 6. c. 14.*
(l) *Origen lib. 4. contra Celsum.*
(m) *Hieron. quæst. Heb. in Genes.*
(n) *Vide Var. Lect. Mill. ad fin. S. Luc.*
(o) 2. Cor. VIII. 18.
(p) *Origen. Ambr. Hieron. Chrysost. alii.*
(q) *Greg. Naz. car. 33.*
(r) *Hieron. in Matth. Prolog. Comment.*
(s) *Estius in 2. Cor. VIII.*
(t) *Grot. in Luc. Præf.*
(u) *Fortunat. lib. 8. c. 4. Metaphrast.*
(x) *Const. Apost. lib. 7. c. 46.*
(y) *Mss. quidam apud Mill. ad Calc. Lucæ.* Ἐν τῇ Ῥώμῃ ἰταλικῷ χαρακτῆρι ὑπάρχει.
(z) *Athan. Synops.*
(aa) *Tertull. lib. 4. contra Marcion. c. 5.*
(bb) *Euseb. lib. 3. cap. 4. & lib. 6. c. 25. hist. Eccl. ex Origene. Hieronym. non semel.*
(cc) *Nazianz. car. 43.*
(dd) *Iren. lib. 3. c. 1.*
(ee) *Doroth. in Synop.* Συνεγράψατο τὸ μὲν Εὐαγγέλιον ὑπ' ἐπιτροπῆς Πέτρου Ἀποστόλου. Τὰς δὲ πράξεις τῶν Ἀποστόλων ὑπ' ἐπιτροπῆς Παύλου τοῦ Ἀποστόλου. *Vide & Menolog. Basilii.*
(ff) *Luc. 1. 1. 2.*
(gg) *Origen. in Luc. homil. 1. Ambros. ibid. Salvian. Epist. 9. Epiph. hæres. 51.*
(hh) *Aug. de consensu Evang. lib. 4. c. 8. Chrysost. in Act. homil. 8. Theophyl. in Luc. Præf.*
(ii) *Origen. apud Euseb. lib. 6. cap. 25. hist. Eccl.*
(kk) *Vide Epiphan. hæres. 42. Tertull. contra Marcion. lib. 5. Chrysost. in cap. 1. Epist. ad Galat.*
(ll) *Galat. 1. 7.*

*m'étonne que vous passiez si-tôt à un autre Evangile, quoiqu'il n'y en ait point d'autre, selon mon Evangile*; au lieu que les Exemplaires corrects portoient simplement, *quoiqu'il n'y en ait point d'autre.*

Les particularitez de la Vie de la sainte Vierge, & de l'Enfance de J. C. que saint Luc nous a conservées; son Cantique, & les réponses qu'elle fit à l'Ange; le détail de son voyage vers Elisabeth, & Zacharie, & ce que l'Evangéliste remarque, que Marie, à mesure qu'il arrivoit quelque chose de nouveau au Sauveur, conservoit tout cela dans son cœur (*a*); toutes ces choses ont fait croire que saint Luc avoit eu l'honneur de connoître particuliérement la sainte Vierge, & d'apprendre de sa bouche plusieurs circonstances de sa Vie, & de celle de Jesus-Christ (*b*).

La maniere dont il cite l'Ecriture, toûjours conformément aux Septante, même dans les lieux où ils s'éloignent de l'Hébreu (*c*), fait juger qu'il n'étoit pas Juif d'origine, & confirme l'opinion qui veut qu'il ait été simplement Prosélyte, ou Etranger converti au Judaïsme; ou même Gentil converti au Christianisme: Et la conformité que l'on voit entre son Evangile, & ce que dit saint Paul dans la premiére aux Corinthiens, est une bonne preuve de ce qui est avancé par les Anciens, que l'Apôtre avoit comme adopté l'Evangile de S. Luc. Ils racontent tous les deux en mêmes termes l'Institution de l'Eucharistie (*d*). Saint Paul, & S. Luc sont les seuls qui nous parlent de l'apparition de J. C. à S. Pierre, le jour de la Résurrection (*e*).

Quant au stile de saint Luc, Grotius (*f*) remarque qu'il a pris beaucoup de traits, & de maniéres des Hellénistes, en recevant, & en professant la Religion des Juifs, & en lisant les Livres des Hébreux. L'étude de la Médecine a contribué à rendre son stile plus correct, & plus pur, que celui des autres Ecrivains du nouveau Testament. On y voit de tems en tems des façons de parler, qui tiennent du Syriaque, & qui se sentent de sa patrie. Enfin il mêle quelquefois des expressions, qui imitent le tour, & le génie de la Langue Latine. Voilà le jugement de cet habile Critique. Tout le monde n'a pas la même pénétration que lui: Mais on convient que saint Luc parle Grec beaucoup plus purement qu'aucun des autres Evangélistes.

(*a*) *Luc.* II. 19. & 51.
(*b*) *Vide Grot. ad Luc.* II. 51.
(*c*) Voyez *Act.* VII. 14. où S. Luc compte 75. descendans de Jacob, quoiqu'il n'y en ait que 70. dans l'Hébreu. Il a adopté Caïnan *Luc.* III. 37. qui ne se trouve que dans les Septante.
(*d*) I. *Cor.* XI. 23. 24. 25. comparé à S. Luc, XXII. 18. 19. 20.
(*e*) I. *Cor.* XV. 5. comparé à *Luc.* XXIV. 34.
(*f*) *Grot. Proleg. in Luc.*

# DISSERTATION
## OU L'ON ESSAYE DE CONCILIER SAINT MATTHIEU AVEC SAINT LUC, SUR LA GENEALOGIE DE JESUS-CHRIST.

IL y a long tems que les ennemis de notre Religion forment contre nous des difficultez sur la généalogie de notre Sauveur. Si JESUS n'est pas fils de Joseph, comme vous l'enseignez, pourquoi vos Evangélistes nous donnent-ils la liste des ancêtres de Joseph? & s'il est fils de Joseph, pourquoi l'appellez-vous Fils de Dieu, & né d'une Mere vierge? On attend la généalogie de JESUS, & l'on nous donne celle de Joseph qui n'est pas son pere. C'est ainsi que Porphyre, que les Manichéens (a), que l'Empereur Julien (b), que Celse raisonnoient (c) : c'est ainsi que les Juifs raisonnent encore aujourd'hui contre nous.

Pour répondre à ces insultes, les Peres, & les Commentateurs ont suivi diverses méthodes que nous proposerons ici, avec les raisons pour, & contre. Mais avant que d'entrer dans cet examen, il faut donner les deux généalogies en question, avec quelques notes, afin que le Lecteur voye d'un coup d'œil les personnes dont on lui parle, & qu'il compare plus aisément les deux généalogies l'une avec l'autre. Nous ne prendrons celle de saint Luc, que depuis David.

*Généalogie de Notre-Seigneur* JESUS-CHRIST.

| *Selon saint Matthieu.* (d) | *Selon saint Luc.* (e) |
|---|---|
| DAVID. | |
| SALOMON. | NATHAN. (f) |
| ROBOAM. | MATHATA. |
| ABIA. | MAINAN. |
| ASA. | MELCHA. |
| JOSAPHAT. | ELIACIM. |
| JORAM. | JONAM. |
| OCHOSIAS. (g) | JOSEPH. |
| JOAS. | JUDA. |
| AMASIAS. | SIMEON. |
| OZIAS. | LEVI. |
| JOATHAN. | MATHAT. |
| ACHAZ. | JORIM. |
| EZECHIAS. | ELIEZER. |
| MANASSE'. | JOSE'. |
| AMON. | ER. |
| JOSIAS. | ELMODAN. |
| JOACHIM. (h) | COSAN. |
| | ADDI. |
| JECHONIAS. (i) | MELCHI. |
| | NERI. |
| SALATHIEL. (k) | |
| ZOROBABEL. | |
| ABIUD. | REZA. |
| ELIACIM. (l) | JOHANAN. |
| AZOR. | ASOR. |
| | JUDA. |
| | JOSEPH. |
| | SEMEI. |

(a) *Vide Faust. Manich. apud Aug. l. 23 contra Faust. c. 1. 2. 3. & lib. 5. c. 1.*

(b) *Julian. apud Cyrill. Alex. lib. 8. contra eund. Julian.*

(c) *Vide Origen. contra Cels. l. 2.*

(d) *Matt. I. 1. 2. & sequ.*

(e) *Luc. III. 23. & sequ.*

(f) Nathan étoit fils de David, de même que Salomon. Nathan étoit l'aîné de Salomon. Mais Salomon régna par l'ordre du Seigneur, 3. *Reg.* III. 13. & 2. *Reg.* XII. 25.

(g) Tout le monde convient que ce Roi, & les deux suivans, ont été omis par saint Matthieu. Nous les avons suppléez, afin qu'on voie de suite la succession des Rois de Juda.

(h) Ce Roi a été aussi omis par S. Matthieu, ou par ses Copistes.

(i) A Jéchonias succeda Sédécias son oncle.

(k) Jéchonias eut pour fils à Babylone *Asir*, & Salathiel, 1. *Par.* III. 19.

(l) Entre *Eliacim* & *Azor*, quelques Manuscrits mettent *Abner*.



Digitized by Google

| Selon S. Matthieu. | Selon S. Luc. |
|---|---|
| SADOC. (a) | MATTHATIAS. |
| | MAHAT. |
| ACHIM. | MAGGE'. |
| | HESTI. |
| ELIUD. | NAHUM. |
| | AMOS. |
| ELEAZAR. | MATTHATIAS. |
| | JOSEPH. |
| MATHAN. | JANNE. |
| | MELCHI. |
| JACOB. | {MATHAT. (b) |
| {JOSEPH, (c) | {LEVI. (b) |
| {Epoux de Marie, | HELI. (d). |
| Mere de | MARIE Mere de JESUS. |

JESUS

On voit par le paralléle de ces deux généalogies, que les deux branches de la famille de David, par Salomon, & par Nathan, se sont réünies premiérement dans Salathiel, & Zorobabel, & ensuite dans la personne de JESUS, Fils de Marie, & cousin de Joseph, ensorte que JESUS étoit la fleur, ou le rejetton de Jessé (e), fils de David, & de Salomon, & héritier des promesses faites à l'un, & à l'autre.

Mais comme les mêmes Evangélistes nous apprennent que JESUS n'est pas fils de Joseph, mais de Marie; on forme ici plusieurs difficultez. 1°. Pourquoi on ne nous donne pas la généalogie de Marie, mais celle de Joseph? 2°. Comment on infére que JESUS-CHRIST est descendu de David, & de Salomon, de ce que Joseph est fils de David? 3°. Comment Joseph peut avoir pour pere deux hommes; l'un Jacob, de la race de Salomon; & l'autre Héli, de la race de Nathan? 4°. Enfin comment on peut prouver que JESUS est descendu de David, & de Salomon, même en admettant le systême qui veut que saint Luc donne la généalogie de la Vierge: puisque Marie, selon cette hypothése, descend de Nathan, & non de Salomon?

A cela on répond, premiérement que parmi les Hébreux on n'avoit pas coutume de tirer les généalogies des femmes. 2°. Que JESUS étant fils de Joseph, ou par adoption, ou simplement comme fils de Marie son Epouse; Joseph l'ayant reçu, & élevé comme son fils, JESUS entroit par-là dans tous les droits de la famille de Joseph. 3°. Héli pouvoit être pere de Joseph selon la Loi, & Jacob son pere selon l'ordre de la nature; ou au contraire. 4°. Dans la supposition que S. Luc auroit donné la généalogie de la sainte Vierge, il s'ensuit démonstrativement deux choses: La premiére, que JESUS est fils de David; & la deuxiéme, qu'il est aussi fils, & héritier de Salomon par deux endroits. Parce que les deux branches de Nathan, & de Salomon se réunissent d'abord dans la personne de Salathiel, & ensuite dans le mariage de Joseph héritier de la branche de Salomon, avec Marie héritiére de celle de Nathan. Ainsi Joseph a rassemblé les droits des deux familles dans la sienne; il les a transmis à JESUS son fils, & son héritier. Il faut développer tout cela, & proposer les difficultez, & leurs réponses dans un plus grand détail.

La coutume de ne donner les généalogies que par les hommes parmi les Hébreux, est connue par la pratique continuelle de l'Ecriture, par le témoignage des Rabbins, & des Peres (f). *La famille de la mere, n'est point une famille*, disent les Docteurs Juifs (g). Quoique Joseph ne fût pas le pere naturel de JESUS-CHRIST, il suffisoit qu'il le reconnut pour son fils, qu'il l'élevât en cette qualité, qu'il l'adoptât, & le traitât comme son propre fils, pour le faire entrer dans tous les droits & priviléges de sa famille, & pour faire que la généalogie de l'un, fût celle de l'autre. Ajoûtez que JESUS appartenoit encore à Joseph par un autre titre, à cause de Marie sa Mere, laquelle étant la vraye Epouse de Joseph, le fils qui lui étoit né durant son mariage sans opération humaine, étoit à lui, comme un fruit né dans son fond. JESUS a rendu à Joseph l'obéïssance, & l'honneur qu'un fils doit à son pere; & les Evangélistes, tout persuadez qu'ils étoient que Joseph n'avoit point engendré Jesus, ne laissent pas de l'appeller son pere. La sainte Vierge l'appelle de même (h).

L'usage d'adopter se voit chez les Hébreux dès avant la Loi. Sara donne sa servante à Abraham, afin que les enfans qui en naîtroient, lui appartinssent par droit d'adoption (i). Jacob adopte Ephraïm, & Manassé (k). La fille de Pharaon adopte Moïse (l). Esther passoit pour fille de Mardochée son oncle (m). L'aîné des enfans qui naissoient d'une femme, qui avoit épousé le frere de son mari mort sans enfans, étoit considéré comme fils de celui qui n'avoit point laissé de lignée (n). Quand donc JESUS ne seroit considéré que comme fils adoptif de Joseph, c'en seroit assez pour lui donner droit de prendre la qualité de fils de David, & de se porter pour héritier des promesses faites à cette famille.

Mais il y a une autre raison plus forte que celle-là; c'est que Marie étoit de la même famille, & de la même maison que Joseph. Ainsi faire la généalogie de l'un, étoit aussi faire celle de l'autre. Le premier fait est attesté par tous les Peres unanimement (o). Ils remarquent que la Loi vouloit que les filles se mariassent dans leurs tribus, & autant qu'il se pouvoit, dans leurs familles. Elle les y obligeoit même en certains cas; comme lorsqu'une fille étoit héritiere de sa famille (p), ou lorsqu'une femme avoit perdu son époux, sans en avoir eu d'enfans (q). Dans ces deux cas, elles étoient obligées de prendre des maris dans leurs familles. Or c'est une trés-ancienne tradition dans l'Eglise, que la sainte Vierge étoit fille unique (r), & par conséquent héritiere des biens de son pe-

(a) Depuis Sadoc jusqu'à Jacob pere de S. Joseph, il y a apparemment quelques générations omises. Cela paroît en comparant la liste de S. Matthieu à celle de S. Luc.

(bb) Ces deux noms *Mathat & Levi*, ne se lisent point dans quelques Manuscrits. Africain, Eusébe & S. Irenée ne les ont point lû.

(c) Joseph est nommé dans S. Matthieu fils de Jacob, parce que Jacob étoit son pere selon la nature; & dans S. Luc, fils d'Héli, parce qu'il étoit gendre d'Héli, autrement Joachim pere de Marie.

(d) *Héli* est apparemment le même que *Joachim* pere de la sainte Vierge.

(e) *Isai.* XI. 1. 10. *Rom.* XV. 1.

(f) *Iren. lib.* 3. *cap.* 18. *Tertull. contra Judaeos. Athan. Epist. ad Epictet. Ambros. l.* 3. *in Luc. Aug. pluribus locis. Hieronym. hic, alii passim etiam ex recentioribus.*

(g) משפחת אם לא משפחה

(h) *Vide Mald. Brug. Grot. alios. & Aug. lib.* 2. *de cons. c.* 3.

(i) *Genes.* XVI. 2.

(k) *Genes.* XLVIII. 5.

(l) *Exod.* II. 10.

(m) *Esth.* II. 7. 15.

(n) *Deut.* XXV. 5.

(o) *Iren. lib.* 3. *c.* 18. *Tertull. contra Jud. Aug. quaest. in Judic. qu.* 47. *& Quaest. in N. T. qu.* 86. *& lib.* 23. *contra Faust. & Hieron. hic. Ambros. lib.* 3. *in Luc. Nyssen. de S. Christi nativ. Damascen. alii.*

(p) *Num.* XXXVI. 67.

(q) *Deut.* XXV. 5.

(r) *Hilar. in Matth.* 1. *Euseb. hist. Eccles. lib.* 1. *c.* 7. *ad finem. Cyrill. contra Julian. lib.* 7. *&* 8. *Eucher. q.* 2. *in Matth. Euthym. Theophyl. ad Matth.* 1. *Vide Mald. ad Matth.* 1. 16. *Brug. Grot. ibid.*



Digitized by Google

re; & que Joseph son oncle; ou son plus proche parent, fut obligé par la Loi de la prendre pour femme.

Il est vrai que l'on forme quelque difficulté contre ce sentiment. 1°. On n'a aucune certitude que Marie ait été héritiere de sa famille, & fille unique de son pere. Le silence des Evangélistes, qui ne lui donnent point de freres, n'en est pas une bonne preuve. Or généralement les filles d'Israël pouvoient se marier à qui elles vouloient, soit de leur tribu, ou d'autre. 2°. Quand on avoueroit que la sainte Vierge étoit fille unique, & héritiere, il ne s'ensuivroit pas qu'elle dût épouser un mari de sa famille. Il suffisoit qu'il fût de sa tribu. Or il ne suffit pas de montrer que Jesus étoit de la tribu de Juda; il faut faire voir qu'il étoit de la race de David, & de la famille de Salomon, pour l'accomplissement des Prophéties.

D'ailleurs il est fort incertain si du tems de notre Seigneur, on observoit encore la Loi à cet égard (a). Les biens des tribus, & des familles étant confondus, le motif de la Loi ne subsistoit plus. 3°. Saint Luc dit expressément que la sainte Vierge étoit cousine d'Elisabeth, laquelle étoit de la race d'Aaron (b). Il est donc fort probable que Marie étoit de la même race. Ce qu'on a dit de l'adoption de Jesus-Christ faite par saint Joseph, & du droit que lui donnoit la qualité de fils de Marie, comme Epouse de Joseph, à l'héritage & à la généalogie de Joseph, ne suffit pas pour la parfaite exécution des promesses. Dieu nous a promis un Messie né de David; non par adoption, ou par communication des droits de famille; mais selon la chair (c).

Nous avoüons que selon les Ecritures, le Messie devoit être de la tribu de Juda, de la famille de David, & de la race de Salomon, selon la chair: mais nous avons des preuves indubitables que Jesus-Christ en étoit, non-seulement par Joseph, dont il étoit légitime héritier; mais principalement par Marie, qui lui avoit donné la naissance. Il est vrai que les filles d'Israël pouvoient se marier hors de leurs tribus, à moins qu'elles ne fussent héritiéres: mais en ce dernier cas, il ne suffisoit pas qu'elles prissent des époux dans leurs tribus; elles en devoient prendre dans leur famille, comme le porte expressément la Loi de Moïse (d), & comme l'enseignent de très-habiles Commentateurs (e).

Or que Marie ait été héritiere, quoique nous n'en ayons pas des preuves de fait expresses dans les Livres saints, nous avons sur cela une tradition très-ancienne, & qui ne nous a jamais été contestée même par les Juifs. Quoique du tems de notre Seigneur, les biens des familles, & des tribus ne fussent peut-être pas aussi arrangez, & aussi distinguez qu'ils l'étoient avant la captivité de Babylone, il n'est nullement croyable qu'on eût négligé la Loi qui oblige les filles héritieres d'épouser un homme de leur famille. Il y a d'autres biens que des terres; & toûjours, soit que leur héritage subsistât dans le partage de leur tribu, ou ailleurs, il étoit à eux; & c'étoit l'esprit de la Loi que ce bien, & cet héritage demeurassent dans leur famille. Tobie, & Raguel, qui demeuroient dans une terre étrangere, ne se croyoient pas dispensez de cette obligation (f), eux dont toutes les richesses consistoient en argent, en esclaves, & en bétail.

La parenté de la sainte Vierge, & de sainte Elisabeth, qui étoit de la race d'Aaron, merite qu'on s'y arrête davantage; non que la difficulté soit plus grande, mais parce que quelques Peres (g) ont crû que saint Matthieu nous donnoit la généalogie de Jesus comme Roi; & S. Luc la généalogie comme Prêtre. Or si cela est, la parenté de Marie avec Elisabeth, & l'alliance de la famille Royale à la Sacerdotale, non-seulement ne nuiront point à notre cause, mais elles y serviront; puisque nous soutenons que Jesus-Christ est non-seulement fils de David, & Roi des Juifs; mais aussi Prêtre Eternel. Marie peut donc être cousine d'Elisabeth, parce que quelqu'un de la famille d'Elisabeth aura épousé une parente de la sainte Vierge, de la tribu de Juda; ou parce que quelque parent de Marie aura épousé la fille d'un Prêtre, de la famille d'Elisabeth. Il n'y a rien en cela que de très-aisé, puisque, comme on l'a dit, les filles qui n'étoient point héritieres, pouvoient épouser qui elles vouloient. Et les filles des Prêtres avoient encore en cela, selon la Loi, un privilége plus étendu que les autres, puisque leurs peres n'ayant point d'héritage dans le païs, leurs filles ne pouvoient jamais se rencontrer dans le cas, qui oblige les héritieres d'épouser leurs parens, pour éviter le mélange, & la confusion des héritages.

Quand nous disons que Jesus est Prêtre, aussi-bien que Roi, & qu'il réunit dans sa personne les priviléges de la Royauté, & de la Prêtrise, nous n'avoüons pas que saint Luc ait fait sa généalogie Sacerdotale, saint Matthieu sa généalogie comme Roi. Le Sacerdoce de J. C. n'est point selon l'ordre d'Aaron (h); mais selon l'ordre de Melchisédech (i). Dans le dénombrement de S. Luc nous ne voyons ni Aaron, ni aucun de ses fils; ni en un mot, aucun des Prêtres connus par l'Histoire. Le Messie étoit venu abroger le sacerdoce d'Aaron, pour en établir un nouveau. Les Evangélistes ne parlent en aucun endroit de son Sacerdoce, comme descendant d'Aaron; mais ils relévent par tout sa qualité de fils de David. Saint Luc suit manifestement la généalogie de David jusqu'à Zorobabel, & Résa: Et qui croira que depuis cet endroit, il l'abandonne, pour suivre celle des Prêtres; sans en avertir, & sans aucune raison? il faut donc conclure que Jesus, étoit fils de David selon la chair, par ce raisonnement qui est sans replique. Saint Luc, & saint Matthieu nous apprennent que Jesus n'est pas fils de Joseph: Les mêmes Evangélistes soutiennent que Jesus est fils de David: Il ne peut donc l'être que par Marie sa Mere. Marie, & Jesus sont donc de la race de David. Ces Evangélistes montrent que Joseph est de la tribu de Juda, & de la race de David: Marie & Joseph sont donc de la même tribu, & de la même famille.

Les deux peres que l'Evangile semble donner à saint Joseph; savoir, Jacob, selon saint Matthieu, & Heli, selon saint Luc, sont le plus grand embarras de cet endroit, & le principal sujet de cette Dissertation. Les Peres, & les Interprétes ont senti cette difficulté dès le commencement, & nos adversaires n'ont pas manqué de la relever. Pour y répondre, on a dit trois choses. 1°. Que Jacob étoit pere de Joseph selon la nature; & Héli son pere selon la Loi. 2°. Ou au contraire, qu'Héli étoit son pere selon la nature, & Jacob selon la Loi (k). Ou enfin 3°. Que Joseph étoit fils de l'un par adoption, & de l'autre par nature (l).

Le premier sentiment a pour lui le Texte exprès de saint Matthieu, qui dit que *Jacob engendra Joseph*; au lieu que saint Luc dit simplement que *Joseph étoit d'Héli*, qu'il lui appartenoit,

(a) *Nauiemx. car.* 39.
(b) *Luc.* I. *ỹ.* 36.
(c) *Genes.* XLIX. 10. *Isai.* XI. 1. *Psalm.* CXXXI. 11. *Rom.* I. 3. *Hebr.* VII. 14.
(d) *Num.* XXV. 5. ממשפחות בני אהרן
(e) *Vide Grot. ad Matt.* I. *Chrysost. Epiph.*
(f) *Tob.* III. 8.
(g) *Aug. lib.* 13. *contra Faust. c.* 8. *lib.* 2. *de consensu, c.* 2. *lib.* 83. *Quæst. q.* 61. *Epiphan. hæres.* 78. *Julian. Tolet. contra Judæos, lib.* 3. *Hilar. in Matth. c.* 1. *Vide Baron. ad annal. apparat. n.* 30. 31. 32. *Mald. ad Matth.* I. 16.
(h) *Hebr.* VII. 13. 14.
(i) *Psalm.* CIX.
(k) *Ambros. in Luc. alii apud Aug. Quæstionib. in N. T. q.* 56. *Vide Grot. in Matth. Vers. de Gener. Christi.*
(l) *Aug. lib.* 2. *de cons. c.* 2. 3. *& lib.* 2. *quæst. Evang. q.* 2.



Digitized by Google

comme il dit à la tête de sa généalogie, *qu'Adam est de Dieu*; c'est-à-dire, qu'il est sorti des mains de Dieu, qu'il est sa creature. Cette opinion a été suivi par presque tous les anciens (*a*): & Jules Africain, qui vivoit dans la Palestine au commencement du troisiéme siécle, assûroit qu'il l'avoit apprise de quelques parens de notre Sauveur selon la chair, qui de Nazareth, & de Cocaba, bourgs de Judée, s'étoient répandus en plusieurs endroits de la terre. Voici comme ils expliquoient cette généalogie. *Matthan* descendu de David par Salomon, & *Melchi* descendu du même David par Nathan, épouserent l'un aprés l'autre une même femme nommée *Estha*. Matthan en eut *Jacob*; & Melchi en eut *Héli*. Ce dernier se maria; & étant mort sans enfans, Jacob épousa sa veuve, en vertu de la Loi de Moïse (*b*); & de ce mariage vint *Joseph*, qui par ce moyen étoit fils de *Jacob* selon la nature, & d'*Héli* selon la Loi.

Cette réponse d'Africain, soutenuë de l'autorité de presque tous les Peres, est d'autant plus digne de considération, qu'elle est fondée sur le témoignage de la famille même de JESUS-CHRIST selon la chair. Mais elle ne satisfait qu'à une partie de la difficulté. Elle nous tire d'embarras par rapport aux deux peres que les Evangélistes donnent à saint Joseph; mais elle ne nous fait pas voir comment JESUS, selon cette hypothése, est fils de David, ou de Salomon. Elle ne nous dit rien de la parenté de Joseph, & de Marie. De plus elle est contraire au Texte de S. Luc, qui met *Mathat*, & *Lévi*, entre *Melchi*, & *Héli*; au lieu qu'Africain, & ceux qui l'ont suivi (*c*), donnent à Héli pour pere immédiat *Melchi*, qui selon nos Exemplaires de S. Luc, ne doit être que son bisayeul. Je ne parle point des défauts que l'on reproche ici à Africain; de son peu d'exactitude, & de sa crédulité; & je n'attaquerai point la tradition qu'il rapporte par son endroit foible, qui est la distance du tems où les parens de JESUS-CHRIST lui parloient, & celui de la naissance de saint Joseph. Cette distance est d'environ trois cens ans. Nous serons peut être obligez dans la suite de lui opposer une autre tradition presque aussi ancienne, qui fait d'*Héli* le pere de la sainte Vierge.

Nous avons deja répondu par avance à la premiére difficulté, en montrant par l'Evangile même, que Joseph, & Marie étoient de la même tribu, & de la même famille; & que J. C. comme fils de Marie, & comme héritier de Joseph, devoit joüir des priviléges, & des promesses faites à Abraham, à David, & à Salomon. Quant à la seconde difficulté; la maniére la plus simple, & la plus naturelle d'y répondre, est de dire que Jules Africain, & les autres Anciens qui l'ont suivi, ne lisoient point dans S. Luc les noms de *Mathat*, & de *Lévi*, entre Melchi, & Heli. Et il semble que ces deux noms sont passez du ℣. 29. en celui-ci (*d*). Saint Irenée (*e*) ne compte que soixante & douze générations depuis JESUS-CHRIST, jusqu'à Adam; ce qui fait voir qu'il n'y voyoit pas ces deux personnes: Car en les y comptant, il y a soixante & quatorze générations. Grotius soutient que ce n'est que depuis le quatriéme siécle que *Mathat*, & *Lévi* ont paru dans S. Luc. Nous ne décidons point ici si cette maniére de lire est préférable à la nôtre; il nous suffit que l'une & l'autre se trouve autorisée: La premiére, par ces anciens Peres; & la seconde, par tous nos Exemplaires manuscrits, & imprimez: Car M. Mille n'en marque aucun, où il n'ait trouvé *Mathat*, & *Lévi*.

Reste à présent à examiner l'hypothése qui veut que S. Matthieu fasse la généalogie de S. Joseph; & S. Luc celle de la Vierge. Ce sentiment est devenu fort à la mode, & la plûpart des Modernes l'ont embrassé avec chaleur (*f*), prétendant sauver toutes les difficultez que l'on forme contre les Evangélistes, & rendre raison de ce qui embarasse dans les autres hypotheses. Par-là on montre que JESUS est né de David selon la chair, selon les Ecritures; & on explique comment Joseph est fils de Jacob, & d'Heli: de Jacob, selon la chair; & d'Héli, en qualité de son gendre, & d'époux de Marie. On voit la sagesse des deux Evangélistes, ou plûtôt du Saint Esprit qui les animoit, en inspirant à S. Matthieu d'écrire la généalogie de Joseph, & à S. Luc celle de la Vierge; pour montrer qu'indépendamment de Joseph, JESUS étoit toûjours fils de David, & que par sa qualité de fils de Joseph époux de Marie, il étoit héritier des promesses faites à Salomon.

On ne peut faire que trois objections contre ce sentiment: & encore elles ne sont pas difficiles à résoudre. La premiére: Le Texte de Saint Luc (*g*) porte à croire qu'Héli étoit propre pere de Joseph, de même qu'Héli est fils de Lévi, & Lévi de Mathat; & ainsi des autres; car ce Texte est le même par tout. La seconde: Ce sentiment n'est point appuyé dans l'Antiquité. Les Peres ne s'en sont pas servis pour réfuter les calomnies des Payens, ni des Hérétiques. Si ç'eût été la vraie maniére d'expliquer cet endroit, auroit-elle été inconnuë à toute l'Antiquité; sur tout étant si aisée, si simple, & si naturelle? La troisiéme: Les promesses de la naissance du Messie faites à Abraham, & renouvellées à Judas par la prophétie de Jacob (*h*), & confirmées à David, devoient s'accomplir dans la postérité de Salomon, le bien-aimé du Seigneur (*i*). Or Marie ne descendoit pas de Salomon; mais de Nathan: Donc JESUS fils de Marie, suivant cette hypothése, ne seroit pas l'héritier des promesses faites à Salomon.

A la premiére difficulté on peut répondre, que le Texte de Saint Luc (*k*) peut recevoir plusieurs sens. Par exemple (*l*): *Or Jesus commençoit sa trentiéme année, étant fils d'Héli* (par sa Mere Marie), *quoiqu'on le crût fils de Joseph*. Ou bien: Joseph est nommé *fils d'Héli*; c'est-à-dire, *son gendre* (*m*) suivant une maniére trés-usitée dans l'Ecriture (*n*), & dans toutes les Langues. La phrase de Saint Luc ne dit pas nécessairement une filiation, & une paternité naturelle d'Héli à Joseph, & de Joseph à Héli; non plus que d'Adam à Dieu, & de Dieu à Adam, dans le même Chapitre, ℣. 38. Il suffit que Joseph soit fils d'Héli ou par adoption, ou par alliance, ou en vertu de la Loi. Les Anges sont nommez les enfans de Dieu. Le premier fils d'un homme qui a épousé la veuve de son frere mort sans enfans, est nommé le fils de ce frere défunt (*o*). Les enfans adoptifs, & en général les héritiers, sont nommez les fils de ceux qui les ont adoptez, & dont ils héritent (*p*). Le nom de pere ne signifie donc pas toûjours celui qui a engendré. Si Saint Luc n'a pas exprimé le nom de Marie fille immédiate d'Héli; mais seulement celui de JESUS son petit-fils, & celui de Joseph son gendre, c'est qu'il avoit déja assez parlé de Marie, & qu'il avoit averti qu'elle avoit conçû, & enfanté JESUS, sans avoir eu commerce avec aucun homme.

Comme il écrivoit principalement pour les Payens, & qu'il avoit avancé que JESUS n'avoit

(a) *African. ad Aristid. apud Euseb. lib. 1. hist. Eccl. c. 7. Aug. retract. lib. 2. c. 12. Justin. qu. 66. Hieron. in Matth. 1. Euseb. qu. 3. in Matth. Beda in Luc. Damascen. lib. 4. cap. 15. de fide Theophyl. &c.*

(b) *Deut.* XXV 5.

(c) *Euseb. hist. Eccles. loc. cit. Ambros. lib. 3. in Luc. Nazianz. Carm. de Christi generat.* S. August. marque 77 générations dans saint Luc, *serm. 51. nov. edit. c. 23.*

(d) *Mill. Proleg. in N. T. Gr. proleg.* 817.

(e) *Irenæ, lib. 3. c. 33.*

(f) *Galatin. Jans. Gen. br. Grot.* Spanheim *Dubia Evangel. Gemar. Ligfoot, Hor. Hebr. Brug. in Matth. Voss. de genere Christi. Toynard. Harm. p. 3. & 13.*

(g) *Luc.* III. [illegible]

(h) *Genes.* XIX. 10.

(i) 2. *Reg.* XII. 25. & VII. 12.

(k) *Luc.* III. 23. [illegible]

(l) *Ita explicant Gomar. Voss. Spanheim. Iren. Diodat. Ligfoot. Hor. Hebr.*

(m) *Ita Brugens. Ligfoot. Harm. Pisc.*

(n) *Vide Grot. ad Matth. 1. & ad Luc. III.*

(o) *Deut.* XXV. 6. *Suscitabit semen fratris sui, & primogenitum ex ea filium nomine illius appellabit.*

(p) *Vide Aug. lib. 2. de consensu, c. 3. & serm. 51. nov. edit. c. 18. & sequ.*

Digitized by Google

point de pere selon la chair, il étoit naturel qu'il donnât la généalogie de sa Mere. Pour Saint Matthieu, il avoit des raisons d'en agir autrement, puisqu'il écrivoit pour des Juifs, qui n'avoient pas accoûtumé de donner les généalogies des femmes. Et d'ailleurs comme ils étoient beaucoup plus instruits des généalogies de leur nation, & sur tout de la race de David, il se contente de montrer le droit incontestable de JESUS-CHRIST à la Royauté, par un dénombrement qui n'est pas toûjours immédiat. Il laisse à suppléer quelque chose a ceux à qui il parle. Il omet par exemple trois Rois depuis David jusqu'à la captivité; & depuis la captivité jusqu'à saint Joseph, il ne met qu'onze personnes; au lieu que Saint Luc en met vingt. On voit bien que ces omissions ne sont pas frauduleuses. C'est un Auteur qui ne touche que les principaux points de son dénombrement, & qui se repose du reste sur ceux a qui il parle. Saint Luc au contraire n'omet rien, parce qu'il s'agit de prouver la succession du sang, & de la nature.

Quant à ce qu'on objecte qu'en suivant Saint Luc, on ne prouve pas que JESUS descende de Salomon selon l'ordre naturel; mais seulement de la branche de Nathan fils de David, on peut répondre qu'il ne paroît pas formellement par l'Ecriture, que Dieu ait promis que ce seroit de la race de Salomon selon la chair, que le Messie devoit naître; mais seulement de la race de David. Dieu promet la Royauté à Salomon, & à sa posterité, à l'exclusion de ses freres enfans de David. Mais la promesse du Messie regarde toute la famille de David. Or JESUS, selon S. Matthieu, est indubitablement héritier de Joseph descendu de la branche de Salomon: Il est donc en ce sens héritier de la Royauté de Salomon. Selon Saint Luc, il descend de Nathan, & de David selon la chair, par Marie, & par Héli: Il est donc le vrai fils de David. Salomon nous est dépeint dans toute l'Ecriture comme type, & comme figure du Messie. La Loi ancienne n'a rien eu de plus grand, ni de plus illustre que ce Prince. On remarque entre lui, & le Messie une infinité de traits de ressemblance, figurez dans Salomon, réalisez dans JESUS-CHRIST: mais il ne s'ensuit pas que Salomon dût être le pere du Messie.

Enfin les deux branches de Nathan, & de Salomon s'étant réünies dans Salathiel, & dans Zorobabel, qui se rencontrent dans la ligne généalogique des deux Evangélistes; le sang de David est rassemblé dans ces deux personnes, & les branches qui en sont sorties, sont également de l'une, & de l'autre tige. *Héli* de Saint Luc, & *Jacob* de Saint Matthieu sont tous deux fils de David, de Salomon, & de Nathan. Ce sont deux branches sorties du même tronc. Le même sang coule dans les veines des uns, & des autres. Ainsi de quelque côté qu'on envisage notre Sauveur, on voit toûjours qu'il vient de David, & qu'il réünit dans sa personne tous les droits de cette auguste famille, tant du côté de Joseph, que du côté de Marie sa Mere.

Quoique les Peres ayent rarement propsé le systéme qui veut que saint Luc ait donné la généalogie de la Vierge, parce que l'autorité de Jules Africain, fondée sur le récit des parens de JESUS-CHRIST selon la chair, les retenoit; on ne laisse pas de la remarquer dans S. Augustin (*a*), & dans quelques autres (*b*), qui ont crû que saint Luc avoit rapporté la généalogie de JESUS comme Prêtre; car on sait que Marie seule étoit alliée à la race Sacerdotale. On peut même assûrer que c'est la premiére qui ait eu cours dans l'Eglise. Et si dans la suite elle est tombée, ou du moins si elle ne s'est pas si bien soutenue, c'est qu'elle s'est trouvée dans de très-anciens Livres, que l'Eglise a déclarez apocryphes, à cause de l'abus que les Hérétiques en faisoient, & des mauvaises choses qu'ils y avoient insérées. Nous allons montrer que cette hypothése a toûjours été connue chez les Grecs, & qu'elle n'est nullement nouvelle, ni dénuée de l'autorité des Anciens, comme on se l'est imaginé.

(a) *Aug. lib. 2. de consensu, c. 1. 2. 3.*
(b) *Hilar. in Matt. 1. initio. Epiphan. hæres. 78.*

On lit dans un très-ancien Livre écrit par les Ebionites dès le tems des Apôtres, ou très-peu après leur mort (*c*), que Marie étoit fille de Joachim, & d'Anne. Ce Livre est attribué à saint Jaques de Jérusalem, frere du Seigneur, c'est-à-dire, cousin germain de J. C. par une des sœurs de la sainte Vierge. Voici le précis de cet Ouvrage, qui a été cité assez souvent par les Anciens. Joachim étoit un homme fort riche dans Israël, lequel faisoit à toutes les Fêtes solemnelles de magnifiques sacrifices dans le Temple du Seigneur. Un jour qu'il vouloit faire son offrande, un nommé Ruben lui dit: *Cela ne vous est point permis; parce que vous n'avez point de posterité dans Israël.* Joachim chargé de confusion, se retira dans le désert, où il avoit de grands troupeaux, & y demeura quarante jours, s'y exerçant dans le jeûne, & dans la priére. Anne son épouse de son côté chargée de reproches par une de ses servantes, se retira dans son jardin, & y pleura amérement sa stérilité. Un Ange vint lui dire que Dieu avoit exaucé sa priére, & qu'elle deviendroit mere. En même-tems un autre Ange annonça à Joachim la même chose.

(c) Eusébe hist. Eccl. liv. 3. c. 20. S. Epiphane hérés. 51. c. 2. S. Jerôme des Homm. illustr. c. 9. mettent le commencement des Ebionites sur la fin du premier siécle.

Joachim revint en sa maison, & au bout de neuf mois, Anne enfanta Marie. Trois ans aprés, ses parens la présentérent au Temple. Elle y demeura jusqu'à l'âge de douze ans, nourrie de la main d'un Ange. Au bout de ce terme, les Prêtres délibérerent sur ce qu'ils devoient faire de Marie, qui commençoit à devenir grande. Il fut résolu qu'on feroit venir les veufs d'Israël, & qu'on la confieroit à la garde de celui, en faveur de qui Dieu feroit un miracle. Les veufs vinrent donc au Temple, & présentérent chacun la verge qu'ils tenoient en main, au Grand-Prêtre, qui entra dans le Saint; & fit sa priere. Au sortir du Lieu saint, il rendit à chacun sa verge: & on n'y remarqua rien d'extraordinaire, sinon dans la derniére, qui étoit celle de Joseph. Une colombe sortit de cette verge, & se reposa sur la tête de ce vieillard; car Joseph étoit vieux, & avoit déja des enfans. Il s'excusa même sur cela de prendre Marie en sa garde.

Mais enfin il la reçut, & la mena dans sa maison. De-là il alla à la campagne travailler de son métier de Charpentier. Pendant son absence, Marie étant un jour allée dehors pour puiser de l'eau, elle oüit en chemin une voix qui lui dit: *Je vous salue, pleine de grace; le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre toutes les femmes.* Marie étonnée d'entendre cette voix, s'en retourna promtement à la maison, & se remit à son travail. Aussi-tôt l'Ange du Seigneur se présenta devant elle, & lui dit: *Ne craignez point, Marie; vous avez trouvé grace devant le Seigneur de toutes choses, & vous concevrez par sa sainte parole.* Elle alla ensuite saluer sainte Elisabeth; & voyant que sa grossesse commençoit à paroître, elle revint à Nazareth.

Joseph son époux étant retourné à sa maison, après six mois d'absence, fut fort étonné de voir

Marie enceinte. Il se reprochoit de l'avoir si mal gardée, & lui fit à elle-même de vifs reproches de ce qui lui étoit arrivé, supposant qu'elle s'étoit laissée corrompre. Marie lui soutint qu'elle étoit vierge; mais qu'elle ne savoit ce que vouloit dire ce qui paroissoit dans son sein.

L'Auteur raconte ensuite de quelle maniére Joseph, & Marie furent obligez par le Grand-Prêtre de boire les eaux d'amertume, ou d'épreuve ordonnées par la Loi (a); le voyage de Joseph, de ses fils, & de Marie son épouse à Bethléem; l'histoire miraculeuse de la naissance de J. C. & le miracle arrivé à une femme incrédule, nommée Salomé, qui ayant voulu éprouver la virginité de Marie, après son enfantement, vit sa main brûler, & prête à tomber de son corps, & ne fut guérie qu'en touchant, & en portant sur ses bras l'Enfant Jesus. Il parle après cela de l'arrivée des Mages, du meurtre des Innocens, & comment Elisabeth se sauva avec le jeune Jean-Baptiste, & fut cachée miraculeusement dans une montagne, qui s'ouvrit pour les recevoir: Enfin de qu'elle maniére Hérode fit tuer entre le Temple, & l'Autel, Zacharie pere de S. Jean, parce qu'il ne lui avoit pas découvert le lieu où étoit caché son fils Jean-Baptiste. A Zacharie Grand-Prêtre, succéda par le sort le saint Vieillard Siméon, qui reçut dans le Temple le Sauveur entre ses bras.

Nous ne prétendons point autoriser cette Piéce dans toutes ses parties. On convient qu'elle n'a jamais passé pour Canonique dans l'Eglise. Le Pape Gélase (b) l'a mis au rang des Livres apocryphes. Les Peres qui l'ont cité, n'ont pas entendu qu'elle ne contint rien que de certain. Mais pour ce qu'ils en ont adopté comme sûr, on peut, ce me semble, le regarder comme une tradition Apostolique. Les Auteurs de ces Piéces fausses supposoient toûjours certains faits reconnus de tout le monde. Sans cela personne n'auroit voulu les recevoir. Dans cet Ouvrage que nous examinons, ne trouve-t-on pas le récit de l'Annonciation de Marie, l'adoration des Mages, le meurtre des Innocens à Bethléem? Les faiseurs de Romans ne feignent pas tout ce qu'ils rapportent: ils conservent les noms, les principales circonstances de la vie de leur Héros: Ils ont grand soin de ne pas s'éloigner de son caractére. Rien n'obligeoit ceux qui composoient cet Ecrit dans un tems si voisin des Apôtres, & où la mémoire des pere, & mere de la sainte Vierge étoit si récente, de feindre les noms de Joachim, & d'Anne. Ils auroient agi contre leur intérêt, & contre leur intention par une telle fiction. C'auroit été décréditer de gayeté de cœur leur propre Ouvrage. Nous croyons donc qu'ils savoient parfaitement que le nom du pere de Marie étoit Joachim, & que celui de sa mere étoit Anne. Nous ne nous intéressons à la défense que de ces deux noms.

Guillaume Postel (c), qui le premier traduisit le Protévangile de Grec en Latin, assûre qu'il est regardé comme authentique dans les Eglises d'Orient, & qu'on l'y lit dans les Assemblées. Il conjecture que c'est comme la tête, ou le commencement de l'Evangile de saint Marc. La souscription qu'on lit à la fin de cet Ouvrage, marque qu'il est de saint Jaques frere du Seigneur. Voici ce qu'elle porte: *Moi Jaques, ai écrit cette Histoire à Jérusalem: Et comme Hérode y eut excité du tumulte, je me retirai dans le désert; après quoi je revins à Jérusalem; où je véquis dans la paix, en bénissant Dieu, qui m'a fait la grace d'écrire cette Histoire, &c.*

Ce que dit Postel, que le Protévangile est reconnu pour authentique, ne passe pas pour certain dans l'esprit de plusieurs personnes. Mais on ne peut disconvenir qu'on ne les lise parmi les Grecs, & que les Orientaux ne reconnoissent plusieurs des circonstances qui y sont rapportées. Les plus anciens Peres de l'Eglise ou en ont rapporté quelques circonstances, ou du moins y ont fait allusion dans leurs Ecrits. Tertullien (d) par exemple, parle du sang de Zacharie, qui fut long-tems imprimé sur le pavé du Temple. Origénes (e) cite de cet Evangile, que Joseph avoit eu des enfans d'une premiére femme, qui sont nommez les freres du Seigneur. Saint Epiphane (f), saint Grégoire de Nysse (g), l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu (h), Eustate d'Antioche (i), le Moine Epiphane (k), ont connu cet ouvrage. Nicéphore (l) cite une Lettre d'Evode, successeur de l'Apôtre S. Pierre dans le Siége d'Antioche, où l'on trouve des particularitez prises de ce Protévangile. Le même auteur cite le Martyr S. Hyppolyte, qui fait allusion à l'histoire de la sage-femme nommée Salomé. Mais personne ne conteste l'antiquité de cette Histoire, & que les Peres n'en ayent très-souvent cité quelque chose. On peut voir Vossius dans son Traité de la Généalogie de la sainte Vierge

On a aussi un autre Livre apocryphe sous le nom d'*Evangile de la Naissance de Marie*, où les noms de Joachim, & d'Anne se rencontrent. Saint Epiphane (m), Saint Augustin (n), & quelques autres en font mention. Les Manichéens s'en servoient, & le soutenoient authentique. C'est de-là que S. Jean Damascéne (o) a pris ce qu'il nous apprend de la Généalogie de la sainte Vierge, de saint Joseph, de Joachim, & d'Anne. La chose passoit pour si peu douteuse dans l'Orient, que Mahomet (p) lui-même dans l'Alcoran parle de Joachim pere de Marie. Il y a beaucoup d'apparence que cet ancien Evangile de la Naissance de la Vierge ne se trouve plus en Grec: mais nous en avons un en Latin sous le même titre, parmi les Ouvrages de saint Jerôme, avec deux lettres des prétendus Chromace, & Héliodore, qui prient ce saint Docteur de traduire en Latin cet Ouvrage; & une Réponse de saint Jérôme (q), qui entreprend cette Traduction, & qui dit que Seleucus (fameux Hérétique du deuxiéme siécle) est Auteur du Livre Grec de la Naissance de Marie, lequel est rempli de fables, & d'impertinences; que pour lui il va travailler à rendre en Latin un Evangile du même titre, écrit en Hébreu, & attribué à saint Matthieu; lequel, quoiqu'il ne soit pas Canonique, ne contient toutefois rien de dangereux.

C'est apparemment de ce dernier Evangile prétendu traduit par saint Jérôme, que Vincent de Beauvais (r), & Fulbert de Chartres (s) ont tiré ce qu'ils ont dit de la Naissance de la sainte Vierge. Enfin c'est de l'ancienne tradition conservée dans les Ecrits des Peres, & dans ces Livres très-anciens, mais malicieusement corrompus par les Hérétiques, que l'Eglise Grecque, & Latine ont pris les noms de Joachim, & d'Anne qu'elles ont consacrez dans leurs Offices Ecclésiastiques. C'est de-là qu'est venue l'Histoire de la Naissance miraculeuse de la sainte Vierge. Enfin c'est par-là que nous entreprenons de concilier saint Luc avec saint Matthieu sur la Généalogie de J. C. que saint Matthieu a rapportée par Joseph, & a approuvé que de ce côté-là il étoit de la race

(a) *Num.* v. 17. 18. *& sequ.*

(b) *Gelas. in Concil. Rom. Evangelium nomine Jacobi apocryphum.... Liber de nativitate Salvatoris, & obstetricis apocryphum. Innocent. I. Ep.* 3. *ad Exuperium, cap.* 7.

(c) *Guillel. Postel. Epist Dedicator. ad Rempub. Venet. ante editionem Protevangelii Basileæ* 1552. *per Oporin.*

(d) *Tertull. Scorpiac. c.* 8. *Vide & Hieron. ad Matt.* XXIII. 35.

(e) *Origen. in Matt. p.* 223.

(f) *Epiphan. hæref.* 30

(g) *Nyssen. homil. de Nativ. B. Mariæ.*

(h) *Author Oper. imperfecti in Matth.*

(i) *Eustat. Antioch. in Hexaëmeron.*

(k) *Epiphan. Monach. serm. de Virg. Deipar.*

(l) *Nicephor. lib.* 1. *c.* 7. *& lib.* 2. *cap.* 3. *hist. Ecclef.*

(m) *Epiph. hæref.* 26. *n.* 12. *&* 79. *n.* 5.

(n) *Aug. lib.* 23. *in Faustum,* c. 9.

(o) *Damascen. lib.* 4. *c.* 15. *de fide orthod.*

(p) *Alcoran. Surat.* 3.

(q) *Vide tom.* 5. *nov. edit. Hieron. p.* 445.

(r) *Vincent. Bellovac. Specul. hist. Prolog cap.* 9. *& lib.* 7. *c.* 64.

(s) *Fulbert. Carnot. serm. in Nativ. B M.*

Digitized by Google

race de David : Et S. Luc a prouvé la même chose par la généalogie de Marie, qui vient de la même souche, quoique par une branche différente.

Il est vrai que S. Luc ne met pas expressément le nom de Joachim : mais il met celui d'Héli, qui est le même ; car chez les Hébreux, *Héli*, *Héliakim*, & *Joakim* étoient regardez comme synonimes. *Joakim* fils de Josias, & Roi de Juda, est aussi nommé *Eliakim* (a) ; & le Grand-Prêtre qui vivoit du tems de Manassé, est nommé *Hil*, *Helcias*, *Eliakim*, & *Joakim* (b). Les Juifs eux-mêmes (c) nomment la sainte Vierge *fille d'Héli*, & Jesus fils de Panther. Galatin raconte qu'un Docteur Juif, nommé Haccados, ayant été consulté par un Consul Romain, nommé Antonin, sur le sujet de la Mere du Messie, lui répondit : *Vous devez savoir que le pere de sa Mere aura deux noms ; l'un d'Héli, & l'autre Joakim.* On sait que les Livres des Juifs sont remplis de blasphêmes contre notre Sauveur, & contre sa très-sainte Mere. Mais cela n'empêche pas qu'on n'en tire une preuve pour l'antiquité de cette tradition, qui veut que Marie ait eu pour pere *Héli*, autrement *Joakim*.

Je ne dissimulerai pas que saint Augustin (d) a répondu à Fauste le Manichéen, qu'on ne savoit le nom du pere de Marie que par des écrits apocryphes, qui n'avoient aucune autorité dans l'Eglise ; & que saint Jean Damascéne (e) qui donne Joachim pour pere à Marie, fait toutefois mourir *Héli* sans enfans. J'avoue que la généalogie du Sauveur qu'il produit pour concilier saint Matthieu, & S. Luc, ne revient pas tout-à-fait à notre hypothèse. Mais cette généalogie étant différente, & de l'Evangile, & de saint Epiphane (f) ne peut-être d'aucune autorité. On y voit des traits d'une tradition très-ancienne, qui est venue des Juifs ennemis de J. C. lesquels soûtenoient que J. C. avoit eu pour pere, un nommé *Panther*, dont le nom se trouve déja dans Origéne (g), dans le Talmud de Babylone (h), & qu'on voit encore aujourd'hui dans les Vies de J. C. ou *Toldos Jésu*, publiées par les Juifs. Mais ces diversitez, & ces confusions dans une antiquité si reculée, ne doivent point nous surprendre, ni nous faire abandonner ce qui est certain & ce qui se trouve appuyé sur une tradition si suivie, & si ancienne.

Voici la généalogie de notre Seigneur suivant saint Jean Damascéne (i) : *Lévi* descendu de David, par la branche de Nathan, eut pour fils *Melchi* & *Panther*. Panther engendra *Barpanther*, & de Parpanther sortit *Joachim*, pere de Marie.

*Mathan* fils de David, par la branche de Salomon, épousa une femme dont il eut *Jacob* ; celui-ci fut pere de *Joseph*, époux de Marie. Mais après la mort de Mathan, *Melchi* frere de Panther épousa la veuve de Mathan, & en eut *Héli* ; de maniére que Jacob, & Héli étoient freres utérins ; le premier fils de Mathan, & l'autre fils de Melchi. Héli mourut sans enfans. Mais Jacob eut Joseph, comme nous l'avons dit. Cela paroîtra mieux par la Table généalogique suivante.

DAVID.

| | |
|---|---|
| SALOMON. | NATHAN. |
| MATHAN. | LEVI. |
| JACOB. | PANTHER, & MELCHI. |
| JOSEPH. | BARPANTHER. HELI, mort sans enfans. |
| | JOACHIM. |
| | MARIE. |
| | JESUS. |

*La même Généalogie selon saint Epiphane, (k) qui a été fort suivie par les Grecs.*

SALOMON.

JACOB, autrement PANTHER.

JOSEPH, & CLEOPHAS son, frere (l), pere de Marie de Cleophas (m).

Eut d'une premiere femme six enfans, sçavoir :
JACQUE, JOSE', SIMEON, JUDAS, MARIE, & SALOME'. (n)
Il épousa ensuite la sainte Vierge Mere de JESUS, qui étoit fille de Joachim, & d'Anne. (o)

Jules Africain, & les autres Anciens n'ont point connu les noms de *Panther*, & de *Barpanther* dans la généalogie de JESUS-CHRIST ; & on ne peut les y recevoir, sans contredire les Evangélistes, qui n'en ont pas parlé ; à moins qu'on ne les y admette comme des surnoms de

(a) 4. *Reg.* XXIII. 34.

(b) Voyez notre Dissertation sur la succession des grands-Prêtres, à la tête de Judith.

(c) *Jerosolym. fol.* 77. *Babyl. tract. Sanhedrin. fol.* 67.

(d) *Aug. lib.* 23. *contra Faustum, c.* 9. *Quod de generatione Mariæ Faustus posuit, quod patrem habuerit ex tribu Levi Sacerdotem nomine Joachim, quia canonicum non est, non me constringit.*

(e) *Damasc. lib.* 4. *c.* 15. *de fide.*

(f) *Epiphan. hæresi* 78.

(g) *Origen. lib.* 1. *contra Cels. p.* 25. *edit. Cantabr.*

(h) *Tract. Sanhedrin.*

(i) *Damasc. lib.* 4. *c.* 15. *de fide.*

(k) *Epiph. hæres.* 78. *Vide & Hyppolyt. apud Nicephor. lib.* 2. *c.* 3.

(l) *Hegesipp. apud Eusеb. lib.* 3. *c.* 11. *Epiph. hæres.* 78. *Vide & Hieron. adversus Helvid. c.* 7.

(m) *Joan.* XIX. 25. Théophylacte sur S. Matth. XIII. 56. dit que saint Joseph & *Cleopas*, ou Cléophas, étoient freres ; Cléophas étant mort sans enfans, Joseph épousa sa veuve, dont il eut quatre fils, qui sont nommez dans l'Evangile, *les freres du Seigneur* ; & deux filles ; sçavoir, *Salomé*, & *Marie*, surnommée fille de *Clopas*, parce qu'en effet elle étoit sa fille selon la Loi.

(n) *Nicephor. lib.* 2. *c.* 11. cite S. Hipolyte, qui dit que les deux filles de S. Joseph se nommoient *Esther*, & *Thamar*.
(o) *Epiphan. hæres.* 78. *& alii.*



Digitized by Google

Mathat, & de Lévi', & alors en rétablissant les choses dans leur situation naturelle, il faudroit lire :

DAVID.

| SALOMON. | NATHAN. |
|---|---|
| ELEAZAR. | JANNE'. |
| MATHAN. | LEVI, ou PANTHER. |
| JACOB. | MELCHI, ou BARPANTHER. |
| JOSEPH. | HELI, ou JOACHIM. |
| | MARIE Mere de JESUS. |

Jean Gerson Chancelier de l'Université de Paris (a), cite des vers, qui portent qu'Anne Mere de Marie, après la mort de Joachim, épousa encore successivement Cléophas, & Salomé. Elle en eut deux filles nommées Marie. Marie fille de Joachim épousa Joseph, & devint Mere de Jesus. Marie fille de Cléophas épousa Alphée, dont elle eut saint Jacque fils d'Alphé, Joseph, Simon, & Juda. Enfin Marie fille de Salomé épousa Zébédée, dont elle eut Jacque, & Jean fils de Zébédée.

*Anna tribus nupsit, Joachim, Cléophæ, Salomæque.*
*Ex quibus ipsa viris peperit très Anna Marias:*
*Quas duxère Joseph, Alpheus, Zebedeusque.*
*Prima Jesum. Jacobum, Joseph, cum Simone Judam*
*Altera dat. Jacobum dat tertia, datque Joannem.*

(a) Tom. 3. Oper. p. 59.

Mais ce système généalogique n'est nullement fondé dans l'antiquité.

*Système de M. Toynard, Harmon. p. 155.*

MATHAT.

| JOACHIM. | CLEOPHAS. |
|---|---|
| MARIE. | MARIE femme d'Alphée. / JACQUE le Majeur. |
| JESUS. | JACQUE le Mineur, JOSES, JUDAS, ou THADE'E. |

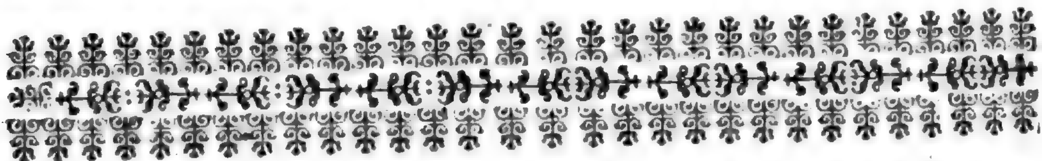

# DISSERTATION SUR LES BONS ET SUR LES MAUVAIS ANGES.

## ARTICLE PREMIER.

### *Des bons Anges.*

Nous n'avons pas dessein de donner ici un Traité des Anges. Nous nous bornons à expliquer ce qu'on trouve sur ce fait dans les Livres saints, & à ce que les Hébreux, & les premiers Peres de l'Eglise en ont pensé; & uniquement dans la vûë de répandre du jour sur les passages de l'Ecriture, dans lesquels il est parlé des bons, & des mauvais Anges. Cela nous donnera lieu d'examiner en passant plusieurs questions importantes, qui n'ont pû trouver place, ou qu'on n'a traité que superficiellement dans notre Commentaire.

Avant la Captivité de Babylone, les Hébreux ne connoissoient le nom d'aucun Ange. Celui qui apparut à Manué pere de Samson, étant pressé de dire le sien, répondit (b) : *Pourquoi me demandez-vous mon nom, qui est admirable ?* Les Anges qui apparurent à Abraham, à Loth, à

(b) Judic. XIII. 18. Voyez aussi Genese XXXII. 29. où l'Ange répond à Jacob : *Cur quaris nomen meum?*

Digitized by Google

Moyse, à Josué, & aux autres Patriarches, sont simplement appellez *Anges*, ou Envoyez du
Seigneur. Ils prennent quelquefois le nom de Dieu même, comme étant ses Députez, & ses Am-
bassadeurs. Les noms des Anges furent rapportez de la Caldée par les Juifs, au retour de la Cap-
tivité de Babylone, comme les Talmudistes (*a*) le reconnoissent. Tobie est le premier qui ait dé-
signé un Ange par un nom propre. Il nous a donné le nom de saint *Raphael* (*b*). On sait que To-
bie vivoit à Ninive quelque tems avant la Captivité de Juda; & on croit que c'est lui-même qui
écrivit le Livre qui porte son nom: mais la chose n'est point sans difficulté.

Daniel, qui vivoit à Babylone quelque tems après Tobie, nous a apris les noms de *Michel* (*c*),
& de *Gabriel* (*d*) L'Auteur du quatrieme Livre d'Esdras (*e*) parle d'*Uriel*, & de *Jeremiel*: mais
cet Ecrivain est beaucoup plus nouveau qu'Esdras, & a vécu apparemment depuis la venuë de
JESUS-CHRIST. Le Livre apocryphe d'Enoch est tout rempli de noms d'Anges: mais ce Livre
n'est pas fort ancien; & nous en parlerons ci-après dans l'article des mauvais Anges. Les Orien-
taux dans leurs Liturgies font mémoire de l'Ange Suriel, des 4. animaux, & des 24. Vieillards
marquez dans l'Apocalypse IV. 4. 6. dans le rang des autres saints Anges.

Les Cabalistes donnent aux Patriarches des Anges pour Précepteurs. L'Ange Précepteur d'A-
dam s'appelloit, disent-ils, *Raziel*; celui de Sem, *Jophiel*; celui d'Abraham, *Zedekiel*; celui d'I-
saac, *Raphael*; celui de Jacob, *Peliel*; celui de Joseph, *Gabriel*; celui de Moyse, *Metatron*; ce-
lui d'Elie, *Malushiel*; & celui de David, *Cerviel*. Ils croyent aussi qu'il y a soixante & dix Anges,
qui portent dans eux-mêmes le nom de Dieu: selon cette parole de l'Exode (*f*): *Et est nomen
meum in illo.* Ils s'imaginent que s'ils pouvoient découvrir le nom propre de quelqu'un de ces
soixante & dix Anges, ils pourroient en l'invoquant, faire les plus grands prodiges par la vertu du
Nom de Dieu qui est en eux. Cette découverte est une des plus serieuses études des Cabalistes.

Les Livres du nouveau Testament ne nous apprennent aucun nouveau nom d'Anges: mais ils
répétent ceux de Gabriel (*g*), & de Michel (*h*), qui nous sont déja connus par l'ancien. Saint
Paul parle des Principautez, des Puissances, des Trônes, & des Dominations: mais ce sont des
noms généraux, qui nous donnent seulement une idée de la subordination qui est entre les An-
ges, les uns à l'égard des autres. Saint Chrysostome (*i*) dit que S. Paul avoit appris leurs noms
dans le Ciel; mais que par un trait d'une profonde sagesse, il n'avoit pas jugé à propos de nous
les découvrir, de peur que la superstition ne se glissât dans leur culte, & que la curiosité de l'hom-
me ne le portât à vouloir savoir sur cela des choses, qui ne pouvoient lui être d'aucune utilité.

Tout le monde convient que les Anges ont été créez: mais il y a plusieurs diversitez d'opi-
nions sur le tems, & sur la maniére de leur création. Moyse n'a rien dit sur ce sujet; à moins qu'il
ne les ait compris sous le nom de Cieux, & qu'en nous disant que Dieu a créé le Ciel, il a voulu
aussi nous faire entendre que le Seigneur avoit produit en même-tems les Anges, qui en devoient
être les habitans: & telle a été l'opinion des anciens Peres (*k*). D'autres (*l*) ont conjecturé que
Moyse avoit pû les comprendre sous le nom de Lumiére. D'autres en grand nombre ont préten-
du qu'ils avoient été créez avant le monde (*m*); & Job paroît favoriser cette opinion, lorsqu'il
dit (*n*): *Où étiez-vous, quand je posois les fondemens de la terre, ... & que les Astres du matin me
combloient de loüanges, & que tous les Enfans de Dieu étoient dans des transports de joye?* La plû-
part des anciens Grecs, & quelques Peres Latins, comme saint Ambroise (*o*), saint Hilaire (*p*),
saint Jérôme (*q*), Cassien (*r*), & autres, ont suivi ce sentiment.

Mais plusieurs autres Peres Latins, & quelques Peres Grecs ont crû que les Anges n'avoient pas
été créez avant le monde sensible (*s*); & c'est l'opinion la plus suivie aujourd'hui. Les Hébreux (*t*)
croyent que Dieu ne les créa que le second jour du monde; & qu'à peine étoient-ils créez, que
Dieu les consulta, en leur disant (*u*): *Faisons l'homme à notre image, & ressemblance.* D'autres
(*x*) soutiennent que Dieu ne les créa que le cinquiéme jour; & il y en a qui veulent qu'il les crée
tous les jours, & qu'ils sortent d'un fleuve appellé *Dinor*. Enfin quelques-uns ont porté l'imper-
tinence jusqu'à dire qu'ils se créent l'un l'autre par une véritable génération, & que Gabriel est
le fils de saint Michel. On sait que les Saducéens nioient l'existence des Anges; & le Rabbin Ben-
gerson soutient encore ce sentiment, & prétend qu'il n'y eut jamais ni Anges, ni Démons, &
que tous les passages où il en est parlé, doivent s'expliquer dans un sens métaphorique.

Saint Augustin n'a pas été fixe sur le tems de la création des Anges. En quelques endroits (*y*)
il enseigne qu'ils ont été créez le premier jour du monde. Ailleurs (*z*) il semble les confondre avec
la Lumiére. Ailleurs (*aa*) il veut qu'ils ayent existé avant les choses créés. Enfin en quelques lieux
il laisse la chose douteuse, & indécise (*bb*). La plûpart des nouveaux Théologiens, qui tiennent
que les Anges n'ont été créez qu'avec le monde, se servent, pour le prouver, de ce passage de
l'Ecclésiastique (*cc*): *Celui qui vit éternellement, a créé toutes choses ensemble*; c'est-à-dire, à la fois,
& dans le même tems. Il a commencé à tirer du néant tous les Etres, tant visibles, qu'invisibles,
tant corporels, que spirituels, au commencement des tems, ainsi que le marque le Concile de
Latran (*dd*): *Deus creator omnium visibilium, & invisibilium, spiritualium, & corporalium, qui
suâ omnipotenti virtute simul ab initio temporis utramque de nihilo condidit creaturam.* Mais non-
obstant ces Textes, que l'on a fort vantez dans les Ecoles, plusieurs bons Théologiens soutien-
nent que l'Ecclésiastique n'a voulu dire autre chose, sinon que Dieu étoit également créateur
des Etres visibles, & invisibles; ce qui n'est nié de personne; & que la question sur le tems de la
création des Anges, n'a jamais été absolument décidée dans l'Eglise (*ee*).

On ne conteste plus aujourd'hui la spiritualité aux Anges. Mais les Anciens ont été fort parta-
gez sur cela; & ceux qui les tenoient corporels, tiroient avantage de la maniére dont l'Ecriture
en parle presque par tout. Elle les représente comme corporels, comme sensibles, comme lumi-

Noms des Anges.

(a) *Thalmud. Jerosol. lib. de principio anni.*
(b) *Tob.* III. 25. XI. 14.
(c) *Dan.* X. 21.
(d) *Dan.* VIII. 16. IX. 21.
(e) 4. *Esdr.* IV. 36. VI. 20.
(f) *Exod.* XXIII. 21.
(g) *Luc.* I. 19. 26.
(h) *Juda* ℣. 9. *& Apoc.* XII. 7.
(i) *Chrysost. de incomprehens. Dei nat. homil.* 4. *p.* 410. *& homil.* 5. *p.* 386. *&* 420.
(k) *Origen. homil.* 1. *in Genes. Beda, Strabus.*
(l) *Vide Aug. lib.* 1. *de Genes. ad litt. c.* 9. *& lib.* XI. *de Civit. c.* 9. *Petr. Lomb. in* 2. *Dist.* 13. *Rupert. lib.* 1. *de Trinit. c.* 10.
(m) *Origen. homil.* 1. *in Genes. & homil.* X. *in Matth. Basil. homil.* 1. *in Hexaëmer. Nazianz. orat.* 38. *&* 42. *& alii plures.*
(n) *Job.* XXXVIII. 7.
(o) *Ambros. in Hexaëmer. homil.* 1. *c.* 5.
(p) *Hilar. in lib.* XII. *de Trinit. & lib. contra Auxent.*
(q) *Hieron. in cap.* 1. *Epist. ad Tit.*
(r) *Cassian. collat.* 8. *c.* 7.
(s) *Vide, si lubet, Petav. Theolog. dogm. t.* 3. *lib.* 1. *c.* 15. *art.* 6.
(t) *Maimon. in More Neboch. parte* 2. *c.* 6.
(u) *Genes.* I. 26.
(x) *Bereschit Rabb. Sect.* 8.
(y) *Aug. lib.* 22. *contra Faust. c.* 10. *& lib.* 2. *de Genes. ad litt. c.* 8.

Nature des Anges.

(z) *Aug. lib.* XI. *de Civit. c.* 19. *&c.*
(aa) *Aug. l.* XI. *Confess. c.* 15.
(bb) *Aug. lib. imperf. de Genes. ad litt. c.* 3. *& lib.* XI. *de Civit. c.* 32.
(cc) *Eccli.* XVIII. 1.
(dd) *Concil. Lateran. sub Innocent.* III. *cap.* 1. *Vide & Concil. Nican.* II. *art.* 5. *an.* 780.
(ee) *Vide Petav. lib.* 1. *de Ang. c.* 15. *n.* 13.

neux; semblables au feu, au vent, à l'air. L'Ange qui paroît à Abraham, à Moyse, à Josué, & à
plusieurs autres, se manifeste sous la figure d'un homme. Il parle, il marche, il mange, il se
laisse laver les pieds. Un autre paroît à Moyse sous la forme de feu, dans le buisson (a). Celui
qui fut placé à l'entrée du Paradis terrestre, étoit d'une figure fort composée, & tenant en main
un glaive de feu (b). Celui qui conduisoit les Israëlites dans le désert, paroissoit comme une nuée
lumineuse pendant la nuit, & sombre pendant le jour (c). Celui qui parut à Josué, étoit armé
comme un guerrier (d). Ezéchiel (e) nous dépeint les Chérubins qui supportoient le trône du
Seigneur, comme des animaux composez de la figure de l'homme, de l'aigle, du bœuf, & du
lion. Isaïe (f) donne à ceux qu'il vit, une forme humaine; mais avec six ailes. Celui qui appa-
rut à Daniel (g), avoit le visage tout éclattant de lumiére, les yeux brillans comme un éclair,
& tout le corps transparent comme la chrysolythe. Zacharie (h) en vit sous la figure de che-
vaux, & sous celle d'une femme. Toutes ces représentations donnoient naturellement l'idée
d'une chose corporelle.

Les Peres des premiers siécles presque tous ont crû que les Anges avoient des corps; mais
plus subtils, plus pénétrans, plus agiles que l'air même, & que le vent. Ils ne laissent pas de leur
donner le nom d'*Esprits*: mais sous ce nom, ils entendent le corps le plus fin, & le plus subtil
que l'on puisse comprendre; comme dans nos corps on appelle esprits animaux, cette partie im-
perceptible du sang spiritualisé dans le cerveau, qui sert à faire dans nous-mêmes le mouvement
des nerfs, & des muscles. Saint Justin le Martyr (i) va jusqu'à dire que dans le Ciel les Anges se
nourrissent non d'une nourriture grossiére, semblable à celle dont nous nous servons; mais
d'une viande céleste, comme la manne, qui est nommée dans l'Ecriture, *la nourriture des An-
ges* (k). On sait que la plûpart des Anciens (l) ont crû que les Anges avoient eu un commerce
charnel avec les filles des hommes, & que de-là étoient venus les Géans, ces hommes encore
plus fameux par leurs crimes, que par la grandeur énorme de leur taille.

Ce sentiment vient de plus loin. Les anciens Hébreux le croyoient ainsi, comme on le voit
par le Livre apocryphe d'Hénoch, où l'histoire de leur amour avec les femmes, & celle de leur
révolte contre Dieu, sont racontées fort au long. Joseph (m) a dit serieusement que les Anges
étoient devenus passionnez pour les femmes, & en avoient eu des enfans. Philon (n) croit que
les Anges sont tout spirituels, qu'ils s'unissent souvent aux corps, & qu'ils les animent; & qu'a-
près la mort, ils s'en séparent, & retournent dans l'air, d'où ils sont venus. Plusieurs Rabbins
sont encore de ce sentiment; & du tems de notre Seigneur, les Apôtres ne doutoient point que
les Anges, & les Démons n'eussent des corps; mais des corps subtils, & aëriens. Jesus-Christ
après sa Résurrection voyant qu'ils avoient quelque doute sur sa présence, & qu'ils craignoient
que ce ne fût un Esprit, leur dit (o): *Venez, & touchez; un Esprit n'a ni chair, ni os.* Lors-
que Jesus-Christ parut sur la mer de Tibériade marchant sur les eaux, ils le prirent d'abord
pour un phantôme (p): Et quand Saint Pierre délivré de prison, vint la nuit frapper à la porte
de la maison où étoient les Apôtres, ils dirent que ce n'étoit pas lui, mais son Esprit (q).

D'autres Rabbins (r) enchérissent encore sur tout cela. Ils prétendent que parmi les Anges,
il y a différence de sexe; que les uns sont mâles, & les autres femelles; que de deux Chérubins
que Moyse mit sur l'Arche d'Alliance: l'un avoit la forme d'un homme, & l'autre d'une femme.
Les deux Séraphins qui parurent à Isaïe (s), & qui crioient: Saint, Saint, Saint, avoient aussi
les deux sexes. En conséquence de ce systéme, quelques-uns croyent qu'ils s'engendrent, & se
produisent l'un l'autre; & qu'ainsi leur nombre s'augmente tous les jours. On lit ce sentiment;
mais d'une maniére plus spirituelle, dans saint Grégoire de Nysse (t), qui croit que les Anges se
multiplient sans le commerce des deux sexes; & que si l'homme n'étoit pas tombé dans le pé-
ché, il se seroit multiplié de même.

Mais s'ils peuvent engendrer, & s'il en naît tous les jours de nouveaux, ne peuvent-ils pas
aussi mourir? Oüi sans doute, & c'est ce qu'enseignent expressément les Hébreux (u). Ils pré-
tendent que depuis la premiére destruction du Temple de Jérusalem par les Caldéens, le nom-
bre des Anges est fort diminué. Ils prouvent leur opinion par deux passages de Job, & de Da-
niel comparez l'un avec l'autre. Job dit (x): *Peut-on compter le nombre de ses troupes?* Et Da-
niel (y): *Je m'approchai du trône, où étoit assis l'Ancien des jours, & j'en vis sortir une flamme
de feu. Mille milliers d'Anges le servoient, & dix mille millions assistoient en sa présence.* Le nom-
bre des Anges n'étoit donc pas innombrable du tems de Daniel, mais il l'étoit du tems de Job.
Ces raisons font pitié; aussi les Docteurs Juifs les plus éclairez (z), croyent comme nous, que
les Anges sont des substances purement spirituelles, & entiérement dégagées de la matiére, &
que les expressions de l'Ecriture, qui leur donnent des corps, sont toutes symboliques; que les
aîles dont ont les revêt, marquent leur subtilité; la figure de l'homme, leur intelligence; celle
du bœuf, leur force; celle de l'aigle, leur pénétration; celle du lion, leur courage; le feu, leur
zéle; le vent, leur activité, & ainsi des autres.

Les Peres qui ont donné des corps aux Anges, ne se sont pas contenté de donner à ces corps
une subtilité, & une pénétration qui ne convient à aucun des corps grossiers qui nous environ-
nent, ils leur ont aussi attribué une ame purement spirituelle, & intelligente (aa); en sorte qu'en
ce sens ils sont composez de corps, & d'ames. La partie intelligente, est purement spirituelle,
la partie qui est renfermée dans un lieu, & qui est capable de mouvement, & de transport d'une
place à une autre, est corporelle. La plûpart (bb) assignent aussi un corps à notre ame séparée du
corps; mais un corps spirituel, & fort different des corps sensibles, & matériels qui nous envi-
ronnent. Il n'y a que Dieu seul, dit Origénes (cc), dont le propre est de subsister sans aucune

(a) *Exod.* III. 2.
(b) *Genes.* III. 24.
(c) *Exod.* XIV. 19.
(d) *Josue* V. 13.
(e) *Ezech.* I. 5. 6. 7.
(f) *Isai.* VI. 1. 2.
(g) *Dan.* X. 21.
(h) *Zach.* V. 9. VI. 1. 2. 3. 4. 5. &c.
(i) *Justin. Dialogo cum Tryphone.* [illegible] *Vide & Clem. Pædagogi. l. 1. c. 6. Manna dicit* [illegible]
(k) *Psalm.* LXXVII.
(l) *Justin. Apolog. 1. initio. Athenagor. Apolog. Clem. Alex. lib. 5. strom. Method. lib. de Resurr. apud Epiphan. hæres. 64. Tertull. de velandis virginibus. Lactant. l. 2. c. 14. Ambros. Apolog. David. c. 1. &c.*
(m) *Joseph Antiq. l. 1. c. 4.* [illegible]
(n) *Philo de Gigantib. p. 285.*
(o) *Luc.* XXIV. 39.
(p) *Matth.* XIV. 26.
(q) *Act.* XII. 16.
(r) *Rab. Uriel. Vide Menasse Ben-Israël Conciliat. in Exod. q. 30. p. 142.*
(s) *Isai.* VI. 1. 2.
(t) *Nyssen de mundi opificio. Vide & Cæsar. Dialog. 3. & Barcepha. lib. de Paradiso.*
(u) *Vide Excerpta Gemar. de opere currûs, apud Hottinger. p. 71. 73.*
(x) *Job.* XXV. 3.
(y) *Dan.* VII. 10.
(z) *Maimonid fundament. Leg. c. 2. §. 4. More Nebochim, parte 1. c. 47. R. Eliezer, Pirke, p. 6.*
(aa) *Vide Basil. de Spiritu sancto, c. 16. Idem, seu alius, in Isai.* XIII. 7. *Ephrem. serm. de natura Dei minimè scrutandâ. Alii apud Petav. l. 1. de Angel. c. 15.*
(bb) *Method. apud Phot. Cod. 234. Joan. Thessalonic. in Oecum. 7. Synodo lectus. Act. 5. p. 548. Tertull. de Carne Christi. Hilar. in Matth. can. 5.*
(cc) *Origen. l. 1. princip. c. 6.*

matiére,

Digitized by Google

matiére, & sans aucun mêlange de corps. *Ut sine materiali substantia, & absque ulla corporeæ adjectionis societate intelligatur subsistere.*

Saint Augustin donne des corps aux Anges, & aux Démons (a); mais aux Anges, d'une nature bien plus subtile qu'aux Démons. Avant leur chûte ces derniers avoient des corps célestes; mais depuis leur révolte, ils sont revêtus de corps aëriens, dans lesquels ils peuvent souffrir quelque chose par l'action du feu, qui est d'une nature plus subtile que l'air. *Antequam transgrederentur, cælestia corpora gerebant; neque hoc mirum est, si conversa sint ex pœna in aëream qualitatem, ut jam possint ab igne, id est, ab elemento naturæ superioris aliquid pati* (b). Claudien Mamert (c), Saint Pierre Chrysologue (d), Cassien (e), S. Fulgence (f), Gennade (g), l'Abbé Rupert (h) établissent comme un principe incontestable, que Dieu est le seul qui soit purement spirituel; que tous les autres Etres intelligens sont composez de corps, & d'ames. Cajétan (i), & Eugubin (k), entre les Modernes, croyent que les Démons sont corporels, & Grotius (l) n'est pas content de la facilité qu'on a eu de déférer au sentiment d'Aristote, qui est, dit-il, le premier inventeur des pures Intelligences, ou des Esprits entiérement dégagez de la matiére.

Ce qui a donné tant de cours à ce sentiment est, 1°. L'autorité de l'Ecriture, qui nous représente d'ordinaire les Anges comme corporels. 2°. Ce raisonnement qui paroît fort plausible, tout ce qui passe d'un lieu à un autre, & tout ce qui a du mouvement, est corporel. Or les Anges se meuvent, & passent d'un lieu en un autre, donc ils sont corporels. 3°. Enfin, tout ce qui est sujet au changement, & ce qui est susceptible de qualitez diverses, n'est pas entiérement simple, ni purement spirituel. Or les Anges sont sujets à divers changemens, ils apparoissent sous diverses formes; & les Démons souffrent la peine du feu; ils ne sont donc pas purement spirituels; ils sont donc revêtus de quelque espéce de corps.

Mais on peut répondre à ces raisons, que l'Ecriture se proportionne à notre maniére de concevoir, lorsqu'elle dépeint les Anges comme revêtus de corps. Elle en use de même en parlant de Dieu; & toutefois qui est l'homme de bon sens, qui ose dire que Dieu est corporel? Tout de même lorsqu'elle nous dit que les Anges passent d'un lieu en un autre, qu'ils sont tantôt dans le Ciel, & tantôt sur la terre, elle veut simplement marquer qu'ils exercent leurs opérations, & donnent des marques de leur présence dans ces différens endroits, mais non pas qu'ils y soient renfermez comme le corps l'est, dans le lieu qu'il occupe. Enfin les changemens qui arrivent aux Anges sont tels, qu'ils ne sont nullement contraires à leur nature spirituelle; & si les Livres saints les expriment dans des termes qui ont rapport à ce qui se passe dans nos corps, ce sont des maniéres de parler métaphoriques, qu'on ne doit pas presser dans la rigueur.

La plûpart des Peres (m), & tous les Théologiens aujourd'hui soutiennent que les Anges sont purement spirituels; que ce sont de simples Intelligences. Philon le Juif (n) est exprès pour ce sentiment. Il dit que les Anges sont des Esprits heureux, & dégagez du corps. Il dit aussi que l'air est le domicile des Ames, ou des Esprits incorporels. Il ne laisse pas de les appeller des animaux, & il dit qu'il est convenable que Dieu ayant créé des animaux dans les eaux, & sur la terre, il y en ait aussi dans l'air. De ces Esprits qui sont dans l'air, les uns descendent dans des corps humains, & les animent, attirez par un certain penchant naturel, qui leur en fait rechercher l'union. Les autres demeurent dans une region beaucoup superieure, & n'ont que de l'éloignement pour les corps, & pour la terre. D'autres enfin quittent les corps qu'ils avoient animez, & dont ils se trouvent heureusement dégagez par la mort, & s'en retournent avec rapidité au haut de l'air, d'où ils étoient descendus.

Dans un autre endroit (o), parlant des Génies qui se sont attachez à des corps mortels, il les compare à des hommes qui seroient tombez dans le coulant d'un fleuve rapide. Ceux qui savent nager, & qui ont assez de vigueur, s'en tirent aisément: mais les autres sont enveloppez dans les flots, & entraînez par le courant de l'eau. Les premiers marquent les bons Anges, qui s'unissent à des corps humains, & dont toute l'atttention est toûjours portée vers des objets supérieurs, & divins. Les autres désignent les mauvais Génies, qui n'inspirent aux corps qu'ils animent, que de mauvais penchans vers la terre, & vers le vice. De maniére que, selon Philon, les Anges, les Démons, les ames des hommes ne différent entre eux que de nom. Ils sont tous de même nature; mais ils ont des fonctions, & des inclinations fort différentes. Les bons Anges, qui ne sont point attachez à des corps, sont comme les ministres des miséricordes de Dieu, & les Médiateurs entre le souverain Seigneur, & les hommes. Les Démons sont les exécuteurs de sa vengeance, & les ministres de sa justice. Voilà le systême de Philon sur les Anges.

Joseph, qui étoit Pharisien (p), dit que les Esséniens (q) croyoient que les ames venoient de l'air, & descendoient dans les corps, pour les animer, & qu'après la mort, elles s'en retournoient dans l'air, comme des captives qui sortent de prison. Ils attribuoient à un certain appas, à un certain attrait naturel, la descente, ou la chûte des Anges dans nos corps. Il dit ailleurs (r) que les Démons qui possédent certaines personnes, sont des ames des méchans, qui au lieu de retourner dans l'air, d'où elles sont venuës, se saisissent du corps de quelques malheureux, & font tout ce qu'elles peuvent; pour les faire périr. Enfin il enseigne (s) que les Pharisiens croïent les ames immortelles, & que celles des gens de bien peuvent aisément passer d'un corps en un autre; que celles des méchans sont punies par des tourmens éternels, & ne reviennent jamais à la vie.

C'est peut-être par une suite de ce sentiment, qui étoit fort commun parmi les Juifs du tems de notre Seigneur, que les Démoniaques qu'il guérissoit, se plaignoient qu'il venoit les tourmen-

(a) *Aug. Ep. olim* CXV. *nunc* 14. *Item lib* 3. *de Genes. ad Litt. c.* 10.

(b) *Idem loc. cit. de Genes. ad Litt.*

(c) *Claudian. Mamert. l.* 3. *de statu animæ.*

(d) *Petr. Chrysol. serm* 51

(e) *Cassian. collat.* 7. *c.* 13.

(f) *Fulgent. lib. de Trinit.*

(g) *Gennad. lib. de Ecclesiastic. Dogm. c.* 11. 12.

(h) *Rupert. lib.* 1. *de Trinit. &c. c.* 11. *&* 17. *& lib.* 1. *de Victoria verbi, c.* 28. *&c.*

(i) *Cajet. in Ephes.* 110

(k) *Eugub. l.* 8. *de perenni Philosoph. c.* 26.

(l) *Grot. in Psal.* 103. *℣.* 5.

(m) *Vide Tit. Bostr. l.* 1. *contra Manich. in Biblioth. PP. Thaumaturg. homil. in Theophania Nyssen. contra Eunom. Nazianz. orat.* 34. *Eusob. l.* 4. *de Demonst. c.* 1. *Chrysost. passim. Theodoret. qu.* 20. *in Genes. & qu.* 48. *Alii. Damascen. l.* 2. *de fide, c.* 3. *&* 12. *Lactant. l* 7. *c.* 21. *Greg. Mag. l.* 4. *Dialog. c.* 25. *Alii plures.*

(n) *Philo Jud. de Cain. & Abel, p.* 131. Ἄγγελοι γὰρ πρεσβευταί εἰσι Θεοῦ ἀσώματοι, καὶ εὐδαίμονες ψυχαί. *Idem de somniis.* ... ὡς ἀὴρ ἐστι ψυχῶν ἀσωμάτων οἶκος ... καὶ γὰρ ἔμψυχον τόπον ὁ μόνον ζῷον, ἀλλὰ καὶ τῶν ἄλλων δι' ὅλων ὁ ... λέγεται. Ὥστε καὶ ... τοῦ λοιποῦ ... κενὸς ... ζῴων ... *Vide & lib. de Gigantib. p.* 285.

(o) *Philo de Gigantib. p.* 285. *Vide & de Plantatione Noë, p.* 216. *& de Confus. Linguar. p.* 346.

(p) *Joseph de vita sua, initio.*

(q) *Joseph de Bello Jud. l.* 2. *c.* 12. *p.* 787. Τὰς δὲ ψυχὰς ἀθανάτους ἀεὶ, καὶ συμπλέκεσθαι μὲν ἐκ τοῦ λεπτοτάτου φοιτώσας αἰθέρος, ὥσπερ εἱργμοῖς τοῖς σώμασιν ἴυγγί τινι φυσικῇ κατασπωμένας.

(r) *Joseph l.* 7. *de Bello, c.* 25. Τὰ γὰρ καλούμενα δαιμόνια, ταῦτα δὲ πονηρῶν ἐστιν ἀνθρώπων πνεύματα τοῖς ζῶσιν εἰσδυόμενα.

(s) *Idem de Bello, l.* 2. *c.* 12. *p.* 788. Ψυχήν τε πᾶσαν μὲν ἄφθαρτον, μεταβαίνειν δὲ εἰς ἕτερον σῶμα τὴν τῶν ἀγαθῶν μόνην, τὴν δὲ τῶν φαύλων, ἀιδίῳ τιμωρίᾳ κολάζεσθαι. *Vide & lib.* 18. *Antiqu. c.* 2.

ter avant le tems (a); c'est-à-dire, les ames des méchans, qui s'étoient emparées des corps qu'elles possédoient, & qui ne les devoient quitter qu'à la mort des possédez, craignoient qu'il ne les en chassât, & ne les envoyât aux tourmens de l'enfer; à moins qu'elles ne se saisissent de nouveau de quelqu'autre, dans lequel elles demeurassent le plus long-tems qu'elles pourroient, pour reculer d'autant, le tems de leur supplice éternel. De-là vient que cette légion (b), qui obsédoit cet homme du pays des Gérazéniens, supplie JESUS-CHRIST de lui permettre d'entrer dans un troupeau de pourceaux, & de ne la pas envoyer si-tôt dans l'abîme (c): *Rogabant illum ne imperaret illis ut in abyssum irent.*

Tout cela prouve que les Juifs d'alors croyoient la préexistence des ames, avant la formation des corps, & que la métempsycose étoit une opinion fort commune parmi les anciens Hébreux, comme elle l'est encore parmi les modernes. On voit des vestiges de ce sentiment dans les Apôtres mêmes, & dans les autres Juifs du tems de notre Seigneur. Les Disciples ayant vû un jeune homme aveugle dès sa naissance, demandérent à J. C. si c'étoit cet homme, qui par ses péchez, ou ses parens qui par les leurs, lui avoient attiré cette disgrace (d)? Or quel péché cet homme avoit-il pû commettre avant sa naissance, qui lui pût mériter qu'il nâquit aveugle? D'autres (e) disoient qu'Elie, ou Jérémie, ou quelqu'un des anciens Prophétes, avoit réparu dans la personne de JESUS-CHRIST. Enfin Herode croyoit que l'ame de Jean Baptiste qu'il avoit fait mourir, étoit passée dans JESUS-CHRIST (f). On peut voir notre Commentaire sur tous ces endroits.

Si les Anges sont spirituels de leur nature, ils sont aussi incorruptibles, & immortels. Ceux mêmes qui ont voulu leur donner des corps, n'ont osé les assujettir à la mort. Je ne connois que quelques Rabbins, qui ayent eu la hardiesse d'avancer que les Anges naissoient, & mouroient de jour en jour. Mais quelques anciens Peres ont crû qu'ils pouvoient mourir, & que s'ils étoient immortels, c'étoit par un pur effet de la bonté de Dieu, qui les conservoit, & les empêchoit de retourner dans le néant. Tout ce qui a un commencement, peut avoir une fin, dit Saint Irénée (g); & les Anges mêmes ne subsistent que jusqu'au moment que Dieu voudra les conserver; *Omnia quæ facta sunt, initium quidem suæ facturæ habent: perseverant autem quoadusque Deus & esse, & perseverare voluerit.*

L'Ange n'est point immortel de sa nature, dit S. Ambroise (h), puisque son immortalité est dans la volonté du Créateur. *Dieu seul a l'immortalité*, dit Saint Paul (i), parce que lui seul l'a par sa nature, & indépendamment de tout autre; au lieu que les créatures qui sont immortelles, ne tiennent cette prérogative que de lui (k) Mais n'y a-t'il pas ici sous le terme de *nature*, quelque équivoque cachée? Si c'est la volonté de Dieu que l'Ange soit immortel, ne l'est-il pas de sa nature, puisque la volonté de Dieu est la nature des choses (l)? Et puisqu'il a créé l'Ange tout spirituel, ne l'a-t'il pas fait d'une substance, qui ne donne aucune prise à tout ce qui pourroit lui causer la mort?

On a donné aux Anges des fonctions honorables, & proportionnées au dégré de gloire qu'ils possédent auprès de Dieu. Quelques Anciens ont crû qu'ils présidoient au cours des Astres, & au mouvement des Cieux. On a prétendu qu'ils étoient chargez du gouvernement des Etats, & des Empires, & qu'il n'y avoit ni Province, ni République, ni Ville, ni famille qui n'eût son Ange tutélaire. La foi nous apprend que chacun de nous a son Ange gardien. On en a donné aussi aux Eglises, & aux Autels. Les Philosophes, & les anciens Juifs, aussi bien que les Chrétiens qui sont venus après, ont enseigné que les Anges étoient comme des entremetteurs, qui présentoient nos priéres à Dieu, & qui en rapportoient les secours, & les graces dont nous avions besoin: Qu'ils étoient les Messagers, & les Ministres du Très-Haut, pour faire connoître aux hommes ses volontez, pour les punir, ou les récompenser. Il faut parler de tout cela avec un peu plus d'étenduë.

Les Rabbins (m) soutiennent qu'il y a des Anges préposez à chaque chose. *Azariel* préside aux eaux; *Catardia* à l'orient, afin d'avoir soin que le soleil se léve, & se couche à tems. *Nekid* a soin du pain, & des alimens. Chaque Planette, chaque mois de l'année, chaque heure du jour a son Ange. Maimonide (n) ne se contente pas de cela; il veut que les Sphéres célestes soient autant d'Anges douez d'intelligence, & de volonté, par lesquelles ils exercent leurs opérations. Les Juifs croyent de plus que chacun de nous a deux Anges; l'un bon, & l'autre mauvais. Le premier nous garde, & nous conseille; l'autre nous observe, & nous tend des piéges: Opinion qui a été suivie par quelques anciens Peres de l'Eglise.

Maimonide donne au nom d'Ange une notion fort étenduë. Il le prend pour toute sorte de vertu de Dieu, & pour toute opération surnaturelle, & même pour les facultez naturelles de l'ame, & du corps. Il semble que dès le tems de notre Seigneur, les Juifs étoient déja dans ces sentimens, puisqu'ils donnent le nom d'Esprit bon, ou mauvais, aux bonnes ou mauvaises qualitez du corps, & de l'esprit. Par exemple, J. C. dit à ses Apôtres (o) qu'ils ne savent à quel Esprit ils appartiennent. On trouve dans les Livres du nouveau Testament l'Esprit de pauvreté (p), l'Esprit d'infirmité (q), un Esprit d'impureté (r), Esprit de servitude (s), Esprit d'adoption (t), Esprit de componction (u), Esprit de foi (x), Esprit de douceur (y), Esprit d'erreur (z), Esprit de grace (aa): Maniéres de parler, qui ne peuvent venir que de la pensée où l'on étoit que les Anges, & les Esprits présidoient à tout, étoient répandus dans tout, & influoient sur toutes les actions de la vie, & sur toutes les dispositions du corps, ou de l'ame.

Les mêmes Docteurs Hébreux enseignent qu'il y a quatre Anges qu'on ne voit jamais sur la terre, parce qu'ils sont toûjours autour du trône de Dieu. Michel est à sa gauche, comme Chef, & Prince des Anges: Gabriel est à la droite; Uriel est devant Dieu, & Raphaël derriére lui. Saint Jean dans l'Apocalypse (bb), nous représente sept Anges debout devant le Seigneur, ayant sept trompettes; & un huitiéme, avec un encensoir fumant, dont la fumée représente les oraisons des Saints. Zacharie (cc) promet à Jésus fils de Josédech, sept Yeux, ou sept Anges, qui lui serviront de conseil, & de protection. Raphaël dit au jeune Tobie (dd) qu'il est un des sept premiers Anges qui se tiennent en la présence du Seigneur. Dans Daniel (ee), l'Archange saint

(a) *Matth.* VIII. 30.
(b) *Luc.* VIII. 30. *Matt.* VIII. 30.
(c) *Luc.* VIII. 31.
(d) *Joan.* IX. 2.
(e) *Matth.* XVI. 14.
(f) *Marc.* VI. 16. *Luc.* IX. 9.
(g) *Irenæ l. 2. c. 64. Vide Arnob. l. 2. Damascen. l. 2. de fide, c. 3. Sophron. in Actis Synod. VI. Act. XI. Cyrill. Alex. thes. l. 10. Hilar. in Psalm. 148. Alii.*
(h) *Ambrof. lib. 3. de fide, c. 2.*
(i) 1. *Timot.* VI. 16.
(k) *Auth. Quæst. ad Orthodox. qu. 61.* Μόνος ἔχων τὴν ἀθανασίαν λέγεται ὁ Θεὸς, ὅτι οὐκ ἐκ θελήματος ἄλλου ταύτην ἔχει, καθάπερ οἱ λοιποὶ πάντες ἀθάνατοι, ἀλλὰ ἐκ τῆς οἰκείας οὐσίας.

Fonctions des bons Anges.

(l) *Aug. lib.* XXI. *de Civit. c.* 8.
(m) *Vide Bartolocci Bibliot. Rabin. t.* 1.
(n) *Maimon. more Nebochim parte* 1. *c.* 72. *& parte* 2. *c.* 5. *&* 7.
(o) *Luc.* IX. 55.
(p) *Matth.* V. 3.
(q) *Luc.* XIII. 11.
(r) *Matth.* X. 1. XII. 43. *& alibi.*
(s) *Rom.* VIII. 15.
(t) *Rom.* VIII. 15.
(u) *Rom.* XI. 8.
(x) 2. *Cor.* IV. 13.
(y) 1. *Cor.* IV. 21. *Galat.* VI. 1.
(z) 1. *Timot.* IV. 1.
(aa) *Heb.* X. 29.
(bb) *Apoc.* VIII. 2. 3.
(cc) *Zach.* III. 9.
(dd) *Tob.* XII. 15.
(ee) *Dan.* X. 13.

Digitized by Google

Michel dit qu'il est un des premiers Princes de la Cour du Tout-puissant : *Daniel unus de Principibus primis.* Ce nombre de sept Anges principaux, est pris de ce que l'on voyoit dans la Cour des Rois d'Assyrie, de Caldée, & de Perse, où il y avoit sept grands Officiers, qui étoient au-dessus de tous les autres (*a*). C'est apparemment de la même source (*b*) que sont venus les noms de Puissances, de Trônes, & de Dominations (*c*), dans les Epîtres de saint Paul.

Ce nombre de sept Anges qui voyent la face de Dieu, s'est conservé dans les Ecrits des Peres de l'Eglise, & dans ceux des Hébreux. Dans le Testament des douze Patriarches, on les nomme, *les Anges de la face*; & dans la Vie de Moyse, *les Yeux du Seigneur.* Saint Irénée (*d*), saint Clément d'Aléxandrie, saint Cyprien (*e*), & Arétas les reconnoissent. Saint Jérôme contre Jovinien, semble les mettre à la tête des sept Chœurs des Anges; car il n'en reconnoît que ce nombre dans la Hiérarchie céleste.

Le nom d'*Ange*, ou *Angelus*, marque une des principales fonctions des Esprits bienheureux. Ce terme signifie Envoyé, Ambassadeur, Messager; & il répond exactement à la signification de l'Hébreu *Malach* (*f*). Saint Paul les appelle quelquefois (*g*), des Esprits employez au service du Seigneur, *administratorii Spiritus.* Dieu les envoye annoncer la naissance des grands Hommes; comme d'Isaac, de Samson, de Jean-Baptiste, & de Jesus-Christ même, Dieu & homme. Ils sont députez pour conduire, & protéger ses amis; ainsi Raphaël fut envoyé à Tobie; & pour exercer sa justice, contre les méchans; comme ceux qui furent envoyez à Sodome, & l'Ange exterminateur, qui mit à mort les premiers-nez dans l'Egypte, & l'Ange du Seigneur, qui détruisit les troupes de Sennachérib. Enfin il les fit partir pour annoncer ses volontez aux Prophétes, & aux serviteurs de Dieu; comme ceux qui furent députez à Abraham, à Ager, à Daniel, à Zacharie, &c.

En qualité d'Ambassadeurs de Dieu, ils prennent souvent le nom du Seigneur *Elohim* (*h*); & quelquefois même celui de *Jehovah* (*i*), ce nom sacré, & incommunicable : mais ce n'est que quand ils parlent en son nom. La conformité des fonctions qu'exercent les Anges, & les Prophétes, a souvent fait donner aux Prophétes le nom d'Anges du Seigneur. Par exemple dans le Livre des Juges (*k*) il est dit que *l'Ange du Seigneur*, c'est-à-dire, le Grand-Prêtre, ou un Prophéte *vint au lieu nommé Bochim, & dit au peuple : Je vous ai tiré de l'Egypte, & vous ai fait entrer dans le pays que j'avois promis à vos Peres. Et comme l'Ange du Seigneur eut dit ces choses, ils commencerent à élever leur voix, & à pleurer.* Dans le même Livre (*l*), *l'Ange du Seigneur qui maudit Méroz*, n'est autre que Barac, ou le Grand-Prêtre ou quelque Prophéte (*m*). Dans Malachie (*n*) les Prêtres sont nommez *Anges du Seigneur des armées.* Aggée se donne à lui-même ce nom (*o*) : *Voici ce que dit Aggée, Ange du Seigneur, du nombre des Anges du Seigneur.* Eupoléme dans Eusébe, donne à Nathan le nom d'Ange, ou d'Envoyé de Dieu. Malachie le dernier des douze Prophétes, dont le nom signifie *Ange du Seigneur*, n'est autre, suivant plusieurs savans Interprétes, que le fameux Esdras, Scribe de la Loi.

Les Anges sont dans le monde ce que les colomnes sont aux grandes maisons, selon la pensée de Philon (*p*); ils le soutiennent, & l'embellissent. Il y en a qui président aux nations, & aux Etats, suivant l'Ecriture même. Saint Michel est reconnu pour l'Ange du peuple de Dieu (*q*). Daniel (*r*) nous parle de l'Ange de la Perse, & les Actes (*s*) de celui de la Macédoine. Zacharie (*t*) parle aussi des Anges des diverses nations. Moyse dans le Deutéronome (*u*), suivant la Version des Septante, dit que *quand le Seigneur a séparé les nations, & qu'il a fait le partage des enfans d'Adam, il a fixé leurs limites selon le nombre des Anges de Dieu.* L'Hébreu lit : *Selon le nombre des enfans d'Israël.* Mais les Hébreux, & la plûpart des Peres (*x*) ont compris que Dieu avoit créé les Anges, pour leur donner le gouvernement des Provinces, & des Monarchies. Ils croyent que ce partage s'exécuta principalement après la confusion arrivée à Babel, qu'alors chaque Ange s'étant chargé de la nation qui lui étoit échûe, eut soin de la conduire au pays que Dieu lui destinoit, & de lui apprendre la Langue qu'elle devoit sçavoir. Théodoret (*y*) croit que chacun de nous a un Ange gardien; mais que chaque nation a un Archange tutélaire.

Les Eglises, les Societez saintes, les lieux sacrez ont aussi leurs Anges, suivant l'Ecriture, & les Peres. S. Jean dans l'Apocalypse (*z*), écrit aux Anges de sept Eglises d'Asie; & sous ce nom, il n'entend pas seulement les Evéques, qui en sont les Anges visibles; mais aussi les Anges, ou les Tutélaires invisibles, qui les gouvernent : *Non solùm Episcopos ad tuendum gregem Dominus ordinavit; sed etiam Angelos destinavit*, dit saint Ambroise (*aa*). Ce sentiment ne lui est pas particulier; on le remarque dans Origénes, dans saint Hilaire (*bb*), dans S. Basile (*cc*), dans S. Gregoire de Nazianze (*dd*), dans S. Jérôme (*ee*). Et pour ce qui est des Lieux saints, où l'on offre les divins Mystéres, ne doutez point que l'Ange ne s'y rencontre, dit saint Ambroise (*ff*), lorsque Jesus-Christ y est, lorsqu'on l'y immole. Tertullien (*gg*) appelle l'Ange de la priére, celui qui préside à l'Eglise, & qui offre à Dieu l'encens de nos oraisons. C'est peut-être par respect pour cet Ange, que S. Paul veut que les femmes se voilent dans l'Eglise (*hh*), *Propter Angelos.* Saint Jérôme (*ii*) explique des Anges tutélaires qui quittérent le Temple de Jérusalem, ce que

(a) *Esth.* I. 10. 14.
(b) I. *Esdr.* VII. 14. & 3. *Esdr.* VIII. 12.
(c) *Vide Hieronym. in Ephes.* I. 21. & *Grot. in Rom.* VIII. 38.
(d) *Irenæ. apud Clem. Alex. lib.* 6. *Stromat.*
(e) *Cyprian. advers. Judæos, l.* I. *art.* 20.
(f) Ἄγγελος. מלאך
(g) *Heb.* I. 14. Λειτουργικὰ πνεύματα εἰς διακονίαν ἀποστελλόμενα.
(h) *Genes.* XXXII. 8. & *Exod.* III. 4. 6. & *passim.*
(i) *Genes.* XVI. 10. 11. 12. 13. *Exod.* III. 1. & *seq.* &c.
(k) *Judic.* II. 1. 2.
(l) *Judic.* V. 23.
(m) *Vide Chald. Serar.* & *Comment. nostr.*
(n) *Malach.* II. 17.
(o) *Agg.* I. 13.
(p) *Philo in Excerpt. Damasc. l.* I. *qu. in Genes.* [illegible]
(q) *Dan.* X. 21. *Michaël Princeps vester.*
(r) *Dan* X. 13.
(s) *Act.* XVI. 9.
(t) *Zach.*
(u) *Deut.* XXXII. 8. Ὅτε διεμέριζεν ὁ ὕψιστος ἔθνη, ὡς διέσπειρεν υἱοὺς Ἀδάμ, ἔστησεν ὅρια ἐθνῶν κατὰ ἀριθμὸν ἀγγέλων θεοῦ. *Vulg. Quando dividebat Altissimus gentes; quando separabat filios Adam, constituit terminos populorum juxta numerum filiorum Israël.*

(x) *Origen. homil.* 35. *in Luc. homil.* 16. *in Genes.* & *homil.* 8. *in Exod. Euseb. l.* 4. *Demonstr. Epiphan. hæres.* 51. *Chrysost. homil.* 3. *in Ep. ad Ephes. Cyrill. l.* 4. *contra Julian. Alii passim etiam ex Latinis, ut Hilar. Hieronym. alii.*
(y) *Theodoret. in Dan.* X.
(z) *Apoc.* II. 1. 8. 12. &c.
(aa) *Ambrof. in Luc. l.* 2. *Vide* & *Origen. in Luc. homil.* 13. & 23.
(bb) *Hilar. in Psalm.* CXXIX.
(cc) *Basil. in Isai. p.* 854. & *Ep.* 191.
(dd) *Nazianz. orat.* 31. & *orat.* 32. *ad calcem.*
(ee) *Hieronym. in cap.* VI. *Mich.* & *in Matth.* XVIII.
(ff) *Ambrof. in Lucam : Ne dubites assistere Angelum, quando Christus assistit, quando Christus immolatur.*
(gg) *Tertull. lib. de orat.*
(hh) I. *Cor.* XI. 10.
(ii) *Hieronym. in cap.* XXVI. *Isai.* & *Epist. ad Paulam* & *Eust.*

Joseph raconte (a) que peu de tems avant la prise de cette ville, on entendit pendant la nuit une voix qui cria : Sortons d'ici. On voit même par quelques Anciens, qu'ils croyoient que les Autels des Eglises avoient chacun un Ange destiné à les garder.

(a) *Joseph lib. 6. de Bello, c. 31.*

Je ne m'étendrai pas ici sur les Anges gardiens, qui sont destinez de Dieu pour nous conduire ; nous en avons parlé avec une juste étendue sur S. Matthieu, XVIII. 10. Voyez le Commentaire, page 163. Ce sentiment s'est toûjours maintenu dans l'Eglise, comme un article de foi. Mais celui que nous venons de proposer sur les Anges tutélaires des nations, & des Monarchies, n'a pas eu le même succès. On a trouvé que le passage du Deutéronome, sur lequel il étoit principalement fondé, avoit un autre sens littéral. C'est pourquoi on ne s'est point tant intéressé à le soutenir. On peut consulter les Commentateurs sur cela.

Nombre des Anges.

Le nombre des saints Anges nous est toûjours représenté comme très-grand. Daniel (b) dit que s'étant approché *du trône de l'ancien des jours, il en vit sortir un fleuve de feu ; & que mille milliers d'Anges le servoient, & dix mille millions assistoient en sa présence.* S. Jean dans l'Apocalypse (c), dit qu'il vit autour du trône de l'Agneau des millions de millions, & des milliers de milliers d'Anges. Et notre Sauveur dans l'Evangile (d), dit que son Pere Celeste pourroit lui donner *plus de douze légions d'Anges*, c'est-à-dire, plus de soixante & douze mille Anges. Toutes ces expressions désignent un nombre innombrable, & entiérement inconnu aux hommes. Le Psalmiste (e) nous donne comme un effet de la toute-puissance de Dieu, qu'il connoisse le nombre des étoiles, & qu'il les appelle toutes par leur nom ; comme un Roi qui connoît tous ses soldats, & tous les Officiers de sa Cour. Et ailleurs (f), il dit que le char du Seigneur est accompagné de dix mille Anges.

Pour donner une idée de la multitude des Anges comparée à celle des hommes, plusieurs Anciens se sont servi de la parabole (g) des quatre-vingt-dix-neuf brébis, que le Pere de famille laisse dans les montagnes, pour aller chercher la centiéme qui s'étoit égarée. Cette centiéme brébis, disent les Peres, marque les hommes ; les quatre-vingt-dix-neuf qui sont demeurées ensemble, marquent les Anges fideles, qui sont demeurez dans le Ciel. *Ovis una, homo intelligendus est*, dit S. Hilaire (h), *& sub homine uno universitas sentienda est... nonaginta novem non errantes, multitudo Angelorum Cœlestium opinanda est.* On voit ce même sentiment dans saint Ambroise (i), dans S. Grégoire de Nysse (k), & dans S. Cyrille de Jérusalem (l).

D'autres (m) ont formé ce raisonnement, pour faire connoître le grand nombre des Anges : Il est naturel de juger du nombre des habitans d'une ville, par la grandeur, & l'étendue de cette ville ; or la terre comparée au Ciel, & à l'air, n'est que comme un atome comparé à la terre, on doit donc conclure que le nombre des Anges, qui sont les habitans du Ciel, & de l'air, est infiniment plus grand que celui des hommes. Tite de Bostres (n) sur ces paroles de JESUS-CHRIST : *Ne craignez point, petit troupeau*, dit que tous les hommes qui ont été, & qui seront, sont compris sous ce nom de petit troupeau, comparé à la multitude innombrable des Anges. L'Auteur de la céleste Hiérarchie, connu sous le nom de saint Denys l'Aréopagite (o), dit que le nombre des Anges est tel, qu'on ne peut le compter, & qu'il n'y a rien qui l'égale dans tout le reste de la nature. Enée de Gaze (p) dit que le Ciel, ou l'air est plein d'Anges, & de Démons ; que la terre, la mer, & ce qui est sous la terre en est tellement rempli, qu'il n'y a aucun vuide, pas même pour mettre un doigt, ou un épi. Et que quand Dieu voudroit que les hommes vêcussent dix mille ans, le nombre des ames des hommes qu'ils produiroient, n'égaleroit jamais le nombre des Anges, & des Démons. Un ancien Oracle rapporté par Lactance (q), dit que les Démons parcourent de toute part & la mer, & la terre, & sont accablez sous le foüet du Tout-puissant.

(b) *Dan.* VII. 10.
(c) *Apoc.* V. 11. Μυριάδες μυριάδων, καὶ χιλιάδες χιλιάδων.
(d) *Matth.* XXVI. 53.
(e) *Psalm.* CXLVI. 4.
(f) *Psalm.* LXVII. 18.
(g) *Matth.* XVIII. 12. *Luc.* XV. 4.
(h) *Hilar. in Matth. Can.* 18.
(i) *Ambrof. in Luc. lib.* 7. *c.* 15.
(k) *Nyssen. lib.* 11. *contra Eunom.*
(l) *Cyrill. Cathech.* 15.
(m) *Cyrill. Jerof. loco citato. Didymus Cæcus apud Maxim. ad c.* 14. *Dionys. de cælesti Hierarchia.*
(n) *Tit. Bostr. ad Luc.* XII.
(o) *Dionys. de cælesti Hierarch. c.* 14.
(p) *Æne. Gaza. in Bibl. PP.* Μεστὸς ὁ οὐρανὸς ἀγγέλων τε καὶ δαιμόνων. Πλήρης μὲν ὁ ἀήρ, πλήρης δὲ καὶ ἡ γῆ, καὶ ἡ θάλασσα, καὶ τὰ ὑπὸ γῆν πάντα, &c.
(q) *Lactant. lib.* 1. *cap.* 6. Δαίμονες οἳ φοιτῶσι περὶ χθόνα, καὶ περὶ πόντον Ἀκάματοι, δάμνανται ὑπὸ μάστιγι θεοῖο.

Pour parler à présent du nombre des Démons comparé à celui des Anges, quelques-uns ont prétendu que le tiers des Anges étoient tombez dans la révolte ; ils se fondent sur ce passage de l'Apocalypse (r), où il est dit que le Dragon a entraîné en terre avec sa queuë la troisiéme partie des étoiles du Ciel ; & comme plusieurs Auteurs très-graves (s) enseignent que les hommes prédestinez remplaceront les Anges apostats, il s'ensuivroit de là que le nombre des hommes sera beaucoup plus grand que celui des Anges, puisqu'il est certain qu'il y aura beaucoup moins que le tiers des hommes de prédestinez. S. Augustin (t) en quelque endroit doute même si le nombre des hommes prédestinez ne surpassera pas celui des Anges apostats. Ainsi il ne croyoit pas que le nombre des Anges, ni des Démons fût aussi grand que le veulent les Auteurs qu'on a citez ci-devant. Saint Grégoire Pape (u), le Maître des Sentences (x), & Guillaume Evêque de Paris (y), qui ont crû que le nombre des prédestinez à la gloire, égaleroit celui des Anges fidéles, sont encore moins favorables au sentiment qui multiplie les Anges à l'infini. Mais dans ces matiéres, le plus sûr est de penser, & de parler sobrement, & de ne vouloir pas en trop sçavoir.

Subordination des Anges entre eux.

Toute l'Antiquité reconnoît qu'il y a entre les Anges beaucoup de subordination, & que leur nombreuse Compagnie est distribuée en plusieurs Chœurs : mais cette subordination ne nous est connue que très-imparfaitement. Les Hébreux reconnoissent saint Michel comme le premier des Archanges, le Chef des armées du Ciel, & le Tutélaire du peuple d'Israël sur la terre. Ils croyent que c'est lui dont il est dit dans l'Exode (z) : *Ma face marchera devant vous, & mon nom est en lui* : Que c'est lui qui apparut à Josué, & devant qui ce Général du peuple de Dieu se prosterna (aa). Ils lui donnent d'ordinaire le nom de *Metatron*, que l'on croit (bb) être le même que *Metator*, nom Latin, qui signifie cet Officier de l'armée Romaine, qui avoit soin

(r) *Apoc.* XII. 4.
(s) *Augustin. Enchirid. c.* 29. *& lib.* 22. *de civit. c.* 1. *Anselm. l.* 1. *cur Deus homo, c.* 18. *Isidor. de summo bono, c.* 11. *Mos. Barcepha, lib. de Paradiso, parte* 1.
(t) *Aug. Enchirid. c.* 29.
(u) *Greg. Mag. homil.* 34. *in Evang.*
(x) *Lombard. in* 2. *dist.* 9.
(y) *Guillelm. Paris. in* 2. *part. de univers. c.* 28.
(z) *Exod.* XXIII. 14.
(aa) *Josue* V. 13.
(bb) Buxtorf. Voyez Basnage, hist. des Juifs, t. 4. Liv. 6. c. 9. art. 9. 10. Edit. de Paris.

dé

de marquer les campemens. Saint Michel étoit le conducteur de l'armée d'Israël dans le désert. C'étoit lui qui marquoit le lieu du camp, & le tems auquel il falloit camper, ou decamper. Ils ajoutent qu'il fait dans le Ciel l'office de médiateur, & qu'il est le seul par qui l'on peut avoir accès auprès de Dieu. Ils lui donnent aussi le nom de *Grand Scribe*, parce qu'il tient registre des mérites du peuple d'Israël, & qu'en cette qualité, il a droit de s'asseoir dans le Ciel, pendant que tous les autres Anges demeurent debout : Prérogative singuliére, qui leur donne lieu de débiter bien des rêveries. L'Eglise Chrétienne, à l'imitation de la Synagogue, honore S. Michel comme son Chef, & comme celui qui présente les ames au Jugement de Dieu.

Les Hébreux (a) reconnoissent dix rangs, ou dix Chœurs des Anges, qu'ils expriment sous les noms; 1°. d'*Animaux saints*, comme ceux qui apparurent à Ezechiel; 2°. de *Rouës*, qui portoient le chariot du Seigneur; 3°. de *Lions de Dieu*, ou de force surnaturelle; 4°. de *Chasmalim*; c'est le nom Hébreu de ce métal précieux nommé *Electrum*; 5°. *Séraphins*, ou brûlans, tout de feu. 6°. *Anges*, Envoyez, Ambassadeurs. 7°. *Elohim*, Dieux, Princes. 8° *Fils des Dieux*. 9°. *Chérubins*, ou figures composées. 10°. *Hommes*, parce que souvent ils apparoissoient sous la forme d'hommes, & que dans l'Ecriture ils sont d'ordinaire désignez sous ce nom.

Les Peres de l'Eglise ont été fort partagez sur le nombre, & sur l'ordre des Chœurs des Anges, & de la Hiérarchie céleste. La plûpart (b) ont crû que l'Apôtre dans les endroits où il parle des *Trônes*, des *Puissances*, des *Dominations*, des *Principautez*, n'a rapporté qu'une partie des noms des Anges, & qu'il y en a plusieurs autres dont il n'a pas voulu parler, & qui sont compris dans l'Ecriture sous le nom général d'*armée du Ciel*; & que c'est ce que saint Paul a voulu insinuer, lorsqu'il a dit (c), *que Dieu est au-dessus de tout nom qui est appellé non-seulement dans ce siécle, mais aussi au siécle futur*. Depuis le premier Ange, jusqu'à l'homme, il y a une infinité de dégrez de créatures raisonnables, dont l'homme est la derniére selon Origénes (d).

Les autres Peres (e) ont reconnu dans l'Apôtre, aux Epîtres aux Romains, & aux Ephésiens, certains ordres des Intelligences célestes. Mais on ne voit point qu'avant l'Auteur des Livres de la Hierarchie, citez sous le nom de S. Denys l'Aréopagite (f), & saint Grégoire le Grand (g), le nombre en ait été fixé à neuf Chœurs, comme il l'a été depuis dans les Ecoles de Théologie. Avant ce tems, les uns en mettoient huit, & les autres sept (h). Saint Paul même n'est pas uniforme dans le rang qu'il donne aux Chœurs des Anges dont il nous parle. S. Grégoire le Grand, & l'Auteur de la céleste Hiérarchie ne sont pas d'accord entre eux sur l'arrangement des Chœurs des Anges. Saint Grégoire preſére l'ordre marqué dans l'Epître aux Colossiens, 1. 16. L'Auteur de la céleste Hiérarchie suit celui de l'Epître aux Ephésiens, 1. 21. Voici comme il les arrange, suivant son systême. Il y a trois Hiérarchies, & autant d'ordres d'Anges dans chaque Hiérarchie. Dans la premiére, sont compris les Séraphims, les Chérubims, & les Thrônes, dans la seconde, les Dominations, les Vertus, & les Puissances; dans la troisiéme, les Principautez, les Archanges, & les Anges.

Nous ne pouvons nous étendre sur les fonctions, & sur les différences de ces différens dégrez; ce sont des choses trop au-dessus de notre portée; nous remarquerons seulement que toutes ces dénominations de Trônes, de Puissances, de Principautez, &c. sont imitées de l'ordre qui se remarque dans les Etats temporels, où l'on voit des Monarques puissans, qui ont sous eux des Vicerois, des Princes, des Gouverneurs, des Magistrats, & d'autres Officiers, qui sont les dépositaires de la puissance, & les exécuteurs des ordres du Souverain, chacun à proportion de ce que le Monarque veut leur en confier.

Puisque les Anges sont des substances spirituelles, & intellectuelles, employées de Dieu pour son service, pour le loüer, & pour manifester ses volontez aux hommes, il faut qu'ils puissent faire connoître ce qu'ils ont dans l'esprit, & dans la volonté; & c'est ce que l'on appelle leur langage: Car on ne doit pas s'imaginer qu'ils ayent une langue, ou qu'ils articulent des paroles, pour se faire entendre, comme le remarque saint Chrysostome (i). Mais on doit concevoir qu'ils ont entre eux une maniére de s'expliquer, qui leur est propre, & qui est fort différente de celle dont les hommes se servent. Et lorsque S. Paul a dit dans la première Epître aux Corinthiens (k): *Quand je parlerois le langage des hommes, & des Anges, si je n'ai point la Charité, je suis un airain sonnant, & une cymbale retentissante*; il n'a voulu marquer autre chose, sinon: Quand j'aurois toute l'éloquence dont un homme est capable, & toute la facilité qu'un Ange a de faire connoître a un autre Ange ce qu'il pense (l), tout cela ne me serviroit de rien pour mon salut, sans la Charité.

Mais encore quelle est la maniére dont les Anges se parlent entre eux? Comment Isaïe, & Ezéchiel ont-ils entendu les Anges qui louoient le Seigneur (m)? Comment Daniel, & Zacharie (n) les ont-ils oüis qui se parloient l'un à l'autre? Quelques-uns (o) se sont imaginez que la Langue Hébraïque, comme la plus courte, & la plus expressive de toutes les Langues, étoit celle dont se servent les Anges, & dont se serviront les Bienheureux dans le Ciel. Les Rabbins (p) parlent d'un Juif nommé Jochanan, fils de Zochaï, qui se vantoit de sçavoir la Langue des Anges, & des Démons, parce qu'il exorcizoit les uns, & conjuroit les autres. Un autre Rabbin disoit que les Anges parloient par leurs aîles; parce qu'il est dit dans Ezéchiel (q): *J'oüis la voix de leurs aîles*. On sait ce que les Profanes (r) ont dit de la Langue des Dieux, dont ils se servent dans le Ciel, & qui est fort différente de celle des hommes sur la terre. Les Théologiens croyent qu'après la Résurrection, tous les Bienheureux parleront une Langue commune dans le Ciel. Les Anciens (s) ont fort désapprouvé Théodore de Mopsueste, qui prenoit à la lettre ce qui est dit dans l'Ecriture, que Dieu avoit parlé; & qui attribuoit aux Anges un langage sensible.

Mais tout cela ne résoud pas notre difficulté. Personne aujourd'hui n'ira nous dire que les Anges parlent Hébreu, ni qu'ils proférent des paroles à la maniére des hommes, lorsqu'ils s'en-

(a) *Maimon. fundam. legis, c. 11.*

(b) *Hieron. in Ephes. 1. Chrys. homil. 4. de incomprehensib. Dei nat. & homil. 5. contra anomæ. & homil. 3. in Epist. ad Ephes. Vide Origen. lib. 1. de princip. c. 5. & in Joan. edit. Huët. p. 32. Theodoret. Oecum. Theoph. in Ep. ad Ephes. 1*

(c) *Ephes. 1. 21.*

(d) *Origen. in Joan. p. 69. Edit. Huët.*

(e) *Vide, si placet, PP. apud Petav. lib. 2. de Angel. lib. 2. c. 1.*

(f) *Dionys. de cœlesti Hierarch. c. 6. & sequ.*

(g) *Greg. homil. 34. in Evang.*

(h) *Hieron. lib. 1. contra Jovin. Basil. c. XVI. de Spiritu sancto. Cæsar. Dialog. 1. qu. 44.*

(i) *Chrys. in 1. Cor. XIII.* Γλῶτταν ἀγγέλων ἐνταῦθα φησιν, οὐχὶ σῶμα περιτιθεὶς ἀγγέλοις. Ἀλλὰ ὃ λέγει τοιοῦτόν ἐστι. Κἂν οὕτω φθέγγωμαι, ὡς ἄγγελοι νόμος πρὸς ἀλλήλους διαλέγεσθαι.

Langage des Anges.

(k) *1. Cor. XIII. 1.*

(l) *Theophyl.* Ἀγγέλοις γλῶσσαν ἡ νοερὰ πρὸς τὸ ἀλλήλοις διαδιδόναι τὰ θεῖα νοήματα δύναμις.

(m) *Isai. VI. 3. Ezech. III. 12.*

(n) *Dan. VIII. 13. 16. & XII. 6. Zach. 1. 9. 10. 11.*

(o) *Vide Scipion. Scambat. Archiv. vet. Test. lib. 1. art. 4.*

(p) *Vide Ligfoot in 1. Cor. XIII. 1.*

(q) *Ezech. 1. 24.*

(r) *Homer. Iliad. Plato in Phædro. Dio Chrysost. serm.* Πρεσβευτικός. *Et serm.* Περὶ ἐκείνων. *Et Maxim. Tyr. Dissert. 26.*

(s) *Vide Philopon. de mundi opific. c. 12. Nyssen. lib. 12. contra Eunom. p. 349.*

tretiennent entre eux. S'ils ont parlé aux hommes un langage ordinaire, c'est pour eux un cas fort singulier, & une opération toute miraculeuse. Philoponus (*a*), & quelques nouveaux Commentateurs (*b*) ont crû qu'il y avoit dans les paroles qu'on a citées de S. Paul, une espéce d'hyperbole; comme si l'on disoit: Quand j'aurois une langue Angélique, & quand je parlerois aussi divinement que pourroit parler un Ange, s'il avoit un langage qui lui fût propre; & cette explication est certainement fort naturelle, & fort littérale: mais elle ne satisfait que pour le passage qui a été cité de S. Paul.

Théodoret (*c*) dit que le langage des Anges n'est point une chose sensible, mais intellectuelle. C'est une pure opération de leur esprit, & de leur volonté, par laquelle ils veulent se communiquer réciproquement leurs pensées. Saint Grégoire le Grand (*d*) dit que Dieu parle aux Anges, en leur découvrant ce qui est de caché dans lui, & leur inspirant une forte, & douce inclination d'exécuter ce qu'il demande d'eux; & que les Anges parlent à Dieu, lorsque en contemplant sa grandeur, & sa majesté, ils sont ravis en admiration en sa présence: Qu'enfin les Ames, ou les Esprits parlent entre eux par leurs désirs: *Animarum verba, ipsa sunt desideria.* Le Prêtre Philippe, Auteur du Commentaire sur le Livre de Job (*e*), dit que ces colloques des Anges ne sont autres que leurs volontez réciproques; & c'est aussi le sentiment de S. Thomas (*f*), & d'Albert le Grand. Ils ne conçoivent point d'autre maniére dont un Ange parle à un autre, que l'action de leur volonté, qui veut se manifester à celui auquel nous disons qu'ils parlent: *Per voluntatem conceptus mentis Angelicæ ordinatur ad alterum.* Cela sera toûjours assez obscur à notre égard. Mais on ne doit pas dans une matiére comme celle-là, demander la même évidence, qui se rencontre dans les opérations dont nous avons quelque expérience, & qui se passent au-dedans de nous-mêmes.

Le culte des Anges est très-ancien parmi les Juifs. Je parle de ce culte qui consiste à les honorer, à leur adresser nos priéres, comme aux Ministres du Seigneur, qui sont les médiateurs entre lui, & nous; à leur donner des preuves de notre reconnoissance, & de notre profonde vénération. Moyse, & Josué se déchaussent par respect, en présence d'un Ange qui leur apparoît; à l'un, dans le buisson ardent (*g*); & à l'autre dans la campagne de Jéricho (*h*). Abraham se prosterne devant ceux qu'il reçoit dans sa tente (*i*); & Daniel devant celui qui se présente à lui sur le Tigre (*k*). Moyse ordonne aux Israelites de craindre, & d'honorer l'Ange que le Seigneur leur donne pour les conduire (*l*). Jacob prie avec larmes celui contre qui il avoit lutté, de lui accorder sa bénédiction (*m*). Etant au lit de la mort, il prie l'Ange qui l'a toûjours conduit, & protégé, de bénir ses petits-fils Ephraïm, & Manassé (*n*).

Philon (*o*) parle des Anges, comme des entremetteurs, & des médiateurs entre Dieu, & les hommes; qui portent les faveurs, & les graces de Dieu aux hommes, & qui représentent les besoins des hommes à Dieu. Ils sont comme les yeux & les oreilles du Tout-puissant, qui voyent tout, & qui écoutent tout; qui portent aux hommes les commandemens de Dieu, & qui rapportent à Dieu les priéres des hommes. Joseph (*p*) témoigne que les Esséniens faisoient promettre par serment à ceux qu'ils recevoient dans leur Secte, qu'ils conserveroient soigneusement les noms des Anges. Cela fait juger qu'apparemment ils leur rendoient un culte particulier. Saint Paul dit aux Colossiens (*q*): *Que personne ne vous séduise par une fausse humilité, & par un culte superstitieux des Anges; se mêlant de parler de choses qu'il ne sait point, étant enflé par les fausses imaginations d'un esprit humain.* C'étoit les faux Docteurs du Judaïsme, qui inspiroient ces sentimens aux nouveaux Convertis.

L'ancien Auteur du Livre apocryphe de la prédication de saint Pierre (*r*), fait dire à cet Apôtre que *les Juifs adorent les Anges, & les Archanges, & observent superstitieusement les mois.* Celse (*s*) accusoit les Juifs d'adorer non-seulement les Anges, mais aussi le Ciel. Origéne soûtient qu'ils n'adorent pas le Ciel, mais il ne nie pas qu'ils n'adorent les Anges; il l'assure même positivement dans son Commentaire sur S. Jean (*t*). Il est certain par l'Evangile, qu'ils juroient par le Ciel (*u*); & S. Jérôme assûre qu'ils juroient aussi par les Anges (*x*). On peut voir notre Commentaire sur S. Matthieu Ch. v. 34. & sur Coloss. II. 18. Philon insinue qu'ils rendoient quelque espéce de culte aux Anges, puisqu'après avoir dit que les Anges, les Démons, & les ames des hommes ne différent entre eux, que par leurs fonctions, & que ce sont des noms différens d'une même chose, il ajoûte que cette connoissance nous décharge du fardeau insupportable des superstitions (*y*). De quelles superstitions, sinon celles qui regnoient parmi le peuple peu instruit de ces choses?

Les Juifs modernes soûtiennent qu'ils ne rendent aucun culte aux Anges; & Joseph Albo met au nombre des errans ceux qui font mention des Anges dans leurs priéres: ils disent anathême dans leur catéchisme à celui qui demandera quelque chose à un Ange, ou à une Domination céleste. Kimchi soûtient qu'on ne peut invoquer ni les Anges, ni leurs Chefs, comme Gabriel, & Michel. Malgré tout cela on prétend leur montrer qu'ils ont véritablement rendu quelque culte aux Anges (*z*). Bartolocci (*aa*) produit une Litanie où les Anges sont invoquez. M. Simon (*bb*) cite une priére qu'ils adressent à l'Ange Gardien; ils lui disent: *Soyez honoré, saint, &*

(a) *Philopon. loco citat.* [Greek, partly illegible]

(b) *Est. Tir. Men. Sclater. Pisc. alii.*

(c) *Theodoret. in 1. Cor. XIII. 1.* [Greek, partly illegible]

(d) *Gregor. Magn. lib. 2. Moral. c. 5.*

Culte des Anges.

(e) *Philipp. in Job. lib. 2. c. 24. Collocutionem Angelorum æstimo mobilem quemdam voluntatum fuisse consensum, potius quàm sonora colloquia.*

(f) *D. Thom. 1. part. qu. 107. art. 1.*

(g) *Exod. III. 5.*

(h) *Josue v. 13. 14.*

(i) *Genes. XVIII. 2.*

(k) *Dan. x. 5. 6.*

(l) *Exod. XXIII. 20.*

(m) *Osee XII. 4. Genes. XXXII. 36.*

(n) *Genes. XLVIII. 16.*

(o) *Philo de Gigantib. p. 286.* [Greek, partly illegible]

*Idem de Plant. Noë, p. 216.* [Greek, partly illegible]

*Idem de somniis, p. 586.* [Greek, partly illegible]

(p) *Joseph. de Bello, lib. 2. c. 12.*

(q) *Coloss. II. 18.*

(r) *Apud Clement. Alex. lib. 6. Strom. p. 635. 636.*

(s) *Apud Origen. contra Cels. lib. 5.*

(t) *Origen. in Joan. p. 212. Edit. Huët.*

(u) *Matth. v. 34.*

(x) *Hieronym. in Matth. v. & qu. 15. ad Algasiam.*

(y) *Philo de Gigantib. p. 286.*

(z) Voyez Basnage, continuation de l'Histoire des Juifs, liv. 6. ch. 10.

(aa) *Bartolocci, Bibliot. Rabinic. t. 1. p. 193.*

(bb) Simon, Préface sur Léon de Modéne.

Digitized by Google

*vénérable Ministre de Dieu, conservez-moi, assistez-moi.* Grisendi (*a*) allégue des passages tirez des Scolies de Gédalia sur Joseph Albo, qui prouvent la même chose.

L'Eglise Chrétienne a imité la pieté de la Synagogue envers les Anges, comme elle a hérité de sa foi sur leur existence, & sur les secours que nous en recevons. Elle a toûjours crû qu'ils offroient à Dieu nos priéres; & saint Jean dans l'Apocalypse nous représente un Ange avec un encensoir, dont la fumée s'éléve vers Dieu; & il nous avertit que c'est le symbole des oraisons des Saints (*b*). Les Peres (*c*) qui ont défendu contre les ennemis de notre Religion, le culte, & le respect qu'on rendoit aux saints Martyrs, ont en même tems défendu celui que l'on rendoit aux Anges. Ils ont apporté les mêmes exceptions, & les mêmes modifications à l'un qu'à l'autre. Ils ont déclaré que ce n'étoit point le culte de latrie qui n'est dû qu'à Dieu, qu'ils rendoient aux saints Anges, & aux saints Martyrs; mais un culte inférieur subordonné, & relatif. L'Ange qui refuse l'honneur que saint Jean l'Evangéliste vouloit lui rendre, & qui lui dit (*d*): *Gardez-vous bien de faire cela; car je suis votre conserviteur, & celui des Prophétes vos freres. Rendez vos adorations à Dieu seul*; il ne le refuse que parce que l'Apôtre vouloit lui rendre le culte de latrie, croyant que ce fût le Fils de Dieu. Le concile de Laodicée, cité par Théodoret (*e*), qui défend de s'adresser aux Anges, en quittant la médiation de notre Seigneur Jesus-Christ, n'est que contre ceux qui préférent la médiation des Anges à celle du Sauveur. Or à Dieu ne plaise que nous approuvions ces sentimens.

(a) *Grisendus apud Bartoloeci. lib. 1. p.* 206.
(b) *Apocal.* v. 8.
(c) *Cyrill. Alex. lib. 6. contra Julian. pag.* 103. *Aug. lib.* 20. *contra Faust. c.* 21. *& lib.* 1. *contra Maxim.*
(d) *Apocal.* XXII. 8. 9.
(e) *Laodicen. apud Theodoret. in Coloss.* II. 18.
(f) *Matth.* XXV. 41.
(g) *Joan.* XII. 31.
(h) *Ephes.* VI. 12.
(i) *Ephes.* II. 2.
(k) *Genes.* III. 1. 13. 14. *Apoc.* XII. 9.

---

## ARTICLE II.

### *Des mauvais Anges.*

Noms des mauvais Anges.

LEs mauvais Anges, ou les Démons nous sont ordinairement représentez dans l'Ecriture comme composant un Etat, dont Lucifer, ou le Diable est le Prince. *Allez au feu éternel, qui est préparé au Diable, & à ses anges* (*f*), dit Jesus-Christ dans l'Evangile. Il est aussi appellé le Prince de ce monde (*g*), le Prince des ténébres (*h*), le Chef des puissances de l'air (*i*), Serpent (*k*), Bélial (*l*), Béelsébub (*m*), Schammaël (*n*), Behémoth (*o*), Satan (*p*), Dragon (*q*), Ange exterminateur (*r*): Toutes dénominations, qui marquent non la nature, mais la malice, & la cruauté de cet ennemi de Dieu, & des hommes; car *Diable* signifie calomniateur, *Satan* adversaire, *Bélial* libertin, ou révolté, ou méchant; *Schammaël* exterminateur. *Béhémoth* est un nom qui signifie un grand animal, comme l'éléphant, ou l'ippopotame, & que S. Grégoire le Grand a expliqué allégoriquement du Démon. *Béelsébub* étoit le Dieu des Accaronites, qui adoroient apparemment la mouche. *Béelsébub* signifie le Dieu mouche. *Lucifer* marque l'étoile du matin; & on n'a donné ce nom au Diable, qu'à cause de la ressemblance qu'on a remarquée entre ce que dit Isaïe de la chûte; & de l'orgueil du Roi de Babylone (*s*), & celle du Prince des Démons révoltez. Les noms de *Serpent*, & de *Dragon* parlent assez d'eux-mêmes, aussi-bien que ceux d'Esprit impur, de Méchant, d'Ange de mort, d'Accusateur de nos freres. On verra ci-après sur quoi est fondée la dénomination de Prince de la puissance de l'air.

(l) 2. *Cor.* VI. 15.
(m) *Matth.* X. 25. XII. 24. *Luc.* XI. 15. 18. 19.
(n) Ce nom ne se trouve pas dans l'Ecriture, mais dans les Rabbins.
(o) S. Grégoire entend sous ce nom le Diable. Béhémoth se lit dans Job XL. 10.
(p) *Job* 1. 6. 9. 17. II. 1. 2. 3. & 1. *Par.* XXI. 1. *Zach.* III. 1. 2.
(q) *Apocal.* XII. 3.
(r) *Judith.* VII. 15. & 1. *Cor.* X. 10.

Il est remarquable que dans les Livres de l'ancien Testament écrits en Hébreu, nous ne trouvons le nom d'aucun mauvais Ange en particulier: mais seulement des noms généraux, qui marquent le Chef de ces mauvais Esprits. Tobie (*t*), qui écrivoit à Ninive après le transport des dix tribus au-delà de l'Euphrate, nous apprend le nom d'*Asmodée*, qui fit mourir les premiers maris de Sara fille de Raguël; & depuis ce tems, nous n'en remarquons plus rien, jusqu'au tems de notre Seigneur, que l'on voit le nom de *Béelsébub* donné dans l'Evangile au Prince des Démons. Mais on n'en doit pas conclure que les Juifs n'eussent point encore inventé les noms des Diables. Le Livre apocryphe d'Enoch, écrit selon toutes les apparences, avant Jesus-Christ, en contient un grand nombre.

Précis du Livre d'Enoch. Chute des mauvais Anges.

On y raconte que les filles des hommes s'étant multipliées, les *Egregori*, ou Veillans; c'est le nom que les Caldéens donnoient aux Anges; se dirent entre eux: Prenons des femmes parmi les filles des hommes. Ils étoient au nombre de deux cens, & *Semexias* [*u*] étoit à leur tête, avec dix-neuf autres, nommez; 2. *Letarcuph*; 3. *Araciel*; 4. *Chababiel*; 5. *Orammanes*; 6. *Ramiel*; 7. *Sapsic*; 8. *Zaciel*; 9. *Balciel*; 10. *Azalzel*; 11. *Pharmarus*; 12. *Amariel*; 13. *Anagemas*; 14. *Thausaël*; 15. *Samiel*; 16. *Sarinas*; 17. *Eumiel*; 18. *Tyriel*; 19. *Sariel*.

Ils s'engagérent tous par serment à faire tout ce qu'ils verroient faire à Semexias leur Chef. Ils prirent donc tous des femmes sur la terre, & commencérent à se soüiller par toutes sortes d'abominations. De ces mariages sortirent des Géans, ces hommes monstrueux, dont toute l'antiquité a tant parlé.

*Azalzel*, le dixiéme de ces mauvais Anges, enseigna aux hommes à fabriquer des armes, & à fondre les métaux, pour en faire de la monnoye, & les ornemens des femmes. Il leur montra aussi l'usage du feu, & des pierreries. *Semexias* apprit aux Géans a employer leurs forces, & à remuer leurs passions. *Pharmarus* leur montra la force des herbes, & des poisons; les enchantemens, les fascinations, & les moyens de rendre tout cela inutile, lorsqu'ils voudroient en empêcher les effets. *Balciel* enseigna l'Astronomie; *Chababiel*, l'Astrologie; *Zaciel*, la Divination par la vûë de l'air; *Araciel*, les signes de la terre; *Sapsich*, ceux de la lune. Telles furent les inventions que ces Anges rebelles enseignérent à leurs femmes, & à leurs enfans; & de-là ce déluge de maux qui fondit sur la terre.

(s) *Isai.* XIV. 12.
(t) *Tobie* III. 8.
(u) Ou plûtôt, *Semiexas*. [illegible]. En Hébr. [illegible] Les Rabbins appellent *Samchasaï*, & *Azaël*, les deux Princes des Démons. *Jonathan. in Genes.* VI. 4. *Rab. Salom. in Num.* XIII. 34.

Les bons Anges Chefs de l'armée du Ciel, *Michel*, *Raphaël*, *Gabriel*, & *Uriel*, informez des désordres que ces révoltez avoient commis dans le monde, en portérent leurs plaintes au Tout-puissant, qui leur donna ses ordres pour arrêter les progrez de ces déréglemens. Il dit à Uriel: Allez vers Noé, fils de Lamech, & dites-lui de se cacher pour un tems; parce que je dois envoyer sur la terre un déluge, qui fera périr tout ce qui est sur sa superficie. Instruisez-le de ce qu'il

à faire pour se préserver de ce malheur, afin qu'il devienne le pere d'une race nouvelle.

Le Seigneur dit ensuite à Raphaël : Allez, liez Azazel, & le jettez dans les ténébres ; ouvrez le désert de *Dudaël*, & jettez-y ce méchant ; amassez sur lui un monceau de pierres brutes, & raboteuses ; couvrez-le de ténébres ; fermez-lui les yeux, & au jour du Jugement, il sera jetté dans le feu ; & réparez le mal que les *Veillans* ont causé sur la terre par le mystére d'iniquité qu'ils ont enseigné à leurs femmes, & à leurs enfans. Dieu dit ensuite à Gabriel de marcher contre les Géans, fils des Veillans, de les commettre les uns contre les autres ; afin qu'ils s'entretuent, & qu'il n'en demeure aucun sur la terre. Enfin il dit à Michel de lier Semexias, & les autres qui lui étoient attachez. Il ajouta : Et lorsqu'ils auront été témoins de la mort violente des Géans leurs fils, qu'ils demeurent enchaînez dans les forêts pendant soixante & dix générations, jusqu'au jour du Jugement dernier. Alors ils seront précipitez dans le cahos éternel, & dans le feu qui ne s'éteindra jamais. Les hommes qui seront tombez dans les désordres, & qui auront mérité la condamnation, seront précipitez avec eux dans ces ténébreux cachots.

On voit dans ce Livre le sentiment de quelques anciens Juifs sur la chûte des mauvais Anges, & sur le tems de leur supplice. Selon ce récit, il paroît 1°. que la chûte des Anges rébelles n'est arrivée qu'assez long-tems avant le déluge, & à l'occasion des filles des hommes, dont les Anges étoient devenus amoureux : Ce qui suppose 2°. qu'ils sont corporels, & capables d'engendrer, même avec des personnes d'une nature différente de la leur. 3°. Enfin l'Auteur de cet Ecrit croit que les mauvais Anges sont liez, & enfermez dans des déserts, où ils doivent demeurer jusqu'après le jour du Jugement ; & qu'alors seulement ils seront jettez dans l'enfer avec les damnez.

Il y a dans tout cela presqu'autant d'erreurs que de mots ; mais des erreurs très-anciennes, dont on voit encore des vestiges dans les Ecrits des Docteurs Juifs, & dans les anciens Peres, qui avoient trop donné d'autorité à ce Livre d'Enoch, comme nous le verrons sur l'Epître de Saint Jude. Il est certain que le Démon étoit déja déchû de son état de grace, & de gloire, lorsqu'il vint pour tenter Eve. L'opinion qui fait les Anges corporels, sensibles à l'amour des femmes, & capables d'engendrer, est insoutenable. Enfin on ne peut douter, après les Textes de l'Ecriture, & les Décisions de l'Eglise, que les Démons ne soient dès-à-présent tourmentez dans l'enfer. Mais il faut examiner ces choses plus à fond.

(a) *Vide Aug. lib. 12. de Civit. c. 1. Basil. de Spiritu sancto. c. 20. Nazianz. orat. 38. Nyssen. orat. Cathech. c. 6. Chrys. homil. 22. in Genes. Theodoret. orat. 3. contra Græcos, & alii plures.*

Création des mauvais Anges.

Le sentiment commun des Peres (*a*), & des Théologiens, est que les Anges furent tous créez de même nature au commencement, & que la différence qu'il y a entre les bons, & les mauvais Anges, ne vient pas de la part de Dieu, qui n'a fait que de bonnes créatures ; mais de la malice, & de la corruption des Anges rébelles, qui abandonnérent leur rang (*b*), & qui étant tombez dans l'orgueïl, & dans l'amour de l'indépendance, déchûrent de l'état de bonheur, & de gloire, où ils avoient été créez. On a vû ci-devant le sentiment de Philon (*c*), qui croit que les bons Anges, les Démons, & les ames des hommes ne différent que de nom ; & celui de Joseph (*d*), qui veut que les Démons qui obsédent les hommes, ne soient autres que les ames des méchans, qui ayant quitté les corps qu'elles animoient, se saisissent de quelque autre corps vivant, dans la crainte de tomber dans l'abîme, où ils doivent souffrir des supplices éternels.

(b) *Juda* ℣. *6. Non servaverunt suum principatum.*

Nature, & qualitez des Démons.

Les Docteurs Hébreux sont partagez sur la nature, & sur l'origine des Démons. Les uns les croyent corporels, distinguez entre eux par la différence des sexes, capables d'engendrer leurs semblables, de se multiplier, & sujets à la mort. D'autres (*e*) croyent qu'ils furent créez spirituels, Dieu n'ayant pas eu le loisir de leur donner des corps, parce que le Sabbat commença dans le moment qu'il alloit les former. D'autres soutiennent qu'ils sont nez de la conjonction de *Sammaël* Prince des Démons, avec Eve, avant qu'Adam la connût. Il y en a qui les font fils d'Adam lui-même ; & d'autres qui leur donnent différentes meres ; par exemple, *Noëma*, sœur de Tubalcaïm (*f*) ; (ils prétendent qu'elle étoit d'une rare beauté, & qu'elle est encore vivante ;) & une autre nommée *Lilith*, laquelle s'étant séparée d'Adam son mari, s'envola, & ne voulut plus habiter avec lui. Trois Anges furent envoyez après elle : mais Lilith ne voulut pas revenir avec son époux. Ce que ces Anges purent obtenir d'elle, fut qu'elle ne tuëroit pas les enfans dans les lieux où se trouveroient écrits les noms de ces trois Anges, qui sont *Sennoï*, *Sansennoï*, & *Samangeloph*. Ils la quittérent donc, en lui donnant leur malédiction, en vertu de laquelle il lui meurt tous les jours cent Démons, qui sont ses enfans. Les Juifs pour garantir la chambre des femmes accouchées de la cruauté de Lilith, qui ne cherche qu'à tuer les enfans nouveaux-nez, écrivent d'ordinaire sur la parois : *Qu'Adam, & Eve se trouvent ici, & que Lilith en soit bannie* ; & sur la porte on écrit les noms des trois Anges dont on a parlé ; *Sennoï*, *Sansennoï*, & *Samangeloph*.

(c) *Philo de Gigantib. p. 186.* ψυχὰς οὖν, δαίμονας, καὶ ἀγγέλους ὀνόματι μὲν διαφέροντα, ἓν δὲ καὶ ταὐτὸν ὑποκείμενον διανοηθεὶς, ἄχθος βαρύτατον ἀποθήσῃ δεισιδαιμονίαν.

(d) *Joseph de Bello, lib. 7. c. 15.*

(e) *Bereschit Rab. sect. 7. p. 9. col. 3. Manasse Ben-Israël de creatione, problem. 23.*

(f) *Genes. IV. 22.*

Ils croyent que le Démon qui séduisit Eve, étoit *Sammaël*, le Prince des démons, lequel étant venu à Eve monté sur le serpent, la séduisit, abusa d'elle ; d'où elle conçut, & enfanta Caïn. Quelques-uns (*g*) ajoutent à tout cela, qu'*Aza*, & *Azael* chassez du Ciel par le sceptre de fer, descendirent dans l'abîme, & trouvérent ensuite le secret d'en sortir par le moyen de l'air dont ils s'enveloppoient dans tous les lieux où ils passoient, & dont ils se formérent des corps, dont ils se servirent pour se marier. Ils produisirent ce grand nombre de Prosélytes ; qui se trouvérent avec les Israëlites au sortir de l'Egypte (*h*), & qui furent si souvent les auteurs, ou les promoteurs de la rébellion, du murmure, & de l'idolâtrie des Israëlites dans le désert.

(g) *Rab. Eliezer in Pirke, c. 7.*

(h) *Exod. XII. 38.*

On comprend bien, sans qu'on en avertisse, que tout cela est chimérique, & fabuleux ; & on doit même faire la justice aux Hébreux de croire que les plus raisonnables d'entre eux n'ont que du mépris pour ces puérilitez. Maimonide (*i*) dit clairement que les Démons n'ont ni corps, ni matiére, & que ce sont des substances toutes distinguées du corps ; quoique son Scoliaste (*k*) enseigne comme un article reçû communément parmi les Juifs, que les Démons ont des corps composez des deux élémens, apparemment de l'air, & du feu. Chacun de ces Docteurs a ses opinions particuliéres, comme il arrive dans les Ecoles ordinaires. Mais il y a cette différence entre eux, & nos Théologiens, que ceux-ci sont fixez dans les matiéres de foi, & dans les articles essentiels par une autorité supérieure, qui est celle de l'Ecriture, de la tradition, & de l'Eglise ; au lieu que les Rabbins livrez à leur imagination, & à leur liberté, s'évanoüissent dans leurs pensées, & donnent impunément aux choses les plus sérieuses un air ridicule, par le tout fabuleux dont ils les revêtent.

(i) *Maimon. fundament. legis, cap. 1.*

(k) *Ad cap. 4. Maimon. de fundamento legis.*



Digitized by Google

Au reste les rêveries qu'on a débitées sur l'origine des Démons, ne sont point nouvelles; & nous en voyons des traces dans les plus anciens Peres de l'Eglise. La plûpart en écrivant contre les Païens, ont prétendus que les Démons étoient environnez de corps aëriens, mais soüillez, & impurs; & que leur nourriture ordinaire étoit la fumée des sacrifices, l'odeur des chairs brûlées, la graisse, & le sang des victimes offertes aux faux Dieux; c'est-à dire, à eux-mêmes, qui étoient le principal objet du culte des Idolâtres. Dieu dans le commencement, avoit confié aux Anges la conduite du monde, selon saint Justin le Martyr *(a)* : mais ayant abusé de leur pouvoir, & outrepassé les ordres du Seigneur, ils se laissérent aller à l'amour des femmes, & en eurent des enfans, qui sont ce que nous appellons les Démons. Ceux-ci corrompus dès leur naissance, firent naître la corruption, & le désordre dans tout le monde, & y répandirent le crime, l'insolence, l'impudicité, & les plus affreux déréglemens.

Athénagore *(b)*, saint Clément d'Aléxandrie *(c)*, Origénes *(d)*, Julius Firmicus *(e)*, Minutius Felix *(f)*, saint Cyprien même *(g)*, & Tertullien *(h)* ont avancé sérieusement que les Démons venoient lécher le sang des victimes, & fleurer l'odeur des chairs immolées, pour se rassasier : Opinion qu'ils paroissent avoir pris des Poëtes Païens, qui nous représentent les ames séparées du corps, avides de ce ragoût, & venant avec empressement autour d'une fosse pleine de sang, pour s'en repaître *(i)*. Tout cela suppose que les Démons sont corporels : Aussi avons-nous montré dans la premiére partie de cette Dissertation, que la plûpart des Anciens tenoient les Anges, & les Démons matériels, c'est-à-dire, revêtus de corps très-subtils, de la nature de l'air, & du feu. Ce sentiment avoit sa source dans la plus profonde antiquité, & il avoit été communiqué aux Grecs par les Egyptiens.

Ceux-ci croyoient que l'homme étoit composé de trois parties; de *l'entendement*, qui étoit tout spirituel; de *l'ame*, qui étoit une espéce de corps umineux, & subtil, dont l'entendement étoit revêtu & enfin du *corps* grossier, qui étoit comme l'étui de ce corps subtil, & lumineux, dont on vient de parler. Ce dernier avoit la même forme, les mêmes traits, le même air que le corps sensible; & c'est ce corps subtil qui apparoissoit quelquefois après la mort, tandis que le corps grossier n'avoit pas été ou brûlé, ou enterré *(k)*. Jusques-là l'entendement demeuroit attaché à son corps lumineux. Mais aussi-tôt que le corps terrestre étoit consumé, l'entendement se dégageoit de son corps subtil, & lumineux, & se guindoit au Ciel; pendant que ce corps spirituel se retiroit dans l'enfer, pour y demeurer dans les Champs Elisiens, ou dans le lieu des supplices, suivant le mérite, ou le démérite de sa vie précédente. On voit ces sentimens fort bien marquez dans Homére *(l)*, dans Virgile *(m)*, & dans Lucréce *(n)*.

Pour revenir aux mauvais Anges, quelques Anciens ont crû qu'il y en avoit de deux sortes. Les uns sont sortis immédiatement des mains de Dieu; & les autres sont les fils des premiers, lesquels étant épris de l'amour des femmes, en ont eu ce que nous appellons proprement les Démons. Ainsi selon Lactance *(o)*, il y a deux sortes de Démons : Les uns célestes; & les autres terrestres. Les Démons célestes sont des Anges, qui ayant été séduits par le Diable, se sont engagez dans des amours impurs. Les terrestres sont ceux qui sont nez des premiers. Les Démons terrestres n'ont pas été jettez dans l'enfer, comme leurs peres n'ont pas été rétablis dans le Ciel, d'où ils étoient venus. Saint Augustin *(p)* semble croire que les Anges rebelles avant leur péché, avoient des corps célestes, & spirituels, & que depuis leur chûte, ils sont revêtus de corps aëriens; en sorte qu'ils sont capables à présent de ressentir les impressions du feu : *Si transgressores illi antequam transgrederentur, cœlestia corpora gerebant, neque hoc mirum est, si conversi sunt ex pœna in aëream qualitatem, ut jam possint ab igne, id est ab elemento naturæ superioris, aliquid pati.*

On voit le même sentiment dans Fauste de Riez, dans une Epître que Mamert Claudien a réfutée. Les Grecs modernes dans le Concile de Florence *(q)*, soutinrent que les Anges rébelles, de spirituels qu'ils étoient avant leur chûte, étoient devenus en quelque sorte charnels, & matériels : D'où vient leur inclination pour les corps, & le repos qu'ils y trouvent, comme on le voit dans les possédez, & dans cette légion de Démons, qui demanda à JESUS-CHRIST qu'il lui fût permis d'entrer dans un troupeau de pourceaux : D'où vient aussi qu'ils seront tourmentez dans les flammes, & qu'ils souffriront la peine du feu dans le corps matériel qui les environne. Ce sont-là les raisons des nouveaux Grecs. Saint Jérôme *(r)* met entre les erreurs d'Origénes, qu'il croyoit que les Démons avoient été revêtus de corps aëriens, pour les punir de leurs péchez : *Quod Demones ob delicta aëreis corporibus sint vestiti.* Mais quelque commun qu'ait été dans l'Antiquité le sentiment qui attribuë des corps aux Démons, & quelque autorité qu'il soit encore aujourd'hui parmi plusieurs peuples, il doit demeurer pour constant que de leur nature ils sont spirituels, & immatériels.

Révolte des mauvais Anges.

A l'égard de leur chûte, on peut distinguer trois opinions diverses. La premiére, qu'ils sont tombez par leur orgueïl, & leur insolence contre Dieu, leur Créateur; & par leur jalousie, &

(a) *Justin. Mart. Apolog. 1. Οἱ δὲ ἄγγελοι παραβάντες τήνδε τὴν τάξιν, γυναικῶν μίξεσιν ἡττήθησαν, καὶ παῖδας ἐτέκνωσαν, οἵ εἰσιν οἱ λεγόμενοι Δαίμονες, &c.*

(b) *Athenagor. Apolog. p. 29.*

(c) *Clem. Alex. lib. 7. Stromat.*

(d) *Origen. lib. 3. contra Celsum. Δαιμόνια λίχνα, καὶ περὶ τὰς θυσίας, καὶ τὰ αἵματα, καὶ τὰς ἀπὸ τῶν θυσιῶν ἀναφορὰς κυλινδούμενα.*

(e) *Jul. Firmic. de erroribus profan. Relig. cap. 14.*

(f) *Minutius Felix in Octavio.*

(g) *Cyprian. lib. de Idolor. vanit.*

(h) *Tertull. Apologet. c. 22. Renuntient se immundos spiritus esse : quod vel ex pabulis eorum sanguine, & fumo, & putidis rogis pecorum.... Intelligi debuerit.*

(i) *Homer. Odyss. Λ.*
*Ἀλλ' ἀποχάζεο βόθρου, ἄπισχε δὲ φάσγανον ὀξὺ*
*Αἵματος ὄφρα πίω, καὶ τοι νημερτέα εἴπω.*

(k) *Idem Iliad. XXIII.*
*Ἦλθε δ' ἐπὶ ψυχὴ Πατροκλῆος δειλοῖο*
*Πάντ' αὐτῷ μέγεθός τε, καὶ ὄμματα κάλ' εἰκυῖα,*
*Καὶ φωνὴν, καὶ τοῖα περὶ χροῒ εἵματα ἕστο.*
Et plus bas :
*Ὢ πόποι ἦ ῥά τίς ἐστι, καὶ εἰν Ἀΐδαο δόμοισι*
*Ψυχὴ, καὶ εἴδωλον. Ἀτὰρ φρένες οὐκ ἔνι πάμπαν.*

(l) *Vide Homer. loco citato.*

(m) *Virgil. Æneid. lib. 4.*
*Et nunc magna mei sub terras ibit imago.*

(n) *Lucret. lib. 1.*
*...... Esse acherusia templa*
*Quo neque permanent animæ, neque corpora nostra,*
*Sed quadam simulacra modis pallentia miris.*

(o) *Lactant. lib. 2. cap. 14. Eos (Angelos ad tutelam humani generis à Deo missos) Diabolus ex Angelis Dei suos fecit satellites, & ministros. Qui autem sunt ex his procreati, quia neque Angeli, neque homines fuerunt, sed mediam quandam naturam gerentes, non sunt ad inferos recepti, sicut nec in Cœlum parentes eorum. Ita duo genera Demonum sunt, unum cœleste, alterum terrenum, hi sunt immundi spiritus malorum quæ geruntur autores.*

(p) *Aug. de Genes. ad Litt. lib. 3. cap. 17. Vide & lib. 15. de Civit. cap. 23. & lib. 1. contra Academic. cap. 7. & lib. 2. de ordine. cap. 9.*

(q) *Græci in Concil. Florent. Ὅτι ὁ Διάβολος καὶ οἱ σὺν αὐτῷ ἀποπεσόντες ἐκ τῆς δίκης τοῦ Θεοῦ, παχὺ μικρὸν ἔλαβον σῶμα, καὶ οἱ ἄϋλοι, μερικῶς ὑλώθησαν.*

(r) *Hieronym. Ep. ad Avitum.*

leur haine contre l'homme. La seconde, que Lucifer, ou le Prince des Démons, qui par son premier état, se trouvoit à la tête de tous les Anges (a), est d'abord tombé par son orgueil, & ensuite a engagé une partie des autres Anges dans le crime, en les engageant dans des amours impurs avec les femmes. Enfin la troisiéme est celle qui veut que la chûte des Anges vienne immédiatement de cet amour impur, & de leur débauche avec les filles des hommes.

Le premier sentiment, qui est le seul véritable, est appuyé de la plûpart des Peres: Les uns (b), attribuant le malheur du Démon à la jalousie qu'il conçut contre l'homme, qu'il voyoit créé à l'image de Dieu, & établi comme un petit Dieu sur la terre; les autres (c), à l'orgueïl, & à la vaine complaisance qu'il prit en lui-même, & dans ses perfections, comme s'il ne les eût pas tenuës de Dieu; & les derniers, à l'une, & à l'autre de ces deux causes: Et en effet ces deux vices ne vont guéres que de compagnie. L'orgueïl est la mere de l'envie. L'une se plaît dans sa propre excellence; l'autre s'afflige du bonheur, ou de la gloire de son prochain.

On dispute sur l'interval qu'il se passa entre le moment de la création des Anges, & celui de leur chûte. Les Peres (d) qui ont crû que les Anges avoient été créez avant le monde, ont crû aussi qu'ils étoient demeurez assez long-tems dans l'état de grace, & de gloire où ils avoient été créez; c'est-à-dire, au moins jusqu'à la création des Etres corporels, & sensibles, & sur tout jusqu'à la création de l'homme, qui devint le principal objet de sa jalousie, & la premiére occasion de sa chûte. Ceux qui ont crû que le Démon n'avoit été créé qu'avec le monde sensible (e), sont obligez de dire qu'il ne fut que fort peu de tems dans l'état de grace, & d'innocence, puisqu'il étoit déja tombé, lorsqu'il tenta Eve dans le Paradis, fort peu de tems après la formation de cette premiére femme.

Les premiers (f) croyent que Dieu laissa aux Démons, & à ses Anges un certain tems pour reconnoître leur faute, & pour en mériter le pardon, s'ils avoient voulu; & les autres (g) prétendent que dès que leur volonté se porta au mal, elle le fit d'une maniére fixe, & permanente, sans aucun retour, & sans espérance de pardon. La profondeur de leur chûte fut proportionnée à leur élévation, à la force, & à la lumiére dans lesquelles ils avoient été créez; au lieu que la foiblesse de l'homme, & la chair dont il étoit environné, lui méritérent le pardon, & la grace de la pénitence: *Homo verò idcircò veniam meruit, quia per carnale corpus aliquid quo seipso minor esset, accepit*, dit saint Grégoire le Grand (h).

Le sentiment qui met l'origine des démons au tems du prétendu commerce que les Anges eurent avec les femmes, n'est fondé que sur le Livre apocryphe d'Enoch, contre lequel l'Antiquité n'a pas été assez en garde: Et celui qui veut que le Prince des Démons soit tombé par son orgueïl long tems avant que les autres Anges se fussent corrompus avec les femmes, & que ce Prince des ténébres fut le premier auteur de leur chûte (i); ce sentiment n'a été inventé que pour concilier l'Ecriture, qui nous apprend que le Démon *a été homicide dès le commencement* (k), & que c'est *par son envie que la mort est entré dans le monde* (l) & que c'est lui qui tenta Eve, & qui l'engagea à la désobéissance contre Dieu; pour concilier, dis-je, ces véritez avec les rêveries du Livre d'Enoch, dont on respectoit alors l'autorité, croyant que saint Jude l'avoit cité comme Canonique dans son Epître.

Subordination entre les Démons.

Quoi qu'on ne doute pas qu'il n'y ait entre les Démons la même subordination à proportion, que parmi les bons Anges, on ne peut pas toutefois en marquer les degrez, ni savoir en quoi elle consiste. L'Apôtre reconnoît parmi eux, *des principautez, des puissances, & des vertus* (m), comme parmi les Anges de lumiére. Il est parlé dans l'Evangile en plus d'un endroit (n), de Béelsébub Prince des Démons. Dans la parabole du fort armé, Jesus-Christ dit que le Démon chassé de sa maison, y retourne avec sept autres Démons plus méchans que lui (o). Cassien (p) croit qu'ils conservent depuis leur chûte quelque chose de la subordination, où ils étoient dans le Ciel avant leur révolte; ou qu'ils tiennent entr'eux le rang, & le dégré que mérite leur malice, ou le crime en quoi ils excellent.

Mais cette subordination des Démons d'un moindre rang, au Prince des ténébres, n'empêche pas qu'ils ne soient tous dans une entiére dépendance de leur Créateur. Ils ne peuvent sans ses ordres exercer leur fureur contre les hommes, & ils ne peuvent l'exercer que jusqu'au point qu'il le leur permet. Satan ne tente Job, & n'attaque successivement ses biens, ses enfans, sa personne, qu'à mesure qu'il en obtient la permission de Dieu. Si Dieu veut exercer sa vengeance contre une ville, ou une nation, il envoye les Démons pour cela (q): *Immissiones per Angelos malos*; il permet que Satan inspire de mauvais conseils, & qu'on les suive; par exemple, lorsqu'il inspira à David le dessein de faire le dénombrement de son peuple (r). Le Roi d'Israël méprise les vrais Prophétes du Seigneur, & Satan s'offre d'être *un esprit d'erreur dans la bouche de tous les faux Prophétes* (s). Zacharie (t) voit Satan debout devant le Tribunal de Dieu, pour accuser le Grand-Prêtre Jésus, & pour le faire condamner, si un bon Ange ne lui eût fermé la bouche, en lui disant: *Que le Seigneur te reprenne, & t'impose silence, ô Satan.*

L'Ecriture attribue d'ordinaire au Démon la cause des maladies du corps, la mort, les infirmitez, & la plûpart des malheurs qui arrivent aux hommes; les tempêtes, la stérilité, les guerres;

(a) *Tertull. lib. 5. contra Marcion. c. 10. & 18. Lactant. lib. 2. c. 8. Cyrill. Jerosol. Cath. 2. Greg. Mag. lib. 4. Moral. c. 13.*

(b) *Iren. lib. 4. c. 78. Lact. lib. 2. c. 8. Nyssen. Cathech. c. 6. Method. apud Epiphan. hæres. 64. Cyprian. apud Aug. l. 4. de Baptismo, c. 8. Tertull. lib. de patient. c. 5. & 6.*

(c) *Aug. lib. 11. c. 13. 14. & 15. de Genes. ad Litt. & lib. 12. de Civit. c. 6. Cassian. collat. 8. c. 10. alii passim.*

(d) *Ita Græci plerique. Vide Petav. l. 1. cap. 15. de Angelis, & lib. 3. c. 3. art. 11.*

(e) Hugues de S. Victor sur *Sent. tract. 2. 63. & S. Thom. in 1. part. qu. 63. art. 6.* croient que le Démon pécha aussi-tôt après le premier instant de sa création.

(f) *Nemes. l. de hominis opificio, cap. 1. Damascen. l. 2. c. 4. Rupert. de victoria Verbi, lib. 1. c. 3. & lib. 3. de glorific. Trinit. Cassian. collat. 8. c. 10.*

(g) *Goffrid. Vindocin. serm. 1. de nativit. Domini. Ut cujus gradus fuerat altior, ejus casus fieret gravior. Vide & Gregor. Magn. lib. 32. Moral. c. 18. Idcirco peccans sine venia damnatus est, quia magnus sine comparatione fuerat creatus.*

(h) *Gregor. Mag. lib. 9. Moral. c. 28.*

(i) *Ambros. in Psalm. CXVIII. serm. 7. Collatum cum Apolog. David. c. 1. & lib. de Noë, & arca, c. 4. Lactant. lib. 2. c. 8. Method. apud Epiphan. hæres. 64.*

(k) *Joan VIII. 44.*

(l) *Sap. 11. 24. Invidiâ Diaboli mors introivit in orbem terrarum.*

(m) *Ephes. VI. 12. Vide & 1. Cor. XV. 24.*

(n) *Matth. XII. 24. Luc. XI. 15. 18.*

(o) *Luc. XI. 25. 26.*

(p) *Cassian. collat. 8. c. 15.*

(q) *Psalm LXXVII. 49.*

(r) *1. Par. XXI. 1. Consurrexit Satan contra Israël, & concitavit David ut numeraret Israël.*

(s) *3. Reg. XXIII 21.*

(t) *Zach. III. 1. 2.*

Digitized by Google

& on ne peut douter qu'ils n'y ayent beaucoup de part, vû leur malice, & leur animosité contre les hommes. Saint Pierre (*a*) represénte Satan comme un lion rugissant qui cherche de toutes parts à nous dévorer; & Saint Paul le dépeint (*b*) comme un ennemi armé de traits enflammez, par lesquels il cherche à percer, non nos corps, mais nos ames. Plusieurs Anciens (*c*) ont attribué à chaque homme un mauvais Ange qui le portoit continuellement au mal, comme il en a un bon qui le porte au bien: sentiment qu'ils avoient puisé dans le Livre d'Hermas, ou du Pasteur (*d*), & dans un autre Livre apocryphe, qui est peut-être l'*Apocalypse d'Abraham*, cité par Saint Epiphane (*e*).

On remarque même cette opinion parmi les Philosophes (*f*), sur-tout les Stoïciens, qui admettoient non-seulement un bon Ange député à la conduite de chaque homme, mais aussi un mauvais Ange, dont toute l'application étoit de lui nuire, & de l'engager dans le désordre. Les Juifs encore aujourd'hui donnent à chaque homme deux Anges, l'un bon, & l'autre mauvais (*g*). Mais l'Eglise Chrétienne ne reconnoit qu'un Ange de salut, que Dieu nous a donné pour notre conduite dès notre naissance, quoiqu'elle avouë que les mauvais Anges sont toûjours au tour de nous très-attentifs à nous tenter, & à profiter de nos négligences, & de nos foiblesses. Origénes (*h*) a crû que chaque vice a son mauvais Ange qui y préside, en sorte qu'il y a un Ange d'avarice, un Ange de fornication, un Ange de superbe; de maniére que plus nous avons d'inclinations vitieuses, plus aussi nous avons de mauvais Anges qui nous combattent; & lorsque nous avons réüssi à vaincre un vice, le Démon qui y présidoit se retire comme vaincu, & n'ose plus paroître; à moins qu'encouragé par notre négligence, il ne revienne avec sept autres esprits plus méchans que lui, comme dit le Sauveur dans saint Luc (*i*).

La plûpart des anciens Peres enseignent que les mauvais Anges après leur révolte, furent chassez du Ciel, & réléguez dans l'air, où ils doivent demeurer jusqu'au jour du dernier Jugement, auquel ils seront précipitez dans l'abîme, pour n'en sortir jamais. Athénagore (*k*) suivant le systême qui distingue les mauvais Anges des Démons, & qui veut que ceux-ci soient les fils que les Anges rébelles eurent avec les filles des hommes; Athénagore, dis-je, place les Anges dans l'air, & les Démons autour de la terre, où ils inspirent aux hommes tout le mal dont ils sont remplis. Philon le Juif (*l*), Tertullien (*m*), & quelques autres les placent indéfiniment dans l'air avec les bons Anges; mais saint Augustin (*n*) croit qu'ils sont tombez dans la partie la plus pure, & la plus sublime de l'air, dans celle qui est la plus proche de la terre, qui n'est que ténebres en comparaison de la sérénité, & de la clarté de celle où ils étoient auparavant: D'où vient aussi que saint Paul les appelle *Princes des ténébres* (*o*). Et saint Jérôme écrivant sur ces mêmes paroles de l'Epître aux Ephésiens (*p*), dit que c'est l'opinion constante de tous les Docteurs de l'Eglise, que l'air qui est entre le Ciel & la terre, est tout rempli de mauvais Esprits; *Hac autem omnium Doctorum opinio est, quod aër iste, qui Cœlum, & terram, medius dividens, inane appellatur, plenus sit contrariis fortitudinibus.*

C'est-là où ils exercent leur empire contre les hommes, en se transfigurant en Anges de lumiére, en y excitant des tempêtes, en observant tous les moyens de nous tenter, & de nous surprendre. Saint Paul les appelle (*q*) aussi *les Princes de la puissance de l'air*: Et saint Chrysostome (*r*) croit qu'ils n'ont pas perdu, même après leur peché, l'empire que Dieu leur avoit donné dès le commencement sur l'air. Mais d'autres Peres (*s*) croyent qu'ils sont déchûs de ce pouvoir, & que s'ils sont aujourd'hui dans l'air, c'est pour y être tourmentez (*t*), en attendant le jour du Jugement, où ils doivent tous être précipitez dans l'abîme. D'autres (*u*) soutiennent que la plûpart des Démons sont dans l'enfer, & qu'il n'y en a qu'une assez petite partie sur la terre, ou dans l'air, pour exercer, & pour tenter les hommes.

Enfin les Apôtres saint Pierre (*x*), & saint Jude (*y*) nous enseignent assez clairement que les Anges rébelles sont précipitez dans l'enfer: *Rudentibus inferni detractos in tartarum tradidit cruciandos*, dit saint Pierre. *Angelos verò qui non servaverunt suum principatum, sed dereliquerunt suum domicilium, in Judicium magni diei vinculis æternis sub caligine reservavit*, dit S. Jude. Mais S. Augustin (*z*), saint Gregoire le Grand (*aa*), le Vénérable Bede (*bb*), l'Abbé Rupert (*cc*), Pierre Abaëlard (*dd*), l'entendent de l'air inferieur, qui à l'égard du Ciel, peut être regardé comme un abîme, & comme l'enfer est à notre égard: Opinion qui n'est pourtant pas suivie par les Théologiens, dont la plûpart enseignent que les Démons ne sont point tellement renfermez dans l'enfer, qu'ils n'en sortent quelquefois, pour nous tenter. Et S. Jean dans l'Apocalypse (*ee*), nous représente le Prince des Démons qui est lié, & jetté dans l'abîme, sans en pouvoir sortir qu'au bout de mille ans. Mais qui nous expliquera toutes les figures de l'Apocalypse, & qui nous apprendra quelque chose de bien sûr touchant l'état des Démons? Il faut convenir que nous n'avons sur tout cela que des conjectures, & des opinions très-peu certaines.

Les Démons qui se plaignoient que Jesus-Christ étoit venu les tourmenter avant le tems (*ff*), & qui le prioient de ne les pas précipiter dans l'abîme (*gg*) sembloient insinuer qu'ils joüissoient sur

Fonctions des mauvais Anges.

(a) 1. *Petr.* v. 8.

(b) *Ephes.* vi. 16.

(c) *Origen. homil.* 35. *in Luc. & lib.* 3. *de princip. c.* 11. *Antioch. homil.* 61. *Nyssen. de vita Mosis, p.* 194. *Opus imperfect. in Matt. homil.* 5.

(d) *Hermas Pastor. lib.* 2. *mandat.* 6.

(e) *Epiphan. hæres.* 39. *Sethian. c.* 5.

Demeure, & lieu du supplice des Démons.

(f) *Orph. Hymn. ad Musas.* [illegible] *Vide & Plutarch. in Bruto; & Servium ad Virgil. Æneid* vi. *Quisque suos patimur manes.*

(g) *Buxtorf. Synagog. c.* 10. *Basnag. hist. des Juifs, l.* 6. *c.* 9. *art.* 14.

(h) *Origen. homil.* 15. *in Josue.*

(i) *Luc.* xi. 26.

(k) *Athenagor. Legat. pro Christianis.*

(l) *Philo, l. de Gigantib. & lib. de confus. linguar.*

(m) *Tertull. Apologet. c.* 12.

(n) *Aug. lib.* 3. *de Genes. ad Litt. c.* 10. *Enchirid. c.* 28. *In hujus aëris imam caliginem de superna cœlesti habitatione dejecti. Et in Psalm.* cxlix.

(o) *Ephes.* vi. 12.

(p) *Hieron. in Ephes.* vi. 12.

(q) *Ephes.* vi.

(r) *Chrysost. in Ephes.* vi. *homil.* 4. [illegible]

(s) *Theodoret. & Oecumen. in eund. locum.*

(t) *Vide Rupert. in Genes. c.* xvii.

(u) *Euseb. Præpar. l.* 7.

(x) 2. *Petr.* ii. 4.

(y) *Jude* ℣. 6.

(z) *Aug. in Psalm.* cxlix.

(aa) *Gregor. Magn. l.* 13. *Moral. c.* 17.

(bb) *Beda in* 2. *Petr.* ii.

(cc) *Rupert. in Genes.* 17.

(dd) *Abaëlard. Introduct. ad Theolog. c.* 17.

(ee) *Apoc.* xx.

(ff) *Matth.* viii. 19.

(gg) *Luc.* viii. 31.

la terre de quelque repos, & qu'ils regardoient comme un souverain malheur pour eux d'être reléguez dans l'enfer. Et certes il y a plusieurs anciens Peres qui croyent qu'ils sont simplement condamnez au feu éternel; mais qu'ils n'en souffriront la peine avec ceux qu'ils ont séduits, qu'après le jour du Jugement : *Desperata conditio eorum ex prædamnatione solatium reputat fruendæ interim malignitatis de pœna mora*, dit Tertullien (*a*). Saint Justin le Martyr (*b*), Minutius Felix (*c*), Lactance (*d*), Tatien (*e*), Origénes (*f*), Némésius (*g*), saint Augustin (*h*), saint Jérôme (*i*), & plusieurs autres (*k*), témoignent la même chose, & le Sauveur dans l'Evangile, semble l'insinuer, lorsqu'il dit qu'au jour du Jugement, on dira aux damnez (*l*) : *Allez, maudits, au feu éternel, qui est préparé*, ou qui a été préparé *au Diable, & à ses Anges.* Il étoit donc simplement préparé au Démon; le Démon n'en souffroit pas encore la peine.

Mais on ne doit pas s'imaginer qu'il soit aujourd'hui dans un état exemt de souffrance, & que son supplice ne doive commencer qu'au jour du Jugement. Autre est le feu qu'il souffre à présent; autre est celui qu'il souffrira après le dernier jour, dit saint Gregoire Pape (*m*). Il est déja rempli de douleur, & de désespoir, à cause de sa condamnation, qui fut prononcée aussi-tôt après sa révolte : mais après le jour du Jugement, il souffrira réellement la peine du feu éternel, qui lui est préparé dès le commencement : *Diffinita quidem*, dit saint Bernard (*n*); *sed nondum promulgata sententia est : Denique jam Diabolo ignis paratur, etsi nondum ille præcipitatus in ignem, modico adhuc tempore sinitur malignari.* La certitude du supplice futur est déja pour lui un supplice anticipé. C'est-là le sentiment de presque tous les Anciens, comme le remarquent Maldonat (*o*), & le P. Petau (*p*).

Béde le Vénérable (*q*) est peut-être le seul des Anciens qui soutienne que les Démons sont actuellement tourmentez par les flammes, en quelques lieux qu'ils se trouvent : *Ubicumque vel in aëre volitant, vel in terris, aut sub terris vagantur, sive detinentur, suarum secum ferunt semper tormenta flammarum instar febricitantis.* Et toutefois son sentiment est aujourd'hui communément reçû dans l'Ecole : quoique d'habiles Théologiens prétendent que l'opinion contraire, soutenuë, comme on l'a vû, par les anciens Peres, ne puisse être regardée comme erronée, n'ayant rien de contraire à l'Ecriture, & n'ayant été flétrie par aucun Concile; car la décision du Concile de Florence (*r*), qui a décidé que les ames des hommes, qui meurent dans le péché mortel, sont aussi-tôt livrées au feu éternel, n'a rien dit au sujet des peines des Démons : Et S. Thomas (*s*), qui condamne comme erronée l'opinion de ceux, qui tiennent que les ames des méchans ne souffriront la peine du feu qu'après le dernier Jugement, n'ose rien dire contre ceux qui nient cela des Démons.

Pour ce qui est de la nature du feu qui doit brûler les Démons dans l'enfer, savoir si c'est un feu réel, & élémentaire, comme l'ont crû saint Augustin (*t*), saint Gregoire (*u*), & comme l'enseignent communément les Théologiens; ou un feu métaphorique, qui n'est autre que le remords des pécheurs, & leur désespoir, comme l'ont enseigné Origéne (*x*), saint Ambroise (*y*), Théophylacte (*z*), & quelques autres; c'est sur quoi nous nous sommes expliqué ailleurs (*aa*). Et pour le nombre des Démons, on en a parlé incidemment, en parlant de celui des Anges.

Quant au culte des Démons, l'Ecriture en quelques endroits, dit que les Hébreux (*bb*), à l'imitation des Cananéens, ont immolé leurs enfans aux Démons, & non au Seigneur. Et le Psalmiste dit que tous les Dieux des Païens sont des Démons (*cc*) *Omnes Dii gentium Dæmonia.* Et Baruch (*dd*) reproche aux Hébreux d'avoir offert des sacrifices aux Démons. Et dans le Lévitique (*ee*), Moyse défend aux Israëlites d'immoler comme ils faisoient auparavant, leurs victimes aux Démons; ou, comme porte l'Hébreu, *aux velus*, ou *aux boucs.* Mais il est bon de remarquer que le mot Hébreu (*ff*), que les Septante, & la Vulgate ont rendu par *Démons*, ne signifie proprement que des Idoles, des Dieux de rien; & on n'a aucune preuve que les Hebreux, ni les Cananéens ayent jamais eu dessein d'adorer les Démons. Les boucs, ou les velus dont parle Moyse, étoient apparemment les Dieux des Mendésiens en Egypte (*gg*), dont les Hébreux vouloient imiter le culte dans le désert, comme ils imitérent celui du veau d'or.

Les Peres ont crû avec raison que les Démons se faisoient rendre par les Gentils un culte sacrilége dans les Idoles. C'étoit en effet de vrais Démons qui habitoient dans les Temples des Païens; c'étoit eux qui y rendoient de faux oracles, & qui étoient les inventeurs, & les promoteurs de la fausse Religion des Idolâtres. Mais peut-on dire que l'intention de ces peuples fut de rendre un culte suprême à l'ennemi du genre humain, à celui que nous connoissons sous le nom de Satan? Il est certain que les Païens n'en avoient que des idées fort confuses; & les Dieux infernaux, à qui ils offroient des sacrifices, ainsi qu'aux Dieux du Ciel, & de la mer, étoient fort différens de ce que nous appellons les Démons, & de ce qu'eux-mêmes appelloient mauvais Génies (*hh*).

Toutefois on ne peut douter que les Perses ne rendissent les honneurs souverains au Démon, qu'ils tenoient pour un mauvais principe. Ils reconnoissoient dans la nature comme deux Dieux; l'un bon, l'autre mauvais. Le premier s'appelloit *Horomase*, & le second *Arimane.* On offroit à Horomase des sacrifices d'actions de graces, & à Arimane des sacrifices pour détourner les maux qu'il vouloit faire. Et voici les cérémonies de ce sacrifice. Il y a une herbe nommé *omani*, qu'ils piloient dans un mortier en invoquant le Dieu de l'enfer, & des ténébres : ils y mêloient du sang d'un loup qu'on avoit égorgé; & après cela, ils portoient cette composition en un lieu où les rayons du soleil ne pouvoient jamais pénétrer; ils la jettoient là, & l'y laissoient.

On assûre aussi que certains peuples de l'Amérique offroient au Démon des hosties, & des chandelles, pour détourner les effets de sa colére, & pour éviter les maux dont ils étoient menacez : Ce qui est le comble de l'ignorance, & de la superstition. Saint Augustin suppose en vingt endroits, que les Païens rendoient des honneurs solemnels aux Démons (*ii*) : *Omnes gentes sub*

(a) *Tertull. Apolog. c. 27.*
(b) *Justin. Mart. Apologia utraque.*
(c) *Minut. Felix in Octavio.*
(d) *Lactant. lib. ult. Instit. c. 26.*
(e) *Tatian. orat. contra Gentes.*
(f) *Origen. hom. 8. in Exod. & lib. 1. de princip. c. 6. &c.*
(g) *Nemes. de natur. hominis, c. 1.*
(h) *August. lib. 13. de Civit. cap. ult. Idem l. 21. c. 1. 10. 13. & alibi sæpius.*
(i) *Hieron. in Isai. xxv.*
(k) *Vide Petav. lib. 3. de Evang. c. 4. art. 13. & sequ.*
(l) *Matth. xxv. 41.*
(m) *Greg. Mag. lib. 4. Moral. c. 10.*
(n) *Bernard. serm. de transitu sancti Malachiæ.*
(o) *Maldon. in Matt. xxv. 41.*
(p) *Petav. lib. 3. de Angelis, c. 4. art. 18.*
(q) *Beda in Jacob. III.*
(r) *Concil. Florent. Decreto fidei.*
(s) *D. Thom. in I. partem, qu. 64. art. 4. ad 3.*
(t) *August. lib. xxi. de Civ. c. 9.*
(u) *Gregor. Mag. l. 4. Dialog. c. 9.*
(x) *Origen. lib. 2. de Princip. c. 11. Vide & Hieron. Ep. 59. ad Avit. & in Isai. ad finem.*
(y) *Ambrof. in Luc. lib. 7. n. 14.*
(z) *Theophyl. in Marc. IX.*
(aa) Commentaire sur l'Ecclesiastique, chap. 19.
(bb) *Deut. xxxii. 17. Psalm. cv. 37.*
(cc) *Psalm. xcv. 5.*
(dd) *Baruc. iv. 7.*
(ee) *Levit. xvii. 7.* ולא יזבחו עוד את זבחיהם לשעירם
(ff) אלילים *Vana, Idola, Deastri.*
(gg) *Herodot. l. 2. c. 46. Strab. Diodor. Ælian. alii.*
(hh) *Plutarch. de Iside, & Osiride Stanley, tom. 2. parte 14. c. 6.*
(ii) *Aug. in Psalm. xciv. n. 6. & alibi non semel.*

Dæmonibus

Digitized by Google

*Dæmonibus erant; Dæmonibus Templa fabricata sunt; Dæmonibus Aræ constructæ; Dæmonibus Sacerdotes instituti: Dæmonibus oblata sacrificia, &c.* Il dit ailleurs (a) que les Princes ont introduit parmi les hommes le culte des Demons, & que les Romains (b) ont ordonné qu'on invitât les bons Génies; & qu'on appaisât les mauvais par des sacrifices; eux qui avoient érigé des Temples à la pâleur, & à la fievre. On ne peut donc s'empêcher de reconnoître que dans la fausse Religion des Païens, le Demon n'ait reçû des honneurs divins.

(a) *Aug. de Civit. l. 5. c. 32.*
(b) *Aug. de consensu Evang. lib. 1. cap. 18. Qui & ... Dæmonas invitandos, & malos Dæmonas placandos monent.*

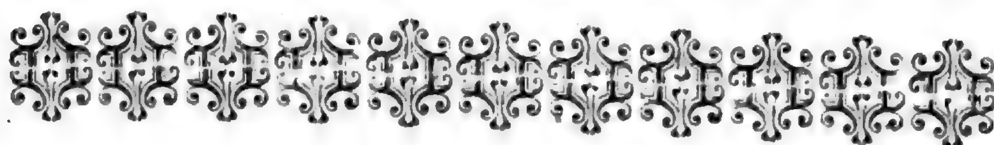

# DISSERTATION
## SUR
# LES TROIS MARIES.

La question que nous allons traiter, a pour objet trois personnes dont il est parlé dans l'Evangile, qui sont Marie-Madeleine, Marie sœur de Marthe, & une femme pénitente qui oignit les pieds de notre Sauveur, dans la maison de Simon le Pharisien (c). Il s'agit de sçavoir si ce sont trois personnes diverses, ou si ce n'en sont que deux, ou si ce n'est que la même personne marquée sous ces trois noms.

On peut déclarer par avance que cette question, est du nombre de ces disputes *interminables*, dont parle saint Paul à Timothée (d) sur lesquelles on disputera éternellement, sans jamais parvenir à une connoissance certaine, & distincte de la vérité. Si la chose étoit de nature à pouvoir être parfaitement éclaircie, elle devroit l'être à present, puisque tant d'habiles personnages, l'ont traitée. Nous n'avons que deux voyes sûres pour décider cette difficulté. La première est la parole de Dieu, c'est-à-dire, le Texte des Livres saints; & la seconde est la tradition de l'Eglise, & le sentiment des Peres. Or le Texte des Evangiles n'est pas assez clair pour nous fixer; la tradition des Eglises a varié; les Peres ne sont point d'accord entre eux, les savans, & les critiques encore aujourd'hui sont partagez. L'Eglise voit, & connoît ces diversitez d'opinions, sans en concevoir d'ombrages, & sans se mettre en peine d'interposer son autorité pour les arrêter. On peut donc travailler de nouveau sur cela avec une entiére liberté, sans que personne ait droit de s'en formaliser.

On peut compter jusqu'à six sentimens divers sur cette question. Les uns soûtiennent que Marie Madeleine, Marie sœur de Marthe, & la femme pénitente, qui oignit les pieds de J. C. chez Simon le Lépreux (e), & celle qui lui répandit un parfum prétieux sur la tête à Bethanie, en la maison de Simon le Lépreux (f), ne sont qu'une même personne. D'autres croyent que ce sont trois personnes différentes; d'autres confondent Marie Madeleine, avec Marie sœur de Marthe; d'autres veulent que Marie Madeleine soit la même que la femme pécheresse; & d'autres enfin veulent que la femme pécheresse ne soit pas différente de Marie sœur de Marthe. On peut ajouter un septiéme parti, qui est celui des douteux, qui ne voyant pas assez clair dans cette dispute, suspendent leur jugement, & ne décident ni pour la pluralité, ni pour l'unité. On peut mettre de ce nombre saint Jérôme (g), saint Ambroise (h), & saint Augustin traité 49. sur saint Jean, n. 3.

Les défenseurs de ces différentes opinions citent pour eux respectivement les mêmes passages de l'Ecriture. Ils en tirent des conséquences toutes opposées. Ils allégueut chacun de leur côté les Peres qui favorisent leurs sentimens. Ceux qui tiennent pour l'unité des Maries, allégueut principalement S. Clément d'Aléxandrie (i), Ammonius (k), S. Grégoire le Grand (l) Chrodobert Evêque de Tours (m) au septiéme siécle, Béde vers le même tems (n), Drutmar Moine de Corbie au neuviéme siécle (o), saint Odon Abbé de Cluny (p), saint Anselme ou un Auteur que l'on a cité sous son nom sur les Evangiles (q), Pierre de Blois (r), S. Antonin (s), Denys le Chartreux, le Cardinal Hugues, en général presque tous les Latins depuis saint Grégoire Pape.

Ceux qui défendent la pluralité, se fondent sur le témoignage de l'Auteur des Constitutions Apostoliques (t), qui distingue Marie Madeleine de Marie sœur de Marthe. Théophile d'Antioche (u), & saint Irénée (x) les distinguent aussi; de même qu'Origénes (y), saint Chrysostome (z), S. Macaire (aa), Tite de Bostres (bb), Théophylacte (cc), Euthyme (dd), Modeste Patriarche de Jérusalem (ee), & généralement presque tous les Peres Grecs. Ainsi dès le septiéme siécle, l'Orient, & l'Occident étoient partagez sur cette fameuse question. Albert le Grand, & saint Thomas sans prendre parti dans cette dispute, reconnoissent que l'Occident suit saint Grégoire. En effet l'Office de la Messe, & du Breviaire dans le Rit Romain, semble suppo-

(c) *Luc.* VII. 37.
(d) *1. Timot.* I. 4. Μηδὲ προσέχειν μύθοις καὶ γενεαλογίαις ἀπεράντοις. *Genealogiis interminatis.*
(e) *Luc.* VII. 37.
(f) *Joan.* XI. 2. & XII. 2. 3.
(g) *Hieron. in Matt.* 26. & *l. 2. contra Jovin c.* 16. & *Præfat. in Osee.* & *Ep.* 150.
(h) *Ambrof. lib. de Virginib.* comparé au liv. 6. sur S. Luc.
(i) *Clem. Alex. l. 2. Pædag. c.* 8. Voyez M. Trévet, Dissert. sur Marie Madel. liv. 2. art. 2. p. 214.
(k) *Ammonius, Harmonia 4. Evangel.*
(l) *Gregor. Mag. homil.* 25. *in Evang.* & *homil.* 33. & *in 1. Reg.* IX.
(m) *Chrodobert. apud Quesnel in Not. ad Epist. S. Leonis.*
(n) *Beda in Luc. lib.* 3. *c.* 1.
(o) *Christian. Drutmar in Matth.*
(p) *Odo Cluniac. ser.* 2. *de Maria Magd.*
(q) *Anselm. seu alius in Matth.* XXVI.
(r) *Petr. Bles. lib.* 3. *Ep.* 50. & *serm. de sancta Maria Magd.*
(s) *D. Antonin. serm. in fer.* 5. *Hebdom. Passionis.*
(t) *Constit. l.* 3. *c.* 6.
(u) *Theophyl. Antioch. Comment. alleg. in 4. Evang.*
(x) *Irenæ. l.* 3. *c.* 14.

(y) *Origen. homil.* 35. *in Matt.* & *homil.* 1. & 2. *Cantic.*
(z) *Chrysost. homil.* 81. *in Matth.* XXVI. & *homil.* 61. *in Joan.*
(aa) *Macar. homil.* 12.
(bb) *Tit. Bostr. in Luc.* VII.
(cc) *Theophyl. in Marc.* XIV. & *in Luc.* VII.
(dd) *Euthym. in Evangel.*
(ee) *Modest. apud Phot. Biblioth. Cod.* 275.



Digitized by Google

ser que Marie Madeleine, la Pécheresse, & Marie sœur de Marthe, ne sont qu'une seule personne.

Les choses étoient sur ce pied-là, lorsque Jaques le Févre d'Etaples, dans le seiziéme siécle, prétendit prouver que les trois personnes dont on vient de parler, étoient très-distinctes, & que l'on ne devoit avoir aucun égard à l'opinion populaire qui les confondoit. Il eut pour second Josse Clictoue (a). Cette dispute causa grand bruit, & la Faculté de Théologie de Paris censura l'opinion de le Févre, le 9. Novembre de l'an 1521. Et Jean Fischer Evêque de Rochester, attaqua le sentiment de le Févre par un Ecrit fait exprès, imprimé en 1519. Et Balthasar Sorius par un autre Ecrit imprimé à Saragosse en 1521. Laurent Surius, Jacques Evêque de Vienne, Marc Granval, Baronius, Jansenius de Gand, Maldonat, ont aussi écrit pour soûtenir l'unité des Maries, contre le Févre, & ses partisans.

Cela n'a pu empêcher que d'autres Savans n'entreprissent dans la suite la défense de Jaques le Févre. M. Louvet en 1636. fit imprimer un Traité sur cette matiére, avec l'Approbation de M. Châtelain Syndic de la Faculté de Théologie de Paris, qui explique les motifs politiques de la Censure de Sorbonne, & qui dit que si la question étoit à juger, elle ne seroit pas décidée comme elle l'avoit été alors. Casaubon (b), Estius (c), M. De Launoy (d), Boulanger Jésuite (e), & Turrien de la même Compagnie (f), Zégers (g) Cordelier, célébre Interpréte, Salméron (h), & plusieurs autres encore depuis, ont travaillé pour établir la pluralité des Maries, pendant que d'autres défendoient l'unité.

Le R. P. Aléxandre Dominicain (i), & les RR. PP. Lami (k), & Mauduit (l) de l'Oratoire, & le R. P. Pezron (m) de l'Etroite Observance de Citeaux, se sont mis sur les rangs pour soutenir ce dernier sentiment. M. Mauconduit (n), M. Anquetin Curé de Léons (o), M. de Tillemont (p), M. Baillet (q), & M. le Févre Docteur de Sorbonne, dans ses Animadversions sur le P. Aléxandre, qui ont été supprimées, ont écrit pour la pluralité. Le P. Lami ayant vû la Dissertation de M. Anquetin, où son systême étoit attaqué, le défendit par deux Lettres imprimées en 1699. On vit en même-tems un petit Traité anonyme intitulé: *Réfléxion contre la Dissertation faite sur sainte Madeleine.* Mais un Ecclésiastique du Diocése de Rouen, qui est peut-être M. Anquetin lui-même, y répondit par trois Lettres imprimées. En dernier lieu M. Trevet Curé de Gomecourt, a fait imprimer en 1713. une longue Dissertation, pour maintenir l'unité de Marie Madeleine, Marie sœur de Lazare, & la femme pécheresse, contre quelques Auteurs modernes. C'est principalement à Messieurs Anquetin, Tillemont, & Baillet qu'il en veut. Voilà quel a été jusqu'ici l'état de cette fameuse dispute.

Dans l'engagement où nous nous trouvons de nous expliquer sur ce sujet, nous ne pouvons prendre un parti plus sûr, & plus convenable, que de proposer les principales raisons que l'on apporte tant pour l'unité que pour la pluralité des Maries; afin de mettre le Lecteur, & de nous mettre nous-mêmes en état de nous déterminer avec connoissance, & d'embrasser l'un, ou l'autre de ces deux partis.

(a) *Jodoc. Clictov. Epist. dedicatoria ad Francisc. Molin. præfixa Tractatui Jacobi Fabri Stapul. Idem Clictov. discept. 1. & 2. advers. Marc. Grandivall. Paris. an. 1519.*
(b) *Casaub. in Baron. Exercit. 14.*
(c) *Estius, orat. 14. Quæ est de Maria Magdalena.*
(d) *Launoy, de Commentitio Lazari & Magdal. & in Provinciam appulsu.*
(e) *Bulenger. Diatrib. 3. p. 15.*
(f) *Turrian. in Consens. l. 3. c. 6.*
(g) *Zegers. in Joan. XI.*
(h) *Salmeron. t. 9. tract. 49.*
(i) *Natal. Alex. in hist. Ecclés. sæcul. 1. Dissert. 17. pag. 288.*
(k) *Lami, Harmon. in Evangel. & Epist. Gallica, p. 96.*
(l) Mauduit, Analys. des Evang. tom. 2. à Paris, 1695.
(m) Pezron, hist. Evang. tom. 2. p. 337. à Paris, 1696.
(n) Mauconduit, imprimé en 1685.
(o) Anquetin, Dissert. sur Marie Madeleine, à Paris, 1699.
(p) Tillemont hist. Ecclés. t. 2. p. 30. & 512.
(q) Baillet, Vie des Saints, mois de Juillet, 22. jour.

---

## ARTICLE PREMIER.

### *Raisons pour l'unité des Maries.*

I. LE sentiment qui soutient l'unité des Maries, est presque le seul qui soit reçû dans l'Eglise d'Occident, depuis le septiéme siécle, c'est-à-dire, depuis saint Grégoire le Grand. Or une possession de mille ans, toûjours soutenue par les Ecrivains Catholiques, est un titre contre lequel il faut des preuves qui approchent de la démonstration. Un sentiment inséré depuis tant de siécles dans les Offices Ecclésiastiques, prêché au peuple, & qui fait partie de la tradition des Fidéles, doit passer pour inviolable; à moins qu'on n'ait ou des Textes, ou des raisons du contraire, capables de balancer une si grande autorité. Les adversaires de cette opinion conviennent eux-mêmes, que leurs preuves ne sont point démonstratives, & que les Textes de l'Ecriture ne sont pas tels, qu'on n'y puisse rien opposer. La diversité des sentimens qui regne encore aujourd'hui parmi les Critiques sur ce sujet, en est une preuve. Ils ne sont donc point recevables à venir troubler l'Eglise Latine dans sa possession, ni les Fidéles dans la ferme persuasion où ils demeurent depuis si long-tems, que Marie sœur de Lazare, Marie Madeleine, & la femme pécheresse ne sont qu'une seule personne.

II. Les Evangélistes nous marquent d'une maniére très-expresse que Marie Madeleine achetta des parfums, pour embaumer le Corps de JESUS-CHRIST après sa mort (r). Les mêmes Evangélistes (s) témoignent que JESUS, six jours avant la Pâque, en parlant à Marie sœur de Marthe, & de Lazare, lui prédit qu'elle l'embaumeroit après sa mort, & que son action seroit prêchée par tout le monde. Marie Madeleine, & Marie sœur de Lazare ne sont donc qu'une même personne, puisque c'est Marie Madeleine qui exécute la prédiction, que le Sauveur avoit faite à Marie sœur de Marthe.

On convient entre les Ecrivains qui sont entrez dans cette dispute, que Marie Madeleine s'est mise en devoir d'embaumer le Corps du Sauveur, & que Marie sœur de Marthe, & du Lazare, est celle qui répandit un parfum d'épis de nard sur les pieds du Sauveur qui étoit à table chez Simon le Lépreux. Il n'y a donc de difficulté que sur le sens des paroles des Evangélistes, qui rapportent que JESUS-CHRIST dit à ceux qui murmuroient de la sainte profusion de Marie (t): *Laissez-la, afin qu'elle garde ce parfum pour le tems de ma sépulture*; ou, comme dit saint Matthieu (u): *En répandant ce parfum sur mon Corps, elle l'a fait pour m'ensevelir*, & selon saint Marc (x): *Elle a fait ce qui étoit en son pouvoir; elle a prévenu l'embaumement de mon Corps pour ma sépulture.*

Sur ces Textes, voici le raisonnement que l'on forme. JESUS-CHRIST a dit que Marie

(r) *Marc. XVI. 1. 2.*
(s) *Matth. XXVI. 2. Marc. XIV. 3. Joan. XII. 1.*
(t) *Joan. XII. 3.*
(u) *Matth. XXVI. 12.*
(x) *Marc. XIV. 8.*

Digitized by Google

qui l'oignit à Béthanie, dans la maison de Simon le Lépreux, prévenoit par cette action l'embaumement de son Corps. Or il est constant que celle qui entreprit de l'embaumer après sa mort, étoit Marie Madeleine. Marie Madeleine est donc la même que Marie sœur de Marthe. C'est la même personne qui prévient l'embaumement de la sépulture du Sauveur, & qui entreprend de l'embaumer effectivement après sa mort. JESUS-CHRIST dit qu'elle prévient cet embaumement, parce qu'il prévoyoit qu'elle n'auroit pas le loisir, ni le moyen de le faire, à cause qu'il la devoit prévenir par sa Résurrection. C'est-là ce que l'on dit de plus spécieux, pour soutenir l'unité des Maries.

Mais on peut répondre à ces raisons. 1°. Que l'action de Marie sœur de Marthe, qui répand un parfum sur la tête de JESUS-CHRIST, six jours avant sa mort, n'a aucune liaison nécessaire avec celle de Marie Madeleine, qui entreprend d'embaumer son Corps après sa mort. Ce sont deux actions toutes différentes, qui peuvent avoir été faites par deux personnes qui n'ont aucun rapport ensemble. 2°. On suppose sans aucune bonne preuve, que JESUS-CHRIST a prédit que Marie sœur de Marthe l'embaumeroit après sa mort, ou du moins qu'elle feroit ses efforts pour l'embaumer. On peut donner à ses paroles plusieurs autres sens très-naturels (a) : *Laissez-la, afin qu'elle garde ce parfum pour ma sépulture.* On sait qu'elle ne le garda pas, puisqu'elle l'avoit déja répandu. Il faut donc qu'il ait voulu dire, selon S. Matthieu (b) : *En répandant ce parfum sur mon Corps, elle l'a fait pour m'ensevelir.* C'est *comme si elle avoit voulu prévenir mon embaumement*, ainsi que l'explique S. Marc (c). Son action est un prélude, une figure, une représentation de ce qui doit bien-tôt m'arriver.

3°. On ne peut pas conclure que Marie sœur de Marthe, ait voulu entreprendre d'embaumer le Corps de J. C. de ce que J. C. lui dit qu'elle avoit prévenu sa sépulture par le parfum qu'elle venoit de répandre sur sa tête : Car si alors elle avoit prévenu cet embaumement, il n'étoit pas nécessaire qu'elle le recommençât après sa mort. Et si J. C. a voulu prédire qu'elle entreprenoit inutilement de l'embaumer, elle n'a pas dû l'entreprendre, puisque J. C. lui avoit dit qu'elle le feroit inutilement.

III. Saint Jean parlant de la maladie de Lazare (d), dit que Marie sa sœur étoit celle qui avoit répandu des parfums sur les pieds de J. C. Or il n'avoit encore parlé d'aucune onction faite par Marie; & les autres Evangélistes avant cela ne parlent que de celle qui fut faite assez long-tems auparavant par la femme pécheresse, chez Simon le Pharisien (e). Il est donc très-naturel de croire que saint Jean a voulu marquer l'action de cette pécheresse, qui étoit célébre dans l'Eglise : Ainsi Marie sœur de Marthe, & la femme pécheresse ne seront que la même personne.

Mais on dit à cela (f) qu'il est fort possible que S. Jean ait rapporté cette circonstance par anticipation, pour faire connoître Marie par un endroit qui lui étoit honorable, & que J. C. avoit prédit qui seroit prêché par tout le monde (g). Lorsque saint Jean écrivoit son Evangile, cette action étoit déja fort célébre parmi les Fidéles. Ainsi que les autres Evangélistes en parlant de la vocation de Judas à l'Apostolat, remarquent que c'est celui qui trahit J. C. quoiqu'ils n'ayent encore rien dit de sa trahison.

IV. Les autres passages des Evangélistes paroissent plûtôt contraires, que favorables à l'opinion de l'unité; aussi les défenseurs de cette opinion n'ont pas coutume de s'en prévaloir. Ils se contentent de dire qu'ils ne leur sont pas contraires, & qu'on peut les expliquer dans le systême qu'ils soutiennent, & répondre aux objections qu'on en tire contre eux. Pour y réussir plus aisément, & pour en tirer même quelque avantage en faveur de leur cause, ils ont inventé de nouvelles hypothéses pour l'arrangement des faits marquez dans l'Evangile, & pour donner des sens nouveaux à certains termes qui les embarrassent.

Par exemple, le P. Lami, & le P. Mauduit croyent que le repas qui est rapporté dans S. Luc (h), & où une femme pécheresse vint baigner les pieds de JESUS de ses larmes, & les essuyer de ses cheveux, se fit à Béthanie, aussi-bien que cet autre souper dont parlent S. Matthieu (i), saint Marc (k), & S. Jean (l), où Marie sœur de Lazare répandit un vase de parfum sur la tête du Sauveur. Le P. Lami suppose que notre Seigneur dès le commencement de sa prédication, honora Marie, & Marthe de son amitié, & qu'il logeoit ordinairement chez elles, lorsqu'il alloit à Jérusalem. Il suppose que le repas où Marthe se plaignit que Marie ne se mettoit point en peine de la soulager (m), se fit un peu après le baptême de J. C. & qu'il a précédé l'autre repas, où la même Marie déja pénitente, & convertie, quoiqu'elle n'eût pas entiérement changé de conduite à l'extérieur, vint à la maison de Simon le Pharisien, & y donna publiquement tant de marques de piété, & de repentir. Mais dans ce systême, il faut renverser l'ordre de saint Luc, & mettre ce qui est dit au Chapitre X. avant ce qui est raconté au Chapitre VII. sans compter que le repas qui se fit chez Simon le Pharisien, arriva à Naïm, & non à Béthanie, comme on le montrera ci-après.

Le P. Pezron (n), aussi défenseur de l'unité des Maries, déclare d'abord que les faits dont il compose l'histoire de la Madeleine, répandus comme ils le sont dans les Evangiles, laisseront toûjours l'esprit dans la confusion; mais que détachez de leur place, pour les réduire en forme d'histoire particuliére, on les comprendra aisément. Cet aveu est déja un fâcheux préjugé contre son systême. Les faits rapportez dans les Evangélistes n'ont de force pour persuader, qu'autant qu'ils sont enchassez dans leur place; & en les en tirant, on en peut composer une chaîne arbitraire : de sorte qu'il n'y aura presque rien qu'on ne fasse dire à l'Evangile.

Il avoue que Marie Madeleine étoit de Galilée, & qu'elle tiroit son nom d'une bourgade nommée *Magdalum* : Que Lazare, qu'il supppose être son frere, & Marthe sa sœur, étoient de la même Province. Marie avoit été dans le libertinage, & dans la coquetterie ; mais non pas jusqu'à l'impudicité. Dieu pour la punir, la livra à sept Démons, qui l'obsédérent pendant un tems. JESUS-CHRIST étant venu à Naïm, & y ayant ressuscité un jeune homme, le bruit de ce miracle y attira Marie. Elle trouva JESUS chez Simon le Pharisien, qui étoit des amis de sa maison. Là elle fut délivrée non-seulement de ses crimes; mais aussi des Démons qui la tourmentoient. Cela se passa vers le mois de Janvier, ou de Février de la seconde année de la prédication du Sauveur.

(a) *Jean.* XII. 7.
(b) *Matth.* XXVI. 12.
(c) *Marc.* XIV.
(d) *Jean.* XI. 2.
(e) *Luc.* VII. 37.
(f) *Author Quæst. inter opera S. Aug. t. 3. qu. 94. p. 85. Est. orat. 14. Tillemont, alii.*
(g) *Matth.* XXVI. 13.
(h) *Luc.* VII. 37.
(i) *Matth.* XXVI. 1. 2. 3.
(k) *Marc.* XIV. 1. 2. 3.
(l) *Matth.* XII. 1. 2. *&c.*
(m) *Luc.* X. 38.
(n) *Pezron, hist. Evang. t. 2. p. 350. & sequ.*

Le mois d'Avril, ou de May suivant, elle se mit à le suivre. Quelque tems après J. C. vint dans le bourg, dont Lazare & Marthe étoient apparemment Seigneurs; & ce fut là que Marthe se plaignit que Marie sa sœur, qui étoit déja à la suite de JESUS CHRIST, ne se mettoit point en peine de la soulager. JESUS leur déclara le dessein qu'il avoit pris de quitter entiérement la Galilée, & les engagea de venir s'établir à Béthanie, près de Jérusalem. Lazare & Marthe quittérent donc la Galilée; & Simon le Lépreux, qui est, selon lui, le même que Simon le Pharisien de Naïm, en fit autant. Ils s'établirent tous à Béthanie, où JESUS alloit souvent les voir, & où il ressuscita Lazare; & ce fut là que quelque tems après, Marie sœur de Lazare répandit sur la tête de JESUS un parfum précieux, & qui après sa mort entreprit de l'embaumer. Voilà un systême historique fort suivi, & assez bien imaginé. Mais est-il bien vrai? Je ne pense pas que le Pere Pezron lui-même l'ait jamais crû ainsi. Il ne le donne que comme un systême probable.

Le Pere Mauduit (a) prétend que Marie Madeleine, autrement Marie sœur de Marthe, étoit de Bethanie, près de Jerusalem; que cette derniére ville avoit été le théâtre de ses débauches; que s'étant convertie, elle alla en Galilée, où d'ailleurs elle pouvoit avoir de grands biens, si le château de Magdalon lui appartenoit; que de-là elle suivit J. C. en Judée, & qu'à Béthanie elle oignit deux fois le Sauveur; toutes les deux fois chez Simon le Lépreux, ou le Pharisien; car il croit que c'est le même: La premiére fois, au commencement de sa conversion; & la seconde fois, six jours avant la mort du Sauveur. Tout cela n'est inventé que pour tâcher de concilier les Evangélistes, qui nous donnent des caractéres différens des deux Maries, la Madeleine, & la sœur de Marthe.

(a) Analyse de l'Evangile, t. 2. p. 480.

Le P. Aléxandre (b) à son tour dit que la même Marie a pû demeurer en différens tems à Naïm, & à Béthanie. Elle put demeurer d'abord à Naïm, soit qu'elle y fût mariée, ou qu'elle y fût attachée à quelque homme puissant. C'est-là où elle vécut dans la débauche. Elle pouvoit y avoir une maison, aussi-bien qu'à Béthanie. Après sa conversion, elle put revenir à Béthanie, & demeurer avec Lazare, & Marthe ses frere & sœur. Il ajoute que quand l'Evangile dit que Madeleine étoit pécheresse, on ne doit pas l'entendre d'une prostitution publique; mais d'un commerce de galanterie qu'elle entretenoit avec quelque personne riche, & puissante; ce qui donnoit du scandale à toute la ville; ou simplement parce qu'elle étoit trop coquette dans ses habits, & trop passionnée pour les parures.

(b) *Natal. Alex. hist. nov. Testam. tom. 3. Dissert. 17. pag. 391. & sequ.*

A l'égard de sa possession du Démon, il l'explique ou dans un sens métaphorique, du péché qui possédoit son ame; ou d'une possession réelle, mais qui lui laissoit des intervales, pendant lesquels elle a pû penser à son salut, s'approcher de J. C. & en recevoir la guérison du corps, & de l'ame. Enfin il soutient que l'onction que le Sauveur reçut à Naïm chez Simon le Pharisien, & celle qu'il reçut à Béthanie chez Simon le Lépreux, ont été faite par la même personne, mais en différens tems, & en différens lieux; & qu'elle est nommée tantôt pécheresse, tantôt Marie sœur de Lazare, & tantôt Marie sœur de Marthe, & de Lazare; tantôt Marie simplement, suivant les circonstances, comme il se pratique tous les jours envers les personnes qui ont plus d'un nom.

Toutes ces réponses pourroient contenter, si l'on avoit auparavant donné quelques bonnes preuves pour montrer que Marie Madeleine, Marie sœur de Marthe, & la femme pécheresse, & délivrée de sept Démons, ne sont véritablement qu'une même personne. Quand le fait essentiel est bien appuyé, on est facile à admettre les explications, & les solutions qu'on donne pour résoudre les difficultez qui se rencontrent dans l'histoire. On pardonne même les hypothéses plausibles; parce que quand elles ne seroient pas vraies, on est sûr que le fond de la chose est certain. Mais ici l'édifice manque par le fondement. Nous voudrions que l'on commençât par nous montrer distinctement que ces trois personnes, dont on voit des actions differentes, ne sont qu'une; & après cela, que l'on forme des systêmes tant qu'on voudra, pour concilier ce qui paroîtra difficile à expliquer.

---

## ARTICLE II.

### *Que Marie Madeleine, & la femme pénitente, sont la même personne, differente de Marie sœur de Marthe.*

CE sentiment tient une espéce de milieu entre celui qui confond les trois Maries en une, & celui qui les distingue, & qui en fait trois personnes. Voici les preuves dont on peut s'appuyer pour montrer que Marie Madeleine n'est pas différente de la femme pécheresse, & pénitente qui oignit les pieds du Sauveur chez Simon le Pharisien. Les caractéres, & les actions de ces deux personnes, n'ont rien d'incompatible; plusieurs Peres (c) les ont confondus, & on cite mal-à-propos ces Peres pour l'unité des trois Maries. Il y a bien de la différence entre dire que Marie Madeleine n'est pas différente de la femme pecheresse, qui oignit les pieds du Sauveur à Naïm, & dire que l'une, & l'autre ne sont qu'une avec Marie sœur de Lazare. Saint Luc (d) après avoir raconté l'action de la femme pécheresse, mais convertie, & l'onction qu'elle donna à JESUS dans la maison de Simon le Pharisien, & la maniére consolante dont JESUS la renvoya, en lui disant: *Allez en paix*; continue, & dit (e): Que JESUS alloit prêchant par les villes, & les bourgades de la Galilée, & qu'il étoit accompagné de ses douze Apôtres, & *de quelques femmes qu'il avoit délivrées des esprits impurs, & guéries d'autres infirmitez, entr'autres de Marie Madeleine, d'où il étoit sorti sept Démons, de Jeanne femme de Chusa, de Susanne, & de plusieurs autres.*

(c) *Beda. Alcuin. Petr. Damiani, Petr. Cell. Bernard. alii plures. Quos vide ad finem hujus Dissert.*
(d) *Luc.* VII. 37.
(e) *Luc.* VIII. 1. 2. & *sequ.*

M. Toynard

M. Toynard (*a*) croit qu'elles avoient été guéries, & délivrées du Démon environ six mois auparavant, & qu'il est très - vraisemblable que c'est la même personne qui est décrite aux pieds du Sauveur, dans la maison de Simon le Pharisien, & qui un peu après est nommée de son nom Marie Madeleine, & mise à la tête des femmes pieuses qui accompagnoient Jesus-Christ dans ses voyages.

(a) *Toynard, Harm p. 22. art. 69. ad Marc. 1. 39. & pag. 36. art. 127.*

Les défenseurs de l'unité des Maries sont intriguez quand il s'agit de donner le nom de *pécheresse* à Marie sœur de Lazare. Ce nom de pécheresse dans l'acception ordinaire des Peres, & des Interprétes, marque une femme de mauvaise vie, une prostituée. Or tout ce que l'on sait de la vie de Marie sœur de Marthe, ne nous en donne point du tout cette idée. C'est une tache dont assurément on devroit se faire scrupule de charger l'Amante de Jesus-Christ, sans en avoir des preuves, je ne dis pas apparentes, mais nécessaires.

Le Pere Lami en a vû l'inconvénient, & a travaillé à diminuer l'horreur que le nom de *pécheresse*, dans une femme, aisse naturellement dans l'esprit. Il veut que *pécheresse* ne signifie en général qu'une femme qui n'est point exacte à observer la Loi. Mais encore à quel point de la Loi Marie manquoit-elle? Il le trouve dans le nom de Madeleine, qu'il suppose qu'elle portoit. *Madeleine*, en Hébreu *Maggadela*, peut signifier une femme qui frise ses cheveux. Le crime de Marie sœur de Marthe, étoit donc d'être trop curieuse de ses cheveux, de prendre un trop grand soin de les friser. Voilà ce qui lui a fait donner le nom de *pécheresse*. Il ajoûte que les Rabins mettent l'action de friser ses cheveux, parmi les œuvres défenduës le jour du sabbat. J'en appelle au Pere Lami lui-même pour juger de la solidité de cette preuve. Il est pourtant remarquable qu'il avoue que si sous le nom de *pécheresse*, on doit entendre une prostituée, Marie Madeleine ne peut être Marie sœur de Lazare (*b*); parce que la prostitution étoit sévérement défenduë dans Israël (*c*): & Philon assure qu'elle l'étoit sous peine de la vie (*d*).

Le Pere Aléxandre ne croit pas que la femme pécheresse de l'Evangile ait fait profession publique d'impudicité, mais simplement qu'elle avoit un commerce de galanterie avec quelque homme puissant; & que quand on avoüeroit qu'elle auroit été publiquement engagée dans un commerce infâme, on n'en pourroit pas inferer qu'elle fut étrangere à la race d'Israël, ni qu'elle ne fût pas ce que nous en dit l'Evangile; puisqu'encore que la Loi défendit la prostitution, elle n'y avoit attaché aucune peine corporelle, & qu'il n'est que trop certain que les défenses du Seigneur furent mal observées à cet égard. Moyse comme prévoyant ce qui devoit arriver, défend de recevoir dans le Temple le prix d'un prostitué, ou d'une prostituée (*e*), & interdit aux Prêtres d'épouser des femmes de mauvaise vie (*f*). *Scortum, & vile prostibulum non ducent uxorem.* Enfin deux femmes prostituées parurent devant Salomon, s'accusant réciproquement d'avoir étouffé leurs enfans (*g*).

(b) Voyez le P. Lami, Harm. liv. 4. ch. 10. & Dissert. Franç. p. 98.

(c) *Deut.* XXIII. 17.

(d) *Philo de Joseph, p. 533.* [illegible]

(e) *Deut.* XXIII. 18.

(f) *Levit.* XXI.

(g) 3. *Reg.* III. 16.

Mais on a beau exténuer la force du mot de *pécheresse*, & en écarter l'idée odieuse qu'il renferme, lorsqu'on parle d'une femme; on ne levera jamais la répugnance que l'on a d'imputer à Marie sœur de Lazare, ni la prostitution publique, ni l'attachement scandaleux à un homme, quel qu'il soit, ni en un mot, aucun des désordres qui peuvent faire donner à une femme le nom de pécheresse. Rien n'est plus incompatible que ces caractéres certains que l'Evangile donne à Marie, & ceux que ce nom enferme dans son idée. Ce sont donc deux personnes diverses que l'Ecriture a voulu désigner sous les noms de femme pécheresse, & de Marie sœur de Marthe. On verra dans l'article suivant d'autres traits, qui prouvent encore mieux la différence de ces deux personnes, & on y trouvera la réponse aux objections que l'on peut former contre la pluralité. Les Grecs font une fête particuliére de la sainte Pénitente, comme distinguée de Marie Madeleine, & de Marie sœur de Marthe, le 21. de Mars.

Je ne dissimulerai pas que ce sentiment souffre ses difficultez; & il faut tâcher de répondre à ce qu'on peut lui opposer de plus plausible. Il n'est parlé qu'une seule fois dans l'Evangile de la femme pécheresse. Saint Luc raconte que Jesus-Christ ayant ressuscité le fils de la veuve de Naïm; fut invité par un Pharisien nommé Simon, de venir manger chez lui (*h*). Etant à table, une femme qui étoit connuë dans la ville pour pécheresse, vint par derriere lui répandre sur ses pieds une boëte de parfums, & commença à lui en oindre les pieds, les arrosant de ses larmes, & les essuyant de ses cheveux. Le Pharisien en fut scandalisé, & jugea que Jesus-Christ n'étoit pas Prophéte, puisqu'il ne connoissoit pas qui étoit cette femme qui le touchoit. Jesus pénétrant la pensée du Pharisien, lui proposa une parabole de deux débiteurs, dont l'un devoit plus, & l'autre devoit moins à leur Maître. Le Maître remit la dette à l'un, & l'autre: Lequel des deux aime davantage son bienfaicteur, dit Jesus-Christ? Le Pharisien répliqua: Je pense que c'est celui à qui il a remis une plus grosse somme. Jesus en conclut que cette femme l'aimoit beaucoup, parce qu'il lui remettoit beaucoup de péchez. En même-tems il la renvoya, en lui disant: Allez en paix. Quelques lignes après, l'Evangéliste dit que Marie Madeleine, & quelques autres femmes suivoient le Sauveur dans le cours de ses prédications.

(h) *Luc.* VII. 11. 12. 13. 36. 37. & *sequ.*

Pour prouver que Madeleine est différente de la pécheresse, on dit: 1°. Marie Madeleine a été délivrée de sept Démons avant sa conversion: Elle n'étoit donc pas cette pécheresse scandaleuse, connue dans toute la ville par ses débauches. La qualité de possedée, & de débauchée en rigueur, ne sont point incompatibles: mais on ne conçoit guéres qu'une femme possedée de sept Démons, puisse faire le métier de prostituée. 2°. Marie Madeleine étoit de *Magdalum*, & c'est de-là qu'elle tiroit son nom, comme on l'a montré ci-devant; la pécheresse étoit de Naïm, & connuë dans cette ville pour pécheresse: Ce sont donc deux personnes toutes différentes. 3°. Madeleine a été de la suite de Jesus-Christ, au moins pendant les deux derniéres années de sa prédication; au lieu que la pécheresse n'a pû le suivre même après sa conversion, sans que la réputation de Jesus-Christ fût exposée à toute la médisance, & à toute la malignité de ses ennemis. 4°. Enfin la femme pécheresse n'a jamais été nommée Marie Madeleine, ni Marie Madeleine la femme pécheresse: Ce sont donc deux personnes, qui n'ont rien de commun l'une avec l'autre.

On peut répondre à ces raisons. 1°. Que si l'on explique la possession de Marie Madeleine dans un sens allégorique, avec quelques Peres, cela même prouvera qu'elle a été une pécheres-

se fameuse, & scandaleuse. Que si on l'entend d'une possession réelle de sept Démons, on pourra dire que cette possession n'étoit pas continuelle; mais qu'elle lui laissoit de longs intervales, qui ne l'empêchoient point de continuer ses honteux commerces. Elle étoit possédée apparemment par ces Démons d'impureté, dont il est quelquefois parlé dans les Livres saints (a). On sait que la possession de Saül par exemple, ne l'empêchoit ni d'aller à la guerre, ni de vaquer aux autres fonctions de la vie; si ce n'est durant ses accez, qui étoient assez rares. Il en pouvoit être de même de Marie à proportion.

(a) Osee IV. 17. *Spiritus fornicationem decepit eos.*

2°. Marie Madeleine pouvoit être native de *Magdalum*, & tirer de-là son nom; & toutefois être connuë à Naim pour femme de mauvaise vie. Le bourg de Magdala n'étoit pas bien éloigné de Naim. Soit qu'elle exerçât ses commerces de la galanterie à Naim, à Magdala, à Tibériade, ou ailleurs, il nous suffit qu'elle fût connuë à Naim pour pécheresse. C'en est assez pour vérifier ce que dit d'elle l'Evangeliste.

3°. Saint Luc ne nous raconte que Marie Madeleine se soit mise à la suite de Jesus-Christ, qu'après avoir raconté la conversion, & la pénitence de la femme pécheresse. Ainsi rien n'empêche que cette même pécheresse, après sa conversion, ne l'ait suivi, & qu'elle ne soit une même personne avec Madeleine. Elle avoit pû être délivrée des Démons, & tirée de ses grands désordres, quelque tems avant qu'elle parût chez Simon le Pharisien. Cet homme la supposoit encore dans l'habitude du crime: mais on n'en peut pas inferer qu'elle y fût toûjours. Sa conversion n'éclatta proprement que lorsqu'elle vint se jetter aux pieds de Jesus-Christ, & qu'elle y versa des torrens de larmes pour l'expiation de ses anciens péchez.

L'inconvénient que l'on craint de la part de la médisance des Pharisiens, & des autres ennemis de Jesus-Christ, seroit plus grand, si l'on ne savoit que le Sauveur ne s'est point fait un point d'honneur de n'avoir en sa compagnie que des gens de bien. Il avoit choisi un Publicain, pour le mettre au rang de ses Apôtres (b). Il s'est moqué de ceux qui se formalisoient qu'il mangeât avec les Publicains, & les pécheurs (c). Il a dit aux Pharisiens que les Publicains, & les femmes de mauvaise vie les précéderont dans le Royaume des Cieux (d). La coutume qui autorisoit les Prédicateurs à mener avec eux des femmes pieuses, qui les servoient, sa réserve, sa modestie, & sa sagesse le mettoient fort à couvert des reproches des Juifs. D'ailleurs la conversion publique de Madeleine, son âge, car elle devoit avoir déja quelque âge; sa guérison précédente, un changement total dans sa vie, la mettoient au-dessus de tout soupçon, & prévenoient le scandale qui auroit pû arriver, en voyant à la suite du Sauveur une femme connuë autrefois pour pécheresse dans son pays. Enfin cette objection retombe encore plus sur les défenseurs de l'unité des Maries, que sur nous.

(b) Matth. IX. 9.
(c) Matth. IX. II. XI. 19.
(d) Matth. XXI. 31.

4°. J'avouë que les Evangélistes ne donnent jamais à Marie Madeleine le nom de pécheresse, ni à la pécheresse le nom de Marie Madeleine: mais aussi ils n'appellent jamais la pécheresse par son propre nom. Ainsi on ne peut pas conclure qu'elle n'ait pas eu celui de Madeleine. Saint Luc ou par ménagement, ou par quelqu'autre raison, n'a pas voulu l'appeller par son nom, lorsqu'il s'agit de raconter ce qui étoit arrivé chez Simon le Pharisien. Il s'est contenté de dire en général qu'une *femme pécheresse* s'approcha de Jesus, & répandit sur ses pieds un vase de parfum. La maniére dont le Pharisien prit la chose, & le nom odieux de pécheresse qu'il donna à cette femme, ont pû déterminer l'Ecrivain sacré à s'exprimer comme il a fait, en racontant ce qui se passa chez le Pharisien: mais aussi-tôt après il l'appelle par son propre nom Marie Madeleine, dès qu'il s'agit de la mettre au rang des saintes femmes, qui suivoient le Sauveur.

Au reste je ne prétens pas soutenir ce sentiment comme certain; je dis seulement qu'il me paroît beaucoup plus probable que celui qui confond les trois Maries, & que les objections que l'on forme contre lui, ne sont pas sans réplique. Celui qui tient pour les trois Maries, comme trois personnes différentes l'une de l'autre, a aussi ses dégrez de probabilitez, comme on le va voir.

## ARTICLE III.

### *Que Marie Madeleine, Marie sœur de Marthe, & la femme pénitente, sont trois personnes diverses.*

Les défenseurs de ce sentiment (e) prétendent que leur opinion a cela d'avantageux, qu'étant négative, elle n'engage à aucune preuve. Aucun passage du nouveau Testament ne marque que les trois femmes dont il s'agit, ne soient qu'une même personne; nous sommes donc en droit de demander pourquoi on les confond, & on n'est pas en droit de nous demander pourquoi nous ne les confondons pas. C'est à ceux qui soutiennent qu'elles ne sont point distinguées, à faire tous les frais de la preuve. Il s'agit d'un fait historique bien marqué dans les Evangiles, qui appellent ces trois personnes de trois noms divers; l'une pécheresse, l'autre Marie sœur de Marthe, l'autre Marie Madeleine; & qui leur attribuent des actions differentes. Pour soutenir donc qu'elles ne sont qu'une même personne, on ne doit se contenter ni de présomptions, ni de raisons de convenance, ni de témoignages d'Auteurs éloignez; il faut des preuves de fait, & des Textes exprez.

(e) Anquetin, Differt. sur sainte Madeleine, p. 1. 2.

Or on a vû dans les deux articles précédens, qu'il s'en faut bien que les preuves dont on établit l'unité, ne soit de cette nature. On ne produit qu'un seul Texte de l'Evangile, pour montrer que Marie sœur de Marthe, & Marie Madeleine sont la même; & encore ce Texte est-il très-équivoque, & la consequence qu'on en tire n'est nullement nécessaire. Pour prouver que Marie sœur de Lazare, est la même que la pécheresse, on n'a aucun Texte exprès. On a vû dans quels embarras se jettoient ceux qui vouloient défendre ce sentiment, & quelles suppositions ils étoient obligez de faire. Pour le reste de leurs preuves, elles se réduisent à dire que l'opinion de l'unité

Digitized by Google

ne choque point la sainte Ecriture, qu'elle est la plus commune dans les Offices de l'Eglise, qu'elle est en possession dans l'Occident depuis saint Gregoire Pape, & qu'elle a été soutenue par un grand nombre de savans Docteurs, & d'Interprétes de l'Ecriture.

Mais aucune de ces raisons ne suffit dans le cas dont il s'agit. La possession dont on se fait honneur, n'a jamais été paisible. Elle a été souvent troublée, & elle l'auroit été encore plus souvent, si l'on eût étudié la matiére plus à fond, & avec moins de prévention. Dans une question de fait, qui d'ailleurs n'est point de foi, ni le tems, ni l'autorite ne forment point de prescription légitime. L'on est toûjours reçû à la révision des Piéces sur lesquelles on a dû juger, sur tout si ces Piéces subsistent, & sont entre les mains de tout le monde. Ces Piéces sont les quatre Evangiles. C'est dans leur Texte qu'on doit prendre les véritables preuves de l'unité, ou de la pluralité des Maries.

On doit sans doute avoir beaucoup de respect pour ce qui est dans les Offices de l'Eglise, & on ne doit s'en départir, que lorsqu'on a de bonnes raisons de le faire. On trouve dans les cérémonies Ecclésiastiques, & dans l'Exposé de ses priéres, la foi des siécles passez, & la tradition de notre créance. Mais dans ces Offices, & dans les parties qui les composent, on doit faire une grande distinction entre ce qui regarde le fond du mystére, & les priéres, ou les cérémonies qui sont d'une telle antiquité, qu'on n'en connoît ni le commencement, ni les Auteurs. Ces sortes de choses sont sacrées, & inviolables, & il n'est pas permis d'y donner la moindre atteinte. C'est-là une partie du dépôt de la foi de l'Eglise.

Mais pour ce qui a été introduit dans les Offices Ecclésiastiques dans les tems postérieurs, par exemple les histoires des Saints, & les vies des Martyrs, l'Eglise ne s'intéresse à les défendre, qu'autant qu'ils sont certains, & indubitables, non-seulement elle ne trouve pas mauvais qu'on en examine la verité, elle louë ceux qui entreprennent cet examen, & dès qu'elle apperçoit du faux, ou du douteux, elle le retranche, & le supprime. On en pourroit citer plus d'un exemple, mais pour ne point sortir du sujet que nous traitons, les Eglises de Paris, d'Orléans, de Vienne, & l'Ordre de Cluny ont déja réformé l'ancien Office, qui supposoit que les trois Maries n'étoient qu'une seule personne, & ont établi la distinction qui avoit été ôtée depuis si long-tems. Et le Pape Clement VIII. (a) fit ôter de l'Office de Ste. Madeleine une Hymne ancienne, parce qu'elle marquoit trop positivement que cette Sainte étoit sœur du Lazare, & qu'elle avoit commis beaucoup de crimes. Enfin on peut dire que l'Eglise a dessein dans son Office, non de confondre en une ces trois personnes: mais de célébrer leur fête, & de faire mémoire de leurs actions en un même jour.

Pour venir à présent au détail des preuves; 1°. Marie sœur de Marthe étoit de Béthanie, près de Jérusalem; l'Evangile nous la représente toûjours en cet endroit, & jamais ailleurs. Elle y étoit avec Marthe sa sœur, lorsque JESUS-CHRIST y vint apparemment pour la premiére fois, & que Marthe se plaignit que Marie ne lui aidoit point à préparer à manger (b) au Sauveur, & à sa compagnie; elle y étoit lorsque JESUS-CHRIST y vint pour ressusciter Lazare (c); enfin ce fut à Béthanie qu'elle oignit la tête, & les pieds du Sauveur, six jours avant sa mort (d). Marie Madeleine au contraire étoit de Galilée, comme le marquent les Evangélistes en plus d'un endroit (e). Marie sœur de Marthe, & Marie Madeleine ne sont donc pas la même personne.

II. Marie Madeleine prenoit son nom du bourg de *Magdalum* en Galilée, comme l'enseignent un très-grand nombre de Commentateurs; on l'appelloit *Marie de Magdalum*, ainsi que Jesus de Nazareth, Simon de Giscale, Judas de Gaulon, & ainsi des autres. Comme elle étoit apparemment la même que la pécheresse, & qu'elle n'avoit point été mariée, on ne lui donna pas, ainsi qu'aux autres femmes qui suivoient le Sauveur, le surnom de son mari; comme Marie de Cleophas, Marie de Salomé, Jeanne femme de Chusa; & ainsi des autres. On la désigna par le nom de sa patrie. Magdalum est connuë par les Livres de l'ancien Testament, par Joseph, par les Talmudistes, & par Eusébe, & par S. Jérôme, & par l'Evangile même. Josué (f) parle de *Magdalel*, dans la tribu de Nephtali; & de *Mageddo* (g), autrement appellée *Magdiel*; & Joseph dans le Livre de sa vie, parle du Château *Magdala*, contre lequel Agrippa envoya des troupes, pour tâcher de s'en emparer. Saint Matthieu (h) parle de *Mageddon*, ou, suivant les Exemplaires Grecs, *Magdala*. Les Talmudistes (i) en font aussi mention, & on la place au-delà de la mer de Tibériade (k).

Marie sœur de Lazare, au contraire est toûjours désignée par son nom de sœur de Marthe, ou de Lazare. Elle est donc differente de Marie Madeleine.

III. Les caractéres de ces deux personnes n'ont rien de commun. Marie Madeleine étoit une femme de Galilée, de qui JESUS-CHRIST avoit chassé sept Démons, & qui par reconnoissance s'étoit mise à sa suite, & ne le quitta plus depuis sa conversion, pas même lorsqu'il fut mis à la Croix, & au tombeau. Marie sœur de Marthe, étoit une personne de Béthanie fort retirée, qui ne faisoit pas même les honneurs de sa maison, lorsque JESUS-CHRIST y arrivoit, & qui laissoit tout faire à Marthe sa sœur; qui ne paroît jamais à la suite de JESUS-CHRIST, & qui ne le voit jamais hors de sa maison, ou du moins hors du bourg de Béthanie.

IV. Marie Madeleine étoit à la suite de JESUS-CHRIST la derniére année de la vie du Sauveur (l). Elle le suivit de Galilée, lorsqu'il vint à Jérusalem pour la derniére Pâque. Or pendant ce tems-là, Marie, & Marthe étoient sûrement avec leur frere à Béthanie (m). Ce frere mourut en l'absence de JESUS; Marie, & Marthe lui avoient donné avis de sa maladie; elles le reçurent dans leur maison, quand il vint pour lui rendre la vie. Lorsque JESUS quelque tems après, revint à Jérusalem pour y consommer l'œuvre de notre salut, il alla loger à Béthanie chez Lazare, Marthe, & Marie (n). Marie ne peut donc pas être la même que Madeleine, puisque pendant que Madeleine est avec JESUS-CHRIST dans la Galilée, ou au-delà du Jourdain, Marie est avec son frere, & sa sœur à Béthanie près de Jérusalem.

V. Madeleine se mit à la suite du Sauveur aussi-tôt après le miracle arrivé à Naïm (o). De-là JESUS alla à Jérusalem; il logea chez Marthe, & Marie (p). On ne peut marquer une plus grande distinction de deux personnes. L'une vient de Galilée à Béthanie avec JESUS-CHRIST; l'autre reçoit JESUS-CHRIST venant de Galilée, elle le reçoit dans sa maison de Béthanie.

(a) *Vide Gavant. Rubric. apud Est. orat.* 24.

(b) *Luc.* x. 38.

(c) *Joan.* xi. 2. 3. 5.

(d) *Matth.* xxvi. 1. 2. *Marc.* xiv. 1. 3. *Joan.* xii. 1. 2.

(e) *Matth.* xxvii. 56. 57. *Mulieres quæ secutæ erant Jesum à Galilæa, .... inter quas erat Maria Magdalene. Marc.* xv. 40. 41. *Luc.* xxiii. 49. 55.

(f) *Josue* xix. 38.

(g) *Josue* xii. 21. &c.

(h) *Matth.* xv. *ult.*

(i) *Thalmud. in Thaanith. fol.* 20.

(k) *Vide Lightfoot in Matt. & Cellar. Geograf.*

(l) *Vide Matth.* xxvii. 56. 57. *Marc.* xv. 40. 41. *Luc.* xxiii. 49. 55.

(m) *Joan.* xi. 1. 2. *& sequ.*

(n) *Joan.* xii. 1. 2. 3.

(o) *Luc.* vii. viii. 2. 3. *& sequ.*

(p) *Luc.* x. 38.

VI. Madeleine a été possédée réellement de sept Démons, suivant les Evangélistes (*a*), ou du moins livrée à toutes sortes de déreglemens, selon quelques Peres (*b*). Elle a été dans le désordre, & a vêcu dans l'impudicité, si l'on en croit plusieurs Anciens, qui la confondent avec la pécheresse, qui oignit les pieds du Sauveur dans la maison de Simon le Pharisien. Or on ne peut rien avancer de pareil de Marie sœur de Lazare, à moins de supposer ce qui est en question, & en tombant dans une vitieuse répétition de principes.

Les Patrons de l'unité des Maries commencent d'abord par supposer que Marie Madeleine, & Marie sœur de Lazare, sont la même personne. Ils s'appuyent sur une prétenduë possession, & sur une tradition ancienne. Ils expliquent après cela les passages des Evangélistes suivant ce préjugé, & ils croyent qu'il leur suffit de dire : Ce sentiment est autorisé par l'Eglise; il n'a rien de contraire à l'Ecriture; il faut donc s'en tenir là, & ne pas admettre des nouveautez que l'Eglise n'a point connuës. Au lieu de dire : Le sentiment de l'unité des Maries n'est pas bien marqué dans l'Ecriture; il n'est pas fort ancien dans l'Eglise; il est contesté par plusieurs anciens Peres, & par plusieurs savans Critiques; il faut donc l'examiner à fond, & si la question n'est pas de nature à être mise dans une entiére évidence, & à nous conduire à une parfaite certitude, prenons le parti le plus juste, & dégagez de toute prévention, rendons gloire à la verité, & reconnoissons la pluralité, qui paroît la mieux fondée dans les Evangélistes, ou suspendons notre jugement sur l'unité, jusqu'à ce qu'on ait produit des preuves plus convaincantes, que celles qu'on a alléguées jusqu'ici.

On cite pour le sentiment de la pluralité, plusieurs Auteurs qui distinguent simplement Marie Madeleine, de Marie sœur de Lazare; mais on doit faire beaucoup de différence entre ces Ecrivains, & ceux qui reconnoissent trois Maries. L'Auteur des Constitutions Apostoliques (*c*), par exemple, Saint Irenée, Origénes, Saint Macaire, Saint Chrysostome, Tite de Bostres, Théophylacte, Euthyme, que nous avons cité ci-devant, sont à la verité formels contre le sentiment de l'unité des Maries, mais on ne doit pas les compter parmi ceux qui en admettent trois. Seulement ils distinguent avec raison la pécheresse qui fit l'onction marquée dans saint Luc Ch. VII. de Marie sœur de Marthe, qui fit celle qui est exprimée dans les trois autres Evangélistes. On auroit tort aussi de vouloir les alléguer pour le sentiment qui confond la pénitente avec Madeleine, & qui distingue l'une, & l'autre de Marie. On ne doit leur faire dire que ce qu'ils ont dit, & on ne doit pas légérement tirer des inductions de leur silence.

Plusieurs Peres Grecs ont été dans la pensée qu'il falloit distinguer l'onction rapportée par S. Luc (*d*), & celle qui est rapportée dans saint Jean (*e*), de celle encore qui est racontée par S. Marc, & par S. Matthieu (*f*); ensorte que ce seroit trois personnes differentes qui auroient fait ces trois onctions. D'autres ont confondu l'onction rapportée par saint Luc, avec celle qui est rapportée par saint Jean. Mais ces sentimens n'ont aujourd'hui que bien peu de sectateurs. Tertullien (*g*) confond l'histoire de la pénitente de saint Luc, avec Marie sœur de Lazare, qui prévient par son onction l'embaumement du corps de JESUS-CHRIST. *Peccatrici feminæ contactum corporis permisit, lavanti lacrymis pedes ejus, & crinibus detergenti, & unguento sepulturam ejus inauguranti.* Saint Augustin (*h*) confond de même la femme pécheresse, avec Marie sœur de Marthe; mais il ne paroît pas distinctement s'il les confond encore avec Marie Madeleine. Et dans un autre endroit (*i*) il doute même si Marie sœur de Marthe est la même que la pécheresse, qui a arrosé les pieds de JESUS-CHRIST de ses larmes, & qui les a essuyez avec ses cheveux.

Saint Bernard (*k*), Nicolas de Clairvaux (*l*), Godefroy Abbé de Vesten (*m*), Pierre Damien (*n*), Pierre Abbé de Celles (*o*), Saint Thomas (*p*), Saint Bonaventure (*q*), croyent que Marie Madeleine est la même que la pécheresse; Saint Pierre Chrysologue (*r*), Eusébe d'Émese (*s*), Pascase Radbert (*t*), Alcuin (*u*), Francon second Abbé de Vendôme (*x*), l'Abbé Rupert (*y*), S. Norbert (*z*), Nicolas de Lira (*aa*), & plusieurs autres veulent au contraire que la femme pécheresse, & Marie sœur de Lazaze, ne soient qu'une même personne. Tous ces Auteurs combattent l'unité des Maries, mais non pas de la même maniére : & si l'on mettoit à part ceux qui en marquent distinctement trois, le nombre en seroit peut-être fort petit.

Mais ce n'est pas tant le nombre des suffrages que l'on doit compter ici, que la force des raisons; c'est dans l'Evangile qu'il faut chercher la solution de cette difficulté. Or il nous paroît que les Textes des Evangélistes, sont bien plus favorables à l'opinion qui en admet deux, ou trois, qu'à celle qui les confond en une. Les Peres que l'on cite pour ces divers sentimens, sont non-seulement partagez entr'eux, ce qui diminuë très-notablement la force de leur autorité, la plûpart aussi s'expliquent d'une maniére peu correcte, & peu exacte. Les Ouvrages que l'on cite d'eux ne sont point composez à dessein sur cette matiére. Ce sont souvent des passages séparez, tirez des sermons au peuple, ou d'autres piéces, où l'on n'apporte pas la même exactitude, que dans des traitez faits exprès.

Le décret de la Faculté de Théologie de Paris, dont on s'appuye, n'a pas été formé après un examen de la question à fond. Jacques le Févre d'Etaples étoit soupçonné de favoriser les nouveautez qui faisoient alors tant de ravages au-dedans, & au-dehors du Royaume; il attaquoit l'autorité du Pape S. Gregoire; la Faculté condamne le sentiment de le Févre simplement, comme contraire à celui de ce saint Pape, qu'elle croit plus conforme à l'Evangile, & à la coûtume de l'Eglise Catholique : *Ut Evangelio Christi, & Ecclesiæ Catholicæ ritui consentaneam.* Ainsi elle a laissé le fond de la difficulté en son entier; elle a supposé ce qui faisoit le principal sujet de la question : car on ne doutoit point que le sentiment de la pluralité ne fût contraire au jugement de saint Grégoire. Depuis ce tems, plusieurs Docteurs de Sorbone ont écrit pour soutenir la distinction des trois Maries; & on peut assûrer que c'est aujourd'hui l'opinion dominante parmi les Savans.

(a) *Luc.* VII. 2. *Marc.* XVI. 9.
(b) *Gregor. Mag. homil.* 23. *in Luc.* VII. *Beda, alii.*
(c) *Constit. Apost lib.* 3. *c.* 6.
(d) *Luc.* VII. 37.
(e) *Joan.* XII. 1. 2.
(f) *Matth.* XXVI. 1. 2. *Marc.* XIV. 1. 2. *& seq.*
(g) *Tertull. lib. de pudicit. c.* 11.
(h) *Aug. lib.* 2. *de consensu. c.* 79.
(i) *August. tract.* 49. *in Joan.*
(k) *Bern. serm.* 22. *in Cant.*
(l) *Nicol. Clarav. serm. de Mar. Magd. inter opera D. Bern.*
(m) *Godefrid. Vesten. serm.* 9.
(n) *Petr. Dam. Ep.* 12. *ad Desider.*
(o) *Petr. Abb. Cellens. serm.* 5. *de sancta Mar. Magd.*
(p) *D. Thom. sum.* 1. *part. qu.* 21. *à* 4. *ad* 1.
(q) *Bonav. Compend. Theolog. verit. de gratia. sanctif. lib.* 5. *c.* 19.
(r) *Petr. Chrysol. serm.* 93.
(s) *Euseb. Emisen. seu alius homil. in fer.* 5. *post Dominic. Passion.*
(t) *Pascas. Radb. in Matth. lib.* 12.
(u) *Alcuin. in illud Joan. Jesus ergo ante sex dies.*
(x) *Franco lib. de grat. Dei.*
(y) *Rupert. lib. de operib. Spirit. S. cap.* 28.
(z) *S. Norbert. serm. in hæc verba : Beati qui audiunt verbum Dei.*
(aa) *Liran. in Matth.*



Digitized by Google

# DISSERTATION SUR SAINT JOSEPH, EPOUX DE LA SAINTE VIERGE.

LE peu que l'Ecriture nous dit de saint Joseph, lui est si glorieux, & les questions que l'on forme sur sa personne, sont si intéressantes, que nous avons cru les devoir traiter ici dans une Dissertation particuliére. Saint Joseph est un des plus illustres rejettons de la race de David, il est l'Epoux de Marie, le gardien de sa virginité, le pere nourricier de JESUS-CHRIST. Il est déclaré *Juste* par l'organe même du Saint-Esprit; voilà les prérogatives que l'Ecriture lui attribue, & voici les questions que l'on forme sur sa personne. Quelle est sa généalogie? Quel étoit son métier? A-t-il eu une premiere femme avant la sainte Vierge? A-t-il eu des enfans de cette premiere femme, ou a-t-il toûjours gardé la continence? Etoit-il seulement fiancé à sa sainte Vierge, lorsqu'il s'apperçut de sa grossesse? Comment est-il devenu son Epoux? Pourquoi la vouloit-il quitter? En quel sens est-il nommé Juste? Quand est-il mort, & où est-il enterré? C'est ce que nous avons dessein de traiter ici avec quelque étendue.

---

## ARTICLE PREMIER.

### *Quelle étoit la Généalogie de saint Joseph?*

QUe saint Joseph ait été de la Tribu de Juda, & de la race de David, c'est ce que l'Ecriture marque d'une maniére décisive. Saint Paul dans l'Epître aux Hébreux VII. 14. dit qu'il est manifeste que JESUS notre Sauveur est né de la famille de Juda, & dans saint Matthieu l'Ange appelle Joseph fils de David (*a*). *Joseph, fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam.* Enfin le même Evangéliste donne sa généalogie par David, depuis Abraham (*b*).

Divers Auteurs tant anciens que modernes, ont cru que saint Luc (*c*) avoit aussi tracé la généalogie de Joseph, depuis Adam jusqu'à *Héli*, mais il y a sur cela quelque difficulté, que nous examinerons ci-aprés. Nous en avons une autre à examiner ici, qui consiste à sçavoir si Joseph étoit le seul héritier de la race de David, comme l'a cru un Critique de nos jours (*d*); ou s'il étoit seulement le plus proche parent de la Vierge, laquelle étant selon plusieurs Peres (*e*), fille unique & seule heritiére de sa famille, devoit selon la Loi (*f*), être donnée à Joseph en mariage.

Quant à la premiere difficulté, elle n'est fondée que sur deux passages mal expliquez. Dans le premier, l'Ange appelle Joseph (*g*) *Fils de David*; Dans le second, Gabriel dit à Zacharie (*h*): *Le Seigneur lui donnera le Trône de David son pere, & il regnera dans la maison de Jacob pour toûjours.* On prétend que le premier de ces deux endroits montre que Joseph est le seul fils & le seul héritier de David; & le second que JESUS-CHRIST lui a succedé en qualité d'héritier. On en conclut que dans JESUS-CHRIST s'accomplit la fameuse Prophétie de Jacob (*i*); *Le sceptre ne sortira point de Juda, & le Prince ne manquera point dans sa race, jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé.*

J'avouë que je ne suis pas la force de ce raisonnement; *Joseph est fils de David*: donc il est le seul fils & le seul héritier de sa race. J. C. *regnera dans la maison de Jacob, & il possédera le trône de David son pere*, dont il est le dernier héritier de cette famille? On en auroit pu conclure tout autant de Salomon, de Roboam, de Josias, & des autres Rois de Juda, successeurs de David. J. C. n'a-t-il pas déclaré que son Royaume n'étoit pas de ce monde (*k*)? Et ne sait-on pas que long-tems aprés sa mort, l'Empereur Vespasien fit rechercher avec grand soin tous ceux qui étoient encore de la race de David (*l*), pour les faire mourir, & ôter ainsi aux Juifs tout sujet de révolte, en leur ôtant toute espérance de rétablir leur Monarchie? Il restoit donc encore des héritiers de David, & J. C. n'a jamais prétendu à son Royaume temporel.

Quant à l'opinion qui veut que saint Joseph ait été le plus proche parent de la Vierge, & que Marie ait été la seule heritiére de sa maison, elle n'est pas nouvelle comme nous l'avons déja vû, puisque saint Hilaire, saint Cyrille d'Aléxandrie, Eusébe de Césarée, saint Eucher, Euthyme, Théophilacte, & tant d'autres l'ont cru ainsi. Mais il s'agit d'en produire des preuves. Les anciens Evangiles de la Nativité de Marie, & le Protévangile de saint Jacques marquent assez clairement que Marie fut la fille unique d'Anne, & de Joachim; mais l'autorité de ces Livres est si décriée, que l'on n'ose presque la produire. Cela prouve seulement l'antiquité de ce sentiment.

Aucun Ancien (*m*) n'a donné des freres à la sainte Vierge; quoique plusieurs lui ayent donné

(*a*) *Matth.* I. 20.
(*b*) *Matt.* I.
(*c*) *Luc.* III. 23. *& sequ.*
(*d*) *Harduin. Chronol. Vet. Test. p.* 523.
(*e*) *Hilar. in Matth.* I. *Eusib. hist. Eccl. l.* I. *c.* 7. *Cyrill. contra Julian. Eucher. q.* 2. *in Matt. Theophyl. Euthym. in Matth.* I. *Vide Maldonat. in Matth. l.* 16. *Grot. Brug. Alios.*
(*f*) *Num.* XXXVI. 6. 7.
(*g*) *Matth.* I. 20.
(*h*) *Luc.* I. 32.
(*i*) *Genes.* XLIX. 10.
(*k*) *Joan.* XVIII. 36.
(*l*) *Eusib. hist. Eccl. l.* 3. *c.* 12.
(*m*) *Vide Hieronym. in Matth.* XXVII. *in Helvid. c.* 7. *Theodoret. in Epist. ad Galat. p.* 168. *Petr. Chrysolog. serm.* 48. *Beda in Marc.* III. 18



Digitized by Google

des sœurs ; & quand même elle n'auroit eu ni freres, ni sœurs, on n'en pourroit pas inférer que saint Joseph ait été ni de sa famille, ni son plus proche parent ; la Loi ne défend pas aux filles qui ne sont pas héritiéres de se marier à qui leurs parens veulent. Mais elle oblige celles qui n'ont point de freres, & qui sont héritiéres dans leur maison, soit qu'il n'y en ait qu'une, ou qu'il y en ait plusieurs, d'épouser celui qu'elles voudront, seulement dans leur Tribu (a) ; *Nubant quibus volunt tantùm, ut suæ Tribûs hominibus.* Les anciens Auteurs des Evangiles apocryphes que l'on a citez, ne portent point que S. Joseph ait été obligé d'épouser la Ste. Vierge, comme étant son plus proche parent ; ils disent tout le contraire. Les Peres ne le marquent point non plus, si ce n'est peut-être saint Epiphane (b). Mais plusieurs inférent que la sainte Vierge étoit de la tribu de Juda, & de la famille de David, de ce que Joseph en étoit sorti ; fondez sur un principe qui n'est nullement vrai ; sçavoir, que les filles devoient se marier à des hommes de leur tribu & de la famille. La Loi ; comme on l'a vû, n'ordonnoit rien de semblable aux filles en général ; mais seulement à celles qui étoient héritiéres, ainsi qu'on l'a dit.

On ne peut disconvenir que S. Matthieu n'ait donné la généalogie de S. Joseph au commencement de son Evangile. Mais on doute que S. Luc ait voulu tracer la même généalogie ; il est sûr que ces deux Evangélistes ne suivent pas la même ligne généalogique depuis David jusqu'à Zorobabel, ni depuis Zorobabel jusqu'à S. Joseph époux de Marie, qui est le dernier de leur liste généalogique. Dans saint Matthieu on donne pour pere à Joseph un nommé *Jacob*, & dans S. Luc un nommé *Héli*. On demande si ces deux personnes Héli & Jacob, sont les mêmes, ou si ce sont deux personnes différentes. On répond que ces deux personnes peuvent être nommez Peres de Joseph à différent égard ; l'un selon la Loi, & l'autre selon la nature ; ou l'un selon la chair, & l'autre selon l'adoption (c). Nous appellons *Pere selon la Loi*, celui qui étant mort sans lignée, laisse sa veuve à son frere, ou à son plus proche parent, pour lui susciter des enfans (d), qui passent sous le nom du défunt. Mais comme c'est ici une pure hypothése, on ne peut pas marquer au juste lequel des deux, de Jacob, ou d'Héli, est le pere naturel, ou le pere selon la Loi, non plus que dans l'autre hypothése, lequel est le pere par l'adoption, ou celui selon l'ordre de la nature.

Toutefois on a dans l'Eglise sur cela une très-ancienne tradition, qui nous a été conservée par Jules Africain (e). Il dit donc avoir appris de quelques parens de JESUS-CHRIST selon la chair, que Mathan descendu de David par Salomon, & Melchi descendu du même David par Nathan, épousérent successivement la même femme nommée Escha, *Mathan* en eut *Jacob*, & *Melchi* en eut *Héli*. Ce dernier se maria à une femme dont on ignore le nom, & étant mort sans enfans, Jacob épousa sa veuve en vertu de la Loi de Moyse (f), qui veut que les femmes dont les maris meurent sans laisser d'enfans, épousent les freres, ou les plus proches parens de leurs maris. De ce dernier mariage vint Joseph, qui par ce moyen étoit fils de Jacob, selon la nature, & d'Héli selon la Loi.

Cettte explication est d'autant plus considérable, quelle est pour ainsi dire domestique, & qu'elle vient de la famille même de S. Joseph à laquelle on doit dans cela s'en rapporter préférablement à toute autre. Mais on y trouve un inconvénient, qui est qu'elle joint immédiatement *Melchi* & *Héli*, comme pere & fils, au lieu que le Texte de S. Luc met Mathat & Lévi entre *Melchi* & *Lévi*. Il y a apparence que Jule Africain, & ceux qui l'ont suivi, ne lisoient pas *Mathat* & *Lévi* dans leurs Exemplaires. En effet S. Irénée (g) ne compte que soixante & douze générations depuis Adam jusqu'à J. C. au lieu que dans S. Luc, il y en a soixante & quatorze, en suivant nos Exemplaires. Le systéme proposé par Africain, a eu un grand cours parmi les Anciens (h), & est encore assez suivi par les modernes.

Saint Epiphane (i) croit que Jacob surnommé *Panther*, fut pere de S. *Joseph*, & de *Cléophas*. Que Joseph épousa d'abord une femme de la tribu de Juda, dont il eut six enfans, quatre fils, & deux filles : Que l'aîné de ses fils fut *Jaque*, surnommé dans l'Evangile *le frere du Seigneur*. S. Jean Damascéne (k) explique la chose un peu autrement. Il croit que *Lévi* descendu de David par la branche de Nathan, eut pour fils *Melchi* & *Panther*. Panther engendra *Bar-panther*, & de Bar-panther sortit *Joachim*, pere de la sainte Vierge. D'un autre côté, *Mathan* descendu de David par la branche de Salomon, fut pere de *Jacob*, qui engendra *Joseph*, époux de Marie. Le nom de *Panther* se lit aussi dans Origéne (l), dans le Thalmud de Babilone (m), & dans les vies de JESUS-CHRIST publiées par les Juifs. Ils prétendent que ce Panther étoit pere de JESUS-CHRIST. Mais ces traditions, quoiqu'asses anciennes, n'en sont pas plus certaines. Elles viennent originairement des Juifs, toûjours appliquez à dénier JESUS-CHRIST & la Religion Chrétienne.

Plusieurs nouveaux (n) trouvent une voie plus courte pour concilier saint Matthieu & saint Luc, en disant que saint Matthieu a donné la Généalogie de saint Joseph, & saint Luc celle de la sainte Vierge. Suivant ce systéme, notre Seigneur JESUS-CHRIST est sorti de la race de David, tant du côté de son pere nourricier, que de la Vierge sa mere, puisque l'un & l'autre descendent de cette tige par différentes branches. Comme nous avons appuyé ce sentiment dans une Dissertation particuliére à la tête de l'Evangile de S. Luc, nous ne nous étendrons pas ici à le prouver.

Quelques-uns (o) ont cru que Joseph réunissoit dans sa personne les droits du Sacerdoce & de la Royauté, étant de la race de David, & de celle d'Aaron. Mais je ne vois rien dans l'Ecriture, ni dans la Tradition qui confirme ce sentiment. La sainte Vierge étoit à la vérité alliée à la famille Sacerdotale, puisque sainte Elisabeth sa cousine étoit des filles d'Aaron ; mais il ne s'ensuit pas que Joseph ait été de la même famille. Quelques Anciens ont dit aussi que notre Sauveur étoit à la fois Prêtre de la race d'Aaron, & Roi de la race de David ; mais quand cela seroit vrai de notre Sauveur, il ne s'ensuivroit pas qu'il le fût de S. Joseph. Selon les Ecritures J. C. étoit Prêtre & Roi ; Prêtre selon l'ordre de Melchisedech, & non selon l'ordre d'Aaron, & Roi d'un autre Royaume que celui de ce monde.

(a) *Num.* xxxvi. 6.

(b) *Epiphan. hæres.* 78. *c.* 7. Κλειᾷ ἐπὶ τῶν [illegible]

(c) *Vide Ambros. in Luc. Quid. apud Aug. quæst. in Nov. Test. qu.* 56. *Idem l.* 2. *quæst. Evang. quæst.* 2. *Idem de consensu Evang. l.* 2. *c.* 2. 3.

(d) *Deut.* xxv. 5.

(e) *African. ad Aristid. apud Euseb. l.* 1. *c.* 7. *Hist. Eccles.*

(f) *Deut.* xxv. 5.

(g) *Irenæ. l.* 3. *c.* 33.

(h) *Euseb. Hist. Eccl. l.* 1. *c.* 7. *Amb. l.* 3. *in Lucam. Nazianz. Carm. de Christi generatione, &c.*

(i) *Epiphan. hæres.* 78. *n.* 7.

(k) *Damasc. l.* 4. *c.* 15. *de fide.*

(l) *Origen. l.* 1. *contra Cels. p.* 25. *Edit. Cantabrig.*

(m) *Thalm. tract. Sanhedrin.*

(n) *Galatin. Jansen. Genebr. Grot. Gemar. Ligfoot, Hor. Hebr. Brug. in Matt. Spanhem. Dub. Evang. Voss. de generatione Christi. Toynard Harm. Evang. p.* 3. 8. 13.

(o) *Serm.* 3. *in Annuntiat. Virg. pag.* 325. 326. *Appendic. t.* 5. *Oper. S. Aug. Nov. edit. Idem qui serm.* 25. *& in Nat. Domini, append. Lovan. p.* 639.

## ARTICLE II.

### *Quel étoit le métier de saint Joseph?*

ON trouve une tradition ancienne, & bien marquée que saint Joseph étoit Charpentier. L'Evangile apocryphe qui porte le nom de S. Jacques, marque expressément qu'il bâtissoit des maisons (a), & que quand on eut sonné de la trompette sacrée pour inviter tous les veufs d'Israël à venir au Temple, ayant chacun une verge à la main, Joseph quitta sa hache (b), & y accourut avec les autres. On lit aussi dans l'Evangile apocryphe de l'enfance de JESUS (c), que le Sauveur alloit avec S. Joseph son pere par la ville, où on l'appelloit pour y faire des cofres, des cribles, des portes, & que quand quelque bois étoit ou trop long ou trop court, JESUS le rajustoit aussi-tôt en y portant la main. Je ne cite pas ces Ouvrages comme étant d'une grande autorité, mais ils sont anciens, & rendent témoignage à la tradition de leurs tems.

Saint Justin le Martyr (d) raconte que notre Sauveur a aidé son pere à faire des jougs & des charrues. Saint Ambroise (e) dit qu'il travailloit à abatre & à tailler des arbres, à bâtir des maisons, & à d'autres ouvrages semblables. Mais au même lieu il avance qu'il se servoit des outils de maréchal ou de serrurier, ce qu'il a tiré de Théophile d'Antioche. Théodoret & Sozoméne (f) racontent que Libanius demandoit un jour à un Chrétien ce que faisoit J. C. Il fait, répondit-il, un cercueil à l'Empereur Julien. L'Auteur de l'Ouvrage (g) imparfait sur S. Matthieu, Saint Thomas, & la plûpart des nouveaux Commentateurs sont aussi pour le métier de Charpentier. C'est la tradition de tout l'Orient, & c'est de-là que Mahomet a appris que Joseph avoit travaillé comme Charpentier dans le Temple du Seigneur.

Toutefois comme le grec *Tecton*, dont se servent les Evangélistes (h), pour marquer la profession de S. Joseph, signifie en général un homme de métier, un artisan; plusieurs anciens ont crû qu'il étoit serrurier, ou maréchal. Saint Hilaire (i) le dit expressément: *Jesus fabri erat filius ferrum igne vincentis*. Nous avons déja vû que S. Ambroise ne desapprouvoit point ce sentiment, puisqu'il le joint à celui de Charpentier; *Pater Christi igne operatur & spiritu, & tamquam bonus animæ faber vitia nostra circumdolat*, &c. Béde le Vénérable (k) écrivant sur S. Marc, dit aussi d'une maniére enveloppée, & allégorique, que JESUS est fils de celui qui agit *par le feu & par l'esprit*, & que lui-même baptise dans *l'esprit & dans le feu*. Saint Pierre Chrysologue (l) suit la même allusion en paraphrasant les paroles de ceux de Nazareth qui disoient que J. C. étoit fils d'un artisan: *Fabri filius*. Ils avoient, dit-il, raison sans le sçavoir, puisque le Sauveur est fils de celui qui a créé le monde, *Non malleo, sed præcepto*; qui a formé la masse du monde, *auctoritate, non carbone*; qui a donné le feu & la lumiére au soleil, *non terreno igne, sed superno calore*. Le Texte Hébreu de S. Matthieu donné par Tibius l'explique de même. Hugues le Cardinal fait saint Joseph Orfévre, & ne desapprouve pas ceux qui le font maçon. Les Bollandistes (m) citent aussi un sermon cinquiéme de saint Augustin sur Noël, qu'il étoit maçon. Enfin Cornelius à Lapide allégue un autre endroit du même Pere, où il est dit qu'il bâtissoit des maisons, mais apparemment c'est plûtôt comme Charpentier, que comme maçon. Car il faut avouer que l'opinion la plus ancienne & la plus suivie est, qu'il étoit Charpentier; & ceux qui ont dit qu'il étoit serrurier, ou maréchal, ont voulu suivre l'allégorie que leur fournissoit le terme vague & générique de *Faber*.

## ARTICLE III.

### *Saint Joseph a-t-il toûjours gardé la Virginité?*

QUelques anciens & plusieurs nouveaux ont soutenu que S. Joseph avoit toûjours conservé une parfaite virginité. S. Jérôme est le principal défenseur de ce sentiment, dans ce qu'il a écrit contre Helvidius (n), où il avance que Joseph a toûjours vécu dans la continence, afin que JESUS vierge sortît d'un mariage parfaitement vierge. D'ailleurs ajoûte-t-il, on ne lit nulle part qu'il ait été marié, & on peut dire qu'il étoit plutôt le gardien de la virginité de Marie, que son mari. *Etiam ipsum Joseph virginem fuisse per Mariam, ut ex virginali conjugio virgo filius nasceretur ...... Mariæ autem quam putatus est habuisse, custos fuit potius quam maritus*. L'Auteur d'un Sermon, qui est le cinquiéme du jour de Noël dans l'appendix de l'édition de saint Augustin par les Docteurs de Louvain, suppose aussi que Joseph a toûjours gardé la virginité. Pierre de Damien (o) va plus loin, puisqu'il dit que c'est la foi de l'Eglise: *Ecclesiæ fides est ut virgo fuerit, & is qui simulatus est pater*. Il faut reconnoitre que ce sentiment est assez commun aujourd'hui parmi les fidéles (p), mais c'est beaucoup de dire que c'est la foi de l'Eglise, car dans l'antiquité à l'exception de saint Jérôme, il seroit mal-aisé de trouver des Peres qui la soutinssent. Il y a au contraire une tradition très ancienne qui veut qu'il ait été veuf, lorsqu'il épousa la sainte Vierge. Les Evangiles apocryphes dont nous avons déja parlé, le marquent expressément (q). Dans le Protevangile de saint Jacques, Joseph s'excuse d'épouser Marie, disant: J'ai des enfans, je suis vieux, elle est jeune, je crains de devenir la fable d'Israël. S. Epiphane (r) dit qu'il avoit alors environ quatre-vingt ans, qu'il étoit veuf, & pere de six enfans. S. Hyppolythe de Thébes (s) lui donne aussi quatre fils & deux filles. Les fils sont Jacques, Simon, Judas, & Joses, les filles Esther & Thamar. Sa femme se nommoit *Salomé*, & étoit fille d'Aggée, frere de S. Zacharie, pere de Jean-Baptiste. Nicéphore (t) écrit la même chose d'après saint Hyppolyte de

(a) *Protevangel. Jacobi* III. IX. Α'πιέχομαι τῷ οἰκοδομήματι τὰς οἰκοδομάς μου.

(b) *Ibid.* III. IX. Ἰωσὴφ ῥίψας τὸ σκέπαρνον.

(c) *Evangel. Infantiæ* II. 38.

(d) *Justin. Martyr. Dialog. cum Tryphone.*

(e) *Ambros. in Luc. l.* 3. *n.* 2. *p.* 1314. *ex Theophyl. Antioch. in Matth.* XIII.

(f) *Theodoret. Hist. Eccl. l.* 3. *c.* 18. *Sozomen. Hist. Eccl. l.* 6. *c.* 2.

(g) *Auth. Operis imperf. in Matth. c.* 1. ℣. 18.

(h) *Matth.* XIII. 55. Ὁ τοῦ τέκτονος υἱός. *Marc.* VI. 3. Τέκτων.

(i) *Hilar. in Matth.* XIII.

(k) *Beda in Marc.* VI.

(l) *Petr. Chrysolog. serm.* 48. *t.* 7. *Bibl. PP. p.* 883.

(m) *Bolland.* 19. *Mart. p.* 17. Ce sermon ne se lit pas dans la nouvelle édition, & même dans l'édition des Docteurs de Louvain. Je ne lis rien de semblable, si ce n'est dans le second sermon de l'article de l'Epiphanie, où l'Auteur faisant allusion au nom d'*Artifex*, le prend pour un Maçon, un Architecte, un Charpentier.

(n) *Hieron. in Helvid. c.* 9. *Vide & in Matt.* XIII.

(o) *Petr. Damiani Opuscul.* 17. *n.* 3.

(p) Voyez les Bolland. au 19. Mars.

(q) *Protevangel. Jacobi, n.* 9. *Vide & Evang. de Nativit. Mariæ, n.* 7.

(r) *Epiphan. hæres.* 51. *n.* 10.

(s) *Hippolyth. Theb. Chronic. p.* 59. *edit. fabric.*

(t) *Niceph. l.* 2. *c.* 3.



Digitized by Google

Porto, mais il y a assez apparence, qu'au lieu de saint Hyppolythe de Thébes, lui, ou ses copistes, ont mis Hyppolythe de Porto. Saint Grégoire de Tours (*a*) reconnoît que saint Jacques Apôtre, frere du Seigneur, étoit un des fils de Joseph, né d'un premier mariage.

Saint Epiphane (*b*) dans un autre endroit, que celui que nous avons allégué, dit que S. Joseph avoit eu une premiere femme de la tribu de Juda, dont il eut quatre fils, Jacques, José, Simon, & Jude; & deux filles, Marie & Salomé. Jusques-là, il n'y a que la différence des noms des filles de Joseph qui distingue le sentiment de S. Epiphane, de ceux que nous avons rapportez. Eusébe (*c*) parlant de S. Jacques, surnommé le frere du Seigneur, dit qu'il étoit aussi nommé fils de Joseph; sans doute parce qu'il l'avoit eu d'une autre femme. Saint Hilaire (*d*) reconnoît nettement que les freres du Seigneur dénommez dans l'Evangile, étoient fils de Joseph, & non d'un premier mariage. *Qui si Mariæ filii fuissent, & non potius Joseph ex priore conjugio suscepti.* Origénes (*e*) reconnoît que ce sentiment est assez commun, & qu'il vient de l'Evangile apocryphe attribué à saint Pierre, ou du Livre de Jacques, il ne le refute pas, & loin de dire que saint Joseph étoit demeuré vierge, il croit qu'il est raisonnable de dire que Jesus est le premier modéle de la parfaite virginité parmi les hommes, de même que Marie parmi les femmes.

S. Ambroise (*f*) déclare que ceux que l'Evangile appelle freres du Seigneur pourroient être fils de Joseph, & d'une autre femme que Marie, *potuerunt autem fratres esse ex Joseph, non ex Maria.* Il ajoûte que si l'on veut bien examiner ce sentiment, on le trouvera vrai. *Quod quidem si quis diligentius prosequatur, inveniet.* L'Ambrosiaster (*g*), c'est-à-dire, Hilaire Diacre de l'Eglise Romaine, qui vivoit au quatriéme siécle, s'explique nettement sur cela. Il dit que saint Jacques Evêque de Jérusalem, est fils de Joseph, & qu'en cette qualité il est frere du Seigneur. On cite pour ce sentiment, S. Amphiloque (*h*), S. Grégoire de Nysse (*i*), & même S. Chrysostome sur S. Matthieu (*k*), quoiqu'il ne soit pas bien clair.

Saint Jérôme (*l*) réfute ce sentiment dans son Commentaire sur l'Epître aux Galates; mais les preuves dont il se sert, ne sont nullement convaincantes. Il renvoie d'abord à son Ouvrage contre Helvidius, puis il dit que S. Jacques a merité d'être qualifié frere du Seigneur, à cause de la pureté de ses mœurs, de l'excellence de sa foi, de l'éminence de sa sagesse, & de la dignité de l'Eglise de Jérusalem, dont il fut le premier Evêque. *Propter egregios mores, & incomparabilem fidem, sapientiamque non mediam frater dictus sit Domini,* &c. Saint Augustin (*m*) dans son Ouvrage sur l'Epître aux Galates laisse indécis, si S. Jacques étoit fils de Joseph, ou s'il étoit simplement parent de J. C. en quelque autre maniére. Mais dans un Ouvrage (*n*) écrit depuis celui-là, il dit que S. Jacques étoit fils d'Alphée.

Mais un raisonnement qui détruit tout d'un coup ce qu'on a voulu dire touchant S. Jacques frere du Seigneur, comme fils de saint Joseph, c'est que Marie mere de Jacques étoit encore vivante au tems de la mort de notre Seigneur (*o*), puisqu'elle est nommée parmi les saintes femmes qui y assistérent. Or il n'est pas croyable que saint Joseph eût à la fois deux femmes, savoir Marie mere de Jacques, & Marie mere de Jesus; ni qu'il eût répudié Marie mere de Jacques, pour épouser Marie mere de Jesus, ni l'Ecriture, ni l'Histoire, ni la Tradition ne nous apprennent rien de pareil. La chose paroîtra encore plus incroyable, si l'on suppose que ces deux saintes femmes étoient sœurs, comme le veulent plusieurs Peres (*p*). Puisque la Loi (*q*) défend bien expressément de tels mariages; il faut donc suspendre son Jugement sur la question que nous avons proposée sur la virginité de saint Joseph; & avoüer qu'il est très-douteux qu'il ait été marié avant que d'épouser la sainte Vierge, & par conséquent aussi qu'il ait jamais eu des enfans.

(a) *Gregor. Turon. l. 1. hist. Franc. c. 21.*

(b) *Epiphan. hæres. 28. n. 7. & 78. 7.*

(c) *Euseb. Hist. Eccl. l. 2. c. 1.* Ἰάκωβον τὸν τοῦ Κυρίου λεγόμενον ἀδελφὸν, ὅτι δὴ καὶ οὗτος τοῦ Ἰωσὴφ ὠνόμαστο παῖς.

(d) *Hilar. in Matth. c. 1. pag. 611. n. 4.*

(e) *Origen. in Matth. ex edit. alii, pag. 223.* Καὶ οἶμαι λόγον ἔχειν ἀνδρῶν μὲν καθαρότητος τῆς ἐν ἁγνείᾳ ἀπαρχὴν γεγονέναι τὸν Ἰησοῦν, γυναικῶν δὲ τὴν Μαριάμ.

(f) *Ambros. de Instit. Virg. c. 6. n. 43. p. 260.*

(g) *Hilar. Diacon. in Epist. ad Galat. 1. 19.*

(h) *Amphiloc. homil. 4. p. 56.*

(i) *Gregor. Nyssen. homil. 2. in resurrect. p. 412. 413.*

(k) *Chrysost. in Matt. hom. 5.*

(l) *Hieron. in Galat. 1.*

(m) *Aug. in Galat. 1. ℣. 19.*

(n) *Aug. Idistism. S. Script.*

(o) *Marc. XVI. 1. & Luc. XXIV. 10. Matt. XXVII. 56. Joan. XIX. 25.*

(p) *Hieron. in Matt. in Helvid. & Epist. 150. Theodoret. in Galat. Beda in Marc. Chrysolog. ferm. 480. Theophylact. in Matth. &c.*

(q) *Levit. XVIII. 18. Sororem uxoris tuæ in pellicatum illius non accipies, nec revelabis turpitudinem ejus illâ vivente.*

## ARTICLE IV.

### *Comment s'est fait le mariage de Saint Joseph avec la sainte Vierge?*

Les anciens Livres Apocryphes (*r*) dont nous avons parlé, suivis en cela de quelques Peres, nous apprennent que les Prêtres du Temple de Jérusalem, voulant donner à la Vierge Marie un Epoux, ou plutôt un témoin de sa pureté, qui fut selon le cœur de Dieu; convièrent tous ceux de la tribu de Juda qui étoient vœufs, & à marier, de se trouver au Temple, ayant chacun une verge à la main, afin que celui dont la verge fleuriroit, & sur laquelle le S. Esprit se reposeroit en forme de Colombe, fût choisi pour Epoux de Marie. Tous les prétendans s'étant donc assemblez dans le Temple, la verge de Joseph fleurit, & le S. Esprit étant sorti de dessus sa verge, se reposa sur sa tête; à ce signal on ne douta pas qu'il ne fût destiné de Dieu pour recevoir Marie dans sa maison, & pour être le gardien de sa virginité. C'est sur cela qu'est fondée la Pratique des Peintres, qui dépeignent S. Joseph avec une verge fleurie à la main, surmontée d'une Colombe, lorsqu'il épouse la sainte Vierge en présence du grand-Prêtre. Eustache d'Antioche (*s*), saint Grégoire de Nysse (*t*), & saint Epiphane (*u*) montrent la chose à peu près de même; car nous ne nous mettons pas en peine de ramasser ici de legeres différences, dans une histoire aussi douteuse que celle-là. Nous ne faisons pas attention non plus à ce que nos Peintres, fondez sur je ne sçai quelles Traditions, réprésentent le Prophéte Agabus au mariage de la Vierge, qui rompt son bâton de dépit de ce qu'il n'avoit pû l'avoir pour femme, & qui va se faire Carme.

(r) *Evangel. de Nativit. B. Mariæ. Item Evang. B. Jacobi, n. 9.*

(s) *Eustat. Antioch. in Hexaëmer.*

(t) *Gregor. Nyssen. Orat. in Nativ. Christi.*

(u) *Epiphan. hæres. 78. n. 8.*

ARTICLE

Digitized by Google

# ARTICLE V.

## *Joseph étoit-il marié, ou seulement fiancé à la Vierge; lorsqu'il s'apperçut de sa grossesse?*

L'Ecriture semble s'expliquer assez clairement sur cette question, lorsqu'elle dit, que (a) *Marie mere de Jesus étant fiancée à Joseph, avant qu'ils eussent été ensemble, elle se trouva enceinte par l'opération du Saint-Esprit. Or Joseph son mari étant juste, & ne voulant pas la déshonorer, voulut la renvoyer secrettement.* Saint Luc (b) dit de même, que Joseph *étoit fiancé à Marie* (c). Mais comme le terme grec qui signifie *fiancer*, se met quelquefois pour *epouser*, les Peres & les Interprétes sont partagez sur cet Article; les uns soutenant que Joseph étoit véritablement Epoux de Marie; & les autres qu'il l'avoit simplement fiancée. Le faux Evangile de la Nativité de Marie, porte que Joseph ayant solemnellement épousé Marie dans le Temple, *Nuptiarum jure de more celebrato*, se retira à Bethléem sa patrie, pour disposer sa maison, & pour préparer les choses nécessaires à la célébration de la nôce, & que Marie s'en alla avec ses compagnes en Galilée chez ses parens. Le Protévangile de saint Jacques lit simplement, que Joseph pressé par les ménaces du grand-Prêtre, prit Marie (pour femme) & lui dit: Marie je vous reçois aujourd'hui du Temple du Seigneur; & je vous laisserai dans la maison (jusqu'à mon retour,) pour moi je m'en vais exercer mon métier, en travaillant à bâtir des maisons; le Seigneur vous conserve. Tout cela prouve que les Auteurs y croyoient un vrai mariage; mais un mariage qui ne devoit pas être suivi de la consommation, puisque selon ces anciens Ouvrages, & selon les Peres (d), la sainte Vierge ayant été consacrée à Dieu par ses parens, avoit fait vœu de virginité. Toutefois il faut que ce vœu de la Vierge ait été inconnu au monde, & apparemment même à saint Joseph, puisque les Peres les plus judicieux (e) ont enseigné que Dieu avoit voulu que la Vierge eût un mari pour couvrir son honneur, & la merveille de son enfantement, sous le voile d'un mariage ordinaire, & S. Augustin (f) paroît croire que Joseph avoit épousé Marie dans le dessein de vivre avec elle, comme avec sa femme; *Neque enim cùm eam vidisset divinâ fœcunditate donatam, ipse aliam quæsivit uxorem; cùm utique nec istam quæsisset, si necessariam conjugem non haberet; sed vinculum fidei conjugalis non ideo judicavit esse solvendum, quia spes commiscendæ carnis ablata est.*

Pour revenir à la question proposée, savoir si la sainte Vierge étoit mariée, ou simplement fiancée à S. Joseph, lorsque l'Ange lui annonça le Mystére de l'Incarnation, le sentiment qui croit qu'elle étoit mariée, est fondé sur ce que l'Ecriture appelle Joseph Epoux de Marie (g). *Joseph autem vir ejus*, & que Marie est nommée son Epouse; *Noli timere accipere Mariam conjugem tuam* (h).

Saint Ambroise (i) cite aussi ce texte de l'Evangile; Joseph étant juste ne voulut pas la renvoyer; comment la renvoyer s'il ne l'avoit pas encore épousée? *Qui valebat dimittere, fatebatur acceptam*, en effet il n'y a proprement point de divorce, où il n'y a point de mariage. Mais un homme ne peut-il pas quitter sa fiancée pour cause d'infidelité? Certes les Auteurs Juifs enseignent qu'on tenoit des filles fiancées presque comme des Epouses, & qu'on ne les répudioit pas sans lettre de divorce (k). Origéne & l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu (l), Théophylacte, & plusieurs autres veulent que le texte de S. Matthieu, *cùm esset desponsata*, &c. marque un mariage réel.

Mais le sentiment contraire est plus fort en preuve, & en autorité. Il est certain que le texte Grec signifie proprement des fiançailles. De plus l'Ange dit à S. Joseph: *Ne craignez point de prendre Marie pour votre femme.* Donc il ne l'avoit pas encore prise. L'Ancien Auteur imprimé sous le nom d'Origénes (m) sur différens endroits de l'Evangile, mais qui paroît avoir copié saint Hilaire, & S. Jérôme en quelques endroits, adopte leurs sentimens sur le mariage, ou plutôt sur les fiançailles de S. Joseph & de la Vierge; il dit qu'avant la naissance du Sauveur, Marie n'est nommée l'Epouse de Joseph que pour cacher le Mystére de l'Incarnation au Démon, & de celui de la virginité de Marie aux Juifs. S. Hilaire (n) dit de même que la sainte Vierge ne fut reconnue pour Epouse de Joseph, & qu'il n'y eut proprement de mariage entre eux, que depuis la naissance de J. C. *Ergo & conjugis nomen sponsa suscepit, & post partum recognita tantum, Jesu Mater ostenditur.* S. Jérôme (o) est plus exprès; il dit que S. Joseph remarquant presque avec la liberté d'un mari tout ce qui concernoit sa future Epouse, vit qu'elle étoit enceinte. *Penè licentiâ maritali futuræ uxoris omnia noverat*, & quelques Versets après, il ajoûte; quand vous entendez nommer *le mari* de Marie, ne vous imaginez pas qu'il y ait eu des nôces, ou un vrai mariage: *Cùm virum audis, suspicio tibi non subeat nuptiarum.* Saint Epiphane (p) remarque fort bien que l'Evangéliste ne dit pas que la sainte Vierge ait épousé Joseph, mais simplement qu'il l'avoit fiancée; il ne l'avoit pas prise pour être sa femme, mais pour en être le gardien.

Saint Chrysostome (q), l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, & S. Bernard (r) enseignent, que quoique simplement fiancée, la sainte Vierge demeuroit avec saint Joseph, parce que, disent-ils, c'étoit la coutume parmi les Juifs de confier ainsi aux futurs Epoux la garde de celle qui leur étoit promise en mariage; *Mos Judæorum erat ut à die desponsationis suæ, usque ad tempus nuptiarum, sponsis sponsæ traderentur custodiendæ.* Pratique qu'il seroit mal-aisé de prouver par les Auteurs Juifs. Seulement on sait qu'entre les fiançailles & les nôces, ils mettoient souvent un intervalle assez long; & dont on a des preuves dans l'Ecriture, & dans les Livres des Juifs (s), & dans le fait même dont il s'agit ici, puisque la sainte Vierge demeura trois ou quatre mois fiancée à S. Joseph, avant que de devenir son Epouse. Encore aujourd'hui chez les Juifs, les filles demeurent quelquefois six mois, quelquefois un an ou deux en promesse, avant

(a) *Matth.* 1. 18.

(b) *Luc.* 1. 17. 11. 4.

(c) *Matth.* 1. 18. Μνηστευθείσης γὰρ τῆς μητρὸς αὐτοῦ Μαρίας τῷ Ἰωσήφ. *Luc.* Ἀπεστάλη ὁ Ἄγγελος..... πρὸς παρθένον μεμνηστευμένην ἀνδρὶ ᾧ ὄνομα Ἰωσήφ.

(d) *Vide Nyssen. orat. de Nativ. Domini, p.* 779. *Ambros. de Instit. Virg. c.* 5. *Epiphan. hæres.* 78. *c.* 24. *&c.*

(e) *Ignatius Martyr. Epist. ad Ephesios. Ambros. de Instit. Virg. c.* 6. *Origen. in Luc. homil.* 6. *Hieron. in Matth.* 1. ℣. 18. *Bernard. serm.* IX *c.* 12.

(f) *Aug. l.* 5. *contra Julian. c.* 12. *pag.* 652.

(g) *Matth.* 1. 19.

(h) *Matth.* 1. 20.

(i) *Ambros. in Luc. l.* 2. *n.* 5. *p.* 1283.

(k) *Vide Selden. Uxor. Hebraïc. l.* 2. *c.* 1. *&* 8.

(l) *Origenes in Matth. Opus imperf. in Matt. homil.* 1.

(m) *Origen. seu alius Auth. homil.* 1. *&* 5. *in diversf. Evang.*

(n) *Hilar. in Matth.* 1.

(o) *Hieron. in Matth.*

(p) *Epiphan. hæres.* 78. *n.* 7. 8. Μνηστευθείσης φησὶ τῆς Μαρίας, καὶ οὐκ εἶπε γαμηθείσης..... οὐκ ἔλαβε παρθένον εἰς χρῆσιν ἀνδρὸς, ἀλλὰ μᾶλλον ἐγχειρισθῆναι αὐτῷ εἰς τὸ φυλάττεσθαι.

(q) *Chrysost. in Matt. hom.* 4.

(r) *Bernard. in missus est, homil.* 2. *n.* 12.

(s) *Selden. uxor. Hebr.* Léon de Modéne, cérem. des Juifs, p. 3. c. 3. Basnage, hist. des Juifs, lib. 5. c. 19. n. 12. *Vide & Grot. in Matth.* 1, 18.



Digitized by Google

la consommation du mariage; & si la fille dans cet intervalle tombe dans quelque faute contre son honneur, elle est traitée comme adultére; on le voit dans l'exemple de Thamar.

## ARTICLE VI.

### *Pourquoi saint Joseph vouloit-il quitter la sainte Vierge?*

Mais si Joseph étoit informé de la pureté de Marie, & de son innocence, comme le prétendent plusieurs Auteurs, pourquoi la voyant enceinte, vouloit-il l'abandonner? s'il la croyoit coupable, pourquoi, étant juste, se contentoit-il de la quitter secrettement? N'étoit-ce pas conniver à son crime, que de ne la pas dénoncer, & de ne la pas faire punir comme adultére? Ne savoit-il pas que Dieu punit non-seulement ceux qui commettent le crime, mais aussi ceux qui y consentent *(a)*? On répond qu'à la verité la Loi permet de mettre en justice une femme adultére, & de la faire condamner *(b)*; mais elle ne l'ordonne pas. Le sage dit que *celui qui retient une femme adultére, est un insensé & un impie (c)*. Mais aussi saint Joseph ne vouloit pas retenir la sainte Vierge, dont la grossesse lui étoit inconnuë, quoique la maniére dont elle étoit devenuë enceinte, ne le fût pas, elle pouvoit avoir souffert une insulte, & une violence malgré elle *(d)*; ou Joseph pouvoit soupçonner qu'elle seroit devenuë enceinte avant qu'elle lui eût été promise. Or dans le doute il ne pouvoit pas prendre d'autre voye que celle qu'il prit. Il est vrai qu'il auroit pû demander une explication à Marie. Mais auroit-il cru ce qu'elle lui auroit dit, la chose étant aussi extraordinaire qu'elle l'étoit? Marie auroit pu, en voyant les inquiétudes de S. Joseph, lui donner des éclaircissemens sur ce qui étoit arrivé en elle; mais elle aima mieux attendre en silence que Dieu parlât pour elle, & qu'il guérît l'esprit de son Epoux.

(a) *Rom.* I. 32.
(b) *Levit.* XX. 10.
(c) *Prov.* XVIII. 22.
(d) *Vide Deut.* XXII. 24.

Quelques-uns veulent que Joseph étoit informé du Mystére de l'Incarnation, & que pénétré d'une profonde vénération pour la pureté de Marie, & ne se croyant pas digne de demeurer avec elle, il prit la résolution de la quitter secrettement. Saint Basile *(e)* dit que Joseph craignant de passer pour l'Epoux d'une créature si parfaite & si privilégiée, voulut l'abandonner sans bruit. Un Auteur imprimé sous le nom d'Origénes *(f)*, croit que Joseph remarquant dans Marie un Mystére ineffable, & une chose qui lui étoit inconnuë, se jugeant indigne d'approcher d'elle, pensa à se retirer, s'humiliant profondement, & disant à peu près comme Saint Pierre disoit à J. C. dans l'Evangile *(g)*: *Retirez-vous de moi, parce que je suis un pécheur.* Saint Bernard *(h)* avance la même chose, mais avec plus d'étenduë. Il assure que c'est le sentiment des Peres; *Accipe in hoc non meam, sed Patrum sententiam.* Joseph considérant la suprême dignité de Marie, & ne se regardant que comme un pécheur, ne pouvoit se résoudre à demeurer plus long-tems avec elle; il ajoûte: *Videbat & horrebat divinæ præsentiæ certissimum gestantem insigne, & quia mysterium penetrare non poterat, volebat dimittere eam.* Ne pouvant pénétrer le Mystére qui se passoit dans elle, il aima mieux prendre le parti de se retirer, que de demeurer plus long-tems en sa compagnie. Saint Jérôme *(i)* dit à peu près dans le même sens; *Joseph sciens Mariæ castitatem & admirans quod evenerat, celat silentio, cujus mysterium nesciebat.* L'ancien Evangile de S. Jacques *(k)* raconte que Joseph ayant été absent de sa maison pendant environ six mois, & ayant trouvé à son retour que Marie étoit enceinte, en fut fort troublé, disant: Que ferai-je, & comment me présenterai-je devant le Seigneur, moi qui ai reçû cette Vierge du Temple du Seigneur, & qui ne l'ai point bien gardée? Et s'adressant ensuite à Marie, il lui dit: O vous qui avez été nourrie dans le Saint des Saints, & qui receviez la nourriture de la main des Anges, qu'avez-vous fait? Elle répondit en pleurant: Je suis innocente, & je n'ai point vû d'homme. Et d'où vient donc ce qui paroît dans votre sein? Elle replique: Vive le Seigneur mon Dieu, je ne sai d'où cela est venu. A ces mots Joseph fut saisi d'étonnement, il disoit en lui-même. Que ferai-je, si je cache son péché, je me rends coupable contre la Loi du Seigneur, & si je l'accuse devant le peuple, je crains que je ne blesse la justice, & que je ne fasse condamner une personne innocente. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait *(l)* sur saint Matthieu, rapporte la chose à peu près de même, disant qu'il l'a prise dans une ancienne histoire.

(e) *Basil. l.* 2. *homil.* 25. *pag.* 218.
(f) *Origen. in Dionys. homil.* 1.
(g) *Luc.* V. 8.
(h) *Bernard. in missus est. homil.* 2.
(i) *Hieron. in Matth.* I.
(k) *Protevang. Jacobi*, n. 13. 14.
(l) *Author. imperf. in Matt. homil.* 5.

Mais l'Ecriture ne nous dit rien de semblable. Il ne paroît pas que ce juste ait découvert ses sentimens, & sa peine à son Epouse, voulant ménager sa pudeur, & lui épargner cette confusion. Saint Augustin *(m)* remarque que Joseph voyant son Epouse enceinte, & la croyant adultére, ne voulut ni la faire punir, ni approuver son crime; ce qui lui a été imputé à justice. *Cùm eam comperisset esse prægnantem, cui se noverat non esse commixtum; & ob hoc nihil aliud quàm adulteram esse credidisset, puniri tamen eam noluit, nec approbator flagitii fuit. Nam hæc voluntas ejus etiam justitiæ deputatur.* Le même Saint dans un autre endroit *(n)* releve la justice de S. Joseph, qui voyant son Epouse enceinte, ne peut s'empêcher de la soupçonner d'adultére. *Restabat itaque certa adulterii suspicio*; mais comme la chose n'étoit connuë que de lui, il se garda bien de la diffamer, aimant mieux lui être utile, que de la punir; *Voluit prodesse peccanti, non punire peccantem.* S. Chrysostome *(o)* raisonne sur cet événement à peu près comme S. Augustin.

(m) *Aug. Epist. olim* 54. *nunc* 153.
(n) *August. serm.* 82. *de verbis Evang. pag.* 444. *nov. Edit.*
(o) *Chrysost. in Matth. homil.* 4.

## ARTICLE VII.

### *En quel sens saint Joseph est-il nommé Juste?*

La plûpart des Peres *(p)* expliquent le nom de juste dans le sens d'homme vertueux, bon, équitable, accompli en toutes sortes de vertus, & orné de toutes les qualitez qui forment un homme de bien; c'est l'idée ordinaire que l'Ecriture nous donne de l'homme juste, un homme

(p) *Chrysost. loco citato, pag.* 39. *Auth. Oper. imperf. in Matt. Maldon.*

Digitized by Google

parfait, & agréable à Dieu. Et on ne peut douter qu'en effet, S. Joseph n'ait possédé les vertus mo-
rales dans un dégré fort éminent, puisqu'il a été choisi de Dieu pour remplir un ministére si im-
portant, & si relevé dans l'œconomie de l'Incarnation, & de l'éducation de Jesus-Christ.

D'autres (*a*) expliquent ce terme de *juste* dans l'acception d'une justice rigoureuse & sévére,
qui rend à chacun ce qui lui est dû, & qui est également exacte à punir le mal, & à récompen-
ser la vertu. Joseph voyant sa fiancée enceinte, ne jugea pas qu'il pût la garder plus long-tems,
ni tenir les engagemens qu'il avoit contractez avec elle, suivant cette parole de l'Ecriture (*b*),
*Celui qui retient une adultére, est un insensé & un impie.* Il prit donc le parti de la quitter; mais
comme le crime étoit secret, il ne voulut pas l'exposer à la rigueur de la Loi, ni la diffamer; il
résolut de lui donner secretement des lettres de divorce, ou même de la quitter, & de se retirer
dans quelque endroit inconnu. Dans tout cela il crut suivre les regles de la plus exacte justice. La
grossesse de Marie étoit manifeste, cela suffisoit pour l'autoriser à la soupçonner d'adultére, & à la
quitter. Mais comme il se pouvoit faire qu'elle eut souffert une violence, & qu'elle fut devenuë
enceinte malgré elle, il ne crut pas qu'elle méritât la mort; ni qu'il fallut l'accuser devant la Ju-
stice, pour lui faire subir la rigueur de la Loi.

Enfin, quelques-uns prennent le nom de *juste*, comme s'il y avoit doux, benin, clement,
miséricordieux, par opposition à la sévérité, & à la rigueur de la justice. Le nom de *juste* & de
*justice* se prend assez souvent de cette sorte dans l'Ecriture, & saint Chrysostome (*c*), saint Am-
broise (*d*), & S. Augustin (*e*) favorisent cette explication. *Ne soyez pas trop juste*, dit Salomon:
(*f*) c'est-à-dire, suivant les Docteurs Hébreux: ne soyez pas trop clement, ni trop compatissant,
comme Saül le fut envers Agag Roi des Amalécites; & Isaïe (*g*) après avoir exhorté les Juifs à
exercer la misericorde, & à faire l'aumône, conclut: *Alors votre justice marchera devant vous,
& la gloire du Seigneur vous recevra comme entre ses bras.* Et le Psalmiste (*h*): *Il a répandu ses
biens, & les a distribuez aux pauvres, sa justice demeure dans les siécles des siécles*, ou le terme
de justice marque la miséricorde & l'aumône. Et Daniel (*i*): *Rachetez vos péchez par vos aumô-
nes.* Le Caldéen Original, porte: *Rachetez vos péchez par la justice.* L'Ecriture ne louë donc pas
dans Joseph une indulgence non-chalante, ni une clemence vitieuse qui tolére le mal, & auto-
rise l'abus par sa foiblesse. Il s'agit ici d'une douceur accompagnée de justice, de sagesse, de zé-
le, & de lumiére, mais éloignée de la trop grande sévérité, & de l'excessive rigueur.

(a) *Brugens. Pisc.*
(b) *Prov.* XVIII. 22.
(c) *Chrysost. in Matth. homil.* 4. p. 39. 40.
(d) *Ambros. in Psal.* CXVIII. v. 52.
(e) *August. ser.* 82.
(f) *Eccl.* VII. 17.
(g) *Isai.* LVIII. 8.
(h) *Psalm.* CXI. 9.
(i) *Dan.* IV. 24.

---

## ARTICLE VIII.

### *Quand saint Joseph est-il mort, & où est-il enterré?*

IL ne nous reste plus qu'à examiner quand saint Joseph est mort. On croit communément qu'il
mourut avant que Jesus-Christ commençât à annoncer l'Evangile, puisque depuis ce tems,
il n'est fait mention de lui en aucun endroit de l'Ecriture, que comme d'un homme qui n'est plus
en vie; c'est pourquoi les Juifs disent simplement, que Jesus est *fils du Charpentier* (*k*), ou qu'il
est Charpentier lui-même, selon Saint Marc (*l*). Ils ne disent point que son pere demeuroit par-
mi eux, mais seulement sa mere, ses freres, & ses sœurs (*m*). Sa mere, & ses disciples sont invi-
tez aux nôces de Cana (*n*); mais non pas saint Joseph. Il n'en est plus parlé depuis que Jesus à
l'âge de douze ans demeura au Temple, & y fut retrouvé par saint Joseph & par la sainte Vier-
ge. L'Evangéliste dit ensuite, que Jesus leur demeura soumis (*o*). Enfin Jesus étant près d'ex-
pirer, recommanda sa mere à saint Jean l'Evangéliste (*p*), ce qui ne seroit pas arrivé sans doute,
si saint Joseph eût été encore en vie, car le Sauveur n'est pas le Dieu de la division, mais de l'u-
nion, & de la charité (*q*).

Saint Epiphane (*r*) croit qu'il mourut âgé de quatre-vingt-douze ans, peu de tems après qu'il
eut retrouvé dans le Temple Jesus assis au milieu des Docteurs. Un Auteur imprimé sous le
nom de saint Augustin (*s*), a prétendu que saint Joseph étoit encore en vie lorsque le Sauveur
monta au Ciel. Il applique à cette circonstance ce que dit le Patriarche Joseph (*t*): *J'ai vû le so-
leil, la lune, & onze étoiles qui m'adoroient.* Dans le sens allégorique le soleil est saint Joseph,
la lune est la Vierge, les onze étoiles sont les Apôtres, qui rendirent alors leurs adorations au
Sauveur. Mais de telles allusions ne prouvent rien quand il est question d'un fait.

Saint Joseph mourut apparemment, & fut enterré à Nazareth sa patrie; car il fixa sa demeure
dans cette ville depuis son retour d'Egypte (*u*), & notre Sauveur y demeuroit encore au com-
mencement de sa prédication. Il n'alla à Capharnaüm que quelque tems après. Quelques-uns
croyent que cette derniére ville étoit celle de saint Joseph, & Nazareth la patrie de la sainte
Vierge. Il est certain que saint Joseph étoit assez connu à Capharnaüm, puisque quand Jesus-
Christ y prêcha sur la vérité de son corps qu'il donnoit à ses disciples, ils dirent (*x*): *N'est-ce
pas-là le fils de Joseph, dont nous connoissons le pere & la mere?* Quoiqu'il en soit, le tems de la
mort de saint Joseph, & le lieu de sa sépulture, nous sont inconnus. On a montré dans les sié-
cles postérieurs un tombeau que l'on disoit être le sien, dans la vallée de Josaphat près de Jéru-
salem; mais les Anciens n'en ont pas parlé, & il n'y a nulle apparence qu'il soit venu mourir à Jé-
rusalem, où il n'a jamais fait sa demeure. Une preuve que l'on n'a jamais sçû le lieu de sa sépultu-
re, c'est qu'on ignore où sont ses reliques, & qu'on ne montre nulle part aucune partie de ses os.
Le jour de sa mort est marqué au 19. de Mars dans des Martyrologes qui ont plus de 800. ans;
& l'Eglise Latine en fait la fête ce jour-là. Les Cophtes & les autres Orientaux, & quelques Egli-
ses d'Italie la célébrent le 20. de Juillet. On peut voir les Bollandistes au 19. de Mars.

(k) *Matth.* XIII. 55.
(l) *Marc.* VI. 3.
(m) *Matth.* XIII. 56.
(n) *Joan.* II. 1. 3.
(o) *Luc.* II. 51.
(p) *Joan.* XIX. 26. 27.
(q) *Ambros. in Luc.* XXIII.
(r) *Epiphan. hæres.* 78. n. 10.
(s) *Aug.* t. 5. *append.* p. 27. *ser.* 1. *de S. Joseph.*
(t) *Genes.* XXXVII. 7. 9.
(u) *Matth.* II. 23.
(x) *Joan.* VI. 42.

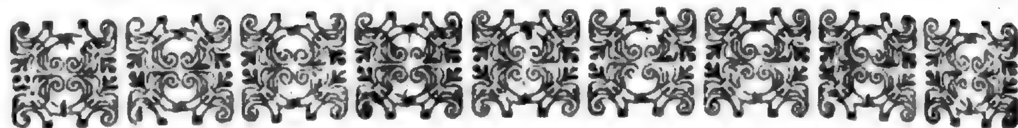

# DISSERTATION

## SUR

# LA SUEUR DE SANG

## DE NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST

## AU JARDIN DES OLIVIERS.

*Luc.* XXII. 43. 44.

LA considération des souffrances, des humiliations, de la Croix de J. C. a produit des effets bien différens dans les esprits; les fidéles en ont tiré des sujets d'édification, & des motifs de créance, & les infidéles, des motifs de scandale & d'incrédulité. Jusqu'aujourd'hui le Sauveur est aux uns une odeur de mort pour leur malheur, & aux autres une odeur de vie pour leur salut (*a*); de tous tems J. C. crucifié a été aux Juifs, & aux mauvais Chrétiens une folie, & un scandale, & aux vrais fidéles la vertu & la force de Dieu (*b*): *Verbum enim crucis pereuntibus quidem stultitia est, iis autem qui salvi fiunt, Dei virtus est.*

L'Agonie de notre Sauveur dans le Jardin des Oliviers, & sa sueur de sang, ont été regardez par les uns comme une preuve de la verité de sa chair, & de son humanité passible & sujette aux infirmitez de la nature humaine, & ils ont tiré un argument contre ceux qui soutenoient que J. C. ne s'étoit incarné, & n'avoit souffert qu'en apparence (*c*). Les autres craignant que les ennemis de la Religion, n'en abusassent pour attribuer à J. C. des foiblesses qu'ils croyoient indignes de lui, ôtérent de leurs Livres l'endroit où il en est parlé, en sorte qu'encore aujourd'hui il y a un bon nombre d'anciens exemplaires Grecs qui ne le lisent point (*d*), & il y en avoit autrefois un bien plus grand nombre, même des Latins. *Nec sanè ignorandum nobis est*, dit S. Hilaire (*e*), *& in Græcis, & in Latinis codicibus quàm plurimis, vel de adveniente angelo, vel de sudore sanguinis nil scriptum reperiri.* Il ajoûte que cela ne peut porter aucun préjudice à la vérité, ni donner aucun avantage à l'erreur, à cause de la varieté des Exemplaires, & du doute où cela nous laisse de la véritable leçon: *Ambigentibus igitur utrum hoc in libris variis aut desit, aut superfluum sit, (incertum enim hoc nobis relinquetur de varietate Librorum,) &c.*

Saint Jérôme écrivant contre les Pélagiens (*f*), dit que dans quelques Exemplaires Grecs & Latins, on lit ce passage (*g*): *Il lui apparut un Ange du Ciel qui le vint fortifier; & étant tombé en agonie; il redoubloit ses prieres, & il lui vint une sueur comme de gouttes de sang, qui découloient jusqu'à terre.* Il en infére que notre Sauveur a voulu se réduire à un tel état de foiblesse, que d'avoir besoin d'un Ange pour le fortifier, & il attribue sa sueur de sang à la véhémence, à l'ardeur de sa priere. *Tam vehementer orabat, ut guttæ sanguinis prorumperent ex parte, quem totum erat in passione fusurus.*

Saint Hilaire (*h*) soutient au contraire que cette sueur de sang est toute miraculeuse, & surnaturelle, & qu'on n'en peut rien conclure pour la foiblesse du Sauveur, puisqu'au contraire, elle prouve sa toute puissance. *Sudorem verò nemo infirmitati audebit deputare, quia & contra naturam est sudare sanguinem; nec infirmitas est, quod potestas non secundùm natura consuetudinem gessit.*

Le vénérable Béde (*i*) a copié presque mot pour mot saint Hilaire; il croit que la sueur de J. C. étoit toute miraculeuse, qu'elle ruinoit l'héréfie qui croyoit qu'il n'avoit paru qu'en phantôme, & en apparence; il ne doutoit point qu'il n'eût véritablement sué du sang, puisqu'il tire une allégorie de la terre arrosée de son sang, pour montrer qu'il devoit sauver tout le monde par le mérite de sa passion.

Saint Epiphane (*k*) reconnoît que ce passage de S. Luc a été retranché de plusieurs Exemplaires Grecs par les Catholiques, qui craignoient les conséquences qu'on en pourroit tirer, & qui n'en voyoient pas la force, & les suites. Il ajoûte que S. Irénée se sert de ce passage dans son Ouvrage contre les hérésies (*l*) pour prouver la réalité de l'Incarnation.

Saint Epiphane (*m*) s'en sert aussi pour appuyer le même dogme, & il montre que les pleurs, & la sueur sont des choses purement corporelles; & que si un Ange a paru à JESUS-CHRIST pour le consoler, & le fortifier, on ne doit pas l'attribuer à la foiblesse du Sauveur, comme s'il avoit eu besoin du secours ou de la consolation des Anges, lui devant qui tout genou fléchit dans le Ciel, sur la terre, & dans les enfers (*n*). Grotius (*o*) conjecture qu'un tel changement dans les exemplaires ne s'est fait que par l'autorité des Evêques. Mais il y a bien plus d'apparence qu'il est arrivé comme une infinité d'autres, par la témerité des copistes, ou par le scrupule de quelque demi savant, qui ayant cru ce passage injurieux à J. C. a jugé à propos de l'effacer, ou de le noter

(a) 2. *Cor.* II. 16.
(b) 1. *Cor.* I. 18.
(c) *Vide Epiphan. Ancorat. c.* 31. 32. 33.
(d) *Deest in Mss. Alex. Bodl.* 4. 5. *Cod. Leicestr. Copht. Paris.* 6. *Syri quidam teste Photio. Epist.* 138. *Plurimi Latini testibus Hieron. l.* 2. *contra Pelag. & Hilar. l.* x. *de Trinitate. Plures Græci teste Epiphan. Ancorati, c.* 31. 32. 33.
(e) *Hilar. l.* x. *Trinit. c.* 41.
(f) *Hieron. l.* 2. *Dialogi contra Pelag.*
(g) *Luc.* XXII. 43. 44.
(h) *Hilar. loco cit.*
(i) *Beda in Luc. l.* 6. *c.* 22. *p.* 429.
(k) *Epiphan. Ancorat. c.* 31. Ἀλλὰ καὶ ἔκλαυσε. Κεῖται ἐν τῷ κατὰ Λουκᾶν Εὐαγγελίῳ, ἐν τοῖς ἀδιορθώτοις ἀντιγράφοις... ὀρθόδοξοι δὲ ἀφείλοντο τὸ ῥητὸν, φοβηθέντες καὶ μὴ νοήσαντες αὐτοῦ τὸ τέλος καὶ τὸ ἰσχυρότατον.
(l) *Irenæ l.* 3. *c.* 32.
(m) *Epiphan. loc. cit. c.* 37. *p.* 42.
(n) *Philipp.* II. 10.
(o) *Grot. ad Luc.* XIX 41.



Digitized by Google

noter en marge, comme dangereux, ce qui ensuite a donné lieu à ceux qui ont transcrit leurs Livres de le supprimer entiérement.

Mais cela n'a pas empêché qu'il ne se soit conservé dans la plûpart des anciens manuscrits, tant grecs que latins; & nous le lisons aujourd'hui dans tous les imprimez. On a vû ci-devant l'apologie qu'en a faite saint Ephiphane; & l'argument qu'il tire en sa faveur de ce que S. Irenée l'a cité. Saint Hyppolyte le cite de même (*a*), aussi bien que saint Justin dans son dialogue contre Tryphon (*b*), S. Chrysostome (*c*), Ammonius dans sa Concorde, S. Augustin livre du consentement, ou de la concorde des Evangélistes, & les autres Peres ensuite. Photius (*d*) écrit à son ami Théodore de se bien garder de rejetter le passage en question, sur l'autorité de certains Syriens qui l'avoient retranché de leurs Livres, comme étranger au vrai Texte de S. Luc. Le motif qui les avoit engagé à faire ce retranchement étoit l'indécence qui leur avoit paru de voir J. C. accablé de douleur, & de tristesse jusqu'à suer du sang. Ces Syriens sont apparemment les Arméniens, car Nicon (*e*) témoigne qu'ils retranchoient cet endroit de leur Evangile, aussi bien que l'histoire de la femme adultére.

Après avoir rapporté le sentiment des Peres sur la varieté de Leçon que l'on remarquoit en cet endroit dans les anciens Exemplaires grecs & latins; il faut à présent examiner le sens du passage, & ramasser les opinions des Commentateurs. Saint Luc dit donc que Jesus-Christ (*f*) *étant tombé en agonie, redoubloit sa priere*, ou selon le Texte latin, *prioit plus long-tems* (*g*); mais le grec signifie *qu'il prioit avec plus d'instance*, plus d'ardeur, plus d'affection, plus de persévérance. L'agonie du Sauveur étoit une frayeur dont il étoit saisi à la vûe de la mort, & des tourmens qu'il alloit souffrir; le grec *Agonia* signifie proprement le mouvement d'un homme de cœur, qui se trouve dans un danger éminent, il ne s'abbat point, il ne se décourage point: mais il est saisi, il est troublé, quoiqu'il résiste & au trouble & à la frayeur, & cette résistance même fait une partie de sa peine, & de son agonie, car *Agon* en grec signifie combat, danger. Jesus-Christ s'étoit livré volontairement & librement à cette agonie, à ce combat, à cette douleur.

Ligfoot (*h*) s'imagine que l'Ange n'apparut à Jesus-Christ, qu'après que le Sauveur eut soutenu un rude combat contre le démon, qui se fit voir à lui sous une forme hideuse & terrible, & qui employa contre lui toute sa rage, sa force & sa fureur. L'Ange vint donc alors pour le fortifier dans ce combat contre le Démon; *In agonia*. Ce sentiment est singulier, & dénué de preuves. Aucun des quatre Evangélistes ne parle d'apparition du démon dans toute l'histoire de la Passion du Sauveur.

Saint Luc dit qu'il *lui vint une sueur, comme de gouttes de sang, qui découloient jusqu'en terre.* On forme sur cette sueur plusieurs questions. 1°. Quelques-uns (*i*) soutiennent qu'on ne peut pas montrer invinciblement par le Texte de saint Luc que J. C. ait eu une sueur de sang, mais seulement *comme une sueur de sang*, c'est-à-dire une sueur ordinaire, mais plus épaisse, plus abondante, & qui formoit sur le corps du Sauveur des espéces de grumeaux de sueur, comme des gouttes de sang, qui se figeoient sur son corps, & dont quelques-uns tomboient jusqu'en terre. Ils citent S. Justin le Martyr qui ne parle point de sang, mais seulement de sueur (*k*). S. Hippolythe aux deux endroits où il fait allusion à cet endroit de S. Luc, ne parle que de sueur; Théophylacte & Euthyme remarquent aussi que S. Luc ne dit pas qu'il lui survint *une sueur de sang*, mais *une sueur comme de gouttes de sang*.

Mais le Texte de saint Luc ne souffre pas cette explication. Le terme grec *Thrombos* dont il se sert, signifie proprement du sang caillé. C'est ainsi que les Médecins l'expliquent. Ils appellent *Thrombos* un sang figé, & une petite tumeur qui arrive quelquefois après la saignée par un peu de sang extravasé qui se fige & se grumele autour de la peau. Il n'en est pas de même de la sueur qui ne se fige point. Ainsi la sueur de J. C. étant composée de sang & de sueur ordinaire, ou plutôt le sang & la sueur ordinaire ayant paru presqu'en même tems sur son corps, le sang s'y figea bien-tôt, & fut entraîné jusqu'en terre par la fluidité de la sueur qui lui servoit comme de vehicule; ou bien la sueur de sang étant très abondante coula jusqu'à terre, étant aidé à prendre ce cours par l'humidité & la moiteur, que la sueur laissa sur sa peau, & étant tombée en terre, s'y figea aussi-tôt.

2°. D'autres croyent que c'étoit une sueur de sang pur; S. Augustin (*l*) semble l'avoir entendu ainsi. Jesus-Christ, dit-il, a sué le sang de tout son corps, pour marquer le sang des Martyrs, que son corps, c'est-à-dire, son Eglise devoit répandre; & comme le sang couloit de tout le corps de Jesus-Christ; ainsi le sang des Martyrs couloit de tout son corps qui est l'Eglise: *Toto corpore sanguis exibat, ita Ecclesia ejus habet Martyres, per totum corpore ejus fusus est sanguis.* Ce sentiment paroît être aussi celui de Maldonat (*m*), & du vénérable Béde.

3°. Photius (*n*) veut que S. Luc dans l'endroit dont il s'agit, marque simplement d'une maniere exagerée & hyperbolique la douleur, la détresse, l'extrême abattement du Sauveur; il se sert pour cela d'une expression proverbiale, comme nous disons communément d'un homme qui a beaucoup souffert, qui a sué sang & eau; ainsi pour exprimer que J. C. a été accablé de tristesse dans le Jardin, & qu'il y a sué d'une maniére très-abondante, & très-extraordinaire, il a dit qu'il a sué comme des grumeaux de sang, une sueur qui découloit de tous ses membres; en un mot qu'il a sué sang & eau. *Salsusque per artus sudor iit.* Théophylacte, & Euthyme favorisent cette explication.

4°. Nous avons déja remarqué que saint Hilaire attribuoit cette sueur au miracle, & qu'il en tiroit une preuve, non de la foiblesse de J. C. comme faisoient les Arriens, & les ennemis de la Divinité du Sauveur, mais de sa force toute-puissante: *Nec infirmitas est, quod potestas non secundùm naturæ consuetudinem gessit.*

5°. Enfin la plus commune opinion est, que cette sueur de sang étoit naturelle mais plus abondante, & plus forte que les ordinaires; en effet l'on a plusieurs exemples de sueurs de sang qui n'ont rien de miraculeux, & qui sont arrivées dans les dangers imprévûs & dans les grandes frayeurs.

(a) *Hippolyth. Martyr. contra Noetum, c. 18. Edit. Fabric. Item serm. de Resurrect. apud Anastas. Sinait. in Hodego, pag. 356.*

(b) *Justin. Dialog.*

(c) *Chrysost. in Matth. homil. 84. p. 872.*

(d) *Phot. Epist. 138.*

(e) *Nicon. de pessima Religione Armen.*

(f) *Luc. XXII. 44.* Γενόμενος ἐν ἀγωνίᾳ ἐκτενέστερον προσηύχετο. Ἐγένετο δὲ ὁ ἱδρὼς αὐτοῦ ὡσεὶ θρόμβοι αἵματος καταβαίνοντες ἐπὶ τὴν γῆν.

(g) *Grot. Erasm. Vatab.*

(h) *Ligfoot, Hor. Hebr. in Luc.*

(i) *Vide Grot. Hamm. Pricæ. & Bineum de morte Christi, l. 2. p. 150.*

(k) *Justin. Dialogo cum Tryphon.* Ἱδρὼς ὡσεὶ θρόμβοι κατεχεῖτο αὐτοῦ εὐχομένου.

(l) *Aug. in Psalm.* XCI. II.

(m) *Maldon. in Matth.* XXVI. 37.

(n) *Photius Ep. 138. ad Theodor.* Voyez aussi Euthyme & Théophylacte pour ce sentiment.



Digitized by Google

Tout le monde convient des effets puissans des passions sur le corps humain, & l'on n'en a tous les jours que de trop funestes exemples; l'union de l'ame avec le corps est si intime, qu'elle ne peut être troublée, sans que le corps en soit attaqué, de même que le corps ne peut être dérangé, que l'ame n'en ressente quelques atteintes. Quels effets, par exemple ne cause pas dans la plupart des hommes la crainte de la petite verole, ou de quelque autre maladie contagieuse? le sang se trouve si agité dans le moment, les *oscillations* si dérangées, & les secretions si troublées, qu'une personne sur le champ contracte cette maladie, & tombe dans de si fâcheux accidens, que rarement elle guérit. Quels effets ne produit pas l'excez de joie? puisque nous voyons dans l'Histoire, des personnes mortes de joie. J'entens ici par passions, toutes les émotions, que l'ame ressent naturellement à l'occasion des mouvemens extraordinaires du sang, & des esprits animaux.

(a) *Damasc. l. 3. de fide, c. 30.*

Or J. C. a eu ces sortes de passions, ces passions que S. Jean Damascéne (*a*) appelle naturelles, *naturales & innoxiæ*, c'est-à-dire, qui sont nécessairement attachées à la nature humaine, sans attirer après elle aucune imperfection de grace, ou de science; la différence seule des passions de J. C. d'avec les nôtres, étant selon le même Pere, qu'en nous elles préviennent notre volonté, au lieu qu'en J. C. elles n'ôtoient pas l'opération de sa volonté; & comme dit S. Augustin (*b*): *Hos motus certissima dispensationis gratia, ita cùm voluit suscepit animo humano, sicut cùm voluit factus est homo.* Si le Sauveur a eu ces passions pendant sa vie, personne ne peut nier, qu'il n'en ait eu plusieurs differentes dans le Jardin des Oliviers, & sur tout celle de la crainte de la mort, puisqu'il dit: *Mon ame est triste jusqu'à la mort.* Dans ce moment J. C. sentit toute l'horreur de la mort ignominieuse qu'il alloit souffrir.

(b) *Lib. 4. de Civitat. Dei.*

Sa prescience divine lui fit voir la mort par toutes ses faces différentes, il en vit la certitude, il sentit tous les outrages, & les opprobres qu'il alloit essuyer; il s'abandonna à toutes les réflexions les plus terribles, la misére de l'homme, la grandeur du péché, l'ingratitude; la cruauté, & l'aveuglement des Juifs, la foiblesse de S. Pierre, la lâcheté de ses Apôtres; tous ces objets se représentérent à la fois à son esprit: Enfin ayant comme suspendu & arrêté la force de sa Divinité, il fut, pour ainsi dire, abandonné de Dieu son Pere, puisqu'il dit: *Deus, Deus meus, quare me dereliquisti?* Et il se livra volontairement à la plus grande tristesse, & à la plus cruelle douleur dont l'humanité soit capable.

Alors toutes ces passions jointes ensemble, arrêtérent d'abord le cours des esprits, & ralentirent le mouvement du sang, & par conséquent toutes les sécretions; mais ensuite J. C. ayant été fortifié par l'Ange, s'étant soumis à la volonté de Dieu, son amour pour les hommes l'ayant enflammé, & résolu à souffrir la mort; les esprits reprirent leurs cours naturels, les pores de la peau se r'ouvrirent, & le sang coula avec la sueur: de même qu'une digue arrêtant le cours impétueux des eaux d'un fleuve, il s'enfle, jusqu'à ce qu'ayant rompu l'obstacle, il se répand avec impetuosité; de même encore que dans l'accès des fiévres ardentes, dans l'érethisme de tous les solides, la peau devient séche & aride; mais dès que l'accès est fini, que les *contractions* forcées sont diminuées, la crise survient par une sueur abondante.

C'est ce que nous voyons tous les jours arriver aux personnes frappées de crainte & de frayeur. D'abord la pâleur se peint sur leur visage, tout le corps est saisi de foiblesse, & de tremblemens, & ils demeurent ainsi plus ou moins, selon que la crainte est plus ou moins grande; ensuite si elle dure, ou si elle augmente considérablement, le cœur palpite, il survient une moiteur à toute la peau, puis une sueur, à quelques-uns même, un saignement de nez, ou un dévoyement.

Ces symptomes arrivent, parce que dans le premier instant de la crainte, les esprits animaux se ralentissent dans tout leur mouvement, & les *contractions* du cœur deviennent plus foibles & moins fréquentes; par conséquent il pousse moins de sang qu'à l'ordinaire dans les artéres, tant de la tête, que des extrémitez; de-là vient d'abord la pâleur du visage, le tremblement de tout le corps, & la foiblesse dans les jambes. Les artéres ne recevant point ou peu de sang, ne laissent pas, & par le propre poids du sang, & par leur ressort naturel, de se vuider dans les veines, du sang qu'elles contenoient dans le premier instant de la crainte, ainsi les artéres se vuidant toûjours, & les veines s'emplissant de plus en plus, reportent au cœur une plus grande quantité de sang qu'à l'ordinaire. Le cœur n'ayant pas pour un moment, fourni du sang aux artéres, & en recevant toûjours des veines, se trouve rempli, par-là les parois de ses ventricules sont obligées de se dilater, ses fibres, & ses nerfs se trouvent forcez au delà de leur ressort naturel, ainsi il est obligé de se contracter pour se débarasser du superflu du sang qui y abonde toûjours par les veines. Or comme un corps *elastique* se contracte, à proportion de sa dilatation, on peut juger quel sera pour lors l'effort, & la puissante expression du cœur.

(c) *Borelli, de motu animalium.*

Car si dans l'état de santé la force de la *contraction*, ou de la *vibration* du cœur seul, séparément des artéres, est égal à un poids de 3000. livres dans chaque pulsation (*c*), combien ne doit-elle pas augmenter dans cet état? Il se contractera donc pour lors, pour chasser le sang surabondant, ses fibres & ses nerfs entreront en jeu, ses *oscillations* redoublées communiqueront leurs mouvemens & leurs ondulations aux artéres, qui pour lors entrans aussi en *contraction* chasseront le sang avec impétuosité jusqu'aux extrémitez *capillaires*, même des vaisseaux de la peau, qui ne reçoivent ordinairement que la partie séreuse du sang; de-là survient ensuite après la pâleur, une palpitation, une transpiration forcée & précipitée, qui fait d'abord la moiteur, & ensuite la sueur.

(d) *Bellini, de motu bilis, p. 146.*

(e) *Strom. Theoria nova, p. 31.*

(f) *Strom. ibid. p. 83.*

Il est aisé à présent d'expliquer comment on peut même dans un grand chagrin suer du sang, & pour cela il faut remarquer: Premiérement, que le corps humain est composé d'artéres & de veines, que l'artére forme un vaisseau continu (*d*) avec la veine, que la veine n'est qu'une artére recourbée, que l'extrémité de l'artére est la pointe d'un *cone* (*e*) qui finit en cet endroit, & que la veine qui en naît est la pointe d'un autre *cone* (*f*) qui commence au même endroit, en sorte que l'artére de large vers le cœur, devient plus étroite insensiblement, & jette & à droit & à gauche des ramifications, par où se sépare la partie blanche du sang, qui est la matiére de toutes les sécrétions, & par conséquent de la nutrition, de la transpiration insensible, & de la sueur.

Digitized by Google

Secondement, que la sueur se fait par les pores de la peau, qui sont les orifices des glandes *cutanées*, & la transpiration insensible par une infinité d'autres pores plus petits.

Troisiémement, que pendant la foible *contraction* du cœur au premier instant de la crainte, les extrémitez des nerfs qui accompagnent les vaisseaux de la peau, n'étant plus tendues par les esprits animaux, qui les tiennent toûjours dans un ressort naturel, pour être susceptibles de la sensation du toucher, & le mouvement du cœur étant un peu ralenti, doivent être relâchées; ainsi les pores de la peau se trouveront plus ouverts, avec d'autant plus de facilité, que les Anatomistes modernes les plus exacts (a) ont découvert qu'il y a à chaque pore de la peau une petite pellicule, faite en demi cercle, qui sert comme de valvule, ou de *soupape*, & qui embrassant les fibrilles des nerfs, tantôt les resserent, ou les relâchent, & par conséquent relâchent, ou resserent les pores de la peau.

L'expérience d'ailleurs a démontré que ces pores peuvent tellement se relâcher, qu'il en ait sorti non seulement du sang, mais même de petits sables dans des Goutteux (b), & Vanderlindin (c) assûre qu'il y a eu des pores si ouverts, qu'on y a mis jusqu'à un grain d'orge.

Tout cela étant supposé, si nous admettons une frayeur extraordinaire, l'horreur d'une mort ignominieuse, un abandonnement général de toute consolation, une grande fluidité dans le sang, des esprits fort subtils, & fort faciles à se mettre en mouvement, il ne sera pas difficile de concevoir la cause naturelle de la sueur du sang du Sauveur.

Car suivant nos principes, le cœur dans le premier moment de la crainte, ayant été ralenti dans son mouvement, se trouvant rempli de sang, & venant pour se débarasser à pousser avec violence dans des artéres vuides, capables de beaucoup de ressort, un sang fort subtil, pleins d'esprits retenus, il est aisé de juger que ces coups de piston étant violens, & redoublez, & les artéres se *contractant* aussi avec force, le sang sera poussé avec impétuosité jusques dans les artéres *capillaires*; mais le sang par les *contractions* réitérées du cœur & des artéres sera obligé d'augmenter son mouvement intestinal, & progressif, par conséquent les principes du sang se mêleront ensemble, il se fera une espéce de décomposition de son tissu, la partie rouge sera plus attenuée, plus brisée, & plus confondue avec la sereuse, & par conséquent ne fera plus qu'un seul corps avec la sérosité.

Or le sang accru dans l'artére, & fortement poussé par la puissance du cœur, unie à celle des artéres, fait effort vers la pointe de l'artére que nous appellons artére *capillaire*; mais comme les diamétres d'un vaisseau ne prêtent, ni à proportion du volume de sang qui aborde, ni à proportion de l'impétuosité qui le pousse, il faut qu'il se ralentisse dans les extrêmitez *capillaires*, où il forme une digue au sang que le cœur envoye, étant poussé sur tout dans des tuyaux qui perdent de la largeur de leur diamétre à mesure qu'ils s'éloignent du cœur. Ainsi étant poussé en droite ligne par le cœur, la *systole* des artéres le pressant par les côtez, & trouvant embarras aux extrémitez capillaires, étant sans régle & sans retraite, chassé de toutes parts, & ne cherchant qu'à s'échapper, il sera obligé d'enfiler avec la sérosité, la route des vaisseaux dont les bouches se trouveront ouvertes dans son canal.

Or comme nous avons dit que l'artére jettoit à droit & à gauche des rameaux qui séparoient la matiére de la transpiration & de la sueur, il suivra par-là le chemin de la sérosité jusqu'aux glandes *cutanées*, où trouvant des pores fort lâches & forts ouverts, dénuez d'esprits animaux, il sortira par ces pores, & formera une sueur sanguine. De même que dans la violente toux, on crache du sang, non que toûjours les vaisseaux du poumon soient rompus, (car rarement on guériroit) mais parce que par la forte contraction du poumon, les diamétres des vaisseaux sont forcez, & par-là le sang enfile la route des vessicules du poumon; de même encore que dans l'inflammation de l'œil, les vaisseaux lymphatiques qui rampent sur la *cornée*, se trouvent abbrevuez de sang, ainsi l'œil devient rouge en un moment; on saigne, l'inflammation cesse, parce qu'ôtant de la quantité du sang, on le repompe, & il reprend sa route ordinaire. C'est par la même raison qu'on explique l'observation constante, du sang qu'on a vû sortir plusieurs fois des mammelles des nourrices, faute de lait, (quoique ce soient des glandes comme celles de la peau; mais c'est que les glandes ne sont que des pelotons de vaisseaux.) (d)

Enfin c'est par les mêmes principes qu'on donne une idée raisonnée de cette cruelle, & nouvelle maladie des Polonnois, que nous appellons *Plica Polonica*, dans laquelle tous les cheveux, & les poils du corps rendent du sang. C'est Jean Stadlerus Médecin, qui l'a observée le premier en 1564. au rapport d'Hercules Saxonia, Médecin de Padoüe (e). Les cheveux se crêpent, grossissent extraordinairement, s'entortillent, & se lient tous ensemble, il semble voir une tête de Méduse, ou les furies entortillées de mille serpens, dont nous parlent les Poëtes, ils grossissent quelquefois au rapport de Schenckius (f), comme le doigt, & la barbe croît tellement, qu'elle descend quelquefois jusques sur le ventre.

Ce qu'il y de plus singulier, & de plus étonnant dans cette maladie, c'est qu'il faut que le Médecin la procure, & se donne bien de garde de vouloir la guérir en coupant ou rasant les cheveux ou la barbe. Car Aloysius Sinapius (g) dit avoir vû des gens avoir un mal de tête excessif, ensuite une inflammation aux yeux, & enfin devenir aveugles pour les avoir coupez, aussi-tôt donc qu'un homme se plaint de grand mal de tête, de mal aux yeux, de colique, & de gouttes vagues; qui sont les signes du *plica*, le seul remede qu'il y ait, est de frotter la tête avec la décoction d'herbes fines, & sur tout de la branche ursine pour faire venir le *plica*. Dès que ce symptome est survenu, les douleurs, & la maladie cessent, & l'on laisse à la nature le soin de la cure; que si l'on veut les peigner, les percer avec une aiguille, ou les couper, il en sort un sang noir, épais & en abondance, le malade souffre des douleurs inconcevables, & souvent même en meurt.

La cause de ce mal effroyable ne vient point comme on l'a cru d'abord de la mal-propreté qu'on attribuoit aux Polonois, & de ce qu'ils couchent par terre, puisque les grands Seigneurs y sont sujets, mais plûtôt de l'air très-froid de ce pays qui empêche la facile transpiration, de la grande quantité d'eau-de-vie, du vin d'Hongrie, de la grande quantité de bierre qu'ils boivent, de mauvaises eaux, & des viandes salées & pleines d'épices qu'ils mangent, ce qui a établi le pro-

(a) Malpighi, premier Médecin d'Innocent XII. & Verheyen dans son Anatomie.

(b) *Anton. Benivenius, de abditis morbor. causis, cap. 4.*

(c) *In Phisiologia, cap. 16. art. 13. sect. 24.*

(d) *Bergerus, de natura humana, p. 113. Pitcarn. Dissert. p. 29. Ruysch. Thesaur. passim.*

(e) *In Tract. de Plica, p. 11. Patavii, 1600. in 4.*

(f) *Primo lib. Observation. de capite.*

(g) *Absurda vera, seu Paradoxa Medica, in 8. Geneva, 1697.*

verbe, que les Polonois mangent & boivent le feu. Je me suis un peu étendu sur cette maladie singuliere, mais j'ai cru que la nouveauté du sujet excuseroit la digression. Ceux qui en souhaiteront un détail plus circonstancié, peuvent consulter, outre les deux Auteurs dont je viens de parler, Jean Agricola (*a*), Roderic à Fonseca (*b*), Jean Colle (*c*), Janus Abraham à Gehema (*d*), Michel Gehlerus (*e*), Jean Thomas Minadous (*f*), Theophraste Veridicus Ecossois (*g*), & Honuphre Bonfigli (*h*) qui ont écrit en particulier sur cette matiere.

Voilà l'explication physique que je crois la plus simple, & la plus naturelle qu'on puisse donner de la sueur de sang. Mais comme les faits, & l'expérience frappent davantage, & persuadent mieux que tous les raisonnemens qui ne doivent être fondez que sur les observations, je vais rapporter plusieurs exemples de pareilles sueurs, tirez des Historiens les plus dignes de foi, & des observations de la plûpart des Médecins anciens & modernes.

Nous avons un grand nombre d'exemples certains, de sueurs de différente couleur, & de différente qualité.

Avicenne (*i*) rapporte avoir vû des sueurs jaunes, & d'autres vertes, & dans un autre Livre (*k*), il dit avoir vû une sueur noire comme de l'encre, dont la cause étoit la mélancholie. Olaüs Borrichius (*l*) rapporte avoir été témoin d'une sueur semblable, qui arriva à une femme phtisique, ce qui la guérit entiérement. Alsharavius Arabe (*m*) fait mention d'une sueur toute rouge, & pleine de gravier. Les Ephemerides d'Allemagne décrivent une sueur de lait, des sueurs huileuses, de vertes, de violettes, & depuis peu Messieurs Gelly, & Geoffroy, Médecins de la Faculté de Paris, ont vû un malade, qui après une petite verole mourut au vingt de la maladie, avec une sueur toute bleuë, qui teignit en bleu son bonnet, & son linge. Enfin il y a eu des sueurs d'urine arrivées par une rétention d'urine, des sueurs qui avoient l'odeur des excrémens (*n*), & Aplée dans son Apologie premiere, dit que Crassus s'étant baigné une seconde fois après un grand repas, eut une sueur de vin. François Zypée (*o*) dit avoir vû un homme; qui après avoir bû beaucoup de vin d'Espagne, eut une sueur qui en avoit toute la couleur & l'odeur, & Chrétien Menzélius dans les Ephémerides d'Allemagne, parle d'une sueur de saffran après avoir pris de la rhubarbe. Ces faits étant constans, prouvent déja parfaitement la possibilité de la sueur de sang contre Scaliger, qui dit dans son *Scaligerana* qu'Aristote se trompe de parler de cette sueur, qu'elle est impossible, & qu'il n'a jamais lû que personne en ait sué.

Nous avons encore un grand nombre d'observations de sang coulant, ou transudant de quelques parties en particulier. Il en sort quelquefois par les oreilles, par les yeux, par les gencives; Bartholin (*p*) dit avoir vû une Dame à qui il ruisselloit des gouttes de sang du visage, ou de la main gauche dès qu'on lui touchoit (*q*). Toutes les fois que George Castriot Roi d'Albanie, surnommé *Scanderbeg*, qui veut dire Seigneur Alexandre, alloit au combat contre les Turcs, dont il étoit le plus cruel ennemi, il lui sortoit une sueur de sang de toutes les lévres; nous avons des sueurs de sang arrivées sous les aisselles.

Henri ab Héers (*r*) dit que toutes les fois qu'un Flamant qui buvoit les eaux de Spâ, revenoit le matin de la fontaine, il lui sortoit du sang goutte à goute de dessous les aisselles. Gaspar Pézoldus (*s*) rapporte la même chose d'un homme âgé de 66. ans, qui en suoit aussi entre les doigts des pieds. Antoine Benevenius (*t*) dit qu'un homme âgé de 36. ans rendoit tous les mois beaucoup de sang par un pore de la peau à la région du foye. Qu'ayant été appellé pour le voir, & ne trouvant en cet endroit aucune cicatrice, ni aucune ouverture, il douta d'abord du fait, mais qu'ensuite un mois après, étant revenu voir cet homme, il vit le sang sortir du même endroit jusqu'à la quantité d'une livre. Que ce sang étant sorti, il ne parut aucune marque en cet endroit. Fernel (*u*) premier Médecin d'Henri II. & Médecin de la Faculté de Paris, dit aussi avoir vû sortir du sang des vaisseaux capillaires de la peau à la région du foye.

Enfin il est hors de doute, qu'il y a des sueurs de sang générales.

Les causes en sont externes ou internes.

L'externe vient d'un serpent nommé *Hemorrhois*, ou *coule-sang*, à cause de cet effet. Diodore de Sicile (*x*) dit que sa morsure cause d'abord d'extrêmes douleurs, & qu'ensuite son venin dissout tellement le tissu du sang qu'il sort en forme de sueur par toute la peau. Nicandre en parle dans son traité de la Thériaque. Et Lucain dans sa Pharsale, livre 9. en décrit les effets en ce termes.

*Sic omnia membra*
*Emisere simul ritulum, pro sanguine, virus*
*Sanguis erant lacryma, quacunque foramina novit*
*Humor ab his largus manat cruor, ora redundant*
*Et patula nares, sudor rubet, omnia plenis*
*Membra fluunt venis, totum est pro vulnere corpus.*

Jacques Grevin Médecin de la Falculté de Paris dans son Traité des venins, imprimé en 1568. in 4°. à Anvers, pag. 85. dit que ce serpent est petit, & de l'espéce des viperes, qu'il est de couleur grise, ayant le col fort étroit, & deux cornes blanches sur le front.

George Marggravius, livre 6. de l'histoire naturelle du Brésil parle aussi d'un serpent nommé *Ibyara*, qui par sa morsure fait sortir le sang du nez, des yeux, des oreilles, & de la bouche, & même des pores de la peau en si grando quantité, que rarement on guérit.

Le Pere Kircher Jésuite dans son Traité *Scrutinum pestis*, dit qu'à Quito, il y a de certaines couleuvres à deux queuës, lesquelles par leur piquûre, font couler le sang de tous les pores de la peau.

Il y a encore certaines plantes qui procurent cette sueur selon Galien (*y*), & il faut que ce soit la même que le Pere Kircher nomme *hamanthes*, & que Courtaut dans son Apologie, nomme *hamagogue*, ou herbe Galenique, qui ressemble assez à la sauge, on la trouve dans les Pyrenées, & étant appliquée sur la peau, elle fait sortir une sueur de sang.

Pierre d'Osma dans une lettre écrite du Perou en 1568. au Médecin Monardes, au rapport de

(a) *De Helotide, seu Plica Polonica. Basilea. Decade 4. Disputation. Joan. Genathii, in 4. 1620.*

(b) *Consultationes Medica, ubi de Plica. Venetiis, 1618. fol.*

(c) *Methodus parandi jucunda, ubi de Plica. Venet. 1618. in 4.*

(d) *De morbo Plica Haga-Comitis. 1683. in 8.*

(e) *De Plica, Decade 3. Joan. Genathii. Basilea, 1620. in 4.*

(f) *De corporis turpitudinib. Patav. 1600 fol.*

(g) *Plicomastix. Dantisci 1668. in 4.*

(h) *De Plica, Uratislavia, 1712. in 4.*

(i) *Lib. 2. cap. de sudore.*

(k) *In Cantic.*

(l) *Acta Hafniens. Bartholin. 1672. t. 1. p. 155.*

(m) *Lib. Practic. sect. 2. tract. 31. cap. 19.*

(n) *Appendix Ephemerid. Germanic. an 1688.*

(o) *Fundam. Medica Physica. part. 2. cap. 3. artic. 17.*

(p) *De Cruce Hippomnem. 4. De sudore sang.*

(q) *Marinus Barletius de vita & morte Scanderbegi, cum Epitome Georg. Berthol. Pontani à Breitenberg.*

(r) *Observation. Medica rariores, seu fons Spadanus. Lugd. Batavor. in 12. 1685. Observation. 23.*

(s) *Observation. Uratislavia, 1715. in 12.*

(t) *De abditis morbor. caus. Basilea, in 8. 1529. p. 20.*

(u) *Lib. 6. Pathologia. c. 4. Parisiis, 1567. fol.*

(x) *Lib. 17. p. 560.*

(y) *Lib. de Medicament. purgant. cap. 4.*

Digitized by Google

de Marcellus Donatus *(a)*, dit qu'il a connu un Indien qui guérissoit les maladies les plus rébelles,
en frottant; & appliquant sur les jointures le suc d'une certaine herbe ; qu'il couvroit ensuite la
partie bien chaudement, & que quelques tems après le sang sortoit en forme de sueurs de tous
les articles. Le changement de climat est encore une des causes externes puisque les étrangers
qui arrivent dans l'Amérique, ou rendent du sang par toutes les ouvertures du corps, ce qu'on
appelle à la Martinique la maladie de *Siam* *(b)*, ou même en suent par tous les pores.

Les causes internes viennent quelquefois d'un air empesté, mais principalement des passions de
l'ame. On a vû dans la peste plusieurs sueurs de sang, c'est un symptome des plus dangéreux de
cette maladie. Schenckius *(c)* dit qu'en 1554. en la peste de Miféne, une femme attaquée de cette
maladie sua du sang pendant trois jours. Conard Lycosthenes *(d)* remarque qu'en 1552. une fem-
me malade de la peste sua du sang de tous les pores de la tête.

Enfin il y a eu plusieurs sueurs de sang arrivées par les passions violentes : car sans parler des
sueurs de sang que rapporte Aristote *(e)*, Galien *(f)*, Théophraste Eresius dans son Traité des
sueurs & Rondelet *(g)*, Durius dans les Ephémerides d'Allemagne, observation 179. dit qu'un jeu-
ne homme ayant été mis en prison eut une si grande frayeur, qu'il tomba en foiblesse, & sua du sang
par la poitrine, les mains & les bras. Rosinus Lentilius dans les mêmes Ephémerides, rapporte
qu'un jeune enfant complice du même crime que deux de ses freres, condamnez à être pendus,
ayant été conduit devant l'échaffaut dans le tems de l'éxecution, sua du sang par tout le corps.

Mr Fagon Médecin de la Faculté de Paris dans sa Thése du 25. Janvier 1665. cinquiéme Co-
rollaire; *Ergo sudor sanguinis a natura vi*, s'exprime en ces termes : *Sed & sensibus facta fides est,*
*consecratam virginem, impurissimis sicariis ad eam corrumpendam advolantibus, stupri horrore*
*mundissimum sanguinem è venis, sudoris specie cum vita profudisse.*

Collius *(h)* dit avoir appris de gens dignes de foi, qu'en 1583. plusieurs personnes virent en
prison à Paris un homme qui suoit du sang. Maldonat dit qu'un homme plein de vigueur & de
santé, ayant oüi la sentence qui le condamnoit à la mort, parut tout couvert d'une sueur de sang.
On lit dans la vie de Sixte V. *(i)* qu'un homme condamné à la mort, souffrit la nuit une très-
grande sueur de sang. M. Léti Auteur de cette vie, remarque que les curieux qui voulurent exa-
miner la cause d'un effet si surprenant, crûrent que ce n'étoit simplement que des larmes, qui
avoient emprunté cette couleur de l'inflammation, que la douleur & le désespoir avoient attiré
sur les glandes lacrymales, persuadez que le sang ne sauroit sortir de ses vaisseaux par transpiration,
à moins qu'il n'y ait du miracle. Cela seroit bon s'il n'y avoit que les larmes de ce misérable qui
fussent teintes en sang. Mais l'histoire parle d'une sueur de sang, qui parut sur cet homme, & non
pas seulement de ses larmes. Les mêlanges d'histoire, & de littérature du R. P. Dom Bonaventure
d'Argone Chartreux, sous le nom de Vigneul Marville *(k)*, parlent d'une femme qui mourut à
Paris d'une sueur de sang si excessive, qu'il ne s'en trouva pas une seule goutte dans ses vaisseaux
après sa mort. M. de Thou *(l)* rapporte que le Gouverneur de Montmarin ayant été arrêté par
Auguste, fils naturel du Prince de Saluces, & menacé de mort s'il ne rendoit sa place, en fut telle-
ment affligé, qu'il sua sang & eau. Enfin je ne puis m'empêcher de finir cette Dissertation par une
sueur de sang des plus singuliéres, arrivée à Génes en 1703. & rapportée dans une lettre du 5. Dé-
cembre de la même année, par M. Saporitius Médecin de Génes, & insérée avec quelques réfle-
xions du célébre M. Vallisnieri, Professeur en Médecine de Padouë, dans les Ephémerides d'Al-
lemagne de l'an 1712. Centurie premiére, Observation vingtiéme.

Une fille âgée de dix-huit ans, en parfaite santé jusqu'à ce tems-là, après quelques légéres indis-
positions, eut un grand mal à l'estomac, puis cracha du sang, toussant violemment, avec douleur
de côté, & difficulté de respirer. Cette maladie dura quatre jours, au bout desquels elle eut un
grand mal de tête, & saigna beaucoup du nez, ce qui ne l'ayant point soulagée, elle fut saignée du
bras & du pied. Il lui survint une *cardialgie*, & elle vomit du sang, ensuite elle saigna du nez, puis
revomit du sang, malgré les astringens, & les narcotiques qu'on lui donna ; quelques jours après
le sang lui sortit par les oreilles, puis par le bout des doigts de la main, & des pieds, ensuite par le
nombril, & par l'angle de l'œil, après cela il lui survint une sueur du milieu de la poitrine, du de-
dans & du dehors des deux mains, & de l'endroit du pied où on saigne. Trois jours après du men-
ton, & la nuit de la pointe du nez, ce qui dura quatorze jours.

M. Saporitius dit que malgré ces pertes continuelles elle n'étoit pas fort affoiblie, qu'il paroissoit
une cicatrice comme d'une légére piquûre dans sa main gauche, mais qu'il n'y avoit aucune mar-
que à sa poitrine, & aux autres endroits par où le sang sortoit, & qu'elle ne sentoit de la douleur
que quand le sang sortoit par le dedans de la main. Dix jours après l'ayant été revoir, il trouva le
sang qui sortoit plus pâle qu'à l'ordinaire, & la malade se plaignant de beaucoup de douleur à la
main, ce qui étoit le signe que le sang alloit sortir ; en effet, il le vit sortir en forme de sueur,
& comme d'une profonde piqûre, ne paroissant nulle marque à la peau après l'avoir essuyée, un
moment après il jaillissoit d'un pore voisin, puis ensuite d'un autre, & le mouchoir qui étoit sur
son sein lui parut aussi tout teint de sang.

Voilà ce que M. Saporitius dit avoir vû, mais il dit que trois jours après on lui rapporta que
le sang qui étoit sorti avoit paru en forme de croix, de couronne d'épine, & qu'il représentoit
d'autres figures de la Passion de Jesus-Christ ; apparemment, dit-il, que ce sang en coulant
forma naturellement différentes figures, qui par une foible ressemblance, avec les instrumens de
la Passion, donnérent lieu à l'imagination des crédules de les marquer avec des caractéres plus
particuliers.

Après ces exemples, je ne pense pas que l'on conteste la possibilité des sueurs de sang, & que l'on
veüille soutenir qu'elles sont surnaturelles & miraculeuses. Au reste je reconnois ici avec plaisir
que je dois ces exemples, & ces raisonnemens à *M. Alliot de Mussey*, Docteur en Médecine de
la Faculté de Paris, & Professeur en matiére Médicale, qui a eu la bonté de me faire part de ses
recherches, & de ses découvertes sur cette matiére ; & la maniére obligeante dont il l'a fait, aug-
mente encore le prix du présent, qu'il offre aujourd'hui par mon canal au public.

(a) *De Medica Historiâ mirabili. Mantua, in 4. 1596. cap. 2.*

(b) On appelle ainsi cette maladie dans ce pays-là, parce qu'on croit qu'un vaisseau arrivé de Siam l'a apporté.

(c) *Observat. 138. lib. 6. Francof. fol. 1609. Georg. Agricola, lib. 2. de Peste.*

(d) *Prodigior. ac ostentor. Chronic. in fol. Basilea, 1557. p. 670.*

(e) *Lib. 3. Historia animalium, cap. 19. & lib. 3. partium animal. cap. 5.*

(f) *De utilitat. respirationis, Galeno attribut. Contingit poros ex multo & fervido spiritu adeò dilatari, ut exeat sanguis per eos, & fiat sudor sanguineus.*

(g) *Lib. de dignoscend. morbis, cap. 2. In juvene studioso propter venarum raritatem; osculorum illorum laxitatem, & sanguinis tenuitatem.*

(h) *Tractat. de Sanguine Christi, in 4. Mediolan. 1617.*

(i) Vie de Sixte V. par Grégoire Léti, liv. 6. p. 39.

(k) *Tom. 3. p. 179.*

(l) *Thuani, Hist. lib. 2.*

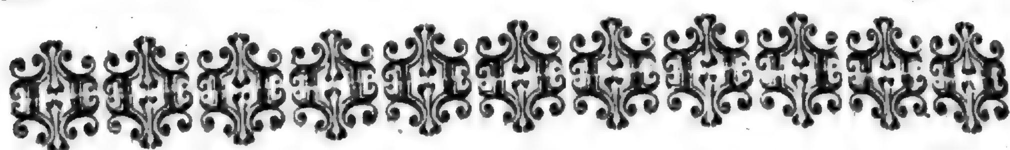

# DISSERTATION SUR LES OBSESSIONS ET POSSESSIONS DU DEMON.

LEs anciens ennemis de la Religion Chrétienne, convaincus par l'évidence des miracles qu'ils voioient faire à JESUS-CHRIST, aux Apôtres ou aux premiers Chrétiens, n'osoient en contester ni la vérité ni la réalité. Ils se contentoient de les attribuer, ou à la magie, ou au Prince des Démons, ou à certaines paroles & à certains secrets naturels. D'autres opposoient aux miracles du Sauveur & des Apôtres, ceux des faux Dieux, des Magiciens & des héros du Paganisme. Les Juifs disoient que JESUS-CHRIST chassoit les Démons au nom de Béelzébub; les Payens comparoient les guérisons prétenduës miraculeuses d'Esculape à celles de JESUS-CHRIST, & les merveilles d'Apollonius de Thyane à celles des Apôtres.

Aujourd'hui les prétendus esprits forts se servent de la Philosophie, pour contester ou pour éluder les prodiges rapportez dans l'Ecriture. On trouve dans les secrets de la nature, dans la connoissance des simples, dans les ressorts de l'imagination, dans les faux préjugez de l'enfance & de l'éducation, dans les regles du mouvement, dans la réduction des prétenduës hyperboles de l'Ecriture, à leur sens simple & naturel, dequoi sauver toutes les difficultez, & dequoi expliquer naturellement & simplement les faits les plus extraordinaires & les plus miraculeux, qui soient racontez dans les Livres saints.

Nous nous bornerons ici aux obsessions & aux possessions du Démon, & nous examinerons, 1°. Si les possessions du Démon sont possibles. 2°. Si elles sont réelles. Nous proposerons d'abord tout ce que l'on dit de plus fort contr'elles, & ensuite nous y répondrons, & nous établirons le sentiment contraire par toutes les preuves que l'Ecriture & la raison nous fourniront. Comme nous avons ici à faire à des esprits philosophes, nous nous servirons peu de l'autorité des Peres; si nous les rapportons, ce sera plutôt pour faire valoir leurs raisons, que pour nous prévaloir de leur crédit, quoique d'ailleurs si respectable.

## ARTICLE PREMIER.

### *Raisons de ceux qui nient la réalité des Obsessions.*

LEs Démons sont des substances purement spirituelles, qui ne peuvent agir par elles-mêmes naturellement & immédiatement sur les corps: donc les obsessions naturellement ne sont point possibles; puisqu'elles supposent que le Démon agit immédiatement & naturellement sur les corps des démoniaques, ou si l'on veut qu'elles soient réelles & possibles, il faut reconnoître qu'elles sont miraculeuses; puisque la chose ne se peut faire selon les loix connuës de la nature. Or on ne voit aucune bonne raison, qui puisse engager Dieu à donner cette permission au Démon; il sembleroit agir de concert avec cet ennemi de sa gloire & du genre humain; il exposeroit les foibles au scandale, en leur donnant une trop haute idée du pouvoir du Démon, qui se jouë quelquefois des exorcismes & de tout ce qu'il y a de plus sacré dans la Religion; enfin il multiplieroit mal-à-propos le nombre des miracles: miracle pour posseder un homme, miracle pour le guérir, miracle pour l'empêcher de périr durant sa possession.

Car si l'on admet que le Démon obsede réellement un énergumene, il faudra reconnoître dans cet homme tout à la fois, pour ainsi dire, deux principes d'actions, & deux esprits qui le feroient agir ou tour à tour ou tout à la fois; sçavoir, le démon & son ame ordinaire. Ces deux principes nécessairement contraires & ennemis, se combattroient continuellement & se dissiperoient bien-tôt, & le corps qui en seroit le théatre, & comme le champ de tous ces combats, ne pourroit subsister long-tems. De quoi ne seroit pas capable un Démon qui se seroit rendu maître d'un corps? Que ne diroit-il, que ne feroit-il pas? Où emporteroit-il ce corps? Voit-on quelque chose dans les histoires, qui réponde à ce que nous en concevons? Quelles découvertes par le moien d'un tel Démon? Quel fond de connoissance n'en tireroit-on pas?

On voit quelquefois des enfans baptisez & des personnes fort innocentes, que l'on dit être obsédées du Démon. Peut-on croire que Dieu ait permis ou ordonné ces obsessions? Ne vaudroit-il pas mieux recourir à quelqu'autre explication, & dire par exemple que ce sont des ma-

Digitized by Google

Judées ? Ce ne peut pas être pour punir ces personnes, puisqu'on les suppose innocentes, ni pour les éprouver ; puisque les enfans par exemple n'aiant pas l'usage de la raison, ne sont pas capables de profiter de ces épreuves ; & si c'est pour manifester des œuvres de Dieu, pourquoi n'en voit-on pas dans tous les lieux & dans tous les tems, & qu'il y a des Nations entiéres, où l'on ne connoît point de possedé ?

D'où vient qu'on n'en voit guéres que dans des païs & parmi des peuples superstitieux, ou dans des personnes d'un sens foible & d'un esprit peu solide. Voit-on des gens éclairez, sains de corps, guéris des fraïeurs d'une vaine superstition, tomber visiblement sous la puissance & dans la possession du Démon ? Que l'on examine de près tous ceux & celles qui se disent possedez, & qui passent pour tels ; je suis certain que l'on n'en trouvera aucun, qui n'ait eu quelque atteinte de mélancolie, ou d'autres maladies qui affectent le cerveau, les entrailles & les parties nobles, & qui affoiblissent la force de l'esprit.

On s'imagine que nier les possessions des Démons, c'est attaquer la Religion dans ce qu'elle a de plus sacré, & donner atteinte à la vérité des saintes Ecritures : vaine terreur. C'est au contraire lui rendre un service essentiel ; puisque c'est la purger des superstitions, & diminuer le nombre des faux miracles. La multiplication indiscréte des vains prodiges dans la Religion, affoiblit la foi des véritables, & donne lieu aux libertins de les nier tous. Or la possession d'un homme par le Démon est certainement un grand miracle ; Dieu pour l'ordonner ou pour la permettre, s'éloigne des loix ordinaires de la nature. Lorsqu'il l'a permise, il faut un second miracle, pour suspendre l'action & la malice du Démon, & pour l'empêcher de faire périr celui qu'il a possedé ; & pour guérir ce possedé, il faut un troisiéme miracle.

Si vous supposez que plusieurs Démons possedent le même homme, comme il est dit dans l'Evangile, que Marie étoit possedée de sept Démons (a), & qu'un homme du pays, des Gadaréniens en avoit une légion (b) au-dedans de lui-même ; pour expliquer tout cela, il faut encore recourir à un enchaînement de plusieurs nouveaux prodiges. Si l'on trouve que le possedé ne soit agité que par des reprises & par accès, comme ceux qui ne l'étoient que dans les lunaisons (c), ou dans les tems de certaines maladies : voilà encore de nouvelles raisons de recourir au miracle. Car en ce genre, dès qu'on a commencé par cette voie, on n'en peut plus suivre d'autre, s'il y a du surnaturel. Il n'est plus question de recourir aux raisons physiques, pour expliquer ces refus, s'il y a de la diablerie ; il y a certainement du surnaturel, puisqu'il n'est pas naturel qu'un Démon obséde un homme.

(a) *Luc.* VIII. 2.
(b) *Marc.* V. 9. *Luc.* VIII. 30.
(c) *Matth.* XVII. 14.

La Religion n'est nullement interressée à soutenir qu'il y ait des possessions & obsessions réelles. Le pouvoir de Dieu n'en est pas moindre sans cela, & les miracles de JESUS-CHRIST n'en sont pas moins certains. En niant la réalité des possessions, on ne nie pas que Dieu ne puisse limiter, ôter, augmenter, diminuer le pouvoir du Démon, jusqu'au point qu'il lui plaît. On prétend simplement que Dieu agiroit contre ses propres loix, & contre l'intérêt de la Religion, en multipliant trop les miracles, & en permettant les possessions, qu'il accorderoit trop au Démon, & donneroit lieu de révoquer en doute les vrais miracles ; puisqu'on verroit faire aux possedez des choses que nous croyons au-dessus des forces ordinaires de la nature, & par conséquent miraculeuses. Et si cela est, qui prouvera à un incrédule que les miracles de saint Pierre, & de saint Paul, ne sont pas des opérations du Démon & des œuvres de démoniaques ? Comme les Juifs accusoient JESUS-CHRIST d'être possedé du Démon (d), & de chasser les Diables au nom de Belzébuth ?

(d) *Joan.* VIII. 48.

On ne nie pas non plus que JESUS-CHRIST n'ait eu la plénitude de puissance nécessaire, pour opérer une infinité de merveilles, & pour confirmer par-là d'une maniére incontestable sa divinité & sa mission. Quand on nie que ceux qui lui ont été presentez comme démoniaques, l'ayent été réellement, on ne nie pas qu'il n'ait pû les guérir, quand ils l'auroient été, & qu'il n'ait fait réellement un grand miracle, en guérissant la maladie du corps ou celle de l'esprit, ou même celle du cœur & de la conscience, qui causoit cette obsession réelle ou imaginaire. Etoit-ce un petit miracle de guérir tout d'un coup un enfant lunatique, sourd & muet, que l'on croyoit possedé du Démon ? N'étoit-ce pas le comble de la puissance divine de convertir Marie la pécheresse, & de chasser de son cœur, non sept Démons qui l'obsedassent réellement, mais sept péchez ou sept inclinations vicieuses qui la portoient au crime, de vaincre par la force de sa grace sept habitudes qu'elle avoit contractées depuis long-tems, de s'abandonner à ces désordres honteux dont on revient le moins, ou enfin de la guérir d'une maladie compliquée de sept autres ? Car c'est ainsi qu'on peut repliquer sa délivrance de sept Démons.

Le plus ancien exemple d'obsession dont nous parle l'Ecriture, est celui de Saül. Or il est aisé de montrer que ce n'étoit dans ce Prince qu'une disposition naturelle à la mélancolie ; c'étoit une maladie qui avoit ses accez & ses redoublemens : on n'y chercha point d'autre guérison qu'un remede naturel, qui fut d'inspirer de la joie à ce Prince. David avec sa harpe jouoit devant lui, & sa mélancolie se dissipant petit-à-petit ; alors on disoit que le mauvais esprit le quittoit, & ne le tourmentoit plus. Saint Chrysostome (e) lui-même suivi de plusieurs Interprétes (f) attribue la maladie de Saül à la manie ou à la mélancolie.

(e) *Chrysost. homil.* 1. *de Davide & Saüle.*
(f) *Cajet. Sanct. Cornel.*

Les obsessions marquées dans le nouveau Testament ne sont pas plus malaisées à expliquer. Dans l'un, c'étoit une humeur noire & mélancolique ; dans l'autre, c'étoit un sang trop brûlé & trop échauffé : ici c'étoit une ardeur d'entrailles, là un amas de mauvaises humeurs, qui suffoquoient la personne, à peu près comme il arrive aux épileptiques ; quelquefois c'étoit un simple travers d'esprit, qui persuadoit aux gens qu'ils étoient obsédez d'une légion de Démons, comme on en voit souvent qui croyent être bœufs, ou chevaux, ou chiens, ou chats, ou Rois, ou Dieux. D'autrefois c'étoit une surdité réelle, ou une autre incommodite naturelle ou accidentelle, que le peuple ignorant attribuoit au Démon.

Pour chasser ces prétendus Démons, il ne falloit que guérir le malade, s'il étoit réellement incommodé, ou régler & rétablir son imagination, si elle étoit blessée, ou déréglée. Dans l'Evangile nous voyons des possedez de ces deux maniéres, guéris par JESUS-CHRIST. Celui qui

fut présenté aux Disciples du Sauveur le lendemain de sa transfiguration, étoit un enfant lunatique (a), épileptique (b), & muet (c); l'Ecriture dit que dès l'enfance souvent le Démon le saisissoit, le jettoit par terre, & dans le feu, en sorte que l'enfant écumoit, crioit, & entroit en convulsion. JESUS ménaça le Démon, & guérit l'enfant.

Pour expliquer tout cela il n'y a qu'à supposer un fait indubitable par l'Evangile même, que cet enfant étoit épileptique dès l'enfance. Comme cette maladie passe pour incurable, que les symptômes en sont souvent fort extraordinaires, le peuple les attribuoit au Démon. C'étoit bien plus son fait de guérir le malade, que de détromper le peuple sur un erreur, dont les suites n'étoient nullement dangéreuses. J'en dis autant de toutes les obsessions prétendues, lesquelles n'étoient autre que des maladies inconnues & attribuées au Démon. Par exemple, cette femme qui étoit courbée depuis dix-huit ans (d), & dont il est dit qu'*elle avoit un esprit d'infirmité*, & qu'elle étoit possedée par un mauvais esprit, qui la rendoit malade, & que *Satan la tenoit courbée depuis dix-huit ans*.

Il y avoit une autre sorte de possession qui étoit causée par les pechez de la personne qui en étoit attaquée, soit que le Démon l'affligeât, & la tourmentât réellement, soit que le remord du peché lui causât des troubles & des inquiétudes que l'on attribuoit au Démon. Il est assez croyable que les femmes qui suivoient JESUS-CHRIST, & qui avoient été guéries de la possession des mauvais esprits (e), étoient de ce nombre, aussi-bien que ceux dont parle JESUS-CHRIST dans la parabole (f), où il dit que l'esprit immonde étant sorti d'un homme, parcourt les déserts pour y chercher un lieu de repos, mais que n'en trouvant point il revient dans sa premiere maison, & prend avec lui sept autres esprits plus méchans que lui, ils y rentrent ensemble & y demeurent, en sorte que le dernier état de cet homme, est pire que le premier.

Le mauvais esprit qui fit mourir les deux premiers maris de Sara, fille de Raguel, étoit de ce genre (g), c'étoit un Démon, qui n'avoit de pouvoir que contre ceux qui s'abandonnoient brutalement au plaisir des sens, sans faire attention à Dieu. Enfin nous savons que par le peché mortel l'homme devient l'esclave du Démon (h), & que ce dangereux maître possede les méchans, & les conduit de précipice en précipice, à moins que Dieu par sa grace, ne les délivre de cet affreux esclavage. Voilà la plus réelle & la plus dangereuse possession du Démon.

L'Ecriture nous parle souvent de l'esprit d'impureté (i), de l'esprit de mensonge (k), de l'esprit d'étourdissement (l), de l'esprit de jalousie (m), & ainsi du reste, pour marquer le mauvais penchant, ou le mauvais esprit qui nous porte à ces vices, ou qui cause en nous ces mauvaises dispositions. Il ne faut pas croire que le Démon soit toûjours auteur de tout cela. Saint Jacques (n) nous apprend que nous ne devons nous en prendre qu'à notre concupiscence, à laquelle nous ne résistons pas si nous sommes portez au mal, & si nous y succombons. Ainsi on ne doit pas légérement s'imaginer qu'il y ait du surnaturel dans tout ce que l'on nous dit des hommes possedez par l'esprit d'impureté, ou par l'esprit d'ambition. Le cœur de l'homme est assez corrompu, & ses passions sont assez puissantes pour le porter aux derniers excez, sans que le Diable s'en mêle. Mais soit qu'il s'en mêle, ou non, il faut convenir qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse chasser ces sortes de Démons. L'Eglise & les Saints par leurs priéres peuvent obtenir les effets de la miséricorde de Dieu sur les pécheurs, & leur obtenir la grace de la conversion. Mais ce ne sont pas là des obsessions, où il faille employer les Exorcismes. La pénitence, le jeûne, l'aumône, la priére sont les vrais remédes de ces maux.

Une troisiéme sorte d'obsessions est celle des hypocondriaques, & des maniaques, dont la folie consiste à croire qu'ils sont possedez du Démon. Leur maladie est uniquement dans leur imagination, qui frappée de cette pensée que le Démon les posséde, agissent, parlent, hurlent, courent, frappent, s'agitent comme si véritablement il y avoit dans eux un, ou plusieurs Démons. Que la source de cette maladie soit dans le sang, ou dans le cerveau, ou dans les esprits, ou dans les viscéres, ou dans plusieurs de ces causes ensemble, c'est aux Medecins à l'examiner. Ils entreprendront même quelquefois de les guérir, & y pourront réussir, soit par des remedes naturels & rafraichissans, soit par des stratagêmes, & des artifices proportionnez aux cas & aux besoins des personnes, en leur découvrant leur illusion, ou en leur faisant croire qu'ils sont guéris. On en a vingt exemples divertissans; mais nous voulons traiter ici cette matiére dans tout le serieux que demande la Religion, & le respect que nous avons pour les Livres saints, où nous croyons remarquer quelques-uns de ces sortes de malades, qui se croyent possedez, sans l'être véritablement, & qui ont été guéris autant par la sagesse, que par la puissance du Sauveur.

L'Evangile (o) nous dit que JESUS-CHRIST étant passé par la mer de Tibériade, & étant entré dans le canton de Géraze, il trouva deux démoniaques, dont l'un étoit possedé depuis long-tems de plusieurs Démons. Il alloit nud, & avoit sa demeure dans des tombeaux creusez dans la montagne, & étoit si violent qu'on ne pouvoit plus le tenir avec les chaînes & les cordes, dont on essayoit de le lier. Il accourut au-devant de JESUS-CHRIST, & lui demandoit avec de grands cris, comme si les Démons eussent parlé par sa bouche, qu'il ne les chassât point de ce corps, ou du moins qu'il leur permît d'entrer dans un troupeau de pourceaux qui paissoit là auprès. JESUS-CHRIST demanda à cet homme, comme s'il eût parlé au Démon. Quel est ton nom? Il répondit je m'appelle Légion, parce que nous sommes un grand nombre. En même tems JESUS leur commanda de partir; & il leur permit d'entrer dans les porcs qui étoient au voisinage, aussi-tôt on vit les porcs, qui étoient au nombre de près de deux mille, courir avec impétuosité, & se précipiter dans la mer, & l'homme se trouva tout d'un coup parfaitement guéri.

On s'étonnera que nous ayons choisi cet homme pour exemple d'un possedé d'imagination; mais quoiqu'il n'y en ait aucun de plus marqué, aucun dont l'Histoire soit plus circonstanciée, & qui ait plus d'apparence d'une possession, toutefois nous prétendons l'expliquer dans la supposition que nous avons faite, & sans y rencontrer de possession réelle. Cet homme n'étoit point malade de corps, il étoit au contraire si plein de vigueur qu'on ne le pouvoit tenir, & qu'il brisoit tous les liens, dont on le vouloit lier, & déchiroit les habits, dont on le vouloit vêtir. Il n'étoit point

(a) *Matth.* XVII. 15. σεληνιάζεται.
(b) *Luc.* IX. 39. πνεῦμα λαμβάνει αὐτὸν, καὶ ἐξαίφνης κράζει, καὶ σπαράσσει αὐτὸν μετὰ ἀφροῦ.
(c) *Matth.* IX. 16. Ἔχοντα πνεῦμα ἄλαλον.
(d) *Luc.* XIII. 13. 16.
(e) *Luc.* VIII. 2.
(f) *Luc.* XI. 24. *Matth.* XII. 43.
(g) *Tob.* VI. 14. 17.
(h) 2. *Petr.* II. 19. *Rom.* VI. 16. *Matth.* VI. 24.
(i) *Osee* IV. 12. & 5. 4. *Spiritus fornicationum.*
(k) 3. *Reg.* XXII. 22.
(l) *Isai.* XXIX. 10.
(m) *Num.* V. 14. 30.
(n) *Jacobi* I. 14.
(o) *Matth.* VIII. 28. *Marc.* V. 1. 2. 3. & *seq.* *Luc.* VIII. 26. & *sequ.*

Digitized by Google

point possedé par ses crimes. Jesus-Christ ne lui fait aucun reproche là-dessus, & lorsqu'après sa guérison, il veut se mettre à la suite du Sauveur, Jesus lui dit simplement : Retournez dans votre maison, & racontez ce que Dieu a fait en votre faveur. Il ne lui dit point : Ne pechez plus à l'avenir, comme il a dit à quelques autres, que Dieu avoit frappé d'infirmitez, pour les punir de leurs fautes.

Voici donc comme on peut expliquer la prétendue possession de cet homme, sa maladie étoit dans son sang trop échauffé, & dans son imagination déréglée, qui lui faisoit croire qu'il avoit audedans de lui une légion de Démons. Il est bon de remarquer en passant, que suivant les principes des Juifs un même homme pouvoit avoir plusieurs ames, & être possedez de plusieurs esprits (a). Cet homme frappé de cette fausse pensée, & rempli d'un sang trop bouillant, & trop abondant, se retire de la compagnie de ses semblables, fuit les villes, & demeure à la campagne, vivant au gré de son esprit troublé, ou comme il se le figuroit, au gré de cette légion de Démons, qui le possedoit.

(a) *Vide Joseph. l. 2. de Bello, p. 788. & l. 7. c. 25. p. 981. & Rab. Isaac Loriens. de revolut. animarum.*

Pour le guérir que fait le Sauveur? il n'a garde d'aller combattre de front cette folle pensée, dans laquelle ce visionaire s'étoit confirmé depuis tant d'années, il fait semblant de le croire possedé; cet homme lui demande que s'il fait sortir la légion des Démons, il leur permette d'entrer dans un troupeau de pourceaux. Jesus lui accorde sa demande, mais comme cela n'auroit pas encore suffi pour guérir l'esprit blessé de cet homme, il faut lui donner des preuves qui le convainquent que ces porcs sont possedez au lieu de lui. Aussi-tôt ces porcs prennent la fuite, & vont se précipiter dans la mer. Cet objet le frappe vivement, prévenu d'ailleurs que Jesus-Christ est un homme miraculeux, il se persuade qu'il est guéri, il agit, il parle comme un homme délivré du Démon.

Il est probable que Jesus-Christ en même tems opéra sur son sang, sur son cerveau, sur ses humeurs, & qu'il leur rendit la température & la tranquillité, dont ils étoient privez depuis si long-tems. Il y a dans tout cela du miracle sans doute, mais il ne consiste point dans la délivrance réelle d'un homme vraiment possedé du démon, il consiste uniquement dans la guérison de son imagination dereglée, & dans le rétablissement de ses humeurs dans leur assiette naturelle, & enfin dans la précipitation des pourceaux dans le lac, que Jesus-Christ ordonne.

Remarquez que si ç'eût été véritablement des diables qui eussent possedé cet homme-là, & qui eussent obtenu la permission de se retirer dans un troupeau de porcs, pour n'être pas si-tôt précipitez dans l'abyme, ces diables qui craignoient si fort de retourner en enfer, auroient bien agi contre leur intérêt, & contre leur propre demande, s'ils se fussent d'eux-mêmes aussi-tôt jettez dans la mer. Que ne demeuroient-ils dans ces pourceaux, en les promenant par les campagnes, & les garantissant même le plus long-tems qu'ils auroient pû de la main des bouchers? au lieu de leur faire prendre la fuite du côté de la mer. Que ne gagnoient-ils les montagnes & les déserts, on les auroit toûjours crû possedez, & on les auroit laissé vivre sans vouloir toucher à leur chair? comme on ne touche point à celle des animaux enragez. Mais Jesus-Christ vouloit donner une preuve plus sensible, plus prompte qui frappât fortement cet hypocondriaque, & qui lui fit croire que sa prétendue légion l'avoit quittée, tandis qu'il auroit vû les porcs en vie, il auroit toûjours eu sur cela quelques inquiétudes, que la légion ne revint le posseder : il falloit le guérir pour toûjours, en faisant noyer ces animaux.

On peut rapporter toutes les sortes d'obsessions, & de possessions, dont nous parle l'Ecriture, & l'Histoire de l'Eglise à l'une de ces espéces dont nous venons de parler, sçavoir à quelque humeur peccante, & dominante avec excès dans le corps d'un homme, ou au dérangement de l'imagination, ou à la maladie, ou enfin à des scrupules, ou à des remords violens, & l'on peut expliquer leur guérison de même à proportion de celle que nous venons d'expliquer.

Mais, me dira-t-on, si cela est, Jesus-Christ, les Apôtres, & l'Eglise sont dans l'erreur, ou du moins ils nous y engagent volontairement en parlant, en agissant, en écrivant, comme s'il y avoit des obsessions réelles; les Evangélistes les rapportent comme en étant bien persuadez; Jesus-Christ s'addresse aux Démons, qui possedoient les corps des démoniaques, il leur commande, ils obéissent, & donnent même des preuves de leur présence, & de leur puissance, en causant de violentes convulsions aux possedez, en les jettant par terre, en les laissant comme morts, en entrant dans des pourceaux, & les précipitant dans la mer. Sont-ce là des efforts de l'imagination, ou des efforts de la maladie? On présente à Jesus-Christ un homme ayant un Démon qui le rendoit sourd & muet; Jesus-Christ chasse le Démon, & aussi-tôt l'homme recouvrit la parole & l'ouïe. Quoi de plus réel? s'il commençoit par guérir la surdité, & qu'après cela on nous dit que le Démon se retira, je ne m'étonnerois pas que l'on soupçonnât que le Démon n'est autre chose que la surdité. Mais l'Ecriture les distingue expressément, elle dit que Jesus chassa le Démon, & qu'ensuite le malade fut guéri (b) : l'Eglise dans ses priéres, & dans ses exorcismes, ne suppose-t-elle pas une véritable obsession des Demons? S'il n'y a point de vrais démoniaques, ses priéres ne sont-elles pas un jeu & une momerie?

(b) *Luc. XI. 14. Et erat ejiciens Dæmonium, & illud erat mutum, & cùm ejecisset Dæmonium, locutus est mutus & admiratæ sunt turbæ.*

On peut répondre que ni J. C. ni les Apôtres, ni l'Eglise n'ont pas entrepris de réfuter les opinions & les préjugez des peuples, ni de réformer les maniéres de parler triviales & populaires, toûjours peu correctes, & peu exactes, & souvent contraires à la vérité. On sçait quelles étoient les fausses idées du commun des Juifs, & des Apôtres sur le regne du Messie, sur le siécle futur, & sur tant d'autres traditions. Le Sauveur a souffert jusqu'à la fin leur grossiéreté & leur ignorance, & il a laissé au S. Esprit le soin de les détromper, de les former, de leur ouvrir l'esprit & le cœur, & de les éclairer sur tout ce qu'il leur avoit dit si souvent, sans qu'ils l'eussent pû comprendre.

Le peuple Juif attribuoit la plûpart des maladies au Démon, & croyoit qu'elles étoient la peine du peché; Le Sauveur s'est-il mis en peine de les tirer d'erreur sur ce sujet; je ne parle pas des erreurs sur la philosophie, & sur les choses naturelles. Comme cette ignorance ne fait rien

à l'affaire du salut, on ne s'étonne point que JESUS-CHRIST n'en ait rien dit. Mais combien d'erreurs sur les apparitions des Anges & des Esprits, sur le pouvoir du Démon, sur la magie, sur les enchantemens, que le Sauveur n'a ni touchées, ni réformées. Les Hébreux étoient fort ignorans en fait d'Anatomie, & de Medecine ; on le voit par tout ce qu'ils en disent. Serons-nous obligez d'adopter leurs erreurs, parce que l'Ecriture, pour se proportionner à leur portée, & à la notre, employe leurs expressions, & semble autoriser leurs préjugez.

Lors donc que les Auteurs sacrez nous parlent, comme si les malades que J. C. guérissoit, eussent été réellement possedez, lorsque J. C. parlant à ces malades, semble supposer que le Démon les obséde, & les rend sourds, muets, courbez, maniaques, accablez de douleurs, cela ne veut dire autre chose, sinon que le peuple étant dans cette persuasion, J. C. & ses Apôtres se sont accommodez à leurs idées & à leur langage. Les Philosophes & les Sçavans sont bien obligez d'en user de même, lorsqu'ils parlent à la populace, & lorsqu'ils écrivent pour le peuple. Que l'on appelle un Médecin pour traiter un hypocondriaque, ira-t-il d'abord contredire son malade, & révolter son esprit, en lui soûtenant qu'il n'est rien de tout ce qu'il s'imagine être? Que ridiculement il croit être de glace, & de neige, ou cheval, ou lapin? il va d'abord à rétablir les humeurs dans leur assiette naturelle, & ensuite si son art, ou son esprit lui inspirent quelque secret pour tromper, ou plutôt pour détromper l'imagination de son malade, il ne manque pas de l'employer; proportionnant toûjours son langage aux circonstances, aux dispositions, & au besoin de celui qu'il traite. C'est ce que le Sauveur a fait avec une bonté, une sagesse, & une patience admirable.

A l'égard de l'Eglise, elle employe des exorcismes de plus d'une sorte; il y en a dont elle se sert sur les enfans qu'on présente au Baptême, dans la créance où elle est qu'étant nez dans le peché Originel, ils sont sous la puissance du Démon. Elle exorcise aussi le sel & l'eau, avant que de les bénir, convaincuë que les puissances infernales répandues dans l'air, exercent quelque sorte d'empire sur les autres élemens, & sur les fruits, nous ne pouvons que loüer & approuver ces usages, fondez sur des véritez certaines, & autorisées de toute l'antiquité. Enfin elle employe les exorcismes contre les lieux & les personnes, qu'elle croit possedez du Démon & son intention est que ses Ministres ne s'en servent qu'avec la derniére circonspection, & qu'on ne les employe ni à l'avanture, ni à tout propos.

Elle paroît convaincuë qu'il y a quelquefois des obsessions réelles, & que le Démon tourmente certaines personnes, ou pour punir des pechez secrets, ou pour exercer leur vertu, ou pour manifester les œuvres de Dieu. Elle parle comme si le Démon étoit dans le corps du possedé, qu'il le tourmentât, qu'il y résidât: Mais ne peut-on pas prendre ces maniéres de parler, comme tant d'autres qui sont usitées dans le langage ordinaire, & dans le langage même de l'Eglise, & dont on ne doit point presser la signification à la rigueur? Les aspersions d'eaux benites qu'elle fait sur les personnes & sur les choses les plus sacrées, prouvent bien que l'Eglise suppose que les Démons sont répandus dans l'air, & dans presque tous les lieux mêmes les plus saints. Mais cet usage & cette opinion ne sont point des preuves incontestables de ce fait; ce sont des pratiques pieuses fondées sur des choses que l'on croit pieusement, mais qui ne sont ni de foi divine, ni d'une entiére certitude. Il en est de même à proportion des exorcismes: l'Eglise n'oblige personne à en user: elle ne condamne pas ceux qui en usent: elle ne nie pas les possessions réelles des Démons, mais peut-on dire qu'elle nous oblige de les croire, & qu'elle condamne ceux qui ne les croyent pas, ou du moins qui les croyent infiniment rares?

Et si la chose est problématique, & que l'Eglise ne s'interesse pas à la soûtenir comme un article de sa créance, ne doit-on pas préferer le sentiment qui nie les obsessions réelles à l'opinion contraire, parce qu'il donne moins de pouvoir au Démon, qu'il est moins favorable aux superstitions populaires, qu'il introduit moins de miracles douteux dans la Religion, & par conséquent qu'il laisse plus de force aux vrais miracles; De plus il explique simplement & naturellement plusieurs passages de l'Ecriture, qui sans cela souffrent de grandes difficultez, & il nous donne la vraie raison pourquoi dans les siécles lumineux parmi les peuples éclairez on voit moins de démoniaques, que dans les tems d'ignorance, & parmi les Nations crédules & grossiéres.

Enfin les expressions que l'Eglise employe dans ses exorcismes, sont relatives à celles qui sont employées dans l'Ecriture, lorsqu'il est question de possession du Démon, & l'on a fait voir que l'on peut expliquer les Ecritures sans admettre la réalité des obsessions; on peut donc de même admettre les expressions des Rituels & les formules des Exorcismes, sans s'engager à reconnoître de vrais démoniaques. Le Sauveur n'a jamais promis expressément à son Eglise un pouvoir continuel, miraculeux, ordinaire, attaché à certaines formules pour chasser les Démons. Les Exorcismes ne sont donc que des priéres dont l'Eglise se sert, & où elle interpose le nom de JESUS-CHRIST contre les possedez, c'est-à-dire, pour soulager les maladies du corps, & pour guérir l'esprit de ceux qui croyoient être possedez du Démon.

Quoique les Juifs ayent eû des idées assez favorables à la réalité des obsessions, il paroît pourtant par leurs Livres, que plusieurs ne les croyent pas réelles. Joseph (a) dit expressément que ce qui tourmente certaines personnes, n'est autre que l'ame de quelque scélérat, qui refusant de se rendre dans le lieu du supplice, qui lui est préparé, s'empare du corps de quelque mortel, l'agite, le tourmente, & fait ce qu'il peut pour le faire mourir. Le commun des Juifs croyoit que les Démons se chassoient quelquefois par la magie, par la vertu des simples, par certaines odeurs, par certains enchantemens, & enfin par la vertu du nom de Dieu, ou par celui de Béelsébut. On lit dans Tobie (b) que le Démon Asmodée a été chassé par la fumée du foye d'un poisson.

Joseph (c) raconte que Salomon composa des charmes contre les maladies, & des formules d'Exorcismes pour chasser les mauvais esprits, ensorte qu'ils ne revenoient plus dans les corps qu'ils possédoient. Cet Auteur raconte qu'un Juif nommé Eléazar, guérit en présence de Vespasien quelques possédez, en leur mettant sous la narine un anneau, dans lequel étoit enchassée la

(a) *Joseph antiq. l. 7. c. 25.*

(b) *Tob. VI. 19. & VIII. 2. 3.*

(c) *Joseph antiq. l. 8. c. 2.*

Digitized by Google

racine d'une herbe enseignée par Salomon; en même tems qu'on prononçoit le nom de ce Prince, & la priere, ou l'exorcisme qu'il avoit enseigné, alors le malade tomboit par terre, & le Démon ne le tourmentoit plus.

Les ennemis de JESUS-CHRIST l'ont accusé plus d'une fois de ne chasser les Demons qu'au nom de Belsébut, Prince des Diables (a). Le Sauveur répondant aux Pharisiens qui l'accusoient ainsi d'avoir commerce avec le Démon, leur répond: *Si je chasse les Démons au nom de Belsébut, vos enfans au nom de qui les chassent-ils* (b)? Il reconnoissoit donc qu'il y avoit parmi les Juifs des Exorcistes, qui chassoient aussi les Démons, & qui ne les chassoient pas au nom de Belsebut, d'où il étoit aisé de conclure, qu'il y avoit d'autres moyens de les chasser, que celui du nom de Bellébut, & ainsi que c'étoit témérairement qu'ils l'accusoient de se servir pour cela du nom du Prince des Diables.

(a) *Matth.* XII. 24. *Luc.* XI. 15. *& sequ.*
(b) *Luc.* XI. 19. 20.

Nous lisons dans les Actes des Apôtres (c), que les fils de Scéva, qui n'étoient point Disciples de JESUS-CHRIST, ne laissoient pas de se mêler d'exorciser les possédez, & de chasser les Démons. Mais ayant entrepris d'exorciser un homme au nom de JESUS, que Paul prêchoit; *l'homme répondit: Je connois* JESUS, *& je sçai qui est Paul; mais pour vous, qui êtes-vous?* En même tems cet homme sauta sur deux de ces Exorcistes, les saisit, & les maltraita de telle sorte, qu'ils furent obligez de se sauver tout blessez & à demi nuds. Je tirerai tantôt mes inductions & mes conséquences de tous ces exemples.

(c) *Act.* XIX. 14.

Les Rabbins & sur tout Maimonides accoûtumez qu'ils sont au style des écritures, donnent souvent au maladies le nom de certains Démons. Ils appellent, par exemple, *Cordiens* (d) ou *Cardiaques*, le Démon qui exerce son empire sur ceux qui sont enyvrez de vin nouveau, ou selon leurs expressions, *ceux que le vin nouveau a contraint de renoncer au pressoir*. Maimonides dit que *Cardiacus* est une espece de mal caduc, causé par une trop grande réplétion des vases du cerveau, & qui trouble l'esprit. Ailleurs (e) ils disent que *Schibta* est un Démon qui prend aux enfans à la nuque du col, & qui les desseiche, & fait retirer leurs nerfs.

(d) *Vide Maimonid. & alios in Gitton. c.* 7. §. 1.
(e) *Aruch in Schibta.*

Les Hébreux ont apparemment imité cela des anciens Philosophes & Médecins Grecs, qui donnoient quelquefois le nom de Démons aux maladies extraordinaires & inconnuës, comme à l'apoplexie. Platon l'a appellée Démon, & d'autres l'ont appellée la Lune, dit Gallien (f). Les Grecs (g) ont appellé le mal caduc *le saint mal*, parce qu'ils ont crû qu'une maladie d'une origine & d'une nature si extraordinaire & si inconnuë, ne pouvoit venir que des Dieux.

Or suivant cette hypothèse des Rabbins & des Philosophes, il y a bien moins de possessions de Démons que l'on ne s'imagine; puisqu'il y en a peu qui ne soient causées par une erreur de l'imagination, ou par une maladie, ou par un dérangement des humeurs, que l'on a jugé à propos d'attribuer au Démon, n'en pouvant pas découvrir la véritable cause, ni le remede naturel.

(f) *Galen.* 2 *part. oper. tract.* 9. *p.* 402. Voyez Bekker, l. 1. c. 27. du monde enchanté.
(g) *Hippocrat. lib.* [illegible]

Si les esprits qui possédent ces hommes, ne sont autres, comme le croit Joseph, que les ames des méchans, il est inutile d'imputer toutes les obsessions aux Démons; & tout ce que l'on en dit, & ce que l'on en suppose dans l'Ecriture & dans les prieres de l'Eglise, n'est pas dans l'exacte vérité. Mais il y a beaucoup d'apparence que Joseph nous a débité une conjecture de sa façon ou de celle de sa forte; car on voit par plusieurs passages du nouveau Testament, que le commun des Juifs croyoit la réalité des obsessions. Mais comment les croyoient-ils? Ils croyoient que les Démons entroient dans les hommes, & y causoient presque toutes les maladies, tant intérieures, qu'extérieures qu'ils souffroient; que l'on pouvoit les chasser par des enchantemens, & par les secrets de la magie; en un mot, que Belsébut Prince des Démons, pouvoit commander à ses supôts de saisir un homme ou de l'abandonner; & que Belsébut même y pouvoit être contraint par les forces de la magie.

Or si guérir les obsessions est une affaire de magie, je soutiens qu'il n'y a point d'obsessions; 1°. parce qu'il n'y a point de vraie magie; 2°. parce que si les Démons obsedent ces hommes, ce ne peut être que par une permission particuliere de Dieu, qui a permis à un tel Démon de s'emparer du corps d'un homme; & si cela est, comme on n'en peut pas douter, la magie n'a certainement aucun pouvoir contre les obsessions. Belsébut n'a aucune autorité, & n'a rien à commander à un autre Démon, à qui Dieu a permis d'obseder un homme: tous les charmes, toutes les herbes, tous les Démons ensemble ne déferont point de leur autorité, ce que l'Eternel a fait ou commandé.

Il est pourtant certain par l'histoire, que quelquefois des Exorcistes Juifs & Païens, ou plûtôt des Magiciens, ont chassé des Démons: ces prétenduës obsessions étoient donc fausses, & de pures illusions, aussi-bien que la magie qui feignoit de les guérir. S'il y a jamais eu parmi les hommes quelque moyen naturel de chasser les Démons des prétendus possedez, ç'a été la médecine ou l'industrie qui ont sçu guérir les corps ou l'imagination des possedez: voilà tout le miracle qu'il y a eu en cela. A l'égard de notre Sauveur, il a fait l'un & l'autre; mais d'une maniere surnaturelle & miraculeuse; il l'a fait tout d'un coup avec empire, par sa seule parole: point d'invocations, point de charmes, point de moyens humains, point de préparations, point d'étude, point de travail.

Les prétenduës obsessions ne fournissent aucunes preuves certaines de leur réalité, ni à nous qui les voyons, ni aux prétendus possedez qui les ressentent. Toutes les preuves qu'ils en peuvent avoir, sont équivoques à leur égard & au nôtre; elles sont par conséquent douteuses & incertaines; elles sont équivoques, puisque plusieurs personnes qui sont simplement hypocondriaques, ou attaquées d'autres maladies, souffrent de pareils accidens, sont tourmentées, agitées, renduës muettes, se croyent possedées, passent pour telles dans l'esprit des simples, & sont guéries de même par des Exorcismes, par des vives impressions faites sur leur sens & sur leurs imaginations, par des remedes naturels, par l'âge, par des révolutions d'humeurs, par des stratagêmes, par des tromperies ingénieuses qu'on leur a faites; on n'a donc aucune certitude qu'il y ait des obsessions véritables & réelles.



Digitized by Google

## ARTICLE II.

### *Raisons pour la réalité des Obsessions du Diable.*

LE sentiment qui soutient la réalité des possessions du Démon, a pour lui l'Ecriture, les Peres, l'Eglise, les Juifs, les Païens, les Anciens, & les Modernes. Comment tenir contre une telle autorité? JESUS-CHRIST même & les Apôtres ont crû que les Démons obsédoient réellement les corps; du moins ils se sont expliquez, comme le croyant très fermement. Que peut-on opposer à ce témoignage? JESUS-CHRIST donne pour preuve de sa mission, qu'il chasse les Démons (*a*); il promet aux Apôtres de leur accorder la même autorité (*b*). Ils exercent les uns & les autres ce pouvoir aux yeux de tout le monde. JESUS-CHRIST parle aux Démons, il leur commande, il les menace, il les fait taire, il les fait sortir des corps; & pour marque de leur sortie, il guérit les malades des maux dont ces mauvais esprits les affligeoient.

(*a*) *Luc.* VII, 20. 21.
(*b*) *Marc.* XVI. 17.

Tout cela, si l'on s'en rapporte aux prétendus esprits forts, n'étoit qu'un jeu; il n'y avoit ni Démons, ni démoniaques, ni possedez, ni guérisons d'énergumenes: c'étoient des malades frappez au cerveau, qui ayant l'imagination blessée, croyoient être ce qu'ils n'étoient pas. JESUS-CHRIST, disent-ils, & les Apôtres de gayeté de cœur, & de leur pleine science, laissoient les peuples dans cette erreur. De telles raisons devroient seules suffire, pour confondre ceux qui croient la réalité des obsessions.

Ils disent que naturellement une substance spirituelle ne peut point agir par elle-même immédiatement sur une substance matérielle; parce qu'il n'y a nulle proportion physique entre ces deux substances. La matiere ne peut recevoir aucune autre impression que le mouvement, le repos & la configuration: or un esprit ne peut rien produire de semblable dans une masse de matiere; donc l'esprit ne peut point agir sur elle. Un Démon ne peut donc obseder le corps d'un homme, ni le remuer, ni le faire parler, &c.

Je réponds à ce principe que le Démon n'obsede jamais un homme par sa propre vertu, par son autorité, par son pouvoir naturel; mais par la puissance de Dieu, qui le lui permet ou le lui ordonne: or la volonté de Dieu est la nature des choses. Que ce soit une volonté particuliere & un effet surnaturel, & si l'on veut miraculeux de sa part; je ne m'en informe point. Après tout, ce miracle (s'il y a miracle) n'est pas plus grand que celui de l'union de notre ame avec notre corps, & que la dépendance réciproque des mouvemens & des sentimens de l'un sur l'autre, & à l'occasion l'un de l'autre.

En vain on nous objecte que c'est là multiplier les miracles sans nécessité. Cette objection est frivole, si le fait est certain, & elle ne suffit pas pour me le faire abandonner, quand il seroit douteux; parce que je ne sçai pas jusqu'où Dieu veut étendre les bornes de sa puissance, ni combien il veut nous en donner de preuves & de témoignages extraordinaires & miraculeux: on ne peut jamais dire que l'on multiplie les miracles sans nécessité, tandis qu'on n'en produit point de nouveaux, d'incertains, de faux. Or du consentement de nos adversaires, les histoires des obsessions que nous tenons pour véritables, ne sont ni nouvelles, ni fausses, ni même douteuses. C'est donc à eux de prouver que ces obsessions ne sont point réelles, avant que de se plaindre que l'on multiplie les miracles sans nécessité.

D'ailleurs trouve-t'on qu'il y ait eu trop de possedez du tems de Notre-Seigneur, pour nous fournir dans leur guérison des preuves de sa divinité? Il auroit pû faire moins de miracles; mais je n'ai vû personne qui se plaignît qu'il en ait trop fait, & nous n'avouons pas que toute possession même réelle soit miraculeuse, ni que toute guérison d'un vrai possedé soit un prodige: on peut guérir un possedé par les Exorcismes & les priéres de l'Eglise sans miracle; & une possession simple n'a rien de miraculeux, à moins qu'elle ne soit accompagnée de circonstances fort extraordinaires. Car nous ne reconnoissons pas pour miracle la permission que Dieu donne au Démon d'agir sur le corps, sur les sens, sur les organes, & si l'on veut, sur l'ame d'un homme; en cela nous ne concevons rien qui soit au dessus des loix ordinaires de la nature, comme il n'y a rien de miraculeux dans l'union de notre ame avec notre corps, ni dans la dépendance mutuelle du corps & de l'ame.

Puis donc que l'Ecriture marque expressément les obsessions comme réelles, que JESUS-CHRIST & les Apôtres les ont crû telles, ou du moins ont parlé, & ont agi, comme les croiant, dès qu'on a montré qu'elles ne sont ni impossibles, ni contraires à la nature, on a droit de conclure qu'elles sont réelles; sur ce principe qu'on ne doit point détourner les textes clairs des Ecritures, tandis qu'on n'y est point forcé, ou par des contradictions, ou par des blasphémes, ou par des conséquences absurdes & contraires à la Religion, ou aux véritez (*c*) révélées. Or dans le cas dont il s'agit, il n'y a rien ni de contradictoire, ni qui enferme des conséquences absurdes, impies ou opposées aux véritez révélées, il faut donc s'en tenir à la lettre.

(*c*) Voyez S. Aug. *de Doctr. Christ. l.* 3. *c.* 10. 11. 12. *& de Genesi ad litt. l.* 9. *c.* 12. *& lib.* 11. *c.* 1. *n.* 2.

On nous objecte comme quelque chose de difficile à expliquer, que dans la supposition des obsessions réelles, on donne au même homme comme deux principes d'actions, ou deux ames qui le conduisent & qui l'animent. Mais cela est-il plus difficile à concilier, que ce qui nous arrive à tous momens, lorsque nous sommes agitez par divers desirs ou diverses passions, ou frappez par sa présence de différens objets. Un homme obsédé n'est pas incessamment agité & mû par le Démon. La volonté humaine domine à son tour sur les mouvemens du corps; elle résiste au Démon, elle le combat; & quand on avoüeroit que les opérations de la liberté de l'ame seroient suspenduës & enchaînées, en sorte que pendant l'obsession actuelle, elle ne feroit aucun usage de ses connoissances & de sa liberté, qu'en pourroit-on conclure contre nous? rien du tout. Ne voïons-nous pas tous les jours des personnes qui parlent & qui agissent pendant la nuit & en dormant; d'autres qui marchent & qui s'habillent, sans qu'ils s'en souviennent à leur réveil, & sans

Digitized by Google

sans que leur esprit & leur liberté y ait aucune part. Il n'y a là ni miracle ni inconvéniens ; il n'y en a pas davantage dans les actions des démoniaques : leur ame est comme endormie, & ses opérations sont suspenduës.

Si Dieu permet quelquefois que des enfans baptisez & des personnes fort innocentes soient obsédées du Démon, c'est afin de manifester en eux les œuvres & la puissance de Dieu : on peut leur appliquer ce que dit JESUS-CHRIST dans l'Evangile, à l'occasion de cet aveugle né, dont les Apôtres avoient dit (a) : *Maître, sont-ce les péchez de cet homme ou ceux de ses parens, qui ont fait qu'il soit né aveugle ?* JESUS leur répondit : ce n'est ni pour ses péchez ni pour ceux de ses parens. Mais afin que les œuvres de Dieu se manifestent en lui, c'est-à-dire, afin que JESUS-CHRIST lui rendît la vûë, & que la puissance & la miséricorde de Dieu éclatassent en sa personne. Il en est de même des obsédéez petits ou grands, innocens ou coupables ; Dieu sçait pourquoi il les afflige. Ce n'est point à nous à lui prescrire des bornes, ni à lui demander compte de sa conduite. Quand ceux à qui ces malheurs arrivent, ne seroient pas en état d'en profiter, il suffit que d'autres en sachent tirer de l'avantage pour leur salut.

(a) Joan. IX. 2. 3.

Si nous soutenions que toutes les obsessions, dont il est parlé dans les histoires, tant sacrées que profanes, soient réelles ou véritables, on auroit raison de nous demander pourquoi on voit plus d'obsessions dans certains lieux que dans d'autres, & parmi certaines personnes que parmi d'autres. Pourquoi ce sont d'ordinaire des cerveaux foibles, & des complexions délicates, & sujettes à des incommoditez corporelles qui en sont attaquées ? Mais nous avoüons qu'il y a grand nombre de possessions chimériques & de fausses histoires sur cela : nous ne nous interressons qu'aux obsessions rapportées dans l'Ecriture. Il nous suffit de montrer qu'il y en a d'incontestables, & que c'est très mal-à-propos que l'on veut les rejetter toutes, & qu'en particulier celles qui sont rapportées dans l'Evangile, ont tous les caractéres que l'on peut souhaiter.

Purger la Religion des vaines superstitions, & démontrer la fausseté des miracles mal fondez, c'est sans doute rendre un service essentiel à l'Eglise ; mais aussi nier de vrais miracles, & détruire la créance des faits rapportez par les Auteurs Canoniques ; ou les détourner à un sens étranger & inoüi, c'est scandaliser les foibles, & ravir à l'Eglise, ses preuves & ses armes ; c'est y introduire le pyrronisme, & la licence dans les sentimens. Chacun voudra expliquer les textes suivant son esprit, & nos plus grands mystéres ne seront plus que des choses communes & triviales, par les nouvelles explications qu'on y donnera.

Les obsessions dont il est fait mention dans l'Evangile, n'y sont point marquées en passant, ni en termes équivoques. Elles n'y sont point racontées comme des faits communs & indifférens : on les y releve comme des preuves certaines de la mission & de la divinité de JESUS-CHRIST. Le Sauveur les propose comme des marques assurées, qu'il est le libérateur promis dans les Prophétes (b) ; il promet à ses Apôtres qu'ils chasseront les Démons en son nom (c) ; & les soixante-dix Disciples au retour de leur mission se réjoüissent, en racontant que même les mauvais esprits leur sont soumis & leur obéissent (d). Est-ce rendre un grand service à la Religion, que de détruire ces faits, & de faire regarder ces obsessions, comme de simples maladies & des possessions chimériques.

(b) Luc. VII. 20. 21.
(c) Marc. XVI. 17
(d) Luc. X. 17.

Mais, dit on, admettre des obsessions réelles, c'est trop donner au Démon ; c'est lui accorder le pouvoir de faire des miracles. En effet n'est-ce pas un miracle fort extraordinaire qu'un Démon se saisisse d'un homme souvent innocent, & marqué du sceau de JESUS-CHRIST, qu'il le tourmente, qu'il lui inspire des pensées de blasphémes, de désespoir, de cruauté & autres, & qu'il lui ôte la liberté d'agir & de raisonner comme auparavant ? En accordant ce pouvoir au Démon, ne donne-t-on pas lieu aux foibles de croire qu'il est après Dieu un second principe de ce qui nous arrive, & qu'il a un pouvoir presque égal au sien sur les créatures ? Si l'on admet encore que les opérations de la magie, les charmes & les exorcismes au nom de Beélzébub ou de Salomon peuvent chasser les Démons ; ce que souvent les exorcismes de l'Eglise ne peuvent pas faire. Autre sujet de scandale pour les fidéles, qui se confirment de plus en plus dans la fausse pensée que le Démon est très-puissant, & qu'il a des moiens terribles de se vanger, en se rendant maître d'un homme pour le tourmenter.

On peut répondre, 1°. Que ce n'est point un miracle que la possession d'un homme ; ainsi qu'on l'a déja montré. Dieu peut permettre au Démon d'obséder un homme, & le Démon doit lui obéir, sans aller contre ni au-dessus des loix de la nature. 2°. Quelque grand que l'on veüille nous représenter le pouvoir du Démon dans les énergumenes, il est toûjours infiniment moindre que celui de Dieu, sans la permission duquel il ne peut rien entreprendre, & moindre que celui de J. C. qui commandoit aux Démons avec empire, & qui les chassoit, sans qu'ils osassent lui faire aucune résistance ; moindre aussi que les Apôtres & d'une infinité de Saints qui les ont chassez avec autorité ; enfin moindre que celui de l'Eglise, qui par ses exorcismes, par ses priéres & par ses cérémonies saintes, fait fuir les Démons, & leur fait souffrir des peines plus grandes que celles du feu.

Si quelquefois les exorcismes n'ont pas leur effet, on ne doit pas plus s'en étonner, que de voir les Apôtres qui ne peuvent chasser les Démons du corps d'un enfant épileptique & muet. J. C. leur dit que cette sorte de Démons ne peut sortir que par l'oraison & le jeûne (e). Il peut y avoir plusieurs raisons qui empêchent le succès des exorcismes. Le peu de foi des Ministres, celui des personnes qui demandent qu'on les employe pour eux ; enfin les péchez de la personne sur qui on les fait, & d'autres raisons qui nous sont inconnuës, & qui sont réservées au Jugement de Dieu. Les remédes les plus efficaces de la Religion, tels que sont les Sacremens, n'opérent pas toûjours sur ceux qui les reçoivent, faute de bonnes dispositions de leur part. Si les exorcismes ne réussissoient jamais, on auroit quelque raison de nous presser sur cela ; mais puisque souvent ils opérent, l'objection n'a point de force. Si les obsessions n'étoient point réelles, ils n'opéreroient jamais ; puisque certainement ces priéres ne sont pas des remédes naturels contre les maladies du corps, au nombre desquelles on voudroit réduire les obsessions.

(e) Marc. IX. 28.

Pour expliquer les obsessions d'une maniére qui ruine leur réalité, on les distingue en trois classes. La premiére, de ceux qui étoient malades de quelque maladie incurable & inconnuë aux



Digitized by Google

Médecins. La seconde, de ceux dont l'imagination étoit simplement blessée. La troisiéme, de ceux qui étoient tombez dans quelques désordres, & que l'on croyoit livrez à quelque mauvais Démon, qui les entraînoit dans le crime, ou qui les y entretenoit. On prétend que de ces trois sortes d'obsessions, il n'y en a aucune que l'on n'explique aisément dans la supposition que ce sont de simples maladies corporelles, & sans recourir au Démon, quoiqu'on ne puisse les expliquer sans recourir à une sorte de miracle, sur tout lorsqu'il s'agit de guérir le corps, ou l'imagination sur le champ, & par sa seule parole, comme faisoit JESUS-CHRIST, ou lorsqu'on pardonne les péchez, ou qu'on arrête les mauvais penchans; ou qu'on guérit les playes de l'ame par une vertu divine & surnaturelle, comme le Sauveur l'a fait dans tant d'occasions. En un mot toute cette objection se réduit à dire, que si l'on peut expliquer les faits racontez dans l'Ecriture, sans recourir au miracle, il faut se contenter de ce moyen.

Nous avoüons que si l'on peut naturellement expliquer tous les faits avec leurs circonstances marquées dans l'Ecriture, sans admettre de miracles, & sans reconnoître de possessions réelles, on veut bien n'y en pas reconnoître, mais nous soutenons qu'il n'y a aucun fait de ceux qui sont marquez dans l'Evangile, que l'on puisse expliquer de cette sorte avec toutes ses circonstances. Il n'y en a pas un où il ne soit dit expressément, que le Démon tourmentoit un homme, que J. C. commanda au Démon, que le Démon sortit, & que le malade fût guéri. Si malgré ces expressions, il est permis de supposer qu'il n'y avoit ni Démon, ni démoniaque, mais seulement un malade, ou un hypocondriaque. Il est certain qu'il n'y a aucun miracle que l'on ne réduise au plus simple naturel, fût-ce le Passage de la Mer rouge, ou le retardement du Soleil, la priére de Josué, ou la résurrection du Lazare, il n'y aura qu'à dire que les expressions dont se sert l'Ecriture, ne doivent pas s'entendre à la lettre, qu'au lieu de dire que les Hébreux passérent la mer, il faut croire qu'ils entrérent simplement dans son sein pendant le flux: Que le Soleil ne s'arrêta point du tout sous Josué, mais que Dieu permit que ce Général usa de tant de diligence qu'il atteignit, & qu'il défit ses ennemis avant la nuit. Que Lazare n'étoit pas mort depuis quatre jours, mais qu'on l'avoit ainsi cru mal-à-propos, quoiqu'il fût simplement tombé en appopléxie, & ainsi des autres.

On nous dira que les Textes de l'Ecriture, & que les circonstances des faits que nous venons d'alléguer, ne souffrent point ces explications: Nous répondons tout de même que dans ce qui est dit des obsessions du Démon, tous les Textes, & toutes les circonstances nous conduisent à en croire la réalité, qu'ainsi il est inutile de recourir à d'autres explications. On ne doit pas séparer la guérison de la maladie du possédé, de l'expulsion du Démon. Ces deux choses se sont faites ensemble, & ne font qu'un même miracle, parce que le Diable chassé emportoit avec soi la guérison de la maladie.

Nous convenons qu'il peut y avoir des possessions du Démon fausses & douteuses, & d'autres qui ne sont que des maladies, mais il y a du danger d'en admettre un trop grand nombre de réelles, il n'y en a pas moins d'en reconnoître trop peu; Il est assez vrai-semblable que dans l'obsession de Saül il y avoit plus de mélancolie, que d'opération du Diable; les Juifs peu instruits de la nature des maladies attribuoient souvent au Démon plusieurs effets purement naturels. Ils croyoient ordinairement qu'un épileptique, qu'un lunatique, qu'un hypocondriaque, étoient réellement possédez. Mais il ne s'ensuit pas que les possédez, dont il est parlé dans l'Evangile, ne le fussent pas réellement. On convient que le Sauveur a souvent parlé comme le peuple, & qu'il n'est point venu réformer le langage, ni corriger les fausses idées des Juifs sur une infinité d'articles indifférens: Que les Apôtres, & les Evangélistes en ont souvent usé de même; Mais sur quoi se fonde-t'on pour prétendre que dans cette matiére, ils ayent tous conspirez à nous tromper, ou du moins à ne vouloir pas nous détromper, & nous faire appercevoir que ce que nous prenions pour des obsessions réelles, n'étoient qu'apparentes, & uniquement causées par la maladie? On ne doit recourir à ces sortes de dénouement, que lorsqu'on y est forcé par une nécessité absolue, qui ne se rencontre certainement pas ici.

Quelque contenance que fassent les prétendus esprits forts, on voit bien que les Exorcismes de l'Eglise les embarassent. Ces Exorcismes prouvent qu'elle est persuadée de la réalité des obsessions. Cette persuasion n'est ni nouvelle, ni particuliére à quelque Eglise, ni renfermée dans le simple peuple: c'est une créance générale, & ancienne, elle est dans la pratique commune de tous les siécles, & de toutes les Eglises. Les Peres défient les Païens de produire des démoniaques devant les Chrétiens. Les Démons ne tenoient point en présence de nos Exorcistes, nos ennemis en convenoient. Les Exorcistes Juifs employoient même le nom de JESUS-CHRIST pour chasser les Démons (*a*), tant ils étoient persuadez de son pouvoir efficace: Dire que l'Eglise peut croire les obsessions réelles, quoiqu'elles ne le soient pas, ou qu'elle en peut être persuadée, sans demander à ses enfans une créance expresse sur cela, c'est ce qui ne peut entrer dans l'esprit d'aucun fidéle Catholique, qui se fait une loi indispensable de croire tout ce que croit l'Eglise, & de respecter toutes ses pratiques.

(a) *Marc.* IX. 36. 37. *Act.* XIX. 14.

Nos adversaires conviennent que les expressions des Rituels, qui contiennent les Exorcismes, sont corrélatives à celle du nouveau Testament, qui nous parlent des guérisons miraculeuses que J. C. a faites des possedez, & c'est cela même qui prouve la verité des obsessions marquées dans l'Evangile. Si l'Eglise ne les croyoit pas vraies, elle n'agiroit, & ne parleroit pas comme elle agit, & comme elle parle. Et qui oseroit soûtenir qu'elle se trompe dans ses sentimens, & dans ses pratiques? Quand on nous objecte que nous attribuons à l'Eglise une vertu miraculeuse, & toûjours présente, de faire des miracles sur la personne des possedez qu'elle exorcise, & dont elle chasse les Démons. On suppose une chose qui n'est nullement prouvée, qui est que le pouvoir soit toûjours miraculeux. Il ne l'est pas plus que les autres priéres de l'Eglise, lesquelles ont souvent leur effet, & souvent aussi ne l'ont pas, soit par la faute de ceux qui prient mal, & pour d'autres raisons, qui ne sont connues qu'à Dieu seul. J. C. a promis à son Eglise le pouvoir de chasser les Démons, mais il n'a pas promis que dans toute occasion & à l'égard de toute sorte de personnes l'effet suivroit toûjours l'exercice de ce pouvoir.

On nous dit que les obsessions dont les exorcistes Juifs guérissoient au nom de Salomon, &

Digitized by Google

par certains charmes particuliers, étoient de même nature, que celle dont J. C. & ses Apôtres ont guéri; & on en conclud que les uns & les autres étoient imaginaires, & ne subsistoient que dans l'idée du peuple; car si elles eussent été réelles, la magie n'auroit rien pû contre elles; puisque toute vraie obsession se faisant par une volonté; & une permission particuliére de Dieu, elle ne peut se défaire, ni se guérir que par la même volonté, & la même permission, & que Dieu agiroit contre lui-même, s'il obéissoit à la magie, & s'il permettoit aux magiciens, ou plûtôt au Démon, de détruire ce qu'il auroit fait; ceux qui nous font ces objections, devroient distinguer avec nous deux sortes de possessions du diable; les unes vraies, & les autres apparentes, & ils verroient leur difficulté disparoître.

Les Magiciens & les Exorcistes, dont on parle, pourroient par le moyen de certains remédes naturels, ou de certaines cérémonies, ausquelles le peuple attribuoit un effet surnaturel, guérir des obsessions prétendues, qui au fonds n'étoient que des maladies, ou du corps, ou de l'esprit, & de l'imagination. Un malade fortement frappé de certaines grimaces d'un Exorciste, pourra s'imaginer que par la vertu de quelques Cérémonies, le Démon, dont il se croit possedé, l'a abandonné. Mais quand ces Exorcistes rencontreront de vrais Démoniaques, alors ils seront forcez de reconnoître l'inutilité de leur art, & de chercher des excuses frivoles pour couvrir leur confusion, souvent même ils n'en seront pas quittes à si bon marché, comme il arriva au fils de Sceva, Prêtre Juif (a), qui ayant voulu entreprendre de chasser un Démon au nom de Jesus-Christ, que Paul prêchoit, le démoniaque se jetta sur eux, & faillit de les étrangler. Il est même assez croyable que souvent les Charlatans avoient des possedez de commande, sur qui ils faisoient l'épreuve de leur art, pour se mettre en réputation, & pour se faire amener les malades, dont on ne connoissoit point la maladie, & que l'on attribuoit au Démon.

On trouve de l'inconvenient à dire que le Démon à qui Dieu permet d'obséder un homme, agisse sur l'esprit & sur la volonté de cet homme; mais du moment que l'on suppose que Dieu l'ordonne ou le permet ainsi, il n'y a plus de sujet d'étonnement. La maladie, le dérangement des humeurs, l'yvresse, l'erreur de l'imagination, cent autres causes peuvent ou suspendre, ou déranger, ou interrompre, ou supprimer pour un tems les opérations de notre ame, notre mémoire, notre liberté, nos sentimens; & on trouve étrange que par la volonté ou la permission de Dieu, le Démon se saisisse du corps d'un homme qu'il l'agite, qu'il l'obséde, qu'il le tourmente, & qu'agissant sur son esprit, il en empêche les opérations & en trouble les idées. Une passion un peu violente, l'amour, la colere, l'ambition n'en font-ils pas tous les jours à peu près autant dans nos esprits & dans nos cœurs.

La derniére & peut-être la plus forte raison que l'on nous produise contre la réalité des possessions, est que toutes les preuves de la possession réelle sont équivoques, tant par rapport à celui qui est possedé, que par rapport à ceux qui jugent de son état. Elles sont, dit-on, équivoques ces preuves, parce que l'on n'a aucun moyen certain de distinguer une vraie possession d'une possession imaginaire. Toutes les marques extérieures, les contorsions, les cris, les convulsions, les symptômes extraordinaires, peuvent être de purs effets de la maladie ou de l'imagination, & non pas de la présence du Démon. Il y a même des maladies où le malade qui aura entendu parler certaines langues, en dira quelques mots, & qu'il prédira au hazard quelque chose de futur; mais tout cela est absolument équivoque, & l'on n'en peut nullement conclure une obsession réelle.

On répond qu'à la vérité il y a plusieurs caractéres douteux & équivoques dans les obsessions du Démon, & qu'il y en a beaucoup moins de réelles que l'on ne s'imagine: nous n'entreprenons la défense d'aucune autre, que de celles qui sont clairement marquées dans l'Ecriture, ou qui se trouvent dans l'histoire, avec des circonstances si sûres & si extraordinaires, que l'on ne puisse raisonnablement les attribuer, ni à la maladie, ni à l'imagination, ni à la supercherie de ceux qui contrefont les possedez, ou de ceux qui les supposent par des motifs d'intérêt ou d'amour propre. Nous ne sommes le défenseur ni de la vaine supposition des peuples, ni du prétendu pouvoir excessif du Démon, ni des faux miracles, ni de la folle crédulité des ignorans. Mais nous deffendons les textes sacrez qui nous apprennent expressément que notre Sauveur & ses Apôtres ont guéri des possedez: nous soutenons que ces possedez l'étoient réellement, & notre principe est que ces sortes d'obsessions n'ont rien de contraire à la puissance de Dieu, aux loix de la nature, au pouvoir du Démon, & qu'on ne peut les nier, sans donner atteinte à la Religion, au texte de l'Ecriture, & aux véritez connues & révélées.

Si l'on nous demande quels sont donc les vrais caractéres des obsessions réelles, nous répondrons qu'il y en a de probables & qu'il y en a de certains, lorsque tout d'un coup, sans aucune indisposition précédente, un homme tombe dans un état tout extraordinaire, lorsque son esprit n'est plus le même, & qu'il est agité & tourmenté malgré lui, qu'il fait des choses non-seulement fort éloignées de son esprit & de son inclination; mais qu'il les fait dans des circonstances si singuliéres & d'une maniere si violente, qu'on ne comprend pas comment un homme en peut faire aucunes, lorsqu'il s'éléve par exemple en l'air, & qu'il déclare des choses qu'il ne peut naturellement sçavoir, lorsque la plûpart de ces circonstances se rencontrent; & d'autres encore que des personnes sages & éclairées, jugent ne pouvoir être les effets naturels de la disposition du corps, ou de l'esprit de la personne dont il s'agit: on peut assurer qu'il y a là une possession réelle.

Mais, nous dira-t-on, tout cela ne se remarque pas dans les possedez dont il est parlé dans l'Evangile? Nous répondons à cela deux choses: La premiere, que tout ce qui est arrivé à ces démoniaques, & la maniere dont ils sont tombez dans cet état, n'est pas bien spécifiée dans l'Ecriture: d'où vient aussi que souvent un Evangéliste supplée une circonstance qui avoit été omise par un autre. La seconde, que l'Ecriture tranche tout d'un coup la difficulté, en m'assurant que l'obsession étoit véritable; que le peuple la tenoit pour telle, & que Jesus-Christ même l'a guérie, comme une vraie obsession. Cette preuve seule, quand toutes les autres manqueroient, doit suffire, pour fixer notre jugement, & pour lever tous nos doutes.

(a) Act. xix. 14.

Les expressions des Auteurs profanes & des Hébreux, qui attribuent certaines maladies au Démon, prouvent le consentement des peuples, & l'idée générale que l'on a toujours euë, que le mauvais esprit est l'instrument dont Dieu se sert, pour causer la plûpart des maux qui arrivent en ce monde. Jamblique (a) remarque que les Démons n'apparoissent jamais, & ne se font sentir aux hommes, que pour abattre leurs corps, pour les frapper de maladies, & pour appesantir leurs ames & les entraîner vers la terre. Porphire (b) soutient que les mauvais esprits sont la cause de tous les maux qui arrivent aux hommes, comme la peste, la stérilité, les tremblemens de terre, la sécheresse; enfin, Minutius Felix (c) dit qu'ils troublent la vie; qu'ils envoient des mauvais songes, & que s'insinuant secrettement dans les corps, ainsi qu'un vent subtil, ils y causent des maladies & des contorsions de membres, & jettent la frayeur dans les esprits, afin d'engager les hommes à leur rendre quelque culte superstitieux & idolâtre: on sçait les maux que Sathan fit souffrir à Job dans son corps & dans ses biens. Plutarque (d) parle d'une Prêtresse d'Apollon que le Démon fit mourir.

Ainsi quoiqu'il soit vrai que cet ennemi du genre humain prend quelquefois occasion des maladies & des mauvaises dispositions, des humeurs, & de la foiblesse de l'esprit, pour obseder les hommes, & pour les tourmenter, il ne le fait jamais que par la permission de Dieu: souvent c'est lui-même qui produit les maladies, & qui dispose les corps & les humeurs à recevoir les mauvaises impressions qu'il y cause par sa présence & son obsession. Mais l'obsession & la maladie sont deux maux tout differens, encore qu'ils soient assez souvent produits par la même cause; & prétendre que toute obsession est maladie ou une suite de maladie: un tour d'imagination blessée, une erreur populaire, un effet de la folie & de la mélancolie; c'est visiblement se tromper, & confondre des choses qui n'ont entre elles nul rapport nécessaire & de nature. L'obsession est un mal qui peut arriver aux corps les plus sains, & aux esprits les plus solides, lorsque Dieu veut faire éclater les œuvres de sa justice & de sa puissance.

(a) *Jamblic. de Myster. sect. 2. c. 6.* Ἡ δὲ τῶν δαιμόνων (ἐπιφάνεια) βαρύνει μὲν τὸ σῶμα καὶ νόσοις κολάζει, καθέλκει δὲ τὴν ψυχὴν ἐπὶ τὴν φύσιν, &c.

(b) *Porphyr. de abstinent. p. 198.*

(c) *Minut. Felix in Octavio. Impuri Spiritus vitam turbant, somnos inquietant, irrepunt etiam corporibus occultè, ut spiritus tenues, morbos fingunt, terrent mentes, membra distorquent, & ad cultum sui cogant.*

(d) *Plutarch. de defectu oraculorum.*

COMMENTAIRE

# COMMENTAIRE LITTERAL SUR L'EVANGILE DE SAINT LUC.

## CHAPITRE PREMIER.

*Prologue de saint Luc sur son Evangile. L'Ange Gabriel promet un fils à Zacharie. Annonciation de la Vierge. Visite qu'elle rend à sainte Elizabeth. Cantique de Marie. Naissance, & circoncision de saint Jean. Zacharie recouvre la parole. Il chante un Cantique au Seigneur.*

℣. 1. *Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem, quæ in nobis completæ sunt, rerum:*

℣. 1. Beaucoup de personnes ayant entrepris d'écrire l'histoire des choses qui ont été accomplies parmi nous,

### COMMENTAIRE.

℣. 1. Quoniam quidem multi conati sunt. *Plusieurs personnes ayant entrepris d'écrire l'histoire des choses qui ont été accomplies parmi nous.* Au commencement du Christianisme plusieurs Fidéles entreprirent d'écrire la vie, & les miracles du Sauveur. Chacun suivit en cela son goût, son zéle, & sa capacité. Parmi ce grand nombre d'Ecrits, il s'en trouva de peu exacts, & de peu fidéles; soit que la trop grande simplicité des uns, & l'excessive crédulite des autres leur ayent fait embrasser ce qu'ils ne connoissoient qu'imparfaitement; soit que la malice des Juifs, des Hérétiques, & des ennemis du Christianisme ayent corrompu leurs Ecrits dès qu'ils parurent (*a*). C'est ce qui fit naître à saint Luc l'envie de s'informer plus exactement de chaque chose auprès de ceux qui avoient vû le Seigneur, & qui avoient vêcu avec lui; des Apôtres, & des Disciples, qu'il appelle *les Ministres de la parole*, & les Prédicateurs de l'Evangile; & d'en composer une histoire suivie, fidelle, & authentique.

Les anciens Peres nous parlent d'un grand nombre de mauvais Ecrits, & de faux Evangiles, qui eurent cours dans l'Eglise dès le premier siécle. Il n'est pas impossible que saint Luc n'ait ici envie de désigner ces Ouvrages, dans ce qu'il dit que plusieurs ont entrepris d'écrire le récit des actions du Sauveur; toutefois ses paroles n'emportent pas nécessairement cette idée. Il n'accuse pas ces Ecrivains; il dit seulement qu'ils avoient mal réussi (*b*), & qu'ils n'avoient pas exactement rempli le dessein qu'ils s'étoient proposé. Nous avons parlé assez au long de ces mauvais Ecrits dans la Préface générale sur les Evangiles. Peut-être même que sans accuser ceux qui avoient écrit avant lui ni de négligence, ni d'aucun autre défaut, il veut marquer simplement qu'il a suivi leur exemple dans l'entreprise qu'il fait d'écrire son Evangile (*c*). On croit communément dans l'Eglise qu'il n'a commencé à travailler à son Evangile qu'après saint Matthieu, & saint Marc, dont on ne peut presque pas douter qu'il n'ait

(a) *Origen. homil. 1. in Luc. Ambros. & Beda in Luc. Theophyl. hic. Vide & Aug. lib. 4. de consensu, c. 8. Erasm. hic.*

(b) *Vide Euseb. lib. 3. cap. 18. Histor. Ecclesiastic. Millii Prolegom. in nov. Testam. Græc.*

(c) *Maldon. Grot. Scultet Casaubo.1.*

*2. Sicut tradiderunt nobis, qui ab initio ipsi viderunt, & Ministri fuerunt sermonis:*

*3. Visum est, & mihi, assequuto omnia à principio diligenter, ex ordine tibi scribere, optime Theophile,*

*4. Ut cognoscas eorum verborum, de quibus eruditus es, veritatem.*

*5. Fuit in diebus Herodis, Regis Judææ, Sacerdos quidam nomine Zacharias de vice Abia; & uxor illius de filiabus Aaron, & nomen ejus Elisabeth.*

2. Suivant le rapport que nous en ont fait ceux, qui dès le commencement les ont vûës de leurs propres yeux, & qui ont été les Ministres de la parole:

3. J'ai crû, très-excellent Théophile, qu'après avoir été exactement informé de toutes ces choses, depuis leur premier commencement, je devois aussi vous en représenter par écrit toute la suite,

4. Afin que vous reconnoissiez la vérité de ce qui vous a été annoncé.

5. Il y avoit sous le regne d'Herode, Roi de Judée, un Prêtre nommé Zacharie, de la famille *sacerdotale* d'Abia, l'une de celles qui servoient *dans le Temple* chacune en leur rang: & sa femme étoit *aussi* de la race d'Aaron, & s'appelloit Elisabeth.

## COMMENTAIRE.

vû les Ecrits, & qu'il n'ait même copié les paroles en plusieurs endroits. S'il a prétendu enchérir sur quelqu'un, & suppléer à ce qui manquoit à d'autres, cela ne regarde point les Evangélistes. Mais il a apporté plus de choix, plus de diligence, plus d'ordre que n'avoient fait les autres Ecrivains, dont les Ouvrages étoient de simples essais, ou des parties de la vie du Sauveur; les uns ayant décrit sa naissance, ou son enfance, & les autres sa mort.

Origénes, & saint Ambroise remarquent ici sur ces mots: *Conati sunt*: Plusieurs ont entrepris, ou plutôt, *ont tâché* d'écrire l'Evangile, que cet Ouvrage n'est point l'effet de l'industrie, ou de l'effort de l'homme; mais de la grace, & de l'Esprit de Dieu: *Sine conatu sunt donationes, & gratia Dei.* Les Evangélistes ont travaillé, & ont écrit; mais sans peine, & sans effort: *Sine ullo molimine cœpta complêrunt.*

QUÆ IN NOBIS COMPLETÆ SUNT, RERUM. *Des choses qui ont été accomplies parmi nous*, ou qui se sont passées dans le Christianisme depuis le commencement. Les termes de l'Original (*a*) se prennent en plusieurs sens; mais qui reviennent à ce que nous avons exprimé dans la traduction; accomplir, exécuter, arriver; ou bien, être persuadé (*b*). Nous avons écrit des choses, dont nous avons une entiére certitude. Nous ne nous sommes pas attachez comme quelques autres, à ramasser des bruits incertains, & des récits douteux; nous avons consulté ceux qui étoient le plus en état de nous bien instruire, comme étant Ministres de la parole, & témoins de la vie du Sauveur.

℣. 2. QUI AB INITIO IPSI VIDERUNT, ET MINISTRI FUERUNT SERMONIS. *Qui dès le commencement les ont vûes, & qui ont été les Ministres de la parole.* Quelques-uns (*c*) traduisent le Grec (*d*): *Qui ont été les Ministres du Verbe*; de JESUS-CHRIST. Il désigne les Apôtres Disciples, & serviteurs de JESUS-CHRIST. Mais la plûpart croyent avec beaucoup plus de vraisemblance que saint Luc désigne par-là les Apôtres, & les Disciples de J. C. Ministres, & Prédicateurs de sa parole, qui l'avoient suivi dès le commencement, & qui avoient eu le bonheur de le voir sur la terre.

℣. 3. VISUM EST ET MIHI (*e*). *J'ai crû que je devois aussi vous en représenter toute la suite.* Saint Luc ne reléve point l'inspiration du Saint-Esprit, qui le portoit à écrire. Il parle comme auroit fait un Auteur ordinaire, qui déclare les motifs humains qui lui ont fait mettre la main à la plume, & qui reléve sa fidélité, son exactitude, & la parfaite connoissance qu'il a des choses qu'il raconte. C'est qu'il écrivoit principalement pour des Païens, dont il falloit d'abord gagner la confiance, avant que d'exiger d'eux qu'ils crussent des véritez ausquelles ils n'étoient pas accoutumez. D'ailleurs l'inspiration du Saint-Esprit n'exclut pas la science, la probité, la diligence, la fidelité de l'Ecrivain. Plus sa dignité est relevée, & plus les choses qu'il raconte sont divines, & surnaturelles, plus il doit apporter d'exactitude, & de fidelité à s'instruire, & à s'éclaircir de tout. Quand il dit: *Visum est mihi*, il ne nie point l'opération du Saint-Esprit (*f*).

OPTIME THEOPHILE. *Très-excellent Théophile.* On demande qui est ce Théophile. Quelques-uns (*g*) ont douté que ce fût un personnage véritable. Ils ont crû que saint Luc adressoit son Evangile à tous les Fidéles, qu'il a voulu désigner sous le nom de *Théophile*, ou Amateur de Dieu. Mais il est bien plus probable (*h*) que Théophile étoit quelque Chrétien de considération, à qui saint Luc a adressé non-seulement son Evangile; mais aussi les Actes des Apôtres (*i*). L'épithéte qu'il lui donne, *optime Théophile*, très-excellent Théophile, montre que c'étoit un homme de grande qualité. Oecumenius (*k*) conjecture que c'étoit un Gouverneur de Province, parce que l'épithéte de *Très-excellent* se donnoit aussi pour l'ordinaire aux Gouverneurs, ou Intendans des Provinces (*l*) D'autres veulent que ce Théophile soit un Evêque d'Antioche. Le sixiéme Evêque de cette Eglise s'appelloit Théophile: mais il a dû vivre long-tems depuis saint Luc. Grotius croit que ce pouvoit être un Magistrat de quelque ville d'Achaïe, qui avoit été baptisé par S. Luc. Ligfoot veut que ce soit plûtôt quelque riche citoyen d'Antioche, ami, & concitoyen de S. Luc, & converti par lui au Christianisme. Pures conjectures.

℣. 5. FUIT IN DIEBUS HERODIS. *Il y avoit sous le regne d'Hérode.* C'est Hérode le Grand, le premier Hérode, qui fit mourir les Innocens, & qui mourut lui-même quelques mois après la naissance de J. C. Saint Luc nous fait ici connoître les personnes qui ont eu part au grand ouvrage du salut du genre humain; Zacharie, Elisabeth, & Jean-Baptiste; & sur tout la sainte Vierge, Mere de JESUS. Ce sont des particularitez importantes que

(a) Περὶ τῶν πεπληροφορημένων ἐν ἡμῖν πραγμάτων.

(b) *Origen. in Luc. homil. 8. Ambrof. Theophyl. Euthym. Vide & Euseb. Histor. Ecclef. lib. 3. c. 18. Maldon. Erasm. Bez. Camer.*

(c) *Budaus, Hamm. Capell. Vall. Vatab. Pisc. Gemar. & ex antiquis Origen. in Luc. homil. 1. Ambrof. & Euthym. hic. Hieron. Præfat. in Matth.*

(d) Ὑπηρέται γενόμενοι τοῦ λόγου.

(e) Quelques anciens Exemplaires portent, Ἔδοξε κἀμοί, καὶ τῷ πνεύματι ἁγίῳ. *Visum & mihi, & Spiritui sancto.* Ce qui est tiré des Actes, XV. 25. 28.

(f) *Ambrof. Beda, Maldon. Brug. Grot. alii.*

(g) *Ita videntur Origen. homil. 1. & Ambrof. in Luc. Epiphan. heresi 51. Beda hic. Ita Camer. Hamm.*

(h) *Mald. Grot. Brug. Ligf. Erasm. alii.*

(i) *Act. 1. 1.*

(k) *Oecumen. in Actu.*

(l) *Act. XXIII. 26. XXIV. 3. XXVI. 25.*

Digitized by Google

6. *Erant autem justi ambo ante Deum, incedentes in omnibus mandatis, & justificationibus Domini sine querela.*

6. Ils étoient tous deux justes devant Dieu, & ils marchoient dans tous les commandemens & les ordonnances du Seigneur d'une maniére irrépréhensible.

7. *Et non erat illis filius, eò quòd esset, Elisabeth sterilis; & ambo processissent in diebus suis.*

7. Ils n'avoient point de fils, parce qu'Elisabeth étoit stérile, & qu'ils étoient déja tous deux avancez en âge.

8. *Factum est autem, cùm Sacerdotio fungeretur in ordine vicis suæ ante Deum,*

8. Or Zacharie faisant sa fonction de Prêtre devant Dieu dans le rang de sa famille,

9. *Secundùm consuetudinem Sacerdotii, sorte exiit ut incensum poneret, ingressus in Templum Domini:*

9. Il arriva par le sort, selon ce qui s'observoit entre les Prêtres, que ce fut à lui à entrer dans le Temple du Seigneur, pour y offrir les parfums:

## COMMENTAIRE.

les autres Evangélistes avoient omises. Peut-être qu'à l'occasion de leur silence, on publioit sur leur sujet plusieurs fausses histoires, dont S. Luc a voulu arrêter le cours, en donnant ici ce qu'il en savoit de certain.

DE VICE ABIA (*a*). *Zacharie étoit de la famille sacerdotale d'Abia.* La famille d'Aaron étoit toute honorée du Sacerdoce: mais tous ne servoient pas en même tems, & ne jouissoient pas du même degré d'honneur. Le souverain sacerdoce étoit attaché à une famille particuliere. Les autres Prêtres étoient partagez en vingt-quatre classes. Ce partage commença sous le regne de David. Avant ce tems-là il n'y avoit rien de réglé, que l'on sache, sur les rangs, & les offices des moindres Prêtres. Ils servoient apparemment suivant les ordres du grand-Prêtre. Pour éviter la confusion, David les distribua par le sort en vingt-quatre bandes. Celle d'Abia étoit la huitiéme (*b*). Ce qui s'observa toûjours dans le Temple jusqu'à son entiére destruction par les Romains, comme Joseph le dit expressément. Tous les Samedis matin il y avoit un certain nombre de Prêtres, & de Lévites qui entroient en service, pendant que d'autres en sortoient à la même heure. On tiroit au sort au commencement de la huitaine, qui feroit celui qui offriroit l'encens; & ainsi des autres fonctions. Zacharie cette semaine se trouva chargé d'offrir tous les jours dans le Saint, l'encens au Seigneur sur l'Autel d'or.

UXOR EJUS DE FILIABUS AARON. *Elisabeth étoit aussi de la race d'Aaron.* Mais apparemment que sa mere étoit de la tribu de Juda, & de la race de David, puisqu'elle étoit cousine de la sainte Vierge (*c*), laquelle tiroit son origine de la tribu de Juda: Car les filles qui n'étoient point héritiéres, pouvoient épouser qui elles vouloient, même hors de leur tribu. Il n'étoit pas ordinaire parmi les Hébreux de faire entrer les femmes dans les généalogies. Mais comme saint Luc devoit parler ci après de sainte Elisabeth, il étoit à propos qu'il nous dit ici qui elle étoit. L'origine de S. Jean ne pouvoit être plus glorieuse, ni plus illustre, puisqu'il appartenoit à la race Sacerdotale, & à la Royale.

℣. 6. ERANT JUSTI AMBO. *Ils étoient tous deux justes devant le Seigneur.* Ils vivoient dans la pieté, & dans la justice, non-seulement devant les hommes; mais aussi devant Dieu (*d*). Le nom de *juste* renferme tous les devoirs de la pieté, & de la Religion.

℣. 7. NON ERAT ILLIS FILIUS, &c. *Ils n'avoient point de fils, parce qu'Elisabeth étoit stérile, & qu'ils étoient tous deux avancez en âge.* La naissance de saint Jean est miraculeuse par deux endroits: Premiérement, parce que sa mere étoit stérile; & secondement, parce qu'elle, & Zacharie étoient trop avancez en âge pour avoir des enfans. Ces circonstances servent à relever le mérite de S. Jean, & le bonheur de Zacharie, & d'Elisabeth. Jean est un fruit de bénédiction, comme Isaac fils de Sara.

℣. 8. CUM SACERDOTIO FUNGERETUR. *Zacharie faisant sa fonction de Prêtre dans le rang de sa famille.* Etant venu au Temple pour y servir dans la semaine marquée à sa famille, & à la classe des Prêtres dont il étoit. ℣. 5.

℣. 9. SORTE EXIIT UT PONERET INCENSUM. *Il arriva par le sort que ce fut à lui à entrer dans le Temple du Seigneur, pour y offrir le parfum.* Lorsque les Prêtres étoient entrez dans le Temple, ils tiroient au sort pour sçavoir quelle fonction chacun d'eux devroit faire. Le sort tomba sur Zacharie, pour offrir toute la semaine soir & matin, l'encens sur l'Autel d'or du Seigneur (*e*). On l'offroit le matin avant le lever du soleil; & le soir vers son coucher, dit Joseph (*f*). Quelques-uns croyent que l'on recommençoit chaque jour à tirer au sort, ou même à chaque fois qu'il falloit faire quelque fonction sacerdotale; comme de répandre le sang d'une victime, de brûler l'encens (*g*). Mais nous croyons qu'on ne tiroit qu'une seule fois pour toute la semaine.

Plusieurs Anciens ont crû que Zacharie étoit grand-Prêtre, supposant qu'il n'y avoit que le grand-Prêtre, qui eût droit d'entrer dans le lieu saint, pour y offrir l'encens. Moïse donne cette fonction au grand-Prêtre Aaron (*h*). Saint Paul dit que l'encensoir d'or étoit dans le Sanctuaire (*i*). Il y en a même qui croyent que c'étoit le jour de l'Expiation solemnelle, auquel le grand-Prêtre seul entroit dans le Saint des Saints (*k*). On appuye cette conjecture sur le grand nombre de personnes qui étoient alors dans le Temple, & sur ce qui est dit, que le peuple étoit en priére; demandant, dit-on, qu'il plût au Seigneur de conserver le grand-Prêtre, & attendant avec inquiétude qu'il sortit du Sanctuaire; parce que l'on craignoit toûjours pour sa personne, tandis qu'il étoit dans ce saint Lieu, qui étoit inaccessible aux mortels (*l*). Saint Augustin (*m*), saint Chrysostome, saint Ambroise (*n*), Béde, Théophylacte, Strabus, l'Auteur de l'Histoire Scolastique, & quelques Nouveaux ont suivi cette opinion.

Mais ce sentiment est aujourd'hui presque entierement abandonné. Zacharie ne se trouve dans aucun catalogue des grands-Prêtres. La fonction qu'il exerce ici ne demandoit pas qu'il fût revêtu de cette éminente Dignité. L'Autel des parfums, où il offroit l'encens, n'étoit pas dans le Sanctuaire; mais seulement dans le Saint, comme l'E-

(a) Ἐξ ἐφημερίας Ἀβιά. *Ex vice, ministerio, Classe Abia.* Ἐφημερία, répond à l'Hébreu משמרת, & מחלקה
(b) *1. Par. XXIV. 10. Joseph Antiq. lib. 7. cap. 11. p. 249.*
(c) *Luc. I. 36.*
(d) *Ambros. Euthym. Mald. Grot. alii.*
(e) *Exod. XXX. 7. 8.*
(f) *Joseph Antiq. lib. 3. c. 9.*
(g) *Mald. Vide Ligfoot, Capell. Brug.*
(h) *Exod. XXX. 7. 8.*
(i) *Hebr. IX. 3. 4.*
(k) *Levit. XVI. 17.*
(l) *Vide Brug. in Matth.*
(m) *Aug. in Joan. tract. 49.*
(n) *Ambros. l. 1. in Luc. Ita Beda, Theophyl. Brug. Strab. in Lucam.*



Digitized by Google

*10. Et omnis multitudo populi erat orans foris horâ incensi.*

*11. Apparuit autem illi Angelus Domini, stans à dextris altaris incensi.*

*12. Et Zacharias turbatus est videns, & timor irruit super eum.*

*13. Ait autem ad illum Angelus: Ne timeas, Zacharia, quoniam exaudita est deprecatio tua: & uxor tua Elizabeth pariet tibi filium, & vocabis nomen ejus Joannem.*

10. Cependant toute la multitude du peuple étoit dehors, faisant sa priere à l'heure qu'on offroit les parfums :

11. Et un Ange du Seigneur lui apparut, se tenant debout à la droite de l'autel des parfums.

12. Zacharie le voyant, en fut tout troublé, & la frayeur le saisit.

13. Mais l'Ange lui dit: Ne craignez point, Zacharie, parce que votre priere a été exaucée: & Elizabeth votre femme vous enfantera un fils, auquel vous donnerez le nom de Jean.

## COMMENTAIRE.

criture (*a*), & Joseph (*b*) le marquent expressément : Car il faut bien distinguer les parties du Temple. Outre les trois parvis, celui des Gentils, celui d'Israël, & celui des Prêtres, qui étoient de grandes cours à découvert, le Temple proprement dit, qui étoit regardé comme la demeure du Tout-Puissant, avoit trois parties principales; le Vestibule, le Saint, & le Sanctuaire. Le grand-Prêtre seul avoit la liberté d'entrer une fois l'année dans le Sanctuaire. Les Prêtres de semaine entroient deux fois le jour dans le Saint, pour y allumer, & accommoder les lampes, & pour y offrir le parfum. Le Vestibule étoit devant le Saint; les Prêtres y pouvoient entrer aussi souvent que le besoin le demandoit.

Le sort qui décida que Zacharie offriroit l'encens ce jour-là, est encore une preuve qu'il n'étoit point grand-Prêtre. On ne tiroit jamais au sort les fonctions qui lui étoient réservées, parce qu'il étoit toûjours seul. Si dans certains cas on a vû plus d'une personne portant le nom de grand-Prêtre, on n'en a jamais vû deux en concurrence pour faire leurs fonctions. Mais on pouvoit en nommer un second, pour suppléer au premier, lorsque son grand âge, & ses infirmitez, ou quelqu'autre raison le mettoient hors d'état d'agir; où l'on conservoit le nom de grand-Prêtre à celui qui l'avoit une fois été; comme il arriva souvent dans les derniers tems de la République des Juifs, & comme il paroît par l'Evangile même, qui parle des grands-Prêtres Anne, & Caïphe. Mais ici il n'y avoit rien de pareil. Zacharie n'étoit point, & n'avoit jamais été grand-Prêtre. On n'a aucune raison de croire que ceci soit arrivé le jour de l'Expiation solemnelle. L'Evangéliste n'auroit pas manqué de relever cette circonstance, & d'exprimer la qualité de grand-Prêtre de Zacharie. Il y en a qui prétendent montrer que le tems du ministére de ce Prêtre fut depuis le 21. Juillet, jusqu'au 28. (*c*) Les Grecs (*d*) font le 23. Septembre la Fête de la Conception de S. Jean-Baptiste, qui se trouve marquée le même jour, ou le lendemain dans plusieurs anciens Martyrologes des Latins (*e*). Le Ménologe la met le 22. (*f*). Il est certain qu'on n'a rien qui soit entiérement assûré sur cela. M. Toinard fixe l'apparition de l'Ange à Zacharie au Samedi 31. Août, 29. du mois Hébreu *Ab*, de l'an du Monde 4000. De la Période Julienne 4709.

ỳ. 10. OMNIS MULTITUDO POPULI. *Toute la multitude étoit dehors, faisant sa priére à l'heure qu'on offroit les parfums.* Il y a assez d'apparence que ceci arriva un Samedi au soir (*g*), puisque le peuple ce jour-là étoit venu au Temple en plus grand nombre qu'aux autres jours. Le peuple étoit en priéres dans le parvis d'Israël, devant la porte du parvis des Prêtres, qui répondoit à celle du Saint. La multitude joignoit ses priéres à celles de Zacharie, & les répandoit devant le Seigneur, en même-tems que l'odeur, & la fumée des parfums s'élevoit en sa présence; car c'est ainsi qu'ils ont accoutumé de s'exprimer (*h*). *Que ma priére s'éléve en votre présence, comme l'encens qu'on brûle sur votre Autel.* Tout ce peuple fut témoin du miracle arrivé à Zacharie. Ils ne virent pas l'Ange qui lui étoit apparu : mais ils s'apperçûrent qu'il demeuroit dans le Saint plus long-tems que de coutume; & ils virent qu'il étoit sourd, & muet au sortir du Temple intérieur.

ỳ. 11. APPARUIT ILLI ANGELUS. *Un Ange lui apparut, à la droite de l'Autel des parfums.* C'est l'Autel d'or, sur lequel on posoit le brasier, ou l'encensoir où l'on brûloit les parfums. Ce fut l'Ange Gabriel qui apparut à Zacharie (*i*). Les Juifs (*k*) enseignent que c'étoit principalement dans le tems de l'offrande des parfums, que les Prêtres du Seigneur étoient favorisez de visions célestes. On croit que l'Ange apparut sous une forme humaine, comme dans toutes les autres apparitions de l'ancien, & du nouveau Testament.

ỳ. 12. ZACHARIAS TURBATUS EST. *Zacharie en fut troublé.* Il est naturel d'être saisi de frayeur à la vûe d'un Ange. Les Hébreux croyoient que ces sortes d'apparitions étoient toûjours fatales à ceux qui les avoient (*l*), & que c'étoit une marque assûrée qu'ils mourroient.

ỳ. 13. EXAUDITA EST DEPRECATIO TUA. *Votre priére a été exaucée.* Quelle priére ? Celle par laquelle il demandoit depuis si long-tems la naissance d'un fils (*m*); ou celle de la venue du Messie, & du salut de son peuple, qu'il étoit principalement obligé de demander à Dieu, en qualité de Prêtre du Seigneur (*n*). D'ailleurs il ne pensoit plus à avoir des enfans, puisque son épouse étoit stérile, & fort avancée en âge, & lui-même hors d'espérance de devenir pere; d'où vient son incrédulité aux paroles de l'Ange. L'objet de ses priéres étoit donc la venue du Messie, Libérateur d'Israël.

VOCABIS NOMEN EJUS JOANNEM. *Vous lui donnerez le nom de Jean.* Le nom de Jean (*o*) signifie *agréable à Dieu*, ou simplement gratieux, agréable. L'Ange ordonne à Zacharie de donner ce nom à l'enfant. Il ne prédit pas simplement ce qui arrivera; il montre par-là que la naissance de ce fils étoit un don de Dieu, & qu'il seroit un fruit de bénédiction, & de sainteté.

(a) *Exod.* xxx. 6.
(b) *Joseph lib. 6. de Bello. c. 6.*
(c) *Casaubon. in Baron. §. 25.*
(d) *Bolland. t. 1. Mai. p. 42.*
(e) *Menæa, p. 291. 298.*
(f) *Joli de Usuardo, p. 37.*
(g) 31. Août, selon M. Toynard. C'étoit le premier jour du ministére de Zacharie.
(h) *Psal.* CXL. 2. *Apoc.* VIII. 3. 4.
(i) ỳ. 19. & 26.
(k) *Vide Drus. & Grot. hic. & Joseph Antiq. lib.* XIII. *c.* 18.
(l) *Genes.* XVI. 13. XXXII. 30. *Exod.* XX. 19. *Judic.* VI. 22. 23. XIII. 22. *Vide Euthym. Mald. alios.*
(m) *Ambros. in Luc. c. 1. Mald.*
(n) *Aug. lib. 2. Quæstion. Evang. qu. 1. Chrysost. homil. Nativ. S. Joan. Baptist. & de incomprehens. Dei nat. homil. 2. Ita & Beda, Theoph. Euth. Strab. Brug. Grot.*
(o) יוחנן *Jochanan.* Ἰωάννης

ỳ. 14.

*14. Et erit gaudium tibi, & exultatio, & multi in nativitate ejus gaudebunt;*

*15. Erit enim magnus coram Domino: & vinum, & siceram non bibet, & Spiritu Sancto replebitur adhuc ex utero matris suæ.*

14. Vous en serez dans la joie & dans le ravissement, & beaucoup de personnes se réjoüiront de sa naissance;

15. Car il sera grand devant le Seigneur; il ne boira point de vin, ni rien de ce qui peut enyvrer: & il sera rempli du Saint-Esprit dès le ventre de sa mere.

## COMMENTAIRE.

℣. 14. MULTI IN NATIVITATE EJUS GAUDEBUNT. *Plusieurs se réjouiront dans sa naissance.* Le bonheur de sa naissance n'est pas seulement pour votre personne, ou pour votre famille; il se répandra sur tout le monde. L'enfant naîtra pour la félicité du genre humain, puisqu'il leur annoncera la venue de leur Sauveur, & de leur Messie. La prédiction de l'Ange s'est verifiée même à la lettre dans la joye publique que l'on a témoignée, & que l'on témoigne encore, non-seulement dans le Christianisme; mais aussi parmi les Païens *(a)*, au jour de la naissance de ce grand Saint. On y allume des feux, on y fait diverses réjouissances. On s'y baignoit autrefois; & un ancien Auteur qu'on a publié sous le nom de S. Augustin *(b)*, défend expressément cette coutume, comme un reste de Paganisme; comme aussi les chansons déshonnêtes que l'on chantoit la nuit de la nativité de S. Jean. S. Augustin lui-même *(c)* condamne fortement cet usage. Un autre Auteur imprimé parmi ses Ouvrages, défend aussi les danses, les rondeaux, les chansons *(d)*. La même défense se lit dans la vie de saint Eloy Evêque de Noyon, écrite par saint Ouën son ami au septiéme siécle. Les voyageurs modernes racontent que les Turcs, & presque tous les Orientaux font de grandes réjouissances ce jour-là. Et c'est apparemment de ces peuples qu'il faut entendre ce que disent S. Bernard, & l'Auteur des Sermons, *Ad fratres in Eremo*, des fêtes que les Païens célébroient en l'honneur de la naissance de S. Jean-Baptiste.

℣. 15. MAGNUS CORAM DOMINO. *Il sera grand devant le Seigneur.* Il ne sera pas seulement grand aux yeux des hommes *(e)*; mais aussi aux yeux de Dieu. Ou: il sera d'une grandeur toute divine, & toute extraordinaire. Etre grand devant Dieu, dit beaucoup plus dans le stile des Hébreux, qu'être grand simplement; comme *robuste devant le Seigneur (f)*, *méchant devant le Seigneur (g)*, marquent une force, & une malice extrêmes.

VINUM, ET SICERAM NON BIBET. *Il ne boira point de vin, ni rien de ce qui peut enyvrer.* On a dit ailleurs *(h)* que selon saint Chrysostome, & Théodoret, *sicera* signifie proprement du vin de palmier. On peut joindre à leur témoignage celui de Théophile d'Antioche, dans son Livre des Allégories sur saint Luc. Cette boisson étoit fort commune dans tout l'Orient; & après le vin de la vigne, on n'avoit point de liqueur plus commune, & plus capable d'enyvrer. Saint Jean devoit donc être Nazaréen perpétuel *(i)*, à l'imitation de Samson *(k)*, & des Réchabites *(l)*.

SPIRITU SANCTO REPLEBITUR. *Il sera rempli du Saint-Esprit dès le ventre de sa mere.* Il sentira l'impression de l'Esprit saint, & il prophétisera dès le sein de sa mere *(m)*. Les autres Prophétes n'étoient appellez au ministére sacré de la prophétie que dans un âge fait; saint Jean est non-seulement appellé, & destiné à cet emploi dès le sein de sa mere; ce qui ne seroit pas une grande prérogative, puisque Jérémie, & Isaïe ont eu ce même avantage *(n)*; mais il exercera ces fonctions même avant sa naissance. Il naîtra Prophéte; il ne le deviendra pas comme les autres.

Grotius entend ceci dans un sens tout singulier, & fort éloigné de celui des Peres, & des Interprétes. Il montre par les anciens Philosophes, que les enfans tandis qu'ils sont dans le sein de leur mere, ne sont pas considérez comme composant une personne, un individu; mais comme faisant partie de la personne de leur mere. Ainsi quand l'Ange dit que cet enfant sera rempli de l'Esprit de Dieu dès le sein de sa mere, cela veut dire seulement que sa mere sera remplie du Saint-Esprit, & qu'elle prophétisera. J'en appelle au sentiment des personnes judicieuses. Cette explication est-elle soutenable? L'Ange parle-t-il ici d'Elisabeth, ou de Jean? Est-ce à Elisabeth que se rapportent toutes les promesses que l'on fait à cet enfant, qui n'est pas encore conçû, & que l'on représente déja comme un grand personnage.

Saint Augustin *(o)* semble avoir douté que S. Jean-Baptiste ait été sanctifié dès le sein de sa mere; il croit même qu'il seroit mal-aisé de prouver qu'il ait eu alors l'usage de la raison. Mais la plûpart des Anciens ont crû sans hésiter qu'il avoit connu JESUS-CHRIST avant que de naître. Origénes, & S. Ambroise *(p)* disent que son pere Zacharie dans son Cantique, s'adresse à lui, supposant qu'il l'entendoit. Saint Grégoire le Grand *(q)* avance qu'il a été rempli de l'Esprit de prophétie avant sa naissance; en sorte qu'on peut dire en un sens qu'il est rené avant que de naître. Saint Bernard *(r)* suppose que ce Saint a été conçû dans le peché originel: mais il soutient qu'il en a été nettoyé dans le sein de sa mere, & qu'il est né dans la sanctification. Nous avons déja remarqué que plusieurs Eglises faisoient autrefois la Fête de la Conception de S. Jean-Baptiste, qui n'est autre que celle de sa sanctification dans le sein de sa mere. Cette Fête est marquée dans presque tous les anciens Martyrologes, & dans un grand nombre de Calendriers manuscrits. L'Eglise Grecque fait encore aujourd'hui cette Fête. Et certes on ne peut naturellement donner aux paroles de l'Evangile un autre sens que celui d'une vraie sanctification.

De sçavoir si ce Saint a conservé l'usage de la raison depuis le moment auquel il reçut le Saint-Esprit, & qu'il reconnut son Sauveur par ses tressaillemens, pendant tout le tems qu'il fut dans le sein de sainte Elisabeth, & pendant toute son enfance, comme l'ont prétendu quelques Ecrivains; c'est ce que nous ne voudrions pas décider.

(a) *Bernard. serm. de sancto Joanne Baptista. Ita & Author serm. 25. ad fratres in Eremo. Apud Aug. t. 6. p. 329.*
(b) *Author serm. 277. Append. t. 5. p. 461.*
(c) *Aug. tom. serm. 196. p. 903. n. 4. Natali Joannis de solemnitate superstitiosa pagana, Christiani ad mare veniebant, & ibi se baptizabant.*
(d) *In Append. t. 6. p. 268. Nullus in festivitate sancti Joannis solstitia, aut vallationes, aut saltationes, aut cantica diabolica exerceat.*
(e) *Ambros. lib. 1. in Luc. Origen. homil. 4. Beda, Theophyl. Euthym.*
(f) *Genes. x. 9.*
(g) *Genes. XIII. 13.*
(h) *Vide ad Isai. & Deut. XIV. 26.*
(i) *Num. VI. 3.*
(k) *Judic. XIII. 14.*
(l) *Jerem. XXV. 8.*
(m) *Origen homil. 4. 7. & 8. in Luc. Ambros. lib. 1. in Luc. Chrysost. homil. 12. in Joan. alii passim.*
(n) *Jerem. 1. 5. 6. Isai. XLIX. 1.*
(o) *Aug. ep. 187. n. 23. & sequ. & serm. 293. nov. edit. t. 5. p. 1182. n. 11. 12.*
(p) *Origen. in Luc. homil. 10. Ambros. in Luc. lib. 1.*
(q) *Greg. in Job. lib. 1. c. 5.*
(r) *S. Bern. Epist. 174. c. 4.*



Digitized by Google

16. *Et multos filiorum Israël convertet ad Dominum Deum ipsorum.*

17. *Et ipse præcedet ante illum in spiritu, & virtute Eliæ: ut convertat corda patrum in filios, & incredulos ad prudentiam justorum parare Domino plebem perfectam.*

18. *Et dixit Zacharias ad Angelum: Unde hoc sciam? ego enim sum senex: & uxor mea processit in diebus suis.*

16. Il convertira plusieurs des enfans d'Israël au Seigneur leur Dieu.

17. Et il marchera devant lui dans l'esprit, & dans la vertu d'Elie, pour réünir les cœurs des peres avec leurs enfans, & rappeller les désobéïssans à la prudence des justes, pour préparer au Seigneur un peuple parfait.

18. Zacharie répondit à l'Ange: A quoi connoitrai-je *la vérité de* ce que vous me dites; car je suis vieux, & ma femme est déja avancée en âge?

## COMMENTAIRE.

Il paroît plus probable que l'usage qu'il fit de sa raison en cette rencontre, fut plûtôt comme un rayon de lumiére passagere, qui brilla dans ce moment, & ne continua pas toûjours depuis.

℣. 16. MULTOS FILIORUM ISRAEL CONVERTET. *Il convertira plusieurs des enfans d'Israël au Seigneur.* C'est ce qu'il fit par ses prédications, par son exemple, & par son baptême. Tout le pays accouroit à lui; & confessant leurs pechez, ils recevoient le baptême. Saint Jean proportionnoit ses instructions à leurs besoins, & il leur montroit à tous la vraie voie du salut. Mais il tourna principalement *les cœurs des enfans d'Israël vers le Seigneur leur Dieu*, lorsqu'il leur montra JESUS-CHRIST (a), & qu'il lui rendit un témoignage si public, & si glorieux.

℣. 17. IN SPIRITU, ET VIRTUTE ELIÆ. *Il marchera devant lui dans l'esprit, & la vertu d'Elie.* Il marchera devant Dieu, comme ont fait les Patriarches, & les Prophétes (b): *Ambula coram me, & esto perfectus*; & il sera rempli comme Elie de l'esprit de prophétie, de lumiére, & de zéle, pour résister aux ennemis du Seigneur, & pour s'opposer aux désordres, & aux crimes de Juda, & d'Israël. On sait de quelle maniére saint Jean s'opposa au Roi Hérode; avec quelle force il lui reprocha son mariage incestueux; avec quelle liberté il reprit l'hypocrisie des Pharisiens. Jamais Elie n'avoit parlé avec plus de hardiesse à Achab, & aux Israëlites prévaricateurs.

La plûpart des Commentateurs (c) l'expliquent autrement; Il sera le précurseur du Messie, du Fils de Dieu; il lui préparera les voies, ainsi qu'il est marqué dans Isaïe (d), & dans Malachie (e); il l'annoncera aux peuples; il le leur montrera; il les conduira à lui; & cela *dans l'esprit, & dans la vertu d'Elie*; armé comme lui de zéle, & de force, pour réprimer les méchans, & pour résister aux superbes (f); prêchant comme lui la pénitence, & le retour à Dieu, autant par ses exemples, que par ses paroles. Ce sens paroît le plus naturel; & les Evangélistes (g) nous y conduisent, en nous représentant saint Jean-Baptiste comme le précurseur du Messie prédit par les Prophétes. JESUS-CHRIST lui-même nous dit (h) qu'Elie est déja venu en la personne de Jean; non que l'ame d'Elie soit passée dans le corps du précurseur, comme l'ont voulu quelques Herétiques (i); mais parce que saint Jean étoit un autre Elie par son zéle, son mérite, sa vertu, la pureté de sa vie, ses fonctions. Quelques Peres (k) ont crû que Jean-Baptiste est comparé à Elie tel qu'il sera avant le second avénement du Fils de Dieu; c'est-à-dire, avant le Jugement dernier.

UT CONVERTAT CORDA PATRUM IN FILIOS. *Pour réünir les cœurs des peres avec leurs enfans.* Pour les réconcilier les uns avec les autres. Pour réünir les cœurs des Juifs avec les Patriarches leurs peres, dont ils s'étoient si fort éloignez, & de la piété desquels ils avoient dégénéré d'une si étrange maniére (l). Ou bien: De même qu'Elie à la fin du monde doit convertir les cœurs des Juifs au Christianisme, & ainsi réünir la Synagogue avec l'Eglise; ainsi saint Jean travaillera à réünir les Juifs, & les Gentils, & généralement tous les peuples du monde à JESUS-CHRIST (m), qui doit être la fin, & l'objet du culte de tous les hommes. Autrement (n): Le Précurseur étant venu dans le monde, essaya de ramener tous les cœurs, & tous les esprits au Messie; à JESUS-CHRIST. Les Juifs étoient alors partagez en plusieurs Sectes, des Pharisiens, des Saducéens, des Hérodiens, des Esséniens; ils attendoient tous le Messie; tous étudioient les Ecritures: mais chacun les expliquoit à sa maniére. Saint Jean leur montre JESUS-CHRIST, qui est la fin de la Loi, & des Prophéties, & par-là les engage à se réünir, & à quitter ces divisions de sentimens.

ET INCREDULOS AD PRUDENTIAM JUSTORUM. *Pour rappeller les désobéïssans à la prudence des justes.* Ou plutôt suivant le Grec (o): *Pour rappeller les incrédules dans les sentimens des justes.* Pour leur inspirer des sentimens de douceur, de docilité, d'obéïssance. La prudence en cet endroit n'est point cette vertu qui prévoit l'avenir; mais le sentiment, l'inclination, le penchant.

PARARE DOMINO PLEBEM PERFECTAM. *Pour préparer au Seigneur un peuple parfait.* Non que le baptême de saint Jean ait donné la grace sanctifiante, ni que ce saint Précurseur ait conduit les hommes à la perfection. On sçait que le fruit de ses prédications ne fut pas fort extraordinaire, & que malgré ses exhortations, les Juifs demeurérent dans leur endurcissement. Mais il ne tint pas à lui qu'ils ne se convertissent, & qu'ils ne reconnussent JESUS-CHRIST. Il leur montra les bonnes voies, & leur découvrit celui qu'ils cherchoient, qu'ils attendoient, après lequel ils soupiroient, & qui étoit caché au milieu d'eux.

℣. 18. UNDE HOC SCIAM? *A quoi connoitrai-je la vérité de ce que vous me dites?* Zacharie pécha-t'il, en demandant un signe à l'Ange qui lui annonçoit la naissance d'un fils? La plûpart (p) croyent qu'il pécha; & la meilleure raison qu'ils en alléguent, c'est que l'Ange le punit de son incrédulité: *Dans ce moment vous allez devenir muet, jusqu'au jour que ceci arrivera; parce que vous n'avez pas crû à mes paroles.* Mais il ne dit rien que ce dirent Abraham, Gédeon, & la sainte Vierge dans de pareilles occasions. Il est vrai: mais il ne le dit pas dans le mê-

(a) *Cyrill. de recta fide ad Reginas, Beda, Strab. Euthym. &c. Maldon.*
(b) *Genes.* XVII. 1. *Vide & Genes.* VI. 9. V. 21.
(c) *Ita Patres Origen. Ambrof. Aug. Brug. Maldon. Grot. alii.*
(d) *Isai.* XL. 3.
(e) *Malach.* III. 1.
(f) *Beda, Theophyl. Mald. Brug. Origen. homil. 4. Ambrof. in Luc. lib. 1.*
(g) *Marc.* I. 2. 3. *Matth.* III. 1. 2. *& seqq.*
(h) *Matth.* XI. 14. XVII. 11. 12.
(i) *Apud Aug. quæst. 18. in Num. Confer. Tertull. lib. de anima, c. 35.*
(k) *Aug. tract. 4. in Joan. Euthym. hic.*
(l) *Hieronym. in Malach.* IV. 6. *Aug. lib.* XX. *de civit. c. 29. Beda in Luc. Ita Vat. Bez.*
(m) *Vide Euthym. hic. Ligfoot.*
(n) *Mald. Grot.*
(o) Καὶ ἀπειθεῖς ἐν φρονήσει δικαίων.
(p) *Aug. homil. 290. nov. edit. pag. 1163. n. 4. Beda, Theophyl. Malden. Grot. Brug.*

Digitized by Google

19. *Et respondens Angelus dixit ei : Ego sum Gabriel, qui asto ante Deum : & missus sum loqui ad te, & hæc tibi evangelizare.*

20. *Et ecce eris tacens, & non poteris loqui, usque in diem, quo hæc fiant, pro eo quòd non credidisti verbis meis, quæ implebuntur in tempore suo.*

21. *Et erat plebs expectans Zachariam : & mirabantur quòd tardaret ipse in Templo.*

22. *Egressus autem non poterat loqui ad illos : & cognoverunt quod visionem vidisset in Templo. Et ipse innuens illis, & permansit mutus.*

23. *Et factum est, ut impleti sunt dies officii ejus, abiit in domum suam.*

24. *Post hos autem dies concepit Elizabeth uxor ejus, & occultabat se mensibus quinque, dicens :*

25. *Quia sic fecit mihi Dominus in diebus, quibus respexit auferre opprobrium meum inter homines.*

19. L'Ange lui répondit : Je suis Gabriel, qui suis *toûjours* présent devant Dieu : j'ai été envoyé pour vous parler, & pour vous porter cette heureuse nouvelle :

20. Et dans ce moment vous allez devenir muet, & vous ne pourrez plus parler jusqu'au jour que ceci arrivera ; parce que vous n'avez point cru à mes paroles, qui s'accompliront en leur tems.

21. Cependant le peuple attendoit Zacharie, & s'étonnoit de ce qu'il demeuroit si longtems dans le Temple.

22. Mais étant sorti, il ne leur pouvoit parler : & comme il leur faisoit des signes *pour se faire entendre*, ils reconnurent qu'il avoit eu une vision dans le Temple ; & il demeura muet.

23. Quand les jours de son ministére furent accomplis, il s'en alla en sa maison.

24. Quelque tems après Elisabeth sa femme conçut, & elle se tenoit cachée durant cinq mois, en disant :

25. C'est là la grace que le Seigneur m'a faite en ce tems, où il m'a regardée pour me tirer de l'opprobre où j'étois devant les hommes.

## COMMENTAIRE.

me esprit (a). Il auroit pû demander à l'Ange la maniére dont la chose s'exécuteroit, comme fit la sainte Vierge : mais il ne devoit pas douter de la promesse de l'Ange. C'est son doute, c'est son incrédulité qui sont punis.

℣. 19. EGO SUM GABRIEL. *Je suis Gabriel, qui suis toûjours présent devant Dieu.* Vous ne devez point douter de la vérité de mes paroles. Je ne suis point un Ange de ténébres ; je suis l'Ange Gabriel, l'un des premiers Ministres du Seigneur, qui ai l'honneur de voir sa face, & de paroître en sa présence. Gabriel étoit connu dans les les Prophéties de Daniel ; il avoit apparu à ce Prophéte (b), & lui avoit révélé le tems de l'accomplissement des septante semaines prédites par Jéremie (c), & celui de la venuë du Messie. L'Ecriture (d) nous représente ordinairement les Anges sous l'idée de Ministres du Seigneur, qui le servent, & qui ont l'honneur d'approcher de sa Majesté ; comme chez les Rois d'Orient il y avoit certains Officiers qui voyoient le Roi, & demeuroient près de sa personne, pendant que les autres n'avoient jamais cet honneur, ou ne l'avoient que très-rarement ; parce que ces Princes, sous ombre de conserver leur Majesté, ne se laissoient presque jamais voir en public (e). *Gabriel* signifie *la force de Dieu*, ou, *Dieu est ma force*.

℣. 20. ERIS TACENS. *Vous allez devenir muet, & vous ne pourrez plus parler.* Il paroît par la suite (f), qu'il étoit non-seulement muet, mais aussi sourd ; puisqu'on tâchoit de lui faire entendre par signe, qu'il fit sçavoir quel nom on donneroit à l'enfant. Le Grec signifie proprement (g) *être muet*, se taire : mais les meilleurs Interprétes (h) croyent qu'il se prend aussi pour être sourd.

℣. 21. ERAT PLEBS EXPECTANS. *Le peuple attendoit Zacharie, & s'étonnoit de ce qu'il demeuroit si long-tems dans le Temple.* Ceci arriva, comme on l'a déja remarqué (i), un jour de Sabbat au soir. Le peuple étoit venu en foule au Temple, à l'heure de l'oblation du parfum, qui se faisoit le soir, & le matin. Du parvis d'Israël on voyoit aisément l'entrée du Saint, par la porte du parvis des Prêtres, & on étoit attentif à considérer le Prêtre de semaine, lorsqu'il entroit dans le Saint, ou qu'il en sortoit. Cette cérémonie de mettre les parfums sur l'Autel d'or, n'étoit pas longue, Le Prêtre portoit un encesoir, ou un brasier d'or, qu'il plaçoit sur l'Autel ; il y jettoit les parfums, puis se retiroit.

℣. 23. UT IMPLETI SUNT DIES MINISTERII EJUS. *Quand les jours de son ministére furent accomplis.* L'apparition arriva le soir même du jour auquel il étoit entré en semaine. Il demeura dans le Temple, & continua à servir le reste de la semaine ; car son incommodité ne l'en empêchoit point ; & le Samedi suivant au matin, il sortit de service, & s'en retourna dans sa maison.

℣. 24. OCCULTABAT SE MENSIBUS QUINQUE. *Elisabeth se tenoit cachée durant cinq mois.* La pudeur l'obligeoit à se cacher ; parce qu'encore que sa grossesse n'eût rien de honteux dans son principe, elle ne laissoit pas d'emporter une certaine difformité, par rapport à son âge (k). Et si c'est un opprobre à une femme dans la vigueur de son âge d'être stérile, & sans enfans, ç'en est un d'une autre espéce à une vieille femme d'avoir des enfans. Cela donne une certaine idée d'intempérance, qui ne fait pas d'honneur. Elisabeth se réjoüissoit donc de la grace que Dieu lui faisoit d'être devenuë mere : mais elle avoit quelque honte de l'être devenuë à cet âge-là. Quelques Peres (l) inférent de ceci, que depuis assez long-tems Zacharie, & Elisabeth vivoient en continence d'un commun consentement. Comme si elle eût eu honte qu'on s'apperçût qu'après avoir vêcu long tems dans une séparation volontaire de son mari, elle eût encore usé du mariage (m) ; elle se tint donc cachée *pendant cinq mois* ; c'est-à-dire, pendant tout le tems qu'elle put dissimuler sa grossesse.

℣. 25. AUFERRE OPPROBRIUM MEUM INTER HOMINES, *Pour me tirer de l'opprobre où j'étois devant*

(a) *Vide Aug. loco citato.*
(b) *Dan.* VIII. 16. IX. 21.
(c) *Jerem.* XXV. 11. 12. *Dan.* IX. 24.
(d) *Tob.* XII. 15. *Apoc.* I. 4. V. 6.
(e) *Justin. lib.* 1. *Apud Persas persona Regis sub specie majestatis occulitur.*
(f) ℣. 62. *Innuebant patri ejus, quem vellet vocari eum.*
(g) Ἐκ κωφὸς.
(h) *Theophylact. Euthym. Ambr. hic. Vide Mald. Grot. Hammo. Brug. Ligfoot, &c.*
(i) ℣. 10.
(k) *Origen. in Luc. homil.* 6. *Ambros. Beda, Theophyl. Euthym. Mald. Grot. Brug. alii.*
(l) *Origen. & Ambros. hic.*
(m) *Mald. Brug. Lud. de Dieu.*



Digitized by Google

26. *In mense autem sexto, missus est Angelus Gabriel à Deo in civitatem Galilææ, cui nomen Nazareth,*

27. *Ad Virginem desponsatam viro, cui nomen erat Joseph, de domo David, & nomen Virginis Maria.*

28. *Et ingressus Angelus ad eam, dixit: Ave, gratia plena: Dominus tecum: Benedicta tu in mulieribus.*

29. *Quæ cùm audisset, turbata est in sermone ejus, & cogitabat qualis esset ista salutatio.*

26. Or comme Elisabeth étoit dans son sixiéme mois, l'Ange Gabriel fut envoyé de Dieu en une ville de Galilée, appellée Nazareth,

27. A une Vierge qu'un homme de la maison de David, nommé Joseph, avoit épousée: & cette Vierge s'appelloit Marie.

28. L'Ange étant entré où elle étoit, lui dit: Je vous saluë, ô pleine de grace: le Seigneur est avec vous: vous êtes benie entre *toutes* les femmes.

29. Mais elle l'ayant entendu, fut troublée de ses paroles; & elle pensoit *en elle-même* quelle pouvoit être cette salutation.

## COMMENTAIRE.

*les hommes.* La stérilité étoit une malédiction, & un opprobre dans Israël. Le fait est certain, & paroît par toute
l'Ecriture (*a*). On n'en sait pas la vraie cause. Les uns croyent que c'étoit dans le désir de devenir les meres du Messie,
sie, qui devoit naître dans Israël, que les femmes souhaitoient d'avoir des enfans. D'autres regardent cela comme
un sentiment tout charnel d'un peuple grossier, qui consideroit comme un grand bonheur d'avoir une nombreuse
famille. C'étoit des secours pour la vieillesse, & des ouvriers qui les aidoient dans leurs travaux. Ils se voyoient com-
me renaître dans leurs enfans, & ils mouroient avec la douce espérance de vivre long-tems dans la mémoire des
hommes, par la succession de leurs descendans. D'autres croyent qu'ils tenoient comme une malédiction réelle de la
part de Dieu, que d'être stérile. Et en effet Dieu ménace souvent de la stérilité, comme d'une marque de son indi-
gnation (*b*). Mais tous les gens sages, & judicieux conviennent que c'étoit une fausse idée: Que Dieu a souvent per-
mis que des femmes très-sages ayent été stériles; comme Sara, Rébecca, Rachel, Anne mere de Samuël, & la mere
de Samson. Les Auteurs sacrez mêmes nous préviennent là-dessus, & nous apprennent qu'il n'y a qu'une sorte de sté-
rilité qui soit honteuse; c'est celle d'être stérile en vertu, & en mérite (*c*).

℣. 26. IN MENSE AUTEM SEXTO. *Comme Elisabeth étoit dans son sixiéme mois.* L'Ange Gabriel fut envoyé
à Marie, qu'un homme de la maison de David, nommé Joseph, *avoit épousée*, ou plûtôt, *fiancée*, suivant la force
du Grec (*d*). Saint Luc remarque ici toutes ces circonstances, qui font à son sujet, & dont on voit la conséquence
dans la suite de son récit. Sainte Elisabeth étoit enceinte de six mois, lorsque l'Ange Gabriel alla annoncer à Ma-
rie l'Incarnation du Verbe de Dieu. Saint Jean n'avoit que six mois depuis sa conception, lorsqu'il sentit la présen-
ce de la Mere de son Dieu.

℣. 28. AVE GRATIA PLENA. *Je vous saluë, ô pleine de graces: le Seigneur est avec vous.* L'Ange recon-
noît que Marie est *pleine de graces*; & comblée des faveurs du Ciel; qu'elle a trouvé grace aux yeux de son Dieu,
comme il le dit encore ci-après: *Invenisti enim gratiam apud Dominum.* L'Esprit saint qui habitoit en elle, avoit rem-
pli son cœur de tous ses dons, & de toutes les bénédictions. Les autres Saints les reçoivent avec mesure; Marie en
est comblée, elle en est pleine (*e*). En elle réside en quelque sorte la plénitude des graces, en tant qu'elle est le
Temple du Pere, l'Epouse du Saint Esprit, & la Mere du Fils de Dieu (*f*). Pour la rendre digne d'une qualité si
fort au-dessus du mérite des plus excellentes créatures, Dieu s'est en quelque sorte épuisé, pour la combler de ses
biens.

Le terme Grec peut signifier (*g*), agréable, bien-aimée, qui a trouvé grace, qui a été comblée de graces, & de
faveurs. C'est en ce dernier sens que les Anciens unanimement l'ont entendu. L'Ange ajoute: *Le Seigneur est avec
vous*; c'est-à-dire, il vous aime, il vous sanctifie, il vous comble de ses graces. Ou plus simplement (*h*): *Que le
Seigneur soit avec vous.* C'étoit le salut ordinaire. C'est ainsi que l'Ange salut Gédéon (*i*), & que Booz donne le
salut à ses moissonneurs (*k*).

BENEDICTA TU IN MULIERIBUS. *Vous êtes bénie entre toutes les femmes*, ou par-dessus toutes les femmes.
Vous êtes la plus privilégiée, la plus heureuse, la plus remplie de bénédictions de toutes les femmes. Quelques In-
terprétes (*l*) traduisent: *Soyez bénie par-dessus toutes les femmes.* Que le Seigneur vous comble de ses faveurs, &
de ses bénédictions. C'étoit une maniére de salut parmi les Hébreux de dire aux femmes qui s'étoient distinguées par
quelque action héroïque: *Vous êtes bénie entre toutes les femmes.* C'est ainsi que Débora dans son Cantique, saluë
Jahel femme d'Héber, laquelle avoit tué Sisara (*m*). Booz saluë Rtuh, en lui disant (*n*): *Vous êtes la bénie du Sei-
gneur.* David bénit de même Abigail, qui l'empêcha de répandre le sang dans la maison de Nabal (*o*). Marie est
donc bénie entre toutes les femmes; elle efface en quelque sorte l'opprobre général qui étoit répandu sur son se-
xe depuis la faute d'Eve. Celle-ci fut une source de malheurs, & de malédictions au genre humain, puisque par son
péché elle y introduisit le péché, & la mort. Marie y apporte les graces, le bonheur, & la vie, en produisant le Sau-
veur, & le Messie. Elle reconnoît JESUS-CHRIST Auteur de la vie & de la grace par son obéissance, & par sa foi,
comme Eve nous avoit perdus par sa désobéissance, & par son incrédulité (*p*).

℣. 29. TURBATA EST. *Elle fut troublée de ses paroles.* Le Grec (*q*): *Mais voyant cela*, ou, *mais voyant l'An-
ge, elle fut troublée.* Une Vierge chaste, & remplie de pudeur, tremble, & souffre à la seule vûe d'un homme; sur
tout lorsqu'elle est seule (*r*). L'Ange parut apparemment dans une forme auguste, lumineuse, & beaucoup au-des-
sus de l'homme. Cet éclat, cette majesté effraya Marie. Elle comprit que c'étoit une vision, & une apparition céle-

(a) *Genes.* XXX. 23. 1. *Reg.* 6. *Isai.* IV. 1.
(b) *Genes.* XX. 18. *Osee* XIV. 15. *Exod.* XXIII. 26. *Deut.* VII. 14.
(c) *Isai.* LV. 5. 6. *Sap.* III. 13. 14.
(d) Μεμνηστευμένη. *Vat. hic. Vide ad Matth.* I. 18.
(e) *Petr. Chrysolog. serm.* 143. *Singulis gratia se est largita per partes: Maria verò se totam dedit gratiæ plenitudo.*
(f) *Ambros. in Luc. Aug. plurib. in locis. Beda homil.* 3. *de B. V. Chrysolog. serm.* 142. *Sophron. serm. de Assumpt. Rupert. lib.* 6. *in Cantic.*
(g) Κεχαριτωμένη.
(h) *Grot. Hamm. Capell. alii.*
(i) *Judic.* VI. 12. 13.
(k) *Ruth.* II. 4.
(l) *Grot. Capell. alii nonnulli.*
(m) *Judic.* V. 24.
(n) *Ruth.* III. 10.
(o) 1. *Reg.* XXV. 33.
(p) *Vide Iren. lib.* 3. *cap.* 33. *Tertull. de carne Christi. Aug. alios. Mald. hic.*
(q) Ἡ δὲ ἰδοῦσα ἐταράχθη.
(r) *Ambros. hic. Quasi viri specie mota trepidavit.*

ste

*30. Et ait Angelus ei : Ne timeas, Maria, invenisti enim gratiam apud Deum:*

*31. Ecce concipies in utero, & paries filium, & vocabis nomen ejus* JESUM.

*32. Hic erit magnus, & Filius Altissimi vocabitur : & dabit illi Dominus Deus sedem David patris ejus : & regnabit in domo Jacob in æternum :*

*33. Et regni ejus non erit finis.*

*34. Dixit autem Maria ad Angelum : Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco ?*

30. L'Ange lui dit : Ne craignez point, Marie, car vous avez trouvé grace devant Dieu.

31. Vous concevrez dans votre sein, & vous enfanterez un fils, à qui vous donnerez le nom de JESUS.

32. Il sera grand, & sera appellé le Fils du Très-haut : le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son pere : il regnera éternellement sur la maison de Jacob ;

33. Et son regne n'aura point de fin.

34. Alors Marie dit à l'Ange : Comment cela se fera-t-il, car je ne connois point d'homme.

## COMMENTAIRE.

ste; & cela cause toûjours de la frayeur, & du trouble, On a vû ci-devant Zacharie troublé, & effrayé à une pa-
reille apparition (a). Daniel ayant vû l'Ange Gabriel, fut tout abatu, & sans force (b). Les saintes femmes qui
virent les Anges au sépulchre de JESUS-CHRIST, après sa Résurrection, en furent saisies de frayeur (c).

Plusieurs Anciens (d) ont crû que c'étoit le discours, ou le salut de l'Ange, qui avoit effrayé Marie. La suite du
récit de l'Evangéliste favorise beaucoup ce sentiment : (℣. 29.) *Elle fut troublée de ses paroles, & elle pensoit en elle-
même quelle pouvoit etre cette salutation.* Elle craignoit peut-être que ces grands éloges qu'elle venoit de recevoir,
ne fussent des illusions de la part du Demon (e); ou que ce ne fussent des paroles de séduction, & de flatterie, de
la part d'un homme qui en voudroit à sa pureté (f). Quelques-uns prennent ces paroles: *Cogitabat qualis esset ista
salutatio*, en ce sens : Elle admiroit que l'Ange la traitât d'une maniére si respectueuse, & si honorable. Humble
comme elle étoit, elle ne pouvoit comprendre qu'on pût lui donner de si grands éloges (g). Cela lui étoit suspect.

℣. 31. ECCE CONCIPIES, ET PARIES. *Vous concevrez, & vous enfanterez un Fils.* Voici sur quoi sont fon-
dez les éloges que je viens de vous donner; vous allez devenir Mere du Fils de Dieu, du Messie, du Libérateur
d'Israël, du Sauveur du monde. Par-là vous êtes élevée au plus haut dégré de gloire, où une créature puisse par-
venir.

VOCABIS NOMEN EJUS JESUM. *Vous lui donnerez le nom de* JESUS. Dans saint Matthieu (h) l'Ange par-
lant à saint Joseph, lui dit de même qu'ici, qu'il donnera au Fils de Marie, le nom de JESUS. Dans l'Ecriture tan-
tôt c'est le pere, & tantôt la mere, qui donnent le nom aux enfans. Dans cette occasion, & dans toutes les autres
où Dieu lui-même révéle le nom des enfans, ce n'est ni l'un, ni l'autre qui l'imposent; ils ne font qu'obéir aux or-
dres du Seigneur. Tout le monde sait que JESUS signifie Sauveur.

℣. 32. FILIUS ALTISSIMI VOCABITUR. *Il sera appellé*, & il sera réellement *le Fils du Très-haut*; car les
Hébreux se servent souvent du mot, *il sera appellé*, au lieu de, *il sera.* Et il ne sera pas Fils de Dieu simplement
comme les autres justes, par adoption, ou par affection ; mais par nature. Dieu lui a dit dès l'éternité (i) : *Vous
êtes mon Fils, & je vous ai engendré aujourd'hui :* Paroles qu'il n'a jamais dit à aucune créature; pas même aux plus
parfaits des Anges, suivant la remarque de saint Paul (k).

DABIT EI DOMINUS. *Le Seigneur lui donnera le trône de David son pere.* Cette promesse ne devoit pas s'é-
xécuter de la maniére dont l'entendoit le commun des Juifs; & peut-être même que la sainte Vierge élevée dans
la Synagogue, attendoit comme les autres un régne temporel du Messie. C'est pourquoi l'Ange s'exprime d'une
maniére conforme à ces préjugez. Mais le regne du Sauveur n'étoit point de ce monde, comme il le dit lui-mê-
me (l); ou s'il en est, ce n'est point un empire semblable à ceux des Monarques de la terre. Il regne sur les esprits,
& sur les cœurs; il exerce son empire dans son Eglise, dont le regne de David étoit la figure (m); il regnera sur
l'Israël de Dieu, comme David regna sur Israël selon la chair. Toute l'Ecriture promettoit à David la naissance
du Messie (n). C'est pourquoi l'Ange le désigne ici sous le nom de successeur du trône de David.

REGNABIT IN DOMO JACOB IN ÆTERNUM. *Il regnera éternellement sur la maison de Jacob.* La premiere
intention de Dieu étoit que le Messie regnât sur toute la maison de Jacob. Il est venu pour appeller les brebis éga-
rées de la maison d'Israël. Mais puisque les Israëlites l'ont rejetté, & méconnu, il leur a tourné le dos, & a ou-
vert la porte de son Eglise aux Gentils, qui y sont entrez en foule. Ses propres sujets lui ont dit : Nous ne vou-
lons pas que vous regniez sur nous ; mais lui prenant ceux qui lui étoient demeurez fidéles, est allé faire la con-
quête d'un autre empire. C'est la parabole dont JESUS-CHRIST lui-même s'est servi (o), pour justifier sa con-
duite à l'égard des Juifs.

℣. 34. QUOMODO FIET ISTUD? *Comment cela se fera-t-il; car je ne connois point d'homme?* Marie ne doute
point de la verité des promesses de l'Ange; sa foi est louée du Saint-Esprit même, par la bouche d'Elisabeth (p) :
mais elle admire la grandeur du mystére, & elle demande la maniére dont il pourra s'exécuter; parce qu'elle étoit
vierge, & n'étoit point encore conduite dans la maison de son époux; & outre cela, qu'elle avoit fait avant son
mariage, ou même depuis son mariage, & du consentement de saint Joseph, un vœu de virginité perpétuelle,
comme l'enseignent les Peres, & les meilleurs Interprétes (q). En effet que voudroit dire cette réponse : *Je ne con-
nois point d'homme*, si elle eût été mariée, ou même fiancée, dans le dessein de vivre dans le mariage comme les au-

(a) *Luc.* I. 12.
(b) *Dan.* X. 8.
(c) *Matth.* XXVIII. 5.
(d) *Origen. homil. 6. Chrysost. homil. de nativ. S. Joan. Hieronym. ad Eustoch. & Ambros. lib. 2. n. 9. in Luc.*
(e) *Euthym. Bernard. serm. de nativ. B. M. Mald. hic. alii.*
(f) *Theophyl. hic. Hieron. ad Eustoch. Bernard. serm. in Apoc.* XII. *Signum magnum, &c.*
(g) *Brug. Grot.*
(h) *Matt.* I. 21.
(i) *Psalm.* II. 7.
(k) *Hebr.* I. 5.
(l) *Joan.* XVIII. 36.
(m) *Theophyl. Mald. Grot. Brug. alii.*
(n) *Psalm.* II. 7. *Psalm.* CXXXI. 11. *Isai.* IX. 6. 7. *Dan.* VII. 14. *Ezech.* XXI. 27.
(o) *Luc.* XIX. 12. 15.
(p) *Luc.* I. 45.
(q) *Greg. Nyssen. orat. in nativit. Christi. Aug. de sancta Virginit. c. 4. Beda hic. Bern. serm. 4. in Missus est. & serm. in hæc verba Apoc. Signum magnum, &c. Anselm. lib. de excell. B. M. V. cap. 4. Rupert. lib. 3. in Cant. Mald. Brug. Grot. alii passim.*



Digitized by Google

35. *Et respondens Angelus dixit ei : Spiritus sanctus superveniet in te, & virtus altissimi obumbrabit tibi. Ideoque, & quod nascetur ex te sanctum, vocabitur filius Dei.*

36. *Et ecce Elizabeth cognata tua, & ipsa concepit filium in senectute sua : & hic mensis sextus est illi, quæ vocatur sterilis :*

35. L'Ange lui répondit : Le Saint-Esprit surviendra en vous, & la vertu du Très-haut vous couvrira de son ombre : c'est pourquoi le *fruit* saint qui naitra de vous, sera appellé le Fils de Dieu :

36. Et sachez qu'Elisabeth votre cousine a conçû aussi elle-même un fils dans sa vieillesse, & que c'est ici le sixiéme mois de *la grossesse* de celle qui est appellé stérile ;

## COMMENTAIRE.

tres femmes? Pourquoi demander avec étonnement comme elle deviendra mere, si elle entroit dans le mariage comme les autres, pour avoir des enfans..

Quelques-uns (*a*) croyent que Marie sachant fort bien que le Messie devoit naître d'une vierge, comme Isaïe l'avoit prédit, demande comment une vierge comme elle pouvoit devenir mere, sans perdre sa virginité. C'est la maniére qui n'avoit point été marquée par Isaïe (*b*), qui l'embarrassoit. Elle demande donc à l'Ange comment la chose devoit s'exécuter. Saint Epiphane (*c*) raconte comme une ancienne tradition, que saint Joseph épousa la sainte Vierge, lui étant fort vieux, & elle fort jeune. Joseph avoit déja épousé auparavant une autre femme, dont il avoit eu plusieurs enfans. Etant devenu veuf, il prit la sainte Vierge âgé de quatre-vingt ans, & peut-être davantage, plûtôt pour être le témoin, & le gardien de sa virginité, & le dépositaire du mystére qui s'opéroit en elle, que pour la traiter comme sa femme. Si cela étoit bien avéré, il ne seroit pas étonnant que Marie eût répondu à l'Ange : *Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connois point d'homme?* Mais cette tradition rapportée par S. Epiphane, est fort douteuse. Saint Grégoire de Nysse (*d*) cite d'un Ouvrage apocryphe, que les parens de la sainte Vierge avoient voué sa virginité au Seigneur. Ce qui ne paroît nullement probable.

℣. 35. SPIRITUS SANCTUS SUPERVENIET IN TE. *Le Saint-Esprit surviendra en vous, & la vertu du Très-haut vous couvrira de son ombre.* Ce ne sera point par l'usage du mariage que vous deviendrez mere. Votre virginité ne souffrira rien de ce qui doit s'accomplir en vous. Le S. Esprit fera ici la fonction de l'Epoux. La vertu du Tout-puissant vous fera devenir mere (*e*), sans blesser votre pudeur. Toute la sainte Trinité concourut à l'Incarnation du Verbe. Mais l'Ecriture l'attribue principalement au S. Esprit, qui est le même que la vertu du Très-haut; parce qu'il est considéré comme la source de la vie, & le principe qui sanctifie toutes choses.

Plusieurs anciens Peres ont crû que le Saint-Esprit en cet endroit, étoit le Fils de Dieu, la seconde Personne de la très-sainte Trinité, lequel devoit couvrir la sainte Vierge de son ombre, & s'incarner dans son sein. Il est constant que dans l'Ecriture (*f*), le Pere, le Fils, & le Saint-Esprit sont assez souvent désignez sous le nom d'Esprit, comme le remarque Théodoret (*g*), & plusieurs autres Peres. Saint Justin le Martyr (*h*) marque clairement ce que nous avons dit du Fils de Dieu, du Verbe fait Chair, désigne ici sous le nom d'Esprit Saint. Tertullien (*i*) le dit de même d'une maniére très-formelle : *Sicut, Joanne dicente, Sermo Caro factus est, Spiritum quoque intelligimus in mentione Sermonis ; ita & hic Sermonem quoque agnoscimus in nomine Spiritûs.* Saint Ambroise (*k*). & S. Hilaire (*l*) se servent assez souvent de la même expression. Ce sentiment a trouvé des défenseurs parmi les Modernes (*m*).

Quant à la vertu de Dieu, dont parle ici l'Evangéliste : *Virtus Altissimi obumbrabit tibi*, le même S. Justin (*n*) l'explique du Fils de Dieu, aussi-bien que S. Grégoire de Nysse (*o*), & Théophylacte (*p*). Mais l'opinion commune veut que la vertu de Dieu soit synonyme au Saint-Esprit, à la troisiéme Personne de la très-sainte Trinité, qui par sa puissance toute divine donna la fécondité à la sainte Vierge.

IDEOQUE ET QUOD NASCETUR EX TE SANCTUM. *C'est pourquoi le fruit saint qui naitra de vous, sera appellé le Fils de Dieu.* On peut aussi traduire (*q*) : *Le fruit saint qui sera conçû dans vous*; ou, *le fruit qui est saintement conçû dans vous* : ou enfin, *le Fils consacré au Seigneur*, comme premier né, *dont vous allez devenir mere, sera appellé Fils de Dieu.* Plusieurs Manuscrits, & plusieurs Peres, ne lisent pas ces mots *ex te*, de vous, ou, de votre substance. Le *saint* par excellence *qui naitra de vous*, ce germe divin source de toute sainteté, *sera appellé*, & sera véritablement, comme il l'est par essence, & de toute éternité, *le Fils de Dieu*, le Fils unique coéternel & consubstantiel au Pere. Quelques-uns l'expliquent ainsi : Le fruit qui doit naître de vous, étant produit dans vous par la vertu du Très-haut, & réunissant en sa seule personne la Divinité, & l'humanité, sera justement en ce sens appellé *le Fils de Dieu* (*r*); sans parler de sa génération éternelle de la substance du Pere, qui le rend d'une maniére encore plus relevée, *le Fils unique de Dieu*, sa Sagesse, son Verbe. L'Evangéliste l'appelle *saint*, parce qu'il est conçû dans l'innocence, & sans blesser la pudeur, & la virginité de sa Mere, & qu'il est l'origine de toute sainteté : En cela fort différent de tous les enfans des hommes, qui naissent corrompus, & soüillez du peché originel. Si l'Evangéliste s'étoit contenté de dire ce saint Homme, cette sainte Chair, ce saint Enfant, qui naitra de vous, il auroit trop peu exprimé sa pensée, dit S. Bernard (*s*) : mais en mettant absolument le saint : *Quod nascetur ex te sanctum*, il a marqué parfaitement que la Vierge ne pouvoit produire qu'un fruit d'une sainteté suréminente, & par la sanctification du Saint-Esprit qui le formoit en elle, & par l'union hypostatique du Verbe avec l'humanité.

℣. 36. HIC MENSIS SEXTUS EST. *C'est ici le sixiéme mois de la grossesse d'Elisabeth*, elle qui passe pour stérile. Pour vous donner une preuve certaine de la vérité de ce que je vous annonce, & pour vous montrer que

(a) *Vide Amb. l. 2. in Luc. n. 14. 15. Aug. de civ. l. 16. c. Ligf. hic.*
(b) *Isai.* VII. 14.
(c) *Epiphan. hæres.* 68.
(d) *Nyssen. tract. de sancta Christi nativitate.*
(e) *Maldon. Brug. Grot. Ligfoot. Glass. alii. Vide Theophyl. & Bernard. homil. 4. super Missus est.*
(f) *Joan.* IV. 24. I. *Tim.* III. 16. I. *Cor.* XV. 45.
(g) *Theodoret. Atrept. in principio.*
(h) *Justin Mart. Apol.* 2. Τὸ πνεῦμα οὖν, καὶ τὴν δύναμιν τὴν παρὰ τοῦ [illegible] Θεοῦ [illegible] ἐλθὸν ἐπὶ τὴν παρθένον, καὶ ἐπισκιάσαν, [illegible]
(i) *Tertull. advers. Judæos. De terra in Cœlos cum recipit, unde & venerat ipse spiritus ad Virginem. Idem advers. Praxeam.*
(k) *Ambros. ad Rom.* I. 4. & *l.* X. *in Luc. n.* 86. & *lib.* VII. *in Luc. & alibi.*
(l) *Hilar in Matth.* II. *n.* 5. & *in Matt.* XII. *n.* 15 & 17. &c.
(m) *Cocci. Scol. in Luc. & ad Rom.* I. 4. & *consider. in principium Evang. Joan. &c.*
(n) *Idem loco citato.*
(o) *Nyssen. in diem nat. Christi.* Τῇ οὖν ὑψίστου ἡ δύναμις [illegible] ὁ Χριστὸς, διὰ τῆς ἐπιλεύσεως τοῦ ἁγίου πνεύματος [illegible] τῇ παρθένῳ.
(p) *Theophyl. in hunc loc.* Δύναμις δὲ ὑψίστου, ὁ υἱὸς τοῦ Θεοῦ.
(q) Διὸ καὶ τὸ γεννώμενον ἐκ σοῦ ἅγιον, &c. Γεννᾶν se prend pour *concevoir*, pour *engendrer*, & pour *enfanter*.
(r) *Vide Greg. Magn. lib.* 18. *Moral. c.* 27. & *Bedam hic.*
(s) *In, Missus est, homil.* 4.

Digitized by Google

37. *Quia non erit impossibile apud Deum omne verbum.*

38. *Dixit autem Maria : Ecce ancilla Domini , fiat mihi secundùm verbum tuum. Et discessit ab illa Angelus.*

39. *Exurgens autem Maria in diebus illis , abiit in montana cum festinatione , in civitatem Juda :*

40. *Et intravit in domum Zachariæ & salutavit Elisabeth.*

41. *Et factum est , ut audivit salutationem Mariæ Elisabeth , exultavit infans in utero ejus : & repleta est Spiritu sancto Elisabeth :*

42. *Et exclamavit voce magnâ , & dixit : Benedicta tu inter mulieres , & benedictus fructus ventris tui.*

43. *Et unde hoc mihi ut veniat mater Domini mei ad me ?*

37. Parce qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu.

38. Alors Marie lui dit : Voici la servante du Seigneur , qu'il me soit fait selon votre parole. Ainsi l'Ange se sépara d'elle.

39. Marie partit en ce même tems , & s'en alla en diligence vers les montagnes *de Judée* , en une ville *de la tribu* de Juda :

40. Et étant entrée dans la maison de Zacharie , elle salua Elisabeth.

41. Aussi-tôt qu'Elisabeth eut entendu la voix de Marie qui la saluoit, son enfant tressaillit dans son sein , & elle fut remplie du Saint-Esprit ;

42. Et élevant sa voix , elle s'écria : Vous êtes bénie entre *toutes* les femmes , & le fruit de vos entrailles est béni :

43. Et d'où me vient ce bonheur , que la Mere de mon Seigneur vienne vers moi ?

## COMMENTAIRE.

rien n'est impossible à Dieu (*a*), Elisabeth votre cousine , qui comme vous le savez, est stérile , & d'un âge à ne plus espérer d'avoir des enfans, a conçû un fils, & voici le sixiéme mois de sa grossesse.

℣. 38. ECCE ANCILLA DOMINI. *Voici la servante du Seigneur ; qu'il me soit fait selon votre parole.* On voit ici la foi , l'humilité , l'obéissance de Marie. L'Ange la saluë pleine de grace , & lui annonce qu'elle va devenir Mere de Dieu ; & elle s'abaisse, en disant : *Voici la servante du Seigneur* (*b*). On lui annonce un mystére incompréhensible ; & elle soumet les lumiéres de son esprit, elle donne son consentement , elle obéit humblement, & aveuglément aux ordres de son Dieu (*c*). Elle est transportée d'une sainte ardeur, & prie Dieu d'accomplir dans elle sa sainte volonté (*d*). Dans ce même moment s'opéra le mystére ineffable de l'Incarnation, suivant la plûpart des Peres, & des Interprétes (*e*). Et quoique le Corps du Fils de Dieu se soit formé petit-à-petit , & ait pris son accroissement dans le sein de la sainte Vierge dans l'espace de neuf mois , toutefois dans le même moment qu'il fut incarné, ce Corps divin fut animé , & revêtu de la forme humaine , quoique d'une petitesse proportionnée à ses desseins adorables. L'Incarnation ne s'est donc pas faite par parties, & à diverses reprises; mais tout à la fois, & dans un moment. La Divinité du Verbe s'unit tout d'un coup hypostatiquement à l'Ame & au Corps de JESUS-CHRIST dans le sein de Marie (*f*).

℣. 39. MARIA ABIIT IN MONTANA. *Marie alla en diligence vers les montagnes de Judée , en une ville de la tribu de Juda.* On croit que c'est dans la ville d'Hébron (*g*), qui étoit une cité sacerdotale (*h*), située dans la partie méridionale de Juda, dans les montagnes, environ à dix lieuës de Jérusalem, & à trente-huit, ou quarante de Nazareth. Ainsi ce voyage n'étoit pas petit pour une personne comme la sainte Vierge. Mais son zèle lui fit surmonter toutes les difficultez , pour aller partager sa joie avec sa cousine sainte Elisabeth, & lui rendre pendant les derniers mois de sa grossesse , ses services , & ses assiduitez. Ce ne fut ni le doute de ce que l'Ange lui avoit révélé , ni la curiosité de sçavoir la verité de ce qui étoit arrivé à Elisabeth , comme l'ont crû quelques Interprétes (*i*); mais le désir d'admirer , & de publier les œuvres de Dieu ; *Non quasi incredula de oraculo , nec quasi incerta de nuntio, nec quasi dubitans de exemplo; sed quasi læta pro voto , religiosa pro officio , festina pro gaudio* , dit S. Ambroise (*k*). Quelques-uns (*l*) ont crû que la demeure de Zacharie étoit à Jérusalem; d'autres (*m*) à Machéronte, au-delà du Jourdain; d'autres , vers Emmaüs.

℣. 40. SALUTAVIT ELISABETH. *Elle salua Elisabeth.* Elle entra dans son appartement, & lui fit ses civilitez, la congratulant sur la grace que Dieu lui avoit faite, en la visitant, & la rendant mere d'une maniere si miraculeuse. Comme Zacharie étoit alors sourd, & muet, il ne pouvoit guéres prendre part à tout cela : Aussi l'Evangéliste ne parle pas de lui en cet endroit.

℣. 41. EXULTAVIT INFANS. *Son enfant tressaillit dans son sein.* On demande si ce tressaillement étoit volontaire , & naturel dans saint Jean ; ou si ce fut un mouvement causé par la joie dont sa mere se sentit pénétrée en ce moment; car on sait que les enfans dans le sein de leurs meres ressentent fortement tout ce qui fait plaisir, ou ce qui cause de la douleur, ou de la crainte à leurs meres. Comme ils ne font qu'un tout avec elles , leurs sentimens, leurs haines, leurs adversions , leurs joyes , leurs tristesses sont communes entre elles; d'où viennent dans les enfans les aversions , & les penchans naturels pour certaines choses. Quelques-uns (*n*) l'ont entendu dans ce dernier sens. Mais la plûpart des Peres, & des Interprétes (*o*) croyent que dans cette occasion l'usage de la raison fut avancé à S. Jean ; & que connoissant par la lumiére du Saint-Esprit que son Sauveur étoit présent, il en témoigna sa joie par ses tressaillemens, qui étoient une suite de cette impression toute miraculeuse. Quelques-uns (*p*) croyent même que l'Esprit saint ne se répandit dans l'ame d'Elisabeth , que par le canal de Jean. Ce fut par une effusion de ce qui le remplissoit. Marie , & Elisabeth prophétisérent par la vertu de leur fruit : *Duplici miraculo prophetant matres spiritu parvulorum.*

℣. 43. UNDE HOC MIHI ? *D'où me vient ce bonheur , que la Mere de mon Seigneur vienne vers moi ?* Elisa-

(a) ℣. 37. *Non erit impossibile apud Deum omne verbum.* C'est-à-dire, *omnis res.*
(b) *Ambros. lib.* 2. *in Luc.*
(c) *Iren. lib.* 3. *c.* 33. *Damascen. lib.* 3. *cap.* 2. *de fide.*
(d) *Ambros. Beda , Euthym.*
(e) *Iren. lib.* 3. *c.* 33. & *lib.* 15. *c.* 19. *Tertull. de carne Christi. Damascen. lib* 3. *c.* 2. *Maldon. Grot. Brug.*
(f) *Gregor. Magn. lib.* XI. *Registri. Epist.* 61. *nunc* 67. *Damasc. lib.* 3. *de fide , cap.* 2. *Mald. hic.*
(g) *Drus. Scultet. Brug. Grot. Lud. de Dieu , Ligf. Toynard. alii plerique.*
(h) *Josue* XXI. 10. 11.
(i) *Vide Theophyl. hic , & Grot.*
(k) *Ambros. in Luc. l.* 2. *Beda hic. Mald. Brug.*
(l) *Ambros. Alb. Mag. Bonavent.*
(m) *Martyrologia quad. apud Florent.*
(n) *Calvinus.*
(o) *Chrysost. homil. de S. Joan. Bapt. Hieronym. lib. advers. Luciferian. Aug. Ep.* 187. *ad Dardan. Ambros. lib.* 2. *in Luc. Iren. lib.* 3. *cap.* 18. *Tertull. de Carne Christi , cap.* 21. *Cyrill. Jeros. cap.* 3. *Origen. homil.* 7. *in Luc. Bed. Grot. Maldon. alii.*
(p) *Ambros. Beda loco citato. Ex origine homil.* 7. *in Luc.*

44. *Ecce enim ut facta est vox salutationis tuæ in auribus meis, exultavit in gaudio infans in utero meo.*

45. *Et beata quæ credidisti, quoniam perficientur ea quæ dicta sunt tibi à Domino.*

46. *Et ait Maria: Magnificat anima mea Dominum.*

47. *Et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.*

48. *Quia respexit humilitatem ancillæ suæ: ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.*

49. *Quia fecit mihi magna qui potens est, & sanctum nomen ejus.*

44. Car votre voix n'a pas plûtôt frappé mon oreille, lorsque vous m'avez saluée, que mon enfant a tressailli de joye dans mon sein.

45. Et vous êtes bienheureuse d'avoir crû, parce que ce qui vous a été dit de la part du Seigneur, sera accompli.

46. Alors Marie dit ces paroles: Mon ame glorifie le Seigneur.

47. Et mon esprit est ravi de joie en Dieu mon Sauveur.

48. Parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante: & désormais je serai appellée bienheureuse dans la succession de tous les siécles.

49. Car il a fait en moi de grandes choses, lui qui est tout-puissant, & de qui le nom est saint.

## COMMENTAIRE.

beth considérant la suprême dignité de Marie, s'estime indigne de la recevoir dans sa maison. Elle la reconnoît pour Mere de son Dieu, & de son Seigneur, & détruit par avance les erreurs des Hérétiques, qui devoient contester à Marie sa qualité de Mere de Dieu.

ỳ. 44. UT FACTA EST VOX SALUTATIONIS TUÆ. *Votre voix n'a pas plutôt frapppé mon oreille, que mon enfant a tressailli de joye.* Elisabeth comprit par ce tressaillement subit, que la Mere de son Sauveur étoit présente, & que l'enfant qu'elle portoit elle-même dans son sein, devoit un jour se réjoüir en la présence de ce souverain Seigneur. L'esprit d'Elisabeth fut éclairé, & son cœur dilaté dans ce moment; & elle fut remplie de prophétie (a): *Exultavit infans; repleta est mater*, dit saint Ambroise (b). *Non priùs mater repleta, quàm filius: sed cùm filius esset repletus Spiritu Sancto, replevit & matrem.*

ỳ. 45. BEATA QUÆ CREDIDISTI. *Vous êtes bienheureuse d'avoir crû.* Elisabeth loüe la foi de la sainte Vierge, qui a crû aux paroles de l'Ange, & qui a mérité par-là que le Fils de Dieu s'incarnât dans son sein. En effet c'est un des plus grands prodiges, & des mystéres les plus incroyables, que de voir une Vierge devenir mere sans perdre sa virginité. Marie pourtant n'a point hésité, dès que Gabriel lui a parlé de la part de Dieu; elle a crû que rien ne lui étant impossible, ce miracle n'étoit point au-dessus de ses forces. Eve pécha par incrédulité, par défiance, par présomption, & attira la mort, & tous les désordres dans le monde, & la malédiction sur sa postérité; Marie par sa ferme foi, par sa confiance, par son humilité, nous donne le Sauveur du monde, & le réparateur des disgraces du genre humain. Marie est plus heureuse d'avoir reçû la foi de JESUS-CHRIST, que d'avoir conçû la Chair de JESUS-CHRIST, dit S. Augustin (c): *Beatior fuit percipiendo fidem Christi, quàm concipiendo Carnem Christi.* Sans la foi elle ne seroit pas devenuë Mere de JESUS-CHRIST: & il ne lui auroit de rien servi d'être sa Mere selon la chair, si elle n'avoit eu le bonheur de le porter dans son cœur, en même-tems qu'elle le portoit dans son sein (d): *Materna propinquitas nihil Mariæ profuisset, nisi feliciùs Christum corde, quàm carne gestasset.*

ỳ. 46. MAGNIFICAT ANIMA MEA DOMINUM. *Mon ame glorifie le Seigneur.* Voici le premier Cantique du nouveau Testament. Les personnes de piété, & inspirées parmi les Hébreux, avoient coutume dans les rencontres extraordinaires, de célébrer les loüanges du Seigneur par des Cantiques faits exprès. Nous en avons vû un grand nombre dans l'ancien Testament. Celui-ci ne céde point aux anciens, ni par la majesté du stile, ni par la noblesse des sentimens, ni par l'esprit de piété qui y brille de toutes parts. La sainte Vierge y rend graces à Dieu de la faveur qu'il lui a faite, en regardant sa bassesse, & en la choisissant pour Mere de son Fils. Elle ne s'attribuë rien de tout ce que le Seigneur a fait de grand en elle; elle lui en rapporte toute la gloire. C'est le plus précieux monument de sa grande humilité, & de sa parfaite reconnoissance, & le plus excellent modéle d'actions de graces.

ỳ. 47. IN DEO SALUTARI MEO. *En Dieu mon Sauveur*, mon secours, mon appui, la source de mon bonheur, & de mon salut. Marie se considere comme mêlée dans la foule de son peuple. Elle rend ses actions de graces à Dieu, qui a envoyé à Israël le Messie, le souverain Libérateur. Nous étions dans les ténébres de la prison; & vous êtes venu nous délivrer. Nous gémissions dans l'horreur de la captivité; & vous êtes venu nous racheter.

ỳ. 48. RESPEXIT HUMILITATEM ANCILLÆ SUÆ. *Il a regardé la bassesse de sa servante.* Il m'a tiré de la bassesse où j'étois, pour m'élever au-dessus de toutes les femmes, & pour me combler de ses faveurs. Elle se considére comme indigne des graces qu'elle a reçûës de Dieu. Plusieurs Anciens (e) ont pris le terme *humilitatem*, pour la vertu d'humilité; comme si Marie disoit: Le Seigneur a eu égard à mon humilité, & au bas sentiment que j'ai eu de moi-même, & il a pris plaisir à m'élever. Mais je ne sai s'il convient à une Vierge aussi éclairée, & aussi humble, de faire mention de son humilité. Ce n'est plus être aussi humble qu'il faut, de se croire orné de cette vertu. L'humilité se cache à elle-même, & aux autres. Mais le vrai sens du passage est celui que nous lui avons donné au commencement: Dieu a regardé ma bassesse; il n'a pas dédaigné de jetter les yeux sur une personne aussi vile que moi (f).

ỳ. 49. FECIT MIHI MAGNA QUI POTENS EST. *Il a fait en moi de grandes choses, lui qui est Tout-puissant.* S'il y a en moi quelque chose de grand, & de relevé, c'est lui seul à qui en est duë la gloire. C'est lui qui m'a élevée, & à qui je dois tout ce que je suis. De moi-même je ne suis rien. Il est auteur des merveilles que toutes les nations admireront, & publieront en moi.

ET SANCTUM NOMEN EJUS. *Lui dont le nom est saint*; ou, qui est Saint lui-même; ou, dont le nom est, le Dieu saint, devant qui les Séraphins crient continuellement: Saint, Saint, Saint; & à qui les Ecritures donnent si souvent le nom de *Saint d'Israël.*

(a) *Aug. Ep. olim 57. nunc 187. ad Dardan.*
(b) *Ambrof. lib. 2. in Luc. n. 23.*
(c) *Aug. lib. de sancta Virginit. c. 3.*
(d) *Greg. Magn. homil. 3. in Evangel.*
(e) *Origen. homil. 8. Beda hic. Bernard. serm. 5. & 41. in Cantic.*
(f) *Ita Theophyl. Euthym. Maldon. Grot. Bez. Brug. alii.*

ỳ. 50.

Digitized by Google

*50. Et misericordia ejus à progenie in progenies, timentibus eum.*

*51. Fecit potentiam in brachio suo: dispersit superbos mente cordis sui.*

*52. Deposuit potentes de sede, & exaltavit humiles.*

*53. Esurientes implevit bonis: & divites dimisit inanes.*

*54. Suscepit Israël puerum suum, recordatus misericordiæ suæ.*

*55. Sicut locutus est ad patres nostros, Abraham, & semini eius in sæcula.*

*56. Mansit autem Maria cum illa quasi mensibus tribus: & reversa est in domum suam.*

50. Et dont la miséricorde *se répand* d'âge en âge, sur ceux qui le craignent.

51. Il a déployé la force de son bras. Il a dissipé ceux qui s'élevoient d'orgüeil dans les pensées de leur cœur.

52. Il a arraché les Grands de leurs trônes, & il a élevé les petits.

53. Il a rempli de biens ceux qui étoient affamez, & il a renvoyé vuides ceux qui étoient riches.

54. S'étant souvenu de sa miséricorde, il a pris en sa protection Israël son serviteur,

55. Selon la promesse qu'il a faite à nos peres, à Abraham, & à sa race pour toûjours.

56. Marie demeura avec Elisabeth environ trois mois; & elle s'en retourna *ensuite* en sa maison.

## COMMENTAIRE.

℣. 50. ET MISERICORDIA EJUS A PROGENIE. *Et dont la miséricorde se répand d'âge en âge sur ceux qui le craignent.* Il a renouvellé en nos tems les marques de son ancienne miséricorde, & il en a donné des preuves à ceux qui le craignent. Il a accompli les promesses qu'il avoit faites aux Patriarches, & aux Prophétes dans tous les âges, de nous envoyer son Messie. Ou plûtôt, dans un sens plus général: Il m'a comblée de faveurs, ce Dieu saint, ce Dieu plein de bonté, qui fait éclatter ses miséricordes d'âge en âge envers ceux qui le craignent.

℣. 51. FECIT POTENTIAM IN BRACHIO SUO. *Il a déployé la force de son bras, & il a dissipé ceux qui s'élevoient d'orgueil.* Notre Dieu est un Dieu puissant, vengeur, invincible, qui résiste aux superbes, & terrasse ceux qui présument de leur force. Toute l'Histoire du genre humain est pleine de preuves, & d'exemples de ce que dit la sainte Vierge, que Dieu résiste aux superbes, & qu'il donne ses graces aux humbles. Il a choisi ce qu'il y avoit de plus foible, de plus vile, de plus méprisé aux yeux du monde, pour exécuter les plus grandes choses. La sainte Vierge en est une bonne preuve. C'est apparement ce qu'elle veut marquer ici; mais par modestie elle n'ose se proposer pour exemple.

℣. 52. DEPOSUIT POTENTES DE SEDE. *Il a arraché les Grands de leur trône, & il a élevé les petits.* Elle continuë à relever la sagesse, la puissance, & la justice du Seigneur. Il se plaît à rabaisser ceux qui s'élevent, & à relever ceux qui s'abaissent. Il a terrassé Pharaon dans la Mer Rouge, & glorifié Moyse aux yeux de toutes les nations. Saül est réprouvé, & David petit à ses yeux, est élevé sur le trône. Roboam, qui se vantoit d'avoir le petit doigt plus gros, que n'avoit été le corps de Salomon son pere, est privé d'une grande partie de ses Etats; ses sujets mutinez choisissent pour leur Roi un fugitif. Holofernes est terrassé par une femme. Aman est obligé de rendre des honneurs extraordinaires à Mardochée, & est lui-même attaché à la croix qu'il avoit fait dresser pour son ennemi. Nabuchodonosor, qui se regardoit comme une Divinité sur la terre, est réduit à l'état des bêtes. Telle a été la conduite de Dieu dans tous les siecles, & parmi toutes les nations. Ces véritez sont connuës des Payens mêmes, tant la conduite de Dieu a été marquée, & uniforme sur cela.

℣. 53. ESURIENTES IMPLEVIT BONIS. *Il a rempli de biens ceux qui étoient affamez*, & a appauvri les riches. Anne mere de Samuël relève à peu près de même la grandeur de Dieu, par le dénombrement de ses œuvres merveilleuses (a): *Ceux qui étoient dans l'abondance*, dit-elle, *se sont loüez pour gagner du pain; & ceux qui étoient exténuez par la faim, se sont trouvez dans l'abondance. C'est le Seigneur qui donne la mort, & qui ressuscite; qui abaisse, & qui éléve. Il relève le pauvre de la poussiére, pour le faire asseoir au milieu des Princes sur le trône de gloire.* Il ne convenoit à personne mieux qu'à la sainte Vierge, dans la conjoncture où elle se trouvoit, de dire ce qu'elle dit dans ce Chapitre.

℣. 54. SUSCEPIT ISRAEL PUERUM SUUM. *Il a pris en sa protection Israël.* Ou, selon la force du Grec (b): *Il l'a retenu*, lorsqu'il étoit prêt à tomber, il l'a secouru, il lui a tendu la main, il l'a relevé de sa chûte. Israël étoit dans l'oppression, assujetti à des Princes étrangers, & violens. Hérode regnoit alors. La race de David étoit dans l'obscurité, & confonduë avec le reste du peuple. Mais à present le Seigneur s'est ressouvenu de ses anciennes miséricordes; il est venu pour délivrer Israël de l'oppression, & pour tirer la maison de David de l'opprobre. Le Seigneur va donner un Sauveur à Israël, & un Roi à la race de David. Voyez le Cantique de Zacharie ci-après, ℣℣. 68. 69.

℣. 55. SICUT LOCUTUS EST. *Selon la promesse qu'il a faite à nos peres.* Le Messie est la fin de la Loi (c), & l'objet de toutes les prophéties. Les Saints, les Patriarches, les Prophétes n'ont soupiré qu'après sa venuë. C'étoit-là la fin de tous leurs vœux. Il étoit marqué d'une maniére plus, ou moins expresse, suivant les Loix de la Sagesse de Dieu, dans toutes les promesses que le Saint Esprit faisoit aux Patriarches, & aux Prophétes; il étoit figuré dans tout ce qui arrivoit à leurs personnes. La sainte Vierge voit tout d'un coup par une lumiére surnaturelle, & ces anciennes promesses, & leur parfait accomplissement; en cela plus heureuse, plus éclairée, & plus privilégiée que tous les Prophétes de l'ancien Testament.

℣. 56. MANSIT MARIA CUM ILLA. *Marie demeura avec Elisabeth environ trois mois*; pour s'entretenir avec elle des grands mystéres, dont elles seules, & Zacharie dans le monde, étoient les témoins, & les dépositaires. Elle y demeura, disent les Peres (d), pendant tout ce tems; afin que JESUS-CHRIST eût le loisir de former son Précurseur, & de le préparer aux grands combats qu'il devoit livrer au Démon. Marie ne quitta Elisabeth qu'après ses couches, suivant plusieurs bons Commentateurs (e). En effet pourquoi auroit-elle abandonné sa cousine, dans le tems où elle avoit plus de besoin de son assistance? Grotius dit que si elle avoit attendu les couches d'Elisabeth, il auroit fallu qu'elle attendît aussi qu'elle fût guérie des incommoditez qui en sont les suites naturel-

(a) 1. Reg. 11. 5. 6. 7.
(b) Ἀντελάβετο Ἰσραὴλ παιδὸς αὐτοῦ.
(c) Rom. x. 4. Finis legis Christus.
(d) Origen. homil. 9 & Ambros. in Luc. lib. 2. n. 29.
(e) Maldon. Brug. Toynard. Hamm. Evangel. alii.



Digitized by Google

57. *Elisabeth autem impletum est tempus pariendi, & peperit filium.*

58. *Et audierunt vicini, & cognati ejus, quia magnificavit Dominus misericordiam suam cum illa, & congratulabantur ei;*

59. *Et factum est in die octavo, venerunt circumcidere puerum, & vocabant eum nomine patris sui Zachariam.*

60. *Et respondens mater ejus, dixit: Nequaquam, sed vocabitur Joannes.*

61. *Et dixerunt ad illam: quia nemo est in cognatione tua, qui vocetur hoc nomine.*

62. *Innuebant autem patri ejus quem vellet vocari eum.*

63. *Et postulans pugillarem scripsit, dicens: Joannes est nomen ejus. Et mirati sunt universi.*

64. *Apertum est autem illicò os ejus, & lingua ejus, & loquebatur benedicens Deum.*

57. Cependant le tems auquel Elisabeth devoit accoucher, arriva, & elle enfanta un fils.

58. Ses voisins & ses parens ayant appris que le Seigneur avoit signalé sa miséricorde à son égard, s'en réjouïssoient avec elle;

59. Et étant venus le huitiéme jour pour circoncire l'enfant, ils le nommoient Zacharie, du nom de son pere.

60. Mais sa mere prenant la parole, leur dit: Non: mais il sera nommé Jean.

61. Ils lui répondirent: Il n'y a personne dans votre famille qui porte ce nom.

62. Et en même tems ils demandoient par signe au pere de l'enfant, comment il vouloit qu'on le nommât.

63. Ayant demandé des tablettes, il écrivit dessus: Jean est le nom qu'il doit avoir. Ce qui remplit tout le monde d'étonnement.

64. Au même instant sa bouche s'ouvrit, sa langue *se délia*, & il parloit en bénissant Dieu.

## COMMENTAIRE.

les, & pendant lesquelles la Loi (*a*) déclare les femmes immondes; & qu'en ce cas, Marie auroit été obligée d'y demeurer plus de trois mois. D'autres (*b*) trouvent de l'indécence pour la pudeur, & la virginité inviolable de Marie, de demeurer auprès d'une personne accouchée, & de lui rendre ses services, & ses assiduitez. Enfin on dit que l'Evangéliste ne racontant la naissance de S. Jean-Baptiste, qu'après avoir marqué le départ de Marie, il est à présumer qu'elle n'arriva qu'après ce départ.

Mais il faut convenir que ces raisons ne sont nullement concluantes. Marie put s'en retourner deux, ou trois jours après la naissance de S. Jean; rien ne l'obligeoit à demeurer davantage. Elle put sans indécence demeurer dans la maison de Zacharie, ou dans une maison voisine, pendant les couches d'Elisabeth; & après cela, rendre ses services à sa cousine, comme auparavant. Enfin l'Evangéliste a raconté de suite tout ce qui regarde le voyage de Marie; puis il reprend ce qui regarde saint Jean. C'est ainsi qu'en usent tous les Historiens, pour ne pas trop séparer les circonstances d'un événement, en voulant suivre trop scrupuleusement l'ordre chronologique.

℣. 58. CONGRATULABANTUR EI. *Ses voisins, & ses parens s'en réjouïssoient avec elle.* Ils vinrent féliciter Elisabeth de l'heureuse naissance de son fils, qu'on ne pouvoit regarder que comme miraculeuse, après ce qui étoit arrivé à Zacharie (*c*). Ainsi s'accomplit ce que l'Ange lui avoit prédit, que plusieurs se réjouiroient à sa naissance.

℣. 59. IN DIE OCTAVO VENERUNT CIRCUMCIDERE PUERUM. *Etant venus le huitiéme jour pour circoncir l'enfant.* La circoncision se faisoit toûjours au huitiéme jour après la naissance (*d*). Ce jour-là même on imposoit solemnellement le nom à l'enfant. Il n'y avoit sur ce dernier article aucune Loi expresse; mais seulement une coutume qui s'observoit parmi le peuple. Le ministre de la circoncision étoit un parent, ou un ami; ou enfin un homme expert en cela, qui étoit appellé exprès dans la maison; car il n'étoit pas nécessaire d'aller ni au Temple, ni à la Synagogue pour cette opération.

℣. 60. NEQUAQUAM: SED VOCABITUR JOANNES. *Non: mais il sera nommé Jean.* Elisabeth n'avoit apparemment appris le nom de son fils que par la revélation (*e*); car si elle l'avoit appris de Zacharie par quelque écrit, ou par quelque autre voie, S. Luc n'auroit pas manqué de le dire; & Elisabeth auroit expliqué cette circonstance, en disant que c'étoit l'intention du pere, & que l'Ange le lui avoit ainsi ordonné. Il n'auroit pas été nécessaire de faire signe à Zacharie, pour lui faire expliquer quel nom il vouloit qu'on lui donnât.

℣. 61. NEMO EST IN COGNATIONE TUA. *Il n'y a personne dans votre famille qui porte ce nom.* Quoique ce ne fût pas un usage ancien, & ordinaire de donner aux enfans le nom de leur pere, ni même celui de quelqu'un de leurs ayeux; il semble toutefois par cet endroit, & par le verset précédent, que du tems de Zacharie, la coutume s'en étoit introduite dans Israël; & qu'à moins qu'il n'y eût quelque raison particuliére d'en user autrement, on choisissoit dans la parenté du pere, ou de la mere quelque personne, dont on donnât le nom à l'enfant; comme parmi nous au Baptême, on donne ordinairement aux enfans le nom du parrein, ou de quelqu'un de la famille.

℣. 62. INNUEBANT PATRI EJUS. *Ils demandoient par signe au pere comment il vouloit qu'on nommât l'enfant.* Zacharie étoit donc sourd, & muet, comme nous l'avons remarqué, puisqu'il n'entendoit que par signes, & qu'il ne put se faire entendre qu'en écrivant sur des tablettes le nom de l'enfant.

℣. 64. APERTUM EST ILLICO OS EJUS. *Au même instant sa bouche s'ouvrit, & sa langue se délia.* Aussitôt que Zacharie eut donné le nom de Jean écrit sur des tablettes, il commença à parler, & à entendre. Quelques Anciens ont crû (*f*) que comme il tenoit le stilet pour écrire, tout d'un coup il se sentit la langue déliée, & commença à parler. Mais l'Evangéliste dit le contraire. Dieu qui avoit frappé Zacharie en punition de son peu de foi, ne lui ouvrit la bouche, qu'après lui avoir fait voir l'accomplissement de tout ce qui avoit été prédit par Gabriel. Alors il commença à bénir le Seigneur, en disant: *Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, &c.* verset 68.

---

(a) *Levit.* XII. & XV.
(b) *Vide Theophyl. Euthym. hic. Niceph. lib.* 1. *c.* 8. *hist. Gravus Author apud D. Thom.*
(c) *Sup.* ℣. 14.
(d) *Genes.* XVII. 12.
(e) *Origen. homil.* 9. *Ambr. in Beda. Euthym. Theophyl. Mald. Grot. Brug. alii.*
(f) *Auth. de Mirabil. sacr. Script. lib.* 3. *c.* 1. *Juvencus. Sed, prob mira fides! Tabulis cùm scribere tentat, Implicitam solvit per verba sonantia vocem*

Digitized by Google

65. *Et factus est timor super omnes vicinos eorum: & super omnia montana Judææ divulgabantur omnia verba hæc:*

66. *Et posuerunt omnes qui audierant in corde suo, dicentes: Quis putas, puer iste erit? Etenim manus Domini erat cum illo.*

67. *Et Zacharias pater ejus repletus est Spiritu sancto: & prophetavit, dicens:*

68. *Benedictus Dominus, Deus Israël: quia visitavit, & fecit redemptionem plebis suæ.*

69. *Et erexit cornu salutis nobis, in domo David pueri sui,*

70. *Sicut locutus est per os sanctorum, qui à sæculo sunt, Prophetarum ejus,*

71. *Salutem ex inimicis nostris, & de manu omnium qui oderunt nos:*

65. Tous ceux qui demeuroient dans les lieux voisins, furent saisis de crainte: le bruit de ces merveilles se répandit dans tout le pays des montagnes de Judée.

66. Et tous ceux qui les entendirent, les conservérent dans leur cœur, & ils disoient entre eux: Quel pensez-vous que sera un jour cet enfant? Car la main du Seigneur étoit avec lui.

67. Et Zacharie son pere ayant été rempli du Saint-Esprit, prophétisa, en disant:

68. Beni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, de ce qu'il a visité & racheté son peuple:

69. De ce qu'il nous a suscité un puissant Sauveur dans la maison de son serviteur David,

70. Selon qu'il avoit promis par la bouche de ses saints Prophétes, qui ont été dans tous les siécles passez,

71. De nous délivrer de nos ennemis, & des mains de tous ceux qui nous haïssent:

## COMMENTAIRE.

ỳ. 65. ET FACTUS EST TIMOR. *Ceux qui demeuroient dans les lieux voisins, furent saisis de crainte*, ou plutôt, d'étonnement, de respect, d'admiration. Ils virent avec une crainte religieuse, & mêlée d'admiration, toutes les merveilles qui étoient arrivées à la naissance du jeune fils de Zacharie.

ỳ. 6. MANUS DOMINI ERAT CUM ILLO. *La main du Seigneur étoit avec lui.* Le Seigneur avoit fait éclater sa puissance dans la conception, & dans la naissance de Jean-Baptiste, d'une maniére trop sensible, pour croire qu'il ne deviendroit pas un homme extraordinaire, & que le Seigneur n'acheveroit pas en lui son ouvrage. *La main du Seigneur*, marque sa protection, sa puissance, l'esprit de prophétie.

ỳ. 67. PROPHETAVIT, DICENS. *Zacharie prophétisa, en disant.* Dans le stile de l'Ecriture, prophétiser, ne signifie pas toûjours prédire l'avenir, ni être inspiré d'une maniére surnaturelle. Ce terme se met quelquefois pour chanter les louanges du Seigneur (*a*), pour expliquer les Ecritures, pour faire des mouvemens pareils à ceux des Prophétes. En cet endroit on ne peut douter qu'il ne signifie être rempli de l'Esprit saint, & parler par son impression sainte. Dieu qui avoit frappé Zacharie, pour punir son incrédulité, lui donne un surcroît de graces, dès qu'il le voit humilié. Admirez la clémence du Seigneur, dit saint Ambroise (*b*); non-seulement il lui rend ce qu'il lui avoit ôté; il y ajoute de nouvelles graces, des faveurs inespérées. Son silence même, où il demeura neuf mois sans parler, étoit une espéce de prophétie, puisqu'il annonçoit & la faute de Zacharie, & la justice du Seigneur, & la naissance future d'un enfant tout extraordinaire.

ỳ. 68. BENEDICTUS DOMINUS, &c. *Béni soit le Seigneur de ce qu'il a visité, & racheté son peuple.* Voici le second Cantique du nouveau Testament. Zacharie le commence par les louanges, & les bénédictions de Dieu, à la maniére des Ecrivains sacrez. Il ne doute plus de la venue du Messie, & de la prochaine délivrance de son peuple, après avoir vû l'heureuse naissance de son fils, qui doit être le précurseur, & la voix du Rédempteur; & après avoir reçû dans sa maison Marie, qui le portoit dans son sein depuis trois mois.

ỳ. 69. ET EREXIT CORNU SALUTIS NOBIS. *Et de ce qu'il nous a suscité un puissant Sauveur dans la maison de David.* A la lettre: *Il a dressé la corne du salut dans la maison de David.* Cette corne du salut, est le Messie, qui vient sauver son peuple avec une main puissante, & un bras étendu. Zacharie pouvoit croire, comme les autres Israëlites, que le Messie seroit un grand Prince, un Conquérant, un Monarque puissant, qui rétabliroit le Royaume dans la famille de David. Et le Saint-Esprit qui l'inspiroit en composant son Cantique, pouvoit lui faire exprimer le regne du Messie dans les mêmes termes, que l'avoient autrefois exprimé les anciens Prophétes. L'idée erronée que les peuples avoient prise du Messie, & qui étoit passée dans leur langage commun, n'étoit nullement sur le compte du Saint-Esprit, ni sur celui de l'Auteur inspiré. Elle appartenoit toute entiére aux Juifs ignorans, qui avoient pris occasion d'un discours qu'ils n'entendoient pas bien, de se faire illusion à eux-mêmes. Et lorsque ces idées, & ce langage furent une fois enracinez par un long usage, le Saint-Esprit fut en quelque sorte obligé de s'y proportionner pour se faire entendre au peuple. C'est à peu près comme un joueur d'instrumens à qui l'on présente un instrument qui n'est point d'accord. S'il en joue, il fera par nécessité de faux accords; mais ceux qui connoissent sa capacité, ne les lui imputeront pas: ils n'en accuseront que l'instrument. Toute l'Ecriture est pleine de maniéres de parler populaires, peu correctes, & peu exactes. Les Prophétes, les Apôtres, JESUS-CHRIST même, ont souvent employé de telles expressions. On nous décrit Dieu comme corporel, passionné, en colére; on nous représente les astres comme intelligens, les animaux comme raisonnables; JESUS-CHRIST suppose plusieurs erreurs populaires, ses Apôtres croyoient que le Messie seroit un Prince puissant, qui auroit des dignitez à donner à ses amis, qui les combleroit de biens, & d'honneurs temporelles; il représente l'établissement de son Eglise, sous l'idée d'un regne nouveau, d'un festin, d'une nôce, d'une nouvelle vie, d'une résurrection, &c. Il laissa ses Apôtres dans plusieurs fausses préventions, dont ils ne furent pleinement détrompez, qu'après sa résurrection, & après la venue du Saint-Esprit. La plûpart des Prophétes s'étoient expliquez de même. Dieu cachoit sous ces expressions quelque chose de plus réellement grand; c'est la force de la vérité, de la grace, des miracles, & de la Croix du Sauveur, qui ont été plus efficaces, que n'auroient pû être des armées, & des forces temporelles. Voyez S. Paul aux Corinthiens, 1. *Cor.* 1. 18. 19. 20.

(*a*) 1. *Reg.* x. 5. 1. *Par.* xxv. 1. 1. *Cor.* xi. 5.

(*b*) *Ambrof. in Luc. hic. Vide & Bed.*



Digitized by Google

72. *Ad faciendam misericordiam cum patribus nostris : & memorari testamenti sui sancti ;*

72. Pour exercer sa miséricorde envers nos peres, & se souvenir de son alliance sainte ;

73. *Jusjurandum, quod juravit ad Abraham patrem nostrum, daturum se nobis :*

73. Selon qu'il a juré à Abraham notre pere, qu'il nous feroit *cette grace*,

74. *Ut sine timore de manu inimicorum nostrorum liberati, serviamus illi,*

74. Qu'étant délivrez des mains de nos ennemis, nous le servirions sans crainte,

75. *In sanctitate, & justitia coram ipso, omnibus diebus nostris.*

75. Dans la sainteté & dans la justice, *nous tenant* en sa présence tous les jours de notre vie.

76. *Et tu, puer, Propheta Altissimi vocaberis : praibis enim ante faciem Domini parare vias ejus,*

76. Et vous, petit enfant, vous serez appellé le Prophéte du Très-haut : car vous marcherez devant la face du Seigneur pour lui préparer ses voies :

77. *Ad dandam scientiam salutis plebi ejus in remissionem peccatorum eorum :*

77. Pour donner à son peuple la connoissance du salut, afin qu'il obtienne la rémission de ses péchez,

78. *Per viscera misericordiæ Dei nostri : in quibus visitavit nos, oriens ex alto :*

78. Par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, qui a fait que ce Soleil levant nous est venu visiter d'enhaut,

79. *Illuminare his, qui in tenebris, & in umbra mortis sedent : ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.*

79. Pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténébres, & dans l'ombre de la mort, & pour conduire nos pieds dans le chemin de la paix.

## COMMENTAIRE.

℣. 72. MEMORARI TESTAMENTI SUI. *Pour se souvenir de son alliance sainte*, qu'il a faite avec Abraham, en lui disant (*a*) : *Toutes les nations seront bénies en votre Fils* ; en JESUS-CHRIST, comme l'explique S. Paul (*b*). Il nous a promis au même endroit la victoire contre nos ennemis : *Possidebit semen tuum, portas inimicorum suorum.* C'est ce que veut dire Zacharie dans les versets suivans : *Afin qu'étant délivrez de nos ennemis, nous le servions sans crainte dans la sainteté, & dans la justice tous les jours de notre vie.* Les Juifs charnels se promettoient des victoires réelles, & des plaisirs grossiers : mais les spirituels, comme Zacharie, attendoient sous le regne du Messie une paix profonde, & une vie heureuse ; mais toute occupée des plaisirs que le cœur goûte dans la pratique de la piété, & dans l'innocence d'une vie sainte & parfaite.

76. ET TU PUER, PROPHETA ALTISSIMI VOCABERIS. *Et vous, petit enfant, vous serez appellé le Prophéte du Très-haut.* Il parle à saint Jean-Baptiste son fils nouveau-né ; il lui prédit sa destinée, & ses emplois. Il lui parle comme à un homme capable de raison ; parce qu'en effet, selon plusieurs Anciens (*c*), ce saint Précurseur conserva toûjours l'usage de sa raison, depuis le moment de la visite de la sainte Vierge. Ou il l'apostrophe, comme il se fait souvent dans les piéces de Poësie, sans prétendre qu'il l'entendît ; mais seulement pour faire comprendre aux autres ce que devoit un jour être cet enfant. Il dit qu'il sera *le Prophéte du Très-haut* ; rempli comme les anciens Prophétes, du don de prophétie ; envoyé comme eux, pour instruire, pour reprendre, pour corriger les peuples, & pour annoncer la venue du Messie. Mais JESUS-CHRIST nous fait remarquer une chose, qui est infiniment glorieuse à S. Jean, & qui le rend plus que Prophéte (*d*) ; c'est qu'au lieu que les autres annonçoient la venue du Messie, comme une chose future, & éloignée ; S. Jean la montroit présente, & arrivée. Il lui préparoit la voie ; il lui envoyoit des Disciples ; il le montroit aux peuples, & les exhortoit à le suivre.

℣. 77. AD DANDAM SCIENTIAM SALUTIS. *Pour donner à son peuple la connoissance du salut.* Pour leur enseigner par ses prédications la voie de la justice, & de la vérité, & les conduire à JESUS-CHRIST, qui est la voie, la vérité, & la vie ; qui est le seul Sauveur, & Médiateur entre Dieu, & les hommes (*e*) ; le seul de qui nous pouvons espérer la rémission des péchez : *In remissionem peccatorum eorum.* Le Baptême de S. Jean étoit une disposition au Baptême du Sauveur, qui seul donnoit véritablement le pardon des péchez (*f*). Jean-Baptiste donnoit la science du salut, & la rémission des péchez, en ce qu'il conduisoit à JESUS-CHRIST, source de la vraie science, & du salut. Il étoit la voix qui annonçoit ; JESUS étoit le Sauveur attendu.

℣. 78. PER VISCERA MISERICORDIÆ DEI NOSTRI. *Par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, qui a fait que ce Soleil levant nous est venu visiter.* Il appelle JESUS-CHRIST *le Soleil levant*, suivant l'expression des Prophétes, qui lui donnent souvent ce nom (*g*) ; *Ecce vir ; Oriens nomen ejus.* L'Hébreu (*h*) lit : *Un germe*, ou, *un rejetton*, au lieu du Soleil levant. Mais on convient que les passages où ce terme se trouve, doivent s'entendre du Messie. Ces mots : *Par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu*, peuvent se rapporter à tout ce qui précéde, ou seulement à la rémission des péchez, dont il a parlé immédiatement auparavant ; ou enfin au lever du Soleil de justice, dont il parle ici. Tout cela est un pur effet de la miséricorde paternelle de notre Dieu envers nous. *Les entrailles de la miséricorde*, marquent une miséricorde tendre, compatissante, comme celle d'une mere, dont les entrailles sont émues, lorsqu'elle voit la blessure de son fils, ou qu'elle apprend qu'il lui est arrivé quelque chose.

℣. 79. ILLUMINARE HIS QUI IN TENEBRIS. *Pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténébres, & dans l'ombre de la mort.* JESUS-CHRIST est la vraie lumiére qui éclaire tout homme qui vient dans le monde (*i*). Il s'est incarné pour sauver tous les hommes, qui avant sa venue, étoient comme de malheureux captifs, enfer-

(a) *Genes.* XXII. 16 17. 18.
(b) *Galat.* III. 16. 17.
(c) *Origen. homil.* 10. *in Luc. Ambros. Beda, Theophyl. Strab. alii hic.*
(d) *Matth.* XI. 9. *Luc.* VII. 26.
(e) 1. *Timot.* II. 5. *Unus mediator Dei, & hominum, homo Christus Jesus.*
(f) *Joan.* I. 23. 25. 26. *Matth.* III. 6.
(g) *Zach.* III. 8. VI. 12. *Jerem.* XXIII. 5. *Germen justum.*
(h) צמח Α'ναϑολὴ. *Aliàs : Germen*, βλάστημα.
(i) *Joan.* I. 9.

mez

80. *Puer autem crescebat, & confortabatur spiritu : & erat in desertis usque in diem ostensionis suæ ad Israël.*

80. Or l'enfant croissoit, & se fortifioit en esprit, & il demeuroit dans les deserts, jusqu'au jour qu'il devoit paroître devant le peuple d'Israël.

## COMMENTAIRE.

mez dans une affreuse prison ; ou comme des morts dans le tombeau. Le Soleil de justice s'est levé sur nous, & sa lumiére a brillé par toute la terre. Jean-Baptiste lui-même étoit une lampe brillante, & lumineuse (*a*) : *Lucerna ardens, & lucens* : mais elle recevoit tout son éclat de la plénitude de ce Soleil levant, dont parle ici Zacharie.

AD DIRIGENDOS PEDES NOSTROS IN VIAM PACIS. *Pour conduire nos pieds dans le chemin de la paix.* Avant la venue de JESUS-CHRIST, nous marchions dans les ténébres, & dans l'ombre de la mort ; nos pas tendoient à la mort, & au précipice. Sans connoissance, sans crainte, & sans amour du vrai Dieu, nous ne pouvions de nous-mêmes que nous égarer, & nous perdre. Mais au lever de ce divin Soleil, nos ténebres se dissipent, & nous marchons dans les voies de la paix ; si Israël périt, il ne s'en prendra qu'à soi-même, *perditio tua Israel.* Les méchans ont préferez les ténébres à la lumiére (*b*) : *Dilexerunt homines magis tenebras, quam lucem.* Le chemin de la paix, dans le stile de l'Ecriture, peut signifier une vie paisible, & tranquille ; ou une vie heureuse, & environnée de prospéritez.

℣. 80. PUER AUTEM CRESCEBAT. *Or l'enfant croissoit, & se fortifioit en esprit.* On se sert de ce passage, pour prouver que saint Jean eut toûjours durant sa plus tendre enfance, l'usage de la raison. Mais on peut l'entendre plus simplement : L'enfant croissoit en âge, son corps se fortifioit, & grandissoit ; & à mesure que son corps s'augmentoit (*c*) ; sa raison se dévelloppoit, & l'Esprit saint se faisoit remarquer en lui de plus en plus. Il croissoit en raison, en sagesse, en vertu, en lumiere. Il est dit à peu près de même, mais dans un sens bien plus relevé, de notre Sauveur JESUS-CHRIST (*d*), *qu'il croissoit en sagesse, en âge, & en graces devant Dieu, & devant les hommes.*

ET ERAT IN DESERTIS. *Il demeuroit dans les déserts, jusqu'au jour qu'il devoit paroître devant le peuple d'Israël.* On croit (*e*) qu'il se retira de fort bonne heure dans le désert, & qu'il y demeura jusqu'à l'âge de trente ans. S. Paulin (*f*) dit que ce saint Précurseur ayant passé quelques années dans la maison paternelle, avec une sagesse, & une gravité dignes de l'Esprit saint qui étoit en lui ; & que là ayant appris dans la lecture des Livres saints, les Loix de Dieu, & la vie des anciens Patriarches ; & qu'étant fortifié par l'âge, il quitta le monde, & se retira dans le désert, pour y mener une vie solitaire, & pénitente. Saint Pierre d'Aléxandrie (*g*) raconte comme une chose reconnuë de tout le monde, que quand Hérode chercha JESUS-CHRIST pour le tuer, il voulut aussi faire périr saint Jean, dont la naissance avoit fait beaucoup de bruit dans le pays ; mais que sa mere sainte Elisabeth le sauva dans le désert, & y demeura avec lui.

On lit dans le Pré spirituel de Jean Mosch (*h*) une Révélation, qui dit que saint Jean demeuroit dans une caverne d'un lieu nommé *Samsas*, ou *Sapsas*, environ à un mille au-delà du Jourdain. On y bâtit une Eglise au sixiéme siécle ; & on disoit que JESUS CHRIST l'y étoit venu voir plusieurs fois. Cela est aussi peu certain, que ce qu'on lit dans quelques anciens Martyrologes (*i*), que la demeure ordinaire de Zacharie étoit à Machéronte, où Hérode le Grand avoit bâti un Château, & où S. Jean fut emprisonné, & décapité (*k*). Les Evangélistes (*l*) nous apprennent quelle étoit la vie de Jean dans le désert. Il se nourrissoit de miel sauvage, de sauterelles, & il en mangeoit si peu, que JESUS-CHRIST n'a pas feint de dire qu'il ne bûvoit, ni ne mangeoit (*m*). Son habit répondoit à l'austérité de sa nourriture ; il étoit d'un gros camelot ; c'étoit plûtôt un cilice, qu'une robbe.

---

(a) *Joan.* v. 35.
(b) *Joan.* III. 19.
(c) *Theophylact. Mald. Brug. Grot. Erasm.*
(d) *Luc.* II. 52.
(e) *Origen. homil.* XI. *in Luc. alii.*
(f) *Paulin. Car.* 5. *p.* 459. 460.
(g) *Petrus Alex. c.* 13. *p.* 27. *Vide & Hieronym. adversf. Lociferian. c.* 2. *p.* 178. *Chrysost. homil.* 31. *in Matth.*
(h) *Mosch. Prat. Spirituale, c.* 1.
(i) *Florentin. p.* 855.
(k) *Joseph lib.* 18. *Antiqu. c.* 7. Voyez le Commentaire sur S. Matth. XIV. 3 ... 10.
(l) *Matth.* III. 4. *Marc.* I. 6.
(m) *Matth.* XI. 18.

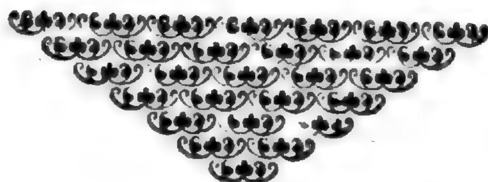



Digitized by Google

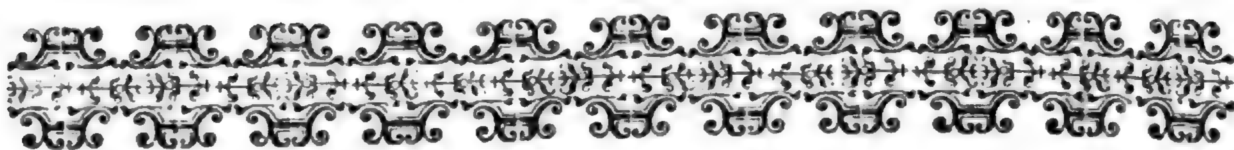

# CHAPITRE II.

*Auguste ordonne un dénombrement de tout l'Empire. Voyage de Joseph & de Marie à Béthléem. Naissance de* JESUS-CHRIST. *Les Pasteurs en sont avertis par les Anges. Circoncision du Sauveur. Purification de Marie. Prophétie de Siméon. Anne la Prophéteße.* JESUS *âgé de douze ans, trouvé au milieu des Docteurs. Il vient à Nazareth, & demeure soumis à ses parens.*

℣. 1. *Factum est autem in diebus illis, exiit Edictum à Cæsare Augusto, ut describeretur universus orbis.*

2. *Hæc descriptio prima facta est à Præside Syriæ Cyrino.*

3. *Et ibant omnes, ut profiterentur singuli in suam civitatem,*

℣. 1. VErs ce même tems on publia un Edit de César Auguste, pour faire un dénombrement *des habitans* de toute la terre.

2. Ce fut le premier dénombrement qui se fit par Cyrinus Gouverneur de Syrie.

3. Et *comme* tous alloient se faire enregistrer chacun dans sa ville,

## COMMENTAIRE.

℣. 1. EXIIT EDICTUM A CÆSARE AUGUSTO. *On publia un Edit de la part de César Auguste, pour faire un dénombrement de toute la terre.* On ne trouve pas distinctement dans les Historiens profanes le dénombrement dont parle ici Saint Luc. Mais cela ne doit pas beaucoup étonner, puisque nous n'avons qu'un Historien qui ait fait une histoire exacte d'Auguste; & nous avons perdu les dix années de son histoire, où ce dénombrement auroit dû être marqué (*a*). Il faut bien cependant que ce fait fut bien connu, & bien certain, puisque S. Justin (*b*), & Tertulien (*c*) renvoyent les Payens, & les Hérétiques aux registres qui en avoient été faits, & qui se conservoient encore de leur tems.

On ne convient pas du motif qui obligea Auguste à faire ce dénombrement. Les uns (*d*) croyent que c'est par une pure curiosité, semblable à celle qui engagea autrefois David à tirer un nombre exact de ses sujets, pour savoir quelles étoient les forces (*e*). La plûpart (*f*) veulent que la raison d'Auguste ait été de prendre une connoissance exacte des personnes, des biens, des facultez, des emplois de chaque particulier dans les Provinces; afin de leur imposer une taille réelle, proportionnée à ce qu'ils pouvoient porter. C'est le sentiment qui est le plus suivi.

*Les habitans de toute la terre*, ne doivent pas se prendre ici dans toute la rigueur. Quelques-uns l'expliquent de la Judée seule; Auguste ayant voulu savoir combien Hérode, qui y regnoit alors, & qui étoit ami, & allié des Romains, pouvoit fournir de troupes à l'Empire, en cas de besoin. Il est certain que dans l'Ecriture *universus orbis*, se prend souvent pour la Judée seule (*g*). Si c'étoit-là le sens du passage, il n'y auroit pas beaucoup dequoi s'étonner qu'ni Joseph, ni les Historiens profanes n'eussent pas parlé de ce dénombrement. Mais la plûpart (*h*) croyent que ce dénombrement fut général pour tout l'Empire Romain, & que c'est le vrai sens de cet endroit. Les Auteurs Grecs, & Latins employent souvent ces termes, *universus orbis*, pour désigner toute l'étenduë de cet Empire. Par exemple (*i*): *Totum circumspicit orbem.* Et: *Orbem jam totum victor Romanus habebat.* Et Hégésippe (*k*): *Orbis terrarum, qui Romano Imperio clauditur, & definitur, &c.*

℣. 2. HÆC DESCRIPTIO PRIMA FACTA EST A PRÆSIDE SYRIÆ CYRINO. *Ce fut le premier dénombrement qui se fit par Cyrinus Gouverneur de Syrie.* Les Manuscrits Grecs varient sur le nom de *Cyrinus*. Les uns portent *Cyrenius*; d'autres, *Cyrinius*; d'autres, *Kerynius*. Mais son vrai nom, comme on le trouve dans les Auteurs Latins, est *Quirinius*. La difficulté de ce passage consiste à fixer le tems de ce dénombrement: Car il est certain que Quirinius ne fut pas Gouverneur de Syrie sous le regne d'Hérode, ni par conséquent lorsque J. C. nâquit. C'étoit *Quintilius Varus* qui gouvernoit cette Province la derniére année d'Hérode, comme on l'apprend de Tacite (*l*). Tertulien (*m*) a crû que ce dénombrement avoit été fait par *Sentius Saturninus*: mais Saturninus avoit quitté la Province avant la derniére année d'Hérode, & avoit eu pour successeur *Quintilius Varus*, comme Joseph l'insinuë (*n*). A Quintilius Varus succéda *Publius Sulpitius Quirinus*, ou *Quirinius*, dont il est parlé ici: mais ce ne fut qu'environ dix ans après la mort d'Hérode, & lorsque Archélaüs Roi de Judée, fut relégué par Auguste (*o*).

Le P. Pétau, & Grotius, pour concilier ces difficultez, croyent que Quirinius fut envoyé en Judée, & en Syrie extraordinairement, sous le gouvernement de *Sentius Saturninus*, ou sous celui de *Varus*. Mais cette hypothése est dénuée de preuves. Pourquoi envoyer exprès, & extraordinairement de Rome un Député, pour faire une chose aussi aisée que ce dénombrement? D'autres s'en tirent plus aisément, & d'une maniére plus naturelle, en traduisant ainsi le passage de saint Luc (*p*): *Ce dénombrement se fit avant que Quirinius fût Gouverneur de Syrie.* Cela sauve

(a) *Casaub. Exercit. in Baron. & Tillem. not.* 2. sur J. C.
(b) *Justin. Apol.* 2.
(c) *Tertull. in Marcion. lib.* 4. *c.* 7.
(d) *Suid. A. t.* 1. *p.* 362. *Vide Tacit. Ann. lib.* 1. *c.* 17. *Grot.*
(e) 2. *Reg.* XXIV. 2.
(f) *Cassiodor. lib.* 3. *ep.* 52. *Ambrof. in Luc. lib.* 2. *Vide & Euthym. Bed. Strab. Malden. alii plerique.*
(g) *Josue* 11. 3. 1 *Reg.* XXX. 16. *Genef.* XIII. 9. *Isai.* XIII. 9. *Matth.* XXVII. 45. *&c.*
(h) *Vide Ham. Ligfoot, &c.*
(i) *Ovidius.*
(k) *Hegesipp. lib.* 2. *c.* 9.
(l) *Tacit. lib.* 5. *sect.* 9. *Post mortem Herodis, nihil expectato Cæsare, Simon quidam regium nomen invaserat. Is à Quintilio Varo Syriam obtinente punitur.*
(m) *Tertull. contra Marcion. lib.* 4. *c.* 19. *Sed & census constat actos sub Augusto tunc in Judæa per Sentium Saturninum.*
(n) *Joseph Antiqu. lib.* 16. *cap.* 13. *& lib.* 17. *c.* 13.
(o) *Joseph Antiq. lib.* 17. *c.* 13. 14.
(p) Αὕτη ἡ ἀπογραφὴ πρώτη ἐγένετο ἡγεμονεύοντος τῆς Συρίας Κυρηνίου.

Digitized by Google

4. *Ascendit autem & Joseph à Galilæa de civitate Nazareth, in Judæam, in civitatem David, quæ vocatur Bethlehem; eò quòd esset de domo, & familia David,*

5. *Ut profiteretur cum Maria desponsata sibi uxore prægnante.*

6. *Factum est autem, cùm essent ibi, impleti sunt dies ut pareret:*

7. *Et peperit filium suum primogenitum, & pannis eum involvit, & reclinavit eum in præsepio; quia non erat eis locus in diversorio.*

4. Joseph partit aussi de la ville de Nazareth, qui est en Galilée, & vint en Judée à la ville de David, appellée Bethléem; parce qu'il étoit de la maison, & de la famille de David,

5. Pour se faire enregistrer avec Marie son épouse, qui étoit grosse.

6. Pendant qu'ils étoient en ce lieu, il arriva que le tems auquel elle devoit accoucher s'accomplit:

7. Et elle enfanta son fils premier-né; & l'ayant emmailloté, elle le coucha dans une créche; parce qu'il n'y avoit point de place pour eux dans l'hôtellerie.

## COMMENTAIRE.

toutes les difficultez; & la phrase Grecque n'a rien qui y soit contraire. On trouve dans le nouveau Testament même des expressions pareilles, qu'il faut interpréter dans un même sens. Par exemple (a): *C'est lui qui est fait avant moi, qui doit venir après moi, parce qu'il est premier que moi*, au lieu de, *il est avant moi*. Et encore (b): *Si le monde vous hait, sçachez qu'il m'a haï, moi qui suis premier que vous*; c'est-à-dire, avant vous. Et Aléxandre Aphroditius (c): *Le coup de tonnerre se fait entendre premier que l'on voye l'éclair*; c'est-à-dire, *avant l'éclair*. Ainsi en cet endroit: *Ce dénombrement se fit premier que Quirinius fût Gouverneur de Syrie*; c'est-à-dire, avant son gouvernement. C'est le sens que lui donnent plusieurs habiles gens (d); & c'est ce qui nous paroît le plus vraisemblable.

Quelques-uns (e) croyent que ce dénombrement est nommé *le premier*, non pas qu'il s'en soit jamais fait de pareil en Judée; mais parce qu'il ne s'en étoit point fait auparavant. Mais cette explication ne résoud pas la difficulté, qui consiste à sçavoir comment Quirinius, qui n'étoit certainement pas Gouverneur de Syrie à la naissance du Sauveur, a pû présider à ce dénombrement. Et il ne paroît pas que l'on y puisse trouver une meilleure solution, que celle que nous avons rapportée ci-devant, en traduisant: *Ce dénombrement se fit avant que Quirinius fut Gouverneur de Syrie.*

℣. 4. ASCENDIT JOSEPH DE CIVITATE NAZARETH. *Joseph partit de Nazareth, & vint à Bethléem, parce qu'il étoit de la maison de David, pour se faire enregistrer avec Marie son épouse.* Chaque particulier devoit se trouver dans sa ville, & au lieu de son origine, pour y donner son nom, & celui de sa femme, & de ses enfans, afin de les faire enregistrer (f). On demande s'il y avoit de l'obligation aux femmes, & aux enfans de se transporter au lieu où se faisoit cet enregistrement? Non sans doute: Autrement il auroit fallu que toute une Province, que tout l'Empire se mit en mouvement, & entreprît souvent de fort grands voyages pour une cause très-légére, & sans aucune véritable nécessité. D'où vient donc que Marie en l'état où elle étoit, vint se faire enregistrer à Bethléem? C'est, disent la plûpart des Interprétes, qu'elle étoit héritiére de sa famille comme fille unique; & qu'en cette qualité, elle devoit venir représenter sa race, & sa famille. Mais il y a plusieurs difficultez dans cela. 1°. Il n'est pas certain que Marie ait été fille unique. Le sentiment contraire est fort probable. 2°. Quand elle auroit été heritiére, & seule héritiére, dès qu'elle étoit mariée, son époux pouvoit aller en son nom la faire enregistrer, sur tout dans le cas d'une grossesse prochaine de son terme. Il y a donc beaucoup plus d'apparence que Marie ne suivit Joseph à Bethléem, que parce que la Providence disposoit ainsi des événemens, & qu'elle vouloit que JESUS-CHRIST nâquit à Bethléem, pour accomplir les prophéties qui l'avoient ainsi marqué (g).

Joseph étoit donc originaire de Bethléem, & descendu de David, aussi bien que Marie son épouse. Mais il est fort croyable qu'ils n'y avoient point de proches parens qui y demeurassent; ils n'auroient pas été contraints dans une pareille conjoncture, de loger dans une étable. De Nazareth, qui est à deux lieuës du mont Thabor, vers le couchant, jusqu'à Bethléem, située à deux lieuës de Jérusalem, au midi, il y a trente lieuës. Si Marie eût été incommodée de sa grossesse, comme l'auroit été une autre femme, elle n'auroit pû faire ce voyage sans danger. Mais comme elle avoit conçû sans perdre sa virginité, & qu'elle devoit enfanter sans douleur, le fruit qu'elle portoit non-seulement ne la chargeoit pas, mais la soulageoit, & la rendoit plus légére (h). On n'a aucune preuve qu'elle se soit servie de monture, ou de voiture pour faire ce voyage. Elle le fit apparemment à pied, de même que S. Joseph.

On croit (i) que la sainte Vierge, & JESUS-CHRIST lui-même furent inscrits dans le dénombrement. On y marquoit les noms, l'âge, les qualitez, les biens des personnes; parce que, comme dit Ulpien (k), en certains endroits l'âge est une dispense de payer le tribut; comme dans la Syrie, où les garçons n'y sont pas obligez avant l'âge de quatorze ans, & les filles avant celui de douze. Cet endroit prouve que la sainte Vierge étoit elle-même de la famille de David: Car sans cela, quelle raison de venir se faire inscrire à Bethléem? On ne peut s'empêcher d'admirer ici l'ordre admirable de la Providence, pour l'accomplissement des prophéties. Il étoit marqué (l) que le Christ naîtroit à Bethléem. Le mystére de l'Incarnation s'opére à Nazareth; & lorsqu'on y pense le moins, un Empereur Payen ordonne un dénombrement, qui engage Joseph, & Marie de se trouver à Bethléem, au moment précis auquel JESUS devoit naître. Cela montre bien le souverain empire de Dieu, & combien il est maître des tems, & des événemens.

℣. 7. PEPERIT FILIUM SUUM PRIMOGENITUM. *Elle enfanta son fils premier-né.* Ce n'est point à dire qu'elle ait eu d'autres enfans après celui-là; mais seulement qu'elle n'en avoit point eu auparavant. *Primogenitus* est mis ici pour *unigenitus*. L'Evangéliste remarque exprès qu'il étoit le premier-né de Marie, pour montrer qu'en cette qualité il étoit consacré au Seigneur, & devoit être rachetté, selon la Loi (m), ainsi qu'il le fut en effet (n).

(a) *Joan.* I. 15. 30. [illegible]

(b) *Joan.* XV. 18. [illegible]

(c) *Alexand. Aphrodys. Problem.* [illegible]

(d) *Hervart. Perizon. Dissert. singul. in hunc loc. Le Clerc in Hamm. hic. Toynard Harm. Evang. not. p. 143. Schmid. in Luc.*

(e) *Vide Casaub. Exercit. 1. §. 31. & Bez. hic. Justin. Dialogo advers. Tryphon.*

(f) *Suprà* ℣. 3.

(g) *Vide Brug. hic. & Byna, l. 1. de Christi natali, c. 3. art. 14.*

(h) *Vide Fulgent. serm. de Laudib. B. M. Bernard. serm. in hac hæc verba Apocal.* XII. 1. *Signum magnum, &c. Nicephor. lib. 1. c. 12. Mald. hic.*

(i) *Origen. in Luc. homil.* XI. *Justin. Apolog. 2. Tertull. lib. 4. contra Marcion. Chrysost. Brug. Grot.*

(k) *Ulpian. in Digest. c. 3. de Censib.*

(l) *Mich.* V. 2.

(m) *Levit.* XII. 6.

(n) *Luc.* II. 22.

8. *Et pastores erant in regione eadem vigilantes, & custodientes vigilias noctis super gregem suum:*

8. Or il y avoit aux environs des bergers, qui paissoient la nuit dans les champs, veillant tour à tour à la garde de leur troupeau:

## COMMENTAIRE.

Quelques-uns croyent que Jesus nâquit la même nuit que la sainte Vierge arriva à Bethléem: Ce qui paroît asséz vraisemblable, puisqu'étant arrivez, ils ne trouvérent point de place dans le *Carvanseras*, ou Hôtellerie publique. Mais d'autres (a) soutiennent que ce ne fut que quelques jours après leur arrivée. L'Evangéliste insinue ce dernier sentiment, lorsqu'il dit que *pendant qu'ils étoient à Bethléem, le tems auquel elle devoit accoucher s'accomplit*. La raison qui les avoit obligez à se retirer dans l'étable de l'hôtellerie, le premier jour, pouvoit encore subsister cinq, ou six jours après leur arrivée. La très-ancienne (b) tradition de l'Eglise Latine, est que notre Sauveur est né le 25. Décembre. On trouve la Fête de sa naissance marquée ce jour-là dans le très-ancien Calendrier de Buchérius. Saint Epiphane (c) la met au sixiéme de Janvier; & S. Clément d'Aléxandrie (d) dit que de son tems les uns la mettoient le 19. ou 20. d'Avril, & d'autres au 20. de May. Nous la plaçons le 25. Décembre de l'an 4000. du Monde; 4709. de la Période Julienne, quatre ans avant l'Ere Vulgaire.

PANNIS EUM INVOLVIT, &c. *L'ayant emmailloté, elle le coucha dans une crêche*, ou *dans la crêche (e); parce qu'il n'y avoit point de place pour eux dans l'hôtellerie*. Joseph, & Marie étant arrivez à Bethléem avec la foule de ceux qui venoient comme eux se faire inscrire, ne trouvérent plus de place dans l'hôtellerie, qui avoit été toute occupée par les premiers venus. Cette hôtellerie étoit apparemment un Carvanseras; c'est-à-dire, une maison publique, où chacun étoit reçû gratuitement; mais où l'on ne fournissoit que le couvert, comme il se pratique encore aujourd'hui dans l'Orient. Comme toutes les chambres étoient occupées, ils furent obligez de se retirer dans une étable joignant l'hôtellerie, & qui servoit à loger les animaux des hôtes. C'est-là où le Fils de Dieu voulut naître.

Les Peres Grecs (f) marquent toûjours *une caverne*, lorsqu'ils parlent du lieu de la naissance du Sauveur. Saint Justin (g), & Eusebe (h) disent que ce lieu n'est pas dans la ville même de Bethléem; mais à la campagne, & au voisinage de la ville. Ils en pouvoient être informez mieux que personne, puisqu'ils demeuroient dans le pays, & que S. Justin même étoit natif de la Palestine. Saint Jerôme (i) la met à l'extrémité de la ville de Bethléem, vers le midi. L'hôtellerie étoit donc auprès des murs de la ville; afin que les étrangers qui venoient à toute heure, y pûssent toûjours entrer. Comme la ville de Bethléem est dans un terrain de montagnes, & de rochers, l'étable où Jesus nâquit, étoit une caverne creusée dans le roc, avec une mangeoire taillée de même dans le tuf. On montre une mangeoire de bois, que l'on croit être celle qui servit de berceau à notre Sauveur. Mais il pouvoit y avoir dans la mangeoire de pierre une auge de bois, qui fut dans la suite portée à Rome.

On lit dans quelques Auteurs Ecclésiastiques (k), que Jesus-Christ fut mis entre le bœuf, & l'asne dans la crêche: Expression que nos Peintres n'ont pas manqué de prendre à la lettre, en représentant Jesus-Christ au milieu de ces deux animaux, qui semblent le reconnoître, & l'adorer; suivant cette expression d'Habacuc (l): *Le Seigneur a paru au milieu de deux animaux*; & Isaïe (m): *Le bœuf a reconnu son Maître, & l'asne l'étable de celui qui le nourrit*. Mais aucun des anciens Interprétes d'Isaïe, & d'Habacuc ne les ont expliquez en ce sens. La plûpart des Auteurs que l'on cite pour cette opinion, sont nouveaux, ou de peu d'autorité; & les anciens Peres, de l'autorité desquels on voudroit se prévaloir, doivent s'expliquer en un sens allégorique des Juifs convertis, & des Gentils, qui ont reconnu Jesus-Christ incarné, & fait homme, né dans une étable, & couché dans une crêche (n). Mais on ne trouve aucun Ecrivain qui en ait parlé d'une maniére bien précise avant l'Auteur du Livre des Promesses, qui vivoit vers le milieu du cinquiéme siécle. On l'a remarqué aussi dans un Poëme imprimé parmi les Oeuvres de Lactance (o); mais qui n'est certainement pas de lui; & dans un Discours attribué à S. Chrysostome; mais qui est indigne de ce grand Docteur (p).

L'Evangéliste ajoute encore une chose remarquable, qui est que la sainte Vierge enveloppa elle-même son enfant nouveau-né, & le coucha dans la crêche des animaux: Ce qu'elle n'auroit pû faire sans doute, si elle eût enfanté à la maniére des autres femmes, dans les douleurs, & dans le déchirement de ses entrailles. Elle n'eut aucun besoin du secours des Sages-femmes (q), & ne ressentit aucun effet de la malédiction prononcée contre la premiére femme: *In dolore paries* (r). Elle attendit le moment de la naissance de son Fils avec autant de paix, & de joye, que les autres femmes ont d'inquiétude sur l'heure, & le succès de leur accouchement. Comme elle avoit conçû sans donner atteinte à sa pudeur, elle enfanta sans honte, & sans peine.

Plusieurs Peres (s) enseignent, & c'est le sentiment commun dans l'Eglise, que Jesus-Christ sortit du sein de sa Mere, sans rompre le sceau de sa virginité; quoique plusieurs autres (t) semblent dire le contraire, lorsqu'ils enseignent que ces paroles de Moyse (u): Tout ce qui ouvre le sein de la mere, est consacré au Seigneur: *Omne primogenitum adaperiens vulvam, sanctum Domino vocabitur*; conviennent proprement à Jesus-Christ, puisque lui seul à sa naissance a trouvé le sein de sa Mere fermé, n'ayant jamais été ouvert auparavant par aucun homme. Mais ces Auteurs n'ont eu d'autre intention, que d'appuyer la virginité inviolable de la Mere de Dieu, & de prouver la vérité de la Chair du Sauveur contre les Hérétiques, qui la nioient. *Solus Christus clausas portas vulvæ virginalis aperuit, quæ tamen clausæ jugiter permanserunt. Hæc est porta orientalis, per quam solus Pontifex ingreditur & egreditur; & nihilominùs semper clausa est*, dit S. Jerôme (x).

℣. 8. PASTORES ERANT IN REGIONE EADEM. *Il y avoit aux environs des pasteurs, qui paissoient la nuit*

(a) *Mald. hic, Toyn. Harm. p. 5. Thebet 5. Decemb. 25. Feria 5.*

(b) *Chrysost. t. 5. homil. 33. pag. 418. Aug. de Trinit. lib. 4. c. 5.*

(c) *Epiphan. hæres. 5.*

(d) *Clem. Alex. Strom. lib. 1. p. 340.*

(e) Les Exemplaires Grecs ne sont pas uniformes; les uns portent: Ἐν τῇ φάτνῃ, *dans la crêche, ou dans la mangeoire*; & les autres: Ἐν φάτνῃ, *dans une mangeoire.*

(f) *Epiphan. hæres. 51. Nyssen. de S. Christi Nativit. Theodoret. lib. 8. de Græcar. affect. curat. Origen. Athan.*

(g) *Justin. Dialog. p. 304.*

(h) *Euseb. lib. 7. c. 4. Demonstr.*

(i) *Hieronym. ep. 24. ad Marcell. Vide Casaubon. in Baron. & Grot. hic, & Scultet exercit. Evang. lib. 1. c. 51.*

(k) *Hieronym. epist. 27. ad Eustoch. Nazianz. orat. de Christi nativ. Nyssen. de Christi generat. Paulin. ad Sever. ep. XI. Cyrill. Catech. 2. Prudent. Cath. VIII. Kal. Jun. Damasc. Carm. de nativ. Christi apud Baron. an. 1. n. 3.*

(l) *Habacuc.* III. 2. selon les Septante: la Vulgate lit: *In medio annorum vivifica illud.*

(m) *Isai.* I. 3.

(n) Voyez M. de Tillemont, Note 5. sur J. C.

(o) *Lactant. Carm. de Passione.*

(p) *Chrysost. homil. 33. p. 277.*

(q) *Vide Cyprian. seu alium, serm. de nativ. Christi. Nazianz. de Christo patiente. Nyss. serm. de Resurrect. Christi. Fulgent serm. de Laudib. B. M. Hieron. contra Helvid. Bern. serm. 4. in Vigil. nat. Domini. Apud Mald. hic. Vide & Brug. & Ligfoot.*

(r) *Genes.* III. 6.

(s) *Vide Patres supr. cit. & adde Ambr. ep. 81. Leon. Mag. serm. 1. & 2. de nativit. Gaudent. tract. in Evang. Nyssen. orat. in occursu Domini, & alios quam plurimos apud Natal. Alex. in Luc. II. 23.*

(t) *Orig. homil. 14. in Luc. Tertull. l. 1. de Carne Christi. Epiph. hæres. 78. Hieron. contra Pelag. Euthym. & Theophyl. in Luc. II. 23. &c. Vide Byna de natali Christi, lib. 1. c. 3. n. 1. 2. 3. 4. 14.*

(u) *Exod.* XIII. 2. 3. XXXIV. 19.

(x) *Hieronym. Dialog. II. contra Pelag.*

dans

Digitized

*9. Et ecce Angelus Domini stetit juxta illos, & claritas Dei circumfulsit illos; & timuerunt timore magno.*

*10. Et dixit illis Angelus: Nolite timere; ecce enim evangelizo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo;*

*11. Quia natus est vobis hodie Salvator, qui est Christus Dominus, in civitate David:*

*12. Et hoc vobis signum: Invenietis infantem pannis involutum, & positum in præsepio.*

*13. Et subitò facta est cum Angelo multitudo militiæ cælestis, laudantium Deum, & dicentium:*

*14. Gloria in altissimis Deo, & in terra pax hominibus bonæ voluntatis.*

9. Et tout d'un coup un Ange du Seigneur se presenta à eux, & une lumiére divine les environna: ce qui les remplit d'une extrême crainte.

10. Alors l'Ange leur dit: Ne craignez point; car je viens vous apporter une nouvelle, qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie:

11. C'est qu'aujourd'hui dans la ville de David, il vous est né un Sauveur, qui est le CHRIST le Seigneur:

12. Et voici la marque *à laquelle vous le reconnoîtrez*: Vous trouverez un enfant emmailloté, couché dans une créche.

13. Au même instant il se joignit à l'Ange une grande troupe de l'armée céleste, loüant Dieu, & disant:

14. Gloire à Dieu au plus haut des Cieux, & paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

## COMMENTAIRE.

*dans les champs.* On ne doit pas être surpris de voir en ce pays-là des pasteurs dans les champs, & y passer la nuit, au 25. Décembre. Les Voyageurs (*a*) nous apprennent que dans l'Egypte aux mois de Décembre, & de Janvier, on met les animaux au verd, comme dans ce pays-ci au mois de May. Jacques de Vitry (*b*) raconte que l'armée des Croisez étant arrivée sur le Jourdain la veille de S. Martin, s'y baigna tranquillement, & trouva dans le même lieu grande quantité de bons pâturages: Et certes il falloit bien que l'hyver fut fort modéré dans la Palestine, puisque la moisson des orges se commençoit au milieu de Mars. Ces pasteurs se relevoient dans la garde de leurs troupeaux, à peu près comme des soldats de sentinelle. C'est ce que l'Evangéliste veut marquer par ces mots (*c*): *Custodientes vigilias noctis.* Saint Jerôme dit que le lieu où l'Ange se fit voir aux pasteurs, étoit près *de la tour d'Ader*, ou *de la tour au Troupeau*, voisine de Bethléem (*d*). On y bâtit dans la suite une Eglise, qu'on nomma des trois Pasteurs, dans la pensée que ces pasteurs étoient au nombre de trois. Origénes (*e*) croit que ces pasteurs sont les Anges des Provinces, ausquels étoit confiée la conduite des peuples. On leur annonce ici que le Sauveur est venu, pour prendre par lui-même la conduite de tout le monde, & pour le décharger de ce soin.

℣. 9. CLARITAS DEI. *Une clarté divine.* Une grande clarté; une clarté extraordinaire.

℣. 10. EVANGELIZO VOBIS GAUDIUM MAGNUM. *Je vous apporte une nouvelle, qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie.* Il ne pouvoit leur annoncer une nouvelle plus agréable, & plus interressante pour tout le peuple, que de leur dire (℣. 11.) *qu'il leur étoit né un Sauveur*; que le Messie étoit venu; qu'il étoit né à Bethléem, dans la ville de David. L'Ange leur indiqua apparemment l'endroit où il étoit né, ou il les y conduisit par quelque lumiére divine, & miraculeuse. Mais ce qui est plus admirable que tout cela, c'est la foi, la dévotion, le zèle de ces bons pasteurs, qui sans se rebutter ni de la pauvreté des parens du Sauveur, ni de la bassesse du lieu où il étoit né, ni de la foiblesse où ils le voyoient, couché dans une créche, ne laissent pas de le reconnoître, & de l'adorer. *Voici la marque à laquelle vous le connoîtrez*, dit l'Ange: *Vous trouverez un enfant emmaillotté, & couché dans une créche.* Quel appareil pour le Sauveur du monde, pour le Messie, pour le Libérateur d'Israël!

℣. 13. FACTA EST CUM ANGELO MULTITUDO. *Au même instant il se joignit à l'Ange une grande troupe de l'armée céleste.* Une légion d'Anges se joignit à celui qui annonçoit aux pasteurs la bonne nouvelle de la naissance du Sauveur; & tous ensemble ils entonnérent ce Cantique: (℣. 14.) *Gloire à Dieu au plus haut des Cieux, & paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*; qui ont le cœur droit; qui attendent avec empressement la venue de leur Libérateur; qui sont disposez à le recevoir; qui sont à lui par la disposition de leur cœur; que Dieu a prévenus de ses graces; qu'il a aimez, qu'il a prédestinez (*f*), qu'il a prévûs de toute éternité, par un effet de sa miséricorde. Ce n'est pas que JESUS-CHRIST ne soit venu apporter la paix, qu'à ceux qui sont *de bonne volonté*; il l'a offerte à tous ceux qui ont voulu la recevoir: Mais il y avoit une infinité de Juifs corrompus, & endurcis, qui par la mauvaise disposition de leur cœur, devoient se priver du bonheur, & de la paix qu'il venoit leur apporter. JESUS-CHRIST devoit être la ruine des uns, & la résurrection des autres (*g*). Salut, & paix aux bons; & malheur aux méchans.

Le Grec (*h*) se peut traduire ainsi: *Gloire soit à Dieu dans le plus haut des Cieux*: *Que la paix regne sur la terre, & que les hommes soient chéris de Dieu*; qu'ils trouvent grace à ses yeux; qu'il les regarde dans sa bonne volonté (*i*). Autrement: *Que la paix regne parmi les hommes*; cette paix *qui est une faveur de sa bonne volonté* (*k*). D'autres (*l*) traduisent: *Gloire soit à Dieu dans le plus haut des Cieux. La paix, la prospérité, le bonheur sont descendus sur la terre, le Seigneur a comblé les hommes des marques de sa bienveillance.* Il leur a donné le gage le plus précieux de son amour, de sa réconciliation, de sa bonne volonté à leur égard. Il leur a envoyé son Fils, son Messie, qui est le plus riche présent qu'il ait pû faire à la nature humaine. Toutes ces explications ont leur mérite, & sont suivies par de très-

(a) Voyez le Voyage de Pierre Martyr.

(b) *Jacob. de Vitriaco, lib. 3. p. 1129.*

(c) Καὶ φυλάσσοντες φυλακὰς, *&c. Vide Grot. Hamm. Mald. Ligfoot.*

(d) *Hieronym. Epitaph. Paulæ. Vide Genes. xxxv. 21.*

(e) *Origen. in homil. 12. in Luc.*

(f) *Vide Mald. hic, & Pat es ab eo citatos. Origen. in Luc. homil. 13. Cyprian. de nativit Domini. Hilar. lib. 2. de Trinit. Aug. lib. 2. de serm. Domini in monte, c. 10. Severian. apud Chrys. serm. de Pace. Leo Mag. serm. 6. de nat. Cæsar. serm. XI. Greg. lib. 18. moral. & homil. 8. in Evang. alii.*

(g) *Luc. 11. 34.*

(h) Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ, καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη. Ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία.

(i) *Vide Psalm. CV. 4. 5. Memento nostri in beneplacito populi tui. Vide Erasm. Mald. Brug. Bez.*

(k) *Vide Erasm. Grot. Brug. Vide & Bed. hic. Bern. serm. de S. Andrea; alios.*

(l) *Vide Grot. Vat. Erasm. Castal. Ligf. alios.*

15. *Et factum est, ut discesserunt ab eis Angeli in Cœlum: pastores loquebantur ad invicem: Transeamus usque Bethlehem, & videamus hoc verbum, quod factum est, quod Dominus ostendit nobis.*

16. *Et venerunt festinantes: & invenerunt Mariam, & Joseph, & infantem positum in præsepio.*

17. *Videntes autem cognoverunt de verbo, quod dictum erat illis de puero hoc.*

18. *Et omnes qui audierunt, mirati sunt, & de his, quæ dicta erant à pastoribus ad ipsos.*

19. *Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo.*

20. *Et reversi sunt pastores glorificantes, & laudantes Deum, in omnibus quæ audierant, & viderant, sicut dictum est ad illos.*

21. *Et postquam consummati sunt dies octo ut circumcideretur puer: vocatum est nomen ejus* Jesus, *quod vocatum est ab Angelo, priùs quàm in utero conciperetur.*

15. Après que les Anges se furent retirez dans le Ciel, les bergers se dirent l'un à l'autre: Passons jusqu'à Bethléem, & voyons ce qui est arrivé, & ce que le Seigneur nous a fait connoître.

16. S'étant donc hâtez d'y aller, ils trouvérent Marie, & Joseph, & l'Enfant couché dans une crêche.

17. Et l'ayant vû, ils reconnurent *la vérité de* ce qui leur avoit été dit touchant cet Enfant.

18. Et tous ceux qui l'entendirent, s'en étonnérent, & de ce qui leur avoit été rapporté par les bergers.

19. Or Marie conservoit toutes ces choses *en elle-même*, les repassant dans son cœur.

20. Et les bergers s'en retournérent glorifiant, & loüant Dieu de toutes les choses qu'ils avoient entenduës, & vûës, selon qu'il leur avoit été dit.

21. Le huitiéme jour, où l'Enfant devoit être circoncis, étant arrivé, il fut nommé Jesus; qui étoit le nom que l'Ange avoit annoncé avant qu'il fût conçu dans le sein *de sa Mere.*

## COMMENTAIRE.

habiles Interprétes. La leçon du Grec imprimé qui porte, *hominibus bona voluntas*, est suivie par le Syrien, le Cophte, l'Arabe, Origénes, S. Chrysostome, Eusébe, Théophylacte, & plusieurs autres; & celle de la Vulgate qui lit, *bonæ voluntatis*, se trouve dans l'ancien Manuscrit Grec, & Latin de Cambrige, dans la Version Gotique, dans saint Irénée, S. Cyrille de Jérusalem, S. Jérôme, S. Ambroise, saint Augustin, & plusieurs autres. Il n'est pas aisé de dire quelle est la vrai leçon primitive, & originale de saint Luc; il suffit que l'une, & l'autre produise un bon sens.

℣. 15. Videamus hoc verbum. *Voyons ce qui est arrivé.* Le nom de *verbum* est mis ici pour *res*, une chose. Quelques Peres (*a*) le prennent ici pour le Verbe fait Chair. Mais il n'y a guéres d'apparence que les bergers l'ayent pris en ce sens.

℣. 18. Mirati sunt, et de his, &c. *Tous ceux qui l'entendirent, s'en étonnérent, & de ce qui leur avoit été rapporté par les bergers.* Ils s'étonnérent, en apprenant tout ce qui avoit été dit aux pasteurs par les Anges; & sur tout ce que les pasteurs eux-mêmes avoient vû, & ce qu'ils avoient trouvé dans l'étable de Bethléem. La conjonction *&*, ne se lit ni dans le Grec imprimé, ni dans les Manuscrits, ni dans les anciennes Versions. S. Ambroise ne l'a pas lûe; & elle ne paroît nullement nécessaire en cet endroit.

℣. 19. Maria conservabat omnia verba hæc. *Marie conservoit toutes ces choses en elle-même, les repassant dans son cœur*; & considérant avec plaisir l'accomplissement des anciennes prophéties, & des promesses que l'Ange lui avoit faites (*b*). Marie n'ignoroit nullement le mystére de l'Incarnation du Fils de Dieu: mais tous les jours elle acquéroit sur cela de nouvelles lumiéres, & une nouvelle connoissance expérimentale, par les merveilles qui s'opéroient de jour en jour, & qui la confirmoient de plus en plus dans sa créance. Quelques Anciens (*c*) semblent croire que la sainte Vierge apprit des pasteurs quelque mystére qu'elle ignoroit auparavant. Elle conservoit ces paroles dans son cœur, sans les publier au dehors. On ne vit jamais plus de prudence, ni plus de modestie, qu'on en voit dans Joseph, & Marie, dans la dispensation de ce grand mystére. Ils se contentent de le considérer avec admiration, de s'en entretenir intérieurement, sans se hâter d'en parler aux autres, & d'en tirer avantage pour se faire valoir. Ils attendoient les momens de la Providence.

℣. 21. Postquam consummati sunt dies octo. *Le huitiéme jour où l'enfant devoit être circoncis, étant arrivé, il fut nommé* Jesus On a déja vû dans l'histoire de saint Jean-Baptiste (*d*), que l'on imposoit ordinairement le nom à l'enfant le huitiéme jour, auquel il étoit circoncis. Jesus voulut se soumettre à cette cérémonie douloureuse, & humiliante de la circoncision, quoiqu'il en eût aucun besoin. Soit qu'on la considére comme un reméde qui remettoit le péché originel; il n'avoit contracté aucune souillure dans son Incarnation. Soit qu'on la regarde comme le sceau de l'alliance du Seigneur avec Abraham (*e*); Jesus étoit à cet égard dans les droits de son Pere Eternel, qui avoit bien voulu recevoir Abraham dans son amitié, & prendre ses descendans pour son peuple. Par son Incarnation, il venoit accomplir ce qui étoit promis dans cette ancienne alliance; il venoit en faire une nouvelle beaucoup plus parfaite. Mais parce qu'il vouloit, comme il le dit lui-même (*f*), accomplir toute justice, & se soumettre à toute la Loi, comme vrai fils d'Abraham, il a reçû sur lui-même ce caractére, qui distinguoit les Juifs des autres nations; il a sanctifié par-là la circoncision des Juifs, & nous a donné l'exemple de la parfaite soumission que nous devons aux Loix de Dieu (*g*).

Le nom de Jesus que le Sauveur reçoit à sa circoncision, est celui qui avoit été annoncé par l'Ange Gabriel à la sainte Vierge, & à saint Joseph (*h*). Ce nom comprend éminemment tous les autres noms que l'Ecriture donne au Messie; comme *Emmanuël*, le Seigneur est avec nous, le Bien-aimé de Dieu, le Pacifique, ou le Prince de paix,

(a) *Ambrof. Bed. in Luc. Bern. serm.* xi. *in Cant.*
(b) *Euthym. Theophyl. Beda hic. Vide Mald. & Joan. Geometr. in Catena.* Ῥῆμα, pour πρᾶγμα. *Verba*, pour *Res.*
(c) *Ambrof. Beda hic.*
(d) *Luc.* i. 59.
(e) *Rom.* iv. 11. *Justin. Mart. Dialog. Iren. lib.* 4. *c.* 30. *Tertull. contra Jud. Chrysost. homil.* 37. & 39. *in Genes. &c.*
(f) *Matth.* iii. 15. *Vide & Galat.* iv. 4. *Heb.* x. 5.
(g) *Vide Mald. Brug. Orig. Bed.*
(h) *Matth.* i. 21. *Luc.* i. 31.

Digitized by Google

22. *Et postquam impleti sunt dies purgationis ejus, secundùm Legem Moïsi, tulerunt illum in Jerusalem, ut sisterent eum Domino;*

23. *Sicut scriptum est in Lege Domini: Quia omne masculinum adaperiens vulvam, sanctum Domino vocabitur.*

24. *Et ut darent hostiam secundùm quod dictum est in Lege Domini, par turturum, aut duos pullos columbarum.*

25. *Et ecce homo erat in Jerusalem, cui nomen Simeon, & homo iste justus, & timoratus, expectans consolationem Israël, & Spiritus sanctus erat in eo.*

26. *Et responsum acceperat à Spiritu sancto, non visurum se mortem, nisi priùs videret Christum Domini.*

27. *Et venit in spiritu in Templum. Et cùm inducerent Puerum Jesum parentes ejus, ut facerent secundùm consuetudinem Legis pro eo,*

22. Et le tems de la purification *de Marie* étant accompli, selon la Loi de Moïse, ils le portérent à Jérusalem pour le présenter au Seigneur.

23. Selon qu'il est écrit dans la Loi du Seigneur: Tout enfant mâle premier-né sera consacré au Seigneur;

24. Et pour donner ce qui devoit être offert en sacrifice, selon la Loi du Seigneur, deux tourterelles, ou deux petits de colombes.

25. Or il y avoit dans Jérusalem un homme juste, & craignant Dieu, nommé Siméon, qui vivoit dans l'attente de la consolation d'Israël; & le Saint-Esprit étoit en lui.

26. Il lui avoit été révélé par le Saint-Esprit, qu'il ne mourroit point, qu'auparavant il n'eût vû le CHRIST du Seigneur.

27. Il vint donc au Temple par *un mouvement de* l'Esprit *de Dieu*. Et comme le pere, & la mere de l'Enfant JESUS l'y portoient, afin d'accomplir pour lui ce que la Loi avoit ordonné,

## COMMENTAIRE.

le Pere du siécle futur, l'Ange de l'alliance, l'Oint du Seigneur, le Juste, l'Orient, le Soleil de justice. Toutes ces épithétes sont comprises sous le nom de JESUS, ou Sauveur, JESUS-CHRIST a parfaitement accompli tout ce qui étoit promis sous ces noms divers; il a été le salut, la paix, le bonheur, la consolation de tous ceux qui ont crû en lui. C'est *ce nom qui est au-dessus de tout nom; afin qu'au nom de* JESUS *tout genoü fléchisse dans le Ciel, sur la terre, & dans les enfers (a).*

℣. 22. POSTQUAM IMPLETI SUNT DIES PURGATIONIS EJUS (*b*). *Le tems de la purification de Marie étant accompli, ils le portérent à Jérusalem.* La Loi de Moïse (*c*) ordonnoit qu'une femme qui avoit conçû par les voyes ordinaires, & enfanté un fils, demeurât quarante jours dans un état d'impureté, qui l'éloignoit de l'usage, & de la participation des choses saintes. Mais elle n'étoit pas censée également soüillée pendant tous ces quarante jours. Les sept premiers jours elle communiquoit sa soüillure à tout ce qu'elle touchoit. On ne pouvoit ni boire ni manger, ni s'asseoir, ni se coucher auprès d'elle. Après cela, si son incommodité ne continuoit pas, elle pouvoit dans son domestique vaquer à ses affaires, boire, & manger avec son mari, comme à l'ordinaire; mais non pas aller au Temple, ni manger d'une victime offerte au Seigneur. Au quarantiéme jour après les couches d'un garçon, & le quatre-vingtiéme après la naissance d'une fille, la mere alloit au Temple faire son offrande; après quoi elle étoit censée purifiée.

Si le garçon qu'elle avoit mis au monde, étoit son premier-né, elle devoit aussi le présenter au Temple, & le rachetter, conformément à une autre Loi (*d*), en donnant cinq sicles (*e*), qui font huit livres deux sols & un denier de notre monnoye. Saint Luc n'exprime pas que l'on ait fait ce rachat, en donnant les cinq sicles: mais on n'en doit pas douter, puisque JESUS-CHRIST étoit venu pour accomplir toute la Loi, & pour la perfectionner, en la pratiquant; quoiqu'il n'y fût point obligé (*f*). Quant à la sainte Vierge, l'Evangéliste nous apprend qu'elle offrit pour sa purification *deux tourterelles, ou deux petits de colombe*; ce qui étoit l'offrande des plus pauvres: Car réguliérement les femmes nouvellement accouchées, qui venoient au Temple pour se purifier, devoient offrir un agneau de l'année pour l'holocauste, & un petit de colombe, ou une tourterelle pour le péché (*g*).

On infére de-là que les Mages n'avoient pas fait une grande offrande d'or à l'enfant JESUS, puisque ses parens ne se trouvérent pas en état de faire la dépense d'un agneau à la purification de Marie. Quelques-uns ont crû que Joseph, & Marie avoient consacré ces présens au Seigneur (*h*); d'autres, qu'ils les avoient gardez pour leur voyage d'Egypte. D'autres (*i*) en ont conclu que les Mages n'étoient pas encore venus. Mais toutes ces raisons sont peu satisfaisantes. Les Mages ne prétendirent pas enrichir le nouveau Roi; eux-mêmes n'étoient peut-être pas fort riches: ils vouloient simplement lui rendre leurs hommages, & leurs adorations: & pour cela ce n'est point à la quantité, mais au cœur que l'on regarde.

℣. 23. OMNE MASCULINUM ADAPERIENS VULVAM, &c. *Tout enfant mâle premier-né.* Voyez ci-devant le ℣. 7.

℣. 25. ET ECCE HOMO ERAT IN JERUSALEM. *Il y avoit un homme à Jérusalem, nommé Siméon; & le S. Esprit étoit en lui.* Le saint Vieillard Siméon étoit de ces bons Israëlites, pour qui les Anges avoient annoncé la paix (*k*), & qui attendoient *la consolation d'Israël*, & la venue du Messie. Il étoit rempli du Saint-Esprit, & orné du don de prophétie. La lumiére surnaturelle dont il étoit plein, l'avoit assûré qu'il ne mourroit point, qu'il ne vît de ses yeux le Messie, & le Sauveur d'Israël. Il vivoit dans cette espérance, & attendoit avec empressement l'effet de ces promesses. Quelques-uns (*l*) ont dit que Siméon étoit fils, successeur d'Hillel, Patriarche des Juifs, fameux Rabbin, que l'on fait vivre avant J. C. & que le même Siméon fut pere, ou Maître de Gamaliel, autre

(a) *Philipp.* II. 10.

(b) Origéne & plusieurs Grecs lisent: Ὅτε ἐπλήσθησαν αἱ ἡμέραι τοῦ καθαρισμοῦ αὐτῶν. *De la purification des Juifs, ou de la purification ordonnée par leur Loi.* Mais d'autres lisent: Αὐτῆς. *De la purification de la Vierge.*

(c) *Levit.* XII. 2. 3. *& seq.*

(d) *Exod.* XIII. 1. 2. 3. XXXIV. 19. 20.

(e) *Num.* III. 47. *&* XVIII. 16.

(f) Voyez ce qu'on a dit sur l'Exode XIII. 1. 2. 3.

(g) *Levit.* XII. 7. 8.

(h) *Vide Maldon. ad Matth.* II. 11.

(i) *Grot. in Lucam hic.*

(k) *Luc.* II. 13.

(l) *Vide Maldon. hic. Scultet. Ligfoot. Baron. an.* 1. §. 49. Basnage, hist. des Juifs, liv. 4. ch. 3. art. 7.



Digitized by Google

28. *Et ipse accepit eum in ulnas suas, & benedixit Deum, & dixit:*

29. *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace:*

30. *Quia viderunt oculi mei salutare tuum:*

31. *Quod parasti ante faciem omnium populorum.*

32. *Lumen ad revelationem gentium, & gloriam plebis tuæ Israël.*

33. *Et erat pater ejus, & mater mirantes super his quæ dicebantur de illo.*

34. *Et benedixit illis Simeon, & dixit ad Mariam matrem ejus: Ecce positus est hic in ruinam, & in resurrectionem multorum in Israël; & in signum, cui contradicetur:*

28. Il le prit entre ses bras, & bénit Dieu; en disant:

29. C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez mourir en paix votre serviteur selon votre parole,

30. Puisque mes yeux ont vû le Sauveur que vous nous donnez,

31. Et que vous destinez pour être exposé à la vûe de tous les peuples:

32. Comme la lumiére qui éclairera les nations, & la gloire de votre peuple d'Israël.

33. Le pere, & la mere de JESUS étoient dans l'admiration des choses que l'on disoit de lui.

34. Et Siméon les bénit, & dit à Marie sa mere: Cet enfant est pour la ruine, & pour la résurrection de plusieurs dans Israël, & pour être en butte à la contradiction des hommes;

## COMMENTAIRE.

fameux Rabbin, aux pieds duquel S. Paul avoit étudié (a). On trouve dans le Talmud (b) le nom de Siméon fils d'Hillel: mais on n'a aucune preuve que ce soit notre saint Vieillard.

D'autres (c) ont prétendu que Siméon étoit Prêtre de la Loi. Baronius, & après lui Allatius, ont cité un grand nombre d'anciens Auteurs Chrétiens qui l'ont crû. Les nouveaux Grecs ont encore beaucoup enchéri sur les Anciens: & nos Peintres ont suivi cette opinion, comme plus propre à donner du relief, & de la grandeur à leur tableau. Mais ni l'Ecriture, ni les plus anciens, & les meilleurs Interprétes (d) ne nous le représentent que comme un simple Laïc. S'il prend JESUS-CHRIST entre ses bras, ce n'est point comme Prêtre: mais dans le transport de joie, il embrasse son Sauveur, pour lui rendre un témoignage plus public, & plus solemnel de son amour.

℣. 29. NUNC DIMITTIS SERVUM TUUM. *C'est maintenant Seigneur que vous laisserez mourir en paix votre serviteur, puisque mes yeux ont vû le Sauveur que vous leur destinez.* Origénes, & plusieurs autres prennent ceci comme une priére adressée à J. C. même, que Siméon tenoit entre ses bras. D'autres l'adressent à Dieu le Pere: Je n'ai plus rien qui puisse me retenir dans la vie, puisque j'ai vû l'exécution de tous mes desirs, dans la personne de mon Sauveur. Ou bien: A présent, Seigneur, vous me retirerez, s'il vous plaît, du monde, puisque vous ne m'y conserviez que pour me procurer le bonheur dont je jouis aujourd'hui (e). Un ancien Auteur (f) a crû que Siméon étant aveugle, avoit recouvré la vûe, en recevant J. C. entre ses bras.

℣. 31. QUOD PARASTI ANTE FACIEM OMNIUM POPULORUM. *Ce Sauveur, que vous destinez pour être exposé à la vûe de tous les peuples, comme la lumiére qui doit éclairer les nations.* Siméon éclairé d'une lumiére divine, prédit la conversion des nations étrangéres à la foi de celui qu'il adoroit sous la forme d'un enfant. La grandeur de sa foi lui fait envisager ces choses si éloignées, comme si elles étoient présentes. Il confesse que JESUS est le Sauveur de tous les peuples; des Gentils, comme des Juifs; & qu'il est la lumiére qui éclaire tous les hommes qui sont dans le monde. On peut comparer ces expressions de Siméon à celles-ci du Pseaume (g): *Le Seigneur a fait connoître son salut; il a manifesté sa justice aux yeux des nations. Il s'est souvenu de sa miséricorde, & de la vérité de ses paroles en faveur de la maison d'Israël.* Et Isaïe: *Je vous ai établi, afin que vous soyez la lumiére des nations, & que vous procuriez le salut à tous les peuples, jusqu'aux extrémitez de la terre.*

℣. 33. ERANT PATER EJUS, ET MATER MIRANTES, &c. *Le pere, & la mere de* JESUS, Joseph, & Marie, *étoient dans l'admiration des choses que l'on disoit de lui.* L'un, & l'autre étoient fort bien informez du mystére. Leur admiration ne tomboit point sur cela; mais sur la maniére dont Dieu le manifestoit tantôt à Jean-Baptiste, puis Elisabeth; après cela à Joseph, aux pasteurs, à Siméon, à Anne. Cet enchaînement de véritez, & de révélations les ravissoit en admiration. L'Evangéliste nomme toûjours Joseph pere de JESUS, parce qu'il étoit époux de Marie, nourricier de JESUS, & qu'il passoit pour son pere dans le monde.

℣. 34. ECCE POSITUS EST HIC IN RUINAM, &c. *Cet enfant est pour la ruine, & pour la résurrection de plusieurs dans Israël.* J. C. est né pour la ruine, & pour le malheur des incrédules, & des endurcis, qui l'ont rejetté, & ont méprisé sa Doctrine; il est la résurrection, & le bonheur des Fidéles, qui l'ont suivi, & qui ont eu le bonheur de profiter de ses instructions, & de ses exemples. De même que le soleil est toûjours lumineux, quoique ceux qui ont de mauvais yeux, ne puissent supporter sa lumiére; ainsi le Sauveur, est toûjours Sauveur, quand on verroit périr des milliers d'hommes, dit S. Chrysostome (h). Aux méchans, l'Evangile est une odeur de mort; aux bons, une odeur de vie (i). Aux fidéles il est une pierre angulaire, vivante, fondamentale, sur laquelle ils sont placez, pour servir à l'édifice de l'Eglise (k); aux réprouvez, c'est une pierre de scandale, contre laquelle ils se heurtent; c'est un rocher qui tombe sur eux, & qui les écrase. Si la plûpart des Scribes, & des Phariziens, & tous les Juifs incrédules ont fermé les yeux à la lumiére de la vérité, que JESUS-CHRIST étoit venu leur offrir; le Sauveur n'est pas cause de leur malheur; il ne leur a point tendu des piéges, & ne les a point engagez dans leur incrédulité; ils s'y sont portez d'eux-mêmes (l): *Perditio tua, Israël.* Ils ont rendu inutiles par leur malice, les secours que Dieu leur présentoit. Ce qui étoit destiné à leur donner la vie, leur a causé la mort, par l'abus qu'ils en ont fait. Com-

(a) *Act.* XXII. 3.
(b) *Juchasim. fol.* 66.
(c) *Baron. & alii quam plurimi apud Allat. Dissert. de Simeonibus.*
(d) Voyez Maldonat sur cet endroit, & M. de Tillemont, Note 6. sur J. C.
(e) Voyez le ℣. 26.
(f) *Celsus inter opera Cypriani, p.* 564. 1.
(g) *Psalm.* XCVII. 2. 3.
(h) *Chrysost. in Catena hic.*
(i) 2. *Cor.* II. 14. 15.
(k) 1. *Petr.* II. 4. & *sequ. Isai.* VIII. 15.
(l) *Osee* XIII. 9.



Digitized by Google

35. *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius; ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.*

36. *Et erat Anna Prophetissa, filia Phanuël, de tribu Aser. Hæc processerat in diebus multis, & vixerat cum viro suo annis septem à virginitate sua.*

37. *Et hæc vidua usque ad annos octoginta quatuor; quæ non discedebat de Templo, jejuniis, & obsecrationibus serviens nocte, ac die.*

35. (*Jusques-là que* votre ame même sera percée *comme* par une épée;) afin que les pensées *cachées* dans le cœur de plusieurs, soient découvertes.

36. Il y avoit aussi une Prophéteffe, nommée Anne, fille de Phanuël, de la tribu d'Aser, qui étoit fort avancée en âge, & qui avoit seulement vêcu sept ans avec son mari depuis qu'elle l'avoit épousé étant vierge.

37. Et étoit alors veuve, âgée de quatre-vingt-quatre ans; & elle demeuroit sans cesse dans le Temple, servant *Dieu* jour & nuit dans les jeûnes, & dans les priéres.

## COMMENTAIRE.

parez le Chap. IX. ℣. 39. de saint Jean: *In judicium ego in hunc mundum veni: ut qui non vident, videant; & qui vident, cæci fiant.*

IN SIGNUM CUI CONTRADICETUR. *Pour être en butte à la contradiction des hommes.* Il ne faut qu'ouvrir l'Evangile, pour voir l'accomplissement de cette prophétie. Depuis que J. C. eut commencé à prêcher la pénitence, & à reprendre les abus, & les désordres qui regnoient dans Israël; depuis qu'il se fut élevé contre l'hypocrysie des Pharisiens, & contre les corruptions qu'ils faisoient au sens des Loix, il se vit contredit, calomnié, persécuté, haï, maudit, traité d'insensé, d'imposteur, de magicien, de gourmand, de prévaricateur de la Loi, d'ami des pécheurs, & des Publicains. Ils portérent enfin leur haine, & leur ressentiment jusqu'à le faire mourir sur une Croix.

℣. 35. TUAM IPSIUS ANIMAM PERTRANSIBIT GLADIUS. *Votre ame même sera percée comme par une épée.* La Vierge ne put voir sans une très-vive douleur les oppositions, & les contradictions que souffrit le Sauveur durant tout le tems de sa prédication. Mais ce qui lui fut plus sensible, & qui lui causa des douleurs mortelles, fut de le voir attaché à une Croix, & de l'y voir expirer. C'est-là où l'on peut dire que le glaive perça son ame (a). Quelques Anciens (b) ont écrit que la sainte Vierge étoit morte de douleur au pied de la Croix. D'autres ont crû qu'elle avoit souffert le martyre (c). Mais S. Ambroise (d) dit fort judicieusement que ce fait n'étant point appuyé dans l'histoire, ne mérite aucune créance.

D'autres (e) Anciens ont avancé une chose plus incroyable, en disant que le glaive qui perça le cœur de Marie, est le doute où elle tomba qu'il fût le vrai Fils de Dieu, lorsqu'elle le vit attaché à la Croix; & dont elle ne fut parfaitement détrompée, que lorsqu'elle sçut qu'il étoit ressuscité. D'autres (f) ont entendu par ce glaive le feu qui doit expier tous les hommes à la fin du monde, & dont la sainte Vierge même ne devoit pas être exemte. Opinions inventées par Origénes, & suivies par quelques anciens Docteurs; mais entiérement rejettées aujourd'hui. J'en dis autant de ceux (g) qui l'expliquent de la parole de Dieu, & du mystére qui fut révélé à Marie. Saint Paul (h) compare la parole de Dieu à une épée tranchante. C'est ce qui a donné naissance à ce sentiment. Siméon prédit ici incidemment la Passion du Fils de Dieu, en annonçant à sa Mere la part qu'il y devoit prendre (i): Car saint Luc s'exprime d'une maniére enveloppée, qui dit deux choses. La premiere, que l'ame de J. C. seroit percée d'un glaive de douleur; & la seconde, que ce glaive perceroit aussi l'ame de Marie. Le glaive en cet endroit se prend dans un sens métaphorique, comme dans le Pseaume (k): *Leur langue est un glaive tranchant.* Et ailleurs, en parlant de Joseph (l): *Son ame fut percée du glaive, jusqu'à l'accomplissement de ce qu'il avoit prédit de lui-même.*

UT REVELENTUR EX MULTIS CORDIBUS COGITATIONES. *Afin que les pensées cachées dans les cœurs de plusieurs, soient découvertes.* La Passion, & la Mort du Sauveur furent une épreuve, qui fit voir ceux qui étoient sincérement à lui, & ceux qui n'y étoient qu'en apparence. Cette circonstance fit connoître la foiblesse de Pierre, la timidité des Apôtres, la malice de Judas, la fureur des Juifs, l'injustice de Pilate, l'aveuglement des Prêtres, & des Pharisiens. C'est la Croix du Sauveur qui éprouve encore aujourd'hui les vrais, ou les faux Chrétiens. Le vrai Chrétien ne rougit pas de la Croix de son Dieu; il l'embrasse, il l'aime, il la charge sur soi. Le mauvais Chrétien en rougit, il la fuit, il la craint (m). Si J. C. eût continué à prêcher, à faire des miracles, à combler les peuples de bienfaits, il auroit eu une infinité de sectateurs intéressez, & chancelans. Depuis sa Mort, ses Disciples n'ont plus craint ni la mort, ni les tourmens; ils sont demeurez fermes, & intrépides au milieu des plus terribles persécutions. Voilà le fruit de sa Croix, & de ses souffrances.

℣. 36. ET ERAT ANNA PROPHETISSA. *Il y avoit aussi une Prophéteffe, nommée Anne.* Le Fils de Dieu veut que tous les âges, toutes les professions, & tous les sexes rendent témoignage à sa naissance: Un Prêtre en la personne de Zacharie; une vierge, en la personne de Marie; un enfant, dans celle de saint Jean; une personne mariée, en celle d'Elisabeth; un vieillard rempli de l'Esprit de Dieu, dans Siméon; une vieille Prophéteffe, en la personne d'Anne (n).

℣. 37. VIDUA USQUE AD ANNOS OCTOGINTA QUATUOR. *Elle étoit demeurée veuve, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, ayant vêcu seulement sept ans avec son mari, qu'elle avoit épousé étant vierge.* Toutes ces circonstances sont remarquables: Une Prophéteffe, veuve de très-bonne heure, qui ne s'étoit jamais remariée, & qui avoit vêcu dans le veuvage, & dans la pratique de la pieté, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Les filles Israëlites se marioient de fort bonne heure; & c'étoit une grande louange dans Israël à une jeune veuve, de demeurer dans le veuvage sans reproche, & éloignée des déreglemens, qui ne sont que trop communs dans ces for-

(a) *Theophyl. Bed. Euthym. Author. serm. 1. de Assumpt. sub nomine Hieron. Mald.*
(b) *Vide Maldon. hic.*
(c) *Vide Epiphan. hæres. 78.*
(d) *Ambros. in Luc. c. 3.*
(e) *Vide Origen. homil. 17. in Luc. Author quæst. vet. & nov. Test. sub nomine Aug. qu. 73. Chrysost. homil. de occursu Domini. Cyrill. Alex. in Joan. lib. 12. Basil. ep. 317. Theophyl. hic.*
(f) *Origen. Vide & Hilar. in Psal. CXVIII. Vide 1. Cor. III. 13.*
(g) *Vide Ambros. hic. & lib. de Virginib. c. 3.*
(h) *Ephes. VI. 17.*
(i) *Aug. Ep. 149. nov. edit. § 33. alias ep. 59.*
(k) *Psalm. LVI. 5.*
(l) *Psalm. CIV. 18.*
(m) *Vid. Bed. Theophyl. D. Thom. in Caten. Mald. Aug. Ep. 149. nov. edit.*
(n) *Vide Ambros. in Luc. hic.*

38. Et hæc, ipsâ horâ superveniens, confitebatur Domino; & loquebatur de illo omnibus qui expectabant redemptionem Israël.

38. Etant donc survenuë en ce même instant, elle se mit aussi à loüer le Seigneur, & à parler de lui à tous ceux qui attendoient la rédemption d'Israël.

39. Et ut perfecerunt omnia secundùm Legem Domini, reversi sunt in Galilæam, in civitatem suam Nazareth.

39. Après qu'ils eurent accompli tout ce qui étoit ordonné par la Loi du Seigneur, ils s'en retournérent en Galilée, à Nazareth leur ville.

40. Puer autem crescebat; & confortabatur, plenus sapientiâ; & gratia Dei erat in illo.

40. Cependant l'Enfant croissoit, & se fortifioit, étant rempli de sagesse; & la grace de Dieu étoit en lui.

41. Et ibant parentes ejus per omnes annos in Jerusalem, in die solemni Paschæ.

41. Son pere, & sa mere alloient tous les ans à Jérusalem à la fête de Pâque.

42. Et cùm factus esset annorum duodecim, ascendentibus illis Jerosolymam, secundùm consuetudinem diei Festi.

42. Et lorsqu'il fut âgé de douze ans, ils y allérent, selon qu'ils avoient accoûtumé au tems de la fête.

## COMMENTAIRE.

tes de personnes, & que saint Paul leur reproche si fortement (a). On peut voir les loüanges que Booz donne à Ruth (b), & celles que l'Ecriture donne à Judith (c), pour être demeurées pendant leur veuvage dans la continence, & dans la crainte de Dieu. Grotius sur cet endroit, montre quel a été l'esprit de l'ancienne Eglise sur le sujet des secondes nôces, & de quelle maniére on les regardoit autrefois.

Et non discedebat de Templo. *Elle demeuroit sans cesse dans le Temple.* Elle étoit apparemment de ces femmes qui veilloient dans le Temple, & qui avoient succédé à celles dont il est parlé dans l'Exode (d), & dans le premier Livre des Rois (e), lesquelles étoient occupées au service du Seigneur, dans les choses qui leur étoient commandées par les Prêtres. Anne étoit de la tribu d'Aser. Il n'y avoit aucune distinction à faire entre les tribus pour ces services, qui étoient purement volontaires, & de dévotion.

℣. 38. Et hæc ipsa hora superveniens. *Etant survenuë dans ce même instant;* comme Siméon parloit à Marie, & lui prédisoit ce qui devoit arriver à l'enfant, & à elle. Anne commença de son côté à loüer le Seigneur, & à publier à tous ceux qui étoient présens, qui attendoient la rédemption d'Israël, qu'enfin leurs souhaits étoient accomplis, & que le Sauveur étoit venu.

℣. 39. Et ut perfecerunt, &c. *Après qu'ils eurent accompli tout ce qui étoit ordonné par la Loi, ils s'en retournérent à Nazareth.* Saint Luc, qui écrivoit après saint Matthieu, a omis bien des choses; qui avoient été dites par cet Evangéliste; par exemple, toute l'histoire de l'adoration des Mages, & de la fuite en Egypte. L'adoration des Mages arriva avant que Marie vint à Jérusalem, pour y présenter son premier-né au Seigneur, & pour y subir la Loi de la purification; & la fuite en Egypte se doit placer immédiatement après le voyage de Jérusalem: En sorte que le retour à Nazareth, dont parle ici saint Luc, ne regarde que le tems qui suivit le voyage d'Egypte.

℣. 40. Puer autem crescebat, et confortabatur (f). *Cependant l'enfant croissoit, & se fortifioit, étant rempli de sagesse; & la grace de Dieu étoit en lui.* Jesus croissoit en âge; il se fortifioit quant au corps; sa sagesse se déclaroit avec l'âge. Dans cet âge si tendre, il possédoit tous les trésors de la sagesse, de la science, de la grace. En tant que Dieu, il ne pouvoit recevoir d'accroissement; en tant qu'homme, il ne pouvoit croître en sagesse, en perfection, en mérite, en science, en grace: mais il pouvoit en donner des marques plus, ou moins sensibles, suivant les régles qu'il s'étoit prescrites, & suivant l'ordre de sa Sagesse, & de sa Providence. Plusieurs Anciens (g) ont dit qu'il croissoit en sagesse comme homme, & non pas comme Dieu: mais comme on s'est apperçû que ce sentiment pouvoit avoir des suites fâcheuses; & qu'on en pourroit conclure que Jesus-Christ comme homme, n'a pas toûjours été parfait; d'autres Anciens (h), & les Théologiens qui les ont suivis, se sont arrêtez à une réponse qui est suggérée par ceux-mêmes qui proposoient le premier sentiment; c'est que le Sauveur, comme nous l'avons dit, donnoit des marques d'une plus grande sagesse, à mesure qu'il croissoit en âge. Il acquéroit de nouvelles connoissances d'expérience; mais non de nouvelles lumiéres spéculatives, ou infuses. S. Luc répete la même chose au ℣. 52. Jesus *croissoit en sagesse; en âge, & en grace devant Dieu, & devant les hommes.*

℣. 41. Per singulos annos in die Paschæ. *Son pere, & sa mere alloient tous les ans à Jerusalem à la Fête de Pâques.* La Loi ordonnoit à tous les hommes d'Israël de paroître trois fois l'année, à Pâques, à la Pentecôte, & à la Fête des Tentes, devant le Seigneur, au lieu où étoit son Temple (i). Il n'y avoit point de Loi qui y obligeât les femmes: mais aussi la Loi ne le leur défendoit point; & on ne peut douter que plusieurs ne s'y rendissent avec leurs maris. On demande pourquoi saint Joseph, & la sainte Vierge, qui étoient si grands observateurs de la Loi, ne s'y rendoient toutefois qu'à la Fête de Pâques, comme le dit ici l'Evangéliste? Les uns (k) croyent que ceux qui étoient éloignez de Jérusalem, étoient dispensez de s'y trouver à la Pentecôte, & à la Fête des Tentes; mais non pas à Pâques (l); parce que l'obligation étoit plus stricte pour cette Fête que pour les autres. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que S. Luc a mis la Pâque pour exemple, sans prétendre exclure les autres Fêtes: apparemment parce que ce fut dans une Fête de Pâques qu'arriva ce qu'il va raconter (m); ou bien, parce qu'aux autres Fêtes il alloit seul à Jérusalem; mais qu'à Pâque il y venoit avec son épouse (n).

℣. 42. Cum esset annorum duodecim. *Lorsqu'il fut âgé de douze ans, ils y allérent selon la coutume.*

---

(a) 1. Timot. v. 11. *Adolescentiores autem viduas devita, cùm enim luxuriatæ fuerint in Christo, nubere volunt.*
(b) Ruth. III. 10. *Benedicta es à Domino, filia, quia non es secuta juvenes, pauperes sive divites.*
(c) Judith. VIII. 4. 5. 6. 7. 8. *Erat hæc in omnibus famosissima, quoniam timebat Dominum valdè, nec erat qui loqueretur de illa verbum malum.*
(d) Exod. XXXVIII. 8.
(e) 1. Reg. II. 22.
(f) Le Grec ajoûte: Πνεύματι, *en esprit*; ce qui est retranché de quelques Exemplaires Grecs. Le Persan & l'Ethiopien lisent: *Par le Saint-Esprit.*
(g) *Athan. serm. 4. contrà Arian. Epiphan. Anchorato. Cyrill. lib. x. Thesauri. c. 7. & lib. de fide ad Regin. Fulgent. lib. 1. ad Trasimund. Bed. Euthym. hic. Vide & Ambros. de Incarnat.*
(h) *Origen. hom. 20. in Luc. Epiph. Anchorato. Nazianz. orat. de Laudib. Basil. Theophylact. hic. Damasc. lib. de duab. natur. alii. Vide Maldon. hic. & Natal. Alex. ad ℣. 52. hujus capitis.*
(i) *Exod.* XXIII. 15. 16. 17. XXXIV. 23. *Deut.* XVI. 16.
(k) *Hugo. Liran.*
(l) 1. *Reg.* 1. 7.
(m) *Mald. Brug.*
(n) *Brug. Grot.*

Digitized by Google

43. *Consummatisque diebus, cùm redirent: remansit Puer Jesus in Jerusalem; & non cognoverunt parentes ejus.*

44. *Existimantes autem illum esse in comitatu, venerunt iter diei; & requirebant eum inter cognatos, & notos.*

45. *Et non invenientes, regressi sunt in Jerusalem, requirentes eum.*

46. *Et factum est, post triduum invenerunt illum in Templo, sedentem in medio Doctorum, audientem illos, & interrogantem eos.*

47. *Stupebant autem omnes, qui eum audiebant, super prudentiâ, & responsis ejus.*

48. *Et videntes, admirati sunt. Et dixit mater ejus ad illum: Fili, quid fecisti nobis sic? Ecce pater tuus, & ego dolentes quærebamus te.*

43. Après que les jours que dure la fête furent passez, lorsqu'ils s'en retournérent, l'Enfant Jesus demeura dans Jérusalem, sans que son pere, ni sa mere s'en apperçûssent.

44. Et pensant qu'il seroit avec quelqu'un de ceux de leur compagnie, ils marchérent durant un jour; & ils le cherchoient parmi leurs parens, & ceux de leur connoissance.

45. Mais ne l'ayant point trouvé, ils retournérent à Jérusalem pour l'y chercher.

46. Trois jours après ils le trouvérent dans le Temple, assis au milieu des Docteurs, les écoutant, & les interrogeant.

47. Et tous ceux qui l'écoutoient, étoient ravis en admiration de sa sagesse, & de ses réponses.

48. Lors donc qu'ils le virent, ils furent remplis d'étonnement; & sa mere lui dit? Mon fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous? Voilà votre pere, & moi qui vous cherchions étant tout affligez.

## COMMENTAIRE.

On croit (a) que l'enfant Jesus alla au Temple avec ses parens, dès qu'il fut capable de marcher; & que l'Evangéliste ne marque ici l'âge de douze ans, que pour fixer le tems de ce qu'il va raconter. D'autres (b) croyent qu'il ne commença à faire ce voyage qu'à l'âge de douze ans; & que c'est ici la premiére fois qu'il alla pour la Fête à Jérusalem. Chez les Hébreux, les enfans ne sont appellez *fils du précepte*, & obligez à la rigueur de la Loi, qu'après l'âge de douze ans (c).

Non cognoverunt parentes ejus. Jesus *demeura à Jérusalem, sans que son pere, & sa mere s'en apperçûssent.* Jesus-Christ demeura dans le silence, & dans l'obscurité depuis sa naissance, & sa présentation au Temple, jusqu'à l'âge de douze ans; & ensuite depuis l'âge de douze ans, jusqu'à trente-trois (d), où il commença à prêcher. Il voulut faire briller un rayon de sa sagesse dès l'âge de douze ans; afin que dans la suite, lorsqu'il commenceroit à se manifester au monde, on ne crût pas que sa science fut une science acquise par l'étude, puisqu'il avoit fait voir ce qu'il savoit, dans un âge où l'on ne pouvoit pas dire qu'il fût devenu sçavant, en fréquentant les Ecoles, ou en étudiant en particulier. Origéne (e) semble croire que Jesus-Christ se rendit invisible, pour se dérober à la sainte Vierge, & à saint Joseph.

Mais comment ne s'apperçûrent-ils de l'absence de Jesus-Christ, qu'après un jour de marche? C'est que dans ces rencontres les Juifs qui venoient à Jérusalem, ou qui s'en retournoient chez eux, alloient par plusieurs bandes; & comme ceux du même lieu, & de la même tribu composoient plusieurs troupes, les parens de J. C. jugérent qu'il avoit suivi quelque autre bande; & ils ne s'apperçûrent qu'au soir, qu'il n'étoit point de la compagnie de ceux de Nazareth. D'autres (f) croyent que dans ces voyages les hommes alloient par troupes, séparez des femmes; & que Joseph, & Marie étant l'un dans une bande, & l'autre dans une autre, crûrent que l'enfant Jesus, qui par la prérogative de son âge, avoit droit d'aller avec les hommes ou avec les femmes, étoit dans l'une, ou l'autre troupe: Joseph le croyant avec Marie, & Marie le croyant avec Joseph. Le soir comme toutes les bandes se rassembloient pour manger, on s'apperçut que Jesus n'étoit point du tout dans la Caravanne. On dit que ce fut à Bérée, à trois lieuës & demie de Jérusalem, que l'on remarqua que Jesus étoit absent.

℣. 46. Post triduum invenerunt eum. *Trois jours après, ils le trouvérent dans le Temple assis au milieu des Docteurs.* Le troisiéme jour après leur départ, ils le trouvérent dans le Temple, dans une assemblée de Sages de la nation Juive, assis parmi les Disciples, écoutant leurs Leçons, & leur faisant des questions. Mal-à-propos nos Peintres le représentent assis comme Maître dans la place honorable de la sale, donnant des Leçons aux Docteurs. Ce n'est pas ainsi que saint Grégoire le Grand, & les meilleurs Interprétes (g) l'entendent: *In medio Doctorum sedens, non docens, sed interrogans invenitur*, dit saint Grégoire (h); pour nous enseigner que personne ne doit présumer d'enseigner, s'il n'est affermi dans la science de la Religion, puisque J. C. qui par sa Divinité est le Maître des Maîtres, & la source de toute lumiére, ne dédaigne point de paroître au milieu des Ecoles, comme pour y apprendre: *Quo exemplo ostenditur ne infirmus docere quis audeat, si ille puer doceri interrogando voluit, qui per Divinitatis potentiam verbum scientiæ ipsis suis Doctoribus ministrabat.*

On dit que dans les Ecoles des Hébreux, les Ecoliers étudioient, & écoutoient, les uns assis sur des bancs, & les autres par terre, en demi cercle autour du Maître. On veut (i) que cet usage n'ait commencé parmi eux que sous le Rabbin Gamaliel. Jusqu'à lui les Ecoliers écoutoient debout. Nous lisons dans les Actes, que saint Paul étudia aux pieds de Gamaliel (k). Ce qui revient à ce que nous venons de dire. L'Auteur du Commentaire sur S. Paul, attribué à S. Ambroise (l), marque fort distinctement l'ancien usage des Juifs: *Hæc traditio Synagogæ est, ut sedentes disputent seniores dignitate in cathedris, sequentes in subselliis, novissimi in pavimento super mattas.* Au reste J. C. n'étoit pas là comme un simple Ecolier; il faisoit aux Docteurs des questions, & il rendoit des réponses, qui les ravissoient en admiration. ℣. 47.

℣. 48 Ecce pater tuus, et ego, &c. *Voilà votre pere, & moi, qui vous cherchions, étant tout affligez.*

(a) *Beda. Juvenc. Mald. Vide & Grot.*
(b) *Vide Ligfoot hic.*
(c) *Abenezra ad Genes. XVII. 14. Grot. hic.*
(d) La trentiéme année de l'Ere commune, est la trente-troisiéme de la naissance de J. C.
(e) *Origen. homil. 19. in Luc. & Græcus Auth. apud D. Th. hic.*
(f) *Beda hic. Aelred. serm. in Dominica infra octav. Epiphan. 2. t. Oper. S. Bern. Liran. hic. & in 1. Reg. 1. 19.*
(g) *Beda, Mald. &c.*
(h) *Gregor. 3. parte Pastoral. c. 26.*
(i) *Vide Megillath. fol. 21. 1.... apud Ligfoot hic.* Voyez aussi M. Simon, Supplément aux cérémonies des Juifs, ch. 6.
(k) *Act. XXII. 3.*
(l) *Ambrosiaster in 1. Cor. 1. 14. Grot. hic.*

49. *Et ait ad illos : Quid est quòd me quærebatis? Nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt, oportet me esse?*

50. *Et ipsi non intellexerunt verbum quod locutus est ad eos.*

51. *Et descendit cum eis, & venit Nazareth; & erat subditus illis. Et mater ejus conservabat omnia verba hæc in corde suo.*

52. *Et Jesus proficiebat sapientiâ, & ætate, & gratiâ apud Deum, & homines.*

49. Il leur répondit : Pourquoi est-ce que vous me cherchiez ? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois *occupé* à ce qui regarde le service de mon Pere ?

50. Mais ils ne comprirent point ce qu'il leur disoit.

51. Il s'en alla ensuite avec eux, & il vint à Nazareth; & il leur étoit soumis. Or sa mere conservoit dans son cœur toutes ces choses.

52. Et JESUS croissoit en sagesse, en âge, & en grace devant Dieu, & devant les hommes.

## COMMENTAIRE.

On n'est point surpris de voir appeller Joseph, pere de J. C. puisque Joseph le regardoit comme son fils, qu'il l'élevoit, & qu'il passoit pour son pere dans l'idée du monde : mais on s'étonne que la sainte Vierge & saint Joseph, instruits comme ils l'étoient, que J. C. étoit le Fils de Dieu, & la souveraine Sagesse du Pere, pouvoient s'affliger de son absence, & s'inquiéter de ne le pas voir. Pouvoient-ils ignorer qu'il ne se conduisît toûjours par des voies, & des desseins pleins de lumiére, & de prudence, & qu'il ne pouvoit être que dans les lieux, où son Pere le demandoit? Origéne (a) répond qu'ils ne craignoient point qu'il fût perdu, ou égaré : mais ils avoient peur qu'il ne les eût abandonnez, pour se retirer ailleurs; ou même qu'il ne fut remonté au Ciel, pour en descendre, quand il plairoit à son Pere. Les Mystiques rapportent encore d'autres raisons de l'absence de JESUS, & des inquiétudes de Marie (b) : mais la plus simple, & la plus naturelle, est que saint Joseph, & la sainte Vierge, sans beaucoup consulter ce que leur foi leur disoit de la nature, & de la puissance de JESUS, se livrérent à leur tendresse naturelle, & ne pûrent sans douleur se voir privez de sa présence, dans l'incertitude de ce qui lui étoit arrivé, & des raisons qu'il pouvoit avoir eu de s'absenter.

℣. 49. NESCIEBATIS QUIA IN HIS QUÆ PATRIS MEI SUNT, &c. *Ne sçaviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé à ce qui regarde le service de mon Pere?* D'autres (c) traduisent le Grec (d): *Ne sçaviez-vous pas que le lieu où il me falloit chercher, étoit la Maison de mon Pere*; ou, qu'il ne me convenoit pas d'être ailleurs que dans le Temple? Pourquoi donc me cherchiez-vous ailleurs; & pourquoi étiez-vous en peine de me trouver? Vous n'aviez qu'à venir droit au Temple. Ce dernier sens paroît le mieux lié avec la suite du discours, & le plus conforme au génie de la Langue Grecque (e). L'autre explication est pourtant fort suivie, & n'a rien que de très-probable.

℣. 50. IPSI NON INTELLEXERUNT VERBUM. *Ils ne comprirent point ce qu'il leur disoit.* Ils ne doutoient pas que JESUS-CHRIST ne fût Fils de Dieu, & que le Temple ne fût vraiement la Maison de son Pere; mais ils ne comprirent pas ce qu'il vouloit dire par ces paroles: *Il faut que je sois dans la maison de mon Pere*; ou, *il faut que je m'occupe des affaires de mon Pere.* Ils ne savoient s'il vouloit y demeurer pour toûjours, s'il y viendroit souvent, ou s'il alloit commencer son ministére, & sa prédication. Comme ils étoient dans l'attente des très-grandes choses qu'il devoit opérer dans le monde, tout leur paroissoit mystérieux; & ils ne pouvoient deviner ni les tems, ni les moyens, ni les circonstances de l'exécution de ses desseins. Il y a dans les prophéties une infinité de choses fort claires, qu'on n'a connuës qu'après coup. Notre Sauveur a fait, & dit plusieurs choses durant sa vie, que ses Apôtres n'ont compris qu'après sa mort, & sa résurrection.

℣. 51. VENIT NAZARETH; ET ERAT SUBDITUS ILLIS. *Il vint à Nazareth; & il leur étoit soumis.* Cette manifestation passagére que JESUS-CHRIST fit de sa sagesse au milieu des Docteurs, ne le rendit pas indépendant. Le moment de sa glorification n'étoit point encore arrivé. Dieu vouloit qu'il nous donnât pendant un long-tems l'exemple de l'humilité, & de la modestie que nous devons observer en toutes choses; & sur tout de l'obéissance, & du respect que nous devons à nos parens. C'est ce que les Peres remarquent sur cet endroit (f). Saint Joseph étoit sans doute beaucoup au-dessous de JESUS; & toutefois JESUS lui est soumis, & lui obéit. Il arrive souvent, dit Origéne, que le moindre commande à celui qui lui est supérieur en mérite : mais cela ne dispense pas l'inférieur de l'obéissance qu'il doit à celui que Dieu a mis sur sa tête; & ne donne pas droit à celui qui commande de s'élever d'orgueil, & de commander avec empire. Qu'il se souvienne de ce qu'il est, & que JESUS étoit soumis à Joseph: *Non elevabitur superbiâ ex eo quòd major est, sed sciet ita sibi meliorem esse subjectum, quomodo &* JESUS *subjectus fuit Joseph.*

MATER EJUS CONSERVABAT OMNIA. *Sa mere conservoit dans son cœur toutes ces choses.* Il a déja remarqué la même chose ci-devant, ℣. 19. Marie nourrissoit sa foi, & sa piété, en considérant attentivement, & en repassant dans son cœur tout ce que JESUS faisoit, tout ce qu'il disoit, tout ce qui lui arrivoit. Elle voyoit avec une admiration mêlée de respect, l'accomplissement des anciennes prophéties, & de celles qui lui avoient été annoncées par l'Ange Gabriel. Saint Luc a fait cette remarque en plus d'un endroit, apparemment parce qu'il avoit apris une grande partie de ces particularitez de la bouche même de la sainte Vierge (g), ou de ceux à qui elle les avoit racontées.

℣. 52. PROFICIEBAT SAPIENTIA, ET ÆTATE. JESUS *croissoit en sagesse, & en âge.* Voyez ci-devant ℣. 40. On peut traduire le Grec (h): *Il croissoit en grandeur.* Il devenoit grand de corps.

(a) *Origen. homil. 19. in Luc. Euthym. hic.*
(b) *Vide Aëlred. serm. in octava Epiphan. t. 2. Oper. S. Bern. p. 578.*
(c) *Origen. Theophyl. Euthym. hic. Epiphan. hæres. 30. Hugo hic. Fuller. Capell. Grot. Lud. de Dieu. Hamm. Le Clerc. Vide Toynard Harm. not. p. 144.*
(d) Ὅτι ἐν τοῖς τοῦ πατρός μου δεῖ εἶναί με.
(e) Voyez *Joan. XIX. 27.* Ἔλαβεν αὐτὴν εἰς τὰ ἴδια. Dans sa maison. *Et Esther VI. 12.* Aman s'en retourne tout affligé dans sa maison. Ἀπέστρεψεν εἰς τὰ ἴδια. *Joseph Antiq. lib. 8. cap. 2.* dit qu'Hiram mit une colomne d'or dans le Temple de Jupiter; Ἐν τοῖς τοῦ Διὸς ἀνέθηκε.
(f) *Ambros. & Origen. Beda, Theophylact. Euthym. hic.*
(g) *Grot. hic. Toynard. Harm. in not. p. 144.*
(h) Προέκοπτε σοφίᾳ, καὶ ἡλικίᾳ. Le mot ἡλικία se prend pour la grandeur, la stature. *Luc. XIX. 3.* en parlant de Zachée: Ἡλικίᾳ μικρὸς ἦν. *Et Matth. VI. 27.* Qui de vous peut par ses soins augmenter sa taille? Προσθεῖναι ἐπὶ τὴν ἡλικίαν.



Digitized by Google

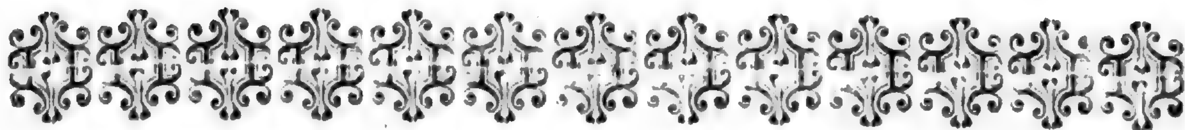

# CHAPITRE III.

*Mission de saint Jean. Il donne le baptême, il instruit les peuples, il rend témoignage à* JESUS-CHRIST. *Le Sauveur vient recevoir le baptême de Jean. Le Ciel s'ouvre, le Saint-Esprit descend en forme de colombe, le Pere rend témoignage à* JESUS-CHRIST; *sa généalogie depuis Adam jusqu'à la sainte Vierge.*

℣. 1. *Anno autem quintodecimo imperii Tiberii Cæsaris, procurante Pontio Pilato Judæam, Tetrarchâ autem Galilææ Herode, Philippo autem fratre ejus Tetrarchâ Iturææ, & Trachonitidis regionis, & Lysaniâ Abilinæ Tetrarchâ.*

2. *Sub Principibus Sacerdotum Anna, & Caipha, factum est verbum Domini super Joannem, Zachariæ filium, in deserto.*

℣. 1. Or l'an quinziéme de l'empire de Tibére César, (Ponce Pilate étant Gouverneur de la Judée, Hérode Tétrarque de la Galilée, Philippe son frere de l'Iturée, & de la Province de Traconite, & Lysanias d'Abiléne.

2. Anne, & Caïphe étant Grands-Prêtres,) le Seigneur fit entendre sa parole à Jean fils de Zacharie dans le désert :

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ANNO AUTEM QUINTODECIMO IMPERII TIBERII CÆSARIS. *Or la quinziéme année de l'empire de Tibere César.* Plusieurs Manuscrits Grecs rejettent la particule *Or*, du commencement de ce Chap. Les Marcionites la rejettoient aussi, avec les deux Chapitres precédens, & joignoient le commencement de celui-ci, avec le ℣. 31. du Chap. IV. La quinziéme année de Tibere, dont parle ici l'Evangéliste, se prend de son avénement à l'Empire, après la mort d'Auguste; & cette quinziéme année répond à l'an du monde 4032. De la Période Julienne 4741. De saint Jean-Baptiste 32. & de JESUS-CHRIST 31. De l'Ere Vulgaire 29.

*Ponce Pilate* commença l'année précédente, quatorziéme de Tibère, 30. de JESUS-CHRIST, & gouverna la Judée pendant dix ans, jusqu'à l'an 40. de JESUS-CHRIST.

*Hérode Tétrarque de Galilée*, étoit Hérode surnommé Antipas, fils du grand Hérode, & frere de Philippe, dont nous allons parler. Le nom de Tétrarque qu'on lui donne, signifie à la lettre un Prince qui gouverne le quart d'un Royaume: Mais ce nom se prend souvent pour un Roi d'un petit Etat, & allié des Romains. Son Royaume de Galilée s'étendoit au-deçà, & au-delà du Jourdain; & notre Seigneur a passé dans ses Etats la plus grande partie des dernières années de sa vie.

*Philippe Tétrarque d'Iturée, & de Trachonite*, étoit aussi fils d'Hérode le Grand. Ses Etats s'étendoient au-delà du Jourdain, à l'orient de la Galilée; ayant la Syrie de Damas au nord, & l'Arabie déserte à l'orient.

*Lysanias Tétrarque de l'Abilene.* Ce Lysanias est apparemment le fils, ou le petit-fils d'un autre Lysanias, connu dans l'Histoire, qui avoit possedé les villes de Calcide, & d'Héliople, avec les montagnes d'Iturée (*a*). Marc-Antoine lui ayant accordé le titre de Roi d'Iturée, le fit mourir quelque tems après, pour donner une partie de son Royaume à Cléopatre (*b*). Zenodore reçut ensuite sous l'obligation d'un certain tribut, les terres, & Seigneuries qui avoient appartenu à Lysanias: mais Auguste les lui ôta, & les donna au Roi Hérode (*c*). Elles firent partie du partage de Philippe Tetrarque d'Iturée; dont on vient de parler. Mais il faut que Lysanias fils, ou petit-fils du dernier Lysanias, qui avoit été mis à mort par Antoine, possedât encore l'Abilene, lorsque saint Jean commença à prêcher, puisque S. Luc le met ici au nombre des Princes qui gouvernoient dans la Palestine, ou au voisinage. Et en effet Joseph parlant de ce qui avoit été donné à Philippe, dit qu'on lui accorda *une partie de ce qu'on appelloit la Seigneurie de Zénodore* (*d*). L'autre partie étoit possedée par Lysanias. Saint Luc a jugé à propos de parler de ce petit Prince, apparemment parce qu'il y avoit un grand nombre de Juifs dans ses Etats.

Quant à *l'Abiléne*, c'est apparemment la Province, dont la ville d'Abila étoit Capitale. Ptolomée a parlé de cette ville d'Abila, & lui a donné le surnom de Lysanias (*e*). Il la place entre Héliopolis, & Damas. L'itinéraire d'Antonin, ou d'Æthicus met trente-huit mille pas de Damas à Abila, & vingt-deux mille d'Abila à Héliopolis. Les Tables de Peutinger à peu près de même (*f*). Nous plaçons Abila entre le Liban, & l'Anti-liban, plus haut que les sources du Jourdain. Nous croyons que c'est la même que *Hoba*, ou *Hobal*, dont il est parlé dans la Genése, & qui étoit selon Moyse, à la gauche, ou au nord de Damas (*g*).

℣. 2. SUB PRINCIPIBUS SACERDOTUM ANNA, ET CAIPHA. *Anne, & Caïphe étant grands-Prêtres.* Ce n'est pas qu'il y eût à la fois deux grands-Prêtres dans le pays, & dans l'exercice de leurs fonctions: Mais Anne ayant été fait grand-Prêtre par Quirinius Gouverneur de Syrie, & de Judée, & ayant possédé cette grande Dignité pendant onze ans (*h*), en conserva le titre même depuis sa déposition. Il n'en avoit plus que le titre au tems dont nous parlons. Caiphe son gendre, ayant été établi grand-Prêtre par Gratus Gouverneur de Judée, & ayant tenu cette Charge pendant huit, ou neuf ans, fut déposé par Vitellius Gouverneur de Judée, Ainsi il étoit en place, lorsque S. Jean commença sa mission; & il y demeura encore quelques années après la mort de notre Seigneur. On peut voir notre Dissertation sur la succession des grands-Prêtres Hébreux, à la tête du Livre de Judith.

FACTUM EST VERBUM DOMINI SUPER JOANNEM. *Le Seigneur fit entendre sa parole à Jean fils de Zacharie.* Saint Jean avoit été rempli de l'Esprit saint dès le sein de sa mere. Ce même esprit l'avoit conduit dans le dé-

(a) *Dio lib. 49. p. 44.*
(b) *Joseph Antiqu. lib. 15. c. 4.*
(c) *Joseph Antiq. lib. 15. c. 13. Dio. lib. 54.*
(d) *Joseph Antiq. lib. 17. c. 13.* [illegible]
(e) *Ptolem. lib. 5. c. 15.* [illegible]
(f) Voyez *Cellar. Geogr. Antiq. lib. 3. c. 12.* & les Notes de M. de Tillemont not. 14. sur J. C. & Grotius sur cet endroit.
(g) *Genes. XIV. 15.*
(h) *Joseph Antiq. lib. 18. c. 1. 3.*



Digitized by Google

3. *Et venit in omnem regionem Jordanis, prædicans baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum.*

4. *Sicut scriptum est in Libro sermonum Isaiæ Prophetæ: Vox clamantis in deserto: Parate viam Domini: rectas facite semitas ejus:*

5. *Omnis vallis implebitur; & omnis mons, & collis humiliabitur: & erunt prava in directa, & aspera in vias planas:*

6. *Et videbit omnis caro salutare Dei.*

7. *Dicebat ergo ad turbas quæ exibant ut baptizarentur ab ipso: Genimina viperarum, quis ostendit vobis fugere à ventura ira?*

8. *Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ, & ne cœperitis dicere: Patrem habemus Abraham. Dico enim vobis, quia potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ.*

9. *Jam enim securis ad radicem arborum posita est. Omnis ergo arbor non faciens fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur.*

10. *Et interrogabant eum turbæ, dicentes: Quid ergo faciemus?*

11. *Respondens autem dicebat illis: Qui habet duas tunicas, det non habenti: & qui habet escas, similiter faciat.*

3. Il vint dans tout le pays qui est aux environs du Jourdain, prêchant le baptême de pénitence pour la remission des péchez,

4. Ainsi qu'il est écrit au Livre des paroles du Prophéte Isaïe: *On entendra* la voix de celui qui crie dans le désert: Préparez la voie du Seigneur; rendez droits, & unis ses sentiers:

5. Toute vallée sera remplie, & toute montagne, & toute colline sera abaissée: les chemins tortus deviendront droits, & les raboteux unis;

6. Et tout homme verra le Sauveur *envoyé* de Dieu.

7. Il disoit donc au peuple, qui venoit en troupes pour être baptisé par lui: Race de vipéres, qui vous a avertis de fuir la colére qui doit tomber sur vous?

8. Faites donc de dignes fruits de pénitence; & n'allez pas dire: Nous avons Abraham pour pere. Car je vous déclare, que Dieu peut faire naitre de ces pierres mêmes des enfans à Abraham.

9. La cognée est déja à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne produit point de bons fruits, sera coupé, & jetté au feu.

10. Et le peuple lui demandant: Que devons-nous donc faire?

11. Il leur répondit: Que celui qui a deux tuniques, en donne à celui qui n'en a point: & que celui qui a de quoi manger, en fasse de même.

## COMMENTAIRE.

sert, où il avoit vécu depuis sa jeunesse. Il attend que Dieu lui fasse entendre sa volonté, qu'il lui déclare ses ordres, avant que de s'ingérer à enseigner. Nul ne doit entrer dans ce saint ministére, s'il n'est appellé de Dieu, ou par une vocation surnaturelle, comme saint Jean; ou par la vocation ordinaire des Pasteurs établis dans l'Eglise. La parole que Dieu fit entendre à saint Jean, est une parole intérieure, une inspiration de l'Esprit saint.

℣. 3. VENIT IN OMNEM REGIONEM JORDANIS. *Il vint dans tout le pays qui est aux environs du Jourdain.* On ne sait pas bien en quel lieu saint Jean passa les trente premieres années de sa vie, depuis qu'il se fut retiré de la maison de son pere, pour aller dans le désert: mais on sait qu'il a prêché, & baptisé en trois endroits sur le Jourdain. 1°. Aux environs de Jéricho, au-deçà, & à l'occident du Jourdain (a). On croit que c'est-là où le Sauveur reçut le Baptême. 2°. A Béthanie, ou, Béthabara au-delà du Jourdain (b). 3°. A Ennon, près de Salim, au-deçà du Jourdain (c).

℣. 4. VOX CLAMANTIS IN DESERTO:... (℣. 5.) OMNIS VALLIS IMPLEBITUR. *J'entens la voix de celui qui crie dans le desert:... Toute vallée sera remplie, & toute colline sera abaissée.* Isaïe (d) décrivant le retour de la captivité de Babylone, dit que le Seigneur fera préparer un chemin aisé, applani à son peuple. Les Evangélistes ont fait l'application de cette prophétie à la venue de JESUS-CHRIST. Pour le recevoir comme il faut, chacun doit faire dans soi-même, & d'une maniére morale, ce que le Prophéte dit qu'on doit faire au retour du peuple; s'abaisser par la pénitence, par l'humilité; réformer sa vie, redresser ce qui est tortu, applanir ce qui est raboteux, rehausser ce qui est fangeux, abattre ce qui est escarpé. On entend assez ce que tout cela veut dire dans le moral.

℣. 6. VIDEBIT OMNIS CARO SALUTARE DEI. *Tout homme verra le Sauveur envoyé de Dieu.* Le Prophéte Isaïe, dont saint Luc emprunte ici les paroles, porte (e): *Toute chair verra ce que la bouche du Seigneur a prononcé.* Ou, suivant les Septante: *Toute chair verra le salut du Seigneur, parce que la bouche du Seigneur a parlé.* De même que la délivrance que le Seigneur a procurée à son peuple, en le tirant de la captivité de Babylone, a été remarquée avec admiration par tous les peuples du monde; ainsi toutes les nations seront témoins de la venue du Messie, vrai Libérateur du genre humain.

℣. 7. GENIMINA VIPERARUM. *Race de vipéres, qui vous a avertis de fuir la colére qui tombera sur vous?* Tout ceci a été expliqué sur S. Matth. Chap. III. 7.

℣. 11. QUI HABET DUAS TUNICAS. *Que celui qui a deux tuniques, en donne une à celui qui n'en a point.* Saint Luc nous apprend plus en détail quelles étoient les prédications de saint Jean-Baptiste. Il commence par leur inspirer une frayeur salutaire des jugemens de Dieu, & à leur reprocher fortement leurs désordres. Puis il leur montre le chemin du salut; donnant à chacun les avis, & les instructions convenables à son besoin, & à sa condition. Il ordonne aux peuples, dont la corruption étoit moins grande, de pratiquer les œuvres de charité, & de miséricorde. Il ordonne aux soldats, & aux Publicains, dont la condition est plus exposée au crime, de s'abstenir du mal (f).

(a) *Matth.* III. 1.
(b) *Joan.* I. 28.
(c) *Joan.* III. 23.
(d) *Isai.* XL. 3. 4. 5.
(e) *Isai.* XL. 5.
(f) *Theophylact. hic.*

Digitized by Google

12. *Venerunt autem & Publicani, ut baptizarentur, & dixerunt ad illum: Magister, quid faciemus?*

13. *At ille dixit ad eos: Nihil amplius, quàm quod constitutum est vobis, faciatis.*

14. *Interrogabant autem eum, & milites, dicentes: Quid faciemus, & nos? Et ait illis: Neminem concutiatis, neque calumniam faciatis: & contenti estote stipendiis vestris.*

12. Il y eut aussi des publicains qui vinrent à lui pour être baptisez, & qui lui dirent: Maître, que faut-il que nous fassions?

13. Il leur dit: N'exigez rien au-delà de ce qui vous a été ordonné.

14. Les soldats aussi lui demandoient: Et nous, que devons-nous faire? Il leur répondit: N'usez point de violence, ni de fraude envers personne, & contentez-vous de votre paye.

## COMMENTAIRE.

Ou plûtôt, selon la réflexion de S. Ambroise (*a*), il recommande indifferemment à tous d'exercer la miséricorde, qui est une vertu commune, & populaire; mais il défend aux gens de guerre, & aux Publicains de commettre des vexations, & des violences: *Omnes in commune admonentur, ut conferant non habenti. Misericordia enim plenitudo virtutum est* (*b*). Ce qu'il dit des tuniques, & des habits, on doit l'entendre de tout le reste. Que chacun fasse l'aumône de ce qui ne lui est pas nécessaire. Les œuvres de charité sont un des moyens les plus sûrs que l'Ecriture nous propose pour expier nos péchez (*c*).

℣. 13. NIHIL AMPLIUS QUAM QUOD CONSTITUTUM EST. *N'exigez rien au-delà de ce qui vous a été ordonné.* A la lettre (*d*): *Ne faites rien que ce qui vous a été ordonné.* Mais le Grec *Prasso*, se prend souvent pour exiger; & il revient très-bien en cet endroit à ce sens. Puisque les Princes temporels vous permettent d'exiger les tributs; contentez-vous de prendre ce qui est ordonné, & n'excédez pas. Il sçavoit que ces sortes de gens volent d'ordinaire, & commettent toutes sortes de vexations, & de violences, lorsqu'ils croyent le pouvoir faire impunément. Il ne leur commande pas de quitter cette profession, parce que ce n'est pas la profession en elle même qui est criminelle; c'est l'abus qu'on fait du nom, & de l'autorité du Prince, pour s'autoriser à faire le mal (*e*). Il ne blâme pas les tributs, & les impositions légitimes que les Princes font sur leurs peuples, présumant qu'elles sont dans les régles, & dans la justice, & imposées uniquement pour l'utilité publique, & pour la nécessité de l'Etat; mais aussi il n'en approuve ni les excez, ni les abus (*f*).

℣. 14. NEMINEM CONCUTIATIS. *Il disoit aux soldats: N'usez point de violence, ni de fraude envers personne, & contentez-vous de votre paye.* Quelques anciens Chrétiens ont absolument condamné la milice (*g*): mais ni l'Ecriture, ni les anciens Canons, ni les Peres ne la désapprouvent, que lorsqu'elle est injuste, ou parce qu'elle expose à des occasions presque inévitables de commettre bien des crimes. Saint Jean-Baptiste ne rejette pas les soldats du baptême; il ne leur ferme pas la porte de la pénitence; il n'exige pas même autant des soldats, que du simple peuple: il se contente qu'ils s'abstiennent de *violence*, de meurtres, de blessures; qu'ils n'usent de leurs armes que contre les ennemis de l'Etat; qu'ils ne commettent *ni fraude*, ni malice, ni calomnie contre personne; enfin *qu'ils se contentent de la paye* que le Prince leur assigne, sans user de vexations contre les sujets; sans piller, sans voler, sans user de concussions, & de vexations envers les innocens.

Les Constitutions des Apôtres (*h*) n'en demandent pas davantage que S. Jean, des soldats qui demandent le baptême. » Les soldats de la Legion Thébéenne disoient à l'Empereur: Nos mains sont accoutumées à combattre con» tre les impies, & les ennemis de l'etat; mais non pas à affliger les gens de bien, & les citoyens. Nous avons pris » les armes pour la défense de ceux-ci; & non pas pour les opprimer. Nous avons toûjours combattu pour la justi» ce, pour la piété, pour le salut des innocens. C'est-là la récompense des dangers ausquels nous nous sommes ex» posez. Enfin nous avons combattu pour conserver la foi que nous vous avons jurée: Et comment pourriez-vous » croire que nous vous serions fidéles, si nous violions la foi que nous devons à notre Dieu? Hors ce cas; je veux dire, hors le danger de tomber dans l'infidelité, & dans le crime, les Chrétiens ne faisoient nulle difficulté de s'engager dans la milice, & d'y demeurer, s'ils s'y trouvoient engagez: *Navigamus & nos vobiscum*, disoit Tertullien (*i*), *militamus*, *&c.* Vos camps, vos armées sont remplis de Chrétiens.

Les soldats ausquels parloit Jean-Baptiste, étoient ou des troupes d'Hérode Antipas, ou de Philippe; ou des Juifs qui servoient dans les armées Romaines; car il y en avoit un grand nombre qui avoient pris parti dans leurs armées, ou qui les accompagnoient comme troupes auxiliaires. Alexandre le Grand en avoit aussi un grand nombre; & les Rois d'Egypte, & de Syrie ses successeurs, s'en sont beaucoup servis dans leurs expéditions, & pour la garde de leurs forteresses (*k*). Mais lorsque les soldats Juifs s'engageoient à servir des Princes étrangers, c'étoit toûjours à des conditions qu'ils auroient la liberté de garder leurs Loix; qu'on ne les obligeroit point à marcher le jour du Sabbat, ni à combattre contre leurs freres. Hécatée raconte (*l*) qu'Alexandre le Grand ayant entrepris de rétablir le Temple de Bélus, & ayant commandé à ses soldats d'amasser des matériaux pour cet édifice, on ne put jamais contraindre les Juifs ni par ménaces, ni par aucun mauvais traitement, d'y mettre la main.

Saint Jean-Baptiste leur défend ici premiérement les violences, ou les concussions: *Neminem concutiatis.* Le terme Grec (*m*) signifie proprement: *N'agitez personne*; ne violentez personne; n'usez ni de menaces, ni de terreurs, ni de coups pour vous faire donner ce qui ne vous est point dû. Secondement: *N'usez de fraude envers personne*; ou, *ne calomniez personne*, suivant la force du Grec (*n*); n'accusez point les innocens auprès de vos Officiers, pour vous disculper, ou pour faire donner des ordres violens contre eux. Dans les Auteurs sacrez, le Grec *Sycophantein*, se prend quelquefois dans un sens générique, pour outrager, faire tort, maltraiter quelqu'un; & quelquefois dans un sens propre, pour calomnier, tromper, accuser injustement. Troisiémement enfin saint Jean veut que *les soldats soient contens de leur paye.* La phrase Grecque (*o*) se prend non-seulement pour la paye en argent que l'on donne au soldat; mais aussi pour les vivres, les provisions, la nourriture, l'ustencile qu'on lui fait four-

(a) *Ambros. in Luc. hic.*
(b) *Gregor. homil. 20. Ambros. & Beda hic. alii.*
(c) *Tob. IV. 7. 11. & XII. 8. 9. & Dan. IV. 24.*
(d) Μηδὲν πλέον παρὰ τὸ διατεταγμένον ὑμῖν πράσσετε.
(e) *Zeno Comicus apud Grot.* Πάντες τελῶναι πάντες εἰσὶν ἅρπαγες.
(f) *Vide Grot. in hunc locum.*
(g) *Vide Grot. de jure Bel. & Pac. lib. 1. c. 2. n. 5. 6. 7. & ad hunc loc.*
(h) *Constit. Apost. lib. 8. c. 32.*
(i) *Tertull. Apolog.*
(k) Voyez Joseph en plusieurs endroits, & le quatriéme des Maccabées, & Grotius sur ce passage.
(l) *Apud Joseph contra Appion. lib.*
(m) Μηδένα διασείσητε.
(n) Μηδὲ συκοφαντήσητε.
(o) Καὶ ἀρκεῖσθε τοῖς ὀψωνίοις ὑμῶν.

*15. Existimante autem populo, & cogitantibus omnibus in cordibus suis de Joanne, ne fortè ipse esset Christus:*

*16. Respondit Joannes, dicens omnibus: Ego quidem aquâ baptizo vos: veniet autem fortior me, cujus non sum dignus solvere corrigiam calceamentorum ejus: ipse vos baptizabit in Spiritu sancto, & igni:*

*17. Cujus ventilabrum in manu ejus, & purgabit aream suam, & congregabit triticum in horreum suum, paleas autem comburet igni inextinguibili.*

*18. Multa quidem, & alia exhortans evangelizabat populo.*

*19. Herodes autem Tetrarcha, cum corriperetur ab illo de Herodiade uxore fratris sui, & de omnibus malis quæ fecit Herodes,*

*20. Adjecit, & hoc super omnia, & inclusit Joannem in carcere.*

*21. Factum est autem cùm baptizaretur omnis populus, & Jesu baptizato, & orante, apertum est Cælum.*

*22. Et descendit Spiritus sanctus corporali specie sicut columba in ipsum: & vox de Cælo facta est: Tu es filius meus dilectus in te complacui mihi.*

*23. Et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta, ut putabatur, filius Joseph, qui fuit Heli, qui fuit Mathat,*

*24. Qui fuit Levi, qui fuit Melchi, qui fuit Janne, qui fuit Joseph,*

*25. Qui fuit Mathathiæ, qui fuit Amos, qui fuit Nahum, qui fuit Hesli, qui fuit Nagge,*

*26. Qui fuit Mahath, qui fuit Mathathiæ, qui fuit Semei, qui fuit Joseph, qui fuit Juda,*

15. Cependant le peuple étant dans une grande suspension d'esprit, & tous pensant en eux-mêmes, si Jean ne pourroit point être le CHRIST:

16. Jean dit devant tout le monde: Pour moi, je vous batise dans l'eau: mais il en viendra un autre plus puissant que moi; & je ne suis pas digne de dénoüer les cordons de ses soüillez. C'est lui qui vous batisera dans le Saint-Esprit, & dans le feu.

17. Il prendra le van en main, & il nettoyera son aire: il amassera le bled dans son grenier, & il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.

18. Il disoit encore beaucoup d'autres choses au peuple dans les exhortations qu'il leur faisoit.

19. Mais Hérode le Tétrarque étant repris par lui sur le sujet d'Hérodiade femme de son frere, & de tous les autres maux qu'il avoit faits,

20. Il ajoûta encore à tous ses crimes celui de faire enfermer Jean dans une prison.

21. Or il arriva que tout le peuple recevant le baptême, & JESUS ayant été aussi batisé, comme il faisoit sa priére, le Ciel s'ouvrit,

22. Et le Saint-Esprit descendit sur lui en forme corporelle comme une colombe; & on entendit cette voix du Ciel: Vous êtes mon Fils bien-aimé; c'est en vous que j'ai mis toute mon affection.

23. JESUS avoit environ trente ans, lorsqu'il reçut le baptême, étant comme l'on croyoit fils de Joseph, qui fut *fils* d'Héli, qui fut *fils* de Mathat,

24. Qui fut *fils* de Lévi, qui fut *fils* de Melchi, qui fut *fils* de Janna, qui fut *fils* de Joseph,

25. Qui fut *fils* de Mathathias, qui fut *fils* d'Amos, qui fut *fils* de Nahum, qui fut *fils* d'Hesli, qui fut *fils* de Naggé,

26. Qui fut *fils* de Mahath, qui fut *fils* de Mathathias, qui fut *fils* de Séméï, qui fut *fils* de Joseph, qui fut *fils* de Juda,

## COMMENTAIRE.

nir par le bourgeois. *Annonâ suâ contentus sit miles*, disoit l'Empereur Aurelien (*a*); *non de lacrymis Provincialium vivat.*

℣. 15. EXISTIMANTE AUTEM POPULO. *Le peuple étoit dans une grande suspension d'esprit, si Jean ne seroit pas le Christ.* Toute la Judée, tout l'Orient étoit alors dans l'attente du Messie. On voyoit tous les tems marquez dans les Prophétes accomplis. Jean-Baptiste étoit visiblement un homme suscité de Dieu: sa vie innocente, pure, austére; sa doctrine, ses prédications, l'éclat de sa vertu donnoient lieu de croire qu'il pourroit être celui que l'on attendoit. Quelqu'un de ses Disciples lui découvrit apparemment le sentiment du peuple; & *il répondit devant tout le monde* (℣. 16.) que pour lui il étoit fort different du Messie; que bien-tôt on verroit paroître ce Désiré des nations, & qu'il baptiseroit le S. Esprit, & par le feu; au lieu que lui Jean ne baptisoit que dans l eau, pour disposer les peuples à recevoir par le moyen du Messie, la rémission des péchez. On peut voir pour les versets 16. & 17. ce que nous avons remarqué sur S. Matth. III. 11. 12.

℣. 19. HERODES AUTEM, &c. *Hérode le Tétrarque étant repris de lui* sur le sujet de son inceste avec Hérodiade, qu'il avoit enievée à son frere Philippe, le fit mettre en prison. Ceci n'arriva qu'assez long-tems après, comme on le voit par les autres Evangélistes (*b*). Saint Luc a jugé à propos de rapporter de suite tout ce qu'il avoit à dire de Jean-Baptiste, avant que de passer à autre chose.

℣. 21. JESU BAPTIZATO, ET ORANTE. JESUS *ayant été baptisé, comme il faisoit sa priére, le Ciel s'ouvrit.* Les autres Evangélistes ne remarquent pas cette circonstance de la priére que fit JESUS après son baptême. Pour tout le reste, il a été expliqué ailleurs (*c*).

℣. 23. ET IPSE JESUS ERAT INCIPIENS QUASI ANNORUM TRIGINTA. JESUS *avoit environ*

(a) *Aurelian. apud Vopiscum.*
(b) Voyez *Joan.* III. 36. *Matth.* IV. 12. *Marc.* I. 14.
(c) *Matth.* III. 16. *Marc.* I. 10.

trente

27. *Qui fuit Joanna, qui fuit Resa, qui fuit Zorobabel, qui fuit Salathiel, qui fuit Neri,*

28. *Qui fuit Melchi, qui fuit Addi, qui fuit Cosan, qui fuit Elmadan, qui fuit Her,*

29. *Qui fuit Jesu, qui fuit Eliezer, qui fuit Jorim, qui fuit Mathath, qui fuit Levi,*

30. *Qui fuit Simeon, qui fuit Juda, qui fuit Joseph, qui fuit Jona, qui fuit Eliakim,*

31. *Qui fuit Melea, qui fuit Menna, qui fuit Mathatha, qui fuit Nathan, qui fuit David,*

32. *Qui fuit Jesse, qui fuit Obed, qui fuit Booz, qui fuit Salmon, qui fuit Naasson,*

33. *Qui fuit Aminadab, qui fuit Aram, qui fuit Esron, qui fuit Phares, qui fuit Juda,*

34. *Qui fuit Jacob, qui fuit Isaac, qui fuit Abraha, qui fuit Thare, qui fuit Nachor,*

35. *Qui fuit Sarug, qui fuit Ragau, qui fuit Phaleg, qui fuit Heber, qui fuit Sale,*

36. *Qui fuit Caïnan, qui fuit Arphaxad, qui fuit Sem, qui fuit Noë, qui fuit Lamech,*

37. *Qui fuit Mathusale, qui fuit Henoch, qui fuit Jared, qui fuit Malaleel, qui fuit Caïnan,*

27. Qui fut *fils* de Joanna, qui fut *fils* de Résa, qui fut *fils* de Zorobabel, qui fut *fils* de Salathiel, qui fut *fils* de Néri,

28. Qui fut *fils* de Melchi, qui fut *fils* d'Addi, qui fut *fils* de Cosan, qui fut *fils* d'Elmadan, qui fut *fils* d'Her,

29. Qui fut *fils* de Jésus, qui fut *fils* d'Eliézer, qui fut *fils* de Jorim, qui fut *fils* de Mathat, qui fut *fils* de Lévi,

30. Qui fut *fils* de Siméon, qui fut *fils* de Juda, qui fut *fils* de Joseph, qui fut *fils* de Jona, qui fut *fils* d'Eliakim,

31. Qui fut *fils* de Méléa, qui fut *fils* de Menna, qui fut *fils* de Méthatha, qui fut *fils* de Nathan, qui fut *fils* de David,

32. Qui fut *fils* de Jessé, qui fut *fils* d'Obed, qui fut *fils* de Booz, qui fut *fils* de Salmon, qui fut *fils* de Naasson,

33. Qui fut *fils* d'Aminadab, qui fut *fils* d'Aram, qui fut *fils* d'Esron, qui fut *fils* de Pharés, qui fut *fils* de Juda,

34. Qui fut *fils* de Jacob, qui fut *fils* d'Isaac, qui fut *fils* d'Abraham, qui fut *fils* de Tharé, qui fut *fils* de Nachor,

35. Qui fut *fils* de Sarug, qui fut *fils* de Ragau, qui fut *fils* de Phaleg, qui fut *fils* d'Héber, qui fut *fils* de Salé,

36. Qui fut *fils* de Caïnan, qui fut *fils* d'Arphaxad, qui fut *fils* de Sem, qui fut *fils* de Noé, qui fut *fils* de Lamech,

37. Qui fut *fils* de Mathusale, qui fut *fils* d'Enoch, qui fut *fils* de Jared, qui fut *fils* de Malaléel, qui fut *fils* de Caïnan.

## COMMENTAIRE.

*trente ans*, lorsqu'il reçut le baptême. Il en avoit trente-trois commencez, comme le croyent nos meilleurs Chronologistes. Quelques-uns traduisent le Grec par (*a*) : *Il commençoit sa trentiéme année* : mais cela est contraire aux preuves certaines, & chronologiques que l'on a de son âge; & plusieurs Commentateurs l'entendent ainsi : JESUS étoit âgé d'environ trente ans, lorsqu'il commença sa mission, & qu'il entreprit d'exercer son ministére (*b*).

UT PUTABATUR, FILIUS JOSEPH. *Etant, comme l'on croyoit, fils de Joseph, qui fut fils d'Héli.* JESUS passoit dans le monde pour fils de Joseph, quoiqu'il n'eût point de pere charnel sur la terre. Héli étoit, à ce que nous croyons, le même que Joachim, pere de la sainte Vierge, beau-pere de S. Joseph, & ayeul de JESUS-CHRIST. Saint Luc nous donne ici la généalogie de JESUS-CHRIST par Marie sa Mere, comme saint Matthieu nous a donné celle de saint Joseph, son pere putatif. On peut voir notre Dissertation, où nous tâchons de concilier les deux Evangélistes. Ces termes : *Qui fuit Heli*, peuvent se rapporter à Joseph, ou à JESUS. Joseph est nommé fils d'Héli, comme étant son gendre ; & JESUS, comme étant son petit-fils. Dans l'Écriture, & dans les Auteurs profanes le nom de fils se donne aux gendres, & aux petits-fils, même éloignez de plusieurs générations. Ainsi on donne communément à JESUS-CHRIST le nom de fils de David, quoiqu'il y eût une si grande distance entre ces deux personnes.

℣. 29. QUI FUIT RHESA. *Joanna fut fils de Rhésa*, & Rhésa fut fils de Zorobabel. Les deux branches sorties de David, l'une par Nathan, & l'autre par Salomon, s'étant réunies dans la personne de Zorobabel, se séparérent de nouveau après Zorobabel, par *Abiud*, & par *Rhésa* ses deux fils. Abiud produisit la branche d'où sortit saint Joseph, & Rhésa celle d'où sortit la sainte Vierge.

℣. 36. CAINAN, pere de Salé, & fils d'Arphaxad, ne se trouve point dans le Texte Hébreu de la Génése. On croit que saint Luc l'a tiré du Texte Grec des Septante, qui le lisent dans la Génése, XI. 12. Et comme il y a beaucoup d'apparence qu'il est superflu, ou même fourré dans le Texte de ces anciens Interprétes, on peut présumer qu'en cet endroit il n'est pas plus authentique, ni plus nécessaire (*c*). C'est le sentiment de plusieurs habiles Interprétes, comme nous l'avons montré dans le Commentaire sur la Génése (*d*). Mais si Caïnan est une faute de Copiste dans les Septante, & dans saint Luc, il faut reconnoître qu'elle est très-ancienne; car les Imprimez, & les Manuscrits sont très-uniformes dans ces endroits (*e*). On ne connoît que le seul Manuscrit de Cambrige, où Caïnan ne se trouve pas dans saint Luc (*f*). Quelques-uns croyent que saint Luc écrivant principalement pour les Gentils, qui ne pouvoient consulter que le Grec des Septante, a eu la condescendance de laisser Caïnan dans son Texte, parce qu'il étoit dans le leur; de peur de scandaliser les foibles, en le retranchant (*g*). Cela auroit décrié les Septante, ou

(*a*) Καὶ αὐτὸς ἦν ὁ Ἰησοῦς ὡσεὶ ἐτῶν τριάκοντα ἀρχόμενος.

(*b*) *Justin. Origen. Euthym. Vide Act.* I. 22. X. 33.

(*c*) *Vide Usser. Dissert. de Cainan. Spanh. dub. Ev. Grot. Me. Cornel. à Lapide. Bochart, Phaleg. l. 2. c. 13. alii.*

(*d*) Voyez *Genes.* X. 24. du Commentaire.

(*e*) L'Edition Romaine ne lit pas Caïnan, 1. *Par.* I. 17. Mais celles d'Alde & de Complute, & le Manuscrit Aléxandrin l'y lisent.

(*f*) Voyez les Notes de M. Mille sur saint Luc III. 36. Et ce Manuscrit est défectueux & corrompu en une infinité d'endroits, comme le remarque le même M. Mille ici, & en plusieurs autres occasions.

(*g*) *Jun. Ligfoot. alii nonnulli.*



Digitized by Google

38. *Qui fuit Henos, qui fuit Seth, qui fuit Adam, qui fuit Dei.*

38. Qui fut *fils* d'Enos, qui fut *fils* de Seth; qui fut *fils* d'Adam, qui fut *créé* Dieu.

COMMENTAIRE.

même son Evangile, si l'on eût remarqué entre eux de la différence dans les généalogies. Si donc il y a en ceci de l'erreur, & du mécompte, ils ne regardent que les Septante, ou leurs Copistes. Les Juifs ne peuvent s'en prendre à notre Evangéliste; mais à leurs anciens Traducteurs. Nous ne nous intéressons à la conservation de Caïnan, qu'à cause que saint Luc l'a mis dans son Evangile. Mais il n'a pas prétendu ni corriger, ni autoriser ceux qui l'avoient mis dans leur Texte avant lui. On sait que S. Luc suit toûjours les Septante dans ses citations, lors même qu'ils s'éloignent de l'Hébreu. Voyez *Act.* VII. 14.

℣. 38. QUI FUIT DEI. *Qui fut créé de Dieu.* On a mis ici le verbe *créé*, au lieu de, *qui fut fils*, que l'on avoit mis dans les autres; parce qu'encore qu'Adam soit fils de Dieu, en un certain sens (a), puisqu'il est sa créature; il ne l'est pas toutefois de la même sorte que les autres qui sont dans la généalogie. Dieu a donné à l'homme l'être, l'ame, & la vie: les peres ordinaires ne donnent à leurs fils que le corps; & tout au plus, la vie animale. Nous tenons tous de Dieu nos ames, notre accroissement, notre conservation.

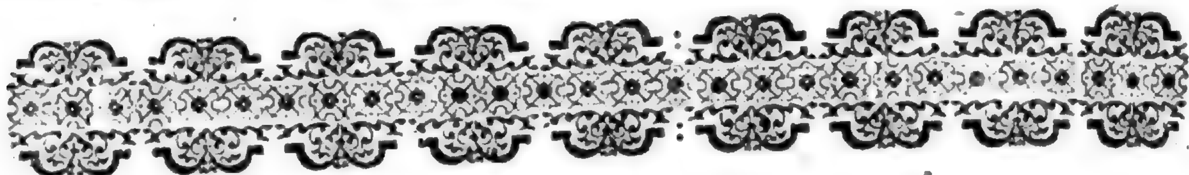

# CHAPITRE IV.

*JESUS est conduit au désert. Son jeûne de quarante jours. Il est tenté par le Démon. Il prêche à Nazareth; il s'en retire, & va à Capharnaüm. Il y délivre un possédé, & guérit la belle-mere de saint Pierre. Il fait plusieurs autres guérisons.*

℣. 1. *JEsus autem plenus Spiritu sancto regressus est à Jordane: & agebatur à Spiritu in desertum.*

2. *Diebus quadraginta tentabatur à diabolo. Et nihil manducavit in diebus illis: & consummatis illis esuriit.*

3. *Dixit autem illi diabolus: Si Filius Dei es, dic lapidi huic, ut panis fiat.*

4. *Et respondit ad illum Jesus: Scriptum est: Quia non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo Dei.*

5. *Et duxit illum diabolus in montem excelsum, & ostendit illi omnia Regna orbis terræ in momento temporis,*

℣. 1. JEsus, étant plein du Saint-Esprit, revint des bords du Jourdain; & il fut poussé par l'Esprit dans le désert.

2. Il y demeura quarante jours, & il y fut tenté par le diable. Il ne mangea rien pendant tout ce tems-là: & lorsque ces jours furent passez, il eut faim.

3. Alors le diable lui dit: Si vous êtes le Fils de Dieu, commandez à cette pierre qu'elle devienne du pain.

4. JESUS lui répondit: Il est écrit: Que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole de Dieu.

5. Et le diable le conduisit sur une haute montagne, d'où lui ayant fait voir en un moment tous les Royaumes du monde,

COMMENTAIRE.

℣. 1. JESUS AUTEM PLENUS SPIRITU SANCTO. JESUS *étant plein du Saint-Esprit, revint des bords du Jourdain.* Où retourna-t-il? Apparemment à Nazareth; du moins il en prenoit le chemin. Mais aussitôt (b) il fut conduit au désert *par l'Esprit.* On croit que c'est l'Esprit saint; & ce que saint Matthieu ajoute: Il fut conduit dans le désert, *pour être tenté par le Démon*, confirme ce sentiment. Il y a toutefois des Interprétes qui croyent que ce fut le Démon qui l'y conduisit, comme il le mena ensuite à Jérusalem, & sur une haute montagne; le Fils de Dieu lui permettant d'exercer contre lui tout son pouvoir, pour le vaincre avec plus de gloire, & d'avantage. Voyez ce qui a été dit sur saint Matth. IV. 1. L'Evangéliste remarque ici que JESUS *étoit plein du Saint-Esprit*; non qu'il en ait été vuide auparavant, mais parce que le Ciel s'étant ouvert, & le Saint-Esprit étant descendu sur lui sous une forme sensible, il commença à donner des marques plus sensibles de la présence de ce divin Esprit, qu'il n'avoit fait auparavant.

℣. 3. SI FILIUS DEI ES. *Si vous êtes le Fils de Dieu.* Le Démon ne doutoit pas que Jesus ne fût Fils de Dieu, de la maniére dont le sont tous les Saints, & tous les Justes; il savoit que le peché n'avoit jamais soüillé son ame: il vouloit donc savoir s'il étoit le vrai Fils de Dieu, le Verbe incarné, la Sagesse essentielle: il vouloit pénétrer le sens de ces paroles, qui avoient été ouïes de tout le monde au baptême du Sauveur (c): *Vous êtes mon Fils bien-aimé; j'ai mis dans vous ma complaisance.*

℣. 4. SED IN OMNI VERBO DEI. *L'homme ne vit pas seulement de pain; mais de toute parole de Dieu.* Dieu par sa parole peut donner à tout ce qu'il lui plaira, la vertu de me nourrir. L'air, l'eau, la pierre; tout deviendra nourrissant dès que Dieu l'ordonnera.

℣. 5. DUXIT ILLUM IN MONTEM. *Le Diable le conduisit sur une haute montagne.* L'y conduisit-il à pied;

(a) *V. de Philon. & Joseph apud Grot. hic, & Arat. in Act.* XVII. 28. Τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν.

(b) *Ita Marc.* I. 12. Καὶ εὐθὺς τὸ πνεῦμα αὐτὸν ἐκβάλλει εἰς τὴν ἔρημον.

(c) *Luc.* III. 22.

Digitized by Google

*6. Et ait illi : Tibi dabo potestatem hanc universam, & gloriam illorum : quia mihi tradita sunt ; & cui volo do illa.*

*7. Tu ergo si adoraveris coram me, erunt tua omnia.*

*8. Et respondens Jesus, dixit illi : Scriptum est : Dominum Deum tuum adorabis, & illi soli servies.*

*9. Et duxit illum in Jerusalem, & statuit eum super pinam Templi, & dixit illi : Si Filius Dei es, mitte te hinc deorsum ;*

*10. Scriptum est enim quòd Angelis suis mandavit de te, ut conservent te :*

*11. Et quia in manibus tollent te, ne fortè offendas ad lapidem pedem tuum.*

*12. Et respondens Jesus, ait illi : Dictum est : Non tentabis Dominum Deum tuum.*

*13. Et consummata omni tentatione, diabolus recessit ab illo, usque ad tempus.*

*14. Et regressus est Jesus in virtute Spiritus in Galilæam, & fama exiit per universam regionem de illo.*

*15. Et ipse docebat in synagogis eorum, & magnificabatur ab omnibus.*

6. Il lui dit : Je vous donnerai toute cette puissance, & la gloire de ces Royaumes ; car elle m'a été donnée, & je la donne à qui il me plaît.

7. Si donc vous voulez m'adorer, toutes ces choses seront à vous.

8. JESUS lui répondit : Il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, & vous ne servirez que lui seul.

9. Le diable le transporta encore dans Jérusalem ; & l'ayant mis sur le haut du Temple, il lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, jettez-vous d'ici à bas ;

10. Car il est écrit : Qu'il a ordonné à ses Anges d'avoir soin de vous, & de vous garder :

11. Et qu'ils vous soutiendront de leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre.

12. JESUS lui répondit : Il est écrit : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu.

13. Le diable ayant achevé toutes ses tentations, se retira de lui pour un tems.

14. Alors JESUS s'en retourna en Galilée par la vertu de l'Esprit *de Dieu*, & sa réputation se répandit dans tout le pays d'alentour.

15. Il enseignoit dans leurs synagogues, & il étoit estimé, & honoré de tout le monde.

## COMMENTAIRE.

ou l'y transporta-t'il au travers de l'air ? C'est ce que l'on ne sait point (a). Mais de quelque maniére que la chose soit arrivée, elle ne se fit que par la permission du Sauveur. Le Démon *lui fit voir en un moment tous les Royaumes du monde*, soit en les lui montrant de loin avec la main, & les lui décrivant par le discours ; soit en les représentant devant ses yeux par des images phantastiques formées en un moment par une vertu magique, & diabolique ; soit enfin en les traçant dans son imagination. Quand on dit, *tous les Royaumes du monde*, il y a là apparemment une hyperbole ; on veut dire les principaux Etats, les premiéres villes du monde. Le Fils de Dieu laisse ici agir le Démon dans toute l'étenduë de la puissance que peut avoir ce mauvais Esprit, pour lui faire après mieux sentir sa foiblesse, en le surmontant comme il fait.

Satan se vante ℣. 6. d'être le Maître de tous ces Royaumes, & de les donner à qui il veut. C'étoit une imposture digne du Pere de mensonge. Dieu par un effet de sa colére contre les méchans, permet souvent aux Démons de disposer de ce que le monde admire, & estime le plus ; d'où vient que JESUS-CHRIST (b) l'appelle *le Prince de ce monde* ; mais ce n'est qu'avec la permission, ou par les ordres exprès du Tout-puissant, que le Démon agit dans les petites, comme dans les grandes choses. Il n'ose entrer dans un troupeau de pourceaux sans une permission expresse (c).

℣. 8. SCRIPTUM EST : DOMINUM DEUM TUUM ADORABIS. *Il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, & vous ne servirez que lui seul.* Le Grec lit (d) : *Retire-toi de moi, Satan ; car il est écrit, &c.* Ce qui est pris de S. Matthieu (e). Le passage que JESUS-CHRIST cite, est tiré du Deutéronome, VI. 13. X. 20. Mais l'Hébreu lit simplement : *Vous le servirez* (f) ; & non pas : *Vous ne servirez que lui seul.* Saint Jérôme a suivi la Septante (g), qui portent comme la Vulgate dans le Chap. VI. 13.

SUPER PINNAM TEMPLI. *Sur le haut du Temple.* Apparemment sur la balustrade qui regnoit autour du toît, qui étoit en platte-forme, à la maniére du pays. Voyez sur S. Matth. IV. 5.

℣. 12. NON TENTABIS. *Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu.* Il ne défend pas au Démon de le tenter ; mais il lui dit : Je n'ai garde de tenter le Seigneur mon Dieu, & de lui demander des miracles sans une extrême nécessité. Je ne m'expose point de gayeté de cœur au danger, pour exiger de Dieu qu'il m'en garantisse.

℣. 13. RECESSIT AB ILLO USQUE AD TEMPUS. *Il se retira de lui pour un tems.* Il n'osa plus l'attaquer, jusqu'au tems de sa passion (h) : alors Dieu lui en donna de nouveau le pouvoir, comme l'Ecriture même l'insinuë (i). JESUS-CHRIST dit à ceux qui le venoient arrêter au jardin des oliviers : *Voici votre heure* : & *la puissance* du Prince *des ténébres*. Et ailleurs (k) : *Le Prince de ce monde est venu* pour me tenter ; *mais il n'a rien pû gagner contre moi.*

℣. 14. REGRESSUS EST IN VIRTUTE SPIRITUS IN GALILÆAM. *Il s'en retourna en Gallilée par la vertu de l'Esprit de Dieu.* Il avoit d'abord voulu s'y en retourner, aussi-tôt après son baptême (l) : mais l'Esprit l'ayant conduit au désert, il y demeura quarante jours ; après quoi il suivit le mouvement de l'Esprit, qui le conduisit à Nazareth, d'où il étoit parti auparavant pour venir recevoir le baptême de S. Jean. Mais avant que d'arriver

(a) Voyez la Dissertation de Bochart, sur le transport de J. C. sur le haut du Temple, à la fin de la nouvelle Edition de ses Oeuvres, à Leïde, 1707.

(b) *Joan.* XIV. 30. XVI. 11.

(c) *Matth.* V. 11. 12.

(d) *Ὕπαγε ὀπίσω μου, Σατανᾶ, γέγραπται γὰρ, &c.* Mais il y a un très-grand nombre de Manuscrits qui ne lisent point cette Addition.

(e) *Matth.* IV. 10.

(f) *Deut.* VI. 13. אלהיך תירא ואתו תעבד

(g) Τὸν Θεόν σου φοβηθήσῃ, καὶ αὐτῷ μόνῳ λατρεύσεις.

(h) *Brug. Ligf. alii.*

(i) *Luc.* XXII. 53.

(k) *Joan.* XIV. 30.

(l) Ci-devant ℣. 1.



Digitized by Google

16. *Et venit Nazareth, ubi erat nutritus, & intravit secundùm consuetudinem suam die sabbathi in synagogam, & surrexit legere.*

17. *Et traditus est illi Liber Isaïæ Prophetæ. Et ut revolvit Librum, invenit locum ubi scriptum erat:*

18. *Spiritus Domini super me; propter quod unxit me: evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde:*

19. *Prædicare captivis remissionem, & cæcis visum, dimittere confractos in remissionem, prædicare annum Domini acceptum, & diem retributionis.*

16. Etant venu à Nazareth, où il avoit été élevé, il entra, selon sa coûtume, le jour du sabbat dans la synagogue, & il se leva pour lire.

17. On lui présenta le livre du Prophéte Isaïe; & l'ayant ouvert, il trouva le lieu où ces paroles étoient écrites:

18. L'Esprit du Seigneur s'est *reposé* sur moi; c'est pourquoi il m'a consacré par son onction: il m'a envoyé pour prêcher l'Evangile aux pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé:

19. Pour annoncer aux captifs leur délivrance, & aux aveugles le recouvrement de la vûe, pour renvoyer libres ceux qui sont brisez *sous leurs fers*; pour publier l'année favorable du Seigneur, & le jour où il se vengera de ses ennemis.

## COMMENTAIRE.

à Nazareth, il se passa bien des choses que S. Luc n'a point racontées. JESUS au sortir du désert, retourna voir S. Jean, qui lui rendit un témoignage très-glorieux (*a*). De-là il alla à Cana de Galilée, où il fit son premier miracle (*b*); puis à Capharnaüm, où il fit plusieurs miracles. (*Luc.* IV. 23.) Ensuite il se trouva à Jérusalem pour la Fête de Pâques (*c*). Il s'arrêta quelque tems en Judée, où il baptisoit (*d*); c'est-à-dire; où ses Disciples baptisoient; car pour lui il ne baptisoit pas (*e*). Cependant ayant appris que Jean-Baptiste avoit été arrêté prisonnier par Hérode, il jugea à propos de se retirer à Nazareth, où il fit ce que nous lisons ici dans S. Luc.

℣. 16. INTRAVIT IN SYNAGOGAM, ET SURREXIT LEGERE. *Il entra, selon sa coutume, le jour du Sabbat dans la Synagogue, & il se leva pour lire.* Pendant les trente années que J. C. demeura à Nazareth, il fut toûjours fort assidu aux pratiques de Religion, & se trouva réguliérement à la Synagogue tous les jours de Sabbat, pour y entendre les lectures de la Loi, & pour y loüer le Seigneur. Mais il semble que jusqu'alors il s'étoit contenté d'être auditeur, sans faire éclatter la sagesse, & l'esprit dont il étoit rempli. Il ne commença qu'au retour de son baptême, & du voyage que nous avons décrit au verset précédent. *Il se leva donc pour lire*; soit qu'il se fût présenté pour cela; soit que *l'Ange de la Synagogue*; c'est-à-dire, celui qui y présidoit, l'en eût prié. Les témoignages que Jean lui avoit rendus; le miracle qui étoit arrivé à son baptême; celui qu'il venoit de faire tout récemment à Cana près de Nazareth, puis à Capharnaüm, avoient rendu son nom célébre, & sa personne respectable.

On le pria donc de lire; & après avoir lû le Texte en Hébreu, il l'expliqua en Syriaque, ou en Langue vulgaire du pays; car telle étoit la coûtume introduite depuis le tems d'Esdras (*f*). On voit par les Actes des Apôtres (*g*), que souvent on faisoit l'honneur aux étrangers de les inviter à lire, & à parler dans la Synagogue. On lisoit debout (*h*); mais les Docteurs interprétoient assis. (*Matth.* V. 1. *Luc.* V. 3.) On remarque dans les Actes, que les Particuliers qui vouloient parler dans les Synagogues, se tenoient debout. (*Act.* XIII. 16. & 1. *Cor.* XIV. 30.) Il semble que J. C. ouvrit le Livre où il voulut, & lut ce qui se trouva sous ses yeux, sans aucun choix: & les Rabbins (*i*) remarquent que dans la lecture des Prophétes, on avoit cette liberté, qu'on n'avoit pas pour les autres Livres de l'Ecriture, sur tout pour la Loi de Moyse.

℣. 17. ET REVOLVIT LIBRUM. *Il ouvrit le Livre.* A la lettre (*k*): *Il le développa*; parce que c'étoit un rouleau à l'antique, composé de plusieurs feüilles de vélin collées l'une à l'autre, bout à bout, comme les Juifs en ont encore aujourd'hui dans leurs Synagogues. Cela paroît aussi par le ℣. 20. où il est dit que JESUS ayant lû, replia le rouleau, ou roula le volume (*l*).

℣. 18. SPIRITUS DOMINI SUPER ME. *L'Esprit de Dieu s'est reposé sur moi: C'est pourquoi il m'a donné l'onction, & m'a envoyé prêcher l'Evangile aux pauvres, &c.* Ce n'est point le hazard; c'est une Providence particuliére, qui permit que le Sauveur tomba sur cet endroit, qui convenoit si bien au commencement de sa mission. Isaïe (*m*) dans l'endroit cité, parle de soi-même, comme une figure du Messie. Il dit que l'Esprit de Dieu l'a envoyé pour annoncer aux Juifs captifs leur prochaine liberté; & à ce peuple réduit dans la derniére pauvreté, que Dieu les délivreroit bien-tôt de l'oppression. La captivité de Babylone étoit une figure de l'état du genre humain; le retour de cette captivité procuré par Cyrus, & annoncé par Isaïe; représentoit la rédemption des hommes exécutée par J. C. Ce que le Prophéte ne faisoit qu'annoncer, J. C. l'a exécuté en personne.

Isaïe dit que *le Saint Esprit lui a donné l'onction pour prêcher aux pauvres*; c'est-à-dire, lui a confié cet emploi. Oindre un Roi, oindre un Prophéte, oindre un Prêtre, dans le langage des Hébreux, étoit le mettre en possession de sa Dignité, & dans l'exercice de sa Charge. Quoique J. C. ait eu dans tous les momens de sa vie la plénitude du Saint Esprit, il semble que Dieu son Pere voulut marquer d'une maniére plus expresse la mission qu'il lui donnoit, & l'abondance de l'Esprit dont il le remplissoit, lorsque dans son baptême il le fit descendre sur lui sous une forme sensible, & corporelle (*n*).

Ce n'est pas sans dessein que le Prophéte ajoute, qu'il est envoyé *pour prêcher aux pauvres.* C'étoit-là un des caractéres de la prédication du Messie. Le nom de pauvre dans l'Ecriture, se met quelquefois pour un homme humble, affligé, opprimé. Et il paroît qu'Isaïe vouloit désigner par-là les captifs de Babylone. Mais la Providence, qui présidoit à ses prophéties, a voulu qu'il se servît de ce terme, pour marquer que le Messie est venu principalement pour les pauvres de cœur, & d'esprit; qui sentent leur pauvreté, leur besoin; qui soupirent aprés leur Libérateur; qui sont humiliez sous le poids de leurs péchez, & qui cherchent à s'en relever.

℣. 19. PRÆDICARE CAPTIVIS REMISSIONEM, CÆCIS VISUM. *Pour annoncer aux captifs leur délivran-*

(a) *Joan.* I. 29.... 52.
(b) *Joan.* II. 1.... 11.
(c) *Joan.* II. 13.
(d) *Joan.* III. 22.
(e) *Joan.* IV. 2.
(f) 2. *Esdr.* VIII. 1. 2.... 8.
(g) *Act.* XIII. 15. XVII. 2.
(h) *Ita in Megilla*, c. 4.

(i) *Rab. Alphes apud Ligfoot hic.*
(k) Καὶ ἀναπτύξας τὸ βιβλίον.
(l) Καὶ πτύξας τὸ βιβλίον.
(m) *Isai.* LXI. 1.
(n) *Iren. lib.* 3. *c.* 10. *Athanas. Orat.* 2. *contra Arianos. Rufin. Exposit. Symbol. Aug. lib.* XI. *de Trinit. c.* 26. *& lib.* 3. *contra Maxim. cap.* 16. *Hieronym. in Isai.* LXI.



Digitized by Google

20. *Et cùm plicuisset Librum, reddidit ministro, & sedit. Et omnium in synagoga oculi erant intendentes in eum.*

21. *Cœpit autem dicere ad illos: Quia hodie impleta est hæc scriptura in auribus vestris.*

22. *Et omnes testimonium illi dabant: & mirabantur in verbis gratiæ, quæ procedebant de ore ipsius, & dicebant: Nonne hic est filius Joseph?*

23. *Et ait illis: Utique dicetis mihi hanc similitudinem: Medice, cura te ipsum: quanta audivimus facta in Capharnaüm, fac & hic in patria tua.*

20. Ayant fermé le livre, il le rendit au ministre, & s'assit. Tout le monde dans la synagogue avoit les yeux arrêtez sur lui.

21. Et il commença à leur dire: C'est aujourd'hui que cette Ecriture que vous venez d'entendre, est accomplie.

22. Et tous lui rendoient témoignage: & dans l'étonnement où ils étoient des paroles pleines de graces qui sortoient de sa bouche, disoient: N'est-ce pas là le fils de Joseph?

23. Alors il leur dit: Sans doute que vous m'appliquerez ce proverbe: Médecin, guérissez-vous vous même, *& que vous me direz*: Faites ici en votre pays d'aussi grandes choses que nous avons ouï dire que vous en avez faites à Capharnaüm.

## COMMENTAIRE.

*té, & aux avengles le recouvrement de la vûë.* Les Juifs captifs à Babylone sont souvent représentez dans l'Ecriture, comme des gens dans les ombres de la mort, dans l'horreur du tombeau. Cet état n'est qu'une foible image de l'esclavage où étoit réduit le genre humain, & des ténébres où nous étions tous plongez, lorsque JESUS-CHRIST est venu dans le monde. Il y a paru comme un Libérateur, qui vient ouvrir les prisons, & briser les liens des captifs; comme un nouveau Soleil, après une sombre nuit. Il donne la liberté à ceux qui sentent leur captivité, & le poids de leurs chaînes; il rend la lumiére aux aveugles, qui reconnoissent leur aveuglement, & qui désirent la lumiére: Car pour ceux qui aiment leur esclavage, & qui se croyent clairvoyant; il les laisse dans leurs ténébres (*a*), & dans leurs liens. Ce qu'on lit dans la Vulgate: *Pour guérir ceux qui ont le cœur brisé*, n'est pas dans plusieurs anciens Manuscrits Grecs.

PRÆDICARE ANNUM DOMINI ACCEPTUM. *Pour publier l'année favorable au Seigneur, & le jour où il se vengera de ses ennemis.* Voici enfin le jour de réconciliation du Seigneur avec son peuple, & l'année de sa vengeance contre ses ennemis. Voici le jour si long-tems désiré, que le Seigneur touché des maux de son peuple captif, & de son humiliation en sa présence, lui remet ses anciennes iniquitez, & tourne sa colére contre les Babyloniens ses ennemis. On fait ici allusion (*b*) à l'année du Jubilé que l'on annonçoit au son des trompettes (*c*), & dans laquelle chacun rentroit dans ses biens, & où les esclaves recouvroient leur liberté. La venuë de JESUS-CHRIST dans le monde, a été pour tous les hommes une année de Jubilé. Il a ouvert la porte à tous les esclaves du péché; il n'a tenu qu'à eux de profiter de la liberté qu'il leur a offerte (*d*). Il a donné son sang, & sa vie pour le rachat de tous les hommes (*e*); il leur a ouvert l'entrée de l'éternité; il leur a acquis de nouveau le droit à l'immortalité, & au bonheur du Ciel, dont ils étoient déchûs par le crime de leur premier pere. Comparez à ce passage *Isaïe* XLIX. 8. & 2. *Cor.* VI. 2.

La même année qui est une année d'indulgence, & de réconciliation pour les justes, sera une année de vengeance, & de colére pour les méchans. JESUS-CHRIST est venu *pour la ruine, & pour la résurrection de plusieurs.* Les Juifs fidéles, & dociles, qui eurent le bonheur de recevoir JESUS-CHRIST, furent comblez de toutes ses faveurs: ceux qui le rejettérent, & le crucifiérent, furent accablez sous les ruines de leur patrie, & de leur Temple, ruinez, ravagez, renversez par les Romains. Quelques Anciens, comme les Valentiniens (*f*), inféroient de ce passage, que le Sauveur n'avoit prêché qu'une année: *Prædicare annum Domini acceptum*; Mais on sait par l'Evangéliste même, qu'il a prêché pendant trois ans.

℣. 20. OMNIUM IN SYNAGOGA OCULI. *Tout le monde dans la Synagogue avoit les yeux arrêtez sur lui*; soit parce qu'on ne l'avoit pas encore entendu parler en public, & qu'on savoit qu'il n'avoit jamais étudié sous les Maîtres (*g*); soit à cause des miracles qu'on avoit appris qui s'étoient passez à son baptême, & de ce qui venoit tout récemment d'arriver à Cana, où il avoit changé l'eau en vin. JESUS s'assit, après avoir lû debout: il commença à prendre l'air d'autorité qui lui convenoit, & à parler en Maître; car il n'y avoit que les Docteurs qui eussent droit de parler assis dans la Synagogue, comme le remarquent les Interprétes, & comme ils l'inférent des Actes des Apôtres (*h*).

℣. 21. HODIE IMPLETA EST HÆC SCRIPTURA. *C'est aujourd'hui que cette Ecriture est accomplie.* Ou plûtôt; Elle commence à s'accomplir. Je viens annoncer la rédemption, la liberté, la réconciliation, le pardon de vos péchez: Je suis moi-même votre Libérateur, votre esperance, votre salut, votre Messie. C'est moi-même dont vous parle le Prophéte (*i*) dans les paroles que vous venez d'entendre, *in auribus vestris.*

℣. 22. MIRABANTUR IN VERBIS GRATIÆ. *Ils étoient dans l'étonnement des paroles pleines de graces qui sortoient de sa bouche.* Ils avoüoient que personne n'avoit jamais parlé avec tant de grace, de force, d'éloquence; que personne n'avoit possédé l'art de persuader, de toucher, de plaire, comme l'avoit JESUS-CHRIST. C'est ce que reconnurent par leur expérience en une autre occasion, ceux qui avoient été envoyez par les Juifs pour arrêter JESUS (*k*). Mais ceux de Nazareth contens d'admirer la grace avec laquelle JESUS-CHRIST parloit, ne songérent pas à croire aux véritez qu'il prêchoit, & à rendre gloire à Dieu. La bassesse prétenduë de son origine, la pauvreté de ses parens les scandalisa. Ils se disoient l'un à l'autre: *N'est-ce pas lui qui est le fils de Joseph?* Voilà l'esprit du monde. JESUS est fils d'un simple bourgeois de Nazareth; comment pourroit-il être le Messie?

℣. 23. MEDICE, CURA TE IPSUM. *Médecin, guérissez-vous vous-même.* C'est un proverbe contre ceux qui font beaucoup pour d'autres, & ne font rien pour eux-mêmes, pour leurs amis, pour leurs parens; qui font les affaires d'autrui, & négligent les leurs; qui donnent aux autres des leçons, dont ils ont besoin pour eux-mêmes. Jesus

(*a*) *Joan.* IX. 41. *Si cæci essetis, non haberetis peccatum; nunc verò dicitis: Quia videmus; Peccatum vestrum manet.*
(*b*) Κηρύξαι ἐνιαυτὸν Κυρίου δεκτόν.
(*c*) *Levit.* XXV. 10. 11. *& sequ.*
(*d*) *Rom.* VIII. 21. *Galat.* IV. 31. V. 13. *Jacobi* I. 25. II. 12.
(*e*) *Rom.* V. 6.... 9. VI. 10. 11. 13. 2. *Cor.* V. 14. *&c.*
(*f*) *Apud Iren. l.* 2. *c.* 38. *& Origen. hic. Ita & Clemens Rom.*
(*g*) *Joan.* VII. 15.
(*h*) *Act.* XIII. 1. *&* 1. *Cor.* XIV. 30. *Vide Mald. Ligfoot. Grot. alios.*
(*i*) *Theophyl. Euthym. Mald. Grot.*
(*k*) *Joan.* VII. 46.



Digitized by Google

24. *Ait autem: Amen dico vobis, quia nemo Propheta acceptus est in patria sua.*

25. *In veritate dico vobis, multæ viduæ erant in diebus Eliæ in Israël, quando clausum est Cælum annis tribus, & mensibus sex, cùm facta esset fames magna in omni terra;*

26. *Et ad nullam illarum missus est Elias, nisi in Sarepta Sidoniæ, ad mulierem viduam.*

27. *Et multi leprosi erant in Israël sub Eliseo Propheta: & nemo eorum mundatus est, nisi Naaman Syrus.*

28. *Et repleti sunt omnes in synagoga irâ, hæc audientes:*

29. *Et surrexerunt, & ejecerunt illum extra civitatem, & duxerunt illum usque ad supercilium montis, super quem civitas illorum erat ædificata, ut præcipitarent eum.*

30. *Ipse autem transiens per medium illorum, ibat.*

31. *Et descendit in Capharnaüm civitatem Galilææ, ibique docebat illos sabbathis.*

24. Mais je vous assûre, ajoûta-t-il, qu'aucun Prophéte n'est bien reçû en son pays.

25. Je vous dis en verité qu'il y avoit beaucoup de veuves dans Israël au tems d'Elie, lorsque le Ciel fut fermé durant trois ans, & six mois, & qu'il y eut une grande famine dans toute la terre;

26. Et *néanmoins* Elie ne fut envoyé chez aucune d'elles; mais chez une femme veuve de Sarepte dans le pays des Sidoniens.

27. Il y avoit de même beaucoup de lépreux dans Israël au tems du Prophéte Elisée; & *néanmoins* aucun d'eux ne fut guéri, mais seulement Naaman qui étoit de Syrie.

28. Tous ceux de la synagogue l'entendant parler de la sorte, furent remplis de colére:

29. Et se levant ils le chassérent hors de leur ville, & le menérent jusques sur la pointe de la montagne sur laquelle elle étoit bâtie, pour le précipiter.

30. Mais il passa au milieu d'eux, & se retira.

31. Il descendit à Capharnaüm, qui est une ville de Galilée, où il les enseignoit les jours du sabbat.

## COMMENTAIRE.

avoit fait plusieurs miracles à Capharnaüm (*a*), dont nous ne savons pas le détail, il étoit disposé d'en faire de même à Nazareth sa patrie, s'il y avoit trouvé plus d'ouverture, & moins d'incrédulité de la part de ses concitoyens: mais il n'y en fit point, pour punir leur mépris, & leur indifférence. Vous me direz: *Médecin, guérissez-vous vous-même*; & moi je vous dirai: *Nul Prophéte n'est bien reçû dans son pays.* Vous n'avez que du mépris pour ma personne, & pour ma doctrine; ne soyez donc pas surpris, si je reserve mes faveurs pour d'autres (*b*).

℣. 25. MULTÆ VIDUÆ ERANT. *Il y avoit beaucoup de veuves du tems d'Elie; & néanmoins Elie ne fut envoyé que chez la veuve de Sarepte.* L'Histoire est connue. (*Voyez* 3. *Reg* XVII. 9. 10. *& suivans.*) Les faveurs de Dieu sont gratuites; ses graces ne sont dûes à personne (*c*). J'ai fait à Capharnaüm, & à Cana des miracles, que je ne juge pas à propos de faire chez vous. Elie fut-il multiplier la farine, & l'huile de toutes les veuves d'Israël, du tems de la grande famine sous le regne d'Achab? Et Elisée guérit-il tous les Lépreux de Syrie, du tems de Naaman? Ainsi je ne suis pas obligé de faire des miracles par tout. Donnez-moi des Naaman, gens remplis de foi, & d'obéïssance; donnez-moi des veuves de Sarepte, qui vivent dans l'humilité, & dans l'espérance au Seigneur; donnez-moi des gens qui me demandent des miracles dans un esprit de foi, comme ceux de Capharnaüm; & vous verrez que j'en ferai chez vous, comme j'en ai fait chez eux. Enfin quand j'en ferois par tout ailleurs, sans en faire chez vous, qu'auriez-vous à vous plaindre? Vous fais-je quelque tort? Vous dois-je quelque chose?

℣. 25. ANNIS TRIBUS, ET MENSIBUS SEX. *Trois ans, & six mois.* Saint Jacques (*d*) met le même nombre d'années. Mais ce nombre n'est pas distinctement marqué dans les Livres des Rois (*e*). On y voit seulement que *la troisiéme année* de la famine, ou plûtôt, *la troisiéme année* depuis qu'Elie s'étoit retiré chez la veuve de Sarepte, *il reçut ordre du Seigneur* d'aller dire à Achab que le Seigneur étoit disposé à donner de la pluie sur la terre. Mais avant sa retraite chez la veuve de Sarepte, il avoit déja demeuré quelque tems sur le torrent de Carith, au-delà du Jourdain (*f*). En supposant qu'il y ait demeuré six mois, on trouve justement les trois ans & demi marquez ici, & dans l'Epître de S. Jacques.

℣. 28. REPLETI SUNT IRA. *Ils furent remplis de colére.* Ceux de Nazareth comprirent aisément que JESUS-CHRIST vouloit les quitter, & faire part à d'autres de ses bienfaits; & que comparant leur incrédulité, & leur malice à la docilité des autres, il les mettoit bien au-dessous d'eux. C'est ce qui les remplit de rage, & d'indignation. De plus il s'égaloit aux anciens Prophétes, à Elisée, & à Elie, & insinuoit par l'exemple de Naaman guéri par Elisée; qu'il étoit disposé à faire part de ses faveurs aux Gentils. C'étoit-là encore un nouveau motif de colére contre lui (*g*).

℣. 30. PER MEDIUM ILLORUM IBAT. *Il passa au milieu d'eux, & se retira.* Ceux de Nazareth irritez des reproches que leur faisoit JESUS-CHRIST, se mutinérent, & le conduisirent sur la croupe de la montagne qui étoit près de leur ville, pour le précipiter du haut du rocher. Ces sortes d'exécutions populaires étoient tolérées; & sous prétexte de zéle pour la Loi, on faisoit mourir un homme sans forme de justice. Mais JESUS-CHRIST, qui voulut bien se laisser conduire jusqu'au haut de la montagne, ne leur permit pas d'exécuter leur mauvais dessein. Il passa tranquillement au milieu d'eux, sans qu'ils pûssent l'arrêter; soit qu'il se soit rendu invisible à leurs yeux (*h*), ou qu'il les ait frappez d'aveuglement, ou qu'il ait simplement changé leur volonté (*i*). Par ce miracle, il les mit entiérement dans leur tort; puisque par-là il leur prouvoit qu'ils avoient tort de se plaindre qu'il ne fit point de miracles dans leur ville.

℣. 31. DESCENDIT IN CAPHARNAUM. *Il descendit à Capharnaüm*, ville de Galilée, située sur le bord occidental de la mer de Tibériade. Il y fixa sa demeure pour le reste de sa vie. La sainte Vierge y vint aussi demeurer.

(a) *Joan.* II. 12.
(b) *Matth.* XIII. 58. *Non fecit ibi virtutes multas, propter incredulitatem eorum.*
(c) *Rom.* XI. 6. *Alioquin gratia jam non est gratia.*
(d) *Jacob.* V. 17.
(e) 3. *Reg.* XVII. I. XVIII. I.
(f) 3. *Reg.* XVII. 3. 4. 5. *Vide, si placet, Brug. Grot. Lightf.*
(g) *Vide Brug. Mald. Grot. Menoch. D. Thom. alios.*
(h) *Mald. Grot. Brug. alii.*
(i) *Ambros. Beda hic.*

Digitized by Google

32. *Et stupebant in doctrina ejus, quia in potestate erat sermo ipsius.*

32. Et sa maniére d'enseigner les remplissoit d'étonnement, parce que sa parole étoit accompagné de puissance, *&* d'autorité.

33. *Et in synagoga erat homo habens dæmonium immundum, & exclamavit voce magnâ,*

33. Il y avoit dans la synagogue un homme possédé d'un démon impur, qui jetta un grand cri,

34. *Dicens: Sine, quid nobis, & tibi, Jesu Nazarene? Venisti perdere nos? Scio te quis sis, Sanctus Dei.*

34. En disant: Laissez-nous: Qu'y a-t-il *de commun* entre nous, & vous, JESUS de Nazareth? Etes-vous venu pour nous perdre? Je sçai qui vous êtes: *vous êtes* le Saint de Dieu.

35. *Et increpavit illum Jesus, dicens: Obmutesce, & exi ab eo. Et cùm projecisset illum dæmonium in medium, exiit ab illo, nihilque illum nocuit.*

35. Mais JESUS lui parlant avec menaces, lui dit: Tais-toi, & sors de cet homme. Et le diable l'ayant jetté à terre au milieu de tout le peuple, sortit de lui, sans lui avoir fait aucun mal.

36. *Et factus est pavor in omnibus, & colloquebantur ad invicem, dicentes: Quod est hoc verbum, quia in potestate, & virtute imperat immundis spiritibus, & exeunt?*

36. Tous ceux qui étoient là, en furent épouvantez: & ils se parloient l'un à l'autre, en disant: Qu'est-ce *donc* que ceci: il commande avec autorité, & avec puissance aux esprits impurs, & ils sortent *aussi-tôt*?

37. *Et divulgabatur fama de illo in omnem locum regionis.*

37. Et sa réputation se répandit de tous côtez dans le pays d'alentour.

38. *Surgens autem Jesus de Synagoga, introivit in domum Simonis. Socrus autem Simonis tenebatur magnis febribus: & rogaverunt illum pro ea.*

38. JESUS étant sorti de la synagogue, entra dans la maison de Simon, dont la belle-mere avoit une grosse fiévre. Ils le priérent pour elle.

39. *Et stans super illam, imperavit febri: & dimisit illam. Et continuo surgens ministrabat illis.*

39. Et étant debout auprès de la malade, il commanda à la fiévre *de la quitter*, & la fiévre la quitta. Et s'étant levée aussi-tôt, elle les servoit.

40. *Cùm autem sol occidisset, omnes qui habebant infirmos variis languoribus, ducebant illos ad eum. At ille singulis manus imponens, curabat eos.*

40. Le soleil étant couché, tous ceux qui avoient des malades, *affligez* de diverses maladies, les lui amenoient: & imposant les mains sur chacun d'eux, il les guérissoit.

41. *Exibant autem dæmonia à multis, clamantia, & dicentia: Quia tu es Filius Dei: & increpans non sinebat ea loqui, quia sciebant ipsum esse Christum.*

41. Les démons sortoient du corps de plusieurs, en criant, & disant: Vous êtes le Fils de Dieu. Mais il les menaçoit, & les empêchoit de parler: parce qu'ils savoient qu'il étoit le CHRIST.

42. *Facta autem die egressus ibat in desertum locum, & turbæ requirebant eum, & venerunt usque ad ipsum: & detinebant illum ne discederet ab eis,*

42. Lorsqu'il fut jour, il sortit dehors, & s'en alla en un lieu désert: & tout le peuple le vint chercher, jusqu'où il étoit; & comme ils s'efforçoient de le retenir, ne voulant point qu'il les quittât,

## COMMENTAIRE.

On croit que S. Joseph n'étoit plus en vie, puisqu'il n'en est plus parlé, depuis ce qui arriva à Jesus âgé de douze ans. Les Marcionites *(a)* commençoient l'Evangile de saint Luc par cet endroit, qu'ils joignoient de cette sorte au commencement du Chapitre III. *L'année quinziéme de l'Empire de Tibère*, JESUS *descendit du Ciel dans la ville de Capharnaüm.*

℣. 32. IN POTESTATE ERAT SERMO IPSIUS. *Sa parole étoit accompagnée de puissance, & d'autorité.* Il parloit avec un air de majesté imposant. Sa Doctrine étoit soutenue par les miracles qu'il faisoit. Voyez S. Matth. VII. 29. *Loquebatur tamquam potestatem habens.*

℣. 33. ERAT HOMO HABENS DÆMONIUM. *Il y avoit dans la Synagogue un homme possédé du Démon.* C'est le même dont on a parlé sur saint Marc, I. 23.

℣. 38. SOCRUS SIMONIS. *La belle-mere de S. Pierre avoit une grosse fiévre.* Voyez ce qu'on a dit sur S. Matt. VIII. 14. Marc. I. 30.

℣. 40. CUM SOL OCCIDISSET. *Le soleil étant couché*, & le repos du Sabbat étant passé; car la Fête commençoit au soir, & finissoit de même; tous ceux de la ville qui avoient des malades, vinrent les présenter à JESUS à la porte de la maison de saint Pierre, & JESUS les guérit.

℣. 41. QUIA SCIEBANT IPSUM ESSE CHRISTUM. *Il les empêchoit de parler, parce qu'ils savoient qu'il étoit le Christ.* Ils ne le savoient pas avec une entiére certitude; mais ils s'en doutoient. Voyez Marc, I. 34. *(b)*. On pourroit aussi traduire le Grec par *(c)*: *Il ne leur laissoit pas dire qu'ils savoient qu'il étoit le Christ.* Mais la premiére traduction vaut mieux.

℣. 42. FACTA DIE, EGRESSUS EST IN DESERTUM. *Le jour est venu, il sortit, & alla dans un lieu désert,*

(a) *Tertull. contra Marcion. lib. 1. cap. 19. & lib. 4. c. 7.*
(b) Οὐκ ἤφιε τὰ δαιμόνια λαλεῖν, ὅτι ᾔδεισαν αὐτόν.
(c) *Luc. hic.* Οὐκ εἴα αὐτὰ λαλεῖν, ὅτι ᾔδεισαν τὸν Χριστὸν αὐτὸν εἶναι.

43. *Quibus ille ait: Quia & aliis civitatibus oportet me evangelizare Regnum Dei, quia ideò missus sum.*

44. *Et erat prædicans in synagogis Galilææ.*

43. Il leur dit: Il faut que je prêche aussi aux autres villes l'Evangile du Royaume de Dieu; car c'est pour cela que j'ai été envoyé.

44. Et il prêchoit dans les synagogues de Galilée.

## COMMENTAIRE.

où tout le peuple le suivit, & voulut le retenir, ne voulant pas qu'il le quittât. On ne sait en quel lieu J.C. se retira. Saint Marc (*a*) dit qu'il sortit de très-grand matin, & avant le jour.

℣. 43. ET ALIIS CIVITATIBUS OPORTET ME EVANGELIZARE. *Il faut que je prêche aussi dans les autres villes*, aussi-bien qu'à Capharnaüm. Mon premier dessein est la prédication de l'Evangile. La guérison des malades n'est qu'accessoire à ma mission. Elle sert à confirmer ma Doctrine, & à prouver ma mission. Je ne dois l'employer qu'à cela.

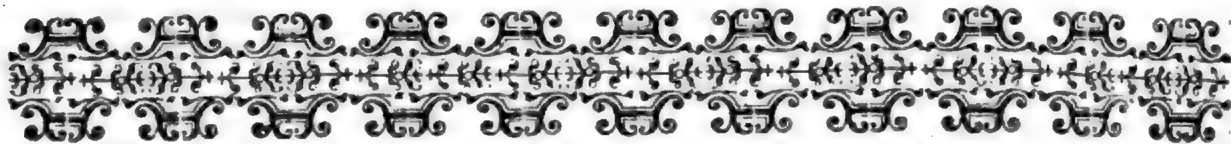

# CHAPITRE V.

JESUS *dans la barque de saint Pierre. Il ordonne de jetter les filets dans la mer. Pêche miraculeuse de saint Pierre. Guérison d'un Lépreux & d'un Paralytique. Vocation de Lévi.* JESUS *mange avec les pécheurs.*

℣. 1. *Factum est autem, cùm turbæ irruerent in eum, ut audirent verbum Dei, & ipse stabat secùs stagnum Genesareth,*

2. *Et vidit duas naves stantes secùs stagnum: piscatores autem descenderant, & lavabant retia.*

3. *Ascendens autem in unam navim, quæ erat Simonis, rogavit eum à terra reducere pusillum. Et sedens docebat de navicula turbas.*

4. *Ut cessavit autem loqui, dixit ad Simonem: Duc in altum, & laxate retia vestra in capturam.*

5. *Et respondens Simon, dixit illis: Præceptor, per totam noctem laborantes, nihil cepimus: in verbo autem tuo laxabo rete.*

6. *Et cùm hoc fecissent, concluserunt piscium multitudinem copiosam: rumpebatur autem rete eorum.*

℣. 1. Un jour que JESUS étoit sur le bord du lac de Génézareth, se trouvant accablé par la foule du peuple, qui se pressoit pour entendre la parole de Dieu,

2. Il vit deux barques arrêtées au bord du lac, dont les pêcheurs étoient descendus, & lavoient leurs filets.

3. Il entra donc dans l'une de ces barques, qui étoit à Simon, & le pria de s'éloigner un peu de la terre: & s'étant assis, il enseignoit le peuple de dessus la barque.

4. Lorsqu'il eut cessé de parler, il dit à Simon: Avancez en pleine eau; & jettez vos filets pour pêcher.

5. Simon lui répondit: Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre: mais néanmoins je jetterai le filet sur votre parole.

6. L'ayant jetté, ils prirent une si grande quantité de poissons, que leur filet se rompoit.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM TURBÆ IRRUERENT IN EUM. JESUS *étoit sur le bord du Lac de Génézareth, & se trouvant accablé par la foule du peuple.* JESUS après avoir parcouru la Galilée, ainsi que saint Luc l'a marqué à la fin du Chapitre précédent, & comme S. Matthieu le dit avec un peu plus d'étendue au Chapitre IV. 23. 24. revint sur le Lac de Génézareth, où étoit la ville de Capharnaüm. Peut-être même que ce qu'on lit ici, arriva près de cette ville, où Simon Pierre avoit sa demeure ordinaire (*b*). Etant donc sur le bord du Lac, & se trouvant pressé de la foule, qui accouroit de toutes parts pour l'entendre, & pour lui voir faire des miracles, il entra dans la nasselle de saint Pierre, qu'il avoit appellé à son service auparavant (*c*); mais qui n'avoit pas entiérement renoncé à sa profession; & delà il se mit à enseigner les troupes. L'histoire qui est racontée ici, est différente de celle qu'on lit dans saint Matthieu, IV. 18. & suiv. & Marc, I. 16. Les circonstances en sont différentes. C'est ici la derniére vocation de saint Pierre. L'autre étoit la premiére: Car je ne compte pas pour une vocation proprement dite, ce qui est raconté dans saint Jean, I. 42. de saint André, qui améne son frere Simon à J. C.

℣. 5. PRÆCEPTOR: PER TOTAM NOCTEM LABORANTES, &c. *Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre: mais néanmoins je jetterai le filet sur votre parole.* La nuit est le tems le plus propre pour la pêche. Pierre n'ayant rien pris de toute la nuit, ne songeoit plus qu'à se retirer, après avoir lavé ses filets. Cependant à la parole de JESUS-CHRIST, tout rempli de confiance, il jette de nouveau ses filets, & fait une pêche très-abondante. J. C. vouloit lui faire comprendre que sans lui il ne pouvoit rien faire. La suite de l'histoire de saint Pierre fera voir qu'il avoit besoin de leçon sur cela, & que sa grande maladie étoit la présomption en ses propres forces.

(*a*) *Marc.* I. 35. Πρωϊ ἔννυχα λίαν.
(*b*) Comparez *Matth.* IX. 1. *Marc.* II. 1. & *Luc.* V. 1.... 17.
(*c*) *Jean.* I. 42. II. 2. *Matth.* IV. 18. *Marc.* I. 16. 29. *Luc.* IV. 38.



Digitized by Google

*7. Et annuerunt sociis ; qui erant in alia navi ut venirent, & adjuvarent eos. Et venerunt, & impleverunt ambas naviculas, ita ut penè mergerentur.*

*8. Quòd cùm videret Simon Petrus, procidit ad genua Jesu, dicens : Exi à me, quia homo peccator sum, Domine.*

*9. Stupor enim circumdederat eum, & omnes qui cum illo erant, in captura piscium, quam ceperant.*

*10. Similiter autem Jacobum, & Joannem, filios Zebedai, qui erant socii Simonis. Et ait ad Simonem Jesus : Noli timere : ex hoc jam homines eris capiens.*

*11. Et subductis ad terram navibus, relictis omnibus secuti sunt eum.*

*12. Et factum est, cùm esset in una civitatum, & ecce vir plenus leprâ, & videns Jesum, & procidens in faciem, rogavit eum, dicens : Domine, si vis, potes me mundare.*

*13. Et extendens manum, tetigit eum dicens : Volo : Mundare. Et confestim lepra discessit ab illo.*

*14. Et ipse præcepit illi ut nemini diceret : sed : Vade, ostende te Sacerdoti, & offer pro emundatione tua, sicut præcepit Moïses, in testimonium illis.*

7. Et ils firent signes à leurs compagnons, qui étoient dans une autre barque, de venir les aider. Ils y vinrent, & ils remplirent tellement les deux barques, qu'il s'en falloit peu qu'elles ne coulassent à fond.

8. Ce que Simon Pierre ayant vû, il se jetta aux pieds de JESUS, en disant : Seigneur, retirez-vous de moi, parce que je suis un pécheur.

9. Car il étoit tout épouvanté, aussi-bien que tous ceux qui étoient avec lui, de la pêche des poissons qu'ils avoient faite.

10. Jacque, & Jean, fils de Zébédée, qui étoient compagnons de Simon, étoient dans le même étonnemnnt. Alors JESUS dit à Simon : Ne craignez point, votre emploi sera désormais de prendre des hommes.

11. Et ayant ramené leurs barques à bord, ils quittérent tout, & le suivirent.

12. Lorsque JESUS étoit en une certaine ville, un homme tout couvert de lépre l'ayant vû, se prosterna contre terre, & le prioit en lui disant : Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir.

13. JESUS, étendant la main, le toucha, & lui dit : Je le veux, soyez guéri ; & sa lépre disparut au même instant.

14. JESUS lui commanda de n'en parler à personne : mais allez, *dit-il*, vous montrer au Prêtre, & offrez pour votre guérison ce que Moïse a ordonné, afin que cela leur serve de témoignage.

## COMMENTAIRE.

℣. 7. ANNUERUNT. *Ils firent signe à leurs compagnons* ; apparemment parce qu'ils étoient trop éloignez, pour pouvoir les entendre commodément ; ou que le bruit de la foule qui étoit sur le bord, étoit trop grand : Car il paroit par le ℣ 4. que saint Pierre étoit allé *en haute mer*, pour jetter ses filets : *Duc in altum, & laxate retia vestra.* L'autre barque étoit demeurée près du bord.

℣. 8. EXI A ME, DOMINE, QUIA HOMO PECCATOR SUM. *Seigneur, retirez-vous de moi, parce que je suis un pécheur.* Pierre saisi d'étonnement, & de frayeur à la vûe de ce miracle, se juge indigne d'approcher de la personne de J. C. Il se jette à ses pieds, & lui dit : Seigneur, retirez-vous de moi ; je ne suis pas digne que vous demeuriez dans ma barque : *Admirabatur dona divina, & quo plus meruerat, hoc præsumebat minùs*, dit saint Ambroise (*a*). C'est ainsi que le Centenier lui disoit (*b*) : *Seigneur, je ne mérite pas que vous entriez dans ma maison : mais dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri.* C'est la disposition où nous devons être, lorsque nous nous approchons de notre Dieu dans le Sacrement de son Corps. Euthyme, & Grotius croyent que saint Pierre dit à J. C. de se retirer de sa barque, dans un esprit de crainte, & de frayeur ; de peur que Dieu ne le frappât à cause de son indignité : De même que la veuve de Sarepte se plaignoit que l'Homme de Dieu étoit venu dans sa maison, pour renouveller devant Dieu le souvenir de ses péchez (*c*) : *ingressus es ad me, ut rememorarentur iniquitates meæ.* On a vû dans l'ancien Testament, que l'on craignoit les apparitions des Anges. Saint Pierre après ce prodige ne douta plus que J. C. ne fût plus qu'un homme.

℣. 10. EX HOC JAM ERIS HOMINES CAPIENS. *Votre emploi sera désormais de prendre des hommes.* Le Grec (*d*) présente un sens remarquable. Il ne dit pas que saint Pierre prendra les hommes à la chasse, ou à la pêche, comme on prend les bêtes sauvages, & les poissons, pour les faire mourir, & pour les manger ; il signifie : *Vous les prendrez vivans* ; comme on prend des hommes à la guerre, pour leur conserver la vie ; ou comme on prend des animaux, ou des poissons, pour les réserver dans des viviers, ou dans des parcs. Vous serez un pêcheur d'hommes : mais vous leur conserverez la vie ; vous les tirerez d'un état d'erreur, de ténébres, de mort, pour les conduire dans la vérité, dans la lumiére, & dans la vie.

℣. 11. RELICTIS OMNIBUS, SECUTI SUNT EUM. *Ils quittérent tout, & le suivirent.* Jusqu'alors quoique J. C. les eût appellez à sa suite, ils n'avoient pas entiérement quitté leur métier, & ne s'étoient pas attachez pour toûjours à sa personne. Il ne paroît pas qu'ils l'ayent suivi dans cette premiére mission qu'il entreprit dans la Galilée, dont il est parlé à la fin du Chapitre précédent. Mais pour cette fois, ils quittérent tout, & le suivirent, sans retourner ni à leur métier, ni à leur famille.

℣. 12. CUM ESSET IN UNA CIVITATUM. *Comme* JESUS *étoit en une certaine ville*, un Lépreux vint lui demander la santé. On ne sait quelle étoit cette ville. Saint Marc (*e*) nous dit expressément que la guérison du Paralitique racontée dans le même chapitre v. 18. arriva à Capharnaüm : Or saint Luc insinuë que la guérison du Lépreux se fit dans une autre ville. Quand on dit qu'il étoit à Capharnaüm, on doit l'entendre de la campagne, ou des environs de cette ville ; car les Lépreux demeuroient au dehors, éloignez du commerce des hommes sains.

℣. 14. OSTENDE TE SACERDOTI. *Allez vous montrer au Prêtre, & offrez pour votre guérison ce que Moïs*

(a) *Ambros. Euthym. alii.*
(b) *Matth.* VIII. 9.
(c) 3. *Reg.* XVII. 18.

(d) Ἀπὸ τοῦ νῦν ἀνθρώπους ἔσῃ ζωγρῶν. *Vide Grot. Heinf. Lud. de Dieu. Brug.*
(e) *Marc.* II. 1. 2.

15. *Perambulabat autem magis sermo de illo : & conveniebant turbæ multæ ut audirent, & curarentur ab infirmitatibus suis.*

15. Cependant, comme sa réputation se répandoit de plus en plus, les peuples venoient en foule pour l'entendre, & pour être guéris de leurs maladies.

16. *Ipse autem secedebat in desertum, & orabat.*

16. Mais il se retiroit dans le désert, & il y prioit.

17. *Et factum est in una dierum, & ipse sedebat docens. Et erant Pharisæi sedentes, & Legis Doctores, qui venerant ex omni castello Galilææ, & Judææ, & Jerusalem: & virtus Domini erat ad sanandum eos.*

17. Un jour, comme il enseignoit, étant assis, & que des Pharisiens, & des Docteurs de la Loi, qui étoient venus de tous les villages de la Galilée, du pays de Judée, & de la ville de Jérusalem, étoient assis *près de lui*, la vertu du Seigneur agissoit pour la guérison des malades.

18. *Et ecce viri portantes in lecto hominem, qui erat paralyticus ; & quærebant eum inferre, & ponere ante eum.*

18. Et quelques personnes portant sur un lit un homme qui étoit paralytique, cherchoient le moyen de le faire entrer *dans la maison*, & de le présenter devant lui.

19. *Et non invenientes qua parte illum inferrent præ turba, ascenderunt supra tectum, & per tegulas summiserunt eum cum lecto in medium ante Jesum ;*

19. Mais ne trouvant point par où le faire entrer, à cause de la foule du peuple, ils montérent sur le haut de la maison, d'où ils le descendirent par les tuiles, avec le lit où il étoit, *& le mirent* au milieu de la place devant JESUS.

20. *Quorum fidem ut vidit, dixit : Homo, remittuntur tibi peccata tua.*

20. Lequel voyant leur foi, dit au malade : Mon ami, vos péchez vous sont remis.

21. *Et cœperunt cogitare Scribæ, & Pharisæi, dicentes : Quis est hic, qui loquitur blasphemias ? Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus ?*

21. Alors les Docteurs de la Loi, & les Pharisiens dirent en eux mêmes : qui est celui-ci qui blasphême de la sorte ? Qui peut remettre les péchez que Dieu seul ?

22. *Ut cognovit autem Jesus cogitationes eorum, respondens dixit ad illos : Quid cogitatis in cordibus vestris ?*

22. Mais JESUS connoissant leurs pensées, leur dit : A quoi pensez-vous dans vos cœurs ?

23. *Quid est facilius dicere : Dimittuntur tibi peccata ; an dicere : Surge, & ambula ?*

23. Lequel est le plus aisé, ou de dire : Vos péchez vous sont remis, ou de dire : Levez-vous, & marchez ?

## COMMENTAIRE.

*a ordonné.* Moïse (a) avoit ordonné que quand un Lépreux seroit guéri, il se présentât au Prêtre. Le Prêtre l'alloit joindre hors du camp, & examinoit s'il étoit véritablement guéri. Alors le Lépreux offroit deux oiseaux vivans, purs, & dont on pût manger. On immoloit un de ces oiseaux sur un vase d'argile plein d'eau ; puis on plongeoit l'autre oiseau, qui étoit vivant, dans l'eau mêlée de sang ; & on le laissoit aller en liberté. On jettoit par aspersion de cette eau, & de ce sang sur le Lépreux ; & alors il pouvoit entrer dans la ville. Mais il ne lui étoit pas permis d'entrer dans sa maison, que sept jours après. Il commençoit donc en arrivant, par raser tous les poils de son corps. Il réitéroit la même cérémonie au bout de sept jours ; il lavoit tout son corps, & ses habits dans l'eau. Enfin il se présentoit au Prêtre à la porte du Tabernacle, avec deux agneaux, & une brebis, trois mesures de farine mêlée avec de l'huile ; & séparément une mesure d'huile. Le tout étoit offert au Seigneur. On immoloit un de ces agneaux en sacrifice pour le péché. L'autre étoit offert en holocauste. Le Prêtre touchoit les extrémitez de l'oreille droite, du pouce droit, & de l'orteil droit du Lépreux, avec le sang de la victime, & l'huile qu'il avoit offerte. Après quoi le Lépreux étoit reçû dans le commerce des autres hommes, comme auparavant.

Voilà ce que J.C. ordonnoit à celui qu'il guérit. Premiérement, qu'il se fît voir au Prêtre, afin qu'il le déclarât nettoyé, & guéri. Secondement, qu'il offrît les sacrifices, & offrandes commandées. 3°. Qu'il fît cela *in testimonium illis* (b) ; afin que cela leur servît de témoignage de mon attachement à la Loi, & de votre parfaite guérison ; & par conséquent, de la vérité du miracle que je viens d'opérer. Jesus prévoyoit les calomnies que les Pharisiens, & les Prêtres, devoient un jour inventer contre lui.

℣. 19. ASCENDERUNT SUPER TECTUM, ET PER TEGULAS SUMMISERUNT. *Ils montérent sur le haut de la maison, d'où ils descendirent le Paralitique par les tuiles.* On a déja remarqué plus d'une fois que dans la Palestine les toits sont en platte-forme. Les tuiles dont il est parlé ici, ne sont donc pas un toît couvert de tuiles à la maniére de ces pays-ci ; c'est un pavé de brique qui couvre la maison. Au milieu de la platte-forme il y avoit une ouverture couverte d'une porte, que l'on ouvroit, pour donner du jour, & de l'air à la sale de dessous. C'est par cette ouverture qu'ils descendirent le Paralitique. Mais ils furent apparemment obligez d'arracher quelques tuiles, ou briques, pour le faire passer plus commodément avec son lit. C'est ce que S. Luc veut marquer, en disant qu'on le descendit par les tuiles : *Per tegulas summiserunt eum.* Voyez ce qui a été dit sur S. Marc, II. 4. 5.

℣. 20. REMITTUNTUR TIBI PECCATA TUA. *Vos péchez vous sont remis.* Il semble supposer que sa maladie étoit une suite de son peché. On peut consulter sur ce verset, & sur les suivans notre Commentaire sur saint Matth. IX. 2. 3. 4. 5.

(a) *Levit.* XIV. 2. 3. 4.
(b) Plusieurs Manuscrits lisent : *In testimonium vobis*, pour vous servir de témoignage. [illegible]. C'est ainsi que lisoient Marcion dans S. Epiph. & Tertull.

Digitized by Google

24. *Ut autem sciatis quia Filius Hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata, ait paralytico, tibi dico: Surge, tolle lectum tuum, & vade in domum tuam.*

24. Or afin que vous sachiez que le Fils de l'Homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchez: Levez-vous, je vous le commande, dit-il au paralytique, emportez votre lit, & vous en allez en votre maison.

25. *Et confestim consurgens coram illis, tulit lectum, in quo jacebat: & abiit in domum suam, magnificans Deum.*

25. Il se leva au même instant en leur présence: & emportant le lit où il étoit couché, il s'en retourna en sa maison, rendant gloire à Dieu.

26. *Et stupor apprehendit omnes, & magnificabant Deum. Et repleti sunt timore, dicentes: Quia vidimus mirabilia hodie.*

26. Ils furent tous remplis d'un extrême étonnement, & ils rendoient gloire à Dieu. Et dans la frayeur dont ils étoient saisis, ils disoient: Nous avons vû aujourd'hui des choses prodigieuses.

27. *Et post hæc exiit, & vidit publicanum nomine Levi, sedentem ad Telonium, & ait illi: sequere me.*

27. Après cela JESUS étant sorti, vit un publicain nommé Lévi, assis au bureau des impôts, & il lui dit: Suivez-moi.

28. *Et relictis omnibus, surgens secutus est eum.*

28. Et lui quittant tout, se leva, & le suivit.

29. *Et fecit ei convivium magnum Levi in domo sua: & erat turba multa publicanorum, & aliorum, qui cum illis erant discumbentes.*

29. Lévi lui fit ensuite un grand festin dans sa maison, où il se trouva un grand nombre de publicains, & d'autres, qui étoient à table avec eux.

30. *Et murmurabant Pharisæi & Scribæ eorum, dicentes ad Discipulos ejus: Quare cum Publicanis & peccatoribus manducatis & bibitis?*

30. Mais les Pharisiens, & les Docteurs des Juifs *en* murmuroient, & disoient aux Disciples de JESUS: Pourquoi est-ce que vous mangez, & bûvez avec des publicains, & des gens de mauvaise vie?

31. *Et respondens Jesus, dixit ad illos: Non egent qui sani sunt medico, sed qui malè habent.*

31. Et JESUS prenant la parole, leur dit: Ce ne sont pas les sains, mais les malades, qui ont besoin de médecin.

32. *Non veni vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam.*

32. Je suis venu pour appeller, non les justes, mais les pécheurs à la pénitence.

33. *At illi dixerunt ad eum: Quare discipuli Joannis jejunant frequenter, & obsecrationes faciunt; similiter, & Pharisæorum: tui autem edunt, & bibunt?*

33. Alors ils lui dirent: Pourquoi les Disciples de Jean, aussi-bien que ceux des Pharisiens, font-ils souvent des jeûnes, & des priéres, & que les vôtres mangent, & boivent.

34. *Quibus ipse ait: Numquid potestis filios sponsi, dum cum illis est sponsus, facere jejunare?*

34. Il leur répondit: Pouvez-vous faire jeûner les amis de l'Epoux, tandis que l'Epoux est avec eux?

35. *Venient autem dies: cùm ablatus fuerit ab illis sponsus, tunc jejunabunt in illis diebus.*

35. Mais il viendra un tems que l'Epoux leur sera ôté, & alors ils jeûneront.

## COMMENTAIRE.

℣. 27 VIDIT PUBLICANUM NOMINE LEVI. *JESUS vit un Publicain, nommé Lévi, assis au bureau des impôts.* On a vû dans la Préface sur S. Matth. l'opinion de quelques Interprétes, qui veulent que Lévi, & S. Matthieu soient deux personnes toutes différentes. Nous avons réfuté ce sentiment, & nous sommes persuadez que S. Matthieu est le même que Lévi. Il n'étoit point extraordinaire dans ce pays-là d'avoir deux noms. La plûpart outre leur nom Hébreu, avoient encore un nom Grec, ou Romain, sous lequel ils étoient plus particuliérement connus parmi les Grecs, & les Romains.

℣. 30. SCRIBÆ EORUM. *Les Docteurs des Juifs.* Les Docteurs du peuple. Ceux qui se trouvérent dans la compagnie, lorsque JESUS appella Lévi, & qu'il entra chez lui pour y manger.

QUARE CUM PUBLICANIS, ET PECCATORIBUS MANDUCATIS? *Pourquoi est-ce que vous mangez avec des Publicains?* Les Pharisiens, & ceux d'entre les Juifs qui se piquoient d'une plus grande exactitude, & d'une plus grande pureté, ne mangeoient point avec des gens d'une profession décriée, & odieuse. Voyez ce qu'on a dit sur S. Matthieu, IX. 11. Marc, II. 16.

℣. 34. NUMQUID POTESTIS FILIOS SPONSI, &c. *Pouvez-vous faire jeûner les amis de l'époux, ou les gens de la nôce*; à la lettre (a), *les enfans de la chambre*, ou *du lit nuptial.* On dit que c'étoit des jeunes gens qui accompagnoient l'époux pendant la cérémonie de la nôce, & qui le conduisoient dans la chambre nuptiale, ou même qui gardoient la porte de cette chambre, & qui y entroient ensuite, pour reconnoître les marques de la virginité, dont il est parlé dans le Deutéronome (b). Rien ne convenoit moins à ces sortes de personnes, que le jeûne, sur tout durant le tems des nôces.

℣. 35. TUNC JEJUNABUNT. *Ils jeûneront quand l'époux leur sera ôté.* Les Apôtres furent exposez à une infi-

(a) Μὴ δύνασθε τοὺς υἱοὺς τοῦ νυμφῶνος, ἐν ᾧ ὁ νυμφίος μετ' αὐτῶν ἐστι, ποιῆσαι νηστεύειν. *Ita & Matth. IX. 15. Marc. II. 19.*

(b) *Vide Deut. XXII. 17. Pollux apud Grot. in Matth. IX. 15.*

36. *Dicebat autem, & similitudinem ad illos: Quia nemo commissuram a novo vestimento immittit in vestimentum vetus: alioquin, & novum rumpit, & veteri non convenit commissura à novo.*

37. *Et nemo mittit vinum novum in utres veteres: alioquin rumpet vinum novum utres, & ipsum effundetur, & utres peribunt.*

38. *Sed vinum novum in utres novos mittendum est, & utraque conservantur.*

39. *Et nemo bibens vetus, statim vult novum, dicit enim: Vetus melius est.*

36. Il leur proposa aussi cette comparaison: Personne ne met une piéce de drap neuf à un vieux vêtement; car si on le fait, le neuf déchire *le vieux*, & cette piéce de drap neuf ne convient point au vieux vêtement.

37. Et l'on ne met point non plus le vin nouveau dans de vieux vaisseaux; parce que, si on le fait, le vin nouveau rompra les vaisseaux; le vin sera répandu, & les vaisseaux se perdront.

38. Mais il faut mettre le vin nouveau dans des vaisseaux neufs, & ainsi tout se conserve.

39. Et il n'y a personne, qui bûvant du vin vieux, veüille aussi-tôt du nouveau; parce qu'il dit: Le vieux est meilleur.

## COMMENTAIRE.

après la mort, & la résurrecti n du Sauveur. Pendant sa vie, il ne
nité de travaux, de persécutions, de privations, qu'ils observassent ceux qui étoient communs à tout le
les obl gea point à des jeûnes de surérogation; il se contenta leurs Disciples de jeûnes, & d'austé-
peuple. Depuis sa mort, nous ne voyons pas non plus qu'ils ayent surchargez de commoditez (*a*); & dès les pre-
ritez. Mais leur vie étoit un jeûne, & une privation continuelle de toutes sortes austéritez pratiquées dans tous les sié-
miers siécles, l'on conno t des jeûnes établis dans l'Eglise, & de très-grandes
cles, par les plus saints, & les plus zélez personnages du Christianisme.

℣. 36. Nemo commissuram, &c. *Personne ne met une piéce de drap neuf à un vieux vêtemem.* Cette si-
militude, & celle du vin nouveau, qu'on ne met pas dans de vieux vaisseaux, qu'on lit dans le verset suivant, mon-
trent que les Disciples de Jesus-Christ n'étoient point encore assez forts pour porter, & pour pratiquer toute
la perfecti on de sa Doctrine Il devoit les renouveller, & les fortifier par le Saint Esprit au jour de la Pente côte; &
par là les rendre capables de tout oser, & de tout entreprendre pour sa gloire. Il semble aussi qu'il vouloit leur faire
voir l'incompatibilité de la Loi ancienne, & de la nouvelle. Celle-ci est le vin nouveau; celle-là est le vin vieux.

℣. 39. Nemo bibens vetus, statim vult novum. *Il n'y a personne qui bûvant du vin vieux, veüille
aussi-tôt du nouveau; parce qu'il dit: Le vieux est meilleur.* Cette parabole est claire. Le vin vieux généralement par-
lant, vaut mieux que le nouveau. Il est plus doux, plus agréable, moins acre, moins fumeux; & on ne quitte pas ai-
sément le vieux pour le nouveau. Le goût est choqué par l'acrimonie, & le montant du nouveau, quand il est accou-
tumé à la douceur du vieux. Le Sauveur vouloit marquer par-là que ses Disciples étant accoutumez à une vie com-
mune, & populaire, ne pouvoient pas tout d'un coup passer aux austéritez, & aux jeûnes que les Pharisiens prati-
quoient, & ausquels ils étoient habituez de longue main (*b*). D'autres (*c*) croyent que Jesus-Christ veut dire
aux Pharisiens qu'étant attachez superstitieusement aux pratiques du Judaïsme, ils ne pouvoient tout d'un coup goû-
ter les maximes de la Loi nouvelle: Qu'il falloit se défaire petit-à-petit de l'esprit du Judaïsme, pour entrer dans
les maximes qu'il enseignoit à ses Disciples.

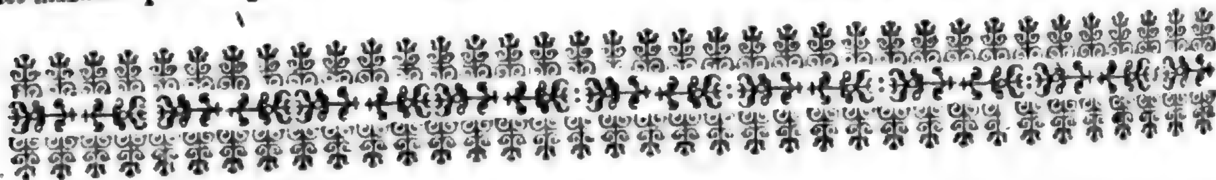

# CHAPITRE VI.

Jesus *justifie ses Apôtres qui cüeilloient des épis le jour du Sabbath. Guérison d'une main retirée. Il choisit ses Apôtres. Sermon qu'il leur fait au pied de la montagne, où il jette les fondemens de toute la Loi nouvelle.*

℣. 1. *Factum est autem in Sabbatho secundo-primo, cùm transiret per sata, vellebant Discipuli ejus spicas, & manducabant confricantes manibus.*

℣. 1. Un jour de sabbat, *appellé* le second-premier, comme Jesus passoit le long des bleds, ses Disciples se mirent à rompre des épis, & les froissant dans leurs mains, ils en mangeoient.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. Factum est in Sabbatho secundo-primo. *Un jour de Sabbat, appellé le second-premier.* Il y a
bien des sentimens divers sur ce *Sabbat second-premier.* Les uns (*d*) ont crû qu'il signifioit le second jour
des Azymes; d'autres (*e*), que c'étoit le dernier jour des Azymes, ou le 21. de Nisan, qui étoit un jour solemnel
selon la Loi (*f*), aussi-bien que le quinziéme jour du même mois, qui étoit le premier Sabbat, à l'égard duquel le
21. étoit le second. D'autres (*g*), que c'étoit le jour de la Pentecôte. Pâque étoit le premier Sabbat; la Pentecôte

(a) *Vide* 2. *Cor.* VI. 5. *Act.* XIII. 2. 3.
(b) *Ita Grot. Brug. hic. Theophylact. Euthym. Maldon. ad Matt.* IX. 16. *& Chrysostom. hic in Catena.*
(c) *Vide Tertull. lib.* 3. *&* 4. *contra Marcion.*
(d) *Isidor. Pelus. lib.* 3. *ep.* 110. *Euthym. apud D. Thom.*
(e) *Epiphan. hæres.* 51. *n.* 31. *quæ est alogorum. Osiand. in not. ad Harmon. Evang. Vatab. Pisc. Drus. Bez.*
(f) *Levit.* XXIII. 7. 8.
(g) *Maldon. Ita & Mercator.*

le

Digitized by Google

2. *Quidam autem Pharisaeorum dicebant illis: Quid facitis quod non licet in sabbatis?*

3. *Et respondens Jesus ad eos, dixit: Nec hoc legistis quod fecit David, cùm esurisset ipse, & qui cum illo erant:*

4. *Quomodo intravit in domum Dei, & panes propositionis sumpsit, & manducavit, & dedit his qui cum ipso erant: quos non licet manducare nisi tantùm Sacerdotibus?*

2. Alors quelques-uns des Pharisiens leur dirent: Pourquoi faites-vous ce qu'il n'est point permis de faire aux jours du sabbat?

3. JESUS prenant la parole, leur dit: N'avez-vous donc pas lû ce que fit David, lorsque lui, & ceux qui l'accompagnoient furent pressez de la faim:

4. Comment il entra dans la maison de Dieu, & prit les pains de proposition, en mangea, & en donna à ceux qui étoient avec lui; quoiqu'il n'y ait que les Prêtres seuls à qui il soit permis d'en manger?

## COMMENTAIRE.

le second, & la Fête des Tabernacles le troisiéme. M. le Moine dit que les Juifs avoient deux *grands* Sabbats: Le premier, au commencement de l'année civile, au mois de Tizri; & le second, au commencement de l'année sacrée, au mois de Nisan. Le premier étoit appellé *le premier grand Sabbat*; & l'autre, *le second grand Sabbat.*

Joseph Scaliger (*a*) a montré que les jours de Sabbat depuis Pâque, jusqu'à la Pentecôte, se comptoient du second jour des Azymes; en sorte que le premier Sabbat s'appelloit *premier après le second jour des Azymes*, ou *second-premier*: C'est celui dont il s'agit ici. Le suivant s'appelloit *second* après le second jour des Azymes, ou *second second*; le troisiéme de suite, *troisiéme-second*, ou *second-troisiéme*; le quatriéme, *second-quatriéme*: Et ainsi des autres, jusqu'au septiéme, qui étoit avant le jour de la Pentecôte, laquelle se célébroit cinquante jours après ce second jour des Azymes.

M. Toynard (*b*) montre par les Livres des Juifs (*c*), que le Sabbat d'avant Pâque étoit appellé par les Juifs, *le grand Sabbat*; parce que ce jour-là les Hébreux prenoient un agneau (*d*), qu'ils destinoient à être immolé à cinq jours de-là, le 14. au soir, & à être mangé le 15. ou la nuit de la Pâque, ou du passage du Seigneur. Le Sabbat qui suivoit ce premier, étoit appellé *second-premier*, ou le second qui suivoit le premier; le premier qui arrivoit aprés le grand Sabbat. Ce sentiment revient à celui de Joseph Scaliger, quoiqu'il soit appuyé sur un autre fondement. Aussi M. Toynard en revient enfin à l'opinion, & aux raisons de Scaliger; & c'est celui qui nous paroît le mieux fondé. Tout s'explique aisément suivant ce systême. La moisson des orges étoit commencée. Ce grain étoit mûr. Les Disciples pûrent en arracher quelques épis, & les froisser dans leurs mains, pour en manger.

Cloppenburg (*e*) croit que le *Sabbat premier-second* étoit du mois de Nisan. Mais alors la moisson des orges n'étoit pas mûre, & les prémices n'en avoient pas encore été présentées au Seigneur. Les Scribes qui reprenoient les Apôtres de violer la Religion du Sabbat, n'auroient pas manqué aussi de les accuser de sacrilége en portant la main à des moissons, qui n'étoient pas sanctifiées par l'oblation de l'omer au Seigneur (*f*).

Grotius (*g*) reconnoît trois grands Sabbats parmi les Juifs. Le premier étoit celui qui précédoit immédiatement la Fête de Pâque. Le second étoit celui de la Pentecôte; & le troisiéme celui de la Fête des Tabernacles. Celui de la Pâque étoit nommé simplement premier, ou *premier premier*; celui de la Pentecôte, *second-premier*, ou second des premiers; & celui de la Fête des Tabernacles, *troisiéme des premiers.* Joseph (*h*) parle de ce dernier, comme d'un Sabbat des plus solemnels. Mais cela ne prouve pas la conjecture de Grotius.

Loüis de Dieu veut que le *Sabbat second-premier* soit celui qui se rencontre dans l'octave de Pâque. Le premier Sabbat, est le quinziéme de Nisan; le second-premier, est le Sabbat qui est dans l'octave; & le troisiéme Sabbat, le septiéme jour, ou l'octave de la Fête. On sait que le nom de *Sabbat*, se donne à toutes les Fêtes des Juifs. M. Petit (*i*) veut attirer à ce sentiment, qu'il soutient, saint Epiphane, qui s'explique d'une maniére assez obscure, & qui semble plûtôt dire que le Sabbat second premier, étoit le dernier jour de la Fête de Pâque, ou le 21. de Nisan.

Un nouveau Critique croit que le *Sabbat second-premier*, étoit le premier Sabbat du mois Adar, qui s'intercaloit cette année; comme si l'on disoit, *le premier Sabbat du second Adar*; car c'est ainsi qu'on nommoit ce mois intercalaire, parce qu'il y en avoit un autre de même nom, qui étoit le premier Adar. Ce ne seroit jamais fait de rapporter toutes les conjectures que l'on a proposées sur cet endroit. Saint Jérôme (*k*) nous apprend que c'est à l'occasion de ce passage, que saint Grégoire de Nazianze lui dit un bon mot, qui a été souvent répété. Saint Jérôme lui demandoit qu'il lui expliquât ce que vouloit dire le Sabbat second-premier; S. Grégoire de Nazianze lui promit de le faire; mais au Sermon, & devant le peuple, afin que parmi les acclamations des auditeurs, il fût obligé d'applaudir avec les autres, & de faire semblant d'admirer ce qu'il n'entendroit pas; de peur qu'on ne le fît passer pour un insensé, s'il ne faisoit comme les autres.

℣. 2. QUID FACITIS QUOD NON LICET SABBATIS? *Pourquoi faites-vous ce qu'il n'est pas permis de faire le jour du Sabbat?* Il n'étoit pas permis d'arracher *des épis*; c'étoit une espéce de moisson; ni de les froisser; c'étoit une espéce de travail. Voyez ce qu'on a dit sur S. Matthieu, XII. 1. &c.

℣. 4. INTRAVIT IN DOMUM DEI. *Il entra dans la Maison de Dieu*; dans le Tabernacle, qui étoit alors à Nobé. C'étoit une espéce de tente couverte de peaux par-dessus, & de tapis précieux par-dessous, & soutenuë par des ais de bois de Sèthim. Autour de cette tente, il y avoit un assez grand contour, environné aussi de voiles, soutenu d'espace en espace par des colomnes.

PANES PROPOSITIONIS SUMPSIT. *Il prit les pains de proposition.* On offroit chaque jour de Sabbat douze pains sur une table d'or posée dans le Saint (*l*) & en même-tems on ôtoit ceux qui y avoient été mis le jour de Sabbat précédent. Ces pains sont appellez *pains de proposition*; en Hébreu, *pains de la face*; parce qu'ils étoient servis devant le Seigneur, & sur sa table. Ils étoient sacrez, & nul autre que les Prêtres n'avoit droit d'en manger (*m*): Tou-

(a) *Jos. Scalig. l. 6. de Emend. tempor. Casaub. Exercit. 13. in Bar. Ligfoot in Luc. Le Clerc hic.*
(b) *Toynard. Harmon. p. 27. & not. p. 146.*
(c) *Arbah Turim, tom. 1. Orach. Chaim, p. 2. 295.*
(d) *Exod. XII. 3.*
(e) *Cloppenburg. ep. ad Lud. Capell.*
(f) *Levit. XXIV. 14.*
(g) *Grot. hic. Ita & Hamm.*
(h) *Joseph de Bello, lib. 2. cap. 37.* Μαλίστα [illegible] Σάββατα.
(i) *Petit, Var. lect. 19.*
(k) *Hieronym. nov. edit. ep. 34. ad Nepotian. de vita Clericorum. Docebo te, inquit, super hac re in Ecclesia, in qua mihi omni populo acclamante, cogeris invitus scire quod nescis, aut certè si solus tacueris, solus ab omnibus stultitia condemnaberis.*
(l) *Exod. XXV. 30. Levit. XXIV. 5.*
(m) *Exod. XXV. 30. XXIX. 33. Levit. VIII. 31. XXIV. 6. 9.*



Digitized by Google

5. *Et dicebat illis: Quia Dominus est Filius Hominis, etiam sabbathi.*

6. *Factum est autem, & in alio sabbatho, ut intraret in synagogam, & doceret. Et erat ibi homo, & manus ejus dextra erat arida,*

7. *Observabant autem Scribæ & Pharisæi, si in sabbatho curaret: ut invenirent unde accusarent eum.*

8. *Ipse verò sciebat cogitationes eorum; & ait homini qui habebat manum aridam: Surge, & sta in medium. Et surgens stetit.*

9. *Ait autem ad illos Jesus: Interrogo vos, si licet sabbathis benefacere, an malè; animam salvam facere, an perdere?*

10. *Et circumspectis omnibus dixit homini: Extende manum tuam. Et extendit; & restituta est manus ejus.*

11. *Ipsi autem repleti sunt insipientiâ, & colloquebantur ad invicem, quidnam facerent Jesu.*

12. *Factum est autem in illis diebus, exiit in montem orare, & erat pernoctans in oratione Dei.*

13. *Et cùm dies factus esset, vocavit Discipulos suos; & elegit duodecim ex ipsis, quos & Apostolos nominavit;*

14. *Simonem, quem cognominavit Petrum, & Andream fratrem ejus, Jacobum, & Joannem, Philippum, & Bartholomæum,*

5. Et il ajoûta: Le Fils de l'Homme est maître du sabbat même.

6. Une autre fois, étant encore entré dans la synagogue un jour de sabbat, il enseignoit: & il y avoit là un homme dont la main droite étoit desséchée,

7. Et les Docteurs de la Loi, & les Pharisiens l'observoient, pour voir s'il le guériroit le jour du sabbat, afin d'avoir sujet de l'accuser:

8. Mais comme il connoissoit leurs pensées, il dit à cet homme qui avoit la main desséchée: Levez-vous, tenez-vous là au milieu. Et se levant, il se tint debout.

9. Puis JESUS leur dit: J'ai une question à vous faire: Est-il permis aux jours de sabbat de faire du bien, ou du mal: de sauver la vie, ou de l'ôter?

10. Et les ayant tous regardez, il dit à cet homme: Etendez votre main. Il l'étendit; & elle devint saine comme l'autre:

11. Ce qui les remplit de fureur; & ils s'entretenoient ensemble de ce qu'ils pourroient faire contre JESUS.

12. En ce tems-là, JESUS s'en étant allé sur une montagne pour prier, il y passa toute la nuit en oraison.

13. Et quand il fut jour, il appella ses Disciples, & en choisit douze d'entre eux, qu'il nomma Apôtres:

14. Simon, auquel il donna le nom de Pierre, & André son frere, Jacques, & Jean, Philippe & Barthélemi,

## COMMENTAIRE.

tefois David reçut du grand-Prêtre ceux qui avoient été ôtez de dessus la table d'or le Samedi précédent, & ne feignit pas d'en manger avec ses gens, dans le cas de nécessité (*a*).

℣. 5. DOMINUS EST FILIUS HOMINIS, ETIAM SABBATI. *Le Fils de l'homme est Maître du Sabbat même.* Il peut dispenser qui il veut de l'observance du Sabbat. Voyez S. Matth. XII. 8. Quelques anciens Manuscrits ajoûtent en cet endroit ces paroles (*b*): *En ce jour-là* JESUS *ayant vû un homme qui travailloit le jour du Sabbat, il lui dit: Mon ami, si tu sais ce que tu fais, tu es bienheureux: mais si tu ne le sais pas, tu es maudit, & transgresseur de la Loi.* Grotius conjecture que cela a été ajouté par les Marcionites: Mais M. Mille aime mieux croire qu'il vient des Nazaréens, & de l'Evangile des Hébreux; & que celui à qui JESUS parloit, travailloit à relever une bête tombée dans une fosse. Il lui dit: Si tu crois pouvoir faire ce que tu fais, tu as raison; car en effet ce n'est pas l'esprit de la Loi de condamner ces sortes d'actions; mais si tu crois mal-faire, tu es maudit, & violateur du Sabbat.

℣. 6. MANUS EJUS DEXTRA ERAT ARIDA. *Dont la main droite étoit desséchée.* Voyez S. Matth. XII. 10.

℣. 9. SI LICET SABBATIS BENEFACERE, AN MALE? *Est-il permis au jour du Sabbat de faire du bien, ou du mal?* Les Juifs défendent de panser un blessé, & de mettre une emplâtre le jour du Sabbat; à moins qu'il n'y ait danger de mort pour le malade (*c*). Notre Sauveur ne regarde pas cela comme un mal; mais comme une action loüable, & permise. Voyez S. Matth. XII. 10.

℣. 12. ERAT PERNOCTANS IN ORATIONE DEI. *Il y passa toute la nuit en oraison.* Ou; Il passa la nuit dans une priére très-ardente. *Oratio Dei*; peut marquer une priére longue, vive, ardente. Quelques-uns (*d*) traduisent (*e*): *Il passa la nuit dans une Synagogue* de Dieu; dans un lieu de priére consacré au Seigneur. Mais on voit par S. Marc (*f*), que JESUS-CHRIST passa la mer de Génézareth, & se retira sur une motagne déserte.

℣. 13. QUOS ET APOSTOLOS NOMINAVIT. *Il en choisit douze d'entre eux, qu'il nomma Apôtres.* Les Juifs nommoient *Apôtres*, ou Envoyez, ceux qui étoient députez pour faire le recouvrement des sommes que l'on levoit pour le Temple, ou de celles qui se donnoient aux Patriarches; ou enfin ceux qui étoient envoyez pour lever les décimes (*g*), ou pour d'autres causes importantes; comme lorsque S. Paul fut envoyé à Damas, pour rechercher les Disciples de JESUS-CHRIST. Ces sortes de gens n'alloient point sans lettres de créance, ou sans Procurations de la part des Chefs de la Synagogue qui les députoient (*h*). Les Apôtres de JESUS-CHRIST étoient des Députez d'un autre genre. Le Sauveur déclare qu'il les envoye, comme son Pere l'a envoyé lui-même (*i*); & ailleurs, que quiconque reçoit ses Apôtres, le reçoit (*k*). Il leur donne pouvoir de remettre, & de retenir les péchez; de lier, & de délier (*l*); de guérir les malades, de prêcher, de baptiser en son nom (*m*), pour obtenir la rémission des péchez.

(a) 1. *Reg.* XXI. 5.
(b) *Cantab. G.L. Steph. β. duo Codd. MSS. Junii.* Τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ θεασάμενός τινα ἐργαζόμενον τῷ Σαββάτῳ, εἶπεν αὐτῷ, ὦ ἄνθρωπε, εἰ μὲν οἶδας τί ποιεῖς, μακάριος εἶ. Εἰ δὲ μὴ οἶδας, ἐπικατάρατος καὶ παραβάτης εἶ τοῦ νόμου.
(c) *Tanchuma, fol.* 5. & 8. *apud Drus.*
(d) *Drus. Medus, Hamm.*
(e) *Vide Marc.* II. 7. 9. 13.
(f) Ἦν διανυκτερεύων ἐν τῇ προσευχῇ τοῦ Θεοῦ.
(g) *Vide Hammond. hic.*
(h) *Act.* IX. 2.
(i) *Joan.* XX. 21.
(k) *Matth.* X. 14.
(l) *Matth.* XVI. 19. *Joan.* XX. 23.
(m) *Matth.* XXVIII. 19. 20.

Digitized by Google

*15. Matthæum, & Thomam, Jacobum Alphæi, & Simonem, qui vocatur Zelotes,*
*16. Et Judam Jacobi, & Judam Iscariotem, qui fuit proditor.*
*17. Et descendens cum illis, stetit in loco campestri, & turba Discipulorum ejus, & multitudo copiosa plebis ab omni Judæa, & Jerusalem, & maritima, & Tyri, & Sidonis,*

*18. Qui venerant ut audirent eum, & sanarentur à languoribus suis. Et qui vexabantur à spiritibus immundis, curabantur.*

*19. Et omnis turba quærebat eum tangere: quia virtus de illo exibat, & sanabat omnes.*
*20. Et ipse elevatis oculis in Discipulos suos, dicebat: Beati pauperes, quia vestrum est Regnum Dei.*

*21. Beati, qui nunc esuritis, quia saturabimini. Beati qui nunc fletis, quia ridebitis.*

*22. Beati eritis cùm vos oderint homines, & cùm separaverint vos, & exprobraverint, & ejecerint nomen vestrum tanquam malum, propter Filium Hominis.*

15. Matthieu, & Thomas, Jacques fils d'Alphée, & Simon appellé le Zélé,
16. Judas frere de Jacques, & Judas Iscariote, qui fut celui qui le trahit.
17. Il descendit ensuite avec eux, & s'arrêta en un lieu plus uni, étant accompagné de la troupe de ses Disciples, & d'une grande multitude de peuple de toute la Judée, de Jérusalem, & du pays maritime de Tyr, & de Sidon,
18. Qui étoient venu pour l'entendre, & pour être guéris de leurs maladies. Parmi lesquels il y en avoit aussi qui étoient possédez des esprits impurs, & ils étoient guéris.
19. Et tout le peuple tâchoit de le toucher, parce qu'il sortoit de lui une vertu qui les guérissoit tous.
20. Alors JESUS levant les yeux vers ses Disciples, leur dit: Vous êtes bienheureux, vous qui êtes pauvres, parce que le Royaume de Dieu est à vous:
21. Vous êtes bienheureux, vous qui avez faim maintenant, parce que vous serez rassasiez: Vous êtes bienheureux, vous qui pleurez maintenant, parce que vous rirez.
22. Vous serez bienheureux, lorsque les hommes vous haïront, lorsqu'ils vous sépareront, lorsqu'ils vous traiteront injurieusement, lorsqu'ils rejetteront votre nom comme mauvais, à cause du Fils de l'Homme.

## COMMENTAIRE.

Enfin il les établit ses vicegérents, les ministres de ses volontez, & les dépositaires de son autorité; & il leur pro-
met de les faire asseoir dans son jugement sur des trônes, pour juger les douze Tribus d'Israël (a).
℣. 15. JACOBUM ALPHEI. *Jacques fils d'Alphée*, est surnommé *le Mineur*, premier Evêque de Jérusalem,
& Auteur de l'Epître Canonique que nous avons sous le nom de S. Jacques. Voïez Matth. x. 3.
SIMONEM, QUI VOCATUR ZELOTES. *Simon, surnommé le Zélé.* Saint Matthieu (b) lui donne le surnom
de *Cananéen:* mais en Hébreu *Kanani* peut marquer un Cananéen, ou un homme zélé. Saint Luc nous détermine
ici à le prendre dans ce dernier sens.
℣. 17. DESCENDENS CUM ILLIS, STETIT IN LOCO CAMPESTRI. *Descendant avec eux, il s'arrêta dans
un lieu plus uni.* Nous supposons que c'est ici la même histoire, & le même discours que nous avons expliqué dans
le Chapitre v. de saint Matthieu: Ainsi nous serons ici moins diffus que nous ne l'aurions été sans cela. JESUS des-
cendit donc de la montagne où il avoit passé la nuit; & étant arrivé au pied de la hauteur, il s'assit sur une petite émi-
nence, d'où il pouvoit être vû, & écouté de la foule qui l'environnoit. Alors il leur exposa le fond de toute sa do-
ctrine, & jetta les fondemens de la Loi nouvelle.
℣. 19. VIRTUS DE ILLO EXIBAT. *Il sortoit de lui une vertu qui les guérissoit tous.* Voyez ce qu'on a remar-
qué sur saint Matthieu, IX. 21. Voyez aussi ci-devant v. 17. & ci-après, VIII. 46. Saint Luc parle de la vertu de faire
des miracles, qui étoit dans JESUS-CHRIST, comme d'une substance qui s'écouloit de son Corps, & qui guéris-
soit tout ce qu'elle touchoit. Tout étoit salut, & vie dans le Sauveur; ses habits, son toucher, ses regards.
℣. 20. BEATI PAUPERES, &c. *Vous êtes bienheureux, vous qui êtes pauvres.* Saint Matthieu met huit Béa-
titudes; au lieu que saint Luc n'en met que quatre. Saint Matthieu a mis dans un plus grand jour la pensée du Sau-
veur, saint Luc s'est contenté d'en donner le précis, & la quintessence. Saint Luc doit s'expliquer par saint Mat-
thieu.
℣. 22. BEATI ERITIS, CUM SEPARAVERINT VOS. *Vous serez bienheureux, lorsque les hommes vous sé-
pareront, ... & qu'ils rejetteront votre nom comme mauvais, à cause du Fils de l'homme.* JESUS parle ici de l'ex-
communication injuste. Il prédit ailleurs à ses Apôtres que les Juifs les chasseront de leurs Synagogues (c); qu'ils
les sépareront de leur communion; qu'ils les retrancheront de leurs assemblées; qu'ils auront horreur de leur per-
sonne, & de leur nom même. Il ne les dit pas heureux précisément pour cela. Ce n'est point un bonheur d'être ex-
communié: mais c'en est un d'être séparé de la Synagogue pour la cause de JESUS-CHRIST, & pour la défense
de sa foi, & de son Evangile. Si les Censures sont à craindre, comme elles le sont en effet (d) à toute personne
qui craint Dieu, & qui sait estimer les priéres, & la Communion de l'Eglise, autant qu'elles méritent d'être esti-
mées; ce ne sont pas celles qui sont portées par les ennemis déclarez de JESUS-CHRIST, & par les Juifs ses per-
sécuteurs. Les Apôtres se réjoüissoient, dit l'Ecriture (e), d'être chassez de l'assemblée des Juifs, & d'être trouvez
dignes de souffrir quelque chose pour le nom de JESUS-CHRIST.
L'antiquité de l'excommunication chez les Hébreux paroît par ces paroles, si souvent répétées dans Moyse: *Il sera
retranché*, ou *exterminé de son peuple*; ou, il sera dévoüé à l'anathême. Ce dernier terme, de même que les précé-
dens, emportoient d'ordinaire la peine de mort, suivant l'esprit de rigueur de la Loi ancienne. On regarde le châ-

(a) *Matth.* XIX. 28.
(b) *Matth.* X. 4.
(c) *Joan.* IX. 22.
(d) *Greg. Magn. homil. 26. in Evangel. Qui sub manu pastoris est, ligari timeat vel injustè.*
(e) *Act.* V. 41.

23. *Gaudete in illa die, & exultate: ecce enim merces vestra multa est in Cælo: secundùm hæc enim faciebant Prophetis patres eorum.*

24. *Verumtamen væ vobis divitibus, quia habetis consolationem vestram!*

23. Réjoüissez-vous en ce jour-là, & soyez ravis de joye, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le Ciel; car c'est ainsi que leurs peres traitoient les Prophétes.

24. Mais malheur à vous, riches, parce que vous avez votre consolation *dans ce monde!*

## COMMENTAIRE.

timent dont Dieu punit Caïn après son crime, comme le plus ancien exemple d'excommunication que l'on ait dans le monde. Ce malheureux fut chassé de la compagnie des hommes, & obligé d'être errant, & vagabond sur la terre (a): *Vagus, & profugus eris super terram.* Les Rabbins (b) enseignent que Méroz, dont il est parlé dans les Juges (c) étoit un homme du voisinage du torrent de Cison, lequel n'ayant pas voulu donner du secours aux Israëlites contre Sisara, fut excommunié par Barac, au son de quatre cens trompettes.

Esdras (d) du conseil des Anciens, & des Principaux de la nation, ménaça d'excommunication tous ceux qui ne se trouveroient point à Jérusalem au jour nommé. Néhémie (e) aussi retrancha de la communion, & de l'assemblée, Sanaballat, & les autres qui avoient violé les Loix du Seigneur, en épousant des femmes étrangéres, qu'ils ne vouloient pas répudier. Les Esséniens (f) avoient une sorte d'excommunication, qu'ils exerçoient contre ceux d'entre-eux qui tomboient dans quelque faute considérable. Ils les chassent de leur communauté; & pour l'ordinaire ceux qui sont ainsi chassez, meurent misérablement: Car étant liez par les sermens qu'ils ont faits avant que de s'engager dans le genre de vie des Esséniens, ils ne peuvent plus recevoir la nourriture qui leur est offerte par d'autres; & ils sont obligez par la faim à brouter l'herbe comme des bêtes, jusqu'à ce que consumez par la disette, leurs membres se corrompent, & tombent par piéces. Quelquefois leur Communauté touchée de compassion, les reçoit, lorsqu'elle les voit réduits à l'extrémité, & qu'elle juge que la peine qu'ils ont soufferte, est suffisante pour l'expiation de leur faute.

Grotius (g) remarque après les Rabbins, trois dégrez d'excommunication. Le premier étoit une simple séparation, nommée *Niddui*, qui n'excluoit pas de l'entrée du Temple; mais seulement du parvis intérieur des Israëlites. Le coupable se tenoit, dit Grotius, dans le parvis des Gentils. La seconde espéce étoit l'excommunication majeure, qui séparoit un homme de la societé des Israëlites, & qui le faisoit regarder comme un Païen. Enfin la troisiéme étoit l'anathême, qui ajoutoit à la peine dont on vient de parler, les imprécations, & les malédictions. On pourroit aisément trouver dans l'Eglise Chrétienne des exemples de ces sortes d'excommunications; car dans les commencement, elle imita beaucoup de pratiques de la Synagogue. Ceux dont parle saint Paul (h), & dont il veut qu'on se sépare, sont assez semblables à ceux des Juifs qui étoient simplement séparez par la moindre excommunication. Les mauvais Chrétiens dont parle saint Jean (i), & ausquels il ne veut pas que l'on rende le salut, ni qu'on les reçoive dans la maison, sont à peu près comme étoient chez les Juifs les excommuniez de l'excommunication majeure. Enfin saint Paul donne l'idée de l'anathême, dans ceux qu'il livre à Satan, pour réprimer leur audace (k).

Les Juifs dans les commencemens, n'usérent envers les Disciples de JESUS-CHRIST que de la moindre séparation. Ils avoient résolu, dit l'Apôtre saint Jean (l), que quiconque confesseroit que JESUS est le Messie, seroit mis hors de l'assemblée, ou de la Synagogue. C'est ce qui empêchoit plusieurs de ceux qui croyoient en lui, de se déclarer publiquement en sa faveur. Mais depuis la résurrection du Sauveur, voyant que le nombre des Fidéles croissoit de jour en jour, & que les Apôtres avoient même ouvert la porte aux Gentils, leur haine se changea en fureur, & ils commencérent dans leurs assemblées de Religion de faire mille imprécations contre les Chrétiens. On trouve encore les formules de ces imprécations dans leurs Livres; & saint Justin le Martyr dans son Dialogue contre Tryphon (m), dit que ceux qui président dans les Synagogues, après avoir prononcé les priéres ordinaires, prononcent contre JESUS-CHRIST, & contre ses sectateurs, des paroles d'outrage, & de mépris. Saint Jérôme dit la même chose des Juifs de son tems (n). Ils maudissent, & anathématisent trois fois le jour les Nazaréens. C'est ainsi qu'ils appelloient les Chrétiens. Saint Epiphane (o) dit qu'ils maudissent le matin, à midi, & au soir les Nazaréens: mais il l'entend des Hérétiques de ce nom. Voilà l'accomplissement de ce que dit ici JESUS-CHRIST à ses Apôtres. Saint Justin (p), Eusébe (q), & saint Jérôme enseignent de plus que le Senat des Juifs envoya des lettres par toute la terre, pour décrier le nom des Chrétiens, & pour les rendre odieux à toute leur nation.

NOMEN VESTRUM TANQUAM MALUM. *Lorsqu'ils rejetteront votre nom comme mauvais.* Ils auront horreur du nom Chrétien; ils le détesteront: ils feront tous leurs efforts pour éloigner le soupçon qu'on pourroit avoir qu'ils ne soient Chrétiens. Les Païens persécutoient en quelque sorte le nom même des Chrétiens. C'est un homme de bien, un honnête homme, disoit-on; c'est dommage qu'il soit Chrétien (r). Dans les autres cas, on donne la torture aux criminels, pour leur faire avoüer leurs crimes: mais on employe les supplices contre nous, pour nous faire renoncer au nom de Chrétien, disoit Tertullien. C'est à notre nom qu'on en veut: *Nominis prælium est.* Notre nom est notre crime: *Illud solùm expectatur quod odio publico necessarium est, confessio nominis, non examinatio criminis.* Le nom se peut aussi mettre pour la personne. On rejettera votre nom, votre personne.

℣. 24. HABETIS CONSOLATIONEM VESTRAM. *Vous avez votre consolation en ce monde.* Vous vous attachez aux biens de cette vie, comme à votre souveraine félicité; vous ne devez rien attendre dans l'autre. Il n'est pas juste que ne faisant rien pour Dieu, & étant comblez de biens en ce monde, vous soyez encore heureux dans l'éternité; pendant que les justes se privent ici de toutes choses, & sacrifient leur satisfaction, & leur vie au service de leur Dieu.

(a) *Genes.* IV. 14.
(b) *Gemar. Babil. ad Tit. Moëd. Caton. c.* 3. *Jarchi.*
(c) *Judic.* V. 23.
(d) 1. *Esdr.* X. 8. והוא יבדל מקהל הגולה
(e) 2. *Esdr.* XIII. 28.
(f) *Joseph de Bello, lib.* 2. *cap.* 12. *p.* 786. [illegible] &c.
(g) *Grot. hic.*
(h) 2. *Thessal.* III. 14.
(i) 2. *Joan.* 10. 11.
(k) 1. *Cor.* V. 5. & *Timoth.* I. 20.
(l) *Joan.* IX. 22. XII. 42.
(m) *Vide Justin. Dialog. cum Tryphone, p.* 236. 324. 364. &c.
(n) *Hieronym. in Isai. cap.* V. 53. & *in Isai.* XLIX. *p.* 353. & *in cap.* LII. *p.* 387. & *in cap.* LXV. *p.* 476.
(o) *Epiphan. lib.* 1. *hæres.* 29. [illegible]
(p) *Justin. Dialog. cum Tryphon. p.* 235.
(q) *Euseb. in Isai.* XVIII. *Hieronym. in eund. loc. Origen. lib.* 6. *contra Cels. Justin. Dialog.*
(r) *Tertull. Apologet. c.* 2.

℣. 33.

Digitized by Google

25. *Væ vobis, qui saturati estis, quia esurietis! Væ vobis, qui ridetis nunc, quia lugebitis, & flebitis!*

26. *Væ cùm benedixerint vobis homines: secundùm hæc enim faciebant pseudo-Prophetis patres eorum.*

27. *Sed vobis dico, qui auditis: Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos:*

28. *Benedicite maledicentibus vobis, & orate pro calumniantibus vos.*

29. *Et qui te percutit in maxillam, præbe, & alteram. Et ab eo, qui aufert tibi vestimentum, etiam tunicam noli prohibere.*

30. *Omni autem petenti te, tribue: & qui aufert quæ tua sunt, ne repetas.*

31. *Et prout vultis ut faciant vobis homines, & vos facite illis similiter.*

32. *Et si diligitis eos, qui vos diligunt, quæ vobis est gratia; nam & peccatores diligentes se diligunt?*

25. Malheur à vous qui êtes rassasiez, parce que vous aurez faim! Malheur à vous qui riez maintenant, parce que vous serez réduits aux pleurs, & aux larmes!

26. Malheur à vous, lorsque les hommes diront du bien de vous; car c'est ce que leurs peres faisoient à l'égard des faux Prophétes.

27. Mais pour vous, qui m'écoutez, je vous dis: Aimez vos ennemis; faites du bien à ceux qui vous haïssent:

28. Bénissez ceux qui font des imprécations contre vous, & priez pour ceux qui vous calomnient.

29. Si un homme vous frappe sur une jouë, tendez lui même l'autre. Et si quelqu'un vous prend votre manteau, ne l'empêchez point de prendre aussi votre robbe.

30. Donnez à tous ceux qui vous demanderont; & ne redemandez point votre bien à celui qui vous l'emporte.

31. Traitez les hommes de la même maniére que vous voudriez vous-mêmes qu'ils vous traitassent.

32. Que si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quel gré vous en saura-t-on; puisque les gens de mauvaise vie aiment aussi ceux qui les aiment?

## COMMENTAIRE.

℣. 25. QUIA ESURIETIS. *Malheur à vous, qui êtes rassasiez; parce que vous aurez faim.* Il compare cette vie à un festin. Ceux qui y sont rassasiez, auront faim en l'autre vie. Ceux qui ont ici leur aise, comme le mauvais riche (*a*), seront tourmentez d'une faim, & d'une soif cruelle dans l'autre vie. Cette faim, & cette soif marquent la douleur, & le désespoir des damnez.

℣. 26. VÆ, CUM BENEDIXERINT VOBIS HOMINES. *Malheur à vous, lorsque les hommes diront du bien de vous*; lorsque vous serez dans la faveur, & dans les bonnes graces des gens du monde, & des méchans. Vous ne leur plairiez pas, si vous n'aviez pour eux des complaisances qui ne sont pas permises (*b*). *Si vous étiez du monde, le monde vous aimeroit: mais comme vous n'en êtes pas, le monde n'a pour vous que de l'horreur*, dit le Sauveur à ses Disciples (*c*). Phocion ayant un jour parlé aux Athéniens d'une maniére qui fut fort applaudie, contre l'ordinaire, il demanda à ses amis s'il ne lui étoit rien échappé de contraire à la justice, ou à la vérité. Le peuple n'aime guéres que ceux qui flattent ses passions. Il résiste toûjours à ceux qui le choquent, & l'irritent par leur résistance.

℣. 27. DILIGITE INIMICOS VESTROS. *Aimez vos ennemis.* Saint Matthieu exprime cela autrement (*d*): *Vous avez appris qu'il a été dit aux Anciens: Vous aimerez votre prochain, & vous haïrez votre ennemi; & moi je vous dis d'aimer vos ennemis, &c.*

℣. 30. OMNI PETENTI TE, TRIBUE. *Donnez à tous ceux qui vous demandent.* Faites l'aumône à tous les indigens, autant que vous le pouvez, sans acception de personnes. Il y a certains cas, où il est permis, & même necessaire de discerner à qui l'on fait du bien; par exemple, dans le concours, & la rencontre d'un parent, & d'un étranger; d'un Fidéle, & d'un Infidéle; d'un moins pauvre, & d'un plus pauvre; d'un homme qui est dans l'habitude de demander, & d'un autre que la honte retient, & empêche de découvrir sa misére. Dans ces cas, il faut user de prudence, & de discretion. Mais en général, il ne faut pas user d'une trop scrupuleuse discussion; de peur qu'en voulant choisir les pauvres, on ne perde le mérite de son aumône. Comparez ce ℣. au 34. & vous verrez qu'il signifie: Donnez, ou prêtez sans acception de personnes, & sans espérance qu'on vous rende la pareille.

QUI AUFERT QUÆ TUA SUNT, NE REPETAS. *Ne redemandez point votre bien à celui qui vous l'emporte.* N'usez point envers votre prochain d'une trop grande rigueur; n'employez point des moyens violens, & capables d'altérer la charité; perdez plûtôt vos biens temporels, que les biens spirituels, qui sont d'un rang, & d'un mérite infiniment supérieur à tous les intérêts de la vie. Hammond traduit le Grec (*e*): *N'exigez point l'usure de celui qui a emprunté de vous.*

℣. 31. PROUT VULTIS UT FACIANT VOBIS HOMINES. *Traitez les hommes de la même maniére que vous voudriez qu'ils vous traitassent.* Dieu ne veut pas que dans le mal qu'on nous fait, nous rendions la pareille: mais il ordonne non-seulement que nous rendions le bien pour le bien; mais aussi que nous fassions aux autres tout le bien que nous voudrions qu'ils nous fissent. Voilà la grande régle de la charité Chrétienne (*f*). Un Prince Païen ne pouvoit se lasser d'admirer cette maxime des Chrétiens. Il auroit voulu qu'on la gravât sur tous les lieux publics, pour apprendre aux hommes comment ils doivent se conduire les uns à l'égard des autres. Voyez Tobie, IV. 16. la même sentence en d'autres termes: *Ne faites à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit.*

℣. 32. QUÆ VOBIS EST GRATIA? *Quel gré vous en saura-t'on?* Quelle récompense en mériterez-vous de la part de Dieu? Dieu vous tiendra-t'il compte d'une chose toute naturelle, & que les Païens mêmes font sans aucun sentiment de Religion, si vos motifs ne sont pas plus relevez que les leurs?

(a) *Luc.* XVI. 19. *& sequ. Vide Grot. hic.*
(b) *Brug. hic.*
(c) *Joan.* XV. 19.

(d) *Matth.* V. 43. 44.
(e) Ἀπὸ τοῦ αἴροντος τὰ σὰ, μὴ ἀπαίτει.
(f) *Vide Ambrof. in Luc. lib.* 5. *n.* 74.

33. *Et si benefeceritis his, qui vobis benefaciunt: quæ vobis est gratia; siquidem, & peccatores hoc faciunt?*

34. *Et si mutuum dederitis his, à quibus speratis recipere; quæ gratia est vobis; nam & peccatores peccatoribus fœnerantur, ut recipiant æqualia?*

35. *Veruntamen diligite inimicos vestros: benefacite, & mutuum date nihil inde sperantes: & erit merces vestra multa, & eritis filii Altissimi, quia ipse benignus est super ingratos, & malos.*

36. *Estote ergo misericordes, sicut & Pater vester misericors est.*

37. *Nolite judicare, & non judicabimini: nolite condemnare, & non condemnabimini. Dimittite, & dimittemini.*

38. *Date, & dabitur vobis: mensuram bonam, & confertam, & coagitatam, & supereffluentem dabunt in sinum vestrum. Eâdem quippe mensurâ, quâ mensi fueritis, remetietur vobis.*

33. Et si vous faites du bien à ceux qui vous en font, quel gré vous en saura-t-on; puisque les gens de mauvaise vie font la même chose?

34. Et si vous prêtez à ceux de qui vous espérez de recevoir *la même grace*, quel gré vous en saura-t-on; puisque les gens de mauvaise vie, s'entre-prêtent de la sorte, pour recevoir le même avantage?

35. C'est pourquoi aimez vos ennemis: faites du bien *à tous*, & prêtez sans en rien espérer; & alors votre récompense sera très-grande, & vous serez les enfans du Très-haut; parce qu'il est bon aux ingrats *mêmes*, & aux méchans.

36. Soyez donc pleins de miséricorde, comme votre pere est plein de miséricorde.

37. Ne jugez point, & vous ne serez point jugez. Ne condamnez point, & vous ne serez point condamnez. Remettez, & on vous remettra.

38. Donnez, & on vous donnera. On vous versera dans le sein une bonne mesure, pressée, entassée, & qui se répandra par-dessus; car on se servira envers vous de la même mesure, dont vous vous serez servis envers les autres.

## COMMENTAIRE.

℣. 34. ET SI MUTUUM DEDERITIS, &c. *Et si vous prêtez à ceux dont vous espérez la même grace, quel gré*
*vous en saura-t-on?* Prêtez même aux étrangers, & aux pauvres, dont vous ne pouvez espérer qu'ils soient jamais
en état de vous faire la même grace. Grotius croit que ceci regarde principalement une maniére de prêt, dont par-
lent les Grecs (*a*). Lorsqu'un de leurs amis étoit tombé dans quelque disgrace, comme par un naufrage, ou incen-
die, ou quelque autre cas, qui le réduisît à la derniére indigence, ils se cotisoient, & lui prêtoient chacun sui-
vant ses facultez, sans lui prescrire de jour pour rendre. Il rendoit le prêt quand il pouvoit. Mais saint Luc s'ex-
prime ici d'une maniére qui semble marquer le prêt à intérêt (*b*): *Si vous ne prêtez à intérêt qu'à ceux dont vous*
*espérez d'être bien payez* ou de votre principal, ou de vos intérêts, *quel gré vous en saura-t-on?* Le verset suivant,
qui lui est corrélatif, semble demander qu'on l'explique en ce sens, puisqu'il porte (*c*): *Prêtez sans en rien espérer*;
même à ceux qui ne paroissent pas en état de vous bien payer. Il veut dire qu'il ne faut pas fermer ni ses mains, ni
ses entrailles à l'égard des pauvres qui sont dans le besoin; qu'il ne faut pas toûjours demander si exactement ses assû-
rances, lorsque l'on prête. On doit risquer quelque chose, & s'exposer plûtôt à perdre son capital, ou ses intérêts,
qu'à perdre la charité, & à laisser notre frere sans secours. Je pense que c'est le vrai sens du Texte.

℣. 35. MUTUUM DATE, NIHIL INDE SPERANTES. *Prêtez sans en rien espérer.* Prêtez même à ceux dont
vous n'espérez pas qu'ils vous rendent, comme nous l'avons expliqué sur le verset précédent. Mais les Interprê-
tes ne conviennent pas de cette explication. Les uns traduisent: *Prêtez sans espérer qu'on vous rende un pareil servi-*
*ce* (*d*). D'autres (*e*): *Prêtez sans désespérer votre prochain.* Ne le jettez point dans le découragement, & dans le
désespoir de ne rien recevoir de vous par votre dureté. D'autres (*f*): *Prêtez, & que la crainte de tomber dans l'in-*
*digence, ne vous empêche pas de faire du bien.* Gardez-vous de désespérer de la miséricorde de Dieu. C'est à Dieu que
vous prêtez, en prêtant au pauvre. Tout cela roule sur l'équivoque du verbe Grec *apelpizein*, qui signifie déses-
pérer, manquer de confiance, & espérer quelque chose de quelqu'un. Nous le prenons ici en ce dernier sens; &
nous sommes confirmez dans notre opinion par la suite du discours de JESUS-CHRIST, qui dit: *Alors vous serez*
*les enfans du Très-haut; parce qu'il est bon même aux ingrats, & aux méchans. Soyez donc plein de miséricorde, com-*
*me votre Pere est plein de miséricorde.*

℣. 37. NOLITE JUDICARE, ET NON JUDICABIMINI. *Ne jugez point, & vous ne serez point jugez.* Ne
faites point aux autres ce que vous ne voulez point qu'ils vous fassent: ne les accusez point, ne les jugez point, ne
les condamnez point, ne leur faites point de mauvaises affaires; ils vous traiteront de la même maniére dont vous les
aurez traitez. Ou bien: Ne jugez point de votre prochain, si vous voulez que Dieu vous traite avec indulgence (*g*).
Soyez compatissans, & réservez envers vos freres, si vous voulez que Dieu vous épargne; car vous serez mesurez
à la mesure dont vous aurez mesurez les autres. Voyez le ℣. 38.

DIMITTITE, ET DIMITTEMINI. *Remettez, & on vous remettra.* Pardonnez, & on vous pardonnera; cédez
de votre droit, & on vous cédera; ne prenez point les choses au criminel, & en rigueur, de la part des autres, &
on vous traitera de même (*h*).

℣. 38. MENSURAM BONAM, &c. *On vous versera dans le sein une bonne mesure, pressée, entassée, &c.* Bien en-
tendu que vous en aurez usé de même envers les autres. Si vous êtes libéral, & bienfaisant, vous recevrez de
Dieu une récompense proportionnée à votre libéralité, & à vos bienfaits. Dieu vous comblera de biens, comme

(a) Ἐρανίζειν, ἐρανισταί.
(b) Καὶ ἐὰν δανείζητε παρ' ὧν ἐλπίζετε ἀπολαβεῖν, ποία ὑμῖν χάρις ἐστί.
(c) 35. Ἀγαθοποιεῖτε, καὶ δανείζετε μηδὲν ἀπελπίζοντες. Le Syriaque semble avoir lû: Μηδένα ἀπελπίζοντες.
(d) *Brug. Grot.*
(e) *Syr. Arab. Pers. Lud. de Dieu, Tremel.*
(f) *Hamm. Beza.*
(g) *Rom. 11. 1. 2. 3.*
(h) *Vide Grot. hic.*

Digitized by Google

39. *Dicebat autem illis, & similitudinem: Numquid potest cæcus cæcum ducere? Nonne ambo in foveam cadunt?*

39. Il leur proposoit aussi cette comparaison: Un aveugle peut-il conduire un autre aveugle? Ne tomberont-ils pas tous deux dans le précipice?

40. *Non est discipulus super magistrum: perfectus autem omnis erit, si sit sicut magister ejus.*

40. Le disciple n'est pas plus que le maître: mais tout disciple est parfait, lorsqu'il est semblable à son maître.

41. *Quid autem vides festucam in oculo fratris tui, trabem autem, quæ in oculo tuo est non consideras?*

41. Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frere, lorsque vous ne vous appercevez pas d'une poutre qui est dans votre œil?

42. *Aut quomodo potes dicere fratri tuo: Frater, sine ejiciam festucam de oculo tuo; ipse in oculo tuo trabem non videns? Hypocrita, ejice primùm trabem de oculo tuo; & tunc perspicies ut educas festucam de oculo fratris tui.*

42. Ou comment pouvez-vous dire à votre frere: Mon frere, laissez-moi ôter la paille qui est dans votre œil, vous qui ne voyez pas la poutre qui est dans le vôtre? Hypocrite, ôtez premiérement la poutre qui est dans votre œil; & après cela vous verrez comment vous pourrez tirer la paille qui est dans l'œil de votre frere.

43. *Non est enim arbor bona, quæ facit fructus malos: neque arbor mala, faciens fructum bonum.*

43. L'arbre qui produit de mauvais fruits, n'est pas bon: & l'arbre qui produit de bons fruits, n'est pas mauvais;

44. *Unaquæque enim arbor de fructu suo cognoscitur. Neque enim de spinis colligunt ficus, neque de rubo vindemiant uvam.*

44. Car chaque arbre se connoît à son propre fruit. On ne cüeille point de figues sur des épines, & on ne coupe point des grapes de raisins sur des ronces.

45. *Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum: & malus homo de malo thesauro profert malum. Ex abundantia enim cordis os loquitur.*

45. L'homme de bien tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur: & le méchant en tire de mauvaises du mauvais trésor de son cœur: car la bouche parle de la plénitude du cœur.

46. *Quid autem vocatis me, Domine, Domine, & non facitis quæ dico?*

46. Mais pourquoi m'appellez-vous, Seigneur, Seigneur, puisque vous ne faites pas ce que je dis?

47. *Omnis qui venit ad me, & audit sermones meos, & facit eos, ostendam vobis cui similis sit:*

47. Je veux vous montrer à qui ressemble celui qui vient à moi, qui écoute mes paroles, & qui les pratique:

## COMMENTAIRE.

vous en aurez comblé votre prochain. Dieu réglera ses bontez envers vous, sur celles que vous aurez exercées envers vos freres.

℣. 40. PERFECTUS OMNIS ERIT, &c. *Le Disciple est parfait, lorsqu'il est semblable à son Maître.* On ne demande pas que le Disciple soit plus savant que son Maître. Imitez votre Pere céleste; on ne vous en demande pas davantage. Soyez comme lui juste, équitable, miséricordieux. Autrement vous n'êtes pas de meilleure condition que votre Maître. Si les hommes me haïssent, & me maltraitent, vous ne devez pas attendre d'autre traitement de leur part. C'est ainsi que le Sauveur a pris ce proverbe dans saint Matthieu (a), & dans saint Jean (b); & c'est le sens que lui donnent de fort bons Interprétes (c). Soyez disposez à faire & à souffrir tout ce que vous verrez que je fais, ou que je souffre.

℣. 43. NON EST ARBOR BONA, &c. *L'arbre qui produit de mauvais fruits, n'est pas bon.* Un mauvais arbre peut devenir bon, & produire de bons fruits: Un méchant homme ne produit pas toûjours de mauvaises actions; il en peut produire de bonnes, en se convertissant; & lors même qu'il n'est pas permis de dire qu'il soit un bon arbre, parce qu'il est encore dans l'habitude du mal, il peut produire de bons fruits par des sentimens de charité, que le Saint-Esprit commence à ébaucher dans son cœur. La grace n'est point encore dominante en lui; mais elle commence à l'ébranler, & à le disposer à la justification.

℣. 44. NEQUE DE SPINIS COLLIGUNT FICUS. *On ne cüeille point de figues sur des épines.* Un figuier demeure toûjours figuier, & une épine toûjours épine: Mais un méchant homme peut devenir bon. Sans changer de nature, il peut changer de disposition de cœur, de volonté.

℣. 45. EX ABUNDANTIA CORDIS OS LOQUITUR. *La bouche parle de la plénitude du cœur.* On s'entretient volontiers de ce qu'on aime, & de ce dont on est plein. Le méchant ne parlera pas du bien, de la vertu, de la charité; ni un homme de bien ne s'occupera pas du crime, & du désordre. Pour juger de nos propres dispositions, & de celles des autres, il n'y a qu'à observer nos discours, nos entretiens, & nos démarches. L'inclination du cœur, & les passions qui nous dominent, influent sur tout ce que nous disons, & sur tout ce que nous faisons.

℣. 46. QUID VOCATIS ME, DOMINE? *Pourquoi m'appellez-vous, Seigneur, puisque vous ne voulez pas faire ce que je vous dis?* De quoi vous servira-t-il d'être mes Disciples, si vous ne m'obéïssez pas? Comparez saint Matth. VII. 21. 22. *Tous ceux qui m'appellent, Seigneur, Seigneur, n'entreront point au Royaume des Cieux; mais ceux qui accomplissent la volonté de mon Pere céleste, &c.*

(a) *Matth. x. 25.*
(b) *Joan. XIII. 16. XV. 20.*
(c) *Erasm. ex Theophyl. Grot. ex Castalione. Vide & Irenæ, lib. 5 cap. 31. Lud. de Dieu. Græc.* Κατηρτισμένος δὲ πᾶς ἔσται ὡς ὁ διδάσκαλος αὐτοῦ.

48. *Similis est homini ædificanti domum, qui fodit in altum, & posuit fundamentum super petram. Inundatione autem facta, illisum est flumen domui illi, & non potuit eam movere: fundata enim erat super petram.*

49. *Qui autem audit, & non facit, similis est homini ædificanti domum suam super terram sine fundamento: in quam illisus est fluvius, & continuò cecidit; & facta est ruina domûs illius magna.*

48. Il est semblable à un homme qui bâtit une maison; & qui ayant creusé bien avant, en a posé le fondement sur la pierre: un débordement d'eaux étant arrivé, un fleuve est venu fondre contre cette maison, & il n'a pû l'ébranler, parce qu'elle étoit fondée sur la pierre.

49. Mais celui qui écoute mes paroles, sans les pratiquer, est semblable à un homme qui a bâti sa maison sur la terre, sans y faire de fondement: un fleuve est venu ensuite fondre contre cette maison; elle est tombée aussi-tôt, & la ruine en a été grande.

## CHAPITRE VII.

*Guérison du fils du Centenier, & du fils de la veuve de Naïm. Députation des Disciples de saint Jean vers* JESUS. *Eloge de saint Jean-Baptiste. Les Juifs n'approuvent ni* JESUS, *ni saint Jean.* JESUS *mange chez un Pharisien. Femme pécheresse qui lui arrose les pieds de ses larmes. Scandale du Pharisien. Apologie de la pécheresse devenuë pénitente.*

℣. 1. *Cum autem implesset omnia verba sua in aures plebis, intravit Capharnaüm.*

2. *Centurionis autem cujusdam servus malè habens, erat moriturus: qui illi erat pretiosus.*

3. *Et cùm audisset de Jesu, misit ad eum seniores Judæorum, rogans eum ut veniret, & salvaret servum ejus.*

4. *At illi cùm venissent ad Jesum, rogabant eum sollicitè, dicentes ei: Quia dignus est ut hoc illi præstes;*

5. *Diligit enim gentem nostram: & synagogam ipse ædificavit nobis.*

6. *Jesus autem ibat cum illis. Et cùm jam non longè esset à domo, misit ad eum Centurio amicos, dicens: Domine, noli vexari: Non enim sum dignus ut sub tectum meum intres.*

7. *Propter quod & me ipsum non sum dignum arbitratus ut venirem ad te: sed dic verbo, & sanabitur puer meus:*

℣. 1. Après qu'il eut achevé tout ce discours devant le peuple qui l'écoutoit, il entra dans Capharnaüm.

2. Il y avoit là un Centenier, dont le serviteur qu'il aimoit beaucoup, étoit fort malade, & prêt de mourir.

3. Et ayant oüi parler de JESUS, il lui envoya quelques-uns des Sénateurs Juifs, pour le supplier de venir guérir son serviteur.

4. Etant donc venu trouver JESUS, ils l'en conjuroient avec grande instance, en lui disant: C'est un homme qui mérite que vous lui fassiez cette grace;

5. Car il aime notre nation; & il nous a même bâti une synagogue.

6. JESUS s'en alla donc avec eux. Et comme il n'étoit plus guére loin de la maison, le Centenier envoya ses amis au-devant de lui, pour lui dire de sa part: Seigneur, ne vous donnez point tant de peine, car je ne mérite pas que vous entriez dans mon logis.

7. C'est pourquoi je ne me suis pas même cru digne de vous venir trouver: mais dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri:

## COMMENTAIRE.

℣. 1. INTRAVIT CAPHARNAUM. *Il entra à Capharnaüm.* Saint Matthieu raconte la guérison d'un Lépreux; que le Sauveur opéra avant que d'entrer dans la ville (*a*).

℣. 2. CENTURIONIS CUJUSDAM SERVUS, ... QUI ILLI ERAT PRETIOSUS. *Un Centenier avoit un serviteur qu'il aimoit beaucoup, qui alloit mourir.* Cette histoire est racontée dans saint Matthieu (*b*) avec quelque différence, qu'on a eu soin de marquer, & de concilier sur cet Evangéliste. Le Centurion étoit un Officier des troupes Romaines, qui commandoit à cent hommes. Ce serviteur qui lui étoit cher, ou plûtôt, dont la vie lui étoit chére, dont l'ame étoit prétieuse à ses yeux, pour m'exprimer dans le stile des Hébreux (*c*), étoit peut-être un de ses soldats. Les Hébreux appellent souvent les soldats, serviteurs de leurs Chefs; & le Centenier lui-même parlant ci-après à JESUS-CHRIST, lui dit: (℣. 8.) *J'ai sous moi des soldats; je dis à l'un: Allez là; & il y va; & à l'autre: Venez ici; & il y vient; & à mon serviteur: Faites cela; & il le fait.* Il confond le soldat avec le serviteur, & met l'un pour l'autre.

℣. 7. SED DIC VERBO; ET SANABITUR PUER MEUS. *Dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri.*

(a) *Matth.* VIII. 1. 2. 3.
(b) *Matth.* VIII. 5. *& sequ.*
(c) *Vide* 1. *Reg.* XXVI. 21. *Act.* XX. 24. *Prov.* VI. 26. *Psalm.* CXV. 15. *Isai.* XIII. 12.

Votre

Digitized by Google

8. *Nam & ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites; & dico huic: Vade, & vadit; & alii: Veni, & venit; & servo meo: Fac hoc, & facit.*

8. Car quoique je ne sois qu'un homme soumis à d'autres, ayant néanmoins des soldats sous moi, je dis à l'un : Allez *là*, & il y va; & à l'autre : Venez *ici*, & il y vient; & à mon serviteur : Faites cela, & il le fait.

9. *Quo audito Jesus miratus est; & conversus sequentibus se turbis, dixit: Amen dico vobis, nec in Israël tantam fidem inveni.*

9. Jesus l'ayant entendu parler, en fut dans l'admiration; & se tournant vers le peuple qui le suivoit, il leur dit : Je vous dis en vérité, que je n'ai point trouvé tant de foi dans Israël même.

10. *Et reversi, qui missi fuerant, domum, invenerunt servum, qui languerat, sanum.*

10. Et ceux que le Centenier avoit envoyez étant retournez chez lui, trouvérent ce serviteur, qui avoit été malade, parfaitement guéri.

11. *Et factum est: deinceps ibat in civitatem, quæ vocatur Naïm: & ibant cum eo Discipuli ejus, & turba copiosa.*

11. Le jour suivant Jesus alloit en une ville appellée Naïm; & ses Disciples l'accompagnoient avec une grande foule de peuple.

12. *Cùm autem appropinquaret portæ civitatis, ecce defunctus efferebatur filius unicus matris suæ; & hæc vidua erat: & turba civitatis multa cum illa.*

12. Et lorsqu'il étoit près de la porte de la ville, il arriva qu'on portoit en terre un mort, qui étoit fils unique de sa mere, & cette femme étoit veuve; & il y avoit une grande quantité de personnes de la ville avec elle.

13. *Quam cùm vidisset Dominus, misericordiâ motus super eam, dixit illi: Noli flere.*

13. Le Seigneur l'ayant vûe, fut touché de compassion envers elle, & il lui dit : Ne pleurez point.

14. *Et accessit, & tetigit loculum. Hi autem, qui portabant, steterunt. Et ait: Adolescens, tibi dico, surge.*

14. Et s'approchant, il toucha le cercueïl. Ceux qui le portoient s'arrêtérent; alors il dit : Jeune homme, levez-vous, je vous le commande.

15. *Et resedit qui erat mortuus, & cœpit loqui. Et dedit illum matri suæ.*

15. En même-tems le mort se leva en son séant, & commença à parler; & Jesus le rendit à sa mere.

## COMMENTAIRE.

Votre volonté seule est assez puissante pour le guérir. Il n'est pas nécessaire que vous vous donniez la peine de venir vous-même dans ma maison.

ỳ. 9. Jesus miratus est. Jesus *en fut dans l'admiration.* En effet rien n'est plus admirable que la foi de cet Etranger. Un Prophéte ne parleroit pas d'une maniére plus respectueuse, & dans des sentimens plus remplis de lumiére, & de foi, que ce Centenier en témoigne. Jesus ne pouvoit point admirer à la maniére des hommes, puisqu'il est la science, & la sagesse essentielle: mais il parut au dehors comme un homme qui admire, afin de faire remarquer, & admirer aux autres la grandeur de la foi du Centenier.

ỳ. 11. In civitatem, quæ vocatur Naim. Jesus *alloit en une ville appellée Naïm.* Les autres Evangélistes ne parlent point du miracle arrivé près de Naïm. Cette ville étoit au pied, & au midi du mont Thabor, à deux milles de cette montagne, & sur le torrent de Cison. Saint Jérôme (*a*) l'attribuë à la Galilée, & Joseph (*b*) à la Samarie, parce qu'elle étoit sur les confins de ces deux Provinces.

Ibant cum eo Discipuli ejus. *Ses Disciples l'accompagnoient, avec une grande foule de peuple.* Quelques Exemplaires Grecs lisent (*c*) : *Un bon nombre*, un nombre suffisant *de ses Disciples* l'accompagnoient, avec une grande troupe de peuple: Car c'est ainsi que Jesus marchoit pour l'ordinaire. Les miracles qu'il faisoit, & les guérisons qu'on espéroit de lui, attiroient autour de sa personne de grandes troupes de peuple. La Providence ménageoit tout cela, afin qu'il y eût un plus grand nombre de témoins de ce miracle (*d*).

ỳ. 12. Ecce defunctus efferebatur. *Etant près de la porte de la ville, il arriva qu'on portoit en terre un mort.* Les Juifs enterroient leurs morts hors des villes. Ils les mettoient en terre, ou dans des cavernes creusées dans le roc. Ils regardoient les tombeaux comme des lieux soüillez. Les Chrétiens au contraire dans l'espérance de la résurrection, & présumant que plusieurs de ceux, dont les corps sont enterrez dans les cimetiéres, joüissent de la béatitude dans le Ciel, regardent ces lieux avec respect, & vénération. Ils mettent leurs cimetiéres joignant les Eglises; ils enterrent même les corps dans les Temples; Ce qui semble venir de ce qu'autrefois on bâtissoit les Eglises sur les corps des Martyrs, & qu'on s'assembloit près de leurs tombeaux (*e*).

ỳ. 13. Misericordia motus est. Jesus *fut ému de compassion.* Jesus s'émeut de compassion à la vûe d'une veuve affligée. Il la prévient, & lui rend son fils, sans qu'elle le lui demande. Il nous apprend à épargner la pudeur des pauvres, & à ne pas attendre qu'ils nous prient de leur donner du secours. Leur état parle.

ỳ. 14. Adolescens, tibi dico: Surge. *Jeune homme, levez-vous; je vous le commande.* Jesus touche le cercüeil, ou le brancard sur lequel il étoit porté. Tout le monde s'arrête. Il parle au mort; & sans autre préparation, il lui dit de se lever. Tout cela marquoit l'autorité souveraine & absoluë, avec laquelle il faisoit les miracles (*f*). La Loi défendoit de se soüiller, en touchant un mort (*g*); mais non pas en touchant un mort, à qui ce

(a) *Eusеb. & Hieronym. in locis.*
(b) *Joseph Antiqu. lib. xx. c. 5.*
(c) Οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ ἱκανοί.
(d) *Beda, Mald.*
(e) *Grot. hic.*
(f) *Brug. Mald.*
(g) *Levit.* xxii. 4. *Num.* v. 2. vi. 6. 9. &c.



Digitized by Google

*16. Accepit autem omnes timor; & magnificabant Deum, dicentes: Quia Propheta magnus surrexit in nobis: & quia Deus visitavit plebem suam.*

16. Tous ceux qui étoient présens, furent saisis de frayeur, & ils glorifioient Dieu, en disant: Un grand Prophéte a paru au milieu de nous, & Dieu a visité son peuple.

*17. Et exiit hic sermo in universam Judæam de eo, & in omnem circa regionem.*

17. Le bruit de *ce miracle* qu'il avoit fait, se répandit dans toute la Judée, & dans tout le pays d'alentour.

*18. Et nuntiaverunt Joanni Discipuli ejus de omnibus his.*

18. Les Disciples de Jean lui ayant rapporté toutes ces choses.

*19. Et convocavit duos de Discipulis suis Joannes, & misit ad Jesum, dicens: Tu es qui venturus es, an alium expectamus?*

19. Il en appella deux, & les envoya à Jesus, pour lui dire: Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre?

*20. Cùm autem venissent ad eum viri, dixerunt: Joannes Baptista misit nos ad te dicens: Tu es qui venturus es, an alium expectamus?*

20. Ces hommes étant venus trouver Jesus, lui dirent: Jean-Baptiste nous a envoyez à vous pour vous demander si vous êtes celui qui doit venir, ou si nous devons en attendre un autre?

*21. In ipsa autem hora multos curavit à languoribus, & plagis, & spiritibus malis, & cæcis multis donavit visum.*

21. Jesus à l'heure même délivra plusieurs personnes des maladies, & des playes *dont ils étoient affligez*, & des malins esprits *qui les possédoient*; & il rendit la vûe à plusieurs aveugles:

*22. Et respondens, dixit illis: Euntes renuntiate Joanni quæ audistis, & vidistis: Quia cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur:*

22. Leur répondant ensuite, il leur dit: Allez rapporter à Jean ce que vous venez d'entendre, & de voir: Que les aveugles voyent, que les boiteux marchent, que les lépreux sont guéris, que les sourds entendent, que les morts ressuscitent, que l'Evangile est annoncé aux pauvres:

*23. Et beatus est quicumque non fuerit scandalizatus in me.*

23. Et que bienheureux est celui qui ne prendra point de moi un sujet de scandale, & de chûte.

*24. Et cùm discessissent nuntii Joannis, cœpit de Joanne dicere ad turbas: Quid existis in desertum videre? Arundinem vento agitatam?*

24. Ceux qui étoient venus de la part de Jean, s'en étant retournez, Jesus s'adressa au peuple, & leur parla de Jean en cette sorte: Qu'êtes-vous allé voir dans le désert? un roseau agité du vent?

*25. Sed quid existis videre? Hominem mollibus vestimentis indutum? Ecce qui in veste pretiosa sunt, & deliciis, in domibus Regum sunt.*

25. Qu'êtes-vous dis-je, allé voir? Un homme vêtu avec luxe, & avec molesse? Vous savez que c'est dans les palais des Rois que se trouvent ceux qui sont vêtus magnifiquement, & qui vivent dans les délices.

*26. Sed quid existis videre? Prophetam? Utique dico vobis, & plusquam Prophetam.*

26. Qu'êtes-vous donc allé voir? Un Prophéte? Oüi, certes, je vous le dis, & plus qu'un Prophéte.

## COMMENTAIRE.

toucher rend la vie. Une telle action purifie le mort lui-même, & le tire de l'état de corruption, ou de soüillure, où la mort l'avoit réduit *(a)*.

℣. 16. PROPHETA MAGNUS SURREXIT. *Un grand Prophéte a paru au milieu de nous, & le Seigneur a visité son peuple.* Ces habitans de Naïm reconnoissent ici JESUS-CHRIST pour le Messie *(b)*; pour ce grand Prophéte promis par Moïse *(c)*: *Le Seigneur vous suscitera du milieu de vous, & d'entre vos freres, un Prophéte comme moi; vous l'écouterez, & vous lui obéirez.* Ils désignent ce Prophéte par les mêmes termes dont Zacharie *(d)* pere de Jean-Baptiste, avoit désigné le Messie: *Le Seigneur a visité son peuple.*

℣. 19. CONVOCAVIT DUOS DE DISCIPULIS SUIS JOANNES. *Les Disciples de Jean lui ayant rapporté ces choses, il en appella deux, & les envoya à* JESUS. On a examiné tout cela dans le Commentaire sur saint Matth. XI. 2, & suiv. Ce n'est ni le doute, ni la vaine curiosité qui obligent Jean à envoyer de ses Disciples à JESUS-CHRIST; c'est le désir de la gloire du Sauveur, & l'envie qu'il a que ses Disciples le connoissent, & s'attachent à lui.

℣. 25. QUI IN VESTE PRETIOSA, ET IN DELICIIS. *Ceux qui sont vêtus magnifiquement, & qui vivent dans les délices.* On peut l'entendre *(e)* uniquement de la délicatesse, & du prix des habits, comme a fait S. Matthieu *(f)*. Le terme qui signifie les délices, ou la volupté, se prend en général pour le luxe.

℣. 26. ET PLUSQUAM PROPHETAM. *Plus qu'un Prophéte.* Les anciens Prophétes avoient prédit la venue

(a) *Vide Grot. hic.*
(b) *Hesych. Mald. Brug. alii.*
(c) *Deut.* XVIII. 15.
(d) *Luc.* I. 68.
(e) Οἱ ἐν ἱματισμῷ ἐνδόξῳ, καὶ τρυφῇ ὑπάρχοντες. *Alii,* Διάγοντες.
(f) *Matth.* XI. Οἱ τὰ μαλακὰ φοροῦντες, &c.

27. *Hic est, de quo scriptum est: Ecce mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.*

28. *Dico enim vobis: Major inter natos mulierum Propheta Joanne Baptista nemo est: qui autem minor est in Regno Dei, major est illo.*

29. *Et omnis populus audiens, & Publicani, justificaverunt Deum, baptizati baptismo Joannis.*

30. *Pharisæi autem, & Legis periti consilium Dei spreverunt in semetipsos, non baptizati ab eo.*

31. *Ait autem Dominus: Cui ergo similes dicam homines generationis hujus, & cui similes sunt?*

27. C'est de lui qu'il a été écrit: J'envoye devant vous mon Ange, qui vous préparera la voye.

28. Car je vous déclare, qu'entre tous ceux qui sont nez de femmes, il n'y a point de plus grand Prophéte que Jean-Baptiste: mais celui qui est le plus petit dans le Royaume de Dieu, est plus grand que lui.

29. Tout le peuple, & les Publicains l'ayant entendu, ont justifié *la conduite de* Dieu; ayant été batisez du batême de Jean.

30. Mais les Pharisiens, & les Docteurs de la loi ont méprisé le dessein de Dieu sur eux, ne s'étant point fait batiser par Jean.

31. A qui donc, ajoûta le Seigneur, comparerai-je les hommes de ce tems-ci, & à qui sont-ils semblables?

## COMMENTAIRE.

du Messie dans des termes figurez, & énigmatiques; saint Jean annonce sa venue, & sa présence, le montre de la main, le prêche clairement, & manifestement. En ce sens, *il n'étoit pas Prophéte* comme les autres, ainsi qu'il le déclara aux Juifs dans une autre occasion (a); mais *il étoit plus que Prophéte*, comme le dit ici J. C.

℣. 28. MAJOR INTER NATOS MULIERUM. *Entre les enfans des femmes, il n'y a point de plus grand Prophéte que Jean-Baptiste, &c.* Voyez S. Matth. XI. 11. Quelque grand que soit le divin Précurseur, il est toutefois moindre que le plus petit des Anges, ou que le moindre des Chrétiens; parce qu'il appartient encore à l'ancienne alliance, & que tous les Chrétiens appartiennent à la nouvelle, dont les prérogatives sont infiniment au-dessus de celles de l'ancienne.

℣. 29. OMNIS POPULUS, ET PUBLICANI JUSTIFICAVERUNT DEUM. *Tout le peuple, & les Publicains l'ayant entendu, ont justifié la conduite de Dieu*: (℣. 30.) *Mais les Pharisiens ont méprisé le dessein de Dieu sur eux.* C'est JESUS-CHRIST qui continue ce discours, suivant les Anciens (b), & qui dit que le simple peuple a justifié la conduite de Dieu, pendant que les Pharisiens ont méprisé les desseins de sa miséricorde sur eux. Mais comment les premiers l'ont-ils justifié, & les seconds l'ont-ils méprisé? Les uns, en recevant le baptême de Jean; & les autres, en ne le recevant pas. Tout le monde a entendu les prédications de Jean; mais tous n'en ont pas profité, ne sont pas entrez dans les desseins de Dieu, & n'ont pas rendu gloire à la vérité, & à la miséricorde du Seigneur. Le simple peuple, les grands pécheurs, les Publicains ont fait pénitence, & se sont fait baptiser par Jean-Baptiste, les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi ont méprisé ses instructions, & ont négligé son baptême. *Justificare Deum*, ne signifie pas, *justifier Dieu*, ni simplement reconnoître la justice de sa conduite; mais lui rendre gloire, profiter des offres de sa miséricorde, approuver sa conduite, entrer dans les desseins de sa justice. Il est opposé à cette maniére de parler du verset suivant: *Consilium Domini spernere*; Mépriser les desseins de Dieu.

Voyez dans S. Matth. XI. 19. ce qu'on a dit sur ces mots: *Et justificata est sapientia à filiis suis*, qui se trouvent aussi dans saint Luc ici au ℣. 35. Tous ceux qui sont sages, & pieux, ont approuvé ma conduite, & celle de Jean-Baptiste; ils ont reçû son baptême, & ont embrassé ma Doctrine. Ceux au contraire qui n'ont qu'une fausse sagesse, & qui manquent de piété, comme les Pharisiens, & leurs semblables, ont rejetté le baptême de Jean, & se sont élevez contre moi. Mais en cela même ils ont fait voir la sagesse de la conduite du Seigneur, qui résiste aux superbes, & comble de ses graces ceux qui sont humbles de cœur.

La plûpart des nouveaux Interprétes (c) croyent que ces paroles: *Le peuple, & les Publicains ont justifié la conduite de Dieu*, sont une réflexion de l'Evangéliste, qui remarque les assistans qui oüirent ce que J. C. avoit dit à la louange de S. Jean, en louérent Dieu, & le remerciérent de ce qu'il leur avoit fait la grace de recevoir son baptême; & d'écouter avec respect ses instructions; au lieu que les Pharisiens avoient méprisé ses prédications, & négligé son baptême.

℣. 30. CONSILIUM DEI SPREVERUNT. *Les Pharisiens ont méprisé le dessein de Dieu sur eux.* Les desseins absolus de Dieu, ses décrets, ses résolutions sont immuables: Car qui peut résister à la volonté de Dieu, comme dit l'Apôtre (d)? Le Tout-Puissant exerce son pouvoir infini sur nos cœurs, & sur nos volontez, comme sur tout le reste; & l'exercice de cette souveraine puissance bien loin de détruire, ou de diminuer notre liberté, la perfectionne, & la fortifie, puisqu'elle ne la détermine jamais que par la voie de persuasion; *quâ non solùm suadetur omne quod bonum est, sed etiam persuadetur*, comme parle saint Augustin (e), & qu'elle lui laisse toûjours ce pouvoir, cette fléxibilité active & libre vers le parti opposé, qui est nécessaire pour la conservation de sa liberté. Quand donc on dit ici que les Pharisiens *ont méprisé les desseins de Dieu sur eux*, on ne doit pas l'entendre comme si par leur malice, ils avoient rendus vains les decrets absolus du Seigneur, ou qu'ils ayent résisté à sa volonté toute-puissante: Car qui est l'homme qui puisse résister à Dieu (f)? Mais seulement que par leur incrédulité, leur malice, & leur endurcissement, ils ont rejetté les instructions de Jean, les offres de la miséricorde du Seigneur, les graces qu'il leur a offertes; lesquelles auroient pû les sauver, si leur cœur eût été moins corrompu, & moins endurci. *Le dessein de Dieu* en cet endroit, n'est pas un dessein absolu, une résolution fixe de sauver les Pharisiens, mais *une volonté absolue* de leur faire annoncer la vérité, & de les exhorter à la pénitence, laquelle fut executée malgré leur malice; & une *volonté conditionnelle* de les convertir, & de les sauver, à laquelle ils resistérent, & qu'ils rendirent inutile par leur mauvaise disposition.

℣. 31. CUI ERGO SIMILES, &c. *A qui comparerai-je les hommes de ce tems.* Voyez saint Matthieu, XI. 16.

---

(a) *Joan.* I. 21.
(b) *Ambrof. Beda, Euthym. D. Th. Mald. alii.*
(c) *Liran. & alii plerique.*
(d) *Rom.* X. 1.
(e) *Aug. de Grat. & lib. arbitr. l.* I. *c.* 10. *n.* 11.
(f) *Genes.* L. 19. *Job* IX. 4. *Psalm.* LXXV. 8. *Sap.* XI. 22.



Digitized by Google

32. *Similes sunt pueris sedentibus in foro, & loquentibus ad invicem, & dicentibus: Cantavimus vobis tibiis, & non saltastis: lamentavimus, & non plorastis.*

32. Ils sont semblables à ces enfans qui sont assis dans la place, & qui se parlant les uns aux autres, disent : Nous avons joué de la flûte devant vous, & vous n'avez point dansé : nous avons chanté des airs lugubres, & vous n'avez point pleuré.

33. *Venit enim Joannes Baptista, neque manducans panem, neque bibens vinum, & dicitis: Dæmonium habet.*

33. Car Jean-Baptiste est venu, ne mangeant point de pain, & ne bûvant point de vin; & vous dites de lui : Il est possedé du démon.

34. *Venit Filius Hominis manducans, & bibens, & dicitis: Ecce homo devorator, & bibens vinum; amicus Publicanorum, & peccatorum.*

34. Le Fils de l'Homme est venu mangeant, & bûvant, & vous dites : C'est un homme de bonne chere, & qui aime à boire du vin : c'est l'ami des Publicains, & des gens de mauvaise vie.

35. *Et justificata est sapientia ab omnibus filiis suis.*

35. Mais la sagesse a été justifiée par tous ses enfans.

36. *Rogabat autem illum quidam de Pharisæis ut manducaret cum illo. Et ingressus domum Pharisæi, discubuit.*

36. Un Pharisien ayant prié JESUS de manger chez lui, il entra en son logis, & se mit à table.

37. *Et ecce mulier, quæ erat in civitate peccatrix, ut cognovit quòd accubuisset in domo Pharisæi, attulit alabastrum unguenti:*

37. En même-tems une femme de la ville, qui étoit de mauvaise vie, ayant sçû qu'il étoit à table chez ce Pharisien, y vint avec un vase d'albâtre plein d'huile de parfum:

## COMMENTAIRE.

ỿ. 35. JUSTIFICATA EST SAPIENTIA. *La sagesse a été justifiée par ses enfans.* Voyez Matth. XI. 19. & ci-devant ỿ. 29.

ỿ. 36. ROGABAT ILLUM QUIDAM DE PHARISÆIS. *Un Pharisien*, appellé Simon (a) *l'ayant invité à manger, il se mit à table.* (ỿ. 37.) *Et une femme de la ville; qui étoit de mauvaise vie, y vint avec un vase d'albâtre, plein d'huile de parfum.* Nous sommes persuadez que cette femme pécheresse est toute différente de Marie sœur de Lazare, & que ce repas que JESUS-CHRIST prit chez Simon le Pharisien, ne peut être celui qui lui fut donné à Béthanie, six jours avant sa Passion (b), où Marie sœur de Lazare, répandit sur ses pieds un vase plein de parfum d'épis de nard. Les circonstances du tems, & du lieu sont toutes différentes. Celui-ci se fit chez un Pharisien, nommé Simon; l'autre, chez Simon le Lépreux, qui n'est jamais nommé Pharisien, & ne se scandalise pas de la civilité que Marie sœur du Lazare, fait à JESUS. Ici c'est le Pharisien qui se choque de ce que JESUS se laisse approcher d'une femme pécheresse; là c'est Judas qui se fâche que l'on employe du parfum à oindre JESUS-CHRIST. Ici une femme pécheresse vient par derriére, toute fondante en larmes, répand son parfum sur les pieds du Sauveur, & les essuye de ses cheveux; chez Simon le Lépreux, Marie connuë, & aimée de JESUS depuis long-tems, & dont le frere Lazare, nouvellement ressuscité, étoit à table avec le Sauveur, vient dans la compagnie, pénétrée de reconnoissance, d'amour, & de respect, & rend à JESUS une civilité, qui n'étoit nullement extraordinaire dans ce pays-là: D'où vient qu'on la voit répetée deux fois dans l'Evangile (c), dans différentes rencontres.

Le repas où Lazare, & Marie sa sœur, se trouvérent, se fit à Béthanie, près de Jérusalem, six jours avant la mort de J. C. & celui que le Sauveur prit chez le Pharisien, se fit apparemment à Naïm, & quelque tems après la seconde Pâque de J. C. près de deux ans avant sa mort. Enfin on n'a aucune preuve que Marie sœur de Lazare, ait jamais été dans le déréglement. L'Evangile nous en donne toute une autre idée; il n'en parle jamais qu'avec estime, & avec éloge. Le nom de *pécheresse* en cet endroit-ci, marque ou une femme débauchée (d), ou une Païenne (e): Caractéres qui ne peuvent non plus convenir à Marie sœur de Lazare. Mais rien n'empêche qu'on ne dise que c'est *Marie Madelaine*, dont il est dit au Chapitre suivant (f), que J. C. l'avoit delivrée de sept Démons. L'Evangile remarque qu'elle avoit suivi J. C. de bonne heure, & qu'elle etoit de Galilée (g): Circonstances qui conviennent fort bien à la personne dont il est parlé ici.

Le sentiment que nous venons de proposer, est suivi par la plûpart des Peres Grecs, & par un grand nombre d'habiles Ecrivains, qui ont écrit exprès sur cette matiére, quoiqu'avec quelque différence. Origénes (h) dans un endroit, reconnoît deux Maries; dans un autre, il les confond (i): Puis au lieu de deux femmes, il en fait trois; & ce dernier sentiment est suivi par Euthyme, & Théophylacte (k). Saint Augustin (l), & plusieurs nouveaux Interprétes croyent que la femme marquée dans saint Matthieu, dans saint Marc, & dans saint Jean, est la même, & qu'elle est différente de celle qui est nommée dans saint Luc. Saint Chrysostome (m) au contraire veut que saint Jean seul parle de la sœur de Lazare, & que les trois autres Evangélistes parlent de la pécheresse. S. Jérôme (n) est encore différent des autres, puisqu'il soutient que saint Matthieu, & saint Marc racontent une même histoire, toute différente de celle qui est racontée dans saint Jean, & dans saint Luc.

ỿ. 37. ALABASTRUM UNGUENTI. *Un vase d'albâtre plein d'huile de parfum.* On a examiné sur saint Matthieu (o) ce que c'étoit que ces vases d'albâtre.

(a) *Infrà* ỿ. 40.
(b) *Joan.* XXII. 2. *Marc.* XIV. 3. 8. *Matth.* XXVI. 6. *& sequ.*
(c) *Joan.* XII. 1. 2. & ici 37.
(d) *Ambros. Beda, Mald. Grot. hic. Greg. Magn. homil. in Evang. alii passim.*
(e) *Hammond. hic.*
(f) Ch. VIII. 2.
(g) Ch. VIII. 1. 2. 3. *Matth.* XXVII. 55. *Marc.* XV. 40. 41.
(h) *Origen. in Cantica, homil.* 2.
(i) *Idem in Matth. tom.* XII.
(k) *Euthym. in Matth.* XXVI. *Theophylact. in Marc.* XIV. *& in Luc.* VII.
(l) *Aug. de Consensu Evangel. lib.* 2. *Ita Dionys. Carthus. Jansen. Gand. in Concord. Joan. Gerhard. in Concord. & alii.*
(m) *Chrysost. in Matth. homil.* 80.
(n) *Hieronym. in Matth.* XXVI. *Ita & Rupert. in Joan.* XII.
(o) *Matth.* XXVI. 7.

ỿ. 38.

Digitized by Google

38. *Et stans retrò secùs pedes ejus, lacrymis cœpit rigare pedes ejus, & capillis capitis sui tergebat, & osculabatur pedes ejus, & unguento ungebat.*

38. Et se tenant debout derriére lui à ses pieds, elle commença à les arroser de ses larmes, & elle les essuyoit avec ses cheveux: elle les baisoit, & y répandoit ce parfum.

39. *Videns autem Pharisæus, qui vocaverat eum, ait intra se dicens: Hic si esset Propheta, sciret utique, quæ, & qualis est mulier, quæ tangit eum: quia peccatrix est.*

39. Ce que le Pharisien qui l'avoit invité considérant, il dit en lui-même: Si cet homme étoit Prophéte, il sauroit qui est celle qui le touche, & que c'est une femme de mauvaise vie.

40. *Et respondens Jesus, dixit ad illum: Simon, habeo tibi aliquid dicere. At ille ait: Magister, dic.*

40. Alors JESUS prenant la parole, lui dit: Simon, j'ai quelque chose à vous dire. Il répondit: Maître, dites.

41. *Duo debitores erant cuidam fœneratori: unus debebat denarios quingentos, & alius quinquaginta.*

41. Un créancier avoit deux débiteurs: l'un lui devoit cinq cens deniers, & l'autre cinquante:

42. *Non habentibus illis unde redderent, donavit utrisque. Quis ergo eum plus diligit?*

42. Mais comme ils n'avoient point de quoi les lui rendre, il leur remit à tous deux leur dette: lequel des deux l'aimera donc davantage?

43. *Respondens Simon dixit: Æstimo quia is cui plus donavit. At ille dixit ei: Rectè judicasti.*

43. Simon répondit: Je croi que ce sera celui auquel il a plus remis. JESUS lui dit: Vous avez fort bien jugé.

## COMMENTAIRE.

℣. 38. STANS RETRO SECUS PEDES. *Se tenant debout derriére lui à ses pieds.* JESUS-CHRIST étoit couché à table à la maniére des Orientaux, sur un lit de table assez élevé de terre, ayant la tête, & le visage tournez aux conviez, & les pieds au dehors (a). Il étoit pieds nuds, & avoit quitté ses sandales, avant que de se coucher sur le lit de table, conformément à l'usage du pays. Cette femme vint donc par derriére, & répandit son parfum sur ses pieds, les arrosa de ses larmes, & les essuya de ses cheveux. Dans les repas de cérémonie, on usoit assez souvent de parfum, que l'on répandoit sur la tête des conviez (b). Ici par respect, on le répand sur les pieds du Sauveur. Dans certaines rencontres, les Maîtres essuyoient leurs mains aux cheveux de leurs esclaves (c); ici cette femme essuye avec les siens les pieds de J. C. Il étoit rare d'oindre les pieds des conviez (d), c'étoit une délicatesse qui n'étoit point approuvée des Philosophes. Le Sauveur n'avoit garde de rechercher ces sortes de choses: mais il ne jugea pas à propos de rebuter la tendre dévotion de cette femme nouvellement convertie.

℣. 39. HIC SI ESSET PROPHETA. *Si cet homme étoit Prophéte, il sauroit qui est celle qui le touche.* Ce Pharisien fait ici trois mauvais raisonnemens. Le premier, que si JESUS étoit Prophéte, il sauroit qui est cette femme: Comme si les Prophétes savoient tout, & voyoient toûjours le fond des cœurs, & des consciences. Le second, que cette femme étant pécheresse, il ne devoit pas se laisser toucher par elle: Comme si toucher extérieurement une personne qui est dans l'habitude du crime, communiquoit une soüillure à l'ame de celui qui est dans l'innocence. Le troisiéme, qui conclut que cette femme, qu'il avoit connuë comme pécheresse quelques jours, ou peut-être quelques heures auparavant, l'étoit encore dans ce moment: Comme si Dieu n'avoit pas pû lui toucher le cœur, & lui inspirer un sincére repentir, & une horreur véritable de son peché.

℣. 40. RESPONDENS JESUS. JESUS *prenant la parole.* Il pénétre le fond de la pensée du Pharisien. Il veut l'obliger à faire lui-même l'apologie de cette femme, qu'il traitoit si mal, & dont il avoit une si mauvaise idée. *Respondere*, se prend fort souvent dans les Auteurs sacrez, pour prendre simplement la parole.

℣. 42. QUIS ERGO EUM PLUS DILIGIT? *Lequel des deux débiteurs l'aimera davantage?* C'est sans doute celui à qui il a remis une plus grosse somme. Il lui aura plus d'obligation, & sera présumé lui en tenir plus de compte, & l'en aimer davantage. JESUS en conclut, ℣. 47. *Je vous déclare que beaucoup de péchez lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé: mais celui à qui on remet moins, aime moins.* Il semble qu'il auroit dû dire: *Je vous déclare qu'elle aime beaucoup, parce qu'on lui a remis beaucoup: mais celui à qui on remet peu, aime peu.* Ou bien: *Je vous déclare que beaucoup de péchez lui sont remis; c'est pourquoi elle aime beaucoup: mais celui à qui on remet moins, aime moins.* Cette traduction est assez suivie parmi les Commentateurs (e); & on remarque dans l'Ecriture plusieurs endroits, où la particule *parce que*, est équivalente à, *c'est pourquoi* (f). Cela sauve toutes les difficultez, & concilie toutes les prétenduës contrariétez du passage.

Le Texte Grec (g) porte: *Lequel des deux l'aimera davantage*: de celui à qui il remet beaucoup, ou de celui à qui il remet peu? Suivant ce Texte, J. C. voudra parler de l'amour, & de la reconnoissance du pécheur après le pardon; & suivant la Vulgate, il parle de celui qui précede, & accompagne le pardon.

D'autres croyent que le discours de J. C. enferme un double raisonnement, qu'il faut développer de cette sorte: Celui qui veut obtenir le pardon, doit se repentir, & retourner à Dieu par l'amour: Marie a beaucoup aimé, & beaucoup de péchez lui ont été remis: Et à présent qu'elle est déchargée du poids de ses péchez, elle en conserve une tendre reconnoissance, qui égale la grandeur des péchez dont elle est délivrée. Ceux au contraire qui ont moins péché, sentant moins le besoin qu'ils ont de faire pénitence, & d'obtenir la miséricorde de Dieu, sont moins sensibles à la douleur, & à l'amour; & quand ils ont reçû le pardon, ils en ont moins de reconnoissance. C'est ce que l'expérience confirme tous les jours. Lorsque des personnes qui ont vêcu dans le désordre, reviennent sérieusement à Dieu, elles marchent avec beaucoup plus d'ardeur, & de zéle dans les voies de la vertu, que d'au-

(a) *Martial. lib. 5. Epigr. 70.*
*Omnia cùm retrò pueris obsonia tradas,*
*Cur non mensa tibi ponitur à pedibus.*

(b) *Athen. lib. 15. c. 13. p. 691. Vide Grot. hic.*

(c) *Petron. Satyr. Trimalc.*

(d) *Vide Athen. lib. 15. c. 12. Aristophan. in Vespis. Q. Curt. lib. 8. c. 9.*

(e) *Hamm. hic. Med. lib. 4. ep. 17.*

(f) *Vide Joan.* VIII. 29. XIV. 17. *Marc.* IX. 28. *Genes.* XXII. 17. *Psal.* XVI. 6. & *Ps.* CXVI. 1. *Collat. cum* 1. *Cor.* IV. 13. *Jerem.* XXIX. 16. *Genes.* XXIX. 32. *Judic.* 11. 24. Noldius compte jusqu'à huit sortes de significations de la particule Hébraïque כי, laquelle répond au Grec Ὅτι, *Quia.*

(g) Τίς οὖν αὐτῶν, εἰπέ, πλεῖον αὐτὸν ἀγαπήσει.

44. *Et conversus ad mulierem, dixit Simoni: Vides hanc mulierem? Intravi in domum tuam, aquam pedibus meis non dedisti: hæc autem lacrymis rigavit pedes meos, & capillis suis tersit.*

45. *Osculum mihi non dedisti: hæc autem ex quo intravit, non cessavit osculari pedes meos.*

46. *Oleo caput meum non unxisti: hæc autem unguento unxit pedes meos.*

47. *Propter quod dico tibi: Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm. Cui autem minus dimittitur, minus diligit.*

48. *Dixit autem ad illam: Remittuntur tibi peccata.*

49. *Et cœperunt qui simul accumbebant, dicere intra se? Quis est hic, qui etiam peccata dimittit?*

44. Et se tournant vers la femme, il dit à Simon: Voyez-vous cette femme? Je suis entré dans votre maison, vous né m'avez point donné d'eau pour me laver les pieds: & elle au contraire a arrosé mes pieds de ses larmes, & les a essuyez avec ses cheveux.

45. Vous ne m'avez point donné de baiser: mais elle, depuis qu'elle est entrée, n'a cessé de baiser mes pieds.

46. Vous n'avez point répandu d'huile sur ma tête: & elle a répandu *ses* parfums sur mes pieds.

47. C'est pourquoi je vous déclare, que beaucoup de péchez lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. Mais celui à qui on remet moins, aime moins.

48. Alors il dit à cette femme: Vos péchez vous sont remis.

49. Et ceux qui étoient à table avec lui, commencérent à dire en eux-mêmes: Qui est celui-ci qui remet même les péchez?

## COMMENTAIRE.

tres, qui ont toûjours vêcu d'une maniére plus réglée, & moins criminelle. Ces derniers sentent moins l'obligation qu'ils ont à Dieu de les avoir préservez des dangers, que ceux qui ont eu le malheur d'y tomber, & à qui Dieu fait la grace de les en tirer.

Grotius le fait raisonner ainsi: Simon, vous trouvez mauvais que je me laisse toucher par cette femme, toutefois si je dois permettre à quelqu'un de m'approcher, c'est à ceux qui m'aiment, & me respectent: Or j'ai lieu de croire que cette femme est de ce nombre; premiérement, parce qu'elle me doit beaucoup, & que je lui ai pardonné ses péchez; secondement, parce qu'elle me donne toutes les marques d'affection. Elle m'en donne plus que vous m'en avez donné vous-même, en m'invitant à manger.

Luc de Bruges lui fait faire cet autre raisonnement: Si j'avois beaucoup pardonné à cette femme, elle devroit, selon vous, m'aimer beaucoup: mais comme elle m'a beaucoup témoigné d'amitié, avant qu'elle sçût que je lui eusse accordé le pardon, puis-je m'en dispenser à présent de le lui accorder?

Jesus-Christ compare ici cette femme au Pharisien, & il fait voir qu'elle a témoigné pour lui plus d'amour, & de respect, que n'en a témoigné Simon, en l'invitant à manger. C'est cet amour qui lui a merité le pardon d'un grand nombre de péchez qu'elle avoit commis (*a*). Son amour est également & la cause du pardon que Dieu lui accorde, & la reconnoissance du pardon qu'elle a reçû. Jesus-Christ n'exprime que la premiére de ces deux choses: *Plusieurs péchez lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé*: Mais il nous laisse à tirer l'autre conséquence par ce qu'il dit au Pharisien: *Celui à qui on pardonne moins, aime moins.* Donc celui à qui l'on a beaucoup pardonné, doit beaucoup aimer. Mais pour obtenir le pardon, il faut déja de l'amour au moins commencé. Cet amour se perfectionne, lorsqu'on reçoit le pardon; & c'est ce que Jesus-Christ veut marquer, lorsqu'il dit: *Vos péchez vous sont remis.* Il achéve ce qu'il avoit commencé d'opérer en elle, ou il confirme ce qu'il y avoit fait.

℣. 44. Aquam pedibus meis non dedisti. *Vous ne m'avez point donné d'eau pour laver mes pieds.* C'étoit un rafraîchissement qu'on ne manquoit guéres de donner à ceux qui venoient de campagne. Comme on marchoit jambes nuës, & aïant le pied seulement muni à crud d'une sandale, pour se garantir des pierres, & des cailloux, on avoit besoin d'ôter la poussiére. & la sueur en se lavant. Cela paroît par un grand nombre d'exemples de l'Ecriture (*b*), & des Auteurs profanes (*c*).

℣. 45. Osculum mihi non dedisti. *Vous ne m'avez point donné de baiser*; comme on en usoit, lorsqu'on recevoit dans sa maison, ou lorsqu'on rencontroit quelqu'un de ses amis.

℣. 46. Oleo caput meum non unxisti. *Vous n'avez point répandu d'huile sur ma tête.* On répandoit des huiles précieuses sur la tête des conviez, comme on l'a vû sur le ℣. 38. & *Psal.* xxiii. 5. *Impinguasti in oleo caput meum, & calix meus inebrians.*

℣. 47. Dimittuntur ei peccata multa. *Beaucoup de péchez lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé.* Elle a merité le pardon de ses péchez par le grand amour qu'elle m'a témoigné. Pour vous, Simon, qui ne croyez pas avoir beaucoup péché, & qui ne sentez pas la grande obligation que vous avez à Dieu de vous avoir préservé du crime, vous aimez peu, & vous avez peu de reconnoissance du pardon que vous avez obtenu. Il ne lui dit pas la chose si cruement; mais il la lui fait assez entendre par ces mots: *Celui à qui on remet moins, aime moins.* Il est vrai toutefois que nous ne devons pas moins à Dieu, lorsque par sa bonté il nous préserve du mal, que lorsqu'il nous le pardonne, après que nous y sommes tombez. *Gratiæ tuæ deputo, & quæ non commisi mala*, dit saint Augustin (*d*). Nous devons reconnoître qu'il n'y a aucun péché dont nous ne soyons capables, & que si nous ne les avons pas faits, c'est par un effet de la pure miséricorde du Créateur (*e*): *Nullum est enim peccatum quod facit homo, quod non possit facere & alter homo, si desit Rector à quo factus est homo.* On pourroit traduire: *Beaucoup de péchez lui sont remis; c'est pourquoi elle a beaucoup aimé.* La particule *quia*, se met assez souvent pour, *c'est pourquoi* (*f*), comme nous l'avons dit.

℣. 49. Quis est hic, qui etiam peccata dimittit? *Qui est celui-ci, qui remet même les péchez?* On

(a) *Aug. serm. olim* 23. *de homil.* 50. *nunc* 99. *c.* 6. *Vide & Psal.* xl. *Vide Est. Jans. Brug. Mald. Huré, Simon, l'Allemant, Natal. Alex. alii.*

(b) *Genes.* xviii. 4. xix. 2. xxiv. 32. & *Judic.* xix. 21. 1. *Timoth.* v. 10.

(c) *Athen. lib.* 14. Σωιλθόντων εἰς τὸ δεῖπνον, ... τοῖς εἰσιοῦσι προσφέροντο ποδονιπτῆρα ἅμα δὲ ἀρώμασιν

(d) *Aug. Confess. lib.* 2. *cap.* 7. *Omnia mihi dimissa esse fateor, & quæ meâ sponte feci mala, & quæ te duce non feci. Et serm.* 99. *nov. edit. cap.* 6. *Agnosce gratiam ejus cui debes & id quod non fecisti.*

(e) *Aug. ibidem.*

(f) *Vide Judic.* 11. 24. *Genes.* xxii. 17. xxix. 32. *Ps.* cxxi. 10. *Jerem.* xxix. 6. *in Hebr.*

Digitized by Google

*50. Dixit autem ad mulierem : Fides tua te salvam fecit : vade in pace.*

50. Et JESUS dit encore à cette femme : Votre foi vous a sauvée : Allez en paix.

COMMENTAIRE.

peut donner deux sens à ces paroles ; l'un bon, & l'autre mauvais. Le bon, est de dire que les assistans, qui avoient été témoins de la résurrection du fils de la veuve de Naïm, admirent ici la plénitude du pouvoir de J. C. qui peut aussi remettre les péchez. Il faut que cet homme ne soit pas un simple Prophéte, puisque non-seulement il ressuscite les morts, mais aussi qu'il pardonne les péchez (a). Le mauvais sens est de dire dans un esprit de critique : Cet homme est un blasphémateur : qui peut remettre les péchez, si ce n'est Dieu (b) : Voyez la même accusation ci-devant Chap. v. 21. *Qui est celui-ci, qui proféré des blasphemes ? Qui peut remettre les péchez, si ce n'est Dieu?*

℣. 50. FIDES TUA TE SALVAM FECIT. *Votre foi vous a sauvée.* Vous avez crû que je pouvois vous accorder le pardon (c) ; vous êtes venuë à moi dans cette espérance ; vous avez eu horreur de vos désordres passez ; vous êtes retournée à Dieu par une sincére contrition ; votre foi, votre confiance, votre amour sont les vraies causes de votre salut (d). JESUS-CHRIST oppose ici la foi de cette femme, à l'incrédulité des Pharisiens qui étoient présens, comme aux versets 42. 43. & dans les suivans, il a opposé l'amour de cette pénitente, à la tiédeur de Simon le Pharisien.

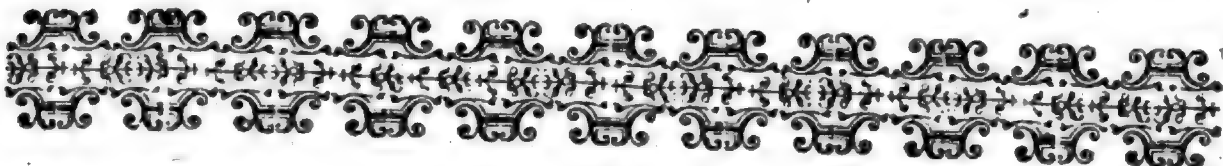

# CHAPITRE VIII.

*Parabole de l'homme qui seme. Qui sont la mere & les freres de* JESUS-CHRIST ? *Tempête sur la mer de Génézareth.* JESUS *endormi. On l'éveille, & il commande aux vents. Guérison d'un homme possédé par une légion de démons. Femme hémorroïsse guérie en touchant la frange de la robbe de* JESUS. *Fille de Jaïre ressuscitée.*

℣. 1. *ET factum est deinceps, & ipse iter faciebat per civitates, & castella, prædicans & Evangelizans Regnum Dei : & duodecim cum illo.*

*2. Et mulieres aliquæ, quæ erant curatæ à spiritibus malignis, & infirmitatibus : Maria, quæ vocatur Magdalene, de qua septem dæmonia exierant,*

℣. 1. QUelque tems après JESUS alloit de ville en ville, & de village en village, prêchant l'Evangile, & annonçant le Royaume de Dieu ; & les douze Apôtres étoient avec lui.

2. Il y avoit aussi quelques femmes, qui avoient été délivrées des malins esprits, & guéries de leurs maladies, *entre lesquelles* étoit Marie, surnommée Madeleine, dont sept démons étoient sortis,

COMMENTAIRE.

℣. 2. MARIA, QUÆ VOCATUR MAGDALENE. *Marie, surnommée Madeleine, dont sept Démons étoient sortis.* Nous croyons, après plusieurs savans Interprétes, que Marie Madeleine est la même dont il est parlé au Chapitre précédent, & que J. C. avoit délivrée quelque tems auparavant, de sept, ou plusieurs Démons, dont elle étoit possédée. Madeleine ayant appris qu'il étoit à Naïm dans la maison de Simon le Pharisien, elle y vint, & y oignit les pieds du Sauveur, comme on l'a vû. Depuis ce tems, elle s'attacha à sa personne, & ne le quitta pas même à la Croix, étant demeurée sur le Calvaire pendant tout le tems de sa Passion. Par sa constante persévérance, & par son tendre amour, elle mérita d'être la premiére à qui le Sauveur se manifesta après sa Résurrection. Nous croyons que le nom de *Madeleine*, lui vient de la ville de *Magdala*, dans la Galilée, dont apparemment elle étoit native. *Magdala* signifie une tour. Plusieurs Interprétes croyent que cette ville étoit au-de-là du Jourdain. Je n'en vois aucune bonne preuve. Ce que Ligfoot rapporte du Talmud, prouve plûtôt ce me semble, que Magdala étoit au-deçà de la mer de Tibériade, & au-deçà du Jourdain. On y dit (e) qu'un vieux Pastre ayant dit qu'il avoit vû autrefois ceux de Magdala venir le jour du Sabbat depuis chez eux, en passant au travers de Tibériade, jusqu'au fauxbourg, & jusqu'au pont, le Rabbin décida que ceux de Magdala pouvoient faire ce chemin le jour du Sabbat. Ce fauxbourg, & le pont, étoient, selon toutes les apparences, du côté de la mer, & du Jourdain. Ainsi Magdala étoit au-deçà de l'un, & de l'autre.

Joseph parle de Magdala ; mais il n'en marque pas la situation (f). *Mageddo*, ville célébre dans la Galilée, étoit aussi nommée *Magdalo*, ou *Magdala* (g) ; & je croirois volontiers que c'est de là que Marie Madeleine tiroit son nom. Cette ville n'étoit pas fort éloignée de Naïm. Ligfoot (h) a crû que Madeleine étoit ainsi nommée, à cause qu'elle faisoit métier de friseuse, ou de coëffeuse ; en Hébreu, *Magaddela*. Et effet les Talmudistes parlent d'une femme de ce nom, & de cette profession, qui vivoit du tems de notre Seigneur. Mais cette étymologie paroît un peu trop violente.

Les sept Démons dont Madeleine fut délivrée, marquent, selon quelques-uns (i), plusieurs péchez, qui lui fu-

(a) *Grot. & alii quidam. Vide infrà* VIII. 25. *Matth.* VIII. 27. *Marc.* IV. 41.
(b) *Mald. Pisc. alii plerique.*
(c) *Titus Bostr. in Catena. Brug. Mal.*
(d) *Grot. ex Tertull. & Clem. Alex.*
(e) *Ligfoot, Chorograph. Galilææ.*
(f) *Joseph lib. de vita sua, p.* 1007.
(g) *Vide* 2. *Par.* XXXV. 22. 4. *Reg.* XXIII. 29. *Cum Herodot. lib.* 1. *c.* 159.
(h) *Ligfoot, Chron.* 34. 28.
(i) *Gregor. Mag. homil.* 33. *Ligfoot. Hor. Talm. Beda hic, & alii.*



Digitized by Google

3. *Et Joanna uxor Chusæ, procuratoris Herodis, & Susanna, & aliæ multæ, quæ ministrabant ei de facultatibus suis.*

3. Jeanne femme de Chuza, Intendant de la maison d'Hérode, Susanne, & plusieurs autres qui l'assistoient de leurs biens.

4. *Cùm autem turba plurima convenirent, & de civitatibus properarent ad eum, dixit per similitudinem :*

4. Or le peuple s'assemblant en foule, & se pressant de sortir des villes pour venir vers lui, il leur dit en parabole :

5. *Exiit qui seminat, seminare semen suum : & dum seminat, aliud cecidit secus viam, & conculcatum est, & volucres Cæli comederunt illud.*

5. Celui qui séme est allé semer son grain : & une partie de la semence qu'il semoit est tombée le long du chemin, où elle a été foulée aux pieds, & les oiseaux du Ciel l'ont mangée.

6. *Et aliud cecidit supra petram : & natum aruit, quia non habebat humorem.*

6. Une autre partie est tombée sur des pierres : & ayant levé, elle s'est séchée, parce qu'elle n'avoit point d'humidité.

7. *Et aliud cecidit inter spinas ; & simul exortæ spinæ suffocaverunt illud.*

7. Une autre est tombée au milieu des épines ; & les épines croissant avec la semence, l'ont étouffée.

8. *Et aliud cecidit in terram bonam : & ortum fecit fructum centuplum. Hæc dicens clamabat : Qui habet aures audiendi, audiat.*

8. Une autre partie est tombée dans de bonne terre ; & ayant levé, elle a porté du fruit, & a rendu cent pour un. En disant ceci il crioit : Que celui-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

9. *Interrogabant autem eum Discipuli ejus, quæ esset hæc parabola.*

9. Ses Disciples lui demandérent ce que vouloit dire cette parabole.

10. *Quibus ipse dixit : Vobis datum est nosse mysterium Regni Dei, cæteris autem in parabolis : ut videntes non videant, & audientes non intelligant.*

10. Et il leur dit : Pour vous, il vous a été donné de connoître le mystére du Royaume de Dieu : mais pour les autres, *il ne leur est proposé qu'*en paraboles, afin qu'en voyant, ils ne voyent point, & qu'en écoutant, ils ne comprennent point.

11. *Est autem hæc parabola : Semen est verbum Dei.*

11. Voici donc ce que veut dire cette parabole : La semence est la parole de Dieu.

12. *Qui autem secus viam, hi sunt qui audiunt ; deinde venit diabolus, & tollit verbum de corde eorum, ne credentes salvi fiant.*

12. Ceux qui sont marquez par ce qui tombe le long du chemin, sont ceux qui écoutent la parole ; mais le diable vient ensuite, qui enléve cette parole de leur cœur, de peur qu'ils ne croyent, & ne soient sauvez.

## COMMENTAIRE.

rent pardonnez, & dont elle quitta les habitudes. Mais il vaut mieux l'expliquer de plusieurs Démons (a) dont elle étoit réellement possédée. Elle n'est distinguée des autres femmes, dont il est parlé au verset précédent (b), & qui avoient été délivrées des Esprits immondes, & d'autres infirmitez, que par le nombre des Démons qui la tourmentoient. On a remarqué ci-devant, que les Hébreux regardoient la plûpart des maladies, comme des effets de la malice du Démon, & de la vengeance divine.

℣. 3. JOANNA UXOR CHUZÆ, PROCURATORIS HERODIS. *Jeanne femme de Chuza, Intendant de la maison d'Hérode.* Jeanne étoit apparemment veuve de Chuza, ou du moins elle suivoit J. C. avec le consentement de son mari ; comme quelques autres dont parle l'Evangile. Chuza étoit ou Intendant de la maison d'Hérode, ou Trésorier de ce Prince, ou même Gouverneur de quelque canton de ses Etats ; car le terme Grec a une signification assez étenduë. Susanne, & les autres femmes qui suivoient J. C. *l'assistoient de leurs biens.* Elles fournissoient aux besoins de J. C. & de ses Apôtres (c) ; afin que dans le ministere de la prédication, ils ne fussent point à charge aux autres. C'étoit l'usage parmi les Juifs, que les personnes qui se consacroient à prêcher, & à instruire les peuples, ne refusassent point les secours qui leur étoient fournis par des femmes de pieté qui les suivoient. Cela se faisoit parmi eux sans scandale, & sans que personne le trouvât étrange (d). Les Apôtres après la Résurrection du Sauveur, en uférent de même ; & saint Paul (e) marque expressément qu'il ne veut pas se servir de cette liberté, de peur de donner occasion à de mauvais discours.

℣. 5. EXIIT QUI SEMINAT. *Celui qui séme, &c.* Cette parabole fut proposée par J. C. étant assis dans une barque, à portée de se faire entendre par les troupes, qui étoient sur le bord de la mer de Galilée (f). On a expliqué tout ceci dans le Commentaire sur saint Matthieu.

℣. 10. UT VIDENTES NON VIDEANT. *Afin qu'en voyant ; ils ne voyent point.* Ce n'est pas que son intention fût de leur tendre des piéges, & de les empêcher de voir : mais il veut dire que par leur incrédulité, ils se ferment les yeux pour ne pas voir, & méritent que Dieu retire d'eux ses lumiéres, & ses graces, qu'ils ont méprisées, & dont ils ont abusé. Pour ses Disciples, leur humble docilité est récompensée par la révélation qu'il leur fait *du mystére du Royaume céleste* ; c'est-à-dire, de tous les secrets, & de toutes les véritez qu'il vient annoncer au monde ; & en particulier, des desseins de Dieu, & de sa conduite pleine de sagesse, dans l'établissement de son Eglise.

(a) *Grot. Mald. alii plerique.*
(b) Αἳ ἦσαν τεθεραπευμέναι ἀπὸ πνευμάτων πονηρῶν, καὶ ἀσθενειῶν.
(c) Αἵτινες διηκόνουν αὐτῷ (*Alii*, αὐτοῖς) ἀπὸ τῶν ὑπαρχόντων αὐτῶν.
(d) *Hieron. ad Matth.* XXVII. *Beda, Strab. Mald. Grot. hic.*
(e) 1. *Cor.* IX. 5. *Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut & cæteri Apostoli, & fratres Domini & Cephas?*
(f) *Matth.* XIII. 1. 2. 3.

℣. 14

Digitized by Google

13. *Nam qui supra petram ; qui cùm audierint, cum gaudio suscipiunt verbum ; & hi radices non habent ; qui ad tempus credunt, & in tempore tentationis recedunt.*

13. Ceux qui sont marquez par ce qui tombe sur des pierres, sont ceux qui écoutent la parole, la reçoivent avec joye ; mais ils n'ont point de racine ; parce qu'ils croyent seulement pour un tems, & qu'au tems de la tentation ils se retirent.

14. *Quod autem in spinas cecidit ; hi sunt, qui audierunt, & à solicitudinibus, & divitiis, & voluptatibus vitæ, euntes suffocantur, & non referunt fructum.*

14. Ce qui tombe dans les épines, marque ceux qui ont écouté la parole, mais en qui elle est ensuite étouffée par les inquiétudes, par les richesses, & par les plaisirs de cette vie ; de sorte qu'ils ne portent point de fruit.

15. *Quod autem in bonam terram, hi sunt, qui in corde bono, & optimo audientes verbum retinent, & fructum afferunt in patientia.*

15. Enfin ce qui tombe dans la bonne terre, marque ceux qui ayant écouté la parole avec un cœur bon, & excellent, la retiennent, & la conservent, & portent du fruit par la patience.

16. *Nemo autem lucernam accendens, operit eam vase, aut subtùs lectum ponit, sed supra candelabrum ponit, ut intrantes videant lumen.*

16. Il n'y a personne, qui après avoir allumé une lampe, la couvre d'un vase, ou la mette sous un lit : mais on la met sur le chandelier, afin qu'elle éclaire ceux qui entrent.

17. *Non est enim occultum, quod non manifestetur, nec absconditum, quod non cognoscatur, & in palam veniat.*

17. Car il n'y a rien de secret qui ne doive être découvert, ni rien de caché, qui ne doive être connu, & paroître publiquement.

18. *Videte ergo quomodo audiatis. Qui enim habet, dabitur illi ; & quicumque non habet, etiam quod putat se habere, auferetur ab illo.*

18. Prenez donc bien garde de quelle maniére vous écoutez ; car on donnera encore à celui qui a déja, & pour celui qui n'a rien, on lui ôtera même ce qu'il croit avoir.

19. *Venerunt autem ad illum mater, & fratres ejus, & non poterant adire eum præ turba.*

19. Cependant, sa mere, & ses freres étant venus vers lui, & ne le pouvant aborder, à cause de la foule du peuple.

20. *Et nuntiatum est illi : Mater tua, & fratres tui stant foris, volentes te videre.*

20. Il en fut averti, & on lui dit : Votre mere, & vos freres sont là dehors qui désirent de vous voir.

21. *Qui respondens, dixit ad eos : Mater mea, & fratres mei hi sunt, qui verbum Dei audiunt, & faciunt.*

21. Mais il leur répondit : Ma mere, & mes freres sont ceux qui écoutent la parole de Dieu, & qui la pratiquent.

22. *Factum est autem in una dierum, & ipse ascendit in naviculam, & Discipuli ejus, & ait ad illos : Transfretemus trans stagnum. Et ascenderunt.*

22. Un jour étant monté sur une barque avec ses Disciples, il leur dit : Passons à l'autre bord du lac. Ils partirent donc.

23. *Et navigantibus illis, obdormivit, & descendit procella venti in stagnum, & compellebantur, & periclitabantur.*

23. Et comme ils passoient, il s'endormit, & un si grand tourbillon de vent vint tout d'un coup fondre sur le lac, que *leur barque* s'emplissant d'eau, ils étoient en péril.

## COMMENTAIRE.

℣. 14. SUFFOCANTUR ; ET NON REFERUNT FRUCTUM. *La parole est étouffée en eux ; en sorte qu'ils ne portent point de fruit.* Le Grec (a) : *Ils sont étouffez, & ne portent point de fruit à maturité.* Ce n'est point une stérilité absoluë ; c'est un défaut, qui les empêche de rendre leurs fruits parfaits, & de les conduire à maturité.

℣. 15. IN CORDE BONO, ET OPTIMO,... ET FRUCTUM AFFERUNT IN PATIENTIA. *Qui ayant reçû la parole dans un cœur bon, & excellent, portent du fruit par la patience.* Le Grec (b) : Qui recevant la parole dans un cœur beau, & bon, *portent leur fruit dans la patience*, ou dans la constance. Un cœur beau, & bon, dans le stile des Grecs, est un cœur parfait, un cœur bien disposé. *Porter du fruit en patience*, signifie le porter avec persévérance, sans se rebuter des maux qui nous arrivent, ni des contradictions que nous souffrons, ni des délais qu'il nous faut essuyer.

℣. 17. NON EST ENIM OCCULTUM. *Il n'y a rien de secret, qui ne doive être découvert.* Tout ce que je dis aujourd'hui en paraboles, sera un jour découvert. Mon dessein n'est pas de tenir caché ce que je vous dis ; je veux que vous le publiez un jour. Si je le dis aux troupes d'une maniére obscure, c'est que le tems n'est pas encore venu de le manifester plus clairement. Voyez S. Matth. v. 15. & S. Marc, IV. 21.

℣. 19. VENERUNT AD ILLUM MATER, ET FRATRES EJUS. *Sa mere, & ses freres étant venus vers lui.* Cette particularité n'est point rapportée en cet endroit par les autres Evangélistes. Voyez S. Matth. XII. 46. Marc, III. 31. Elle arriva le matin du même jour qu'il proposa les paraboles dont on vient d'entendre l'explication.

℣. 22. IN UNA DIERUM ET IPSE ASCENDIT. *Un jour étant monté dans une barque, il dit à ses Disciples : Passons à l'autre bord du lac*, où de la mer de Tibériade ; car les Hébreux donnoient aussi le nom de mer, à ce que les Grecs nommoient lac. Ceci arriva sur le soir du même jour qu'il avoit parlé au peuple de dessus une barque. De-là il revint à la maison, & sur le soir il rentra dans la barque, & passa le lac avec ses Disciples, pour se dérober à la foule. Voyez Matt. VIII. 28. Marc, v. 1. & seq.

(a) Συμπνίγονται, καὶ οὐ τελεσφοροῦσι.

(b) Ἐν καρδίᾳ καλῇ, καὶ ἀγαθῇ, καρποφοροῦσιν ἐν ὑπομονῇ.

24. *Accedentes autem suscitaverunt eum, dicentes : Præceptor, perimus. At ille surgens, increpavit ventum, & tempestatem aquæ, & cessavit : & facta est tranquillitas.*

25. *Dixit autem illis : Ubi est fides vestra? Qui timentes, mirati sunt ad invicem, dicentes : Quis putas hic est, quia & ventis, & mari imperat, & obediunt ei?*

26. *Et navigaverunt ad regionem Gerasenorum, quæ est contra Galilæam.*

27. *Et cùm egressus esset ad terram, occurrit illi vir quidam, qui habebat dæmonium jam temporibus multis, & vestimento non induebatur, neque in domo manebat, sed in monumentis.*

28. *Is, ut vidit Jesum, procidit ante illum, & exclamans voce magna, dixit : Quid mihi, & tibi est, Jesu Fili Dei Altissimi? Obsecro te, ne me torqueas.*

29. *Præcipiebat enim spiritui immundo ut exiret ab homine. Multis enim temporibus arripiebat illum, & vinciebatur catenis, & compedibus custoditus, & ruptis vinculis agebatur à dæmonio in deserta.*

30. *Interrogavit autem illum Jesus, dicens : Quod tibi nomen est? At ille dixit : Legio; quia intraverant dæmonia multa in eum.*

31. *Et rogabant illum ne imperaret illis ut in abyssum irent.*

24. Ils s'approchérent donc de lui, & l'éveillérent, en lui disant : Maître, nous périssons. JESUS s'étant levé, parla avec ménaces aux vents, & aux flots agitez, & ils s'appaisérent; & il se fit un *grand* calme.

25. Alors il leur dit : Où est votre foi? Mais eux remplis de crainte, & d'admiration, se disoient l'un à l'autre : Quel est donc cet homme qui commande de la sorte aux vents, & aux flots, & à qui ils obéissent?

26. Ils abordérent ensuite au pays des Géraséniens, qui est sur le bord opposé à la Galilée.

27. Et lorsque JESUS fut descendu à terre, il vint au-devant de lui un homme qui depuis long-tems étoit possedé du démon, & qui ne portoit point d'habit, ni ne demeuroit point dans les maisons, mais dans les sépulcres.

28. Aussi-tôt qu'il eut apperçû JESUS, il jetta un grand cri, & se vint prosterner à ses pieds, en lui disant à haute voix : JESUS Fils du Dieu très-haut, qu'y a-t-il entre vous, & moi? Je vous conjure de ne me point tourmenter.

29. Car il commandoit à l'esprit impur de sortir de cet homme, qu'il agitoit avec violence depuis long-tems. Et quoiqu'on le gardât lié de chaînes, & les fers aux pieds, il rompoit tous ses liens, & étoit poussé par le démon dans les déserts.

30. JESUS lui demanda : Quel est ton nom? Il lui dit : Je m'appelle légion : parce que plusieurs démons étoient entrez dans cet homme.

31. Et ces démons le supplioient qu'il ne leur commandât point de s'en aller dans l'abîme.

## COMMENTAIRE.

ṽ. 26. NAVIGAVERUNT AD REGIONEM GERASENORUM. *Ils abordérent au pays des Géraséniens.* On a déja remarqué sur saint Matthieu (*a*) les diversitez de leçon des Exemplaires en cet endroit. Voici comme Origénes (*b*) s'explique sur cela : *Ceux qui veulent travailler sérieusement sur l'Ecriture, ne doivent point négliger les remarques litérales qui regardent les noms propres; car les Exemplaires Grecs sont souvent fautifs dans la maniére de les écrire, comme on le peut voir dans les Evangiles mémes. On y lit par exemple, que les porcs qui furent précipitez dans la mer, étoient dans le pays des Géraséniens. Or Gérasa est une ville d'Arabie, près de laquelle il n'y a ni mer, ni lac. Il n'est nullement croyable que les Evangélistes, qui savoient si bien la géographie de la Judée, eussent voulu avancer une chose si visiblement fausse, & si aisée à réfuter. Mais comme dans un petit nombre d'Exemplaires on lit le pays des Gadaréniens, il est bon de faire encore une remarque sur ce nom. Gadara est une ville de Judée, près de laquelle sont ces bains si célébres. Mais il n'y a ni rochers, ni precipices, ni mer, ni lac aux environs. Reste donc Gergésa, qui est une ville ancienne, située sur la mer de Tibériade, près de laquelle sont des rochers escarpez, qui donnent sur la mer, où l'on montre l'endroit d'où les porcs se précipitérent dans l'eau.*

ṽ. 27. OCCURRIT ILLI VIR QUIDAM. *Il vint au-devant de lui un homme; qui depuis long-tems étoit possedé du Démon.* Saint Matthieu (*c*) parle de deux possedez. Mais saint Marc (*d*), & saint Luc ont choisi celui des deux qui étoit le plus furieux, pour nous décrire sa guérison : Car il ne faut pas croire que les Evangélistes racontent tous les prodiges que fit J. C. Ils choisissent ceux qui sont les plus propres à leur dessein, qui est d'affermir la foi des Lecteurs, & de les édifier. Le Grec dit (*e*) que *ce possédé venoit de la ville* : Ce qui paroît contraire à saint Matthieu, & à saint Marc, qui disent que sa demeure ordinaire étoit dans des sépulcres hors de la ville. Mais quand on admettroit ces mots, qui ne se trouvent pas dans les Exemplaires Latins, on pourroit dire que cet homme *étoit de la ville*; non qu'il en vint en effet, mais parce qu'il en étoit originaire, qu'il y étoit né, qu'il y avoit été élevé (*f*).

ṽ. 29. AGEBATUR A DÆMONIO IN DESERTA. *Il étoit poussé par le Démon dans les déserts.* Le mauvais Esprit profitant de la mélancolie, qui dominoit dans le tempéramment de cet homme, le poussoit dans le désert, dans les sépulcres, dans les montagnes, où il vivoit éloigné de la compagnie des autres hommes. C'étoit un Démon misantrope, & sauvage.

ṽ. 31. NE IMPERARET ILLIS UT IN ABYSSUM IRENT. *Qu'il ne leur commandât point de s'en aller dans l'abîme.* Quelques-uns (*g*) l'entendent comme s'ils eussent demandé que JESUS ne les précipitât pas dans la mer.

(a) *Matth.* VIII. 28.
(b) *Origen. Comment. in Joan.*
(c) *Matth.* VIII. 28.
(d) *Marc.* V. 1. 2. 3.
(e) Ὑπήντησεν αὐτῷ ἀνήρ τις ἐκ τῆς πόλεως.
(f) *Grot. Erasm. Brug. Camerar. alii.*
(g) *Vat. Erasm.*

Digitized by Google

*32. Erat autem ibi grex porcorum multorum pascentium in monte : & rogabant eum, ut permitteret eis in illos ingredi. Et permisit illis.*

32. Mais comme il y avoit là un grand troupeau de pourceaux, qui paissoient sur une montagne, ils le supplioient de leur permettre d'y entrer, ce qu'il leur permit.

*33. Exierunt ergo dæmonia ab homine, & intraverunt in porcos : & impetu abiit grex per præceps in stagnum, & suffocatus est.*

33. Les Démons étant donc sortis de cet homme, entrérent dans les pourceaux : & aussi-tôt le troupeau courut avec violence se précipiter dans le lac, où ils se noyérent.

*34. Quod ut viderunt factum qui pascebant, fugerunt, & nuntiaverunt in civitatem, & in villas.*

34. Ceux qui les gardoient ayant vû ce qui étoit arrivé, s'enfuirent, & s'en allérent le dire à la ville, & dans les villages,

*35. Exierunt autem videre quod factum est, & venerunt ad Jesum : & invenerunt hominem sedentem, à quo dæmonia exierant, vestitum, ac sanâ mente, ad pedes ejus, & timuerunt.*

35. D'où *plusieurs* sortirent pour voir ce qui étoit arrivé : & étant venus à Jesus, ils trouvérent cet homme, dont les démons étoient sortis, assis à ses pieds, habillé, & en son bon sens, ce qui les remplit de crainte.

*36. Nuntiaverunt autem illis, & qui viderant, quomodo sanus factus esset à legione :*

36. Et ceux qui avoient vû ce qui s'étoit passé, leur racontérent comment le possedé avoit été délivré de la légion *de démons*.

*37. Et rogaverunt illum omnis multitudo regionis Gerasenorum ut discederet ab ipsis : quia magno timore tenebantur. Ipse autem ascendens navim, reversus est.*

37. Alors tous les peuples du pays de Géraséniens le priérent de s'éloigner d'eux, parce qu'ils étoient saisis d'une grande frayeur. Il monta donc dans la barque pour s'en retourner.

*38. Et rogabat illum vir, à quo dæmonia exierant, ut cum eo esset. Dimisit autem eum Jesus, dicens :*

38. Et cet homme, duquel les démons étoient sortis, le supplioit qu'il lui permît d'aller avec lui ; mais Jesus le renvoya, en lui disant :

*39. Redi in domum tuam, & narra quanta tibi fecit Deus. Et abiit per universam civitatem, prædicans quanta illi fecisset Jesus.*

39. Retournez en votre maison, & publiez les grandes choses que Dieu a faites en votre faveur. Et il s'en alla par toute la ville, publiant les graces que Jesus lui avoit faites.

*40. Factum est autem cùm rediisset Jesus, excepit illum turba : erant enim omnes expectantes eum.*

40. Jesus étant revenu, le peuple le reçut avec joie ; parce qu'il étoit attendu de tous.

*41. Et ecce venit vir, cui nomen Jaïrus, & ipse princeps synagogæ erat : & cecidit ad pedes Jesu, rogans eum ut intraret in domum ejus,*

41. Alors il vint à lui un homme appellé Jaïre, qui étoit chef de la synagogue ; & se prosternant aux pieds de Jesus, il le supplioit de venir en sa maison,

*42. Quia unica filia erat ei ferè annorum duodecim, & hæc moriebatur. Et contigit, dum iret, à turbis comprimebatur,*

42. Parce qu'il avoit une fille unique âgée d'environ douze ans, qui se mouroit. Et comme Jesus s'en alloit *avec lui*, & qu'il étoit pressé par la foule du peuple,

*43. Et mulier quædam erat in fluxu sanguinis ab annis duodecim, quæ in medicos erogaverat omnem substantiam suam, nec ab ullo potuit curari,*

43. Une femme qui étoit malade d'une perte de sang depuis douze ans, & qui avoit dépensé tout son bien à se faire traiter par les médecins, sans qu'aucun d'eux l'eût pû guérir,

*44. Accessit retrò, & tetigit fimbriam vestimenti ejus ; & confestim stetit fluxus sanguinis ejus.*

44. S'approcha de lui par derriére, & toucha la frange de son vêtement : au même instant son sang s'arrêta ;

## COMMENTAIRE.

Mais l'on croit (a) communément qu'ils prient qu'il ne les précipite pas dans l'enfer. On lui donne dans l'Ecritu-
re (b) le nom d'abime, parce qu'on le conçoit comme un lieu au plus profond de la terre ; comme une fosse sans
fond, où les Démons, & les damnez sont réléguez, pour n'en sortir jamais. Quoique les Démons portent par tout
leur supplice, & que privez des bonnes graces de leur Dieu, ils ne puissent qu'être toûjours, & en tout lieu infiniment
malheureux, ils trouvent toutefois un certain plaisir à exercer contre les hommes leur malice, & leur envie, & re-
gardent comme le souverain malheur ajouté à tous leurs autres maux, celui de ne leur pouvoir plus nuire. Pour le
reste de cette histoire, on peut voir Saint Matthieu, VIII. 30. & suivant.

℣. 41. ECCE VENIT VIR, CUI NOMEN JAIRUS. *Il vint à lui un homme nommé Jaïre, qui étoit Chef de la Synagogue.* C'étoit apparemment le Chef de la Synagogue de Capharnaüm. Saint Marc (c) semble dire qu'il n'étoit pas seul Chef de la Synagogue : *Il vint*, dit-il, *à* JESUS *un des Chefs de la Synagogue*. Il y en avoit plusieurs qui portoient cette qualité : mais Jaïr pouvoit être le premier d'entre eux.

℣. 44. FIMBRIAM VESTIMENTI. *La frange de son vêtement.* Moyse avoit ordonné que les Hébreux en por-

(a) *Mald. Grot. Brug. Bez. Drus. Ham. alii.*
(b) *Apoc.* IX. 1. 2. XI. 7. XVII. 8. XX. 1. 3. *Matth.* VIII. 29.
(c) *Marc.* V. 22. Εἷς τῶν ἀρχισυναγώγων.

45. *Et ait Jesus : Quis est, qui me tetigit ? Negantibus autem omnibus, dixit Petrus, & qui cum illo erant ; Præceptor, turbæ te comprimunt, & affligunt, & dicis : Quis me tetigit ?*

45. Et Jesus dit : Qui est-ce qui m'a touché ? Mais tous assûrant que ce n'étoit pas eux, Pierre, & ceux qui étoient avec lui, dirent : Maître, la foule du peuple vous presse, & vous accable, & vous demandez qui vous a touché ?

46. *Et dixit Jesus : Tetigit me aliquis, nam ego novi virtutem de me exiisse.*

46. Mais Jesus dit : Quelqu'un m'a touché ; car j'ai reconnu qu'une vertu est sortie de moi.

47. *Videns autem mulier, quia non latuit, tremens venit, & procidit ante pedes ejus ; & ob quam causam tetigerit eum, indicavit coram omni populo, & quemadmodum confestim sanata sit.*

47. Cette femme se voyant ainsi découverte, s'en vint toute tremblante, se jetta à ses pieds, & déclara devant tout le peuple ce qui l'avoit portée à le toucher, & comment elle avoit été guérie à l'instant.

48. *At ipse dixit ei : Filia, fides tua salvam te fecit : vade in pace.*

48. Et Jesus lui dit : Ma fille, votre foi vous a guérie : allez en paix.

49. *Adhuc illo loquente, venit quidam ad principem synagogæ, dicens ei : Quia mortua est filia tua, noli vexare illum.*

49. Comme il parloit encore, quelqu'un vint dire au chef de la synagogue : Votre fille est morte ; ne donnez point davantage de peine au Maître.

50. *Jesus autem, audito hoc verbo respondit patri puellæ : Noli timere, crede tantùm, & salva erit.*

50. Mais Jesus ayant entendu cette parole, dit au pere de la fille : Ne craignez point, croyez seulement, & elle vivra.

51. *Et cùm venisset domum, non permisit intrare secum quemquam, nisi Petrum, & Jacobum, & Joannem, & patrem, & matrem puellæ.*

51. Etant arrivé au logis, il ne laissa entrer personne, que Pierre, Jacque, & Jean, avec le pere, & la mere de la fille.

52. *Flebant autem omnes, & plangebant illam. At ille dixit : Nolite flere, non est mortua puella, sed dormit.*

52. Et comme tous ceux de la maison la pleuroient, en se frappant la poitrine, il leur dit : Ne pleurez point, cette fille n'est pas morte, mais seulement endormie.

53. *Et deridebant eum, scientes quòd mortua esset.*

53. Et ils se moquoient de lui, sachant bien qu'elle étoit morte.

54. *Ipse autem tenens manum ejus clamavit, dicens : Puella, surge.*

54. Jesus la prenant donc par la main, lui cria : *Ma* fille, levez-vous.

55. *Et reversus est spiritus ejus, & surrexit continuò. Et jussit illi dari manducare.*

55. Et son ame étant retournée *dans son corps*, elle se leva à l'instant ; & il commanda qu'on lui donnât à manger.

56. *Et stupuerunt parentes ejus : quibus præcepit ne alicui dicerent quod factum erat.*

56. Alors son pere, & sa mere furent remplis d'étonnement. Et il leur commanda de ne dire à personne ce qui étoit arrivé.

## COMMENTAIRE.

tassent au bas de leurs manteaux (*a*). La femme qui toucha le bas de la robbe de notre Seigneur, étoit sainte Marthe, selon saint Ambroise (*b*). Eusébe (*c*) assûre que c'étoit une femme Païenne de la ville de Panéade, à la source du Jourdain, qui en reconnoissance de ce miracle, érigea une statuë à notre Sauveur, qu'Eusébe assûre avoir vûe de ses yeux. Sozoméne (*d*), & Philostorge (*e*) nous apprennent qu'elle subsista jusqu'au tems de l'Empereur Julien. Jean Malala, & Codinus appellent cette femme *Véronique* ; mais fort différente d'une autre Véronique, que l'on veut qui ait reçû l'empreinte du visage de notre Sauveur, en lui presentant un linge pour s'essuyer, lorsqu'il alloit au Calvaire.

℣. 46. EGO NOVI VIRTUTEM DE ME EXIISSE. *J'ai reconnu qu'une vertu est sortie de moi.* Voyez ci-devant, V. 17. & VI. 19. *Virtus de illo exibat, & sanabat omnes.*

℣. 54. IPSE AUTEM TENENS MANUM EJUS. JESUS *la prenant par la main, &c.* Le Grec lit (*f*) : *Or Jesus ayant fait sortir tout le monde, & la prenant par la main, &c.* Ces paroles ne sont point dans saint Ambroise, ni dans quelques Manuscrits Grecs. On soupçonne qu'elles ont été retranchées, pour éviter la prétenduë contrarieté qui étoit entre ce verset, & le 51. où il est dit que JESUS ne laissa entrer dans la chambre de l'enfant, que le pere, la mere, & trois de ses Disciples. Mais sans rien retrancher, on peut dire que ceci est mis ici par récapitulation : Lorsque JESUS fut seul dans la chambre avec les personnes qu'on vient de nommer, il prit la fille par la main, & lui dit de se lever.

℣. 55. ET REVERSUS EST SPIRITUS EJUS. *Son ame retourna dans son corps.* Ce n'étoit donc pas un simple évanoüissement ; c'étoit une mort réelle. L'ame étoit séparée du corps : elle en étoit sortie ; elle y rentra. On ne peut rien de plus clair que ces paroles pour la distinction des deux substances, & pour l'immortalité de l'ame. Voïez des expressions à peu près pareilles, *Psalm.* LXXVII. 39. *Spiritus vadens, & non rediens.* Et LXXV. 13. *Qui aufert spiritum Principum.* III. 16. *Spiritus pertransibit in illo, & non subsistet ; & non cognoscet ampliùs locum suum.* CXLV. 4. *Exibit spiritus ejus, & revertetur in terram suam, &c.* Eccle. XII. 7. *Revertatur pulvis in terram suam, & spiritus redeat ad Deum, qui dedit illum.*

(a) *Num.* XV. 38.
(b) *Ambros. de Salomone, c.* 5.
(c) *Euseb. Hist. Eccl. lib.* 7. *c.* 17.
(d) *Sozom. lib.* 5. *c.* 20. *hist.*
(e) *Philostorg. hist. lib.* 7. *c.* 3.
(f) Αὐτὸς δὲ ἐκβαλὼν ἔξω πάντας, καὶ κρατήσας, &c.



Digitized by Google

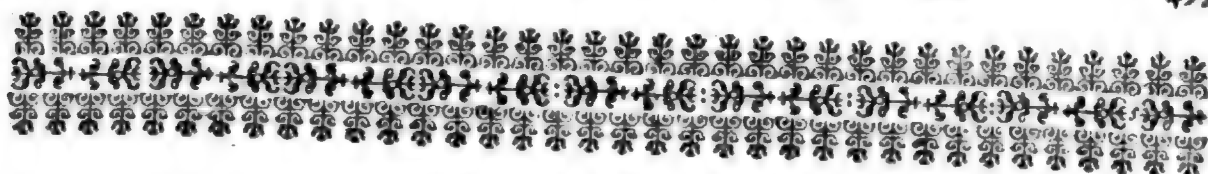

# CHAPITRE IX.

*Mission des Apôtres. Sentiment d'Hérode sur* JESUS-CHRIST. *Multiplication des cinq pains. Confession de saint Pierre, qui reconnoît* JESUS-CHRIST *pour Fils de Dieu. Transfiguration.* JESUS *délivre un enfant possédé. Dispute des Apôtres sur la primauté. Les enfans de Zébédée veulent faire descendre le feu du Ciel sur Samarie.* JESUS-CHRIST *ne reçoit pas un homme qui s'offroit à le suivre. Il en appelle un autre, sans lui donner le tems de rendre les derniers devoirs à son pere.*

℣. 1. *Convocatis autem duodecim Apostolis, dedit illis virtutem, & potestatem super omnia dæmonia, & ut languores curarent.*

℣. 1. JESUS ayant appellé ses douze Apôtres, leur donna puissance, & autorité sur tous les démons, & le pouvoir de guérir les maladies.

2. *Et misit illos prædicare Regnum Dei, & sanare infirmos.*

2. Puis il les envoya prêcher le Royaume de Dieu, & rendre la santé aux malades.

3. *Et ait ad illos: Nihil tuleritis in via, neque virgam, neque peram, neque panem, neque pecuniam, neque duas tunicas habeatis.*

3. Et il leur dit: Ne portez rien dans le chemin, ni bâton, ni sac, ni pain, ni argent, & n'ayez point deux habits.

4. *Et in quamcumque domum intraveritis, ibi manete, & inde ne exeatis.*

4. En quelque maison que vous soyez entrez, demeurez-y, & n'en sortez point.

5. *Et quicumque non receperint vos: exeuntes de civitate illa, etiam pulverem pedum vestrorum excutite in testimonium supra illos.*

5. Lorsqu'il se trouvera des personnes qui ne voudront pas vous recevoir, sortant de leur ville secoüez même la poussiére de vos pieds, afin que ce soit un témoignage contre eux.

6. *Egressi autem circuibant per castella evangelizantes, & curantes ubique.*

6. Etant donc partis, ils alloient de village en village, annonçant l'Evangile, & guérissant par tout les malades.

7. *Audivit autem Herodes Tetrarcha omnia quæ fiebant ab eo, & hæsitabat eò quòd diceretur à quibusdam; quia Joannes surrexit à mortuis;*

7. Cependant Hérode le Tétrarque entendit parler de tout ce que faisoit JESUS, & son esprit étoit en suspens, parce que les uns disoient, que Jean étoit ressuscité d'entre les morts;

## COMMENTAIRE.

℣. 1. DEDIT ILLIS VIRTUTEM SUPER OMNIA DÆMONIA. *Il leur donna autorité sur tous les Dé-mons*; en sorte qu'il n'y en eût aucun qui leur résistât: Car il n'étoit pas également aisé de les chasser tons, comme on le verra dans ce même Chapitre, d'un enfant possédé que les Apôtres ne pûrent guérir, parce qu'ils n'employérent pas contre lui la priére, & le jeûne (*a*), & que leur foi n'étoit pas assez ardente, ni assez ferme.

℣. 2. NEQUE VIRGAM, ... NEQUE DUAS TUNICAS. *Ne portez ni bâton, ni sac*, ni valize, *ni deux tuniques*; c'est-à-dire, des habits à changer: Car on ne portoit ordinairement à la fois qu'une tunique; mais en voiage, on en portoit pour changer. Tout cela veut dire en un mot: Allez où je vous envoye, sans vous mettre en peine de faire provision de rien; reposez-vous entiérement sur ma providence.

℣. 4. IBI MANETE, ET INDE NE EXEATIS. *Demeurez-y, & n'en sortez point.* Demeurez-y pendant tout le tems de votre séjour dans cette ville, & n'en sortez point, pour aller de maison en maison chercher de meilleurs repas, ou une demeure plus commode. Ce seroit faire insulte à ceux qui vous ont reçûs dans leur maison. Le Grec lit (*b*): *Demeurez-y, & sortez-en.* Mais plusieurs Exemplaires (*c*) lisent comme la Vulgate: *Demeurez-y, & n'en sortez pas.* Saint Matthieu (*d*): *Demeurez-y jusqu'à ce que vous sortiez de la ville.*

℣. 7. AUDIVIT HERODES TETRARCHA, &c. *Hérode le Tétrarque entendit parler de tout ce que faisoit* JESUS, *& il étoit en suspens.* Il admiroit tout ce que l'on disoit de JESUS. Il étoit en perpléxité, sans pouvoir se déterminer sur les discours que le peuple en tenoit; les uns croyant que JESUS étoit Elie; les autres, que c'étoit Jean-Baptiste ressuscité. Le Roi sembloit pancher vers ce dernier sentiment (*e*): mais il étoit encore flottant, & incertain. Il paroît par tout ceci, que quelques-uns d'entre les Juifs, & Hérode même croyoient une espece de métempsycose. Les Pharisiens au rapport de Joseph (*f*), tenoient l'ame immortelle; & après la mort du corps,

(a) *Luc.* IX. 38. *Matth.* XVII. 15. 20.
(b) Ἐκεῖ μένετε, καὶ ἐκεῖθεν ἐξέρχεσθε.
(c) *Pers. Æthiop. Aug. Beda, Steph. 1. Velez.*
(d) *Matth.* X. 11.

(e) *Matth.* XIV. 2. *Hic est Joannes Baptista, ipse surrexit à mortuis, &c.*
(f) *Antiq. lib.* 18. *c.* 2. *& l.* 2. *de Bello, p.* 788. ψυχὴν δὲ πᾶσαν μὲν ἄφθαρτον, μεταβαίνειν δὲ εἰς ἕτερον σῶμα τὴν τῶν ἀγαθῶν μόνην.



Digitized by Google

8. *A quibusdam verò: Quia Elias apparuit; ab aliis autem: Quia Propheta unus de antiquis surrexit.*

9. *Et ait Herodes: Joannem ego decollavi. Quis est autem iste, de quo ego talia audio? Et quærebat videre eum.*

10. *Et reversi Apostoli narraverunt illi quæcumque fecerunt, & aßumptis illis secessit seorsum in locum desertum, qui est Bethsaïde.*

11. *Quod cùm cognovissent turbæ, secutæ sunt illum: & excepit eos, & loquebatur illis de Regno Dei, & eos, qui curâ indigebant, sanabat.*

8. Les autres, qu'Elie étoit apparu; & d'autres, qu'un des anciens Prophetes étoit ressuscité.

9. Alors Hérode dit: J'ai fait couper la tête à Jean: mais qui est celui-ci dont j'entens dire de si grandes choses? Et il avoit envie de le voir.

10. Les Apôtres étant revenus, racontérent à JESUS tout ce qu'ils avoient fait. Et JESUS les prenant avec lui, se retira à l'écart dans un lieu désert, près la ville de Bethsaïde.

11. Lorsque le peuple l'eut appris, il le suivit: & JESUS les ayant *bien* reçûs, il leur parloit du Royaume de Dieu, & guérissoit ceux qui avoient besoin d'être guéris.

## COMMENTAIRE.

ils enseignoient que l'ame se retiroit dans des endroits souterrains, où elle recevoit la récompense du bien, ou du mal qu'elle avoit fait. Les ames des méchans y demeuroient éternellement pour y être tourmentées, sans en pouvoir sortir. Celles des gens de bien en sortoient quelquefois, & entroient dans d'autres corps.

Il dit en un autre endroit *(a)*, que les Démons qui possedent certaines personnes, & qui les tourmentent, jusqu'à les faire mourir quelquefois, ne sont autres que les ames des méchans, qui se sont emparées de ces corps. Philon *(b)* enseignoit aussi que les ames sortant du corps, retournoient dans l'air, d'où elles étoient venues, & revenoient aussi quelquefois sur la terre, & rentroient dans un corps, auquel elles avoient quelque attachement, pendant que les autres regardoient le corps comme une prison, ou comme un tombeau, où elles avoient beaucoup souffert. Saint Justin le Martyr, apolog. 2. pag. 65. dit aussi que les obsessions du Démon, se font par les ames des morts.

Quelques Anciens Auteurs Juifs, aussi-bien que quelques Rabbins modernes, enseignent la transmigration des ames, & prétendent que ce que Platon, Pythagore, & les autres en ont dit, est puisé dans les Ecrits des Prophétes. Le Caldéen a suivi ce sentiment sur ces paroles d'Isaïe *(c)*: *Que je sois menteur, si cette iniquité vous est pardonnée, que vous n'en mouriez.* Il l'explique d'une *mort seconde*, qui arrive, lorsque l'ame qui a animé une seconde fois son corps, s'en sépare. La même chose se trouve dans un ancien Livre, nommé Zohar. Ils croyent de plus qu'une ame peut descendre dans un homme qui en a déja une autre. Par exemple, un homme à l'âge de treize, ou quatorze ans, peu recevoir une seconde ame, qui perfectione, & qui grossisse en quelque sorte la première *(d)*. Quelquefois l'ame entre dans un corps nouvellement formé, ou pour expier des fautes qu'elle avoit commises dans une autre vie précédente; ou pour acquérir quelque nouvelle perfection qui lui manquoit; ou pour aider une autre ame trop foible, à vaincre le péché. D'autres plus grossiéres, & plus sensuelles, n'y reviennent que pour y goûter des plaisirs sensibles qui les y attirent.

Ils prétendent que ces révolutions se font jusqu'à trois, & quatre fois, & ils appliquent à cette métempsycose ces paroles de Job *(e)*; *Le Dieu fort fait ces choses deux, & trois fois à l'égard de l'homme.* D'autres croyent que Job veut parler en cet endroit des ames qui peuvent animer un corps, & qu'il veut dire qu'il peut y en avoir jusqu'à trois; mais jamais au-delà. Sur ce pied-là, il ne seroit pas fort extraordinaire qu'Hérode eût crû que l'ame de S. Jean-Baptiste se fût jointe à celle de JESUS-CHRIST dans un même corps, pour y produire des fonctions nouvelles, & plus parfaites.

Dès le commencement du monde, il y eut, selon eux, des ames bonnes, ou mauvaises, qui ont subi plusieurs révolutions. Moyse avoit l'ame d'Abel; & l'Egyptien que tua Moyse, celle de Caïn. Cette derniére ame fut renvoyée dans le corps de Jéthro, beaupere de Moyse, où elle se purifia, & devint toute brillante de lumiére. On dit que le Rabbin Salomon étoit de la révolution de Moyse, & avoit son ame. Ils croyent que les ames passent non-seulement du corps d'un homme dans un autre; mais aussi dans celui d'une bête, & même dans des choses inanimées; comme dans une riviére, dans une fontaine. Plusieurs Rabbins *(f)* ont crû que Phinées, & le Prophéte Elie étoient animez de la même ame, & que l'ame d'Adam, de David, & du Messie étoient les mêmes. L'on ne finiroit pas si l'on vouloit rapporter toutes les rêveries, & extravagances sur ce sujet.

Saint Jérôme *(g)* remarque que plusieurs abusoient de ces endroits de l'Evangile que nous expliquons, pour appuyer le dogme de la métempsycose à la maniére des Pythagoriciens. Au reste la plûpart des Juifs reconnoissoient une véritable résurrection, qui est celle des corps que nous animons, & qui doivent un jour être vivifiez de nouveau par les mêmes ames qui les animent aujourd'hui; & ce sentiment est de foi, & celui que l'Eglise nous enseigne, & qu'elle a puisé dans l'Ecriture de l'ancien, & du nouveau Testament; Au lieu que l'autre espéce de résurrection; je veux dire, la métempsycose des Pharisiens, ou des Pythagoriciens, ne se trouve nulle-part dans les Ecritures, & n'a aucune vraisemblance. Il y a toutefois quelque apparence que cette erreur étoit déja répanduë parmi les Juifs du tems de notre Seigneur, comme on l'a vû par Joseph, & par Philon; quoiqu'il soit difficile d'en fixer le commencement. Ce sentiment a toûjours été du goût des Orientaux; & il est encore assez commun dans ces pays-là. Quelques-uns mêmes croyent en voir des traces dans l'histoire d'Elie. Ce Prophéte ayant été enlevé de la maniére qu'on sait, les Hébreux voyant les merveilles que faisoit Elisée *(h)*, disoient que l'esprit d'Elie s'étoit reposé sur lui.

℣. 10. SECESSIT IN LOCUM DESERTUM. *Il se retira dans un lieu désert, près la ville de Bethsaïde.* Cette ville étoit au-delà du Jourdain, près l'embouchure du Jourdain dans la mer de Tibériade. Le désert de Bethsaïde s'étendoit dans les campagnes voisines, au-delà de cette mer, vers le midi. Voyez S. Matth. XIV. 13. Marc, VI. 31. où il est dit que JESUS passa la mer pour aller dans ce désert.

(a) *Joseph de Bello Jud. lib. 7. c. 25. p. 981.* Τὰ γὰρ καλούμενα δαιμόνια, ταῦτα δὲ πονηρῶν ἐστιν ἀνθρώπων πνεύματα τοῖς ζῶσιν εἰσδυόμενα, καὶ κτείνοντα τοὺς βοηθείας μὴ τυγχάνοντας.
(b) *Philo de somniis.*
(c) *Isai. XXII. 14.*
(d) *Vide Isaac Loriens. de Revolut. Animar. & Manaß. Ben-Israël, de resurrect. mortuorum.*
(e) *Job XXXIII. 29.*
(f) *Vide Grot. ad Matth. XIV. 2.*
(g) *Hieronym. in Matth. XIV.*
(h) *4. Reg. II. 15. Requievit spiritus Eliæ super Elisæum.*

Digitized by Google

12. *Dies autem cœperat declinare. Et accedentes duodecim dixerunt illi: Dimitte turbas, ut euntes in castella villasque quæ circa sunt, divertant, & inveniant escas; quia hic in loco deserto sumus.*

13. *Ait autem ad illos: Vos date illis manducare. At illi dixerunt: Non sunt nobis plus quàm quinque panes, & duo pisces: nisi fortè nos eamus, & emamus in omnem hanc turbam escas.*

14. *Erant autem ferè viri quinque millia. Ait autem ad Discipulos suos: Facite illos discumbere per convivia quinquagenos.*

15. *Et ita fecerunt. Et discumbere fecerunt omnes.*

16. *Acceptis autem quinque panibus, & duobus piscibus, respexit in cælum, & benedixit illis; & fregit, & distribuit Discipulis suis, ut ponerent ante turbas.*

17. *Et manducaverunt omnes, & saturati sunt. Et sublatum est quod superfuit illis, fragmentorum cophini duodecim.*

18. *Et factum est cùm solus esset orans, erant cum illo & Discipuli: & interrogavit illos, dicens: Quem me dicunt esse turba?*

19. *At illi responderunt, & dixerunt: Joannem Baptistam, alii autem Eliam, alii verò quia unus Propheta de prioribus surrexit.*

20. *Dixit autem illis: Vos autem quem me esse dicitis? Respondens Simon Petrus dixit: Christum Dei.*

21. *At ille increpans illos præcepit ne cui dicerent hoc,*

22. *Dicens: Quia oportet Filium Hominis multa pati, & reprobari à Senioribus, & Principibus sacerdotum, & Scribis, & occidi, & tertia die resurgere.*

23. *Dicebat autem ad omnes: Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, & tollat crucem suam quotidie, & sequatur me.*

12. Comme le jour commençoit à baisser, les douze *Apôtres* lui vinrent dire: Renvoyez le peuple, afin qu'ils s'en aillent dans les villages, & dans les lieux d'alentour pour se loger, & pour y trouver dequoi vivre, parce que nous sommes ici en un lieu désert.

13. Mais Jesus leur répondit: Donnez-leur vous-mêmes à manger. Ils lui répartirent: Nous n'avons que cinq pains, & deux poissons: si ce n'est peut-être qu'il faille que nous allions achetter des vivres pour tout ce peuple.

14. Car ils étoient environ cinq mille hommes. Alors il dit à ses Disciples: Faites-les asseoir par troupes, cinquante à cinquante.

15. Ce qu'ils exécutérent, en les faisant tous asseoir.

16. Or Jesus prit les cinq pains, & les deux poissons, & levant les yeux au Ciel, il les bénit, les rompit, & les donna à ses Disciples, afin qu'ils les présentassent au peuple.

17. Ils en mangérent tous, & furent rassasiez. Et on emporta douze paniers pleins des morceaux qui en étoient restez.

18. Un jour comme il prioit en particulier, ayant ses Disciples avec lui, il leur demanda: Que dit le peuple de moi? Qui dit-il que je suis?

19. Ils lui répondirent: Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste: les autres Elie: les autres que c'est quelqu'un des anciens Prophétes qui est ressuscité.

20. Mais vous, leur dit-il, qui dites-vous que je suis? Simon Pierre répondit: Vous êtes le Christ de Dieu.

21. Alors il leur défendit très-expressément de parler de cela à personne.

22. Et il ajoûta: Il faut que le Fils de l'Homme souffre beaucoup, qu'il soit rejetté par les Sénateurs, par les Princes des Prêtres, & par les Docteurs de la Loi, qu'il soit mis à mort, & qu'il ressuscite le troisiéme jour.

23. Il disoit aussi à tout le monde: Si quelqu'un veut venir à moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix tous les jours, & qu'il me suive.

## COMMENTAIRE.

℣. 12. Dies autem cœperat declinare. *Comme le jour commençoit à baisser.* Saint Luc abrege beaucoup ce récit. On peut voir saint Jean, vi. 1. 2. & suivant, & les deux autres Evangélistes, à l'endroit cité.

℣. 16. Benedixit. *Il les bénit.* Il rendit graces à Dieu, & le pria de répandre sa bénédiction pour multiplier ces pains.

℣. 18. Et factum est cum solus esset orans. *Un jour comme il prioit en particulier*, il demanda à ses Disciples: Que dit le peuple de moi? Ceci arriva long-tems après le miracle de la multiplication des pains, & lorsque Jesus étoit avec ses Disciples aux environs de Césarée de Philippe. On peut voir ce qui a été dit sur Saint Matthieu (*a*).

℣. 23. Dicebat autem ad omnes: ... tollat crucem suam quotidie. *Il dit à tout le monde: Si quelqu'un veut venir à moi: ... qu'il porte sa croix tous les jours, & qu'il me suive.* Plusieurs anciens Manuscrits (*b*) omettent ces mots, *tous les jours.* Quelques-uns même ne lisent pas toute cette période, *qu'il porte sa croix tous les jours.* Mais les Versions Syriaques, & Gotiques, la Vulgate, & les Exemplaires Latins les lisent uniformément. Jesus-Christ montre par la nécessité de la mortification continuelle, qu'il ne suffit pas de le suivre un, ou deux ans, de porter sa croix pendant quelque tems; mais qu'il faut la porter tous les jours persévéramment jusqu'à la mort. La vie Chrétienne est un combat continuel de la chair contre l'esprit, & une résistance de l'esprit contre la chair. Dès qu'on cesse de combattre, on est vaincu.

(a) *Matth.* xvi. 13. *Marc.* viii. 27.

(b) *Vide Mill. Var. Lect. hic.*



Digitized by Google

24. *Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet illam: nam qui perdiderit animam suam propter me, salvam faciet illam.*

24. Car celui qui voudra sauver sa vie, la perdra: & celui qui aura perdu sa vie pour l'amour de moi, la sauvera.

25. *Quid enim proficit homo, si lucretur universum mundum; se autem ipsum perdat, & detrimentum sui faciat?*

25. Et que serviroit à un homme de gagner tout le monde aux dépens de lui-même, & en se perdant lui-même?

26. *Nam qui me erubuerit, & meos sermones, hunc Filius Hominis erubescet, cùm venerit in majestate sua, & Patris, & sanctorum Angelorum.*

26. Car si quelqu'un rougit de moi, & de mes paroles, le Fils de l'Homme rougira aussi de lui, lorsqu'il viendra dans sa gloire, & dans celle de son Pere, & des saints Anges.

27. *Dico autem vobis verè: Sunt aliqui hic stantes, qui non gustabunt mortem, donec videant Regnum Dei.*

27. Je vous dis en verité qu'il y en a quelques-uns de ceux qui sont ici présens, qui ne mourront point, qu'ils n'ayent vû le Royaume de Dieu.

28. *Factum est autem post hæc verba ferè dies octo; & assumpsit Petrum, & Jacobum, & Joannem, & ascendit in montem ut oraret.*

28. Environ huit jours après qu'il leur eut dit ces paroles, il prit avec lui Pierre, Jacque, & Jean, & s'en alla sur une montagne pour prier.

29. *Et facta est, dum oraret, species vultus ejus altera; & vestitus ejus albus, & refulgens.*

29. Et pendant qu'il faisoit sa priére, son visage parut tout autre; ses habits devinrent blancs & éclattans.

30. *Et ecce duo viri loquebantur cum illo. Erant autem Moïses & Elias.*

30. Et l'on vid tout d'un coup deux hommes, qui s'entretenoient avec lui: sçavoir Moïse, & Elie.

31. *Visi in majestate, & dicebant excessum ejus, quem completurus erat in Jerusalem.*

31. Ils étoient pleins de majesté, & de gloire, & ils lui parloient de sa sortie *du monde*, qui devoit arriver dans Jérusalem.

32. *Petrus verò, & qui cum illo erant, gravati erant somno. Et evigilantes, viderunt majestatem ejus, & duos viros, qui stabant cum illo.*

32. Cependant Pierre, & ceux qui étoient avec lui, étoient accablez de sommeil: & se réveillant, ils le virent dans sa gloire, & les deux hommes qui étoient avec lui.

33. *Et factum est cùm discederent ab illo, ait Petrus ad Jesum: Præceptor, bonum est nos hic esse; & faciamus tria tabernacula, unum tibi, & unum Moïsi, & unum Eliæ; nesciens quid diceret.*

33. Et comme ils se séparoient de JESUS, Pierre lui dit: Maître, nous sommes bien ici: faisons-y trois tentes, une pour vous, une pour Moïse, & une pour Elie; car il ne savoit ce qu'il disoit.

## COMMENTAIRE.

℣. 24. QUI VOLUERIT ANIMAM SUAM SALVAM FACERE. *Celui qui voudra sauver sa vie, la perdra.* C'est sauver sa vie, que de la donner pour conserver sa foi, & sa Religion. C'est la perdre, que de la conserver en perdant son innocence, & en renonçant JESUS-CHRIST. Et la perte dont il s'agit ici, n'est pas simplement de la vie du corps; c'est de la vie de l'ame, infiniment plus précieuse que celle du corps. Or si la mort est considerée comme le plus grand de tous les maux, que sera-ce de la mort de l'ame? (℣. 25.) *Que serviroit à un homme de gagner tout le monde, s'il se perdoit lui-même?*

℣. 27. DONEC VIDEANT REGNUM DEI. *Ils ne mourront point, qu'ils n'ayent vû le Royaume de Dieu.* On l'entend ordinairement de la Transfiguration, dans laquelle JESUS-CHRIST fit voir à trois de ses Disciples un essai de sa gloire.

℣. 28. FERE DIES OCTO. *Environ huit jours après.* Les autres Evangélistes (a) ne mettent que six jours. Aussi saint Luc a mis le mot *environ*, pour marquer qu'il ne marquoit pas le tems avec une entiére précision. On peut voir sur l'histoire de la Transfiguration, S. Matth. XVII. 1. 2. & suiv.

℣. 31. VISI IN MAJESTATE; ET DICEBANT EXCESSUM EJUS. *Ils étoient pleins de majesté, & lui parloient de sa sortie de ce monde.* Ils s'entretenoient de sa Passion. C'est ainsi que l'expliquent la plûpart des Interprétes. Saint Pierre (b) se sert du mot de *sortie*, pour signifier la mort; & cette maniére de parler est commune en ce sens, non-seulement parmi les Peres, & les Auteurs Ecclesiastiques, mais même chez les Auteurs profanes (c). Quelques-uns (d) l'entendent de la vengeance que le Sauveur devoit exercer contre Jérusalem. *Exitus*, la sortie, peut marquer ou la venuë de JESUS-CHRIST en terre (e), ou sa sortie de la terre pour aller au Ciel (f), ou sa venuë comme Dieu vengeur, contre les Juifs ses ennemis, ou contre les méchans, au dernier jour. *Sortir*, se met souvent dans l'Ecriture, & dans les Auteurs profanes, pour se mettre en campagne, entreprendre une expédition, une conquête, &c. Mais la premiére explication vaut mieux. Quelques anciens Exemplaires Grecs lisent (g): *Ils parloient de sa gloire.* Mais c'est apparemment une ancienne faute de Copiste. Ce qu'Euthyme explique de la Croix.

℣. 32. GRAVATI ERANT SOMNO. *Ils étoient accablez de sommeil.* JESUS étant monté sur la montagne, où il devoit se transfigurer, se mit d'abord en priére; & pendant sa priére, il fut tout d'un coup environné de gloire, de la maniére qu'on l'a vû au verset précédent. Cependant Pierre, Jacques, & Jean s'étoient laissez aller au som-

(a) *Matth. XVII. 1. Marc. IX. 1.*
(b) *2. Petr. 1. 15. Dabo operam, & frequenter habere vos post obitum meum.* Μετὰ τὴν ἐμὴν ἔξοδον.
(c) *Vide Grot. & Vallam hic.*
(d) *Hamm. & le Clerc hic.*
(e) *Joan. XVI. 28. Exivi à Patre, & veni in mundum, &c.*
(f) *Joan. XIII. 1. Quia venit hora ejus, ut transeat de hoc mundo ad patrem.*
(g) Ἔλεγον τὴν δόξαν αὐτοῦ. *Vide Mill. Var. Lect. hic.*

meil:

34. *Hæc autem illo loquente, facta est nubes, & obumbravit eos: & timuerunt, intrantibus illis in nubem.*

35. *Et vox facta est de nube, dicens: Hic est Filius meus dilectus; ipsum audite.*

36. *Et dum fieret vox, inventus est Jesus solus. Et ipsi tacuerunt, & nemini dixerunt in illis diebus quidquam ex his quæ viderant.*

37. *Factum est autem in sequenti die, descendentibus illis de monte, occurrit illis turba multa.*

38. *Et ecce vir de turba exclamavit, dicens: Magister, obsecro te, respice in filium meum, quia unicus est mihi.*

39. *Et ecce spiritus apprehendit eum; & subitò clamat, & elidit, & dissipat eum cum spuma, & vix discedit, dilanians eum.*

40. *Et rogavi Discipulos tuos ut ejicerent illum, & non potuerunt.*

41. *Respondens autem Jesus, dixit: O generatio infidelis & perversa, Usquequò ero apud vos, & patiar vos? Adduc huc filium tuum.*

42. *Et cùm accederet, elisit illum dæmonium, & dissipavit.*

43. *Et increpavit Jesus spiritum immundum, & sanavit puerum, & reddidit illum patri ejus.*

44. *Stupebant autem omnes in magnitudine Dei: omnibusque mirantibus in omnibus quæ faciebat, dixit ad Discipulos suos: Ponite vos in cordibus vestris sermones istos: Filius enim hominis futurum est ut tradatur in manus hominum.*

34. Il parloit encore, lorsqu'il parut une nuée qui les couvrit: & ils furent saisis de frayeur en les voyant entrer dans cette nuée.

35. Et il en sortit une voix qui disoit: Celui-ci est mon Fils bien-aimé, écoutez-le.

36. Pendant qu'on entendoit cette voix, JESUS se trouva tout seul, & les Disciples tinrent ceci secret, & ne dirent pour lors à personne rien de ce qu'ils avoient vû.

37. Le lendemain, lorsqu'ils descendoient de la montagne, une grande troupe de peuple vint au-devant d'eux.

38. Et un homme s'écria parmi la foule, & dit: Maître, regardez mon fils *en pitié*, je vous en supplie; car je n'ai que ce seul enfant:

39. L'esprit *malin* se saisit de lui, & lui fait tout d'un coup jetter de grands cris, il le renverse par terre, il l'agite par de violentes convulsions en le faisant écumer, & à peine le quitte-t-il après l'avoir tout déchiré.

40. J'avois prié vos Disciples de le chasser; mais ils n'ont pû.

41. Alors JESUS prenant la parole, dit: O race incrédule, & dépravée, jusqu'à quand serai-je avec vous, & vous souffrirai-je? Amenez ici votre fils.

42. Et comme l'enfant s'approchoit, le démon le jetta par terre, & l'agita par de grandes convulsions.

43. Mais JESUS ayant parlé avec menaces à l'esprit impur, guérit l'enfant, & le rendit à son pere.

44. Tous furent étonnez de la grande puissance de Dieu. Et lorsqu'ils étoient dans l'admiration de tout ce que faisoit JESUS, il dit à ses Disciples: Mettez bien dans votre cœur ce que je m'en vais vous dire: Le Fils de l'Homme doit être livré entre les mains des hommes.

## COMMENTAIRE.

meil: mais ensuite s'étant réveillez, ils virent JESUS-CHRIST avec Elie, & Moyse, tout brillant d'une lumiére extraordinaire. Luc de Bruges conjecture de cet endroit, que la Transfiguration de notre Seigneur arriva la nuit. Le verset 37. y est très-favorable.

℣. 34. FACTA EST NUBES, ET OBUMBRAVIT EOS. *Il parut une nuée, qui les couvrit.* Est-ce les Apôtres qu'elle couvrit, ou Elie, & Moyse? Il y a plus d'apparence que sur la fin de la vision, il parut une nuée lumineuse, qui enveloppa JESUS, Elie, & Moyse; & qu'alors on oüit une voix, qui dit: *Celui-ci est mon Fils bien-aimé; écoutez-le.* En même-tems la nuée disparut, & emporta Moyse, & Elie; en sorte que JESUS-CHRIST demeura seul en son état ordinaire, avec ses trois Apôtres. Il y a de fort habiles Interprétes qui croyent que la nuée enveloppa aussi les Apôtres; & le Texte n'y est pas contraire.

℣. 37. SEQUENTI DIE. *Le lendemain.* JESUS avoit passé la nuit sur la montagne partie en priéres, & partie dans l'entretien avec Moyse, & Elie. Le lendemain matin il descendit de la montagne avec Pierre, Jacques, & Jean, & vint rejoindre ses autres Disciples, qui l'attendoient avec les troupes.

℣. 38. MAGISTER, RESPICE IN FILIUM MEUM. *Maître, regardez mon fils.* Voyez la même histoire dans S. Matth. XVII. 14.

℣. 40. ROGAVI DISCIPULOS TUOS UT EJICERENT. *J'ai prié vos Disciples de le chasser; mais ils n'ont pû.* Saint Matthieu nous en apprend la raison (a). Les Disciples ayant dit à JESUS en particulier: *Pourquoi ne l'avons-nous pû chasser? Il leur dit: C'est à cause de votre peu de foi; car si vous avez de la foi comme un grain de senevé, vous direz à cette montagne: Passez de-là, & elle y passera; & rien ne vous sera impossible. Mais cette sorte de Démons ne sort que par la priére, & par le jeûne.*

℣. 44. FILIUS HOMINIS FUTURUM EST UT TRADATUR. *Mettez bien avant dans votre esprit, que le fils de l'homme doit être livré entre les mains des hommes.* JESUS dit ceci à ses Apôtres comme ils alloient prêchant par la Galilée, en venant à Capharnaüm, au retour de la montagne où il s'étoit transfiguré. Voyez S. Matthieu, XVII. 18. 19. 20. 21.

(a) *Matth.* XVII. 18. 19.



Digitized by Google

45. *At illi ignorabant verbum istud; & erat velatum ante eos, ut non sentirent illud: & timebant eum interrogare de hoc verbo.*

46. *Intravit autem cogitatio in eos, quis eorum major esset.*

47. *At Jesus videns cogitationes cordis illorum, apprehendit puerum, & statuit illum secùs se,*

48. *Et ait illis: Quicumque susceperit puerum istum in nomine meo, me recipit; & quicumque me receperit, recipit eum qui me misit. Nam qui minor est inter vos omnes, hic major est.*

49. *Respondens autem Joannes, dixit: Præceptor, vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem dæmonia, & prohibuimus eum: quia non sequitur nobiscum.*

50. *Et ait ad illum Jesus: Nolite prohibere; qui enim non est adversùm vos, pro vobis est.*

51. *Factum est autem dum complerentur dies assumptionis ejus, & ipse faciem suam firmavit ut iret in Jerusalem:*

52. *Et misit nuntios ante conspectum suum: & euntes intraverunt in civitatem Samaritanorum ut pararent illi.*

45. Mais ils n'entendoient point ce langage; il leur étoit tellement caché, qu'ils n'y comprenoient rien: & ils appréhendoient même de l'interroger sur ce sujet.

46. Il leur vint aussi une pensée dans l'esprit, lequel d'entr'eux étoit le plus grand.

47. Mais JESUS voyant les pensées de leur cœur, prit un enfant, & le mettant près de lui,

48. Il leur dit: Quiconque reçoit cet enfant en mon nom, me reçoit: & quiconque me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé: car celui qui est le plus petit parmi vous tous, est le plus grand.

49. Alors Jean prenant la parole, lui dit: Maître, nous avons vû un homme qui chasse les démons en votre nom: mais nous l'en avons empêché, parce qu'il ne *vous* suit pas avec nous.

50. Et JESUS lui dit: Ne l'en empêchez point; car celui qui n'est pas contre vous, est pour vous.

51. Lorsque le tems auquel il devoit être enlevé du monde, approchoit, il se résolut d'aller à Jérusalem:

52. Et il envoya devant lui des personnes pour annoncer *sa venuë*; qui étant partis, entrérent dans la ville des Samaritains, pour lui préparer *un logement*.

## COMMENTAIRE.

℣. 45. ILLI IGNORABANT VERBUM ISTUD. *Mais ils n'entendoient point ce langage.* Ils entendoient assez ce que vouloit dire être livré entre les mains de ses ennemis, & être mis à mort; mais ils ne comprenoient point comment JESUS-CHRIST, qu'ils savoient être le Messie, & Fils de Dieu, & qu'ils croyoient immortel, & éternel, pourroit souffrir la mort, & être exposé aux affronts, & aux outrages de la part des hommes. Ces idées leur paroissoient incompatibles. Ils y concevoient quelque mystére, qu'ils n'entendoient pas.

℣. 46. QUIS EORUM MAJOR ESSET. *Il leur vint une pensée, lequel d'entre eux étoit le plus grand.* Ce que JESUS-CHRIST venoit de leur dire, leur fit naître la pensée que bien-tôt il manifesteroit sa gloire, & rétabliroit l'ancien Royaume de Juda. Chacun d'eux se flattoit d'avoir part aux emplois qu'il y devoit distribuer. Il s'agissoit de savoir qui seroit le premier. Voilà quelle étoit alors la foiblesse des Apôtres, & le faux préjugé dont ils étoient remplis sur le regne du Messie.

℣. 47. APPREHENDIT PUERUM. JESUS *voyant leur pensée, prit un enfant, &c.* Saint Luc omet plusieurs circonstances rapportées dans les autres Evangélistes (*a*). La dispute des Apôtres arriva en chemin, & en absence de JESUS, qui étoit entré devant eux à Capharnaüm avec saint Pierre; & ce qui est raconté ici d'un enfant que JESUS-CHRIST leur donna pour modéle de l'humilité qu'il désiroit d'eux, arriva lorsqu'ils furent tous dans la maison. Alors les Disciples, pour faire vuider leur différent par JESUS même, lui demandérent qui seroit le plus grand dans le Royaume des Cieux; & il leur dit ce que nous lisons ici, que celui qui seroit le plus humble, & le plus modeste, seroit le plus grand, & le plus glorieux dans son Royaume.

℣. 49. VIDIMUS QUEMDAM IN NOMINE TUO. *Nous avons vû un homme qui chasse les Démons en votre nom.* Ceci prouve ce que nous avons dit, que JESUS-CHRIST, & saint Pierre étoient allez devant à Capharnaüm, & avoient quitté les Disciples quelque tems auparavant. Cette circonstance ne se trouve qu'ici, & dans Saint Marc, IX. 38.

℣. 51. CUM COMPLERENTUR DIES ASSUMPTIONIS EJUS, &c. *Le tems auquel il devoit être enlevé du monde, approchant, il se résolut d'aller à Jérusalem.* Le Grec à la lettre (*b*): *Comme les jours de la réception*, ou du retour *de* JESUS *s'accomplissoient, il affermit son visage, pour aller à Jérusalem.* Ce n'est pas à dire, comme l'ont crû quelques Interprétes (*c*), que ce voyage qu'il devoit faire à Jérusalem, fut le dernier de sa vie, auquel il fut mis à mort, & crucifié. Il paroît par le récit des Evangélistes, qu'il se passa encore plusieurs mois avant la mort de J. C. & que ce voyage étoit apparemment pour la Fête de la Pentecôte. Mais cette année étoit la derniére de la vie de JESUS-CHRIST; & il savoit déja les dispositions des Juifs, & ce qui devoit lui arriver à quelque tems de-là. Quelques-uns (*d*) croyent que *son retour*, ou *sa réception*, ou *son élévation* en cet endroit, signifie sa mort sur la croix, par laquelle il fut élevé de terre. Mais la plûpart (*e*) l'entendent de son ascension, & de son retour à son Pere. Quant à ces termes: *Il affermit son visage*, ils se prennent quelquefois dans l'Ecriture pour une obstination, & un endurcissement dans le mal (*f*). Mais on les peut prendre aussi pour une forte résolution, une intrépidité, une fermeté inflexible à exécuter ce qu'on a résolu (*g*). JESUS-CHRIST témoigna donc par son air, par sa démarche, & par ses discours, que malgré la malice de ses ennemis, il vouloit aller à Jérusalem.

℣. 52. MISIT NUNTIOS ANTE CONSPECTUM SUUM. *Il envoya devant lui des personnes pour annoncer sa*

(a) *Matth.* XVII. 23. *Marc.* IX. 33. &c.
(b) Ἐν τῷ συμπληροῦσθαι τὰς ἡμέρας τῆς ἀναλήψεως αὐτοῦ, καὶ αὐτὸς τὸ πρόσωπον αὐτοῦ ἐστήριξε τοῦ πορεύεσθαι εἰς Ἱερουσαλήμ.
(c) *Beza. Grot. alii.*
(d) *Heinsius.*
(e) *Mald. Brug. Vat. Camer. Erasm. alii. Vide Marc.* XVI. 19. *Act.* I. 11. & I. *Timot.* III. *ult.*
(f) *Prov.* VII. 13. XXI. 29. *Jerem.* XLII. 15. *Ezech.*
(g) *Ezech.* IV. 3. XIV. 8. *Jerem.* XXI. 10.

Digitized by Google

53. *Et non receperunt eum, quia facies ejus erat euntis in Jerusalem.*

54. *Cùm vidissent autem Discipuli ejus Jacobus & Joannes, dixerunt: Domine, vis dicimus ut ignis descendat de Cælo, & consumat illos?*

55. *Et conversus increpavit illos, dicens: Nescitis cujus spiritûs estis:*

56. *Filius Hominis non venit animas perdere, sed salvare. Et abierunt in aliud castellum.*

57. *Factum est autem, ambulantibus illis in via, dixit quidam ad illum: Sequar te quocumque ieris.*

53. Mais ceux de ce lieu ne le voulurent point recevoir, parce qu'il paroissoit qu'il alloit à Jérusalem.

54. Ce que Jacques, & Jean ses Disciples ayant vû, ils lui dirent: Seigneur, voulez-vous que nous commandions que le feu descende du Ciel, & qu'il les dévore?

55. Mais se tournant, il leur fit réprimande, & leur dit: Vous ne savez pas à quel esprit vous êtes *appellez*:

56. Le Fils de l'Homme n'est pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver. Ils s'en allérent donc en un autre bourg.

57. Lorsqu'ils étoient en chemin, un homme lui dit: *Seigneur*, je vous suivrai par tout où vous irez.

## COMMENTAIRE.

*venuë.* Saint Jérôme (*a*) a crû que JESUS-CHRIST avoit envoyé devant lui de vrais Anges pour annoncer sa venuë. Le terme Grec (*b*) signifie ordinairement des Anges: mais il s'employe aussi pour marquer des Députez, des Envoyez, des Ambassadeurs. La plûpart (*c*) croyent que le Sauveur envoya Jacques, & Jean, pour annoncer sa venuë dans la ville, & pour lui faire préparer les choses nécessaires pour la nourriture, & le coucher. Comme il alloit toûjours en grande compagnie, prêchant par tout, & guérissant les malades, & ne portoit point de provisions, il étoit nécessaire d'user de cette précaution dans les lieux où il alloit; & de faire annoncer sa venuë; afin qu'il pût trouver place pour loger, & que les peuples avertis vinssent écouter ses instructions, & profiter de sa présence pour la guérison de leurs malades. Au reste saint Luc est le seul qui nous ait rapporté ce qui se lit ici depuis le verset 51. jusqu'à la fin du Chapitre.

INTRAVERUNT IN CIVITATEM SAMARITANORUM. *Ils entrérent dans la ville*, ou *dans une ville des Samaritains.* Car on doute que ç'ait été la ville même de Samarie. Le Grec porte (*d*): *Dans une bourgade des Samaritains.* (*e*) La Samarie étoit une espece de Province, qui comprenoit plusieurs bourgades.

℣. 53. ET NON RECEPERUNT EUM. *Ils ne voulurent point le recevoir, parce qu'il paroissoit qu'il alloit à Jérusalem.* Dans toute autre occasion, ils l'auroient reçû; car malgré l'antipathie, & la haine réciproque des Juifs, & des Samaritains, ils ne laissoient pas de se rendre les uns aux autres les devoirs communs de l'humanité; comme on le voit par l'exemple du Samaritain, qui prit soin d'un Juif tombé entre les mains des voleurs, & laissé pour mort (*f*); & par celui de JESUS-CHRIST, qui demanda à boire à une femme de Sichem (*g*), & qui entra même dans cette ville, & y enseigna pendant quelques jours. Mais pour ce qui regardoit la Religion, ils n'avoient entre eux aucun commerce (*h*): *Non coutuntur Judæi Samaritanis.* Et comme JESUS déclaroit assez par sa démarche, & par les autres circonstances du tems, qu'il alloit à Jérusalem pour la Fête de Pentecôte; & que par-là il condamnoit le culte, & la Religion des Samaritains, ils ne voulurent pas le recevoir dans leurs maisons. Il se déclaroit trop ouvertement contre leurs préjugez (*i*). Quelques Anciens (*k*) prennent ce passage, comme si les Samaritains n'avoient pû retenir JESUS chez eux, quelque envie qu'ils en eussent; parce que JESUS étoit pressé, il vouloit aller à Jérusalem. Mais ce sentiment est opposé au Texte même de l'Evangile: Car d'où vient que Jacques, & Jean demanderoient que le feu tombât sur cette bourgade, si elle eût désiré recevoir, & retenir JESUS-CHRIST.

℣. 54. VIS DICIMUS, UT IGNIS DESCENDAT DE COELO? *Voulez-vous que nous commandions que le feu descende du Ciel, & qu'il les dévore?* C'est apparemment ce trait de la vie de Jacques, & Jean qui leur fit donner le nom d'*enfans du tonnerre* (*l*). Leur zèle trop ardent pour la gloire de JESUS-CHRIST (*m*), & l'esprit de vengeance dont ils n'étoient pas encore guéris, les porta à faire cette demande, qui paroissoit en quelque sorte autorisée par l'exemple d'Elie (*n*), qui fit tomber le feu du Ciel sur des soldats que le Roi de Samarie avoit envoyez pour le saisir. Le Grec lit (*o*), *Comme fit Elie.* Ce qui paroît aussi dans les Versions Arabe, Persane, Syriaque, Ethiopienne, Gotique. Grotius soupçonne les Copistes d'avoir retranché ces paroles, parce qu'on les croyoit favorables aux Marcionites (*p*).

℣. 55. NESCITIS CUJUS SPIRITUS ESTIS. *Vous ne savez pas à quel esprit vous êtes appellez*, ou à quel esprit vous appartenez, ou de quel esprit vous êtes animez. Vous ne distinguez pas l'esprit de vengeance, de rigueur, de servitude, qui est celui de la Loi; de l'esprit de clemence, de douceur, de miséricorde, qui est celui de l'Evangile (*q*). Vous ne savez pas que ces excez de zèle, & de sévérité ne sont ni de mon goût, ni de mon esprit. Vous n'êtes point encore entrez dans mon esprit, & mon intention. Vous croyez être animez d'un bon zèle & c'est le zèle d'animosité, & de vengeance qui vous conduit. Le nom d'*esprit*, se prend souvent dans l'Ecriture pour les dispositions du cœur, pour les affections, les sentimens. Ainsi on dit esprit de crainte, esprit d'amour, esprit de puissance, esprit d'infirmité, ou de maladie (*r*), &c.

℣. 56. NON VENIT ANIMAS PERDERE; SED SALVARE. *Le Fils de l'Homme n'est pas venu perdre les hommes; mais les sauver*; à la lettre, *perdre les ames*, ou ôter la vie. Voici quel est mon esprit, & quel devroit être le vôtre; un esprit de douceur, de clémence, de mansuetude, de paix. Je suis venu appeller à la Religion non par le fer, & par le feu; mais par la persuasion, & par la patience. C'est à vous à m'imiter.

℣. 57. SEQUAR TE, &c. *Seigneur, je vous suivrai par tout où vous irez.* JESUS lui répondit: *Les renards*

(a) *Hieronym. ep. ad Algas. qu.* 5.
(b) Καὶ ἀπέστειλεν ἀγγέλους πρὸ προσώπου αὐτοῦ.
(c) *Euthym. Mald. Grot.*
(d) Εἰς κώμην. *Quidam.* Εἰς πόλιν.
(e) *Vall. Erasm. Vatab. Grot. Brug. Beza.*
(f) *Luc.* X. 33.
(g) *Joan.* IV. 7. 8.... 30. 31. *& sequ.*
(h) *Joan.* IV. 9.
(i) *Euthym. Beda, Mald. alii plerique.*
(k) *Vide Ambros. & Theophylact. hic, & Hieronym. ep. ad Algas. qu.* 5.
(l) *Marc.* III. 17.
(m) *Tit. Bostr. Beda, Hieronym. ad Algas.* 4. 5. *alii.*
(n) 4. *Reg.* I. 10. 11. 12.
(o) Ὡς καὶ Ἠλίας ἐποίησε.
(p) *Vide Tertull. lib.* 4. *p.* 540. *contra Marcionem.*
(q) *Mald. Brug. Grot. Beza.*
(r) Voyez Grotius & Hamm. sur ce passage.

58. *Dixit illi Jesus: Vulpes foveas habent, & volucres Cæli nidos: Filius autem Hominis non habet ubi caput reclinet.*

59. *Ait autem ad alterum: Sequere me. Ille autem dixit: Domine, permitte mihi primùm ire, & sepelire patrem meum.*

60. *Dixitque ei Jesus: Sine ut mortui sepeliant mortuos suos; tu autem vade, & annuntia Regnum Dei.*

61. *Et ait alter: Sequar te, Domine, sed permitte mihi primùm renuntiare his quæ domi sunt.*

62. *Ait ad illum Jesus: Nemo mittens manum suam ad aratrum, & respiciens retrò, aptus est Regno Dei.*

58. Jesus lui répondit : Les renards ont leurs taniéres, & les oiseaux du Ciel leurs nids ; mais le Fils de l'Homme n'a pas où reposer sa tête.

59. Il dit à un autre : Suivez-moi. Et il lui répondit : Seigneur, permettez-moi d'aller auparavant ensevelir mon pere.

60. Jesus lui répartit : Laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts ; mais pour vous, allez annoncer le Royaume de Dieu.

61. Un autre lui dit : Seigneur, je vous suivrai ; mais permettez-moi de disposer auparavant de ce que j'ai dans ma maison.

62. Jesus lui répondit : Quiconque ayant mis la main à la charruë, regarde derriére soi, n'est point propre au Royaume de Dieu.

## COMMENTAIRE.

Mais il est fort croya-
*ont des taniéres, &c.* Ceci est rapporté dans une autre conjoncture par S. Matth. VIII. 19. Mais il est fort croya-
ble que la même chose fut dite en plus d'une occasion. Jesus éprouvoit ceux qui s'offroient à le suivre, en leur di-
sant que sa pauvreté étoit extrême, & que pour le suivre, il falloit se résoudre à beaucoup souffrir.

ŷ. 60. Sequar te Domine : sed permitte mihi. *Il dit à un autre de le suivre. Mais il lui répon-
dit : Permettez-moi d'aller auparavant ensevelir mon pere.* Ceci se trouve aussi dans S. Matthieu, Chap. VIII. 21.
mais dans une autre circonstance. On ne peut pas décider lequel des deux Evangélistes a mieux observé l'ordre des
tems. S. Luc semble avoir rassemblé ici trois exemples, qui ont quélque rapport entre eux, uniquement à cause
de ce rapport.

ŷ. 61. Sequar te : sed permitte mihi. *Je vous suivrai : mais permettez-moi de disposer auparavant de
ce que j'ai dans ma maison.* Ceci ne se trouve que dans saint Luc. La réponse de cet homme peut recevoir plus
d'un sens dans le Grec (a) : *Permettez-moi de dire adieu à ceux qui sont dans ma maison* (b) ; ou *permettez-moi de
renoncer publiquement à tout ce qui est dans ma maison* (c) ; souffrez que j'en aille remettre la proprieté à mes pa-
rens. Le premier sens paroît plus conforme au stile du nouveau Testament (d), qui employe ordinairement le
verbe Grec qu'on lit ici, pour *dire adieu*, dans le sens propre qui regarde les personnes ; car dans le figuré, on
dit aussi adieu aux choses (e). Grotius croit que cet homme, de même que celui dont il est parlé aux versets 57. 58.
ne laissérent pas de suivre J.C. & qu'ils furent du nombre de soixante & douze Disciples.

ŷ. 62 Nemo mittens manum ad aratrum. *Quiconque ayant mis la main à la charrue, regarde
derriere, n'est point propre au Royaume de Dieu.* Le Sauveur semble faire ici allusion à ce qui arriva à la vocation
d'Elisée par Elie. Elisée étoit à la charuë, lorsqu'Elie l'appella au ministére de la prophétie (f). Aussi-tôt Elisée
quitte sa charuë, court avec la permission d'Elie, dire adieu à ses pere & mere, tuë deux de ses bœufs, les fait cuire
avec le bois de sa charuë, & se met à la suite du Prophéte. Jesus-Christ veut que ceux qui pensent à le sui-
vre, ne songent plus à autre chose. S'ils mettent la main à cette charuë, il ne leur est plus permis de tourner la
tête en arriére. S'ils quittent la charuë, & les occupations du siécle, qu'ils ne pensent plus à y retourner. *Mettre la
main à la charuë*, est un proverbe même chez les Grecs, pour marquer, le commencement d'une entreprise.
De même qu'un homme qui tient la charuë, ne doit pas détourner ses yeux ailleurs, s'il veut former des sillons
droits, égaux, & profonds ; ainsi quiconque songe à s'attacher à mon service, doit renoncer à tout, pour exécu-
ter sans distinction, & sans partage, le ministére dont je le chargerai (g).

(a) Πρῶτον δὲ ἐπίτρεψόν μοι ἀποτάξασθαι τοῖς εἰς τὸν οἶκόν μου.

(b) *Cyrill. apud D. Thom. Beda, Erasm. Brug. Bez. Grot. Syr. Arab.*

(c) *Aug. lib. 2. de Consensu, c. 23. Renuntiare iis quæ domi sunt. Ita & Maldon. & Erasm. & Brug.*

(d) *Marc.* VI. 46. Καὶ ἀποταξάμενος αὐτοῖς. *Act.* XVIII. 21. Ἀπετάξατο αὐτοῖς. 2. *Cor.* II. 13. Ἀλλὰ ἀποταξάμενος αὐτοῖς.

(e) *Luc.* XIV. 33. Ἀποτάσσεται πᾶσι τοῖς ἑαυτοῦ.

(f) 3. *Reg.* XIX. 19. 20. 21.

(g) *Vide Philipp.* III. 13. *Quæ quidem retrò sunt obliviscens, ad ea verò quæ sunt priora extendens meipsum, ad destinatum persequor. Mald. Grot. Brug.*

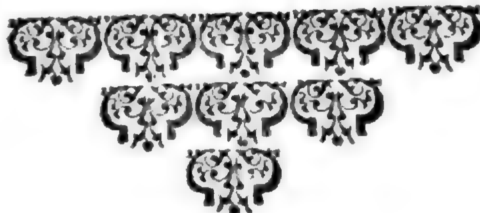

CHAPITRE

Digitized by Google

# CHAPITRE X.

*Les soixante & douze Disciples envoyez prêcher l'Evangile. Leur retour, leur joie. Malheur aux villes qui ne se convertissent pas. Dieu se communique aux petits & aux simples. Qui est notre prochain?* JESUS *chez Marthe & Marie. Celle-ci choisit la meilleure part.*

℣. 1. *Post hæc autem designavit Dominus, & alios septuaginta duos: & misit illos binos ante faciem suam, in omnem civitatem, & locum, quò erat ipse venturus.*

2. *Et dicebat illis: Messis quidem multa, operarii autem pauci. Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.*

3. *Ite, ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos.*

4. *Nolite portare sacculum, neque peram, neque calceamenta, & neminem per viam salutaveritis.*

℣. 1. ENsuite le Seigneur choisit encore soixante & douze autres Disciples, qu'il envoya devant lui deux à deux, dans toutes les villes, & dans tous les lieux où lui-même devoit aller.

2. Et il leur disoit: La moisson est grande; mais il y a peu d'ouvriers. Priez donc le maître de la moisson qu'il envoye des ouvriers en sa moisson.

3. Allez, je vous envoye comme des agneaux au milieu des loups.

4. Ne portez ni bourse, ni sac, ni souliers, & ne saluez personne dans le chemin.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. DESIGNAVIT DOMINUS ET ALIOS SEPTUAGINTA DUOS. *Le Seigneur choisit encore soixante & douze autres Disciples.* Outre les douze Apôtres qu'il avoit choisis auparavant, il choisit encore soixante & douze Disciples, pour annoncer l'Evangile. Il savoit que la moisson étoit trop grande pour un petit nombre de moissonneurs (*a*). Les douze Apôtres étoient comme les douze Patriarches, Chefs des douze tribus. Les soixante & douze Disciples représentoient ces Anciens choisis par Moïse, & remplis du Saint-Esprit, pour l'aider dans les fonctions de son ministére (*b*). Dans les nombres d'hommes qui devoient représenter toute la nation, les Juifs mettoient douze, ou soixante & douze; un, ou six pour chaque tribu. Comme les Evêques sont les successeurs des douze Apôtres, les Corévêques, & les Prêtres employez au ministére de la parole, représentent les soixante & douze Disciples (*c*). Plusieurs Exemplaires Grecs, le Syriaque, le Cophte, le Gotique, S. Irénée, S. Ambroise, S. Jérôme, Tertullien, & plusieurs autres lisent simplement *soixante & dix*, au lieu de *soixante & douze*. Mais l'ancien Manuscrit Grec de Cambrige, le Persan, S. Augustin, l'Auteur des Récognitions, & celui des Constitutions Apostoliques, & plusieurs anciens Manuscrits Grecs suivent la Vulgate, & lisent soixante & douze. Ceux mêmes qui ne lisent dans leur Texte que soixante & dix, conviennent qu'il y eut soixante & douze Disciples (*d*).

MISIT ILLOS BINOS ANTE FACIEM SUAM. *Il les envoya deux à deux dans toutes les villes, où lui-même devoit aller.* C'étoient comme autant d'avantcoureurs, qui annonçoient sa venuë, & lui préparoient les esprits, & les cœurs. On demande en quel tems se fit cette députation? Ce fut dans le même voyage dont on a parlé au Chap. IX. 51. & suivans, & pendant que JESUS étoit encore dans le pays de Samarie, s'avançant toûjours vers Jérusalem. Ces soixante & douze furent députez dans les lieux de la Judée, où il devoit passer dans ce voyage; comme il en avoit député d'autres peu de tems auparavant, dans le pays de Samarie, Chap. IX. 52. 53. 54. Il les envoya deux à deux; c'est-à-dire, en trente-six bandes, afin qu'ils s'entr'aidassent, & se secourussent les uns les autres (*e*), & afin qu'ils fussent réciproquement témoins de leurs propres actions, & de leur conduite, pour fermer la bouche aux ennemis, & aux jaloux du Sauveur. Il est bon de remarquer ici que ce qu'on lit dans ce Chapitre dix, & les cinq suivans ne se trouve pas dans les autres Evangélistes.

℣. 3. MITTO VOS SICUT AGNOS INTER LUPOS. *Je vous envoye comme des agneaux au milieu des loups.* On lit dans la seconde Epître citée sous le nom de saint Clément, ces paroles comme de JESUS-CHRIST: *Vous serez ainsi que des agneaux au milieu des loups. Pierre lui répondit: Mais si les loups dévorent les agneaux?* JESUS *lui dit: Les agneaux après leur mort, ne doivent pas craindre les loups. Et vous ne devez pas craindre ceux qui vous font mourir, & après cela, ne vous peuvent plus rien faire. Mais plûtôt craignez celui, qui après votre mort, a le pouvoir de jetter votre corps, & votre ame dans la géne du feu.* Cet Auteur quel qu'il soit, cite plusieurs paroles comme de notre Seigneur, qui ne se trouvent plus aujourd'hui en propres termes dans l'Evangile. Il est assez croyable que quelquefois il citoit de mémoire, sans s'attacher aux mots.

℣. 4. NEMINEM PER VIAM SALUTAVERITIS. *Ne saluez personne dans le chemin.* Allez promtement, sans vous amuser à faire de vains complimens, & des civilitez inutiles à ceux que vous rencontrerez. Cela tient du proverbe. Elisée dit la même chose à Giézi, lorsqu'il l'envoya avec son bâton pour rendre la vie à l'enfant de la

(*a*) *Matth.* IX. 37.
(*b*) *Num.* XI. 16. 24. 25.
(*c*) *Vide Grot. hic. & Mald. Ita Hieronym. ad Marcell. Beda in Luc.* X. *Eusob. lib.* 1. *hist. Eccl. cap.* 1.
(*d*) *Vide Var. Lect. Mill. hic, & Maldon. & Grot. & Selden. lib.* 2. *de Synedr.* 64. *art.* 8.
(*e*) *Origen. Theophyl. Mald. alii passim.*



Digitized by Google

5. *In quamcumque domum intraveritis; primùm dicite: Pax huic domui;*

6. *Et si ibi fuerit filius pacis, requiescet super illum pax vestra; sin autem, ad vos revertetur.*

7. *In eadem autem domo manete edentes, & bibentes, quæ apud illos sunt; dignus est enim operarius mercede sua. Nolite transire de domo in domum.*

8. *Et in quamcumque civitatem intraveritis, & susceperint vos, manducate quæ apponuntur vobis:*

9. *Et curate infirmos, qui in illa sunt, & dicite illis: Appropinquavit in vos Regnum Dei.*

10. *In quamcumque autem civitatem intraveritis, & non susceperint vos, exeuntes in plateas ejus, dicite:*

11. *Etiam pulverem, qui adhæsit nobis de civitate vestra, extergimus in vos: tamen hoc scitote quia appropinquavit Regnum Dei.*

12. *Dico vobis, quia Sodomis in die illa remissiùs erit, quàm illi civitati.*

13. *Væ tibi, Corozaïm, væ tibi, Bethsaïda: quia si in Tyro, & Sidone factæ fuissent virtutes, quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio, & cinere sedentes pœniterent.*

14. *Verumtamen Tyro, & Sidoni remissius erit in judicio, quàm vobis.*

5. En quelque maison que vous entriez; dites d'abord: Que la paix soit dans cette maison;

6. Et s'il s'y trouve quelque enfant de paix; votre paix reposera sur lui: sinon, elle retournera sur vous.

7. Demeurez en la même maison, mangeant, & bûvant de ce qu'il y aura chez eux; car celui qui travaille mérite sa récompense. Ne passez point de maison en maison.

8. En quelque ville que vous entriez, & où l'on vous aura reçûs: mangez ce qu'on vous présentera:

9. Guérissez les malades qui s'y trouveront, & dites-leur: Le Royaume de Dieu s'est approché de vous.

10. Mais si étant entrez en quelque ville, on ne vous y reçoit point, sortez dans les ruës, & dites:

11. Nous secoüons contre vous la poussiére même de votre ville, qui s'est attachée à nos pieds: Sachez néanmoins que le Royaume de Dieu est proche.

12. Je vous assûre qu'au *dernier* jour, Sodome sera traitée moins rigoureusement que cette ville-là.

13. Malheur à toi, Corozaïm, malheur à toi, Bethsaïde: parce que si les miracles qui ont été faits en vous, avoient été faits dans Tyr, & dans Sidon, il y a long-tems qu'elles auroient fait pénitence dans le sac, & dans la cendre.

14. C'est pourquoi au jour du jugement Tyr, & Sidon seront traitées moins rigoureusement que vous.

## COMMENTAIRE.

veuve de Sunam (*a*): *Si occurrerit tibi homo, ne salutes eum.* Ne songez qu'à exécuter au plûtôt les ordres que je vous donne.

℣. 6. FILIUS PACIS. *Un enfant de paix.* Un homme digne de recevoir la paix que vous lui offrez (*b*); disposé à vous écouter, & à profiter de la grace qu'il lui est offerte. *La paix*, se prend pour toute sorte de bonheur, & de prospéritez. *Un enfant de paix*, est un homme digne de toute sorte de biens; comme un enfant de mort (*c*), un enfant de perdition (*d*), est celui qui mérite la mort, les derniers supplices. Si dans la maison où vous entrerez, il n'y a personne digne de votre paix, *elle retournera sur vous*; vous en recevrez vous même la plénitude; elle ne sera pas perdue pour vous; Dieu fera retomber sur vous-mêmes les effets de vos vœux. On peut voir dans saint Matthieu (*e*) l'explication des versets 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. JESUS-CHRIST donne aux soixante & douze Disciples les mêmes commandemens qu'il avoit donnez aux Apôtres au commencement de leur mission.

℣. 8. QUÆ APPONUNTUR VOBIS. *Mangez ce qu'on vous présentera.* Contentez-vous de ce que vos hôtes vous serviront, sans rechercher la délicatesse, la superfluité, la bonne chére (*f*), & vivez sans inquiétude. Vous trouverez à manger chez ceux à qui vous annoncerez ma venue. Ne faites point de provision; ne portez ni argent, ni nourriture; Dieu aura soin de votre entretien. *Celui qui travaille, mérite sa récompense.* Quelques-uns croyent que par ces paroles: *Mangez ce qu'on vous présentera*, il veut lever leur scrupule sur le choix des viandes, & sur les cérémonies de la Loi. Mais cela n'est pas probable. Il ne les envoye que chez les Juifs; & ç'auroit été leur causer un terrible scandale, si on leur eût vû négliger la distinction des viandes.

℣. 9. APPROPINQUAVIT IN VOS. *Le Royaume de Dieu s'est approché de vous*; ou plûtôt, il est venu vers vous, il est arrivé. Voici le tems heureux, où le Seigneur va rétablir son Royaume parmi vous. Le Messie est apparu; il va vous délivrer de l'oppression de vos ennemis. C'est ainsi que les Juifs charnels entendoient ces paroles. J. C. les employe ordinairement, pour marquer sa venue, & la prédication de l'Evangile.

℣. 13. VÆ TIBI, COROZAIM. *Malheur à vous, Corozaïm. Corozaïm* étoit au-delà du Jourdain, si l'on en croit Adrichomius, & Bonfrere: mais S. Jérôme la met à deux milles de Capharnaüm dans la Galilée: Ce qui nous oblige à la placer au-deçà de la mer de Tibériade.

SI IN TYRO, ET SIDONE. *Si les miracles qui ont été faits en vous, avoient été faits dans Tyr, & dans Sidon.* Ces deux villes étoient Païennes. J. C. voyoit dans elles moins d'éloignement de la vérité, moins d'indocilité, & de malice, que dans les Juifs.

(a) 4. *Reg.* IV. 29.
(b) *Confer. Matth.* x. 13. *Grot. Brug. Vatab. alii.*
(c) 1. *Reg.* XII. 5.
(d) 2. *Thessal.* II. 3.
(e) *Matth.* x. 7. 8. 9. 10. 14. 15.
(f) *Grot. Brug. Lud. de Dieu.*

Digitized by Google

*15. Et tu, Capharnaüm, usque ad Cælum exaltata, usque ad infernum demergêris.*

15. Et toi, Capharnaüm, qui as été élevée jusqu'au Ciel, tu seras précipitée jusques dans le fonds des enfers.

*16. Qui vos audit, me audit: & qui vos spernit, me spernit. Qui autem me spernit, spernit eum, qui misit me.*

16. Celui qui vous écoute, m'écoute: celui qui vous méprise, me méprise: & celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé.

*17. Reversi sunt autem septuaginta duo cum gaudio, dicentes: Domine, etiam dæmonia subjiciuntur nobis in nomine tuo.*

17. Or les soixante & douze Disciples s'en revinrent avec joye, lui disant: Seigneur, les démons même nous sont assujettis par la vertu de votre nom.

*18. Et ait illis: Videbam satanam sicut fulgur de Cælo cadentem.*

18. Il leur répondit: Je voyois satan tomber du Ciel comme un éclair.

*19. Ecce dedi vobis potestatem calcandi supra serpentes, & scorpiones, & super omnem virtutem inimici: & nihil vobis nocebit.*

19. Vous voyez que je vous ai donné le pouvoir de fouler aux pieds les serpens, & les scorpions, & toute la puissance de l'ennemi; & rien ne vous pourra nuire.

## COMMENTAIRE.

℣. 15. ET TU, CAPHARNAUM. *Et toi, Capharnaüm, qui as été élevée jusqu'au Ciel.* Capharnaüm étoit située sur le bord occidental de la mer de Tibériade. J. C. ayant quitté Nazareth, y avoit fait sa demeure ordinaire (*a*). Il n'y avoit aucune ville, où il eût prêché si souvent, ni où il eût fait tant de miracles. C'est ce qui lui fait dire qu'elle étoit élevée jusqu'au Ciel. Mais à cause de son incrédulité, il la menace d'être précipitée jusqu'aux enfers.

℣. 17. REVERSI SUNT AUTEM SEPTUAGINTA. *Or les soixante & douze Disciples s'en revinrent avec joye, disant: Les démons mêmes nous sont assujettis en votre nom.* Les Disciples revinrent à JESUS apparemment lorsqu'il fut arrivé à Jérusalem, & après qu'ils eurent parcouru tout le pays qui est depuis Samarie, jusqu'à Jérusalem. L'Evangéliste nous représente JESUS à Béthanie, aux portes de Jérusalem, au 38. de ce Chapitre, sans marquer aucun voyage, ni aucune action entre leur retour, & son arrivée à Béthanie. Quelques Anciens (*b*) croyent remarquer une espéce de vanité dans les Disciples, qui témoignent leur joye de ce que les Démons leur sont soumis. Mais d'autres (*c*) en jugent plus favorablement; & certes on ne voit rien qui oblige à prendre en mauvais sens, ni leur joye, ni leur discours. Il est à remarquer qu'ils reconnoissent que ce n'est qu'au nom, & par la vertu de J. C. qu'ils faisoient leurs miracles; au lieu que le Sauveur les faisoit avec autorité, & de lui-même. Ils disent que non-seulement ils guérissent les maladies; mais que les Démons mêmes leur sont soumis: Ce qui marque un plus grand pouvoir (*d*).

℣. 18. VIDEBAM SATANAM SICUT FULGUR DE COELO CADENTEM. *Je voyois Satan tomber du Ciel comme un éclair.* Quel est le rapport de ces paroles à ce qui précéde? Quelques-uns (*e*) l'entendent ainsi: Le regne du Démon est près de sa fin; ce Prince des ténebres va être renversé; il tombera des airs où il domine, avec la même précipitation qu'un éclair qui fend la nuë, & se dissipe dans l'air. C'est à peu près la même chose que ce qu'il dit ailleurs (*f*) *Le Prince de ce monde est déja jugé.* Et encore (*g*): *Voici le tems du jugement du monde; voici le tems où le Prince du monde sera chassé dehors.* Lorsque je vous envoyois annoncer l'Evangile aux pauvres, je voyois Satan tomber de son trône; je voyois son empire se renverser. Le dernier effort de cet empire de ténebres, est la mort du Sauveur, comme il le dit lui-même (*h*): *Hæc est hora vestra, & potestas tenebrarum.* Depuis sa Résurrection, il a resserré le dragon dans l'abîme pour mille ans; il en a fermé l'entrée, & l'a scelée de son sceau (*i*).

D'autres (*k*) croyent que JESUS parle ici de la chute de Lucifer au commencement de la Création. Le Sauveur pour donner à ses Disciples une leçon d'humilité au milieu de la vaine complaisance dont il les voyoit pleins, à cause des miracles qu'ils avoient faits, leur dit: Prenez garde à l'orgueil; il a précipité le premier Ange du haut du Ciel. Je l'ai vû dans la gloire dont il étoit environné; & je l'ai vû précipiter dans l'enfer comme un éclair. Craignez qu'il ne vous en arrive autant. La premiére explication nous paroît plus simple, & plus litterale.

℣. 19. ECCE DEDI VOBIS POTESTATEM, &c. *Je vous ai donné le pouvoir de fouler aux pieds les serpens.* Le Grec lit (*l*): *Je vous donne le pouvoir.* Il le leur confirme; il l'augmente: Mais, ajoute-t'il, je vous avertis de ne pas regarder cela comme quelque chose de fort important; ni qui soit digne de votre attachement, & de votre estime. Je vais vous dire ce que vous devez estimer, & en quoi vous devez mettre votre gloire; c'est en ce que vos noms sont écrits dans le Ciel. Plusieurs Peres (*m*), & quelques nouveaux Commentateurs entendent ces serpens, & ces scorpions dans un sens spirituel: Vous foulerez aux pieds les dragons infernaux, les serpens, & les scorpions, qui attaquent, & qui font mourir les ames; vous renverserez toute la puissance de l'ennemi, &c.

Mais rien n'empêche de s'en tenir au sens litteral, qui l'entend des vrais serpens, & des scorpions réels (*n*). Le Sauveur fait allusion à ce passage du Pseaume (*o*): *Vous marcherez sur l'aspic, & le basilic, & vous foulerez aux pieds le lion, & le dragon.* Voyez S. Marc, XVI. 18. où JESUS-CHRIST donne à ses Apôtres le même pouvoir qu'ici, sur les serpens, & les bêtes vénimeuses. Ce qu'il ajoûte immédiatement après: Je vous donne pouvoir de fouler aux pieds *toute la Puissance de l'ennemi*, insinuë que le venin des serpens, & les qualitez nuisibles qu'on remarque dans certains animaux, sont des effets de la malice du démon. Les bêtes vénimeuses sont les armes, & les instrumens dont il se sert, pour nous faire mourir, comme Prince de la mort, & meurtrier dès le commencement; ainsi que

(a) *Matth.* IV. 13.
(b) *Cyprian. de jejunio, & orat. Christi. Greg. lib. 23. Moral. c. 7. Beda, Cyrill. apud D. Thom.*
(c) *Theophyl. Mald. Grot.*
(d) *Grot. Brug. Mald.*
(e) *Gregor. Nazianz. orat. 4. de Theologia. Basil. homil. quod Deus non sit Author malorum. Elias Cretens. in Greg. Nazianz. Cyrill. apud D. Thom. Euthym. Theophyl. Mald. Brug. Grot. Ligf.*
(f) *Joan.* XVI. 11.
(g) *Joan.* XII. 31.
(h) *Luc.* XXII. 53.
(i) *Apoc.* XII. 9. XX. 2.
(k) *Cyprian. lib. de jejun. & tentation. Christi. Ambros. lib. de fuga sæculi, c. 7. Chrysost. homil. 2. de pœnit. Hieronym lib 2. contra Jovinian. Greg. Mag. lib. 23. in Job. c. 7. Beda & Theophyl. hic. Bern. serm. 5. de dedicat. Eccles. Euthym. alii.*
(l) [illegible]
(m) *Iren. lib. 5. c. 24. Cyprian. ad Nerat. Rufin. exposit. Symbol. Basil. in Psal. 28. Procop. in Isai. XLIX. Chrysost. homil. 17. in Genes. Beda, Theophyl. Euthym. Brug. &c.*
(n) *Mald. Grot. Bosb. &c.*
(o) *Psal.* XC. 13.

20. *Verumtamen in hoc nolite gaudere quia spiritus vobis subjiciuntur: gaudete autem, quòd nomina vestra scripta sunt in Cœlis.*

21. *In ipsa hora exultavit Spiritu sancto, & dixit: Confiteor tibi, Pater, Domine Cœli & terræ, quòd abscondisti hæc à sapientibus & prudentibus, & revelasti ea parvulis. Etiam, Pater; quoniam sic placuit ante te.*

22. *Omnia mihi tradita sunt à Patre meo. Et nemo scit quis sit Filius, nisi Pater, & quis sit Pater, nisi Filius, & cui voluerit Filius revelare.*

23. *Et conversus ad Discipulos suos, dixit: Beati oculi qui vident quæ vos videtis.*

24. *Dico enim vobis, quòd multi Prophetæ, & Reges voluerunt videre quæ vos videtis, & non viderunt; & audire quæ auditis, & non audierunt.*

25. *Et ecce quidam Legisperitus surrexit tentans illum, & dicens: Magister, quid faciendo vitam æternam possidebo?*

26. *At ille dixit ad eum: In Lege quid scriptum est? Quomodo legis?*

20. Néanmoins ne mettez point votre joye en ce que les esprits *impurs* vous sont soumis: mais réjoüissez-vous plûtôt de ce que vos noms sont écrits dans les Cieux.

21. En cette même heure Jesus tressaillit de joye dans *un mouvement du* Saint-Esprit, & dit ces paroles: Je vous rends gloire, mon Pere, Seigneur du Ciel, & de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages, & aux prudens, & que vous les avez révélées aux petits. Oüi, mon Pere, cela est *juste*, parce que vous l'avez ainsi voulu.

22. Mon Pere m'a mis toutes choses entre les mains; & nul ne connoit qui est le Fils, que le Pere; ni qui est le Pere, que le Fils, & celui à qui le Fils l'aura voulu révéler.

23. Et se tournant vers ses Disciples, il leur dit: Heureux les yeux qui voyent ce que vous voyez.

24. Car je vous déclare que beaucoup de Prophétes, & de Rois ont souhaité de voir ce que vous voyez, & ne l'ont point vû; & d'entendre ce que vous entendez, & ne l'ont point entendu.

25. Alors un Docteur de la Loi se levant, lui dit pour le tenter: Maître que faut-il que je fasse pour posséder la vie éternelle?

26. Jesus lui répondit: Qu'y a-t-il d'écrit dans la Loi? Qu'y lisez-vous?

## COMMENTAIRE.

l'appelle l'Ecriture (*a*). Les Hébreux attribuoient les maladies, les poisons, & ce qui y a du rapport, aux mauvais esprits.

℣. 20. Quia nomina vestra scripta sunt in Coelis. *Réjoüissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans le Ciel*; dans le Livre de vie, au nombre des prédestinez, & des amis de Dieu. Voilà ce qui doit faire votre satisfaction, & votre joie. Faire des miracles, commander avec empire à la maladie, & aux démons, sont des choses que les méchans mêmes peuvent faire quelquefois (*b*): *Plusieurs viendront au jour du Jugement me dire: Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom, & n'avons-nous pas chassé les demons, & fait plusieurs miracles par votre vertu? Alors je leur déclarerai que je ne les connois point.*

Quelques-uns ont inferé de ces paroles: *Réjoüissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans le Ciel*; que tous les soixante & douze Disciples étoient prédestinez à la gloire éternelle; prérogative que n'ont pas euë les Apôtres mêmes, puisque de leur nombre étoit Judas, que l'on regarde à bon droit comme un réprouvé. Mais comme il y auroit de la témérité à dire que quelqu'un des soixante & douze Disciples étoit réprouvé, il n'y en auroit guéres moins à assurer qu'ils étoient tous predestinez à la gloire (*c*). Le Sauveur veut donc dire ici, que le bonheur de ses Disciples ne consiste pas à faire des prodiges, & des actions éclatantes: mais qu'ils doivent le faire consister dans ce qu'il les a appellez, choisis, séparez du grand nombre de ceux qui périssent; qu'il leur a donné la grace de la Foi, & de la justification; & que c'est à eux à conserver le dépôt de la grace, & assurer par la pratique des bonnes œuvres, leur vocation, & leur élection. Ceux qui sont véritablement prédestinez, ne peuvent jamais être effacez du Livre de vie, comme le dit saint Augustin (*d*). Mais plusieurs s'y croyent écrits, qui trouveront un jour qu'ils en sont effacez; ils ont reçu la grace justifiante dans le Baptême, ils ont pratiqué quelques bonnes œuvres pendant leur vie; mais ils ont perdu la grace par leurs crimes, & ils n'ont pas persévéré jusqu'à la fin dans le bien qu'ils avoient commencé.

℣. 21. Exultavit Jesus spiritu. *Jesus tressaillit de joye, & dit ces paroles: Je vous rends gloire, mon Pere, de ce que vous avez caché ces choses aux sages, & que vous les avez révélées aux petits*, aux simples, aux ignorans. Vous leur avez découvert des véritez, que vous avez cachées aux sages, & aux prudens; à ceux qui sont *sages* à leurs propres yeux; c'est-à-dire, aux superbes; & *aux prudens* de la prudence de la chair, qui n'est que folie aux yeux de Dieu. Vous avez préparé le cœur des premiers, & vous leur avez donné l'humilité & la docilité nécessaires pour recevoir les véritez de l'Evangile; les autres s'en sont rendus indignes par leur orgueil, & par leur endurcissement. Vous avez donné aux petits le pouvoir de faire des miracles, que vous refusé aux grands, & aux puissans. Jesus-Christ ne se réjoüit pas du malheur de ceux-ci; mais il loue la justice, & la sagesse de Dieu, dans toute l'économie de sa conduite sur les Elûs, & dans l'établissement de l'Eglise Chrétienne. On peut voir sur ce verset, & sur les trois suivans, le Commentaire sur saint Matth. xi. 25. 26. 27. &c.

℣. 25. Quidam Legisperitus surrexit, tentans eum. *Un Docteur de la Loi se levant, lui dit pour le tenter: Maître, que faut-il que je fasse pour posséder la vie éternelle?* La Loi de Moyse ne promet pas d'une maniére expresse la vie éternelle à ceux qui l'observent; elle se borne aux biens temporels, & à la vie présente (*e*). Toutefois les Hébreux ne laissoient pas d'espérer une autre vie après celle-ci; & ce sentiment se remarque très-

(a) *Joan.* viii. 44.
(b) *Matth.* vii. 12.
(c) *Vide Maldon. & Janfen. hic.*
(d) *August. in Psalm.* lxviii. 13.
(e) *Levit.* xviii. 5. *Ezech.* xx. 11. 2. *Esdr.* ix. 29.

distinctement

Digitized by Google

27. *Ille respondens dixit: Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & ex tota anima tua, & ex omnibus viribus tuis; & ex omni mente tua; & proximum tuum sicut teipsum.*

27. Il lui dit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, de toutes vos forces, & de tout votre esprit; & votre prochain comme vous-même.

28. *Dixitque illi: Rectè respondisti: hoc fac, & vives.*

28. Jesus lui dit : Vous avez fort bien répondu : faites cela, & vous vivrez.

29. *Ille autem volens justificare seipsum, dixit ad Jesum : Et quis est meus proximus?*

29. Mais cet homme voulant se justifier, dit à Jesus : Et qui est mon prochain?

30. *Suscipiens autem Jesus, dixit: Homo quidam descendebat ab Jerusalem in Jericho, & incidit in latrones, qui etiam despoliaverunt eum : & plagis impositis abierunt semivivo relicto.*

30. Et Jesus prenant la parole lui dit : Un homme, qui descendoit de Jérusalem à Jéricho, tomba entre les mains des voleurs, qui le dépoüillérent, le couvrirent de playes, & s'en allérent, le laissant à demi-mort.

31. *Accidit autem ut Sacerdos quidam descenderet, eâdem viâ : & viso illo præterivit.*

31. Il arriva ensuite qu'un Prêtre descendoit par le même chemin, lequel l'ayant apperçû, passa outre.

32. *Similiter & Levita, cùm esset secùs locum, & videret eum, pertransiit.*

32. Un Lévite, qui vint aussi au même lieu, l'ayant consideré, passa outre encore.

## COMMENTAIRE.

distinctement dans les Livres de l'Ecriture écrits avant, & depuis la captivité dans Joseph, & dans Philon. C'étoit le sentiment commun de la nation, & des deux principales Sectes qui fussent parmi eux; des Pharisiens & des Esséniens : car pour les Saducéens, qui pensoient autrement, on les regardoit comme des gens qui avoient peu de Religion, & presque comme des Epicuriens.

Ce savant dans la Loi, *Légisperitus*; en Grec, *Nomicos*, un Légiste, un homme versé dans les questions sur la Loi; voyant que Jesus-Christ enseignoit clairement la vie éternelle, vient le tenter, en lui demandant ce qu'il faut faire pour parvenir à ce bonheur : Car, disoit-il en lui-même, s'il dit qu'il faut observer la Loi, & les ceremonies, il est inutile de venir nous annoncer le Royaume de Dieu, comme quelque chose de nouveau. S'il enseigne qu'il ne la faut point observer, il sera convaincu de prévarication, & traité comme un faux Prophéte. Mais Jesus sçut tirer de la réponse même de son adversaire, de quoi le couvrir de confusion. Il lui fit voir qu'il ne lui manquoit rien du côté de la connoissance de la Loi; mais seulement du côté de la pratique : *Hoc fac, & vives.*

℣. 29. Ille autem volens justificare seipsum. *Mais cet homme voulant se justifier*; justifier sa conduite, & ôter le soupçon que l'on avoit conçû de sa mauvaise foi, en interrogeant J. C. (a) Puisqu'il avoit si bien répondu, il étoit clair qu'il n'étoit pas venu lui faire cette question par ignorance. Pour faire voir donc qu'il avoit une difficulté réelle à lui proposer, il lui fait une seconde demande : *Et qui est mon prochain*? Qui sont ceux que je dois aimer comme moi-même?

℣. 30. Homo quidam descendebat ab Jerusalem. *Un homme qui descendoit de Jérusalem à Jéricho, tomba entre les mains des voleurs.* Plusieurs Interprétes (b) croyent que J. C. raconte ici plûtôt une histoire, qu'une simple parabole. Le chemin de Jérusalem à Jéricho, étoit décrié par les voleries, & les meurtres qui s'y commettoient. Là étoit, dit-on, la vallée d'*Adommin* (c), ou des Sanglans, à cause du sang qui s'y répandoit. Le but de cette narration est de montrer que tout homme qui a besoin de notre secours, est notre prochain, & que nous ne devons refuser à personne l'assistance que nous nous trouvons en état de lui rendre (d) : En un mot, que la Loi qui oblige à aimer son prochain comme soi-même, est générale, & s'étend à tous les hommes, & envers tous les hommes. Il raisonne avec ce Docteur de la Loi, en supposant les préjugez communs des Juifs, qui étoient que les seuls Hébreux, & les justes étoient leur prochain : car ils ne comptoient point pour tels les Gentils, & les méchans (e); & sur tout les Samaritains, qu'ils haïssoient souverainement.

Jesus force donc cet homme à confesser que le Samaritain, dont il parle ici, étoit le prochain du Juif blessé; & par conséquent, que son principe étoit faux; qu'on pouvoit être le prochain d'un Israëlite, sans être Israëlite; & que le dernier, & le plus éloigné de tous les hommes, pouvoit nous rendre des services si essentiels, qu'ils nous le feroient considérer comme le plus cher de nos amis (f). Il montre de plus que les mêmes principes des Juifs étoient insoutenables, par une absurdité visible, qui s'ensuit, si on les admet; c'est que nos freres, nos compatriotes, ceux de notre nation, les plus gens de bien pourront n'être plus notre prochain, puisque dans l'exemple proposé, un Prêtre, & un Lévite passerent, sans rendre aucun secours au Juif blessé, & dépoüillé.

Les Peres (g) unanimement ont reconnu dans cette parabole un sens mystique. Le Juif qui descend de Jérusalem à Jéricho, & qui est dépoüillé, & laissé pour mort, est Adam notre premier pere, qui par son péché est déchû de son innocence, & a perdu toutes les graces que Dieu lui avoit données en le créant. Il s'est donné à lui-même le coup de la mort, en mangeant le fruit défendu. Les voleurs qui le blessent, & le dépoüillent, sont les Démons. Le Prêtre, & le Lévite qui passent, sans secourir ce misérable, représentent la Loi de Moyse, avec tous ses sacrifices, & ses cérémonies, incapables de guérir nos blessures. Le charitable Samaritain, est J. C. L'hôtellerie où il porte son malade, est l'Eglise. L'huile, & le vin, sont les Sacremens. Le vin marque son sang, & l'huile sa miséricorde. Ceux à qui il recommande le blessé, sont les Pasteurs de l'Eglise.

℣. 31. Præteriit. *Il passa outre.* Le Grec (h) peut marquer qu'il se retira en arriére, comme saisi d'horreur à la vûë de ce malheureux (i); ou qu'il passa, allant du côté opposé où le blessé devoit aller; c'est-à-dire, allant de Jéricho à Jérusalem (k).

---

(a) *Beda, Mald, Martianay, Brug.*
(b) *Grot. Jansen. alii.*
(c) *Hieronym. in Matth. xx. & epist. 27.*
(d) *Aug. lib. 1. de Doctr. Christ. c. 30.*
(e) *Vide Matth. v. 43. Aruch. & Martian. & Ligfoot hic.*
(f) *Vide Mald. hic. Grot. ad ℣. 37.*

(g) *Vide Origen. homil. 34. Greg. orat. 4. de Theolog. Ambros. hic. Hieronym. ad Fabiol. Greg. lib. xx. Moral. c. 21. Beda, Theophyl. hic. alii.*
(h) [illegible]
(i) *Theophyl. Brug.*
(k) *Grotius hic.*

33. *Samaritanus autem quidam iter faciens, venit secùs eum, & videns eum, misericordiâ motus est.*

34. *Et appropians alligavit vulnera ejus, infundens oleum, & vinum; & imponens illum in jumentum suum, duxit in stabulum, & curam ejus egit.*

35. *Et altera die protulit duos denarios, & dedit stabulario, & ait: Curam illius habe, & quodcumque supererogaveris, ego cùm rediero reddam tibi.*

36. *Quis horum trium videtur tibi proximus fuisse illi, qui incidit in latrones?*

37. *At ille dixit: Qui fecit misericordiam in illum. Et ait illi Jesus: Vade, & tu fac similiter.*

38. *Factum est autem, dum irent, & ipse intravit in quoddam castellum; & mulier quædam Martha nomine, excepit illum in domum suam.*

39. *Et huic erat soror nomine Maria, quæ etiam sedens secùs pedes Domini, audiebat verbum illius.*

33. Mais un Samaritain, passant son chemin, vint à l'endroit où étoit cet homme; & l'ayant vû, il en fut touché de compassion:

34. Il s'approcha donc de lui, il versa de l'huile, & du vin dans ses playes, & les banda: & l'ayant mis sur son cheval, il l'amena dans l'hôtellerie, & eut soin de lui.

35. Le lendemain il tira deux deniers, qu'il donna à l'hôte, & lui dit: Ayez bien soin de cet homme; & tout ce que vous dépenserez de plus, je vous le rendrai à mon retour.

36. Lequel de ces trois vous semble-t-il avoir été le prochain de celui qui tomba entre les mains des voleurs?

37. Le Docteur lui répondit: Celui qui a exercé la miséricorde envers lui. Allez donc, lui dit Jesus, & faites de même.

38. Jesus étant en chemin *avec ses Disciples*, entra dans un bourg; & une femme, nommée Marthe, le reçut en sa maison.

39. Elle avoit une sœur nommée Marie, qui se tenant assise aux pieds du Seigneur, écoutoit sa parole.

## COMMENTAIRE.

℣. 33. SAMARITANUS *Un certain Samaritain.* On a déja remarqué que les Juifs haïssoient souverainement les Samaritains. Ils les regardoient comme des excommuniez, & comme des profanes; plus odieux que les Payens mêmes.

℣. 34. INFUNDENS OLEUM, ET VINUM. *Il versa de l'huile, & du vin dans ses playes:* De l'huile, pour adoucir, & pour tempérer la douleur; du vin, pour consolider la playe, & nettoyer le sang. Ou bien: Il méla le vin, & l'huile, pour en frotter les playes du malade. Il portoit cela avec lui, selon la coutume du pays, pour sa provision (*a*): Car encore aujourd'hui dans l'Orient, on ne donne que le couvert dans les hôtelleries. Chacun est obligé de se fournir des choses nécessaires pour la nourriture, & pour le coucher.

IN STABULUM. *Il l'amena dans l'hôtellerie* (*b*); dans le *Carvansara.* C'est ainsi que l'on nomme aujourd'hui dans l'Orient les bâtimens publics, où l'on reçoit les hôtes, & où on leur donne le couvert gratuitement. On en a donné la description ailleurs. C'est le vrai sens de *stabulum* en cet endroit. On le trouve en cette signification dans le droit Romain.

℣. 35. DUOS DENARIOS. *Il tira deux deniers*, & les donna à l'hôte, pour la dépense que le malade pourroit faire en son absence: car il en eut soin pendant qu'il fut là. La valeur du denier n'est pas bien certaine. Le denier courant Romain étoit de huit sols & un denier de notre monnoye. Dans l'Ecriture, *denarius* se met quelquefois pour le sicle, qui valoit environ trente, ou trente-deux sols de notre monnoye. Si l'on prend ici *denarius* en ce sens, ce Samaritain aura laissé un écu au Maître de l'hôtellerie. Saint Irénée (*c*) lisoit ici, *duo denaria Regalia*; deux deniers Royaux.

℣. 37. QUI FECIT MISERICORDIAM IN ILLUM. *Celui-là est son prochain, qui a fait miséricorde envers lui.* Voyez ce qui a été dit sur le ℣. 33. JESUS fait voir ici au Publicain, que contre les faux principes des Rabbins, tout homme de quelque condition qu'il soit, est prochain d'un autre homme, quelque étranger qu'il soit. Si le Sauveur eût dit qu'un Samaritain étoit tombé entre les mains des voleurs, & qu'un Prêtre, & un Lévite avoient passé près de lui, sans lui rendre aucun service, le Docteur de la Loi n'auroit pas manqué de dire qu'ils avoient bien fait, & qu'un tel homme n'étoit pas leur prochain. Mais mettant un Juif pour sujet de la parabole, & pour objet de la compassion du Samaritain, il l'oblige à reconnoître la voix de la nature, qui nous dit que tout homme est prochain à son semblable; & que la Loi de Moyse bien loin d'anéantir ce droit général, & naturel, n'a fait que lui donner sa perfection, en ordonnant d'aimer son prochain comme soi-même.

℣. 38 INTRAVIT IN QUODDAM CASTELLUM. JESUS *entra dans un bourg, & une femme nommée Marthe, le reçut dans sa maison.* Ce bourg est Béthanie (*d*), à deux mille pas de Jérusalem, vers le midi (*e*). Saint Jean (*f*) la met environ à quinze stades de cette ville, ce qui fait trois mille pas, ou une lieuë. Il y a apparence que JESUS avoit été à Jérusalem, avant que de venir à Béthanie; & il y a assez de vraisemblance que ce fut dans Jérusalem que les soixante & douze Disciples le réjoignirent, & qu'arriva l'histoire du Docteur de la Loi que nous venons de voir. Comme la Pentecôte n'étoit pas encore arrivée, JESUS parcourut les bourgades d'autour de Jérusalem, pour y enseigner à son ordinaire. Voici apparemment la premiére fois qu'il vint à Béthanie.

HUIC ERAT SOROR NOMINE MARIA. *Marthe avoit une sœur nommée Marie.* Saint Luc parle ici de Marie, comme d'une personne dont il n'a encore rien dit; ce qui confirme ce que nous avons dit ci-devant (*g*), qu'elle étoit fort différente de Marie Madeleine, la pécheresse convertie. Pendant que Marthe étoit occupée à préparer à manger à Jesus, & à toute sa troupe, qui étoit au moins de quatre-vingt-quatre personnes, puisqu'il avoit avec lui les douze Apôtres, & les soixante & douze Disciples, Marie s'assit à ses pieds, comme une Ecoliére, & écoute tranquillement ses instructions. Les Disciples parmi les Hébreux, étoient ainsi assis aux pieds de leurs Maîtres (*h*); & dans le stile des Rabbins, *se gâter par la poussiére des pieds des Docteurs*, signifie les écouter, & aller à leurs leçons.

(*a*) *Brugens.*
(*b*) *[illegible] πανδοχεῖον.*
(*c*) *Iren. lib. 3. c. 19.*
(*d*) *Joan. XI. 1.*
(*e*) *Hieronym. in locis.*
(*f*) *Joan. XI. 18.*
(*g*) Sur S. Luc, Ch. VII. 37.
(*h*) *Act. XXII. 3. Luc. VIII. 35.*

Digitized by Google

40. *Martha autem satagebat circa frequens ministerium: quæ stetit, & ait: Domine, non est tibi curæ, quòd soror mea reliquit me solam ministrare? Dic ergo illi, ut me adjuvet.*

41. *Et respondens dixit illi Dominus: Martha, Martha, sollicita es, & turbaris erga plurima.*

42. *Porrò unum est necessarium. Maria optimam partem elegit, quæ non auferetur ab ea.*

48. Mais Marthe étoit fort occupée à préparer tout ce qu'il falloit: & elle s'arrêtant devant JESUS, lui dit: Seigneur, ne considerez-vous point que ma sœur me laisse servir toute seule? Dites-lui donc qu'elle m'aide.

41. Mais le Seigneur lui répondit: Marthe, Marthe, vous vous empressez, & vous vous troublez dans le soin de beaucoup de choses:

42. Cependant une seule chose est nécessaire. Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée.

## COMMENTAIRE.

Ces mots: *Quæ etiam sedens*: Elle étoit aussi assise, insinuent qu'il y avoit-là plusieurs personnes assises autour de JESUS, du nombre desquelles étoit Marie. Le Sauveur tout occupé du sacré ministére dont il s'étoit chargé, ne perd pas une occasion d'enseigner les peuples, & de les appeller à la connoissance de la verité.

℣. 40. MARTHA SATAGEBAT CIRCA FREQUENS MINISTERIUM. *Marthe étoit fort occupée à préparer tout ce qu'il falloit.* Le Grec à la letre (a); *Elle étoit distraite*, ou fort empressée *autour de ce grand service*; à cause du grand nombre de personnes qu'elle avoit à servir; ou à cause de l'empressement où elle étoit de servir JESUS-CHRIST d'une maniere qui lui fut agréable. Son zéle, & son amour respectueux lui causoient encore plus d'empressement, que le service même qu'elle rendoit à JESUS-CHRIST.

NON EST TIBI CURÆ QUOD SOROR MEA. *Seigneur, vous ne considérez point que ma sœur me laisse servir toute seule: Dites-lui donc qu'elle m'aide.* Elle jugeoit bien par l'air, & l'avidité de Marie à écouter le Sauveur, qu'il ne lui seroit pas aisé de l'arracher de sa présence. Elle veut interposer l'autorité de JESUS même, pour l'obliger à se lever, & à la venir aider. Elle s'imaginoit qu'aidée de Marie, elle pourroit elle-même joüir pendant quelques momens de la présence de JESUS, & écouter ses discours. Une sainte, & loüable jalousie la fait parler. Elle vouloit au moins partager le bonheur, & le plaisir que Marie goûtoit seule. Heureuse la maison, où Marthe se plaint ainsi de Marie, dit saint Bernard (b)! *Felix domus, & beata semper Congregatio est, ubi de Maria Martha conqueritur!*

℣. 42. PORRO UNUM EST NECESSARIUM. *Une seule chose est nécessaire.* Plusieurs Anciens lisent (c): *Il ne faut que peu de choses, ou même une seule chose est nécessaire.* Marthe ne vous fatiguez point à préparer un grand nombre de differents mêts; il nous faut peu de choses; une seule chose, un seul mêts nous suffira (d). Autrement: Il n'y a qu'une seule chose nécessaire dans la vie; c'est d'écouter, & de pratiquer la parole de Dieu (e); *c'est de chercher le Royaume de Dieu, & sa justice*, comme dit ailleurs JESUS-CHRIST (f). Tout le reste comparé à cela, n'est qu'accessoire, & de bienséance. L'affaire du salut est l'unique affaire des Chrétiens.

MARIA OPTIMAM PARTEM ELEGIT. *Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée.* J. C. ne condamne pas absolument les empressemens de Marthe; il leur préfere simplement l'attention, & l'étude de Marie. Les exercices de charité au dehors, la réception des hôtes, & le service des pauvres, sont des pratiques très-loüables: mais l'exercice de la priere, & de la contemplation leur est préférable. *Nec tamen Martha in bono ministerio reprehenditur*, dit saint Ambroise (g): *sed Maria quod meliorem partem elegerit, antefertur.* Ce n'est pas l'office de Marthe qu'il condamne; il désapprouve ses trop grands empressemens, & il reléve le repos de Marie: *Non ergò Dominus opus reprehendit; sed munus distinxit*, dit saint Augustin (h). Et pourquoi préfére-t-il l'une à l'autre? C'est que le partage même de Marie est un moyen pour arriver à celui de Marthe, & que l'un passera, & sera détruit, & l'autre ne le sera pas: *Ideò intelligitur optima*, dit le même Pere (i), *quia & per hanc ad illam tenditur, & non auferetur: illa verò ministerii, quamvis sit bona, tamen aufertur.* Marie est le symbole de la vie contemplative, & Marthe de la vie active. Le Grec lit simplement (k): *Marie a choisi la bonne part*: Et plusieurs anciens Peres (l): *Maria bonam partem elegit*: D'autres: *Meliorem partem, &c.*

---

(a) Περιεσπᾶτο περὶ πολλὴν διακονίαν.
(b) *Bern. serm. 3. de Assumptione, n. 2.*
(c) *Cassian. Collat. 1. c. 8. & Coll. 23. c. 3. legit: Porrò paucis opus est, aut etiam uno. Hieronym. ad Eustoch. Pauca autem necessaria sunt, aut unum. Basil. non semel. Olympiodor. in Eccle. 1. Æthi. Copht.* [illegible] *Colb. 8. Arab.* [illegible]
(d) *Basil. Monast. regul. fusior. 4. 20. & Constit. c. Tit. Bostr. Cyrill. apud D. Thom. Theophyl. hic. Tolet. Tir. Menoch. Brug. alii.*
(e) *Beda. Euthym. Mald. Grot. Tir. alii ex Aug. Bern. aliis.*
(f) *Matth. VI. 33.*
(g) *Ambros. in Luc. hic.*
(h) *Aug. serm. olim 27. de verbis Domini, nunc 104.*
(i) *Aug. lib. 2. quæst. Evang. q. 10.*
(k) Μαρία τὴν ἀγαθὴν μερίδα ἐξελέξατο.
(l) *Vide Mald. hic.*

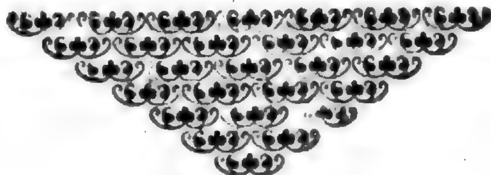

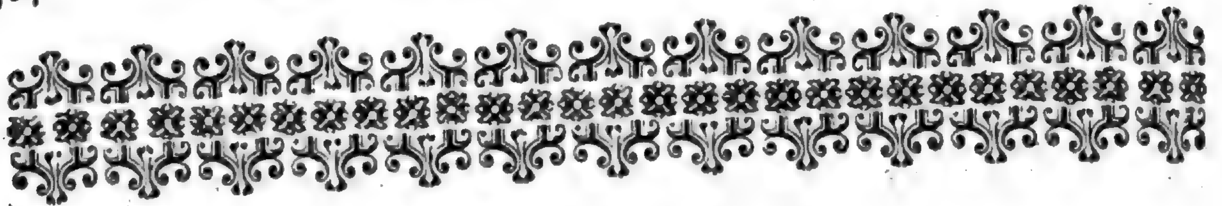

# CHAPITRE XI.

*Formule de priere donnée aux Disciples. Perseverance à prier. Démon muet chassé de celui qu'il possédoit.* JESUS-CHRIST *est accusé de chasser le démon au nom de Béelzébut. Il réfute ce blasphéme. Parabole du fort armé qui garde sa maison. Heureuse la Mere de* JESUS; *heureux ceux qui écoutent & qui pratiquent sa parole. Signe de Jonas. Les Ninivites & la Reine du midi condamneront les Juifs au jour du Jugement. Oeil simple, & œil mauvais. Hypocrisie des Pharisiens. Comparez à des tombeaux cachez. Imitateurs de la violence de leurs peres.*

℣. 1. UN jour comme il étoit en priére en un certain lieu, après qu'il eut cessé de prier, l'un de ses Disciples lui dit: Seigneur, apprenez-nous à prier, ainsi que Jean l'a appris à ses Disciples.

2. Et il leur dit: Lorsque vous prierez, dites: Pere, que votre nom soit sanctifié: Que votre regne arrive:

3. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour:

4. Et remettez-nous nos offenses, puisque nous les remettons à tous ceux qui nous sont redevables: Et ne nous abandonnez point à la tentation.

5. Il leur dit encore: Si quelqu'un d'entre vous avoit un ami, & qu'il l'allât trouver au milieu de la nuit pour lui dire: Mon ami, prêtez moi trois pains.

℣. 1. *ET factum est, cùm esset in quodam loco orans, ut cessavit, dixit unus ex Discipulis ejus ad eum: Domine, doce nos orare, sicut docuit, & Joannes Discipulos suos.*

*2. Et ait illis: Cùm oratis, dicite: Pater, sanctificetur nomen tuum: Adveniat regnum tuum:*

*3. Panem nostrum quotidianum da nobis hodie:*

*4. Et dimitte nobis peccata nostra, siquidem, & ipsi dimittimus omni debenti nobis: Et ne nos inducas in tentationem.*

*5. Et ait ad illos: Quis vestrûm habebit amicum, & ibit ad illum mediâ nocte, & dicet illi: Amice, commoda mihi tres panes,*

## COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM ESSET IN QUODAM LOCO ORANS,... DIXIT UNUS EX DISCIPULIS, &c. *Comme il étoit en priéres en un certain lieu*, apparemment sur le mont des Oliviers, *un de ses Disciples, lui dit: Seigneur, apprenez nous à prier* Ce Discip'e n'étoit pas apparemment encore avec J. C. lorsqu'il donna un an auparavant à ses Apôtres, la formule de priéres, que nous lisons dans saint Matthieu (*a*). Rien de plus nécessaire, & rien de plus difficile, que de bien prier. Personne n'en pouvoit donner de meilleurs régles que J. C. Il a renfermé dans le *Pater* tout ce qu'un Chrétien doit demander à Dieu.

SICUT DOCUIT JOANNES. *Ainsi que Jean l'a appris à ses Disciples.* On ne sait pas quelle étoit cette forme de priéres que saint Jean-Baptiste avoit donnée à ses Disciples: mais il y a lieu de croire qu'elle rouloit principalement sur la manifestation du Messie, qui étoit le principal objet de la prédication, & de la mission du Précurseur; & sur les dispositions du cœur, & de l'esprit nécessaires pour le recevoir (*b*).

℣. 2. PATER, SANCTIFICETUR NOMEN TUUM. *Pere, que votre nom soit sanctifié.* L'on ne doit pas être fort surpris que dans cette occasion le Sauveur n'ait pas repété les mêmes paroles qu'il avoit dites l'année précédente, lorsqu'il apprit à ses Apôtres la maniére dont ils devoient prier. Il suffisoit qu'il leur dit ici la même chose en substance. Les Exemplaires Grecs, & Latins, varient entre eux sur cet endroit. Par exemple, au lieu que la Vulgate lit simplement *Pere*, la plûpart des Exemplaires Grecs lisent: *Notre Pere, qui êtes dans les Cieux*; & Origénes (*c*) l'avoit ainsi mis dans son Texte. Plusieurs Exemplaires Grecs, tant imprimez, que manuscrits, lisent aussi: *Que votre volonté soit faite en la terre, comme au Ciel...* Et au ℣. 4. *Mais délivrez du mal*, ou *du mauvais:* Paroles qui ne sont point dans la Vulgate, ni dans plusieurs bons Manuscrits. Origénes (*d*), & saint Augustin ne les ont point lûës. Ce dernier (*e*) remarque que l'Oraison Dominicale de S. Luc ne contient que cinq demandes; au lieu que celle de S. Matthieu en contient sept. On peut voir notre Commentaire sur cet Evangéliste pour l'explication de l'Oraison Dominicale.

℣. 5. IBIT AD ILLUM MEDIA NOCTE, &c. *Si quelqu'un avoit un ami, qui l'allât trouver au milieu de la nuit*, pour lui emprunter trois pains. Cette parabole ne se trouve que dans saint Luc. Le Sauveur ayant enseigné à ses Disciples la formule de priéres que l'on vient de lire, leur montre l'utilité, & l'efficace de la priére en général. Il veut que l'on prie toûjours avec persévérance, & sans se rebutter. Un ami vient demander du pain à

(*a*) *Matth. VI. 9...13.*
(*b*) *Grot. Brug.*
(*c*) *Origen. lib. de prece.*
(*d*) *Origen. ibidem. Vide Var. Lect. Mill. hic.*
(*e*) *Aug. Enchirid. ad Laurent. c. 116.*

emprunter

Digitized by Google

*6. Quoniam amicus meus venit de via ad me, & non habeo quod ponam ante illum;*

6. Parce qu'un de mes amis qui est en voyage, vient d'arriver chez moi, & je n'ai rien à lui donner;

*7. Et ille deintùs respondens dicat: Noli mihi molestus esse, jam ostium clausum est, & pueri mei mecum sunt in cubili, non possum surgere, & dare tibi.*

7. Et que cet homme lui répondit de dedans sa maison: Ne m'importunez point, *je vous prie*, ma porte est deja fermée, & mes enfans sont couchez, aussi-bien que moi: Je ne puis me lever pour vous en donner:

*8. Et si ille perseveraverit pulsans; dico vobis, & si non dabit illi surgens eò quòd amicus ejus sit, propter improbitatem tamen ejus surget, & dabit illi quotquot habet necessarios?*

8. N'est-il pas vrai, que quand il ne se leveroit pas pour lui en donner, à cause qu'il est son ami, si néanmoins il persévéroit à frapper, il se léveroit à cause de son importunité, & lui en donneroit autant qu'il en auroit besoin?

*9. Et ego dico vobis: Petite, & dabitur vobis: quærite, & invenietis: pulsate, & aperietur vobis.*

9. Je vous dis de même: Demandez, & il vous sera donné: cherchez, & vous trouverez: frappez *à la porte*, & elle vous sera ouverte.

*10. Omnis enim qui petit, accipit; & qui quærit, invenit; & pulsanti aperitur.*

10. Car quiconque demande, reçoit, & qui cherche, trouve, & on ouvrira à celui qui frappe.

*11. Quis autem ex vobis patrem petit panem, numquid lapidem dabit illi? Aut piscem: numquid pro pisce serpentem dabit illi?*

11. Mais qui est le pere d'entre vous, qui donnât à son fils une pierre, lorsqu'il lui demanderoit du pain: ou qui lui donnât un serpent, lorsqu'il demanderoit un poisson:

*12. Aut si petierit ovum; numquid porriget illi scorpionem?*

12. Ou qui lui donna un scorpion, lorsqu'il lui demanderoit un œuf?

*13. Si ergo vos cùm sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris; quantò magis Pater vester de Cælo dabit spiritum bonum petentibus se?*

13. Si donc vous, quoique vous soyez méchans, vous savez néanmoins donner de bonnes choses à vos enfans; à combien plus forte raison votre Pere qui est dans le Ciel, donnera-t-il le bon esprit à ceux qui le lui demandent?

## COMMENTAIRE.

emprunter à son ami, au milieu de la nuit, dans le tems le plus incommode, lorsque le Maître, ses enfans, & ses domestiques sont couchez. Il est d'abord refusé: il insiste; & il obtient par sa persévérance, ce que sans cela il n'auroit point obtenu. Dieu veut être importuné; il veut qu'on le prie avec zèle, avec persévérance.

COMMODA MIHI TRES PANES. *Prêtez-moi trois pains.* Si les trois étoient pour son ami, ils ne devoient pas être gros. C'est encore l'usage en ce pays-là de faire de petits pains, minces, & secs. Ou il en demande trois. Un pour son hôte, un pour lui, & un de reserve, au cas que l'un ou l'autre n'en eût pas assez du sien; ou, un pour son hôte, un autre pour la femme de cet hôte, & un pour son serviteur (*a*). Il est croyable que régulièrement on ne vendoit point de pains chez les boulangers, & que chacun faisoit du pain pour soi dans sa maison; Car pourquoi ne pas aller au boulanger, au lieu de faire relever son ami?

℣. 7. PUERI MEI MECUM SUNT IN CUBILI. *Mes enfans sont couchez, aussi-bien que moi.* Quelques-uns (*b*) l'entendent des esclaves, des domestiques, que l'Ecriture appelle quelquefois *pueri*, les enfans: Mais la plûpart (*c*) l'expliquent des enfans, qui étoient couchez dans le même lit, ou dans la même chambre, ou enfin dans la même maison.

℣. 8. PROPTER IMPROBITATEM EJUS. *Il lui donneroit à cause de son importunité.* Les mots *improbus*, & *improbitas*, se mettent quelquefois pour importun, fâcheux, incommode (*d*). Le Grec porte (*e*): *A cause de son impudence*, de son effronterie à demander (*f*), & de son opiniâtreté. Voilà le modéle que nous devons suivre dans nos priéres. Dieu n'attend pour nous donner, que le moment que nous le pryions. Il ne nous exhorteroit pas tant à lui demander, s'il n'étoit disposé à nous accorder ce que nous lui demandons: *Non utique nos tantùm hortaretur ut peteremus, nisi dare vellet*, dit S. Augustin (*g*). Que la paresse de l'homme rougisse donc, ajoûte-t-il; Dieu a plus d'envie de nous donner, que nous n'en avons de recevoir: *Erubescat humana pigritia; plus vult ille dare, quàm nos accipere.*

℣. 11. QUIS ENIM EX VOBIS? *Car qui est le pere qui donnât à son fils un serpent, lorsqu'il lui demande un poisson; ou qui lui donnât un scorpion, lorsqu'il lui demande un œuf?* Il y a quelque ressemblance entre une anguille, & un serpent. Les Hébreux mettoient tous les poissons au nombre des reptiles. Il y a des scorpions blancs, & qui ne sont pas fort différens d'un œuf pour la grosseur, & même pour la forme (*h*).

℣. 13. QUANTO MAGIS PATER VESTER, &c. *A combien plus forte raison votre Pere Celeste donnera-t-il le bon esprit, à ceux qui le demandent?* Il leur donnera le Saint-Esprit avec ses dons, ses lumiéres, ses graces. C'est de quoi les Apôtres, & les Disciples ausquels il parloit, avoient principalement affaire, pour accomplir les devoirs de leur ministére. *Un bon esprit* dans le stile des Auteurs sacrez, peut aussi marquer en général une bonne disposition

(a) *Bern serm. in Rogationib.*
(b) *Hamm. Le Clerc.*
(c) *Tertull. lib. 4. contra Marcion. Theophyl. Mald. Grot. Brug. Syr.*
(d) *Eccli.* XIII. 13. *Ne improbus sis, ne impingaris. Sueton. Vir oris improbi.*
(e) Διά γε τὴν ἀναίδειαν.
(f) *Erasm. Vat. Grot. Pisc. alii.*
(g) *Aug. serm. aliàs 29 nunc 105.*
(h) *Vide Boch. lib. 4. c. 29. p. 636. & 641.*



Digitized by Google

14. *Et erat ejiciens dæmonium, & illud erat mutum; & cùm ejecisset dæmonium, locutus est mutus, & admiratæ sunt turbæ.*

14. *Un jour*, Jesus chassa un démon qui étoit muet, & lorsqu'il eut chassé le démon, le muet parla, & tout le peuple fut ravi en admiration.

15. *Quidam autem ex eis dixerunt: In Beelzebub Principe dæmoniorum ejicit dæmonia.*

15. Mais quelques-uns d'entre eux: dirent: Il *ne* chasse les démons *que* par Béelzébub Prince des démons.

16. *Et alii tentantes, signum de Cælo quærebant ab eo.*

16. Et d'autres le voulant tenter, lui demandoient qu'il leur fit voir un prodige dans l'air.

17. *Ipse autem ut vidit cogitationes eorum, dixit eis: Omne Regnum in seipsum divisum desolabitur, & domus supra domum cadet.*

17. Mais Jesus connoissant leurs pensées, leur dit: Tout Royaume divisé contre luimême, sera détruit; & toute maison divisée contre elle-même, tombera en ruine.

18. *Si autem & sathanas in seipsum divisus est, quomodo stabit regnum ejus? Quia dicitis in Beelzebub me ejicere dæmonia.*

18. Si donc satan est aussi divisé contre luimême, comment son régne subsistera-t-il? Car vous dites que c'est par Béelzébub que je chasse les démons.

19. *Si autem ego in Beelzebub ejicio dæmonia, filii vestri in quo ejiciunt? Ideò ipsi judices vestri erunt.*

19. Que si je chasse les démons par Béelzébub, par qui vos enfans les chassent-ils? C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges.

20. *Porro si in digito Dei ejicio dæmonia; profectò pervenit in vos Regnum Dei.*

20. Mais si c'est par le doigt de Dieu que je chasse les démons, il est donc visible que le Royaume de Dieu est venu jusquà vous.

21. *Cùm fortis armatus custodit atrium suum, in pace sunt ea quæ possidet.*

21. Lorsque le fort armé garde sa maison, tout ce qu'il posséde est en paix.

22. *Si autem fortior eo superveniens vicerit eum, universa arma ejus auferet, in quibus confidebat, & spolia ejus distribuet.*

22. Mais s'il en survient un autre plus fort que lui qui le surmonte, il emportera toutes ses armes, dans lesquelles il mettoit sa confiance, & distribuera ses dépouilles.

23. *Qui non est mecum, contra me est: & qui non colligit mecum, dispergit.*

23. Celui qui n'est point avec moi, est contre moi: & celui qui n'amasse point avec moi, dissipe *au lieu d'amasser.*

24. *Cùm immundus spiritus exierit de homine, ambulat per loca inaquosa, quærens requiem; & non inveniens, dicit: Revertar in domum meam unde exivi.*

24. Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, il s'en va par des lieux arides, cherchant du repos; & comme il n'en trouve point, il dit: Je retournerai en ma maison d'où je suis sorti.

25. *Et cùm venerit, invenit eam scopis mundatam & ornatam.*

25. Et y venant, il la trouve nettoyée, & parée.

26. *Tunc vadit, & assumit septem alios spiritus secum, nequiores se, & ingressi habitant ibi. Et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus.*

26. Alors il s'en va prendre avec lui sept autres esprits plus méchans que lui; & entrant dans cette maison, ils y font leur demeure: & le dernier état de cet homme devient pire que le premier.

## COMMENTAIRE.

du cœur, & de l'esprit; un cœur docile, humble, soumis, obéissant. On lit dans saint Clément d'Aléxandrie (a) ces paroles, comme étant de J. C. *Demandez à Dieu les grandes choses, & les petites vous seront données par surcroît.* Et Origénes (b): *Demandez les choses célestes, & les terrestres vous seront données pardessus.*

℣. 14. Dæmonium mutum. *Il chassoit un Démon qui étoit muet*; ou plûtôt qui rendoit muet l'homme qui en étoit possedé.

℣. 15. In Beelsebub, &c. *Il chasse les Démons par Béelsébub.* Les Juifs firent plus d'une fois ce reproche à J. C. Voyez dans S. Matt. XII. 24. la réfutation de cette calomnie, où le Sauveur se sert des mêmes raisons qu'il employe ici.

℣. 16. Signum de Coelo. *Un prodige dans l'air*, dans le Ciel, ou dans les Astres; dans le Soleil, & dans la Lune. J. C. ne faisoit point de ces prodiges qui sembloient tenir de l'ostentation. Il ne faisoit éclatter son pouvoir, qu'à faire des actions utiles au prochain.

℣. 22. Universa arma ejus. *Toutes ses armes.* Quelques-uns entendent le Grec (c) des meubles, & des effets qui sont en sa puissance, & sous sa garde. Mais il vaut mieux l'entendre de ses armes. On a expliqué sur S. Matthieu (d) ce que c'étoit que *le fort armé*, qui garde sa cour.

℣. 24. Cum immundus Spiritus, &c. *Lorsque l'Esprit impur est sorti d'un homme.* Le Sauveur veut marquer par cette parabole, que les Pharisiens, qui étoient exemts des grands crimes, & des désordres sensibles aux

(a) *Clem. Alex. lib. 1. Stromat.* Αἰτεῖσθε φησὶ τὰ μεγάλα, καὶ τὰ μικρὰ ὑμῖν προστεθήσεται.

(b) *Origen. lib. de Orat. §. 2. & 43.* Αἰτεῖτε τὰ ἐπουράνια, καὶ τὰ ἐπίγεια ὑμῖν προστεθήσεται. *Et lib. 7. contra Celsum.* Εὐχόμεθα γὰρ ἀπὸ τοῦ Θεοῦ μηδὲν μικρὸν, τουτέστιν αἰσθητὸν ζητεῖν, ἀλλὰ μόνα τὰ μεγάλα, καὶ ἀληθῶς θεῖα, ὅσα συμβάλλεται [illegible] ἐπὶ τὸ Θεῷ, &c.

(c) Τὴν πανοπλίαν αὐτοῦ αἴρει. *Beza, de Rebus.*

(d) *Matth. XII. 29.*

Digitized by Google

*27. Factum est autem, cùm hæc diceret: extollens vocem quædam mulier de turba, dixit illi: Beatus venter, qui te portavit, & ubera quæ suxisti.*

*28. At ille dixit: Quinimò beati, qui audiunt verbum Dei, & custodiunt illud.*

*29. Turbis autem concurrentibus cœpit dicere: Generatio hæc nequam est: signum quærit, & signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ Prophetæ.*

*30. Nam sicut fuit Jonas signum Ninivitis; ita erit, & Filius Hominis generationi isti.*

*31. Regina austri surget in judicio cum viris generationis hujus, & condemnabit illos: quia venit à finibus terræ audire sapientiam Salomonis: & ecce plus quàm Salomon hic.*

*32. Viri Ninivitæ surgent in judicio cum generatione hac, & condemnabunt illam: quia pœnitentiam egerunt ad prædicationem Jonæ, & ecce plus quàm Jonas hic.*

*33. Nemo lucernam accendit, & in abscondito ponit, neque sub modio: sed supra candelabrum, ut qui ingrediuntur, lumen videant.*

*34. Lucerna corporis tui, est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit: si autem nequam fuerit, etiam corpus tuum tenebrosum erit.*

27. Lorsqu'il disoit ces choses, une femme élevant la voix du milieu du peuple, lui dit: Heureuses sont les entrailles qui vous ont porté, & les mammelles qui vous ont nourri.

28. JESUS lui dit: Mais plûtôt heureux sont ceux, qui entendent la parole de Dieu, & qui la pratiquent.

29. Et comme le peuple s'amassoit en foule, il commença à dire: Cette race d'*hommes* est une race méchante: ils demandent un signe; & il ne leur en sera point donné d'autre, que celui du Prophéte Jonas.

30. Car comme Jonas fut un signe pour ceux de Ninive, ainsi le Fils de l'Homme en sera un pour ceux de cette nation.

31. La Reine du midi s'élevera au jour du jugement contre les hommes de cette nation, & les condamnera, parce qu'elle est venue des extrémitez de la terre pour entendre la sagesse de Salomon: & cependant celui qui est ici est plus grand que Salomon.

32. Les Ninivites s'éleveront au jour du jugement contre ce peuple, & le condamneront, parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas: & cependant celui qui est ici, est plus grand que Jonas.

33. Il n'y a personne, qui ayant allumé une lampe, la mette en un lieu caché, ou sous un boisseau: mais on la met sur un chandelier, afin que ceux qui entrent voyent la lumiére.

34. Votre œil est la lampe de votre corps. Si votre œil est simple, *&* pur, tout votre corps sera éclairé: que s'il est mauvais, votre corps aussi sera ténébreux.

## COMMENTAIRE.

yeux des hommes, étoient plus gâtez par l'orgueil, & par l'hypocrisie, qu'ils ne l'auroient été par de grands péchez plus connus, & plus sensibles. Au moins se seroient-ils défiez de leur état, & auroient été disposez à en faire pénitence. On peut aussi l'appliquer à l'état général des Juifs, qui étoient à la vérité exemts de l'idolâtrie, & des grands désordres que l'on avoit si souvent reprochez à leurs peres; mais qui s'étoient livrez à une infinité de pratiques superstitieuses, & éloignées du véritable esprit de la Loi. On peut voir ce qui a été dit sur saint Matthieu (*a*).

℣. 27. EXTOLLENS VOCEM QUÆDAM MULIER, &c. *Une femme élevant la voix du milieu du peuple, lui dit: Heureuses les entrailles qui vous ont porté.* Cette femme charmée des discours du Sauveur, envie le bonheur de la mere qui l'a mis au monde; & par un sentiment tout naturel à son sexe, insinuë qu'elle s'estimeroit infiniment heureuse, si pareil bonheur lui arrivoit. Les Peres (*b*) employent les paroles de cette femme, pour prouver que J. C. a eu un véritable Corps, contre les Marcionites, & quelques autres Hérétiques, qui le nioient.

℣. 28. QUINIMO BEATI QUI AUDIUNT VERBUM DEI. *Mais plûtôt heureux ceux qui entendent la parole de Dieu, & qui la pratiquent.* Il ne nie pas que le bonheur de sa sainte Mere n'ait été très-grand, de le mettre au monde, & de l'allaiter: mais il dit que ceux, & celles qui ont l'avantage d'écouter ses paroles, & de les pratiquer, ont encore un plus grand bonheur: Quoique sa mere soit devenuë mere de Dieu par une faveur toute gratuite, elle a toutefois en quelque sorte merité cette grace par sa foi, comme dit saint Augustin (*c*): *Sed pia fide sanctum germen in se fieri promerentem, quam eligeret creavit, de qua crearetur, elegit.* Sa Mere n'est parvenue à la gloire de Mere de Dieu, que par sa foi, & sa fidelité à obéir à Dieu, & à écouter ses paroles. Ne désespérez point de parvenir au bonheur de ma Mere; vous le pouvez avec le secours de Dieu par votre foi, & par votre exactitude à pratiquer ma parole. Ceux qui deviennent ma Mere en ce sens, sont bien plus heureux, que ne le feroit ma Mere, si sans avoir ces qualitez, elle avoit simplement donné la naissance à mon Corps (*d*).

℣. 29. SIGNUM JONÆ PROPHETÆ. *Le signe du Prophéte Jonas.* Au lieu d'un prodige dans le Ciel, ou dans l'air, je leur en donnerai un dans le sein de la terre, plus admirable que celui du Prophéte Jonas, qui sortit vivant du sein du poisson qui l'avoit englouti. Ainsi je sortirai vivant du sein du tombeau, trois jours après ma mort. Sur les versets 30. 31. 32. voyez Matth. XII. 40. 41. 42.

℣. 34. LUCERNA CORPORIS TUI EST OCULUS TUUS, &c. *Votre œil est la lampe de votre corps. Si votre œil est simple, tout votre corps sera éclairé.* Il faut joindre ce verset au précédent, & aux deux suivans, pour en comprendre la vraie signification: Quand je fais des miracles, & que je publie ma doctrine, je ne le fais ni pour les

(a) *Matth.* XII. 43. 44. 45.
(b) *Tertull. lib. 4. contra Marc. Beda, Theophyl. hic.*
(c) *Aug. de peccatorum meritis & remissione, c. 24. n. 38.*
(d) *Vide Aug. lib. de Virginitate. Bedam hic. Mald. Grot. Brug. alios.*



Digitized by Google

35. *Vide ergo ne lumen, quod in te est, tenebræ sint.*

36. *Si ergo corpus tuum totum lucidum fuerit, non habens aliquam partem tenebrarum, erit lucidum totum, & sicut lucerna fulgoris illuminabit te.*

37. *Et cùm loqueretur, rogavit illum quidam Pharisæus ut pranderet apud se. Et ingressus recubuit.*

38. *Pharisæus autem cœpit intra se reputans dicere, quare non baptizatus esset ante prandium?*

39. *Et ait Dominus ad illum: Nunc vos, Pharisæi, quod deforis est calicis, & catini, mundatis; quod autem intùs est vestrum, plenum est rapinâ, & iniquitate.*

40. *Stulti, nonne qui fecit quod deforis est, etiam id, quod deintùs est, fecit?*

41. *Verumtamen quod superest, date eleemosynam; & ecce omnia munda sunt vobis.*

35. Prenez donc garde que la lumiére qui est en vous, ne soit elle-même *de vrayes* ténébres.

36. Si donc votre corps est tout éclairé, n'ayant aucune partie ténébreuse, tout sera lumineux, & il vous éclairera comme une lampe brillante.

37. Pendant qu'il parloit, un Pharisien le pria de dîner chez lui: & lui y étant entré, & s'étant mis à table,

38. Le Pharisien commença à dire en lui-même: Pourquoi ne s'est-il point lavé avant le dîner?

39. Mais le Seigneur lui dit: Vous autres Pharisiens, vous avez *grand* soin de tenir net le dehors de la coupe, & du plat; mais le dedans de vos cœurs est plein de rapine, & d'iniquité.

40. Insensez que vous êtes, celui qui a fait le dehors, n'a-t-il pas fait aussi le dedans?

41. Néanmoins donnez l'aumône de ce que vous avez, & toutes choses vous seront pures.

## COMMENTAIRE.

sourds, ni pour les aveugles. Je ne parle que pour être entendu; je ne fais des prodiges que pour donner des preuves de ma mission. Je ne cache pas la lumiére sous le boisseau. Voie qui voudra; ma lumiére est à découvert. Si vous avez les yeux bons, vous la verrez belle comme elle est: si vos yeux sont mauvais, & gâtez, vous ne verrez que ténébres; mes miracles passeront dans votre esprit pour des opérations magiques, & ma Doctrine pour une Doctrine corrompuë. Prenez donc garde que les yeux de votre ame ne se laissent obscurcir par la jalousie, & par la haine.

*Votre œil est la lampe de votre corps.* C'est par l'œil du corps que vous appercevez les objets corporels; c'est par l'œil de l'ame que vous voïez les choses spirituelles. Et comme tout le corps est dans l'obscurité, dès que l'œil est mal disposé; ainsi lorsqu'une basse passion de haine, ou d'envie s'est emparee de votre esprit, ce n'est plus que ténébres, & que confusion; les plus belles choses vous paroissent comme des monstres; le plus grand Saint n'est plus qu'un imposteur; ses plus grands miracles ne sont que des œuvres de Béelsébub. (℣. 35.) *Prenez donc garde que la lumiere qui est en vous, ne soit elle-même ténébres*; & que ce qui doit servir à vous faire discerner le bien du mal, ne vous jette dans l'erreur. (℣. 36.) *Si votre corps est tout éclairé, tout sera lumineux.* Si votre œil est sain, & pur, tout sera lumineux pour vous. S'il est ténébreux, tout vous paroîtra ténébres. Vous jugerez des choses, selon que votre cœur sera bien, ou mal disposé à l'égard de votre prochain; de même que vous jugez des objets extérieurs à proportion de la bonne, ou mauvaise disposition de vos yeux.

℣. 36. SI ERGO CORPUS TUUM TOTUM LUCIDUM FUERIT, &c. *Si donc votre corps est tout éclairé, n'ayant aucune partie ténébreuse, tout sera lumineux, & il vous éclairera comme une lampe brillante. Le corps* en cet endroit, ne se prend pas pour le simple composé des membres que nous animons; il marque tout l'homme, composé de corps, & d'ame (a). Si l'œil de votre corps, & celui de votre ame sont éclairez, & bien disposez, sans tache, sans prévention, sans passion, *tout sera lumineux*; vous serez dans la clarté au dedans, & au dehors; vous jugerez sainément des objets sensibles, & des actions de votre prochain.

℣. 38. PHARISÆUS AUTEM COEPIT INTRA SE REPUTANS DICERE, QUARE NON BAPTIZATUS ESSET. *Le Pharisien commença à dire en lui-même: Pourquoi ne s'est-il point lavé avant le dîner?* Il n'y avoit rien d'ordonné par la Loi sur ces lavemens de mains que les Pharisiens employoient avant leurs repas. JESUS-CHRIST, & ses Apôtres se lavoient les mains lorsqu'ils en avoient besoin, sans y chercher d'autre mystére, & sans se faire vainement des obligations dans des choses frivoles, & indifférentes. Ils ne négligeoient point celles qui étoient ordonnées par la Loi en certains cas, pour se purifier, Mais hors de-là; ils n'en usoient pas. Voyez ce qui a été remarqué sur saint Marc, VII. 4.

℣. 39. NUNC VOS PHARISÆI, &c. *Vous autres Pharisiens, vous avez grand soin de tenir net le dehors de la coupe.* Cette particule *nunc*, insinuë que JESUS-CHRIST avoit remarqué dans leur air, ou même dans leurs paroles, qu'ils se scandalisoient de sa conduite. Il répond à leur accusation: Dieu demande que l'homme se conserve pur de toute soüillure intérieure; voilà l'esprit de sa Loi: *Mais maintenant*, vous autres Pharisiens, vous renversez cette régle si juste: Attentifs à ôter jusqu'aux moindres soüillures extérieures, vous négligez entiérement l'intérieur.

℣. 41. VERUMTAMEN QUOD SUPEREST, DATE ELEEMOSYNAM; ET ECCE OMNIA MUNDA SUNT VOBIS. *Néanmoins donnez l'aumône de ce que vous avez; & toutes choses vous seront pures.* Voici un moïen que je vous propose, pour acquérir la pureté intérieure dont je vous parle; c'est de donner l'aumône. Mais l'aumône suffit-elle pour expier toute sorte de crimes? Est-ce assez pour un voleur, pour un homicide, pour un adultére, pour un calomniateur de donner l'aumône? Non sans doute. Le Sauveur compare seulement l'aumône aux lotions extérieures qu'employoient les Pharisiens. Ce n'est pas par des purifications, & des bains d'eau commune, que vous nettoyerez les soüillures de votre ame; c'est par les œuvres de charité. L'aumône est plus propre à vous purifier, que toutes les eaux de la mer, & des riviéres (b). Autrement: Si vous voulez vous purifier véritablement, faites de dignes fruits de pénitence; renoncez aux biens mal-acquis que vous possédez; & du reste, rachettez vos péchez par des aumônes: Par ce moyen tout sera pur dans vous, tant le dedans, que le dehors du vase (c).

(a) *Vide Mald. Grot. Jans.*
(b) *Mald. hic. & Euthym.*
(c) *Grot. hic. Vide Basil. regul. Breviorib. qu. 271. & Hamm. hic.*

Saint

Digitized by Google

42. *Sed væ vobis, Pharisæis, quia decimatis mentham, & rutam, & omne olus, & præteritis judicium, & charitatem Dei: hæc autem oportuit facere, & illa non omittere.*

42. Mais malheur à vous, Pharisiens, qui payez la dîme de la mente, de la ruë, & de toutes les herbes, & qui négligez la justice, & l'amour de Dieu : c'est-là néanmoins ce qu'il falloit pratiquer, sans omettre ces autres choses.

43. *Væ vobis, Pharisæis, quia diligitis primas cathedras in synagogis, & salutationes in foro.*

43. Malheur à vous Pharisiens, qui aimez à avoir les premiéres places dans les synagogues, & qu'on vous saluë dans les places publiques.

44. *Væ vobis, quia estis ut monumenta quæ non apparent, & homines ambulantes supra, nesciunt.*

44. Malheur à vous, qui ressemblez à des sépulcres qui ne paroissent point, & que les hommes qui marchent dessus, ne connoissent pas.

45. *Respondens autem quidam ex Legisperitis, ait illi: Magister, hæc dicens etiam contumeliam nobis facis.*

45. Alors un des Docteurs de la Loi prenant la parole, lui dit : Maitre, en parlant ainsi, vous nous deshonorez aussi nous-mêmes.

46. *At ille ait: Et vobis Legisperitis væ: quia oneratis homines oneribus, quæ portare non possunt, & ipsi uno digito vestro non tangitis sarcinas.*

46. Mais JESUS lui dit : Malheur aussi à vous autres Docteurs de la Loi, qui chargez les hommes de fardeaux qu'ils ne sauroient porter, & qui ne voudriez pas les avoir touchez du bout du doigt.

## COMMENTAIRE.

Saint Augustin (*a*), & quelques autres après lui, prennent ici le nom d'*eleemosyna*, pour toutes les œuvres de charité, & de miséricorde. Or le premier devoir de la charité, est de procurer le salut de son ame, suivant cette parole de l'Ecriture (*b*) : *Ayez pitié de votre ame, en la rendant agréable à Dieu.* Le second devoir d'une vraie charité, est de rendre à son prochain tout ce qu'on lui doit. Les paroles de JESUS-CHRIST prises dans cette étenduë, ne peuvent manquer de rendre purs ceux qui les pratiquent : *Date eleemosynam; & ecce omnia munda sunt vobis.* Mais j'ai peine à croire que le Sauveur ait prétendu en cet endroit donner toute cette étenduë au terme de *miséricorde*, ou d'*aumône.*

Bede, & saint Bonaventure prennent le mot d'*eleemosyna*, dans sa signification propre, & ordinaire; mais ils restreignent le sens de ceux-ci : *Ecce omnia munda sunt vobis :* Toutes choses vous seront pures. L'aumône vous servira d'une excellente disposition pour obtenir une parfaite pureté du corps, & de l'esprit. Et c'est en ce sens que l'on doit entendre ces autres passages de l'Ecriture : Par exemple, lorsque Daniel dit à Nabuchodonosor (*c*): *Rachettez vos péchez par des aumônes.* Et Tobie (*d*): *L'aumône delivre de tout péché, & garantit de la mort, & ne permettra pas que l'ame tombe dans les ténébres.* Quelques nouveaux Interprétes (*e*) voudroient traduire le Grec de cette sorte (*f*) : Vous vous imaginez que toutes choses vous sont pures, en donnant des aumônes; & qu'il n'en faut pas davantage, pour vous nettoyer en dedans, & en dehors?

Ligfoot veut que cette maxime ne soit pas proposée par J. C. comme une régle qu'il approuve; mais comme une fausse maxime des Pharisiens. C'est une ironie : Pour vous, vous n'avez garde de penser à nettoyer le dedans de votre cœur; vous dites : Donnez l'aumône, & tout vous est pur : L'aumône délivre de l'enfer; elle seule vaut tous les autres Préceptes. On trouve en effet ces sentimens chez les Rabbins. Mais nous ne pouvons approuver ni l'une, ni l'autre de ces deux derniéres explications. La premiére est contraire à l'analogie de la Langue Grecque, & la seconde répugne à la suite du discours. Voici la traduction la plus littérale, & la plus suivie : *Au reste donnez l'aumône de ce que vous avez*, ou de ce que vous pouvez (*g*) ; *& toutes choses vous seront pures.* Cela vaut mieux pour obtenir le pardon de vos péchez, & pour acquérir la vraie pureté du corps, & de l'ame, que toutes vos purifications legales.

℣. 42. DECIMATIS MENTHAM, ... ET OMNE OLUS. *Vous payez la dîme de la mente, & de toutes les herbes*, ou des légumes domestiques; car pour les autres, on n'en payoit pas la dîme. J. C. ne condamne pas cela, comme un mal : mais il condamne cette affectation de payer la dîme de ces choses qui ne sont pas commandées, pendant qu'ils négligeoient les Préceptes essentiels de la Loi. Voyez ce qu'on a dit sur Saint Matthieu (*h*).

℣. 44. ESTIS UT MONUMENTA QUÆ NON APPARENT. *Vous ressemblez à des sépulcres qui ne paroissent point.* Le Sauveur dans une autre occasion (*i*), a comparé les Pharisiens à des sépulcres blanchis, qui au dehors paroissent beaux, & propres; mais au dedans sont remplis de pourriture, & d'ossemens. Ici il les compare à des sépulcres cachez sous la terre, dont on ne se défie point, parce qu'on ne peut pas les distinguer ; mais qui n'en sont pas moins souillez, & moins remplis d'infection ; & de corruption. Ces deux similitudes reviennent au même; elles accusent les Pharisiens d'une honteuse hypocrisie, qui cache les plus affreux désordres, sous les spécieux dehors de la piété.

Pour entrer dans l'esprit de J. C. qui compare les Pharisiens à des sépulcres blanchis, il est bon de remarquer que les Hébreux, pour éviter les soüillures que l'on contractoit par l'approche d'un mort, ou d'un tombeau (*k*), avoient soin de marquer le lieu où étoit un mort, par quelque signe extérieur (*l*), qui le fit discerner de loin; de peur que sans y penser, on ne s'y soüillât. Chaque Israëlite étoit obligé, lorsqu'il rencontroit un mort, ou un sépulcre qui n'étoit pas marqué, de le marquer; & les Juges des villes faisoient de tems en tems la visite des tombeaux épars dans la campagne, pour les rétablir, & pour y faire mettre des signes qui les distinguassent. Ces signes étoient ou une pierre érigée, ou de la chaux fonduë, & répanduë sur l'endroit. Les Pharisiens étoient des sépulcres pleins d'infection, & d'ossemens; mais ils n'étoient pas marquez; on s'en approchoit sans s'en défier, & sans s'en donner de garde.

℣. 46. QUI ONERATIS HOMINES. *Qui chargez les hommes de fardeaux, &c.* Voyez sur S. Matth. XXIII. 4.

(a) *Aug. Enchirid. cap. 75. & serm. olim 30. de verbis Domini, nunc 106. c. 4. Beda, Strab. hic.*
(b) *Eccli.* XXX. 24.
(c) *Dan.* IV. 24.
(d) *Tob.* IV. 11. 12.
(e) *Erasm. Drus.*
(f) Πλὴν τὰ ἐνόντα δότε ἐλεημοσύνην.
(g) *Grot. Vat. Hamm. Bez. Camerar. alii.*
(h) *Matth.* XXIII. 23.
(i) *Matth.* XXIII. 27. 28.
(k) *Num.* XIX. 16.
(l) *Vide Ezech.* XXXIX. 15. *Rabb. apud Potok. Miscellan.*

47. *Væ vobis, qui ædificatis monumenta Prophetarum: patres autem vestri occiderunt illos.*

48. *Profectò testificamini quòd consentitis operibus patrum vestrorum: quoniam ipsi quidem eos occiderunt, vos autem ædificatis eorum sepulchra.*

49. *Propterea & sapientia Dei dixit: Mittam ad illos Prophetas, & Apostolos, & ex illis occident, & persequentur;*

50. *Ut inquiratur sanguis omnium Prophetarum, qui effusus est à constitutione mundi à generatione ista,*

51. *A sanguine Abel, usque ad sanguinem Zachariæ, qui periit inter altare, & ædem. Ita dico vobis requiretur ab hac generatione.*

52. *Væ vobis, Legisperitis, quia tulistis clavem scientiæ: ipsi non introistis, & eos qui introibant, prohibuistis.*

53. *Cùm autem hæc ad illos diceret, cœperunt Pharisæi, & Legisperiti graviter insistere, & os ejus opprimere de multis,*

47. Malheur à vous qui bâtissez des tombeaux aux Prophétes: & ce sont vos peres qui les ont tuez.

48. Certes vous témoignez assez que vous consentez à ce qu'ont fait vos peres; car ils ont tué les Prophétes, & vous leur bâtissez des tombeaux.

49. C'est pourquoi la sagesse de Dieu a dit: Je leur envoyerai des Prophétes, & des Apôtres, & ils en tuëront les uns, & persécuteront les autres;

50. Afin qu'on redemande à cette nation le sang de tous les Prophétes, qui a été répandu dès le commencement du monde,

51. Depuis le sang d'Abel, jusqu'au sang de Zacharie, qui a été tué entre l'autel, & le temple. Oüi je vous déclare qu'on en demandera compte à cette nation.

52. Malheur à vous, Docteurs de la Loi, qui vous êtes saisis de la clef de la science, & qui, n'y étant point entrez vous-mêmes, l'avez encore fermée à ceux qui y vouloient entrer.

53. Comme il leur parloit de la sorte, les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi commencérent à le presser avec de grandes instances, & à l'accabler de questions,

## COMMENTAIRE.

ỷ. 48. TESTIFICAMINI QUOD CONSENTITIS OPERIBUS PATRUM VESTRORUM. *Vous témoignez assez que vous consentez à ce qu'ont fait vos peres.* Ce n'est pas en bâtissant des sépulcres aux Prophétes, qu'ils témoignoient approuver ce qu'avoient fait leurs peres, en les persécutant, & en les faisant mourir. On voit même dans saint Matthieu (*a*), qu'ils disoient publiquement que s'ils avoient vêcu de leur tems, ils se seroient bien gardez de les maltraiter. Mais J. C. voyoit le fond de leur cœur, leur rage contre lui, leur fureur contre ceux qui découvroient leur turpitude. Ils savoient ce qu'ils devoient faire contre lui-même. Il en conclut qu'ils font bien voir qu'ils sont les enfans, & les imitateurs des meurtriers des Prophétes. Vous avez beau dire que vous condamnez la conduite de vos peres, & que c'est par respect pour les Prophétes qu'ils ont fait mourir, que vous leur bâtissez des tombeaux; votre conduite dément vos paroles. Vous ne faites que trop voir que vous êtes leurs enfans, & leurs approbateurs, en bâtissant des tombeaux à ceux qui les ont tuez. Il y a là une ironie piquante. La conséquence de ce raisonnement n'est nécessaire, que parce que J. C. pénétroit le fond du cœur des Pharisiens, comme nous l'avons dit, & qu'il voyoit la disposition où ils étoient de le faire périr lui-même, & de persécuter ses Apôtres jusqu'à la mort (*b*).

ỷ. 49. SAPIENTIA DEI. *La Sagesse de Dieu a dit, &c.* Dans saint Matthieu (*c*). JESUS-CHRIST dit de lui-même: *Je vous envoye des Prophétes, des Sages, des Savans; & vous en tuërez les uns, vous en crucifierez les autres.* On voit par le paralléle de cet endroit-là avec celui-ci, que *la Sagesse de Dieu*, est J. C. même. Il est la Sagesse essentielle, & le Verbe du Pere.

ỷ. 51. A SANGUINE ABEL, &c. *Depuis le sang d'Abel, jusqu'au sang de Zacharie.* Il faut voir saint Matthieu, XXIII. 35.

ỷ. 52. TULISTIS CLAVEM SCIENTIÆ. *Vous vous êtes saisis de la clef de la science.* Vous voulez être les seuls Docteurs d'Israël. Quiconque n'enseigne pas avec vous, ou sous vous, doit s'assûrer d'être persécuté, & condamné. Vous prétendez que personne ne peut être sauvé, qu'en suivant la voie que vous lui montrez; qu'il ne peut entrer que par la porte que vous lui ouvrez (*d*). Et malheur à quiconque s'érige en Docteur sans votre aveu, & sans vous faire hommage de sa science. Plus malheureux encore celui qui attaque de front votre mauvaise Doctrine, & qui révéle votre ignominie. Il faut qu'il périsse, & qu'il soit la victime de votre ressentiment. Vous fermez la porte du Royaume du Ciel, & vous en emportez la Clef (*e*); vous n'y entrez pas, & ne permettez pas que d'autres y entrent. Vous interprétez mal les saintes Ecritures; vous en corrompez le sens par vos mauvaises traditions; vous supprimez ce qu'il faudroit dire, & vous enseignez ce qu'il faudroit n'enseigner jamais; je veux dire, ces cérémonies, & ces pratiques superstitieuses que vous avez substituées à la Loi. Les Hébreux avoient accoutumé de donner à leurs Docteurs une clef, & des tablettes pour symbole de leur Doctorat. Quelquefois on les enterroit avec ces marques d'honneur (*f*). C'est, dit-on, à cet usage que le Sauveur fait ici allusion. Comparez Matth. XXIII. 13. 14.

ỷ. 53. GRAVITER INSISTERE, ET OS EJUS OPPRIMERE DE MULTIS. *Ils commencérent à le presser avec de grandes instances, & à l'accabler de questions.* Les termes Grecs de l'Original (*g*) peuvent souffrir plusieurs sens: Par Exemple: *Ils commencérent à le presser vivement, & à lui faire coup sur coup plusieurs questions*, pour le

(a) *Matth.* XXIII. 29. 30. 31.
(b) *Vide Brug. Pisc. Hamm. hic. Grot. ad Matth.* XXIII. 29.
(c) *Matth.* XXIII. 33. 34.
(d) *Mald. Vide Ambros. in Luc. Aug. lib. 2. quæst. Evang. q. 3. & lib. 2. contra adversar. Leg. & Proph. c. 5. Bedam, Theophyl. alios.*
(e) [illegible], *Grot. hic.*

(f) *Vide Grot. Camerar. Ligfoot.*
(g) [illegible] Quelques-uns lisent: [illegible]. D'autres: [illegible]. L'Auteur de la Vulgate semble avoir lû: [illegible] *Os opprimere;* [illegible] *Interrogare, excipere recitata memoriter, ut Magister à Discipulo.*

54. *Insidiantes eis, & quærentes aliquid capere de ore ejus, ut accusarent eum.*

54. Lui tendans des piéges, & tâchant de tirer quelque chose de sa bouche qui leur donnât lieu de l'accuser.

## COMMENTAIRE.

surprendre. Ou bien : Ils commencérent à se fâcher furieusement contre lui ; ou, ils furent horriblement irritez contre lui, & cherchoient à le faire parler, pour en prendre occasion de le calomnier, ou même de lui faire violence. Autrement : *Ils insistoient violemment contre lui, & l'interrompoient à tous propos (a).*

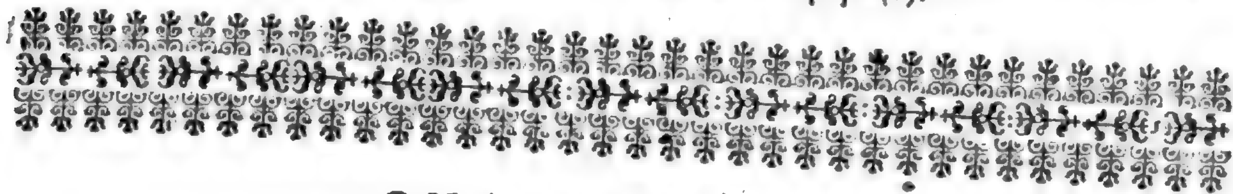

# CHAPITRE XII.

*Levain des Pharisiens. Blasphême contre le Saint-Esprit. Ne pas craindre les persécutions.* JESUS *refuse de faire le partage entre deux freres. Riche qui meurt après avoir amassé de grands biens. Ne se pas inquiéter pour les besoins de la vie. Serviteur vigilant qui attend son Maître.* JESUS *est venu apporter le feu sur la terre. Il avertit chacun de se donner de garde de son adversaire.*

℣. 1. *Multis autem turbis circumstantibus, ita ut se invicem conculcarent, cœpit dicere ad Discipulos suos : Attendite à fermento Pharisæorum, quod est hypocrisis.*

2. *Nihil autem opertum est, quod non reveletur ; neque absconditum, quod non sciatur :*

3. *Quoniam quæ in tenebris dixistis, in lumine dicentur ; & quod in aurem locuti estis in cubiculis, prædicabitur in tectis.*

4. *Dico autem vobis amicis meis : Ne terreamini ab his qui occidunt corpus, & post hæc non habent amplius quid faciant.*

5. *Ostendam autem vobis quem timeatis : Timete eum, qui, postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam. Ita dico vobis, hunc timete.*

℣. 1. Cependant une grande multitude de peuple s'étant assemblée autour de JESUS, en sorte qu'ils marchoient les uns sur les autres, il commença à dire à ses Disciples : Donnez-vous de garde du levain des Pharisiens, qui est l'hypocrisie.

2. Mais il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni rien de secret qui ne doive être connu :

3. Car ce que vous avez dit dans l'obscurité, se publiera dans la lumiére, & ce que vous avez dit à l'oreille dans les chambres, sera prêché sur les toits.

4. Je vous dis donc à vous, qui êtes mes amis : Ne craignez point ceux qui tuënt le corps, & qui après cela n'ont rien à vous faire davantage.

5. Mais je m'en vais vous apprendre qui vous devez craindre : Craignez celui qui après avoir ôté la vie, a le pouvoir de jetter dans l'enfer. Oüi, je vous le dis *encore une fois* ; craignez celui-là.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ATTENDITE A FERMENTO PHARISÆORUM. *Donnez-vous de garde du levain des Pharisiens, qui est l'hypocrisie.* Le Sauveur avoit déja dit cela dans une autre occasion (*b*). On remarque dans ce Chapitre, & dans les précédens, plusieurs autres sentences, que l'on a déja vûës ailleurs, que le Sauveur a souvent inculquées, à cause de leur importance. Il y a certaines veritez que le Sauveur a souvent inculquées... Les Pharisiens étoient dans une estime si générale, & avoient acquis une telle autorite parmi le peuple (*c*), qu'ils auroient pû arrêter entiérement les progrez de l'Evangile, si JESUS-CHRIST n'eût eu soin de détruire la fausse opinion qu'on avoit conçûë d'eux, en découvrant leurs pernicieuses maximes, & les corruptions qu'ils avoient introduites dans la Religion. Il avertit ici ses Apôtres de se donner de garde de leur hypocrisie ; & cela, devant une foule infinie de peuple, afin qu'ils l'évitassent dans eux-mêmes, & qu'ils s'en défiassent dans les autres. *Le levain de l'hypocrisie*, peut marquer ou toute leur conduite pleine de déguisement, ou leur Doctrine, ou leurs mœurs corrompuës, ou leur orgüeil. L'Ecriture employe souvent la similitude *du levain* (*d*), pour marquer le danger d'une mauvaise Doctrine, ou du mauvais exemple : *Modicum fermentum totam massam corrumpit.*

℣. 2. NIHIL OPERTUM. *Il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert.* Ils s'efforcent inutilement de se cacher, & de se déguiser ; leur hypocrisie, & leur corruption seront un jour découvertes aux yeux de tout le monde. Le rideau sera bien-tôt tiré sur toute leur mauvaise conduite, & on en aura horreur. JESUS-CHRIST prédit ensuite la publication de l'Evangile, & l'abrogation des cérémonies de la Loi : *Ce que vous avez dit à l'oreille, & dans les chambres, sera prêché sur les toits.* Ce que je vous ai dit de l'orgüeil, de l'hypocrisie, & de la corruption

(a) *Vide Erasm. & Lud. de Dieu.*
(b) *Matth. XVI. 5. 6.*
(c) *Joseph. lib. 1. de Bello, cap. 4.* [illegible]
(d) *Matth. XVI. 5. 6. Galat. v. 9. 1. Cor. v. 6.*



Digitized by Google

6. *Nonne quinque passeres veneunt dipundio, & unus ex illis non est in oblivione coram Deo?*

7. *Sed & capilli capitis vestri omnes numerati sunt. Nolite ergo timere : multis passeribus pluris estis vos.*

8. *Dico autem vobis : Omnis quicumque confessus fuerit me coram hominibus, & Filius Hominis confitebitur illum coram Angelis Dei.*

9. *Qui autem negaverit me coram hominibus, negabitur coram Angelis Dei.*

10. *Et omnis qui dicit verbum in Filium Hominis, remittetur illi: ei autem, qui in Spiritum sanctum blasphemaverit, non remittetur.*

11. *Cùm autem inducent vos in synagogas, & ad Magistratus, & potestates, nolite soliciti esse qualiter aut quid respondeatis, aut quid dicatis;*

12. *Spiritus enim sanctus docebit vos in ipsa hora, quid oporteat vos dicere.*

13. *Ait autem ei quidam de turba: Magister, dic fratri meo ut dividat mecum hæreditatem.*

14. *At ille dixit illi: Homo, quis me constituit judicem aut divisorem super vos?*

6. N'est-il pas vrai que cinq passereaux se donnent pour deux oboles ; & néanmoins il n'y en a pas un seul qui soit en oubli devant Dieu ?

7. Les cheveux même de votre tête sont tous comptez, ne craignez donc point *qu'il vous oublie*, vous valez beaucoup mieux qu'une infinité de passereaux.

8. Or je vous déclare que quiconque me confessera, & me reconnoitra devant les hommes, le Fils de l'Homme le reconnoitra aussi devant les Anges de Dieu.

9. Mais si quelqu'un me renonce devant les hommes, je le renoncerai aussi devant les Anges de Dieu.

10. Que si quelqu'un parle contre le Fils de l'Homme, son péché lui sera remis: mais si quelqu'un blasphême contre le Saint-Esprit, il ne lui sera point remis.

11. Lorsqu'on vous menera dans les synagogues, ou devant les Magistrats, & les puissances *du monde*, ne vous mettez point en peine comment vous vous défendrez, ni de ce que vous leur direz ;

12. Car le Saint-Esprit vous enseignera à cette heure-là même ce qu'il faudra que vous disiez.

13. Alors un homme lui dit du milieu de la foule : Maître, dites à mon frere qu'il partage avec moi la succession *qui nous est échûë.*

14. Mais JESUS lui dit : O homme, qui m'a établi pour vous juger, ou pour faire vos partages ?

## COMMENTAIRE.

des Pharisiens, & ce que vous en direz vous-mêmes, sera connu de tout le monde. Dans la Palestine, on pouvoit prêcher de dessus les toits, parce qu'ils étoient en platte-forme. Les versets 4. 5. 6. 7. 8. 9. sont expliquez dans saint Matthieu (*a*).

℣. 10. QUI IN SPIRITUM SANCTUM BLASPHEMAVERIT, NON REMITTETUR. *Si quelqu'un blasphême contre le Saint Esprit, il ne lui sera pas remis.* Il faut voir notre Dissertation sur le péché contre le Saint Esprit; & Saint Matthieu, XII. 31.

℣℣. 11. 12. NOLITE SOLLICITI ESSE, &c. *Ne vous mettez point en peine comment vous répondrez.* Voiez Saint Matthieu, X. 19.

℣. 13. DIC FRATRI MEO UT DIVIDAT MECUM HÆREDITATEM. *Dites à mon frere qu'il partage avec moi la succession qui nous est échûë.* On voit ici l'esprit du monde. JESUS-CHRIST ne parle que de désintéressement, que de mépris des richesses, que de confiance en la bonté, & en la providence du Seigneur ; & voilà un homme qui l'interrompt, pour le prier de se mêler d'une affaire purement temporelle, & qui ne le regardoit point, puisqu'il n'étoit point envoyé pour cela. Cet homme est sourd à tout le reste ; il ne pense qu'à son intérêt. Il veut engager JESUS-CHRIST à entrer dans son démêlé, dans le tems même qu'il lui prêche la vanité des choses de cette vie (*b*). Il demandoit la moitié d'une succession, pendant que JESUS-CHRIST lui offroit l'héritage entier dans le Ciel (*c*): *Petebat in terra dimidiam hæreditatem ; in Cœlo Dominus offerebat totam : Plus Dominus dabat, quàm ille postulabat.*

On ne sait pas distinctement en quoi consistoit la difficulté qui étoit entre ces deux freres: si l'un s'étoit mis en possession du tout, & ne vouloit pas donner partage à son frere dans la succession; ou simplement, s'il ne vouloit pas lui donner tout ce qui lui étoit dû. On ne sait pas non plus si les deux freres reconnoissoient JESUS-CHRIST pour arbitre; ou si l'un d'eux prioit J. C. d'interposer son autorité, pour ordonner, ou du moins pour persuader à son frere d'entrer en accommodement, & en partage avec lui. La régle ordinaire des successions, suivant Moyse, (*d*) étoit que l'aîné emportoit le double lot de tous les biens du pere, & que tous les autres freres partageoient le reste également. Mais dans les biens de la mere, l'aîné n'avoit aucune prérogative, tout se partageoit par parties égales (*e*).

Outre la raison que J. C. apporte au ℣. 14. pour n'accepter pas l'arbitrage, ou la charge de partager cette succession, qui est qu'il n'étoit point envoyé pour cela, & qu'il n'étoit pas juste qu'il quittât la prédication, & le soin du spirituel, pour des intérêts temporels; il pouvoit en avoir une autre, qui est qu'il ne vouloit pas se mêler des affaires d'autrui, ni causer de l'ombrage à ses ennemis, & aux Juges de Police; comme s'il eût voulu s'arroger leur autorité, & s'attirer les affaires qui étoient de leur ressort. Si dans la suite les Evêques ont jugé à propos de se charger de la discussion de la plûpart des affaires de leur Diocése, ç'a été dans la vûë d'obéir à un autre Précepte de S. Paul,

(a) *Matth.* x. 26.... 34.
(b) *Vide Ambrof. in Luc. lib.* 7.
(c) *Aug. ferm. olim* 196. *nunc* 107.
(d) *Deut.* xxi. 17.
(e) *Vide Selden, de success. in bona,* c. 5. 6.

qui

Digitized by Google

15. *Dixitque ad illos : Videte, & cavete ab omni avaritia; quia non in abundantia cujusquam vita ejus est, ex his quæ possidet.*

16. *Dixit autem similitudinem ad illos, dicens : Hominis cujusdam divitis uberes fructus ager attulit :*

17. *Et cogitabat intra se dicens : Quid faciam, quia non habeo quò congregem fructus meos?*

18. *Et dixit : Hoc faciam : Destruam horrea mea, & majora faciam; & illuc congregabo omnia quæ nata sunt mihi, & bona mea;*

19. *Et dicam animæ meæ : Anima, habes multa bona posita in annos plurimos; requiesce, comede, bibe, epulare.*

20. *Dixit autem illi Deus : Stulte, hac nocte animam tuam repetunt à te; quæ autem parasti cujus erunt?*

21. *Sic est qui sibi thesaurizat, & non est in Deum dives.*

22. *Dixitque ad Discipulos suos : Ideò dico vobis : Nolite solliciti esse animæ vestræ quid manducetis, neque corpori quid induamini.*

23. *Anima plus est quàm esca, & corpus plus quàm vestimentum.*

15. Puis il leur dit : Gardez-vous bien de toute avarice : car ce n'est point l'abondance des biens qu'un homme possède, qui le fait vivre.

16. Il leur dit ensuite cette parabole : Il y avoit un homme riche, dont les terres avoient extraordinairement rapporté :

17. Et il s'entretenoit en lui-même de ces pensées : Que ferai-je, car je n'ai point de lieu où je puisse serrer tout ce que j'ai recüeilli?

18. Voici, dit-il, ce que je ferai : J'abattrai mes greniers, & j'en bâtirai de plus grands, & j'y amasserai toute ma récolte, & tous mes biens;

19. Et je dirai à mon ame : Mon ame, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années : repose-toi, mange, boi, fais bonne chere.

20. Mais Dieu *en même tems* dit à cet homme : Insensé que tu es, on va te redemander ton ame cette nuit même; & pour qui sera ce que tu as amassé?

21. C'est ce qui arrive à celui qui amasse des trésors pour soi-même, & qui n'est point riche devant Dieu.

22. C'est pourquoi, dit-il à ses Disciples, ne vous mettez point en inquiétude pour votre vie, où vous trouverez de quoi manger, ni pour votre corps, où vous trouverez de quoi vous vêtir.

23. La vie est plus que la nourriture, & le corps plus que le vêtement.

## COMMENTAIRE.

qui ne permet point aux Chrétiens de plaider devant des Païens (a). Ils ne s'y sont engagez qu'avec peine, & pour éviter de plus grands maux.

℣. 15. CAVETE AB OMNI AVARITIA; QUIA NON IN ABUNDANTIA CUJUSQUAM VITA EJUS EST. *Gardez-vous de toute avarice; car ce n'est pas l'abondance des biens qu'un homme possède, qui le fait vivre.* Tous les biens du monde ne vous donneront, ni ne vous conserveront pas la vie, si Dieu lui-même ne vous la donne, & ne vous la conserve. Ainsi tous vos soins sont fort inutiles; & il en faut malgré vous revenir au principe que j'ai établi, qui est qu'il faut se reposer entiérement de nos besoins sur la Providence.

Le Grec porte à la lettre (b) *Gardez-vous de l'avarice,* ou de l'envie d'amasser du bien; de l'amour des richesses; *car ce n'est pas dans l'abondance des biens qu'on possède, que consiste la vie de l'homme.* On se fatigue bien mal-à-propos à amasser des biens en abondance, puisqu'avec tout cela, on ne peut ni se garantir des inquiétudes, ni de la mort. Toutes les richesses du monde ne vous guériront point de votre avidité d'amasser, ni ne reculeront point votre mort d'un moment (c). Celui qui en a plus, en mange-t'il davantage; & vit-il plus agréablement que celui qui en a moins? Le tout consiste à savoir régler son cœur, & ses désirs (d).

℣. 20. DIXIT AUTEM ILLI DEUS. *Mais Dieu dit à cet homme : Insensé que tu es, &c.* Dieu lui fit dire en songe; ou il lui dit au fond du cœur (e); ou plûtôt, il le transporta tout d'un coup en l'autre monde, & fit voir par-là qu'il avoit formé un décret, & prononcé une sentence contre lui, dans le tems qu'il ne pensoit qu'à se réjouir (f). *Dixit*, marque ce décret, cette sentence; & la mort en est l'exécution.

ANIMAM TUAM REPETUNT A TE. *On va te redemander ton ame cette nuit même.* Dieu va t'ôter la vie, & te faire rendre compte de ta vie passée. Les Dieux nous ont donné la vie, comme on donne de l'argent à prêt; ils sont en droit de nous la répéter; quand ils voudront, disoit un Païen (g). Comparez ce passage de S. Luc, à l'Ecclésiastique, XI. 18. 19.

℣. 21. ET NON EST IN DEUM DIVES. *Celui qui n'est point riche devant Dieu*; ou, celui qui se fie en ses richesses, *& ne met pas sa confiance en Dieu*; ou, *celui qui n'est point riche selon Dieu*; qui n'est point riche en vertu, en mérite (h); qui n'use point de ses richesses selon l'ordre, & la volonte de Dieu; qui n'en fait point part aux pauvres (i) : *Qui non est in Deum dives.*

℣. 22. NOLITE SOLLICITI ESSE. *Ne vous mettez point en inquiétude, &c.* Sur ce verset, & les suivans, jusqu'au 32. voyez S. Matth. VI. 25.... 34.

(a) 1. *Cor.* VI. 1. 2. 3. *&c. Vide Grot. hic, in Luc.* XII. 14.
(b) Φυλάσσεσθε ἀπὸ τῆς πλεονεξίας. Ὅτι οὐκ ἐν τῷ περισσεύειν τινὶ ἡ ζωὴ αὐτοῦ ἐστιν ἐκ τῶν ὑπαρχόντων αὐτοῦ. *Plures MSS. legunt cum Vulg.* Ἀπὸ πάσης πλεονεξίας.
(c) *Vide Aug. serm. olim* 196. *nunc* 107. *&* 28. *de Divers.*
(d) *Vide Horat. Satyr. lib.* 1. *Sat.* 1.
(e) *Euthym. Brug.*
(f) *Beda, Grot.*
(g) *Cicero.*
(h) *Euthym. Vide* 1. *Timot.* VI. 17. 18. 19. *Bez. Grot.*
(i) *Ambros. Beda.*

24. *Considerate corvos, quia non seminant, neque metunt, quibus non est cellarium, neque horreum; & Deus pascit illos. Quantò magis vos pluris estis illis.*

25. *Quis autem vestrûm cogitando potest adjicere ad staturam suam cubitum unum?*

26. *Si ergò neque quod minimum est potestis, quid de cæteris solliciti estis?*

27. *Considerate lilia quomodo crescunt: non laborant, neque nent; dico autem vobis, nec Salomon in omni gloria sua vestiebatur sicut unum ex istis.*

28. *Si autem fœnum, quod hodie est in agro, & cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit; quantò magis vos pusillæ fidei?*

29. *Et vos, nolite quærere quid manducetis, aut quid bibatis; & nolite in sublime tolli:*

30. *Hæc enim omnia gentes mundi quærunt. Pater autem vester scit quoniam his indigetis.*

31. *Verumtamèn quærite primùm Regnum Dei, & justitiam ejus; & hæc omnia adjicientur vobis.*

32. *Nolite timere, pusillus grex; quia complacuit Patri vestro dare vobis Regnum.*

33. *Vendite quæ possidetis, & date eleemosynam. Facite vobis sacculos qui non veterascunt; thesaurum non deficientem in Cœlis; quò fur non appropiat, neque tinea corrumpit.*

34. *Ubi enim thesaurus vester est, ibi & cor vestrum erit.*

24. Considérez les corbeaux : ils ne sément, ni ne moissonnent, ils n'ont ni cellier, ni grenier; cependant Dieu ne laisse pas de les nourrir. Et combien êtes-vous plus excellens qu'eux?

25. Mais qui est celui d'entre vous, qui par tous ses soins puisse ajoûter à sa taille la hauteur d'une coudée?

26. Si donc les moindres choses sont au-dessus de votre pouvoir, pourquoi vous inquiétez-vous des autres?

27. Considérez les lis, & de quelle maniére ils croissent : ils ne travaillent, ni ne filent; cependant je vous déclare que Salomon même dans toute sa magnificence, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux.

28. Que si Dieu a soin de vêtir de la sorte une herbe, qui est aujourd'hui dans les champs, & qu'on jettera demain dans le four; combien aura-t-il plus de soin de votre vêtement, ô hommes de peu de foi?

29. Ne vous mettez donc point en peine, vous autres, de ce que vous aurez à manger, ou à boire, & que votre esprit ne soit point suspendu, *&* inquiet:

30. Car ce sont les nations du monde, qui recherchent toutes ces choses. Et votre Pere sait assez que vous en avez besoin.

31. C'est pourquoi cherchez premiérement le Royaume, & la justice de Dieu, & tout le reste vous sera donné comme par surcroît.

32. Ne craignez point, petit troupeau, car il a plu à votre Pere de vous donner *son* Royaume.

33. Vendez ce que vous avez, & le donnez en aumône : faites-vous des bourses qui ne s'usent point par le tems : *amassez* dans le Ciel un trésor qui ne périsse jamais; d'où les voleurs n'approchent point, & que les vers ne peuvent corrompre.

34. Car où est votre trésor, là sera aussi votre cœur.

## COMMENTAIRE.

℣. 29. NOLITE IN SUBLIME TOLLI. *Que votre esprit ne soit point suspendu, & inquiet* (a); comme des gens qui vivent sans espérance, & qui sont dans une appréhension continuelle de manquer du nécessaire. Le Grec, de même que la Vulgate, peuvent marquer (b) : *Ne vous élevez point en haut*; comme des gens qui nourrissent des pensées ambitieuses, & qui ne sont jamais contens du nécessaire; qui vivent dans des peines d'esprit continuelles, parce que leurs désirs ne sont jamais réglez, & qu'ils les portent toujours au-dessus d'eux-mêmes. Le Prophéte étoit dans des sentimens tout contraires, lorsqu'il disoit (c) : *Domine, non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei; neque ambulavi in magnis, neque in mirabilibus super me.* D'autres (d) traduisent : Ne vous amusez point à consulter les Astres, pour découvrir l'avenir, pour prendre vos résolutions, & pour former vos projets.

℣. 30. GENTES MUNDI. *Les nations du monde*, ou les Gentils du siécle (e). C'est ainsi que les Hébreux (f) appellent les Païens, qui n'ont point d'autre espérance que dans ce monde.

℣. 32. NOLITE TIMERE, PUSILLUS GREX. *Ne craignez point, petit troupeau : car il a plû à votre Pere de vous donner son Royaume.* Dieu, qui vous a promis son Royaume, vous refusera-t'il les besoins de la vie? Vivez donc en paix, & dans la confiance en sa bonté (g). Il parle au petit nombre de ses Disciples. Le Pere Céleste par une bonté toute gratuite, vous a appellez à la foi, & vous destine son Royaume céleste; mais à condition que vous persévériez dans son amour, & dans sa crainte, & que vous assûriez votre vocation, & votre élection par vos bonnes œuvres (h).

℣. 33. VENDITE QUÆ POSSIDETIS, ET DATE ELEEMOSYNAM. *Vendez ce que vous avez, & donnez-en l'aumône.* Non-seulement je vous recommande la confiance en Dieu, & le désintéressement; mais je vous conseille de vous défaire entiérement de vos biens, de les distribuer en aumônes, afin de vous faire un trésor dans le

(a) *Ita Pag. Grot. Tig. Bez. Arab. Castal.* [illegible] *Lud. de Dieu.*
(b) Μὴ μετεωρίζεσθε.
(c) *Psal.* CXXX. 1. 2.
(d) *Vat. Erasm.*
(e) Τὰ ἔθνη τοῦ κόσμου.
(f) 1. *Thessal.* IV. 12.
(g) *Mald. Grot.*
(h) 2. *Petri* 1. 10. *Magis satagite ut per bona opera certam vestram vocationem, & electionem faciatis.*

Digitized by Google

35. *Sint lumbi vestri præcincti, & lucernæ ardentes in manibus vestris.*

35. Que vos reins soient ceints, & ayez dans vos mains des lampes ardentes :

36. *Et vos similes hominibus expectantibus Dominum suum, quando revertatur à nuptiis; ut cùm venerit, & pulsaverit, confestim aperiant ei.*

36. Soyez semblables à ceux qui attendent que leur maître retourne des nôces; afin que lorsqu'il sera venu, & qu'il aura frappé à la porte, ils lui ouvrent aussi tôt,

37. *Beati servi illi, quos cùm venerit Dominus, invenerit vigilantes : Amen dico vobis, quòd præcinget se, & faciet illos discumbere, & transiens ministrabit illis.*

37. Heureux ces serviteurs que le maître à son arrivée trouvera veillans: Je vous dis en vérité, que s'étant ceint, il les fera mettre à table, & ira, & viendra pour les servir.

38. *Et si venerit in secunda vigilia, & si in tertia vigilia venerit, & ita invenerit, beati sunt servi illi.*

38. Que s'il arrive à la seconde, ou à la troisiéme veille, & qu'il les trouve en cet état, ces serviteurs-là sont heureux.

39. *Hoc autem scitote, quoniam si sciret paterfamilias quâ horâ fur veniret, vigilaret utique, & non sineret perfodi domum suam.*

39. Or sachez que si le pere de famille étoit averti de l'heure que le voleur doit venir, il veilleroit sans doute, & ne laisseroit pas percer sa maison.

40. *Et vos estote parati; quia quâ horâ non putatis, Filius hominis veniet.*

40. Tenez-vous donc aussi toûjours prêts; parce que le Fils de l'Homme viendra à l'heure que vous ne penserez pas.

41. *Ait autem ei Petrus : Domine, ad nos dicis hanc parabolam, an & ad omnes?*

41. Alors Pierre lui dit : Seigneur, est-ce à nous *seuls* que vous adressez cette parabole, ou si c'est à tout le monde?

## COMMENTAIRE.

Ciel. C'est-là où vous devez transporter vos richesses par la main des pauvres, si vous voulez réellement les mettre à couvert & des voleurs, & de tous les accidens de la vie.

ỳ. 35. SINT LUMBI VESTRI PRÆCINCTI; ET LUCERNÆ ARDENTES IN MANIBUS VESTRIS (*a*). *Que vos reins soient ceints; & ayez dans vos mains des lampes ardentes*, comme des serviteurs qui attendent pendant la nuit le retour de leur Maître; afin qu'aussi-tôt qu'il aura heurté, vous vous trouviez prêts à le recevoir. Les Anciens (*b*) nous dépeignent les esclaves ou demi nuds, ou ceints fort haut pour servir avec plus de promptitude, & de diligence. Ces esclaves qui attendent leur Maître, sont ceints, & tout prêts à accourir au-devant de lui; & à le servir, lorsqu'il paroîtra. Il leur donne des lampes en main, parce qu'ils attendent leur Maître qui revient des nôces, ou du festin, pendant la nuit, comme c'étoit la coûtume (*c*). *Les nôces*, se mettent souvent dans le stile des Hellénistes, pour un simple festin. Le Maître qui est attendu, est Dieu lui-même, qui nous appellera à la mort, & qui viendra nous faire rendre compte de notre vie. Chacun de nous est son serviteur, & doit vivre dans une vigilance, & une attention continuelles sur soi-même, & sur sa conduite; afin que ce Maître divin ne nous trouve ni endormis, ni sans lumiére, ni embarrassez dans les soins du siécle.

ỳ. 37. PRÆCINGET SE, ET FACIET ILLOS DISCUMBERE, ET TRANSIENS MINISTRABIT ILLIS. *Il se ceindra, les fera mettre à table, & ira, & viendra pour les servir.* Le Maître revenant dans sa maison, fera si charmé de l'attention, & de la vigilance de ses serviteurs, qu'il voudra bien leur servir lui-même à table, & se mettre en équipage de serviteur; se ceindre, & aller, & venir autour de la table, pour voir si personne ne manque de rien. Il est rare, & peut-être inoüi que telle chose arrive dans la vie. Mais JESUS-CHRIST met exprès cet exemple, pour marquer d'une maniére plus forte, & plus expresse, l'extrême satisfaction que le pere de famille recevra de la ponctualité, & de la diligence de ses domestiques. Il marque par-là l'excès de gloire, & de bonheur que Dieu prépare à ceux qui le servent fidélement (*d*).

Au reste quoique la chose paroisse fort extraordinaire, que le Maître se ceigne, & serve lui-même ses esclaves; toutefois elle n'étoit pas entiérement hors d'exemple. Aux Saturnales, les Maîtres servoient leurs valets (*e*) : & cela se pratiquoit non-seulement à Rome, & dans la Grece; mais même à Babylone. Et on croit que les Fêtes nommées *Sacea*, & dont il est parlé dans Ctésias (*f*), & dans Dion Chrysostome (*g*), étoient à Babylone à peu près la même chose que les Saturnales chez les Romains. On peut voir sur Jérem. xxv. 26. & LI. 41. ce que nous avons dit de *Sésach*, qui a donné le nom aux Fêtes *Sacées*.

ỳ. 38. ET SI VENERIT IN SECUNDA VIGILIA. *S'il arrive à la seconde, ou à la troisiéme veille.* On sait que les Hébreux de ce tems-là partageoient la nuit en quatre veilles (*h*). Quelques anciens Manuscrits au lieu de la seconde veille, lisent (*i*), *la veille du soir.*

ỳ. 39. VIGILIARET, ET NON SINERET PERFODI DOMUM SUAM. *Il veilleroit sans doute, & ne laisseroit pas percer sa maison.* Il a parlé dans les versets précédens de la vigilance des serviteurs; il parle ici de celle du pere de famille. Les premiers veillent dans l'attente de leur Maître; le second veille dans l'appréhension des voleurs. Ces voleurs sont les ennemis de nos ames, qui entrent dans la maison, & y font d'étranges ravages, pendant que nous dormons. L'Ecriture compare aussi la venuë du Seigneur à celle d'un voleur (*k*), qui vient lorsqu'on s'y attend le moins. La mort nous saisit comme un voleur nocturne.

ỳ. 41. AD NOS;.. AN AD OMNES? *Est-ce à nous seuls que vous adressez ces paroles; ou si c'est à tout le monde?* Le Sauveur ne répond pas ici directement à cette demande : mais dans S. Marc (*l*), il dit expressément qu'il parle à

(a) *Græc. non habet. In manibus vestris. Nec plures è Latinis. Vide Mald. hic.*

(b) *Vide 4. Reg. IV. 29. Luc. XVII. 8.* Voyez ce que Grotius & Hamm. ont recueilli sur cet endroit.

(c) *Luc. XIV. 8. Esth. IX. 22.*

(d) *Mald. hic, & Grot.*

(e) *Athen. lib. 4. c. 10. & Alex. ab Alex. Genial. dier. lib. 2. cap. 22. Lucian. ep. Saturnal. & in Crinosolone.*

(f) *Ctesias in Persicis apud Athenæum.*

(g) *Dio Chrysost. orat. de Regno.*

(h) *Matth. XIV. 25.*

(i) Ἑσπερινῇ φυλακῇ. *Vide Mill. hic. Ita legebat Marcion, teste Epiph.*

(k) *3. Petr. III. 10. Adveniet autem dies Domini ut fur. Et 1. Thess. V. 2. Dies Domini sicut fur in nocte ita veniet.*

(l) *Marc. XIII. 37.*

42. *Dixit autem Dominus: Quis, putas, est fidelis dispensator & prudens, quem constituit Dominus supra familiam suam, ut det illis in tempore tritici mensuram?*

43. *Beatus ille servus, quem cùm venerit Dominus, invenerit ita facientem.*

44. *Verè dico vobis, quoniam supra omnia quæ possidet, constituet illum.*

45. *Quod si dixerit servus ille in corde suo: Moram facit dominus meus venire, & cœperit percutere servos, & ancillas, & edere, & bibere, & inebriari.*

46. *Veniet dominus servi illius, in die quâ non sperat, & horâ quâ nescit, & dividet eum, partemque ejus cum infidelibus ponet.*

47. *Ille autem servus, qui cognovit voluntatem domini sui, & non preparavit, & non fecit secundùm voluntatem ejus, vapulabit multis:*

48. *Qui autem non cognovit, & fecit digna plagis, vapulabit paucis. Omni autem cui multum datum est, multum quæretur ab eo, & cui commendaverunt multum, plus petent ab eo.*

49. *Ignem veni mittere in torram, & quid volo nisi ut accendatur?*

42. Le Seigneur lui dit: Qui est le dispensateur fidele, & prudent, que le maitre a établi; sur ses serviteurs, pour distribuer à chacun dans le tems la mesure de bled qui lui est destinée?

43. Heureux ce serviteur que son maitre à son arrivée trouvera agissant de la sorte.

44. Je vous dis en vérité, qu'il l'établira sur tous les biens qu'il posséde.

45. Mais si ce serviteur dit en lui-même: Mon maitre n'est pas prêt de venir, & qu'il commence à battre les serviteurs, & les servantes, à manger, à boire, & à s'enyvrer;

46. Le maitre de ce serviteur viendra au jour qu'il ne s'y attend pas, & à l'heure qu'il ne sait pas, & il le fera mourir, & lui donnera pour partage d'être puni avec les infideles.

47. Le serviteur qui aura sçu la volonté de son maitre, & qui néanmoins ne se fera pas tenu prêt, & n'aura pas fait ce qu'il désiroit de lui, sera battu rudement.

48. Mais celui qui n'aura pas sçu *sa volonté*, & qui aura fait des choses dignes de châtiment, sera moins battu. On redemandera beaucoup à celui à qui on aura beaucoup donné; & on fera rendre un plus grand compte à celui à qui on aura confié plus de choses.

49. Je suis venu pour mettre le feu sur la terre; & que désirai-je, sinon qu'il s'allume.

## COMMENTAIRE.

tout le monde: *Quod autem vobis dico, omnibus dico: Vigilate.* Et ici il insinuë assez la même chose, en proposant dans le verset suivant une parabole, qui regarde principalement les Prélats & les Supérieurs.

℣. 42. QUIS PUTAS EST FIDELIS DISPENSATOR? *Qui est le dispensateur, fidéle & prudent?* Dans les grandes maisons, où il y avoit grand nombre d'esclaves, on donnoit à l'un d'eux l'intendance sur ses confreres. Son principal emploi étoit de veiller sur leur conduite, & de leur distribuer la nourriture par jour, par semaine, ou par mois, suivant les ordres, & l'intention du pere de famille (*a*). Cet emploi étoit d'ordinaire un degré pour parvenir à l'œconomat de toute la maison, ou même à l'intendance des biens de son Maître; ou enfin à l'affranchissement. C'est à cela que JESUS-CHRIST fait ici allusion. Les Prélats dans l'Eglise, sont comme ces dispensateurs fidéles établis sur leurs freres, pour leur donner la nourriture ordinaire, & journaliére; c'est-à-dire, l'instruction. S'ils s'acquittent fidélement de cet important ministére, ils seront bienheureux; & à l'heure de la mort, lorsque leur Maître viendra visiter sa famille, il les établira sur toute sa famille, il les comblera d'honneur, & de gloire dans l'éternité bienheureuse.

℣. 46. DIVIDET EUM, PARTEMQUE EJUS CUM INFIDELIBUS PONET. *Il le fera mourir, & lui donnera pour partage d'être puni avec les infidéles. Dividere*, se met souvent dans l'Ecriture, pour ôter la vie, séparer l'ame du corps (*b*). Les Maîtres avoient droit de vie, & de mort sur leurs esclaves. On traitoit ainsi un esclave infidéle, rébelle, désobéissant, fugitif. Et celui qui abusoit de la confiance de son maître, en maltraitant ses conserviteurs, & en s'élevant avec insolence, méritoit sans doute d'être mis au rang des esclaves infidéles, & désobéissans.

47. ILLE AUTEM SERVUS QUI COGNOVIT VOLUNTATEM DOMINI,... VAPULABIT MULTIS. *Le serviteur qui aura sû la volonté de son Maître,... & ne se sera pas tenu prêt, sera battu rudement*: Mais celui qui ne l'aura pas sû, sera moins battu. Tout homme est donc obligé de connoître, & de pratiquer la volonté de Dieu; & quiconque ne la pratique pas, sera châtié selon la grandeur de sa faute; avec cette différence, que celui qui aura sû la volonté de Dieu, sera puni davantage, que celui qui ne l'aura pas sû. Ainsi le Sauveur répond en cet endroit à la question que saint Pierre lui avoit faite au ℣. 41. (*c*) si ce qu'il leur disoit, il le disoit à tous? Oüi sans doute, puisque sans acception de personnes, chacun sera châtié selon le mérite de ses œuvres. Il n'y aura aucune différence entre le Juif, & le Gentil (*d*); entre le grand, & le petit; entre le supérieur, & l'inférieur (*e*); si ce n'est que celui qui aura plus de connoissance, & ne laissera pas de pécher, sera puni plus sévérement, que celui qui péchera par ignorance (*f*); pourvû toutefois que son ignorance ne soit ni affectée, ni volontaire; car c'est déja un péché qu'une telle ignorance (*g*); & pourvû qu'il n'ignore ni son Dieu, ni les principes généraux du droit naturel; car cette sorte d'ignorance n'est pas excusable (*h*): *Ignorantes Dominum nulla exceptio tutatur à pœna*, dit Tertullien.

℣. 49. IGNEM VENI MITTERE IN TERRAM. *Je suis venu mettre le feu sur la terre; & que désirai-je, sinon* qu'il

(a) Voyez Salvien, liv. 3. où il invective contre les maitres qui en donnant à leurs esclaves la mesure réglée du manger, ne leur donnoient pas suffisamment de quoi se nourrir. *Servis etiamsi stipendia usitata præstentur, consuetudini hac magis quàm sufficientiæ satisfaciunt; & ita implent canonem, ut non impleant satietatem.* Théophraste dit que les maitres avares se chargeoient eux-mêmes du soin de distribuer la nourriture à leurs esclaves. Caract. Περὶ βδελυγίας. [illegible]

(b) 1. *Reg.* XV. 32. 1. *Par.* XIII. 11. 1. *Reg.* XXIII. 28. *&c.* *Erasm. Vat. Camer. Martian.*

(c) *Vide Mald. hic.*

(d) *Origen. lib. 2. in epist. ad Rom.*

(e) *Grot. hic.*

(f) 2. *Petr.* II. 21. *Melius enim erat illis non cognoscere viam justitiæ, quàm post agnitionem retrorsum converti.*

(g) *Grot. Brug.*

(h) *Tertull. de Pœnitentia.*

50. *Baptismo autem habeo baptizari; & quomodo coarctor usque dum perficiatur?*

51. *Putatis quia pacem veni dare in terram? Non dico vobis, sed separationem.*

52. *Erunt enim ex hoc quinque in domo una divisi; tres in duos, & duo in tres.*

53. *Dividentur; pater in filium, & filius in patrem suum, mater in filiam, & filia in matrem, socrus in nurum suam, & nurus in socrum suam.*

54. *Dicebat autem, & ad turbas: Cùm videritis nubem orientem ab occasu, statim dicitis: Nimbus venit: & ita fit.*

50. Je dois être baptisé d'un baptême; & combien me sens-je pressé jusqu'à ce qu'il s'accomplisse?

51. Croyez-vous que je sois venu pour apporter la paix sur la terre? Non, je vous assure; mais au contraire, la division.

52. Car désormais s'il se trouve cinq personnes dans une maison, elles seront divisées les unes contre les autres, trois contre deux, & deux contre trois.

53. Le pere sera en division avec le fils, & le fils avec le pere, la mere avec la fille, & la fille avec la mere, la belle-mere avec la belle-fille, & la belle-fille avec la belle-mere.

54. Il disoit aussi au peuple: Lorsque vous voyez un nuage se former du côté du couchant, vous dites aussi-tôt que la pluie ne tardera pas à venir, & il pleut en effet.

## COMMENTAIRE.

*qu'il s'allume?* Quel est ce feu que Jesus-Christ est venu mettre dans le monde? Les uns *(a)* l'entendent du Saint-Esprit, de la Doctrine évangélique, & de la prédication des Apôtres, qui a rempli le monde de ferveur, & de lumiére; & c'est ce qui étoit désigné par les flammes de feu qui parurent sur les Apôtres au jour de la descente du Saint-Esprit sur eux *(b)*. *Mes paroles ne sont-elles pas comme un feu*, dit le Seigneur dans Jérémie *(c)*, *& comme un marteau qui brise un rocher?* D'autres *(d)* l'expliquent du feu de la charité, que Jesus-Christ est venu allumer dans le monde, & que les Apôtres ont porté par toute la terre. Mais l'opinion la plus simple, & la plus litterale est celle qui l'entend du feu de la persécution, & de la guerre *(e)*. Le feu se met très-souvent pour la guerre, dans l'Ecriture *(f)*; & le Sauveur déclare dans S. Matthieu *(g)*, qu'il est venu apporter l'épée, & non la paix; c'est-à-dire, que la Doctrine évangélique causera des divisions, & des persécutions, des maux infinis à ceux qui la soutiendront, & qui l'embrasseront. Mais c'est par-là que s'acquiert le Royaume des Cieux; c'est par-là que J. C. détruit l'empire du démon, & qu'il ruine l'idolâtrie, la superstition, & l'erreur dans tout le monde. Un si grand changement ne pouvoit se faire sans bruit, sans tumulte, sans feu, sans guerre.

Et quid volo nisi ut accendatur? *Que désirai-je, sinon qu'il s'allume?* Cette maniére de parler marque l'ardent désir du Sauveur, de voir bien-tôt l'Evangile prêché de toutes parts, & ses Apôtres aux prises avec le monde, la chair, & le Démon. C'est-là une guerre qu'il aime, & qu'il désire: C'est au milieu de ce trouble qu'il se plaît; parce qu'il ne tend qu'à établir son empire, & à ruiner celui de ses ennemis: Comme un Conquérant qui brûle d'ardeur de voir commencer une bataille, dont le gain lui est assûré, & qui doit le remettre en possession de ses Etats injustement usurpez. Le Grec *(h)* est un peu différent de notre Vulgate: Je suis venu mettre le feu sur la terre: *Et que veux-je, s'il est déja allumé?* Et que me reste-t-il à désirer, si ce feu est déja allumé *(i)*? Mais de fort habiles Critiques *(k)* croyent que le Texte Grec se peut fort bien prendre dans le sens de la Vulgate, *Que je désire qu'il s'allume au plutôt!*

℣. 50. Baptismo habeo baptizari. *Je dois être baptisé d'un baptême; & combien me sens-je pressé: jusqu'à ce qu'il s'accomplisse (l)?* Quelle est mon ardeur, mon zéle, mon empressement, pour voir bien-tôt l'accomplissement de ce baptême. Il parle de sa Passion, désignée en plus d'un endroit *(m)*, sous le nom de baptême; parce qu'il devoit être plongé dans les tourmens, & dans la douleur, pour ainsi dire, jusqu'au-dessus de la tête. Et comme les tourmens, & les persécutions des Apôtres, & des Martyrs sont une espéce d'accomplissement, & de suite de la Passion de J. C. *(n)* il témoigne non-seulement qu'il désire de voir le moment de sa Passion; mais aussi celui de la prédication de l'Evangile, qui sera suivi & accompagné de persécutions pour ses Apôtres. *Le resserrement* qu'il dit qu'il ressent, n'est pas un resserrement de douleur, ou de crainte; mais un désir ardent de voir bien-tôt arriver ce qui fait l'objet de ses vœux *(o)*; comme une femme enceinte souhaite avec une grande ardeur, quoiqu'avec quelque appréhension, le moment de son terme *(p)*.

℣. 51. Sed separationem. *Je ne suis pas venu apporter la paix; mais la division.* C'est la même chose que ce qu'il dit dans saint Matthieu *(q)*: *Je ne suis pas venu apporter la paix; mais le glaive.* La séparation est mise pour la guerre, la division, la mort. Ces maux ne furent jamais dans la premiere intention de J. C. que l'Ecriture nous représente comme un Prince de paix, & qui ne recommande que la patience, la douceur, & la charité à ses Disciples. Mais il prévoyoit ce qui devoit arriver, & il savoit les suites heureuses de ces guerres, & de ces persécutions que ses Fidéles devoient souffrir. Tertullien *(r)* lisoit *l'épée* dans ses Exemplaires, au lieu de *la séparation.* Il accusoit Marcion d'avoir substitué cette derniére leçon à la premiére. Mais la leçon de Marcion étoit la bonne, & celle qui est aujourd'hui dans tous nos Exemplaires Grecs, & Latins.

℣. 54. Cum videritis nubem orientem, &c. *Lorsque vous voyez un nuage se former du côté du*

(a) *Aug. lib. contra Adimant. Manichæum, c. 13. Origen. apud Hieron. lib. 2. contra Rufin. & in Matth. III. Greg. homil. 3. in Ezech. Ambros. hic. Bern. serm. 1. de Purific. alii plures*

(b) *Act.* II. 3. 4.

(c) *Jerem.* XXIII. 29.

(d) *Euthym. Theophyl.*

(e) *Tertull. lib. 4. contra Marcion. Maldon. Grot. Brug. alii.*

(f) *Deut.* XXXII. 22. *Psal.* X. 7. XVI. 3. LXV. 10. XCVI. 3. *Isai.* XXXIII. 11. *& alii passim.*

(g) *Matth.* X. 34.

(h) Καὶ τί θέλω; εἰ ἤδη ἀνήφθη. *Quidam Latini: Quàm volo ut accendatur! Ita Philastr. hæres. de labiis Isaiæ carbone tactis. Hieron. lib. 2. in Rufin. & Comment. in Zach. IX. & in Matth.* III. *Origen. in Exod.* Καὶ εἴθε ἤδη ἀνήφθη; *Atque utinam accendatur!*

(i) *Pagn. Erasm. Illyr. Mont. Castal. Beza, Ludov. de Dieu, Camer.*

(k) *Vide Grot. & Hamm. hic.*

(l) *Iren. apud Epiphan.* Βάπτισμα ἔχω βαπτισθῆναι, καὶ πάνυ ἐπείγομαι εἰς αὐτό. *Epiphan.* Καὶ τί θέλω εἰ ἤδη ἐβαπτίσθην.

(m) *Marc.* X. 38. *Confer. Psal.* LXV. 12. LXV. 2. 15. 16.

(n) *Coloss.* I. 24.

(o) *Vide Ambros. Bedam, Theophyl. Euthym. Mald. alios.*

(p) *Grot. hic.*

(q) *Matth.* X. 34.

(r) *Macharam quidem scriptum est, sed Marcion emendat, separationem, quasi non & separatio opus sit Machæra. Tertull. contra Marcion. lib. 4.*



Digitized by Google

55. *Et cùm austrum flantem, dicitis: Quia æstus erit: & fit.*

55. Et quand vous voyez souffler le vent du midi, vous dites qu'il fera chaud, & le chaud ne manque pas d'arriver.

56. *Hypocritæ, faciem Cœli, & terræ nostis probare: hoc autem tempus quomodo non probatis?*

56. Hypocrites que vous êtes, vous savez si bien reconnoitre ce que présagent les diverses apparences du Ciel & de la terre; comment donc ne reconnoissez-vous point ce tems-ci?

57. *Quid autem, & à vobis ipsis non judicatis quod justum est?*

57. Comment n'avez-vous point de discernement pour reconnoitre par ce qui se passe parmi vous, ce qui est juste?

58. *Cùm autem vadis cum adversario tuo ad Principem, in via da operam liberari ab illo, ne fortè trahat te ad judicem, & judex tradat te exactori, & exactor mittat te in carcerem.*

58. Lorsque vous allez avec votre adversaire devant le Magistrat, tâchez de vous dégager de lui pendant que vous êtes *encore* dans le chemin, de peur qu'il ne vous entraine devant le juge, & que le juge ne vous livre au sergent, & que le sergent ne vous méne en prison.

59. *Dico tibi, non exies inde, donec etiam novissimum minutum reddas.*

59. Car je vous assure que vous ne sortirez point de là, que vous n'ayez payé jusqu'à la derniére obole.

## COMMENTAIRE.

*couchant, vous dites aussi-tôt: La pluye ne tardera pas à venir.* C'est ce qu'il leur reprochoit une autre fois, en disant (*a*): Vous savez fort bien juger de la face du Ciel, & prévoir le beau, ou le mauvais tems: mais vous ne savez distinguer les tems; c'est-à-dire, vous ne vous appercevez point que les tems marquez dans les Prophétes pour la venuë du Messie, sont accomplis. Dans la Palestine la mer Méditerranée qui étoit au couchant, avoit accoutumé d'envoyer des nuës, & de la pluye. Les vents du midi, qui venoient de l'Arabie, & de l'Egypte, pays fort chauds, causoient des sécheresses, & des chaleurs extraordinaires dans le pays. Enfin les vents du septentrion y amenoient des frimats, & de la neige (*b*). C'est ce qui se remarque dans toute l'Ecriture.

℣. 57. QUID AUTEM ET A VOBIS IPSIS NON JUDICATIS? &c. *Comment n'avez-vous pas le discernement pour reconnoître par ce qui se passe parmi vous, ce qui est juste?* Il tire deux conséquences du principe qu'il vient d'établir. Vous savez prévoir le beau, ou le mauvais tems; & pourquoi ne voyez-vous pas ce qui se passe à vos yeux, que le tems de la venuë du Messie est arrivé, & que j'en remplis tous les caractéres? Premiére conséquence. Pourquoi étant si habiles dans les choses qui sont hors de vous, ne savez-vous pas connoître vos intérêts, en n'entreprenant point de mauvaises affaires, & en vous accordant avec votre adversaire, avant qu'il vous ait mis en Justice, & qu'il vous ait fait condamner? Seconde conséquence. Le Grec (*c*): *Pourquoi ne jugez-vous pas par vous-mêmes ce qui est juste?* Pourquoi plaider, & chicaner? Pourquoi ne vous rendez-vous pas justice à vous-mêmes; ou pourquoi ne la rendez-vous à votre prochain?

℣. 58. CUM VADIS CUM ADVERSARIO TUO AD PRINCIPEM. *Lorsque vous allez avec votre adversaire devant le Magistrat, tâchez de vous dégager de lui, pendant que vous êtes encore dans le chemin.* JESUS-CHRIST n'a pas ici en vûë de donner aux plaideurs des régles de conduite; ces sortes de gens ne sont d'ordinaire que trop prudens, & trop éclairez dans leurs intérêts: son dessein est de condamner ceux, qui pendant cette vie ne songent point à satisfaire à Dieu, & qui remettent à la mort à faire pénitence. Ils se trouvent tout d'un coup accablez par la juste sévérité d'un Juge inéxorable, qui méprise souvent alors les vains regrets de ceux qui pendant leur vie, ont méprisé ses ordres, & ses avertissemens.

On peut traduire le Grec de cette sorte (*d*), en le joignant au ℣. 57. *Pourquoi ne jugez-vous pas par vous-mêmes ce qui est juste? Et lorsque vous allez comparoître devant le Juge*, ou le Prince, ou le Magistrat, *que ne donnez-vous à votre partie l'usure* qu'elle vous demande, *afin de vous tirer de ses mains?* Ou bien: Que ne lui donnez-vous l'intérêt dont il s'agit, de quelque nature qu'il soit? Si c'est pour une dette, payez-la lui: si c'est son salaire qu'il vous demande, que ne lui donnez-vous? Si vous ne pouvez lui rendre le principal de votre dette, présentez-lui l'intérêt, afin qu'il ne vous poursuive pas davantage. C'est en ce dernier sens que l'expliquent Théophylacte (*e*), & Saumaise (*f*). On ne pouvoit, selon les Loix, poursuivre le débiteur pour le payement du principal, tandis qu'il payoit l'intérêt de la somme. Cette explication paroît fort bonne.

(a) *Matth.* XVI. 2.
(b) *Vide Job* XXXVII. 9.
(c) Τί δὲ καὶ ἀφ' ἑαυτῶν οὐ κρίνετε τὸ δίκαιον;
(d) Ὡς γὰρ ὑπάγεις μετὰ τοῦ ἀντιδίκου σου ἐπ' ἄρχοντα, ἐν τῇ ὁδῷ δὸς ἐργασίαν ἀπηλλάχθαι ἀπ' αὐτοῦ.
(e) *Theophyl. hic.* Κἂν μηδὲν ἔχῃς, δανεισάμενος, καὶ δὸς ἐργασίαν τοῦ ἐν τόκοις, ὥστε τοῦ ἀπαλλαχθῆναι ἀπ' αὐτοῦ.
(f) *Vide Synops. hic.*

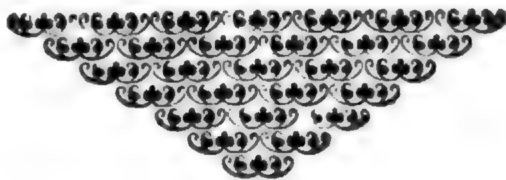

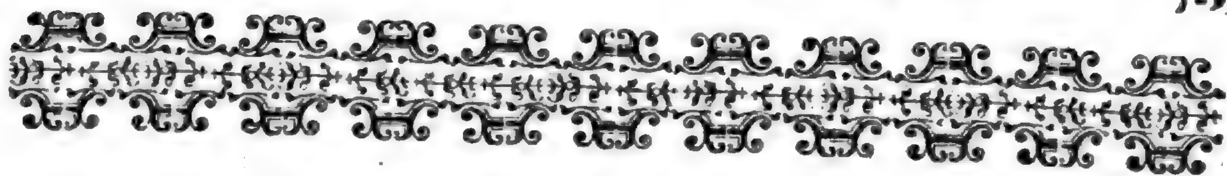

# CHAPITRE XIII.

*Galiléens dont Pilate mêla le sang avec leurs sacrifices. Chûte de la tour de Siloé. Figuier stérile. Guérison miraculeuse d'une femme courbée. Royaume des Cieux comparé au grain de senevé & au levain. La porte étroite. Jérusalem qui fait périr les Prophétes.*

℣. 1. *Aderant autem quidam ipso in tempore nuntiantes illi de Galilæis, quorum sanguinem Pilatus miscuit cum sacrificiis eorum.*

2. *Et respondens dixit illis: Putatis quod hi Galilæi, præ omnibus Galilæis peccatores fuerint, quia talia passi sunt?*

3. *Non, dico vobis: sed nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis.*

℣. 1. En ce même tems quelques-uns vinrent dire à Jesus *ce qui s'étoit passé* touchant les Galiléens, dont Pilate avoit mêlé le sang avec *celui de* leurs sacrifices.

2. Et il leur dit: Pensez-vous que ces Galiléens fussent les plus grands pécheurs de tous ceux de Galilée, parce qu'ils ont été ainsi traitez.

3. Non, je vous en assure: mais *je vous déclare que* si vous ne faites pénitence, vous périrez tous comme eux.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. NUNTIANTES ILLI DE GALILÆIS, QUORUM SANGUINEM PILATUS MISCUIT CUM SACRIFICIIS EORUM. *On vint dire à* JESUS *ce qui s'étoit passé touchant les Galiléens, dont Pilate avoit*
*mêlé le sang avec celui de leurs sacrifices*; c'est-à-dire, qu'il avoit fait massacrer dans le Temple, dans le tems mê-
me qu'ils offroient leurs sacrifices. On ne sait pas distinctement cette histoire, qui n'est touchée ici qu'en passant.
Mais il y a beaucoup d'apparence que ces Galiléens étoient des Disciples de Judas le Gaulonite, ou le Galiléen, lequel
enseignoit qu'on ne devoit point payer de tribut aux étrangers *(a)*. Comme ils débitoient cette doctrine dans Jéru-
salem, & peut-être même dans le Temple, Pilate fit main basse sur eux, & les fit tuer au milieu de leurs sacrifices.
Quelques-uns *(b)* ont crû que ces hommes qui furent mis à mort par les ordres de Pilate, étoient des Samari-
tains. Joseph *(c)* raconte qu'un certain Imposteur ayant publié qu'il savoit un endroit du mont Garizim, où Moyse
avoit autrefois enfoüi les vases sacrez du Tabernacle, & ayant promis qu'il les découvriroit dans un certain jour; le
peuple crédule s'assembla en foule, pour assister à cette découverte. Mais pendant qu'ils étoient à *Tirathaba*, atten-
dant leurs compagnons, pour monter tous ensemble sur la montagne; Pilate se saisit de la hauteur, avec des trou-
pes de cavalerie, & d'infanterie; & ayant attaqué les Samaritains assemblez dans le bourg de *Tirathaba*, en tuérent
un grand nombre, mirent les autres en fuite, & en prirent quelques-uns des Principaux, que Pilate fit mettre à mort.
Voilà, selon ces Auteurs, qui sont les Galiléens dont Pilate mêla le sang avec leurs sacrifices. Mais pourquoi les appel-
le-t'on Galiléens dans S. Luc, quoiqu'ils soient Samaritains, comme le dit Joseph? Comment montre-t'on que Pi-
late mêla leur sang avec celui de leurs sacrifices? C'est sur quoi on n'a aucune bonne raison à dire; & c'est ce qui fait
regarder ce sentiment comme insoutenable.

Suidas *(d)* n'est pas plus croyable, lorsqu'il dit que ceci arriva lorsque Pilate ayant entrepris d'employer le trésor
sacré, nommé Corban, à faire venir de l'eau dans la ville, fit donner sur le peuple assemblé autour de son tribunal,
le dissipa, en fit périr un grand nombre, & en blessa plusieurs autres. Mais on n'a aucune preuve que ces gens aïent
été Galiléens. C'étoit des Juifs de Jérusalem, & des autres lieux, qui furent mis à mort, non dans le Temple, ni
au milieu de leurs sacrifices; mais dans la place publique, & autour du tribunal de Pilate *(e)*. Ce qu'il y a de plus
certain, c'est que cela arrivât après la mort de JESUS-CHRIST, & au plûtôt en l'an 35. de l'Ere vulg. puisque
Vitellius en ayant reçû les plaintes des Samaritains, renvoya Pilate à Rome l'an 36. de JESUS-CHRIST.

℣. 2. QUOD HI PRÆ OMNIBUS GALILÆIS PECCATORES FUERINT. *Que ces Galiléens fussent les plus*
*grands pécheurs de tous ceux de Galilée.* Le peuple est naturellement porté à croire que ceux qui sont affligez, & mal-
heureux, sont aussi coupables, & impies. Les Juifs étoient fort prévenus de ces sentimens, comme on le voit dans
plusieurs occasions, particuliérement dans ce qu'ils dirent à JESUS-CHRIST, en voyant l'aveugle-né *(f)*: *Qui*
*est-ce qui a péché de celui-ci, ou de ses parens, pour qu'il soit né aveugle?* Mais le Sauveur détruit ici ce préjugé, en di-
sant que les Galiléens dont on lui parloit, n'étoient pas les plus coupables de la Galilée; montrant par-là que sou-
vent Dieu épargne les plus méchans, & fait tomber sur les bons les effets sensibles de sa vengeance, pour exercer
la patience, & pour couronner le mérite de ceux-ci, & pour donner aux autres des exemples de la sévérité qu'ils
doivent attendre, s'ils persévérent dans leurs désordres *(g)*: Et en tout cela, on ne peut pas dire que Dieu com-
mette aucune injustice. Il use de son domaine absolu sur la créature, en affligeant les justes: il leur procure de vé-
ritables biens, en les frappant: & son indulgence envers les méchans, est d'ordinaire un effet de sa miséricorde,
qui les attend à pénitence; & quelquefois aussi c'est une suite de sa grande colére, qui les abandonne à leur cœur
réprouvé, & qui leur dit *(h)*: *Quiescam; nec irascar ampliùs:* Je ne me mettrai plus en colére contre vous. Ce
qui est la plus terrible marque de sa derniére fureur.

℣. 3. OMNES SIMILITER PERIBITIS. *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous comme eux.* JESUS-
CHRIST, semble les ménacer des malheurs qui leur arrivérent au tems de la ruine de Jérusalem par les Romains,

(a) *Vide Grot. Brug. Theophyl. Euthym.*
(b) *Beza, Maldon.*
(c) *Antiq. lib. 18. c. 5.*
(d) *Suidas in Pilato.*
(e) *Joseph lib. 2. de Bello, c. 8. p. 789.*
(f) *Joan. IX. 2. 3.*
(g) *Beda, Mald. Grot.*
(h) *Ezech. XVI. 42.*



Digitized by Google

4. *Sicut illi decem & octo, supra quos cecidit turris in Siloë, & occidit eos; putatis quia & ipsi debitores fuerint præter omnes homines habitantes in Jerusalem?*

5. *Non, dico vobis: sed si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis.*

6. *Dicebat autem, & hanc similitudinem: Arborem fici habebat quidam plantatam in vinea sua, & venit quærens fructum in illa, & non invenit.*

7. *Dixit autem ad cultorem vineæ: Ecce anni tres sunt ex quo venio quærens fructum in ficulnea hac, & non invenio; succide ergo illam: ut quid etiam terram occupat?*

4. Croyez-vous aussi que ces dix-huit hommes sur lesquels la tour de Siloé est tombée, & qu'elle a tuez, fussent plus redevables *à la justice de Dieu*, que tous les habitans de Jérusalem?

5. Non, je vous en assure: mais *je vous déclare que* si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même sorte.

6. Il leur dit aussi cette parabole: Un homme avoit un figuier planté dans sa vigne, & venant pour y chercher du fruit, il n'y en trouva point.

7. Alors il dit à son Vigneron: Il y a déja trois ans que je viens chercher du fruit à ce figuier, sans y en trouver; coupez-le donc; pourquoi occupe-t-il la terre?

## COMMENTAIRE.

où une infinité de Juifs impénitens, & incrédules, furent ensevelis sous les ruines de leur malheureuse patrie (a).
Quelques-uns (b) ont pris le terme *similiter*, comme marquant le même genre de mort: Tite mêlera votre sang à
celui de vos sacrifices, comme Pilate a mêlé celui de ces Galiléens au sang de leurs victimes. Joseph (c) raconte
les cruautez exercées dans le Temple même par les Zélez, & les Factieux, au commencement du siége, le jour des
Azymes. La premiére explication est plus suivie. Les Peres l'entendent de la mort éternelle des pécheurs endurcis.

℣. 4. Sicut illi decem et octo. *Ces dix-huit hommes, sur lesquels la tour de Siloé est tombée.* Cette
histoire, ou cette avanture ne se lit dans aucun autre Auteur; & il est rare que les Historiens racontent de pareilles
particularitez. Mais le Sauveur, qui ne laissoit passer aucune occasion d'instruire ses Disciples, & qui rapportoit tout
à Dieu, & à l'éternité, se sert de cet exemple, pour montrer que les châtimens extérieurs dont Dieu punit les hommes,
ne sont pas toûjours des marques certaines que ceux sur qui ils tombent, soient plus criminels, que ceux qui
en sont exemts. La tour de Siloé étoit apparemment attachée au mur de Jérusalem, du côté qui regardoit la fontaine
de Siloé, qui avoit sa source au pied des murailles de la ville, du côté de l'orient.

Quia et ipsi debitores fuerint. *Croyez-vous qu'ils étoient plus redevables, que tous les habitans de Jérusalem?*
Redevable, est mis ici pour pécheur. C'est une maniére de parler Syriaque, ou Hébraïque. C'est dans le
même sens que nous prions Dieu dans l'Oraison Dominicale (d), de nous *remettre nos dettes, comme nous les remettons
à ceux qui nous sont redevables*; & que le jugement que Dieu doit exercer sur les pécheurs, est représenté sous
la parabole des débiteurs (e).

℣. 6. Arborem fici, &c. *Un homme ayant un figuier planté dans sa vigne.* Pour faire entrer plus avant dans
leur esprit, & dans leur cœur la vérité qu'il venoit de leur dire, que s'ils ne faisoient pénitence, ils périroient tous,
& seroient accablez sous les ruines de leur ville; il leur propose cette parabole, qui conduit au même dessein. Le
figuier infructueux est le peuple Juif. Le Pere de famille est Dieu, qui las d'attendre des fruits, qui ne viennent
jamais, ménace de faire couper cet arbre. Les Prophétes, & les gens de bien retiennent sa main, & font suspendre
sa résolution, dans l'espérance que par leurs soins, & leurs exhortations, le peuple retournera enfin à Dieu, & portera
des fruits de penitence. Jesus-Christ en dernier lieu prend soin lui-méme de cultiver cet arbre, & ménace
de la part de son Pere Eternel, de couper le figuier. Les ménaces furent suivies de l'effet. Quarante ans après sa Mort,
& sa Résurrection, Jérusalem fut détruite, le Temple brûlé, & renversé, la nation Juive dispersée, & réduite presqu'à
rien, les cérémonies abrogées, les peuples Gentils appellez à la foi, & plantez dans l'Eglise, en la place du
figuier stérile. Voilà toute l'économie de la parabole (f). On peut la comparer à ce qui est dit d'un figuier, auquel
J. C. donna sa malédiction, parce qu'il n'avoit que des feüilles (g); & à la parabole de la vigne, qu'il avoit laissée
à de mauvais vignerons (h).

℣. 7. Anni tres sunt. *Il y a déja trois ans que je viens chercher du fruit à ce figuier.* Ces trois ans marquent
la longue patience de Dieu, & sa bonté, qui invite le pécheur à pénitence. Dieu attendoit le peuple Juif
depuis environ deux mille ans, à prendre ce terme à la vocation d'Abraham (i); ou depuis quinze cens ans (k),
à le prendre à la sortie d'Egypte, & à la Loi donnée à Sinaï. Quelques Peres (l) entendent ces trois ans des trois
états sous lesquels les hommes ont vêcu; sous la Loi naturelle, depuis le commencement du Monde, jusqu'à
Moïse; sous la Loi écrite depuis Moïse, jusqu'à Jesus-Christ; sous la Loi évangélique, depuis Jesus-Christ,
jusqu'à la fin du Monde. D'autres (m) l'entendent du triple gouvernement qui s'est vû sous les Juifs;
le gouvernement des Juges, depuis Josué, jusqu'à Saül; le gouvernement des Rois, depuis Saül, jusqu'à la captivité
de Babylone; & le gouvernement des grands-Prêtres, depuis la captivité, jusqu'au siécle de Jesus-Christ.
D'autres (n), des trois âges de l'homme; l'enfance, l'âge virile, & la vieillesse: D'autres enfin, des trois années
de la prédication de Jesus-Christ. Mais ces derniéres explications sont toutes arbitraires. Les trois ans marquent
simplement que Dieu leur a donné tout le tems, & tous les moyens convenables, pour les mettre
hors d'excuse.

Ut quid terram occupat? *Pourquoi occupe-t-il la terre?* Le Grec à la lettre (o): *Pourquoi rend-il la
terre inutile?* Il occupe inutilement la place d'un autre arbre, qui me donneroit du fruit. Les Juifs qui étoient les
seuls dépositaires des véritez, & de la vraie Religion, non-seulement ne produisoient point de fruit; mais étoient

(a) *Brug. Mald. Grot. alii.*
(b) *Cyrill. apud Thom. Euthym. Hugo, Lyr.*
(c) *Joseph de Bello, lib. 6. c. 4. in Lat. Kiq. m. In Græco, p. 910.*
(d) *Luc. XI. 4. Matth. VI. 12.*
(e) *Matth. XVIII. 26... 32. 33.*
(f) *Vide Ambrof. in Luc. Beda, Theophyl. Euthym. Aug. serm. olim 31. nunc cx. de verb. Domini. Petr. Chrysolog. serm. 10.*
(g) *Matth. XXI. 19.*
(h) *Matth. XXI. 33.*
(i) L'an du Monde 2083.
(k) L'an du Monde 2513.
(l) *Ambrof. & Theophyl. hic. Greg. Magn. homil. 31. in Evang.*
(m) *Euthym.*
(n) *Theophylact.*
(o) Ἵνα τί καὶ τὴν γῆν καταργεῖ;

cause

Digitized by Google

8. *At ille respondens, dicit illi: Domine, dimitte illam, & hoc anno, usque dum fodiam circa illam, & mittam stercora:*

9. *Et siquidem fecerit fructum: sin autem, in futurum succides eam.*

10. *Erat autem docens in synagoga eorum sabbathis.*

11. *Et ecce mulier, quæ habebat spiritum infirmitatis annis decem & octo; & erat inclinata, nec omnino poterat sursum respicere.*

12. *Quam cùm videret Jesus, vocavit eam ad se, & ait illi: Mulier, dimissa es ab infirmitate tua;*

13. *Et imposuit illi manus, & confestim erecta est, & glorificabat Deum.*

14. *Respondens autem archisynagogus, indignans quia sabbatho curasset Jesus, dicebat turbæ: Sex dies sunt, in quibus oportet operari; in his ergo venite, & curamini, & non in die sabbathi.*

15. *Respondens autem ad illum Dominus dixit: Hypocritæ, unusquisque vestrûm sabbatho non solvit bovem suum aut asinum à præsepio, & ducit adaquare?*

16. *Hanc autem filiam Abrahæ quam alligavit sathanas, ecce decem & octo annis, non oportuit solvi à vinculo isto die sabbathi?*

8. Le vigneron lui répondit : Seigneur, laissez-le encore cette année, afin que je le laboure au pied, & que j'y mette du fumier :

9. Après cela s'il porte du fruit, *à la bonne heure:* sinon vous le ferez couper.

10. JESUS enseignoit dans la synagogue les jours de sabbat.

11. Et un jour il y vint une femme possédée d'un esprit qui la rendoit malade depuis dix-huit ans ; & elle étoit si courbée, qu'elle ne pouvoit du tout regarder en haut.

12. JESUS la voyant, l'appella, & lui dit : Femme, vous êtes délivrée de votre infirmité ;

13. Et il lui imposa les mains. Elle fut redressée au même instant, & elle en rendoit gloire à Dieu.

14. Mais un chef de synagogue, étant dans l'indignation de ce que JESUS l'avoit guérie au jour du sabbat, dit au peuple : Il y a six jours destinez pour travailler ; venez en ces jours-là pour être guéris, & non pas aux jours du sabbat.

15. Le Seigneur prenant la parole, lui dit : Hypocrites, y a-t-il quelqu'un de vous qui ne délie pas son bœuf, ou son âne le jour du sabbat, & ne les tire pas de l'étable pour les mener boire ?

16. Pourquoi donc ne falloit-il pas délivrer de ces liens en un jour de sabbat cette fille d'Abraham, que satan avoit tenuë ainsi liée durant dix-huit ans ?

## COMMENTAIRE.

cause que les autres peuples demeuroient privez de la connoissance des véritez du salut, & exclus du Royaume de Dieu.

℣. 8. FODIAM, ET MITTAM STERCORA (a). *Afin que je le laboure au pied, & que j'y mette du fumier.* Dieu a employé par ses serviteurs, par ses Prophétes ; & en dernier lieu, par son propre Fils, tous les moyens possibles pour ramener les Juifs à leur devoir. Il les a comblez de biens; il les a accablez de maux en divers tems; il les a fait instruire, menacer, exhorter; il a fait à leurs yeux une infinité de merveilles. Rien n'a pû vaincre leur indocilité, & leur malice. Ils ont par leur faute rendu inutiles tous ces moyens, & tous ces secours.

℣. 11. QUÆ HABEBAT SPIRITUM INFIRMITATIS. *Possédée d'un esprit, qui la rendoit malade (b).* Nous voyons dans l'Ecriture (c) plusieurs maladies causées par le Démon; des surditez, des pestes, des mortalitez, des possessions du Démon, des hommes rendus muets. Comme la maladie dont il est parlé ici, n'étoit pas naturelle, tout l'art des Médecins n'avoit rien pû contre elle.

12. DIMISSA ES AB INFIRMITATE TUA. *Vous êtes délivrée de votre infirmité.* Il parle de cette infirmité, comme d'une chose animée, qui nous saisit, ou qui nous laisse, quand elle juge à propos, ou quand elle y est forcée par une force étrangére. Ou bien : Le Démon qui cause votre incommodité, va vous quitter, & vous serez parfaitement guérie.

℣. 14. ARCHISYNAGOGUS. *Un Chef de la Synagogue en fut indigné.* Il pouvoit y avoir dans une même Synagogue plusieurs Chefs, ou plusieurs Présidens subordonnez les uns aux autres (d). Celui-ci n'ose directement s'adresser à JESUS; il s'adresse aux peuples, & leur dit de ne pas amener leurs malades, pour être guéris, les jours du Sabbat. La semaine est assez longue, sans vouloir violer le Sabbat par des guérisons non nécessaires. On ne vous empêche pas de chercher votre guérison : mais prenez mieux votre tems. Voilà le caractére d'un vrai hypocrite.

℣. 15. HYPOCRITÆ (e), UNUSQUISQUE VESTRUM, &c. *Hypocrites, y a-t-il quelqu'un de vous qui ne délie son bœuf, pour le mener boire le jour du sabbat?* Et vous trouvez mauvais que j'aye guéri cette femme le même jour? Les Docteurs Juifs reconnoissent que le danger de la vie d'un homme, ou d'un animal, est une raison pour dispenser de l'observation du Sabbat. Ce Chef de la Synagogue ne regardoit pas la guérison de cette femme courbée, comme une chose si pressée, qu'on ne pût la différer. Mais dans l'exemple que le Sauveur lui rapporte, des animaux domestiques que l'on délioit, & à qui l'on donnoit à boire, & à manger le jour du Sabbat, y avoit-il une nécessité absoluë, & indispensable de leur donner à boire, & à manger le jour du Sabbat ? Ne pouvoit-on pas leur en donner avant le Sabbat. Et quand ces animaux auroient été ces jours-là quelques heures de plus qu'à l'ordinaire, sans boire, ou sans manger, en seroient-ils morts pour cela ? L'observation du Sabbat étoit donc une cho-

(a) *Cantabrig. Gr.* Κόφινον κοπρίων. *Lat. Squalum stercoris. Ambros. Cophinum stercoris.*

(b) *Vide infrà* ℣. 16. *Hanc filiam Abrahæ quam alligavit sathanas.*

(c) *Marc.* IX. 19. *Job.* I. *Psalm.* LXXVII. 49. *Proverb.* XVII. 11. 1. *Cor.* X. 10. 4. *Reg.* XIX. 35. *&c.*

(d) *Vide Matth.* IX. 18. *Marc.* V. 22. *Act.* XIII. 15.

(e) Plusieurs Manuscrits Grecs sont conformes à la Vulgate, qui lit : *Hypocrites*, au plurier. Mais le Grec imprimé lit : *Hypocrita*, au singulier.

17. *Et cùm hæc diceret, erubescebant omnes adversarii ejus; & omnis populus gaudebat in universis quæ gloriosè fiebant ab eo.*

18. *Dicebat ergo: Cui simile est Regnum Dei, & cui simile æstimabo illud?*

19. *Simile est grano sinapis, quod acceptum homo misit in hortum suum, & crevit, & factum est in arborem magnam; & volucres Cæli requieverunt in ramis ejus.*

20. *Et iterùm dixit: Cui simile æstimabo Regnum Dei?*

21. *Simile est fermento, quod acceptum mulier abscondit in farinæ sata tria, donec fermentaretur totum.*

22. *Et ibat per civitates, & castella, docens, & iter faciens in Jerusalem.*

23. *Ait autem illi quidam: Domine, si pauci sunt, qui salvantur? Ipse autem dixit ad illos:*

24. *Contendite intrare per angustam portam; quia multi, dico vobis, quærent intrare, & non poterunt.*

25. *Cùm autem intraverit paterfamilias, & clauserit ostium, incipietis foris stare, & pulsare ostium, dicentes: Domine, aperi nobis; & respondens dicet vobis: Nescio vos unde sitis.*

17. A ces paroles, tous ses adversaires rougirent de honte; & tout le peuple étoit ravi de lui voir faire tant d'actions glorieuses.

18. Il disoit aussi: A quoi est semblable le Royaume de Dieu, & à quoi le comparerai-je?

19. Il est semblable à un grain de sénévé, qu'un homme prend, & jette dans son jardin, & qui croît jusqu'à devenir un grand arbre; de sorte que les oiseaux du Ciel se reposent sur ses branches.

20. A quoi, dit-il encore, comparerai-je le Royaume de Dieu?

21. Il est semblable au levain qu'une femme cache, & mêle dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que toute la pâte soit levée.

22. Et il alloit par les villes & villages enseignant, & s'avançant vers Jérusalem.

23. Quelqu'un lui ayant fait cette demande: Seigneur, y en aura-t-il peu de sauvez? Il leur répondit:

24. Faites effort pour entrer par la porte étroite; car je vous assûre que plusieurs chercheront les moyens d'y entrer, & ne le pourront.

25. Et quand le pere de famille sera entré, & aura fermé la porte, & que vous étant dehors, vous commencerez à heurter, en disant: Seigneur, ouvrez-nous; il vous répondra: Je ne sai d'où vous êtes.

## COMMENTAIRE.

se, où souvent l'on avoit égard au besoin moral, & de bienséance, plûtôt qu'à l'extrême nécessité, pour user de dispense.

Or si jamais il y eut un cas où la dispense dût avoir lieu, c'étoit sans doute celui-ci, où une personne demeuroit depuis dix huit ans, tellement courbée, qu'elle ne pouvoit voir le Ciel; & cela, par l'opération d'un mauvais Esprit. Enfin peut-on raisonnablement mettre au rang des actions serviles, une guérison miraculeuse faite sans effort, sans art, sans travail, par une parole, & par une simple imposition des mains?

℣. 17. QUÆ GLORIOSE FIEBANT AB EO. *De lui voir faire tant d'actions glorieuses.* C'est ainsi que les Hébreux appellent les prodiges, & les miracles (a).

℣. 19. SIMILE EST GRANO SINAPIS. *Le Royaume des Cieux est semblable à un grain de senevé.* Voyez ce qui a été remarqué sur saint Matt. XIII. 31. Le Royaume des Cieux marque ici l'Eglise Chrétienne, & la prédication de l'Evangile. La parole du grain de senevé, & celle du levain, ℣. 21. marquent sa promte propagation, & sa grande étenduë.

℣. 21. IN FARINÆ SATA TRIA. *Dans trois mesures de farine.* Saint Ambroise ne lit pas *sata tria.* Il dit que cela est ajouté dans S. Matthieu. Nous le lisons toutefois aujourd'hui dans tous nos Exemplaires.

℣. 22. IBAT PER CIVITATES. *Il alloit par les villes, & villages, s'avançant vers Jérusalem.* Tout ce qu'on a lû depuis le Chap. IX. ℣. 51. jusqu'ici, se passa dans le voyage de Galilée à Jérusalem, où JESUS-CHRIST se rendit le 4. Juin, 6. de Sivan, pour célébrer la Fête de la Pentecôte (b).

℣. 23. DOMINE, SI PAUCI SUNT QUI SALVANTUR?... (℣. 24.) CONTENDITE INTRARE PER ANGUSTAM PORTAM. *Seigneur, y en aura-t-il peu de sauvez?...* (℣. 24.) *Faites effort pour entrer par la porte étroite.* On a déja vû quelque chose de semblable dans S. Matthieu (c). C'a toûjours été une grande question, si le nombre des sauvez sera bien grand. Mais dans tout l'Evangile, JESUS-CHRIST nous montre que le nombre des Elûs est petit; que la porte du Ciel est étroite, & que peu de personnes la trouvent: Que la voie qui y conduit est étroite, & difficile, & que peu de gens ont le courage d'y marcher jusqu'à la fin. On peut aussi entendre ceci de l'entrée du Royaume des Cieux; c'est-à-dire, de l'entrée dans l'Eglise par la foi en JESUS-CHRIST. La porte en est étroite, & difficile à trouver. Peu de Juifs y entreront. *De six cens mille hommes qui sortirent de l'Egypte, il n'y en eut que deux qui entrérent dans la terre promise: Ainsi verra-t-on très-peu d'Israëlites sauvez au tems du Messie*, dit le Rabbin Rabba.

℣. 24. MULTI QUÆRENT INTRARE, ET NON POTERUNT. *Plusieurs chercheront les moyens d'y entrer, & ne le pourront.* Non que Dieu leur ferme la porte du salut, ni qu'il leur envie un tel bonheur, en leur refusant lorsqu'ils lui demandent comme il faut les secours nécessaires pour y entrer. Celui qui cherche sincérement, trouve; celui qui demande, reçoit; on ouvre à celui qui frappe (d). Mais Dieu refuse souvent dans un tems, ce qu'il a offert, & ce qu'on a méprisé dans un autre. Il se cache aux superbes, aux présomptueux, aux incrédules, aux endurcis. Les Juifs ont toûjours soupiré après les jours du Messie; ils vivent encore aujourd'hui dans l'espérance de sa venue; ils attendent le bonheur de l'éternité: & toutefois ils sont au milieu de la lumiére, & ne voyent pas; ils sont à la porte, & n'entrent pas. Le Messie paroît; & au lieu de le recevoir, ils le rejettent, ils le persécutent, ils le font mourir. Ainsi se vérifie ce que dit le Sauveur, que plusieurs chercheront à entrer, & n'entreront pas, parce qu'ils ne chercheront pas comme il faut.

(a) Ἐν πᾶσι ἐνδόξοις. *Vide Exod.* XXXIV. 10. נפלאות 70. Ἔνδοξα.

(b) *Toynard, Harmon. p.* 70.

(c) Comparez *Matth.* VII. 13. & XXV. 10.

(d) *Matth.* VII. 7. 8.

26. *Tunc incipietis dicere : Manducavimus coram te, & bibimus, & in plateis nostris docuisti.*

27. *Et dicet vobis : Nescio vos unde sitis : discedite à me omnes, operarii iniquitatis.*

28. *Ibi erit fletus, & stridor dentium: cùm videritis Abraham, & Isaac, & Jacob, & omnes Prophetas in Regno Dei, vos autem expelli foras.*

29. *Et venient ab oriente, & occidente, & aquilone, & austro, & accumbent in Regno Dei.*

30. *Et ecce sunt novissimi qui erunt primi, & sunt primi qui erunt novissimi.*

31. *In ipsa die accesserunt quidam Pharisæorum, dicentes illi : Exi, & vade hinc: quia Herodes vult te occidere.*

32. *Et ait illis : Ite, & dicite vulpi illi : Ecce ejicio dæmonia, & sanitates perficio hodie, & cras, & tertia die consummor.*

26. Alors vous direz : Nous avons mangé, & bû en votre présence, & vous avez enseigné dans nos places publiques.

27. Et il vous répondra : Je ne sai d'où vous êtes : retirez-vous de moi, vous tous qui vivez dans l'iniquité.

28. Ce sera alors qu'il y aura des pleurs, & des grincemens de dents, quand vous verrez qu'Abraham, Isaac, Jacob, & tous les Prophétes, seront dans le Royaume de Dieu, & que vous autres, vous serez chassez dehors.

29. Il en viendra d'orient, & d'occident, du septentrion, & du midi, qui seront à table dans le Royaume de Dieu.

30. Et ceux qui sont les derniers, seront les premiers, & ceux qui sont les premiers, seront les derniers.

31. Le même jour quelques-uns des Pharisiens lui vinrent dire : Allez-vous-en, sortez de ce lieu, car Hérode a résolu de vous faire mourir.

32. Il leur répondit : Allez dire à ce renard : J'ai encore à chasser les démons, & à rendre la santé aux malades aujourd'hui, & demain, & le troisiéme jour je serai consommé *par ma mort*.

## COMMENTAIRE.

ỳ. 26. Manducavimus coram te. *Nous avons mangé, & bû en votre présence.* Nous avons vêcu familiérement avec vous. Jesus-Christ a bû, & mangé avec toute sorte de gens parmi les Juifs; afin qu'on ne pût pas dire qu'il donnoit l'exclusion de son Royaume à personne. Il a prêché publiquement ; il s'est communiqué à tout le monde. On ne peut marquer la réprobation des Juifs d'une maniére plus formelle, que le fait ici le Sauveur.

ỳ. 29. Venient ab oriente, ... et recumbent in Regno Dei. *Il en viendra d'orient, & d'occident, . . qui seront à table dans le Royaume de Dieu.* Il prédit la vocation des Gentils à l'Evangile. Ils entreront dans la salle du festin, à l'exclusion des Juifs. Voyez S. Matthieu (*a*)

ỳ. 30. Sunt novissimi, qui erant primi. *Ceux qui sont les derniers, seront les premiers.* Les peuples Gentils qui étoient ci-devant étrangers au Royaume de Dieu, & que Dieu regardoit comme des fils rebelles, & odieux, rentreront dans ses bonnes graces, & seront les premiers héritiers ; au lieu que le fils aîné, & jusques-là bien-aimé, sera le dernier, & exclus du bonheur de la maison de son Pere. Voyez saint Matthieu, xix. 30.

ỳ. 31. In ipsa die accesserunt quidam Pharisæorum. *Le même jour quelques-uns des Pharisiens lui vinrent dire*: Retirez-vous ; car Hérode a résolu de vous faire mourir. Ceci arriva à Jerusalem le jour de la Pentecôte, ou le lendemain de ce jour (*b*). La suite, ỳ. 32. semble insinuer que ces Pharisiens, qui viennent donner avis à Jesus qu'Hérode avoit résolu de le faire mourir, étoient envoyez par Herode. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que les Pharisiens feignent ce qu'ils disent ici à Jesus-Christ (*c*). En effet à propos de quoi Hérode en voudroit-il à la vie de Jesus-Christ ? Quel pouvoir avoit-il à Jérusalem, où nous supposons que ceci arriva ? On sait qu'il regnoit en Galilée : Et toutefois Jesus y va, dans le même-tems qu'on lui donne avis qu'Hérode lui dresse des embûches, & qu'on lui conseille de sortir de Jérusalem, & de se retirer. Il paroît que la véritable cause de toute cette fiction, est que les Pharisiens jaloux de la gloire de Jesus, & craignant qu'il ne continuât à les décrier, lui conseillent par une amitié feinte, de se retirer dans quelque autre pays, ou dans le désert, & de ne paroître plus, ni dans Jérusalem, ni dans la Galilée. Mais il n'a aucun égard ni à leur avis, ni à la mauvaise volonté prétenduë d'Hérode. Il savoit les momens de son Pere Eternel. Il répond tranquillement aux Pharisiens qu'il a encore quelque tems à vivre, & à guérir les malades; mais qu'au jour marqué, il consommera son ministére par la mort.

ỳ. 32. Ite, et dicite vulpi illi. *Allez dire à ce renard.* Ces paroles semblent insinuer, comme on l'a déja dit, que les Pharisiens étoient envoyez par Hérode (*d*). Jesus-Christ ne reléve pas leur mensonge; mais il fait bien voir par sa conduite qu'il ne fait aucun fond sur leurs paroles. Hérode ne méritoit pas qu'il prît sa défense, ni qu'il fît son apologie. Sa cruauté, & ses crimes étoient connus. Il lui donne le nom de renard; térme qui peut être pris dans un bon, comme dans un mauvais sens. La ruse, & la fine politique étoient assez le caractére d'Hérode. C'étoit un Prince qui paroissoit fort attaché aux Romains, & qui avoit pour l'Empereur une vénération, & un respect, qui alloient jusqu'à l'adulation, & à la bassesse. Il fut convaincu toutefois de n'être rien moins dans le cœur, que ce qu'il paroissoit dans le dehors (*e*), puisqu'il fut convaincu d'avoir trempé dans la conjuration de Sejan.

Plusieurs (*f*) ont crû que ces paroles : *Dites à ce renard*, regardoient plutôt les Pharisiens, qu'Hérode; & que

(a) *Matth.* III. 9. VIII. 11. & XXV. 11. 12.
(b) Le 5. Juin, 7. de Sivan. Toynard, p. 70.
(c) *Ita Euthym. Theophyl. Cyrill. Brug. Mald. alii.*
(d) *Vide Grot. ad ỳ. 31. Le Clerc, hic.*
(e) Voyez *Joseph Antiqu. lib. 17. c. 7. & lib. 18. c. 9. p. 638.*
(f) *Cyrill. apud D. Thom. Theophyl. Euthym. Brug. Tit. Bostr. apud Hamm.*



Digitized by Google

33. *Verumtamen oportet me hodie, & cras, & sequenti die ambulare; quia non capit Prophetam perire extra Jerusalem.*

34. *Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis Prophetas, & lapidas eos qui mittuntur ad te, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum avis nidum suum sub pennis; & noluisti?*

35. *Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta. Dico autem vobis, quia non videbitis me, donec veniat cùm dicetis: Benedictus, qui venit in nomine Domini.*

33. Cependant il faut que je continuë à marcher aujourd'hui, & demain, & le jour d'après; car il ne se peut pas qu'un Prophéte souffre la mort ailleurs que dans Jérusalem.

34. Jérusalem, Jérusalem, qui tuës les Prophétes, & qui lapides ceux qui sont envoyez vers toi, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfans, comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes, & tu ne l'as pas voulu?

35. Le tems s'approche que votre temple demeurera désert. Et je vous dis en vérité, que vous ne me verrez plus désormais jusqu'à ce que vous disiez: Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur.

## COMMENTAIRE.

le Texte Grec même (*a*) insinuë que c'est-là son vrai sens: Comme s'il disoit: Apprenez, renards que vous êtes, qui cherchez à me tromper, que je fais des miracles aujourd hui, & demain; & que le troisiéme jour je serai consommé par la mort. Mais la premiére explication vaut beaucoup mieux (*b*). *Demain, & après*, se mettent pour peu de tems.

℣. 33. NON CAPIT (*c*) PROPHETAM PERIRE EXTRA JERUSALEM. *Il ne se peut pas qu'un Prophéte périsse hors de Jérusalem.* Ce n'est pas que tous les Prophétes soient morts dans Jérusalem, ni qu'il y ait sur cela aucune Loi: Mais pour exagérer la cruauté de cette ville, le Sauveur dit qu'elle est si accoutumée à répandre le sang des Prophétes, qu'il ne semble pas qu'un Prophéte puisse mourir ailleurs (*d*). Il n'y a que Jérusalem capable de persécuter les Prophétes, & de verser leur sang. Elle est en possession de les faire mourir.

Quelques Savans (*e*) croyent que JESUS CHRIST dit ceci, parce que les Juifs avoient réservé au Sanhédrin de Jérusalem la connoissance des causes qui regardoient les vrais, ou les faux Prophétes; & qu'ainsi il n'étoit pas permis de faire mourir un Prophéte hors de Jérusalem. Mais il me semble que cette explication affoiblit la pensée de JESUS-CHRIST; & qu'en la suivant, on ne sent plus la même horreur contre la cruauté de Jérusalem meurtriére des Prophétes.

℣. 34. QUOTIES VOLUI CONGREGARE FILIOS TUOS;.. ET NOLUISTI? *Combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfans;.. & tu ne l'as pas voulu?* On a déja expliqué ces paroles sur saint Matthieu (*f*). Le Sauveur veut marquer ici l'endurcissement des Juifs, & leur opposition continuelle à sa prédication, & à sa Doctrine. Ils ont toûjours résisté à sa vocation, & à ses graces; ils ont persécuté les Prophétes, fait mourir les justes, méprisé ceux que le Seigneur leur a envoyez, pour les rappeller de leur égarement.

℣. 35. DOMUS VESTRA DESERTA (*g*). *Votre Temple demeurera désert.* A la lettre: *Votre Maison.* Mais on sait que les Hébreux donnent très-souvent ce nom au Temple du Seigneur. La destruction du Temple par les Romains, & l'abolition des sacrifices arrivérent quarante ans après ces ménaces du Sauveur.

NON VIDEBITIS ME DONEC. *Vous ne me verrez plus, jusqu'à ce que vous disiez: Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* JESUS-CHRIST dit la même chose dans une autre occasion, deux jours avant sa mort (*h*); ménaçant les Juifs qui étoient rébelles à sa parole, qu'ils ne le verroient plus jusqu'au jour de sa vengeance. Alors forcez par l'éclat de sa gloire, ils diront: Béni soit celui qui est venu au nom du Seigneur. Il prédit la conversion des Juifs qui vivront à la fin du monde; & en même-tems l'aveu forcé des autres qui sont morts dans l'incrédulité, lesquels reconnoîtront que J. C. est le vrai Messie. Ceci peut aussi s'entendre du tems de la vengeance que J. C. devoit exercer à quarante ans de-là, contre Jérusalem, par les armes des Romains.

(a) Εἴπατε τῇ ἀλώπεκι ταύτῃ, & non pas ἐκείνῃ, comme il auroit pû dire, s'il eût parlé d'Hérodes.
(b) Οὐκ ἐνδέχεται. *Fieri non potest. Ita Erasm. Grot. alii passim.*
(c) *Ambros. serm.* 2. *&* 11. *in Psalm.* CXVII. *Beda hic. Mald. Grot. alii passim.*
(d) *Brug. Grot. Men. Mald. alii plerique. Confer. Matt.* XXIII. 35. *Luc.* XI. 50. 51.
(e) *Drus. Grot. Ligfoot, Ludov. de Dieu, Cnatchbull. Vide Sanhedr. fol.* 2. 1. *&* 89. 1.
(f) *Matth.* XXIII. 37.
(g) Plusieurs Exemplaires Grecs ne lisent pas ce terme, *deserta.* ἔρημος; ni S. Cyprien, ni quelques anciens Manuscrits Latins, ni le Cophte, ni l'Arménien. Voyez Grot. Brug. Mill. Cela paroît ajoûté de S. Matth. XXIII. 38.
(h) *Matth.* XXIII. 39.

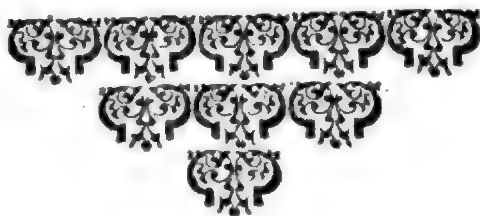



Digitized by Google

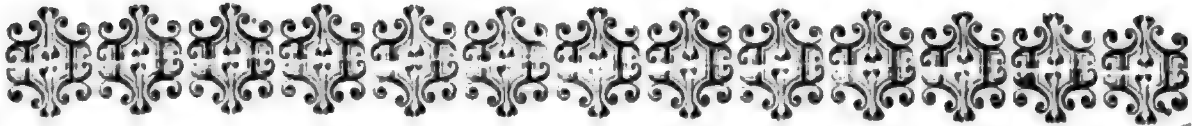

# CHAPITRE XIV.

*Hydropique guéri au jour du Sabbat chez un Pharisien. Choisir la derniere place dans un festin. Convier les pauvres plûtôt que les riches. Paraboles des invitez qui s'excusent de venir au festin. Compter avec soi-même, avant que de commencer à bâtir. Sel insipide.*

℣. 1. *Et factum est cùm intraret Jesus in domum cujusdam principis Pharisæorum sabbatho manducare panem, & ipsi observabant eum.*

2. *Et ecce homo quidam hydropicus erat ante illum.*

3. *Et respondens Jesus dixit ad Legisperitos, & Pharisæos, dicens: Si licet sabbatho curare?*

4. *At illi tacuerunt. Ipse verò apprehensum sanavit eum, ac dimisit.*

5. *Et respondens ad illos, dixit: Cujus vestrûm asinus aut bos in puteum cadet, & non continuò extrahet illum die sabbathi?*

6. *Et non poterant ad hæc respondere illi.*

7. *Dicebat autem, & ad invitatos parabolam, intendens quomodo primos accubitus eligerent, dicens ad illos:*

℣. 1. Un jour de sabbat Jesus entra dans la maison d'un des principaux Pharisiens pour y prendre un repas; & ceux qui étoient là l'observoient.

2. Or il y avoit devant lui un homme hydropique.

3. Et Jesus s'adressant aux Docteurs de la Loi, & aux Pharisiens, leur dit: Est-il permis de guérir *des malades* le jour du sabbat?

4. Et ils demeurérent dans le silence. Mais lui prenant cet homme *par la main*, le guérit, & le renvoya.

5. Il leur dit ensuite: Qui est celui d'entre vous, *qui voyant* son âne, ou son bœuf tombé dans un puits, ne l'en retire pas aussi-tôt le jour *même* du sabbat?

6. Et ils ne pouvoient rien répondre à cela.

7. Alors considérant comme les conviez choisissoient les premiéres places, il leur proposa cette parabole, & leur dit:

## COMMENTAIRE.

℣. 1. Factum est cum intraret Jesus. *Un jour de Sabbat*, Jesus *entra dans la maison d'un des principaux Pharisiens.* Nous croyons que ceci arriva à Capharnaüm, après le retour de Jesus de Jérusalem en Galilée. Il y avoit des Pharisiens dans tous les endroits du pays; & par tout ils étoient fort animez contre Jesus-Christ. *Ce Prince des Pharisiens*, étoit apparemmênt ou un Magistrat, ou un Chef de Synagogue, & Pharisien de Secte; ou bien c'étoit un Pharisien celebre, & autorisé dans sa Secte, soit à cause de sa science, ou de ses emplois, ou de ses services.

Manducare panem. *Pour y prendre un repas.* A la lettre: *Pour y manger du pain.* Hébraïsme. C'est ainsi que les Juifs parlent, pour exprimer toute sorte de nourriture. C'est peut-être une suite de leur vie frugale, & modeste.

℣. 3. Si licet Sabbatho curare? *Est-il permis de guérir les malades le jour du Sabbat?* Jesus savoit que les conviez l'observoient, & cherchoient occasion de l'accuser, & de décrier sa conduite. Il leur fait cette question; afin que s'ils répondoient qu'on pouvoit faire des guérisons au jour du Sabbat, il guérît cet hydropique sans contestation; s'ils le nioient, qu'il les convainquît du contraire par les raisons qu'il employe au verset 5. & qu'il a employées plus d'une fois en pareille occasion.

℣. 5. Respondens dixit: Cujus vestrum asinus, aut bos, &c. *Il leur dit: Qui est celui d'entre vous, qui voyant son bœuf, ou son âne tombé dans un puits.* Jesus-Christ ne répond pas aux paroles des Pharisiens, puisqu'ils n'avoient osé lui parler; mais il répond à leurs pensées, & à leur mauvaise volonté, qu'il pénétroit. Le Grec dans plusieurs bons Manuscrits lit (a): *Qui voyant son fils, ou son bœuf tombé dans un puits*, dans une fosse, dans une citerne; car le nom de *puits* se met en général pour toute sorte de creux, d'abîmes, de fosses (b).

℣. 7. Intendens quomodo primos accubitus eligerent. *Considérant comme les conviez choisissoient les premiéres places.* Il y a toute apparence qu'on n'avoit pas alors attaché à cette recherche des premiéres places, l'idée qu'on en a parmi nous. Les Pharisiens étoient trop vains, pour vouloir par-là s'exposer au mépris, & à la raillerie des honnêtes gens. C'étoit donc apparemment la mode; & cette ambition n'étoit pas honteuse. Pour les en guérir, le Sauveur prend un moyen fort efficace, qui est de leur montrer que par leur conduite, ils s'exposent au danger d'être chargez de confusion, & d'être humiliez devant toute l'assemblée, ce qu'ils craignoient plus que toute chose. Il les intéresse encore par une autre considération, aussi proportionnée à leur extrême délicatesse; c'est qu'en négligeant ces vaines préséances, ils s'acquiérent un vrai, & solide honneur devant tout le monde. Rien n'est plus naturel que ces motifs. Le Fils de Dieu fait voir tout le ridicule, & la bassesse de l'ambition des Pharisiens. Il ne leur dit pas que leur conduite est contraire à la modestie, & à la vraie humilité, qui consiste à se mépriser, & à considérer les autres au-dessus de soi, pour l'amour de Dieu, & pour mortifier notre orgüeil, qui lui déplaît. Les Pharisiens n'étoient pas en état de profiter de ces leçons; elles étoient trop relevées pour eux. Il commence par quelque chose de moins parfait.

Dicebat ad invitatos parabolam. *Il leur proposa cette parabole*; ou plûtôt, cette instruction: Car

(a) *Τίνος ὑμῶν υἱὸς ἢ βοῦς εἰς φρέαρ ἐμπεσεῖται. Ita plures Mss. apud Mill. Ita Theophyl. Tit. Bostr. alii Cantab. Πρόβατον ἢ βοῦς. Latin. Ovis, aut bovis.*

(b) *Vide Grot. hic.*

8. *Cùm invitatus fueris ad nuptias, non discumbas in primo loco, ne fortè honoratior te sit invitatus ab illo;*

8. Quand vous serez convié à des nôces, n'y prenez point la premiére place, de peur qu'il ne se trouve parmi les conviez une personne plus considérable que vous;

9. *Et veniens is, qui te & illum vocavit, dicat tibi: Da huic locum: & tunc incipias cum rubore novissimum locum tenere.*

9. Et que celui qui aura invité l'un, & l'autre ne vienne vous dire: Donnez votre place à celui-ci; & qu'alors vous ne soyez réduit à vous tenir avec honte au dernier lieu.

10. *Sed cùm vocatus fueris, vade recumbe in novissimo loco; ut, cùm venerit, qui te invitavit, dicat tibi: Amice, ascende superiùs. Tunc erit tibi gloria coram simul discumbentibus:*

10. Mais quand vous aurez été convié, allez vous mettre à la derniére place; afin que lorsque celui qui vous a convié, sera venu, il vous dise: Mon ami, montez plus haut. Et alors ce vous sera un sujet de gloire devant ceux qui seront à table avec vous:

11. *Quia omnis qui se exaltat, humiliabitur; & qui se humiliat, exaltabitur.*

11. Car quiconque s'éléve, sera abaissé; & quiconque s'abaisse, sera élevé.

12. *Dicebat autem & ei qui invitaverat: Cùm facis prandium, aut cœnam, noli vocare amicos tuos, neque cognatos, neque vicinos divites: ne fortè te, & ipsi reinvitent, & fiat tibi retributio.*

12. Il dit aussi à celui qui l'avoit invité: Lorsque vous donnerez à dîner, ou à souper, n'y conviez ni vos amis, ni vos freres, ni vos parens, ni vos voisins qui seront riches; de peur qu'ils ne vous invitent ensuite à leur tour, & qu'ainsi ils ne vous rendent ce qu'ils avoient reçû de vous.

13. *Sed cùm facis convivium, voca pauperes, debiles, claudos, & cæcos;*

13. Mais lorsque vous faites un festin conviez-y les pauvres, les estropiez, les boiteux, & les aveugles;

14. *Et beatus eris, quia non habent retribuere tibi; retribuetur enim tibi in resurrectione justorum.*

14. Et vous serez heureux de ce qu'ils n'auront pas le moyen de vous le rendre; car *Dieu* vous le rendra lui-même au jour de la résurrection des justes.

15. *Hæc cùm audisset quidam de simul discumbentibus, dixit illi: Beatus, qui manducabit panem in Regno Dei!*

15. Un de ceux qui étoient à table, ayant entendu ces paroles, lui dit: Heureux celui qui mangera du pain dans le Royaume de Dieu!

## COMMENTAIRE.

ce qui suit, n'est pas proprement une parabole. Mais J. C. propose ceci sans les attaquer directement. Il dit simplement la chose en général, & par maniére de conseil, comme s'il parloit d'un autre festin, que de celui auquel il assistoit. Maldonat croit que le Sauveur proposa véritablement une parabole, dont l'Evangéliste n'a donné que la morale, & le précis.

℣. 8. AD NUPTIAS. *A des nôces.* Le terme Grec se prend en général pour toute sorte de festins (a). Le Syriaque: *A une maison de festin.*

℣. 11. QUIA OMNIS QUI SE EXALTAT, &c. *Quiconque s'éléve, sera abaissé; & quiconque s'abaisse, sera élevé.* C'est la conclusion de tout le discours du Sauveur. La maxime est générale, & n'est pas moins vraie à l'égard de Dieu, qu'à l'égard des hommes; ou plûtôt, elle est toûjours vraie à l'égard de Dieu, & ne l'est pas toûjours à l'égard des hommes. Dieu ne manque jamais en ce monde, ou en l'autre, d'humilier les superbes: mais souvent les hommes souffrent l'orgueïl, & l'entretiennent lâchement dans eux-mêmes, & dans les autres.

℣. 12. CUM FACIS PRANDIUM, NOLI VOCARE AMICOS. *Lorsque vous donnez à manger à quelqu'un, n'y invitez point ni vos amis, ni vos freres, ni vos parens.* JESUS-CHRIST ne défend pas d'inviter à manger ses parens, ses voisins, & ses amis; ce seroit un conseil directement opposé à ses maximes, & à son esprit, qui n'inspirent que la charité, & l'union: il veut dire simplement que lorsqu'on invite quelqu'un à manger, ou que l'on fait quelque present, ce soit plûtôt à des personnes qui sont dans l'indigence, & dont nous n'espérons rien, qu'à celles qui sont riches, & dont nous pouvons attendre des services effectifs. En effet si nous sommes libéraux, & bienfaisans qu'envers ceux qui nous peuvent rendre la pareille (b), c'est plûtôt un commerce, & une vente, qu'un effet de générosité, & de libéralité. *Hospitalem remuneraturis esse, affectus avaritiæ est*, dit S. Ambroise, l. 7. n. 195. sur saint Luc. Il semble que c'est à cet endroit de saint Luc, que saint Paul faisoit allusion dans les Actes (c), lorsqu'il disoit: *Beatius est magis dare, quàm accipere.*

℣. 14. RETRIBUETUR TIBI IN RESURRECTIONE. *Dieu vous le rendra au jour de la résurrection des Justes.* Au jour du Jugement, Dieu vous dira (d): Vous m'avez fait à moi même, ce que vous avez fait au moindre des miens: Recevez la récompense qui vous est préparée de toute éternité; car j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger, &c.

℣. 15. BEATUS QUI MANDUCABIT PANEM IN REGNO DEI. *Heureux celui qui mangera du pain dans le Royaume de Dieu.* On voit ici, comme dans plusieurs autres endroits, l'idée que les Juifs s'étoient formée du Royaume de Dieu, & de la venuë du Messie. Ils y attendoient une vie de bonne chére, & de délices. Le Fils de Dieu se proportionne assez souvent à leur préjugé, en comparant son régne dans l'Eglise, à un festin. On en voit un exemple au verset suivant.

(a) Voyez ci-devant Ch. XII. 36.

(b) *Cicero de Offic. lib. 1. In collocando beneficio hoc maximè Officii est, ut quisque maximè opis indigeat, ita ei potissimum opitulari: quod contra fit à plerisque: à quo enim plurimum sperant, etiamsi ille his non eget, tamen ei potissimum inserviunt.*

(c) *Act.* XXI. 35.

(d) *Matth.* XXV. 34. 3.

Digitized by Google

16. *At ipse dixit ei : Homo quidam fecit cœnam magnam, & vocavit multos.*

17. *Et misit servum suum hora cœnæ dicere invitatis ut venirent, quia jam parata sunt omnia.*

18. *Et cœperunt simul omnes excusare. Primus dixit ei : Villam emi, & necesse habeo exire, & videre illam : rogo te habe me excusatum.*

19. *Et alter dixit : Juga boum emi quinque, & eo probare illa : rogo te habe me excusatum.*

20. *Et alius dixit : Uxorem duxi, & ideo non possum venire.*

21. *Et reversus servus nuntiavit hæc domino suo. Tunc iratus paterfamilias, dixit servo suo : Exi citò in plateas, & vicos civitatis ; & pauperes, ac debiles, & cæcos, & claudos introduc huc.*

22. *Et ait servus : Domine, factum est ut imperasti, & adhuc locus est.*

23. *Et ait dominus servo : Exi in vias, & sepes ; & compelle intrare, ut impleatur domus mea.*

16. Alors JESUS lui dit : Un homme fit un jour un grand souper, auquel il invita plusieurs personnes.

17. Et à l'heure du souper il envoya son serviteur dire aux conviez de venir, parce que tout étoit prêt.

18. Mais tous, comme de concert, commencérent à s'excuser. Le premier lui dit : J'ai acheté une terre, & il faut nécessairement que j'aille voir ; je vous supplie de m'excuser.

19. Le second lui dit : J'ai acheté cinq paires de bœufs, & je m'en vais les éprouver : je vous supplie de m'excuser.

20. Et le troisiéme lui dit : J'ai épousé une femme, & ainsi je n'y puis aller.

21. Le serviteur étant revenu, rapporta tout ceci à son maître. Alors le pere de famille se mit en colére, & dit à son serviteur : Allez-vite dans les places, & dans les ruës de la ville, & amenez ici les pauvres, les estropiez, les aveugles, & les boiteux.

22. Le serviteur lui dit ensuite : Seigneur, ce que vous avez commandé est fait, & il y a encore des places de reste.

23. Le maître dit au serviteur : Allez dans les chemins, & le long des hayes, & contraignez les gens d'entrer, afin que ma maison se remplisse ?

## COMMENTAIRE.

℣. 16. HOMO QUIDAM FECIT COENAM MAGNAM. *Un homme fit un grand souper, auquel il invita plusieurs personnes.* Cette parabole est la même, quant au fond, que celle qui est rapportée dans saint Matthieu, XXII. 2. & suivans, quoique JESUS-CHRIST les ait proposées en différens tems ; car celle de saint Matthieu est de deux jours avant sa mort. Celle-ci fut proposée plusieurs mois auparavant. Le but de l'une, & de l'autre est de montrer l'économie de la conduite du Sauveur dans l'établissement de son Eglise. Cette Eglise est le Royaume de Dieu, ou le festin auquel sont appellez d'abord les principaux des Juifs, les Prêtres, les Savans, les Pharisiens, représentez par les amis du Pere de famille. A leur refus, l'on invite les pauvres, les malades, les aveugles ; ce qui marque les Publicains, les pécheurs, les gens de la lie du peuple, comme étoient la plûpart des Apôtres, & des premiers Disciples. D'où vient que JESUS-CHRIST donne pour un des caractéres de sa venuë (a), que l'Evangile est annoncé aux pauvres, & que les malades sont guéris. Et ailleurs (b), il rend graces à son Pere d'avoir caché les mystéres aux sages, & aux prudens, & de les avoir découverts aux petits. Enfin comme la salle du festin n'étoit pas encore pleine de ces Juifs convertis, on invite, & on presse d'entrer même les étrangers, qui étoient sur les chemins. Ce qui marque la vocation des Gentils. Voilà l'esprit de toute la parabole (c).

℣. 18. COEPERUNT OMNES SIMUL EXCUSARE. *Tous comme de concert, commencérent à s'excuser* ; ou, *ils s'excusérent tous, depuis le premier, jusqu'au dernier.* La phrase Grecque (d) est traduite assez diversement : mais tous les meilleurs Interpretes reviennent à ces quatre sentimens : Ils s'excusérent *de concert* (e), comme tous d'une voix, & d'un commun consentement ; ou, ils s'excusérent *tout d'un coup* (f), dans un seul moment, sur le champ, aussi-tôt ; ou, ils s'excusérent *sur une seule cause*, sur de vains prétextes (g) ; ou enfin, *depuis le premier, jusqu'au dernier* : *Ad unum omnes* (h). Cette derniére explication nous paroît la plus naturelle de toutes.

℣. 21. PAUPERES, AC DEBILES. *Amenez ici les pauvres, les estropiez, &c.* Les pauvres de la ville, qui n'ayant ni biens, ni santé, ni forces pour travailler, sont obligez de mandier. Ces gens marquoient, comme on l'a dit, le petit peuple des Juifs ; ou même les plus corrompus, & les plus méprisez du peuple.

℣. 23. EXI IN VIAS, ET COMPELLE INTRARE. *Allez le long des chemins, & contraignez les gens d'entrer.* Les Etrangers mêmes, les Gentils, les Infidéles furent invitez à entrer dans l'Eglise, au refus des Juifs. Ces mots : *Contraignez les gens d'entrer*, marquent ou l'ardent désir du Pere de famille ; ou la force de la grace, & de la vérité de l'Evangile ; ou la douce violence que les Apôtres, & les Prédicateurs évangéliques devoient faire aux peuples, pour les faire entrer dans l'Eglise. Ce n'a jamais été l'usage de forcer les gens à coups de bâtons, & par ménaces, de venir au festin ; mais il a toûjours été permis, & même recommandé, de presser, de faire instance, de contraindre en quelque sorte ses hôtes à entrer, & à manger avec nous ; ainsi que Loth contraignit les trois Anges de venir prendre le couvert dans sa maison (i) : *Compulit illos oppidò, ut diverterent ad eum* ; & que les deux Disciples qui alloient à Emmaüs, contraignirent J. C. ressuscité de souper avec eux (k) : *Et coëgerunt eum, dicentes : Mane nobiscum.* Le verbe *invitare*, signifie même entraîner de force, contraindre.

Voilà comme JESUS-CHRIST veut que l'on invite les Infidéles, & les Païens à entrer dans la voie du salut.

(a) *Luc.* VII. 22.
(b) *Luc.* X. 21.
(c) *Vide Tertull. contra Marcion. lib.* 4. *c.* 31. & *Aug. Quæst. Evang. lib.* 2. *qu.* 30.
(d) Καὶ ἤρξαντο ἀπὸ μιᾶς παραιτεῖσθαι πάντες.
(e) *Ita Grot. Drus. Camerar. Piscat.* Ἀπὸ μιᾶς, *suple* βουλῆς, ou γνώμης, ou ψυχῆς.
(f) *Fuller. Miscellan.* Ἀπὸ μιᾶς ὥρας.
(g) *Ligfoot.* Ἀπὸ μιᾶς αἰτίας.
(h) *Lud. de Dieu.*
(i) *Genes.* XIX. 3.
(k) *Luc.* XXIV. 29.



Digitized by Google

24. *Dico autem vobis, quòd nemo virorum illorum qui vocati sunt, gustabit cœnam meam.*

24. Car je vous assûre que nul de ces hommes que j'avois conviez, ne goûtera de mon souper.

25. *Ibant autem turbæ multæ cum eo; & conversus dixit ad illos:*

25. Une grande troupe de peuple marchant avec JESUS, il se retourna vers eux, & leur dit:

26. *Si quis venit ad me, & non odit patrem suum, & matrem, & uxorem, & filios, & fratres, & sorores, adhuc autem & animam suam, non potest meus esse Discipulus.*

26. Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas son pere, & sa mere, sa femme, ses enfans, ses freres, & ses sœurs, & même sa propre vie, il ne peut être mon Disciple.

27. *Et qui non bajulat crucem suam, & venit post me, non potest meus esse Discipulus.*

27. Et quiconque ne porte pas sa croix, & ne me suit pas, ne peut être mon Disciple.

28. *Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non priùs sedens computat sumptus, qui necessarii sunt, si habeat ad perficiendum?*

28. Car qui est celui d'entre vous, qui voulant bâtir une tour, ne suppute pas auparavant en repos, & à loisir la dépense qui y sera nécessaire, *pour voir* s'il aura de quoi l'achever?

## COMMENTAIRE.

C'est ainsi que saint Paul veut que son Disciple Timothée prêche l'Evangile (*a*): *Prædica verbum; insta opportunè, importunè; argue, obsecra, increpa, in omni patientia, & doctrina.* Si l'Eglise a quelquefois permis qu'on employât la violence contre des Hérétiques, ou des Infidéles, ce n'a pas été pour punir leur erreur, ni pour les forcer à croire ce qu'ils ne croyoient pas. L'erreur & le préjugé sont des choses plus dignes de compassion, que de châtiment. La vérité ne se persuade pas par la force. On ne contraint pas l'esprit à croire, comme on force les corps à travailler. L'Eglise n'a jamais autorisé les violences, que pour opposer la force à la force, & pour réprimer des entreprises téméraires, & préjudiciables au repos public. Les exemples qu'on peut opposer du contraire, ne doivent pas tirer à conséquence, ni faire de Loi en cette matiére. Les raisons que saint Augustin a apportées pour justifier la conduite de l'Eglise d'Afrique contre les Donatistes, ne peuvent avoir lieu que contre des gens tels qu'étoient ces Hérétiques; des séditieux, des furieux, des meurtriers, des rébelles aux Loix des Empereurs. Je reconnois que dans plusieurs autres rencontres il est permis aux Chefs de l'Eglise, & aux Princes Chrétiens d'user de sévérité, & d'employer les peines temporelles contre les mauvais Chrétiens, contre les Schismatiques, & les Hérétiques. Que l'Eglise peut imiter à cet égard la juste sévérité des peres de famille, qui contraignent leurs enfans à étudier, & qui punissent leurs excez par des châtimens proportionnez à leur faute. Elle peut, elle doit même dans plusieurs circonstances, contraindre les Fidéles à renoncer au mal, au crime, à l'erreur (*b*), afin de leur faire éviter les malheurs éternels. Elle imite en cela la miséricorde de Dieu même, qui forçoit en quelque sorte les Hébreux dans le désert à force de châtimens, à entrer dans la terre promise, & qui renversa Saül dans le tems qu'il ne pensoit qu'à persécuter les Disciples de J. C. Le bon Pasteur doit non-seulement chercher la brebis égarée, il doit contenir celles qui sont dans le troupeau, & les contraindre à y demeurer sans s'en séparer. Il doit contraindre à coups de foüet à rentrer celles qui s'en sont séparées, ou qui en ont été éloignées par la malice, ou par la séduction des loups couverts de peaux de brebis (*c*). *An non pertinet ad diligentiam pastoralem etiam illas oves quæ non violenter ereptæ, sed blandè leniterque seductæ, à grege aberraverant, & ab alienis cœperint possideri, inventas ad ovile dominicum, si resistere voluerint, flagellorum terroribus, vel etiam doloribus revocare?* Enfin tout homme ne doit-il pas empêcher celui qui par desespoir, ou par emportement voudroit se précipiter dans un puits?

De plus l'objet de cette partie de la parabole, ne regarde pas les Hérétiques; mais les Païens, contre lesquels on sait que les Apôtres, & les Hommes apostoliques n'ont jamais employé d'autres armes, que la prédication, les miracles, la raison, la patience. Bien loin de les forcer à croire, ils ne leur résistoient pas même, lorsqu'ils persécutoient l'Eglise. Dieu a quelquefois amené des hommes à la foi par des voies miraculeuses, & extraordinaires; comme lorsqu'il convertit saint Paul allant à Damas, plein de fureur contre les Disciples de J. C. & il est toûjours le maître de briser les cœurs les plus endurcis, par la force de sa grace: *Ad te nostras etiam rebelles compelle propitius voluntates*, comme dit l'Eglise dans ses priéres. Tertullien ne demandoit aux Païens, que de vouloir seulement écouter de sang froid les véritez de l'Evangile; & il se faisoit fort qu'ils seroient forcez de s'y rendre, & de les croire: *Qui studuerit intelligere, & cogetur credere.* Voilà la douce violence dont J. C. parle ici; violence qui ne blesse ni la liberté du cœur, ni celle de la créance.

℣. 26. SI QUIS VENIT AD ME, ET NON ODIT PATREM. *Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas son pere, & sa mere, ... ne peut être mon Disciple.* La haine est mise ici, selon les Interprétes (*d*), pour un moindre amour; ou plûtôt, pour une haine apparente, & de signe, plûtôt que d'effet. Si vous n'êtes disposez à renoncer à l'amitié, & à la compagnie de vos parens, & de vos meilleurs amis pour l'amour de moi, vous n'êtes pas dignes d'être du nombre de mes Disciples. Si vos parens sont un obstacle à mon service, traitez-les comme des étrangers, & des ennemis. Voiez saint Matth. x. 37. *Celui qui aime son pere, ou sa mere plus que moi, n'est pas digne de moi.* Ceci s'adresse à tous les Chrétiens, comme on le voit par le Texte de notre Evangeliste.

℣. 28. QUIS ENIM EX VOBIS VOLENS TURRIM ÆDIFICARE. *Qui est celui, qui voulant bâtir une tour,* ne suppute pas auparavant s'il aura de quoi l'achever? Ceci regarde principalement ceux, qui désirant s'attacher à J. C. ne songeoient pas assez à ce que cet engagement demandoit d'eux. Ils se figuroient que bien-tôt il rétabliroit le Royaume de Juda; qu'il combleroit de bonheur, & de biens tous ses Disciples; qu'il terrasseroit tous ses enne-

(a) 1. *Timot.* III. 2.
(b) *Le Augustin. Ep. olim* 204. *nunc* 173. *n.* 2. 3. *& sequ. Item Ep. olim* 50. *nunc* 185. *n. cap.* 6. *p.* 652. *& sequ.*
(c) *Aug. Ep.* 185. *c.* 6. *n.* 23.
(d) *Brug. Grot. alii. Vide Genes.* XXIX. 31. 33. *Deut.* XXI. 15. 17. *Joan.* XII. 25.



Digitized by Google

29. *Ne posteaquàm posuerit fundamentum, & non potuerit perficere, omnes qui vident, incipiant illudere ei,*

29. De peur qu'en ayant jetté les fondemens, & ne pouvant l'achever, tous ceux qui verront *ce bâtiment imparfait*, ne commencent à se moquer de lui,

30. *Dicentes: Quia hic homo cœpit ædificare, & non potuit consummare?*

30. En disant: Cet homme avoit commencé à bâtir, mais il n'a pu achever.

31. *Aut quis Rex iturus committere bellum adversùs alium Regem, non sedens priùs cogitat, si possit cum decem millibus occurrere ei, qui cum viginti millibus venit ad se?*

31. Ou qui est le Roi, qui se mettant en campagne pour combattre un autre Roi, ne consulte auparavant en repos, & à loisir, s'il pourra marcher avec dix mille hommes, contre un ennemi qui s'avance vers lui avec vingt mille?

32. *Alioquin adhuc illo longè agente, legationem mittens, rogat ea quæ pacis sunt.*

32. Autrement il lui envoie des Ambassadeurs lorsqu'il est encore bien loin, & lui fait des propositions de paix.

33. *Sic ergo omnis ex vobis, qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse Discipulus.*

33. Ainsi, quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il a, ne peut être mon disciple.

34. *Bonum est sal: Si autem sal evanuerit, in quo condietur?*

34. Le sel est bon: que si le sel devient fade, avec quoi l'assaisonnera-t-on?

35. *Neque in terram, neque in sterquilinium, utile est, sed foras mittetur. Qui habet aures audiendi, audiat.*

35. Il n'est plus propre ni pour la terre, ni pour le fumier: mais on le jette dehors. Que celui-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

## COMMENTAIRE.

mis par le souffle de sa bouche. J. C. sachant les persécutions qui doivent arriver à lui, & aux siens, les prévient là-dessus, & leur dit que ce n'est point une petite entreprise, que de vouloir devenir sérieusement son Disciple; qu'ils doivent pour cela faire provision de fermeté, & de courage. Vous entreprenez de bâtir une tour, un bâtiment solide, & elevé. Vous allez faire la guerre au Prince de ce monde, au Prince des ténébres, à l'adversaire de toute vérité, & de toute justice; voyez si vous êtes en état de soutenir un tel dessein, & craignez qu'après avoir commencé, vous ne soyez obligez de renoncer à votre entreprise. Il semble donc que ceci regarde principalement les Apôtres, & les Disciples, qui suivoient actuellement J. C.

Mais on peut aussi très-aisément en faire l'application aux simples Fidéles *(a)*. On sait que personne n'est exclus du Christianisme, & que la profession de notre sainte Religion n'a rien qui soit au-dessus des forces de l'homme, aidé du secours de la grace. Le joug de J. C. est doux, & sa charge est légere *(b)*. Le Sauveur est venu pour sauver, & pour chercher ce qui étoit perdu, & égaré *(c)*. Il a appellé à lui tous ceux qui sont accablez de travail, & de fardeaux *(d)*: Toutefois il n'est point de Chrétien qui ne soit obligé de considérer avec attention les devoirs d'une condition si sainte, & qui ne doive veiller avec un très-grand soin pour se garantir des chûtes, & des péchez, dont il n'y a que trop d'occasions dans la vie; enfin qui ne doive demander continuellement à Dieu les graces, & les lumiéres nécessaires pour persévérer dans le bien, & pour résister à l'ennemi, qui nous fait une guerre continuelle.

TURRIM ÆDIFICARE. *Batir une tour.* Saint Jérôme *(e)* remarque que dans la Palestine il y avoit plusieurs maisons fortes, rondes, fermées de toutes parts, & bâties en forme de tours. On nommoit aussi tours les maisons de campagnes, bâties dans les vignes, ou dans les champs *(f)*: D'où vient cette expression dans l'Ecriture *(g)*: *A turre custodum, usque ad civitatem munitam.* Et pour marquer des maisons belles, hautes, solides, fortes, S. Jérôme a traduit dans les Paralipoménes des maisons comme des tours *(h)*: *Domos ad instar turrium.*

℣. 31. ITURUS COMMITTERE BELLUM ADVERSUS ALIUM REGEM? *Qui est le Roi, qui se mettant en campagne, pour combattre un autre Roi?* Chacun de nous entrant dans le Christianisme, renonce au monde, à Satan, & à ses pompes. Dès là il déclare la guerre à ce Prince des ténébres. Il s'engage à combattre continuellement contre lui. Ses armes sont la foi, la charité, l'espérance, & l'exercice de toutes les vertus. Il n'y a ni paix, ni tréve à faire avec un tel adversaire. Et ce que le Sauveur dit ici, que si l'on ne se sent pas assez fort pour résister à son ennemi, on lui envoye des Ambassadeurs, pour lui faire des propositions de paix: *Legationem mittens, rogat ea quæ pacis sunt*; ne doit pas se presser à la rigueur dans l'exercice de la vie Chrétienne. Il faut vaincre, ou mourir dans la guerre que nous avons déclarée au monde, & au Démon. Demander la paix, c'est se déclarer vaincu; entrer en composition avec lui, c'est se rendre son esclave, & l'ennemi de Dieu. Pour lui résister efficacement, J. C. nous dit qu'il faut renoncer à tout ce que l'on a *(i)*. (℣. 33.) *Quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il a, ne peut être mon Disciple.* A la vérité on ne demande pas de tous les Chrétiens une si grande perfection: mais n'est-ce pas en quelque sorte entrer en composition avec le monde, & le Prince du monde, que de demeurer au milieu de ses vanitez, & de conserver les richesses, dont il se dit le maître, & le distributeur *(k)*?

℣. 34. BONUM EST SAL. *Le sel est bon: Mais s'il devient fade, avec quoi l'assaisonnera-t-on?* Ou plûtôt: Comment lui rendra-t'on sa salure? Nous l'entendons du fumier, ou des cendres, ou de la marne, ou des autres sels, avec quoi on fume la terre *(l)*. Lorsque la marne, ou la cendre ont perdu leur sel, & qu'on les a laissées trop longtems à l'air, & à la pluye, sans les répandre sur la terre, où elles doivent être mises, pour lui donner la fécondité, elles ne sont plus bonnes à rien; ni à fumer la terre, ni à aucune autre chose. Il en est de même du Chrétien. Si une fois il perd le goût de la sagesse, & de la doctrine évangélique; s'il abandonne la foi, & s'il se précipite dans

(a) *Vide Grot. & Mald. hic.*
(b) *Matth. XI. 29. 30.*
(c) *Matth. XVIII. 11.*
(d) *Matth. XI. 28.*
(e) *Hieronym. ad Principiam. Cum βύρσις sit verbum ἐπιχώριον, Palestinæ. & usque hodie domus ex omni parte conclusa, & in modum ædificata turrium, pagus appellantur.*
(f) *Matth. XXI. 33. Isai. V. 2.*
(g) *4. Reg. XVII. 9.*
(h) *2. Par. XVII. 12.*
(i) *Aug. lib. 2. quæst. Evang. qu. 31.*
(k) *Matth. IV. 9. Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.*
(l) Voyez ce qui a été remarqué sur S. Matth. V. 13. & Hamm. & M. le Clerc sur cet endroit-ci.

le crime ; il rentre sous la possession du Démon, il devient pire qu'auparavant, il est presque impossible qu'il recouvre la grace, la foi, & l'innocence. La chose n'est pas absolument impossible : mais elle est très-difficile (a). Un ancien relaps revenant à l'Eglise, se tenoit à la porte, disant à tous ceux qui entroient : *Foulez aux pieds le sel devenu insipide* (b).

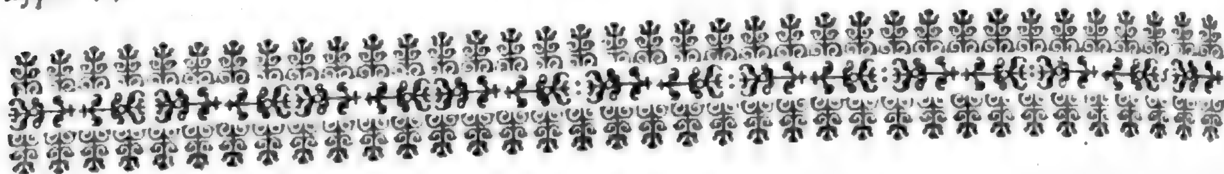

# CHAPITRE XV.

*Murmure des Pharisiens contre* JESUS-CHRIST, *qui reçoit les pécheurs. Parabole de la brebis égarée, de la dragme perduë, de l'enfant prodigue. Joie dans le Ciel pour un pécheur converti.*

℣. 1. *Erant autem appropinquantes ei publicani, & peccatores, ut audirent illum.*

2. *Et murmurabant Pharisæi, & Scribæ, dicentes : Quia hic peccatores recipit, & manducat cum illis.*

3. *Et ait ad illos parabolam istam, dicens :*

4. *Quis ex vobis homo, qui habet centum oves ; & si perdiderit unam ex illis, nonne dimittit nonaginta novem in deserto, & vadit ad illam quæ perierat, donec inveniat eam ?*

5. *Et cùm invenerit eam, imponit in humeros suos gaudens :*

6. *Et veniens domum convocat amicos, & vicinos, dicens illis : Congratulamini mihi, quia inveni ovem meam, quæ perierat ?*

7. *Dico vobis, quod ita gaudium erit in Cælo super uno peccatore pœnitentiam agente, quam super nonaginta novem justis, qui non indigent pœnitentiâ.*

℣. 1. Les publicains, & les gens de mauvaise vie se tenant auprès de JESUS pour l'écouter,

2. Les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi en murmuroient, & disoient : Quoi, cet homme reçoit des gens de mauvaise vie, & mange avec eux ?

3. Alors JESUS leur proposa cette parabole :

4. Qui est l'homme d'entre vous, qui ayant cent brebis, & en ayant perdu une, ne laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le désert, pour s'en aller après celle qui s'est perduë, jusqu'à ce qu'il la trouve ?

5. Et lorsqu'il l'a retrouvée, il la met sur ses épaules avec joie :

6. Et étant retourné en sa maison, il appelle ses amis & ses voisins, & leur dit : Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé ma brebis qui étoit perduë ?

7. Je vous dis de même, qu'il y aura plus de joye dans le Ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes, qui n'ont pas besoin de pénitence.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ERANT APPROPINQUANTES EI PUBLICANI. *Les Publicains se tenant près de* JESUS, *pour l'écouter, les Pharisiens en murmuroient.* On a déja vû les mêmes murmures des Pharisiens en plus d'un endroit (c). J. C. les a toûjours méprisez comme injustes. S'il y avoit quelques précautions à prendre au commun du peuple, pour éviter la compagnie des pécheurs, elles ne le regardoient point, puisqu'il ne les fréquentoit, que pour les rappeller à la pénitence, & pour les instruire. Les Pharisiens craignoient-ils que le commerce des Publicains ne corrompît J. C. ? Ce n'étoit pas là leur appréhension. Leur haine contre les Publicains, & contre les pécheurs, n'étoit pas fondée sur l'horreur du crime, & sur le danger qu'il ne se communiquât par le commerce de la vie ; c'étoit une haine personnelle, un éloignement fondé sur l'amour propre, qui ne vouloit reconnoître pour prochain, & pour amis, que les Juifs, & les gens qui passoient pour observateurs des Loix de Moyse. Hors de l'Alliance d'Israël, ils tenoient tous les hommes pour ennemis : Comme si Dieu n'ouvroit jamais le sein de sa miséricorde à ceux qui ont eu le malheur de l'abandonner, & qui retournent à lui avec sincérité. Les Pharisiens tenoient tous les grands crimes pour irrémissibles (d).

℣. 4. QUIS EX VOBIS HOMO QUI HABET CENTUM OVES ? *Qui est l'homme d'entre vous, qui ayant cent brebis, &c.* On peut voir ce qu'on a dit sur saint Matthieu, XVIII. 12. où l'on voit la même parabole, proposée quelque tems auparavant, & dans une autre occasion : Car il y a plusieurs paraboles que J. C. a proposées plus d'une fois.

℣. 7. QUI NON INDIGENT POENITENTIA. *Qui n'ont pas besoin de pénitence.* Il ne parle pas de cette douleur des péchez journaliers, ausquels les plus justes sont sujets, & pour lesquels ils doivent gémir tous les jours devant Dieu ; ni de la pénitence comme vertu, qui consiste à se renoncer soi-même (e), & à porter tous les jours sa croix à la suite du Sauveur (f). Tous les Chrétiens, même les plus saints, doivent vivre continuellement dans la

(a) Hebr. VI. 4. *Impossibile est enim eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cœleste, & participes facti sunt Spiritûs sancti... & prolapsi sunt, rursum renovari ad pœnitentiam, &c. Vide & 2. Petr.* II. 20. *Matth.* XII. 45.

(b) *Socrat. lib.* 3. *hist. Eccl. c.* 13. *de Ecebolio Rhetore Constantinopolit. qui vixit sub Constantio, & sub Juliano apostata.*

(c) Voyez *Matth.* IX. 10. 11. 12. XI. 19. *Luc.* V. 30. 32. VII. 34. XIX. 7.

(d) *Vide Grot. hic.*

(e) *Luc.* XIV. 33.

(f) *Matth.* X. 38. XVI. 24. *Luc.* IX. 23.

Digitized by Google

*8. Aut quæ mulier habens drachmas decem, si perdiderit drachmam unam, nonne accendit lucernam, & everrit domum, & quærit diligenter, donec inveniat?*

*9. Et cum invenerit, convocat amicas, & vicinas, dicens: Congratulamini mihi, quia inveni drachmam, quam perdideram?*

*10. Ita dico vobis, gaudium erit coram Angelis Dei, super uno peccatore pœnitentiam agente.*

*11. Ait autem: Homo quidam habuit duos filios,*

*12. Et dixit adolescentior ex illis patri: Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit. Et divisit illi substantiam.*

*13. Et non post multos dies, congregatis omnibus, adolescentior filius peregrè profectus est in regionem longinquam, & ibi dissipavit substantiam suam vivendo luxuriosè.*

8. Ou qui est la femme qui ayant dix dragmes, & en ayant perdu une, n'allume la lampe, & balayant la maison ne la cherche avec grand soin jusqu'à ce qu'elle la trouve:

9. Et après l'avoir retrouvée, elle appelle ses amies, & ses voisines, & leur dit? Réjoüissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé la dragme que j'avois perduë?

10. Je vous dis de même, que c'est une joye parmi les Anges de Dieu, lorsqu'un seul pécheur fait pénitence.

11. Il leur dit encore: Un homme avoit deux enfans,

12. Dont le plus jeune dit à son pere: Mon pere, donnez-moi ce qui me doit revenir de votre bien. Et le pere leur fit le partage de son bien.

13. Peu de jours après, ce jeune homme ayant amassé tout ce qu'il avoit s'en alla dans un pays étranger fort éloigné, où il dissipa tout son bien en excès, & en débauches.

## COMMENTAIRE.

pratique de cette vertu. Il parle de la pénitence pour les grands péchez, qui demandent d'être lavez dans le baptême de larmes, & d'être expiez par des œuvres pénibles, & satisfactoires. Il parle du retour des méchans à la voie de la justice, qui ne se peut faire parfaitement que par une sincére conversion du cœur. JESUS-CHRIST dit qu'il y aura une grande joie dans le Ciel pour une telle conversion; parce qu'en effet les Anges, & les Saints se réjoüissent de la bonne vie de gens de bien, & du retour des mechans; & qu'ils s'affligent, *ils pleurent*, selon les Hébreux, de leur égarement. C'est une maniére de parler populaire; mais fort significative.

℣. 8. SI PERDIDERIT DRACHMAM UNAM,.. EVERRIT DOMUM. *Ayant perdu une dragme, allume la lampe, & balaye la maison.* La dragme étoit de la valeur d'environ huit sols de notre monnoye. C'étoit une petite somme en elle-même. Mais une femme qui n'auroit que dix dragmes, perdroit beaucoup, en perdant une seule dragme. Enfin un homme qui offense Dieu, & qui l'abandonne par le crime, est à son égard moins qu'une dragme à l'égard d'un homme riche. Toutefois Dieu veut bien se comparer à une personne qui allume la lumiére, & balaye sa maison, pour retrouver une petite piéce de monnoye; & qui appelle ses voisines, & ses amies, pour se réjoüir avec elle, lorsqu'elle l'a retrouvée. Plusieurs anciens Exemplaires Latins sont ici fautifs, en lisant (*a*), *evertit*, elle renverse, au lieu de, *everrit*, elle balaye. Cette derniére leçon est la véritable, comme il paroît par le Grec (*b*). Quelques anciens Exemplaires du tems de saint Grégoire (*c*), lisent, *emundat*. S. Ambroise (*d*) lit de même. Le P. La Haye malgré les corrections, soutient la leçon d'*evertit*, & la préfere à *everrit*.

℣. 11. HOMO QUIDAM HABUIT DUOS FILIOS. *Un homme avoit deux enfans.* On est partagé au sujet de cette parabole. Les uns croïent que ces deux fils marquent le peuple Juif, & le peuple Gentil; les autres (*e*) les justes, & les pécheurs. L'un, & l'autre de ces deux sentimens se peut soutenir avec une égale probabilité. Je préférerois pourtant l'opinion qui l'entend des deux peuples. Le fils aîné toûjours nourri dans la maison de son Pere, & qui se vante de lui avoir toûjours été obéïssant; désigne le peuple Juif. Le cadet, le prodigue qui quitte la maison de son pere, & qui dissipe tout son bien dans la débauche, est la figure du peuple Gentil. Ce sentiment a été fort suivi par les Anciens, & par les Modernes (*f*).

℣. 12. DA MIHI PORTIONEM QUÆ ME CONTINGIT. *Donnez-moi ce qui me doit revenir de votre bien.* Il y a beaucoup d'apparence que c'étoit l'usage parmi les Juifs, que les enfans de famille, lorsqu'ils étoient parvenus à l'âge de pleine puberté, pûssent demander à leurs parens leur légitime des biens qui devoient leur écheoir en partage, afin qu'ils en pûssent trafiquer, & en faire profit; & après la mort du pere, cette portion qu'ils avoient reçûë, leur étoit imputée sur leur succession. Les paraboles supposent les usages ordinaires, & sont fondées sur ce qui se pratique communément dans les pays où l'on est. Grotius remarque que cela se voioit principalement dans les lieux de commerce. Il en infére qu'apparemment c'étoit le droit ordinaire parmi les Phéniciens voisins des Juifs.

Les Gentils figurez par cet enfant prodigue, ont reçû de Dieu leur Pere, le libre arbitre, la raison, l'esprit, la santé, les connoissances naturelles, les biens communs à tous les hommes; ils en ont abusé, ils les ont dissipez. Les pécheurs, & les méchans, qui ont reçû le don de la foi, & de la justification dans le baptême, & qui ont profané la sainteté de leur vocation, & de leur état par leurs crimes, sont encore des figures plus expresses, & plus sensibles de la mauvaise conduite de ce fils. Comme les graces que Dieu leur a faites, sont plus particuliéres, l'abus qu'ils en font, est plus criminel, & plus odieux; puisqu'on demande plus à celui à qui l'on a plus donné.

℣. 13. IN REGIONEM LONGINQUAM. *Il s'en alla dans un pays étranger*, comme seroit l'Egypte. La suite fera voir que cette conjecture n'est pas sans fondement. Dans le moral, ce pays lointain est l'oubli de Dieu, le désordre (*g*).

(a) *Ita legunt MSS. plerique & Edit. Sixti V. 1590. Henten. Lovan. Ita habet Angl. & Saxon. Versio ante an. 300. teste Mareschall. Vide Erasm. hic & Mill.*

(b) Σαροῖ τὴν οἰκίαν.

(c) *Greg. homil. 34. in Evangel.*

(d) *Ambros. Ep. 2. initio. Vide Zeger.*

(e) *Tertull. de pudicitia. Cyprian. de unctione, Theophyl. Euthym. Maldon.*

(f) *Vide Hieronym. Ep. 146. ad Damas. Aug. lib. 2. quæst. Evang. qu. 33. Beda hic. Bern. serm. de divers. affection. animæ.*

(g) *Beda, Theophyl. Euthym. hic. Hieron. ad Damas. Aug. quæst. Evang lib. 2. c. 33. alii.*



Digitized by Google

14. *Et postquam omnia consummasset, facta est fames valida in regione illa, & ipse cœpit egere.*

15. *Et abiit, & adhæsit uni civium regionis illius. Et misit illum in villam suam, ut pasceret porcos.*

16. *Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis, quas porci manducabant; & nemo illi dabat.*

17. *In se autem reversus, dixit: Quanti mercenarii in domo patris mei abundant panibus, ego autem hic fame pereo!*

18. *Surgam, & ibo ad patrem meum, & dicam ei: Pater, peccavi in Cœlum, & coram te.*

14. Après qu'il l'eut tout dépensé, il survint une grande famine en ce pays-là, & il commença à tomber en nécessité.

15. Il s'en alla donc, & s'attacha *au service* d'un des habitans du pays, qui l'envoya en sa maison des champs, pour garder les pourceaux.

16. Et là il eût été bien-aise de remplir son ventre des écosses que les pourceaux mangeoient; mais personne ne lui en donnoit.

17. Enfin, étant rentré en lui-même, il dit: Combien y a-t-il dans la maison de mon pere de serviteurs à gages, qui ont plus de pain qu'il ne leur en faut; & moi je suis ici à mourir de faim?

18. Il faut que je me léve, & que j'aille trouver mon pere, & que je lui dise: Mon pere, j'ai péché contre le Ciel, & contre vous;

## COMMENTAIRE.

℣. 14. FAMES VALIDA. *Une grande famine.* Une indigence de la parole de Dieu (*a*), de ses lumiéres, de ses graces, de ses Sacremens. Voilà l'état d'un pécheur que Dieu dans sa colére a laissé à lui-même.

℣. 15. UT PASCERET PORCOS. *Pour y garder les pourceaux*; la plus basse, & la plus honteuse occupation d'un homme, sur tout d'un Juif, qui avoit les pourceaux en horreur. Les Egyptiens nourrissoient des porcs (*b*): mais ils avoient tant d'éloignement des porchers, que personne n'auroit voulu avoir de commerce avec eux, & qu'on ne leur donnoit entrée dans aucun Temple. Les pourceaux sont les symboles des Démons (*c*), ou des désirs déréglez (*d*), ausquels les méchans sont asservis.

℣. 16. CUPIEBAT IMPLERE VENTREM DE SILIQUIS. *Il eût été bien-aise de remplir son ventre des Ecosses que les pourceaux mangeoient.* Ceci marque une misére extrême. Il n'y faut pas chercher d'autre mystére. Ces Ecosses sont ou des gousses de pois, ou de féves, dont on dit par hyperbole, que les avares se nourrissent, pour épargner:

*Vivit siliquis, & pane secundo*, dit Horace (*e*).

Et Perse (*f*):

*Invigilat siliquis, & grandi pasta polentâ.*

Et Juvenal (*g*) dit d'un débauché, qu'il louë les écosses, comme un bon manger, tandis qu'en secret il fait bonne-chére:

*Sed laudem siliquas occultus ganeo.*

Mais les plus habiles Interprétes (*h*) entendent ici les caroubes, ou les carouges, fruits d'un arbre d'Egypte, qui porte le même nom, & dont le fruit est enveloppé de gousses, qui se mangent, qui sont fort douces au goût. On en tiroit une espéce de vin, ou de liqueur d'un grand usage dans l'Egypte, & dans la Syrie; & le marc se donnoit aux porcs. C'est donc ou de ces écosses entiéres, ou de leur marc, que souhaitoit l'enfant prodigue. Les Naturalistes Grecs, & Latins (*i*) parlent de ces caroubes sous le même nom de *ceratia*, que saint Luc employe ici. Pline les nomme *siliqua*, de même que la Vulgate. Gorræus dit que ce fruit est de la longueur, & de la grosseur du doigt, d'un suc fort doux; mais d'une mauvaise digestion. Il s'ouvre en deux comme le pois; le fruit en est amer, & on ne mange que l'écosse. Pline (*k*) l'appelle un bois, peut-être à cause de sa dureté: *In siliquis quod manditur, quid nisi lignum est?* Le Grec *ceratia*, signifie de petites cornes; parce que ces *filiques* sont recourbées, & ont à peu près la figure de cornes. Aussi Pline (*l*) leur donne l'épithéte de *falcata digitorum hominis longitudo illis, & interim falcata polliculari latitudine.* Le Pere Harduin croit que le mot Grec *ceratia*, signifie des carottes. Il est seul de son sentiment.

℣. 17. QUANTI MERCENARII IN DOMO PATRIS MEI? *Combien y a-t'il dans la maison de mon pere de serviteurs à gage* (*m*)? Ce jeune homme vaincu par la faim, & par la misére, rentre enfin en lui-même. Il se dit: Si je dois être réduit en servitude, ne vaut-il pas mieux servir chez mon pere, que chez un étranger? Au moins j'y serai nourri abondamment. Combien de gens, au milieu de l'esclavage du monde, & des affaires, gémissent sous les liens de leurs mauvaises habitudes, & envient le bonheur de ceux qui servent Dieu dans la paix, & dans l'innocence? Combien de gens se fatiguent dans les voies du siécle, & du péché (*n*), & ne peuvent toutefois se résoudre à renoncer à cet état, qui leur est à charge? Qu'il coûte cher d'être méchant; & qu'il coûteroit peu de vivre en gens de bien: *Multò difficilius est facere ista quæ facitis*, dit Sénéque: *Quid enim quiete otiosus est animi? Quid irâ laboriosius? Quid crudelitate negotiosius? Vacat pudicitia; libido occupatissima est: Omnium denique virtutum tutela facilior est. Vitia magno coluntur.*

℣. 18. PECCAVI IN COELUM; ET CORAM TE. *J'ai péché contre le Ciel, & contre vous.* A la lettre: *Contre le Ciel, & devant vous.* J'ai offensé le Seigneur, par mes déréglemens; & j'ai abusé de votre bonté, en me retirant de vous, & voulant vivre hors de votre dépendance. Les Païens représentez par ce jeune homme (*o*), ont pé-

(a) *Aug. loco citato. Beda, Theophyl.*
(b) *Herodot. lib. 2. c. 47.*
(c) *Ambros. Aug. Hieron. alii.*
(d) *Beda, Author serm. de tempore Barbarico.*
(e) *Horat. lib. 2. Epist. 1.*
(f) *Pers. Satyr. 3.*
(g) *Juvenal. Satyr. XI.*
(h) *Syr. Arab.* דרובה *Caruba. Salmas. in Solin, p. 326. Edit. Ultraj. Bochart. de animal. parte 1. lib. 2. c. 56. Hamm. & Cleric. Theophyl. hic. & Grot. alii post eos plurim. Græc.* Κεράτια. *Theophrast.* Κερωνία. *Plin. Siliqua, & ceraunia.*
(i) *Vide Theophrast. lib. 1. c. 18. Dioscorid. lib. 1. Galen. lib. VII. & Plin. lib. 13. c. 8. lib. 15. c. 28. & aliàs.*
(k) *Plin. lib. 15. c. 28.*
(l) *Idem lib. 5. c. 14.*
(m) Plusieurs Anciens, comme S. Ambroise, S. Pierre Chrysologue, Bede, S. Euchér, lisent conformément au Grec: *Combien d'ouvriers à gage de mon pere?* & ne lisent pas: *In domo.* Πόσοι μίσθιοι τοῦ πατρός μου.
(n) *Sapientiæ v. 7. Ambulavimus vias difficiles: viam autem Domini ignoravimus.*
(o) *Aug. quæst. Evang. lib. 2. c. 33. Theophyl. Euthym.*

ché

19. *Jam non sum dignus vocari filius tuus: fac me sicut unum de mercenariis tuis.*

20. *Et surgens venit ad patrem suum. Cùm autem adhuc longè esset, vidit illum pater ipsius, & misericordiâ motus est; & accurrens cecidit super collum ejus, & osculatus est eum.*

21. *Dixitque ei Filius: Pater, peccavi in Cœlum, & coram te, jam non sum dignus vocari filius tuus.*

22. *Dixit autem pater ad servos suos: Citò proferte stolam primam, & induite illum, & date annulum in manum ejus, & calceamenta in pedes ejus:*

23. *Et adducite vitulum saginatum, & occidite, & manducemus, & epulemur:*

24. *Quia hic filius meus mortuus erat, & revixit, perierat, & inventus est. Et cœperunt epulari.*

19. Et je ne suis plus digne d'être appellé votre fils: traitez-moi comme l'un des serviteurs qui sont à vos gages.

20. Il se leva donc, & s'en vint trouver son pere. Et lorsqu'il étoit encore bien loin, son pere l'apperçut, & en fut touché de compassion; & courant à lui, il se jetta à son coû, & le baisa.

21. Et son fils lui dit: Mon pere j'ai péché contre le Ciel, & contre vous; & je ne suis plus digne d'être appellé votre fils.

22. Alors le pere dit à ses serviteurs: Apportez promtement sa premiére robe, & l'en revêtez, & mettez-lui un anneau au doigt, & des souliers à ses pieds:

23. Amenez aussi le veau gras, & le tuez: mangeons & faisons bonne chére;

24. Parce que mon fils que voici, étoit mort, & il est ressuscité: il étoit perdu, & il est retrouvé. Ils commencérent *donc* à faire festin.

## COMMENTAIRE.

ché contre le Ciel par leur idolâtrie; ils ont irrité leur Pere céleste par leurs déréglemens; ils ne méritent plus de porter le nom d'Enfans de Dieu, ni de paroître en sa présence. Mais la miséricorde de Dieu est telle, qu'aussi-tôt qu'ils reviennent à lui, il les reçoit. Il fait plus que ne fait le pere de l'enfant prodigue. Dieu les rappelle de leurs désordres par ses prédicateurs; il les prévient de ses graces; il les remplit d'une honte salutaire; il court à eux, il les embrasse, il les reçoit dans ses bonnes graces.

℣. 19. NON SUM DIGNUS VOCARI FILIUS TUUS. *Je ne suis plus digne d'être appellé votre fils.* Le pécheur, & sur tout l'idolâtre, ne mérite pas d'être appellé le fils de Dieu. Il a outragé son Pere; il a détruit autant qu'il a pû, en lui-même son image; il s'est en quelque sorte déshérité, en renonçant à l'héritage, à l'amitié, à l'obéissance de son Créateur. L'enfant prodigue n'ose demander d'être traité comme le fils de son pere; il se contente d'être reçû au nombre de ses serviteurs: *Fac me sicut unum de mercenariis tuis.* Voilà le modéle des vrais pénitens. Ils ne doivent point présumer d'approcher aussi tôt des choses saintes. Qu'ils gémissent, & qu'ils sentent le poids de leurs fautes; qu'ils attendent qu'ils soient revêtus de la robbe de l'innocence; alors ils oseront se présenter pour recevoir le baiser de leur pere. Ils n'attendront pas long-tems, s'ils sont sincérement convertis. Leur Pere accourra, & les préviendra. ℣. 20. *Lorsqu'il étoit encore bien loin, le pere l'apperçut, en fut touché de compassion, courut à lui, & se jetta à son coû, & le baisa.* Il lui accorde le pardon en quelque maniére, avant qu'il ose le demander. Rien n'est plus consolant, ni plus tendre que la maniére dont le Sauveur a proposé cette parabole. Les sentimens de douceur, & de bonté y sont peints d'après nature.

℣. 21. NON SUM DIGNUS, &c. *Je ne suis pas digne d'être appellé votre fils.* Plusieurs Manuscrits Grecs, & quelques Latins (*a*) ajoutent ici: *Faites-moi comme l'un de vos serviteurs à gage.*

℣. 22. CITO PROFERTE STOLAM PRIMAM. *Apportez promptement sa premiére robbe*; la robbe qu'il avoit avant qu'il m'eût quitté (*b*); ou plûtôt (*c*), *une robbe précieuse*; le plus bel habit, & le plus précieux de ma garde-robe. On avoit toûjours beaucoup d'habits de réserve, parce qu'ils n'étoient point taillez, & justes au corps comme les nôtres. *La stole* étoit un habit long, commun aux hommes, & aux femmes dans l'Orient. Chez les Romains, elle étoit particuliére aux femmes. Dans cette parabole, l'habit précieux dont on revêt l'enfant prodigue, signifie l'innocence, dans laquelle le pécheur rentre par la pénitence, & par sa conversion (*d*). Les serviteurs qui lui rendent cet habit, sont les Prédicateurs, les Pasteurs, les Ministres de l'Evangile.

ET ANNULUM. *Un anneau à son doigt.* C'étoit un ornement ordinaire aux personnes riches, & de condition. Lorsque Joseph fut tiré de prison par les ordres du Roi d'Egypte (*e*), on lui fit comme ici à l'enfant prodigue. On lui ôta ses mauvais habits; on lui en donna de précieux; on lui mit un anneau au doigt. Dans plusieurs occasions l'anneau est une marque de dignité. Selon les Peres, il marque les dons du Saint Esprit, dont Dieu remplit ceux qui reviennent à lui par la pénitence; & le caractére de la ressemblance de JESUS-CHRIST, qu'il rétablit dans eux par sa grace.

CALCEAMENTA IN PEDIBUS. *Des souliez aux pieds.* Ce jeune homme étoit revenu presque nud, & déchaux. On lui donne des souliez, c'est-à-dire, des sandales, à la mode du pays. Cela marque qu'un homme converti ne doit plus marcher selon la chair; mais selon l'Esprit (*f*).

℣. 23. VITULUM SAGINATUM. *Amenez le veau gras.* On nourrissoit ainsi des veaux, ou des bœufs pour les sacrifices solemnels, & pour les festins de réjoüissances (*g*):

*Pascitur in vestrum reditum votiva juvenca.*

Varron (*h*) dit que les bœufs nourris exprès pour les sacrifices publics, se nommoient proprement *boves opimi.* Il est inutile de chercher des sens moraux sur toutes les parties de la parabole. Tout ceci marque la joie que cause dans le Ciel, & dans l'Eglise la conversion d'un pécheur.

℣. 24. MORTUUS ERAT, ET REVIXIT. *Il étoit mort, & il est ressuscité.* Les Hébreux expriment sous le nom de mort, la servitude, l'oppression, la douleur, l'exil; & sous le nom de resurrection, le passage de ces états,

---

(*a*) *Vide Var. Lect. Mill. hic.*
(*b*) *Theophylact. Tit. Bostr. Brug. Heinsius, Chrysolog.*
(*c*) *Grot. Brug. Mald. alii.*
(*d*) *Ita Patres passim, & Interpp.*
(*e*) *Genes.* XLI. 42.
(*f*) *Aug. Ambrof. Hieron. Beda locis citatis.*
(*g*) *Horat. lib. 1. ep. 33.*
(*h*) *Varro de re Rust. lib. 2. c. 1. Boves altiles ad sacrifici publica saginati, dicuntur opimi.*



Digitized by Google

25. *Erat autem filius ejus senior in agro: & cùm veniret, & appropinquaret domui, audivit symphoniam, & chorum.*

26. *Et vocavit unum de servis, & interrogavit quid hæc essent.*

27. *Isque dixit illi: Frater tuus venit, & occidit pater tuus vitulum saginatum, quia salvum illum recepit.*

28. *Indignatus est autem, & nolebat introire. Pater ergo illlius egressus, cœpit rogare illum,*

29. *At ille respondens, dixit patri suo: Ecce tot annis servio tibi, & nunquam mandatum tuum præterivi, & numquam dedisti mihi hædum ut cum amicis meis epularer:*

30. *Sed postquam filius tuus hic, qui devoravit substantiam suam cum meretricibus, venit, occidisti illi vitulum saginatum.*

31. *At ipse dixit illi: Fili, tu semper mecum es, & omnia mea tua sunt:*

25. Cependant son fils aîné, qui étoit dans les champs, revint; & lorsqu'il fut proche de la maison, il oüit qu'on chantoit, & qu'on dansoit.

26. Il appella donc un des serviteurs, & lui demanda ce que c'étoit.

27. Le serviteur lui répondit: C'est que votre frere est revenu, & votre pere a tué le veau gras, parce qu'il le revoit en santé.

28. Ce qui l'ayant mis en colére, il ne vouloit point entrer dans le logis: mais son pere étant sorti pour l'en prier,

29. Il lui fit cete réponse: Voilà déja tant d'années que je vous sers, & je ne vous ai jamais désobéi en rien de ce que vous m'avez commandé; & cependant vous ne m'avez jamais donné un chevreau pour me réjoüir avec mes amis.

30. Mais aussi-tôt que cet autre fils, qui a mangé son bien avec des femmes perduës, est revenu, vous avez tué pour lui le veau gras.

31. Alors le pere lui dit: Mon fils, vous êtes toûjours avec moi, & tout ce que j'ai est à vous:

## COMMENTAIRE.

Les Auteurs du nouveau Testament (*a*) désignent souvent sous le nom de mort, l'état du péché;
dans l'état contraire. Les Auteurs du nouveau Testament (*a*) désignent souvent sous le nom de mort, l'état du péché;

dans l'état contraire. Les Auteurs du nouveau Testament (*a*) désignent souvent sous le nom de mort,l'état du péché; & celui du retour à Dieu, sous le nom de résurrection. La condition des Gentils avant leur conversion, étoit vraiement comparable à la mort la plus triste.

℣. 25. FILIUS SENIOR. *Son fils aîné.* On a déja remarqué qu'il désignoit les Juifs. Il se vante ℣. 29. d'avoir toûjours servi fidélement son pere, & de ne lui avoir jamais desobeï. Mais c'est le langage d'un peuple présomptueux, qui se croyoit seul saint, & seul juste parmi tous les peuples du monde; qui comptoit pour beaucoup toutes ses observances, & ses cérémonies légales; & qui méprisant souverainement les Gentils, ne pouvoit voir qu'avec jalousie que la porte du salut leur fut ouverte, & qu ils eussent part aux promesses qu'il croyoit ne regarder que lui seul. Tout ce qu'il dit aux versets 28. 29. 30. exprime admirablement le génie des Juifs; & le refus qu'il fait d'entrer dans la maison de son pere, ℣. 28. le montre encore mieux.

AUDIVIT SYMPHONIAM, ET CHORUM. *Il oüit qu'on chantoit, & qu'on dansoit*, comme dans une fête, & dans une joie publique. Les Orientaux n'avoient pas la même idée de la danse que nous en avons. On dansoit dans toutes les réjoüissances, même de Religion; & les Prophétes (*b*), & les hommes les plus sérieux, dans certaines occasions (*c*) dansoient, & chantoient; mais d'une maniére modeste. La présence du pere de famille, & la circonstance du retour de l'enfant égaré, ne permettent pas qu'on y conçoive de la dissolution.

℣. 28. NOLEBAT INTROIRE. *Il ne vouloit point entrer.* Les Juifs refusent d'entrer dans l'Eglise, & de recevoir JESUS-CHRIST, sous prétexte que le Sauveur fréquentoit les pécheurs, pour les attirer à Dieu. Ils persécutent les Apôtres, sous prétexte qu'ils prêchoient aux Gentils, & qu'ils les recevoient au baptême, & dans leur compagnie.

PATER EGRESSUS COEPIT ROGARE ILLUM. *Son pere étant sorti pour l'en prier.* Dieu leur envoye son Fils unique, consubstantiel à lui, & Dieu comme lui; il leur députe après cela ses Apôtres, & ses Disciples: mais ils n'écoutent rien. Ils se fâchent de la trop grande clémence, & de la bonté de leur Pere.

℣. 29. NUMQUAM MANDATUM TUUM PRÆTERIVI. *Je n'ai jamais désobéi à vos ordres.* Vaine confiance des Juifs. Ils ne se comparent qu'aux Gentils, dont les desordres étoient publics, & connus. Ils ne font point attention aux crimes de leurs peres, à leur idolâtrie, à leurs révoltes presque continuelles. Il est vrai que lorsque J. C. parut dans la Judée, le culte des Idoles étoit banni d'Israël, & que jamais ils n'avoient été plus exacts à observer la Loi. Le Sauveur veut représenter ici leur présomption en leur propre mérite, qui fut un des plus grands obstacles à leur salut, & à leur retour à Dieu. Ils ne sentoient point leur blessure; ils négligérent, ils rejettérent le Médecin, qui vouloit leur découvrir leur playe, & les en guérir. *Si vous reconnoissiez que vous êtes pécheurs*, dit J. C. parlant aux Juifs (*d*), *vous seriez bien-tôt justifiez: mais comme vous vous flattez d'être justes, vous demeurez dans votre péché.*

Ce passage pris dans le premier sens qu'il présente à l'esprit, a fait croire à Tertullien, & à plusieurs autres après lui, que le fils aîné dans cette parabole, ne signifioit pas les Juifs; mais les justes du Christianisme, ou du Judaïsme; ne pouvant se persuader que les Juifs ayent eu le front de se vanter de n'avoir jamais désobeï à Dieu, puisque leur Histoire n'est pleine que de leurs prévarications, & de leurs crimes. Mais il faut distinguer ce que le Juif se vante d'avoir fait, de ce qu'il a fait en effet; il faut démêler ce que sa présomption lui fait dire, de ce qu'il est dans la vérité. Et s'il s'agit ici des justes, d'où vient cette envie qu'ils témoignent à la conversion, & au retour de leur frere égaré?

℣. 31. TU SEMPER MECUM ES, ET OMNIA MEA TUA SUNT. *Vous êtes toûjours avec moi, & tout ce que*

(a) *Ephes.* II. 1. *Et vos cum essetis mortui. Et* ℣. 5. *Cum essemus mortui peccatis convivificavit nos in Christo.* 1. *Timoth.* v. 6. *Quæ in deliciis est, vivens mortua est. Vide & Ephes.* IV. 17. 18. v. 8. 14. *Coloss.* II. 13. *Rom.* v. 6. 7. 8. *&c.*

(b) 1. *Reg.* XVIII. 6. 2. *Reg.* VI. 14. *David saltabat totis viribus.*

(c) *Philo de vita contemplativa de Therapeutis*, p. 902. Κατὰ μέσον συμμιχθέντες δύο γίνονται τὸ ἀρχαῖον χορὸς, ὁ μὲν ἀνδρῶν, ὁ δὲ γυναικῶν, *&c.*

(d) *Joan.* IX. 41.

32. *Epulari autem, & gaudere oportebat, quia frater tuus hic mortuus erat, & revixit; perierat, & inventus est.*

32. Mais il falloit faire festin, & nous réjoüir, parce que votre frere étoit mort, & il est ressuscité; il étoit perdu, & il a été retrouvé.

COMMENTAIRE.

*J'ai est à vous.* Depuis que votre frere a dissipé son patrimoine, le reste de la succession est à vous. En qualité d'aîné, vous devez avoir la double part (*a*). Ma maison, & tous mes biens, après ma mort, sont à vous. Votre frere peut-il, en l'état où il est, devenir pour vous un objet d'envie? Le peuple Gentil vient-il diminuer votre portion? Veut-il s'élever au-dessus de vous? Ma bonté, & ma clémence doivent-elles être pour vous une occasion de murmure, & de plainte? *An oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum* (*b*)?

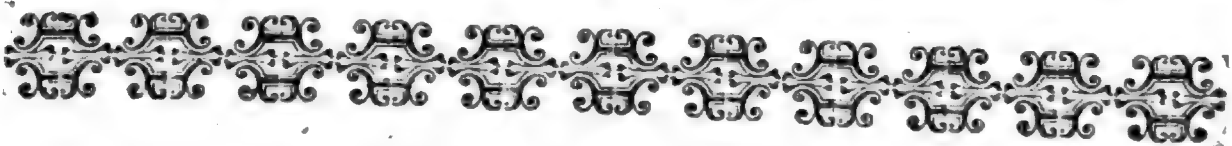

# CHAPITRE XVI.

*Parabole de l'œconome qui use des biens de son maître pour se faire des amis. Conseil d'acquérir des amis dans le Ciel par des aumônes. Mariage indissoluble. Mauvais riche. Lazare pauvre. Supplice de l'un, repos de l'autre.*

℣. 1. *Dicebat autem, & ad Discipulos suos: Homo quidam erat dives, qui habebat villicum: & hic diffamatus est apud illum quasi dissipasset bona ipsius.*

2. *Et vocavit illum, & ait illi: Quid hoc audio de te? Redde rationem villicationis tuæ; jam enim non poteris villicare.*

3. *Ait autem villicus intra se: Quid faciam, quia dominus meus aufert à me villicationem: fodere non valeo, mendicare erubesco.*

℣. 1. JESUS dit aussi en s'adressant à ses Disciples: Un homme riche avoit un fermier, qui fut accusé devant lui d'avoir dissipé son bien.

2. Et l'ayant fait venir, il lui dit: Qu'est-ce que j'entens dire de vous? Rendez-moi compte de votre ferme; car vous ne pourrez plus désormais tenir mon bien.

3. Alors cet œconome dit en lui-même: Que ferai-je, puisque mon maître m'ôte l'administration de son bien: je ne sçaurois travailler à la terre, & j'aurois honte de mendier?

COMMENTAIRE.

℣. 1. HOMO QUIDAM ERAT DIVES. *Un homme riche avoit un fermier, qui fut accusé devant lui d'avoir dissipé son bien.* Ce fermier (*c*), *villicus*, n'étoit pas de ces esclaves que les Romains envoyoient dans leurs maisons de campagne, & ausquels ils donnoient l'intendance sur ces maisons, les esclaves, & sur les autres choses qui y étoient (*d*). C'étoit un de ces Intendans d'une grande maison, qui en faisoient la recette, & la dépense, & en qui le Maître avoit une entiére confiance. Tels étoient Joseph premiérement dans la maison de Putiphar, & ensuite dans celle de Pharaon (*e*), & Eliézer dans celle d'Abraham (*f*). Mais au lieu que pour l'ordinaire ces œconomes, ou Intendans étoient des esclaves, celui-ci étoit un homme libre, ou un affranchi, qui n'étoit plus au pouvoir de son Maître, & qui le servoit volontairement, & qui apparemment étoit à ses gages. Les débiteurs de son Maître sont des fermiers de la campagne, semblables à ceux dont il est parlé dans le Cantique des Cantiques (*g*), qui avoient pris la vigne de Salomon, à condition de lui rendre par an la somme de mille sicles; & à ces autres fermiers, dont il est parlé dans S. Matthieu (*h*), qui avoient admodié la vigne du pere de famille, & qui devoient à la vendange lui en donner du fruit.

℣. 2. REDDE RATIONEM VILLICATIONIS TUÆ. *Rendez compte de votre ferme; car vous ne pourrez plus désormais tenir mon bien.* On m'a fait entendre que vous aviez dissipé mon bien; je ne puis plus vous confier l'intendance de mes affaires. Tous les hommes sont comme les fermiers de Dieu. Tout ce qu'ils ont, ils le tiennent de sa bonté, & ils doivent lui en rendre compte. Le but de cette parabole est de montrer comment chacun de nous doit user des biens que Dieu lui a confiez, & avec quelle prudence il doit les employer pour le rachat de ses péchez. Cette parabole est une suite des précédentes. Elle a été proposée dans le même tems. Dans celles-là, le Sauveur a montré avec quelle bonté il cherche le salut, & la conversion du pécheur; dans celle-ci il enseigne comment le pécher converti doit répondre à sa vocation, & conserver la grace, & l'innocence, & comment il doit la recouvrer lorsqu'il l'a perduë.

Il semble que ces instructions regardent principalement les riches (*i*), qui sont comme les fermiers, & les œconomes des biens que Dieu leur a confiez, & dont il demande qu'ils fassent un bon usage, en aidant leurs freres. Mais il vaut mieux l'étendre à tous les Chrétiens en général, puisqu'il n'y en a aucun qui ne doive, suivant ses facultez, se faire des trésors dans le Ciel, & rachetter ses pechez par ses aumônes, & ses actions de charité.

℣. 3. FODERE NON VALEO; MENDICARE ERUBESCO. *Je ne puis travailler à la terre; j'aurois honte de*

(a) *Deut.* xxi. 17.
(b) *Matth.* xx. 15.
(c) Οἰκονόμος.
(d) *Varro de re Rust. lib.* 1. *Cato c.* 5. & 142. *Columel. lib.* 1. *c.* 7. 8.
(e) *Genes.* xxxix. 4. xli. 43. 44.
(f) *Genes.* xxiv. 2.
(g) *Cantic.* viii. 11.
(h) *Matth.* xxi. 33. &c.
(i) *Ita Ambros. in Luc. Chrysost. apud D. Thom. Aug. lib.* 2. *quæst. Evang. qu.* 34 *Beda. Theophyl. Euthym. Mald. hic.*

4. *Scio quid faciam, ut cùm amotus fuero à villicatione, recipiant me in domos suas.*

4. Je sçai bien ce que je ferai, afin que lorsqu'on m'aura ôté la charge que j'ai, je trouve des personnes qui me reçoivent chez eux.

5. *Convocatis itaque singulis debitoribus domini sui, dicebat primo: Quantum debes domino meo?*

5. Ayant donc fait venir chacun de ceux qui devoient à son maitre, il dit au premier: Combien devez-vous à mon maitre?

6. *At ille dixit: Centum cados olei. Dixitque illi: Accipe cautionem tuam, & sede citò, scribe quinquaginta.*

6. Il répondit: Cent barils d'huile. L'œconome lui dit: Reprenez votre obligation, asséyez-vous là, & faites-en vitement une autre de cinquante.

7. *Deinde alii dixit: Tu verò quantùm debes? Qui ait: Centum coros tritici. Ait illi: Accipe litteras tuas, & scribe octoginta.*

7. Et il dit encore à un autre: Et vous, combien devez-vous? Il répondit: Cent mesures de froment. Reprenez, dit-il, votre obligation, & faites-en une de quatre-vingt.

8. *Et laudavit dominus villicum iniquitatis, quia prudenter fecisset; quia filii hujus sæculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt.*

8. Et le maitre loüa cet œconome infidele de ce qu'il avoit agi prudemment; car les enfans du siécle sont plus sages dans la conduite de leurs affaires, que ne sont les enfans de lumiére.

COMMENTAIRE.

*mendier.* Voilà à quelles extrémitez est réduit dans le moral un homme qui a dissipé les graces de Dieu, & qui est
tombé dans l'indigence, & la nudité du péché. Il ne peut ni travailler, ni mendier. Mais Dieu ne nous abandonne
jamais tellement, qu'il ne conserve pour nous un fond de tendresse, & de miséricorde, & qu'il ne soit toûjours
prêt à nous donner son secours, lorsque de notre part nous faisons ce que nous pouvons, pour retourner à lui (*a*).
Cet homme ne peut ni mendier, ni travailler; mais il peut faire l'aumône; il peut intéresser les pauvres à prier pour lui.

ỷ. 5. QUANTUM DEBES DOMINO MEO? *Combien devez vous a mon Maître?* Cet Intendant tandis que
son pouvoir n'étoit pas révoqué, pouvoit donner aux fermiers, & aux débiteurs de son Maître, des quittances en son
nom, comme s'il eut reçû ce qu'il n'avoit pas véritablement reçû; & ces débiteurs déchargez d'une partie de leur
dette par l'adresse de cet Intendant infidele, devoient par reconnoissance le recevoir dans leur maison, & lui rendre
service dans sa disgrace. Lorsque les riches font des aumônes des biens qu'ils possédent, ils ne font autre chose que ce que fait cet Intendant. Ils sont libéraux des biens de leur Maître. Ils donnent aux pauvres ce qui appartient à Dieu.

ỷ. 6. CENTUM CADOS OLEI *Cent barils d'huile*; ou, cent *cades* d'huile. Le *cade*, ou *bath*, comme porte
le Grec (*b*), Ou autrement, *l'epha*, contenoit vingt-neuf pintes, chopine, demi-septier, un posson, & un peu plus,
mesure de Paris. Le *cadus* en cet endroit, signifie la même chose. Mais en Hébreu, *cad* signifie proprement une
cruche, une mesure, un seau.

SEDE CITO. *Asséïez-vous, & écrivez.* Les Ecrivains étoient assis par terre. Encore aujourd'hui en Turquie les
Ecrivains, ou Notaires du Divan, sont assis de cette sorte (*c*).

ỷ. 7. CENTUM COROS TRITICI. *Cent mesures de froment*; ou, cent cores de froment. Le *chor*, ou *chomer*
des Hébreux, contenoit dix *baths*; & par conséquent, deux cens quatre-vingt-dix-huit pintes, chopine, demi-septier, & un peu plus, mesure de Paris.

ỷ. 8. LAUDAVIT DOMINUS VILLICUM INIQUITATIS. *Le Maître loüa cet œconome infidéle, de ce
qu'il avoit agi prudemment.* Dieu ne loüe pas l'injustice d'un Intendant infidéle, qui trompe son Maître, & qui dispose de ses biens contre son gré. Mais ce qui est un péché, & une injustice dans l'œconome à l'égard de son Maître temporel, est une prudence, & une bonne action de l'homme à l'égard de Dieu. Le Maître temporel est tellement maître de son bien, que nul autre n'en peut disposer sans son ordre, & sans sa permission: Or il n'avoit donné ni l'une, ni l'autre à cet œconome. Mais Dieu qui ne craint point la diminution de ses biens, ni l'épuisement de ses trésors, a donné non-seulement une permission non limitée, mais un ordre général à tous ceux qui tienent de lui des biens temporels, ou spirituels, de les distribuer libéralement. Il ajoute même des promesses, & des récompenses à ceux qui seront fidéles à exécuter ses ordres, & des ménaces contre ceux qui manqueront. Voilà ce qui redresse ce qui paroît défectueux, & injuste dans la parabole. A l'égard de l'homme, c'est une prudence. Le pere de famille ne loüe que cela; il n'approuve pas l'action. A l'égard de Dieu, l'aumône est non-seulement une prudence; mais une justice (*d*).

FILII HUJUS SÆCULI PRUDENTIORES FILIIS LUCIS IN GENERATIONE SUA SUNT. *Les enfans du siécle sont plus prudens dans la conduite de leurs affaires, que ne le sont les enfans de lumiére.* Un Intendant qui a mal fait les affaires de son Maître, & à qui l'on ôte son emploi, trouve moyen de se faire des amis aux dépens de son Maître, sans que celui-ci puisse s'en plaindre, ni en exiger la restitution; & un *enfant de lumiére*, un Chrétien, un homme éclairé des lumiéres de la foi, & de la Religion, n'aura pas la prudence de répandre en aumônes les biens que Dieu lui a confiez, pour s'en faire des amis dans le Ciel, & pour s'y procurer des patrons, & une demeure fixe.

*In generatione sua*; ces termes à la lettre signifient, *dans leur génération*, dans leur vie; ou, dans ce monde, dans cette génération (*e*). Mais plusieurs bons Interprétes (*f*) l'entendent de toute la conduite de la vie. *Generatio* chez les Hébreux, se met quelquefois pour la vie (*g*). *Les enfans de la lumiére*, sont opposez *aux enfans du siécle*; comme les enfans de Dieu, aux enfans de Bélial. Le Démon est appellé le Prince des ténébres (*h*), ou le Prince du siécle (*i*); & JESUS-CHRIST est la lumiére du monde (*k*).

(a) *Concil. Trid. Jubendo monet facere quod possis, & petere quod non possis.*

(b) Ἑκατὸν βάτους ἐλαίου. Plusieurs Manuscrits Grecs lisent: *Cados*, κάδους ἐλαίου. Le Syr. & le Pers. *Metretas.*

(c) *Della Valle, p.* 122.

(d) *Vide Euthym. Mald. Grot. alios passim maximè. Aug. lib.* 2. *quæst. Evang. qu.* 34.

(e) *Syr. Pers. Arab. Brug. Origen. apud D. Thom. Cyprian. ad Jubaian.*

(f) *Vide Grot. Vatab. alios.*

(g) *Genes.* VI. 9. XXXVII. 2. תולדות Γένεσ.

(h) *Ephes.* VI. *Coloss.* I. 13.

(i) *Joan.* XII. 31. XIV. 30.

(k) *Joan.* I. 9. III. 19. VIII. 12.



Digitized by Google

9. *Et ego vobis dico : Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, ut cùm defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula.*

10. *Qui fidelis est in minimo, & in majori fidelis est : & qui in modico iniquus est, & in majori iniquus est.*

9. Je vous dis donc de même : Employez les richesses injustes à vous faire des amis ; afin que lorsque vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels.

10. Celui qui est fidele dans les petites choses, sera fidele aussi dans les grandes : & celui qui est injuste dans les petites choses, sera injuste aussi dans les grandes.

## COMMENTAIRE.

℣. 9. FACITE VOBIS AMICOS DE MAMMONA INIQUITATIS. *Employez les richesses injustes à vous faire des amis.* Il ne conseille pas sans doute d'acquérir injustement des richesses, & d'en faire des aumônes ; ni d'employer en charitez les biens qu'on peut avoir mal acquis (*a*). Ces sortes de choses ne sont point à celui qui les posséde ; elles appartiennent à ceux à qui on les a prises injustement. Il faut les leur restituer, & non pas les donner aux pauvres ; à moins que le légitime possesseur ne soit entiérement inconnu ; ou que ni lui, ni ses héritiers ne soient plus en état d'en recevoir la restitution.

JESUS-CHRIST veut que nous fassions des amis, en donnant aux pauvres *les richesses d'iniquité*, c'est-à-dire, les biens de ce monde, qui sont presque toûjours des instrumens d'iniquité à ceux qui les possédent (*b*) ; parce qu'ils les mettent dans l'occasion prochaine d'offenser Dieu, & qu'il est très-rare qu'on les posséde sans attachement, & qu'on les acquiere sans quelque injustice ; sur tout lorsqu'on en amasse beaucoup, & en peu de tems (*c*). L'Econome dont on propose ici la prudence pour exemple, n'est pas imitable dans l'infidélité qu'il commet contre son Maître. Les biens dont il dispose, n'étoient point à lui ; ils étoient à son égard des richesses d'iniquité. Mais pour faire des aumônes méritoires, & agréables à Dieu, il faut que ce soit du nôtre, & du bien acquis légitimement.

Plusieurs savans Interprétes (*d*) croyent que *mammona iniquitatis*, est un Hébraïsme, pour dire, *mammona vanitatis*, des richesses vaines caduques, passagéres, opposées aux richesses du Ciel, aux trésors éternels, & véritables dont il est parlé au ℣. 11. *Si vous n'êtes pas fidéles dans les richesses d'iniquité, qui vous donnera les véritables ?* Et je pense que c'est la plus simple, & la plus littérale de toutes les explications. Le même terme Hébreu (*e*), qui signifie *l'iniquité*, signifie aussi *la vanité*, le néant, ce qui n'a aucune réalité.

*Mammon*, ou *Mammona*, est un terme Syriaque, qui signifie les richesses. Saint Augustin (*f*) témoigne qu'il avoit la même signification dans la langue Punique, qui étoit une branche de l'Hébraïque. Les Hébreux (*g*) prononcent *matmon*, qui dérive d'une racine qui signifie être caché : Dans leur Langue, *matmon* a une signification aussi étenduë que *ozer*, trésor : il se prend non-seulement pour l'or, l'argent, & les métaux cachez dans la terre ; mais aussi pour les amas de froment, de vin, & d'huile, que l'on serroit quelquefois dans des creux souterrains (*h*), pour les dérober à la connoissance de l'ennemi.

UT CUM DEFECERITIS, RECIPIANT VOS IN ÆTERNA TABERNACULA. *Afin que lorsque vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels.* Afin qu'à la mort (*i*) ils vous reçoivent dans le Ciel, dans l'éternité bienheureuse. JESUS-CHRIST représente ici les pauvres comme les portiers, & en quelque sorte, comme les maîtres du Ciel, qui y donnent entrée à qui il leur plaît. L'Econome infidéle, mais prudent, est reçû dans les maisons de ceux à qui il a fait une remise considérable. Ceux qui feront l'aumône des biens qu'ils ont reçûs du Seigneur, seront admis dans le Ciel par les pauvres mêmes à qui ils auront fait part de leurs biens ; ou par les saints Anges, si les pauvres ne s'y trouvent pas. Car encore que JESUS-CHRIST semble supposer ici que les pauvres sont tous justes, & habitans de la céleste Jérusalem, cela ne doit pas se prendre dans la rigueur. Il y a toûjours dans toutes les paraboles plusieurs choses, qu'il ne faut pas relever, & qui ne sont mises que pour l'ornement. Les pauvres nous ouvrent la porte du Ciel par leurs priéres. Les aumônes elles-mêmes sont en quelque sorte l'office de portiéres, par le mérite qu'elles nous donnent auprès de Dieu (*k*). Tout ce langage est mystique, & figuré.

℣. 10. QUI FIDELIS EST IN MINIMO, &c. *Celui qui est fidéle dans les petites choses, sera fidéle aussi dans les grandes.* JESUS-CHRIST passe des richesses temporelles aux spirituelles. Après avoir donné des leçons aux assistans sur la dispensation des biens terrestres, & périssables, il s'adresse à ses Apôtres, & il leur donne des instructions pour l'usage des biens spirituels, des richesses solides, & véritables. De même qu'un pere de famille éprouve la fidélité de ses domestiques dans des petites choses, avant que de leur en confier de grandes, & qu'il se garde bien de confier des emplois importans, à ceux qui ne lui sont pas fidéles dans de petites choses ; ainsi Dieu, lorsqu'il nous appelle à la foi, & qu'il nous confie le ministére de l'apostolat, ou les autres emplois de son Eglise, nous donne aussi les secours convenables pour nous acquiter de ces emplois ; il nous prépare les lumiéres & les graces pour remplir ses desseins sur nous, & si nous lui demeurons fidéles dans les petites comme dans les grandes choses jusqu'à la fin, il nous récompensera en ce monde par de nouveaux degrez d'honneur, & nous devons attendre de sa bonté qu'il nous accordera enfin le don de persévérance, & la récompense de nos travaux dans le Ciel.

Il semble noter indirectement l'avarice, & la dureté des Pharisiens. Il leur prédit implicitement qu'ils seront exclus de son Eglise, & qu'il ne leur confiera pas le soin de distribuer le pain de la parole. Ils seroient aussi infidéles dans la distribution de ces biens surnaturels, qu'ils le sont dans l'économie des richesses temporelles. Ils se réserveroient à eux-mêmes cette connoissance, & l'envieroient aux autres ; & sur tout aux Gentils, qui peuvent être désignez sous le nom des pauvres, suivant la pensée de Tertullien (*l*).

---

(a) *Vide Aug. serm. olim 35. nunc 113.*

(b) *Vide Tertull. lib. 4. contra Marcion. & Ambros. lib. 7. n. 245.*

(c) *Vide Prov.* XXVIII. 20. *Qui festinat ditari, non erit innocens. Vide &* ℣. 22. *Hieron. ad Hedibiam, qu. 1. Dives aut iniquus, aut iniqui hæres. Aug. in Psalm.* XLVIII. *Divitiæ mammona iniquitatis ; quia aut de iniquitate acquisita sunt, aut quia ea ipsa iniquitas est, quod tu habeas, alter non habeat : tu abundas, & alter eget. Vide Grot. Vat. Mald.*

(d) *J. Capell. Lud. de Dieu, Heinf. Natal. Alex. alii.*

(e) שקר *Mendacium*, ou *Falsitas.* Voyez *Exod.* XXIII. 7. *Deut.* XIX. 18. *Jerem.* V. 31. *Osee* XII. 7. און *Vanitas, & iniquitas. Job* XV. 35. 18. *Psal.* VI. 15. *Prov.* VI. 12. 18. XXII. 8. LXVI. 3. *Amos* V. 5. *Zach.* X. 2.

(f) *Aug. lib. 2. cap. 21. de serm. Domini in monte.*

(g) מטמוין *Job* III. 21. *Prov.* II. 4.

(h) *Jerem.* XLI. 8. ויש לנו מטמונים בשדה

(i) *Theophyl. Euthym.* Ὅταν ἐκλίπητε. *Brug. Cum sublati fueritis ex hac vita, & officio dispensandi.*

(k) *Vide Mald. Grot. Brug. Lud de Dieu.*

(l) *Tertull. de fuga in persecutione.*

11. *Si ergo in iniquo mammona fideles non fuistis, quod verum est, quis credet vobis?*

12. *Et si in alieno fideles non fuistis, quod vestrum est, quis dabit vobis?*

13. *Nemo servus potest duobus dominis servire: aut enim unum odiet, & alterum diliget: aut uni adhærebit, & alterum contemnet. Non potestis Deo servire, & mammonæ.*

14. *Audiebant autem omnia hæc Pharisæi, qui erant avari; & deridebant illum.*

15. *Et ait illis: Vos estis, qui justificatis vos coram hominibus: Deus autem novit corda vestra; quia quod hominibus altum est, abominatio est ante Deum.*

16. *Lex & Prophetæ, usque ad Joannem: ex eo Regnum Dei evangelizatur, & omnis in illud vim facit.*

11. Si donc vous n'avez pas été fideles dans les richesses injustes, qui voudra vous confier les véritables?

12. Et si vous n'avez pas été fideles dans un bien étranger, qui vous donnera le vôtre propre?

13. Nul serviteur ne peut servir deux maîtres: car ou il haïra l'un, & aimera l'autre; ou il s'attachera à l'un, & méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir tout ensemble Dieu & l'argent.

14. Les Pharisiens qui étoient avares, lui entendoient dire toutes ces choses, & ils se moquoient de lui.

15. Et il leur dit: Pour vous, vous avez grand soin de paroitre justes devant les hommes: mais Dieu connoît *le fond de* vos cœurs; car ce qui est grand aux yeux des hommes, est en abomination devant Dieu.*

16. La Loi & les Prophétes *ont duré* jusqu'à Jean: depuis ce tems-là le Royaume de Dieu est annoncé *aux hommes*, & chacun lui fait violence.

## COMMENTAIRE.

℣. 11. SI IN INIQUO MAMMONA FIDELES NON FUISTIS. *Si vous n'avez pas été fidéles dans les richesses injustes, qui vous confiera les véritables?* Si vous autres Pharisiens, avez fait un si mauvais emploi de vos richesses temporelles, espérez-vous que Dieu vous confie ses biens spirituels? Si vous avez conservé avec un cœur avare, & interessé des richesses fausses, vaines, & périssables, qui voudra vous confier les vraies richesses, les connoissances des véritez célestes, les véritez de l'Evangile, l'administration des choses saintes, qui sont des biens d'un ordre si fort au-dessus des choses de ce monde (*a*)? Saint Clément Pape dans sa seconde Epître, cite ces paroles comme étant de JESUS-CHRIST (*b*): *Le Seigneur dit dans l'Evangile: Si vous n'avez pas gardé le petit, qui vous donnera le grand? Car je vous dis que celui qui est fidéle dans le petit, le sera aussi dans le grand.* Saint Irenée (*c*) à peu près de même: *Le Seigneur disoit à ceux qui étoient ingrats envers lui: Si vous n'avez pas été fidéles dans le peu qu'on vous a confié, qui voudra vous confier beaucoup?*

℣. 12. SI IN ALIENO FIDELES NON FUISTIS. *Si vous n'avez pas été fidéles dans un bien étranger, qui vous donnera le vôtre?* Les richesses temporelles sont des biens étrangers à notre égard, puisqu'elles appartiennent à Dieu, qui ne nous en a donné que la dispensation (*d*). Lorsque nous en faisons des aumônes, nous sommes libéraux du bien d'autrui. Mais celui qui n'est pas même libéral du bien d'autrui, peut-il mériter que Dieu lui confie des biens qui lui soient propres? Quelle sera son avarice dans la distribution de ses propres richessesses, s'il fait si mal employer celles qui ne sont pas à lui? Rien n'étoit, ce semble, plus dû aux Juifs, que le Royaume de Dieu, la prédication de l'Evangile, la connoissance des véritez du Ciel. Toutefois ils en ont été justement privez, à cause de leurs infidélitez dans l'observance des pratiques de la Loi, & sur tout de la charité, qui devoit être l'ame de toutes leurs pratiques. Les Pharisiens comprirent parfaitement que tout ceci les regardoit, comme le remarque S. Luc sur le ℣. 14. *Audiebant omnia hæc Pharisæi, qui erant avari, & deridebant illum.*

℣. 13. NEMO SERVUS POTEST DUOBUS DOMINIS SERVIRE. *Nul serviteur ne peut servir deux maîtres.* Nul ne peut être à Dieu, & au Dieu des richesses. Voyez ce qui a été remarqué sur S. Matthieu, VI. 24.

℣. 14. PHARISÆI, QUI ERANT AVARI. *Les Pharisiens qui étoient avares, se mocquoient de lui.* Les Pharisiens, qui regardoient les richesses temporelles comme de vrais biens, & comme la récompense que Dieu a promise à ceux qui observent ses Loix (*e*), se railloient de la Doctrine de JESUS-CHRIST, qui relevoit la libéralité, l'aumône, & qui avoit témoigné en toute occasion l'estime qu'il faisoit de la pauvreté, dans ses discours, dans sa conduite, dans le choix qu'il avoit fait de ses Apôtres, tous pauvres, & d'une condition qui n'avoit rien de relevé.

℣. 15. VOS ESTIS, QUI JUSTIFICATIS VOS. *Vous avez grand soin de paroître justes devant les hommes: mais Dieu connoît le fond de vos cœurs.* Vous savez vous composer aux yeux des hommes, & paroître grands observateurs des Loix de vos peres (*f*): mais Dieu juge du fond de vos cœurs (*g*); il les voit remplis d'orgueil, d'amour propre, d'hypocrisie, d'avarice, de jalousie, de haine, de vengeance. Voilà ce qui corrompt toutes vos bonnes œuvres, & qui les fait considérer comme des abominations aux yeux de Dieu. Si vous étiez aussi religieux, & aussi véritablement pieux, que vous feignez de l'être, vous vous rendriez plus de justice, vous craindriez mes menaces, & vous songeriez à corriger les defauts que je vous reproche.

℣. 16. LEX, ET PROPHETÆ USQUE AD JOANNEM. *La Loi, & les Prophétes ont duré jusqu'à Jean, &c.* On a déja expliqué ces paroles dans le Commentaire sur saint Matthieu (*h*). JESUS-CHRIST les adresse aux Pharisiens, qui se railloient de ses discours. Ce n'est pas d'aujourd'hui que vous vous opposez à la vérité. La Loi, & les Prophétes ont duré jusqu'à Jean-Baptiste. Comment vos peres ont-ils traité les Prophétes? Comment ont-ils foulé aux pieds la Loi de Dieu? Jean-Baptiste est venu vous annoncer la venuë du Messie; comment l'avez-vous

(a) *Vide Brug. Lud. de Dieu, Grot. Vat.*

(b) *Clemens, Ep. 2. §. 8.* Λέγει γὰρ Κύριος ἐν τῷ εὐαγγελίῳ· εἰ τὸ μικρὸν οὐκ ἐτηρήσατε, τὸ μέγα τίς ὑμῖν δώσει; λέγω γὰρ ὑμῖν ὅτι ὁ πιστὸς ἐν ἐλαχίστῳ, καὶ ἐν πολλῷ πιστός ἐστι.

(c) *Iren. lib. 2. c. 64.*

(d) *Vide S. Paulin. de Gazophylacio. & Aster. Amas. homil. in hunc loc.*

(e) *Levit.* XXVI. 3. 4. 5. *& sequ.*

(f) Comparez *Luc* XI. 39. *Matth.* XXIII. 25.

(g) *Vide* 1. *Reg.* XVI. 7. *Homo videt ea quæ patent, Deus autem intuetur cor.*

(h) *Matth.* XI. 12.

Digitized by Google

*17. Facilius est autem Cœlum & terram præterire, quàm de Lege unum apicem cadere.*

*18. Omnis qui dimittit uxorem suam, & alteram ducit, mœchatur: & qui dimissam à viro ducit, mœchatur.*

*19. Homo quidam erat dives, qui induebatur purpurâ & bysso; & epulabatur quotidiè splendidè.*

*20. Et erat quidam mendicus, nomine Lazarus, qui jacebat ad januam ejus, ulceribus plenus,*

*21. Cupiens saturari de micis, quæ cadebant de mensa divitis, & nemo illi dabat: sed & canes veniebant, & lingebant ulcera ejus.*

17. Or il est plus aisé que le Ciel & la terre passent, que non pas qu'une seule lettre de la Loi manque d'avoir son effet.

18. Quiconque quitte sa femme, & en prend une autre, commet un adultére: & quiconque épouse celle que son mari a quittée, commet un adultére.

19. Il y avoit un homme riche, qui étoit vêtu de pourpre & de lin, & qui se traitoit magnifiquement tous les jours.

20. Il y avoit aussi un pauvre appellé Lazare, tout couvert d'ulcéres, couché à sa porte,

21. Qui eût bien voulu se pouvoir rassasier des miettes qui tomboient de la table du riche; mais personne ne lui en donnoit: & les chiens mêmes venoient lui lécher ses plaies.

## COMMENTAIRE.

reçû? Que n'avez-vous pas dit de lui? Je viens moi-même au nom du Seigneur vous prêcher le Royaume de Dieu; je fais des miracles que nul autre n'a jamais faits (*a*); & comment en usez-vous envers moi? Vous me persécutez, vous décriez ma personne, & ma Doctrine; vous êtes prêts à exercer contre moi les derniéres violences: *Regnum Dei evangelizatur, & omnis in illud vim facit.*

Mais ne vous y trompez point; ℣. 17. *Il est plus aisé que le Ciel, & la terre passent, que non pas qu'une seule lettre de la Loi manque d'avoir son effet.* Tout ce qui est écrit de moi, s'accomplira. Je remplirai tous les caractéres marquez dans les Prophétes pour la personne du Messie. Dieu exécutera tout ce qu'il a prédit. Après vous avoir fait appeller, si vous fermez vos cœurs, & vos oreilles, il vous abandonnera, & choisira un autre peuple plus fidéle. Ses menaces ne sont pas moins certaines que ses promesses. Votre réprobation, & la vocation d'un peuple étranger, ne sont pas moins clairement marquées dans l'Ecriture, que la venuë du Messie, & le choix que Dieu a fait de la race d'Abraham, pour être son peuple.

℣. 18. QUI DIMITTIT UXOREM, &c. *Quiconque quitte sa femme, & en prend une autre, commet un adultére, &c.* Voyez S. Matth. XIX. 3. & suivans (*b*), où l'on voit que les Pharisiens s'adressérent à JESUS, pour le tenter, en lui demandant s'il étoit permis de quitter sa femme, ou de faire divorce, pour quelque cause que ce fut. On y voit aussi que ceci arriva, après que JESUS eut quitté la Galilée, & qu'il se fut avancé vers la Judée, par le pays de de-là le Jourdain (*c*).

℣. 19. HOMO QUIDAM ERAT DIVES. *Il y avoit un homme riche, qui étoit vêtu de pourpre; il y avoit aussi un pauvre, appellé Lazare.* On ne sait pas à l'occasion de quoi JESUS proposa cette parabole, ou cette histoire à ses Disciples. J'ai dit parabole, ou histoire; car les anciens, & les nouveaux Interprétes ne sont pas d'accord sur cet article. S. Irénée (*d*), S. Ambroise (*e*), Tertullien (*f*), Euthyme, S. Grégoire le Grand (*g*), Luc de Bruges sur cet endroit, croyent que c'est une vraie histoire; parce que le nom de Lazare s'y trouve, & que les circonstances y sont plus marquées, que dans une simple parabole. S. Chrysostome (*h*), S. Cyrille d'Aléxandrie (*i*), Théophylacte (*k*), & la plûpart des nouveaux, veulent que ce soit une simple parabole. Le nom de Lazare est, disent-ils, un nom feint; comme dans les Tragédies, & dans les délibérations des Casuistes, & des Jurisconsultes, où l'on nomme des personnages qui n'ont jamais existé pour éviter la confusion des noms généraux. Quelques autres (*l*) enfin tiennent un milieu, & soutiennent que ce n'est ni une simple parabole, ni une vraie histoire dans toutes ses circonstances; mais qu'elle tient de l'une, & de l'autre. Je préférerois l'opinion qui croit que c'est une parabole. Quelques anciens Manuscrits Grecs, & Latins (*m*) lisent au commencement du verset ces mots: *Il leur dit aussi une autre parabole: Un certain homme, &c.* Je ne vois pas que le nom de Lazare soit une preuve assez forte, pour faire croire que ce soit une vraie histoire.

Le dessein de toute la parabole est fort simple. Le Sauveur y veut montrer le danger des richesses, les avantages de la pauvreté, l'usage que les riches doivent faire de leurs biens, s'ils veulent éviter le souverain malheur. Elle a beaucoup de rapport à ce qu'il a dit ci devant aux versets 9. 10. 11. 12.

Lazare étoit un nom commun chez les Juifs du tems de notre Seigneur, comme on le voit par le frere de Marthe, & de Marie. On croit que ce nom est le même que l'Hébreu (*n*) *Eléazar.* Or Eléazar signifie *le secours de Dieu.* Ce qui n'est peut-être pas sans dessein. Ce nom marque que toute la confiance, & tout le secours des pauvres sont dans le Seigneur.

INDUEBATUR PURPURA, ET BYSSO. *Il étoit vêtu de pourpre, & de lin.* Tout le monde sait ce que c'étoit que la pourpre. Celle de Tyr passoit pour la plus belle, & la plus précieuse de toutes. Le byssus étoit, selon la plûpart des Interprétes, un lin extrêmement fin. Mais nous croyons que le vrai byssus étoit une espéce de soye tirée d'un poisson à écaille, nommé *Pinna* (*o*).

EPULABATUR QUOTIDIE SPLENDIDE. *Il se traitoit magnifiquement tous les jours.* Le Grec (*p*): *Il se divertissoit tous les jours splendidement*; ou, *il se réjouissoit magnifiquement.* La plûpart l'entendent des plaisirs de la bonne-chére. Le luxe, la mollesse, la bonne-chére, la dureté pour les pauvres faisoient tout son crime. On ne l'accuse ni de violence, ni de concussion, ni d'avarice, ni d'injustice (*q*).

℣. 21. CUPIENS SATURARI DE MICIS. *Il auroit bien voulu se rassasier des miettes.* Plusieurs Exemplaires

(a) *Joan.* XV. 24.
(b) *Vide & Marc.* X. 3. *& sequ.*
(c) *Matth.* XIX. 1. 2. 3. *Marc.* X. 1. 2.
(d) *Irenæus, lib.* 4. *c.* 4.
(e) *Ambrof. lib.* 8. *in Luc. n.* 13.
(f) *Tertull. lib. de anima, c.* 7.
(g) *Gregor. Mag. homil.* 40. *in Evang.*
(h) *Chrysost. homil. de divite, & Lazaro.*
(i) *Cyrill. Alex. in Catena Græc. P P.*
(k) *Theophyl. hic.*
(l) *Maldon. hic. Salmas. & Serar. in J. Capell. Grot. hic. Justin. seu alius qu. Orthodox. q.* 60.
(m) *Cantabr. G. B. L. Steph. Cod. Lat. vetust. in Bib. Bodl. Vide Bez. & Mill. hic.*
(n) אלעזר *Eleazar.*
(o) Voyez notre Commentaire sur 2. *Par.* II. 14.
(p) [illegible]
(q) *Chrysost. homil.* 1. *de divite, & Lazaro.*

22. *Factum est autem ut moreretur mendicus, & portaretur ab Angelis in sinum Abrahæ. Mortuus est autem, & dives, & sepultus est in inferno.*

23. *Elevans autem oculos suos, cum esset in tormentis, vidit Abraham à longè, & Lazarum in sinu ejus.*

24. *Et ipse clamans dixit: Pater Abraham, miserere mei, & mitte Lazarum, ut intingat extremum digiti sui in aquam, ut refrigeret linguam meam, quia crucior in hac flamma.*

22. Or il arriva que ce pauvre mourut, & fut emporté par les Anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, & eut l'enfer pour sépulture.

23. Et lorsqu'il étoit dans les tourmens, il leva les yeux, & vid de loin Abraham, & Lazare dans son sein;

24. Et s'écriant, il dit ces paroles: Pere Abraham, ayez pitié de moi, & envoyez-moi Lazare, afin qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau pour me rafraichir la langue, parce que je souffre d'extrêmes tourmens dans cette flamme.

## COMMENTAIRE.

Grecs (a) ne lisent pas ces mots: *Et personne ne les lui donnoit.* Ils ne se trouvent pas même dans un grand nombre d'Exemplaires Latins manuscrits. On croit qu'ils ont été ajoutez du Chapitre XV. 16. où il est parlé de l'enfant prodigue, qui désiroit de se rassasier des écosses des pourceaux: *Et nemo illi dabat.*

CANES LINGEBANT ULCERA EJUS. *Les chiens mêmes venoient lui lécher ses playes.* Les bêtes mêmes avoient quelque espéce de compassion de ce misérable. Mais le riche plus dur qu'elles, ne faisoit nulle attention à ses maux. Saint Augustin (b) compare les médisans à ces chiens qui viennent lécher les ulcéres de Lazare. Ils se repaissent; ils trouvent leur plaisir à ramasser ce qu'il y a de plus puant, & de plus dégoûtant dans la vie de ceux qui vivent au milieu d'eux.

℣. 22. UT PORTARETUR AB ANGELIS IN SINUM ABRAHÆ. *Le pauvre mourut, & fut emporté par les Anges dans le sein d'Abraham.* L'ancienne tradition des Juifs (c) est que les ames des justes sont conduites par les Anges dans le Paradis. *Le sein d'Abraham*, est le lieu où les ames des Saints & des Patriarches demeuroient, attendant la venuë du Libérateur. C'est là ou JESUS-CHRIST descendit après sa mort: *Descendit ad Inferos.* Quelques Savans (d) ont crû qu'il étoit ici fait allusion à la coutume ancienne de se placer à table, couchez sur des lits, les pieds en dehors, & la tête à peu près dans le sein de celui qui étoit couché au-dessus de nous. C'est ainsi que S. Jean l'Evangéliste étoit couché sur la poitrine de J. C. étant à table (e).

Les Hébreux concevoient le Paradis comme un lieu de délices, où les bienheureux étoient dans un festin continuel. Abraham, comme Chef de la nation, étoit au haut du lit de table, & chacun de ses enfans couché avec lui, & dans son sein; les uns plus, & les autres moins près. Lazare, comme un fils bien-aimé, est placé tout auprès du Pere des Croyans (f); il est couché à table dans son sein. C'est ce que JESUS-CHRIST veut marquer dans un autre endroit (g), lorsqu'il dit qu'il viendra des étrangers de tous les endroits du monde, qui s'affeieront, ou se coucheront à table avec Abraham, Isaac, & Jacob. Et les Rabbins (h) voulant signifier le bonheur d'un bon Israëlite, disent qu'il repose en l'autre vie dans le sein d'Abraham. On conçoit bien que tout cela est un langage figuré, & qu'on ne doit point entendre ni Abraham en corps, ni un festin sensible, & corporel, ni un espace où les ames se réjouissent (i), ainsi que les Païens entendoient leurs champs Elisiens. Le Sauveur se proportionne à la portée, & aux préjugez de la multitude, dans ces choses, où l'erreur n'est point à craindre.

MORTUUS EST AUTEM ET DIVES. *Le riche mourut aussi, & eut l'enfer pour sépulture.* Le Grec, *il mourut & fut enseveli; or étant dans l'enfer il leva les yeux, &c.* Dieu permet que le pauvre meure avant le riche. Il eut compassion de ses peines, & il voulut les abreger. Le riche mourut à son tour, sans que ses grands biens ayent pû le garantir de la mort. Et que devint-il? Il fut enseveli dans l'enfer; son corps descendit dans le tombeau; c'est le dernier honneur qu'il reçut en ce monde; & son ame fut conduite par les Démons dans l'enfer, pour y être éternellement tourmentée.

Il paroît par toute la suite de cette parabole, que les Juifs ausquels JESUS-CHRIST parloit, mettoient le sein d'Abraham, & l'enfer où fut porté le mauvais riche, dans des lieux souterrains, & inaccessibles aux mortels; mais tellement séparez l'un de l'autre, qu'on ne pouvoit aller de l'un dans l'autre. Il y avoit un chaos, un abime entre deux. Les Païens s'étoient forgez une idée assez semblable de la demeure des morts. Le noir Tartare, & les Champs Elisiens étoient également sous la terre (k); mais tellement distinguez l'un de l'autre, que les méchans ne pouvoient jamais passer dans le séjour des bienheureux. Les Saducéens parmi les Hébreux, nioient les récompenses, & les supplices après cette vie (l): mais les Esséniens (m) étoient sur cet article à peu près dans les mêmes sentimens que les Poëtes Grecs. Les Pharisiens (n) croyoient que les bons, & les méchans recevoient la peine, ou la récompense de leurs bonnes, ou mauvaises actions dans des lieux souterrains.

℣. 23. ELEVANS OCULOS, VIDIT ABRAHAM A LONGE. *Il leva les yeux, & vit de loin Abraham, & Lazare dans son sein.* Cette maniére de parler: *Il leva les yeux*, ne signifie pas nécessairement que le mauvais riche ait été dans un lieu fort profond, comparé à celui où étoit Abraham. Elle marque simplement qu'il jetta les yeux de ce côté-là. C'est un pur Hébraïsme. L'enfer, & le sein d'Abraham étoient, pour ainsi dire, sur le même pleinpied: mais il y avoit entre deux un grand chaos.

℣. 24. MITTE LAZARUM, UT INTINGAT EXTREMUM DIGITI SUI, &c. *Envoyez-moi Lazare, afin qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau, pour me rafraichir la langue.* Le mauvais riche n'ose s'adresser à Lazare, qu'il se souvient d'avoir toujours méprisé, & négligé durant sa vie; il est forcé d'employer le crédit d'Abraham,

(a) *Vide Mill. hic, & Erasm.*
(b) *Aug. 78. nov. edit.*
(c) *Chald. Paraphr. ad Cant.* IV. 12. *& Rabbot paraf. ult. Deuteron. apud Grot. & J. Capell. hic.*
(d) *Vide Mald. Grot. Camer. J. Capell. Le Clerc, Ligfoot, alii plures.*
(e) *Joan.* XIII. 28. XXI. 20.
(f) *Rom.* IV. 17. 18.
(g) *Matth.* VIII. 11.
(h) *Vide Juchasim fol. 77. Col. 4. & Talm. Jerusol. apud Ligf. Chron. & Hor. Heb. & Grot. hic.*
(i) *Vide Aug. l. 4. de anima ad Vincent. c. 14. & Ep. 187. nov. Edit. ad Dardan. & 164. ad Evodium. Vide & Nyssen. disput. de anima.*
(k) *Virgil. Æneid. VI. Ita Sophocl. Plutar. Diodor. alii apud Grot. hic.*
(l) *Joseph. de Bello, l. 2. c. 7. p. 788.* Τὰς καθ᾽ ᾅδου τιμωρίας, καὶ τιμὰς ἀναιροῦσι.
(m) *Joseph ibidem.*
(n) *Joseph Antiqu. l. 18. c. 2. p. 617.* Ἀθάνατόν τε ἰσχὺν ταῖς ψυχαῖς πίστις αὐτοῖς εἶναι, καὶ ὑπὸ χθονὸς δικαιώσεις καὶ τιμὰς οἷς ἀρετῆς, ἢ κακίας ἐπιτήδευσις ἐν τῷ βίῳ γέγονε.

pour

Digitized by Google

25. *Et dixit illi Abraham : Fili, recordare quia recepisti bona in vita tua, & Lazarus similiter mala : nunc autem hic consolatur, tu verò cruciaris.*

25. Mais Abraham lui répondit : Mon fils, souvenez-vous que vous avez reçû vos biens dans votre vie, & que Lazare n'y a eu que des maux : c'est pourquoi il est maintenant dans la consolation, & vous dans les tourmens.

26. *Et in his omnibus, inter nos, & vos cahos magnum firmatum est : ut hi, qui volunt hinc transire ad vos, non possint, neque inde huc transmeare.*

26. De plus, il y a pour jamais un grand abime entre nous & vous ; de sorte que ceux qui voudroient passer d'ici vers vous, ne le peuvent, comme on ne peut passer ici du lieu où vous êtes.

27. *Et ait : Rogo ergo te, pater, ut mittas eum in domum patris mei ;*

27. Le riche lui dit : Je vous supplie donc, pere *Abraham*, de l'envoyer dans la maison de mon pere,

28. *Habeo enim quinque fratres ; ut testetur illis, ne & ipsi veniant in hunc locum tormentorum.*

28. Où j'ai cinq freres ; afin qu'il leur atteste ces choses, & les empêche de venir aussi eux-mêmes dans ce lieu de tourmens.

## COMMENTAIRE.

pour demander une goutte d'eau à celui à qui il avoit refusé les mies de sa table. Cette goutte d'eau lui est justement refusée, & il ne peut pas même obtenir cette foible, & presque inutile consolation, au milieu des cruelles ardeurs qui le consument. Ces ardeurs, cette langue du riche, cette eau doivent s'entendre dans un sens figuré (*a*).

℣. 25. FILI, RECORDARE QUOD RECEPISTI BONA IN VITA TUA. *Mon fils, souvenez-vous que vous avez reçû vos biens dans votre vie, & que Lazare n'y a eu que des maux.* Il paroît par plus d'un endroit de l'Ecriture, que les Hébreux croyoient que Dieu avoit destiné à chaque particulier une certaine mesure de biens, & de maux dans ce monde, ou dans l'autre vie : Que ceux qui avoient goûté les plaisirs durant cette vie, seroient privez du bonheur de l'autre ; & qu'au contraire ceux qui n'avoient eu que des maux en ce monde, auroient bonne part à la félicité du Ciel. C'est sur cela que paroissent fondées les promesses de JESUS-CHRIST, lorsqu'il dit (*b*) : *Bienheureux les pauvres d'esprit ; parce que le Royaume des Cieux est à eux : Bienheureux ceux qui pleurent ; parce qu'ils seront consolez : Bienheureux ceux qui souffrent la persécution ; parce qu'ils posséderont le Royaume des Cieux. Vous serez bienheureux, lorsqu'on vous persécutera, &c. parce que votre récompense sera grande dans le Ciel.* Et ailleurs (*c*), il dit que les hypocrites, qui jeûnent, & qui font quelques actions de pieté, pour gagner l'estime des hommes, ont déja reçû leur récompense. C'est en ce sens que saint Chrysostome (*d*), Maldonat, & Grotius prennent cet endroit-ci.

D'autres (*e*) croyent qu'il est dit ici que le mauvais riche a reçû sa récompense, ou ses biens (*f*) en cette vie ; parce que transporté d'amour, & d'estime pour tout ce que le monde a de plus aimable, & enchanté par les plaisirs des sens, Dieu a permis qu'il joüit de ces choses, qui ne sont biens que dans l'imagination des hommes : au lieu que Lazare vivant dans la pauvreté, & dans la privation de cette fausse félicité ; mais dans l'esperance de la véritable, se trouve dans le Paradis, dans la jouissance de ce qui a fait l'objet de son amour ; pendant que le mauvais riche est privé de tout ce qu'il a aimé si ardemment. Les biens du Lazare sont éternels ; ceux du mauvais riche sont passagers. Le bonheur de l'un, & le malheur de l'autre ont suivi la nature des biens ausquels ils se sont attachez.

Au reste on voit par Philon (*g*), que les Hébreux non-seulement reconnoissoient l'existance des ames, & leur bonheur, ou leur malheur après cette vie ; mais aussi que les ames des Saints, & des Patriarches intercédoient auprès de Dieu pour leurs descendans, & leur obtenoient efficacement les secours dont ils avoient besoin.

℣. 26. IN HIS OMNIBUS INTER NOS ET VOS CHAOS MAGNUM. *Il y a pour jamais un grand abime entre vous & nous.* Il est inutile de demander que Lazare aille vous donner quelque rafraîchissement. Le lieu où vous êtes est inaccessible à ceux, qui comme Lazare, sont dans le souverain bonheur ; de même que réciproquement du lieu où vous êtes, on ne peut venir dans celui où nous sommes : *Chaos magnum* ; ou, selon le Grec (*h*), un grand creux, ou grande fosse, un grand abîme : Comme si l'enfer & le Paradis étoient séparez par une profonfondeur & un abîme impénétrabbles ; ou par un fossé plein d'eau ; ou par un fleuve qu'on ne peut passer. Tels étoient chez les Poëtes le Cocyte & l'Achéron, qui séparoient le Tartare des Champs Elisiens. Ligfoot (*i*) montre que les Hébreux croient la gêne & le paradis si voisins, qu'on voit de l'un dans l'autre. On a déja vû que les Esséniens, au rapport de Joseph, avoient sur l'enfer à peu près les mêmes idées que les Poëtes du Paganisme. On peut consulter aussi Grotius sur cet endroit.

Au reste, ce grand abîme n'est pas apparemment un lieu, ni une distance locale & sensible. Les Peres (*k*) croient qu'il est symbolique, & qu'il marque simplement l'extrême différence qu'il y a entre la condition des damnez & celle des bienheureux ; & la condition immuable des uns & des autres, dans l'état où ils se trouvent placez par la justice de Dieu.

℣. 27. ROGO TE UT MITTAS EUM IN DOMUM PATRIS MEI. *Je vous prie de l'envoyer dans la maison de mon pere*, afin qu'il donne avis à mes freres de l'état où je suis ; de peur qu'ils ne viennent eux-mêmes dans ce lieu de tourmens. Si c'étoit ici une histoire véritable, & non une parabole, on seroit surpris de l'attention d'un damné à empêcher que ses freres ne suivent son exemple, & ne se précipitent avec lui dans l'enfer. Quelques-uns (*l*) ont crû que c'étoit moins par un sentiment de compassion & de tendresse, que par un motif d'amour

(a) *Vide Aug. l. 21. de civit. c. 10.*
(b) *Matth. v. 3. 4. 5. & sequ.*
(c) *Matth. vi. 2. 5. 16.*
(d) *Chrysost. homil. 4. de Lazaro.*
(e) *Aug. lib. 2. quæst. Evang. c. 38. & serm. XLI. nov. edit. Chrysost. homil. 1. de Lazaro. Greg. homil. 40. in Evang.*
(f) *Gr. Ἀπέλαβες σὺ τὰ ἀγαθά σου. Recepisti tu bona tua.*
(g) *Philo, de execratione, p. 937. B.* Δεήσεται ... ἰδίοις ... ψυχῆς ... καὶ γυμνὰς ἐκδυομένας ... τὸν ... ἡγεμόνα ... ἐπὶ ... ἀρετῆς ... ἐν ἀνθρώποις ...
(h) *Χάσμα μέγα ἐστήρικται. Hiatus ingens, vorago profundissima.*
(i) *Ligfoot hora Talm. ex Midras cohelet 103. 2.*
(k) *Ambros. hic. Aug. lib. 2. quæst. Evang. c. 38. Chrysostom. homil. de Lazaro. Beda, Theophyl. Euthym. hic.*
(l) *Gregor. homil. 40. Beda hic. Brug. alii.*



Digitized by Google

29. *Et ait illi Abraham: Habent Moïsen, & Prophetas; audiant illos.*
30. *At ille dixit: Non, Pater Abraham: sed si quis ex mortuis ierit ad eos, pœnitentiam agent.*
31. *Ait autem illi: Si Moïsen & Prophetas non audiunt; neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent.*

29. Abraham lui repartit: Ils ont Moïse & les Prophétes; qu'ils les écoutent.
30. Non, dit-il, pere Abraham: mais si quelqu'un des morts les va trouver, ils feront pénitence.
31. Abraham lui répondit: S'ils n'écoutent ni Moïse, ni les Prophétes, ils ne croiroient pas non plus quand quelqu'un des morts ressusciteroit.

## COMMENTAIRE.

propre, que le mauvais riche craignoit que ses freres ne se damnassent; parce qu'il prévoyoit que leur malheur ne feroit qu'augmenter ses tourmens, puisque c'étoit lui qui par son mauvais exemple, les avoit engagez dans cet état. Mais dans ces sortes de paraboles, on ne doit pas exiger une vérité historique. Jesus-Christ vouloit seulement nous apprendre une grande vérité, qui est que l'on ne doit pas attendre à s'instruire de ses devoirs par le retour des morts, ni par des moyens miraculeux; mais par la révélation des véritez qu'il nous a fait connoître dans ses Ecritures, & dans celles qu'il a confiées à la tradition de son Eglise. Ce sont-là les maîtres que nous devons consulter (*a*).

℣. 29. Habent Moysen et Prophetas. *Ils ont Moyse & les Prophétes; qu'ils les écoutent.* Dieu a fait pour eux tout ce qu'il a pû faire. S'ils s'égarent, & s'ils se perdent, qu'ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes. Le retour d'un mort à la vie seroit-il capable de les convertir, si les instructions de Moyse & des Prophétes, soûtenuës de tant de miracles, n'ont pû les toucher? Ils ont assez de Maîtres; il ne leur manque que de la bonne volonté. Moyse & les Prophétes marquent tout l'ancien Testament (*b*). Il est aisé de trouver dans l'ancien Testament, que les méchans reçoivent dans une autre vie la juste peine de leurs crimes. L'Auteur du Livre de Job, parle des Géans qui gémissent sous les eaux (*c*): *Gigantes gemunt sub aquis, & qui habitant cum eis.* L'Hébreu: *Les Réphaïms*, ou les Géans, *sont dans la douleur sous les eaux, aussi-bien que les autres habitans* de ces tristes lieux. Salomon (*d*) dit que les sentiers de la femme adultére, *ménent vers les Géans*, c'est-à-dire, vers l'enfer, où sont enfermez les Réphaïms. Et ailleurs (*e*); L'insensé qui se livre à une femme débauchée, ignore *que les Géans sont avec elle, & que ceux qui mangent à sa table, sont dans le plus profond des enfers.*. Isaïe (*f*) parlant au Roi de Babylone, & Ezéchiel (*g*) apostrophant les Rois de Tyr & d'Egypte, les menacent de la mort & des derniers malheurs, & leur disent d'un ton moqueur, qu'ils descendront en enfer avec les anciens Géans; qu'on les y recevra avec respect, & que tous ceux qui y sont, se leveront par honneur à leur arrivée, & leur feront un honorable cortége. Le Psalmiste (*h*) dit au Seigneur: *Ferez-vous des prodiges en faveur des morts, & les Réphaïms se leveront-ils*, ou ressusciteront-ils *pour vous loüer?* Il est superflu de citer les Livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, des Maccabées, on sait que leurs témoignages sont exprès pour prouver les supplices des méchans dans l'autre vie. Ceux-ci suffisent pour ceux qui doutent que dans les Livres écrits avant la captivité, ce dogme se trouve distinctement marqué. Les preuves de cette vérité se trouvent dans toute l'Histoire, comme dans les Prophétes, & les Livres moraux. Si les justes ne sont pas récompensez dans l'autre vie, & si les méchans n'y sont pas punis, où est la justice de Dieu, où sont ses promesses & ses menaces?

℣. 31. Si Moysen et Prophetas non audiunt, nec si quis ex mortuis. *S'ils n'écoutent ni Moyse, ni les Prophétes, ils ne croiroient pas non plus, quand quelqu'un des morts ressusciteroit.* On s'imagine que si l'on voyoit un homme ressuscité, qui racontât ce qu'il a vû & souffert dans l'autre monde, on en seroit bien plus touché, qu'on ne l'est des miracles anciens, dont on nous parle, & des promesses ou des menaces des Prophétes, de J. C. ou des Apôtres, qu'on lit dans l'Ecriture. Mais c'est une fausse imagination, une vaine excuse. Les méchans & les incrédules y trouveroient des prétextes & des exceptions, pour ne les pas croire (*i*). Ils diroient que ce mort est un phantôme; que sa résurrection est feinte; que ses discours sont des chiméres. Lorsque J. C. ressuscita Lazare, frere de Marthe & de Marie, le miracle étoit évident, connu, public; & toutefois nul des Pharisiens ne se convertit. Ils portérent leur fureur jusqu'à vouloir même faire périr Lazare ressuscité, pour se délivrer d'un témoin qui déposoit contre leur incrédulité.

Combien d'autres prodiges se sont faits à leurs yeux? Ils les ont attribuez au Prince des ténébres, à un art magique. Jesus-Christ lui-même est ressuscité des morts. Ce fait étoit attesté par un très-grand nombre de témoins irréprochables. Que font les Juifs endurcis? Ils disent que ses Disciples ont volé son Corps, & ont malicieusement persuadé aux troupes qu'il étoit ressuscité. Tous les jours on exerce publiquement des supplices contre les meurtriers, les voleurs, les assassins; ces crimes en sont-ils pour cela bannis de la république? La corruption du cœur humain est telle, que quand une fois il s'est livré à quelque passion, rien n'est plus capable de le toucher. Si quelque chose eût été capable de persuader, ou de convertir les Juifs, c'étoit la vie, la doctrine, les miracles de J.C. Ils l'ont vû, ils l'ont écouté, ils l'ont admiré, & ne se sont toutefois pas convertis; au contraire, ils l'ont persécuté, calomnié, outragé; ils l'ont enfin fait mourir sur une Croix.

(a) *Vide Mald. hic.*
(b) *Vide Matth.* v. 17. vii. 12. xi. 13. *Joan.* i. 45.
(c) *Job.* xxvi. 5.
(d) *Proverb.* ii. 18.
(e) *Proverb.* ix. 18.
(f) *Isai.* xiv. 9. & xxvi. 14.
(g) *Ezech.* xxxi. 17. xxxii. 19. &c.
(h) *Psalm.* lxxvii. 11.
(i) *Vide Chrysost. homil.* 4. *de Lazaro. Euthym. Bed. Mald. Grot. hic.*

Digitized by Google

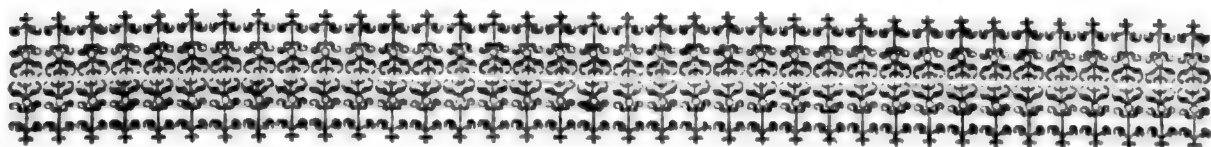

## CHAPITRE XVII.

*Scandale des petits. Pardonner sept fois le jour à celui qui se repent. Nous sommes des serviteurs inutiles. Dix lépreux gueris par* JESUS-CHRIST. *Le dixiéme qui étoit Samaritain, vient lui en rendre graces.* JESUS-CHRIST *viendra comme un éclair. Où sera le corps, là seront les aigles.*

℣. 1. *ET ait ad Discipulos suos : Impossibile est ut non veniant scandala : væ autem illi per quem veniunt.*

2. *Utilius est illi, si lapis molaris imponatur circa collum ejus, & projiciatur in mare, quàm ut scandalizet unum de pusillis istis.*

3. *Attendite vobis : Si peccaverit in te frater tuus, increpa illum : & si pœnitentiam egerit dimitte illi.*

4. *Et si septies in die peccaverit in te, & septies in die conversus fuerit ad te, dicens : Pœnitet me, dimitte illi.*

5. *Et dixerunt Apostoli Domino : Adauge nobis fidem.*

6. *Dixit autem Dominus : Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis huic arbori moro : Eradicare, & transplantare in mare : & obediet vobis.*

℣. 1. JESUS dit *un jour* à ses Disciples : Il est impossible qu'il n'arrive des scandales : mais malheur à celui par qui ils arrivent.

2. Il vaudroit mieux pour lui qu'on lui mît au coû une meule de moulin, & qu'on le jettât dans la mer, que non pas qu'il fût un sujet de scandale à l'un de ces plus petits.

3. Prenez garde à vous. Si votre frere a péché contre vous, reprenez-le : & s'il se repent, pardonnez-lui.

4. Que s'il péche contre vous sept fois le jour, & que sept fois le jour il revienne vous trouver, & vous dise : Je me repens *de ce que j'ai fait*, pardonnez-lui.

5. Et les Apôtres dirent au Seigneur : Augmentez-nous la foi.

6. Le Seigneur leur dit : Si vous avez une foi semblable au grain de sénevé, vous direz à ce meurier : Déracine-toi, & te vas planter au milieu de la mer ; & il vous obéïra.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. IMPOSSIBILE EST UT NON VENIANT SCANDALA. *Il est impossible qu'il n'arrive des scandales : mais malheur à celui par qui ils arrivent.* Les hommes étant aussi corrompus qu'ils le sont, il est impossible qu'ils ne commettent des actions, ou qu'ils ne proférent des paroles, qui sont capables d'ébranler les forts, & de renverser ceux qui sont foibles dans la vertu, & dans la piété. On appelle *scandale* tout ce que l'on met dans le chemin, pour faire tomber une personne. Moyse (*a*) défend de mettre un scandale pris en ce sens, devant un aveugle : *Nec coram cæco pones offendiculum.* JESUS-CHRIST dénonce ici malheur à celui qui est un sujet de chûte à ses freres. Voyez S. Matt. XVIII. 6. 7.

℣. 2. LAPIS MOLARIS. *Une meule de moulin.* Le Grec (*b*) : *Une meule d'asne* ; c'est-à-dire, de ces grandes meules, qui étoient tournées par des asnes ; au lieu que les meules ordinaires étoient tournées par des esclaves. D'autres (*c*) croyent que c'est la meule de dessous, sur laquelle le froment est écrasé. Quelques Exemplaires Grecs lisent simplement (*d*) comme la Vulgate, une meule de moulin. Voyez saint Matthieu en l'endroit cité plus haut.

UNUM DE PUSILLIS ISTIS. *Un de ces petits.* Un de mes Disciples, de ce petit troupeau, de ces Néophytes, encore peu affermis dans la foi, & dans la pratique de la patience.

℣. 3. SI PECCAVERIT IN TE FRATER TUUS. *Si votre frere a péché contre vous, reprenez-le.* Après avoir donné des régles sur l'attention que nous devons avoir de n'offenser personne, & de ne donner pas occasion de chûte aux foibles par nos paroles, par nos actions, ou même par nos omissions ; il nous prescrit ici la maniére dont nous devons agir avec nos freres, s'ils tombent dans quelque faute contre nous. Il veut qu'on les reprenne ; mais avec les modifications rapportées dans S. Matthieu (*e*) : Premiérement, en secret ; secondement, en présence de quelques témoins ; ou enfin devant l'Eglise, ou l'assemblée. *S'il se repent, pardonnez-lui.* S'il rentre en lui-même, ou par son propre mouvement, ou par votre avis, & votre correction charitable ; ou enfin par celle de vos amis communs, recevez-le dans votre amitié, oubliez tout le passé, traitez-le en ami, & en frere, comme auparavant. Quand il lui arriveroit *sept fois par jour*, c'est-à-dire, plusieurs fois, de vous désobliger, s'il se repent, pardonnez-lui. Il faut ajouter ici ce que dit ailleurs JESUS-CHRIST (*f*), que si par impossible notre frere péchoit contre nous septante fois sept fois par jour, il faudroit lui pardonner.

℣. 5. ADAUGE NOBIS FIDEM. *Augmentez-nous la foi.* Ils parlent de la foi des miracles ; de cette ferme,

(a) *Levit.* XIX. 14.
(b) *Græc.* Μύλος ὀνικός.
(c) *Vatab.*
(d) Λίθος μυλικός. *Vide Mill. Var. Lect.*
(e) *Matt.* XVIII. 15. *& sequ.* Comparez *Levit.* XIX. 18. 19. *Eccli.* XIX. 11. 16. 17.
(f) *Matth.* XVIII. 21. 22.



Digitized by Google

7. *Quis autem vestrûm habens servum arantem aut pascentem, qui regresso de agro dicat illi: Statim transi, recumbe:*

8. *Et non dicat ei: Para quod cœnem, & præcinge te, & ministra mihi donec manducem, & bibam; post hæc tu manducabis, & bibes?*

9. *Numquid gratiam habet servo illo, quia fecit quæ ei imperaverat?*

7. Qui est celui d'entre vous qui ayant un serviteur occupé à labourer, ou à paitre les troupeaux, lui dise aussi-tôt qu'il est revenu des champs: Allez vous mettre à la table?

8. Ne lui dit-il pas *au-contraire*: Préparez-moi à souper, ceignez-vous, & me servez jusqu'à ce que j'aye mangé, & que j'aye bû; & après cela vous mangerez, & vous boirez?

9. Et quand ce serviteur aura fait tout ce qu'il lui aura ordonné, lui en aura-t-il de l'obligation?

## COMMENTAIRE.

& solide assurance, qui nous fait demander à Dieu qu'il fasse éclatter sa puissance par des prodiges & des actions surnaturelles. On peut aussi l'entendre de la foi, qui est une vertu Théologale, par laquelle nous croyons fermement ce que Dieu nous a révélé dans ses Ecritures, ou ce qu'il a confié à la tradition de son Eglise. L'une, & l'autre de ces deux fois est un pur don de Dieu. Et la foi des miracles dont les Apôtres demandent ici l'accroissement, & celle des articles de notre créance dont parle saint Augustin (*a*), en ces termes: *Utrumque (credere, & velle) ipsius est, quia ipse praparat voluntatem; & utrumque nostrum, quia non fit nisi volentibus nobis.* La suite demande qu'on l'explique plûtôt de la foi des miracles: ℣. 6. *Si vous avez de la foi comme un grain de seneve, vous direz à ce meurier* (*b*): *Déracine-toi, & va te planter au milieu de la mer; & il vous obéïra.*

℣. 7. QUIS VESTRUM HABENS SERVUM ARANTEM, AUT PASCENTEM (*c*), QUI REGRESSO, &c. *Qui est celui d'entre vous, qui ayant un serviteur occupé à labourer, ou à paitre les troupeaux, lui dise aussi-tôt qu'il est revenu des champs: Allez vous mettre à table, &c.* Il paroît que le dessein, & la conclusion de cette parabole, est de montrer que dans la rigueur, nous sommes des serviteurs inutiles à l'égard de Dieu. Ce souverain Maître a droit d'exiger de nous toutes sortes de services, & de nous appliquer à quelle sorte d'emplois, & de fonctions il juge à propos, sans que nous puissions nous plaindre, ni de la peine, ni de la bassesse, ni de la durée de notre travail. Nous sommes à lui; il est maître de nos personnes, de notre tems, de nos talens. Nous tenons de lui tout ce que nous avons; il est en droit de nous en demander l'emploi; & malheur à nous, si nous en faisons un usage contraire à ses desseins. Mais il est tellement notre Maître, qu'il nous laisse notre liberté en son entier. S'il produit dans nous de saints désirs; s'il y opére des actions saintes, & méritoires; s'il y met des qualitez heureuses, & des dons surnaturels, il nous tient compte du bon emploi que nous en avons fait; il couronne en nous ses dons, en couronnant ses mérites (*d*). Voilà un sens qui paroît fort simple, & fort littéral (*e*), & qui est assez suivi par les Anciens.

Mais on demande quel rapport a cela avec ce qui précéde? Plusieurs ont crû qu'on ne devoit point se mettre en peine de chercher de liaisons entre les diverses paraboles, ou instructions, que les Evangélistes nous rapportent: Que ces sacrez Ecrivains ne se sont pas astreints à suivre un ordre méthodique, & chronologique; qu'ils se sont livrez à l'impression de l'Esprit saint, & ont souvent rapporté au même endroit, des discours que le Sauveur avoit dits en d'autres tems, y étant engagez par la conformité de la matiére. D'autres (*f*) ont crû que JESUS-CHRIST ayant parlé de la foi dans les versets précédens, prémunit ici ses Disciples contre la vanité, & l'orgueil, en leur recommandant l'humilité. Maldonat conjecture que le Sauveur dit cette parabole, lorsque ses Apôtres étant en dispute sur la primauté, il leur proposa l'humilité d'un enfant; & leur dit que s'ils ne devenoient aussi simples, & aussi humbles que des enfans, ils ne pouvoient être ses Disciples. Il put en même tems leur dire ce qui est ici, qu'après avoir fait tout ce que Dieu leur commandoit, ils n'étoient que des serviteurs inutiles. D'autres (*g*) veulent que JESUS-CHRIST continuë ici à instruire ses Apôtres sur ce qu'ils lui avoient demandé qu'il augmentât leur foi. Il leur dit que pour obtenir le don de faire toutes sortes de miracles, il ne suffisoit pas d'avoir une foi commune, ni de faire les œuvres ordinaires, qui nous sont commandées; qu'il faut en faire de surérogation; qu'il faut pratiquer l'aumône, & le jeûne, comme il le dit ailleurs (*h*): *Hoc genus non ejicitur, nisi per orationem, & jejunium.*

Il paroît en effet, en examinant de près la parabole, que JESUS-CHRIST demande ici quelque chose de surérogation. Il dit que le Maître n'a nulle obligation particuliére à son serviteur, lorsqu'il a fait ce qui lui a été commandé; de même qu'ailleurs (*i*) il enseigne que si nous n'aimons que ceux qui nous aiment, & si nous ne faisons du bien qu'à ceux qui nous en font, on ne nous en a aucune obligation; voulant dire qu'il faut aimer même nos ennemis, & faire du bien à ceux qui nous font du mal. Ainsi dans cet endroit, lorsqu'il nous propose l'exemple d'un serviteur, qui ne fait que ce qu'on lui dit de faire, & qu'il en conclut qu'on ne lui en sait pas de gré; il insinuë que ce serviteur auroit pû mériter qu'on lui eût obligation, en faisant quelque chose de plus; comme ceux dont il a parlé ci-devant (*k*), qui attendant leur Maître, qui devoit revenir de la nôce, demeuroient debout, ayant les reins ceints, & tenant en main des lampes allumées, pour lui ouvrir, & le recevoir, aussi-tôt qu'il frapperoit à la porte. Leur Maître fut si satisfait de leur vigilance, de leur attention, & de leur zéle, qu'il les fit mettre à table, & voulut les servir lui-même.

L'opposition entre ces deux paraboles, est sensible. Dans l'une, le serviteur ne fait que ce qu'on lui dit de faire; dans l'autre, ils font beaucoup plus qu'on n'exige d'eux: De-là vient la différence de la conduite que le Maître tient à leur égard. Saint Paul (*l*) nous fournit dans sa personne un autre exemple encore plus sensible: Si je prêche l'Evangile, dit-il, je n'ai pas lieu de m'en glorifier, & de prétendre qu'on m'en sache gré; car j'y suis obligé; & malheur à moi, si je ne le fais pas: *Mais si le fais volontiers*, avec zèle, avec promtitude, *je puis m'en promettre*

(a) *Aug. lib. 1. Retract. c. 23.*

(b) *Gr.* Τῇ συκαμίνῳ ταύτῃ. A ce meurier. Car *sycaminus* ne signifie pas un sycomore, comme l'ont crû quelques-uns. *Vide Grot. Bez.*

(c) S. Ambr. S. August. le Syr. & le Persan ajoûtent: A paitre *les brebis*. Quelques anciens Manuscrits Latins ajoûtent, *Boves*, des bœufs. Voyez les variétez de Leçon de M. Mill.

(d) *Aug. lib. 9. Confess. cap. 13. & serm. 113. nov. edit. c. 8.*

(e) *Vide Origen. homil. 12. in Josue. Cyprian. lib. 3. ep. 6. & lib. 3. ad Quir. c. 51. Chrysost. serm. de pœnitentia. Hieron. ep. ad Ctesiphont. contra Pelagianos. Theophyl. Beda. Lyr. hic.*

(f) *Aug. lib. 2. quæst. Evang. qu. 39. Theophyl. Euthym.*

(g) *Hamm. & Cleric. hic.*

(h) *Matt.* XVII. 20.

(i) *Luc.* VI. 32. 33.

(k) *Luc.* XII. 37.

(l) 1. *Cor.* IX. 16.

Digitized by Google

*10. Non puto. Sic & vos, cùm feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite: Servi inutiles sumus: quòd debuimus facere, fecimus.*

*11. Et factum est, dum iret in Jerusalem, transibat per mediam Samariam, & Galilæam,*

*12. Et cùm ingrederetur quoddam castellum, occurrerunt ei decem viri leprosi, qui steterunt à longè:*

*13. Et levaverunt vocem, dicentes: Jesu præceptor, miserere nostri.*

*14. Quos ut vidit, dixit: Ite, ostendite vos Sacerdotibus. Et factum est, dum irent, mundati sunt.*

10. Je ne le pense pas. Dites donc aussi, lorsque vous aurez accompli tout ce qui vous est commandé: Nous sommes des serviteurs inutiles; nous avons fait ce que nous étions obligez de faire.

11. Un jour comme il alloit à Jérusalem, & passoit par le milieu de la Samarie, & de la Galilée,

12. Etant prêt d'entrer dans un village, dix lépreux vinrent au-devant de lui, qui se tenant éloignez,

13. Elevérent leur voix, & lui dirent JESUS *notre* Maître, ayez pitié de nous.

14. Lorsqu'il les eut apperçûs, il leur dit: Allez vous montrer aux Prêtres. Et comme ils y alloient, ils furent guéris.

## COMMENTAIRE.

*mettre une juste récompense.* Je pense que c'est le vrai sens de la parabole, & que le Sauveur insinue ici à ses Disciples qu'il les destine à un genre de vie plus parfait que le commun, & qu'il attend d'eux qu'ils soutiendront l'honneur de leur vocation, & le don des miracles qu'il leur accorde, par une conduite digne de lui, & de l'Evangile. C'est une réponse assez naturelle à la demande qu'ils lui avoient faite de leur augmenter la foi: *Adauge nobis fidem.* Je veux bien vous l'augmenter: mais souvenez-vous de l'élévation de votre etat, & de l'excellence de votre vocation. N'imitez pas les serviteurs négligens, qui ne servent qu'à regret; qui mettent tout leur mérite à ne pas désobéir à leur Maître. C'est-là le caractére des Juifs. Celui des Chrétiens est d'obéir avec zele, & de porter même leur ardeur jusqu'à pratiquer les conseils, & la perfection évangelique.

℣. 10. SERVI INUTILES SUMUS (*a*). *Nous sommes des serviteurs inutiles.* L'épithéte d'*inutile*, jointe au nom de serviteur, marque un serviteur, dont son Maître ne tire pas le service qu'il a droit d'en attendre. Ainsi dans saint Matthieu (*b*), *le serviteur inutile*, qui n'avoit pas fait valoir le talent qui lui avoit été confié, est jetté dans les ténébres extérieures. Ici le mot d'*inutile* est pris dans un sens un peu moins odieux: mais c'est toûjours un serviteur, qui ne témoigne pas assez de zéle, ni d'ardeur pour le service de son Maître, & qui ne s'empresse pas pour lui faire plaisir. A l'égard de Dieu, quoique nous soyons toûjours des serviteurs fort inutiles, soit que nous demeurions dans la simple pratique des Commandemens, soit que nous nous élevions jusqu'à la pratique des conseils évangéliques; puisqu'enfin il n'a que faire de nos biens (*c*), & que sans le secours de sa grace, nous ne pourrions ni entreprendre, ni continuer, ni persévérer à faire le bien; toutefois il veut bien nous tenir compte de nos petits services, & couronner ses dons en couronnant nos mérites.

℣. 11. DUM IRET IN JERUSALEM. *Un jour comme il alloit à Jérusalem, & passoit par le milieu de la Samarie, & de la Galilée.* JESUS alloit de Galilée à Jérusalem pour la Fête de la Dédicace, qui se célébroit en hyver (*d*). Pour s'y rendre, il falloit passer *par le milieu de la Samarie, & de la Galilée.* C'est-à-dire, qu'il partit apparemment de Capharnaum, traversa ce qu'il y avoit de villages de Galilée, jusqu'à la Samarie; puis le petit pays de Samarie, prêchant & instruisant par tout, & guérissant les malades à son ordinaire.

℣. 12. CUM INGREDERETUR QUODDAM CASTELLUM, &c. *Etant prêt d'entrer dans un village, dix lépreux vinrent au-devant de lui.* Les lépreux n'osant demeurer dans les villes, ni dans les villages, se tenoient ordinairement plusieurs ensemble dans quelques demeures séparées à la campagne, & au voisinage des villes (*e*). Ils vinrent se présenter à JESUS-CHRIST, *lorsqu'il entroit, cùm ingrederetur*; c'est-à-dire, comme il étoit sur le point d'entrer dans un certain bourg; apparemment au voisinage du pays de Samarie, puisqu'un de ces dix lépreux etoit Samaritain (*f*). Ils vinrent pour lui demander la santé, attirez par le bruit de ses miracles.

℣. 13. STETERUNT A LONGE. *Se tenant éloignez, ils lui dirent:* JESUS *notre Maître, ayez pitié de nous.* Ils se tiennent éloignez; parce que les lépreux n'osoient approcher des personnes saines, de peur de les souiller (*g*). *Ils élévent la voix*, pour se faire entendre de loin. Ils crient tous ensemble, pour faire une douce violence à la bonté du Sauveur. Ils appellent JESUS, *Maître*, ou *Rabbi*; parce qu'ils le considéroient comme un grand Docteur, comme un Prophéte puissant en œuvres, & en paroles. Le mot Grec (*h*) peut aussi signifier un Seigneur, un Maître qui commande.

℣. 14. ITE, OSTENDITE VOS SACERDOTIBUS. *Allez vous montrer aux Prêtres.* JESUS en use ordinairement de même, lorsqu'il guérit quelques lépreux (*i*). Il les renvoye aux Prêtres; premiérement, pour convaincre ces Prêtres de la vérité des guérisons qu'il opéroit, & les obliger par-là à rendre gloire à Dieu, & à le reconnoître pour vrai Messie: Secondement, afin que les lépreux pussent jouir du fruit de leur guérison, en rentrant dans le commerce de la vie civile avec les autres hommes, après que les Prêtres les auroient déclarez guéris, & auroient satisfait à tout ce que la Loi demandoit d'eux (*k*); Car il y avoit encore bien des cérémonies, avant que d'être déclarez entiérement purs.

DUM IRENT, MUNDATI SUNT. *Comme ils y alloient, ils furent guéris.* Ils crûrent à la parole de JESUS; ils se mirent en chemin; & leur foi leur procura la guérison (*l*). Le Sauveur les guérit sans les toucher, sans leur parler, par sa seule volonté, par sa seule puissance. Une guérison si miracleuse, si soudaine, prouvoit assez l'inutilité des cerémonies de la Loi, comme le vit bien ce Samaritain, qui revint à JESUS-CHRIST (*m*).

(a) Ὅτι δοῦλοι ἀχρεῖοί ἐσμεν.
(b) *Matt.* xxv. 30. Τὸν ἀχρεῖον δοῦλον ἐκβάλλετε εἰς τὸ σκότος τὸ ἐξώτερον.
(c) *Psal.* xv. 2.
(d) *Joan.* x. 22.
(e) *Levit.* xiii. 46. *Num.* v. 2. 4. *Reg.* vii. 3. 8.
(f) *Infra* ℣. 16.
(g) *Vide Levit.* xiii. 46.
(h) Ἐπιστάτα.
(i) *Matt.* viii. 3. 4. *Luc.* v. 13.
(k) *Levit.* xiv.
(l) *Mald. Grot. Brug.*
(m) *Vide Tertull. lib.* 4. *c.* 35. *contra Marcion.*



Digitized by Google

*15. Unus autem ex illis, ut vidit quia mundatus est, regressus est cum magna voce magnificans Deum,*

15. L'un d'eux voyant qu'il avoit été guéri, retourna sur ses pas, en glorifiant Dieu à haute voix :

*16. Et cecidit in faciem ante pedes ejus, gratias agens : & hic erat Samaritanus.*

16. Et vint se jetter aux pieds de JESUS, le visage contre terre, en lui rendant graces : & celui-là étoit Samaritain.

*17. Respondens autem Jesus, dixit : Nonne decem mundati sunt ? & novem ubi sunt ?*

17. Alors JESUS dit : Tous les dix n'ont-ils pas été guéris ? Où sont donc les neuf autres ?

*18. Non est inventus qui rediret, & daret gloriam Deo, nisi hic alienigena.*

18. Il ne s'en est point trouvé qui soit revenu, & qui ait rendu gloire à Dieu, sinon cet étranger.

*19. Et ait illi : Surge, vade : quia fides tua te salvum fecit.*

29. Et il lui dit : Levez-vous, & allez ; votre foi vous a sauvé.

*20. Interrogatus autem à Pharisæis : Quando venit Regnum Dei ? respondens eis, dixit : Non venit Regnum Dei cum observatione :*

20. Les Pharisiens lui demandoient un jour, quand viendroit le Royaume de Dieu ? & il leur répondit : Le Royaume de Dieu ne viendra point d'une maniére qui le fasse remarquer :

## COMMENTAIRE.

℣. 15. UNUS EX ILLIS VIDENS, &c. *L'un d'eux voyant qu'il étoit guéri, retourna sur ses pas*, pour venir rendre graces à son bienfaicteur. Cet homme étoit Samaritain, comme il est dit ci-après. Il ne croyoit pas que le Temple de Jérusalem fût le seul lieu, où le Seigneur vouloit être adoré. Il soutenoit que c'étoit à Garizim, près de Sichem, dans la Samarie. Toutefois aussi-tôt que JESUS-CHRIST lui eut ordonné d'aller à Jérusalem se montrer aux Prêtres, il y va sans hésiter. Mais s'étant trouvé guéri, avant que d'y être arrivé, il jugea que J.C. étoit au-dessus de tous les Prêtres, & qu'il étoit plus juste de venir à lui, que ni à Garizim ni à Jérusalem. S'il eût été à Jérusalem, le témoignage des Prêtres de cette ville ne lui auroit servi de rien, pour rentrer dans la société des autres hommes dans sa patrie ; ç'auroit été au contraire un obstacle à sa réception. Il agit donc fort prudemment, de revenir à son Médecin. Il sembloit par-là le reconnoître pour Maître de la Loi, & pour vraie Messie. Il figuroit le peuple Gentil, qui vient à J.C. au lieu d'aller à Jérusalem. D'ailleurs sa guérison étoit assez notoire ; il n'avoit que faire du témoignage des Prêtres pour l'attester. Cette formalité ne paroissoit nécessaire, que quand il y avoit du doute. Or ici il n'y en avoit aucun.

℣. 18. NON EST INVENTUS QUI REDIRET. *Il ne s'en est point trouvé, qui soit revenu, & qui ait rendu graces à Dieu, que cet étranger.* Les neuf autres lépreux ne témoignérent pas leur reconnoissance au Sauveur, soit par un fond d'ingratitude, comme il semble le leur reprocher ici ; soit par un faux attachement à leur Religion, voulant avant toutes choses se faire déclarer guéris, ou enfin par un trop grand amour de leur santé. Ce trop grand empressement n'étoit pas louable. Ils devoient commencer par rendre graces à leur bienfacteur. C'étoit-là leur premier devoir. Ensuite ils pouvoient aller se présenter aux Prêtres, & enfin offrir à Dieu les sacrifices qu'il ordonnoit dans sa Loi. Voilà l'ordre naturel qu'ils devoient observer.

℣. 19. SURGE, ET VADE. *Levez vous, & allez ; votre foi vous a sauvé* ; elle vous a procuré la guérison. Il y a toute apparence que J. C. le renvoya dans sa maison, sans l'obliger à aller à Jérusalem. Il se contenta de la foi de cet homme, qui le reconnût pour le Messie, & qu'il rendit gloire à Dieu. Après cela, le voyage de Jérusalem ne lui étoit nullement nécessaire (a).

℣. 20. INTERROGATUS A PHARISÆIS, QUANDO VENIT REGNUM DEI. *Les Pharisiens lui demandoient, quand viendroit le Royaume de Dieu.* Les Pharisiens, & les autres Juifs attendoient avec empressement le Royaume de Dieu, ou la venuë du Messie ; car ces deux expressions sont synonimes. Ils savoient que les tems marquez étoient venus, & que JESUS étoit regardé par plusieurs comme le vrai Messie. Mais les préjugez dont les autres étoient remplis, formoient un obstacle à cette créance. Ils attendoient un Messie puissant selon le monde, un Conquérant, un Monarque, un vengeur des injures d'Israël, qui devoit les mettre dans une parfaite liberté, & les combler de toutes sortes de biens, & de prospéritez temporelles. Ils ne voyoient dans JESUS-CHRIST rien qui répondit à ces magnifiques espérances. Ils lui demandent donc avec quelque espéce d'insulte (b), quand viendroit le Royaume de Dieu, dont il parloit si souvent, & dont il annonçoit la venuë par ses Disciples. Quand verrons-nous Israël affranchi du joug des nations, le trône de David relevé, les restes d'Israël réunis dans leur pays, comme sous les regnes heureux de David, & de Salomon ? On conjecture que les Phariséns firent cette question à JESUS, comme il étoit dans le Temple, & à la Fête de la Dédicace (c).

NON VENIT REGNUM DEI CUM OBSERVATIONE. *Le Royaume de Dieu ne viendra point d'une maniére qui le fasse remarquer.* Le Royaume de Dieu se prend en plusieurs sens divers, comme on l'a montré ailleurs (d). Ici il est mis pour l'établissement de l'Eglise Chrétienne, & pour la vengeance que JESUS-CHRIST doit exercer contre les Juifs incrédules. Ce n'étoit pas là le sens que les Pharisiens avoient dans l'esprit : Mais enfin le Sauveur parloit suivant la vérité ; & il leur parloit d'une maniére assez claire, s'ils l'avoient voulu entendre. Le Royaume de Dieu, la manifestation du Messie, la vengeance qu'il viendra exercer contre ses ennemis, avant qu'il établisse sa domination dans le monde ; tout cela ne se fera pas d'une maniére éclatante, sensible, manifeste (e). Cela s'exécutera, sans que l'on s'en apperçoive. La plûpart du monde regarderont comme un événement purement casuel, & comme une suite de l'enchaînement des causes secondes, ce qui sera un effet de la toute-puissance du Seigneur, & l'accomplissement de ses grands desseins.

Vous ne verrez pas le Messie en personne à la tête des armées, jetter la frayeur dans l'esprit de ses ennemis,

(a) *Tertull. lib. 4. c. 35. contra Marcion. Memorem divinæ gratiæ Samaritem miratus, non mandat offerre munus ex lege ; quia jam satis obtulerat gloriam Domino reddens ; ... Intellexerat unam se Deo oblationem, gratiarum scilicet actionem ad verum templum, & verum Pontificem ejus Christum facere debere.*

(b) *Mald. Brug. Ita Cyrill. apud D. Thom. Theophyl. Euthym.*

(c) *Toinard. Harm. p. 78. Vide Joan. x. 22. 23.*

(d) *Matt. III. 2.*

(e) *Vide Grot. Brug. alios.*

Digitized by Google

21. *Neque dicent : Ecce hic , aut ecce illic. Ecce enim Regnum Dei intra vos est.*

21. Et on ne dira point : Il est ici , ou il est là. Car le Royaume de Dieu est au-dedans de vous.

22. *Et ait ad Discipulos suos : Venient dies quando desideretis videre unum diem Filii Hominis , & non videbitis.*

22. Après cela il dit à ses Disciples : Il viendra un tems que vous désirerez de voir un des jours du Fils de l'Homme , & vous ne le verrez point.

23. *Et dicent vobis : Ecce hic , & ecce illic. Nolite ire , neque sectemini.*

23. Et ils vous diront : Il est ici , il est là. Mais n'y allez point , & ne les suivez point.

## COMMENTAIRE.

les tailler en piéces, les exterminer. Vous ne serez pas avertis de sa venuë par des Ambassadeurs, par des Anges envoyez du Ciel, par des prodiges qui convainquent tout le monde. Vespasien, & Tite, à la tête des armées Romaines, détruiront, non les étrangers qui vous oppriment , comme vous vous l'imaginez ; ils tourneront leurs armes contre vous-mêmes, ils désoleront votre pays, ils détruiront Jérusalem, ils renverseront votre Temple. C'est tout le contraire de ce que vous attendez. Ainsi il n'est nullement étrange que vous ne le reconnoissiez pas à ces traits. Quand les Juifs infidéles, & révoltez seront exterminez, alors je regnerai sur toutes les nations; mon Evangile sera prêché dans tous les pays du monde.

℣. 21. NEQUE DICENT: ECCE HIC, AUT ECCE ILLIC. *On ne dira pas : Il est ici , ou il est là.* Quand un Prince est dans ses Etats, & qu'il a établi sa domination dans un pays, on n'est point en peine de savoir où il est. On sait quelle est sa Capitale, où est son Palais, où il tient sa Cour. Il est toûjours accompagné d'un grand nombre de personnes, qui lui sont attachées par les services qu'elles lui rendent, ou par les graces qu'elles en espérent. Dans le Royaume du Messie, ce ne sera pas la même chose; on ne le verra ni dans une Capitale, ni dans un Palais, ni à la tête des armées. JESUS-CHRIST pendant sa vie, a vécu pendant plusieurs années d'une maniére obscure, & inconnuë. Depuis sa prédication, ceux qui ont eu l'avantage de le connoître pour ce qu'il étoit, ont pû dire : Il est ici, ou il est là. Mais depuis son Ascension, où commence principalement son regne, il ne parut plus sur la terre, & on ne put plus dire où il étoit, ni en quel endroit du monde il tenoit sa Cour. Il regna sur toute la terre, & dans tous les endroits du monde.

REGNUM DEI INTRA VOS EST. *Le Royaume de Dieu est au-dedans de vous.* Son regne est tout spirituel (a); il est tout dans le cœur, & dans l'intérieur. Il désabuse les Pharisiens de l'idée qu'ils avoient conçûë d'un regne temporel du Messie. D'autres (b) l'expliquent autrement: C'est en vain que vous attendez un Royaume temporel du Messie, & que vous espérez qu'on viendra vous annoncer sa venuë, comme on annonce celle d'un Conquérant qui arrive dans un pays; le Royaume promis par les Prophétes, est au milieu de vous. Le Messie est venu; son regne est commencé. Les miracles qu'il opére, en sont des preuves manifestes ; & si vous ne le reconnoissez point aux traits que vous remarquez dans ma personne, vous ne devez point vous flatter d'en voir un autre. Celui que vous attendez, est au milieu de vous; il vous parle, & vous ne le connoissez point (c): *Medius vestrûm stetit quem vos nescitis.* La Lumiére luit au milieu des ténébres : mais les ténébres ne l'ont point connuë (d): *Lux in tenebris lucet, & tenebræ eam non comprehenderunt.*

D'autres (e) l'entendent ainsi: Le Royaume de Dieu est entre vos mains, en votre puissance, vous pouvez le recevoir si vous le jugez à propos. N'allez pas vous excuser sur la distance des lieux, sur les difficultez de le connoître, sur l'obscurité dont il est enveloppé. Son regne est au milieu de vous. Cette explication devient fort probable, lorsqu'on la compare à ce passage du Deutéronome (f): *Le commandement que je vous donne aujourd'hui, n'est ni au-dessus de vous, ni bien loin de vous, ni dans le Ciel, ni au-delà des mers; mais il est au-dedans de vous, & auprès de vous, dans votre cœur, & dans votre bouche, pour l'exécuter, si vous le voulez.* Et S. Paul aux Romains (g): *Ne dites point : Qui montera au Ciel, ou qui descendra dans l'abîme pour y trouver* JESUS-CHRIST? *La parole de la foi que nous vous prêchons, est au-dedans de votre cœur, elle est dans votre bouche.*

℣. 22. VENIENT DIES QUANDO DESIDERETIS VIDERE UNUM DIEM FILII HOMINIS. *Il viendra un tems, où vous désirerez de voir un des jours du Fils de l'Homme, & vous ne le verrez point.* Après avoir répondu aux Pharisiens, il adresse son discours à ses Disciples, & à tous ceux qui l'écoutoient. Il continuë à nous dire que les marques , & les présages de l'établissement du Royaume du Messie, ne sont point des choses qui doivent être distinguées, & apperçûës de tout le monde. Qu'il viendra lorsqu'on y pensera le moins. Il leur insinuë dans ce verset, qu'il retirera d'eux sa présence corporelle, & qu'ils seront exposez à la persécution, à l'affliction, & qu'alors ils désireront un des jours du Fils de l'Homme, sans pouvoir l'obtenir : c'est-à-dire, qu'ils souhaiteront ardemment de le voir, de l'entretenir, de le consulter, mais qu'ils ne pourront joüir de ce bonheur (h); qu'ainsi ils profitassent du tems qu'il étoit avec eux, & qu'il n'y demeureroit pas toûjours.

Grotius l'entend autrement, comme si JESUS-CHRIST continuoit à parler aux Pharisiens : Le Royaume de Dieu, la prédication de l'Evangile, est au milieu de vous; elle y demeurera jusqu'à quarante ans après ma mort. Mais après ce terme, viendra le tems de la vengeance; la porte de l'Evangile sera ouverte aux Gentils, les Prédicateurs de l'Evangile sortiront du milieu de vous, & vous aurez lieu de regretter les jours que vous avez laissé si inutilement passer. Cette explication ne seroit pas mauvaise, si l'Evangéliste ne nous avertissoit expressément au verset 22. que ces paroles s'adressent à ses Disciples : *Dixit ad Discipulos suos : Venient dies quando desideretis, &c.*

℣. 23. DICENT VOBIS: ECCE HIC, ET ECCE ILLIC. *Ils vous diront : Il est ici, il est là, mais n'y allez point.* Il s'élévera après ma mort, & ma résurrection de faux Christs, & de faux Prophétes, qui vous diront : Il est ici, ou il est là; mais n'en croyez rien. On a vérifié tout cela par l'histoire dans le Commentaire sur saint Matthieu (i). Le Sauveur peu de jours avant sa mort, répéta à ses Disciples presque toutes les mêmes choses que l'on voit ici.

(a) *Beda. Theophyl. Brug. Vatab.*
(b) *Euthym. hic. Beza. Grot. Piscat. Camer. alii.*
(c) *Joan.* I. 26.
(d) *Joan.* I. 5.
(e) *Cyrill. apud D. Thom. Theophyl. Mald.*
(f) *Deut.* XXX. 11. 12.
(g) *Rom.* X. 8. 9.
(h) *Cyrill. apud D. Thom. Theophyl. Euthym. Brug. Bez. Mald.*
(i) *Matt.* XXIV. 25.

24. *Nam sicut fulgur coruscans de sub Cælo, in ea quæ sub Cælo sunt, fulget: ita erit Filius Hominis in die sua.*

25. *Primùm autem oportet illum multa pati: & reprobari à generatione hac.*

26. *Et sicut factum est in diebus Noë, ita erit, & in diebus Filii Hominis.*

27. *Edebant, & bibebant: uxores ducebant, & dabantur ad nuptias, usque in diem, qua intravit Noë in arcam: & venit diluvium, & perdidit omnes.*

28. *Similiter sicut factum est in diebus Loth: Edebant, & bibebant: emebant: & vendebant: plantabant, & ædificabant:*

29. *Qua die autem exiit Loth à Sodomis, pluit ignem, & sulphur de Cælo, & omnes perdidit.*

30. *Secundùm hæc erit qua die Filius Hominis revelabitur.*

31. *In illa hora, qui fuerit in tecto, & vasa ejus in domo, ne descendat tollere illa; & qui in agro, similiter non redeat retrò.*

32. *Memores estote uxoris Loth.*

24. Car comme un éclair brille, & se fait voir depuis un côté du Ciel, jusqu'à l'autre, ainsi paroîtra le Fils de l'Homme en son jour.

25. Mais il faut auparavant qu'il souffre beaucoup, & soit rejetté par ce peuple.

26. Et ce qui est arrivé au tems de Noë, arrivera encore au tems du Fils de l'Homme.

27. Ils mangeoient, & ils bûvoient: les hommes épousoient des femmes, & les femmes se marioient jusqu'au jour que Noë entra dans l'arche: & alors le déluge survenant, les fit tous périr.

28. Et comme il arriva encore au tems de Loth, ils mangeoient, & ils bûvoient, ils achettoient, & ils vendoient, ils plantoient, & ils bâtissoient:

29. Mais le jour que Loth sortit de Sodome, il tomba du Ciel une pluye de feu & de souffre, qui les perdit tous.

30. Il en sera de même au jour que le Fils de l'Homme paroîtra.

31. En ce tems-là, si un homme se trouve au haut de la maison, & que ses meubles soient en bas, qu'il ne descende point pour les prendre: & que celui qui se trouvera dans le champ, ne retourne point non plus à ce qui est derriére lui.

32. Souvenez-vous de la femme de Loth.

## COMMENTAIRE.

℣. 24. NAM SICUT FULGUR, &c. *Car comme un éclair brille;... ainsi paroîtra le fils de l'homme.* Ceci s'explique ou du second avénement du Fils de Dieu au Jugement dernier; ou de la vengeance qu'il vint exercer contre Jérusalem, & contre toute la nation des Juifs, quarante ans après sa mort. Ce dernier sens paroit le plus naturel. On peut voir ce que nous avons dit sur le Chapitre XXIV. de S. Matthieu. JESUS-CHRIST vint comme un éclair, lorsque les Juifs y pensoient le moins. La ville de Jérusalem n'avoit jamais été plus florissante. Il y avoit alors dans son enceinte un nombre infini de Juifs, qui y étoient venus de tous côtez pour la Fête de Pâques. La main de Dieu sembloit les y avoir rassemblez, pour les immoler à sa juste vengeance, par les armes des Romains, qui les assiégérent dans le même tems..

℣. 25. PRIMUM OPORTET ILLUM MULTA PATI. *Mais il faut auparavant qu'il souffre beaucoup.* Avant que le Fils de l'homme vienne de nouveau, & qu'il exerce sa vengeance sur les Juifs; avant qu'il fonde son Eglise sur les ruines de la Synagogue, & qu'il établisse son Royaume sur les Gentils, à l'exclusion des Israëlites incrédules, il faut qu'il souffre beaucoup de leur part; qu'il soit outragé, trahi, crucifié, mis à mort: Et cela, dans peu de tems, & par ce même peuple qui m'écoute: *A generatione hac.* Voyez aussi le ℣. 8. du Chapitre XVIII.

℣. 26. SICUT FACTUM EST IN DIEBUS NOE. *Ce qui arriva au tems de Noé, arrivera encore au tems du Fils de l'homme.* Lorsqu'il viendra dans sa colére pour détruire Jérusalem, & pour exterminer les Juifs ses persécuteurs, il les trouvera dans une entiére sécurité, songeant à toute autre chose, qu'à fléchir sa justice, & à attirer sur eux sa clémence. Bien loin de reconnoître le crime qu'ils avoient commis, en crucifiant leur Dieu, & leur Sauveur, ils n'étoient occupez que des moyens de persécuter ses Disciples, & d'arrêter le progrès de son Evangile.

℣. 29. QUA DIE EXIIT LOTH A SODOMIS, PLUIT IGNEM, ET SULPHUR. *Le jour que Loth sortit de Sodome, il tomba du Ciel une pluie de feu, & de souffre.* Sodome fut surpris dans l'exercice du crime, & dans l'impénitence, lorsqu'elle y pensoit le moins. Ainsi les Juifs furent enfermez dans Jérusalem par l'armée Romaine, & y périrent misérablement dans leur endurcissement, & dans la haine contre leur Sauveur, & leur Messie. *La pluie de feu, & de souffre*, peut marquer ou des exhalaisons enflammées, qui tombérent de l'air sur le terrain bitumineux de Sodome, & y mirent le feu; ou la foudre (*a*), qui tomba sur Sodome, & sur les autres villes; & y ayant mis le feu, les consuma avec tous leurs habitans. Des bâtimens la flamme se communiqua à tout le terrain, qui étant paîtri de bitume, s'enflamma, & se consuma de lui-même; en sorte que s'étant affaissé, les eaux du Jourdain s'y répandirent, & l'occupérent, comme elles l'occupent encore aujourd'hui.

℣. 31. QUI FUERIT IN TECTO. *Si un homme se trouve au haut de la maison*, & sur la platte-forme qui lui sert de toit, qu'il se hâte de descendre par l'escalier de dehors, sans entrer dans la maison, pour y prendre des habits, ou d'autres choses; qu'il se sauve, sans perdre de tems; car le danger ne peut pas être ni plus grand ni plus présent. Lorsque vous verrez la guerre allumée dans la Judée, le seul parti que vous aurez à prendre, sera de vous sauver au plûtôt ailleurs. C'est en effet ce que firent les Chrétiens, instruits par ces prédictions du Sauveur, & par d'autres prophéties des Apôtres (*b*), qui les avertirent du danger prochain. Ils se retirérent au-delà du Jourdain dans les Etats d'Hérode, à Pella, & dans les villes voisines (*c*).

℣. 32. MEMORES ESTOTE UXORIS LOTH. *Souvenez-vous de la femme de Loth.* N'imitez point sa lenteur, & sa vaine curiosité. Au lieu de se sauver promptement, elle s'amusa à regarder derriére elle, ou regret-

(a) *Grot. & le Clerc. hic.*
(b) *Vide Lactant. lib. 4. c. 21.*
(c) *Eusob. lib. 3. c. 5. hist. Eccles.*

tant

33. *Quicumque quæsierit animam suam salvam facere perdet illam: & quicumque perdiderit illam vivificabit eam.*

34. *Dico vobis: in illa nocte erunt duo in lecto uno; unus assumetur, & alter relinquetur.*

35. *Duæ erunt molentes in unum; una assumetur, & altera relinquetur: duo in agro; unus assumetur, & alter relinquetur.*

36. *Respondentes dicunt illi: Ubi, Domine?*

37. *Qui dixit illis: Ubicumque fuerit corpus, illuc congregabuntur & aquilæ.*

33. Quiconque cherchera à se sauver soi-même, se perdra: & quiconque se sera perdu lui-même, se sauvera.

34. Je vous déclare que cette nuit-là, de deux personnes qui seront dans le même lit, l'un sera pris, & l'autre laissé.

35. De deux femmes qui moudront ensemble, l'une sera prise, & l'autre laissée: de deux personnes qui seront dans le même champ, l'un sera pris, & l'autre laissé.

36. Ils lui dirent: Où sera-ce, Seigneur?

37. Et il répondit: En quelque lieu que soit le corps, les aigles s'y assembleront.

## COMMENTAIRE.

tant ce qu'elle laissoit, ou touchée d'une fausse compassion de la perte de tant de personnes, ou portée d'une curiosité à contre-tems. Elle fut surprise des flammes, & changée en une statuë de sel, ou réduite en l'état d'un cadavre salé, & embaumé, qui subsista long-tems, & dont on montra le monument plusieurs siécles après (a). Ceux qui ne voulurent pas profiter des avis du Sauveur, & des Apôtres, & qui demeurérent imprudemment dans Jerusalem, y périrent avec tous les autres; supposé toutefois qu'il y en ait eu qui ayent pris ce parti-là; ce que nous ne savons pas par l'Histoire.

℣. 33. QUICUMQUE QUÆSIERIT ANIMAM SUAM SALVAM FACERE. *Quiconque cherchera à se sauver soi-même, se perdra.* Ceux qui par une mauvaise prudence, se retireront dans Jerusalem, & dans les forteresses du pays, croyant s'y mettre à couvert des suites de la guerre, & des violences de l'ennemi, y périront. Ceux au contraire qui se sauveront à Pella, au-delà du Jourdain, dans des lieux qui ne sont nullement fortifiez, y demeureront en sûreté, & éviteront les derniers malheurs (b).

*Quiconque se sera perdu lui-même, se sauvera*, c'est-à-dire, celui qui se retirera dans les lieux forts, & qui abandonnera sa patrie, & ses proches, pour se livrer, pour ainsi dire, à ses ennemis, & pour s'exposer au danger de perdre la vie, en se retirant à la campagne, & dans des lieux sans défense, ceux-là conserveront leur vie, & se sauveront de la ruine de leur pays. Cela arriva à la lettre aux Juifs, & aux Chrétiens qui se rendirent aux Romains, & qui se sauvérent de Jérusalem, comme on se sauve d'un vaisseau qui va faire naufrage.

℣. 34. ERUNT DUO IN LECTO UNO; UNUS ASSUMETUR. *En cette nuit, de deux personnes qui seront dans le même lit, l'un sera pris, & l'autre laissé.* Il dit ici que son avénement se fera la nuit. Il a dit plus haut que ce seroit le jour. Cette diversité d'expressions marque l'incertitude du tems auquel il doit arriver. Ce qu'il ajoute de deux personnes couchées dans le même lit, dont l'une sera prise, & l'autre sera laissée, marque la sécurité dans laquelle seront les Juifs, lorsqu'ils se trouveront enveloppez de leurs ennemis. Leur malheur sera si subit, & si peu attendu, que l'époux ne pensera point au salut de son épouse, qui couche à ses côtez. Chacun ne pensera qu'à soi-même. La surprise sera telle, qu'on n'aura pas le loisir de pourvoir à la conservation de ses amis, de ses parens, de ses compagnons. Voyez ce qu'on a dit sur saint Matthieu, XXIV. 40.

℣. 35. DUO IN AGRO. *De deux personnes qui seront dans le même champ, l'un sera pris, & l'autre laissé.* Ces paroles ne se lisent pas dans plusieurs Exemplaires Grecs, tant imprimez, que manuscrits. On croit (c) qu'elles sont prises de saint Matthieu (d). On les trouve toutefois dans un fort grand nombre de Manuscrits Grecs; dans saint Ambroise, saint Augustin, Béde; dans le Syriaque, le Persan, le Gotique, l'Arabe, & la Vulgate.

℣. 36. DICUNT ILLI: UBI, DOMINE? *Ils lui dirent: Où sera-ce, Seigneur?* Où sera-ce que ces personnes seront prises, ou laissées? C'est la demande des Apôtres à ce qui leur a dit dans les versets précédens, que deux seroient dans un lit, deux dans un moulin, deux dans un champ, & que l'un sera pris, & l'autre laissé. Il n'avoit pas dit où cela devoit arriver; si c'étoit dans la Judée, ou ailleurs. Mais il leur répond d'une maniére énigmatique, & qui ne satisfait guéres leur curiosité.

℣. 37. UBICUMQUE FUERIT CORPUS (e), &c. *En quelque lieu que soit le corps, les aigles s'y assembleront.* Par tout où il y aura des Juifs coupables, les Romains, & les autres ennemis s'y trouveront, pour les y poursuivre. Ce ne sera pas seulement dans Jérusalem; ce sera dans toutes les villes de Judée, de Galilée, de Syrie, de Phénicie, des Philistins, de l'Egypte. Par tout la vengeance du Seigneur poursuivit les Juifs. On fit main basse sur eux presque dans tous les lieux où il s'en trouva. Voyez le Commentaire sur S. Matthieu, XXIV. 28. & Job, XXXIX. 30. d'où ce passage est tiré originairement. Notre Seigneur s'en est servi dans un sens proverbial.

(a) *Sap. x. 7. Incredibilis animæ memoria stans figmentum salis*
(b) *Vide Grot. le Clerc.*
(c) *Vide Grot. Mill.*
(d) *Matth. 24.*
(e) Ὅπου τὸ σῶμα. *Alii* πτῶμα. *Cadaver.*

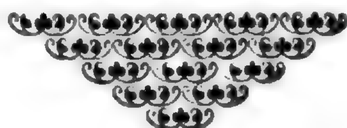

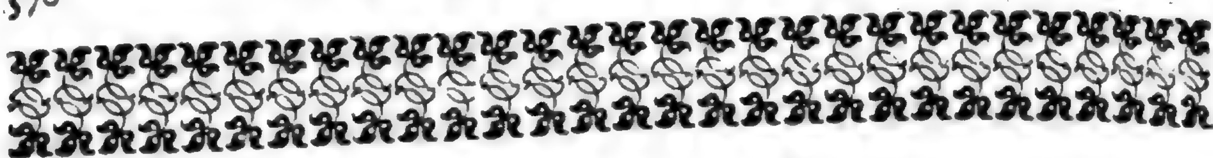

# CHAPITRE XVIII.

*Priére constante. Juge inique vaincu par l'importunité d'une veuve. Le Pharisien, & le Publicain dans le Temple. On présente des enfans à* JESUS-CHRIST, *afin qu'il les bénisse. Difficultez du salut des riches. Le Sauveur prédit sa mort. Aveugle guéri près de Jéricho.*

℣. 1. *Dicebat autem, & parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare, & non deficere.*

2. *Dicens: Judex quidam erat in quadam civitate, qui Deum non timebat: & hominem non reverebatur.*

3. *Vidua autem quædam erat in civitate illa, & veniebat ad eum, dicens: Vindica me de adversario meo.*

4. *Et nolebat per multum tempus. Post hæc autem dixit intra se: Et si Deum non timeo, nec hominem revereor,*

5. *Tamen quia molesta est mihi hæc vidua, vindicabo illam, ne in novissimo veniens suggillet me.*

℣. 1. Il leur dit aussi cette parabole *pour faire voir* qu'il faut toûjours prier, & ne se lasser point de le faire.

2. Il y avoit, dit-il, un juge dans une certaine ville, qui ne craignoit point Dieu, & ne se soucioit point des hommes;

3. Et il y avoit aussi dans la même ville une veuve, qui venoit *souvent* le trouver, en lui disant: Faites-moi justice de ma partie:

4. Et il fut long-tems sans le vouloir faire. Mais enfin il dit en lui-même: Quoique je ne craigne point Dieu, & que je n'aye point de considération pour les hommes,

5. Néanmoins, parce que cette veuve m'importune, je lui ferai justice, de peur qu'à la fin elle ne me vienne faire quelque affront.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. OPORTET SEMPER ORARE, ET NON DEFICERE. *Il faut toûjours prier, & ne se pas lasser de le faire.* Ou plûtôt: Il faut prier avec constance, avec persévérance, sans se rebutter (a). C'est ce qu'il prouve par la parabole que nous allons voir. Le Grec (b) signifie plûtôt qu'il faut prier constamment, sans s'ennuyer, sans tomber dans la langueur, dans la négligence, dans le découragement; que malgré les retardemens, & les lenteurs de Dieu, malgré les maux, & les traverses de la part des hommes, nous devons demeurer fermes dans nos exercices de prieres. Ce conseil venoit fort à propos, après ce qu'il venoit de dire des persécutions que devoient souffrir ses Fidèles, & des malheurs qui devoient fondre sur les Juifs; en sorte que les Chrétiens eux-mêmes couroient risque d'y être enveloppez, à moins qu'ils ne veillassent continuellement sur eux-mêmes, & qu'ils ne demandassent à Dieu son assistance par des prieres persévérantes, & continuelles.

℣. 2. JUDEX QUIDAM ERAT. *Il y avoit un Juge dans une certaine ville, qui ne craignoit pas Dieu, & ne se soucioit pas des hommes.* Ce Juge, qui ne craint ni Dieu, ni les hommes, & qui ne laisse pas de céder à l'importunité d'une veuve, qui le sollicite avec persévérance, nous représente le pouvoir absolu de Dieu, & son autorité souveraine. Mais dans Dieu, on ne voit pas les defauts de ce Juge. Il ne faut pas raisonner ici par la parité, comme si Dieu ressembloit à ce mauvais Juge. On doit dire au contraire: Si un homme, qui n'a ni piété, ni crainte de Dieu, ni tendresse, ni égard pour les hommes, ne laisse pas de se rendre aux priéres persévérantes d'une veuve, qui ne se rebutte point; à plus forte raison, Dieu qui est plein de bonté, & de tendresse pour les hommes; qui ne cherche qu'à les combler de ses dons, les exaucera-t-il dans leurs priéres, & les remplira-t-il de ses bénédictions, s'ils persévérent à le prier avec ardeur, & sans se lasser; sans tomber dans la langueur, & le découragement (c)?

℣. 3. VIDUA ERAT IN CIVITATE. *Il y avoit dans la même ville une veuve qui venoit souvent lui demander justice.* Un Juge, tel que nous venons de le voir, ne devoit pas sans doute être fort sensible aux prieres d'une pauvre veuve. Un homme qui ne se soucie ni de Dieu, ni des hommes, ne se met guéres en peine ni des prieres, ni des plaintes, ni des cris d'une femme sans appui, & sans crédit. Toutefois cette veuve par ses instances, & ses importunitez, obtient enfin ce qu'elle demande. Rien ne pouvoit mieux nous faire connoître l'efficace de sa priere, que l'opposition de ces deux personnages, si differens de Dieu que nous prions. Dieu est notre Pere; nous sommes ses enfans, ses créatures: il est plein de miséricorde; il veut qu'on le prie; il promet qu'il ne refusera pas son secours à ceux qui le lui demandent. Que ne devons nous donc pas espérer de sa part?

℣. 4. ET NOLEBAT PER MULTUM TEMPUS. *Il fut long-tems sans vouloir lui faire justice.* Dieu ne nous exauce pas toûjours aussi-tôt que nous le voudrions, & de la maniére que nous le voudrions: mais si nous ne sommes pas exaucez suivant nos désirs, nous le sommes toûjours pour notre salut: *Si non exandimur ad voluntatem, exandimur ad salutem*, dit saint Augustin (d). Dieu exerce notre patience par ces delais salutaires; il nous fait désirer avec plus d'ardeur ce qu'il différe de nous donner. Il accorde quelquefois dans sa colére (e), ce qu'il refuse dans sa miséricorde. Prions donc toûjours, désirons toûjours, aimons toûjours: Voilà la priére continuelle que le Fils de Dieu demande (f) *Continuum desiderium tuum, continua vox tua est. Tacebis, si amare destiteris; frigus charitatis silentium cordis est.*

(a) *Confer Eccli.* XVIII. 22. *Non impediaris orare semper.* 1. *Thess.* v. 17. *Sine intermissione orate.*

(b) Πρὸς τὸ δεῖν πάντοτε προσεύχεσθαι, καὶ μὴ ἐκκακεῖν. Il semble que la Vulgate ait lû: Καὶ μὴ ἐκκακεῖν *Et non deficere. Vide Hamm. hic.*

(c) *Vide Aug. Epist. olim* 121. *nunc* 130.

(d) *Aug. Epist.* 130.

(e) *Num.* XI. 25. *Osee* XIII. 11.

(f) *Aug. in Psal.* 37. *n.* 14.

Digitized by Google

6. *Ait autem Dominus : Audite quid judex iniquitatis dicit :*

7. *Deus autem non faciet vindictam electorum suorum clamantium ad se die ac nocte, & patientiam habebit in illis ?*

8. *Dico vobis, quia citò faciet vindictam illorum. Verumtamen Filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terra ?*

6. Vous entendez, ajoûta le Seigneur, ce que dit ce méchant juge ;

7. Et Dieu ne fera pas justice à ses Elus, qui crient à lui jour & nuit ; & il souffrira toûjours qu'on les opprime.

8. Je vous dis en vérité qu'il leur fera justice dans peu de tems. Mais lorsque le Fils de l'Homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre ?

## COMMENTAIRE.

✠. 5. QUIA MOLESTA EST. *Parce qu'elle m'importune, je lui ferai justice ; de peur qu'à la fin elle ne me vienne faire quelque affront.* Le Grec à la lettre (*a*) : *De peur qu'elle ne vienne à la fin me meurtrir le visage à coups de poing.* C'est ainsi qu'il appelle ses cris, & ses priéres continuelles. Le terme Grec se met aussi dans un sens figuré, pour rompre la tête, importuner, dire des injures en face, outrager de paroles. Je lui ferai justice, afin qu'elle ne revienne plus, ou de peur qu'elle ne revienne continuellement (*b*) me fatiguer, & me rompre la tête par ses importunitez. Les Apôtres, & les premiers Fidéles étoient comme cette veuve, exposez aux insultes, aux calomnies, aux outrages, aux persécutions des Juifs, & des Payens. Le Fils de Dieu les exhorte à prier, à crier sans cesse ; il leur promet que Dieu ne sera pas sourd à leurs priéres, ni indifférent à leurs peines.

✠. 7. DEUS AUTEM NON FACIET VINDICTAM ? Ce mauvais Juge céde aux priéres de cette pauvre veuve : *Et Dieu ne fera pas justice à ses Elûs, qui crient à lui jour, & nuit ?* Ses Elûs sont ses Fidéles, ses serviteurs, ses Disciples. Ils crient à Dieu jour, & nuit, au milieu des maux dont ils sont accablez : Est-il possible qu'il les abandonne, sans les écouter, & sans leur donner du secours contre leurs ennemis ? En effet la colere de Dieu éclatta contre Jérusalem d'une maniére qui servira d'exemple à tous les siécles.

PATIENTIAM HABEBIT IN ILLIS ? *Souffrira-t-il toûjours qu'on les opprime ?* Sera-t-il indifférent à leur patience, ou à leurs souffrances (*c*) ? *Patientia pauperum non peribit in finem.* Il permet que ses Elûs souffrent jusqu'à un certain point ; il exerce leur vertu, & leur patience : mais il ne permet pas qu'ils soient poussez à bout, ni qu'ils succombent sous le poids des adversitez. Ou il les en délivre, & les en garantit ; ou il tempére leurs maux, en leur donnant des graces, & une force proportionnées à la grandeur de la tentation (*d*) ; ou enfin il fait éclatter contre leurs ennemis toute la force de son indignation. C'est ainsi qu'il en usa envers les premiers Fidéles. Il accorda aux uns la gloire du martyre, & les forces nécessaires pour resister jusqu'à la mort aux persécuteurs. Il donna à d'autres une patience invincible, & persévérante dans les maux. Il les vengea tous dans la destruction de Jérusalem, & dans la désolation des Juifs endurcis.

Le Grec lit (*e*) : *Dieu ne fera-t-il pas la vengeance de ses Elûs, qui crient vers lui nuit, & jour ; lui qui a patience envers eux* ; c'est-à-dire, lui qui suspend par un effet de sa patience, les foudres de sa colére, & ne les fait pas tomber sur leurs ennemis, attendant leur retour, & leur conversion. Si Dieu différe de venger ses amis, qui crient à lui jour, & nuit, est-il croyable qu'il doive les oublier jusqu'à la fin ? Non sans doute. S'il différe, ce n'est pas qu'il ait oublié ses serviteurs : il a d'autres vûës ; il attend que leurs ennemis ayent comblé la mesure de leurs iniquitez.

D'autres traduisent ainsi : Le Seigneur ne tirera-t-il pas vengeance des ennemis de ses Elûs, qui crient à lui jour, & nuit ; & aura-t-il la patience d'entendre leurs cris, sans en être ému ? Ou : *Sera-t-il assez lent*, assez indifférent *pour ne leur pas faire justice* (*f*) ? Non sans doute. ✠. 8. *Je vous dis en vérité qu'il leur fera justice en peu de tems.* Autrement : *Dieu ne rendra-t-il pas justice à ses Elûs, qui crient vers lui jour, & nuit, & envers qui il use de patience* (*g*) ? Il est touché de leurs maux ; ils les souffre comme s'ils l'attaquoient lui-même. Cela étant ainsi, différera-t-il de leur faire justice ? La vengeance ne fut différée que de quarante ans après la Passion de JESUS-CHRIST.

✠. 8. VERUMTAMEN FILIUS HOMINIS VENIENS, PUTAS INVENIET FIDEM IN TERRA ? *Mais lorsque le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre ?* On donne plusieurs sens divers à ce passage : Malgré tout ce que je viens de dire ; malgré mes ménaces, & mes prédictions, pensez-vous que je trouve de la foi sur la terre, lorsque j'y viendrai exercer ma vengeance sur les Juifs ? En effet il n'y en eut qu'un petit nombre qui crut en JESUS CHRIST, & qui se convertit. La plûpart furent enveloppez dans la vengeance qu'il exerça contre eux. Autrement en le joignant à ce qui précéde : Lorsque le Fils de l'homme viendra, croyez-vous qu'il trouve dans la terre une foi égale à celle de cette veuve, qui sçut surmonter la dureté de son Juge par sa constance ? Ou bien : Lorsqu'il viendra pour châtier les Juifs, trouvera-t-il qu'on s'y attende ? Les hommes y seront-ils préparez ? Il les châtiera avec une telle sévérité, que l'on s'imaginera voir, & entendre un songe. Ils ne pourront croire ce qui se passera à leurs yeux : *Putas inveniet fidem in terra ?* Qui le pourra croire ?

D'autres l'entendent ainsi : Si le Fils de Dieu n'usoit de tempérament, & de patience envers les méchans, & qu'il écoutât toûjours les vives priéres, & les cris de ses serviteurs, qui crient vers lui, & qui lui demandent une prompte vengeance, trouveroit-il de la foi sur la terre, lorsqu'il y viendra ? Il lui faudroit foudroyer tous les méchans ; & bien-tôt le nombre des bons eux-mêmes seroit fort diminué, parce que plusieurs d'entr'eux se forment des méchans qui se convertissent. Il attend la conversion des méchans ; il ménage le salut, & la perfection des justes, qui ont besoin d'exercice, & qui se laissent quelquefois aller avec trop de vivacité à leurs mouvemens de zéle, & de ressentiment. La foi des gens de bien dans ces occasions est fort affoiblie ; celle des méchans est éteinte. S'il venoit donc sur la terre, dans qui trouveroit-il de la foi ?

Mais je crains que la plûpart de ces explications ne paroissent plus subtiles, que solides. Voici celle qui me semble la plus simple. Les Pharisiens avoient demandé à JESUS-CHRIST quand le Royaume de Dieu devoit se manifester, il leur dit que ce n'étoit point une chose qui dût venir d'une maniére qui se fît remarquer ; qu'il

(a) Ἵνα μὴ εἰς τέλος ἐρχομένη ὑπωπιάζῃ με. *Vide Hamm. hic.*

(b) Εἰς τέλος est équivalent à l'Hébreu לנצח *In finem, semper, æternum. Vide Euthym. Ham, Drus. Grot. Lud. de Dieu, alios.*

(c) *Psal. IX. 19.*

(d) *I. Cor. X. 13. Fidelis Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis : sed faciet etiam cum tentatione proventum, ut possitis sustinere.*

(e) Ὁ δὲ Θεὸς οὐ μὴ ποιήσει τὴν ἐκδίκησιν τῶν ἐκλεκτῶν αὐτοῦ τῶν βοώντων πρὸς αὐτὸν ἡμέρας καὶ νυκτὸς, καὶ μακροθυμῶν ἐπ' αὐτοῖς. *Vide Vatab. Bruc. Pagn. alios. Plures Mss.* Μακροθυμεῖ ἐπ' αὐτοῖς.

(f) *Vide Syr. Grot. Hamm. Camer.*

(g) *Vide Syr. & Lud. de Dieu.*

9. *Dixit autem & ad quosdam, qui in se confidebant tanquam justi, & aspernabantur cæteros, parabolam istam:*

10. *Duo homines ascenderunt in templum ut orarent: unus Pharisæus, & alter Publicanus.*

11. *Pharisæus stans, hæc apud se orabat: Deus, gratias ago tibi quia non sum sicut cæteri hominum: raptores, injusti, adulteri: velut etiam hic publicanus.*

9. Il dit aussi cette parabole à quelques-uns qui mettoient leur confiance en eux-mêmes comme étant justes, & qui méprisoient les autres:

10. Deux hommes montérent au Temple pour y faire leur priére; l'un étoit Pharisien, & l'autre Publicain.

11. Le Pharisien se tenant debout, prioit ainsi en lui-même: *Mon* Dieu, je vous rends graces de ce que je ne suis point comme le reste des hommes qui sont voleurs, injustes, & adultéres; ni même comme ce Publicain.

## COMMENTAIRE.

viendroit subitement, & lorsqu'on y penseroit le moins. Il exhorte ses Disciples à la vigilance, & à la priére continuelle, & persévérante. Il conclut par ces termes: *Croyez-vous que lorsque le Fils de l'homme viendra*, & qu'il établira son Royaume, *il doive trouver de la foi parmi les Juifs?* Croyez-vous qu'il doive rencontrer parmi eux des gens disposez à le reconnoître, & à le recevoir? Ils seront tous plongez dans l'infidélité, & l'endurcissement. A peine en trouvera-t il un petit nombre qui vivent de la foi, & qui persévérent dans la priére. Tout le reste périra, faute de vigilance, & de foi (*a*). C'est ce tems dont il est dit dans saint Matthieu (*b*): *Et parce qu'alors l'iniquité dominera, la charité de plusieurs se réfroidira: Mais celui qui persévérera jusqu'à la fin, sera sauvé.* Ce passage de saint Matthieu peut servir de Commentaire à celui de saint Luc que nous expliquons. Si la foi nous manque, dit saint Augustin (*c*), il n'y a point de priére: *Si fides deficit, oratio perit: Quis enim orat quod non credit?* Si donc JESUS-CHRIST ne trouve point de foi sur la terre, il n'y trouvera point d'oraison.

℣. 9. DIXIT AD QUOSDAM (*d*), QUI IN SE CONFIDEBANT. *Il dit cette parabole à quelques-uns, qui mettoient leur confiance en eux-mêmes.* Ces gens qui mettoient leur confiance en eux-mêmes, sont les Pharisiens, comme on le voit ci-après. JESUS-CHRIST leur reproche l'orgueil, & la présomption, qui leur faisoient mépriser ceux qui ne les imitoient pas. Si le Pharisien semble rendre graces à Dieu du bien qui étoit en lui, il gâte tout cela par un retour interessé sur sa propre personne: *Je vous rend graces, Seigneur, de ce que je ne suis pas comme les autres hommes, &c.* Ne suffisoit-il pas de dire: Je vous rend graces, Seigneur, de ce que vous m'avez préservé des crimes où je serois tombé sans le secours de votre grace. Pourquoi ces mots: *Je ne suis pas comme les autres hommes; & en particulier, comme ce Publicain?* Est-il allé au Temple pour faire le procès à son prochain, & pour faire son propre éloge?

Quelques-uns (*e*) ont crû que JESUS-CHRIST dans cette parabole continuoit de donner à ses Apôtres des instructions pour la priére. Il leur a montré dans l'exemple d'une veuve, qui prie, & qui sollicite son Juge, un modéle d'une priére constante, & persévérante. Ici il leur offre celui d'une priére humble, & soumise, dans la personne d'un Publicain converti.

℣. 10. ASCENDERUNT IN TEMPLUM. *Ils montérent au Temple*, qui étoit sur le mont Sion, pour y faire leur priére, comme au lieu où le Seigneur vouloit être adoré, & d'où il avoit promis d'exaucer les vœux de son peuple (*f*)

℣. 11. PHARISÆUS STANS. *Le Pharisien se tenant debout, prioit ainsi en lui-même.* Quelques-uns traduisent le Grec (*g*): *Se tenant debout seul*, & à l'écart, il prioit ainsi. Mais la premiére Version vaut mieux. Il y a une autre difficulté sur la posture de ce Pharisien. Les uns (*h*) prétendent que le mot *stans*, ne signifie pas, *se tenant debout*, mais seulement étant dans le Temple. Ils supposent que les Hébreux ne prioient ordinairement que prosternez, ou à genoux. Les Chrétiens prirent d'eux cette pratique. On voit les Apôtres, & les Disciples de JESUS-CHIST dans les Actes des Apôtres (*i*), qui prient à genoux. Les Juifs dans l'ancien Testament prient dans la même posture. Salomon (*k*) prie les deux genoux en terre. Daniel (*l*) prie de même, aussi-bien que Michée (*m*). Voilà ce que l'on dit pour cette opinion.

Mais le sentiment contraire n'est point destitué de preuves, & il est soutenu par de très-habiles Interprétes (*n*), qui croyent que réguliérement le peuple prioit debout, & que l'Ecriture ne marque en quelques occasions qu'on s'est mis à genoux, que parce que la chose étoit contre l'ordinaire. Il n'y avoit dans le Temple aucun banc, ni chaise. Le Roi, & le grand-Prêtre seuls avoient le privilége de pouvoir s'y asseoir. Il y a donc beaucoup d'apparence que le Pharisien parut debout dans le Temple. Ce n'est sans dessein que l'Evangéliste l'a remarqué.

DEUS, GRATIAS AGO TIBI, QUIA NON SUM SICUT CÆTERI HOMINUM. *Mon Dieu, je vous rend graces de ce que je ne suis point comme le reste des hommes.* Cet homme parle comme s'il se croyoit seul juste. Sa priére n'est point une vraie action de graces; c'est une ostentation pleine de vanité. Au lieu de rapporter à Dieu la gloire de ce qu'il est, il se vante, & se préfére à tous les autres. Il croit avoir la réalité de la vertu; il n'en a que l'ombre. Il est rempli d'orgueil; & il n'y a nulle vertu sans humilité. Il va au Temple pour prier; & cependant où trouverez vous une priére dans ce qu'il dit? Il ne vient pas prier Dieu, ni lui rendre graces; mais se loüer lui-même, & insulter à son frére (*o*).

VELUT ETIAM HIC PUBLICANUS. *Ni même comme ce Publicain.* Je ne ressemble pas à ces hommes, qui ne vivent que du sang du peuple; qui sont l'objet de la haine publique. Le Pharisien commet ici deux fautes considérables. La premiére, est une pensée d'orgueil insupportable, de se préferer à un homme, dont

(a) *Mald. Brug. Men. Ita Aug. serm. olim 36. nunc 115. Beda hic.*
(b) *Matt.* XXIV. 12. 13.
(c) *Aug. serm.* CXV.
(d) Quelques-uns traduisent: *Il dit en parlant de certaines personnes qui sont remplies de confiance en eux-mêmes.* Voyez cy-après XIX. 9.
(e) *Aug. serm. olim 36. nunc 115. Beda. Mald. alii.*
(f) *Reg.* VIII. 37. 38. 39. *Matt* XXI. 13.
(g) *Græc.* Σταθεὶς πρὸς ἑαυτὸν ταῦτα προσηύχετο. *Cant. Græc.* Καθ' ἑαυτ.
(h) *Mald.*
(i) *Act.* VII. 60. IX. 40. XX. 36. XXI. 5.
(k) 3. *Reg.* VIII. 54.
(l) *Dan.* VI. 10.
(m) *Mich.* VI. 6.
(n) *Brug. alii plures.* Voyez notre Commentaire sur S. Matth. VI. 5.
(o) *Aug. serm. 115. n. 1. Quid rogaverit Deum quære in verbis ejus, nihil invenies. Ascendit orare, noluit Deum rogare, sed se laudare ... insuper & roganti insultare.*

il

Digitized by Google

12. *Jejuno bis in sabbatho : decimas do omnium quæ possideo.*

13. *Et Publicanus à longè stans, nolebat nec oculos ad Cælum levare : sed percutiebat pectus suum, dicens : Deus, propitius esto mihi peccatori.*

12. Je jeûne deux fois la semaine, je donne la dîme de tout ce que je possède.

13. Le Publicain au contraire se tenant bien loin, n'osoit pas même lever les yeux au Ciel; mais il frappoit sa poitrine, en disant : Mon Dieu, ayez pitié de moi qui suis un pécheur.

## COMMENTAIRE.

il ne connoît pas l'interieur; & la seconde, de juger témérairement, & désavantageusement de son prochain. Il étoit apparemment tout au plus haut du parvis d'Israël, vis-à-vis la porte du parvis des Prêtres. Il voyoit le Publicain beaucoup plus bas, à l'autre extrémité du parvis, ou même dans le parvis des Gentils, & des impurs, selon quelques Interprétes (*a*) : *Stans à longè Publicanus.*

℣. 12. Jejuno bis in Sabbatho. *Je jeûne deux fois la semaine.* Les Juifs avoient des jeûnes d'obligation, & des jeûnes de dévotion. Le Pharisien ne se vante pas de jeûner les jours commandez par la Loi, ou par les Anciens; il n'avoit rien en cela au-dessus des autres Israëlites : mais il se vante de jeûner deux jours de surérogation chaque semaine. Ces jours étoient le Lundi, & le Jeudi (*b*); parce, disent-ils, que Moyse monta sur la montagne de Sinaï le Jeudi, & qu'il en descendit le Lundi. Les Chrétiens, pour ne pas leur céder en dévotion, établirent aussi deux jeûnes par semaine; & pour ne se pas rencontrer avec les Juifs, ils les fixérent au Mercredi, & au Vendredi (*c*) : Au Mercredi, en mémoire de la délibération que les Juifs firent pour faire arrêter Jesus-Christ; & le Vendredi, à cause de la Passion de notre Sauveur.

Les Juifs ont toûjours été en réputation d'être grands jeûneurs. On croyoit même qu'ils jeûnoient tous les jours de Sabbat, & qu'ils se macéroient ce jour-là par des œuvres de penitence; comme par la nudité des pieds (*d*) :

*Exercent ubi festa mero pede Sabbatha Reges.*

Et Auguste écrivant à Tibère (*e*), lui dit qu'il n'y a point de Juif qui garde son jeûne du Sabbat aussi exactement qu'il l'a gardé le jour qu'il lui écrit. Justin (*f*) raconte que Moyse, & son Peuple ayant été pendant sept jours à errer dans les déserts d'Arabie, sans trouver de nourriture; consacrérent le jour du Sabbat, qui est le septiéme de la semaine, à un jeûne perpétuel. Ces témoignages pourroient faire impression, si l'on ne connoissoit les Juifs, que sur le rapport de ces Auteurs. Mais on sait certainement que non-seulement ils ne jeûnoient pas ce jour-là; mais même que le jeûne leur y étoit interdit.

Decimas do omnium quæ possideo. *Je donne la dîme de tout ce que je posséde.* Il ne donnoit pas la dîme ni de ses fonds, ni de ses autres biens que la Loi ne soumet pas à la dîme. Elle n'y soumet que les grains, & les fruits de la terre; elle n'y soumet pas expressément les légumes qui viennent dans les jardins : mais seulement ce qui est compris sous le nom de gros fruits, ou de revenus (*g*). C'est de quoi les Rabbins conviennent. Mais il y en a (*h*) qui doutent si les moindres fruits, & les herbes du jardin, si les fruits de l'eau, si les œufs, le lait, le fromage, le fruit du fruit, ou le profit que l'on tire de la vente de ses fruits, n'est pas sujet à la dîme. Et certes saint Matthieu (*i*) nous apprend que les Pharisiens pour se distinguer des autres Israëlites par leur exactitude, affectoient de donner la dîme de cumin, de l'anet, de la mente, & des autres légumes de leurs jardins. Celui-ci étoit apparemment du nombre de ceux qui pour enchérir sur tous les autres, donnoient généralement la dîme de tout ce qu'ils possédoient. C'est ce qui fait ici un sujet de sa complaisance, & de sa vanité.

℣. 13. Publicanus a longe stans. *Le Publicain au contraire se tenant bien loin*, à l'extrémité du parvis du peuple, loin de l'Autel, & du Sanctuaire. Aucune Loi ne défendoit aux Publicains l'entrée du Temple, à moins qu'ils ne fussent Gentils, ou soüillez (*k*). Ainsi l'opinion de ceux qui veulent qu'il se soit placé dans le parvis des Gentils, n'est pas bien fondée. Car on ne doute pas que ce Publicain ne fût Juif.

Nolebat nec oculos ad Coelum levare. *Il n'osoit pas même lever les yeux au Ciel.* Tous les peuples naturellement dans leurs prieres, dans leurs disgraces, élévent les mains, ou les yeux au Ciel, pour implorer le secours de Dieu, dont ils ont tous une idée, plus claire, ou plus confuse, selon qu'ils sont plus, ou moins éloignez de la vraie Religion. Ce Publicain pénétré du sentiment de son indignité, & de ses fautes, n'ose lever les yeux au Ciel; il les tient attachez à la terre, comme étant indigne de voir le jour, & de regarder le trône de son Dieu, qu'il a offensé. Telle est la posture d'un véritable pénitent, & d'un homme qui connoît la grandeur, & la majesté du Dieu qu'il adore. *Cum modestia, & humilitate adorantes magis commendamus Deo preces nostras*, dit Tertullien (*l*), *ne ipsis quidem manibus sublimius datis, sed temperatè, ac propè elatis, ne vultu quidem in audaciam erecto.* C'est ainsi que prioit le Publicain. C'est la posture où prioit Daniel (*m*) : *Seigneur, ce n'est point dans la confiance que nous ayons en notre justice, mais en celle que nous mettons en votre miséricorde, que nous osons prosterner nos priéres devant votre face.*

Sed percutiebat pectus suum. *Mais il frappoit sa poitrine, en disant : Seigneur, ayez pitié de moi, qui suis un pécheur.* Autre geste naturel de ceux qui sont touchez de repentir, & de douleur, comme s'ils vouloient punir leur cœur, qu'ils considérent comme la source des maux dont ils se reconnoissent coupables (*n*). Cette pratique est ordinaire dans l'Eglise; comme elle étoit dans la Synagogue. Les pécheurs pénitens se frappent la poitrine, en signe de componction. On voit dans un Sermon de S. Augustin (*o*), que son peuple ayant oüi le Lecteur, qui proféroit le mot de *confesser*, se frappa rudement la poitrine; s'imaginant que c'étoit de la confession des péchez, dont il parloit : Sur quoi ce saint Docteur prit occasion de leur expliquer les diverses notions du mot de confesser; & qu'il y a une confession de loüanges, comme une confession des péchez.

(a) *Hamm. Beza. Camerar.*
(b) *Buxtorf. Synag. c. 9. sic Epiphan. Theophylact. Grot. Drus. Constit. Clement.*
(c) *Clemens, Ignatius, Epiphan. Ambros. Aug. alii. Tertull. Stationibus quartam, & sextam Sabbathi dicimus. Vide Grot. hic.*
(d) *Juvenal. Satyr. 6.*
(e) *Sueton. in Augusto. c. 76.*
(f) *Justin. lib. 36. Moyses septem Dierum jejunio per deserta Arabiæ cum populo suo fatigatus.... septimum diem more gentis sabbathum appellatum, in omne ævum jejunio sacravit.*
(g) *Exod.* XXII. 29. *Levit.* XVII. 30. 31. *Num.* XVIII. 21.
(h) *Vide Grot. Brug. Mont.*
(i) *Matt.* XXIII 23.
(k) *Ligfoot hic.*
(l) *Tertull. lib. de oratione, c.* 13.
(m) *Dan.* IX. 18. 20.
(n) *Mald. Grot. Brug.*
(o) *Aug. Serm. olim 8. nunc serm. 67. Mox ut hoc verbum sonuit lectoris, secutus est etiam sonus tunsionis pectoris vestri : audito scilicet quod Dominus ait : Confiteor tibi pater, &c.*



Digitized by Google

14. *Dico vobis, descendit hic justificatus in domum suam ab illo: quia omnis qui se exaltat, humiliabitur: & qui se humiliat, exaltabitur.*

15. *Afferebant autem ad illum, & infantes, ut eos tangeret. Quod cùm viderent Discipuli, increpabant illos.*

16. *Jesus autem convocans illos, dixit: Sinite pueros venire ad me, & nolite vetare eos: talium est enim Regnum Dei.*

17. *Amen dico vobis: quicumque non acceperit Regnum Dei sicut puer, non intrabit in illud.*

18. *Et interrogavit eum quidam princeps, dicens: Magister bone, quid faciens vitam æternam possidebo?*

19. *Dixit autem ei Jesus: Quid me dicis bonum? nemo bonus nisi solus Deus.*

20. *Mandata nosti: Non occides: Non mœchaberis: Non furtum facies: Non falsum testimonium dices: Honora patrem tuum, & matrem.*

21. *Qui ait: Hæc omnia custodivi à juventute mea.*

22. *Quo audito, Jesus ait ei: Adhuc unum tibi deest: omnia quæcumque habes vende, & da pauperibus, & habebis thesaurum in Cœlo: & veni, sequere me.*

23. *His ille auditis, contristatus est: quia dives erat valdè.*

24. *Videns autem Jesus illum tristem factum dixit: Quàm difficilè, qui pecunias habent, in Regnum Dei intrabunt.*

14. Je vous déclare que celui-ci s'en retourna chez lui justifié, & non pas l'autre: car quiconque s'éléve, sera abaissé, & quiconque s'abaisse, sera élevé.

15. Quelques-uns aussi lui présentoient de petits enfans, afin qu'il les touchât: ce que ses Disciples voyant, ils les repoussoient avec des paroles rudes.

16. Mais JESUS les appellant à lui, dit à *ses Disciples*: Laissez venir à moi les petits enfans, & ne les en empêchez point; car le Royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent.

17. Je vous dis en vérité, que quiconque ne recevra point le Royaume de Dieu comme un enfant, n'y entrera point.

18. Un homme des principaux du lieu lui ayant fait cette demande: Bon Maitre, que faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle?

19. JESUS lui répondit: Pourquoi m'appellez-vous bon? Il n'y a que Dieu seul qui soit bon.

20. Vous savez les commandemens: Vous ne tuërez point: Vous ne commettrez point d'adultére: Vous ne déroberez point: Vous ne porterez point de faux témoignage: Honorez votre pere, & votre mere.

21. Il lui répondit: J'ai gardé tous ces commandemens dès ma jeunesse.

22. Ce que JESUS ayant entendu, *il lui* dit: Il vous manque encore une chose: Vendez tout ce que vous avez, & le distribuez aux pauvres, & vous aurez un trésor dans le Ciel: puis venez, & me suivez.

23. Mais lui ayant entendu ceci, devint tout triste, parce qu'il étoit extrêmement riche.

24. Et lorsque JESUS eût vû qu'il étoit devenu triste, il dit: Qu'il est difficile que ceux qui ont beaucoup de bien entrent dans le Royaume de Dieu!

## COMMENTAIRE.

℣. 14. AMEN DICO VOBIS, DESCENDIT HIC JUSTIFICATUS AB ILLO. *Je vous déclare que celui-ci s'en retourna dans sa maison justifié, & non pas l'autre.* Ces paroles, *justificatus ab illo*, peuvent s'entendre de plusieurs maniéres. Il descendit du Temple, *ab illo, supplè Templo*; ou, il descendit justifié de Dieu même, *ab illo, Deo*; ou, justifié par le Pharisien, *ab illo, Pharisæo.* Ou plûtôt, *ab illo*, se prend pour *præ illo.* Il descendit plus juste que n'étoit le Pharisien. Ou bien: Il descendit juste, & non pas le Pharisien. Celui-ci se rendit plus criminel devant Dieu par son orgueil; & le Publicain obtint de Dieu la remission de ses péchez, par son humilité. Ce dernier sens est la vraie explication, suivie des meilleurs Interprétes (*a*). Tertullien lit: *Justificatior Pharisæo*; & saint Cyprien: *Justificatus magis quàm ille Pharisæus.* C'est le sens qu'ont suivi le Syriaque, l'Arabe, & plusieurs bons Exemplaires Grecs (*b*). L'humilité du Publicain fut plus agréable à Dieu, que le vain étalage des bonnes actions du Pharisien.

℣. 15. AFFEREBANT AD ILLUM ET INFANTES. *On lui presentoit des enfans, afin qu'il les touchât.* On jugeoit avec raison que la bénédiction, & l'attouchement du Sauveur étoient pour eux une source de graces: Car il sortoit de lui une vertu, qui se faisoit sentir sur tous ceux qui l'approchoient avec de bonnes intentions. Ceci est aussi rapporté dans saint Matthieu, & dans saint Marc (*c*). Le Grec (*d*) marque proprement des enfans à la mammelle.

℣. 16. TALIUM EST ENIM REGNUM DEI. *Le Royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent*; qui ont leur simplicité, leur candeur, leur docilité. C'est dans ces dispositions qu'il faut recevoir, & pratiquer l'Evangile. C'est-là le vrai caractére des Chrétiens.

℣. 18. INTERROGAVIT EUM QUIDAM PRINCEPS. *Un homme des principaux du lieu lui demanda: Bon Maitre, que faut-il que je fasse pour acquerir la vie éternelle?* On ne sait pas où ceci arriva: mais il paroît par la Concorde des Evangélistes, que ce fut dans le chemin entre Béthanie, bourgade au-delà du Jourdain, & Béthanie, près de Jérusalem, où Lazare étoit mort depuis peu. JESUS alloit pour le ressusciter, & ensuite pour célébrer la derniére Pâque, en laquelle il fut crucifié. Saint Matthieu (*e*) nous apprend que c'étoit un

(*a*) *Erasm. Drus. Vat. Grot. Bez. Mald.*
(*b*) Κατέβη οὗτος δεδικαιωμένος εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ ἢ ἐκεῖνος. *Plerique alii*, ἢ γὰρ ἐκεῖνος. *Alii quidam*: παρ' ἐκεῖνον. *Orig.* μᾶλλον αὐτ. *Cant. Syr. Cypr.* μᾶλλον παρ' ἐκεῖνον Φαρισαῖον.
(*c*) *Matt.* XIX. 13. *Marc.* X. 13.
(*d*) Τὰ βρέφη.
(*e*) *Matt.* XIX. 20.

25. *Facilius est enim camelum per foramen acûs transire, quàm divitem intrare in Regnum Dei.*

26. *Et dixerunt qui audiebant : Et quis potest salvus fieri?*

27. *Ait illis : Quæ impossibilia sunt apud homines, possibilia sunt apud Deum.*

28. *Ait autem Petrus : Ecce nos dimisimus omnia, & secuti sumus te.*

29. *Qui dixit eis : Amen dico vobis, nemo est qui reliquit domum, aut parentes, aut fratres, aut uxorem, aut filios, propter Regnum Dei,*

30. *Et non recipiat multò plura in hoc tempore, & in sæculo venturo vitam æternam.*

31. *Assumpsit autem Jesus duodecim, & ait illis : Ecce ascendimus Jerosolymam, & consummabuntur omnia, quæ scripta sunt per Prophetas de Filio Hominis.*

32. *Tradetur enim gentibus, & illudetur, & flagellabitur, & conspuetur :*

33. *Et postquam flagellaverint, occident eum : & tertia die resurget.*

34. *Et ipsi nihil horum intellexerunt, & erat verbum istud absconditum ab eis, & non intelligebant quæ dicebantur.*

35. *Factum est autem, cùm appropinquaret Jericho, cæcus quidam sedebat secus viam, mendicans.*

36. *Et cùm audiret turbam prætereuntem : interrogabat quid hoc esset.*

37. *Dixerunt autem ei, quòd Jesus Nazarenus transiret.*

38. *Et clamavit, dicens : Jesu fili David, miserere mei.*

25. Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, que non pas qu'un riche entre dans le Royaume de Dieu.

26. Et ceux qui l'écoutoient, lui dirent : Qui peut donc être sauvé?

27. Il leur répondit : Ce qui est impossible aux hommes, est possible à Dieu.

28. Alors Pierre lui dit : Pour nous, vous voyez que nous avons tout quitté pour vous suivre.

29. JESUS lui répondit : Je vous dis en vérité que personne ne quittera pour le Royaume de Dieu, ou sa maison, ou son pere, & sa mere, ou ses freres, ou sa femme, ou ses enfans,

30. Qui ne reçoive dès ce monde beacoup davantage, & dans le siécle à venir la vie éternelle.

31. Ensuite JESUS prennant à part les douze *Apôtres*, leur dit : Nous allons à Jérusalem, & tout ce qui a été écrit par les Prophétes touchant le Fils de l'Homme, y va être accompli.

32. Car il sera livré aux Gentils, il sera fouetté, on lui crachera au visage :

33. Et après qu'ils l'auront fouetté, ils le feront mourir, & il ressuscitera le troisiémé jour.

34. Mais ils ne comprirent rien à tout ceci : ce discours leur étoit caché, & ils n'entendoient point ce qu'il leur disoit.

35. Lorsqu'il étoit près de Jéricho, un aveugle se trouva assis le long du chemin, qui demandoit l'aumône ;

36. Et entendant le bruit du peuple qui passoit, il s'enquit de ce que c'étoit.

37. On lui répondit, que c'étoit JESUS de Nazareth qui passoit par là.

38. En même tems il se mit à crier : JESUS fils de David, ayez pitié de moi.

## COMMENTAIRE.

jeune homme; & on voit par la suite, qu'il étoit fort riche. Sur tout le reste de cette histoire, on peut voir le Commentaire sur S. Matthieu.

ỽ. 26. ET QUIS POTEST SALVUS FIERI? *Qui peut donc être sauvé?* S'il est vrai que le salut des riches soit une chose si difficile, qui pourra parvenir au bonheur éternel, puisque le monde est composé ou de gens qui sont si riches, ou qui font tous leurs efforts pour le devenir? JESUS répondit, que *ce qui est impossible aux hommes, est possible à Dieu.* Dieu peut nous inspirer l'amour de la pauvreté, & le mépris des richesses; & par-là nous disposer à quitter tout ce que nous avons pour le suivre; soit que nous quittions le siécle réellement, & pour toûjours; soit que nous l'abandonnions seulement dans la préparation du cœur. Tout cela est un don de Dieu.

ỽ. 30. ET NON RECIPIAT MULTO PLURA IN HOC TEMPORE. *Qui ne reçoive dès ce monde beaucoup d'avantage.* Non pas en même espéce; mais en mérite, & en valeur. S'il quitte des biens temporels, il en recevra d'éternels, infiniment plus précieux. S'il abandonne des parens, ou des amis, il trouvera dans les serviteurs de Dieu plus de secours, & d'amitié, qu'il n'en auroit pû espérer de ses plus proches. Voyez Matt. XIX. 29.

ỽ. 31. ECCE ASCENDIMUS JEROSOLYMAM. *Nous allons à Jérusalem.* C'étoit pour la derniére fois que JESUS y devoit aller. Il étoit à Ephræm (*a*), près le désert de Judée, où il demeura quelque tems avec ses Disciples, après la résurrection de Lazare. Il n'en sortit que le 24. Mars, quatriéme de Nisan, pour aller faire la Pâque à Jérusalem (*b*). Ce fut dans ce voyage qu'il dit à ses Disciples ce que nous lisons ici.

ỽ. 32. FLAGELLABITUR. *Il sera fouetté.* Le Grec (*c*) : *Il sera outragé*, traité indignement.

ỽ. 34. NIHIL HORUM INTELLEXERUNT *Ils ne comprirent rien à tout ceci.* Ils ne comprirent que trop le sens des paroles qu'il leur disoit; & c'est la clarté même de ce discours, qui ne s'accordant pas avec ce qu'ils concevoient du Messie, le leur rendoit inintelligible. Ils ne comprenoient pas comment le Messie pouvoit être exposé à toutes les injures, à tous les outrages, dont il parloit ; à la mort même qu'il devoit souffrir. C'est cela qui les scandalisoit, & dont ils n'entendoient pas le sens.

ỽ. 35. CUM APPROPINQUARET JERICHO. *Lorsqu'il étoit près de Jéricho.* Cet aveugle que JESUS-CHRIST guérit à l'entrée de Jéricho, est fort différent d'un autre, ou de deux autres, dont il est parlé dans S. Matthieu (*d*), & dans S. Marc, & qu'il guérit au sortir de cette ville.

ỽ. 38. JESU, FILI DAVID. JESUS, *fils de David.* C'est ainsi que les Juifs appelloient le Messie.

(a) *Joan.* XI. 54.
(b) *Toynard. Harmon.* p. 83.
(c) Ὑβρισθήσεται.
(d) *Matt.* XX. 29. *Marc.* X. 46.



Digitized by Google

39. *Et qui præibant, increpabant eum ut taceret. Ipse verò multò magis clamabat: Fili David, miserere mei.*

40. *Stans autem Jesus jussit illum adduci ad se. Et cùm appropinquasset, interrogavit illum,*

41. *Dicens: Quid tibi vis faciam? At ille dixit: Domine, ut videam.*

42. *Et Jesus dixit illi: Respice, fides tua te salvam fecit.*

43. *Et confestim vidit, & sequebatur illum magnificans Deum. Et omnis plebs, ut vidit, dedit laudem Deo.*

39. Et ceux qui alloient devant, le reprenoient, en lui disant qu'il se tût: mais il crioit encore beaucoup plus fort: Fils de David, ayez pitié de moi.

40. Alors JESUS s'arrêta, & commanda qu'on le lui amenât. Et comme il se fut approché, il lui demanda:

41. Que voulez-vous que je vous fasse? L'aveugle répondit: Seigneur, faites que je voye.

42. JESUS lui dit: Voyez, votre foi vous a sauvé.

43. Il vid au même instant, & il le suivoit en rendant gloire à Dieu. Ce que tout le peuple ayant vû, il en loua Dieu.

## COMMENTAIRE.

ỳ. 42. FIDES TUA TE SALVUM FECIT. *Votre foi vous a sauvé*, ou, vous a guéri. Le Sauveur attribuë d'ordinaire la guérison de ceux à qui il rend la santé, à leur foi, & à leur confiance en Dieu. Les guérisons s'obtiennent par la foi, & confirment la foi des peuples. Elles sont à divers égards des motifs, & des effets de la foi.

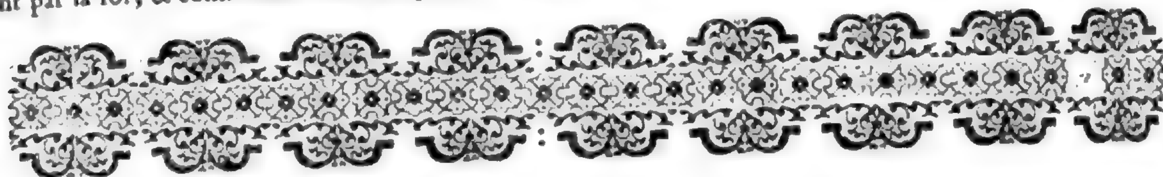

# CHAPITRE XIX.

*Zachée reçoit* JESUS *dans sa maison. Prédiction du malheur des Juifs. Entrée triomphante de* JESUS *dans Jérusalem. Il pleure sur la ruine future de cette ville. Il chasse les Marchands du Temple.*

ỳ. 1. *ET ingressus perambulabat Jericho:*

2. *Et ecce vir nomine Zachæus, & hic princeps erat Publicanorum, & ipse dives,*

3. *Et quærebat videre Jesum, quis esset: & non poterat præ turba, quia staturâ pusillus erat.*

4. *Et præcurrens ascendit in arborem sycomorum ut videret eum: quia inde erat transiturus.*

5. *Et cùm venisset ad locum, suspiciens Jesus vidit illum, & dixit ad eum: Zachæe, festinans descende: quia hodie in domo tua oportet me manere.*

ỳ. 1. JESUS étant entré dans Jéricho, passoit par la ville:

2. Il y avoit un homme nommé Zachée, chef des Publicains, & fort riche,

3. Qui avoit envie de voir JESUS pour le connoitre, & qui ne le pouvoit à cause de la foule, parce qu'il étoit fort petit.

4. C'est pourquoi il courut devant, & monta sur un sycomore pour le voir; parce qu'il devoit passer par là.

5. JESUS étant venu en cet endroit, leva les yeux en haut, & l'ayant vû, il lui dit: Zachée, hâtez-vous de descendre, parce qu'il faut que je loge aujourd'hui dans votre maison.

## COMMENTAIRE.

ỳ. 2. ECCE VIR NOMINE ZACHÆUS. *Il y avoit un homme, Chef des Publicains.* JESUS venant d'Ephrem, & allant à Jérusalem, passe par Jéricho. Il y arrive sur le soir; & un fermier général, nommé Zachée, homme riche, & fort curieux de voir un homme si célébre, monte sur un arbre, pour avoir le bonheur de le considérer en passant, au milieu de la foule qui le suivoit, & qui l'environnoit. *Zachée*, ou *Zachaï*, est un nom qui n'est pas inconnu parmi les Juifs (*a*).

ỳ. 4. PRÆCURRENS ASCENDIT IN ARBOREM SYCOMORUM. *Il courut devant, & monta sur un sycomore, pour le voir.* Le sycomore que nous connoissons dans ce pays, est différent du sycomore de Judée. Celui-ci est un arbre qui tient du figuier, & du meurier (*b*); d'où lui vient le nom de *sycomore*, composé de *sycos*, un figuier, & *moros*, un meurier. Il porte son fruit, non à l'extrémité de ses branches, mais attaché à son tronc. C'est une figue fort douce, sans grains au dedans, & qui ne meurit point, qu'on ne la pique avec des espèces de peignes de fer. C'est ce que Pline nous en dit. L'Arabe le traduit par *ginmus*, & Léon (*c*) dans sa description de l'Afrique, l'appelle de même, & le décrit comme a fait Pline.

ỳ. 5. HODIE IN DOMO TUA OPORTET ME MANERE. *Zachée, hâtez-vous de descendre; parce qu'il faut que je loge aujourd'hui dans votre maison.* J'ai choisi votre maison pour y loger, & pour y passer la nuit.

(a) 1. *Esdr.* II. 9. III. 20.
(b) *Plin. lib.* 3. c. 7.
(c) *Leo, Descriptio Africæ. lib.* 9. *Grot. hîc.*



Digitized by Google

6. *Et festinans descendit, & excepit illum gaudens.*

7. *Et cùm viderent omnes, murmurabant, dicentes, quod ad hominem peccatorem divertisset.*

8. *Stans autem Zachæus, dixit ad Dominum: Ecce dimidium bonorum meorum, Domine, do pauperibus: & si quid aliquem defraudavi, reddo quadruplum.*

9. *Ait Jesus ad eum: Quia hodie salus domui huic facta est: eò quòd & ipse filius sit Abrahæ.*

10. *Venit enim Filius Hominis quærere, & salvum facere quod perierat.*

6. Zachée descendit aussi-tôt, & le reçut avec joye.

7. Tous ceux qui le virent, disoient en murmurant: Il est allé loger chez un homme de mauvaise vie.

8. Cependant Zachée se présentant devant le Seigneur, lui dit: Seigneur, je m'en vais donner la moitié de mon bien aux pauvres: & si j'ai fait tort à quelqu'un en quoi que ce soit, je lui en rendrai quatre fois autant.

9. Sur quoi JESUS lui dit: Cette famille a reçû aujourd'hui le salut, parce que celui-ci est aussi enfant d'Abraham;

10. Car le Fils de l'Homme est venu pour chercher, & pour sauver ce qui étoit perdu.

## COMMENTAIRE.

JESUS voyoit le cœur de Zachée; il savoit les bonnes dispositions qu'il y avoit mises (*a*); il avoit deja sa demeu-
re au fond de son ame, avant qu il entrât dans son logis: *Suscipitur Christus in domum, qui jam habitabat in cor-
de*, dit saint Augustin.

℣. 7. MURMURABANT, QUOD AD HOMINEM PECCATOREM DIVERTISSET. *Ils disoient en mur-
murant: Il est allé loger chez un homme de mauvaise vie*; chez un pécheur. C'est ainsi qu'on appe loit communé-
ment les Publicains; comme gens dont la profession étoit exposée à pécher presque co t nuellem nt; comme gens
dans l'habitude continuelle du péché. Plusieurs Peres (*b*) ont prétendu que Zachée étoit Gentil; & ce qu'on lit
ci-après, ℣. 9. *Celui-ci est aussi fils d'Abraham*, semble insinuer qu'auparavant il ne l'étoit pas; qu'il n'étoit pas
Juif. Mais ces raisons sont foibles. Il est indubitable que souvent les Juifs prenoient des emplois de Publicains.
Lévi, ou saint Matthieu, & le Publicain dont il est parlé au Chapitre précédent (*c*), qui monta au Temple avec le
Pharisien, étoient Juifs; ils étoient pécheurs dans le même sens que Zachée. Celui-ci devie t *fils d'Abraham*, non
en embrassant le Judaïsme; mais en recevant la foi de JESUS-CHRIST. Il imite la foi d'Abraham, qui est le Pe-
re des Fidéles, & des Croyans (*d*).

℣. 8. ECCE DIMIDIUM BONORUM MEORUM DO PAUPERIBUS. *Seigneur, je m'en vais donner la moi-
tié de mon bien aux pauvres.* Zachée charmé de l'honneur que JESUS-CHRIST lui fait, descend promptement
de son sycomore; & pour faire cesser les murmures du peuple, qui se plaignoit que JESUS-CHRIST eût choisi son
logement chez un Publicain, il dit en présence de tout le monde, qu'il est prêt de rendre quatre fois au double tout
le bien qu'on pourra lui justifier être mal acquis; & que du reste il en donne la moitié aux pauvres. On ne pou-
voit porter plus loin la justice de la restitution. Il est prêt de rendre tout ce qu'il a acquis par de mauvaises voies;
il le rend à ceux qui ont souffert le dommage, & il le rend quatre fois au double: Rigueur, que la Loi n'e-
xigeoit que dans un petit nombre de cas (*e*). Et comme il pouvoit y avoir des personnes mortes, absentes, ou
éloignées, à qui il ne pouvoit faire cette restitution, pour y suppléer, il s'engage de donner la moitié de son
restant aux pauvres. On remarque que les Loix Romaines (*f*) condamnoient les Publicains convaincus de concus-
sion, ou de fraude, à restituer la chose quatre fois au double. Zachée se condamne lui-même à cette peine, sans
attendre le jugement des hommes; & il se l'impose plus forte que n'auroient pû faire les Juges, s'il se fut of-
fert de plein gré à faire cette restitution (*g*).

℣. 9. DIXIT JESUS AD EUM. JESUS *lui dit*. On pourroit traduire: JESUS *dit en parlant de lui*.
HODIE HUIC DOMUI SALUS A DEO FACTA EST. *Cette famille a reçû aujourd'hui le salut; parce que
celui-ci est aussi enfant d'Abraham.* Zachée devient fidéle; il devient le fi s, & l'imitateur d'Abraham; & par-là sa
maison devient une maison de benédiction (*h*). Ci-devant Zachée étoit un pécheur, un profane, un enfant de té-
nébres; tout d'un coup il est juste, fidéle, enfant de lumiére, vrai Israëlite. Il étoit malade; il devient sain, &
avec JESUS-CHRIST le salut, la grace, la justice entrent dans sa maison. Le bienfait de sa présence ne se bor-
ne pas à Zachée; il se répand sur toute sa famille. Ses enfans, ses domestiques, ses Commis se convertissent avec
lui. Quelques-uns (*i*) restreignent ces mots, *huic domui*, à la personne de Zachee. Le Pere de famille est regar-
dé comme toute la famille. Mais le premier sens est meilleur.

On a déja vû l'opinion de ceux qui ont crû que Zachée étoit Gentil: mais cette opinion n'a que très-peu de
sectateurs aujourd'hui (*k*). La plûpart des Commentateurs (*l*) croyent avec beaucoup plus de vraisemblance, qu'il
étoit Juif. Saint Clément d'Alexandrie (*m*) dit que quelques-uns l'ont confondu avec saint Matthias, prétendant
qu'il avoit été élevé à l'Apostolat après la mort du Sauveur, & la prévarication de Judas. On lit aussi dans les
Constitutions, & les autres Ecrits supposez de saint Clement (*n*), que saint Pierre fit Zachée Evêque de Césarée
en Palestine, & ce n'est point une opinion, qui ne soit avancée qu'en passant, & par occasion; la chose y est rap-
portée fort au long. Rufin (*o*) dit la même chose dans la Préface sur le Livre des Récognitions de saint Clé-
ment, qu'il avoit traduit. Saint Pierre Chrysologue (*p*) dit positivement que Zachée avoit été Evêque: mais
on n'a eu aucune bonne preuve qu'il ait jamais gouverné l'Eglise de Césarée. Eusébe, qui ne pouvoit ignorer
ce qu'on en avoit dit à la gloire de son Eglise, ne s'en prévaut en aucun endroit. Il y a beaucoup d'apparence
qu'on a confondu Zachée le Publicain avec un autre Zachée, Evêque de Césarée, au second siécle de l'Eglise (*q*).

℣. 10. VENIT ENIM FILIUS HOMINIS QUÆRERE, &c. *Le Fils de l'homme est venu chercher ce qui*

(a) *Aug. serm. aliàs 8. de verb. Apostoli nunc 174. c. 4. Visus est, & vidit: sed nisi visus esset, non videret; quos enim prædestinavit: hos & vocavit. . . ut videremus visi sumus; ut diligeremus dilecti sumus.*

(b) *Cyprian. lib. 2. ep. 3. & lib. de opere, & eleemos. Tertull. lib. 4. contra Marcion. Chrysost. homil. de Zachæo. Ambros. Beda hic.*

(c) *Luc.* XVIII. 10. 11.

(d) *Rom.* IV. 3. 9. 16. *Galat.* III. 6. 7.

(e) *Exod.* XXII. 1. *Si quis furatus fuerit bovem, aut ovem. . . quinque boves pro uno bove restituet, & quatuor oves pro una ove.*

(f) *L. hoc edicto in fine digest. de Publican. apud Quistorp. in Walæo.*

(g) *Vide Grot. hic.*

(h) *Vide sup. Luc.* XVIII. 9. & 2. *Reg.* III. 18. & *Heb.* I. 7.

(i) *Brug. Grot. Theophyl.*

(k) *Hammond. hic. Vide & Mald. ad* ℣. 7.

(l) *Mald. Grot. Est. Menoch. Tir. Castal. alii passim.*

(m) *Clem. Alex. Strom. lib.* 4.

(n) *Constitut. Clement. lib. 7. c. 46. Recognit. lib. 3. c. 65. 74. homil. 3. c. 65. 72.*

(o) *Rufin. Præfat. Recognition.*

(p) *Chrysolog. homil. de Zachæo.*

(q) *Prædestinat. Sirmondi, c. 11. 13. pag. 15.* Voyez Tillemont, Note 25. sur J. C.



Digitized by Google

11. *Hæc illis audientibus, adjiciens dixit parabolam, eò quòd esset prope Jerusalem: & quia existimarent quòd confestim Regnum Dei manifestaretur.*

12. *Dixit ergo: Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum, & reverti.*

13. *Vocatis autem decem servis suis, dedit eis decem mnas, & ait ad illos: Negotiamini dum venio.*

11. Comme ces gens-là étoient attentifs à ce qu'il disoit, il ajoûta encore une parabole, sur ce qu'il étoit proche de Jérusalem, & qu'ils s'imaginoient que le regne de Dieu devoit paroître bien-tôt.

12. Il leur dit dònc: Il y avoit un homme de grande naissance, qui s'en alla dans un pays fort éloigné pour y recevoir un Royaume, & s'en revenir *ensuite:*

13. Et appellant dix de ses serviteurs, il leur donna dix mines *d'argent*, & leur dit: Faites profiter cet argent, jusqu'à ce que je revienne.

## COMMENTAIRE.

*étoit perdu.* Zachée étoit une brebis égarée du troupeau d'Israël (a); je suis venu la rechercher. C'est pour justifier sa conduite, & pour faire tomber le murmure de ceux qui se scandalisoient de ce qu'il logeoit chez un Publicain.

ỳ. 11. EXISTIMARENT QUOD CONFESTIM REGNUM DEI MANIFESTARETUR. *Ils s'imaginoient que le regne de Dieu devoit paroître bien-tôt.* Après tout ce que JESUS-CHRIST leur avoit dit de son Royaume, de sa mort, de sa consommation, de sa résurrection, ils crûrent que le Royaume de Dieu alloit se manifester, & que dans ce voyage le Sauveur se feroit reconnoître pour Roi par toute la nation des Juifs: Car ils ne pouvoient se défaire des préjugez dont ils étoient remplis sur sa personne, & sur le regne temporel du Messie. Tout ce qui ne revenoit pas à cette idée leur étoit entiérement impénétrable. C'étoit pour eux un langage incomprehensible (b).

ỳ. 12. HOMO QUIDAM NOBILIS. *Un homme d'une grande naissance alla dans un pays étranger, pour recevoir un Royaume, & pour revenir ensuite.* La parabole que JESUS-CHRIST propose ici, a deux parties, qu'il faut bien distinguer. La premiére est renfermée dans les versets 12. 14. 15. 27. qui regarde les sujets rebelles du Prince, qui va recevoir le Royaume dans un pays éloigné. L'autre partie de la parabole, contenuë dans les versets 13. 15.... 26. regarde les serviteurs à qui ce Prince avoit confié son argent, pour le faire valoir. Quant à la premiére partie, on ne doit pas se figurer ici un Prince souverain, qui se met à la tête de ses armées, & qui va dans un pays éloigné attaquer ses ennemis, & faire la conquête d'un Royaume. Ce n'est pas-là le sens de la parabole, comme on peut s'en convaincre, si l'on veut en considérer attentivement toutes les circonstances. JESUS-CHRIST parloit aux Juifs suivant ce qui se passoit chez eux, & à leurs yeux. Leurs Princes étoient des Rois dépendans des Romains, établis par eux, & qui pouvoient être déposez, & releguez par les Empereurs, comme de simples particuliers; ainsi qu'il arriva en effet à quelques-uns d'entre eux, comme Archelaüs, & Hérode Antipas. Ils étoient obligez d'aller à Rome, pour y recevoir le Royaume de la main des Empereurs (c). C'est ainsi qu'Hérode le Grand, son fils Archelaüs, Agrippa, & les autres furent établis, & reconnus Rois de Judée. On voit dans ce qui arriva à Archelaüs, presque toutes les circonstances de cette parabole vérifiées à la lettre.

Archélaüs étoit *un homme d'une grande naissance*, puisqu'il étoit fils du Grand Hérode. Il fut obligé d'aller *dans un pays éloigné*, à Rome, *pour recevoir le Royaume* de l'Empereur Auguste. Les Juifs, *qui le haïssoient*, à cause de sa cruauté, & de la dure domination de son pere Hérode, allérent à Rome, & l'accusérent auprès de l'Empereur (d), des meurtres commis dans le Temple, & dans la ville contre plusieurs personnes, se rangérent du parti d'Hérode Antipas son frere, & son compétiteur, demandant d'être absolument affranchis du joug des Rois, & d'être réduits en simple Province Romaine. Auguste n'eut point d'égard à leurs plaintes. Hérode fut confirmé dans le Royaume de Judée (e). *Il revint ayant reçû le Royaume*, & tira vengeance de ceux qui avoient envoyé après lui, disant: *Nous ne voulons pas que celui-ci regne sur nous.* Soit que JESUS-CHRIST ait fait attention à l'histoire de ce Prince, ou qu'il ait proposé cette parabole en général, il est certain que rien ne lui ressemble davantage que ce qui arriva à Archélaüs, après la mort du Roi son pere, quelques trente-six ans avant que JESUS-CHRIST proposât la parabole que nous lisons ici.

Dans cette parabole, l'homme d'une grande naissance, est le Fils de Dieu, qui est venu en ce monde, & qui a paru parmi les Juifs, pour y posséder un Royaume qui lui étoit dû. Mais ayant été rejetté par ses propres sujets, qui non-seulement ne l'ont pas voulu recevoir pour leur Roi, mais aussi l'ont traité indignement, jusqu'à l'attacher à une Croix; ce même Sauveur viendra un jour armé de colére, & exercera contre eux toute la rigueur de sa vengeance. Et c'est en effet ce qui arriva quarante ans après la Passion de JESUS-CHRIST.

ỳ. 13. VOCATIS DECEM SERVIS SUIS, DEDIT EIS DECEM MNAS. *Ayant appellé dix de ses serviteurs, il leur donna dix mines d'argent.* Voici la seconde partie de la parabole proposée par le Sauveur. Le Prince avant que de partir pour aller recevoir le Royaume, distribuë à ses esclaves dix mines. La mine Hébraïque valoit environ soixante sicles d'argent, ou quatre-vingt-dix-sept livres, six sols, dix deniers de notre monnoye. La mine des Grecs valoit de notre monnoye quarante livres, quatorze sols, dix deniers. Ainsi les dix mines faisoient pour ce tems-là une somme assez considérable. L'intention du Prince étoit qu'en son absence ses serviteurs fissent valoir cet argent, ou par le trafic, ou par leur industrie; ou enfin en le donnant à la banque (f). Voyez ce qui a été remarqué sur S. Matthieu, XXV. 14. 15. où l'on trouve une parabole qui est presque la même que celle-ci.

Le dessein de JESUS-CHRIST est de montrer ici que les Juifs, désignez par les serviteurs à qui le Prince donne son argent, seront traitez suivant l'usage qu'ils en auront fait. Ceux qui croiront à l'Evangile, & qui seront fidéles à en pratiquer les conseils, & les ordonnances, seront comblez de nouvelles graces, & d'une gloire infinie. Ceux qui demeureront dans l'infidélité, & dans l'endurcissement; qui fermeront les yeux à la lumiére de l'Evangile, & qui retiendront l'argent de leur Seigneur, enfermé dans une bourse; c'est-à-dire, la connoissance de la Loi, & de l'Evangile, sans en faire aucun usage, & sans entrer dans les desseins de Dieu sur eux, seront non-seulement privez de ces connoissances, & de ces lumiéres; mais traitez avec rigueur par leur Maître, comme des

(a) *Matt.* XV. 24. *Non sum missus nisi ad oves quæ perierunt domûs Israël. Vide &* XVIII. 11. 12. 13.
(b) *Luc.* XVIII. 34.
(c) *Vide Cleric. ad Hammond. & in Not. ad N. T. Gallic.*
(d) *Joseph Antiq. lib.* 17. *c.* 11. *p.* 601 602.
(e) *Idem ibid. c.* 13. & 15.
(f) Dans S. Clément d'Alex. liv. I Strom. Origénes sur saint Matth. XII. & ailleurs, on trouve cette sentence attribuée à J. C. *Soyez de bons Banquiers.* Γίνεσθε τραπεζῖται δόκιμοι.

Digitized by Google

*14. Cives autem ejus oderant eum; & miserunt legationem post illum, dicentes: Nolumus hunc regnare super nos.*

*15. Et factum est ut rediret accepto regno; & jussit vocari servos, quibus dedit pecuniam, ut sciret quantum quisque negotiatus esset.*

*16. Venit autem primus dicens: Domine, mna tua decem mnas acquisivit.*

*17. Et ait illi: Euge bone serve, quia in modico fuisti fidelis, eris potestatem habens super decem civitates.*

*18. Et alter venit, dicens: Domine, mna tua fecit quinque mnas.*

*19. Et huic ait: Et tu esto super quinque civitates.*

*20. Et alter venit, dicens: Domine, ecce mna tua, quam habui repositam in sudario:*

*21. Timui enim te, quia homo austerus es: tollis quod non posuisti, & metis quod non seminasti.*

*22. Dicit ei: De ore tuo te judico serve nequam, sciebas quòd ego homo austerus sum, tollens quod non posui, & metens quod non seminavi:*

*23. Et quare non dedisti pecuniam meam ad mensam, ut ego veniens cum usuris utique exegissem illam?*

*24. Et astantibus dixit: Auferte ab illo mnam, & date illi qui decem mnas habet.*

*25. Et dixerunt ei: Domine, habet decem mnas.*

*26. Dico autem vobis, quia omni habenti dabitur, & abundabit: ab eo autem qui non habet, & quod habet auferetur ab eo.*

14. Mais comme ceux de son pays le haïssoient: ils envoyérent après lui des députez pour faire cette protestation: Nous ne voulons point que celui-ci soit notre Roi.

15. Etant donc revenu, après avoir pris possession de son Royaume, il commanda qu'on lui fit venir ses serviteurs, ausquels il avoit donné son argent, pour savoir combien chacun l'avoit fait profiter.

16. Le premier étant venu, lui dit: Seigneur, votre mine *d'argent* vous en a acquis dix autres.

17. Il lui répondit: O bon serviteur, parce que vous avez été fidelle en ce peu *que je vous avois commis*, vous aurez le commandement sur dix villes.

18. Le second étant venu, lui dit: Seigneur, votre mine *vous* en a acquis cinq autres.

19. Son maître lui dit: Je veux aussi que vous commandiez à cinq villes.

20. Il en vint un troisiéme, qui lui dit: Seigneur, voici votre mine, que j'ai tenue enveloppée dans un mouchoir;

21. Parce que je vous ai craint, sachant que vous êtes un homme sévére, qui redemandez ce que vous n'avez point donné, & qui recueillez ce que vous n'avez point semé.

22. Son Maître lui répondit: Méchant serviteur, je vous condamne par votre propre bouche: vous saviez que je suis un homme sévére, qui redemande ce que je n'ai point donné, & qui recueille ce que je n'ai point semé:

23. Pourquoi donc n'avez-vous pas mis mon argent à la banque, afin qu'à mon retour je le retirasse avec les intérêts?

24. Alors il dit à ceux qui étoient présens: Otez-lui la mine qu'il a, & la donnez à celui qui en a dix.

25. Mais, Seigneur, répondirent-ils, il en a *déja* dix.

26. Je vous déclare, leur dit-il, qu'on donnera à celui qui a déja, & qui sera comblé de biens; & que pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il a.

## COMMENTAIRE.

serviteurs inutiles, & peu affectionnez à son service. Dans la parabole des dix talens distribuez aux serviteurs du pere de famille (*a*), & qui est la même què celle-ci, quant au sens, & à l'intention de JESUS-CHRIST, l'esclave qui n'a pas fait profiter son talent, est chassé du logis de son Maître, & jetté dans les ténébres extérieures, où il y a des pleurs, & des grincemens de dents.

℣. 17. ESTO POTESTATEM HABENS SUPER DECEM CIVITATES. *Vous aurez le commandement sur dix villes.* Le Fils de Dieu se proportionne toûjours à la portée, & aux préjugez de ses auditeurs, en représentant son Eglise sous l'idée d'un Royaume. Les Apôtres, & les Disciples sont les serviteurs fidéles, qui ont sçû faire profiter le talent que le Seigneur leur a mis en main; je veux dire, embrasser la foi, suivre JESUS-CHRIST, quitter toute chose pour son service. Il les établit sur dix villes; il leur donne des Vicéroyautez, & des Intendances, & les premiéres Dignitez de son Etat. Ils sont les Princes de l'Eglise, les Chefs des Fidéles, les Juges des nations, la race choisie, le Sacerdoce Royal.

℣. 19. ERIS SUPER QUINQUE CIVITATES. *Vous commanderez à cinq villes.* Tous les Disciples de JESUS-CHRIST n'ont pas le même degré d'honneur, ni dans le monde, ni dans le Ciel; parce qu'ils n'ont pas tous fait un usage égal des graces qu'ils ont reçûes de Dieu (*b*). Les uns sont au premier rang; ce sont les Apôtres: puis ceux qui ont le don de prophétie; puis les Docteurs; puis ceux à qui Dieu donne la vertu de guérir les malades, &c. Enfin il y a plusieurs demeures, & plusieurs degrez de gloire dans la maison du Pere Céleste (*c*).

℣. 21. TIMUI ENIM TE, QUIA HOMO AUSTERUS ES. *Je vous ai craint, sachant que vous êtes un homme sévére*; à la lettre (*d*), *un homme austére.* Mais ce dernier terme dans la Langue Grecque, & dans la Latine, ne

(a) *Matt. xxv. 30.*
(b) *1. Cor. xii. 28. 29.*
(c) *Joan. xiv. 2.*

(d) Ὅτι ἄνθρωπος αὐστηρὸς εἶ. *Matt. xxv. 24.* Ὅτι σκληρὸς εἶ ἄνθρωπος. *Vide Pisca. ad Matt. xxv. 24. & Cleric. ad Hamm. hic*

27. *Verumtamen inimicos meos illos, qui noluerunt me regnare super se, adducite huc, & interficite ante me.*

28. *Et his dictis, præcedebat ascendens Jerosolymam.*

29. *Et factum est, cùm appropinquasset ad Betphage, & Bethaniam, ad montem, qui vocatur oliveti, misit duos Discipulos suos,*

30. *Dicens: Ite in castellum, quòd contra est: in quod introeuntes, invenietis pullum asinæ alligatum, cui nemo unquam hominum sedit: solvite illum, & adducite.*

31. *Et si quis vos interrogaverit: Quare solvitis? Sic dicetis ei: Quia Dominus operam ejus desiderat.*

32. *Abierunt autem qui missi erant: & invenerunt, sicut dixit illis, stantem pullum.*

33. *Solventibus autem illis pullum, dixerunt domini ejus ad illos: Quid solvitis pullum?*

34. *At illi dixerunt: Quia Dominus eum necessarium habet.*

35. *Et duxerunt illum ad Jesum. Et jactantes vestimenta sua supra pullum imposuerunt Jesum.*

36. *Eunte autem illo, substernebant vestimenta sua in via.*

37. *Et cùm appropinquaret jam ad descensum montis oliveti, cœperunt omnes turbæ Discipulorum gaudentes laudare Deum voce magna super omnibus, quas viderant, virtutibus.*

27. Quant à mes ennemis, qui n'ont pas voulu m'avoir pour Roi, qu'on les améne ici, & qu'on les tue en ma présence.

28. Lorsqu'il eut parlé de la sorte, il marchoit avant tous les autres, pour arriver à Jérusalem.

29. Et étant arrivé près de Bethphagé, & de Béthanie, à la montagne qu'on appelle des oliviers, il envoya deux de ses Disciples,

30. Et leur dit: Allez-vous-en à ce village qui est devant vous; vous y trouverez en entrant un ânon lié, sur lequel nul homme n'a jamais monté; déliez-le, & me l'amenez.

31. Que si quelqu'un vous demande pourquoi vous le déliez, vous lui répondrez ainsi: C'est parce que le Seigneur en a besoin.

32. Ceux qu'il envoyoit, partirent donc, & trouvérent l'ânon comme il le leur avoit dit.

33. Et comme ils le délioient, ceux à qui il étoit leur dirent: Pourquoi déliez-vous cet ânon?

34. Ils leur répondirent: Parce que le Seigneur en a besoin.

35. Ils l'amenérent donc à JESUS; & mettant leurs vêtemens sur l'ânon, ils le firent monter dessus.

36. Et par tout où il passoit, ils étendoient leurs vêtemens le long du chemin.

37. Mais lorsqu'il approcha de la descente de la montagne des oliviers, tous les Disciples en foule étant transportez de joye, commencérent à louer Dieu à haute voix pour toutes les merveilles qu'ils avoient vûes,

## COMMENTAIRE.

signifie pas la même chose qu'en François. Il marque ici un homme interessé, dur, avare, tenace. Ce mauvais serviteur pour excuser sa négligence, accuse son Maître de dureté. Mais on rétorque son excuse contre lui-même. ℣℣. 22. 23. Si je suis tel que tu le dis, que ne mettois-tu mon argent à la banque, afin qu'à mon tour je le retirasse avec usure? Voyez ce qu'on a dit sur ce sujet dans le Commentaire sur S. Matt. Chap. xxv. 26. 27.

℣. 27. INTERFICITE CORAM ME. *Qu'on les tuë en ma présence.* C'est ce qui fut accompli par les Romains, exécuteurs de la vengeance de Dieu contre les Juifs incrédules, & endurcis.

℣. 28. PRÆCEDEBAT ASCENDENS JEROSOLYMAM. *Il marchoit avant tous les autres, pour arriver à Jérusalem.* Les Disciples étoient dans la crainte de ce qui devoit arriver au Sauveur, dans ce voyage de Jérusalem. Ils savoient la haine des Pharisiens contre lui (*a*), & qu'ils ne cherchoient que l'occasion de le faire mourir. Il leur avoit prédit sans énigme qu'il alloit être outragé, foüetté, mis a mort dans Jérusalem (*b*). Tout cela retenoit les Apôtres; & ils auroient bien voulu détourner JESUS-CHRIST, de ce voyage: mais ils savoient ce qui étoit arrivé à saint Pierre (*c*), qui avoit voulu lui faire quelques remontrances là-dessus. Ils le suivoient donc; mais à regret: & lui, pour leur faire voir qu'il ne craignoit rien, & qu'il alloit librement à la mort, se mit à leur tête, & marchoit le premier (*d*).

29. CUM APPROPINQUASSET AD BETHPHAGE, ET BETHANIAM. *Etant arrivé près de Bethphagé, & de Béthanie.* Etant parti de Jéricho, il vint à Béthanie, & fut reçû par Lazare, & ses sœurs Marthe, & Marie. Six jours avant la Pâque, il dîna chez Simon le Lépreux (*e*), où Marie répandit sur ses pieds un parfum précieux. Le lendemain Lundi, cinq jours avant sa Passion, étant parti de Béthanie, comme il fut arrivé près de Bethphagé, qui étoit une espéce de fauxbourg de Jérusalem, au pied du mont des Oliviers, il envoya deux de ses Disciples, pour lui amener l'ânesse, & l'ânon sur lequel il devoit faire son entrée solemnelle à Jérusalem. On peut voir sur toute cette cérémonie notre Commentaire sur S. Matthieu, XXI. 1. & suivans.

℣. 37. AD DESCENSUM MONTIS OLIVETI. *A la descente de la montagne des Oliviers.* Bethphagé étoit sur le côteau, ou sur le penchant de cette montagne; & entre le mont des Oliviers, & la ville de Jérusalem, il n'y avoit que la vallée de Josaphat, au milieu de laquelle coule le torrent de Cédron. Lors donc que les Disciples approchérent de la ville, saisis d'un saint enthousiasme, il commencérent à crier, & à publier les loüanges de J. C. qui avoit fait tant de merveilles en leur faveur. JESUS alloit toûjours accompagné d'une grande foule de peuple; & on peut juger de l'effet que firent ces troupes, & ces acclamations sur le penchant du mont des Oliviers, à la vûe de toute la ville de Jérusalem.

(a) *Joan.* XI. 47... 54.
(b) *Luc.* XVIII. 31... 33. *Matt.* XX. 17... 19. *Marc.* X. 32. 34.
(c) *Matt.* XVI. 23. *Vade post me, sathana, scandalum es mihi.*
(d) Ἐπορεύετο ἔμπροσθεν ἀναβαίνων εἰς Ἱεροσόλυμα. *Marc.* X. 32. Ἦν προάγων αὐτοὺς ὁ Ἰησοῦς.
(e) *Joan.* XII. 1. 2.

℣. 38.

Digitized by Google

*38. Dicentes: Benedictus, qui venit Rex in nomine Domini. Pax in Cælo, & gloria in excelsis.*

*39. Et quidam Pharisæorum de turbis dixerunt ad illum: Magister, increpa Discipulos tuos.*

*40. Quibus ipse ait: Dico vobis, quia si hi tacuerint, lapides clamabunt.*

*41. Et ut appropinquavit, videns civitatem, flevit super illam, dicens:*

*42. Quia si cognovisses, & tu, & quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi, nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis.*

*43. Quia venient dies in te; & circumdabunt te inimici tui vallo, & circumdabunt te; & coangustabunt te undique;*

*44. Et ad terram prosternent te, & filios tuos, qui in te sunt, & non relinquent in te lapidem super lapidem; eò quòd non cognoveris tempus visitationis tuæ.*

38. En disant : Béni soit le Roi qui vient au nom du Seigneur. Que la paix soit dans le Ciel, & la gloire dans les cieux très-hauts.

39. Alors quelques-uns des Pharisiens qui étoient parmi le peuple, lui dirent : Maître, faites taire vos Disciples.

40. Il leur répondit : Je vous déclare que si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes crieront.

41. Comme il fut arrivé proche de Jérusalem, regardant la ville, il pleura sur elle, en disant :

42. Ah si tu reconnoissois au moins en ce jour qui t'est encore donné, ce qui te peut apporter la paix ! Mais maintenant tout cela est caché à tes yeux.

43. Car il viendra un tems malheureux pour toi, où tes ennemis t'environneront de tranchées, qu'ils t'enfermeront, & te serreront de toutes parts ;

44. Qu'ils te renverseront par terre, toi, & tes enfans qui sont au milieu de toi, & qu'ils ne te laisseront pas pierre sur pierre ; parce que tu n'as pas connu le tems auquel Dieu t'a visitée.

## COMMENTAIRE.

℣. 38. Pax in Coelo; et gloria in excelsis. *Que la paix soit dans le Ciel; & gloire dans les hauts lieux.* Que le Seigneur qui regne dans les Cieux, nous donne la paix, & toute sorte de prospéritez. Qu'une paix éternelle, & inaltérable regne entre Dieu, & les hommes. Que le Très-Haut soit loüé, & glorifié dans tous les siécles.

℣. 40. Lapides clamabunt. *Les pierres crieront.* Expression proverbiale. Dieu a résolu de me glorifier dans ce jour, pour accomplir les Prophéties. Rien n'est capable d'empêcher l'execution de ses décrets. Si les hommes se taisent, Dieu fera parler les pierres.

℣. 41. Videns civitatem, flevit super illam. *Regardant la ville, il pleura sur elle.* Cette circonstance n'est racontée que dans saint Luc. Jesus-Christ prévoyant les malheurs futurs de Jerusalem, est attendri sur elle. Il la pleure dans une circonstance, où tout le monde ne paroissoit occupé qu'à lui témoigner sa joye, & où lui-même sembloit avoir le plus lieu d'être content. Les larmes qu'il répandoit dûrent faire une double impression sur ceux qui en furent témoins. Ils dûrent en conclure premiérement, la grandeur du péril de Jérusalem ; & secondement, sa certitude, & sa proximité: & enfin, la bonté, & la charité constante qu'il conservoit pour une ville ingrate, qui étoit sur le point de le faire mourir, & qui alloit par-là mettre le comble à ses crimes.

Saint Epiphane (*a*) dit que le terme, *il pleura*, ayant fait de la peine à quelques Orthodoxes, ils l'avoient retranché de leurs Exemplaires, croyant que c'étoit une foiblesse indigne de Jesus-Christ de pleurer. Mais la vraie Leçon de l'Evangéliste se trouvoit dans les Exemplaires reçûs, & lûs communément parmi les Fidéles; & la liberté de ceux qui l'avoient retranché, est d'un trop dangereux exemple, pour être jamais approuvée dans l'Eglise. Les Exemplaires Grecs, & Latins imprimez, & manuscrits, & les Versions Orientales reconnoissent unanimement ces paroles : *Il pleura* sur le malheur de Jérusalem. Les larmes de J. C. ne marquent dans lui aucune foiblesse indigne de sa Majesté, & de sa Sagesse. Ces larmes étoient toutes volontaires. Le Sauveur n'étoit pas insensible aux passions humaines; mais il n'en avoit pas les défauts. Les Stoïciens, qui condamnoient les passions dans leurs Sages, étoient plus propres à former des statuës, & des automates, que de véritables Philosophes. Le Philosophe est un homme qui regle ses passions : Le Stoïcien est un homme qui travaille à les détruire; mais qui n'en peut jamais venir à bout. Il s'efforce de vaincre une passion; mais par une autre passion.

℣. 42. Quia si cognovisses et tu. *Si tu reconnoissois au moins en ce jour qui t'est encore donné.* L'expression de l'Original est concise, & demande qu'on y supplée quelque chose (*b*) : *Car si tu avois aussi connu toi-même, au moins en ce tien jour, ce qui te peut apporter la paix.* On sent bien que cette pensée n'est pas bien développée, & qu'il faut la rendre ainsi: Plût à Dieu que tu connusses au moins en ce jour qui t'est encore donné, &c. Ou bien: O ville malheureuse, encore si tu connoissois au moins aujourd'hui ce qui doit faire ton bonheur, & que tu voulusses profiter du tems pour te convertir, & pour prévenir les maux qui te ménacent : Ah, que n'ouvres tu les yeux sur tes véritables intérêts! Mais tu n'es pas capable de connoître ce qui peut faire ton bonheur. Tu cours aveuglément à ta perte : *Nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis.* Autrement : O si tu pouvois connoître en ce jour les maux que je prévois, tu pleurerois comme moi! Mais tu ne connois ni ton malheur, ni ton bonheur. Tout cela est caché à tes yeux.

Venient dies in te, et circumdabunt te inimici tui vallo. *Car il viendra un tems malheureux pour toi, que tes ennemis t'environneront de tranchées.* C'est ce qu'on vit en effet au dernier siége de Jérusalem. Tite voyant d'une part la difficulté d'envelopper toute la ville avec son armée, à cause de l'inégalité du terrain, & de la grandeur de la ville; & de l'autre, qu'il ne pouvoit élever des terrasses contre les murs, & les forts, à cause de la rareté du bois, prit la résolution d'enfermer toute la ville d'une muraille, avec des forts, & des redoutes d'espace en espace; afin que les Juifs ne voyant plus de moyen ni de se sauver, ni de recevoir du secours du dehors, fussent obligez ou de se rendre volontairement, ou de périr de famine dans leur ville (*c*). Il entreprit

(a) *Epiphan. in Anchorato, cap.* 13. Ἀλλὰ καὶ ἔκλαυσε κεῖται ἐν τῷ κατὰ Λουκᾶν εὐαγγελίῳ ἐν τοῖς ἀδιορθώτοις ἀντιγράφοις, καὶ κέχρηται [illegible]... Ὀρθόδοξοι δὲ ἀφείλαντο τὸ ῥητὸν, φοβηθέντες, καὶ μὴ νοήσαντες αὐτοῦ τὸ τέλος, καὶ τὸ ἰσχυρότατον.

(b) [illegible] Ὀ'π est mis pour, εἴθε, *utinam. Camer. Grot. Mald. alii.*

(c) *Joseph Antiq. lib. 6. c. 13. in Latino.* [illegible] *in Græc. p.* 936. [illegible]

45. *Et ingressus in Templum, cœpit ejicere vendentes in illo, & ementes,*

46. *Dicens illis: Scriptum est: Quia domus mea domus orationis est. Vos autem fecistis illam speluncam latronum.*

47. *Et erat docens quotidie in Templo. Principes autem Sacerdotum, & Scribæ, & Principes plebis quærebant illum perdere;*

48. *Et non inveniebant quid facerent illi. Omnis enim populus suspensus erat, audiens illum.*

45. Et étant entré dans le Temple, il commença à chasser ceux qui y vendoient, & y achettoient,

46. En leur disant: Il est écrit: Que ma maison est une maison de priére, & vous en avez fait une caverne de voleurs.

47. Et il enseignoit tous les jours dans le Temple. Cependant les Princes des Prêtres, les Scribes, & les principaux du peuple, cherchoient occasion de le perdre.

48. Mais ils ne trouvoient aucun moyen de rien faire contre lui, parce que tout le peuple étoit *comme* suspendu *en admiration* en l'écoutant.

## COMMENTAIRE.

donc une muraille de trente-neuf stades (*a*); & son armée y travailla avec tant d'ardeur, qu'en trois jours tout l'ouvrage fut achevé. Il y ajouta treize forts de dix stades, c'est-à-dire, de mille deux cens cinquante pas de tour.

℣. 44. EO QUOD NON COGNOVERIS TEMPUS VISITATIONIS TUÆ, *Parce que tu n'as pas connu le tems auquel Dieu t'a visitée.* Le terme de *visitatio*, se prend dans l'Ecriture tantôt en bonne, & tantôt en mauvaise part. On l'emploie pour marquer le tems de la veangeance, & celui de la faveur de Dieu. Ici il doit s'entendre de cette derniére sorte. J. C. venoit à Jérusalem dans un esprit de paix, & de miséricorde; disposé à la recevoir, si elle eût voulu venir à lui, & se rendre à l'Evangile, & à la vérité qu'il annonçoit. Mais il voyoit dans elle un endurcissement presque invincible; il la voyoit prête à remplir la mesure de ses iniquitez; il la voyoit dans un esprit d'impénitence, & d'incrédulité, qui mettoit obstacle à toutes les bontez qu'il avoit pour elle.

℣. 45. INGRESSUS IN TEMPLUM, COEPIT EJICERE. *Etant entré dans le Temple, il commença à chasser, &c.* On a examiné tout cela dans le Commentaire sur S. Matthieu, XXI. 13. 14.

℣. 48. OMNIS ENIM POPULUS SUSPENSUS ERAT, AUDIENS ILLUM. *Tout le peuple étoit comme suspendu en admiration, en l'écoutant.* Le peuple étoit charmé de ses discours. Il les tenoit comme enchaînez par la douceur, & la force de sa parole. Cette maniere de parler, qu'on lit dans l'Original (*b*): *Il étoit suspendu, en l'écoutant*, se remarque dans les Auteurs Grecs, & Latins (*c*), pour marquer une multitude ravie en admiration, en écoutant un homme éloquent: *Pendentque iterùm narrantis ab ore*, dit Virgile. Jamais homme ne parla avec tant de grace, de force, d'efficace, que J. C. *Nunquam sic locutus est homo* (*d*).

# CHAPITRE XX.

JESUS *dans le Temple. Les Prêtres lui demandent d'où lui vient son pouvoir; il leur demande à son tour d'où venoit le batême de Jean. Parabole des vignerons. Payer le tribut à César. Saducéens réfutez. David reconnoît le Messie pour son Seigneur. Se garder des Pharisiens, & de leur orgueil.*

℣. 1. *ET factum est in una dierum, docente illo populum in Templo, & Evangelizante, convenerunt Principes Sacerdotum, & Scribæ cum senioribus.*

2. *Et aiunt dicentes ad illum: Dic nobis, in qua potestate hæc facis? Aut: Quis est, qui dedit tibi hanc potestatem?*

℣. 1. UN de ces jours-là, comme il étoit dans le Temple, instruisant le peuple, & lui annonçant l'Evangile, les Princes des Prêtres, & les Docteurs de la Loi s'y rencontrérent ensemble avec les Sénateurs,

2. Et lui parlérent en ces termes: Dites-nous par quelle autorité vous faites ces choses, ou qui est celui qui vous a donné ce pouvoir?

## COMMENTAIRE.

℣. 2. DIC NOBIS IN QUA POTESTATE HÆC FACIS? *Dites-nous par quelle autorité vous faites ces choses?* Saint Luc ne dit rien de tout ce qui se fit le Mardi d'avant la Passion (*e*). Ce qu'il raconte ici, se fit le Mercredi, 12. de Nisan, JESUS étant venu dans le Temple pour la derniére fois: Car il ne paroît pas par l'Ecriture qu'il y soit entré ni le Jeudi, ni le Vendredi, jour de sa mort. Les Pharisiens donc, & les Docteurs de la Loi, qui ne cherchoient que l'occasion de le perdre, vinrent lui faire diverses questions, pour tâcher

(*a*) Les 39. stades font 4750. pas, ou une lieuë, & près de 200. pas.
(*b*) Ἐξεκρέματο αὐτοῦ ἀκούων.
(*c*) Lucian. Μαινόμενος: ὑπὸ τῷ λόγῳ, ... τῶν ἄλλων ἀπηρτημένος. Eunapius de Ædesio. Ἐξεκρέματο τῶν λόγων. Senec. Controverſ. 9. l. Ex vultu dicentis pendent omnium vultus.
(*d*) Joan. VII. 46.
(*e*) Voyez Matt. XXI. 18. 19. 22. Marc. XI. 12... 25.

Digitized by

*3. Respondens autem Jesus, dixit ad illos: Interrogabo vos, & ego unum verbum. Respondete mihi:*

3. JESUS leur fit réponse, & leur dit: J'ai aussi une question à vous faire: répondez-moi:

*4. Baptismus Joannis de Cælo erat an ex hominibus?*

4. Le batême de Jean étoit-il du Ciel, ou des hommes?

*5. At illi cogitabant intra se, dicentes: Quia si dixerimus, de Cælo, dicet: Quare ergo non credidistis illi?*

5. Mais ils raisonnoient ainsi en eux-mêmes: Si nous répondons qu'il étoit du Ciel, il nous dira: Pourquoi donc n'y avez-vous pas crû?

*6. Si autem dixerimus, ex hominibus; plebs universa lapidabit nos: certi sunt enim, Joannem Prophetam esse.*

6. Et si nous répondons qu'il étoit des hommes, tout le peuple nous lapidera; parce qu'il est persuadé que Jean étoit un Prophéte.

*7. Et responderunt se nescire unde esset.*

7. Ils lui répondirent donc, qu'ils ne savoient d'où il étoit.

*8. Et Jesus ait illis: Neque ego dico vobis in qua potestate hæc facio.*

8. Et JESUS leur répliqua: Je ne vous dirai pas non plus par quelle autorité je fais ces choses.

*9. Cœpit autem dicere ad plebem parabolam hanc: Homo plantavit vineam, & locavit eam colonis: & ipse peregrè fuit multis temporibus.*

9. Alors il commença à dire au peuple cette parabole: Un homme planta une vigne, la loua à des vignerons; & s'en étant allé en voyage, fut long-tems hors de son pays.

*10. Et in tempore misit ad cultores servum, ut de fructu vineæ darent illi. Qui cæsum dimiserunt eum inanem.*

10. La saison étant venue, il envoya un de ses serviteurs vers ce vignerons, afin qu'ils lui donnassent du fruit de sa vigne: mais eux l'ayant battu, le renvoyérent sans lui rien donner.

*11. Et addidit alterum servum mittere. Illi autem hunc quoque cædentes, & afficientes contumeliâ, dimiserunt inanem.*

11. Il *leur* envoya ensuite un second serviteur: mais ils le battirent encore, & l'ayant traité outrageusement, le renvoyérent sans lui rien donner.

*12. Et addidit tertium mittere; qui & illum vulnerantes ejecerunt.*

12. Il en envoya encore un troisiéme, qu'ils blessérent, & chassérent comme les autres.

*13. Dixit autem dominus vineæ: Quid faciam? mittam filium meum dilectum: forsitan, cùm hunc viderint, verebuntur.*

13. Enfin le Seigneur de cette vigne dit en lui-même: Que ferai-je? Je leur envoyerai mon fils bien-aimé; peut-être que le voyant, ils auront quelque respect pour lui.

## COMMENTAIRE.

de le surprendre dans ses paroles. Ils lui demandent premiérement, qui lui a donné la liberté de parler publiquement, & d'enseigner dans le Temple? Par quelle autorité il s'érige en Docteur, & en censeur des Prêtres, des Pharisiens, & des Principaux de la nation, & en réformateur des Loix, des Coutumes, & des traditions de ses Peres? Si J.C. n'avoit pas donné publiquement des marques indubitables de sa mission par ses miracles, les Pharisiens, & les Principaux de la nation auroient eu quelque droit de lui faire cette demande: Mais après ce qui s'étoit passé à la vûe de tout le pays, ils n'étoient plus recevables de s'opposer à la prédication du Fils de Dieu.

℣. 4. BAPTISMUS JOANNIS. *Le baptême de Jean étoit-il du Ciel, ou des hommes?* Etoit-ce une invention purement humaine, ou une cérémonie divine, autorisée, & approuvée de Dieu? JESUS ne répond pas directement à la demande des Pharisiens, parce qu'il voyoit la mauvaise volonté de ceux qui la lui faisoient. Il l'élude, en leur en faisant une autre, qui devoit les embarrasser, & sur laquelle il semble qu'il ne leur étoit pas permis de se taire; puisque tout Israël, & plusieurs Pharisiens mêmes (*a*) avoient été au baptême de Jean. Voyez ce qu'on a dit sur S. Matth. xxi. 24. 25.

℣. 6. PLEBS UNIVERSA LAPIDABIT NOS. *Tout le peuple nous lapidera.* Tout ceci se passoit dans le Temple en présence de tout le peuple. Les Pharisiens n'ignoroient pas que saint Jean ne fût dans une très-haute estime parmi tous les Juifs. Ils craignirent de donner atteinte à sa réputation, de peur que le peuple ne les accablât de pierres sur le champ, & sans forme de procès, selon ce qu'ils appellent *le Jugement du zéle*, qui étoit autorisé dans la nation.

℣. 8. NEQUE EGO DICO VOBIS. *Je ne vous dirai pas non plus par quelle autorité je fais ces choses*; parce que je vois dans vos cœurs la mauvaise volonté qui vous les fait demander. Je ne veux ni contenter votre curiosité, ni satisfaire votre malice. J'ai autant de droit de vous faire cette question, que vous en avez de me faire celle que vous m'avez faite.

℣. 9. HOMO PLANTAVIT VINEAM. *Un homme planta une vigne.* Saint Matthieu (*b*), & saint Marc (*c*) rapportent cette parabole presqu'en mêmes termes. On peut voir notre Commentaire sur ces Evangélistes.

(a) *Matt.* III. 7.
(b) *Matt.* XXI. 33. *& sequ.*
(c) *Marc.* XII. 1. *& seq.*

14. *Quem cùm vidissent coloni, cogitaverunt intra se, dicentes : Hic est hæres, occidamus illum, ut nostra fiat hæreditas.*

14. Mais ces vignerons l'ayant vû, pensérent en eux-mêmes, & se dirent *l'un à l'autre* : Voici l'héritier, tuons-le, afin que l'héritage soit à nous :

15. *Et ejectum illum extra vineam, occiderunt. Quid ergo faciet illis dominus vineæ?*

15. Et l'ayant chassé hors de la vigne, ils le tuérent. Comment donc les traitera le Seigneur de cette vigne?

16. *Veniet, & perdet colonos istos, & dabit vineam aliis. Quo audito, dixerunt illi : Absit.*

16. Il viendra *lui-même*, & perdra ces vignerons, & il donnera sa vigne à d'autres. Ce que *les Princes des Prêtres* ayant entendu, ils lui dirent : A Dieu ne plaise.

17. *Ille autem aspiciens eos, ait : Quid est ergo hoc, quod scriptum est : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli?*

17. Mais JESUS les regardant, leur dit : Que veut donc dire cette parole de l'Ecriture : La pierre qui a été rejettée par ceux qui bâtissoient, est devenue la principalle pierre de l'angle :

18. *Omnis qui ceciderit super illum lapidem, conquassabitur; super quem autem ceciderit, comminuet illum.*

18. Quiconque se laissera tomber sur cette pierre, s'y brisera; & elle écrasera celui sur qui elle tombera?

19. *Et quærebant Principes Sacerdotum, & Scribæ, mittere in illum manus illâ horâ, & timuerunt populum : cognoverunt enim quòd ad ipsos dixerit similitudinem hanc.*

19. Les Princes des Prêtres, & les Scribes eurent envie de se saisir de lui à l'heure même, parce qu'ils avoient bien reconnu qu'il avoit dit cette parabole contr'eux; mais ils appréhendérent le peuple.

20. *Et observantes miserunt insidiatores, qui se justos simularent, ut caperent eum in sermone, ut traderent illum principatui, & potestati præsidis.*

20. comme ils ne cherchoient que les occasions *de le perdre*, ils lui envoyérent des personnes apostées, qui contrefaisoient les gens de bien, pour le surprendre dans ses paroles, afin de le livrer au Magistrat, & au pouvoir du Gouverneur.

21. *Et interrogaverunt eum, dicentes : Magister, scimus quia rectè dicis, & doces; & non accipis personam, sed viam Dei in veritate doces :*

21. Ces gens-là vinrent donc lui proposer cette question : Maître, nous savons que vous ne dites, & n'enseignez rien que de juste, & que vous n'avez point d'égard aux personnes; mais que vous enseignez la voye de Dieu dans la vérité :

## COMMENTAIRE.

℣. 15. EJECTUM ILLUM EXTRA VINEAM. *L'ayant chassé hors de la vigne, ils le tuérent.* Ils ne voulurent pas le tuer dans la vigne, de peur qu'on ne les convainquît de cet homicide. Les Juifs les imitérent en quelque sorte, en livrant J. C. aux Romains, & en les engageant à le crucifier hors de la ville de Jérusalem.

℣. 16. VENIET, ET PERDET COLONOS. *Il viendra lui-même, & perdra ces vignerons, & donnera sa vigne à d'autres.* Le Seigneur Dieu d'Israël voyant que les crimes des Juifs étoient montez à leur comble, vint pour les exterminer par les armes des Romains. Il leur ôta sa vigne, son Temple, sa protection, la terre, la Religion, & la donna à d'autres. L'Eglise des Gentils convertis prit la place de la Synagogue infidéle, & réprouvée.

DIXERUNT ILLI : ABSIT *Ils lui dirent : A Dieu ne plaise.* Saint Matthieu (*a*) nous apprend que les Pharisiens ayant oui la parabole, JESUS leur demanda ce que le Maître de la vigne feroit à ces malheureux vignerons? Ils lui répondirent : Il les perdra, & donnera sa vigne à d'autres, qui lui en rendent le fruit en son tems. Il paroît par saint Luc, que le Sauveur approuva leur réponse, & qu'apparemment il leur fit sentir par son geste, ou par ses regards, que c'étoit d'eux-mêmes dont il avoit voulu parler : Ce qui leur fit dire : *Absit* : A Dieu ne plaise que nous imitions jamais une conduite si cruelle, & si injuste.

℣. 17. QUID EST ERGO, &c. *Que veut donc dire cette parole de l'Ecriture : La pierre qui a été rejettée, est devenuë la pierre de l'angle?* Si cette action vous donne tant d'horreur, pourquoi n'en avez-vous pas aussi de ce que je m'en vais vous dire, & qui au fond revient à la même chose? Des bâtisseurs rebutent un carreau; & toutefois, selon l'Ecriture (*b*), ce carreau deviendra la pierre de l'angle. Cela marque évidemment le mépris que vous faites de ma personne, moi qui suis le Messie, & la cruauté que vous êtes prêts d'exercer contre moi : Car non-seulement vous ne me recevrez pas; mais vous m'outragerez, vous me calomnierez, vous me condamnerez, vous me livrerez aux Gentils, qui me mettront à mort. Malgré tout cela, je triompherai & de votre malice, & de la mort. Malgré vous la pierre rebutée, & rejettée, deviendra la pierre de l'angle. Voyez S. Matth. XXI. 42. & Théophylacte sur cet endroit-ci.

℣. 20. OBSERVANTES MISERUNT INSIDIATORES. *Comme ils ne cherchoient que les occasions de le perdre, ils envoyérent des personnes apostées.* Le Grec à la lettre (*c*) : *Les Pharisiens l'observant, envoyérent des hommes, qui lui dressoient des embûches*; proprement de ces voleurs de grands chemins, qui se cachent dans l'obscurité d'un bois, pour surprendre les passans (*d*). S. Matthieu (*e*), & S. Marc (*f*) nous apprennent que ces hommes envoyez pour surprendre JESUS, étoient des Pharisiens, & des Hérodiens. Ils feignirent de venir à bonne intention,

(a) *Matt.* XXI. 41
(b) *Psal.* CXVII. 22. *Act.* IV. 11. *Rom.* IX. 23.
(c) Καὶ παρατηρήσαντες ἀπέστειλαν ἐγκαθέτους.
(d) *Hesych. Grot. Salmas. Pricæus.*
(e) *Matt.* XII. 15.
(f) *Marc.* XII. 13.

&

Digitized by Google

22. *Licet nobis tributum dare Cæsari, an non?*

22. Nous est-il libre de payer le tribut à César, ou de ne le payer pas?

23. *Considerans autem dolum illorum, dixit ad eos: Quid me tentatis?*

23. JESUS qui voyoit leur malice, leur dit: Pourquoi me tentez-vous?

24. *Ostendite mihi denarium. Cujus habet imaginem, & inscriptionem? Respondentes dixerunt ei: Cæsaris.*

24. Montrez-moi un denier: De qui est l'image, & l'inscription qu'il porte? Ils lui répondirent: De César.

25. *Et ait illis: Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari; & quæ sunt Dei, Deo.*

25. Alors il leur dit: Rendez donc à César ce qui est à César; & à Dieu ce qui est à Dieu.

26. *Et non potuerunt verbum ejus reprehendere coram plebe; & mirati in responso ejus, tacuerunt.*

26. Ils ne trouvérent rien dans ses paroles qu'ils pussent reprendre devant le peuple: & ayant admiré sa réponse, ils se tûrent.

27. *Accesserunt autem quidam Sadducæorum, qui negant esse resurrectionem, & interrogaverunt eum,*

27. Quelques-uns des Sadducéens, qui sont ceux qui nient la résurrection, le vinrent trouver ensuite, & lui proposérent cette question:

28. *Dicentes: Magister, Moyses scripsit nobis: Si frater alicujus mortuus fuerit habens uxorem, & hic sine liberis fuerit, ut accipiat eam frater ejus uxorem, & suscitet semen fratri suo.*

28. Maître, lui dirent-ils, Moyse nous a laissé cette ordonnance par écrit: Si le frere de quelqu'un étant marié, meurt sans laisser d'enfans, son frere sera obligé d'épouser sa veuve, pour susciter des enfans à son frere *mort*.

29. *Septem ergo fratres erant; & primus accepit uxorem, & mortuus est sine filiis.*

29. Or il y avoit sept freres, dont le premier ayant épousé une femme, est mort sans enfans.

30. *Et sequens accepit illam, & ipse mortuus est sine filio.*

30. Le second l'a épousée après lui, & est mort sans laisser de fils.

31. *Et tertius accepit illam. Similiter, & omnes septem, & non reliquerunt semen, & mortui sunt.*

31. Le troisiéme l'a épousée de même, & *les quatre autres ensuite*, & tous les sept sont morts sans laisser d'enfans.

32. *Novissimè omnium mortua est & mulier.*

32. Enfin la femme même est morte après eux tous.

33. *In resurrectione ergo, cujus eorum erit uxor? siquidem septem habuerunt eam uxorem.*

33. Lors donc que la résurrection arrivera, duquel des sept freres sera-t'elle femme, puisqu'elle l'a été de tous?

## COMMENTAIRE.

& sans aucun dessein de le surprendre: *Qui se justos simularent* (*a*).

UT TRADERENT ILLUM PRINCIPATUI, ET POTESTATI PRÆSIDIS. *Pour le livrer au Magistrat, & au pouvoir du Gouverneur.* Ou plûtôt (*b*): *Pour le livrer à la puissance, & à l'autorité du Gouverneur.* Pour le livrer au Gouverneur Pilate, qui exerçoit au nom des Romains une autorité absoluë dans le pays; qui y jugeoit souverainement, & avoit le droit de vie & de mort, que l'on avoit ôté aux Juifs. Quelques uns par le premier terme, *Principatui*, entendent le pouvoir du Sanhédrin; & par ces autres, *potestati Præsidis*, celui de Pilate. Mais l'autre explication paroît meilleure.

℣. 22. LICET NOBIS TRIBUTUM DARE CÆSARI? *Nous est-il permis de payer le tribut à César?* Cette question étoit alors fort échauffée, à cause de Judas le Gaulonite, ou le Galiléen, & ses Sectateurs, qui soûtenoient que les Juifs ne devoient donner de tributs qu'à Dieu seul, & ne devoient point reconnoître de Souverain étranger. Si JESUS-CHRIST eût répondu d'une maniére qui leur eût été favorable, ils n'auroient pas manqué de l'accuser auprès de Pilate, comme *Galiléen*, ou *Hérodien*; car c'est ainsi qu'on appelloit les Sectateurs de ce Judas (*c*); & on savoit l'éloignement que Pilate avoit de cette Secte, par ce qui étoit arrivé quelque tems auparavant, dans la personne de ces Galiléens, qu'il fit égorger dans le Temple même, lorsqu'ils y offroient leurs sacrifices (*d*). Pour le reste de cette affaire, voyez S. Matth. XXII. 17. 18. 19. 20. S. Luc appelle ici *tribut* (*e*), ce que S. Matthieu & S. Marc appellent *census* (*f*), ou capitation. Mais le terme Grec dont il se sert, signifie proprement la taille réelle qu'on imposoit sur les champs, & la capitation: Et c'est ainsi qu'on payoit le tribut en Syrie, & apparemment en Judée, comme on l'a montré sur S. Matthieu.

℣. 24. CUJUS HABET IMAGINEM? *De qui est l'image, & l'inscription qu'il porte?* JESUS-CHRIST soûtient, & les Juifs n'en disconvenoient pas (*g*), que c'étoit au Souverain du pays à frapper la monnoie de son coin. Si donc les Romains exerçoient ce droit en Judée, ils avoient aussi celui d'y exiger le tribut, qui est un droit du Souverain. Il prouve leur souveraineté par les effets: & les Hérodiens auroient voulu qu'il s'expliquât sur l'origine du droit qu'ils avoient sur la Judée; si ce droit étoit bien, ou mal acquis.

℣. 27. SADUCÆI. *Les Saducéens qui nient la résurrection.* On peut voir sur cette question ce qui a été remarqué sur S. Matth. XXII. 24. Il paroît que parmi les Saducéens, l'argument qu'ils proposent ici à J. C. passoit pour insoluble, & que les Pharisiens ne s'en tiroient qu'avec peine.

℣. 33. IN RESURRECTIONE, CUJUS EORUM ERIT UXOR? *Lorsque la résurrection arrivera, duquel des*

(a) Ὑποκρινομένους ἑαυτοὺς δικαίους εἶναι.

(b) Τῇ ἀρχῇ, καὶ τῇ ἐξουσίᾳ τοῦ ἡγεμόνος. Dans S. Luc XII. 11. *Ephes.* III. 10. *Coloss.* II. 10. 1. *Cor.* XV. 24. & 1. *Tit.* III. 1. Ἀρχαὶ, & ἐξουσίαι sont joints comme synonimes. *Vide Prica. Camer. Brug.*

(c) Voyez notre Dissertation sur les sectes des Juifs: art. des Hérodiens.

(d) *Luc.* XIII. 1. *Quorum sanguinem Pilatus miscuit sacrificiis eorum.*

(e) Ἔξεστιν ἡμῖν Καίσαρι φόρον δοῦναι.

(f) *Matt.* XXII. 17. Ἔξεστι κῆνσον δοῦναι Καίσαρι. *Ita Marc.* XII. 14. *Vide Grot. hic.*

(g) *Vide, si placet, Ligf. Chronol.* 77. 58.



Digitized by Google

34. *Et ait illis Jesus : Filii hujus sæculi nubunt, & traduntur ad nuptias :*

35. *Illi verò, qui digni habebuntur sæculo illo, & resurrectione ex mortuis, neque nubent, neque ducent uxores :*

36. *Neque enim ultrà mori poterunt : æquales enim Angelis sunt, & filii sunt Dei, cùm sint filii resurrectionis.*

37. *Quia verò resurgant mortui, & Moyses ostendit secùs rubum, sicut dicit Dominum, Deum Abraham, & Deum Isaac, & Deum Jacob.*

38. *Deus autem non est mortuorum, sed vivorum : omnes enim vivunt ei.*

39. *Respondentes autem quidam Scribarum dixerunt ei : Magister, benè dixisti.*

40. *Et ampliùs non audebant eum quidquam interrogare.*

41. *Dixit autem ad illos : Quomodo dicunt Christum, filium esse David?*

42. *Et ipse David dicit in libro Psalmorum : Dixit Dominus Domino meo, sede à dextris meis ;*

43. *Donec ponam inimicos tuos, scabellum pedum tuorum?*

44. *David ergo Dominum illum vocat; & quomodo filius ejus est?*

34. JESUS leur répondit : Les enfans de ce siécle-ci épousent des femmes, & les femmes des maris.

35. Mais pour ceux qui seront jugez dignes d'avoir part à ce siecle *à venir*, & à la résurrection des morts, ils ne se marieront plus, & n'épouseront plus de femmes :

36. Car alors ils ne pourront plus mourir ; parce qu'ils deviendront égaux aux Anges, & qu'étant des enfans de la résurrection, ils seront enfans de Dieu.

37. Et quant à ce que les morts doivent ressusciter un jour, Moyse le déclare assez lui-même, lorsqu'étant auprès du buisson, il appelle le Seigneur, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob.

38. Or Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivans; parce que tous sont vivans devant lui.

39. Alors quelques-uns des Scribes prenant la parole, lui dirent : Maitre, vous avez fort bien répondu.

40. Et depuis ce tems-là personne n'osoit plus lui faire de questions.

41. Mais JESUS leur dit : Comment dit-on que le CHRIST est fils de David;

42. Puisque David dit lui-même dans le livre des Pseaumes : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asséyez-vous à ma droite,

43. Jusqu'à ce que j'aye réduit vos ennemis à vous servir de marche-pied?

44. David l'appellant donc lui-même son Seigneur, comment peut-il être son fils.

## COMMENTAIRE.

*sept sera-t-elle femme?* Les Juifs en général attendoient au tems du Messie un renouvellement total du monde, & la résurrection générale de tous les Juifs. Après cette résurrection, & sous le regne du Messie, ils se promettoient toute sorte de bonheur, & de plaisirs; & en particulier, que l'homme, & la femme vivroient comme ils avoient fait en cette vie, dans l'union, & dans la joie. Les Saducéens avoient beaucoup d'avantage contre ceux qui croyoient la résurrection dans le sens que nous venons de dire, en les prenant par leurs propres principes : mais & les uns & les autres étoient dans l'erreur : Les Pharisiens, & les autres Juifs, sur le tems, & la maniere, & les suites de la résurrection; & les Saducéens, sur l'immortalité de l'ame, & sur la résurrection des corps, qu'ils nioient absolument. L'ame est immortelle; J. C. le prouve. La résurrection arrivera; mais non pas au tems du Messie, comme ils le croyoient. Enfin dans l'autre vie, il n'y aura plus de mariage, ni d'union charnelle des corps. C'est ce que J.C. montre aux Saducéens par l'Ecriture même, dont ils reconnoissoient l'autorité.

℣. 34. FILII HUJUS SÆCULI. *Les enfans de ce siécle épousent des femmes.* Les hommes vivans dans le monde, se marient, & usent du mariage, suivant l'ordre établi par le Créateur, pour la propagation du genre humain : Mais dans l'autre vie, ℣. 35. *ceux qui seront jugez dignes d'avoir part au siécle à venir, & à la résurrection des morts*, ne se marieront point; parce qu'alors la propagation, & la multiplication de l'espéce ne seront plus nécessaires. Il parle de la résurrection des morts, qui arrivera à la fin du monde. Mais les Juifs l'attendoient à la venuë du Messie; confondant le second avénement avec le premier. Au premier avénement du Sauveur, il se fit une résurrection métaphorique dans le changement de vie, & de créance d'une infinité de personnes qui crûrent en J. C. Mais la résurrection réelle des corps, ne doit se faire qu'à la fin des siécles. La résurrection est proprement le passage des hommes ressuscitez de ce siécle, au siécle futur.

℣. 36. CUM SINT FILII RESURRECTIONIS. *Etant enfans de la résurrection, ils seront enfans de Dieu.* Ils ne seront plus, comme ici, enfans des hommes, sujets à la mort, ayant besoin de se reproduire, dans leurs enfans par la génération; ils seront *enfans de la résurrection*, vivans dans l'autre vie, dans l'éternité, pour ne mourir jamais; & par consequent, *enfans de Dieu*, & immortels (a). *Les enfans de la résurrection* sont opposez ici aux enfans de ce siécle, aux hommes mortels (b); & *les enfans de Dieu*, aux enfans des hommes, sujets à une infinité de révolutions, & d'accidens, qui les empêchent de subsister toûjours. La résurrection est une espéce de génération nouvelle pour l'immortalité. S. Paul (c) explique de la Résurrection du Sauveur, ces mots du Pseaume (d) : *Vous êtes mon Fils : je vous ai engendré aujourd'hui.*

℣. 44. DOMINUM ILLUM VOCAT; QUOMODO FILIUS EJUS EST? *David l'appellant son Seigneur, comment peut-il être son fils?* Saint Matthieu (e) nous apprend que cette demande de J. C. embarassa si fort les Pharisiens, qu'ils n'osérent plus l'interroger. Il paroît qu'ils n'avoient tous que des idées fort confuses sur le Messie. Ils ne songeoient pas qu'il dût être Dieu, & réunir en sa personne les deux natures; la Divine,

(a) *Vide Tertull. de resurrect. carnis, c. 63. Brug. Vat. alios passim.*
(b) *Apoc. xx. 6. Beatus & sanctus qui habet partem in resurrectione prima; in his secunda mors non habet potestatem.*
(c) *Act. XIII. 33.*
(d) *Psal. II. 7.*
(e) *Matt. XXII. 46.*

Digitized by Google

*45. Audiente autem omni populo, dixit Discipulis suis.*

*46. Attendite à Scribis, qui volunt ambulare in stolis, & amant salutationes in foro, & primas cathedras in synagogis, & primos discubitus in conviviis:*

*47. Qui devorant domos viduarum, simulantes longam orationem. Hi accipient damnationem majorem.*

45. Il dit ensuite à ses Disciples, en présence de tout le peuple qui l'écoutoit :

46. Gardez-vous des Docteurs de la Loi, qui se plaisent à se promener avec de grandes robes, & à être saluez dans les places publiques, qui aiment les premiéres chaires dans les synagogues, & les premiéres places dans les festins :

47. Qui sous prétexte de leurs longues priéres, dévorent les maisons des veuves. Ces personnes en recevront une condamnation plus rigoureuse.

## COMMENTAIRE.

& l'humaine : La Divine, par laquelle il est Seigneur de David; l'humaine, par laquelle il est son fils. Ces vé-
ritez n'avoient garde de leur être connuës, puisque les Apôtres eux-mêmes, après tant d'instructions du Sauveur,
avoient encore des sentimens si grossiers sur le Messie, & sur son regne. On ne doutoit point alors que le Pseau-
me CIX. ne regardât le Messie.

℣. 46. ATTENDITE A SCRIBIS, QUI VOLUNT AMBULARE IN STOLIS. *Gardez-vous des Docteurs
de la Loi, qui aiment à se promener avec de grandes robbes.* Le Sauveur fait à peu près le même reproche aux
Pharisiens, lorsqu'il leur dit (*a*) : *Qu'ils dilatent leurs phylactéres, & qu'ils portent de longues franges a leurs habits*
Les uns, & les autres, les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi, étoient remplis du même esprit d'orgueil, &.
de vanité, qui se déclaroit dans leurs habits, dans leur extérieur, dans toute leur conduite. J. C. se raille ici de
leurs habits traînans, & de l'affectation de leurs robbes de cérémonies. Ces sortes de choses en elles-mêmes sont
fort indifférentes. J. C. n'en condamne que l'abus, la vanité, l'affectation. Pour le reste du Chapitre, on peut
voir Luc, XI. 43. Matth. XXIII. 5. 6. 7. 14. & Marc, XII. 38. 39. 40.

IN SYNAGOGIS. *Dans les Synagogues*; ou, *dans les assemblées*, en général; tant celles qui sont purement po-
litiques, que celles qui se font dans le Temple ou dans les Synagogues. Les Pharisiens avoient l'ambition de primer
par tout, quoiqu'en rigueur il n'y eût ni Loi, ni privilége qui leur assignât la première place : & quand il y en au-
roit eu, cela ne justifioit ni leur vanité, ni leur affectation, ni leur empressement.

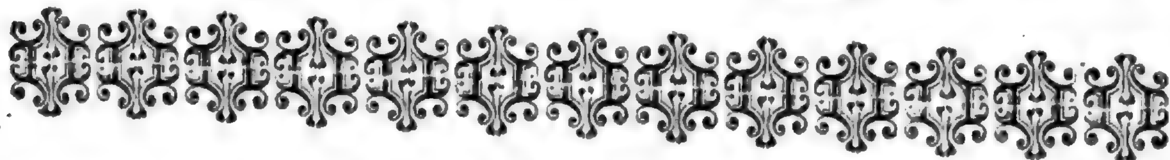

# CHAPITRE XXI.

*Offrande de la pauvre veuve, préférée à celle des riches. Ruine du Temple, persécution des Apôtres, dispersion des Juifs par tout le monde. Signes qui précéderont le Jugement. Parabole du figuier. Veiller dans l'attente du dernier jour.*

℣. 1. R*Espiciens autem, vidit eos, qui mittebant munera sua in gazophylacium, divites.*

*2. Vidit autem, & quamdam viduam pauperculam mittentem æra minuta duo.*

*3. Et dixit: Verè dico vobis, quia vidua hæc pauper, plus quàm omnes misit.*

℣. 1. JESUS regardoit *un jour* les riches qui jettoient leurs offrandes dans le tronc.

2. Et il vid aussi une pauvre veuve, qui y mit deux petites piéces.

3. Sur quoi il dit : Je vous dis en vérité, que cette pauvre veuve a donné plus que tous les autres :

## COMMENTAIRE.

℣. 1. VIDIT EOS QUI MITTEBANT MUNERA SUA IN GAZOPHYLACIUM. *Il vit les riches, qui jet-
toient leurs offrandes dans le tronc.* Voyez ce qui a été dit sur saint Marc, XII. 41. 42. Ceci arriva
le Mercredi d'avant la Passion, sur le soir, lorsque JESUS sortoit du Temple, pour aller au mont des Oliviers.
Il y avoit près la porte du Temple, plusieurs troncs en forme de coffres, où chacun jettoit ses offrandes selon
sa dévotion (*b*). En cela, comme en beaucoup d'autres choses, il y avoit plus de faste, & de vanité, que de so-
lide piété. C'est ce que le Sauveur fit remarquer à ses Apôtres, par l'exemple de cette pauvre veuve, qui y jetta
deux petites piéces, *minuta duo* (*c*); comme qui diroit deux liards.

℣. 3. PLUS QUAM OMNES MISIT. *Cette veuve a donné plus que tous les autres.* Pourquoi? Parce qu'elle
y a mis de son nécessaire; au lieu que les autres n'y ont mis que de leur superflu. ℣. 4. *Omnes hi ex abundantia;...
hæc autem ex eo quod deest illi* (*d*). Dieu ne veut pas que l'on paroisse en sa présence les mains vuides (*e*) : mais il
n'a que faire de nos riches dons; il demande notre cœur, & nos volontez; & il les veut toutes entiéres, com-
me cette veuve donne tout ce qu'elle avoit : *Nec de abundantia portio; sed de modico totum datur*, dit saint
Cyprien (*f*). Elle donne tout ce qu'elle avoit pour vivre : *Omnem victum suum quem habuit misit*, dit ici saint
Luc, ℣. 4.

(a) *Matt.* XXIII. 5. 6. 7.
(b) 4. *Reg.* XII. 9. 10.
(c) *Λεπτὰ δύο. Marc.* XII. 42. *Λεπτὰ δύο ὅ ἐστι κοδράντης.*

(d) Ἐκ τοῦ περισσεύοντος αὐτοῖς, ... ἡ δὲ ἐκ τοῦ ὑστερήματος αὐτῆς.
(e) *Exod.* XXIII. 15.
(f) *Cyprian. de opere, & eleemosyn.*

4. *Nam omnes hi ex abundanti sibi miserunt in munera Dei: hæc autem ex eo quod deest illi, omnem victum suum quem habuit, misit.*

5. *Et quibusdam dicentibus de Templo, quòd bonis lapidibus, & donis ornatum esset, dixit:*

6. *Hæc quæ videtis, venient dies, in quibus non relinquetur lapis super lapidem, qui non destruatur.*

7. *Interrogaverunt autem illum, dicentes: Præceptor, quando hæc erunt, & quod signum cùm fieri incipient?*

8. *Qui dixit: Videte ne seducamini: multi enim venient in nomine meo, dicentes: quia ego sum; & tempus appropinquavit: nolite ergo ire post eos.*

9. *Cùm autem audieritis prælia, & seditiones, nolite terreri: oportet primùm hæc fieri, sed nondum statim finis.*

10. *Tunc dicebat illis: Surget gens contra gentem, & Regnum adversus Regnum.*

11. *Et terræ motus magni erunt per loca, & pestilentiæ, & fames, terroresque de Cælo, & signa magna erunt.*

4. Car tous ceux-là ont fait des présens à Dieu de ce qu'ils avoient de superflu: mais celle-ci a donné de son indigence même tout ce qui lui restoit pour vivre.

5. Quelques-uns lui disant que le Temple étoit bâti de belles pierres, & orné de riches dons, il leur répondit:

6. Il viendra un tems où tout ce que vous voyez ici sera tellement détruit, qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre.

7. Alors ils lui demandérent: Maître, quand cela arrivera-t-il, & par quel signe *connoîtra-t'on* que ces choses seront prêtes à s'accomplir?

8. JESUS leur dit: Prenez garde à ne vous laisser pas seduire; car plusieurs viendront sous mon nom, disant: Je suis *le Christ*; & ce tems-là est proche: gardez vous donc bien de les suivre.

9. Et lorsque vous entendrez parler de guerres, & de tumultes; ne vous étonnez pas; car il faut que cela arrive premiérement; mais la fin ne viendra pas si-tôt.

10. Alors, ajoûta t'il, *on verra* se soulever peuple contre peuple, & Royaume contre Royaume.

11. Et il y aura en divers lieux de grands tremblemens de terre, des pestes, & des famines; & il paroîtra des choses épouvantables, & des signes extraordinaires dans le Ciel.

## COMMENTAIRE.

℣. 5. QUOD BONIS LAPIDIBUS, ET DONIS ORNATUM ESSET. *Que le Temple étoit bâti de belles pierres, & orné de riches dons.* Joseph (a) nous apprend que dans le Temple de Jérusalem que détruisirent les Romains, le même que les Apôtres admiroient, il y avoit des pierres de quarante coudées de long; & que les colomnes des galeries qui environnoient les parvis, étoient de vingt coudées de haut, d'une seule piéce, & d'un marbre blanc précieux. Quant aux présens, & aux richesses qui y étoient conservées, elles étoient immenses. Les Juifs de tous les endroits du monde, y envoyoient ce qu'ils avoient de plus précieux. Le Roi Hérode (b) ayant entrepris de retablir le Temple, y employa des pierres blanches, & solides, de vingt-cinq coudées de long, de huit d'épaisseur, & de douze de large. Avant lui, tout le Temple étoit environné de dépouilles des peuples barbares; il les renouvella, & les dédia toutes de nouveau, & y en ajoûta beaucoup de nouvelles, qu'il avoit prises sur les Arabes. Les Princes étrangers eux-mêmes se faisoient un honneur d'y envoyer de magnifiques présens. Auguste le combla de ses bienfaits (c). Hérode le Grand (d) y mit une vigne d'or d'une grandeur, & d'un poids surprenans.

℣. 7. PRÆCEPTOR, QUANDO HÆC ERUNT? *Maître, quand cela arrivera-t-il?* On peut voir sur tout le reste de ce Chapitre, S. Matt. XXIV. 3. Cet Evangéliste nous apprend que les Apôtres ne lui firent cette question, que lorsqu'ils furent hors de la ville, & sur le mont des Oliviers, vis-à-vis le Temple.

℣. 8. MULTI VENIENT IN NOMINE MEO, DICENTES: QUIA EGO SUM. *Plusieurs viendront sous mon nom, disant: Je suis le Christ.* Ils ne diront pas qu'ils m'appartiennent, ni que je les aye envoyez; ce n'est pas là la signification de *in nomine meo*, en cet endroit: mais ils prendront le nom de Christ, & de Messie, qui ne convient qu'à moi seul. Voyez S. Matt. XXIV. 5. 24.

ET TEMPUS APPROPINQUAVIT. *Et ce tems-là est proche.* En effet en moins de deux siécles, on compte un assez grand nombre de faux Christs, & d'imposteurs, qui se vantoient d'être celui qu'on attendoit depuis si long-tems (e). On peut aussi expliquer, *tempus appropinquavit*, comme si c'étoient les paroles de ces faux Christs. Ils viendront vous dire: C'est moi qui suis le Christ; le tems de votre salut est proche; les tems marquez pour ma venuë sont accomplis; comme saint Jean-Baptiste, & le Sauveur lui-même au commencement de leur prédication, disoient (f): *Le Royaume des Cieux est proche*; il est venu. Je viens vous l'annoncer.

℣. 9. OPORTET PRIMUM HÆC FIERI: SED NONDUM STATIM FINIS. *Il faut que cela arrive premiérement: mais la fin ne viendra pas si-tôt.* Les révoltes des Juifs, & les broüilleries dans presque toutes leurs villes, étoient des avantcoureurs des derniers malheurs dont ils étoient ménacez. Ce n'étoit là que le commencement de leurs maux.

℣. 10. SURGET GENS CONTRA GENTEM. *On verra se soulever peuple contre peuple.* Les Phéniciens, les Philistins, les Samaritains se soûlevérent contre les Juifs, & les égorgérent impitoyablement dans leurs villes. C'est ce qui paroît par Joseph. Voyez S. Matth. XXIV. 7.

℣. 11. TERRORES DE COELO, ET SIGNA MAGNA ERUNT. *Il paroîtra des choses épouvantables, &*

(a) *Joseph. de bello lib. 6. c. 6. p. 916.* [illegible] ... [illegible] La coudée est au moins de dix-huit pouces, ou d'un pied & demi. La coudée ancienne Hébraïque, étoit de près de vingt pouces & demi.

(b) *Joseph. Antiq. lib. 15. c. 14.* [illegible]

(c) *Philo Legat. in Caium, p. 1014.*

(d) *Joseph. Tacit. Strabo. Grot. hic.*

(e) *Grot. Brug. alii.*

(f) *Matt.* III. 2. IV. 17. X. 7. *&c.*

des

Digitized by Google

12. *Sed ante hæc omnia injicient vobis manus suas, & persequentur, tradentes in synagogas, & custodias, trahentes ad Reges, & præsides, propter nomen meum:*

12. Mais avant toutes ces choses, ils se saisiront de vous, & vous persécuteront, vous traînant dans les synagogues, & dans les prisons, & vous amenant par force devant les Rois, & les Gouverneurs, à cause de mon nom :

13. *Continget autem vobis in testimonium.*

13. Et cela vous servira pour rendre témoignage *à la vérité*.

14. *Ponite ergo in cordibus vestris, non præmeditari quemadmodum respondeatis.*

14. Gravez donc cette pensée dans vos cœurs, de ne point préméditer ce que vous devez répondre :

15. *Ego enim dabo vobis os, & sapientiam cui non poterunt resistere, & contradicere omnes adversarii vestri.*

15. Car je vous donnerai moi-même une bouche, & une sagesse à laquelle tous vos ennemis ne pourront résister, & qu'ils ne pourront contredire.

16. *Trademini autem à parentibus, & fratribus, & cognatis, & amicis, & morte afficient ex vobis:*

16. Vous serez même trahis, & livrez *aux Magistrats* par vos peres, & vos meres, par vos freres, par vos parens, par vos amis ; & on fera mourir *plusieurs* d'entre vous :

17. *Et eritis odio omnibus propter nomen meum:*

17. Et vous serez haïs de tout le monde, à cause de mon nom ;

18. *Et capillus de capite vestro non peribit.*

18. Cependant il ne se perdra pas un cheveu de votre tête.

19. *In patientia vestra possidebitis animas vestras.*

19. C'est par votre patience que vous posséderez vos ames.

20. *Cùm autem videritis circumdari ab exercitu Jerusalem, tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus.*

20. Lorsque vous verrez une armée environner Jérusalem, sachez que sa désolation est proche.

21. *Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes: & qui in medio ejus, discedant: & qui in regionibus, non intrent in eam.*

21. Alors que ceux qui sont en Judée, s'enfuyent aux montagnes : que ceux qui se trouveront dans le milieu du pays, s'en retirent ; & que ceux qui seront dans le pays d'alentour, n'y entrent point :

## COMMENTAIRE.

*des signes extraordinaires dans le Ciel.* Joseph (*a*) raconte que Dieu fit paroître plusieurs présages de la ruine prochaine de Jérusalem. On vit pendant un an entier un météore semblable à une épée, qui pendoit sur cette ville. L'année d'avant la révolte des Juifs, & avant les brouilleries de la Judée, à la Fete de Pâques, il parut un feu autour de l'Autel, & du Temple, qui l'éclaira pendant la nuit, comme en plein jour, durant une demie-heure. Le même jour un bœuf qu'on menoit au sacrifice, enfanta un agneau au milieu du Temple. La porte orientale du Temple intérieur, qui étoit très-grande, & très-massive : s'ouvrit d'elle-même au milieu de la nuit. Peu de jours après la même Fête de Pâques, on vit dans l'air des espéces de chariots, & comme des armées qui s'entrechoquoient l'une l'autre. La nuit de la Pentecôte, les Prêtres ouirent un bruit sourd, & une espece de frémissement, & un peu après une voix soudaine, qui crioit : *Sortons d'ici.* Voilà de quoi justifier ce que dit ici le Sauveur.

℣. 12. ANTE HÆC OMNIA. *Avant toutes ces choses, ils se saisiront de vous, &c.* La plûpart des Apôtres avoient été martyrisez, & mis à mort avant la destruction de Jérusalem.

℣. 14. NON PRÆMEDITARI. *De ne point préméditer ce que vous avez à répondre.* Il ne défend pas les soins & l'attention juste & légitime ; il condamne les inquietudes, & les peines d'esprit, & le défaut de confiance en Dieu.

℣. 19. IN PATIENTIA VESTRA POSSIDEBITIS ANIMAS VESTRAS. *C'est par votre patience que vous posséderez vos ames*, ou *que vous conserverez votre vie.* Mais comment conserver sa vie par la patience, au milieu des persécutions, & des supplices ? Il faut rappeller ici ce que dit ailleurs J. C. (*b*) : *Celui qui perdra sa vie, la conservera ; & celui qui voudra la conserver, la perdra.* Dans mon service, c'est conserver sa vie, que de l'exposer généreusement pour la gloire de mon nom, & pour l'honneur de la vérité. Vous ne devez songer à vivre qu'en souffrant beaucoup, & en livrant votre vie pour ma gloire. Votre mort sera votre victoire, & votre bonheur (*c*) : *Celui qui persévérera jusqu'à la fin, sera sauvé.* Celui qui demeurera ferme au milieu des persécutions, jusqu'à la mort (*d*), vivra éternellement, & joüira d'un bonheur infini.

℣. 20. CUM VIDERITIS CIRCUMDARI. *Lorsque vous verrez une armée environner Jérusalem.* Le Grec (*e*) lit au plurier, *des armées.* En effet l'armée Romaine fut partagée en trois corps, pour faire le siége de cette grande ville. De plus l'armée Romaine étoit composée de soldats Romains, & de plusieurs corps de troupes auxiliaires, qui faisoient comme autant d'armées. Lors donc que vous verrez le siége formé, croyez que la désolation de la ville, & du Temple est proche. Le siége dura depuis Pâques, jusqu'au mois d'Août, pendant environ six mois.

℣. 21. QUI IN JUDÆA SUNT. *Que ceux qui sont dans la Judée s'enfuyent dans les montagnes.* C'est ce que firent les premiers Chrétiens de la Palestine. Ils se retirérent au-delà du Jourdain, dans les montagnes de Galaad, à Pella, & dans les villes voisines (*f*).

(a) *Joseph. de bello lib. 7. c. 12. p. 960. in Græc. Κεφ. λα.*
(b) *Matt. x. 39. xvi. 25.*
(c) *Matt. xxiv. 13.*
(d) *Vide Grot. Brug. Est. Tir. Menoch.*
(e) Ὑπὸ στρατοπέδων.
(f) *Euseb. hist. Eccl. lib. 3. c. 5.* Τῷ λαῷ τῆς ἐν Ἱεροσολύμοις ἐκκλησίας χρησμῷ τινὶ, πρὸ τοῦ πολέμου μεταναστῆναι τῆς πόλεως, καὶ τινὰ τῆς Περαίας πόλιν οἰκεῖν κεκελευσμένου. Πέλλαν αὐτὴν ὀνομάζουσι.

22. *Quia dies ultionis hi sunt, ut impleantur omnia quæ scripta sunt.*

23. *Væ autem prægnantibus, & nutrientibus in illis diebus. Erit enim pressura magna super terram, & ira populo huic.*

24. *Et cadent in ore gladii: & captivi ducentur in omnes gentes, & Jerusalem calcabitur à gentibus: donec impleantur tempora nationum.*

22. Car ce seront alors les jours de la vengeance, afin que tout ce qui est dans l'Ecriture soit accompli.

23. Malheur à celles qui seront grosses, ou nourrices en ces jours-là: car ce pays sera accablé de maux, & la colére *du Ciel tombera* sur ce peuple.

24. Ils passeront par le fil de l'épée: ils seront emmenez captifs dans toutes les nations; & Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils, jusqu'à ce que le tems des nations soit accompli.

## COMMENTAIRE.

QUI IN REGIONIBUS, NON INTRENT IN EAM. *Que ceux qui sont dans le pays d'alentour, n'y entrent point.* Que ceux qui sont dans la Judée, & dans les cantons voisins de Jérusalem, se gardent bien d'entrer dans cette ville; comme il arrive d'ordinaire qu'on se retire dans une place forte, pour se garantir de l'insulte du soldat. Ceux qui s'y renfermeront, y périront. C'est ce qui ne fut que trop vérifié par l'événement. Jérusalem fut le cimetiére de la plus grande partie de la nation des Juifs. Quelques-uns traduisent le Grec par (a): *Que ceux qui sont aux champs, n'y entrent point, n'entrent point dans la ville.*

℣. 22. DIES ULTIONIS. *Les jours de la vengeance; afin que tout ce qui est écrit soit accompli.* Les Prophétes (b) avoient prédit que les Juifs rejetteroient le Messie; qu'ils le feroient mourir; que le Seigneur leur ôteroit son Temple; qu'il se choisiroit un autre peuple; que le Temple seroit détruit. JESUS-CHRIST avoit renouvellé ces ménaces (c). Les Juifs eux-mêmes nous en ont appris l'exécution. Joseph a décrit la derniére guerre des Romains contre sa nation, dans un détail qui ne laisse rien à désirer.

℣. 23. ERIT ENIM PRESSURA MAGNA,...ET IRA. *Car ce pays sera accablé de maux: & la colére du Ciel tombera sur ce peuple.* Le Grec (d): *Il y aura une nécessité*, une affliction, un malheur, *sur la terre, & la colére dans le peuple.* Les Juifs se trouveront accablez de maux inévitables, & la colére de Dieu éclattera sur eux dans toute sa rigueur.

℣. 24. CAPTIVI DUCENTUR. *Ils seront emmenez captifs.* Joseph raconte (e) qu'il y eut quatre-vingt-dix-sept mille captifs pris dans la derniére guerre des Romains contre les Juifs. Après que le soldat fut las de tuer, Tite ordonna qu'on gardât les jeunes hommes les plus robustes, & les mieux faits, pour orner son triomphe. Pour les autres qui étoient au-dessus de l'âge de dix-sept ans, il les envoya en Egypte, pour y travailler aux mines. Tite en distribua un grand nombre d'autres dans les Provinces, pour servir dans les théatres aux spectacles du peuple, pour être exposez aux bêtes, ou pour se tuer mutuellement pour le plaisir des spectateurs. Ceux qui n'avoient pas dix-sept ans, furent vendus, & menez pour esclaves en divers endroits. Le nombre des Juifs captifs étoit si grand à Rome, & dans l'Empire, que Rutilius Numantianus Poëte Payen, qui vivoit vers l'an 410. s'en plaint en ces termes:

*Atque utinam numquam Judæa subacta fuisset*
*Pompeii bellis, imperioque Titi!*
*Latius excisæ pestis contagia serpunt,*
*Victoresque suos natio victa premit.*

CALCABITUR A GENTIBUS, DONEC IMPLEANTUR TEMPORA NATIONUM. *Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils, jusqu'à ce que le tems des nations soit accompli.* Jérusalem ayant été prise, & ruinée par les Romains, on rebâtit de ses ruines une autre ville, nommée *Ælia Capitolina*, du nom d'*Ælius Adrianus* Empereur (f); laquelle n'étoit pas située dans le même lieu que l'ancienne Jérusalem; mais plus à l'occident, & au nord, sur la montagne du Calvaire, où JESUS-CHRIST avoit été crucifié, & mis dans le tombeau. Cette ville d'Ælia étoit peuplée de Payens, & de quelques Chrétiens: Car pour les Juifs, il leur fut défendu d'y entrer pendant plus de trois à quatre cens ans (g). Ils achettoient même la permission de la voir de loin, & de déplorer la ruine de leur ancienne patrie. De cette sorte Jérusalem fut profanée, foulée aux pieds, rasée, & démolie jusqu'aux fondemens *par les Gentils, jusqu'à ce que le tems des nations fut accompli*; c'est-à-dire, que la Religion Chrétienne eut pris le dessus contre le Paganisme, qui lui avoit toûjours résisté, & qui l'avoit persécuté, jusqu'au tems du Grand Constantin. Ce Prince fit cesser les persécutions, & donna la liberté à l'Eglise (h). Voilà l'époque de la fin du tems des nations, & du commencement du regne du Christianisme.

Mais depuis ce tems, les Juifs sont-ils rentrez dans Jérusalem? JESUS-CHRIST ne leur promet pas ici qu'ils y rentreront; il dit simplement que Jérusalem sera jusqu'alors sous la puissance des Payens. On sait certainement que les Juifs ne furent jamais rétablis dans leur pays, depuis qu'ils en furent chassez par Adrien. Mais lorsque le Grand Constantin, & sa mere Heléne eurent travaillé à ôter de Jérusalem les monumens d'idolâtrie, qui la profanoient; & que le sépulcre de JESUS CHRIST, & le lieu de sa mort devinrent illustres, & glorieux par la dévotion du Prince, & des Fidéles, Jérusalem recouvra une partie de son ancienne splendeur. Les Chrétiens s'y rendirent de toutes parts, & elle fut honorée comme les plus grandes villes du monde, par les priviléges accordez à ses Evêques, & à ses citoyens. Les prophéties (i) que l'on allégue pour prouver qu'un jour Israël doit rentrer dans son pays, & repeupler Jérusalem, doivent s'expliquer du peuple Chrétien, qui est entré dans les droits des Juifs, & qui est l'héritier des promesses faites en faveur de l'ancien peuple.

---

(a) Οἱ ἐν ταῖς χώραις. *Vide Bez. Piscat. Lud. de Dieu.*
(b) Voyez *Isa.* LIII. LIV. & les suivans jusqu'à la fin. *Zach.* XI. XII. XIII. XIV. *Malach.* III. IV.
(c) *Matt.* XXIV. 2. *Luc.* XIX. 44. & XXI.
(d) Ἔσται γὰρ ἀνάγκη μεγάλη ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ ὀργὴ ἐν τῷ λαῷ.
(e) *Joseph. lib. 7. de bello, c. 16. 17. in Lat. pd. & pt. in Gr. p.* 968.
(f) *Dio Caß. in excerptis Xiphilini. Euseb. lib. 4. hist. Eccl. c.* 6.
(g) *Tertull. contra Judæos c. 13. & Apolog. c. 21. Cyprian. de Idolor. vanit. Hilar. in Psalm. 58. Euseb. in Psal.* XLVIII. *Hieronym. in Sophon. 1. & alibi.*
(h) *Euseb. de vita Constant. lib. 3. c. 26.*
(i) *Isai.* XXV. XXVI. *Jerem.* XVI. & XXXI. *Ezech.* XX. XXVII. XXVIII. *Osee* III. *Vide Grot. hic.*

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| 25. *Et erunt signa in sole, & luna, & stellis, & in terris pressura gentium præ confusione, sonitus maris, & fluctuum:* | 25. Et il y aura des signes dans le soleil, dans la lune, & dans les étoiles : & sur la terre les nations seront dans l'abattement, & la consternation, la mer faisant un bruit effroyable par l'agitation de ses flots : |
| 26. *Arescentibus hominibus præ timore, & expectatione, quæ supervenient universo orbi, nam virtutes Cælorum movebuntur :* | 26. Et les hommes sécheront de frayeur dans l'attente de ce qui doit arriver dans tout l'univers ; car les vertus des Cieux seront ébranlées : |
| 27. *Et tunc videbunt Filium Hominis venientem in nube cum potestate magna, & majestate.* | 27. Et alors ils verront le Fils de l'Homme, qui viendra sur une nuée avec une grande puissance, & une grande majesté. |

## COMMENTAIRE.

℣. 25. ERUNT SIGNA IN SOLE, ET LUNA, *Il y aura des signes dans le soleil, & dans la lune.* On peut voir ce que nous avons remarqué sur le ℣. 11. des signes, & des présages de la ruine de Jérusalem. Les Prophétes nous prédisent d'ordinaire les malheurs, & la chûte des Etats, à peu près dans les mêmes termes que le Sauveur emploie ici. Les Orientaux s'expriment ainsi dans ces occasions : Le soleil se couvre alors de ténébres ; la lune est couverte de nuages ; les étoiles retirent leurs lumiéres ; le Ciel, & la mer se mêlent, pour ainsi dire, & sont dans la confusion. On ne doit pas pousser ces maniéres de parler dans la rigueur. Elles ne marquent qu'une très-grande disgrace. Les Anciens étoient persuadez qu'il n'arrivoit jamais de desastres dans un Etat, qu'on n'en vît auparavant quelque présage dans le Ciel, ou sur la terre. Toutes les Histoires anciennes sont pleines de ces prétendus présages. Tite-Live, Suétone, & presque tous les autres Historiens ont donné dans cette opinion populaire. Le Sauveur semble ici se proportionner à ce préjugé ; & c'est apparemment par une pareille condescendance que Dieu a souvent permis qu'on ait vû réellement des signes dans le Ciel, qui présageoient les malheurs futurs: comme on en remarqua par exemple, à Jérusalem, avant qu'Antiochus Epiphanes y fit les maux qui sont décrits dans les Maccabées (*a*). Et on y en vit encore d'autres avant la ruine de la ville par les Romains, ainsi qu'on l'a déja remarqué après Joseph (*b*).

IN TERRIS PRESSURA GENTIUM PRÆ CONFUSIONE. *Et sur la terre les nations seront dans l'abattement, & la consternation.* Le Grec (*c*) : *Dans le pays il y aura un resserrement des nations, dans l'inquiétude*, ou le désespoir, ou la perpléxité. Ce resserrement des nations, n'est autre que l'accablement, l'affliction, la douleur, le trouble, la peine d'esprit où ils se trouveront, étant resserrez de toutes parts, sans pouvoir se garantir de leurs peines. Telle étoit la situation des Juifs renfermez dans Jérusalem, attaquez, & resserrez d'une part par l'armée Romaine qui les assiégeoit, & qui les empêchoit de sortir de la ville ; & de l'autre, par les Factieux, qui s'étoient rendus maîtres du Temple, & qui commettoient toutes sortes de violences, & d'excès contre les citoyens. L'Evangeliste parle des Juifs, comme de plusieurs nations : *Pressura gentium* ; parce que ce peuple étoit partagé en plusieurs tribus, & que Jérusalem, au tems du siége, étoit remplie de Juifs de plusieurs pays divers, qui y étoient venus pour la Fête de Pâques. Peut-être aussi qu'il veut marquer l'inquiétude de toutes les Provinces, ou de tous les cantons de la Palestine, qui regardoient Jerusalem comme le boulevard de toute la nation, & qui considéroient sa prise comme la ruine de tout le pays.

SONITUS MARIS, ATQUE FLUCTUUM. *La mer faisant un bruit effroyable par l'agitation de ses flots.* Le Grec porte (*d*) : *La mer faisant un bruit résonant, & la tempête se faisant entendre au loin* ; ou, la mer faisant un bruit effroyable, en venant se briser sur ces bords. Euthyme croit que la mer se mit en mouvement, sans qu'il y ait eu aucun vent, ni aucune tempête. D'autres veulent que ceci ne marque autre chose qu'un extrême dérangement, une confusion extraordinaire, où le Ciel, la mer, & la terre sembloient devoir rentrer dans leur ancien cahos (*e*). Ce sont des expressions poëtiques (*f*) :

> *Quis Cælum terris non misceat, & mare Cælo,*
> *Si fur displiceat Verri, homicida Miloni?*

℣. 26. ARESCENTIBUS HOMINIBUS PRÆ TIMORE. *Les hommes sécheront de frayeur, &c.* Le Grec à la lettre (*g*) : *Les hommes mourront de peur.* On entend assez ce que cela veut dire. Les maux seront tels, que la seule crainte, leur seule vûe seront capables de faire mourir de frayeur.

VIRTUTES COELORUM MOVEBUNTUR. *Les vertus des Cieux seront ébranlées.* On l'explique ou des Anges, & des vertus celestes, qui seront effrayées, & troublées par la vûe de tant de disgraces. D'autres l'entendent des étoiles, qui seront en quelque sorte ébranlées dans ce terrible renversement. Les Prophétes s'expriment ordinairement de même, en parlant de la chûte des Monarchies, & de la ruine des nations (*h*). Les Cieux tout solides, tout inébranlables qu'ils sont, sentiront la secousse de cette terrible chûte ; ils en seront ébranlez, & étonnez. Les anciens Astronomes (*i*) croyoient qu'après une certaine révolution d'années, les Cieux s'ébranloient de dessus leur base, & qu'ils changeoient de situation. Dans le stile prophétique, & poëtique, on dit que cela arrive dans les grands changemens des Etats.

℣. 27. TUNC VIDEBUNT FILIUM HOMINIS. *Pour lors ils verront le Fils de l'homme, qui viendra sur une nuée.* Les Juifs ne le verront corporellement qu'au Jugement dernier. Alors, comme dit l'Ecriture (*k*), ils considéreront celui qu'ils ont percé de cloux. Mais à la ruine de Jérusalem, tous ceux qui voulurent comparer ses prédictions avec l'évenement, pûrent connoître évidemment que c'étoit-là le jour de sa venuë, désigné dans l'Evangile d'une maniére si sensible. Personne ne put s'empêcher de voir que c'étoit une punition de Dieu (*l*).

(a) 2. *Macc.* v. 2. 3.
(b) *Joseph. de bello, lib.* 7. *c.* 12. *p.* 960.
(c) Συνοχὴ ἐθνῶν ἐν ἀπορίᾳ. *Epiphan.* Συνοχαί. *Tertull. lib.* 4. *contra Marcion. c.* 39. *Angustia.*
(d) Ἠχούσης θαλάσσης, καὶ σάλου. *Quædam Mss. legunt :* Ἤχους *sonitus. Ut Vulg. Vide Mill.*
(e) *Vide Isai.* XIII. 9. 10. 13. 19.
(f) *Juvenal. Satyr.* 2. v. 25. *Vide Cleric. ad Hamm.*
(g) Ἀποψυχόντων ἀνθρώπων.
(h) *Ezech.* XXXII. 7. *Joël.* III. 15. *Isai.* XIII. 9. 10.
(i) *Columel. de Re rust. lib.* 1. *c.* 1. *Multos jam memorabiles autores comperi persuasum habere longo ævi situ, qualitatem Cæli statumque moveri ; eorum consultissimum Astrologiæ Professorem Hiparchum prodidisse tempus fore, quo cardines mundi loco moventur, &c.*
(k) *Zach.* XII. 10.
(l) *Joseph. de bello, lib.* 7. *c.* 16. *in Lat. pag.* 967. *& alibi sæpius.*

28. *His autem fieri incipientibus, respicite, & levate capita vestra: quoniam appropinquat redemptio vestra.*

29. *Et dixit illis similitudinem: Videte ficulneam, & omnes arbores:*

30. *Cùm producunt jam ex se fructum, scitis quoniam propè est æstas.*

31. *Ita & vos cum videritis hæc fieri, scitote quoniam propè est Regnum Dei.*

32. *Amen dico vobis, quia non præteribit generatio hæc, donec omnia fiant.*

33. *Cœlum, & terra transibunt, verba autem mea non transibunt.*

34. *Attendite autem vobis, ne fortè graventur corda vestra in crapula, & ebrietate, & curis hujus vitæ: & superveniat in vos repentina dies illa:*

35. *Tamquam laqueus enim superveniet in omnes, qui sedent super faciem omnis terræ.*

36. *Vigilate itaque, omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere ista omnia, quæ futura sunt, & stare ante Filium Hominis.*

37. *Erat autem diebus docens in Templo: noctibus verò exiens, morabatur in monte, qui vocatur oliveti.*

28. Pour vous, lorsque ces choses commenceront d'arriver, regardez en haut, & levez la tête; parce que votre rédemption est proche.

29. Il leur proposa ensuite cette comparaison: Considérez le figuier, & les autres arbres:

30. Lorsqu'ils commencent à pousser leur fruit, vous reconnoissez que l'été est proche.

31. Ainsi lorsque vous verrez arriver ces choses, sachez que le Royaume de Dieu est proche.

32. Je vous dis en vérité que cette génération *d'hommes* ne finira point, que toutes ces choses ne soient accomplies.

33. Le Ciel, & la terre passeront; mais mes paroles ne passeront point.

34. Prenez donc garde à vous de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes, & du vin, & par les inquiétudes de cette vie, & que ce jour ne vous vienne tout d'un coup surprendre:

35. Car il enveloppera comme dans un filet tous ceux qui habitent sur la face de la terre.

36. Veillez donc, priant en tout tems, afin que vous soyez trouvez dignes d'éviter tous ces maux qui arriveront, & de paroitre avec confiance devant le Fils de l'Homme.

37. Or le jour il enseignoit dans le Temple, & la nuit il sortoit, & se retiroit sur la montagne appellée des oliviers.

## COMMENTAIRE.

℣. 28. HIS FIERI INCIPIENTIBUS. *Lorsque ces choses commenceront d'arriver, regardez en haut; parce que votre rédemption est proche.* Jusqu'à ce tems, vous serez exposez à la persécution, & à la cruauté des Juifs. Mais les malheurs de leur pays, & la désolation de Jérusalem sont les présages de votre affranchissement. Levez hardiment la tête, & considérez de loin la perte de cette nation incrédule, & infidéle. C'est alors principalement que mon regne commencera, par la conversion des Gentils, & par la propagation de mon Eglise dans toute la terre. Alors la porte du salut sera ouverte à tous les hommes, & je regnerai sur toutes les nations par la foi, comme j'y regne par ma puissance infinie. Voyez ci-après le ℣. 31.

℣. 30. CUM PRODUCUNT JAM EX SE FRUCTUM. *Lorsqu'ils commencent à pousser leur fruit.* Cela doit s'entendre du figuier, lequel ne fleurit point (a), mais pousse son fruit avec son bouton. Le Grec lit simplement (b): *Voyez le figuier*, & les autres arbres, *lorsqu'ils commencent à pousser.* Il ne parle ni de fruits, ni de fleurs; mais en général, lorsqu'il commence à produire son bouton de feuilles, de fleurs, ou de fruits, selon la nature de l'arbre. Lors donc que vous verrez les présages dont je vous ai parlé, sachez que le Royaume de Dieu est proche. ℣. 31. Ceci n'est pas si éloigné que vous pourriez croire. ℣. 32. Les hommes qui vivent aujourd'hui, ne mourront point, que tout ceci ne s'accomplisse. Ce ne sont point ici des promesses, ou des ménaces conditionnelles. ℣. 33. *Le Ciel, & la terre passeront; mais mes paroles ne demeureront pas sans effet.*

℣. 34. NE FORTE GRAVENTUR CORDA VESTRA IN CRAPULA. *Prenez garde que vos cœurs ne s'appésantissent par l'excès des viandes, & du vin.* Les termes Grecs (c) signifient le dégoût, & la pésanteur qui restent après avoir pris du vin avec excès, *crapula*; & l'yvresse même, ou l'état d'un homme qui a actuellement perdu l'usage de sa raison par le vin; *ebrietas.* Le Sauveur recommande à ses Disciples la vigilance, la tempérance, la sobriété, de peur qu'ils ne se laissent aller au sommeil, & à l'oubli de ce qu'il vient de leur dire, & qu'ils ne se trouvent tout d'un coup enveloppez avec les Juifs dans la ruine de leur patrie. *Car* ℣. 35. *il enveloppera comme dans un filet tous ceux qui habitent sur la face de la terre.* Nul n'évitera, que ceux qui seront dans la vigilance, & qui auront l'esprit dégagé de nuages, & le cœur vuide d'affections terrestres, *curis hujus mundi.* Il conclut ℣. 36. *Veillez donc, priant en tout tems, afin que vous soyez trouvez dignes d'éviter tous ces maux, & de paroître avec confiance devant le Fils de l'homme*; de vous présenter devant son tribunal, & d'attendre sans crainte l'arrêt qu'il prononcera, assûrez qu'il le prononcera en votre faveur, & qu'il vous mettra en liberté, & en honneur; en même tems qu'il abattra vos ennemis, & les réduira en servitude. Comparez les versets 27. 28.

℣. 37. ERAT DIEBUS DOCENS IN TEMPLO. *Le jour il enseignoit dans le Temple, & la nuit il sortoit.* C'est ainsi qu'il en usa ordinairement pendant les trois années de sa prédication. Lorsqu'il venoit à Jérusalem, il passoit le jour dans le Temple, & la nuit sur la montagne des Oliviers. Dans cette derniére semaine de sa vie, il passa le Lundi, le Mardi, & le Mercredi dans le Temple, & tous les soirs ils se retiroit à Béthanie, ou au mont des Oliviers. Les Rabbins (d) disent que la Divine présence a été trois ans sur le mont des Oliviers, prêchant continuellement: *Cherchez le Seigneur, pendant qu'on le peut trouver; invoquez-le, pendant qu'il est près.* Ils tiennent par tradition que le Messie ira souvent au mont des Oliviers.

(a) *Pline lib. 16. c. 25. Vide Arrian. Epictet. 1. 15.*
(b) Ὅταν προβάλωσιν ἤδη.
(c) Μήποτε βαρυνθῶσιν αἱ καρδίαι ὑμῶν ἐν κραιπάλῃ, καὶ μέθῃ. *Vide Grot. hic.*
(d) *Rabb. Janna in Midras Thillim.*

℣. 38.

Digitized by Google

38. *Et omnis populus manicabat ad eum in Templo audire eum.*

38. Et tout le peuple venoit de grand matin dans le Temple pour l'écouter.

## COMMENTAIRE.

℣. 38. ET OMNIS POPULUS MANICABAT AD EUM. *Tout le peuple venoit de grand matin dans le Temple pour l'écouter.* JESUS s'y rendoit lui-même de bonne heure, pour instruire les peuples, quoiqu'il trouvât assez peu d'ouverture dans leurs cœurs & dans leurs esprits, à cause de leurs préjugez, & parce que les Prêtres & les Phariſiens détruiſoient dans leurs esprits ce que JESUS-CHRIST y pouvoit faire de bien. *Manicare*, n'est pas bien Latin; mais il répond parfaitement au terme Grec (*a*), qui signifie aller de grand matin. On le trouve dans un ancien Interpréte de Juvénal (*b*), & dans plusieurs Auteurs de la basse Latinité (*c*). Saint Augustin (*d*) avouë qu'il ne l'a pas remarqué dans les bons Auteurs Latins.

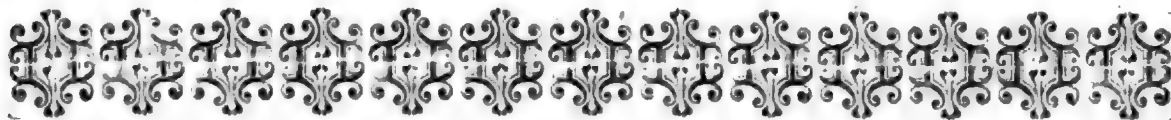

# CHAPITRE XXII.

*Complot des Prêtres pour faire mourir* JESUS. *Trahiſon de Judas.* JESUS *envoie ſes Diſciples preparer la Pâque. Derniere Cene de* JESUS-CHRIST. *Diſpute entre ſes Diſciples ſur la primauté. La foi de ſaint Pierre ne manquera pas.* JESUS *dans le Jardin. Sa priere, ſon agonie, ſa ſueur de ſang. Arrivée de Judas avec les ſoldats. Pierre coupe l'oreille à Malchus.* JESUS *eſt conduit chez Caiphe. Renoncement de ſaint Pierre. Outrages faits à* JESUS-CHRIST. *Repentir, & larmes de ſaint Pierre. Aſſemblee des Prêtres & du grand Conſeil contre* JESUS-CHRIST. *Il confeſſe qu'il eſt le* CHRIST. *Il eſt jugé digne de mort.*

℣. 1. *Appropinquabat autem dies feſtus Azymorum, qui dicitur Paſcha,*

2. *Et quærebant Principes Sacerdotum & Scribæ, quomodo Jeſum interficerent: timebant verò plebem.*

3. *Intravit autem ſathanas in Judam, qui cognominabatur Iſcariotes, unum de duodecim.*

℣. 1. LA fête des Pains ſans levain, appellée la Pâque, étant proche,

2. Les Princes des Prêtres & les Scribes cherchoient de quelle maniére ils feroient mourir JESUS; mais ils apprehendoient le peuple.

3. Or ſathan entra dans Judas, ſurnommé Iſcariote, l'un des douze *Apôtres*.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. APPROPINQUABAT DIES FESTUS AZYMORUM. *La Fête des pains ſans levain, appellée Pâque, approchant.* C'étoit le Mercredi au ſoir, & la Pâque étoit le Samedi ſuivant. Ainſi, ceci arriva deux jours avant la Pâque, comme le marquent expreſſément ſaint Matthieu & ſaint Marc (*e*). Les Phariſiens & les Docteurs de la Loi irritez de longue main contre J. C. & aigris de nouveau par les diſcours qu'il avoit tenus ce jour-là même dans le Temple contre eux, prirent une derniére réſolution de le perdre.

℣. 2. QUÆREBANT QUOMODO JESUM INTERFICERENT. *Ils cherchoient de quelle maniére ils feroient mourir* JESUS. Il ne s'agiſſoit plus de ſçavoir ſi on le feroit mourir; mais de quelle ſorte on s'y prendroit. *Mais ils craignoient le peuple.* C'eſt pourquoi ils déſiroient de l'arrêter, & de le faire mourir avant la Fête (*f*), & avant que tous les peuples ſe fuſſent rendus à Jeruſalem; car la plûpart le tenoient comme un Prophéte. Il eſt bon de remarquer que JESUS ne venoit qu'aſſez rarement à Jéruſalem, & n'y demeuroit que peu de tems. Il y venoit trois ou quatre fois l'année, aux Fêtes principales, & s'en retournoit auſſi-tôt en Galilée, où il faiſoit ſa principale demeure. Les Prêtres & les Phariſiens ne pouvoient donc l'arrêter qu'avant, ou pendant, ou après la Fête. Ils n'oſoient le prendre pendant la Fête, parce qu'ils craignoient le tumulte du peuple. Ils n'étoient pas ſûrs de le faire après la Fête, parce qu'il pouvoit s'en retourner auſſi-tôt avec le reſte du peuple, & même dès le ſecond ou troiſiéme jour de la Fête. Il ne reſtoit donc que le parti qu'ils prennent de le ſaiſir, & de le faire mourir avant la Fête, & avant que la foule du peuple ſe fût renduë à Jéruſalem. Elle s'y rendoit à l'heure même que J. C. fut condamné par Pilate, & conduit au ſupplice. Et alors les Juifs les mieux intentionnez n'auroient pû rien faire pour lui. De-là viennent les empreſſemens & la chaleur avec leſquels ſes ennemis preſſent Pilate, ſans lui donner le loiſir d'examiner la choſe à fond.

℣. 3. INTRAVIT AUTEM SATHANAS IN JUDAM. *Or Satan entra dans Judas.* Satan ne ſe rendit maître du cœur de Judas que par degrez. Il le gagna d'abord par l'avarice; il l'engagea enſuite dans le vol; & enfin dans la plus noire trahiſon, & le plus cruel parricide. L'Ecriture ne dit que Satan entra dans Judas, que lorſqu'il ſe fut entiérement abandonné au crime, & qu'il eut endurci ſon cœur à toutes les graces, & fermé ſes oreilles à toutes les inſtructions de ſon Sauveur. Cette maniére de parler, *Satan entra dans Judas*, exprime plus que le Commentaire

(*a*) Καὶ πᾶς ὁ λαὸς ὤρθριζε πρὸς αὐτὸν ἐν τῷ ἱερῷ ἀκούειν αὐτοῦ.
(*b*) *Ad Satyram* v.
(*c*) Voyez du Gange, *Gloſſar. Voce, manicare.*
(*d*) *Aug. in Judic. qu.* 46.
(*e*) *Marc.* XIV. 1. *Erant autem Paſcha, & Azyma poſt biduum. Matth.* XXVI. 2. *Scitis quia poſt biduum Paſcha fiet.*
(*f*) *Matth.* XXVI. 5. *Marc.* XIV. 2.

| | |
|---|---|
| 4. *Et abiit, & locutus est cum Principibus Sacerdotum, & Magistratibus, quemadmodum illum traderet eis.* | 4. Qui étant allé trouver les Princes des Prêtres, & les Magistrats, leur proposa la maniére en laquelle il le leur livreroit. |
| 5. *Et gavisi sunt, & pacti sunt pecuniam illi dare.* | 5. Ils en furent fort aises; & ils convinrent avec lui de lui donner une somme d'argent. |
| 6. *Et spopondit. Et quærebat opportunitatem ut traderet illum sine turbis.* | 6. Il promit donc *de le leur livrer*, & il ne cherchoit plus qu'une occasion favorable de le faire à l'insçu du peuple. |
| 7. *Venit autem dies Azymorum, in qua necesse erat occidi Pascha.* | 7. Cependant le jour des Pains sans levain arriva, auquel il falloit immoler la Pâque. |
| 8. *Et misit Petrum & Joannem, dicens: Euntes parate nobis Pascha, ut manducemus.* | 8. Jesus envoya donc Pierre & Jean, en leur disant: Allez nous apprêter ce qu'il faut pour manger la Pâque. |
| 9. *At illi dixerunt: Ubi vis paremus?* | 9. Ils lui dirent: Où voulez-vous que nous l'apprêtions? |
| 10. *Et dixit ad eos: Ecce introeuntibus vobis in civitatem, occurret vobis homo quidam amphoram aquæ portans; sequimini eum in domum, in quam intrat;* | 10. Il leur répondit: Lorsque vous entrerez dans la ville, vous rencontrerez un homme portant une cruche d'eau; suivez-le dans la maison où il entrera; |
| 11. *Et dicetis patrifamilias domûs: Dicit tibi Magister: Ubi est diversorium, ubi Pascha cum Discipulis meis manducem?* | 11. Et vous direz au pere de famille de cette maison: Le Maître vous envoie dire: Quel lieu avez-vous où je puisse manger la Pâque avec mes Disciples? |

## COMMENTAIRE.

ne peut dire. Quand l'Ecriture veut marquer un juste affermi dans la grace, elle dit que le Saint-Esprit habite en
lui: Au contraire, quand elle veut désigner un scélérat, un endurci, un enfant du Démon, elle dit que Satan est
entré dans son cœur.

℣. 4. Locutus est cum Principibus Sacerdotum et Magistratibus. *Il alla trouver les*
*Princes des Prêtres & les Magistrats.* Le Grec (a): *Il alla trouver les Princes des Prêtres & les Capitaines*; apparem-
ment les Capitaines du Temple, qui étoient des Lévites préposez à leurs freres, qui faisoient garde aux portes du
Temple: car David l'avoit ainsi ordonné (b); & la chose s'étoit toûjours observée depuis. Les Rabbins (c) ensei-
gnent que les Prêtres faisoient garde en trois endroits; apparemment aux trois portes du parvis des Prêtres; &
les Lévites en vingt-un endroits. Chaque Compagnie avoit son Capitaine; & ces Capitaines avoient un Comman-
dant, qui s'appelloit *le Capitaine de la montagne du Temple.* De sorte que la Maison de Dieu étoit comme un pa-
lais, où les Prêtres & les Lévites faisoient un exercice continuel d'une milice toute sainte, & proportionnée à la
grandeur de celui qui y étoit servi.

Ces Capitaines du Temple étoient fort différens d'une autre sorte de Capitaines, qui étoient postez aux en-
virons de ce saint lieu de la part des Romains; sur tout dans la tour *Antonia*, qui étoit comme la Citadelle de la
ville, & qui dominoit sur le Temple même (d). Ces Officiers Romains étoient là pour contenir le peuple dans le
devoir, & pour prévenir & arrêter les séditions & les tumultes qui arrivoient souvent dans le Temple, particuliére-
ment dans les grandes Fêtes, à cause du concours des étrangers (e). Il est parlé de ces *Capitaines du Temple* ci-
après, au ℣. 52. & dans les Actes, chap. IV. 1. & chap. V. 24.

℣. 6. Et spopondit. *Il promit de le leur livrer.* Le Grec (f): *Il s'engagea*, ou *il consentit*, il s'accorda
avec eux; & ils demeurérent d'accord de leurs conditions.

Sine turbis. *A l'insçû du peuple*; ou (g), suivant plusieurs habiles Interprétes, *sans tumulte*, sans bruit. Le
Grec signifie les troupes, & le trouble. Il le livra pendant la nuit, comme il étoit sans troupes, & sans autre
compagnie que celle de ses Apôtres.

℣. 7. Venit autem dies Azymorum, in qua necesse erat occidi Pascha. *Le jour des*
*Pains sans levain arriva, auquel il falloit immoler la Pâque.* Les autres Evangélistes portent (h): *Le premier jour*
*des Azymes*; ou, suivant quelques Interprétes, le jour de devant celui des Azymes. C'étoit le Jeudi, veille de la
mort de Jesus-Christ. Au soir de ce Jeudi commençoit la veille de Pâque, au second soir de laquelle, c'est-à-
dire, le Vendredi après midi, on commençoit à user des pains sans levain, & on immoloit la Pâque. C'est ainsi
que nous expliquons cet endroit. On peut voir notre Dissertation sur la Pâque.

℣. 8. Euntes parate nobis Pascha ut manducemus. *Allez nous apprêter ce qu'il faut pour*
*manger la Pâque.* Retenez-nous un logis; dressez les tables, & les lits de tables; nettoyez la salle de tout levain;
préparez toutes choses, afin que nous puissions y manger la Pâque. Ses Disciples concevoient que le lendemain
Vendredi ils y mangeroient la Pâque légale: Mais J. C. avoit une autre Pâque à leur donner à manger ce jour-là,
qui étoit le Jeudi, dans le Sacrement de son Corps & de son Sang.

℣. 10. Homo amphoram aquæ portans. *Un homme portant une cruche d'eau.* L'on conjecture (i)
que cette eau étoit destinée pour paîtrir les pains sans levain qu'on devoit faire le lendemain Vendredi matin,
pour s'en servir le soir du même jour, en mangeant l'agneau Pascal. Les Rabbins (k) enseignent que cette eau
devoit être conservée toute la nuit, & reposer douze heures depuis qu'elle étoit puisée: on la puisoit entre la fin
du treiziéme, & le commencement du quatorziéme jour de Nisan.

℣. 11. Dicit tibi Magister: Ubi est diversorium? *Vous direz au pere de famille.* On pré-

(a) *Συνελάλησε τοῖς ἀρχιερεῦσι, καὶ τοῖς στρατηγοῖς τὸ πῶς αὐτὸν παραδῷ αὐτοῖς.*
(b) 2. *Par.* VIII. 14.
(c) *Vide Middoth. & Ligfoot. Hor. Talm.*
(d) *Vide Act.* XXI. 31. 32. XXII. 24. *Matth.* XXVI. 65.
(e) *Antiqu. lib.* XX. *c.* 4. *& alias.*
(f) *Καὶ ἐξωμολόγησε.*
(g) *Ἄτερ ὄχλου. Sine tumultu. Erasm. Vatab. Brug. Bez. Pisc. Hamm. alii.*
(h) *Matth.* XXVI. 17. *Τῇ δὲ πρώτῃ τῶν ἀζύμων. Marc.* XIV. 12. *Καὶ τῇ πρώτῃ ἡμέρᾳ τῶν ἀζύμων.*
(i) *Toynard, Harmon. p.* 107.
(k) *Pesachim. fol.* 42. *a. Gem. cum Orach-Chaïm. n.* 455.

Digitized by Google

*12. Et ipse ostendet vobis cœnaculum magnum stratum, & ibi parate.*

*13. Euntes autem, invenerunt sicut dixit illis, & paraverunt Pascha.*

*14. Et cùm facta esset hora, discubuit, & duodecim Apostoli cum eo.*

*15. Et ait illis: Desiderio desideravi hoc Pascha manducare vobiscum, antequam patiar.*

*16. Dico enim vobis, quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in Regno Dei.*

*17. Et accepto calice, gratias egit, & dixit: Accipite, & dividite inter vos.*

*18. Dico enim vobis quòd non bibam de generatione vitis, donec Regnum Dei veniat.*

12. Et il vous montrera une grande chambre haute toute meublée; préparez-nous-y ce qu'il faut.

13. S'en étant donc allez, ils trouvérent tout comme il leur avoit dit, & ils préparérent *ce qu'il falloit pour* la Pâque.

14. Quand l'heure fut venuë, il se mit à table, & les douze Apôtres avec lui.

15. Et il leur dit: J'ai souhaité avec ardeur de manger cette Pâque avec vous avant que je souffre.

16. Car je vous déclare que je n'en mangerai plus désormais, jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le Royaume de Dieu.

17. Et après avoir pris la coupe, il rendit graces, & leur dit: Prenez-la, & la distribuez entre vous.

18. Car je vous dis que je ne boirai plus du fruit de la vigne, jusqu'à ce que le régne de Dieu soit arrivé.

## COMMENTAIRE.

sume que J.C. étoit connu de ce pere de famille. Les Docteurs Juifs disent que l'on ne prenoit point d'argent pour le loüage des maisons que l'on donnoit pour y célébrer la Pâque.

℣. 12. COENACULUM MAGNUM STRATUM. *Une grande chambre haute toute meublée.* A la lettre (*a*): *Une grande salle à manger, avec des lits de table.* C'est là où ils préparérent la Pâque: *Et paraverunt Pascha*; c'est-à-dire, ils y disposérent toutes choses pour y faire la Pâque le lendemain; car ils le comptoient ainsi. Mais il en arriva tout autrement, JESUS-CHRIST étant mort dans le tems où il falloit faire la Pâque.

℣. 15. DESIDERIO DESIDERAVI HOC PASCHA. *J'ai souhaité avec ardeur de manger cette Pâque avec vous, avant que je souffre.* En comparant les autres Evangélistes avec saint Luc, il paroît que le Sauveur ne dit ces paroles que sur la fin du repas, & lorsqu'il fut prêt d'instituer le Sacrement de son Corps & de son Sang. Ni saint Matthieu, ni saint Marc ne rapportent point ces versets 15. 16. 17. & 18. On les explique ou du désir que le Sauveur avoit de faire avec eux ce dernier repas, dans lequel il devoit instituer le Sacrement de son amour (*b*); ou du désir qu'il avoit de donner sa vie, & de répandre son Sang pour tous les hommes; ou enfin du désir qu'il auroit eu de faire cette derniere Pâque, si c'eût été la volonté de Dieu (*c*). Mais le moment étoit venu qu'il devoit consommer son sacrifice par sa mort, & être lui-même immolé sur la Croix au Seigneur, dans le tems qu'on immoloit dans le Temple la victime de la Pâque.

Euthyme (*d*) & Grotius (*e*) l'expliquent comme si JESUS-CHRIST eût anticipé de faire avec eux cette derniére Pâque avant les autres Juifs, prévoyant que sa mort le mettroit hors d'état de la faire jamais corporellement avec eux. Cela est conforme au systéme de Grotius, qui veut que J.C. ait anticipé d'un jour la célébration de la Pâque. Les Ebionites (*f*), au rapport de saint Epiphane, lisoient ainsi ce verset: *Ai-je desiré de manger cette Pâque charnelle avec vous?* Comme si c'étoit la réponse à ce qu'ils lui avoient demandé auparavant: *Où voulez-vous que nous vous préparions à manger la Pâque?* Il répond: *Ai-je désiré de manger avec vous cette Pâque de chair*; ou de la chair de l'Agneau Pascal? On voit au même endroit par saint Epiphane, qu'ils avoient horreur de la chair, & qu'ils ne croyoient pas que J.C. en eût mangé pendant sa vie. Les Marcionites retranchoient entiérement ce passage, suivant le même Pere.

℣. 16. EX HOC NON MANDUCABO ILLUD. *Je vous déclare que je n'en mangerai plus, jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le Royaume de Dieu.* Quelle est cette Pâque qui doit être accomplie dans le Royaume de Dieu, & que le Sauveur doit encore manger avec ses Disciples après sa Résurrection? Ce n'est pas sans doute la Pâque légale; il ne la mangea jamais depuis sa Résurrection: mais il mangea la Pâque Chrétienne; je veux dire l'Eucharistie; il but & mangea avec eux, comme il faisoit alors. Par sa passion & sa mort, la vraie Pâque fut accomplie. L'ancien sacrifice n'étoit qu'une figure du nouveau. L'ancien prit fin en même tems que le nouveau fut consommé. Car, selon saint Paul (*g*), JESUS-CHRIST est notre Pâque, qui a été immolée pour nous: *Pascha nostrum immolatus est Christus.*

On peut aussi par *le Royaume de Dieu*, entendre le bonheur du Paradis. Je ne mangerai plus avec vous; voici la derniére Pâque figurative que nous mangerons ensemble: mais nous en mangerons une autre en esprit dans le Ciel (*h*). Ici nous mangeons la Pâque, qui est le mémorial de la délivrance de l'Egypte; là nous mangerons spirituellement une autre Pâque, qui sera une mémoire de la délivrance de cette vie mortelle. Ce dernier sens est fort beau. Mais il suppose que JESUS-CHRIST faisoit la Pâque légale avec ses Disciples; ce qui est fort douteux.

℣. 17. ACCEPTO CALICE, GRATIAS EGIT. *Après avoir pris la coupe, il rendit graces, & leur dit: Distribuez-la entre vous.* Ce Calice n'est pas celui de son Sang (*i*). Ce dernier est bien marqué ci-après au ℣. 20. Mais c'est la coupe que le Maître du repas bénissoit en cérémonie, & dont il buvoit, puis en faisoit boire à tous les conviez. Les Rabbins (*k*), & les Juifs modernes ont encore cette coutume. Non-seulement dans le repas de la Pâque; mais aussi dans tous les festins de cérémonie, on verse du vin dans une coupe. Le Pere de famille, ou

(a) Ἀνώγεον μέγα ἐστρωμένον.
(b) *Vide Hilar. in Matth. Chrysost. homil. 82. 83. in Matth.*
(c) *Toynard, Not. in Harmon. p. 150. col. 2.*
(d) *Euthym. ad Matth. XXVI.*
(e) *Grotius hic.*
(f) *Epiphan hæresi XXX. c. 21.* Μὴ ἐπιθυμίᾳ ἐπεθύμησα κρέας τοῦτο τὸ Πάσχα φαγεῖν μεθ' ὑμῶν.
(g) *1. Cor. v. 7.*
(h) *Origen. Euthym. Theophyl. Brug. Maldon. alii.*
(i) *Hieron. in Matth. XXVI. Grot. ibidem. Theophyl. & Beda in Luc. XXII. Brug. & Cajet. in Luc. XXII. Estius in 1. Cor. XI. 25.*
(k) *Vide Buxtorf Synag. c. 13.* Léon de Modéne, cérémonie des Juifs, part. 3. chap. 3. *Byneus, de morte Christi, lib. 1. c. 8. n. 16. 17.*



Digitized by Google

19. *Et accepto pane gratias egit, & fregit, & dedit eis, dicens: Hoc est Corpus meum, quod pro vobis datur: hoc facite in meam commemorationem.*

20. *Similiter & calicem, postquam cœnavit, dicens: Hic est calix novum testamentum in Sanguine meo, qui pro vobis fundetur.*

21. *Verumtamen ecce manus tradentis me, mecum est in mensa.*

19. Puis il prit le pain, & ayant rendu graces, il le rompit, & le leur donna, en disant: Ceci est mon Corps, qui est donné pour vous: faites ceci en mémoire de moi.

20. Il prit de même la coupe après souper, en disant: Cette coupe est la nouvelle alliance en mon Sang, qui sera répandu pour vous.

21. Au reste, la main de celui qui me trahit, est avec moi à cette table.

## COMMENTAIRE.

le plus distingué de la compagnie, le prend de la main droite, l'éléve en haut, le bénit, en goûte, & en fait goûter à la ronde à tous les conviez. C'est ce que J.C. fit dans cette occasion. Cela se pratiquoit principalement au commencement & à la fin du repas. On ne convient pas si cette coupe est la premiére ou la seconde. Mais il y a plus d'apparence que c'est la premiére qui se bénissoit au commencement du repas; parce que saint Luc dit expressément au ℣. 20. qu'il prit le Calice après le souper (a): *Similiter & Calicem, postquam cœnavit, dicens: Hic est Calix novum Testamentum in Sanguine meo.*

℣. 19. ET ACCEPTO PANE, GRATIAS EGIT. *Il prit le pain, & ayant rendu graces, il le rompit.* Saint Matthieu & saint Marc (b) témoignent que l'on mangeoit encore, lorsque J.C. prit le pain & institua l'Eucharistie. Ce fut donc sur la fin du souper, qu'ayant pris le pain, il rendit graces à Dieu, le rompit, & le distribua à ses Apôtres, en disant que c'étoit son Corps. Il le changea par un changement réel, & de substance, en son propre & véritable Corps; ensorte que les Apôtres mangérent non du pain naturel; mais le vrai Corps de J.C. Il substituë à la Céne pascale la nourriture de son Corps & de son Sang, qui doivent être livrez pour le salut de tout le monde.

QUOD PRO VOBIS DATUR. *Qui est donné pour vous.* Il ne dit pas: *Qui sera livré pour vous*; mais *qui est livré pour vous*; parce que c'étoit déja un vrai sacrifice, dans lequel J.C. se trouvoit réellement, & qu'il offroit par avance à son Pere, avant celui qu'il devoit le lendemain offrir d'une autre maniére sur la Croix. Ce sacrifice étoit tout à la fois la consommation de la Pâque figurative, & la promesse ou le gage du sacrifice sanglant que J.C. devoit offrir le jour suivant. Ou en prenant ces mots: *Qui est livré pour vous*, comme s'il y avoit: Qui sera bien-tôt livré pour vous; qui est sur le point d'être immolé pour vous; le sens est toûjours le même; puisque le Corps qui devoit être immolé, & le Sang qui devoit être répandu, étoient déja réellement & substantiellement présens sous les apparences de ce pain & de ce vin. Ce ne fut pas la simple figure du Sang de J.C. qui fut répanduë sur la Croix, ni la seule figure du Corps qui fut crucifiée; mais le vrai Corps & le vrai Sang. Ainsi c'est l'un & l'autre qui est donné, & qui se trouve vraiment présent dans l'Eucharistie.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM. *Faites ceci en mémoire de moi.* Pour renouveller la mémoire de ce que je fais aujourd'hui, en vous donnant mon Corps, & ce que je dois faire demain, en livrant mon Sang & ma vie pour tout le monde, faites dans la suite ce que vous me voyez faire. Prenez du pain, rompez-le, & dites que cela est mon Corps; il le deviendra réellement & véritablement, comme il l'est aujourd'hui entre mes mains. Les Peres comparent le changement qui se fait du pain & du vin au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST, au changement de l'eau en vin aux nôces de Cana (c), & au changement qui se fait dans nos corps du pain & du vin en notre substance (d); & à la verge de Moïse changée en serpent, & l'eau du Nil convertie en sang (e), qui sont des changemens réels & substantiels.

℣. 20. SIMILITER ET CALICEM, POSTQUAM COENAVIT. *Il prit de même la coupe après souper.* Il rendit graces, il la donna à ses Apôtres, afin qu'ils en bûssent tous; il leur dit que c'étoit *la coupe de la nouvelle Alliance en son Sang* (f); ou, selon saint Matthieu & saint Marc (g): *Ceci est mon Sang de la nouvelle Alliance*: ce qui revient au même. Le Sang que J.C. donnoit à ses Apôtres sous les apparences du vin, étoit le même qui devoit être répandu sur la Croix: *Qui pro vobis fundetur*; & qui étoit le sceau de la nouvelle Alliance, comme le sang des animaux égorgez au pied du mont Sinaï, fut celui de l'Alliance ancienne (h).

Le sang de l'agneau pascal qui se répandoit au pied de l'Autel, n'étoit que la figure de celui de JESUS-CHRIST, qui devoit être répandu sur la Croix. Le premier étoit une mémoire de la délivrance de l'Egypte; l'autre étoit le prix des péchez du monde. Le Sang que JESUS-CHRIST répandit sur la Croix, étoit son vrai Sang; celui qu'il donne à boire à ses Apôtres, étoit le même qui devoit être répandu sur la Croix. C'étoit par conséquent le vrai Sang du Sauveur, non en figure, & seulement en vertu; mais substantiellement & réellement. Le Grec à la lettre (i): *Ce Calice qui est la nouvelle Alliance* (confirmée) *dans mon Sang*; (ce Calice, dis-je,) *est répandu pour vous.*

Les Hébreux (k) à la fin de la Céne pascale, avoient coutume de bénir une coupe pleine de vin, & de la boire à la ronde. On en buvoit quelquefois jusqu'à trois & quatre en cérémonie, après le souper. Chacune avoit sa bénédiction particuliére. Le Pere de famille prononçoit la priére, & faisoit passer la coupe à toute l'assemblée. C'est pour se conformer à cette coutume, que le Sauveur donne ici la coupe de son Sang à tous ses Apôtres, qu'il la leur donnne après avoir fait sa priére, & après le souper: *Postquam cœnavit.*

℣. 21. VERUMTAMEN ECCE MANUS. *Au reste la main de celui qui me trahit, est avec moi à cette table.* C'est la troisiéme & derniére fois qu'il prédit qu'un de ses Disciples le trahira. La premiére est marquée dans saint Matth. XXVI. 23. & Marc, XIV. 20. & la seconde est exprimée dans saint Jean, XIII. 18. On a examiné dans le Commentaire sur saint Matthieu (l), si Judas avoit participé au Corps & au Sang du Sauveur.

(a) *Ita & Paulus* 1. *Cor.* XI. 25.
(b) *Matth.* XXVI. 26. *Marc.* XIV. 22.
(c) *Cyrill. Alex. Catechef.* 4.
(d) *Damasc. lib.* 4. *de fide, p.* 269. *nov. edit.*
(e) *Ambros. de his qui myster. initiantur, c.* 9.
(f) *Ita Paul.* 1. *Cor.* XI. 25.
(g) *Matth.* XXVI. 28. *Marc.* XIV. 24. Τοῦτό ἐστι τὸ αἷμά μου.
(h) *Exod* XXIV. 5. 6. 7. 8. *Hebr.* IX. 20.
(i) Τοῦτο τὸ ποτήριον, ἡ καινὴ διαθήκη ἐν τῷ αἵματί μου, τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον.
(k) *Vide Maimon. Hilcoth Chametz-Vimatza, c.* 8. §. 1. *Bin. de morte Christi, lib.* 1. *cap.* 8. *art.* 7.
(l) Voyez sur S. Matth. XXVI. 23.

℣. 22.

Digitized by Google

22. *Et quidem Filius Hominis, secundùm quod definitum est, vadit: verumtamen væ homini illi, per quem tradetur.*

23. *Et ipsi cœperunt quærere inter se, quis esset ex eis, qui hoc facturus esset.*

24. *Facta est autem & contentio inter eos, quis eorum videretur esse major.*

25. *Dixit autem eis: Reges gentium dominantur eorum: & qui potestatem habent super eos, benefici vocantur.*

26. *Vos autem non sic: sed qui major est in vobis, fiat sicut minor: & qui præcessor est, sicut ministrator.*

27. *Nam quis major est, qui recumbit, an qui ministrat? Nonne qui recumbit? Ego autem in medio vestrûm sum, sicut qui ministrat.*

22. Pour ce qui est du Fils de l'Homme, il s'en va, selon ce qui en a été determiné. Mais malheur à cet homme par qui il sera trahi.

23. Et ils commencérent à s'entredemander qui étoit celui d'entre eux qui devoit faire cette action.

24. Il s'excita aussi parmi eux une contestation, lequel d'entre eux devoit être estimé le plus grand.

25. Mais JESUS leur dit: Les Rois des nations les traitent avec empire; & ceux qui ont l'autorité sur elles, en sont appellez les bienfacteurs.

26. Il n'en sera pas de même parmi vous: mais que celui qui est le plus grand, devienne comme le moindre; & celui qui gouverne, comme celui qui sert.

27. Car lequel est le plus grand de celui qui est à table, ou de celui qui sert? N'est-ce pas celui qui est à table? Et néanmoins je suis au milieu de vous, comme celui qui sert.

## COMMENTAIRE.

℣. 22. SECUNDUM QUOD DEFINITUM EST, VADIT. *Le fils de l'Homme s'en va, selon qu'il a été déterminé*; comme il est porté dans les Ecritures; comme il est réglé dans l'ordre de la Providence pour le salut du genre humain. L'action de Judas qui trahissoit JESUS-CHRIST, n'étoit pas dans les decrets de Dieu de la même sorte. Dieu ne faisoit que la permettre, sans concourir directement à ce qu'elle avoit de mauvais, & sans l'approuver. Il prévoyoit sa mauvaise volonté; il savoit le bien qui en devoit revenir: mais il n'en étoit ni la cause, ni l'auteur, ni l'approbateur (*a*).

℣. 24. QUIS EORUM VIDERETUR ESSE MAJOR? *Savoir lequel d'entre eux devoit être estimé le plus grand.* On a de la peine à concevoir que les Apôtres dans cette circonstance, à la veille de la mort de leur Maître, qui leur avoit donné si souvent des exemples, & des leçons d'humilité, ayent pû concevoir des sentimens d'orgueil, & de vanité, jusqu'à entrer en contestation savoir lequel d'entre eux seroit estimé le premier, & le plus grand. Maldonat, & Grotius ont crû que ceci étoit rapporté ici par récapitulation; n'étant pas croyable, selon eux, que les Apôtres ayent formé alors des desseins si ambitieux. Saint Luc est le seul qui rapporte cette circonstance: & je pense qu'on la doit placer avant le lavement des pieds des Apôtres, & que c'est pour guérir l'enflure de leur cœur, & pour réprimer leur vaine ambition, qu'il s'abaissa jusqu'à leur laver les pieds, & qu'il leur fit le discours qui suivit, & qui est une leçon d'humilité tout-à-fait proportionnée à la dispute presente qui s'étoit élevée entre eux. Il n'y a qu'à le lire, pour se persuader qu'il fait visiblement allusion à ce qui venoit d'arriver (*b*): *Je viens de vous donner l'exemple, afin que vous fassiez ce que vous m'avez vû faire. Si moi qui suis votre Maître, vous ai lavé les pieds, vous devez à plus forte raison, vous les laver les uns aux autres. Le serviteur n'est pas au-dessus de son Maître.* Ce qu'il faut comparer à ce que saint Luc dit ici, versets 25. 26. 27.

℣. 25. REGES GENTIUM DOMINANTUR EORUM. *Les Rois des nations les traitent avec empire.* On voit toûjours dans les Apôtres le préjugé dominant dont ils ne pouvoient se défaire, que le Messie devoit être un Monarque puissant, magnifique, & libéral, qui devoit combler de biens ses amis, & ses fidéles serviteurs, & exercer son empire sur ses autres sujets. Ils se figuroient que JESUS-CHRIST étant le Messie, & le Roi d'Israël, entreroit immédiatement après sa Résurrection, en possession de son Empire; qu'il éléveroit les Apôtres aux premiéres Charges de l'Etat, tiendroit dans l'humiliation les autres peuples ses sujets, & exerceroit une vengeance éclattante contre les Scribes, & les Pharisiens, qui l'avoient toûjours décrié, & persécuté: Car c'est ainsi qu'un Prince auroit dû agir naturellement envers ses amis, & ses ennemis. Mais le Sauveur va faire voir que son Empire est tout différent de cela.

BENEFICI VOCANTUR. *Ils sont appellez bienfacteurs.* Ils se piquent de libéralité, & de magnificence, & de récompenser leurs amis, & leurs serviteurs par des emplois, & des gratifications. La plûpart des Princes ont reçû avec complaisance le titre de *Libéral*; ils l'ont recherché avec empressement. La flatterie le leur a souvent déféré sans raison. Plusieurs Rois d'Egypte, qui n'avoient rien moins que l'ame grande, & bienfaisante, ont été surnommez *Evergetes*, c'est-à-dire, Libéraux (*c*). Si JESUS-CHRIST étoit le Messie, comme les Apôtres n'en doutoient pas, personne au monde ne devoit posséder les qualitez Royales dans un degré plus relevé. Et envers qui devoit-il naturellement faire éclatter davantage sa libéralité, qu'envers ses Apôtres? On ne formoit aucun doute sur cela. Il s'agissoit entre eux de savoir qui seroit le premier, & le plus élevé en Dignité.

℣. 26. VOS AUTEM NON SIC. *Il n'en sera pas de même parmi vous.* Vous ne devez point attendre de moi des honneurs, & des dignitez temporelles; & vous ne devez point vous considérer dans mon Royaume, & dans mon Eglise, où vous occuperez les premiéres places, comme des Princes temporels, & des hommes revetus d'une dignité mondaine: Ma grandeur parmi vous, est d'y paroître comme le moindre de vous, d'y faire l'office de serviteur, d'y exercer les plus viles fonctions. Vous devez en faire de même. Vous ne serez jamais plus solidement grands, que lorsque vous vous humilierez au-dessous de tout le monde. Le Chef visible de l'Eglise de J. C. qui posséde la plus haute Dignité qui soit sur la terre, prend dans ses titres la qualité de serviteur des serviteurs de Dieu.

℣. 27. EGO IN MEDIO VESTRUM SUM. *Je suis au milieu de vous comme celui qui sert.* Il dit ceci immédiatement avant qu'il lavât les pieds de ses Apôtres, ou immédiatement après qu'il les eut lavez; afin que mêlant les actions aux paroles, son exemple joint à son discours, fit plus d'impression sur l'esprit, & sur le cœur de ses Apôtres, & afin qu'ils ne s'imaginassent pas qu'il leur parloit énigme, ou parabole (*d*).

(*a*) *Vide Grot. hic, & Patres ab eo citatos.*
(*b*) *Joan.* XIII. 13. 14. *& sequ.*
(*c*) Voyez *Grot. Gatak. Priceus* sur cet endroit.
(*d*) *Vide Ambros. in Luc. lib.* X. *n.* 50. 51.



Digitized by Google

28. *Vos autem estis, qui permansistis mecum in tentationibus meis.*

29. *Et ego dispono vobis, sicut disposuit mihi Pater meus, Regnum;*

30. *Ut edatis, & bibatis super mensam meam in regno meo: & sedeatis super thronos judicantes duodecim tribus Israël.*

31. *Ait autem Dominus: Simon, Simon, ecce satanas expetivit vos ut cribaret sicut triticum:*

28. C'est vous qui êtes toûjours demeurez fermes avec moi dans mes tentations.

29. C'est pourquoi je vous prépare le Royaume, comme mon Pere me l'a préparé;

30. Afin que vous mangiez, & bûviez à ma table dans mon Royaume, & que vous soyez assis sur des trônes, pour juger les douze tribus d'Israël.

31. Le Seigneur dit encore: Simon, Simon, satan vous a demandé pour vous cribler comme on crible le froment:

## COMMENTAIRE.

℣. 28. VOS ESTIS QUI PERMANSISTIS MECUM. *C'est vous qui êtes toûjours demeurez fermes avec moi dans mes tentations.* Il continuë à répondre à la question qu'ils avoient proposée, qui seroit le plus grand. Il est vrai que vous avez marqué pour moi plus d'attachement, & de fidelité que personne; vous êtes demeurez constamment unis à moi, au milieu des persécutions qui m'ont été suscitées par les Juifs: Aussi je veux vous en récompenser d'une maniere digne de ma grandeur. ℣. 29. *Je vous prepare le Royaume, comme mon Pere me l'a preparé; afin que vous mangiez, & que vous bûviez à ma table dans mon Royaume, & que vous soyez assis sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israël.*

Voila la récompense que je vous prépare; & afin qu'il n'y ait point de jalousie parmi vous, je n'y mettrai point d'inégalité. Vous regnerez tous avec moi; vous serez tous assis à ma table; vous serez tous Juges des douze tribus d'Israël. N'ayez donc point de contestation sur les premiéres places, & sur les premieres dignitez; j'ai de quoi vous récompenser tous abondamment, & vous mettre en état de n'envier pas le bonheur de votre Compagnon. C'est-là l'héritage que je vous laisse par mon Testament; c'est-là ma derniére volonté. Le Texte Grec marque une disposition testamentaire *(a)*. Tout ce que l'on vient de dire n'empêche pas qu'il n'y ait entre les Apôtres de la subordination, & qu'entre les differens Chefs des Eglises, il n'y en ait de supérieurs les uns aux autres. Et de même dans le Ciel, quoique tous les Bienheureux jouïssent de la béatitude, ils n'en jouïssent pas tous dans un degré égal; ainsi JESUS-CHRIST n'a pas prétendu bannir de son Eglise la subordination, & la juste dépendance des Pasteurs inférieurs envers leurs supérieurs. Sans cela l'Eglise seroit une assemblée sans ordre, sans régle, & sans beauté.

℣. 30. UT EDATIS, ET BIBATIS, &c. *Afin que vous mangiez, & que vous bûviez à ma table.* Les Rois de la terre ne font manger à leur table que leurs enfans, leurs freres, leurs parens, leurs plus intimes amis JESUS-CHRIST traite ses Apôtres comme ses freres, comme ses enfans, comme ses amis. Il représente souvent le Royaume des Cieux comme un festin. Saint Irénée *(b)* dit que les Anciens qui avoient vû saint Jean, racontoient qu'ils lui avoient oui dire que le Sauveur disoit quelquefois en parlant du Royaume de Dieu: en ce tems-là les vignes viendront chaque piéce ayant dix mille seps, chaque sep ayant dix mille branches, chaque branche dix mille rejettons, chaque rejetton dix mille raisins, chaque raisin dix mille grains; & chaque grain étant mis sur le pressoir, donnera vingt-cinq mesures de vin. Et lorsque quelqu'un des Saints prendra un de ces raisins, un autre raisin criera: Je suis meilleur que celui que vous tenez; prenez-moi. De la même maniére chaque grain de froment produira dix mille épis, & chaque épi, dix livres de pure farine. Les autres plantes, & les arbres produiront à proportion; & tous les animaux qui se nourrissent de ces fruits, seront doux, paisibles, & parfaitement soumis à l'homme. Papias dans son quatriéme Livre rendoit témoignage à ces choses, ajoute saint Irenée. Judas le traître ne pouvant croire cela, & disant: Comment le Seigneur pourra-t-il produire de telles plantes? JESUS lui répondit: Ceux qui y seront, le croiront.

Ces expressions paraboliques du Sauveur, supposé toutefois qu'il les ait véritablement prononcées, ont donné lieu au sentiment des Millénaires, dont plusieurs des Anciens ont été entachez. Mais on doit les prendre dans un sens figuré, & métaphorique. Les Apôtres, & leurs successeurs dans l'Eglise, ont l'avantage d'être assis à la table de leur Maitre d'une maniere distinguée, par l'honneur du Sacerdoce dont ils sont revêtus, & par la consécration, la manducation, & la distribution qu'ils font de son Corps, & de son Sang.

ET SEDEATIS SUPER THRONOS. *Et que vous soyez assis sur des trônes.* Dès-à-present les successeurs des Apôtres possédent sur la terre l'autorité de Juges sur les Fidéles, par le pouvoir de lier, & de délier, que J. C. leur a donné, & qu'ils exercent en son nom. Au Jugement dernier ils seront les Assesseurs de JESUS-CHRIST même, & ils condamneront les Juifs incrédules, & les Chrétiens qui auront violé les Loix de l'Alliance sainte, à laquelle ils se sont engagez par leur Baptême. Comparez S. Matt. XIX. 28.

℣. 31. SIMON, ECCE SATANAS EXPETIVIT VOS, UT CRIBRARET *(c)*, &c. *Simon, Satan vous à demandé pour vous cribler comme on crible le froment.* Ce que je viens de vous dire de la récompense que je vous destine, ne s'exécutera pas sans peine. Il vous en coûtera cher, pour parvenir à ce dégré de gloire. Simon, vous qui devez tenir le premier rang dans mon Eglise, sachez que Satan vous a demandé à Dieu, pour vous cribler comme on crible le froment. Il a obtenu de Dieu de vous tenter, de vous ébranler, de vous agiter; & plût à Dieu qu'il ne vous dissipe, & ne vous renverse pas! ℣. 32. *Mais j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne vienne point à manquer.* Vous serez ébranlé; mais vous ne succomberez point jusqu'à perdre la foi, &c. Il est remarquable que le Démon ne peut rien contre les Apôtres, qu'aprés en avoir obtenu la permission de Dieu; comme il n'osa tenter Job, & lui faire perdre ses biens, & ses enfans, qu'avec la permission du Seigneur *(d)*. La métaphore de vanner le froment, exprime admirablement les épreuves que Dieu fait souffrir à ses serviteurs, pour les rendre plus purs, & plus saints *(e)*. Amos *(f)* s'est servi du mot de cribler, pour marquer l'affliction, & la dispersion des Juifs: *J'agiterai la maison d'Israël dans toutes les nations, comme on agite le crible pour cribler le froment.*

Le Sauveur s'adresse à S. Pierre, insinuant tacitement que c'est lui qui est le premier, & le Chef des Apôtres; & en sa personne, il parle à tous les autres Apôtres *(g)*; ou enfin il s'adresse à lui seul, parce que la tentation devoit

(a) [illegible] ὑμῖν. *Quidam MSS.* Διατέθειμαι ὑμῖν διαθήκην. *Vide Mald. Grot.*

(b) *Iren. lib. 5. c. 33.*

(c) Ἐξῃτήσατο ὑμᾶς τοῦ σινιάσαι. *Cypri. lib. 4. Epist. 4. Postulavit vos ut vexaret vos. Tertull. Ut discerneret. Ambros. Ut cerneret.*

(d) *Job. 1. 12. 11. 6. Vide Tertull. de fuga in persecut. & Bedam hic.*

(e) *Ambros. in Psal. XLIII. Tertull. de fuga in persecut Mald.*

(f) *Amos IX. 9.*

(g) *Leo Magn. serm. 2. in natali Apostol. Petri & Pauli.*

Digitized by Google

32. *Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua : & tu aliquando conversus confirma fratres tuos.*

33. *Qui dixit ei : Domine, tecum paratus sum, & in carcerem, & in mortem ire.*

34. *At ille dixit : Dico tibi, Petre, non cantabit hodie gallus, donec ter abneges nosse me. Et dixit eis :*

35. *Quando misi vos sine sacculo, & pera, & calceamentis, numquid aliquid defuit vobis ?*

36. *At illi dixerunt : Nihil. Dixit ergo eis. Sed nunc qui habet sacculum, tollat : similiter & peram : & qui non habet, vendat tunicam suam, & emat gladium.*

32. Mais j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne vienne point à manquer. Lors donc que vous serez converti, ayez soin d'affermir vos freres.

33. Pierre lui répondit : Seigneur, je suis prêt d'aller avec vous, & en prison, & à la mort même.

34. Mais JESUS lui dit : Pierre, je vous déclare, que le coq ne chantera poit aujourd'hui, que vous n'ayez nié par trois fois que vous me connoissiez. Il leur dit ensuite :

35. Lorsque je vous ai envoyez sans sac, sans bourse, sans souliez, avez-vous manqué de quelque chose ?

36. Non, lui dirent-ils. JESUS, ajoûta : Mais maintenant que celui qui a une bourse, prenne aussi un sac ; & que celui qui n'en a point, vende sa robe pour achetter une épée.

## COMMENTAIRE.

tomber principalement sur lui, & que J.C. prévoyoit qu'il le renonceroit. Ce que le Sauveur ajoûte qu'il a prié pour lui, afin qu'il ne perdît point la foi, montre, selon quelques Peres, que sa foi ne manqua pas entiérement dans cette occasion. Que son cœur n'eut point de part à ce que sa bouche prononçoit : *Locutus est verbo, ut fundatior esset affectus*, dit S. Ambroise (a). La tentation ne fit que le rendre plus pur ; & ce ne fut qu'après qu'il fut tenté, que J.C. le déclara Chef de son Eglise : *Denique Petrus Ecclesiæ præponitur, postquam tentatus a Diabolo est.* Voyez ce qu'on a ramassé sur S. Matt. Chap. XXVI. v. 74. pour montrer que S. Pierre pécha véritablement ; mais non pas jusqu'à perdre entiérement la foi. Sa foi fut blessée ; mais non pas jusqu'à une entiére extinction. La racine vivoit toûjours au dedans de lui ; & elle reprit bien-tôt sa vigueur, par la pénitence qu'il fit (b). Lorsque de Dieu pria que sa foi ne defaillît point, dit S. Augustin (c), que demandoit-il autre chose, sinon que ce Prince des Apôtres persévérât très-librement, très-fortement, & avec une volonté constante. & persévérante dans la foi, jusqu'à la fin ? La foi de S. Pierre en cette occasion, est en quelque sorte la foi de toute l'Eglise, dit le Pape S. Léon (d) ; elle ne peut manquer : *Soliditas illius fidei quæ in Apostolorum Principe est laudata, perpetua est.* C'est sur cette pierre inébranlable qu'est fondée la foi de tous les Fidéles ; c'est-là où la foi ne peut souffrir de dommage : *Dignum namque arbitror ibi resarciri damna fidei, ubi non possit fides sentire defectum*, dit S. Bernard, en parlant du S. Siége (e).

ET TU ALIQUANDO CONVERSUS, CONFIRMA FRATRES TUOS. *Lors donc que vous serez converti, ayez soin d'affermir vos freres.* Le Sauveur prédit tacitement sa chûte, & sa pénitence, puisqu'il lui dit qu'après qu'il sera converti, il ait soin d'affermir ses freres dans la foi (f). D'autres (g) l'entendent d'une maniére qui pa-roît plus littérale : *Conversus confirma* ; c'est-à-dire : Et vous aussi réciproquement confirmez vos freres ; priez pour eux, & affermissez-les, comme j'ai prié pour vous affermir dans la foi. Ou simplement : Demeurez ferme dans la foi, & ayez soin d'y affermir vos freres. C'est un Hébraïsme semblable à celui-ci (h) : *Deus, tu conversus vivificabis nos.* Et (i) : *Convertere, Domine, & eripe animam meam.* Et encore (k) : *Conversus vivificasti me, ... & conversus consolatus es me.* Et enfin (l) : *Et conversi sunt, & tentaverunt Deum.*

℣. 33. TECUM PARATUS SUM. *Je suis prêt d'aller avec vous, & en prison, & à la mort même.* Pierre parle selon son cœur, il ne consulte que sa bonne volonté présente ; il présume trop de ses forces. Ce que J. C. venoit de lui dire, qu'il eût soin d'affermir ses freres, lui avoit enflé le courage : Mais il ne faisoit pas attention à ce qu'il avoit dit auparavant : *Simon, Simon, Satan vous a demandé, pour vous cribler comme on crible le froment.* Cela auroit dû le rendre plus circonspect, & plus réservé. Pour le faire rentrer dans lui-même, JESUS lui prédit que la nuit même où il lui parloit, & avant le chant du cocq, il le renonceroit trois fois.

℣. 33. QUANDO MISI VOS SINE SACCULO. *Quand je vous ai envoyez sans sac, & sans bourse, ou sans bourse, & sans valize* ; sans bourse, & sans argent ; sans valize, ou sans besace pour mettre vos provisions : Car, comme on l'a remarqué plus d'une fois, on avoit soin de se munir de provisions, quand on se mettoit en voyage. Il ajoûte qu'il les a envoyez *sans souliez*, non qu'il les ait envoyez prêcher l'Evangile nuds pieds ; car on se chaussoit en voyage ; mais parce qu'il les fit partir sans provisions, sans habits doubles, & sans chaussures à changer. Voyez le Commentaire sur S. Matthieu (m) : Ci-devant vous avez été annoncer mon Evangile sans aucunes provisions, ni de nourriture, ni d'argent, ni d'habits, ni de chaussures ; & rien ne vous a manqué ; les tems, & les circonstances vous étoient favorables. Tout le monde se faisoit un devoir, & un plaisir de vous recevoir, & de vous combler de biens, à cause de mon nom, & à cause des miracles qui accompagnoient votre prédication. Mais les tems sont changez (n) ; vous allez devenir odieux à tout le monde pour mon nom. On croira rendre service à Dieu en vous persécutant ; vous manquerez de tout ; par tout on vous maltraitera. Ainsi il faut aujourd'hui changer de conduite.

℣. 36. SED NUNC QUI HABET SACCULUM, TOLLAT SIMILITER ET PERAM. *Mais à présent que celui qui a une bourse, prenne aussi un sac.* Prenez l'un & l'autre, si vous les avez : si vous n'en avez que l'une, ou l'autre, prenez celle qui vous manque ; gardez-vous bien de partir sans bourse, & sans besace. Si vous en avez,

(a) *Ambrof. in Psal.* XLIII. *Vide & in Luc. lib.* X. *& Prudent. lib. Cathem.*
(b) *Theophyl. hic. Vide Natal. Alex. hic. & in Matth.* XXVI.
(c) *Aug. de corrept. & gratia c.* 8.
(d) *Leo Magn. serm.* 2.
(e) *Bernard. Epist.* 190. *ad Innocent. II.*
(f) *Ita Theophylact. Euthym. hic. Ambrof. in Psal.* 43. *alii plures.*
(g) *Beda. Mald. Grot. Jans.*
(h) *Psalm.* LXXXIV. 7.
(i) *Psalm* VI. 5.
(k) *Psalm.* LXX. 20. 21.
(l) *Psalm.* LXXVII. 41.
(m) *Matt.* X. 10.
(n) *Vide Chrysost. in hæc verba Rom.* XVI. 3. *Theophyl. Euthym. Beda hic. Mald. Jans.*



Digitized by Google

37. *Dico enim vobis, quoniam adhuc hoc quod scriptum est, oportet impleri in me: Et cum iniquis deputatus est. Etenim ea, quæ sunt de me, finem habent.*

38. *At illi dixerunt: Domine, ecce duo gladii hic. At ille dixit eis: Satis est.*

39. *Et egressus ibat secundùm consuetudinem in montem olivarum. Secuti sunt autem illum, & Discipuli.*

40. *Et cùm pervenisset ad locum, dixit illis: Orate ne intretis in tentationem.*

41. *Et ipse avulsus est ab eis quantum jactus est lapidis, & positis genibus orabat,*

42. *Dicens: Pater, si vis, transfer calicem istum à me: verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat.*

37. Car je vous assure qu'il faut encore qu'on voye accompli en moi ce qui est écrit: Il a été mis au rang des scélérats; parce que ce qui a été *prophétisé* de moi, va être entiérement accompli.

38. Ils lui répondirent: Seigneur, voici deux épées. Et JESUS leur dit: C'est assez.

39. Etant sorti, il s'en alla selon sa coûtume, à la montagne des oliviers; & ses Disciples le suivirent.

40. Lorsqu'il fut arrivé en ce lieu-là, il leur dit: Priez, afin que vous n'entriez point en tentation.

41. Et s'étant éloignez d'eux environ d'un jet de pierre, il se mit à genoux, & fit sa priére,

42. En disant: *Mon* Pere, si vous voulez, éloignez ce calice de moi: néanmoins que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse, mais la vôtre.

## COMMENTAIRE.

On peut ponctuer ainsi le Texte (a): *Sed nunc qui habet sacculum, tollat: similiter*
ne les laissez point au logis. On peut ponctuer ainsi le Texte
*& peram.* Et c'est la meilleure maniére de lire. Que celui qui a une bourse la prenne. Et de même que celui qui a un sac, ou une besace, la prenne aussi. Portez de l'argent, & des provisions dans vos voyages: car je vous avertis que vous n'en trouverez point.

ET QUI NON HABET, VENDAT TUNICAM SUAM. &c. *Et que celui qui n'en a point, vende sa robe, pour acheter une épée.* Si vous n'avez ni argent, ni provision, vendez votre habit, & achetez une épée (b), pour prendre de force ce dont vous aurez besoin; car personne ne vous donnera ni gratuitement, ni volontairement; il vous faudra tout acheter, ou le prendre de force. Autrement: Que si vous avez tout le reste, & qu'il vous manque une épée, gardez-vous bien de vous mettre en chemin sans cela; car vous en aurez besoin pour vous défendre contre vos ennemis. Vendez plûtôt votre robe, que de vous passer d'épée. Voilà le sens de la lettre (c).

Mais qu'est donc devenuë la clémence, la mansuétude, la patience, la douceur que JESUS-CHRIST a toûjours recommandée à ses Disciples? A-t-il oublié ses premiers préceptes? & après avoir dans les commencemens fait des agneaux de ses Disciples, veut-il à la fin en faire des loups, & les armer comme des soldats, ou des voleurs? Tout ce discours n'est qu'une allégorie (d): Il veut dire seulement que ci-après ils seront exposez à la faim, à la soif, à l'indigence, aux persecutions, à la mort, & qu'il leur permet dans ces circonstances d'employer les moyens que la prudence leur inspirera pour se tirer de ces dangers, & de ces peines, sans toutefois révoquer les ordres qu'il leur a donnez ci-devant de souffrir toutes choses avec patience, avec douceur, & de ne pas résister à ceux qui les persécuteront. Il prédit les maux qui leur arriveront (e), & il les prédit d'une maniere symbolique, afin qu'elle fit plus d'impression. Les Apôtres n'ont jamais porté d'armes, si ce n'est des armes spirituelles. Le bouclier de la foi (f), le casque de l'esperance (g), l'épée de la parole de Dieu (h). Les Apôtres ne comprirent pas alors l'énigme que le Sauveur leur proposa, comme on le verra sur le ℣. 38.

℣. 37. DICO ENIM VOBIS, &c. *Car je vous assure qu'il faut encore qu'on voye accompli en moi ce qui est écrit: Il a été mis au rang des scélérats.* Il faut que toutes les prophéties qui me regardent, s'accomplissent à la lettre; or il est écrit que le Messie sera mis au rang des scélérats. Il faut donc que cela se vérifie en moi. Et comment s'y vérifiera-t-il? Premierement en ce que JESUS-CHRIST fut mis en croix entre deux voleurs. 2°. En ce qu'il a été accusé, condamné, & mis à mort comme un faux Prophéte, un séducteur, & un séditieux. 3°. En ce que les Juifs le firent passer après sa mort, lui, & ses Disciples, pour des ennemis du genre humain; ce qui les rendit odieux à presque tout le monde. Cela revient fort bien à ce qu'il vient de leur dire: Vous serez traitez à mon occasion comme des scélérats. On dira de moi ce qu'on dit des séducteurs, que je trompe les peuples, & que vous êtes de complot avec moi.

℣. 38. DOMINE, ECCE DUO GLADII HIC. *Seigneur, voici deux épées. Et JESUS leur dit: C'est assez.* Les Apôtres, comme on l'a déja dit, n'entrérent pas dans la pensée du Sauveur. Ils prirent à la lettre ce qu'il leur avoit dit des provisions, de l'argent, de l'épée qu'ils devoient porter dans leurs voyages. Quelqu'un dit qu'il y avoit là deux épées, & qu'on pourroit déja s'en servir. Mais ce n'étoit pas le sens de JESUS-CHRIST; toutefois comme il avoit d'autres choses plus importantes à leur dire, il répondit simplement: *C'est assez*; se réservant à leur expliquer son sentiment dans une autre rencontre, ou laissant venir le tems, qui devoit les instruire par les circostances, & par l'événement.

C'est assez: Il ne s'agit pas de faire ici provision d'armes (i); ce n'est pas là ce que je veux dire. Plusieurs (k) l'expliquent dans le sens d'une ironie: Voilà sans doute de quoi nous mettre à couvert de toute la violence de nos ennemis; voilà de quoi les mettre tous en fuite. D'autres (l): *C'est assez* parlé de cela; je vois bien que vous n'y êtes pas; parlons d'autre chose. Quelques-uns ont expliqué ces deux glaives de la puissance temporelle, & spirituelle de l'Eglise: mais cette explication est purement allégorique, & ne prouve nullement ce pouvoir.

℣. 39. EGRESSUS IBAT, SECUNDUM CONSUETUDINEM. *Etant sorti, il alla, suivant sa coûtume, à*

(a) Ἀλλὰ νῦν ὁ ἔχων βαλάντιον, ἀράτω ὁμοίως, καὶ πήραν. Plusieurs anciens Manuscrits Grecs lisent au futur: *Prendra une bourse, achettera une épée, &c.* comme si c'étoit une prédiction de ce qui devoit arriver. Cette varieté se voyoit dès le tems de S. Basile. *Ἀρεῖ, ἀγοράσει, &c. Vide Mill. & Grot.*
(b) *Lud. de Dieu. Grot. Vat.*
(c) *Vide Jans. hic. Ambros. Bedam. Euthym.*
(d) *Erasm. Est.*
(e) *Euthym. Mald. Brug. Cast. Camerar. Piscatus. Ita Basil. regul. brev. qu. 151. Theophylatt. hic.*
(f) *Ephes.* VI. 16.
(g) 1. *Thessal.* V. 6.
(h) *Hebr.* IV. 12.
(i) *Vide Theophyl Euthym. Mald.*
(k) *Vide Theophyl. Pricaum, Castal. alios.*
(l) *Brug. Gerbard. Heins.*

la

43. *Apparuit autem illi Angelus de Cælo, confortans eum. Et factus in agonia, prolixiùs orabat.*

44. *Et factus est sudor ejus, sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram.*

45. *Et cùm surrexisset ab oratione, & venisset ad Discipulos suos, invenit eos dormientes præ tristitia.*

43. Alors il lui apparut un Ange du Ciel, qui le vint fortifier. Et étant *tombé* en agonie, il redoubloit ses priéres.

44. Et il lui vint une sueur comme de gouttes de sang, qui découloient jusqu'à terre.

45. S'étant levé après avoir fait sa priére, il vint à ses Disciples, qu'il trouva endormis, à cause de la tristesse *dont ils étoient accablez*.

## COMMENTAIRE.

*la montagne des Oliviers.* JESUS sortit après le souper, & bien avant dans la nuit, & alla au mont des Oliviers, où il avoit passé la nuit les jours précédens (*a*). Voyez ce qui a été dit sur S. Matthieu, XXVI. 30.

ꝟ. 43. APPARUIT ILLI ANGELUS DE COELO, CONFORTANS EUM. *Il lui apparut un Ange du Ciel, qui le vint fortifier.* Saint Luc est le seul qui raconte cette circonstance. Il ne parle que d'une oraison de JESUS-CHRIST dans le jardin; peut-être parce que dans les trois oraisons le Sauveur ne dit que la même chose (*b*) : *Eundem sermonem dicens.* Il est probable que l'Ange ne lui apparut qu'à la fin de son oraison, & qu'il vint lui répondre de la part du Pere Eternel, & pour le consoler dans la douleur à laquelle il s'étoit volontairement livré. J. C. avoit dans cette occasion comme suspendu, & arrêté la force de la Divinité qui habitoit en lui, pour ressentir toute la foiblesse de la nature humaine. Il voulut recevoir de la consolation d'un Ange, lui qui par son humanité s'étoit rendu inférieur aux Anges (*c*).

Plusieurs anciens Exemplaires Grecs, & Latins, du tems de saint Hilaire (*d*), & de saint Jérôme (*e*), ne lisoient pas les versets 43. & 44. On voit encore un nombre de Manuscrits Grecs (*f*), où ils ne se trouvent point. S. Epiphane (*g*) remarque que c'étoit une correction de quelques Chrétiens orthodoxes, mais imprudens, qui choquez de cette foiblesse qui paroissoit dans JESUS-CHRIST, les avoient ôtez de leurs Exemplaires, de même que ces paroles du Chap. XIX. ꝟ. 4. Voyant Jérusalem, *il pleura sur elle*; comme si ces larmes déshonoroient JESUS-CHRIST. Quelques Syriens (*h*), & les Arméniens hérétiques (*i*) avoient retranché seulement le ꝟ. 44. croyant que cette sueur de sang ne faisoit pas là un bon effet.

FACTUS IN AGONIA (*k*) PROLIXIUS ORABAT. *Etant tombé en agonie, il redoubloit ses priéres*; le Grec, *il prioit avec plus d'instance* (*l*), de force, de persévérance. Le mot François *agonie*, ne se dit proprement que d'une personne qui est à l'article de la mort, & qui la combat encore par un petit reste de vie. En Grec *agonia*, signifie l'horreur, & la peine dont un homme est saisi à la vûë d'un grand danger. C'est le combat d'une ame qui voit toute la grandeur du péril, & qui combat sa crainte par sa résolution. Tout ce que JESUS-CHRIST devoit souffrir dans sa passion; les outrages, les foüets, la trahison, les opprobres, la croix, & la mort; tout cela se présenta à ses yeux. Il vit les crimes, & l'ingratitude des hommes, la foiblesse de ses Disciples, l'ingratitude des Juifs : Tout cela fit impression sur son esprit, & sur son cœur. Il se sentit frappé d'une certaine frayeur, d'un frissonnement : mais il combattit ces sentimens par la ferme résolution où il étoit de satisfaire à la Justice de son Pere. Voilà son combat, & son agonie. Ligfoot croit que le Sauveur fut troublé par l'apparition du Démon.

ꝟ. 44. FACTUS EST SUDOR EJUS SICUT GUTTÆ SANGUINIS. *Il lui vint une sueur comme de gouttes de sang, qui découloient jusqu'à terre.* Plusieurs (*m*) ont crû que sa sueur étoit une sueur ordinaire, quant à sa nature; mais plus abondante, & toute extraordinaire, quant à sa quantité. C'étoit, pour ainsi dire, des ruisseaux de sueur qui découloient de toutes les parties de son Corps, & qui baignérent l'endroit où il étoit en priéres. Photius dans la Lettre 138. à Théodore, croit que l'expression de S. Luc est proverbiale; comme nous disons d'un homme qui s'est trouvé dans une grande détresse, qu'il a sué sang, & eau. L'Evangéliste pour exprimer la peine, & la tristesse du Sauveur, s'est servi de cette maniere de parler. Il ne veut marquer autre chose qu'une sueur très-abondante.

Mais ce sentiment est contraire au Texte même, qui dit que cette sueur étoit comme de sang. Elle en avoit la couleur, & à peu près la consistance. Le Grec (*n*) : *Comme des grumaux de sang, qui couloient jusqu'à terre.* Ce sang mêlé avec la sueur, couloit à grosses gouttes, & se figeoit à mesure qu'il tomboit à terre : Car le Grec *trhombos*, signifie proprement des gouttes de sang caillé (*o*). Il est certain que dans certaines maladies on suë quelquefois le sang, comme le montre Bartoli… (*p*). Diodore de Sicile (*q*) dit qu'il y a certains serpens, qui causent par leur morsure d'extrêmes douleurs, & une sueur comme de sang. Aristote (*r*) dit que cela arrive aussi à certaines personnes, à cause du défaut de chaleur, & de leur mauvaise constitution.

On lit dans la Vie de Sixte V. (*s*) qu'un homme condamné à la mort, souffrir la nuit une très-grande sueur de sang. Les Mélanges d'Histoire (*t*), & de Littérature parlent d'une femme de Paris, qui mourut d'une sueur de sang, qui fut si excessive, qu'il ne s'en trouva pas une goutte dans ses vaisseaux après sa mort. Monsieur de Thou (*u*) raconte que le Gouverneur de Montmarin ayant été arrêté par Auguste, fils naturel du Prince de Saluces, & ménacé de mort, s'il ne rendoit sa place, en fut tellement affligé, qu'il en sua sang, & eau. Maldonat (*x*) raconte la même chose d'un homme plein de vigueur & de santé, qui ayant oui la sentence qui le condamnoit à la mort, parut tout couvert d'une sueur de sang. Ces exemples font voir que cette sueur, quoique fort extraordinaire, n'est pas toutefois miraculeuse. Elle prouve seulement l'extrême douleur dont le Sauveur fut saisi. On a déja remarqué que quelques Grecs, & quelques Latins, quelques Syriens, & quelques Arméniens avoient autrefois par une vaine superstition, & par un très-dangereux exemple, retranché ce verset de leurs Exemplaires.

ꝟ. 45. DORMIENTES PRÆ TRISTITIA. *Endormis à cause de la tristesse.* Il y a une certaine tristesse qui abat, qui accable, qui assoupit, sur tout lorsqu'on est fatigué d'ailleurs, & qu'il y a long-tems qu'on n'a dormi. Il y a une

(a) *Luc.* XXI. 37. 38.
(b) *Matth.* XXVI. 44.
(c) *Hebr.* II. 7. 9.
(d) *Hilar. de Trinit. lib.* X.
(e) *Hieronym. lib.* 2. *contra Pelag.*
(f) *Vide Var. Lect. Mill. hic.*
(g) *Epiphan. Ancherat.* §. 31.
(h) *Phot. Epist.* 138.
(i) *Nicon. apud Coteler. not. in lib.* 2. *cap.* 4. *Const. Apost.*
(k) Γενόμενος ἐν ἀγωνίᾳ.
(l) Ἐκτενέστερον προσηύχετο.
(m) *Theophyl. Euthym. Grot. Pric. Ham.*
(n) Ὡσεὶ θρόμβοι αἵματος καταβαίνοντες, &c.
(o) Θρόμβος, αἷμα πεπηγὸς *apud Galen. Vide Grot. & Pric. hic.*
(p) *Thom. Bartholin. de cruce Hypomnem.* 4. *de sudore sanguinis.*
(q) *Diodor. Sicul. lib.* 17. *p.* 568.
(r) *Aristotel. lib.* 3. *hist. animal.*
(s) Vie de Sixte V. par Grégoire Léti. *Thuan. lib.* 82. *hist.*
(t) Mélanges d'Hist. t. 3. p. 179.
(u) *Thuan. hist. lib.* 2.
(x) *Maldonat. ad Matt.* XXIII.



Digitized by Google

46. *Et ait illis: Quid dormitis? Surgite, orate, ne intretis in tentationem.*

47. *Adhuc eo loquente, ecce turba, & qui vocabatur Judas, unus de duodecim, antecedebat eos: & appropinquavit Jesu ut oscularetur eum.*

48. *Jesus autem dixit illi: Juda, osculo Filium Hominis tradis?*

49. *Videntes autem hi, qui circa ipsum erant, quod futurum erat, dixerunt ei: Domine, si percutimus in gladio?*

50. *Et percussit unus ex illis servum Principis Sacerdotum, & amputavit auriculam ejus dexteram.*

51. *Respondens autem Jesus, ait: Sinite usque huc. Et cùm tetigisset auriculam ejus, sanavit eum.*

52. *Dixit autem Jesus ad eos, qui venerant ad se, Principes Sacerdotum, & Magistratus Templi, & seniores: Quasi ad latronem existis cum gladiis, & fustibus?*

53. *Cùm quotidie vobiscum fuerim in Templo, non extendistis manus in me: sed hæc est hora vestra, & potestas tenebrarum.*

54. *Comprehendentes autem eum, duxerunt ad domum Principis Sacerdotum: Petrus verò sequebatur à longè.*

46. Et il leur dit: Pourquoi dormez-vous? Levez-vous, & priez, afin que vous n'entriez point en tentation.

47. Il parloit encore, lorsqu'une troupe de gens parut, à la tête desquels marchoit l'un des douze *Apôtres*, appellé Judas, qui s'approcha de Jesus pour le baiser.

48. Et Jesus lui dit: Quoi, Judas, vous trahissez le Fils de l'Homme par un baiser?

49. Ceux qui étoient avec lui voyant bien ce qui alloit arriver, lui dirent: Seigneur, frapperons-nous de l'épée?

50. Et l'un d'eux frappa un des gens du Grand-Prêtre, & lui coupa l'oreille droite.

51. Mais Jesus prenant la parole, leur dit: Laissez, demeurez-en là. Et ayant touché l'oreille de cet homme, il le guérit.

52. Puis s'adressant aux Princes des Prêtres, aux Capitaines *des gardes* du Temple, & aux Sénateurs, qui étoient venu pour le prendre, il leur dit: Vous êtes venu armez d'épées, & de bâtons, comme pour prendre un voleur.

53. Quoique je fusse tous les jours avec vous dans le Temple, vous ne m'avez point arrêté: mais c'est ici votre heure, & la puissance des ténébres.

54. Aussi-tôt ils se saisirent de lui, & l'emmenérent en la maison du Grand-Prêtre: & Pierre le suivoit de loin.

## COMMENTAIRE.

autre tristesse, qui ôte le sommeil, & échauffe le sang. Cela dépend aussi souvent du tempérament de la personne, du degré de la tristesse où l'on est, & des sujets qui la causent, & des autres passions qui s'y mêlent.

℣. 46. Ut non intretis in tentationem. *Afin que vous n'entriez pas en tentation*; ou, afin que vous n'y succombiez pas. On doit toûjours craindre la tentation, & prier Dieu de ne permettre pas que l'on y soit exposé: Car comme nous n'avons de nous-mêmes que foiblesse, nous ne pouvons y résister sans le secours de Dieu; & ce secours ne nous est point dû, quoique Dieu ne le refuse point à ceux qui le demandent comme il faut. Il est de la prudence de fuir toûjours le danger.

℣. 49. Si percutimus in gladio? *Seigneur, frapperons-nous de l'épée?* Les Galiléens avoient l'ame guerriére (*a*). Les Apôtres de Jesus-Christ étoient tous de ce pays-là. Il leur avoit dit quelques heures auparavant (*b*), que celui qui n'avoit point d'épée, devoit vendre son habit pour en achetter. Saint Pierre, dont l'humeur vive, & ardente se fait remarquer par tout, demande au Sauveur s'il ne lui sera pas permis de le défendre avec les armes; & sans attendre sa réponse, il décharge un coup d'épée sur l'oreille d'un nommé *Malc*. C'est de saint Jean (*c*) que nous apprenons que ce fut Saint Pierre qui fit le coup, & que le serviteur s'appelloit Malc.

℣. 50. Amputavit auriculam ejus dexteram. *Il lui coupa l'oreille droite.* Le Grec (*d*) marque qu'il la lui coupa entiérement. Jesus la lui remit, & la ratacha en sa place. Plusieurs croyent toutefois qu'elle tenoit encore à la peau par le bout, & qu'elle ne tomba pas à terre. Saint Augustin (*e*) dit que saint Pierre pécha en cette occasion contre la régle de la justice, qui ne permet pas de tirer l'épée, sinon par l'autorité d'une Puissance souveraine.

℣. 51. Sinite; usque huc. *Laissez; demeurez-en-là.* Il employe son autorité pour l'arrêter. Le Grec (*f*): *Laissez, jusques-là.* Arrêtez-là, Pierre; demeurez en repos (*g*): Et vous autres qui venez pour me prendre, ne craignez rien; on ne vous fera point ici de résistance. Je vous demande seulement, puisque vous n'en voulez qu'à moi, de laisser aller ceux-ci (*h*).

℣. 52. Magistratus Templi. *Les Magistrats du Temple.* Voyez ci-devant ℣. 4. & Act. IV. 1.

℣. 53. Hæc est hora vestra, et potestas tenebrarum. *C'est ici votre heure & la puissance des ténébres.* Voici le tems destiné de Dieu pour ma Passion; je dois être livré entre vos mains; vous exercerez contre moi toute vôtre rage. Le Démon, *le Prince des ténébres* (*i*), a obtenu de Dieu le pouvoir de me poursuivre jusqu'à la mort. Ci-devant votre puissance, & la malice du Démon étoient suspenduës par la volonté du Pere Céleste: mais à présent voici votre tems; & l'heure est venuë de mettre fin à mon sacrifice, & d'accomplir entiérement les prophéties. *Les ténébres* se mettent pour le Démon dans les Auteurs allégoristes. Les Hébreux (*k*) disent que *les ténébres* qui étoient sur l'abîme au commencement du monde (*l*), désignoient le Diable.

℣. 54. Ad domum Principis Sacerdotum. *En la maison du Grand-Prêtre* Caïphe qui logeoit dans le même Palais qu'Anne son beau-pere, qui avoit aussi été Grand-Prêtre.

(a) *Joseph l. 3. de Bello, c. 3. p. 833.* Γαλιλαῖοι μάχιμοι ἐκ νηπίων, καὶ πολλοὶ πάντοτε, &c.
(b) *Luc.* XXII. 36.
(c) *Joan.* XVIII. 10.
(d) *Matt. & Marc. & Luc.* Ἀφεῖλεν αὐτοῦ τὸ ὠτίον. *Joan.* XVIII. 10. Ἀπέκοψεν αὐτοῦ ὠτίον.
(e) *Aug. in Faust. l. 22. c. 70.*
(f) Ἐᾶτε ἕως τούτου.
(g) *Ita Grot. Pricaus, Camer. alii plerique.*
(h) *Joan.* XVIII. 8.
(i) *Ephes.* VI 12. *Adversùs mundi rectores tenebrarum harum*
(k) *Aruch. apud Ligf. Hor. Hebr.*
(l) *Genes.* I. 2.

55. *Accenso autem igne in medio atrii, & circumsedentibus illis, erat Petrus in medio eorum.*

55. Or *ces gens* ayant allumé du feu au milieu de la cour, s'assirent auprès, & Pierre s'assit aussi parmi eux.

56. *Quem cùm vidisset ancilla quædam sedentem ad lumen, & eum fuisset intuita, dixit: Et hic cum illo erat.*

56. Une servante qui le vid assis devant le feu, le considera attentivement, & dit: Celui-ci étoit aussi avec cet homme.

57. *At ille negavit eum, dicens: Mulier non novi illum.*

57. Mais Pierre le renonça, en disant: Femme, je ne le connois point.

58. *Et post pusillum alius videns eum, dixit: Et tu de illis es. Petrus verò ait: O homo, non sum.*

58. Un peu après un autre le voyant, lui dit: Vous êtes aussi de ces gens-là. Pierre lui dit: Mon ami, je n'en suis point.

59. *Et intervallo facto quasi horæ unius, alius quidam affirmabat, dicens: Verè & hic cum illo erat: nam & Galilæus est.*

59. Environ une heure après, un autre assuroit *la même chose*, en disant: certainement cet homme étoit avec lui; car il est aussi de Galilée.

60. *Et ait Petrus: Homo, nescio quid dicis: Et continuo adhuc illo loquente, cantavit gallus.*

60. Pierre répondit: Mon ami, je ne sai ce que vous dites. Au même instant, comme il parloit encore, le coq chanta.

61. *Et conversus Dominus respexit Petrum. Et recordatus est Petrus verbi Domini: sicut dixerat: Quia priùs quàm gallus cantet, ter me negabis:*

61. Et le Seigneur se retournant, regarda Pierre. Et Pierre se souvint de cette parole que le Seigneur lui avoit dite: Avant que le coq ait chanté, vous me renoncerez trois fois:

62. *Et egressus foras Petrus flevit amarè.*

62. Et étant sorti dehors, il pleura amérement.

63. *Et viri qui tenebant illum, illudebant ei, cædentes.*

63. Cependant ceux qui tenoient JESUS, se moquoient de lui en le frappant.

64. *Et velaverunt eum, & percutiebant faciem ejus: & interrogabant eum, dicentes: Prophetiza quis est, qui te percussit?*

64. Et lui ayant bandé les yeux, ils lui donnoient des coups sur le visage, & l'interrogeoient, en lui disant: Devine qui est celui qui t'a frappé?

65. *Et alia multa blasphemantes dicebant in eum.*

65. Et ils lui disoient encore beaucoup d'autres injures, & de blasphêmes.

66. *Et ut factus est dies, convenerunt seniores plebis, & Principes Sacerdotum, & Scribæ, & duxerunt illum in concilium suum, dicentes: Si tu es Christus, dic nobis.*

66. Dès qu'il fut jour, les Sénateurs du peuple *Juif*, les Princes des Prêtres, & les Scribes s'assemblérent, & l'ayant fait venir dans leur Conseil, ils lui dirent: Si vous êtes le CHRIST, dites-le-nous.

## COMMENTAIRE.

PETRUS SEQUEBATUR A LONGE. *Pierre le suivoit de loin.* Quelques Peres (a) ont crû que saint Pierre avoit eu la générosité de ne pas s'enfuir avec les autres Apôtres, lorsqu'ils virent que leur divin Maître étoit arrêté. Il est certain au moins que s'il prit d'abord la fuite avec les autres, il revint bien-tôt, & le suivit de loin jusques dans la cour du Palais de Caïphe.

℣. 55. ACCENSO IGNE IN MEDIO ATRII. *Ayant allumé du feu au milieu de la cour.* Il faisoit froid pendant les nuits du printems dans la Judée; & les Rabbins remarquent que quelquefois même à la fête de Pâque il y avoit de la neige. Dans ce pays les nuits sont toûjours humides, à cause des grandes rosées. On peut voir dans S. Matthieu (b) ce qui a été dit sur les renoncemens de S. Pierre.

℣. 61. CONVERSUS DOMINUS, RESPEXIT PETRUM. *Le Seigneur se retournant, regarda Pierre.* Quelques-uns (c) ont crû qu'il le regarda simplement des yeux de l'esprit, & qu'il lui toucha le cœur, & lui inspira une vive horreur de son crime. Mais il paroît, en confrontant les Evangélistes entre eux (d), que JESUS-CHRIST étoit descendu de la sale, où il avoit été interrogé, & déclaré coupable, & qu'on l'avoit amené dans la cour, sous la garde des soldats, & des serviteurs, parmi lesquels saint Pierre s'étoit mêlé. JESUS put donc jetter les yeux sur Pierre; & sa seule vûe le fit rentrer en lui-même, & le toucha jusqu'aux larmes.

℣. 63. ET VIRI QUI TENEBANT EUM, ILLUDEBANT EI. *Ceux qui tenoient* JESUS, *se moquoient de lui en le frappant.* Saint Matthieu, & saint Marc (e) placent ces outrages que JESUS-CHRIST souffrit, immédiatement après que l'assemblée des Prêtres fut séparée, & avant le renoncement de saint Pierre. Saint Luc rapporte ceci par récapitulation, & il insinue que ce jeu sacrilége continua jusqu'au matin.

℣. 66. UT FACTUS EST DIES. *Dès qu'il fut jour.* Les autres Evangélistes (f) remarquent que ce fut de grand matin que les Prêtres & les Juges de la nation s'assemblérent pour interroger JESUS-CHRIST juridiquement; car l'assemblée de la nuit ne pouvoit passer pour juridique. Plusieurs croyent qu'ils le firent comparoître dans la sale du Sanhédrin, qui étoit dans un des parvis du Temple.

(a) *Chrysost. in Matt. homil.* 85.
(b) *Matth.* xxvi. 69. 70.
(c) *Aug. de gratia Christi. lib.* 1. *c.* 45. *& de consensu, lib.* 3. *c.* 6. *alii plures Brug. Tir.*
(d) Voyez S. Matth. xxvi. 67. 68. *Marc.* xiv. 65. 66. *& Luc.* xxii. 66.
(e) *Matt.* xxvi. 67. *Marc.* xiv. 65.
(f) *Matt.* xxvii. Πρωΐας δὲ γενομένης. *Marc.* xv. 1. Καὶ εὐθέως ἐπὶ τὸ πρωΐ.

67. *Et ait illis : Si vobis dixero, non credetis mihi :*

68. *Si autem & interrogavero, non respondebitis mihi, neque dimittetis.*

69. *Ex hoc autem erit Filius Hominis sedens à dextris virtutis Dei.*

70. *Dixerunt autem omnes : Tu ergo es Filius Dei? Qui ait : Vos dicitis, quia ego sum.*

71. *At illi dixerunt : Quid adhuc desideramus testimonium? Ipsi enim audivimus de ore ejus.*

67. Il leur répondit : Si je vous le dis, vous ne me croirez point :

68. Et si je vous interroge, vous ne me répondrez point, & ne me laisserez point aller.

69. Mais désormais le Fils de l'Homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu.

70. Alors ils lui dirent tous : Vous êtes donc Fils de Dieu ? Il leur répondit : Vous le dites, je le suis.

71. Et ils dirent : Qu'avons-nous plus besoin de témoins, puisque nous l'avons oui nous-mêmes de sa propre bouche ?

## COMMENTAIRE.

℣. 67. SI VOBIS DIXERO, NON CREDETIS. (℣. 68.) SI AUTEM ET INTERROGAVERO, &c. *Si je vous le dis, vous ne me croirez point : Et si je vous interroge, vous ne me répondrez point, & ne me laisserez point aller.* Il est donc inutile de vous parler. Je sais que votre résolution est prise de me perdre à quelque prix que ce soit. Ainsi toutes ces formalitez que vous faites semblant d'observer, ne sont que de pures affectations. Si je vous dis la vérité, prévenus comme vous êtes, vous la mépriserez : Et si je vous fais quelques questions, pour vous conduire à reconnoître mon innocence, & à me déclarer absous, vous ne me répondrez point, & ne me laisserez point aller. Faites donc ce que vous jugerez à propos.

Mais on peut traduire le Grec (*a*) dans un autre sens : *Si je vous dis* que je suis le Christ, *vous ne le croirez point : Et si je vous demande grace, vous ne me répondrez point, & ne me renvoyerez pas en liberté.* Le verbe Grec, qui signifie proprement *interroger*, se prend souvent dans saint Luc, & dans saint Jean (*b*), pour *supplier*, *demander une grace.* Par exemple (*c*) : *Ils l'interrogérent pour rendre la santé* à la belle-mere de saint Pierre : au lieu de : *Ils le supplièrent, &c.* Et ailleurs (*d*) : *Il les interrogea de s'éloigner un peu de la terre.* Et encore (*e*) : *Ils l'interrogeoient* (ils le supplioient) *qu'il vînt guérir son serviteur.* Et (*f*) : *Un Pharisien l'interrogeoit*, le prioit *de venir manger chez lui.* Et (*g*) : Tout le peuple des Gérazéniens *l'interrogeoit*, le conjuroit *de sortir de leurs terres.* Et en d'autres endroits (*h*) : *Je vous interroge*, je vous supplie ; *tenez-moi pour excusé.* Enfin on peut dire que saint Luc n'employe presque jamais le verbe Grec *erôto*, que dans le sens de demander une grace. Et ce qui suit : *Vous ne me renvoyerez pas en liberté*, prouve encore que c'est ici la vraye signification de ce verbe, & & que J.C. vouloit dire aux Principaux des Juifs qu'il étoit superflu de leur répondre, puisqu'ils étoient résolus de n'écouter ni ses raisons, ni ses priéres.

℣. 69. EX HOC ERIT FILIUS HOMINIS, &c. *Désormais le Fils de l'homme sera assis à la droite de la Puissance de Dieu.* J'aurai mon tour, & je vous jugerai dans toute la sévérité de ma justice. J'exercerai contre vous la juste vengeance de mon Pere. JESUS-CHRIST veut principalement marquer le jugement qu'il exerça contre Jérusalem par les mains des Romains. Voyez S. Matth. XXVI. 64. Marc, XIV. 62. & Matt. XVI. 27. XXIV. 31. XXV. 31.

℣. 71. AUDIVIMUS EX ORE EJUS. *Nous l'avons oüi de sa bouche.* Nous avons oüi son blasphême ; il a prononcé sa propre condamnation. Il se déclare Fils de Dieu ; nous n'en demandons pas davantage.

---

(a) Ἐὰν ὑμῖν εἴπω, οὐ μὴ πιστεύσητε. Ἐὰν δὲ καὶ ἐρωτήσω, οὐ μὴ ἀποκριθῆτέ μοι, ἢ ἀπολύσητε. *Vide Heins.*
(b) *Vide ad Joan.* IV. 31.
(c) *Luc.* IV. 38. Ἠρώτησαν αὐτὸν περὶ αὐτῆς.
(d) *Luc.* V. 3. Ἠρώτησεν αὐτὸν, *&c.*
(e) *Luc.* VII. 3.
(f) *Luc.* VII. 36. *&* XI. 37.
(g) *Luc.* VIII. 37.
(h) *Luc.* XIV. 18. 19. *Vide &* XIV. 32. XVI. 27.

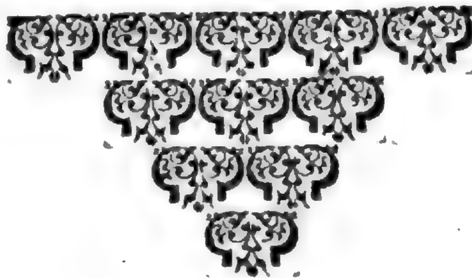

CHAPITRE

Digitized by Google

# CHAPITRE XXIII.

*Jesus devant Pilate; puis devant Hérode. Il est renvoyé à Pilate. Barabbas préféré à Jesus. Pilate abandonne Jesus aux Juifs. Il est conduit au Calvaire, & crucifié entre deux Larrons. Outrages qu'il endure sur la Croix. Le bon Larron mérite que Jesus-Christ lui promette le Paradis. Eclipse du Soleil. Mort de Jesus. Il est enseveli par Joseph d'Arimathie.*

℣. 1. *Et surgens omnis multitudo eorum, duxerunt illum ad Pilatum;*

*2. Cœperunt autem illum accusare, dicentes: Hunc invenimus subvertentem gentem nostram, & prohibentem tributa dare Cæsari, & dicentem se Christum Regem esse.*

*3. Pilatus autem interrogavit eum dicens: Tu es Rex Judæorum? At ille respondens ait: Tu dicis.*

*4. Ait autem Pilatus ad Principes Sacerdotum, & turbas: Nihil invenio causæ in hoc homine.*

*5. At illi invalescebant, dicentes: Commovet populum, docens per universam Judæam, incipiens à Galilæa usque huc.*

℣. 1. Toute l'assemblee s'étant levée, ils le menérent à Pilate;

2. Et ils commencérent à l'accuser, en disant voici un homme que nous avons trouvé qui pervertissoit notre nation, & qui empêchoit de payer le tribut à César, & qui se disoit être Roi, & le Christ.

3. Pilate l'interrogea donc, en lui disant: Etes-vous le Roi des Juifs? Jesus lui répondit: Vous le dites: *Je le suis.*

4. Alors Pilate dit aux Princes des Prêtres, & au peuple: Je ne trouve rien de criminel en cet homme.

5. Mais eux insistant de plus en plus, ajoûtérent: Il souléve le peuple par la doctrine qu'il répand dans toute la Judée, depuis la Galilée, où il a commencé, jusqu'ici.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. Duxerunt illum ad Pilatum. *Ils le menérent à Pilate.* Comme les Juifs n'avoient plus le droit de vie, & de mort (*a*), la condamnation qu'ils venoient de faire de Jesus-Christ, leur étoit inutile, si Pilate ne la confirmoit par sa sentence. Ils le conduisent donc à ce Gouverneur, pour le presser eux-mêmes de le condamner. De Juges ils deviennent parties, & accusateurs de l'innocent. Tout le Sanhédrin vint en corps: *Omnis multitudo eorum*; afin que Pilate ne pût leur refuser ce qu'ils lui demandoient comme une justice, & comme une grace.

℣. 2. Hunc invenimus, &c. *Voici un homme, &c.* Les Juifs ne parlent point ici de blasphéme, ni de vouloir renverser le Temple, ni de violement des Loix de Moyse; il n'en étoit plus question devant le tribunal de Pilate. Ils accusent Jesus-Christ de trois Chefs. Le premier: C'est un séducteur. 2°. Il empêche de donner le tribut à César. 3°. Il se dit le Messie, Roi des Juifs (*b*). Il ne fut pas mal-aisé au Gouverneur de voir que tout cela étoit frivole, & ne partoit que d'un esprit de jalousie. Jesus étoit connu dans tout le pays pour l'homme du monde le plus pacifique, & le plus humble. Il s'étoit déclaré plus d'une foi sur la soumission qu'on doit aux Puissances temporelles. Un homme comme lui pauvre, & sans appui dans le monde, n'étoit pas un objet qui pût donner de la jalousie aux Romains, comme s'il eût voulu se faire reconnoître pour Monarque. On ne devient pas tout-à-coup séducteur, rébelle, ambitieux, jusqu'à se faire reconnoitre pour Roi. Jamais on avoit formé d'accusation pareille contre Jesus. Toutes les apparences y étoient contraires. Pilate découvrit sans peine le piége qu'on lui tendoit, & que les Principaux des Juifs vouloient se servir de lui, pour satisfaire leur passion.

℣. 3. Tu es Rex Judæorum? Tu dicis. *Etes vous le Roi des Juifs? Vous le dites.* Il faut ajouter ce que dit saint Jean (*c*): *Je suis Roi; mais mon Royaume n'est pas de ce monde: S'il en étoit, mes sujets prendroient ma défense. Mais mon regne n'est pas de ce monde.... Je suis venu pour rendre témoignage à la vérité; & quiconque aime la vérité, écoute mes paroles.* C'est ensuite de cette réponse, que Pilate dit aux Juifs, ℣. 4. *Qu'il ne trouve rien de criminel en cet homme.* Saint Luc abrége le récit des circonstances de la Passion.

℣. 5. Commovet populum:.. a Galilæa usque huc. *Il souléve le peuple depuis la Galilée, où il a commencé de prêcher, jusqu'ici.* Voyant que l'accusation du Royaume affecté ne faisoit pas impression sur l'esprit de Pilate, & qu'il en avoit vû la vanité, ils ont recours à une autre plus plausible. Il étoit notoire que Jesus-Christ étoit accompagné par tout par un grand nombre de peuple; que l'on accouroit à lui de tous côtez pour entendre ses discours, pour le voir, & pour recevoir la guérison des maladies. Les Juifs traitent cela de soulévement, & d'émotion populaire; quoiqu'on sût que jamais il n'étoit arrivé aucun soulévement à sa suite, & qu'il avoit évité avec une prudence infinie tout ce qui pouvoit donner aux Juifs le moindre ombrage sur cet article. Jesus-Christ venoit de Galilée, où il avoit sa demeure, & alloit de bourg en bourg, & de ville en ville, prêchant, & enseignant jusqu'à ce qu'il arrivât à Jérusalem. C'est la méthode qu'il suivit dans les voyages qu'il fit de Galilée à Jérusalem, pendant le

(a) *Chrysost. in Joan. homil. 83. Theophyl. in Joan 18. Erasm. Casaub. Bez. alii.*

(b) Marcion ajoûtoit: Καὶ καταλύοντα τὸν νόμον, καὶ τοὺς Προφήτας. Il détruit la Loi, & les Prophétes. *Epiphan. hæres. 42.*

(c) *Joan.* XVIII. 35. 36. 37.



Digitized by Google

6. *Pilatus autem audiens Galilæam, interrogavit si homo Galilæus esset.*

6. Pilate entendant parler de la Galilée, demanda s'il étoit Galiléen :

7. *Et ut cognovit quod de Herodis potestate esset, remisit eum ad Herodem, qui & ipse Jerosolymis erat illis diebus.*

7. Et ayant appris qu'il étoit de la jurisdiction d'Hérode, il le renvoya à Hérode, qui étoit aussi alors à Jérusalem.

8. *Herodes autem viso Jesu, gavisus est valdè; erat enim cupiens ex multo tempore videre eum, eò quod audierat multa de eo, & sperabat signum aliquod videre ab eo fieri.*

8. Hérode eut une grande joye de voir Jesus; car il y avoit long-tems qu'il souhaitoit de le voir, parce qu'il avoit oüi dire beaucoup de choses de lui, & qu'il espéroit de lui voir faire quelque miracle.

9. *Interrogabat autem eum multis sermonibus. At ipse nihil illi respondebat.*

9. Il lui fit donc plusieurs demandes. Mais Jesus ne lui répondit rien.

10. *Stabant autem Principes Sacerdotum, & Scribæ constanter accusantes eum.*

10. Cependant les Princes des Prêtres, & les Scribes étoient-là, qui l'accusoient avec une grande opiniâtreté.

11. *Sprevit autem illum Herodes cum exercitu suo, & illusit indutum veste albâ, & remisit ad Pilatum.*

11. Or Hérode avec sa cour le méprisa; & le traitant avec moquerie, le revêtit d'une robe blanche, & le renvoya à Pilate.

12. *Et facti sunt amici Herodes, & Pilatus in ipsa die: nam anteà inimici erant ad invicem.*

12. Et en ce jour-là même Hérode, & Pilate devinrent amis, d'ennemis qu'ils étoient auparavant.

13. *Pilatus autem convocatis Principibus Sacerdotum, & Magistratibus, & plebe,*

13. Pilate ayant donc fait venir les Princes des Prêtres, les Sénateurs, & le peuple,

## COMMENTAIRE.

tems de sa mission. Il venoit ainsi à Jérusalem tous les ans au moins trois fois, aux trois principales Fêtes de l'année.

℣. 6. Si homo Galilæus esset. *Il demanda s'il étoit Galiléen.* Le Gouvernement de Pilate ne s'étendoit pas jusques sur la Galilée. Il ne comprenoit que la Judée. Hérode Antipas étoit Roi, ou Tétrarque de Galilée; & ainsi Jesus étoit son sujet. Il étoit du devoir de Pilate de le renvoyer à son Souverain, conformément aux Loix Romaines (*a*); particuliérement étant accusé de rébellion, & d'affecter le Royaume. Pilate fut bien-aise apparemment de rencontrer cette occasion, pour se débarasser des poursuites des Juifs, dans une cause qui lui paroissoit très-injuste (*b*), & de faire à Hérode un plaisir, en lui marquant une déference qui ne lui coûtoit rien. Il renvoye donc Jesus à Hérode, afin que ce Prince pût l'envoyer en Galilée, pour être informé contre lui sur les lieux. On ne doute pas qu'Hérode ne fût venu à Jérusalem pour la Fête de Pâques; car il étoit Juif, ou au moins Proselyte.

℣. 8. Cupiens ex multo tempore videre eum. *Il y avoit long-tems qu'Hérode souhaitoit de le voir.* Hérode avoit oüi parler de Jesus-Christ il y avoit long-tems. Le bruit de ses miracles étoit répandu dans toute la Galilée. Ce même Prince avoit crû que Jesus-Christ étoit Jean-Baptiste ressuscité (*c*). Il désiroit s'assûrer par ses propres yeux si cette conjecture qu'il avoit euë, étoit vraye; il vouloit l'entretenir. Il se flattoit que le Sauveur feroit quelque miracle en sa présence : *Sperabat signum aliquod videre ab eo fieri.* Mais il ne faisoit pas ses miracles par ostentation, ni par intérêt, comme les imposteurs font leurs prestiges; il ne les faisoit pas pour contenter la vaine curiosité d'un homme, qui n'avoit en cela point d'autre intention, que de s'en divertir, ou de les admirer. Les vrais miracles ne doivent s'employer que dans une extrême nécessité, ou pour une très-grande utilité du prochain, & de la gloire de Dieu.

℣. 11. Sprevit illum Herodes cum exercitu suo. *Hérode avec sa Cour*; à la lettre, *avec son armée*; ou, suivant le Grec (*d*), *avec ses armes*, avec ses gardes, ses Officiers, sa Cour, *le méprisa*, & le traita avec moquerie, comme un insensé, qui n'avoit osé ouvrir la bouche en sa présence : Car Jesus *ne répondit rien* à toutes ses questions, comme l'Evangéliste l'a marqué au verset 9. Le mot Hébreu (*e*) qui signifie *faire la guerre*, & d'où vient celui d'*armée*, se prend aussi pour servir un Prince, l'accompagner, comme les gardes accompagnent les Rois. Il est dit par exemple, que les femmes pieuses *faisoient la guerre*, ou la garde, à la porte du Tabernacle (*f*). Elles servoient comme de sentinelles au Palais du Roi d'Israël; elles composoient une espéce de milice au service du Très-Haut (*g*).

Indutum veste alba. *Il le revêtit d'une robbe blanche*, par dérision; peut-être pour se railler de sa prétendue ambition de devenir Roi (*h*); car le blanc étoit la couleur de l'habit Royal chez les Perses, chez les Egyptiens, & ailleurs; ou comme s'il eût été Candidat, ou vêtu de blanc, pour briguer le Royaume; comme à Rome ceux qui briguoient les Charges, paroissoient avec des habits blancs (*i*). Le Grec à la lettre (*k*): *Un habit éclatant*, brillant; ce qui marque plûtôt l'éclat, que la couleur de l'habit (*l*). Le Syriaque : *Un habit de couleur de cramoisi*, ou de pourpre; ce qui est suivi par plusieurs Savans (*m*). D'autres sont pour l'habit blanc (*n*), comme la Vulgate. Hérode renvoye Jesus-Christ à Pilate, comme un homme dont il ne faisoit nul cas, & dont l'ambition prétendue de devenir Roi, ne lui donnoit aucun ombrage.

℣. 12. Antea inimici erant ad invicem. *Ils devinrent amis, d'ennemis qu'ils étoient auparavant.* On croit que la cause de l'inimitié qui étoit entre eux, venoit de ce que Pilate avoit fait mourir quelques Galiléens, pendant qu'ils sacrifioient à Jérusalem, *& avoit*, comme dit saint Luc (*o*), *mêlé leur sang à celui de leurs sacrifices.* Mais j'ai peine à le croire. Les Galiléens dont parle saint Luc, étoient apparemment des Disciples de

(a) *Vide Grot. Brug. Theophylact. hic.*
(b) *Byna. Gerhard. Mill.*
(c) *Luc. IX. 7. 8. 9. Marc. VI. 16.*
(d) Σὺν τοῖς στρατεύμασιν αὐτοῦ.
(e) צבא *Tzaba.* Στρατεύω. *Exercitus.*
(f) *Exod.* XXXVIII. 8. & 1. *Reg.* II. 22.
(g) *Vide Syr. Grot. Ham. alios.*
(h) *Casaub. in Baron. Exerc. 16.*
(i) *Beza hic. Byna. lib. 3. c. 2. art. II. de morte Christi.*
(k) Ἐσθῆτα λαμπράν.
(l) *Grot. Brug. Bez. alii plures.*
(m) *Baron. ad an. 34. n. 39. Montacut. orig. Eccl. t. 1. part. 2. p. 387. Stuk. antiq. conviv. lib. 2. c. 26.*
(n) *Priceus hic. Casaub. contra Baron. exercit. 16. Hein. sacr. exercit. hic. Lud. de Dieu, alii.*
(o) *Luc.* XIII. 1.

Digitized by Google

*14. Dixit ad illos : Obtulistis mihi hunc hominem quasi avertentem populum, & ecce coram vobis interrogans, nullam causam inveni in homine isto, ex his in quibus eum accusatis.*

*15. Sed neque Herodes : nam remisi vos ad illum, & ecce nihil dignum morte actum est ei.*

*16. Emendatum ergo illum dimittam.*

*17. Necesse autem habebat dimittere eis per diem festum, unum.*

*18. Exclamavit autem simul universa turba, dicens : Tolle hunc, & dimitte nobis Barabbam.*

*19. Qui erat propter seditionem quandam factam in civitate, & homicidium, missus in carcerem.*

*20. Iterùm autem Pilatus locutus est ad eos, volens dimittere Jesum.*

*21. At illi succlamabant, dicentes : Crucifige, crucifige eum.*

*22. Ille autem tertiò dixit ad illos : Quid enim mali fecit iste? Nullam causam mortis invenio in eo : corripiam ergo illum, & dimittam.*

*23. At illi instabant vocibus magnis postulantes ut crucifigeretur : & invalescebant voces eorum.*

*24. Et Pilatus adjudicavit fieri petitionem eorum.*

14. Il leur dit : Vous m'avez présenté cet homme comme portant le peuple à la révolte; & néanmoins, l'ayant interrogé en votre présence, je ne l'ai trouvé coupable d'aucun des crimes dont vous l'accusez,

15. Ni Hérode non plus : car je vous ai renvoyez à lui; cependant on ne lui a rien fait, *qui marque qu'on l'ait jugé* digne de mort.

16. Je m'en vais donc le renvoyer, après l'avoir fait châtier.

17. Or comme il étoit obligé à la fête *de Pâque* de leur délivrer un *criminel*,

18. Tout le peuple se mit à crier : Faites mourir celui-ci, & nous donnez Barabbas.

19. *C'étoit un homme* qui avoit été mis en prison à cause d'une sédition qui s'étoit faite dans la ville, & d'un meurtre qu'il y avoit commis.

20. Pilate leur parla de nouveau, ayant envie de délivrer JESUS.

21. Mais ils se mirent à crier, en disant: Crucifiez-le, crucifiez-le.

22. Il leur dit pour la troisiéme fois : Mais quel mal a-t'il fait ? Je ne trouve rien en lui qui mérite la mort. Je le vais donc faire châtier, & puis je le renvoyerai.

23. Mais ils le pressoient de plus en plus, demandant avec de grands cris qu'il fût crucifié, & enfin leurs clameurs l'emportérent.

24. Et Pilate ordonna que ce qu'ils demandoient fût exécuté.

## COMMENTAIRE.

Judas le Gaulonite; & Hérode n'avoit aucun intérêt à soûtenir le parti de cet homme. Si ceux qui étoient dans les principes de Judas, sont nommez Hérodiens dans l'Evangile, c'est plûtôt parce qu'ils étoient originaires de la Galilée, qui étoit le Royaume d'Hérode, que pour aucun attachement à sa personne, ou à sa domination.

℣. 14. CORAM VOBIS. *En votre présence.* Il l'interrogea d'abord en présence des Magistrats qui le lui présentérent. Mais comme leurs accusations étoient vagues, & qu'on ne produisoit ni témoins, ni preuves positives, & de fait contre lui, il n'y eut point d'égard. Il l'interrogea ensuite dans le Prétoire, & en particulier (*a*); car ses accusateurs n'osérent y entrer, de peur de se soüiller, & de se mettre hors d'état de manger la Pâque le même jour (*b*). Après cela il le ramena en leur présence, leur rendit compte de ce qu'il venoit de faire, & déclara qu'il ne trouvoit point en lui matiére de condamnation. Les Juifs insistérent; & Pilate continua d'interroger JESUS: mais le Sauveur ne répondit rien. Son silence n'étoit pas une cause pour le condamner, surtout pendant que ses accusateurs ne produisoient rien de distinct, & d'articulé contre lui. C'est pourquoi Pilate leur dit ici qu'il l'a interrogé en leur présence.

℣. 15. NIHIL DIGNUM MORTE. *On ne lui a rien fait, qui marque qu'on l'a jugé digne de mort.* Hérode ne l'a point traité en criminel, & en homme qui auroit mérité la mort; il l'a simplement regardé comme un insensé. S'il eût été criminel, il n'auroit pas manqué de le punir, ou de me mander que je le fisse mourir. D'autres traduisent le Grec (*c*): *Il n'a été rien fait par lui qui mérite la mort.* Le premier sens paroît meilleur.

℣. 16. EMENDATUM ERGO ILLUM. *Je m'en vais le renvoyer, après l'avoir fait châtier*; après l'avoir fait fouetter (*d*). C'étoit une peine fort commune parmi les Juifs, & on l'employoit pour punir les fautes qui étoient au-dessous de celles qui méritoient la mort. Les Juifs exerçoient ce châtiment d'une maniére assez différente des Romains. Chez ceux-ci le nombre des coups étoit arbitraire. Chez les Hébreux il ne passoit pas trente-neuf coups (*e*). Pilate n'ose condamner JESUS à la mort, parce qu'il le croit innocent; & pour ne pas désobliger le peuple, & les Magistrats, qui demandent qu'il le fasse mourir, il prend un milieu, qui est de le faire fouetter. Mais comme il arrive d'ordinaire dans ces rencontres, il ne contente ni les uns, ni les autres. Il ne sauve pas JESUS, & ne met pas la justice à couvert. Au lieu d'un supplice, l'innocent est obligé d'en souffrir deux. Il est à la fin fouetté, & crucifié.

℣. 17. NECESSE HABEBAT. *Il étoit obligé* par la coûtume de leur délivrer un criminel. Voyez ce qui a été remarqué sur S. Matth. XXVII. 15.

℣. 19. IN CIVITATE. *Dans la ville.* Dans Jérusalem, appellée la ville par excellence (*f*).

℣. 24. ADJUDICAVIT. *Pilate ordonna que ce qu'ils demandoient, fût exécuté.* Il prononça l'arrêt de condamnation contre JESUS. On doit suppléer plusieurs particularitez à la narration de S. Luc. Voyez l'Harmonie des quatre Evangélistes, à la tête de S. Matthieu.

(*a*) *Joan.* XVIII. 33. 34.
(*b*) *Joan.* XVIII. 28.
(*c*) Οὐδὲν ἄξιον θανάτου ἐστὶ πεπραγμένον αὐτῷ. *Quasi ab eo. Ita Erasm. Illyr. Bez.*
(*d*) *Vat. Grot. Ham.*
(*e*) *Deut.* XXV. 3. 2. *Cor.* XI. 24. Voyez la Dissertation sur les supplices, à la tête du Deutéronome.
(*f*) *Matt.* XXI. 10. XXVI. 18. XXVIII. 11. *Luc.* XIX. 41. & *alibi passim.*

*25. Dimisit autem illis eum qui propter homicidium, & seditionem missus fuerat in carcerem, quem petebant: Jesum verò tradidit voluntati eorum.*

*26. Et cùm ducerent eum, apprehenderunt Simonem quemdam Cyrenensem, venientem de villa: & imposuerunt illi crucem portare post Jesum.*

*27. Sequebatur autem illum multa turba populi, & mulierum, quæ plangebant, & lamentabantur eum.*

*28. Conversus autem ad illas Jesus, dixit: Filiæ Jerusalem, nolite flere super me, sed super vos ipsas flete, & super filios vestros.*

*29. Quoniam ecce venient dies, in quibus dicent: Beatæ steriles, & ventres qui non genuerunt, & ubera quæ non lactaverunt.*

*30. Tunc incipient dicere montibus Cadite super nos; & collibus: Operite nos.*

*31. Quia si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet?*

25. Il leur délivra en même tems celui qu'ils demandoient, qui avoit été mis en prison pour crime de sédition, & de meurtre, & il abandonna JESUS à leur volonté.

26. Comme ils le menoient *à la mort*, ils prirent un homme de Cyréne, appellé Simon, qui revenoit des champs, & le chargérent de la croix, la lui faisant poter après JESUS.

27. Or il étoit suivi d'une grande multitude de peuple, & de femmes qui se frappoient la poitrine, & qui le pleuroient.

28. Mais JESUS se tournant vers elles, leur dit: Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes, & sur vos enfans:

29. Car il viendra un tems auquel on dira: Heureuses les stériles, & les entrailles qui n'ont point porté d'enfans, & les mammelles qui n'en ont point nourri.

30. Ils commenceront alors à dire aux montagnes: Tombez sur nous; & aux collines: Couvrez-nous.

31. Car s'ils traitent de la sorte le bois verd, comment le bois sec sera-t'il traité?

## COMMENTAIRE.

℣. 26. SIMONEM QUEMDAM. *Un certain Simon.* Voyez S. Matth. XXVII. 32. C'est une tradition populaire, que Notre Seigneur allant au Calvaire, une femme nommée Véronique, ou peut-être Bérénice, lui donna son mouchoir, pour essuyer son visage, & que JESUS-CHRIST en s'y essuyant, y imprima son portrait; & que c'est cette image que l'on conserve à Rome, & que l'on appelle *la sainte Face*, ou *Véronique* (*a*). Dès l'an 1011. on connoissoit à Rome le sacré Suaire, ou la Véronique. On a fait une Sainte de cette femme, & on a placé sa Fête le 4. de Février, & en d'autres jours. On dit qu'il y a une Histoire manuscrite de cette Sainte, que l'on donnera quelque jour, & on veut qu'elle soit morte à Rome. Mais des personnes fort intelligentes doutent qu'il y ait jamais eu une personne de ce nom. Ils croyent que *Véronique* est venuë du mot *vera Icon*, qui signifie *la vraie image*; à cause de quelque ancien Suaire, où l'on a crû avoir la vraie Face de notre Sauveur. De-là le peuple aura fait une sainte Véronique, ou Bérénice. L'Eglise use de prudence, en tolérant ces sortes d'opinions populaires. Mais son silence ne peut passer pour une approbation.

℣. 27. MULTA TURBA MULIERUM, &c. *Une grande multitude de femmes qui se frappoient la poitrine, & qui le pleuroient.* C'étoit apparemment la coûtume que les femmes suivissent ceux qu'on conduisoit au supplice, & qu'elles les pleurassent par compassion; car nous n'oserions assûrer qu'elles désapprouvassent l'injustice de leurs maris, qui avoient fait condamner le Sauveur. Ce sont des larmes purement naturelles, & point du tout des larmes de pénitence, & de repentir (*b*).

℣. 28. NOLITE FLERE SUPER ME. *Ne pleurez point sur moi, mais sur vous-mêmes, & sur vos enfans.* Si vous sçaviez les maux qui vous menacent, & qui doivent tomber sur votre ville, sur vos maris, sur vous-mêmes, & sur vos enfans, vous conserveriez vos larmes, pour déplorer vos propres malheurs. Ma mort est pour le bonheur de tout le genre humain. Elle ne sera fatale qu'à votre nation; & encore ne le sera-t-elle que par accident, & parce que vous le voudrez bien. Il parle de la ruine future de Jérusalem par les Romains.

℣. 29. BEATÆ STERILES. *Heureuses les stériles*, & celles qui n'ont point d'enfans: Elles n'auront pas au moins la douleur de voir la disgrace, & la mort de leurs fils, & de leurs filles. Elles ne peuvent perdre que leur vie; au lieu qu'une mere la perd en quelque sorte autant de fois qu'elle voit mourir ses enfans à ses yeux. Durant le dernier siége de Jérusalem, une mere (*c*) mangea la chair de son propre fils, qui étoit à la mammelle.

℣. 30. INCIPIENT DICERE MONTIBUS. *Ils diront aux montagnes: Tombez sur nous.* Expression imitée des Prophétes (*d*), lorsqu'ils veulent marquer le désespoir d'un peuple accablé de maux inévitables. Montagnes, puissiez-vous tomber sur nous, & nous servir de tombeau, plûtôt que de nous voir réduits entre les mains de nos ennemis. La Judée étoit un pays de montagnes. On se sauvoit sur les hauteurs, ou dans les cavernes, en cas d'allarmes. Mais lorsqu'on étoit surpris par l'ennemi jusques dans ces lieux de retraitte, il étoit comme naturel de demander que les montagnes se renversassent, & servissent du moins de sépulcre à des gens, dont le moindre mal devoit être la captivité, & l'esclavage. Isaïe (*e*) dit que les méchans se cacheront dans les creux des rochers, & dans le centre de la terre, à la vûë de la coléré de Dieu. Et Joseph (*f*) raconte que plusieurs Juifs, après la prise de Jérusalem, se cachérent dans des égouts, & des sépulcres, & y périrent, plûtôt que de se rendre aux Romains.

℣. 31. SI IN VIRIDI LIGNO HÆC FACIUNT. *S'ils traitent de la sorte le bois verd*, que deviendra le bois sec? Si moi qui suis juste, & innocent, suis traité de cette sorte, comment seront traitez les méchans, & les impies? Si Dieu le Pere a traité avec tant de rigueur son propre Fils, qui s'étoit rendu caution, & qui s'étoit chargé de l'iniquité des hommes, que fera-t-il à ces hommes mêmes, qui ont méprisé sa miséricorde, & les trésors de sa bonté; & qui l'ont comme forcé à les traiter dans toute sa rigueur? Ces personnes n'entendirent pas alors toute la force, & l'étenduë des paroles de JESUS-CHRIST: mais elles comprirent aisément qu'il vouloit se désigner sous le nom de

(*a*) Voyez Bolland, 4. Février, pag. 449. 450 Tillemont, note 33. sur J. C.
(*b*) *Vide Leon. Magn. serm. 59.*
(*c*) *Joseph. de bello, lib. 7. c. 8. in Lat. pag. 954.*
(*d*) *Osee* x. 8. *Apoc.* VI. 16.
(*e*) *Isai.* II. 19. *Introibunt in speluncas petrarum, & in voragines terræ à facie formidinis Domini.*
(*f*) *Joseph. lib. 7. de bello, cap. 17. in Lat. in Gr. pag. 969.*



Digitized by Google

32. *Ducebantur autem, & alii duo nequam cum eo, ut interficerentur.*

33. *Et postquam venerunt in locum, qui vocatur Calvariæ, ibi crucifixerunt eum: & latrones, unum à dextris, & alterum à sinistris.*

34. *Jesus autem dicebat: Pater, dimitte illis: non enim sciunt quid faciunt. Dividentes verò vestimenta ejus miserunt sortes.*

35. *Et stabat populus spectans, & deridebant eum Principes cum eis, dicentes: Alios salvos fecit, se salvum faciat, si hic est Christus, Dei electus.*

36. *Illudebant autem ei, & milites accedentes, & acetum offerentes ei,*

32. On menoit aussi avec lui deux autres hommes, qui étoient des criminels qu'on devoit faire mourir.

33. Lorsqu'ils furent arrivez au lieu appellé Calvaire, ils y crucifiérent JESUS, & ces *deux* voleurs, l'un à droite, & l'autre à gauche.

34. Et JESUS disoit : Mon Pere, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. Ils partagérent ensuite ses vêtemens, & les jettérent au sort.

35. Cependant le peuple se tenoit-là, & le regardoit; & les Sénateurs aussi-bien que le peuple se moquoient de lui, en disant: Il a sauvé les autres, qu'il se sauve maintenant lui-même, s'il est le CHRIST, l'Elû de Dieu.

36. Les soldats même lui insultoient, s'approchant de lui, & lui présentoient du vinaigre,

## COMMENTAIRE.

bois verd; & le peuple de Jérusalem, sous celui de bois sec. C'est encore aujourd'hui un proverbe parmi les Hébreux, que si deux bois secs se trouvent avec un bois verd, le sec consume le verd. Les méchans oppriment les gens de bien. Le Seigneur dans Ezéchiel (*a*) ménace *de couper le verd, & le sec*; le bon, & le méchant. C'est ce qui arrive dans les calamitez publiques, où les bons sont souvent enveloppez dans les disgraces des méchans. Dans le siége de Jérusalem, il en arriva autrement; le Seigneur fit retirer les Chrétiens en un lieu de sûreté avant le commencement du siége.

℣. 33. IN LOCUM CALVARIÆ. (*b*). *Le Calvaire* étoit une montagne au nord-oüest de Jérusalem. Il s'appelloit en Hébreu, ou en Syriaque *Golgotha*, le Crane; soit à cause des cranes des criminels qu'on y avoit exécutez, & qu'on y avoit laissez pourrir; soit à cause de sa stérilité, qui le faisoit regarder comme un crane nud, & dégarni de chair, & de cheveux. Nous ne relevons point ici ce que l'on a prétendu, que le premier homme avoit été enterré en cet endroit. On en a parlé ailleurs (*c*).

ET LATRONES; UNUM A DEXTERIS, ET ALTERUM A SINISTRIS. *On crucifia aussi les deux voleurs; l'un a droite, l'autre à gauche.* Les Rabbins soutiennent que dans leur nation l'on ne crucifioit pas les hommes vivans, ni en leur attachant les pieds, & les mains avec des cloux. Cela peut être pour les anciens tems, & avant la captivité de Babylone : Mais depuis ce tems, il est certain qu'ils ont crucifié comme les autres peuples (*d*). La croix étoit le supplice ordinaire des voleurs, des esclaves, des gens de la lie du peuple. Saint Hilaire (*e*) met le bon larron à la droite, & le mauvais à gauche de JESUS-CHRIST. Saint Augustin (*f*) suppose que le bon larron étoit assez près de JESUS-CHRIST, puisqu'il dit que le Sang, & l'Eau qui sortirent du côté du Sauveur, lorsqu'on l'ouvrit, pûrent réjaillir jusqu'à lui, & lui servir de Baptême. Les Rabbins (*g*) enseignent qu'on ne faisoit pas mourir à la fois deux criminels, à moins qu'ils ne fussent coupables d'un même crime. Ils regardoient JESUS-CHRIST comme un séditieux, un Chef de voleurs, un perturbateur du repos public.

℣. 34. DIMITTE ILLIS; NON ENIM SCIUNT QUID FACIUNT. *Mon Pere, pardonnez-leur; car ils ne savent ce qu'ils font.* Ne les abandonnez pas à la malice, & à l'endurcissement de leur cœur; ne vous retirez pas entiérement de ce peuple; donnez lieu à son retour, & à sa pénitence. Son crime est grand; il est inexcusable. Si je n'avois pas fait parmi eux des miracles, que nul autre n'a fait, on pourroit les excuser : mais après tout ce qu'ils ont vû, peuvent-ils ignorer ce que je suis? Il est pourtant vrai en un sens qu'ils ne savent ce qu'ils font; car s'ils me connoissoient pour le Dieu de gloire (*h*), pour le vrai Messie, pour le Fils de Dieu, oseroient-ils porter la main sur moi? Les Prêtres, les Pharisiens, les Docteurs qui poursuivirent la mort de J.C. avec tant de chaleur, étoient infiniment plus coupables que le peuple (*i*). L'excuse d'ignorance pouvoit mettre à couvert une partie du peuple: mais pour ceux-là, ils savoient au moins que J.C. étoit juste, qu'il étoit innocent des crimes dont ils l'avoient chargé. Ils ne pouvoient ignorer ses miracles; & s'ils vouloient rentrer dans eux-mêmes, pouvoient-ils ignorer que la haine, l'envie, la passion, le ressentiment ne fussent le premier motif de leur conduite? JESUS ne regarde ici l'action des Juifs que par l'endroit favorable: il en éloigne tout ce qui est odieux; comme c'est l'ordinaire dans les occasions où l'on implore la clémence d'un Juge en faveur d'un coupable.

DIVIDENTES VESTIMENTA EJUS, *Ils partagérent ses vêtements, & les jettérent au sort.* Après qu'il fut attaché à la croix, les soldats qui l'avoient crucifié, se partagérent ses habits, qui leur appartenoient selon les Loix. On verra cela plus au long dans S. Jean (*k*).

℣. 35. SI EST CHRISTUS, DEI ELECTUS. *S'il est le Christ, l'Elû de Dieu.* Le nom d'Elû, où de Choisi, est une épithéte du Messie (*l*): *Voici mon serviteur; je le recevrai : Mon Elû; j'ai mis en lui ma complaisance. J'ai fait reposer sur lui mon Esprit; il annoncera la justice aux nations.* Les Ebionites (*m*) abusoient de cette dénomination, pour dire que J.C. étoit un simple homme, né, & conçu à la maniére des autres hommes; mais qui avoit été choisi, & élû de Dieu, pour être élevé à la qualité de Messie, & pour être rempli de son Esprit.

℣. 36. ACETUM OFFERENTES EI. *Les soldats lui présentoient du vinaigre*, pour lui insulter, comme S. Luc semble l'insinuer ici : *Ils lui insultoient, s'approchant de lui, & lui présentant du vinaigre.* C'étoit la boisson ordinaire

(a) *Ezech.* xx. 47. xxi. 3.
(b) [illegible], appellé le crâne. Quelques-uns: [illegible], du crâne. *Vide Mill.*
(c) *Matt.* xxvii. 33.
(d) Voyez notre Dissertation sur les supplices, à la tête du Deutéronome.
(e) *Hilar. in Matt. c.* 33.
(f) *Aug. de anima, & ejus origine. lib.* 2. *c.* 9. *p.* 343.
(g) *Sanhedrin. c.* 14. *Vide Schikard. in Reg. c.* 4.
(h) 1. *Cor.* 11. 8. *Si enim cognovissent, numquam Dominum gloriæ crucifixissent.*
(i) *Act.* iii. 17. *Et nunc, fratres, scio quia per ignorantiam fecistis, sicut & Principes vestri.*
(k) *Joan.* xix. 22.
(l) *Isai.* xlii. 1.
(m) *Epiphan. hæres.* 30. *Vide Grot. hic.*



Digitized by Google

37. *Et dicentes : Si tu es Rex Judæorum, salvum te fac.*

38. *Erat autem, & superscriptio scripta super eum litteris Græcis, & Latinis, & Hebraïcis : Hic est Rex Judæorum.*

39. *Unus autem de his, qui pendebant, latronibus, blasphemabat eum dicens : Si tu es Christus, salvum fac temetipsum, & nos.*

40. *Respondens autem alter increpabat eum, dicens : Neque tu times Deum, quòd in eadem damnatione es.*

41. *Et nos quidem justè, nam digna factis recipimus : hic verò nihil mali gessit.*

42. *Et dicebat ad Jesum : Domine, memento mei, cùm veneris in Regnum tuum.*

43. *Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi : Hodie mecum eris in Paradiso.*

37. En lui disant : Si tu ès le Roi des Juifs, sauve-toi toi-même.

38. Il y avoit aussi au-dessus de lui une inscription en Grec, en Latin, & en Hébreu, où étoit écrit : CELUI-CI EST LE ROI DES JUIFS.

39. Or l'un de ces deux voleurs qui étoient crucifiez *avec lui*, le blasphemoit, en disant : Si tu ès le CHRIST, sauve-toi toi-même, & nous avec toi.

40. Mais l'autre le reprenant, lui disoit : N'avez-vous donc point de crainte de Dieu, *non plus que les autres*, vous qui vous trouvez condamné au même supplice ?

41. Encore pour nous, c'est avec justice ; puisque nous souffrons la peine que nos crimes ont méritée : mais celui-ci n'a fait aucun mal.

42. Et il disoit à JESUS : Seigneur, souvenez-vous de moi, lorsque vous serez arrivé en votre Royaume.

43. Et JESUS lui répondit : Je vous dis en vérité, que vous serez aujourd'hui avec moi dans le Paradis.

## COMMENTAIRE.

des soldats Romains (*a*). Comme ils devoient demeurer là jusqu'au soir, pour garder les Crucifiez, de peur qu'on ne les détachât de la croix, & qu'ils prévirent qu'ils seroient obligez d'y dîner, ils y apportérent à boire, & à manger. J. C. fut mis en croix vers midi. Il est probable que les soldats en dînant, presentoient par moquerie du vinaigre au Sauveur, comme pour se rafraîchir, & prendre part à leur repas. Ceci est fort différent de la potion du vin avec de la myrrhe, qu'on lui offrit avant qu'il fut mis à la croix (*b*) ; & du vinaigre qu'on lui présenta, après qu'il eut crié : *J'ai soif* (*c*).

℣. 38. HIC EST REX JUDÆORUM. *Celui-ci est le Roi des Juifs.* Il est condamné, pour avoir voulu passer pour le Roi des Juifs. Saint Jean (*d*) dit qu'on écrivit : JESUS *le Nazaréen, Roi des Juifs.*

℣. 39. UNUS DE LATRONIBUS. *L'un de ces deux voleurs qui étoient crucifiez avec lui, le blasphémoit.* Les Evangélistes saint Matthieu, & saint Marc (*e*) disent au pluriel que les voleurs insultoient à J.C. & quelques Peres (*f*) ont crû que d'abord l'un & l'autre l'avoit blasphêmé ; mais que le bon larron touché intérieurement par la grace du Sauveur, & extérieurement par la vûë de sa patience, & par les miracles qui arrivérent à sa Passion (*g*), se convertit, & reprit son compagnon de ses emportemens. Saint Léon (*h*) dit toutefois qu'il se convertit avant les miracles du Sauveur : Mais l'autre sentiment est bien plus vrai-semblable, puisque les principaux miracles n'arrivérent qu'à la mort de J.C. & qu'il étoit mort avant le bon Larron. Aussi Origénes ne nomme que l'éclypse qui commença vers midi, lorsqu'il parle des prodiges qui pûrent contribuer à la conversion du bon Larron.

D'autres Peres (*i*) croyent que lorsque S. Matthieu, & S. Marc ont dit en pluriel que les larrons blasphémoient contre J.C. ils l'ont fait par une figure du discours, qui fait qu'on parle d'un seul, comme de plusieurs. Le faux Evangile de l'Enfance de JESUS, qui est un Ouvrage très-ancien, raconte que pendant la fuite du Sauveur en Egypte, saint Joseph, & la sainte Vierge tombérent dans une bande de voleurs, qui étoient tous endormis, à l'exception de deux, dont l'un vouloit tuer Joseph, & Marie, & l'Enfant JESUS. L'autre l'en détourna, & lui offrit même quelque chose pour l'en dissuader. Alors le Sauveur prédit qu'un jour ces deux voleurs seroient attachez à côté de lui à la croix ; que l'un entreroit en Paradis avec lui, & l'autre iroit en Enfer. Le premier s'appelloit *Titus*, & le second *Dumachus*. Le faux Evangile de Nicodéme les nomme *Demas*, & *Gestas*. Une fausse Histoire Persanne de la Vie de J. C. leur donne les noms de *Vicemus*, & de *Justinus*. L'Auteur des Fleurs, ou Recueils attribuez à Béde, *Matha*, & *Joca*. On comprend bien que rien de tout cela ne mérite aucune créance.

℣. 41. NIHIL MALI GESSIT. *Celui-ci n'a fait aucun mal.* Le Grec (*k*) : *Il n'a rien fait d'indécent*, de mauvais, qui mérite répréhension. Non-seulement il n'est pas coupable de crime ; il n'a même rien fait de tant soit peu contraire aux régles de la bienséance.

℣. 42. MEMENTO MEI, DUM VENERIS IN REGNUM TUUM. *Souvenez-vous de moi, lorsque vous serez arrivé dans votre Royaume.* Le bon larron parle à J. C. comme au vrai Messie, au Roi d'Israël. Il ne doute pas qu'après sa mort il ne ressuscite, & n'entre en possession de son Royaume. Il ne demande pas les premiers rangs dans ce Royaume ; il se contente que le Seigneur daigne se souvenir de lui. Plusieurs Peres (*l*) ont donné au bon larron le nom de Martyr, à cause du témoignage qu'il a rendu à la vérité, dans un tems où elle paroissoit presque entiérement abandonnée. Il fut baptisé dans son propre sang ; & sa mort soufferte dans un esprit de foi, & de charité, lui mérita la grace de la Béatitude immédiatement après sa mort, comme le Sauveur l'en assûre au verset suivant.

℣. 43. HODIE MECUM ERIS IN PARADISO. *Vous serez aujourd'hui avec moi dans le Paradis.* Ce nom de *Paradis*, suivant son étymologie, signifie proprement un verger environné de murailles. Pollux dit qu'il vient

(*a*) *Vide Æli. Spartian. in Pescennino. & Capitolin. in Gordiano. & Trebell. Poll. in Claudio. Vide Ligfoot hic.*

(*b*) *Matt.* XXVII. 34. *Marc.* XV. 23.

(*c*) *Joan.* XIX. 28. 29. *Matt.* XXVII. 48. *Marc.* XV. 36.

(*d*) *Joan.* XIX. 19.

(*e*) *Matt.* XXVII. 44. *Marc.* XV. 32.

(*f*) *Origen. in Matth. homil.* 35. *Hieronym. in Matt. & Ambrof. in Luc. Chrysost. hic.*

(*g*) *Hieronym. in Matt. Origen. loco. citato.*

(*h*) *Leo Magn. serm.* 51.

(*i*) *Aug. lib.* 3. *c.* 15. *de consensu. Ambrof. in Luc. Hieronym. in Matth.*

(*k*) Οὐδὲν ἄτοπον ἔπραξε.

(*l*) *Hilar. de Trinit. lib.* X. *& in Psalm.* LXV. *Hieronym. ep.* 13. *emiss. pag.* 65. *Aug. lib.* 1. *cap.* 9. *de anima, &c.*

Digitized by

44. *Erat autem ferè hora sexta, & tenebræ factæ sunt in universam terram usque in horam nonam.*

45. *Et obscuratus est sol: & velum Templi scissum est medium.*

46. *Et clamans voce magnâ Jesus ait: Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. Et hæc dicens, expiravit.*

47. *Videns autem Centurio quod factum fuerat, glorificavit Deum, dicens: Verè hic homo justus erat.*

48. *Et omnis turba eorum, qui simul aderant ad spectaculum istud, & videbant quæ fiebant, percutientes pectora sua revertebantur.*

44. Il étoit alors environ la sixiéme heure du jour, & toute la terre fut couverte de ténébres, jusqu'à la neuviéme heure.

45. Le soleil fut obscurci, & le voile du Temple se déchira par le milieu.

46. Et JESUS jettant un grand cri, dit ces paroles: *Mon* Pere, je remets mon ame entre vos mains. Et en prononçant ces mots, il expira.

47. Alors le Centenier ayant vû ce qui étoit arrivé, glorifia Dieu, en disant: Certainement cet homme étoit juste.

48. Et toute la multitude de ceux qui assistoient à ce spectacle, considérant toutes ces choses, s'en retournoient en se frappant la poitrine.

## COMMENTAIRE.

de la Langue des Perses. On le trouve dans le Livre de l'Ecclésiaste *(a)* composé par Salomon, & dans le second Livre d'Esdras, ou de Néhémie *(b)*. Dans les Auteurs sacrez, il se prend assez souvent pour le lieu de la demeure des Bienheureux. Les Juifs s'étoient formez une idée du Paradis, à peu près pareille à celle du *Jardin d'Eden*, où Adam, & Eve furent mis après leur création; & à ces Champs Elisiens, dont nous parlent les Auteurs profanes *(c)*. Encore aujourd'hui les Hébreux souhaitent aux ames des trépassez qu'elles soient rassemblées dans le Jardin d'Eden. Ils croyoient *(d)* que les ames ne parvenoient que par degrez à ce souverain bonheur, & que celles qui n'étoient pas entiérement épurées, demeuroient quelque tems ou sur la terre, ou ailleurs, avant que d'avoir entrée dans le Paradis. C'est pourquoi le Sauveur dit ici à cet homme qu'il sera *aujourd'hui* avec lui dans le Paradis. Voilà quelle étoit la créance des Juifs du tems de notre Seigneur.

L'ame du bon Larron fut donc ce jour-là même avec JESUS-CHRIST dans la félicité des Saints *(e)*; dans le sein d'Abraham, où reposoient Abraham, Isaac, & les autres Patriarches; ou même dans le Ciel, comme le disent plusieurs Peres *(f)*, où JESUS-CHRIST étoit toûjours par sa Divinité. Saint Cyrille de Jérusalem *(g)* dit qu'il entra dans le Ciel avant Abraham, Moyse, & tous les Prophétes. Saint Chrysostome *(h)*, & quelques autres croyent de même que le Paradis lui fut ouvert, & qu'il y entra avant tous les hommes. Saint Cyprien *(i)* se sert de son exemple pour montrer que le sang des Martyrs est un véritable baptême, qui leur ouvre l'entrée du Ciel.

L'Eglise Latine, & la Grecque honorent le bon Larron le 25. de Mars, que l'on a crû pendant plusieurs siécles, être le jour de la Passion de notre Sauveur. Quelques-uns lui donnent le nom de Dimas, ou Dismus, & en rapportent diverses fables tirées du faux Evangile de Nicodéme. Mais nous n'entrons point dans ces détails. En voilà assez pour un Commentaire comme celui-ci.

Marcion, au rapport de S. Epiphane *(k)* avoit retranché ce verset de ses Exemplaires de S. Luc, & Origénes *(l)* remarque que quelques Catholiques par simplicité l'avoient de même effacé de leurs Livres, croyant qu'il y avoit de la contrariété à dire que JESUS-CHRIST fut ce jour-là dans le Paradis avec le bon larron, pendant que son Corps étoit dans le tombeau, & que lui-même étoit descendu dans le sein d'Abraham, pour en tirer les ames des Patriarches. Ils croyoient que ce verset avoit été mis dans le Texte de S. Luc par quelques Hérétiques, ou par quelque Corrupteur du Texte sacré. Hésychius de Jérusalem dit que d'autres lisoient le Texte avec une virgule après *aujourd'hui*, de cette sorte: *Je vous dis aujourd'hui, que vous serez avec moi dans le Paradis.* Mais ces inquiétudes sont absolument frivoles, puisque le Texte peut s'expliquer d'une maniére fort Catholique, sans avoir recours à ces retranchemens, ni à ces changemens.

℣. 44. TENEBRÆ FACTÆ SUNT. *Il étoit alors environ la sixiéme heure*, environ midi; *& toute la terre*, toute la Judée *fut couverte de ténébres jusqu'à la neuviéme heure*; jusqu'à trois heures après midi. On s'est expliqué plus au long sur cet événement dans le Commentaire sur S. Matthieu, XXVII. ℣. 45. Quelques Exemplaires *(m)* Grecs portent: *Il étoit déja la sixiéme heure.* Origénes *(n)*, ou plûtôt Rufin son Interpréte, dit que quelques autres Exemplaires lisoient: *Toute la terre fut couverte de ténébres, le soleil étant éclypsé.* Ce qu'il attribuë à quelques ennemis de l'Eglise, qui cherchoient à la calomnier, en montrant des faussetez dans le Texte de l'Ecriture.

℣. 45. VELUM TEMPLI SCISSUM EST. *Le voile du Temple se déchira.* On peut voir ce qui a été dit sur S. Matt. XXVII. 51. C'est apparemment le voile qui pendoit à la porte du Saint, & qui le séparoit du parvis des Prêtres. Il ne fut rompu qu'après la mort de JESUS. Saint Luc n'a pas suivi exactement l'ordre des événemens.

℣. 46. CLAMANS VOCE MAGNA. JESUS *jettant un grand cri, &c.* Marque de sa force, & que ce n'étoit ni l'épuisement, ni la violence de la douleur, ni la défaillance qui lui causoient la mort; mais qu'il rendoit son ame par sa seule volonté.

IN MANUS TUAS COMMENDO. *Je remets mon ame entre vos mains.* Le Grec *(o)*: *Je remettrai mon ame entre vos mains.* Ce qui est la vraie Leçon des Septante dans le Pseaume XXX. 5. d'où ce passage est tiré. Il y a toutefois plusieurs Manuscrits qui lisent comme la Vulgate au présent: *Je remets mon ame.* JESUS-CHRIST remet son ame à son Pere, comme *ayant la puissance de la remettre, & de la reprendre quand il voudra (p)*. Cette priére étoit une espéce de prédiction de sa Résurrection future *(q)*.

℣. 47. GLORIFICAVIT DEUM. *Il glorifia Dieu.* Il rendit gloire à Dieu. Il connut que sa main étoit là, & que tout ce qui se passoit, n'étoit pas naturel. Il comprit qu'une telle mort ne pouvoit être celle d'un scélérat. Dieu

(a) *Eccle.* 11. 5. פרדסים Παραδείσους.
(b) 2. *Esdr.* 11. 8.
(c) *Vide Joseph. lib.* 2. *de bello c.* 7. *& nos sup. ad Cap.* XVI. 22.
(d) *Vide Grot. hic.*
(e) *Aug. Ep.* 187. *nov. edit n.* 5. 6. 7.
(f) *Aug. ibidem. n.* 6. 7. *Vide & Hesych. Jerosolymit. de hoc loco.*
(g) *Cyrill. Jerosol. Cathech.* 13.
(h) *Chrysost. tom.* 5. *homil.* 32. *Emisen. homil.* 23. *alii.*
(i) *Cyprian. Ep.* 73.
(k) *Epiphan. hæres. Marcion.*
(l) *Origen. in Joan.*
(m) *Vide Var. Lect. Mill. hic.*
(n) *Origen. tract.* 35. *in Matt.*
(o) Εἰς χεῖράς σου παραθήσομαι τὸ πνεῦμά μου. *Plures Mss. apud Mill.* παρατίθεμαι, *vel* παρατίθημι.
(p) *Joan.* x. 18.
(q) *Brug. hic.*

49. *Stabant autem omnes noti ejus à longè, & mulieres quæ secutæ eum erant à Galilæa, hæc videntes.*

49. Tous ceux qui étoient de la connoissance de JESUS, & les femmes qui l'avoient suivi de Galilée, étoient là aussi, & regardoient de loin ce qui se passoit.

50. *Et ecce vir nomine Joseph, qui erat decurio, vir bonus, & justus :*

51. *Hic non consenserat consilio, & actibus eorum; ab Arimathæa civitate Judeæ, qui expectabat, & ipse Regnum Dei.*

50. Dans le même tems un Sénateur appellé Joseph, homme vertueux, & juste,

51. Qui n'avoit point consenti au dessein des autres, ni à ce qu'ils avoient fait : qui étoit d'Arimathie, ville de Judée, & du nombre de ceux qui attendoient le Royaume de Dieu.

52. *Hic accessit ad Pilatum, & petiit corpus Jesu :*

53. *Et depositum involvit sindone, & posuit eum in monumento exciso, in quo nondum quisquam positus fuerat.*

52. Cet homme, *dis-je*, vint trouver Pilate, lui demanda le corps de JESUS;

53. Et l'ayant ôté *de la croix*, il l'enveloppa d'un linceul, & le mit dans un sépulcre taillé dans le roc, où personne n'avoit encore été mis.

54. *Et dies erat parasceves, & sabbatum illucescebat.*

55. *Subsecutæ autem mulieres, quæ cum eo venerant de Galilæa, viderunt monumentum, & quemadmodum positum erat corpus ejus.*

56. *Et revertentes paraverunt aromata, & unguenta : & sabbato quidem siluerunt secundùm mandatum.*

54. Or ce jour étoit celui de la préparation, & le jour du sabbat alloit commencer.

55. Les femmes qui étoient venues de Galilée avec JESUS, ayant suivi *Joseph*, considérérent le sépulcre; & comment le corps de JESUS y avoit été mis.

56. Et s'en étant retournées, elles préparérent des aromates, & des parfums : & pour ce qui est du jour du sabbat, elles demeurérent sans rien faire, selon l'ordonnance *de la Loi*.

## COMMENTAIRE.

lui toucha le cœur, & lui ouvrit les yeux de l'esprit, pour comprendre que cet homme, qui s'étoit dit Fils de Dieu; & qui avoit persisté jusqu'à la mort dans cette confession, l'étoit véritablement : *Verè Filius Dei erat iste*, dit-il, dans Saint Matthieu (*a*).

℣. 49. STABANT NOTI EJUS A LONGE. *Tous ceux qui étoient de la connoissance de* JESUS, *regardoient de loin.* Il n'y eut que S. Jean de tous les Apôtres, qui osa se trouver à ce spectacle. Les autres n'etoient pas encore revenus de leur frayeur. Ils craignoient qu'étant connus comme ils l'étoient, pour Disciples de J. C. on ne les saisit comme avoit fait le r Maître, & qu'on ne les punit comme complices de ses prétendus crimes. Ces personnes donc qui se tenoient sur le Calvaire, mais loin de la croix, pouvoient être des gens de la connoissance de JESUS, & quelques-uns de ses Disciples moins connus. Pour les femmes, elles n'avoient pas les mêmes raisons de craindre que les Apôtres. Toutes celles qui le suivoient ordinairement, s'y trouvérent : *Et mulieres quæ secutæ eum erant à Galilea.* Leur nom est marqué dans S. Matthieu, & dans S. Marc (*b*).

℣. 50. JOSEPH DECURIO. *Un Sénateur, appellé Joseph.* Le Grec (*c*) : *Un homme qui étoit Conseiller*; apparemment Membre du Grand Sanhédrin, ou de quelqu'autre Chambre de Justice de Jérusalem. Le nom de *Décurion* signifie à la lettre celui qui commande à dix soldats; ou un certain Magistrat des villes municipales parmi les Romains. Joseph étoit d'*Arimathie*, qu'on croit être l'ancienne *Ramathaïm Sophim*, dans la montagne d'Ephraim, qui étoit la patrie de Samuël (*d*).

℣. 51. HIC NON CONSENSERAT. *Il n'avoit point consenti au dessein des autres Sénateurs.* Ceci confirme ce que nous avons dit, que Joseph étoit apparemment un des Membres du Sanhédrin, qui avoit livré J. C. à Pilate. Joseph n'avoit point été de ce sentiment; mais il étoit seul contre tous.

℣. 53. IN QUO NONDUM QUISQUAM POSITUS FUERAT. *Dans un sépulcre, où personne n'avoit encore été mis*; afin qu'on ne pût pas dire que ce n'étoit pas JESUS, mais un autre qui étoit ressuscité; ou qu'il n'étoit pas ressuscité par sa propre vertu, mais par celle d'un autre; comme cet homme, qui ayant été jetté dans le tombeau d'Elisée (*e*), ressuscita par l'attouchement des os de ce Prophéte. L'ancien Manuscrit de Cambrige ajoute ici (*f*) *que quand il fut mis dans le tombeau, on roula à l'entrée une pierre, qu'à peine vingt hommes auroient pû rouler.* D'autres Manuscrits Grecs, & la Version Cophte ajoutent simplement : *& il roula sur l'entrée du tombeau une grande pierre.*

℣. 54. DIES ERAT PARASCEVES, ET SABBATHUM ILLUCESCEBAT *C'étoit le jour de la Préparation, & le jour du Sabbat alloit commencer.* La Préparation, ou la *Parascéve*, est le Vendredi, dans le langage des Juifs; parce que ce jour-là on disposoit tout ce qui étoit nécessaire pour le Sabbat, où la Loi défendoit de préparer à manger (*g*). Le Sabbat commençoit le Vendredi au soir : Et ces paroles : *Illucescebat Sabbathum :* Le Sabbat commençoit à luire, signifient que le soleil étoit couché, & que le repos du Sabbat commençoit. C'étoit au lever des astres, de la lune, ou des étoiles, que commençoit l'obligation du repos. Dans toutes les Langues, on dit *le lever des étoiles*, come celui du soleil. Les Rabbins appellent souvent le commencement de la nuit, *le jour*, ou le point du jour (*h*). Quelques-uns (*i*) croyent que cette maniére de parler est prise de la coutume qu'ils avoient d'allumer de la chandelle au commencement, & à la fin du Sabbat. Ils appelloient cela, *la lumiére de séparation*, parce qu'elle séparoit le jour profane, du jour sacré. *Que celui qui n'a pas de quoi allumer une lumiére le jour du Sabbat, se passe plûtot de manger, & mandie de porte en porte, pour avoir de l'huile, & allumer une lampe ce jour-là*, dit Maimonides. Elles demeurérent en repos cette nuit-là, & tout le jour suivant : *Et Sabbatho quidem siluerunt.*

℣. 56. ET REVERTENTES, PARAVERUNT AROMATA. *S'en étant retournées, elles préparérent des aromates*, pour embaumer le Corps du Sauveur, qu'on n'avoit pas eu le tems d'embaumer comme elles auroient voulu : Car on sait par l'Evangile de S. Jean (*k*) que Nicodéme avoit employé environ cent livres de myrrhe, & d'aloës, pour

(a) *Matth.* XXVII. 54.
(b) *Matt.* XXVII. 56. *Marc.* XV. 40.
(c) Βουλευτὴς ὑπάρχων.
(d) 1. *Reg.* 1. 1.
(e) 4. *Reg.* XIII. 20. 21.
(f) Καὶ θέντος αὐτοῦ, ἐπέθηκε τῷ μνημείῳ λίθον, ὃν μόλις εἴκοσι ἐκύλιον. *Alii quidam*, Καὶ προσεκύλισεν λίθον μέγαν ἐπὶ τὴν θύραν τοῦ μνημείου.
(g) *Exod.* XVI. 5. 22.
(h) *Vide Ligfoot. Hor. Hebr. in Luc. hic.*
(i) *Zeger. Lud. de Dieu, Clar. Vide & Ligfoot.*
(k) *Joan.* XIX. 38.

l'embaumer;

l'embaumer. Ce qui est marqué ici, qu'étant retournées d'auprès du tombeau, *elles préparérent des aromates*, est dit par anticipation. Elles n'en achettérent que le lendemain au soir, lorsque le Sabbat fut passé. Voyez S. Marc, XVI. I. *Et cùm transisset Sabbathum, emerunt aromata.*

# CHAPITRE XXIV.

*Les femmes vont au sépulcre pour embaumer* JESUS-CHRIST. *Un Ange les avertit qu'il est ressuscité. Pierre accourt au sépulcre.* JESUS *apparoît à deux Disciples qui vont à Emmaüs. Ils le reconnoissent à souper. Il apparoît à tous les Apôtres ensemble. Il mange avec eux. Il leur promet le Saint-Esprit, & monte enfin dans le Ciel.*

℣. 1. *UNâ autem sabbati valdè diluculò venerunt ad monumentum, portantes, quæ paraverant, aromata:*

*2. Et invenerunt lapidem revolutum à monumento.*

*3. Et ingressæ non invenerunt corpus Domini Jesu.*

*4. Et factum est, dum mente consternatæ essent de isto, ecce duo viri steterunt secùs illas in veste fulgenti.*

*5. Cùm timerent autem, & declinarent vultum in terram, dixerunt ad illas: Quid quæritis viventem cum mortuis?*

*6. Non est hic, sed surrexit: recordamini qualiter locutus est vobis, cùm adhuc in Galilæa esset,*

*7. Dicens: Quia oportet Filium Hominis tradi in manus hominum peccatorum, & crucifigi, & die tertia resurgere.*

*8. Et recordatæ sunt verborum ejus.*

*9. Et regressæ à monumento, nuntiaverunt hæc omnia illis undecim, & cæteris omnibus.*

℣. 1. MAis le premier jour de la semaine ces femmes vinrent au sépulcre de grand matin, apportant des parfums qu'elles avoient préparez;

2. Et elles trouvérent que la pierre, qui étoit au-devant du sépulcre, en avoit été ôtée.

3. Elles entrérent ensuite dedans, & n'y trouvérent point le corps du Seigneur JESUS.

4. Ce qui leur ayant causé une grande consternation, deux hommes parurent tout d'un coup devant elles avec des robes brillantes.

5. Et comme elles étoient saisies de frayeur, & qu'elles tenoient leurs yeux baissez contre terre, ils leur dirent: Pourquoi cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant?

6. Il n'est point ici, mais il est ressuscité. Souvenez-vous de quelle maniére il vous a parlé, lorsqu'il étoit encore en Galilée.

7. Et qu'il disoit: Il faut que le Fils de l'Homme soit livré entre les mains des pécheurs, qu'il soit crucifié, & qu'il ressuscite le troisiéme jour.

8. Elles se ressouvintent donc des paroles de JESUS.

9. Et étant revenues du sépulcre, elles racontérent tout ceci aux onze *Apôtres*, & à tous les autres.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. UNA SABBATHI. *Le premier jour de la Semaine, de grand matin.* Le Dimanche avant le jour (*a*), ces saintes femmes partent de Jérusalem, pour aller au mont Calvaire, où étoit le tombeau de Joseph d'Arimathie, où JESUS avoit été mis. Elles y arrivérent vers le lever du soleil (*b*). Le Grec ajoûte à la fin du verset (*c*), qu'elles étoient accompagnées de quelques autres femmes. L'Arménien: *Et les autres femmes avec elles.* Ce qui paroît tiré du ℣. 10. où il est dit que Marie Madeleine, Jeanne, & Marie mere de Jaques, & les autres avec elles, vinrent dire ces choses aux Apôtres. En effet ces femmes étoient plusieurs, quoique S. Matthieu (*d*) ne nomme que Marie Madeleine, & une autre Madeleine, S. Marc en nomme trois (*e*); Marie Madeleine, Marie mere de Jaques, & Salomé. C'étoit les trois principales. Elles avoient d'autres femmes en leur compagnie, pour les aider. S. Jean ne nomme que Marie Madeleine (*f*).

℣. 4. ECCE DUO VIRI STETERUNT. *Deux hommes parurent tout d'un coup devant elles.* S. Marc (*g*) dit qu'étant entrées dans le monument (F), elles virent un Ange assis à la droite, c'est-à-dire à la tête du tombeau (G). Il n'y eut que cet Ange qui parla: D'où vient que cet Evangéliste ne dit rien de l'autre Ange, qui ne parla point.

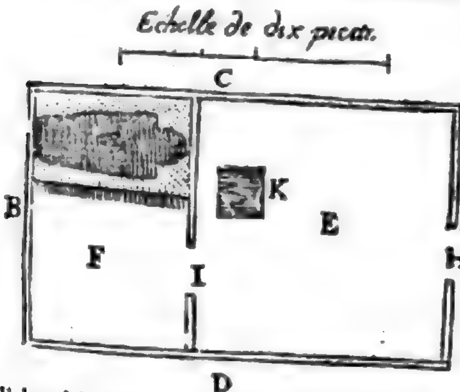


℣. 9. NUNTIAVERUNT HÆC OMNIA UNDECIM. *Elles racontérent tout ceci aux onze Apôtres, & à tous les autres* Disciples, qui se trouvérent avec eux dans la maison. Saint Jean (*h*) nous apprend que Marie Madeleine vint à Jérusalem avant les autres femmes, & qu'ayant averti Pierre, & Jean, ils accoururent aussi-tôt au sépulcre; pendant que Marie de son côté y retourna avec précipitation. S. Jean y arriva le premier; mais il n'y entra pas. S. Pierre vint aprés, & entra dans le tombeau (F), & y remarqua les linges qui avoient servi à envelopper le Corps du Sauveur. De-là ils s'en retournérent à Jérusalem. Pendant ce tems-là, JESUS s'apparut d'abord à Madeleine (*i*), puis aux autres femmes (*k*), qui revenoient du tombeau. Alors elles vinrent à la

(a) *Vide Joan.* XX. I. *Πρωὶ σκοτίας ἔτι οὔσης.*
(b) *Marc.* XVI. 2. *Ἀνατείλαντος τοῦ ἡλίου.*
(c) *καί τινες σὺν αὐταῖς.*
(d) *Matt.* XXVIII. I.
(e) *Marc.* XVI. I.
(f) *Joan.* XX. I.
(g) *Marc.* XVI. 5.
(h) *Joan.* XX. I.... 8. 9.
(i) *Marc.* XVI. 9.
(k) *Matt.* XXVIII. 9. 10.

10. *Erat autem Maria Magdalene, & Joanna, & Maria Jacobi, & cætera quæ cum eis erant, quæ dicebant ad Apostolos hæc.*

11. *Et visa sunt ante illos, sicut deliramentum, verba ista: & non crediderunt illis.*

12. *Petrus autem surgens cucurrit ad monumentum: & procumbens vidit linteamina sola posita, & abiit secum mirans quod factum fuerat.*

13. *Et ecce duo ex illis ibant ipsa die in castellum, quod erat in spatio stadiorum sexaginta ab Jerusalem, nomine Emmaüs.*

14. *Et ipsi loquebantur ad invicem de his omnibus quæ acciderant.*

15. *Et factum est, dum fabularentur, & secum quærerent: & ipse Jesus appropinquans ibat cum illis.*

16. *Oculi autem illorum tenebantur, ne eum agnoscerent.*

10. Celles qui leur firent ce rapport étoient Marie Madeleine, Jeanne, & Marie *mere* de Jacque, & les autres qui étoient avec elles.

11. Mais ce qu'elles leur disoient leur parut comme une rêverie, & ils ne les crurent point.

12. Néanmoins Pierre se levant, courut au sépulcre, & s'étant baissé pour regarder, il ne vid que les linceuls qui étoient par terre; & il s'en revint admirant en lui-même ce qui étoit arrivé.

13. Ce jour-là même, deux d'entr'eux s'en alloient en un bourg nommé Emmaüs, éloigné soixante stades de Jérusalem,

14. Parlant ensemble de tout ce qui s'étoit passé.

15. Et il arriva que lorsqu'ils s'entretenoient, & conféroient ensemble sur cela, JESUS vint lui-même les joindre, & se mit à marcher avec eux;

16. Mais ils avoient les yeux comme bandez, enforte qu'ils ne pouvoient le reconnoître.

## COMMENTAIRE.

maison où étoient les Apôtres, comme le marque ici S. Luc. Cet Evangéliste abrége beaucoup cette Histoire.

℣. 11. NON CREDIDERUNT ILLIS. *Ils ne les crurent pas.* Ils ne pûrent se persuader que JESUS fût ressuscité, malgré les promesses qu'il leur en avoit faites si souvent. On ne croit que difficilement les choses qui sont si extraordinaires, & qu'on désire avec tant d'ardeur. On ne peut croire que l'on voye ce que l'on voit, & que l'on entende ce que l'on entend.

℣. 12. PETRUS SURGENS, CUCURRIT. *Pierre se levant, courut au sépulcre*, pour la seconde fois; à moins que ceci ne soit rapporté ici par récapitulation, & hors de sa place. Saint Jean parle du premier voyage, dont il étoit (*a*). Ici Pierre y va seul; du moins S. Luc ne parle que de lui.

℣. 13. DUO EX ILLIS IBANT IPSA DIE IN CASTELLUM. *Ce jour-là même*, le Dimanche, jour de la Résurrection du Sauveur, & second jour de la Fête de Pâques, *deux Disciples* de J. C. dont l'un s'appelloit Cléophas (*b*), & l'autre est inconnu, *alloient en un bourg nommé Emmaüs, éloigné de soixante stades de Jérusalem*, ou d'environ sept mille pas, qui font un peu plus de deux lieuës, à trois mille pas la lieuë. Quelques Manuscrits (*c*) lisent cent soixante stades, au lieu de soixante. Mais Joseph (*d*) revient au Texte ordinaire du Grec, & de la Vulgate, qui porte soixante stades. Emmaüs est située au nord-oüest, c'est-à-dire, au septentrion occidental de Jérusalem. Son nom d'*Emmaus* signifie des bains d'eau chaude. Sozoméne (*e*) dit qu'il y a près de cette ville une fontaine qui sert à guérir plusieurs maladies; mais il ne dit pas que les eaux en soient chaudes. C'est cette ville que Vespasien abandonna à huit cens de ses soldats, à qui il avoit donné leur congé (*f*).

Saint Jérôme (*g*) a crû que Cléophas, l'un de ces deux Disciples, étoit bourgeois d'Emmaüs, & qu'il invita le Sauveur à souper chez lui. Sa maison fut changée en une Eglise, qu'on voyoit encore de son tems. On croit (*h*) que Cléophas étoit frere de S. Joseph, & pere de Siméon Evêque de Jérusalem; & par conséquent oncle de J. C. au moins selon l'opinion des hommes, qui tenoient JESUS pour fils de Joseph. D'autres (*i*) croyent qu'il étoit époux de Marie, sœur de la sainte Vierge, & pere de S. Jaques le Mineur; & de cette sorte encore, vraiment oncle du Sauveur selon la chair. L'Eglise Latine fait la Fête de S. Cléophas le 25. de Septembre; & les Grecs le 13. d'Octobre, & lui donnent le nom d'Apôtre. Usuard, & Adon disent qu'il fut martyrisé par les Juifs.

Quant au Compagnon de Cléophas, que l'Evangile ne nomme pas, quelques-uns (*k*) croyent que c'est S. Luc même, qui nous raconte ceci. Mais S. Luc lui-même au commencement de son Evangile, nous avertit qu'il n'est point du nombre de ceux qui ont eu le bonheur de voir, & d'entendre le Sauveur; & qu'il a seulement appris de leur bouche ce qu'il nous en raconte. Origénes (*l*) en plusieurs endroits, S. Basile, & quelques autres ont crû que c'étoit un nommé *Simon*. Grotius croit que c'est ce qui est dit ci-après, ℣. 34. *Le Seigneur est vraiment ressuscité, & il est apparu à Simon*, qui a donné lieu à ce sentiment. Ligfoot veut que S. Pierre lui-même ait été le Compagnon de Cléophas, & que ces paroles que nous venons de citer, soient celles des autres Apôtres, qui voyant Pierre revenir si-tôt, en conclurent qu'assûrément le Seigneur étoit ressuscité, & avoit apparu à Pierre; autrement il ne seroit pas revenu si promtement. S. Ambroise (*m*) lui donne souvent le nom d'*Ammaon*, ou *Ammaon*. S. Epiphane (*n*) croit que c'étoit Nathanaël. On peut assûrer qu'il n'y a rien de bien certain sur cela. On ne sait pas non plus certainement s'ils étoient du nombre des soixante & douze Disciples, ou simples Disciples de J. C. comme quantité d'autres qui n'étoient pas attachez à le suivre partout; quoique la plûpart des Anciens tiennent qu'ils étoient du nombre des septante-deux Disciples.

℣. 16. OCULI EORUM TENEBANTUR. *Ils avoient les yeux comme bandez.* Le Grec (*o*): Leurs yeux étoient

(a) *Joan.* xx. 3.
(b) Ci-après ℣. 18.
(c) *Cyprian, & Cod. Vetust. Bibl. Vienn. apud Lambec.*
(d) *Joseph. de Bello, lib. 7. c. 27.* [illegible]
(e) *Sozomen. lib. 5. c. 21. Hist. Eccl.*
(f) *Joseph. lib. 7. c. 27. de bello.*
(g) *Hieronym. Epist. 27. & in locis.*
(h) *Euseb. lib. 3. c. 11. & lib. 4. c. 22. & Epiphan. hæres. 66. c. 19.*
(i) Voyez Bolland, 1x. *April. p.* 811. & Tillemont, Note sur S. Jacque le Mineur, p. 668.
(k) *Gregor. in Job. lib. 1. c. 1. Theophyl. hic. Niceph. lib. 1. c. 34. Doroth. alii.*
(l) *Origen. in Jerem. homil. & in Joan. p. 7. & lib. contra Celsum Basil. in Isai* vi.
(m) *Ambros. Apolog. David. lib. 1. c. 8. in Luc.* xxi. *in Symbol. c. 29.*
(n) *Epiphan. hæres. 23. c. 6.*
(o) Οἱ δὲ ὀφθαλμοὶ αὐτῶν ἐκρατοῦντο.

Digitized by Google

17. *Et ait ad illos : Qui sunt hi sermones, quos confertis ad invicem ambulantes, & estis tristes ?*

17. Et il leur dit : De quoi vous entretenez-vous ainsi dans le chemin, & d'où vient que vous êtes *si* tristes ?

18. *Et respondens unus, cui nomen Cleophas dixit ei : Tu solus peregrinus es in Jerusalem, & non cognovisti quæ facta sunt in illa his diebus ?*

18. L'un d'eux appellé Cléophas, prenant la parole, lui répondit : Etes-vous seul si étranger dans Jérusalem, que vous ne sachiez pas ce qui s'y est passé ces jours-ci ?

19. *Quibus ille dixit : Quæ ? Et dixerunt : De Jesu Nazareno, qui fuit vir Propheta, potens in opere, & sermone, coram Deo, & omni populo :*

19. Et quoi, leur dit-il ? Ils lui répondirent : Touchant JESUS de Nazareth, qui a été un Prophéte puissant en œuvres, & en paroles devant Dieu, & devant tout le peuple :

20. *Et quomodo eum tradiderunt summi Sacerdotes, & Principes nostri in damnationem mortis, & crucifixerunt eum.*

20. Et de quelle maniére les Princes des Prêtres, & nos Sénateurs l'ont livré pour être condamné à mort, & l'ont crucifié.

21. *Nos autem sperabamus quia ipse esset redempturus Israël : & nunc super hæc omnia tertia dies est hodie quòd hæc facta sunt.*

21. Or nous espérions que ce seroit lui qui rachetteroit Israël ; & cependant après tout cela voici déja le troisiéme jour que ces choses se sont passées.

22. *Sed & mulieres quædam ex nostris terruerunt nos, quæ ante lucem fuerunt ad monumentum,*

22. Il est vrai que quelques femmes de celles qui étoient avec nous, nous ont étonnez ; car ayant été avant le jour à son sépulcre,

23. *Et non invento corpore ejus venerunt, dicentes se etiam visionem Angelorum vidisse, qui dicunt eum vivere.*

23. Et n'y ayant point trouvé son corps, elles sont revenues dire, que des Anges mêmes leur ont apparu, & qu'ils les ont assurées qu'il est vivant.

## COMMENTAIRE.

retenus, arrêtez, comme ceux à qui on met les mains sur les yeux; en sorte qu'ils ne le reconnoissoient point ni à l'air, ni au visage, ni au marcher. Ils ne le distinguérent pas même au son de la voix ; soit que le Fils de Dieu suspendit l'activité de leur sens (*a*) pour avoir le loisir de les mieux instruire; soit que depuis sa Résurrection, son visage, son air, ses yeux, sa taille, sa voix ayent été si notablement changez (*b*), qu'on n'ait pû le reconnoître, qu'en y faisant attention de plus près. On peut ajoûter que les Disciples accablez de tristesse, & occupez de toute autre chose, ne soupçonnoient pas même que ce pût être lui. Ils auroient plûtôt crû que c'étoit un homme qui lui ressembloit. Saint Marc (*c*) insinue une autre raison, qui est qu'il s'apparut à eux *in alia forma*, sous une autre forme. C'est ce qui empêcha qu'ils ne le reconnussent d'abord. Il parut apparemment en habit de voyageur (*d*); & autrement qu'il n'avoit accoutumé de marcher.

℣. 18. TU SOLUS PEREGRINUS? *Etes-vous seul si étranger à Jérusalem, que vous ne sachiez pas ce qui s'y est passé ces jours-ci* (*e*) ? Ou bien : *Etes-vous le seul de tous les étrangers qui ont été à Jérusalem* pour la Fête de Pâque, *qui ne sachiez pas ce qui s'y est passé ces jours-ci ?* Cette derniére traduction n'est pas à méprisér. A vous entendre, on diroit que vous êtes d'un autre monde. Pouvez-vous venir de Jérusalem, & ignorer ce qui s'y est passé ces jours-ci? Ce sens est le plus suivi (*f*).

℣. 19. POTENS IN OPERE, ET SERMONE. *Puissant en œuvres, & en paroles, devant Dieu, & devant tout le peuple.* JESUS de Nazareth, qui a paru avec éclat devant tout le peuple, par l'excellence de sa Doctrine, & par la grandeur de ses miracles; chéri de Dieu, estimé, & honoré des hommes; à qui Dieu rendoit témoignage, par les merveilles qu'il opéroit par son moyen ; & les hommes convaincus par les preuves qu'ils avoient de l'Esprit saint qui étoit en lui. Saint Etienne (*g*) dans les Actes, donne le même éloge à Moyse : *Potens in verbis, & in operibus suis.* Et saint Luc dit ailleurs (*h*), que l'Enfant JESUS avançoit en sagesse, en âge, & en grace devant Dieu, & devant les hommes. Cette maniére de parler : *Puissant devant Dieu, & devant les hommes*, est emphatique. Elle signifie que le Sauveur étoit d'une piété, d'une éloquence, d'une doctrine, d'une puissance toute divine, & toute extraordinaire; on dit que *Nemrod étoit un grand Chasseur devant Dieu* (*i*).

℣. 20. ET CRUCIFIXERUNT EUM. *Ils l'ont crucifié*; non par leurs propres mains, mais par la main des Romains, ausquels ils l'ont livré. Cléophas exprime en termes odieux une action qu'il avoit en horreur. Les Juifs qui avoient livré le Sauveur, méritoient qu'on les regardât comme les exécuteurs de son supplice; ils en méritoient toute la haine. Voyez Act. II. 36, & IV. 10. où on leur fait le même reproche d'avoir crucifié JESUS-CHRIST.

℣. 21. NOS AUTEM SPERABAMUS. *Nous espérions que ce seroit lui qui rachetteroit Israël.* Ces deux Disciples étoient dans l'erreur de tous les autres Juifs, qui s'imaginoient que le Messie les délivreroit de la domination des Etrangers, & les rétabliroit dans leur ancienne liberté. La Croix, & la Passion de JESUS-CHRIST avoient été pour eux un sujet de chûte, & de scandale. Ils disent : *Nous espérions*, comme si leurs espérances eussent été entiérement évanouies (*k*). Ce qui augmentoit leur défiance, c'est que J.C. avoit promis qu'il ressusciteroit le troisiéme jour, & que quelques femmes assûroient qu'il étoit vraiment ressuscité : Mais ils attendoient une Résurrection aussi publique, & aussi glorieuse, que sa Passion, & sa Mort avoient été ignominieuses, & connues de tout le monde. *Voici déja le troisiéme jour que ces choses se sont passées*: S'il avoit voulu faire éclatter sa puissance, il devroit l'avoir déja fait; il devroit être ressuscité : mais puisqu'il ne l'est pas, nous ne devons plus rien compter sur lui. Voilà le faux raisonnement de ces deux Disciples, comme si ce troisiéme jour étoit passé, & comme s'il étoit indubitable que JESUS ne fût pas ressuscité. On ne croit pas aisément ce que l'on désire beaucoup.

(a) *Vide Aug. lib. 3. de consens. cap. 25. Hieron. ad Pammach. Mald. hic, alios.*
(b) *Aug. Ep. olim 59. nunc 149. Beda. Theophyl. hic. Alger. contra Berenger. lib. 2. c. 5.*
(c) *Marc. XVI. 12.*
(d) *Aug. ser. 144. nunc 230. Beda. Theophyl. hic.*
(e) [illegible]
(f) *Vide Vat. Castal. Pricæ. Bez. Grot.*
(g) *Act. VII. 22.*
(h) *Luc. II. 52.*
(i) *Genes. X. 9.*
(k) *Theophyl. Mald. Grot.*



Digitized by Google

24. *Et abierunt quidam ex nostris ad monumentum: & ita invenerunt sicut mulieres dixerunt: ipsum verò non invenerunt.*

25. *Et ipse dixit ad eos: O stulti, & tardi corde ad credendum in omnibus quæ locuti sunt Prophetæ!*

26. *Nonne hæc oportuit pati Christum, & ita intrare in gloriam suam?*

27. *Et incipiens à Moyse, & omnibus Prophetis, interpretabatur illis in omnibus scripturis, quæ de ipso erant.*

28. *Et appropinquaverunt castello quò ibant: & ipse se finxit longiùs ire.*

29. *Et coëgerunt illum, dicentes: Mane nobiscum, quoniam advesperascit, & inclinata est jam dies; & intravit cum illis.*

30. *Et factum est, dum recumberet cum eis, accepit panem, & benedixit, ac fregit, & porrigebat illis.*

24. Et quelques-uns des nôtres ayant aussi été au sepulcre, ont trouvé toutes choses comme les femmes les leur avoient rapportées: mais pour lui ils ne l'ont point trouvé.

25. Alors il leur dit: O insensez, dont le cœur est tardif à croire tout ce que les Prophétes ont dit!

26. Ne falloit-il pas que le CHRIST souffrit toutes ces choses, & qu'il entrât ainsi dans sa gloire?

27. Et commençant par Moyse, & ensuite par tous les Prophétes, il leur expliquoit dans toutes les Ecritures, ce qui avoit été dit de lui.

28. Lorsqu'ils furent proches du bourg, où ils alloient, il fit semblant d'aller plus loin.

29. Mais ils le forcerent *de s'arrêter*, en lui disant: Demeurez avec nous, parce qu'il est tard, & que le jour est déja sur son déclin; & il entra avec eux.

30. Etant avec eux à table, il prit le pain, & le bénit; & l'ayant rompu il le leur donna.

## COMMENTAIRE.

ỳ. 25. O STULI. *O Insensez, dont le cœur est tardif à croire ce que les Prophétes ont annoncé.* Il reprend leur incrédulité, qui ne se rend pas aux preuves certaines qu'il leur avoit données qu'il étoit le Messie; & leur stupidité, qui ne voyoit pas que tout ce qui étoit arrivé, étoit prédit par les Prophétes. JESUS-CHRIST avoit prédit qu'il ressusciteroit le troisiéme jour. Ce troisiéme jour étoit venu. Des femmes assûroient que des Anges leur étoient apparus, & les avoient assûrées que le Sauveur étoit ressuscité. Quelques Apôtres étoient allez au sépulcre, & avoient rapporté que les choses étoient comme le racontoient ces femmes. Je veux que tout cela ne fût pas suffisant pour fixer tous leurs doutes, & pour les convaincre absolument que JESUS fût ressuscité: mais ç'en étoit assez pour leur faire au moins suspendre leur jugement, & pour relever leurs espérances chancellantes.

ỳ. 26. NONNE HÆC OPORTUIT PATI CHRISTUM? *Ne falloit-il pas que le Christ souffrit toutes ces choses?* C'est par ces souffrances qu'il devoit entrer dans sa gloire. C'étoit une nécessité non absoluë, mais conditionnelle, que le Christ souffrit, ce qu'il a souffert, pour satisfaire à la volonté de son Pere, & pour accomplir les Prophéties. S'il n'étoit pas mort, nous ne serions point rachettez; & s'il n'avoit pas souffert, nous ne le reconnoîtrions pas pour le Messie; puisqu'un de ses caractéres essentiels lui manqueroit.

ỳ. 27. INCIPIENS A MOYSE, ET OMNIBUS PROPHETIS. *Commençant par Moyse, & ensuite par les Prophétes*, il leur montroit que tout ce qui étoit arrivé, étoit dans les desseins éternels de Dieu; que tout avoit été prédit, & qu'en sa Personne, en sa Vie, en sa Mort, en sa Croix, en sa résurrection, tout se trouvoit accompli. Les travaux de Jacob, le sacrifice d'Isaac, la vente, & la prison de Joseph, l'exil de Moyse, les différentes sortes de sacrifices de la Loi; tout cela marquoit la Mort, & la Passion du Sauveur. Le retour glorieux de Jacob dans la terre promise, la délivrance d'Isaac prêt à être immolé, l'élévation de Joseph, la gloire de Moyse; tout cela figuroit sa Résurrection. Les Prophétes l'ont dépeint dans tous ses Etats; ils ont prédit sa Naissance, sa Vie, sa Mort, sa Résurrection. C'est ce que JESUS-CHRIST montra à ces deux Disciples.

ỳ. 28. FINXIT SE LONGIUS IRE. *Il fit semblant d'aller plus loin.* Ce n'est point-là une mauvaise fiction, & contraire à la bonne-foi, & à la droiture. En vain quelques Anciens (*a*) ont employé ce passage, pour prouver que dans certaines circonstances le mensonge n'étoit pas défendu. Lorsqu'il s'agira d'une chose pareille à celle-ci, & dans de semblables circonstances, on avouera sans peine que la feinte n'est pas défenduë. Que l'on feigne sans envie de tromper, sans malice, sans fraude: Que dans une circonstance, où l'on n'est pas entiérement déterminé à faire une chose, ou une autre, on paroisse prendre un parti, comme si l'on étoit resolu, quoiqu'au fond on soit encore irrésolu & indéterminé: Qu'un Voyageur pour éprouver la bonne volonté de ses Compagnons de voyage, fasse semblant d'aller plus loin, afin qu'on le prie de rester; dans tout cela, il n'y a ni mensonge, ni feinte dangereuse; non plus que dans l'ironie, dans les paraboles, & dans l'hyperbole. Ce sont des maniéres de parler, & d'agir, ausquelles les hommes n'ont point attaché l'idée odieuse de mensonge, & de tromperie (*b*). Il étoit apparemment encore assez bonne-heure; & le Sauveur seroit allé effectivement plus loin, si ces Disciples ne l'eussent invité à demeurer avec eux. Il voulut avancer de quelques pas, pour éprouver la disposition de leur cœur: Comme dans une autre occasion, marchant sur la mer de Galilée, il vouloit passer ses Apôtres, qui étoient dans la barque, s'ils ne l'eussent prié d'entrer (*c*).

ỳ. 29. QUONIAM ADVESPERASCIT, ET INCLINATA EST JAM DIES. *Il est tard, & le jour est déja sur son déclin.* Il n'étoit pas si tard, qu'on ne pût encore voyager. JESUS faisoit semblant de vouloir aller plus loin; & les deux Disciples, après avoir reconnu le Sauveur à la fraction du pain, eurent encore assez de loisir pour s'en retourner à Jérusalem, qui étoit à deux bonnes lieuës d'Emmaüs, & ils arrivérent encore avant que les Apôtres fussent couchez.

Les Anciens ont crû que Cléophas avoit sa maison à Emmaüs; & saint Jérôme (*d*) dit que le Sauveur la consacra, & en fit une Eglise par sa présence, en y faisant la sainte Eucharistie: *In fractione panis cognitus Dominus, Cleophæ domum in Ecclesiam dedicavit.*

ỳ. 30. DUM RECUMBERET, ACCEPIT PANEM, ET BENEDIXIT. *Etant avec eux à table, il prit le* pain,

(a) *Priscillianistæ apud Aug. lib. contra Mendac. c. 13.*
(b) *Vide Grot. Mald. Menoch.*
(c) *Marc. VI. 48. Volebat eos præterire.*
(d) *Hieronym. Epitaph. Paulæ, c. 3.*

Digitized by Google

31. *Et aperti sunt oculi eorum, & cognoverunt eum: & ipse evanuit ex oculis eorum.*

32. *Et dixerunt ad invicem: Nonne cor nostrum ardens erat in nobis, dum loqueretur in via, & aperires nobis Scripturas?*

33. *Et surgentes eadem hora regressi sunt in Jerusalem; & invenerunt congregatos undecim, & eos qui cum illis erant,*

34. *Dicentes: Quod surrexit Dominus verè, & apparuit Simoni.*

31. En même-tems leurs yeux s'ouvrirent, & ils le reconnurent; mais il disparut de devant leurs yeux.

32. Alors ils se dirent l'un à l'autre: Nôtre cœur n'étoit-il pas tout brûlant dans nous, lorsqu'il nous parloit durant le chemin, & qu'il nous expliquoit les Ecritures?

33. Et se levant à l'heure même, ils retournérent à Jérusalem, & trouvérent que les onze *Apôtres*, & ceux qui demeuroient avec eux, étoient assemblez,

34. Et disoient: Le Seigneur est vraiment ressuscité, & il est apparu à Simon.

## COMMENTAIRE.

*pain, & l'ayant rompu, il le leur donna.* Les anciens Peres (*a*), & plusieurs Commentateurs Catholiques, croient
que le Sauveur consacra le pain en son Corps, & donna l'Eucharistie à ces deux Disciples. C'est à cela qu'ils le
reconnurent. Dans les Actes (*b*) des Apôtres, *la fraction du pain* s'explique sans difficulté de l'Eucharistie. C'est une
maniére de parler, dont saint Luc aime à se servir, pour désigner ce Sacrement. Mais comment ces deux Disciples
purent-ils reconnoître J. C. à la consécration de son Corps, eux qui n'avoient point assisté au dernier souper, où
J. C. l'institua, trois jours auparavant, & qui probablement ne l'avoient pas appris des Apôtres, alors tout occupez
d'autre chose? Quelques-uns (*c*) veulent que ce fut par un miracle, & par la vertu de cette nourriture céleste,
que tout-à-coup leurs yeux s'ouvrirent, lorsque le Sauveur la leur présenta. D'autres croient que ce fut naturellement, & qu'ils étoient déja instruits de ce que J. C. avoit ordonné dans la derniére Céne.

D'autres Auteurs Catholiques (*d*), & la plûpart des Protestans, croient que J. C. ne fit pas l'Eucharistie, mais
un simple souper avec ces deux Disciples. Ils le reconnurent premiérement, parce qu'il fit avec eux la fonction
de Maître, en prénant, en bénissant, en distribuant le pain. 2°. Il pouvoit avoir une maniére particuliére de bénir,
à laquelle ses Disciples le reconnurent. 3°. Il ne paroît pas qu'il ait consacré le calice, ni qu'il ait proféré sur le
pain ces paroles essentielles à la consécration: *Ceci est mon Corps.* 4°. Il n'est pas certain que ces Disciples aient
mangé le pain qu'il leur avoit présenté: mais aussi-tôt qu'ils l'eurent reconnu, & qu'il se fut évanoüi à leurs
yeux, ils se levérent, & allérent à Jérusalem. 5°. Enfin, ces mots: *Il prit du pain, il le bénit, il le rompit, il le
distribua*, ne marquent pas nécessairement l'Eucharistie, puisque les Evangélistes s'en servent dans le récit des
pains que J. C. fit distribuer aux peuples qui le suivoient (*e*). A l'égard de l'autorité des Peres que l'on apporte,
on peut la concilier avec ce sentiment, en disant que ce souper, cette fraction du pain, étoit une figure de l'Eucharistie.

℣. 31. APERTI SUNT OCULI EORUM. *Leurs yeux s'ouvrirent, & ils le reconnurent.* Les yeux de leur
esprit s'ouvrirent (*f*). Ils firent des réflexions & des attentions qu'ils n'avoient pas faites jusqu'alors. Ainsi Adam
& Eve ouvrirent les yeux sur leur nudité, après leur péché (*g*); & Agar ouvrit les yeux, & découvrit un puits
qu'elle n'avoit pas vû auparavant (*h*). Ces deux Disciples observérent de plus près les traits du visage du Sauveur, & tout son air; & alors ils le reconnurent (*i*), & le voile qui étoit sur leurs yeux, fut ôté.

IPSE EVANUIT EX OCULIS EORUM. *Il disparut de devant leurs yeux.* Quelques-uns (*k*) l'entendent simplement comme si le Sauveur s'étoit retiré promtement; ensorte que dans un moment on ne le vit plus. D'autres
veulent qu'il ait disparu comme une ombre, ou une fumée. Origénes (*l*) veut que le Sauveur, pendant les quarante jours qui s'écoulérent depuis sa Mort jusqu'à son Ascension, se soit rendu visible, ou invisible, quand, &
à qui il vouloit. Il est indubitable qu'il avoit son véritable Corps. Mais qui nous dira les facultez des Corps bienheureux; ou qui osera donner des bornes & des régles à la toute-puissance de Dieu? Dans ces sortes de questions,
le plus sûr & le meilleur est de demeurer dans le silence, & de réprimer sa curiosité. Nous sçavons que JESUS-CHRIST disparut; mais la maniére ne nous est pas connuë.

℣. 32. NONNE COR NOSTRUM ARDENS ERAT IN NOBIS? *Notre cœur n'étoit-il pas tout brûlant dans
nous*, lorsqu'il nous parloit? Ils s'étonnent qu'ils ne l'aient pas reconnu plûtôt, puisqu'ils sentoient bien qu'il leur
parloit avec une force & une énergie toutes surnaturelles. N'étions-nous pas bien aveugles, de ne le pas reconnoître à la force de ses raisons, à son éloquence toute divine, à sa maniére insinuante & persuasive?

℣. 33. INVENERUNT CONGREGATOS UNDECIM. *Ils retournérent à Jérusalem, & trouvérent les onze
Apôtres assemblez.* Il paroît par saint Jean, que Thomas, l'un des onze, n'étoit pas alors avec eux (*m*). Mais l'Evangéliste met le nombre d'*onze*, pour marquer le College des Apôtres, qui depuis la trahison & la mort de
Judas, étoit réduit à onze. Saint Paul dans l'Epître aux Corinthiens, parlant de la même apparition, met *les
douze Apôtres*; au moins c'est la Leçon du Grec; au lieu des dix. Les Apôtres & les Disciples s'étoient tous rassemblez le Dimanche de la Résurrection, pour s'entretenir ensemble de ce que chacun avoit vû & oüi sur ce
grand évenement. Les deux Disciples arrivérent assez tôt à Jérusalem, pour les trouver encore assemblez.

℣. 34. SURREXIT VERE, ET APPARUIT SIMONI. *Le Seigneur est vraiment ressuscité, & il est apparu
à Simon.* Les Evangélistes ne marquent pas expressément cette apparition de JESUS-CHRIST à saint Pierre:
mais elle est assez marquée ici; & par saint Paul aux Corinthiens (*n*): *Visus est Cephæ, & post hoc undecim.* C'est
ainsi que l'entendent les Interprétes (*o*). On a déja remarqué qu'Origénes semble avoir pris ce Simon pour le
Compagnon de Cléophas.

(a) *Chrysost. seu alius homil.* IX. *de Var. in Matth. locis. Aug. lib.* 3. *de Consens. c.* 15. *Theophyl. Bed. Strab. Jans. Mald. Brug. Men. Vide & Aug. serm. olim* 87. *de diversis. nunc* 234. & *serm. olim* 140. *de temp. nunc* 235.
(b) *Act.* II. 42.
(c) *Vide Mald. hic.*
(d) *Liran. Dionys. Carth. Jans. Gand. Natal. Alex. alii.*
(e) *Matth.* XIV. 19. XV. 36. *Marc.* VI. *Joan.* VI. &c.
(f) *Chrysost. apud D. Th.*
(g) *Genes.* III. 7.
(h) *Genes.* XXI. 19.
(i) *Brug. Grot. alii.*
(k) *Erasm. Vat. alii.*
(l) *Origen. contra Cels. Vide Grot. hic.*
(m) *Joan.* XX. 24.
(n) I. *Cor.* XV. 4. 5.
(o) *Brug. Mald. Grot. alii passim.*

35. *Et ipsi narrabant quæ gesta erant in via; & quomodo cognoverunt eum in fractione panis.*

36. *Dum autem hæc loquuntur, stetit Jesus in medio eorum, & dicit eis: Pax vobis; ego sum, nolite timere.*

37. *Conturbati verò, & conterriti, existimabant se spiritum videre.*

38. *Et dixit eis: Quid turbati estis, & cogitationes ascendunt in corda vestra?*

39. *Videte manus meas, & pedes, quia ego ipse sum: palpate, & videte; quia spiritus carnem, & ossa non habet, sicut me videtis habere.*

40. *Et cùm hoc dixisset, ostendit eis manus, & pedes.*

35. Alors ils racontérent aussi eux-mêmes ce qui leur étoit arrivé en chemin; & comment ils l'avoient reconnu dans la fraction du pain.

36. Pendant qu'ils s'entretenoient ainsi; Jesus se présenta au milieu d'eux, & leur dit: La paix soit avec vous; c'est moi, n'ayez point de peur.

37. Mais eux étant tout troublez, & saisis de crainte, s'imaginoient voir un esprit.

38. Et Jesus leur dit: Pourquoi vous troublez-vous, & pourquoi s'éleve-t-il tant de pensées dans vos cœurs?

39. Regardez mes mains & mes pieds; *& reconnoissez* que c'est moi-même, touchez, & considérez qu'un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai.

40. Après avoir dit cela, il leur montra ses mains & ses pieds.

## COMMENTAIRE.

℣. 36. Stetit Jesus in medio eorum. Jesus *se présenta au milieu d'eux.* Il entra dans la chambre; *les portes étant fermées* (a), dit saint Jean. Il parut tout-à-coup, sans que personne se fut apperçu de son arrivée. Ceci se passa le soir même du Dimanche de la Résurrection. *Ego sum, nolite timere.* Ces paroles ne sont pas dans le Grec: mais le Cophte, le Syriaque, le Persan, l'Arabe, l'Ethiopien, l'Arménien, saint Ambroise, saint Augustin les lisent.

℣. 37. Existimabant se Spiritum videre. *Ils s'imaginoient voir un Esprit*, un phantôme; un Esprit bon ou mauvais, qui auroit pris la forme de Jesus-Christ pour les tromper: Car ils ne doutoient pas qu'il ne revînt des Esprits, comme on le voit dans tout le nouveau Testament. Et le Sauveur au lieu de détruire cette opinion, a semblé la confirmer en plus d'un endroit (b): Ensorte qu'on ne peut, sans témérité (c), nier qu'il n'arrive quelquefois des apparitions des Esprits, des Anges, des Demons, ou des ames des morts. Quant à la maniére dont se font ces apparitions, c'est ce que nous n'examinons pas ici. Ce qui donna du soupçon aux Apôtres que ce ne fût un Esprit, c'est qu'il entra sans ouvrir la porte, comme le raconte saint Jean.

℣. 39. Spiritus carnem, et ossa non habet. *Un Esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai.* Le Sauveur donne ses pieds & ses mains à considérer & à toucher à ses Disciples, pour les persuader de la vérité de son Corps, & qu'il n'est point de ces phantômes qui apparoissent, & qui n'ont aucune solidité:

*Par levibus ventis, volucrique simillima somno.*

C'est un air, ou un brouillard, ou quelquefois une simple fascination dans les yeux des assistans: Ici c'est un Corps palpable, un Corps réel, & le même qui a été attaché sur la Croix, conservant ses plaies & ses cicatrices (d), pour marque de la vérité de sa Passion. L'Evangéliste ne dit pas que les Apôtres aient porté la main pour toucher ses plaies & ses cicatrices; & on peut le croire, ou ne le pas croire: mais enfin Jesus-Christ le leur offrit; & il ne tint qu'à eux de se convaincre par leur propre expérience, de la vérité de ce qu'il leur disoit. S. Jérôme (e) croit que par respect, ils n'osérent porter leurs mains dans ses plaies; & que pour les convaincre par un autre endroit, le Sauveur demanda à manger, & mangea en leur présence. Ainsi il prouva la réalité de son Corps par la parole & par le manger; & les Apôtres pûrent s'en convaincre par leurs yeux, par leurs oreilles, & par leur toucher.

A ces paroles de Jesus-Christ: *Un Esprit n'a ni chair ni os*, on objecte que les Anges qui apparurent à Abraham, par exemple, & celui qui conduisit le jeune Tobie, avoient de la chair & des os. Ils parloient, ils marchoient, ils mangeoient. On les touchoit, on les voyoit, on les entendoit. Lé Démon qui tenta Jesus-Christ, qui le transporta sur une haute montagne, & sur le toit du Temple; celui que l'Ange Raphaël chassa par la fumée du foie d'un poisson, & qu'il enchaîna dans le désert de la haute Egypte, n'avoient-ils pas aussi de la chair & des os? Ces Démons parloient, marchoient, agissoient comme des hommes vivans. Enfin, si la vûë, si l'ouïe des Apôtres pouvoient se tromper, le toucher ne le pouvoit-il pas? Ce dernier sens est-il plus infaillible que les deux autres? Voilà ce que l'on dit contre ce passage.

A l'égard des apparitions des bons Anges, on répond qu'ils peuvent se revêtir d'un corps, & par conséquent avoir de la chair & des os: mais ce corps leur est étranger: Et ici le Corps de Jesus-Christ lui est propre: *Visi sunt in carne vera, & solida, etsi non nata*, dit Tertullien. Et quant aux mauvais Anges, on ne peut prouver qu'ils aient paru en chair & en os, ni qu'ils aient eu la confiance de se laisser toucher & manier par des personnes attentives & non prévenuës. Ce que l'on a rapporté du Démon qui tenta J. C. & de celui qui fut relegué par Raphaël, ne prouve pas qu'ils aient été en chair & en os. Ce qui paroissoit aux Apôtres, ne pouvoit donc pas être un mauvais Ange. Ce ne pouvoit être non plus un bon Ange. Un bon Ange ne ment point; & celui qui apparoissoit, faisoit un mensonge, s'il n'étoit pas J. C.

Au troisiéme argument on répond, qu'encore que le tact ne soit pas infaillible, non plus que la vûë & l'ouïe, toutefois quand ces trois sens déposent en faveur d'une chose qui est de leur compétence, je veux dire, de la présence d'un corps, on peut s'y rendre sans inquiétude; à moins qu'il n'y ait d'autres raisons de douter. Or ici il n'y en avoit aucune. Jesus-Christ avoit prédit qu'il ressusciteroit. Il avoit apparu déja plus d'une fois ce

(a) *Joan.* xx. 19.
(b) *Vide Matt.* xvii. 4. xiv. 26. *Marc.* vi. 49. *Luc.* xxiv. 39.
(c) *Aug. de cura pro mortuis*, c. 10. 11. 16. 17.
(d) *Vide Leon. serm.* 1. 2. *de Ascens. Domini. Aug. tract.* 121. *in Joan. & serm. olim* 4. *ex Paris. nunc* 116. *Euthym. Beda hic, alii passim.*
(e) *Hieronym. ep. advers. errores Joan. Jerosol.*

Digitized by Google

41. *Adhuc autem illis non credentibus, & mirantibus præ gaudio, dixit: Habetis hic aliquid, quod manducetur?*

42. *At illi obtulerunt ei partem piscis assi, & favum mellis.*

43. *Et cùm manducaßet coram eis, sumens reliquias, dedit eis,*

44. *Et dixit ad eos: Hæc sunt verba, quæ locutus sum ad vos, cùm adhuc essem vobiscum, quoniam necesse est impleri omnia quæ scripta sunt in Lege Moysi, & Prophetis, & Psalmis de me.*

41. Mais comme ils ne croyoient point encore, tant ils étoient transportez de joie & d'admiration, il leur dit: Avez-vous ici quelque chose à manger?

42. Et ils lui présentérent un morceau de poisson rôti, & un rayon de miel.

43. Il en mangea devant eux; & prenant les restes, il les leur donna,

44. Et il leur dit: Vous voyez l'accomplissement de ce que je vous avois dit lorsque j'étois encore avec vous, Qu'il étoit nécessaire que tout ce qui a été écrit de moi dans la Loi de Moyse, dans les Prophétes, & dans les Pseaumes, fût accompli.

## COMMENTAIRE.

jour-là. Tous les miracles qu'il avoit fait antérieurement, étoient autant de preuves de la vérité de celui-ci. Tout concouroit à affermir la créance des Apôtres, & rien ne pouvoit favoriser leur doute.

Les Marcionites (a), expliquoient ce verset d'une maniére toute différente de celle des autres Chrétiens. Ils prétendoient prouver par-là que JESUS-CHRIST n'avoit pas eu un Corps réel; mais un Corps phantastique. Voici comme ils le traduisoient: *Considérez qu'un Esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que je n'en ai point.* Ils répétoient dans le second membre de la proposition, la négation qui est dans le premier. Ou bien: *Considérez qu'un Esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que je suis*; c'est-à-dire, sans chair ni os. Mais cette explication est visiblement violente, & contraire au Texte de l'Evangeliste. Saint Ignace le Martyr dans l'Epître aux Smirnéens (b), lisoit ainsi ce passage: *Prenez, touchez-moi, & voyez que je ne suis pas un Démon sans corps; car un Esprit n'a ni chair ni os.* Ce que saint Jérôme assure être tiré de l'Evangile des Nazaréens.

ỷ. 41. ADHUC AUTEM EIS NON CREDENTIBUS. *Mais comme ils ne croyoient point encore.* Leur incrédulité n'étoit pas une résistance à la vérité connuë, ou une défiance mal fondée contre ce qu'ils voyoient; c'étoit un desir ardent que la chose fût comme elle leur paroissoit. On ne peut croire si promtement ce qu'on desire beaucoup, & ce qu'on sçait être extraordinairement difficile. Ainsi Jacob ne pouvoit croire ce qu'on lui disoit de son fils Joseph, qui vivoit, & qui régnoit en quelque sorte en Egypte (c). Ainsi saint Pierre délivré de prison par un Ange, marcha assez long-tems, sans être bien persuadé de la vérité de ce qui se passoit. Il croyoit que ce fût un songe, jusqu'à ce que l'Ange ayant disparu, il se trouva seul (d). Ainsi les Hébreux délivrez de la captivité de Babylone, regardoient cette délivrance comme un songe (e). C'est le défaut ordinaire de ceux qui sont dans la disgrace: ils se défient de tout ce qui leur paroît favorable (f):

*Proprium hoc miseros sequitur vitium*
*Numquam rebus credere lætis, &c.*

ỷ. 43. ET CUM MANDUCASSET CORAM EIS, SUMENS RELIQUIAS, DEDIT EIS (g). *Il en mangea devant eux; & prenant les restes, il les leur donna.* Le Sauveur voyant la peine de ses Disciples leur fournit une nouvelle preuve de sa Résurrection, & de la vérité de son Corps. Il mange en leur présence; mais il mange à la maniére des corps glorieux & ressuscitez (h): non par aucun besoin qu'il en eût; mais pour montrer son pouvoir, & la réalité de sa présence (i): *Ad exhibendam fidei veritatem in Corpore, dignatus est etiam non necessitate, sed potestate cibum sumere*, dit saint Augustin. Il avoit averti les Disciples qu'à la Résurrection, les Bienheureux seront comme les Anges de Dieu (k), ayant des corps, comme n'en ayant point. Il n'avoit pas nié qu'ils ne pûssent manger; mais il vouloit dire simplement qu'ils n'en auroient nul besoin. Nous lisons bien que des Anges ont véritablement mangé; mais ils l'ont fait sans aucune nécessité: *Nec tamen necessitate; sed potestate.* Car, ajoûte le même Pere (l), il y a bien de la difference entre la terre qui boit l'eau dont on l'arrose, & le soleil qui desséche la terre, & qui consume l'eau qui y est répanduë: *Aliter enim absorbet terra aquam sitiens; aliter solis radius candens: illa indigentiâ; iste potentiâ.* Les corps bienheureux ne joüiront pas d'une béatitude parfaite, s'ils ne peuvent plus goûter la nourriture; & leur bonheur sera imparfait, s'ils ont besoin d'en goûter: *Futuræ Resurrectionis Corpus, imperfectæ felicitatis erit, si cibos sumere non poterit; imperfectæ felicitatis, si cibis eguerit.*

ỷ. 44. ET DIXIT AD EOS: HÆC SUNT VERBA, &c. *Il leur dit: Vous voyez l'accomplissement de ce que je vous avois dit.* Ces paroles ne doivent pas être jointes immédiatement à ce que l'on vient de voir. Le Sauveur ne les prononça que long-tems après, & un peu avant son Ascension. C'est comme la conclusion de tout ce qui s'étoit passé depuis la Résurrection (m). Vous voyez à présent que tout ce qui a été prédit de moi dans la Loi & dans les Prophétes, est accompli. Il ne me reste plus que d'aller à mon Pere, & de vous envoyer l'Esprit consolateur, qui achevra dans vos cœurs & dans vos esprits le changement que j'y ai commencé.

IN LEGE MOYSI, ET PROPHETIS, ET PSALMIS. *Dans la Loi de Moyse, dans les Prophétes, & dans les Pseaumes.* Dans ces trois classes, il comprend tous les Livres de l'ancien Testament. Les cinq Livres de Moyse, sous *la Loi*; les Livres historiques, & les seize Prophétes, sous le nom *des Prophétes*; & enfin les Hagiographes, ou les Livres moraux & sapientiaux, sous le nom *des Pseaumes*, qui en font la plus considérable partie, & celle

(a) *Tertull. lib. 4. contra Marcion. Vult itaque sic dictum, quasi spiritus carnem, & ossa non habet, sicut me videtis habentem, id est, non habentem ossa, sicut spiritus.*

(b) *Ignat. Ep. ad Smyrn.* Λάβετε, ψηλαφήσατέ με, καὶ ἴδετε ὅτι οὐκ εἰμὶ δαιμόνιον ἀσώματον, ὅτι πνεῦμα σάρκα, καὶ ὀστέα οὐκ ἔχει.

(c) *Genes.* XLV. 26.

(d) *Act.* XII. 9.

(e) *Psalm.* CXXVI. 1. *Facti sumus lætantes. Heb.* כחלמים *Sicut somniantes.*

(f) *Senec. Thyestr.*

(g) Ces mots: *Prenant les restes, il les leur donna*, ne se trouvent point dans le Grec; mais plusieurs Anciens l'ont lû. Voyez Mill.

(h) *Aug. lib. 13. de Civit. c. 22. Euthym. Beda hic*

(i) *Aug. serm. olim 147. de tempore, nunc 242. n. 12.*

(k) *Matt.* XXII. 30.

(l) *Aug. Ep. olim 149. nunc* CII. *qu.* 1.

(m) *Vide Grot. hic. Toynard, Harmon. alii.*



Digitized by Google

45. *Tunc aperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas.*

46. *Et dixit eis: Quoniam sic scriptum est, & sic opportebat Christum pati, & resurgere à mortuis tertia die,*

47. *Et prædicari in nomine ejus pœnitentiam, & remissionem peccatorum in omnes gentes, incipientibus ab Jerosolyma.*

48. *Vos autem testes estis horum.*

49. *Et ego mitto promissum Patris mei in vos: vos autem sedete in civitate, quoadusque induamini virtute ex alto.*

45. En même tems il leur ouvrit l'esprit, afin qu'ils entendissent les Ecritures.

46. Et il leur dit: C'est ainsi qu'il est écrit; & c'est ainsi qu'il falloit que le CHRIST souffrît, & qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisiéme jour,

47. Et qu'on prêchât en son nom la pénitence, & la rémission des péchez dans toutes les nations, en commençant par Jérusalem.

48. Or vous êtes témoins de ces choses.

49. Et je m'en vais envoyer sur vous le don de mon Pere, qui vous a été promis: mais cependant demeurez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'enhaut.

## COMMENTAIRE.

où le Messie se trouve marqué plus visiblement. Notre Sauveur semble avoir suivi la division des Livres sacrez qui étoit en usage de son tems; car Joseph (a) nous dit que les Hébreux n'ont que vingt-deux Livres sacrez, dont les cinq premiers sont ceux de Moyse. *Depuis Moyse jusqu'à Ataxercès, les Prophétes ont écrit l'histoire de leur tems en treize Livres, les autres quatre Livres contiennent des hymnes, & des préceptes de morale.*

Du tems de saint Jérôme (b), on les partageoit un peu autrement. Les vingt-deux Livres saints qui répondoient au nombre de vingt-deux lettres de l'alphabet, étoient distinguez en trois classes. La premiére contenoit *la Loi*, ou les cinq Livres de Moyse. La deuxiéme comprenoit *les Prophétes*, c'est-à-dire, les Livres de Josué, des Juges, de Ruth, les deux de Samuël, les deux des Rois, puis Isaïe, Jéremie, Ezéchiel, & les douze petits Prophétes. La troisiéme classe étoit des Hagiographes, dont le premier est Job, puis David, ou les Pseaumes; Salomon, ou les Proverbes, l'Ecclésiaste, & le Cantique des Cantiques; Daniel, les Paralipoménes, Esdras, Esther. Les Juifs d'aujourd'hui ont varié, & ne s'accordent ni avec Joseph, ni avec saint Jérôme. Ils distribuent les Livres sacrez en quatre classes. La premiére contient *la Loi*, ou les cinq Livres de Moyse. La deuxiéme, *les premiers Prophétes*, qui sont Josué, les Juges, les deux Livres de Samuël, & les deux des Rois. La troisiéme comprend *les derniers Prophétes*, qui sont Jéremie, Ezéchiel, Isaïe, & les douze petits Prophétes. Enfin la quatriéme classe renferme les *Hagiographes*, qui sont Ruth, les Pseaumes, Job, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique, les Lamentations, Daniel, Esther, Esdras, & les Paralipoménes.

℣. 45. APERUIT ILLIS SENSUM UT INTELLIGERENT SCRIPTURAS. *Il leur ouvrit l'esprit, afin qu'ils entendissent les Ecritures.* Jusques-là les Apôtres avoient été fort peu instruits du vrai sens des Ecritures, non seulement parce qu'ils les avoient peu étudiées; mais aussi parce que remplis de faux préjugez, ils en expliquoient les principaux articles dans un sens fort éloigné du véritable. Par exemple, ils se figuroient le régne du Messie, comme un regne temporel, où l'on devoit joüir de toutes sortes de bonheurs, & où l'on devoit goûter toutes sortes de plaisirs sensuels. Ils attendoient des charges, des dignitez, des emplois honorables dans ce Royaume. JESUS-CHRIST leur ouvre l'esprit, & leur découvre le vrai sens des Ecritures sur ces articles, & sur une infinité d'autres qu'ils entendoient mal. Il leur montre que tout ce qui étoit arrivé, étoit parfaitement conforme aux Ecritures; qu'elles s'étoient accomplies dans sa personne; qu'il avoit fallu pour leur accomplissement littéral, que le CHRIST souffrît, qu'il fût crucifié, & qu'il ressuscitât le troisiéme jour. Voilà proprement l'époque de la rupture du voile qui avoit jusqu'alors couvert les saintes Ecritures. Depuis ce tems, on a vû distinctement que JESUS-CHRIST étoit la fin de la Loi & des Prophétes; qu'en lui toutes les contrariétez apparentes des prophéties se concilioient; qu'en lui se réunissoient les deux peuples, les Juifs & les Gentils; que par lui le mur de séparation étoit rompu; enfin que dans sa personne tout s'expliquoit aisément, & que hors de lui tout demeuroit inexplicable.

℣. 47. ET PRÆDICARI IN NOMINE EJUS POENITENTIAM. *Et qu'il falloit qu'on prêchât en son nom la pénitence.* Il leur montra ce qui étoit accompli, & ce qui restoit à accomplir pour l'entiére execution des Prophéties. Il falloit que la pénitence fût prêchée par tout le monde, non seulement aux Juifs, mais aussi aux Gentils, en commençant par Jérusalem, & en continuant par tout le reste du monde. Cette pénitence consiste à reconnoître & à détester ses péchez; à satisfaire à Dieu par la conversion de son cœur, & par de dignes fruits de pénitence; à croire à J. C. à recevoir le Baptême, & à vivre suivant les Loix de l'Evangile. Voilà ce qui restoit à faire, & ce que J. C. laissoit à exécuter à ses Apôtres. Il n'est pas mal-aisé de montrer que la conversion des Gentils, leur pénitence, leur créance en J. C. & l'établissement de l'Eglise parmi toutes les nations, ne sont pas moins marquez dans les Ecritures, que la Naissance, la Vie, la Mort, & la Résurrection du Sauveur.

℣. 48. VOS AUTEM TESTES ESTIS HORUM. *Or vous êtes témoins de ces choses.* Vous êtes témoins de tout ce qui s'est fait; de ma Prédication, de ma Vie, de ma Mort, & de ma Resurrection. Vous irez dans toute la terre rendre témoignage à ces véritez; vous commencerez par Jérusalem, par les Juifs; & à leur refus, vous vous répandrez par tout le monde. Vous y serez mes témoins & mes Ambassadeurs. Quand on veut mettre un Apôtre en la place du traître Judas, saint Pierre dit qu'il faut choisir un homme parmi ceux qui ont été présens à tout ce que le Sauveur a fait & dit depuis son Baptême, pour servir de témoin à sa Résurrection (c): *Testem Resurrectionis ejus nobiscum fieri unum ex istis.*

℣. 49. ET EGO MITTO PROMISSUM PATRIS MEI IN VOS. *Je vais envoyer sur vous le don de mon Pere, qui vous a été promis.* Pour vous disposer aux fonctions ausquelles je vous destine, & pour vous fortifier dans l'emploi de Prédicateurs & de témoins de la vérité, je vous envoierai de la part de mon Pere le Saint-Esprit, qui vous fortifiera, qui vous éclairera, & vous instruira. Cet Esprit divin a été promis par le Pere dans les Prophétes:

(a) *Joseph contra Appion. lib. 1. p. 1036.*
(b) *Hieronym. Prolog. Galeat.*
(c) *Act. 1. 21. 22.*

50. *Eduxit autem eos foras in Bethaniam; & elevatis manibus suis benedixit eis.*
51. *Et factum est, dum benediceret illis, recessit ab eis, & ferebatur in Cœlum.*
52. *Et ipsi adorantes, regressi sunt in Jerusalem cum gaudio magno:*
53. *Et erant semper in Templo, laudantes, & benedicentes Deum. Amen.*

50. Après cela il les mena dehors vers Béthanie; & ayant levé les mains, il les bénit:
51. Et en les benissant, il se sépara d'eux, & fut enlevé au Ciel.
52. Les Disciples l'ayant adoré, s'en retournérent comblez de joie à Jérusalem:
53. Et ils étoient sans cesse dans le Temple, loüant & bénissant Dieu. AMEN.

## COMMENTAIRE.

Par exemple (*a*): *Je répandrai mon Esprit sur vos enfans, & ma bénédiction sur votre race.* Et ailleurs (*b*): *Je vous donnerai un cœur nouveau, & un esprit nouveau: j'ôterai de vous le cœur de pierre qui est dans votre chair, & je vous donnerai un cœur de chair, & je mettrai mon Esprit au milieu de vous, & je ferai que vous marchiez dans mes Commandemens.* Et le Prophéte Joël (*c*): *Je répandrai mon Esprit sur toute chair; vos fils & vos filles prophétiseront, & je donnerai mon Esprit à mes serviteurs & à mes servantes*, dit le Seigneur. Le Sauveur avoit aussi souvent promis à ses Apôtres cet Esprit consolateur (*d*): *Je prierai mon Pere, & il vous donnera un autre Paraclet, pour demeurer éternellement avec vous; il vous donnera l'Esprit de vérité, que le monde ne peut pas recevoir.* Et encore (*e*): *Lorsqu'il sera venu cet Esprit de vérité, il rendra témoignage de moi, &c.*

VOS AUTEM SEDETE IN CIVITATE. *Cependant demeurez dans la ville, jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'enhaut;* jusqu'à ce que vous ayez reçu cet Esprit saint, qui vous remplira de force, de courage, & d'une vertu toute surnaturelle. JESUS-CHRIST disoit ceci à ses Apôtres le jour même qu'il monta au Ciel. Ils étoient à Jérusalem; il leur dit de ne point sortir de la ville, jusqu'à ce qu'ils aient vû l'execution de ses promesses. Il ne fut pas long-tems sans leur en faire connoître la vérité. A dix jours de-là, au jour de la Pentecôte, l'Esprit saint descendit sur eux. Il faut joindre à ce verset ce qui se lit dans les Actes (*f*): *Jean a donné le Baptême de l'eau: mais pour vous, vous serez baptisez du Baptême du Saint-Esprit dans peu de jours. Les Apôtres étant donc assemblez, lui demandoient: Seigneur; est-ce dans ce tems que vous devez rétablir le Royaume d'Israel? Mais il leur répondit: ce n'est point à vous à connoître les tems & les momens que le Pere a mis en sa puissance: Mais vous recevrez le Saint-Esprit, & vous me servirez de témoins dans la Judée, à Jérusalem, dans la Samarie, & dans toute la terre, &c.*

℣. 50. EDUXIT EOS FORAS, IN BETHANIAM. *Il les mena dehors, vers Béthanie.* Il les conduisit hors la ville de Jérusalem, vers le Bourg de Béthanie, qui étoit au pied du mont des Oliviers, au midi de Jérusalem, à quinze stades de la ville, selon saint Jean (*g*), ou à deux mille pas, selon saint Jérôme (*h*); c'est-à-dire, une bonne demie lieuë. Le Sauveur ne conduisit pas les Apôtres précisément jusqu'à ce bourg; mais au voisinage, sur la montagne des Oliviers, à la distance de Jérusalem d'autant de chemin qu'on en peut faire un jour de Sabbat: *Sabbathi habens iter* (*i*).

ELEVATIS MANIBUS, BENEDIXIT EIS. *Ayant levé les mains; il les bénit.* Il étendit ses mains vers eux, comme il étoit ordinaire parmi les Juifs dans leurs bénédictions: *Extendens manum ad populum, benedixit ei*, dit l'Ecriture, en parlant d'Aaron, qui donne la bénédiction au peuple assemblé (*k*). Dans les autres occasions, où l'on ne donnoit la bénédiction qu'à une seule personne, on lui imposoit les mains, comme on le voit dans l'exemple d'Isaac, qui bénit Jacob (*l*); & dans celui de Jacob, qui bénit Ephraïm & Manassé (*m*).

℣. 51. RECESSIT AB EIS, ET FEREBATUR IN COELUM. *Il se sépara d'eux, & fut enlevé au Ciel*, en leur présence, & par sa propre vertu. Il s'éleva insensiblement de terre, & une nuée le déroba enfin à leurs yeux. Act. 1. 9. *Videntibus illis, elevatus est, & nubes suscepit eum ab oculis eorum.* Il ne disparut pas tout-à-coup; ils le suivirent des yeux assez long-tems.

℣. 52. ADORANTES, REGRESSI SUNT IN JERUSALEM. *Les Disciples l'ayant adoré, s'en retournérent à Jérusalem.* Ils lui rendirent les hommages, & l'adoration de latrie, comme à un Dieu. Jusques-là quoiqu'ils connussent sa Divinité, ils ne lui rendoient pas ordinairement ces honneurs souverains; ils les lui rendent, lorsqu'il se sépare d'eux. La maniére familiére dont jusques-là il avoit daigné vivre avec eux, sembloit les dispenser de ce devoir, au moins à l'extérieur (*n*). Jusqu'alors ils avoient connu J. C. selon la chair: mais depuis son Ascension glorieuse, ils ne le connoissent plus selon la chair, mais selon l'esprit (*o*): *Et si cognovimus secundùm carnem Christum; sed nunc jam non novimus.*

℣. 53. ET ERANT SEMPER IN TEMPLO, LAUDANTES, &c. *Ils étoient sans cesse dans le Temple, loüant, & bénissant Dieu.* JESUS-CHRIST leur avoit ordonné de ne pas sortir de Jérusalem (*p*), qu'ils n'eussent reçû le Saint-Esprit; ils obéissent ponctuellement à ses ordres; ils se retirent dans cette ville; ils y demeurent continuellement occupez aux exercices de piété, dans la priére, & dans les loüanges du Seigneur. Ils étoient *sans cesse dans le Temple*; c'est-à-dire, ils y passoient une grande partie du jour, & y demeuroient aussi long-tems que leur dévotion le demandoit; n'ayant aucune autre occupation que celle de prier & de loüer le Seigneur pendant tout ce tems.

Dans les Actes des Apôtres (*q*) il y a une chose qui paroît contraire à ce qu'on lit ici. Il y est dit que les Apôtres & les Disciples étant de retour du mont des Oliviers, où ils avoient vû JESUS-CHRIST s'élever au Ciel, *ils montérent dans une salle en haut, où demeuroient Pierre & Jean, Jacque & André, Philippe & Thomas, Barthelemy, &c. lesquels persévéroient unanimement en oraison, avec Marie Mere de* JESUS, *&c.* Comment accorder ce qui est dit ici, qu'ils étoient continuellement dans le Temple, avec ce qui est dit de leur demeure dans une maison particuliére, où ils étoient occupez à une oraison continuelle?

Pour résoudre cette prétenduë contrariété, les uns croient que les Apôtres & les Disciples étoient continuellement en oraison, ou dans le Temple, ou dans leur maison. Etant dans le Temple aux heures ordinaires de la

(a) *Isai.* XLIV. 3.
(b) *Ezech.* XXXVI. 26.
(c) *Joël.* II. 28.
(d) *Joan.* XIV. 16.
(e) *Joan.* XV. 26.
(f) *Act.* 1. 5. 6. 7. 8.
(g) *Joan.* XI. 18.
(h) *Hieronym. in locis Hebr.*
(i) *Act.* 1. 12.
(k) *Levit.* IX. 22.
(l) *Genes.* XXVII. 4. 7. 27. 28.
(m) *Genes.* XLVIII. 14.
(n) *Vide Mald. Grot. Brug.*
(o) 2. *Cor.* V. 16.
(p) *Luc.* XXIV. 49.
(q) *Act.* 1. 13.



Digitized by Google

priére; & dans leur maison, aux autres tems, pour ne pas se faire trop remarquer. D'autres (a) conjecturent que cette salle haute où ils demeuroient, étoit dans le Temple, où l'on sçait qu'il y avoit plusieurs appartemens, où les femmes mêmes pouvoient entrer; témoin ce qui se passa dans l'éducation du jeune Roi Joas (b), qui fut élevé dans le Temple avec sa Nourrice pendant quelques années. Ce qui peut confirmer ce sentiment, c'est qu'au sortir de cette salle, le jour de la Pentecôte, les Apôtres rencontrérent une grande multitude de peuple dans le parvis du Temple (c), ausquels ils prêchérent la parole du salut. D'ailleurs il étoit convenable que le Saint Esprit descendît sur les Apôtres dans le Temple du Seigneur, afin que la grace de l'Evangile, & la consommation des figures arrivassent dans le lieu, qui étoit le centre de la Religion Judaïque.

Mais ce sentiment, qui a plû à d'habiles Critiques, n'est pas sans difficulté. Qu'un homme ait pû demeurer quelques jours dans le Temple, dans l'appartement d'un Prêtre son ami, ou son parent, la chose ne paroîtra peut-être pas impossible: Mais qu'un nombre d'environ cent vingt personnes étrangéres soit demeuré dans le Temple pendant dix jours, sans qu'on les y ait inquiétez, c'est ce qui nous paroît impossible: Car les Prêtres & les Lévites eux mêmes n'y habitoient que pendant la huitaine; & les appartemens du Temple étoient tellement affectez aux Prêtres, qu'il n'y demeuroit aucun étranger. Sur tout il n'y entroit point de femmes; & toutefois il est dit dans les Actes (d), que Marie Mere de JESUS, & quelques autres femmes étoient avec les Apôtres. Le cas du jeune Roi Joas, avec sa Nourrice, est un cas singulier, qui ne doit point tirer à conséquence. De plus, les Apôtres étant aussi odieux qu'ils l'étoient aux Prêtres, puisqu'ils étoient connus pour Disciples de JESUS-CHRIST, est-il croyable qu'on les auroit laissez si long-tems demeurer paisiblement dans le Temple? Enfin, saint Luc auroit-il omis une circonstance aussi remarquable que celle-là, que les Apôtres se soient retirez dans le Temple, & y aient reçu le Saint-Esprit; lui qui nous a parlé deux fois, ici, & dans les Actes, de la même chose, avec assez d'étendue?

Il est bien plus vraisemblable que les Apôtres avoient un appartement dans la ville, où ils demeuroient tous ensemble; & qu'ayant reçû le Saint-Esprit le matin du jour de la Pentecôte, ils montérent aussi-tôt au Temple, où s'étant mis à parler de diverses Langues, le peuple s'assembla autour d'eux. Et alors on vit arriver ce qui est décrit au Chapitre second des Actes. Ce que saint Luc dit ici de leur application & de leur assiduité à la priére, doit s'entendre du tems qui suivit la descente du Saint-Esprit. Il nous décrit en cet endroit l'occupation des premiers Fidéles après la Pentecôte.

BENEDICENTES DEUM. AMEN. *Bénissant Dieu. Amen.* Ce mot, *Amen*, ne se lit pas à la fin de plusieurs anciens Exemplaires de saint Luc (e). Il y a beaucoup d'apparence que c'est une addition faite au Texte par la piété des Fidéles, qui avoient accoutumé de conclure ainsi leurs priéres, & les lectures de l'Evangile dans l'Eglise (f).

(a) *Clopenburg. Collat. critic. num. 19. Ludov. de Dieu hic.*
(b) *4. Reg.* XI. 2. 3. *2. Par.* XXII. 11. 12.
(c) *Act.* II. 4. 5. 6.
(d) *Act.* I. 15. & II. 1.
(e) *Non legitur Amen, in Cantabrig. Colb. 1. Copht. Arab. Armen. Latin. quibusd.*
(f) *Vide* 1. *Cor.* XXIV. 16. & *Grot. hic.*

*Fin du Commentaire sur saint Luc.*

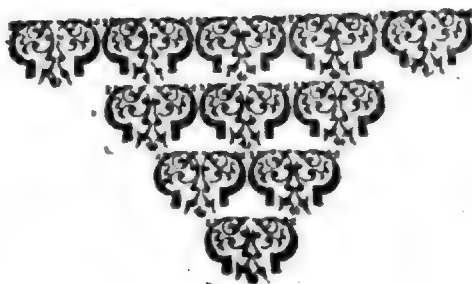

Digitized by Google

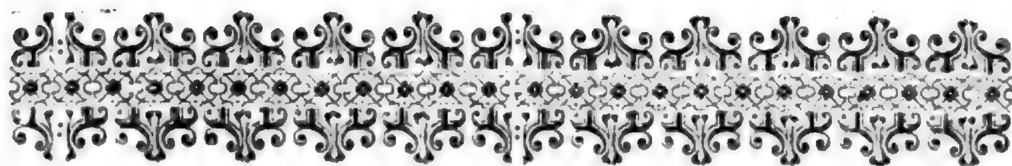

# PREFACE SUR L'EVANGILE DE SAINT JEAN.

SAINT Jean l'Evangéliste, natif de Betzaïde en Galilée, étoit fils de Zébédée, & de Salomé. Son métier étoit la pêche. Quelques-uns (a) ont crû qu'il avoit été Disciple de saint Jean-Baptiste, avant qu'il suivît JESUS-CHRIST: mais ce fait n'est pas certain. Le Sauveur donna à Jean, & à Jacque le Majeur son frere, le surnom de *Boanerges*, ou Fils du tonnerre (b), à cause apparemment de la vivacité de leur zéle, & parce qu'ils lui demandérent un jour la permission de faire tomber le feu du Ciel, sur une ville des Samaritains, qui ne les avoit pas voulu recevoir (c). On croit que saint Jean fut appellé à l'Apostolat plus jeune qu'aucun des autres Apôtres (d), n'ayant qu'environ vingt-cinq, ou vingt-six ans. Les Peres enseignent qu'il vécut toujours vierge (e). Le Sauveur eut pour lui une tendresse particuliére; & il lui en donna des marques sensibles un moment avant que d'expirer sur la Croix, en lui confiant la Vierge sa Mere (f). C'est le seul des Apôtres qui ne quitta point son divin Maître dans sa passion, & jusqu'à sa mort. On assûre qu'il prêcha l'Evangile aux Parthes (g), & qu'il fonda, ou gouverna la plûpart des Eglises de l'Asie Mineure (h). Il demeura assez long-tems à Ephése, où l'on veut que la sainte Vierge, & Marie Madeleine l'ayent suivi. Sous l'empire de Domitien, il fut conduit à Rome, & plongé dans une chaudiére d'huile bouillante, d'où il sortit plus sain qu'il n'y étoit entré (i). Ensuite il fut relégué dans l'Isle de Patmos, où il écrivit son Apocalypse (k), &, selon quelques-uns, son Evangile. De-là il revint à Ephése, où il mourut (l).

On convient qu'il écrivit son Evangile étant fort âgée : mais on n'est pas d'accord ni sur l'année précise, ni sur le lieu où il le composa. Plusieurs (m) ont dit que ce fut à Ephése, après son retour de l'exil de Patmos. D'autres (n) soutiennent que ce fut à Patmos même. Cette Isle est une des Sporades dans la mer Egée. Plusieurs Manuscrits Grecs portent qu'il l'écrivit trente-deux ans après l'ascension de nôtre Sauveur (o); d'autres lisent trente; & d'autres, trente-un an. Les uns en fixent l'époque sous l'empire de Domitien; les autres, sous celui de Trajan. Nos Chronologistes ne conviennent pas entre eux sur ces dattes : mais la plûpart croyent que l'Evangile fut écrit après le retour de saint Jean de l'exil de Patmos, vers l'an quatre-vingt-dix-huit de JESUS-CHRIST, la premiére année de Trajan, soixante-cinq ans après l'ascension de notre Sauveur, saint Jean ayant environ quatre-vingt-quinze ans.

Les Anciens (p) nous apprennent que le principal motif qui l'obligea à écrire l'Evangile, furent les héréfies naissantes de Cérinthe, & d'Ebion, qui nioient la Divinité du Verbe. Il y a beaucoup d'apparence qu'il en vouloit aussi aux Juifs incrédules, & aux Philosophes Platoniciens, & Stoïciens. Il renverse leurs principes, & leurs erreurs dans tout son Evangile, & principalement dans son premier Chapitre, qui est un précis de tout ce qu'il y a de plus relevé dans la Religion Chrétienne.

Quelque répugnance qu'il se sentît à écrire, il s'y résolut toutefois, ne pouvant résister aux instances de ses Disciples, des Evêques, & des Eglises, qui l'en conjuroient; ni à l'inspiration de l'Esprit saint, qui l'y portoit (q). Il ne le fit toutefois qu'après avoir lû, examiné, loué & approuvé les Evangiles des trois autres Evangélistes (r) & dans le dessein de suppléer ce qu'ils pouvoient avoir omis, principalement en ce qui regardoit la Doctrine du Sauveur, & les mystéres de son Incarnation, & de sa Divinité; car les autres s'étoient plûtôt appliquez à nous donner le détail des miracles du Sauveur, qu'à nous découvrir ces secrets, dont peut-être les peuples ne se trouvoient pas encore assez capables, lorsqu'ils commencérent à écrire.

Quoiqu'il en soit, il ne se mit à écrire qu'après un jeûne, & des priéres publiques. Il prononça les premiéres paroles de son Evangile au sortir d'une profonde méditation (s); & il y en a même qui disent que ces premiers mots furent accompagnez d'éclats de tonnerre (t). Ce qui pourroit bien être pris de l'expression de quelques Peres (u), qui faisant allusion au nom de *Boanergés*, ou Fils du tonnerre, que le Sauveur donna à S. Jean, disent qu'il a principalement vérifié cette

(a) *Chrysost. in Joan. homil. 17. & Epiphan. hæres. 51.*
(b) *Marc. III. 17.*
(c) *Luc. IX. 54.*
(d) *Hieron. in Jovin. lib. 1. c. 14. & Ep. 1. & Paul. Ep. 386.*
(e) *Epiphan. hæres. 58. Ambros. de Symb. cap. 30. Chrysost. de Virgin. c. 82. Paulin. Ep. 4.*
(f) *Joan. XIX. 26. 27.*
(g) *Vide Aug. quæst. Evang. lib. 2. c. 39.*
(h) *Hieron. de Viris Illustr. c. 9. Tertull. contra Marcion. lib. 4. c. 5.*
(i) *Tertull. de præscript. Hieron. in Jovinian. 1. c. 14.*
(k) *Apoc. 1. 9. Hieron. in Matt. Tertull. præscript.*
(l) *Eusеb. lib. 3. hist. Eccles. c. 1.*
(m) *Iren. lib. 3. c. 1. & 11. Epiph. hæres. 51. Victor Petavien. in Apoc. Auth. quæst. vet. & nov. Test. q. 72. Syr. Pers. Copht. in fine Evang. Joan. &c. Theophyl. Prolog.*
(n) *Athan. in Synops. Auth. oper. imperf. homil. 1. Hippolyt. Ms. in Biblioth. Bodl. Dorot. Theophyl. Euthych. Mss. plures. Apud Mill. not. in cap. XXI. ℣. 25 Suidas.*
(o) *Ita Mss. plures ad Calcem Evang. Joan. Vide Mill. post. cap. XXI. Joan. Ita Theophyl.*
(p) *Clem. Alex. apud Euseb. lib. 6. cap. 14. hist. Eccles. Hieron. de Viris Illustr. & Prolog. in Matt.*
(q) *Epiphan. hæres. 51. c. 12.*
(r) *Vide Euseb. lib. 3. c. 4. & Hist. Eccles. Hieron. de Viris Illustr. Clem. Alex. Apud Euseb. lib. 6. cap 14. Hist. Eccl. Epiph hæres. 51. Theodor. Mops in Caten. Gr. anonym. in ead. Catena.*
(s) *Vide Hieron Prolog. in Matth. Chrysost. homil. 67. tom. 6.*
(t) *Vide Baron. initio an. c. 99.*
(u) *Paulin. Ep. 24. p. 213. Epiph. hæres. 73. c. 7. Vide Aug. serm. 135. c. 8.*

dénomination, dans le commencement de son Evangile, qui est comme un tonnerre qui vient d'une nuée extrémement haute, mais qui est accompagnée d'une lumiere pleine de sérénité, par le moyen de laquelle saint Jean découvrit ce qui étoit caché dans le sein du Pere. Saint Grégoire de Tours (*a*) dit que de son tems on voyoit encore sur le sommet d'une montagne voisine d'Ephése, le lieu où l'on tenoit par tradition que saint Jean avoit écrit son Evangile. C'étoit un endroit découvert entre quatre murailles; & l'on assûroit qu'il n'étoit point tombé de pluye tout le tems qu'il avoit été occupé à écrire son Evangile, & qu'il n'y en tomboit point encore.

(a) *Greg. Turon. lib. de glor. Mart. c. 30.*

Quelques Anciens (*b*) ont crû que pour l'écrire il s'étoit servi de la plume de Caïus, qui avoit été Disciple de saint Paul; & c'est peut-être ce même Caïus à qui saint Jean envoya sa troisiéme Epître. D'autres (*c*) ont dit qu'il avoit adressé son Evangile à Papias Evêque de Hiéraple, son Disciple, pour lui servir de supplément, & d'explication à ce qu'il lui avoit enseigné de vive voix. Ce qui est certain, est que le style de l'Evangile dont nous parlons, & des trois Epîtres de S. Jean, est le même. On y voit non-seulement le tour, & le caractére d'esprit de S. Jean, mais aussi la même Doctrine, les mêmes maximes, & jusqu'aux mêmes termes. Il y a quelque diversité de sentiment sur le style de l'Apocalypse, que l'on examinera ailleurs.

(b) *Athan. in Synops. Dorotheus, & Cod. Ms. Seld.*
(c) *Anonym. in Caten. Gr. Prolog.*

Saint Denys d'Aléxandrie (*d*) trouvoit dans l'Evangile de saint Jean de l'élégance, & de l'exactitude de langage, qui consistoit non-seulement dans le choix, & l'arrangement des termes, mais aussi dans le raisonnement, & dans la construction. On n'y trouve, dit ce Saint, rien de barbare, & d'impropre, ni même de bas, & de vulgaire: En sorte qu'il semble que Dieu lui ait donné non-seulement le don de la lumiére, & des connoissances, mais aussi celui de bien exprimer ses conceptions.

(d) *Dionys. Alex. apud Euseb. l. 7. c. 25.*

Nos Critiques (*e*) ne conviennent pas tout-à-fait avec saint Denys d'Aléxandrie en ce qui regarde l'éloquence, & les graces du discours qu'il croyoit voir dans saint Jean. On ne peut ôter à ce Saint la grandeur des choses, & la majesté de l'expression dans bien des endroits: mais il y en a d'autres où son style paroît simple, & bas. On y remarque des traits de la Langue Syriaque, ou Hébraïque; on y voit des répétitions, & des tours de phrase, qui ne sentent pas la délicatesse de la Langue Grecque. Tout le monde sait (*f*) que ce saint Evangéliste n'avoit point étudié les Lettres humaines, & qu'il n'avoit aucune teinture de l'éloquence, & de la Rhétorique artificielle; & cela ne lui fait point de tort. Ce petit défaut se trouve bien réparé par les lumiéres surnaturelles, par la profondeur des mystéres, par l'excellence des choses, par la solidité des pensées, & par l'importance des instructions. Le Saint Esprit qui l'a choisi, & animé, est au-dessus de la Philosophie, & de la Rhétorique. Il posséde au souverain dégré le talent de porter la lumiére dans l'esprit, & le feu dans le cœur. Il instruit, il convainc, il persuade sans l'aide de l'art, & de l'éloquence.

(e) *Vide Grot. Proleg. in Joan.*
(f) *Theophyl. Proam. in Joan. Grot. alii.*

L'Evangile de saint Jean tout simple qu'il paroît dans son style, n'a pas laissé de mériter les éloges des plus grands hommes, & des plus éclairez. Si les Evangiles sont comme les prémices, & la partie la plus excellente des saintes Ecritures, dit Origénes (*g*), l'Evangile de saint Jean est lui-même les prémices des Evangiles, & de tout le nouveau Testament. Personne n'en peut dignement comprendre toute la profondeur, que celui qui comme ce saint Evangéliste s'est reposé sur la poitrine du Sauveur; c'est, dit le même Pere, le sceau qui confirme les autres Evangélistes, & la colonne sur laquelle Dieu a achevé d'affermir son Eglise. C'est avec raison que dans les Peres (*h*), cet Evangéliste est comparé à l'aigle, parce qu'il s'éléve jusqu'au trône de Dieu même. Il renferme autant de mystéres, que de sentences (*i*).

Un Platonicien disoit que ce qui est marqué de la grandeur du Verbe dans cet Evangile, méritoit d'être écrit en lettres d'or, & placé dans les lieux les plus éminens des Eglises (*k*). Un autre Platonicien nommé Amélius, qui vivoit au troisiéme siécle, disoit de S. Jean, que ce Barbare, en parlant du Verbe avoit dit que par lui toutes choses existoient, qu'il étoit Eternel, le principe de toutes choses, Dieu lui-même, qu'en lui vivoit, & subsistoit, tout ce qui étoit dans l'univers, qu'il s'étoit incarné, sans cesser d'être Dieu, qu'il devoit retourner à Dieu, & tenir la même place qu'il occupoit avant qu'il fût descendu sur la terre (*l*). Enfin plusieurs autres Philosophes l'ont admiré, & n'ont pas eu honte d'insérer dans leurs écrits, les paroles de ce Pêcheur, & de ce Barbare, ainsi qu'ils l'appelloient, qui n'avoit jamais ni lû, ni étudié les sciences humaines.

(g) *Origen. Præfat. in Joan. ex Edit. Gr. Lat. Huet. Vide & Iren. l. 3. c. 1. Epiphan. hæres. 50. c. 6.*
(h) *Vide Paul. in Ep. 24. Aug. tract. 36. in Joan. Origen. in Joan. alii passim.*
(i) *Ambros. de Sacram. l. 3. c. 2.*
(k) *Aug. lib. x. de civit. c. 29. ex Simplic. Mediolan. Episc.*
(l) *Vide Euseb. præpar. lib. XI. c. 19. Cyrill. Alex. in Julian. l. 8.*

Car ce qu'ont prétendu quelques nouveaux Auteurs qu'il avoit puisé dans Platon, ou dans Philon le Juif, ce qu'il a dit du Verbe, est une prétention chimérique, & sans fondement. Il a pû apprendre de vive voix par ses Disciples, ou par les Philosophes eux-mêmes quelque chose en géneral du Verbe, & du principe dont parle Platon, & il y a même beaucoup d'apparence qu'il les avoit principalement en vûe dans ce qu'il dit au commencement de son Evangile. Mais c'étoit pour les réfuter; & dans son Evangile, le Verbe dont il parle, est fort différent de celui des Platoniciens, & de Philon, comme on l'a montré dans le Commentaire sur le premier Chapitre. Il est aisé à quiconque a du goût, & du discernement en matiere de style, & de Philosophie, de reconnoître que S. Jean n'avoit aucune teinture, ni de la Philosophie, ni de l'éloquence des Grecs, ni de celle de Platon en particulier.

Son Evangile se conservoit, dit-on, en original dans l'Eglise d'Ephése encore au septiéme siécle, ou du moins au quatriéme, puisque S. Pierre d'Aléxandrie cité dans la Chronique d'Aléxandrie (*m*), l'assûre expressément. Les Hébreux le traduisirent bien-tôt en Hébreu, c'est-à-dire, en Syriaque; & saint Epiphane (*n*) raconte qu'ils le conservoient précieusement dans leur Bibliothéque secrette de Tibériade, sur la mer de Galilée.

L'Eglise a toûjours reconnu l'Evangile de saint Jean pour authentique. Saint Epiphane (*o*) donne le nom d'*Alogi*, ou ennemis du Verbe, à ceux qui en contestoient l'authenticité. Ces hérétiques l'attribuoient à Cérinthe: mais rien ne pouvoit être plus mal concerté que cette prétention; puisque par tout S. Jean détruit les erreurs de Cérinthe. D'ailleurs cet Evangile est cité par tous les anciens Peres, & attribué à S. Jean l'Apôtre. Il n'y a donc nulle apparence que Cérinthe en soit l'Auteur, ni que l'Eglise s'y soit méprise. Ajoutez ce que nous avons remarqué de l'Evangile, qu'on croyoit l'Original de cet Evangéliste, & qu'on conservoit encore à Ephése sur la fin du troisiéme siécle. Enfin si Cérinthe est Auteur de cet Evangile, il faudra dire qu'il a aussi écrit l'Apocalypse, &

(m) *Vide Chronic. Alex. & Ms. fragment. de Paschate apud Petav. & Usser.*
(n) *Epiphan. hæres. 50. c. 3.*
(o) *Epiph. hæres. 51. Aug. hæres. 30.*

Digitized by Google

& les Epitres de saint Jean, puisque le style de ces trois Ouvrages est le même.

D'autres ont voulu contester la vérité de cet Evangile par le style, qui est différent de celui des autres Evangélistes, non-seulement dans les récits, ce qui ne prouveroit rien, mais dans les discours qu'ils font tenir au Sauveur. Est-il croyable que JESUS-CHRIST se seroit expliqué d'une façon si differente dans saint Matthieu, par exemple, & dans saint Jean? Ici ses discours sont longs, chargez de répétitions, & de raisonnemens, dont on a souvent assez de peine de voir la suite, & l'enchaînement: Là sa maniére de parler est concise, sententieuse, claire, & presque toûjours parabolique. Dans les autres Evangélistes, le Sauveur dit très-souvent: *Amen dico vobis*; dans saint Jean, il double l'*Amen*: *Amen, amen dico vobis*.

Mais ces raisons ne sont d'aucune solidité. Les Ecrivains sacrez conservent dans leurs Ecrits, le style qui leur est propre. Ils parlent chacun dans le goût de leur pays, & de leur Langue; & lorsqu'ils rapportent les discours d'un autre, c'est d'ordinaire d'une maniére, qui sans donner atteinte à la vérité, est conforme au génie, & au style de celui qui parle. C'est ce que l'on expérimente tous les jours dans la conversation, & dans les Livres. Le même récit est tout différent dans la bouche de deux personnes; & toutes deux toutefois ne disent que la vérité. Les Lettres du Sénat Romain, & celles des Rois de Lacédémone rapportées dans les Livres des Maccabées, sont tournées dans le goût des Hébreux, fort différent de celui des Romains, & des Grecs. Que l'on compare même les Evangélistes entre eux, dans les discours qu'ils font tenir au Sauveur, on y remarquera des differences pour le style, pour l'ordre, pour les termes. De plus S. Jean ayant entrepris son Ouvrage pour suppléer à ce que les autres Evangélistes n'avoient pas dit, il a dû rapporter les discours que ceux-là n'avoient pas rapportez; & il les a rapportez comme ils avoient été prononcez. La nature des choses dont il parle, & qui avoient été omises par les autres Evangélistes, est encore une des causes de la diversité du style. Saint Jean a rapporté tout ce qu'il y a de plus sublime dans la Religion de J. C. La plûpart des véritez qu'il nous débite, sont des véritez spéculatives. Les autres Evangélistes se sont plus attachez à la morale, aux miracles, aux véritez de pratique. Or le récit de ces sortes de choses demande un style tout différent.

Grotius (*a*) a crû que le Chapitre dernier de S. Jean étoit ajoûté, & que c'étoit l'ouvrage de l'Eglise d'Ephése, qui vouloit par-là faire connoître aux Fidéles le peu de fond qu'on devoit faire sur le bruit qui s'étoit répandu que S. Jean ne mourroit point. Les deux derniers versets du Chapitre XX. paroissent en effet une conclusion toute naturelle de cet Evangile: JESUS *a fait un grand nombre d'autres miracles en présence de ses Disciples, qui ne sont pas écrits dans ce Livre. Or ceux-ci sont écrits, afin que vous croiiez que* JESUS *est le Christ Fils de Dieu, & que le croyant, vous ayez la vie éternelle en son nom.* D'autres (*b*) ont crû qu'il n'y avoit que les deux derniers versets du Chapitre XXI. qui ne fussent pas de S. Jean; parce qu'en effet on y parle d'une maniére qui convient mieux aux Disciples de S. Jean, qu'à lui-même: *C'est lui qui est le Disciple qui rend témoignage de ces choses, qui les a écrites; & nous savons que son témoignage est vrai. Il y a encore beaucoup d'autres choses que* JESUS *a faites; & je crois que si on les écrivoit en particulier, tout le monde ne pourroit contenir les Livres qui les comprendroient.*

Mais nous n'avons garde de toucher aux bornes anciennes qui ont été placées par nos Peres (*c*). Toute l'Eglise a toûjours révéré ce dernier Chapitre, comme l'ouvrage de S. Jean; nous le regardons avec le même respect. Le Concile de Trente a admis cet Evangile tout entier, & avec toutes ses parties, dans le Canon; nous le tenons de même tout entier pour sacré, & pour Canonique. Des conjectures, toutes plausibles qu'elles puissent être, ne parviendront jamais au point d'autorité qu'il faudroit, pour nous faire abandonner le sentiment de nos Peres; nous craignons trop de donner atteinte à ces divins Livres, que nous révérons comme les oracles du Saint-Esprit, & comme le Testament de notre Pere Céleste.

Outre l'Evangile, nous avons de S. Jean trois Epîtres, & l'Apocalypse, dont nous parlerons dans leurs lieux. Les Hérétiques lui ont supposé quelques autres Ecrits, indignes de ce grand Saint: Par exemple: *Les Voyages de S. Jean* (*d*), qui est peut-être le même que *les Actes* de cet Apôtre (*e*). On cite sous son nom *le Livre de la Mort, & de l'Assomption de la Vierge* (*f*). Les Orientaux ont encore aujourd'hui des Liturgies, qu'ils attribuent à S. Jean l'Evangéliste. Mais l'Eglise ne reçoit sous le nom de S. Jean, que l'Evangile, l'Apocalypse, & les trois Lettres dont on a parlé.

Les anciens Peres (*g*) lui donnent assez souvent le nom de *Théologien*, qualité que son Evangile, & sur tout le premier Chapitre, ont pû lui mériter. Polycrate Evêque d'Ephése (*b*), assûre que saint Jean portoit sur le front une lame d'or, comme Prêtre de JESUS-CHRIST; & on dit que les premiers Evêques portoient cette marque d'honneur, pour honorer le Sacerdoce de la nouvelle Loi, à l'imitation des Grands-Prêtres des Juifs. C'est dequoi l'on n'a point de preuves bien certaines.

(*a*) *Grot. in Joan.* XX. 30. 31.

(*b*) *Hammond. Le Clerc.*

(*c*) *Deut* XIX. 14. XXVII. 17.

(*d*) *Athanas. in Synops.*

(*e*) *Epiphan. hæres.* 47.

(*f*) *Sixt. Sen. l.* 2. *Baron. Annal. an.* 44.

(*g*) *Concil. Ephes. Athanas. in Synops. Cyrill. Jerosol. Catecheb.* 12. *Ephrem passim. Nyss. vita S. Theodor. Aster Amas. homil.* 8. *alii.*

(*h*) *Polycrat. apud Euseb. lib.* 5. *c.* 24. *Hieron. de Viris Illustr.*

# DISSERTATION

## SUR LA MORT DE SAINT JEAN L'EVANGELISTE.

LA mort de saint Jean l'Evangéliste a toûjours été problématique dans l'Eglise. Depuis les premiers siécles du Christianisme, jusqu'aujourd'hui, on peut produire des Auteurs qui l'ont niée, & d'autres qui l'ont assurée. On trouve du partage dans le sentiment des Ecrivains de l'Eglise Grecque, & dans ceux de la Latine. Au quinziéme siécle, George de Trebizonde (*i*) dédia au Pape un petit Traité, où il prétendit montrer que saint Jean n'est pas mort; mais qu'il viendroit à la fin des siécles pour combattre l'Ante-Christ. Cet Auteur dans cet Ouvrage est assez superficiel, & n'employe que très-peu d'autoritez pour appuyer son sentiment. Bessarion l'a attaqué, & n'a pas eu de peine à le réfuter. Le Cardinal Baronius dans ses Notes sur le Martyrologe Romain, sans le nommer, en a parlé avec beaucoup d'indifférence.

(*i*) *Georg. Trapezunt. Opusculo quod Joan. Evang. nondum sit mortuus. Basil.* 1543. *Ita & pseudo Hippolytus, & Doroth.*



Digitized by Google

Jacque le Févre d'Etaples (*a*) au commencement du seiziéme siécle, renouvella le sentiment de George de Trebizonde, & prétendit que S. Jérôme auroit mieux fait de dire que S. Jean l'Evangéliste étoit transporté dans une autre vie, que de dire qu'il étoit mort; puisque sa mort n'est pas certaine, & qu'on ne l'a jamais trouvé dans son tombeau, où il descendit plein de santé, & d'allégresse, comme un homme qui alloit à l'immortalité. Il croit qu'il a été transporté tout vivant hors du monde, comme Enoch, & Elie, pour revenir au jour du Jugement, ou pour quelque autre raison qui nous est inconnue.

Malvenda (*b*) a traité le sujet de la mort de saint Jean; il soutient qu'il est mort, & ne viendra pas avec Enoch & Elie à la fin du monde combattre l'Ante-Christ. On peut voir Abdias dans la vie de saint Jean, c. 22. 23. & les notes de Fabricius sur cette vie page 587. & suivantes, & les *addenda* du même page 984. 985. apocryphe du N.T. Ambroise Catharin a cru aussi que saint Jean n'étoit pas mort.

Enfin Florentinius (*c*) au dix-septiéme siécle, est venu au secours des défenseurs de l'immortalité de saint Jean, & a traité la matiére avec plus de solidité, & de savoir. Il avoue que saint Jean est mort; mais il soutient qu'il est ressuscité presque aussi-tôt après, & qu'il doit venir à la fin du monde, pour prêcher la foi, & pour mourir une seconde fois. M. de Tillemont (*d*) a examiné les preuves de Florentinius, & en a montré la foiblesse. Du tems de saint Augustin (*e*), & de saint Grégoire de Tours (*f*), plusieurs croyoient qu'il étoit encore dans son tombeau, & qu'il y étoit non mort, mais endormi, pour ne se réveiller qu'au jour du Jugement. Nous allons examiner ces divers sentimens; après quoi nous prendrons le parti qui nous paroîtra le plus probable.

Le Texte de l'Evangile de saint Jean est la premiére source de la diversité d'opinions, dont nous venons de parler (*g*). Le Sauveur quelques dix, ou douze jours après sa résurrection, se manifesta à ses Disciples, qui pêchoient dans la mer de Tibériade. Après leur avoir fait faire une pêche miraculeuse, il leur donna à manger, & mangea avec eux sur le bord de cette mer. Après cela, il demanda trois fois à Pierre s'il l'aimoit plus que tous les autres. Pierre répondit autant de fois qu'il l'aimoit. Alors JESUS lui dit: *Lorsque vous étiez jeune, vous vous ceigniez, & vous alliez où vous vouliez: Mais lorsque vous serez vieux, un autre vous ceindra, & vous menera où vous ne voudrez pas aller.* Il ajoûta: *Suivez-moi.* Pierre se mit à le suivre; *& ayant regardé derriére, il vit le Disciple bien-aimé qui suivoit, & il dit à* JESUS: *Seigneur, que deviendra celui-ci? Mais le Sauveur lui répondit: Si je veux qu'il demeure ainsi; que vous importe? Suivez-moi.* (Les Exemplaires Latins portent: *Je veux qu'il demeure ainsi; que vous importe? Suivez-moi.*) *Le bruit se répandit donc parmi les freres, que ce Disciple ne mourroit point: Mais* JESUS *ne dit pas qu'il ne mourroit point; mais: Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe?* Ou, suivant les Latins: *Je veux qu'il demeure ainsi; que vous importe?* Voila la source de la difficulté qui fait le sujet de cette Dissertation.

A dire vrai, le premier sens que ces paroles présentent à l'esprit, est que saint Jean ne devoit point mourir avant le second avénement du Fils de Dieu; sur tout si on lit comme la Vulgate: *Je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne.* Mais en les lisant même comme les Grecs, elles reviennent au même sens: *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe?* La particule *si* jointe à l'indicatif, ne marque pas le doute; mais elle affirme, comme le montre George de Trébizonde par plusieurs exemples, & par le témoignage des Grammairiens. Quand on dit à un homme: Si je vous aime, parlai-je mal de vous? Si j'ai beaucoup lû, & beaucoup étudié, pourquoi m'appelle-t'on ignorant? Si j'ai écrit cela, ne le savois-je pas? Dans tous ces exemples, le *si* ne marque aucun doute; mais il assûre, il confirme ce qu'on avance. Ainsi en cet endroit: *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne*, signifie: Je veux que véritablement il demeure jusqu'à ma venue. C'est en ce sens que l'entendirent ceux à qui JESUS-CHRIST parloit. C'est la premiére impression que ces mots firent sur l'esprit des premiers Fidéles: *Exiit sermo inter fratres quod Discipulus ille non moritur.* Et cette idée si simple, & si naturelle se présente encore aujourd'hui à l'esprit de quiconque lit cet endroit.

Car de dire avec quelques-uns que JESUS-CHRIST ne vouloit signifier autre chose, sinon: *Je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne le visiter par la mort*: c'est vouloir faire prononcer au Sauveur une proposition, qui ne forme aucun sens raisonnable. Quelle prérogative cela marquoit-t-il, ou quelle distinction le Sauveur accordoit-il à S. Jean, en disant qu'il ne mourroit point, sinon lorsque Dieu le visiteroit par la mort? Tous les hommes en ce sens ne demeurent-ils pas dans le monde, jusqu'à ce que le Seigneur vienne?

Il faut donc s'en tenir au sens premier, naturel, & littéral de ces paroles. Si elles eussent été équivoques, S. Jean les auroit expliquées dans ce qu'il ajoûte: *Et le Sauveur ne dit point que ce Disciple ne mourroit point; mais simplement: Je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne; que vous importe?* Or il ne dit pas que les freres s'étoient trompez, en croyant qu'il ne mourroit point jusqu'à ce que le Seigneur vînt; mais seulement que le Sauveur n'avoit pas dit cela expressément. Saint Jean l'Evangéliste devoit mourir; mais seulement à la fin du monde. JESUS-CHRIST lui promit non l'immortalité; mais une très-longue vie. Or les Disciples sembloient l'avoir entendu de l'immortalité absolument prise: *Exiit sermo inter fratres quod Discipulus ille non moritur.* C'est ce que S. Jean réfute en cet endroit.

De plus ils faisoient dire au Sauveur: *Ce Disciple ne mourra point*; au lieu qu'il avoit dit simplement: *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ma venuë, que vous importe?* C'étoit la même chose en termes équivalens; mais ce n'étoit pas les mêmes mots. Or S. Jean n'oppose que les termes de J.C. à ceux des freres; il ne leur oppose pas la chose signifiée. Au fond ils étoient bien entrez dans la pensée du Sauveur, dit George de Trébizonde: Et S. Jean par humilité, & par modestie, dit simplement que le Seigneur n'avoit pas dit en termes formels ce que les freres lui faisoient dire: mais il ne nie pas qu'il ne dût vivre jusqu'à la venue du Fils de Dieu.

Il y a encore un autre Texte qui favorise l'opinion qui veut que cet Apôtre ne soit pas mort: C'est celui-ci de l'Apocalypse (*h*): L'Ange me présenta un Livre, dit S. Jean, & me dit: *Pre-*

(a) *Fab. Stapul. Dissert. de una ex trib. Maria, fol.* 82.

(b) *Malvenda lib.* 9. *de Anti-christo, c.* XI. XII.

(c) *Florent. Not. in Martyrolog. vetus Hieronymi p.* 123. *& sequent. Ita Nicephor. l.* 1. *c.* 35.

(d) Tillemont, premier tome. S. Jean l'Evangéliste, art. X. XI. & Notes 15. 16. 17. 18.

(e) *Aug. in Joan. tract.* 125.

(f) *Greg. Turon. de gloria Mart. l.* 1. *c.* 30.

(g) *Joan.* XXI. 1. 2. *& seq.*

(h) *Apoc.* X. 10. 11.

Digitized by Google

*nez ce Livre, & le mangez: il sera amer dans votre estomach; mais il sera doux dans votre bouche comme du miel. Je pris le Livre de la main de l'Ange, je le mangeai, je le trouvai doux comme du miel dans ma bouche: mais quand je l'eus mangé, il devint fort amer dans mon estomach. Et l'Ange me dit: Il faut que vous prophétisiez encore devant les peuples, devant plusieurs nations diverses, & devant plusieurs Rois.*

Or, dit-on, depuis l'exil de S. Jean dans l'Isle de Patmos, où il écrivit l'Apocalypse, il n'a pas été prêcher ni aux peuples, ni aux Rois étrangers. Sa caducité, & son grand âge ne lui permettoient pas d'entreprendre de longs voyages. Ce sera donc à la fin du monde qu'il paroîtra de nouveau pour annoncer l'Evangile, & pour rendre témoignage de la venuë de J. C. Alors s'accomplira la prophétie qu'il nous rapporte lui même dans l'Apocalypse. Il se joindra à Elie, & à Henoch pour soûtenir la vérité, & pour s'opposer à l'Ante-Christ.

En effet il semble qu'il manqueroit quelque chose dans la guerre que le Seigneur doit faire à cet ennemi de son Fils, s'il ne lui opposoit qu'Henoch, & Elie. Il ne suffit pas qu'il y ait un Prophéte d'avant la Loi, & un Prophéte qui ait vécu sous la Loi; il en faut un troisiéme qui ait été sous l'Evangile. Henoch a vécu avant le déluge, & a vû les premiers hommes. Elie a paru sous la Loi, & sous les Rois de Juda, & d'Israël. S. Jean a vû le Sauveur; il a été témoin de ses miracles, il s'est reposé dans son sein, il a fondé des Eglises, il a écrit l'Evangile, & l'Apocalypse. Quel effet la présence, & le témoignage d'un si grand Apôtre ne feront-ils pas dans ces tems fâcheux?

Le Sauveur avoit promis à S. Jean qu'il boiroit son calice, & qu'il seroit baigné dans le même bain que lui (a). Il vouloit marquer par-là le martyre qu'il devoit souffrir. Toutefois nous ne lisons point qu'il l'ait souffert, ni qu'il soit mort d'une mort violente, comme son frere S. Jacque, comme S. Pierre, & les autres Apôtres. Est-ce que la promesse de J. C. est anéantie, ou que S. Jean n'a pas été digne de l'honneur du martyre? C'est apparemment que cet honneur lui est differé, & qu'il doit le recevoir à la fin du monde avec Henoch, & Elie, qui confesseront avec lui la foi de J. C. & qui scéleront de leur sang le témoignage qu'ils lui rendront. En attendant ce tems de combats, S. Jean est transporté hors du monde dans quelque lieu inconnu, où il jouit d'une béatitude anticipée (b), d'une paix, d'une douceur qui est fort au-dessus de tout ce que le monde offre de délicieux. C'est ce que dit George de Trébizonde, dont nous empruntons une partie de ces preuves.

Enfin si S. Jean étoit mort, on nous diroit le tems, le genre, les circonstances de sa mort; od montreroit ses reliques, on sauroit le lieu de son tombeau. Or tout cela est inconnu. Il faut donc que ce saint Apôtre soit encore en vie. En effet on assûre que se voyant fort avancé en âge (c) il se fit ouvrir un tombeau, où il entra tout vivant; & ayant congédié tous ses Disciples, il disparut, & fut transporté dans un lieu inconnu aux hommes: En sorte que quelque tems après, lorsque ses Disciples revinrent pour le voir, ils ne le trouverent plus. D'autres (d) veulent qu'il soit mort à l'instant qu'il y entra; mais que bien-tôt après il soit ressuscité. Enfin d'autres (e) soûtiennent qu'étant entré dans son sépulcre tout vivant, il le fit fermer, & qu'il y est demeuré sans mourir; en sorte qu'il y respire d'une maniére sensible: Ce qui paroît en ce que plusieurs siécles après sa mort, il y avoit sur son tombeau une espéce de terre, ou de manne, qui en sortoit, comme si elle eût été poussée de dedans, & qui ne diminuoit pas, quoiqu'on y en prit tous les jours.

Voilà ce qu'on disoit du tems de S. Augustin, & encore du tems de Grégoire de Tours. Enfin au huitiéme siécle S. Villebaud passant par Ephése (f), vit encore de cette terre, & l'arrosa de ses larmes. On en portoit par toute le monde, & elle faisoit de grands miracles pour la guérison des malades. S. Ephrem (g), qui étoit Patriarche d'Antioche en 530. nous parle aussi d'un parfum que tout le monde alloit prendre au tombeau de S. Jean. Ce parfum n'est autre apparemment que la terre dont parle S. Augustin, & que S. Grégoire de Tours appelle *Manne*, & qu'il dit avoir été comme de la farine. Les Grecs en parlent fort dans leurs Livres Ecclésiastiques, & disent qu'elle sortoit principalement le huitiéme jour de Mai; en mémoire de quoi ils font ce jour-là une Fête particuliére de S. Jean. Du tems de Pierre de Damien, on disoit encore que cette manne sortoit du tombeau du Saint.

A ces preuves historiques on joint l'autorité des Anciens, & des Modernes, qui ont crû que S. Jean étoit ou vivant, ou ressuscité. S. Epiphane (h) dit que Dieu, soit par sa pure bonté, ou par les priéres de S. Jean, lui accorda une mort extraordinaire, & surprenante. Les particularitez de cette mort se lisoient dans le Livre des Actes de S. Jean (i); Ouvrage très-ancien, mais corrompu par le fameux Leucius. Nous n'avons plus ces Actes; & quand nous les aurions, le seul usage que nous en pourrions faire, seroit de montrer que la tradition, qui veut que saint Jean ne soit pas mort, est très-ancienne; puisque l'Auteur de cet Ecrit n'auroit osé avancer un fait de cette nature-là, s'il n'y eût été comme autorisé par la créance commune des Fidéles. Les faiseurs de Romans prennent d'ordinaire une histoire certaine pour fondement de leur récit; puis ils l'embellissent par les circonstances fabuleuses dont ils la revêtent. Ces Actes étoient reçûs des Encratites, hérétiques du second siecle, & par les Manichéens, du tems de S. Augustin (k).

Saint Hilaire (l) s'explique sur ce sujet avec quelque ambiguité: mais il est bien plus favorable à l'opinion qui croit que saint Jean n'est pas mort, qu'au sentiment contraire: *Ecoutons*, dit-il, *l'Apôtre saint Jean, qui demeure jusqu'à l'avénement du Seigneur, & qui est laissé sous le mystére de la volonté de Dieu, puisqu'il n'est pas dit qu'il ne mourra point, & qu'il est dit qu'il demeurera.* Ailleurs en comparant saint Jean à saint Jacque & à saint Pierre, il dit que ces deux derniers Apôtres devoient souffrir le martyre, mais que saint Jean étoit réservé pour affermir l'Evangile (m): *Joanne in prædicationem Evangelii firmando.* Saint Ambroise (n) en deux endroits témoigne qu'il y avoit des gens qui ne croyoient point que saint Jean fût mort; & il ne rejette pas ce sentiment. Dans les anciennes Editions de ce Pere, & même dans la nouvelle (o), on met saint Jean avec Enoch & Elie, qui doivent combattre contre l'Ante-Christ avant le dernier Jugement. Il est vrai que hors un Manuscrit de la Bibliothéque du Roi, & les Editions de Paris,

(a) *Matt.* xx. 22. 23. *Marc.* x. 38. 39.

(b) *Vide Trapezunt. p.* 22.

(c) *Ephrem Theopolitanus apud Phot. Cod.* 229. *p.* 797. & 800. *Vide Petr. Damiani serm.* 64. *de S. Joann. Evang.*

(d) *Vide Aug. tract.* 124. *in Joan. & ita Græci hodierni plerique, & imprimis Abdiam in vitâ S. Joannis Evangel. ad finem.*

(e) *Quidam apud D. Aug. in Joan. tract.* 124. *Vide & Greg. Turon. lib.* 1. *de gloria Martyr. cap.* 30.

(f) *Vide vit. S. Villibald.* 2. *parte, sæculi* 3. *Bened. n.* 5.

(g) *Apud Photium, Cod.* 229.

(h) *Epiphan. hæres.* 79.

(i) *Aug. in Joan. homil.* 124.

(k) *Vide Aug. de fide, cap* 38. & *in advers. Leg. & Prophet. c.* 20. & *de fide, c.* 4.

(l) *Hilar. lib.* 6. *de Trinit. n.* 39. *Loquatur Joannes sic usque ad adventum Domini manens, & sub Sacramento divinæ voluntatis relictus, & deputatus, dum non neque non mori dicitur, & manere.*

(m) *Hilar. lib.* x. *de Trinit. n.* 37.

(n) *Ambros. in Psal.* CXVIII. *serm.* 20. *n.* 12. & *in Luc. lib.* 7. *n.* 4.

(o) *Ambros. in Psal.* XLV. *n.* 10. *Nam & bestia illa Anti-Christus ex abysso ascendit, ut adversùs Eliam atque Enoch, atque Joannem, qui propter testimonium Domini Jesu terris sunt redditi, præliaretur.*

aucuns autres Manuscrits, ni aucunes Editions ne font mention de saint Jean. Ils ne parlent que d'Enoch, & d'Elie. On cite aussi le premier Livre de saint Ambroise (*a*) sur la mort de son frere Satyre : mais l'endroit n'est nullement favorable à ce sentiment. Il montre simplement que le Sauveur auroit pû, s'il eût voulu, rendre saint Jean immortel. Et ailleurs (*b*) il dit expressément que quoiqu'on eût d'abord soupçonné que saint Jean ne mourroit point, toutefois on ne le crut point : *Joanni promissum æstimatum ; sed non est creditum.*

S. Ephrem d'Antioche (*c*), qui vivoit au VI. siécle, est plus décisif que S. Ambroise sur cet article. Il dit nettement que S. Jean n'est point mort, & qu'il ne mourra qu'à la fin du monde, comme Elie, & Henoch, pour ressusciter aussi-tôt. S. Gregoire de Tours (*d*) croyoit que S. Jean étoit descendu tout vivant dans le tombeau, & qu'il y étoit encore de son tems au même état. S. Jean de Damas (*e*) reconnoît que c'étoit le sentiment de plusieurs savans Personnages, que ce passage : *Si je veux qu'il demeure ainsi, que vous importe ?* doit s'entendre comme si S. Jean n'étoit jamais mort. André Evêque de Césarée en Cappadoce (*f*), qui vivoit vers l'an 500. & Arétas aussi Evêque de Césarée (*g*), qui a fleuri vers l'an 540. ont crû la même chose ; du moins ils marquent ce sentiment comme probable. On joint à cela le faux Hyppolyte, le faux Dorothée, Métaphraste, le prétendu Cézaire, frere de S. Grégoire de Nazianze, Nicéphore (*h*), Strabus, Auteur de la Glose ordinaire, Fulbert de Chartres (*i*), Pierre de Damien (*k*). Ces deux derniers ont crû qu'il étoit de la piété de croire, & d'assûrer probablement que S. Jean est ressuscité, aussi-bien que la Vierge, & qu'il jouït avec elle du bonheur du Ciel.

S. Grégoire de Nazianze (*l*) appelle cet Apôtre le précurseur de JESUS-CHRIST. Ce qu'on ne peut naturellement entendre que dans le sens que nous avons deja vû dans S. Ambroise, qui est qu'il doit venir dans ce monde avec Henoch, & Elie à la fin des siécles : Et c'est ainsi que l'entend Elie de Créte, Commentateur de S. Grégoire de Nazianze. S. Jérôme (*m*) écrivant contre Jovinien, & relevant les avantages de la virginité, dit que la virginité ne meurt point, mais qu'elle demeure avec J. C. & que le sommeil de S. Jean étoit plûtôt un passage, qu'une mort. Il fait allusion à ces paroles du Sauveur : *Si je veux qu'il demeure ainsi, que vous importe ? Ex quo ostenditur virginitatem non mori, nec sordes nuptiarum ablui cruore martyrii ; sed manere cum Christo ; & dormitationem ejus transitum esse, non martyrium.* On lit la même chose dans les Préfaces qui sont dans les Bibles anciennes à la tête de l'Evangile, & de l'Apocalypse. Quand ces Préfaces ne seroient pas de S. Jérôme, on ne peut nier au moins qu'elles ne soient anciennes, & ne meritent une considération particuliére.

S. Thomas, Albert le Grand, S. Vincent Ferrier, S. Thomas de Villeneuve ont écrit, & prêché que S. Jean étoit ressuscité. On cite pour la même opinion les Révélations de sainte Gertrude, & celles de sainte Brigitte. Enfin on peut finir cette chaîne de traditions par George de Trébizonde, & Le Févre d'Etaples, qui ont crû que ce saint Apôtre étoit encore en vie ; & Florentinius qui croit qu'il est deja ressuscité.

L'Eglise Grecque dans les derniers siécles, a adopté ce sentiment, & en fait une mention expresse dans son Office. L'Eglise Latine ne s'est pas déclarée sur cela d'une maniere si formelle : mais dans quelques Martyrologes le jour du passage de S. Jean est marqué sous le nom d'*assomption*, qui insinuë une résurrection ; & dans l'Office de la Fête, elle lui applique ces paroles de J. C. *Il y en a de ceux qui sont ici présens, qui ne goûteront pas la mort, jusqu'à la venue du Fils de l'homme* (*n*). Et dans les Leçons qu'elle tire de S. Augustin, elle omet exprès ce que ce Saint a dit de la mort de S. Jean, comme le jugeant contraire à sa tradition. C'est-là tout ce qu'on dit de plus plausible pour soûtenir que S. Jean l'Evangéliste n'est pas mort, ou du moins qu'il est ressuscité.

Le sentiment qui veut qu'il soit mort, & enterré à Ephése, a pour lui des preuves, & des autoritez qui ne cédent point à celles qu'on vient de rapporter. Le Texte de l'Evangile dont on fait le principal argument pour appuyer l'opinion qui tient que S. Jean n'est pas mort, ne prouve rien, selon la judicieuse remarque de S. Augustin (*o*), puisque l'Evangéliste lui-même réfute la fausse interprétation que les freres lui avoient donnée, en inférant de-là qu'il ne mourroit point : *Le Seigneur ne dit pas : Il ne mourra point : mais si je veux qu'il demeure jusqu'à ma venue, que vous importe ?* Ce raisonnement sera encore plus fort contre l'opinion dont on vient de parler, si l'on suppose avec quelques Critiques (*p*), que le dernier Chapitre de saint Jean fut écrit par l'Eglise d'Ephése après la mort de l'Apôtre, pour faire connoître ce qui avoit donné occasion au bruit qui avoit couru que saint Jean ne mourroit point, & pour réfuter les conséquences qu'on en avoit tirées.

D'autres Interprétes (*q*) soutiennent que dans le passage en question, J. C. vouloit simplement marquer que S. Jean ne mourroit point, que Dieu n'eût fait éclatter sa vengeance contre les Juifs, qui avoient crucifié le Sauveur. C'est en ce même sens que d'autres (*r*) expliquent ces paroles du Sauveur (*s*) : *Il y en a de ceux qui sont ici, qui ne verront pas la mort, jusqu'à la venue du Fils de l'homme.* En effet dans le nouveau Testament, la venuë du Fils de Dieu, & son regne ne marquent souvent autre chose, que le tems de la vengeance qu'il devoit exercer contre Jérusalem (*t*). Par exemple, dans tout le Chapitre XXIV. de S. Matthieu, il parle du dernier siége de Jérusalem, & des maux qui devoient l'accompagner, sous l'idée du jour de sa venuë, & de son Jugement : Et toute la suite du discours nous porte à croire que le Sauveur entendoit de même le passage que nous venons de citer : Car après avoir dit (*u*) : *Le Fils de l'homme viendra dans la gloire de son Pere avec ses Anges, & alors il rendra à chacun selon ses œuvres ;* il ajoute : *Il y en a de ceux qui sont ici, qui ne goûteront point la mort, qu'ils ne voyent le Fils de l'homme venir dans son Royaume.* Et ailleurs (*x*), en parlant aux Prêtres, & aux Sénateurs des Juifs, il leur dit qu'ils ne verront plus le Fils de l'homme, que lorsqu'il viendra sur les nuées du Ciel, & qu'il paroîtra assis à la droite de son Pere : Ce que l'on entend aussi de la ruine de Jérusalem, & de la dispersion des Juifs.

La manne en forme de farine, qui sembloit bouillonner, & être poussée du dedans au dehors de son tombeau ; cette poussiére dont parle S. Augustin, après des personnes très-graves, & que l'on voyoit encore au sixiéme, & au huitiéme siécle, a beaucoup contribué sans doute à faire croi-

re

(a) *Ambros. l. in obitu fratris sui Satyri n. 4.*
(b) *Idem lib. 2. de fide resurrection. s, n. 49.*
(c) *Epherem. Antioch. apud Phot Cod. 29.*
(d) *Greg. Turon. lib. 1. de gloria Mart. c. 30.*
(e) *Damasc. serm. de Transfig. Domini n. 7.*
(f) *Andr. Cæzar. in Apocal. c. 19.*
(g) *Aretas Cæzar. apud Florentin. p. 124.*
(h) *Nicephor. lib. 2. c. 42.*
(i) *Fulbert. Carnot.*
(k) *Petr. Damian.*
(l) *Nazianz. Orat. 34.*
(m) *Hieron. in Jovin. lib. 1. c. 14.*
(n) *Matt.* XVI. 28.
(o) *Aug. serm. 253. nov. edit. n. 4. Hanc opinionem qua putabatur Joannes non moriturus, abstulit Joannes ipse consequentibus verbis suis ; & ne hoc credatur, ait : Non hoc dixit Dominus, sed dixit hoc, &c. Et Tract. 124, in Joan. n. 1. Hanc opinionem Joannes ipse abstulit, non hoc dixisse Dominum apertâ contradictione declarans, &c. Vide & Ephrem. Antioch. suprà citat. apud Phot. Cod. 229.*
(p) *Vide Grot. ad Joan.* XX. *ult.*
(q) *Theophyl. D. Thom. Tolet. Riber. Vatab. Grot. Ligfoot.*
(r) *Hamm. Jac. Capell.* Le Clerc sur saint Matt. XVI. 27. 28.
(s) *Matt.* XVI. 28.
(t) *Matt.* VIII. 11. X. 7. *Luc.* XVII. 20. XIX. 11. 12. 15. *&c.*
(u) *Matt.* XVI. 27. 28.
(x) *Matt.* XXVI. 64. *Marc.* XIV. 62.

Digitized by Google

re que S. Jean étoit encore en vie. Les faux Actes de S. Jean, & les Livres apocryphes qui racontoient la maniere miraculeuse dont il étoit descendu dans son tombeau tout en vie (*a*), servirent aussi à affermir les peuples dans cette persuasion. Mais enfin il faut examiner la chose en elle-même. Les Actes que l'on voyoit, n'ont jamais eu d'autorité dans l'Eglise. Leur antiquité ne fait rien. Qu'ils ayent été forgez par les Ebionites, ou par les Encratites dès le second siécle de l'Eglise, il suffit qu'ils soient faux, qu'ils soient apocryphes, pour ne mériter aucune créance.

Je veux que les Auteurs de ces Ecrits se soient contentez d'orner, & de relever par des traits fabuleux des actions très-véritables de l'histoire de S. Jean; le fond de ces Actes n'étoit pas faux; mais seulement les circonstances : A la bonne heure. C'est donc sur la mort de S. Jean qu'ils ont ajouté leurs fictions; c'est sur sa descente dans le tombeau qu'ils ont forgé leur Roman. Dépouillons leur récit des circonstances ajoutées; il en résultera que S. Jean mourut fort âgé, & de pure caducité; en sorte que son passage de la vie à la mort ne fut presque pas sensible. Il descendit en quelque sorte tout vivant dans le tombeau.

Quant à la poussiére qui sortoit de son sépulcre, elle prouve deux choses. La premiére, que l'on croyoit que le corps du S. Apôtre y étoit encore; & par conséquent qu'il n'étoit ni ressuscité, ni dans le Ciel, ni transporté avec Elie, & Henoch dans un lieu inconnu aux mortels : Et 2°. Que ce corps caché sous la terre étoit vivant, & respiroit; ce qui passe toute vraisemblance, & est contraire à toute sorte de raison. S'il étoit vivant six, ou huit cens ans après qu'il fut descendu dans le tombeau, qu'est-il devenu aujourd'hui ? Est-il mort depuis ce tems-là ? Comment un homme peut-il vivre pendant des siécles entiers sous la terre, sans alimens, sans lumiere, sans air ? S'il vit, pourquoi ne le pas tirer de-là ?

Mais, dira-t-on, c'est un fait; il sortoit de son tombeau une maniére de terre, ou de manne, qui opéroit plusieurs miracles. Soit. Que la terre, que la poussiére tirée de dessus, ou d'auprès du tombeau Saint, ait guéri des maladies; Dieu peut récompenser la foi des Fidéles par de semblables graces. Combien de guérisons pareilles opérées par de la poussiére tirée de dessus les tombeaux des Apôtres S. Pierre, & S. Paul, & des autres Saints ? Ce que l'on dit que cette poussiére sembloit être poussée au dehors du tombeau; comme par la respiration d'un homme endormi (*b*), est plus difficile à concevoir. Mais il faudroit avoir consideré le lieu, & les autres circonstances, pour s'assûrer s'il n'y avoit en cela rien de naturel. Et quand on y reconnoîtroit du miracle, ne pourroit-on pas dire avec S. Augustin (*c*), que Dieu le faisoit ainsi, ou pour honorer par-là la mort prétieuse de S. Jean, ou pour quelque autre cause qui nous est inconnuë.

Aux témoignages des Auteurs que l'on nous cite pour appuyer le sentiment qui nie la mort de S. Jean, nous opposons l'autorité des plus anciens Peres de l'Eglise; de S. Irénée, de Polycrate, de S. Polycarpe, d'Origénes, du Concile d'Ephése, d'Eusébe, de Tertullien, de S. Augustin, de S. Jérôme, de S. Epiphane, de S. Chrysostome, de S. Cyrille d'Aléxandrie, & de plusieurs autres, qui nous apprennent qu'il mourut, & qu'il fut enterré à Ephése. Saint Irénée (*d*) dit qu'il a vécu jusqu'au regne de Trajan. Il le croyoit donc mort depuis ce tems. Polycrate Evêque d'Ephése, cité dans Eusébe (*e*), dit que ce Saint attend à Ephése, où il est enterré, la résurrection générale. Eusébe met sa mort en la troisiéme année de Trajan. Saint Jérôme (*f*) dit qu'il mourut soixante-huit ans après la passion du Sauveur. Saint Epiphane (*g*) dit qu'il avoit alors quatre-vingt-quatorze ans. La Chronique d'Aléxandrie dit qu'il mourut âgé de cent ans, & sept mois, l'an 104. de JESUS-CHRIST. Son sépulcre étoit près la ville d'Ephése, dit S. Jérôme. Il remarque qu'on voyoit aussi à Ephése le monument d'un autre Jean, à qui quelques-uns attribuoient les deux derniéres Epîtres de notre Apôtre (*h*).

C'en est assez pour ruiner ce que l'on a rapporté ci-devant du même S. Jérôme dans son premier Livre contre Jovinien, où se laissant aller à sa vivacité, il dit d'un ton Panégyriste, que *la virginité ne meurt point, & que le sommeil de saint Jean est un passage, & non une mort.* Saint Chrysostome (*i*) reconnoît expressément que cet Apôtre est mort. Ce Pere parle de son tombeau, comme de ceux de S. Pierre, & de S. Paul. Saint Cyrille d'Aléxandrie (*k*) rejette l'opinion qui veut qu'il y ait quelques Apôtres qui ne mourront point jusqu'au jour du Jugement. On a déja vû par avance combien S. Augustin étoit éloigné de ce sentiment, & de quelle maniére il réfute ceux qui inféroient l'immortalité de S. Jean, du Texte de l'Evangile même.

Tertullien (*l*) dit expressément qu'il est mort, & que l'espérance que l'on avoit conçûe qu'il demeureroit jusqu'au second avénement du Seigneur, s'est trouvée fausse. Saint Ambroise (*m*) avouë que l'on avoit soupçonné qu'il ne mourroit point; mais qu'on ne l'a jamais crû véritablement : *Joanni promissum æstimatum; sed non est creditum.* Le Pape Céléstin (*n*) écrivant aux Peres du Concile d'Ephése, les exhorte de suivre les instructions de S. Jean, dont ils avoient les sacrées Reliques devant les yeux : *Cujus Reliquias præsentes veneramini.* Le Concile en corps reconnoît que S. Jean étoit alors à Ephése : Et comment y étoit-il, sinon dans son tombeau ? Les Orientaux venus à ce Concile, se plaignent qu'on les avoit empêchez d'aller baiser les tombeaux des Saints Martyrs, & en particulier celui de S. Jean l'Evangéliste. Dans tous les Actes du Concile, & dans les discours qui y furent prononcez, on ne remarque aucun vestige de l'opinion populaire qui veut qu'il ne soit pas mort. Il faut donc conclure que les Evêques n'en croyoient rien, & que ce sentiment n'avoit fait nul progrès parmi les Savans, & les personnes éclairées.

Origénes (*o*) dit expressément qu'il mourut à Ephése. On cite un passage de S. Polycarpe (*p*), Disciple de S. Jean, qui avance qu'il est mort, non par le martyre, mais après avoir beaucoup souffert de travaux, & d'exils. Saint Denys d'Aléxandrie met son tombean à Ephése (*q*). Le vrai S. Hyppolyte (*r*) le range avec Isaïe, Jérémie, & Daniel, disant d'eux tous également, *qu'ils sont morts, avec,* ou *comme* JESUS-CHRIST, *& qu'ils vivront avec lui dans le Ciel.* On peu ajoûter à ces autoritez, celles de Théodore d'Héraclée, de Théodore de Mopsueste citez dans la Chaine

(a) *Aug. tract. 124. in Joan. n. 2.*

(b) *Aug. tract. 124. n. 2. Non defunctum, sed defuncto similem cubuisse, & cùm mortuus putaretur, sepultum fuisse dormientem, & donec Christus veniat sic manere, suamque vitam scaturigine pulveris indicare, qui pulvis creditur, ut ab imo ad superficiem tumuli ascendat, flatu quiescentis impelli.*

(c) *Aug. tract. 124. in Joan. n. 3. Restat ut si verè ibi fit, quod sparsit fama de terra quæ subinde ablata succrescit aut ideò fiat, ut eo modo commendetur pretiosa mors ejus, quoniam non eam commendavit martyrium, aut propter aliquid aliud quod nos latet.*

(d) *Iren. lib. 2. c. 39. & apud Eusèb. l. 3. c. 3.*

(e) *Polycrat. apud Euseb. l. 5. c. 24. hist. Eccl. & l. 3. c. 31.* Ἐν δὴ καὶ Ἰωάννης ὁ ἐπὶ τὸ στῆθος τοῦ Κυρίου ἀναπεσών; οὗτος ἐν Ἐφέσῳ κεκοίμηται.

(f) *Hieron. de Viris Illustr. & lib. 1. contra Jovinian.*

(g) *Epiphan. hæres. 51.*

(h) *Vide Hieron. de Viris Illustrib.*

(i) *Chrysost. in Epist. ad Hebr. homil 26.*

(k) *Cyrill. divers. homil. tom. 5. p. 367.*

(l) *Tertull. de anima, c. 50. Obiit & Joannes, quem in adventum Domini fuisse remansurum falsa fuerat spes.*

(m) *Ambros. de fide resurrect. n. 49.*

(n) *Vide Act. Concil. Ephes. tom. 3.*

(o) *Origen. apud Euseb. lib. 3. c. 1.* Ἰωάννης τὴν Ἀσίαν, πρὸς οὓς καὶ διατρίψας ἐν Ἐφέσῳ τελευτᾷ.
(p) *Vide apud Florentin. p. 124.*
(q) *Apud Euseb. hist. Eccl. lib. 7. c. 25.*
(r) *Hippolyt. de Anti-Christo, p. 41.*



Digitized by Google

Grecque fur S. Jean, de S. Grégoire le Grand homélie 25. de Léonce, de Béde, de Théophyla-
cte, d'Euthyme, de l'Abbé Rupert, de Haimon, & de prefque tous les Commentateurs anciens,
& nouveaux écrivant fur le dernier Chapitre de S. Jean.

Voilà des témoins en affez grand nombre, & qui font tels, qu'on ne peut les récufer. Leurs té-
moignages font exprès, & pofitifs, tirez d'ouvrages non douteux, & d'un tems non fufpect, puif-
que la plûpart font de la plus faine, & de la plus vénérable antiquité. Ce ne font pas des paffages
écartez, ou des déclamations, mais des preuves hiftoriques, & de fait. Ces preuves font fort diffé-
rentes de celles qu'on nous oppofe, dont la plûpart font récufables, ou par la qualité de ceux que
l'on nous cite, ou par la maniere embarraffée dont ils parlent, ou par leur nouveauté, ou par leur
crédulité exceffive.

L'endroit de l'Apocalypfe (*a*) dont on s'appuye pour prouver que S. Jean doit venir avant la fin
du monde, *pour annoncer* JESUS-CHRIST *devant les peuples, & les nations étrangéres, & de-
vant les Rois*, opinion qui paroît avoir été adoptée par S. Grégoire de Nazianze (*b*), par S. Am-
broife, ou par celui qui a ajoûté le nom de Jean à ceux d'Henoch, & d'Elie dans fon Texte fur le
Pfeaume XLV (*c*). Cet endroit s'entend fort naturellement de l'Evangile écrit par S. Jean, & de l'A-
pocalypfe qui ont été annoncez à tous les peuples du monde, & par le moyen defquels S. Jean pro-
phétife encore aujourd'hui, & annonce le nom du Sauveur dans tout le monde, aux Rois, aux peu-
ples, aux nations diverfes. Saint Jean lui-même croyoit fi peu qu'il dût être du nombre des Pré-
dicateurs qui devoient combattre l'Ante-Chrift, & des témoins qui devoient donner leur vie pour
JESUS-CHISRT, qu'il ne marque que deux témoins (*d*), que l'on croit être Henoch, & Elie.

La promeffe que le Fils de Dieu lui fit de lui donner à boire fon calice (*e*), a été exécutée, fui-
vant les Peres, & les Commentateurs, lorfqu'il fut enfoncé dans une chaudiére d'huile bouillante,
& qu'il fut relegué dans l'ifle de Patmos; toute fa vie ne fut-elle pas une efpéce de martyre continuel
par les travaux apoftoliques qu'il entreprit? Ce que l'on dit que perfonne n'a vû de fes reliques,
eft une très-foible preuve. Combien y a-t-il d'autres Saints, dont les corps n'ont jamais été tirez
de terre, & dont on ne connoît pas même la fépulture. On trouve (*f*) qu'il y avoit autrefois à Mi-
lan dans une Eglife, des Reliques de S. Jean, & on croit qu'elles y avoient été mifes par S. Ambroi-
fe. Les preuves de convenance dans une matiére comme celle-ci, font d'un très-petit poids. On en
peut produire de ce genre pour prouver qu'il eft mort, comme on en produit pour montrer qu'il
ne l'eft pas.

Mais quelle forte de vie lui donne-t'on? Dans un tombeau, fous la terre, dans la pouffiére,
dans les ténebres. Pendant les derniéres années de fa vie, faint Jérôme (*g*) nous apprend qu'il ne
pouvoit prefque plus ni fe foutenir, ni parler; qu'on étoit obligé de fe conduire par-deffous
les bras à l'Eglife, où il répétoit continuellement à fes Difciples ces paroles: *Mes petits enfans,
aimez-vous les uns les autres.* Eft-il rajeûni depuis ce tems? & la vie peut-elle être fort douce à un
homme, qui à l'âge de quatre-vingt-dix ans, fentoit fi fort le poids de la vieilleffe?

La plûpart des Auteurs qu'on nous oppofe, comme favorifant l'opinion qui veut que S. Jean
ne foit pas mort, ne font pas auffi formels qu'on voudroit nous le faire croire; & quand on les
examine de près, on trouve qu'ils ne difent rien qui mérite confidération. Par exemple, les Pré-
faces qu'on lit dans les anciennes Bibles Latines à la tête de l'Evangile, & de l'Apocalypfe, l'une
fous le nom de faint Jérôme, & l'autre fous celui de Gilbert, portent fimplement, que S. Jean
fe fentant près de fa derniére heure, appella fes Difciples, & après les avoir exhorté à la perfé-
vérance, il fit ouvrir fon tombeau, y defcendit, fit fa priére, & rendit doucement fon efprit à
Dieu, fans reffentir les douleurs de la mort. *Defcendens in defoffum fepulturæ fuæ locum, factâ
oratione, pofitus eft ad patres fuos, tam liber à dolore mortis, quàm à corruptione carnis inveni-
tur alienus.*

Smaragde Abbe de faint Mihiel, qui vivoit au neuviéme fiécle, & qui a compofé une efpéce
de chaîne tirée des Peres, fur les Epitres, & les Evangiles de l'année (*h*), rapporte les mêmes
paroles, & dit qu'il le trouve ainfi marqué dans les monumens des Peres: *Sic in Patrum lit-
teris invenimus: Cum longo confectus fenio, &c.* Voilà quelle étoit l'opinion du huitiéme, & neu-
viéme fiécle. Ces Anciens ne croyoient pas que faint Jean ne fût pas mort, mais fimplement
qu'en récompenfe de fa virginité inviolable, Dieu lui avoit accordé une mort heureufe, dans
une très-grande vieilleffe, fans incommodité, & fans douleur. Nous avons vû la fuite de cette
tradition non interrompue dans les Commentateurs Grecs, & Latins qui font venus depuis.

Il faut donc conclure que l'opinion qui tient que faint Jean n'eft pas mort, ou qu'il eft
reffufcité, n'eft appuyée fur aucun fondement folide, & que ni les Anciens, ni les Modernes, à
l'exception d'un très-petit nombre d'Auteurs, ne l'ont jamais regardée que comme une opinion
populaire, qui ne méritoit aucune créance. C'eft en vain que l'on veut tirer dans ce parti l'E-
glife Latine; elle n'a jamais adopté ce fentiment. Pour les Grecs, nous les abandonnons fans
peine. Depuis leur fchifme, ils font tombez dans une ignorance, dans des erreurs, & des fuper-
ftitions bien éloignées de l'ancienne capacité, & de la piété de leurs ancêtres.

(a) *Apoc.* X. 11.

(b) *Nazianz. orat.* 34. *Vide fup.*

(c) *Ambrof. in Pfal.* XLV. 10.

(d) *Apoc.* XI. 3. *Dabo duobus teftibus meis.*

(e) *Matt.* XX. 22. 23. *Marc.* X. 38. 39.

(f) *Bolland.* 3. *Mai. p.* 364.

(g) *Hieronym. in Epift. ad Galat.*

(h) *Smaragd. Collection. in Evang. & Epiftol. in Natali S. Joan. Evang. fol.* 11. *Edit. Argentorat. Georg. Ulricher. an.* M. D. XXXVI.

Digitized by Google

# COMMENTAIRE LITTERAL SUR L'EVANGILE DE SAINT JEAN.

## CHAPITRE PREMIER.

*Eternité du Verbe, sa Divinité, son Incarnation. Témoignage que Jean-Baptiste lui rend. André, & un autre suivent* JESUS-CHRIST. *André lui améne son frere Simon.* JESUS *appelle Philippe. Philippe améne Nathanaël. Eloge de Nathanaël.*

℣. 1. *IN principio erat Verbum, & Verbum erat apud Deum, & Deus erat Verbum.*

℣. 1. AU commencement étoit le Verbe; & le Verbe étoit avec Dieu, & le Verbe étoit Dieu.

### COMMENTAIRE.

℣. 1. IN PRINCIPIO ERAT VEBRUM. *Au commencement étoit le Verbe.* La Parole essentielle du Pere, son Verbe consubstantiel, sa Sagesse égale à lui-même par laquelle il a créé toutes choses (*a*), *étoit au commencement*, subsistoit de toute éternité, & avant la création du Monde. Elle ne subsistoit pas simplement comme les essences des Etres créez, qui sont de toute éternité dans l'idée de Dieu; ce Verbe, cette Parole, cette Sagesse y étoit réellement, & actuellement existante, & de toute éternité; elle étoit en essence avec le Pere, mais différente en Personne.

Saint Jean commence son Evangile, comme Moyse a commencé la Génése, par *in principio*, au commencement; mais avec cette différence que Moyse ne marque que le commencement des tems, & l'Evangéliste (*b*) désigne l'éternité qui précéde la création de tous les Etres visibles, & invisibles. Il veut nous marquer que dès avant l'origine du Monde, le Verbe subsistoit dans son Pere, & qu'il n'est pas du nombre des choses qui ont un commencement, & dont on peut fixer l'époque, & l'origine (*c*).

Salomon dans les Proverbes (*d*), l'Auteur du Livre de la Sagesse (*e*), & celui de l'Ecclésiastique nous donnent une éloge de la Sagesse, qui revient assez à ce que dit ici saint Jean du Verbe de Dieu: *Le Seigneur m'a possédée*, dit la Sagesse, *au commencement de ses voies, & avant qu'il produisit aucune chose au commencement. J'ai été établie dès*

(a) *Psal.* XXXII. 6. *Eccli.* XLIII. 28.
(b) *Joan.* XVII. 24. *Ut videant claritatem meam quam dedisti mihi, quia dilexisti me ante mundi constitutionem.*
(c) *Aug. Chrysost. Theophyl. Basil. Ambros. Mald. Brug. Cornel. alii passim.*
(d) *Prov.* VIII. 22. 23... 27.
(e) *Sap.* VII. 22... 26. VIII. 1. *& seq.*



Digitized by Google

| 2. *Hoc erat in principio apud Deum.* | 2. Il étoit au commencement avec Dieu. |
|---|---|

## COMMENTAIRE.

*l'éternité, & avant que la terre fût créée. .... Lorsqu'il disposoit les Cieux, j'y étois*; j'assistois à tout ce qu'il fit au moment de la création.

L'Auteur de la Sagesse n'en parle pas d'une maniere moins magnifique. La Sagesse m'a instruit de toutes choses; *car elle renferme l'esprit d'intelligence, qui est saint, unique, multiplié dans ses effets, ... que rien ne peut empêcher d'agir, bienfaisant... Car la Sagesse est plus active que toutes les choses les plus agissantes, & elle atteint par tout, à cause de sa pureté. Elle est la vapeur de la Vertu de Dieu, & l'effusion toute pure de la Clarté du Tout puissant; ... elle est l'éclat de la Lumiere éternelle, le miroir sans tache de la Majesté de Dieu, & l'image de sa bonté. Quoiqu'elle soit seule, elle peut tout; & toûjours immuable en elle-même, elle renouvelle toutes choses, elle se répand parmi les nations dans les ames saintes, & elle forme les amis de Dieu, & les Prophétes.* On remarque ici des traits de ce que dit saint Jean, que le Verbe de Dieu est la Vie, & la Lumiére, & que c'est lui qui éclaire tous les hommes. L'Auteur ajoûte que *la Sagesse atteint avec force depuis une extrémité jusqu'à l'autre, & qu'elle dispose tout avec douceur*; qu'elle est la source de la solide gloire, & de tous les biens. Il dit ailleurs (a) que c'est la Parole toute-puissante du Seigneur, qui a créé toutes choses; que c'est elle qui a nourri les Israëlites dans le désert (b), qui les a guéris des morsures des serpens (c), & qui a fait perir les premiers-nez des Egyptiens (d).

Jésus fils de Sirach (e): *Je suis sortie de la bouche du Très-Haut, & je suis sa fille premiére née avant toutes les créatures: C'est moi qui ai fait luire dans le Ciel une lumiére qui ne s'éteindra point... J'ai été produite dès le commencement, & avant tous les siécles, & je ne cesserai point dans les siécles futurs... Je suis la mere de l'amour pur, de la crainte du Seigneur, de sa connoissance, & de la sainte espérance: C'est dans moi que subsiste la grace de la voie, & de la vérité, & l'espérance de la vie, & de la vertu.* Ce qui est paralléle à ce qui est dit ici ℣. 4. *Dans le Verbe étoit la Vie, & la Vie étoit la Lumiére des hommes.*

Les Platoniciens (f) pour marquer le Créateur de toute chose, se servoient quelquefois du mot *Logos*, qui est employé ici, & qui signifie la raison, ou la parole. Les Stoïciens (g) s'en servoient aussi contre les Epicuriens, qui soutenoient que tout étoit fait *sans raison*, & au hasard; au lieu que les Stoïciens, & les Platoniciens soutenoient que tout avoit été fait par la raison, *Logos*, ou par la Sagesse Divine. Philon (h), qui avoit beaucoup lû Platon, & qui avoit pris de lui la plûpart de ses principes, se servoit souvent des mêmes termes pour désigner la Sagesse qui présida à la création de l'Univers. Mais & les Platoniciens, & les Stoïciens; & Philon lui-même entendoient par ce *Logos*, ou par cette raison Divine, un Etre inférieur à la Divinité. Saint Jean fait voir ici non-seulement que le Verbe est éternel, qu'il étoit en Dieu dès le commencement, & qu'il présidoit à l'ouvrage de la création; mais aussi qu'il étoit Dieu, & égal au Pere.

Ces véritez fondamentales de l'éternité, de la toute-puissance, & de la Divinité du Verbe, & de la Sagesse du Pere, qui avoient été comme ébauchées dans les Proverbes de Salomon, dans l'Auteur de la Sagesse, & dans Jésus fils de Sirach, & dans les Platoniciens, se remarquent aussi dans *Onkelos*, Auteur de la Paraphrase Caldaïque, & que les Hébreux regardent comme un Ecrivain inspiré. Pour l'ordinaire lorsqu'il trouve le nom de *Jéhovah*, il le rend par *Memar Adonaï*, la Parole de Dieu; ce qui a fait croire à quelques-uns qu'il avoit connu la sainte Trinité. *Jéhovah*, ou *Adonaï*, marque le Pere, *Memar* le Verbe, ou le Fils, & *Schekina*, qui signifie la présence de Dieu, le Saint Esprit. Et ce n'est pas dans un, ou deux passages séparez qu'il fait cette distinction; on la remarque en un très grand nombre d'endroits (i). Je ne veux pourtant pas soutenir que ni lui, ni les Juifs ayent distinctement connu la Trinité. Ceux qui ont étudié ces Auteurs reconnoissent qu'ils n'ont jamais eu d'idée distincte sur cela. La révélation de ce mystére est un avantage de la Religion Chrétienne; c'est JESUS-CHRIST qui l'a dévoilé; il nous a marqué distinctement la Divinité du Pere, celle du Verbe, & du Saint Esprit; & entre tous les Auteurs sacrez, saint Jean l'Evangéliste est celui qui en a parlé d'une maniere plus claire, & plus expresse. C'est de-là que l'Eglise dans les Conciles, & les Peres dans leurs Ouvrages ont emprunté les preuves de ces grandes véritez.

Ce saint Evangéliste (k) écrivit son Evangile, pour l'opposer aux hérésies de Cérinthe (l), & d'Ebion (m), qui faisoient alors de grands ravages dans l'Eglise, en niant la Divinité du Fils. Les Gnostiques (n) qui parurent quelque tems après, assûroient que de la premiére Substance, ou du premier Etre, étant sorti, après plusieurs siécles, *Noûs*, ou l'Intelligence; de l'Intelligence, le Premier-né, & du Premier-né, le *Logos*, ou le Verbe. S. Jean, si l'on y fait bien attention, dans les premiers ℣. de ce Chap. renverse les erreurs des Juifs, qui nioient que JESUS fût le Messie; celles des Platoniciens, & des Stoïciens, qui reconnoissoient un Verbe, mais inférieur à Dieu; celles des Epicuriens, qui donnoient tout au hasard; celles des Cérinthiens, & des Ebionites, qui nioient la Divinité du Verbe, celle des Gnostiques, qui reconnoissoient d'autres principes existans plusieurs siécles avant lui; & enfin celles des Arriens, & des Sociniens, qui sont venus depuis, & qui ne reconnoissent pas la Divinité de JESUS-CHRIST, ni sa consubstantialité avec son Pere.

VERBUM ERAT APUD DEUM. *Le Verbe étoit avec Dieu*, ou *dans Dieu*; car *apud* (o) se prend souvent pour *in*. Par ces paroles, le Verbe est distingué du Pere, comme une Personne differente; & en même-tems on montre son union intime, & sa parfaite égalité de puissance avec le Pere. L'Evangéliste dit ci-après dans le même sens (p), que le Fils est dans le sein de son Pere: *Unigenitus qui est in sinu Patris.*

ET DEUS ERAT VERBUM *Et le Verbe étoit Dieu.* Les Platoniciens, & les Hérétiques reconnoissoient en Dieu un Verbe, ou une Parole: mais ils ne vouloient pas que ce Verbe fut Dieu. Saint Jean réfute ici leur erreur. Le Verbe est donc Dieu de Dieu; Lumiére de Lumiére, consubstantiel au Pere. L'Evangéliste dans ce peu de mots *Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit dans Dieu, & Dieu étoit le Verbe*, nous découvre trois grands mystéres; l'éternité du Verbe, la génération du Verbe, la Divinité du Verbe (q).

℣. 2. HOC ERAT IN PRINCIPIO APUD DEUM. *Il étoit au commencement avec Dieu.* De peur qu'on ne

(a) *Sap.* IX. 1.
(b) *Sap.* XVI. 26.
(c) *Sap.* XVI. 12.
(d) *Sap.* XVIII. 15.
(e) *Eccli.* XXIV. 5. *& seq.*
(f) *Vide Platon. in Timao. & Epinomide.* Voyez les Notes Françoises de M. le Clerc sur cet endroit, & ses Animadversions Latines sur les dix-huit premiers versets de ce Chapitre.
(g) *Laert. lib.* 7. *Tertull. Apolog. c.* 21. *Cleric. loco citato.*
(h) *Vide Philon. de opificio mundi, p.* 5. *& lib.* 2. *de allegor. p.* 71. *& lib. Quis Rerum divinar. hæres. & lib. de somniis, & alibi sæpius. Vide Cleric. Animad vers. in Cap.* 1. *Joan.*
(i) *Vide Genes.* III. 9. VI. 6. *& passim Grot. hic.* יהוה *Deut.* מ מר *Verbum.* [illegible] *Præsentia.*
(k) *Vide Hieron. lib. de Scriptorib. Eccles. & Proœm. in Matt. & Iren. lib.* 3. *c.* 11.
(l) *Vide Iren. lib.* 1. *c.* 25. *Tertull. de præscript.*
(m) *Epiph. hæres.* 30. *Iren. lib.* 3. *c.* 11.
(n) *Epiphan. hæres.* 16. 27. S. Irenée liv. 3. ch. 11. dit même que S. Jean avoit en vûë les Gnostiques en écrivant son Evangile, mais les Gnostiques pris dans la rigueur, ne parurent que sous l'empire d'Adrien; quelque tems après la mort de S. Jean.
(o) [illegible]. *Vide* 1. *Joan.* I. 2. *infrà* XVII. 5. *Rom.* XV. 30. 1. *Cor.* XII. 6. *&c.*
(p) *Joan.* 1. 18.
(q) *Vide Brug. Mald. Cornel. Grot. alios.*

Digitized by Google

3. *Omnia per ipsum facta sunt: & sine ipso factum est nihil quod factum est.*
4. *In ipso vita erat, & vita erat lux hominum:*

3. Toutes choses ont été faites par lui, & rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui.
4. Dans lui étoit la vie, & la vie étoit la lumiere des hommes:

## COMMENTAIRE.

ne crût que le Verbe n'étoit dans Dieu que par accident, & seulement depuis un certain tems; en sorte que le Pere auroit engendré son Verbe avant toutes les créatures, mais non pas de toute éternité, comme le vouloient les Arriens; l'Evangéliste insiste, & dit que le Verbe étoit dans Dieu dès le commencement; en un mot, qu'il est coéternel au Pere, & qu'il n'est pas un Dieu différent du Pere, mais seulement une autre Personne (*a*). Photin (*b*) ponctuoit ainsi le Texte du premier, & du second verset: *Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit dans Dieu, & Dieu étoit: Ce Verbe étoit au commencement dans Dieu.*

℣. 3. OMNIA PER IPSUM FACTA SUNT. *Toutes choses ont été faites par lui.* La création de tous les Etres visibles, & invisibles est l'ouvrage de toue la très-sainte Trinité: mais l'Ecriture (*c*) l'attribue d'ordinaire au Verbe, parce que la Sagesse, la Raison, l'Intelligence, qui sont propres au Fils, sont ce qui y éclatte principalement. En effet par quelle autre chose les créatures ont-elles été faites, que par la parole, par le *Fiat* du Tout-puissant? *Inter dicentem Deum, & factam creaturam, quid est per quod factum est, nisi verbum, per quod Deus dixit; & factum est* (*d*)? Ceci est oppposé à l'erreur des Epicuriens, qui attribuoient au hasard la création des Etres; & au sentiment de Cérinthe (*e*), qui l'attribuoit à une vertu fort éloignée, & fort séparée du premier Principe, qui est au-dessus de toutes choses: *Non à primo Deo factum esse mundum, sed à virtute quadam valdè separata ab ea Principalitate quæ est super universa.* Philon le Juif (*f*) a parlé de même que saint Jean sur la création, quoiqu'il n'eût pas la même idée de la parole du Pere, qu'en avoit saint Jean. Celui-ci croit le Verbe vraiment Dieu, & consubstantiel au Pere; Philon ne l'appelle Dieu que par abus (*g*); il ne lui attribue la création, que comme à un instrument dont Dieu s'est servi (*h*).

ET SINE IPSO FACTUM EST NIHIL, QUOD FACTUM EST. *Rien de tout ce qui a été fait, n'a été fait sans lui.* Il y a deux maniéres de ponctuer ce ℣. La premiére est celle que nous avons marquée dans le Texte, & dans la Version; l'autre lit ainsi en le joignant au verset suivant: *Sine ipso factum est nihil. Quod factum est in ipso vita erat.* L'une & l'autre maniére de lire est autorisée dans les anciens Peres, & dans les Exemplaires Grecs, & Latins, imprimez, & manuscrits; l'une & l'autre rend un fort bon sens. La premiére paroît la plus naturelle (*i*), & voici le sens qu'on lui donne.

Non seulement Dieu est le Créateur de tout l'Univers, & sa parole a donné l'être & la forme au Ciel, & à la terre; mais elle a produit tous les Etres en particulier, depuis les plus petits, jusqu'aux plus grands. Rien de ce qui existe n'a été produit sans lui. Saint Jean renverse jusqu'au fondement la fausse idée des Epicuriens, qui soutenoient que dans le monde il y avoit trop de dérangemens, trop de choses fâcheuses, nuisibles, venimeuses, inutiles, dangereuses, pour croire que la Sagesse souveraine, & l'Etre tout-puissant s'en fût mêlé (*k*). Philon (*l*) croyoit ces objections si solides, qu'il a crû être obligé d'avouër que les animaux venimeux n'avoient point été produits par la Providence, mais qu'ils étoient de simples suites de ses productions, comme les monstres ne sont point des productions naturelles, mais des êtres produits par l'union des causes secondes, appliquées, & agissantes contre la premiére intention du créateur. Il en est de même de certaines insectes, qui naissent, dit-on, de la corruption. C'étoit l'opinion des anciens Philosophes. Le sentiment des modernes, qui attribuent la formation de tous les êtres à des causes réglées, & uniformes, est beaucoup plus raisonnable, & plus conforme à l'idée de l'Ecriture.

Ceux qui lisent le Texte de cette maniére (*m*): *Sans lui rien n'a été fait. Ce qui a été fait étoit vie dans lui*, l'entendent ainsi: Ce qui a été fait, & créé par le Verbe, étoit en lui d'une maniére intellectuelle, & en quelque sorte vivant dans ses idées, & dans sa raison éternelle. Tout cela vivoit dans l'idée de Dieu; en ce sens, tous les êtres réels sont éternels, parce que le Verbe n'a jamais cessé de les connoître, & de les voir dans lui-même, ainsi que saint Augustin (*n*), & la plûpart des Théologiens l'entendent. Saint Cyrille d'Alexandrie l'entend autrement: Tout ce qui existe, & tout ce qui est créé, a reçû l'être, la vie, l'existence par le Verbe, & c'est le Verbe qui conserve, & qui anime tous les êtres en l'état où ils sont.

℣. 4. IN IPSO VITA ERAT, ET VITA ERAT LUX HOMINUM. *Dans lui étoit la vie, & la vie étoit la lumiére des hommes.* Dans le Verbe étoit la vie, & la lumiére qui rendent l'homme voyant, & clairvoyant pour l'éternité; elles étoient dans lui dès le commencement, & avant la création des choses créées (*o*): mais depuis l'Incarnation du Verbe, & sur tout depuis la manifestation de JESUS-CHRIST, *la vie s'est manifestée, nous l'avons vûe, nous en rendons témoignage, & nous l'annonçons cette vie qui étoit dans le Pere, & qui s'est manifestée à nos yeux.* C'est ainsi que saint Jean (*p*) s'explique lui-même. Le Sauveur déclare dans l'Evangile (*q*), qu'il est la la voye, la vérité, & la vie; qu'il est la résurrection, & la vie (*r*); qu'il est la lumiére du monde (*s*), que c'est lui qui éclaire tout homme qui vient dans le monde (*t*). Ce qu'il est, il l'a toûjours été; il est la vie, & la lumiére de l'homme de toute éternité; mais elle s'est seulement manifestée dans le tems (*u*). Les Philosophes se vantoient

(a) *Vide Hilar. lib. 2. de Trin. Brug. Mald. alios.*
(b) *Vide Ambrof. Hilar. Diac. August. apud Mill. hic. & Prolog. 829.*
(c) *Vide Psal.* XXXII. 6. *Prov.* VIII. 30. *Eccli.* XXIV. 5. 6. *Sap.* IX. 1. 2. *Col.* 1. 16. *Heb.* 1. 2.
(d) *Aug. hic.*
(e) *Vide apud Iren. lib. 1. cap. 25. & lib. 3. cap. 11.*
(f) *Philo lib. de Monarch. p. 636.* Λόγος ἐστιν εἰκὼν Θεοῦ δι᾽ οὗ σύμπας ὁ κόσμος ἐδημιουργεῖτο.
(g) *Philo lib. de somniis, p. 465.*
(h) *Idem de Cherubim, p. 100.* Εὑρήσεις αἴτιον μὲν αὐτοῦ τὸν Θεὸν, ὑφ᾽ οὗ γέγονεν, ... ὄργανον δὲ λόγον Θεοῦ, δι᾽ οὗ κατεσκευάσθη.
(i) *Ita Græc. impressa.* Χωρὶς αὐτοῦ ἐγένετο οὐδὲ ἓν ὃ γέγονεν. *Ita Chrys. Theophyl. Euthym. Leontius Syr. Arab. Biblia Romæ correcta à Clem. VIII.*
(k) *Vide Lucret. lib. 5. Cicero. Quæst. Academic. q. 4. c. 38.*
(l) *Vide Philon. de Provid. apud Euseb. de Præparat. l. 8. 14. & Cleric. hic.*
(m) *Ita legunt Clem. Alex. Pædag. l. 1. c. 9. Origen. lib. 3. in Joan. Theodot. in Epitom. Ambrosein Psal. 36. & alibi. Nyssen. lib. 1. contra Eunom. Cyrill. Nazianz. Hilar. lib. 1. & 2. de Trinit. Aug. Victorin. Bibl. Sixti V. Ita & Eunomiani, & Macedoniani apud Chrysost. Vide Mill. Var. Lect. & Prolegom. Tertullian. passim, & Theophyl. ad Autolyc. omittunt: Quod factum est. Alii ut Nyssen. lib. contra Eunom. & Epiphan. Anchorat. n. 75. sic legunt: Quod factum est in ipso. Vita erat, & vita lux hominum. Quod meritò improbat. Aug. l. 5. de Genesi ad Litt c. 14. Plures legunt: Quod factum est ipso vita est. Ita Ambrof. Orig. Aug. Hilar.*
(n) *Aug. hic. alii ferè quotquot ita legunt.*
(o) *Vide Chrysost. Theophyl. hic. Ammon. in Catena alios passim.*
(p) 1. *Joan.* 1. 2.
(q) *Joan.* XIV. 6.
(r) *Joan.* XI. 25.
(s) *Joan.* 1. 8. VIII. 12. *&c.*
(t) *Joan.* 1. 9.
(u) *Clem. Alex. exhort. ad gentes. Maldon. Grot. &c.*



Digitized by Google

5. *Et lux in tenebris lucet, & tenebræ eam non comprehenderunt.*
6. *Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes.*
7. *Hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per illum.*
8. *Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine.*

9. *Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.*

5. Et la lumiére luit dans le ténébres, & les ténébres ne l'ont point comprise.
6. Il y eut un homme envoyé de Dieu, qui s'appelloit Jean.
7. Il vint pour servir de témoin, pour rendre témoignage à la lumiére, afin que tous crussent par lui.
8. Il n'étoit pas la lumiére; mais *il vint* pour rendre témoignage à *celui qui étoit* la lumiére.
9. Celui-là étoit la vraye lumiére, qui illumine tout homme venant en ce monde.

## COMMENTAIRE.

d'éclairer les esprits, & de montrer la voye de la béatitude, & de la vérité. L'Evangéliste leur fait voir ici que leur prétendue lumiére n'est que ténébres; que toute lumiére vient du Verbe; qu'en lui seul est la vie, & la vraye félicité.

℣. 5. LUX IN TENEBRIS LUCET, ET TENEBRÆ EAM NON COMPREHENDERUNT. *La lumiére luit dans les ténébres, & les ténébres ne l'ont point comprise.* Saint Jean après avoir parlé du Verbe, sous les noms allégoriques de vie, & *de lumiére*, parle ici des hommes sous un nom figuré, en les appellant *ténébres (a)*. La Lumiére, le Verbe, la Sagesse éternelle étoit dans le sein du Pere dès le commencement; elle s'est manifestée dans le tems; elle a paru aux hommes qui étoient dans les ténébres: mais les ténébres ne l'ont point comprise *(b)*: *Ils ont mieux aimé les ténébres que la Lumiére*; ils se sont révoltez contre une Lumiére qui leur faisoit voir leur nudité; ils ont brisé le miroir qui leur découvroit leur difformité; & pour le dire plus simplement, ils ont persécuté, & fait mourir J.C. qui étoit leur Vie, leur Salut, & leur Lumiére. Saint Jean écrivoit ceci soixante ans après la mort de J.C.

Le monde, les hommes déreglez, le péché sont souvent désignez dans l'Ecriture sous le nom de *ténébres (c)*. Le Démon est appellé *le Prince des ténébres*, & l'autorité dont les méchans abusent, *la puissance des ténébres.* Saint Jean s'explique lui-même ci-après *(d)*: *Il étoit dans le monde; le monde a été fait par lui, & le monde ne l'a point connu.* Et Zacharie dans saint Luc *(e)*, dit que le Sauveur est venu dans le monde *pour éclairer ceux qui étoient dans les ténébres, & dans l'ombre de la mort, & pour conduire nos pas dans la voie de paix.* Le saint Evangéliste comprend ici tous les hommes sans exception sous le nom de ténébres. Il réprime par là la présomption des Juifs incrédules, qui ne croyoient pas avoir besoin de lumiére, & le faste des Philosophes Payens, qui ne vouloient pas reconnoître leur playe, ni leur aveuglement. La lumiére luisoit dans la Loi, & dans les Prophétes, & les Juifs ne l'ont pas apperçûe: Elle brilloit de toute part dans les créatures; & les Philosophes l'ont vûe sans lui rendre la gloire qui lui étoit dûe *(f)*. JESUS-CHRIST la vraie Lumiére, a paru dans le monde; mais son humilité, & sa Croix ont été un scandale aux uns & aux autres *(g)*; il n'ont pas voulu le recevoir: *Non comprehenderunt*; ou plûtôt, *non apprehenderunt*, selon le Grec *(h)*.

℣. 6. FUIT HOMO MISSUS A DEO CUI NOMEN ERAT JOANNES. *Il y eut un homme envoyé de Dieu, qui s'appelloit Jean.* Ici commence le récit historique de l'Evangéliste. Ce qui précéde, est une espéce de Préface, pour disposer l'esprit du Lecteur à entrer dans ce qu'il a à dire. Jean-Baptiste fut envoyé de Dieu dans l'esprit, & dans la vertu d'Elie, pour préparer les voies devant JESUS-CHRIST, pour prêcher aux Juifs la pénitence, pour les ramener au Seigneur. Il remarque que ce saint Homme fut envoyé de Dieu, pour relever son autorité *(i)*, & pour donner à son témoignage tout le poids nécessaire dans une légation de cette importance, & dans laquelle il devoit rencontrer tant de contradiction.

℣. 7. HIC VENIT IN TESTIMONIUM. *Il vint pour rendre témoignage à la Lumiére, afin que tous crûssent par lui.* Jean-Baptiste vint pour annoncer la venuë du Verbe, de la Sagesse, de la Lumiére éternelle, du Fils de Dieu. C'étoit une lumiére qui rendoit témoignage à une autre Lumiere; une Lumiére créée, à la Lumiére increée. Personne n'étoit plus en état de faire cette fonction, que Jean-Baptiste; témoin irreprochable par sa sainteté, par sa vie admirable, par la pureté de sa Doctrine, par sa naissance accompagnée de signes miraculeux.

Le Fils de Dieu, qui est *la splendeur de la gloire, & la figure de la substance du Pere (k)*, *l'éclat de la Lumiére éternelle, le miroir sans tache de la bonté de Dieu (l)*, *qui habite une Lumiére inaccessible, & inconnue aux mortels (m)*, a bien voulu se rabaisser jusqu'à nous, & se proportionner à notre foiblesse, en s'unissant à notre nature, & en se revêtant de notre chair. Pour préparer les hommes à croire un mystére si fort élevé au-dessus de notre portée, il ne faloit pas un moindre témoignage que celui de Jean-Baptiste, en attendant que JESUS-CHRIST lui-même par sa Doctrine, & par ses miracles, confirmât le témoignage de son Précurseur.

UT OMNES CREDERENT PER ILLUM. *Afin que tous crûssent par lui.* Afin que tous crûssent en JESUS-CHRIST par le témoignage de Jean, & par sa prédication. Les termes de l'Original Grec sont équivoques *(n)*. On peut les traduire ainsi; *Afin que tous crûssent par lui*; par la Lumiére, par JESUS-CHRIST; ou, *afin que tous crûssent par lui*; par Jean-Baptiste. Ce dernier sens est le meilleur, & le plus suivi.

℣. 8. NON ERAT ILLE LUX. *Il n'étoit pas la lumiére; mais il vint pour rendre témoignage à celui qui étoit la lumiére.* Jean-Baptiste n'étoit pas la lumiére; mais le prédicateur de la lumiére. Il eut des qualitez assez grandes, pour faire croire à plusieurs qu'il étoit le Messie: mais il s'en falloit bien qu'il le fût; & lorsqu'on voulut lui en faire honneur, il le rejetta avec force *(o)*: *Et confessus est, & non negavit; & confessus est, quia non sum ego Christus.* Jean étoit une lampe allumée, qui éclairoit *(p)*; mais il ne brilloit que par l'éclat qu'il recevoit d'ailleurs; il étoit comme tous les autres, éclairé par cette lumiére qui éclaire tous les hommes *(q)*.

℣. 9. ERAT LUX VERA, QUÆ ILLUMINAT OMNEM HOMINEM VENIENTEM IN HUNC

(a) *Aug. Euthym. Mald. Grot. Brug. alii.*
(b) *Joan.* III. 19.
(c) *Vide Ephes.* V. 8. 11. VI. 12. *Coloss.* I. 13. I. *Petr.* II. 9. *Luc.* XI. 35. XXII. 53.
(d) *Infra* ℣. 10.
(e) *Luc.* I. 79. Comparez *Isai.* IX. 2. & XLIX. 6.
(f) *Rom.* I. 21.
(g) I. *Cor.* I. 23.
(h) Οὐ κατέλαβεν.
(i) *Vide Chrysost. Theophyl. Brug. alii.*
(k) *Hebr.* I. 3.
(l) *Sap.* VII. 26.
(m) I. *Timot.* VI. 16. *Deus lucem inhabitat inaccessibilem, quam nullus hominum vidit, sed nec videre potest.*
(n) Πιστεύσωσι δι' αὐτοῦ.
(o) *Joan.* I. 20.
(p) *Joan.* V. 35.
(q) *Joan.* I. 9.

10. *In mundo erat, & mundus per ipsum factus est, & mundus eum non cognovit.*

11. *In propria venit, & sui eum non receperunt.*

10. Il étoit dans le monde, & le monde a été fait par lui, & le monde ne l'a point connu.

11. Il est venu chez soi, & les siens ne l'ont point reçû.

COMMENTAIRE.

MUNDUM. *Celui-là étoit la vraie Lumiére, qui illumine tout homme venant en ce monde.* JESUS-CHRIST étoit la vraie Lumiére du monde; la Lumiére increéée, éternelle, essentielle, & source de toute Lumiére. C'est par elle que tous les hommes sont illuminez; comme la lune, & les planettes reçoivent leur lumiére du soleil (*a*). Les plus grands Saints, les hommes les plus éclairez, ne luisent que par un éclat emprunté de cette première source de toute clarté (*b*). Quiconque vient à cette Lumiére, est éclairé (*c*). Que ceux qui demeurent volontairement dans les ténébres, n'ouvrent-ils les yeux, pour découvrir ce Soleil de Justice, qui se léve pour les méchans comme pour les bons (*d*).

Je croi qu'il faut traduire, *Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem veniens in hunc mundum*, parce que JESUS qui est la vraie Lumiére qui éclaire tous les hommes, étoit venu au monde, la suite favorise cette traduction: *Il étoit dans le monde, & le monde a été fait par lui, &c.*

Le Grec peut recevoir un autre sens (*e*): *Il étoit la Lumiére véritable, laquelle venant dans le monde, illumine tous les hommes.* En effet JESUS-CHRIST est venu dans le monde, pour éclairer des lumiéres de la foi non-seulement les Juifs, mais les Gentils, les Barbares, les Etrangers; en un mot tous les hommes (*f*): *Je suis la Lumiere qui suis venue dans le monde, afin que tous ceux qui croyent en moi, ne demeurent pas dans les ténébres.* Les Philosophes se sont faussement, & injustement attribuez l'honneur de leurs connoissances; tout ce qu'ils ont eu de savoir, & de talents naturels, ou acquis, leur est venu de Dieu. Il est le Pere des lumiéres, & l'éclat éternel qui luit dans tous les cœurs. Depuis que JESUS-CHRIST a paru dans le monde, c'est de lui que nous devons tirer toutes nos connoissances utiles pour l'éternité. Lui seul est la voie, la vérité, & la vie (*g*). Sans lui nous ne sommes que ténébres, qu'égarement, que foiblesse, quand il s'agit de l'affaire de notre salut.

℣. 10. IN MUNDO ERAT, ET MUNDUS PER IPSUM FACTUS EST. *Il étoit dans le monde, & le monde a été fait par lui, & le monde ne l'a point connu.* Le Verbe, ou la Lumiére, ou la Sagesse du Pere; car tout cela marque la même chose; étoit dans le monde dès le commencement. Il donnoit des preuves de sa présence dans toutes ses œuvres (*h*); les Cieux, le soleil, les astres, la terre, tous les Etres sensibles publioient sa présence (*i*): mais le monde ne l'a point connu; ou s'il l'a connu, il ne l'a point glorifié: *Qui cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt.*

Depuis son Incarnation, il a paru dans le monde d'une maniére visible; il y a éclatté par une infinité de miracles; il y a prêché une Doctrine admirable: mais les hommes l'ont méconnu. Les Juifs qui soupiroient depuis tant de siécles après leur Libérateur, lui ont tourné le dos, lorsqu'il a paru parmi eux; ils ont fermé les yeux aux preuves qu'il leur a données de sa mission, & de sa Divinité. La Doctrine qu'il leur a prêchée, les a irritez jusques-là, qu'ils lui ont donné la mort. Les Gentils qui gémissoient depuis si long-tems dans les ténébres, & qui sembloient n'attendre que le lever de ce Soleil de Justice, pour accourir à sa lumiére, se sont révoltez contre elle, lorsqu'elle s'est manifestée; ils ont persécuté ceux qui leur annonçoient leur bonheur, & leur salut (*k*): *Et mundus eum non cognovit.*

℣. 11. IN PROPRIA (*l*) VENIT, ET SUI EUM NON RECEPERUNT. *Il est venu chez soi, & les siens ne l'ont pas reçû.* Ceci regarde principalement les Juifs (*m*). JESUS-CHRIST est venu chez eux, comme dans sa maison, dans son héritage, dans son Royaume: mais les Juifs ne l'ont pas reçû. Il parle des Juifs en général, & du gros de la nation, qui n'a pas adhéré à JESUS-CHRIST; mais qui l'a persécuté jusqu'à la mort. On peut aussi l'expliquer de tous les hommes (*n*): Le monde entier étoit l'ouvrage du Verbe; c'étoit son temple, & sa maison; il y avoit lieu d'espérer qu'il y seroit reçû comme chez soi: il y vient, il y paroît; & ses propres serviteurs, ses créatures l'ont rejetté. La suite fera voir qu'il faut prendre avec restriction ces paroles qui semblent être générales. Il y eut des Juifs, & des Gentils, mais en petit nombre, qui reçûrent le Seigneur, & qui embrassérent la foi.

Salomon dans les Proverbes nous dépeint la Sagesse comme la fille du Très-Haut, subsistante de toute éternité, qui aide en quelque sorte le Seigneur dans la création du monde, & qui met ses délices à demeurer parmi les enfans des hommes (*o*). Jésus fils de Sirach (*p*). Auteur de l'Ecclésiastique, dit d'une maniére encore plus expresse, que la Sagesse étant sortie de la bouche du Très-Haut, après avoir parcouru toutes les créatures, & tous les Royaumes du monde, *s'est enfin arrêté dans Israël; & que c'est-là où elle a fixé sa demeure.* Baruc (*q*) dit que le Seigneur Auteur de toute science, & de toute connoissance, a communiqué toutes ses inventions, & ses secrets aux Israëlites; & qu'à la fin *lui-même a paru sur la terre, & a conversé avec les hommes.* Enfin l'Auteur de la Sagesse, après avoir fait un éloge magnifique de la Sagesse (*r*), dit qu'elle se communique aux ames saintes, & qu'elle forme les Prophétes. Il témoigne que dès le commencement, il a été touché de sa beauté, & qu'il a souhaité de l'avoir pour épouse; qu'enfin il l'a demandée à Dieu de tout son cœur, en lui disant: *Accordez-moi, Seigneur, la Sagesse qui demeure toûjours auprès de vôtre trône, afin qu'elle demeure avec moi, & qu'elle m'aide dans mes travaux, &c.*

Toutes ces manieres de parler si communes, & si anciennes parmi les Hébreux, les disposoient de longue main à entendre ces sublimes véritez que saint Jean nous révéle dans cet Evangile. Leur esprit étoit tout préparé à voir paroître dans leur pays, & dans leur nation la Sagesse increéée, & le Verbe fait Chair, vivant, conversant parmi les hommes, les instruisant, leur communiquant ses divines lumiéres. Il est inutile de recourir au Platonisme, pour ex-

(a) *Origen. Ammon. Cyrill.*

(b) *Vide Aug. hic, & lib. de peccat. meritis, c. 25. & Enchirid.*

(c) *Joan.* III. 19. 20. 21. & XII. 35. 36.

(d) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym.*

(e) Ἦν τὸ φῶς ἀληθινὸν, ὃ φωτίζει πάντα ἄνθρωπον ἐρχόμενον εἰς τὸν κόσμον. *Vide Grot. Le Clerc. Hamm. Vat. Brug. Vide Aug. lib. 1. de peccatorum merit. c. 25.*

(f) *Joan.* XII. 46.

(g) *Joan.* XIV. 6.

(h) *Origen. homil. 2. in diversf. Chrys. homil. 7. Aug. in Joan. Tract. 2. Cyrill. lib. 1. in Joan. Beda, Theophyl. Euthym. Rup. Mald. &c.*

(i) *Rom.* I. 20. 21.

(k) *Mald. Grot. Tir. Le Clerc.*

(l) Εἰς τὰ ἴδια. *In sua. Ad suos. In domum propriam. Vide Joan.* XVI. 32. *Act.* XXI. 6.

(m) *Cyrill. Chrysost. Aug. Beda. Rupert. Theophyl. Euthym. Brug. Mald. alii.*

(n) *Clem. Alex. lib. 7. Stromat. Iren. l. 3. c. 11. Mald. Grot. Brug. alii.*

(o) *Prov.* VIII. 30. 31.

(p) *Eccli.* XXIV. 5. 6. 14. 15. & *seq.*

(q) *Baruch.* III. 38.

(r) *Sap.* VII. 24. 25. & *seq.* VIII. 1. 2. 3. & *seqq.* IX. 1. 3. 4.



Digitized by Google

12. *Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his, qui credunt in nomine ejus:*

13. *Qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt.*

14. *Et verbum caro factum est, & habitavit in nobis: & vidimus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti à patre, plenum gratiæ, & veritatis.*

12. Mais il a donné à tous ceux qui l'ont reçû, le pouvoir d'être faits enfans de Dieu, à ceux qui croyent en son nom:

13. Qui ne sont point nez du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu même.

14. Et le Verbe s'est fait chair, & a demeuré parmi nous: & nous avons vû sa gloire, sa gloire, *dis-je*, comme Fils unique du Pere, étant plein de grace, & de vérité.

## COMMENTAIRE.

pliquer les paroles de l'Evangéliste, & pour entrer dans son intention. Ce divin Ecrivain trouvoit dans son pays, & dans les Auteurs sacrez des expressions, des traditions, des promesses conformes à ce qu'il savoit de la Personne, & de l'Incarnation de JESUS-CHRIST. Il ne paroît rien dans saint Jean, qui témoigne qu'il ait lû ni Platon, ni les autres Profanes; & quand il les auroit lûs, il n'y auroit certainement pas trouvé, ce qu'il nous apprend dans son Evangile.

℣. 12. QUOTQUOT AUTEM RECEPERUNT EUM, &c. *Mais il a donné à tous ceux qui l'ont reçû, le pouvoir d'être faits enfans de Dieu.* Les Juifs se flattoient d'être les seuls enfans de Dieu (a), les seuls héritiers de ses promesses. Ils n'avoient que du mépris pour les autres nations; ils les considéroient comme une race odieuse, & maudite. Saint Jean leur apprend ici que le Fils de Dieu venant dans le monde, a accordé le droit d'adoption, & la grace de devenir enfans de Dieu (b), à tous ceux qui croiront en lui, & qui le reconnoîtront pour Dieu, sans aucune distinction de race, de nation, de condition, d'âge, de qualitez. Tous les hommes sont à Dieu; & quiconque rend à Dieu ce qui lui est dû, mérite que Dieu le traite en Pere (c): *Non est personarum acceptor Deus; sed in omni gente, qui timet Deum, & operatur justitiam, acceptus est illi.*

Quant à ce qu'il dit, que le Fils de Dieu a donné *à ceux qui croyent en son nom, le pouvoir d'être faits enfans de Dieu,* il faut entendre sous le nom de *pouvoir*, le droit d'être appellez enfans de Dieu (d). Par la foi, ils sont déja enfans de Dieu, ils entrent dans l'adoption des enfans: mais pour l'être dans un sens parfait, il leur manque une chose, qui est la charité, qui anime leur foi; & les bonnes œuvres, qui l'accompagnent, & sans lesquelles ils ne peuvent parvenir à la béatitude, qui est la fin, & la consommation de leur adoption, & de leur filiation (e); *Quos prædestinavit, hos & vocavit, & quos vocavit, hos & justificavit; quos autem justificavit, illos & glorificavit (f).*

℣. 13. QUI NON EX SANGUINIBUS, NEQUE EX VOLUNTATE CARNIS, &c. *Qui ne sont point nez du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme; mais de Dieu même.* Il a donné le droit d'adoption à tous ceux qui croyent en lui, sans avoir égard au sang, *neque ex sanguinibus.* Soit qu'ils soient de la race d'Abraham, ou non; circoncis, ou Gentils; tout lui est égal. Ce n'est point non plus une adoption fondée sur un amour charnel, comme seroit celui d'un homme qui adopteroit un enfant à cause de sa beauté, & de ses graces; ni une union semblable à celle de deux personnes qui s'attachent l'une à l'autre par les liens du mariage (g), *neque ex voluntate carnis.* Dieu n'a consulté ni la chair, ni le sang, ni nos prétendus mérites; il a trouvé dans lui-même le motif qui l'a porté à nous mettre au nombre de ses enfans. Sa seule bonté l'a déterminé à nous faire cette faveur (h).

Ce n'est point non plus une filiation fondée *sur la volonté de l'homme*: c'est-à-dire, une adoption pareille à celle d'Ephraïm, & de Manassé, adoptez par Jacob (i); ni comme celle de Moyse, adopté par la fille de Pharaon (k). Ces faveurs sont toutes arbitraires, & ne donnent à ceux qui les reçoivent, tout au plus qu'un droit à un héritage temporel. La qualité de Fils de Dieu, que JESUS-CHRIST nous a méritée par sa mort, nous donne droit à la félicité éternelle, & nous éléve à un degré de gloire supérieur à tout ce que le monde estime le plus. Elle est fondée sur la volonté de Dieu: *Sed ex Deo nati sunt.* C'est lui seul qui par une miséricorde toute gratuite, nous appelle, nous choisit, nous justifie, & nous comble de gloire (l). En vertu de cette adoption, il nous éclaire des lumiéres de la foi, il nous régénere dans le baptême, il nous accorde la charité, & la béatitude éternelle: Bienfaits que nous ne pouvons tenir ni de la chair ni du sang, ni de l'homme.

On peut aussi lui donner ce sens: On n'entre dans l'alliance d'Israël, & dans la filiation d'Abraham, que par trois voies. La premiére est la voie *du sang*, par la naissance d'un pere, & d'une mere Israëlites; ou par *la volonté de la chair,* lorsqu'un Hébreu épousoit une étrangére prise à la guerre; ou enfin (m) lorsqu'un Payen renonçant au Paganisme, faisoit profession de la Religion des Juifs, & recevoit la circonsion, & le baptême. C'est ce qu'on peut appeller le choix, ou *la volonté de l'homme.* Mais quant à l'alliance dont nous parlons, ce n'est aucune de ces trois voies qui nous y donne entrée.

℣. 14. ET VERBUM CARO FACTUM EST. *Et le Verbe s'est fait Chair, & a demeuré parmi nous.* Pour nous procurer l'honneur de devenir enfans de Dieu, le Verbe divin s'est fait Chair; il est devenu semblable à nous, pour nous rendre semblables à lui (n). Il s'est chargé de nos infirmitez, il a pris sur lui nos péchez, pour nous rendre la force, la santé, & l'innocence; il est devenu fils de l'homme, afin que nous devinssions fils de Dieu. La chair est souvent mise pour l'homme (o); *Verbum caro factum est*, pour, *Verbum homo factum est.*

Ce n'est pas que la Divinité soit devenuë homme, ou chair, ni que la chair, ou l'homme soit devenu Dieu. Cette union ineffable des deux natures s'est faite en une seule personne, sans mélange, ni confusion. L'humanité, & la Divinité ont conservé réciproquement tous leurs droits, sans aucune diminution; en sorte que l'Ecriture parle tantôt de JESUS-CHRIST suivant son humanité, & tantôt suivant sa Divinité. Tantôt elle le considére comme homme Dieu, & réunissant dans sa Personne divine, & sous l'apparence extérieure de l'homme, toute la plénitude de la

(a) *Exod.* IV. 22. *Deut.* XXXII. 6. *Osee* I. 10. *&c.*
(b) *Chrysost homil.* 9. *Cyrill. lib.* 1. *c.* 13. *Beda. Theophyl. Euthym. Mald. Brug. Grot.*
(c) *Act.* X. 34. Voyez aussi *Rom.* X. 11. 12. & *Gal.* III. 28.
(d) *Vide Grot. hic.*
(e) *Vide Mald. Men. Vide Aug. Beda. Euthym. Theophyl.*
(f) *Rom.* VIII 30.
(g) *Vide Aug. Theophyl. Brug. alios.*
(h) *Vide Rom.* IX. 11. 12. 13.
(i) *Genes.* XLVIII. 5. 6.
(k) *Exod.* II. 10.
(l) *Rom.* VIII. 30.
(m) *Deut.* XXI. 11.
(n) *Chrysost. homil.* 10. *Theophyl. hic.*
(o) *Genes.* VI. 12. *Psal.* LXIV. 2. *Isai.* XL. 5. 6. XLIX. 26. LXVI. *&c. Vide Aug. Mald. Grot. Brug.*

Divinité (a) : *In ipso inhabitat omnis plenitudo Divinitatis corporaliter.* La Divinité ne lui servoit pas d'ame, comme l'ont crû quelques Arriens (b); il a pris toute l'humanité, la chair, & l'ame. L'un sans l'autre ne fait pas l'homme Or JESUS-CHRIST s'est fait homme. L'Evangéliste réfute ici les Simoniens, & les Cérinthiens, qui nioient la Divinité de J. C. & qui soutenoient qu'il étoit un pur homme. Il montre qu'il étoit à la fois vrai Dieu, & vrai homme, réunissant les deux natures en une seule personne.

ET HABITAVIT IN NOBIS. *Il a demeuré parmi nous.* Ce n'est point un songe, ou une vision que je vous annonce. Le Verbe éternel, & consubstantiel au Pere, s'est revêtu de notre nature, nous l'avons vû, nous l'avons oüi, nous lui avons parlé, il a demeuré parmi nous (c), C'est ce que le même Evangéliste nous dit clairement dans sa premiére Epître (d). *Nous vous annonçons la vie éternelle qui étoit dans le Pere dès le commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vû de nos yeux, ce que nos mains ont touché du Verbe de vie, &c.*

D'autres (e) l'entendent ainsi : Le Verbe s'est fait chair, *& a habité dans nous*; dans un corps matériel comme les nôtres, il s'est revêtu de notre nature. Il est devenu semblable à nous, mortel comme nous, mais toutefois sans péché, & sans concupiscence (f). Le Grec à la lettre (g) : *Il a tendu sa tente parmi nous*, ou, il a demeuré parmi nous, comme dans une tente; comme un étranger, & pour un peu de tems. Dans l'Ecriture on donne quelquefois au corps le nom de tente (h). *Velox est depositio tabernaculi hujus*, disoit saint Pierre en parlant de sa mort; cette tente doit bien-tôt être abattuë.

VIDIMUS GLORIAM EJUS, GLORIAM QUASI UNIGENITI A PATRE. *Nous avons vû sa gloire, comme du Fils unique du Pere.* Au milieu de ses humiliations, & malgré cet état obscur, où il s'étoit réduit par son Incarnation, nous l'avons vû environné de gloire; mais d'une gloire surnaturelle, & toute divine, & telle qu'il convenoit au Fils unique du Pere. Je ne parle pas des prodiges qui ont précédé, accompagné, & suivi sa naissance, parce que pour la plûpart ils ont été moins publics, & moins connus, & que nous autres Apôtres n'en avons pas été témoins; je parle des miracles qu'il a fait durant sa prédication, de celui de sa Transfiguration glorieuse (i), de celui qui arriva à son Baptême, & enfin de celui de sa Résurrection, & de son Ascension. Ce ne sont point-là des faits obscurs, incertains, éloignez; ils sont publics, & éclattans; ils ont eu pour spectateurs plusieurs personnes dignes de foi; ils se sont passez au milieu de la Judée, & je puis me citer moi-même pour témoin des plus extraordinaires, & des plus incroyables. Tout cela confirme ce qu'il a avancé, que le Verbe incarné étoit Dieu (k).

GLORIAM QUASI UNIGENITI. *Sa gloire comme du Fils unique du Pere.* Les Prophétes ont fait des miracles. Moyse, Samuël, Salomon, & plusieurs autres ont été comblez de gloire devant Dieu, & devant les hommes : mais leur gloire n'étoit pas *comme celle du Fils unique* (l) : leurs miracles n'étoient que pour prouver leur mission, & leur qualité de serviteurs du Très-Haut, & d'hommes de Dieu. Ils n'ont jamais prétendu à une autre gloire. Mais JESUS-CHRIST s'est déclaré Fils unique du Pere, Dieu de Dieu, un avec le Pere, égal à lui : & pour preuve que ce n'étoit point une usurpation (m), ni une qualité qui ne lui convînt pas : *Non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo*; il a fait une infinité de prodiges, pour le prouver. Dieu qui a horreur du mensonge, de l'orgueil, & de la présomption; qui est infiniment jaloux de sa gloire (n), & qui est intéressé à ne pas souffrir que la créature prenne le titre de Dieu, a favorisé JESUS-CHRIST dans le dessein qu'il a pris de se faire reconnoître en cette qualité; il l'a autorisé par ses miracles, & par une approbation éclattante. Il a fait entendre sa voix du haut du Ciel, & a ordonné à ses Apôtres, & à tout le monde de l'écouter (o). Il a déclaré expressément qu'il étoit son Fils bien-aimé : *Hic est Filius meus dilectus; ipsum audite.* JESUS-CHRIST est donc vraiment le Verbe du Pere, la lumiére, la vie, la vérité, vrai Dieu, avant comme après son Incarnation. Cela est sans replique.

Cette expression : *Gloriam quasi Unigeniti* : Sa gloire comme du Fils unique, ne doit pas s'entendre, comme si ce n'étoit pas réellement, & véritablement la gloire dûe au Fils unique; mais une gloire pareille à celle-là. La particule *quasi*, comme, ne marque pas-là une simple ressemblance; mais la vérité, & la certitude, ainsi que le remarquent tous les Interprétes (p). On a dans toutes les Langues de pareilles expressions. On dit par exemple, d'un Prince, qu'il parle en Roi; & d'un homme de bien, qu'il agit en homme juste; & d'un Prophéte, qu'il vit comme un vrai Prophéte. Tout cela ne diminue rien de la vérité de la chose; il l'augmente au contraire, & l'exagére en quelque sorte, par la comparaison que l'on fait de la personne dont on parle, à une autre de même qualité. Quoiqu'il soit impossible qu'il y ait plus d'un Fils de Dieu, & que la gloire du Verbe incarné ne puisse être mise en paralléle avec la gloire d'aucun autre; toutefois on en parle par comparaison, pour en donner une plus grande idée.

PLENUM GRATIÆ, ET VERITATIS (q). *Etant plein de grace, & de vérité.* On peut le rapporter à : *Nous l'avons vû plein de grace*; ou à ces mots : *Le Verbe s'est fait Chair, plein de grace, &c.* Cela ne change rien au sens. Le Fils de Dieu a été *plein de grace*; il a été agréable à Dieu, & nous a fait trouver graces à ses yeux. *Il a été plein de vérité*; il l'a prêchée, il nous l'a enseignée. En lui les promesses du Pere sont accomplies; en lui les Prophéties sont vérifiées. Il est le témoin fidéle, le vrai Messie. *Moyse*, comme il dit ici au verset 17. *nous a donné la Loi : mais* JESUS-CHRIST *nous a donné la grace, & la vérité.* C'est en cela que la Loi nouvelle différe de l'ancienne. La Loi ne rendoit pas l'homme agréable à Dieu; par elle-même elle ne donnoit pas la grace; elle ne conduisoit rien à sa perfection (r). C'étoit une Loi de rigueur, & de servitude. Elle formoit des esclaves (s), & non des enfans; elle n'étoit que provisionnelle, & pour un tems.

Mais J. C. nous donne la grace, & la miséricorde; il nous rend enfans de Dieu. La Loi promettoit le Médiateur; c'étoit une Loi de figures, & d'ombres (t) : J. C. nous a donné, & en lui nous avons la vérité, & la réalité; nous voyons en lui l'exécution des promesses, la fin des figures (u), la perfection de la Loi. J. C. est la source d'où nous tirons & la grace, & la vérité : *De plenitudine ejus omnes accepimus.* Samuël a été rempli de vérité (x);

---

(a) *Coloss.* II. 9.
(b) *Athanas. Dialog. de Trinit. Aug. & Philastr. de hæres. Vide Mald. hic.*
(c) *Aug. Tract.* 2.
(d) 1. *Joan.* I. 1. 2.
(e) *Hilar. lib.* XI. *de Trinit. Cyrill. Chrysost. Theophyl. Ambros. lib. de Incarnat. Domini. Sacram. c.* 6. *n.* 59.
(f) *Hebr.* IV. 15. *Tentatum per omnia pro similitudine absque peccato.*
(g) Καὶ ἐσκήνωσεν ἐν ἡμῖν. *Vide Bez. Erasm. Brug. Mald.*
(h) 2. *Petr.* I. 14. *Vide & Cor.* V. 14. 2. *Petr.* I. 13.
(i) *Vide Matt.* XVII. 1. *Luc.* IX. 28. 1. *Petr.* I. 17. 18.
(k) *Chrysost. Euthym. Grot. Mald.*
(l) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym.*
(m) *Philipp.* II. 6.
(n) *Isai.* XLII. 8.
(o) *Matth.* XVII. 5.
(p) *Aug. in Psal.* CXXV. *Ambr. in Psal.* CXVIII. *serm.* 18. *Chrysost. Theophyl. Euthym. Maldon. Vall. Erasm. Bez. Grot. Brug. Glass. alii passim.*
(q) *Græc.* Πλήρης χάριτος, καὶ ἀληθείας, *supple* λόγος. D'autres : Πλήρη χάριτος. *Plenum* à l'accusatif, gouverné par, *vidimus.* Voyez S. *Aug. Enchirid. lib.* 1. *c.* 36. *Hilar. l.* 1. *de Trinit. Fulg. non semel. Cantabrig. Syr. Æthiop.*
(r) *Heb.* VII. 19. *Nihil ad perfectum adduxit lex.*
(s) *Aug. Tract.* 3. *in Joan. n.* 11. 14. 16. *Vide* 2. *Cor.* III. 7. *Galat.* IV. 25.
(t) 1. *Cor.* X. 6. 11. *Vide Origen. & Theophyl. & Mald. & Grot. Ham.*
(u) *Rom.* XV. 8. *Coloss.* II. 17. *Heb.* X. 1.
(x) 1. *Reg.* III. 20.



Digitized by Google

15. *Joannes testimonium perhibet de ipso, & clamat, dicens: Hic erat, quem dixi: Qui post me venturus est, ante me factus est: quia prior me erat.*

16. *Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus, & gratiam pro gratia.*

15. Jean rend témoignage de lui, & il crie, en disant: Voici celui dont je vous disois: Celui qui doit venir après moi, est avant moi, parce qu'il est plus ancien que moi.

16. Et nous avons tous reçû de sa plénitude, & grace pour grace.

## COMMENTAIRE.

Marie a été saluée pleine de grace (*a*); on donne le même éloge à saint Etienne (*b*): mais il n'est dit d'aucun autre que du Fils de Dieu, qu'il est plein de grace, & de vérité (*c*); que nous avons reçû de sa plénitude; que c'est par lui qu'est faite la grace, & la vérité (*d*). Les autres Saints ont reçû les graces avec mesure; ils les tiennent d'ailleurs: J. C. en est rempli; il les a de lui-même; il en est la source, & le distributeur.

Dans l'ancien Testament, *la miséricorde, & la vérité* (*e*), qui sont équivalentes à *la grace, & à la vérité*, se rencontrent très-souvent pour marquer la bonté dont Dieu nous prévient, les faveurs qu'il nous fait, & la fidélité qu'il a à exécuter ses promesses. *Faites avec moi miséricorde, & vérité*, signifie: Regardez-moi de bon œil, accordez-moi vôtre protection, & exécutez envers moi la promesse que vous m'avez faite de me secourir: *Ne retirez point de moi votre miséricorde, & votre vérité:* Ne me traitez point dans votre colére, & ne révoquez point la parole que vous m'avez donnée de me protéger, lorsque j'aurois recours à vous. Ici la grace & la vérité marquent la miséricorde dont Dieu a usé envers nous, en nous donnant son Fils.

℣. 15. JOANNES TESTIMONIUM PERHIBET DE IPSO. *Jean rend témoignage de lui, en disant: Celui qui doit venir après moi, est avant moi; parce qu'il est plus ancien que moi.* Jean-Baptiste étant envoyé pour prêcher la pénitence, & pour préparer les voyes au Messie, commença par lui rendre témoignage, en disant aux Juifs que le Royaume des Cieux étoit proche (*f*); qu'au milieu d'eux étoit celui qu'ils attendoient depuis si longtems (*g*); que pour lui il n'étoit que la voix qui annonçoit sa venue (*h*); que celui qui devoit paroître après lui, étoit plus grand que lui: Pour lui, disoit-il, il est l'Epoux, & je ne suis que l'ami de l'Epoux (*i*); il est le Maître, je ne suis que le serviteur; il est fait avant moi, il est éternel, il est au-dessus de moi, & je ne suis pas digne de porter ses souliers (*k*).

Voilà le témoignage que Jean rendoit à JESUS-CHRIST dans le désert du Jourdain; c'est ce qu'il disoit de lui en sa présence, comme en son absence. Il en parla d'abord comme de celui qui devoit venir, & qui devoit se manifester après lui. Il ne le connoissoit pas de visage; il ne l'avoit jamais vû: mais lorsqu'il l'apperçut, & que JESUS vint dans la foule pour se faire baptiser, alors Jean le reconnut, il éleva sa voix, & déclara au peuple: Voilà celui dont je vous ai parlé, qui est fait avant moi, & qui est infiniment au-dessus de moi: *Ante me factus est* (*l*). Ces mots: Il est avant moi, peuvent marquer ou l'éternité du Verbe (*m*), qui étoit dans Dieu au commencement; ou sa supériorité, sa Divinité, sa Dignité de Verbe, & de Fils de Dieu, de Messie, & de Désiré de toutes les nations. Plusieurs Peres (*n*) le prennent en ce dernier sens. Saint Ambroise: *Prior me erat, aeternitatis est; ante me factus, honoris.*

QUIA PRIOR ME ERAT (*o*). *Parce qu'il étoit avant moi.* Ceci s'explique d'une priorité de tems (*p*), ou d'une prééminence de dignité (*q*). Il subsistoit avant moi; il étoit dans le Pere de toute éternité, au lieu que je suis fait dans le tems. Ou, il étoit au-dessus de moi par sa dignité, par son excellence. Il étoit Dieu, & je ne suis que sa créature; il étoit mon Maître, & je ne suis que son serviteur; il est le Libérateur d'Israël, & je ne suis que la voix qui crie, & qui annonce sa venue.

℣. 16. DE PLENITUDINE EJUS OMNES ACCEPIMUS. *Nous avons tous reçû de sa plénitude.* Quelques Anciens (*r*) attribuent ces paroles à Jean-Baptiste, comme une continuation de ce qu'il dit dans le verset précédent. Mais la plûpart (*s*) l'expliquent comme étant de l'Evangéliste: après avoir parlé de la grace, & de la vérité dont le Verbe fait chair a été rempli, il ajoûte que c'est de sa plénitude que nous avons reçû tout ce que nous avons de grace, de lumiére, de connoissance; il nous en a communiqué autant qu'il a jugé à propos; il nous en a donné par mesure (*t*): mais il s'en est réservé la plénitude (*u*); le Pere lui a donné tout en main, car c'est JESUS-CHRIST *qui est le Chef du corps de l'Eglise*, comme dit saint Paul (*x*); *il est le principe, & le premier né d'entre les morts, afin qu'il soit le premier en tout, parce qu'il a plû au Pere, que toute plénitude résidât en lui, & de reconcilier toutes choses par lui, & en lui-même; en lui réside la plénitude de la Divinité* (*y*). C'est lui qui est Auteur, & de notre foi, & de notre justification, & de notre adoption, de notre gloire; il nous a mérité tout cela par son sang; c'est à nous aidez de la grace, à coopérer à sa vocation, à suivre ses attraits, à seconder ses desseins, à nous rendre dignes de ses promesses, à assûrer notre élection par nos bonnes œuvres (*z*). Il invite tout le monde à venir à lui: La porte de la foi est ouverte à toutes les nations. *De plenitudine ejus omnes accepimus.*

Saint Irénée (*aa*) croit que l'Evangéliste en cet endroit avoit en vûë de réfuter l'erreur de Cérinthe, & des Nicolaïtes, qui enseignoient, de même que les Valentiniens firent dans la suite, que leur *pleróma*, ou plénitude, avoit produit toutes choses, & le CHRIST lui-même, avec le Saint Esprit (*bb*). Pour ruiner ce systéme ridicule, S. Jean remarque ici que JESUS-CHRIST est de toute éternité, subsistant dans le sein du Pere, Dieu comme lui; qu'il s'est in-

(a) *Luc.* I. 28.
(b) *Act.* VI. 8.
(c) *Joann.* III. 34.
(d) *Ephes.* IV. 3.
(e) *Vide Psal.* XXIV. 10. XXXV. 6. XXXIX. 12. CXXXVII. 2. *Osée* II. 19. *alibi.*
(f) *Matt.* III. 2.
(g) *Joan.* I. 26.
(h) *Marc.* I. 3. *Luc.* III. 4. *Joan.* I. 23.
(i) *Joan.* III. 29.
(k) *Matt.* III. 11.
(l) Ἔμπροσθέν μου γέγονε.
(m) *Quid. apud Chrysost. Epiph. Val. Vatab. Drus.*
(n) *Chrysost. hic. Aug. Tract.* 3. *in Joan. Ambros. lib.* 3. *de fide, cap.* 5. *Gregor. homil.* 7. *in Evang. Beda. Theophyl. Euthym. Rupert. Vide & Mald. & Grot. & Ludov. de Dieu, &c.*
(o) Ὅτι πρῶτός μου ἦν.
(p) *Ita Pers. Arab. Epiph. Aug. Tract.* 3. *Chrysost. homil.* 11. *Gregor. homil.* 7. *Beda. Theophyl. Euthym. Rupert.*
(q) *Vide Mald. Pagn. Mont. Bez. Syr. Grot. Erasm. alios plures.*
(r) *Origen. Athanas. de Incarnat. August. hic. Theophyl. Rupert.*
(s) *Mald. Ligfoot. Erasm. alii passim. Vide Chrysost. homil,* 13. *& Cyrill. hic, &c.*
(t) *Ephes.* IV. 7. *Secundum mensuram donationis Christi.*
(u) *Joan.* III. 34. *Quem enim misit Deus, verba Dei loquitur; non enim ad mensuram dat Deus Spiritum. Pater diligit Filium, & omnia dedit in manu ejus.*
(x) *Coloss.* I. 18. 19.
(y) *Coloss.* II. 9.
(z) 2. *Petr.* I. 10.
(aa) *Iren. lib.* 3. *c.* 11.
(bb) *Vide Iren. lib.* 1. *c.* 1. *Tertull. adversf. Valentin. c.* 7. 8. 9. *&c.*

17. *Quia Lex per Moysen data est, gratia, & veritas per Jesum Christum facta est.*

18. *Deum nemo vidit unquam : unigenitus Filius, qui est in sinu Patris, ipse enarravit.*

17. Car la Loi a été donnée par Moyse, mais la grace, & la vérité a été apportée par JESUS-CHRIST.

18. Nul n'a jamais vû Dieu : le Fils unique qui est dans le sein du Pere, est celui qui en a donné la connoissance.

## COMMENTAIRE.

carné dans le tems, & que c'est de son *plerôma*, de sa plénitude, que nous avons reçû tout ce que Dieu nous a donné de graces, & de lumiéres.

ET GRATIAM PRO GRATIA. *Et grace pour grace.* Avant la venuë de JESUS-CHRIST dans le monde, tous les hommes avoient la lumiére naturelle. Les Grecs avoient la Philosophie ; les Juifs avoient la Loi, & les Prophétes. Tout celà étoit une pure faveur de Dieu, Auteur de tous biens. Mais depuis que le Verbe s'est fait Chair, Dieu a fait une nouvelle distribution de ses graces ; il nous a donné les lumiéres de la foi, il a fait annoncer l'Evangile du salut à tous les hommes, il a invité toutes les nations à la foi, & à la connoissance de la vérité. Ainsi il nous a donné une grace pour une autre grace : *Gratiam pro gratia.* Mais la seconde est infiniment plus grande, plus excellente, & plus abondante que la premiére. Le verset suivant insinuë que l'Evangéliste veut principalement désigner la Loi par la premiére grace, & l'Evangile par la seconde (*a*). *La Loi a été donnée par Moyse*, dit-il ; *mais la grace, & la vérité a été apportée par* JESUS-CHRIST. Comparez Rom. I. 17. *Ex fide in fidem.* Les Juifs sont conduits *de foi en foi* ; de la foi en Dieu, & à Moyse, en la foi Chrétienne annoncée par JESUS-CHRIST.

D'autres (*b*) l'entendent ainsi : Le Fils de Dieu nous a donné la grace de l'Evangile, pour une autre grace ; c'est-à-dire, à condition que nous l'en aimions, & que nous lui en rendions nos actions de graces. Il demande au moins notre reconnoissance pour un si grand bienfait, & si gratuit. C'est tout ce qu'il peut attendre de nous. Grotius revient à peu près au même, lorsqu'il traduit : Nous avons tout reçû de sa plénitude, & par pure grace ; il nous a comblez de ses biens par une bonté toute gratuite. Ligfoot : Il nous a donné cette grace, afin que nous la communiquions aux autres. Grace pour grace.

Saint Augustin (*c*), S. Bernard (*d*), Béde le Vénérable (*e*) croyent que l'Evangéliste veut marquer ici la grace justifiante, qui nous sauve par la foi, & la charité ; & la gloire qu'elle nous procure. La grace qui nous justifie, est la premiére ; la gloire dont Dieu couronne sa grace, & ses dons, est la seconde : *Gratiam pro gratia.* Il nous donne la derniére, comme récompense de la premiere : *Si enim fides gratia est, & vita æterna quasi merces est fidei*, dit Saint Augustin, *vita æterna gratia est pro gratia.*

Maldonat (*f*), & quelques autres après lui : Il nous a donné ses graces d'une maniere inégale ; aux uns une grace, & aux autres une autre ; aux uns plus, aux autres moins (*g*), selon la mesure qu'il a jugé à propos de garder dans leur distribution. D'autres (*h*) : *Il nous a donné grace sur grace* ; une très-grande abondance de graces, il nous a comblez de biens ; il a répandu sur nous une effusion de toutes sortes de faveurs. On peut choisir parmi ces diverses explications. Celle qui l'entend de la grace de l'Evangile, opposée à celle de la Loi, nous paroît la plus naturelle, à cause de ce qui suit.

℣. 17. LEX PER MOYSEN DATA EST. *La Loi a été donnée par Moyse : mais la grace, & la vérité a été apportée par* JESUS-CHRIST. Que les Juifs ne se vantent point de la Loi qui leur a été donnée. Depuis la venuë de JESUS-CHRIST, la Loi cérémonielle ne sert plus à rien. La Loi de Moyse étoit rigueur, & figure ; la Religion Chrétienne est grace, & vérité (*i*). La Loi n'a été donnée que par un simple homme ; la grace, & la vérité est apportée par le Fils de Dieu (*k*). Moyse promettoit simplement, ce qui a été accompli par J. C. Jusqu'ici l'Evangéliste n'a désigné le Sauveur que sous le nom de Verbe, de Lumiére, de Dieu ; ici il le marque par son propre nom de J. C. Par lui nous recevons *la grace*, ou la miséricorde, qui nous prévient ; & *la vérité*, ou les effets de la fidélité de Dieu dans l'exécution de ses promesses. J. C. est le terme, & la fin des prophéties, & des figures de l'ancien Testament.

℣. 18. DEUM NEMO VIDIT UMQUAM. *Nul n'a jamais vû Dieu.* Les Juifs vantoient leur Loi ; S. Jean vient de leur montrer qu'elle n'étoit ni grace, ni vérité ; qu'elle n'étoit que rigueur, & figure. Ils se vantoient que Moyse avoit vû Dieu face à face, & ils citoient certains Textes, qui sembloient les favoriser (*l*) ; S. Jean soûtient ici que nul homme n'a jamais vû Dieu, & par conséquent, que Moyse n'a point eu cet avantage ; qu'il n'y a que le Verbe du Pere, que J. C. Fils de Dieu, *qui en ait donné la connoissance aux hommes.* Autre prérogative qui reléve infiniment le Sauveur au-dessus du Législateur des Juifs.

C'est donc en vain que les Juifs nous disent : A quoi sert l'Evangile de J. C. ? La Loi de Moyse ne suffisoit-elle pas ? *Nous savons que le Seigneur a parlé à Moyse* (*m*) ; *mais nous ne savons qui est* JESUS. Nous savons que la Loi que Moyse nous a donnée, vient de Dieu ; nous n'avons pas la même assûrance de l'Evangile de J. C. L'Evangéliste leur répond : J. C. est le Fils de Dieu, le Verbe du Pere, de la plénitude duquel tous les hommes, tous les Prophétes, tous les Saints ont reçû ce qui les a distinguez. Si Moyse a donné la Loi de sévérite, & de figure, J. C. a donné la Loi de grace, & de vérité. Si Moyse a parlé à Dieu, ce n'est que par la médiation du Verbe ; Dieu ne s'est découvert à lui que par son Fils : *Car personne n'a jamais vû Dieu ; c'est le Fils unique du Pere qui en a donné la connoissance* à Moyse, & aux autres Prophétes. C'est le sentiment de la plûpart des anciens Peres (*n*), que les apparitions de l'ancien Testament se sont faites par le Fils de Dieu.

UNIGENITUS FILIUS, QUI EST IN SINU PATRIS. *Le Fils unique, qui est dans le sein du Pere.* JESUS-CHRIST est nommé le Fils unique, le Fils bien-aimé, pour exclure toute idée d'adoption (*o*), & pour marquer l'amour, & la tendresse du Pere pour son Fils bien-aimé. Il est *dans le sein du Pere*, pour désigner sa consubstantia-

(a) *Ita Chrysost. Cyrill. Leont. Theophyl. Euthym. Rupert. & Aug. in Psal.* 81.
(b) *Cleric. Animadvers. in hunc loc. Vide & Grot. hic.*
(c) *Aug. hic. & lib. de corrept. & gr. cap* 13. *& lib. de gratia, & lib. arb. c.* 8. *&c.*
(d) *Bernard. serm.* 5. *de Assumpt.*
(e) *Beda in hunc loc.*
(f) *Mald. hic.*
(g) 1. *Cor.* VII. 7.
(h) *Camer. Piscat. Gatak. Dunaus, Muscul. alii. Vide & Mald. & Brug.*
(i) *Chrysost. Cyrill. Beda. Theophyl. &c. Heb.* X. 1.
(k) *Vide Aug. Tract.* 3. *in Joan. & Hebr.* VII. 19. VIII. 6. IX. 15.
(l) *Num.* XII. 8. *Ore enim ad os loquor ei ; & palam, & non per ænigmata, & figuras Deum videt.* Voyez aussi *Genes.* XXXII. 30. *Isai.* VI. 1. *Ezech.* I. 1. X. 1. *Dan.* VII. 9.
(m) *Joan.* IX. 29.
(n) *Iren. lib.* 4. *contra hæres. cap.* 26. *Justin. Dialog. cum Tryphone. Tertull. contra Judæos. Basil. lib.* 2. *&* 4. *contra Eunomium. Hilar. lib.* 4. *&* 5. *de Trinit. Theodoret. qu.* 5. *in Exod. Aug. l.* 2. *de Trinit. c.* 13. *& serm.* 6. *& serm.* 7. *de scriptur. vet. & nov. Test. &c.*
(o) *Hilar. lib.* 6. *de Trinit.*



Digitized by Google

*19. Et hoc est testimonium Joannis, quando miserunt Judæi ab Jerosolymis Sacerdotes, & Levitas ad eum, ut interrogarent eum: Tu quis es?*

*20. Et confessus est, & non negavit: & confessus est: Quia non sum ego Christus.*

*21. Et interrogaverunt eum: Quid ergo? Elias es tu? Et dixit: Non sum. Propheta es tu? Et respondit: Non.*

19. Or voici le témoignage que rendit Jean, lorsque les Juifs envoyérent de Jérusalem des Prêtres, & des Lévites, pour lui demander: Qui êtes-vous?

20. Car il confessa, & il ne le nia pas: il confessa qu'il n'étoit point le CHRIST.

21. Ils lui demandérent: Quoi donc? Etes-vous Elie? Et il leur dit: Je ne le suis point. Etes-vous Prophéte, *ajoûtérent-ils?* Et il leur répondit: Non.

## COMMENTAIRE.

lité, son union parfaite (*a*). Ce Fils *nous a donné la connoissance de son Pere*; lui seul le connoît parfaitement, il étoit seul capable de nous le faire connoître (*b*). *Auparavant Dieu nous parloit en différentes maniéres par la bouche des Prophétes; mais enfin en ces derniers tems, il nous a parlé par son Fils* (*c*). Nul autre que le Fils ne pénétroit les mystéres, les desseins, les volontez du Pere; nul autre ne pouvoit nous les découvrir. La Loi, & les Prophétes n'ont fait que bégayer, comparez aux paroles de J. C. dans l'Evangile (*d*).

℣. 19. ET HOC EST TESTIMONIUM JOANNIS. *Voici le témoignage que Jean rendit à* J. C. Jean-Baptiste a déja rendu témoignage à J. C. ci-devant, ℣. 15. *Voici celui dont je vous disois: Celui qui doit venir après moi, est avant moi; parce qu'il est plus ancien que moi.* C'est ce que S. Jean disoit de J. C. lorsqu'il le vit venir au Baptême. Mais voici un autre témoignage qu'il lui rendit dans une autre occasion; & quelque tems après, lorsque les Prêtres, & les Lévites lui députérent quelques-uns de leur Corps, pour lui demander s'il n'étoit pas le Christ. Cette députation se fit peu de tems après le baptême de J. C. S. Jean avoit alors quitté le desert du Jourdain, près de Jéricho, où le Sauveur avoit été baptisé, & il s'étoit retiré à Béthanie, au-delà du Jourdain, lorsque les Deputez arrivérent. Voyez les versets 25. & 28. Il étoit important de relever le témoignage que S. Jean-Baptiste avoit rendu au Sauveur; parce que ce saint Précurseur étoit dans une estime universelle parmi les Juifs, & que son témoignage ne pouvoit être suspect aux Prêtres, puisqu'il étoit de la race Sacerdotale. On croit que ce fut le grand Sanhédrin qui fit cette députation (*e*); parce qu'à lui appartenoit la connoissance de ce qui regarde les Prophétes, & leur mission. On remarque que quand *Bar-cokeba* parut, on lui fit une pareille députation, pour lui demander ce qu'il étoit.

TU QUIS ES? *Qui êtes-vous?* Etes-vous le Christ? Etes-vous Prophéte? Etes vous le Précurseur du Messie? La vie merveilleuse de S. Jean, les miracles qui avoient éclatté à sa naissance, la fonction de Prédicateur qu'il exerçoit, la venuë du Royaume de Dieu qu'il annonçoit, la qualité de voix de celui qui crie dans le désert, qu'il prenoit; tout cela faisoit croire à plusieurs qu'il pourroit bien être le Messie (*f*). J. C. n'avoit pas encore paru; il n'avoit pas encore de Disciples, il n'avoit fait aucun miracle. Les tems marquez pour la venuë du Messie, étoient expirez; toute la nation étoit dans l'attente du Libérateur; Jean paroît avec un éclat, & une réputation extraordinaires; il étoit naturel qu'on le prît pour celui qu'on attendoit (*g*): *Tu qui es*? Etes-vous le Messie?

℣. 20. ET CONFESSUS EST, ET NON NEGAVIT, &c. *Il confessa, & il ne le nia point; & il confessa qu'il n'étoit point le Christ.* Il rendit constamment témoignage à la vérité; il déclara hautement, *confessus est*, ou *professus est*, qu'il n'étoit pas le Christ. *Il ne nia point* ce qu'il étoit; il reconnut qu'il n'étoit que le serviteur de celui dont on lui parloit. Il ne biaisa point dans sa confession; il répondit toûjours sans hésiter, qu'il n'étoit pas le Messie. Tout cela marque l'humilité du Précurseur, & donne un très-grands poids à son témoignage. Sans se laisser éblouïr ni par la qualité de ceux qui lui parloient, ni par l'autorité du Sanhédrin, qui envoyoit ces députez; sans se laisser flatter par le nom de Christ qu'on lui déferoit, il persista à dire qu'il n'étoit que *la voix de celui qui crie dans le désert: Préparez la voie du Seigneur.*

℣. 21. ELIAS ES TU? *Etes-vous Elie? Et il répondit: Je ne le suis point.* Les Juifs sçavoient qu'Elie avoit été transporté hors du monde (*h*), & qu'il devoit venir *avant le grand jour du Seigneur*, suivant la prophétie de Malachie (*i*), *pour réconcilier les peres avec leurs enfans, & les enfans avec leurs peres.* La vie que menoit saint Jean dans le désert, étoit fort approchante de celle qu'avoit menée Elie. Ses habits, son austérité, son zéle, retraçoient admirablement les caractéres du grand Elie. Saint Jean disoit hautement que le Royaume de Dieu étoit proche, ou qu'il étoit arrivé (*k*). Cela fit naître aux Prêtres le soupçon que saint Jean pourroit bien être Elie revenu dans le monde; ou du moins que l'ame d'Elie étoit passée dans son corps: Car les Pharisiens, du nombre desquels étoient ces députez (*l*), croyoient que les ames des gens de bien entroient quelquefois dans d'autres corps (*m*). Ils tenoient en particulier que l'ame de Phinées, celle d'Elie, celle de David, avoient successivement animez différens personages.

Saint Jean répond qu'il n'est point Elie; & toutefois J. C. dans une autre occasion, déclare quece saint Homme étoit Elie: Car les Apôtres lui ayant dit qu'il falloit qu'Elie vînt avant la manifestation du Royaume de Dieu, il leur répondit (*n*): *Je vous assure qu'Elie est deja venu, & ils ne l'ont point connu; mais ils l'ont traité comme ils ont voulu.* Saint Jean étoit donc Elie en esprit, en zéle, en mérite; il en faisoit les fonctions; il représentoit sa personne; mais ce n'étoit point lui réellement. La venuë d'Elie en personne est réservée pour le second avénement du Fils de Dieu, lorsqu'il paroîtra de nouveau à la fin du monde, pour juger les vivans & les morts.

PROPHETA ES TU? *Etes-vous Prophéte? Et il répondit: Non.* Ou plûtôt (*o*): *Etes-vous le Prophéte* que nous attendons; ce grand Prophéte, ce Prophéte par excellence promis par Moyse (*p*)? Il répond: *Je ne le suis pas*: Je ne suis pas le Messie, & je ne suis pas non plus un simple Prophéte, comme les autres qui ont annoncé la venuë du Messie; je suis *plus que Prophéte* (*q*), puisque je le montre, je l'annonce, je le désigne qui vit, & qui converse parmi vous.

(a) *Chrysost. homil.* 14. *Cyrill. hic Aug. Tract. in Joan. Beda, Theophyl. Euthym.*

(b) *Chrysost. homil.* 14. *Victorin. lib.* 1. *adversus Arium. Beda hic.*

(c) *Heb.* I. I.

(d) *Vide Iren. lib.* 4. *c.* 37. & *Grot. hic.* & *Bernard. serm.* 1. *in Cantic.*

(e) *Grot. Brug. Ligfoot. Hamm.*

(f) *Luc.* III. 15. 16.

(g) *Vide Origen. Chrysost. homil.* 15. *Theophyl. Euthym. Ammonius, alii.*

(h) 4. *Reg.* II. II.

(i) *Malac.* IV. 5.

(k) *Matt.* III. I. 2.

(l) *Infra* ℣. 24. *Et qui missi fuerant, erant ex Pharisæis.*

(m) *Vide Joseph de bello, l.* 2. *c.* 8. *p.* 788. & *l.* 18. *Antiq. c.* 2.

(n) *Matt.* XVII. 10. 11. 12. *Marc.* IX. 10. 11.

(o) Ὁ προφήτης εἶ σύ; *Vide Origen. hic. t.* 6. & *Chrysost. homil.* 14. *Cyrill. alii.*

(p) *Vide Deut.* XVIII. 15.

(q) *Matt.* XI. 9. *Vide Aug. Tract.* 4. *Gregor. homil.* 7. *Rupert. Mald. hic.*

℣. 22.

22. *Dixerunt ergo ei: Quis es, ut responsum demus his, qui miserunt nos? Quid dicis de teipso?*

23. *Ait: Ego vox clamantis in deserto: Dirigite viam Domini, sicut dixit Isaïas Propheta.*

24. *Et qui missi fuerant, erant ex Pharisaïs.*

25. *Et interrogaverunt eum, & dixerunt ei: Quid ergo baptizas, si tu non es Christus, neque Elias, neque Propheta?*

26. *Respondit eis Joannes, dicens: Ego baptizo in aqua: medius autem vestrûm stetit, quem vos nescitis.*

27. *Ipse est, qui post me venturus est, qui ante me factus est: cujus ego non sum dignus ut solvam ejus corrigiam calceamenti.*

28. *Hæc in Bethania facta sunt trans Jordanem, ubi erat Joannes baptizans.*

22. Ils lui dirent donc: *Mais* qui êtes-vous, afin que nous rendions réponse à ceux qui nous ont envoyez? Que dites-vous de vous-même?

23. Je suis, leur dit-il, la voix de celui qui crie dans le désert: Rendez droite la voie du Seigneur, comme a dit le Prophéte Isaïe.

24. Or ceux qu'on lui avoit envoyez, étoient des Pharisiens.

25. Ils lui firent *encore* une *nouvelle* demande, & lui dirent: Pourquoi donc baptisez-vous, si vous n'êtes ni le CHRIST, ni Elie, ni Prophéte?

26. Jean leur répondit de cette sorte: Pour moi, je baptise dans l'eau: mais il y en a un au milieu de vous, que vous ne connoissez pas.

27. C'est lui qui doit venir après moi, qui m'a été préféré; & je ne suis pas digne de dénoüer les cordons de ses souliers.

28. Ceci se passa à Béthanie, au-delà du Jourdain, où Jean baptisoit.

## COMMENTAIRE.

℣. 22. QUID ERGO, UT RESPONSUM DEMUS? *Qui êtes-vous donc, afin que nous rendions réponse à ceux qui nous ont envoyez?* Ils veulent tirer de lui une réponse positive. Si vous n'êtes ni le Messie, ni Elie, ni un Prophéte, dites-nous donc en quelle qualité vous venez faire ce que vous faites; prêcher, enseigner, baptiser, dire publiquement que le Royaume des Cieux est venu? Quel est votre caractére? Quelle est votre mission? Car si vous n'avez ni mission, ni caractére, vous êtes un imposteur; & si vous avez l'un ou l'autre, dites-nous qui vous a envoyé, & en quelle qualité vous êtes venu?

℣. 23. EGO VOX CLAMANTIS IN DESERTO. *Je suis la voix de celui qui crie dans le désert: Rendez droite la voie du Seigneur.* S. Jean ne pouvoit parler de lui-même avec plus de modestie. Je suis cette voix dont parle le Prophéte Isaïe (*a*), laquelle se fait entendre dans le désert, & qui crie: Préparez la voie au Seigneur, qui raméne son peuple de la captivité de Babylone. Ce retour de la captivité étoit, comme on l'a souvent remarqué, l'image de la rédemption du genre humain. Le Seigneur à la tête de son peuple, figuroit JESUS-CHRIST, Chef & Auteur de l'Eglise Chrétienne délivrée de l'esclavage du péché & du démon. Saint Jean étoit chargé de préparer les voies au Messie, & de disposer les cœurs & les esprits à le recevoir. Il les y dispose par le témoignage avantageux qu'il lui rend, par la pénitence qu'il prêche, par le baptême qu'il donne.

℣. 24. ERANT EX PHARISÆIS. *Ils étoient du nombre des Pharisiens.* Ils étoient de la race des Prêtres & des Lévites (*b*); mais ils étoient de la Secte des Pharisiens, qui étoit la plus puissante & la plus considérable d'entre celles qui partageoient les Juifs de ce tems-là. Il y en avoit un grand nombre dans le Sanhédrin.

℣. 25. QUARE ERGO BAPTIZAS, SI TU NON ES CHRISTUS? &c. *Pourquoi donc baptisez-vous, si vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni Prophéte?* C'étoit apparemment une tradition des Pharisiens, qu'il n'y avoit que le Christ, ou Elie, ou un Prophéte, qui eût droit de baptiser solennellement, pour disposer les peuples à la pénitence (*c*). Les Prophétes (*d*) avoient prédit un renouvellement général, une purification universelle au tems du Messie. Le baptême de saint Jean n'étoit ni ordonné par la Loi, ni par la tradition. Les Prêtres en concluoient, que ce devoit donc être le baptême préparatoire à la venuë du Messie.

℣. 26. EGO BAPTIZO IN AQUA. MEDIUS AUTEM VESTRUM STETIT. *Pour moi, je baptise dans l'eau. Mais il y en a un au milieu de vous, que vous ne connoissez point.* C'est celui là que vous devriez chercher. C'est lui qui est le grand Prophéte, & le Messie. Je baptise dans l'eau, pour disposer le peuple à recevoir la rémission de ses péchez: Mais pour lui il baptise par le S. Esprit, & par le feu (*e*). C'est lui dont je dois moi-même rechercher le baptême (*f*); *Ego à te debeo baptizari.* Saint Jean ne dit pas tout cela dans cette occasion aux députez du Sanhédrin: mais il l'avoit dit auparavant devant tout le peuple. JESUS-CHRIST n'étoit pas alors présent: mais le Précurseur l'avoit assez désigné une autre fois; & il lui rendit témoignage encore le lendemain (*g*). Il ne tenoit qu'à ces députez de s'informer qui étoit donc celui dont il vouloit parler. S'ils avoient autant insisté pour le connoître, que la chose le méritoit, il ne le leur auroit pas caché. Ils avoient peut-être dès lors conçû de la jalousie contre Jean-Baptiste; & ils vinrent autant pour lui tendre des piéges, que pour satisfaire leur curiosité. Ils ne paroissent pas avoir eu une fort grande envie de connoître sincérement le Messie.

℣. 27. POST ME VENTURUS EST. *Il doit venir après moi, &c.* Voyez ci-devant le ℣. 15. Jean-Baptiste répéte le témoignage qu'il avoit rendu à JESUS-CHRIST. Il reconnoît la supériorité, la Divinité de ce divin Libérateur.

℣. 28. HÆC IN BETHANIA FACTA SUNT. *Ceci se passa à Béthanie, au-delà du Jourdain, où Jean baptisoit.* Les Exemplaires Grecs varient sur cet endroit. Les uns lisent *Bethania*, & les autres *Bethabara*; & les Interprétes sont partagez sur la leçon qui doit être préférée. Il semble que la plûpart des Manuscrits lisent *Bethania.* Origénes avouë que de son tems c'étoit la leçon la plus commune, & qu'elle étoit presque dans tous les Exem-

(*a*) *Isai.* XL. 3.
(*b*) *Supr.* ℣. 19.
(*c*) *Vide Euthym. & Grot. Mald. hîc.*
(*d*) *Ezech.* XXXVI. 25. 26. XXVII. 1. 2. *Zach.* XIII. 1. 2. XIV. 8. *Joël.* II. 28. 29.
(*e*) *Luc.* III. 16.
(*f*) *Matth.* III. 14.
(*g*) *Infrà* ℣. 29.

29. *Altera die vidit Joannes Jesum venientem ad se, & ait: Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.*

30. *Hic est, de quo dixi: Post me venit vir, qui ante me factus est: quia prior me erat.*

31. *Et ego nesciebam eum, sed ut manifestetur in Israël, propterea veni ego in aqua baptizans.*

29. Le lendemain Jean vid Jesus qui venoit à lui, & il dit: Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte le péché du monde.

30. C'est celui-là même de qui j'ai dit: Il vient après moi un homme, qui m'a été préféré, parce qu'il étoit avant moi.

31. Pour moi, je ne le connoissois pas; mais je suis venu baptiser dans l'eau, afin qu'il soit connu dans Israël.

## COMMENTAIRE.

Phires. On la voit dans quantité de bonnes impressions Grecques du nouveau Testament (a). Le Syriaque, l'Arabe, le Persan, le Cophte, Héracléon, Euthyme, lisent *Bethania*.

Toutefois Origénes (b), saint Chrysostome (c), Théophylacte, Suidas, qui ont remarqué cette variété de Leçons, se sont déterminez pour *Bethabara*. Et Origénes dit expressément, qu'étant allé exprès sur les lieux pour sçavoir plus exactement la Géographie des endroits fréquentez par notre Sauveur, par ses Apôtres, & par ses Prophétes, il y avoit appris que Béthanie étoit une bourgade à quinze stades de Jérusalem, où le Sauveur alloit souvent chez Lazare, & ses sœurs Marthe & Marie; que ce lieu est éloigné du Jourdain de plus de cent quatre-vingt stades (d); qu'il n'y en a aucun de même nom sur ce fleuve; mais qu'on y montre les ruines d'une bourgade nommée *Bethara*, où l'on tient que Jean baptisoit.

Voilà ce que dit Origénes sur cela. Mais il n'y a pas de faute dans son Texte, où on lit *Bethara*, je crains qu'il n'ait pris pour *Bethabara*, un autre lieu nommé *Béthara*, ou *Betharan*, connu dans les Nombres, XXXII. 36. & Josué, XIII. 27. où l'on bâtit dans la suite la ville de *Livias*. *Betharan* étoit à deux ou trois lieuës du Jourdain, & étoit fort différente de *Bethabara*, selon Eusébe & saint Jérôme (e). Ces Peres (f) ne font aucune mention de *Béthanie* au-delà du Jourdain. Mais ils y mettent *Bethabara*, comme le lieu où saint Jean baptisoit, & où plusieurs fidéles encore de leur tems, avoient la dévotion de recevoir le Sacrement de Baptême. Ce lieu devoit être à trois ou quatre lieuës, au nord de Bétharan, sur le Jourdain.

Ceux qui soûtiennent la Leçon de la Vulgate (g), & qui lisent ici *Bethania*, avouënt qu'on ne connoît aucune ville du nom de Béthanie au-delà du Jourdain. Mais combien d'autres lieux sont inconnus dans l'ancienne, comme dans la nouvelle Géographie? De plus, le nom de Béthanie peut venir de l'Hébreu, ou du Syriaque *Beth-aniah* (h), qui signifie la maison du bateau, apparemment parce qu'il y avoit là une barque, ou une nasselle, sur laquelle on passoit le Jourdain. Le mot Hébreu *Bethabara* (i), signifie aussi la maison du passage. Enfin, on peut prendre *Bethania*, comme s'il y avoit *Bethanea*, ou *Bathanea*, la *Bathanée*, qui est l'ancien pays de *Basan*, qui se met quelquefois pour une grande partie du pays de delà le Jourdain (k). Mais il faut convenir que la Leçon de *Bethabara*, qui se lit dans la plûpart de nos Editions, paroît la meilleure. Grotius croit que c'est là où les Israëlites passérent le Jourdain, & que delà lui est venu le nom de Maison de passage. Ligfoot met Bethabara près de Scythopolis, où l'on passoit aussi le Jourdain.

℣. 29. ALTERA DIE (l). *Le lendemain Jean vit* JESUS *qui venoit à lui.* Le lendemain du jour du retour des deputez de Jérusalem, JESUS revint du désert, où il avoit passé quarante jours & quarante nuits dans le jeûne, & il se rendit près de Jean-Baptiste, pour choisir quelques Disciples, & pour se mettre en état de commencer sa mission.

ECCE AGNUS DEI. *Voici l'Agneau de Dieu; voici celui qui ôte les péchez du monde.* Voilà une maniére de parler bien extraordinaire. Vous êtes l'Agneau de Dieu; c'est vous qui ôtez les péchez du monde. Jean vouloit marquer par là la mort de JESUS-CHRIST, & l'expiation qu'il devoit faire des péchez du monde (m). Les Prophétes avoient désigné le Messie sous le nom d'un Agneau plein de douceur, qui se laisse tondre & égorger sans se plaindre (n). *Nous étions tous comme des brebis errantes; Dieu a mis sur lui l'iniquité de nous tous. Il a été offert en sacrifice, parce qu'il l'a voulu, & il n'a point ouvert la bouche. Il sera conduit à la mort comme une brebis, & il demeurera dans le silence comme un agneau devant celui qui lui ôte sa toison.* Les Auteurs du nouveau Testament (o) donnent souvent à JESUS-CHRIST ce nom d'Agneau, qui a livré sa vie pour le salut des hommes. Le nom d'agneau est aussi quelquefois un nom de caresse, pour marquer un fils (p).

Cette dénomination étoit non seulement une allusion aux passages des Prophétes, où le Sauveur est désigné sous le nom d'Agneau; c'étoit encore une mémoire de ce qui se passoit dans le Temple (q), où l'on immoloit tous les jours soir & matin, au nom de toute la nation, un agneau, sur la tête duquel des hommes destinez à cela imposoient leurs mains, pour reconnoître le souverain domaine du Seigneur, & pour transporter sur la tête de ces victimes (r), le péché de tout le peuple. Saint Jean vouloit donc marquer que JESUS-CHRIST étoit le véritable Agneau qui devoit être sacrifié au nom de tout le peuple. Il y en a qui croient que ceci fut dit le matin, & au tems que l'on offroit dans le Temple l'agneau du sacrifice perpétuel; & que l'autre témoignage paralléle à celui-ci, fut prononcé le même jour sur le soir, à la dixiéme heure du jour, lorsqu'on étoit prêt d'immoler le sacrifice perpétuel du soir (s).

QUI TOLLIT PECCATUM MUNDI. *Qui ôte le péché du monde.* On peut traduire le Grec par (t): *Qui prend sur lui le péché du monde.* Il s'est chargé de satisfaire à son Pere, non seulement pour les péchez des Juifs, mais pour ceux de tout le monde. *Le péché*, paroît plus expressif que *les péchez*. Il marque mieux la différence qu'il y a entre le sacrifice de J. C. & celui des hosties qui s'immoloient dans le Temple (u).

℣. 31. ET EGO NESCIEBAM EUM. *Pour moi, je ne le connoissois point.* Saint Jean-Baptiste n'avoit jamais

(a) *Vecheli edit. & 2. priores Rob. Steph.*

(b) *Origen. in Joan.* Ἐπιδημήσαντες μὲν ἐπὶ Βηθανίας ἀπηρνήσαμεν, ἀλλὰ Βηθαβαρᾶ, γέγραπται ἐν τοῖς τόποις, &c.

(c) *Chrysost. hîc.* Ὅσοι τῶν ἀντιγράφων ἀκριβέστερον ἔχει ἐν Βηθαβαρᾶ.

(d) Environ sept lieuës, à trois mille pas la lieuë. C'est en effet la distance de Jérusalem jusqu'au Jourdain.

(e) *Vide Cellar. Geograph. antiqu. lib. 3. c. 13. p. 651. 652.*

(f) *Euseb. & Hieron. in locis.*

(g) *Vide Bonavent. & Gloss. ordinar. Zeger. Tolet.*

(h) *Heb.* בית אניה *Domus navigii Syr.* בית עניא *Domus navis.*

(i) בית עברה *Domus transitûs.*

(k) *Vide Bukentop. Lux de luce, lib. 2. p. 176. & Interpp. hîc.*

(l) Τῇ ἐπαύριον.

(m) *Brug. Ham. Toynard, Harm. p. 15.*

(n) *Isai.* LIII. 7. *Vide & Jerem.* XI. 19.

(o) *Act.* VIII. 32. 1. *Petr.* 1. 19. *Apocal.* V. 7. 8. 12. VI. 1. *& passim.*

(p) *Clem. Alex. Pædagog.*

(q) *Vide Ligfoot. Hor. Talm. & Harmon. Ita & Toynard. Harmon. Brug. Piscat. Ita Patres plerique. Vide Mald.*

(r) *Vide Levit.* 1. 4. III. 2. IV. 4. & XVI. 21. 22.

(s) Voyez Ligfoot & Toynard, Harmon. p. 15.

(t) Ὁ αἴρων τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου. *Erasm. Ludov. de Dieu, &c.*

(u) *Theophyl. Euthym. Mald.*

32. *Et testimonium perhibuit Joannes, dicens: Quia vidi Spiritum descendentem quasi columbam de Cælo, & mansit super eum.*

33. *Et ego nesciebam eum; sed qui misit me baptizare in aqua, ille mihi dixit: Super quem videris Spiritum descendentem, & manentem super eum, hic est, qui baptizat in Spiritu sancto.*

34. *Et ego vidi; & testimonium perhibui quia hic est Filius Dei.*

35. *Altera die iterùm stabat Joannes, & ex Discipulis ejus duo.*

36. *Et respiciens Jesum ambulantem, dicit: Ecce Agnus Dei.*

37. *Et audierunt eum duo Discipuli loquentem, & secuti sunt Jesum.*

32. Et Jean rendit alors ce témoignage, en disant: J'ai vû le Saint-Esprit descendre du Ciel comme une colombe, & demeurer sur lui.

33. Pour moi, je ne le connoissois pas; mais celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau, m'a dit: Celui sur qui vous verrez descendre & demeurer le Saint-Esprit, est celui qui baptise dans le Saint-Esprit.

34. Je l'ai vû, & j'ai rendu témoignage qu'il est le Fils de Dieu.

35. Le lendemain Jean étoit encore *là* avec deux de ses Disciples;

36. Et jettant la vûë sur JESUS qui marchoit, il dit: Voilà l'Agneau de Dieu.

37. Ces deux Disciples l'ayant entendu parler ainsi, suivirent JESUS.

## COMMENTAIRE.

vû JESUS-CHRIST, & ne le connoissoit point de visage, lorsqu'il commença à prêcher & à baptiser, & qu'il fit son éloge devant tout le peuple. Son témoignage avoit d'autant plus de poids, qu'il étoit entiérement désintéressé (a), n'étant fondé ni sur la chair & le sang, ni sur l'amitié ou l'inclination, ni même sur une connoissance d'expérience qu'il auroit acquise des qualitez & du mérite personnel de J.C. La haute idée qu'il en avoit, venoit du Ciel; il l'avoit reçuë par révélation. JESUS-CHRIST auroit pû lui dire comme à saint Pierre (b): *Caro, & sanguis non revelabit tibi; sed Pater meus qui in Cælis est.*

℣. 32. VIDI SPIRITUM SANCTUM. *J'ai vû le Saint-Esprit descendre sur lui comme une colombe.* C'est ce qui me l'a fait connoître, comme il le dit ci-après, ℣. 33. *Celui qui m'a envoyé baptiser, m'a dit: Celui sur qui vous verrez descendre & monter le Saint-Esprit, est celui qui baptise par le Saint-Esprit.* En effet, lorsque J.C. fut baptisé, le Ciel s'ouvrit, & l'on vit le Saint-Esprit descendre sur lui en forme de colombe (c). Mais comment peut-il dire qu'avant cela il ne connoissoit pas J.C. & qu'il ne le reconnut qu'à cette marque; puisqu'aussi-tôt que le Sauveur parut devant lui la premiére fois, pour recevoir le baptême, saint Jean lui dit (d): *C'est moi qui ai besoin d'être baptisé par vous; & vous venez recevoir le baptême de moi?* Ce ne fut qu'après que JESUS eut été baptisé, que le Ciel s'ouvrit, & que la colombe parut. Il le connoissoit donc avant ce miracle. On peut répondre que celui qui envoya Jean pour baptiser, lui ouvrit les yeux de l'esprit, dans le moment que le Sauveur se présenta devant lui (e); & que pour plus grande assurance, il lui fit voir encore les signes dont on a parlé. Une preuve qui vient après, n'en détruit pas une autre précédente. La lumiére intérieure dont il avoit été rempli, n'excluoit pas l'assurance extérieure qu'il tira alors des miracles qui se firent à ses yeux (f).

VIDI SPIRITUM DESCENDENTEM QUASI COLUMBAM, .... ET MANSIT SUPER EUM. *J'ai vû le Saint-Esprit descendre du Ciel comme une colombe, & demeurer sur lui.* Quelques-uns ont douté que le Saint-Esprit ait paru en forme de colombe; ils veulent qu'il soit descendu simplement avec la même impétuosité qu'une colombe: mais ce sentiment est contraire au Texte des Evangélistes. Saint Jean ajoute que le Saint Esprit *demeura* sur JESUS-CHRIST; qu'il s'y arrêta d'une maniére sensible un assez long-tems. Il y demeura toûjours, quant aux effets, dans toute sa plénitude. Ce n'est pas à dire qu'il en ait jamais été séparé, ni qu'alors il y soit survenu, comme si auparavant il en eût été absent. Le Saint-Esprit est une même essence avec le Pere & le Fils. Ce sont trois Personnes inséparables, indivisibles, consubstantielles. Mais il falloit donner au peuple une preuve sensible de la présence du Saint-Esprit dans la personne du Sauveur; & le saint Evangéliste ne pouvoit pas employer d'autres termes pour exprimer cela.

℣. 34. TESTIMONIUM PERHIBUI, QUIA HIC EST FILIUS DEI. *J'ai rendu témoignage qu'il est le Fils de Dieu.* Il rendit ce témoignage au moment du baptême du Sauveur, quoique les Evangélistes S. Matthieu, S. Marc & S. Luc, ne le marquent pas expressément (g). D'autres (h) le prennent comme s'il y avoit: Je l'ai vû, & je rends témoignage aujourd'hui que J.C. est le Fils de Dieu.

℣. 35. ALTERA DIE ITERUM STABAT JOANNES. *Le lendemain Jean étoit encore là avec deux de ses Disciples.* Deux jours après le départ des députez du Sanhédrin, dont il a parlé ci-devant (i). Capelle veut qu'il se soit passé plusieurs jours entre le premier témoignage que Jean rendit à J.C. ℣. 29. & celui-ci. Mais d'autres (k) soutiennent que ceci arriva le même jour: D'où vient que l'Evangéliste dit: *Alterâ die iterùm:* Le lendemain encore; comme pour marquer que c'étoit le même jour; mais à une autre heure. Nous avons déja remarqué que, selon quelques-uns, le premier témoignage lui fut rendu le matin, & le second le soir. Il étoit important de répéter plus d'une fois que J.C. étoit *l'Agneau de Dieu* (l); puisque sa mort & sa passion devoient être un si grand sujet de scandale aux Juifs & aux Gentils. Rien n'étoit plus marqué dans les Ecritures que cette mort, & rien n'étoit moins entendu.

℣. 37. DUO DISCIPULI SECUTI SUNT JESUM. *Ces deux Disciples de Jean l'ayant entendu parler ainsi, suivirent* JESUS. Ils le suivirent, non pour demeurer toûjours attaché à lui; mais pour le voir, pour l'entretenir, pour le connoître. Le premier de ces deux Disciples étoit saint André, comme il est marqué au ℣. 41. On ne connoît pas le second. Quelques-uns veulent que ce soit saint Barthelemy (m); d'autres (n), que ce soit saint Jean l'Evangéliste lui-même. Saint Epiphane croit que c'étoit Jacque fils de Zébédée.

---

(a) *Mald. Brug. Chrysost. Theophyl. Euthym. hic. Origen. in Catena Græca.*
(b) *Matth.* XVI. 17.
(c) *Luc.* III. 22. *Matth.* III. 16.
(d) *Matth.* III. 14.
(e) *Chrysost. homil.* 16. *in Joan.*
(f) *Vide Brug. Castal.*
(g) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Mald.*
(h) *Brug. Beza.*
(i) ℣. 19. 20. ... 28. *Vide Ammonium, Mald.*
(k) *Vide Vatab. hic & Toynard, Harm.*
(l) *Vide Hammon. Chrysost. Theophyl. Euthym. ad* ℣. 36.
(m) *Toynard, Harmon.*
(n) *Theophyl. Euthym. Quid. apud Theodor. Mopf. in Catena, & Chrysost. Epiphan. hæres.* 51. *Cyrill. in Catena. Hamm. hic.*



Digitized by Google

38. *Conversus autem Jesus, & videns eos sequentes se, dicit eis: Quid quæritis? Qui dixerunt ei: Rabbi, (quod dicitur interpretatum Magister,) ubi habitas?*

39. *Dicit eis: Venite, & videte. Venerunt, & viderunt ubi maneret, & apud eum manserunt die illo: hora autem erat quasi decima.*

40. *Erat autem Andræas frater Simonis Petri unus ex duobus, qui audierant à Joanne, & secuti fuerant eum.*

41. *Invenit hic primùm fratrem suum Simonem, & dicit ei: Invenimus Messiam, (quod est interpretatum Christus.)*

42. *Et adduxit eum ad Jesum. Intuitus autem eum Jesus, dixit: Tu es Simon filius Jona: tu vocaberis Cephas, quod interpretatur Petrus.*

43. *In crastinum voluit exire in Galilæam, & invenit Philippum; & dicit ei Jesus: Sequere me.*

38. JESUS se retourna; & voyant qu'ils le suivoient, il leur dit: Que cherchez-vous? Ils lui répondirent: Rabbi (c'est-à-dire, Maitre,) où demeurez-vous?

39. Il leur dit, venez, & voyez. Ils vinrent, & virent où il demeuroit, & ils demeurérent chez lui ce jour-là. Il étoit alors environ la dixiéme heure *du jour*.

40. André frere de Simon Pierre étoit l'un des deux qui avoient entendu dire ceci à Jean, & qui avoient suivi JESUS.

41. Et ayant trouvé le premier son frere Simon, il lui dit: Nous avons trouvé le Messie, c'est-à-dire, le CHRIST.

42. Il l'amena à JESUS. JESUS l'ayant regardé, lui dit: Vous êtes Simon fils de Jean: vous serez appellé Céphas, c'est-à-dire, Pierre.

43. Le lendemain JESUS voulant s'en aller en Galilée, trouva Philippe, & il lui dit: Suivez-moi.

## COMMENTAIRE.

℣. 38. RABBI, UBI HABITAS? *Maître, où demeurez vous?* Il n'y eut que ces deux Disciples de Jean qui suivirent J. C. Les autres n'ouvrirent point leur cœur à la lumiére du Ciel; ou plûtôt, le Pere céleste ne leur fit point entendre sa voix puissante & efficace, qui les invitoit à le suivre. Ils répondirent mal à l'intention de Jean-Baptiste, qui ne leur avoit ainsi parlé, que pour les engager à suivre le Sauveur. JESUS leur dit: Que cherchez-vous, pour les attirer à lui, & pour leur donner la hardiesse de lui parler, & d'entrer en conversation. Ils lui demandent où il demeure, afin qu'ils pussent l'entretenir plus à loisir. Ceci se passa à Bethabare, & J. C. y logea apparemment chez quelque bourgeois; car il n'y avoit point de demeure propre, ni de Disciples, & il n'y étoit point connu. Il ne se contente pas de leur indiquer sa demeure; il aide leur bonne volonté; il les invite à venir avec lui; il leur dit: *Venez, & voyez.*

℣. 39. MANSERUNT APUD EUM DIE ILLO. *Ils demeurérent chez lui ce jour-là*; le reste du jour; car *il étoit la dixiéme heure*, c'est-à-dire, environ quatre heures après midi; nous supposons que ceci arriva au mois de Mars, vers l'équinoxe.

℣. 41. ANDRÆAS INVENIT FRATREM SUUM SIMONEM. *André ayant trouvé son frére Simon, lui dit: Nous avons trouvé le Messie.* André étant sorti sur le soir de la compagnie de J. C. alla promtement chercher son frere Simon, qui attendoit la redemption d'Israël, & qui étoit peut-être aussi Disciple de Jean-Baptiste. Le Texte Grec (*a*) insinuë que les deux Disciples, qui avoient eu le bonheur de converser avec J. C. se mirent aussi-tôt à chercher Pierre; mais qu'André le trouva le premier (*b*). Il lui déclara d'abord *qu'ils avoient trouvé le Messie*; c'est-à-dire, que JESUS, à qui Jean-Baptiste avoit rendu témoignage, & qu'il leur avoit indiqué comme le Messie, l'étoit véritablement, & qu'ils l'avoient trouvé dans ses discours, tel que leur Maître le leur avoit dit (*c*): *Invenimus Messiam.*

℣. 42. ADDUXIT EUM AD JESUM. *André l'amena à JESUS.* Il l'amena le soir même; car l'envie que Pierre avoit de voir celui que son frére lui avoit annoncé, ne lui permit pas de différer. JESUS ayant jetté les yeux sur Pierre, avant qu'on lui eût parlé, l'appella par son nom, & lui dit: *Vous vous appellez Simon fils de Jona: mais ci-après on vous appellera Cepha, c'est à-dire, Pierre.* Par-là il donna tout d'un coup à ses nouveaux Disciples, des preuves de sa Divinité, & de la parfaite connoissance qu'il avoit de toutes choses (*d*). Après cela, il ne leur fut pas mal-aisé de se confirmer dans la créance que J. C. étoit le Messie. Il dit de plus à Simon, que ci-après il seroit appellé *Pierre*, ou Rocher. Il prédit la fermeté de sa foi, sa constance, sa force à confesser le nom du Seigneur. Ce changement de nom est un acte d'autorité de la part de J. C. qui marque qu'il prend Pierre à son service, qu'il le met au rang de ses Disciples, comme un Maître qui achette un serviteur, & qui lui impose le nom qu'il juge à propos.

*Ceph*, ou *Cepha*, est un terme Caldéen (*e*), qui signifie une pierre, ou une roche. *Bar-Jona*, (*f*) c'est-à-dire, *fils de Jona*, ou *fils de la Colombe*; ou selon d'autres, *Bar-Joanna*, fils de Jean, ou fils de celui qui est agréable à Dieu. Plusieurs Exemplaires Grecs, & Latins (*g*) suivent cette derniére maniere de lire; & on lit ci-après (*h*), trois fois de suite: *Simon Joannis diligis me plus his*: Simon fils de Jean, &c. Ce qui prouve que le nom du pere de saint Pierre étoit *Jean*, ou *Joanna* en Syriaque.

℣. 43. IN CRASTINUM VOLUIT EXIRE IN GALILÆAM. *Le lendemain* JESUS *voulant aller en Galilée*. Le lendemain du jour qu'il avoit parlé à André, & à Pierre, il voulut s'en retourner en Galilée, où il n'avoit pas été depuis environ trois mois qu'il en étoit sorti, pour venir recevoir le baptême de Jean. Après s'être manifesté dans la Judée, autant que les Loix de la Providence le demandoient, il voulut retourner dans la Galilée, pour commencer par-là sa mission.

INVENIT PHILIPPUM. *Ayant donc trouvé Philippe, il lui dit de le suivre.* Ce fut le quatriéme Disciple que JESUS fit à Béthabara; sçavoir, André, & son Compagnon, dont l'Evangéliste ne dit pas le nom, Pierre, & Philippe. Il n'avoit pas commandé expressément aux trois premiers de le suivre: mais ils ne laissérent pas de le faire; JESUS leur ayant assez déclaré son intention. Ils allérent avec lui en Galilée, & se trouvérent ensemble aux nôces de Cana (*i*). Il est fort probable que Philippe avoit auparavant entendu parler de JESUS à Pierre & à André

(a) [illegible]
(b) *Vide Grot. Brug. Mald.*
(c) *Vide Chrysost. Theophyl. Grot.*
(d) *Mald. Brug. ex Chrysostom. Cyrill. Aug. Beda, Theophyl. Euthym.*
(e) *Job. xxx. 6.* כפים *Petra. Ita & Jerem.* IV. 29.
(f) בר יונה ou בר יוחנה
(g) [illegible] *Ita Steph. H. Colb. 8. Copht. Æthiop. Nonnus. Aug. Fulg. Hieron. ad Rufin.*
(h) *Joan.* XXI. 15. 16. 17.
(i) *Joan.* II. 2.

ses

44. *Erat autem Philippus à Bethzaïda, civitate Andreæ, & Petri.*

45. *Invenit Philippus Nathanaël, & dicit ei: Quem scripsit Moyses in Lege, & Prophetæ, invenimus Jesum filium Joseph à Nazareth,*

46. *Et dixit ei Nathanaël: A Nazareth potest aliquid boni esse? Dicit ei Philippus: Veni, & vide.*

47. *Vidit Jesus Nathanaël venientem ad se, & dicit de eo: Ecce verè Israëlita, in quo dolus non est.*

48. *Dicit ei Nathanaël: Unde me nosti? Respondit Jesus, & dixit ei: Priusquam te Philippus vocaret, cùm esses sub ficu, vidi te.*

44. Philippe étoit de la ville de Bethzaïde, d'où étoient aussi André & Pierre.

45. Et Philippe ayant trouvé Nathanaël, lui dit: Nous avons trouvé celui de qui Moyse a écrit dans la Loi, & *que* les Prophétes *ont prédit*; *sçavoir* JESUS de Nazareth fils de Joseph.

46. Nathanaël lui dit: Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth? Philippe lui dit: Venez, & voyez.

47. JESUS voyant Nathanaël qui le venoit trouver, dit de lui: Voici un vrai Israëlite, sans déguisement, & sans artifice.

48. Nathanaël lui dit: D'où me connoissez-vous? JESUS lui répondit: Avant que Philippe vous eût appellé, je vous ai vû lorsque vous étiez sous le figuier.

## COMMENTAIRE.

ses compatriotes, & avoit été témoin de ce que Jean-Baptiste avoit dit sur son sujet, puisqu'aussi-tôt qu'il l'appelle, il quitte tout, & le suit sans hésiter.

℣. 44. ERAT PHILIPPUS A BETHZAÏDA. *Philippe étoit de Bethzaïde*, ville de Galilée au-delà du Jourdain, près l'embouchure de ce fleuve, dans la mer de Tibériade. Pierre & André étoient de la même ville. Ces trois Disciples s'étoient apparemment attachez à Jean-Baptiste; du moins ils étoient avec lui à Bethabara, lorsque J. C. les appella à sa suite. Ils s'établirent dans la suite à Capharnaüm, lorsque J. C. y eut fixé sa demeure *(a)*, & après qu'ils se furent attachez pour toûjours à sa suite. Pierre y avoit sa maison, & sa belle-mere *(b)*.

℣. 45. INVENIT PHILIPPUS NATHANAEL. *Philippe ayant trouvé Nathanaël.* Il le trouva après que J. C. lui eut dit de le suivre, & le même jour qu'ils devoient partir pour la Galilée. Philippe lui dit: *Nous avons trouvé celui dont parlent Moyse & les Prophétes. C'est* JESUS *de Nazareth.* Ces Disciples s'empressent de faire connoître à tous leurs amis, celui qu'ils attendoient depuis si long-tems. Philippe dit qu'il a trouvé celui *dont il est parlé dans Moyse & dans les Prophétes*; c'est-à-dire, le Messie promis dans la Loi & dans les Prophétes. Ces paroles de Philippe insinuënt que Nathanaël étoit un homme versé dans l'étude des Ecritures *(c)*, & qui en étudioit le sens, & en attendoit les promesses. Quelques-uns ont crû que Nathanaël étoit le même que saint Barthelemy, parce que les Evangélistes le joignent ordinairement à S. Philippe *(d)*. Nous avons examiné cette opinion sur S. Matt. x. 2.

JESUM FILIUM JOSEPH A NAZARETH. JESUS *de Nazareth, fils de Joseph.* Philippe parle selon l'opinion du peuple *(e)*. Il n'avoit pas encore eu le loisir de sçavoir la véritable origine de JESUS, ni le mystére de sa naissance. Il le considéroit comme un simple homme; & c'étoit l'idée de la plûpart des Juifs d'alors. Il ne sçavoit pas que JESUS étoit Fils de Dieu, qu'il étoit né d'une Vierge, que Joseph n'étoit que son pere nourricier, que le lieu de sa naissance étoit Bethléem. Ces véritez n'étoient pas encore connuës. Il faloit disposer les peuples à croire la Divinité de JESUS, & la virginité de Marie, par un grand nombre de miracles.

℣. 46. A NAZARETH POTEST ALIQUID BONI ESSE? *Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth?* Nathanaël ne se souvenoit point que les Prophétes eussent promis que le Messie sortiroit de Nazareth *(f)*. On croyoit qu'il naîtroit à Bethléem *(g)*, qu'il paroîtroit à Jérusalem, qu'il se manifesteroit dans la Judée. Les Prophéties étoient expresses pour tout cela. Les Docteurs de la Loi croyoient voir dans les Ecritures *(h)* qu'un Prophéte ne pouvoit venir de la Galilée: *Scrutare Scripturas, quia Propheta à Galilæa non surgit.* Ce n'est qu'après la mort du Sauveur que l'on a vû le parfait accord des Prophéties entre elles, & leur parfait accomplissement dans la personne de J. C. Ceux qui ne les regardoient que par parties, y trouvoient des espéces de contrariétez. Philippe répond à Nathanaël: *Venez, & voyez.* Assurez-vous par vous-même de la vérité de ce que je dis.

℣. 47. VIDIT JESUS NATHANAEL. JESUS *voyant Nathanaël.* La voie des preuves qui dépendent de la discussion des Textes de l'Ecriture, étoit trop longue; il n'étoit pas aisé de montrer si promtement l'exécution des Prophéties dans la personne de J. C. qui ne faisoit que de commencer à se manifester: JESUS prend une route plus abrégée, pour convaincre Nathanaël; il lui fait voir qu'il connoît le fond des cœurs, & qu'il pénétre les choses les plus cachées. Il n'en fallut pas davantage pour persuader Nathanaël; il répondit à JESUS, ℣. 49. *Maître, vous êtes le Fils de Dieu; vous êtes le Roi d'Israël.*

ECCE VERE ISRAELITA. *Voici un vrai Israëlite, sans déguisement, & sans artifice.* Cet éloge que J. C. fait de Nathanaël, montre qu'il sçavoit le fond de son ame, & qu'il connoissoit son caractére, avant qu'il eût vû sa personne: *Voici un vrai Israëlite*, un vrai fils de Jacob, à qui l'Ecriture donne cet éloge *(i)*: *Jacob étoit un homme simple*, droit, sincére, sans déguisement, & sans artifice. Nathanael avoit fait voir un trait de sa sincérité & de sa bonne simplicité, lorsqu'il avoit dit tout d'un coup à Philippe: Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth; d'un lieu si vil, si obscur, si peu connu *(k)*?

℣. 48. UNDE ME NOSTI? *D'où me connoissez-vous?* JESUS avoit parlé assez haut pour se faire entendre de Nathanaël. Celui-ci étonné que sans lui avoir jamais parlé, il le connût si bien, lui demande: *Et d'où me connoissez-vous?* JESUS lui répondit: *Je vous ai vû lorsque vous étiez sous le figuier.* J'étois présent en esprit, lorsque Philippe vous a trouvé sous votre figuier, & que vous ayant annoncé qu'il avoit trouvé le Messie, vous lui avez répondu: Est-il possible qu'il vienne quelque chose de bon de Nazareth? C'est de là que je vous connois *(l)*. Autrement: Je vous ai vû lorsque vous croyiez être seul & sans témoin sous le figuier *(m)*, & que vous y priiez

(a) *Marc.* I. 21. 29. *Matth.* XVII. 23. *& sequ.*
(b) *Matth.* VIII. 14.
(c) *Ita Aug. tract.* 7. *Cyrill. Chrysost. Theoph. Euthym. Rupert, Mald. Grot. Ligf.*
(d) *Matth.* X. 3. *Marc.* III. 18. *Luc.* VI. 14.
(e) *Chrysost. Theophyl. Euthym.*
(f) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. &c.*
(g) *Matth.* II. 6. *Joan.* VII. 41. 42.
(h) *Joan.* VII. 52.
(i) *Genes.* XXV. 27. איש תם Ἄπλαστος. *Simplex.*
(k) *Brug. Mald. Ligf.*
(l) *Chrysost. Theophyl. Grot.*
(m) *Aug. serm. olim* 40. *de verbis Domini, nunc* 122. *Cyrill. Euthym. Mald. Brug. Ligf.*

49. *Respondit ei Nathanaël, & ait: Rabbi, tu es Filius Dei, tu es Rex Israël.*

49. Nathanaël lui dit: Maître, vous êtes le Fils de Dieu, vous êtes le Roi d'Israël.

50. *Respondit Jesus, & dixit ei: Quia dixi tibi: Vidi te sub ficu, credis: majus his videbis.*

50. Jesus lui répondit: Vous croyez, parce que je vous ai dit que je vous ai vû sous le figuier: vous verrez de bien plus grandes choses.

51. *Et dicit ei: Amen, amen dico vobis, videbitis Cœlum apertum, & Angelos Dei ascendentes, & descendentes supra Filium Hominis.*

51. Et il ajoûta: En vérité, en vérité, je vous le dis: Vous verrez le Ciel ouvert, & les Anges de Dieu monter & descendre sur le Fils de l'Homme.

## COMMENTAIRE.

le Seigneur qu'il vous manifestât celui qu'il devoit envoyer. On présume avec raison, que Nathanaël faisoit sous son figuier quelque bonne action, qu'il croyoit être très-secrette: mais on ignore quelle étoit cette action.

℣. 49. Tu es Filius Dei. *Vous êtes le Fils de Dieu; vous êtes le Roi d'Israël.* Voilà une confession de foi bien parfaite, pour la premiére foi que Nathanaël voit le Sauveur. Il falloit que Dieu eut mis dans son cœur d'excellentes dispositions, & que la lumiére de la grace qui l'éclaira fût bien vive, & bien abondante, pour lui faire dire du premier coup ce que saint Pierre ne dit qu'après un si long-tems (a): *Vous êtes le Fils de Dieu*; vous êtes le Messie, le Roi d'Israël. Saint Chrysostome, Théophylacte, Euthyme doutent que Nathanaël ait crû Jesus-Christ vraiment Fils de Dieu, éternel, & de même substance que le Pere. Ils veulent qu'il ne l'ait crû que Fils adoptif. La Divinité du Messie n'étoit pas encore bien développée. Toutefois saint Augustin, saint Cyrille, Ammonius croyent que sa confession fut parfaite, & qu'il reconnut dès-lors la Divinité de Jesus-Christ.

℣. 50. Majus his videbis. *Vous verrez de bien plus grandes choses.* Il semble par-là l'appeller à l'Apostolat. Si vous admirez que je vous découvre ce que vous croïiez de plus secret, vous verrez dans la suite de bien plus grandes choses. Suivez-moi seulement. Ceci n'est qu'un prélude de ce que je vous ferai voir.

℣. 51. Videbitis Coelum apertum, &c. *Vous verrez le Ciel ouvert, & les Anges monter, & descendre sur le Fils de l'homme.* Vous verrez, comme fit autrefois Jacob (b), les Cieux ouverts, & les Anges qui montent, & qui descendent, pour rendre compte au Seigneur de tout ce qui se passe sur la terre. Vous verrez le Fils de l'homme servi par les Anges mêmes, qui monteront, & descendront de la terre au Ciel, & du Ciel en terre, pour exécuter ses volontez. Cela s'exécuta à la lettre dans l'Agonie (c), dans la Résurrection (d), dans l'Ascension du Sauveur (e), où des Anges apparurent pour annoncer sa grandeur, & pour la faire connoître aux hommes. On l'avoit déja vû auparavant à l'Annonciation (f), & à la Naissance de Jesus-Christ (g), & après qu'il eut jeûné dans le désert (h), lorsque les Anges vinrent se présenter pour lui servir à manger. Les miracles passez, comme les futurs, servoient de fondement à la créance des Apôtres. Plusieurs (i) entendent ceci du second avénement de Jesus-Christ. Comparez Matt. xiii. 39. 41. xvi. 27. xxiv. 31. xxv. 31. &c.

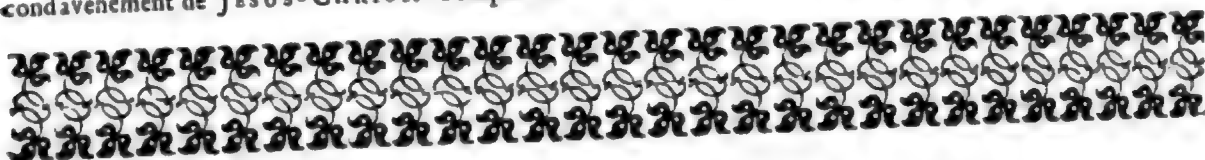

# CHAPITRE II.

*Nôces de Cana en Galilée. Premier miracle de* Jesus-Christ, *par le changement de l'eau en vin.* Jesus *va à Jérusalem pour y faire la Fête de Pâque. Il chasse du Temple les Marchands. Il donne pour preuve de son pouvoir, le miracle de sa Résurrection. Il ne se fie pas aux Juifs.*

℣. 1. *Et die tertia nuptiæ factæ sunt in Cana Galilææ; & erat mater Jesu ibi.*

℣. 1. Trois jours après il se fit des nôces à Cana en Galilée; & la mere de Jesus y étoit.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. Die tertia, nuptiæ factæ sunt in Cana. *Trois jours après, il se fit des nôces à Cana.* Trois jours après le départ de Jesus de Béthabara (k), il arriva à Cana de Galilée. Il y avoit de l'une à l'autre de ces deux bourgades, environ trente lieuës de chemin. Nous plaçons Béthabara vers le milieu de la distance de la mer morte, à la mer de Tibériade; & Cana entre le Thabor, & Diocésarée, à peu près à distance égale. Cana étoit dans la tribu de Zabulon, au Nord, & environ à trois lieuës du Thabor.

Erat Mater Jesu ibi. *Marie Mere de Jesus y étoit.* Elle étoit de ces nôces. C'étoit apparemment quelqu'un de sa parenté qui se marioit. On présume qu'elle étoit alors veuve (l), puisque dans tout le reste de l'Histoire de Jesus-Christ, il n'est pas dit un mot de S. Joseph. Quelques-uns (m) ont crû que ces nôces se faisoient dans la maison d'Alphée, ou de Cléophas, qui marioit son fils *Simon le Cananéen*, ou le Zélé; *Simon Zelotes* (n). Le nom de *Cananéen*, peut dériver de la ville de Cana. D'autres (o) ont prétendu que c'étoit saint Barthélemy,

(a) *Matth.* xvi. 16. 17.
(b) *Genes.* xxviii. 12.
(c) *Luc.* xxii. 43.
(d) *Matth.* xxviii. 2. 5.
(e) *Act.* 1. 10.
(f) *Luc.* 1. 28.
(g) *Luc.* 11. 9.
(h) *Matth.* iv. 11. *Marc.* 1. 13.
(i) *Mald. Toynard.*
(k) *Ita Epiphan. hæres.* 51. *Thom. Lir. Brug. Men. Bez. Tolet. Jans. Cornel.*
(l) *Epiphan. hæres.* 78. *Maldon. Grot. Ligfoot.*
(m) *Niceph. lib.* 8. *hist. c.* 30. *Baronius. Vide & Ligf. Harmon.*
(n) *Matth.* x. 4. *Marc.* iii. 8.
(o) *Rupert. in Joan. lib. Osor. serm. de sancto Joanne. Ligfoot. Harm. p.* 109.

2. *Vocatus est autem, & Jesus, & Discipuli ejus, ad nuptias.*
3. *Et deficiente vino, dicit mater Jesu ad eum: Vinum non habent.*
4. *Et dicit ei Jesus: Quid mihi & tibi est mulier? Nondum venit hora mea.*

2. JESUS fut aussi convié aux nôces avec ses Disciples.
3. Et le vin venant à manquer, la Mere de JESUS lui dit: Ils n'ont point de vin.
4. JESUS lui répondit: Femme, qu'y a-t'il de commun entre vous, & moi? Mon heure n'est pas encore venue.

## COMMENTAIRE.

nommé autrement Nathanaël. Mais la plûpart (*a*) croyent que c'étoit saint Jean l'Evangéliste. L'Auteur incertain, qui a fait la Préface qui se lit à la tête des Commentaires de saint Augustin sur saint Jean, dit que le Sauveur appella ce saint Evangéliste de l'état du mariage, à l'Apostolat: *Iste est Joannes, quem Dominus de fluctivaga nuptiarum tempestate vocavit.* Mais il ajoute que ce saint Apôtre demeura vierge, & que JESUS-CHRIST lui recommanda à la mort d'avoir soin de la Vierge sa Mere: *Cui Matrem virginem virgini commendavit.* De tout cela on pourroit conclure que S. Jean abandonna son épouse avant la consommation de son mariage. Il est certain que toute l'Antiquité a reconnu la virginité de saint Jean (*b*); & quoique saint Augustin (*c*) n'ose l'assûrer, parce qu'elle n'est pas marquée dans l'Ecriture, toutefois il la croit fort probable.

ṽ. 2. VOCATUS EST ET JESUS, ET DISCIPULI EJUS. JESUS *fut aussi convié aux nôces avec ses Disciples.* La Mere de J. C. y étant, ce fut un motif de l'y inviter aussi, avec les quatre, ou cinq Disciples qu'il avoit fait à Béthabara, auprès de Jean-Baptiste. Ce nombre de personnes, qu'on n'attendoit pas, fut apparemment cause que le vin manqua. Et c'est aussi ce qui donna lieu à la sainte Vierge de remontrer à J. C. qu'il n'y avoit point de vin, & elle ne douta pas qu'il ne fit quelque chose en faveur des mariez, pour leur épargner la confusion de cette disette.

On demande pourquoi J. C. s'est trouvé avec sa Mere, & ses Apôtres à ces nôces? Il semble que la vie austére, & sérieuse dont il ne s'est jamais départi, ne convenoit guéres avec la joye, & le divertissement qui accompagnent ordinairement ces sortes de cérémonies. La plûpart des Peres (*d*) disent que ce fut afin d'approuver le mariage par sa présence: D'autres (*e*) que ce fut dans un esprit d'humilité, qu'il se trouva avec des personnes pauvres, & qui n'avoient rien de relevé; comme ailleurs il se trouve dans la compagnie des pécheurs, & des Publicains, pour les gagner à Dieu. Il est assez croyable que comme il y avoit là une grande assemblée de ses parens, & tout ce qu'il avoit alors de Disciples, il voulut faire en leur présence son premier miracle; afin d'affermir la créance de ceux qui le reconnoissoient déja pour le Messie, & de se faire connoître à ceux qui ne croyoient pas encore en lui.

ṽ. 3. DEFICIENTE VINO. *Le vin venant à manquer, sa Mere lui dit: Ils n'ont point de vin.* La sainte Vierge n'attendit pas que le vin leur manquât absolument: mais s'étant apperçûë qu'il alloit manquer (*f*), elle en donna avis à son Fils, afin qu'il y pourvût. Elle n'ignoroit pas le pouvoir du Sauveur, elle savoit de quoi il étoit capable. Peut-être même qu'il avoit autrefois dans le secret de sa famille, suppléé par sa parole à de semblables disettes, & multiplié le pain, ou le vin dans le besoin (*g*). De plus la sainte Vierge put présumer que l'heure de la manifestation de son Fils étoit venuë; puisqu'il avoit déja assemblez quelques Disciples. Enfin comme c'étoit sa présence, & l'arrivée de ces nouveaux hôtes qu'on n'attendoit point, qui avoient causé ce manquement (*h*), elle se crut autorisée à lui remontrer que l'on manquoit de vin. Ceci montre assez que ce mariage étoit entre des gens peu accommodez.

Quelques Anciens (*i*) ont parlé en cet endroit avec peu de précaution de la vertu de la sainte Vierge, en disant qu'elle se porta par quelque mouvement de vanité, & d'amour propre, à demander un miracle à son Fils, afin qu'il lui en revînt à elle-même quelque gloire; & que c'est pour réprimer ce mouvement, que le Sauveur lui répond avec un peu de dureté: *Femme qu'y a-t-il de commun entre vous, & moi?* Ce sont-là des traits qu'on ne doit remarquer dans les Anciens, que pour les excuser, & pour les rappeller à la régle des autres Peres (*k*), qui attribuent cette action de Marie à sa charité, & à sa compassion envers ces nouveaux mariez.

ṽ. 4. QUID MIHI, ET TIBI EST, MULIER? *Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous, & moi?* Quelque tournure que l'on donne à ces paroles, on ne peut qu'on n'y reconnoisse quelque dureté. On ne les employe d'ordinaire que pour marquer qu'on ne trouve pas bon qu'un autre se mêle de nos affaires (*l*). Et puis ce terme, *Femme*, au lieu de *ma Mere*, témoigne encore quelque sévérité. Plusieurs Hérétiques ont abusé de ces paroles: Les uns, pour soutenir que la sainte Vierge n'étoit pas la Mere de J. C. (*m*), & qu'il ne s'étoit pas véritablement incarné; D'autres pour dire qu'elle n'étoit pas vierge (*n*). Mais les Peres les ont expliquées bénignement (*o*), en disant que le Sauveur n'a voulu dire autre chose, sinon: Ma Mere: Sont-ce nos affaires, s'ils manquent de vin? Dois-je m'en mettre en peine? D'autres Anciens (*p*) croyent que le Sauveur a voulu par ces paroles faire sentir à la sainte Vierge, qu'elle ne devoit pas prévenir les momens marquez par le Pere Céleste. Ils ont reconnu dans sa demande une espéce de contre-tems.

Enfin la plûpart (*q*) veulent que le Sauveur ait parlé ici non comme homme, & Fils de Marie; mais comme Dieu. En cette qualité, il dit à la sainte Vierge: Je n'ai rien de commun avec vous; ce n'est point à vous à me prescrire le tems de faire des miracles; je sai le moment auquel je dois faire éclatter ma puissance. C'est ainsi

(a) *Beda, Smaragd. Abb. S. Michaëlis ad Mosam, Collect. in Evang. & Epistol. in festo S. Joan. Evang. fol. 10. Liran. Carthus. hic. D. Thom. qu. 2. 2. qu. 186. art. 4. Soto in 4. Dist. qu. 27. qu. 1. ad 4. alii. Ita & Præfationes vulgò præfixæ Evangelio, & Apocalypsi Joannis.*
(b) *Epiphan. hæres. 58. Ambros. de Symbolo, c. 30. de Instit. Virg. c. 72. Chrysost. de Virg. c. 82. Paulin. Ep. 4. Hieron. in Isai. contra Jovin. lib. 1. c. 14.*
(c) *Aug in Joan. Tract. 124. n. 7. & l. de Virgin. c. 49.*
(d) *Ammon. in Catena. Aug. olim serm. 41. nunc 123. & Tract. 9. in Joan. Cyrill. Euthym. hic. Theodoret. lib. 5. de Divin. Decret. alii.*
(e) *Chrysost. hic homil. 20. Theophyl. alii.*
(f) *Vide Mald. hic. Grot. Ligf.*
(g) *Ita Quid. apud Maldon. Cleric.*
(h) *Rupert. hic. & Mald.*
(i) *Chrysost. Theophyl. Euthym.*
(k) *Cyrill. Rupert. hic. Ambros. in Psal.* CXVIII. *serm. 18. Bern. serm. 1. in has verba.*
(l) *Judic.* XI. 12. 2. *Reg.* XIX. 22. & 4. *Reg.* IX. 18. 19. *Matt.* VIII. 29. & XXVII. 19.
(m) *Montanistæ, Manichæi Valentiniani apud Origen. in Catena G. Aug. hic. Tract. 8. in Joan.*
(n) *Vide Gaudent. Tract. 9 Hieron. in Comment.*
(o) *Justin. seu alius quæst. 136. ad Orthodox. & ita ferè Epiph. hæres. 79 Euthym. alii quidam.*
(p) *Chrysost. Euthym. Theophyl. Ammonius,*
(q) *Origen. in Caten. August. hic. & Tract.* CXIX. *& lib. de fide & symbolo, c. 4. & lib. de fide ad Catechum. c. 5. Regist. lib. 8. cap. 42. alii plur es.*



Digitized by Google

5. *Dicit Mater ejus ministris : Quodcumque dixerit vobis facite.*

6. *Erant autem ibi lapideæ hydriæ sex positæ secundùm purificationem Judæorum, capientes singulæ metretas binas vel ternas.*

5. Sa Mere dit à ceux qui servoient : Faites tout ce qu'il vous dira.

6. Or il y avoit-là six grandes urnes de pierre, pour servir aux purifications qui étoient en usage parmi les Juifs, dont chacune tenoit deux, ou trois mesures.

## COMMENTAIRE.

que les meilleurs Commentateurs (*a*) l'entendent. Quelques-uns (*b*) veulent que la sainte Vierge ayant interrompu J. C. qui parloit aux conviez, & qui leur enseignoit les paroles de vie, elle en ait été reprise, comme empêchant une bonne œuvre, plus importante que celle qu'elle lui demandoit en faveur des mariez.

NONDUM VENIT HORA MEA *Mon heure n'est pas encore venuë.* Plusieurs Anciens (*c*) l'expliquent du tems de la Passion. Le tems de ma Passion n'est pas encore venu. Alors je vous regarderai comme ma Mere, & je prendrai soin de vous (*d*). Mais aujourd'hui, où il s'agit de donner par un miracle des preuves de ma Divinité, je ne vous regarde pas comme ma Mere. Ce n'est point à vous à me prescrire ce que je dois faire comme Dieu. Ces termes : Mon heure est venuë, mon heure s'approche, mon heure n'est pas venuë, &c. se prennent souvent dans l'Evangile pour le tems de la Passion (*e*). Mais ici ils désignent autre chose. Il s'agissoit de faire un miracle, & de manifester sa gloire, & sa puissance; il dit que le tems de cela n'est point encore venu (*f*); qu'il saura le faire quand il sera tems. Il attendoit disent les Peres (*g*), que le vin manquât absolument, afin qu'on ne crût pas qu'il eut simplement augmenté cette liqueur, ou qu'il eut fait un simple mélange de l'eau au vin. Il vouloit que son premier miracle fut incontestable, & que toute la nôce en fut témoin.

℣. 5. QUODCUMQUE DIXERIT, VOBIS FACITE. *Faites tout ce quil vous dira.* La sainte Vierge comprit par quelque signe, par le ton de voix, ou par les yeux du Sauveur, qu'il étoit résolu de faire ce qu'elle désiroit (*h*), & qu'il n'attendoit que le moment propre pour cela. Elle dit donc à ceux qui servoient à table, de faire tout ce qu'il leur diroit. Elle ne songea plus à le presser sur cela, assûrée qu'il ne laisseroit point ces pauvres gens dans l'embarras. Saint Grégoire de Nysse (*i*) lit ainsi le ℣. 4. *Femme, qu'y a-t-il, entre vous, & moi?* Suis-je encore sous vôtre dépendance? *Mon heure n'est-elle pas encore venuë?* Ne suis-je pas en âge de me conduire, & de prendre le parti que je crois le meilleur? Marie comprit à ces paroles qu'il étoit déterminé à faire le miracle; mais qu'il ne vouloit pas que l'on crût qu'il le fit par aucune considération humaine.

℣. 6. ERANT IBI HYDRIÆ SEX POSITÆ. *Il y avoit là six grandes urnes de pierre, pour servir aux purifications des Juifs, dont chacune tenoit deux, ou trois mesures.* Toutes ces circonstances marquées si exactement par l'Evangéliste, relévent beaucoup la grandeur du miracle. JESUS-CHRIST ne le fit point sur une petite quantité de vin; il y auroit pû avoir de la collusion entre les serviteurs, pour en faire paroître quelques bouteilles, qu'ils auroient cachées auparavant : Il ne veut pas même produire ce vin dans des vases destinez naturellement à contenir cette liqueur; on auroit dit que la lie, l'odeur & l'esprit du vin qui y étoit auparavant, auroit pû donner quelque teinture, & quelque odeur à leau qui y fut mise par après : Il fit ce miracle sur six grandes urnes, contenant chacune deux ou trois mesures.

La mesure, ou la *métrete*, étoit une mesure usitée chez les Athéniens, qui contenoit quatre-vingt-dix livres de vin. Mais comme la livre Attique est moindre que la nôtre, les quatre-vingt-dix-livres font environ soixante de nos livres Françoises. Ainsi les trois mesures font cent quatre-vingt livres pesant, & les deux mesures en font six-vingt. Si l'on suppose que de ces six urnes trois tenoient trois metrétes, & les trois autres seulement deux, cela sera en tout neuf cens livres de vin pesant. Agricola fait la metrete de cent livres; d'autres la font seulement de vingt-cinq livres. M. le Pelletier de Roüen dit que la metréte est la même mesure que le *bath*, ou l'*épha* (*k*) des Hébreux, lequel contient environ trente pintes de liqueur. Plaute (*l*) marque trois cens metrétes pour la charge d'un vaisseau. Ainsi le Sauveur donna abondamment aux conviez pour tout le tems de la nôce, qui duroit sept jours.

Ces urnes étoient de pierres, c'est-à-dire, d'une espéce d'albâtre, ou de pierre Ophite, ou serpentine, qui se creusoit, & se tournoit même aisément, en sorte que l'on en faisoit des vases pour mettre des liqueurs. Pline (*m*) a parlé de ces pierres, & de ces vases. Homére (*n*) beaucoup plus ancien, en fait aussi mention. On en montre encore dans les Trésors de quelques Eglises, que l'on tient être de celles mêmes qui ont servi à Cana. Celle qui se voit dans l'Abbaye de Port-Royal de Paris est des plus remarquables. Le P. Lancelot, qui a fait une espéce de Dissertation sur cette urne, qui est imprimée dans sa Chronologie sur la grande Bible de Vitré, remarque qu'elle contient près de cinquante-deux pintes, c'est-à-dire, près de deux metrétes, dont il fixe la capacité à un peu moins de cinquante-six pintes. Ce vase est d'une pierre, ou marbre blanc, poli, & si solide, qu'à peine deux hommes pourroient-ils le remuer, lors même qu'il est vuide. Son ouverture est assez large pour qu'on y puisse puiser. J'ai remarqué sur son côté la lettre Hébraïque *Caph*, qui est la premiére du mot *cad*, qui signifie une cruche, ou une urne; ou *Beth*, qui est la premiére lettre de *bath*, ou bathus, qui est la même mesure que l'épha.

Ces urnes étoient là pour servir aux purifications des Juifs; soit pour fournir de l'eau à tous ceux qui vouloient se purifier, en lavant leurs pieds, & leurs mains; soit pour laver leur vases à boire, leurs couteaux, & autres choses, d'ont on se servoit à table. Saint Marc (*o*) nous apprend que les Juifs ne mangent point lorsqu'ils viennent de dehors, qu'ils ne se soient lavé les mains depuis le coude jusqu'au bout des doigts; & qu'ils ont plusieurs

(a) *Mald. Brug. Vat. Ligf. Tir. Men. alii.*

(b) Martianay, Notes sur le nouveau Testament. Voyez aussi Grotius.

(c) *Origen. & Aug. hic. Theophyl. Antioch. lib. 4. Allegor Gaudent. Tract. 9. de Lection. Ev. Beda. Euthym. Iren. l. 3. c. 18. &c.*

(d) *Joan.* XIX. 26. 27.

(e) *Matt.* XXVI. 45. *Marc.* XIV. 35. *Joan.* VII. 30. VIII. 20. XIII. 1.

(f) *Ammon. & Apollinar. in Cat. Gr. Chrysost. Theophyl. Euthym. Juvencus hic.*

(g) *Aug. Chrysost. Theophyl. Euthym. Grot. Brug. Mald. alii.*

(h) *Chrysost, Cyrill. Theophyl. Euthym. Mald. alii.*

(i) *Nyssen. homil. in illa verba.* 1. *Cor.* XVI. 28. *Tunc & ipse filius, &c.*

(k) Voyez à la tête de la Genése nos Tables sur les poids, & mesures des anciens Hébreux. Grotius, Loüis de Dieu, Ligfoot croyent de meme que la *métréte* est le *bath*, ou l'*épha*. Capelle fait la métréte de 120. ou 121. livres de liqueur.

(l) *Plaut. Prolog. Mercatoris navim metretas quæ trecentas tolleret parasse.*

(m) *Plin. lib. 36. c. 22. Est ophitis lapis quo vasa, & etiam cados faciunt. In siphno lapis est qui cavatur, tornaturque in vasa coquendis cibis utilia, vel ad esculentorum usus.*

(n) *Homer. Odyss.* [illegible]

(o) *Marc.* VII. 4. 5.

7. *Dicit ei Jesus : Implete hydrias aquâ. Et impleverunt eas usque ad summum.*

8. *Et dicit eis Jesus : Haurite nunc, & ferte architriclino ; & tulerunt.*

9. *Ut autem gustavit architriclinus aquam vinum factam, & non sciebat unde esset, ministri autem qui sciebant, qui hauserant aquam : vocat sponsum architriclinus,*

10. *Et dicit ei : Omnis homo primùm bonum vinum ponit : & cùm inebriati fuerint, tunc id, quod deterius est : Tu autem servasti bonum vinum usque adhuc.*

11. *Hoc fecit initium signorum Jesus in Cana Galilaa : & manifestavit gloriam suam, & crediderunt in eum Discipuli ejus.*

7. JESUS leur dit : Emplissez les urnes d'eau. Et ils les emplirent jusqu'au haut.

8. Alors il leur dit : Puisez maintenant, & portez-en au Maître-d'hôtel ; & ils lui en porterent.

9. Le Maître-d'hôtel ayant goûté de cette eau qui avoit été changée en vin, & ne sachant d'où venoit ce vin, quoique les serviteurs qui avoient puisé l'eau le sussent bien ; il appella l'époux,

10. Et lui dit : Tout homme sert d'abord le bon vin, & aprés qu'on a beaucoup bû, il en sert alors de moindre : mais pour vous, vous avez réservé jusqu'à cette heure le bon vin.

11. Ce fut-là le premier des miracles de JESUS, qui fut fait à Cana en Galilée ; & *par-là* il fit connoître sa gloire, & ses Disciples crurent en lui.

## COMMENTAIRE.

sieurs sortes de purifications, des coupes, des vases à mettre le vin, des lits de table, de la vaisselle, & autres choses. Voilà à quoi servoient ces urnes, ou ces cruches. Il y en avoient six, & elles étoient fort capables, à cause du grand nombre des conviez.

℣. 7. IMPLETE HYDRIAS AQUA. *Emplissez les urnes d'eau.* Il auroit pû créer du vin dans les vases vuides : mais il aima mieux qu'on les emplit d'eau, & que tout le monde fut témoin qu'il n'y avoit point de vin, de peur qu'on ne soupçonnât quelque supercherie, & qu'on n'accusât les serviteurs d'avoir sécrettement, & de concert avec J. C. rempli ces cruches de vin. C'est par la même raison qu'il ne voulut pas toucher lui-même à ces urnes. Il les fit emplir par d'autres. C'étoit des témoins irreprochables du miracle (*a*).

℣. 8. HAURITE NUNC. *Puisez maintenant, & portez-en au Maître d'hôtel.* Ce changement se fit sur l'heure, & dans le même moment que ces urnes furent emplies. J. C. ordonnât qu'on en puisât aussi-tôt pour plus grande certitude. L'*Architriclinus*, que l'on a traduit par *Maître d'hôtel*, signifie plûtôt le Maître, ou l'Intendant du festin. C'étoit un des amis de l'époux qui étoit chargé de toute l'économie du festin (*b*). Il veilloit à tout, avoit soin de tout, donnoit ses ordres aux domestiques, faisoit servir, & desservir comme il jugeoit à propos (*c*). Voici comme Jésus fils de Sirach, décrit l'office de ce Maître du festin (*d*) : *Vous a-t'on établi Maître du festin ? Ne vous en élevez pas. Soyez au milieu d'eux comme un d'entre eux ; prenez soin d'eux tous, & ayez l'œil a tout. Après quoi vous pourrez vous asseoir à table, & recevoir la couronne, comme la récompense de votre service.* C'étoit le Maître du festin qui goûtoit, & distribuoit le vin, & prescrivoit le nombre de coups que chaque convié devoit boire (*e*). C'est à lui que le Sauveur envoye le vin, pour le goûter ; il étoit plus en état d'en juger qu'un autre ; il étoit sobre, & bon gourmet. D'ailleurs c'étoit son office. Saint Chrysostome, Sévére d'Antioche, & Théophylacte croyent que c'étoit le meilleur vin qu'on ait jamais bû. Les Peres se servent assez souvent de l'exemple de ce changement, pour confirmer celui qui se fait dans l'Eucharistie, du vin au Sang de J. C.

℣. 9. NON SCIEBAT UNDE ESSET. *Le Maître d'hôtel ne savoit d'où venoit ce vin* ; parceque, comme on l'a dit, son office étoit d'aller, & de venir, pour donner ordre à tout. Il ne savoit ni ce qui avoit été ordonné par J. C. ni ce qui avoit été fait par les serviteurs. Son absence, & son ignorance relévent encore, & assûrent la vérité du miracle (*f*).

VOCAT SPONSUM ARCHITRICLINUS. *Il appelle l'époux.* Il le tire à l'écart, pour lui demander comment il a differé jusqu'à cette heure à faire servir de si bon vin ; ou simplement, il s'approche de lui, & lui dit, que dans les festins ordinaires on donne d'abord le meilleur vin ; mais qu'ensuite on donne le moindre, lorsque les conviez ne sont plus si bien en état d'en juger, lorsqu'ils ont le palais échauffé : *Et cùm inebriati fuerint, tunc id quod deterius est.* Lorsque comme dit Horace (*g*) :

*Fervida subtile exsurdant vina palatum.*

Dans cet endroit, comme dans plusieurs autres, *inebriari* ne signifie pas proprement s'enyvrer d'une maniéré basse, honteuse, & criminelle ; il marque simplement, bien boire, boire abondamment. De même que *saturari* se prend pour manger autant qu'on a besoin ; ainsi *inebriari*, pour boire autant qu'on veut. Par exemple, il est dit (*h*) que les freres de Joseph s'enyvrérent en sa présence ; c'est-à-dire, qu'ils bûrent autant que leur soif le put désirer. Et Aggée parlant aux Juifs (*i*) : *Vous avez mangé, & vous ne vous êtes point rassasiez ; vous avez bû, & vous ne vous etes point enyvrez.* Est-ce un grand malheur de ne se pas enyvrer ? Toutefois Dieu dit aux Juifs qu'il les a punis par-là. Dans l'endroit que nous expliquons, il y a encore une raison morale qui nous empêche de le prendre dans sa rigueur. La sainte Vierge se seroit-elle interessée à faire donner du vin à des gens déja pris de vin ? Et J. C. auroit-il voulu leur en fournir, pour les faire tomber de plus en plus dans l'yvresse ? C'auroit été leur tendre des piéges, & leur donner du poison pour se perdre.

℣. 11. HOC FECIT INITIUM SIGNORUM JESUS. *Ce fut-là le premier des miracles de* JESUS, *qui fut fait à Cana de Galilée.* Quelques Anciens (*k*) soutiennent qu'avant ce miracle JESUS n'en avoit fait aucun autre, & que

(a) *Chrysost. Theophyl. Euthym.*

(b) *Mald. Brug. Erasm. Grot.*

(c) *Gaudentius Brixian. Tract. 9. Nuptia apud Judaos cum fierent, quantùm ex traditione comperimus, dabatur de Sacerdotali ordine, qui morem disciplina legitima gubernaret, curamque pudoris ageret conjugalis, simul & convivorum apparatum, ministros atque ordinem dispensaret : & hic pro officio architriclinus, hoc est triclinii prapositus diceretur.* Ce qu'il dit ici que c'étoit ordinairement un Prêtre, n'est nullement certain.

(d) *Eccli* XXXII. 1. 2. 3.

(e) *Vide ad Est* 1. 8.

(f) *Chrysost. Mald.*

(g) *Horat. Serm. lib.* 2. *Satyr.* 8.

(h) *Genes.* XLIII. *ult.*

(i) *Agg.* 1. 6.

(k) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Vide & Author. hist. Scolast.*



Digitized by Google

12. *Post hoc descendit Capharnaüm ipse, & Mater ejus, & fratres ejus, & Discipuli ejus: & ibi manserunt non multis diebus.*

13. *Et propè erat Pascha Judæorum, & ascendit Jesus Jerosolymam:*

14. *Et invenit in Templo vendentes boves, & oves, & columbas, & numularios sedentes.*

15. *Et cùm fecisset quasi flagellum de funiculis, omnes ejecit de Templo, oves quoque, & boves, & numulariorum effudit æs, & mensas subvertit.*

16. *Et his, qui columbas vendebant, dixit: Auferte ista hinc, & nolite facere domum patris mei, domum negotiationis.*

17. *Recordati sunt verò Discipuli ejus quia scriptum est: Zelus domus tuæ comedit me.*

18. *Responderunt ergo Judæi, & dixerunt ei: Quod signum ostendis nobis quia hæc facis?*

12. Après cela il alla à Capharnaüm avec sa Mere, ses freres, & ses Disciples; mais ils y demeurerent peu de jours.

13. Car la Pâque des Juifs étant proche, JESUS s'en alla à Jérusalem.

14. Et ayant trouvé dans le Temple des gens qui vendoient des bœufs, des moutons & des colombes, comme aussi des changeurs, qui étoient assis *à leurs bureaux*,

15. Il fit un foüet avec des cordes, & les chassa tous du Temple, avec les moutons, & les bœufs; & il jetta par terre l'argent des changeurs, & renversa leurs bureaux.

16. Et il dit à ceux qui vendoient des colombes: Otez tout cela d'ici, & ne faites pas de la maison de mon Pere une maison de trafic.

17. Alors ses Disciples se souvinrent qu'il est écrit: Le zéle de votre maison me dévore.

18. Les Juifs lui dirent: Par quel miracle nous montrez-vous que vous avez droit de faire de telles choses?

## COMMENTAIRE.

L'Evangéliste veut marquer ici que c'est le premier de ceux que J. C. fit à Cana en Galilée, & le premier qu'il eût jamais fait. Maldonat croit au contraire que le Sauveur en avoit fait d'autres, qui n'étoient connus que de sa sainte Mere, & de saint Joseph, pendant qu'il vivoit; & que c'est ce qui donna à la Vierge la confiance de lui en demander un dans cette occasion. Ce sentiment n'est nullement contraire à l'Evangéliste, qui ne rapporte ici que le premier miracle que J. C. fit pour manifester sa gloire, & pour se faire connoître à ses Disciples. Les Anciens lisoient un Livre de l'Enfance de J. C. qui étoit tout rempli de miracles: mais cet Ouvrage est mis depuis long-tems au rang des apocryphes.

CREDIDERUNT IN EUM DISCIPULI EJUS. *Ses Disciples crurent en lui.* Les Disciples de J. C. avoient crû en lui dès qu'ils avoient eu le bonheur de le voir, & de l'entendre; une preuve de leur créance, c'est qu'ils l'avoient suivi. Le miracle dont on vient de parler, & dont ils furent témoins, les affermit dans leur créance (a).

℣. 12. POST HOC DESCENDIT CAPHARNAUM. *Après cela il alla à Capharnaüm.* Cette ville est sur le bord occidental de la mer de Tibériade; JESUS y fit un grand nombre de miracles (b), & quelque tems après ayant quitté Nazareth, il vint y fixer sa demeure (c). de Cana à Capharnaüm il n'y avoit pas plus que cinq ou six lieues. Origénes (d) croit avec beaucoup de probabilité, que JESUS ne vint à Capharnaüm, que six jours après le miracle dont on a parlé; c'est-à-dire, après toute la solemnité de la nôce, qui duroit sept jours.

℣. 13. PROPE ERAT PASCHA JUDÆORUM. *La Pâque des Juifs étant proche*, JESUS *alla à Jérusalem*; il ne demeura que peu de jours à Capharnaüm. Il partit pour Jérusalem trois ou quatre jours après son arrivée. C'est ici la premiére Pâque que J. C. fit depuis son Baptême. Il étoit dans la trente-troisiéme année de son âge, 30. de l'Ere Vulgaire.

℣. 14. INVENIT IN TEMPLO VENDENTES, &c. *Ayant trouvé dans le Temple des gens qui vendoient des bœufs.* Ceci arriva le matin de la veille de Pâque. Ces marchands vendoient ces animaux pour les sacrifices. Ils étoient dans les parvis extérieurs. Les Prêtres tiroient du profit de ces trafics, & par un vil intérêt, ils le toléroient dans un lieu saint. Voici la premiére fois que J. C. usa de cette sévérité envers les marchands qui profanoient le Temple. Il en usa encore quelques jours avant sa Passion, comme on l'a vû dans les autres Evangélistes (e). Zacharie (f) avoit prédit long-tems auparavant qu'aux jours du Messie, il n'y auroit plus de marchands dans la Maison de Dieu. *Non erit mercator ultra in domo Domini exercituum in die illa.*

NUMULARIOS. *Des changeurs, qui etoient assis à leurs bureaux.* Ces gens faisoient trafic par le change des monnoyes, pour la facilité de ceux qui venoient au Temple des provinces éloignées, & qui changeoient leur or, ou leur argent contre de la monnoie, pour avoir de quoi faire leurs offrandes (g).

℣. 15. CUM FECISSET QUASI FLAGELLUM DE FUNICULIS. *Il fit un foüet avec des cordes.* Il prit les premiéres cordes qu'il trouva, & commença à s'en servir comme de fouet, pour chasser les bœufs, & les moutons que l'on vendoit dans le Temple. Il n'usa point de bâton, ni de verges; parce qu'on n'en portoit point dans le Temple, disent les Rabbins.

NUMULARIORUM ÆS. *L'argent des changeurs.* Le Grec (h): *Leur monnoye.* La monnoye des changeurs.

℣. 18. QUOD SIGNUM OSTENDIS? *Par quel miracle nous montrez-vous que vous avez droit de faire de telles choses?* Le Senat, & les Prêtres toléroient ce trafic; il n'appartenoit qu'à Dieu, ou à son Prophéte de l'empêcher, & de le défendre. Or personne n'est reconnu Prophéte que par des miracles, ou par des prédictions indubitables. J. C. jusques-là n'avoit encore fait aucun prodige aux yeux de ceux qui lui parloient. Ils paroissoient donc avoir quelque droit de lui demander pourquoi il faisoit cela.

(a) *Origen. in Caten. Theophyl & Juvencus. Maldon. alii hic.*
(b) *Luc. IV. 23.*
(c) *Matt. IV. 13.*
(d) *Origen. in Catena Gr. Vide & Toynard. Harmon.*
(e) *Matt. XXI. 12. Marc. XI. 15. Luc. XIX. 45.*
(f) *Zach. XIV. 21.*
(g) *Erasm. Brug. Ligfoot. Vaser.*
(h) *Τὸ κέρμα*, dérivé de *κείρω*. Couper en petits morceaux.

Digitized by Google

19. *Respondit Jesus, & dixit eis : Solvite Templum hoc, & in tribus diebus excitabo illud.*

19. JESUS leur répondit : Détruisez ce Temple, & je le rétablirai en trois jours.

20. *Dixerunt ergo Judæi : Quadraginta, & sex annis ædificatum est Templum hoc, & tu in tribus diebus excitabis illud?*

20. Les Juifs lui répartirent : Ce Temple a été quarante-six ans à bâtir, & vous le retablirez en trois jours ?

21. *Ille autem dicebat de Templo corporis sui.*

21. Mais il entendoit parler du temple de son corps.

22. *Cùm ergo resurrexisset à mortuis recordati sunt Discipuli ejus, quia hoc dicebat, & crediderunt scripturæ, & sermoni quem dixit Jesus.*

22. Après donc qu'il fut ressuscité d'entre les morts, ses Disciples se ressouvinrent qu'il leur avoit dit cela, & ils crurent à l'Ecriture, & à la parole que JESUS avoit dite.

23. *Cùm autem esset Jerosolymis in Pascha in die festo, multi crediderunt in nomine ejus, videntes signa ejus, quæ faciebat.*

23. Pendant qu'il étoit dans Jérusalem à la fête de Pâque, plusieurs crurent en son nom, voyant les miracles qu'il faisoit.

## COMMENTAIRE.

℣. 19. SOLVITE TEMPLUM HOC. *Détruisez ce Temple, & je le rétablirai en trois jours.* Voici tout à la fois un miracle, & une prédiction. JESUS-CHRIST prédit sa résurrection, qui est le plus grand de tous ses miracles : mais il la prédit d'une maniére si obscure, que ceux qui l'écoutoient, n'y comprirent rien. Il entendoit son Corps sous le nom de Temple & il leur disoit de faire ce qu'ils devoient faire en effet : *Détruisez ce Temple*; faites mourir mon Corps. Je sai que vous me donnerez la mort : mais je saurai me rendre la vie, & rebâtir ce Temple que vous aurez démoli. Il fit apparemment un geste sur soi-même, en disant cela, pour montrer qu'il parloit de son Corps. Les Juifs ne méritoient pas qu'il leur parlât d'une maniére plus claire. S'ils eussent eu le cœur droit, ils auroient aisément compris la justice de sa conduite. Ce qu'il avoit dit à ces marchands : *Ne faites pas de la maison de mon Pere une maison de trafic*, la prouvoit assez. C'étoit déja un miracle, qu'un homme seul, sans armes, sans autorité, sans nom, ait pû si aisément chasser ces marchands, malgré les Prêtres ; & malgré le peuple. Et saint Jérôme (*a*) ne feint pas de dire que cette action lui paroît la plus miraculeuse qu'ait jamais fait le Sauveur.

Il dit que son Corps est un Temple : En effet la Divinité y demeuroit réellement, véritablement, d'une maniére intime, & hypostatique : *In quo habitat omnis plenitudo Divinitatis corporaliter*, comme dit saint Paul (*b*) ; au lieu que dans les Saints elle n'y habite que spirituellement, & par la grace (*c*). Et toutefois l'Apôtre dit que leurs corps sont le Temple de Dieu (*d*) : *Le Temple de Dieu est saint ; & c'est vous qui êtes ce Temple.* Et ailleurs (*e*) : *Vos membres sont le Temple du Saint Esprit.*

JESUS-CHRIST dit aux Juifs : *Détruisez ce Temple*, au lieu de : *Vous le détruirez*, par une maniére de parler commune dans l'Ecriture (*f*), où l'impératif est mis pour le futur. Enfin il leur donne le signe de sa résurrection future, ici, comme en quelques autres endroits (*g*) ; parce qu'il voyoit leur incrédulité, & la mauvaise disposition de leur cœur. Ils n'étoient pas dignes qu'il leur en donnât d'autres. Toutefois il en fit tant dans la suite, qu'il les rendit absolument inexcusables (*h*) : *Si je n'avois pas fait parmi eux des miracles que nul autre n'a fait, ils ne seroient point coupables de péché.* C'est de cet endroit de saint Jean mal entendu, que les Juifs prirent occasion de faire un crime à JESUS-CHRIST, au tems de sa passion (*i*), d'avoir dit qu'il détruiroit le Temple de Dieu, & qu'il le rétabliroit en trois jours.

℣. 20. QUADRAGINTA ET SEX ANNIS ÆDIFICATUM EST. *Ce Temple a été quarante-six ans à bâtir ; & vous le rétablirez en trois jours?* Ces quarante-six ans embarrassent les Interprétes ; car le Temple dont parlent les Juifs, ne peut être celui de Salomon. Il avoit été détruit long-tems auparavant par Nabuchodonosor ; & on sait que Salomon n'avoit été que sept ans à le bâtir (*k*). Ce n'est pas que celui de Zorobabel, bâti depuis le retour de la captivité ; ce Temple avoit été renouvellé par Hérode, & rebâti, pour ainsi dire, tout à neuf. D'ailleurs on n'avoit été que dix-neuf, ou vingt ans au plus à le bâtir ; en y comprenant même le tems qui s'écoula depuis la défense d'en continuer le bâtiment sous Cyrus (*l*), jusqu'au regne de Darius fils d'Hystaspe, qui en permit la continuation (*m*).

Ce ne peut donc être que le nouveau Temple rebâti par Hérode. Ce Prince l'entreprit quarante-six ans avant la premiére Pâque de notre Sauveur (*n*). Il ne mit que neuf ans & demi à le bâtir (*o*). Mais on continua à y faire de nouveaux ouvrages, & plusieurs embellissemens, jusqu'au tems auquel les Juifs disoient au Sauveur : *On a bati jusqu'à présent ce Temple pendant l'espace de quarante-six ans ; & vous le rebâtirez en trois jours ?* Joseph (*p*) dit qu'après que le bâtiment du Temple fut achevé, le peuple voyant dix-huit mille Ouvriers, qui jusqu'alors avoient été occupez à cet ouvrage, demeurer sans occupation, engagea le jeune Agrippa à entreprendre la construction du parvis oriental ; ce qui coûta encore de très-grandes sommes, & dura assez long-tems.

℣. 22. CUM ERGO RESURREXISSET, &c. *Après donc qu'il fut ressuscité, ils se souvinrent qu'il leur avoit dit cela ; & ils crurent à l'Ecriture.* Les Disciples eux-mêmes n'avoient pas compris ce que disoit JESUS. Ils crurent comme les Juifs, qu'il parloit du Temple matériel du Seigneur. Mais après sa résurrection, *ils crurent à l'Ecriture*, qu'il parloit de sa mort, & de sa résurrection, & ils virent clairement l'exécution de la parole du Sauveur, dans la destruction, & le rétablissement de son Temple ; c'est-à-dire, dans la mort, & la résurrection de son Corps.

℣. 23. MULTI CREDIDERUNT IN EUM. *Plusieurs crurent en lui.* Le Sauveur demeura à Jérusalem quel-

(*a*) *Hieron. in Matt.* XXI. 12. *Vide & Grot. hic. & Origen.*
(*b*) *Coloss.* II. 9.
(*c*) *Vide Hilar. de Trinit. lib.* 8. *Ambros. in Psal.* 47. *Cyrill. lib. de recta fide ad Regin. alii.*
(*d*) 1. *Cor.* III. 16. 17.
(*e*) 1. *Cor.* VI. 19. *Vide &* 2. *Cor.* VI. 16.
(*f*) *Genes.* XX. 7. XLII. 18. *Deut.* XXXII. 50. *Isai.* LIV. 1. VIII. 10. *Joan.* XIII. 27. *&c.*
(*g*) *Matt.* XII. 39. 4. *Luc.* XI. 29.
(*h*) *Joan.* XV. 24.
(*i*) *Matt.* XXVI. 61. & XXVII. 40. *Marc.* XIV. 58.
(*k*) 3. *Reg.* VI. 38.
(*l*) 1. *Esdr.* IV. 21. 22.
(*m*) 1. *Esdr.* II. *Agg.* I. 4. *&c.*
(*n*) *Vide Usser. ad an. M.* 3987.
(*o*) *Joseph. Antiq. lib.* 15. *c.* 14.
(*p*) *Joseph. Antiq. lib.* 20 *c.* 8.

24. *Ipse autem Jesus non credebat semet ipsum eis, eò quòd ipse nosset omnes,*

25. *Et quia opus ei non erat ut quis testimonium perhiberet de homine: ipse enim sciebat quid esset in homine.*

24. Mais JESUS ne se fioit point à eux; parce qu'il les connoissoit tous,

25. Et qu'il n'avoit pas besoin que personne lui rendît témoignage d'aucun homme: car il connoissoit par lui-même ce qu'il y avoit dans l'homme.

## COMMENTAIRE.

ques jours: pendant l'octave de la Pâque, & y fit plusieurs miracles (*a*): Ce qui lui attira un assez grand nombre de Disciples; & entre autres Nicodéme, dont on parlera au Chapitre suivant. Nous ne savons pas quels furent les miracles qu'il fit dans cette Solemnité: mais il faut qu'ils ayent été grands, & en grand nombre, pour persuader une multitude, qui n'étoit nullement disposée à croire. Quelques Anciens (*b*) ont prétendu que ces gens n'avoient pas crû sincérement au Sauveur, à cause de ce qui est dit au verset suivant, que JESUS *ne se confioit point à eux*. C'est ce que nous allons examiner.

℣. 24. JESUS AUTEM NON CREDEBAT SEMETIPSUM EIS. *Mais JESUS ne se fioit point à eux.* Les Peres communément (*c*) croyent que ces mots, *à eux*, se rapportent à ceux-là mêmes dont il a parlé au verset précédent: JESUS ne se fioit point à eux, quoiqu'ils crûssent en lui. Et d'où vient qu'il ne s'y fioit point? C'est qu'il les connoissoit parfaitement: *Eò quòd ipse nosset omnes.* Il savoit leur foiblesse, leur inconstance, leur légéreté. Il savoit qu'à la premiére occasion, ils l'abandonneroient; que son humilité, sa passion, sa croix, sa Doctrine seroient pour eux un sujet de scandale. Saint Augustin (*d*), & quelques autres comparent ces premiers Croyans aux Cathécuménes. Ils croyent en J. C. ils confessent son nom; ils impriment la croix sur leur front: mais J. C. ne se confie pas à eux; il ne leur confie pas la connoissance de ses mystéres; il ne leur découvre pas les sécrets de sa Religion. Quelques-uns (*e*). l'expliquent des autres Juifs, différens de ceux qui crûrent en J. C. Le Sauveur ne se fioit point à eux; mais seulement à ceux qui croyoient en lui. Le premier sens est beaucoup meilleur.

℣. 25. OPUS EI NON ERAT UT QUIS TESTIMONIUM, &c. *Il n'avoit pas besoin que personne lui rendit témoignage d'aucun homme.* Saint Jean attentif à relever toutes les preuves de la Divinité de J. C. nous fait remarquer qu'il pénétre le fond du cœur des hommes, ce qui est une propriété de Dieu seul (*f*).

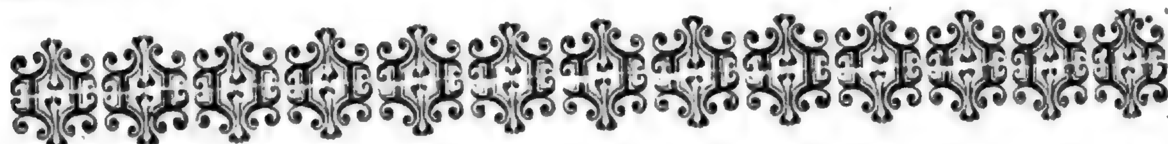

# CHAPITRE III.

*Nicodéme vient trouver* JESUS-CHRIST. *Instructions que le Sauveur lui donne. Dispute entre les Disciples de saint Jean, & ceux de* JESUS-CHRIST *sur le Baptême. Saint Jean moindre que* JESUS-CHRIST. *Il n'est que l'ami de l'Epoux; il a reçû l'Esprit avec mesure.*

℣. 1. *Erat homo ex Pharisæis, Nicodemus, nomine, Princeps Judæorum.*

2. *Hic venit ad Jesum nocte, & dixit ei: Rabbi, scimus quia à Deo venisti Magister: nemo enim potest hæc signa facere, quæ tu facis, nisi fuerit Deus cum eo.*

℣. 1. OR il y avoit un homme d'entre les Pharisiens, nommé Nicodéme, Sénateur des Juifs,

2. Qui vint la nuit trouver JESUS, & lui dit: Maître, nous savons que vous êtes venu de la part de Dieu *pour nous instruire*, comme un Docteur; car personne ne sauroit faire les miracles que vous faites, si Dieu n'est avec lui.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ERAT HOMO EX PHARISÆIS, NICODEMUS NOMINE. *Il y avoit un homme d'entre les Pharisiens, nommé Nicodéme, Senateur des Juifs.* Ceci arriva à Jérusalem, pendant l'octave de la premiére Pâque que JESUS-CHRIST y fit depuis sa prédication. Nicodéme étoit un Senateur de la ville, & apparemment membre du grand Sanhédrin (*g*). On assûre (*h*) qu'il étoit neveu de Gamaliel, connu dans les Actes des Apôtres par sa qualité de Maître de S. Paul (*i*); & qu'ayant reçû le baptême après la résurrection du Sauveur, par les mains de saint Pierre, & de saint Jean, il fut banni, & chassé par les Juifs.

℣. 2. VENIT AD JESUM NOCTE. *Il vint la nuit trouver* JESUS; apparemment pour la crainte des Juifs, qui haïssoient déja JESUS, quoiqu'il ne commençât que de paroître parmi eux; soit à cause de ce qu'il avoit fait, en chassant les marchands du Temple; ou parce qu'il n'étoit ni de leur nombre, ni de leurs Disciples, ni envoyé par eux. Ils ne pûrent voir sans jalousie qu'il parût avec tant d'éclat, ni qu'il fît tant de miracles. C'étoit assez qu'il ne fût avec eux, pour être considéré comme leur ennemi: *Qui non est mecum, contra me est.* Quelques-uns croyent que Nicodéme vint la nuit, pour ne pas déroger à sa dignité de Senateur, ni à sa qualité de Docteur de la Loi. Il paroissoit en quelque sorte honteux aux yeux des hommes, de se rendre Disciple d'un simple particulier, qui n'avoit aucune teinture des Lettres humaines, & séculiéres.

(a) *Hic* ℣. 23. & *Joan.* VIII. 2. IV. 45.
(b) *Chrysost. Theophyl. Euthym.*
(c) *Origen. Chrysost. Cyrill. Aug. Beda, Theophyl. Rupert.*
(d) *Aug. Cyrill. Beda hic.*
(e) *Quid. apud Mald.*
(f) 3. *Reg.* VIII. 39. & 1. *Par.* XXVIII. 9. & 2. *Par.* VI. 30. & *Job.* XLII. 2. *Eccle.* XLII. 19 *Psal.* XXXII. 15. *Isai.* XXIX. 15. *Vide Aug. Cyrill. Chrysost. hic.*
(g) *Grot. Cleric. alii.*
(h) *Photius Cod.* 171.
(i) *Act.* XXII. 3.



Digitized

3. *Respondit Jesus, & dixit ei: Amen, amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit denuò, non potest videre Regnum Dei.*

4. *Dicit ad eum Nicodemus: Quomodo potest homo nasci cum sit senex: numquid potest in ventrem matris suæ iteratò introire, & renasci?*

5. *Respondit Jesus: Amen, amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit ex aqua, & Spiritu sancto, non potest introire in Regnum Dei.*

6. *Quod natum est ex carne, caro est: & quod natum est ex spiritu, spiritus est.*

3. JESUS lui répondit: En vérité, en vérité je vous dis, que personne ne peut voir le Royaume de Dieu, s'il ne nait de nouveau.

4. Nicodéme lui dit: Comment peut naitre un homme qui est déja vieux? Peut-il entrer une seconde fois dans le sein de sa mere, pour naître encore?

5. JESUS lui répondit: En vérité, en vérité je vous dis, que si un homme ne renaît de l'eau, & de l'Esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu.

6. Ce qui est né de la chair, est chair; & ce qui est né de l'esprit est esprit.

## COMMENTAIRE.

SCIMUS QUIA A DEO VENISTI. *Nous savons que vous êtes venu de la part de Dieu, pour nous instruire.* Et comment le savoit-il? Par les miracles que le Sauveur avoit fait pendant la Fête de Pâque: *Car personne ne sauroit faire les miracles que vous faites, si Dieu n'est avec lui.* Mais les miracles ne sont-ils pas des marques qui peuvent quelquefois tromper, comme Moyse lui-même l'enseigne (*a*)? Il est fort croyable que Nicodéme avoit aussi fait attention à la Doctrine, & à la vie du Sauveur, avant que de tirer cette conséquence de ses miracles. Sa Doctrine étoit saine; sa vie étoit pure, & innocente; ses miracles rendoient témoignage de sa mission. Il n'en falloit pas davantage pour lui faire prudemment prendre le parti qu'il prend, de se rendre Disciple de J. C.

℣. 3. NISI QUIS RENATUS FUERIT DENUO. *Personne ne peut voir le Royaume de Dieu, s'il ne naît de nouveau.* Le Grec (*b*) peut signifier: *S'il ne renaît de nouveau*, ou, *s'il ne renaît d'enhaut.* Mais la premiere Version vaut mieux, & est plus suivie. Il semble par cette réponse de J. C. que Nicodéme lui avoit demandé comment il pourroit arriver au Royaume de Dieu; c'est-à-dire, ou à la béatitude éternelle, ou au bonheur des Disciples du Messie, à son regne; car *le Royaume de Dieu* dans les Auteurs du nouveau Testament (*c*), & même dans les Rabbins (*d*), se prend pour le tems de la venuë du Messie. Les Juifs attendoient sous son regne une prospérité purement temporelle, & toutes sortes de prospéritez. Nicodéme dans la créance que J. C. étoit le Messie, vient lui témoigner qu'il a très-grande envie de mériter ses bonnes graces, d'être instruit de sa Doctrine; & enfin d'avoir part à son Royaume, qu'on croyoit très-prochain.

JESUS-CHRIST lui répond que *nul ne peut avoir part à son Royaume, s'il ne renaît d'enhaut*; c'est-à-dire, s'il ne commence une vie nouvelle, & toute céleste, aussi différente de la vie animale, & attachée aux choses de la terre, qu'il menoit, que le seroit la vie d'un Ange incarné, de la vie ordinaire des hommes charnels. Les Hébreux avoient dans leur Religion une espéce de renaissance. Lorsqu'un Gentil vouloit entrer dans le Judaïsme, on lui donnoit le baptême, & la circoncision. Ce baptême (*e*) étoit une maniére de nouvelle naissance, par laquelle le Gentil renonçoit à l'idolâtrie, à l'erreur, à ses anciennes habitudes. Il devenoit un homme nouveau. S'il étoit esclave, il étoit affranchi. Les Rabbins enseignent que par cette cérémonie, il recevoit même une ame nouvelle. Il n'étoit plus parent à ceux à qui il l'étoit auparavant; il changeoit de condition, d'état, & de Religion. Les Payens mêmes (*f*) avoient des cérémonies, où l'homme recevoit une espéce de régénération, & de vie nouvelle, par une expiation publique, & solemnelle.

℣. 4. QUOMODO POTEST HOMO NASCI? *Comment peut naître un homme qui est déja vieux?* Nicodéme ne comprit pas ce que JESUS-CHRIST vouloit dire par cette renaissance: Et peut-être y comprit-il plus de mystére qu'il n'y en avoit: car il étoit impossible qu'il ignorât ce que c'étoit que la renaissance des Prosélytes usitée dans sa nation: D'où vient que le Sauveur lui dit ci-après ℣. 10. *Vous êtes Maître dans Israel; & vous ignorez ces choses?*

℣. 5. EX AQUA ET SPIRITU SANCTO (*g*). *Si un homme ne renaît de l'eau, & du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu.* Renaître de l'eau, est être plongé dans l'eau, recevoir le baptême de JESUS-CHRIST au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit. Etre rené du Saint-Esprit, c'est recevoir la grace justifiante, & être inondé du Saint-Esprit (*h*); en être rempli, & pénétré, comme les Apôtres qui le reçurent au jour de la Pentecôte. Ceux qui reçoivent le baptême dans l'Eglise Chrétienne, sont baptisez dans l'eau, & dans le Saint-Esprit. Ce n'est qu'un seul baptême; mais il opére deux effets: Le premier, est de nous nettoyer de nos péchez; le second, de nous remplir du Saint-Esprit. JESUS-CHRIST exprime la même chose en un autre endroit (*i*), en disant: *Il vous baptisera par l'Esprit, & par le feu.* Sans ce baptême, nul ne peut entrer *dans le Royaume de Dieu*; dans l'Eglise de JESUS-CHRIST, & ensuite dans le Ciel. Voilà la renaissance dont il a parlé au ℣. 3. Dans cette renaissance l'eau est comme la Mere, & le Saint Esprit est comme le Pere: suivant la pensée des Anciens (*k*).

℣. 6. QUOD NATUM EST EX CARNE, CARO EST (*l*). *Ce qui est né de la chair, est chair.* Par la naissance ordinaire, nous naissons charnels, & pécheurs. L'homme ne produit qu'un homme mortel, foible, pécheur comme lui: Mais par la naissance spirituelle, l'homme devient esprit; il est nettoyé, purifié, sanctifié: *Quod natum est ex spiritu, spiritus est.* Quelques Anciens ajoûtent (*m*): *Parce que Dieu est Esprit*: *Quia Deus spiritus est.* Mais cette addition n'est nullement nécessaire, & ne se lit plus dans nos Exemplaires. L'homme qui a reçû le Saint-Esprit, & la grace justifiante dans le baptême, n'est plus chair; mais esprit: il n'est plus charnel; mais spirituel:

(a) *Deut.* XVIII. 20. 21. 22. & XIII. 1. 2. 3.

(b) Ἐὰν μὴ γεννηθῇ ἄνωθεν.

(c) Voyez notre Commentaire sur S. Matth. III. 2.

(d) *Vide Ligfoot hic. Chald. Paraphr. ad Isai.* XL. 9. LIII. 11. *Maimon. in Melachim per.* 11. & *in Tethuba. per.* 9.

(e) *Vide Selden. de jure nat. & Gent. lib.* 2. *c.* 2. 3. *Ligfoot, & alios hic.*

(f) *Vide Grot. hic antiqua inscriptio. Taurobolio, criobolioque in æternum renatus.*

(g) *Author. homil. Clement. sic legit*: Ἀμὴν λέγω ὑμῖν, ἐὰν μὴ ἀναγεννηθῆτε ὕδατι ζῶντι εἰς ὄνομα πατρὸς, υἱοῦ, ἁγίου πνεύματος, οὐ μὴ εἰσέλθητε εἰς τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν.

(h) *Vide Cyrill. Jerosol. Cathech.* 3. *Nyssen. lib. de Baptism. Nazianz. orat. in S. Baptism. Cyrill. Theophyl. hic.*

(i) *Matt.* III. 11.

(k) *Chrysost. in Joan* 25. *Euthym. hic. & Ammon. & Theodor. Mops. in Caten. Gr.*

(l) *Tertull. lib. de carne Christi, c.* 18. *Ambros. lib.* 3. *c.* 11. *de Spiritu S. Cod. Evang. Vetustiss. in Bibl. Bodl. addunt*: *Quia de carne natum est.*

(m) *Hilar. lib.* 7. *de Trinit. Ambros. l.* 3. *cap.* 11. *de Spiritu Sancto. Vide & Ivon. Carnot. Ep.* 1.



Digitized by Google

7. *Non mireris quia dixi tibi : oportet vos nasci denuò.*

8. *Spiritus ubi vult spirat : & vocem ejus audis, sed nescis unde veniat, aut quò vadat : sic est omnis, qui natus est ex spiritu.*

9. *Respondit Nicodemus, & dixit ei : Quomodo possunt hæc fieri ?*

10. *Respondit Jesus, & dixit ei : Tu es magister in Israël, & hæc ignoras ?*

11. *Amen, amen dico tibi, quia quod scimus loquimur, & quod vidimus testamur, & testimonium nostrum non accipitis.*

7. Ne vous étonnez pas de ce que je vous ai dit, qu'il faut que vous naissiez encore une fois.

8. L'Esprit souffle où il veut ; & vous entendez bien sa voix ; mais vous ne savez d'où il vient, ni où il va : il en est de même de tout homme qui est né de l'Esprit.

9. Nicodéme lui répondit : Comment cela se peut-il faire ?

10. JESUS lui dit : Quoi ! vous êtes maître en Israël, & vous ignorez ces choses ?

11. En vérité, en vérité je vous déclare, que nous disons ce que nous savons ; & que nous rendons témoignage de ce que nous avons vû ; & cependant vous ne recevez point notre témoignage.

## COMMENTAIRE.

il vit d'une vie toute nouvelle ; il renonce au péché, & aux œuvres de la chair (a).

℣. 8. SPIRITUS UBI VULT SPIRAT (b). *L'Esprit souffle où il veut.* Pour entendre le sens de ce passage, il faut montrer la liaison qu'il a avec ce qui précéde, & ce qui suit. Le Sauveur avoit dit à Nicodéme qu'il falloit renaître de nouveau, pour parvenir au Royaume de Dieu. Nicodéme n'ayant pas compris ce que vouloit dire cette renaissance, JESUS-CHRIST la lui expliqua, en disant qu'elle consistoit dans le baptême de l'eau, & dans celui de l'esprit. Il étoit aisé d'entendre ce que vouloit dire le baptême d'eau : mais le baptême de l'esprit étoit plus enveloppé. C'est sur cela que le Sauveur insiste. De même, ajoûte-t-il, qu'il y a une naissance charnelle ; il y a aussi une naissance spirituelle. La chair produit la chair, & l'esprit produit l'esprit. Et comme *le vent*, ou l'esprit ; car en cet endroit c'est la même chose, *souffle où il lui plaît* ; tantôt d'un côté, & tantôt d'un autre ; aujourd'hui doux, demain impétueux ; & que vous voyez ses effets, que vous entendez le bruit qu'il fait, & que vous sentez le mouvement qu'il cause, sans que vous sachiez ni les causes qui le produisent, ni les routes qu'il suit ; ainsi l'Esprit Saint agit dans le cœur d'un homme, il le remuë, il l'anime, il le purifie, il l'échauffe, comme il lui plaît, quand il lui plaît, d'une maniére imperceptible ; mais très-vive. Ses effets sont très-réels ; mais la cause en est aussi cachée aux yeux du corps, que l'est celle qui produit les vents, les tourbillons, & la tempête.

Si donc le vent est une cause fort efficace, quoiqu'il ne tombe pas sous vos sens ; ainsi quoique vous ne voyiez point le Saint Esprit qui purifie, & qui enflamme un cœur, vous ne devez pas en inférer qu'il n'agisse pas véritablement sur lui. Il en faut juger par les effets. Comparez un homme converti, & rempli de l'Esprit de Dieu, à un autre, qui est encore dans ses pechez, & qui n'a point ressenti les effets, & les impressions de sa présence ; & vous comprendrez la différence de l'un & de l'autre, & la vérité de ce que je vous dis du baptême de l'Esprit.

La plûpart des Peres (c) sous le nom d'*Esprit* en cet endroit, entendent le Saint Esprit. Il souffle où il veut ; il inspire, il anime, il purifie, il échauffe qui il veut. Il brise les cœurs les plus durs ; il échauffe les plus froids ; il répand sa rosée vivifiante dans les plus arides ; il surmonte, quand il lui plaît, la résistance des plus endurcis. Mais aussi souvent il se retire de ceux qui ferment leur cœur à ses inspirations ; il méprise ceux qui ferment les yeux à ses lumiéres ; il abandonne ceux qui ne veulent pas coopérer à ses mouvemens, & qui sont infidéles à ses graces, & insensibles à ses bontez. On doit du respect à un sentiment si autorisé parmi les Peres.

Mais l'opinion qui l'explique du vent, a été embrassée par S. Chrysostome, S. Cyrille, Théophylacte, Euthyme, l'Auteur des Questions sur l'ancien, & le nouveau Testament (d), imprimées parmi les Oeuvres de S. Augustin, & par la plûpart des nouveaux Interprétes (e). La liaison du discours demande ce sens. On ne peut pas comparer le Saint Esprit à lui-même : mais on peut comparer l'action du vent à celle du Saint Esprit, quant à la maniére subtile, & imperceptible dont ils agissent, l'un dans les corps, & l'autre dans les cœurs : *Comme le vent souffle où il lui plaît, sans que vous voïez d'où il vient, ni où il va ; il en est de même de tout homme qui est né de l'Esprit* ; ou plûtôt il en est de même de l'opération de l'Esprit Saint sur l'ame de ceux qui renaissent par lui. L'effet est sensible, quoique l'agent ne se voye point.

℣. 10. TU ES MAGISTER IN ISRAEL ; ET HÆC IGNORAS ? *Vous êtes Maître dans Israël ; & vous ignorez ces choses ?* S. Augustin a crû que le Sauveur avoit fait cette réponse, qui paroît un peu dure, à Nicodéme, pour le rendre plus humble, plus propre à devenir son Disciple, & à recevoir le baptême de l'Esprit Saint dont il lui parloit. D'autres croyent (f) plus probablement qu'il s'étonne de sa simplicité, ou du moins qu'il parle comme s'il s'en étonnoit. En effet un Savant dans la Loi, un Maître dans Israël, un Magistrat, un Membre du Sanhédrin pouvoit-il ignorer que le baptême ne fût une espéce de renaissance ; & que le Saint Esprit venant dans un cœur, n'y cause du changement, qui rend l'homme tout autre qu'il n'étoit ? Voyez ce qui est dit de Saül (g) : *L'Esprit de Dieu se saisira de vous ; vous prophétiserez au milieu des autres Prophétes, & vous serez changé en un autre homme.* Voyez aussi ce que nous avons dit de la renaissance des prosélytes, sur le ℣. 3. & ce que dit le Prophéte Ezéchiel (h) de l'eau qui doit nettoyer les iniquitez de Juda, & du cœur nouveau que Dieu doit mettre dans lui.

℣. 11. QUOD SCIMUS LOQUIMUR ;... ET TESTIMONIUM NOSTRUM NON ACCIPITIS. *Nous disons ce que nous savons ; & cependant vous ne recevez point notre témoignage.* Le Sauveur semble faire quelque espéce de reproche d'incrédulité à Nicodéme. Je ne vous dis rien que je ne sache très-parfaitement. Vous pourriez vous en rapporter simplement à moi, & me croire, sans me demander des explications, & des raisons. Mais vous me

(a) Comparez *Rom.* VII. 14. 1. *Cor.* 11. 15. *Galat.* VI. 1.
(b) *Optat. Milevit. Deus Spiritus est, & ubi vult spirat.*
(c) *Origen. Ammonius, Apollinaris in Caten. Gr. Naziamz. de Spirit. S. c.* 11. *Aug. in Joan. Tract.* 12. *& lib.* 2. *quæst. ad simpl. qu.* 1. *Author. de mirabil. sacr. script. lib.* 1. *c.* 34. *Greg. Magn lib.* 17. *in Job. c.* 16. *& lib.* 6. *in Regum, c.* 16. *Bernad. serm.* 74. *in Canticum. Ambros. lib.* 3. *de Spirit. S. c.* 11. *Didym.*
(d) *Author Quæst. in vet. & nov. Test. q.* 59.
(e) *Bez. Piscat. Grot. Ligfoot. Chemnit. Martiana. Natal. Alex. Jans. à Lapide, alii.*
(f) *Chrysost. Euthym. Theophyl.*
(g) 1. *Reg.* X. 6.
(h) *Ezech.* XXXVI. 25. 26.

12. *Si terrena dixi vobis, & non creditis: quomodo, si dixero vobis cœlestia, credetis?*

12. Mais si vous ne me croyez pas lorsque je vous parle des choses de la terre, comment me croirez-vous quand je vous parlerai des choses du Ciel?

13. *Et nemo ascendit in Cælum, nisi qui descendit de Cælo, Filius Hominis, qui est in Cælo.*

13. Aussi personne n'est monté au Ciel, que celui qui est descendu du Ciel, *savoir*, le Fils de l'Homme qui est dans le Ciel.

14. *Et sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto: ita exaltari oportet Filium Hominis:*

14. Et comme Moyse éleva dans le désert le serpent *d'airain*, il faut de même que le Fils de l'Homme soit élevé en haut;

15. *Ut omnis qui credit in ipsum, non pereat, sed habeat vitam æternam.*

15. afin que tout *homme* qui croit en lui, ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.

## COMMENTAIRE.

regardez comme un simple Docteur; vous ne voulez vous rendre à ce que je vous dis, qu'autant que mes preuves vous paroîtront convaincantes (*a*). Voilà la maladie des Sages, & des Savans du monde. Ils veulent raisonner sur tout, & ne donnent rien à la foi, & à l'autorité, sous laquelle l'esprit humain doit captiver ses lumiéres, & son raisonnement.

ỿ. 12. SI TERRENA DIXI VOBIS. *Si vous ne me croyez point, lorsque je vous dis des choses terrestres*, communes, triviales, aisées, comment me croirez-vous, si je vous en dis de célestes, & de relevées? Ce que je vous ai proposé de la renaissance spirituelle, sont, pour ainsi dire, les premiers élémens de la Religion que je viens établir. J'ai bien d'autres mystéres à vous révéler: mais il faut que je vous ouvre le cœur, & que je vous éclaire l'esprit pour comprendre. Mes miracles, & ma Doctrine doivent vous assûrer que je ne suis point un séducteur. Je vous donnerai dans la suite des preuves certaines de ma Divinité. Vous ne risquez donc rien de croire ce que je vous dis. Je suis incapable de vous tromper. Il appelle choses terrestres, ce qu'il lui avoit dit du baptême de l'eau, & du Saint Esprit (*b*); & sur tout la comparaison dont il s'étoit servi de la génération ordinaire des corps, avec la régénération spirituelle; & celle de l'action du vent qui souffle tantôt d'un côté, & tantôt d'un autre (*c*), avec les mouvemens que le Saint Esprit imprime dans nos cœurs.

ỿ. 13. NEMO ASCENDIT IN COELUM, NISI QUI DESCENDIT, &c. *Nul n'est monté au Ciel que le Fils de l'homme, qui en est descendu.* Voici la preuve de ce qu'il a dit au ỿ. 11. *Nous vous disons ce que nous savons, & nous rendons témoignage de ce que nous avons vû.* Si je vous annonce des véritez du Ciel, & des mystéres cachez, ne croyez point que je parle en l'air, & sans fondement. Je sai ce que je dis; je l'ai puisé dans la source de toute vérité, dans le sein de Dieu même; je suis descendu du Ciel; je suis le Verbe, & la Sagesse du Pere, son Fils unique. Ne me dites donc point que ce que je vous dis est si sublime, qu'il faudroit monter au Ciel, pour en recevoir l'explication; ou qu'il faudroit en faire descendre un Ange, pour en donner le vrai sens. Nul autre que moi n'est monté au Ciel; nul autre n'en est descendu. C'est de moi dont vous devez attendre la résolution de tous vos doutes.

Le Sauveur en cet endroit faisoit allusion à ce passage du Deutéronome (*d*): *Le commandement que je vous donne aujourd'hui, n'est ni au-dessus de vous, ni fort éloigné, ni au haut du Ciel, pour que vous disiez: Qui de nous montera au Ciel, afin qu'il nous le rapporte, & que nous l'entendions, & que nous le pratiquions?* Et à cet autre des Proverbes (*e*): *Je n'ai point appris la sagesse, & je ne connois point la science: Car qui est l'homme qui soit monté au Ciel, ou qui en soit descendu?* Pour dire que la Sagesse étoit un don du Ciel, & qu'il falloit s'élever jusqu'à Dieu, pour la puiser dans sa source. JESUS-CHRIST dit ici à Nicodéme que la Sagesse est descenduë vers les hommes; que l'Auteur de la vérité, & des connoissances salutaires s'est incarné, & converse parmi les hommes; enfin qu'il est lui-même celui qui est venu du Ciel, pour enseigner aux hommes toute vérité; & qu'ainsi il n'y a plus d'excuse de leur part.

Il dit que *personne n'est monté au Ciel, sinon le Fils de l'homme, qui en est descendu*; non que JESUS-CHRIST soit monté de la terre au Ciel avant son Incarnation; saint Jean nous a dit ci-devant (*f*), qu'il étoit dans Dieu dès le commencement, & qu'il y a toûjours été: mais il veut dire qu'aucun des anciens Patriarches, des Législateurs, des Prophétes n'étoit monté au Ciel, pour y apprendre les véritez, ni pour y découvrir les mystéres qu'il avoit à leur annoncer: Que lui seul étoit venu du Ciel, & avoit une connoissance parfaite de toutes les volontez du Pere, & de tous les sécrets de sa Sagesse: Que lui seul y montoit, puisque par sa Divinité il y étoit toûjours présent, & étoit la source de toute lumiére.

ỿ. 14. SICUT MOYSES EXALTAVIT SERPENTEM. *De même que Moyse dans le désert éleva le serpent d'airain, il faut de même que le Fils de l'homme soit élevé.* Il parle du genre de sa mort. Il devoit être élevé à la Croix, afin que tous les hommes reçûssent la vie, & la santé; de même qu'à la vûe du serpent d'airain ceux qui étoient mordus des serpens dans le désert, recouvroient la santé (*g*). Il continuë de proposer à Nicodéme les mystéres célestes, & les principaux articles de la Doctrine Chrétienne: mais il les lui propose comme à un Docteur de la Loi, à un Savant, d'une maniére sublime, & un peu enveloppée. Il se compare au serpent d'airain élevé par Moyse dans le désert. Il dit qu'il est venu pour le salut de tous les hommes. ỿ. 15. *Afin que tous ceux qui croyent en lui, soient sauvez, & possédent la vie éternelle.*

ỿ. 15. UT OMNIS QUI CREDIT IN EUM, NON PEREAT. *Afin que tout homme qui croit en lui, ne périsse point.* De même que tous ceux qui étant mordus des serpens, jettoient les yeux sur la figure du serpent d'airain mis au haut d'une perche, étoient guéris; ainsi tous ceux qui jetteront les yeux sur le Fils de l'homme attaché à la Croix, qui croiront, & qui mettront en lui leur confiance, ne périront point; mais auront la vie éternelle; pourvû toutefois que cette foi soit ferme, vive, & animée par la charité, & soutenuë par les bonnes œuvres; sans quoi la foi est morte (*h*), & inutile au salut (*i*).

(a) *Vide Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym.*
(b) *Vide Origen. Ammon Chrysost. Theophyl. Euthym. Aug. Beda.*
(c) *Mald. Grot.*
(d) *Deut.* xxx. 10.
(e) *Prov.* 30. 3. 4.
(f) *Joan.* 1. 1.
(g) *Num.* xxi. 9.
(h) *Jacobi* 11. 10. 26. *Fides sine operibus mortua est.*
(i) 1. *Cor.* xiii. 2. *Si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam; charitatem autem non habuero, nihil sum.*



Digitized by Google

16. *Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret: ut omnis, qui credit in eum, non pereat, sed habeat vitam æternam.*

16. Car Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique; afin que tout *homme* qui croit en lui, ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.

17. *Non enim misit Deus Filium suum in mundum, ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum.*

17. Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde; mais afin que le monde soit sauvé par lui.

18. *Qui credit in eum, non judicatur: qui autem non credit, jam judicatus est: quia non credit in nomine unigeniti Filii Dei.*

18. Celui qui croit en lui, n'est pas condamné: mais celui qui ne croit pas, est déja condamné, parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de Dieu.

19. *Hoc est autem judicium, quia lux venit in mundum, & dilexerunt homines magis tenebras, quàm lucem: erant enim eorum mala opera.*

19. Et le sujet de cette condamnation est que la lumiére est venue dans le monde, & que les hommes ont mieux aimé les ténébres, que la lumiére; parce que leurs œuvres étoient mauvaises.

## COMMENTAIRE.

℣. 16. SIC ENIM DEUS DILEXIT MUNDUM. *Car Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique.* Voici un autre mystére que le Sauveur découvre à Nicodéme. Après l'avoir entretenu de la renaissance des enfans de Dieu, de l'autorité du Fils de l'Homme, qui est descendu du Ciel pour nous enseigner la vérité; de sa mort figurée par le serpent d'airain élevé par moyse dans le désert, il lui parle ici de son Incarnation, & de la bonté infinie du pere céleste, qui a tellement aimé le monde, qu'il lui a donné son Fils unique pour le sauver. Voilà tous les plus grands mystéres de la Religion Chrétienne. Il parle de la foi dans les versets suivans. C'est ainsi qu'il instruisit ce Néophyte dans la premiere entrevûë qu'il eut avec lui pendant la nuit.

L'amour que Dieu a témoigné aux hommes, en leur envoyant son Fils, est le plus grand, le plus gratuit, & le plus étendu que l'on puisse concevoir. Il nous a aimé au point de nous donner tout ce qu'il avoit de plus précieux; son propre Fils égal à lui; la grace de l'adoption, par laquelle nous devenons ses enfans; la réconciliation, par laquelle d'ennemis que nous étions, nous devenons amis; enfin la récompense éternelle, & le Royaume du Ciel. Rien de plus gratuit que cet amour. Nous n'étions dignes que de haine, étant enfans de colére & de péché (*a*); nous n'avions que de l'éloignement pour lui; & il nous a prévenu par ses misericordes; il nous a aimé le premier (*b*). Son amour ne s'est point borné aux Juifs, aux sages, aux justes; il s'étend à tous les hommes. JESUS-CHRIST est venu pour sauver les pécheurs (*c*), & pour chercher ceux qui ne l'attendoient point (*d*). S'il a donné ses premiers soins aux brebis égarées de la maison d'Israël (*e*), il n'a pas négligé les étrangers, qui étoient assis dans l'ombre de la mort. *Il est mort non-seulement pour nos péchez; mais aussi pour ceux de tout le monde* (*f*).

℣. 17. NON ENIM MISIT DEUS FILIUM SUUM. *Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde, pour juger le monde, mais pour le sauver.* Son premier dessein, sa premiere intention est de sauver tout le monde (*g*). Si quelqu'un périt, il périt par sa propre faute. Dieu ne veut point la mort du pécheur, mais sa vie (*h*). Le Fils de Dieu est un médecin tout-puissant, & bienfaisant; il vient pour guérir nos maladies. C'est la faute du malade, s'il se donne la mort, en négligeant d'observer les ordres du médecin: *Quantùm in medico est*, dit saint Augustin (*i*), *sanare venit ægrotum: ipse se interimit, qui præcepta medici observare non vult.* Il veut être votre Sauveur: mais si vous ne voulez point profiter du salut qu'il vous offre, il deviendra votre Juge; vous vous condamnerez vous-même: *Salvari non vis ex ipso; ex te ipso condemnaberis.* Le premier avenement de J.C. est dans la douceur; le second sera dans la severité.

℣. 18. QUI CREDIT IN EUM, NON JUDICATUR. *Celui qui croit en lui, n'est point condamné*; à la lettre, *n'est point jugé.* Ce n'est pas à dire que les Chrétiens ne doivent pas paroître devant le tribunal du souverain Juge, puisque l'Ecriture nous dit (*k*), *que nous serons tous présentez devant le tribunal de* JESUS-CHRIST, *afin que chacun reçoive selon le bien, ou le mal qu'il aura fait*: mais *juger*, en cet endroit, est mis pour *condamner* (*l*). Celui qui croit en JESUS-CHRIST, pourvû que ce soit d'une foi animée par la charité, ne sera pas condamné: mais *celui qui ne croit point, est déja jugé*, & condamné, par cela même qu'il n'a pas la foi, *sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu* (*m*).

S. Hilaire (*n*), & S. Ambroise (*o*) prennent ici le verbe *juger*, dans sa signification propre. Celui qui croit, est exemt du jugement; & celui qui ne croit pas, n'y est pas reçû. Le jugement n'est que pour ceux qui n'ont pas la foi des parfaits, ni l'incrédulité des infidéles; mais *qui ont plus aimé les ténébres que la lumiére.* Saint Ambroise croit de même qu'il n'y aura de jugez que ceux d'entre les Chrétiens, qui n'ont pas vêcu dans toute la pureté que demande leur profession. Mais ces sentimens ne sont point suivis par les Théologiens.

℣. 19. HOC EST AUTEM JUDICIUM. *Et voici le sujet de cette condamnation* de tous ceux qui ne croyent point au nom du Fils de Dieu; c'est que *la lumiére est venuë dans le monde, & les hommes ont mieux aimé les ténébres que la lumiére.* Voilà ce qui rend leur condamnation certaine, & leur faute inexcusable (*p*). JESUS-CHISRT est venu dans le monde comme une vive lumiére. Sa Doctrine toute divine, sa vie toute sainte, ses miracles les plus éclattans qui se soient jamais faits, rendoient en sa faveur un témoignage indubitable. Toutefois les Juifs ont préféré les ténébres à la lumiére. Accoutumez à leurs fausses traditions, & à leurs préjugez, ils ont fermé les yeux à ce Soleil qui brilloit à leurs yeux. Ils ont mieux aimé attribuer au Démon les miracles

(a) *Ephes.* II. 3 *Eramus aliquando filii iræ. Vide Rom.* v. 8. 9. & *Ephes.* II. 12
(b) I. *Joan.* IV. 10. 19. *Ipse prior dilexit nos.*
(c) I. *Timot.* I. 15. *Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere.*
(d) *Rom.* X. 20.
(e) *Matt.* XV. 24.
(f) I. *Joan.* II. 2.
(g) *Aug. hic, Beda, Theophyl.*
(h) *Ezech.* XVIII. 23.
(i) *Aug. in hunc loc.*
(k) 2. *Cor.* V. 10.
(l) *Ita Chrysost. Euth. Theophyl. Mald. Vide & Aug. h. l.*
(m) *Heb.* XI. 6.
(n) *Hilar. in Psal.* I. & LVII. *n.* 7.
(o) *Ambros. in Ps.* I.
(p) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. Mald. Vatab. Brug. Zeger. alii.*

du

Digitized by Google

20. *Omnis enim qui malè agit, odit lucem, & non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus:*

20. Car quiconque fait le mal, hait la lumiére, & ne s'approche point de la lumiére, de peur que ses œuvres ne soient condamnées.

21. *Qui autem facit veritatem, venit ad lucem, ut manifestentur opera ejus, quia in Deo sunt facta.*

21. Mais celui qui fait *ce que* la vérité *lui prescrit*, s'approche de la lumiére, afin que ses œuvres soient découvertes; parce qu'elles ont été faites en Dieu.

22. *Post hæc venit Jesus, & Discipuli ejus, in terram Judæam: & illic demorabatur cum eis, & baptizabat.*

22. Après cela JESUS étant venu en Judée, suivi de ses Disciples, il y demeuroit avec eux; & y baptizoit.

23. *Erat autem & Joannes baptizans in Ennon, juxta Salim: quia aquæ multæ erant illic, & veniebant, & baptizabantur.*

23. Jean baptizoit aussi à Ennon près de Salim, parce qu'il y avoit là beaucoup d'eau; & plusieurs y venoient, & y étoient baptisez:

## COMMENTAIRE.

du Sauveur, & envenimer ses actions les plus innocentes, & les plus pures, que de le reconnoître pour Fils de Dieu, & pour le Messie.

ERANT ENIM EORUM MALA OPERA. *Parce que leurs œuvres étoient mauvaises.* C'est ce qui les a empêché de se présenter à la lumiere. Ils ont eu peur qu'elle ne leur fît voir leur difformité, qu'elle ne découvrît leur turpitude (*a*). Les Pharisiens se sont irritez contre JESUS-CHRIST; les Prêtres ont conçû contre lui une haine implacable, parce qu'il a découvert les erreurs de leur Doctrine, & les égaremens de leur conduite. Ceux qui ont crû à JESUS-CHRIST, & qui se sont approchez de cette lumiére, n'étoient pas exemts de péchez, non plus que les autres: mais ils ont eu la bonne-foi de les reconnoître; ils ont eu assez d'humilité pour les confesser. Voilà ce qui a fait leur salut, & leur bonheur (*b*).

ỽ. 21. QUI FACIT VERITATEM, VENIT AD LUCEM. *Celui qui fait ce que la vérité lui prescrit, s'approche de la lumiére.* Bien différent du méchant, qui hait la lumiére, & qui n'ose s'en approcher, de peur d'y couvrir ses défauts. Son cœur est plein d'hypocrisie, de malice, de mensonge; il aime les ténébres, qui lui en dérobent la vûë, & la connoissance. Mais *celui qui fait la vérité*, qui vit dans la droiture, dans la justice, dans la sincérité; celui qui fait des actions vraiment justes, & loüables, s'approche hardiment de la lumiére, parce qu'il est sûr de la droiture de ses intentions, & que s'il a quelque chose dans le cœur qui soit contraire à la justice, il ne l'aime point, & n'y a aucune affection. S'il n'est point parfait, il désire sincérement de le devenir. L'amour de la justice, & de la vérité est dominant dans lui-même. Dans l'Ecriture (*c*), le terme de *vérité*, se met pour la fidélité, la sincérité, la droiture, la justice. Saint Jacques (*d*) fait une peinture fort naturelle de ces personnes qui n'aiment pas la lumiére, lorsqu'il dit: *Celui qui écoute la parole de Dieu sans la pratiquer, est semblable à un homme qui considére son visage dans un miroir. Il s'est considéré, il s'est vû tel qu'il est; & il s'en est allé, & a oublié aussi tôt ce qu'il étoit.* Il a eu peur de sa difformité; il n'a osé la regarder long-tems, & il n'a fait aucun effort pour la corriger.

QUIA IN DEO SUNT FACTA. *Parce qu'elles sont faites en Dieu.* Le juste se présente hardiment à la lumiére, parce que ses œuvres sont faites selon Dieu, suivant sa Loi, selon sa volonté (*e*); ou bien, ses œuvres sont faites par l'Esprit de Dieu, par son inspiration, par sa grace (*f*): *Car c'est Dieu qui opére en nous le vouloir, & le faire suivant sa bonne volonté* (*g*).

ỽ. 22. POST HÆC VENIT JESUS. *Après cela JESUS étant venu en Judée, y baptisoit.* JESUS après l'entretien qu'il eut avec Nicodéme, sortit de Jérusalem; & au lieu de retourner en Galilée, d'où il étoit venu, il s'arrêta dans la Judée, & alla sur le Jourdain, où il commença à baptiser avec ses Disciples. L'Evangéliste ne nous dit pas précisément l'endroit où il donnoit le baptême: mais il est fort probable que ce fut aux environs de Jéricho, où saint Jean avoit exercé son ministére dès le commencement. Jérusalem étoit dans la Judée, & J. C. n'étoit pas sorti de la Province. Lors donc qu'il est dit que JESUS alla de Jérusalem dans la Judée, ce n'est pas qu'il y soit venu d'ailleurs: mais il alla de la Capitale dans un autre canton de la Province.

Il y baptisoit, non par lui-même, comme saint Jean-Baptiste; mais par les mains de ses Disciples (*h*). Et pourquoi choisit-il la Judée, pour y donner son Baptême? C'est apparemment pour perfectionner celui de Jean-Baptiste au même lieu, où il avoit d'abord été donné, & afin que les peuples qui avoient reçû celui de Jean-Baptiste, pour se disposer à recevoir par JESUS-CHRIST la rémission de leurs péchez, la vinssent en effet recevoir par le ministére des Apôtres du Sauveur (*i*). Enfin il étoit convenable que JESUS-CHRIST commençât à baptiser au même lieu, où son Précurseur lui avoit rendu des témoignages si glorieux, & si avantageux (*k*).

Nous supposons avec la plûpart des Peres, & des Théologiens (*l*), que le baptême que JESUS-CHRIST donnoit par les mains de ses Apôtres, étoit le vrai Sacrement de Baptême, qui nous rend Chrétiens, & enfans de Dieu, & nous fait obtenir le pardon de nos péchez; fort différent du baptême de Jean-Baptiste, qui étoit une simple disposition à recevoir la grace, & le pardon. Je sai que quelques Anciens (*m*) ont crû le contraire, & qu'ils ont enseigné que le baptême de JESUS-CHRIST ne donna réellement la rémission des péchez qu'après sa résurrection, & après la descente du Saint Esprit. Mais ce sentiment est aujourd'hui abandonné dans les écoles. S. Augustin (*n*), & S. Ambroise (*o*) croyent que les Apôtres furent baptisez par JESUS-CHRIST même avant qu'ils commençassent à baptiser les autres. S. Hilaire dit la même chose, quoique d'une maniére plus enveloppée (*p*).

ỽ. 23. ERAT AUTEM ET JOANNES BAPTIZANS IN ENNON. *Jean baptizoit à Ennon près de Salim*

(a) *Infrà* ỽ. 20. *Qui malè agit, odit lucem.*
(b) *Aug. Beda hic. Vide Grot. hic & in* ỽ. 20. *& Chrysost. in cap.* IV. *ad Ephes.* ỽ. II. 19.
(c) *Vide Genes.* XXIV. 49. *Josue* XXIV. 14. *Isai.* XXXVIII. 19. & XXXIX. 8. XXVI. 10. 4. *Reg.* XX. 3. *Psal.* XXIV. 5.
(d) *Jacob.* I. 23. 24.
(e) Ἐν θεῷ ἐστὶν εἰργασμένα. L'on met ἐν pour σύν. *Grot. Pagn. Brug. Bez. Euthym. Maldon. alii.*
(f) *Ita Erasm. Vat. Lud. de Dieu, alii.*
(g) *Philipp.* II. 12.
(h) *Joan.* IV. 2. *Quamquam Jesus non baptizaret: sed Discipuli ejus.*
(i) *Vide Mald. hic.*
(k) *Matt.* III. II.
(l) *Vide Aug. Cyrill. alios Mald. D. Thom. Bonav. Soto. Richard. Cajet. Scotus, &c.*
(m) *Vide Ammon. in Caten. Gr. Leo Magn. Ep. 4. ad Episcopos Sicil. Tertull. lib. de Baptismo, c. 11. Chrysost. homil. 18. & Rupert. hic.*
(n) *Aug. Ep. olim* 108. *nunc* 265. *Euthym.*
(o) *Ambros. in Luc.* XVIII.
(p) *Hilar. in Matt.* XIX.



Digitized by Google

24. *Nondum enim missus fuerat Joannes in carcerem.*

24. Car alors Jean n'avoit pas encore été mis en prison.

25. *Facta est autem quæstio ex Discipulis Joannis cùm Judæis, de purificatione.*

25. Il s'excita donc une dispute entre les Disciples de Jean, & les Juifs touchant le Batême.

26. *Et venerunt ad Joannem, & dixerunt ei: Rabbi, qui erat tecum trans Jordanem, cui tu testimonium perhibuisti, ecce hic baptizat, & omnes veniunt ad eum.*

26. Et *les premiers* étant venu trouver Jean, ils lui dirent: Maître, celui qui étoit avec vous au-delà du Jourdain, auquel vous avez rendu témoignage, baptize maintenant, & tous vont à lui.

27. *Respondit Joannes, & dixit: Non potest homo accipere quidquam, nisi fuerit ei datum de Cœlo.*

27. Jean leur répondit: L'homme ne peut rien recevoir, s'il ne lui a été donné du Ciel.

## COMMENTAIRE.

Ennon étoit selon Eusèbe, & saint Jérôme, à huit mille de Scythopolis, vers le midi. Salim, ou Salem étoit un peu plus loin. Ennon n'est pas connu dans les Livres de l'ancien Testament. Si l'on écrit ainsi, *Ain-nom* (a), il signifie *Belle fontaine.* Ligfoot croit que c'étoit plûtôt le nom d'un canton, que d'une ville, ou d'un village. Il y a assez d'apparence que ce lieu étoit de la Galilée, & du Royaume d'Hérode, puisqu'il y arrêta Jean-Baptiste, & qu'il le mit en prison; ce qu'il n'auroit osé faire dans la Judée, dont Pilate étoit le Gouverneur pour les Romains.

Salim, ou *Salem*, est, selon saint Jérôme, la ville dont Melchisédech étoit Roi (b). Ce Pere dit que de son tems on y voyoit encore les ruines du Palais de ce Prince; ce qui n'est pas fort probable. La ville dont Melchisédech étoit Roi, est bien plûtôt Jérusalem, comme l'a crû Joseph, & après lui plusieurs autres.

℣. 24. Nondum enim missus fuerat in carcerem. *Car Jean n'avoit pas encore été envoyé en prison.* Lorsque saint Jean écrivoit son Evangile, tout le monde savoit par le récit des autres Evangélistes, que saint Jean-Baptiste avoit été mis en prison par Hérodes; & comme aucun autre Evangéliste n'avoit raconté les particularitez qu'il rapporte ici, il prévient son Lecteur, & lui dit que ceci arriva avant la prison de Jean-Baptiste. Cela tire le Lecteur d'inquiétude à cet égard.

℣. 25. Facta est quæstio ex Discipulis Joannis, &c. *Il s'excita une dispute entre les Disciples de Jean, & les Juifs, touchant le baptême.* Les Juifs qui avoient reçu le baptême de J. C. (c) étant instruits par les Apôtres, & par J. C. même de la différence de ce baptême, & de celui de Jean-Baptiste, commencérent à témoigner peu d'estime de ce dernier, qui n'étoit qu'une simple disposition à recevoir la remission des péchez. Les Disciples de Jean prenant avec chaleur le parti de leur Maître, se mirent à relever son mérite, & à rabaisser le baptême de J. C. Cette dispute s'échauffa, & le bruit en vint jusqu'à Jean-Baptiste. Mais l'humble Précurseur n'eut garde d'entrer dans la passion de ses Disciples; il donna tout l'avantage à J. C. & à son baptême.

L'Evangéliste appelle ici le baptême, purification: *Facta est quæstio de purificatione* (d); parce qu'en effet le propre effet du baptême est de purifier: Et il y a beaucoup d'apparence que toute cette dispute ne rouloit que sur l'efficace du baptême; les Disciples de Jean se sentant choquez de ce que les autres Juifs qui avoient reçû le baptême de J. C. soutenoient que celui du Précurseur ne remettoit pas les péchez, & ne purifioit pas l'ame des souillures. Voilà la purification qui faisoit le sujet de leur dispute.

Saint Jean Chrysostome, Théophylacte, Euthyme, & plusieurs Manuscrits Grecs (e) lisent: *Il s'excita une dispute entre les Disciples de Jean, & un Juif*; & non pas *les Juifs.* Mais on ne sait qui est ce Juif; & il se peut faire que la contestation ayant d'abord eté commencée par un Juif, qui avoit reçû le baptême de J. C. passa aux autres, & devint bien-tôt une affaire commune, & générale.

℣. 26. Venerunt ad Joannem. *Les Disciples de Jean vinrent trouver leur Maître*, pour le rendre Juge du différend, ou du moins pour l'intéresser à prendre la défense de son baptême, contre ceux qui le mettoient au-dessous de celui de J. C. *Maître*, lui disent-ils, *celui qui étoit avec vous au-delà du Jourdain*, à Béthabara (f), *auquel vous avez rendu témoignage*, en disant qu'il étoit *l'Agneau de Dieu, qui ôte les péchez du monde*, & qu'il étoit au-dessus de vous, & sur lequel vous avez vû descendre le Saint Esprit; *cet homme baptise maintenant* dans la Judée (g), *& tous vont à lui.* Votre baptême est abandonné, & personne ne vient plus à nous. *Tous* est mis pour un très-grand nombre de personnes. Tous les termes du discours de ces Disciples de Jean insinuent leur jalousie. Ils semblent accuser Jesus d'ingratitude, de ce qu'après avoir reçû des témoignages si avantageux de la part de Jean-Baptiste, il s'éléve au-dessus de lui, & décrie son baptême.

℣. 27. Non potest homo accipere quicquam, nisi fuerit ei datum de Coelo. *L'homme ne peut rien recevoir, s'il ne lui a été donné du Ciel.* Jean-Baptiste par un trait de sagesse, ne reprend pas durement ses Disciples, de peur de les aigrir davantage, & de les éloigner & de lui-même, & de J. C. Il les conduit prudemment au Sauveur (h), par le nouveau témoignage qu'il lui rend. *L'homme ne peut rien recevoir, s'il ne lui a été donné du Ciel.* Dieu seul est auteur de tout bien. Chacun de nous a reçû sa mesure de graces & de bienfaits, dont il doit faire usage selon l'intention de celui qui les a confiéz. Gardez-vous bien d'envier à Jesus la gloire qu'il a reçûë du Ciel; vous condamneriez celui qui en est l'Auteur. Dieu veut qu'il soit élevé au-dessus de moi; soumettons-nous à ses ordres (i). S. Augustin, & les Latins (k) l'entendent plus communément de Jean-Baptiste. Je tiens de la main de Dieu tout ce que je suis, & tout ce que j'ai. Jesus baptise, & moi aussi. Mais la différence est grande entre lui & moi: il baptise par sa propre autorité; & moi je n'ai qu'une autorité empruntée: il est le Maître; je suis le serviteur: il est Dieu; je suis homme: je baptise pour préparer à la pénitence; il baptise pour donner le pardon des péchez: je baptise seulement dans l'eau; il baptise par l'eau & par l'Esprit.

---

(a) עין-נעם *Ain-naum.*
(b) *Hieronym. ad Evagrium, Ep. 126.*
(c) *Sup. ℣. 22. Venit Jesus, & Discipuli ejus in terram Judæam, & illic demorabatur cum eis, & baptizabat.*
(d) *Ita Aug. Chrysost. Cyrill. Beda. Theophyl. Euthym. Mald. Grot. Brug. alii.*
(e) *Ita Steph. omnes excepto ä, Alex. Bod. Sex. Laud. tres. Seld. duo, alii plures Syr. Pers. Euseb. Nonn. &c.*
(f) *Joan. 1. 28. 29. &c.*
(g) *Ch. III. 22.*
(h) *Chrysost.*
(i) *Chrysost. Euthym. Theophyl.*
(k) *Beda. Rupert. Strab. Vide & Cyrill. Maldon. alios.*

Digitized by Google

*28. Ipsi vos mihi testimonium perhibetis, quòd dixerim: Non sum ego Christus: sed quia missus sum ante illum.*

28. Vous me rendez vous-mêmes témoignage, que j'ai dit que je ne suis point le CHRIST, mais que j'ai été envoyé devant lui.

*29. Qui habet sponsam, sponsus est: amicus autem sponsi, qui stat, & audit eum, gaudio gaudet propter vocem sponsi. Hoc ergo gaudium meum impletum est.*

29. L'époux est celui à qui est l'épouse: mais l'ami de l'époux, qui se tient debout, & qui l'écoute, est ravi de joye *d'entendre* la voix de l'époux. Je me voi donc maintenant dans l'accomplissement de cette joye.

*30. Illum oportet crescere, me autem minui.*

30. Il faut qu'il croisse, & que je diminue.

*31. Qui desursum venit, super omnes est. Qui est de terra, de terra est, & de terra loquitur. Qui de Cælo venit super omnes est.*

31. Celui qui est venu d'enhaut, est au-dessus de tous. Celui qui tire son origine de la terre, est de la terre, & ses paroles tiennent de la terre. Celui qui est venu du Ciel, est au-dessus de tous;

*32. Et quod vidit, & audivit, hoc testatur: & testimonium ejus nemo accipit.*

32. Et il rend témoignage de ce qu'il a vû, & de ce qu'il a entendu, & personne ne reçoit son témoignage.

*33. Qui accepit ejus testimonium, signavit quia Deus verax est.*

33. Celui qui a reçû son témoignage, a attesté que Dieu est véritable.

## COMMENTAIRE.

℣. 28. IPSI VOS MIHI TESTIMONIUM PERHIBETIS. *Vous me rendez vous-mêmes témoignage*, que je l'ai reconnu pour mon Supérieur, pour le Messie, pour mon Sauveur, pour l'Agneau de Dieu; que ne vous attachez-vous donc à lui? Pourquoi voulez-vous que je conçoive de la jalousie de sa gloire? Je suis venu pour l'annoncer, & pour lui rendre témoignage (a).

℣. 29. QUI HABET SPONSAM, SPONSUS EST. *L'époux est celui à qui est l'épouse.* JESUS est l'Epoux; je suis amis de l'Epoux. Voilà la grande différence qu'il y a entre lui & moi. Quoique j'aye l'honneur d'assister aux nôces, il s'en faut bien qu'elles se fassent pour moi. Tout l'avantage & l'honneur en reviennent à l'Epoux. On a remarqué plus d'une fois (b), que la nouvelle Alliance, l'Incarnation du Sauveur, la formation de son Eglise, sont souvent représentées dans l'Ecriture sous la similitude d'un mariage. L'Epoux est JESUS-CHRIST; l'Epouse est l'Eglise; saint Jean-Baptiste est l'ami de l'Epoux, qui fait les honneurs de la nôce, & qui exécute les ordres de l'Epoux: *Il est debout, il l'écoute, & est ravi de joye d'entendre la voix de l'Epoux*, & d'obéir à son commandement. Je crois que c'est le vrai sens de ces paroles: *Gaudet propter vocem Sponsi.* Car ce que prétendent quelques Auteurs (c), que l'Evangéliste fait allusion à ce qui se passoit, lorsque l'ami de l'Epoux écoutoit à la porte de la chambre nuptiale, & qu'il se réjouissoit, lorsqu'il entendoit la voix de l'Epoux; cela me paroît trop tiré, & peu naturel.

℣. 30. ILLUM OPORTET CRESCERE, ME AUTEM MINUI. *Il faut qu'il croisse, & que je diminue.* J'ai commencé à prêcher, & à baptiser avant lui; ma gloire, & ma réputation ont été grandes dans Israël; mais dès qu'il commence à paroître, je dois me retirer pour lui faire place. J'étois comme l'astre du matin; ma lumiére annonçoit le lever du soleil: mais à mesure qu'il s'avance, & qu'il s'éleve, je dois disparoître, & être obscurci (d). Jusqu'ici plusieurs m'ont pris pour le Messie; & JESUS a passé pour un simple Prophéte: à présent il va être reconnu pour le Messie, comme il l'est en effet; & moi je passerai pour son précurseur, & son serviteur (e). Jean représentoit la Loi de Moyse; JESUS-CHRIST étoit l'Auteur de la Loi évangélique, & de la nouvelle Alliance. La premiére devoit être abrogée en certaines choses, & perfectionnée en d'autres; & la nouvelle qui devoit prendre sa place (f).

℣. 31. QUI DESURSUM VENIT, SUPER OMNES EST. *Celui qui vient d'enhaut, est au-dessus de tous.* JESUS-CHRIST, qui est descendu du Ciel, est au-dessus de tous les hommes, de tous les justes, & de tous les Prophétes (g): mais pour moi, qui suis homme comme les autres, & qui tire mon origine de la terre, je suis infiniment au-dessous de lui (h). Si je m'éleve au-dessus de la terre, & si mes paroles ont quelque chose de divin, & de céleste, c'est un bienfait de sa grace. De moi-même je ne suis capable que de parler un langage humain, & terrestre (i).

℣. 32. QUOD VIDIT, ET AUDIVIT, HOC TESTATUR. *Il rend témoignage de ce qu'il a vû, & de ce qu'il a entendu.* Ce que J.C. a vû, & connu dans le Ciel, dans le sein de son Pere, il l'annonce aux hommes, comme il le dit lui-même au verset 11. de ce Chapitre: *Nous disons ce que nous savons, & nous rendons témoignage de ce que nous avons vû; & vous ne recevez point notre témoignage.* Et ailleurs (k): *Je vous ai enseigné tout ce que j'ai appris de mon Pere.* Et encore (l): *Ma doctrine n'est pas la mienne; mais celle de mon Pere, qui m'a envoyé.* Saint Jean se plaint de l'indocilité, & de l'incrédulité de ses Disciples, qui au lieu de suivre J.C. concevoient de la jalousie contre sa personne, & cherchoient à soulever le peuple contre lui: *Et testimonium ejus nemo accipit.*

℣. 33. QUI ACCEPIT EJUS TESTIMONIUM, SIGNAVIT, QUIA DEUS VERAX EST. *Celui qui a reçû son témoignage, a testé que Dieu est véritable.* Recevoir le témoignage de JESUS-CHRIST, suivre sa doctrine, se ranger au nombre de ses Disciples, c'est rendre témoignage à Dieu-même; comme le rejetter, & le mépriser, est croire en quelque sorte Dieu menteur (m). *Qui non credit Filio, mendacem facit eum.* Puisque c'est

(a) *Ita Aug. Beda, Theophyl. Euthym. alii.*
(b) *Vide Matt.* IX. 14. *Marc.* II. 19. 20. *Luc.* V. 34. 35. *&c.*
(c) *Seld. Uxor. Hebr. Hamm. hic.*
(d) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Mald. Grot. Brug.*
(e) *Greg. Magn. homil.* 20. *in Evang.*
(f) *Aug. lib.* 83. *quæst. qu.* 58. *& Serm. olim* 36. *de Sanctis, nunc* 198. *Vide Hieronym. ad Galat.* IV.
(g) *Aug. Chrysost. Theophyl. Euthym.*
(h) *Chrysost. Theophyl. Euthym.*
(i) *Aug. Beda, Mald. Grot. Brug.*
(k) *Joan.* XV. 15.
(l) *Joan.* VII. 16.
(m) I. *Joan.* V. 10.

34. *Quem enim misit Deus, verba Dei loquitur: non enim ad mensuram dat Deus Spiritum.*

35. *Pater diligit Filium: & omnia dedit in manu ejus.*

36. *Qui credit in Filium, habet vitam æternam, qui autem incredulus est Filio, non videbit vitam, sed ira Dei manet super eum.*

34. Celui que Dieu a envoyé, ne dit que des paroles de Dieu: parce que Dieu ne lui donne pas son Esprit par mesure.

35. Le Pere aime le Fils, & il lui a mis toutes choses entre les mains.

36. Celui qui croit au Fils, a la vie éternelle: celui qui ne croit pas au Fils, ne verra point la vie, mais la colére de Dieu demeure sur lui.

## COMMENTAIRE.

Dieu qui l'a envoyé, & qui lui a donné sa doctrine, & son autorité: non comme un maître qui enseigne son disciple, ou un Roi qui envoye son Ambassadeur. JESUS-CHRIST comme Dieu, est égal au Pere, & de même nature avec lui: mais comme homme, il a tout reçû du Pere, il lui obéit, & se soumet à lui. Les Prophétes étoient envoyez de Dieu, & inspirez de son Esprit; & les recevoir, c'étoit rendre honneur à celui qui les envoyoit: mais J. C. est infiniment au-dessus des Prophétes; sa mission, & sa doctrine sont d'un ordre surnaturel, & tout divin. Celui qui le reçoit, *signe* (a), ou scélle *que Dieu est véritable.* Il donne en quelque sorte son seing, & sa signature, pour attester cette vérité.

℣. 34. QUEM MISIT DEUS, VERBA DEI LOQUITUR. *Celui que Dieu a envoyé, ne dit que des paroles de Dieu.* J. C. est encore différent des autres Prophétes, en ce que ceux-ci parloient quelquefois le langage des hommes. Leur inspiration n'étoit pas continuelle; au lieu que le Fils de Dieu ne parle jamais qu'un langage divin. Il en donne la raison aussi-tôt après.

NON ENIM AD MENSURAM DAT DEUS SPIRITUM. *Parce que Dieu ne lui donne pas son Esprit par mesure.* Les Prophétes, & Jean-Baptiste lui-même ont reçû le Saint Esprit avec mesure (b): mais J. C. l'a reçû sans mesure. C'est de sa plénitude que nous le recevons tous (c). C'est lui qui le donne aux Prophétes; c'est lui qui ouvre leur bouche, & qui porte la lumiére dans leurs cœurs. Il a l'Esprit saint par sa nature; il l'a par lui-même; il ne le reçoit pas; il ne l'obtient pas; il ne le demande pas; il n'en est jamais dépourvû; il est tout dans le Saint Esprit, comme le Saint Esprit est tout en lui. Voyez ce que j'ai remarqué sur la premiere Epitre de S. Pierre, Chap. I. 11. où il est dit que l'Esprit de J. C. animoit, & instruisoit les Prophétes.

℣. 35. PATER DILIGIT FILIUM, ET OMNIA DEDIT IN MANU EJUS. *Le Fils aime le Pere, & il lui a mis toutes choses entre les mains.* Il continue à nous donner des preuves de la supériorité infinie de J. C. au-dessus de tous les Prophétes. Le Pere aime tous ses serviteurs, & tous ses fidéles: mais il ne les aime pas comme il aime son Fils unique, coëternel, & consubstantiel à lui-même. Il fait une grande distinction entre les serviteurs, les fils adoptifs, & son Fils unique, engendré de toute éternité (d). Il lui a mis toutes choses entre les mains. Mais aux autres, il ne leur accorde rien que par le moyen de ce Fils bien-aimé. J. C. posséde tout comme Maître, & comme Dieu. Les hommes ne possédent que ce que Dieu leur a donné par son Fils.

℣. 36. QUI CREDIT IN FILIUM, HABET VITAM ÆTERNAM. *Celui qui croit au Fils, a la vie éternelle.* Saint Jean-Baptiste conclut son discours par ces paroles, qui devoient faire comprendre à ses Disciples la nécessité de croire en J. C. C'est de lui que vous devez tout espérer; attachez-vous à lui. L'homme ne peut vous donner que des biens passagers. Lorsque je vous ai reçû au nombre de mes Disciples, je ne vous ai promis que de vous montrer la voie du Ciel, & de vous disposer à recevoir le pardon de vos péchez; mais J. C. vous donnera & la rémission de vos péchez, & la vie éternelle. Il est la fin des promesses, & l'objet de votre foi, & de la mienne. Malheur à celui qui ne croira point en lui. *Il ne verra point la vie; mais la colére de Dieu demeure sur lui.* Il ne doit attendre que la condamnation, & des peines éternelles.

Mais tous ceux qui croiront en lui, auront-ils la vie éternelle? Oüi, s'ils croyent d'une foi ferme, vive, animée par la charité, & accompagnée des bonnes œuvres; si par leur vie ils ne renoncent pas à celui qu'ils confessent de paroles (e); si leur conduite ne dément pas leur créance; s'ils ne se contentent pas de croire, & d'aimer de bouche; mais si leur foi, & leur charité sont accompagnées d'actions de vertu (f): *Filioli, non diligamus verbo, neque linguâ; sed opere, & veritate.*

(a) Ἐσφράγισεν ὅτι ὁ Θεὸς ἀληθής ἐστι. *Persic. & Sax. Quod Deus veritas est.*

(b) I. *Cor.* XII. 7. XIII. 9. *Ephes.* IV. 7. *Vide Chrys. Aug. Cyrill. Amm. Theophyl. &c.*

(c) *Joan.* I. 16.

(d) *Vide Aug. hic. Mald.*

(e) *Tit.* I. 16.

(f) I. *Joan.* 18.

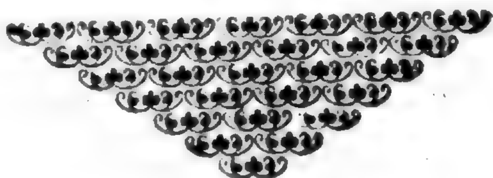

CHAPITRE

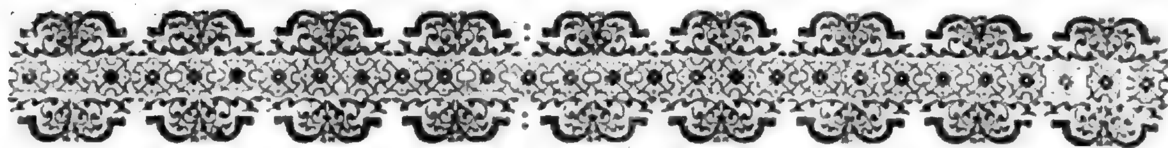

# CHAPITRE IV.

*JESUS quitte la Judée, & retourne en Galilée. Il s'arrête près d'un puits. Entretien qu'il a avec une femme Samaritaine. Il lui déclare qu'il est le Messie. Il entre dans Sichem, & convertit plusieurs Samaritains. Il guérit le fils d'un homme de qualité.*

℣. 1. *UT ergo cognovit Jesus, quia audierunt Pharisæi quòd Jesus plures Discipulos facit, & baptizat, quàm Joannes,*

2. *(Quamquam Jesus non baptizaret, sed Discipuli ejus,)*

3. *Reliquit Judæam, & abiit iterùm in Galilæam.*

4. *Oportebat autem eum transire per Samariam.*

5. *Venit ergo in civitatem Samariæ, quæ dicitur Sichar, juxta prædium, quod dedit Jacob Joseph filio suo.*

℣. 1. JESUS ayant donc sçu que les Pharisiens avoient appris qu'il faisoit plus de Disciples, & baptizoit plus de personnes que Jean,

2. (Quoique JESUS ne baptizât pas lui-même, mais ses Disciples,)

3. Il quitta la Judée, & s'en alla de nouveau en Galilée:

4. Et comme il falloit qu'il passât par la Samarie,

5. Il vint en une ville de la Samarie, nommée Sichar, près de l'héritage que Jacob donna à son fils Joseph.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. UT COGNOVIT JESUS QUIA AUDIERUNT PHARISÆI. JESUS *ayant sû que les Pharisiens avoient appris*, qu'il faisoit plus de Disciples que Jean, il quitta la Judée, & s'en retourna en Galilée. Il baptisoit, ou plûtôt, ses Disciples baptisoient dans la Judée, comme on l'a vû ci-devant (*a*), pendant que Jean-Baptiste baptisoit à Ennon, près de Salem (*b*), dans les terres de l'obéissance d'Hérode. Ce Prince irrité des reproches que Jean lui faisoit sur son mariage incestueux avec Hérodias (*c*), le fit arrêter, & mettre en prison dans le Château de Macheron (*d*). JESUS ayant sçû la mauvaise volonté des Pharisiens contre lui, craignit qu'ils ne prissent occasion de le faire arrêter par Pilate, sous ombre qu'il faisoit un grand nombre de Disciples, & qu'une très-grande quantité de peuple alloit à lui pour être baptisé; comme Hérode avoit pris prétexte pour faire arrêter Jean-Baptiste, de ce qu'il rassembloit trop de monde autour de lui, pour leur donner le baptême (*e*). Jesus se contenta de prêcher dans la Galilée, évitant le grand concours du peuple, & cachant autant qu'il pouvoit, les guérisons miraculeuses qu'il faisoit, pour ne pas irriter ses ennemis contre lui, & pour ne pas faire ombrage a Hérode.

℣. 2. QUAMQUAM JESUS NON BAPTIZARET; SED DISCIPULI EJUS. *Quoique* JESUS *ne baptisât pas lui-même; mais ses Disciples.* Il ne baptisa que peu de personnes, laissant ce soin à ses Disciples, qui baptisoient en son nom, & par son autorité. Pour lui, il s'appliquoit à l'instruction du peuple; il les disposoit à s'approcher comme il faut de son baptême (*f*). C'est ainsi que S. Paul tout occupé à la prédication, & à l'instruction, laissoit à d'autres moins employez, la fonction de baptiser (*g*).

℣. 3. ABIIT ITERUM IN GALILÆAM. *Il s'en alla de nouveau en Galilée.* Plusieurs Exemplaires omettent ces termes (*h*), *de nouveau.* Mais on doit les conserver. JESUS étoit retourné en Galilée la premiére fois avant la Fête de Pâque, étant parti de Béthabara (*i*). Voici le second voyage, dont parle saint Jean l'Evangéliste.

℣. 4. OPORTEBAT TRANSIRE PER SAMARIAM. *Il falloit qu'il passât par la Samarie.* Des environs de Jéricho, où nous supposons qu'il baptisoit (*k*), il ne pouvoit aller en droiture en Galilée, sans passer par les terres des Samaritains. C'est la plus courte route, au rapport de Joseph; & par la Samarie, il n'y a que trois jours de marche jusqu'en la Galilée (*l*).

℣. 5. VENIT IN CIVITATEM GALILÆÆ, QUÆ DICITUR SICHAR. *Il vint en une ville de la Samarie, nommée Sichar.* On croit que Sichar est la même que *Sichem*, dont il est souvent parlé dans les Livres de l'ancien Testament. Saint Jérôme (*m*) croit qu'en cet endroit-ci *Sichar* est une faute de Copiste, au lieu de Sichem. Eusébe (*n*) semble distinguer Sichar de *Sichem*, ou *Naplouse*; car il place Sichar auprès de cette derniére ville. Mais le sentiment commun ne fait qu'une ville de Sichem, de Sichar, & de *Néapolis*, ou Naplouse. Elle étoit entre les monts Garizim, & Hébal (*o*), ayant Garizim à sa droite, & Hébal à sa gauche, dit Joseph. Elle étoit si près du mont Garizim, que Joathan, fils de Gédéon, parla du sommet de cette montagne, au peuple de Sichem assemblé au dedans, ou à la porte de leur ville (*p*).

(a) Ch. III. 22.
(b) *Joan.* III. 23.
(c) *Luc.* III. 19. *Matt.* XIV. 3. 4. *Marc.* VI. 17.
(d) *Joseph. lib.* 18. *Antiq. c.* 7.
(e) *Joseph. loco citato.*
(f) *D. Thom. Lyran. Mald. Brug. Vide Augustin. Tract.* 15.
(g) 1. *Cor.* 1. 17.
(h) *Var. Lect. Mill.*
(i) *Joan.* I. 43.
(k) *Joan.* III. 22.
(l) *Joseph. Antiq. lib.* 20. *c.* 5. Ἔθος ἦν τοῖς Γαλιλαίοις ἐν ταῖς ἑορταῖς εἰς τὴν ἱερὰν πόλιν παραγινομένοις ὁδεύειν διὰ τῆς Σαμαρείων χώρας. *Et in vita sua*, p. 1019. Τρισὶ γὰρ ἡμέραις ἀπὸ Γαλιλαίας ἔνεστιν οὕτως εἰς Ἱεροσόλυμα καταλύσειν.
(m) *Hieronym. Epitaph. Paulæ, c.* 14. *Transivit Sichem, non ut plerique errantes legunt, Sichar, quæ nunc Neapolis appellatur. Et qu. in Genes. cap.* XLVIII. 22. *Hebraicè Sichem dicitur, ut Joannes quoque Evangelista testatur, licet vitiosè ut Sichar legatur, error inolevit.*
(n) *Euseb. in locis.* Συχάρ, πρὸ τῆς Νεαπόλεως, *&c.*
(o) *Joseph. Antiq. lib.* 4. *c.* 8. *Benjamin. p.* 38. *Procop. de ædific. c.* 7.
(p) *Judic.* IX. 7.

6. *Erat autem ibi fons Jacob. Jesus ergo fatigatus ex itinere, sedebat sic supra fontem. Hora erat quasi sexta.*

7. *Venit mulier de Samaria haurire aquam. Dicit ei Jesus: Da mihi bibere.*

8. *Discipuli enim ejus abierant in civitatem, ut cibos emerent.*

9. *Dicit ergo ei mulier illa Samaritana: Quomodo tu, Judæus cùm sis, bibere à me poscis, quæ sum mulier Samaritana? Non enim coütuntur Judæi Samaritanis.*

6. Or il y avoit là un *puits*, *qu'on appelloit la* fontaine de Jacob. Et JESUS étant fatigué du chemin, s'assit sur cette fontaine *pour se reposer.* Il étoit environ la sixiéme heure *du jour.*

7. Il vint alors une femme de la Samarie pour tirer de l'eau, JESUS lui dit: Donnez-moi à boire:

8. Car ses Disciples étoient allez à la ville, pour achetter à manger.

9. Mais cette femme Samaritaine lui dit: Comment vous qui êtes Juif, me demandez-vous à boire, à moi qui suis Samaritaine? car les Juifs n'ont point de commerce avec les Samaritains.

## COMMENTAIRE.

On suppose d'ordinaire que Sichem étoit, pour ainsi dire, aux portes de Samarie; que les Disciples de JESUS-CHRIST étoient allez dans cette Capitale du pays, pour achetter des provisions; que la femme qui vint puiser de l'eau, étoit de la ville de Samarie, & que le Sauveur entra dans cette ville à la priére des habitans. Mais il ne faut que jetter les yeux sur la Carte Géographique, pour se persuader du contraire. Les Apôtres étoient entrez dans la ville de Sichem, qui étoit de la Province de Samarie. La femme qui eut l'honneur d'entretenir le Sauveur, étoit Samaritaine de nation, & demeurante à Sichem. Les Sichémites invitérent JESUS-CHRIST d'entrer dans leur ville. Elle étoit à trois, ou quatre lieuës au midi de Samarie, Capitale de la Province. C'est ce qu'il est bon de remarquer pour l'intelligence de cette histoire.

JUXTA PRÆDIUM QUOD DEDIT JACOB. *Près de l'héritage que Jacob donna à son fils Joseph.* Jacob étant au lit de la mort (*a*), donna par préciput à son fils Joseph, le champ qu'il avoit conquis à Sichem. *Do tibi partem unam extra fratres tuos, quam tuli de manu Amorrhæi in gladio, & arcu meo.* Quelques-uns croyent qu'il parle de la conquête qu'il avoit faite de ce canton, par les armes de ses deux fils Siméon, & Lévi (*b*). On avoue que le saint Patriarche n'approuva jamais leur cruauté (*c*), mais on veut qu'il n'ait pas laissé de regarder cette terre comme une conquête legitime, quoique faite dans de mauvaises dispositions de la part de ses fils. Il avoit achetté auparavant une partie de cette campagne, auprès des fils d'Hémor pere de Sichem (*d*); & ce fut dans ce champ que les os de Joseph furent enterrez après la conquête de la terre de Canaan par les Israëlites sous la conduite de Josué (*e*).

D'autres soutiennent que Jacob ayant toûjours hautement condamné la cruauté que ses deux fils Siméon, & Lévi avoient exercée contre ceux de Sichem (*f*), n'avoit pû regarder la conquête qu'ils avoient faite de cette ville, & de son territoire, que comme une usurpation injuste, & par conséquent qu'il ne l'a pû donner à son fils Joseph, comme un héritage légitimement acquis: qu'ainsi il faut entendre cet endroit du champ que ce Patriarche avoit achetté à prix d'argent des fils d'Hémor (*g*); & c'est l'opinion à laquelle nous nous sommes déterminé dans le Commentaire sur la Génése, que l'on peut consulter.

℣. 6. FONS JACOB. *La fontaine Jacob*; ou plûtôt: *Le puits de Jacob.* Les Hébreux appellent *fontaine*, toutes les sources d'eau vive; même celles qui sont au fonds des puits; pour les distinguer des citernes, & des autres amas d'eau de pluyes, ou de riviéres.

SEDEBAT SIC SUPRA FONTEM. *Il s'assit sur cette fontaine pour se reposer.* Le Grec à la lettre (*h*): *Il étoit ainsi assis sur la fontaine.* C'est-à-dire: Il étoit là assis comme un homme las, & accablé de fatigue (*i*); ou, il étoit assis *de cette sorte*, au hazard, négligemment, & comme l'endroit le pouvoit permettre: *Incuriosè, & ut se locus dabat* (*k*). Sans siége, sans façon, à platte terre, ou sur une simple pierre.

HORA QUASI SEXTA. *Environ la sixiéme heure du jour.* Environ midi. C'étoit l'heure du dîner; ses Disciples étoient allez dans la ville pour achetter quelque chose à manger. JESUS étoit sérieusement las, & alteré.

℣. 7. VENIT MULIER DE SAMARIA. *Il vint une femme de la Samarie.* Et non pas, *de la ville de Samarie* (*l*), comme on l'a déja remarqué. Elle étoit Samaritaine de naissance, & de Religion; mais née, & demeurante à Sichem, ville de la Province de Samarie.

℣. 8. DISCIPULI ABIERANT IN CIVITATEM. *Ses Disciples étoient allé à la ville pour achetter à manger.* Quoique les Samaritains, & les Juifs n'eussent pas de liaison ensemble, ils ne laissoient pas dans la nécessité de loger les uns chez les autres, & de se donner pour de l'argent les vivres nécessaires. On en a déja vû un exemple dans saint Luc (*m*). Il faut que le Sauveur n'ait eu alors que fort peu de Disciples, puisqu'il se trouva seul sur ce puits. S'il avoit eu dix, ou douze personnes dans sa compagnie, il en seroit demeuré quelques-uns avec lui: il n'étoit pas nécessaire qu'ils allassent tous à Sichem (*n*).

℣. 9. QUOMODO TU, JUDÆUS CUM SIS? *Comment vous, qui êtes Juif*, me demandez-vous à boire? Elle reconnut JESUS-CHRIST pour Juif, ou à son habit, ou à son accent (*o*). Mais comment s'étonne-t-elle qu'il lui demande à boire, tout Juif qu'il étoit? Et comment lui dit-elle (*p*), que les Juifs, & les Samaritains n'ont point de commerce ensemble? *Non contuntur Judæi Samaritanis*; puisque JESUS-CHRIST avoit envoyé ses Disciples dans la ville de Sichem, toute peuplée de Samaritains, pour y achetter à manger? On répond à cela diversement 1°. Que les Juifs pouvoient bien achetter des vivres des Samaritains (*q*), mais non pas en recevoir gratuitement; parce que l'achat ne lie point les achetteurs, au lieu que le don les dispose à se lier par l'amitié, & insensiblement par la Religion.

(a) *Genes.* XLVIII. 22.
(b) *Genes.* XXXIV. 25. 26. & *sequ.*
(c) *Genes.* XXXIV. 30. & XLIX. 5. 6.
(d) *Genes.* XXXIII. 19. *Act.* VII. 16.
(e) *Josue* XXIV. 32.
(f) *Genes.* XXXIV. 30. & XLIX. 5. 6.
(g) *Genes.* XXXIII. 19.
(h) Ἐκαθέζετο οὕτως ἐπὶ τῇ πηγῇ.
(i) *Erasm. Brug. Ligf.*
(k) *Chrysost. Erasm. Grot. Toynard. Theophyl.* Οὕτως, ἁπλῶς ὡς ἔτυχεν, οὐκ ἐπὶ θρόνου, ἀλλ' ἁπλῶς ἐπὶ ἐδάφους.
(l) Γυνὴ ἐκ τῆς Σαμαρείας. *Vide Grot. hic.*
(m) *Luc.* IX. 52. 53.
(n) *Brug. Grot.*
(o) *Ammon. Chrysost. Theophyl. Euthym. Mald. Brug.*
(p) *Theodor. Mopf. Chrysost. Theophyl.*
(q) *Talmud. Grot. Mald. Drus. Ligfoot.*

Digitized by Google

*10. Respondit Jesus, & dixit ei : Si scires donum Dei, & quis est qui dicit tibi : Da mihi bibere, tu forsitan petisses ab eo, & dedisset tibi aquam vivam.*

10. JESUS lui répondit : Si vous connoissiez le don de Dieu, & qui est celui qui vous dit : Donnez-moi à boire, vous lui en auriez peut-être demandé vous-même, & il vous auroit donné de l'eau vive.

*11. Dicit ei mulier : Domine, neque in quo haurias habes, & puteus altus est : unde ergo habes aquam vivam?*

11. Cette femme lui dit : Seigneur, vous n'avez point de quoi en puiser, & le puits est profond : d'où auriez-vous donc de l'eau vive?

*12. Numquid tu major es patre nostro Jacob, qui dedit nobis puteum, & ipse ex eo bibit, & filii ejus, & pecora ejus?*

12. Etes-vous plus grand que notre pere Jacob, qui nous a donné ce puits, & en a bû lui-même, aussi-bien que ses enfans, & ses troupeaux?

## COMMENTAIRE.

2°. Les Juifs étoient persuadez que tous les vases dont se servoient les Samaritains, étoient soüillez (*a*). C'est pourquoi cette femme ne dit pas à JESUS-CHRIST, qu'elle ne veut, ou ne peut pas lui donner à boire dans le vase qu'elle portoit : mais elle s'étonne que lui, qui étoit Juif, n'eût pas de répugnance à boire dans un vase qu'il croyoit soüillé. Les Samaritains pouvoient bien boire, & manger avec les Juifs, disent S. Chrysostome, Theophylacte, & Theodore de Mopsueste : mais les Juifs ne se croyoient pas la même chose permise avec les Samaritains (*b*).

Mais nos Critiques (*c*) qui ont étudié plus curieusement les coûtumes, & les cérémonies des Samaritains, soûtiennent que ceux-ci avoient plus d'éloignement des Juifs, que les Juifs n'en avoient d'eux ; & qu'aussi-tôt qu'un Samaritain voyoit un Juif, il lui crioit : *Ne me touchez point* : craignant que ce seul attouchement ne les soüillât. Comment osez-vous me demander de l'eau? Ne sçavez-vous pas l'éloignement que les Samaritains ont des Juifs? Ou bien : Quelle est votre superstition, de ne vouloir pas avoir de commerce avec les étrangers, vous qui vous trouvez à tout moment dans la nécessité de recourir à eux pour les besoins de la vie (*d*)?

℣. 10. SI SCIRES DONUM DEI. *Si vous connoissiez le don de Dieu*, & le bonheur dont vous joüissez dans ce moment, vous n'auriez pas attendu que je vous demandasse de l'eau ; vous m'en auriez offert de vous-même, & vous m'auriez réciproquement demandé une autre sorte d'eau, une eau vive qui réjaillit jusqu'à la vie éternelle. JESUS-CHRIST toûjours occupé du salut des ames, & de l'envie de remplir les devoirs de sa mission, saisit l'occasion de tout ce qui se presente, pour élever à Dieu ceux à qui il parle. Il prend assez souvent ses paraboles des premiéres choses qui viennent dans le discours. Cette femme est toute occupée de l'eau qu'elle va puiser ; JESUS-CHRIST la rappelle à une autre eau, qui est la Doctrine du salut, la grace de la justification, la conversion du cœur, la connoissance du Messie.

Saint Augustin, & ceux qui l'ont suivi (*e*), sous le nom de *don de Dieu*, entendent le Saint Esprit, qui est encore désigné ailleurs sous le nom d'eau vive (*f*) : *Du sein de celui qui croit en moi, il coulera des fleuves d'eau vive. Il parloit du Saint Esprit que devoient recevoir ceux qui croiroient en lui.* Mais les Peres Grecs (*g*) l'entendent en général de toute sorte de dons de Dieu, & en particulier du bonheur dont elle joüissoit de voir le Messie.

FORSITAN PETISSES. *Vous lui en auriez peut-être demandé.* Ce mot *peut-être*, ne marque point ici du doute, ou de l'incertitude ; il est mis pour *assûrément*, comme en plusieurs autres endroits (*h*). *L'eau vive* s'explique en deux sens divers ; l'un naturel, & l'autre figuré. Le sens naturel marque une eau de source, une eau qui ne tarit point. Dans le figuré, elle désigne ou la Doctrine, ou la grace de J. C. ou l'Esprit de Dieu.

℣. 11. DOMINE, NEQUE IN QUO HAURIAS HABES. *Seigneur, vous n'avez pas de quoi puiser.* Cette femme n'entre point d'abord dans la pensée de JESUS-CHRIST ; elle s'imagine qu'il lui parle d'une eau vive qu'il puisera du fond du puits, pour lui en faire boire. Elle lui demande s'il a quelque sécret pour en tirer de l'eau, n'ayant ni de quoi puiser, ni d'échelle pour descendre au fond du puits, qui étoit très profond.

℣. 12. NUMQUID TU MAJOR ES? *Etes-vous plus grand que notre pere Jacob?* Etes-vous ou plus puissant, pour faire creuser un autre puits, ou plus instruit, pour nous découvrir une autre source, ou plus privilegié, pour obtenir de Dieu ce qu'il n'a point obtenu? Ce Patriarche, ses enfans, ses troupeaux ont bû de cette eau ; toute notre ville en boit ; êtes-vous meilleur qu'eux, ou que nous tous? Et où trouveriez-vous une eau plus salutaire, ou plus abondante (*i*)?

Cette femme appelle Jacob pere des Samaritains ; quoique dans la rigueur les Samaritains fussent étrangers à la race d'Israël, étant un peuple ramassé de divers pays que Salmanasar transporta dans la Province de Samarie (*k*), en la place des Israëlites qu'il en avoit tirez, & qu'il avoit fait conduire au-delà de l'Euphrate. Mais comme les lions, & les bêtes farouches incommodoient extrêmement ces nouveaux venus, ils s'imaginérent que le Dieu des anciens habitans du pays, le Dieu d'Israël n'étoit pas content de leur culte, & qu'il vouloit être adoré suivant ses Loix particuliéres. Ils demandérent donc à Assaradon, successeur de Salmanasar (*l*), des Prêtres du Dieu d'Israël, pour leur enseigner les rits, & les cérémonies de son culte.

Les Prêtres qui leur furent envoyez, étoient du nombre de ceux qui y avoient été avant le transport des dix tribus au-delà de l'Euphrate ; & au lieu de leur montrer le vrai, & pur culte du Seigneur, ils leur enseignérent celui qui y avoit été en usage avant la captivité. Ainsi sans quitter le culte des idoles, ils commencérent à rendre une adoration impure, & partagée au Dieu d'Israël. Dans la suite des tems, quelque peu de mauvais Juifs se joignirent à eux (*m*), & aux descendans des Prêtres qui leur avoient été envoyez de de-là l'Euphrate. C'est ce qui leur donna lieu, pour cacher l'obscurité de leur origine, de se dire descendus des anciens Patriarches, comme fait ici cette Samaritaine. Et Joseph (*n*) remarque que dans les tems heureux, & dans les occasions qui étoient favorables

(a) *Aug. Tract.* 15.
(b) *Chrysost. Theophyl. hic. Theod. Mopsf. in Catena.*
(c) *Drus. Grot. Epiph. hæresi Samarit.*
(d) *Mald. Ligfoot. Hor. Heb.*
(e) *Aug. Beda, Rupert. Strab. hic. & alii Latini passim.*
(f) *Joan.* VII. 38. 39.
(g) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. Ammon.*
(h) *Genes.* XXXI. 42. *Exod.* XIV. 11. *Psalm.* CXXIII. 4. CXXXVIII. 11. *Joan.* V. 46. VIII. 19.
(i) *Vide Chrysost. Theophyl. Euthym.*
(k) 4. *Reg.* XVII. 24.
(l) 4. *Reg.* XVII. 25. 26. 1. *Esdr.* IV. 2.
(m) 2. *Esdr.* VI. 18. 19.
(n) *Antiq. lib.* 9. *ad finem & lib.* 12. *c.* 7.



Digitized by Google

13. *Respondit Jesus, & dixit ei: Omnis qui bibit ex aqua hac, sitiet iterùm: qui autem biberit ex aqua, quam ego dabo ei, non sitiet in æternum:*

14. *Sed aqua, quam ego dabo ei, fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam.*

15. *Dicit ad eum mulier: Domine, da mihi hanc aquam, ut non sitiam, neque veniam huc haurire.*

16. *Dicit ei Jesus: Vade, voca virum tuum, & veni huc.*

17. *Respondit mulier, & dixit: Non habeo virum. Dicit ei Jesus: Benè dixisti, quia non habeo virum.*

13. JESUS lui répondit: Quiconque boit de cette eau, aura encore soif: au lieu que celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, n'aura jamais soif:

14. Mais l'eau que je lui donnerai, deviendra dans lui une fontaine d'eau qui rejaillira jusques dans la vie éternelle.

15. Cette femme lui dit: Seigneur, donnez-moi de cette eau, afin que je n'aye plus soif, & que je ne vienne plus ici pour en tirer.

16. JESUS lui dit: Allez, appellez votre mari, & venez ici.

17. Cette femme lui répondit: Je n'ai point de mari. JESUS lui dit: Vous avez raison de dire que vous n'avez point de mari:

## COMMENTAIRE.

aux Juifs, ils ne manquoient pas de faire valoir cette prétendue origine qu'ils tiroient des Patriarches; comme au contraire dans les tems de disgrace, ils soutenoient qu'ils n'étoient point de la race des Hébreux; mais de celle des Phéniciens.

ỷ. 13. OMNIS QUI BIBIT EX AQUA HAC. *Quiconque boit de cette eau aura encore soif.* JESUS-CHRIST instruit plus à fond la Samaritaine, & lui déclare quelle est la nature de l'eau dont il lui parle. Ce n'est pas une eau matérielle, qui n'appaise la soif que pour un tems; c'est une eau divine, & spirituelle, qui éteint la soif pour toûjours. Il s'explique encore plus distinctement dans le verset qui suit.

ỷ. 14. FIET IN EO FONS AQUÆ SALIENTIS IN VITAM ÆTERNAM. *L'eau que je promets deviendra dans ceux qui la boiront, une fontaine qui rejaillira jusques dans la vie éternelle.* Ils n'auront donc jamais soif: Car comment manquer d'eau, lorsqu'on a au-dedans de soi un jet d'eau, qui jaillit jusques dans le Ciel? Ce n'est pas seulement pour un jour, ou pour un an que cette eau nous rafraîchit; elle appaise notre soif pour toute notre vie, & continue même à nous abrever dans le Ciel pendant toute l'éternité (*a*) Cette eau est la Doctrine de l'Evangile, la grace sanctifiante, les dons du Saint Esprit. Mais n'est-il pas contre l'expérience que cette eau spirituelle éteigne la soif pour toûjours? Ne voit-on pas des personnes nourries de cette eau pendant plusieurs années, qui en perdent enfin le goût, & retournent avec avidité aux eaux boüeuses des plaisirs sensuels? Il est vrai: mais c'est par leur faute ils ont abandonné cette source divine, ils ont négligé ce don de Dieu, ils ont vomi cette eau salutaire. Parlons plus clairement; ils ont abandonné Dieu, & Dieu leur a tourné le dos (*b*).

Le Sauveur dit que cette eau est une fontaine qui rejaillit jusques dans le Ciel. Les eaux des sources ordinaires jaillissent jusqu'à la hauteur de leur source; celle-ci vient du Ciel, & elle s'éleve jusqu'au Ciel, & jusqu'à la vie éternelle (*c*). *Celui qui en boit, n'aura jamais soif.* Il trouvera dans elle tout ce qui est nécessaire pour sa sanctification. La Doctrine de l'Evangile connuë, & pratiquée, suffit pour le salut. La grace du Saint-Esprit est une source intarissable de lumiéres, & de benédictions; nul ne la perd que par sa faute. Dieu l'augmente aux humbles de cœur, & aux ames fidelles. *Habenti dabitur, & abundabit.* Quand on dit que qui en boira, n'aura jamais soif, c'est comme si l'on disoit, qu'aidé de ce secours, & favorisé du don de persévérance, il arrivera infailliblement au salut. Qu'il possédera, qu'il goûtera cette eau salutaire de telle sorte, qu'il n'en concevra jamais de dégoût, & que plus il en aura, plus il la souhaitera, suivant cette parole de l'Ecclésiastique (*d*): *Celui qui en boira, aura encore soif.* Ce n'est point une soif d'indigence, ou de défaillance; mais une soif de plaisir & de goût. Il connoîtra, & aimera Dieu parfaitement; il verra, il goûtera, il aimera, il pratiquera les véritez du salut avec une ferveur toûjours nouvelle.

ỷ. 15. DOMINE, DA MIHI HANC AQUAM. *Seigneur, donnez-moi de cette eau*, afin que je ne sois plus obligée de venir ici puiser dans le puits. Cette femme ne comprend pas encore ce que JESUS-CHRIST lui dit; ou si elle le comprend, elle s'en raille (*e*). Origénes croit qu'elle comprit fort bien sa pensée, & qu'elle lui répliqua d'une maniére aussi spirituelle; Donnez-moi de cette eau; découvrez-moi vos mystéres cachez; mais facilitez-m'en l'intelligence, afin que je ne sois pas obligée à me fatiguer, en les recherchant dans les Ecritures. Cela est un peu trop subtil.

ỷ. 16. VOCA VIRUM TUUM. *Appellez votre mari.* Pourquoi lui dit-il de faire venir son mari; Est-ce peut-être qu'il n'étoit pas de la décence qu'il parlât à une femme seul à seul; ou plûtôt, qu'il ne vouloit pas lui donner un aussi grand bien qu'est celui de la Foi, & de la Doctrine évangélique, en l'absence, & à l'insçu de son époux (*f*)? Ou plûtôt (*g*), il lui dit cela exprès, pour avoir occasion de lui découvrir ce qu'elle croyoit qui fût le plus caché, & afin de lui faire ouvrir les yeux sur elle-même, & sur la qualité de celui qui lui parloit.

ỷ. 17. BENE DIXISTI; QUIA NON HABEO VIRUM. *Vous avez raison de dire que vous n'avez point de mari*; car en effet vous n'en avez point de légitime. Quelques Interprétes (*h*) croyent que cette femme fit un mensonge exprès pour tenter J. C. & pour savoir s'il étoit Prophéte. Elle dit qu'elle n'a point de mari, pour voir si JESUS l'en croira sur sa parole. D'autres veulent (*i*) qu'il y ait ici une ironie de la part du Sauveur; vrayement vous avez bonne grace de me dire que vous n'avez point de mari; comme si je ne savois pas que vous en avez eu cinq (*k*). & qu'encore à présent vous vivez avec un homme qui n'est pas vôtre époux. Soit qu'elle vêcût dans l'incontinence, & dans le désordre (*l*), soit qu'elle ait quitté ses premiers maris par le divorce, ou qu'elle en ait été répudiée. Car nous n'en savons pas assez pour développer cela. Ce qui est certain, c'est que celui avec qui elle vivoit, n'étoit pas son mari. ỷ. 18. *Nunc quem habes, non est tuus vir.* Les Peres (*m*)

(a) *Vide Aug. Tract. 15. in Joan.*
(b) *Mald. hic. Cornel. à Lapide.*
(c) *Grot. Brug.*
(d) *Eccli. XXIV. 29. Qui bibunt me, adhuc sitient.*
(e) *Mald. Ligfoot.*
(f) *Chrysost. Theophylact. Euthym. Maldon. Grot.*
(g) *Brug. Maldon.*
(h) *Vide Mald. Euthym.*
(i) Héracleon cité dans Origénes sur S. Jean, p. 130 207. Il disoit *six maris*, au lieu de cinq.
(k) *Erasm. Cnatchull.*
(l) *Ligfoot. Grot. Maldon.*
(m) *Aug. Nonn. Euthym. Beda, Rupert. alii. hic. Hilar. lib. 2. de Trinit.*

croyent

Digitized by Google

℣. 18. *Quinque enim viros habuisti : & nunc quem habes, non est tuus vir : hoc verè dixisti.*

18. Car vous avez eu cinq maris, & maintenant celui que vous avez, n'est pas votre mari : vous avez dit vrai en cela.

19. *Dicit ei mulier : Domine, video quia Propheta es tu.*

19. Cette femme lui dit : Seigneur, je voi bien que vous êtes un Prophéte.

20. *Patres nostri in monte hoc adoraverunt ; & vos dicitis, quia Jerosolymis est locus, ubi adorare oportet.*

20. Nos peres ont adoré sur cette montagne ; & vous autres vous dites que c'est dans Jérusalem qu'est le lieu où il faut adorer.

21. *Dicit ei Jesus : Mulier, crede mihi, quia venit hora, quando neque in monte hoc, neque in Jerosolymis adorabitis Patrem.*

21. JESUS lui dit : Femme, croyez-moi, le tems est venu que vous n'adorerez plus le Pere, ni sur cette montagne, ni dans Jérusalem.

22. *Vos adoratis quod nescitis : nos adoramus quod scimus, quia salus ex Judæis est.*

22. Vous adorez ce que vous ne connoissez point : pour nous, nous adorons ce que nous connoissons ; car le salut vient des Juifs.

## COMMENTAIRE.

croient communément que les cinq premiers hommes qu'avoit eu cette femme, étoient des maris légitimes. Saint Chrysostome & Maldonat croient au contraire que c'étoient des adultéres (*a*).

℣. 18. QUINQUE ENIM VIROS HABUISTI. *Car vous avez eu cinq maris.* Héracléon lisoit, *sex viros*, témoin Origénes *in Joan. p.* 207. & saint Jérôme (*b*) semble dire qu'elle en avoit eu vingt-deux : *Quid diurnus tali mulieri nempe quod Dominus Samaritanæ : Viginti duos habuisti maritos, & ille à quo sepelieris, non est tuus.*

℣. 19. VIDEO QUIA PROPHETA ES TU. *Je vois bien que vous êtes un Prophéte.* Elle avouë tacitement que tout ce que le Sauveur avoit dit, étoit vrai. Elle le reconnoît pour Prophéte ; & en même tems touchée de honte de sa mauvaise conduite, elle pense à quitter le désordre, & à se convertir. Le premier pas qu'elle fait pour son retour, est d'avoüer sa faute, & d'en porter humblement la confusion (*c*).

℣. 20. PATRES NOSTRI IN MONTE HOC ADORAVERUNT. *Nos peres ont adoré sur cette montagne* de Garizim, au pied de laquelle étoit située Sichar, & qu'elle montroit de la main ; & vous autres Juifs, vous dites que c'est à Jérusalem, dans le Temple du Seigneur, qu'il faut lui rendre des adorations ; que le mont de Sion est le lieu qu'il a choisi pour y méttre son nom (*d*). C'étoit-là le point capital de la difficulté qui séparoit les Samaritains & les Juifs. La Samaritaine commence par là à s'éclaircir sur le parti qu'elle avoit à prendre dans la Religion. Les Samaritains supposoient, sans aucune preuve, que les Patriarches avoient exercé leurs actes de Religion sur la montagne de Garizim (*e*). L'Ecriture n'en dit rien en aucun endroit.

Il est vrai que dans le Pentateuque écrit en caractéres Samaritains, il y a quelques passages qui sont favorables à leurs prétentions ; mais on croit qu'ils les y ont mis de leur chef, & ils ne se trouvent point dans le Pentateuque des Hébreux. Ils lisent que l'on érigea sur le mont Garizim un Autel, où l'on écrivit les paroles de la Loi (*f*), au lieu que le Texte Hébreu des Juifs lit le mont Hébal. Ils prétendent que c'est sur le Garizim qu'Abraham adora, & voulut faire le sacrifice de son fils ; que c'est là que Jacob érigea un Autel, au retour de son voyage de Mésopotamie (*g*) ; ils assurent que Josué y bâtit un Temple ; & que long-tems après Josué, Sanaballat, connu dans les Livres d'Esdras (*h*), y en bâtit un autre, pour l'opposer à celui de Jérusalem. On peut voir la Chronique des Samaritains.

℣. 21. VENIT HORA QUANDO NEQUE IN MONTE HOC. *Le tems est venu que vous n'adorerez plus le Pere ni sur cette montagne, ni dans Jérusalem.* JESUS-CHRIST prédit l'abolition des cérémonies de la Loi. Il dit que le tems est arrivé où cela doit s'executer. C'est-à-dire, que le Messie est venu (*i*), qui doit substituer la Loi nouvelle à l'ancienne, & mettre la vérité de l'Evangile en la place des figures de la Loi de Moyse. Cela ne devoit s'accomplir que dans la suite de quelques années ; mais la chose étoit déja commencée. Par la réponse que JESUS-CHRIST fait ici, il ne donne gain de cause ni aux Juifs, ni aux Samaritains. Ils les appelle les uns & les autres à un autre culte, & à une Religion nouvelle, plus parfaite que ni celle des Juifs, ni celle des Samaritains. Au verset suivant, il décide pour le passé en faveur des Juifs. Il marque que jusqu'alors, la vraie Religion avoit résidé dans leur nation.

℣. 22. VOS ADORATIS QUOD NESCITIS. *Vous adorez ce que vous ne connoissez pas.* Si les Samaritains du tems de notre Seigneur étoient dans les mêmes erreurs que leurs ancêtres, il étoit vrai de dire qu'ils adoroient ce qu'ils ne connoissoient pas : car ils s'étoient imaginé deux choses fort opposées à la véritable idée de Dieu. La premiere, que le Dieu d'Israël étoit un Dieu attaché à un seul pays (*k*). La deuxiéme, qu'ils croyoient pouvoir allier le culte du vrai Dieu, avec celui des Idoles (*l*). S. Thomas, & Lyran sur cet endroit, avancent qu'ils croyoient Dieu corporel. Accusation dont nous n'avons aucune bonne preuve. Les Samaritains du tems d'Esdras & de Néhémie (*m*), demandoient avec empressement d'être admis à travailler à l'ouvrage du Temple, comme n'adorans qu'un même Dieu avec les Juifs. Le Pentateuque qu'ils ont toûjours reconnu pour authentique, parle d'un seul Dieu d'une maniére très-noble & très-relevée.

Saint Epiphane (*n*) dit qu'ils ne reconnoissoient, & ne recevoient pas le Saint-Esprit ; il leur impute aussi de nier l'existence des esprits, & la résurrection des corps ; enfin il en fait une hérésie de la Religion Chrétienne, & les confond avec les Saducéens. Mais cela ne regarde ni les Samaritains du tems dont il s'agit ici, ni ceux qui sont venus depuis. Scaliger a justifié ces derniers sur ces accusations, & montré par leurs propres Ecrits, qu'ils tenoient la résurrection comme un dogme fondamental. Le même saint Epiphane les accuse d'adorer les

---

(a) *Chrysost. in Psalm.* XIII. *Mald. hic.*
(b) *Hieron. Epist.* XI. 34. *col.* 2. *nov. edit.*
(c) *Vide Chrysost. Theophyl. Euthym. Mald. Grot.*
(d) *Deut.* XII. 14. 26.
(e) *Vide Chrysostom. homil.* 31. *Aug. Beda, Theophyl. Euthym. hic. Rupert. lib.* 4.
(f) *Deut.* XXVII. 4.
(g) *Genes.* XXXIII. 20.
(h) 2. *Esdr.* II. 10. ... 19. IV. 1. 7. VI. 1.
(i) *Ammon. Cyrill. Mald.*
(k) 4. *Reg.* XVII. 26. *Gentes quas transtulisti ignorant legitima Dei terræ, & immisit in eos Dominus leones, &c.*
(l) 4. *Reg.* XVII. 41. *Fuerunt gentes istæ timentes quidem Dominum, sed nihilominùs, & idolis suis servientes... usque in præsentem diem.*
(m) 1. *Esdr.* IV. 2.
(n) *Epiphan. hæref.* 9. *Vide & Greg. Mag. l.* 1. *Moral. in Job. c.* 6. *lib.* 2. *cap.* 19. *Philastr. de hæref.*



Digitized by Google

23. *Sed venit hora, & nunc est, quando veri adoratores, adorabunt Patrem in spiritu & veritate. Nam & Pater tales quærit qui adorent eum.*

24. *Spiritus est Deus; & eos, qui adorant eum, in spiritu, & veritate oportet adorare.*

23. Mais le tems vient, & il est déja venu, que les vrais adorateurs adoreront le Pere en esprit & en vérité : car ce sont-là les adorateurs que le Pere cherche.

24. Dieu est esprit, & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit & en vérité.

## COMMENTAIRE.

Téraphims que Rachel avoit emportez de chez Laban son pere; & la même accusation se trouve dans le Talmud (*a*), où il est dit que le Rabi Ismaël découvrit qu'ils adoroient sur le Garizim les Idoles que Jacob y avoit enfouïes (*b*). Quelques Rabbins soûtiennent qu'ils rendoient un culte souverain à une colombe d'or. Mais leur accusation n'est point fondée sur des preuves de fait.

Ce qui est certain, c'est que du tems d'Antiochus Epiphanes (*c*), ils reçurent dans leur Temple l'Idole de Jupiter Olympien, & Joseph rapporte la lettre de soûmission qu'ils écrivirent à ce Prince, par laquelle ils témoignoient qu'ils avoient consacré à Jupiter leur Temple, qui jusqu'alors n'avoit porté le nom d'aucune Divinité particulière. Hircan prit Samarie, & ruina le Temple de Garizim (*d*); mais on a des preuves qu'il fut rétabli. Hérode le Grand bâtit dans la Samarie un Temple somptueux & idolâtre (*e*). Les Samaritains continuérent d'aller à Garizim. Mais Caligula ayant ordonné qu'on mît sa statuë dans le Temple de Garizim, de même que dans celui de Jérusalem, on ne lit pas que les Samaritains y aient fait de résistance, & on dit qu'ils y reçurent celle de Claude que Néron avoit mis au rang des Dieux.

On trouve une médaille d'or frappée sous Néron à Samarie (*f*), dans laquelle est représentée Astarte Déesse de Syrie, qui tient en sa main la tête d'Osiris, avec cette inscription : *Samarie a fait battre cette médaille en l'honneur des Dieux Augustes & Grands.* Ces Dieux ne sont autres que les Empereurs Caligula & Claude, que l'on a nommez. On en trouve une autre (*g*), mais plus récente, frappée à Sichem, au pied du mont Garizim, sur laquelle est représenté un Temple avec plusieurs degrez. Ce Temple est celui de Jupiter, qu'on y consacra sur le mont Garizim, après la désolation de la Judée. Voilà des preuves de l'attachement des Samaritains au culte des Idoles, & de leur inconstance dans leur Religion.

Mais tout cela est postérieur à l'entretien de Jesus-Christ avec la Samaritaine, & ne prouve rien ni pour, ni contre leur Religion d'alors. La profession de foi qu'ils envoyérent au siécle passé à Scaliger (*h*), ne contient rien qui marque qu'ils n'aient pas une connoissance distincte de la Divinité, ni qu'ils mêlent le culte des Idoles au culte du Seigneur. Ainsi pour ne rien avancer d'incertain, & ne pas leur imposer d'erreurs sans raison, je voudrois dire que le Sauveur leur reproche ici simplement de ne recevoir qu'une partie des Ecritures, & d'adorer sur le Garizim, au lieu d'adorer au Temple de Jérusalem. Le Pentateuque, qui est le seul Livre de l'Ecriture qu'ils recevoient, ne leur donnoit pas une idée assez étenduë de la vraie Religion. Il falloit y joindre l'Histoire, les Livres moraux, & les Prophéties. Et quoiqu'ils rendissent au Pere un culte sensible à Garizim, & qu'ils attendissent le Messie, ils ne les connoissoient parfaitement ni l'un ni l'autre, & n'adoroient pas Dieu où il vouloit être adoré; & ainsi leur culte ne pouvoit passer que pour une vaine superstition dénuée de lumiére & de graces. Si vous étiez dans la bonne voie, vous sçauriez que Dieu a parlé par les Prophétes, comme par Moyse; & que c'est le mont de Sion, & non pas Garizim, qu'il a choisi pour recevoir le culte de ses vrais adorateurs (*i*).

Les Grecs (*k*) honorent sous le nom de Photine, la femme Samaritaine dont il est parlé dans ce Chapitre. Ils lui donnent pour fils, Joseph & Victor; & pour sœurs, Photo, Photide, Parascéve, & Cyriaque. On y joint Anatolius, & le Duc Sebastien, qui étoient, disent-ils, de sa famille, & qui ayant été convertis par la Samaritaine, ou par saint Pierre, reçurent le baptême, & furent couronnez du martyre le 20. de Mars. Leurs noms se trouvent aussi dans le Martyrologe Romain (*l*); on lit dans leurs Actes que ce fut la Samaritaine qui convertit la ville de Carthage. Son fils Victor fit aussi de grandes conversions en Espagne. Mais tout ce qu'on peut dire de moins fort contre ces Actes, & contre l'histoire de la Samaritaine, c'est qu'elle est fort douteuse, & qu'elle renferme des circonstances fort incroyables.

Quia salus ex Judæis est. *Car le salut vient des Juifs.* C'est de là que doit sortir le Messie (*m*), la prédication de l'Evangile, la connoissance de la vérité, parmi toutes les nations. C'est aux Juifs qu'ont été faites les promesses, c'est chez eux qu'on doit chercher la vraie Religion; c'est dans leur Temple que le Seigneur veut être adoré, c'est dans leurs Ecritures que le Christ est décrit & annoncé (*n*). *De Sion exibit lex, & verbum Domini de Jerusalem.*

℣. 23. Venit hora, et nunc est, quando veri adoratores. *Le tems vient, & il est déja venu, que les vrais adorateurs adoreront le Pere en esprit & en vérité.* Le culte des Samaritains étoit un culte faux; celui des Juifs étoit un culte charnel. Après la Résurrection du Sauveur, & la prédication de l'Evangile, on devoit voir dans le monde un nouveau culte en esprit & en vérité. Une Religion fondée sur l'esprit, & sur l'amour, éloignée de l'hypocrisie, & de toute fausseté. Le Christianisme n'exclut point toute cérémonie, & tout culte sensible & extérieur; si cela étoit, on ne pourroit lui donner proprement le nom de Religion : puisque pour une Religion, il faut des Rits & des signes extérieurs (*o*) : *In nullum nomen Religionis, seu verum seu falsum coagulari homines possunt, nisi aliquo signaculorum, vel sacramentorum visibilium consortio colligentur,* dit saint Augustin. Mais ces signes & ces cerémonies ne sont pas l'essentiel de notre sainte Religion. Ils se rapportent à l'esprit, ils doivent être pratiquez en esprit & en vérité. La foi, la piété, la charité doivent les animer & les accompagner

Les Juifs & les Samaritains ne croyoient pas que l'on pût solemnellement adorer Dieu, les uns hors de Jérusalem, & les autres ailleurs qu'à Garizim. Leur Religion étoit attachée au lieu, au sensible. La Religion de Jesus-

(a) *Hierosol. Abodah Zar. fol.* 444.
(b) Voyez Basnage, Hist. des Juifs, liv. 8. ch. 4. art. 14.
(c) *Joseph Antiq. lib.* 12. *c.* 7.
(d) *Joseph de Bello, lib.* 1. *c.* 2.
(e) *Joseph lib.* 1. *c.* 16. *de Bello Jud.*
(f) Voyez *Noris Epoch Syromaced. Diss.* 5
(g) *Noris Epoch. Syromaced. Spanhem. de Præstant. Numism. Diss.* 9.
(h) Voyez Basnage, hist. des Juifs, liv. 8. ch. 4. art. 23.
(i) *Vide Mald. Grot.*
(k) *Bolland.* xx. *Mart. Menolog. Græc. ad* xx. *Mart. apud Canis. Lect. antiq. t.* 2.
(l) *Martyrolog. Rom. cum not. Baron. ad* xx. *Mart.*
(m) *Origen. hic. Tertull. l.* 4. *contra Marcion. Chrysost. Ammon. Cyrill. Rupert. Theophyl Euthym. Mald. alii.*
(n) *Isai.* 11. 3.
(o) *Aug. lib.* xix. *contra Faust. c.* 4.

Digitized by Google

25. *Dicit ei mulier : Scio quia Messias venit, (qui dicitur Christus,) cùm ergo venerit ille, nobis annuntiabit omnia.*

25. Cette femme lui répondit : Je sai que le Messie, (c'est-à-dire, le CHRIST) doit venir : lors donc qu'il sera venu, il nous annoncera toutes choses.

26. *Dicit ei Jesus : Ego sum, qui loquor tecum.*

26. JESUS lui dit : C'est moi-même qui vous parle.

27. *Et continuò venerunt Discipuli ejus ; & mirabantur quia cum muliere loquebatur. Nemo tamen dixit : Quid quæris ? aut quid loqueris cum ea ?*

27. En même tems ses Disciples arrivérent, & ils s'étonnoient de ce qu'il parloit avec une femme. Néanmoins nul ne lui dit : Que lui demandez-vous ? ou, d'où vient que vous parlez avec elle ?

28. *Reliquit ergo hydriam suam mulier, & abiit in civitatem, & dicit illis hominibus :*

28. Cette femme cependant laissant là sa cruche, s'en retourna à la ville, & commença à dire à tout le monde :

29. *Venite, & videte hominem qui dixit mihi omnia quæcumque feci : Numquid ipse est Christus ?*

29. Venez voir un homme qui m'a dit tout ce que j'ai jamais fait : Ne seroit-ce point le CHRIST ?

30. *Exierunt ergo de civitate, & veniebant ad eum.*

30. Ils sortirent donc de la ville pour le venir trouver.

31. *Intereà rogabant eum Discipuli, dicentes : Rabbi, manduca.*

31. Cependant ses Disciples le prioient *de prendre quelque chose*, en lui disant : Maître, mangez.

## COMMENTAIRE.

CHRIST s'exerce par l'esprit, en tout lieu, & par toutes sortes de nations. Les Juifs adoroient Dieu par des œuvres figuratives, par des sacrifices, par des expiations, dont tout l'effet se bornoit à santifier le corps ; tout ce qui leur arrivoit étoit symbolique (*a*) : *Omnia in figura contingebant illis.* Dans la Religion Chrétienne, nous possédons la vérité des figures, la réalité des choses dont les Juifs n'avoient que le type. Ainsi nous adorons Dieu *en esprit & en vérité.* Notre culte n'est ni attaché à un lieu, ni enveloppé de figures (*b*).

Plusieurs nouveaux (*c*) entendent *in spiritu & veritate*, d'un culte vraiment spirituel ; ou d'un culte spirituel & sincére, accompagné de justice, d'intégrité, de vérité, & qui se rend à Dieu & à son CHRIST, avec un esprit droit, & des mains pures ; par des œuvres d'une vraie & solide piété, sincére, intérieure.

℣. 25. SCIO QUIA MESSIAS VENIT. *Je sçai que le Messie doit venir : lors donc qu'il sera venu.* Il est remarquable que les Samaritains attendoient le Messie de même que les Juifs, & qu'ils espéroient qu'il leur enseigneroit toutes choses. Ils ne doutoient donc pas qu'il n'eût été promis par Moyse dans le Pentateuque (*d*) ; & ils croyoient que lorsqu'il paroîtroit, les Juifs & les Samaritains se réuniroient, & que le schisme qui duroit depuis si long-tems, seroit terminé. Qu'à sa décision on se fixeroit, non seulement dans le lieu, mais aussi dans la maniére d'adorer le Pere céleste. Tout l'Orient étoit rempli de la ferme créance que le Messie devoit bien-tôt paroître. Tous les esprits étoient dans l'attente de ce Libérateur. Les Auteurs Payens (*e*) nous disent que c'étoit alors l'opinion générale de tous ces peuples. C'est à quoi la Samaritaine fait ici allusion. Le Texte Grec à la lettre (*f*) : *Je sçai que le Messie vient*, qu'il est proche. Nous l'attendons au plûtôt.

Depuis les Prophétes Aggée, & Zacharie, les Juifs renvoyoient la résolution des grandes difficultez à la venuë du Messie, ou de quelques Prophétes (*g*). Aujourd'hui ils nous renvoient à la venuë d'Elie (*h*). Quelques Critiques accusent les Samaritains d'avoir inventé la distinction du Messie glorieux, & du Messie souffrant ; celui-ci qui doit naître de la tribu d'Ephraïm, & l'autre de la tribu de Juda (*i*). Mais il n'est pas juste de mettre cette fable sur le compte des Samaritains. Ils la désavouënt. Elle est toute de la façon des Hébreux.

℣. 26. EGO SUM QUI LOQUOR TECUM *C'est moi-même qui vous parle.* Jamais JESUS n'avoit parlé avec tant de clarté. Il donne cette juste récompense à la sincérité, & à la simplicité de cette femme (*k*). Elle mérita par sa docilité, une faveur, dont les Juifs s'étoient rendus indignes par leur orgueil, & par leurs mauvaises dispositions.

℣. 27. MIRABANTUR QUIA CUM MULIERE. *Ils s'étonnoient de ce qu'il parloit avec une femme* ; parce qu'il n'avoit pas accoutumé d'en user ainsi, sur tout de parler seul à seul, & de s'entretenir avec une femme étrangére, inconnuë, Samaritaine. La plûpart des Peres (*l*) croyent que les Disciples admiroient l'humilité du Sauveur, qui ne dédaignoit point de parler avec une simple femme. Pour eux, le souverain respect qu'ils avoient pour sa personne divine, les retint, & les empêcha de lui demander ce qu'il disoit, & pourquoi il se rabaissoit jusqu'à s'entretenir avec cette Samaritaine.

℣. 29. QUI DIXIT MIHI OMNIA. *Qui m'a dit tout ce que j'ai jamais fait.* Il m'a découvert tout ce que j'ai fait de plus sécret, & ce qu'il ne pouvoit savoir humainement. Il faut que ce soit un Prophéte. Mais ne seroit-il pas peut-être le Messie ? *Numquid ipse est Christus ?* Elle parle en doutant, quoique le Sauveur lui eût nettement déclaré qu'il étoit le Christ. Elle en usa peut-être ainsi, afin d'amener doucement les esprits de ses compatriotes, & de ne les pas piquer de jalousie contre elle, & contre celui qu'elle leur annonçoit (*m*), si elle n'eût eu que son propre témoignage. Elle les engage doucement à venir eux-mêmes, pour se convaincre par leurs yeux.

℣. 31. INTEREA ROGABANT EUM DISCIPULI. *Cependant ses Disciples le prioient de prendre quelque*

(a) *Origen. Chrysost. Theophyl. Euthym. Cyrill. hic. Hilar. lib. 2. de Trinit. Procop. in Isai.* XXVIII. *Mald. Brug. Men. alii.*

(b) 1. *Cor.* X. 11.

(c) *Vide Grot. Piscat. Brug. Vat. Heinf.*

(d) *Origen. Chrysost. Theophyl. Euthym. Vide Genes.* XLIX. 10. *Deut.* XVIII. 15.

(e) *Sueton. in Vespas. c. 4. Tacit. lib. 5. hist. c. 14. Virgil. Eclog. 4. initio. Vide & Joseph l. 7. de Bello, cap. 12. p. 961.*

(f) Οἶδα ὅτι Μεσσίας ἔρχεται

(g) 1. *Macc.* IV. 46. & XIV. 41.

(h) *Vide Grot. hic.*

(i) Voyez notre Dissertation sur les caractéres du Messie suivant les Juifs.

(k) *Origen. Chrysost. Ammon. Theophyl. Euthym. Rupert. Mald. Grot.*

(l) *Origen. Ammon. Leont. Chrysost. Theophyl. Euthym. Cyrill. Ita & Aug. Beda.*

(m) *Aug. hic. Pedetentim egit, ne illi quasi irascerentur, & indignarentur, & persequerentur. Venite, & videte hominem, &c.*

32. *Ille autem dicit eis : Ego cibum habeo manducare, quem vos nescitis.*

33. *Dicebant ergo Discipuli ad invicem : Numquid aliquis attulit ei manducare ?*

34. *Dicit eis Jesus : Meus cibus est, ut faciam voluntatem ejus, qui misit me, ut perficiam opus ejus.*

35. *Nonne vos dicitis, quòd adhuc quatuor menses sunt, & messis venit ? Ecce dico vobis : Levate oculos vestros, & videte regiones, quia albæ sunt jam ad messem.*

36. *Et qui metit, mercedem accipit, & congregat fructum in vitam æternam : ut, & qui seminat simul gaudeat, & qui metit :*

32. Et il leur dit : J'ai une viande à manger, que vous ne connoissez pas.

33. Les Disciples se disoient donc l'un à l'autre : Quelqu'un lui auroit-il apporté à manger ?

34. JESUS leur dit : Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé, & d'accomplir son œuvre.

35. Ne dites-vous pas vous-mêmes que dans quatre mois la moisson viendra? Mais moi je vous dis : Levez vos yeux, & considérez les campagnes qui sont déja blanches, & prêtes à moissonner.

36. Et celui qui moissonne, reçoit la récompense, & amasse les fruits pour la vie éternelle ; afin que celui qui séme soit dans la joie, aussi-bien que celui qui moissonne:

## COMMENTAIRE.

*chose*. Le Grec à la lettre *(a)* : *Ses Disciples l'interrogeoient*. Mais on a déja remarqué dans saint Luc *(b)*, que les Evangélistes, & en général les Hébreux, confondoient souvent les termes qui signifient interroger, & demander, prier. Ici il le faut prendre dans le sens de prier. Les Disciples, qui savoient que J. C. étoit accablé de lassitude, & épuisé par la faim, le prioient de prendre quelque chose. Saint Jean *(c)* se sert assez souvent du verbe interroger, dans le sens que nous venons de marquer.

℣. 32. EGO CIBUM HABEO MANDUCARE. *J'ai une viande à manger, que vous ne connoissez pas.* J. C. n'omet aucune occasion d'éclairer ses Disciples. Il tourne tout à leur instruction. Il leur montre ici quel doit être leur zéle à procurer le salut du prochain. Ce doit être là votre boire, & votre manger. Vous devez préférer cela à toutes choses.

℣. 33. NUMQUID ALIQUIS ATTULIT EI MANDUCARE? *Quelqu'un lui auroit-il apporté à manger* pendant notre absence; comme Dieu en envoya autrefois à Daniel enfermé dans la fosse aux lions *(d)*; ou comme il en fit porter à Elie par les corbeaux *(e)*; ou comme il en fit servir à JESUS dans le désert par les mains des Anges *(f)*?

℣. 34. MEUS CIBUS EST. *Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé.* Voilà ce qui m'occupe; voilà ce dont je suis affamé, & altéré. C'est encore là une leçon pour les Apôtres.

℣. 35. ADHUC QUATUOR MENSES SUNT, ET MESSIS VENIT. *Dans quatre mois la moisson viendra.* Dans la Palestine on ne commençoit la moisson qu'après Pâque, qui, comme on sait, étoit fixée au 14. de Nisan, qui revient à notre mois de Mars *(g)*, & s'étend quelquefois aussi dans Avril. La moisson de l'orge se faisoit la premiére; puis celle du froment; & l'une & l'autre étoit achevée pour la Pentecôte : Car dans la Fête de la Pentecôte, on portoit au Temple les prémices de toutes les moissons déja faites. Les quatre mois dont parle ici le Sauveur, se doivent donc prendre depuis celui de *Sébat*, qui étoit le onziéme de l'année sacrée, & qui commença cette année, selon M. Toynard *(h)*, au 13. Janvier. De-là jusqu'au commencement de la moisson du froment, qui commençoit environ un mois après Pâque, il y a justement quatre mois. Pâque fut cette année le 15. de Nisan, & le 28. Mars; & la Pentecôte le 17. May. C'est donc vers le 13. Janvier, & vers le commencement du mois Sébat, que Saint Jean-Baptiste fut mis en prison, & que le Sauveur se retira en Galilée. Il est important de fixer cette époque.

LEVATE OCULOS VESTROS, ET VIDETE. *Levez vos yeux, & considérez les campagnes, qui sont déja blanches, & prêtes à moissonner.* Il passe tout d'un coup de la moisson temporelle à la spirituelle. Il y a encore quatre mois d'ici à la moisson des froments : mais je vous appelle à une autre moisson, qui est mûre, & toute prête à être coupée. J'entends la moisson des hommes, qu'il faut instruire, & rappeller à Dieu. Levez vos yeux, les yeux de l'esprit *(i)*, & considérez de tous côtez. Tout le monde est dans l'attente de la prédication de ma venuë. Les Juifs, les Samaritains, les Gentils mêmes sont tous disposez à vous écouter. *La moisson est grande*, dit-il ailleurs *(k)* ; *mais il y a peu d'ouvriers.* Jean-Baptiste est en prison; les Docteurs Juifs sont de dangereux ouvriers, plus propres à perdre la moisson, qu'à la recueillir; *priez donc* le Pere céleste, *le Maître de la moisson qu'il y envoye de bons ouvriers* : Je vous y envoye vous-mêmes. Allez, moissonnez, prêchez, instruisez. Quelques-uns *(l)* croyent que le Sauveur dit ceci, en voyant les Samaritains qui venoient de la ville en foule pour l'écouter, & pour le voir. Voilà une belle moisson; vous êtes les moissonneurs.

℣. 36. QUI METIT, MERCEDEM ACCIPIT. *Celui qui moissonne reçoit la récompense.* Je vous invite à cette moisson si belle, & si abondante. Ce n'est pas vous qui l'avez semée *(m)*; c'est l'ouvrage des Patriarches, des Prophétes, & des saints Personnages de l'ancien Testament. Ils ont cultivé le champ, ils l'ont arrosé de leur sueur; ils vous laissent l'honneur, & le plaisir de faire la récolte. Achevez leur joye; accomplissez leurs désirs. Réunissez les cœurs, & les esprits dans une même créance, & dans une seule Eglise; *afin que celui qui a semé soit dans la joye, aussi-bien que celui qui moissonne.* Ils ont reçû leur récompense; vous recevrez la vôtre. Vous travaillez les uns, & les autres pour un bon Maître; il saura récompenser vos travaux. C'est lui qui travaille avec vous, & qui donne sa bénédiction à votre moisson. *J'ai planté ; Apollon a arrosé : mais c'est le Seigneur qui*

(a) Ἠρώτων αὐτὸν οἱ μαθηταί.
(b) *Vide ad Luc* XXII. 68.
(c) *Vide Joan.* IV. 40. 47. VIII. 7. XII. 21. XIV. 16. XVI. 23. 26. XVII. 9. 15. 20. XIX. 31. 38. & 1. *Joan.* V. 16. & 2. *Joan.* ℣. 5.
(d) *Leontius hic.*
(e) 3. *Reg.* XVII. 4.
(f) *Origen. hic.*
(g) Voyez notre Commentaire sur l'Exode IX 31. 32. On y a dit sur l'autorité de quelques Commentateurs, que la moisson du froment ne se commençoit qu'après la Pentecôte. C'est une faute qu'on corrigera dans une seconde édition. Voyez aussi *Exod.* XXIII. 16. XXXIV. 22.
(h) *Harmon. p.* 17. *in observationibus*
(i) *Vide Cyrill. Aug. Rupert. alios.*
(k) *Matth.* IX. 37. 38.
(l) *Leontius Theophyl. Brug. Ligf. Pisc.*
(m) Ci-après ℣. 38.

*donne*

Digitized by Google

37. *In hoc enim est verbum verum : Quia alius est qui seminat, & alius est qui metit.*

37. Car ce que l'on dit d'ordinaire est vrai en cette rencontre : Que l'un séme, & l'autre moissonne.

38. *Ego misi vos metere quod vos non laborastis : alii laboraverunt, & vos in labores eorum introistis.*

38. Je vous ai envoyé moissonner ce qui n'est pas venu par votre travail : d'autres ont travaillé, & vous êtes entrez dans leurs travaux.

39. *Ex civitate autem illa multi crediderunt in eum Samaritanorum, propter verbum mulieris testimonium perhibentis : Quia dixit mihi omnia quæcumque feci.*

39. Or il y eut beaucoup de Samaritains de cette ville-là qui crurent en lui sur le rapport de cette femme, qui les assûroit : Qu'il lui avoit dit tout ce qu'elle avoit jamais fait.

40. *Cùm venissent ergo ad illum Samaritani, rogaverunt eum ut ibi maneret. Et mansit ibi duos dies.*

40. Les Samaritains étant donc venu le trouver, le priérent de demeurer chez eux, & il y demeura deux jours.

41. *Et multò plures crediderunt in eum propter sermonem ejus.*

41. Et il y en eut beaucoup davantage qui crurent en lui, pour l'avoir entendu parler.

42. *Et mulieri dicebant : Quia jam non propter tuam loquelam credimus : ipsi enim audivimus, & scimus, quia hic est verè Salvator mundi.*

42. De sorte qu'ils disoient à cette femme : Ce n'est plus sur ce que vous nous en avez dit que nous croyons *en lui* ; car nous l'avons oüi nous-mêmes, & nous savons qu'il est vraiment le Sauveur du monde.

43. *Post duos autem dies exiit inde : & abiit in Galilæam.*

43. Deux jours après il sortit de ce lieu, & s'en alla en Galilée :

44. *Ipse enim Jesus testimonium perhibuit, quia Propheta in sua patria honorem non habet.*

44. Car JESUS témoigna lui-même, qu'un Prophéte n'est point honoré en son pays.

## COMMENTAIRE.

*donne l'accroissement (a). Ce n'est ni celui qui plante, ni celui qui arrose qui fait quelque chose ; c'est Dieu seul* qui fait le principal, *en donnant l'accroissement.*

℣. 37. ALIUS QUI SEMINAT ; ALIUS QUI METIT. *L'un séme, & l'autre moissonne.* C'est un proverbe, qui est pris de ce qu'on voit souvent arriver dans le monde, où l'un prend bien de la peine pour un autre (*b*). L'un amasse du bien ; l'autre en jouit. Ici la chose est un peu différente. Les Prophétes, & les saints Personnages qui ont semé, sont dans les mêmes intérêts que ceux qui moissonnent ; ils travaillent pour le même Maître, & ont part aux mêmes récompenses. Il n'y a entre eux ni jalousie, ni haine. Mais le bonheur des Apôtres est plus grand ; quoique le travail des moissonneurs égale, ou surpasse quelquefois celui des semeurs, & des laboureurs, on les plaint moins. Il est toujours plus doux de recueillir, que de planter.

℣. 38. MISI VOS METERE QUÆ NON LABORASTIS. *Je vous ai envoyé moissonner ce qui n'est pas venu par votre travail.* Les Patriarches, & les Prophétes ont cultivé le champ du Seigneur ; & vous êtes venus pour le moissonner (*c*). Ils ont annoncé la venue du Messie, & le renouvellement qui doit arriver sous son regne ; c'est vous qui devez coopérer au Seigneur pour l'exécution de ce grand dessein de la prédication de l'Evangile, & de la formation de l'Eglise.

℣. 39. MULTI CREDIDERUNT IN EUM. *Il y eut beaucoup de Samaritains qui crurent en lui, sur le rapport de cette femme.* Ils crurent d'abord en lui, sur ce que cette femme leur dit qu'il lui avoit découvert tout ce qu'elle avoit fait de plus sécret (*d*) : Mais étant venus ensuite trouver JESUS-CHRIST, & l'ayant engagé de venir dans leur ville, il y en eut un bien plus grand nombre qui crurent ; & ceux mêmes qui d'abord avoient crû, mais foiblement, sur le rapport de la Samaritaine, furent confirmez dans leur créance ; & ils disoient : ℣. 42. *Ce n'est plus sur ce que vous nous en avez dit que nous croyons, car nous l'avons oüi nous-mêmes.*

℣. 41. CREDIDERUNT PROPTER SERMONEM EJUS. *Ils crurent en lui, pour l'avoir entendu parler.* Saint Chrysostome, & Théophylacte ne pensent point que le Sauveur ait fait des miracles à Sichem. Il se contenta de les instruire. Ce qu'il avoit dit à la Samaritaine, en lui découvrant les actions les plus sécrettes de sa vie, étoit un assez grand prodige.

℣. 42. HIC EST VERE SALVATOR MUNDI. *Il est vraiment le Sauveur du monde.* Il est vraiment le Messie, qui doit rachetter non-seulement les Samaritains, & les Juifs ; mais aussi tous les hommes. Telle étoit la foi des Samaritains, soit qu'ils eussent déja cette pensée avant que JESUS leur eût parlé, soit qu'il leur eût montré par les Ecritures, & par ses discours, qu'il étoit vraiment le Sauveur du monde. Jacob dans la Génése avoit prédit que le *Silo* seroit l'attente, & le bonheur des nations (*e*) : *Ipse erit expectatio gentium.* Les Peres (*f*) remarquent dans ces Samaritains plus de docilité, & plus d'ouverture pour comprendre le mystére de la venue de JESUS-CHRIST, que dans les Juifs. Ceux-ci ne comprirent jamais comme il faut, que JESUS-CHRIST dût être le Sauveur des peuples Gentils.

℣. 43. POST DUOS DIES. *Deux jours après* il sortit de Sichem, & continua sa route vers la Galilée, plus satisfait de la docilité de ce peuple, qu'il ne l'avoit été ni des Juifs, du milieu desquels il venoit (*g*) ; ni des Galiléens, ausquels il avoit prêché avant son voyage de Jérusalem (*h*). Ce qui lui fit dire ce qui est marqué ici verset 44. *Qu'un Prophéte n'est point honoré en son pays.* Il dit encore la même chose peu de jours après, lorsqu'étant

(a) 1. *Cor.* III. 6. 8. 9.

(b) *Levit.* XXVI. 16. *Frustra seretis sementem, quæ ab hostibus devorabitur. Et Mich.* VI. 15. *Tu seminabis, & non metes. Osee* VII. 9. *Comederunt alieni robur tuum. Ita & Græci.* Ἄλλοι μὲν σπείρουσιν, ἄλλοι δ' ἀμήσονται. *Sic : Aliis leporem excitasti. Et : Sic vos non vobis, &c.*

(c) *Origen. Aug. Ammon. Leont. Beda. Rupert. Euthym. Theophyl. Mald. Brug. Grot. alii.*

(d) *Vide Aug. Rupert. Grot.*

(e) *Genes.* XLIX. 10.

(f) *Chrysost. Cyrill. Theophyl.*

(g) *Joan.* III. 22.

(h) *Joan.* II. 13. III. 12.



Digitized by Google

45. *Cùm ergo venisset in Galilæam, exceperunt eum Galilæi, cùm omnia vidissent quæ fecerat Jerosolymis in die festo: & ipsi enim venerant ad diem festum.*

46. *Venit ergo iterùm in Cana Galilææ, ubi fecit aquam vinum. Et erat quidam regulus, cujus filius infirmabatur Capharnaüm.*

47. *Hic cùm audisset quia Jesus adveniret à Judæa in Galilæam, abiit ad eum, & rogabat eum ut descenderet, & sanaret filium ejus: incipiebat enim mori.*

48. *Dixit ergo Jesus ad eum: Nisi signa, & prodigia videritis, non creditis.*

49. *Dicit ad eum regulus: Domine, descende prius quàm moriatur filius meus.*

50. *Dicit ei Jesus: Vade, filius tuus vivit. Credidit homo sermoni, quem dixit ei Jesus, & ibat.*

45. Etant donc revenu en Galilée, les Galiléens le reçurent *avec joye*, ayant vû tout ce qu'il avoit fait à Jérusalem au jour de la fête, à laquelle ils avoient été aussi.

46. JESUS vint donc de nouveau à Cana en Galilée, où il avoit changé l'eau en vin. Or il y avoit un officier, dont le fils étoit malade à Capharnaüm;

47. Lequel ayant appris que JESUS venoit de Judée en Galilée, l'alla trouver, & le pria de vouloir venir chez lui, pour guérir son fils qui s'en alloit mourir.

48. JESUS lui dit: Si vous ne voyez des miracles, & des prodiges, vous ne croyez point.

49. Cet officier lui dit: Seigneur, venez avant que mon fils meure.

50. JESUS lui dit: Allez, votre fils se porte bien. Il crut à la parole que JESUS lui avoit dite, & s'en alla.

## COMMENTAIRE.

à Nazareth, lieu de sa demeure, il remarqua que ses compatriotes ne l'écoutoient qu'avec une espéce de mépris, & d'indifférence; parce qu'ils connoissoient la bassesse, & la pauvreté de ceux qui l'avoient élevé (a). Peut-être même que saint Jean rapporte cela ici par anticipation, & qu'il faut le placer dans le voyage que le Sauveur fit à Nazareth, & que S. Jean a omis, parce qu'il avoit été rapporté par S. Luc; & que son dessein en écrivant l'Evangile, n'a été que de suppléer à ce que les autres n'avoient pas dit, ou qu'ils n'avoient pas expliqué assez distinctement.

℣. 45. CUM VENISSET IN GALILÆAM, EXCEPERUNT EUM GALILÆI. *Etant revenu en Galilée*, il alla droit à Nazareth, où il avoit été élevé; & ayant prêché dans la Synagogue, il y fut écouté d'abord avec admiration: puis ses compatriotes réfléchissant sur la bassesse de son origine, se demandoient à eux-mêmes s'il n'étoit pas le fils de ce Joseph. Alors JESUS leur dit qu'un Prophéte n'étoit jamais honoré dans sa patrie; qu'Elie n'avoit choisie qu'une veuve de Sarepta, pour demeurer chez elle, quoiqu'il y eût une infinité d'autres veuves dans Israël. Ceux de Nazareth outrez de ce discours, chassérent JESUS de leur ville, & vouloient le précipiter du haut de leur montagne (b). Mais il sortit de Nazareth, & alla fixer sa demeure à Capharnaüm (c). Il commença à prêcher en divers endroits de la Galilée, où les peuples le reçûrent volontiers, tant à cause des instructions qu'il leur donnoit, qu'à cause des miracles, & des guérisons qu'il opéroit par tout où il se rencontroit; & particuliérement à cause des merveilles qu'ils lui avoient vû faire à la Fête de Pâque (d), où ils s'étoient trouvez avec lui. ℣. 46.

℣. 46. VENIT IN CANA.... ET ERAT QUIDAM REGULUS. *Il vint de nouveau à Cana.* Cette ville étoit sur le chemin de Nazareth à Capharnaüm, & à la mer de Tibériade. Ainsi JESUS y arriva en passant. Comme il étoit dans cette ville, il vint à lui un Officier de la Cour du Roi; car c'est la signification du Grec (e) *Basilicos*, que l'Auteur de la Vulgate a traduit par *Regulus*, un petit Roi. Cet Officier appartenoit à Hérode Antipas, Tétrarque de Galilée, que l'on appelloit Roi dans le pays. S. Jérôme (f) dit qu'on peut fort bien lui donner le nom de *Palatinus*, Officier du Palais du Prince. On ne sait quel étoit son emploi, ni son nom, ni sa dignité; car c'est en devinant que quelques-uns disent qu'il étoit Intendant, ou Receveur, ou domestique du Prince; & que d'autres veulent que ce soit *Chuza*, dont parle saint Luc (g), ou *Manahem*, désigné dans les Actes des Apôtres (h). Cet Officier avoit sa demeure ordinaire à Capharnaüm; & c'est-là où son fils étoit malade. Ayant donc sû que JESUS étoit à Cana, il y vint exprès de Capharnaüm, pour le supplier de rendre la santé à son fils; car sa réputation étoit déja grande dans le pays.

℣. 48. NISI SIGNA, ET PRODIGIA VIDERITIS. *Si vous ne voyez des miracles, & des prodiges, vous ne croyez point.* JESUS ne reproche pas à cet homme de n'avoir point du tout de foi; mais de n'en avoir pas assez. S'il n'en avoit point eu, il ne seroit pas venu de Capharnaüm lui demander la santé de son fils. S'il en avoit eu assez, il se seroit contenté de recommander son fils au Sauveur, sans le presser de venir chez lui pour le guérir; comme s'il n'avoit pû le faire autrement (i). JESUS-CHRIST lui dit, & aux troupes qui l'accompagnoient, qu'ils ne croyoient qu'à force de miracles; parce qu'il connoissoit la mauvaise disposition de leur cœur, qui ne goûtoit, & ne recevoit point les véritez qu'il leur prêchoit, à moins qu'ils ne vissent des prodiges, qui réveillassent leur attention, & qui les forçassent de se rendre. Il n'y voyoit ni l'amour de la vérité, ni la soumission du cœur, & de l'esprit qu'il demandoit dans ses Disciples, & dans ses auditeurs, & qu'il avoit trouvée dans les Samaritains de Sichem.

℣. 49. DESCENDE PRIUSQUAM MORIATUR. *Venez avant que mon fils meure.* Il ne croyoit pas qu'il le pût guérir absent, comme on l'a déja remarqué après les Peres. On peut le comparer à Naaman le Syrien, qui se fâcha de ce qu'Elisée ne lui parloit pas, & ne le guérissoit pas en touchant sa lépre (k).

℣. 50. VADE, FILIUS TUUS VIVIT. *Allez, votre fils se porte bien*; à la lettre, *il est vivant*, il est guéri; & dans le même moment il lui rendit la santé, tout éloigné qu'il étoit. *Le pere le crût, & s'en alla.* Il crut à la parole de J. C. & s'en retourna; ayant toutefois quelque doute (l), non sur la parole du Sauveur; mais sur la

(a) *Luc.* IV. 24.
(b) *Luc.* IV. 16. 17. *& seq.*
(c) *Matt.* IV. 13.
(d) *Joan.* II. 13. 14.
(e) Τ. βασιλικός. *Vulg. Regulus.* Peut-être qu'il lisoit βασιλίσκος. qui signifie en effet un petit Roi. On trouve encore cette Leçon dans quelques Manuscrits.
(f) *Hieron. in Isai.* LXV. *initio. Vide Origen. t.* 18. *in Joan.*
(g) *Luc.* VIII. 3.
(h) *Act.* XIII. 1.
(i) *Ita Aug. Beda. Chrysost. Theophyl. Euthym. Grot. Brug. Mald.*
(k) 4. *Reg.* V. 11.
(l) *Chrysost. Grot.*

Digitized by Google

51. *Jam autem eo descendente, servi occurrerunt ei, & nuntiaverunt dicentes, quia filius ejus viveret.*

52. *Interrogabat ergo horam ab eis, in qua melius habuerit. Et dixerunt ei: quia heri hora septima reliquit eum febris.*

53. *Cognovit ergo pater, quia illa hora erat, in qua dixit ei Jesus: Filius tuus vivit: & credidit ipse, & domus ejus tota.*

54. *Hoc iterùm secundum signum fecit Jesus, cùm venisset à Judæa in Galilæam.*

51. Et comme il étoit en chemin, ses serviteurs vinrent au-devant de lui, & lui dirent: Votre fils se porte bien.

52. Et s'étant enquis de l'heure qu'il s'étoit trouvé mieux, ils lui répondirent: Hier, environ la septiéme heure *du jour*, la fiévre le quitta.

53. Son pere reconnut que c'étoit à cette heure-là que JESUS lui avoit dit: Votre fils se porte bien; & il crut, lui, & toute sa famille.

54. Ce fut-là le second miracle que JESUS fit, étant revenu de Judée en Galilée.

## COMMENTAIRE.

guérison de son fils, sur la maniére dont elle s'étoit faite, & sur le tems, & les circonstances qui l'avoient accompagnée. C'est ce que l'on remarque dans les questions qu'il fit à ses serviteurs qui vinrent au-devant de lui. Quelques-uns (*a*) croyent que la curiosité qu'il témoigne, en demandant à ses serviteurs à quelle heure son fils s'étoit trouvé guéri, est moins une preuve de son peu de foi, que de son zéle à s'instruire, & à se confirmer dans la foi.

℣. 51. EO DESCENDENTE. *Comme il étoit en chemin* de Cana à Capharnaüm, où il s'en retournoit, ses serviteurs vinrent au-devant de lui, pour lui annoncer la guérison de son fils.

℣. 52. HORA SEPTIMA. *A la septiéme heure.* A une heure après midi.

℣. 54. HOC SECUNDUM SIGNUM. *Ce fut le second miracle* que JESUS fit depuis son retour de Judée en Galilée. Le premier avoit eté fait dans le même bourg de Cana en Galilée, dans le premier voyage que J. C. y fit depuis son baptême (*b*). Celui-ci est le second, arrivé dans la même ville. S. Jean ne spécifie pas les miracles qu'il avoit fait à Capharnaüm en son premier voyage (*c*), ni ceux qu'il avoit fait ensuite, étant à Jérusalem à la Fête de Pâque (*d*).

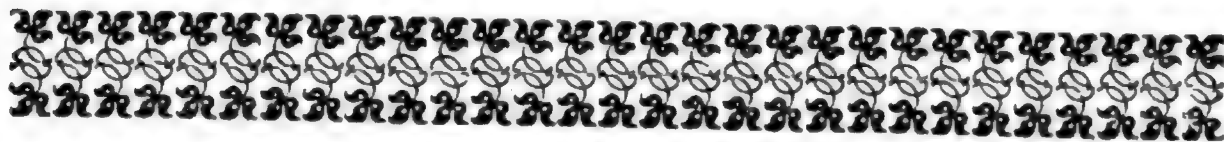

# CHAPITRE V.

*Paralytique guéri à la piscine Bethzaïda. Murmure des Juifs de ce que ce malade emportoit son lit un jour de sabbat. Justification de* JESUS-CHRIST. *Témoignage que Dieu, & saint Jean-Baptiste lui ont rendu. Orgueil, & endurcissement des Juifs.*

℣. 1. *POst hæc erat dies festus Judæorum, & ascendit Jesus Jerosolymam.*

2. *Est autem Jerosolymis probatica piscina, quæ cognominatur Hebraïcè Bethsaïda, quinque porticus habens.*

℣. 1. APrès cela la fête des Juifs étant arrivée, JESUS s'en alla à Jérusalem.

2. Or il y a à Jérusalem la piscine des brébis, qui s'appelle en Hébreu Bethsaïda, qui a cinq galeries,

## COMMENTAIRE.

℣. 1. POST HÆC, ERAT DIES FESTUS JUDÆORUM. *La Fête des Juifs étant arrivée,* JESUS *alla à Jérusalem.* Quelle étoit cette Fête des Juifs? Quelques Anciens (*e*) ont crû que c'étoit la Pentecôte: Mais d'autres (*f*) soutiennent que c'est la Fête de Pâque; & c'est l'opinion qui nous paroît la plus probable. Plusieurs bons Manuscrits Grecs (*g*) portent l'article qui désigne la grande Fête, la principale, la Fête par excellence, qui étoit la Pâque parmi les Juifs. Et quand cet article ne s'y trouveroit pas, on n'en pourroit rien inférer contre la Pâque; puisque cette Fête se trouve quelquefois marquée dans le Grec de Joseph, & des Evangélistes, par le simple nom de *Fête*, sans article. L'ordre des tems se rapporte très-bien à nôtre sentiment; & si ce n'est point la Fête de Pâque, on ne peut bonnement marquer aucune autre Fête à laquelle conviennent toutes les circonstances de celle-ci. Quelques-uns (*h*) veulent que ce soit *la Fête des Sorts*, qui se célébroit le 15. du mois Adar: mais on n'apporte aucune raison pour appuyer cette conjecture.

℣. 2. EST AUTEM JEROSOLYMIS PROBATICA PISCINA. *Or il y a dans Jérusalem la piscine des brebis.* Quelques Exemplaires Grecs (*i*) lisent: *Il y avoit.* En effet S. Jean écrivoit son Evangile plusieurs années après la ruine de Jérusalem, & dans un tems où cette piscine n'étoit plus dans cette ville. Mais on appelloit toûjours Jérusalem, la place où elle étoit auparavant. Et quant à la piscine, on l'y a montré toûjours depuis. Elle ne fut point détruite avec la ville. Seulement on démolit les bâtimens qui l'environnoient. S. Jérôme parle de cette pis-

(a) *Ammon. Cyrill. Brug.*
(b) *Joan.* II. 11.
(c) *Joan.* II. 12. *Luc.* IV. 23.
(d) *Joan.* II. 22.
(e) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. Camer. alii quid.*
(f) *Iren. lib.* 2. *c.* 39. *Brug. Grot. Ligfoot. Toynard. Harmon. alii plures.*
(g) Ἦν ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων. *Alii:* Ἦν ἡ ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων. *Ita Laud.* 2. *Med. Usser.* 1. 2. *Gal. & sex Codd. Regii à Toynardo visi p.* 146.
(h) *Vide Petav. lib.* 12. *de doctr. tempor. c.* 17.
(i) Ἔστι δὲ ἐν Ἱεροσολύμοις. *Alii:* Ἦν δὲ ἐν Ἱεροσ. *Ita Vetbel. Pers. Arab.*



Digitized by Google

3. *In his jacebat multitudo magna languentium, cæcorum, claudorum, aridorum, expectantium aquæ motum.*

3. Dans lesquelles étoient couchez un grand nombre de malades, d'aveugles, de boiteux, & de ceux qui avoient les membres desséchez, qui tous attendoient que l'eau fût remuée.

4. *Angelus autem Domini descendebat secundùm tempus in piscinam: & movebatur aqua. Et qui prior descendisset in piscinam post motionem aquæ, sanus fiebat à quacumque detinebatur infirmitate.*

4. Car l'Ange du Seigneur en un certain tems descendoit dans cette piscine, & en remuoit l'eau: & celui qui y entroit le premier après que l'eau avoit été ainsi remuée, étoit guéri, quelque maladie qu'il eût.

## COMMENTAIRE.

cine. Le Voyageur Benjamin, & Brocard l'ont vûë. Nos Voyageurs en font aussi mention. Elle étoit à l'orient de la ville, près la vallée de Josaphat, & la porte du troupeau. Elle étoit pleine des eaux de la fontaine de Siloë, qui a sa source près de-là.

PROBATICA PISCINA (a), vient du Grec, & signifie *une piscine des brebis*. On prétend (b) qu'elle portoit ce nom, à cause que l'on y lavoit les moutons, les agneaux, ou les brebis que l'on devoit offrir en sacrifice. D'autres (c) croyent qu'on y lavoit seulement les intestins, & les entrailles des animaux qu'on avoit immolez dans le Temple.

Quelques-uns lisent ainsi le Texte Grec (d): *Or il y avoit à Jérusalem* à la porte *des brebis*, ou du troupeau, *une piscine nommée Bethesda*. L'Ecriture parle en plus d'un endroit de cette porte du troupeau (e), & on dit qu'elle tiroit son nom des animaux qu'on menoit au Temple pour les sacrifices. Mais la plûpart des Exemplaires Latins, l'Arabe, l'Ethiopien, S. Jean Chrysostome, Théodore de Mopsueste, Ammonius, Théophylacte, S. Jérôme, Béde, sont conformes à la Vulgate; & cette leçon fait un assez bon sens. Toutefois il est dur de donner ici deux noms à cette piscine; un Grec, c'est *probatica*, qui signifie des brebis; & l'autre Hébreu, *Bethesda*, qui veut dire la maison de miséricorde. C'est peut-être la même piscine qui est nommée *piscine de Siloé* dans Nehémie (f). Ligfoot veut que cette piscine, ou ce lavoir ait été destiné, non à laver les victimes, ni avant, ni après le sacrifice; mais à baigner ceux qui avoient contracté quelques soüillures.

Cette piscine étoit appellée *Betsaida*, selon les Exemplaires Latins; & *Bethesda*, selon les Grecs (g). On ne convient pas quelle est la meilleure leçon. *Betsaida* signifie la maison de la pêche, peut-être à cause qu'il y avoit dans cette piscine quelques poissons; ou plûtôt, parce qu'elle étoit comme un réservoir. Quelques Manuscrits Grecs (h), le Cophte, l'Ethiopien, Théophylacte, Tertullien, S. Euchére suivent cette maniére de lire, aussi-bien que la Vulgate. Mais la plûpart sont pour *Bethesda* (i), qui signifie, *la maison de miséricorde*; à cause des pauvres, & des malades qui étoient toûjours autour de cette piscine, attendant le mouvement de l'eau, pour se jetter dedans, & recevoir la santé.

Cette piscine *avoit cinq portiques*; c'est-à-dire, autour d'elle étoit un bâtiment à cinq portiques, bâti pour le logement des malades, & pour la commodité de ceux qui venoient pour s'y baigner, ou pour y laver autre chose.

℣. 3. IN HIS JACEBAT MULTITUDO MAGNA LANGUENTIUM. *Dans lesquelles étoient couchez un grand nombre de malades, d'aveugles, de boiteux, de ceux qui avoient les membres desséchez.* Toutes ces sortes de maladies étoient guéries miraculeusement, lorsque l'Ange du Seigneur venoit remuer l'eau. Le premier qui pouvoit se jetter dans l'eau, après le remuement de l'Ange, étoit infailliblement guéri. D'où vient qu'il y avoit là grand nombre de malades qui attendoient l'heureux moment pour se jetter dans la piscine.

℣. 4. ANGELUS DESCENDEBAT SECUNDUM TEMPUS. *L'Ange du Seigneur en un certain tems descendoit dans cette piscine.* On ne convient point du tems auquel l'Ange descendoit; si c'étoit aux trois principales Fêtes de l'année, ou seulement à la Pentecôte (k), ou à Pâque (l), ou dans quelque autre Fête; ou enfin dans des tems incertains, & connus seulement de Dieu (m). De-là dépend la résolution d'une autre question; savoir, si les malades demeuroient toûjours sous les portiques de la piscine, ou si on ne les y apportoit qu'aux jours où l'on présumoit que l'eau seroit remuée par le moyen de l'Ange. La maniére dont le Paralytique répond au Sauveur ici ℣. 7. montre, ce me semble, que les malades y demeuroient toûjours, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu la santé: *Seigneur*, dit-il, *je n'ai personne pour me jetter dans la piscine après que l'eau a été troublée; & pendant le tems que je mets à y aller, un autre y descend avant moi.* Si l'heure, & le jour de la descente de l'Ange eussent été réglez, ce Paralytique, qui avoit du monde pour l'apporter à la piscine, puisqu'il n'y pouvoit venir de lui-même, en auroit eu aussi sans doute pour le jetter dans l'eau, & n'auroit pas été là trente-huit ans, sans y pouvoir descendre, parce qu'il n'avoit pas le moyen d'entretenir auprès de soi un homme, qui dans le moment que l'eau étoit troublée, le jettât dans la piscine, avant qu'un autre y descendît.

On dispute aussi sur l'Ange qui descendoit pour troubler l'eau de la piscine. On demande si c'étoit un bon, ou un mauvais Ange; s'il descendoit d'une maniére sensible, & sous une forme corporelle. Quelques-uns (n) ont crû que c'étoit un simple homme qui venoit troubler l'eau dans laquelle on avoit lavé les victimes égorgées, & leurs intestins, & qu'il étoit appellé Ange du Seigneur, parce qu'il étoit envoyé du Temple, & à cause de l'effet qui suivoit, & qu'on croyoit miraculeux. Hammond conjecture qu'il étoit purement naturel; & que le sang, & la graisse qui étoient dans cette eau, étant échauffez, & remuez, pouvoient causer dans les humeurs de celui qui descendoit alors dans la piscine, un mouvement capable de lui rendre la santé. Mais on s'en rapporte aux plus habiles Physiciens, & aux Médecins les plus contraires aux miracles, si un aveugle, un boiteux, un paralytique de trente-huit ans; car ce n'est pas sans raison que l'Evangéliste a spécifié ces circonstances; peut tout d'un coup recevoir la guérison, en se plongeant dans une piscine où l'on auroit lavé les corps, & les intestins de quelques animaux,

(a) *Ambros. legit: Natatoria.*
(b) *Vide Hieronym. Brocard. Brug. Grot Drus. alios.*
(c) *Vide Hammond. hic. Ammon. Theod. Mopf. Theophyl. Euthym.*
(d) Ἔστι δὲ ἐν τοῖς Ἱεροσολύμοις ἐν τῇ προβατικῇ κολυμβήθρα. *Ita legunt Alex. Cantab. Latini Mss. non pauci. Vide Mill. Grot. Pisc. Ligf. alios.*
(e) 2. *Esdr.* III. 1. 31. XII. 38.
(f) 2. *Esdr.* III. 15.
(g) Ἐπιλεγομένη Ἑβραϊστὶ Βηθεσδά.
(h) Βηθσαϊδά. *Barb. 1. Velez. apud Mill.*
(i) *Ita Græci passim, Syr. Hieron. Eusèb. in locis Hebr.*
(k) *Ita Cyrill. hic. Vide & Ammon. & Ambr. lib. de iis qui mysteriis initiantur.*
(l) *Cyrill. Heins. alii.*
(m) *Ita Euthym. Mald. Chrysost. Brug.*
(n) *Hammon. ex Theophylacto.*

Digitized by Google

5. *Erat autem quidam homo ibi, triginta & octo annos habens in infirmitate sua.*

5. Or il y avoit là un homme, qui étoit malade depuis trente-huit ans.

6. *Hunc cum vidisset Jesus jacentem, & cognovisset quia jam multum tempus haberet, dicit ei: Vis sanus fieri?*

6. JESUS l'ayant vû couché, & connoissant qu'il étoit malade depuis fort long-tems, lui dit: Voulez-vous être guéri?

7. *Respondit ei languidus: Domine, hominem non habeo, ut cum turbata fuerit aqua, mittat me piscinam: dum venio enim ego, alius ante me descendit.*

7. Le malade lui répondit, Seigneur, je n'ai personne pour me jetter dans la piscine après que l'eau a été troublée: & pendant le tems que je mets à y aller, un autre y descend avant moi.

8. *Dicit ei Jesus: Surge, tolle grabatum tuum, & ambula.*

8. JESUS lui dit: Levez-vous, emportez votre lit, & marchez:

## COMMENTAIRE.

maux égorgez. Mais cela même qu'on suppose qu'on y lavoit les intestins des victimes, est démenti par les Auteurs Juifs, qui enseignent qu'on ne les lavoit que dans le Temple (a).

D'autres (b) ont soupçonné que ce qui est dit ici d'un Ange qui venoit troubler l'eau, n'est qu'une maniére de parler populaire des Hébreux, lesquels ont accoutumé de donner le nom d'Ange à la vertu de Dieu (c). Suivant cette hypothése, il faudroit dire que l'Ange du Seigneur qui venoit troubler l'eau, n'étoit autre que la vertu invisible de Dieu, qui faisoit cet effet, & qui lui imprimoit une qualité propre à guérir les maladies par des voies surnaturelles.

Quelques-uns ont crû que c'étoit l'Archange Raphaël, nommé la Médecine de Dieu, & destiné principalement à la guérison des maladies. Maldonat croit qu'il ne descendoit pas sous une forme visible (d). En effet l'Evangile ne dit pas que l'on vît l'Ange; mais seulement que l'eau étoit troublée, & que le premier malade qui descendoit, étoit guéri. Or si l'Ange ne paroissoit point, comment pouvoit-on savoir que c'étoit un Ange qui venoit troubler l'eau? Il répond que l'on pouvoit savoir cela par tradition, ou même par quelque révélation particuliére.

Au reste on ne trouve aucun vestige de cette piscine miraculeuse ni dans Joseph, ni dans Philon, ni dans les Auteurs Juifs. Il y a apparence qu'elle n'étoit pas ancienne, ou que l'Ange ne descendoit que rarement; ce qui a fait qu'on ne s'est point appliqué à relever les miracles qui y arrivoient. On remarque (e) que ce verset ne se lit point dans l'ancien Manuscrit Grec, & Latin de Cambrige, ni dans deux Exemplaires Copthes de la Bibliothéque du Roi, ni dans un Manuscrit Grec de M. de Colbert; & que dans quelques autres Exemplaires, il se voit non dans le Texte, mais seulement à la marge. Dans quelques autres Manuscrits, on lit ici (f): *Car en certains tems l'Ange du Seigneur se baignoit dans la piscine, & troubloit l'eau.*

Béde (g), & après lui Génébrard (h), & Serrarius (i), ont crû, du moins ils ont rapporté comme une ancienne tradition, que la piscine probatique étoit le même endroit où Jérémie cacha le feu sacré, un peu avant la destruction du Temple par Nabuchodonosor; & d'où on le retira après la captivité, les Prêtres ayant trouvé de l'eau bourbeuse, au lieu du feu (k). Brocard (l) dit que cette piscine avoit été construite par Salomon, & que les Nathinéens, ou serviteurs du Temple, y lavoient les victimes qu'ils présentoient aux Prêtres pour être offertes en sacrifice. Le même Génébrard (m), que l'on a cité plus haut, allégue un ancien Manuscrit, qui portoit que l'eau de cette fontaine avoit été produite par un tremblement de terre, qui arriva au jour de la Conception de JESUS-CHRIST; & que la vertu de l'eau, & l'eau elle-même ne subsistérent que jusqu'au jour de sa Passion. Mais nous rangeons tout cela au rang des contes fabuleux, inventez par l'ignorance, & autorisée par la superstition.

QUI PRIOR DESCENDISSET, SANUS FIEBAT. *Celui qui y entroit le premier, étoit guéri, quelque maladie qu'il eût.* Ce n'étoit donc pas un effet naturel dans cette eau, ni un effet permanent. Les Peres remarquent que cette piscine étoit une figure du baptême institué par JESUS-CHRIST (n), dans lequel toutes les maladies de nos ames sont pleinement guéries; je veux dire, tous les péchez, tant le péché originel, que les actuels: Car la concupiscence, qui est une peine du péché, demeure en nous jusqu'à la mort, pour nous donner matiére de mérite, & d'exercice.

℣. 5. TRIGINTA ET OCTO ANNOS HABENS IN INFIRMITATE. *Qui étoit malade depuis trente-huit ans.* L'Evangéliste ne nous dit pas quelle étoit sa maladie. Quelques-uns ont conjecturé qu'il étoit aveugle (o); mais la plûpart (p) croyent qu'il étoit paralytique; & que ne pouvant se remuer, il étoit toûjours prévenu par quelqu'autre plus habile, ou mieux secouru par ceux qui le gardoient. Ce nombre de trente-huit ans de maladie est remarquable, pour relever la grandeur du miracle.

℣. 6. VIS SANUS FIERI? *Voulez-vous être guéri?* JESUS-CHRIST par cette demande veut exciter en lui la foi, l'espérance, le désir de la santé; il veut lui faire faire réflexion sur son état si malheureux. Les Prédicateurs doivent ainsi aller remuer les cœurs des pécheurs endurcis: *Voulez-vous être guéri?* Songez que vous êtes malade, & que vôtre mal n'est pas sans reméde. Pensez sérieusement à recourir au médecin. Le Sauveur nous dit souvent la même chose au fond du cœur par ses inspirations.

℣. 8. TOLLE GRABATUM TUUM, ET AMBULA. *Emportez votre lit, & marchez.* JESUS commande en Maître, & en Dieu, en parlant à la maladie. Il n'exige point la foi de la part de ce malade, qui ne le connoissoit pas, & ne l'avoit point ouï prêcher (q): mais il lui donne assez à connoître qui il est, par la maniére pleine d'autorité dont il lui commande d'emporter son grabat, quoiqu'il fût le jour du Sabbat. Il lui insinuoit deux choses. La premiére, qu'il étoit plus puissant que l'Ange qui venoit troubler l'eau de la piscine, & lui commu-

(a) *Vide Ligfoot.*
(b) *Vide Mald. hic.*
(c) *Maimon. more Nebochim.*
(d) *Vide & Grot. Ligfoot. Brug.*
(e) *Vide Mill. hic. & Proleg. 433.*
(f) Ἄγγελος γὰρ κατὰ καιρὸν ἐλούετο ἐν τῇ κολυμβήθρᾳ, καὶ ἐτάραττε τὸ ὕδωρ. *It. Alex. Med. Æthiop. Cypr. Vide Mill. & Grot.*
(g) *Beda in 1. Esdr. 11.*
(h) *Genebr. not. in Chronolog.*
(i) *Serar. in 2. Macc. 1. qu. 14. apud Cornel. à Lapide hic.*
(k) *Vide 2. Matt. 1. 19. 20.*
(l) *Brocard. Descript. Terræ Sanctæ.*
(m) *Genebr. Chronolog. lib. 2. p. 174. Parif. 1600.*
(n) *Ita Chrysost. Theophyl. Euthym. hic. Tertull. l. de Baptismo. Ambr. lib. 1. de Spirit. S. c. 7. & lib. de his qui Myster. initiant. c. 4. & lib. 2. de Sacram. c. 2.*
(o) *Chrysost. Euthym.*
(p) *Leont. Ambrof. lib. 2. de Sacr. c. 2. alii.*
(q) *Mald. Grot.*



Digitized by Google

9. *Et statim sanus factus est homo ille: & sustulit grabatum suum, & ambulabat. Erat autem sabbatum in die illo.*

10. *Dicebant ergo Judæi illi qui sanatus fuerat. Sabbatum est, non licet tibi tollere grabatum tuum.*

11. *Respondit eis: Qui me sanum fecit, ille mihi dixit: Tolle grabatum tuum, & ambula.*

12. *Interrogaverunt ergo eum: Quis est ille homo, qui dixit tibi: Tolle grabatum tuum, & ambula?*

13. *Is autem, qui sanus fuerat effectus, nesciebat quis esset. Jesus enim declinavit à turba constituta in loco.*

14. *Posteà invenit eum Jesus in Templo, & dixit illi: Ecce sanus factus es: jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.*

9. Et cet homme fut guéri à l'instant; & prenant son lit, il commença à marcher. Or ce jour-là étoit un jour de sabbat.

10. Les Juifs dirent donc à celui qui avoit été guéri: C'est aujourd'hui le sabbat, il ne vous est pas permis d'emporter votre lit.

11. Il leur répondit: Celui qui m'a guéri m'a dit: Emportez votre lit, & marchez.

12. Ils lui demandérent: Qui est donc cet homme-là qui vous a dit: Emportez votre lit, & marchez?

13. Mais celui qui avoit été guéri, ne savoit pas lui-même qui il étoit: car JESUS s'étoit retiré de la foule du peuple qui étoit là.

14. Depuis JESUS trouva cet homme dans le Temple, & il lui dit: Vous voyez que vous êtes guéri, ne péchez plus à l'avenir de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pire.

## COMMENTAIRE.

niquer la vertu de guérir un seul malade; puisque par sa seule parole, il lui rendoit la santé, & la vigueur de se soutenir, pour emporter son lit, & pour marcher. La seconde, qu'il étoit Maître du Sabbat, & qu'il avoit droit de dispenser de l'observation des Loix cérémonielles, & même de les supprimer entiérement.

On remarque (*a*) que le Sauveur avoit coutume, après les miracles qu'il avoit fait, d'y joindre quelques circonstances, qui en attestoient la vérité. Après la multiplication des cinq pains, il veut qu'on ramasse les restes, qui se trouvérent plus abondans que les pains mêmes qu'il avoit multipliez. Après le changement de l'eau en vin à Cana, il ordonne qu'on en porte au Maître d'hôtel, pour le goûter. Lorsqu'il avoit guéri des lépreux, il les envoyoit aux Prêtres, pour être témoins de leur guérison. Ici il ne se contente pas d'avoir guéri le paralytique; il lui commande de se lever, de marcher, d'emporter son lit.

℣. 9. ERAT AUTEM SABBATHUM. *Or ce jour-là étoit un jour du Sabbat.* On sait que la Loi défendoit (*b*) toute œuvre servile au jour du Sabbat. Le repos y étoit commandé rigoureusement; & en particulier, on ne permettoit pas d'y porter aucun fardeau (*c*). M. Toynard (*d*) croit que ceci arriva le 11. de Nisan, qui étoit le jour de Sabbat d'avant la Fête de Pâque, qui se célebra le Mercredy 14. de Nisan, 28. Mars.

Mais d'où vient que le Sauveur ordonnoit à cet homme de porter son lit ce jour-là? N'auroit-il pas suffi, après l'avoir guéri, de lui dire de s'en retourner dans sa maison? Les Commentateurs répondent 1°. Qu'il voulut montrer par-là qu'il étoit Maître du Sabbat (*e*): *Dominus est Filius hominis etiam Sabbathi.* 2°. Cette action n'étoit pas contraire à l'esprit de la Loi, quoiqu'elle lui parût contraire prise à la lettre (*f*). Le Sabbat étoit fait pour honorer Dieu. Or cette action étoit un monument public de sa puissance, & de sa bonté. 3°. Il étoit de la sagesse du Sauveur de faire en sorte que les preuves de sa Divinité, que ses miracles fussent connus d'un très-grand nombre de personnes (*g*), sur tout dans Jérusalem, qui étoit la Capitale du pays, & le centre de la Religion des Juifs. Or le prodige de la guérison de cet homme ne pouvoit devenir plus éclatant que par la circonstance du jour du Sabbat, & par celle du transport du lit par le paralytique guéri.

℣. 11. QUI ME SANUM FECIT, &c. *Celui qui m'a guéri, m'a dit: Emportez votre lit.* Ce malade guéri par JESUS-CHRIST, raisonne fort juste. Celui qui m'a rendu la santé, est certainement un saint homme, ou un Prophéte, ou le Messie lui-même; car il ne le connoissoit pas distinctement. Or s'il y avoit eu du mal à marcher, & à emporter mon lit, il l'auroit sçû, sans doute, & ne m'auroit pas commandé de le faire; il n'y a donc point de mal (*h*). *Non acciperem jussionem, à quo acceperam sanitatem?* dit S. Augustin.

℣. 13. JESUS DECLINAVIT A TURBA. JESUS *s'étoit retiré de la foule.* Aussi-tôt qu'il eut fait ce miracle, il se retira, & ne parut plus sur la place. Le terme Grec de l'Original (*i*) porte: *Mais* JESUS *s'échappa lorsqu'il vit qu'il s'élevoit du tumulte dans ce lieu* (*k*). JESUS ayant vû que le peuple s'attroupoit, & commençoit à faire du bruit, à cause que cet homme emportoit son lit, se retira secrettement de la foule, il se sauva. Ou bien: JESUS *s'échappa, parce qu'il y avoit beaucoup de monde dans cet endroit.* Il eut la facilité de se sauver sans être apperçu, à cause de la foule qui se trouva là (*l*), soit qu'elle s'y soit assemblée au bruit du miracle, ou au bruit de ceux qui reprenoient cet homme d'emporter son lit. Ou enfin, *il se retira, parce qu'il y avoit là beaucoup de monde*, voulant éviter les applaudissemens, & les louanges de la multitude (*m*).

℣. 14. INVENIT EUM JESUS IN TEMPLO. JESUS *trouva cet homme dans le Temple.* Le premier dessein de JESUS-CHRIST en guérissant ce malade, étoit de donner des preuves publiques de sa Divinité, & de sa puissance; & le deuxiéme étoit de rendre à ce malade la santé de l'ame, après lui avoir donné celle du corps. Tandis qu'on ne le connut pas comme Auteur de cette guérison, on n'en peut rien conclure en faveur de sa qualité de Messie; & tandis que le malade ne sçut pas qui l'avoit guéri, il ne tira aucun avantage de sa santé pour le salut de son ame. JESUS lui déclare donc ici que c'est lui qui lui a rendu la santé, & en même tems il lui ap-

(a) *Chrysost. Cyrill. Leont. Theophyl. Euthym. Maldon. Grot.*
(b) *Exod.* XX. 8.
(c) *Jerem.* XVII. 21. *Nolite portare pondera in die Sabbathi, nec inferatis per portas Jerusalem. Vide & 2. Esdr.* XIII. 15.
(d) *Harmon. Evang.*
(e) *Matt.* XII. 8.
(f) *Beda hic. Aug. Tract.* 17. *Non operis imperium fuit, sed operatio sanitatis.*
(g) *Rupert.*
(g) *Chrysost. Aug. Mald. Grot. Brug.*
(i) Ὁ γὰρ Ἰησοῦς ἐξένευσεν, ὄχλου ὄντος ἐν τῷ τόπῳ. *Chrysost.* Ἐξέκλινε.
(k) Ὄχλος se met souvent pour le trouble, le tumulte. Voyez *Luc.* XXII. 6 *Act.* XXIV. 18. *Marc.* XII. 12. & *Vat. Erasm. Bez. Brug. Ham.* sur S. Luc XXII. 6.
(l) *Erasm. Castal. Lud. de Dieu, Grot. hic.*
(m) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Mald. Grot.*

Digitized by Google

15. *Abiit ille homo, & nuntiavit Judæis, quia Jesus esset, qui fecit eum sanum.*

15. Cet homme s'en alla trouver les Juifs, & leur dit que c'étoit JESUS qui l'avoit guéri.

16. *Propterea persequebantur Judæi Jesum, quia hæc faciebat in sabbato.*

16. Et c'est pour cette raison que les Juifs persécutoient JESUS, parce qu'il faisoit ces choses le jour du sabbat.

17. *Jesus autem respondit eis: Pater meus usque modò operatur, & ego operor.*

17. Alors JESUS leur dit: Mon Pere ne cesse point d'agir jusqu'à présent, & j'agis aussi incessamment.

18. *Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere: quia non solum solvebat sabbatum, sed & Patrem suum dicebat Deum, æqualem se faciens Deo. Respondit itaque Jesus, & dixit eis:*

18. Mais les Juifs cherchoient encore avec plus d'ardeur à le faire mourir, parce que non seulement il ne gardoit pas le sabbat, mais qu'il disoit même que Dieu étoit son Pere, se faisant ainsi égal à Dieu. JESUS ajoûta donc, & leur dit:

19. *Amen, amen dico vobis: non potest Filius à se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem: quæcumque enim ille fecerit, hæc & Filius similiter facit.*

19. En vérité, en vérité je vous dis, que le Fils ne peut rien faire de lui-même, & qu'il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere: car tout ce que le Pere fait, le Fils aussi le fait comme lui,

## COMMENTAIRE.

prend deux choses: La premiére, que sa maladie étoit une suite de ses péchez (a); & la seconde, que s'il ne travailloit à se corriger, il pourroit lui arriver pis. *Vous voyez que vous êtes guéri, ne péchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis.* Cette déclaration prouvoit distinctement sa Divinité, puisqu'il pénétroit dans le passé, & dans l'avenir (b).

℣. 15. ABIIT HOMO, ET NUNTIAVIT JUDÆIS, &c. *Cet homme alla trouver les Juifs, & leur dit que c'étoit* JESUS *qui l'avoit guéri.* Il crut devoir cela à la reconnoissance du bienfait qu'il avoit reçû. Il publia par tout que JESUS étoit le Médecin tout-puissant, qui l'avoit guéri. Il n'eut garde de leur répéter que c'étoit lui qui lui avoit commandé d'emporter son lit, il savoit le tumulte que cela avoit causé; il se contente de rendre témoignage à la vérité (c).

℣. 16. PROPTEREA PERSEQUEBANTUR. *C'est pour cette raison que les Juifs persécutoient* JESUS; parce qu'il faisoit ces choses le jour du Sabbat, qu'il guérissoit, qu'il disoit aux malades d'emporter leur lit. Voilà tout son crime; ou plûtôt, voilà le seul prétexte que leur jalousie, & leur animosité pûrent inventer, pour colorer leurs persecutions, & leur mauvaise volonté. Les Exemplaires Grecs (d) ajoûtent qu'ils cherchoient à faire mourir JESUS.

℣. 17. JESUS RESPONDIT EIS. JESUS *leur dit: Mon Pere ne cesse point d'agir jusqu'à présent, & j'agis aussi incessamment.* Comme les Juifs lui faisoient des reproches de ce qu'il violoit le Sabbat, il leur répondit par un raisonnement qui prouve qu'il est Dieu, & par conséquent maître de dispenser de l'observation du Sabbat: Mon Pere & moi, dit-il, nous travaillons sans cesse à la conservation, & au gouvernement de l'Univers; & nous y travaillons sans aucun égard au jour du Sabbat (e). L'observation du repos de ce jour ne nous regarde point. J'ai donc droit de commander à un homme, qui travaille à la gloire de mon Pere, & à la mienne, & sur qui j'exerce ma puissance, & celle de mon Pere, d'emporter son lit, nonobstant la Loi du Sabbat.

Si la seule raison que vous avez pour observer le repos du Sabbat, est de sanctifier un jour, où Dieu-même s'est reposé, après avoir créé le Monde, cette raison ne peut empêcher ni mon Pere, ni moi, d'agir le jour du Sabbat, comme un autre jour. Sa puissance est infinie, & indépendante. Il opére toûjours quand il veut, & comme il veut, sans que personne puisse lui imposer des Loix, ni l'obliger à l'action, ou au repos (f). Et comme je suis son Verbe, & sa Sagesse, & qu'il ne peut agir sans moi, comme je ne puis agir sans lui, la Loi du Sabbat n'est pas pour moi, non plus que pour lui (g).

℣. 18. PATREM SUUM DICEBAT DEUM, ÆQUALEM SE, &c. *Il disoit que Dieu étoit son Pere, se faisant ainsi égal à Dieu.* Les Juifs comprirent fort bien où alloit le raisonnement de JESUS-CHRIST, & qu'il prouvoit que Dieu étoit son Pere, qu'il étoit égal à Dieu, & qu'il étoit le vrai Messie, Sauveur de tout le monde (h). Ils songérent donc à le faire mourir non-seulement comme un violateur du Sabbat; car c'étoit déja un crime digne de mort (i); mais beaucoup plus pour le prétendu blasphême qu'il commettoit, en se disant Dieu, & égal à Dieu (k).

℣. 19. NON POTEST FILIUS A SE FACERE QUIDQUAM. *Le Fils ne peut rien faire de lui-même.* JESUS-CHRIST continuë son discours interrompu par le ℣. 18. qui doit-être lû en parenthése: J'agis toujours inséparablement de mon Pere. Comme je ne puis rien faire sans lui, aussi il ne peut rien faire sans moi. Je ne fais que ce que je lui vois faire. Nos vûes, nos actions, notre puissance sont entiérement les mêmes. *Tout ce que le Pere fait, le Fils le fait aussi comme lui* (l): *Nihil à se facit Filius, quia per unitatem operationis, nec Filius sine Patre facit, nec sine Filio Pater.*

NON POTEST FILIUS A SE FACERE QUIDQUAM. *Le Fils ne peut rien faire de lui-même; il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere.* Les Arriens concluoient de ce passage, que le Fils étoit inférieur au Pere. Mais on leur répondoit en trois maniéres. 1°. Le Fils de Dieu étant le Verbe, & la Sagesse par laquelle Dieu a créé toutes choses (m), le Pere n'a rien fait sans lui; & tout ce que le Pere a fait, le Fils le lui a vû faire, & l'a fait avec

(a) *Vide Iren. lib. 5. cap. 15. Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. hic. Aug. lib. de fide, & operib. c. 10.*
(b) *Grot. Brug.*
(c) *Aug. Chrysost. Theophyl. Euthym. Cyrill. Mald. Grot. Brug. Ligfoot. alii.*
(d) Καὶ ἐζήτουν αὐτὸν ἀποκτεῖναι. *Ita & Syr. & Arab. sed non legunt Steph. β. ι. Cantab. Cyrill. Non. Armen. Copht. alii quidam.*
(e) *Ita Patres, & Interpp. passim.*
(f) *Theodor. Mopf. Leont. Mald.*
(g) *Vide Aug. & Cyrill. hic.*
(h) *Vide Ambr. lib. 2. de fide. cap. & Cyrill. lib. 12. Thesauri. Mald. Grot.*
(i) *Num.* XV. 32.
(k) *Levit.* XXIV. 11. 14. 16.
(l) *Ambrof. in Psalm.* XXVIII.
(m) *Joan.* I. 3. *& Prov.* VIII. 30.

20. *Pater enim diligit Filium, & omnia demonstrat ei, quæ ipse facit: & majora his demonstrabit ei opera, ut vos miremini.*

20. Parce que le Pere aime le Fils, & lui montre tout ce qu'il fait; & il lui montrera des œuvres encore plus grandes que celles-ci, ensorte que vous en serez vous-mêmes remplis d'admiration.

21. *Sicut enim Pater suscitat mortuos, & vivificat: & Filius, quos vult, vivificat.*

21. Car comme le Pere ressuscite les morts, & leur rend la vie; ainsi le Fils donne la vie à qui il lui plaît.

22. *Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio,*

22. Le Pere ne juge personne: mais il a donné au Fils tout pouvoir de juger,

23. *Ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem: qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem, qui misit illum.*

23. Afin que tous honorent le Fils, comme ils honorent le Pere. Celui qui n'honore point le Fils, n'honore point le Pere qui l'a envoyé.

## COMMENTAIRE.

lui. Il n'est donc pas inférieur au Pere (*a*). 2°. Le Fils non-seulement ne fait rien; mais aussi ne peut rien faire que ce qu'il voit faire au Pere. Or il est impossible que le Pere fasse jamais le mal, ni qu'il tombe dans aucune imperfection; Donc le Fils est Dieu; car s'il n'est pas Dieu, il peut faire ce que le Pere ne peut pas; il n'est ni infaillible, ni impeccable, ni exemt de défauts, ni tout-puissant (*b*). 3°. Enfin il montre par-là que quelque union, & quelque égalité de nature, & de puissance qui se rencontrent entre le Pere, & lui, ils ne sont pas toutefois une même Personne, puisque le Fils voit le Pere qui agit, & qu'il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere (*c*). Il est aisé d'en conclure que si le Fils est coupable du violement du Sabbat, le Pere l'est aussi.

℣. 20. PATER DILIGIT FILIUM. *Le Pere aime le Fils, & lui montre ce qu'il fait.* Le Pere ne fait rien sans la participation du Fils, ni le Fils sans la participation du Pere. Le Sauveur parle ici d'une maniére humaine, comme s'il étoit le Disciple, & l'imitateur du Pere. Il l'écoute comme son Maître; il le considére comme son modéle; il ne fait que ce qu'il lui voit faire; & le Pere comme un Maître plein d'affection, n'a rien de caché pour lui. Mais de peur qu'on ne s'imaginât qu'il étoit inférieur au Pere, & qu'il en dépendoit dans ses opérations, il ajoute que le Pere lui fera voir des actions plus extraordinaires que celle qu'il a faite, en guérissant l'homme paralytique depuis trente-huit ans. Le Fils à l'imitation du Pere, ressuscitera les morts, & convertira les pécheurs les plus endurcis. En même-tems qu'il reléve la grandeur du Pere, il fait conserver le degré d'égalité, & de puissance qu'il a avec lui. Si le Pere est le Maître, & le modéle de son Fils en tant qu'homme, le Fils est parfaitement égal au Pere en tant que Dieu (*d*).

℣. 21. SICUT PATER SUSCITAT MORTUOS. *Comme le Pere ressuscite les morts, ainsi le Fils donne la vie à qui il lui plaît.* Voilà encore l'égalité de puissance, & indépendance bien marquée. Le Pere a ressuscité les morts par les Prophétes Elie, & Elisée; le Fils les ressuscitera de même par sa propre vertu, par lui-même, & par ses Apôtres. S'il peut cela, il peut bien dispenser de l'observation du Sabbat. Il donne la résurrection des morts, comme un exemple de ces merveilles qu'il devoit faire, & qui devoient être beaucoup plus grandes que ce qu'on lui avoit vû faire jusqu'alors; car il n'avoit point encore ressuscité des morts (*e*). Il ajoute qu'*il donne la vie à qui il lui plaît*, pour montrer sa puissance absoluë, & indépendante (*f*).

℣. 22. NEQUE ENIM PATER JUDICAT QUEMQUAM (*g*). *Le Pere ne juge personne; mais il a donné tout pouvoir de juger au Fils.* Le Pere ne juge pas seul; il a communiqué au Fils le pouvoir de juger avec lui. Ceci confirme ce qu'il a dit ci-devant, versets 17. 19. que le Pere n'agit point sans le Fils, ni le Fils sans le Pere. Leur pouvoir est égal; leurs actions sont communes. Le Fils de Dieu a reçû ce pouvoir de juger avec le Pere dans sa génération éternelle avant tous les siécles (*h*). Quelques-uns (*i*) veulent que le Fils de Dieu ait reçû le pouvoir de juger comme Dieu-Homme, lorsqu'après sa Résurrection, le Pere l'établit Juge (*k*). Grotius croit qu'on peut aussi l'entendre dans un premier sens, de la vengeance que le Fils de Dieu doit exercer sur la ville de Jérusalem, qui sera une figure d'une autre Jugement qu'il exercera sur tous les hommes à la fin du monde. JESUS-CHRIST mêle d'ordinaire ces deux objets, lorsqu'il parle de l'exercice de sa vengeance.

℣. 23. UT OMNES HONORIFICENT FILIUM. *Afin que tous honorent le Fils, comme ils honorent le Pere.* Les Juifs n'avoient pas une connoissance distincte de la Divinité du Messie. Ils l'attendoient comme un grand Prince, & un puissant Monarque: mais ils ne songeoient point à lui rendre des honneurs divins, & à le regarder comme le Juge tout-puissant des vivans & des morts. JESUS-CHRIST les veut tirer de cette erreur. Il leur apprend que le Fils de l'Homme, le Christ, le Verbe, le Messie est égal au Pere en puissance & en autorité; qu'il fait les mêmes œuvres que le Pere, & qu'il juge comme lui tous les hommes: Par conséquent, qu'il mérite les mêmes respects & les mêmes adorations que le Pere; & il les mérite, *parce qu'il est Fils de l'Homme*, comme il le dit au ℣. 27. c'est-à-dire, *parce qu'étant égal à Dieu, il s'est rabaissé jusqu'à prendre une forme humaine, & à paroître comme un serviteur* (*l*); *se rendant obéissant jusqu'à la mort, & à la mort de la Croix. C'est pourquoi Dieu l'a élevé, & lui a donné un nom au dessus de tout nom; afin qu'au nom de* JESUS, *tout genou fléchisse dans le Ciel, sur la terre, & dans l'enfer.*

QUI NON HONORIFICAT FILIUM. *Celui qui n'honore point le Fils, n'honore point le Pere qui l'a envoyé.* Ce seroit peu d'honorer le Fils, parce que le Pere l'a envoyé; & de borner là l'honneur qu'on lui rend; nous devons honorer par ce même motif, les Apôtres, & tous ceux qui viennent au nom du Seigneur. Mais il faut rendre au Fils un honneur égal à celui qu'on rend au Pere; parce que le Pere & le Fils sont égaux en puissance, & ne sont qu'une même essence (*m*).

(a) *Epiph. de hæresi Arianor. Cæsari. Dialog.* 3.
(b) *Vide Naz. orat.* 4. *Cyrill. hic. Aug. lib.* 22. *de civit. c.* 25. 26. *&c.*
(c) *Vide Maldon. & Cornel. à Lapide hic.*
(d) *Vide Cæsar. Dialog.* 3. *Sever. Antioch. Mald. hic.*
(e) *Aug. Beda. Brug. alii.*
(f) *Chrysost. Theoph. Euthym. Mald. Grot.*
(g) Κρίνει οὐδένα. *Cypr. ad Quirin. l.* 3. *c.* 33. *& Tertull. contra Prax. c.* 21. Οὐδένα, *quidquam.*
(h) *Ambros. lib.* 2. *de fide, c.* 4. *Menoch. Gloss.*
(i) *Aug. lib.* 1. *de Trinit. cap.* 13 *Beda hic. Mald. Grot. Brug.*
(k) *Psal.* II. 6. *Psal.* LXXI. I. XLIV. 7. 8. *Act.* XVII. 31. *&* I. *Petr.* IV. 5.
(l) *Philipp.* II. 6. 7. 8. 9. 10. 11.
(m) *Euthym. Mald. Grot. Brug.*

℣. 24.

Digitized by Google

24. *Amen, amen dico vobis, quia qui verbum meum audit, & credit ei qui misit me: habet vitam æternam, & in judicium non venit, sed transiit à morte in vitam.*

24. En vérité, en vérité je vous dis, que celui qui entend ma parole, & qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle, & il ne tombe point dans la condamnation, mais il est *déja* passé de la mort à la vie.

25. *Amen, amen dico vobis, quia venit hora, & nunc est, quando mortui audient vocem Filii Dei, & qui audierint, vivent.*

25. En vérité, en vérité je vous dis, que l'heure vient, & qu'elle est déja venue, que les morts entendront la voix du Fils de Dieu, & que ceux qui l'entendront vivront.

26. *Sicut enim Pater habet vitam in semetipso: sic dedit & Filio habere vitam in semetipso.*

26. Car comme le Pere a la vie en lui-même, il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même:

27. *Et potestatem dedit ei judicium facere, quia Filius Hominis est.*

27. Et il lui a donné même le pouvoir de juger, parce qu'il est Fils de l'Homme.

28. *Nolite mirari hoc, quia venit hora, in qua omnes qui in monumentis sunt audient vocem filii Dei:*

28. Ne vous étonnez pas de ceci, car le tems vient, où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu:

## COMMENTAIRE.

℣. 24. QUI VERBUM MEUM AUDIT. *Celui qui entend ma parole, & croit en celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle.* Entendre la parole du Fils de Dieu, croire en lui, c'est entendre les ordres du Pere, & croire au Pere. L'un & l'autre donne la vie éternelle. On ne peut croire au Fils, sans croire au Pere qui l'a envoyé; & on ne peut avoir part à la vie éternelle, si on ne croit à l'un & à l'autre. Par cette créance, *on passe de la mort à la vie*; car si celui qui ne croit point, est dans un état de mort, il est clair que celui qui croit, & qui passe de l'infidélité à la foi, passe de la mort à la vie (*a*).

℣. 25. MORTUI AUDIENT VOCEM FILII DEI. *Les morts entendront la voix du Fils de Dieu; & ceux qui l'entendront, vivront.* Il vient de comparer ceux qui sortent de l'infidélité, pour embrasser la foi, à des gens qui passent de la mort à la vie. Ici il continuë dans la même allégorie (*b*): L'heure est venuë que *les morts*, ceux qui sont dans les ténébres de l'infidélité, *ressusciteront*, & viendront à la foi. Et comment y viendront-ils? En écoutant la voix du Fils de Dieu, en se rendant ses sectateurs & ses Disciples. Les morts en cet endroit, marquent ou les Juifs, ou les Ppayens, ou les uns & les autres. Nul d'entre eux ne peut parvenir à la vie, que par la foi en JESUS-CHRIST.

D'autres (*c*) entendent ceci de la résurrection réelle des morts que le Sauveur a ressuscitez durant sa vie. Il confirme ce qu'il a dit au ℣. 21. que comme le Pere ressuscite les morts, aussi le Fils donne la vie à qui il lui plait. Maldonat croit qu'il regarde la derniére résurrection, qui doit arriver à la fin du monde. Mais comment peut-il dire en ce sens, que *l'heure vient, & qu'elle est deja venuë, que les morts entendront la voix du Fils de Dieu?* La premiére explication me paroît la plus littérale, & la mieux liée avec ce qui précéde.

℣. 26. SICUT PATER HABET VITAM IN SEMETIPSO. *Comme le Pere a la vie en lui-même, il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même.* Les hommes joüissent de la vie par un effet de la bonté de Dieu; mais ils n'en joüissent que pour un tems. C'est un bien passager & emprunté. Le Fils de Dieu a la vie, & il l'a en lui-même, & par lui-même; non depuis un tems, ni pour un certain terme; mais de toute éternité, & pour toûjours, de même que son Pere Eternel (*d*). Comme le Pere est la source de la vie, qu'il est la vie essentielle, le Fils l'est aussi. Il la donne à qui il veut. Nul ne vit que par lui, soit que l'on entende la vie du corps, ou la vie de l'ame par la sanctification, & par la foi, ou enfin la résurrection. JESUS-CHRIST est *la voie, la vérité, & la vie* (*e*).

℣. 27. POTESTATEM JUDICIUM FACERE. *Il lui a donné même le pouvoir de juger, parce qu'il est le Fils de l'Homme.* (℣. 28.) *Ne vous étonnez pas de ceci.* Saint Chrysostome & Théophylacte ponctuënt le Texte autrement: *Et il lui a donné le pouvoir de juger. Ne vous étonnez point que ce soit le Fils de l'Homme.* Saint Chrysostome désaprouve même la maniére dont nous lisons ordinairement ce Texte, prétendant que c'est une invention de Paul de Samosate. Mais on l'explique fort bien dans un sens Catholique, en disant que J. C. comme homme, a reçû du Pere la puissance de juger; parce qu'en cette qualité de Juge, il doit paroître d'une maniére visible assis sur un tribunal, & faire comparoître en sa présence tous les hommes au Jugement dernier (*f*). Saint Augustin croit qu'il paroitra comme homme, & comme Juge à tous les hommes; & comme Dieu seulement aux Elûs: *In Judicio forma servi & bonis, & malis ostendetur; forma Dei solis bonis servabitur.* En tant que Dieu, le Fils a par lui-même la puissance de juger le monde; mais comme Fils de l'Homme, il l'a reçuë du Pere, puisqu'en cette qualité il tient tout de lui. *Judicium facere*, se prend aussi pour exercer la vengeance, pour régner. Le Fils de Dieu en qualité d'homme, est établi Roi sur tout l'univers. Il doit exercer contre les Juifs incrédules la vengeance terrible dont il les menace si souvent dans l'Evangile.

℣. 28. NOLITE MIRARI HOC. *Ne vous étonnez point de cela.* Ne soyez pas surpris que je vous dise que le Fils de l'homme a reçû du Pere la puissance d'exercer sa vengeance sur les Juifs rebelles, & incrédules; je vais vous dire quelque chose de plus fort: Il est établi Juge de tous les hommes au Jugement dernier, & universel. *Le tems viendra que les morts qui sont dans les sépulcres, entendront la voix du Fils de l'homme*, qui les ressuscitera par sa puissance, & qui envoyera ses Anges pour les rassembler devant lui en jugement (*g*). Alors ℣. 29. *ceux qui auront fait des bonnes œuvres, sortiront de leurs tombeaux, pour ressusciter à la vie; & ceux qui en auront fait de mauvaises, en sortiront, pour ressusciter à leur condamnation.* Tous les hommes ressusciteront, & paroîtront devant mon tribunal: mais je ferai la distinction des bons, & des méchans, des boucs, & des agneaux (*h*).

(a) *Vide Vat. Grot. Brug. alios.*
(b) *Ammon. Aug. Beda. Ligfoot. hic.*
(c) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Cyrill. Leont. Grot.*
(d) *Vide Aug. in Joan. Tract. 19. & lib. 15. de Trinit. c. 26. Ambr. lib. 4. de fide, c. 5. & lib. 5. c. 2. & alii apud Mald.*
(e) *Joan. XIV. 6.*
(f) *Vide ad ℣. 22. Bedam, Mald. alios. Aug. lib. 1. de Trinit. c. 13. & homil 22. inter 50. & ser. 127. n. 10. & 214. n. 9. nov. edit. Ita & Mald. Brug. hic.*
(g) *1. Thessal. IV. 15. & Matt. XIII. 48. 49. & XXIV. 31.*
(h) *Matt. XXV. 35.*

29. *Et procedent qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ: qui verò mala egerunt, in resurrectionem judicii.*

30. *Non possum ego à me ipso facere quidquam. Sicut audio, judico: & judicium meum justum est: quia non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.*

31. *Si ego testimonium perhibeo de me ipso, testimonium meum non est verum.*

32. *Alius est qui testimonium perhibet de me: & scio, quia verum est testimonium, quod perhibet de me.*

33. *Vos misistis ad Joannem: & testimonium perhibuit veritati.*

34. *Ego autem non ab homine testimonium accipio, sed hæc dico ut vos salvi sitis.*

35. *Ille erat lucerna ardens, & lucens. Vos autem voluistis ad horam exultare in luce ejus.*

29. Et ceux qui auront fait de bonnes œuvres, sortiront *des tombeaux* pour ressusciter à la vie: mais ceux qui en auront fait de mauvaises, en sortiront pour ressusciter à leur condamnation.

30. Je ne puis rien faire de moi-même. Je juge selon ce que j'entens, & mon jugement est juste; parce que je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé.

31. Si je rends témoignage de moi, mon témoignage n'est pas véritable.

32. Il y en a un autre qui rend témoignage de moi: & je sai que le témoignage qu'il en rend est véritable.

33. Vous avez envoyé à Jean; & il a rendu témoignage à la vérité.

34. Pour moi ce n'est pas d'un homme que je reçoi le témoignage: mais je dis ceci afin que vous soyez sauvez.

35. Jean étoit une lampe ardente, & luisante, & vous avez voulu vous réjouir pour un peu de tems à la lueur de sa lumiére.

## COMMENTAIRE.

Je mettrai les bons à ma droite, & je les placerai dans le Ciel; je mettrai les méchans à ma gauche, & les envoyerai dans le feu éternel, qui est préparé au Démon, & à ses Anges (a). Chacun sera jugé, justifié, ou condamné suivant ses œuvres bonnes, ou mauvaises.

℣. 30. NON POSSUM A MEIPSO FACERE QUIDQUAM. *Je ne puis rien faire de moi-même.* De peur qu'on s'imaginât que le Pere, & lui jugent séparément, ou que son jugement pourra ne s'accorder pas avec celui du Pere, il dit qu'il ne fait rien sans son Pere; qu'il ne juge que suivant ce qu'il apprend de lui; que son jugement est toûjours juste, & infaillible; en un mot que s'il juge, ce n'est point comme homme, mais comme Dieu; ce n'est point par une autorité humaine, mais par la puissance divine (b).

QUIA NON QUÆRO VOLUNTATEM MEAM. *Parce que je ne cherche point ma volonté; mais la volonté de celui qui m'a envoyé.* Voici la preuve de l'équité, & de l'infaillibilité de son jugement; c'est qu'il ne juge que suivant la volonté, & les lumiéres du Pere Eternel. Or cette volonté est incapable d'égarement. Ces lumiéres ne sont point sujettes à l'erreur. Le jugement du Fils est donc infaillible. Les Juges ordinaires se laissent corrompre ou par l'avarice, ou par l'amitié, ou par l'ambition, ou par la haine; ils se trompent faute de lumiére, & de pénétration. Rien de pareil dans celui qui est Dieu, & qui ne suit que les lumiéres, & la volonté de Dieu (c).

℣. 31. SI EGO TESTIMONIUM PERHIBEO DE MEIPSO. *Si je rends témoignage de moi, mon témoignage n'est point véritable.* Si j'étois seul, & que je ne parlasse que de mon propre fond; si je n'étois pas un avec mon Pere, vous pourriez recuser mon témoignage; un seul témoin, sur tout en sa propre cause, est toûjours récusable: mais mon témoignage est soutenu de celui de mon Pere. Puisque mon Pere, & moi ne sommes qu'un, que son témoignage est le mien, que je ne parle que suivant ses lumiéres, & que je n'agis que suivant sa volonté, vous ne pouvez rejetter mon témoignage, sans faire injure non-seulement à moi, mais encore à celui qui m'a envoyé. C'est en conséquence de ce principe qu'il dit ailleurs (d), qu'encore qu'il se rende témoignage à soi-même, son témoignage toutefois est véritable.

℣. 32. ALIUS EST QUI TESTIMONIUM PERHIBET DE ME. *Il y en a un autre qui rend témoignage de moi.* C'est mon Pere (e) qui confirme mon témoignage par le sien, qui parle en moi, par moi, & avec moi. Ou cet autre témoin est saint Jean-Baptiste (f), que vous avez consulté, & qui vous a répondu que j'étois le Messie que vous attendiez. ℣. 33. *Vous avez envoyé à Jean, & il a rendu témoignage à la vérité.*

℣. 34. EGO NON AB HOMINE TESTIMONIUM ACCIPIO. *Pour moi ce n'est pas d'un homme que je reçois témoignage.* Je n'ai que faire du témoignage ni de Jean, ni d'aucun autre homme (g); ce n'est point là ce que je cherche; j'ai celui du Pere, qui est d'un tout autre poids. Il suffit seul pour me concilier toute la créance, & pour me donner toute l'autorité dont j'ai besoin. Si donc je vous ai parlé de Jean, *c'est afin que vous soyez sauvé.* Ce n'est point pour moi, c'est pour vôtre avantage que je vous ai produit son témoignage, afin que vous appreniez qui je suis, & que vous ne vous rendiez pas coupable de votre propre mort, en ne me recevant pas. Comparez la premiére Ep. de S. Jean, Ch. v. 6. 7. 8. 9. 10.

℣. 35. ILLE ERAT LUCERNA ARDENS, ET LUCENS. *Il étoit une lampe ardente & luisante* Jean-Baptiste avoit été mis en prison quatre mois auparavant (h). Cette lumiére étoit comme éclypsée, & mise sous le boisseau. Bien-tôt elle devoit être entiérement éteinte par sa mort. JESUS fait l'éloge de son Précurseur, pour donner plus de crédit à son témoignage. Ne regardez point Jean-Baptiste comme un homme du commun, & ne dites pas que vous ne faites pas plus de cas de son témoignage, que du mien. Cet homme étoit une lumiére ardente, & brillante (i). Vous-mêmes vous l'avez reconnu, puisque *vous avez voulu vous réjouir pour un peu de*

(a) *Matt. xxv. 41.*
(b) *Vide Aug. Mald. alios.*
(c) *Mald. Grot.*
(d) *Joan. VIII. 13. 14. Tu de teipso testimonium perhibes, testimonium tuum non est verum. Respondit Jesus: Et si ego testimonium perhibeo de meipso, verum est testimonium meum.*
(e) *Cyrill. Beda. Rupert.*
(f) *Chrysost. Leont. Theoph. Euthym. Maldon. Brug. Grot.*
(g) *Chrysost. Leont. Rupert. Euthym. Grot. Vatab. Brug.*
(h) *Joan. IV. 35.*
(i) Les Juifs donnent ordinairement le surnom de *lumiére*, à leurs plus fameux Docteurs.

Digitized by Google

36. *Ego autem habeo testimonium majus Joanne. Opera enim, quæ dedit mihi Pater ut perficiam ea; ipsa opera, quæ ego facio, testimonium perhibent de me, quia Pater misit me:*

37. *Et qui misit me Pater, ipse testimonium perhibuit de me: neque vocem ejus unquam audistis, neque speciem ejus vidistis.*

38. *Et verbum ejus non habetis in vobis manens: quia quem misit ille, huic vos non creditis.*

39. *Scrutamini Scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam æternam habere: & illæ sunt, quæ testimonium perhibent de me,*

36. Mais pour moi, j'ai un témoignage plus grand que celui de Jean: car les œuvres que mon Pere m'a donné pouvoir de faire, les œuvres, *dis-je*, que je fais rendent témoignage de moi, que c'est mon Pere qui m'a envoyé:

37. Et mon Pere qui m'a envoyé a rendu lui-même témoignage de moi. Vous n'avez jamais oüi sa voix, ni rien vû qui le représentât:

38. Et sa parole ne demeure point en vous; parce que vous ne croyez point à celui qu'il a envoyé.

39. Lisez avec soin les Ecritures, puisque vous croyez y trouver la vie éternelle: & ce sont elles qui rendent témoignage de moi:

## COMMENTAIRE.

*tems à la lueur de sa lumiére.* Et plût à Dieu que vous eussiez été plus persévérans dans l'estime que sa vertu a d'abord excitée dans vous-mêmes (*a*). Vous l'avez vû avec admiration; vous l'avez suivi avec zéle: mais cela n'a duré qu'un peu de tems. La liberté avec laquelle il a découvert, & repris vos désordres, vous en a bien-tôt dégoûté. *Voluistis ad horam exultare in luce ejus.* Vous lui avez ensuite tourné le dos, & vous avez dit que c'étoit un possédé (*b*). Vos Pharisiens l'ont méprisé dans eux-mêmes (*c*). Enfin vous l'avez traité indignement, & vous lui avez fait tout le mal qu'il vous a plû (*d*).

℣. 36. EGO HABEO TESTIMONIUM MAJUS JOANNE. *Mais j'ai un témoignage plus grand que celui de Jean.* Quelque décisif que soit le jugement d'un homme comme Jean-Baptiste, qui étoit la lumiére d'Israël, le miracle de la grace, rempli de l'esprit d'Elie, Prophéte, & plusque Prophéte, puisqu'il annonçoit non la venue future, mais la présence du Messie; toutefois je ne suis pas réduit à ce seul témoignage; j'ai celui de mon Pere, qui est votre Dieu (*e*): Témoignage infaillible, & irréfragable. Et comment prouvai-je que le Pere dépose en ma faveur? Je le prouve par mes œuvres, par mes miracles, qui assûrent ma mission, & qui rendent témoignage à sa puissance, & à la mienne, puisque nous n'agissons pas séparément l'un de l'autre. Si j'ai pû guérir un homme perclus depuis trente-huit ans, c'est une preuve de ma puissance; & si je l'ai fait au nom de Dieu, & pour rendre gloire à Dieu, & à la vérité; si j'ai le témoignage du Pere, & celui de Jean-Baptiste, je ne suis point un faux Prophéte, & un imposteur. Pourquoi ne croyez-vous donc pas que j'aye pû légitimement dispenser de l'observance du Sabbat? Les Prophétes eux-mêmes n'en peuvent-ils pas dispenser en certains cas, suivant vos Docteurs (*f*)?

℣. 37. QUI MISIT ME PATER, IPSE TESTIMONIUM PERHIBET DE ME. *Mon Pere qui m'a envoyé, a rendu lui-même témoignage de moi*, non-seulement par les Ecritures de Moyse, & des Prophétes (*g*); mais aussi par une voix venuë du Ciel au jour de mon baptême (*h*); & enfin par les prodiges que j'opére tous les jours en son nom (*i*). Voilà mes titres; voilà mes preuves.

NEQUE VOCEM EJUS UNQUAM AUDISTIS. *Vous n'avez jamais oüi sa voix, ni rien vû qui le représentât.* Quand je vous dis que Dieu m'a rendu témoignage, n'allez pas vous imaginer qu'il ait paru dans le monde sous une forme sensible, ni qu'il y ait fait entendre sa voix, en conversant parmi les hommes. Ne me dites point: Nous n'avons ni vû, ni entendu ce prétendu témoin que vous nous alleguez. Le Pere n'est pas visible aux yeux du corps; sa voix n'est point intelligible aux oreilles de la chair.

Si vous m'alléguez qu'il a autrefois paru à vos peres, à Abraham, à Jacob, & à Moyse, & que vos Ancêtres ont entendu sa voix sur le mont Sinaï, je vous répondrai hardiment que ce qui a paru aux Patriarches, n'étoit point la vraie figure de Dieu, & que la voix que vos peres ont ouie, n'étoit pas sa voix (*k*). C'étoit une figure corporelle qu'un Ange avoit empruntée, & une voix qu'il formoit en l'air, & aux oreilles des Hébreux. Je ne nie pas que le témoignage qu'il rendoit alors, ne fût vrai; mais celui qu'il m'a rendu dans la Loi, & dans les Prophétes, dans les apparitions, & dans les promesses qu'il a faites aux Patriarches; celui qu'il m'a rendu par Jean-Baptiste, & qu'il ne cesse de me rendre par les œuvres miraculeuses que je fais, ne sont pas moins certains, ni moins véritables. Toutes ces apparitions, & ces visions me regardoient; tout cela dépose en ma faveur.

℣. 38. VERBUM EJUS NON HABETIS IN VOBIS MANENS. *Sa parole ne demeure point en vous, parce que vous ne croyez point à celui qu'il a envoyé.* Vous vous flattez vainement d'avoir dans les saints Livres la parole de Dieu (*l*). Si vous la possédiez véritablement; si vous en pénétriez le sens, vous croiriez en celui que le Pere a envoyé, vous croiriez en moi, puisque je suis annoncé dans tout l'ancien Testament. C'est dans ces divins Ecrits où vous devriez remarquer le témoignage du Pere en ma faveur.

℣. 39. SCRUTAMINI SCRIPTURAS. *Lisez avec soin les Ecritures, puisque vous croyez y trouver la vie éternelle.* Vous ne doutez point que les Livres sacrez que vous avez en main, ne contiennent ce que vous devez croire, & ce que vous devez faire, & qu'en les suivant, vous ne trouviez la vie éternelle. Je n'ai garde de vouloir rien diminuer de leur autorité. Lisez-les attentivement, & vous y trouverez que Dieu m'y rend témoignage (*m*). Il me prédit, il me décrit, il m'annonce. Mais il ne suffit pas de les lire superficiellement; il faut les approfondir: *Scrutamini Scripturas.*

Quelques-uns (*n*) lisent le Texte par l'indicatif: *Vous lisez les Ecritures avec application, parce que vous croyez y trouver la vie éternelle:* Mais vous ne les pénétrez point. C'est pour vous un Livre scellé; vous n'en avez point

(a) *Leont. Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. Mald. Grot. Brug. Lud. de Dieu, alii.*
(b) *Matt.* XI. 18. *Luc.* VII. 33.
(c) *Luc.* VII. 30.
(d) *Matt.* XVII. 12.
(e) *Chrys. Euthym. Cyrill. Theoph. alii.*
(f) *Vide Grot. ad* ℣. 11. *hujus cap.*
(g) *Cyrill. Beda, Euthym. Theophyl.*
(h) *Matt.* III. 17. *Chrysost. Rupert.*
(i) *Mald. Grot.*
(k) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Rupert.*
(l) *Chrysost. Euthym. Theophyl. Mald. Brug. Grot.*
(m) *Aug. Chrysost. Theophyl. alii plerique.*
(n) *Cyrill. hic. Beza, Camer. Ligfoot. Piscat.* Ἐρευνᾶτε τὰς γραφάς.

40. *Et non vultis venire ad me ut vitam habeatis.*

41. *Claritatem ab hominibus non accipio.*

42. *Sed cognovi vos, quia dilectionem Dei non habetis in vobis.*

43. *Ego veni in nomine Patris mei, & non accipitis me: si alius venerit in nomine suo illum accipietis.*

44. *Quomodo vos potestis credere, qui gloriam de invicem accipitis; & gloriam, quæ à solo Deo est, non quæritis?*

45. *Nolite putare quia ego accusaturus sum vos apud Patrem: est qui accusat vos Moyses, in quo vos speratis.*

40. Mais vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la vie.

41. Je ne tire point ma gloire des hommes.

42. Mais je vous connois: *je sai* que vous n'avez point en vous l'amour de Dieu.

43. Je suis venu au nom de mon Pere, & vous ne me recevez pas: si un autre vient en son propre nom, vous le recevrez.

44. Comment pouvez-vous croire, vous qui recherchez la gloire que vous vous donnez les uns aux autres, & qui ne recherchez point la gloire qui vient de Dieu seul?

45. Ne pensez pas que ce soit moi qui vous doive accuser devant le Pere: vous avez un accusateur, qui est Moyse, en qui vous espérez.

## COMMENTAIRE.

la clef. Si vous l'aviez, vous m'y reconnoîtriez, puisqu'il me rend témoignage à chaque page. Les Juifs du tems de notre Seigneur, ne s'occupoient guéres qu'à chercher des allégories dans l'Ecriture, comme on le voit par Philon.

℣. 40. NON VULTIS VENIRE AD ME. *Vous ne voulez pas venir à moi, pour avoir la vie.* Vous résistez à l'évidence des Ecritures, & au témoignage du Saint-Esprit, qui parle de moi dans vos Ecritures. Vous refusez de venir à moi, & vous vous fermez volontairement l'entrée à la vie. Vous espérez envain de trouver la vie, & le bonheur dans la pratique de vos cérémonies. Cela a été bon pendant un certain tems: mais aujourd'hui Dieu demande de vous tout autre chose.

℣. 41. CLARITATEM AB HOMINIBUS NON ACCIPIO. *Je ne tire point ma gloire des hommes.* Ce n'est pas que je me mette beaucoup en peine de l'opinion des hommes, ni que j'aye besoin de votre aveu, pour assûrer mon autorité, ni pour me procurer de la gloire; je ne parle ni par intérêt, ni par vanité; je n'ai en vûë que votre bonheur, & votre salut (*a*).

℣. 42. SED COGNOVI VOS. *Mais je vous connois; je sai que vous n'avez point en vous l'amour de Dieu.* Ne me dites point que ce qui vous empêche de me recevoir, est que je me rends égal à Dieu; & que l'amour, & le souverain respect que vous avez pour lui, ne vous permettent pas de donner le nom de Dieu à un autre: Que le zéle même de sa gloire vous engage à vous opposer de toutes vos forces à mes prétentions; je sai le fond de vos cœurs; je connois vos vraies dispositions. Ce n'est ni l'amour de Dieu, ni le zéle de sa gloire qui vous animent (*b*), c'est un esprit de jalousie & d'ignorance. Vous lisez les Ecritures; mais vous n'en approfondissez pas le sens. Si vous les compreniez bien, vous y verriez que le Messie doit être Dieu, & Fils de Dieu; homme, & fils de David.

℣. 43. EGO VENI IN NOMINE PATRIS MEI. *Je suis venu au nom de mon Pere, & vous ne me recevez pas.* Preuve de ce que je viens de vous dire, de votre défaut de charité; c'est que vous résistez à la vérité que je vous prêche, que vous ne recevez point le témoignage que le Pere me rend dans ses Ecritures, par ses Prophétes, & par mes œuvres, *& que s'il en venoit un autre en son propre nom*, sans avoir ni le témoignage des Ecritures, ni celui des miracles, ni aucune preuve d'une véritable mission, *vous le recevriez*; pourvû qu'il voulût flatter vos penchans, & qu'il s'étudiât à gagner votre estime par des moyens indignes, & criminels (*c*). Les Juifs n'ont que trop souvent justifié ce reproche que JESUS-CHRIST leur fait, lorsqu'ils ont suivi, reçû, soûtenu tant de faux Prophétes, & de séducteurs (*d*), pendant qu'ils persécutoient, qu'ils lapidoient, qu'ils mettoient à mort les vrais Prophétes, qui leur reprochoient leurs désordres.

La plûpart des Anciens (*e*) ont expliqué ceci comme une prophétie de la venuë de l'Ante-Christ, qui doit être reçû par les Juifs avec un zéle, & un empressement extraordinaire. Il viendra en son propre nom, n'ayant aucun des vrais caractéres du Messie, & toutefois plusieurs s'attacheront à lui.

℣. 44. QUOMODO VOS POTESTIS CREDERE? *Comment pouvez croire*, vous qui recherchez la gloire des hommes, & qui ne recherchez pas la gloire de Dieu? Le plus grand obstacle qui ait empêché les Savans, & les Prêtres Juifs, de se soumettre à l'Evangile, a été leur vanité, & leur amour propre (*f*). Avides des loüanges des hommes, enyvrez de la vaine estime qu'ils avoient d'eux-mêmes, ils n'ont pû souffrir que JESUS-CHRIST ne leur marquât pas une grande considération, qu'il n'approuvât pas leur conduite, qu'il relevât leurs excez, qu'il découvrit leur turpitude. Cela les indisposa d'abord contre sa personne, puis insensiblement ils passérent à la haine, & à la persécution ouverte; & leur passion étant montée à l'excès, ils allérent jusqu'à le faire mourir d'une maniére ignominieuse: ils ne pûrent souffrir qu'il les rabaissât aux yeux du peuple, & qu'il renversât l'idole de leur orgueil. S'ils n'avoient cherché que *la gloire qui vient de Dieu*, la solide gloire, qui consiste dans l'humilité, dans le mépris de soi-même, & dans la soumission de nos esprits, & de nos cœurs à la révélation, à la Loi, & à la volonté de Dieu, ils auroient pû recevoir l'Evangile, & mériter le bonheur des enfans de Dieu.

℣. 45. NOLITE PUTARE QUIA EGO ACCUSATURUS SUM VOS. *Ne pensez pas que ce soit moi qui vous doive accuser devant le Pere: vous avez un accusateur qui est Moyse*; il vous accusera d'infidélité, & d'incrédulité, puisque vous ne voulez pas croire en moi, qui vous suis annoncé par lui. C'est en vain que vous mettez votre confiance en Moyse, & que vous vous flattez d'être sauvez par l'observation de ses Loix; il sera le premier à vous condamner devant le Pere céleste. Ses Loix mêmes s'éleveront en quelque sorte contre vous.

---

(a) *Chrysost. Cyrill. Leont. Theophyl. Maldon. Grot. Vat. Lud. de Dieu. Lisf. alii.*
(b) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Mald.*
(c) *Mald. Brug. Grot.*
(d) *Joseph. Antiq. lib. 18. c. 14. Act. XXXVI. 37. Euseb. hist. Ecclef. lib. 4. c. 6.*
(e) *Iren. lib. 5. c. 25. Ambrof. in Ps. 43. Rufin. exposit. symb. Theodor Mopf. & Apollin. in Catena Gr. Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Beda hic.*
(f) *Leont Cyrill. Theoph. Mald.*



Digitized by Google

*46. Si enim crederetis Moysi, crederetis forsitan, & mihi: de me enim ille scripsit.*

46. Car si vous croiïez Moyse, vous me croiriez aussi; parce que c'est de moi qu'il a écrit.

*47. Si autem illius litteris non creditis, quomodo verbis meis credetis?*

47. Que si vous ne croyez pas ce qu'il a écrit; comment croirez-vous ce que je vous dis?

COMMENTAIRE.

ỳ. 46. SI ENIM CREDERETIS MOYSI. *Car si vous croyiez Moyse, vous me croiriez aussi, parce que c'est de moi qu'il a écrit.* Il m'a rendu témoignage dans ses Livres, lorsqu'il rapporte, par exemple, ces paroles de Jacob à son fils Judas (a): *Le sceptre ne sortira point de Juda, & un chef ne manquera point dans sa race, jusqu'à la venuë de celui qui doit être envoyé, & qui doit être l'attente des nations.* Et ailleurs (b): *Le Seigneur votre Dieu suscitera du milieu de votre nation, & de vos fréres, un Prophéte comme moi; vous l'écouterez.* Moyse a peint le Messie dans une infinité de symboles, & de figures qui se rencontrent dans l'histoire des Patriarches, & dans les Loix cérémonielles qui regardent les sacrifices. Tout cela représentoit la vie, les souffrances, la mort, & la résurrection du Sauveur. De plus il vous a donné des marques pour distinguer les vrais, & les faux Prophétes (c); si vous vouliez les mettre en usage à mon sujet, vous reconnoîtriez bien-tôt que je ne suis pas du nombre de ceux dont on doit se défier.

ỳ. 47. SI ILLIUS LITTERIS NON CREDITIS. *Si vous ne croyez pas ce qu'il a écrit, comment croirez-vous ce que je vous dis?* Ce n'est pas que mon autorité soit moindre que la sienne; mais elle vous est moins connuë. Si vous croyiez tout de bon, & par une créance effective à Moyse, vous me croiriez aussi. Les Juifs croyoient sans doute à Moyse, & peut-être y étoient-ils un peu trop attachez; ce n'est pas ce que JESUS-CHRIST leur reproche: mais il se plaint qu'ils ne prenoient pas comme il faut le sens de ses Loix, & qu'ils ne tiroient pas de ses paroles les conséquences naturelles qu'ils en devoient tirer, pour reconnoître le Messie aux caractéres qu'il leur en avoit tracez.

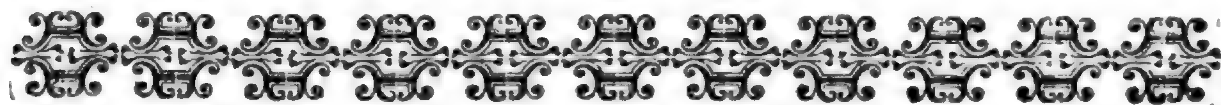

# CHAPITRE VI.

*Miracle de la multiplication des cinq pains. JESUS se retire, de peur d'être fait Roi. Il marche sur la mer, & vient rejoindre ses Apôtres. Les Juifs demandent un miracle pareil à celui de la manne. JESUS-CHRIST doit donner son Corps, & son Sang pour être notre nourriture, & notre breuvage. Quelques Disciples se retirent de lui. Les douze sont fideles, à l'exception de Judas.*

ỳ. 1. *Post hæc abiit Jesus trans mare Galilææ, quod est Tiberiadis.*

ỳ. 1. JESUS s'en alla ensuite au-delà de la mer de Galilée, qui est *le lac* de Tibériade.

*2. Et sequebatur eum multitudo magna, quia videbant signa, quæ faciebat super his qui infirmabantur.*

2. Et une grande foule de peuple le suivoit; parce qu'ils voyoient les miracles qu'il faisoit sur les malades.

*3. Subiit ergo in montem Jesus: & ibi sedebat cum Discipulis suis.*

3. JESUS monta donc sur une montagne, & s'y assit avec ses Disciples.

*4. Erat autem proximum Pascha, dies festus Judæorum.*

4. Or le jour de Pâque, qui est la *grande* fête des Juifs, étoit proche.

COMMENTAIRE.

ỳ. 1. POST HÆC ABIIT JESUS TRANS MARE GALILÆÆ. JESUS *s'en alla ensuite au-delà de la mer de Galilée.* S. Jean l'Evangéliste s'étant principalement appliqué à suppléer à ce que les autres Evangélistes n'avoient pas remarqué, passe tout d'un coup de la seconde Pâque que JESUS fit à Jérusalem depuis le commencement de sa mission, au miracle de la multiplication des cinq pains, qui n'arriva qu'un an après (d). Ce miracle est rapporté par les quatre Evangélistes (e): mais saint Jean y ajoute des circonstances très-remarquables, qui ne se lisent pas ailleurs. La mer de Galilée, de Génésareth, & de Tibériade, est la même, que celle qui est nommée mer de Cinéret, dans Livres de l'ancien Testament. JESUS la passa peu de jours avant Pâque, comme saint Jean lui-même le remarque ici, ỳ. 4.

ỳ. 2. QUIA VIDEBANT SIGNA. *Parce qu'ils voyoient les miracles qu'il faisoit sur les malades.* Saint Jean n'a pas rapporté ces miracles: mais on les voit dans les autres Evangélistes, & ils occupent une grande partie de leur Evangile; car ils se sont principalement appliquez à rapporter ce que le Sauveur avoit fait pendant cette seconde année de son ministére.

ỳ. 3. SUBIIT IN MONTEM. *Il monta sur une montagne* du désert de Betzaïde, dans les Etats de Philippe Tétrarque de Galilée. JESUS s'y étoit retiré, pour se dérober aux importunitez des troupes, qui ne lui laissoient pas le tems de respirer, & de manger (f).

ỳ. 4. ERAT PROXIMUM PASCHA. *Le jour de la Pâque, qui est la grande fête des Juifs, étoit proche.* Ceci

(a) *Genes.* XLIX. 10.
(b) *Deut.* XVIII. 15. *Act.* III. 22. VII. 37.
(c) *Grot. hic. Deut.* XIII. 1... 5.
(d) *Vide Harmon. Toynard.* p. 55. 56.
(e) *Matt.* XIV. 13. *& sequ. Marc.* VI. 32. *& Luc.* IX. 10. 11. 12. *&c.*
(f) *Marc.* VI. 37.



Digitized by Google

5. *Cùm sublevasset ergo oculos Jesus, & vidisset quia multitudo maxima venit ad eum, dixit ad Philippum: Unde ememus panes ut manducent hi?*

5. JESUS ayant donc levé les yeux, & voyant qu'une grande foule de peuple venoit à lui, dit à Philippe: D'où achetterons-nous des pains pour donner à manger à tout ce monde?

6. *Hoc autem dicebat tentans eum: ipse enim sciebat quid esset facturus.*

6. Mais il disoit ceci pour le tenter; car il savoit bien ce qu'il devoit faire.

7. *Respondit ei Philippus: Ducentorum denariorum panes non sufficiunt eis, ut unusquisque modicum quid accipiat.*

7. Philippe lui répondit: Quand on auroit pour deux cens deniers de pain, cela ne suffiroit pas pour en donner à chacun tant soit peu.

8. *Dicit ei unus ex Discipulis ejus, Andreas frater Simonis Petri:*

8. Un de ses Disciples, qui étoit André frere de Simon Pierre, lui dit:

9. *Est puer unus hic, qui habet quinque panes hordeaceos, & duos pisces: sed hæc quid sunt inter tantos?*

9. Il y a ici un petit garçon qui a cinq pains d'orge, & deux poissons: mais qu'est-ce que cela pour tant de gens?

10. *Dixit ergo Jesus: Facite homines discumbere. Erat autem fœnum multum in loco. Discubuerunt ergo viri, numero quasi quinque millia.*

10. JESUS leur dit: Faites-les asseoir. Or il y avoit beaucoup d'herbe dans ce lieu-là: & environ cinq mille hommes s'y assirent.

11. *Accepit ergo Jesus panes: & cùm gratias egisset, distribuit discumbentibus: similiter, & ex piscibus quantum volebant.*

11. JESUS prit donc les pains; & ayant rendu graces, il les distribua à ceux qui étoient assis: & il leur donna de même des *deux* poissons autant qu'ils en vouloient.

12. *Ut autem impleti sunt, dixit Discipulis suis: Colligite quæ superaverunt fragmenta ne pereant.*

12. Après qu'ils furent rassasiez, il dit à ses Disciples: Amassez les morceaux qui sont restez, afin que rien ne se perde.

## COMMENTAIRE.

arriva environ dix, ou douze jours avant la troisiéme Pâque que fit J. C. depuis le commencement de sa prédication, & depuis son baptême.

ỳ. 5. CUM SUBLEVASSET OCULOS. *Ayant levé les yeux*, quelque tems après qu'il fut descendu de la montagne: Car le miracle ne se fit que sur le soir; & je pense qu'il avoit passé la nuit sur la montagne. Et il est certain que les troupes ne pûrent être assemblées autour de lui en si grand nombre, qu'après un assez long espace de tems; puisqu'elles étoient venuës par terre (*a*), au lieu que pour lui il avoit passé le lac dans une barque.

ỳ. 6. TENTANS EUM. *Pour le tenter.* Pour éprouver sa foi, & pour voir quel progrès il avoit fait dans la vertu. Pour voir comment il lui répondroit, & pour faire voir la grandeur du miracle: Car s'il n'eût pas interrogé saint Philippe, nous ne saurions pas diverses circonstances du miracle. Les autres Evangélistes (*b*) nous apprennent que JESUS-CHRIST, guérit les malades qui se trouvérent là; qu'il commença à enseigner les troupes; & que le soir étant venu, ses Apôtres lui dirent qu'il faudroit renvoyer les troupes, qu'il se faisoit tard, & qu'on ne trouvoit rien à manger dans ce désert. JESUS leur dit de leur donner eux-mêmes à manger; & comme ils s'en excusoient sur l'impossibilité où ils étoient de le faire, André, & les autres Apôtres avec lui, lui dirent qu'ils n'avoient pour toute provision que cinq pains, & deux poissons.

ỳ. 7. DUCENTORUM DENARIORUM. *Deux cens deniers.* Si ces deniers marquent des sicles, les deux cens feront environ trois cens vingt-quatre livres de notre monnoie. Si on prend le denier pour une monnoie Romaine d'environ huit sols, cela fera environ quatre-vingt livres de notre monnoie.

ỳ. 8. DICIT EI UNUS. *Un de ses Disciples, qui étoit André.* J'ai déja remarqué que les autres Evangélistes attribuënt cette réponse aux Apôtres en commun (*c*).

ỳ. 9. EST PUER UNUS. *Il y a ici un petit garçon qui a cinq pains d'orge & deux poissons.* Ces poissons étoient aux Apôtres; ou du moins ils les avoient retenus pour les achetter (*d*) auprès de ce petit garçon qui les avoit. On voit par ces pains d'orge, & par ce petit nombre de petits poissons, quelle étoit la frugalité de JESUS-CHRIST & de ses Disciples. Le Grec de cet endroit lit (*e*): *Deux mêts*: Mais le terme original se prend ou en général pour toute sorte de mêts, ou de ragoûts, qui se mangent avec le pain; ou en particulier, pour du poisson (*f*).

ỳ. 10. ERAT AUTEM FOENUM MULTUM IN LOCO. *Or il y avoit beaucoup d'herbe en ce lieu-là.* C'étoit un endroit désert, où il y avoit beaucoup d'herbe, & où l'on pouvoit s'asseoir commodément. Ajoutez que la Fête de Pâque étant proche, & les orges étant presque mûres l'herbe de la campagne étoit fort avancée dans ce pays-là.

ỳ. 11. CUM GRATIAS EGISSET, DISTRIBUIT. *Ayant rendu graces, il les distribua à ceux qui étoient assis.* Il rend graces à Dieu, avant que de faire le miracle de la multiplication; parce que, comme il le dit ailleurs (*g*), il est sûr que son Pere l'écoute toûjours, & qu'il ne lui peut rien refuser de tout ce qu'il lui demande. Il distribua ce pain & ces poissons à ses Disciples, qui les servirent au peuple qui étoit assis. C'est ce qui est remarqué par les trois autres Evangélistes (*h*), & ce qui se lit même ici dans quelques Exemplaires Grecs (*i*).

ỳ. 12. COLLIGITE QUÆ SUPERAVERUNT FRAGMENTA. *Amassez les morceaux qui sont restez.* On

(a) *Marc.* VI. 33.
(b) *Matt.* XIV. 14. 15. 16. *Marc.* VI. 34. 35. 36. *Luc.* IX. 11. 12. 13. *& sequ.*
(c) *Matt.* XIV. 17. *Marc.* VI. 38. *Luc.* IX. 13.
(d) *Grot. Brug.*
(e) Καὶ δύο ὀψάρια. *Alii Evangel.* Δύο ἰχθύας.
(f) *Vide Grot. hic. & Boch. de animal. part. 1. lib. 1. cap. 6. Ubi citat Hippocrat. Polyb. Plato. Athen. Plut. Diodor. Thucid. alios. Nonn. hic.* Ἰχθύας ἀλιαέντας.
(g) *Joan.* XI. 41. 42.
(h) *Matt.* XIV. 19. *Marc.* VI. 40. *Luc.* IX. 16.
(i) *Ita impressi. Vulgò.* Διέδωκε τοῖς μαθηταῖς οἱ δὲ μαθηταὶ τοῖς ἀνακειμένοις. *Deest in plurib. Mss. Gr. & in Cantab. Arm. Got. Copht. Syr. Pers. Arab. Æth. Nonn. Aug. aliis. Vide Zeger. Erasm. Grot.*

Digitized by Google

13. *Collegerunt ergo, & impleverunt duodecim cophinos fragmentorum, ex quinque panibus hordeaceis, quæ superfuerunt his qui manducaverant.*

14. *Illi ergo homines cùm vidissent quòd Jesus fecerat signum, dicebant: Quia hic est verè Propheta, qui venturus est in mundum.*

15. *Jesus ergo cùm cognovisset, quia venturi essent ut raperent eum, & facerent eum Regem, fugit iterùm in montem ipse solus.*

16. *Ut autem serò factum est, descenderunt Discipuli ejus ad mare.*

17. *Et cùm ascendissent navim, venerunt trans mare in Capharnaüm: & tenebræ jam factæ erant, & non venerat ad eos Jesus.*

18. *Mare autem, vento magno flante, exurgebat.*

19. *Cùm remigassent ergo quasi stadia viginti quinque, aut triginta, vident Jesum ambulantem supra mare, & proximum navi fieri, & timuerunt.*

13. Ils les ramassérent donc, & emplirent douze paniers des morceaux des cinq pains d'orge, qui étoient restez après que tous en eurent mangé.

14. Et ces personnes ayant vû le miracle qu'avoit fait JESUS, disoient: C'est-là vraiment le Prophéte qui doit venir dans le monde.

15. Mais JESUS sachant qu'ils devoient venir l'enlever pour le faire Roi, s'enfuit encore sur la montagne lui seul.

16. Lorsque le soir fut venu, ses Disciples descendirent au bord de la mer,

17. Et montérent sur une barque, pour passer au-delà de la mer, vers Capharnaüm. Il étoit déja nuit que JESUS n'étoit pas encore venu à eux.

18. Cependant la mer commençoit à s'enfler, à cause d'un grand vent qui souffloit.

19. Et comme ils eurent fait environ vingt-cinq, où trente stades, ils virent JESUS qui marchoit sur la mer, & qui étoit proche de leur barque, ce qui les remplit de frayeur.

## COMMENTAIRE.

voit ici, comme en plusieurs endroits de l'Evangile, l'attention du Sauveur à persuader à ses Apôtres de la vérité des miracles qu'il faisoit, & le soin des Evangélistes à en remarquer toutes les circonstances.

℣. 14. HIC EST VERE PROPHETA QUI VENTURUS EST. *C'est-là vraiment le Prophéte qui doit venir dans le monde.* Ils font allusion à ce passage du Deutéronome (*a*): *Le Seigneur suscitera du milieu de vos freres, & de votre nation, un Prophéte; vous l'écouterez,* & vous lui obéirez. Les Apôtres en plus d'une occasion (*b*), ont appliqué ce même passage à la personne de JESUS-CHRIST, & à sa mission. Mais d'où vient que le Sauveur ayant fait tant d'autres miracles, les Juifs n'ont pensé à le faire Roi, & à le reconnoître pour le Messie, qu'après qu'il leur a donné à manger? C'est apparemment qu'étant tout charnels, & attendant un Messie qui devoit les combler de faveurs & de biens temporels, & sur tout de plaisirs des sens & de la bonne chère, ils crûrent que le miracle qu'il venoit de faire, étoit un échantillon des biens dont il avoit envie de les remplir, & qu'ils devoient tout attendre d'un Prophéte, qui avoit tant de bonté & tant de pouvoir (*c*).

℣. 15. JESUS CUM COGNOVISSET. JESUS *sachant qu'ils devoient l'enlever, pour le faire Roi.* Il l'apprit ou par quelques signes extérieurs, ou par quelques paroles qu'ils lâchérent, ou plûtôt, par sa pénétration, qui lui faisoit voir le fond des cœurs (*d*). Ils résolurent donc entre eux de le reconnoître pour Souverain, & de secouer le joug d'Hérode, & des Romains. Comme ils attendoient un Messie qui devoit regner sur tout Israël, & les remettre en une parfaite liberté, ils crûrent que JESUS-CHRIST ne demandoit que leur déclaration, pour se mettre à leur tête, & exécuter ses grands desseins de conquête, & de Monarchie. C'étoit-là l'idée de toute la nation. Les Apôtres eux-mêmes demeurérent pleins de ces préjugez jusqu'à la descente du Saint-Esprit. Alors ils commencérent à comprendre que le Royaume de JESUS-CHRIST n'étoit pas de ce monde (*e*).

FUGIT ITERUM IN MONTEM IPSE SOLUS. *Il s'enfuit encore sur la montagne lui seul.* Il monta de nouveau sur la montagne, où d'abord il s'étoit retiré avec ses Disciples (*f*). Mais auparavant il obligea ses Apôtres de s'embarquer, & de repasser la mer (*g*). Ainsi il demeura seul dans le désert de Betzaïde, & congédia les troupes (*h*). Il leur dit qu'elles pouvoient se retirer, & que pour lui il ne demeureroit pas davantage dans ce canton-là. La résolution de le faire Roi, n'étoit pas encore bien formée. Le peuple avoit dessein de lui en déclarer sa volonté le lendemain.

Mais pourquoi évite-t-il l'honneur qu'on vouloit lui rendre? Il semble que ç'auroit été un bon moyen pour convertir les Juifs, de se déclarer leur Roi, & de recevoir leurs hommages. Mais cela auroit arrêté les persécutions de ses ennemis, & auroit empêché l'exécution des desseins de Dieu, qui vouloit sauver le monde par la mort du Messie, & établir l'Eglise par la patience, & par les travaux. De plus il vouloit nous donner un exemple de modestie, & de l'éloignement que nous devons avoir pour les Dignitez. Enfin il vouloit éviter tout ce qui avoit la moindre apparence de révolte, & d'indépendance des Puissances établies de Dieu.

℣. 17. IN CAPHARNAUM. *Pour aller à Capharnaum.* S. Marc (*i*) dit que JESUS-CHRIST ordonna à ses Apôtres de passer la mer, & d'aller l'attendre à Betzaïde; & S. Jean dit ici, que s'étant embarquez, ils alloient du côté de Capharnaüm; & dans la suite de l'histoire, on les voit aborder non à Capharnaüm, ni à Betzaïde; mais *dans le pays de Génézareth* (*k*). Pour concilier tout cela, il ne faut que remarquer avec les Evangélistes, que pendant cette nuit il s'éleva un grand vent, qui leur étoit contraire, & qui souffloit du nord. Ainsi au lieu d'aller à Betzaïde, qui est à la pointe septentrionale de la mer de Génézareth, ils se trouvérent au matin presqu'à l'autre bout opposé, vers Tibériade, & au midi de Capharnaüm. Le Sauveur leur avoit dit d'aller à Betzaïde: mais le vent leur ayant été contraire, ils essayérent d'aller au moins à Capharnaüm, où ils ne purent pas même arriver; mais assez loin au-delà, vers le midi.

℣. 19. CUM REMIGASSENT QUASI STADIA VIGINTI QUINQUE. *Comme ils eurent fait environ vingt-*

(*a*) *Deut.* XVIII. 15.
(*b*) *Act.* III. 22. VII. 37.
(*c*) *Vide Chrysost. Theophyl. Euthym.*
(*d*) *Leon. Mald. Grot. Brug.*
(*e*) *Joan.* XVIII. 36.
(*f*) *Suprà* ℣. 3.
(*g*) *Matt.* XIV. 22. *Marc.* VI. 46.
(*h*) *Matt.* XIV. 23.
(*i*) *Marc.* VI. 45.
(*k*) *Matt.* XIV. 34. *Marc.* VI. 53.



Digitized by Google

20. *Ille autem dicit eis : Ego sum, nolite timere.*

21. *Voluerunt ergo accipere eum in navim : & statim navis fuit ad terram, in quam ibant.*

22. *Altera die, turba quæ stabat trans mare, vidit quia navicula alia non erat ibi nisi una, & quia non introisset cum Discipulis suis Jesus in navim, sed soli Discipuli ejus abiissent :*

23. *Alia verò supervenerunt naves à Tiberiade, juxta locum ubi manducaverant panem, gratias agente Domino.*

24. *Cùm ergo vidisset turba quia Jesus non esset ibi, neque Discipuli ejus, ascenderunt in naviculas, & venerunt Capharnaüm quærentes Jesum.*

25. *Et cùm invenissent eum trans mare, dixerunt ei : Rabbi, quando huc venisti ?*

26. *Respondit eis Jesus, & dixit : Amen, amen dico vobis ; Quæritis me, non quia vidistis signa, sed quia manducastis ex panibus, & saturati estis.*

20. Mais il leur dit : C'est moi, ne craignez point.

21. Ils voulurent donc le prendre dans leur barque : & la barque se trouva aussi-tôt au lieu où ils alloient.

22. Le lendemain le peuple, qui étoit demeuré de l'autre côté de la mer, ayant vû qu'il n'y avoit point eu là d'autre barque, & que JESUS n'y étoit point entré avec ses Disciples, mais que les Disciples seuls s'en étoient allez :

23. Comme il étoit depuis arrivé d'autres barques de Tibériade, près le lieu où le Seigneur, après avoir rendu graces, les avoit nourris de *cinq* pains,

24. Et qu'ils connurent enfin que JESUS n'étoit point là non plus que ses Disciples, ils entrérent dans ces barques, & allérent à Capharnaüm chercher JESUS.

25. Et l'ayant trouvé au-delà de la mer, ils lui dirent : Maître quand êtes-vous venu ici ?

26. JESUS leur répondit : En vérité, en vérité je vous le dis, vous me cherchez, non à cause des miracles que vous avez vûs ; mais parce que je vous ai donné du pain à manger, & que vous avez été rassasiez.

## COMMENTAIRE.

*cinq ou trente stades.* Les vingt-quatre stades font une lieuë, ou trois mille de chemin. Ayant donc avancé environ une lieuë, ou une lieuë & demie dans la mer, ils virent JESUS venir à eux, marchant sur les eaux. La mer de Tibériade a, selon Joseph (*a*), quarante stades, ou cinq mille de large, & cent quarante stades, ou environ dix-huit mille de long. Pline (*b*) lui donne six mille de large, & seize mille de long. Ainsi les Apôtres auroient dû être fort près du bord, lorsque JESUS-CHRIST s'apparut à eux, s'ils n'eussent fait que le trajet du désert de Betzaïde, à l'autre bord. Mais comme le vent les avoit repoussez fort loin, ils avoient encore un assez long trajet à passer, avant que d'atteindre au rivage.

℣. 21. VOLUERUNT EUM ACCIPERE. *Ils voulurent donc le prendre dans leur barque.* S. Jean ne parle pas de ce qui arriva alors à saint Pierre (*c*), qui marcha aussi sur les eaux au commandement de JESUS-CHRIST. Mais, comme on l'a dit, cet Evangéliste ne touche guéres que ce qui n'a pas été remarqué par les autres qui ont écrit avant lui. Saint Matthieu, & saint Marc ajoutent que le Sauveur entra véritablement dans la barque (*d*), & & qu'aussi-tôt le vent cessa.

ET STATIM NAVIS FUIT AD TERRAM. *Et la barque se trouva aussi-tôt au lieu où ils alloient.* Selon la Carte Géographique il devoit y avoir encore plus d'une lieuë & demie jusqu'au bord où ils arrivérent, en prenant le trajet du bord du désert de Betzaïde, jusqu'à une lieuë au-dessus de Capharnaüm vers le midi. Ainsi il faut encore reconnoître ici, une espéce de miracle, dans la promtitude avec laquelle ils arrivérent à bord.

℣. 22. TURBA QUÆ STABAT TRANS MARE. *Le peuple qui étoit demeuré de l'autre côté de la mer.* Ce peuple que le Sauveur avoit rassasié, & qui étoit demeuré dans le désert de Betzaïde, dans la résolution de ne plus quitter JESUS, & de le prendre pour son Roi, s'étant apperçû le lendemain qu'il n'étoit plus dans ce lieu, ne pouvoit deviner comment il avoit pû s'en aller, sachant, *qu'il ne s'étoit point embarqué avec ses Disciples, & qu'il n'y avoit point eu là d'autres barques.* Pendant qu'ils étoient dans cette inquiétude, il arriva au bord où ils étoient des barques de Tibériade, (℣. 23.) qui leur apprirent que JESUS-CHRIST étoit arrivé de grand matin de l'autre côté du lac, un peu au-dessus de Tibériade vers le nord. C'est ce qui les détermina à s'embarquer, & à passer la mer pour l'aller joindre.

℣. 24. ASCENDERUNT IN NAVICULAS. *Ils entrérent dans ces barques* ; apparemment dans les barques qui étoient venuës de Tibériade, & passérent aussi la mer. Ils abordérent a Capharnaüm, se doutant bien que le Sauveur y seroit venu. Il est fort probable qu'une grande partie d'entre eux alla prendre le tour par Betzaïde, & vint par terre à Capharnaüm ; car il n'est pas croyable que cinq, ou six mille personnes ayent toutes pû passer dans ces barques.

℣. 26. QUÆRITIS ME, NON QUIA VIDISTIS SIGNA. *Vous me cherchez, non à cause des miracles que vous avez vûs ; mais parce que je vous ai donné à manger.* JESUS-CHRIST ne répond pas à la demande que lui fait ce peuple : *Maître, quand êtes-vous venu ici ?* Il voyoit dans leur cœur des pensées basses & intéressées, & dans leurs paroles un air de flatterie & de loüange qu'il ne pouvoit approuver (*e*). C'est pourquoi il leur fait une réponse un peu séche : Vous ne me cherchez point comme des gens qui seroient persuadez de ma Divinité & de ma qualité de Messie, par les miracles dont ils ont été témoins : C'est l'intérêt, & l'espérance d'être nourris par moi, qui vous engagent à me venir chercher ; ce n'est ni votre foi, ni votre amour pour la vérité (*f*) : *Propter carnem me quæritis ; non propter spiritum*, dit saint Augustin.

(a) *Joseph. lib. 3. de Bello, c. 25.*
(b) *Plin. lib. 5. c. 15.*
(c) *Matt. xiv. 28.*
(d) *Marc. vi. 51. Matt. xiv. 32.*
(e) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym.*
(f) *Vide Aug. Bedam, Mald.*



Digitized by Google

27. *Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam æternam, quem Filius Hominis dabit vobis. Hunc enim Pater signavit Deus.*

27. Travaillez *pour avoir*, non la nourriture qui périt, mais celle qui demeure pour la vie éternelle, & que le Fils de l'Homme vous donnera ; parce que c'est en lui que Dieu le Pere a imprimé son seau, & son caractére.

28. *Dixerunt ergo ad eum : Quid faciemus ut operemur opera Dei ?*

28. Ils lui dirent : Que ferons-nous, pour faire des œuvres de Dieu ?

29. *Respondit Jesus, & dixit eis : Hoc est opus Dei, ut credatis in eum quem misit ille.*

29. JESUS leur répondit : L'œuvre de Dieu est que vous croïiez en celui qu'il a envoyé.

30. *Dixerunt ergo ei : Quod ergo tu facis signum ut videamus, & credamus tibi ? Quid operaris ?*

30. Ils lui dirent : Quel miracle donc faites-vous, afin que le voyant nous vous croiïons. Que faites-vous *d'extraordinaire ?*

31. *Patres nostri manducaverunt manna in deserto, sicut scriptum est : Panem de Cælo dedit eis manducare.*

31. Nos peres ont mangé la manne dans le désert, selon qu'il est écrit : Il leur a donné à manger le pain du Ciel.

32. *Dixit ergo eis Jesus : Amen, amen, dico vobis : Non Moyses dedit vobis panem de Cælo, sed Pater meus dat vobis panem de Cælo verum.*

32. JESUS leur répondit : En vérité, en vérité, je vous le dis, Moyse ne vous a point donné le pain du Ciel ; mais c'est mon Pere qui vous donne le véritable pain du Ciel.

## COMMENTAIRE.

℣. 27. OPERAMINI NON CIBUM QUI PERIT. *Travaillez pour avoir non la nourriture qui périt ; mais celle qui demeure pour la vie éternelle.* Ce n'est pas le pain, & la nourriture temporelle que vous devez rechercher à ma suite ; mais la nourriture de l'ame. Et quelle est cette nourriture de l'ame ? C'est la parole de Dieu, c'est la foi, c'est la charité, c'est JESUS-CHRIST même, selon saint Augustin (*a*). Croyez en moi, imitez-moi, & vous aurez mangé cette divine nourriture que je vous offre (*b*). Le Sauveur dit de lui-même en un autre endroit que sa nourriture est de faire la volonté de son Pere (*c*). Ce doit être aussi celle de tous les Fidéles. Et cette nourriture donne la vie à l'ame & nous conduit à l'éternité ; au lieu que la nourriture sensible ne nourrit que le corps & ne le garantit pas de la nécessité de mourir.

HUNC ENIM PATER SIGNAVIT. *Car c'est en lui que le Pere a imprimé son sceau, & son caractére* JESUS-CHRIST est l'image du Pere (*d*), l'éclat de sa gloire, la figure de sa substance (*e*), le caractére de sa Majesté, son Verbe, & sa Sagesse ; dans qui toute la plénitude de la Divinité habite réellement (*f*). Il lui a donc imprimé son sceau, & son caractére dans sa génération éternelle. J. C. l'a aussi scéllé, distingué, séparé des hommes dans son Incarnation. Il a pris la nature humaine ; mais d'une maniére bien différente des autres hommes. Ceux-ci ne sont qu'hommes, & pécheurs ; celui-là est Dieu, & impeccable (*g*) : *Segregatus à peccatoribus, & excelsior Cælis factus* (*h*). Enfin le Pere lui a imprimé le sceau de sa puissance, & l'a déclaré son Fils, & Dieu égal à lui, non-seulement par le témoignage public qu'il lui rendit par une voix du Ciel dans son baptême (*i*) ; mais aussi par les miracles qu'il a faits, & qui sont des preuves démonstratives de sa Divinité, & de sa qualité de Fils de Dieu (*k*).

℣. 29. HOC EST OPUS DEI. *L'œuvre de Dieu est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé.* Les Juifs avoient bien compris que sous le nom de *nourriture qui ne périt point, & qui demeure dans l'éternité*, le Sauveur avoit entendu les bonnes œuvres. Ils lui demandent quelles sont ces bonnes œuvres qu'il désire d'eux ; quel est ce pain qu'ils doivent gagner. Il leur répond ici que cette nourriture est la foi. Vous me cherchez avec empressement pour avoir la nourriture du corps, & pour être déchargez de la peine de gagner votre vie à la sueur de vôtre front. Ce n'est pas cela que je demandois, lorsque je vous ai nourris dans le désert de Betzaïde. Je voulois vous persuader que j'étois le Fils de Dieu, envoyé du Pere pour le salut de tout le monde. Mon intention étoit de vous attacher à moi, non par des vûes interessées de votre part ; mais par un désir sincére de votre conversion. Je voulois que vous crûssiez, en moi, & qu'en conséquence vous pratiquassiez les véritez que je vous ai enseignées.

℣. 30. QUOD ERGO TU FACIS SIGNUM ? *Quel miracle faites-vous, afin que nous croyions ?* La réponse de J. C. choqua ce peuple grossier. Il se sentit irrité du reproche qu'il lui faisoit de ne pas croire, & de ne le chercher que pour vivre plus à son aise, & hors de la nécessité de travailler. Ils lui demandent insolemment ce qu'il avoit fait pour mériter leur créance, & leur confiance ; comme si le miracle de la multiplication des cinq pains n'étoit pas un miracle assez évident, & une preuve assez forte pour les obliger à le reconnoître pour Fils de Dieu. Et si cela ne suffisoit pas, combien d'autres merveilles n'avoit-il pas fait dans tout le pays ?

℣. 37. PATRES NOSTRI MANDUCAVERUNT MANNA. *Nos peres ont mangé la manne dans le désert.* Vous n'avez encore rien fait qui égale ce que Moyse fit autrefois dans le désert en faveur de nos peres. Vous avez nourri à la vérité cinq mille hommes avec cinq pains, & deux petits poissons : mais qu'est-ce que cela au prix de ce qu'a fait Moyse dans le désert, où il a nourri pendant quarante ans plus d'un million de personnes avec la manne, qui étoit un pain du Ciel, une nourriture toute céleste ? Faites quelque chose de semblable ; & alors nous croirons en vous, comme nous avons crû à Moyse (*l*).

℣. 32. NON MOYSES DEDIT VOBIS PANEM DE COELO. *Moyse ne vous a pas donné le pain du Ciel ; mais c'est mon Pere qui vous donne le véritable pain du Ciel.* JESUS-CHRIST réfute ici les Juifs, en leur soûtenant

(a) *Aug. hic. Beda.*
(b) Voyez ci-après le ℣. 29. *Aug. Tract. 25. Crede, & manducasti.*
(c) *Joan. IV. 34.*
(d) *2. Cor. IV. 4. Gloria Christi, qui est imago Dei.*
(e) *Heb. 1. 3. Qui cum sit splendor gloriæ, & figura substantiæ ejus.*
(f) *Coloss. II. 9.*
(g) *Aug. hic. Beda. Vide & Hilar. lib. 8. de Trinit. & Cyrill. hic.*
(h) *Hebr. VII. 26.*
(i) *Matt. III. 17.*
(k) *Chrysost. homil. 43. Theophyl. Euthym.*
(l) *Vide Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym.*



Digitized by Google

33. *Panis enim Dei est, qui de Cœlo descendit, & dat vitam mundo.*

34. *Dixerunt ergo ad eum : Domine, semper da nobis panem hunc.*

35. *Dixit autem eis Jesus : Ego sum panis vitæ : qui venit ad me, non esuriet : & qui credit in me, non sitiet unquam.*

36. *Sed dixi vobis, quia & vidistis me, & non creditis.*

37. *Omne quod dat mihi Pater, ad me veniet : & eum, qui venit ad me, non ejiciam foras :*

33. Car le pain de Dieu est celui qui est descendu du Ciel, & qui donne la vie au monde.

34. Ils lui dirent donc : Seigneur, donnez-nous toûjours ce pain.

35. JESUS leur répondit : Je suis le pain de vie : celui qui vient à moi, n'aura point de faim : & celui qui croit en moi, n'aura jamais soif.

36. Mais je vous l'ai déja dit, vous m'avez vû, & vous ne croyez point.

37. Tous ceux que mon Pere me donne, viendront à moi : & je ne jetterai point dehors celui qui vient à moi ;

## COMMENTAIRE.

1°. Que ce n'est pas Moyse ; mais Dieu qui a donné la manne à leurs peres. 2°. Que le Pere leur donne actuellement un pain infiniment plus excellent que la manne. 3°. Que lui JESUS-CHRIST est lui-même ce pain, cette nourriture dont il leur parle. Il ne s'étend pas à prouver la premiére proposition, elle étoit claire d'elle-même. Moyse n'avoit jamais pretendu faire ses miracles par sa propre vertu ; il en avoit toûjours rapporté la gloire à Dieu ; Il ne faisoit que suivre fidélement ses ordres. Il n'a jamais osé se donner la qualité de Fils de Dieu, d'Eternel, d'Egal au Pere. Ce sont des blasphêmes qu'il a condamnez sous peine de mort. JESUS-CHRIST seul a osé prendre ces qualitez, & en les prenant, il a usé de son droit. Il a soûtenu sa prétention par une infinité de merveilles ; Dieu l'a autorisée par des marques éclattantes de son approbation, & par des déclarations expresses.

Pour montrer que lui-même étoit le vrai pain du Ciel, il prouve deux choses : La premiére, que sa Doctrine étoit la vraie nourriture de l'ame ; que la foi étoit la seule voie pour arriver à Dieu : Et la seconde, que réellement, & véritablement il donneroit son Corps, & son Sang pour nourriture, & pour breuvage à ceux qui croiroient en lui. Cette derniére proposition étoit si extraordinaire, qu'il n'est pas surprenant que ceux qui l'entendirent, en ayent été choquez. Mais le Sauveur, qui par sa Sagesse infinie savoit quand, & comment la vérité devoit être dispensée, & distribuée, se contenta de dire alors à ces Disciples choquez de sa Doctrine, que ce qu'il leur disoit étoit esprit, & vie ; se réservant aux derniers momens de sa vie, de leur donner une plus parfaite explication de ce mystére.

PATER MEUS DAT VOBIS PANEM DE COELO VERUM. *C'est mon Pere qui vous donne le véritable pain du Ciel.* La manne n'étoit pain du Ciel que d'une maniére impropre, & figurée. Elle venoit de l'air, & tomboit sur la terre comme la rosée. Dans l'Ecriture l'air est souvent appellé le Ciel : De-là vient que la manne est nommée le pain du Ciel, & la nourriture des Anges *(a)*. Mais JESUS-CHRIST est le vrai pain du Ciel, puisque réellement il est descendu du Ciel, pour prendre la chair humaine. De plus la manne n'étoit que la figure de la vérité, de la Doctrine évangélique, qui est la vraie nourriture de l'ame, le vrai pain descendu du Ciel *(b)*. Il est donc vrai de dire que c'est le Pere qui nous a donné le véritable pain du Ciel, en nous donnant JESUS-CHRIST, Auteur de la vie, & de la vérité.

℣. 34. SEMPER DA NOBIS PANEM HUNC. *Seigneur, donnez-nous toûjours ce pain* ; ce pain de vie, ce pain céleste, ce pain surnaturel, si fort au-dessus de la manne, Donnez-le nous, non une, ou deux fois ; non pour un, ou deux jours *(c)* ; mais pour toûjours : *Semper da nobis.* Les Peres croyent que ces gens-là n'avoient pas pris la pensée de JESUS-CHRIST *(d)*. Ils l'entendoient d'un pain matériel ; mais d'une nature plus excellente que la manne, qui devoit leur conserver la vie, & la santé pour toûjours ; un pain qui ne leur manquera jamais, *panem qui nos reficiat, nec deficiat*, dit S. Augustin.

℣. 35. EGO SUM PANIS VITÆ. *Je suis le pain de vie ; celui qui vient à moi, n'aura point faim.* La manne étoit un pain matériel, & périssable ; une nourriture qui ne donnoit pas la vie à ceux qui en usoient, & qui ne les empêchoit pas de mourir : mais JESUS-CHRIST est le pain vivifiant, qui donne la santé, qui la conserve, qui donne l'immortalité, & qui conduit au bonheur éternel. Il est le pain de vie, & vivifiant par sa grace, par sa vérité, par la foi ; & il l'est encore d'une maniére très-réelle dans le Sacrement de son Corps, & de son Sang, cachez sous les apparences du pain, & du vin. Qui boit, & qui mange JESUS-CHRIST par la foi, ne souffrira ni la faim, ni la soif ; il sera pleinement rassasié dans le Ciel : *Significatur æterna satietas*, dit saint Augustin, *ubi nulla est egestas.*

℣. 36. VIDISTIS ME, ET NON CREDITIS. *Vous m'avez vû, & vous ne croyez point.* Vous me demandez ce pain de vie, qui vous rassasie pour toûjours ; je vous l'ai déja dit : C'est moi qui suis ce pain : *Dixi vobis, quia vidistis me, &c.* Vous l'avez devant vous, & vous n'en mangez point. C'est moi qui suis ce pain. Croire en moi, c'est le manger. Vous me voyez, & vous ne croyez point ; *Vidistis me, & non creditis.* Vous êtes à ma table, & vous ne mangez point : *Ante vos habetis, & non manducatis*, dit saint Augustin.

℣. 37. OMNE QUOD DAT MIHI PATER, AD ME VENIET. *Tous ceux que mon Pere me donne, viendront à moi.* Et voici la raison qui vous empêche de croire, & de vous rassasier de ce pain de vie ; c'est que vous n'êtes pas de ceux que mon Pere m'a donnez *(e)*. Si vous en étiez, vous viendriez à moi, & je vous recevrois ; car *je ne rejetterai pas ceux que mon Pere m'a donnez.* Vous n'êtes pas des sujets de mon Royaume, ni des brebis de mon troupeau. Et ne dites pas que si mon Pere vous avoit attirez à lui, s'il avoit daigné vous donner à moi, vous croiriez, & vous goûteriez le pain céleste dont je vous parle. Ne vous excusez point si vous ne croyez pas, & si vous n'avez pas reçû le don de la foi ; le Pere a une volonté très-sincére de vous sauver *(f)*. Il vous a donné une infinité de graces que vous avez méprisées ; il vous a appellez, & vous lui avez tourné le dos *(g)* : *Vocavi, & renuistis.* Combien de fois a-t'il voulu par ses Prophêtes, par ses serviteurs vous rappeller à la voie droite ; & vous n'avez pas voulu *(h)* : *Et noluistis ?* Il pourroit à la vérité employer sa force toute-puissante à soumettre vos vo-

(a) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym.*
(b) *Aug. Cyrill. Beda Rupert.*
(c) *Mald. Grot.*
(d) *Chrysost. Aug. Cyrill. Theophyl. Euthym. Brug. Mald.*
(e) *Ita Chrysost. Leont. Cyrill. Theoph. Euthym.*
(f) 1. *Timot.* II. 4. *Vult omnes homines salvos fieri.*
(g) *Prov.* I. 24.
(h) *Luc.* XIII. 34. *Matt.* XXIII. 37.

Digitized by Google

38. *Quia descendi de Cælo, non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus, qui misit me.*

39. *Hæc est autem voluntas ejus, qui misit me, Patris; ut omne quod dedit mihi, non perdam ex eo, sed ressuscitem illud in novissimo die.*

40. *Hæc est autem voluntas Patris mei, qui misit me: ut omnis, qui videt Filium, & credit in eum, habeat vitam æternam, & ego ressuscitabo eum in novissimo die.*

41. *Murmurabant ergo Judæi de illo, quia dixisset: Ego sum panis vivus, qui de Cælo descendi.*

42. *Et dicebant: Nonne hic est Jesus filius Joseph, cujus nos novimus patrem, & matrem? Quomodo ergo dicit hic: Quia de Cælo descendi?*

43. *Respondit ergo Jesus, & dixit eis: Nolite murmurare in invicem.*

38. Car je suis descendu du Ciel, non pour faire ma volonté, mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé.

39. Or la volonté de mon Pere qui m'a envoyé, est que je ne perde aucun de tous ceux qu'il m'a donnez; mais que je les ressuscite tous au dernier jour.

40. La volonté de mon Pere qui m'a envoyé, est que quiconque voit le Fils, & croit en lui, ait la vie éternelle, & je le ressusciterai au dernier jour.

41. Les Juifs se mirent donc à murmurer contre lui, de ce qu'il avoit dit: Je suis le pain vivant, qui suis descendu du Ciel.

42. Et ils disoient: N'est-ce pas là JESUS fils de Joseph, dont nous connoissons le pere & la mere? Comment donc dit-il qu'il est descendu du Ciel?

43. Mais JESUS leur Répondit: Ne murmurez point entre vous.

## COMMENTAIRE.

lontez rébelles *(a)*, & à changer vos cœurs de pierre en des cœurs de chair *(b)*: mais votre ingratitude, votre infidélité, votre endurcissement méritent-ils d'être récompensez par de telles graces? Vous n'êtes donc pas de mon troupeau, parce que mon Pere ne vous a pas donnez à moi: mais vous ne m'avez point été donnez à cause de votre cœur endurci, & impénitent. Votre perte ne vient que de vous seul *(c)*: *Perditio ex te, Israël.*

℣. 38. QUIA DESCENDI DE COELO, &c. *Je suis descendu du Ciel, non pour faire ma volonté*; mais pour faire celle de mon Pere. S'il vous avoit appellez, & s'il vous avoit donné à moi, je n'aurois garde de vous rejetter; car je ne suis venu sur la terre que pour accomplir sa volonté *(d)*. Ce n'est pas que ma volonté soit contraire à la sienne: Au contraire parce qu'elle lui est toûjours semblable, & que ma volonté divine est essentiellement la même que la sienne, je ne puis faire, ni vouloir que ce qu'il fait, & que ce qu'il veut lui-même *(e)*. Il est vrai qu'en tant qu'homme, ma volonté n'est pas la même que celle du Pere: mais elle lui est toûjours parfaitement soumise *(f)*; & je n'ai garde de vouloir autre chose que ce qu'il veut. En effet la foi nous apprend qu'il y a dans la personne de J. C. deux volontez; l'une Divine, & l'autre humaine: Et il a bien montré la différence de ces deux volontez dans sa priére au jardin *(g)*: *Mon Pere, s'il est possible, faites que ce Calice passe sans que je le boive: Mais que votre volonté soit faite, & non pas la mienne.* Toutefois la volonté humaine ne fut jamais contraire à la Divine, & le Sauveur ne résistât jamais aux ordres de son Pere Céleste.

℣. 39. HÆC EST AUTEM VOLUNTAS. *Or la volonté de mon Pere, est que je ne perde aucun de ceux qu'il m'a donnez; mais que je les ressuscite au dernier jour.* Il sembleroit par là que le Pere ne donne à JESUS-CHRIST que les prédestinez, & que les réprouvez qui sont dans l'Eglise, ne lui ont pas été donnez par le Pere; qu'ils sont des intrus, & des ennemis qui sont entrez dans la salle du festin, sans la vocation, & contre la volonté du Pere; aussi JESUS-CHRIST ne les conduit point à la résurrection. Mais il est d'ailleurs indubitable que l'Eglise de JESUS-CHRIST est composée des élûs & des réprouvez; que dans l'aire du pere de famille il y a du bon & du mauvais grain *(h)*; que dans le collége des Apôtres il y a eu un Judas, mêlé avec douze Saints; que Dieu n'accorde pas toûjours le don de la persévérance à ceux à qui il a donné la grace de la vocation *(i)*. Que faut-il donc conclure? Il faut dire que nul de ceux que le Pere a donné au Fils, & qui sont prédestinez, ne périra. Et que tous ceux qui ont reçu le don de la foi, & qui sont actuellement dans l'Eglise, quoiqu'ils ne soient pas du nombre des prédestinez à la gloire, ne périront que par leur faute. Dieu qui les a justifiez par le Baptême, ne les abandonnera pas le premier; ils persévéreroient dans le bien, s'ils vouloient: *In eo quod audieras, & tenueras, perseverares si velles (k)*, dit saint Augustin.

℣. 40. UT OMNIS QUI VIDET FILIUM, ET CREDIT IN EUM, &c. *La volonté de mon Pere est que quiconque voit le Fils, & croit en lui, ait la vie éternelle.* La volonté de Dieu est que tous ceux qu'il a prédestinez, & à qui il a par sa pure miséricorde, préparé des moyens certains & infaillibles pour les conduire à la béatitude, soient certainement sauvez, & arrivent à la gloire céleste. Mais il ne s'ensuit pas que ceux qu'il a appellez à la foi, & à qui il a donné la grace de la justification dans le Baptême, doivent tous persévérer dans le bien, & parvenir au salut. Ils ne sont pas tous du nombre de ceux que le Pere a donné à son Fils; ils sont à présent dans sa bergerie *(l)*, ils sont membres de son Corps, ils sont encore attachez au sep de la vigne *(m)*. Mais la suite fera voir qu'ils sont des loups couverts de la peau de brebis *(n)*; que ce sont des membres morts, que ce sont des branches inutiles & infructueuses, qui seront enfin retranchées de la mere souche.

℣. 41. MURMURABANT JUDÆI. *Les Juifs se mirent à murmurer contre lui*; non pas précisément de ce qu'il avoit dit qu'il étoit le pain de vie, & que sa doctrine étoit une nourriture céleste; mais de ce qu'il se disoit lui-même descendu du Ciel, & qu'il se mettoit au-dessus de Moyse. Cela leur fit faire attention à l'obscurité de de ses parens, & à la bassesse de sa naissance. (℣. 42.) *N'est-ce pas là Jesus fils de Joseph, dont nous connoissons le pere & la mere? Comment donc dit-il qu'il est descendu du Ciel?*

℣. 43. NEMO POTEST VENIRE AD ME, NISI PATER.... TRAXERIT EUM. *Personne ne peut ve-*

(a) *Secreta Dominica 4. post Pentecost. Ad te nostras etiam rebelles, compelle propitius voluntates.*
(b) *Ezech.* XI. 19.
(c) *Osee* XIII. 9.
(d) *Aug. Cyrill.*
(e) *Vide Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Ammon.*
(f) *Vide Cyrill. hic. Greg. Naz. orat. 4. de Theolog. Ath. lib. de commun. essent. Patr. & Fil. & Spir. S. Mald. alios.*
(g) *Matth* XXVI. 39.
(h) *Aug. de corrept. & grat. c. 9. & lib. 18. de Civit. c. 48. & alibi sæpius.*
(i) *Concil. Trid. c. 6. can. 22.*
(k) *Aug. de Correctione, & Grat. c. 7.*
(l) *Joan.* X. XV. 2. 3 4.
(m) *Joan.* XV. 2. 3. 4.
(n) *Matth.* VII. 15.



Digitized by Google

44. *Nemo potest venire ad me, nisi Pater, qui misit me, traxerit eum; & ego ressuscitabo eum in novissimo die.*

45. *Est scriptum in Prophetis: Et erunt omnes docibiles Dei. Omnis, qui audivit à Patre, & didicit, venit ad me.*

46. *Non quia Patrem vidit quisquam, nisi is, qui est à Deo, hic vidit patrem.*

44. Personne ne peut venir à moi, si mon Pere qui m'a envoyé, ne l'attire: & je le ressusciterai au dernier jour.

45. Il est écrit dans les Prophétes: Ils seront tous enseignez de Dieu, Tous ceux donc qui ont oüi *la voix* du Pere, & ont été enseignez *de lui*, viennent à moi.

46. Ce n'est pas qu'aucun homme ait vû le Pere, si ce n'est celui qui est *né* de Dieu; c'est celui-là qui a vû le Pere.

## COMMENTAIRE.

*nir à moi, que mon Pere ne l'attire.* Les Juifs murmuroient de ce que JESUS-CHRIST se disoit le pain descendu du Ciel. Il leur dit de ne pas murmurer; parce que personne ne vient à lui, si son Pere Céleste ne l'attire. Pour sentir la force de cette raison, il faut reprendre ce qu'il a dit dans les versets précédens: Vous m'avez vû, & vous ne croyez point; parce que vous n'êtes pas du nombre de ceux que mon Pere m'a donnez. Je ne suis pas surpris que vous murmuriez contre moi, & que mes discours soient pour vous un sujet de scandale: *Nul ne peut venir à moi, si mon Pere ne l'attire*; & comme vous n'êtes point du nombre de ceux qu'il attire; vous n'êtes point aussi de ceux qui croient en moi, & qui goûtent ce pain de vie dont je vous ai parlé.

Mais quels sont les liens dont le Pere se sert, pour amener ceux qu'il attire à lui? Dieu nous garde de dire, comme quelques-uns, que depuis le péché d'Adam, l'homme a perdu son libre-arbitre; qu'il n'a plus de liberté que pour le mal: que quand il fait le bien, il y est entraîné par une force majeure qui l'y nécessite, sans que sa volonté s'y porte & s'y détermine par son choix & son inclination toute libre. Si l'homme n'a plus ni liberté, ni choix, il n'est plus capable de mériter. Et si son penchant au mal est invincible & nécessitant, il n'est plus coupable en péchant. Le Pere nous attire, mais sans nous faire violence, sans contrainte, sans effort. Il nous inspire une douceur, un plaisir secret, un amour tendre pour le bien (a), qui nous entraîne fortement & doucement; mais auquel nous pouvons toûjours résister (b). C'est le plaisir, c'est l'attrait, c'est l'amour qui nous emportent: *Crede, & venis; ama, & traheris*, dit saint Augustin (c). *Ne arbitreris istam asperam, molestamque violentiam; dulcis est, suavis est; ipsa suavitas te trahit.* Vous montrez de l'herbe à une brebis, & vous la faites suivre; vous montrez des noix à un enfant, & vous l'attirez: Et comment les attirez-vous, si ce n'est par le plaisir?

On peut donc être tiré, & tiré puissamment; & toutefois sans contrainte & sans violence. Mais d'où vient que les Juifs n'ont point éprouvé cette douce violence, que le Pere a faite à tant d'autres? On peut répondre: 1°. Que le Pere est maître de ses faveurs, & qu'il ne les doit à personne. 2°. Que les Juifs s'en étoient rendus indignes par leur incrédulité & leur endurcissement. Combien de miracles lui avoient-ils vû faire? Combien de fois l'avoient-ils entendu prêcher? Combien d'exemples de vertu lui avoient-ils vû pratiquer? Et non seulement ils n'en avoient fait aucun profit; mais ils s'en étoient scandalisez; ils en avoient pris occasion de le calomnier. Dominez par l'ambition, par l'envie, par l'avarice, pleins d'orgueil & de présomption, remplis de faux préjugez & de superstitions, lorsque le Sauveur est venu leur annoncer l'humilité, la soumission, la pauvreté, les souffrances; lorsqu'il a voulu déraciner la superstition, & les vaines traditions des Docteurs, & rappeller la Loi à sa perfection & à sa pureté, il a rencontré des esprits intraitables & indociles, & des cœurs fermez à sa lumiére & à sa grace; il n'a trouvé en eux que des dispositions contraires aux desseins de sa miséricorde.

En un mot, selon la doctrine de saint Augustin (d), ils ne pouvoient croire, parce qu'ils ne vouloient pas. Dieu auroit pû par la puissance de sa grace, préparer leur volonté, & briser la dureté de leur cœur (e) mais avoient-ils droit de se promettre de pareils secours? Dieu les leur devoit-il? Combien de faveurs & de lumiéres leur avoit-il accordées, dont ils n'avoient non-seulement fait aucun bon usage; mais qu'ils avoient tourné contre eux-mêmes, & contre celui qui en étoit l'auteur? Dieu n'en avoit-il pas fait assez, sinon pour les convertir entiérement, du moins pour les rendre inexcusables? La lumiére a brillé si long-tems à leurs yeux, *& ils ont mieux aimé les ténébres que la lumiére.* Il leur a fait si souvent entendre sa voix, & ont refusé de venir (f). *Vocavi, & renuistis.*

℣. 45. EST SCRIPTUM IN PROPHETIS: ERUNT OMNES DOCIBILES DEI. *Il est écrit dans les Prophétes: Ils seront tous enseignez de Dieu.* Voici la preuve de ce qu'il a dit ci-devant (g), que personne ne pouvoit venir à lui, qu'il ne fût attiré par le Pere Céleste. Il est écrit dans Isaïe (h): *Je ferai que tous vos enfans soient les Disciples de Dieu même.* Dieu sera leur Docteur & leur Maître. Il leur ouvrira le cœur & l'esprit, pour croire, & pour pratiquer les véritez du salut. Jérémie (i) dit à peu près de même: *Je mettrai ma Loi au milieu de leurs entrailles, & je la graverai dans leur cœur; je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple, & ils ne s'enseigneront plus l'un l'autre, en disant: Connoissez le Seigneur.* Et Ezéchiel (k): *Je leur donnerai un cœur nouveau, & je mettrai dans eux un nouvel esprit: J'ôterai le cœur de pierre, qui est dans vous, & je vous donnerai un cœur de chair.* Si donc vous ne croyez point en mes paroles, c'est que le Pere ne vous a point encore ôté ce cœur de pierre, & cette pesanteur d'esprit qui est en vous. Et pourquoi ne vous l'a-t-il pas ôtée? N'accusez ni sa justice, ni sa bonté. Il ne vous doit point ces graces. Combien vous en a-t-il fait que vous avez méprisées par l'endurcissement de votre cœur (l)?

℣. 46. NON QUIA PATREM VIDIT QUISQUAM. *Ce n'est pas qu'aucun homme ait vû le Pere.* Quand je vous dis que tout homme qui croit, est instruit par mon Pere; & que nul ne peut croire; s'il n'est attiré par lui, & enseigné par son Esprit, ne vous imaginez pas que mon Pere doive vous parler d'une maniére sensible, ou qu'il doive prendre une forme humaine, pour vous enseigner. Aucun homme ne l'a jamais vû (m). Ni Moyse (n), ni les Prophétes, ni les Patriarches ne l'ont point considéré des yeux du corps. Je suis le seul qui l'aye

(a) *Vide Aug. tract. 26. in Joan.*
(b) *Aug. de Correct. & Grat. c. 8. & alibi sæpius. D. Th. lib. qu. 110. art. 2.*
(c) *Aug. serm. 2. de Verbis Apostoli.*
(d) *August. tract. 53. in Joan. n. 6. Vide Joan. XII. 39.*
(e) *Joan. III. 19.*
(f) *Prov. I. 24.*
(g) *Cyrill. Theophyl. Euthym.*
(h) *Isai. LIV 13. Ponam omnes filios tuos doctos à Domino.*
(i) *Jerem. XXXI. 33. 34.*
(k) *Ezech. XI. 19. XVIII. 31. XXXVI. 25. 26.*
(l) *Leontius, Chrysost. Ammon. Vide & August. hic.*
(m) Ci-devant Ch. V. ℣. 37. *Neque speciem ejus vidistis, neque vocem ejus audistis.*
(n) *Leon. Cyrill. Theodor. Heracl.*

vû

47. *Amen, amen dico vobis: Qui credit in me, habet vitam æternam.*
48. *Ego sum panis vitæ.*
49. *Patres vestri manducaverunt manna in deserto, & mortui sunt.*
50. *Hic est panis de Cœlo descendens; ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur.*
51. *Ego sum panis vivus, qui de Cœlo descendi.*
52. *Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum: & panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita.*

47. En vérité, en vérité je vous le dis: Celui qui croit en moi, a la vie éternelle.
48. Je suis le pain de vie.
49. Vos peres ont mangé la manne dans le désert, & ils sont morts.
50. Mais voici le pain qui est descendu du Ciel, afin que celui qui en mange, ne meure point.
51. Je suis le pain vivant, qui suis descendu du Ciel.
52. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement: & le pain que je donnerai, c'est ma chair *que je dois livrer* pour la vie du monde.

## COMMENTAIRE.

vû. Comme je suis né de Dieu, & que je suis descendu du Ciel, je connois parfaitement le Pere, & je l'ai vû dans toute sa gloire. Je suis le dépositaire de toute sa sagesse, & de sa puissance. Je suis moi-même sa Sagesse, son Fils, son Verbe, sa Vertu. Ainsi si vous voulez écouter le Pere, écoutez-moi, puisque je ne suis qu'une même substance avec lui: *Quomodo audire potuimus à Patre? A me ipso audite.* Défaites-vous de vos préjugez; écoutez les véritez que le Pere vous dit au fond du cœur par ma bouche (*a*).

℣. 47. QUI CREDIT IN ME, HABET VITAM ÆTERNAM. *Celui qui croit en moi, à la vie éternelle.* Il rappelle ce qu'il a déja dit ci-devant, ℣. 40. *Celui qui croit au Fils, a la vie éternelle.* Il est attiré par mon Pere; il a écouté ses instructions; il s'est nourri du pain de vie; il m'a été donné par mon Pere: je ne le perdrai point; je le ressusciterai au dernier jour; il aura la vie éternelle. Toutes véritez rélatives, & liées les unes avec les autres, que le Sauveur a rebattuës, & tournées en différentes manieres dans tout ce discours, pour les inculquer davantage.

℣. 49. PATRES VESTRI MANDUCAVERUNT MANNA IN DESERTO *Vos peres ont mangé la manne dans le désert, & ils sont morts.* J. C. ayant déclaré aux troupes qu'il étoit le pain vivifiant descendu du Ciel, a exposé jusqu'ici comment il est la nourriture des ames par la foi, & par la charité dont il les anime, & par la vérité dont il les nourrit. Il lui reste encore à expliquer une troisiéme maniére de nous nourrir, qui renferme les deux autres, & qui est plus parfaite, plus intime, & plus relevée que tout ce qu'il a dit jusqu'ici; c'est la manducation réelle de son Corps, & de son Sang dans le Sacrement de son amour, qu'il nous a laissé dans l'Eglise, sous les apparences du pain, & du vin.

Quelque grand que soit le miracle de la manne que vos peres ont mangée dans le désert, cela n'est rien en comparaison de ce que je fais pour ceux qui croyent en moi. La manne ne garantissoit pas de la mort ceux qui en mangeoient: mais ceux qui goûtent le pain que je leur offre vivront éternellement. La manne ne nourrissoit que le corps; mon pain nourrit l'ame, & lui donne l'immortalité. Le pain que je donne, est la vérité, & la foi; c'est mon propre Corps, & mon Sang. Si vous croyez en moi, & que votre foi soit animée de la charité, & agissante par la pratique des bonnes œuvres; si vous recevez ma Chair & mon Sang dans le mystére de l'Eucharistie avec ces bonnes dispositions, & que vous y persévériez avec une fidélité constante, vous vivrez éternellement. Sans ces dispositions, mon Corps & mon Sang deviendront pour vous un poison mortel; le pain que je vous offre au lieu de vous donner la vie, vous causera une mort certaine (*b*): *Ideò inter vos multi infirmi, & imbecilles, & dormiunt multi.* Mais si vous y apportez des dispositions saintes, la foi, la charité, l'innocence, la pureté du cœur, vous y trouverez non-seulement la vie de l'ame, l'augmentation des graces du Ciel, la force contre vos ennemis invisibles; mais encore un principe d'immortalité, un germe de résurrection pour votre corps. C'est ainsi que les Peres l'ont conçû, & expliqué (*c*).

℣. 51. PANIS QUEM EGO DABO, CARO MEA EST PRO MUNDI VITA (*d*). *Le pain que je donnerai, c'est ma Chair que je dois livrer pour la vie du monde.* Ce n'est plus sa parole, ni la foi, ni la prédication de l'Evangile qu'il appelle le pain du Ciel; c'est sa propre Chair, & la Chair *qu'il doit livrer pour le salut du monde.* Ce n'est pas sans doute en figure qu'il l'a livrée; ce n'est donc pas en figure qu'il nous la promet. Il la donne réellement, & en substance; mais enveloppée sous les espéces du pain, & du vin. Ce n'est pas seulement les bons qui la reçoivent, quoique ce soient les seuls qui en reçoivent les effets, les méchans la goûtent aussi; mais pour leur condamnation, & pour leur malheur (*e*): *Qui manducat, & bibit indignè, judicium sibi manducat, & bibit.* Que ceux donc qui veulent participer avec fruit à ce divin mystére, deviennent eux-mêmes les membres de J. C. qu'ils se remplissent de son Esprit (*f*): *Fiant Corpus Christi, si volunt vivere de Spiritu Christi.* Qu'ils vivent de la charité; qu'ils soient unis à leur Dieu, & à leurs freres par les liens de l'amour: *O Sacramentum pietatis, ô signum unitatis, ô vinculum charitatis! Qui vult vivere, habet ubi vivat, habet undè vivat. Accedat; credat: incorporetur, ut vivificetur.*

℣. 52. QUOMODO POTEST HIC NOBIS CARNEM SUAM DARE AD MANDUCANDUM? *Comment celui-ci peut-il nous donner sa Chair à manger?* Comment nous donnera-t-il à manger sa Chair, & son Sang? Se coupera-t-il par morceaux, & nous donnera-t-il à chacun une piéce de son Corps divisé, & sanglant? Qui de nous pourra se résoudre à manger de la chair humaine? Et quand nous le pourrions faire, comment la multipliera-t-il, pour nous en donner à tous quelque partie? Comment subsistera-t-il lui-même au milieu de ce partage, & de ce déchirement de tout son Corps? Voilà les difficultez qui vinrent d'abord en l'esprit des Juifs, qui entendirent le discours de J. C. (*g*)

---

(a) *Didym. in Caten. Gr.*
(b) *1. Cor. XI. 30. Aug. tract. 26. in Joan. n. 11. Quàm multi de altari accipiunt, & moriuntur, & accipiendo moriuntur.*
(c) *Vide Ignat. ad Ephes. Iren. lib. 4. cap. 34 & lib. 4. c. 2. Cyrill. lib 4. in Joan. XIV. Tertull. de Resurrect. carnis Nyssen. orat. Catech. cap. 38. Apollinar. in Caten. Gr.*
(d) Gr. Ἡ σάρξ μου ἐστιν ἣν ἐγὼ δώσω ὑπὲρ τῆς τοῦ κόσμου ζωῆς. Ces mots, ἣν ἐγὼ δώσω, ne se lisent pas dans plusieurs Manuscrits.
(e) *1. Cor. XI. 29.*
(f) *August. Tract. 26. in Joan. Vide & Chrysost. homil. 25. in Joan.*
(g) *Vide Aug. hic. Cyprian. serm. de cœna Domini. Cyrill. Hierof. Catheck. Mystag. 4.*

53. *Litigabant ergo Judæi ad invicem, dicentes: Quomodo potest hic nobis carnem suam dare ad manducandum?*

54. *Dixit ergo eis Jesus: Amen, amen dico vobis: Nisi manducaveritis carnem Filii Hominis, & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis.*

55. *Qui manducat meam carnem, & bibit meum sanguinem, habet vitam æternam; & ego resuscitabo eum in novissimo die.*

56. *Caro enim mea, verè est cibus; & sanguis meus, verè est potus.*

57. *Qui manducat meam carnem, & bibit meum sanguinem, in me manet, & ego in illo.*

53. Les Juifs disputoient donc entre eux, en disant : Comment celui-ci nous peut-il donner sa chair à manger?

54. Et JESUS leur dit : En vérité, en vérité je vous le dis : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne bûvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.

55. Celui qui mange ma chair, & boit mon sang, a la vie éternelle; & je le ressusciterai au dernier jour.

56. Car ma chair est véritablement viande, & mon sang est véritablement breuvage.

57. Celui qui mange ma chair, & boit mon sang, demeure en moi, & je demeure en lui.

## COMMENTAIRE.

Mais sans s'informer de la maniére dont le Fils de Dieu devoit faire ce qu'il promettoit, ne devoient-ils pas l'en croire simplement sur sa parole, sans raisonner, sans murmurer? Ignoroient-ils la souveraine puissance de Dieu? N'en avoient-ils pas des preuves toutes récentes, dans le miracle de la multiplication des cinq pains? Ne devoit-il pas leur suffire que JESUS-CHRIST leur promît en termes si précis de les nourrir de sa Chair? Il ne s'agissoit que de savoir s'il le vouloit, & s'il l'entendoit d'une manducation réelle. Toute la difficulté se réduisoit-là (a). Or s'il n'eût voulu parler que d'une nourriture figurative, & purement spirituelle, il n'avoit qu'un mot à dire, pour dissiper tous leurs doutes, & pour arrêter tous leurs murmures. Mais il fait tout le contraire; il confirme ce qu'il a dit; il répete la même chose en termes encore plus forts.

ꝟ. 53. NISI MANDUCAVERITIS CARNEM FILII HOMINIS. *Si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme, & si vous ne bûvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous.* Au lieu d'adoucir sa premiére proposition qui avoit choqué les Juifs, il insiste, & l'appuie de nouvelles raisons. Ce n'est pas assez de dire que je vous donnerai ma Chair pour nourriture; j'ajoute que si vous ne la mangez, vous ne vivrez point. Ainsi ce n'est point une chose indifférente, & de simple conseil; c'est une obligation que j'impose à tous mes Disciples de se nourrir de ma Chair, & de boire mon Sang. C'est par-là que je m'unis à eux, comme ils s'unissent à moi : *Hæc accepta, atque hausta id efficiunt, ut & nos in Christo, & Christus in nobis sit*, dit saint Hilaire (b). Il est en nous par sa Chair dont nous nous nourrissons, & nous sommes en lui par la Chair dont il s'est revêtu : *Est ergo in nobis ipse per Carnem, & sumus in eo, dum secum hoc quod nos sumus, in Deo est.* Les Conciles, & les Peres (c), qui sont les seuls véritables Interprétes des saintes Ecritures, ayant toûjours expliqué ces passages de l'Eucharistie, nous les suivons avec respect, sans nous arrêter à réfuter ceux qui l'entendent autrement. Leur erreur est plus digne de compassion, que d'aigreur, & d'insulte.

ꝟ. 56. CARO MEA VERE EST CIBUS. *Ma chair est véritablement viande, & mon sang véritablement breuvage*; toute autre nourriture ne peut ni conserver la vie pour toûjours, ni empêcher la mort; la nourriture du corps n'étant point d'une nature immortelle, & spirituelle, ne peut contribuer ni à la vie, ni au bonheur de la plus noble partie de nous-mêmes, qui est notre ame : il lui faut donc une autre nourriture : c'est le Corps, & le Sang du Sauveur dans l'Eucharistie. *Ut cibo, & potu id appetant homines ut nec esuriant, nec sitiant*, dit S. Augustin (d), *hoc veraciter non præstat nisi ille cibus, & potus, qui eos à quibus sumitur, immortales, & incorruptibiles facit.*

ꝟ. 57. QUI MANDUCAT MEAM CARNEM, ET BIBIT MEUM SANGUINEM, IN ME MANET, ET EGO IN ILLO (e). *Celui qui mange ma Chair, & boit mon Sang, demeure en moi, & je demeure en lui.* De toues les maniéres d'union, nous n'en connoissons point de plus intime, que celle qui se fait par la digestion des alimens, qui se changent en la substance de celui qui les mange. Cette union est le modéle de celle qui se fait de JESUS-CHRIST, & de notre ame dans le Sacrement de son Corps, & de son Sang (f). Nous demeurons en lui, & il demeure en nous par la foi, & par la charité. *Crede, & manducasti*, dit saint Augustin (g). Mais ce n'est pas tout; nous devenons en quelque sorte une même chair, & un même sang avec lui. *Concorporei, & consanguinei Christi*, comme parle saint Cyrille de Jérusalem (h); nous devenons d'une nature toute divine (i), *ut efficiamini divinæ consortes naturæ*, dit l'Apôtre saint Pierre. De même, dit saint Clément d'Alexandrie (k), qu'un morceau de cire étant fondu, se mêle avec un autre morceau de cire, & devient un avec lui; ainsi par la participation du Sacrement, nous devenons un avec J. C. nous sommes dans lui, & il est dans nous. Saint Hilaire (l) compare l'union que J. C. a avec nous dans la manducation de sa Chair, & de son Sang, à celle qu'il a avec son Pere, & à l'union hypostatique de la nature divine avec la nature humaine.

Mais ces expressions, & celles des autres Peres qui leur sont semblables (m), ne doivent pas s'entendre dans toute la rigueur de la lettre : il est indubitable que tandis que les espéces sacramentelles sont dans notre estomac, J. C. est dans nous-mêmes substantiellement, & en ce sens, nous sommes en quelque sorte un même corps, & un même sang avec lui; mais lorsque les espéces ont changé de nature, & qu'elles sont digérées, & répandues dans le chile, ou dans le sang, la vertu du Corps de J. C. réside simplement en nous; il nous anime, il nous vivifie, il répand

(a) *Vide Chrysost. Leont. Theophyl. Cyrill. lib. 4. in Joan.*
(b) *Hilar. lib. 8. de Trin. n. 14.*
(c) *Vide apud Mald. hic.*
(d) *Aug. Beda, Leont. Apollinar. Theoph.*
(e) L'ancien Manuscrit Grec & Latin de Cambrige, le huitiéme de Henry Etienne, Victorin l'Africain après ces mots : *Demeure en moi, & moi en lui*, ajoûtent : *Comme mon Pere est en moi, je suis aussi dans mon Pere; si vous ne recevez le Corps du Fils de l'Homme, comme le pain de vie, & si vous ne bûvez son Sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Celui qui mange sa Chair, & boit son sang, a la vie éternelle.*
(f) *Vide Chrysost. homil. 45. in Joan.*
(g) *Tract. 25. in Joan.*
(h) *Cyrill. Catech. 4. Mystagog.*
(i) *2. Petr. 1. 4.*
(k) *Cyrill. Alex. lib. 4. c. 34.*
(l) *Hilar lib. 8. de Trinit. Si verè carnem Corporis nostri Christus assumpsit, & verè homo ille qui ex Maria natus fuit, Christus est, nosque verè sub mysterio carnem Corporis sui sumimus, & per hoc unum erimus : quia Pater in eo est, & ille in nobis, &c.*
(m) *Vide Iren. lib. 4. c. 34. Cyrill. Alex. lib. 4. in Joan. c. 14. & l. 10. c. 13. & l. 15. & Nyss. in Eccle. hom. 8. Damasc. de fide, lib. 4. c. 14. Amm. Theophyl. Euthym. hic. Chrysost. homil. 60.*

Digitized by Google

58. *Sicut misit me vivens Pater, & ego vivo propter patrem: & qui manducat me, & ipse vivet propter me.*

59. *Hic est panis, qui de Cœlo descendit. Non sicut manducaverunt patres vestri manna, & mortui sunt. Qui manducat hunc panem, vivet in æternum.*

60. *Hæc dixit in synagoga docens, in Capharnaüm.*

61. *Multi ergo audientes ex Discipulis ejus, dixerunt: Durus est hic sermo, & quis potest eum audire?*

62. *Sciens autem Jesus apud semetipsum, quia murmurarent de hoc Discipuli ejus, dixit eis: Hoc vos scandalizat?*

63. *Si ergo videritis Filium Hominis ascendentem ubi erat priùs?*

58. Comme mon Pere qui m'a envoyé est vivant, & que je vis par mon Pere; de même celui qui me mange vivra aussi par moi.

59. C'est ici le pain qui est descendu du Ciel. Ce n'est pas comme la manne que vos peres ont mangée, & qui ne les a pas empèché de mourir. Celui qui mange ce pain, vivra éternellement.

60. Ce fut en enseignant dans la synagogue de Capharnaüm, que *Jesus* dit ces choses.

61. Plusieurs donc de ses Disciples, qui l'avoient oüi, dirent: Ces paroles sont bien dures, & qui peut les écouter?

62. Mais JESUS connoissant en lui-même que ses Disciples murmuroient sur ce sujet, leur dit: Cela vous scandalise-t'il?

63. *Que sera-ce donc*, si vous voyez le Fils de l'Homme monter où il étoit auparavant?

## COMMENTAIRE.

dans notre chair la semence de vie, & d'immortalité, & nous remplit de l'espérance certaine de la résurrection, & de la vie future.

℣. 58. SICUT MISIT ME VIVENS PATER. *Comme mon Pere qui m'a envoyé est vivant, & que je vis par mon Pere; ainsi celui qui me mange, vivra par moi.* On peut réduire ainsi la comparaison que fait J. C.: De même que mon Pere qui m'a envoyé est vivant, je suis aussi vivant; & de même que je suis vivant, ainsi celui qui mange ma Chair, vivra *(a)*. Ma vie est la même que celle de mon Pere; je vis en lui, & il vit en moi. Celui qui mange ma Chair, & qui boit mon Sang, vivra de même dans moi, & je vivrai en lui. Le même Esprit qui m'anime, l'animera. Il ne me donnera pas la vie, mais je la lui donnerai. Il ne me changera pas en lui; mais je le changerai en moi. Les Fidéles connoissent le Corps de JESUS-CHRIST, s'ils sont eux-mêmes du Corps de JESUS-CHRIST.

Et comment peuvent-ils devenir le Corps de J. C. S'ils vivent de son Esprit *(b)*: *Norunt Fideles Corpus Christi, si Corpus Christi non negligant esse. Fiant Corpus Christi, si volunt vivere de Spiritu Christi: De Spiritu Christi non vivit, nisi Corpus Christi.* S'ils sont membres de son Corps, qu'ils lui demeurent étroitement unis; qu'ils ne soient pas des membres malades qu'il faille retrancher, ni des membres tortus dont on ait honte; qu'ils soient beaux, qu'ils soient sains, qu'ils vivent de Dieu, & en Dieu: *Non sit putre membrum quod resecari mereatur; non sit distortum de quo erubescatur; sit pulchrum, sit aptum, sit sanum, hæreat Corpori, vivat Deo de Deo.*

PROPTER PATREM, ET PROPTER ME *(c)*, en cet endroit, sont mis pour, *per Patrem*, & *per me*, suivant la plûpart des Peres, & des meilleurs Interprêtes *(d)*. On voit de pareilles maniéres de parler dans les Auteurs Grecs les plus exacts, de même que dans les Evangélistes. La préposition Grecque *dia*, se prend souvent pour *per* *(e)*.

℣. 60. HÆC DIXIT IN SYNAGOGA. JESUS *dit ces choses, enseignant dans la Synagogue de Capharnaüm.* Comme la chose étoit d'une très-grande conséquence, & qu'il s'agissoit d'un des plus grands mystéres de la Religion Chrétienne, J. C. voulut en parler dans la Synagogue de Capharnaüm, au milieu d'une grande assemblée; afin que personne ne put s'excuser sur cela d'ignorance, & que les ennemis de sa Doctrine ne pussent un jour se prévaloir du sécret dans lequel il auroit pû révéler ce mystére à ses Apôtres. Lorsqu'il institua l'Eucharistie, ce fut dans le sécret, & en la compagnie de ses seuls Apôtres: Mais il la promit, il l'annonça, il la publia dans une très-grande assemblée, & avec des circonstances propres à persuader ceux qui viendroient après lui. L'incrédulité, & le murmure de ceux qui l'écoutoient, loin de diminuer la créance de ce mystére, ne font que la confirmer.

℣. 61. DURUS EST HIC SERMO. *Ces paroles sont bien dures; & qui peut les écouter?* Ce ne furent pas seulement ceux de Capharnaüm, & ces autres qu'il avoit rassasiez la veille, & qui se trouvérent là par occasion, qui furent scandalisez des paroles du Sauveur; plusieurs de ses Disciples mêmes en furent choquez. Ces paroles étoient dures, mais seulement à leur égard; parce que leur cœur étoit indocile, & incrédule: *Durus est*, dit saint Augustin *(f)*; *sed incredulis. Ipsi erant duri*, dit-il ailleurs *(g)*; *non sermo.* Si J. C. n'eût voulu rien dire autre chose, sinon que sa Doctrine étoit sa Chair, & son Sang, & que ses Disciples, & ses Sectateurs devoient se remplir de sa Doctrine, comme on se rassasie des viandes sensibles; personne n'en auroit été scandalisé. Il avoit dit la même chose un peu auparavant, & dans le même discours, sans qu'aucun en fût choqué: Mais dès qu'il parle de la manducation réelle de son Corps, & de son Sang; & que sans avoir égard à leur murmure, il continuë le même discours avec encore plus de force; ils comprirent qu'il ne s'agissoit point d'une manducation figurative, & spirituelle: Et comme ils ignoroient la maniére dont J. C. devoit exécuter sa promesse, ils se retirent tout scandalisez. Ceux de ses Disciples qui murmurérent, n'étoient pas des douze Apôtres, comme il paroît par le ℣. 68.

℣. 62. SCIENS JESUS APUD SEMETIPSUM. JESUS *connoissant en lui-même que ses Disciples murmuroient.* Ils ne murmuroient qu'en sécret *(h)*: C'est pourquoi JESUS ne découvrit leur murmure que par sa connoissance divine. Cela devoit leur faire comprendre que celui qui leur parloit, étoit Dieu *(i)*, que rien ne lui étoit impos-

(a) *Ita Chrysost. Theoph. Leont. Euthym.*
(b) *Aug. homil. 26. in Joan.*
(c) Διὰ [illegible] ... [illegible]
(d) *Vide Grot. Lud. de Dieu. Bez. alios passim.*
(e) *Joan. IV. 41. 42. Propter sermonem ejus, id est, per sermonem. Marc. II. 4. & XII. Propter hoc erratis, id est, per hoc. Vide & Hesiod. Thucid. Demosth. apud Grot. & Lud. de Dieu hic.*
(f) *Aug. serm. 2. de verb. apost. Beda. Rupert.*
(g) *Aug. in Psal. XCVIII.*
(h) *Aug. Beda. Mald.*
(i) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Cyrill. hic. Theodor. Heracl. in Cat. Gr.*

*64. Spiritus est, qui vivificat : caro non prodest quidquam. Verba, quæ ego locutus sum vobis, spiritus, & vita sunt.*

*65. Sed sunt quidam ex vobis qui non credunt. Sciebat enim ab initio Jesus qui essent non credentes, & quis traditurus esset eum.*

*66. Et dicebat: Propterea dixi vobis, quia nemo potest venire ad me, nisi fuerit ei datum à Patre meo.*

64. C'est l'esprit qui vivifie ; la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous dis, sont esprit & vie.

65. Mais il y en a quelques-uns d'entre vous qui ne croyent pas. Car JESUS savoit dès le commencement, qui étoient ceux qui ne croyoient point, & qui seroit celui qui le trahiroit.

66. Et il leur disoit : C'est pour cela que je vous ai dit que personne ne peut venir à moi, s'il ne lui est donné par mon Pere.

## COMMENTAIRE.

sible, & qu'il étoit aussi incapable de les tromper dans ce qu'il leur disoit, qu'il étoit incapable d'être trompé lui-même.

℣. 63. SI ERGO VIDERITIS FILIUM HOMINIS ASCENDENTEM? *Que sera-ce donc, si vous voyez le Fils de l'homme monter où il étoit auparavant?* Si ce que je vous ai dit de ma Chair, & de mon Sang, que vous devez manger, si vous voulez avoir la vie, vous scandalise; & si cela vous paroît impossible, & incroyable, comment croirez-vous ce qui doit m'arriver à mon Ascension dans le Ciel? Que sera-ce, si je vous dis que je dois ressusciter, & monter au Ciel à la droite de mon Pere (*a*)? Ou bien : Vous êtes choquez de ce que je vous ai dit, que je vous donnerai ma Chair, & mon Sang; ne croyez point que je doive vous la donner par morceaux, ni que je doive vous faire manger comme vous mangez la chair des animaux; mon Corps sera élevé dans les Cieux, & demeurera impassible, & glorieux après ma Résurrection. Je me donnerai à vous d'une maniére qui ne révoltera ni les sens, ni la raison (*b*). Vous me mangerez sous les apparences du pain, & du vin. J'y serai réellement, & substantiellement; mais je n'y serai vû que des yeux de la foi.

℣. 64. SPIRITUS EST QUI VIVIFICAT; CARO NON PRODEST QUIDQUAM. *C'est l'esprit qui vivifie; la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous dis, sont esprit, & vie.* Quand je vous promets la vie, si vous mangez ma Chair, ne croyez pas que cela doive s'entendre d'une maniére grossiére, & charnelle, comme si l'on devoit m'arracher les membres, ou me les couper, & vous les donner, comme on fait la chair à la boucherie (*c*); ni que je doive vous présenter mon Sang dans une coupe, comme quelques Peuples barbares ont accoutumé d'en user dans leurs alliances. Cette maniére d'expliquer ma pensée est infiniment éloignée de mon esprit : *Caro non prodest quidquam.* Dans l'Ecriture (*d*), *caro* se met assez souvent pour la maniére charnelle dont on entend quelque chose. Si vous voulez entrer dans mon esprit, & recevoir la vie que je vous promets, élevez vos cœurs à une intelligence plus spirituelle: *Spiritus est qui vivificat.* Alors vous trouverez que ce que je vous ai dit, est esprit, & vie : *Verba quæ ego locutus sum vobis, spiritus, & vita sunt.* Et comment est-il esprit, & vie ? Si vous l'entendez spirituellement, il est esprit & vie; & si vous l'entendez charnellement, il est toujours esprit & vie en lui-même; mais non pas pour vous (*e*) : *Quid est spiritus, & vita sunt? Spiritaliter intelligenda sunt. Intellexisti spiritaliter? spiritus; & vita sunt. Intellexisti carnaliter? etiam sic illa spiritus, & vita sunt; sed tibi non sunt.* C'est l'explication qui paroît la plus simple, & la plus littérale.

Quelques Peres (*f*) l'entendent ainsi: *C'est l'esprit qui donne la vie; la chair ne sert de rien.* La Chair de J. C. seule, son humanité sans la Divinité ne pourroit ni vous sanctifier, ni vous donner la vie: mais la Divinité jointe à l'humanité donne le salut, & la vie éternelle. D'autres (*g*) l'expliquent de cette sorte : La Chair seule sans l'esprit ne sert de rien. C'est en vain que l'on reçoit le Corps de J. C. d'une maniére sensible, & corporelle, si l'on ne le reçoit en esprit, & par la foi. Ce n'est pas la simple manducation de ma Chair qui vous rendra saints, elle doit être accompagnée de foi, & de charité.

℣. 65. SUNT QUIDAM EX VOBIS QUI NON CREDUNT. *Il y en a quelques-uns d'entre vous qui ne croyent point.* Ceci s'adresse à Judas, & ceux des Disciples qui se retirérent, en disant : *Durus est hic sermo.* Ils ne crurent pas que J. C. pût leur donner sa Chair à manger, ni que sa Chair pût leur procurer la vie. Cette déclaration que J. C. leur fait de la disposition sécrette de leur cœur, qui ne pouvoit être connue de personne, prouvoit bien sa Divinité (*h*), & sa Sagesse infinie. *Il savoit dès le commencement*, c'est-à-dire, depuis le commencement de leur vocation, leur indocilité, & leur peu de disposition à croire ce qu'il leur disoit. Il la connoissoit avant qu'ils l'eussent déclarée par leur murmure (*i*), ou, selon d'autres (*k*), il la savoit de toute éternité. Il connoissoit ceux qui étoient à lui, & ceux qui étoient véritablement fideles.

℣. 66. PROPTEREA DIXI VOBIS, QUIA NEMO POTEST VENIRE AD ME, &c. *C'est pour cela que je vous ai dit, que nul ne peut venir à moi, s'il ne lui est donné par mon Pere.* Une preuve de cette vérité, c'est que vous ne croyez pas tous. Si vous étiez tous choisis par mon Pere, & attirez par sa grace, vous auriez une foi ferme, & constante. Et d'où vient que vous n'êtes pas tous attirez par mon Pere? C'est là le grand mystére de la grace du Seigneur, dit S. Augustin, nul ne vient à Dieu, qu'il ne soit éclairé de sa lumiére, & attiré par sa grace; mais pourquoi celui-ci est-il attiré, & non pas celui-là? N'entreprennez point d'en juger, si vous voulez ne vous pas tromper, dit S. Augustin, vous n'êtes pas encore attiré: priez Dieu qu'il vous attire. *Quare illum trahat, & illum non trahat, nolle velle judicare, si non vis errare .... nondum traheris, ora ut traharis* (*l*).

Les Peres Grecs rejettent toute la faute de l'incrédulité des Juifs, & de ce que le Pere ne les a pas attiré, sur leur mauvaise volonté, & sur leur endurcissement; ils ne pouvoient venir à JESUS-CHRIST, parce qu'ils ne vouloient pas répondre à la vocation du Pere, ni aux instructions du Fils. S. Augustin lui-même (*m*) reconnoît qu'ils ne

(*a*) *Mald. Brug. alii.*

(*b*) *Aug. Beda, Rupert.*

(*c*) *Aug. tract. 27. Carnem quippe sic intellexerunt quomodo in cadavere dilaniatur, aut in macello venditur.*

(*d*) *Joan.* VIII. 15. *Vos secundum carnem judicatis. Rom.* VIII. 1. *Non secundum carnem ambulabant. Et* ℣. 6. *Prudentia carnis mors est. Et* ℣. 7. *Sapientia carnis inimica est Deo. Et passim.*

(*e*) *August. Tract. 27. in Joan. Vide Tertull. Mald. Brug. Vat.*

(*f*) *Aug. hic. Cyrill. Leont. Rupert.*

(*g*) *Aug. serm. 2. de verbis Apost. Gaudent. tract. 2. in Exod. Paschas. Radb. lib. de Corpore, & Sang. Christi.*

(*h*) *Cyrill. Leont. Theophyl.*

(*i*) *Chrysost. Leont. Euthym. Mald.*

(*k*) *Aug. Beda, Rupert. Theophyl.*

(*l*) *August. Tract. 26. in Joan.*

(*m*) *August. Tract. 53. in Joan. n. 6. Quare autem non poterant credere (Joan.* XII. 39.) *si à me quæratur, citò respondeo, quia nolebant. Malam quippe eorum voluntatem prævidit Deus, & per Prophetam prænuntiavit.... Et induravit cor eorum: etiam hoc eorum voluntatem meruisse respondeo. Sic enim excæcat, sic obdurat Deus deserendo, & non adjuvando; quod occulto judicio facere potest, inique non potest.*

pouvoient

Digitized by Google

67. *Ex hoc multi Discipulorum ejus abierunt retrò : & jam non cum illo ambulabant.*

67. Dès lors plusieurs de ses Disciples se retirérent de sa suite, & n'alloient plus avec lui.

68. *Dixit ergo Jesus ad duodecim : Numquid & vos vultis abire?*

68. Et Jesus sur cela dit aux douze *Apôtres* : Et vous, voulez-vous aussi vous en aller ?

69. *Respondit ergo ei Simon Petrus : Domine, ad quem ibimus? Verba vitæ æternæ habes.*

69. Simon Pierre lui répondit : A qui irions-nous, Seigneur ? Vous avez les paroles de la vie éternelle :

70. *Et nos credidimus, & cognovimus, quia tu es Christus Filius Dei.*

70. Nous croyons, & nous savons que vous êtes le CHRIST Fils de Dieu.

71. *Respondit eis Jesus : Nonne ego vos duodecim elegi : & ex vobis unus diabolus est?*

71. JESUS leur répondit : Ne vous ai-je pas choisi au nombre de douze : & néanmoins un de vous autres est un démon ?

72. *Dicebat autem Judam Simonis Iscariotem, hic enim erat traditurus eum, cum esset unus ex duodecim.*

72. Ce qu'il disoit de Judas Iscariote *fils* de Simon; car c'étoit lui qui le devoit trahir, quoiqu'il fût l'un des douze.

## COMMENTAIRE.

pouvoient croire en lui, parce qu'ils ne vouloient pas. *Quare autem non poterant credere* ( Joan. XII. 39. ) *si à me quaratur, citò respondeo quia nolebant.* Leur mauvaise volonté avoit mérité que Dieu les endurcît, c'est-à-dire, qu'il permît leur endurcissement, en ne leur donnant pas sa grace : *Etiam hoc eorum voluntatem meruisse respondeo, sic enim excæcat, sic indurat Deus, deserendo, & non adjuvando.*

℣. 67. ABIERUNT RETRO. *Se retirérent de sa suite*, & n'allerent plus avec lui. Ils se retirérent de sa compagnie (*a*), & quittérent la Foi, dont jusques là ils avoient fait profession, en reconnoissant JESUS-CHRIST pour le Messie (*b*). S. Augustin, & l'Abbé Rupert semblent croire que leur foi n'avoit été que feinte, & qu'ils continuérent à suivre Satan, à qui ils appartenoient.

℣. 68. NUMQUID ET VOS VULTIS ABIRE? *Ne voulez vous point aussi vous en aller ?* J. C. n'ignoroit pas leur fermeté dans la Foi : mais il vouloit leur faire comprendre qu'il n'avoit aucun besoin de leur secours, pour exécuter l'œuvre que son Pere lui avoit donnée à faire (*c*), qu'il leur étoit libre de suivre le mauvais exemple des autres Disciples; qu'il ne les retenoit point malgré eux. Mais en même tems il anime leur foi, il réveille leur ardeur, il les retient en quelque sorte; en leur disant : *Et vous, voulez-vous aussi vous en aller?* Etes-vous du nombre de ceux que mon Pere n'a pas attirez, & qu'il ne m'a pas donnez? Etes-vous de ces mauvais Disciples, dont la foi chancellante a fait naufrage au premier coup de vent? C'est-là les retenir, au lieu de les congédier.

C'est ainsi que Josué disoit aux Israëlites assemblez pour renouveller l'alliance avec le Seigneur (*d*) : *Choisissez aujourd'hui entre les Dieux des Amorrhéens, & le Seigneur. Pour moi, & ma maison nous demeurerons attachez au Seigneur. Le peuple répondit : A Dieu ne plaise que nous abandonnions le Seigneur, pour servir des Dieux étrangers. Josué répliqua : Vous ne pourrez servir le Seigneur; car il est Saint, Fort, Zélé, & Vengeur, & il ne vous épargnera point, si vous l'offensez. Mais le peuple lui dit : Dieu nous garde d'abandonner jamais le Seigneur, qui nous a comblez de tant de biens.* Ainsi JESUS-CHRIST en cet endroit engage fortement ses douze Apôtres à le suivre, en faisant semblant de leur donner la liberté de se retirer.

℣. 69. DOMINE, AD QUEM IBIMUS? *A qui irions-nous Seigneur? Vous avez les paroles de la vie éternelle.* Saint Pierre avec son zéle, & sa vivacité ordinaire, prend la parole pour tous les autres, & s'oblige au nom d'eux tous de lui demeurer fidélement attachez jusqu'à la fin (*e*) : *Seigneur, à qui irions-nous?* Où trouverions-nous un aussi bon Maître, un aussi puissant protecteur, une aussi abondante source de tous biens? Si vous voulez que nous vous quittions, donnez-nous un autre vous-même, dit S. Augustin (*f*) : *Repellis nos à te; da nobis alterum te. Si à te recedimus, ad quem ibimus?* Saint Pierre ajoute : *Vous avez les paroles de la vie éternelle.* Il fait allusion à ce que le Sauveur a dit un peu auparavant (*g*) : *Les paroles que je vous dis sont esprit, & vie.* Elles doivent s'entendre d'une maniére spirituelle, si l'on veut y trouver la vie. Mais si on les entend, & si on les pratique comme il faut, elles sont une source de vie, & de félicité éternelle.

℣. 70. ET NOS CREDIDIMUS, ET COGNOVIMUS. *Nous croyons, & nous savons que vous êtes le Christ Fils de Dieu.* Saint Pierre confirme toute la Doctrine de J. C. par cette confession : *Vous êtes le Christ Fils de Dieu.* Vous êtes donc vrai, infaillible, source de vie, de vertu, de sagesse; vous pouvez donc exécuter tout ce qu'il vous plaira; rien ne vous est impossible; & vous pouvez nous nourrir, comme vous l'avez dit, de votre Chair, & de votre Sang, de la maniere qu'il vous plaira. Je ne pénétre point dans les secrets de votre Sagesse infinie; mais je la confesse, & la reconnois. J'attends dans une humble, & simple foi l'exécution de vos promesses. *Nous croyons*, par une ferme foi, *& nous savons* par une longue expérience que nous avons faite de votre sagesse, & de votre puissance toute divine (*h*), que vous n'êtes ni un simple homme, ni un simple Prophéte; mais *le vrai Messie Fils de Dieu.*

℣. 71. UNUS EX VOBIS DIABOLUS EST. *Ne vous ai-je pas choisi au nombre de douze; & néanmoins un de vous est un Démon?* Pierre, vous parlez au nom de tous vos fréres, comme si tous étoient dans les mêmes sentimens que vous, & que tous ayent été efficacement attirez par mon Pere. Ne vous y trompez pas. Je vous ai choisi tous douze du milieu de mes autres Disciples; & toutefois l'un des douze est un Démon, un méchant, un infidéle, un traître. Ne vous tenez donc pas trop assûrez de la disposition présente où vous êtes, & ne vous élevez point trop au-dessus de ceux qui sont allez en arriére. Celui qui est debout, peut être renversé (*i*); & je vous annonce que l'un de vos douze deviendra un Démon; & pire que ceux qui se sont retirez de ma compagnie (*k*). Il parloit de Judas, déja possédé alors du Démon de l'avarice. Mais son crime ne monta à son comble que quelque tems après.

(a) *Cyrill. Grot. Vat.*
(b) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Theod. Heracl.*
(c) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Theod. Heracl.*
(d) *Josue* XXIV. 15. 9.
(e) *Vide August. Chrysost. Theophyl. alios.*
(f) *Aug. hic. Ita Beda, & Rupert.*
(g) ℣. 64.
(h) 1. *Joan.* 1. 1. *Quod audivimus, quòd vidimus, quòd perspeximus, & manus nostræ contrectaverunt de verbo vitæ.*
(i) 1. *Cor.* X. 12. *Qui se existimat stare, videat ne cadat. Et Rom.* XI. 20. *Tu fide stas, noli altum sapere, sed time.*
(k) *Vide Cyrill. hic.*



Digitized by Google

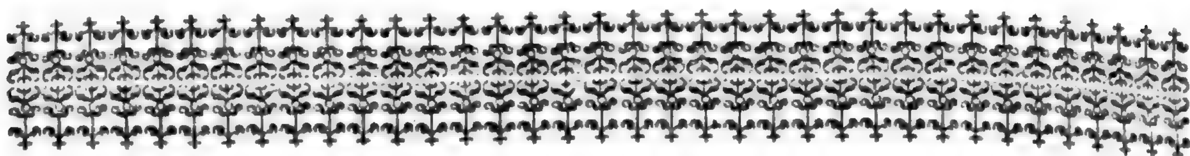

# CHAPITRE VII.

*JESUS va en secret à Jérusalem pour la Fête des Tabernacles. Ses parens ne croyoient pas tous en lui. Jugement des Juifs partagez sur son sujet. Discours qu'il fait au peuple. On envoye du monde pour l'arrêter. Les archers rapportent que jamais homme n'a parlé comme lui. Nicodéme prend sa défense. Les Pharisiens l'appellent Galiléen.*

℣. 1. *Post hæc autem ambulabat Jesus in Galilæam, non enim volebat in Judæam ambulare, quia quærebant eum Judæi interficere.*

2. *Erat autem in proximo dies festus Judæorum, Scenopegia.*

3. *Dixerunt autem ad eum fratres ejus: Transi hinc, & vade in Judæam, ut & Discipuli tui videant opera tua, quæ facis.*

℣. 1. Depuis cela JESUS voyageoit en Galilée, ne voulant pas voyager en Judée, parce que les Juifs cherchoient à le faire mourir.

2. Mais la fête des Juifs, *appellée* des Tabernacles, étant proche,

3. Ses freres lui dirent: Quittez ce lieu, & vous en allez en Judée, afin que vos Disciples voyent aussi les œuvres que vous faites.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. POST HÆC AMBULABAT JESUS IN GALILÆAM. *Depuis cela JESUS voyageoit dans la Galilée, ne voulant pas voyager en Judée, parce que les Juifs cherchoient à le faire mourir.* Depuis ce discours que nous avons vû au Chapitre précédent, & que JESUS-CHRIST prononça dans la Synagogue de Capharnaüm, il sortit de cette ville, & commença à parcourir de nouveau la Galilée; car il l'avoit deja parcourue quatre, ou cinq fois auparavant, comme on le voit par les autres Evangélistes. Il se borna pour lors à prêcher dans la Galilée; ne voulant pas s'exposer à prêcher en Judée, à cause de la haine des Pharisiens, qui cherchoient à le faire mourir (*a*). Il se passa bien des choses entre cet événement, qui est marqué dans le Chapitre précédent, & celui qui est raconté ici. JESUS fit la multiplication des cinq pains, etant fort près de la Fête de Pâque. Le lendemain du jour du miracle, il parloit aux troupes dans la Synagogue de Capharnaüm; & tout d'un coup l'Evangéliste nous transporte à la Fête des Tabernacles, qui ne se faisoit que six mois après la Pâque. Il faut donc suppléer plusieurs choses, comme on le peut voir dans l'Harmonie des quatre Evangiles.

Au lieu de ces mots (*b*): *Ne voulant pas demeurer en Judée*, quelques Anciens lisoient (*c*): *Car il n'avoit pas le pouvoir*, ou *la liberté de voyager en Judée.* Il n'osoit y aller prêcher librement, comme il faisoit en Galilée; parce que les Juifs, ceux qui habitoient la Judée proprement dite, comme séparée de la Galilée, en vouloient à sa vie, sous prétexte qu'il avoit violé le Sabbat, en ordonnant au paralytique qu'il avoit guéri, d'emporter son lit; & de ce que dans le discours qu'il avoit fait l'année précédente à Jérusalem, il s'étoit déclaré égal à Dieu, & avoit dit que Dieu étoit son Pere (*d*).

℣. 2. SCENOPEGIA. *La Fête des Tabernacles étant proche.* Cette Fête se célébroit le quinziéme jour du mois Tizri, qui répondoit aux mois d'Octobre, & de Septembre. Ce mois étoit le septiéme de l'année sainte, & le premier de l'année civile. Selon M. Toynard, le 15. de Tizri revenoit cette année au 9. d'Octobre. La Fête nommée dans le Grec *Scenopegie*, & dans la Traduction Françoise, la Fête des Tabernacles, ou des Tentes, prenoit son nom des tentes de verdure qu'on dressoit dans les parvis du Temple, dans les places publiques, dans les cours, & dans les jardins des maisons, où les Hebreux demeuroient pendant huit jours, en mémoire du voyage de leurs peres dans le désert, où ils avoient logé pendant quarante ans sous des tentes. C'étoit une des trois Fêtes solemnelles, dans lesquelles tous les mâles étoient obligez de se trouver à Jérusalem (*e*).

℣. 3. FRATRES EJUS. *Ses freres lui dirent: Allez en Judée, afin que vos Disciples voyent aussi les œuvres que vous faites.* Les freres de JESUS dont il est parlé ici, sont une partie de ses parens selon la chair, qui étoient ou fils de S. Joseph; car les Anciens (*f*) ont crû que l'époux de Marie avoit eu plusieurs enfans d'une premiére femme, avant son mariage avec la sainte Vierge; ou selon d'autres, ces Freres de JESUS-CHRIST étoient les enfans des sœurs de Marie sa Mere; & c'est ce qui est le plus généralement suivi. Origénes sur cet endroit, croit que c'est Jaques, Jean, & Simon, qui sont certainement ses Apôtres; ce qui n'est nullement croyable. Il est certain par ce que l'Evangéliste nous apprend dans la suite (*g*), qu'une partie de ses parens selon la chair ne croyoient point en lui: mais ceux que nous venons de nommer, avoient embrassé la foi, & étoient même au nombre de ses principaux Disciples. Les premiers donc le sollicitent d'aller à la Fête des Tabernacles à Jérusalem, afin que les Disciples qu'il y avoit faits deux ans, & six mois auparavant à la Fête de Pâque (*h*), fussent témoins des merveilles qu'il faisoit partout, & qu'ils fussent confirmez dans leur foi. Le prétexte étoit spécieux: mais leur premiére vûë étoit de se procurer à eux-mêmes quelque gloire, par un réjaillissement de celle qui en revenoit à JESUS. Ils cherchoient en cela encore plus leur avantage que le sien (*i*).

(a) *Joan. v. 18. Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere.*

(b) Οὐ γὰρ ἤθελεν ἐν τῇ Ἰουδαίᾳ περιπατεῖν.

(c) *Cyrill.* Οὐ γὰρ εἶχεν ἐν τῇ Ἰουδαίᾳ. *Chrys. Euthym.* Οὐ γὰρ εἶχεν ἐξουσίαν. Erasme, Grot. & Drus. croyent qu'autrefois on lisoit dans la Vulgate, *valebat*, qui a été changé en *volebat*. S. August. & Béde semblent avoir lû *valebat*, quoique les Imprimez portent *volebat*.

(d) *Joan. v. 18.*

(e) *Exod. XXIII. 16. Levit. XXIII. 34. Deut. XVI. 13. XXXI. 10.*

(f) *Epiphan. hæres. 29. Leont. Cyrill. Euthym.*

(g) ℣. 5. *Nec enim fratres ejus credebant in eum.*

(h) *Joan. II. 23. Cùm esset Jerosolymis in Pascha, in die festo, multi crediderunt in nomine ejus, videntes signa ejus quæ faciebat.*

(i) *Aug. Tract. 28. in Joan.*

Digitized by Google

4. *Nemo quippe in occulto quid facit, & quærit ipse in palam esse: si hæc facis, manifesta teipsum mundo.*

4. Car personne n'agit en secret lorsqu'il veut être connu dans le public. Puisque vous faites ces choses, que ne vous faites-vous connoître au monde ?

5. *Neque enim fratres ejus credebant in eum.*

5. Car ses freres ne croyent pas en lui.

6. *Dicit ergo eis Jesus: Tempus meum nondum advenit: tempus autem vestrum semper est paratum.*

6. JESUS leur dit donc : Mon tems n'est pas encore venu : mais pour le vôtre, il est toûjours prêt.

7. *Non potest mundus odisse vos: me autem odit: quia ego testimonium perhibeo de illo, quòd opera ejus mala sunt.*

7. Le monde ne sauroit vous haïr : mais pour moi, il me haït, parce que je rends témoignage contre lui, que ses œuvres sont mauvaises.

8. *Vos ascendite ad diem festum hunc, ego autem non ascendo ad diem festum istum: quia meum tempus nondum impletum est.*

8. Allez vous autres à cette fête : pour moi, je ne vais pas à celle-ci, parce que mon tems n'est pas encore accompli.

9. *Hæc cùm dixisset, ipse mansit in Galilæa.*

9. Ayant dit ces choses, il demeura en Galilée.

## COMMENTAIRE.

℣. 4. NEMO QUIPPE IN OCCULTO QUID FACIT, ET QUÆRIT IPSE IN PALAM ESSE. *Personne n'agit en secret, lorsqu'il veut être connu dans le public*, ou, *s'il veut être connu dans le public.* Le Texte porte à la lettre (a) : *Personne n'agit en secret, & cherche à être lui-même en liberté.* Un homme qui cherche à parler hardiment, & hautement, qui veut être en vogue, & en crédit dans le public, qui veut s'y faire écouter, & remarquer, & y prendre les airs, & l'ascendant qui conviennent à un Maître, & à un Docteur, ne demeure pas dans le secret (b). C'est trop peu de faire des miracles dans la Galilée, à la campagne, & dans des villages, au milieu d'un peuple grossier, & crédule; que n'allez-vous à Jérusalem, dans le centre de la Province, au milieu des Sages, & des Docteurs, à la vûë de toute la nation rassemblée pour le jour de la Fête. C'est-là où vous vous ferez un nom, & où vous vous mettrez en crédit. C'est à Jérusalem où vous devez recevoir votre mission par l'autorité des Prêtres, & du Sanhédrin.

℣. 5. NEC ENIM FRATRES EJUS CREDEBANT IN EUM. *Car ses freres ne croyoient point en lui.* Quelques Anciens (c) ont crû que ces freres de JESUS-CHRIST étoient du nombre des Apôtres, lesquels n'étoient pas encore bien affermis dans la foi. Nous avons déja remarqué sur le verset 3. que c'étoient d'autres parens du Sauveur, qui ne croyoient pas en lui. Et pourquoi n'y croyoient-ils pas? C'est peut-être pour cela même qu'ils étoient ses parens (d), & qu'ils n'avoient sur lui que des vûës basses, charnelles, intéressées.

℣. 6. TEMPUS MEUM NONDUM ADVENIT. *Mon tems n'est pas encore venu : mais pour le vôtre, il est toûjours prêt.* Le tems de JESUS-CHRIST étoit le tems de sa Passion (e), qui devoit l'élever à une gloire infinie (f). Mon tems n'est pas encore venu. Je dois être élevé à la gloire du Pere, & monter au haut de tous les Cieux : mais je n'y dois parvenir que par les souffrances, & par la Croix. Or le tems ni de l'un, ni de l'autre n'est point encore venu. Les parens de JESUS-CHRIST, qui le poussoient à aller à Jérusalem, ne l'entendirent pas en ce sens. Ils crurent que J. C. vouloit simplement leur dire qu'il n'étoit pas encore tems pour lui d'aller à la Fête (g); que pour eux ils pouvoient y aller quand ils voudroient. Mais la comparaison de ce passage avec plusieurs autres, où le Sauveur parlant de sa Passion, dit que *son heure* est venuë, qu'elle est proche, ou qu'elle n'est pas encore venuë (h), fait juger qu'en cet endroit il a voulu désigner la même chose sous le terme de son tems : *Tempus meum nondum advenit.* Que pour ses parens, comme ils n'y avoient rien à craindre, qu'ils pouvoient y aller quand ils voudroient; que leur tems étoit toûjours prêt, ou que tout tems leur étoit bon.

℣. 7. ME AUTEM ODIT, QUIA TESTIMONIUM PERHIBEO. *Mais le monde me hait, parce que je rends témoignage contre lui, que ses œuvres sont mauvaises.* Je condamne son injustice, son ambition, son orgueil, ses maximes, par ma conduite, & par mes discours; est-il naturel qu'il ait pour moi de l'amour, & de la considération? Mais pour vous qui êtes dans ses intérêts, & dans ses sentimens, il n'est pas possible qu'il vous haïsse (i) : *Si vous étiez du monde, le monde vous aimeroit, comme on aime ce qui est à soi*, dit JESUS-CHRIST à ses Apôtres (k).

℣. 8. EGO NON ASCENDO AD DIEM FESTUM ISTUM. *Je ne vais point à cette Fête.* Porphyre (l) accusoit JESUS-CHRIST de mensonge sur ce passage, où il dit : *Je ne vais point à la Fête*, quoiqu'il eût envie de s'y rendre, & qu'il s'y soit rendu en effet peu de jours après. Pour résoudre cette difficulté, les Interprétes ont dit les uns (m), que JESUS-CHRIST ne devoit pas aller à la Fête le premier jour, qui étoit le plus solemnel. En effet il n'y fut que vers le milieu de l'Octave (n) : *Jam die festo mediante.* D'autres (o), qu'il n'y alloit pas dans l'intention que ses parens vouloient qu'il y allât; c'est-à-dire, pour se manifester, & pour y acquérir de la gloire. Il y fut dans un tout autre dessein; pour satisfaire à la Loi, & pour enseigner le peuple.

D'autres (p) ont suivi une maniére de lire différente de la Vulgate : *Je ne monte point encore à cette Fête*; mon tems n'est pas encore arrivé. Ou : *Je ne vais pas maintenant à cette Fête.* Mais si c'eût été là l'ancienne Leçon du tems de Porphyre, cet ennemi de notre Religion auroit-il osé accuser le Sauveur de mensonge sur cet endroit. Plusieurs anciens Manuscrits Grecs, tous les Latins, saint Augustin, saint Cyrille, le Syriaque, le Persan, sont entiérement semblables à la Vulgate; & il y a toute apparence que la Leçon du Grec imprimé d'aujourd'hui, n'est venuë que des Copistes,

(a) Οὐδεὶς γὰρ ἐν κρυπτῷ τι ποιεῖ, καὶ ζητεῖ αὐτὸς ἐν παῤῥησίᾳ εἶναι.
(b) *Vide Hamm. hic, & Grot.*
(c) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym.*
(d) *Chrysost. Aug. Theophyl. Mald.*
(e) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Mald.*
(f) *Aug. Beda, Rupert.*
(g) *Apollinar. in Cat. Gr.*
(h) *Joan.* VII. 30. *Nondum venerat hora ejus.* VIII. 20. *Necdum venerat hora ejus.* XIII. 1. *Sciens Jesus quia venit hora ejus.*
(i) *Chrysost. Aug. Cyrill. Leont. Theoph. Euthym. Beda, Rupert.*
(k) *Joan.* XV. 19.
(l) *Apud Hieron. lib. 2. contra Pelag.*
(m) *Eucher. Chrysost. Cyrill. Aug. Ammon. Maldon. Tir.*
(n) *Infrà* ℣. 14.
(o) *Vide Rupert. Mald. Ligfoot.*
(p) *Ita plurimi Codd. Gr. impressi.* Ἐγὼ οὔπω ἀναβαίνω εἰς τὴν ἑορτὴν ταύτην. *Alii*, οὐκ ἀναβαίνω νῦν. *Alii*, οὐκ ἀναβαίνω ἄρτι. *Ita Chrysost.*



Digitized by Google

10. *Ut autem ascenderunt fratres ejus, tunc, & ipse ascendit ad diem festum; non manifestè, sed quasi in occulto.*

11. *Judæi ergo quærebant eum in die festo, & dicebant: Ubi est ille?*

12. *Et murmur multum erat in turba de eo. Quidam enim dicebant: Quia bonus est. Alii autem dicebant: Non, sed seducit turbas.*

13. *Nemo tamen palam loquebatur de illo, propter metum Judæorum.*

14. *Jam autem die festo mediante, ascendit Jesus in Templum, & docebat.*

15. *Et mirabantur Judæi, dicentes: Quomodo hic litteras scit, cùm non didicerit?*

10. Mais lorsque ses freres furent partis, il alla aussi lui-même à la fête, non pas publiquement, mais comme s'il eût voulu se cacher.

11. Les Juifs donc le cherchoient pendant cette fête, & ils disoient: Où est-il?

12. Et on faisoit plusieurs discours de lui en secret parmi le peuple; car les uns disoient: C'est un homme de bien; les autres disoient: Non, mais il séduit le peuple;

13. Sans que personne néanmoins en osât parler avec liberté, par la crainte qu'on avoit des Juifs.

14. Or vers le milieu de la fête, JESUS monta au Temple, où il se mit à enseigner.

15. Et les Juifs en étant étonnez, disoient: Comment cet homme sait-il les lettres, lui qui ne les a point étudiées?

## COMMENTAIRE.

qui ont voulu mettre à couvert la vérité de la parole de JESUS-CHRIST, qu'ils croyoient blessée par le Texte que nous avons dans la Vulgate.

ỳ. 10. NON MANIFESTE; SED QUASI IN OCCULTO. *Il alla à la Fête, non pas publiquement; mais comme s'il eût voulu se cacher.* Il partit quelques jours après ses freres, se rendit sans bruit à Jérusalem. Il y alla peu accompagné, sans enseigner, sans faire de miracles en chemin, sans annoncer son voyage. Peut-être même ne suivit-il pas la route ordinaire, & qu'il se rendit à Jerusalem par le chemin de de-là le Jourdain.

ỳ. 11. JUDÆI QUÆREBANT EUM IN DIE FESTO. *Les Juifs donc le cherchoient pendant cette Fête.* Sous le nom de *Juifs*, on ne doit pas seulement entendre ceux de la Province de Judée proprement dite, & distinguée de la Galilée, ni tous les habitans de Jerusalem; mais seulement les Principaux, les Sénateurs, les Scribes, les Pharisiens (a). C'étoient ceux-là qui cherchoient JESUS-CHRIST dans la foule des Etrangers qui étoient venus à la Solemnité. Et pourquoi le cherchoient-ils? Pour lui dresser des piéges, pour l'arrêter, & le faire mourir (b). C'est ce qui paroîtra par la suite. On y verra aussi (c) que les peuples n'étoient pas d'accord avec les Principaux de la nation, dans la résolution que ceux-ci avoient prise de faire périr J. C.

ỳ. 12. QUIDAM DICEBANT QUIA BONUS EST. *Les uns disoient: C'est un homme de bien; les autres: Non; mais il séduit le peuple.* Les Principaux des Juifs n'étoient nullement partagez sur le jugement qu'ils portoient de J. C. mais les peuples en parloient suivant leur connoissance, ou leur passion. Ceux qui le connoissoient mieux, disoient qu'il étoit un homme de bien, & un Prophéte. Les autres, qui n'en jugeoient que sur le préjugé des Prêtres, & des Pharisiens, disoient que c'étoit un séducteur: mais avec cette différence que ceux qui en disoient du mal, parloient en toute liberté; & ceux au contraire qui en disoient du bien, n'en parloient qu'en secret, & sourdement (d): verset 13. *Personne néanmoins n'en osoit parler* en bien *avec liberté, par la crainte qu'on avoit des Juifs.* C'est ce qui arrive encore tous les jours aux gens de bien, dont la vie est cachée en J. C. Le monde en parle toûjours plûtôt, & plus librement en mauvaise part, qu'en bonne part, suivant la remarque de saint Augustin (e).

ỳ. 14. JAM FESTO MEDIANTE, ASCENDIT JESUS IN TEMPLUM. *Vers le milieu de la Fête, JESUS monta au Temple.* JESUS n'arriva à Jérusalem que quelques jours après le commencement de la Fête, qui duroit huit jours. Il y arriva, sans qu'on s'en apperçût: Mais après avoir laissé émousser la trop vive passion de ses ennemis (f), il monta au Temple, & commença à y enseigner, avec autant de liberté qu'il ait jamais fait; montrant par-là qu'il étoit maître d'arrêter leur mauvaise volonté, & de donner des bornes à leur malice (g). Quelques-uns (h) veulent que J. C. soit arrivé à Jérusalem dès le premier jour de la Solemnité; mais qu'il ne voulut se montrer qu'au milieu de l'octave de la Fête. Le récit de l'Evangéliste me paroît plûtôt insinuer, qu'il n'y vint que vers le troisiéme, ou quatriéme jour.

ỳ. 15. MIRABANTUR, DICENTES: QUOMODO HIC LITTERAS SCIT? *Les Juifs étonnez disoient: Comment cet homme sait-il les Lettres, lui qui ne les a point étudiées?* Ils admiroient la connoissance que JESUS-CHRIST avoit des saintes Ecritures, & l'application qu'il en faisoit pour prouver les véritez qu'il enseignoit. *Les Lettres* en cet endroit, ne marquent autre chose que les saintes Ecritures; car les Juifs bornoient à cela toutes leurs études. Les plus savans y joignoient l'étude des Traditions, qui étoit une espéce de Droit Canonique parmi eux. Les sens allégoriques étoient aussi fort à la mode, comme on le voit dans Philon, dans Joseph, & dans les Livres du nouveau Testament. JESUS-CHRIST excelloit en tous ces genres d'érudition. Jamais personne ne parla avec plus de dignité, & de graces, & ne sçut faire un usage plus solide, & une application plus heureuse des allégories, & des paraboles. Comme personne n'a jamais mieux pénétré les sens des Ecritures, personne aussi ne les a cité plus à propos, & n'en a mieux montré l'accomplissement.

Les Juifs en étoient d'autant plus surpris, qu'il n'avoit jamais fréquenté leurs Ecoles, qu'il n'avoit embrassé aucune de leurs Sectes, & qu'il n'avoit jamais eu de Maîtres dans le particulier. Il parloit avec un air d'autorité (i), qui n'étoit pas ordinaire même parmi les plus fameux Rabbins, qui servilement attachez à l'écorce de la lettre, & aux traditions de leurs Maîtres, ne marchoient, pour ainsi dire, qu'à tâtons, & appuyez sur la main de

(a) *Leont. Theophyl. Mald. Grot.*
(b) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euth.*
(c) ỳ. 15. 20.
(d) *Aug. Beda. Mald. alii.*
(e) *Aug. hic. De omnibus servis ejus hoc dicitur modò. Quicumque eminet in aliqua gratia spiritualive profectu; alii dicunt, quia bonus est: alii: Non; sed seducit turbas. Unde hoc? Quia vita nostra abscondita est cum Christo in Deo.*
(f) *Ammon. Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym.*
(g) *Aug. Beda.*
(h) *Mald. Ligf. alii quidam.*
(i) *Matt.* VII. 29. *Erat docens eos tamquam potestatem habens, & non sicut Scribæ eorum, & Pharisæi.*



Digitized by Google

16. *Respondit eis Jesus, & dixit: Mea doctrina non est mea, sed ejus, qui misit me.*

17. *Si quis voluerit voluntatem ejus facere: cognoscet de doctrina, utrum ex Deo sit, an ego à meipso loquar.*

18. *Qui à semetipso loquitur, gloriam propriam quærit, qui autem quærit gloriam ejus, qui misit eum, hic verax est, & injustitia in illo non est.*

19. *Nonne Moyses dedit vobis legem: & nemo ex vobis facit legem?*

16. JESUS leur repondit: Ma doctrine n'est pas ma doctrine, mais c'est la doctrine de celui qui m'a envoyé.

17. Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il reconnoîtra si ma doctrine est de lui, ou si je parle de moi-même.

18. Celui qui parle de son propre mouvement, cherche sa propre gloire: mais celui qui cherche la gloire de celui qui l'a envoyé, est véritable, & il n'y a point en lui d'injustice.

19. Moyse ne vous a-t'il pas donné la Loi? Et neanmoins nul de vous n'accomplit la Loi.

## COMMENTAIRE.

leurs Anciens. Et remarquez que ces Juifs, je veux dire les Principaux de la nation, n'admirent en JESUS-CHRIST cette science, que parce qu'il ne l'avoit pas apprise (a). Ils bornent là leur attention. Ils ne pensent point à profiter de ce qu'il leur disoit. Ils ne s'appliquent pas à approfondir la vérité de ce qu'il disoit, & à en faire leur profit.

℣. 16. MEA DOCTRINA NON EST MEA. *Ma Doctrine n'est pas ma Doctrine*; mais c'est la Doctrine de mon Pere. JESUS-CHRIST comme homme pouvoit dire que la Doctrine qu'il publioit comme Dieu, n'étoit pas sa Doctrine (b); ainsi qu'un Ambassadeur qui parle au nom de son Roi, peut dire: Mes paroles ne sont point mes paroles; ce sont les paroles de celui qui m'a envoyé. C'est lui qui vous parle par ma bouche. C'est ainsi que les Prophétes disoient: *Hæc dicit Dominus.* Voici ce que dit le Seigneur: Ecoutez ses ordres par ma bouche. Les Juifs admiroient la Doctrine de JESUS-CHRIST, sachant qu'il n'avoit pas fréquenté les Ecoles; il leur apprend qu'il a un Maître invisible qui l'instruit; que ce Maître est son Pere; ou plûtôt, que c'est la Divinité qui réside en lui, & qui est jointe hypostatiquement à son humanité, qui est la vraie source de la lumiére qui brille à leurs yeux.

℣. 17. SI QUIS VOLUERIT VOLUNTATEM EJUS FACERE. *Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il reconnoîtra si ma Doctrine est de lui, ou de moi.* Voulez-vous faire l'épreuve de ce que je vous dis, & reconnoître si je parle de moi-même, ou si c'est Dieu qui parle en moi? Pratiquez la volonté de Dieu, soyez fidéles à ses Ordonnances, aimez Dieu, & vôtre prochain; defaites-vous de vos préjugez, & de votre haine contre moi, & vous verrez bien-tôt que ma Doctrine est une Doctrine céleste, & toute divine (c). Bien-tôt de mes persécuteurs, & de mes ennemis, vous deviendrez mes Disciples, & mes adorateurs. En effet le plus grand obstacle qui empêchât les Scribes, & les Pharisiens de reconnoître que les paroles du Sauveur, étoient des paroles de vie, étoit la corruption de leur cœur, le déréglement de leurs passions, & leur infidélité à observer les Loix de Dieu.

Saint Augustin (d) croit que le Fils de Dieu demande aux Scribes, & aux Pharisiens, qu'ils croyent en lui; & que c'est-là la volonté de Dieu qu'il les exhorte à pratiquer. Si vous voulez connoître que ma Doctrine n'est pas la mienne; mais qu'elle vient de mon Pere, croyez-la, & vous comprendrez que je suis son Verbe, sa Sagesse, & son Fils: *Noli quærere intelligere ut credas; sed crede ut intelligas: quoniam si non credideritis, non intelligetis:* N'attendez pas à la croire que vous la compreniez; mais croyez-la, & puis vous la comprendrez. La premiére explication est plus simple, & plus litterale.

℣. 18. QUI A SEMETIPSO LOQUITUR, GLORIAM PROPRIAM QUÆRIT. *Celui qui parle de son propre mouvement, cherche sa propre gloire.* Voici une autre maniére d'éprouver si ma Doctrine est véritable, & si je parle comme un simple homme; c'est le motif qui me fait parler, & la fin que je me propose en parlant (e). Si je cherche ma propre gloire, si je parle pour me faire valoir, pour contenter ma vanité, mon ambition; pour procurer mes intérêts temporels, rejettez-moi comme un seducteur, & un faux Prophéte: mais si je n'agis que pour la gloire de Dieu, si je ne cherche qu'à lui former de vrais adorateurs, si je porte tout le monde à l'aimer, à le servir, à lui obéir, sans aucun retour sur moi-même; si ma Doctrine est semblable à celle de ses serviteurs, & si je ne me propose que la perfection de sa Loi, & l'accomplissement de ses Ordonnances, vous ne pouvez refuser de me reconnoître au moins pour un vrai Prophéte. Et si vous joignez à cela les autres preuves que je vous ai données de ma mission, & de ma puissance, vous ne pouvez sans crime vous dispenser de me reconnoître pour le vrai Messie, & pour Fils de Dieu.

INJUSTITIA IN ILLO NON EST. *Il n'y a point d'injustice en lui.* L'injustice se met ici pour la fraude, le mensonge (f). Il est véritable, & sincére; sans mensonge, & sans tromperie.

℣. 19. NONNE MOYSES DEDIT VOBIS LEGEM? *Moyse ne vous a-t-il pas donné la Loi? Et néanmoins nul de vous n'accomplit la Loi.* JESUS-CHRIST pénétroit dans le fond du cœur des Pharisiens, & de ses autres ennemis, qui répandoient dans le monde qu'il étoit un séducteur. Leur prétexte étoit qu'il n'étoit pas fidéle à observer la Loi du Sabbat. S'il étoit envoyé de Dieu, disoient-ils, il ne violeroit point la Loi (g). Or il l'a violée, en commandant au paralytique d'emporter son lit un jour de Sabbat (h). Ce ne peut donc être un homme envoyé de Dieu. Et comme il abuse de son éloquence, de son savoir, & des faux miracles qu'il fait pour séduire les peuples, il est de l'intérêt de la Religion de le faire mourir, premiérement comme violateur du Sabbat (i); & en second lieu, comme faux Prophéte, & comme seducteur (k) Voilà le raisonnement des Pharisiens.

Pour ruiner ce mauvais raisonnement, le Sauveur leur dit: Si je mérite la mort, pour violer le jour du Sabbat, en guérissant un homme ce jour-là, en lui disant d'emporter son lit; vous êtes tous aussi coupables que moi, puisque vous y donnez la circoncision à un enfant; ce qui demande plus de mouvement, & qui est d'une moindre utilité que ce que j'ai fait le jour du Sabbat. Que si vous ne vous croyez point coupables, en donnant ce jour-là la circoncision à un enfant, pourquoi me condamnez-vous d'y guérir un homme malade depuis trente-huit ans?

(a) *Chrysost. Theoph. Euthym.*
(b) *Aug. lib. 1. de Trinit. c. 11. 12. Ambr. lib. 2. de fide, c. 4. alii.*
(c) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Rupert. Mald. Brug. Tir.*
(d) *Aug. Beda hic*
(e) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Grot. Brug. Mald.*
(f) *Rupert. Grot. Mald. Brug. alii.*
(g) *Joan. IX. 16. Non est hic homo à Deo, qui sabbathum non custodit.*
(h) *Joan. V. 9. 10.*
(i) *Num. XV. 35.*
(k) *Deut. XIII. 1... 9.*



Digitized by Google

20. *Quid me quæritis interficere? Respondit turba, & dixit: Dæmonium habes: quis te quærit interficere?*

21. *Respondit Jesus, & dixit eis: Unum opus feci, & omnes miramini.*

22. *Propterea Moyses dedit vobis circumcisionem: non quia ex Moyse est, sed ex Patribus, & in sabbato circumciditis hominem.*

23. *Si circumcisionem accipit homo in sabbato, ut non solvatur lex Moysi: mihi indignamini quia totum hominem sanum feci in sabbato?*

20. Pourquoi cherchez-vous à me faire mourir? Le peuple lui répondit: Vous êtes possédé du démon. Qui est-ce qui cherche à vous faire mourir?

21. JESUS leur répondit: J'ai fait une seule action *le jour du sabbat*, & vous en êtes tous surpris.

22. Cependant Moyse vous ayant donné la loi de la circoncision, quoiqu'elle vienne des Patriarches, & non de Moyse, vous ne laissez pas de circoncire au jour du sabbat.

23. Si un homme reçoit la circoncision le jour du sabbat, afin que la loi de Moyse ne soit pas violée, pourquoi vous mettez-vous en colére contre moi, de ce que j'ai guéri un homme dans tout son corps au jour du sabbat?

## COMMENTAIRE.

N'est-ce pas là avoir un poids, & un poids, une mesure, & une mesure? Si vous êtes si indulgens envers vous-mêmes, que ne l'êtes-vous aussi envers votre prochain (*a*)?

℣. 20. RESPONDIT TURBA, ET DIXIT: DÆMONIUM HABES. *Le peuple répondit: Vous êtes possédé du Démon.* Le peuple qui n'étoit pas du complot des Prêtres & des Pharisiens, & qui écoutoit J. C. avec plaisir, ne savoit pas que l'on en voulût à la vie du Sauveur (*b*). Il ne voyoit pas le but de ce discours: *Pourquoi cherchez-vous à me faire mourir?* Il répond brutalement: *Vous êtes possédé du Démon, qui cherche à vous faire mourir?* On ne pense à rien moins. Ils jugeoient des autres, par la disposition où ils se sentoient eux-mêmes (*c*). Mais les Prêtres, & les Pharisiens ne comprirent que trop ce qu'il vouloit dire.

La plûpart des Anciens (*d*) ont crû que c'étoient les mêmes Prêtres, & Pharisiens, qui cherchoient à faire périr J. C. lesquels voyant leur mauvaise volonté découverte, lui disoient; *Vous êtes possédé du Démon; personne ne cherche à vous faire mourir.* Mais la premiére explication paroît plus littérale. *Etre possédé du Démon*, ne signifie pas toûjours une possession réelle du Démon, mais une folie, une manie; le même peuple attribuoit au Démon tous les troubles de l'esprit; souvent ils ont traité de même les anciens Prophétes; ils les regardoient comme des insensez, des hypocondriaques.

℣. 21. UNUM OPUS FECI, ET OMNES MIRAMINI. *Je n'ai fait qu'une seule action le jour du sabbat, & vous en êtes tous surpris.* Il parle de la guérison du Paralytique, qu'il fit dix-huit mois auparavant, le jour du sabbat (*e*); *la surprise*, dont il parle, n'est pas une simple admiration, un étonnement innocent: mais un trouble, une agitation, un murmure: vous voilà tous aussi émûs, & aussi offensez que si j'avois commis un grand crime (*f*).

℣. 22. PROPTEREA (*g*) MOYSES DEDIT VOBIS CIRCUMCISIONEM. *Cependant Moyse vous ayant donné la circoncision, vous ne laissez pas de circoncire le jour du sabbat.* Moyse vous a donné la Loi de la circoncision, & celle du sabbat; & toutefois vous ne faites nul scrupule de violer la Loi du sabbat, pour observer celle de la circoncision: il y a donc des cas où les Loix de Moyse doivent recevoir des modifications, des exceptions, & des explications; & c'est dans le concours de deux commandemens, qui ne peuvent s'observer tous deux ensemble: ou lorsque dans la vûe d'un plus grand bien l'on passe par-dessus une loi cérémonielle pour observer une loi morale. Or dans l'action que j'ai faite, comme la loi de la charité concouroit avec celle du sabbat, & que le commandement de Dieu se rencontroit avec celui de Moyse, sans que je pusse observer l'un, sans violer l'autre, j'ai cru que le plus grand, & le plus important devoit l'emporter sur le moindre, & que je devois rendre la santé à un homme, & procurer la gloire de Dieu par un miracle, plûtôt que d'observer servilement le repos du sabbat, qui n'est qu'une loi cérémonielle. Voyez le ℣. 23.

NON QUIA EX MOYSE EST, SED EX PATRIBUS. *Quoique la circoncision vienne des Patriarches, & non pas de Moyse.* Ceci doit être mis en parenthése. Quand je dis que Moyse vous a donné la Loi de la circoncision, je ne parle pas dans l'exacte vérité. La circoncision est une cérémonie venuë des Patriarches, & que Moyse a simplement renouvellée dans la Loi: & toutefois cette ancienne pratique, vous la préferez quelquefois à l'observance du sabbat, qui est indubitablement une Loi donnée de Dieu à Moyse: pourquoi donc me serois-je fait du scrupule de donner atteinte au repos du sabbat, pour observer la loi inviolable de la charité, qui veut que l'on soulage son prochain dans sa nécessité, & que l'on mesure son zéle, & son empressement sur la grandeur du besoin où il se trouve? L'homme que j'ai guéri étoit paralytique depuis trente-huit ans, sans que personne ait songé à lui rendre le service dont il avoit besoin. Mon crime est d'avoir mieux aimé pratiquer la charité dans une circonstance comme celle-là, que d'observer dans sa rigueur une pure cérémonie, qui n'est pas même proprement une Loi de Moyse.

℣. 23. SI CIRCUMCISIONEM ACCIPIT HOMO IN SABBATHO, UT NON SOLVATUR LEX MOYSI. *Si un homme reçoit la circoncision le jour du Sabbat, afin que la Loi de Moyse ne soit point violée*; ou bien, *sans que la Loi de Moyse soit violée*; pourquoi ne me sera-t'il pas permis de guérir un homme le jour du Sabbat? On ne donnoit la circoncision le jour du Sabbat, que lorsque ce jour se rencontroit le huitiéme après la naissance d'un enfant. Alors pour obéir à la Loi, qui fixe la circoncision au huitiéme jour après la naissance, on la donnoit le jour même du Sabbat, *afin que la Loi ne fût pas violée.* Cet exemple fait merveilleusement au sujet de J. C. Car comme on auroit pû lui dire: Que ne différiez-vous, ou que n'anticipiez-vous la guérison de votre paralytique? il auroit pû répondre: Que n'en faites-vous de même pour la circoncision? Une pratique purement cérémonielle est-elle plus privilé-

(a) *Vide Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. Leont. Theod. Mops. Rupert. Mald. Grot. Brug.*
(b) *Joan.* v. 18.
(c) *Leont. Mald. Brug. Grot.*
(d) *Chrysost. Theophyl. Cyrill. Euthym. Aug. Rupert.*
(e) *Joan.* v. 9.
(f) *Ita Aug. Chrysost. Cyrill. Leont. Theoph. Euthym. Grot. Mald.*
(g) Theophylacte joint ce mot *propterea*, à la fin du ℣. précédant de cette sorte: Ἓν ἔργον ἐποίησα, καὶ πάντες θαυμάζετε διὰ τοῦτο. Μωσῆς δέδωκεν ὑμῖν. Ce qui paroît fort vraisemblable, & qui est approuvé par Béze, Casaubon, Maldonat, Hammond, & quelques autres.

Digitized by Google

24. *Nolite judicare secundùm faciem, sed justum judicium judicate.*

24. Ne jugez pas selon l'apparence, mais jugez selon la justice.

25. *Dicebant ergo quidam ex Jerosolymis: Nonne hic est, quem quærunt interficere?*

25. Alors quelques gens de Jérusalem commencérent à dire : N'est-ce pas là celui qu'ils cherchent pour le faire mourir?

26. *Et ecce palam loquitur, & nihil ei dicunt. Numquid verè cognoverunt Principes quia hic est Christus?*

26. Et néanmoins le voilà qui parle devant tout le monde, sans qu'ils lui disent rien. Est-ce que les Sénateurs ont reconnu qu'il est véritablement le CHRIST?

27. *Sed hunc scimus unde sit: Christus autem cùm venerit, nemo scit unde sit.*

27. Mais nous savons cependant d'où est celui-ci; au lieu que quand le CHRIST viendra, personne ne saura d'où il est.

28. *Clamabat ergo Jesus in Templo docens, & dicens: Et me scitis, & unde sim scitis: & à me ipso non veni, sed est verus, qui misit me, quem vos nescitis.*

28. JESUS cependant continuoit à les instruire, & crioit à haute voix dans le Temple: Vous me connoissez, & vous savez d'où je suis: & je ne suis pas venu de moi-même; mais celui qui m'a envoyé, est véritable, & vous ne le connoissez point.

## COMMENTAIRE.

giée que l'exercice de la charité? La circoncision, qui dans la rigueur n'est pas une Loi de Moyse, doit-elle faire cesser l'obligation de célébrer le Sabbat, qui est une Loi de Dieu?

TOTUM HOMINEM SANUM FECI. *J'ai guéri un homme dans tout son corps au jour du Sabbat.* La circoncision retranchoit de l'homme une particule de chair, que les Hébreux regardoient comme un opprobre, & une tache (a). J. C. oppose à cela la guérison qu'il a faite d'un paralytique perclus de tout son corps. S'il est permis d'ôter par la circoncision la tache honteuse qui confond Israël avec les nations, il doit être permis à plus forte raison de donner la santé à un homme qui est malade de tout son corps. D'autres traduisent ainsi (b): *J'ai guéri tout l'homme*: J'ai rendu à ce paralytique la santé du corps, & celle de l'ame. Voyez ci-devant Chap. v. versets 14. 15. où le Sauveur dit à cet homme de ne plus pécher, de peur qu'il ne lui arrivât quelque chose de pire.

℣. 24. NOLITE JUDICARE SECUNDUM FACIEM. *Ne jugez pas selon l'apparence; mais selon la justice.* Entrez dans le véritable esprit de la Loi; jugez de la bonté, ou de la malice des actions par des vûës supérieures, & non par des considérations basses, serviles, & littérales. Apprenez que la Loi qui commande le repos du Sabbat, est subordonnée à la Loi de la charité. Autrement: Ne faites point d'acception de personnes dans vos jugemens (c); jugez sans haine, sans faveur, sans passion. Dépoüillez-vous de toute animosité contre moi, & n'ayez en vûë que la pure vérité, & la justice. N'ayez pas plus d'indulgence pour vous, que vous en avez pour moi; ou ayez-en autant pour moi, que vous voulez qu'on en ait pour vous (d); & alors je suis sûr qu'au lieu de condamner mon action, vous la louërez comme elle le mérite.

℣. 26. NUMQUID VERE COGNOVERUNT PRINCIPES, QUIA HIC EST CHRISTUS? *Est-ce que les Sénateurs ont véritablemement reconnu qu'il est le Christ?* Le Grec (e): *Ont-ils vraiment reconnu qu'il est véritablement le Christ?* Les troupes qui écoutoient JESUS-CHRIST, étoient composées de trois sortes de personnes. 1°. Des Sénateurs, des Prêtres, & des Pharisiens, ennemis déclarez de JESUS-CHRIST. 2°. Des habitans de Jérusalem, qui savoient les dispositions de ces Principaux de la nation contre lui. Et 3°. Enfin des Juifs venus d'ailleurs à la Fête, qui l'écoutoient avec avidité, & ne savoient pas les mauvais desseins des Sénateurs, des Prêtres, & des Pharisiens. Le Sauveur dans ce discours adresse presque toûjours la parole à ses ennemis. Les Juifs étrangers sont ceux, qui étonnez de ce que JESUS-CHRIST disoit verset 20. *Vous cherchez à me faire mourir*, crurent qu'il avoit l'esprit troublé, & lui répondirent: *Vous êtes possédé du Démon. Qui pense à vous faire mourir?* Enfin ceux de Jérusalem voyant qu'on l'écoutoit tranquillement, sans le saisir, & sans lui faire aucune violence, s'imaginérent que peut-être les Principaux du peuple avoient enfin reconnu que J. C. étoit le Christ.

℣. 27. SED HUNC SCIMUS UNDE SIT. *Mais nous savons d'où est celui-ci; au lieu que quand le Christ viendra, personne ne saura d'où il est.* Voilà l'objection que le petit peuple se faisoit à soi-même. Il n'est pas croyable que cet homme soit le Messie; car l'on sait d'où il est, & on ne sait d'où viendra le Messie. Le raisonnement de ce peuple est fondé sur les saintes Ecritures, qui nous parlent de deux naissances, ou de deux générations du Messie: L'une éternelle, & inconnuë aux hommes (f); l'autre temporelle, fixée à un certain tems, à une certaine ville, à une certaine famille. Ces deux objets formoient dans l'esprit de la populace une certaine confusion, que les plus simples ne démêloient pas (g). C'est donc de la génération ineffable, & éternelle du Verbe, dont ces gens veulent parler, lorsqu'ils disent que l'on ne saura d'où vient le Messie, quand il commencera à paroître. Mais au verset 42. d'autres parloient de sa naissance temporelle, en disant: *L'Ecriture ne marque-t'elle pas que le Christ doit naître de la race de David, & dans la bourgade de Bethléem?* Cela n'est nullement contradictoire: mais il fait voir que les diverses expressions des Prophétes touchant le Messie, avoient fait naître des idées assez confuses dans l'esprit du peuple.

℣. 28. ET ME SCITIS, ET UNDE SIM SCITIS. *Vous me connoissez, & vous sçavez d'où je suis.* Les troupes avoient dit, en parlant du Sauveur: *Nous sçavons d'où est celui-ci: mais pour le Messie, on ne sçait d'où il sera.* JESUS leur réplique: Oüi, vous me connoissez, & vous sçavez d'où je suis; vous sçavez qui je suis selon ma nature humaine, vous connoissez mon origine & mes parens: mais vous ne me connoissez qu'en partie; j'ai une autre origine qui vous est inconnuë: *Je ne suis pas venu de moi-même*; je suis sorti du sein de mon Pere Eternel, *qui m'a envoyé*; c'est un témoin *véritable*, qui vous a assez marqué ce que j'étois, par les miracles qu'il a fait éclater à vos yeux. Et toutefois *vous ne le connoissez point*, ni lui, ni moi. Vous croyez me bien connoître,

(a) *Josue* v. 9. *Hodie abstuli opprobrium Ægypti à vobis. Genes.* XXXIII. 14.

(b) *Aug Beda, hic.*

(c) *Deut.* I. 17. XVI. 19. *Clopenburg. Cartuiz. in Synop.*

(d) *Chrysost. Cyrill. Leont. Theophyl. Euthym. Aug. Beda, Mald. Grot.*

(e) Les Exemplaires Grecs imprimez lisent ainsi: Μὴ ποτε ἀληθῶς ἔγνωσαν οἱ ἄρχοντες, ὅτι οὗτός ἐστιν ἀληθῶς ὁ Χριστός. Mais le second ἀληθῶς manque dans un fort grand nombre de Manuscrits.

(f) *Vide Isai.* LIII. 8. *Generationem ejus quis enarrabit? Mich.* V. 2. *Egressus ejus à diebus æternitatis.*

(g) *Aug. Leont. Theoph. Brug.*



Digitized by Google

29. *Ego scio eum, quia ab ipso sum, & ipse me misit.*

30. *Quærebant ergo eum apprehendere: & nemo misit in illum manus, quia nondum venerat hora ejus.*

31. *De turba autem multi crediderunt in eum, & dicebant: Christus cùm venerit, numquid plura signa faciet, quàm quæ hic facit?*

32. *Audierunt Pharisæi turbam murmurantem de illo hæc: & miserunt Principes, & Pharisæi ministros, ut apprehenderent eum.*

33. *Dixit ergo eis Jesus: Adhuc modicum tempus vobiscum sum: & vado ad eum qui me misit.*

29. Pour moi je le connois, parce que je suis *né* de lui, & qu'il m'a envoyé.

30. Ils cherchoient donc les moyens de le prendre: & *néanmoins* personne ne mit la main sur lui, parce que son heure n'étoit pas encore venue.

31. Mais plusieurs du peuple crurent en lui, & disoient *entr'eux*: Quand le CHRIST viendra, fera-t'il plus de miracles que n'en fait celui-ci?

32. Les Pharisiens entendirent ces discours que le peuple tenoit de lui, & les Princes *des Prêtres* avec eux envoyérent des archers pour le prendre.

33. JESUS leur dit: Je suis encore avec vous un peu de tems, & je vais *ensuite* vers celui qui m'a envoyé.

## COMMENTAIRE.

& sçavoir exactement mon origine; je vous déclare que vous ne me connoissez que très-imparfaitement; vous ne sçavez ni qui je suis, ni d'où je viens (*a*).

Les Peres Grecs (*b*) l'entendent autrement: Vous sçavez qui je suis, non seulement selon ma nature humaine; vous sçavez même que je suis le Messie, & le Fils de Dieu, quoique vous le dissimuliez, par une noire malice, &une basse jalousie. Vous ne pouvez ignorer le témoignage que Jean-Baptiste a rendu de moi, ni les miracles que vous m'avez vû faire, & qui sont tels, que nul autre que le Fils de Dieu, ne peut les avoir faits. Votre ignorance, ou plûtôt votre déguisement, sont entiérement inexcusables.

Quelques nouveaux Interprétes (*c*) l'expliquent dans le sens d'une ironie, ou comme s'il y avoit une interrogation, qui enferme une négation. Oui, sans doute, vous me connoissez, & vous sçavez d'où je suis: Et comment me connoîtriez-vous, puisque ma génération est ineffable & incompréhensible, & que mon Pere qui m'a envoyé, vous est inconnu? Voilà de grandes marques que vous me connoissez parfaitement. Je préférerois la premiére des trois explications.

℣. 29. EGO SCIO EUM, QUIA AB IPSO SUM (*d*), &c. *Pour moi, je le connois, parce que je suis né de lui, & qu'il m'a envoyé.* Quelques Exemplaires Latins ajoûtent à la fin de ce verset ce qui suit, qui est tiré de saint Jean, VIII. 55. *Et si je dis que je ne le connois point, je serai un menteur comme vous.* Je suis né du Pere, en tant que Dieu; j'ai été envoyé de lui, en tant qu'homme (*e*): *Ab ipso, inquit, sum; quia Filius de Patre; & quidquid est Filius, de illo est, cujus est Filius.... Quod autem videtis me in carne, ipse me misit*, dit S. Augustin. Et quand il dit: *Il m'a envoyé*, ne croyez pas qu'il marque une différence de nature; mais seulement l'autorité de celui qui a engendré: *Ubi audis: Ipse me misit, noli intelligere naturæ dissimilitudinem; sed generantis auctoritatem.*

℣. 30. NEMO MISIT IN ILLUM MANUS. *Personne ne mit la main sur lui, parce que son heure n'étoit pas encore venuë.* Ni les Prêtres & les Pharisiens ses ennemis, ni le peuple irrité de la liberté de ses discours (*f*), ne l'arrêterent pas; JESUS-CHRIST par sa puissance divine ayant suspendu leur mauvaise volonté, & arrêté leur violence, parce que l'heure marquée dans les decrets de son Pere pour sa Passion, n'étoit pas encore arrivée (*g*).

℣. 31. DE TURBA MULTI CREDIDERUNT IN EUM. *Plusieurs du peuple crurent en lui*, disant: Quand le Messie viendra, il ne pourra faire de plus grands miracles qu'il en fait. Nous avons déja remarqué sur le ℣. 26. que les troupes qui écoutoient JESUS-CHRIST, étoient composées de trois sortes de personnes. 1°. Des Principaux des Juifs. 2°. Des habitans de Jérusalem. 3°. Des Etrangers qui étoient venus à la Fête. Il y a beaucoup d'apparence que c'est de ces derniers dont parle ici l'Evangéliste (*h*). Ils crurent en JESUS-CHRIST, & le reconnurent pour le Messie, à cause de ses grands miracles. Cette preuve est la plus sensible, & la plus proportionnée à la portée du peuple.

℣. 32. MISERUNT PHARISÆI MINISTROS, UT APPREHENDERENT EUM. *Les Pharisiens envoyérent des archers pour le prendre.* Les Prêtres & les Pharisiens avoient toûjours été retenus par la crainte de causer une sédition parmi le peuple, s'ils arrêtoient J. C. Mais leur patience fut poussée à bout, lorsqu'ils entendirent les troupes qui disoient qu'il falloit que cet homme fût le Messie, puisqu'il faisoit des miracles que nul autre n'avoit jamais faits, & que personne n'en pourroit jamais faire de plus grands. L'Evangéliste ne nous dit pas quels furent ces miracles: mais il nous avertit ailleurs que J. C. en fit un bien plus grand nombre que nous n'en lisons dans le Livre des Evangiles (*i*). Les Prêtres & les Pharisiens craignirent qu'enfin tout le peuple ne s'attachât à J. C. & qu'ils ne fussent eux-mêmes abandonnez de la multitude (*k*).

℣. 33. ADHUC MODICUM TEMPUS VOBISCUM SUM. *Je suis encore avec vous un peu de tems; & je vais ensuite vers celui qui m'a envoyé.* JESUS-CHRIST ayant connu par sa divine lumiére, que les Principaux des Prêtres & des Pharisiens avoient secrettement envoyé du monde pour l'arrêter, continua, sans s'émouvoir, de parler au peuple, & de lui faire entendre qu'il ne seroit pris & arrêté que quand il le voudroit bien; qu'il connoissoit la mauvaise volonté de ses ennemis, leur entreprise, & leurs embuches: mais qu'ils n'auroient de pouvoir sur lui, que quand il voudroit le leur donner. *Je suis encore pour un peu de tems avec vous*, leur dit-il; ma vie ne doit pas désormais être bien longue; je m'en retourne vers mon Pere qui m'a envoyé; vous ne pourrez rien contre moi avant le tems; vous me persécutez sans raison; vous me chassez du milieu de vous; ma présence

(a) *Ita ferè Aug. Beda, Rupert.*
(b) *Chrysost. Leont. Apollinar. Theoph. Euthym. Mald.*
(c) *Brug. Grot. Beza, Camer. Gloss.*
(d) Ὅτι παρ' αὐτῦ εἰμι. *Quia ab ipso sum. Steph. Tanaq. Faber. Casaub. legunt* εἶμι. *Ab ipso eo, vel, procedo; sed tamquam Poëticum, & Apostolis incognitum rejicit Grot.*
(e) *Aug. Beda. Euthym. Mald.*
(f) *Leont. Cyrill. Theoph. Euthym.*
(g) *Ita Patres, & Interpp. passim.*
(h) *Ita Rupert. Mald.*
(i) *Joan. XXI. 25. Sunt autem & alia multa quæ fecit Jesus, quæ si scribantur per singula, nec ipsum arbitror mundum capere posse.*
(k) *Joan. XI. 48. Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum. Vide Aug. Amm. Leont. Theoph. Euthym. Bedam, Rupert.*

vous

Digitized by Google

34. *Quæretis me, & non invenietis : & ubi ego sum, vos non potestis venire.*

34. Vous me chercherez, & vous ne me trouverez point : & vous ne pouvez venir où je suis.

35. *Dixerunt ergo Judæi ad semetipsos : Quò hic iturus est, quia non inveniemus eum? Numquid in dispersionem Gentium iturus est, & docturus Gentes?*

35. Les Juifs dirent donc entr'eux : Où est-ce qu'il s'en ira, que nous ne pourrons le trouver ? Ira-t-il vers les Gentils qui sont dispersez par tout le monde, & instruira-t-il les Gentils?

36. *Quis est hic sermo, quem dixit : Quæretis me, & non invenietis : & ubi sum ego, vos non potestis venire?*

36. Que signifie cette parole qu'il vient de dire : Vous me chercherez, & vous ne me trouverez point : & vous ne pouvez venir où je suis?

37. *In novissimo autem die magno festivitatis, stabat Jesus, & clamabat, dicens : Si quis sitit, veniat ad me, & bibat.*

37. Le dernier jour de la fête, qui étoit le plus solemnel, JESUS se tenant debout, disoit à haute voix : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, & qu'il boive.

## COMMENTAIRE.

vous remplit de jalousie. Mais le tems viendra que *vous me chercherez*, (℣. 34.) & que *vous ne me trouverez point; car vous ne pouvez venir où je vas.* JESUS-CHRIST devoit être mis à mort dans six mois, du jour qu'il leur parloit (*a*).

℣. 34. QUÆRETIS ME, ET NON INVENIETIS. *Vous me chercherez, & vous ne me trouverez point.* Après ma mort, & ma résurrection, vous me chercherez pour me persécuter, & pour me perdre; vous ferez éclatter votre haine, & votre vengeance contre mes Apôtres : mais vous ne pourrez rien contre moi; vous ne pourrez venir où je serai. Je serai dans le Ciel, inaccessible à vos attaques (*b*). Ou plûtôt : Le tems viendra que vous vous trouverez dans une si affreuse extrémité, que vous souhaiterez, mais trop tard, & en vain, qu'il s'éléve parmi vous un Prophéte comme moi, pour vous conseiller, & pour vous secourir. Alors ceux qui croyent en moi, désireront un jour de ma présence, pour les consoler dans les maux extrêmes dont ils seront accablez. C'est la même chose que ce qu'il dit dans une autre occasion (*c*) : *Le jour viendra que vous souhaiterez de voir un jour du Fils de l'homme, & que vous ne le verrez point.* Et il dit encore la même chose qu'ici, à ses Apôtres, Chap. XIII. ℣. 13. Ce qui donne beaucoup de poids à cette explication, qui entend ces paroles : *Vous me chercherez*, en un bon sens : Vous désirerez de me voir, & de m'entendre, &c. Enfin on peut croire que les Juifs mêmes incrédules, & endurcis ne pûrent s'empêcher, en voyant la ruine de leur patrie, & la désolation de leur Temple, de reconnoître que c'étoit la juste punition de leurs crimes; & en particulier, de l'injuste persécution qu'ils avoient fait souffrir à J. C. & à ses Apôtres (*d*).

℣. 35. QUO HIC ITURUS EST? *Où est-ce qu'il s'en ira, que nous ne pourrons le trouver? Ira-t'il vers les Gentils* (*e*)? Ira-t'il prêcher aux Idolâtres? Les Juifs avoient la présomption de croire que les peuples Gentils n'étoient pas dignes d'entendre la parole du Seigneur. Ils les regardoient avec horreur, comme des peuples maudits, & abandonnez de Dieu. Ils ne pouvoient croire qu'un vrai Prophéte du Seigneur pût se résoudre à aller au milieu de ces nations impures, & livrées à leur sens réprouvé. Il étoit inoüi dans Israël qu'aucun des anciens Prophétes eût été envoyé aux peuples étrangers, à l'exclusion des Juifs.

Quelques-uns (*f*) traduisent (*g*) : *Ira-t-il vers la dispersion des Grecs; & enseignera-t-il les Grecs?* C'est-à-dire, vers les Juifs dispersez parmi les nations, parmi les Grecs; car les Hébreux partageoient tous les peuples du monde en trois Classes; les Juis, les Grecs, & les Barbares. Ils appelloient la dispersion des Grecs, ou des nations, les les Juifs dispersez dans les Provinces des Grecs, ou des Peuples Barbares (*h*). La dispersion de de-là l'Euphrate, regardoit les Barbares. Celle de deçà, étoit la dispersion des Grecs. Elle s'étendoit dans tout l'Empire qu'avoit fondé Aléxandre le Grand dans la Gréce, la Syrie, l'Egypte, l'Asie Mineure. Il y avoit dans tous ces pays une infinité de Juifs dispersez. Cet homme ira-t'il à Aléxandrie, ou à Antioche, ou dans quelqu'autre ville des Grecs, prêcher aux Juifs qu'il y trouvera? Nous ménace-t'il de se soustraire à notre poursuite, & à nos mauvais traitemens, en se retirant dans une autre Province? Est-ce là où il dit que nous ne le pourrons trouver? Ce sens me paroît le plus littéral. *Ira-t-il enseigner les Grecs*, ou les Juifs Hellénistes? Les Juifs de Jérusalem & de Judée se considéroient comme fort au-dessus des autres Juifs dispersez parmi les nations Payennes : ceux-là étoient éloignez du Temple, & dans une nécessité presque indispensable de contracter quelques souillures, par le commerce avec les Gentils.

℣. 37. IN NOVISSIMO DIE MAGNO FESTIVITATIS. *Le dernier jour de la Fête, qui étoit le plus solemnel.* Dans les grandes Fêtes des Juifs qui avoient Octave, le premier, & le dernier jour étoient les plus solemnels (*i*); & ordinairement il y avoit ces jours-là des cérémonies particuliéres, & des sacrifices extraordinaires (*k*). Dans la Fête des Tabernacles, où tout ceci arriva, on avoit coutume de porter au Temple en grande solemnité, au son des instrumens de musique, deux vases; l'un plein d'eau, & l'autre de vin; l'eau étoit de la fontaine de Siloë; & on en répandoit pendant tous les sept jours de la Fête durant le sacrifice du matin, au pied de l'Autel des Holocaustes (*l*). Quelques Interprétes (*m*) croyent que le Sauveur faisoit allusion à cette cérémonie, lorsqu'il crioit à haute voix dans le Temple : *Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, & qu'il boive; si quelqu'un croit en moi, il sortira des eaux vives de son ventre*; il sera comme une de ces urnes d'argent pleines d'eau de Siloë, qu'on apporte au Temple, & du ventre de laquelle il sort une eau vive. Les Prophétes ont souvent comparé la Doctrine du Messie à une eau salutaire, à une fontaine de vie (*n*); & JESUS-CHRIST lui-même dit à la Samaritaine qu'il

(a) *Euthym. Brug. Pisc. Toynard.*
(b) *Theod. Heracl. Vide & Rupert. & Mald. Brug. Grot.*
(c) *Luc.* XVII. 22.
(d) *Ita Chrysost. Theophyl. Leont. Euthym.*
(e) *Ita Chrysost. Cyrill. Leont. Theoph. Euth. Aug. Beda, Rupert. Vat. Brug. Mald.*
(f) *Bez. Pisc. Drus. Lud. de Dieu, Ligfoot. Hora. Talm. Grot. Hamm.*
(g) Εἰς τὴν διασπορὰν τῶν Ἑλλήνων μέλλει πορεύεσθαι, καὶ διδάσκειν τοὺς Ἕλληνας;
(h) *Jacob.* I. 1. I. *Petr.* I. 1.
(i) *Levit.* XXIII. 36. *Dies octavus erit celeberrimus atque sanctissimus.*
(k) *Mischna tit. Sucha, c. 4. & 9.*
(l) *Bartenora in cap. 4. Misch. tit. citato.*
(m) *Hamm. Grot. Ligf. Toynard. not. p. 147. Scheringham. not. in Joan.* II.
(n) *Isai.* LV. 1. *Omnes sitientes venite ad aquas. Et Is.* XII. 3. *Haurietis aquas in gaudio de fontibus salvatoris, &c.*

38. *Qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ.*

38. Si quelqu'un croit en moi, il sortira des fleuves d'eau vive de son cœur, comme dit l'Ecriture.

39. *Hoc autem dixit de Spiritu, quem accepturi erant credentes in eum: nondum enim erat Spiritus datus, quia Jesus nondum erat glorificatus.*

39. Ce qu'il entendoit de l'Esprit que devoient recevoir ceux qui croiroient en lui: car le *Saint*-Esprit n'avoit pas encore été donné, parce que JESUS n'étoit pas encore glorifié.

40. *Ex illa ergo turba cùm audissent hos sermones ejus, dicebant: Hic est verè Propheta.*

40. Cependant plusieurs d'entre le peuple écoutant ces paroles, disoient: Cet homme est assûrément un Prophéte.

41. *Alii dicebant: Hic est Christus. Quidam autem dicebant: Numquid à Galilæa venit Christus?*

41. D'autres disoient: C'est le CHRIST. Et quelques autres disoient *au-contraire:* Mais le CHRIST viendra-t'il de Galilée?

42. *Nonne Scriptura dicit: Quia ex semine David, & de Bethlehem castello, ubi erat David, venit Christus?*

42. L'Ecriture ne dit-elle pas: Que le CHRIST viendra de la race de David, & de la petite ville de Bethléem, où étoit David?

## COMMENTAIRE.

donne aux hommes une eau de vie (*a*); que cette eau sera pour ceux qui la boiront, une source qui jaillira jusqu'à la vie éternelle. Boire cette eau, & croire en lui, sont ici la même chose.

℣. 38. QUI CREDIT IN ME, SICUT DICIT SCRIPTURA FLUMINA DE VENTRE EJUS FLUENT. *Si quelqu'un croit en moi, il sortira des fleuves d'eau vive de son cœur, comme dit l'Ecriture.* Nous avons déja donné en partie l'explication de ce verset dans l'article précédent. Il s'agit de savoir ici à quoi se rapportent ces mots: *Comme dit l'Ecriture.* Plusieurs (*b*) les joignent à ce qui précéde: *Celui qui croit en moi, comme dit l'Ecriture*; c'est-à-dire, celui qui y croit parfaitement, comme il y doit croire, & comme l'Ecriture ordonne que l'on croye. Mais la plûpart les rapportent à ce qui suit: Celui qui croit en moi, sera comme une source d'eau vive, comme un fleuve abondant, suivant ce que dit l'Ecriture. Or il parloit de l'Esprit saint que devoient recevoir ceux qui croiroient en lui, comme l'Evangéliste lui-même nous en avertit. Il faut donc chercher dans l'Ecriture des passages, où l'effusion du Saint Esprit sur les Apôtres, & sur les Fidéles, soit exprimée sous le nom d'eau vive, ou de fleuve impétueux.

Isaïe nous en fournit un qui paroît formel (*c*): *Je répandrai des eaux sur la terre séche; des fleuves sur celle qui est aride: Je répandrai mon Esprit sur vôtre postérité, & ma bénédiction sur votre race.* Ezéchiel (*d*): *Je ferai couler sur vous une eau pure, & vous serez purifiez de toutes vos souillures: Je vous donnerai un cœur nouveau, & je mettrai un Esprit nouveau au milieu de vous.* Et encore Isaïe (*e*): *Le Seigneur remplira votre ame de lumiéres; vous serez comme un jardin bien arrosé, comme une fontaine qui ne tarit point.* Et Joël (*f*): *Je répandrai mon Esprit sur toute chair; vos fils, & vos filles prophétiseront; vos vieillards auront des songes, & vos jeunes gens des visions, &c.* C'est à tous ces passages que le Sauveur faisoit attention, sans en citer aucun en particulier, comme il lui arrive assez souvent en citant l'Ecriture en général.

On a déja dit que la foi étoit ce qu'il appelloit boire l'eau de vie: Mais comment celui qui croit est-il une source, d'où il sort comme des fleuves d'eau vive? Quels sont ces fleuves? Les uns (*g*) veulent que ce soit la prédication de l'Evangile, qui se répand par tout le monde; d'autres (*h*), que ce soit la charité, qui se répand par ses effets sur tous les hommes. D'autres (*i*) l'expliquent de la joie du Saint-Esprit, qui inonde le cœur de ceux qui l'ont reçû. Enfin il y en a qui comprennent sous ce nom tous les dons du Saint-Esprit (*k*); & c'est le sens qui paroît le plus certain, & le mieux lié avec la suite du discours.

℣. 39. NONDUM ENIM ERAT SPIRITUS DATUS (*l*), QUIA JESUS NONDUM ERAT GLORIFICATUS. *Le Saint-Esprit n'avoit pas encore été donné, parce que JESUS n'étoit pas encore glorifié.* Tout ce verset doit être mis en parenthése. S. Jean l'Evangéliste écrivant fort long-tems après la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres au jour de la Pentecôte, remarque que quand JESUS-CHRIST dit ceci, il n'avoit pas encore envoyé son Saint Esprit; parce qu'alors il n'étoit pas encore ressuscité (*m*), glorifié, & monté au Ciel; ou même, selon saint Chrysostome, parce qu'il n'étoit pas encore crucifié (*n*). Quand il promettoit à ceux qui devoient croire en lui, des fleuves d'eau vive, il leur promettoit sous des termes figurez & allégoriques, le Saint-Esprit qui descendit sur eux le jour de la Pentecôte. Il les inonda en quelque sorte des dons de sa grace, & l'effusion de ses faveurs se répandit par leur moyen sur toutes les nations, comme un fleuve qui se déborde, & qui noye toute la campagne.

℣. 40. HIC EST VERE PROPHETA. *Cet homme est assûrément un Prophéte.* Ou, suivant le Grec (*o*): *Cet homme est vraiment le Prophéte*; ce Prophéte par excellence, promis par Moyse (*p*): *Le Seigneur vous suscitera du milieu de votre nation, & du milieu de vos freres, un Prophéte comme moi.* Sous le nom de ce Prophéte, plusieurs attendoient le Messie; d'autres, un simple Prophéte; mais plus grand que ceux qui avoient paru depuis Moyse: D'où vient que l'Evangéliste dit que les autres disoient que JESUS étoit le Messie. (℣. 41.) *Alii dicebant: Hic est Christus.*

℣. 41. NUMQUID A GALILÆA VENIT CHRISTUS? *Le Christ viendra-t-il de Galilée?* C'est la difficulté

(a) *Joan.* IV. 13. 14.
(b) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Heins. Jac. Capell. Hor. Talm.*
(c) *Isai.* XLIV. 3.
(d) *Ezech.* XXXVI. 25.
(e) *Isai.* LVIII. 10.
(f) *Joël.* II. 28.
(g) *Greg. lib. 18. in Job. c. 22. & homil. x. in Ezech. Rupert. & Ammon. hic, &c.*
(h) *Aug. Beda, hic.*
(i) *Ammon. hic, & Basil. in Ps.* 45.
(k) *Origen. homil. 12. in Num. Chrysost. Leont. Euthym. hic. Mald. Brug. Vat. Ligf. Grot. alii.*
(l) *Gr.* Οὔπω γὰρ ἦν πνεῦμα ἅγιον, &c. *Quædam addunt,* δεδομένον. *Plures omittunt,* ἅγιον. *Ita Arm. Copht. Syr. Origen. Cyrill. &c.*
(m) *Origen. in Matt. tom. 12. & in Joan. Greg. homil. 26. in Evang. S. Aug. hic, tract. 32.*
(n) *Chrysost. homil. 50. in Joan.*
(o) Οὗτός ἐστιν ἀληθῶς ὁ προφήτης.
(p) *Deut.* XVIII. 15.

Digitized by Google

*43. Dissensio itaque facta est in turba propter eum.*

43. Le peuple étoit ainsi divisé sur son sujet :

*44. Quidam autem ex ipsis volebant apprehendere eum : sed nemo misit super eum manus.*

44. Et quelques-uns d'entr'eux avoient envie de le prendre : mais néanmoins personne ne mit la main sur lui.

*45. Venerunt ergo ministri ad Pontifices, & Pharisæos. Et dixerunt eis illi : Quare non adduxistis illum ?*

45. Les archers retournérent donc vers les Princes des Prêtres, & les Pharisiens, qui leur dirent : Pourquoi ne l'avez-vous pas amené ?

*46. Responderunt ministri : Numquam sic locutus est homo, sicut hic homo.*

46. Les archers leur répondirent : Jamais homme n'a parlé comme cet homme-là.

*47. Responderunt ergo eis Pharisæi : Numquid & vos seducti estis ?*

47. Les Pharisiens leur répliquérent : Etes-vous donc aussi vous-mêmes séduits ?

*48. Numquid ex Principibus aliquis credidit in eum, aut ex Pharisæis ?*

48. Y a-t'il quelqu'un des Sénateurs, ou des Pharisiens qui ait cru en lui ?

*49. Sed turba hæc, quæ non novit Legem, maledicti sunt.*

49. Car pour cette populace qui ne sait ce que c'est que la Loi, ce sont des gens maudits *de Dieu*.

*50. Dixit Nicodemus ad eos, ille qui venit ad eum nocte, qui unus erat ex ipsis,*

50. Sur cela Nicodéme l'un d'entr'eux, & le même qui étoit venu trouver JESUS la nuit, leur dit :

*51. Numquid Lex nostra judicat hominem, nisi priùs audierit ab ipso, & cognoverit quid faciat ?*

51. Notre Loi permet-elle de condamner personne sans l'avoir oüi auparavant, & sans s'être informé de ses actions ?

## COMMENTAIRE.

que l'on faisoit à ceux qui tenoient que JESUS-CHRIST étoit le Messie. Cette objection étoit sans replique. Les Prophétes disoient trop clairement que le Messie devoit sortir de la tribu de Juda, & de la race de David, & qu'il devoit naître à Bethléem. Mais si les Juifs avoient voulu examiner les choses avec l'attention qu'elles méritoient, ils auroient trouvé que JESUS-CHRIST avoit exactement rempli à cet égard, comme en tout le reste, ce qui étoit porté dans les Prophéties. Ils étoient inexcusables de ne pas approfondir ce qui regardoit la naissance, & l'origine de JESUS-CHRIST.

℣. 44. QUIDAM VOLEBANT APPREHENDERE EUM. *Quelques-uns avoient envie de l'arrêter : mais toutefois personne ne mit la main sur lui.* Voilà quelle étoit la diversité des sentimens des Juifs sur la personne de JESUS-CHRIST. Les uns le traitoient de séducteur ; les autres, de Prophéte : Ceux-ci, de Messie ; ceux-là, d'homme dangereux, & dont il falloit délivrer la République.

℣. 46. NUMQUAM SIC LOCUTUS EST HOMO. *Jamais homme n'a parlé comme celui-là.* Jamais personne n'a parlé avec tant de grace, ni tant de force ; avec tant de majesté, & d'eloquence. Jamais personne n'a parlé d'une maniére aussi touchante, & aussi persuasive. Ces gens qui avoient été envoyez par les Prêtres, & les Pharisiens, n'étoient point entrez dans la passion de leurs Maîtres. Dieu récompensa leur simplicité, & leur docilité du don de la foi. Ils reconnurent que JESUS étoit d'une nature au-dessus de l'humaine, en disant qu'un simple homme n'étoit pas capable de parler comme lui (a) : *Non enim quisquam sic loquitur homo : Ille autem sic locutus est, quia Deus erat, & homo*, dit S. Augustin.

℣. 47. NUMQUID ET VOS SEDUCTI ESTIS ? *Etes-vous vous-mêmes séduits*, aussi-bien que le peuple ? Aimez-vous mieux prendre le parti d'un séducteur, où d'une troupe ignorante, que de vous en rapporter à nous ? (℣. 48.) *Y a-t-il quelqu'un des Princes du peuple*, des Sénateurs, *des Pharisiens*, des Savans en la Loi, *qui ait crû en lui ? Il n'y a que cette populace ignorante, qui ne sait ce que c'est que la Loi*, qui ait pû se laisser prendre à ses discours séduisans. Mauvais raisonnement : Les Savans dans la Loi n'ont pas crû en JESUS-CHRIST ; donc il n'est pas le Messie. Pour conclure de cette sorte, il faudroit dire : Les Savans dans la Loi ont examiné mûrement, sans passion, & sans préjugé la conduite, les miracles, & la Doctrine de JESUS-CHRIST ; & ils ne l'ont pû approuver, parce qu'ils ont trouvé du déréglement dans sa conduite, de l'erreur dans sa Doctrine, & de l'illusion dans ses miracles. Or qui oseroit former un pareil raisonnement sur JESUS-CHRIST, sans vouloir se rendre ridicule ?

℣. 49. TURBA HÆC QUÆ NON NOVIT LEGEM, MALEDICTI SUNT. *Cette populace qui ne sait pas la Loi, ce sont des gens maudits de Dieu.* Pourquoi maudits ? Parce qu'ils ne savent, & qu'ils ne pratiquent pas la Loi (b) ; selon cette parole de Moyse (c) : *Malheur à celui qui ne demeure pas fidellement attaché à tout ce que cette Loi prescrit.* Les Docteurs Juifs (d) semblent dire que toute la menuë populace est en horreur devant Dieu ; qu'elle n'est pas digne de la résurrection, ni de la vie éternelle ; à moins que quelque Docteur n'en prenne soin, & ne la recommande au Seigneur, en considération des services temporels qu'elle lui rend.

℣. 50. DIXIT NICODEMUS. *Nicodéme l'un d'entr'eux*, le même qui vint trouver JESUS pendant la nuit (e), leur dit : ℣. 51. *La Loi permet-elle de condamner personne sans l'avoir oüi ?* La Loi de Moyse ne porte pas expressément que l'on ne condamnera personne sans l'entendre : mais elle suppose par tout ce principe qui est de droit naturel. Nicodéme n'en pouvoit pas moins demander dans une affaire aussi importante que celle-ci, où il s'agissoit de rejetter JESUS-CHRIST, ou de le recevoir pour le Messie.

(a) *Aug. Beda.*
(b) *Rupert. Brug. Grot. Mald.*
(c) *Deut. XXVII. 26.*
(d) *Vide Drus. Grot. hic. Pococ not. in Maimon. portam Mos.*
(e) *Joan. III. 1. 2.*

52. *Responderunt, & dixerunt ei: Numquid & tu Galilæus es? Scrutare Scripturas, & vide quia à Galilæa Propheta non surgit.*

53. *Et reversi sunt unusquisque in domum suam.*

52. Ils lui répondirent: Est-ce que vous êtes aussi Galiléen? Lisez avec soin les Ecritures, & apprenez qu'il ne sort point de Prophéte de Galilée.

53. Et chacun s'en alla en sa maison.

## COMMENTAIRE.

℣. 52. NUMQUID ET TU GALILÆUS ES? *Est-ce que vous êtes aussi Galiléen*, & fauteur de JESUS de Galilée? Comment osez-vous prendre le parti d'un homme comme celui-là, qui ose s'égaler à Dieu, se dire son Fils, se donner pour le CHRIST, quoiqu'il soit Galiléen; & par conséquent étranger à la tribu de Juda, & à la race de David? Comme si un homme né à Bethléem, & sorti de la tribu de Juda, & de la famille de David, ne pouvoit pas demeurer en Galilée?

A GALILÆA PROPHETA NON SURGIT. *Apprenez par les Ecritures qu'il ne sort point de Prophéte de Galilée.* Ou bien (a): *Que le Prophéte* par excellence *ne sortira point de Galilée.* Ni le Messie, ni aucun autre Prophéte ne peut sortir de ce pays. Et pourquoi? Parce qu'il n'en est jamais sorti de Prophéte. Conclusion fausse, & impertinente. Fausse, parce qu'on sait que Nahum étoit Galiléen de naissance, quoiqu'originaire de la tribu de Siméon. Jonas étoit de *Gétopher*, dans la tribu de Zabulon (b). Il y en a qui croyent que Malachie étoit de la même tribu, & de la ville de *Supha*. Conclusion fausse, parce qu'il n'y a nulle nécessité de dire qu'il ne sortira point de Prophéte d'un lieu; d'où il n'en est point encore sorti (c). Et quand on avoüeroit tout ce que veulent les Pharisiens, il ne s'ensuivroit pas que JESUS ne fût pas le Messie, puisque nous savons très-certainement qu'il n'étoit pas Galiléen, ni de naissance, ni d'origine.

℣. 53. REVERSI SUNT. *Ils s'en retournérent chacun dans sa maison.* Ce verset manque dans plusieurs Exemplaires, de même que les douze premiers versets du Chapitre suivant.

# CHAPITRE VIII.

*Femme adultére présentée à* JESUS-CHRIST. *Endurcissement des Pharisiens. Juifs enfans du Démon. Ils veulent faire mourir* JESUS-CHRIST. *Abraham a desiré de voir sa venuë dans le monde; il l'a vûë, & s'en est rejoüi.* JESUS-CHRIST *étoit avant Abraham. Les Juifs le veulent lapider.*

℣. 1. *JEsus autem perrexit in montem Oliveti.*

℣. 1. POur JESUS, il s'en alla sur la montagne des Oliviers.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. JESUS AUTEM PERREXIT IN MONTEM OLIVETI. *Pour Jesus il s'en alla sur la montagne des Oliviers* Le dernier jour de la Fête des Tabernacles (d), le Sauveur ayant parlé long-tems dans le Temple, se retira sur le soir hors de la ville, sur la montagne des Oliviers, où il avoit accoûtumé de passer la nuit avec ses Apôtres, peut-être pour ne pas s'exposer au danger d'être arrêté par les Pharisiens ses ennemis. Ce verset & les onze suivans ne se lisoient pas dans plusieurs Exemplaires Grecs, & Latins dès le tems de saint Jérôme (e); la plûpart des anciens Peres Grecs ne les ont point lûs. De tous les Commentateurs qui sont de la chaîne Grecque, au nombre de vingt-trois, il n'y en a aucun qui les ait expliquez. Ni Origénes, ni S. Chrysostome, ni Nonnus, ni les autres n'en ont point parlé. Maldonat assure que de tous les Exemplaires Grecs qu'il a consulté, il n'en a trouvé aucun qui ait lû cette histoire, à l'exception d'un seul qui contenoit les Commentaires de Léontius; & encore Léontius n'en dit-il pas un mot dans son Commentaire, & le Texte Grec qui lui est joint, est marqué par des obéles, ou broches, pour désigner que ce récit n'est pas autentique. M. Mille a rapporté plusieurs autres Manuscrits où il n'est point. Les Arméniens l'ont entiérement retranché de leur Bible; le Syriaque imprimé dans les Polyglottes de Paris, & de Londre, ne le lit point, ni l'ancienne Version Gotique d'Ulphilas.

Dans quelques anciens Manuscrits Grecs, on ne la lit pas en cet endroit; mais dans les uns, à la fin du Chapitre XXI. de saint Luc (f); dans d'autres à la fin de l'Evangile de saint Jean (g). Dans plusieurs Exemplaires elle est distinguée du Texte par des notes particuliéres. Dans d'autres elle est écrite à la marge, ou en plusieurs petits caractéres (h). Euthyme qui vivoit encore au commencement du douziéme siécle, l'explique dans son Commentaire: mais il déclare qu'elle n'est point dans les meilleurs Manuscrits, ou qu'elle y est marquée d'une obéle; ce qui fait juger, dit-il, qu'elle a été ici fourée, ou ajoutée. Saint Chrysostome que l'on cite, dans son Homélie soixantiéme sur S. Jean, parle en effet dans le Latin de la femme adultére: mais le Grec n'en dit rien. Il y rapporte seulement ce que les Pharisiens avoient demandé au Sauveur, s'il étoit permis de faire divorce avec une femme pour quelque cause que ce fût. Voyez S. Matth. XIX. 3.

(a) Ὅτι ὁ Προφήτης ἐκ τῆς Γαλιλαίας οὐκ ἐγήγερται.
(b) 4. *Reg.* XIV. 25. *Josue* XIX. 13.
(c) *Grot. Brug. Mald.*
(d) *Joan.* VII. 37.
(e) *Hieron lib.* 2. *contra Pelag. c.* 6. *In Evangelio secundùm Joannem in multis, & Græcis, & Latinis codicibus non invenitur de adultera muliere, &c.*
(f) *Ita Cod. Leicestr. apud Mill. & Parif.* 6. *apud Kuster.*
(g) *Codd. Reg.* 1879. & 1883.
(h) *Euthym. hic.* Χρὴ γινώσκειν ὅτι τὰ ἐντεῦθεν ἄχρι τοῦ, πάλιν ἐλάλησεν αὐτοῖς, &c. [illegible] ἢ οὐχ εὕρηται, ἢ ὠβέλισται. Διὸ φαίνονται παρέγγραπτα, καὶ προσθήκη.



Digitized by Google

2. *Et diluculò iterùm venit in Templum, & omnis populus venit ad eum, & sedens docebat eos.*

2. Mais dès la pointe du jour il retourna au Temple, où tout le peuple s'amassa autour de lui, & s'étant assis, il commença à les instruire.

3. *Adducunt autem Scribæ, & Pharisæi mulierem in adulterio deprehensam: & statuerunt eam in medio,*

3. Alors les Scribes, & les Pharisiens lui amenérent une femme, qui avoit été surprise en adultére: & la faisant tenir debout au milieu *du peuple*,

## COMMENTAIRE.

Eusébe (a) raconte que Papias Disciple de saint Jean l'Evangéliste, avoit recueilli de la bouche des Apôtres plusieurs paroles, & plusieurs discours, qui ne se trouvoient point dans les saints Evangiles; entre autres *l'histoire de cette femme qui fut accusée de plusieurs crimes devant le Seigneur. Cette histoire*, ajoute Eusébe, *se trouve aussi dans l'Evangile selon les Hébreux.* Ce récit a fait douter à quelques Savans si l'histoire que nous lisons ici, étoit de la main de saint Jean, & si elle n'est pas plûtôt venuë de Papias, qui étoit un homme d'un fort petit génie (b); ou de l'Evangile selon les Hébreux, qui, comme on sait, renfermoit plusieurs choses peu certaines, & apocryphes. Les variétez des Leçons qui se rencontrent dans les douze premiers versets de ce Chapitre bien plus fréquentes qu'aux autres endroits du Texte des Evangélistes, forment encore une preuve contre son authenticité (c). Ajoûtez le consentement des Eglises Grecques, & Orientales, qui ne la lisent pas dans plusieurs de leurs Manuscrits (d). Voilà ce qu'on dit de plus fort, pour combattre l'authenticité de cette histoire.

Mais on peut répondre à tout cela, en opposant Exemplaires à Exemplaires; les Grecs aux Grecs, les Latins, & les Orientaux aux Latins, & aux Orientaux. De dix-sept Manuscrits qu'avoit Théodore de Béze, il n'en a trouvé qu'un seul où cette histoire ne se trouvât point. Il avoit en main celui de Cambrige, ce fameux, & ancien Manuscrit, où elle se lisoit autrefois. Tous les Exemplaires dont Robert Etienne s'est servi, & qui sont au nombre de seize; tous les Imprimez, & une infinité de Manuscrits; la plûpart de ceux qui sont passez par les mains de M. Mille, la lisent de même. On ne connoît plus aucun Exemplaire Latin, où elle ne se trouve. Et quant aux Livres Syriaques, Arabes, & Cophtes, il s'en rencontre peut-être en plus grand nombre qui lisent cette histoire, qu'il n'y en a où elle manque.

Les Peres Grecs qui ont donné des Commentaires sur saint Jean, ont pû omettre cette histoire, ou à cause de sa clarté, qui n'avoit pas besoin d'explication, ou parce qu'elle n'étoit point dans leurs Exemplaires. Tatien qui vivoit vers l'an 160. de Jesus-Christ, & environ soixante ans après saint Jean, & Ammonius qui vivoit vers l'an 220. de Jesus-Christ, environ cent vingt ans après la mort de l'Evangéliste, l'ont reconnuë pour Canonique, & l'ont rangée dans leur Harmonie évangélique, d'où Eusébe l'a prise, pour l'insérer dans ses Tables, ou Canons. Saint Jérôme (e) la reconnoît visiblement, puisqu'il la cite contre les Pélagiens. Saint Augustin (f) s'en sert en plusieurs endroits de ses Ouvrages. L'Auteur des Constitutions Apostoliques (g), qui est ancien, cite la même histoire. La Synopse attribuée à saint Athanase, en parle, aussi-bien que saint Ambroise (h), & les autres Peres Latins qui ont eu occasion d'en parler. Enfin le Concile de Trente (i) en déclarant Canonique tout ce qui est dans les Exemplaires de la Vulgate, a reçû ce passage dans le Canon, comme tout le reste: Et la plûpart des plus habiles Critiques, même Protestans (k) la reçoivent pour authentique.

Mais d'où vient qu'on voit tant de Manuscrits anciens, sur tout parmi les Grecs, où elle ne se trouve point? Saint Augustin (l) croit que quelques Chrétiens peu éclairez, ou même mal-intentionnez, l'ont retranchée de leurs Exemplaires, parce qu'elle sembloit autoriser les femmes à pécher, par l'espérance de l'impunité. D'autres ont crû qu'elle étoit passée de l'Evangile selon les Hébreux, dans celui de saint Jean; ou même que Papias l'avoit placée d'abord à la marge de son Exemplaire de saint Jean, d'où ensuite elle est passée dans le Texte. Eusébe a donné lieu à ces conjectures par les paroles que nous avons rapportées plus haut. Mais on doute qu'Eusébe ait voulu parler en cet endroit de la femme adultére. Il dit simplement que Papias racontoit *l'histoire d'une femme accusée de plusieurs crimes, devant le Seigneur; laquelle histoire se lisoit aussi dans l'Evangile selon les Hébreux.* Il ne parle pas d'une femme accusée simplement d'adultére; & nous n'avons d'ailleurs aucune preuve, que celle-ci ait été écrite dans l'Evangile selon les Hebreux.

Grotius qui ne croit pas qu'elle ait été originalement dans l'Exemplaire de S. Jean, veut que les Apôtres se soient contentez de la publier de vive voix parmi leurs Disciples, ne voulant pas la mettre dans leurs Ecrits, de peur qu'on ne les accusât comme s'ils vouloient donner atteinte à l'autorité des Jugemens, & des Loix, qui condamnent les crimes publics à des supplices rigoureux. M. Mille au contraire (m) soûtient que l'Auteur de l'Evangile selon les Hébreux, ayant raconté cette même histoire sur le récit de ceux qui l'avoient apprise des Apôtres, & y ayant mêlé diverses circonstances pour l'embellir, comme il arrive d'ordinaire dans ces sortes de choses; S. Jean qui n'avoit nulle connoissance de cet Evangile selon les Hébreux, mais qui savoit parfaitement cette histoire, comme en ayant été témoin, la raconta suivant l'exacte vérité dans son Evangile. Dans la suite quelque demi Savant s'étant imaginé que ce récit étoit fourré dans S. Jean, & qu'on l'avoit tiré de l'Evangile des Hébreux, le marqua d'une obéle, comme une piéce douteuse, Quelque autre plus hardi le retrancha entiérement. Ainsi insensiblement il a disparu de la plûpart des Exemplaires Grecs. Et comme on commença à ne le plus considérer que comme un morceau apocryphe, on se donna la liberté d'y faire quelques altérations, & de le décrire avec moins de respect, & de diligence que le reste de l'Evangile. De-là est venu ce grand nombre de variétez de Leçons que l'on y remarque.

℣. 3. Adducunt ei mulierem in adulterio deprehensam. *Ils lui amenérent une femme qui*

(a) *Euseb. hist. Eccl. lib. 3. c. 39. seu ult.* Ἐκτέθειται δὲ καὶ ἄλλην ἱστορίαν περὶ γυναικὸς ἐπὶ πολλαῖς ἁμαρτίαις διαβληθείσης ἐπὶ τοῦ Κυρίου. Ἣν τὸ καθ' Ἑβραίους Εὐαγγέλιον περιέχει.

(b) *Euseb. lib. 3. cap. ult.* Σφόδρα γάρ τοι σμικρὸς ὢν τὸν νοῦν, ὡς ἂν ἐκ τῶν αὐτοῦ λόγων τεκμηράμενον εἰπεῖν, φαίνεται.

(c) *Vide Sixt. Sen. lib. 1. Grot. Bez. Hammond. Joan. Cleric. Cajetan.*

(d) *Vide Selden. Uxor. Hebr. lib. 3. c. 11.*

(e) *Hieron. lib. 2. contra Pelag.*

(f) *Aug. hic, Tract. 32. & lib. 2. de adult. conjug. c. 6. & 7. & lib. de vera, & fals. pœnit. c. 13. & Ep. olim 54. nunc 153. & lib. de consens. Evang. c. 10. & alibi.*

(g) *Constit. Apostol. lib. 2. c. 24.*

(h) *Ambros. lib. 3. de Spirit. S. cap. 2. & lib. 7. Ep. 58. & lib. 9. Ep. 76.*

(i) *Concil. Trid. sess. 4. de Script. Canon.*

(k) *Calvin. Gomar. Selden. Uxor. Hebr. lib. 3. c. 11. Mill. not. in hunc loc. alii*

(l) *Aug. l. 2. de conjug. adult. cap. 7. Ut nonnulli modicæ fidei, vel potius inimici veræ fidei, credo metuentes peccandi impunitatem dari mulieribus suis, illud quod de adultera indulgentiæ Dominus fecit, auferrent de codicibus suis: quasi permissionem peccandi tribuerit, qui dixit: jam deinceps noli peccare.*

(m) *Mill. Prolog. 25. 252. 253. & 892.*



Digitized by Google

*4. Et dixerunt ei : Magister, hæc mulier modo deprehensa est in adulterio.*

*5. In Lege autem Moyses mandavit nobis hujusmodi lapidare : Tu ergo quid dicis ?*

*6. Hoc autem dicebant tentantes eum : ut possent accusare eum. Jesus autem inclinans se deorsum, digito scribebat in terra.*

*7. Cùm ergo perseverarent interrogantes eum, erexit se, & dixit eis : Qui sine peccato est vestrûm, primus in illam lapidem mittat.*

4. Ils lui dirent : Maître, cette femme vient d'être surprise en adultére.

5. Or Moyse nous a ordonné dans la Loi de lapider les adultéres : quel est donc sur cela votre sentiment ?

6. Ils disoient ceci en le tentant, afin d'avoir dequoi l'accuser. Mais JESUS se baissant, écrivoit avec son doigt sur la terre.

7. Comme donc ils continuoient à l'interroger, il se releva, & leur dit : Que celui d'entre vous, qui est sans péché, lui jette le premier la pierre.

## COMMENTAIRE.

*avoit été surprise en adultére.* Quelques-uns (a) ont avancé que cette femme s'appelloit Susanne; qu'elle étoit épouse d'un vieillard décrépit, nommé Manassé; qu'elle mourut saintement en Espagne, où elle avoit suivi S. Jaques. Fables.

℣. 5. IN LEGE MOYSES MANDAVIT NOBIS HUJUSMODI LAPIDARE. *Moyse dans la Loi nous a ordonné de lapider les adultéres.* Il n'est pas vrai que Moyse condamne toute sorte d'adultére à être lapidé. En général l'adultére se punissoit de mort dans l'homme, & dans la femme (b). Mais de quel genre de mort? On les étrangloit, disent les Rabbins (c). C'est la maniére ordinaire de faire mourir les coupables, quand le genre du supplice n'étoit pas spécifié. Si c'étoit une fille fiancée, & non mariée, qui tombât dans une faute contre son honneur, elle étoit lapidée (d). Mais si elle étoit fille d'un Prêtre, elle étoit brûlée vive (e). Toutefois cela ne s'observoit pas toûjours si exactement. Ezéchiel (f) montre que de son tems on lapidoit quelquefois les adultéres. On croit qu'on lapida aussi les deux Anciens qui avoient voulu corrompre Susanne (g). On les punit suivant la peine du Talion. Les Rabbins conviennent que dans certains cas on lapidoit les adultéres (h).

Selden (i), & Fagius (k) croyent que la femme dont il est parlé ici, étoit du nombre de celles qui sont marquées en ces termes dans le Deutéronome (l) : *Si un homme a fiancé une fille, & qu'un autre l'ayant trouvée dans la ville, lui ravisse son honneur, vous ferez sortir de la ville l'homme, & la fille adultére, & ils seront lapidez : La fille, parce qu'elle n'a pas crié, quoiqu'elle fût dans la ville; & l'homme, parce qu'il a humilié la femme de son prochain.* La peine de la lapidation exprimée dans la Loi, dont se prévalent les accusateurs de cette personne, est assez favorable à ce sentiment; & l'indulgence dont le Sauveur use envers elle, insinuë qu'elle avoit souffert quelque violence, quoiqu'elle ne fût pas entiérement innocente, puisqu'il lui dit : *Allez; ne péchez plus.*

℣. 6. UT POSSENT ACCUSARE EUM. *Afin d'avoir de quoi l'accuser.* On demande quel pouvoit être le motif de ces Juifs d'amener à JESUS-CHRIST cette femme surprise en adultére? On répond (m) qu'alors les Hébreux ayant perdu le droit de vie, & de mort, avoient dessein de commettre JESUS-CHRIST avec Pilate, & les Romains, s'il eût dit qu'il falloit lapider cette femme; car les Loix Romaines ne les condamnoient pas à la mort : ou avec le peuple attaché à la Loi, s'il eût dit le contraire; ou avec les Pharisiens, & les autres Savans attachez à la tradition, s'il eût dit simplement qu'il falloit la lapider; car la tradition vouloit que la femme eût été avertie auparavant, afin qu'on pût procéder contre elle suivant toute la rigueur des Loix. Les Peres (n) croyent qu'ils lui tendoient un autre piége. Ils vouloient savoir s'il prononceroit quelque chose contre la Loi de Moyse; afin d'en prendre occasion de le lapider lui-même, comme un séducteur qui détruisoit la Loi (o).

DIGITO SCRIBEBAT IN TERRA. JESUS *écrivoit avec son doigt sur la terre*; comme n'écoutant pas même leurs accusations, & ayant l'esprit ailleurs (p). Quelques Manuscrits Grecs ajoûtent (q) : *Il écrivoit avec son doigt sur la terre, faisant semblant*, ou (r) *dissimulant : faisant semblant* de ne pas entendre ce qu'ils disoient, dit Grotius. D'autres (s) croyent qu'il faisoit semblant d'écrire, traçant simplement des lignes, comme par maniére de passe-tems. S. Ambroise (t) semble croire qu'il y écrivit quelque sentence capable de charger de confusion ces accusateurs, comme seroit celle-ci tirée de Jerémie (u) : *Terre, terre, écris que ces hommes sont abandonnez*; ou cette autre (x) qu'il leur dit dans S. Matthieu (y) : *Vous voyez un fétu dans l'œil de votre frere, & vous ne voyez pas une poutre qui est dans le vôtre.* S. Jérôme (z) conjecture qu'il traçoit dans la poussiére leurs péchez, & ceux de tous les hommes. Béde, & S. Thomas sur cet endroit, conjecturent qu'il y écrivoit la même chose qu'il leur dit lorsqu'il fut relevé : *Que celui de vous qui est sans péché, lui jette le premier la pierre.* Grotius ne doute pas qu'il n'ait écrit quelque chose, quelque sentence mémorable : mais il ne dit point ce que ce fut. Je ne vois guéres de sentence dans l'Ecriture, qui convienne mieux à la circonstance présente, que celle-ci tirée des Pseaumes (aa) : *Le Seigneur a dit au pécheur : pourquoi publies tu mes justices, & pourquoi prononce-tu les paroles de mon alliance; toi qui n'as que de l'horreur pour ma Loi, & qui rejettes loin de toi mes paroles? Si tu voyois un voleur, tu courrois avec lui, & tu mettois ton partage avec les adultéres.*

℣. 7. QUI SINE PECCATO EST VESTRUM, PRIMUS IN ILLAM LAPIDEM MITTAT. *Que celui d'entre vous qui est sans péché, lui jette le premier la pierre.* Les Hébreux enseignent que quand un homme, ou une femme étoient juridiquement convaincus d'adultére, on les conduisoit sur une butte élevée d'environ deux fois

---

(a) *Vide Julian. Presb. 3. Annal. Hispan. Heb. apud Euseb. Nieremberg. de orig. sacr. Script. lib. 11. c. 1.*
(b) *Levit.* XX. 10. *Deut.* XXII. 22.
(c) *Misna tit. Sanhedrin. c.* 10.
(d) *Deut.* XXII, 23.
(e) *Levit.* XXI. 9.
(f) *Ezech.* XVI. 38. 40.
(g) *Dan.* XIII. 62.
(h) *Vide Kimchi. Grot. hic.*
(i) *Selden. Uxor. Hebr. lib. 3. c. 11.*
(k) *Fagius ad Deut.* XXII. 22.
(l) *Deut.* XXII. 22.
(m) *Vide Grot. Brug. Ligf. Pisc. alii.*
(n) *Aug. hic, Beda, Rupert. Euthym. Ambros. lib. 7. Ep. 58. & lib. 9. Ep. 76. nunc Ep. 25. & 26.*
(o) *Deut.* XIII. 1... 9.
(p) *Euthym. Beda, Mald. Brug. Bez. Pisc.*
(q) Ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν προσποιούμενος. *Ita MSS. quatuor.*
(r) Ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν μὴ προσποιούμενος. *Ita Codd. MSS. ferè 20. apud Mill. hic. Ita Euthym.*
(s) *Mald. Brug. Zeger.*
(t) *Ambros. lib. 7. Ep.* 58.
(x) *Jerem.* XXII. 29.
(u) *Ambros. lib. 9. Ep.* 76.
(y) *Matt.* VII. 3.
(z) *Hieron. lib. 2. contra Pelag. Ita ferè Haimo, & Raban. & Ms. Græc. N. T. à Vangensyl. Laudatus, Comment. ad Sotam. p. 33.* Τῷ δακτύλῳ ἔγραφεν ἑκάστου αὐτῶν τὰς ἁμαρτίας.
(aa) *Psal.* XLIX. 16. 17.

Digitized by Google

8. *Et iterùm se inclinans, scribebat in terra.*

9. *Audientes autem unus post unum exibant, incipientes à senioribus : & remansit solus Jesus : & mulier in medio stans.*

10. *Erigens autem se Jesus dixit ei : Mulier, ubi sunt qui te accusabant ? nemo te condemnavit ?*

11. *Quæ dixit : Nemo, Domine. Dixit autem Jesus : Nec ego te condemnabo : Vade, & jam ampliùs noli peccare.*

8. Puis se baissant de nouveau, il continua d'écrire sur la terre.

9. L'ayant entendu parler de la sorte, ils se retirérent l'un après l'autre, les vieillards sortant les premiers ; & ainsi JESUS demeura seul avec la femme, qui étoit au milieu de la place.

10. Alors JESUS se relevant, lui dit : Femme, où sont vos accusateurs ? Personne ne vous a-t'il condamnée ?

11. Elle lui dit : Non, Seigneur. JESUS lui répondit : Je ne vous condamnerai pas non plus. Allez-vous-en, & ne péchez plus à l'avenir.

## COMMENTAIRE.

la hauteur d'un homme ordinaire ; & que là étant à demi nuds, & ayant les mains derriére le dos, les témoins les poussoient rudement, & les précipitoient à bas. S'ils mouroient de leur chûte, on n'y touchoit pas davantage ; sinon, les mêmes témoins rouloient sur eux une grosse pierre, pour les faire mourir. Que si cela ne suffisoit pas encore, les assistans prenoient des pierres, & les en accabloient. Voilà quel étoit le supplice de la lapidation selon les Rabbins. Mais Moyse ne dit rien de pareil. Dans tous les endroits où il parle de la lapidation (a), & dans toutes les rencontres où l'on a exercé ce supplice contre quelqu'un (b), nous voyons que l'on conduit le coupable hors de la ville, & que les témoins commencent à lui jetter la première pierre ; après quoi tous les assistans à l'envi l'assomment à coups de pierres.

Dans les cas où la condamnation n'étoit pas juridique, & où le peuple, sans suivre les formalitez de justice, faisoit mourir le coupable par *le Jugement de Zéle*, ainsi qu'ils l'appelloient, on n'observoit pas toûjours de conduire le coupable hors de la ville. Ils le lapidoient sur le lieu où ils le trouvoient. Ainsi Ananus fut lapidé au milieu de Jérusalem (c) ; Zacharie le fut entre le Temple, & l'Autel (d). Les Juifs avoient pris des pierres pour lapider J. C. dans Temple même (e). Et il y a assez d'apparence que ceux qui amenérent à J. C. cette femme surprise en adultére, n'avoient pas dessein d'observer envers elle les formalitez de la justice, ni de la traduire devant le tribunal de Pilate, où elle n'auroit pas été condamnée à la mort, suivant les Loix Romaines. Ils l'auroient fait mourir sur le champ, par le privilége *du Jugement de Zéle*, qui les dispensoit de recourir aux Juges. C'est ainsi qu'ils en usérent à l'égard de saint Etienne. Mais l'envie de faire de la peine à J. C. & de le surprendre, leur fit suspendre pour quelque tems leur mauvaise volonté pour cette femme, que la sagesse, & la clémence du Sauveur garantirent de la mort, & tirérent du péché.

JESUS-CHRIST pour désarmer leur fureur contre elle, & pour déconcerter leur mauvaise volonté envers lui-même, leur dit ; *Que celui d'entre vous qui est sans péché, lui jette le premier la pierre.* Puisque Moyse vous ordonne de lapider les adultéres, je ne m'y oppose pas : mais craignez de vous condamner vous-mêmes, en condamnant votre prochain (f) ; faites un sérieux retour sur vous-mêmes, & examinez, si vous voudriez qu'on exerça contre vous la vengeance, que vous poursuivez contre un autre. Le Sauveur ne veut pas dire qu'il faut que les témoins soient entiérement exemts de faute. Si cela étoit, la Loi qui veut que les témoins mettent les premiers la main sur le coupable (g), ne pourroit se pratiquer. Mais elle veut au moins qu'ils ne soient pas coupables du même crime (h). De quel front poursuivez-vous la vengeance du crime, dont vous êtes vous-mêmes coupables ? *Non modo accusator, sed ne objurgator quidem ferendus est is*, dit Cicéron (i) ; *qui quod in alio reprehendit, in eo ipse reprehenditur.*

℣. 8. ITERUM SCRIBEBAT. *Se baissant de nouveau, il continua d'écrire*, de même qu'auparavant ; ou pour montrer qu'il ne vouloit pas entrer dans la connoissance de cette affaire ; ou pour leur faire un reproche de leur injustice, en traçant quelque sentence morale sur la poussiére ; ou enfin en écrivant leurs péchez sur la terre, comme le portent quelques Manuscrits (k), & comme semble l'avoir crû saint Jérôme (l) : *Scribebat in terra, eorum videlicet qui accusabant, & omnium peccata mortalium.*

℣. 9. AUDIENTES AUTEM, UNUS POST UNUM EXIBANT. *L'ayant entendu parler, ils se retirérent les uns après les autres.* Le Grec dans les Imprimez, ajoûte (m) : *Ils se retirérent, touchez du remords de leur conscience* : Mais ces paroles ne se lisent point dans un très-grand nombre d'Exemplaires. Il est fort croyable qu'ils craignirent que J. C. ne révélât enfin leur turpitude, & ne leur fît voir qu'ils étoient plus coupables que la femme qu'ils accusoient. Ils avoient expérimenté plus d'une fois, qu'il pénétroit le sécret des pensées, & des sentimens du cœur.

REMANSIT SOLUS JESUS, ET MULIER. JESUS *demeura seul avec la femme, qui étoit au milieu* de la place, ou au milieu des Disciples, & du peuple qui étoit assemblé : Car quand on dit que J. C. demeura seul, il faut l'entendre non d'une solitude entiére, & absolue ; mais seul de ces Pharisiens, qui étoient venus pour le surprendre, & pour accuser cette femme (n).

℣. 11. NEC EGO TE CONDEMNABO. *Je ne vous condamnerai pas non plus. Allez-vous-en, & ne péchez plus.* JESUS-CHRIST n'excuse pas la faute de cette femme ; il la désapprouve ; il lui ordonne de n'y plus tomber (o). Mais comme il n'étoit pas venu pour juger, ni pour prononcer d'une maniére juridique sur les fautes d'autrui ; que la connoissance de ces sortes de choses n'étoit pas du ressort de son ministére (p), il la renvoie, &

(a) *Deut.* XIII. 10. XVII. 7. XXI. 21. XXII. 21. 24. &c.
(b) *Num.* XV. 35. *Deut.* XXII. 24. *Josue* VII. 25. *Act.* VII. 57.
(c) *Joseph. de bello, lib.* 4. c. 7. p. 882. *in Lat.*
(d) *Matt.* XXIII. 35. & 2. *Par.* XXIV. 21.
(e) *Joan.* VIII. 59.
(f) *Rom.* II. 1. *In quo enim alium judicas, teipsum condemnas.*
(g) *Deut.* XVII. 7. *Manus testium prima interficiat. eum.*
(h) *Mald. Grot. Brug. Le Clerc. Menoc. alii.*
(i) *Tull. in Verr. orat.* 5.
(k) Ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν ἑνὸς ἑκάστου αὐτῶν τὰς ἁμαρτίας. *Ita legunt. Cod. Colleg. olim Emmanuëlis. Usser.* 2. *Bodl.* 7. *Cod. Evang. penes nobilem Hungar. teste Vagenseil. ad lib. Sota, p.* 33. *apud Mill. hic.*
(l) *Hieron. lib.* 2. c. 6. *contra Pelag.*
(m) Καὶ ὑπὸ τῆς συνειδήσεως ἐλεγχόμενοι. *Vide Mill. hic.*
(n) *Mald. Grot. Brug. alii.*
(o) *Aug. hic. Ergo & Dominus damnavit, sed peccatum, non hominem.*
(p) *Joan.* III. 17. *Non misit Deus filium suum ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum. Vide & Luc.* XII. 14. *Quis me constituit judicem, aut divisorem super vos?*



Digitized by Google

12. *Iterùm ergo locutus est eis Jesus, dicens: Ego sum lux mundi: qui sequitur me, non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ.*

13. *Dixerunt ergo ei Pharisæi: Tu de te ipso testimonium perhibes: testimonium tuum non est verum.*

14. *Respondit Jesus, & dixit eis: Etsi ego testimonium perhibeo de me ipso, verum est testimonium meum: quia scio unde veni, & quò vado: vos autem nescitis unde venio, aut quò vado.*

15. *Vos secundùm carnem judicatis: ego non judico quemquam:*

12. JESUS parlant de nouveau au peuple, leur dit: Je suis la lumiére du monde. Celui qui me suit, ne marche point dans les ténébres, mais il aura la lumiére de la vie.

13. Les Pharisiens lui dirent donc: Vous vous rendez témoignage à vous même; *ainsi* votre témoignage n'est point véritable.

14. JESUS leur répondit: Quoique je me rende témoignage à moi-même, mon témoignage est véritable; parce que je sai d'où je viens, & où je vais: mais pour vous, vous ne savez d'où je viens, ni où je vais.

15. Vous jugez selon la chair; mais pour moi je ne juge personne:

## COMMENTAIRE.

dit qu'il ne veut pas la condamner. Il se peut faire, comme on l'a déja remarqué, que les circonstances du crime de cette personne, en diminuënt beaucoup la griéveté, & l'horreur. JESUS-CHRIST qui les connoissoit, & qui voyoit la disposition du cœur de cette pécheresse, y eut egard dans la conduite qu'il tint envers elle, & envers ses accusateurs.

℣. 12. ITERUM LOCUTUS EST EIS JESUS. JESUS *parlant de nouveau au peuple, leur dit.* Il avoit été interrompu, lorsqu'il commençoit à enseigner les troupes, par les Pharisiens qui lui amenérent la femme adultére. Voyez ci-devant versets 1. 2. Après donc que ces hommes se furent retirez confus, & qu'il eut congédié la femme, il recommença à haranguer le peuple.

EGO SUM LUX MUNDI. *Je suis la lumiére du monde.* C'est moi qui éclaire tous les hommes du monde (*a*). Hors de moi tout n'est que ténébres. *Celui qui me suit, ne marche pas dans les ténébres* de l'ignorance, de l'infidélité, & du péché; *mais il aura la lumiere de vie*; il aura la foi, qui lui servira de flambeau pour éclairer ses pas, & pour le garantir de la mort. Ma mission n'est pas bornée aux Juifs seuls; je suis venu apporter la lumiére à toutes les nations (*b*). Le Messie est désigné sous le nom de lumiére dans les Prophéties (*c*): *Levez-vous, Jérusalem; car votre lumiére est venuë.* Et ailleurs (*d*): *Je vous ai établi pour être la lumiére des nations, pour porter le salut de ma part jusqu'aux extrémitez du monde.* Et encore (*e*): *Le peuple qui étoit dans les ténébres, a vû une grande lumiére. Ceux qui étoient dans l'ombre de la mort, ont vû s'élever sur eux un soleil lumineux.* Le Sauveur s'est souvent comparé à la lumiére.

℣. 13. TU DE TEIPSO TESTIMONIUM PERHIBES. *Vous vous rendez témoignage à vous-même; votre témoignage n'est point véritable.* Il y avoit encore des Pharisiens dans l'assemblée, qui observoient tout ce que JESUS-CHRIST disoit. Ils commencent par le contredire sur le témoignage qu'il se rendoit à lui-même, en disant: *Je suis la lumiére du monde.* Si vous voulez qu'on vous croye, donnez des preuves de ce que vous avancez. Nous ne sommes pas obligez de vous en croire sur votre parole. Un homme sage, & modeste ne dira point de bien de lui-même; il attendra que d'autres le louënt. C'est une basse vanité de se loüer soi-même. Nous ne nous faisons jamais assez de justice. Nous nous flattons toûjours, parce que nous nous aimons trop. Ce raisonnement avoit quelque chose de plausible. Ce qu'ils ajoutent: *Votre témoignage n'est point véritable*, parce que vous vous le rendez à vous-même, n'est pas vrai en rigueur. Un homme doit se connoître mieux qu'un autre, & il peut avoir assez de sincérité pour dire le bien, ou le mal qui est en lui.

℣. 14. ETSI EGO TESTIMONIUM PERHIBEO DE MEIPSO. *Quoique je me rende témoignage à moi-même, mon témoignage est véritable.* Et pourquoi mon témoignage est-il véritable? C'est que *je sais d'où je viens, & où je vais.* Si j'étois un homme sans aveu, un inconnu, un avanturier, qui vînt vous dire sans aucune preuve, qu'il est la lumiére du monde, & que quiconque le suit, ne marche pas dans les ténébres; qu'il est envoyé de Dieu pour instruire, & corriger tous les peuples, vous auriez raison de le rejetter, & de lui dire que son témoignage ne venant que de lui-même, ne peut être d'aucun poids. Mais *je sais d'où je viens, & où je vais.* Je suis en état de donner des preuves de ma mission. Je ne viens point comme un de ces faux Prophétes, qui vous disent: Voici ce que dit le Seigneur, quoique le Seigneur n'ait pas parlé (*f*). Pour moi je viens de mon Pere, & je retourne à lui. Tout ce que j'ai fait jusqu'ici, est une preuve de ce que j'avance. Si vous étiez capables d'une plus grande intelligence, je vous en dirois davantage: mais *vous ne savez ni où je vais, ni d'où je viens* (*g*). Vous ne comprendrez rien à mes discours, quand je vous déclarerai que je suis Dieu de Dieu, Lumiére de Lumiére, la Sagesse, & le Verbe du Pere; & qu'étant venu sur la terre pour sauver le monde, je dois retourner dans le Ciel, pour y régner éternellement. Tout cela est trop relevé pour vous.

℣. 15. VOS SECUNDUM CARNEM JUDICATIS. *Vous jugez selon la chair.* Vous ne pouvez vous imaginer que je suis d'une condition supérieure à ce que je parois. La fausse idée que vous vous êtes faite du Messie qui doit vous délivrer, fait que la bassesse de ma naissance temporelle, & l'obscurité de ma vie sont pour vous un sujet de scandale (*h*). Que je vous dise que je suis Dieu, & Fils de Dieu, vous recevez cela comme un blasphême; vous ne jugez que selon la chair, selon les apparences (*i*) selon vos préjugez.

EGO NON JUDICO QUEMQUAM. *Pour moi je ne juge personne.* Vous portez contre moi un jugement injuste, & précipité. Vous ne voyez dans mon extérieur que la figure de l'homme, & d'un homme d'une condition obscure selon le monde; vous en inferez que je ne suis pas celui que vous attendez pour vous délivrer. Pour moi je n'imite pas votre précipitation, ni votre hardiesse à juger (*k*). Je ne vous condamne pas sans connoissance. Je n'exerce pas contre vous la rigueur du jugement que je pourrois exercer. Ce tems-ci est le tems d'indulgence, & de miséricorde; celui de rigueur, & de sévérité viendra (*l*).

(a) *Joan.* I. 4. 5. 9.
(b) *Ammon. Chrysost. Theodor. Mopsf. Leont. Theophyl.*
(c) *Isai.* LX. 1.
(d) *Isai.* XLIX. 6.
(e) *Isai.* IX. 2.
(f) *Ezech.* XXII. 28.
(g) Ces mots ne se lisent pas dans plusieurs anciens Manuscrits Grecs. *Mill.*
(h) *Aug. Ammon. Theophyl. Leont. Euthym.*
(i) *Vide sup. Joan.* VII. 24. *& Grot. Brug. hîc.*
(k) *Aug. Beda, Rupert. Brug.*
(l) *Vide Chrysost. Augustin. Leont. Theophyl. Euthym. Mald.*

℣. 16.

Digitized by Google

*16. Et si judico ego, judicium meum verum est, quia solus non sum; sed ego, & qui misit me, Pater.*

*17. Et in Lege vestra scriptum est, quia duorum hominum testimonium verum est.*

*18. Ego sum, qui testimonium perhibeo de me ipso; & testimonium perhibet de me, qui misit me, Pater.*

*19. Dicebant ergo ei: Ubi est Pater tuus? Respondit Jesus: Neque me scitis, neque Patrem meum: si me sciretis, forsitan, & Patrem meum sciretis.*

*20. Hæc verba locutus est Jesus in gazophylacio, docens in Templo: & nemo apprehendit eum, quia necdum venerat hora ejus.*

*21. Dixit ergo iterùm eis Jesus: Ego vado, & quæretis me, & in peccato vestro moriemini. Quò ego vado, vos non potestis venire.*

*22. Dicebant ergo Judæi: Numquid interficiet semetipsum, quia dixit: Quò ego vado, vos non potestis venire?*

16. Et si je juge, mon jugement est véritable, parce que je ne suis pas seul, mais moi, & mon Pere, qui m'a envoyé.

17. Il est écrit dans votre Loi, que le témoignage de deux hommes est véritable.

18. Or je me rends témoignage à moi-même; & mon Pere qui m'a envoyé, me rend aussi témoignage.

19. Ils lui disoient donc: Où est-il votre Pere? JESUS leur répondit: Vous ne connoissez ni moi, ni mon Pere: si vous me connoissiez, vous connoitriez aussi mon Pere.

20. JESUS dit ces choses enseignant dans le Temple, au lieu où étoit le trésor; & personne ne se saisit de lui, parce que son heure n'étoit pas encore venuë.

21. JESUS leur dit encore: Je m'en vais, & vous me chercherez, & vous mourrez dans votre péché. Vous ne sauriez venir où je vais.

22. Les Juifs disoient donc: Est-ce qu'il se tuëra lui-même, lorsqu'il dit: Vous ne sauriez venir où je vais?

## COMMENTAIRE.

℣. 16. ET SI JUDICO, JUDICIUM MEUM VERUM EST. *Et si je juge, mon jugement est véritable*, ou recevable; *parce que je ne suis pas seul.* Si je jugeois sans connoissance, sans témoignage, sans autorité, sans caractére, vous pourriez récuser mon jugement; mais j'ai tout ce qu'il faut pour rendre mon jugement authentique; j'ai le témoignage de mon Pere, dont la lumiére est infaillible, & l'équité incorruptible. Il est le Juge naturel de toutes les créatures; nul ne peut se soustraire à sa puissance. Si donc je suis inséparable de mon Pere, mon jugement a toutes les qualitez requises pour être reconnu authentique; & toutefois je ne vous juge, & ne vous condamne point; parce que *je ne suis pas venu pour juger, mais pour sauver le monde* (*a*).

℣. 17. IN LEGE VESTRA SCRIPTUM EST, QUIA DUORUM HOMINUM. *Il est écrit dans votre Loi que le jugement de deux hommes est véritable*, ou *recevable* (*b*). Si la Loi permet de décider toutes sortes d'affaires, même capitales, sur le témoignage de deux hommes, quoiqu'on n'ait que trop de témoignages de la malice & de l'erreur de plusieurs personnes, qui ont souvent conspiré à appuyer l'injustice (*c*); à combien plus forte raison le Pere & moi, qui ne sommes qu'un Dieu, pourrions-nous rendre témoignage contre vous, vous juger, & vous condamner, si le tems de la colére étoit venu?

℣. 18. EGO SUM QUI TESTIMONIUM. *Je me rends témoignage à moi même:* Mais je ne suis pas le seul témoin qui dépose en ma faveur; mon Pere appuie ma déposition par son témoignage. Voilà deux personnes bien distinctes qui me rendent témoignage, à moi comme homme (*d*).

℣. 19. UBI EST PATER TUUS? *Où est votre Pere?* Quelques-uns ont crû que ces Pharisiens faisoient cette demande à JESUS-CHRIST pour l'outrager, comme voulant dire qu'il étoit né d'un adultére (*e*). Mais il est plus probable qu'ils entendoient assez ce qu'il vouloit dire. Ils avoient bien compris une autre fois qu'il vouloit faire croire que Dieu étoit son Pere, quoiqu'il ne le dît pas d'une maniére plus claire (*f*). Mais ils vouloient tirer de sa bouche quelque chose qu'ils pussent faire passer dans l'esprit du peuple pour un blasphême; afin d'en prendre occasion de le faire lapider, ou du moins de détacher de lui les troupes, qui étoient charmées de ses discours (*g*).

NEQUE ME SCITIS, NEQUE PATREM MEUM. *Vous ne connoissez ni moi, ni mon Pere.* Si vous le connoissiez, vous sçauriez qu'il est dans le Ciel, qu'il est invisible, & qu'un homme mortel ne le peut voir des yeux du corps; & si vous me reconnoissiez pour ce que je suis, pour Dieu, & Fils de Dieu, vous n'auriez garde de me faire cette question. Apprenez donc à me connoître, avant de me demander qui est mon Pere (*h*): *Car qui me connoit, connoit aussi mon Pere* (*i*). Et: *Si vous me connoissiez, vous connoîtriez aussi mon Pere*, puisque je ne suis qu'une essence avec lui.

℣. 20. GAZOPHYLACIO. *Au lieu où étoit le trésor du Temple.* Ligfoot remarque que c'étoit dans le parvis des femmes, où il y avoit treize coffres pour recevoir les offrandes. C'étoit dans ce parvis où on lui amena la femme surprise en adultére. Les coffres étoient près de la porte. Voyez ce qu'on a dit sur saint Marc, XII. 41. Il y avoit un portique qui donnoit sur ce parvis, où JESUS-CHRIST s'asseioit quelquefois pour enseigner le peuple.

℣. 21. DIXIT EIS ITERUM JESUS: EGO VADO, ET QUÆRETIS ME. JESUS *leur dit encore: Je m'en vais, & vous me chercherez, & vous mourrez dans votre péché.* Il leur avoit dit la même chose le jour précédent (*k*): *Je ne suis plus avec vous que pour un peu de tems; je m'en vais à celui qui m'a envoyé. Vous me chercherez, & vous ne me trouverez point; parce que vous ne pouvez venir là où je vais.* Ici il les menace outre cela de les laisser mourir dans leur péché: *In peccato vestro moriemini:* Vous mourrez dans votre infidélité, & dans votre endurcissement. On peut voir ce qu'on a dit sur saint Jean, chap. VII. ℣℣. 33. 34.

(a) *Joan.* VII. 24.

(b) *Deut.* XVII. 6. *In ore duorum, aut trium testium peribit qui interficietur. Deut* XIX. 15. *In ore duorum aut trium testium stabit omne verbum.*

(c) Contre Naboth, 3. *Reg.* XXI. 13. contre Susanne, *Dan.* XIII. 34. contre S. Etienne, *Act.* VI. 11. contre Jesus-Christ même, *Matth.* XXVI. 60. 61.

(d) *Vide Mald. & P P. hic.*

(e) *Cyrill. in Caten. Gr. Leont. hic.*

(f) *Joan.* V. 18.

(g) *Vide Chrysost. Theophyl. Euthym. Rupert. Mald.*

(h) *Vide Aug. Bedam, Mald. Brug.*

(i) *Joan.* XIV. 9.

(k) *Joan.* VII. 33. 34.



Digitized by Google

23. *Et dicebat eis: Vos de deorsum estis, ego de supernis sum. Vos de mundo hoc estis, ego non sum de hoc mundo.*

23. Et il leur dit: Pour vous autres, vous êtes d'ici-bas; mais pour moi, je suis d'enhaut. Vous êtes de ce monde, & moi je ne suis pas de ce monde.

24. *Dixi ergo vobis quia moriemini in peccatis vestris: si enim non credideritis quia ego sum, moriemini in peccato vestro.*

24. Je vous ai donc dit que vous mourrez dans vos péchez: parce qu'en effet, si vous ne me croyez ce que je suis, vous mourrez dans votre péché.

25. *Dicebant ergo ei: Tu quis es? Dixit eis Jesus: Principium, qui & loquor vobis.*

25. Ils lui dirent: Et qui êtes-vous donc? JESUS leur répondit: Je suis le principe *de toutes choses*, moi-même qui vous parle.

26. *Multa habeo de vobis loqui, & judicare; sed qui me misit, verax est; & ego qua audivi ab eo, hæc loquor in mundo.*

26. J'ai beaucoup de choses à dire de vous, & à condamner en vous: mais celui qui m'a envoyé, est véritable; & je ne dis dans le monde, que ce que j'ai appris de lui.

27. *Et non cognoverunt quia Patrem ejus dicebat Deum.*

27. Et ils ne comprirent point qu'il disoit que Dieu étoit son Pere.

28. *Dixit ergo eis Jesus: Cùm exaltaveritis Filium Hominis, tunc cognoscetis quia ego sum, & à me ipso facio nihil; sed sicut docuit me Pater, hæc loquor.*

28. JESUS leur dit donc: Quand vous aurez élevé en haut le Fils de l'Homme, alors vous connoitrez qui je suis, & que je ne fais rien de moi-même; mais que je dis ce que mon Pere m'a enseigné.

## COMMENTAIRE.

℣. 23. VOS DE DEORSUM ESTIS. *Vous êtes d'ici bas; mais pour moi je suis d'enhaut.* Quand je vous dis que je vais dans un lieu où vous ne pourrez me suivre, vous prenez cela grossiérement, comme si je voulois dire que pour me garantir de vos poursuites, je me tuërai moi-même. ℣. 22. C'est une preuve que vous êtes tout terrestres, & que vous n'entendez les choses que d'une maniére charnelle. Pour moi, je vous parle de toute autre chose, & je l'entends tout autrement (*a*). Je dois mourir lorsque mon heure sera venuë; je monterai au Ciel, d'où je suis descendu; vous me chercherez alors inutilement, soit pour me persécuter, ou pour implorer ma clémence; vous ne pourrez venir jusqu'à moi, ni me faire la moindre peine, & je serai sourd à vos priéres, comme vous l'avez été à ma voix, & à mes invitations. Je vous tournerai le dos, comme vous me l'avez tourné: *In peccato vestro moriemini.*

℣. 25. TU QUIS ES? *Qui êtes-vous donc?* JESUS *leur répondit: Je suis le principe de toutes choses, moi qui vous parle* (*b*). Les Pharisiens indignez de la liberté avec laquelle J.C. parloit, & des ménaces qu'il leur faisoit, lui demandent avec émotion: *Qui êtes-vous*, pour nous parler ainsi, & pour nous dire que nous mourrons dans notre péché? JESUS leur dit qu'il est *le principe*, l'auteur, le créateur de toutes choses (*c*); par *lequel tout a été fait, & sans lequel rien n'a été créée* (*d*). Celui qui est nommé dans l'Apocalypse, le commencement, & la fin, l'*alpha*, & l'*omega*, le premier, & le dernier (*e*).

Ce sens est fort beau & très-orthodoxe: mais la construction du Grec (*f*) ne le souffre point; car le Grec est à l'accusatif, & les plus habiles Interprétes le prennent comme si c'étoit un adverbe: *Qui êtes-vous? Je suis premiérement ce que je vous dis*; ou, ce que je vous ai dit dès le commencement de ce discours (*g*), ℣. 12. *Je suis la lumiére du monde. Celui qui me suit, ne marche pas dans les ténébres; mais il aura la lumiére de vie*: Ou enfin, ce que je vous ai toûjours dit, & ce que je n'ai cessé de vous dire dès le commencement, que je suis le Fils de Dieu, son Verbe, son Messie, &c. (*h*)

On peut aussi l'entendre ainsi: *Qui êtes-vous*? Ecoutez *premiérement ce que je vous dis.* Ne faites point ici de questions hors de saison. Appliquez-vous seulement à ce que j'ai à vous dire: ℣. 26. *J'aurois bien des choses à reprendre dans vous, &c.* Loüis de Dieu: *Est-ce d'aujourd'hui que je vous parle?* Etes-vous encore à me demander qui je suis, comme si vous ne me connoissiez pas? Je voudrois le joindre à ce qui précéde de cette sorte: (℣. 24.) *Si vous ne croyez point en moi, vous mourrez tous dans votre péché.* (℣. 25.) *Les Juifs lui dirent: Et qui êtes-vous*, pour nous parler de cette sorte? JESUS *leur répondit: Je vous répéte ce que je vous ai dit au commencement:* Vous mourrez dans votre péché. (℣. 26.) *J'aurois bien des choses à dire contre vous, & à votre condamnation*; je sçai que vous méprisez mes menaces: *mais celui qui m'a envoyé est infaillible; & je ne vous dis rien que ce que j'ai appris de lui.* Ainsi ne regardez point mes discours comme des paroles en l'air. Ils auront un effet sûr & plus promt que vous ne croyez.

℣. 26. MULTA HABEO DE VOBIS LOQUI, ET JUDICARE. *J'ai bien des choses à dire de vous, & à condamner en vous.* Je pourrois relever ici toutes vos iniquitez, tous vos désordres, votre orgüeil, votre ambition, votre hypocrisie, vos fausses traditions; je pourrois vous dire les raisons que j'ai d'avancer que vous mourrez dans votre péché; je sçai que dans l'endurcissement où vous êtes, vous ne tiendrez compte de mes discours; *mais celui qui m'a envoyé, est véritable; & je ne dis dans le monde que ce que j'ai appris de lui.*

℣. 28. CUM EXALTAVERITIS FILIUM HOMINIS. *Lorsque vous aurez élevé en haut le Fils de l'Homme*, & que vous l'aurez fait attacher à une croix (*i*), *alors vous connoitrez qui je suis.* Les merveilles qui arriveront à ma mort, vous feront comprendre que je suis vraiment Fils de Dieu (*k*). En effet, l'Evangile ra-

(a) *Chrysost. Leont. Ammon. Theodor. Mopf. & alii Græci. Aug. Beda.*

(b) S. Augustin lit: *Principium quia & loquor vobis.* Croyez que je suis le principe, parce que je vous parle. *S. Ambr. lib. 1. Hexaëm. c. 4. & de fide lib. lib. 3. c. 7. Principium quod & loquor vobis. S. Greg. lib. 2. homil. 2. in Ezech. Ego principium, propter quod & loquor vobis.*

(c) *Ambr. lib. 3. de fide, c. 4. & l. 5. c. 5. & l. 1. Hexaëm. c. 2. & 4. Aug. lib. 5. de Trinit. c. 13. lib. XI. confess. c. 8. & alibi. Fulgent. lib. 2. de fide. Bern. lib. 5. de consid. Rupert. hic. alii.*

(d) *Joan.* 1. 3.

(e) *Apoc.* 1. 17. 11. 8. XXII. 13.

(f) Τὴν ἀρχὴν ὅ, τι καὶ λαλῶ ὑμῖν.

(g) *Syr. Mald. Gagn. Grot. Sa, alii.*

(h) *Vide Nonn. Vat. Ham. Bez. Pisc.*

(i) Comparez *Joan.* 11. 14. XII. 32. 34.

(k) *Ammon. Chrysost. Leont. Cyrill. Theophyl. Euthym. Aug. Beda, Rupert. &c.*

Digitized by Google

29. *Et qui me misit, mecum est, & non reliquit me solum; quia ego, quæ placita sunt ei, facio semper.*

30. *Hæc illo loquente, multi crediderunt in eum.*

31. *Dicebat ergo Jesus ad eos, qui crediderunt ei, Judæos: Si vos manseritis in sermone meo, verè Discipuli mei eritis,*

32. *Et cognoscetis veritatem, & veritas liberabit vos.*

33. *Responderunt ei: Semen Abrahæ sumus, & nemini servivimus unquam: quomodo tu dicis: Liberi eritis?*

29. Et celui qui m'a envoyé, est avec moi, & ne m'a point laissé seul; parce que je fais toûjours ce qui lui est agréable.

30. Lorsqu'il disoit ces choses, plusieurs crurent en lui.

31. JESUS dit donc aux Juifs, qui croyoient en lui: Si vous demeurez dans l'observation de ma parole, vous serez véritablement mes Disciples,

32. Et vous connoîtrez la vérité, & la vérité vous rendra libres.

33. Ils lui répondirent: Nous sommes de la race d'Abraham, & nous n'avons jamais été esclaves de personnes: comment *donc* dites-vous que nous serons rendus libres?

## COMMENTAIRE.

conte que plusieurs de ceux qui furent présens à ce qui se passa alors, *s'en retournoient à Jérusalem frappant leur poitrine* (a); & le Centenier voyant comme JESUS avoit crié en expirant, dit *qu'assurément cet Homme étoit Fils de Dieu* (b). Après la descente du Saint-Esprit, plusieurs milliers de Juifs furent convertis à la prédication des Apôtres (c). Enfin, le nombre des miracles de J. C. fut si grand, que les plus endurcis ne purent y faire quelque réfléxion sérieuse, sans reconnoître qu'il étoit plus qu'un simple homme.

Mais pour joindre ce verset à ce qui précéde, suivant l'explication que nous lui avons donnée, il faut l'entendre ainsi: Je vous prédis que vous mourrez dans votre endurcissement & dans votre péché; & assurez-vous que mes menaces ne sont ni vaines, ni sans fondement: car je ne dis que ce que mon Pere m'a enseigné. Et quand vous m'aurez élevé en croix, & que par ce crime vous aurez mis le comble à vos iniquitez, alors *vous connoîtrez ce que je suis, & que je ne fais rien de moi-même, & que je ne dis que ce que mon Pere m'a appris.* La colére de mon Pere éclatera d'une maniére terrible contre vous, & vous apprendrez à ne mépriser pas mes menaces. Vous ferez une funeste expérience de leur vérité & de leur certitude.

℣. 29. QUI ME MISIT MECUM EST. *Celui qui m'a envoyé, est avec moi.* Vous apprendrez que mon Pere ne m'abandonne jamais, que je ne suis qu'une même essence avec lui (d), & que je ne vous ai rien dit que ce que j'avois appris de lui. Il parle de soi-même selon la nature humaine (e): car comme Dieu il n'apprend rien de son Pere.

QUIA EGO QUÆ PLACITA SUNT EI, FACIO SEMPER. *Parce que je fais toûjours ce qui lui est agréable.* Vous reconnoîtrez alors que je ne fais rien, & que je ne dis rien que ce que mon Pere a pour agréable. Je n'agis jamais sans lui; je ne parle jamais que par son Esprit. Il parle toûjours comme homme. On peut aussi le joindre à ce qui précéde, en ce sens *Mon Pere est toûjours avec moi; il ne m'a point laissé seul; c'est pourquoi je fais toûjours ce qui lui est agréable.* Nous traduisons *quia*, par, *c'est pourquoi.* On sçait qu'en plusieurs endroits *quia*, a cette signification (f).

℣. 30. MULTI CREDIDERUNT IN EUM. *Lorsqu'il disoit ces choses, plusieurs crurent en lui.* Ce discours, qui ne fit que scandaliser les Pharisiens, & les affermir dans la résolution de le faire périr à quelque prix que ce fût, produisit un effet tout différent dans le cœur de plusieurs autres Juifs, qui crurent qu'il étoit véritablement le Messie, & le Fils de Dieu.

℣. 31. DICEBAT AD EOS QUI CREDIDERUNT EI. *Il dit aux Juifs qui croyoient en lui.* Il adressa sa parole à ceux qui avoient crû en lui. Apparemment que les Pharisiens s'étoient retirez, & qu'il ne demeura autour de lui que ceux qui étoient persuadez par ses discours. On verra par la suite que leur foi n'étoit pas fort bien affermie; ou du moins, que parmi ce nombre de croyans, il y en avoit beaucoup qui n'étoient pas sincérement convertis. Voyez les versets 40. 44. 48. 52. 59.

SI MANSERITIS IN SERMONE MEO. *Si vous demeurez,* si vous persévérez (g) dans la créance, & *dans l'observation de ma parole, vous serez véritablement mes Disciples.* Il ne suffit pas de croire; il faut pratiquer ma parole. Ce n'est point assez de la croire pour un tems; il faut persévérer dans cette créance jusqu'à la fin. La suite fera voir que plusieurs de l'assemblée avoient besoin de cet avis.

℣. 32. COGNOSCETIS VERITATEM, ET VERITAS LIBERABIT VOS. *Vous connoîtrez la vérité, & la vérité vous rendra libres.* Vous attendez que le Messie vous affranchisse du joug des étrangers; vous gémissez depuis tant de siécles après votre Libérateur. Le jour de votre affranchissement est enfin arrivé. Croyez, embrassez la vérité; la foi, la vérité vous mettront dans une parfaite liberté. Mais ne vous figurez pas une liberté purement temporelle, qui ne se termine qu'à vous délivrer du joug des Romains, & de la véxation des étrangers. La liberté que je vous annonce, est celle de l'ame dégagée du péché: Car, ℣. 34. *quiconque commet le péché, est esclave du péché.* Et quelle est cette vérité qui doit vous mettre en liberté? C'est moi-même (h), c'est ma parole, c'est la foi que vous avez en ce que je vous dis.

℣. 33. SEMEN ABRAHÆ SUMUS. *Nous sommes de la race d'Abraham, & nous n'avons jamais été esclaves de personne.* Ridicule vanité des Juifs! Ils se vantent de n'avoir jamais été esclaves, de n'avoir jamais été assujettis à personne; & toute leur histoire est pleine du récit de leur servitude en Egypte, dans la Caldée, sous les Perses, sous les Macédoniens, sous les Romains (i): *Dum Assyrios penes, Medosque, & Persas oriens fuit, (Judæi) despectissima pars servientium.* Mais on peut donner un autre sens à leurs paroles, en prenant la servitude, & l'esclavage, comme un état permanent, une qualité intrinseque, qui change la condition d'un homme, & est un caractére en quelque sorte ineffaçable, qui le rend incapable des dignitez, des prérogatives, & des priviléges at-

(a) *Luc.* XXIII. 48.
(b) *Marc.* XV. 39.
(c) *Act.* II. 41. IV. 4.
(d) *Ammon. Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. alii.*
(e) *Euthym. Rupert. Mald.*
(f) *Vide Mald. Rupert. Joan.* XIV. 17. *Marc.* IX. 28. *Luc.* VII. 42. *Genes* XXII. 17. *Psalm.* XVI. 6. & CXV. 1. *Jerem.* XXIX. 16. *Judic.* II. 24.
(g) *Aug. Beda, Rupert. Chrysost. Theophyl. Euthym.*
(h) *Ita PP. Græci.*
(i) *Tacit. lib.* 5. *hist. Vide & Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. August. Beda, Rupert. Brug. Mald. &c.*



Digitized by Google

| | |
|---|---|
| 34. *Respondit eis Jesus : Amen, amen dico vobis ; quia omnis qui facit peccatum, servus est peccati.* | 34. JESUS leur répondit : En vérité, en vérité je vous dis, que quiconque commet le péché, est esclave du péché. |
| 35. *Servus autem non manet in domo in æternum : filius autem manet in æternum.* | 35. Or l'esclave ne demeure pas toûjours en la maison ; mais le fils y demeure toûjours. |
| 36. *Si ergo vos filius liberaverit, verè liberi eritis.* | 36. Si donc le Fils vous met en liberté, vous serez véritablement libres. |
| 37. *Scio quia filii Abrahæ estis : sed quæritis me interficere, quia sermo meus non capit in vobis.* | 37. Je sçai que vous êtes enfans d'Abraham : mais vous voulez me faire mourir, parce que ma parole ne trouve point d'entrée en vous. |
| 38. *Ego quod vidi apud Patrem meum, loquor ; & vos quæ vidistis apud Patrem vestrum, facitis.* | 38. Pour moi, je dis ce que j'ai vû dans mon Pere ; & vous, vous faites ce que vous avez vû dans votre pere. |

## COMMENTAIRE.

tachez à la condition des personnes libres. En ce sens, les Juifs pouvoient dire qu'ils n'avoient point été esclaves. Leur nation étoit une nation libre, & qui ne reconnoissoit que le Seigneur pour Maître ; ce qui n'excluoit pas la dépendance où ils pouvoient être à l'égard de leurs Rois, ou des Souverains étrangers. Et c'est apparemment ce qu'ils veulent dire en cet endroit (*a*) : *Comment dites-vous que nous serons affranchis ?* Est-ce que nous sommes des esclaves, qui ne peuvent disposer ni de leurs biens, ni de leurs personnes, ni de leurs enfans ?

℣. 34. QUI FACIT PECCATUM, SERVUS EST PECCATI. *Quiconque fait le péché, est esclave du péché.* Voila l'esclavage dont je voulois vous parler, & la liberté que je voulois vous procurer. *Les iniquitez sont comme autant de liens qui enchaînent l'impie*, dit Salomon (*b*). Il est manifeste que chacun est esclave de celui par qui il s'est laissé vaincre, dit l'Apôtre saint Pierre (*c*) ; & celui qui commet le crime, n'est-il pas vaincu par sa concupiscence, & par le péché ? Que le plus grande servitude que celle-là ? Encore un esclave peut-il demander de changer de Maître ; il peut espérer que la mort de son Maître, ou la sienne mettront fin à ses maux ; il peut se sauver par la fuite (*d*) : Mais l'esclave du péché n'a aucun de ces moyens, pour se mettre en liberté ; il ne lui reste que de se convertir, de recourir à Dieu, d'embrasser la foi, & la vérité : *Veritas liberabit vos.*

℣. 35. SERVUS NON MANET IN DOMO IN ÆTERNUM. *L'esclave ne demeure pas toûjours en la maison ; mais le fils y demeure toûjours.* Une différence essentielle entre l'esclave, & l'enfant de la maison, est que l'esclave n'est pas tellement attaché à la famille de son Maître, qu'il n'en puisse sortir. On peut le vendre, & l'échanger, le chasser, ou le donner. Mais le fils a toûjours droit aux biens, & à la maison de son pere (*e*) ; & il ne peut en être exclus, qu'il ne soit déshérité ; & on ne peut le déshériter sans raison. Dans le moral, l'esclave du péché ne demeure pas toûjours dans la maison du pere. Le Juif incrédule, & infidéle peut être exclus de l'alliance des Patriarches, & chassé de la maison du Seigneur ; pendant que le Gentil fidéle, & obéissant sera reçû au nombre des enfans, & adopté dans la maison du Seigneur. Ne vous flattez donc pas, comme si vous ne pouviez jamais déchoir de votre liberté. Si vous demeurez dans le péché, & que vous n'ayez pas la foi, vous serez traitez comme des esclaves. C'est une prédiction de la réprobation des Juifs, & la vocation des Gentils.

On peut aussi en faire l'application aux Chrétiens. Celui qui perd le don de la grace, & la liberté des enfans de Dieu, pour se rendre esclave du Démon, & du péché, ne doit pas espérer de demeurer éternellement dans le Ciel, qui est la maison des enfans de Dieu. Cette sainte demeure n'est que pour ceux qui sont vraiment fidéles, & enfans du Pere Céleste (*f*).

℣. 36. SI VOS FILIUS LIBERAVERIT. *Si le Fils vous met en liberté, vous serez véritablement libres.* Ce verset est corrélatif à celui où il a dit que la vérité les délivrera (*g*) ; le Fils, sa vérité, sa parole, la foi que vous aurez en lui, sera le seul, & vrai moyen qui vous affranchira, & qui vous donnera la liberté dont je vous ai parlé ; la justice, la charité, l'innocence.

℣. 37. FILII ABRAHÆ ESTIS : SED QUÆRITIS ME INTERFICERE. *Je sai que vous êtes fils d'Abraham : mais vous voulez me faire mourir.* Ces paroles ne peuvent naturellement s'adresser à ceux qui croyoient en JESUS-CHRIST, ℣. 30. mais à d'autres Juifs qui étoient mêlez parmi eux. Vous me dites que vous êtes fils d'Abraham ; je ne le nie pas. Vous en concluez que vous n'êtes point esclaves. S'il s'agit de l'esclavage réel, & de l'assujettissement à un Maître temporel, je ne m'y opposerai pas : Mais je soutiens que vous êtes véritablement esclaves du péché ; parce que vous n'avez ni le Fils, ni la foi, ni la vérité, & que *ma parole ne trouve point d'entrée en vous.* Vous la rejettez, vous la méprisez, & vous cherchez à me faire mourir sans justice, sans raison, & par une pure jalousie, par une haine injuste : N'est-ce pas là être esclaves du péché ?

℣. 38. QUOD VIDI APUD PATREM MEUM LOQUOR. *Je dis ce que j'ai vû dans mon Pere.* Je ne parle pas en l'air ; je sai certainement la vérité de ce que je vous dis ; je vois le fond de vos ames ; je connois la mauvaise disposition de vos cœurs envers moi. Je ne vous dis rien que je n'aye vû dans le sein de mon Pere, moi qui suis la vérité éternelle, & un même Dieu avec lui.

VOS QUÆ VIDISTIS (*h*) APUD PATREM VESTRUM FACITIS. *Pour vous, vous faites ce que vous avez vû dans votre pere.* La résolution que vous avez prise de me faire périr, n'est point une chose qui vous ait été inspiré par le bon Esprit. Ce n'est pas l'esprit de charité, de foi, & de vérité, qui vous y porte ; c'est un dessein qui vient de votre pere, du Démon, de l'esprit de ténébres, de l'auteur du péché (*i*), dont vous vous êtes rendus les esclaves : (℣. 44.) *Vos ex patre Diabolo estis.*

---

(a) *Grot. Heinf.*
(b) *Prov. v. 22.*
(c) *2. Petr. II. 19.*
(d) *Vide Aug. hic, tract. 41. & ser 134. olim 48. de verbis Domini.*
(e) *Confer. Genes. XXI. 10. Ejice ancillam hanc, & filium ejus, non enim erit hæres filius ancillæ cum filio meo Isaac. Et Galat. IV. 30. & Grot. hic.*
(f) *Brug. Menoc. Tolet.*
(g) Ci-devant ℣. 32.
(h) Plusieurs excellens Manuscrits lisent : Α' ἠκούσατε, au lieu de ἃ ἑωράκατε. *Vous faites ce que vous avez ouï de votre Pere.* Voyez *Mill.*
(i) *Aug. Beda, Rupert. Leont. Theophyl. Euthym.*

℣. 39.

Digitized by Google

39. *Responderunt, & dixerunt ei: Pater noster Abraham est. Dicit eis Jesus: Si filii Abrahæ estis, opera Abrahæ facite.*

40. *Nunc autem quæritis me interficere, hominem, qui veritatem vobis locutus sum, quam audivi à Deo: hoc Abraham non fecit.*

41. *Vos facitis opera patris vestri. Dixerunt itaque ei: Nos ex fornicatione non sumus nati: unum patrem habemus Deum.*

42. *Dixit ergo eis Jesus: Si Deus pater vester esset, diligeretis utique me. Ego enim ex Deo processi, & veni; neque enim à me ipso veni, sed ille me misit.*

43. *Quare loquelam meam non cognoscitis? Quia non potestis audire sermonem meum.*

44. *Vos ex patre Diabolo estis: & desideria patris vestri vultis facere. Ille homicida erat ab initio, & in veritate non stetit; quia non est veritas in eo. Cùm loquitur mendacium, ex propriis loquitur, quia mendax est, & pater ejus.*

39. Ils lui répondirent: C'est Abraham qui est notre pere. JESUS leur répartit: Si vous êtes enfans d'Abraham, faites donc ce qu'a fait Abraham.

40. Mais maintenant vous cherchez a me faire mourir, moi qui vous ai dit la vérité que j'ai apprise de Dieu: c'est ce qu'Abraham n'a point fait.

41. Vous faites les œuvres de votre pere. Ils lui dirent: Nous ne sommes pas des enfans bâtards: nous n'avons tous qu'un pere, qui est Dieu.

42. JESUS leur dit donc: Si Dieu étoit votre pere, vous m'aimeriez, parce que je suis sorti de Dieu, & suis venu *dans le monde*; car je ne suis pas venu de moi-même, mais c'est lui qui m'a envoyé.

43. Pourquoi ne connoissez-vous point mon langage? Parce que vous ne pouvez oüir ma parole.

44. Vous êtes les enfans du Diable: & vous voulez accomplir les désirs de votre pere. Il a été homicide dès le commencement, & il n'est point demeuré dans la vérité, parce que la vérité n'est point en lui. Lorsqu'il dit des mensonges, il dit ce qu'il trouve dans lui-même; car il est menteur, & pere du mensonge.

## COMMENTAIRE.

℣. 39. SI FILII ABRAHÆ ESTIS, OPERA ABRAHÆ FACITE. *Si vous êtes les enfans d'Abraham, faites donc ce qu'a fait Abraham.* Il ne voulut pas d'abord leur dire qu'ils avoient tort de se vanter d'être les enfans d'Abraham, puisqu'ils dégénéroient de la vertu, & de la foi de ce grand Patriarche. Mais puisqu'ils insistoient sur leur origine, & qu'ils vantoient leur pere Abraham, le Sauveur leur dit: Si vous êtes enfans d'Abraham, que n'imitez-vous la foi, l'obéissance, la justice de votre pere? ℣. 40. Vous cherchez à me faire mourir, moi qui vous ai enseigné la vérité; est-ce là ce qu'a fait Abraham?

℣. 41. VOS FACITIS OPERA PATRIS VESTRI. *Vous faites les œuvres de votre pere.* Vous avez certainement un autre pere qu'Abraham, pour vous faire suivre une telle conduite. Ce pere n'est autre que le Démon, comme on l'a déja dit, & comme JESUS-CHRIST le marque expressément au ℣. 44.

NOS EX FORNICATIONE NON SUMUS. *Nous ne sommes pas des enfans bâtards; nous n'avons qu'un pere, qui est Dieu.* Nous sommes de vrais enfans d'Abraham; nous ne dégénérons point de sa justice, & de sa Religion; nous n'adorons point les Idoles, comme les autres nations (a); & si vous prenez le nom de pere dans un sens moral, & spirituel, nous n'avons point d'autre pere que Dieu, qui déclare dans ses Ecritures que Jacob est son premier-né (b), & que nous sommes son peuple choisi (c). C'est lui que nous appellons notre pere (d), notre Roi, notre Dieu.

℣. 42. SI DEUS PATER VESTER ESSET. *Si Dieu étoit votre pere, vous m'aimeriez, parce que je suis sorti de Dieu, & que je suis venu en ce monde.* Le Sauveur prouve que les Juifs ne sont pas enfans de Dieu, par ce raisonnement: Si vous étiez enfans de Dieu, vous l'aimeriez, & tout ce qui lui appartient, ce qui vient de lui, ce qui porte son caractére; vous m'aimeriez par conséquent, moi qui suis sorti de Dieu, qui suis son Verbe, sa Vérité, son Fils, Dieu comme lui, & de même nature que lui; qui suis sorti de lui par ma génération éternelle (e), & d'une maniére plus sensible par ma génération temporelle (f).

℣. 43. QUARE LOQUELAM MEAM NON COGNOSCITIS? *Pourquoi ne connoissez-vous pas mon langage?* Si vous étiez les enfans de Dieu, vous entendriez son langage, vous seriez charmez qu'on vous parlât de lui, & de sa part. Mes discours ne sont-ils pas manifestement des discours divins? Parlai-je comme un homme ordinaire? Les Prophétes vous parloient-ils un autre langage? Leurs paroles étoient-elles accompagnées de plus de prodiges, de plus de vertu, & de force, que les miennes? Et toutefois vous ne reconnoissez point dans ma voix, celle de Dieu; *vous ne pouvez oüir ma parole*, vous vous y opposez, vous la contredites; elle vous irrite, elle vous blesse, vous ne voulez point l'entendre (g): *Undè audire non poterant, nisi quia corrigi credendo nolebant?*

℣. 44. VOS EX PATRE DIABOLO ESTIS. *Vous êtes les enfans du Diable; vous voulez accomplir les désirs de votre pere*, en me donnant la mort. Comme il a été homicide, & menteur dès le commencement, en trompant la premiére femme, & en lui donnant à elle, à son mari, & à toute sa postérité, le coup de la mort (h); ainsi vous haïssez la vérité, & vous cherchez à me faire mourir. Voilà des caractéres certains que le Démon, le pere du mensonge (i), & l'auteur de la mort (k), est votre pere; c'est-à-dire, votre modéle, celui dont vous portez le cara-

(a) Dans l'Ecriture le nom de fornication se met souvent pour l'idolâtrie.
(b) *Exod.* IV. 22. *Filius meus primogenitus Israël.*
(c) *Exod.* XIX. 5. *Deut.* IV. 20. VII. 7. 8. X. 15. XIV. 2. *Psal.* CXXXIV. 4. *&c.*
(d) *Jerem.* III. 4. *Pater meus, dux virginitatis meæ.*
(e) *Ammon. Leont. Aug. Beda.*
(f) *Origen. Theophyl. Euth. Rupert. Mald.*
(g) *Aug. hic. tract.* 42. *Ita & Chrysost. homil.* 53.
(h) *Origen. Aug. Beda, Rupert. Euthym alii.*
(i) 3. *Reg.* XXII. 22. *Ero spiritus mendax in ore Prophetarum, &c.*
(k) *Sap.* II. 24. *Invidiâ Diaboli mors intravit in orbem terrarum: imitantur autem illum, qui sunt ex parte illius.*

45. *Ego autem si veritatem dico, non creditis mihi.*

46. *Quis ex vobis arguet me de peccato? Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi?*

47. *Qui ex Deo est, verba Dei audit. Propterea vos non auditis, quia ex Deo non estis.*

45. Mais pour moi, quoique je vous dise la vérité, vous ne me croyez pas.

46. Qui de vous me peut convaincre d'aucun péché? Si je vous dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas?

47. Celui qui est de Dieu, entend les paroles de Dieu. C'est pour cela que vous ne les entendez point, parce que vous n'êtes point de Dieu.

## COMMENTAIRE.

tére, & dont vous suivez l'esprit, & les impressions (a). Les Manichéens concluoient de ce passage, qu'il y avoit deux principes; l'un bon, l'autre mauvais; l'un de Dieu, l'autre du Démon.

IN VERITATE NON STETIT. *Il n'est point demeuré dans la vérité; parce que la vérité n'est point en lui.* Comme le Démon est un menteur, & qu'il a séduit la première femme par un mensonge (b); ainsi vous êtes les ennemis de la vérité que je vous prêche; vous ne pouvez la souffrir; vous la persécutez. D'autres (c) l'expliquent ainsi, Le Démon ayant été créé dans la droiture, dans la justice, dans la vérité, dans l'innocence, n'y a pas persévéré: Il s'est élevé d'orgueil; il a prétendu devenir semblable au Très-Haut; c'est pourquoi il est déchû de son bonheur, & de sa gloire (d): *Dieu réserve pour le jugement du grand jour les Anges qui n'ont pas conservé leur première dignité; mais qui ont quitté leur propre demeure.* La premiéme explication est plus litterale.

CUM LOQUITUR MENDACIUM, EX PROPRIIS LOQUITUR; QUIA MENDAX EST, ET PATER EJUS. *Lorsqu'il dit le mensonge, il dit ce qu'il trouve dans lui-même; car il est menteur, & pere du mensonge.* C'est-là le caractére du Démon; ne demeurer pas dans la vérité, dire le mensonge, & le faire dire aux autres, être menteur, & pere du mensonge. Lorsque les hommes font le mensonge, ils le font à l'instigation du Démon; mais quand le Démon le fait, il le fait de son propre mouvement; *Ex propriis loquitur.* Il n'a point d'autre Maître que lui-même; c'est par lui qu'est venu le mensonge; il l'a apporté dans le monde (e): & s'il dit quelquefois la vérité, il ne la dit que par contrainte, ou pour tromper. Il est toûjours menteur, & pere du mensonge, il n'aime ni la vérité, ni la justice.

Saint Epiphane (f) sur ce qui est dit ci-devant que Judas étoit Diable (g): *Unus ex vobis Diabolus est*, a crû que c'étoit lui dont le Sauveur vouloit parler en cet endroit. Il dit que les Juifs sont appellez ses enfans: *Vos ex patre Diabolo estis*; parce qu'ils ont mieux aimé imiter l'incrédulité, & le crime de Judas leur pere, que de s'attacher à JESUS-CHRIST, qui leur prêchoit la vérité, & qui la confirmoit par tant de prodiges. Judas étoit *un homicide*, & un traître; il n'a pas *demeuré dans la vérité*; il a abandonné son Maître, & s'est livré à l'avarice, & au crime.

Les Caïanites, & les Archontiques dans le même saint Epiphane (h), lisoient ainsi le Texte du ℣. 44. *Vous êtes les enfans de votre pere le Démon; parce qu'il est menteur, & que son pere est menteur. Il étoit homicide, & il n'est point demeuré dans la vérité. Quand il parle, il profére le mensonge de son propre fond; parce que son pere est menteur.* Cassien lit de même. Voici les conséquences que les Caïanites tiroient de ce passage. Ils disoient que le pere des Juifs étoit un Diable; que celui-ci avoit pour pere un autre Démon, & celui-ci encore un autre; en sorte que le pere de celui qui donna la Loi à Moyse, étoit aussi lui-même un mauvais Démon. Les Archontiques soutenoient que Caïn étoit né d'un Démon, & d'Eve; qu'il étoit cet *homicide dès le commencement*, dont il est parlé ici; que les Juifs étoient sortis de la race de Caïn; que le Démon pere de Caïn, & auteur de la nation des Hébreux, étoit né de Sabaoth Dieu des Juifs. Ce sont-là des rêveries d'une sérieuse réfutation. Il est certain que plusieurs anciens Peres lisoient dans le Grec (i): *Il est menteur, aussi-bien que son pere*: Ce qui conduit à dire que le Démon a été produit par un mauvais principe, & par un autre Démon.

Grotius supposant que le Diable qui tenta Eve, n'étoit pas le Prince des Démons; mais quelque Ange de Satant, semblable à celui qui affligeoit saint Paul (k), dit que ce mauvais Ange *est menteur, aussi-bien que son pere*, que son Chef, & son Prince Lucifer. Le nom de *pere* se prend quelquefois dans l'Ecriture au sens de Prince, & de Maître. Satan a entraîné les autres Démons dans sa révolte, & dans son crime. Il est appellé (l) *le Prince des Démons* (m), *le Prince des Puissances de l'air* (n), *le Prince de ce monde.* Il est menteur, & homicide dès le commencement; puisque c'est par ses ordres, & par son organe que le tentateur a séduit la première femme, & lui a causé la mort. Il ne manque à cela qu'une bonne preuve, que ce ne soit pas le Prince des Démons qui ait tenté Eve.

℣. 45. EGO AUTEM, SI VERITATEM DICO. *Mais pour moi, quoique je vous dise la vérité, vous ne me croyez point.* Vous croyez au pere du mensonge, qui vous anime contre moi, & vous ne me croyez pas, moi qui vous dis la vérité. Il étoit aisé aux Juifs, s'ils avoient voulu examiner les choses de sang froid, & sans prévention, de reconnoître que J. C. ne leur disoit que la vérité, & que ce n'étoit que la passion, l'envie, la haine, le mauvais esprit qui les portoient à lui dresser des piéges, & à chercher à le perdre.

℣. 46. QUIS EX VOBIS ARGUET ME DE PECCATO? *Qui de vous me peut convaincre d'aucun péché?* Si disant la vérité comme je vous la dis, je ne mérite point votre créance, c'est peut-être que je décrédite par ma conduite, les véritez que j'annonce; c'est que ma vie ne répond pas à mes paroles. Mais vous ne pouvez former contre moi cette objection; car qui de vous peut m'accuser d'aucun péché? Votre passion attentive à observer toutes mes démarches, y a-t'elle trouvé la moindre chose à reprendre? *Si donc je vous dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas?*

℣. 47. QUI EX DEO EST, VERBA DEI AUDIT. *Celui qui est de Dieu, entend les paroles de Dieu.* C'est

(a) *Aug. hic. Unde Judæi filii Diaboli? imitando, non nascendo. Ita Beda, Leont. Ammon. alii passim. Ambros. lib. 4. in Luc. Judæi patre Diabolo, non utique carnis successione, sed criminis. Vide Sap.* II. 25.

(b) *Genes.* III. 4. 5. *Nequaquam moriemini; sed eritis sicut Dii. Vide Iren. lib. 5. cap. 25. Ammon. Leont. Theophyl. Chrysost.*

(c) *Aug. lib.* XI. *de civit. c.* 13. *Leo, serm.* X. *de Quadrag. & epist.* 63. *c.* 6. *Euthym.*

(d) *Juda Ep.* ℣. 6.

(e) *Origen. Aug. Chrys. Ammon. Theodor. Mops. Beda. Theoph. Euthym. Rupert. Recentiores passim.*

(f) *Epiphan. hæres.* 38.

(g) *Joan.* VI. 71.

(h) *Epiph. hæres.* 38. & 40.

(i) *Vide Hesych. quæst. apud Coteler. Monum. Eccles. Græc. p.* 15. Ὡς κ ὁ πατὴρ αὐτȣ̃. *Ita legerunt Cyrill. Alex. Antiochus, Ambros. Suid. Auth. Disp. cum Manete. Ignat. Interpol. ad Philadelph.* ... ὁ πατὴρ αὐτȣ̃ Διάβολ☉.

(k) 2. *Cor.* XII. 7.

(l) *Matth.* IX. 34.

(m) *Ephes.* II. 2.

(n) *Joan.* XII. 31. XIV. 30. XVI. 11.

Digitized by Google

48. *Responderunt ergo Judæi, & dixerunt ei: Nonne benè dicimus nos, quia Samaritanus es tu, & Dæmonium habes?*

49. *Respondit Jesus: Ego Dæmonium non habeo: sed honorifico Patrem meum, & vos inhonorastis me.*

50. *Ego autem non quæro gloriam meam: est qui quærat, & judicet.*

51. *Amen, amen dico vobis: Si quis sermonem meum servaverit, mortem non videbit in æternum.*

52. *Dixerunt ergo Judæi: Nunc cognovimus quia Dæmonium habes. Abraham mortuus est, & Prophetæ; & tu dicis: Si quis sermonem meum servaverit, non gustabit mortem in æternum.*

48. Les Juifs lui répondirent donc: N'avons-nous pas raison de dire que vous êtes un Samaritain, & que vous êtes possédé du Démon?

49. Jesus leur répartit: Je ne suis point possédé du démon: mais j'honore mon Pere; & vous, vous me deshonorez.

50. Pour moi, je ne recherche point ma propre gloire: un autre la recherchera, & *me* fera justice.

51. En vérité, en vérité je vous le dis: Si quelqu'un garde ma parole, il ne mourra jamais.

52. Les Juifs lui dirent: Nous connoissons bien maintenant que vous êtes possédé du Démon: Abraham est mort, & les Prophétes aussi, & vous dites: Celui qui gardera ma parole, ne mourra jamais.

## COMMENTAIRE.

la même chose qu'il leur a déja dite ci-devant, versets 42. 43. *Si Dieu étoit votre pere, vous m'aimeriez; parceque je suis sorti de lui.... Pourquoi n'entendez-vous pas mon langage*, & pourquoi *ne pouvez-vous pas oüir ma parole? Vous êtes les enfans du Diable.* Si vous étiez les enfans, & les serviteurs de Dieu, vous écouteriez la parole que je vous dis de sa part; & ce qui fait que vous ne l'entendez pas, c'est que vous n'êtes point à Dieu, vous ne l'aimez point, vous ne goûtez point les choses de Dieu. Votre esprit rempli de nuages, votre cœur plein d'amertume, & de haine, ne peut voir, ne peut sentir la vérité que je vous annonce (*a*).

℣. 48. Nonne bene dicimus nos, quia Samaritanus es? *N'avons-nous pas raison de dire que vous êtes un Samaritain, & que vous êtes possédé du Démon?* Nous ne voyons pas dans l'Evangile de saint Jean, ni ailleurs, que les Juifs ayent jamais appellé Jesus-Christ Samaritain, hors cette seule occasion. Quand donc ils avoüent ici qu'ils lui ont donné cette injure, il faut croire qu'ils la lui ont véritablement donnée; mais seulement en secret, & non en sa présence (*b*); d'où vient que les Evangelistes n'en ont rien dit. Appeller un homme *Samaritain*, ou Chutéen, étoit l'appeller profane, schismatique, hérétique, ennemi juré de la nation des Hébreux. Dans le Talmud le nom de *Chutéen* se donne aux hommes profanes, & impies, à peu près de même que dans les Prophétes, celui de Cananéen, & de Héthéen (*c*): *Semen Canaan, & non Juda*: Race de Canaan, & non de Juda. Et (*e*): *Votre pere étoit Amorrhéen, & votre mere Héthéenne.* Et encore (*d*): *Ecoutez la parole du Seigneur, Princes de Sodome; prêtez l'oreille, peuple de Gomorrhe.*

Ils prenoient prétexte de lui donner le nom de Samaritain, de ce qu'il n'avoit pas le même éloignement de ce peuple, que les Juifs en témoignoient; qu'il logeoit quelquefois dans leurs villes, qu'il avoit demeuré quelques jours à Sichem, qu'il leur prêchoit la parole de Dieu, & ne les excluoit point du salut, pourvû qu'ils se convertissent; peut-être aussi parce qu'il ne témoignoit pas un aussi grand respect qu'ils l'auroient voulu, pour leurs cérémonies, & leurs traditions. Ils disent aussi qu'il est possédé du Démon; injure qu'ils lui avoient déja dite le jour précédent, Chap. vii. 20. Ils vouloient marquer qu'il ne savoit ce qu'il disoit, qu'il étoit en fureur, & hors de lui-même.

℣. 49. Ego Dæmonium non habeo. *Je ne suis point possédé du Démon; mais j'honore mon Pere.* Il ne répond point à la premiére injure: *Vous êtes un Samaritain*; parce qu'elle étoit frivole, & qu'on ne pouvoit raisonnablement douter qu'il ne fût Juif de naissance, & de Religion (*f*). Mais il répond à la seconde: *Vous êtes possédé du Démon*, avec une douceur, & une mansuétude toute divine: *Je ne suis point possédé du Démon*, dit-il; mes discours ne sont pas les discours d'un insensé, & d'un furieux. S'il y a quelque chose qui vous y paroisse extraordinaire, & si je vous annonce des véritez nouvelles, c'est que je rends gloire à mon Pere, & que je ne retiens pas ses véritez cachées dans un silence criminel. Je préfere la gloire de mon Pere à votre satisfaction, à mon propre repos. J'exécute au péril de ma vie l'emploi qu'il m'a confié.

℣. 50. Ego non quæro gloriam meam. *Je ne cherche point ma gloire* dans tout ce que je dis, & ce que je fais. Ce n'est ni la vanité, ni l'ambition, ni l'intérêt qui me font agir. Je n'ai d'autre vûë que de procurer la gloire de celui qui m'a envoyé, & le salut de ceux à qui je suis envoyé. Quant à ma gloire, c'est à mon Pere à la procurer par les voies qu'il jugera les plus convenables. Autrement: Lorsque je me défends de l'accusation que vous formez contre moi, en disant que je suis possédé du Démon, je ne cherche ni ma gloire, ni ma vengeance (*g*); je défends seulement l'honneur de celui qui m'a envoyé. Quant à moi, je lui remets le soin de mes intérêts; il saura procurer ma gloire, & venger l'injustice qui m'est faite.

℣. 51. Si quis sermonem meum servaverit, mortem non videbit in æternum. *Si quelqu'un garde ma parole, il ne mourra jamais.* Vous m'accusez d'être possédé du Démon, parce que je vous enseigne une doctrine à laquelle vous n'êtes pas accoûtumé: mais je ne dis que la vérité, je rends l'honneur à mon Pere, j'exécute ses ordres, & les paroles que je vous dis, sont des paroles de vie (*h*). *Quicenque les observe, ne mourra point.* Moyse promet une longue vie, à ceux qui observent les Loix qu'il a données (*i*); il leur promet des biens, & des prospéritez temporelles: & moi je vous promets une vie, & un bonheur éternel. Croyez en mes paroles, gardez-les, observez mes ordonnances, & vous ne mourrez point de la mort de l'ame, de la seconde mort (*k*).

℣. 52. Abraham mortuus est. *Abraham est mort*, & vous nous dites que celui qui gardera vos paro-

(a) *Mald. Grot.*
(b) *Origen. Ammon. Chrysost. Theophyl. Rupert.*
(c) *Dan.* xiii. 56.
(d) *Ezech.* xvi. 3.
(e) *Isai.* i. 10.
(f) *Vide Aug. Bedam, Rupert. Chrysost. Theophyl. alios. Grot. Brug. Mald.*
(g) *Chrysost. Euthym. Leont. Theophyl. Mald. Grot. Brug. Men.*
(h) *Joan.* vi. 47. 48. 49. 50. 64.
(i) *Exod.* xx. 16. *Deut.* v. 16. xxii. 7.
(k) *Apoc.* ii. 1. *Aug. Mald. Grot.*

53. *Numquid tu major es patre nostro Abraham, qui mortuus est? & Propheta mortui sunt. Quem teipsum facis?*

53. Etes-vous plus grand que notre pere Abraham, qui est mort, & *que* les Prophétes, *qui* sont morts aussi? Qui prétendez-vous être?

54. *Respondit Jesus: Si ego glorifico me ipsum, gloria mea nihil est: Est Pater meus qui glorificat me, quem vos dicitis quia Deus vester est,*

54. JESUS leur répondit: Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien. C'est mon Pere qui me glorifie: vous dites qu'il est votre Dieu,

55. *Et non cognovistis eum: ego autem novi eum: Et si dixero quia non scio eum, ero similis vobis, mendax. Sed scio eum, & sermonem ejus servo.*

55. Et cependant vous ne le connoissez pas. Mais pour moi je le connois: & si je disois que je ne le connois pas, je serois un menteur comme vous. Mais je le connois, & je garde sa parole.

56. *Abraham pater vester exultavit ut videret diem meum: vidit, & gavisus est.*

56. Abraham votre pere a désiré avec ardeur de voir mon jour: il l'a vû, & il en a été rempli de joie.

57. *Dixerunt ergo Judæi ad eum: Quinquaginta annos nondum habes, & Abraham vidisti?*

57. Les Juifs lui dirent: Vous n'avez pas encore cinquante ans, & vous avez vû Abraham?

## COMMENTAIRE.

les, ne mourra point? Prétendez-vous être plus privilégié que ni Abraham, ni les Prophétes qui sont morts? Ces grands Hommes n'ont-ils pas observé les ordonnances du Seigneur? & toutefois la mort ne les a pas épargnez. Nous donnerez-vous des commandemens plus grands que ceux de Dieu même? Etes-vous au-dessus de Dieu? Vos Disciples auront-ils un privilége de ne pas mourir, que n'ont pas eu les plus grands Saints, & les plus fidéles serviteurs de Dieu? Tout ce raisonnement roule sur un faux principe; ils supposent que JESUS-CHRIST parle d'une vie temporelle, & il l'entend de la vie de l'ame, & de la vie éternelle.

℣. 54. SI EGO GLORIFICO MEIPSUM. *Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien.* Si ce que je vous dis, je le dis de moi-même, & si je me vante de vous le donner par ma propre vertu, & indépendamment du Pere; si dans tout ceci je cherche à me mettre en crédit, & à me procurer de la gloire, & de l'estime de la part des hommes, comme font les faux Prophétes, & les séducteurs, qui promettent tout, & ne tiennent rien; si cela est, ne me croyez point, & méprisez mes discours. Personne n'est crû dans sa propre cause (a). *C'est mon Pere qui me glorifie*, c'est lui qui fait éclatter dans moi sa puissance par les prodiges que je fais à vos yeux, & par la vérité que je vous annonce. Et ne dites pas que ce Pere vous est inconnu, & que je vous parle énigme; *ce Pere est le Dieu que vous adorez.* Si vous le connoissiez, vous me connoîtriez aussi (b), & vous remarqueriez dans ma personne tous les caractéres de son Fils, & de son Messie.

℣. 55. SI DIXERO QUIA NON SCIO EUM. *Si je disois que je ne le connois point, je serois un menteur comme vous.* Vous ne connoissez point votre Dieu, ni celui qui est envoyé en son nom: pour moi je connois Dieu mon Pere, & si je disois que je ne le connois pas, je serois aussi menteur que vous l'êtes en disant que vous le connoissez (c). Si vous le connoissiez véritablement, vous observeriez ses préceptes; & moi je le connois, & je pratique fidellement ce qu'il ordonne. JESUS-CHRIST parle ici comme homme.

℣. 56. ABRAHAM PATER VESTER EXULTAVIT UT VIDERET DIEM MEUM. *Abraham votre pere a désiré avec ardeur de voir mon jour*, ma venuë dans le monde (d), mon incarnation, ma naissance, ma manifestation dans Israël, ou même ma mort, & ma passion (e); il a attendu avec empressement le tems de la délivrance de tout le monde; *il l'a vû, & il s'en est réjoui*; il l'a vû en esprit, Dieu le lui a révélé; il a trouvé dans la naissance de son fils Isaac, & dans la délivrance miraculeuse de ce cher fils, lorsqu'il étoit sur le bucher prêt à être immolé, il a trouvé dans ces figures des preuves qui l'assûroient de l'accomplissement des anciennes promesses faites aux Patriarches (f). La vivacité de sa foi lui a rendu présent un événement qui étoit si éloigné. Quelques-uns (g) croyent que ce Patriarche, & les autres qui étoient détenus dans les Limbes, eurent dans ces lieux connoissance de l'incarnation, & de la venuë du Messie; ils l'apprirent avec une effusion de joye infinie, ils la virent, & s'en réjoüirent tous. JESUS-CHRIST prouve ici deux choses: La premiére, qu'il est plus grand qu'Abraham, contre ce que lui avoient dit les Juifs, ℣. 52. 53. Et la seconde, que les Juifs ne sont pas vrais fils d'Abraham, puisqu'ils traitent avec mépris, & reçoivent avec indifférence celui que leur pere Abraham a désiré avec tant d'ardeur, & dont il a appris la venuë avec tant de joye.

℣. 57. QUINQUAGINTA ANNOS NONDUM HABES. *Vous n'avez pas encore cinquante ans, & vous avez vû Abraham.* Quelques-uns (h) ont lû quarante ans, au lieu de cinquante: mais la leçon de *cinquante* est la seule véritable, suivie par toute l'Antiquité, à l'exception de saint Chrysostome, de l'Auteur du Dialogue sur la Trinité parmi les Oeuvres de saint Athanase, & d'un petit nombre d'Exemplaires Grecs, dont parle Euthyme. J. C. avoit alors trente-cinq ans moins deux mois, ou trente-quatre ans, & huit mois à peu prés. Ceci arriva le 17. Octobre de la trente-cinquiéme année, laquelle finit au 25. Décembre. Ainsi il s'en falloit deux mois, & huit jours qu'il n'eût trente-cinq ans accomplis.

Nous suivons en cela la supputation des plus habiles Chronologistes, qui supposent que le Sauveur est mort au milieu de sa trente-sixiéme année, trente-troisiéme de l'Ere Vulgaire, dans laquelle on met sa naissance trois ans plus tard qu'il ne faut. Nous n'entreprenons point d'entrer sur cela dans une grande discussion. On peut consulter ceux qui ont traité cette matiére exprès. Nous nous contenterons ici de faire voir que les anciens Peres n'ont

(a) *Joan.* v. 31. *Si ego testimonium perhibeo de me ipso, testimonium meum non est verum.*
(b) *Joan.* VIII. 19. *Si me sciretis, forsitan, & Patrem meum sciretis.*
(c) *Chrysost. Leont. Theoph. Ammon.*
(d) *Iren. lib.* 4. *c.* 11. 12. *Origen. homil.* 10. *in Genes. Cyrill. in Caten. Gr. Hilar. lib.* 5. *de Trinit. Bernard. serm.* 6. *in Vigil. Natal. Domini. Mald. alii.*
(e) *Chrysost. Ammon. Leont. Theophyl. Euth.*
(f) *Ita Patres Græci modo citati. Grot.*
(g) *Mald. Jans. Cornel. à Lapide, alii.*
(h) *Chrysost. orat. contra omnes hæreses, & Author Dialogi* 1. *de Trinit. inter opera Athan. & Barber. Cod.* 1. *Quidam Codd. Gr. apud Euthym.*



Digitized by Google

58. *Dixit eis Jesus : Amen, amen dico vobis, antequam Abraham fieret, ego sum.*

59. *Tulerunt ergo lapides, ut jacerent in eum : Jesus autem abscondit se, & exivit de Templo.*

58. JESUS leur répondit : En vérité, en vérité je vous le dis : Je suis avant qu'Abraham fût au monde.

59. Là-dessus ils prirent des pierres pour les lui jetter : mais JESUS se cacha, & sortit du Temple.

## COMMENTAIRE.

point été uniformes sur l'âge de notre Sauveur. L'opinion qui ne lui donne que trente-trois ans & demi de vie, n'est reçûe dans l'Eglise Latine que depuis le sixiéme siécle (*a*); & quoique depuis ce tems-là, ce sistême ait été assez suivi, on n'a pas laissé de s'en éloigner fort souvent; & l'Eglise n'a jamais fait de Loi sur cette matiére; elle l'a laissée à l'examen, & aux disputes des Savans, & des Chronologistes. S. Irénée (*b*) dit que le Sauveur avoit plus de quarante ans, lorsqu'il parloit aux Juifs, qui lui dirent : *Vous n'avez pas encore cinquante ans, &c. Hoc dicitur ei qui quadraginta annos excessit; quinquaginta autem nondum attigit : Non tamen multùm à quinquaginta abstitit.*

Saint Clément d'Aléxandrie (*c*) ne reconnoît que trente ans d'âge à J. C. & une seule année de prédication. Tertullien (*d*) ne lui donne aussi qu'environ trente ans au tems de sa Passion : *Passus est Christus, annos habens quasi triginta cùm pateretur.* Ce que saint Jérôme a rapporté, écrivant sur le Chap. IX. de Daniel. Origénes (*e*) dit que l'on donna à Judas la somme de trente sicles, qui égaloit le nombre des années que le Sauveur avoit vêcu dans le monde. Il ne lui compte qu'une année de prédication (*f*), non plus que saint Clément d'Aléxandrie. Jules Africain, contemporain d'Origénes (*g*), & qui commença parmi les Chrétiens de s'appliquer à la Chronologie, met la mort de J. C. en l'an quinziéme de Tibére, & environ la trentiéme du Sauveur. Hyppolyte Evêque de Porto, étoit dans la même opinion, comme on le voit par la supputation de son Cycle (*h*). L'Auteur de l'ancienne Chronique dressée sous Sevére, & publiée dans Canisius (*i*), ne met que trente ans entre la naissance, & la mort de J. C. Lactance (*k*) étoit dans la même opinion. Eusébe de Césarée ne lui donne que trente-un ans, & quelques mois, ou au plus trente-deux ans de vie, Philastre Evêque de Bresse, trente-un ans; saint Epiphane (*l*), trente-deux, & soixante-quatorze jours; Appollinaire de Laodicée (*m*), trente-deux ans.

Saint Chrysostome, & Euthyme (*n*) sans fixer son âge, croyent qu'il avoit près de quarante ans, lorsqu'il souffrit; Sulpice Sévére (*o*), trente-deux ans; l'ancien Auteur de l'hymne, *Lustris sex qui jam peractis*, que les uns attribuent à saint Ambroise, & les autres à Sédulius, trente ans passez. Saint Jérôme (*p*), & saint Augustin (*q*), qui placent la mort du Sauveur sous le Consulat des deux Geminus, à l'imitation de Tertullien, & sous la quinziéme année de Tibére, lui donnent environ trente ans de vie; Paul Orose, trente-un, ou au plus trente-deux ans; saint Prosper, ou l'Auteur du Livre *de Prædictionibus*, Victorius d'Aquitaine, & Idacius, trente ans; Cassiodore, trente-trois; Jornandes, Isidore de Séville, Réginon Abbé de Prum, Lambert de Schafnaburg, trente-deux ans; la Chronique d'Aléxandrie, trente-trois ans, & trois mois; saint Maxime Martyr, trente-trois, & quatre-vingt-neuf jours. Saint Bernard (*r*) porte trente ans en deux endroits, & trente-trois en deux autres endroits; Pierre Lombard (*s*), & Pierre Comestor, trente-deux ans, & trois mois. On peut consulter les Remarques qui sont jointes à la Chronologie, qui est imprimée à la fin de la grande Bible Latine de Vitré (*t*). De tout cela il s'ensuit que l'année de la mort de JESUS-CHRIST, & la durée de sa vie n'ont jamais été fixées dans l'Eglise.

Mais si le Sauveur n'avoit que trente-cinq ans, lorsqu'il parloit aux Juifs, comment lui dirent-ils qu'il n'avoit pas encore cinquante ans? De trente-cinq à cinquante il y a une grande distance. On répond que les travaux du Sauveur, & sa vie mortifiée lui donnoient un air de vieillard, & le faisoient plus âgé qu'il n'étoit en effet (*u*). Ou ils lui donnent plus d'âge qu'il n'en a, afin d'en conclure plus sûrement, & plus efficacement contre lui qu'il ne pouvoit avoir vû Abraham (*x*); car s'il ne l'avoit pû voir âgé de cent, ou de cinquante ans, à plus forte raison, s'il n'étoit âgé que de trente-cinq ans.

℣. 58. ANTEQUAM FIERET ABRAHAM EGO SUM. *Je suis avant qu'Abraham fût au monde.* Je suis de toute éternité; j'ai existé avant tous les siécles. Vous ne considérez dans moi que l'homme qui vous parle, & qui paroît à vos yeux depuis un certain tems. Mais outre cette nature humaine, que vous croyez connoître, il y a dans moi une nature divine, & éternelle. Les deux réunies subsistent ensemble dans ma personne. Abraham a sû les distinguer. Il m'a adoré comme son Dieu; il m'a désiré comme son Sauveur. Il m'a vû dans mon éternité; il m'a prédit dans ma venue au monde.

℣. 59. TULERUNT LAPIDES. *Ils prirent des pierres pour le lapider*; suivant la Loi qui ordonne de lapider les blasphémateurs (*y*). JESUS-CHRIST, qui se faisoit égal à Dieu, étoit blasphémateur dans leur idée.

JESUS AUTEM ABSCONDIT SE. *Mais Jesus se cacha, & sortit du Temple.* Il se retira un peu à l'écart & se rendit invisible à leurs yeux (*z*); après quoi, il sortit tranquillement, & s'en alla hors du Temple : Car comment auroit-il pû se cacher dans le Temple, en se sauvant dans quelque endroit sécret, & inconnu, étant environné comme il l'étoit de ses ennemis? Mais d'où ces gens prirent-ils des pierres? Quelques-uns (*aa*) croyent que comme on bâtissoit en cet endroit, il y avoit-là des pierres en quantité. D'autres veulent qu'ils en ayent rencontré dans le parvis même du Temple : D'autres enfin, qu'ils coururent aux pierres hors du parvis; & que pendant ce tems, le Sauveur eut le loisir de se retirer, & de se mettre à couvert de leur violence.

(a) *Beda, lib. de ratione temporum, c. 45. Habet, ni fallor, Ecclesiæ fides, Dominum in carne paulò plus quàm 33. annos, usque ad sua tempora passionis vixisse.*

(b) *Iren. lib. 2. contra hæres. c. 39. A quadragesimo aut quinquagesimo anno declinat jam in ætatem seniorem, quam habens docebat (Christus) sicut Evangelium, & omnes seniores testantur, &c.*

(c) *Clem. Alex. lib. 1. Strom.* [illegible]

(d) *Tertull. lib. contra Judæos, c. 8.*

(e) *Origen. tract. 35. in Matt.*

(f) *Origen. lib. 4.* [illegible]*, & initio tract. 35. in Matth.*

(g) *Jul. African. apud Hieron. in Dan. IX.*

(h) *Vide Lancelot in Bibliis Mag. Anton. Vitré, c. 33. p. 48.*

(i) *Antiq. Lect. t. 2.*

(k) *Lact lib. 4. instit. c. 1.*

(l) *Epiph. hæres. 51. n. 28.*

(m) *Apollinar. Laodic. apud Hieron. in Dan. IX.*

(n) *Chrysost. & Euthym. hic.*

(o) *Sulpit. Sev. lib. 2. hist.*

(p) *Hieron. Ep. 22 & 127.*

(q) *Aug. lib. 18. de civit. c. ult. & l. 12. cap. 15.*

(r) *Bern. serm. 1. de circumcis. & serm. 2. in hæc verba, non est Regnum Dei, &c.* est pour 30. ans. *Et serm. 2. de Pentecost. & in feria 4. Maj. Hebdom.* est pour 33. ans.

(s) *Petr. Lombard. lib. 4. dist. 44. c. 1.*

(t) *Cap. XXXIII. p. 37. & sequ.*

(u) *Vide Hugon. Erasm. Mald.*

(x) *Grot. Brug.*

(y) *Levit. XXIV. 16. Qui blasphemaverit nomen Domini, morte moriatur. Lapidibus opprimat eum omnis multitudo populi.*

(z) *Theodor. Heracl.* [illegible] *Ita Leont. Theophyl. Euth. Mald.*

(aa) *Ligfoot Hora. Talm. ad Joan. IX. 6.*

Le Texte Grec (a) porte *qu'il sortit du Temple, passant au milieu d'eux, & se retira ainsi*: Ce qui favorise beaucoup le sentiment qui reconnoît ici un miracle pareil à celui qui arriva, lorsque les habitans de Nazareth voulurent précipiter le Sauveur à bas de leur montagne (b). Il se rendit invisible, & passa au milieu d'eux, sans qu'ils pûssent l'arrêter. D'autres veulent qu'il ait passé au milieu de la troupe de ses Disciples, & du peuple qui croyoit en lui, & qu'à la faveur de cette multitude, qui se serra autour de lui, il échappa à la fureur de ses ennemis. Mais ces mots: *Passant au milieu d'eux, il se retira ainsi*, ne se lisent ni dans la Vulgate, ni dans saint Chrysostome, ni dans saint Cyrille, ni dans saint Augustin, ni dans un bon nombre de Manuscrits; & il y a d'habiles Interprétes (c) qui les croyent fourrez en cet endroit.

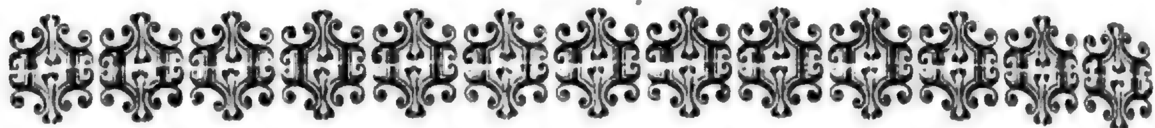

# CHAPITRE IX.

*Aveugle né guéri par* JESUS-CHRIST. *Murmure des Pharisiens. Ils chassent l'aveugle né.* JESUS-CHRIST *l'instruit; l'aveugle croit, & adore le Sauveur.*

℣. 1. *ET præteriens Jesus, vidit hominem cæcum à nativitate:*

2. *Et interrogaverunt eum Discipuli ejus: Rabbi, quis peccavit, hic, aut parentes ejus, ut cæcus nasceretur?*

℣. 1. COmme JESUS passoit, il vid un homme qui étoit aveugle dès sa naissance:

2. Et ses Disciples lui firent cette demande: Maître, est-ce le péché de cet homme, ou le péché de ceux qui l'ont mis au monde, qui est cause qu'il est né aveugle?

## COMMENTAIRE.

℣. 1. PRÆTERIENS JESUS, VIDIT HOMINEM CÆCUM A NATIVITATE. *Comme Jesus passoit, il vit un homme aveugle dès sa naissance.* JESUS étant sorti du Temple, alla apparemment passer la nuit au mont des Oliviers, selon sa coûtume. Le lendemain qui étoit un jour de Sabbat (d), il vint dans la ville; & passant dans la ruë, il y trouva un aveugle dès sa naissance, qui étoit assis dans un coin, & demandoit l'aumône aux passans (e).

℣. 2. RABBI, QUIS PECCAVIT, HIC, AUT PARENTES EJUS? *Maître, est-ce le péché de cet homme, ou le péché de ceux qui l'ont mis au monde, qui est cause qu'il est né aveugle?* Demande qui peut avoir donné lieu à quelques-uns de croire que les Apôtres étoient dans l'opinion de la préexistence des ames, ou de la métempsycose. Il est impossible que cet homme soit frappé de Dieu d'une maniére aussi terrible, sans de justes causes. Or il n'a pû mériter ce châtiment par les péchez commis depuis sa naissance, puisqu'il l'a apporté au monde; il faut donc qu'il s'en soit rendu digne par quelque faute commise avant sa naissance; ou du moins que le Seigneur, qui châtie les péchez de peres sur les enfans, jusqu'à la troisiéme, & quatriéme génération (f), ait fait tomber sur celui-ci la punition du péché de ses parens. Voilà, disent-ils, le raisonnement des Apôtres. Il est visible qu'ils supposent que l'homme peut faire avant sa naissance quelque péché, dont il souffre la peine durant sa vie.

Philon reconnoît la même chose dans plus d'un endroit (g). Il dit que l'air est rempli d'ames de deux espéces. Les unes descendent dans les corps; & les autres en ont un très-grand éloignement. De celles qui se joignent aux corps, les unes remplies d'idées sublimes d'une excellente Philosophie, s'occupent sans cesse de la mort du corps, & ménent une vie toute céleste. Les autres accablées par le poids de la chair, négligent l'étude de la sagesse, & se livrent au gré des passions, & de la fortune. Il rebat souvent ce sentiment, qu'il a tiré de Platon. Joseph (h) dit que les Pharisiens tiennent à peu près la même chose. Ils disent que les ames sont immortelles, & demeurent éternellement: Qu'elles viennent de la région de l'air le plus subtil, s'engager dans les corps, comme dans des prisons, ausquelles elles demeurent comme collées, y étant attirées par une inclination naturelle, & un amour auquel elles ne résistent pas. Il dit ailleurs (i) que les mêmes Pharisiens croyent que les ames des méchans étant séparées du corps, sont enfermées dans des prisons éternelles, où elles sont tourmentées, & d'où elles ne sortent jamais; au lieu que celles des gens de bien reviennent aisément sur la terre pour animer d'autres corps, après la mort des premiers qu'elles ont animez.

Les Rabbins croyent aussi une espéce de métempsycose; & cette opinion est répanduë depuis très-longtems dans tout l'Orient. Origénes cite un Livre apocryphe des Hébreux, dans lequel Jacob parle ainsi (k): *Je suis un Ange de Dieu, & un des premiers Esprits. Les hommes m'appellent Jacob; mais mon vrai nom, qui est celui que Dieu m'a donné, est Israël.* Plusieurs Docteurs Juifs croyent que les ames d'Adam, d'Abraham, de Phinées ont animé successivement plusieurs grands Hommes de leur nation. Il n'est donc nullement étrange que les Apôtres ayent raisonné comme ils semblent raisonner ici, sur l'incommodité de cet aveugle, & qu'ils ayent crû que c'étoit lui, qui par quelque péché sécret commis avant sa naissance, s'étoit attiré cette disgrace (l).

Les Rabins sont persuadez aussi que les péchez, & sur tout l'incontinence des peres, & des meres, sont souvent funestes à leurs enfans; & que les incommoditez de ceux-ci sont pour l'ordinaire des suites des excez de ceux-là: Que c'est principalement sur la crainte de ces incommoditez pour les enfans, que sont fondées les Loix de Moyse,

(a) Ἰησοῦς δὲ ἐκρύβη, καὶ ἐξῆλθεν ἐκ τοῦ ἱεροῦ, διελθὼν διὰ μέσου αὐτῶν. Καὶ παρῆγεν οὕτως.
(b) *Luc.* IV. 30.
(c) *Vide Erasm. Grot. hic. Mill. Proleg.* 752.
(d) *Infra* ℣. 14.
(e) *Infra* ℣. 8.
(f) *Exod.* XX. 5.
(g) *Philo de Plantatione Noë, p.* 216. *& de Gigantib. p.* 285. *& de Confusione Ling. p.* 331. *& lib. quis rerum divin. hæres. p.* 519. *& lib. de somniis, p.* 586. *&* 592.
(h) *Joseph de Bello Jud. l.* 2. *c.* 12. *p.* 787. Τὰς δὲ ψυχὰς ἀθανάτους ἀεὶ διαμένειν, καὶ συμπλέκεσθαι μὲν ἐκ τοῦ λεπτοτάτου φοιτώσας αἰθέρος, ὥσπερ εἱρκταῖς τοῖς σώμασιν ἴυγγι τινὶ φυσικῇ κατασπωμένας.
(i) *Antiq. lib.* 18. *c.* 2.
(k) *Oratio Joseph. apud Origen. tom.* 5. *in Joan. p.* 77.
(l) *Vide Drus. Grot. Ligf. Vide Cyrill. Alex. in Caten. Gr.*

3. *Respondit Jesus : Neque hic peccavit, neque parentes ejus : sed ut manifestentur opera Dei in illo.*

4. *Me oportet operari opera ejus, qui misit me, donec dies est : venit nox, quando nemo potest operari.*

5. *Quandiu sum in mundo, lux sum mundi.*

6. *Hæc cùm dixisset, expuit in terram, & fecit lutum ex sputo, & linivit lutum super oculos ejus.*

7. *Et dixit ei : Vade, lava in natatoria Siloë, quod interpretatur Missus. Abiit ergo, & lavit, & venit videns.*

3. Jesus leur répondit : Ce n'est point qu'il ait péché, ni ceux qui l'ont mis au monde : mais c'est afin que les œuvres de la puissance de Dieu éclattent en lui.

4. Il faut que je fasse les œuvres de celui qui m'a envoyé, pendant qu'il est jour : la nuit vient, dans laquelle personne ne peut agir.

5. Tant que je suis dans le monde, je suis la lumiére du monde.

6. Après avoir dit cela, il cracha à terre, & ayant fait de la bouë avec sa salive, il oignit de cette bouë les yeux de l'aveugle,

7. Et lui dit : Allez vous laver dans la piscine de Siloé, qui signifie envoyé. Il y alla donc, il s'y lava, & il s'en revint voyant clair.

## COMMENTAIRE.

qui défendent au mari sous peine de mort, de s'approcher de sa femme durant l'accident qui arrive à son sexe (a). Les Apôtres étoient nourris dans ces préjugez; & l'expérience avoit souvent fait voir que ces terreurs n'étoient pas sans fondement.

℣. 3. Neque hic peccavit, neque parentes ejus. *Ce n'est point qu'il ait péché, ni ceux qui l'ont mis au monde ; mais c'est afin que les œuvres de la puissance de Dieu éclattent en lui.* Jesus-Christ ne nie pas que les parens de cet aveugle n'ayent péché; mais il dit seulement que ce n'est pas leur péché qui est la cause de l'incommodité de leur fils (b). Il ne nie pas non plus que le péché originel de cet homme n'eût été une cause suffisante pour justifier la conduite de Dieu, qui avoit permis qu'il nâquit aveugle. Ils ne demandoient pas quelle étoit la cause génerale de ce mal; il s'agissoit de savoir quelle en étoit la cause particuliére.

Le Sauveur éléve l'esprit, & l'attention de ses Apôtres à une cause supérieure, qui est la Providence, & la Sagesse de Dieu, qui vouloit procurer sa propre gloire aux yeux des hommes, par le miracle de la guérison de l'aveugle-né Ce n'est pas à dire que Dieu ait voulu directement le malheur de cet homme, dans la vûë de procurer sa propre gloire; mais seulement qu'il permit que cet homme nâquit aveugle, & qu'ensuite il se servit de cette occasion, pour faire éclatter sa puissance, & sa misericorde (c). *Afin que* n'est point ici une particule causale; elle marque seulement l'événement qui suivit (d).

℣. 4. Me oportet operari opera ejus qui misit me, donec dies est. *Il faut que je fasse les œuvres de celui qui m'a envoyé, pendant qu'il est jour*; c'est-à-dire, pendant que je suis en vie, & que je parois en ce monde (e); car après ma mort, & ma résurrection, il ne sera plus tems de faire des miracles, & de donner aux hommes des preuves de ma Divinité, & de ma mission. Comme ce jour-là étoit un jour de Sabbat, & que cet aveugle ne pensoit point à lui demander la guérison, le Sauveur prépare l'esprit de ses Apôtres par ce préambule (f): Il faut me hâter d'achever mon ouvrage : comme un manœuvre qui voit la nuit s'approcher. Jesus-Christ n'avoit plus que six mois à vivre. Son ouvrage étoit sa prédication, & les actions miraculeuses dont il devoit l'accompagner. Quoiqu'il soit aujourd'hui jour du Sabbat, & que je prévoye que mes ennemis en prendront sujet de scandale, je dois me hâter de rendre la santé à cet homme, encore qu'il ne me la demande pas. Je sai que la gloire de Dieu en recevra un notable accroissement, & que cela avancera mon ouvrage.

℣. 5. Quandiu sum in mundo. *Tant que je suis dans le monde, je suis la lumiére du monde.* A l'occasion du jour, & de la nuit, dont il a parlé au verset précédent, il dit ici qu'il est la lumiére du monde. Je suis comme le Soleil qui éclaire le monde. Il est de mon devoir de porter la lumiére par tout, & de ne manquer aucune occasion d'éclairer les hommes. C'est pour cela que mon Pere m'a envoyé. Cet homme est dans les ténébres, & je vais lui rendre la vûe, & lui faire voir la lumiére.

℣. 6. Hæc cum dixisset expuit in terram. *Après avoir dit cela, il cracha à terre, &c.* Le Sauveur a soin pour l'ordinaire de donner à ses miracles tous les dégrez de certitude dont ils sont capables, afin que non-seulement ceux qui étoient présens, mais aussi ceux qui devoient venir dans la suite, ne pussent pas les contester, ni les révoquer en doute. Plus on en examine les circonstances, & les particularitez, plus leur certitude est évidente. Voici un aveugle, & un aveugle de naissance, & par conséquent que la médecine ne pouvoit guérir. De son propre mouvement il entreprend de lui rendre la vûe; il crache à terre, il fait un peu de bouë, il en frotte les yeux de l'aveugle, chose qui auroit dû l'aveugler, s'il ne l'eût pas été. Il l'envoye à la fontaine de Siloé pour y laver ses yeux. Il y va, il revient clair-voyant.

℣. 7. Vade, et lava in natatoria Siloe. *Allez vous laver dans la piscine de Siloé.* La fontaine de Siloé étoit au pied des murs de Jérusalem, du côté de l'orient. On recueilloit ses eaux dans un grand réservoir pour la commodité de la ville. C'est à ce réservoir que Jesus-Christ envoye l'aveugle. *Siloé* signifie envoyé, ou une fontaine qui sort de sa source avec impétuosité (g). Jesus-Christ étoit envoyé au monde de la part de son Pere Eternel, pour éclairer tous les hommes, figurez par cet aveugle né (h). La piscine de Siloé étoit un symbole du Baptême, qui nous sanctifie, & nous rend Chrétiens (i). Les Turcs encore aujourd'hui ont la fontaine de Siloé en vénération; ils croyent que ses eaux sont propres à soulager les maux des yeux.

(a) *Levit. xx. 18. Qui coierit cum muliere in fluxu menstruo, & revelaverit turpitudinem ejus, ipsaque aperuerit fontem sanguinis sui, interficientur ambo de medio populi sui. Vide & Ezech. xviii. 6.*
(b) *Chrysost. Theophyl. Euthym.*
(c) *Cyrill. in Caten. Theoph. Mald. alii.*
(d) *Mald. Grot. Brug.*
(e) *Theodor. Heracl. & Theodor. Mopf. Aug. Beda hic. Cyrill. in Cat. Gr. Mald. alii.*
(f) *Theodor. Mopsuest.*
(g) *Hieron. in Isai. viii. Non jugibus aquis, sed incertis diei horis ebullit, &c. Vide & Epiphan.*
(h) *Iren. lib. 4. c. 9. Chrysost. hic.*
(i) *Beda, Rupert. Mald. alii.*



Digitized by Google

8. *Itaque vicini, & qui viderant eum priùs, quia mendicus erat, dicebant: Nonne hic est, qui sedebat, & mendicabat? Alii dicebant: Quia hic est;*

9. *Alii autem: Nequaquam, sed similis est ei. Ille verò dicebat: Quia ego sum.*

10. *Dicebant ergo: Quomodo aperti sunt tibi oculi?*

11. *Respondit: Ille homo, qui dicitur Jesus, lutum fecit; & unxit oculos meos, & dixit mihi: Vade ad natatoria Siloë, & lava. Et abii, lavi, & video.*

12. *Et dixerunt ei: Ubi est ille? Ait: Nescio.*

13. *Adducunt eum ad Pharisæos, qui cæcus fuerat.*

14. *Erat autem sabbatum, quando lutum fecit Jesus, & aperuit oculos ejus.*

15. *Iterum ergo interrogabant eum Pharisæi quomodo vidisset. Ille autem dixit eis: Lutum mihi posuit super oculos, & lavi, & video.*

16. *Dicebant ergo ex Pharisæis quidam: Non est hic homo à Deo, qui sabbatum non custodit. Alii autem dicebant: Quomodo potest homo peccator hæc signa facere? Et schisma erat inter eos.*

8. Ses voisins, & ceux qui l'avoient vû auparavant demander l'aumône, disoient: N'est-ce pas là cet aveugle qui étoit assis, & qui demandoit l'aumône? Les uns répondoient: C'est lui;

9. D'autres disoient: Non, c'en est un qui lui ressemble. Mais il leur disoit: C'est moi-même.

10. Ils lui demandoient donc: Comment est-ce que vos yeux ont été ouverts?

11. Il leur répondit: Cet homme qu'on appelle JESUS a fait de la bouë, & en a oint mes yeux, & il m'a dit: Allez à la piscine de Siloé, & vous y lavez. J'y ai été, je m'y suis lavé, & je voi.

12. Ils lui dirent: Où est-il? Il leur répondit: Je ne sai.

13. Alors ils amenérent aux Pharisiens cet homme qui avoit été aveugle.

14. Or c'étoit le jour du sabbat que JESUS avoit fait cette bouë, & lui avoit ouvert les yeux.

15. Les Pharisiens l'interrogérent donc aussi eux-mêmes, comment il avoit recouvré la vûë. Et il leur dit: Il m'a mis de la bouë sur les yeux: je me suis lavé, & je voi.

16. Sur quoi quelques-uns des Pharisiens dirent: Cet homme n'est point *envoyé* de Dieu, puisqu'il ne garde pas le sabbat. Mais d'autres disoient: Comment un méchant homme pourroit-il faire de tels prodiges? Et il y avoit sur cela de la division entr'eux.

## COMMENTAIRE.

℣. 8. VICINI, ET QUI VIDERANT EUM PRIUS. *Ses voisins, & ceux qui l'avoient vû auparavant.* Le
miracle ne fut ni fait en cachette, ni connu de peu de gens, ni crû légérement. Ceux qui connoissoient cet aveu-
gle furent partagez sur son sujet, non pour savoir s'il voyoit, car la chose étoit notoire, mais pour savoir si c'é-
toit lui qui étoit connu dans le quartier, parce qu'il y demandoit publiquement l'aumône, dans un certain en-
droit, où il demeuroit assis. Le Grec imprimé, & la plûpart des Manuscrits lisent simplement (*a*): *Ses voisins, &*
*ceux qui l'avoient vû auparavant, parce qu'il étoit aveugle, disoient, &c.* Mais la Vulgate, le Syriaque, le Cophte,
l'Arménien, le Gotique, l'Arabe, l'Ethiopien, & un grand nombre de bons Manuscrits Grecs, & la plûpart des
Peres Grecs, & Latins lisent: *Qu'il étoit aveugle, & qu'il demandoit l'aumône, &c.*

℣. 11. ILLE HOMO QUI DICITUR JESUS. *Cet homme qu'on appelle* JESUS. Cet aveugle n'avoit pas vû
JESUS-CHRIST, mais il avoit appris ce qui s'étoit fait lorsqu'il avoit été guéri. Il n'étoit encore éclairé qu'à
demi des yeux de l'ame, puisqu'il ne connoissoit encore JESUS-CHRIST que comme un homme de bien, & un
Prophéte. ℣. 17.

℣. 12. UBI EST ILLE? *Où est-il?* Leur dessein étoit de le saisir, & de l'amener devant le Sanhédrin, pour le
juger comme violateur du Sabbat.

℣. 14. ERAT SABBATHUM, QUANDO LUTUM FECIT. *C'étoit le jour du Sabbat que* JESUS *avoit fait*
*cette bouë.* Les Rabbins enseignent que la salive d'un homme à jeûn est bonne contre les maux des yeux, & qu'il
n'est pas permis d'en mettre à ce dessein sur les yeux un jour de Sabbat (*b*). Mais il y a toute sorte d'apparence
que cela n'a été inventé que pour rendre odieuse l'action du Sauveur, comme contraire au repos du Sabbat. Faire
de la boue avec de la salive, est une maniére de paîtrir, & par conséquent une action contraire au Sabbat, sui-
vant l'idée des Juifs.

℣. 16. NON EST HIC HOMO A DEO, QUI SABBATHUM NON CUSTODIT. *Cet homme n'est point en-*
*voyé de Dieu, puisqu'il ne garde pas le Sabbat.* Ce raisonnement est plausible. Un homme qui viole visiblement la
Loi de Dieu, ne peut être rempli de son esprit, ni envoyé de sa part. Mais il y a trois choses à dire à cela.
1°. JESUS-CHRIST comme Dieu, pouvoit ne pas observer le Sabbat; cette Loi étoit pour les hommes, & non
pour lui. 2°. Il pouvoit même, en qualité d'homme, violer le Sabbat, quand il s'agissoit de procurer la gloire de
Dieu, ou le salut de l'ame, ou la santé du prochain, comme JESUS-CHRIST lui-même l'a prouvé ailleurs (*c*).
3°. Enfin il étoit faux que le Sauveur violât le Sabbat; car il n'avoit certainement fait aucune action servile. Tou-
tefois les Pharisiens raisonnent sur ce faux principe, comme sur un fait certain.

ALII DICEBANT: QUOMODO POTEST HOMO PECCATOR, &c. *D'autres disoient: Comment un mé-*
*chant homme pourroit-il faire de tels prodiges?* Quelques Pharisiens, & quelques Prêtres fidéles, & attachez à
JESUS-CHRIST, comme Nicodéme. Ces gens semblent raisonner sur un faux principe, qui est que les pé-
cheurs ne peuvent faire des miracles, ou du moins de grands miracles; des miracles semblables à ceux de JESUS-

(a) *Θεωροῦντες αὐτὸν τὸ πρότερον ὅτι τυφλὸς ἦν, ἔλεγον, &c. Alii: Τυφλὸς καὶ προσαίτης ἦν.*

(b) *Maimon. apud Ligfoot Hor. Talm.*

(c) *Matt.* XII. 5. *Sacerdotes in Templo Sabbathum violant. Et* ℣. 11. *Si ceciderit ovis Sabbathis in foveam, nonne tenebit, & levabit eam? Quanto magis melior est homo ove? Vide & Luc.* XIII. 14. 15. *& Joan.* VII. 22. *Sabbatho circumciditis hominem, &c.*

CHRIST

Digitized by Google

17. *Dicunt ergo cæco iterùm: Tu quid dicis de illo qui aperuit oculos tuos? Ille autem dixit: Quia Propheta est.*

18. *Non crediderunt ergo Judæi de illo, quia cæcus fuisset, & vidisset, donec vocaverunt parentes ejus, qui viderat,*

19. *Et interrogaverunt eos, dicentes: Hic est filius vester, quem vos dicitis quia cæcus natus est? Quomodo ergo nunc videt?*

20. *Responderunt eis parentes ejus, & dixerunt: Scimus quia hic est filius noster, & quia cæcus natus est;*

21. *Quomodo autem nunc videat nescimus: aut quis ejus aperuit oculos, nos nescimus: ipsum interrogate, ætatem habet, ipse de se loquatur.*

22. *Hæc dixerunt parentes ejus, quoniam timebant Judæos: jam enim conspiraverant Judæi, ut si quis eum confiteretur esse Christum, extra synagogam fieret.*

23. *Propterea parentes ejus dixerunt: Quia ætatem habet, ipsum interrogate.*

24. *Vocaverunt ergo rursùm hominem, qui fuerat cæcus, & dixerunt ei: Da gloriam Deo. Nos scimus quia hic homo peccator est.*

25. *Dixit ergo eis ille: Si peccator est, nescio; unum scio, quia cæcus cùm essem, modò video.*

17. Ils dirent donc de nouveau à l'aveugle: Et toi, que dis-tu de cet homme qui t'a ouvert les yeux? Il répondit: C'est un Prophéte.

18. Mais les Juifs ne crurent point que cet homme eût été aveugle, & eût recouvré la vûë, jusqu'à ce qu'ils eussent fait venir son pere, & sa mere,

19. Qu'ils interrogérent, en leur disant: Est-ce-là votre fils que vous dites être né aveugle? Comment est-ce donc qu'il voit maintenant?

20. Le pere, & la mere leur répondirent: Nous savons que c'est-là notre fils, & qu'il est né aveugle:

21. Mais nous ne savons comment il voit maintenant: & nous ne savons pas non plus qui lui a ouvert les yeux. Interrogez-le, il a de l'âge; qu'il réponde pour lui-même.

22. La crainte que son pere, & sa mere avoient des Juifs, les fit parler de la sorte: car les Juifs avoient déja conspiré, & résolu ensemble, que quiconque reconnoîtroit JESUS pour être le CHRIST, seroit chassé de la synagogue.

23. Ce fut ce qui obligea le pere, & la mere de répondre: Il a de l'âge, interrogez-le lui-même.

24. Ils appellérent donc une seconde fois cet homme, qui avoit été aveugle, & lui dirent: Rends gloire à Dieu: nous savons que cet homme est un pécheur.

25. Il leur répondit: Si c'est un pécheur, je n'en sai rien: tout ce que je sai, c'est que j'étois aveugle, & que je voi maintenant.

## COMMENTAIRE.

CHRIST: car il est certain que les méchans en font quelquefois, qui paroissent aussi grands que ceux des gens de bien. Les Magiciens de Pharaon imitérent presque tous les miracles que fit Moyse (*a*); & ce Législateur dit que les faux Prophétes peuvent quelquefois faire des prodiges, & prédire l'avenir (*b*). Mais il est impossible que Dieu autorise par une suite de vrais miracles, un séducteur, un faux Prophéte, un méchant. Il est impossible qu'il permette que des gens qui cherchent sincérement la vérité, soient trompez jusqu'à la fin par des imposteurs qui corrompent la Religion, & ne cherchent qu'à séduire. Enfin il est impossible qu'un méchant vive comme a vêcu JESUS-CHRIST, qu'il enseigne comme il a enseigné, qu'il fasse des miracles comme il en a faits, par son autorité, par sa parole; sans préparation, sans vanité, sans ostentation, sans effort. En ce sens il est vrai qu'un pécheur ne peut pas faire de tels prodiges.

℣. 17. TU, QUID DICIS DE ILLO? *Que dis-tu de cet homme? C'est un Prophéte.* Ils tendent des piéges à ce pauvre homme, pour avoir occasion de le maltraiter. Mais lui sans s'émouvoir, leur déclare que JESUS-CHRIST est un Prophéte, un homme de bien, un homme envoyé de Dieu, car les Hébreux donnoient le nom de Prophétes à tous ceux que Dieu honoroit de ses faveurs extraordinaires (*c*). Et c'étoit parmi eux une maxime, qu'un Prophéte pouvoit dispenser de la Loi du Sabbat (*d*).

℣. 21. ÆTATEM HABET. *Interrogez-le; il a de l'âge.* Ou plûtôt: *Il a l'âge convenable* pour être oüi en jugement, & pour rendre témoignage de sa propre conduite. Cet âge chez les Hébreux etoit fixé à treize ans (*e*).

℣. 22. UT EXTRA SYNAGOGAM FIERET. *Ils avoient résolu que quiconque reconnoîtroit que* JESUS *est le Christ, seroit chassé de la Synagogue.* On croit qu'il faut l'entendre de la moindre excommunication, appellée *niddui*, ou séparation (*f*). Elle consistoit simplement à être séparé de l'assemblée. Nous avons parlé des diverses sortes d'excommunications usitées chez les Juifs, dans la Dissertation sur les Supplices des Hébreux, à la tête du Deutéronome, & dans le Commentaire sur S. Matthieu, Chap. XVIII. 18.

℣. 24. DA GLORIAM DEO. *Rends gloire à Dieu.* Maniére de parler, dont les Juges se servoient pour exiger le serment (*g*), & pour faire souvenir celui à qui l'on parloit, de dire la pure verité, comme en la présence de Dieu. Ces Pharisiens veulent intimider cet homme, pour l'obliger à dire quelque chose contre JESUS-CHRIST. *Nous savons que cet homme est pécheur*; avouë la même chose.

℣. 25. SI PECCATOR EST, NESCIO. *Si c'est un pécheur, je n'en sai rien.* Je ne prétends pas contester avec vous. Puisque vous dites que vous savez qu'il est pécheur, je n'examine point les raisons que vous avez de le croire: mais je sai parfaitement que c'est lui qui m'a guéri; & je ne conçois point que ce soit là une preuve qu'il soit un méchant homme. Il ne faut pas prendre ce terme *nescio*, comme s'il doutoit que JESUS-CHRIST fût un

(a) *Exod.* VII. VIII. IX.
(b) *Deut.* XIII. 1. *& sequ.*
(c) *Cyrill. Leont. Mald.*
(d) *Grot. hic. & alii.*
(e) *Selden. de Syned. & Grot. hic.*
(f) *Drus. Grot. le Clerc. Capell.*
(g) *Josue* VII. 19. 1. *Reg.* VI. 5. *Luc.* XVII. 18.

26. *Dixerunt ergo illi : Quid fecit tibi ? Quomodo aperuit tibi oculos ?*

27. *Respondit eis : dixi vobis jam, & audistis : quid iterùm vultis audire? Numquid & vos vultis Discipuli ejus fieri ?*

28. *Maledixerunt ergo ei, & dixerunt : Tu Discipulus illius sis ; nos autem Moysi Discipuli sumus.*

29. *Nos scimus quia Moysi locutus est Deus : hunc autem nescimus unde sit.*

30. *Respondit ille homo, & dixit eis : In hoc enim mirabile est, quia vos nescitis unde sit, & aperuit meos oculos.*

31. *Scimus autem quia peccatores Deus non audit : sed si quis Dei cultor est, & voluntatem ejus facit, hunc exaudit.*

26. Ils lui dirent encore : Que t'a-t'il fait? Et comment t'a-t'il ouvert les yeux?

27. Il leur répondit : Je vous l'ai déja dit, & vous l'avez entendu. Pourquoi voulez-vous l'entendre encore une fois ? Est-ce que vous voulez devenir aussi ses Disciples?

28. Sur quoi ils le chargérent d'injures, & lui dirent : Sois toi-même son Disciple ; mais pour nous, nous sommes les Disciples de Moyse.

29. Nous savons que Dieu a parlé à Moyse : mais pour celui-ci, nous ne savons d'où il est.

30. Cet homme leur répondit : C'est ce qui est étonnant, que vous ne sachiez d'où il est, & qu'il m'ait ouvert les yeux.

31. Or nous savons que Dieu n'exauce point les pécheurs : mais si quelqu'un l'honore, & qu'il fasse sa volonté, c'est celui-là qu'il exauce.

## COMMENTAIRE.

homme de bien (*a*). Il avoit confessé trop hautement, ℣. 17. qu'il étoit un Prophéte, & il continué trop constamment à le défendre, pour croire qu'il ait changé de sentiment sur son sujet.

℣. 27. NUMQUID ET VOS VULTIS, &c. *Est-ce que vous voulez aussi devenir ses Disciples?* C'est une espéce de reproche qu'il fait aux Pharisiens de leur acharnement à vouloir à quelque prix que ce soit, trouver du mal dans la conduite de JESUS-CHRIST. Cette curiosité, ces empressemens que vous avez à savoir ce qui s'est passé dans ma guérison, viennent-ils de l'envie de devenir ses Disciples, comme je le suis (*b*)?

℣. 29. NOS SCIMUS QUIA MOYSI LOCUTUS EST DEUS. *Nous savons que le Seigneur a parlé à Moyse : mais pour celui-ci, nous ne savons d'où il est*; ou plûtôt, nous ne savons d'où il vient, ni qui l'a envoyé; si c'est un homme suscité de Dieu, ou si c'est un séducteur; car ils ne savoient que trop qu'il étoit venu de Galilée, & qu'il avoit long-tems prêché en ce pays-là. Dieu nous préserve de quitter Moyse, dont la mission est certaine, pour nous attacher à un inconnu; comme s'ils comptoient pour rien les témoignages que S. Jean-Baptiste lui avoit rendus, & celui de ses miracles, & de sa Doctrine toute celeste (*c*). Mais quand la passion s'est emparée d'un cœur, on n'en doit plus espérer d'équité, & de bonnes raisons.

℣. 30. IN HOC MIRABILE EST. *C'est ce qui est étonnant, que vous ne sachiez d'où il vient, & qu'il m'ait ouvert les yeux.* Est-il possible que des gens qui sont chargez de discerner les vrais, & les faux Prophétes, & qui se vantent de distinguer ce qui vient du bon, ou du mauvais Esprit, ne puissent pas prendre leur parti dans une matiére qui paroît si aisée? Un homme d'une vie irréprochable, d'une Doctrine toute divine, fait sur moi un miracle reconnu de toute la ville, & que vous-mêmes vous ne sauriez contester; & après tout cela, vous doutez encore s'il est envoyé de Dieu?

℣. 31. SCIMUS QUIA PECCATORES DEUS NON AUDIT. *Nous savons que Dieu n'exauce pas les pécheurs.* Cet homme parle suivant l'opinion du peuple, & comme un Disciple encore peu instruit (*d*). L'Ecriture s'exprime souvent d'une maniére qui lui paroît favorable : *Si j'ai regardé l'iniquité dans mon cœur, le Seigneur ne m'exaucera point*, dit le Psalmiste (*e*). *Lorsque vous étendrez vos mains vers moi, je détournerai mes yeux de vous*, dit le Seigneur dans Isaïe (*f*). *Lorsque vous multiplierez vos priéres, je ne les exaucerai point, parce que vos mains sont remplies de sang.* Et ailleurs (*g*) ; *Ses oreilles sont appesanties, & il ne vous écoute point, parce que vos iniquitez forment un mur de séparation entre Dieu, & vous.*

On peut même assurer que le pécheur, tandis qu'il demeure dans l'affection au péché, dans la haine de la justice, & de la vérité (*h*) ; tandis qu'il ne sent aucun mouvement de charité, ni aucune impression de l'Esprit saint, qui commence au moins à le remuer, & à l'exciter, & qu'il ne crie au Seigneur que par un saisissement de frayeur, par un mouvement naturel d'amour propre, Dieu ne l'exauce point; parce qu'il n'écoute pas les priéres que son Esprit n'a pas formées dans le cœur, & ausquelles il n'a aucune part (*i*) : Et en ce sens, il est vrai, comme le dit ici l'aveugle-né, que le Sauveur n'exauce pas les pécheurs. On peut ajouter que quand il les exauceroit, ce n'est jamais au point de leur faire faire des miracles, & de leur accorder des faveurs extraordinaires; & de manifester leur sainteté aux hommes, par des endroits si éclattans, & si singuliers (*k*).

Si dans quelques rencontres Dieu permet que des méchans, des séducteurs, des faux Prophétes fassent des miracles, & que par-là il semble les exaucer; il les exauce dans sa colére, & leur donne fâché, ce qu'il leur auroit refusé dans sa miséricorde (*l*). *Metuendum ne quod, posset non dare propitius, concedat iratus*, dit saint Augustin (*m*). Il exauce même quelquefois les Démons; comme lorsqu'il permet à Satan de tenter Job (*n*), & qu'il accorde aux Démons d'entrer dans le corps des pourceaux (*o*). Ce n'est pas que les priéres de ces mauvais Esprits lui soient agréables; non plus que celles des Hébreux murmurateurs, à qui il donne de la chair, comme ils lui en avoient demandé (*p*); ni qu'il approuve la résolution des Israëlites, ausquels il permet de choisir un Roi, comme ils le souhai-

(a) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Mald. Brug. Grot.*
(b) *Theodor. Leont. Mald.*
(c) *Vide Chrysost. Theophyl. Euthym.*
(d) *Aug. lib. 3. de Bapt. Hæc adhuc inunctus loquitur : Nam & peccatores Deus exaudit ; alioqui frustra publicanus diceret : Deus propitius esto mihi peccatori.*
(e) *Psalm.* LXV. 18. 19.
(f) *Isai.* I. 5.
(g) *Isai.* LIX. 1. 2.
(h) *Jans. Tir. Nat. Alex. hic.*
(i) *Rom.* VIII. 26. *Quid oremus sicut oportet, nescimus, sed ipse spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus. Vide Aug. in Psal.* CVIII. *serm.* 14. *n.* 2.
(k) *Leont. Theoph. Euthym. Mald. Brug. Menoch. Est. Jans. alii.*
(l) *Vide Matt.* VII. 22. *Osee* XIII. 11. *Deut.* XIII. 1. 2. *& seq.*
(m) *Aug. in Joan. tract.* LXIII. *n.* 1.
(n) *Job.* I. 12. II. 6.
(o) *Luc.* VIII. 33.
(p) *Num.* XI. 39.

Digitized by Google

32. *A seculo non est auditum, quia quis aperuit oculos cæci nati.*

32. Depuis que le monde est, on n'a jamais oüi dire que personne ait ouvert les yeux à un aveugle-né.

33. *Nisi esset hic à Deo, non poterat facere quidquam.*

33. Si cet homme n'étoit point *envoyé* de Dieu, il ne pourroit rien faire *de tout ce qu'il fait*.

34. *Responderunt, & dixerunt ei: In peccatis natus est totus, & tu doces nos? Et ejecerunt eum foras.*

34. Ils lui répondirent: Tu n'es que péché dès le ventre de ta mere, & tu veux nous enseigner? Et ils le chassérent dehors.

35. *Audivit Jesus quia ejecerunt eum foras: & cùm invenisset eum, dixit ei: Tu credis in Filium Dei?*

35. JESUS apprit qu'ils l'avoient ainsi chassé; & l'ayant recontré, il lui dit: Croyez-vous au Fils de Dieu?

36. *Respondit ille, & dixit: Quis est, Domine, ut credam in eum?*

36. Il lui répondit: Qui est-il, Seigneur, afin que je croye en lui?

37. *Et dixit ei Jesus: Et vidisti eum, & qui loquitur tecum, ipse est.*

37. JESUS lui dit: Vous l'avez vû, & c'est celui-là même qui parle à vous.

## COMMENTAIRE.

toient (*a*). C'est pour nous apprendre, dit saint Augustin (*b*), à ne nous pas affliger, lorsqu'il nous refuse quelque chose que nous desirons mal; & à ne nous pas flatter, lorsqu'il nous accorde ce que nous ne devrions pas lui demander, si nous connoissions nos véritables intérêts. Ce n'est pas un grand bien d'être exaucé suivant sa volonté: mais ç'en est un d'être exaucé de la maniére qui nous est plus utile: *Non habeatis pro magno exaudiri ad voluntatem*, dit le même Pere (*c*): *habete pro magno exaudiri ad utilitatem*. Ce n'est donc pas être écouté dans la colére de Dieu, que l'aveugle-né appelle ici être exaucé de Dieu: *Deus peccatores non audit*. Il l'entend des priéres que Dieu écoute dans sa miséricorde, & dont il nous accorde l'effet pour sa gloire, & pour notre sanctification: *Exaudiri ad utilitatem, non ad voluntatem*.

L'aveugle-né suppose encore ici deux autres choses, qui ne sont nullement vraies: La premiére que JESUS-CHRIST n'étoit qu'un simple homme de bien, ou un Prophéte; & la seconde, qu'il ne faisoit pas ses miracles par sa propre vertu; mais par le moyen des priéres qu'il employoit ou en public, ou en secret, pour obtenir de Dieu la grace de faire des actions miraculeuses. Il ne reconnut la Divinité du Sauveur, & sa puissance absolue, & infinie, que depuis qu'il eut avec lui l'entretien que nous voyons ici, versets 35. 36. 37. 38.

Les Donatistes (*d*) abusoient de ce passage de l'aveugle-né, pour soutenir que les Sacremens donnez par les méchans, ne conféroient pas la grace, & étoient nuls. Ils raisonnoient sur ce faux principe, que les Sacremens tirent leurs effets de la disposition, ou du mérite de celui qui les confére; au lieu que l'Eglise enseigne que JESUS-CHRIST Auteur, & Instituteur des Sacremens, en est aussi le Ministre invisible, & que c'est lui, & non le Ministre, qui leur donne la vertu, & l'efficace. Si le Ministre prie, il prie au nom de l'Eglise; s'il batise, c'est au nom de JESUS-CHRIST, & de l'Eglise. Ses priéres de lui comme particulier, peuvent être mauvaises: mais celles de l'Eglise, dont il est Ministre, sont toûjours exaucées.

℣. 32. A SÆCULO NON EST AUDITUM. *On n'a jamais oüi dire que personne ait ouvert les yeux d'un aveugle-né.* Ni Moyse, ni les Prophétes n'ont jamais rien fait de semblable (*e*). Comment donc celui qui m'a rendu la vûe, ne seroit-il pas un vrai Prophéte? Est-il croyable que Dieu favorise un méchant, & qu'il lui donne un pouvoir, qu'il n'a jamais accordé à ses plus grands serviteurs? Ce raisonnement est fort plausible, & fort populaire: mais dans la rigueur, il n'est pas concluant. La grandeur, & la multitude des miracles ne décident pas toûjours du mérite de celui qui les fait. On concluëroit par ce principe, que quelques-uns des Disciples de JESUS-CHRIST ont eu plus de mérite que leur Maître, puisqu'ils ont fait un plus grand nombre de prodiges.

℣. 34. IN PECCATIS NATUS ES TOTUS. *Tu n'es que péché dès le ventre de ta mere; & tu veux nous enseigner?* Lorsqu'ils virent qu'ils ne pouvoient rien gagner sur l'esprit de cet homme ni par menaces, ni par caresses, ils le chassérent honteusement de leur assemblée, & l'excommuniérent (*f*): *Ejecerunt eum foras*. Ils lui reprochent son ancienne incommodité, comme si elle eût été une preuve de la honte, & du crime de sa naissance. Ils supposent qu'il est né criminel, & que son aveuglement étoit une preuve de quelque péché caché qu'il auroit commis avant sa naissance (*g*). C'est la même erreur où, comme nous l'avons déja remarqué, quelques-uns ont crû qu'étoient les Apôtres, avant que JESUS-CHRIST les eût instruits sur cela (*h*).

℣. 35. AUDIVIT JESUS. JESUS *apprit*. Il le savoit déja par sa science divine, & infinie: mais il veut bien agir comme s'il l'apprenoit à la maniére des autres hommes. On lui dit le traitement qui avoit été fait à cet homme.

TU CREDIS IN FILIUM DEI? *Croyez-vous au Fils de Dieu?* Il ne dit pas d'abord: *Croyez-vous en moi?* Il veut le conduire par dégrez, & insensiblement à la foi. Cet homme croyoit déja que JESUS-CHRIST étoit un Prophéte. Le Sauveur lui découvre ici sa Divinité, & sa qualité de Messie: *Credis in Filium Dei?*

℣. 36. QUIS EST, DOMINE? *Qui est-il, Seigneur?* Quelques-uns (*i*) croyent que l'aveugle-né ne doutoit pas que JESUS-CHRIST ne fut le Fils de Dieu: mais il ne savoit si celui qui lui parloit étoit JESUS-CHRIST; car il ne l'avoit jamais vû. Mais il est bien plus probable (*k*) qu'il savoit qu'il parloit à JESUS de Nazareth, qu'il ne considéroit encore que comme un Prophéte. Il lui demande: Où est-il le Fils de Dieu? Qui est-il, afin que j'aille lui rendre mes adorations?

℣. 37. ET VIDISTI EUM, &c. *Vous l'avez vû*. C'est moi-même. Vous avez éprouvé les effets de sa puissance; c'est lui qui vous a rendu la vûe: *Vidisti eum*.

---

(a) 1. *Reg.* VIII. 22.
(b) *Aug. Ep.* CXXX. *n.* 26. *nov. edit.*
(c) *Aug. serm.* CCCLIV. *n.* 7. *p.* 1378.
(d) *Vide Aug. hic, & lib. contra duas Epist. Parmen. c.* 8. *& lib.* 5. *de Baptismo contra Donatist. c.* 20. *& lib.* 1. *Retract. c.* 3.
(e) *Theodori duo, Cyril. Leont. Grot. Mald.*
(f) *Leontius, Brug. Lief.*
(g) *Theodor. Heracl. & Theodor. Mops. Cyrill. Leont. Mald.*
(h) *Vide Sup.* ℣. 1. 2. 3.
(i) *Theophyl. Leont.*
(k) *Theodor. Heracl. & Theod. Mops. & Mald. Grot.*

38. *At ille ait : Credo, Domine. Et procidens adoravit eum.*

39. *Et dixit Jesus : In judicium ego in hunc mundum veni : ut qui non vident videant, & qui vident cæci fiant.*

40. *Et audierunt quidam ex Pharisæis, qui cum ipso erant, & dixerunt ei : Numquid & nos cæci sumus ?*

41. *Dixit eis Jesus : Si cæci essetis non haberetis peccatum, nunc verò dicitis ; Quia videmus. Peccatum vestrum manet.*

38. Il lui répondit : Je crois, Seigneur : & se prosternant, il l'adora.

39. Et JESUS ajoûta : Je suis venu dans ce monde pour exercer un jugement, afin que ceux qui ne voyent point, voyent, & que ceux qui voyent, deviennent aveugles.

40. Quelques Pharisiens, qui étoient avec lui, entendirent ces paroles, & lui dirent ; Sommes-nous donc aussi aveugles ?

41. JESUS leur répondit : Si vous étiez aveugles, vous n'auriez point de péché : mais maintenant vous dites que vous voyez ; & *c'est pour cela que* votre péché demeure *en vous.*

## COMMENTAIRE.

℣. 38. CREDO, DOMINE, &c. *Je crois, Seigneur.* Je vous reconnois pour le Messie, & pour le Fils de Dieu ; & en même-tems il l'adore, & lui rend le culte souverain, qui n'est dû qu'à Dieu seul (*a*). Jusqu'alors il le reconnoissoit pour un saint homme, pour un Prophéte : mais il ne l'adore que quand il apprend qu'il est le Fils de Dieu : *Vis videre qualem credat ? Et procidens adoravit eum*, dit saint Augustin sur cet endroit.

℣. 39. IN JUDICIUM EGO IN HUNC MUNDUM VENI. *Je suis venu en ce monde, pour y exercer un jugement.* Et quel est ce jugement ? *Afin que ceux qui ne voyent point, voyent, & que ceux qui voyent, deviennent aveugles.* Voilà ce que je suis venu faire en ce monde. Les Payens qui sont dans les ténébres, recevront la lumiére ; les Juifs qui sont dans la lumiére, tomberont dans les ténébres. Les Prêtres, les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi, qui sont instruits dans la Loi, seront aveuglez ; & les plus simples d'entre le peuple, qui ont le cœur droit, & l'ame moins corrompue, seront éclairez de la lumiére de la foi, & de la vérité.

Le jugement se prend ici, & pour la condamnation que fait JESUS-CHRIST des Juifs présomptueux, & endurcis (*b*), & pour la grace qu'il accorde aux Gentils, qui doivent entrer dans l'Eglise ; ou pour la manifestation des desseins de Dieu sur les hommes, dont les uns demeurent dans l'infidélité, & les autres reçoivent la lumiére de la foi, par un jugement sécret, & impénétrable de la Justice, & la Sagesse de Dieu (*c*). C'est ainsi que le saint Vieillard Siméon disoit que J. C. étoit venu pour la chûte, & pour la resurrection de plusieurs (*d*) ; & que Jérémie est envoyé pour détruire, & pour rebâtir ; pour arracher, & pour planter (*e*) ; & qu'Isaïe (*f*) reçoit ordre d'aveugler, & d'endurcir les Juifs. Ni ces Prophétes, ni le Sauveur en tant qu'homme n'ont rien fait de tout cela par eux-mêmes, & directement. Le Saint Esprit a voulu simplement montrer par ces paroles ce qui devoit arriver ; il n'a pas prétendu nous en découvrir la cause (*g*). On ne doit la chercher que dans la malice du cœur humain, & dans la profondeur des jugemens de Dieu (*h*).

℣. 41. SI CÆCI ESSETIS, NON HABERETIS PECCATUM. *Si vous étiez aveugles, vous n'auriez point de péché.* Si vous étiez assez humbles pour reconnoître votre ignorance, & votre foiblesse, & pour en rechercher sérieusement le reméde, vous seriez bien-tôt exemts de péché ; vous trouveriez aisément la guérison de cet aveuglement, qui fait votre malheur, & votre péché. Mais comme vous êtes tout remplis de présomption, vous demeurez dans votre aveuglement, & dans votre crime (*i*). Il appelle leur aveuglement, leur péché ; parce qu'en effet étant volontaire, il étoit criminel, & inexcusable.

---

(a) *Mald. Brug. Grot.*
(b) *Chrysost. Cyrill. Leont. Theophyl. Aug.*
(c) *Vide Cyrill. hic, & Cornel. à Lapide.*
(d) *Luc.* II. 34.
(e) *Jerem* I. 10.
(f) *Isai.* VI. 10.
(g) *Theodor. Heracl. & Mops. Theodoret. in Cat. Cyrill. Euthym. Mald.*
(h) *Rom.* XI. 33.
(i) *Aug. Beda, hic. Eucher. quæst. in Joan. alii. Brug. Grot. Mald.*

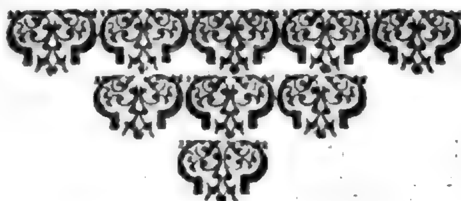

CHAPITRE

Digitized by Google

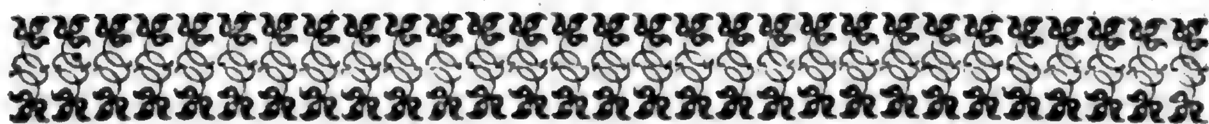

# CHAPITRE X.

*Bon Pasteur. Ses caractéres. Ses brébis, son bercail.* JESUS-CHRIST *ne fera qu'une seule bergerie. Il vient au Temple au jour de la Dédicace. Les Juifs le pressent de leur déclarer s'il est le Messie. Ses miracles en sont des preuves. On veut le lapider. Il se defend par les œuvres qu'il a faites en faveur des Juifs.*

℣. 1. *AMen, amen dico vobis: qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est, & latro.*

℣. 1. EN vérité, en vérité je vous le dis: Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie des brebis, mais qui y monte par un autre endroit, est un voleur, & un larron.

2. *Qui autem intrat per ostium, pastor est ovium.*

2. Mais celui qui entre par la porte, est le pasteur des brebis.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. QUI NON INTRAT PER OSTIUM. *Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie; mais qui y monte par un autre endroit, est un voleur.* Pour bien entendre ce discours, il faut supposer qu'il fut prononcé par le Sauveur dans Jérusalem, au même lieu où il rencontra l'aveugle-né déja guéri. JESUS s'étant manifesté à lui, il lui déclara qu'il étoit la lumiére du monde: mais en même tems il lui dit que cette lumiére aveugleroit les uns, & éclaireroit les autres. Les Pharisiens qui étoient présens, prirent pour eux ce qu'il avoit dit de l'aveuglement de l'esprit. Ils s'en choquérent; & JESUS-CHRIST leur dit que s'ils étoient assez humbles pour reconnoître qu'ils étoient aveugles, ce seroit un moyen assûré de devenir bien-tôt éclairez. Il continuë ici, & il montre sous la parabole d'un berger, & de son troupeau, qu'il doit composer son Eglise des Gentils, & des Juifs; qu'il n'admettra des uns, & des autres que ceux qui écouteront sa voix. C'étoit leur répéter la même chose, mais sous une autre figure, que ce qu'il avoit dit au Chapitre précédent, ℣. 39. *Je suis venu, afin que ceux qui ne voyent point, voyent; & que ceux qui voyent, deviennent aveugles.* Les Juifs incredules, & présomptueux, qui méprisent ma Doctrine, sont les brebis qui n'écoutent pas la voix du pasteur; ce sont eux qui croyant voir, sont vraiment aveugles: & ceux qui d'aveugles deviendront clairvoyans, sont les Gentils qui se convertiront; & les Juifs qui croiront.

La lumiére du monde, le bon pasteur, la porte qui conduit au bercail, c'est JESUS-CHRIST. Les faux pasteurs, les aveugles volontaires, les meûrtriers, les voleurs, sont les faux Christs, les faux Prophétes, les mauvais Prêtres, les Scribes, & les Pharisiens, ennemis de JESUS-CHRIST. L'unique bergerie composée de deux troupeaux divers réunis en un seul, est l'Eglise Chrétienne composée des Gentils devenus fidéles, & des Juifs convertis. Voilà le sens de la parabole, & la liaison qu'elle a avec ce qui precéde. Revenons à présent au Texte de l'Evangéliste.

*Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie*, ou dans le parc des brebis (*a*); c'est-à-dire, dans ces enclos environnez de hayes séches, ou de palissades, où l'on fait passer la nuit aux brebis pendant toute l'année dans la Palestine, *& qui y monte par un autre endroit*, qui passe par-dessus la palissade, pour y entrer, n'y entre pas à bonne intention; il n'y vient que pour tuer, pour saccager, pour voler. C'est un voleur, c'est un meurtrier. Voilà le caractére de tous les faux Prophétes (*b*), de tous les faux Christs, & en particulier des Pharisiens, à qui JESUS-CHRIST parloit, & qui vouloient passer pour les seuls Docteurs, & les seuls Chefs du peuple, s'opposant avec une jalousie furieuse à tous ceux qui n'étoient pas de leur parti, & qui n'entroient pas dans leurs vuës.

Vous me persécutez, comme si j'étois un intrus, & un avanturier qui vint se mêler de conduire, & de paître un troupeau qui ne lui appartient pas. C'est vous qui êtes de faux pasteurs, & des intrus (*c*). Je suis le vrai Pasteur envoyé de Dieu pour rechercher les brebis égarées de la maison d'Israël (*d*). Vous n'êtes point entrez dans la bergerie par la porte, par la vocation de Dieu, par son Esprit. L'ambition, & l'amour propre vous y ont poussez; l'esprit d'erreur, & d'indépendance vous y retient. Au lieu d'y paître le troupeau par de saines instructions, vous le tuez par votre pernicieuse Doctrine, par vos mauvais exemples, par l'esprit de superstition, & d'opiniâtreté que vous y répandez.

℣. 2. QUI INTRAT PER OSTIUM, PASTOR EST OVIUM. *Celui qui entre par la porte, est le pasteur des brebis.* Le pasteur est le maître du parc; il y entre quand il veut; il ne cherche point à monter par-dessus la haye; il ne se cache point, parce qu'il n'entre que pour voir son troupeau, & pour en avoir soin. Mais le voleur ou brise la fermeture, ou passe par-dessus la palissade. La porte de la bergerie est, selon plusieurs anciens Peres (*e*), la sainte Ecriture. Elle est comme la clef qui donne ouverture dans les cœurs, lorsque les pasteurs prouvent par l'autorité des saints Livres, la Doctrine qu'ils annoncent à leurs oüailles. Mais il semble plus naturel de l'entendre de la vocation divine (*f*). *Nul ne doit s'attribuer l'honneur du Sacerdoce*, & des fonctions de pasteur dans l'Eglise, *s'il n'est appellé de Dieu comme Aaron* (*g*).

JESUS-CHRIST nous dit lui-même ci-après, qu'il est la porte du bercail (*h*), & plusieurs Peres (*i*) ont pré-

(a) Ἐς τὴν αὐλήν. *Homer. Odyss.* O. Πρόδομος ἔξω, καθ' ἃ ἐνδον ἡ αὐλή.
(b) *Hieron. lib. 2. contra Pelag.*
(c) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Cyrill. Mald. Brug.*
(d) *Matt.* xv. 24.
(e) *Chrysost. Theoph. Euthym. Leont.*
(f) *Mald. Brug. Grot. alii.*
(g) *Heb.* v. 4.
(h) ℣. 7. *Ego sum ostium, per me si quis introierit salvabitur, &c.*
(i) *Cyrill. Aug. hic. Greg. Magn. homil. 15. in Ezech. Beda, Rupert.*

*3. Huic ostiarius aperit, & oves vocem ejus audiunt, & proprias oves vocat nominatim, & educit eas.*

*4. Et cùm proprias oves emiserit, ante eas vadit: & oves illum sequuntur, quia sciunt vocem ejus.*

*5. Alienum autem non sequuntur, sed fugiunt ab eo: quia non noverunt vocem alienorum.*

*6. Hoc proverbium dixit eis Jesus: Illi autem non cognoverunt quid loqueretur eis.*

*7. Dixit ergo eis iterùm Jesus: Amen, amen dico vobis, quia ego sum ostium ovium.*

3. C'est à celui-là que le portier ouvre; & les brebis entendent sa voix: il appelle ses propres brebis par leur nom, & il les fait sortir.

4. Et lorsqu'il a fait sortir ses propres brebis, il va devant elles, & les brebis le suivent, parce qu'elles connoissent sa voix.

5. Et elles ne suivent point un étranger, mais elles le fuyent, parce qu'elles ne connoissent point la voix des étrangers.

6. JESUS leur dit cette parole; mais ils n'entendirent point de quoi il leur parloit.

7. JESUS leur dit donc encore: En vérité, en vérité je vous le dis, je suis la porte des brebis.

## COMMENTAIRE.

tendu qu'en cet endroit il faut l'entendre de lui. Mais comment peut-il être la porte, & le Pasteur? Il peut être l'un & l'autre sous divers regards, envers l'Eglise Chrétienne. Ce n'est pas ce qui embarrasse ici: mais c'est de savoir comment il pouvoit être la porte de la bergerie dans l'ancienne Loi; & à l'égard des Pharisiens à qui il parloit. Comment les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi étoient-ils des ravisseurs, & des meurtriers, parce qu'ils n'entroient pas par lui? On peut dire à cela deux choses. La première, que les Docteurs de la Loi, & ceux qui se disoient pasteurs du peuple Juif, devoient être envoyez de J. C. comme Dieu. C'est lui en cette qualité qui a envoyé tous les Prophétes. 2°. En qualité de Messie, il étoit la vraie porte de la bergerie; & depuis qu'il avoit paru dans le monde, & qu'il y avoit donné des preuves authentiques de sa mission par sa Doctrine, & par ses miracles, il s'étoit déclaré Chef de la Religion des Juifs. A lui étoit dévolue toute l'autorité d'enseigner, d'expliquer, de dispenser, de placer, de déposer les Ministres de la Loi. Nul n'avoit droit d'enseigner que par lui, par son autorité, & par sa mission. Les Pharisiens, qui non-seulement n'étoient point envoyez par lui, mais qui lui résistoient en toute rencontre, n'entroient donc point par la porte. Ils ne pouvoient être considérez que comme des voleurs, & des ravisseurs.

℣. 3. HUIC OSTIARIUS APERIT. *C'est à lui que le portier ouvre.* Il est bon de remarquer que les parcs des brebis étoient ou à la campagne, ou dans la cour de la maison. Les premiers servoient principalement à retirer les troupeaux pendant le jour, ou lorsqu'ils ne pouvoient revenir à la maison, à cause de l'éloignement. Les autres étoient pour les serrer pendant les nuits d'été. Ces derniers parcs étoient dans un coin de la basse-cour (a); & le portier en tenoit la clef, de même que les clefs de la maison. Dès que le berger se présentoit pour entrer, le portier sans défiance lui en ouvroit la porte, & le laissoit voir ses brebis, les caresser, les appeller, les visiter. C'étoit-là son affaire. Ce portier est Dieu même, qui donne la mission à ses pasteurs (b).

PROPRIAS OVES VOCAT NOMINATIM. *Il appelle ses brebis par leur nom.* Cela marque sa familiarité avec ses brebis. Il leur donne leur nom; elles l'entendent; elles savent en particulier qui sont celles qu'il appelle. Les brebis du parc du Seigneur sont tous les hommes. JESUS-CHRIST est venu les appeller tous à la foi (c), & au salut, sans distinction du Juif, ou du Gentil. Mais son bercail particulier, son troupeau choisi, sont les Juifs. Dans cette bergerie il y a des brebis dociles, & obéissantes; ce sont les Juifs fidéles, qui entendent la voix de JESUS-CHRIST leur pasteur. Il y en a d'autres indociles, & désobéissantes; ce sont les mauvais Juifs, les Pharisiens, & leurs semblables.

Outre ce bercail choisi, & distingué, il y en a un autre plus étendu, mais moins privilégié; ce sont les Payens (d). Le Sauveur a parmi eux des élûs, qui doivent croire en lui; & des réprouvez, qui doivent demeurer dans l'infidélité. Des Juifs convertis, & des Gentils devenus fidéles, il formera son Eglise, à laquelle convient principalement tout ce qu'il dit ici de son troupeau, & de ses brebis (e). Car dans tout ce Chapitre il faut bien distinguer les tems, & les caractéres, que J. C. ne distingue pas toûjours dans ses paraboles. Quelquefois il parle de son Eglise, suivant ce qu'elle devoit être un jour, & non suivant ce qu'elle étoit alors. Il attribuë souvent à l'Eglise Juive, ce qui ne convient qu'à l'Eglise Chrétienne; parce que la première étoit comme le tronc, sur lequel l'Eglise Chrétienne devoit être entée.

℣. 4. ANTE EAS VADIT. *Il va devant elles, & les brebis le suivent.* Dans l'Ecriture quelquefois il est dit que les pasteurs suivent leurs troupeaux (f); & quelquefois, qu'ils les précédent, & qu'ils marchent devant leurs brebis, comme en cet endroit. Et au Pseaume LXXIX. 1. *Seigneur, qui êtes le pasteur d'Israël, qui conduisez Jacob comme un troupeau de brebis.* Et ailleurs (g): *Le Seigneur est mon pasteur; il m'a conduit dans de bons pâturages.* Et encore (h): *Vous avez conduit votre troupeau dans la main de Moyse, & d'Aaron.* Toutes maniéres de parler, qui insinuent que le pasteur alloit à la tête de son troupeau. JESUS-CHRIST, & ses Apôtres sont la forme, & l'exemple du troupeau qui leur est confié (i).

SCIUNT VOCEM EJUS. *Elles connoissent sa voix*, ses cris, ses sifflemens. Elles lui obéïssent, elles le craignent. Cela est encore plus vrai dans le moral, que dans le physique. Les vrais Fidéles ont horreur de toute profane nouveauté, de toute Doctrine qui ne leur vient pas des Pasteurs légitimes. Ils ont pour leurs instructions une docilité parfaite, & rendent une obeïssance exacte à leurs ordres.

℣. 7. EGO SUM OSTIUM OVIUM. *Je suis la porte des brebis.* C'est par moi que les brebis entrent dans la bergerie; c'est par moi que le pasteur entre dans le gouvernement du troupeau. *Les Payens, les Hérétiques ont beau nous dire: Nous vivons bien. S'ils n'entrent pas par la porte, dequoi cela leur sert-il*, dit saint Augustin (k): *Peut-on dire qu'ils vivent bien, tandis qu'ils sont assez aveugles pour ne pas voir la fin que l'on doit se proposer pour bien vivre, ou assez super-*

(a) *Vide Homer. Odyss. O. & Columell. lib. 7. c. 3. & Varron. c. 2.*
(b) *Theodor. Heracl. Rupert. Mald. alii.*
(c) *1. Timot. II. 4. Deus omnes homines vult salvos fieri, & ad agnitionem veritatis venire.*
(d) Ci-après ℣. 16. *Alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili.*
(e) *Mald. Cornel. à Lapide, alii plerique.*
(f) *2. Reg. VII. 8. Psal. LXXVII. 71.*
(g) *Psal. XXII. 2.*
(h) *Psal. LXXVI. 20*
(i) *1. Petr. V. 3. Facti forma gregis.*
(k) *Aug. hic. tract. 45. n. 1. 2.*

Digitized by

*8. Omnes quotquot venerunt, fures sunt, & latrones, & non audierunt eos oves.*

8. Tous ceux qui sont venus sont des voleurs, & des larrons, & les brebis ne les ont point écoutez.

*9. Ego sum ostium. Per me si quis introierit, salvabitur: & ingredietur, & egredietur, & pascua inveniet.*

9. Je suis la porte. Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé: il entrera, il sortira, & il trouvera des pâturages.

*10. Fur non venit nisi ut furetur, & mactet, & perdat. Ego veni ut vitam habeant, & abundantiùs habeant.*

10. Le voleur ne vient que pour voler, pour égorger, & pour perdre. Mais pour moi, je suis venu, afin que *les brebis* ayent la vie, & qu'elles l'ayent abondamment.

*11. Ego sum Pastor bonus. Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.*

11. Je suis le bon Pasteur. Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis.

## COMMENTAIRE.

*bes pour la mépriser?* Le pasteur qui entre par un autre endroit que par la porte, est un faux pasteur; c'est un loup ravissant. Si le Fils de Dieu n'accompagne son entrée, comment pourra-t-il remplir les devoirs de son emploi? De qui recevra-t-il les lumiéres, & les graces nécessaires pour enseigner, pour conduire, pour corriger, pour soulager son troupeau? Voyez ce qu'on a dit sur le verset 2.

℣. 8. OMNES QUOTQUOT VENERUNT, FURES SUNT. *Tous ceux qui sont venus, sont des voleurs, & des larrons.* Le Grec lit (a): *Tous ceux qui sont venus avant moi, &c.* Mais ces paroles *avant moi*, manquent dans un un très-grand nombre d'Exemplaires Grecs, dans le Syriaque, le Persan, le Gotique, & dans plusieurs Peres (b). Quelques Critiques croyent qu'elles ont été retranchées dès les commencemens de l'Eglise, à cause de l'abus qu'en faisoient les Manichéens, lesquels, au rapport de Théophylacte, en inféroient que les Prophétes de l'ancien Testament n'avoient pas été envoyez de Dieu. Mais le Sauveur en bien d'autres endroits, rend témoignage aux Prophétes; & en cet endroit, il ne veut dire autre chose, sinon que tous ceux qui avant lui avoient voulu prendre le nom, & la qualité de Messie (c), comme Théudas, & Judas le Gaulonite, dont il est parlé dans les Actes (d), n'étoient que des voleurs, & des meurtriers; que tous ceux qui étoient venus avant lui, sans être autorisez ni par sa mission, ni par des miracles extraordinaires, comme les faux Prophétes (e), les Auteurs des Traditions Pharisaïques, & des Sectes qui dominoient alors parmi les Juifs; que tous ces gens n'étoient rien moins que de vrais pasteurs.

℣. 9. INGREDIETUR, ET EGREDIETUR, ET PASCUA INVENIET. *Il entrera, il sortira, & il trouvera des pâturages.* Entrer, & sortir, dans le stile des Hébreux (f), marque toutes les actions de la vie, & la liberté où l'on est d'agir, ou de ne pas agir, d'aller, où de ne pas aller. Le bon pasteur conduira son troupeau à la campagne; il le raménera; il en aura soin; Dieu versera sur lui ses bénédictions; il trouvera des pâturages; son troupeau se multipliera; il sera comblé de lumiére, & de graces. Cela s'entend mieux par l'opposition de la conduite du mauvais pasteur, qui néglige son troupeau, qui ne cherche qu'à l'écorcher, qu'à le tuer; qui au lieu de bons pâturages, ne lui donne que des herbes envenimées, & un poison mortel. S'il le conduit à la campagne, il le méne dans les précipices, dans des lieux stériles, & malsains.

℣. 10. FUR NON VENIT, NISI UT FURETUR. *Le voleur ne vient que pour voler, pour égorger.* Ceux qui n'entrent dans les Dignitez Ecclésiastiques que par leur propre esprit, par l'ambition, par l'orgueil; qui n'y cherchent que leur avantage, ou leur plaisir, n'y viennent que *pour voler, pour égorger, pour perdre.* Leur vie, leur conduite est pour les simples un piége, & un sujet de scandale; leur Doctrine est une nourriture de mort; leurs crimes attirent sur eux-mêmes, & souvent sur leurs troupeaux, les effets de la colére de Dieu. *Malheur aux pasteurs d'Israel,* dit le Seigneur (g), *qui se paissent eux-mêmes. Les troupeaux ne sont-ils pas conduits aux pâturages par leurs pasteurs? Mais pour vous, vous mangiez leur lait, vous vous couvriez de leur laine, vous triez ce qui étoit gras, & vous ne pensiez point à paître mon troupeau.* Cette peinture d'Ezéchiel, & celle que le Sauveur nous donne ici des mauvais pasteurs, représentent admirablement le génie, & les désordres des Pharisiens, des Docteurs de la Loi, & des mauvais Prêtres d'alors. L'orgueil, l'ambition, l'avarice, l'hypocrisie, la superstition formoient leur caractére.

UT VITAM HABEANT. *Je suis venu, afin que les brebis ayent la vie.* Je les nourris avec abondance; je les conduits dans de gras pâturages; j'en ai un soin tout particulier. Je veille sur elles; je compatis à leurs peines; je guéris leur blessures; j'éloigne d'elles les loups, & les bêtes carnaciéres. Et pour passer du figuré au réel, le Sauveur présente à ses Fidéles une Doctrine pure, une vie exemplaire; il les comble de ses graces en ce monde, & leur donne la vie éternelle dans l'autre (h): *Ut vitam habeant, & abundantiùs habeant.* Voyez ci-après le verset 18. Cela est bien différent des faux pasteurs, qui ne viennent que pour égorger, & pour faire périr.

℣. 11. BONUS PASTOR ANIMAM SUAM DAT PRO OVIBUS SUIS. *Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis.* Il s'expose au danger, pour sauver son troupeau; il souffre les incommoditez des saisons, le froid, le chaud, la pluye, pour ne pas abandonner son troupeau à la merci des loups. Jacob en est un bel exemple: *Je ne vous ai jamais rapporté des membres de vos brebis égorgées par le loup. J'étois exposé au froid de la nuit, & à la chaleur du jour. Le sommeil fuyoit de mes yeux* (i). Et David disoit à Saül (k): *Votre serviteur paissoit les troupeaux de son pere; & s'il venoit un lion, ou un ours, qui enlevât un bélier du milieu de mon troupeau: Alors je le poursuivois, je l'atteignois, je le tuois, & j'arrachois de leur gueule la proye qu'ils emportoient. Ils s'élevoient contre moi, & je les saisissois par la machoire, je les serrois, & je les étouffois.*

Voilà le modéle d'un vrai pasteur. J. C. n'a-t'il pas fait encore plus que cela pour son troupeau? Il a exposé sa vie, son repos; il a donné son Sang; il s'est livré en proye à ses ennemis; il s'est offert comme une victime à son Pere sur la Croix, pour rachetter des brebis qui s'étoient livrées au loup, au Démon. Et depuis sa mort, il ne cesse de protéger son Eglise, de soutenir, de paître, de consoler son troupeau, soit par ses lumiéres, & ses graces intérieures, soit par l'effusion de son Esprit dans les cœurs de ses Fidéles; soit enfin en suscitant dans son Eglise

(a) Πάντες ὅσοι πρὸ ἐμοῦ ἦλθον.
(b) *Vide Mill. Var. Lect. hic.*
(c) *Chrysost. Theoph. Euthym. Cyrill. Theodor. Heracl. & Mopsuest. Mald. alii.*
(d) *Act.* v. 36. 37.
(e) *Aug. lib.* 16. *contra Faust. c.* 12. *& lib.* 2. *contra adversar. Legis, & Prophetar. Hieron. lib.* 2. *contra Pelag. Beda hic.*
(f) *Deut.* XXVIII. 6. 1. *Reg.* XXIX. 6. & 2. *Reg.* III. 25. 2. *Par.* I. 10. *Psalm* CXX. 8.
(g) *Ezech.* XXXIV. 2. 3.
(h) *Aug. Beda, Chrysost. Theodor. uterque Theophyl. Euthym.*
(i) *Genes.* XXXI. 40.
(k) 1. *Reg.* XVII. 34. *Vide & Amos* III. 12. *& Isai.* XXXI. 4. *Homer. Iliad.* Σ. v. 161.

12. *Mercenarius autem, & qui non est pastor, cujus non sunt oves propriæ, videt lupum venientem, & dimittit oves, & fugit: & lupus rapit, & dispergit oves.*

13. *Mercenarius autem fugit, quia mercenarius est, & non pertinet ad eum de ovibus.*

14. *Ego sum Pastor bonus: & cognosco meas, & cognoscunt me meæ.*

15. *Sicut novit me Pater, & ego agnosco Patrem: & animam meam pono pro ovibus meis.*

16. *Et alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili: & illas oportet me adducere, & vocem meam audient, & fiet unum ovile, & unus Pastor.*

17. *Propterea me diligit Pater: quia ego pono animam meam, ut iterùm sumam eam.*

18. *Nemo tollit eam à me: sed ego pono eam à meipso, & potestatem habeo ponendi eam: & potestatem habeo iterùm sumendi eam. Hoc mandatum accepi à Patre meo.*

12. Mais le mercénaire, & celui qui n'est point pasteur, & à qui les brebis n'appartiennent pas, voyant venir le loup, abandonne les brebis, & s'enfuit: & le loup les ravit, & disperse le troupeau.

13. Or le mercénaire s'enfuit, parce qu'il est mercénaire, & qu'il ne se met point en peine des brebis.

14. Je suis le bon Pasteur; & je connois mes brebis, & mes brebis me connoissent.

15. Comme mon Pere me connoit, je connois mon Pere: & je donne ma vie pour mes brebis.

16. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie: il faut aussi que je les améne. Elles écouteront ma voix; & il n'y aura qu'un troupeau, & qu'un Pasteur.

17. C'est pour cela que mon Pere m'aime, parce que je quitte ma vie pour la reprendre.

18. Personne ne me la ravit, mais c'est de moi-même que je la quitte: j'ai le pouvoir de la quitter; & j'ai le pouvoir de la reprendre. C'est le commandement que j'ai reçû de mon Pere.

## COMMENTAIRE.

des pasteurs remplis de son zéle, de sa charité, & de son esprit. Tels ont été les Apôtres, & un grand nombre d'Evêques illustres par leur sainteté, & par leur amour pour l'Eglise. Tels ont été une infinité de pasteurs d'un moindre rang, qui ont gouverné, & gouvernent encore les Eglises particuliéres.

℣. 12. MERCENARIUS AUTEM, ET QUI NON EST PASTOR, &c. *Mais le mercénaire, & celui qui n'est point pasteur, à qui les brebis n'appartiennent pas, voyant venir le loup, abandonne les brebis.* Il a parlé ci-devant des voleurs qui sautent dans le parc par-dessus les palissades, & qui ne cherchent qu'à perdre, qu'à égorger le troupeau. Ici il en décrit d'une autre sorte: Ce sont les mercénaires, les pasteurs à gage, qui ne paissent que pour gagner de l'argent, qui ne prennent que peu d'intérêt au troupeau. Ils voyent le loup venir; & au lieu de s'opposer à lui & de le chasser & de la voix, & des mains; ils prennent la fuite, & abandonnent leur troupeau à sa violence. L'application de cette allégorie est aisée dans le moral *(a)*.

℣. 14. COGNOSCO OVES MEAS. *Je connois mes brebis, & mes brebis me connoissent.* Il ne parle pas ici d'une connoissance spéculative, laquelle se rencontre quelquefois dans un pasteur mercénaire, & dans des brebis malconduites; il entend une connoissance de tendresse, & d'affection. JESUS-CHRIST connoît & aime ses brebis; il connoît leur foiblesse, il y compatit; il voit le fond de leur cœur, il y forme de saints désirs, & de saintes affections. Ses brebis à leur tour le connoissent, l'aiment, le cherchent, l'écoutent avec plaisir, & avec fruit. Il ajoute au ℣. suivant, qu'il les connoît, *comme son Pere le connoît, & comme il est connu de son Pere*: Ce qui marque une connoissance intime, & parfaite; une connoissance accompagnée d'amour, de respect, d'obéissance; un retour réciproque de charité, & d'union *(b)*. On ne doit point abuser de ce passage, pour en conclure l'égalité des Fidéles, & de JESUS-CHRIST, ni pour en inférer que JESUS-CHRIST n'est pas égal à son Pere. Le Sauveur ne veut marquer ici autre chose qu'une connoissance réciproque, & parfaite, telle que la nature des deux sujets la peut demander; infiniment parfaite entre JESUS-CHRIST & son Pere; beaucoup moins parfaite respectivement dans les Fidéles *(c)*.

℣. 16. ALIAS OVES HABEO, QUÆ NON SUNT EX HOC OVILI. *J'ai encore d'autres brebis, qui ne sont pas de cette bergerie.* Ces brebis sont les peuples Gentils, qui n'étoient point de la bergerie des Juifs, ausquels JESUS-CHRIST parloit. Il devoit les amener, non dans la bergerie des Juifs, puisque d'entre les Hébreux mêmes il devoit séparer ceux qui étoient à lui; mais dans son Eglise, où les Juifs, & les Gentils convertis devoient se réünir, pour ne former ensemble qu'une seule bergerie, sous un seul pasteur: *Et fiet unum ovile, & unus pastor.* Voyez Rom. x. 12. Ephes. II. 14. *Ipse fecit utraque unum, medium parietem maceriæ solvens.*

℣. 17. PROPTEREA ME DILIGIT PATER. *C'est pour cela que mon Pere m'aime; parce que je quitte ma vie pour la reprendre.* Entre les motifs que mon Pere a pour m'aimer, celui-ci n'est pas des moindres; c'est que je donne ma vie pour mon troupeau. Le Sauveur parle ici en tant qu'homme *(d)*. Il dit qu'*il quitte sa vie pour la reprendre*; c'est-à-dire, qu'il ne meurt que parce qu'il veut mourir, qu'il ne meurt que pour ressusciter, que sa mort n'est pas contrainte ni de sa part, ni de la part de son Pere *(e)* Je ne quitte la vie que par l'amour que j'ai pour mon Pere; je ne la quitte que parce que je le veux bien. Je ne meurs pas pour toûjours; je reprendrai mon ame quand je voudrai. *Je quitte la vie pour la reprendre.* La particule *pour*, ne marque pas le motif, ou la fin de sa mort; mais ce qui la doit suivre *(f)*.

℣. 18. NEMO TOLLIT EAM A ME. *Personne ne me la ravit.* Je la donne librement. Je suis maître de la donner, & de la reprendre. *Et c'est le commandement que j'ai reçû de mon Pere.* En tout cela je n'exécute que la volonté

(a) *Gregor. homil. 14. in Evang. Non pastor sed mercenarius vocatur, qui non pro amore intimo oves Dominicas, sed ad mercedes temporales pascit. Mercenarius quippe est, qui locum quidem pastoris tenet, sed lucra animarum non quærit.*
(b) *Cyrill. in Catena Gr. Mald. Grot. Brug.*
(c) *Vide Chrysost. Theophyl. Leont. Euthym. Mald. Brug. Est. alios.*
(d) *Vide Euthym. & alios Gr. Mald. Vat. Brug.*
(e) *Aug. hic. Ego animam meam pono. Non glorientur Judæi: Sævire potuerunt, potestatem habere non potuerunt. &c.*
(f) *Theodor. Mopsf. Euthym. Mald. Grot.*

de

Digitized by Google

*19. Dissensio iterum facta est inter Judæos propter sermones hos.*

19. Ce discours excita une nouvelle division parmi les Juifs.

*20. Dicebant autem multi ex ipsis : Dæmonium habet, & insanit: quid eum auditis?*

20. Plusieurs d'entr'eux disoient : Il est possédé du démon, il a perdu le sens : pourquoi l'écoutez-vous ?

*21. Alii dicebant : Hæc verba non sunt Dæmonium habentis : Numquid Dæmonium potest cæcorum oculos aperire ?*

21. Mais les autres disoient : Ce ne sont pas là des paroles d'un homme possédé du démon. Le démon peut-il ouvrir les yeux des aveugles ?

*22. Facta sunt autem Encænia in Jerosolymis : & hiems erat.*

22. Or on faisoit à Jérusalem la fête de la Dédicace ; & c'étoit l'hiver.

*23. Et ambulabat Jesus in Templo, in porticu Salomonis.*

23. Et JESUS se promenant dans le Temple, dans la galerie de Salomon,

*24. Circumdederunt ergo eum Judæi, & dicebant ei : Quousque animam nostram tollis ? Si tu es Christus, dic nobis palàm.*

24. Les Juifs s'assemblérent autour de lui, & lui dirent: Jusques à quand nous tiendrez-vous l'esprit en suspens ? Si vous êtes le CHRIST, dites-le nous clairement.

*25. Respondit eis Jesus : Loquor vobis, & non creditis, opera, quæ ego facio in nomine Patris mei, hæc testimonium perhibent de me :*

25. JESUS leur répondit : Je vous parle, & vous ne me croyez pas. Les œuvres que je fais au nom de mon Pere, rendent témoignage de moi :

## COMMENTAIRE.

de mon Pere. Soit que je meure, ou que je ressuscite, c'est pour satisfaire à son désir. Il parle encore ici comme homme: Car en tant que Dieu, il ne reçoit point de commandement de son Pere.

℣. 19. DISSENSIO ITERUM FACTA EST. *Ce discours excita une nouvelle division*, pareille à celle qui est marquée ci-devant, Chap. IX. ℣. 16.

℣. 22. FACTA SUNT ENCÆNIA. *On faisoit à Jérusalem la Fête de la Dédicace ; & c'étoit l'hyver.* Ou plûtôt, on y faisoit la Fête de la Purification du Temple, & de son renouvellement, en mémoire de ce qui étoit arrivé sous Judas Maccabée, lorsqu'après la profanation du Temple par les ordres d'Antiochus Epiphanes (a), Judas le nettoya, & y fit de nouveau offrir les sacrifices, qui avoient été interrompus pendant trois ans (b). Cette purification se fit pour la premiére fois, & continua toûjours dans la suite à se faire le 25. du mois Hebreu Casleu, qui revient au mois de Décembre. Ainsi entre ce qui est raconté dans les versets précédens, & ce que nous lisons ici, il s'est passé plusieurs autres choses, dans l'espace de deux mois (c). Saint Luc (d) rapporte ce que fit le Sauveur dans le voyage de Galilée à Jérusalem pour cette Fête.

ET HIEMS ERAT. *C'étoit l'hyver*, le 18. Décembre, ou le 25. de Casleu. On peut traduire le Grec par (e): *Il faisoit mauvais tems*; Ce que l'Évangéliste remarque, pour faire comprendre la raison qui obligeoit J. C. à se tenir sous le portique de Salomon, ne pouvant demeurer dans les parvis qui étoient découverts, & exposez à la pluye (f).

℣. 23. IN PORTICU SALOMONIS. *Dans la galerie de Salomon*; ainsi appellée, ou parce qu'elle étoit faite sur le modéle de celles que Salomon avoit autrefois bâties dans le Temple ; ou pour quelque ornement qui s'y remarquoit. Quelques-uns la placent au midi (g) ; & d'autres à l'orient (h). Cette derniére opinion paroît la plus probable; car la porte du Temple, surnommée *la Belle*, étoit à l'orient du Temple, selon Joseph (i), & joignant le portique de Salomon, comme on l'infére des Actes, Chap. III. 2. 11. Dans le Temple de Zorobabel, & dans celui qui fut rebâti par Hérode, on suivit à peu près l'ancien plan de Salomon : mais on ne laissa pas d'y faire bien des changemens.

℣. 24. QUOUSQUE ANIMAM NOSTRAM TOLLIS ? *Jusqu'à quand nous tiendrez-vous l'esprit en suspens ?* La derniére fois que JESUS-CHRIST avoit été à Jérusalem pendant la Fête des Tentes, les Juifs s'étoient trouvez fort partagez sur son sujet (k). Les uns forcez par l'évidence de ses miracles, soutenoient qu'il étoit le Messie. Les autres piquez de jalousie, ou prévenus de haine, prétendoient que c'étoit un séducteur, ou un fou. Deux mois après, dans la Fête de la Dédicace, ils viennent en foule lui dire : *Jusqu'à quand nous tiendrez-vous l'esprit en suspens? Si vous êtes le Christ, dites-le nous clairement.* Est-ce qu'il ne le leur avoit pas dit d'une maniére assez claire ? Est-ce que Jean-Baptiste ne l'avoit pas déclaré en termes assez précis? Est-ce que ses miracles, & sa Doctrine n'étoient pas assez propres à les persuader ? Ils ne cherchoient pas à connoître la vérité ; mais à calomnier le Sauveur, à lui tendre des piéges (l). Ils auroient voulu qu'il se fût déclaré Roi des Juifs, afin de l'accuser comme rébelle auprès des Romains. Il s'est abstenu de toutes les dénominations, & de tous les termes qui pouvoient choquer, de peur de donner occasion à ses ennemis de dire qu'il avoit été justement condamné. Il n'avoit garde de fournir des armes à leur malice, & à leur haine.

*Quousque animam nostram tollis ?* marque une ame suspenduë, inquiéte, qui est tourmentée du désir d'apprendre quelque chose, ou de posséder un bien qu'elle attend (m). Ou bien: *Pourquoi dérobez-vous notre ame ?* Pourquoi nous l'enlevez-vous (n) ? Maniére de parler particuliére aux Hébreux, pour dire, se cacher, déguiser ses sentimens, laisser le monde en suspens. Par exemple (o): *Jacob déroba le cœur de Laban* ; il s'en alla sans lui en rien dire. Et (p): *Absalon déroboit les cœurs des hommes d'Israel.* Il vouloit les engager, sans qu'ils le sçûssent, à se révolter contre son pere. Il avoit des vûës toutes autres que ce qu'il leur témoignoit. Il alloit à ses fins par des voies secrettes.

℣. 25. LOQUOR VOBIS, ET NON CREDITIS. *Je vous parle, & vous ne me croyez point.* Ne vous ai-je

(a) *Macc.* IV. 59. 2. *Macc.* X. 6. 7. 8. *Joseph. Antiq. l.* XII. c. 11. *Ita Rupert. Mald. Vat. Brug. alii.*
(b) Voyez notre Commentaire sur 1. *Macc.* IV. 52.
(c) Depuis le 17. Octobre, jusqu'au 18. Decembre de la même année, 35. de J. C. selon M. Toynard.
(d) *Luc.* XVII. 11... 37. & XVIII. 1... 14.
(e) *Καὶ χειμὼν ἦν.*
(f) *Cyrill. hic. Vide & Ligf. Grot. & le Clerc.*
(g) *Mald. Menoc.*
(h) *Grot. Ligf.*
(i) *Joseph de Bello, lib.* 6. *c.* 12.
(k) Ci-devant Ch. IX. 16. & ici ℣. 19. 20. 21.
(l) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Leont. Mald. Brug. Grot.*
(m) *Vide Deut.* XXIV. 15. *Psal.* XXIV. 1. LXXXV. 4. *Jerem.* XXII. 27.
(n) *Vide Lud. de Dieu.*
(o) *Genes.* XXXI. 20. 26. יגנב יעקב את לב רבב
(p) 1. *Reg.* XV. 6.

26. *Sed vos non creditis, quia non estis ex ovibus meis.*

27. *Oves meæ vocem meam audiunt : & ego cognosco eas, & sequuntur me :*

28. *Et ego vitam æternam do eis : & non peribunt in æternum, & non rapiet eas quisquam de manu mea.*

29. *Pater meus quod dedit mihi, majus omnibus est : & nemo potest rapere de manu Patris mei.*

30. *Ego, & pater unum sumus.*

31. *Sustulerunt ergo lapides Judæi, ut lapidarent eum.*

32. *Respondit eis Jesus : Multa bona opera ostendi vobis ex Patre meo, propter quod eorum opus me lapidatis.*

26. Mais pour vous, vous ne croyez pas, parce que vous n'êtes pas de mes brebis.

27. Mes brebis entendent ma voix : je les connois, & elles me suivent.

28. Je leur donne la vie éternelle, & elles ne périront jamais ; & nul ne les ravira d'entre mes mains.

29. Ce que mon Pere m'a donné est plus grand que toutes choses : & personne ne le sauroit ravir de la main de mon Pere.

30. Mon Pere, & moi nous sommes une même chose.

31. Alors les Juifs prirent des pierres pour le lapider.

32. Et JESUS leur dit : J'ai fait devant vous plusieurs bonnes œuvres par *la puissance de* mon Pere, pour laquelle est-ce que vous me lapidez ?

## COMMENTAIRE.

pas dit que j'étois la lumiére du monde, le Fils de Dieu, le bon Pasteur ; que je suis venu pour sauver, pour donner la vie, pour rendre la liberté, pour racheter ; que je dois mourir, & ressusciter ; que je suis le maître de ma vie, & de ma mort ? N'avez-vous pas remarqué ma pénétration jusques dans le fond de vos pensées, ma force toute-puissante à faire des miracles ? *Ces prodiges ne rendent-ils pas témoignage de moi ?* Ne vous ai-je pas marqué assez clairement que mon Pere étoit Dieu, que je n'étois qu'un avec lui, que j'avois une puissance égale à la sienne ? En faudroit-il davantage à des gens attentifs, & bien disposez.

℣. 26. SED VOS NON CREDITIS, QUIA NON ESTIS EX OVIBUS MEIS (a). *Vous ne croyez pas, parce que vous n'etes pas de mes brebis.* Vous n'êtes pas du troupeau que mon Pere m'a donné ; de ces brebis dociles, & fideles, que je dois rassembler dans ma bergerie, & dont je dois composer mon Eglise. Vous résistez à la grace que je vous offre ; vous fermez les yeux à la lumiére que je fais luire à vos yeux.

℣. 28. VITAM ÆTERNAM DO EIS. *Je leur donne la vie éternelle.* C'est la même chose qu'il a dite ci-devant, ℣. 10. *Je suis venu pour donner la vie à mes brebis, & pour la leur donner avec abondance.* Cette abondance marque une vie qui ne finira jamais. Les pasteurs ordinaires peuvent bien garder leurs brebis contre les loups, & les guérir de quelques-unes de leurs maladies : mais personne n'a le secret de les faire vivre éternellement. JESUS-CHRIST seul a cette prérogative. *Les brebis de sa bergerie ne périront jamais, & nul ne les ravira d'entre ses mains* ; à moins que par leur faute elles ne sortent de sa bergerie, par l'hérésie, ou par le schisme, ou qu'elles ne se donnent à elles-mêmes volontairement la mort par le crime, & qu'elles ne se tirent des mains de leur Pasteur, pour se donner à son ennemi, qui est le Démon (b). Voyez ci-devant, Chap. III. 16.

On peut aussi expliquer les versets 26. 27. & 28. suivant la pensée de S. Augustin (c), qui dit que les Juifs ne croyoient point en JESUS-CHRIST, & n'écoutoient point sa voix, parce qu'ils n'étoient pas du nombre de ses brebis, & de ses prédestinez ; & qu au contraire ceux qui étoient de ses brebis, l'écoutoient, croyoient en lui, avoient la vie éternelle, sans que personne pût la leur ravir ; parce que Dieu par sa pure miséricorde, les ayant prédestinez à la gloire, leur a préparé des graces, par le moyen desquelles ils parviendront infailliblement au salut : Et quoiqu'ils puissent tomber dans le crime, & perdre la grace de la justification, il ne les abandonnera pas toutefois jusqu'à la fin. Suivant cette prédestination, ajoûte-t-il, combien y a-t-il aujourd'hui de brebis hors de la bergerie, & combien de loups dans la bergerie ! *Quàm multæ oves foris, & quàm multi lupi intus ; & quàm multæ oves intùs, & quàm multi lupi foris !* Tel est aujourd'hui loup, qui mourra brebis ; & tel est aujourd'hui brebis, qui mourra dans l'impénitence, & dans la haine de Dieu. O mystére d'une profondeur infinie (d) ! *O altitudo divitiarum sapientiæ, & scientiæ Dei !*

℣. 29. QUOD DEDIT MIHI, MAJUS OMNIBUS EST. *Ce que mon Pere m'a donné, est plus grand que toutes choses.* L'Eglise que mon Pere m'a donnée, & qui est composée de mes brebis, est le plus grand, le plus précieux, le plus riche de tous les présens. Il ne pouvoit me donner rien qui fût plus digne de lui, ni qui me fût plus agréable. J'en fais tout le cas que je dois, & je ne perdrai jamais une chose d'un si grand prix. Les Peres (e) l'entendent ordinairement de la nature, & de la puissance divine, que le Pere a donné au Fils par sa génération éternelle. Cette nature, & cette puissance sont au-dessus de toutes choses. Rien ne leur est comparable dans les êtres créez.

Les Grecs (f) lisent cet endroit autrement : *Mon Pere qui me les a données* (mes brebis) *est plus grand que toutes choses*, est au-dessus de tout ; rien n'est capable de les ravir de ses mains, ni des miennes, parce que mon Pere qui me les a données, est plus puissant que toutes les portes de l'enfer, & que toute la malice des hommes.

℣. 30. EGO, ET PATER UNUM SUMUS. *Mon Pere, & moi nous sommes une même chose*, une même essence, une même nature (g) ; nous avons une puissance, & une vertu égale. Il est le Protecteur de mon Eglise, & de mes brebis. Ce qui est à moi, est à lui. Comme personne ne peut lui ravir ce qu'il veut conserver, aussi personne ne peut me ravir mes oüailles (h).

℣. 31. SUSTULERUNT LAPIDES. *Ils prirent des pierres pour le lapider*, comme blasphémateur (i), qui se disoit une même chose avec Dieu. Ils coururent aux pierres, mais ils n'en jettérent point contre JESUS-CHRIST. Il les arrêta par le discours suivant.

℣. 32. MULTA BONA OPERA OSTENDI VOBIS. *J'ai fait devant vous plusieurs bonnes œuvres* ; j'ai guéri

(a) Le Grec ajoûte : *Comme je vous l'ai dit* : Οὐκ ἐστὲ ἐκ τῶν προβάτων τῶν ἐμῶν, καθὼς εἶπον ὑμῖν. Mais ces derniéres paroles ne se lisent pas dans un fort grand nombre de Manuscrits.

(b) *Origen. t. 19. in Joan. alii.*

(c) *Vide Aug. tract. 48. & 49. & Bedam hic.*

(d) *Rom. XI. 33.*

(e) *Tertull. Ambr. Aug. Hilar. Beda.*

(f) Ὁ πατήρ μου ὃς δέδωκέ μοι, μείζων πάντων ἐστί. *Ita & Syr. Arab. & PP. Græci. Sed Aug. Hilar. Copht. Velsz. Cyrill. & Vulg. Quod dedit mihi majus, &c.* ὃ δέδωκέ μοι μεῖζον, &c.

(g) *Ita Patres, & Interpretes Catholici omnes contra Arianos.*

(h) *Hilar. Leont. Theophyl.*

(i) *Levit. XXIV. 14. 16.*

33. *Responderunt ei Judæi : de bono opere non lapidamus te, sed de blasphemia : & quia tu, homo cùm sis, facis te ipsum Deum.*

33. Les Juifs lui répondirent : Ce n'est pas pour aucune bonne œuvre que nous vous lapidons, mais à cause de vôtre blasphême, & parce qu'étant homme, vous vous faites Dieu.

34. *Respondit eis Jesus : Nonne scriptum est in Lege vestra : quia ego dixi, Dii estis ?*

34. JESUS leur répartit : N'est-il pas écrit dans votre Loi : J'ai dit que vous êtes des Dieux ?

35. *Si illos dixit Deos, ad quos sermo Dei factus est, & non potest solvi Scriptura :*

35. Si donc elle appelle Dieux ceux à qui la parole de Dieu étoit adressée, & que l'Ecriture ne puisse être démentie,

36. *Quem Pater sanctificavit, & misit in mundum, vos dicitis : Quia blasphemas ; quia dixi, Filius Dei sum ?*

36. Pourquoi dites-vous que je blasphême, moi que mon Pere a sanctifié, & envoyé dans le monde, parce que j'ai dit que je suis Fils de Dieu ?

37. *Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi.*

37. Si je ne fais pas les œuvres de mon Pere, ne me croyez pas.

## COMMENTAIRE.

vos malades, j'ai délivré des possédez du Démon, j'ai nourri des foules de peuples, je vous ai enseigné avec une extrême patience ; est ce là la récompense de tous ces bienfaits ? *Ostendere bona*, ne signifie pas simplement *faire voir du bien* ; mais en procurer réellement. C'est un hébraïsme semblable à ceux-ci (*a*) : *Quis ostendit nobis bona ?* Qui nous comblera de biens (*b*) ? *Ostende nobis misericordiam tuam.* Faites-nous sentir les effets de vôtre miséricorde (*c*) : *Ostendisti populo tuo dura.* Vous avez traité votre peuple avec rigueur (*d*) : *Quantas ostendisti mihi tribulationes ?* A combien de maux m'avez-vous exposé ? &c.

℣. 34. NONNE SCRIPTUM EST IN LEGE VESTRA ? *N'est-il pas écrit dans votre Loi : J'ai dit : Vous êtes des Dieux ?* Ce passage est tiré des Pseaumes (*e*) ; le Sauveur dit qu'il est tiré *de la Loi*, parce que sous le nom de *Loi*, il entend toute l'Ecriture de l'ancien Testament (*f*). Quant au passage allégué ici, il s'adresse aux Juges, & aux Princes établis pour gouverner, & pour juger le peuple du Seigneur. L'Auteur du Pseaume les avertit de rendre exactement la justice, comme étant assis sur le tribunal du Seigneur, & ayant le Seigneur au milieu d'eux. *Deus stetit in Synagoga Deorum*, ( ou *Principum* : ) *in medio autem Deos dijudicat* ; ou plûtôt : *In medio Deorum*, ( ou *Principum judicat.* Et après leur avoir donné quelques avis pour leur conduite, il continuë : *J'ai dit : Vous êtes des Dieux, & vous êtes tous les fils du Très-Haut ; mais souvenez-vous que vous mourrez comme des hommes, &c.* Ne vous élevez point, & n'abusez point de votre puissance.

℣. 35. SI ILLOS AD QUOS SERMO DEI FACTUS EST. *Si l'Ecriture appelle Dieux ceux à qui la parole de Dieu est adressée.* Si les Prophétes sont appellez Dieux parce que la parole de Dieu leur a été adressée, à plus forte raison le Verbe est-il Dieu lui-même ? *Si ergo vos Deos facit sermo Dei, quomodo non est Deus, Verbum Dei*, dit ici S. Augustin ? Ou plûtôt : Si ceux qui ont été établis Juges de la part du Seigneur, ceux à qui il a communiqué une partie de son autorité, &c. Ou simplement, ceux dont il est parlé en cet endroit : *Ad quos sermo Dei factus est*, est le même que : *De quibus sermo Dei factus est* ; comme dans l'Epître aux Hébreux (*g*) : *Ad quem nobis sermo*, pour : *De quo nobis sermo.* Si les Juges dont parle ici le Psalmiste, sont appellez Dieux, à plus forte raison moi qui suis véritablement Dieu, puis-je sans blasphême prendre cette qualité, & me dire Dieu, & Fils de Dieu (*h*).

ET NON POTEST SOLVI SCRIPTURA. *Et l'Ecriture ne peut être démentie.* Ce qui est marqué dans ce passage, est si formel, qu'il ne peut être ni contredit, ni contesté. C'est le Saint Esprit même qui donne à ces hommes le nom de Dieux. Il n'y a donc en rigueur aucune incompatibilité entre la qualité de Dieu, & d'homme, & celle de Dieux, & de Fils de Dieu. La seule chose qui fait la différence de ceux dont il est parlé dans le Pseaume, est que Dieu leur a adressé ses ordres, ou sa parole. *Pourquoi donc dites-vous que je blasphême, moi que mon Pere a sanctifié, & envoyé dans le monde ; parce que j'ai dit que je suis Fils de Dieu ?* ℣. 36.

Il n'y a donc qu'une seule chose à prouver, qui est que son Pere *l'a sanctifié, & envoyé dans le monde* ; qu'il lui a donné ses ordres, qu'il l'a destiné à annoncer aux hommes la voie du salut ; car le verbe *sanctifier*, ne signifie souvent autre chose, que destiner, préparer à une action sainte, consacrer pour un certain emploi (*i*). Or on ne peut nier que JESUS-CHRIST ne soit envoyé de Dieu, qu'il ne soit rempli de son Esprit, revêtu de sa puissance ; & cela d'une maniére infiniment plus parfaite qu'aucun Prophéte de l'ancien Testament. Les prodiges qui accompagnent sa prédication, l'autorité avec laquelle il fait ses miracles, en sont des preuves incontestables (*k*). Il n'y a donc rien de plus mal-fondé que le reproche de blasphême qu'on lui fait, sur ce qu'il prend le nom de Dieu, & de Fils de Dieu. Quand il ne seroit qu'un simple Prophéte, qu'un Juge d'Israël, qu'un Prince de son peuple, on ne pourroit, selon l'Ecriture, lui refuser cette qualité. A plus forte raison la peut-il prendre, étant le Fils coéternel, & consubstantiel au Pere.

℣. 37. SI NON FACIO OPERA PATRIS MEI. *Si je ne fais pas les œuvres de mon Pere, ne me croyez pas.* Je veux bien passer pour menteur, & pour blasphémateur, si je ne fais pas les œuvres du Fils de Dieu, du Messie, d'un Homme Dieu. Et si je les fais, comme vous n'en pouvez pas disconvenir ; ℣. 38. *Reconnoissez donc que je suis dans mon Pere, & que mon Pere est dans moi* ; que je ne suis qu'un avec mon Pere, que nous n'avons ensemble qu'une même puissance, & une même nature. Voici à quoi se réduit tout le raisonnement du Sauveur : Ceux dont les œuvres sont les mêmes, ne sont qu'une même chose. Or mes œuvres, & celles de mon Pere sont les mêmes. Mon Pere, & moi ne sommes donc qu'une même chose. Je ne suis donc pas blasphémateur, en disant

(*a*) *Psalm.* IV. 6.
(*b*) *Psalm.* LXXXIV. 8.
(*c*) *Psalm.* LIX. 5.
(*d*) *Psalm.* LXX. 20.
(*e*) *Psalm.* LXXXI. 6.
(*f*) *Joan.* XII. 34. *Nos audivimus ex lege quia Christus manet in æternum. Ex Psalm.* CIX. 4. CXVI. 2. *Isai.* XL. 6. & *Joan.* XV. 25. *Ut impleatur sermo qui in lege eorum scriptus est ; quia odio habuerunt me gratis. Ex Psal.* XXIV. 19.
(*g*) *Heb.* IV. 13. Voyez aussi *Jerem.* XXX. 4.
(*h*) *Maldon. Brug. Cornel. Natal. Alex. hic.*
(*i*) *Jerem.* I. 6. *Eccli.* XLIX. 7. *Galat.* I. 15. &c.
(*k*) Voyez les ℣℣. 37. 38.

38. *Si autem facio : & si mihi non vultis credere, operibus credite, ut cognoscatis, & credatis quia Pater in me est, & ego in Patre.*

39. *Quærebant ergo eum apprehendere : & exivit de manibus eorum.*

40. *Et abiit iterùm trans Jordanem, in eum locum, ubi erat Joannes baptizans primùm : & mansit illic.*

41. *Et multi venerunt ad eum, & dicebant : Quia Joannes quidem signum fecit nullum.*

42. *Omnia autem quæcumque dixit Joannes de hoc, vera erant. Et multi crediderunt in eum.*

38. Mais si je les fais, quand vous ne me voudriez pas croire, croyez à mes œuvres ; afin que vous connoissiez, & que vous croiyez que mon Pere est en moi, & moi dans mon Pere.

39. Les Juifs tâchérent alors de le prendre ; mais il s'échappa de leurs mains :

40. Et s'en alla de nouveau au-delà du Jourdain, au même lieu où Jean d'abord avoit baptisé ; & il demeura là.

41. Plusieurs vinrent l'y trouver, & ils disoient : Jean n'a fait aucun miracle :

42. Et tout ce que Jean a dit de celui-ci, s'est trouvé véritable. Et il y en eut beaucoup qui crurent en lui.

## COMMENTAIRE.

que mon Pere, & moi ne sommes qu'un. Pour prouver que ses œuvres ne sont autres que celles du Pere, il en appelle aux œuvres elles-mêmes, qui ont tous les caractéres de Divinité qu'elles peuvent avoir.

℣. 39. QUÆREBANT EUM APPREHENDERE. *Ils tâchérent de le prendre.* Les ennemis du Sauveur ne furent pas touchez de ces raisons. Ils tâchérent de l'arrêter ; & ils l'auroient fait, s'il ne s'étoit pas retiré d'une maniére qui ne nous est pas connuë ; car l'Evangéliste ne l'a pas marquée.

℣. 40. ABIIT TRANS JORDANEM. *Il s'en alla de nouveau au-delà du Jourdain*, à *Béthabara*, ou Béthanie, au-delà du Jourdain, où Jean-Baptiste avoit baptisé, & où le Sauveur l'étoit venu trouver, après son jeûne de quarante-jours (*a*).

℣. 41. MULTI VENERUNT AD EUM. *Plusieurs vinrent l'y trouver.* La malice des Pharisiens n'avoit pû empêcher que plusieurs de ceux qui l'avoient oüi, ne crussent en lui, & ne le vinssent trouver au-delà du Jourdain, où il s'étoit retiré, pour éviter les effets de la fureur de ses ennemis ; parce que son heure n'étoit pas encore venuë. Le raisonnement du peuple est remarquable. Il est fondé sur le témoignage de Jean-Baptiste, & sur les miracles de JESUS-CHRIST : Deux preuves simples, sensibles, populaires ; mais fortes, & convaincantes. Les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi avec toute leur science, ne savent pas tirer une conclusion si juste.

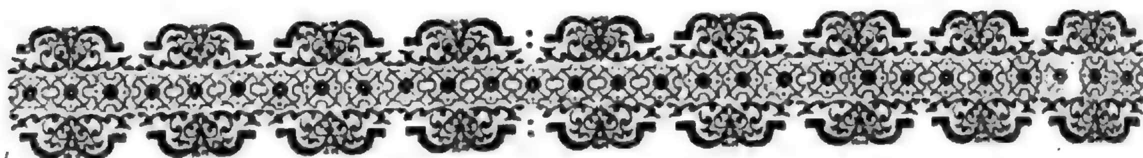

# CHAPITRE XI.

*Maladie de Lazare, sa mort. Il est ressuscité par* JESUS-CHRIST. *Résolution des Princes des Prêtres, & des Pharisiens pour faire mourir* JESUS-CHRIST. *Il se retire à Ephrem. Les Juifs le cherchent pour l'arrêter.*

℣. 1. *Erat autem quidam languens Lazarus à Bethania, de castello Mariæ, & Marthæ sororis ejus.*

℣. 1. Il y avoit un homme malade, nommé Lazare, qui étoit du bourg de Béthanie, où demeuroient Marie, & Marthe sa sœur.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ERAT QUIDAM LANGUENS LAZARUS *Il y avoit un homme malade, nommé Lazare.* Lazare étoit de Béthanie, & frére de deux sœurs Marie, & Marthe, fort connuës dans l'histoire de l'Evangile, par leur attachement à J. C. & parce qu'il leur faisoit l'honneur de prendre assez souvent son logis chez elles. Saint Jean, qui ne rapporte guéres que ce qui a été omis par les autres Evangélistes, n'entre point dans le détail de ce qui avoit fait naître la connoissance de J. C. dans la maison du Lazare : mais il suppose dans tout son récit qu'il y étoit fort connu, & qu'il honoroit toute cette famille d'une amitié particuliére. Il est surprenant que les autres Evangélistes ayent omis une histoire aussi célébre que celle-ci. Grotius croit qu'ils n'ont pas voulu la publier pendant la vie de Lazare, de peur de lui attirer la persécution de la part des Juifs. On lit même ci-après dans saint Jean, qu'ils avoient eu la pensée de le faire mourir (*b*).

JESUS-CHRIST étoit parti de Jérusalem le 26. de Casleu, 19. Décembre, lendemain de la Dédicace du Temple. Il alla à Bethanie, autrement Béthabara, où il demeura quelque tems, occupé apparemment lui à prêcher, & ses Disciples à baptiser. Lazare tomba malade vers le milieu du mois de Janvier suivant. JESUS en ayant été averti, ne partit de Béthabara qu'après la mort de Lazare, que nous plaçons au dix-huit de ce même mois.

*Béthanie*, où étoit alors JESUS, & que quelques Exemplaires nomment *Béthabara*, étoit au-delà du Jourdain : Mais *Béthanie*, où Lazare mourut, étoit au-deçà de ce fleuve, & au midi de Jérusalem, environ à deux mille pas de cette ville. Béthanie étoit comme un fauxbourg de Jérusalem. Quelques-uns ont prétendu mal-à-propos

(a) *Joan.* I. 28... 44.

(b) *Joan.* XII. 10.



Digitized by Google

2. *Maria autem erat, quæ unxit Dominum unguento, & extersit pedes ejus capillis suis, cujus frater Lazarus infirmabatur.*

2. Cette Marie étoit celle qui répandit sur le Seigneur une huile de parfum, & qui lui essuya les pieds avec ses cheveux : & Lazare, qui étoit alors malade, étoit son frere.

3. *Miserunt ergo sorores ejus ad eum dicentes : Domine, ecce quem amas infirmatur.*

3. Ses sœurs envoyérent donc dire à JESUS : Seigneur, celui que vous aimez est malade.

4. *Audiens autem Jesus dixit eis, Infirmitas hæc non est ad mortem, sed pro gloria Dei, ut glorificetur Filius Dei per eam.*

4. Ce que JESUS ayant entendu, il dit : Cette maladie ne va point à la mort, mais elle n'est que pour la gloire de Dieu, & afin que le Fils de Dieu en soit glorifié.

5. *Diligebat autem Jesus Martham, & sororem ejus Mariam, & Lazarum.*

5. Or JESUS aimoit Marthe, & Marie sa sœur, & Lazare.

6. *Ut ergo audivit quia infirmabatur, tunc quidem mansit in eodem loco duobus diebus.*

6. Ayant donc entendu dire qu'il étoit malade, il demeura encore deux jours au lieu où il étoit.

7. *Deinde post hæc dixit Discipulis suis : Eamus in Judæam iterùm.*

7. Et il dit ensuite à ses Disciples : Retournons en Judée.

8. *Dicunt ei Discipuli : Rabbi, nunc quærebant te Judæi lapidare, & iterum vadis illuc ?*

8. Ses Disciples lui dirent : Maître, il n'y a qu'un moment que les Juifs vous vouloient lapider, & vous parlez déja de retourner parmi eux ?

9. *Respondit Jesus : Nonne duodecim sunt horæ diei ? Si quis ambulaverit in die, non offendit : quia lucem hujus mundi videt :*

9. JESUS leur répondit : N'y a-t'il pas douze heures au jour ? Celui qui marche durant le jour, ne se heurte point, parce qu'il voit la lumiére du monde :

## COMMENTAIRE.

que Lazare, Marthe, & Marie étoient Seigneurs de Béthanie, & que Marie Madeleine étoit Dame de *Magdalum*; comme si en ce tems-là, & en ce pays-là, on eût vû comme aujourd'hui parmi nous, des Gentilshommes, ou des Nobles, qui fussent Seigneurs des villages, ou des bourgades. Lazare, Marthe, & Marie n'étoient pas plus Seigneurs de Béthanie, que Pierre, & André l'étoient de Betzaïde. Saint Jean appelle Betzaïde (a) *la ville de Pierre, & d'André*, comme il nomme ici Béthanie *le bourg de Lazare, de Marthe, & de Marie*; parce que c'étoit le lieu de la demeure des uns, & des autres.

℣. 2. MARIA ERAT QUÆ UNXIT. *Marie étoit celle qui répandit une huile de parfum.* Ceci est rapporté ici par anticipation (b). Le souper où Marie fit cette action, arriva six jours avant la mort du Sauveur, comme il étoit à table à Béthanie, dans la maison de Lazare qu'il avoit ressuscité (c). L'Evangéliste désigne Marie par une action qui étoit célébre dans l'Eglise, au tems où il écrivoit.

℣. 3. ECCE QUEM AMAS INFIRMATUR. *Celui que vous aimez, est malade.* Rien de plus simple, ni de plus modeste que cette priére. Elles ne disent point : Venez, & le guérissez; ou commandez à la maladie du lieu où vous êtes, & elle le quittera; elles se contentent de lui faire dire : *Celui que vous aimez, est malade.* Il suffit que vous le sachiez, car l'aimant comme vous faites, vous ne l'abandonnez point : *Sufficit ut noveris; non enim amas, & deseris*, dit saint Augustin (d). Ou, suivant l'explication de quelques Peres Grecs (e) : Comment se peut-il que vous ayez permis que votre ami soit tombé dangereusement malade ? L'Evangéliste nous raconte avec grand soin toutes les circonstances de ce miracle : 1°. Parce qu'il n'a pas été marqué dans les autres Evangiles; & 2°. Parce qu'il étoit très-important pour la Religion. La chose avoit été très-connuë, comme étant arrivée aux portes de Jérusalem. Le miracle étoit incontestable, puisque le mort étoit depuis trois jours dans le tombeau. Sa résurrection n'étoit pas phantastique ; on l'avoit vû boire, & manger après sa résurrection, comme avant sa mort. Les Juifs eux-mêmes lui rendoient malgré eux témoignage, en mettant en délibération de faire aussi mourir Lazare (f) : *Cogitaverunt, ut & Lazarum interficerent*

℣. 4. INFIRMITAS HÆC NON EST AD MORTEM. *Cette maladie ne va point à la mort; mais elle n'est que pour la gloire de Dieu.* Lazare mourut de cette maladie : mais il ne mourut pas comme les autres hommes, pour n'en revenir jamais. JESUS le ressuscita, pour procurer la gloire de Dieu (g). C'est la fin qu'il se proposa, en permettant sa mort (h) : *Ipsa mors non erat ad mortem; sed potiùs ad miraculum, quo facto crederent homines in Christum, & vitarent veram mortem*, dit saint Augustin.

℣. 6. TUNC MANSIT IN EODEM LOCO. *Il demeura encore deux jours au lieu où il étoit*; à Béthabara, sans se mettre en chemin pour aller voir Lazare. Il le laissa mourir en son absence, & n'arriva à Béthanie que quatre jours après qu'il fut enterré; afin que le miracle fut plus incontestable (i).

℣. 8. NUNC QUÆREBANT TE JUDÆI LAPIDARE. *Il n'y a qu'un moment que les Juifs vouloient vous lapider.* Il n'y a qu'un mois qu'ils vouloient vous lapider dans le Temple, le jour de la Dédicace (k).

℣. 9. NONNE DUODECIM SUNT HORÆ DIEI ? *N'y a-t-il pas douze heures au jour ?* Les Hébreux, de même que la plûpart des autres peuples, partageoient alors le jour en douze heures égales entre elles, mais inégales par rapport aux différentes saisons, où les jours sont tantôt plus longs, & tantôt plus courts. Voici le raisonnement que J. C. a enveloppé sous ce peu de paroles : *N'y a-t'il pas douze heures au jour ?* Il fait allusion à un voyageur qui a à marcher tout le jour. Le jour marque la vie; la nuit désigne la mort. Il s'est déja servi de cette

(a) *Joan.* I. 44.
(b) *August. seu alius Author. qu.* 94. *t.* 3. *p.* 85. *Est. orat.* 14. *Casaub. exercit.* 14. *alii.*
(c) *Joan.* XII. 3.
(d) *Aug. hic. Beda.*
(e) *Cyrill. Leont. Theophyl.*
(f) *Joan.* XII. 10.
(g) *Cyrill. Theodor. Mopf. Chryf. Theoph. Euthym. alii passim.*
(h) *Aug. Beda, Rupert.*
(i) *Chrysost. alii passim.*
(k) *Joan.* X. 31.

10. *Si autem ambulaverit in nocte, offendit, quia lux non est in eo.*

11. *Hæc ait, & post hæc dixit eis : Lazarus amicus noster dormit : sed vado ut à somno excitem eum.*

12. *Dixerunt ergo Discipuli ejus : Domine, si dormit, salvus erit.*

13. *Dixerat autem Jesus de morte ejus : illi autem putaverunt quia de dormitione somni diceret.*

14. *Tunc ergo Jesus dixit eis manifestè : Lazarus mortuus est :*

15. *Et gaudeo propter vos, ut credatis, quoniam non eram ibi, sed eamus ad eum.*

16. *Dixit ergo Thomas, qui dicitur Didymus, ad condiscipulos : Eamus, & nos, ut moriamur cum eo.*

10. Mais celui qui marche la nuit, se heurte ; parce qu'il n'a point de lumiére.

11. Il leur parla de la sorte, & ensuite il leur dit : Notre ami Lazare dort ; mais je m'en vais l'éveiller.

12. Ses Disciples lui répondirent : Seigneur, s'il dort, il sera guéri.

13. Mais JESUS entendoit parler de sa mort : au lieu qu'ils crurent qu'il leur parloit du sommeil ordinaire.

14. JESUS leur dit donc alors clairement : Lazare est mort :

15. Et je me réjoüis à cause de vous, de ce que je n'étois pas là, afin que vous croiyez. Mais allons à lui.

16. Sur quoi Thomas, appellé Didyme, dit aux autres Disciples : Allons aussi mourir avec lui.

## COMMENTAIRE.

*Il faut que je travaille à mon ouvrage, tandis qu'il est jour : la nuit vient, dans*
maniére de parler ci-devant (*a*) : Ici il répond à ce que ses Apôtres lui avoient dit, que les Pharisiens cherchoient à
*laquelle on ne peut rien faire.* qu'un moment que les Juifs l'avoient voulu lapider : *N'y a-t-il pas douze heu-*
le faire mourir, & qu'il n'y avoit J'ai à marcher, & à faire l'œuvre de mon Pere pendant tout le jour de ma vie. Ma derniére heure
*res au jour ?* Les Juifs avec toute leur malice, & leur haine, ne l'avanceront pas d'un quart d'heure.
n'est pas encore venuë. Après cela, leur pouvoir sur moi commencera (*b*) : *Hæc est hora vestra,*
Il faut que les heures du jour se passent. C'est l'explication la plus simple, & la plus suivie (*c*).
*& potestas tenebrarum.*

SI QUIS AMBULAVERIT IN DIE, NON OFFENDIT. *Celui qui marche durant le jour ne se heurte point.*
Je ne crains rien pour ma vie, tandis que le jour dure, & que l'heure marquée dans les décrets de mon Pere, n'est
point arrivée. Vous ne devez rien craindre non plus pour vous, tandis que je suis avec vous. La nuit viendra.
Le tems déterminé pour ma mort étant arrivé, je serai livré entre les mains de mes ennemis ; & alors vous serez ex-
posez à la tentation, & au scandale : ℣. 10. *Car celui qui marche la nuit, se heurte, parce qu'il n'a point de lu-*
*miére.* Il semble que les Apôtres parloient un peu par intérêt, lorsqu'ils vouloient détourner JESUS-CHRIST
d'aller en Judée. Ils craignoient que le contre-coup de la haine des Juifs contre leur Maître, ne retombât sur
eux. Voyez le ℣. 16.

℣. 11. LAZARUS DORMIT. *Lazare dort ; mais je m'en vais l'éveiller.* Les Hébreux (*d*), & même les Pro-
fanes (*e*) employent souvent le mot de *dormir*, pour signifier la mort ; & celui d'*éveiller*, pour marquer la ré-
surrection. Les Payens en usoient de cette sorte, pour éviter la prononciation des termes fâcheux, & de mau-
vais augure. Les Hébreux vouloient apparemment témoigner par-là qu'ils croyoient l'immortalité de l'ame, &
la résurrection future. Le Sauveur dans cette occasion (*f*), s'est servi de cette maniére de parler, peut-être pour
témoigner la facilité avec laquelle il devoit rendre la vie à Lazare.

℣. 12. SI DORMIT, SALVUS ERIT. *S'il dort, il sera guéri.* C'est une bonne marque, quand un malade commence
à reposer, sur tout dans les maladies aiguës (*g*). C'étoit une maniére de proverbe parmi les Juifs : *S'il dort, il*
*guérira* (*h*). Il est inutile de vous exposer au danger. Pourquoi aller en Judée, afin d'éveiller un malade ? Il s'é-
veillera bien de lui-même. Les Apôtres ne cherchent qu'à détourner J. C. de ce voyage. Ils ne l'entendoient en-
core que du sommeil ordinaire. ℣. 13.

℣. 14. LAZARUS MORTUUS EST. (℣. 15.) ET GAUDEO PROPTER VOS. *Lazare est mort. Et je me*
*réjoüis à cause de vous, de ce que je n'étois pas là.* Je vous déclare sans ambiguité que Lazare est mort. C'est-là
le sommeil dont je voulois parler. Je suis bien aise de ne m'être pas trouvé là : j'aurois été engagé à le guérir (*i*) ;
& j'aurois manqué une occasion éclattante de manifester la gloire de Dieu à vos yeux, & de vous affermir dans
la foi. C'étoit déja un grand miracle de leur découvrir que Lazare étoit mort (*k*) ; car on ne lui étoit venu an-
noncer que sa maladie. C'étoit un plus grand prodige de ressusciter un mort, que de guérir un malade, & encore
un plus grand miracle de ressusciter un mort mis dans le tombeau depuis trois jours, que de le ressusciter peu de
tems après sa mort.

℣. 16. THOMAS, QUI DICITUR DIDYMUS. *Thomas, appellé Didyme.* Didyme en Grec, signifie un
Jumeau, de même que Thomas en Hébreu (*l*). En ce tems-là, dans la Palestine plusieurs personnes avoient deux
noms ; l'un Grec, & l'autre Syriaque, à cause que les deux Langues y étoient communes.

UT MORIAMUR CUM EO. *Allons aussi mourir avec lui.* Allons mourir avec Lazare : Car n'est-ce pas s'ex-
poser à une mort certaine de la part des Juifs, d'aller nous mettre entre leurs mains, après ce qui s'est passé, &
sachant les dispositions où ils sont à notre égard (*m*) ? Les Apôtres s'attendoient à toute sorte de mauvais trai-
temens, & de violences, si les Pharisiens avoient pû se saisir de JESUS-CHRIST, & le traiter comme ils dé-
siroient. Lorsque le Sauveur fut arrêté au Jardin des Oliviers, ce ne fut que par une espéce de miracle que les
Apôtres s'échappérent par la fuite (*n*). La plûpart (*o*) rapportent *cum eo*, à JESUS-CHRIST : Allons mourir
avec JESUS-CHRIST. Cela revient au même sens que nous avons proposé d'abord. Mais le premier paroit plus

(a) *Joan.* x. 31.
(b) *Luc.* xxii. 53.
(c) *Rupert. Mald. Tolet. Men. Tirin. Grot. alii.*
(d) *Vide Jerem.* 51. 39. *Ut sopiantur, & dormiant somnum sempiternum. Eccli.* xlvi. 23. *Post hoc dormivit Samuël, &c.*
(e) *Homer.* χάλκεος ὕπνος. *Virgil. Ferreus somnus. Horat. perpetuus sopor.*
(f) *Theodor. Mopf. Aug. Beda.*
(g) *Aug. Brug. Grot. alii.*
(h) *Misnajot. apud. Grot. hic.*
(i) *Theodor. uterque Euthym. Rupert. Mald. Grot.*
(k) *Aug. Chrysost. Beda, alii.*
(l) *Genes.* xxv. 24. תומים *Gemini.* xxxviii. תאומים *Idem.* Δίδυμος, δίδυμοι.
(m) *Grot. & alii nonnulli.*
(n) *Joan.* xviii. 8. 9. *Matt.* xxvi. 56.
(o) *Ita antiqui PP. Mald. Brug. Grot. Menoch. alii.*

Digitized by Google

17. *Venit itaque Jesus : & invenit eum quatuor dies jam in monumento habentem.*

18. *Erat autem Bethania juxta Jerosolymam quasi stadiis quindecim ,*

19. *Multi autem ex Judæis venerant ad Martham , & Mariam , ut consolarentur eas de fratre suo.*

20. *Martha ergo ut audivit quia Jesus venit , occurrit illi : Maria autem domi sedebat.*

21. *Dixit ergo Martha ad Jesum : Domine , si fuisses hic , frater meus non fuisset mortuus :*

22. *Sed & nunc scio quia quæcumque poposceris à Deo dabit tibi Deus.*

23. *Dicit illi Jesus : Resurget frater tuus.*

24. *Dicit ei Martha: Scio quia resurget in resurrectione in novissimo die.*

25. *Dixit ei Jesus : Ego sum resurrectio , & vita : qui credit in me , etiamsi mortuus fuerit vivet.*

17. JESUS étant arrivé , trouva qu'il y avoit déja quatre jours que Lazare étoit dans le tombeau.

18. Et comme Béthanie n'étoit éloignée de Jérusalem , que d'environ quinze stades ,

19. Il y avoit quantité de Juifs qui étoient venus voir Marthe , & Marie , pour les consoler *de la mort* de leur frere.

20. Marthe ayant donc appris que JESUS venoit , alla au-devant de lui , & Marie demeura dans la maison.

21. Alors Marthe dit à JESUS : Seigneur , si vous eussiez été ici , mon frere ne seroit pas mort :

22. Mais je sai que présentement même Dieu vous accordera tout ce que vous lui demanderez.

23. JESUS lui répondit : Votre frere ressuscitera.

24. Marthe lui dit : Je sai qu'il ressuscitera en la résurrection *qui se fera* au dernier jour.

25. JESUS lui répartit : Je suis la résurrection , & la vie : celui qui croit en moi , quand il seroit mort , vivra.

## COMMENTAIRE.

simple , & plus naturel. Allons mourir , aussi-bien que Lazare : ou suivons nôtre Maître jusqu'à la mort , où il va s'exposer. Est-ce courage , est-ce timidité qui fait parler saint Thomas? C'est sur quoi l'on est partagé. On peut le prendre en l'un , ou en l'autre sens.

ỳ. 17. INVENIT EUM QUATUOR DIES. *Il trouva qu'il y avoit déja quatre jours que Lazare étoit dans le tombeau.* Il partit de Béthabara le jour même , ou le lendemain de la mort de Lazare. Il arriva trois jours après à Béthanie (a). Il y avoit quatre jours que Lazare étoit dans le tombeau , & qu'il étoit mort. On l'enterra le jour même qu'il mourut , & on ne l'embauma pas , comme la suite le fait voir (b). JESUS-CHRIST demeura à Béthabara deux jours après qu'il eut reçû la nouvelle de sa maladie (c) : mais il partit aussi-tôt après sa mort.

ỳ. 19. MULTI EX JUDÆIS. *Quantité de Juifs étoient venus* de Jérusalem , pour consoler Marthe , & Marie (d) de la mort de leur frere. Comme Béthanie étoit près de Jérusalem , les parens , & les amis de ces deux personnes se rendirent auprès d'elles , suivant la coûtume de leur nation , pour les consoler , & pour pleurer avec elles la mort de leur frere.

ỳ. 20. MARTHA UT AUDIVIT. *Marthe ayant appris que* JESUS *venoit , alla au-devant de lui.* On croit que Marthe étoit l'aînée des deux sœurs. Elle fait les honneurs de la maison. Marie sa sœur demeure au milieu de ses parens , & de ses amis qui étoient dans la maison. Peut-être même qu'elle ne fut pas informée d'abord de la venuë du Sauveur. Elle ne vint à lui qu'après que Marthe sa sœur l'eût avertie. ỳ. 28.

ỳ. 21. DOMINE , SI FUISSES HIC , FRATER MEUS NON FUISSET MORTUUS. *Seigneur , si vous eussiez été ici , mon frere ne seroit pas mort.* Marie lui dit la même chose ci-après , ỳ. 32. Ce qui fait juger que ces deux sœurs croyoient bien que JESUS-CHRIST auroit pû guérir Lazare malade , s'il eût été présent ; mais qu'elles doutoient qu'absent il le pût guérir , ou le ressusciter déja mort (e).

ỳ. 22. SED ET NUNC SCIO. *Je sai que présentment même Dieu vous accordera ce que vous lui demanderez.* Elle ne parle à JESUS-CHRIST que comme elle feroit à un Prophéte , qui auroit le don des miracles , & qui pourroit par ses priéres obtenir même la résurrection des morts (f). Elle n'ose lui demander directement une aussi grande faveur ; elle le fait seulement souvenir qu'il le peut. Il seroit encore tems , si vous le vouliez bien ; car je sai que Dieu ne vous refusera rien.

ỳ. 23. RESURGET FRATER TUUS. *Votre frere ressuscitera.* Pourquoi ne dit-il pas : *Je le ressusciterai ?* Il répond avec sa modestie ordinaire , afin d'affermir la foi de Marthe , & de faire croître son désir. En effet le Fils de Dieu la conduit par degrez à confesser qu'*il est le Christ , le Fils de Dieu vivant , qui est venu dans le monde.* ỳ. 27.

ỳ. 24. RESURGET IN RESURRECTIONE. *Je sai qu'il ressuscitera en la résurrection qui se fera au dernier jour.* Ce dogme étoit alors généralement connu , & confessé parmi les Hébreux. On le voit clairement marqué dans les Livres de l'ancien Testament , sur tout dans ceux qui sont écrits depuis la captivité , comme les Maccabées (g) , le Livre de la Sagesse (h) , celui qui est attribué à Joseph , & qui a pour titre : De l'Empire de la raison (i). Voyez notre Commentaire sur le ỳ. 5. du premier Pseaume , & sur 2. Maccab. XII. 43.

ỳ. 25. EGO SUM RESURRECTIO , ET VITA. *Je suis la résurrection , & la vie.* Vous me dites que votre frere ressuscitera au dernier jour : mais par qui ressuscitera-t'il , si ce n'est par moi , qui suis la résurrection , & la vie (k) ? Et pourquoi ne pourrois-je pas le ressusciter aujourd'hui , comme je le ressusciterai alors? JESUS-CHRIST reléve l'espérance de Marthe ; il anime sa foi (l) ; il l'instruit , & lui fait comprendre qu'il n'est pas un simple homme mortel , & incapable de se conserver , & de se donner la vie ; & encore moins de la conserver , ou de la donner aux autres , par sa propre vertu. Je suis la vie essentielle , l'auteur de la résurrection , le maître de la vie , &

(a) Le Manuscrit Alex. de Cambr. le Syr. l'Ethiop. Colb. 8. ajoûtent ici au Texte , *Béthanie.*
(b) Ci-après , ỳ. 39. *Jam fœtet , quatriduanus est enim.*
(c) *Joan.* XI. 6. *Tunc quidem mansit duobus diebus.*
(d) Πρὸς τὰς περὶ Μάρθαν , καὶ Μαρίαν.
(e) *Vide Chrysost. Theophyl. Euthym. Cyrill. Rupert. Mald alios.*
(f) *Mald. Grot. Brug.*
(g) 2. *Macc.* VII. 9. 14. 23. 36. XII. 43. XIV. 46.
(h) *Sap.* V. 1. 2. 17. VI. 6. 7.
(i) *Vide Joseph. de Maccabæis , seu de Imperio Rationis.*
(k) *Aug. hic , Per quem tunc resurget , potest & modo , quia ego sum resurrectio.*
(l) *Chrysost. Theoph. Mald. Grot. Brug.*



Digitized by Google

26. *Et omnis, qui vivit, & credit in me, non morietur in æternum. Credis hoc?*

27. *Ait illi: Utique, Domine, ego credidi, quia tu es Christus Filius Dei vivi, qui in hunc mundum venisti.*

28. *Et cùm hæc dixisset, abiit, & vocavit Mariam sororem suam silentio, dicens: Magister adest, & vocat te.*

29. *Illa ut audivit, surgit citò, & venit ad eum.*

30. *Nondum enim venerat Jesus in castellum: sed erat adhuc in illo loco, ubi occurrerat ei Martha.*

31. *Judæi ergo, qui erant cum ea in domo, & consolabantur eam, cùm vidissent Mariam quia citò surrexit, & exiit, secuti sunt eam dicentes: Quia vadit ad monumentum, ut ploret ibi.*

32. *Maria ergo, cùm venisset ubi erat Jesus, videns eum, cecidit ad pedes ejus, & dicit ei: Domine, si fuisses hic, non esset mortuus frater meus.*

26. Et quiconque vit, & croit en moi, ne mourra point à jamais. Croyez-vous cela?

27. Elle lui répondit: Oüi, Seigneur, je crois que vous êtes le CHRIST, le Fils du Dieu vivant, qui êtes venu dans ce monde.

28. Lorsqu'elle eut ainsi parlé, elle s'en alla, & appella tout bas Marie sa sœur, en lui disant: Le Maître est venu, & il vous demande.

29. Ce qu'elle n'eût pas plûtôt oüi, qu'elle se leva, & l'alla trouver.

30. Car JESUS n'étoit pas encore entré dans le bourg: mais il étoit au même lieu où Marthe l'avoit rencontré.

31. Cependant les Juifs qui étoient avec Marie dans la maison, & la consoloient, ayant vû qu'elle s'étoit levée si promtement, & qu'elle étoit sortie, la suivirent, en disant: Elle s'en va au sépulcre pour y pleurer.

32. Lorsque Marie fut venue au lieu où étoit JESUS, l'ayant vû elle se jetta à ses pieds, & lui dit: Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frere ne seroit pas mort.

## COMMENTAIRE.

de la mort; je puis par moi-même, en tant que Dieu, ressusciter Lazare, & lui conserver la vie autant que je voudrai.

QUI CREDIT IN ME, ETIAMSI MORTUUS FUERIT, VIVET. *Celui qui croit en moi, quand il seroit mort, vivra.* Je puis donner la vie même aux morts, pourvû qu'on ait la foi. Ainsi croyez, & vous pourrez mériter que je rende la vie à votre frere. Il ne peut plus me la demander; mais vous pouvez l'obtenir pour lui. Je fais plus; je donne la vie à l'ame de ceux qui croyent en moi. Qu'un homme soit mort à Dieu par le péché; qu'il soit dans l'infidélité, dans l'idolâtrie, si Dieu lui fait la grace de croire en moi, & pratiquer les veritez que je lui apprendrai, & perséverer dans cette créance, & dans cette pratique, il vivra de la vie de la grace en ce monde, & en l'autre de la vie éternelle.

Le Sauveur prend occasion de la vie, & de la résurrection du corps, dont Marthe étoit toute occupée, de lui découvrir une autre vie, qui est celle de la foi animée par la charité, & de la résurrection à la gloire, qui est la récompense de la bonne vie, & de la foi agissante par les bonnes œuvres. Il fait entendre à Marthe que non-seulement elle peut avec le secours de Dieu obtenir cette grace; mais qu'elle peut aussi mériter cette grace pour elle-même; dans un autre sens. Je puis rendre la vie à Lazare, & vous pouvez aidée de la lumiére surnaturelle de la grace, & de la foi, vous procurer à vous-même l'immortalité, & la résurrection à la gloire (a).

℣. 26. QUI VIVIT, ET CREDIT IN ME (b) *Quiconque croit, & vit en moi, ne mourra jamais.* Je ressuscite ceux qui sont morts, & je donne aux vivans l'immortalité. Je puis ressusciter Lazare, & je vous puis rendre immortelle. Je ne vous demande qu'une seule chose, c'est que vous croyiez en moi. La mort des Fidéles, à proprement parler, n'est point une mort; ils ne meurent que pour ressusciter, & pour vivre éternellement (c).

CREDIS HOC? (℣. 27.) UTIQUE, DOMINE. *Croyez-vous cela? Oüi, Seigneur, je crois que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant.* Après avoir disposé Marthe à le reconnoître pour Dieu, & pour Fils de Dieu, il lui demande si elle est bien persuadée: *Credis hoc?* Car si vous pouvez croire comme il faut, rien ne vous sera impossible (d). Oüi: Seigneur, je crois, ou plûtôt, *j'ai crû*, suivant la force du Texte (e), que vous êtes le Christ, le Fils de Dieu. Je l'ai crû dès auparavant: mais je le crois plus fermement que jamais. On peut comparer cette confession de Marthe, à celle de saint Pierre, à qui JESUS-CHRIST donne de si grandes louanges (f). La confession de saint Pierre a été récompensée de la primauté entre les Apôtres; celle de Marthe, par la résurrection de Lazare.

℣. 28. VOCAVIT MARIAM. *Elle alla appeller tout bas Marie sa sœur.* Elle l'appelle en sécret, *silentio*, peut-être afin de ne pas réveiller la jalousie des Juifs qui étoient présens (g), ou pour ne pas les appeller comme à un spectacle, à ce que J.C. devoit faire (h). Le Sauveur lui-même avoit fait avertir Marie, comme on le voit par ces paroles: *Le Maître est venu, & il vous demande.* C'est ainsi que l'on appelloit JESUS-CHRIST dans leur famille. *Magister adest.*

℣. 30. NONDUM VENERAT IN CASTELLUM. JESUS *n'étoit pas encore entré dans le bourg.* Il s'étoit arrêté au dehors de la bourgade, pas loin du sépulcre de Lazare; car les Juifs avoient leurs sépultures hors des villes, pour l'ordinaire dans les rochers de leurs montagnes.

℣. 31. VADIT AD MONUMENTUM, UT PLORET. *Elle va au sépulcre, pour y pleurer.* C'étoit la coutume d'aller ainsi quelquefois au sépulcre, pour y pleurer les morts. Ceux qui étoient venus pour consoler les deux sœurs, ne pouvoient naturellement se dispenser de les suivre, lorsqu'ils les virent aller elles deux du côté du tombeau.

(a) *Leont. Theophyl. Mald. Brug.*
(b) *Ignat. ad Trall.* ὁ ζῶν, ὁ καὶ πιστεύων εἰς ἐμὲ, κἂν ἀποθάνῃ, ζήσεται εἰς τὸν αἰῶνα.
(c) *Chrysost. Cyrill. Leont. Theophyl. Euth.*
(d) *Marc.* IX. 23. *Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti.*
(e) Πεπίστευκα, *credidi. Grot. Mald. Brug. ex Aug. & Beda.*
(f) *Matt.* XVI. 16.
(g) *Theod. Mopf. Cyrill. Leont. Mald.*
(h) *Grotius.*

℣. 33.

Digitized by Google

*33. Jesus ergo, ut vidit eam plorantem, & Judaeos qui venerant cum ea plorantes, infremuit spiritu, & turbavit seipsum.*

*34. Et dixit: Ubi posuistis eum? Dicunt ei: Domine, veni, & vide.*

*35. Et lacrymatus est Jesus.*

*36. Dixerunt ergo Judai: Ecce quomodo amabat eum.*

*37. Quidam autem ex ipsis dixerunt: Non poterat hic, qui aperuit oculos caci nati, facere ut hic non moreretur?*

*38. Jesus ergo rursum fremens in semetipso, venit ad monumentum: erat autem spelunca: & lapis superpositus erat ei.*

*39. Ait Jesus: Tollite lapidem. Dicit ei Martha, soror ejus qui mortuus fuerat: Domine, jam foetet, quatriduanus est enim.*

*40. Dicit ei Jesus: Nonne dixi tibi, quoniam si credideris, videbis gloriam Dei?*

*41. Tulerunt ergo lapidem: Jesus autem elevatis sursum oculis, dixit: Pater, gratias ago tibi quoniam audisti me.*

33. JESUS voyant qu'elle pleuroit, & que les Juifs qui étoient venus avec elle pleuroient aussi, frémit en *son* esprit, & se troubla lui-même,

34. Et il leur dit: Où l'avez-vous mis? Ils lui répondirent: Seigneur, venez, & voyez.

35. Alors JESUS pleura.

36. Et les Juifs dirent entr'eux: Voyez comme il l'aimoit.

37. Mais il y en eut *aussi* quelques-uns qui dirent: Ne pouvoit-il pas empêcher qu'il ne mourût, lui qui a ouvert les yeux à un aveugle-né?

38. JESUS frémissant donc derechef en lui-même, vint au sépulcre: *(* c'étoit une grotte, & on avoit mis une pierre par-dessus. *)*

39 JESUS leur dit: Otez la pierre. Marthe, qui étoit sœur du mort, lui dit: Seigneur, il sent déja mauvais; car il y a quatre jours qu'il est là.

40. JESUS lui répondit: Ne vous ai-je pas dit, que si vous croyez, vous verrez la gloire de Dieu?

41. Ils otérent donc la pierre; & JESUS levant les yeux en haut, dit ces paroles: *Mon Pere*, je vous rends graces de ce que vous m'avez exaucé.

## COMMENTAIRE.

℣. 33. INFREMUIT SPIRITU, ET TURBAVIT SEIPSUM. JESUS *frémit en son esprit, & se troubla lui-même.* Quelques-uns *(a)* l'entendent comme si J. C. avoit réprimé l'impression naturelle que la compassion, & la douleur causoient dans lui-même, & qu'il se soit fait violence, pour ne pas témoigner trop de tendresse dans cette occasion. L'Esprit, ou la Divinité contint les mouvemens, & les sentimens de la nature humaine *(b)*. Mais il est plus naturel de l'expliquer simplement du trouble volontaire que J. C. sentit, ou qu'il excita dans lui-même *(c)*. Il frémit d'une douleur vive, & intérieure: *Infremuit spiritu*; comme un homme qui est saisi intérieurement, & qui a le cœur serré de douleur. *Il se troubla lui-même.* Il parut touché, émû, affligé jusqu'aux larmes: ℣. 35. *Et lacrymatus est* JESUS.

℣. 35. LACRYMATUS EST. JESUS *pleura.* Il pleure, il paroît émû, & troublé; il demande où l'on a mis le mort: *Ubi posuistis eum?* Tout cela d'une maniére humaine, & pour prouver qu'il étoit vrai homme *(d)*. Il pleure de douleur, & de compassion; il entre dans la peine de ceux qui l'accompagnent *(e)*, & sur tout des deux sœurs. Quelques Anciens ne voyoient qu'avec peine dans l Evangile, que J. C. eût pleuré. Saint Epiphane *(f)* remarque que de son tems plusieurs Exemplaires de saint Luc *(g)* ne portoient point que JESUS eût répandu des larmes, en voyant la ville de Jérusalem. Ils croyoient cela indigne du Sauveur. Ils l'avoient rayé de leur Evangile.

℣. 37. NON POTERAT HIC, QUI APERUIT OCULOS CÆCI NATI? *Ne pouvoit-il pas empêcher qu'il ne mourût, lui qui a ouvert les yeux de l'aveugle-né?* Ces Juifs par un esprit d'envie regardent les larmes de J. C. comme une preuve de sa foiblesse. S'il l'aimoit tant, que ne le guérissoit-il? Et s'il l'avoit pû guérir, ne l'auroit-il pas fait, puisqu'il témoigne tant de douleur de sa mort *(h)*? Qu'on ne nous vante donc pas, disent-ils, le miracle de l'aveugle-né, à qui l'on prétend qu'il a rendu la vûe. S'il eût été capable de faire ce premier miracle, il n'auroit pas laissé mourir son ami.

℣. 38. ERAT AUTEM SPELUNCA. *C'étoit une grotte, où l'on avoit mis une pierre par-dessus.* Les Juifs avoient coutume de creuser leurs tombeaux dans le roc, & d'enfermer l'entrée avec une pierre taillée, & proportionnée à la largeur de la porte. Le mort étoit placé au dedans de la grotte, dans une niche, ou tombeau de sa grandeur. Nous avons parlé de ces tombeaux dans la Dissertation sur les Funerailles des Hébreux, à la tête de l'Ecclésiastique.

℣. 39. TOLLITE LAPIDEM. *Otez la pierre.* Il veut que tous les assistans, & sur tout ceux qui ôtérent la pierre, fussent témoins que le cadavre étoit non-seulement sans vie, mais même qu'il puoit déja; afin qu'on ne pût pas dire que Lazare étoit simplement tombé en létargie, ou qu'on ne prît quelque autre prétexte d'exténuer la grandeur du miracle *(i)*.

℣. 40. NONNE DIXI TIBI, QUONIAM SI CREDIDERIS, &c. *Ne vous ai-je pas dit que si vous croyez, vous verrez la gloire de Dieu?* JESUS-CHRIST ne lui avoit pas dit ces mêmes paroles; mais il lui en avoit dit d'équivalentes, ℣. 25. *Je suis la résurrection, & la vie. Celui qui croira en moi, quand il seroit mort, vivra.* En cet endroit, *voir la gloire de Dieu*, est le même que voir ressusciter Lazare *(k)*. Dieu devoit faire éclatter la gloire de son Fils par ce miracle, le plus fameux que le Sauveur eût fait.

℣. 41. PATER, GRATIAS AGO TIBI, QUONIAM AUDISTI ME. *Mon Pere, je vous rends graces de ce*

(a) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Leont. Cyrill. in Caten. Gr.*
(b) *Cyrill. Leont. Theophyl.*
(c) *Aug. & Beda hic. Greg. Magn. lib. 3. Moral. c. 11. Bern. serm. de sancto Andrea.*
(d) *Bern. Fuerunt lacryma illa testes professo natura, non indices diffidentia.*
(e) *Theodor. Heracl. August. Malden. Grot. Brug.*
(f) *Epiphan. Anchorat. c. 31.*
(g) *Luc. XIX. 41.*
(h) *Theodor. Mopsf. Chrysf. Theoph. Euthym. Brug.*
(i) *Theodor. Heracl. Chrysost. Leont. Theoph. Euthym. Ambros. lib. 1. Hexaëm. c. 7. & orat. de fide resurrect. Brug. Mald.*
(k) *Theodor. Heracl. Euthym. Mald.*



Digitized by Google

42. *Ego autem sciebam quia semper me audis, sed propter populum, qui circumstat dixi : ut credant quia tu me misisti.*

42. Pour moi, je savois que vous m'exaucez toûjours : mais je dis ceci pour ce peuple qui m'environne, afin qu'ils croyent que c'est vous qui m'avez envoyé.

43. *Hæc cùm dixisset, voce magnâ clamavit : Lazare, veni foras.*

43. Ayant dit ces mots, il cria à haute voix: Lazare, sortez dehors.

44. *Et statim prodiit qui fuerat mortuus, ligatus pedes, & manus institis, & facies illius sudario erat ligata. Dixit eis Jesus : Solvite eum, & sinite abire.*

44. Et à l'heure même le mort sortit, ayant les pieds, & les mains liez de bandes, & son visage étoit enveloppé d'un linge. Alors Jesus leur dit : Déliez-le, & le laissez aller.

45. *Multi ergo ex Judæis, qui venerant ad Mariam, & Martham, & viderant quæ fecit Jesus, crediderunt in eum.*

45. Plusieurs donc d'entre les Juifs qui étoient venus voir Marie, & Marthe, & qui avoient vû ce que Jesus avoit fait, crurent en lui.

46. *Quidam autem ex ipsis abierunt ad Pharisæos, & dixerunt eis quæ fecit Jesus.*

46. Mais quelques-uns d'eux s'en allérent trouver les Pharisiens, & leur rapportérent ce que Jesus avoit fait.

## COMMENTAIRE.

*que vous m'avez exaucé.* Il éleve les yeux au Ciel, & s'adresse à son Pere; afin qu'on ne pût l'accuser d'user de sortilége, & d'employer le nom du Démon, pour faire ce miracle. Il lui rend graces de ce qu'il l'a écouté, avant même qu'il l'eût prié (*a*); pour montrer qu'il n'est pas comme les autres Saints, & les Prophétes, qui ont besoin d'employer les priéres pour faire des actions miraculeuses; mais qu'il les fait par sa propre puissance. Il parle comme si la chose étoit faite, parce qu'il est sûr de la volonté de son Pere. Il prouve par-là son unité de volonté, & de puissance avec Dieu son Pere.

℣. 42. PROPTER POPULUM QUI CIRCUMSTAT. *Je dis ceci pour ce peuple qui m'environne.* Le Fils de Dieu a toûjours soin d'empêcher que le peuple ne le croye inférieur au Pere. S'il le prie, & s'il parle comme homme, & comme inférieur à lui en cette qualité, il mêle dans sa priére quelques traits, qui montrent son égalité ; ou il fait après sa priére quelque chose, qui prouve sa Divinité, & sa toute-puissance. Ici après avoir rendu graces à Dieu de ce qu'il l'a exaucé, de peur que l'on ne s'imaginât qu'il l'avoit prié auparavant, & qu'il n'étoit pas toûjours exaucé, il dit : *Pour moi, je savois que vous m'exaucez toûjours; mais je dis ceci pour ce peuple qui m'environne, afin qu'il sache que c'est vous qui m'avez envoyé,* que je suis votre Fils, & d'une parfaite égalité de puissance, & de volonté avec vous.

℣. 43. MAGNA VOCE CLAMAVIT. *Il cria à haute voix : Lazare, sortez dehors.* Il éleve sa voix, pour vérifier ce qu'il avoit dit ailleurs (*b*), *que le tems est venu que les morts entendront la voix du Fils de l'homme, & que ceux qui l'entendront, auront la vie.* Il commande à Lazare de sortir de son tombeau, comme Maître, & Seigneur de la vie, & de la mort. Il fait voir qu'il le ressuscite par sa propre puissance (*c*). Origénes (*d*), & Théophylacte sur cet endroit, réfutent l'opinion des Juifs, & des Payens, qui croyoient que l'ame demeuroit auprès du corps dans le tombeau : ils remarquent que JESUS-CHRIST crie à haute voix, pour confondre ces rêveries.

℣. 44. STATIM PRODIIT QUI FUERAT MORTUUS. *Aussi-tôt le mort sortit, ayant les pieds, & les mains liées.* L'ouverture du sépulcre étoit apparemment de plein-pied avec le lieu où Lazare avoit été mis. Son tombeau n'étoit pas comme quelques autres, à la maniére des puits, où l'on descend par l'orifice d'enhaut. Si cela eût été ainsi, il n'auroit pû en sortir seul, quand même il auroit été délié. La seule difficulté consiste donc à savoir comment il pût sortir, ayant les pieds, & les mains liez, & serrez par des suaires, & des bandelettes, comme un enfant au maillot. Car c'est ainsi que l'on ensevelissoit les morts en ce pays-là, comme on le voit même ici (*e*). Les Peres, & les Interprétes (*f*) reconnoissent ici un second miracle, qu'un homme qui avoit les pieds liez, & collez l'un contre l'autre, & les mains attachées à ses côtez par des bandes de toile, qui le serroient de fort près, & qui avoit la tête, & les yeux couverts d'un linge, ait pû, nonobstant cela, marcher, & venir de lui-même à la porte de son tombeau.

A ces marques, les Juifs présens ne pûrent se dispenser de reconnoître la puissance du Seigneur. Ils virent Lazare mort depuis quatre jours, qui commençoit déja à se corrompre, & à sentir mauvais; ils ôtent eux-mêmes la pierre qui fermoit le sépulcre; Lazare sort encore enveloppé de ses linges mortuaires; on le délie en leur présence; ils le délient eux-mêmes; il parle, il voit, il adore J. C. Il ne reste là aucun retranchement à la plus opiniâtre incrédulité. Les Peres (*g*) ont reconnu que la résurrection de Lazare étoit le modéle, la figure, la preuve, le gage de la résurrection future, & générale : *Ostendit tibi Dominus quemadmodum resurgas. Non enim unum Lazarum : sed fidem omnium suscitavit.*

SOLVITE EUM. *Deliez-le.* Il parle aux Apôtres, & aux Juifs qui étoient présens (*h*). Origénes croit qu'il pouvoit parler aux Anges, & leur dire de délier Lazare. Cette action étoit un symbole de ce qui arrive au pécheur pénitent, & converti. Il déteste le péché, il le confesse, il sort de son sépulcre; mais il est encore lié. C'est aux Apôtres, à ceux à qui J. C. a donné ce pouvoir, de le délier, & de le mettre dans une parfaite liberté (*i*). Ils ne le délient point tandis qu'il est encore mort, dit saint Grégoire; cela n'auroit servi qu'à faire sentir davantage sa puanteur ; ils attendent qu'il soit en vie. C'est ainsi que les Pasteurs doivent agir envers ceux à qui ils donnent l'absolution de leurs crimes, ils attendent qu'ils voyent des marques que Dieu les a ressuscitez par sa grace (*k*) : *Illos dumtaxat debemus per pastoralem authoritatem solvere, quos Authorem nostrum cognoscimus per suscitantem gratiam vivificare.*

℣. 46. QUIDAM EX IPSIS ABIERUNT AD PHARISÆOS. *Quelques-uns d'eux allérent trouver les Pha-*

(a) *Chrysost. Leont. Theoph. Euth. Mald. Brug. alii.*
(b) *Joan. v. 25. Vide Chrysost. Theoph. Euth. Cyrill. hic. Ambr. de fide resurrect.*
(c) *Chrysost. Theophyl. Cyrill. hic.* Θεοπρεπὲς καὶ βασιλικὸν τὸ κέλευσμα.
(d) *Vide Origen. hic. & lib. 7. contra Celsum.*
(e) Δεδεμένος τοὺς πόδας, καὶ τὰς χεῖρας κειρίαις. *Vide Grot. hic.*
(f) *Theodor. Heracl. & alter Theod. Mopf. Chrysost. Theophyl. hic. Mald. Men. Brug. Liys. alii passim.*
(g) *Iren. lib. 5. c. 13. Tertull. de resurrect. carnis. Cyrill. Jerof. Cath. 18. Cyrill. Alex. in Cat. Gr. Ambr. lib. de fide resurrect. Vide & Tolet. Mald. alios.*
(h) *Ita Græci passim.*
(i) *Aug. hic. Quid est solvite, & sinite abire? Quæ solveritis in terra, soluta erunt in Cœlo. Ita Beda, Rupert. alii.*
(k) *Greg. Magn. homil. 26. in Evang. Vide & lib. 22. Moral. c. 9.*

Digitized by Google

*47. Collegerunt ergo Pontifices, & Pharisæi concilium, & dicebant: Quid facimus, quia hic homo multa signa facit?*

*48. Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum: & venient Romani, & tollent nostrum locum, & gentem:*

*49. Unus autem ex ipsis Caïphas nomine, cùm esset Pontifex anni illius, dixit eis: Vos nescitis quidquam,*

*50. Nec cogitatis quia expedit vobis ut unus moriatur homo pro populo, & non tota gens pereat.*

*51. Hoc autem à semetipso non dixit; sed cùm esset Pontifex anni illius, prophetavit, quòd Jesus moriturus erat pro gente:*

47. Les Princes des Prêtres, & les Pharisiens s'assemblérent donc, & disoient entre eux: Que faisons-nous? Cet homme fait plusieurs miracles.

48. Si nous le laissons faire, tous croiront en lui; & les Romains viendront, & ruineront notre ville, & notre nation.

49. Mais l'un d'eux nommé Caïphe, qui étoit le grand-Prêtre de cette année-là, leur dit: Vous n'y entendez rien;

50. Et vous ne considerez pas qu'il vous est avantageux qu'un seul homme meure pour le peuple, & que toute la nation ne périsse point.

51. Or il ne disoit pas ceci de lui-même: mais étant grand-Prêtre cette année-là, il prophétiza que JESUS devoit mourir pour la nation *des Juifs*:

## COMMENTAIRE.

*risiens.* La grandeur, & l'évidence du miracle, & les précautions que le Sauveur avoit prises pour rendre incontestable l'action qu'il venoit de faire, ne pûrent empêcher que quelques Juifs endurcis ou n'en doutassent (*a*), ou du moins qu'ils ne l'attribuassent à la magie, ou à quelque autre mauvais principe (*b*). Ils vont en donner avis aux Phariliens, les plus cruels ennemis de J. C. afin qu'ils prissent leurs précautions, pour arrêter le progrès des conversions qu'il faisoit de jour en jour.

℣. 47. QUID FACIMUS? QUIA HIC HOMO MULTA SIGNA FACIT. *Que faisons-nous? Cet homme fait plusieurs miracles.* Qu'y a-t'il à délibérer? Il faut nous défaire de cet homme, de cet imposteur, qui continue à séduire les peuples par ses faux miracles. Voilà où l'aveuglement conduit ces gens, qui passoient pour les plus éclairez, & les plus réglez des Juifs. Il fait un grand nombre de miracles; ils n'en concluent pas: Donc il nous faut croire en lui. Ils disent tout au contraire: Il faut prendre cet homme, qui nous fait ombrage, qui nous décrie, qui s'éléve contre nous (*c*).

℣. 48. OMNES CREDENT IN EUM; ET VENIENT ROMANI. *Tous croiront en lui; & les Romains viendront, & ruineront notre ville.* Si nous le laissons, il se fera reconnoître par toute la nation pour Messie, & pour Roi des Juifs; & les Romains, qui ne peuvent souffrir d'autre domination que la leur, viendront nous attaquer, comme des rebelles, & détruiront notre ville, notre Temple, notre nation. C'est ainsi que sous le vain prétexte de l'utilité publique, ces hommes de sang cachent leur haine contre J. C. & prennent la résolution de le faire mourir (*d*). *Tollent locum nostrum.* On l'entend ou de la ville, & de la nation (*e*); ou du Temple, qui étoit le lieu de leur confiance, & de leur gloire (*f*).

La passion des Juifs ne leur permet pas d'appercevoir le défaut de leur raisonnement, & la fausseté de leurs mesures, & de leur vûë. Si J. C. faisoit de si grands miracles, qu'il y avoit à craindre que tout le monde ne crût en lui; s'il avoit le pouvoir de ressusciter les morts, de guérir les malades, de changer les cœurs, qu'avoient-ils à craindre de la part des Romains, sous un Chef d'une puissance si fort au-dessus de la nature? Si tout le monde devoit se convertir, & croire en lui, que pouvoient faire les Romains contre lui? Devoient-ils être les seuls qui ne se convertissent pas? Enfin si J. C. étoit le vrai Messie, & s'il faisoit assez de miracles, pour en persuader tout le monde, pourquoi ne le pas recevoir aux dépens, s'il étoit nécessaire, de leur vie, de leur ville, de leur Temple, & de toute leur nation? Doutoient-ils que le Messie ne fût leur unique libérateur, leur ressource, leur espérance?

℣. 49. CAIPHAS CUM ESSET PONTIFEX ANNI ILLIUS. *Caïphe, qui étoit le grand Prêtre de cette année-là.* Les Grands-Prêtres suivant la premiére institution de la Loi, devoient être perpétuels, & à vie, se succédans l'un à l'autre de pere en fils de la race d'Aaron. Mais depuis assez long-tems, cet ordre avoit été changé. Les Romains, & Hérode s'étoient mis en possession de les déposer, & de les établir à leur volonté, sans y observer d'autre régle, sinon qu'ils fussent de la race Sacerdotale. Caïphe se trouva donc cette année revêtu du Souverain Pontificat. Il est nommé Joseph, & surnommé Caïphe, dans l'Histoire des Juifs (*g*). Il posséda la Souveraine Sacrificature pendant huit, ou neuf ans. Il fut déposé par Vitellius Gouverneur de Judée.

℣. 50. EXPEDIT VOBIS, UT UNUS MORIATUR HOMO PRO POPULO. *Il vous est avantageux qu'un seul homme meure pour tout le peuple, & que toute la nation ne périsse point.* Caïphe n'avoit point d'autre intention, en disant cela, sinon, qu'il valloit mieux faire périr JESUS, que de s'exposer à cause de lui, au ressentiment, & à la vengeance des Romains. Il vaut mieux sacrifier un seul homme, que tout un peuple. En Politique rien n'étoit plus juste. Mais il y avoit deux choses à dire à cela. La premiére, que la Religion ne permet pas de faire un mal, afin qu'il en arrive un bien (*h*). La seconde, qu'il n'étoit pas certain que JESUS-CHRIST dût se faire reconnoître Roi par tout le peuple, ni qu'il dût se soulever contre les Romains; ni enfin que les Romains dûssent à son occasion ruiner le Temple, & la ville, le pays, & la nation des Juifs (*i*). Voilà ce que Caïphe devoit considérer. Il falloit s'asûrer de la vérité du principe, avant que d'en tirer ses conséquences.

℣. 51. HOC AUTEM A SEMETIPSO NON DIXIT. *Il ne disoit pas ceci de lui-même: mais étant Grand-Prêtre de cette année-là, il prophétisa.* Dieu conduisit la langue de Caïphe de telle sorte, que contre son intention, il prononça une prophétie de la mort de J. C. Il dit sans y penser (*k*), ce qui devoit arriver de la mort du Sauveur;

(a) *Orig. Theod. Mopf. Theophyl. Rupert.*
(b) *Vide Euthym. Grot.*
(c) *Aug. hic. Nec tamen dicebant: credamus. plus enim perditi homines cogitabant quomodo nocerent, ut perderent, quàm quomodo sibi consulerent, ne perirent.*
(d) *Cyrill. Chrysost. Theodor. Mopf. Theophyl. Euthym.*
(e) *Chrysost. Theophyl.*
(f) *Mald. Brug. Menoch.*
(g) *Joseph. Antiq. lib.* XVIII. 3. [illegible]
(h) *Rom.* III. 8.
(i) *Vide Grot. Brug.*
(k) *Theodor. uterque Heracl. & Mopf. Leont. Cyrill. Ambrof. in Psal.* CXVIII. *serm.* 15. *Aliud dicere volebat, aliud significabat.*



Digitized by Google

52. *Et non tantum pro gente, sed ut filios Dei, qui erant dispersi, congregaret in unum.*

53. *Ab illo ergo die cogitaverunt ut interficerent eum.*

54. *Jesus ergo jam non in palàm ambulabat apud Judaeos, sed abiit in regionem juxta desertum, in civitatem quae dicitur Ephrem, & ibi morabatur cum Discipulis suis.*

55. *Proximum autem erat Pascha Judaeorum: & ascenderunt multi Jerosolymam de regione ante Pascha, ut sanctificarent seipsos.*

56. *Quaerebant ergo Jesum: & colloquebantur ad invicem in Templo stantes: Quid putatis, quia non venit ad diem festum. Dederant autem Pontifices, & Pharisaei mandatum, ut si quis cognoverit ubi sit, indicet, ut apprehendant eum.*

52. Et non seulement pour cette nation, mais aussi pour rassembler, & réünir les enfans de Dieu qui étoient dispersez.

53. Ils ne songérent donc plus depuis ce jour-là, qu'à trouver le moyen de le faire mourir.

54. C'est pourquoi JESUS ne se montroit plus en public parmi les Juifs; & il se retira même dans une contrée près du désert, en une ville nommée Ephrem, où il se tint avec ses Disciples.

55. Or la Pâque des Juifs étoit proche; & plusieurs de ce quartier-là étant allez à Jérusalem avant la Pâque pour se purifier,

56. Ils cherchoient JESUS, & se disoient dans le Temple les uns aux autres: Que pensez-vous de ce qu'il n'est point venu à ce jour de fête? Car les Princes des Prêtres, & les Pharisiens avoient donné ordre, que si quelqu'un savoit où il étoit, il le découvrit, afin qu'ils le fissent prendre.

## COMMENTAIRE.

sçavoir, qu'il étoit avantageux à toute la nation qu'il mourût, pour sauver tous les autres. C'est ce qui arriva en effet. Il fut mis à mort non-seulement pour le salut des Juifs; mais aussi pour celui de tous les hommes (a). Ce fut par un pur effet de la Providence, qu'il s'exprima de cette sorte; car pour lui, il n'étoit rien moins que vrai Prophéte. Dieu accorda dans ce moment le don de prophetie, non au mérite de sa personne; mais à sa Dignité Sacerdotale (b). Et cet exemple fait voir que les dons surnaturels de la prophetie, & des miracles, ne sont pas toûjours attachez aux personnes les plus dignes.

Caïphe parla par son propre esprit, en tant qu'il conseilla injustement la mort de JESUS-CHRIST: il parla par l'Esprit de Dieu, en tant qu'il prédit la mort du Sauveur, & le bien qui en devoit revenir au monde. Sa langue prononçoit ce qu'il n'entendoit pas; à peu près comme l'ânesse de Balaam, qui sans intelligence parla à son Maître, & lui fit des reproches de sa stupidité. C'est ainsi, suivant la remarque de Platon (c), que souvent les Devins, & ceux qui sont possédez par un enthousiasme surnaturel, font, & disent plusieurs choses, qu'ils ne savent, & ne connoissent point; & que l'on tire quelquefois des augures véritables d'une parole échappée sans y penser. Saint Chrysostome croit que l'esprit saint de prophétie demeura parmi les Juifs, jusqu'au moment de la rupture du voile du Temple à la mort du Sauveur (d).

℣. 52. ET NON TANTUM PRO GENTE. *Et non-seulement pour la nation des Juifs*; mais aussi pour les Gentils dispersez dans les différens endroits du monde, lesquels devoient par leur foi devenir les enfans de Dieu, & qui l'étoient déja dans la prédestination, & dans les décrets du Tout-Puissant. C'est de ces enfans de Dieu dispersez dans le monde, dont le Sauveur disoit dans une autre occasion (e): *J'ai encore d'autres brebis, qui ne sont point de cette bergerie il faut que je les rassemble: & alors il n'y aura qu'un pasteur, & une bergerie.*

℣. 53. AB ILLO DIE COGITAVERUNT. *Depuis ce jour-là, ils ne songérent plus qu'à trouver le moyen de le faire mourir.* Ils résolurent sa mort dans cette assemblée. Il ne fut plus question de délibérer sur cela: mais seulement d'exécuter leur résolution (f). Le terme Grec semble marquer que cela fut résolu d'un commun consentement.

℣. 54. NON IN PALAM AMBULABAT. JESUS *ne se montroit plus en public.* Le Grec à la lettre (g): *Il ne marchoit plus avec liberté parmi les Juifs.* Il n'alloit plus comme auparavant, par les villes, & par les villages, prêchant, enseignant, guérissant les malades. Il ne demeuroit pas même au centre du pays. Il se retira à *Ephrem*, ou *Ephraïm*, petite ville, ou bourgade, *voisine du désert*, & située aux environs de Béthel, puisque l'Ecriture (h), & Joseph (i) joignent Béthel, & Ephrem comme des lieux voisins. Plusieurs croyent que c'est la même qu'Ephron, dont il est parlé dans les Maccabées (k), & dans les Paralipoménes (l). Josué l'attribuë à la tribu de Juda (m). Eusébe, & saint Jérôme mettent Ephron, ou Ephraïm à vingt milles, ou environ sept lieuës, au nord de Jérusalem. J. C. y demeura environ deux mois, depuis le 24. Janvier, jusqu'au 24. Mars.

℣. 55. PROXIMUM ERAT PASCHA. *La Pâque des Juifs étoit proche.* C'est la derniére Pâque que notre Seigneur fit sur la terre, & en laquelle il souffrit la mort pour notre salut. Comme donc la Pâque étoit proche, plusieurs personnes des environs d'Ephron, ou Ephrem, se rendirent à Jérusalem, pour s'y purifier, & pour s'y disposer à faire la Pâque. Ils s'y rendirent sept, ou huit jours avant la Fête. Il est remarqué dans les Paralipoménes (n), que quelques personnes firent la Pâque, sans être purifiez; & que le Roi Ezéchias pria pour eux, parce que leur faute étoit une faute d'ignorance. Ceux-ci veulent éviter cet inconvénient.

℣. 56. QUAEREBANT ERGO JESUM. *Ils cherchoient* JESUS. Ceux d'Ephrem, qui savoient qu'il étoit parti avec eux, le cherchoient dans le Temple (o) s'étonnant de ce qu'il n'étoit pas venu aussi-tôt qu'eux à Jérusalem.

(a) *Infrà* ℣. 52.
(b) *Chrysost. Cyrill. Theophyl. Euthym. Leont. Theodor. uterque Aug. Beda, alii. Origen. tom. 31. in Joan.* doute si Caïphe a prophétisé par l'Esprit de Dieu.
(c) *Plato in Menone, p. 99.* Οἱ χρησμῳδοί τε καὶ θεομάντεις λέγουσι μὲν ἀληθῆ πολλά, ἴσασι δ' οὐδὲν ὧν λέγουσι, *Ita & in Apolog. Socrat. p. 22.*
(d) *Vide Aug. Chrysost. Euthym.*
(e) *Joan. x. 16. Alias oves habeo quae non sunt ex hoc ovili, &c.*
(f) *Cyrill. Alex. hic.* [illegible]
(g) Οὐκ ἔτι παῤῥησίᾳ περιεπάτει.
(h) 2. *Par.* XIII. 19. *Ephron.* Mais les Massorétes lisent *Ephraïm.*
(i) *Joseph. lib. 9. c. 33. de Bello.* Βεθηλὰ, καὶ Ἐφραὶμ πολίχνια *in Lat. lib. 5. c. 8. p. 896.*
(k) 1. *Macc.* v. 46. & 2. *Macc.* XII. 27.
(l) 2. *Par.* XIII. 19.
(m) *Josue* XV. 9.
(n) 2. *Par.* XXX 18. 19.
(o) *Vide Toynard. Harm. p. 84.*

Autrement;

Digitized by Google

Autrement : Pourquoi se seroient-ils étonnez de ce qu'il ne venoit pas, & pourquoi l'auroient-ils cherché dans le Temple, sachant que ce n'étoit pas encore le tems ordinaire d'y venir ? Ils ne savoient pas qu'il s'étoit arrêté en chemin, à Jéricho, & aux environs.

Quelques-uns traduisent le Grec par (a) : *Que vous en semble ? Viendra-t'il à la Fête ?* On se demandoit l'un à l'autre si l'on ne savoit point de ses nouvelles, & si on devoit l'attendre pour la Fête, sachant que les Pharisiens cherchoient à l'arrêter, & à le faire mourir. On étoit partagé sur cela. Les uns l'assuroient, sachant que c'étoit sa coutume, & qu'il étoit très-ponctuel à observer la Loi. D'autres le nioient, ne croyant pas qu'il dût s'exposer au danger de tomber entre les mains de ses ennemis.

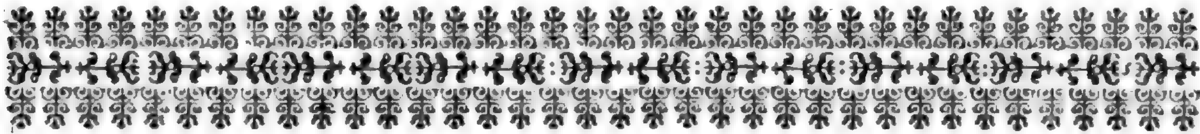

# CHAPITRE XII.

*Festin à Béthanie, où Marie répand sur les pieds de* JESUS-CHRIST *un parfum précieux. Murmure de Judas. Les Juifs méditent la mort de Lazare. Entrée triomphante de* JESUS-CHRIST *à Jérusalem. Des Gentils demandent à lui parler. Jugement qu'il doit faire du monde. Il attirera tout à lui lorsqu'il sera crucifié.*

℣. 1. *JEsus ergo ante sex dies Pascha venit Bethaniam, ubi Lazarus fuerat mortuus, quem suscitavit Jesus.*

2. *Fecerunt autem ei cœnam ibi : & Martha ministrabat ; Lazarus verò unus erat ex discumbentibus cum eo.*

3. *Maria ergo accepit libram unguenti nardi pistici, pretiosi, & unxit pedes Jesu, & extersit pedes ejus capillis suis ; & domus impleta est ex odore unguenti.*

4. *Dixit ergo unus ex Discipulis ejus, Judas Iscariotes, qui erat eum traditurus :*

5. *Quare hoc unguentum non venit trecentis denariis, & datum est egenis ?*

6. *Dixit autem hoc, non quia de egenis pertinebat ad eum, sed quia fur erat, & loculos habens, ea quæ mittebantur, portabat.*

℣. 1. SIx jours avant la Pâque, JESUS vint à Béthanie, où il avoit ressuscité Lazare d'entre les morts.

2. On lui apprêta là à souper : Marthe servoit, & Lazare étoit un de ceux qui étoient à table avec lui.

3. Mais Marie ayant pris une livre d'huile de parfum de vrai nard, qui étoit de grand prix, le répandit sur les pieds de JESUS, & les essuya de ses cheveux ; & toute la maison fut remplie de l'odeur de ce parfum.

4. Alors l'un de ses Disciples, *savoir*, Judas Iscariote, qui devoit le trahir, dit :

5. Pourquoi n'a-t-on pas vendu ce parfum trois cens deniers, qu'on auroit donnez aux pauvres ?

6. Il disoit ceci, non qu'il se souciât des pauvres, mais parce qu'il étoit larron, & que gardant la bourse, il portoit l'argent qu'on y mettoit.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ANTE SEX DIES PASCHÆ, VENIT BETHANIAM. *Six jours avant la Pâque*, JESUS *vint à Béthanie*. Il y revint deux mois après la résurrection de Lazare. Il y arriva cette seconde fois le Dimanche 9. de Nisan, 29. Mars de sa trente-sixiéme année, six jours avant la Fête de Pâque, qui commença cette année le Vendredi au soir, en même tems que JESUS-CHRIST mourut sur la Croix. Il vint avec ses Disciples loger chez Lazare & ses sœurs. On lui donna à souper ; & Lazare ressuscité depuis deux mois, étoit à table avec lui.

℣. 3. MARIA ACCEPIT LIBRAM UNGUENTI. *Marie* sœur de Lazare, fort différente de la pécheresse dont il est parlé dans saint Luc (b), *prit une livre de parfum de vrai nard*, ou *du nard d'épi*, comme lit saint Marc (c) : Car ce souper est le même que celui dont parlent saint Matthieu & saint Marc, que le Sauveur prit dans la maison de Simon le Lépreux (d). Nous avons parlé sur les autres Evangélistes de la coûtume d'oindre les pieds des conviez, ou de parfumer leur tête avec des onguents précieux.

℣. 4. DIXIT ERGO JUDAS. *Judas* en murmura le premier ; & les autres Apôtres eurent la foiblesse de l'imiter ; mais dans un esprit bien différent (e).

TRECENTIS DENARIIS. *Trois cens deniers.* Le denier Romain valoit environ dix sols de notre monnoie. Les trois cens deniers font cent cinquante livres.

℣. 6. NON QUIA DE EGENIS PERTINEBAT AD EUM. *Non qu'il se souciât des pauvres ; mais parce qu'il étoit larron.* Ce n'étoit point par charité pour les pauvres qu'il disoit cela ; il ne se mettoit guéres en peine de leur misére ; & d'ailleurs il n'étoit pas chargé de faire les aumônes. C'étoit le Sauveur qui les faisoit, ou qui les ordonnoit, s'il y en avoit à faire. Mais comme il portoit la bourse, & que JESUS-CHRIST lui avoit confié le

(a) Τί δοκεῖ ὑμῖν, ὅτι οὐ μὴ ἔλθῃ εἰς τὴν ἑορτήν. *Vide Maldon. Brug. Bez. Pisc. cum interrogatione legunt : An non veniet ?*

(b) *Luc.* VII. 37. *& sequ.*

(c) *Marc.* XIV. 3. Ἀλάβαστρον μύρου νάρδου πιστικῆς. *Nardi spicati pretiosi.*

(d) *Matth.* XXVI. 6. *Marc.* XIV. 3. *Vide Toynard, Grot. Brug. Menoch.*

(e) *Matth.* XXVI. 7. *Marc.* XIV. 4.

*7. Dixit ergo Jesus: Sinite illam, ut in diem sepulturæ meæ servet illud.*

*8. Pauperes enim semper habetis vobiscum: me autem non semper habetis.*

*9. Cognovit ergo turba multa ex Judæis quia illic est, & venerunt, non propter Jesum tantùm, sed ut Lazarum viderent, quem suscitavit à mortuis.*

*10. Cogitaverunt autem Principes Sacerdotum, ut & Lazarum interficerent;*

*11. Quia multi propter illum abibant ex Judæis, & credebant in Jesum.*

*12. In crastinum autem turba multa, quæ venerat ad diem festum, cùm audissent quia venit Jesus Jerosolymam,*

*13. Acceperunt ramos palmarum, & processerunt obviam ei, & clamabant: Hosanna, benedictus, qui venit in nomine Domini, Rex Israël.*

*14. Et invenit Jesus asellum, & sedit super eum, sicut scriptum est:*

7. Mais JESUS dit: Laissez-la faire, parce qu'elle a gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture.

8. Car vous avez toûjours des pauvres avec vous; mais pour moi, vous ne m'avez pas *pour* toûjours.

9. Une grande multitude de Juifs ayant sçu qu'il étoit là, y vinrent, non seulement pour JESUS, mais aussi pour voir Lazare, qu'il avoit ressuscité d'entre les morts.

10. Mais les Princes des Prêtres délibérérent de faire mourir aussi Lazare,

11. Parce que beaucoup de Juifs se retiroient d'avec eux, à cause de lui, & croyoient en JESUS.

12. Le lendemain, une grande quantité de peuple, qui étoit venu pour la fête, ayant appris que JESUS venoit à Jérusalem,

13. Ils prirent des branches de palmiers, & s'en allerent au-devant de lui, en criant: Hosanna: *(Salut & gloire)* Béni soit le Roi d'Israël, qui vient au nom du Seigneur.

14. Et JESUS ayant trouvé un ânon, monta dessus, selon qu'il est écrit:

## COMMENTAIRE.

soin de la dépense, & de recevoir les offrandes qu'on lui faisoit pour ses besoins, Judas voloit sécrettement, & mettoit à part ce qu'il pouvoit, méditant de quitter la compagnie des Apôtres, ou voulant prévenir les cas fâcheux qui pouvoient lui arriver, si son Maître venoit à être arrêté, & mis à mort, comme tout y paroissoit disposé.

℣. 7. SINITE UT IN DIEM SEPULTURÆ MEÆ SERVET ILLUD. *Laissez-la faire, parce qu'elle a gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture.* Le Grec (a): *Laissez-la; elle a garde ce parfum pour le jour de ma sépulture.* Mais plusieurs Manuscrits Grecs, le Cophte, l'Ethiopien, Nonnus sont semblables à la Vulgate (b): *Laissez-la faire, afin qu'elle garde ce parfum pour le jour de ma sépulture*: C'est-à-dire: Judas, laissez-la faire, afin que l'on sache qu'elle m'avoit gardé ce parfum pour m'embaumer aujourd'hui par avance, peu de jours avant ma mort. JESUS-CHRIST prédit sa mort prochaine; & pour marquer qu'il en est tout occupé, il veut qu'on regarde l'action de Marie, comme l'embaumement de son Corps déja mort. Elle me gardoit cela pour cette occasion. C'est la derniére dépense qu'elle fera pour moi. C'est un présage de ma mort prochaine. Elle me traite comme un homme qu'on va mettre dans le tombeau; elle commence déja à m'embaumer.

℣. 8. PAUPERES SEMPER HABETIS. *Vous avez toûjours des pauvres avec vous.* Vous ne manquerez jamais d'avoir occasion de faire l'aumône: mais vous n'aurez pas toûjours celle de me rendre des services corporels. Je vais bien-tôt sortir de ce monde. Ne plaignez donc pas la petite dépense que Marie vient de faire pour moi. Il fait allusion à ces paroles de Moyse (c): *Non deerunt pauperes in terra habitationis vestræ.*

℣. 29. TURBA MULTA EX JUDÆIS. *Une grande multitude de Juifs.* Comme saint Jean l'Evangéliste étoit Galiléen, il donne souvent le nom de Juifs simplement à ceux de Jérusalem. Ces gens vinrent à Béthanie par curiosité *(d)*, non seulement parce qu'on apprit que JESUS que l'on attendoit avec beaucoup d'impatience pour la Fête (e), y étoit; mais aussi pour y voir Lazare ressuscité; car le bruit de ce miracle étoit grand dans tout le pays.

℣. 10. UT ET LAZARUM INTERFICERENT. *Ils délibérérent de faire mourir aussi Lazare*; parce que tandis qu'il vivroit, il seroit un monument incontestable, & un prédicateur de la puissance divine de JESUS-CHRIST; & parce que sa présence attiroit une infinité de personnes à voir, & à écouter JESUS-CHRIST. Folle pensée de ces Prêtres passionnez! Comme si JESUS-CHRIST, qui avoit pû le ressusciter mort depuis quatre jours, n'auroit pas pû lui rendre la vie, après qu'on l'auroit tué: *O stulta cogitatio, & cæca sævitia! Dominus Christus, qui suscitare potuit mortuum, non posset occisum? Quando Lazaro inferebatis necem, numquid auferebatis Domino potestatem (f)?*

℣. 11. MULTI ABIBANT EX JUDÆIS. *Beaucoup de Juifs se retiroient d'avec eux*, rendoient gloire à Dieu, & à la vérité, & croyoient en J. C. reconnoissant, & détestant la malice des Prêtres & des Pharisiens, qui persécutoient si injustement le Sauveur.

℣. 12 IN CRASTINUM. *Le lendemain* Lundi, dixiéme de Nisan, cinq jours avant la Passion du Sauveur. On a vû cette histoire avec un peu plus d'étenduë dans les autres Evangélistes (g). Les troupes des Juifs étrangers qui étoient venus à Jérusalem quelques jours avant la Fête, pour s'y préparer avec plus de dévotion, ayant appris que JESUS-CHRIST venoit à Jérusalem, de Béthanie où il avoit couché, accoururent au-devant de lui. Ce sont apparemment les mêmes qui s'informoient deux jours auparavant, avec tant d'inquiétude, s'il ne viendroit pas à la Fête (h); car tout le monde savoit la mauvaise volonté des Prêtres & des Pharisiens contre lui.

(a) Ἄφες αὐτήν. Εἰς τὴν ἡμέραν τοῦ ἐνταφιασμοῦ μου τετήρηκεν αὐτό.
(b) Ἄφες αὐτήν, ἵνα εἰς τὴν ἡμέραν τοῦ ἐνταφιασμοῦ μου τηρήσῃ αὐτό.
(c) *Deut. xv. 11.*
(d) *Eos adduxit curiositas non charitas*, dit saint Augustin.
(e) *Sup. xi. 56.*
(f) *Aug. hic. Ita & Theodor. Mopf. Cyrill. alii.*
(g) *Matth. xxi. 1. Marc. xi. 1. Luc. xix. 29. & seqq.*
(h) Ci-devant Ch. xi. 56.

Digitized by Google

*15. Noli timere, filia Sion: Ecce Rex tuus venit sedens super pullum asinæ.*

*16. Hæc non cognoverunt Discipuli ejus primùm: sed quando glorificatus est Jesus, tunc recordati sunt, quia hæc erant scripta de eo, & hæc fecerunt ei.*

*17. Testimonium ergo perhibebat turba, quæ erat cum eo, quando Lazarum vocavit de monumento, & suscitavit eum à mortuis.*

*18. Propterea & obviam venit ei turba; quia audierunt eum fecisse hoc signum.*

*19. Pharisæi ergo dixerunt ad semetipsos: Videtis quia nihil proficimus: Ecce mundus totus post eum abiit.*

*20. Erant autem quidam Gentiles, ex his qui ascenderant ut adorarent in die festo.*

15. Ne craignez point, fille de Sion: Voici votre Roi qui vient monté sur le poulain d'une ânesse.

16. Les Disciples ne firent point d'abord d'attention à cela: mais quand JESUS fut entré dans sa gloire, ils se souvinrent alors que ces choses avoient été écrites de lui, & que ce qu'ils avoient fait à son égard, *en étoit l'accomplissement*.

17. Le grand nombre de ceux qui s'étoient trouvez avec lui lorsqu'il avoit appellé Lazare du tombeau, & l'avoit ressuscité d'entre les morts, lui rendoit témoignage.

18. Et ce fut aussi ce qui fit sortir tant de peuple pour aller au-devant de lui, parce qu'ils avoient oüi dire qu'il avoit fait ce miracle.

19. De sorte que les Pharisiens dirent entr'eux: Vous voyez que nous ne gagnons rien; voilà tout le monde qui court après lui.

20. Or il y eut quelques Gentils de ceux qui étoient venus pour adorer au jour de la fête,

## COMMENTAIRE.

℣. 15. NOLI TIMERE, &c. *Ne craignez point, fille de Sion.* Le Texte du Prophéte porte (*a*): *Réjoüissez-vous beaucoup, fille de Sion; tressaillez de joie, fille de Jérusalem; voici votre Roi qui vient à vous, Juste & Sauveur; il est pauvre, & monté sur une ânesse, & sur l'ânon fils de l'ânesse.*

℣. 16. SED QUANDO GLORIFICATUS EST. *Quand* JESUS-CHRIST *fut entré dans sa gloire*, & qu'il fut monté au Ciel, ils se souvinrent de ces prophéties, & lui en firent l'application. Il y a une infinité d'autres prophéties, dont on ne se seroit jamais avisé de chercher l'exécution dans le Messie, si le Sauveur par sa Sagesse n'en eût fait voir la vérité dans les moindres circonstances de sa vie.

℣. 19. VIDETIS QUIA NIHIL PROFICIMUS. *Vous voyez que nous ne gagnons rien.* On se moque de nos défenses & de nos menaces d'excommunication (*b*). On n'écoute plus tout ce que nous pouvons dire contre cet homme. Tout le monde va après lui, à cause de ses miracles. Il est tems d'xécuter sans délai ce qui a été résolu dans notre derniére assemblée, de le faire mourir (*c*).

℣. 20. ERANT AUTEM QUIDAM GENTILES. *Il y eut quelques Gentils de ceux qui étoient venus adorer*, rendre leurs hommages, & offrir leurs sacrifices à Dieu, le jour de la Fete. Sous le terme d'*adorer*, on comprend tous les actes publics de Religion. Ces Gentils étoient de véritables Payens (*d*), qui étoient venus à Jérusalem, poussez ou par leur curiosité, ou par la réputation de la grandeur & de la majesté du Temple, ou des miracles de J. C. ou enfin par un principe de Religion, pour y adorer le Dieu des Juifs; car dans la Religion Payenne, où la pluralité des Dieux étoit reçuë, il n'étoit défendu à personne d'adorer les Dieux d'un peuple étranger, pourvû qu'il n'abandonnât pas ceux de sa patrie. De-là vient que les Hébreux ont si souvent voulu allier le culte des Dieux des Cananéens avec celui du Seigneur, & que les Romains ont adopté les superstitions & le culte de toutes les Divinitez des peuples qu'ils ont vaincus (*e*).

Plusieurs Payens, sans quitter le culte des Idoles, reconnoissoient la puissance du Dieu des Hébreux. Cyrus (*f*), & Nabuchodonosor (*g*), en sont des exemples bien marquez dans l'Ecriture. Joseph (*h*) & Philon (*i*) nous parlent des présens que les Empereurs & les Princes Payens donnoient quelquefois au Temple du Seigneur, & des sacrifices qu'ils y faisoient offrir. On lit qu'Alexandre le Grand (*k*) offrit des sacrifices dans le Temple du Seigneur. Pompée y en offrit de même (*l*). Marc Agrippa tout le tems qu'il fut à Jérusalem, monta tous les jours au Temple, & y présenta des victimes (*m*). Auguste avoit ordonné qu'on y en offrit tous les jours pour lui, aux dépens de son Epargne (*n*). Les Gentils pouvoient entrer dans le parvis qui leur étoit destiné, & qu'on appelloit le parvis des Gentils (*o*). Ils achettoient des victimes, qui étoient immolées dans le Temple. Ceux dont il est parlé ici, avoient de la vénération pour ce saint Lieu. Ils y adoroient la Divinité qui y étoit connuë; mais ils ne sçavoient pas qu'elle vouloit être adorée seule, & sans partage. La réponse que le Sauveur fait ci-après à saint Philippe, à l'occasion de ces personnes, fait voir qu'ils étoient de ces Gentils qui jusqu'alors n'avoient pas eu une juste connoissance du Seigneur: ℣. 23. *L'heure est venuë que le Fils de l'Homme doit être glorifié.*

Plusieurs nouveaux Interprétes (*p*) croient que ces Gentils étoient des Prosélytes, ou des Gentils convertis au Judaïsme; non pas toutefois de ceux qu'ils appelloient *Prosélytes de Justice*, qui recevoient la circoncision, & s'engageoient à toutes les observances de la Loi; mais des *Prosélytes de domicile*, qui reconnoissoient le Seigneur, & vivoient dans le pays des Juifs, & se conformoient à leurs Loix civiles, & à leur police, sans s'engager ni à la circoncision, ni aux autres observances cérémonielles. Saint Chrysostome croit que c'étoit des Payens venus à

(a) *Zach.* IX. 9.
(b) *Joan.* IX. 22. XII. 42.
(c) *Joan.* XI. 53.
(d) *Ita Theodor. Mops. Cyrill. Leont. Theophyl. Mald. Brug. Men. Ligf. Seld. Salmas. Grot.*
(e) *Leo Magn. serm.* 1. *in natali SS. Petri & Pauli. Magnam sibi videbatur assumpsisse religionem, quia nullam respuebat falsitatem.*
(f) 1. *Esdr.* 1. 1. 2.
(g) *Dan.* 11. 4.
(h) *Vide Joseph. de Bello*, *lib.* 2. *c.* 30. 31.
(i) *Philo. Legat. ad Caium.*
(k) *Antiq. lib.* XI. *c.* 8.
(l) *Idem lib* 1. *de Bello*, *c.* 5. *p.* 720. D. E.
(m) *Philo Legat. ad Caium*, *p.* 1033. *Vide & Joseph de Bello*, *lib.* 2. *c.* 31. *in Gr.* 17. *in Lat. p.* 810.
(n) *Joseph de Bello*, *lib.* 2. *c.* 30. 31. *in Gr.* 31. *in Lat. Philo Legat. ad Caium*, *p.* 1036.
(o) *Joseph Antiqu. lib.* 15. *c.* 14. *& de Bello*, *lib.* 6. *c.* 14. *in Lat.* 6. *in Græco.*
(p) *Beza, Piscat. Hammond.*



Digitized by Google

21. *Hi ergo accesserunt ad Philippum, qui erat à Bethsaïda Galilææ, & rogabant eum, dicentes: Domine, volumus Jesum videre.*

22. *Venit Philippus, & dicit Andreæ; Andreas rursum, & Philippus dixerunt Jesu.*

23. *Jesus autem respondit eis, dicens: Venit hora, ut clarificetur Filius Hominis.*

24. *Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti cadens in terram, mortuum fuerit. Ipsum solum manet, si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.*

25. *Qui amat animam suam, perdet eam; & qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam.*

26. *Si quis mihi ministrat, me sequatur: & ubi sum ego, illic & minister meus erit. Si quis mihi ministraverit, honorificabit eum Pater meus.*

27. *Nunc anima mea turbata est; & quid dicam? Pater, salvifica me ex hac hora: sed propterea veni in horam hanc.*

21. Qui s'adressérent à Philippe, qui étoit de Bethsaïde en Galilée, & lui firent cette priere: Seigneur, nous voudrions bien voir JESUS.

22. Philippe le vint dire à André; & André & Philippe le dirent ensemble à JESUS.

23. JESUS leur répondit: L'heure est venuë que le Fils de l'Homme doit être glorifié.

24. En vérité, en vérité je vous le dis: Si le grain de froment ne meurt après qu'on l'a jetté en terre, il demeure seul: mais quand il est mort, il porte beaucoup de fruit.

25. Celui qui aime sa vie, la perdra; mais celui qui hait sa vie en ce monde, la conserve pour la vie éternelle.

26. Si quelqu'un me sert, qu'il me suive: & où je serai, là sera aussi mon serviteur. Si quelqu'un me sert, mon Pere l'honorera.

27. Maintenant mon ame est troublée; & que dirai-je? *Mon* Pere, délivrez-moi de cette heure: mais c'est pour cela que je suis venu en cette heure.

## COMMENTAIRE.

Jérusalem, pour se faire Prosélytes. Enfin, il y en a (*a*) qui prétendent qu'ils étoient de vrais Juifs, mais Grecs de naissance, & descendus des Juifs dispersez dans les Provinces d'Orient. Les Juifs de Palestine, sous le nom de *Grecs*, *Hellénes*, (c'est le terme dont saint Jean se sert en cet endroit,) entendoient ou les Payens, ou les Hébreux étrangers. Nous les appellons *Hellénistes*, parce qu'ils usoient de la Langue Grecque; au lieu que dans la Judée on parloit Hébreu, ou Syriaque. Nous nous sommes déja déclarez pour la premiére opinion.

℣. 21. ACCESSERUNT AD PHILIPPUM. *Ils s'adressérent à Philippe.* On conjecture (*b*) que ces Gentils étoient de Phénicie, ou de Syrie, ou même habitans de la Décapole, voisine du Lac de Génézareth, & de Bethzaïde. On l'infere de ce qu'ils s'adressent à Philippe, qui étoit de cette derniere ville, & qui pouvoit leur être connu; & de ce qu'ils ont la curiosité de voir JESUS-CHRIST, qui étoit fort fameux dans leur pays. Le voisinage de Jérusalem, & la magnificence de la Fête, avoient pû les inviter à y venir, autant que la piété & la Religion.

℣. 23. VENIT HORA UT CLARIFICETUR. *L'heure est venuë que le Fils de l'Homme doit être glorifié,* & que son Evangile sera prêché à toutes les nations. L'heure est venuë que je dois rassembler dans ma bergerie non-seulement les brebis du peuple d'Israël; mais aussi celles des étrangers, afin de n'en faire qu'un seul troupeau (*c*). Le mur qui sépare les deux peuples, doit être rompu (*d*); & le nom du Seigneur qui jusqu'ici n'a été connu & adoré que dans la Judée, sera prêché à toutes les nations; & le Fils de l'Homme sera glorifié, & reconnu pour le seul Libérateur du genre humain parmi tous les peuples du monde. Jusqu'ici je vous ai dit de n'aller pas annoncer l'Evangile aux nations idolâtres (*e*): *In viam gentium ne abieritis*: mais bien-tôt je vous dirai (*f*): *Allez par tout le monde; prêchez l'Evangile à toute créature.* C'est ce que J. C. leur dit, après qu'il fut glorifié, & ressuscité des morts.

℣. 24. NISI GRANUM FRUMENTI. *Si le grain de froment ne meurt après qu'on l'a jetté en terre, il demeure seul.* JESUS-CHRIST se compare au grain de froment; sa mort au même grain semé & pourri en terre; & sa résurrection au grain qui léve, & qui produit son fruit. Si je ne meurs point, je ne pourrai ressusciter & être glorifié, & si je ne suis pas glorifié, je ne rassemblerai pas tous les peuples dans mon Eglise. Voilà le fruit de ma mort & de mon élévation.

℣. 25. QUI AMAT ANIMAM SUAM, PERDET EAM. *Celui qui aime son ame, la perdra.* C'est une espéce de proverbe, dont il fait l'application à lui-même. Voici une occasion où il faut donner généreusement sa vie. En donnant ma vie, je la gagnerai, puisque je dois ressusciter au troisiéme jour. Mes Disciples doivent en cela m'imiter. Qu'ils méprisent la mort, s'ils veulent avoir la vraie vie. Je les placerai dans le Ciel avec moi, & je les ressusciterai un jour, comme je me dois ressusciter. ℣. 26. *Que celui qui me sert, me suive; & où je serai, là sera mon serviteur.* Le Sauveur avoit déja proposé ailleurs (*g*) ces mêmes maximes; mais dans un sens un peu différent de celui-ci. Il y a dans l'Evangile plusieurs sentences qu'il a ainsi employées dans différentes occasions (*h*).

℣. 27. NUNC ANIMA MEA TURBATA EST. *Maintenant mon ame est troublée.* A la seule idée de sa mort, que le Sauveur venoit de rappeller, en parlant du grain de froment qui se pourrit dans la terre, il se trouble, & s'effraye (*i*). Mais ce trouble & cette frayeur sont entiérement volontaires, & conçus plûtôt pour nous rassurer, que pour marquer de la foiblesse de sa part? *Nos in se transtulit; nos in se suscepit: Caput nostrum membrorum suorum suscepit affectum.* Ses Apôtres auroient pû lui dire: Il vous est aisé de braver la mort & les périls, &

(a) *Drus. Calv. le Clerc.*
(b) *Grot. Ligfoot, Hor. Talm. Vide & Cyrill. hic.*
(c) *Joan.* x. 16.
(d) *Ephes.* II. 14.
(e) *Matth.* x. 5.
(f) *Matth.* XXVIII. 19. *Marc.* XVI. 15.
(g) *Vide Matth.* x. 39. XVI. 25. *Marc.* VIII. 35. *Luc.* IX. 24. XVII. 33.
(h) *Chrysost. Theodor. Mopsf. Leont. Theophyl.*
(i) *Aug. & Beda hic.*

de

Digitized by Google

28. *Pater, clarifica nomen tuum. Venit ergo vox de Cælo: Et clarificavi, & iterùm clarificabo.*

28. *Mon* Pere, glorifiez votre nom. Au même tems on entendit une voix du Ciel *qui dit:* Je l'ai déja glorifié, & je le glorifierai encore.

29. *Turba ergo quæ stabat, & audierat, dicebat tonitruum esse factum. Alii dicebant: Angelus ei locutus est.*

29. Le peuple qui étoit là, & qui l'écoutoit, disoit que c'étoit un coup de tonnerre. D'autres disoient: C'est un Ange qui lui a parlé.

30. *Respondit Jesus, & dixit: Non propter me hæc vox venit, sed propter vos.*

30. JESUS répondit: Ce n'est pas pour moi que cette voix est venuë, mais pour vous.

31. *Nunc judicium est mundi: nunc Princeps hujus mundi ejicietur foras.*

31. C'est maintenant que le monde va être jugé: c'est maintenant que le Prince de ce monde va être chassé dehors.

## COMMENTAIRE.

de nous exhorter au mépris de notre vie, & aux souffrances; à vous, qui êtes le maître de vos mouvemens, & qui n'êtes touché ni de frayeur, ni de trouble: mais pour nous, la chose est toute différente. Il leur montre ici qu'il craint la mort comme un autre homme; mais que pour obéir à son Pere, il surmonte & sa peine, & sa répugnance (*a*).

ET QUID DICAM? *Et que dirai-je? Mon Pere, délivrez-moi de cette heure.* Dans la douleur dont je suis saisi, que dirai-je, que ferai-je, de quel côté me tournerai-je? Mon Pere, délivrez-moi de ce moment fatal: *Eloignez de moi ce calice* (*b*): Ne permettez point que je sois livré à la mort. Mais que dis-je? Est-il tems de reculer, après m'être avancé jusqu'ici? *C'est pour cela que je suis venu à cette heure.* C'est pour souffrir, & pour mourir, que je suis venu dans ce monde. Oüi, mon Pere, je suis prêt à tout ce qu'il vous plaira. ꝟ. 28. *Mon Pere, glorifiez votre nom* (*c*); que votre volonté soit faite (*d*). Puisque ma mort doit contribuer à votre gloire, je m'y soumets, je l'embrasse de tout mon cœur.

ꝟ. 28. VENIT ERGO VOX. *On entendit une voix du Ciel, qui dit: J'ai déja glorifié mon nom, & je le glorifierai encore.* J'ai exécuté sur vous mes desseins éternels; je vous ai envoyé dans le monde pour expier les péchez du monde, & pour satisfaire à ma justice offensée. J'acheverai mon ouvrage; vous répandrez votre Sang sur la Croix. Ma gloire est intéressée à l'accomplissement de vôtre sacrifice (*e*). Mais en procurant ma gloire, je procure la vôtre. Votre vie & votre mort me glorifient: mais à mon tour, je vous ai glorifié par les miracles dont j'ai accompagné votre mission; & je continuërai à vous glorifier à votre mort par des prodiges inoüis, & votre résurrection sera le comble de votre gloire & de votre élévation (*f*).

D'autres (*g*) l'expliquent ainsi: *Je vous ai glorifié* dans l'éternité, où vous avez toûjours été dans la forme de Dieu, & dans le sein du Pere; *& je vous glorifierai* aprés votre Résurrection & votre Ascension, lorsqu'élevé au-dessus des Cieux, vous serez assis à la droite du Pere, & revêtu de la même gloire que vous aviez avant tous les siécles. La premiére explication semble plus littérale, à cause de ce qui précéde: *Mais que dirai-je? Mon Pere, glorifiez votre nom.* Ce qui est équivalent à: *Que votre volonté soit faite* (*h*). Les Peres dans leur explication, ont considéré ce passage comme paralléle à cet autre du Chapitre XVII. 5. où le Fils de Dieu dit à son Pere: *Mon Pere, glorifiez-moi dans vous-même par la gloire que j'avois dans vous, avant que le monde fût créé.*

ꝟ. 29. DICEBAT TONITRUUM ESSE FACTUM. *Le peuple disoit que c'étoit un coup de tonnerre. D'autres disoient qu'un Ange lui avoit parlé.* Ils avoient oüi un grand bruit, & une voix articulée, comme au travers du bruit d'un tonnerre: mais ils n'avoient pas entendu distinctement ce qu'elle disoit; ou du moins ils ne purent se persuader que ce fût une voix envoyée pour leur instruction. Ils aimérent mieux croire qu'ils s'étoient mépris, & qu'ils n'avoient entendu que le bruit du tonnerre, ou la voix d'un Ange. En général, les Hébreux attribuoient presque toutes les actions miraculeuses & favorables, aux Anges; & celles qui leur paroissoient surnaturelles, & qui étoient fâcheuses & nuisibles, ils les attribuoient au Démon. Dans l'Apocalypse (*i*), la voix du Fils de Dieu qui parle à saint Jean, est comme le bruit des grandes eaux; & dans le même Livre (*k*), la voix d'un Chérubin est comme le bruit du tonnerre; & ailleurs (*l*), la voix d'un Ange est comparée au rugissement du lion, & au bruit de sept tonnerres. Dans l'Ecriture, le tonnerre est appellé la voix du Seigneur. Lorsque le Seigneur parle par la voix d'un Ange, c'est une voix de tonnerre, capable de jetter l'effroi dans les cœurs les plus résolus.

ꝟ. 30. NON PROPTER ME HÆC VOX VENIT. *Ce n'est pas pour moi que cette voix est venuë, mais pour vous.* C'est pour vous affermir dans la foi, & pour vous persuader que je suis véritablement Fils de Dieu, que cette voix est arrivée: car pour moi, je sai qui je suis, & d'où je viens; & je ne doutai jamais que mon Pere ne m'ait glorifié, & qu'il ne me doive glorifier dans la suite. Mais il est important que vous en soyez tous informez (*m*); sur tout les Gentils qui étoient présens, & qui s'étoient adressez à Philippe, pour avoir la consolation de le connoître.

ꝟ. 31. NUNC JUDICIUM EST MUNDI. *C'est maintenant que le monde va être jugé.* Le tems de ma mort, & celui de ma résurrection & de mon régne approche. Bien-tôt on verra le jugement & la condamnation du monde. Les incrédules, mes persécuteurs verront dans peu la vengeance du Seigneur éclater sur leurs têtes (*n*). Il parle apparemment de la destruction de Jérusalem, & des maux qui l'accompagnérent & qui la suivirent. C'est ce qui est si souvent marqué dans les autres Evangélistes sous le nom du régne du Fils de Dieu, & de sa venuë dans le monde pour le juger (*o*). JESUS-CHRIST parle principalement aux Gentils qui avoient désiré de le voir.

(a) *Chrysost. Grot. Brug. alii.*
(b) *Matth.* XXVI. 39.
(c) Quelques Exemplaires lisent: *Mon Pere, glorifiez mon nom.* D'autres: *Glorifiez votre Fils.* Voyez les Notes de M. Mille.
(d) *Ita Chrysost. August. Euthym. alii. Confer. Matth.* XXVI. 38. 39.
(e) *Vide Brug. Ligf. Tir.* Voyez aussi S. Chrysostome.
(f) *Ita Græci PP. Chrysostom. Theodor. Mopf. Leont. Theoph. Euthym.*
(g) *Victorin. adversf. Arium. Aug. Beda, Rupert. hic.*
(h) Comparez *Joan.* XIII. 31. 32. XVII. 4. & 10.
(i) *Apoc.* I. 15.
(k) *Apoc.* VI. 1.
(l) *Apoc.* X. 3.
(m) *Theodor. Mopf. Chrysost. Cyrill. Leont. Euthym. Theophl. Brug. Grot.*
(n) *Chrysost. Leont. Theoph Euthym.*
(o) *Matt.* XVI. 28. *Luc.* XVII. 20. XIX. 11. 12. XXI. 31. *Matt.* XXIV. XXV.

32. *Et ego si exaltatus fuero à terra omnia traham ad meipsum.*

33. (*Hoc autem dicebat, significans quâ morte esset moriturus.*)

34. *Respondit ei turba : Nos audivimus ex Lege : quia Christus manet in æternum, & quomodo tu dicis : Oportet exaltari Filium Hominis ? Quis est iste Filius Hominis ?*

35. *Dixit ergo eis Jesus : Adhuc modicum, lumen in vobis est. Ambulate dum lumen habetis, ut non vos tenebræ comprehendant : & qui ambulat in tenebris, nescit quò vadat.*

32. Et pour moi, quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tout à moi.

33. (Ce qu'il disoit pour marquer de quelle mort il devoit mourir.)

34. Le peuple lui répondit : Nous avons appris de la Loi, que le CHRIST doit demeurer éternellement. Comment donc dites-vous qu'il faut que le Fils de l'Homme soit éleyé en haut ? Qui est ce Fils de l'Homme ?

35. JESUS leur répondit : La lumiére est encore avec vous pour un peu de tems : Marchez pendant que vous avez la lumiére, de peur que les ténébres ne vous surprennent : Celui qui marche dans les ténébres, ne sait où il va.

## COMMENTAIRE.

Il les avertit que son régne va bien-tôt commencer, par la vengeance qu'il exercera contre les Juifs incredules, en réprouvant la Synagogue, & en chassant du monde le Prince des ténébres : *Nunc princeps hujus mundi ejicietur foras* ; par l'abolition de l'idolâtrie, & par la vocation des Payens à la foi. C'est là la ruine de l'empire du Démon. C'est tout ce que le Sauveur pouvoit dire de plus intéressant à ces étrangers, qui se voyoient exclus de l'alliance du Seigneur (a).

℣. 32. SI EXALTATUS FUERO A TERRA. *Quand j'aurai été élevé, j'attirerai tout à moi.* Après ma mort, je ne ferai plus de distinction du Juif & du Gentil ; j'attirerai à moi toutes les nations (b). Ceci s'adresse encore principalement aux Gentils. Le Grec au lieu de, *toutes choses*, lit, *tous les hommes* (c). Mais plusieurs Manuscrits Grecs, le Gotique, le Cophte, S. Irénée, S. Jérôme, S. Léon, Rufin, S. Ambroise, S. Augustin, S. Grégoire le Grand, S. Gaudence, & généralement les Latins sont semblables à la Vulgate, qui porte que JESUS-CHRIST ayant été élevé à la Croix, *attira tout à lui* : Car, comme dit l'Apôtre (d), *Dieu a renfermé toutes choses dans l'incrédulité, afin qu'il fit miséricorde à tous* ; c'est-à-dire, comme il n'a trouvé qu'incrédulité, ou infidélité, tant chez les Juifs, que chez les Gentils, ce n'est que par un effet de sa miséricorde qu'il a voulu sauver les uns, & les autres. Et de même aux Colossiens (e) : JESUS-CHRIST *a purifié toutes choses par son Sang* ; il a réconcilié tous les hommes à Dieu son Pere. Quand il dit qu'il *tirera tout à lui*, il ne marque pas une violence qu'il doive exercer sur nos volontez ; mais seulement la force de sa parole, la douceur de l'attrait de sa grace. Il attirera tous les hommes fortement ; mais doucement, & sans contrainte (f) : *Fortiter, suaviterque disponens omnia.* Il nous attirera malgré toute la malice du Démon (g), & nous attirera étant élevé à la Croix. C'est sur la Croix qu'il nous a mérité le don de la foi, & toutes les autres graces qu'il nous a faites. C'est-là qu'il nous a réconciliez avec Dieu son Pere.

℣. 34. NOS AUDIVIMUS EX LEGE, QUIA CHISTUS MANET IN ÆTERNUM. *Nous avons appris de la Loi, que le* CHRIST *doit demeurer éternellement.* Les Juifs qui étoient présens, comprirent aisément que le Fils de Dieu par ces termes : *Lorsque je serai élevé de la terre*, marquoit sa mort, ou son enlévement du monde ; car peut-être n'eurent-ils pas d'abord une idée bien distincte de la maniére dont il devoit être élevé : mais ils conçurent qu'il ne demeureroit pas toûjours sur la terre. Ils disent donc qu'ils ont appris *de la Loi*, c'est-à-dire, des saintes Ecritures, que l'on cite quelquefois (h) sous le nom commun de Loi, que le CHRIST étoit immortel, & devoit régner éternellement. Les Prophéties qui parloient de la Divinité, de la grandeur, de l'immortalité, de l'éternité du Messie, faisoient bien plus d'impression sur l'esprit des Juifs, que celles qui parloient de ses humiliations, de son humanité, de ses souffrances, de sa mort. Encore aujourd'hui ils sont sur cela dans l'obscurité, & dans l'embarras. Des choses si contraires leur paroissent incompatibles. En effet il n'y a que l'union des deux natures, la Divine, & l'humaine, dans la personne de JESUS-CHRIST, qui nous sauve les contradictions apparentes des Prophéties ; & c'est ce que les Juifs ne comprenoient pas comme il faut.

Quant à l'éternité du Messie, *Christus manet in æternum*, elle est bien marquée dans les Prophéties qui regardent à la lettre les regnes de David, & de Salomon, comme figures de JESUS-CHRIST (i). Isaïe (k) : *Un petit Enfant nous est né. Son nom sera l'Admirable, le Conseiller, le Dieu fort, le Prince de paix.... Il s'assiéra sur le trone de David, pour l'affermir dans l'équité, & dans la justice depuis ce jour, jusqu'à l'éternité.* Ezéchiel (l) : *Mon peuple, & les enfans de ses enfans demeureront dans le pays que j'ai donné à leur Pere ; & David mon serviteur sera leur Prince pour toûjours.* Daniel (m) : *Sa puissance est une puissance éternelle, qui ne sera point renversée, & son regne est un regne qui ne sera point ruiné.* Il y a plusieurs expressions pareilles dans les Ecritures, qui autorisoient les Juifs à soutenir que le Messie demeuroit éternellement. Mais il ne falloit pas dissimuler celles qui marquoient sa naissance, sa vie pénible, & humiliée ; & enfin sa mort.

℣. 35. ADHUC MODICUM, LUMEN IN VOBIS EST. *La lumiére est encore avec vous pour un peu de tems* (n). JESUS-CHRIST pour répondre à l'objection que l'on venoit de lui faire, se compare à une lumiére qui disparoît pour un peu de tems, pour briller ensuite avec un nouvel éclat. Il les exhorte à suivre la lumiére, tandis qu'elle luit parmi eux, de croire en lui-même, qui est la lumiére qui les éclaire. Il les ménace de leur ôter cette clarté qu'ils méprisent. Le CHRIST demeure éternellement ; il est vrai : mais il ne sera pas éternellement visible, & conversant parmi vous. Quand il sera retiré, vous vous verrez dans d'épaisses ténébres, dans l'impénitence, dans l'endurcissement, dans

(a) *Brug. Grot. Ligfoot.*
(b) *Chrysost. Leont. Theophyl.*
(c) Πάντας ἑλκύσω πρὸς ἐμαυτόν, *Græci quidam*, πάντα ἑλκύσω.
(d) *Rom.* XI. 32. *Conclusit Deus omnia in incredulitate, ut omnium misereatur.*
(e) *Coloss.* I. 20.
(f) *Sap.* VIII. 1.
(g) *Chrysost. Theodor. Heracl. Theophyl. Euthym.*
(h) *Joan* X. 34. *Ita Cyrill. Leont. Theophyl. Euthym.*
(i) 2. *Reg.* VII. 16. *Fidelis erit domus tua, & regnum tuum in æternum ante faciem meam. Psalm.* LXXXVIII. 30. *Ponam in sæculum sæculi semen ejus, & thronum ejus sicut dies Cæli.* Voyez aussi *Psal.* CIX. 4.
(k) *Isai.* IX. 7. 8.
(l) *Ezech.* XXXVII. 25.
(m) *Dan.* VII. 14.
(n) Le Grec ajoûte le mot χρόνον, *le tems*, qui n'est ni dans la Vulgate, ni dans quelques anciens Manuscrits.

36. *Dum lumen habetis, credite in lucem, ut filii lucis sitis. Hæc locutus est Jesus: & abiit, & abscondit se ab eis.*

37. *Cùm autem tanta signa fecisset coram eis, non credebant in eum:*

38. *Ut sermo Isaïæ Prophetæ impleretur, quem dixit: Domine, quis credidit auditui nostro, & brachium Domini cui revelatum est?*

39. *Propterea non poterant credere, quia iterùm dixit Isaïas:*

40. *Excæcavit oculos eorum, & induravit cor eorum: ut non videant oculis & non intelligant corde, & convertantur, & sanem eos.*

36. Pendant que vous avez la lumiére, croyez en la lumiére, afin que vous soyez des enfans de lumiére. JESUS parla de la sorte, & se retirant, il se cacha d'eux.

37. Mais quoiqu'il eût fait tant de miracles devant eux, ils ne croyoient point en lui:

38. Afin que cette parole du Prophéte Isaïe fût accomplie: Seigneur, dit-il, qui a crû à la parole qu'il a entenduë de nous, & à qui le bras du Seigneur a-t'il été révélé?

39. C'est pour cela qu'ils ne pouvoient croire, parce qu'Isaïe a dit encore:

40. Il a aveuglé leurs yeux, & il a endurci leur cœur, de peur qu'ils ne voyent des yeux, & ne comprennent du cœur, & que venant à se convertir, je ne les guérisse.

## COMMENTAIRE.

l'abandonnement de Dieu. Alors (a) *vous désirerez de voir un jour du Fils de l'homme, & vous ne l'aurez point*; alors (b) *vous me chercherez, & vous ne me trouverez point.* La vengeance du Ciel tombera sur vous; *le Royaume de Dieu vous sera ôté* (c), & les peuples Gentils seront appellez à la foi à votre exclusion; & cela dans peu de tems: *Adhuc modicum.* J. C. dit ceci le 10. de Nisan, cinq jours avant sa mort (d). Comparez à ce verset, le Chap. IX. 5. XI. 9.

℣. 36. ABIIT, ET ABSCONDIT SE AB EIS. JESUS *se retirant, se cacha d'eux.* Il ne voulut pas demeurer plus long-tems au milieu d'eux, de peur qu'ils ne l'arrêtassent; car son heure n'étoit pas encore venuë. Il ne se retira pas toutefois encore du Temple: mais il n'y demeura que fort peu de tems; & il y a beaucoup d'apparence qu'il prononça ce que nous lisons ici depuis le ℣. 44. jusqu'au 50. en se retirant. Les versets 37. 38. & les suivans, jusqu'au 44. doivent être mis comme en parenthése. Il alla de-là passer la nuit à Béthanie, ainsi que nous l'apprenons de saint Matthieu (e), & de saint Marc (f).

℣. 37. CUM TANTA SIGNA FECISSET. *Quoiqu'il eut fait tant de miracles devant eux, ils ne croyoient point en lui.* L'Evangéliste rend raison de la haine des Juifs contre JESUS-CHRIST, & de la retraite de celui-ci, qui est obligé de se cacher, de peur de tomber entre leurs mains. Ils étoient tellement aveuglez par leur passion, & tellement endurcis, que tous les miracles du Sauveur n'avoient pû les toucher.

℣. 38. UT SERMO ISAIÆ PROPHETÆ IMPLERETUR. *Afin que cette parole d'Isaïe fût accomplie, &c. Afin que* ne marque pas ici la fin que les Pharisiens se proposoient, en ne croyant pas; ni celle que le Prophéte avoit euë, en prédisant l'incrédulité des Juifs; cette particule désigne simplement ce qui a été prédit, & ce qui s'est accompli dans la personne des Juifs incrédules (g). On a vû dans leur personne la parfaite exécution de ce qui a été dit autrefois par Isaïe: *Seigneur, qui a crû à notre parole? Et à qui le bras*, la puissance, la force, les merveilles *du Seigneur ont-elles été révélées?* Ils ont bien vû des yeux du corps le bras du Seigneur, & les miracles de JESUS-CHRIST; mais ils ne les ont pas vûs d'une vûë de la foi, de la vûë intérieure, qui est suivie du consentement, & de la créance. *Le bras de Dieu* peut aussi signifier, selon les Peres (h), le Fils de Dieu, qui est la force, & la vertu du Pere.

℣. 39. PROPTEREA NON POTERANT CREDERE. *Ils ne pouvoient croire, parce qu'Isaïe a dit: Il a aveuglé leurs yeux.* La Prophétie d'Isaïe n'étoit ni la cause, ni le motif de leur incrédulité; c'étoit une simple prédiction, qui ne leur imposoit aucune nécessité, ni aucune obligation (i). Ils pouvoient croire nonobstant la prédiction d'Isaïe: car ces sortes de Prophéties enferment toûjours une condition tacite, qui sauve dans l'homme le pouvoir de faire, ou de ne pas faire; & si elles sont certaines, & infaillibles dans leur exécution; c'est que Dieu connoît certainement, & infailliblement la mauvaise disposition future de la volonté de ceux dont elles parlent, & leur endurcissement tout libre, & tout volontaire. Ils ne pouvoient donc pas croire, dit saint Augustin (k), parce qu'ils ne vouloient pas: *Quare autem non poterant, si à me quæratur, cito respondeo: Quia nolebant; malam quippe eorum voluntatem prævidit Deus, & per Prophetam prænuntiavit.* Dieu ne veut pas la perte du pécheur; mais sa conversion, & sa vie. Si l'homme ne croit pas, c'est la faute de sa volonté rebelle: *Quod illi non poterant credere, culpa est voluntatis humanæ.*

℣. 40. EXCÆCAVIT OCULOS EORUM, ET INDURAVIT COR EORUM. *Il a aveuglé leurs yeux, & il a endurci leur cœur.* Il a prédit leur aveuglement, & leur endurcissement; il l'a permis par un juste jugement de sa justice. Il les a aveuglez, non en leur donnant la malice: mais en leur refusant les graces dont ils s'étoient rendus indignes, par le mépris, & l'abus qu'ils en avoient fait (l). C'est par leur volonté qu'ils se sont attiré ce malheur: *Etiam hoc eorum voluntatem meruisse respondeo*, dit saint Augustin (m); *sic enim excæcat, sic obdurat Deus, deserendo, & non adjuvando. Quod occulto judicio facere potest, injusto non potest.* La vraie cause de l'endurcissement, & de l'aveuglement des Juifs, vient de leur orgueil, comme le montre le même Pere (n). Présomptueux, & ignorans, ils vouloient établir leur propre justice, aux dépens de celle de Dieu; ils s'appuyoient sur le mérite de leurs œuvres, & ne sentoient pas le besoin qu'ils avoient du Médiateur. Aveugles, & étourdis, ils se sont heurtez contre la pierre d'achoppement, ils s'y sont froissez; ils ont été couverts de confusion: mais la chûte, & la honte de plusieurs ont été l'occasion de leur retour à Dieu, & de leur conversion. Ils ont enfin compris leur besoin, leur dépendance, leur foiblesse.

UT NON VIDEANT OCULIS, ET INTELLIGANT CORDE, ET NON CONVERTANTUR. *De peur qu'ils ne voyent des yeux, & ne comprennent du cœur, & que venant à se convertir, je ne les guérisse.* Ou plûtôt: *En sorte qu'ils*

(a) *Luc.* XVII. 22.
(b) *Joan.* VII. 34.
(c) *Matt.* XXI. 43.
(d) *Mald. Grot Brug. alii.*
(e) *Matt.* XXI. 17.
(f) *Marc.* XI. 11.
(g) *Ita Græci PP. Chrysost. Theodor. Mopsf. Cyrill. Leont. Theophyl. Euthym. Ita & recentiores plerique omnes.*
(h) *Hesych. in Caten. Gr. Aug. Beda, Rupert. alii.*
(i) *Vide Theodor. Heracl. Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Mald. Grot. Tir. Est alios.*
(k) *Aug. tract.* 53. *in Joan. Vide & Chrysost.*
(l) *Aug. Ep.* 194. *nov. edit. n.* 13. *Nec obdurat Deus impertiendo malitiam, sed non impertiendo misericordiam.*
(m) *Aug. tract.* 53. *in Joan. n.* 9.
(n) *Ibidem. n.* 9. 10. 11.



Digitized by Google

41. *Hæc dixit Isaïas, quando vidit gloriam ejus, & locutus est de eo.*

42. *Veruntamen & ex Principibus multi crediderunt in eum: sed propter Pharisæos non confitebantur, ut è synagoga non ejicerentur.*

43. *Dilexerunt enim gloriam hominum magis, quàm gloriam Dei.*

44. *Jesus autem clamavit, & dixit: Qui credit in me, non credit in me, sed in eum, qui misit me.*

45. *Et qui videt me, videt eum, qui misit me.*

46. *Ego lux in mundum veni: ut omnis qui credit in me, in tenebris non maneat.*

47. *Et si quis audierit verba mea, & non custodierit: ego non judico eum; non enim veni ut judicem mundum, sed ut salvificem mundum.*

41. Isaïe a dit ces choses, lorsqu'il a vû sa gloire, & qu'il a parlé de lui.

42. Plusieurs néanmoins des Sénateurs mêmes crurent en lui; mais à cause des Phariſiens ils n'osoient le reconnoitre publiquement, de crainte d'être chassez de la synagogue.

43. Car ils ont plus aimé la gloire des hommes, que la gloire de Dieu.

44. Or JESUS s'écria, & dit: Celui qui croit en moi, ne croit pas en moi, mais en celui qui m'a envoyé:

45. Et celui qui me voit, voit celui qui m'a envoyé.

46. Je suis venu dans le monde, moi qui suis la lumiére, afin que tous ceux qui croyent en moi, ne demeurent point dans les ténébres.

47. Que si quelqu'un entend mes paroles, & ne les garde pas, je ne le juge point; car je ne suis pas venu pour juger le monde, mais pour sauver le monde.

## COMMENTAIRE.

*ne verront point de leurs yeux, &c.* En suivant le sens que présente le Texte de la Vulgate, il sembleroit que Dieu craigne la conversion du pécheur; ce qui seroit un blasphéme insoutenable. L'Ecriture marque simplement ce qui arrivera. Le Grec (*a*) ne lit point de négation devant *intelligant*, non plus que quelques anciennes Bibles Latines manuscrites (*b*), ni saint Augustin: mais la suite du discours demande qu'on la supplée.

℣. 41. HÆC DIXIT ISAIAS, QUANDO VIDIT GLORIAM EJUS. *Isaïe dit ces choses, lorsqu'il a vû sa gloire*: la gloire de Dieu, l'essence du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, selon plusieurs Peres (*c*). Ou selon d'autres (*d*): Lorsqu'il vit en esprit la gloire du Fils de Dieu, & que l'Esprit saint lui fit connoître ce qui devoit arriver au tems du Messie (*e*). D'autres croyent qu'Isaïe vit la gloire de Dieu, dans le même sens qu'Abraham vit le jour de JESUS-CHRIST, & qu'il s'en réjouit (*f*): *Exultavit ut videret diem meum; vidit, & gavisus est.* Isaïe nous apprend lui-même que l'année de la mort d'Ozias, il vit le Seigneur dans sa gloire, assis sur son trône (*g*), & environné des Chérubins. Ce fut dans cette occasion qu'il reçut sa mission, & qu'un Séraphim lui purifia les lévres avec un charbon ardent qu'il prit de dessus l'Autel. Alors le Seigneur lui dit: *Allez, & vous direz ces choses à mon peuple: Ecoutez sans comprendre, & voyez sans connoître: Aveuglez le cœur de ce peuple, & rendez ses oreilles sourdes, &c.* Il est évident que l'Evangéliste fait ici allusion à ce passage d'Isaïe; & il ne faut pas aller chercher d'autre gloire du Seigneur, que celle qu'il vit en cette rencontre.

℣. 42. EX PRINCIPIBUS MULTI CREDIDERUNT IN EUM. *Plusieurs des Sénateurs mêmes crurent en lui.* Malgré l'envie des Pharisiens, & des Prêtres, il y eut plusieurs personnes de considération de Jérusalem, qui crurent au Sauveur. Mais la résolution qu'on avoit prise dans le Sénat d'excommunier (*h*), & de chasser des assemblées ceux qui croiroient en JESUS-CHRIST, les empêchoit de se déclarer. Ils étoient encore foibles dans la foi; ils ne cherchoient pas uniquement la gloire de Dieu (*i*); ils n'étoient point encore guéris de la crainte des jugemens des hommes, & de leur mépris. ℣. 43. *Il aimoient mieux la gloire des hommss, que celle de Dieu.*

℣. 44. QUI CREDIT IN ME, NON CREDIT IN ME, &c. *Celui qui croit en moi, ne croit point en moi; mais en celui qui m'a envoyé.* JESUS dit ceci en se retirant; & il le faut joindre au ℣. 36. où il dit: *Pendant que vous avez la lumiére, croyez en la lumiére.* Au reste ne croyez pas que je demande que vous croïiez en moi comme si j'étois un simple homme, ou un Prophéte; celui qui croit en moi, croit en Dieu; parce que mon Pere, & moi ne sommes qu'une même substance, un même Dieu. Il disoit ceci principalement pour ceux qui croyoient en lui; mais qui par timidité n'osoient se déclarer ses Disciples (*k*). Que craignez-vous? Croire en moi, c'est croire en Dieu. *Celui qui me voit, voit mon Pere.* Rougissez-vous de le reconnoître pour votre Dieu? Et pourquoi donc avez vous honte de me confesser?

℣. 46. EGO LUX IN MUNDUM VENI. *Je suis venu dans le monde, moi qui suis la lumiére.* C'est le même sens qu'au verset 36. Voyez aussi saint Jean Chap. I. 5. Avant la venue du Sauveur, tout étoit ténébres dans le monde (*l*); à son lever, toutes les ténébres se dissipent: mais ce n'est que pour ceux qui ne ferment pas les yeux aux rayons de ce soleil de Justice.

℣. 47. SI QUIS AUDIERIT VERBA MEA. *Si quelqu'un entend mes paroles, & ne les garde pas, je ne le juge point.* Le Grec (*m*): *Si quelqu'un entend mes paroles, & ne les croit pas.* Mais la plûpart des Versions Orientales, & grand nombre de Manuscrits sont conformes à la Vulgate: *Et ne les garde pas.* Il dit qu'il ne juge, ou ne condamne pas cet homme, pour marquer que cet homme se condamne lui-même, que la parole de Dieu sera son Juge (*n*), & qu'il est déja condamné (*o*). Je ne veux pas être Juge en ma propre cause: mais votre crime, & votre

(a) *Ἵνα μὴ ἴδωσι τοῖς ὀφθαλμοῖς, καὶ νοήσωσι τῇ καρδίᾳ, καὶ ἐπιστραφῶσι, &c. Vulg. Æthiop. Cantab. Velez. addunt, non, καὶ μὴ νοήσωσι.*

(b) *Vid nov. edit. S. Aug. t. 3. parte 2. p. 648.*

(c) *Theodor. Heracl. Cyrill. Ambr. lib. 3. de Spir. S. c. 23. Hieron. in Isai. cap. VI. Athanas. Hilar. apud Mald. hic.*

(d) *Aug. Beda, Rupert. Leont. Theophyl. Euthym.*

(e) *Act. XXVIII. 25. 26. 27.*

(f) *Joan. VIII. 56*

(g) *Isai. VI. 1. 2. & seq.*

(h) *Joan. IX. 22.*

(i) Voyez ci-devant Ch. V. 44. *Quomodo potestis credere, qui gloriam quæ ab invicem est quæritis, & gloriam quæ à solo Deo est, non quæritis?*

(k) *Theodor. Mops. Chrysost. Aug. Rupert.*

(l) *Aug. hic. Mald. alii.*

(m) *Ἐάν τίς μου ἀκούσῃ τῶν ῥημάτων, καὶ μὴ πιστεύσῃ. Sed MSS. plures φυλάξῃ. Ita & Armen. Syr. Copht. Pers. Arab. Æth. Nubi. &c.*

(n) *Infra ℣. 48.*

(o) *Joan. III. 18. Qui non credit, jam judicatus est.*

infidélité

Digitized by Google

48. *Qui spernit me, & non accipit verba mea: habet qui judicet eum sermo, quem locutus sum; ille judicabit eum in novissimo die.*

49. *Quia ego ex me ipso non sum locutus, sed qui misit me Pater, ipse mihi mandatum dedit quid dicam, & quid loquar.*

50. *Et scio quia mandatum ejus vita æterna est. Quæ ergo ego loquor, sicut dixit mihi Pater, sic loquor.*

48. Celui qui me méprise, & qui ne reçoit point mes paroles: a pour juge la parole même que j'ai annoncée; ce sera elle qui le jugera au dernier jour.

49. Car je n'ai point parlé de moi-même, mais mon Pere qui m'a envoyé, est celui qui m'a prescrit par son commandement ce que je dois dire, & comment je dois parler:

50. Et je sai que son commandement est la vie éternelle. Ce que je dis donc, je le dis selon que mon Pere me l'a ordonné.

## COMMENTAIRE.

infidélité ne demeureront pas impunis. Mon Pere saura me faire justice (*a*), & venger l'injure qui m'est faite. Moyse lui-même vous jugera (*b*).

℣. 48. SERMO QUEM LOCUTUS SUM, IPSE JUDICABIT. *La parole même que j'ai annoncée, le jugera au dernier jour.* Vous serez condamnez au dernier jour de n'avoir pas crû en ma parole. *Si je n'étois pas venu, & si je ne leur avois pas parlé, ils seroient sans péché*, ils auroient quelque excuse; mais ma parole est leur condamnation (*c*). Autrement: Vous serez jugez suivant mes paroles. Les maximes que vous avez oüies de ma bouche, vous justifieront, ou vous condamneront, suivant que vous les aurez crûës, ou pratiquées, ou selon que vous les aurez méprisées, & violées. Enfin, selon saint Augustin (*d*): *Ma parole*, moi-même, moi qui suis la parole du Pere, je serai votre Juge au dernier jour. Je me suis prêché, je me suis annoncé; je suis celui en qui vous deviez croire: *Seipsum manifestavit judicaturum in novissimo die; seipsum quippè locutus est, seipsum enuntiavit, seipsum januam posuit.*

℣. 49. EX MEIPSO NON SUM LOCUTUS. *Je n'ai point parlé de moi-même.* JESUS-CHRIST parle ici comme homme. En ce sens ma parole n'est pas ma parole; elle est celle de mon Pere; & en tant qu'elle est la parole de mon Pere, elle est aussi la mienne, puisque je ne suis pas différent de lui, quant à l'essence divine. Ma parole, ou plûtôt la parole de mon Pere, puisque je ne dis rien de moi-même, sera votre Juge au Jugement dernier (*e*).

℣. 50. SCIO QUIA MANDATUM EJUS VITA ÆTERNA EST. *Je sai que son commandement est la vie éternelle*, & que quiconque observe sa parole, qui est la même que la mienne, (℣. 49.) aura la vie éternelle, & jouira de la béatitude. Au contraire celui qui ne la croira, ni ne la pratiquera pas, sera jugé & condamné aux supplices éternels. En disant ces paroles, JESUS sortit du Temple, & de la ville, & se retira à Béthanie.

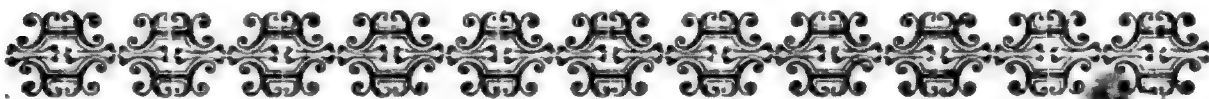

# CHAPITRE XIII.

*Dernier souper de* JESUS CHRIST *avec ses Apôtres. Il leur lave les pieds. Il découvre à saint Jean celui qui le devoit trahir. Nouveau commandement de charité. Il prédit à saint Pierre qu'il le renoncera trois fois avant le dernier chant du coq.*

℣. 1. *Ante diem festum Paschæ, sciens Jesus quia venit hora ejus ut transeat ex hoc mundo ad Patrem: cùm dilexisset suos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos.*

2. *Et cœna factâ cùm Diabolus jam misisset in cor, ut traderet eum Judas Simonis Iscariotæ:*

℣. 1. Avant la fête de Pâque, JESUS sachant que son heure étoit venuë de passer de ce monde à son Pere; comme il avoit aimé les siens qui étoient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin.

2. Et après le souper, le Diable ayant déja mis dans le cœur de Judas fils de Simon Iscariote, le dessein de le trahir.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ANTE DIEM FESTUM PASCHÆ. *Avant la Fête de Pâque.* Saint Jean l'Evangéliste n'ayant dessein que de suppléer à ce qui avoit été omis par les autres Evangélistes, n'a rien dit de tout ce qui se passa le Mardi, le Mercredi, & le Jeudi d'avant sa Passion. Mais il passe tout d'un coup du Lundi au soir, au Jeudi après le souper. Il nous dit qu'avant la Fête de Pâque, JESUS ayant toûjours tendrement aimé les siens, voulut leur donner jusqu'à la fin des preuves efficaces de son amour (*f*). Ces mots: *Avant la Fête de Pâque*, sont fort à remarquer en cet endroit; car si le Sauveur avoit célébré la céne pascale ce soir-là, comme on le suppose ordinairement, certes la Fête de Pâque étoit commencée au moins trois, ou quatre heures auparavant, quand ceci ne seroit arrivé qu'à six ou sept heures du soir; & l'Evangéliste n'auroit pû dire que JESUS-CHRIST lava les pieds à ses Apôtres avant la Fête de Pâque, & après le souper pascal. Ce seroit une contradiction visible.

℣. 2. ET COENA FACTA. *Après le souper.* Saint Jean ne parle pas de l'institution de l'Eucharistie, que les

(a) *Joan.* VIII. 50. *Est qui quærat, & judicet.*
(b) *Joan.* V. 45.
(c) *Rupert. hic. Grot.*
(d) *August. hic.*
(e) *Theodor uterque Leont. Mald.*
(f) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym. Mald. alii passim.*



Digitized by Google

3. *Sciens quia omnia dedit ei Pater in manus, & quia à Deo exivit, & ad Deum vadit :*

3. JESUS qui savoit que *son* Pere lui avoit mis toutes choses entre les mains, qu'il étoit sorti de Dieu, & qu'il s'en retournoit à Dieu,

4. *Surgit à cœna, & ponit vestimenta sua: & cùm accepisset linteum, præcinxit se.*

4. Se leva de table, quitta ses vêtemens, & ayant pris un linge, il le mit alentour de lui :

5. *Deinde mittit aquam in pelvim, & cœpit lavare pedes Discipulorum, & extergere linteo, quo erat præcinctus.*

5. Puis ayant versé de l'eau dans un bassin, il commença à laver les pieds de ses Disciples, & à les essuyer avec le linge qu'il avoit autour de lui.

6. *Venit ergo ad Simonem Petrum. Et dicit ei Petrus : Domine, tu mihi lavas pedes?*

6. Il vint donc à Simon Pierre, qui lui dit : Quoi, Seigneur, vous me laveriez les pieds?

## COMMENTAIRE.

autres Evangélistes ont rapportée avec tant de soin, & d'étendue; il nous dit ici ce qui la suivit. Après donc que le Sauveur eut donné son Corps, & son Sang à ses Disciples, dans le Sacrement de l'Eucharistie, saint Luc nous apprend (*a*) que les Apôtres commencérent à contester, pour savoir qui d'entre eux seroit le premier. Cette dispute s'émut à l'occasion de ce que le Sauveur venoit de leur dire qu'il s'en alloit (*b*); & qu'un moment auparavant, il leur avoit dit que le calice qu'il bûvoit alors avec eux, étoit le dernier qu'il boiroit en ce monde (*c*). Ce fut apparemment à l'occasion de cette dispute qu'il fit l'action que nous allons voir, qui étoit pour eux une leçon d'humilité d'autant plus efficace, qu'elle n'étoit pas de simple parole, mais accompagnée d'exemple.

Il faut bien distinguer la fin du souper dont parle saint Luc (*d*), après laquelle JESUS-CHRIST prit le calice, & le donna à ses Disciples; & celle-ci, où il lava les pieds à ses Apôtres; & une troisiéme, après laquelle il dit l'hymne d'action de graces, & sortit de la ville (*e*). Ce n'est qu'un même repas, interrompu deux fois, & enfin terminé par la priére, comme c'étoit la coûtume. L'institution de l'Eucharistie se fit, les Apôtres étant à table, *& mangeant encore*, comme le disent expressément saint Matthieu, & saint Marc (*f*). Lors donc que saint Luc dit qu'elle se fit après le souper (*g*), cela doit s'entendre sur la fin du souper; car après que JESUS-CHRIST eut lavé les pieds à ses Apôtres, on se remit à table (*h*), & on mangea encore, puisque le Sauveur présenta du pain trempé à Judas, qui sortit aussi-tôt qu'il l'eut mangé.

Les Peres, & les Interprétes (*i*) enseignent communément que Judas participa au Corps, & au Sang de J. C. Il faut donc que le lavement des pieds se soit fait après l'institution de l'Eucharistie; ce qui est contre l'opinion de plusieurs Commentateurs, qui veulent que cette cérémonie ait été un moyen pour disposer les Apôtres à participer à ce Sacrement; au lieu que nous la regardons comme un reméde à leur orgueil, & une leçon qui leur apprenoit en quoi consistoit la vraie grandeur du Royaume de Dieu. Les instructions que le Sauveur leur donne après cette action, tendent à la même fin, & confirment toute notre explication.

CUM DIABOLUS MISISSET IN COR. *Le Diable ayant déja mis dans le cœur de Judas, le dessein de le trahir.* Judas avoit formé son complot six jours auparavant, à l'occasion de ce qui étoit arrivé chez Simon le Lépreux, où Marie sœur de Lazare, oignit les pieds du Sauveur (*k*). Il étoit allé trouver les Prêtres ennemis de JESUS-CHRIST, & leur avoit promis de le leur livrer, moyennant trente piéces d'argent; & dés-lors, il ne cherchoit plus que l'occasion d'exécuter son mauvais dessein.

℣. 3. SCIENS QUIA OMNIA DEDIT EI PATER. JESUS *sachant que son Pere lui avoit mis toutes choses entre les mains, & que comme il étoit sorti de Dieu, il s'en retournoit à Dieu.* Le Sauveur se voyant sur le point d'achever sa carriére, & de quitter ses Apôtres, crut qu'il devoit leur laisser un exemple d'humilité, & guérir par une action d'éclat leur esprit de la fausse idée qu'ils s'étoient faite de la grandeur, & des Dignitez de son Royaume. Dans toutes les occasions, ils avoient fait éclatter leur envie de s'élever. Les suites de cette ambition étoient à craindre dans l'établissement de l'Eglise. Après la mort de leur Maître, elle auroit mis la division parmi eux, & les auroit infailliblement dispersez. Il falloit donner un frein à cette dangereuse passion, & confirmer par un exemple remarquable, ce qu'il leur avoit dit tant de fois, que leur véritable grandeur consistoit toute dans l'humilité.

℣. 4. SURGIT A COENA. *Il se leva de table, quitta ses habits, & se ceignit d'un linge.* Il se met en l'état des esclaves, qui étoient nuds lorsqu'ils servoient leurs Maîtres à table, ou qu'ils leur lavoient les pieds. Il se ceint d'un linge, pour ne paroître pas entiérement nud (*l*), & pour faire cette action avec plus de décence. Il est plus croyable (*m*) qu'il garda sa tunique, qui étoit immédiatement sur la chair, & qu'il se ceignit pour la retrousser, parce qu'elle étoit traînante.

℣. 5. MITTIT AQUAM IN PELVIM. *Ayant versé de l'eau dans un bassin, il commença à laver les pieds de ses Disciples.* C'étoit l'office des plus vils esclaves. Abigaïl étant choisie pour être l'épouse de David, répondit à ceux qui lui en firent la proposition, qu'elle étoit la très-humble servante de son Seigneur, & qu'elle s'estimeroit heureuse de laver les pieds de ses esclaves (*n*). Quelques Anciens (*g*) croyent que le Sauveur commença par Judas, à laver les pieds de ses Disciples; afin de lui inspirer des sentimens de douceur, & de pénitence, & pour nous montrer de quelle sorte nous devons agir envers nos ennemis. D'autres (*o*) veulent qu'il ait commencé par saint Pierre; & c'est l'opinion de la plûpart des Latins. Le récit de l'Evangéliste n'a rien de contraire à cela. Comparez Matt. III. 14. *Ego debeo à te baptizari, & tu venis ad me?*

℣. 6. VENIT ERGO AD SIMONEM PETRUM. *Il vint donc à Simon Pierre; & Pierre lui dit : Quoi, Sei-*

(a) *Luc.* XXII. 24.
(b) *Luc.* XXII. 22.
(c) *Matt.* XXVI. 29. *Matt.* XIV. 25.
(d) *Luc.* XXII. 25.
(e) *Matt.* XXVI. 30. *Marc.* XIV. 26.
(f) *Matt.* XXVI 26. *Marc.* XIV. 22.
(g) *Luc.* XXII. 20.
(h) *Joan.* XIII. 12... 26.
(i) Voyez notre Commentaire sur S. Matth. XXVI. 25.
(k) *Vide Luc.* XXI. 3. *Matt.* XXVI. 14. 15. 16. *Marc.* XIV. 10. 11.
(l) *Origen. hic. Pisc. Lud. de Dieu, Le Clerc.*
(m) *Mald. Brug. Grot. alii.*
(n) 1 *Reg.* XXV. 41.
(o) *Origen. t. 32. in Joan. Chrysost. Theophyl. Euthym. Leont.*
(p) *Aug. Rupert. Beda, Maldon. Brug. Grot.* S. Ambroise *lib. 3. c. 1. n. 4. de Sacrament.* croit que S. Pierre fut le dernier à qui J. C. voulut laver les pieds.

Digitized by Google

7. *Respondit Jesus, & dixit ei : Quod ego facio, tu nescis modò, scies autem postea.*

7. JESUS leur répondit : Vous ne savez pas maintenant ce que je fais, mais vous le saurez ensuite.

8. *Dicit ei Petrus : Non lavabis mihi pedes in æternum. Respondit ei Jesus : Si non lavero te, non habebis partem mecum.*

8. Pierre lui dit : Vous ne me laverez jamais les pieds. JESUS lui répartit : Si je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec moi.

9. *Dicit ei Simon Petrus : Domine, non tantùm pedes meos, sed & manus, & caput.*

9. Alors Simon Pierre lui dit : Seigneur, non seulement les pieds, mais aussi les mains, & la tête.

## COMMENTAIRE.

*gneur, vous me laveriez les pieds!* Il ne savoit pas apparemment ce que vouloit faire J. C. lorsqu'il le vit quitter ses habits, & mettre de l'eau dans un bassin. Pierre, & les autres Apôtres étoient demeurez couchez sur les lits de table, étant nuds pieds, comme c'étoit la coutume. Rien ne devoit leur paroître plus extraordinaire que cette action du Sauveur dans cette circonstance : Car qui avoit oüi parler de laver les pieds des conviez après le repas? On les leur lavoit quelquefois, lorsqu'ils arrivoient de campagne, & qu'ils se mettoient à table (*a*) ; mais non pas après qu'ils avoient soupé.

℣. 7. QUOD EGO FACIO, TU NESCIS MODO. *Vous ne savez pas maintenant ce que je fais ; mais vous le saurez ensuite.* Laissez-moi faire ; je vous dirai tout-à-l'heure les raisons que j'ai d'agir ainsi. Si vous saviez ce qui m'oblige de me rabaisser jusqu'à vous laver les pieds, vous ne vous opposeriez point à ma résolution. C'est un exemple que je vous donne, & que je souhaite que vous imitiez les uns à l'égard des autres. Voyez le verset 14.

℣. 8. SI NON LAVERO TE, NON HABEBIS PARTEM MECUM. *Si je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec moi*, vous ne serez point de mes amis (*b*), ni du nombre de mes Disciples ; vous ne devez plus prétendre à mon héritage, ni à la participation de ma gloire, & de mon Royaume. Mais une telle menace devoit-elle être la peine du souverain respect qu'avoit S. Pierre pour son Maître, & qui l'empêchoit de se laisser laver les pieds par ses mains? Cela méritoit plûtôt des récompenses, que des menaces. Ou est-ce que la privation de cette ablution extérieure étoit un si grand crime, que pour cela JESUS-CHRIST dût réellement exclure S. Pierre du nombre de ses amis, & de la joüissance de son Royaume? Non sans doute. Mais ou c'est une simple menace, qui marque toutefois l'importance de cette action ; ou c'est à cause de la désobéïssance de S. Pierre (*c*) ; ou enfin le Sauveur entend parler d'une autre ablution, qui est celle de l'ame, & dont l'extérieure n'étoit que le symbole, & la figure. Il étoit ordinaire à JESUS-CHRIST de passer du sensible au spirituel dans presque tous ses discours, & de prendre occasion de tout ce qui se présentoit, pour instruire ses Disciples, & les élever à Dieu. Parle-t-on de pain, d'eau, de levain, de richesses, de frere, de mere? Il détourne aussi tôt le sens littéral de ces choses, pour parler d'un pain, d'une eau, d'un levain tout surnaturel.

Ici S. Pierre fait difficulté de se laisser laver les pieds par son Seigneur ; JESUS-CHRIST lui dit deux choses : La première, qu'il a des raisons pour faire cela, qu'il lui dira dans la suite ; c'étoit afin de leur apprendre l'humilité. La seconde, que cette ablution étoit le symbole ou du baptême, qui nettoie l'ame de toutes ses soüillures ; ou de l'innocence dans laquelle on doit vivre, pour avoir part à son Royaume ; ou de la pénitence (*d*) qui expie les péchez ordinaires, & journaliers. Voyez le ℣. 10. *Celui qui a été lavé, n'a besoin que de laver ses pieds.* Ou enfin, ce qui est plus probable : Si je ne vous nettoie de ce fond d'ambition, & de vanité qui vous possède, & si je ne vous rends aussi humbles que je le parois aujourd'hui à vos yeux, en sorte que vous vous regardiez comme les serviteurs les uns des autres, vous n'aurez point de part avec moi.

Quelques Anciens ont parlé du lavement des pieds, comme d'une cérémonie qui avoit à peu près le même effet que le baptême. S. Ambroise (*e*) témoigne que de son tems on lavoit les pieds aux baptisez, au sortir du bain sacré. Il semble croire que comme le baptême efface les péchez actuels, le lavement des pieds qui se donne ensuite, ôte le péché originel, ou du moins la concupiscence : *Ideò planta abluitur, ut hereditaria peccata tollantur ; nostra enim propria per baptismum relaxantur.* S. Augustin cite un endroit du même Pere (*f*), où il disoit la même chose dans un Ouvrage que nous n'avons plus. Enfin S. Ambroise la répete sur le Pseaume XLVIII. ℣. 6. n. 8. *Alia est iniquitas nostra ; alia calcanei nostri.... Undè Dominus Discipulis pedes lavit, ut lavaret venena serpentis* Mais il ajoute qu'il croit que ce qui est nettoyé par ce lavement des pieds, est plûtôt la concupiscence, ou, comme il s'explique, le penchant que nous avons au péché, que le péché même ; *Undè reor iniquitatem calcanei magis lubricum delinquendi, quàm reatum aliquem nostri esse delicti.*

L'Auteur du troisiéme Livre des Sacremens, imprimé sous le nom du même Pere (*g*) : témoigne que de son tems on lavoit les pieds à Milan aux nouveaux baptisez ; aussi-tôt après leur baptême. Il y avoit des gens qui prétendoient que c'étoit une simple cérémonie de dévotion, & de charité. Mais pour lui il croit qu'il y a un mystére caché, & une sanctification attachée à cette cérémonie : *Audi quia mysterium est, & sanctificatio : Nisi lavero tibi pedes, non habebis partem mecum.* Il ajoûte que le baptême ôte tout le péché de l'homme ; mais que le lavement des pieds donne une nouvelle grace pour résister aux embûches du Démon : *In baptismate omnis culpa diluitur ;.. sed quia Adam supplantatus à Diabolo est ;.. ideò lavat pedes, ut in ea parte in qua insidiatus est serpens, majus subsidium sanctificationis accedat.*

Cette coûtume n'étoit pas particuliére à l'Eglise de Milan. Elle se remarque aussi dans d'autres endroits d'Italie, dans les Gaules, dans l'Espagne, & dans l'Afrique (*h*). On la pratiquoit principalement le Jeudi Saint ; & quelques Auteurs ne font pas difficulté de lui donner le nom de Sacrement, & de lui attribuer la vertu de remettre les péchez véniels (*i*). Un ancien Ecrivain imprimé dans l'Appendice du cinquiéme Tome de S. Augustin (*k*), dit

(a) *Luc.* VII. 44.
(b) *Mald. Vat. Grot. Vide Deut.* XIV. 27. XVIII. I. 3. *Reg.* XII 16.
(c) *Ita Cyrill. Alex. Basil. Proëm. lib. de morib. Brug.*
(d) *Cyprian. seu alius, tract. de Cœna Domini. Pacian. Ep.* 1. *contr Novat. Gregor. Magn. lib.* 9. *Ep.* 39. *Aug. hic. Bern. ser. in Cœna Domini.*
(e) *Ambros. lib. de Myster. c.* 6.
(f) *Aug. lib.* 4. *contra duas Epist. Pelag. c.* 11. *ex deperditis Ambros. Comment. in Isai.*
(g) *Ambros. seu alius Author lib. de Sacrament. lib.* 3. *c.* 1.
(h) *Vide Notas nov. edit. S. Ambros. t.* 2. *lib.* 3. *de Sacrament. c.* 1. *p.* 362.
(i) *Bernard. serm. in Cœna Domini, n.* 1. 2. 3. *Ernald. Bonaval. Abb. ser. de ablut. pedum.*
(k) *Serm.* 145. *n.* 1. *Appendic. t.* 5. *p.* 262.

10. *Dicit ei Jesus : Qui lotus est , non indiget nisi ut pedes lavet , sed est mundus totus. Et vos mundi estis, sed non omnes.*

11. *Sciebat enim quisnam esset qui traderet eum : proptereà dixit : Non estis mundi omnes.*

12. *Postquam ergo lavit pedes eorum , & accepit vestimenta sua : cùm recubuisset iterum , dixit eis : Scitis quid fecerim vobis ?*

13. *Vos vocatis me Magister , & Domine : & benè dicitis ; sum etenim.*

14. *Si ergo ego lavi pedes vestros , Dominus , & Magister : & vos debetis alter alterius lavare pedes.*

15. *Exemplum enim dedi vobis , ut quemadmodum ego feci vobis, ita & vos faciatis.*

10. JESUS lui dit : Celui qui a été déja lavé , n'a plus besoin que de se laver les pieds, & il est pur dans tout *le reste*: & pour vous aussi, vous êtes purs , mais non pas tous ;

11. Car il savoit qui étoit celui qui le devoit trahir ; & c'est pour cela qu'il dit : Vous n'êtes pas tous purs.

12. Après donc qu'il leur eut lavé les pieds , il reprit ses vêtemens : & s'étant remis à table , il leur dit : Savez-vous ce que je viens de vous faire ?

13. Vous m'appellez *vôtre* Maitre , & *vôtre* Seigneur : & vous avez raison ; car je le suis.

14. Si donc je vous ai lavé les pieds, moi qui suis *vôtre* Seigneur , & *vôtre* Maitre ; vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres ;

15. Car je vous ai donné exemple , afin que pensant à ce que je vous ai fait , vous fassiez aussi de même.

## COMMENTAIRE.

que celui qui lave les pieds aux hôtes dans un esprit de foi, & d'humilité, obtient le pardon non-seulement des moindres péchez; mais même des péchez mortels. Mais ce sentiment est outré. Ceux qui donnent à cette cérémonie le nom de Sacrement, l'entendent dans un sens générique , pour toute cérémonie sainte, & propre à augmenter la grace. Origénes (a) n'avoit pas une si bonne opinion de cette cérémonie. Il dit qu'il est ridicule d'en fonder la nécessité sur les paroles de JESUS-CHRIST, qui ne doivent point être prises à la lettre. Il ajoûte que de son tems elle n'étoit pratiquée que par des gens idiots , & grossiers, & encore rarement.

Personne ne doute que le lavement des pieds pratiqué avec foi, & humilité, ne puisse effacer les péchez véniels, de même que les autres actions de miséricorde pratiquées dans le même esprit (b). L'opinion de S. Ambroise touchant la vertu du lavement des pieds pratiqué dans l'Eglise de Milan , est singuliére, & n'est point approuvée dans l'Eglise. Lui-même n'en parle qu'avec réserve , & modestie (c). Les Syriens célébrent la Fête du lavement des pieds le Jeudi Saint. Les Grecs font le même jour ce qu'ils appellent *le sacré Niptére*, ou le sacré lavement. On le pratique aussi ce jour-là dans l'Eglise Latine. Le Concile d'Elvire, qui est si ancien (d) voyant l'abus qu'on faisoit de cette cérémonie, & la trop grand confiance qu'on y avoit, la supprima en Espagne. Dans ces sortes de matiéres , qui ne sont que de discipline, l'Eglise peut varier sans légéreté , & sans inconstance.

ꝟ. 10. QUI LOTUS EST, NON INDIGET, NISI UT PEDES LAVET. *Celui qui est déja lavé, n'a plus besoin que de se laver les pieds.* Il fait allusion à la coûtume des Juifs de se laver souvent , pour se purifier des soüillures legales. Celui qui s'est purifié par le bain, n'a pas besoin de se baigner de nouveau ; il suffit qu'il se lave les pieds, pour nettoyer la poudre qu'il a pû contracter en marchant. Après cela, il peut se mettre à table, entrer dans le Temple , & faire toutes les autres fonctions de la vie civile, & même participer aux choses sacrées. Il a satisfait à tout ce que la Loi exige de lui. Knatchbull croit qu'on peut traduire le Grec (e) par : *Celui qui est lavé, n'a pas besoin qu'on lui lave même les pieds : mais il est tout net.* Mais la Version ordinaire vaut mieux; & plusieurs Manuscrits lisent d'une maniére qui renverse la conjecture de cet Auteur.

Mais sous cette idée du lavement du corps , le Sauveur entendoit autre chose. Celui qui a la foi, & la charité, & qui est purifié des soüillures mortelles, qui rendent l'ame abominable aux yeux de Dieu , celui-là n'a besoin que de laver ses pieds; c'est-à-dire, régler ses affections, réprimer les mouvemens de la concupiscence, résister à l'orgueil secret , à l'ambition, à l'amour de sa propre excellence, à la jalousie. Ce sont là des impuretez dont les Apôtres n'étoient pas bien nettoyez (f). Pour Judas, il étoit soüillé depuis la tête jusqu'aux pieds. L'infidélité, l'endurcissement, l'avarice, le sacrilége, la trahison le rendoient un objet d'horreur aux yeux de Dieu. Ce n'étoit point assez pour lui qu'on lui lavât les pieds; il falloit lui laver tout le corps. C'est ce que le Sauveur veut marquer par ces mots qu'il ajoûte : *Pour vous, vous êtes purs; mais non pas tous : Car il savoit*, dit l'Evangéliste, *qui étoit celui qui le devoit trahir.*

Plusieurs Anciens (g) ont crû que JESUS-CHRIST vouloit parler du baptême que ses Apôtres avoient reçû, & qui ne pouvoit se réitérer. Vous avez été lavez de mon baptême; vous êtes nettoyez de toutes vos soüillures; il ne vous reste que le baptême des pieds , c'est-à-dire, la pénitence , pour expier les fautes que vous pouvez avoir commises après votre régénération. Mais le premier sens est plus littéral; car Judas avoit reçû le baptême de JESUS-CHRIST, aussi-bien que les autres Apôtres. S. Ambroise (h) lit ici : *Qui lotus est totus, non habet necesse ut manus lavet*: Ce qui est, dit-il, contre la superstition des Pharisiens, qui lavoient souvent leurs mains.

ꝟ. 12. POSTQUAM LAVIT PEDES EORUM. *Après qu'il eut lavé leurs pieds, il se remit à table* : Car les Apôtres n'en étoient pas sortis, comme nous l'avons remarqué ; ils étoient demeurez couchez chacun en sa place, ainsi qu'ils étoient auparavant. JESUS ayant donc repris ses habits, & s'étant remis sur son lit de table, il commença à leur expliquer le motif qui l'avoit obligé de se rabaisser jusqu'à leur laver les pieds. Nous avons déja remarqué que c'étoit à l'occasion de la dispute qu'ils avoient euë sur la prééminence. Il leur dit donc : *Savez-vous ce que je viens de faire ? Vous m'appellez Maitre , & Seigneur ; & vous avez raison : car je le suis.* Personne de

(a) *Origen. t. 32. in Joan. p. 390. & 391.* [illegible]

(b) *Vide Aug. serm. 9. nov. edit. c. 11.*

(c) *Ambros. lib. 3. c. 1. de Sacram.*

(d) *Concil. Eliberit. c. 48.*

(e) Ὁ λελουμένος οὐ χρείαν ἔχει ἢ τοὺς πόδας νίψασθαι. *Plures Mss.* Εἰ μὴ τοὺς πόδας,

(f) *Aug. hic. Ipsi humani affectus, sine quibus in hac mortalitate non vivitur, quasi pedes sunt, ubi ex humanis rebus afficimur. & sic afficimur, ut si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos seducimus. Vide & Bern. serm. in Cœna Domini, &c.*

(g) *Cyprian. Pacian. Ambros. Aug. Bern. Gregor. Rupert.*

(h) *Ambros. in Luc. lib. 8. n. 7.*

16. *Amen, amen dico vobis: Non est servus major domino suo: neque apostolus major est eo, qui misit illum.*

17. *Si hæc scitis, beati eritis si feceritis ea.*

18. *Non de omnibus vobis dico: ego scio quos elegerim: sed ut adimpleatur Scriptura: Qui manducat mecum panem, levabit contra me calcaneum suum.*

19. *Amodò dico vobis, priusquam fiat: ut cùm factum fuerit, credatis quia ego sum.*

20. *Amen, amen dico vobis: Qui accipit si quem misero, me accipit: qui autem me accipit, accipit eum qui me misit.*

21. *Cùm hæc dixisset Jesus, turbatus est spiritu: & protestatus est, & dixit: Amen, amen dico vobis: Quia unus ex vobis tradet me.*

22. *Aspiciebant ergo ad invicem Discipuli, hæsitantes de quo diceret.*

16. En vérité, en vérité je vous le dis: Le serviteur n'est pas plus grand que son maître: & l'envoyé n'est pas plus grand que celui qui l'a envoyé.

17. Si vous savez ces choses, vous serez heureux pourvû que vous les pratiquiez.

18. Je ne dis pas ceci de vous tous: je connois ceux que j'ai choisis: mais il faut que cette parole de l'Ecriture soit accomplie: Celui qui mange du pain avec moi, lévera le pied contre moi.

19. Je vous dis ceci dès maintenant, & avant qu'il arrive; afin que lorsqu'il arrivera, vous *me* reconnoissiez *pour ce* que je suis.

20. En vérité, en vérité je vous le dis: Quiconque reçoit celui que j'aurai envoyé, me reçoit *moi-même*: & qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé.

21. JESUS ayant dit ces choses, troubla *son* esprit, & se déclara ouvertement, en disant: En vérité, en vérité je vous le dis: Qu'un d'entre vous me trahira.

22. Les Disciples se regardoient donc l'un l'autre, ne sachant de qui il parloit.

## COMMENTAIRE.

vous ne me conteste la primauté, le premier rang, l'honneur du commandement; toutefois je viens de vous laver les pieds, pour vous apprendre à vous humilier les uns à l'égard des autres, & à vous prévenir réciproquement par des services, & des déférences, à chercher en toutes choses ce qui est de plus abjet, & de plus vil; voilà la leçon que je voulois vous donner, avant que je vous quitte, & que je monte vers mon Pere. Qu'il n'y ait donc point parmi vous de contestation sur le premier rang; abaissez-vous jusqu'à vous laver les pieds les uns aux autres. C'est ainsi qu'on mérite les premiéres dignitez dans mon Royaume.

℣. 16. NON EST SERVUS, &c. *Le serviteur n'est pas plus grand que son Maître.* Vous n'êtes pas plus grand que moi; si donc je vous ai lavé les pieds, vous pouvez bien vous rabaisser jusqu'à rendre de pareils devoirs à vos freres. JESUS-CHRIST a ennobli les actions d'humilité, en les pratiquant le premier. La gloire d'un Chrétien, est d'être aussi humble que son Maître.

℣. 18. NON DE OMNIBUS VOBIS DICO. *Je ne dis pas ceci de vous tous.* Il ne cesse de porter des coups à Judas, qui devroient percer ce traître jusqu'au cœur, & l'engager ou à quitter sa mauvaise résolution, ou à se hâter de l'accomplir, par l'impatience, & la honte de tant de reproches. JESUS savoit que son heure étoit venuë, il ne ménageoit plus ses ennemis. Il les attiroit en quelque sorte, il les irritoit. *Je connois ceux que j'ai choisi,* je pénétre le fond de vos dispositions les plus secrettes. Quand je vous ai choisi, je vous ai parfaitement connu, & j'ai prevû tout ce qui arriveroit. Ne croyez pas que je me sois trompé dans mon choix, ni que je me trouve aujourd'hui dans une peine que je n'avois pas attenduë.

Je savois tout ceci dès le commencement (a); *mais il faut que cette parole de l'Ecriture soit accomplie: Celui qui mange du pain avec moi, lévera le pied contre moi.* Il regimbera, & me frappera du pied (b). Et afin que cette parole s'accomplit, il falloit qu'un méchant fût du nombre de mes Disciples. Je ne l'ai pas choisi méchant, ni afin qu'il le devînt: mais j'ai fort bien prévû qu'il le deviendroit (c). L'Evangéliste, ou plûtôt le Sauveur applique à Judas ce que David dit de son fils Absalon (d), qui fut une des figures les plus expresses de ce traître.

℣. 19. AMODO DICO VOBIS. *Je vous dis ceci dès maintenant, afin que lorsqu'il arrivera,* vous ne croiiez pas que je me sois trompé dans mon choix, mais que vous connoissiez que je suis le Dieu qui sonde les cœurs, & les plus secrettes pensées (e). Autrement: Je vous ai averti de tout cela avant qu'il arrive, afin que vous ne soyez pas scandalisez lorsqu'il sera arrivé; enfin je vous dis cela, afin que vous sachiez que je suis celui dont David a parlé, lorsqu'il a dit les paroles que je vous ai rapportées (f).

℣. 20. QUI ACCIPIT, SI QUEM MISERO, ME ACCIPIT. *Quiconque reçoit celui que j'ai envoyé, me reçoit moi-même.* Je crois qu'il faut joindre ceci au ℣. 16. *Le serviteur n'est pas plus grand que son Maître, ni l'envoyé plus grand que celui qui l'envoye.* ℣. 20. *Celui qui reçoit mon envoyé, me reçoit moi-même.* Si moi qui suis votre Maître, me rabaisse jusqu'à vous laver les pieds, vous devez de votre part ne pas rougir des actions les plus humiliantes, & de rendre à vos fréres les services les plus bas. Et ne craignez point que cette humilité que je vous récommande, vous rende méprisables aux yeux des hommes. Plus vous serez humbles, & plus vous serez véritablement grands; puisque quiconque vous reçoit, me reçoit, & quiconque vous méprise, me méprise; & que celui qui me reçoit, ou me méprise, fait le même traitement à mon Pere. En même-tems donc que je vous recommande la plus profonde humilité, je vous mets en quelque sorte au rang, & en la place de Dieu. Le Pere Céleste tiendra comme fait à lui-même, ce que l'on fera pour, ou contre vous. Les versets 18. & 19. sont mis comme en parenthése, à cause de Judas.

℣. 21. TURBATUS EST. *Ayant dit ces choses, il troubla son esprit*; il parut émû, & troublé, comme un homme qui voit son ennemi présent, & qui se trouve enveloppé dans un péril éminent. JESUS se trouble à la vûe de sa mort, & à la présence de Judas. Ce trouble fut volontaire, de même que celui qu'il excita dans lui-même, à l'approche du tombeau de Lazare (g), & ensuite dans le Jardin des Oliviers (h).

(a) *Euthym. Mald. Brug. Grot. alii.*
(b) *Grot. Brug.*
(c) *Vide Mald. Euthym. Mald. alios.*
(d) *Psal.* XL. 10.
(e) *Brugens.*
(f) *Cyrill. Theophyl. Euthym. Aug. Beda, Rupert. Mald. Grot.*
(g) *Joan.* XI. 33.
(h) *Matt.* XXVI. 37. 38.



Digitized by Google

23. *Erat ergo recumbens unus ex Discipulis ejus in sinu Jesu, quem diligebat Jesus.*

24. *Innuit ergo huic Simon Petrus: & dixit ei: Quis est, de quo dicit?*

25. *Itaque cùm recubuisset ille supra pectus Jesu, dicit ei: Domine, quis est?*

26. *Respondit Jesus: Ille est, cui ego intinctum panem porrexero. Et cùm intinxisset panem, dedit Judæ Simonis Iscariotæ.*

27. *Et post bucellam, introivit in eum satanas. Et dixit ei Jesus: Quod facis, fac citiùs.*

28. *Hoc autem nemo scivit discumbentium ad quid dixerit ei.*

29. *Quidam enim putabant, quia loculos habebat Judas, quod dixisset ei Jesus: Eme ea, quæ opus sunt nobis ad diem festum: aut egenis ut aliquid daret.*

23. Mais l'un d'eux que JESUS aimoit, étant couché sur le sein de JESUS,

24. Simon Pierre lui fit signe de s'enquérir qui étoit celui dont JESUS parloit.

25. Ce Disciple se reposant donc sur le sein de JESUS, lui dit: Seigneur, qui est-ce?

26. JESUS lui répondit: C'est celui à qui je présenterai du pain que je vais tremper. Et ayant trempé du pain, il le donna à Judas Iscariote fils de Simon.

27. Et quant il eut pris ce morceau, Satan entra dans lui. Et JESUS lui dit: Faites au plûtôt ce que vous faites.

28. Mais nul de ceux qui étoient à table ne comprit pourquoi il lui avoit dit cela.

29. Car quelques-uns pensoient qu'à cause que Judas avoit la bourse, JESUS lui avoit voulu dire: Achettez-nous ce qui nous est nécessaire pour la fête: ou qu'il lui donnoit ses ordres pour distribuer quelque chose aux pauvres.

## COMMENTAIRE.

ỳ. 23. RECUMBENS IN SINU JESU. *Etant couché sur le sein de* JESUS. S. Jean l'Evangéliste étoit couché à table immédiatement au-dessous de JESUS, ayant sa tête à l'endroit du sein du Sauveur; en sorte qu'en tournant sa tête en arriére, ou la penchant au-dessus de lui, elle tomboit naturellement dans le sein de JESUS-CHRIST. C'est ce qui est aisé à concevoir, quand on a une idée de la maniére dont les Juifs d'alors étoient à table. Saint Pierre pouvoit être de l'autre côté, & vis-à-vis de JESUS-CHRIST, & sur un autre lit que saint Jean. Il lui fit donc signe de demander tout bas au Sauveur, qui étoit celui qui le devoit trahir. Personne n'étoit plus à portée de le faire, que ce Disciple que JESUS aimoit plus particuliérement. Il se pencha donc dans le sein de JESUS, & lui demanda secrettement qui c'étoit (*a*).

ỳ. 26. RESPONDIT: ILLE EST CUI EGO INTINCTUM PANEM PORREXERO. JESUS *lui répondit* tout bas, en sorte que personne ne l'entendit: *C'est celui à qui je présenterai le pain que je vais tremper.* Quelques Anciens ont crû que ce morceau de pain que JESUS-CHRIST trempa dans la sausse (*b*); car on n'avoit pas encore desservi; & qu'il présenta à Judas, étoit son Corps, dont il avoit dit auparavant: *Prenez, & mangez; ceci est mon Corps.* Mais saint Augustin (*c*), & plusieurs autres ont soutenu avec beaucoup plus de raison, que c'étoit du simple pain, & que ce traître avoit reçû la Communion de la main de son divin Maître, avant qu'il reçût le pain dont il est parlé ici. On peut voir notre Commentaire sur S. Matthieu, Chap. XXVI. 23. Nonnus, & quelques autres après lui (*d*), croyent que le Sauveur trempa dans du vin le pain qu'il présenta à Judas, & que c'est de-là que l'Antiquité avoit pris l'usage de donner quelquefois la Communion sous l'espéce du pain trempé dans celle du vin consacré (*e*). Coutume qui fut désapprouvée par le Pape Jules, qui en écrivit aux Evêques d'Egypte (*f*). Ce qui n'a pas empêché qu'elle n'ait été dans la suite assez commune dans la Gréce.

ỳ. 27. POST BUCELLAM. *Quand il eut pris ce morceau, Satan entra dans lui.* Le Démon de l'avarice, & de la haine le possédoit déja. Son complot avec les Prêtes étoit arrêté (*g*). Mais se voyant découvert, il s'affermit dans sa mauvaise résolution. Le Démon s'en rendit maître d'une maniére plus forte: *Intravit ut sibi jam traditum pleniùs possideret, in quem priùs intraverat ut deciperet*, dit saint Augustin.

QUOD FACIS, FAC CITIUS. *Faites au plûtôt ce que vous faites.* Il ne lui conseille pas d'exécuter son détestable dessein; il ne l'y exhorte pas: mais il lui fait voir qu'il en est informé, qu'il ne le craint pas: *Vox hæc non jubentis est, sed sinentis; nec trepidi, sed parati*, dit saint Léon (*h*). Il lui fait un reproche de sa perfidie (*i*), en lui disant: *Faites vîte ce que vous faites.* C'est une concession d'un homme indigné: Allez, puisque votre résolution est prise; exécutez-la promptement. C'est un parti digne de vous. Origénes (*k*) croit qu'on peut prendre ces paroles comme adressées au Démon, & comme un défi que lui fait le Sauveur. Sentiment qui a été suivi de saint Cyrille, & de quelques autres Grecs (*l*).

ỳ. 28. HOC NEMO SCIVIT DISCUMBENTIUM. *Nul de ceux qui étoient à table, ne comprit pourquoi il lui avoit dit cela*; si ce n'est peut-être saint Jean (*m*), à qui le Sauveur avoit dit à l'oreille que c'étoit Judas qui le devoit trahir. Mais encore pouvoit-ils ne pas savoir distinctement ce que JESUS-CHRIST vouloit dire par ces paroles (*n*), à qui l'on peut donner tant de sens divers.

ỳ. 29. EME EA QUÆ OPUS SUNT NOBIS. *Achettez-nous ce qui nous est nécessaire pour la Fête.* Les Apôtres qui crurent que JESUS vouloit dire cela à Judas, savoient parfaitement que le jour de Pâque n'étoit pas un jour où l'on vendît, & achettât publiquement à Jérusalem. Ceci n'arriva donc pas la nuit de la Pâque; car la Fête auroit dû être commencée dès le soir précédent, suivant l'hypothése ordinaire, qui veut que JESUS-CHRIST ait fait la céne pascale, & légale avec ses Disciples la nuit d'avant sa mort. Il nous paroît au contraire

(a) *Origen. hic Cyrill. Alex. in cap. 6. Joan. Anastas. Sinaïta orat. de Sinaxi. Nonn. hic. alii. Quos vide ad Matt.* XXVI. 23.

(b) *Grot. hic. Capell. M. Ant. de Dominis. Bynæus, alii. Vide & Origen. hic. & Ambr. Ferrar.*

(c) *Aug. in Joan. tract. 62. Jul. Pap. Decret. dist. 2. de consecrat. c. 7. Hildeb. Cenoman. Ep. 64. Petr. Lombard. sent. 4. dist. 2. de Concord. lib. 3. cap. 56. Allat. Dissert. 1. de lib. Græc.*

(d) *Nonn. Paraphr. hic.* ... [illegible]

(e) *Vide Heins. Aristarch. sacr. lib. 2. c. 22. Vide & Petr. Arcud.*

(f) *Julius Papa, in decreto, dist. 2. de consecr. c. 7.*

(g) *Joan.* XIII. 2. *Luc.* XXII. 3.

(h) *Leo Magn. serm. 7. de Passione.*

(i) *Chrysost. Ammon. Theophyl. hic.*

(k) *Origen. in Joan. hic.* [illegible]

(l) *Cyrill. lib. 9. in Joan. c. 17.*

(m) *Hammon. Byna. Piscat.*

(n) *Chrysost. Theophyl. Grot. alii.*

Digitized by Google

*30. Cùm ergo accepisset ille bucellam, exivit continuò: erat autem nox.*

30. Judas ayant donc reçû ce morceau, sortit aussi-tôt: & il etoit nuit.

*31. Cùm ergo exisset, dixit Jesus: Nunc clarificatus est filius Hominis: & Deus clarificatus est in eo.*

31. Après qu'il fut sorti, JESUS dit: Maintenant le Fils de l'Homme est glorifié, & Dieu est glorifié en lui.

*32. Si Deus clarificatus est in eo, & Deus clarificabit eum in semetipso: & continuò clarificabit eum.*

32. Que si Dieu est glorifié en lui, Dieu le glorifiera aussi en lui-même: & c'est bien-tôt qu'il le glorifiera.

*33. Filioli, adhuc modicum vobiscum sum. Quæritis me: & sicut dixi Judæis: Quo ego vado, vos non potestis venire, & vobis dico modò.*

33. Mes petits enfans, je n'ai plus que peu de tems à être avec vous. Vous me chercherez, & comme j'ai dit aux Juifs qu'ils ne pouvoient venir où je vais, je vous dis aussi à vous autres, *que vous ne le pouvez* présentement.

*34. Mandatum novum do vobis: Ut diligatis invicem, sicut dilexi vos, ut & vos diligatis invicem.*

34. Je vous fais un commandement nouveau, qui est que vous vous aimiez les uns les autres, & que vous vous entr'aimiez comme je vous ai aimez.

## COMMENTAIRE.

par tout le Texte de saint Jean, que la Pâque ne commença qu'après que le Sauveur eut rendu l'esprit, & qu'on commença à immoler les agneaux de la Pâque dans le Temple, au même tems qu'il rendit l'esprit sur la Croix. Il est donc fort croyable que les Apôtres crurent que Judas alloit acheter un agneau pascal, & les autres provisions necessaires pour manger le soir, & le jour de la Pâque.

℣. 30. CUM ACCEPISSET BUCELLAM, EXIVIT. *Judas ayant reçu ce morceau, sortit aussi-tôt.* Quelques Anciens (*a*) ont crû que Judas avoit reçû dans ses mains le Corps du Sauveur; mais qu'il ne l'avoit pas mangé. Il le garda, dit-on, & l'emporta pour le montrer aux Prêtres, & pour leur dire que JESUS enseignoit à ses Apôtres que ce pain étoit son Corps. Mais pour le Sang, il le but malgré lui, dit Théophylacte, parce qu'il ne le pût cacher, comme il avoit fait l'espéce du pain.

Cette opinion est visiblement fabuleuse dans ses circonstances, & n'est suivie, que je sache, par aucun Commentateur de réputation. Mais celle qui veut que Judas soit sorti de la sale, avant que JESUS-CHRIST instituât le Sacrement de son Corps, & de son Sang, & qui soutient par conséquent que ce traître ne participa pas à ce mystére, est fort commune dans l'Antiquité, & a été suivie par un grand nombre d'habiles Théologiens du dernier siécle, tant de l'une, que de l'autre Communion; comme Turrien, Salméron, Barradius, Viringius, Keblitius, Volfang Musculus, Zanchius, Henry Alting, Béze, Socin, & plusieurs autres (*b*). Toutefois l'opinion contraire est presque généralement suivie dans les Eglises Grecques, & Latines, & même dans les Communions prétenduës réformées: & c'est celle qui nous paroît mieux liée avec le récit des Evangélistes (*c*).

ERAT AUTEM NOX. *Et il étoit nuit.* Quelques Exemplaires Grecs lisent (*d*): *Or il étoit nuit, lorsqu'il sortit.* D'autres: *Or il étoit nuit. Lors donc qu'il fut sorti,* JESUS *dit: &c.* Ce qui est conforme à la Vulgate, à l'Ethiopien, à Origénes, à Nonnus. L'Evangéliste a remarqué cette circonstance de la nuit, pour faire voir que Judas alla secrettement, & au milieu de la nuit, trouver les Prêtres, pour exécuter son dessein; afin qu'ils pûssent prendre JESUS dans un tems, où il n'étoit point accompagné d'une foule du peuple, comme il lui étoit ordinaire (*e*): *Ut traderet illum sine turbis.*

℣. 31. NUNC CLARIFICATUS EST FILIUS HOMINIS. *Maintenant le Fils de l'homme est glorifié, & Dieu est glorifié en lui.* Voici le moment où je dois glorifier le Pere par ma Passion. Le terme de ma propre glorification approche, puisque ma mort doit être suivie de ma résurrection, & de mon élevation au-dessus de tous les Cieux. Judas va exécuter sa trahison. Voici l'heure du Prince des ténébres. Comme un athléte sûr de la victoire, se réjouit quand l'heure du combat est venuë; ainsi JESUS-CHRIST regarde le tems de sa passion, & de sa mort, comme le tems de sa gloire, & de son triomphe (*f*).

℣. 32. SI DEUS CLARIFICATUS EST IN EO. *Que si Dieu est glorifié en lui, il le glorifiera aussi en lui-même.* Dieu mon Pere me comblera de gloire, & me donnera un nom au-dessus de tous noms; il m'élevera au-dessus de tout ce qu'il y a dans le Ciel, sur la terre, & dans les enfers; en sorte que toute créature fléchira le genouil devant moi, en récompense de mon humiliation, & de la gloire que je lui ai procurée par ma mort, & par ma fidélité à exécuter ses ordres jusqu'au dernier moment.

℣. 33. FILIOLI ADHUC MODICUM. *Mes petits enfans, je n'ai plus que peu de tems à être avec vous.* La fin de ma vie est proche: Judas va exécuter sa trahison; je n'ai plus que quelques heures à être avec vous. Bien-tôt vous serez dispersez, & séparez de moi. Je vais faire un voyage que vous ne pouvez faire avec moi. *Vous me chercherez;* vous serez quelques jours dans la désolation, & dans la douleur à cause de son absence: mais après ma résurrection, vous me trouverez, & je vous apparoîtrai de nouveau. Je vous le dis, comme je l'ai dit aux Juifs en d'autres occasions (*g*), que vous ne pouvez venir où je vais: mais avec cette grande difference, que les Juifs me chercheront, & mourront dans leurs péchez (*h*); au lieu que pour vous, vous me suivrez un jour, & vous viendrez dans le Ciel où je vais. Vous donnerez votre vie pour moi, comme je vais la donner pour vous (*i*); & comme le Pere va me glorifier, il vous glorifiera aussi, & vous donnera la mesure de gloire que vous mériterez.

℣. 34. MANDATUM NOVUM. *Je vous fais un commandement nouveau, qui est que vous vous aimiez les uns les autres.* Le commandement d'aimer son prochain n'étoit point nouveau aux Apôtres; ils l'avoient appris

(a) *Vide Origen. h. c. & Theophyl.*

(b) Voyez *Selden. lib. 1. de Synedr. c. 8. & Bynæus de morte Christi, lib. 1. c. 5. n. 35.*

(c) Voyez notre Harmonie des quatre Evangiles, & le Commentaire sur S. Matth. Ch. XXVII. ℣. 23.

(d) Ἦν δὲ νὺξ ὅτε ἐξῆλθε. *Alii:* Ἦν δὲ νύξ. Ὅτε οὖν ἐξῆλθε.

(e) *Luc. XXII. 6. Vide Grot. hic.*

(f) *Vide Origen. t. 32. Chrysost. Cyrill. Theod. Heracl. & Mopsu. Theophyl. Leont. Euthym. August. Rupert. alios.*

(g) *Joan. VII. 34. 36. VIII. 21.*

(h) *Joan. VIII. 21. 24.*

(i) *Vide Aug. Bedam, Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym.*



Digitized by Google

35. *In hoc cognoscent omnes quia Discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.*

36. *Dicit ei Simon Petrus : Domine, quò vadis? Respondit Jesus : Quò ego vado, non potes me modò sequi : sequéris autem posteà.*

37. *Dicit ei Petrus : Quare non possum te sequi modò? Animam meam pro te ponam.*

38. *Respondit ei Jesus : Animam tuam pro me pones? Amen, amen dico tibi : Non cantabit gallus, donec ter me neges.*

35. C'est en cela que tous connoîtront que vous êtes mes Disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres.

36. Simon Pierre lui dit : Seigneur, où allez-vous? JESUS lui répondit : Vous ne pouvez maintenant me suivre où je vais; mais vous me suivrez après.

37. Pierre lui dit : Pourquoi ne vous puis-je pas suivre maintenant? Je donnerai ma vie pour vous.

38. JESUS lui répartit : Vous donnerez votre vie pour moi? En vérité, en vérité je vous le dis : Le coq ne chantera point, que vous ne m'ayez renoncé trois fois.

## COMMENTAIRE.

dans la Loi de Moyse (a) : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même.* Mais JESUS-CHRIST appelle nouveau le précepte de la charité qu'il donne, parce qu'il veut que l'on aime son prochain, comme il nous a aimez. Or il ne nous a pas seulement aimez comme soi-même; il nous a aimez plus que soi-même, puisqu'il a donné sa vie pour nous, qu'il s'est réduit à la forme de serviteur, & qu'il a pris sur lui toutes nos iniquitez. Voilà en quoi son commandement est nouveau selon les Peres (b). D'autres (c) croyent qu'il l'appelle nouveau, parce qu'il est excellent. Je vous renouvelle le commandement de la charité mutuelle, comme un commandement nouveau, parfait, important, excellent. C'est ainsi que dans le style des Hébreux, on dit un cantique nouveau, une nouvelle terre, de nouveaux Cieux, un vin nouveau, un cœur nouveau, pour marquer l'excellence de ces choses pardessus celles qui les ont précédées. Le Seigneur dit qu'il va faire de nouvelles choses sur la terre; c'est-à-dire, qu'il va changer toute sa face, & la mettre dans un état bien plus parfait qu'elle n'étoit auparavant.

D'autres enfin (d) l'entendent ainsi : *Je vous donne un commandement nouveau*; je renouvelle le précepte de la charité, qui a été autrefois donné par Moyse; mais qui est aujourd'hui comme effacé de la mémoire des hommes. Les Scribes, & les Pharisiens en ont alteré le sens, & renversé la pratique. Pour moi, je vous en recommande l'exécution de la maniére que je l'ai pratiquée moi-même envers vous : *Sicut dilexi vos.* C'est-là l'héritage que je vous laisse; c'est la derniére disposition du testament d'un Pere, qui est sur le point de mourir pour sauver sa famille, & ses ennemis mêmes.

℣. 35. IN HOC COGNOSCENT OMNES. *C'est en cela que tous connoîtront que vous êtes mes Disciples.* C'est par la charité réciproque, & fraternelle que l'on vous reconnoîtra pour mes Disciples. C'est-là le caractére de ma Religion. Ce n'est ni la science, ni la prophétie, ni l'éloquence, ni le don des miracles qui font le Chrétien (e); c'est la charité. Plusieurs viendront au jour du Jugement me dire : Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé, & n'avons-nous pas fait plusieurs prodiges en votre nom? Et je leur répondrai : Je ne vous connois point (f). *Quand je parlerois toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, si je n'ai la charité, je ne suis que comme un airain sonnant, & une cymbale retentissante. Quand j'aurois le don de prophétie, & que je pénétrerois tous les mystéres, & que j'aurois une parfaite science de toutes choses; quand j'aurois toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai la charité, je ne suis rien,* disoit le grand Apôtre. (g).

Nous sommes d'autant plus parfaitement, & d'autant plus véritablement Disciples du Sauveur, que nous approchons de plus près de sa charité. *Ut diligatis invicem, sicut dilexi vos.* C'est à cette marque que l'on distinguoit les premiers Chrétiens, à leur amour mutuel. *Ils n'avoient tous qu'un cœur, & une ame* (h); leurs biens temporels étoient communs (i). Pauvres dans le particulier, ils étoient tous également riches dans le commun. *Voyez*; disoient les Payens, *comme ils s'aiment, & comme ils sont prêts de donner leur vie les uns pour les autres* (k). C'est ce qui faisoit inventer tant de calomnies contre la Religion Chrétienne. Cette tendresse réciproque paroissoit suspecte aux Gentils, parce qu'elle étoit inconnuë parmi eux. *Sed hujusmodi dilectionis operatio, nobis notam inurit apud quosdam. Vide, inquiunt, ut se diligunt; ipsi enim (Gentiles) invicem oderunt; & ut pro alterutro mori parati sunt.*

℣. 36. DOMINE QUO VADIS? *Seigneur, où allez-vous?* Vous venez de nous dire que nous ne pouvions venir où vous allez; ℣. 33. oseroit-on vous demander où vous allez, & pourquoi nous ne pouvons pas vous suivre? Si c'est à la mort, si c'est dans les liens, & dans les prisons, si c'est au supplice, pourquoi n'irions-nous pas avec vous? Saint Pierre s'imaginoit peut-être que le Sauveur n'avoit dit qu'ils ne pourroient le suivre, que pour tenter leur zéle, & pour savoir s'ils auroient assez de résolution pour le suivre. Il prend donc la parole, & déclare que pour lui il est disposé à ne l'abandonner jamais. Mais JESUS-CHRIST lui dit : *Vous ne pouvez maintenant me suivre où je vais; mais vous me suivrez après.* Vous n'avez pas à présent une foi assez ferme pour donner votre vie pour moi : mais le tems viendra que vous deviendrez plus fort, & que vous pourrez me rendre témoignage par votre sang (l).

℣. 37. ANIMAM MEAM PRO TE PONAM. *Je donnerai ma vie pour vous.* Je suis prêt à tout souffrir pour votre gloire, & à vous suivre jusqu'à la mort. Saint Pierre ne suivoit que son zéle, & son penchant; il n'avoit pas assez consulté ses forces. Il aimoit JESUS-CHRIST tendrement; mais il ne l'aimoit pas assez fortement (m).

℣. 38. NON CANTABIT GALLUS. *Le coq ne chantera point, que vous ne m'ayez renoncé trois fois.* Il faut l'entendre du dernier chant du coq : Car saint Pierre commença à renoncer JESUS-CHRIST avant le chant du coq; & il l'avoit renoncé trois fois, avant qu'il eut chanté pour la derniére fois. On sait que le coq chante plusieurs fois la nuit. Son dernier chant est au point du jour.

---

(a) *Levit.* XIX. 18. *Diliges amicum tuum, sicut teipsum.*
(b) *Chrys. Cyrill. Theod. uterque Leont. Theop. Euthym. Rupert.*
(c) *Mald. Gerhard. alii.*
(d) *Jans. Menoch.*
(e) *Vide Chrysost. Theoph. Euthym.*
(f) *Matt.* VII. 22. 23. *Vide Chrysost. hic. homil.* 71. *Aug. tract.* 65. *Gregor. in Job.* XXX. *lib.* 20. *c.* 7. *& homil.* 6. *in Ezech. lib.* 2. *n. ult.*
(g) 1. *Cor.* XIII. 1. 2. 3.
(h) *Act.* IV. 33.
(i) *Act.* II. 44. *Omnes etiam qui credebant, erant pariter, & habebant omnia communia.*
(k) *Tertull. Apologetic.*
(l) *Theodor. Mops. Cyrill. Aug. Beda, Rupert. Mald. Brug. Grot. alii.*
(m) *Vide Bern. serm.* 4. *in Cant. n.* 4. 5.



Digitized by Google

# CHAPITRE XIV.

*Jesus console ses Apôtres. Il leur dit qu'il est la voye, la vérité, & la vie; qu'ils feront de plus grands miracles que lui, qu'il leur envoyéra le Saint-Esprit, qu'il leur donne sa paix, que son départ leur est avantageux.*

℣. 1. *Non turbetur cor vestrum. Creditis in Deum, & in me credite.*

2. *In domo Patris mei mansiones multæ sunt, si quominùs, dixissem vobis: Quia vado parare vobis locum.*

℣. 1. Que votre cœur ne se trouble point. Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi.

2. Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Pere. Si cela n'étoit, je vous l'aurois dit, car je m'en vais vous préparer le lieu:

## COMMENTAIRE.

℣. 1. NON TURBETUR COR VESTRUM. *Que votre cœur ne se trouble point.* Après avoir satisfait à la demande de saint Pierre, il adresse de nouveau sa parole à ses Apôtres, & leur dit de ne se pas affliger de ce qu'il leur a dit qu'il alloit les quitter (*a*). Plusieurs Exemplaires Grecs, & Latins (*b*) commencent ce Chapitre par ces mots: JESUS *dit à ses Disciples: Que votre cœur ne se trouble point.* Ce qui pourroit bien être une glose ajoutée pour marquer ce que nous venons de dire, que ceci ne s'addresse plus à Pierre seul; mais à tous les Apôtres en commun.

Les Peres Grecs (*c*) croyent que le Sauveur rassûre ici ses Apôtres effrayez de ce qu'il venoit de prédire à Pierre qu'il le renonceroit. Si celui qui est le plus zélé, & le plus ferme d'entre nous, doit le renier, que deviendrons-nous nous-mêmes? Le Sauveur voyant leur trouble intérieur, leur dit de ne rien craindre: *Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi.* Ayez confiance en mes paroles, & souvenez-vous que je vous ai dit que je ne perdrois aucun de ceux que mon Pere m'a donnez (*d*). Si vous vous fiez aux promesses de Dieu, parce que vous le croyez infaillible, vous pouvez aussi vous fier à ma parole, & quand je vous dis de ne rien craindre, vous devez croire qu'il n'y a rien à craindre pour vous. Ma parole n'est pas moins certaine que celle de mon Pere; puisque je suis Dieu comme lui (*e*).

℣. 2. IN DOMO PATRIS MEI MANSIONES MULTÆ SUNT. *Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Pere.* Lorsque je vous ai dit que j'allois en un lieu, où vous ne pouviez venir avec moi, ne vous imaginez pas que j'aye voulu vous exclure du Royaume de mon Pere, ni vous priver pour toûjours de ma vûë, & de ma compagnie; comme si dans la maison de mon Pere il n'y avoit qu'une place, laquelle étant une fois remplie par ma présence, vous demeureriez sur la terre seuls, & abandonnez à toute la fureur, & la malice de mes ennemis. La chose est toute autrement. La maison de mon Pere n'est pas une maison où il n'y ait qu'un appartement, c'est un vaste palais, où il y a de quoi loger une infinité de personnes. La place qui m'est destinée, ne peut-être occupée, que par moi: Mais il y en a d'autres qui sont préparées à mes amis. Je vais toûjours devant disposer toutes choses, & vous préparer les logis. Bien-tôt je vous reverrai (*f*). Cette maniére d'expliquer est populaire: mais on doit se souvenir de la grossiéreté des Disciples. Saint Ambroise reconnoît sept, ou huit Cieux, où les bienheureux sont placez, & par lesquels ils passent pour monter plus haut. Non-seulement il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Pere; il y a aussi divers degrez de gloire, suivant la diversité des merites (*g*). Tous les bienheureux verront Dieu, jouïront de Dieu, seront dans une félicité permanente, & éternelle; mais non pas tous de la même maniére. Tous les prédestinez recevront à l'heure de la mort le denier de l'éternité (*h*); mais ils n'auront pas le même rang de bonheur (*i*): *Est quidem denarius æqualis, id est vita æterna, quod ad æternitatem pertinet, sed sunt diversæ meritorum dignitates*, dit saint Augustin.

SI QUOMINUS, DIXISSEM VOBIS: QUIA (*k*) VADO, &c. *Si cela n'étoit pas, je vous l'aurois dit; car je m'en vais vous préparer le lieu.* Si vous n'aviez rien à prétendre dans le Royaume de mon Pere, & que je vous quittasse pour toujours, je vous en aurois averti, & je ne vous aurois pas entretenu jusqu'à cette heure d'une vaine espérance de bonheur futur (*l*). Mais la chose est comme je vous la dis: Vous avez vos places marquées dans la maison de mon Pere; je vais devant vous les préparer. Il faut que par ma mort je vous en ouvre l'entrée, & que je vous en mérite la joüissance. Personne n'y entrera avant moi. Voyez *Heb.* XI. 39. 40.

Suivant une autre Leçon, on peut traduire (*m*): Sinon, *je vous aurois dit: Je vais vous préparer la place.* Si dans la maison de mon Pere il n'y avoit pas plusieurs demeures, & si vos places n'y étoient pas assurées, je vous aurois dit: Je m'en vais vous y en assûrer, & je viendrai ensuite vous prendre, ℣. 3. pour vous en mettre en possession. Mais je ne vous ai rien dit de semblable, parce qu'il y a plusieurs demeures dans le Ciel, & que vos places y sont marquées (*n*).

---

(a) *Aug. Beda, Mald. Grot. Brug. Men. alii.*

(b) *Ita Græc. Steph. Cantab. Velef. Ald. Fab. Colin. Sax. Ita & Latini Aug. Bed. Rupert. Glos. Ord. D. Thom. Lyr.*

(c) *Chrysost. Euthym. Leont. Theophyl. Theodor. uterque Heracl. & Mops.*

(d) *Joan.* VI. 39. III. 15. 16. X. 28.

(e) *Aug. Brug. Maldon. alii.*

(f) *Vide Maldon. Brug. Grot. Est. Menoc. & Ambros. in Psalm.* XXXVIII. *n.* 17.

(g) *Greg. Mag. lib. 4. Moral. c. 31. & lib. 33. c. 24. & lib. 4. Dialog. c. 24. Cyrill. Leont. Tertull. in Scorpiaco, &c.*

(h) *Matt.* XX. 10.

(i) *Aug. hic.*

(k) La particule *quia*, ὅτι, n'est pas dans le Grec; mais elle est dans le Syriaque, dans l'Arabe, dans Nonnus, & dans quelques Manuscrits Grecs.

(l) *Tolet. Grot.*

(m) Εἰ δὲ μὴ, εἶπον ἂν ὑμῖν, πορεύομαι ἑτοιμάσαι τόπον ὑμῖν.

(n) *Ita Aug. Beda, Rupert. Latini ferè omnes, & Græci plerique, ut Cyrill. Leont. Theoph. Euthym. Theod. Mops.*



Digitized by Google

3. *Et si abiero, & preparavero vobis locum: iterùm venio, & accipiam vos ad me ipsum, ut ubi sum ego, & vos sitis.*

3. Et après que je m'en serai allé, & que je vous aurai préparé le lieu, je reviendrai, & vous retirerai à moi, afin que là où je suis, vous y soyez aussi.

4. *Et quò ego vado scitis, & viam scitis.*

4. Vous savez bien où je vais, & vous en savez la voye.

5. *Dicit ei Thomas: Domine, nescimus quò vadis: & quomodo possumus viam scire?*

5. Thomas lui dit: Seigneur, nous ne savons où vous allez; & comment pouvons-nous en savoir la voye?

6. *Dicit ei Jesus: Ego sum via, veritas, & vita, nemo venit ad Patrem nisi per me.*

6. JESUS lui dit: Je suis la voye, la vérité, & la vie: personne ne vient au Pere que par moi.

7. *Si cognovissetis me, & Patrem meum utique cognovissetis? Et amodò cognoscetis eum, & vidistis eum.*

7. Si vous m'aviez connu, vous auriez aussi connu mon Pere: & vous le connoitrez bientôt, & vous l'avez déja vû.

8. *Dicit ei Philippus: Domine, ostende nobis Patrem, & sufficit nobis.*

8. Philippe lui dit: Seigneur, montrez-nous votre Pere, & il nous suffit.

9. *Dicit ei Jesus: Tanto tempore vobiscum sum: & non cognovistis me? Philippe, qui videt me, videt & Patrem. Quomodo tu dicis: Ostende nobis Patrem?*

9. JESUS lui répondit: Il y a si long-tems que je suis avec vous, & vous ne me connoissez pas encore? Philippe, celui qui me voit, voit *mon* Pere. Comment *donc* dites-vous: montrez-nous votre Pere?

## COMMENTAIRE.

℣. 3. ET SI ABIERO, ... ITERUM VENIO, &c. *Après que je vous aurai préparé le lieu, je reviendrai, & vous retirerai à moi.* L'explication de ce verset dépend du verset précédent: Lorsque je me serai séparé de vous pour autant de tems qu'il en faut pour vous préparer la place, je reviendrai, & vous amenerai avec moi dans la gloire. Ceci peut avoir deux sens: Par ma mort, je vous ouvrirai le Ciel, à vous, & à tous les Saints qui sont morts jusqu'à présent; & après ma résurrection, je reviendrai vers vous, & vous donnerai des assûrances certaines de votre bonheur futur. Je vous confirmerai dans ma grace, & dans la foi, par l'effusion du Saint Esprit. Ou bien: Lorsque l'heure de la mort de chacun de vous sera arrivée, je viendrai vous recevoir, & je vous introduirai dans le Royaume de mon Pere.

℣. 4. QUO EGO VADO SCITIS *Vous savez bien où je vais, & vous en savez la voie.* JESUS remarquant encore quelque embarras dans ses Apôtres, leur dit: Vous entendez bien sans doute que je vais à mon Pere, & vous comprenez que je n'y vais que par ma mort. Je vous en ai dit assez pour vous le faire entendre (a). Il semble leur donner ouverture pour lui faire sur cela quelque demande.

℣. 5. DOMINE, NESCIMUS QUO VADAS. *Thomas lui dit: Nous ne savons où vous allez.* L'amour que les Apôtres avoient pour leur divin Maître, & la crainte qu'ils avoient qu'il ne les quittât, les empêchoient de comprendre clairement ce qu'il leur disoit. On ne croit pas volontiers, ce qu'on n'aime point qui arrive. Thomas dit donc à JESUS-CHRIST que ni lui, ni les autres Apôtres ne savent où il va, & qu'ils en savent encore moins le chemin. Il juge des autres par lui-même. Ils ne concevoient que confusément ce voyage de J. C. son retour, ces demeures diverses dans le Royaume de son Pere. Ils s'imaginoient peut-être quelque pays éloigné, ou un palais matériel (b). Et quand JESUS-CHRIST leur dit: *Vous savez où je vais, & vous en savez le chemin*, c'est comme s'il leur disoit: Vous savez sans doute, ou vous devez savoir où je vais.

℣. 6. EGO SUM VIA, VERITAS, ET VITA. *Je suis la voie, la vérité, & la vie.* Je suis la voie qui conduit au Pere; je suis la vérité qui apprend à le connoître; je suis la vie qui anime tous ceux qui le cherchent, & qui l'aiment. Ou d'une maniére plus courte, & plus claire: *Ego sum via, veritas, & vita*: Je suis la vraie voie qui conduit à la vie (c). Ainsi, Thomas, si vous me connoissez, vous connoissez aussi & où je vais, & le chemin par où j'y vais. Je vais à la vie, à Dieu, à mon Pere; mon Pere, & moi ne sommes qu'un. Ainsi qui me connoît, connoît aussi le terme de mon voyage. Ce n'est que par moi qu'on va à Dieu, & à la vie; & par conséquent qui me connoît, connoît aussi la voie par où je vais à mon Pere. En un mot je vais par moi-même à mon Pere égal à moi. Voilà tout le mystére de cette réponse.

℣. 7. SI COGNOVISSETIS ME, ET PATREM MEUM, &c. *Si vous m'aviez connu, vous auriez aussi connu mon Pere*; ou, si vous me connoissiez comme il faut, vous connoîtriez aussi mon Pere, puisque mon Pere, & moi ne sommes qu'une même substance. Puis donc que vous demandez avec inquiétude où je vais, & qui est ce Pere dont je vous parle, c'est une preuve que vous ne me connoissez que très-imparfaitement (d). Au reste *vous connoîtrez bien-tôt mon Pere, & vous l'avez déja vû.* Vous l'avez vû par la lumiére de la foi, en me voyant, ou en me connoissant comme Dieu, & vous le connoîtrez d'une maniére plus parfaite, lorsque vous serez plus éclairez sur ma Divinité, & que vous aurez reçû le Saint Esprit (e). Les Apôtres, selon saint Chrysostome, connoissoient Dieu; mais non selon sa paternité. Ils ne le reconnurent en qualité de Pere, qu'après la descente du Saint Esprit.

℣. 8. DOMINE, OSTENDE NOBIS PATREM. *Seigneur, montrez-nous votre Pere, & il nous suffit.* Philippe réduit toute la question à voir le Pere. Nous avons le bonheur de vous connoître, & de vous rendre nos adorations; nous comprenons que vous êtes la seule voie qui conduit au Pere: mais notre bonheur seroit entier, si nous pouvions voir le Pere. C'est ainsi que Moyse demanda avec empressement au Seigneur qu'il daignât se faire voir à lui (f). Moyse, & Philippe étoient à cet égard dans la même erreur. Ils croyoient que le Pere se pouvoit voir des yeux du corps, Philippe étoit assez excusable, puisqu'il voyoit JESUS-CHRIST corporellement; Il crut que le Pere étant le même que JESUS-CHRIST, il le pourroit voir de la même sorte.

℣. 9. PHILIPPE (g), QUI VIDET ME. *Philippe; celui qui me voit, voit mon Pere.* Celui qui me voit com-

(a) *Brug. Grot. Menoc. Tir.*
(b) *Euthym. Brug. Mald.*
(c) *Maldon, Grot. Brug. Lyf. Gerard. Ham. Le Clerc. alii plures.*
(d) *Mald. Brug. Tir. Grot. alii.*
(e) *Aug. Rupert. alii.*
(f) *Exod.* XXXIII. 18.
(g) La plûpart des Anciens joignent *Philippe*, à ce qui précéde: *Et non cognovistis me, Philippe?*

Digitized by Google

*10. Non creditis, quia ego in Patre, & Pater in me est? Verba quæ ego loquor vobis, à me ipso non loquor. Pater autem in me manens, ipse facit opera.*

*11. Non creditis, quia ego in Patre, & Pater in me est? Alioquin propter opera ipsa credite.*

*12. Amen, amen dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio, & ipse faciet, & majora horum faciet: quia ego ad Patrem vado.*

*13. Et quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam: ut glorificetur Pater in Filio.*

*14. Si quid petieritis me in nomine meo hoc faciam.*

10. Ne croyez-vous pas que je suis dans mon Pere, & que mon Pere est en moi? Ce que je vous dis, je ne vous le dis pas de moi-même; mais mon Pere qui demeure en moi, fait lui-même les œuvres *que je fais*.

11. Ne croyez-vous pas que je suis dans mon Pere, & que mon Pere est dans moi? Croyez-le au moins à cause des œuvres *que je fais*.

12. En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui croit en moi, fera lui-même les œuvres que je fais, & en fera encore de plus grandes, parce que je m'en vais à mon Pere.

13. Et quoi que vous demandiez à mon Pere en mon nom, je le ferai; afin que le Pere soit glorifié dans le Fils.

14. Si vous me demandez quelque chose en mon nom, je le ferai.

## COMMENTAIRE.

me Dieu, qui me connoît selon ma Divinité, voit, & connoît aussi mon Pere; puisque nous n'avons qu'une même essence, & une même vertu. Il distingue ici visiblement les deux natures, la divine, & l'humaine, réunies dans sa personne (a). Vous me connoissez selon la nature humaine; mais non selon la divine: *Tanto tempore vobiscum sum, & non cognovistis me?* Ne savez-vous pas que je suis en mon Pere, & mon Pere en moi; & que lui, & moi ne sommes qu'une même nature? ℣. 10. *Non credis quia ego in Patre, & Pater in me est?*

℣. 10. VERBA QUÆ EGO LOQUOR VOBIS. *Ce que je vous dis, je ne vous le dis pas de moi-même: mais mon Pere qui demeure en moi, fait les mêmes œuvres que je fais.* Ne croyez pas que mes paroles, & mes œuvres soient de moi seul. Mon Pere parle, & agit toûjours avec moi. Outre l'humanité que vous voyez, & que vous entendez au dehors, il y a dans moi la nature divine, qui est la même dans mon Pere, & dans moi, & qui parle, & agit inséparablement avec moi. Autrement: & mes paroles, & mes œuvres doivent vous persuader que je suis dans le Pere, & que le Pere est en moi (b). Ma Doctrine, & mes miracles sont des preuves de ma Divinité. Si j'étois un pur homme, qui voulusse me faire passer pour un Dieu, agirois-je, & parlerais-je comme je fais? Dieu autoriseroit-il mon crime par des miracles, & ma Doctrine seroit-elle ce qu'elle est? Si ce que vous voyez de moi, ne vous persuade pas de ma Divinité, qu'au moins mes miracles vous en persuadent. ℣. 11. *Alioquin propter opera ipsa credite.*

℣. 12. QUI CREDIT IN ME, OPERA QUÆ EGO FACIO, ET IPSE FACIET. *Celui qui croit en moi, fera les œuvres que je fais, & en fera encore de plus grandes; parce que je vais à mon Pere.* Voici une autre preuve de ma Divinité. Ce sont les œuvres miraculeuses que feront ceux qui croiront en moi. Un imposteur peut séduire les peuples par de faux miracles, ou même par quelques vrais prodiges; mais il ne peut faire passer son pouvoir aux autres. Pour moi, je fais des miracles par ma propre vertu; j'en fais une suite non interrompuë, & toûjours avec une autorité souveraine. Je donne à ceux qui croyent en moi le pouvoir d'en faire en mon nom d'aussi grands, & encore de plus grands. Je fais tout cela, pour montrer que je suis Dieu. Je le suis donc véritablement; car il est impossible que Dieu autorise un séducteur, & un ennemi de sa gloire, comme il m'autorise par la voie de mes miracles, & de ceux de mes Disciples.

Mais où sont ces miracles plus grands que ceux de JESUS-CHRIST, que les Apôtres ayent faits après son Ascension? Les Peres répondent que les Apôtres en ont fait de plus grands: Par exemple, en ce que l'ombre seule de saint Pierre guérissoit toutes sortes de maladies (c). 2°. En ce qu'il a non-seulement ressuscité, mais aussi fait mourir les hommes par sa parole; comme quand il fit tomber morts à ses pieds Ananie, & Saphire (d). S. Paul par un pouvoir égal, aveugla Elymas (e). De plus JESUS-CHRIST n'a fait des miracles que dans la Judée; les Apôtres en ont fait par tout le monde: JESUS-CHRIST n'a parlé que la Langue de son pays; les Apôtres ont parlé toutes sortes de Langues: JESUS-CHRIST n'a fait des miracles que pendant les trois années de sa prédication: les Apôtres en ont fait pendant tout le tems qu'ils ont été dans le sacré ministére de l'Apostolat. Je ne parle pas des autres miracles opérez dans l'Eglise depuis les Apôtres, parce que les monumens qui nous en ont conservé la mémoire, sont d'une moindre autorité que les Livres saints, d'où sont tirez ceux que nous venons de rapporter. Tout cela prouve invinciblement la toute-puissance, & la Divinité de JESUS-CHRIST; puisqu'à le bien prendre, les miracles des Apôtres, & des Disciples sont ceux de JESUS-CHRIST même, étant opérez en son nom, & par sa vertu.

Le Sauveur donne cette raison de tous ces miracles que feront ses Disciples: ℣. 13. *Parce que je m'en vais à mon Pere, & que tout ce que vous lui demanderez en mon nom, je le ferai.* Jusqu'ici étant sur la terre, j'ai fait les miracles que j'ai crû nécessaires pour appuyer ma Doctrine, & pour persuader les peuples de ma mission. Comme tout cela étoit soûtenu de ma parole, & de ma présence, & que les véritez que j'annonçois, étoient proportionnées à la capacité de ceux à qui je parlois, je n'ai pas jugé nécessaire de faire un plus grand nombre de prodiges. Mais *comme je m'en vais à mon Pere*, & que vous demeurerez sur la terre exposez à toute la fureur des Gentils, & & à la malice des Juifs, ayant à annoncer aux uns, & aux autres des véritez ausquelles ils contrediront en toute maniére, pour vous mettre en état de les convaincre, je vous donnerai & la force des raisons (f), & celle des miracles, ausquels ils ne pourront résister (g). Je vous fournirai tous les secours dont vous aurez besoin, & *je vous ferai obtenir tout ce que vous demanderez à mon Pere en mon nom; afin que le Pere soit glorifié dans le Fils*, & que son nom soit annoncé à tous les peuples par le Fils, & par vous, qui êtes ses Apôtres.

(a) *Ita Patres, & Interpp. hic passim.*
(b) *Cyrill. Leont. Theodor. Mopf. Mald.*
(c) *Act.* v. 15.
(d) *Act.* v. 3. 9. 10.
(e) *Act.* XIII. 11.
(f) *Matt.* x. 19.
(g) *Vide Theodor. Mopf. Cyrill. Leont. Mald.*

*15. Si diligitis me, mandata mea servate.*

*16. Et ego rogabo Patrem, & alium Paclitum dabit vobis, ut maneat vobiscum in æternum;*

*17. Spiritum veritatis, quem mundus non potest accipere, quia non videt eum, nec scit eum, vos autem cognoscetis eum: quia apud vos manebit, & in vobis erit.*

*18. Non relinquam vos orphanos: veniam ad vos.*

*19. Adhuc modicum: & mundus me jam non videt. Vos autem videtis me: quia ego vivo, & vos vivetis.*

15. Si vous m'aimez, gardez mes commandemens:

16. Et je prierai mon Pere, & il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous;

17. L'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit point, & qu'il ne le connoît point. Mais pour vous, vous le connoîtrez, parce qu'il demeurera avec vous, & qu'il sera dans vous.

18. Je ne vous laisserai point orphelins: je viendrai à vous.

19. Encore un peu de tems, & le monde ne me verra plus. Mais pour vous, vous me verrez; parce que je vis, & que vous vivrez aussi.

## COMMENTAIRE.

℣. 15. SI DILIGITIS ME. *Si vous m'aimez, gardez mes commandemens.* Au lieu de vous affliger de mon retour à mon Pere, & de notre séparation, vous devez, si vous m'aimez solidement, me témoigner votre tendresse par une fidélité exacte à garder mes commandemens. Voilà le vrai moyen de me donner des preuves de votre attachement; je ne demande pas des marques de douleur, & de sensibilité extérieures (a).

℣. 16. ET EGO ROGABO PATREM, ET ALIUM PARACLITUM. *Et je prierai mon Pere, & il vous donnera un autre consolateur.* Si vous persévérez dans mon amour, & dans l'obéïssance à mes préceptes, je prierai mon Pere de vous donner un autre consolateur en ma place, qui vous instruise, qui vous console, & qui vous défende, comme j'ai fait pendant que j'ai été avec vous. Le nom de *Paraclitus* est pris du Grec, & signifie un avocat, un défenseur, un consolateur, un médiateur. S. Jean dit que JESUS-CHRIST est notre *paraclet*, notre avocat, notre médiateur auprès du Pere (b). Depuis son Ascension, il a envoyé à ses Apôtres le Saint Esprit, qui est leur défenseur, & leur consolateur, leur lumiére, & leur force au milieu des persécutions, & des contradictions de cette vie (c). Il ne l'a pas donné seulement aux Apôtres, pour le tems de leur vie; il l'a aussi donné à son Eglise, & à tous ses Fidéles, jusqu'à la fin des siécles: *Ut maneat vobiscum in æternum.* C'est lui qui crie dans nos cœurs par des gémissemens ineffables (d); c'est lui qui nous enseigne toute vérité (e), & qui préside à toutes les assemblées légitimes qui se font dans l'Eglise au nom du Seigneur (f).

℣. 17. QUEM MUNDUS NON POTEST ACCIPERE. *Je vous envoierai l'Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir.* L'Esprit de vérité, est l'Esprit Saint qui nous enseigne toute vérité, comme dit ailleurs JESUS-CHRIST (g). Il est opposé aux mauvais esprits, à l'esprit d'erreur, & de mensonge, qui parloit par la bouche des faux Prophétes (h), & des séducteurs. Le monde ne peut recevoir l'Esprit de vérité, parce qu'il est trop ami du mensonge, de l'erreur, de l'infidélité, du péché. Le monde marque ici les hommes charnels, qui n'ont aucun goût pour la sagesse du Ciel, ni aucun amour pour la vérité, & la justice; qui n'aiment, & n'estiment que la sagesse terrestre, & la prudence de la chair. L'amour du faux esprit du monde exclut l'Esprit de Dieu. On ne peut recevoir celui-ci, tandis qu'on est plein de celui-là. *L'esprit de vérité*, peut aussi marquer un esprit stable, permanent, qui demeure pour toûjours avec les Apôtres (i), opposé à un esprit passager, & volage, qui va, & vient sans se fixer jamais. Les Hébreux mettent souvent le nom de *vérité* en ce sens (k). Saint Chrysostome l'entend de l'esprit de l'Evangile, opposé aux ombres, & aux figures de la Loi.

℣. 18. NON RELINQUAM VOS ORPHANOS. *Je ne vous laisserai pas orphelins; je viendrai à vous.* Les Disciples parmi les Hébreux appelloient leurs maîtres, mon pere; J. C. appelle ses Disciples ses enfans (l). *Filioli, adhuc modicum vobiscum sum.* Lorsqu'il les laisse, ils deviennent en quelque sorte orphelins. Mais il leur promet ici qu'en se séparant d'eux, il ne les laisse point orphelins, parce qu'il ne meurt pas pour toûjours. Je ressusciterai, & je viendrai à vous (m). Ou bien: Je ne vous laisserai pas seuls, & sans secours; je vous envoyerai le Saint Esprit qui vous servira de Consolateur, & de Pere (n); enfin, selon d'autres (o), je viendrai à vous dans mon second avénement; & à la fin du monde. Mais j'aime mieux l'entendre de la résurrection du Sauveur. Ce terme est court; & sa venuë à la fin du monde est éloignée, & ce sera non-seulement pour les Apôtres, mais pour tous les hommes. Le verset suivant demande ce sens.

℣. 19. ADHUC MODICUM. *Encore un peu de tems, & le monde ne me verra plus; mais pour vous; vous me verrez,* Je n'ai plus à vivre que quelques heures; je vais disparoître aux yeux du monde. Mon corps sera mis dans le tombeau, & les hommes ne me verront plus. Mais après ma résurrection, vous me verrez de nouveau, *parce que je vivrai d'une vie nouvelle, & que vous vivrez aussi.* A ma résurrection, je vous trouverai en santé. Ne craignez pas que je veuille vous obliger à mourir avec moi, ni que ma passion, dont je vous ai parlé si souvent, vous soit préparée aussi bien qu'à moi (p). Je vivrai d'une vie toute nouvelle; mais pour vous, vous vivrez de votre vie naturelle.

℣. 20. IN ILLO DIE VOS COGNOSCETIS, &c. *En ce jour-là vous connoîtrez que je suis en mon Pere, & vous en moi, & moi en vous.* Après ma Résurrection (q), vous connoîtrez que je suis dans mon Pere, Dieu comme

(a) *Chrysost. Mald. Grot.*
(b) 1. *Joan.* II. 1. Παράκλητον ἔχομεν πρὸς τὸν πατέρα Ἰησοῦν Χριστὸν δίκαιον. *Advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum justum.*
(c) *Vide Rom.* VIII. 26. 27. 34. *& Matt.* X. 19. 2. *Luc.* XII. 11. 12. *Joan.* XVI. 8.
(d) *Rom.* VIII. 26.
(e) *Matt.* X. 19. 20.
(f) *Matt.* XVIII. 20. *Act.* XV. 28. *Visum est Spiritui Sancto, & nobis.*
(g) *Matt.* X. 20. *& Joan.* XVI. 13. *Cum autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem.*
(h) 3. *Reg.* XXII. 22. *Ero spiritus mendax in ore omnium Prophetarum. Ezech.* XIII. 6. 8. 9. *Zach.* X. 2. *&c. Isai.* XXX. 10. *Ephes.* IV. 14. 1. *Timot.* IV. 1.
(i) *Chrysost. Mald. Gerhard.*
(k) *Vide Isai.* LXI. 8. *Dabo opus eorum in veritate. & fœdus perpetuum feriam eis, &* XXXIX. 8. *Fiat pax, & veritas in diebus meis.*
(l) *Joan.* XIII. 33. *Vide Aug. Bed. Chrysost. Theophyl. Euth.*
(m) *Ita Theodor. uterque Heracl. & Mopf. Chrysost. Theoph. Euthym. Men. Grot.*
(n) *Cyrill. Rupert.*
(o) *Aug. Beda, Leont. Mald.*
(p) *Grot. Brug.*
(q) *Chrysost. Theod. Mopf. Theoph. Euth. Brug. Vat. Men.*

lui;

Digitized by Google

*20. In illo die vos cognoscetis, quia ego sum in Patre meo, & vos in me, & ego in vobis.*

20. En ce jour-là vous connoîtrez que je suis en mon Pere, & vous en moi, & moi en vous.

*21. Qui habet mandata mea, & servat ea; ille est, qui diligit me. Qui autem diligit me, diligetur à Patre meo: & ego diligam eum, & manifestabo ei meipsum.*

21. Celui qui a mes commandemens, & qui les garde, c'est celui-là qui m'aime. Or celui qui m'aime, sera aimé de mon Pere, & je l'aimerai aussi, & je me découvrirai moi-même à lui.

*22. Dicit ei Judas, non ille Iscariotes: Domine, quid factum est, quia manifestaturus es nobis teipsum, & non mundo?*

22. Jude, non pas l'Iscariote, lui dit: Seigneur, d'où vient que vous vous découvrirez vous-même à nous, & non pas au monde?

*23. Respondit Jesus, & dixit ei: Si quis diligit me, sermonem meum servabit, & Pater meus diliget eum, & ad eum veniemus, & mansionem apud eum faciemus.*

23. JESUS lui répondit: Si quelqu'un m'aime il gardera ma parole, & mon Pere l'aimera, & nous viendrons à lui, & nous ferons en lui notre demeure.

*24. Qui non diligit me, sermones meos non servat: & sermonem quem audistis, non est meus: sed ejus, qui misit me, Patris.*

24. Celui qui ne m'aime point, ne garde point mes paroles: & la parole que vous avez entendue, n'est point ma parole; mais celle de mon Pere qui m'a envoyé.

*25. Hæc locutus sum vobis, apud vos manens.*

25. Je vous ai dit ceci, demeurant encore avec vous.

*26. Paraclitus autem Spiritus Sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, & suggeret vobis omnia quæcumque dixero vobis.*

26. Mais le Consolateur, qui est le Saint-Esprit, que mon Pere envoyera en mon nom, sera celui qui vous enseignera toutes choses, & qui vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit.

## COMMENTAIRE.

lui, tout-puissant comme lui, une même substance avec lui; & que je suis en vous par ma grace, & par le secours que je vous donne, comme vous êtes en moi par la foi, & l'obéissance que vous me rendez (a). Vous comprendrez alors que je ne vous ai point abandonnez, & que je n'ai jamais été séparé de vous; & que comme vous êtes mes membres, je suis aussi votre Chef; que je vous anime, & vous soutiens.

℣. 21. QUI HABET MANDATA MEA. *Celui qui garde mes commandemens, c'est celui-là qui m'aime.* Il a déja dit à peu près la même chose au ℣. 15. C'est par la fidelle observation de mes préceptes, & non pas par vos larmes, que vous me témoignerez que vous m'aimez (b). Souvenez-vous de ce que je vous ai dit; conformez-y votre vie, & assûrez-vous que mon départ ne vous causera aucun dommage. Si vous m'aimez de cette sorte, *vous serez aimez de mon Pere, & de moi-même, & je me découvrirai à vous*; je vous apparoîtrai après ma Résurrection (c). JESUS-CHRIST ne jugea pas à propos d'apparoître aux Juifs infidéles, aux Pharisiens, & aux Prêtres ses persécuteurs, & ses meurtriers; ils ne méritoient point cette faveur; ils auroient encore attribué ces apparitions à des prestiges. Il ne s'est montré qu'à ses Disciples, & à ceux qui par leur foi, par leur amour, & par leur attachement s'étoient rendus dignes de ce bonheur.

℣. 22. DICIT ILLI JUDAS, &c. *Jude, non pas l'Iscariote, lui dit: D'où vient que vous vous découvrirez à nous, & non pas au monde?* Jude, autrement Thadée, n'avoit pas compris ce que JESUS-CHRIST avoit voulu dire, en parlant de sa manifestation à ses amis, à l'exclusion du monde. Est-ce donc que votre empire ne s'étendra pas sur toute la terre, & que toutes les nations n'auront pas l'avantage de vous connoître; & qu'enfin Judas, & Israël seront exclus de votre Royaume? Est-ce que vous bornerez à un petit nombre d'amis, le fruit de votre venuë dans ce monde (d)?

℣. 23. PATER MEUS DILIGET EUM, ET AD EUM VENIEMUS. *Si quelqu'un m'aime, mon Pere l'aimera, & nous viendrons en lui.* Saint Jude avoit demandé pourquoi J. C. ne se manifesteroit qu'à ses amis, & à ceux qui seroient fidéles à ses ordonnances. Le Sauveur lui répond ici, & confirme ce qu'il avoit dit, en lui déclarant d'une maniere plus expresse, qu'il viendra avec son Pere dans l'ame de celui qui l'aimera, & qu'ils y feront ensemble leur demeure; qu'ils le combleront de graces, & de faveurs (e). En un mot, qu'il ne se manifestera après sa Résurrection, qu'à ceux en qui il demeurera par sa grace, & que le privilége de sa vision ne sera que pour ceux qui lui seront demeurez fidéles. Qu'au reste il viendra à eux, pour ne les plus quitter: *Ad eum veniemus, & mansionem apud eum faciemus.* Il ne viendra pas seul, mais avec son Pere; afin qu'ils ayent la satisfaction qu'ils lui ont tant demandée, de voir, & de connoître le Pere. Mon Pere, & moi demeurerons dans vous; vous nous connoîtrez, & vous nous posséderez également, & sans partage.

℣. 24. SERMONEM QUEM AUDISTIS, NON EST MEUS. *La parole que vous avez entenduë, n'est pas ma parole*; elle n'est point de moi seul (f), elle est aussi de mon Pere (g); car je ne parle, & je n'agis qu'en lui, avec lui, comme lui, & par lui. J. C. ne manque presque jamais, lorsqu'il parle de lui-même, de faire remarquer qu'il est de même nature que le Pere, & de relever sa Divinité.

℣. 26. PARACLITUS AUTEM SPIRITUS SANCTUS. *Mais le Saint Esprit consolateur vous enseignera toutes choses.* Si dans ce que je vous ai dit jusqu'ici; il vous reste encore quelque obscurité, & quelque embarras, le Saint Esprit *paraclet*, défenseur, ou consolateur, vous levera tous vos doutes, & vous instruira de toutes choses. N'ayez donc point regret de me quitter, comme si désormais vous ne dûssiez savoir qui consulter dans vos

(a) *Grot. Brug. Tir. alii.*
(b) *Chrysost. Theoph. Euthym.*
(c) *Chrysost. Theodor. Mops. Cyrill. Theoph. Euthym. Grot. Brug. alii.*
(d) *Theodor. Heracl. Leont. Grot. Brug. Men. Gerh. alii.*
(e) *Aug. Cyrill. Beda, Theodor. uterque, Chrysost. Leont. Theoph. Euthym.*
(f) *Theod. Mops. Mald. Brug. alii.*
(g) Comparez *Joan.* VII. 16. *Mea doctrina non est mea, sed ejus qui misit me.*

27. *Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis: non quomodo mundus dat, ego do vobis. Non turbetur cor vestrum, neque formidet.*

27. Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix: je ne vous la donne pas comme le monde la donne. Que votre cœur ne se trouble point, & qu'il ne soit point saisi de frayeur.

28. *Audistis quia ego dixi vobis: Vado, & venio ad vos. Si diligeretis me, gauderetis utique, quia vado ad Patrem: quia Pater major me est.*

28. Vous avez oüi que je vous ai dit: Je m'en vais, & je reviens à vous. Si vous m'aimiez, vous vous réjoüiriez de ce que je m'en vais à mon Pere; parce que mon Pere est plus grand que moi.

29. *Et nunc dixi vobis priùs quàm fiat: ut cùm factum fuerit, credatis.*

29. Et je vous le dis maintenant avant que cela arrive, afin que lorsqu'il sera arrivé, vous ayez une entiére créance *en moi*.

30. *Jam non multa loquar vobiscum, venit enim Princeps mundi hujus, & in me non habet quidquam.*

30. Je ne vous parlerai plus guéres; car le Prince du monde va venir, & il n'a rien en moi *qui lui appartienne*.

## COMMENTAIRE.

peines. Vous aurez un conseil, & un maître toujours présent dans la personne du Saint-Esprit, que mon Pere vous envoyera.

MITTET PATER IN NOMINE MEO. *Que mon Pere vous envoyera en mon nom*, en ma considération, à ma priére (*a*), en ma place, pour exécuter, & pour achever ce que j'ai commencé (*b*). Il ne l'envoyera pas sans moi, ni séparément de moi; il l'envoyera par moi (*c*), & en mon nom.

SUGGERET VOBIS OMNIA. *Il vous fera souvenir de ce que je vous ai dit.* Souvent l'Ecriture (*d*) remarque que les Apôtres ne s'appercevoient pas de l'accomplissement des Prophéties, dans le moment qu'elles s'accomplissoient actuellement. Ils ne faisoient pas assez d'attention au rapport qu'avoient les actions du Sauveur, avec les figures de l'ancien Testament. Mais après la descente du Saint Esprit, leurs yeux, & leurs cœurs s'étant ouverts, ils firent l'application des Ecritures aux événemens de la vie du Sauveur.

℣. 27. PACEM RELINQUO VOBIS. *Je vous laisse la paix.* C'est l'adieu de JESUS-CHRIST à ses Apôtres (*e*). Il leur souhaite toute sorte de bonheur, de prospérité, de benédictions; car les Hébreux sous le nom de paix, entendent toutes ces sortes de biens; & leur salut ordinaire est: *Que la paix soit avec vous*, soit qu'ils arrivent, ou qu'ils se retirent. JESUS-CHRIST dit à ses Apôtres qu'il ne leur souhaite pas la paix de la maniére dont le monde a accoûtumé de la souhaiter. Le monde ne la souhaite pas toûjours sincérement; & lors même qu'il le fait sincérement, il n'est pas le maître de la procurer, ni d'empêcher qu'elle ne soit troublée. Le Sauveur la donne, la procure, la conserve, l'affermit; il en est l'auteur, le promoteur, le garant.

℣. 28. VADO, ET VENIO AD VOS. *Je m'en vais* à mon Pere par ma mort, *& je reviens à vous* par ma Résurrection. Ainsi mon départ ne doit pas vous affliger. *Si vous m'aimiez*, comme vous le devriez, d'une maniére aussi solide, que tendre, & affective, *vous vous réjoüiriez de ce que je m'en vais à mon Pere* (*f*) Un ami ne doit pas s'affliger du bonheur, & de la gloire de son ami, encore que l'élévation, & le bonheur de cet ami doivent le lui ravir pour un tems. La vraie amitié préfére l'avantage de son ami à sa propre satisfaction.

QUIA PATER MAJOR ME EST. *Parce que mon Pere est plus grand que moi.* Les Arriens triomphoient autrefois de cet aveu que fait ici JESUS-CHRIST, que son Pere est plus grand que lui. JESUS-CHRIST n'est donc pas Dieu, disoient-ils; car un Dieu ne reconnoît rien au-dessus de lui, & il est impossible qu'il y ait plusieurs Dieux. Mais en distinguant les deux natures dans la personne de JESUS-CHRIST, la difficulté disparoît. JESUS-CHRIST selon son humanité, est inférieur au Pere; mais il est égal à lui, selon sa Divinité (*g*). D'autres (*h*) répondent que JESUS-CHRIST est inférieur au Pere, suivant la fausse opinion du monde, & de ses Apôtres mêmes, qui ne le regardoient encore que comme un Prophéte, & un homme éminent en vertu, & en mérite. Enfin on peut dire aux Arriens que la qualité de Pere, suivant notre maniére de concevoir, a quelque chose de plus honorable, de plus grand que celle du Fils, en ce sens le Pere est au-dessus de JESUS-CHRIST; mais non pas réellement (*i*). Cette dénomination, quoique très-réelle, ne décide pas de la nature de la chose; puisque JESUS-CHRIST a déclaré en vingt endroits, qu'il étoit égal au Pere, qu'il étoit dans le Pere, qu'il étoit un avec le Pere.

Les Apôtres doivent donc se réjoüir de ce que le Fils retourne à son Pere, par la raison que *le Pere est plus grand que le Fils* considéré en tant qu'homme; & que ce retour du Fils au Pere, est le commencement de la gloire, & de la grandeur du Fils considéré, comme on l'a dit, dans son humanité. C'est le sentiment qu'un amour pur, solide, & désintéressé doit inspirer aux Apôtres, s'ils aiment véritablement leur Maître.

℣. 29. ET NUNC DICO VOBIS, PRIUSQUAM FIAT. *Je vous le dis maintenant, avant que cela arrive.* Je vous avertis de bonne-heure de mon retour à Dieu mon Pere, afin que cette séparation, & ce départ vous frappent moins, *& que lorsqu'il sera arrivé, vous ayez une entiére créance en moi*; car je crains que ma passion, & ma mort ne soient pour vous un sujet de chûte. C'est pour cela que j'ai eu soin de vous prévenir sur cela.

℣. 30. VENIT ENIM PRINCEPS MUNDI HUJUS. *Car le Prince du monde va venir; mais il n'a rien en moi qui lui appartienne*, ou, *quoiqu'il n'y ait rien en moi qui lui appartienne* (*k*). Le Prince du monde est le Démon (*l*). Il n'a rien dans JESUS-CHRIST, puisque le Sauveur n'a jamais été souillé d'aucun péché (*m*): Mais

(a) *Brug. Menoc. Tir. Grot.*
(b) *Theoph. Euth. Mald. Brug. Tir.*
(c) *Cyrillus Alex. hic.*
(d) *Joan.* II. 22. & XII. 16. XX. 9. *Matt.* XXVI. 54. *Marc.* XV. 28. *Luc.* XXIV. 27.
(e) *Mald. Grot. Brug. Menoch. alii.*
(f) Le Grec imprimé porte: *Vous vous réjoüirez de ce que je vous ait dit que je m'en vais à mon Pere*; Ἐχάρητε ἂν ὅτι εἶπον πορεύομαι πρὸς τὸν πατέρα. Mais ces mots, *je vous ai dit*, ne se lisent ni dans la Vulgate, ni dans le Syr. l'Arab. l'Ethiop. le Pers. le Copht. le Goth. Origen. S. Chrysost. Nonn. & plusieurs Manuscrits.
(g) *Basil. Aug. Eucherius, alii.*
(h) *Chrysost. Leont. Theoph. Euthym.*
(i) *Athanas. Hilar. Epiph. Nazianz. Cyrill. alii apud Mald. hic.*
(k) *Vide Mald. Brug. alios.*
(l) *Joan.* XII. 31. XVI. 11. *Ephes.* VI. 12.
(m) I. *Petr.* II. 22. *Joan.* VIII. 46. *Vide Aug. Chrysost. Beda, Theoph.*

Digitized by Google

*31. Sed ut cognoscat mundus quia diligo Patrem, & sicut mandatum dedit mihi Pater, sic facio. Surgite, eamus hinc.*

31. Mais afin que le monde connoisse que j'aime mon Pere, & que je fais ce que mon Pere m'a ordonné, levez-vous, sortons d'ici.

## COMMENTAIRE.

comme JESUS-CHRIST a bien voulu se charger de nos iniquitez, & se rendre notre caution envers son Pere (*a*), il s'est livré volontairement à la puissance des ténébres (*b*), & aux ministres de Satan; ℣. 31. *Afin que le monde connoisse qu'il aime son Pere, & qu'il exécute avec zéle ce qu'il lui a ordonné.* Il a dit dès le commencement: Mon Pere, me voici prêt à faire votre volonté; votre Loi est écrite au fond de mon cœur (*c*).

Plusieurs Exemplaires Grecs, & quelques Peres Latins lisent (*d*): *Et il ne trouvera rien en moi*; il n'aura aucun pouvoir sur moi, sur mon ame; car on ne peut nier qu'il n'ait eu quelque pouvoir sur le Corps de JESUS-CHRIST: mais il n'en eut qu'autant qu'il lui plut de lui en donner. C'est lui-même qui en arrêta l'heure & qui en fixa la durée, & l'étenduë. Il ne souffrit que parce qu'il le voulut, & qu'autant qu'il voulut, pour satisfaire à la volonté, & à la justice de son Pere. ℣. 31.

℣. 31. SURGITE, EAMUS HINC. *Levez-vous, sortons d'ici.* C'est ainsi que JESUS-CHRIST sortit de table, & qu'il acheva ce discours. Ensuite ayant rendu graces à Dieu, en chantant l'hymne ordinaire (*e*), ils sortirent de la maison, & de la ville, & allérent au Jardin des Oliviers.

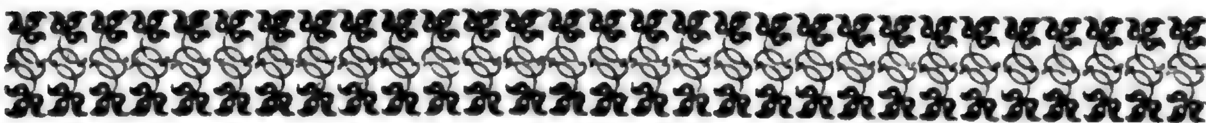

# CHAPITRE XV.

JESUS-CHRIST *est la vigne, & ses Disciples sont les branches. Il a choisi ses Apôtres, afin qu'ils produisissent de bons fruits. Il les fortifie contre les persécutions du monde. Les Juifs inexcusables dans leur péché.*

℣. 1. *EGo sum vitis vera: & Pater meus agricola est.*

*2. Omnem palmitem in me non ferentem fructum, tollet eum; & omnem qui fert fructum purgabit eum, ut fructum plus afferat.*

*3. Jam vos mundi estis propter sermonem, quem locutus sum vobis.*

℣. 1. JE suis la vraie vigne, & mon Pere est le vigneron.

2. Il retranchera toutes les branches qui ne portent point de fruit en moi; & il émondera toutes celles qui portent du fruit, afin qu'elles en portent davantage.

3. Vous êtes déja purs, à cause des instructions que je vous ai données.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. EGO SUM VITIS VERA, ET PATER MEUS AGRICOLA EST. *Je suis la vraie vigne, & mon Pere est le vigneron.* JESUS dit ceci en chemin, en allant de la maison où il avoit soupé, dans le Jardin des Oliviers. Il étoit environ minuit, & la lune étoit presque à son plein, puisqu'il étoit le 14. de la lune. Mon Pere peut très-bien être comparé à un vigneron, moi à un sep de vigne, & vous aux branches de ce sep. *Vitis vera*, une vigne franche (*f*), une bonne vigne. Souvent l'Eglise est comparée à une vigne (*g*). Les Fidéles sont les branches de cette vigne, & JESUS-CHRIST en est le sep.

℣. 2. OMNEM PALMITEM IN ME NON FERENTEM FRUCTUM, TOLLET EUM. *Il retranchera toutes les branches qui ne portent point de fruit en moi.* Ceux qui comme Judas, ne portent point de fruit, ou n'en portent que de mauvais, seront retranchez. Les Juifs incrédules, ceux de mes Disciples qui m'abandonneront, & à qui ma passion, & ma Croix seront un sujet de scandale, & de chûte, seront aussi de ce nombre. En général les mauvais Chrétiens, qui demeurent attachez au sep par la foi, mais qui n'ont pas les bonnes œuvres, qui ne vivent pas de l'esprit de JESUS-CHRIST, qui ne sont pas animez de sa charité, seront retranchez, pour être jettez au feu éternel (*h*). Ce sont des branches inutiles, qui ne portent que des feuilles, au lieu du fruit qu'on en attend.

ET OMNEM QUI FERT FRUCTUM, PURGABIT EUM. *Il émondera*, il taillera *celles qui portent du fruit*, il en ôtera l'inutile, *afin qu'elles en portent davantage.* C'est ainsi qu'en use le bon vigneron. Il retranche de son sep toutes les branches superfluës, afin que celles qui portent du fruit, soient mieux nourries, & reçoivent une séve plus abondante. Et comment le Pere émonde-t'il sa vigne spirituelle? C'est par les traverses, les afflictions, les épreuves (*i*). Il leur ôte tout ce qui peut empêcher leur progrès spirituel; il les instruit, il les éclaire, il les comble de graces. Voyez Ezech. XV. 1. 2. 3. & suiv. quelque chose de pareil à ceci. Le Seigneur y compare son peuple à un sep de vigne inutile, qui n'est bon qu'à mettre au feu.

℣. 3. JAM VOS MUNDI ESTIS. *Vous êtes déja purs, à cause des instructions que je vous ai données.* Pour vous, vous n'êtes ni des branches inutiles, ni même de celles qui ont besoin d'être émondées. Depuis le tems que je vous ai choisis, je n'ai cessé de vous nettoyer de tout ce que vous pouviez avoir de superflu, ou d'impur.

(a) 2. *Cor.* v. 21. *Qui non noverat peccatum, pro nobis peccatum fecit.*
(b) *Luc.* XXII. 53.
(c) *Psal.* XXXIX. 8.
(d) *Καὶ ἐν ἐμοὶ οὐκ εὑρήσει οὐδέν. Ita Syr. Goth. Æth. Armen. Nyssen. Athan. Basil. alii. Ambr. lib. de fuga sæculi, c. 4. & Greg. Magn. homil.* 32. *in Evang.*
(e) *Matt.* XXVI. 30. *Marc.* XIV. 26.
(f) *August. Beda, Rupert. Grot. alii.*
(g) *Psal.* LXXIX. 9. *Isai.* v. 1. *& Deut.* XXXII. 32. *&c.*
(h) *Euthym. Leont. Mald. Grot.*
(i) *Chrysost. Cyrill. Theoph. Euthym. Pacian. Ep.* 3. *contra Novatian. Greg. Magn. Regist. lib.* 7. *c.* 32. *Grot. alii.*



Digitized by Google

4. *Manete in me : & ego in vobis. Sicut palmes non potest ferre fructum à semetipso, nisi manserit in vite, sic nec vos, nisi in me manseritis.*

5. *Ego sum vitis, vos palmites : qui manet in me, & ego in eo, hic fert fructum multum : quia sine me nihil potestis facere.*

6. *Si quis in me non manserit : mittetur foras sicut palmes, & arescet, & colligent eum, & in ignem mittent, & ardet.*

7. *Si manseritis in me, & verba mea in vobis manserint : quodcumque volueritis petetis, & fiet vobis.*

8. *In hoc clarificatus est Pater meus, ut fructum plurimum afferatis, & efficiamini mei Discipuli.*

9. *Sicut dilexit me Pater, & ego dilexi vos. Manete in dilectione mea.*

4. Demeurez en moi, & moi en vous. Comme la branche ne sauroit porter de fruit d'elle-même, & sans demeurer *attachée* au sep de la vigne : il en est ainsi de vous autres, si vous ne demeurez en moi.

5. Je suis le sep de la vigne, & vous *en* êtes les branches. Celui qui demeure en moi, & en qui je demeure, porte beaucoup de fruit; car vous ne pouvez rien faire sans moi.

6. Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jetté dehors comme un sarment *inutile* : il séchera, & on le ramassera pour le jetter au feu, & le brûler.

7. Si vous demeurez en moi, & que mes paroles demeurent en vous, vous demanderez tout ce que vous voudrez, & il vous sera accordé.

8. C'est la gloire de mon Pere, que vous rapportiez beaucoup de fruit, & que vous deveniez mes Disciples.

9. Comme mon Pere m'a aimé, je vous ai aussi aimez. Demeurez dans mon amour.

## COMMENTAIRE.

Le seul d'entre vous qui méritoit d'être retranché, Judas, le fils de perdition, s'est séparé de nous, & n'est plus des vôtres.

℣. 4. MANETE IN ME, ET EGO IN VOBIS. *Demeurez en moi, & moi en vous.* Demeurez attachez à moi comme à votre sep, & je demeurerai attaché à vous comme le sep à la branche. J'influërai dans vous, par ma grace, par mes lumiéres, par ma Doctrine; & vous recevrez de moi tous les secours nécessaires pour votre sanctification. Ayez la foi, & la charité; c'est par-là que vous demeurerez en moi, & moi en vous (*a*).

SICUT PALMES NON POTEST FERRE FRUCTUM A SEMETIPSO. *De même que la branche ne sauroit porter du fruit d'elle-même*, si elle demeure séparée, & retranchée du sep; *ainsi vous ne pouvez produire de fruit, si vous ne demeurez en moi.* Je puis me passer de vous; mais vous ne pouvez vous passer de moi. La racine peut pousser une nouvelle branche, mais la branche retranchée de la racine, n'est plus bonne à rien : *Præcisa palmite, potest de viva radice alius pullulare; qui autem præcisus est, sine radice non potest vivere*, dit saint Augustin (*b*). Ainsi que le sep demeure attaché à la branche, & la branche au sep; tout cela n'est qu'à l'avantage de la branche : *Utrumque prodest non ipsi, sed illis.*

℣. 5. SINE ME NIHIL POSTESTIS FACERE. *Car vous ne pouvez rien faire sans moi*, ou *séparez de moi* (*c*). Il ne dit pas : Vous ne pouvez que difficilement faire quelque chose sans moi; mais absolument vous ne pouvez rien sans moi (*d*); vous ne pouvez faire aucune œuvre méritoire de l'éternité, sans le secours actuel, & continuel de ma grace, qui vous prévienne, & qui coopére à toutes vos bonnes œuvres : *Sive ergò parum, sive multum sine illius gratia præveniente, adjuvante, cooperante, fieri non potest, sine quo nihil fieri potest*, dit ici saint Augustin. En sorte qu'en tout tems, & dans toutes nos actions, nos pensées, nos mouvemens, nos affaires, nous devons implorer le secours du Seigneur : *Ut in omnibus actibus, causisque, cogitationibus, motibus, adjutor, & protector orandus sit Deus*, dit le Pape Célestin I. (*e*) *nullumque tempus interveniat quo ejus non egeamus auxilio.* Mais à Dieu ne plaise que nous donnions tellement tout à la grace, que nous ôtions quelque chose à la liberté de l'homme. Nous savons que l'homme ne peut rien sans la grace; mais nous savons aussi que l'homme ne fait aucun bien, que Dieu ne lui fasse faire par l'attrait de sa grace. *Multa Deus facit in homine bona, quæ non facit homo; nulla verò facit homo quæ non facit Deus, ut faciat homo*, dit saint Augustin.

℣. 6. SI QUIS IN ME NON MANSERIT, MITTETUR FORAS. *Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jetté dehors* (*f*); il sera destitué de ma grace, & privé des promesses, & des priviléges de mon alliance; il sera retranché du Corps de l'Eglise par l'excommunication, par le schisme, ou par l'hérésie; & enfin il sera jetté au feu de l'enfer. Ce n'est pas à dire que tous ceux qui ne demeurent point attachez à J. C. par la grace, & par la charité, en soient toûjours séparez par la foi, ni qu'ils aillent toûjours jusqu'à s'en séparer par le schisme, ou par l'hérésie. Il y a diverses maniéres de retranchemens, & divers dégrez de séparations. Mais tout retranchement se termine au feu de l'enfer, à moins que par la pénitence on ne rentre dans la participation de la vie de la grace, que l'on avoit perdue, en s'éloignant de JESUS-CHRIST par le péché mortel. Comparez Matth. XIII. 41. 42.

℣. 8. IN HOC CLARIFICATUS EST PATER MEUS. *C'est la gloire de mon Pere que vous rapportiez beaucoup de fruits, & que vous deveniez mes Disciples* (*g*). La gloire d'un vigneron est de voir une vigne bien nourrie, & chargée de fruits. La gloire de Dieu mon Pere est de vous voir remplis de foi, de charité, de bonnes œuvres, & de vous voir utilement employez à la conversion des autres. C'est par-là que les hommes considérant vos bonnes œuvres, & le fruit de vos prédications parmi les peuples, glorifieront le Pere Céleste, comme Auteur de tous ces biens (*h*).

℣. 9. SICUT DILEXIT ME PATER, ET EGO DILEXI VOS. *Comme mon Pere m'a aimé, je vous ai aussi aimé. Demeurez dans mon amour.* Opérez le bien par la foi animée de la charité. Vos bonnes œuvres &

(a) *Cyrill. Leont. Mald.*

(b) *Aug. in Joan. hic. & Concil. Arausic. 2. Can. 24. Vide & Chrysost. homil. 75.* Ἵνα μάθωσιν ὅτι ἡ αὐτὰ δύναμις χωρὶς αὐτῆς ἐργάζεσθαι δύναται.

(c) Χωρὶς ἐμοῦ. *Extra me, separatim à me, sine me.*

(d) *Concil. African. An. 418. Can. 6. De fructibus mandatorum Dominus loquebatur, ubi non ait : Sine me difficilius potestis facere; sed : Sine me nihil potestis facere.*

(e) *Celest. I. Ep. ad Gallarum Episcopos.*

(f) *Græc.* Ἐβλήθη ἔξω. . . καὶ ἐξηράνθη. *Il a été jetté dehors*, il *a été desséché.* Mais le passé est mis pour le futur.

(g) Le Grec : *Et vous deviendrez mes Disciples.* Καὶ γενήσεσθε ἐμοὶ μαθηταί. Mais plusieurs Exemplaires lisent comme la Vulgate: Καὶ γένησθε, &c.

(h) *Vide Matth. v. 16. Ut videant opera vestra bona, & glorificent Patrem vestrum qui in Cœlis est. Vide August. hic.*

votre

10. *Si præcepta mea servaveritis, manebitis in dilectione mea, sicut & ego Patris mei præcepta servavi, & maneo in ejus dilectione.*

10. Si vous gardez mes commandemens, vous demeurerez dans mon amour, comme j'ai moi-même gardé les commandemens de mon Pere, & que je demeure dans son amour.

11. *Hæc locutus sum vobis, ut gaudium meum in vobis sit, & gaudium vestrum impleatur.*

11. Je vous ai dit ces choses, afin que ma joye demeure en vous, & que votre joye soit pleine, & parfaite.

12. *Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos.*

12. Le commandement que je vous donne, est de vous aimer les uns les autres, comme je vous ai aimez.

13. *Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.*

13. Personne ne peut avoir un plus grand amour, que de donner sa vie pour ses amis.

14. *Vos amici mei estis, si feceritis quæ ego præcipio vobis.*

14. Vous êtes mes amis, si vous faites les choses que je vous commande.

## COMMENTAIRE.

votre charité, sont toutes à la fois la preuve & la marque de l'amour que Dieu a pour vous, & de celui que vous avez pour lui & pour moi. Vous ne m'aimeriez point, s'il ne vous avoit aimé le premier (*a*). Autrement : Je vous ai toûjours aimé tendrement, comme mon Pere m'a aimé ; continuez à m'aimer, & demeurez constans dans l'amour que vous avez toûjours eu pour moi (*b*). Ces deux sens se trouvent soutenus par les Peres, & par de très-habiles Interprétes.

℣. 10. SI PRÆCEPTA MEA SERVAVERITIS. *Si vous gardez mes commandemens, vous demeurerez dans mon amour.* Voilà la marque à laquelle je connoîtrai si vous m'aimez ; si vous pratiquez mes commandemens. Comme c'est par-là que j'ai marqué à mon Pere, que je l'aimois véritablement ; c'est par-là aussi que vous me donnerez des preuves de votre amour (*c*). Autrement : Si vous voulez que je continue à vous aimer, comme j'ai fait jusqu'ici, observez mes commandemens, comme j'ai été fidéle à observer ceux de mon Pere (*d*).

℣. 11. UT GAUDIUM MEUM IN VOBIS SIT. *Je vous ai dit ces choses, afin que ma joye demeure en vous.* Je vous exhorte à demeurer constans dans mes préceptes, & dans mon amour, afin que ma joye soit entiére (*e*). Vous ne pouvez rien faire ni de plus avantageux pour vous, ni qui me soit plus agréable, que de demeurer fortement attachez à mon amour. Autrement : Faites ensorte *que ma joye soit en vous*, que je sois toute votre joye, & que vous ne vous réjouissiez que dans moi (*f*). Le premier sens est beaucoup meilleur.

℣. 12. HOC EST PRÆCEPTUM MEUM, UT DILIGATIS INVICEM. *Le commandement que je vous donne, est de vous aimer les uns les autres, comme je vous ai aimez.* C'est un Pere qui dit le dernier adieu à ses enfans. Je n'ai qu'une chose à vous recommander, c'est de vivre en paix, & en union entre vous, de vous aimer comme je vous ai aimé. Le saint Evangéliste qui nous a conservé ces paroles du Sauveur, les avoit profondément dans le cœur, puisque dans son extrême vieillesse, comme on le menoit encore à l'Eglise, en le supportant sous les bras, il ne disoit dans toutes les assemblées autre chose que ces mots : Mes chers enfans, aimez-vous les uns les autres ; & comme ses Disciples ennuyez de les lui entendre toûjours répéter, lui dirent : Notre Maître pourquoi dites-vous toûjours la même chose ? Il répliqua cette sentence si digne de lui : C'est que c'est-là le commandement du Seigneur, & qu'il suffit au salut, si on l'observe comme il faut (*g*) : *Quia præceptum Domini est, & si solum fiat, sufficit.*

Mais d'où vient que le Sauveur appelle le commandement de la charité, son commandement, comme s'il n'avoit jamais donné d'autres préceptes ? Peu de tems auparavant, & étant encore à table dans la maison, il l'appelloit un commandement nouveau (*h*), comme s'il ne l'eût point encore donné à ses Disciples ; & ici il en parle, comme s'il n'en avoit jamais donné d'autre : *Ibi tamquam non fuerit ante tale mandatum ; hic tamquam non sit aliud ejus mandatum* (*i*). C'est, dit saint Grégoire le Grand (*k*), que tous les commandemens se rapportent à la charité, comme à leur centre, & que tout ce que le Sauveur a commandé, dépend de l'amour de Dieu, & du prochain, comme les branches de l'arbre dépendent de la racine : *Quicquid præcipitur, in sola charitate solidatur : Ut enim multi rami ex una radice prodeunt ; sic multæ virtutes ex una charitate generantur.* La charité qui nous est commandée dans l'Evangile, est plus parfaite, plus pure, plus excellente que celle qui est ordonnée dans la Loi de Moyse. On nous la commande avec plus de force ; on nous y propose des motifs plus relevez, & des récompenses plus grandes que dans la Loi de servitude (*l*).

℣. 13. MAJOREM HAC DILECTIONEM NEMO HABET (*m*), UT ANIMAM, &c. *Personne ne peut avoir un plus grand amour, que de donner sa vie pour ses amis.* C'est ce que je vais faire pour vous, afin qu'à votre tour vous puissiez donner votre vie pour moi. Je ne puis vous donner une preuve plus solide de mon amour, que celle-là : Et si je vous demande que vous vous aimiez les uns les autres, & que vous m'aimiez moi-même, autant que je vous ai aimez, je ne vous demande rien que de juste, & dont je ne vous aye donné le premier l'exemple, par l'action la plus héroïque de la charité parfaite. Ne me demandez pas jusqu'où vous devez porter votre amour ; voyez ce que j'ai résolu de faire pour vous. Voilà votre régle. L'Histoire vante quelques amis, qui ont donné leur vie l'un pour l'autre. C'est tout ce que l'homme peut faire de plus grand en ce genre. On n'a rien de plus cher que sa vie.

℣. 14. VOS AMICI MEI ESTIS. *Vous êtes mes amis, si vous faites les choses que je vous commande.* Si je donne ma vie pour vous témoigner mon affection, vous pouvez bien en revanche demeurer fidéles à mes commandemens. Je vous demande bien moins que je ne vous donne. C'est par votre fidélité, & votre attachement à mes ordonnances, que je jugerai que vous êtes vraiment mes amis.

(a) *Aug. Beda, Cyrill. Mald. Brug. Men.*
(b) *Chrysost. Leont. Theophyl. August. Beda, Rupert. Grot. Mald.*
(c) *Chrysost. Leont. Theoph. Rupert. Grot.*
(d) *Cyrill. Aug. Beda, alii ex Recentiorib.*
(e) *Vide Aug. Bedam, Rupert. Brug. Menoc. Tir. Mald.*
(f) *Cyrill. Leontius.*
(g) *Hieronym. lib. 3. c. 6. Comment. Epist. ad Galat.*
(h) *Joan. XIII. 34.*
(i) *Aug. hic*
(k) *Gregor. Magn. homil. 27. in Evang. Rupert. hic.*
(l) *Vide Grot. & Tolet.*
(m) Plusieurs Exemplaires Latins lisent : *Quàm ut animam suam, &c.* Ce qui est une faute.



Digitized by Google

15. *Jam non dicam vos servos : quia servus nescit quid faciat dominus ejus. Vos autem dixi amicos : quia omnia quæcumque audivi à Patre meo, nota feci vobis.*

15. Je ne vous appellerai plus serviteurs, parce que le serviteur ne sait ce que fait son maître : mais je vous ai appellé mes amis, parce que je vous ai fait savoir tout ce que j'ai appris de mon Pere.

16. *Non vos me elegistis : sed ego elegi vos, & posui vos ut eatis, & fructum afferatis ; & fructus vester maneat : ut quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, det vobis.*

16. Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis, & je vous ai établis, afin que vous marchiez, que vous rapportiez du fruit, & que votre fruit demeure *toûjours*, & que mon Pere vous donne tout ce que vous lui demanderez en mon nom.

17. *Hæc mando vobis, ut diligatis invicem.*

17. Ce que je vous commande, est de vous aimer les uns les autres.

18. *Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit.*

18. Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous.

19. *Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret : quia verò de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterea odit vos mundus.*

19. Si vous étiez du monde, le monde aimeroit ce qui seroit à lui : mais parce que vous n'êtes point du monde, & que je vous ai choisis du milieu du monde, c'est pour cela que le monde vous hait.

20. *Mementote sermonis mei, quem ego dixi vobis : Non est servus major domino suo. Si me persecuti sunt, & vos persequentur : si sermonem meum servaverunt, & vestrum servabunt.*

20. Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite : Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi : s'ils ont gardé mes paroles, ils garderont aussi les vôtres.

## COMMENTAIRE.

℣. 15. JAM NON DICAM VOS SERVOS. *Je ne vous appellerai plus serviteurs.* Je ne vous traiterai plus comme votre Maître (*a*) ; je veux vous traiter en amis. Jusqu'ici je vous ai parlé assez souvent d'une maniére obscure, & figurée (*b*). Et quoique je vous aye distinguez de la foule, par les explications particuliéres que je vous ai données (*c*), toutefois mes discours renferment encore bien des obscuritez, qu'il n'est pas aisé de développer. Ci-après je vous parlerai d'une toute autre maniére ; je vous dirai tout ce que j'ai de plus secret, sans enveloppes, & sans énigmes, comme un ami parle à son ami. En effet après la Résurrection, JESUS-CHRIST n'usa plus avec ses Apôtres de similitudes, ni de paraboles ; il leur donna son Esprit d'intelligence, pour expliquer les saintes Ecritures (*d*) : Et il leur envoya le Saint Esprit, qui les instruisit de toute vérité (*e*), & qui leur découvrit le sens de tout ce qu'il leur avoit dit d'obscur autrefois. En un mot, quoiqu'il les eût traitez jusqu'alors en amis, & qu'il leur eût découvert tout ce qu'il avoit appris de son Pere, il leur donna après sa Résurrection des marques encore plus sensibles de sa tendresse, & de sa confiance.

Quand il dit : *Je vous ai appellez mes amis, parce que je vous ai fait savoir tout ce que j'ai appris de mon Pere* ; on doit l'entendre avec quelque limitation ; car les Apotres jusqu'alors n'avoient pas été capables de porter tout ce qu'il avoit à leur dire (*f*) ; & même après sa Résurrection, ils ne pûrent comprendre dans toute son étenduë, tout ce qu'il avoit appris de son Pere par sa science infinie, & incompréhensible. Mais il leur dit tout ce qu'il leur convenoit de savoir, tout ce qu'ils étoient capables d'entendre avec fruit, tout ce qui concernoit leur salut, & leur ministére (*g*).

℣. 16. NON VOS ME ELEGISTIS. *Ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais c'est moi qui vous ai choisis.* Nouveau motif d'amour, & de reconnoissance (*h*). Je vous ai choisis du milieu du monde, sans aucun mérite de votre part ; je vous ai destinez au mystére évangélique, je vous ai établis les Princes de mon Eglise, *afin que vous alliez* prêcher l'Evangile par tout le monde, *& que vous portiez du fruit, & que votre fruit demeure pour toûjours.* S. Augustin, & ses Disciples (*i*) l'expliquent de la prédestination à la gloire, à laquelle Dieu a prédestiné ses Apôtres par un décret tout gratuit. Il les a choisis, avant qu'ils eussent pensé à lui, ni qu'ils eussent aucun mérite. Il leur a préparé de toute éternité les graces avec le secours desquelles ils arrivent infailliblement au salut. Mais la premiére explication est plus littérale.

℣. 18. SI MUNDUS VOS ODIT, &c. *Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous.* Voici un nouveau sujet de consolation pour les Apôtres. Que la haine injuste que le monde vous porte, ne vous effraye point ; il m'a haï avant vous, & il ne m'a haï que parce que j'ai condamné ses maximes, & sa conduite. Si vous étiez à lui, & si vous le serviez, il vous aimeroit. Mais Dieu vous garde d'aimer, ou de servir un tel Maître. Quelques-uns traduisent le Texte de cette sorte (*k*) : *Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï, moi qui suis fort au-dessus de vous : Me præstantiorem vobis odio habuit.*

℣. 20. MEMENTOTE SERMONIS MEI. *Souvenez-vous de ce que je vous ai dit* ; ci-devant Chap. XIII. 16. *Que le serviteur n'est pas plus grand que le Maître.* Et si le monde vous hait, s'il vous persécute, s'il vous tend des piéges, il m'a traité de même.

SI SERMONEM MEUM SERVAVERUNT. *S'ils ont gardé mes paroles, ils garderont aussi les vôtres.* Ou plûtôt : S'ils n'ont pas voulu m'écouter, ni garder mes ordonnances, ne vous attendez pas qu'ils ayent plus de con-

(a) *Joan.* XIII. 13. *Vos vocatis me ; Magister, &, Domine.*
(b) *Infra* XVI. 25. *Hæc in proverbiis locutus sum vobis. &c.*
(c) *Matt.* XIII. 10. 11. 13. *Luc.* VIII. 10.
(d) *Luc.* XXIV. 45.
(e) *Joan.* XIV. 17. XV. 26. XVI. 13.
(f) *Joan.* XVI. 12. *Adhuc multa habeo vobis dicere ; sed non potestis portare modò.*
(g) *Theodor. Mopf. Chrysost. Theoph. Euthym. Mald. Grot. Menoc.*
(h) *Chrysost. Theophyl. Euth. Rupert.*
(i) *Aug. hic & lib. 1. de Prædestin. SS. cap. 17. & alibi Prosper. lib. contra Collatorem. Beda hic, Latini passim.*
(k) Πρῶτον ὑμῶν. *Vide Brug. Erasm. Camer. Gerard. Vide & Theodor. Mopf.*

Digitized by Google

21. *Sed hæc omnia facient vobis propter nomen meum: quia nesciunt eum qui misit me.*

22. *Si non venissem, & locutus fuissem eis, peccatum non haberent: nunc autem excusationem non habent de peccato suo.*

23. *Qui me odit: & Patrem meum odit.*

24. *Si opera non fecissem in eis, quæ nemo alius fecit, peccatum non haberent, nunc autem & viderunt, & oderunt, & me, & Patrem meum.*

21. Mais ils vous feront tous ces mauvais traitemens à cause de mon nom; parce qu'ils ne connoissent point celui qui m'a envoyé.

22. Si je n'étois point venu, & que je ne leur eusse point parlé, ils n'auroient point le péché *qu'ils ont*: mais maintenant ils n'ont point d'excuse de leur péché.

23. Celui qui me hait, hait aussi mon Pere.

24. Si je n'avois point fait parmi eux des œuvres qu'aucun autre n'a faites, ils n'auroient point le péché *qu'ils ont*: mais maintenant ils les ont vûes, & ils ont haï, & moi, & mon Pere?

## COMMENTAIRE.

sidération, & de respect pour les vôtres (*a*). Le Grec peut recevoir un autre sens (*b*): *S'ils ont épié mes paroles, ils épieront aussi les vôtres*, ils les observeron*t*, il les examineront, pour y donner un mauvais sens, comme ils ont cherché à me surprendre par mes paroles (*c*): *Pharisæi consilium inierunt, ut caperent Jesum in sermone.* Cette explication est fort naturelle: mais il faut reconnoître qu'elle n'est pas sans difficulté, puisque l'on ne le trouve nulle-part dans le nouveau Testament le mot *térein* dans ce sens, quoique *paratérein*, qui en est dérivé, s'explique quelquefois dans la signification d'épier (*d*).

℣. 21. PROPTER NOMEN MEUM. *A cause de mon nom*; en haine de mon nom, & de ma personne; à cause que vous serez mes Disciples, & mes Apôtres. Il suffira de me confesser, & de me reconnoître, pour s'attirer des persécutions.

NESCIUNT EUM QUI MISIT ME. *Ils ne connoissent point celui qui m'a envoyé.* S'ils connoissoient mon Pere, qui est leur Dieu, ils ne me méconnoîtroient pas; puisqu'ils verroient dans moi tous les caractéres du Messie, du Fils de Dieu, & de la Divinité qui est en moi.

℣. 22. SI NON VENISSEM, ET LOCUTUS EIS FUISSEM. *Si je n'étois point venu, & que je ne leur eusse point parlé, ils n'auroient point le péché qu'ils ont*; ils ne seroient point inexcusables dans leur incrédulité, comme ils le sont. Si la Doctrine de JESUS-CHRIST eût été vulgaire; si ses miracles eussent été communs, & semblables à ceux qu'avoient fait les Prophétes, les Juifs auroient pû s'excuser de n'avoir pas crû en lui (*e*), en disant que le Messie devoit être au-dessus de tous les Prophétes, & par la sublimité de sa Doctrine, & par la grandeur de ses miracles, & par sa vertu toute-puissante: Mais le Sauveur ayant donné des preuves certaines de sa mission, & de sa Divinité, les Juifs étoient inexcusables dans leur endurcissement. Ceux à qui J. C. n'est pas venu, & à qui il n'a pas parlé, ni par lui-même, ni par ses Apôtres; je veux dire, les Infidéles, qui n'ont eu aucune connoissance de sa prédication, sont à la vérité excusables dans leur incrédulité, dit saint Augustin; mais non pas dans leurs autres péchez. Ils peuvent s'excuser de quelques-uns de leurs crimes sur leur ignorance; mais non pas de tous; & quoiqu'ils ayent quelques excuses pour certaines fautes, ils ne peuvent pour cela éviter la damnation pour leurs autres crimes (*f*): *Habent excusationem non de omni peccato suo; sed de hoc peccato, quo in Christum non crediderunt.... Possunt habere excusationem; sed non ideò possunt effugere damnationem: Quicumque enim sine Lege peccaverunt, sine Lege peribunt.*

℣. 23. QUI ME ODIT, ET PATREM MEUM ODIT. *Celui qui me hait, hait aussi mon Pere*; parce que mon Pere, & moi ne sommes qu'un seul Dieu. Que les Juifs ne s'excusent point de la haine qu'ils me portent, sur leur zéle prétendu pour la Loi de mon Pere, qu'ils prétendent que j'ai violée. S'ils aimoient vraiment mon Pere, ils m'aimeroient aussi; & ils ne me haïssent, que parce qu'ils n'aiment pas mon Pere (*g*).

℣. 24. SI OPERA NON FECISSEM IN EIS. *Si je n'avois pas fait parmi eux des choses qu'aucun autre n'a faites*, ils n'auroient point le péché qu'ils ont C'est le même raisonnement qu'il a déja proposé au ℣. 22. On demande comment il est vrai que le Sauveur a fait des miracles que nul autre n'a faits? Car on sait qu'Elie, & Elisée on ressuscité des morts, qu'ils ont guéri des maladies, qu'ils ont fait descendre le feu du Ciel. Nous ne lisons pas que JESUS-CHRIST ait fait des prodiges aussi éclattans que ceux que fit Moyse dans l'Egypte, au passage de la mer rouge, au rocher d'Héreb, & à celui de Cadés; ni que ceux de Josué au passage du Jourdain, autour de Jéricho, à la journée de Gabaon, où il fit arrêter le soleil, & la lune; ni que celui de la rétrogradation du soleil du tems d'Ezéchias. On ne voit rien dans la vie de JESUS-CHRIST, où il paroisse plus de vertu, que dans les miracles dont on vient de faire le dénombrement.

On répond 1°. que les miracles du Sauveur sont en plus grand nombre que ceux d'aucun Saint de l'ancien Testament, sans en excepter Moyse, sur tout en comparant le petit nombre d'années qu'il a prêché, & qu'il a fait éclatter la gloire du Pere par ses miracles, avec la longue vie de Moyse par exemple. JESUS-CHRIST ne prêcha pas quatre ans pleins, & Moyse gouverna le peuple pendant quarante ans. 2°. De plus si les miracles du Sauveur n'ont pas toûjours été fort éclattans, ils ont tous eu pour objet la guérison des malades, & le bonheur des peuples: Caractéres qui devoient, selon les Prophéties (*h*), distinguer les merveilles du Messie. Celles des anciens Prophétes ont souvent été pour exercer la vengeance du Seigneur envers les méchans. 3°. La maniére pleine de facilité, & d'autorité dont le Sauveur faisoit ses miracles, est la preuve la plus sensible de leur supériorité. 4°. Une autre qualité qui les distinguoit des Anciens, est qu'il les a faits en confirmation de sa Divinité, & de sa mission, comme Libérateur d'Israël; au lieu que les Prophétes n'ont fait les leurs que comme Ministres du Seigneur, & comme des voix qui annonçoient le Messie.

5°. Les Anciens ont bien pû faire des miracles; mais ils n'ont pû de leur autorité transmettre à d'autres ce même pouvoir. JESUS-CHRIST a donné à ses Apôtres le pouvoir d'en faire, & d'en faire en plus grand nombre, & de plus grands que lui; pouvoir dont il donna des preuves aux Juifs, par la mission qu'il fit de ses Disciples dans tous les

(a) *Mald. Grot. Brug. Menoc. Pisc. Gorb.*
(b) *Ferus, Gataker, Colomiez. Cnatchull.*
(c) *Matt.* XXII. 15.
(d) *Vide Luc.* XIV. 1. XX. 20. Τηρεῖν même se prend pour épier, dans quelques endroits des Septante. Comme *Genes.* III. 15. *Eccl.* XI. 4. *Psal.* LV. 7. LXX. 11. *&c.* Et en S. Marc III. 2. *Et ipsi observabant eum.* Παρετήρουν αὐτόν.
(e) *Aug. Beda hic. Bernard. Ep.* 77.
(f) *Aug. Tract.* 89. *in Joan.*
(g) *Theodor. Mops Theoph. Chrysost.*
(h) *Isai.* XXXIV. 3. XXXV. 5. *&c.*



Digitized by Google

25. *Sed ut adimpleatur sermo, qui in Lege eorum scriptus est: Quia odio habuerunt me gratis.*

26. *Cùm autem venerit Paraclitus, quem ego mittam vobis à Patre, spiritum veritatis, qui à Patre procedit, ille testimonium perhibebit de me:*

27. *Et vos testimonium perhibebitis, quia ab initio mecum estis.*

25. Mais il faut que la parole qui est écrite dans leur Loi, soit accomplie: Ils m'ont haï sans aucun sujet.

26. Mais lorsque le Consolateur, l'Esprit de vérité, qui procéde du Pere, que je vous envoierai de la part de *mon* Pere, sera venu, il rendra témoignage de moi:

27. Et vous en rendrez aussi témoignage; parce que vous êtes dès le commencement avec moi.

## COMMENTAIRE.

lieux où il devoit aller (*a*). Je ne parle pas du miracle de sa résurrection, qu'il avoit prédit, & qui est le plus grand de tous les miracles qui aient jamais été faits; parce qu'alors n'étant pas arrivée, elle ne pouvoit être mise en preuve, pour convaincre les Juifs d'incrédulité. 6°. Saint Augustin cite le miracle de la multiplication des cinq pains, avec lesquels il nourrit cinq mille hommes; & celui des sept pains, avec lesquels il rassasia quatre mille hommes. On cite aussi le miracle de l'aveugle né guéri, du changement de l'eau en vin à Cana, de la résurrection du Lazare; celui qu'il fit en marchant sur les eaux, & en donnant à saint Pierre le pouvoir d'en faire de même. Ce sont-là des choses que nul autre que lui n'a faites.

℣. 25. SED UT IMPLEATUR SERMO. *Mais il faut que la parole qui est écrite dans leur Loi*, c'est-à-dire, en général dans l'Ecriture (*b*); car ce passage est tiré du Pseaume XXXIV. 19. & LXVIII. 5. *Ils m'ont haï sans sujet; soit accomplie*. La particule *ut*, afin que, ne marque pas ici la cause, mais l'événement, de même qu'en plusieurs autres endroits. La prédiction de leur haine, de leur incrédulité, de leur malice, ne leur imposoit nulle nécessité. Ces mauvaises actions furent toutes libres & toutes volontaires de leur part.

℣. 26 CUM VENERIT PARACLITUS, ...... ILLE TESTIMONIUM PERHIBEBIT DE ME. *Lorsque le Consolateur*, (le Paraclet) *l'Esprit de vérité qui procéde du Pere, sera venu, il rendra témoignage de moi*. Le Paraclet, l'Avocat, le Défenseur, le Consolateur, le Saint-Esprit, l'Esprit de vérité, ne signifient que la même chose; savoir, la troisiéme Personne de la Trinité, que JESUS-CHRIST envoya aux Apôtres pour les instruire, les consoler, les soûtenir dans leurs peines, comme il avoit été lui-même envoyé du Pere pour l'instruction & la consolation de tout le genre humain. Il dit que cet Esprit saint *procede du Pere*: Maniére de parler qu'on a employée dans l'Eglise, pour marquer l'émanation éternelle & substantielle du Saint-Esprit, qui procéde du Pere & du Fils.

Mais d'où vient qu'il ne dit pas: *Qui procéde du Pere & de moi*; mais seulement: *Qui procéde du Pere*? Car on sait que dans l'Eglise on a disputé long-tems sur la procession du Saint-Esprit, savoir s'il procédoit du Fils comme du Pere (*c*). On répond que le Fils de Dieu conversant encore avec ses Apôtres, leur parle modestement de soi-même (*d*); & que pour s'accommoder à leur maniére de concevoir, il se représentoit comme sur la terre, & son Pere dans le Ciel, d'où le Saint Esprit devoit descendre. Il n'auroit fait que confondre leurs idées, si dans cet endroit il avoit dit que le Saint-Esprit procédoit de lui comme du Pere. Il avoit assez prouvé cette vérité par tout ce qu'il avoit dit pour établir sa Divinité; & en disant qu'il leur envoyeroit cet Esprit saint, il insinuoit que l'Esprit étoit à son égard, & l'égard de son Pere à proportion, ce que lui Fils étoit à l'égard du Pere; c'est-à-dire, qu'il émanoit de l'un & de l'autre en sa maniére toute ineffable, & qui ne peut être connuë que de ceux que l'Esprit même éclaire de sa lumiére. Voyez aussi le ℣. 14. du Chapitre suivant.

Quelques-uns (*e*) soûtiennent qu'en cet endroit le verbe *procéde*, ne signifie pas la procession éternelle du Saint-Esprit; mais seulement sa mission sur la terre. Ils traduisent (*f*): *Le Saint-Esprit, qui sort*, qui vient du Pere, envoyé par le Fils. Mais la maniére dont le Fils s'exprime, la circonstance où il parle, la distinction qu'il fait du Pere d'où le Saint-Esprit procéde, & du Fils qui l'envoie, sans parler de l'usage & de la tradition de l'Eglise, qui a toujours entendu ce passage de la procession éternelle & substantielle du Saint-Esprit, nous déterminent à le prendre en ce sens dans cet endroit.

Voici le raisonnement du Sauveur. L'incrédulité des Juifs est inexcusable par toute sorte d'endroits. Ils ne croient point à ma Doctrine, toute saine & toute divine qu'elle est; ils ne croient point au Pere qui m'a envoyé, après tous les miracles que j'ai faits en son nom, pour prouver ma mission. Il ne leur reste, pour leur ôter toute excuse, que d'envoyer *le Saint-Esprit, qui rendra témoignage de moi*. Il les convaincra, d'injustice, d'infidélité, & de péché (*g*). Et comment me rendra-t-il témoignage contre les Juifs? Il le fera par vous-mêmes, par votre bouche, par les miracles que vous opérerez. Vous parlerez des Langues qui vous étoient inconnuës; vous découvrirez des mystéres que vous n'avez pû apprendre des hommes; vous saurez des choses que l'esprit humain ne peut comprendre par lui-même. ℣. 27. Vous-mêmes donc *vous me rendrez témoignage, parce que vous êtes dès le commencement avec moi*. Vous ferez connoître qui je suis; vous publierez les merveilles particuliéres de ma transfiguration, qui ne sont connuës que de vous. Enfin, vous annoncerez les promesses que j'ai faites, & vous en montrerez l'exécution, par les effets sensibles de la présence du Saint-Esprit en vous, & dans tous ceux qui croiront à votre prédication.

(*a*) Voyez S. August. & Béde, Mald. Grot. sur cet endroit.
(*b*) *Joan.* IX. 3. XIII. 18.
(*c*) *Vide Theophyl. Euthym. hic. Ita sentiunt, & Græci recentiores.*
(*d*) *Maldon. hic. Grot. Gerhard. Brug. Vide & Augustin.*
(*e*) *Bez. le Clerc, alii quidam.*
(*f*) Παρὰ τοῦ πατρὸς ἐκπορεύεται.
(*g*) *Joan.* XVI. 8. 9. 10.

CHAPITRE

Digitized by Google

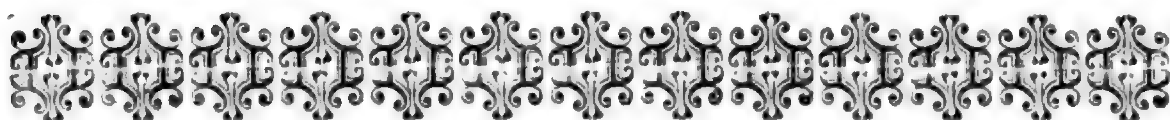

# CHAPITRE XVI.

*Les Apôtres seront excommuniez & persecutez.* JESUS-CHRIST *les rassure. Il leur promet le Saint-Esprit après son départ. Le Saint-Esprit convainc le monde de péché, d'injustice, & de jugement. Il apprendra aux Apôtres toute vérité. Travaux de cette vie. Le Pere accordera aux Apôtres tout ce qu'ils demanderont au nom du Fils.*

℣. 1. *HÆc locutus sum vobis, ut non scandalizemini.*

*2. Absque synagogis facient vos; sed venit hora ut omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se præstare Deo.*

*3. Et hæc facient vobis, quia non noverunt Patrem, neque me.*

*4. Sed hæc locutus sum vobis: ut cùm venerit hora eorum, reminiscamini quia ego dixi vobis.*

*5. Hæc autem vobis ab initio non dixi, quia vobiscum eram: Et nunc vado ad eum, qui misit me; & nemo ex vobis interrogat me, quò vadis?*

℣. 1. JE vous ai dit ces choses, afin que vous ne soyez point scandalisez.

2. Ils vous chasseront des synagogues; & le tems vient, que quiconque vous fera mourir, croira faire une chose agréable à Dieu.

3. Ils vous traiteront de la sorte, parce qu'ils ne connoissent ni *mon* Pere, ni moi.

4. Or je vous ai dit ces choses, afin que lorsque ce tems-là sera venu, vous vous souveniez que je vous les ai dites.

5. Je ne vous les ai pas dites dès le commencement, parce que j'étois avec vous. Mais maintenant je m'en vais à celui qui m'a envoyé, & aucun de vous ne me demande où je vais?

## COMMENTAIRE.

℣. 1. HÆC LOCUTUS SUM VOBIS. *Je vous ai dit ces choses, afin que vous n'en soyez pas scandalisez.* Ou plûtôt: Je vous ai prédit tout ce qui doit vous arriver de fâcheux (*a*); afin que quand il vous arrivera quelque chose, vous ne soyez pas scandalisez, c'est-à-dire, renversez comme un homme qui se heurte contre une pierre, ou un bois qu'il rencontre dans son chemin. Je vous préviens de bonne heure, afin que vous y soyez préparez lorsque ces choses arriveront (*b*). Autrement: Je vous ai promis le Saint-Esprit consolateur & defenseur (*c*), afin que quand le monde vous persécutera, vous ayez un appui pour vous affermir contre ses attaques.

℣. 2. ABSQUE SYNAGOGIS FACIENT VOS. *Ils vous chasseront de leurs Synagogues*; de leurs assemblées. Ils vous excommunieront (*d*). JESUS-CHRIST ne prédit pas ceci à ses Apôtres comme un fort grand mal. Il leur avoit dit ailleurs (*e*), qu'ils seroient bienheureux, quand on les persécuteroit, & qu'on les chasseroit des Synagogues pour son nom. Ceci marque seulement la haine extrême des Juifs contre eux, aussibien que ce qu'il ajoute: *Bien plus; le tems est venu que quiconque vous fera mourir, croira faire une chose agréable à Dieu*; ou, selon le Grec (*f*), il croira offrir à Dieu un sacrifice, ou lui rendre le culte souverain.

℣. 3. HÆC FACIENT VOBIS, QUIA NON NOVERUNT PATREM. *Ils vous traiteront de la sorte, parce qu'ils ne connoissent ni mon Pere, ni moi.* Ils ne me connoissent point pour ce que je suis, pour le Fils de Dieu, pour le Messie, & ils ne connoissent point mon Pere, en tant qu'il m'a envoyé; ils ne connoissent point sa volonté à mon égard. Ils devroient toutefois la bien connoître, après tout ce que j'ai dit, & ce que j'ai fait parmi eux. Il n'a tenu qu'à eux de me connoître pour Dieu, & mon Pere comme celui qui m'a envoyé.

℣. 4. SED HÆC LOCUTUS SUM VOBIS. *Or je vous ai dit ces choses.* Je vous ai prédit ce qui doit vous arriver de la part des Juifs, afin que lorsque cela arrivera, vous vous en souveniez, & n'en soyiez pas surpris. J'ai prévû tout le mal qui vous arrivera, & j'aurai soin de vous envoyer un secours puissant, pour vous soutenir dans vos peines. C'est l'Esprit consolateur, qui descendra sur vous, lorsque je serai retourné à mon Pere. ℣. 7.

℣. 5. HÆC AB INITIO NON DIXI. *Je ne vous les ai pas dites dès le commencement.* Je ne me suis pas hâté de vous annoncer les persécutions futures que vous aurez à soutenir, quoique je ne vous les aie pas entiérement cachées (*g*): mais je ne vous en ai pas parlé ci-devant d'une maniére aussi claire qu'aujourd'hui; parce que comme j'étois avec vous, je me trouvois en état de vous affermir contre les traverses présentes, ou de vous en garantir par ma puissance, ou même de les prévenir, & de les éloigner avant qu'elles arrivassent (*h*). Et pour les maux futurs, dont vous serez attaquez après ma mort, j'étois résolu de vous en avertir de bonne-heure (*i*), non afin que vous les évitassiez; mais afin que vous vous y préparassiez: Et de peur que cette nouvelle ne vous abatte, je vous promets un Esprit de force & de consolation, qui vous rendra doux tous les maux ausquels vous serez exposez (*k*).

NEMO EX VOBIS INTERROGAT ME. *Aucun de vous ne me demande où je vais.* Vous vous laissez abattre

(a) Voyez ci-devant Ch. XV. 17. 18. 19. 20. 21. 23. 25. & XIII. 33. 36. XIV. 1. 2.

(b) *Theodor. Mopf. & Heracl. Cyrill. Leont. Theophyl. Grot. Brug.*

(c) *Aug. Beda, Euthym.*

(d) *Vide* IX. 22. XII. 42. *Mald. Vat. Grot. Gerhard. Ligf.*

(e) *Luc.* VI. 22.

(f) Δόξῃ λατρείαν προσφέρειν τῷ Θεῷ.

(g) *Matth.* X. 17. 18. 19. XXIV. 9. *Luc.* XII. 11. *Vide Grot. Brug. hic.*

(h) *Joan.* XVII. 12. *Cùm essem cum eis, ego servabam eos in nomine tuo.*

(i) *Chrysost. Theodor. uterque Heracl. & Mopf. Cyrill. Leont. Theoph. Euthym.*

(k) *Aug. Beda, Rupert.*

*6. Sed quia hæc locutus sum vobis, tristitia implevit cor vestrum.*

*7. Sed ego veritatem dico vobis: Expedit vobis ut ego vadam; si enim non abiero, Paraclitus non veniet ad vos: si autem abiero, mittam eum ad vos.*

*8. Et cùm venerit ille, arguet mundum de peccato, & de justitia, & de judicio.*

6. Mais parce que je vous ai dit ces choses, votre cœur a été rempli de tristesse.

7. Cependant je vous dis la vérité: Il vous est utile que je m'en aille; car si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous: mais si je m'en vais, je vous l'envoierai.

8. Et lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde touchant le péché, touchant la justice, & touchant le jugement:

## COMMENTAIRE.

à la tristesse, & nul d'entre vous ne me demande où je vais. Vous regardez mon voyage comme une absence éternelle, & vous me quittez, comme ne me devant jamais revoir; au lieu que mon voyage est pour peu de tems; c'est un voyage heureux & glorieux pour moi, & avantageux pour vous. Si vous en étiez bien persuadez, vous me demanderiez pour combien je serai absent, ce que je ferai dans mon voyage, quelle route je prendrai, comme un ami a coutume de demander à son ami, qui est sur son départ (a). Mais votre esprit n'est occupé que de sa peine & de sa douleur présente.

Lorsque j'ai commencé à vous faire l'ouverture de mon voyage, vous avez témoigné quelque empressement de savoir où j'allois (b): Mais comme je ne vous ai pas repondu avec une clarté qui contentât entiérement vos esprits, & que je vous ai fait comprendre que ce voyage n'étoit autre que ma mort, la tristesse vous a saisi, & vous ne me faites plus aucune question sur mon départ (c).

℣. 7. EXPEDIT VOBIS UT EGO VADAM. *Il vous est utile que je m'en aille; car si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous.* Ils auroient pû répondre: Demeurez seulement, & nous ne demandons point d'autre Consolateur. Mais il leur a fait comprendre ailleurs (d) la nécessité absoluë de sa mort, pour le salut des hommes. Il ne le répete pas ici; il se contente de dire que s'il ne s'en va pas, le Saint-Esprit ne viendra pas. Or sans le Saint-Esprit, vous ne pourrez accomplir aucune des fonctions de votre ministére, ni connoître les véritez que je vous ai dites obscurément, ni résister à vos ennemis, ni surmonter les persécutions qui s'éleveront contre vous. Il faut donc que je m'en aille. Telle est la volonté & le decret du Pere, c'est ainsi qu'il a réglé toutes choses; ma venuë, ma prédication, ma mort, ma résurrection, mon retour à mon Pere, la venuë du Saint-Esprit. C'est un ordre souverainement sage, qu'il n'est pas permis de troubler (e). Il faut que ma mort, que mon Sang vous sanctifient, & vous disposent à recevoir ce divin Esprit (f).

℣. 8. CUM VENERIT ILLE, ARGUET MUNDUM DE PECCATO, ET DE JUSTITIA, ET DE JUDICIO. *Lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde touchant le péché, touchant la justice, & touchant le jugement.* Le Saint-Esprit est comme l'avocat qui vient défendre la cause de JESUS-CHRIST, & prendre la défense de ses Disciples. Le monde & le Démon sont les deux adversaires du Sauveur. *Le Paraclet* accuse & convainc le monde, ou les Juifs; car c'est d'eux principalement dont il entend parler ici sous le nom du monde (g): Il les convainc de péché & d'injustice, & il fait condamner le Prince du monde, le Démon; il le fait condamner en jugement, comme usurpateur des droits du Tout-puissant; il fait abolir & détruire sa domination injuste: *Princeps mundi hujus ejicietur foras.* Il renverse par tout l'idolâtrie, par la prédication des Apôtres, & par la vertu de la Croix.

Il accusera & convaincra le monde *de péché, parce qu'ils n'ont point crû en* JESUS-CHRIST (h). Cette accusation & cette conviction ne peuvent naturellement tomber que sur les Juifs incrédules (i). Leur crime est de n'avoir pas crû en JESUS-CHRIST, après tous les miracles qu'il a faits en leur présence, après tant de Prophéties si clairement accomplies dans sa personne, après tant de prodiges arrivez à sa mort, à sa résurrection, & après sa résurrection. Ils sont accusez & convaincus sur tout par les effets sensibles de la présence du S. Esprit dans les Apôtres, par le don des miracles, par le don des Langues, & par celui d'une science toute surnaturelle, qu'il a communiqué non seulement aux Apôtres; mais aussi aux premiers Fidéles. Ce sont-là les moyens dont le Paraclet, l'Esprit consolateur & défenseur se servira pour faire *condamner le monde de péché*, c'est-à-dire, d'incrédulité, qui est la source & le centre de tous les autres péchez.

Le Saint-Esprit accusera aussi le monde *touchant la justice*; *parce*, dit JESUS-CHRIST, *que je vais à mon Pere, & que vous ne me verrez plus.* Le monde a calomnié le Sauveur; il l'a traité de méchant, de séducteur, de magicien, d'homme possédé du Démon, de destructeur de la Loi. Le Fils de Dieu a déclaré qu'il ne vouloit pas se faire justice à soi-même, & qu'il n'étoit pas venu pour juger le monde (k). Il est monté au Ciel, & a abandonné sa justification, & la réparation de ses injures au Saint-Esprit, qui doit être son avocat, & qui doit prendre sa défense. Il le justifiera aux yeux de tout l'univers (l), & fera voir qu'il est la justice, la vérité, la sainteté essentielle, l'auteur de toute justice (m). Et comment le fera-t-il voir? Par la prédication des Apôtres, & par les prodiges qui les accompagneront partout. Le seul exposé de la Doctrine du Sauveur, de sa vie, de ses miracles, l'accomplissement des anciennes prophéties dans sa personne, les merveilles des Apôtres, formoient aux yeux des Payens une preuve qui couvroit de honte les Juifs, qui avoient rejetté un Prophéte visiblement envoyé de Dieu, un Libérateur, en qui l'on voyoit tous les caractéres de la Divinité.

On peut dire aussi que le Saint-Esprit a convaincu le monde *touchant la justice*, en ce qu'il a fait voir & aux Juifs, & aux Payens, qu'il n'y avoit point de justice que dans JESUS-CHRIST. Les Juifs croyoient la trouver dans les pratiques de la Loi cérémonielle. Les Payens la mettoient dans les régles de leur morale, & dans les efforts que la nature faisoit pour vivre conformément à la raison. Mais le Saint-Esprit a fait voir que les efforts de la

(a) *Brug. Menoch. Tir. alii.*

(b) *Joan.* XIII. 36. *Domine, quò vadis?* XIV. 5. *Domine, nescimus quò vadis, & quomodo possumus viam scire?*

(c) *Vide Theodor. Heracl. & Mops. Leont. Theophyl.*

(d) *Matth.* XX. 19. XXVI. 2. XVII. 21. *Marc.* IX. 30. X. 33. *Luc.* IX. 44. XVIII. 32.

(e) *Euthym. Mald. Est. Brug. Grot. alii.*

(f) *Vide Theodor. Mops. Leont. Theoph.*

(g) *Vide Joan.* VII. 7. XV. 18. 19. XVI. 2. *Vide Cyrill. Aug. Mald. Pisc. Tir. alios.*

(h) Le Grec: *Parce qu'ils ne croyoient point en moi.* Ὅτι οὐ πιστεύουσιν εἰς ἐμέ. Mais il y a plusieurs Exemplaires qui lisent comme la Vulgate.

(i) *Aug. Beda, Chrysost. Theophyl. Euthym. alii plerique.*

(k) *Joan.* III. 17. VIII. 15. 50. XII. 47.

(l) Voyez Ch. XV. 26.

(m) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euth. Brug. Menoch. Lyr. Hamm. alii.*

Digitized by Google

9. *De peccato quidem, quia non crediderunt in me:*

10. *De justitia verò, quia ad Patrem vado, & jam non videbitis me:*

11. *De judicio autem, quia Princeps hujus mundi jam judicatus est.*

12. *Adhuc multa habeo vobis dicere: sed non potestis portare modò.*

13. *Cùm autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem; non enim loquetur à semetipso: sed quæcumque audiet loquetur, & quæ ventura sunt annuntiabit vobis.*

9. Touchant le péché, parce qu'ils n'ont point cru en moi:

10. Touchant la justice, parce que je m'en vais à mon Pere, & que vous ne me verrez plus:

11. Et touchant le jugement, parce que le Prince de ce monde est déja jugé.

12. J'ai encore beaucoup de choses à vous dire; mais vous ne pouvez les porter présentement.

13. Quand cet Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité: car il ne parlera pas de lui-même; mais il dira tout ce qu'il aura entendu, & il vous annoncera les choses à venir.

## COMMENTAIRE.

Philosophie Payenne étoient vains, & que les cérémonies des Juifs ne conduisoient rien à sa perfection (*a*). Les Apôtres éclairez, & animez de ce divin Esprit, ont mis ces véritez dans leur évidence, & ont convaincu tout le monde que Jesus-Christ étoit la seule vraie justice, que lui seul pouvoit nous rendre agréables à Dieu, que la foi en lui est la source de cette justice (*b*).

Enfin le Saint Esprit *jugera le monde touchant le jugement.* Il le condamnera comme coupable du plus grand de tous les crimes, qui est l'idolâtrie. Il le convaincra d'avoir déféré les honneurs divins aux plus viles, & aux plus indignes des créatures. Et comment les en convaincra-t'il? En détruisant l'empire du Démon, en ruinant l'idolâtrie par la prédication de l'Evangile: comme nous l'avons déja marqué.

Pour bien comprendre le raisonnement du Sauveur, il faut le joindre à ce qui précéde: Je vous avertis de bonne-heure de tous les maux que vous avez à souffrir, & des persécutions qu'on suscitera contre vous; afin que vous vous y prépariez, & que quand cela arrivera, vous ne soyez pas pris au dépourvû. Je ne vous en ai pas averti plûtôt, parce que comme j'étois avec vous, je vous protégeois, & vous consolois dans vos peines: Mais comme je suis sur le point de vous quitter, je suis bien-aise de vous en informer, & de vous dire que je vous donnerai en ma place le Saint Esprit défenseur, & consolateur, qui vous soutiendra dans vos afflictions, & vous défendra contre vos ennemis, & vos persécuteurs. Et ne croyez point que sa venue ne soit que pour défendre vos personnes; il viendra aussi pour me justifier & pour convaincre le monde, & en particulier les Juifs, d'incrédulité, d'injustice, & d'idolâtrie: D'incrédulité, parce que malgré mes miracles, ils n'ont pas voulu croire en moi: D'injustice, ou de justice méprisée, parce qu'ils m'ont rejetté, & calomnié, & que le tems de ma justification est arrivé: Enfin de jugement, parce que le Démon Prince du monde, est condamné, & que son regne va être détruit.

Quelques Critiques (*c*) remarquent que parmi les Juifs il y avoit trois maniéres de jugemens, ausquels le Sauveur semble faire allusion en cet endroit. Le premier étoit *du péché* (*d*), lorsque le coupable avoit commis quelque faute contre Dieu; comme dans les cas de fausse prophétie, de séduction, & pareilles matiéres de Religion, graves, & criminelles. Le second étoit *de justice* (*e*), lorsque l'on prenoit à l'amiable la défense d'un homme de bien accusé injustement, sans s'engager aux formalitez de la justice contentieuse. Le troisiéme étoit du jugement (*f*); par exemple, dans les causes particuliéres du vol, du talion, & autres pareilles. Mais j'avouë que je ne vois pas le rapport que pourroit avoir ce que dit ici le Sauveur, à ces trois maniéres de jugemens, dont je ne remarque pas même le fondement dans l'Ecriture, ni dans la Police des Hébreux. Ne pourroit-on pas entendre cet endroit tout simplement de cette sorte: Le Saint Esprit condamnera le monde *de péché* commis, *de justice* méprisée, *de jugement* négligé. Ou bien: Il convaincra le monde de péché, en ce qu'il a méprisé la justice de Jesus-Christ, & son jugement.

℣. 12. Adhuc multa habeo vobis dicere. *J'ai encore beaucoup de choses à vous dire; mais vous ne pouvez les porter présentement.* Ne leur a-t'il pas dit ci-devant (*g*), qu'il leur avoit découvert tout ce qu'il avoit appris de son Pere? Il est vrai: Mais il faut limiter le sens de ces paroles, & expliquer celles de ce verset-ci. Il a dit à ses Apôtres tout ce qu'il a appris de son Pere, & tout ce qu'il leur étoit expédient de savoir, tout ce qu'ils étoient capables de bien entendre: Mais il y avoit encore bien des choses, dont ils n'étoient pas capables alors (*h*). Il falloit attendre sa Résurrection, c'étoit elle qui levoit le sceau des prophéties, & qui dévelopoit le grand mystére que les Juifs n'ont jamais bien pû comprendre; je veux dire l'union de la Divinité, & de l'humanité dans la personne de Jesus-Christ, son regne temporel, & éternel, son état d'humiliation, & de gloire, de puissance, & d'infirmité, de victime pour les péchez du monde, & d'homme sans péché. Par sa Résurrection, & son Ascension, on voit disparoître toutes les contradictions qui paroissent choquer dans les Ecritures.

Il falloit attendre la venue du Saint Esprit, pour dissiper toutes ces obscuritez, & pour concilier ces contrariétez apparentes. Ce sont-là ces choses que les Apôtres ne pouvoient pas encore porter alors: *Sed non potestis portare modò.* Mais lorsque le Saint Esprit sera venu, *il vous enseignera toute vérité*; il vous rendra capables des plus grands mystéres; il n'y aura plus rien de caché pour vous; il rompra le sceau, & vous ouvrira les sens cachez des Prophéties qui me regardent. ℣. 13. *Docebit vos omnem veritatem*; ou, comme lisent les Grecs (*i*), & quelques Latins: *Deducet vos in omnem veritatem*, ou, *in omni veritate*: Il vous introduira dans toute vérité; ou, il vous fera marcher dans toute vérité.

℣. 13. Non enim loquetur a semetipso. *Il ne parlera pas de lui-même.* De peur que les Apôtres

(a) *Hebr.* VII. 19. *Nihil ad perfectum adduxit Lex.*

(b) *Rom* III. 22 *Justitia autem Dei per fidem Jesu Christi in omnes, & super omnes qui credunt in eum. Vide Aug. Bedam, Rupert. Cyrill. Theodor. utrumque Heracl. & Mopf. &c.*

(c) *Grot. Hammond.*

(d) חטאת *Peccatum.*

(e) צדקה *Justitia.*

(f) משפט *Judicium.*

(g) *Joan.* XV. 15.

(h) *August. Beda, Rupert. Chrysost. Theodor. uterque, Cyrill. Theoph. Euthym. alii.*

(i) *Gr.* Ὁδηγήσει ὑμᾶς εἰς πᾶσαν ἀλήθειαν. *Quid. Codd. apud Aug. Deducet vos in omni veritate. Quid. Græci:* Ὁδηγήσει ἐν τῇ ἀληθείᾳ πάσῃ.

14. *Ille me clarificabit : quia de meo accipiet, & annuntiabit vobis.*

15. *Omnia quæcumque habet Pater, mea sunt. Propterea dixi : quia de meo accipiet, & annuntiabit vobis.*

16. *Modicum, & jam non videbitis me : & iterùm modicum, & videbitis me : & quia vado ad Patrem.*

17. *Dixerunt ergo ex Discipulis ejus ad invicem : Quid est hoc, quod dicit nobis : Modicum, & non videbitis me, & iterùm modicum, & videbitis me, & quia vado ad Patrem?*

18. *Dicebant ergo, quid est hoc, quod dicit : Modicum? Nescimus quid loquitur.*

19. *Cognovit autem Jesus, quia volebant eum interrogare, & dixit eis : De hoc quæritis inter vos, quia dixi : Modicum, & non videbitis me : & iterùm Modicum, & videbitis me.*

14. Il me glorifiera, parce qu'il recevra de ce qui est à moi, & il vous l'annoncera.

15. Tout ce qui est à mon Pere, est à moi : c'est pourquoi je vous dis qu'il recevra de ce qui est à moi, & vous l'annoncera.

16. Encore un peu de tems, & vous ne me verrez plus, & encore un peu de tems, & vous me verrez, parce que je m'en vais à mon Pere.

17. Sur cela quelques-uns de ses Disciples se dirent les uns aux autres : Que nous veut-il dire par-là : Encore un peu de tems, & vous ne me verrez plus ; & encore un peu de tems, & vous me verrez, parce que je m'en vais à mon Pere?

18. Ils disoient donc : Que signifie ce qu'il dit : Encore un peu de tems? Nous ne savons ce qu'il veut dire.

19. Mais JESUS connoissant qu'ils vouloient l'interroger là-dessus, il leur dit : Vous vous demandez les uns aux autres ce que je vous ai voulu dire par ces paroles : Encore un peu de tems, & vous ne me verrez plus ; & encore un peu de tems, & vous me verrez.

## COMMENTAIRE.

ne prissent occasion de ce qu'il vient de dire, que le Saint Esprit leur enseignera toute vérité, de croire que le Saint Esprit est plus grand que le Fils, ou que c'est un autre principe de lumiére, & de connoissance, tout différent & du Pere, & du Fils ; le Sauveur ajoute que cet Esprit consolateur ne dira rien de lui-même ; qu'il puisera dans la même source que lui (a) ; en un mot, que ce qu'il leur dira, le Pere, & le Fils le diront avec lui : Que ce ne seront point trois Principes ; mais un seul Principe qui leur parlera.

QUÆ VENTURA SUNT ANNUNTIABIT VOBIS. *Il vous annoncera les choses à venir.* Vous serez remplis de l'Esprit de prophétie. Non seulement le Saint Esprit vous expliquera ce que je vous ai dit obscurément (b), il vous découvrira des mystéres, dont à présent vous n'êtes point encore capables (c) ; mais aussi il vous instruira sur les choses à venir, il vous donnera la plénitude de toute la science, qui vous sera nécessaire pour remplir les devoirs de votre ministére.

℣. 14. ILLE ME CLARIFICABIT, QUIA DE MEO ACCIPIET. *Il me glorifiera, parce qu'il recevra ce qui est à moi*, ou, *il aura part à ce qui est à moi*, ou, *il recevra de moi ce qu'il aura.* Le Saint Esprit procéde du Fils, aussi-bien que du Pere, suivant la Doctrine de l'Eglise. En ce sens, il reçoit du Fils ce qu'il a, & ce qu'il est (d). D'autres (e) l'expliquent ainsi : Le Saint Esprit me glorifiera par les miracles qu'il opérera par mes Apôtres ; il fera voir au monde que je suis le vrai Fils de Dieu, & le vrai Messie ; il prouvera ma Divinité, que je n'ai pû prouver moi-même, pendant que j'étois dans le monde, à cause de l'infirmité de la chair dont j'étois revêtu, & du scandale de l'état plein d'humilité où je m'étois réduit. *Il recevra ce qui est à moi* ; il sera revêtu de toute mon autorité, comme mon ambassadeur, l'interpréte, & l'exécuteur de mes volontez (f). Il aura en quelque sorte mes Lettres de créance, & il les fera voir par les miracles qu'il opérera. Il sera instruit de tout ce que je vous ai dit, & de tous les mystéres que je veux vous enseigner.

℣. 15. QUÆCUMQUE HABET PATER, MEA SUNT. *Tout ce qui est à mon Pere, est à moi.* Comme je vous ai dit en parlant de moi-même, que je ne disois rien que ce que j'avois appris de mon Pere (g), ainsi le Saint-Esprit ne dira rien que ce qu'il aura appris de moi, & de mon Pere, parce que tout ce qui est à mon Pere, est à moi ; & qu'il ne peut rien recevoir de l'un, qu'il ne le reçoive de l'autre. Cela peut s'entendre de même que le verset précédent, ou de la procession du Saint-Esprit, qui procéde du Fils comme du Pere ; ou de la mission du Saint-Esprit, qui est envoyé de l'un, & de l'autre ; ou de la science divine, qu'il reçoit du Pere, & du Fils, étant une même divinité, & une même essence avec eux.

℣. 16. MODICUM, ET JAM NON VIDEBITIS ME. *Encore un peu de tems, & vous ne me verrez plus ; & encore un peu de tems, & vous me verrez.* Dans peu d'heures je dois être séparé de vous, pour être livré à mes ennemis, & pour être mis à mort ; & dans peu de jours je ressusciterai, & je vous verrai de nouveau (h). Autrement : Dans peu de tems vous ne me verrez plus, parce que je m'en vais vers mon Pere par mon Ascension ; & dans peu de tems vous me verrez dans mon second avénement, lorsque je viendrai de nouveau pour juger les vivans, & les morts (i). Toute l'étendue des siécles, depuis l'Ascension de JESUS-CHRIST, jusqu'au Jugement dernier, n'est qu'un moment aux yeux de Dieu (k). *Mille ans en sa présence ne sont que comme le jour d'hier, qui est passé.* L'Apôtre appelle tout le tems qui passe, un moment, un tems fort court (l). Le premier sens est le plus naturel.

---

(a) *Joan.* VII. 16. *Mea doctrina non est mea, sed ejus qui misit me.* XIV. 10. *Verba quæ ego loquor vobis à meipso non loquor. Vide Cyrill. Chrysost. Theophyl. Euthym. alios.*
(b) *Joan.* XIV. 26.
(c) Ci-devant ℣. 12.
(d) *Ita plerique. Vide Patres apud Mald. hic. In fine Artic. Brug. Tolet.*
(e) *Theodor. Heracl. & Mopf. Cyrill. Leont. Theoph. Euth. alii.*
(f) *Grot. Mald.*
(g) *Joan.* VII. 26. XIV. 10. *&c.*
(h) *Ita Græc. Chrysost. Theodor. uterque. Cyrill. Theoph. Euthym. Aug. Mald. Tolet. Brug. Men. Grot. alii passim.*
(i) *Aug. Beda. Mald.*
(k) *Psalm.* LXXXIX. 4.
(l) 1. *Cor.* VII. 29. *Tempus breve est.* 2. *Cor.* IV. 17. *Momentaneum, & leve tribulationis nostræ.*



Digitized by Google

*20. Amen, amen dico vobis : quia plorabitis, & flebitis vos : mundus autem gaudebit : vos autem contristabimini, sed tristitia vestra vertetur in gaudium.*

20. En vérité, en vérité je vous le dis : Vous pleurerez, & vous gémirez, & le monde se réjoüira, vous serez dans la tristesse ; mais votre tristesse se changera en joye.

*21. Mulier cùm parit, tristitiam habet, quia venit hora ejus : cùm autem pepererit puerum, jam non meminit pressuræ, propter gaudium, quia natus est homo in mundum.*

21. Une femme lorsqu'elle enfante, est dans la douleur ; parce que son heure est venue : mais après qu'elle a enfanté un fils, elle ne se souvient plus de tous ses maux, dans la joye qu'elle a d'avoir mis un homme au monde.

*22. Et vos igitur nunc quidem tristitiam habetis, iterùm autem videbo vos, & gaudebit cor vestrum : & gaudium vestrum nemo tollet à vobis.*

22. C'est donc ainsi que vous êtes maintenant dans la tristesse : mais je vous verrai de nouveau, & votre cœur se réjouira, & personne ne vous ravira votre joye.

*23. Et in illo die me non rogabitis quidquam. Amen, amen dico vobis : Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.*

23. En ce jour-là vous ne m'interrogerez plus de rien. En vérité, en vérité je vous le dis : Si vous demandez quelque chose à mon Pere en mon nom, il vous le donnera.

*24. Usque modo non petistis quidquam in nomine meo : petite, & accipietis, ut gaudium vestrum sit plenum.*

24. Jusques ici vous n'avez rien demandé en mon nom. Demandez, & vous recevrez ; afin que votre joye soit pleine, & parfaite.

## COMMENTAIRE.

℣. 20. AMEN DICO VOBIS. *Je vous dis en vérité.* Les Apôtres accablez de douleur n'entroient point dans ce que leur disoit JESUS-CHRIST de ce peu de tems après lequel il les devoit revoir. C'étoit pour eux un énigme auquel ils n'entendoient rien. Le Sauveur voyant leur peine, leur dit que le monde se réjoüira ; que pour eux, il seront dans la tristesse ; mais que leur tristesse sera bien-tôt changée en joye, & la joye du monde en désespoir. Mes ennemis, les Juifs triompheront, lorsqu'après m'avoir arrêté, ils m'auront fait condamner, & mourir sur la Croix : mais leur joye sera de courte durée (*a*). Je ressusciterai, je vous verrai de nouveau ; vous serez comblez de joye, d'une joye solide ; & nul ne vous ravira cette joye : Elle vous soutiendra au milieu de toutes vos traverses, parce qu'elle sera fondée sur un fondement éternel ; je veux dire sur l'espérance de votre résurrection, & sur l'assûrance de votre gloire immortelle.

Lors donc que je vous dis que dans peu de tems je ne vous verrai plus, & que dans peu de tems je vous verrai de nouveau ; il ne faut pas que ces paroles vous troublent, ni vous affligent. Il est vrai que mon absence vous sera sensible, & que notre séparation vous sera douloureuse : mais votre tristesse sera de courte durée. Je vous reverrai dans trois jours, & votre cœur sera dans une joye, laquelle ne sera plus troublée.

℣. 21. MULIER CUM PARIT TRISTITIAM, HABET. *Une femme lorsqu'elle enfante, est dans la douleur, &c.* Nous allons entrer dans un tems de douleur, de souffrances, de mort. C'est le tems de l'enfantement. Mais bien-tôt nous serons délivrez. Ma Résurrection me comblera de gloire, & vous de joye (*b*).

℣. 22. GAUDIUM VESTRUM NEMO TOLLET A VOBIS. *Personne ne vous ravira votre joye.* La joye de ma Résurrection ne sera jamais troublée, parce que j'entre dans un état d'immortalité, & que je vous donne par-là des gages, & des assûrances de votre résurrection, & de votre immortalité. Comme vous avez eu part à mes travaux, à mes ignominies, à ma douleur, je partagerai avec vous ma gloire, ma résurrection, mon immortalité. Voilà les motifs, & les fondemens de votre joye inaltérable (*c*).

℣. 23. IN ILLO DIE ME NON ROGABITIS QUIDQUAM. *En ce jour-là vous ne m'interrogerez plus de rien (d).* Alors l'énigme du *modicum* sera expliquée. Vous saurez ce que je veux dire par ce peu de tems de douleur, & ce peu de tems après lequel vous me verrez, & qui vous embarrassoit. Vous en verrez vous-mêmes l'explication, sans que vous ayez besoin de me la demander. Le Saint-Esprit vous en découvrira tout le mystére (*e*). D'autres (*f*) prennent le terme *rogabitis me*, dans le sens de prier, demander ; & le Grec peut aussi s'entendre dans ce sens : Après ma Résurrection, vous ne me demanderez plus rien ; vous ne serez plus dans la nécessité d'employer auprès de moi des priéres, & des suffrages ; mon Pere vous exaucera dès que vous le prierez en mon nom. *En vérité, en vérité je vous le dis : Si vous demandez quelque chose à mon Pere en mon nom, il vous le donnera.* Vous n'aurez pas dequoi regretter ma présence après mon Ascension. D'un côté le Saint-Esprit vous instruira, vous consolera, & vous défendra, & de l'autre mon Pere vous exaucera, & vous accordera tout ce que vous lui demanderez. Les deux explications sont probables, mais la premiére paroît plus simple.

℣. 24. USQUE MODO NON PETISTIS QUIDQUAM IN NOMINE MEO. *Jusqu'ici vous n'avez rien demandé en mon.* Jusqu'à présent vous vous êtes adressé à moi, lorsque vous avez eu besoin de quelque chose : mais comme je vais vous quitter, & retourner à mon Pere, je vous avertis de vous addresser désormais à lui en mon nom ; il vous écoutera, & vous accordera vos demandes. Autrement : Jusqu'ici vous vous êtes contentez de prier le Pere par sa bonté, & par sa miséricorde ; vous ne vous êtes point avisez de lui demander quelque chose en mon nom (*g*). Vous ne me connoissiez pas encore pour Médiateur de Dieu, & des hommes (*h*) : mais je vais entrer dans l'exercice de cette fonction, par mon retour à mon Pere. Vous pouvez vous addresser à lui en mon nom, par ma médiation, en qualité de mes Disciples, & de mes amis, & il vous exaucera ; *afin que votre joye soit pleine*, & que rien soit capable de la troubler. En effet qu'avez-vous à craindre, si le Pere vous protége, & vous écoute ? Qu'est-ce qui pourra troubler votre joye, si vous êtes sûrs d'obtenir tout ce que vous demanderez en mon nom (*i*) ?

---

(a) *Ita Græci omnes. Chrysost. Theodor. uterque, Cyrill. Leont. Theoph. Euth. Ita & Aug. Beda, Rupert. Grot. Brug. alii.*

(b) *Ita Patres Græci, & Latini, & Interpp. plerique.*

(c) *Ita Chrysost. Cyrill. Theodor. Heracl. & Mopf. Theoph. alii.*

(d) Ἐμὲ οὐκ ἐρωτήσετε οὐδέν. Vous ne m'interrogerez de rien ; ou, vous ne me demanderez rien. Car ἐρωτᾶν dans S. Luc, & dans S. Jean se met pour demander, & pour s'informer.

(e) *Ita Patres. & Interpp. passim.*

(f) *Chrysost. Theodor. Mopf. & Heracl. & Theoph.*

(g) *Cyrill Rupert. Euth. Brug. Menoc. Mald.*

(h) *Rom. VIII. 34. Qui etiam interpellat pro nobis. 1. Timot. II. 5. Mediator Dei, & hominum.*

(i) *Cyrill. Euthym. Mald. Brug.*

25. *Hæc in proverbiis locutus sum vobis. Venit hora, cùm jam non in proverbiis loquar vobis, sed palàm de Patre annuntiabo vobis.*

26. *In illo die in nomine meo petetis: & non dico vobis quia ego rogabo Patrem de vobis:*

27. *Ipse enim Pater amat vos, quia vos me amastis, & credidistis quia ego à Deo exivi.*

28. *Exivi à Patre, & veni in mundum: iterùm relinquo mundum, & vado ad Patrem.*

29. *Dicunt ei Discipuli ejus: Ecce nunc palàm loqueris, & proverbium nullum dicis.*

30. *Nunc scimus quia scis omnia, & non opus est tibi ut quis te interroget: in hoc credimus quia à Deo existi.*

31. *Respondit eis Jesus: Modò creditis?*

32. *Ecce venit hora, & jam venit, ut dispergamini unusquisque in propria, & me solum relinquatis: & non sum solus, quia Pater mecum est.*

25. Je vous ai dit ces choses en paraboles. L'heure vient en laquelle je ne vous entretiendrai plus en paraboles, mais je vous parlerai ouvertement de mon Pere.

26. En ce jour-là vous demanderez en mon nom; & je ne vous dis point que je prierai mon Pere pour vous:

27. Car mon Pere vous aime lui-même, parce que vous m'avez aimé, & que vous avez cru que je suis sorti de Dieu.

28. Je suis sorti de mon Pere, & je suis venu dans le monde: maintenant je laisse le monde, & je m'en retourne à mon Pere.

29. Ses Disciples lui dirent: Vous parlez maintenant tout ouvertement, & vous n'usez d'aucunes paraboles.

30. Nous voyons bien à présent que vous savez toutes choses, & que vous n'avez pas besoin que personne vous interroge: c'est pour cela que nous croyons que vous êtes sorti de Dieu.

31. JESUS leur répondit: Vous croyez maintenant?

32. Le tems va venir, & il est déja venu, que vous serez dispersez chacun de son côté, & que vous me laisserez seul: mais je ne suis pas seul, parce que mon Pere est avec moi.

## COMMENTAIRE.

ỳ. 25. HÆC IN PROVERBIIS LOCUTUS SUM VOBIS. *Je vous ai dit ces choses en paraboles.* Les Hébreux nomment *proverbes*, ou paraboles tout discours figuré, ou énigmatique. C'est en ce sens que le Sauveur dit qu'il a parlé dans ce discours à ses Apôtres en paraboles; car il y avoit en effet bien des choses obscures, & énigmatiques, au moins à leur égard, & assez peu de paraboles. Jusqu'ici, leur dit-il, je vous ai parlé d'une maniére obscure, & figurée: mais ci-après, après ma Résurrection *(a)*, je vous parlerai clairement de mon Pere, je vous ferai voir nettement, & sans figures, que je suis sorti de lui. Et s'il vous reste encore quelque doute, ou quelque ambiguité, le Saint Esprit vous les levera toutes *(b)*.

ỳ. 26. IN ILLO DIE IN NOMINE MEO PETETIS. *En ce jour-là vous demanderez en mon nom.* Après mon Ascension, vous prierez mon Pere en mon nom, & il vous accordera toutes vos demandes. Il est inutile de vous dire que *je prierai mon Pere pour vous*; vous jugez bien que je ne vous abandonnerai point, & que vos intérêts me seront toûjours chers. Mais quand je ne m'employerois point pour vous faire obtenir ce que vous demandez, il suffit que vous m'ayez aimé, & que vous ayez crû en moi, pour engager le Pere à vous accorder tout l'effet de vos priéres *(c)*.

ỳ. 29. NUNC PALAM LOQUERIS. *Vous parlez maintenant tout ouvertement*, & sans paraboles, sans figures, sans énigmes. Cela tombe principalement sur ces derniéres paroles: ỳ. 28. *Je suis sorti de mon Pere, & je suis venu dans le monde: maintenant je laisse le monde, & je m'en retourne à mon Pere. Je suis sorti de mon Pere* par ma génération éternelle, *Je suis venu dans le monde* par ma naissance temporelle: *Maintenant je laisse le monde* par ma mort, & *je retourne à mon Pere* par mon Ascension. Voilà en quatre mots toute l'économie de la redemption du genre humain, & le précis de notre foi. Cela n'étoit point ambigu, & donnoit ouverture pour entendre tout ce qu'il avoit dit jusques-là, sur tout le ỳ. 16. qui les avoit le plus embarassez: *Encore un peu de tems, & vous ne me verrez plus; & encore un peu de tems, & vous me verrez.*

ỳ. 30. NUNC SCIMUS QUIA SCIS OMNIA. *Nous voyons bien à présent que vous savez toutes choses*, & que pour découvrir ce que l'on a dans le cœur, vous n'avez pas besoin que l'on vous fasse des questions, & que l'on vous propose ses doutes. Vous les pénétrez, & vous les prévenez par vos explications. Les Apôtres en venoient de faire l'expérience un peu auparavant, lorsqu'étant prêts de l'interroger, le Sauveur les avoit prévenus, ỳ. 29. Ils en concluent ici, qu'il est véritablement sorti de Dieu: *In hoc credimus, quia à Deo existi.* Nous sommes confirmez dans la foi où nous étions, que vous êtes le vrai Messie, le Fils de Dieu, & vraiment Dieu, qui pénétre le fond des pensées les plus sécrettes.

ỳ. 31. MODO CREDITIS? *Vous croyez maintenant?* Vous me dites que vous croyez en moi; mais vous ne connoissez pas assez le fond de votre propre cœur. Bien-tôt vous aurez occasion de me donner des preuves de votre attachement, & de votre foi, & vous éprouverez que vous n'êtes rien moins que ce que vous croyez être *(d)*. ỳ. 32. *Le tems va venir, & il est déja venu, que vous serez dispersez chacun de son côté, & que vous me laisserez seul.* Sont-ce là des marques que vous croyez véritablement que je suis le Fils de Dieu? *Modò creditis?* Autrement en le lisant sans interrogation: *Vous croyez maintenant en moi*; ou plûtôt, vous croyez que vous êtes bien affermis dans la foi, à présent que tout est tranquille, & que vous ne voyez point de danger: mais dans un moment vous verrez vous-mêmes quel fond on doit faire sur ce que vous dites *(e)*. Le tems est venu que vous m'allez abandonner, & vous sauver chacun comme vous pourrez.

ET NON SUM SOLUS. *Vous me laisserez seul: mais je ne suis pas seul.* Si je vous avertis de votre fuite, ce n'est

(a) *Chrysost. Theoph. Euthym. Vide Act.* 1. 3. *Per dies quadraginta apparens eis, & loquens de Regno Dei.*
(b) *Aug. Beda, Theodor. Heracl. Mald.*
(c) *Cyrill. Leont. Mald. Tolet. Brug. Menoc. Ja. Capell. alii.*
(d) *Ita Patres Græci, Chrysost. Cyrill. Leont. Theodor. Heracl. & Mopsu. Theophyl. Euth.*
(e) *Mald. Grot. Lud. de Dieu.*

Digitized by Google

33. *Hæc locutus sum vobis, ut in me pacem habeatis. In mundo pressuram habebitis: sed confidite, ego vici mundum.*

33. Je vous ai dit ces choses, afin que vous trouviez la paix en moi. Vous aurez à souffrir bien des afflictions dans le monde : mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde.

## COMMENTAIRE.

pas que j'aye besoin de vous, ni que je craigne d'être laissé seul : J'ai mon Pere qui ne me quitte jamais ; ainsi je ne suis jamais seul. Quant à ma Divinité, je suis toûjours un avec Dieu.

℣. 33. UT IN ME PACEM HABEATIS. *Afin que vous ayez la paix en moi.* Ce que je viens de vous dire, que vous m'abandonnerez, ne doit pas vous jetter dans la désolation, ou dans le désespoir. Je vous ai prédit ce qui doit arriver, afin que vous sachiez que je le connois, & que cela ne m'empêche pas de vous assûrer que je vous reverrai, que je vous consolerai, que je vous comblerai de joye, que je vous envoyerai le Saint Esprit. Je vous quitte dans des sentimens de paix, & d'amitié. Votre fuite, & votre foiblesse passagére ne m'empêcheront pas d'avoir pour vous toute mon ancienne tendresse, de vous donner la paix, & de vous dire le dernier adieu dans un esprit de concorde, & d'union. Ayez seulement soin de profiter de mon avertissement, & de me demeurer dans toute la suite inviolablement attachez (a).

Autrement : Je ne vous ai point dit cela pour vous en faire des reproches; mais pour vous exhorter à la fidélité, & à la confiance en mon secours (b) : *Vous aurez à souffrir bien des afflictions dans le monde : mais ayez confiance ; j'ai vaincu le monde.* Que les ignominies de ma passion, & l'état d'abandonnement où je dois paroître dans ma passion, ne vous découragent point; ma foiblesse sera ma victoire, mon ignominie sera ma gloire; & la victoire que le monde, que le Démon, que mes ennemis paroîtront remporter sur moi, sera leur propre défaite, & mon triomphe.

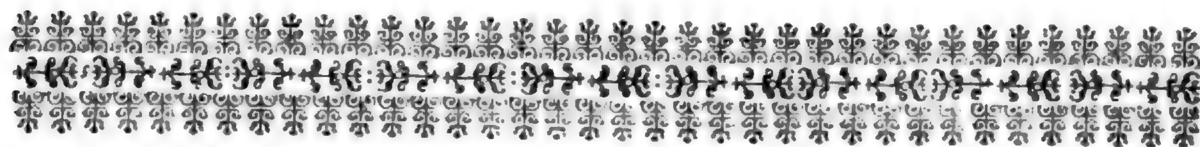

# CHAPITRE XVII.

*Priére de* JESUS-CHRIST *avant qu'il arrive au Jardin des Oliviers. Il demande que son Pere le glorifie, afin que son Pere soit glorifié. Il prie que les siens soient glorifiez, qu'ils soient un entr'eux, qu'ils soient un avec lui dans la gloire, qu'ils soient aimez du Pere.*

℣. 1. *HÆc locutus est Jesus : & sublevatis oculis in Cælum, dixit : Pater, venit hora, clarifica filium tuum, ut filius tuus clarificet te :*

2. *Sicut dedisti ei potestatem omnis carnis, ut omne quod dedisti ei, det eis vitam æternam.*

℣. 1. JESUS ayant dit ces choses, leva les yeux au Ciel, & dit : *Mon* Pere, l'heure est venue, glorifiez votre Fils, afin que votre Fils vous glorifie :

2. Comme vous lui avez donné puissance sur tous les hommes, afin qu'il donne la vie éternelle à tous ceux que vous lui avez donnez.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. HÆC LOCUTUS EST JESUS. JESUS *ayant dit ces choses, leva les yeux au Ciel.* Grotius croit que JESUS-CHRIST prononça cette priére, en passant vis-à-vis du Temple, comme il alloit au-delà du torrent de Cédron. D'autres (c) veulent qu'il l'ait dite, étant encore dans la chambre où il avoit soupé, à cause de ces paroles du Chapitre suivant, ℣. 1. JESUS *ayant dit ces choses, s'en alla avec ses Disciples au-delà du torrent de Cédron.* L'Abbé Rupert croit que c'est la même priére qu'il fit dans le Jardin des Oliviers, & qui est rapportée plus en abrégé par les autres Evangélistes. Nous sommes persuadez qu'il l'a dit en chemin, & avant qu'il eût passé le torrent de Cédron, & qu'il fût entré dans le Jardin.

PATER, VENIT HORA, CLARIFICA FILIUM TUUM. *Mon Pere, l'heure est venuë, glorifiez votre Fils, afin que votre Fils vous glorifie.* Le Sauveur dans la priére que nous allons voir, & par laquelle il conclut les discours qu'il a fait à ses Disciples, distingue trois parties. Dans la premiére, il demande au Pere qu'il le glorifie; c'est-à-dire, que les hommes puissent le reconnoître pour Dieu, & pour le vrai Messie, & Libérateur du genre humain. Dans la seconde, qu'il comble de graces ses Apôtres, qui lui ont été fidéles dès le commencement. La troisiéme, qu'il daigne éclairer, & sanctifier tous ceux qui dans la suite des siécles doivent croire en lui. ℣℣. 20. 21. & suiv.

*Mon Pere, glorifiez votre Fils*: Que tous les peuples du monde lui rendent la gloire, & l'honneur qui lui sont dûs; qu'ils le reconnoissent pour ce qu'il est; *afin qu'à son tour votre Fils vous glorifie*, par la conversion de tous les peuples qui vous rendront leurs hommages, & leur culte. Il vous formera autant de vrais adorateurs (d) qu'il aura de Disciples fidéles. S. Chrysostome entend la glorification de JESUS-CHRIST de sa passion ; & S. Augustin, de sa résurrection. Comparez *Joan.* XII. 23. 28. XIII. 32

℣. 2. SICUT DEDISTI EI POTESTATEM OMNIS CARNIS. *Comme vous lui avez donné puissance sur tous les hommes, afin qu'il donne la vie éternelle à tous ceux que vous lui avez donnez.* Le Pere a donné en héritage au Fils toutes les nations du monde sans exception (e) ; & le Fils est mort pour tous, sans distinction du Juif, ou de l'étranger (f). Autant qu'il est en lui, il veut sauver tous les hommes (g). Toutefois tous les hommes ne sont

(a) *Theodor. Mopf. Leont.*
(b) *Vide Mald. Grot. Brug. Men. Tolet.*
(c) *Cleric. ad Hamm. hic.*
(d) *Joan.* IV. 23.
(e) *Psal.* II. 8. *Vide Chrysost. Heracl. hic.*
(f) 2. *Cor.* V. 14. *Rom.* V. 7.
(g) 1. *Timot.* II. 4. *Vide Aug. serm.* 88. *n.* 13. & 155. *n.* 1. *nov. edit. & in Joan. tract.* 12.



Digitized by Google

3. *Hæc est autem vita æterna : Ut cognoscant te, solum Deum verum, & quem misisti Jesum Christum.*

4. *Ego te clarificavi super terram : opus consummavi, quod dedisti mihi ut faciam.*

5. *Et nunc clarifica me, tu Pater, apud temetipsum claritate, quam habui prius quàm mundus esset, apud te.*

6. *Manifestavi nomen tuum hominibus, quos dedisti mihi de mundo : Tui erant, & mihi eos dedisti : & sermonem tuum servaverunt.*

7. *Nunc cognoverunt, quia omnia quæ dedisti mihi, abs te sunt :*

8. *Quia verba, quæ dedisti mihi, dedi eis : & ipsi acceperunt, & cognoverunt verè quia à te exivi, & crediderunt quia tu me misisti.*

3. Or la vie éternelle consiste à vous connoître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, & JESUS-CHRIST que vous avez envoyé.

4. Je vous ai glorifié sur la terre : j'ai achevé l'ouvrage dont vous m'aviez chargé.

5. Et vous, mon Pere, glorifiez-moi donc aussi maintenant en vous-même de cette gloire que j'ai euë en vous avant que le monde fût.

6. J'ai fait connoître votre nom aux hommes que vous m'avez donnez, *en les séparant* du monde. Ils étoient à vous, & vous me les avez donnez ; & ils ont gardé votre parole.

7. Ils savent présentement que tout ce que vous m'avez donné, vient de vous :

8. Parce que je leur ai donné les paroles que vous m'avez données, & ils les ont reçûes : ils ont reconnu véritablement que je suis sorti de vous, & ils ont cru que vous m'avez envoyé.

## COMMENTAIRE.

pas sauvez ; & on peut dire qu'il n'y a que ceux que *le Pere a donnez au Fils* d'une maniére spéciale ; il n'y a que ceux qu'il a attirez à lui (*a*), & à qui il a donné la grace de la vocation, celle de l'élection, de la justification, & de la persévérance (*b*). Mais tous ceux qui ne se sauvent pas, périssent par leur faute. JESUS-CHRIST a fait pour eux plus qu'il ne faut pour les rendre inexcusables.

℣. 3. HÆC EST AUTEM VITA ÆTERNA. *Or la vie éternelle consiste à vous connoître.* Le premier pas que l'homme fait pour obtenir la vie éternelle, c'est de connoître Dieu par les lumiéres de la foi. JESUS-CHRIST demande donc ici à son Pere qu'il accorde la vie éternelle à tous ceux qu'il lui a donnez ; qu'il leur donne la foi, pour connoître sa Divinité, & celle du Fils : *Ut cognoscant te Deum verum, & quem misisti Jesum Christum.* La qualité de *vrai Dieu* ne tombe pas seulement sur le Pere, comme le vouloient les Arriens ; mais aussi sur le Fils, comme le montrent les Peres (*c*). Ou bien le mot de *vrai Dieu* est mis ici pour donner l'exclusion aux Idoles (*d*). Que tous les peuples du monde croyent que vous êtes le seul vrai Dieu avec JESUS-CHRIST votre Fils, & qu'hors de vous il n'y a point de Dieu ; que l'Idole n'est rien. Quand on dit que *la vie éternelle consiste à connoître Dieu*, on ne l'entend pas d'une connoissance spéculative, & stérile ; mais d'une connoissance de pratique accompagnée de charité, & de bonnes œuvres ; sans quoi la foi est morte, & infructueuse (*e*).

℣. 4. EGO TE CLARIFICAVI SUPER TERRAM. *Je vous ai glorifié sur la terre.* J'ai exécuté vos ordres (*f*). Je vous ai procuré toute la gloire que j'ai pû par mon obéissance, & par ma prédication. *J'ai achevé l'ouvrage dont vous m'aviez chargé* ; ouvrage qui doit vous glorifier par toute la terre, puisque par la foi de tous les peuples, vous serez connu, aimé, & adoré en esprit, & en vérité dans toutes les parties du monde. JESUS-CHRIST parle comme n'étant plus dans cette vie, & comme ayant exécuté le grand ouvrage de notre rédemption ; parce que la fin de cette grande œuvre étoit toute proche. Dans ceci il parle comme homme (*g*).

℣. 5. ET NUNC CLARIFICA ME. *Et vous, mon Pere, glorifiez-moi aussi de cette gloire que j'ai euë en vous, avant que le monde fût.* Puisque dans tous les momens de ma vie, j'ai travaillé à vous glorifier, & à exécuter vos volontez, mon Pere, exaucez-moi dans cette occasion, & procurez à mon humanité la gloire que j'ai euë dans vous par ma Divinité dès le commencement, & de toute éternité (*h*). Que la gloire de la Divinité se répande sur mon humanité par ma Résurrection, par mon Ascension, & par la place que je dois occuper à votre droite audessus de toutes les créatures (*i*). C'est ainsi que les Peres l'ont entendu. Glorifiez-moi dans vous, dans le Ciel, comme je vous ai glorifié parmi les hommes sur la terre.

℣. 6. MANIFESTAVI NOMEN TUUM HOMINIBUS. *J'ai fait connoître votre nom aux hommes que vous m'avez donnez*, en les séparant du monde par leur vocation, & par leur élection. Tous les hommes ont été donnez à JESUS-CHRIST (*k*), en ce qu'il les a rachetez tous par le prix de son Sang. Les Chrétiens lui ont été donnez par leur vocation à la foi, par leur séparation des Infidéles (*l*), & par la grace du baptême. Les Saints, & les prédestinez lui ont été accordez par leur séparation des réprouvez, & par leur prédestination à la gloire. Enfin les Apôtres lui ont été donnez par leur destination à l'Apostolat, & aux premiéres Dignitez de l'Eglise. C'est principalement des Apôtres dont ce passage doit s'entendre, comme la suite le fait voir (*m*) : *Ils étoient à vous, & vous me les avez donnez, & ils ont gardé votre parole.*

℣. 7. NUNC COGNOVERUNT. *Ils savent présentement que tout ce que vous m'avez donné, vient de vous.* Je leur ai fait connoître que je ne leur enseignois rien qui ne vînt de vous ; je leur ai souvent inculqué cette vérité, afin qu'ils vous en glorifient : ℣. 8. *Je leur ai donné les paroles que vous m'avez données* ; ils en ont profité, & *ils croyent que je suis sorti de vous, & que c'est vous qui m'avez envoyé.* Fidélité rare, & dont j'ai trouvé peu d'imitateurs parmi les Juifs, dont la plûpart ont méprisé les véritez que je leur ai prêchées, & qui n'ont point voulu me reconnoître pour votre Messie, & pour votre Fils. JESUS-CHRIST parle encore ici suivant son humanité.

(*a*) *Joan.* VI. 44.
(*b*) *Rom.* VIII. 30.
(*c*) *Hilar. lib.* 9. *de Trinit. Ambrof. lib.* 5. *de fide. Aug. Beda hic.*
(*d*) *Ita Græci plerique Cyrill. Chrysost. Leont. Theodor. Mopf. Theoph. Euth. alii.*
(*e*) *Jacob.* II. 20. 26.
(*f*) Comparez *Joan.* XIII. 31. 32. & sur tout XII. 32. où *Clarifica nomen tuum*, signifie, que votre volonté soit faite.
(*g*) *Aug. Beda, Chrysost. Cyrill. alii.*
(*h*) *Vide Aug. in hunc locum, & Chrysost. hic. & Hilar. in Psal.* II. *& de Trinit. lib.* IX. & X.
(*i*) *Philipp.* II. 6. 9. *Factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. Propter quod & Deus exaltavit illum, & donavit illi nomen quod est super omne nomen.*
(*k*) *Psal.* II. 8.
(*l*) *Ita Aug. Beda, Theodor. Heracl. Chrysost. Theoph. Euthym.*
(*m*) *Brug. Tolet. alii.*

℣. 9.

Digitized by Google

*9. Ego pro eis rogo: Non pro mundo rogo, sed pro his, quos dedisti mihi: quia tui sunt:*

9. C'est pour eux que je prie. Je ne prie point pour le monde; mais pour ceux que vous m'avez donnez, parce qu'ils sont à vous.

*10. Et mea omnia tua, & tua mea sunt: & clarificatus sum in eis.*

10. Tout ce qui est à moi, est à vous; & tout ce qui est à vous, est à moi: & j'ai été glorifié en eux.

*11. Et jam non sum in mundo, & hi in mundo sunt, & ego ad te venio. Pater sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi: ut sint unum, sicut & nos.*

11. Je ne suis plus dans le monde: mais *pour eux*, ils sont *encore* dans le monde, & moi je m'en retourne à vous. Pere saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnez, afin qu'ils soient un comme nous.

*12. Cùm essem cum eis, ego servabam eos in nomine tuo. Quos dedisti mihi, custodivi: & nemo ex eis periit, nisi filius perditionis, ut Scriptura impleatur.*

12. Lorsque j'étois avec eux, je les conservois en votre nom. J'ai conservé ceux que vous m'avez donnez, & nul d'eux ne s'est perdu; il n'y a eu de perdu que celui qui étoit enfant de perdition, afin que l'Ecriture fût accomplie.

## COMMENTAIRE.

✠. 9. EGO PRO EIS ROGO; NON PRO MUNDO. *C'est pour eux que je prie, je ne prie pas pour le monde.* La priére que je vais vous faire, ô mon Pere, est toute pour eux, & non pas pour le monde. Ce n'est ni pour les Juifs incrédules, ni même pour les Gentils, qui doivent un jour croire en moi; je prierai pour eux ci-après, ✠. 20. Je ne vous parle à présent que pour mes Apôtres (*a*); ils méritent mes premiers soins, *parce qu'ils sont à vous, & que vous me les avez donnez.* La plûpart prennent ces mots dans un sens absolu: *Je prie pour eux, & non pas pour le monde*, non pas que le Sauveur ait voulu borner le mérite de sa mort, & de sa priére aux seuls élûs; on sait qu'il est mort pour tous, & qu'il a prié pour tous: mais l'application du mérite de son Sang, & de sa priére ne s'est point faite d'une maniére efficace à ceux qui n'ont point été attirez par le Pere, & qui n'ont point persévéré jusqu'à la fin dans la Foi, & dans la pratique du bien. En ce sens il ne prie ni pour les réprouvez, qui n'ont jamais crû, ni pour ceux qui après avoir crû, ont manqué de fidélité, & n'ont pas reçu le don de la persévérance finale. Les réprouvez pour qui le Fils n'offre point au Pere cette priére efficace, peuvent être pendant un tems attachez au sep de la vigne, comme des branches vivantes, mais à la fin elles en seront retranchées (*b*), comme des branches mortes & stériles.

✠. 10. QUIA TUI SUNT,....ET CLARIFICATUS SUM IN EIS. *Ils sont à vous, & j'ai été glorifié en eux.* Ils méritent que je m'employe pour eux auprès de vous; premiérement, parce qu'ils sont à vous, & à moi; puisque tout est commun entre vous & moi; & secondement, *parce qu'ils m'ont glorifié*, en exécutant mes volontez, & les vôtres. On a déja pû remarquer que *glorifier Dieu*, dans le stile de saint Jean, marque l'obéissance à ses ordonnances. Voyez ci-devant Chap. XII. 28. & ici ✠. 4.

✠. 11. ET JAM NON SUM IN MUNDO. *Et je ne suis plus dans le monde.* Il parle comme s'il étoit déja mort, parce qu'il devoit quitter ses Apôtres dans fort peu de tems. Voici un nouveau motif qui m'oblige à vous prier pour eux; c'est que je sors du monde, & que je les y laisse exposez à tout ce que leurs ennemis, & les miens auront de malice, & de haine. *Conservez-les afin qu'ils soient un comme nous.* Ne permettez point qu'ils se désunissent, ni que leur charité soit altérée. Leur union ne peut jamais parvenir à la perfection de la nôtre: mais qu'elle se la propose pour modéle, qu'elle l'imite du plus près que faire se pourra; que leur union soit la plus intime qui se puisse rencontrer parmi les hommes; qu'ils ne soient qu'un cœur, qu'une ame, qu'une volonté (*c*): *Ipsi in natura sua sint unum, sicut & nos in nostra unum sumus.*

✠. 12. CUM ESSEM CUM EIS, EGO SERVABAM EOS. *Lorsque j'étois avec eux, je les conservois en votre nom.* Ci-devant comme j'étois avec eux dans le monde, & que je les conservois, je ne vous ai rien demandé pour eux, je prenois soin moi-même de les protéger, & de les soutenir. Aujourd'hui que je les quitte, je vous les recommande. Voici une conjoncture où leur foi sera exposée à une terrible épreuve. Je viens de la leur prédire (*d*), mais ils n'en connoissent pas tout le danger. Pere saint, conservez-les unis entre eux, & ne permettez point que l'ennemi les disperse, & les fasse périr. Le Sauveur parle ici comme homme, lorsqu'il dit: *Je les conservois en votre nom* (*e*); car en qualité de Dieu, il les conservoit aussi lui-même avec le Pere en son nom, & par sa propre autorité.

QUOS DEDISTI MIHI, CUSTODIVI. *J'ai conservé ceux que vous m'avez donné, & nul d'entre eux ne s'est perdu, hors l'enfant de perdition*; hors Judas le traitre, qui s'est volontairement perdu par sa malice, & par l'abus qu'il a fait des secours qu'il pouvoit tirer de ma présence, de mes instructions, & de mes miracles, pour s'affermir dans la foi, & dans la charité, comme ont fait les autres Apôtres. Vous saviez qu'il étoit réprouvé à la perdition, & au malheur éternel: mais il ne l'étoit que parce qu'il n'a pas voulu se sauver (*f*). Il pouvoit se convertir même après l'accomplissement de son crime, comme le remarquent saint Augustin (*g*), & saint Léon (*h*). Il n'est fils de perdition que parce qu'il a mérité d'être condamné à cause de son avarice, de sa perfidie, de son endurcissement, & de son désespoir.

Plusieurs Manuscrits Grecs (*i*), & plusieurs Versions portent: *Tandis que j'étois avec eux dans le monde; je les gardois par votre nom, par lequel vous me les avez donnez; je les ai gardez, & nul d'entre eux ne s'est perdu, &c.* Le nom de Dieu se met souvent pour Dieu même. Je les ai gardez en votre nom, par votre secours, par vous-même, comme vous me les aviez donnez en votre nom, & par votre nom; par votre choix, & votre bonté toute gratuite.

---

(a) *Vide Brug. Cornel. à Lapide. Le Clerc.*
(b) *Joan.* XV. 6.
(c) *Vide Aug. hic Ambros. lib. 4. de Fide. Hilar. l. 8. de Trinit. Epiphan. alii.*
(d) *Joan.* XVI. 4. 5.
(e) *Cyrill. Mald. alii. Vide August. hic.*
(f) *Aug. serm.* 125. *n.* 5.
(g) *Aug. in Psal.* CXLVI. *n.* 20. *& serm.* 352. *n.* 8. *Vide & in Psal.* CVIII.
(h) *Leo Magn. ser.* 1. 3. 5. *de Passione Domini.*
(i) Ἐτήρουν αὐτοὺς ἐν τῷ ὀνόματί σου, ᾧ δέδωκάς μοι. Ἐφύλαξα; καὶ οὐδεὶς ἐξ αὐτῶν. *&c. Ita legunt Steph. omnes Codd. alii plurimi apud Mill. hic. Copht. Pers. Arab. Syr. Ath. Cyrill. Theophyl. Euth. ut liquet ex eorum Comment. impressi, οὓς δέδωκάς μοι ἐφύλαξα.*

13. *Nunc autem ad te venio : & hæc loquor in mundo, ut habeant gaudium meum impletum in semetipsis.*

13. Mais maintenant je viens à vous : & je dis ceci *étant encore* dans le monde ; afin qu'ils ayent en eux-mêmes la plénitude de ma joye.

14. *Ego dedi eis sermonem tuum, & mundus eos odio habuit, quia non sunt de mundo, sicut & ego non sum de mundo.*

14. Je leur ai donné votre parole, & le monde les a haïs, parce qu'ils ne sont point du monde, comme je ne suis point *moi-même* du monde.

15. *Non rogo ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos à malo.*

15. Je ne vous prie pas de les ôter du monde, mais de les garder du mal.

16. *De mundo non sunt, sicut & ego non sum de mundo.*

16. Ils ne sont point du monde, comme je ne suis point moi-même du monde.

17. *Sanctifica eos in veritate. Sermo tuus veritas est.*

17. Sanctifiez-les dans la vérité. Votre parole est la vérité *même*.

18. *Sicut tu me misisti in mundum, & ego misi eos in mundum.*

18. Comme vous m'avez envoyé dans le monde, je les ai aussi envoyez dans le monde.

19. *Et pro eis ego sanctifico meipsum : ut sint, & ipsi sanctificati in veritate.*

19. Et je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'ils soient aussi sanctifiez dans la vérité.

## COMMENTAIRE.

UT IMPLEATUR SCRIPTURA. *Afin que l'Ecriture fut accomplie.* Afin que, ne marque pas la volonté de Dieu dans la perte de Judas ; mais ce qui est arrivé à ce malheureux, en conformité, & non à cause des Prophéties *(a)*. La trahison de Judas avoit été désignée d'une maniere très-expresse dans celle d'Achitophel, & dans la révolte d'Absalon contre David *(b)*. Saint Pierre *(c)* lui applique aussi ce qui est dit dans le Pseaume CVIII. 8. *& seq.*

℣. 13. UT HABEANT GAUDIUM MEUM IMPLETUM. *Afin qu'ils ayent en eux-mêmes la plénitude de ma joye.* Continuez de les proteger en mon absence, afin qu'ils ne soient pas accablez de douleur, & d'affliction, & qu'au contraire ils trouvent dans votre secours la joye, & la consolation qu'ils goûtoient en ma présence, & lorsque je vivois au milieu d'eux *(d)*.

℣. 14. EGO DEDI EIS SERMONEM TUUM. *Je leur ai donné votre parole, & le monde les a haïs.* Je les ai instruits de vos volontez ; je leur ai expliqué votre parole ; ils l'ont reçûë, ils la croyent ; c'est ce qui leur a attiré la haine du monde ; elle me l'a attirée à moi-même. Que d'un côté leur fidélité, & de l'autre l'aversion des méchans, leur méritent votre faveur, & vos bonnes graces, puisqu'enfin c'est pour vous qu'ils sont exposez à la persécution. S'ils étoient du monde, le monde les aimeroit *(e)*. Autrement : *Je leur ai donné votre parole* ; je les ai chargez du soin d'annoncer l'Evangile *(f)* ; je leur ai confié le secret de vôtre volonté, & le mystére de vôtre alliance ; ce qui ne manquera pas de leur attirer les persecutions, & la haine du monde.

℣. 15. NON ROGO UT TOLLAS EOS DE MUNDO. *Je ne vous prie pas de les ôter du monde ; mais de les garder du mal.* Je ne vous demande pas qu'ils soient enlevez du monde, ni même qu'ils soient entiérement exemts de traverses, & de souffrances ; mais seulement que vous ne permettiez pas qu'ils y succombent *(g)*. Ou bien : Je ne prie pas qu'ils soient tirez du milieu des méchans ; mais qu'ils ne se laissent point aller ni au découragement, ni à l'infidélité, ni à la corruption du monde ; & enfin qu'ils ne soient point vaincus par le Démon auteur de tout mal *(h)* : *Ut serves eos à malo.*

℣. 17. SANCTIFICA EOS IN VERITATE. *Sanctifiez-les dans la vérité ; votre parole est la vérité même.* Rien n'est plus saint, ni plus fort que la vérité. Elle est invincible, & toute-puissante. Si vous les sanctifiez, & les soûtenez par la vérité, par votre parole, rien ne leur sera impossible, aucun péril ne les effrayera. Les Peres *(i)* par la vérité en cet endroit, entendent le Saint Esprit. Sanctifiez-les, en les remplissant de l'Esprit de vérité, de votre Esprit, qui doit les combler de lumiéres, de graces, & de consolation. D'autres *(k)* l'expliquent d'une maniére qui paroît plus littérale : *Sanctifiez-les*, disposez-les à prêcher votre parole, à annoncer vos véritez. Dans le stile des Hébreux, *sanctifier* se met souvent pour préparer, rendre capable, disposer à une action de Religion. Les versets 18. & 19. sont très-favorables à cette explication. D'autres plus simplement *(l)* : *Sanctifiez-les dans la vérité* : Qu'ils soient véritablement saints, & purs, par la vérité de l'Evangile, par la certitude de votre parole, par la pratique de vos volontez, par l'infusion du Saint Esprit.

℣. 18. SICUT TU ME MISISTI IN MUNDUM. *Comme vous m'avez envoyé dans le monde, je les ai aussi envoyez dans le monde.* Comme vous m'avez rempli de grace, & de verité, en m'envoyant dans le monde *(m)*, faites-en de même envers mes Apôtres, que j'envoye prêcher votre vérité, & votre Evangile. *Sanctifiez-les par la vérité*, comme vous m'avez sanctifié moi-même. C'est-là la vraie préparation pour le ministére évangélique, d'être solidement fondé dans votre vérité. Les Prêtres de la Loi de Moyse se purifient par des sacrifices, & par des lotions d'eau pure : Pour moi, je vais me purifier par mon propre Sang *(n)* : *Per proprium Sanguinem introivit in Sancta* ; afin de mériter à mes Apôtres une autre sorte de sainteté : *Je les sanctifierai dans la vérité.* Je la leur ai enseignée, je leur en ai inspiré l'amour, & l'estime ; ils l'ont dans le cœur. Avec cela, ils peuvent aller prêcher par tout, il ne leur faut pas d'autre disposition que celle-là : ℣. 15. *Je me sanctifie pour eux, afin qu'ils soient sanctifiez dans la vérité.* Je vous demande pour eux seulement votre protection, & votre secours.

---

(a) *Aug. lib. de unitate Eccl. c. 9. n. 23. Quis enim dubitaverit, Quod Judas Christum, si voluisset, non utique tradidisset ; sed ideò fuit de isto certa prædictio ; quia & Deus etiam futuras prævidet voluntates.*
(b) *2. Reg.* XV. XVI. XIII.
(c) *Act.* 1 20.
(d) *Cyrill. Mald. Brug. Grot. Men.*
(e) *Joan.* XV. 18. 19.
(f) *Theodor. Mopf. Leont. Rupert.*
(g) *Aug. Beda, Rupert. Cyrill. Leont. Mald. alii.*
(h) *Leont. Brug. Menoc. Mald. Gr.* Ἐκ τῦ πονηρῦ.
(i) *Ita Chrysost. Cyrill. Theodor. uterque Heracl. & Mopf. Leont. alii Græci. Ita & Aug. Beda, Rupert.*
(k) *Brug. Menoc.*
(l) *Mald. alii quidam.*
(m) *Joan.* 1. 14.
(n) *Heb.* IX. 12. 14. *Vide Mald. Brug. Tolet.*

Digitized by Google

20. *Non pro eis autem rogo tantùm, sed & pro eis, qui credituri sunt per verbum eorum in me;*

20. Je ne prie pas pour eux seulement; mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole;

21. *Ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, & ego in te, ut & ipsi in nobis unum sint: ut credat mundus, quia tu me misisti.*

21. Afin qu'ils soient un tous ensemble, comme vous, mon Pere, vous êtes en moi, & moi en vous; qu'ils soient de même un en nous, afin que le monde croye que vous m'avez envoyé.

22. *Et ego claritatem, quam dedisti mihi, dedi eis: ut sint unum, sicut & nos unum sumus.*

23. Et je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée; afin qu'ils soient un comme nous sommes un.

23. *Ego in eis, & tu in me: ut sint consummati in unum: & cognoscat mundus quia tu me misisti, & dilexisti eos, sicut & me dilexisti.*

23. Je suis en eux, & vous en moi, afin qu'ils soient consommez en l'unité, & que le monde connoisse que vous m'avez envoyé, & que vous les avez aimez, comme vous m'avez aimé.

24. *Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego, & illi sint mecum: ut videant claritatem meam, quam dedisti mihi: quia dilexisti me ante constitutionem mundi.*

24. Mon Pere, je désire que là où je suis, ceux que vous m'avez donnez y soient aussi avec moi; afin qu'ils contemplent ma gloire que vous m'avez donnée, parce que vous m'avez aimé avant la création du monde.

## COMMENTAIRE.

℣. 20. NON PRO EIS ROGO TANTUM. *Je ne prie pas pour eux seulement, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi.* C'est la troisiéme partie de la priére du Sauveur. Après avoir prié pour les Apôtres, il prie ici pour tous ceux qui dans toute la suite des siécles, devoient croire en lui (*a*). Et que demande-t-il pour eux? Le plus grand de tous les biens, qui est l'union, la paix, la charité. ℣. 21. *Qu'ils soient un tous ensemble, comme vous mon Pere, vous êtes en moi, & moi en vous.* Cette priére du Sauveur fut exaucée dans toute son étenduë dans les premiers Fidéles (*b*), *qui n'avoient tous qu'un cœur, & qu'une ame*; elle s'exécute encore dans l'Eglise Catholique, où les Fidéles sont réünis dans une entiére conformité de sentimens dans les choses qui sont décidées dans l'Eglise; enfin on voit parmi les Fidéles cette union de cœur, & d'esprit dans un dégré de perfection plus, ou moins grand, selon qu'ils sont eux-mêmes plus saints, & plus parfaits. JESUS-CHRIST propose l'union où il est avec son Pere, comme le modéle de celle des Chrétiens entre eux; c'est-à-dire, la plus intime, la plus parfaite, & la plus grande union que l'homme soit capable de concevoir. C'est ainsi que dans un autre endroit (*c*) il nous recommande d'être parfaits, comme notre Pere Céleste est parfait.

℣. 21. UT CREDAT MUNDUS QUIA TU ME MISISTI. *Afin que le monde croye que vous m'avez envoyé.* Afin que ceux qui ne croyent pas encore, voyant la parfaite union de mes Disciples, & des premiers Fidéles entre eux, soient engagez à embrasser la foi (*d*), & à rendre témoignage à ma mission, & à ma Divinité. L'union a toûjours été le vrai caractére de l'Eglise; & si Dieu permet quelquefois qu'il s'éléve au milieu d'elle des dissensions, & des schismes, c'est pour séparer l'yvraie du bon grain, & pour rendre l'union des membres sains plus parfaite, par le retranchement des membres corrompus, & dangereux. La paix n'est qu'affermie plus solidement, lorsque les ennemis de la paix sont chassez (*e*).

℣. 22. EGO CLARITATEM QUAM DEDISTI MIHI, DEDI EIS. *Je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée.* Je leur ai communiqué le pouvoir de faire des miracles, comme vous me l'avez donné, afin que pour votre gloire, & pour l'accroissement de la foi, ils fassent dans le monde les mêmes miracles, & encore de plus grands que moi (*f*), & cela afin qu'ils demeurent dans l'union, & dans la charité, comme nous y sommes: *Ut sint unum, sicut & nos unum sumus.* Mais cette explication, quoi qu'assez suivie, ne nous contente pas, parce qu'elle suppose que le Sauveur parle ici des Apôtres; au lieu qu'il parle de tous ceux qui doivent croire en lui jusqu'à la fin des siécles, ainsi qu'il le dit aux versets 20. 21.

Voici donc comme nous l'entendons: J'ai communiqué à tous ceux qui doivent croire en moi, la gloire que vous m'avez donnée; c'est-à-dire la qualité glorieuse de fils de Dieu; & je la leur ai communiquée, afin qu'étant tous les fils adoptifs du Pere (*g*), ils demeurent unis entre eux, comme les enfans de la même famille, par les liens de la charité, & de l'union la plus intime, comme nous sommes unis entre nous. D'autres (*h*) l'entendent de l'union que les Fidéles ont avec JESUS-CHRIST, par la participation du Sacrement de l'Eucharistie, où ils deviennent un avec celui dont ils mangent la Chair, & dont ils boivent le Sang. Mais l'explication qui fonde cette union, & cette gloire sur la qualité de fils adoptifs du Pere, est la plus naturelle.

℣. 23. EGO IN EIS, ET TU IN ME. *Je suis en eux, & vous en moi, afin qu'ils soient consommez en l'unité.* Je leur offre pour modéle de leur union, celle qui est entre vous, & moi; afin que la leur soit la plus parfaite, & la plus intime que l'on puisse concevoir. A ces marques, *le monde connoîtra que vous m'avez envoyé.* On remarquera dans cette union le caractére de la vraie piété, & de la vraie Religion. On avouëra que je suis le Messie, & le Libérateur du genre humain. *On jugera que vous les avez aimez, comme vous m'avez aimé.* On dira: Voilà le peuple choisi (*i*), la race sainte, le Sacerdoce Royal, la nation bien-aimée. Les peuples admireront leur belle union, & loüeront celui qui en est l'auteur (*k*).

℣. 24. PATER, QUOS DEDISTI MIHI. *Mon Pere, je désire que là où je suis, ceux que vous m'avez donnez, y soient aussi avec moi.* Après vous avoir demandé pour mes fidéles tout ce qui leur est le plus nécessaire en ce monde, je vous supplie, mon Pere, de leur accorder dans le Ciel une félicité, & une gloire éternelle. JESUS-CHRIST ne

(a) *Theodor. Mops. & Heracl. Leont. Euthym. Grot. &c.*
(b) *Act.* IV. 42.
(c) *Matt.* V. 48.
(d) *Chrysost. Theophyl. Euthym. Mald. Brug. Grot. Tolet. alii.*
(e) *Chrysost. Theophyl. Euthym.*
(f) *Joan.* XIV. 12.
(g) *Joan.* I. 12. 2. *Petr.* I. 1. 4. *Rom.* VIII. 16. 17. *Vide Est. Tirin.*
(h) *Tolet. Brug. Menoh. alii.*
(i) I *Petr.* II. 9.
(k) *Act.* V. 12. 13. 14.

25. *Pater juste, mundus te non cognovit: ego autem te cognovi: & hi cognoverunt, quia tu me misisti.*

26. *Et notum feci eis nomen tuum, & notum faciam: ut dilectio, quâ dilexisti me, in ipsis sit, & ego in ipsis.*

25. Pere juste, le monde ne vous a point connu: mais moi je vous ai connu; & ceux-ci ont connu que vous m'avez envoyé.

26. Je leur ai fait connoître votre nom, & le leur ferai connoître *encore*; afin que l'amour dont vous m'avez aimé, soit en eux, & *que je sois* moi-*même* en eux.

## COMMENTAIRE.

demande pas pour eux sans doute le même dégré de gloire dont il jouït; mais seulement qu'ils soient dans le Ciel, comme il y est lui-même. Le Sauveur parle ici comme homme. Il se considére, comme étant déja assis à la droite du Pere, comme il le fut après son Ascension. Il avoit déja promis dans un autre circonstance ce bonheur à ses Disciples (a): *Que celui qui me sert, me suive, & là où je serai, mon serviteur y sera aussi.* C'est dans le Ciel *où ils verront la gloire que vous m'avez donnée; parce que vous m'avez aimé avant la création du monde.* C'est-là où ils jouïront de la gloire que vous leur avez préparée, & que je leur ai méritée par mon Sang. *Voir, contempler*, signifient ici jouir, posséder.

℣. 25. PATER JUSTE, MUNDUS TE NON COGNOVIT. *Pere juste, le monde ne vous a point connu: mais moi je vous ai connu; & ceux-ci ont connu que vous m'avez envoyé.* La gloire que je vous demande pour les miens, n'est point pour le monde; il s'en est rendu indigne par son incrédulité, & son infidélité. Il n'a pas voulu vous connoître, ni écouter vos véritez, ni obéir à vos ordres. Pour moi, Pere juste, je vous ai connu, je vous ai obéi, & vous m'avez comblé d'une gloire au-dessus de toute gloire. J'espére que vous récompenserez aussi ceux qui m'ont reçû comme votre Fils, & votre Messie, à proportion de leur foi, & de leur fidélité à observer vos préceptes (b).

℣. 26. ET NOTUM FECI EIS NOMEN TUUM. *Je leur ai fait connoître votre nom, & je le leur ferai connoître encore.* Le nom de Dieu, est Dieu même. JESUS-CHRIST a fait connoître le nom de Dieu son Pere aux Juifs, pendant tout le tems qu'il a prêché sur la terre; il étoit dans la disposition de le leur faire connoître encore après sa Résurrection, par la bouche de ses Apôtres (c): mais il n'y en eut qu'un petit nombre qui crut. C'est pour ceux-là que le Sauveur prie ici. Il demande que *l'amour dont son Pere l'a aimé, soit dans eux.* Aimez-les, mon Pere, comme vous m'avez aimé (d); afin qu'étant unis à moi par la foi, & par la charité, *je sois moi-même en eux* par ma grace. C'est ainsi que JESUS-CHRIST, finit la priére qu'il fit pour son Eglise.

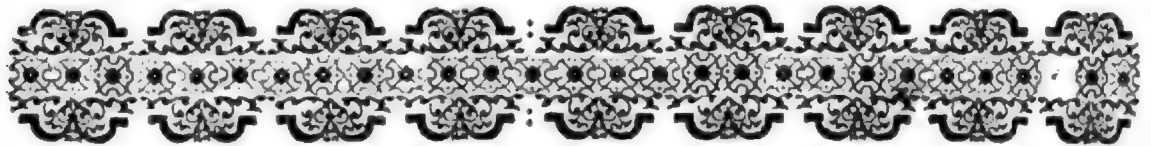

# CHAPITRE XVIII.

*JESUS arrêté par les archers des Juifs. Il les renverse par sa parole. Pierre frappe Malchus. Fuite des Apôtres. JESUS chez Caiphe. Saint Pierre le renonce. Premier interrogatoire de JESUS. Il est livré à Pilate. Pilate cherche à le délivrer. Les Juifs demandent Barabbas.*

℣. 1. *HÆc cùm dixisset Jesus, egressus est cum Discipulis suis trans torrentem Cedron, ubi erat hortus, in quem introivit ipse, & Discipuli ejus.*

℣. 1. JESUS ayant dit ces choses, s'en alla avec ses Disciples au-delà du torrent de Cédron, où il y avoit un jardin, dans lequel il entra lui, & ses Disciples.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. HÆC CUM DIXISSET JESUS. JESUS *ayant dit ces choses*, passa le torrent de Cédron. JESUS CHRIST récita la priére que nous avons vûe au Chapitre précédent, étant en chemin pour aller au Jardin des Oliviers, qui étoit dans la montagne de même nom à l'orient de Jérusalem. Cette montagne étoit séparée de la ville, & du Temple par une vallée assez étroite; au milieu de laquelle passe le torrent de Cédron (e). JESUS donc passa ce torrent aussi-tôt qu'il eut achevé sa priére, & arriva bien-tôt au Jardin des Oliviers. Quant au torrent de *Cédron*, c'est un assez petit ruisseau, & qui n'a pas plus de six à sept pieds de large; & encore n'a-t'il de l'eau qu'une partie de l'année (f), c'est-à-dire, pendant les pluyes, de même que les autres torrens de ce pays-là. Son nom se trouve dans l'ancien Testament (g): & saint Jean semble avoir exprès marqué ici, le nom de ce torrent, pour rappeller dans l'esprit de son Lecteur ce qui arriva à David, lorsqu'il fut chassé de Jérusalem par son fils Absalon, & obligé de passer à pied le torrent de Cédron, avec ceux qui le suivoient dans sa fuite (h). Ce qui étoit une figure très-expresse de ce qui devoit arriver à JESUS-CHRIST de la part d'un de ses Disciples qui le trahissoit.

Les Critiques sont partagez ici à l'occasion du torrent de Cédron. Les uns (i) soutiennent que ce nom lui vient des cédres, qui étoient, disent-ils, plantez sur ses rivages. La maniére dont le Texte Grec (k) est construit, paroît favorable à cette opinion; & quelques Rabbins enseignent qu'il y a une espéce de cédre, appellée en Hébreu *cédros*. Mais d'autres (l) en bien plus grand nombre, tiennent le mot *Cédron*, comme purement Hébreu, & qui signifie

(a) *Luc.* XXIII. 43. *& Joan.* XII. 26.
(b) *Chrysost. Theodor. Mops. Theophyl. Euthym. Mald.*
(c) *Leont. Mald. Grot.*
(d) *Aug. Cyrill. Bed. Mald. Brug. alii.*
(e) *Joseph. de Bello, lib.* 5. *c.* 8. *in Græco, seu lib.* 6. *c.* 3. *in Latino.*
(f) *Doubdan. c.* 27. *p.* 233. 234.
(g) 2. *Reg.* XV. 23. 3. *Reg.* XV. 13. 4. *Reg.* XXIII. 5.
(h) Voyez 2. *Reg.* XV. 23. *& seq.*
(i) *Vide Grot. Erasm.*
(k) *Græc. impress.* Πέραν τοῦ χειμάῤῥου τῶν Κέδρων. *Sed Cant. & Alex. & Velos. Coph.* τοῦ Κέδρων.
(l) *Stunica contra Erasm. Bez. Drus. Castal. Zeger. Camerar. Casaub. Pisc. Schmid. Bynæus, alii.*

Digitized by Google

*2. Sciebat autem, & Judas, qui tradebat eum, locum: quia frequenter Jesus convenerat illuc cum Discipulis suis.*

*3. Judas ergo cùm accepisset cohortem, & à Pontificibus, & Pharisaeis ministros, venit illuc cum laternis, & facibus, & armis.*

*4. Jesus itaque sciens omnia, quae ventura erant super eum, processit, & dixit eis: Quem quaeritis?*

*5. Responderunt ei: Jesum Nazarenum. Dicit eis Jesus: Ego sum. Stabat autem, & Judas qui tradebat eum cum ipsis.*

*6. Ut ergo dixit eis: Ego sum: abierunt retrorsum, & ceciderunt in terram.*

2. Judas qui le trahissoit, connoissoit aussi ce lieu-là, parce que JESUS y avoit souvent été avec ses Disciples.

3. Judas ayant donc pris *avec lui* une compagnie de soldats, & des gens envoyez par les Princes des Prêtres, & par les Pharisiens, il vint en ce lieu avec des lanternes, des flambeaux, & des armes.

4. Mais JESUS qui savoit tout ce qui lui devoit arriver, vint au-devant d'eux, & leur dit: Qui cherchez-vous?

5. Ils lui répondirent: JESUS de Nazareth. JESUS leur dit: C'est moi. Or Judas qui le trahissoit, étoit aussi là présent avec eux.

6. Lors donc que JESUS leur eut dit: C'est moi, ils furent renversez, & tombérent par terre.

## COMMENTAIRE.

signifie non *des cédres*, mais *l'obscurité (a)*; soit que ce nom ait été donné au torrent, à cause de sa profondeur, ou de la noirceur de ses eaux. Il n'est nullement certain que les anciens Hébreux ayent donné le nom de *cedros (b)* au cédre; & il est encore plus douteux que le bord de ce torrent ait été planté de cédres. Ni l'Histoire sacrée, ni la profane ne nous en disent pas un mot. Les Manuscrits Grecs ne sont pas entiérement uniformes. Les uns portent, *le torrent des cédres*; & les autres, *le torrent de Cédron*. Saint Jérôme l'a entendu ainsi. Nous suivons ce dernier sentiment, n'étant pas probable que du tems de David, d'Asa, & de Josias, on eût connu les cédres à Jérusalem sous le nom de *cedros*. L'Ecriture les nomme toûjours *arasim*; & sous les Rois, nous trouvons déja le torrent de Cédron. S'il étoit vrai que Cédron signifiât alors un cédre, il auroit fallu dire, le torrent de *Cédronim*, & non pas de *Cédron*.

UBI ERAT HORTUS. *Où il y avoit un jardin, dans lequel il entra.* Saint Matthieu *(c)*, & Saint Marc disent qu'il vint à une métairie, nommée *Gethsémani*. Il y avoit là un jardin, où il se retiroit souvent, lorsqu'il venoit à Jérusalem. Dans les grandes Solemnitez, où l'on arrivoit à Jérusalem de tous les endroits du pays, & même des Provinces voisines, il étoit mal-aisé que tout le monde couchât dans la ville: mais à cause de la température de l'air du pays, on pouvoit passer la nuit à la campagne, & aux environs de la ville. Le nom de *Gethsémani* en Hébreu *(d)*, signifie la vallée grasse, ou la vallée huileuse, ou à cause des oliviers dont elle étoit plantée, ou à cause de sa fertilité. Le Jardin des Oliviers, où le Sauveur se retira, faisoit partie de cette ferme, & étoit au pied de la montagne des Oliviers.

℣. 2. SCIEBAT AUTEM ET JUDAS LOCUM. *Judas connoissoit ce lieu-là, parce que* JESUS *y avoit été souvent avec ses Disciples.* Judas qui savoit que JESUS n'avoit pas accoutumé de coucher dans la ville *(e)*, ne douta pas qu'il n'allât à son ordinaire dans ce Jardin, pour y passer la nuit en priéres. Les autres nuits il alloit quelquefois coucher à Béthanie *(f)*: mais cela ne lui arrivoit que quand il n'avoit pas soupé. Or cette nuit ayant soupé dans la ville, Judas en conclut sûrement qu'il n'iroit pas plus loin que le Jardin, où il se retiroit ordinairement. Il en donna avis aux Prêtres, & aux Pharisiens, qui lui donnérent du monde pour l'arrêter.

℣. 3. CUM ACCEPISSET MINISTROS. *Ayant pris avec lui des soldats, & des gens envoyez par les Princes des Prêtres.* Il faut bien distinguer entre ces deux Compagnies. La premiére étoit de soldats Romains *(g)*; & l'autre étoit des serviteurs du Temple, ou des Sergens sous les ordres du Sanhédrin. Le Gouverneur du pays de la part des Romains, avoit accoutumé de donner aux Prêtres, & aux Magistrats une Compagnie de troupes réglées, pour maintenir la paix, & prévenir les émotions populaires, qui n'étoient que trop fréquentes dans ces sortes de rencontres *(h)*. Les Magistrats détachérent une partie de cette Compagnie, & ils leur joignirent une troupe de serviteurs de la part des Prêtres, & des Pharisiens, pour leur servir de renfort. Ces serviteurs étoient des ministres de la Justice *(i)*; nous dirions des Sergens, ou des Huissiers, qui étoient sous l'obéissance du Sanhédrin, ou du Capitaine du Temple, dont le devoir étoit de faire arrêter ceux qui causoient quelque trouble parmi le peuple *(k)*.

VENIT ILLUC CUM LATERNIS, ET FACIBUS, ET ARMIS. *Il vint en ce lieu avec des lanternes, des flambeaux, & des armes.* Quoiqu'il dût faire clair de lune, puisqu'il étoit le quatorze de la lune du mois de Nisan, ils prirent des flambeaux, pour plus grande sûreté, & pour pouvoir le chercher dans les cavernes, ou dans la maison de la ferme, s'il eût voulu s'y sauver. Ils viennent avec des lanternes, pour cacher le feu, de peur qu'on ne les découvrît de loin, & apportant apparemment des flambeaux éteints; mais à dessein de les allumer, lorsqu'il feroit tems. Ils sont en armes, pour faire violence, & pour frapper, si JESUS, & ses Apôtres avoient voulu faire résistance.

℣. 5. JESUM NAZARENUM. *Ils répondirent: Nous cherchons* JESUS *de Nazareth.* Ils ne dirent ceci qu'après que Judas se fut approché de JESUS, & qu'il lui eut donné le baiser, qui étoit le signe dont il étoit convenu avec les soldats; pour leur faire connoître celui qu'ils devoient arrêter *(l)*. Il faut donc que ces gens ayent été frappez d'une espéce d'aveuglement *(m)*, puisqu'après toutes ces marques, & ayant en main des flambeaux, & des lanternes, & le Ciel n'étant nullement obscur, ils ne peuvent toutefois reconnoître JESUS, qui se présente à eux.

℣. 6. ABIERUNT RETRORSUM, ET CECIDERUNT IN TERRAM. *Ils furent renversez, & tombérent par*

(a) קדרון *Kidron.*
(b) ארזים *Cedri.*
(c) *Matt.* XXVI. 36. Ἔρχεται εἰς χωρίον λεγόμενον Γεθσημανῆ. *Marc.* XIV. 32.
(d) גיא שמנים *Vallis olei*, ou *olearum.*
(e) *Luc.* XXI. 37. 38.
(f) *Matt.* XXI. 17. *Marc.* XI. 11. & 19.
(g) Λαβὼν τὴν σπεῖραν. *Confer Matt.* XXVII. 27. Τότε οἱ στρατιῶται τοῦ ἡγεμόνος... συνήγαγον ὅλην τὴν σπεῖραν. *Aug. tract.* CXII. *in Joan. Ita Brug. Tir. Grot. hic. Vide & Matt.* XXVI. 47.
(h) *Joseph. Antiq. lib.* 20. *c.* 4. & *lib.* 6. *cap.* 15. *de Bello.*
(i) Ὑπηρέται. Voyez S. Matt. V. 25. *Joan.* VII. 32. *Act.* V. 21. 22.
(k) *Act.* V. 22. 26. *Vide Byna. de morte Christi, lib.* 2. *c.* 3. *n.* 5. 6.
(l) *Matt.* XXVI. 48. 49. *Marc.* XIV. 44. 45.
(m) *Chrysost. homil.* 84. *Brug. Grot. Byn.*

7. *Iterùm ergo interrogavit eos : Quem quæritis ? Illi autem dixerunt : Jesum Nazarenum.*

8. *Respondit Jesus : Dixi vobis , quia ego sum : si ergo me quæritis , sinite hos abire.*

9. *Ut impleretur sermo , quem dixit : Quia quos dedisti mihi , non perdidi ex eis quemquam.*

10. *Simon ergo Petrus habens gladium eduxit eum : & percussit Pontificis servum , & abscidit auriculam ejus dexteram. Erat autem nomen servo Malchus.*

11. *Dixit ergo Jesus Petro : Mitte gladium tuum in vaginam. Calicem , quem dedit mihi Pater non bibam illum ?*

12. *Cohors ergò , & tribunus , & ministri Judæorum comprehenderunt Jesum , & ligaverunt eum.*

7. Il leur demanda encore une fois : Qui cherchez-vous ? Et ils lui dirent : JESUS de Nazareth.

8. JESUS leur répondit : Je vous ai dit que c'est moi. Si c'est donc moi que vous cherchez, laissez aller ceux-ci ;

9. Afin que cette parole qu'il avoit dite fût accomplie : Je n'ai perdu aucun de ceux que vous m'avez donnez ?

10. Alors Simon Pierre qui avoit une épée, la tira , en frappa un des gens du Grand-Prêtre , & lui coupa l'oreille droite : & cet homme s'appelloit Malchus.

11. Mais JESUS dit à Pierre, remettez votre épée dans le fourreau : Ne faut-il pas que je boive le calice que mon Pere m'a donné ?

12. Les soldats , & leur capitaine , avec les gens envoyez par les Juifs , prirent donc JESUS , & le liérent ;

## COMMENTAIRE.

terre. Le Sauveur voulut dans cette occasion faire voir sa puissance infinie *(a)*, & que s'il n'avoit pas voulu se laisser arrêter, il lui étoit aisé de les dissiper , & de ruiner tous leurs efforts. Sa parole fut comme un coup de foudre , qui les renversa. Il verifia cette parole d'un Prophéte, que Dieu renverse l'impie par le souffle de sa bouche *(b)*.

℣. 8. SINITE HOS ABIRE. *Laissez aller ceux-ci.* Il use de son autorité , & commande même à ses ennemis. Je veux bien me livrer ; mais qu'on laisse aller mes Disciples *(c)*. Je suis le bon Pasteur ; je donne ma vie pour mes brébis *(d)*. Je ne veux perdre aucun de ceux que mon Pere m'a donnez : *Hæc est autem voluntas ejus qui misit me Patris , ut omne quod dedit mihi , non perdam ex eo (e)*. Je ne permettrai pas que le nombre des témoins , & Apôtres qu'il m'a donnez , soit diminué. Il y en a qui croyent que JESUS-CHRIST parle ici de la mort de l'ame de ses Disciples : Je ne les perdrai pas ; je ne permettrai pas qu'ils soient exposez à la tentation de se perdre, en me renonçant. D'autres l'expliquent de la mort du corps *(f)* : Je ne les livrerai point aux Juifs, qui leur ôteroient la vie avec moi ; je veux les conserver , pour servir aux desseins de mon Pere Eternel , & à la prédication de mon Evangile. La plûpart *(g)* joignent l'un , & l'autre , & croyent que le Sauveur vouloit les garantir du danger de la mort de l'ame, & de celle du corps : Mais ses paroles conduisent plûtôt à l'entendre de la vie corporelle, qu'il vouloit leur conserver.

℣. 10. ABSCIDIT AURICULAM. *Simon Pierre coupa l'oreille droite* à un des gens du Grand-Prêtre. JESUS un moment avant de sortir de la maison où il avoit soupé, avoit dit à ses Apôtres *(h)* que celui d'entre eux qui n'avoit point d'épée, vendît son manteau pour en achetter. On lui dit : Seigneur, il y a ici deux épées. JESUS leur dit : C'est assez. C'est apparemment cette réponse du Sauveur qui les engagea à prendre ces armes, & à se mettre en disposition d'en frapper , lorsqu'ils virent leur Maître arrêté. Pierre plus ardent que les autres, tira son épée, & en frappa un serviteur du Grand-Prêtre Caïphe. S. Luc raconte que les Apôtres demandérent au Sauveur *(i)* : *Seigneur , frapperons-nous de l'épée ?* Mais S. Pierre n'attendit pas sa réponse ; il porta son coup, & abattit l'oreille de Malchus. Les autres Evangélistes n'avoient pas marqué ni le nom du serviteur , ni celui de saint Pierre ; peut-être par un ménagement de sagesse, parce qu'ils écrivoient dans un tems, où ces deux personnes vivoient encore. Mais S. Jean ayant écrit long-tems après la mort de S. Pierre , & de Malchus , n'avoit plus de mesures à garder à cet égard. Le nom de *Malch* est Syrien , ou Hébreu. Il signifie *le Roi*. Ce nom étoit commun dans la Syrie , comme on le voit par Holstenius dans la vie de Porphyre *(k)*.

℣. 11. NON BIBAM ILLUM? *Ne faut-il pas que je boive le calice que mon Pere m'a donné* ; que je souffre ce qu'il veut que je souffre. Ce nom de *calice* est fréquent en ce sens dans les Ecritures de l'ancien , & du nouveau Testament *(l)*. Les Profanes se servent quelquefois de la même expression *(m)*. Je lui ferai boire de la même coupe dont j'ai bû. Je lui ferai le même traitement qu'il m'a fait. Ce qui est pris de l'usage de ce tems-là, où l'on établissoit un Roi du festin, qui contraignoit les conviez à boire autant de coups qu'il vouloit ; ou de la coutume des Juifs, qui dans leurs repas de cérémonie , faisoient passer à tous les conviez une coupe , dont le pere de famille avoit bû , & dont personne ne pouvoit se dispenser de goûter.

℣. 12. COHORS, ET TRIBUNUS *(n)*. *Les soldats , & leur Capitaine* prirent donc JESUS , & le liérent , lorsqu'il jugea à propos de se laisser arrêter. Il leur donna assez de preuves de sa toute-puissance ; 1°. en les renversant d'une seule parole ; & ensuite , en remettant l'oreille de Malchus , pour leur faire comprendre qu'ils ne l'arrêtoient, que parce que c'étoit son heure , & sa volonté. *La Cohorte* , ou la Compagnie étoit de cinq , ou six cens hommes ; & *le Tribun* étoit ou le Chef d'une Légion entiére , composée de six mille six cens hommes ; ou simplement le Capitaine d'une Cohorte , ou Compagnie. Mais il n'y a pas d'apparence qu'on ait amené pour prendre JESUS-CHRIST , une si grande troupe. On n'en prit apparemment qu'un détachement ; & le Tribun en étoit le Capitaine qui commandoit la troupe.

(a) *Ita Patres , Interpp. passim.*
(b) *Dan.* x. 9. *Job.* IV. 9.
(c) *Chrysost. Theophyl.*
(d) *Joan.* x. 11.
(e) *Joan.* VI. 39. XVII. 12.
(f) S. Chrysostome semble dire que le Fils de Dieu l'entendoit de la mort de l'ame , & que l'Evangéliste l'a pris de celle du corps.
(g) *Rupert. Brug. Tolet. alii.*
(h) *Luc.* XXII. 36. 37.
(i) *Luc.* XXII. 49.
(k) *Vide Holsten. vita Porphyr. Grot. hic. & Cleric. ad Hammond.*
(l) *Vide Psal.* x. 6. LXXIV. 9. *Isai.* LI. 17. *Jerem.* XXV. 15. 16. 17. *Ezech.* XXIII. 31. 32. *Matt.* XX. 22. XXVI. 39. *Apoc.* XIV. 10. XVI. 19. XVIII. 6.
(m) *Aristoph. Equit.* Οὐ ποτ' ἐκ ταὐτοῦ μεθ' ὑμῶν πίεται ποτηρίου. *Plaut. Casi. Act.* 5. *Scen.* 2. *Ut senex hoc eodem poculo , quo ego bibi biberet.*
(n) Ἡ σπεῖρα , καὶ ὁ Χιλίαρχος, *Cohors , & Chiliarchus ; seu Dux millium.*

Digitized by Google

13. *Et adduxerunt eum ad Annam primùm, erat enim socer Caïphæ, qui erat pontifex anni illius.*

14. *Erat autem Caïphas, qui consilium dederat Judæis: Quia expedit, unum hominem mori pro populo.*

15. *Sequebatur autem Jesum Simon Petrus, & alius Discipulus. Discipulus autem ille erat notus Pontifici, & introivit cum Jesu in atrium Pontificis.*

16. *Petrus autem stabat ad ostium foris. Exivit ergo Discipulus alius, qui erat notus Pontifici, & dixit ostiariæ, & introduxit Petrum.*

17. *Dicit ergo Petro ancilla ostiaria: Numquid & tu ex Discipulis es hominis istius? Dicit ille: Non sum.*

13. Et ils l'amenérent premiérement chez Anne, parce qu'il étoit beau-pere de Caïphe, qui étoit le Grand-Prêtre cette année-là.

14. Et Caïphe étoit celui qui avoit donné ce conseil aux Juifs: Qu'il étoit utile qu'un seul homme mourût pour *tout* le peuple.

15. Cependant Simon Pierre suivit JESUS, comme aussi un autre Disciple, qui étant connu du Grand-Prêtre, entra avec JESUS dans la maison du Grand-Prêtre;

16. Mais Pierre demeura dehors à la porte. Alors cet autre Disciple qui étoit connu du Grand-Prêtre, sortit, & parla à la portiére, qui fit entrer Pierre.

17. Cette servante qui gardoit la porte, dit donc à Pierre: N'êtes-vous pas aussi des Disciples de cet homme? Il lui répondit: Je n'en suis point.

## COMMENTAIRE.

℣. 13. AD ANNAM PRIMUM. *Ils l'amenérent premiérement à Anne*, qui étoit beau-pere de Caïphe, & Maître de la maison où demeuroit son gendre (a), & où se tint l'assemblée des Prêtres, & des Anciens contre JESUS. Anne comme Maître de la maison, se fit d'abord amener le prisonnier. On sait d'ailleurs qu'il avoit une très grande autorité dans sa nation, ayant été long-tems Pontife, & ayant eu un autre avantage, qui n'étoit jamais arrivé à aucun homme de sa nation, ni de sa race, qui est qu'il avoit eu cinq fils, qui jouirent tous successivement de la Dignité de Grand-Pretre (b); & il avoit actuellement son gendre qui occupoit cette grande Dignité. Il pouvoit être alors à la tête du Sanhédrin; & en cette qualité, il pouvoit se faire amener le prisonnier. Quoiqu'il en soit, après avoir fait quelques questions à JESUS-CHRIST touchant sa Doctrine, & ses Disciples, il le renvoya à Caïphe, où plusieurs Prêtres étoient assemblez, attendant le succés de l'entreprise, & du voyage de ceux qu'ils avoient envoyez pour le prendre.

Quelques-uns (c) croyent que ce qui obligea Judas, & les autres d'amener JESUS d'abord à Anne, c'est que c'étoit lui qui avoit promis à Judas les trente piéces d'argent dont on étoit convenu avec lui, pour le prix de sa trahison; & que ce traître ayant reçû son argent, ne suivit pas JESUS-CHRIST plus avant. Circonstance peu certaine, & assez peu vrai-semblable.

ERAT PONTIFEX ANNI ILLIUS. *Caïphe étoit le Grand-Prêtre cette année-là.* On a déja vû ailleurs (d), qu'en ce tems-là le Pontificat n'étoit pas à vie, comme anciennement; mais que les Gouverneurs déposoient les Grands-Prêtres à leur volonté.

℣. 14. ERAT AUTEM CAIPHAS. *Caïphe étoit celui qui avoit donné ce conseil aux Juifs*, qu'il étoit utile qu'un seul homme mourut pour le peuple, ci-devant Ch. XI. 49. 50. Par-là il étoit récusable comme juge dans l'affaire de JESUS-CHRIST; toutefois il préside au jugement, & ne feint pas de prononcer contre lui une sentence de mort. L'Evangéliste ne dit pas ici en termes exprès que JESUS-CHRIST ait été mené d'Anne à Caïphe; mais la plûpart des Commentateurs croyent qu'aussi-tôt que le Sauveur eut comparu devant Anne il fut conduit devant Caïphe, où arriva ce qui se lit dans les ℣. suivans. Quelques-uns (e) même ont cru qu'il manquoit quelque chose au Texte en cet endroit, & ils y ont suppléé ces paroles qui se lisent dans saint Cyrille en cet endroit (f): *Ils l'envoyérent donc lié chez le Grand-Prêtre Caïphe.* Mais d'autres (g) ont soutenu que cette addition n'étoit ici ni nécessaire, ni assez autorisée par le seul Texte de saint Cyrille, pour être reçûe en cet endroit, contre le consentement de tous les autres Textes, & de toutes les Versions. D'ailleurs il n'y a nul inconvénient à dire qu'Anne fit à JESUS quelque interrogation sur sa doctrine, & ses Disciples, avant de l'envoyer à Caïphe.

℣. 15. ALIUS DISCIPULUS. *Un autre Disciple qui étoit connu du Grand-Prêtre.* Saint Jérôme (h), saint Chrysostome (i), & après lui Théophilacte, & quelqu'autres (k) ont cru que ce Disciple étoit saint Jean. Quelques nouveaux Commentateurs (l) l'ont cru de même, fondez principalement sur ce que saint Jean seul rapporte cette circonstance, & qu'il parle souvent de lui-même en tierce personne; enfin sur ce que le Texte Grec porte (m): *Cet autre Disciple*, comme pour marquer saint Jean, qui se trouve presque toûjours ailleurs avec saint Pierre. Saint Jérôme veut qu'il ait été connu du Grand-Prêtre à cause de la noblesse de sa famille; Nonnus, à cause de son métier de pêcheur. D'autres dans Lyran, à cause de sa capacité dans la science de la Loi. Vaines conjectures.

La plûpart des meilleurs Commentateurs (n) soûtiennent que le Texte Grec doit être traduit comme dans la Vulgate, *un autre Disciple*, & non pas *cet autre Disciple*; & que quand S. Jean veut parler de lui-meme, il se désigne pour l'ordinaire par l'épithéte *de celui que* JESUS *aimoit*; expression qu'il n'employe point en cet endroit. Grotius conjecture que c'est l'homme chez qui le Sauveur avoit soupé, quelques heures auparavant. S. Augustin (o) dit qu'on ne doit pas témérairement prononcer sur une chose dont l'Ecriture ne dit rien. C'est ce quon peut dire de plus juste sur ces sortes de questions.

℣. 16. DIXIT OSTIARIÆ. *Il dit à la portiére.* Cette portiére se trouve nommée Ballila dans Cæsarius (p). La coûtume d'avoir quelquefois des femmes, sur tout des vieilles pour portiéres, est connuë dans l'Antiquité. Les

(a) *Casaub. Toynard. Vide Aug. & Grot.*
(b) *Joseph. Antiq. lib. XX. c. 8.* Τοῦτο δὲ φασὶ τὸν πρεσβύτατον Ἄνανον εὐτυχέστατον γενέσθαι, πέντε γὰρ ἔσχε παῖδας, καὶ τούτους πάντας συνέβη ἀρχιερατεῦσαι τῷ Θεῷ.
(c) *Cyrill. Alex. Cornel. à Lapide hic. Tolet. Erasm.*
(d) *Joan. XI. 49.*
(e) *Beza, Erasm. Schmid. hic. Nansius ad Nonni Paraphr. in Joan.* XVIII. 13.
(f) Ἀπέστειλαν οὖν αὐτὸν δεδεμένον, πρὸς Καϊάφαν ἀρχιερέα.
(g) *Brug. Grot. Cocc. Lud. de Dieu. Vide si lubet Bynæum, lib.* 1. c. 4. n. 8. 9.
(h) *Hieron. Epitaph. Marcellæ.*
(i) *Chrysost. homil. 83. Ita & Theoph. hic.*
(k) *Nonnus, & Lyr. & alii quidam.*
(l) *Erasm. Schmid. Pisc. Menoch.*
(m) Καὶ ὁ ἄλλος μαθητής.
(n) *Grot. Brug. Tir. alii.*
(o) *August. tract.* 113.
(p) *Cæsar. qu.* 177.



Digitized by Google

18. *Stabant autem servi, & ministri ad prunas quia frigus erat, & calefaciebant se: erat autem cum eis, & Petrus stans, & calefaciens se.*

19. *Pontifex ergo interrogavit Jesum de Discipulis suis, & de doctrina ejus.*

20. *Respondit ei Jesus: Ego palàm locutus sum mundo: ego semper docui in synagoga, & in Templo, quò omnes Judæi conveniunt: & in occulto locutus sum nihil.*

21. *Quid me interrogas? Interroga eos, qui audierunt quid locutus sim ipsis: ecce hi sciunt quæ dixerim ego.*

18. Les serviteurs, & les gens *qui avoient pris* JESUS, étoient auprès du feu, où ils se chauffoient, parce qu'il faisoit froid. Et Pierre étoit aussi avec eux, & se chauffoit.

19. Cependant le Grand-Prêtre interrogea JESUS touchant ses Disciples, & touchant sa doctrine.

20. JESUS lui répondit : J'ai parlé publiquement à tout le monde : j'ai toûjours enseigné dans la synagogue, & dans le Temple, où tous les Juifs s'assemblent ; & je n'ai rien dit en secret.

21. Pourquoi *donc* m'interrogez-vous? Interrogez ceux qui m'ont entendu, pour savoir ce que je leur ai dit. Ce sont ceux-là qui savent ce que j'ai enseigné.

## COMMENTAIRE.

Septante donnent une servante pour portiére à Isboseth (*a*). Aristophane (*b*) les appelle *Sékis*; Homére (*c*), & Euripide (*d*) en parlent aussi. Hécube dans ce dernier Poëte déplore son malheureux sort, de ce qu'après avoir été sur le trône, elle se voit réduite sur la fin de sa vie à devenir ou portiére, ou nourrice. Et Plaute (*e*):

*Anus hic solet cubitare custos janitrix.*

℣. 17. NUMQUID ET TU? *N'êtes-vous pas aussi des Disciples de cet homme?* Ceci est dit ici par anticipation. Il n'arriva que quelque tems après que Pierre fut entré, & que s'étant approché du feu, il se fit reconnoître par les assistans.

℣. 18 AD PRUNAS. *Ils étoient auprès du feu.* Le Grec à la lettre (*f*) : *Ils avoient fait un feu de charbons.* Saint Marc (*g*) lit : *Ils se chauffoient à la lumiére.* Ce qui marque un feu clair ; & c'est ce qui est exprès dans saint Luc (*h*) Ceci se passa au milieu de la cour, où étoient les Archers ministres du Sanhédrin, & les serviteurs particuliers des Prêtres. Ces gens sont fort bien distinguez dans le Texte (*i*). Il n'est plus parlé des soldats Romains. On les renvoya apparemment après qu'ils eurent livré JESUS à Anne.

QUIA FRIGUS ERAT. *Parce qu'il faisoit froid.* Comment cela, puisqu'en cette saison on faisoit la moisson des orges dans la Palestine, & que les fromens étoient fort avancez? Bidulphe qui a voyagé dans ce pays-là, raconte qu'à la Fête de Pâque, il n'y ressentit pas plus de froid qu'on en ressent en Angleterre au milieu de l'été. Mais ce Voyageur expérimenta lui-même que l'on peut avoir assez froid, sur tout vers la fin de la nuit, pour avoir besoin de se chauffer, à cause des rosées qui y tombent en très-grande abondance, & qui rafraîchissent extrêmement l'air. Et Ligfoot (*k*) montre par les Rabbins, que quelquefois il peut y avoir de la gelée, & de la neige durant la Fête de Pâque.

℣ 19. DE DISCIPULIS, ET DE DOCTRINA EJUS. *Il l'interrogea touchant ses Disciples, & touchant sa Doctrine.* Les Rabbins enseignent que généralement parlant, l'on n'exerce aucun acte judiciaire pendant la nuit. Les causes pécuniaires se plaident pendant le jour, & peuvent ce juger la nuit. Les Jugemens criminels ne se peuvent ni commencer, ni achever que pendant le jour. Si la Sentence va à absoudre, on peut prononcer le jour même ; si elle va à condamner, on ne prononce que le lendemain : De sorte qu'on ne peut exercer ces sortes de Jugemens ni la veille du Sabbat, ni la veille d'une Fête. Voilà les régles des Jugemens, selon le Talmud (*l*). Toutefois JESUS-CHRIST est présenté devant le Grand-Prêtre, interrogé juridiquement, & condamné pendant la nuit, & pendant la nuit de la Fête de Pâque, selon la plûpart des Interprétes ; ou du moins la veille de cette Fête, & du grand jour du Sabbat. On voit par-là comme on observa les formalitez dans cette grande affaire.

Quelques Anciens (*m*) ont crû que ceci s'étoit passé chez Anne ; & ce sentiment n'a rien que de très-conforme au Texte de saint Jean ; quoique la plûpart des Interprétes croyent que ce fut chez Caïphe, qui est marqué ici par sa seule qualité de Grand-Prêtre ; qualité qui ne convient toutefois pas moins à Anne, qu'à Caïphe. On interrogea donc JESUS *sur ses Disciples, & sur sa Doctrine* : Quel droit il avoit d'assembler des Disciples, de faire une secte à part, de s'ériger en réformateur, & de semer une Doctrine nouvelle. Ces choses étoient du ressort du Grand-Prêtre. Il étoit Juge de la Doctrine, & des matiéres qui intéressoient la Religion.

℣. 20. PALAM LOCUTUS SUM MUNDO. *J'ai parlé publiquement à tout le monde* ; à tous les Juifs ; car il ne prêchoit pas aux Gentils : Mais il avoit parlé publiquement dans les Synagogues, dans le Temple, dans les places publiques, dans les villes, dans les villages, à la campagne, prenant occasion de tout ce qui se présentoit, pour annoncer le Royaume de Dieu. Ainsi s'il y avoit eu du mal dans sa Doctrine, il auroit eu autant de témoins qui auroient déposé contre lui, qu'il y avoit de Juifs dans tout le pays. Or personne jusques-là n'avoit pû trouver à redire à sa Doctrine, quoiqu'il fût toûjours assiégé de Pharisiens, & de Docteurs de la Loi, qui lui tendoient des piéges de tous côtez. A l'égard de ses Disciples, ils ne devoient point faire d'ombrage, puisqu'ils avoient vécu dans la paix, sans bruit, & sans donner la moindre marque de sédition, de division, de brouillerie dans l'Etat. Ils avoient prêché comme leur Maître, en faisant du bien à tout le monde. Fort différens des Chefs de secte, ou de parti, ou des faux Prophétes, qui prêchoient ou l'indépendance, ou la révolte, ou une mauvaise Doctrine, & qui n'assembloient les peuples que pour les séduire.

℣. 21. INTERROGA EOS QUI AUDIERUNT. *Interrogez ceux qui m'ont entendu.* Quand je rendrai témoi-

(a) 2. *Reg.* IV. 5.
(b) *Aristoph. in Vespis, p.* 486. Ο'π τὴν θύραν ἀνοίξῃ ἡ σηκὶς λάθρα.
(c) *Homer. Odyss.* ψ. Α'κέθετ' ἐν τοῖσι τέκνοισι θύρας πυκινῶς ἀραρυίας.
(d) *Euripid. Troad. v.* 197... Ἡ τὰν
*Παρὰ προθύροις φυλακὰν κατέχουσα.*
Ἡ παίδων θρέπτειρα.
(e) *Plaut. Curcul. Act.* 1. *Scen.* 1.
(f) Α'νθρακιὰν πεποιηκότες, ὅτι ψῦχος ἦν.
(g) Θερμαινόμενος πρὸς τὸ φῶς. *Marc.* XIV. 54.
(h) *Luc.* XXII. 55. Α'ψάντων δὲ πῦρ.
(i) Οἱ δοῦλοι, καὶ οἱ ὑπηρέται.
(k) *Ligf. Hor. Heb. in Joan.* XVIII. 18.
(l) *Talmud. Cod. Sanhedr. cap.* 4. §. 1. דיני נפשות דנין ביום וגמרין ביום...דיני נפשות גומרין בו ביום לזכות וביום שלאחריו לחובה
(m) *Nonn. hic. & Ammon. in Harmon. Theophyl. Toynard. Harmon.*

gnage

22. *Hæc autem cùm dixiſſet, unus aſſiſtens miniſtrorum dedit alapam Jeſu : dicens : Sic reſpondes Pontifici?*

23. *Reſpondit ei Jeſus : Si malè locutus ſum teſtimonium perhibe de malo : ſi autem benè, quid me cædis?*

24. *Et miſit eum Annas ligatum ad Caïpham Pontificem.*

25. *Erat autem Simon Petrus ſtans, & calefaciens ſe. Dixerunt ergo ei : Numquid & tu ex Diſcipulis ejus es? Negavit ille, & dixit : Non ſum.*

26. *Dicit unus ex ſervis Pontificis, cognatus ejus, cujus abſcidit Petrus auriculam : Nonne ego te vidi in horto cum illo?*

27. *Iterùm ergo negavit Petrus : & ſtatim gallus cantavit.*

28. *Adducunt ergo Jeſum à Caïpha in prætorium. Erat autem manè, & ipſi non introierunt in prætorium, ut non contaminarentur, ſed ut manducarent Paſcha.*

22. Comme il eut dit cela, un des Officiers qui étoit-là préſent, donna un ſoufflet à JESUS, en lui diſant : Eſt-ce ainſi que vous répondez au Grand-Prêtre?

23. JESUS lui répondit : Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit : mais ſi j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous?

24. Or Anne l'avoit envoyé lié à Caïphe le Grand-Prêtre.

25. Cependant Simon Pierre étoit debout *près du feu*, & ſe chauffoit. Quelques-uns donc lui dirent : N'êtes-vous pas auſſi de ſes Diſciples? Il le nia, en diſant : Je n'en ſuis point.

26. Alors un des gens du Grand-Prêtre, parent de celui à qui Pierre avoit coupé l'oreille, lui dit : Ne vous ai-je pas vû dans le jardin avec cet homme?

27. Pierre le nia encore une fois : & le coq chanta auſſi-tôt.

28. Ils menérent donc JESUS de chez Caïphe au palais du Gouverneur. C'étoit le matin : & pour eux, ils n'entrérent point dans le palais, afin de ne ſe pas ſouiller, & de pouvoir manger la Pâque.

## COMMENTAIRE.

gnage en ma faveur, vous ne m'écouterez pas; produiſez des témoins, & qu'ils parlent; qu'ils m'accuſent, ou qu'ils me défendent; qu'ils parlent pour ma charge, ou pour ma décharge. Suivez les régles ordinaires de la Juſtice; commencez par ouïr les témoins *(a)*; vous n'en manquez pas, puiſque j'ai toûjours enſeigné parmi le peuple. Rien ne marque mieux l'innocence, & la confiance du Sauveur, que cette réponſe.

℣. 22. UNUS MINISTRORUM *(b)*. *Un des Officiers qui étoient-là*; ou plûtôt, *un des Miniſtres de la Juſtice*, un Sergent, un Huiſſier, *donna un ſoufflet à* JESUS, voulant ſignaler ſon zéle contre JESUS, & ſon reſpect pour le Grand-Prêtre. Selden *(c)*, & Marsham *(d)* prétendent que cet Huiſſier ne fit rien en cela contre les Loix de ſa nation, qui permettent à tout Iſraël de venger ſur l'heure toute injure publique faite à Dieu, à ſon Temple, à ſa nation, au Grand-Prêtre; & cela par la Loi du zéle.

℣. 23. SI MALE LOCUTUS SUM. *Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit.* Je ſai qu'il eſt écrit *(e)* : Vous ne parlerez point mal du Prince de votre peuple; & que je dois du reſpect au Grand-Prêtre du Dieu vivant : mais montrez que j'ai violé ce reſpect, ou que je lui ai mal parlé. JESUS ne lui préſente pas l'autre jouë, comme il ſemble qu'il l'auroit dû faire, ſuivant ce qu'il ordonne à ſes Diſciples *(f)* : *Lorſqu'on vous frappe ſur une jouë, tendez l'autre jouë.* Il le pratiqua dans la préparation de ſon cœur, dit ſaint Auguſtin, puiſqu'il préſenta aux bourreaux non-ſeulement l'autre jouë, pour recevoir un ſoufflet; mais tout ſon Corps, pour être attaché à la Croix : *Non ſolum alteram maxillam iterùm percuſſuro; ſed totum Corpus figendum preparavit in ligno.* S'il s'étoit tû dans cette occaſion, ſon ſilence auroit été interprêté comme un aveu d'une faute qu'il n'avoit point commiſe. Or ſon honneur, & celui de ſon Pere étoient intéreſſez à ce que ſon innocence fût toûjours à couvert. Un accuſé, quelque criminel qu'il ſoit, eſt entre les mains de la Juſtice, comme dans un aſile contre toute ſorte de violence étrangére.

℣. 24. ET MISIT EUM ANNAS. *Or Anne l'avoit envoyé à Caïphe.* C'eſt ainſi que traduiſent la plûpart des Interprétes; quoique le Texte à la lettre porte *(g)* : *Anne l'envoya à Caïphe.* Ou, ſelon d'autres Exemplaires : *Or Anne l'envoya*; ou, *Anne l'envoya donc*, Et pluſieurs *(h)* ont crû, comme on l'a déja remarqué, que le premier interrogatoire que JESUS-CHRIST ſubit, ſe fit chez Anne, & qu'enſuite on l'envoya chez Caïphe. Mais preſque tous les Commentateurs ſont revenus à dire que ce fut chez Caïphe qu'arriva ce qui ſe lit dans les verſets précédens; & que ce verſet eſt mis ici par récapitulation, ou en parenthéſe. Nous ſuivons toutefois le ſentiment contraire, comme plus conforme au Texte.

℣. 25. NEGAVIT. *Il le nia.* Voici la vraie place du premier, ou du ſecond renoncement de ſaint Pierre; car ce qui eſt dit au ℣. 17. eſt mis par anticipation. Voyez l'Harmonie des quatre Evangiles.

℣. 27. GALLUS CANTAVIT. *Le coq chanta* pour la derniére fois; car il avoit déja chanté auparavant, comme on le voit dans ſaint Marc *(i)*. Pour cette derniére fois, elle eſt marquée par les quatre Evangéliſtes *(k)*, comme l'accompliſſement de la prédiction du Sauveur *(l)*.

℣. 28. ADDUCUNT JESUM A CAIPHA IN PRÆTORIUM. *Ils amenérent* JESUS *de chez Caïphe au Palais du Gouverneur*; dans la maiſon où logeoit Pilate. On donnoit à cette maiſon le nom de *Prætorium*, ſuivant l'uſage des Romains, qui appelloient ainſi la maiſon des Gouverneurs de Province *(m)*. Saint Jean a omis tout ce qui ſe paſſa dans la maiſon de Caïphe; les accuſations, & les faux témoignages portez contre JESUS-CHRIST; la

(a) *Grot. Ligfoot.*
(b) Εἷς τῶν ὑπηρετῶν.
(c) *Selden. de jure Nat. & Gent. lib. 4. c. 5.*
(d) *Marsham. Canon. Ægypt. Vide & Grot. Brug. Menoch. hic.*
(e) *Exod.* XXII. 28. *in Græc. Act.* XXIII. 5. Οὐκ ἐρεῖς κακῶς, *&c.*
(f) *Matt.* v. 39.
(g) Ἀπέστειλεν αὐτὸν ὁ Ἄννας. *Alii* : Ἀπέστειλεν οὖν αὐτὸν. *Alii* : Ἀπέστειλεν δὲ αὐτὸν. *Vide Mill. hic.*
(h) *Theophyl. hic, & alii ex antiquis. Vide & Toynard. hic. Harmon. p.* 117. *Vide ſup. ad* ℣. 19.
(i) *Marc.* XIV. 68.
(k) *Matt.* XXVI. 74. *Marc.* XIV. 72. *Luc.* XXII. 60.
(l) *Matt.* XXVI. 34.
(m) *Cicero in Verrem, Act.* v. *Vide Perizon. Diſſert. de Prætorio.*



Digitized by Google

29. *Exivit ergo Pilatus ad eos foras, & dixit: Quam accusationem affertis adversùs hominem hunc?*

29. Pilate les vint donc trouver dehors, & leur dit: Quel est le crime dont vous accusez cet homme?

## COMMENTAIRE.

sentence de Caïphe; les outrages que le Sauveur souffrit dans la cour de ce Grand-Prêtre; la grande assemblée du Sanhédrin, qui se tint le matin, & où le Sauveur fut de nouveau déclaré digne de mort. L'Evangéliste a omis tout cela, comme ayant été assez expliqué par ceux qui avoient écrit avant lui. JESUS fut donc amené à Pilate par tout le Sénat (a); c'est à-dire, par ce qu'ils appelloient *Sanhédrin*, qui étoit la plus nombreuse, & la plus considérable Compagnie de Juges qui fût dans la nation. Ces Juges avoient bien pû déclarer JESUS digne de mort; mais ils ne pouvoient faire executer leur sentence. C'est ce qui les oblige à recourir à Pilate.

ERAT AUTEM MANE. *C'étoit le matin.* Ils s'étoient assemblez dès le matin (b), pour condamner JESUS. Leur assemblée ne dura pas long-tems; parce que le Sauveur ayant confessé nettement qu'il étoit Fils de Dieu, ils n'en demandérent pas davantage; & sur l'heure, ils l'amenérent à Pilate, résolus de poursuivre sa condamnation sans relâche.

UT NON CONTAMINARENTUR; SED UT MANDUCARENT PASCHA. *Ils n'entrérent point dans le Prétoire, de peur de se souiller, & afin de pouvoir manger la Pâque.* Les Juifs considéroient les Gentils comme des gens souillez, & capables de communiquer leurs souillures à tout ce qu'ils touchoient. C'est sur cela qu'étoit fondée la coutume où étoient les Juifs de se purifier, lorsqu'ils venoient de la place publique, ou de quelqu'autre endroit, où ils pouvoient toucher un Payen, ou un homme souillé (c). Les Sages avoient décidé dès le tems des Asmonéens, ou même long-tems auparavant, que généralement parlant, tout Gentil, homme, ou femme, devoit être considéré comme une femme durant son impureté, ou comme un homme qui est souillé par une Gonorrhée perpétuelle (d). Les Sénateurs, & les Prêtres ne voulurent donc point entrer dans le Prétoire, de peur qu'ils ne touchassent quelque Gentil, garde, soldat, serviteur, Huissier, ou autre; ce qui leur auroit communiqué une souillure, qui auroit duré jusqu'au-soir (e), & qui les auroit empêchez de manger l'agneau pascal, qui devoit être immolé l'après-midi de ce jour-là, depuis deux, ou trois heures après midi, & mangé au soir.

On oppose à cette explication, que la Pâque dont il s'agit ici, n'est point l'agneau pascal; mais d'autres victimes, qu'on immoloit le jour de Pâque. Si l'Evangéliste vouloit parler de l'agneau pascal, il seroit inutile de dire que les Juifs n'osérent entrer dans le Prétoire, de peur de se souiller, & afin qu'ils pûssent manger la Pâque; puisque l'agneau pascal ne se mangeoit qu'au soir, & que la souillure qu'ils auroient pû contracter le jour, se purifioit au soir par le bain (f); de maniére que rien ne les empêchoit alors de manger la Pâque comme les autres Juifs. C'est ce que Maimonide marque assez clairement, lorsqu'il dit (g), que ceux qui se sont souillez le 14. de Nisan par l'attouchement d'un reptile immonde, (qui est la même souillure que l'on contracte par l'attouchement d'un Payen,) se lavent au soir. On immole pour eux la Pâque, & ils la mangent après le coucher du soleil.

Il faut donc que ce soit quelque autre victime, qu'ils n'auroient pû manger le jour même, s'ils avoient été souillez. Or l'Ecriture donne le nom de *Pâque* à certaines hosties que l'on immoloit la veille, ou le jour de Pâque, ou même pendant toute l'octave. C'est donc apparemment ces hosties dont il est parlé ici (h). Les Juifs appellent ces victimes (i) *Chagigah*; & on en immoloit la veille (k), & le jour de Pâque (l); c'est à dire, le 14. & le 15. de Nisan. Moyse dit en effet expressément (m): *Vous immolerez au Seigneur votre Dieu la Pâque*, c'est-à-dire, *des brebis & des bœufs.* Or il étoit défendu aux personnes souillées de manger de ces sortes de sacrifices. C'est donc apparemment de ceux-là dont les Juifs vouloient manger, & pour lesquels ils se conservoient sans souillure.

Mais à cela j'ai trois choses à dire. La premiére, que ces sacrifices n'étoient pas plus purs que celui de l'agneau pascal, on pouvoit se purifier le soir même, après avoir touché un Payen; & alors rien n'empêchoit qu'on n'en mangeât. La seconde, qu'il n'y avoit nulle obligation de manger de ces sacrifices, nommez *Chagigah*. Ils étoient de pure dévotion, & en immoloit qui vouloit. La troisiéme, que les victimes que Moyse appelle Pâque dans le Deutéronome, & qui sont apparemment les mêmes dont il parle dans les Nombres (n), & qu'on immoloit tous les jours de l'octave de Pâque, étoient des holocaustes, dont il n'étoit pas permis de manger aux purs, non plus qu'aux impurs. Ainsi on n'en peut rien conclure en faveur de cet endroit. Je ne nie pas que pendant toute la Fête on n'immolât aussi des hosties pacifiques; on convient que tout le monde en pouvoit offrir tant qu'il vouloit: mais il n'y avoit ni jour, ni tems, ni nombre fixez pour cela. Chacun suivoit sa dévotion, & le mouvement de son cœur: Et il n'est nullement croyable que les Juifs aussi ardens qu'ils l'étoient à poursuivre JESUS-CHRIST, eussent voulu se contraindre, pour pouvoir manger ce jour-là des sacrifices, qu'ils pouvoient manger également un autre jour, ou ne manger point du tout.

Je ne fais donc aucun doute que saint Jean ne parle ici de la victime pascale, proprement dite, laquelle fut immolée dans le Temple ce jour-là même, dans le même-tems que JESUS-CHRIST expira sur la Croix; & que sous ces termes: *Afin qu'ils pûssent manger la Pâque*, il entend l'immolation, la présentation, & la manducation de l'agneau, laquelle ne se pouvoit faire que par des personnes pures. D'ailleurs comme il y avoit plusieurs Prêtres dans la Compagnie, ils avoient plus de raison que d'autres de s'abstenir d'entrer dans le Prétoire, à cause que ce jour même ils devoient faire solemnellement leurs fonctions dans le Temple. Ainsi ce passage favorise visiblement notre opinion sur la derniére Pâque, que nous ne croyons pas que notre Seigneur ait faite l'année de sa mort.

ỳ. 29. EXIVIT PILATUS AD EOS FORAS. *Pilate vint les trouver dehors.* Puisqu'ils ne pouvoient pas entrer dans le Prétoire, Pilate a la condescendance de sortir lui-même, pour leur parler. Les Romains avoient conservé aux Hébreux le libre usage de leur Loi, & de leur Religion. Ils avoient pour eux des égards, pour ne les pas contraindre à agir contre leurs usages.

---

(a) *Matt.* XXVII. 1. 2. *Marc.* XV. 1. 2. *Luc.* XXII. 66. 67. XXIII. 1. 2.
(b) *Matth.* XXVII. 1. Πρωΐας ϑ γενομένης. *Marc.* XV. 1. Καὶ εὐθέως ἐπὶ τὸ πρωΐ.
(c) *Marc.* VII. 3. 4.
(d) *Vide Selden de jure Nat. & Gent. l. 2. c. 5. Maimonid.* החכמים גזרו על כל הגוים חזכרים והנקבות שיהיו כזבים תמיד בין ראו בין לא ראו
(e) *Levit.* XV. 10. 11. 19. 20.
(f) *Levit.* XV. 10. 11. & 19. 20.
(g) *Maimon. de Pascha. cap. 6. sect. 1.*
(h) *Vide Baron. Annal. ad an. cap. 34. Tolet. hic. Boch. de animal. parte 1. lib. 2. c. 2.*
(i) חגיגה *Chagigah.*
(k) Voyez Boch. au lieu cité.
(l) *Ligfoot. Hor. Hebr. in hunc loc.*
(m) *Deut.* XVI. 2. וזבחת זבח ליהוה אלהיך צאן ובקר
(n) *Num.* XXVIII. 19. 23. 24.

*30. Responderunt, & dixerunt ei : Si non esset hic malefactor, non tibi tradidissemus eum.*

*31. Dixit ergo eis Pilatus : Accipite eum vos, & secundùm Legem vestram judicate eum. Dixerunt ergo ei Judæi : Nobis non licet interficere quemquam.*

30. Ils lui répondirent : Si ce n'étoit point un méchant, nous ne vous l'aurions pas livré entre les mains.

31. Pilate leur dit : Prenez-le vous-mêmes, & le jugez selon votre Loi. Mais les Juifs lui répondirent : Il ne nous est pas permis de faire mourir personne.

## COMMENTAIRE.

℣. 30. SI NON ESSET HIC MALEFACTOR. *Si ce n'étoit point un méchant*, un mal-faicteur (*a*), nous ne vous l'aurions pas livré entre les mains. Si nous n'étions pas assûrez qu'il est coupable, nous ne vous l'aurions pas livré. Ils veulent rendre Pilate non le Juge de la cause, mais l'exécuteur de leur sentence : *Executorem sententiæ, non arbitrum causæ*, dit saint Léon (*b*).

℣. 31. ACCIPITE EUM VOS. *Prenez-le vous mêmes, & le jugez selon votre Loi.* Quelques-uns (*c*) prennent ceci dans le sens d'une ironie : Puisqu'il est si visiblement criminel, que c'est en quelque sorte vous faire injure, que de vous demander de quoi il est accusé, prenez-le vous-mêmes, & le jugez ; condamnez-le, faites-le mourir. Mais on croit plus communément (*d*) que c'est une déférence que Pilate rend aux Juifs. Ce Gouverneur croyant qu'il s'agissoit d'une matiére concernant leurs Loix, voulut bien leur en déférer le Jugement. Il ne leur dit pas expressément : Jugez-le, condamnez-le, faites-le mourir : mais les Juifs l'entendirent ainsi, puisqu'ils répondirent : *Il ne nous est pas permis de faire mourir personne.* Et que craignoient-ils, si Pilate leur en donnoit la permission? ils ne vouloient pas apparemment se charger devant le peuple de la haine de cette mort, ni s'attirer le reproche de la condamnation, & de la mort du Sauveur.

On demande ici en quel sens il est vrai que les Juifs ayent alors perdu le droit de vie, & de mort? La plûpart des Commentateurs (*e*) fondez sur le témoignage, & sur l'aveu des Rabbins (*f*), croyent que ce fut quarante ans avant la destruction de Jérusalem par les Romains, que ce droit leur fut ôté ; c'est-à-dire, la même année de la Passion de notre Sauveur ; car Jérusalem fut ruinée quarante ans après sa mort. Scaliger (*g*) s'est inscrit en faux contre cette datte des Hébreux. Il soutient que cela arriva soixante un ans avant la ruine du Temple, lorsqu'Archélaüs Roi de Judée ayant été relégué à Vienne, la Judée fut réduite en Province : Et l'opinion de Scaliger a été suivie par plus d'un Savant (*h*).

En effet ce qui rend suspecte l'opinion des Rabbins, c'est que si l'on leur demande la cause de ce défaut de pouvoir, qui les empêchoit alors de punir de mort les coupables, ils en rapportent une raison ridicule (*i*), qui est que le nombre des meurtres s'augmentant tous les jours, à cause de la licence des voleurs, & des assassins ; & le Sanhédrin ne pouvant suffire à réprimer par son autorité tant de maux ; en étant d'ailleurs empêché par l'autorité des Gouverneurs, qui arrachoient souvent de ses mains les coupables, résolut de quitter le lieu où il s'assembloit dans le Temple, & de s'établir ailleurs, pour n'être plus exposé à voir les Loix violées, & à laisser le crime impuni.

De-là Selden, & quelques autres (*k*) ont conclu que les Juifs n'avoient pas véritablement perdu le droit de vie, & de mort, mais simplement qu'ils ne l'exerçoient plus comme autrefois, pour les raisons qu'on vient de marquer. Mais d'où vient donc qu'ils disent ici : *Il ne nous est pas permis de faire mourir personne?* C'est qu'alors ils n'exerçoient plus ce pouvoir librement, ni avec la même autorité, & le même succès qu'autrefois, tant à cause de la puissance des Gouverneurs, que par la licence, & le grand nombre des méchans. Voilà ce que disent ces Auteurs ; en supposant comme vrai le récit des Rabbins.

D'autres (*l*) limitent ainsi la réponse des Juifs : *Il ne nous est pas permis de faire mourir personne* par le supplice de la croix ; car on prétend, quoique mal-à-propos (*m*), que ce genre de mort étoit inusité parmi les Juifs. Ou bien (*n*) : Il ne nous est pas permis de faire mourir un jour comme aujourd'hui, le jour de Pâque ; car on suppose communément que ceci se fit le jour de cette Solemnité ; & on sait que dans les jours de Fête, on ne faisoit mourir personne (*o*), suivant les Loix, & la Police des Juifs. Enfin Bynæus croit simplement qu'ils ne pouvoient faire mourir JESUS-CHRIST, parce qu'il étoit criminel de Leze-Majesté ; crime réservé au Magistrat Romain.

Que les Juifs aient eu alors le droit de vie & de mort, on croit en avoir une bonne preuve dans l'exemple de saint Etienne, qui fut mis à mort par les Juifs hors des portes de Jérusalem (*p*). Le Sauveur fut deux fois sur le point d'être lapidé dans le Temple (*q*). Saint Paul est obligé d'appeller à César, pour se soustraire à la jurisdiction des Juifs ses ennemis (*r*). Le Sénat des Juifs délibéra de faire mourir les Apôtres ; & ils auroient apparemment exécuté leur résolution, si Gamaliel ne s'y fut opposé (*s*). On sait que saint Paul & les autres Apôtres ont souvent été battus de verges dans les Synagogues (*t*).

Mais nous croyons avec de fort habiles gens (*u*), que ces exemples ne prouvent rien, parce qu'ils ne marquent ou qu'une émotion populaire, ou un Jugement de zéle, comme l'appellent les Auteurs Juifs, lorsque sans suivre les formalitez ordinaires de la Justice, le peuple tuoit sur le champ un violateur de la Loi. Dans ces cas, les Loix ou la Coutume toléroient ces exécutions violentes. Ou ce sont de simples résolutions de perdre un homme, en l'accusant, & en poursuivant sa condamnation devant les Juges légitimes. Ou enfin, ce ne sont que des peines qui ne passent pas la flagellation, ou la bastonade ; châtimens que les Romains n'empéchoient pas qu'ils n'exerçassent dans leurs Synagogues envers ceux qui avoient commis quelques fautes contre la Loi (*x*).

---

(a) *E'i μὴ ἦν οὗτος κακοποιός.*
(b) *Leo Magn. serm. 8. in Passione.*
(c) *Scalig. Brug. Ligf.*
(d) *Vide Tolet. Brug. ex Euthym. & alios.*
(e) *Ligfoot. Drus. Sacls. hic. Casaub. in Baron. exercit.* 16. *Buxtorf. Lex Talmud. p.* 514. 515. *Constant. Lemper. in Rempub. Bertram.*
(f) *Talmud. Jerosol. lib. Sanhedr. c. 7. Talm. Babyl. Sanhedr. fol. 41. Abodah Sara fol. 8. Maimon. in Sanhedr. c. 14. &c.*
(g) *Scalig. Emend. in Euseb. num.* 1086.
(h) *Drus. & Beza hic. Huët. Origenian. p.* 30.
(i) *Vide Selden de Synedriis, lib. 2. c. 15. n. 10. 11. Ligfoot. Hor. Hebr. in Matt.* XXVI. 3.
(k) *Selden loco citato. Cartrig. Mellesc. Hebr. lib. 2. c. 6. Ligfoot. Hor. Heb. in Matt.* XXVI. 3. *Lami Concord. Evang. Apparat. Chronol. p.* 11. *cap.* 3.
(l) *Edmund. Merill. Not. Philolog, ad Passionem Christi. Visembarb & Muscul. hic. Ita & Theophyl.*
(m) Voyez notre Dissertation sur les supplices des Hébreux.
(n) *Vide Aug. hic. & Cyrill. Chrysost. homil. 82. Gloss. ordin. hic. Clopembur. Ep. ad Lud. de Dieu, p.* 97.
(o) *Ita Maimon. & alii.*
(p) *Act.* VII. 1... 58.
(q) *Joan.* VIII. 59. X. 31.
(r) *Act.* XXV. 8. 10.
(s) *Act.* V. 33. 34.
(t) *Matt.* X. 17. XXIII. 34. 2. *Cor.* XI. 24. *Vide Bynæum de morte Christi, lib. 3. c. 1. n.* 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15.
(u) *Grot. de jure belli, & pacis, lib. 2. c. 20. §. 9. & in Act.* VII. 57. *Beza hic, alii.*
(x) *Grot. ad Joan.* XVIII. 31.

32. *Ut sermo Jesu impleretur, quem dixit significans qua morte esset moriturus.*

32. Afin que ce que Jesus avoit dit, lorsqu'il avoit marqué de quelle mort il devoit mourir, fût accompli.

33. *Introivit ergo iterùm in prætorium Pilatus, & vocavit Jesum, & dixit ei: Tu es Rex Judæorum?*

33. Pilate étant donc rentré dans le palais, & ayant fait venir Jesus, lui dit: Etes-vous le Roi des Juifs?

34. *Respondit Jesus: A temetipso hoc dicis, aut alii dixerunt tibi de me?*

34. Jesus lui répondit: Dites-vous cela de vous-même, ou d'autres vous l'ont-ils dit de moi?

35. *Respondit Pilatus: Numquid ego Judæus sum? Gens tua, & Pontifices tradiderunt te mihi: Quid fecisti?*

35. Pilate lui répliqua: Ne savez-vous pas bien que je ne suis pas Juif? Ceux de votre nation, & les Princes des Prêtres vous ont livré entre mes mains: Qu'avez-vous fait?

36. *Respondit Jesus: Regnum meum non est de hoc mundo; si ex hoc mundo esset Regnum meum, ministri mei utique decertarent ut non traderer Judæis: nunc autem Regnum meum non est hinc.*

36. Jesus lui répondit: Mon Royaume n'est pas de ce monde. Si mon Royaume étoit de ce monde, mes gens auroient combattu pour m'empêcher de tomber entre les mains des Juifs: mais mon Royaume n'est point d'ici.

## COMMENTAIRE.

A l'égard de l'époque marquée par les Rabbins, de quarante ans avant la destruction du Temple, nous la croyons fausse, aussi-bien que la raison qu'ils en apportent. La vraie cause de la soustraction du pouvoir de faire mourir, vient sans doute de ce que les Romains ayant réduit la Judée en Province, les Gouverneurs attirérent à leur Tribunal toutes les causes capitales, pour des motifs que tout le monde devine aisement. Joseph (a) dit qu'Ananus fit mourir Jacques, frere, ou parent de Jesus-Christ, & quelques autres: mais Ananus prit pour cette exécution un tems où la Judée étoit sans Gouverneur. Ce fut l'intervale qui s'écoula entre la mort de Festus, & l'arrivée d'Albinus Gouverneurs de la Province. De plus, Joseph remarque qu'on porta des plaintes de l'action d'Ananus, au Gouverneur, & au Roi Agrippa, parce qu'elle étoit contre les Loix & l'usage du pays.

℣. 32. Ut sermo Jesu impleretur. *Afin que la parole de Jesus fût accomplie.* Afin que, peut être mis simplement pour, *ensorte que.* Il marque non la cause, mais l'événement (b). Dieu permit que les Juifs perdissent le droit de vie & de mort; afin que selon les Loix Romaines, qui punissoient la révolte par le supplice de la croix, Jesus-Christ fût crucifié, suivant sa prédiction (c): *Lorsque je serai élevé en haut, j'attirerai tout à moi.* Et ailleurs (d): *Le Fils de l'Homme sera livré aux Gentils, pour être outragé, foueté & crucifié.*

℣. 33. Introivit ergo iterum in Prætorium. *Etant donc rentré dans le palais.* Ce mot *iterùm*, une seconde fois, ne veut pas dire ici que Pilate soit déja entré une fois auparavant dans son palais; mais seulement qu'il y entra, après en être sorti une fois, pour parler aux Juifs. Le Syriaque, & quelques Manuscrits Grecs, omettent cette particule, comme superfluë.

Tu es Rex Judæorum? *Etes-vous le Roi des Juifs?* Saint Jean n'a pas dit qu'on ait accusé J. C. d'être Roi des Juifs: mais saint Luc (e) marque expressément, que l'ayant amené à Pilate, ils commencérent à l'accuser comme un rébelle, qui défendoit de payer le tribut à César, & qui se disoit le Christ, Roi des Juifs. C'est en conséquence de cette accusation, que Pilate demande à J. C. s'il est vraiment le Roi des Juifs.

℣. 34. A temetipso hoc dicis? *Dites-vous cela de vous-même*, ou d'autres vous l'ont-ils dit de moi? Est-ce un simple soupçon, ou une simple curiosité, qui vous porte à me faire cette demande; ou si c'est une accusation de la part de mes ennemis? Jesus-Christ ne demande pas ceci comme s'il l'ignoroit: mais il étoit résolu d'une part de rendre témoignage à la vérité; & de l'autre, de négliger les questions inutiles, ou de pure curiosité, qui lui seroient faites. Il veut conduire Pilate à la réponse qu'il a à lui faire ci-après.

℣. 35. Numquid ego Judæus sum? *Ne savez-vous pas bien que je ne suis pas Juif? Qu'avez-vous fait?* Pilate s'offense de la liberté de Jesus-Christ: Suis-je Juif, & sai-je si vous vous dites Roi de votre nation? Que sai-je si vous êtes descendu des anciens Rois? En un mot, sai-je en quel sens vous prétendez être Roi des Juifs? Suis-je Juif moi? Ce sont vos Prêtres qui vous accusent d'affecter la Royauté. *Qu'avez-vous fait?* Quel est votre crime? Qu'y a-t-il qui ait donné lieu à vos Prêtres, & aux Principaux de votre nation de vous accuser de ce crime?

℣. 36. Regnum meum non est de hoc mundo. *Mon Royaume n'est pas de ce monde.* Je l'avouë, je suis Roi, & j'affecte la Royauté: mais je ne suis pas pour cela coupable du crime de léze-Majesté. Mon Royaume n'est pas de la nature des Royaumes de ce monde. Ni César, ni vous, ni les Principaux de ma nation ne doivent pas en prendre ombrage. Mes Etats, mes sujets, mon Empire sont dans le Ciel; & si j'exerce quelque autorité sur la terre, c'est sur les esprits & sur les cœurs. Si mon Royaume étoit de ce monde, je me serois mis à la tête de mes troupes, & j'aurois combattu pour soutenir mes Etats, ou pour en faire la conquête sur ceux qui les tiennent. Mais n'ayez point d'inquiétude sur cela; je ne viens pas pour dépouiller les Romains de leur Empire. Les Prophétes avoient parlé du Messie, comme d'un grand Monarque. C'est ainsi que les Juifs l'attendoient. Ils espéroient qu'il rétabliroit le trône de David. Ils prenoient à la lettre, ce qui ne doit s'entendre que d'un Royaume spirituel. Les parens de J. C. selon la chair, ayant été recherchez sous le régne de Domitien, sur leurs prétentions au Royaume des Juifs, répondirent (f) que ce Royaume n'étoit ni de ce monde, ni terrestre; mais qu'il étoit tout céleste & angélique.

---

(a) *Joseph. Antiq. lib. x. c. 7. & 8.*
(b) *Paul. lib. 5. Sentent. tit. 11. Vide Theoph. hic.*
(c) *Joan. XII. 32. III. 14. VIII. 28.*
(d) *Matth. XX. 18. 19.*
(e) *Luc. XXIII. 2.*

(f) *Eusebi. Hist. Eccles. lib. 3. c. 10.* Ἐρωτηθέντας δὲ περὶ τοῦ Χριστοῦ, καὶ τῆς βασιλείας αὐτοῦ, ὁποία τις εἴη, καὶ πότε καὶ ποῖ φανησομένη, λόγον δοῦναι, ὡς οὐ κοσμικὴ μὲν οὐδ᾽ ἐπίγειος, ἐπουράνιος δὲ καὶ ἀγγελικὴ τυγχάνοι.



Digitized by Google

37. *Dixit itaque ei Pilatus: Ergo Rex es tu? Respondit Jesus: Tu dicis quia Rex sum ego. Ego in hoc natus sum, & ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati: omnis qui est ex veritate, audit vocem meam.*

38. *Dicit ei Pilatus: Quid est veritas? Et cùm hoc dixisset, iterùm exivit ad Judaeos, & dicit eis: Ego nullam invenio in eo causam.*

39. *Est autem consuetudo vobis ut unum dimittam vobis in Pascha; vultis ergo dimittam vobis Regem Judaeorum?*

37. Pilate lui dit alors: Vous êtes donc Roi? JESUS lui répartit: Vous le dites, que je suis Roi. C'est pour cela que je suis né, & que je suis venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité: quiconque appartient à la vérité, écoute ma voix.

38. Pilate lui dit: Qu'est-ce que la vérité? Et ayant dit ces mots, il sortit encore pour aller vers les Juifs, & il leur dit: Je ne trouve aucun crime en cet homme.

39. Mais comme c'est la coûtume que je vous délivre un criminel à la fête de Pâque, voulez-vous que je vous délivre le Roi des Juifs?

## COMMENTAIRE.

℣. 37. TU DICIS, QUIA REX SUM EGO. *Vous le dites, que je suis Roi.* Oui je le suis; vous dites vrai en cela: mais je le suis dans le sens que je vous ai dit. Je suis né Roi; je suis venu en ce monde pour régner. Je dois ce témoignage à la vérité; & quiconque aime la vérité, reconnoît que je ne dis rien que de certain. J'ai régné dans toute l'éternité dans le sein de mon Pere, & je suis venu dans le monde pour y exercer un empire tout spirituel, par la vérité que j'y enseigne. Les disciples & les amateurs de la vérité *(a)*, sont les sujets dans mon Royaume: *Omnis qui est ex veritate, audit vocem meam.*

℣. 38. QUID EST VERITAS? *Qu'est-ce que la vérité?* Et sans attendre la réponse de JESUS-CHRIST, Pilate sortit. Ce n'est point dans un esprit d'amour pour la vérité, que le Gouverneur fait cette question à JESUS-CHRIST. La plûpart croient qu'il la fit d'un style moqueur & méprisant *(b)*, comme s'il disoit: Qu'est-ce donc que la vérité? Est-ce une chose qui se rencontre parmi les hommes? En effet, dans ce tems-là parmi les Grecs & les Romains, il y avoit une infinité de sentimens divers sur la vérité; & la plûpart des Philosophes, la regardoient comme fort éloignée de nous, & comme une chose presque au-dessus de notre portée. Ou peut-être qu'il s'imagina que le Royaume de JESUS-CHRIST étoit de la nature de celui du Sage des Stoïciens *(c)*; Royaume imaginaire & chymerique: Car ils prétendoient que leur prétendu Sage étoit seul heureux, seul Roi, seul Savant *(d)*. D'où vient que Pilate n'insiste pas sur cela, parce que la chose lui parut tout étrangére à la cause dont il s'agissoit.

NULLAM CAUSAM. *Je ne trouve aucun crime en cet homme*; à la lettre, *aucune cause.* Voilà la justification de J.C. la plus expresse, & la plus absoluë. Je ne trouve point que l'accusation d'affecter la Royauté, dont vous chargez cet homme, soit réelle. C'est un mal-entendu. En un mot, cela ne vous regarde point; & je suis sûr que l'Empereur ne craint rien de la part de tels concurrens.

℣. 39. EST AUTEM CONSUETUDO VOBIS. *Comme c'est la coûtume que je vous délivre un criminel à la Fête de Pâque.* On a déja parlé de cette coutume, & de ce qui a pû lui donner naissance, sur saint Matthieu, Chap. XXVII. 15. Saint Luc *(e)* insinuë qu'il y avoit obligation de la part du Gouverneur, de délivrer un criminel. Le Syriaque, l'Arabe, & quelques Interprétes *(f)* croient qu'on en délivroit un à chacune des trois grandes Solemnitez de Pâque, de la Pentecôte, & des Tabernacles. Mais l'opinion la plus commune, est que cette prérogative n'étoit que pour la Fête de Pâque *(g)*. On conjecture que cela se faisoit principalement en mémoire de la délivrance de l'Egypte: Et la coûtume en étoit si bien établie, qu'elle formoit une sorte de Loi: D'où vient l'expression de saint Luc, que nous avons remarquée *(h)*: *Necesse autem habebat dimittere eis per diem festum unum.*

On dispute savoir si cette coûtume vient des Juifs, ou si elle fut introduite par les Romains. Grotius, suivi de quelques Savans, veut qu'elle tire son origine des Romains. Il montre que la Loi de Moyse étoit sans miséricorde *(i)*; qu'elle n'accorde ni au Roi, ni au Sénat, ni à tout le peuple, le pouvoir de pardonner. Le Roi Sédécias reconnoît dans Jérémie *(k)*, qu'il ne peut rien contre la sentence du Sénat. Les Romains avoient coûtume de mettre les prisonniers en liberté le jour que l'on ordonnoit des priéres publiques. Les Empereurs avoient soin de faire exprimer dans leurs ordres aux Gouverneurs, les graces qu'ils pouvoient accorder; car les Gouverneurs d'eux-mêmes n'en pouvoient donner aucune. Pour donc gratifier les Juifs, ils voulurent bien leur permettre de demander la vie & la liberté d'un criminel, au jour de Pâque, qui étoit leur plus grande solemnité. Il est certain qu'on ne voit aucun vestige de cet usage dans l'Ecriture, ni dans l'Histoire des Juifs; je ne sai pas même si on la remarque dans les Rabbins. Mais elle n'en est pas moins indubitable, étant bien marquée dans les quatre Evangélistes.

D'autres *(l)* soutiennent que cette liberté vient originairement des Juifs, qui y furent maintenus par les Romains, lorsqu'ils leur furent assujettis. Le Texte même de saint Jean nous fait pancher pour cette opinion. *Vous avez la coûtume que je vous mette en liberté un des criminels qui sont dans les liens.* On ne comprend pas quel motif auroit pû porter les Romains à accorder cette faveur aux Juifs, pendant qu'à Rome même, & dans les autres Provinces, elle n'étoit point ordinaire. Car ce que dit Grotius des criminels mis en liberté aux jours des prieres publiques, étoit une chose absolument casuelle, & nullement attachée à un certain jour. De plus, par

(a) *Chrysost. hic.*
(b) *Beza, Schmid. Coccei. Camerar. Bynaus. Brug. Tirin.*
(c) *Vide Grot. hic.*
(d) *Horat. lib. 1. Satyr. 3.*
*Si dives qui sapiens est,*
*Et sutor bonus, & solus formosus, & est Rex.*
. . . . . .
*Rumperis, & latras, magnorum maximè Regum.*
*Idem lib. 1. Ep. 1.*
*Ad summum sapiens uno minor est Jove, dives*
*Liber, honoratus, pulcher, Rex denique Regum.*
(e) *Luc. XXIII. 17.* Ἀνάγκην δὲ εἶχεν.
(f) *Beda, Schmid. Coccei. ad Matt. XXII. 15. Casaub. adversf. Baron. exercit. 16.*
(g) *Ita Interpp. plerique. Grot. ad Matth. XXVII. 15. Capell. Ep. ad Clopenb. Clopenburg. Ep. ad Lud. de Dieu. Joan. Gerard. Harmon. Evang. Ligfoot, Hor. Heb. in Joan. alii.*
(h) *Luc. XXIII. 17.*
(i) *Heb. X. 28.*
(k) *Jerem.*
(l) *Tit. Bostr. in Luc. XXIII. tom. 2. Bibl. Grac. PP.* [illegible] *Ita & alii non pauci. Vide Bynaus de Christi Pass. lib. 3. c. 3. art. 4.*



Digitized by Google

40. *Clamaverunt ergo rursùm omnes, dicentes : Non hunc, sed Barabbam. Erat autem Barabbas latro.*

40. Alors ils se mirent de nouveau à crier tous ensemble : Nous ne voulons point celui-ci, mais Barabbas. Or Barabbas étoit un voleur.

## COMMENTAIRE.

qui cette grace a-t-elle pû être attachée au jour de Pâque, sinon par les Juifs? Ce que dit Grotius, que la Loi n'accordoit à personne le droit de dispenser des loix pénales, est vrai en un sens, puisqu'il n'y a aucun Texte formel qui parle de cette dispense: mais aussi il n'y en a aucune qui défende de donner graces à un criminel. L'exemple de Sédécias ne prouve autre chose que la foiblesse du gouvernement de ce Prince, & l'excessive autorité du Sénat sous son régne. Si l'on ne trouve rien de cela dans l'Histoire, c'est apparemment que la chose n'a pas paru assez importante pour être marquée dans les monumens publics; & si l'occasion ne s'en fut pas présentée d'elle-même dans l'histoire de la Passion de notre Sauveur, les Evangélistes ne se seroient jamais avisez d'en parler.

℣. 40. ERAT AUTEM BARABBAS LATRO. *Or Barabbas étoit un voleur.* Saint Marc (a) dit qu'il étoit en prison avec les compagnons de sa révolte, parce qu'ils avoient fait un meurtre dans une sédition. *Barabbas*, signifie *le fils du pere*; nom commun dans les Ecrits des Rabbins. Il étoit donc non seulement voleur, mais aussi séditieux & homicide. Voilà l'homme qui fut préféré à JESUS-CHRIST. Grotius veut que *voleur* en cet endroit, soit le même que *meurtrier*, ou assassin. En effet, en ce tems-là la Judée étoit pleine de voleurs, qui étoient autant de meurtriers, d'assassins (b), & de révoltez. Cela concilie les Evangélistes.

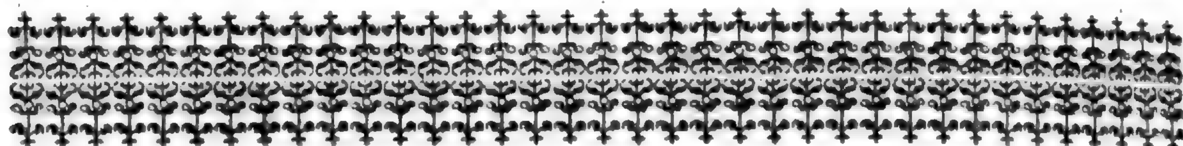

# CHAPITRE XIX.

*Flagellation de* JESUS-CHRIST. *Couronnement d'épines. Il est montré aux Juifs, & condamné par Pilate.* JESUS *porte sa croix, il est crucifié entre deux voleurs. Il recommande sa Mere à saint Jean. Il expire. On rompt les jambes aux deux voleurs, & non à* JESUS. *Il sort du sang & de l'eau de son côté. Joseph d'Arimathie demande son Corps; il l'embaume, & l'ensevelit.*

℣. 1. *TUnc ergo apprehendit Pilatus Jesum, & flagellavit.*

2. *Et milites plectentes coronam de spinis, imposuerunt capiti ejus; & veste purpureâ circumdederunt eum.*

℣. 1. PIlate prit donc alors JESUS, & le fit fouetter.

2. Et les soldats ayant fait une couronne d'épines entrelassées, la lui mirent sur la tête, & ils le revêtirent d'un manteau d'écarlate.

## COMMENTAIRE.

℣. ℣. PILATUS JESUM FLAGELLAVIT. *Pilate fit fouetter* JESUS. Il le fit fouetter à la maniére des Romains, c'est-à-dire, cruellement; car les Hébreux ne donnoient que trente-neufs coups de fouets aux coupables, pour obéir à la Loi, qui défend de les fouetter jusqu'à les déchirer de coups (c). Il le fit fouetter ou pour essayer d'appaiser l'animosité des Juifs, ou pour l'obliger à confesser ce dont on l'accusoit. Béde (d) a crû que Pilate l'avoit fouetté de sa propre main, s'attachant trop à la lettre de l'Evangile. *Il le fouetta*; c'est-à-dire, il le fit fouetter. On croit qu'il fut attaché à une colomne, conformément à l'usage des Romains (e). On lit le nombre des coups qu'il reçut dans quelques Spéculatifs: mais leurs révélations ne sont point de foi certaine dans l'Eglise. On s'en tient au silence de l'Ecriture.

Quelques-uns (f) ont crû que Pilate ayant résolu de le livrer aux Juifs, pour être crucifié, le fit premiérement fouetter, pour se conformer à l'usage des Romains, & même des Grecs, qui en usoient ainsi envers ceux qu'on devoit crucifier. La formule du Jugement étoit: Prénez cet homme, dépouillez-le, fouettez-le au dedans, ou au dehors des murailles, & pendez-le à un arbre maudit. Mais il est bien plus probable qu'il ne le fit fouetter que pour essayer de contenter les Juifs: comme il le déclare lui-même dans saint Luc (g) : *Je ne trouve aucune raison de condamner cet homme à mort; ainsi je le ferai fouetter, & le renvoierai.* De plus, il paroît clairement par le récit de saint Jean, qu'il y a un intervale considérable entre la flagellation, & la condamnation du Sauveur. Il est vrai que saint Matthieu & saint Marc parlent de sa flagellation immédiatement avant sa condamnation (h): mais ils en parlent comme d'une action passée, & par récapitulation.

℣. 2. MILITES PLECTENTES CORONAM DE SPINIS. *Les soldats ayant fait une couronne d'épines entre-*

(a) *Marc.* xv. 7. Ἦν ... μετὰ τῶν συστασιαστῶν δεδεμένος, οἵτινες ἐν τῇ στάσει φόνον πεποιήκεισαν.
(b) Voyez *Joseph. lib.* 2. *de Bello*, *c.* 2. 22. 23.
(c) *Deut.* xxv. 3. *Ne fœdè laceratus ante oculos tuos frater tuus abeat.*
(d) *Beda in Marc.* xv.
(e) *Prudent. Diptych.* xli.
*Vinctus in his Dominus stetit ædibus, atque columna. Adnexus tergum dedit, ut servile flagellis.*
(f) *Hieron. in Matth.* xxvii. *Sciendum est Romanis eum legibus ministrasse, quibus sancitum est, ut qui crucifigitur prius flagellis verberetur. Ita Vatab. Drus. hic. Bineus, de morte Christi, lib.* 3. *c.* 4. *n.* 5.
(g) *Luc.* xxiii. 16. & 22. *Vide Hammond. ad Luc.* xxiii. 16. *Grot. hic.*
(h) *Matth.* xxvii. 26. Τὸν δὲ Ἰησοῦν φραγελλώσας παρέδωκεν ἵνα σταυρωθῇ. *Ita Marc.* xv. 15.

Digitized by Google

3. *Et veniebant ad eum, & dicebant: Ave Rex Judæorum; & dabant ei alapas.*

4. *Exivit ergo iterùm Pilatus foras, & dicit eis: Ecce adduco vobis eum foras, ut cognoscatis quia nullam invenio in eo causam.*

5. *Exivit ergo Jesus portans coronam spineam, & purpureum vestimentum. Et dicit eis: Ecce Homo.*

6. *Cùm ergo vidissent eum Pontifices & ministri, clamabant, dicentes: Crucifige, crucifige eum. Dicit eis Pilatus: Accipite eum vos, & crucifigite; ego enim non invenio in eo causam.*

7. *Responderunt ei Judæi: Nos Legem habemus, & secundùm Legem debet mori, quia Filium Dei se fecit.*

8. *Cùm ergo audisset Pilatus hunc sermonem, magis timuit.*

9. *Et ingressus est Prætorium iterùm, & dixit ad Jesum: Unde es tu? Jesus autem responsum non dedit ei.*

3. Puis ils lui venoient dire: Salut au Roi des Juifs, & ils lui donnoient des soufflets.

4. Pilate sortit donc encore une fois, & dit aux Juifs: Le voici que je vous amène dehors, afin que vous sachiez que je ne trouve en lui aucun crime.

5. JESUS sortit donc, portant une couronne d'épines, & un manteau d'écarlate; & Pilate leur dit: Voici l'Homme.

6. Les Princes des Prêtres, & leurs gens l'ayant vû, se mirent à crier, en disant: Crucifiez-le, crucifiez-le. Pilate leur dit: Prenez-le vous-mêmes, & le crucifiez; car pour moi je ne trouve en lui aucun crime.

7. Les Juifs lui répondirent: Nous avons une Loi, & selon cette Loi, il doit mourir; parce qu'il s'est fait Fils de Dieu.

8. Pilate ayant donc entendu ces paroles, craignit encore davantage.

9. Et étant entré dans le Prétoire, il dit à JESUS: D'où êtes-vous? Mais JESUS ne lui fit aucune réponse.

## COMMENTAIRE.

*lassées, la lui mirent sur la tête.* Ces soldats après avoir exercé leur cruauté sur le Corps de JESUS, en le fouettant impitoyablement, le détachérent de la colomne; & comme ils savoient qu'il étoit accusé d'affecter la Royauté, en attendant le retour de Pilate, qui cherchoit à tirer en longueur cette affaire, dont il avoit mauvaise opinion, ils voulurent se divertir, en se joüant du Sauveur, & en insultant à sa prétenduë Royauté par cette couronne d'épines, & par ce manteau de couleur d'écarlatte, dont ils le revêtirent. On doit bien distinguer ce jeu impie des soldats, d'avec celui qu'ils exercérent contre lui peu de tems après, lorsque Pilate le leur eut livré pour le crucifier. Voyez saint Matt. XXVII. 27. Marc, XV. 16.

Les Interprétes se fatiguent assez en vain à chercher de quelle sorte d'épines fut composée la couronne du Sauveur. Les uns croient que ce fut l'épine noire; les autres, l'aube-épine: Ceux-ci, la ronce, ou le noir-prun; & ceux-là, le jonc marin, tout hérissé d'épines. Thomas Bartholin (a) a composé exprès sur cela une Dissertation, qu'on peut voir pour contenter sa curiosité; car au reste il n'y a rien de certain sur cette matiére.

℣. 5. ECCE HOMO. *Voici l'Homme.* Il leur améne JESUS en l'état où l'avoient mis les soldats, & leur dit Voilà cet Homme, qui selon vous, affecte la Royauté, & menace d'ôter aux Romains l'empire de ce pays: Voilà cet Homme que vous m'amenez comme un ennemi de César, comme un homme pernicieux qui souleve tout le monde: Voilà certes un Homme fort redoutable: Allez, rassurez vous; ne craignez rien de sa part.

℣. 6. ACCIPITE EUM VOS, ET CRUCIFIGITE. *Prenez-le vous-mêmes, & le crucifiez*, si vous croyez pouvoir faire périr un innocent. Pour moi, je ne trouve rien en lui qui mérite cette condamnation. Faites-le à vos risques. Pour moi, je ne veux pas me charger d'un tel crime.

℣. 7. NOS LEGEM HABEMUS. *Nous avons une Loi, & selon cette Loi, il doit mourir; parce qu'il s'est fait Fils de Dieu.* Les Juifs n'avoient plus le droit de vie & de mort, comme ils l'ont déclaré ci-devant (b): mais ils avoient conservé celui de se gouverner suivant leurs Loix, & d'exiger de leurs Gouverneurs qu'ils traitassent les coupables selon la rigueur des Loix de leur nation. Or la Loi de Moyse condamnoit à mort les blasphémateurs (c).

℣. 8. MAGIS TIMUIT. *Il craignit encore davantage.* Tandis qu'on n'accusa JESUS-CHRIST que de soulever le peuple, & d'affecter la Royauté, il se flatta de pouvoir le tirer des mains des Juifs; parce que ces accusations intéressoient son gouvernement, & le repos de la Province; choses qui étoient en sa disposition, & dans lesquelles il pouvoit faire grace ou justice. Mais ici on lui objecte un cas tout extraordinaire; un article des Loix du pays, qu'il ne connoissoit point, & dans lesquelles il étoit dangéreux de contredire le Sénat, & la populace irritée. Il avoit tout à craindre de leur part; la révolte, la violence, les plaintes à César. Il découvrit alors que leur acharnement ne se termineroit qu'à la mort de cet innocent, & qu'ils étoient résolus de porter les choses aux derniéres extrémitez.

Peut-être aussi craignit-il de faire périr un Dieu, ou un Fils des Dieux, qui avoit paru sur la terre, comme tant d'autres que l'on adoroit parmi les Payens (d). Ainsi dans les Actes des Apôtres (e), les Lycaoniens ayant vû les miracles que faisoient Paul & Barnabé, vinrent pour leur offrir des sacrifices, en disant que des Dieux s'étoient rendus visibles parmi eux. Ils appelloient Barnabé Jupiter, & Paul Mercure. Et de même Nabuchodonosor voyant les trois jeunes hommes dans la fournaise, & au milieu d'eux un quatriéme, qui paroissoit d'une forme plus auguste (f), crut voir en sa personne un Fils des Dieux.

℣. 29. UNDE ES TU? *D'où êtes-vous?* Qui est votre pere, votre mere? Quelle est votre origine & votre race? Etes-vous de la race des Dieux, ou des hommes, ou des demi-Dieux? Ou êtes-vous de race Royale, & descendu des anciens Rois de ce pays? Mais comme Pilate n'étoit point capable d'entendre la réponse qu'il pourroit lui faire sur sa demande, il se tut. Un Payen n'étoit guéres en état de comprendre sa filiation divine (g). D'ailleurs JESUS voyoit l'injustice de cet homme, & la disposition où il étoit de le livrer à la passion des Juifs. Il savoit que sa réponse & son explication seroient inutiles.

(a) *Bathol. Hypomn. 3. de Corona Christi spinea.*
(b) *Sup.* XVIII. 31.
(c) *Levit.* XXIV. 14.
(d) *Grot. Brug. Bynæus.*
(e) *Act.* XIV. 11. 12.
(f) *Dan.* III. 24. 25.
(g) *Grot. Brug.*

10. *Dicit ergo ei Pilatus : Mihi non loqueris ? Nescis quia potestatem habeo crucifigere te, & potestatem habeo dimittere te ?*

11. *Respondit Jesus : Non haberes potestatem adversùm me ullam, nisi tibi datum esset desuper. Propterea qui me tradidit tibi, majus peccatum habet.*

12. *Et exinde quærebat Pilatus dimittere eum : Judæi autem clamabant dicentes : Si hunc dimittis, non es amicus Cæsaris : omnis enim, qui se Regem facit, contradicit Cæsari.*

13. *Pilatus autem cùm audisset hos sermones, adduxit foras Jesum ; & sedit pro tribunali, in loco qui dicitur Lithostrotos, Hebraicè autem Gabbatha.*

14. *Erat autem parasceve Paschæ, hora quasi sexta, & dixit Judæis : Ecce Rex vester.*

10. Alors Pilate lui dit : Vous ne me parlez point ? Ne savez-vous pas que j'ai le pouvoir de vous faire attacher à une croix, & que j'ai le pouvoir de vous délivrer ?

11. Jesus lui répondit : Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous avoit été donné d'enhaut. C'est pourquoi celui qui m'a livré à vous, est coupable d'un plus grand péché.

12. Depuis cela, Pilate cherchoit un moyen de le délivrer. Mais les Juifs crioient : Si vous délivrez cet Homme, vous n'êtes point ami de César ; car quiconque se fait Roi, se déclare contre César.

13. Pilate ayant oüi ce discours, mena Jesus hors du Prétoire, & s'assit dans son tribunal, au lieu appellé Lithostrotos, & en Hébreu Gabbatha.

14. C'étoit le jour de la préparation de la Pâque, & il étoit alors environ la sixiéme heure ; & il dit aux Juifs : Voilà votre Roi.

## COMMENTAIRE.

℣. 11. Non haberes potestatem adversum me ullam. *Vous n'auriez nul pouvoir contre moi, s'il ne vous avoit été donné d'enhaut* ; si Dieu n'avoit permis que je fusse livré entre vos mains. Ainsi ne vous flattez point de votre puissance, & ne croyez point m'effrayer par vos menaces. Je ne suis entre vos mains, & entre les mains des Juifs, que parce que je le veux, & que telle est la volonté du Pere Céleste. L'abus que vous faites de votre autorité en condamnant l'innocent, ou en n'appuyant pas sa justice contre la malice des méchans, est un très-grand crime : Mais celui des Juifs, qui m'ont livré entre vos mains (a) ; celui du traître qui m'a livré aux Juifs, est infiniment plus grand & plus criant. Vous êtes mon Juge ; ils sont mes accusateurs : mais vous & eux avez sur vos têtes un Juge invisible, qui est terrible dans ses Jugemens. Votre ignorance vous excuse en quelque sorte ; mais leur rage ne mérite aucun pardon.

℣. 12. Quærebat dimittere eum. *Il cherchoit à le délivrer.* Pilate chercha souvent les moyens de tirer Jesus des mains des Juifs. Les Evangélistes remarquent cinq fois (b) les efforts qu'il fit pour cela. Mais il n'eut pas la force de tenir bon jusqu'à la fin contre l'injustice. Quand on lui eut dit qu'il n'étoit pas ami de César, s'il le laissoit aller, puisque cet homme étoit un séditieux, qui vouloit se faire Roi du pays ; il ne fit plus de résistance. Il craignit qu'on ne l'accusât lui-même de trahison, ou de favoriser la révolte, & les criminels d'Etat. Il connoissoit l'esprit de Tibére, le plus soupçonneux, & le plus défiant Prince du monde. Il savoit que sous son régne, le crime de léze-Majesté étoit fort à la mode, qu'on en formoit l'accusation sous les moindres prétextes, & qu'on le punissoit avec la derniére rigueur (c).

℣. 13. Sedit pro tribunali. *Il s'assit sur son tribunal au lieu appellé Lithostrôtos, & en Hébreu Gabbatha. Lithostrôtos* est un mot Grec, qui signifie *pavé de pierres*, proprement de pierres de marbre précieux, & disposé avec art ; un pavé à la Mosaïque (d). *Gabbatha*, en Syriaque (car c'est cette Langue que les Auteurs du nouveau Testament appellent l'Hébreu) signifie la hauteur ; apparemment parce que l'endroit où Pilate fit placer son tribunal au dehors de son logis, étoit un endroit élevé & pavé. Il le fit placer en cet endroit, par condescendance pour la Religion des Juifs, qui ne vouloient pas entrer dans sa salle, de peur de se soüiller ; & il s'assit sur son tribunal, afin de pouvoir prononcer juridiquement la sentence contre Jesus-Christ (e) ; car les Juges ne prononçoient pas autrement, sur tout en matiére criminelle & importante.

Quelques Critiques, comme Casaubon (f), Selden (g), & Ligfoot (h), ont conjecturé que ce lieu pavé, nommé *Lithostrôtos*, n'étoit autre que la salle où s'assembloit le Sanhédrin, dans le Temple de Jérusalem ; & que les Juifs n'ayant pas voulu entrer dans le Prétoire de Pilate, ce Gouverneur alla lui-même dans la salle, que les Auteurs Juifs appellent, la salle au pavé de pierre de taille (i). Quelques Rabbins (k) enseignent en effet que les Sénateurs retournérent dans cette salle, pour y prononcer contre Jesus-Christ la sentence de mort. Les mêmes Auteurs remarquent que cette salle du Sanhédrin étoit bâtie en ovale ; en sorte qu'il y en avoit moitié dans le Temple, & moitié au dehors. C'est dans cette derniére partie où l'on prétend que Pilate put placer son tribunal.

Mais en vérité cette opinion n'a pas la moindre apparence. Ces Savans donnent trop de crédit aux opinions Rabiniques, & sont trop attachez à l'érudition Juive. Quelle vraisemblance que Pilate, Payen comme il étoit, soit allé dans cette salle, pour rendre sa sentence ? Le Texte de S. Jean ne dit-il pas distinctement qu'il mena Jesus hors du Prétoire, & qu'il s'assit sur son tribunal ; mais dans un endroit de sa cour, appellé en Hébreu *Gabbatha* ? Si ç'eût été dans la salle du Sanhédrin, S. Jean ne lui auroit-il pas donné le nom de *Laschet-hagazith*, comme l'appellent les Rabbins ? Dans quel endroit des Auteurs Juifs cette salle est-elle nommée Gabbatha ? Une circonstance comme celle-là, je veux dire le voyage de Pilate de son palais au Temple, & le transport de Jesus en cet endroit, pour y être condamné, auroit-elle été oubliée par les Evangélistes, qui ont été si exacts à nous raconter toutes les moindres particularitez de la Passion ?

℣. 14. Erat autem parasceve Paschæ. *Or c'étoit le jour de la préparation de la Pâque.* Le nom de

(a) *Grot Brug. alii.*
(b) *Luc.* XXIII. 4. 15. 20. 22. *Joan.* XIX. 4. 12.
(c) *Grot Brug Vide Tacit. Annal. lib. 1. cap. 72. 73. 74. Sueton. in Tiber. cap. 58. Senec. de Benef. lib. 3. c. 26.*
(d) *Plin. lib. 36. c. 25. Pavimenta originem apud Græcos habent elaborata arte, picturata ratione, donec Lithostrota expulere eum.... Idem ; Lithostrota cæptavere sub Sylla, parvulis arte crustis*
(e) *Grot. hic. Meryll. Not. Philol. in Passion. Christi, n. XX. in Joan. Bina. de Pass. lib. 3. cap. 4. n. 30.*
(f) *Casaub. in Sueton. Jul. Cæsar. c. 46.*
(g) *Selden. de Synedr. lib. 2. c. 15. § 4.*
(h) *Ligfoot, Hor. Heb. hic.*
(i) לשכת הגזית
(k) *Tosiphta Gen. Babyl. tit. Sanhedr. cap. 4. fol. 36.*

parasceve,

15. *Illi autem clamabant : Tolle, tolle, crucifige eum. Dicit eis Pilatus : Regem vestrum crucifigam? Responderunt Pontifices : Non habemus Regem, nisi Cæsarem.*

16. *Tunc ergo tradidit eis illum ut crucifigeretur. Susceperunt autem Jesum, & eduxerunt.*

17. *Et bajulans sibi crucem, exivit in eum, qui dicitur Calvariæ locum, Hebraïcè autem Golgotha;*

18. *Ubi crucifixerunt eum, & cum eo alios duos, hinc, & hinc, medium autem Jesum.*

15. Mais ils se mirent à crier : Otez-le, ôtez-le *du monde*, crucifiez-le. Pilate leur dit : Crucifierai-je votre Roi? Les Princes des Prêtres lui répondirent: Nous n'avons point d'autre Roi que César.

16. Alors donc il le leur abandonna pour être crucifié. Ainsi ils prirent JESUS, & l'emmenérent.

17. Et portant sa croix, il vint au lieu appellé du Calvaire, qui se nomme en Hébreu Golgotha;

18. Où ils le crucifiérent, & deux autres avec lui, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & JESUS au milieu.

## COMMENTAIRE.

*parascéve*, signifie en Grec, *la préparation*. On donnoit ce nom au Vendredy, parce qu'on y préparoit les choses nécessaires à la vie, pour le Sabbat, où la Loi défendoit même d'apprêter à manger (*a*). Ordinairement ce jour s'appelle simplement la préparation, ou la préparation du Sabbat : mais ici il est appellé *la préparation de la Pâque*; parce que cette année il tomba la veille de Pâque (*b*). Ceux qui soutiennent que notre Sauveur fut condamné & crucifié le jour même de la Pâque, croient que ces mots, *la préparation de la Pâque*, signifient le Vendredi, qui arrivoit le jour de Pâque, ou dans l'octave de Pâque. Explication violente, & qui ne se soutient que par le préjugé où l'on est que JESUS-CHRIST mangea la Pâque légale avec le reste des Juifs, la veille de sa mort; sentiment fortement combattu, & foiblement défendu aujourd'hui.

HORA ERAT QUASI SEXTA. *Il étoit environ la sixiéme heure* du jour, c'est-à-dire, environ midi. Quelques anciens Exemplaires Grecs lisent la troisiéme heure, conformément au Texte de saint Marc (*c*). On prétendoit même que le Texte original de saint Jean, écrit de sa main, & conservé à Ephése jusqu'au quatriéme siécle, lisoit la troisiéme heure. Si cela étoit, nous serions dispensez de la peine de concilier ces deux Evangélistes. Nous avons déja proposé sur cela nos conjectures dans le Commentaire sur saint Matthieu (*d*). En voici une qui a plû à quelques Critiques (*e*). Ils montrent que les Romains anciennement commençoient leurs jours à minuit (*f*). Saint Jean aura suivi cette maniére de compter, en disant que JESUS-CHRIST fut condamné à la sixiéme heure; & saint Marc celle des Juifs, qui commençoient leurs jours au lever du soleil, en disant que ce fut à la troisiéme heure. Mais cette hypothése est insoutenable pour deux raisons. La premiére, c'est que les Romains du tems de nos Evangélistes, ne suivoient plus cette coutume, & que nos Evangélistes comptent toûjours les heures suivant la supputation des Juifs. La seconde, c'est qu'en admettant même l'hypothése de ces Auteurs, les heures de saint Marc & de saint Jean ne conviennent pas. La sixiéme heure de saint Jean sera notre sixiéme heure du matin, & la troisiéme de saint Marc, nos neuf heures aussi du matin.

ECCE REX VESTER. *Voilà votre Roi.* C'est apparemment une ironie. Voilà cet homme, dont vous voulez nous faire peur, comme d'un dangereux ennemi de l'Empire. Voilà ce prétendu Roi des Juifs, à qui je ne puis sauver la vie, sans me déclarer ennemi de César (*g*). Il tâche de tourner en raillerie leurs accusations, toûjours dans la vûë de délivrer JESUS-CHRIST.

℣. 15. NON HABEMUS REGEM NISI CÆSAREM. *Nous n'avons point d'autre Roi que César.* Paroles d'emportement & de mauvais augure, pour un peuple qui ne reconnoissoit point d'autre Roi que le Seigneur, & qui se vantoit de n'avoir jamais été asservi (*h*): *Nemini servivimus unquam.*

℣. 16. TRADIDIT EIS ILLUM UT CRUCIFIGERETUR (*i*). *Il le leur abandonna pour être crucifié.* Ce ne fut qu'après avoir lavé ses mains; pour montrer par cette action symbolyque, qu'il étoit innocent de la mort du Sauveur. On peut voir saint Matth. XXVII. 24. Saint Jean omet cette circonstance, comme aussi les outrages, & les mauvais traitemens que les soldats firent souffrir au Sauveur, après que Pilate le leur eut livré pour être conduit au supplice. Voyez Matth. XXVII. 26. 27. &c. Marc, XV. 16. 17. & suiv.

℣. 17. EXIVIT BAJULANS SIBI CRUCEM. *Portant sa croix, il vint au Calvaire, appellé en Hébreu Golgotha.* Saint Jean ne dit rien de ce qui arriva en chemin, lorsque JESUS étant accablé de lassitude, & n'ayant pas la force de porter sa croix, on fut obligé de l'en décharger, & de la donner à un nommé Simon le Cyrénéen, pour la porter avec lui, ou en sa place. Voyez Matth. XXVII. 32. Marc, XV. 21. Le Calvaire est une montagne à l'occident de Jérusalem. Le nom de *Golgotha*, signifie en Syriaque le Crâne. On a déja remarqué ailleurs, que chez les Romains c'étoit ordinairement les soldats qui étoient les exécuteurs des criminels. On sait aussi que parmi les Juifs, on exécutoit les coupables hors de l'enceinte des villes. Enfin c'étoit la coutume des Romains de faire porter aux condamnez les instrumens de leur supplice. Nous voyons ici la pratique de toutes ces choses (*k*).

℣. 18. IBI CRUCIFIXERUNT EUM. *Ils le crucifiérent, & deux autres avec lui.* Basilides Hérésiarque, natif d'Aléxandrie, qui vivoit au commencement du deuxiéme siécle, & qui se glorifioit d'avoir eu pour Maître Glaucias, Interpréte de l'Apôtre saint Pierre, soutenoit que JESUS n'avoit pas été crucifié; mais Simon le Cyrénéen, qui lui avoit aidé à porter sa croix: Que JESUS ayant pris la forme de ce Simon, & lui ayant donné la sienne, les Romains prirent Simon pour JESUS, & l'attachérent à la croix (*l*). JESUS cependant étoit là, & se moquoit de l'erreur des uns, & du tourment de l'autre: Qu'ensuite il monta au Ciel. Saint Epiphane témoigne que de son

(a) *Exod.* XVI. 5. 23.

(b) Dans les Rabbins toutes les grandes Fêtes ont leur veille, ou parascéve. Voyez *Bina. de morte Christi, lib. 3. c. 4. art. 35.*

(c) *Marc.* XV. 25.

(d) *Matth.* XXVII. 45.

(e) *Cleric. ad Hammond hic. Lud. de Dieu ad Marc.* XV. 25.

(f) *Aul. Gell. noct. attic. lib. 3. cap. 2. Censor. de die natali, cap. 23.*

(g) *Theophyl. hic. Tolet. Brug. Camerar.*

(h) *Joan.* VIII. 33. *Vide Grot. hic.*

(i) Les Exemplaires Grecs varient sur cet endroit : les uns portent : *Il le leur livra pour être crucifié. Ils prirent donc Jesus, & l'emmenérent*; quelques-uns ajoutent : *Dans le Prétoire.* D'autres: *Ils l'emmenérent pour le crucifier.* Ἤγαγον αὐτὸν εἰς τὸ σταυρῶσαι. *Alii*, ἤγαγον αὐτὸν εἰς τὸ Πραιτώριον. Mais ces additions ne sont que des gloses?

(k) On peut voir tout cela traité au long dans Bynæus, *de Christi Passione, lib. 3. c. 5. art. 3. 4. 5. 6. & sequ.*

(l) *Irena. lib. 1. contra hæres. c. 23. Tertull. de Præscript. c. 46. Epiphan. hæres. 24.*



Digitized by Google

*19. Scripsit autem, & titulum Pilatus: & posuit super crucem. Erat autem scriptum: Jesus Nazarenus, Rex Judæorum.*

*20. Hunc ergo titulum multi Judæorum legerunt, quia prope civitatem erat locus, ubi crucifixus est Jesus. Et erat scriptum Hebraïcè, Græcè, & Latinè.*

*21. Dicebant ergo Pilato Pontifices Judæorum: Noli scribere, Rex Judæorum; sed quia ipse dixit: Rex sum Judæorum.*

*22. Respondit Pilatus: Quod scripsi, scripsi.*

*23. Milites ergo, cùm crucifixissent eum, acceperunt vestimenta ejus, & fecerunt quatuor partes: unicuique militi partem, & tunicam. Erat autem tunica inconsutilis, desuper contexta per totum.*

19. Pilate fit aussi une inscription, qu'il fit mettre au haut de la croix, où étoient écrits ces mots: JESUS DE NAZARETH, ROI DES JUIFS.

20. Cette inscription fut lûe de plusieurs d'entre les Juifs, parce que le lieu où JESUS avoit été crucifié, étoit proche de la ville, & que l'inscription étoit en Hébreu, en Grec, & en Latin.

21. Les Princes des Prêtres dirent donc à Pilate: Ne mettez pas dans l'inscription, Roi des Juifs; mais qu'il s'est dit Roi des Juifs.

22. Pilate leur répondit: Ce qui est écrit, est écrit.

23. Les soldats ayant crucifié JESUS, prirent ses vêtemens, & les divisérent en quatre parts, une pour chaque soldat. *Ils prirent* aussi la tunique: & comme elle étoit sans couture, & d'un seul tissu depuis le haut jusqu'en bas,

## COMMENTAIRE.

tems il y avoit encore des Basilidiens. Mahomet enseigne à peu près la même chose dans l'Alcoran (a); & les Mahométans ne veulent pas croire que J. C. ait été véritablement crucifié. Ils croyent que ce ne fut que sa représentation. Mais ce passage de saint Jean suffit seul pour renverser cette opinion.

CUM EO ALIOS DUOS. *Et avec lui deux autres* criminels. Les Evangélistes nous apprennent que c'étoit des voleurs (b); des gens de la même sorte que Barrabbas; des séditieux, des assassins, qui voloient, & qui tuoient tout ce qui tomboit entre leurs mains. JESUS fut mis au milieu d'eux comme le plus coupable, selon l'idée des soldats exécuteurs de la sentence; ou peut-être pour insulter à sa prétendue ambition, qui l'avoit porté à affecter la Royauté; car le milieu chez les Romains étoit la place d'honneur.

℣. 19. SCRIPSIT ET TITULUM. *Pilate fit une inscription*, qu'il fit mettre au haut de la croix, suivant l'usage des Romains, & des Grecs, qui en usoient ainsi envers les criminels. Ou ils leur faisoient porter à eux-mêmes le titre de leur condamnation; ou ils l'attachoient au poteau de leur supplice; ou ils le faisoient crier par un heraut, qui marchoit devant eux (c). Comme il n'avoit condamné J. C. que malgré lui, il marque son chagrin contre les Juifs par l'inscription qu'il met sur sa croix. Il jugea bien que les Juifs s'offenseroient qu'il qualifiât JESUS Roi des Juifs: mais il le faisoit exprès; & il se moqua de leurs remontrances. Ils auroient voulu qu'il eût marqué: JESUS, *Qui se dit Roi des Juifs*; ou, JESUS, *prétendu Roi des Juifs.* ℣. 21. Mais il n'y voulut rien changer. Il leur répondit: *Ce qui est écrit, est écrit.* ℣. 22. Je veux que ce que j'ai écrit subsiste: *Quod scripsi, scripsi.* Les Loix défendent de toucher à la sentence, lorsqu'elle est prononcée (d); & cette inscription étoit comme la sentence prononcée contre JESUS (e). Mais cela n'empêchoit pas qu'il ne pût y faire quelque changement, quant aux termes, s'il eût voulu (f). Philon dépeint Pilate comme un homme ferme, dur, inflexible, & entier dans ses sentimens (g).

℣. 23. ACCEPERUNT VESTIMENTA EJUS, ET FECERUNT QUATUOR PARTES. *Les soldats prirent ses vêtemens, & les divisérent en quatre parts.* La dépouille du crucifié étoit à ceux qui l'avoient attaché à la croix. Le Sauveur avoit un manteau, & une tunique. Ils coupérent le manteau en quatre piéces, pour en donner une à chacun d'eux; parce que c'étoit une piéce d'étoffe quarrée, & assez longue, dont les piéces pouvoient être de quelque utilité. Mais pour sa tunique, comme elle étoit toute d'une piéce faite au métier, ils ne voulurent pas la déchirer, parce les piéces ne leur auroient de rien servi. Ils la tirérent au sort à qui l'auroit. Ainsi le Sauveur demeura tout nud sur la croix (h). Ce sentiment est le plus probable, quoique l'opinion contraire ait aussi ses défenseurs, comme on l'a vû sur S. Matthieu.

TUNICA INCONSUTILIS. *Comme sa tunique étoit sans couture, & d'un seul tissu, depuis le haut, jusqu'en bas*, ils ne la voulurent pas rompre. La maniére dont cette tunique étoit tissue, a embarrassé les Commentateurs. Plusieurs (i) ont crû qu'il étoit impossible de faire au métier une tunique entiére, avec ses manches. Saumaise a crû qu'elle étoit cousue à l'éguille; mais qu'elle n'avoit ni agrafes, ni boutons, qui les attachassent sur les épaules, comme en avoient certaines tuniques dont se servoient les Anciens, & qu'ils appelloient tuniques fendues. Gérard Jean Vossius (k) a adopté le sentiment de Saumaise. D'autres (l) ont crû qu'elle étoit cousue avec tant d'art, que la couture n'y paroissoit point du tout. Saint Chrysostome (m), Théophylacte (n), Théophanes (o) croyent qu'elle étoit composée de deux piéces jointes ensemble, non par la couture, mais par un tissu pareil à celui dont on fait les bas à l'éguille. On reprenoit ces deux piéces par de la laine, & on n'en formoit qu'une seule, qui paroissoit de la même tissure. Théophylacte copie à son ordinaire les paroles de saint Chrysostome. Il y

(a) *Alcoran, Azoare 2.*
(b) *Matt. XXVII. 38. Marc. XV. 27.*
(c) *Vide Byna. de Passione, lib. 3. cap. 6. n. 16. 17. 18.*
(d) *Digest. lib. 42. tit. 1. de re judicata, lib. 45. Acta, & ibid. lib. 55. Judex.*
(e) *Apulei Florid. l. 1. Proconsulis Tabella sententia est, quæ semel lecta, neque augeri litterâ unâ, neque minui potest; sed utcumque recitata, ita provinciæ instrumento refertur.*
(f) *Merill. Not. in Pass. Christi, n. 29. in Joan. Byna. l. 3. c. 6. art. 21. Niquet. hist. tituli S. Crucis, lib. 1. c. 22. alii.*
(g) *Philo Legat. ad Caium.* [illegible]
(h) *Ambrof. lib. x. in Luc. Hesych. homil. de S. Andrea. Aug. de Civit. Dei, lib. 16. c. 2. & contra Faust. lib. 12. c. 23. Bonav. Meditat. de vita Christi. Salmas. de Crilas. Ger. Joan. Voss. Harm. Evang. Brug. hic. Casaub. Bynæus, alii.*
(i) *Salmas. in Vopisc. vit. Aureliani, c. 46. Casaub. exercit. in Baron. XVI. n. 117.*
(k) *Ger. Joan. Voss. Harm. Evang. l. 2. c. 8. §. 2.*
(l) *Merus in not. ad Jos. LIII. p. 153. 154.*
(m) *Chrysost. in Joan. homil. 85.* [illegible]
(n) *Theophyl. hic.* [illegible]
(o) *Theophan. Ceramens. homil. in Pass. Domini.*

Digitized by Google

24. *Dixerunt ergo ad invicem : Non scindamus eam, sed sortiamur de illa cujus sit : Ut Scriptura impleretur, dicens : Partiti sunt vestimenta mea sibi : & in vestem meam miserunt sortem. Et milites quidem hæc fecerunt.*

24. Ils dirent entr'eux : Ne la coupons point, mais jettons au sort à qui l'aura ; afin que cette parole de l'Ecriture fût accomplie : Ils ont partagé entr'eux mes vêtemens, & ils ont jetté ma robbe au sort. Voilà ce que firent les soldats.

25. *Stabant autem juxta crucem Jesu Mater ejus, & soror Matris ejus Maria Cleophæ, & Maria Magdalene.*

25. Cependant la Mere de JESUS, & la sœur de sa Mere, Marie *femme* de Cléophas, & Marie Madeleine, se tenoient auprès de sa croix.

26. *Cùm vidisset ergò Jesus Matrem, & Discipulum stantem, quem diligebat, dicit Matri suæ : Mulier, ecce filius tuus.*

26. JESUS ayant donc vû sa Mere, & près d'elle le Disciple qu'il aimoit, dit à sa Mere : Femme, voilà votre fils.

## COMMENTAIRE.

ajoute seulement qu'au lieu de couture, on se sert de rentrayeure, pour rentraire les deux piéces, en sorte que la jonction ne soit pas sensible. C'est ainsi que l'entend Saumaise lui-même dans ses Notes sur Achile Tatius (*a*).

D'autres (*b*) croyent qu'elle étoit faite à l'éguille, comme nos bas, & nos bonnets de laine, travaillez, & tissus avec deux grandes éguilles. Euthyme, & saint Isidore de Péluse (*c*) semblent l'avoir pris de même. Ce dernier dit que dans la Galilée les pauvres se servoient encore de son tems d'une maniére de camisole, qui étoit toute tissue de haut en bas.

Mais Braunius (*d*), & quelques autres soutiennent que la tunique de JESUS-CHRIST n'étoit ni cousue, ni rentraitte, ni faite à l'éguille ; mais au métier. Ils montrent que les Anciens avoient l'art de faire ainsi des habits de toute grandeur, & de toute forme au métier. Les uns se commençoient par le haut, & de ce nombre étoit la tunique dont il s'agit : *Desuper contexta per totum*. Les Anciens les appelloient *tuniques droites*. Pline dit que Caia Cæcilia, épouse du Roi Tarquin l'ancien, est la première qui fit de ces tuniques droites ; ainsi appellées peut-être parce qu'on les travailloit étant debout (*e*) : *Caia Cæcilia prima texuit rectam tunicam*. Saint Isidore (*f*) : *Recta vestis, quam sursum versum stantes texunt*. Telle étoit la tunique du Grand-Prêtre, dont Moyse, Joseph, & Philon nous donnent la description (*g*). Elle étoit sans couture, & couvroit tout le corps, n'ayant au haut qu'une ouverture pour passer la tête. Moyse dit expressément que c'étoit un ouvrage fait au métier : *Opus textoris*.

Braunius qui a épuisé cette matiére, assûre que l'usage de faire de ces tuniques au métier, & tout d'une piéce, se conserve encore dans quelques endroits de l'Orient. Il nomme quelques Hollandois de ses amis qui en possédoient. Il en avoit lui-même une qu'il avoit achettée par curiosité. De plus il prit la peine de faire faire exprès un métier, sur lequel on forma de ces sortes de tuniques, avec des manches, & toutes telles que devoit être celle de notre Sauveur. De maniére qu'après cela on ne peut guéres douter que ce ne soit-là la vraie maniére d'entendre ce passage.

C'est une ancienne tradition que la sainte Vierge elle-même avoit tissu la tunique de notre Sauveur. Il est sûr qu'anciennement les femmes faisoient la toile, & l'étoffe, & le tissu de leurs propres habits, de ceux de leurs époux, & de leurs enfans. On l'a déja vû dans l'exemple de la femme forte de Salomon (*h*). Aléxandre le Grand portoit des habits faits par sa mere, & par ses sœurs (*i*). Auguste (*k*), & Charlemagne (*l*) en portoient qui étoient faits par leurs épouses, & par leurs filles. Anne mere de Samuël, fit elle-même la tunique de son fils (*m*). Saint Chrysostome (*n*) se plaint de ce que la mollesse des femmes de son tems avoit fait passer aux hommes les métiers de faire la toile, & les étoffes. C'est une autre tradition populaire, & sans fondement, que la tunique de notre Seigneur étoit la même qu'il avoit reçûe de la sainte Vierge, étant tout enfant, laquelle avoit crû avec lui, sans s'user jamais, de même que les habits des Hébreux dans le désert.

℣. 25. MARIA CLEOPHÆ. *Marie femme de Cléophas*. Les Anciens conviennent presque tous que Cléophas étoit pere de Marie de Cléophas. S. Epiphane (*o*), dont l'opinion est fort suivie parmi les Grecs, dit que Joseph époux de la sainte Vierge, & Cléophas étoient freres. Cléophas eut Marie, marquée ici comme sa fille. Théophylacte (*p*) rapporte sur cela une autre tradition. Il dit que Cléophas frere de saint Joseph, étant mort sans enfans, Joseph épousa sa veuve, dont il eut quatre fils, nommez dans l'Evangile les freres du Seigneur ; & deux filles ; l'une nommée Salomé, & l'autre Marie fille de Cléophas ; parce qu'en effet elle étoit sa fille selon la Loi, quoique fille de Joseph selon la nature. D'autres croyent que Cléophas étoit l'époux de Marie sœur de la sainte Vierge, & pere de saint Jacque le Mineur. Et je pense que c'est l'opinion la plus vrai-semblable. Voyez le Commentaire sur saint Luc, XXIII. 13. M. Toynard (*q*) croit que Joachim pere de la sainte Vierge, & Cléophas étoient freres, tous deux fils de Mathat. Joachim fut pere de la sainte Vierge, & Cléophas de Marie femme d'Alphée (*r*). On n'a sur tout cela que des conjectures.

℣. 26. MULIER, ECCE FILIUS TUUS. *Femme, voilà votre fils*. JESUS lui donne le nom de *femme* simplement, non par indifférence, mais par respect, ou même par tendresse (*s*). En Hébreu *femme* dit souvent la même chose que *Madame* en notre Langue. Et il voulut lui épargner un nouveau sujet de douleur, en l'appellant par, ma mere (*t*) :

> . . . . . *Matrem sine nomine matris,*
> *Ne materna pium cruciaret viscera nomen.*

La plûpart des Commentateurs ont conclu que saint Joseph n'étoit plus en vie, de ce que le Sauveur recom-

(a) *Salmas. in Achill. Tati. p. 633. 634.*
(b) *Casaub. contra Baron. exercit. 16. Ferrar. de re vesti. p. 1. lib. 3. c. 16. Grot. hic. Heins. Arist. 5.*
(c) *Euthym. hic. Isidor. Pelus. lib. 1. Ep. 74.* [illegible]
(d) *Braun. de vestit. Sacerd. Heb. lib. 1. c. 16.*
(e) *Plin. lib 8. cap. 48.*
(f) *Isidor. Orig. lib. 19. c. 22.*
(g) *Vide Exod. XXXIX. 27. Joseph. Antiq. lib. 3. c. 8. Philo ser. 2. de Monarchia.*
(h) *Prov. XXXI. 13.*
(i) *Qu. Curt. lib. 5.*
(k) *Sueton. c. 73.*
(l) *Eginhard. vita Caroli Magni.*
(m) *1. Reg. II. 18.*
(n) *Chrysost. homil. 34. in prior. ad Corinth.*
(o) *Epiphan. hæres. 78.*
(p) *Theophyl. in Matt. XIII. 56.*
(q) *Toynard. Notis in Harm. p. 155.*
(r) *Filia Cleophæ. Ita Arab. Grot. Lud. de Dieu.*
(s) *Coccei. hic. Buxtorf. Lexic. in* בית
(t) *Joan. Bapt. Mantuan.*



Digitized by Google

*27. Deindè dicit Discipulo : Ecce Mater tua. Et ex illa hora accepit eam Discipulus in sua.*

*28. Posteà sciens Jesus quia omnia consummata sunt, ut consummaretur Scriptura, dixit : Sitio.*

*29. Vas ergò erat positum aceto plenum. Illi autem spongiam plenam aceto, hyssopo circumponentes, obtulerunt ori ejus.*

27. Puis il dit au Disciple : Voilà votre Mere. Et depuis cette heure-là ce Disciple la prit chez lui.

28. Après cela JESUS sachant que toutes choses étoient accomplies ; afin qu'une *parole de* l'Ecriture s'accomplit encore, il dit : J'ai soif.

29. Et comme il y avoit là un vase plein de vinaigre, les soldats en emplirent une éponge, & la mettant autour *d'un bâton* d'hyssope, la lui présentérent à la bouche.

## COMMENTAIRE.

mande ici sa Mere à son Disciple bien-aimé ; & c'est le sentiment reçû presque généralement aujourd'hui. Toutefois saint Ambroise, (*a*) & l'Auteur des Sermons de la Passion du Sauveur, qui sont imprimez sous le nom de saint Cyprien (*b*), croyent que ce Saint vivoit encore en ce tems-là.

℣. 27. ET EX ILLA HORA ACCEPIT EAM DISCIPULUS IN SUA (*c*). *Depuis cette heure-là, ce Disciple la prit chez lui.* Saint Jean la regarda comme sa mere ; il en eut soin ; il la prit dans sa maison, tandis qu'il demeura dans la Palestine, & il la mena, dit-on, avec lui à Ephése, où elle mourut, selon les Peres du Concile d'Ephése (*e*). D'autres soutiennent qu'elle fut ensevelie à Jérusalem (*d*). Ce n'est point ici le lieu de discuter cette question ; il suffit de remarquer que l'opinion commune est qu'elle demeura tout le reste de sa vie avec saint Jean l'Evangéliste, quoique saint Epiphane ait crû le contraire (*f*).

℣. 28. UT IMPLERETUR SCRIPTURA, DIXIT : SITIO. *Afin que l'Ecriture s'accomplît, il dit : J'ai soif.* Le Sauveur a voulu prouver qu'il étoit le Messie, non-seulement par l'accomplissement des Prophéties générales, mais aussi par les Prophéties particuliéres. Non-seulement il a accompli les Textes exprès qui regardoient directement le Messie, mais aussi ceux qui regardoient à la lettre, & selon l'Histoire quelque saint de l'ancien Testament, & le Messie, comme objet général de toutes les prédictions. Il ne pouvoit donner trop de preuves de sa Divinité, & de sa qualité de Messie. L'Auteur du Pseaume LXVIII. 29. avoit dit que ses ennemis dans leur fureur l'avoient abreuvé de fiel, & de vinaigre. JESUS-CHRIST prévoyant qu'on lui offriroit du vinaigre à boire, dit qu'il avoit soif ; & aussi-tôt on lui présenta au bout d'un bâton d'hyssope, une éponge remplie de cette liqueur, pour soulager sa soif. La fatigue, la douleur, l'épuisement, la chaleur du jour, l'effusion de son Sang étoient les causes naturelles de sa soif. La patience avec laquelle il souffrit ses autres tourmens, prouve assez que ce ne fut pas l'impatience de la soif, qui le porta à demander à boire ; mais le désir d'accomplir toutes les prophéties, & de donner des preuves qu'il souffroit dans son Corps tout ce que l'on pouvoit souffrir.

℣. 29. VAS ERGO ERAT POSITUM ACETO PLENUM. *Il y avoit-là un vase plein de vinaigre.* Ce vinaigre étoit apparemment pour la boisson des soldats, qui avoient crucifié le Sauveur, & qui le gardoient, de peur qu'on ne le détachât de la croix. On sait que la boisson ordinaire des soldats Romains étoit le vinaigre (*g*) ; & on ne peut guéres douter qu'ils n'ayent apporté là de quoi boire & manger, puisqu'ils savoient qu'ils y devoient passer le jour. On peut voir notre Commentaire sur S. Matthieu, XXVII. 48.

HYSSOPO CIRCUMPONENTES. *Ils emplirent une éponge de vinaigre, & la mettant autour d'un bâton d'hyssope, ils la lui présentérent.* Saint Matthieu (*h*) marque expressément qu'on mit cette éponge au bout d'un bâton, ou d'une tige de quelque plante. Saint Jean nous dit ici que c'étoit de l'hyssope (*i*). Cette plante en Judée étoit apparemment d'une grandeur considérable ; & si l'on en juge par ce que l'Histoire nous apprend de la grandeur de certains légumes, & de certains arbustes de ce pays-là, il ne sera pas fort surprenant qu'une plante d'hyssope ait produit une tige de quelques pieds de haut. Les Auteurs Arabes disent que dans leur pays l'hyssope de montagne est haute comme un arbuste. L'Ecriture la met au rang des arbres, lorsqu'elle dit (*k*) que Salomon écrivit sur toutes les sortes d'arbres, depuis le cédre jusqu'à l'hyssope. Les Hébreux reconnoissent jusqu'à sept espéces d'hyssope. Il y en a une que l'on recueille pour la nourriture, ou pour faire du feu (*l*), & dont on peut se servir pour couvrir les tentes de verdure au jour de la Fête des Tabernacles (*m*). Kimchi met l'*origanum* entre les espéces d'hyssope. Or dans ces pays l'*origanum* croît quelquefois comme un assez grand arbuste. Nous voyons dans l'Evangile même, que la moutarde s'éleve à la hauteur d'un arbre (*n*) ; ce qui est confirmé par les exemples tirez de Joseph, & des Rabbins. On peut voir notre Commentaire sur S. Matthieu, XIII. 31.

On ne doit pas s'imaginer que les crucifiez fussent si fort élevez au-dessus de la terre (*o*). Souvent ils n'en étoient qu'à deux ou trois pieds ; de sorte qu'avec un bâton d'un pied & demi, en élevant le bras, on pouvoit fort aisément parvenir à leur bouche. C'est donc mal-à-propos que quelques Critiques ont voulu corriger le Texte de saint Jean, & au lieu d'*hyssopos*, lire *hyssos*, une pique, comme Camérarius (*p*) ; ou *oisypos*, de la laine qui tombe des brebis, & dont on se servoit pour adoucir les playes, comme Heinsius (*q*) ; ou *hyssoton*, une lance, une pique, un dard, avec le même ; ou enfin dire avec Bochart (*r*), Gérard Jean Vossius (*s*), Loüis de Dieu (*t*), & quelques autres, que l'on mit de l'hyssope avec l'éponge au bout d'un bâton ; soit que l'hyssope servît à lier, & à envelopper l'éponge ; soit qu'on eût mis un paquet d'hyssope avec l'éponge, peut-être pour conforter le patient. Ces corrections n'étant appuyées d'aucun Manuscrit, & n'étant inventées que pour sauver une difficulte qui ne

(a) *Ambr. in cap.* XXIII. *Luca.*
(b) *Author de Passione Domini inter opera Cypriani.*
(c) Ἔλαβεν αὐτὴν ὁ μαθητὴς εἰς τὰ ἴδια. *Syr. Castal. apud se Bez. Pisc. in domum suam. Ita Grot. Puller. alii. Nonnus :* Ἑὸν εἰς μυχὸν [illegible]
(d) *Concil. Ephes.* Ἔνθα ὁ θεολόγος Ἰωάννης καὶ ἡ ἁγία Μαρία.
(e) *Baron. anno* 48. Voyez la Note 14. de M. de Tillemont sur la sainte Vierge.
(f) *Epiphan. hæres.* 78. [illegible]
(g) *Vide Merill. Not. Philol. in Passione Christi. Vissembach. Not. Nomic. Philol. in Passion. Christi. Bynaeum de Pass. Christi. lib. 3. c. 8. n. 7. 8.*
(h) *Matt.* XXVII. 48.
(i) *Ita Ogen. in Matt. Salmas. de Cruce, p.* 321. 322. *&c. Idem de Homonym. Hyles Iatrica, c.* 19. *Grot. ad Matt.* XXVII. 48. *Bocrovic. Ep. ad Thom. Berthol. Joan. Gerhard. Harm. Evang. c.* 17. *Byna. de Pass. Christi, p.* 3. *c.* 8. *art.* 17.
(k) 3. *Reg.* IV. 33.
(l) *Parab. Halac.* 7.
(m) *Succab. fol.* 13. 1.
(n) *Marc.* IV. 32. *Matt.* XIII. 31.
(o) *Vide Lips. de Cruce.*
(p) *Camer. hic.* Ὑσσῷ. *Pilum. Ita Sylburg. Not. in Nonnum. Boisius Collat. Veter. Interp. cum Beza hic. Ferrar. Ep.* 88. *alii.*
(q) *Heins. Arist. p.* 951.
(r) *Boch. de animal. sacr. part.* 1. *lib.* 2. *c.* 50.
(s) *Harm. Evang. lib.* 2. *c.* 8.
(t) *Lud. de Dieu in Joan.* 29. *Vide Tolet. Menoc. Tir.*

subsiste

30. *Cùm ergò accepiſſet Jeſus acetum, dixit : Conſummatum eſt. Et inclinato capite, tradidit ſpiritum.*

31. *Judæi ergò, ( quoniam paraſceve erat) ut non remanerent in cruce corpora Sabbato, ( erat enim magnus dies ille Sabbati) rogaverunt Pilatum ut frangerentur eorum crura, & tollerentur.*

32. *Venerunt ergò milites, & primi quidem fregerunt crura, & alterius qui crucifixus eſt cum eo.*

33. *Ad Jeſum autem cùm veniſſent, ut viderunt eum jam mortuum, non fregerunt ejus crura.*

34. *Sed unus militum lanceâ latus ejus aperuit, & continuò exivit ſanguis, & aqua.*

30. JESUS ayant donc pris le vinaigre, dit : Tout eſt accompli. Et baiſſant la tête, il rendit l'eſprit.

31. Or de peur que les corps ne demeuraſſent à la croix le jour du ſabbat, parce que c'en étoit la veille, & la preparation, & que ce jour étoit le grand jour du ſabbat, les Juifs prierent Pilate qu'on leur rompît les jambes, & qu'on les ôtât *de là.*

34. Il vint donc des ſoldats qui rompirent les jambes au premier, & *de même* à l'autre qu'on avoit crucifié avec lui.

33. Puis étant venus à JESUS, & voyant qu'il étoit déja mort, ils ne lui rompirent point les jambes ;

34. Mais un des ſoldats lui ouvrit le côté avec une lance, & il en ſortit auſſi-tôt du ſang, & de l'eau.

## COMMENTAIRE.

ſubſiſte point, ne doivent pas être reçûës. On peut fort bien ſans cela concilier les Evangéliſtes, & expliquer leur Texte.

℣. 30. CUM ACCEPISSET ACETUM. *Ayant pris le vinaigre*, l'ayant goûté, en ayant bû, il dit : *Tout eſt accompli* : J'ai exécuté ce que mon Pere m'a ordonné *(a)*; j'ai ſatisfait à ſa juſtice; j'ai accompli tout ce qui a été prédit par les Prophétes, & tout ce qui étoit de mon miniſtére. On peut voir dans les autres Evangéliſtes quelques circonſtaces de la mort du Sauveur que S. Jean a omiſes, pour ne pas répéter ce que d'autres avoient déja rapporté.

℣. 31. UT NON REMANERENT IN CRUCE CORPORA SABBATHO. *De peur que les corps ne demeuraſſent à la croix le jour du Sabbat.* Moyſe avoit ordonné que l'on détachât du poteau les corps morts, avant la nuit *(b)*. Mais les Romains en uſoient autrement. Ils laiſſoient vivre les crucifiez ſur la croix tant qu'ils pouvoient, & ne les en détachoient après leur mort, que quand ils le jugeoient à propos. Quelquefois ces malheureux y vivoient plus d'un jour *(c)*; & ſouvent on les y laiſſoit aſſez long-tems après leur mort. Les Juifs au contraire n'attachoient guéres les hommes à la croix, qu'après les avoir étranglez, ou lapidez ; & ils ne les y laiſſoient jamais plus d'un jour. Tandis que le corps n'eſt pas enterré, ils ne peuvent ni prier pour le défunt, ni en faire mémoire dans les priéres publiques, ni mettre ſon nom dans le catalogue des morts.

Dans cette occaſion il y a apparence que les Juifs auroient laiſſé les Romains ſuivre leur uſage à l'égard des crucifiez, & qu'ils ne ſe feroient pas mis en peine de les faire détacher de la croix, ſans la rencontre de la Pâque, & du jour du Sabbat, qui ſe trouvérent le lendemain. Ils priérent donc Pilate de ne permettre pas que la joye, & la célébrité d'une ſi grande Fête fût troublée par ce ſpectacle des crucifiez. Les Romains eux-mêmes avoient cette conſidération pour les Fêtes des Empereurs, de détacher les corps de la croix, & de les rendre à leurs parens. Philon *(d)* accuſe Flaccus non-ſeulement d'avoir manqué à cette déference, & à ce reſpect dûs à Céſar ; mais d'avoir envoyé au ſupplice ces jours-là des Juifs d'Aléxandrie, ſans aucun égard à la joye, & à la ſolemnité de ces jours.

ERAT ENIM MAGNUS DIES ILLE SABBATHI. *Car ce jour étoit le grand jour du Sabbat*, à cauſe de la Fête de Pâque, qui tomba cette année, dans ce même jour. Voyez notre Diſſertation ſur la Fête de Pâque.

UT FRANGERENTUR. *Qu'on leur rompît les jambes*, afin qu'ils mouruſſent plus promtement, & qu'on pût les détacher de la croix ; car ſelon leur ſentence, ils devoient mourir ſur la croix. Le ſupplice de rompre les jambes étoit diſtingué de celui de la croix. Souvent on faiſoit ainſi mourir des eſclaves, & d'autres perſonnes de la lie du peuple *(e)* : Mais lorſqu'on vouloit accélérer la mort d'un crucifié, l'uſage des Romains étoit de lui rompre les jambes *(f)* : *Neceſſarium carnifices non putaverunt oſſa ejus ſuffringere, ficut eorum mos ferebat* ; dit Lactance.

℣. 34. UNUS MILITUM LANCEA LATUS EJUS APERUIT *(g)*. Ils ne rompirent point les jambes à JESUS, parce qu'il étoit mort : *mais un des ſoldats lui ouvrit le côté avec une lance*, pour l'achever, s'il n'étoit pas encore mort, ou pour voir s'il n'étoit pas peut-être tombé en défaillance *(h)*. On a débité bien des choſes ſur cet événement. Le ſoldat qui perça le côté de notre Seigneur, eſt ordinairement repréſenté à cheval, & armé d'une grande lance. On lui donne le nom de *Longin*, peut-être à cauſe qu'en Grec *lonché*, ſignifie une lance, dont on a fait le nom de Longin, ou Lonchin. On veut qu'il ſe ſoit converti, ayant vû les prodiges arrivez à la mort du Sauveur, & que ce ſoit lui qui le confeſſa, en diſant *(i)* : *Certes cet homme étoit Fils de Dieu.* On dit que s'étant converti, il ſe retira en Cappadoce, où il prêcha la foi de JESUS-CHRIST, & où il ſouffrit le martyre. Les Grecs, & les Latins ont leur S. Longin, & racontent diverſes circonſtances de ſa vie, & de ſa mort. Mais les Savans *(k)* avouënt que leurs Actes ne méritent aucune créance ; & l'Egliſe a voulu apparemment honorer d'un culte public, ſous le nom de S. Longin, le Centenier, qui confeſſa le Sauveur : mais elle n'a pas pour cela approuvé ce que des Auteurs ſans aveu ont dit de l'hiſtoire, & de la mort de ce Saint.

Le ſoldat, quel qu'il ſoit, qui ouvrit le côté de notre Sauveur, étoit un homme de pied. Sa lance étoit un dard, ou une lance propre à l'Infanterie Romaine, parmi laquelle il y avoit dans chaque Cohorte un nombre de ſoldats armez de lances. Il perça le côté du Sauveur, pour s'aſſûrer s'il étoit vif, ou mort. On eſt fort partagé pour ſavoir s'il lui perça le côté droit, ou le côté gauche. Les Peintres auſſi ne ſont point d'accord entre eux.

---

(a) *Joan.* XVII. 4. *Opus conſummavi quod dediſti mihi ut faciam.*
(b) *Deut.* XXI. 22. 23.
(c) *Vide Lipſium de Cruce lib.* 2.
(d) *Philo in Flacc. p.* 776. 777.
(e) *Lipſ. lib.* 2. *de Cruce*, c. 14.
(f) *Lactant. lib.* 4. *c.* 26. *& alii apud Grotium hic.*
(g) *Aperuit. Græc.* [illegible]. Il perça. S. Chryſoſtome & d'autres, [illegible]. Il ouvrit, comme la Vulgate.
(h) *Cyrill. Brug. Eraſm. Grot.*
(i) *Matt.* XXVII. 54.
(k) Voyez Tillemont, tom. 1. Notre Seigneur, art. 21. & Note 38. ſur J. C. & Bolland. 15. Mars, & Baron. année 34.

35. *Et qui vidit, testimonium perhibuit: & verum est testimonium ejus. Et ille scit quia vera dicit: ut & vos credatis.*

36. *Facta sunt enim hæc, ut Scriptura impleretur: Os non comminuetis ex eo.*

37. *Et iterùm alia Scriptura dicit: Videbunt in quem transfixerunt.*

38. *Post hæc autem rogavit Pilatum Joseph ab Arimathæa, eò quòd esset Discipulus Jesu, occultus autem propter metum Judæorum, ut tolleret Corpus Jesu. Et permisit Pilatus. Venit ergo, & tulit Corpus Jesu.*

39. *Venit autem, & Nicodemus, qui venerat ad Jesum nocte primùm, ferens mixturam myrrhæ, & aloës, quasi libras centum.*

35. Celui qui l'a vû, en rend témoignage, & son témoignage est véritable: & il sait qu'il dit vrai, afin que vous le croiyez aussi.

36. Car ces choses ont été faites, afin que cette parole de l'Ecriture fût accomplie: Vous ne briserez aucun de ses os.

37. Il est dit encore dans un autre endroit de l'Ecriture: Ils verront celui qu'ils ont percé.

38. Après cela Joseph d'Arimathie, qui étoit Disciple de Jesus, mais en secret, parce qu'il craignoit les Juifs, supplia Pilate qu'il lui permît d'enlever le corps de Jesus; & Pilate le lui ayant permis, il vint, & enleva le Corps de Jesus.

39. Nicodéme qui étoit venu trouver Jesus la premiére fois durant la nuit, y vint aussi avec environ cent livres d'une composition de myrrhe, & d'aloës;

## COMMENTAIRE.

Si l'on conte les voix, il y en aura un plus grand nombre pour le côté droit (a). Mais ceux qui sont pour le côté gauche, se défendent sur ce que le cœur, & le péricarde sont plus vers la gauche, qu'à la droite; & que puisqu'il sortit du sang, & de l'eau de la playe du Sauveur, il est croyable que la lance atteignit le cœur, & perça le péricarde. Mais cette raison n'est pas décisive, puisque le cœur est constamment au milieu de la poitrine, & que le péricarde l'enveloppe de toutes parts, comme une poche. On ne peut donc rien assûrer de bien certain sur cette matiére. Les suaires de Bezançon, & de Turin (b) marquent l'ouverture du côté à droite. S. François d'Asize (c) reçut les stigmates aux pieds, aux mains, & au côté droit. Prudence (d) en plus d'un endroit, dit que la lance perça la poitrine de Jesus-Christ de part en part. Ainsi les deux côtez auroient été ouverts:

*Trajectus per utrumque latus, laticem, atque cruorem,*
*Christus agit.*

Il croit que l'eau sortit d'un côté, & le sang de l'autre:

*Hinc cruoris fluxit unda, lympha parte ex altera.*

Un Peintre fameux, nommé Luc Cranache, dont le Crucifix se voit à Ausbourg, n'y fit aucune ouverture, ni au côté droit, ni au côté gauche: Et comme on lui en eut demandé la raison, il répondit: Qu'on me montre premiérement lequel des deux côtez fut ouvert (e). Thomas Bartholin, qui a écrit exprès sur la playe du côté de notre Sauveur, dit que l'on est partagé savoir si l'eau, & le sang coulérent séparément, ou s'ils sortirent mêlez ensemble de l'ouverture du côté (f). La plus commune opinion est que le sang sortit du cœur, & l'eau du péricarde (g), qui enveloppe cette partie, & qui renferme toûjours une certaine quantité d'eau, qui est toûjours plus abondante après la mort, que pendant la vie. Bartholin défend l'opinion de Gaspar son pere, qui la fait sortir de la capacité du thorax.

Quoi qu'il en soit de la maniére, & de la source d'où ces deux liqueurs sortirent; ℣. 35. *Celui qui l'a vû, en rend témoignage, & son témoignage est véritable.* De maniére qu'on ne peut douter que Jesus ne fût véritablement mort. Plusieurs (h) croyent que cette eau n'étoit nullement naturelle, mais miraculeuse; & que c'est pour cela que S. Jean assûre si positivement qu'il l'a vûë, & qu'il en est témoin. Le mystére de l'eau, & du sang s'explique en différentes maniéres. Les uns (i) trouvent dans le sang l'Eucharistie, & dans l'eau le Baptême; d'autres, le baptême d'eau, & le baptême de sang, ou le martyre; d'autres, l'ancienne, & la nouvelle alliance. C'est de-là que l'Eglise a pris l'usage de mêler l'eau avec le vin dans la célébration des sacrez Mystéres.

℣. 36. Os non comminuetis ex eo. *Vous ne briserez aucun de ses os.* Ceci avoit été dit de l'agneau de la Pâque (k), dont on ne devoit briser aucun os, pour en tirer la moëlle; peut-être pour marquer la diligence avec laquelle ils le mangeoient, comme gens qui étoient pressez de partir. Le Fils de Dieu sur la Croix, étoit représenté par l'agneau pascal; & le Sauveur acheva son sacrifice sur la Croix, à la même heure que les Prêtres dans le Temple immoloient ce jour-là même l'agneau pascal (l). Grotius, & Spencer (m) croyent que l'Evangéliste pouvoit avoir ici en vûë ce passage du Pseaume (n): *Le Seigneur garde tous les os des Justes; il ne s'en brisera pas un seul.*

℣. 37. Videbunt in quem transfixerunt. *Ils verront celui qu'ils ont percé.* Le Texte de Zacharie (o) que l'Evangéliste a cité, porte à la lettre, suivant l'Hébreu: *Ils jetteront les yeux sur moi, qu'ils ont percé de cloux.* Mais selon les Septante, il lit (p): *Ils jetteront les yeux sur moi, parce qu'ils m'ont insulté.*

℣. 38. Joseph ab Arimathæa. *Joseph d'Arimathie.* On peut voir S. Matthieu, Chap. xxvii. ℣. 58. Joseph d'Arimathie ne regardoit apparemment encore Jesus que comme un grand Prophéte. Il n'espéroit pas qu'il dût ressusciter le troisiéme jour (q). Sa foi étoit encore imparfaite. S. Chrysostome dit qu'il étoit peut-être des soixante & dix Disciples.

℣. 39. Nicodemus. *Nicodéme* est connu par ce qui en est raconté ci-devant, Chap. iii. i. & suivant. Il

(a) *Byna. lib. 3. c. 8. art. 36. de Pass. Christi.*
(b) *Chiflet. de linteis sepulcral. Christi, c. 31.*
(c) *Bonaventura in vita S Francisci.*
(d) *Prudent. de Passione Christi. & Peri-Steph. hym. 8. & Cathemerin. hymn. 9. Vide & Author. sub nomine Cypri de Passione Domini. De latere tuo, ô Christe, divisis limitibus aqua, & sanguinis emanant.*
(e) *Erasm. Schmid. ad Joan. xix. 34.*
(f) *Thom. Barthol. de latere Christi aperto, c. 14.*
(g) *Grot. Ham. Tirin. Pisc. alii.*
(h) *Ambrof. in Luc. xxiii. Euthym. Theophyl. Brug. Ligfoot. Cornel. à Lapide.*
(i) *Ambrof. in Luc. xxiii. Aug. tract. 120. in Joan. Chrysost. alii passim.*
(k) *Exod. xii. 46.*
(l) Voyez les Peres citez dans la Dissertation sur la Pâque.
(m) *Spencer de Legib. Hebr. Ritual. 6. lib. 2. c. 4. sect. 2.*
(n) *Psal. xxxiii. 20.*
(o) *Zach. xii. 10.* הביטו אלי את אשר דקרו
(p) *70. Ibidem.* Ἐπιβλέψονται πρός με, ἀνθ᾽ ὧν κατωρχήσαντο.
(q) *Chrysost. hic.*

Digitized by Google

*40. Acceperunt ergo Corpus Jesu, & ligaverunt illud linteis cùm aromatibus, sicut mos est Judæis sepelire.*

40. Et ayant pris le Corps de JESUS, ils l'envelopérent dans des linceuls avec des aromates, selon que les Juifs ont accoûtumé d'ensevelir.

*41. Erat autem in loco, ubi crucifixus est, hortus & in horto monumentum novum, in quo nondum quisquam positus erat.*

41. Or il y avoit au lieu où il avoit été crucifié un jardin, & dans ce jardin un sépulcre tout neuf, où personne n'avoit encore été mis.

*42. Ibi ergo propter parasceven Judæorum, quia juxta erat monumentum posuerunt Jesum.*

42. Comme donc c'étoit le jour de la préparation *du sabbat* des Juifs, & que ce sépulcre étoit proche, ils y mirent JESUS.

## COMMENTAIRE.

vint la nuit trouver JESUS pendant la Fête de Pâque, & lui déclara qu'il ne pouvoit faire tous les miracles qu'il faisoit, si Dieu n'étoit avec lui.

FERENS MIXTURAM MYRRHÆ, ET ALOES. *Portant environ cent livres d'une composition de myrrhe, & d'aloës*, pour embaumer le Corps de JESUS. On oignit ce divin Corps, on le frotta largement de ces sortes d'aromates, & on y trempa les linceuls, & les linges dont on l'envelopa. De-là vient cette quantité de cent livres de myrrhe, & d'aloës. Ces deux drogues sont fort améres, & propres par conséquent à conserver les corps de la pourriture. L'aloës dont il est parlé ici, est une liqueur qui découle d'un arbre aromatique, à peu près comme la myrrhe, & fort différente de l'aloës dont on se sert en médecine, & qui est tirée d'une plante.

ET LIGAVERUNT ILLUD LINTEIS. *Ils l'envelopérent dans des linceuls.* En comparant tous les passages où il est parlé des linges qui servirent à ensevelir le Corps du Sauveur, il paroît qu'il y avoit un linceul (a): *Involvit illud in sindone mundâ*; & outre cela des bandelettes (b), dont on avoit accoûtumé d'envelopper les corps, ainsi qu'on l'a vû dans l'histoire de la résurrection de Lazare (c); & enfin un suaire (d), ou un linge particulier, dont la tête du Sauveur étoit enveloppée, & dont il est parlé versets 6. 7. du Chapitre suivant. Le Texte de ce verset parle des bandelettes *dont on lia* le Corps de JESUS; de la maniére dont les Juifs ensevelissoient leurs morts.

℣. 41. ERAT IN HORTO MONUMENTUM NOVUM. *Il y avoit dans ce jardin un sépulcre tout neuf*, & creusé dans le roc, *où personne n'avoit encore été mis*; afin qu'on ne crût pas que c'étoit un autre que JESUS-CHRIST qui étoit ressuscité, ou que c'étoit par la vertu d'un autre qu'il étoit sorti du tombeau.

℣. 42. IBI ERGO PROPTER PARASCEVEN. *Comme c'étoit le jour de la préparation du Sabbat, & que le sépulcre étoit proche, ils y mirent* JESUS. Cela insinuë qu'ils avoient envie de le mettre dans un sépulcre plus magnifique, ou même d'en faire un exprès après la Fête; ou du moins qu'ils l'auroient mis ailleurs, s'ils en avoient eu le tems (e). S. Chrysostome croit que Dieu permit que le tombeau fût fort près de la ville, afin que le miracle de la résurrection fût mieux connu de tout le monde, & sur tout des Apôtres.

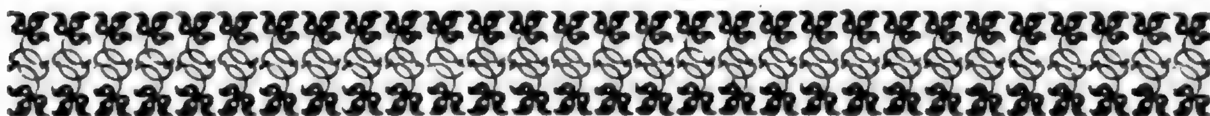

# CHAPITRE XX.

*Madeleine vient au sépulcre. Elle avertit les Apôtres que le Corps du Sauveur n'y est plus.* JESUS *lui apparoît. Il apparoît aux Apôtres: il leur donne le Saint-Esprit, & reprend Thomas de son incrédulité. Grand nombre de ses miracles.*

℣. 1. *UNa autem sabbati, Maria Magdalene venit manè, cum adhuc tenebræ essent, ad monumentum: & vidit lapidem sublatum à monumento.*

℣. 1. LE premier jour de la semaine, Marie Madeleine vint dès le matin au sépulcre, lorsqu'il faisoit encore obscur, & elle vid que la pierre avoit été ôtée du sépulcre.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. UNA SABBATHI, MARIA MAGDALENE. *Le premier jour de la semaine, Marie Madelaine vint dès le matin au sépulcre.* Le Dimanche au matin, qui étoit le lendemain de la Fête de Pâque, & du jour du Sabbat, les saintes femmes qui avoient accompagné JESUS dans ses voyages, vinrent au sépulcre du grand matin (f), comme il faisoit encore nuit (g). Comme le Sauveur avoit été enseveli fort à la hâte, elles avoient acheté des parfums (h), pour l'embaumer de nouveau, & plus proprement que n'avoient pû faire Nicodéme, & Joseph d'Arimathie. Saint Jean ne nomme ici que Marie Madeleine, parce qu'il avoit dessein de nous marquer plus en détail ce qu'elle avoit fait. Mais les autres Evangélistes nous parlent de trois personnes qui allérent ensemble au sépulcre (i); savoir, Marie Madeleine, Marie mere de Jaques, & Salomé.

VIDIT LAPIDEM SUBLATUM. *Elle vit que la pierre*, qui fermoit l'entrée du tombeau, & qui avoit été scellée

(a) *Matt.* XXVII. 59.
(b) *Joan. hic.* Ἔδησαν αὐτὸ ὀθονίοις.
(c) *Joan.* XI. 44. Δεδεμένος τοὺς πόδας καὶ τὰς χεῖρας κειρίαις.
(d) *Joan.* XX. 6. 7. Θεωρεῖ τὰ ὀθόνια κείμενα, καὶ τὸ σουδάριον ὃ ἦν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς αὐτοῦ.
(e) *Euthym. Cornel. à Lapide.*
(f) *Luc.* XXIV. 1. Ὄρθρου βαθέος.
(g) *Joan. hic.* Σκοτίας ἔτι οὔσης.
(h) *Marc.* XVI. *Luc.* XXIV. 1.
(i) *Marc.* XVI. 1. *Matt.* XXVIII. 1.



d by Google

2. *Cucurrit ergo, & venit ad Simonem Petrum, & ad alium Discipulum, quem amabat Jesus: & dicit illis: Tulerunt Dominum de monumento, & nescimus ubi posuerunt eum.*

3. *Exiit ergo Petrus, & ille alius Discipulus, & venerunt ad monumentum.*

4. *Currebant autem duo simul, & ille alius Discipulus præcucurrit citius Petro, & venit primus ad monumentum.*

5. *Et cùm se inclinasset, vidit posita linteamina, non tamen introivit.*

6. *Venit ergo Simon Petrus sequens eum, & introivit in monumentum, & vidit linteamina posita,*

7. *Et sudarium, quod fuerat super caput ejus, non cum linteaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum.*

8. *Tunc ergo introivit, & ille Discipulus, qui venerat primus ad monumentum: & vidit, & credidit:*

9. *Nondum enim sciebant Scripturam, quia oportebat eum à mortuis resurgere.*

10. *Abierunt ergo iterum Discipuli ad semetipsos.*

11. *Maria autem stabat ad monumentum foris, plorans. Dum ergo fleret, inclinavit se, & prospexit in monumentum:*

12. *Et vidit duos Angelos in albis sedentes, unum ad caput, & unum ad pedes, ubi positum fuerat Corpus Jesu.*

2. Elle courut donc, & vint trouver Simon Pierre, & cet autre Disciple que JESUS aimoit, & leur dit: Ils ont enlevé le Seigneur du sépulcre, & nous ne savons où ils l'ont mis.

3. Pierre sortit *aussi-tôt*, & cet autre Disciple aussi, ils s'en allérent au sépulcre.

4. Ils couroient l'un, & l'autre ensemble; mais cet autre Disciple courut plus vite que Pierre, & arriva le premier au sépulcre;

5. Et s'étant baissé, il vid les linceuls qui y étoient, mais il n'entra point.

6. Simon Pierre qui le suivoit arriva ensuite, & entra dans le sépulcre, & vid les linceuls qui y étoient,

7. Et le suaire qu'on avoit mis sur sa tête; qui n'étoit pas avec les linceuls, mais plié en un lieu à part.

8. Alors donc cet autre Disciple qui étoit arrivé le premier au sépulcre, y entra aussi: & il vid, & il crut:

9. Car ils ne savoient pas encore ce que l'Ecriture enseigne: Qu'il falloit qu'il ressuscitât d'entre les morts.

10. Ces Disciples s'en retournérent donc ensuite chez eux.

11. Mais Marie se tint dehors, pleurant près du sépulcre. Et comme elle pleuroit, s'étant baissée pour regarder dans le sépulcre,

12. Elle y vid deux Anges vêtus de blanc, assis au lieu où avoit été le Corps de JESUS, l'un à la tête, & l'autre aux pieds.

## COMMENTAIRE.

du sceau des Sénateurs, & des Prêtres (*a*), *étoit ôtée*; ce qui d'abord tira les saintes femmes d'une grande inquiétude ; car elles ne savoient comment elles pourroient ôter cette pierre (*b*). Mais leur peine fut bien plus grande, lorsqu'elles ne trouvérent plus le Corps du Sauveur.

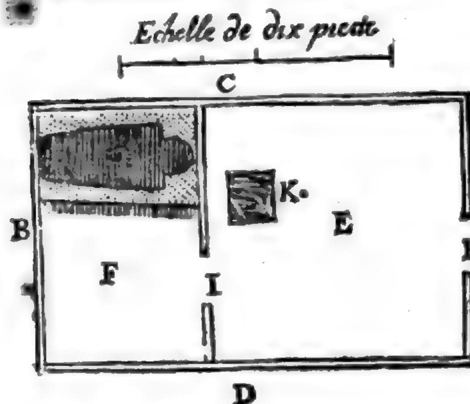


℣. 2. VENIT AD SIMONEM PETRUM. *Elle courut à Simon Pierre.* Elle n'y courut qu'après avoir vû les Anges, qui leur dirent que JESUS étoit ressuscité (*c*). Elle avertit Pierre, & Jean, & les autres Apôtres (*d*): mais il n'y eut que ces deux Disciples qui coururent au tombeau ensuite de ce qu'elle leur annonça.

TULERUNT DOMINUM. *Ils ont enlevé le Seigneur.* Elle ne leur parle pas de la vision, ou de l'apparition des Anges. Elle est si empressée, qu'elle ne dit les choses qu'à demi. Elle ne pouvoit croire qu'il fut ressuscité, parce qu'elle le désiroit avec trop d'ardeur. Elle aime mieux dire qu'on l'a enlevé.

℣. 5. NON TAMEN INTROIVIT. *Mais il n'entra point.* Saint Jean arriva le premier au sépulcre; mais il n'osa y entrer, soit par crainte, ou par déference pour saint Pierre. Il se contenta de mettre la tête en se penchant dans le tombeau. Il y vit les linges à terre, & le tombeau vuide; & cela même le remplit de frayeur. L'entrée de la caverne où étoit le tombeau, étoit fort basse.

℣. 7. LINTEAMINA POSITA, ET SUDARIUM. *Il vit les linceuls, & le suaire qui étoit sur sa tête.* Le Grec (*e*) signifie plûtôt les bandelettes dont on enveloppoit le mort, & le linge qu'on lui mettoit autour de la tête. Cela montroit bien que le Corps du Sauveur n'avoit pas été volé; car des voleurs n'auroient pas pris la peine de le développer, & de laisser là ses bandes, & son suaire.

℣. 8. ET VIDIT, ET CREDIDIT. *Il vit, & il crut.* Il vit que tout ce que Marie avoit dit, se trouvoit vrai, & il crut ce qu'elle lui avoit dit, que le Corps n'y étoit plus: mais il ne crut pas encore qu'il fut ressuscité: Car

℣. 9. *Ils ne savoient pas encore ce que l'Ecriture enseigne, qu'il falloit qu'il ressuscitât d'entre les morts.* Le Sauveur leur en avoit souvent parlé; souvent il leur avoit dit qu'il ressusciteroit: mais ils n'avoient rien compris à ce qu'il leur disoit. L'Ecriture marque distinctement la Résurrection du Messie par ces mots du Pseaume (*f*): *Vous ne laisserez point mon ame dans l'enfer, & vous ne permettrez point que votre Saint voye la corruption: Vous m'avez fait connoître les voies de la vie.* L'histoire de Jonas en étoit aussi le symbole, & la preuve.

℣. 10. ABIERUNT ERGO AD SEMETIPSOS. *Les Disciples s'en retournérent donc chacun chez eux.* Pierre, & Jean ayant vû le sépulcre vuide, & ne sachant ce qu'étoit devenu le Corps de Jesus, s'en retournérent à Jérusalem

(a) *Matt.* XXVII. 66.
(b) *Marc.* XVI. 2. 3. 4.
(c) *Luc.* XXIV. 4.
(d) *Matt.* XXVIII. 8.
(e) Θεωρεῖ τὰ ὀθόνια κείμενα, καὶ τὸ σουδάριον ὃ ἦν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς.
(f) *Psal.* XV. 9. 10.

dans

Digitized by Google

13. *Dicunt ei illi : Mulier, quid ploras ? Dicit eis : Quia tulerunt Dominum meum ; & nescio ubi posuerunt eum*

14. *Hæc cum dixisset, conversa est retrorsum, & vidit Jesum stantem : & non sciebat quia Jesus est.*

15. *Dicit ei Jesus : Mulier, quid ploras ? Quem quæris ? Illa existimans quia hortulanus esset, dicit ei : Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum : & ego eum tollam.*

16. *Dicit ei Jesus : Maria. Conversa illa, dicit ei : Rabboni, quod dicitur Magister.*

17. *Dicit ei Jesus : Noli me tangere, nondum enim ascendi ad Patrem meum : vade autem ad fratres meos, & dic eis : Ascendo ad Patrem meum, & patrem vestrum ; Deum meum, & Deum vestrum.*

18. *Venit Maria Magdalene annuntians Discipulis : Quia vidi Dominum, & hæc dixit mihi.*

13. Ils lui dirent : Femme, pourquoi pleurez-vous ? Elle leur répondit : C'est qu'ils ont enlevé mon Seigneur, & je ne sai où ils l'ont mis.

14. Ayant dit cela, elle se retourna, & vid JESUS debout, sans savoir néanmoins que ce fût JESUS.

15. Alors JESUS lui dit : Femme, pourquoi pleurez-vous ? Qui cherchez-vous ? Elle pensant que ce fût le jardinier, lui dit : Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, & je l'emporterai.

16. JESUS lui dit : Marie. *Aussi-tôt* elle se tourna, & lui dit : Rabboni ; c'est-à-dire ; *mon* Maître.

17. JESUS lui répondit : Ne me touchez pas ; car je ne suis pas encore monté vers mon Pere : mais allez trouver mes freres, & leur dites *de ma part* : Je monte vers mon Pere, & votre Pere ; vers mon Dieu, & votre Dieu.

18. Marie Madeleine vint donc dire aux Disciples qu'elle avoit vû le Seigneur, & qu'il lui avoit dit ces choses.

## COMMENTAIRE.

dans la maison où ils logeoient en qualité d'hôtes ; car aucun des Apôtres n'y avoit son domicile. Mais Marie plus persévérante qu'eux, demeura dans le jardin ; & dans l'inquiétude où elle étoit, elle se baissa, pour mettre la tête dans la caverne où étoit le tombeau, & dont l'ouverture étoit fort basse, comme on l'a remarqué. Elle y remarqua deux Anges assis, l'un à la tête, & l'autre au pied du sépulcre. Il faut jetter les yeux sur le plan du sépulcre, pour se former une juste idée de tout ceci.

℣. 13. TULERUNT DOMINUM MEUM. *Ils ont enlevé mon Seigneur, & je ne sai où ils l'ont mis.* Elle croyoit encore qu'on l'eut enlevé, ou transporté ailleurs, nonobstant ce que les Anges lui avoient déja dit, à elle, & aux autres femmes (*a*), avant qu'elle fut allée à Jérusalem annoncer aux Apôtres que le Corps du Sauveur ne se trouvoit plus. On a remarqué sur le ℣. 42. du Chapitre précédent, qu'il semble qu'on n'avoit mis là le Corps du Sauveur, qu'en attendant qu'on l'ensevelit ailleurs plus proprement, ou plus magnifiquement. Les linges, les bandes, les suaires qu'elle remarquoit au même endroit, pouvoient encore la confirmer dans la pensée que quelques Disciples étoient venus la nuit pour le transporter ailleurs.

℣. 14. NON SCIEBAT QUIA JESUS EST. *Sans savoir que ce fut* JESUS. Elle s'apperçut qu'il y avoit quelqu'un derriére elle ; elle se retourna, & ayant vû un homme, sans l'examiner de trop près, elle s'imagina d'abord que c'étoit l'homme qui avoit soin du jardin où étoit le sépulcre. Elle lui dit : ℣. 15. *Si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, & je l'emporterai.* Si vous ne voulez pas qu'il demeure dans ce sépulcre, & que vous l'aiyez mis autre-part, dites-moi où c'est, afin que je l'enléve, ou que je le fasse emporter par quelqu'autre, & que le Corps d'un si grand Homme ne soit point exposé aux insultes de ses ennemis. Saint Chrysostome (*b*) croit que Marie ayant remarqué quelque frayeur dans les Anges, se tourna, pour voir ce qui pouvoit la leur causer ; & qu'ayant apperçû JESUS-CHRIST, elle lui demanda si c'étoit lui qui avoit enlevé le Corps. Ensuite elle se tourna vers les Anges, pour leur demander le sujet de leur frayeur.

℣. 16. DICIT : MARIA. JESUS *lui dit* : *Marie* ; & aussi-tôt elle le reconnut au son de sa voix, ou même elle rappella son attention, & vit que c'étoit JESUS lui-même. Elle le salua, en l'appellant *Rabboni*, mon Maître, comme elle avoit accoutumé de l'appeller ; & en même-tems elle se jetta à ses pieds, & les embrassa.

℣. 17. NOLI ME TANGERE ; NONDUM ENIM ASCENDI AD PATREM. *Ne me touchez point ; car je ne suis point encore monté vers mon Pere.* Je ne vous quitte pas encore ; ne vous hâtez point de me toucher ; vous en aurez tout le loisir. Je demeurerai avec vous quelque tems avant mon Ascension ; allez seulement annoncer ma Résurrection à mes Apôtres ; vous me reverrez encore. C'est ainsi que la plûpart des Modernes (*c*) expliquent cet endroit. D'autres (*d*) croyent que Madeleine croyoit que JESUS-CHRIST étoit ressuscité comme Lazare, pour vivre désormais sur la terre, comme il y avoit vécu jusqu'alors. Il la désabuse, & lui dit ne me touchez pas comme un homme mortel ; je ne suis pas encore monté à mon Pere : mais bien-tôt j'y monterai. C'est-là où vous me rendrez vos adorations ; c'est-là où vous devez porter vos vœux, & votre amour.

Ne me regardez plus comme auparavant, & ne me témoignez plus votre affection en la maniére des mortels. C'est par la foi, & par des sentimens surnaturels que vous devez m'embrasser (*e*). Je ne suis ici que pour un peu de tems, afin d'affermir votre foi. Lorsque je serai monté à mon Pere, vous m'embrasserez par la foi, & par la charité. Saint Léon (*f*) paroît l'avoir pris dans ce dernier sens : *Noli me tangere*, dit-il, *nolo ut ad me corporaliter venias, nec me sensu carnis agnoscas ; ad sublimiora te differo. Cùm ad Patrem ascendero, tunc me perfectiùs, veriusque palpabis, apprehensura quod tangis, & creditura quæ non cernis.*

VADE AD FRATRES MEOS. *Allez dire à mes fréres.* C'est ainsi qu'il appelle ses Apôtres, pour les consoler, & pour leur relever le courage : *Je monte vers mon Pere, & votre Pere* ; mon Pere par nature ; le vôtre par adoption : *Meum naturâ ; vestrum gratiâ*, dit saint Augustin. Je vais monter vers mon Pere, ainsi que je leur ai dit ; & de-là je vous envoyerai le Saint Esprit consolateur, qui vous conduira, vous instruira, vous soutiendra en mon absence. Voilà la premiére apparition de JESUS-CHRIST après sa Résurrection (*g*).

℣. 18. VIDI DOMINUM. *J'ai vû le Seigneur.* S. Marc (*h*) dit que les Apôtres affligez ne pûrent croire que ce

(a) *Luc. XXIV. 4.*
(b) *Chrysost. homil. 85.*
(c) *Ita Vat. Sa. Trin. Cornel. à Lapide. Beza, alii.*
(d) *Tolet. Brug. Est.*
(e) *Vide Grot. hic. & Justin. Quæst. ad Orthodox. qu. 48.*
(f) *Leo Magn. serm. 2. de Ascensione.*
(g) *Marc. XVI. 9.*
(h) *Marc. XVI. 11.*

19. *Cùm ergo serò esset die illo, una sabbatorum, & fores essent clausæ, ubi erant Discipuli congregati propter metum Judæorum: venit Jesus, & stetit in medio, & dixit eis: Pax vobis.*

20. *Et cùm hoc dixisset, ostendit eis manus, & latus. Gavisi sunt ergo Discipuli, viso Domino.*

21. *Dixit ergo eis iterùm: Pax vobis. Sicut misit me Pater, & ego mitto vos.*

22. *Hæc cùm dixisset insufflavit, & dixit eis: Accipite Spiritum sanctum.*

19. Sur le soir du même jour, qui étoit le premier de la semaine, les portes du lieu, où les Disciples étoient assemblez de peur des Juifs, étant fermées, Jesus vint, & se tint au milieu *d'eux*, & leur dit: La paix soit avec vous.

20. Ce qu'ayant dit, il leur montra ses mains, & son côté. Les Disciples eurent donc une grande joye de voir le Seigneur.

21. Et il leur dit une seconde fois: La paix soit avec vous. Comme mon Pere m'a envoyé, je vous envoye aussi de même.

22. Ayant dit ces mots, il souffla sur eux: & leur dit: Recevez le Saint-Esprit:

## COMMENTAIRE.

que Marie leur disoit fût vrai. Ils prirent cela comme un effet du trouble de son imagination.

℣. 19. Cum sero esset. *Sur le soir du même jour, qui étoit le premier de la semaine*; le jour même de la Résurrection du Sauveur, il apparut à tous ses Disciples ensemble, étant entré où ils étoient sans ouvrir les portes, & sans qu'ils sçûssent par où il étoit entré (a). La manière dont il entra, n'est pas du ressort de la Philosophie, qui ne juge que de la nature, & des opérations naturelles des corps en leur état ordinaire. Le Corps du Sauveur étoit glorieux; il étoit subtilisé, & spiritualisé. Les portes, & les corps les plus compactes n'empêchoient pas qu'il ne passât, & ne les pénétrât. Dans ces rencontres, on ne doit ni demander des raisons physiques, ni des exemples dans la nature. Toute la raison qu'on en peut donner, est la toute-puissance du Créateur: *Hic si ratio quæritur, non erit mirabile; si exemplum poscitur, non erit singulare. Demus Deum aliquid posse, quod nos fateamur non posse intelligere. In talibus rebus tota ratio facti est potentia Creatoris*, dit saint Augustin (b).

Quelques Interprétes (c) ont prétendu que le Sauveur étoit entré sans que personne lui ouvrit les portes, parce qu'il les ouvrit lui-même; ou qu'il entra dans la maison comme il étoit déja tard, & lorsque les portes étoient fermées. C'est ainsi qu'ils expliquent: *Il entra les portes étant fermées*; dans un tems où l'on n'attendoit plus personne, & où tout le monde étoit retiré dans la maison. Mais 1°. L'Evangéliste a déja remarqué que Jesus vint le soir: *Cùm serò esset*: Ainsi il étoit inutile de le répéter ici. 2°. Si Jesus-Christ avoit lui-même ouvert la porte, l'Apôtre, n'auroit pas dit qu'il vint, *januis clausis*: Ce seroit dire tout le contraire de ce qu'on veut qu'on entende. 3°. Les paroles du Texte ont jusqu'ici été entenduës de tous les Peres, & de tous les Interprétes, de cette sorte: Il entra sans que les portes fussent ouvertes. C'est donc le sens naturel du passage. On auroit jamais pensé à les expliquer autrement, si l'on ne se fût trouvé embarrassé par les objections des Catholiques, qui enseignent la présence réelle dans l'Eucharistie, & qui prouvent la possibilité de la pénétration des Corps par cet exemple-ci. Cette preuve n'est peut-être pas fort convaincante: mais enfin on l'a employée, & leurs adversaires, pour parer ce coup, ont eu recours aux explications violentes que nous venons de proposer. 4°. Enfin l'Evangéliste détruit l'opinion qui prend ces mots, *les portes étant fermées*, comme équivalens à, il étoit tard, & tout le monde étoit retiré. Il nous avertit que l'on tenoit les portes fermées, par la crainte des Juifs: *Propter metum Judæorum.*

L'Evangéliste a omis l'apparition du Sauveur aux autres saintes femmes qui revenoient du tombeau (d), & celle qu'il fit aux deux Disciples qui alloient à Emmaüs (e); lesquelles arrivérent toutes ce premier jour de la Résurrection.

℣. 20. Ostendit eis manus, et latus. *Il leur montra ses mains, & son côté.* Il conserva donc après la Résurrection les stigmates de ses mains, & de son côté, pour prouver la vérité de son Corps, & de sa Résurrection (f). Un phantôme n'a ni chair, ni os; un autre corps n'auroit pas eu des cicatrices en ces endroits-là. M. le Clerc (g) nie que le Sauveur ait eu des cicatrices aux pieds, comme il en avoit aux mains, & au côté; parce, dit-il, qu'il n'avoit pas été attaché par des cloux aux pieds. Mais il est réfuté par le Texte exprès de saint Luc (h), qui dit qu'il leur montra ses mains, & ses pieds. Il est aussi contraire à toute l'Antiquité Chrétienne, qui n'a jamais douté que le Sauveur n'ait eu les pieds percez de cloux. Seulement on dispute s'il y avoit un cloud à chaque pied, ou si les deux pieds ont été percez par un seul cloud. C'est sur quoi les Anciens, & les Modernes sont partagez.

℣. 21. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. *Comme mon Pere m'a envoyé, je vous envoye de même.* J'ai exécuté les desseins de mon Pere; j'ai fini ma mission: C'est à vous à présent de prêcher l'Evangile par toute la terre, & de satisfaire à ce que Dieu exige de votre zéle, & de votre fidélité. Je vous envoye comme mon Pere m'a envoyé, avec le même pouvoir de guérir les malades, d'instruire les peuples, de remettre les péchez, de faire des miracles. Je vous envoye dans la même fin, & pour le même dessein, qui est la vocation de tous les peuples à la foi, & à la connoissance de la vérité. Je vous communique mon autorité, ma puissance; je vous déclare mes Vicaires, & mes Ambassadeurs (i).

℣. 22. Insuflavit, et dixit: Accipite Spiritum Sanctum. *Il souffla sur eux, & leur dit: Recevez le Saint Esprit.* Quelques Peres (k) inférent de ceci, que le Saint Esprit est de même substance que le Fils, & qu'il procéde de lui comme du Pere. D'autres (l) veulent que comme au commencement du monde Dieu donna la vie à Adam, en soufflant sur sa face (m): *Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ*; ainsi notre Sauveur en soufflant sur ses Apôtres, leur donne la vie de l'esprit, & de la grace; une vie surnaturelle, & toute divine. Enfin d'autres (n) croyent que ce souffle étoit un symbole, & un gage de l'Esprit saint qu'ils devoient recevoir le jour de la Pentecôte. Enfin les Peres unanimement croyent que Jesus-Christ leur donne ici le pouvoir de remettre les péchez.

(a) *Ita Patres Græci, & Latini passim, & Interpretes. Vide Mald. hic, &c.*
(b) *August. Epist. 137. ad Volusian. cap. 2. n. 8. nov. edit.*
(c) *Calvin. Gomar. Heinf. Le Clerc.*
(d) *Matt. XXVIII. 9.*
(e) *Luc. XXIV. 13. & seq.*
(f) *Vide Aug. Epist. 102. qu. 1. n. 7. Cyrill. Leont. alii.*
(g) Le Clerc Notes sur cet endroit, ℣. 25.
(h) *Luc. XXIV. 39. 40.*
(i) *Vide Chrysost. Cyrill. Theophyl. Rupert. alii.*
(k) *Aug. tract. 121. in Joan. Cyrill. Beda, Leont. Vide & Aug. tract. 99. n. 7.*
(l) *Cyrill. Leont. Euthym. Basil. lib. de Spiritu S. p. 16. Ambros. in Ps. CXVIII. serm. 10.*
(m) *Genes. II. 7.*
(n) *Menoc. Cornel. Grot. Hamm.*

Digitized by Google

23. *Quorum remiseritis peccata remittuntur eis : & quorum retinueritis, retenta sunt.*

24. *Thomas autem unus ex duodecim, qui dicitur Didymus, non erat cum eis quando venit Jesus.*

25. *Dixerunt ergo ei alii Discipuli : Vidimus Dominum. Ille autem dixit eis : Nisi videro in manibus ejus fixuram clavorum, & mittam digitum meum in locum clavorum, & mittam manum meam in latus ejus, non credam.*

23. Les péchez seront remis à ceux à qui vous les remettrez, & ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.

24. Or Thomas l'un des douze *Apôtres*, appellé Didyme, n'étoit pas avec eux lorsque JESUS vint.

25. Les autres Disciples lui dirent donc : Nous avons vû le Seigneur. Mais il leur dit ; Si je ne voi dans ses mains la marque des cloux qui les ont percées, & si je ne mets mon doigt dans le trou des cloux, & ma main dans *la playe de* son côté, je ne le croirai point.

## COMMENTAIRE.

Mais est-ce ici une simple figure, une promesse de leur donner le Saint Esprit ? Non sans doute. JESUS-CHRIST leur donnoit quelque chose, & en même-tems il leur promettoit autre chose. Il leur donnoit le pouvoir de remettre les péchez, ℣. 23. & d'autres graces, dont ils reçûrent la plénitude le jour de la Pentecôte (a) : Car on sait par l'Apôtre (b), qu'il y a plusieurs dons du Saint Esprit, & que tout le monde ne les reçoit pas dans un dégré égal de perfection, & d'abondance. Saint Augustin, & saint Chrysostome sur le Chapitre VII. 39. disent clairement que dans cette occasion les Apôtres reçûrent réellement, & véritablement le Saint Esprit. Ils le répétent encore en cet endroit ; & saint Ambroise sur S. Luc l. x. n. 180. le dit de même.

℣. 23. QUORUM REMISERITIS PECCATA, REMITTUNTUR EIS. *Les péchez seront remis à ceux à qui vous les remettrez.* Les Peres, les Conciles, & tous les Interprétes Catholiques entendent ceci du pouvoir réel accordé aux Apôtres, & en leur personne à tous leurs successeurs dans la vraie Eglise, de remettre les péchez dans le Sacrement de pénitence, ou de les retenir suivant les régles de la prudence & de la charité Chrétienne (c). Remettez les péchez à ceux qui en demanderont pardon, & qui seront disposez à retourner à Dieu par une conversion sincére, par la foi, & par la douleur de leurs fautes. Retenez-les à ceux qui méprisent votre pouvoir, ou qui ne demandent pas l'absolution de leurs crimes dans les dispotions convenables, & en qui vous ne verrez aucune marque d'un véritable retour à Dieu. Ceci est paralléle à ce que le Sauveur dit ailleurs (d) : *Tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera aussi lié dans le Ciel ; & tout ce que vous aurez délié sur la terre, sera aussi délié dans le Ciel.*

Quelques Commentateurs Protestans (e) croyent qu'on peut entendre ceci du pouvoir de guérir les maladies, & de punir les coupables par des peines corporelles ; de les séparer de la Communion de l'Eglise par l'excommunication, ou de les y recevoir par la réconciliation. Je ne veux pas nier que le Sauveur ne donne ici ce pouvoir aux Apôtres ; on sait qu'ils l'ont exercé, & que l'Eglise en use encore, par l'excommunication, & la réconciliation des pécheurs ; j'avoue que quelquefois le Sauveur en guérissant des malades, leur disoit (f) : *Vos péchez vous sont remis* : Mais on ne peut limiter à cela seul le sens de ce passage, sans faire violence aux paroles du Sauveur. En guérissant les maladies du corps, il guérissoit celles de l'ame. Ses Apôtres ont souvent fait l'un, & l'autre ; mais non pas toûjours. L'exercice d'un de ces pouvoirs n'exclut pas l'autre. Les maladies sont représentées dans l'Ecriture comme la peine du péché : mais on n'a aucun exemple où le pouvoir de guérir les maladies, soit exprimé par celui de remettre les péchez.

℣. 24. THOMAS NON ERAT CUM EIS. *Thomas n'étoit pas avec eux, lorsque* JESUS *vint.* Saint Chrysostome (g), & ceux qui ont accoutumé de le suivre, croyent que les Apôtres ayant pris la fuite, lorsque JESUS fut arrêté dans le jardin, ils se rassemblérent insensiblement à mesure qu'ils revinrent de leur frayeur ; mais que le Dimanche au soir, deux jours après la mort du Sauveur, Thomas n'étoit pas encore de retour. D'autres (h) veulent que Thomas se soit séparé des Apôtres un moment auparavant, à l'occasion du récit des deux Disciples, qui étoient arrivez d'Emmaüs, & qui venoient de raconter ce qui leur étoit arrivé. Thomas fâché de la crédulité des Apôtres, & regardant tous les discours, & des femmes, & de ces deux Disciples, comme autant de fables, les quitta, & s'en alla ailleurs. Il est mal-aisé de deviner le sujet de son absence. Mais enfin soit hasard, ou affectation, il étoit absent. Mais cela n'empêcha pas qu'il ne reçût le Saint-Esprit que JESUS-CHRIST donna à ses Apôtres ; de même que saint Paul, qui ne se convertit que quelque tems après ; & comme du tems de Moyse, Eldad, & Médad reçûrent le Saint Esprit, quoiqu'absens de l'assemblée (i). La faveur que le Fils de Dieu faisoit aux Apôtres, n'étoit pas tellement attachée à la personne des présens, qu'elle ne se répandît aussi sur les absens (k).

℣. 25. DIXERUNT EI ALII DISCIPULI. *Les autres Disciples lui dirent : Nous avons vû le Seigneur.* On ne sait précisément quel jour Thomas revint à l'assemblée des Apôtres : mais aussi-tôt qu'il parut, on lui raconta ce qui s'étoit passé. *Il répondit : Si je ne vois dans ses mains les marques des cloux ; si je n'y porte moi-même la main, je ne le croirai point.* Il craignoit que ses yeux ne le trompassent ; il veut s'assûrer de la vérité par le tact. Les yeux peuvent être fascinez. On croit quelquefois voir ce que l'on ne voit pas. Mais il est rare que l'on se trompe en touchant, & en maniant. Saint Thomas ne croyoit point encore la Divinité de JESUS-CHRIST. Il ne pouvoit se persuader qu'il fût ressuscité par sa propre vertu. Son incrédulité alla trop loin. On ne peut l'excuser de péché. On remarque dans sa conduite de l'opiniâtreté, de l'orgueil, de la présomption. Au reste son incrédulité n'a pas été inutile à l'Eglise. Un homme de ce caractére n'étoit certainement pas disposé à croire légérement. L'infidélité de saint Thomas nous a été plus avantageuse que la simple foi des autres Apôtres, dit saint Grégoire le Grand (l). La premiére nous affermit dans notre créance, & léve nos scrupules, & nos défiances : *Plus nobis*

---

(a) *Menoc. Brug. Tolet. alii.*
(b) *1. Cor.* XII. 4.
(c) *Vide Concil. Trid. sess. 14. can. 3. & Patres apud Bellarm. lib. 3. de Pœnitent. c. 2. Cornel. Menoc. Brug. alii. Vide Cyprian. Ep. 73. Grot. hic.*
(d) *Matt.* XXVIII. 18.
(e) *Vide Grot. Ligfoot. Le Clerc.*
(f) *Matt.* IX. 2. *Luc.* V. 20.
(g) *Chrys. Theoph. Euthym. Brug. Ligf.*
(h) *Aug. Beda. Lyr. D. Thom. Cajet. Tolet. Riber. Cornel.*
(i) *Num.* XI. 26. 27.
(k) *Cyrill. hic, Mald. Brug. Ligf. alii.*
(l) *Greg. Magn. homil. 26. in Evang. Vide & Aug. serm. olim* CLXI. *in Evang. nunc.* . . . *Bern. homil. 2. in Missus est.*



Digitized by Google

26. *Et post dies octo, iterum erant Discipuli ejus intus; & Thomas cum eis. Venit Jesus januis clausis, & stetit in medio, & dixit: Pax vobis.*

27. *Deinde dicit Thomæ: Infer digitum tuum huc, & vide manus meas, & affer manum tuam, & mitte in latus meum: & noli esse incredulus, sed fidelis.*

28. *Respondit Thomas, & dixit ei: Dominus meus, & Deus meus.*

29. *Dixit ei Jesus: Quia vidisti me Thoma credidisti, beati qui non viderunt, & crediderunt.*

30. *Multa quidem, & alia signa fecit Jesus in conspectu Discipulorum suorum, quæ non sunt scripta in Libro hoc.*

31. *Hæc autem scripta sunt, ut credatis, quia Jesus est Christus Filius Dei: & ut credentes, vitam habeatis in nomine ejus.*

26. Huit jours après, les Disciples étant encore dans le même lieu, & Thomas avec eux, JESUS vint, les portes étant fermées, & il se tint au milieu *d'eux*, & leur dit: La paix soit avec vous.

27. Il dit ensuite à Thomas: Portez ici votre doigt, & considerez mes mains; approchez aussi votre main, & la mettez dans mon côté; & ne soyez plus incrédule, mais fidele.

28. Thomas répondit, & lui dit: Mon Seigneur, & mon Dieu.

29. JESUS lui dit: Vous avez crû, Thomas, parce que vous m'avez vû: heureux ceux qui sans avoir vû, ont crû.

30. JESUS a fait beaucoup d'autres miracles à la vûe de ses Disciples, qui ne sont pas écrits dans ce Livre.

31. Mais ceux-ci sont écrits, afin que vous croiyez que JESUS est le CHRIST Fils de Dieu; & qu'en croyant, vous ayez la vie en son nom.

## COMMENTAIRE.

*Thomæ infidelitas ad fidem, quàm fides Discipulorum profuit; quia dum ille ad fidem palpando reducitur, nostra mens omni dubitatione postpositâ in fide solidatur.*

✝. 26. POST DIES OCTO. *Huit jours après.* Les Disciples étant encore à Jérusalem (*a*), & les portes étant fermées, comme huit jours auparavant, apparemment à cause de la crainte des Juifs, JESUS vint de nouveau, & se présenta au milieu d'eux. Il s'adressa d'abord à Thomas, pour lui faire voir que rien ne lui étoit caché, & qu'il savoit tout ce qui s'étoit dit en son absence. Il lui dit de mettre ses doigts dans les trous de ses mains, de porter sa main dans l'ouverture de son côté, & de se guérir de son incrédulité.

On demande s'il toucha véritablement les playes du Sauveur? Quelques-uns en ont douté (*b*); Euthyme l'a nié: mais les Peres, & la plûpart des Interprétes l'assûrent (*c*): Et après avoir trouvé dans les playes de son Sauveur l'affermissement de sa foi, il en fit paroître la lumiére, & la plénitude, en s'écriant: *Mon Seigneur, & mon Dieu.* Jusques-là il avoit bien crû que le Sauveur avoit pû apparoître, comme les ames des morts apparoissent quelquefois, dit Origénes (*d*): mais il n'avoit pû se persuader qu'il fût réellement ressuscité avec un corps palpable, & maniable. Saint Ignace le Martyr (*e*) dit que notre Seigneur s'étant apparu à ses Apôtres, dit à Pierre, & aux autres de le toucher, & ajouta: *Voyez que je ne suis pas un Esprit incorporel.* Mais il ne dit pas expressément si ce fut dans la premiére, ou dans la seconde apparition.

✝. 28. DOMINUS MEUS, ET DEUS MEUS. *Mon Seigneur, & mon Dieu.* Je vous reconnois à présent pour mon Seigneur, & mon Dieu, & je vous rends en cette qualité les adorations, & les respects qui vous sont dûs. Voilà la premiére fois que le nom de Dieu est donné expressément à JESUS-CHRIST dans l'Evangile. Ci-devant il est dit que le Verbe étoit Dieu, & que le Verbe s'est fait Chair; d'où il s'ensuit clairement que J. C. est Dieu, puisqu'il est le Verbe fait Chair. Mais enfin voilà la confession la plus expresse qui paroisse dans l'Evangile. Le cinquiéme Concile Oecuménique tenu à Constantinople, a prononcé anathême contre Théodore de Mopsueste, qui prétendoit que ces paroles de saint Thomas étoient une exclamation de cet Apôtre, surpris de la grandeur du miracle, & s'adressant non à J. C. mais à Dieu son Pere, pour lui en rendre la gloire: Ah, Seigneur mon Dieu, quel miracle! Que votre puissance est admirable!

✝. 29. QUIA VIDISTI ME, THOMA (*f*), CREDIDISTI. *Vous avez crû, Thomas, parce que vous avez vû: Heureux ceux qui sans avoir vû, ont crû*; ou plûtôt, heureux ceux qui croiront sans avoir vû; heureux ceux qui croiront en moi, sans m'avoir ni vû, ni touché. J. C. reproche tacitement à Thomas son opiniâtreté, & il loue l'humble, mais éclairée docilité de ceux qui dans la suite des siécles devoient croire en lui, à la prédication des Apôtres, & à la vûe de leurs miracles. Ce n'est point honorer Dieu, que de croire légérement, & sans raison: mais c'est lui déplaire, que de ne se pas rendre à une autorité raisonnable, à une lumiére suffisante, & à un témoignage probable. La foi de saint Thomas n'est louable, qu'en ce qu'elle s'éléve au-dessus de ce qu'elle voit. Il voit un corps, il touche un homme ressuscité; il en conclut: Voilà mon Seigneur, & mon Dieu. Il voit une chose, & il en croit une autre: *Tangebat hominem, & Deum confitebatur*, dit saint Grégoire le Grand (*g*).

✝. 30. MULTA QUIDEM, ET ALIA SIGNA. JESUS *a fait beaucoup d'autres miracles à la vûe de ses Disciples.* Il en a fait un grand nombre pendant sa vie, à la vûe de tout le peuple, & de ses Disciples; mais il en a fait aussi un grand nombre après sa Résurrection, seulement en la présence de ses Disciples. Je me suis contenté, dit l'Evangéliste, de vous en conter quelques-uns; par exemple, lorsqu'il apparut à Marie, & lorsqu'il entra dans la chambre où étoient ses Apôtres, sans ouvrir les portes. C'en est assez pour vous persuader que Jesus est le CHRIST Fils de Dieu, & pour vous mériter la vie éternelle, si vous croyez en lui par une foi vive, & animée de la charité: *Ut vitam habeatis in nomine ejus*: Afin que vous ayez la vie en son nom, en vous soumettant à la foi, en vous déclarant ses Disciples, en mettant toute votre confiance dans son secours, dans la force de son nom, dans lui-même, puisqu'il est le seul par qui les hommes peuvent espérer le salut en cette vie (*h*): *Non est in aliquo alio salus; nec enim aliud nomen est sub Cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.*

(a) *Hieron. in Matt.* XXVIII. 16. Rupert, & Ribéra sur cet endroit croyent que cette apparition se fit en Galilée.

(b) *Glossa ordinaria. Vide & Aug. & Beda hic.*

(c) *Aug. hic, & serm. 158. Tertull. advers. Praxeam. Bern. 5. in Cant. Gregor. Magn. Cyrill. Theophyl. Beda, alii.*

(d) *Origen. lib. 2. contra Celsum.*

(e) *Ignat. Mart. Ep. ad Smyrn. p. 34.*

(f) Ce mot, *Thoma*, manque dans un fort grand nombre de Manuscrits Grecs,

(g) *Greg. Magn. homil. 26. in Evang. Vide Aug. tract. 121. in Joan. Hilar lib. de Trinit.*

(h) *Act.* IV. 11. 12.

Grotius

Digitized by Google

Grotius croit que ces deux derniers versets sont la conclusion de tout l'Evangile de saint Jean, & que le Chapitre dernier est l'ouvrage de l'Eglise d'Asie, qui l'a ajouté à la fin de cet Ecrit, pour faire connoître ce qui avoit donné lieu à ce qui s'étoit répandu dans l'Eglise sur la prétendue immortalité de saint Jean. Mais il suffit que ce sentiment soit dénué de preuves, & qu'il soit contraire à toute l'Antiquité Chrétienne, qui a toûjours regardé ceci comme faisant partie de l'Evangile de saint Jean, pour nous empêcher d'admettre cette conjecture.

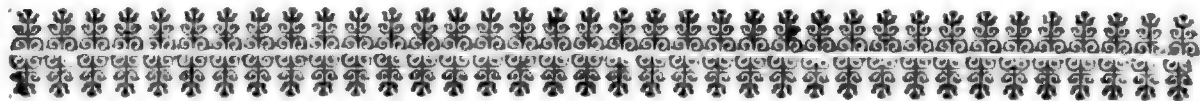

## CHAPITRE XXI.

*Pêche miraculeuse des Apôtres.* JESUS *mange avec ses Apôtres. Il demande à saint Pierre, s'il l'aime : il lui dit de paître ses brebis, & de le suivre. Il lui prédit son martyre. Pierre lui demande ce qu'il arrivera du Disciple bien-aimé. Grand nombre d'actions qu'il a faites, & qui ne sont pas écrites.*

℣. 1. *Posteà manifestavit se iterùm Jesus Discipulis ad mare Tiberiadis. Manifestavit autem sic :*

*2. Erant simul Simon Petrus, & Thomas, qui dicitur Didymus, & Nathanaël, qui erat à Cana Galilææ, & filii Zebedæi, & alii ex Discipulis ejus duo.*

*3. Dicit eis Simon Petrus : Vado piscari. Dicunt ei : Venimus, & nos tecum. Et exierunt, & ascenderunt in navim : & illâ nocte nihil prendiderunt.*

*4. Manè autem facto stetit Jesus in littore : non tamen cognoverunt Discipuli quia Jesus est.*

*5. Dixit ergo eis Jesus : Pueri numquid pulmentarium habetis ? Responderunt ei : Non.*

℣. 1. JESUS se fit voir encore depuis à ses Disciples sur le bord de la mer de Tibériade ; & il s'y fit voir de cette sorte :

2. Simon Pierre, & Thomas appellé Didyme, Nathanaël, qui étoit de Cana en Galilée, les fils de Zébédée, & deux autres de ses Disciples étoient ensemble.

3. Simon Pierre leur ayant dit : Je m'en vais pêcher, ils lui dirent : Nous allons aussi avec vous. Ils s'en allérent donc, & entrérent dans une barque ; mais cette nuit-là ils ne prirent rien.

4. Le matin étant venu, JESUS parut sur le rivage, sans que ses Disciples connussent que c'étoit JESUS.

5. JESUS leur dit donc : Enfans, n'avez-vous rien à manger ? Ils lui répondirent : Non.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. MANIFESTAVIT SE ITERUM (*a*) JESUS. JESUS *se fit voir encore depuis à la mer de Tibériade.* Après que le Sauveur eut apparu diverses fois aux saintes femmes, & à ses Apôtres à Jérusalem, & au sépulcre, il leur dit de s'en retourner en Galilée, avec promesse de se faire voir à eux de nouveau dans ce pays-là. En effet un jour que Pierre, Thomas, Nathanaël, Jaques, & Jean, & deux autres Disciples étoient allez pêcher dans la mer de Galilée, il se montra sur le bord, comme nous le voyons ici. Voici la septiéme apparition de JESUS ressuscité. Tout ce qu'on lit dans ce Chapitre, ne se trouve que dans le seul S. Jean l'Evangéliste. Les autres n'en ont pas parlé.

℣. 2. ERANT SIMUL SIMON PETRUS, ET THOMAS. *Simon Pierre, & Thomas étoient ensemble.* Ils logeoient ensemble dans la même maison. Les charitez des saintes femmes, qui jusques-là les avoient nourris, & la présence du Sauveur, qui avoient fourni à tous leurs besoins, leur ayant manqué depuis la mort de JESUS-CHRIST, ils furent obligez de penser à gagner leur vie. S. Pierre pour n'être à charge à personne, prit la résolution de reprendre son métier de pêcheur, dont il avoit interrompu l'exercice pour suivre JESUS-CHRIST. Le Sauveur ne leur avoit pas défendu de travailler. La profession de pêcheur est innocente. N'ayant rien de meilleur à faire, & ne sachant à quoi le Seigneur vouloit qu'ils s'occupassent durant cet intervale qu'il étoit encore avec eux sur la terre (*b*), il propose aux Disciples qui étoient avec lui d'aller à la pêche. Ils y vont au nombre de sept.

NATHANAEL. Plusieurs ont crû que c'étoit le même que S. Barthélemy. Voyez ci-devant Chap. I. 45. & suiv.

℣. 3. ILLA NOCTE NIHIL PRENDIDERUNT. *Cette nuit-là ils ne prirent rien.* Dieu permit que pendant le tems le plus propre à la pêche, ils ne prissent rien; pour leur apprendre que tous les efforts des hommes sont inutils, si Dieu ne leur prête son secours. JESUS-CHRIST vouloit leur faire remarquer mieux sa puissance, & leur rendre plus sensible la grande pêche qu'il leur fit faire ensuite.

℣. 4. STETIT JESUS IN LITTORE. JESUS *parut sur le rivage, sans que ses Disciples le reconnussent* ; apparemment parce qu'ils étoient trop loin du bord, ou parce qu'il ne faisoit pas encore bien clair; car d'ailleurs JESUS étoit si reconnoissable, que personne n'eut besoin de demander qui il étoit. ℣. 12.

℣. 5. PUERI, NUMQUID PULMENTARIUM HABETIS? *Enfans, n'avez-vous rien à manger?* Il leur parle comme auroit fait un homme qui seroit venu pour achetter du poisson. Il y a apparence que la voix, & le port de JESUS-CHRIST ressuscité, étoient assez changez, puisque les Disciples qui étoient à portée de l'entendre, ne le reconnurent ni au visage, ni à l'air, ni à la parole. *Pulmentarium* se met pour toutes sortes de mêts. Le Grec (*c*) a la même étenduë.

(*a*) Πάλιν, *iterum*, ne se lit pas dans plusieurs Manuscrits.
(*b*) *Vide Greg. homil. 24. Aug. hic, alios.*
(*c*) *Gr.* Προσφάγιον, *Opsonium.*



Digitized by Google

6. *Dicit eis : Mittite in dexteram navigii rete, & invenietis. Miserunt ergo : & jam non valebant illud trahere præ multitudine piscium.*

6. Il leur dit : Jettez le filet au côté droit de la barque, & vous en trouverez. Ils le jettérent aussi-tôt; & ils ne pouvoient plus le tirer, tant il étoit rempli de poissons.

7. *Dixit ergo Discipulus ille, quem diligebat Jesus, Petro : Dominus est. Simon Petrus cùm audisset quia Dominus est, tunicâ succinxit se, erat enim nudus, & misit se in mare.*

7. Alors le Disciple que JESUS aimoit, dit à Pierre : C'est le Seigneur. Et Simon Pierre ayant oüi que c'étoit le Seigneur, mit son habit, car il étoit nud, & il se jetta dans la mer.

8. *Alii autem Discipuli navigio venerunt, non enim longè erant à terra, sed quasi cubitis ducentis trahentes rete piscium.*

8. Les autres Disciples vinrent dans la barque, n'étant pas loin de la terre, mais environ de deux cens coudées, & ils y tirérent le filet plein de poissons.

9. *Ut ergo descenderunt in terram, viderunt prunas positas, & piscem superpositum, & panem.*

9. Lors donc qu'ils furent descendus à terre, ils trouvérent des charbons allumez, & du poisson mis dessus, & du pain.

10. *Dicit eis Jesus : Afferte de piscibus, quos prendidistis nunc.*

10. JESUS leur dit : Apportez de ces poissons que vous venez de prendre.

11. *Ascendit Simon Petrus, & traxit rete in terram, plenum magnis piscibus centum quinquaginta tribus. Et cùm tanti essent : non est scissum rete.*

11. Alors Simon Pierre s'avança, & tira à terre le filet, qui étoit plein de cent cinquante-trois grands poissons. Et quoiqu'il y en eût tant, le filet ne se rompit point.

12. *Dicit eis Jesus : Venite, prandete. Et nemo audebat discumbentium interrogare eum : Tu quis es ? Scientes, quia Dominus est.*

12. JESUS leur dit : Venez, dinez. Et nul de ceux qui étoient assis n'osoit lui demander : Qui êtes-vous ? Car ils savoient que c'étoit le le Seigneur.

## COMMENTAIRE.

ỽ. 6. MITTITE IN DEXTRAM NAVIGII RETE. *Jettez le filet au côté droit de la barque.* Ils eurent cette condescendance pour un inconnu, voulant lui montrer qu'ils souhaitoient le satisfaire. Leur obéissance ne fut pas vaine, puisqu'ils firent une pêche très-abondante, & toute miraculeuse, qui marquoit le grand nombre de ceux qui devoient croire à JESUS-CHRIST par la prédication des Apôtres.

ỽ. 7. DIXIT PETRO: DOMINUS EST. *Le Disciple que JESUS aimoit, dit à Pierre : C'est le Seigneur.* Il reconnut JESUS-CHRIST au miracle qu'il venoit de faire en leur faveur. Cela lui fit ouvrir les yeux, & l'obligea à le regarder plus attentivement (a). Sa pureté, son innocence, sa ferveur le rendirent plus clairvoyant que les autres (b).

PETRUS TUNICA SUCCINXIT SE; ERAT ENIM NUDUS. *Pierre mit son habit; car il étoit nud.* Il étoit absolument nud, selon quelques-uns (c), ayant simplement sur les reins une ceinture assez large pour couvrir ce que la pudeur veut qu'on couvre. Il prit des culottes, pour paroître d'une maniére plus décente devant le Sauveur. D'autres (d) croyent qu'il étoit nud; c'est-à-dire, vêtu légérement, comme un pêcheur dans l'action de la pêche. Il n'avoit que sa tunique, ou chemise, & sa culotte. Ayant vû le Seigneur, il prit son habit de dessus (e), qui étoit une maniére de manteau dont il s'envelopa : *Præcinxit se*; & se jetta dans l'eau, pour arriver auprès du Sauveur avant que la barque vînt à bord. On doute s'il se mit à la nage (f), ou s'il vint en marchant dans l'eau (g); car il n'étoit pas loin du bord. Si la barque n'eût pas été arrêtée par le poids du filet rempli de poissons, il n'auroit rien gagné de se jetter dans l'eau: mais ce poids les obligeoit à venir avec plus de lenteur.

ỽ. 8. TRAHENTES RETE. *Ils tirérent à terre le filet plein de poissons.* Ils ne prirent pas le tems de les décharger dans leur barque. L'impatience de voir leur Seigneur, les obligea d'amener le filet plein comme il étoit, jusqu'au bord.

ỽ. 9. VIDERUNT PRUNAS POSITAS. *Ils trouvérent du charbon allumé, & du poisson mis dessus, & du pain.* D'où venoit tout cela? Est-ce une nouvelle création (h); ou les Anges les avoient-ils apportez; ou le Sauveur les avoit-il fait venir-là d'une maniére invisible, & par sa puissance (i); ou enfin les avoit-il formez de l'air, ou de quelque autre matiére, comme il fit en multipliant les pains, pour nourrir plusieurs milliers de personnes (k)? C'est sur quoi on ne peut rien assûrer de positif, parce que le Texte sacré ne nous en dit rien. Ce qui est certain, c'est qu'il y a ici du miracle, de quelque maniére que cela ait été produit en cet endroit.

ỽ. 11. ASCENDIT SIMON PETRUS. *Simon Pierre s'avança, & tira à terre le filet.* Pierre qui étoit à terre avec JESUS-CHRIST, voyant que ses compagnons avoient de la peine à tirer le filet hors de l'eau, à cause de son grand poids, & de la résistance du poisson, rentra dans l'eau (l), & se joignit à eux, pour leur aider à le tirer hors de l'eau; car ils l'avoient ainsi amené jusques près du bord. *Ascendit* est mis pour, *il alla*.

ỽ. 12. VENITE, PRANDETE (m). *Venez, dinez.* Il étoit encore matin, ỽ. 4. & l'heure du dîner n'étoit pas venue : mais pour des ouvriers qui avoient travaillé toute la nuit, il étoit tems de manger. D'ailleurs on montre par Homére (n), que les Anciens préparoient quelquefois à dîner dès le point du jour; & cela se pratique encore souvent à la campagne pour les ouvriers qui doivent travailler loin de la maison, ou qui ont travaillé une partie de la nuit.

(a) *Brug. Grot. alii.*
(b) *Hieron. adverf. errores. Joan. Jerosol. ad Pammach. Virginitas virginale corpus agnoscit. Vide Cyrill. Chrysost.*
(c) *Vide Lud. de Dieu hic.*
(d) *Grot. Fuller. Cornel. alii.*
(e) Τὸν ἐπενδύτην διεζώσατο. Les Septante ont quelquefois rendu l'Heb. מעיל, un manteau, par, ἐπενδύτην.
(f) *Chrysost. Leont. Theophyl. Tolet.*
(g) *Beda, Mald.*
(h) *Ita Chrysost. hic Brug. Menoch. Grot. Hamm.*
(i) *Cyrill. in hunc locum. Le Clerc.*
(k) *Leont. Theophyl. Euth. Tolet. Mald.*
(l) *Brug. Menoch.*
(m) Ἀριστήσατε.
(n) *Homer. apud Grot.* Ἄριστον ἅμ' ἠοῖ φαινομένηφι.

*13. Et venit Jesus, & accipit panem, & dat eis, & piscem similiter.*

13. JESUS vint donc, prit le pain, & leur en donna, & du poisson de même.

*14. Hoc jam tertiò manifestatus est Jesus Discipulis suis, cùm ressurrexisset à mortuis.*

14. Ce fut-là la troisiéme fois que JESUS apparut à ses Disciples depuis qu'il fut ressuscité d'entre les morts.

*15. Cùm ergo prandissent, dicit Simoni Petro Jesus: Simon Joannis, diligis me plus his? Dicit ei: Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei: Pasce agnos meos.*

15. Après donc qu'ils eurent diné, JESUS dit à Simon Pierre: Simon fils de Jean, m'aimez-vous plus que ne font ceux-ci? Il lui répondit: Oüi, Seigneur, vous savez que je vous aime. JESUS lui dit: Paissez mes agneaux.

*16. Dicit ei iterum: Simon Joannis, diligis me? Ait illi: Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei: Pasce agnos meos.*

16. Il lui demanda de nouveau: Simon fils de Jean, m'aimez-vous? Pierre lui répondit: Oüi, Seigneur, vous savez que je vous aime. JESUS lui dit: Paissez mes agneaux.

*17. Dicit ei tertiò: Simon Joannis, amas me? Contristatus est Petrus, quia dixit ei tertiò: Amas me? Et dixit ei: Domine, tu omnia nosti: tu scis quia amo te. Dixit ei: Pasce oves meas.*

17. Il lui demanda pour la troisiéme fois: Simon fils de Jean, m'aimez-vous? Pierre fut touché de ce qu'il lui demandoit pour la troisiéme fois: M'aimez-vous? Et il lui dit: Seigneur, vous savez toutes choses; vous connoissez que je vous aime. JESUS lui dit: Paissez mes brebis.

## COMMENTAIRE.

NEMO AUDEBAT. *Nul de ceux qui étoient assis*, ou couchez par terre, mangeant avec lui (a), *n'osoit lui demander: Qui êtes-vous?* Le respect qu'ils avoient pour sa Personne, beaucoup plus auguste, & plus majestueuse qu'elle ne paroissoit avant sa Résurrection (b), les retint. Mais sans cela, ils n'auroient osé lui demander si c'étoit lui-même; ç'auroit été lui faire une sorte d'injure, puisqu'il n'y avoit aucun sujet d'en douter.

℣. 14. HOC JAM TERTIO. *Ce fut là la troisiéme fois que* JESUS *apparut a ses Disciples*, étant plusieurs ensemble; car à tout compter, c'est la septiéme apparition. Mais il s'étoit apparu d'abord à Marie Madeleine (c); 2°. aux saintes femmes qui venoient du sépulcre (d); 3°. aux deux Disciples qui alloient à Emmaüs (e); 4°. à saint Pierre seul (f); 5°. à tous les Disciples ensemble, pendant la nuit, les portes étant fermées, & Thomas étant absent (g); 6°. huit jours après, aux mêmes, & au même endroit; mais en présence de Thomas (h); 7°. Enfin sur la mer de Galilée, comme il est raconté ici.

℣. 15. SIMON JOANNIS, DILIGIS ME PLUS HIS? *Simon fils de Jean, m'aimez-vous plus que ne font ceux-ci?* Pierre avoit renoncé trois fois son Maître; & JESUS-CHRIST pour lui donner occasion de réparer sa faute par une triple confession, lui demande trois fois de suite; *M'aimez-vous plus que ne font ceux-ci? Tertiò confiteatur per amorem, qui ter negaverat per timorem*, dit S. Augustin (i). Le Fils de Dieu ne demande pas un simple amour aux Pasteurs de son troupeau; il veut un amour parfait, un triple amour. Ils doivent se dépouiller de tout amour propre, de toute ambition, de tout intérêt particulier. Dieu seul, & leur troupeau, ou plûtôt, le troupeau de Dieu, doivent faire leurs délices, & borner leur amour (k). Au lieu de *Simon filius Joannis*, plusieurs Manuscrits Grecs lisent ici, *filius Jona*, comme dans S. Matt. XVI. 17.

TU SCIS, DOMINE, QUIA AMO TE. *Oüi, Seigneur vous savez que je vous aime.* Pierre étoit devenu plus humble, & plus modeste depuis sa chûte (l). Il n'ose dire qu'il aime son Sauveur plus que ne l'aimoient ses fréres; il se contente de dire: Oui, Seigneur, je vous aime. Il savoit ce que lui avoit couté sa présomption, lorsque comptant trop sur ses propres forces, il avoit dit qu'il donneroit sa vie pour son Maître, & que quand même tous les autres le renieroient, pour lui il ne le renieroit pas (m).

PASCE AGNOS MEOS. *Paissez mes agneaux.* Il établit Pierre Chef de son Eglise, & de son troupeau. Il lui confirme la primauté qu'il lui avoit donnée autrefois, en lui disant (n): *Vous êtes pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux; & tout ce que vous aurez lié, ou délié sur la terre, sera lié, ou délié dans le Ciel.* JESUS-CHRIST s'est comparé ci-devant au bon pasteur (o); il s'est donné pour modéle à tous ceux qui après lui, devoient gouverner son Eglise (p): *Paissez le troupeau de Dieu, qui vous est commis*, disoit saint Pierre long-tems après cette circonstance; *veillez sur sa conduite, non par une nécessité forcée; mais par une affection toute volontaire; non par un honteux désir du gain, mais par une charité désintéressée; non en dominant sur le Clergé, mais en vous rendant les modéles du troupeau, par une vertu qui naisse du fond du cœur. Et lorsque le Prince des Pasteurs paroîtra, vous remporterez dans la gloire une couronne qui ne se flétrira jamais.*

Les agneaux, & les brebis du Sauveur, sont ses Fidéles, tous ceux qui composent son Eglise, sans distinction du Juif, ou du Gentil. Il n'y a point de mystére, ni de distinction à chercher entre les agneaux, & les brebis. Ces deux termes ne signifient ici que la même chose. Saint Pierre est chargé du soin de toute l'Eglise, & de tout le troupeau, comme Chef, & Prince des Apôtres. Il est en quelque sorte le Pasteur non-seulement des brebis, mais même des Pasteurs (q): *Habent illi sibi assignatos greges, singuli singulos: tibi universi crediti sunt: uni unus; nec modò ovium, sed Pastorum, tu unus omnium Pastor.*

℣. 17. CONTRISTATUS EST PETRUS. *Pierre fut touché de ce qu'il lui demandoit pour la troisiéme fois:*

---

(a) Οὐδεὶς δ' ἐτόλμα τῶν μαθητῶν. Nul de ses Disciples. D'autres: Τῶν ἀνακειμένων. *Discumbentium*, comme la Vulgate. Jans. Sal. Tolet, voudroient lire ici, *discentium*. au lieu de, *discumbentium*.
(b) *Grot. Brug.*
(c) *Joan.* XX. 15. 16. *Marc.* XVI. 9.
(d) *Matt.* XXVIII. 9.
(e) *Luc.* XXIV. 13. *& seq.*
(f) *Luc.* XXIV. 34.
(g) *Joan.* XX. 19. *Luc.* XXIV. 37.
(h) *Joan.* XX. 26.
(i) *Cyrill. hic. Aug. hic. serm.* 355. *Leont. Theophyl. Beda, alii.*
(k) *Vide Aug. hic. tract.* 123. *& serm.* 355.
(l) *Aug. ser.* 147. *olim* 24. *de Sanctis.*
(m) *Matt.* XXVI. 33. 35.
(n) *Matt.* XVI. 18. 19.
(o) *Joan.* X. 1. *& seq.*
(p) 1. *Petr.* V. 2. 3. 4.
(q) *Bernard. liv.* 3. *de Consider. ad Eugen.*



Digitized by Google

18. *Amen, amen dico tibi : Cùm esses junior, cingebas te, & ambulabas ubi volebas, cùm autem senueris, extendes manus tuas, & alius te cinget, & ducet quò tu non vis.*

19. *Hoc autem dixit, significans quâ morte clarificaturus esset Deum. Et cùm hoc dixisset, dicit ei : Sequere me.*

20. *Conversus Petrus vidit illum Discipulum, quem diligebat Jesus, sequentem : qui & recubuit in cœna super pectus ejus, & dixit : Domine, quis est qui tradet te ?*

21. *Hunc ergo cùm vidisset Petrus, dixit Jesu : Domine, hic autem quid ?*

22. *Dicit ei Jesus : Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te? Tu me sequere.*

18. En vérité, en vérité je vous le dis : Lorsque vous étiez plus jeune, vous vous ceigniez vous-même, & vous alliez où vous vouliez : mais lorsque vous serez vieux, vous étendrez vos mains, & un autre vous ceindra, & vous ménera où vous ne voulez pas.

19. Or il dit cela pour marquer par quelle mort il devoit glorifier Dieu. Et après avoir ainsi parlé, il lui dit : Suivez-moi.

20. Pierre s'étant retourné, vid venir après lui le Disciple que JESUS aimoit, qui pendant la céne s'étoit reposé sur son sein, & lui avoit dit : Seigneur, qui est celui qui vous trahira ?

21. Pierre l'ayant donc vû, dit à JESUS : & celui-ci, Seigneur, que deviendra-t'il ?

22. JESUS lui dit : Je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne, que vous importe? Pour vous, suivez moi.

## COMMENTAIRE.

*M'aimez-vous*? Il craignit, dit saint Chrysostome (*a*), que le Sauveur ne vît dans son cœur quelque chose que lui-même n'y voyoit pas. Il avoit alors autant de défiance de soi-même, qu'il avoit eu auparavant de présomption en ses propres forces. Il appréhendoit qu'il ne lui arrivât encore quelque chose de pareil à ce qui lui étoit arrivé au tems de la Passion ; & qu'après avoir tiré de lui plusieurs protestations d'amitié, le Sauveur ne lui prédît que dans l'occasion il manqueroit de tendresse pour sa personne, & dezéle pour son service (*b*).

ỷ. 18. CUM ESSES JUNIOR. *Lorsque vous étiez plus jeune, vous vous ceigniez vous-même, & vous alliez où vous vouliez.* Vous vous mettiez en posture de voyageur, en vous ceignant, & troussant vos habits. Mais dans quelques années d'ici, lorsque vous serez plus âgé, *vous étendrez vos mains, & un autre vous ceindra*; comme un vieillard infirme, qui n'a plus l'usage aisé de ses bras, se laisse ceindre, & se laisse mener. Ce qui marquoit le genre de *mort, par lequel il devoit glorifier Dieu*; c'est-à-dire, le martyre qu'il devoit souffrir environ trente-quatre ans après ceci. Saint Pierre fut mis en prison, & cunduit au supplice, comme le Sauveur l'avoit prédit. Il étendit ses bras pour être enchaîné, & ensuite pour être crucifié ; car il mourut sur la croix, comme le témoignent les Anciens. (*c*).

ỷ. 19. QUA MORTE CLARIFICATURUS ESSET DEUM. *Par quelle mort il devoit glorifier Dieu.* Le martyre est représenté, non comme un supplice, mais comme un moyen de glorifier Dieu, & de se procurer à soi-même une gloire immortelle. L'homme n'a aucun moyen plus propre à glorifier Dieu, que le martyre, par lequel il lui donne sa vie, qui est tout ce qu'il a de plus cher. C'est le témoignage le plus glorieux qu'il puisse rendre à la vérité, & à la Divinité, que celui qu'il scelle de son propre sang. Saint Pierre s'estima si glorieux de souffrir pour son Dieu, qu'il pria les bourreaux de le crucifier la tête en bas (*d*), ne se croyant pas digne de mourir dans la même posture que son Dieu (*e*). JESUS-CHRIST lui dit qu'il *seroit conduit où il ne voudroit pas* : *Et ducet quò tu non vis.* Ce n'est pas à dire qu'il ait souffert le martyre malgré lui, & contre son gré ; il étoit en son pouvoir de renoncer, ou de s'enfuir, & d'éviter ainsi la mort : mais il la souffrit généreusement, non pas toutefois sans peine, ni sans douleur ; il étoit homme, il n'aimoit pas la mort : mais il aimoit son Dieu plus que sa vie (*f*).

SEQUERE ME. *Suivez-moi.* Et en même-tems le Sauveur se mit à marcher, & saint Pierre à le suivre. Il vouloit marquer par cette action, que Pierre le suivroit au supplice de la croix (*g*).

ỷ. 20. VIDIT ILLUM DISCIPULUM. *Pierre vit venir après lui le Disciple que JESUS aimoit.* Pierre ayant remarqué que saint Jean le suivoit, demanda au Seigneur : *Et celui-ci que deviendra-t'il ?* Il comprit bien que tout ce que JESUS venoit de lui dire, étoit une prédiction de sa mort future. Il voulut savoir si cela regardoit aussi le Disciple bien-aimé, qui sembloit avoir aussi pris pour lui ces paroles du Sauveur : *Suivez-moi.* Celui-ci sera-t'il aussi mis dans les liens, & vous suivra-t'il à la croix?

ỷ. 22. SIC EUM VOLO MANERE DONEC VENIAM; QUID AD TE? *Je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne; que vous importe?* Ce passage est fameux par deux endroits. Le premier, parce qu'il a donné occasion à croire que saint Jean ne devoit pas mourir : Opinion qui a été assez suivie autrefois, & qui a eu des défenseurs assez long-tems. Nous l'examinerons dans une Dissertation particuliére. Le second, à cause de la diversité de leçons qui se remarque dans les Exemplaires Grecs, & Latins. Les Grecs sont uniformes entre eux, & lisent généralement (*h*) : *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne; que vous importe?*

Mais les Latins sont partagez. Les uns soutiennent que *sic* est mis pour, *si eum*, &c. *Sic* est, dit-on, une faute de Copiste. On doit réformer les Versions sur les Originaux. Or constamment le Grec original porte *si* : Il faut donc le lire dans le Latin. On ne peut pas dire que *sic* a été pris sur une autre leçon du Texte (*i*). Il n'y a aucun Exemplaire ni imprimé, ni manuscrit, qui favorise cette prétenduë leçon; & la différence des termes *houtôs*, *sic*, & *ean*, *si*, en Grec est trop grande, pour croire qu'on auroit mis l'une pour l'autre. Plusieurs anciens Manuscrits Latins lisent (*k*) : *Si eum volo manere.* Enfin le Cardinal Bessarion a soutenu cette maniére de lire, dans un Livre présenté au Pape ; & son sentiment a été suivi par plusieurs habiles Interprétes, comme Jansénius de Gand, Coningstein, Magdalius, Tolet, Maldonat, Cajetan, Esthius, le P. Martianay dans sa nouvelle Edition de saint Jérôme, qui sont pour : *Si eum volo manere, &c.*

(a) *Chrysost. Leont. Theophyl. Euthym.*
(b) *Vide Mald. Brug. Grot. alios passim.*
(c) *Lactant de morte persecut. Chrysost. in princip. Apostol. Clem. Alex. lib. 7. Strom. Prudent.* Περὶ στεφ. *lib. 12. alii. Euseb. lib. 3. c. 1. hist. Eccl. ex Origene.*
(d) *Euseb. Opusc. 4. à Sirmund. edit. Paris. 1643. Prudent. Aster. Chrysost. Aug. ser. olim 28. nunc 205. Appendic.*
(e) *Theodoret. orat. de charit. Maxim. ser. 1. de Natal. Apost. Ambros. in Psal. 118.*
(f) *Vide Aug. serm. 299. in Natal. Apostol. antea inedita.*
(g) *Ita Chrysost. Cyrill. Tolet. Mald. alii.*
(h) Ἐὰν αὐτὸν θέλω μένειν ἕως ἔρχομαι, τί πρὸς σε. *Et hic* ỷ. 23.
(i) Comme si l'Auteur de la Vulgate avoit lû : Οὕτως αὐτὸν θέλω μένειν, &c. Ce qui n'est confirmé par aucun Manuscrit.
(k) *Vide Est. hic, & notam in hunc loc. nov. edit. Hieronym.*

Ceux

23. *Exiit ergo sermo iste inter fratres, quia Discipulus ille non moritur. Et non dixit ei Jesus: Non moritur; sed: Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te?*

23. Il courut, sur cela un bruit parmi les freres, que ce Disciple ne mourroit point. JESUS néanmoins n'avoit pas dit: Il ne mourra point; mais: Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe?

24. *Hic est Discipulus ille, qui testimonium perhibet de his, & scripsit hæc: & scimus, quia verum est testimonium ejus.*

24. C'est ce même Disciple, qui rend témoignage de ces choses, & qui a écrit ceci, & nous savons que son témoignage est véritable.

## COMMENTAIRE.

Ceux qui soutiennent la leçon: *Sic eum volo manere*, ont pour eux tous les Peres, & presque tous les Exemplaires Latins (*a*); & l'autorité de la Vulgate, confirmée dans le Concile de Trente. Grégoire de Trébizonde a écrit un Livre exprès dédié au Pape sur cette matiére, dans lequel il confirme la leçon: *Sic eum volo manere*. Elle est autorisée de toute l'Eglise Latine, & elle fait un fort bon sens.

D'autres ne suivent ni la leçon des Grecs: *Si eum volo manere*; ni celle des Latins: *Sic eum volo manere*; mais celle-ci: *Si sic eum volo manere*. Zégerus, Lindanus, Luc de Bruges sont les principaux défenseurs de ce sentiment. Zégerus a remarqué cette maniére de lire dans saint Jérôme, Livre premier contre Jovinien (*b*); & dans un ancien correctoire Latin, & dans un ancien Manuscrit de la Bibliothéque de Cusani. La Bible manuscrite de Charles le Chauve dans la Bibliothéque du Roi, lit au ℣. 22. *Si sic eum volo manere, &c.* & au ℣. 23. *Si cum*. Un autre Manuscrit cotté 3569. lit au ℣. 22. *Sic eum*; & au ℣. 23. *Si eum, &c.* Victorius Marianus remarque qu'un ancien Manuscrit Grec qu'apporta au Concile de Trente l'Evêque de Clermont, en 1546. portoit (*c*): *Si je veux qu'il demeure ainsi.* Jean Gagnée cite la même leçon d'un Commentaire Grec manuscrit sur S. Jean. Le Manuscrit des quatre Evangiles écrit en lettre d'or en l'Abbaye d'Hamviller, ancien au moins de huit cens ans, lit: *Si sic eum volo manere*. Un autre Manuscrit aussi ancien dans l'Abbaye de Mouzon lit de même, aussi-bien qu'une Bible très-ancienne de la Cathédrale de Metz. Voilà les principales raisons qu'on apporte pour soutenir chacun de ces trois sentimens. Celui qui défend la leçon: *Si eum volo manere*, nous paroît le plus probable.

Quant au sens littéral de ces paroles, les uns, comme on l'a déja dit, en ont conclu que S. Jean l'Evangéliste ne mourroit point: Nous examinerons leur sentiment ailleurs. Les autres ont crû que le Sauveur vouloit simplement marquer que cet Apôtre demeureroit en ce monde jusqu'à la ruine de Jerusalem, représentee souvent dans l'Ecriture sous l'idée de la venuë de JESUS-CHRIST (*d*). Pour appuyer cette opinion, on dit que JESUS-CHRIST avoit en vûë la même chose, lorsqu'il disoit (*e*): *Il y en a quelques-uns de ceux qui sont ici présens, qui ne goûteront point la mort, qu'ils ne voyent la venuë du Fils de l'homme.* En effet saint Pierre mourut l'an 67. de JESUS-CHRIST, trente-quatre ans après la mort du Sauveur, & environ six ans avant la ruine de Jérusalem. Mais saint Jean ne mourut que vers l'an 99. de JESUS-CHRIST (*f*) environ trente ans après la ruine de cette ville.

Saint Augustin, & quelques autres (*g*) l'ont pris plus simplement: Je veux qu'il demeure en ce monde, jusqu'à ce que je vienne l'enlever par une mort naturelle; que vous importe? Pour vous, suivez moi, & attendez-vous à mou[rir] comme moi à la croix. C'est-là votre partage. Pour lui, ne vous en mettez point en peine. On sait que saint Je[an ne] mourut pas d'une mort violente: mais il n'a pas laissé de boire le calice du Seigneur, comme JESUS-CHR[IST] lui avoit prédit (*h*): *Potestis bibere calicem, quem ego bibiturus sum?* puisqu'il fut relégué par Domitien dans l'isle [de] Pathmos, & qu'il fut descendu dans une chaudiere d'huile bouillante, d'où il sortit plus sain qu'auparavant (*i*).

℣. 23. EXIIT SERMO INTER FRATRES. *Il courut sur cela un bruit parmi les fréres, que ce Disciple ne mourroit point.* Les paroles que le Sauveur avoit dites à saint Pierre, avoient fait conclure à plusieurs que saint Jean ne mourroit point, ou du moins qu'il ne mourroit qu'à la fin du monde. Le grand âge où ce saint Apôtre étoit parvenu, lorsqu'il écrivoit son Evangile, confirmoit encore ce sentiment. Cependant il ne se flattoit pas lui-même sur cela. Il n'espéroit l'immortalité que dans le Ciel, & il attendoit toûjours le moment de la visite de son Seigneur. Pour désabuser donc ceux qui s'imaginoient qu'il ne mourroit point, il raconte la chose comme elle étoit arrivée, & il y joint sa réflexion: JESUS *néanmoins n'avoit pas dit: Il ne mourra point: mais si je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne; que vous importe?*

℣. 24. HIC EST DISCIPULUS ILLE. *C'est ce même Disciple qui rend témoignagne de ces choses, & qui les a écrites.* Saint Jean parle de lui-même en troisiéme personne, par modestie. Il rend témoignage de ce qu'il vient de raconter, étant le seul des Apôtres qui restât en vie, pour informer le public de ce qui s'étoit passé alors, & qui avoit donné lieu à la fausse opinion de son immortalité. Il ajoute que son témoignage est véritable. Sûr de sa droiture, & de sa sincérité, soutenuës par l'innocence, & la sainteté de sa vie, il ne craint pas qu'on le soupçonne de fausseté, ni de mensonge.

Quelques Savans croient que tout ce Chapitre (*k*), ou du moins les deux derniers versets (*l*), sont l'ouvrage de l'Eglise d'Ephése, qui rend témoignage à la vérité du saint Evangile, & à la sainteté de l'Evangéliste. Mais quoique je ne voye pas le danger d'admettre ce sentiment, puisque nous reconnoissons sans peine, par exemple, que le dernier Chapitre du Deutéronome n'est pas de Moyse, toutefois je ne voudrois pas m'éloigner de l'opinion commune sans une évidente nécessité. Or ici elle ne me paroît nullement évidente. Saint Jean a pû dire tout cela de lui-même, sans blesser ni la modestie, ni la vérité. Il étoit d'un âge, d'une autorité, d'une sainteté, qui lui permettoient quelque chose, qu'on n'approuveroit pas dans un autre. Est-on scandalisé d'entendre saint Paul faire lui-même son éloge, se rendre témoignage, raconter les graces que Dieu lui a faites, & dire (*m*): *Demandez-vous des preuves sensibles de l'Esprit de* JESUS-CHRIST *qui réside en moi?* Et (*n*): *Je crois que j'ai aussi le Saint Esprit en moi.*

(a) *Aug. hic, & aliis in locis, Ambrof. lib. 7. in Luc. n. 4. in Psal.* XLV. *n.* 11. *& in* CXVIII. *ser.* 20. *n.* 12. *Bernard. ser. de Innocentib. Beda, Rupert. Albert. Thom. Liran. Vide la Haye hic.* Mais S. Ambroise *lib. 1. in obitu Satyr. n. 4.* lit: *Eum volo sic manere.*

(b) *Hieron. lib. 1. in Jovinian.* Si eum sic volo esse, quid ad te?

(c) [Greek, illegible] *&c.*

(d) *Matt.* XVI. 28. XXIV. 29. 30. 34.

(e) *Matt.* XVI. 28.

(f) *Ita Theophyl. D. Thom. Ribera, Vatab. Grot. Ligf. alii.*

(g) *Aug. Beda, Rupert. Thom. Mald. Heinf.*

(h) *Matt.* XX. 22.

(i) *Tertull. Præscript. cap. 36. Hieronym. lib. 1. contra Jovinian. cap.* 14.

(k) *Grot. sup.* XX. *ult.*

(l) *Hamm. Le Clerc.*

(m) 2. *Cor.* XIII. 3.

(n) 1. *Cor.* VII. 40.

*25. Sunt autem, & alia multa, quæ fecit Jesus : quæ si scribantur per singula, nec ipsum arbitror mundum capere posse eos, qui scribendi sunt, libros.*

25. Jesus a fait encore beaucoup d'autres choses ; & si on les rapportoit en détail, je ne crois pas que le monde même pût contenir les livres qu'on en écriroit.

## COMMENTAIRE.

℣. 25. Nec ipsum arbitror mundum capere posse. *Je ne crois pas que le monde même pût contenir les Livres qu'on en écriroit.* C'est une hyperbole. Si l'on vouloit raconter tout ce que le Sauveur a fait de merveilleux dans la juste étenduë que la matiére le demanderoit, on en composeroit tant de Livres, que le monde en seroit tout plein. Quelques-uns (a) l'entendent ainsi : Si l'on écrivoit tout ce que Jesus-Christ a fait, & enseigné, je crois que tout le monde ne seroit pas capable de le comprendre, ni d'en pénétrer la profondeur. D'autres (b) : Tout le monde ne le croiroit pas. Les merveilles qu'il a faites sont si surprenantes, & si fort au-dessus de l'intelligence humaine, que les hommes les rejetteroient comme incroyables, si on les leur racontoit toutes. Mais la premiére explication est la plus naturelle, & la plus conforme au Texte Grec (c). Les Auteurs sacrez, & profanes sont pleins de pareilles hyperboles.

Amen se lit à la fin de ce Chapitre dans les Exemplaires Grecs imprimez : mais on ne le lit ni dans la Vulgate, ni dans le Cophte, le Syrien, le Persan, l'Arabe, l'Arménien, ni dans de fort anciens Manuscrits Grecs (d).

(a) *Aug. Beda, Rupert. De Thom. Liran. Vide Origen. Philocalia. Isidor. Pelus. lib. 2. Ep. 99.*
(b) *Hieron. in Matt. XXI. Nicephor. lib. 1. cap. 14. Hist. Eccl. Ribera, Heins.*
(c) Οὐδὲ αὐτὸν οἶμαι τὸν κόσμον χωρῆσαι τὰ γραφόμενα βιβλία.
(d) *Alexand. Cantabrig. Colb. 8.*

*Fin du Commentaire sur saint Jean.*

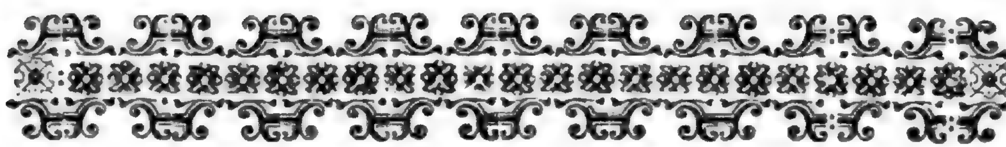

# PREFACE SUR LES ACTES DES APÔTRES.

SAINT Luc, après avoir écrit dans l'Evangile la vie de JESUS-CHRIST, & de sa sainte Mere, dont on peut dire qu'il a été le confident, a voulu nous donner dans les Actes des Apôtres, l'Evangile du Saint-Esprit, comme parle Oecuménius (a), ou celui de la Résurrection du Sauveur, selon la pensée de S. Chrysostome (b); ou enfin la vie, & les actions des premiers Apôtres, & l'histoire de l'Eglise naissante. Après la vie, & la doctrine du Sauveur rapportée dans l'Evangile, il ne pouvoit nous proposer un plus grand, & un plus noble objet; il ne pouvoit rien faire de plus utile, ni de plus important pour l'Eglise, soit qu'on regarde les grands exemples qu'il nous offre pour les mœurs, ou les instructions pour la doctrine (c). Il nous y représente l'accomplissement des diverses choses que le Fils de Dieu avoit prédites, la descente du Saint Esprit, le changement prodigieux qu'il a opéré dans l'esprit, & dans le cœur des Apôtres; nous y voyons le modéle de la perfection chrétienne dans la vie des premiers Fideles, & la pratique des plus éminentes vertus dans la conduite des saints Apôtres, les opérations miraculeuses du Saint-Esprit dans la conversion des Gentils, & cette merveille des merveilles, qui est la fondation de l'Eglise Chrétienne, & l'établissement du Royaume de Dieu, qui étoit promis dans toutes les Ecritures.

Saint Luc a intitulé cet Ouvrage, *les Actes des Apôtres*, afin que nous y cherchassions, dit saint Chrysostome (d), non pas tant les miracles qu'ils ont faits, que les actions saintes, & les vertus qu'ils ont pratiquées. Lorsqu'il paroît ne nous raconter qu'une simple histoire de l'Eglise naissante, dit saint Jérôme (e), ce saint Médecin, si célébre par tout le monde par son Evangile, nous donne dans cet Ecrit autant de remédes propres à guérir les maladies de notre ame, qu'il nous dit de paroles pour nous instruire.

On croit que son principal dessein étoit d'opposer aux faux Actes des Apôtres, que l'on répandoit alors dans le monde, une véritable, & sincére histoire des actions de saint Pierre, & de saint Paul. Il y a mis tout ce qu'il a crû nécessaire pour édifier la foi des Fidéles, & l'Eglise en a fait un si grand cas, & l'a regardé avec tant de respect, qu'elle a rejetté tous les autres pour n'adopter que lui seul (f). Mais si saint Luc a décrédité les faux Actes qui avoient été écrits avant lui, il n'a pas empêché qu'on n'en ait encore forgé d'autres depuis. On en a vû de fabriquez dans les siécles suivans par les Manichéens, & par d'autres Herétiques, & nous en parlerons ci-après avec plus d'étenduë. Saint Luc a fait disparoître ceux qui sont venus après, comme ceux qui avoient paru avant lui. Sanctius conjecture (g) que les Juifs ennemis de S. Paul ayant apparemment répandu beaucoup de faux bruits, & de calomnies contre ce saint Apôtre, saint Luc voulut vanger son Maître, & le défendre contre ses calomniateurs, en composant l'Ouvrage que nous allons expliquer.

S. Chrysostome (h) demande pourquoi saint Luc adressant ses deux Ouvrages au même Théophile, n'a pas réduit en un seul livre son Evangile, & les Actes des Apôtres; au lieu de les diviser en deux volumes? Il répond qu'il l'a fait 1°. pour une plus grande clarté, 2°. pour la commodité du Lecteur, & 3°. pour se proportionner à la nature même des choses qu'il avoit à traiter, & qui demandoit cette distinction. Il est certain qu'il écrivit d'abord l'Evangile, & ensuite les Actes (i). Mais on ne sait pas précisément en quel tems il les composa. Les Anciens ont dit qu'il avoit écrit l'Evangile en Achaïe, & que c'est de cet Evangile dont parle saint Paul (k) dans sa seconde Epître aux Corinthiens : *Nous avons envoyé avec Tite, le frere dont le nom est connu dans toute l'Eglise par l'Evangile.* Mais si cela est, il faut qu'il l'ait écrit long-tems avant les Actes, puisque cette Epître aux Corinthiens est d'avant l'an 57. de JESUS-CHRIST, au lieu que les Actes ne peuvent avoir été écrits qu'après les deux ans du séjour que saint Paul fit à Rome; c'est-à-dire, après l'an 62. ou 63. de JESUS-CHRIST. Il y a même assez d'apparence qu'il les écrivit à Rome étant auprès de saint Paul, durant le tems de sa prison: car il demeura avec lui à Rome jusqu'à sa délivrance.

Personne ne doute que le Livre des Actes n'ait été écrit en Grec; on y remarque le style de saint Luc plus pur, & plus poli que celui des autres Ecrivains du nouveau Testament (l). Il cite ordinairement l'Ecriture selon les Septante, apparemment parce qu'il ne savoit pas l'Hébreu (m), & que saint Paul prêchant plus souvent aux Gentils, aimoit mieux citer les Livres saints suivant le Texte commun, qui étoit entre les mains de tout le monde, que selon l'Hébreu, qui étoit entendu de moins de personnes. Saint Epiphane (n) dit que ce Livre fut traduit de Grec en Hébreu, c'est-à-dire, en Caldéen, ou en Syriaque, qui étoit la langue des Juifs de la Palestine. Les Ebionites qui l'avoient rendu en Hébreu, le corrompirent en y mêlant plusieurs faussetez, & plusieurs impietez injurieuses à la mémoire des Apôtres. Saint Jérôme (o) dit qu'un certain Prêtre d'Asie ajoûta aux vrais Actes, les voyages de saint Paul, de Técle, & l'histoire du prétendu Baptême donné par sainte Thécle à un Lion; & Tertullien racontoit que saint Jean l'Evangéliste avoit

Qq ij

(a) *Oecumen. in Acta, p. 20.*

(b) *Chrysost. in Acta homil. 1.* Καὶ γὰρ αὐτὸ μάλιστά ἐστι τοῦτο τὸ βιβλίον, ἀποδεικτικὸν ἀναστάσεως.

(c) *Idem ibid. initio.* Οὐ δὲ γὰρ ἔλαττον αὐτῶν τῶν εὐαγγελίων ὠφελῆσαι ἡμᾶς δύναιτ' ἄν· Τοσαύτης γέμει φιλοσοφίας, καὶ δογμάτων ὀρθότητος, καὶ θαυμάτων ἐπιδείξεως, καὶ μάλιστα τῶν παρὰ τοῦ πνεύματος ἐργαζομένων.

(d) *Chrysost. tom. 5. homil. 12. p. 158.*

(e) *Hieronym. Ep. 103. p. 9.*

(f) *Aug. de Consensu Evang. l. 4. c. 8.*

(g) *In Acta proleg. n. 13.*

(h) *In Acta homil. 1. p. 6. c.*

(i) *Act. I. 1. Primum quidem sermonem feci de omnibus, ô Theophile, quæ cœpit Jesus facere, & docere.*

(k) *2. Cor. VIII. 18. Vide Origen. Ambros. Hieron. Chrysost. alios.*

(l) *Hieronym. in Isai. VI.*

(m) *Hieronym. tradit. Hebr. in Genes. XLVI.*

(n) *Epiph. hæres. 30. c. 3. & 6.*

(o) *Hieronym. de Scriptorib. Eccles.*

convaincu de faux ce Prêtre, & l'avoit obligé d'avouer qu'il avoit composé cette fable par l'amour qu'il portoit à saint Paul.

Le Livre des Actes a toujours passé pour Canonique dans l'Eglise. Les Marcionites (a), & les Manichéens (b), nioient la Canonicité des Actes. Les Valentiniens, les Nicolaites & les Gnostiques rejettoient aussi les vrais Actes des Apôtres, & en lisoient d'autres apocryphes (c). Ils en contestoient la vérité (d); parce qu'on y voit manifestement la venue du Saint-Esprit promis par Jesus-Christ, arrivée peu de jours après son Ascension; au lieu que les Manichéens prétendoient que la promesse du Sauveur n'avoit eu son effet que dans la personne de leur Chef Manés. Saint Augustin (e) dit que l'Eglise reçoit avec édification cet Ouvrage, qu'elle le lit tous les ans solemnellement dans les assemblées des Fidéles (f) & qu'on en commence la lecture après la Fête de Pâque (g). *Actus Apostolorum Liber est de Canone Scripturarum: ipse Liber incipit legi à Dominico Pascha, sicut se consuetudo habet Ecclesiæ.*

Saint Chrysostome (h) se plaint que de son tems on négligoit trop le Livre des Actes, & que plusieurs en avoient si peu de connoissance, qu'ils ne savoient pas même qu'il y eut un Livre de ce nom. Pour lui il en releve fort le mérite, & il soutient qu'il n'est pas moins utile que l'Evangile même. Erasme (i) avoit eu dessein dans son Edition du nouveau Testament, de joindre les Actes avec l'Evangile de saint Luc, pour ne point séparer deux Ouvrages du même Auteur, qui sont dédiez à la même personne: mais il craignit qu'on ne trouvât mauvais qu'il dérangeât l'ordre des Evangiles; quoi qu'à dire vrai, les Actes ne soient autre chose qu'une partie de l'Evangile même, & une partie fort considérable; puisqu'enfin si l'Evangile nous décrit le grain de froment jetté dans la terre, & semé dans le champ, les Actes nous le représentent qui germe, qui s'éleve, & qui produit son fruit.

Les Actes des Apôtres n'ont pas toujours été placez dans le même rang entre les Livres du nouveau Testament. Dans plusieurs anciens Manuscrits ils sont entre les quatre Evangiles & l'Apocalypse, & nous avons dans l'Abbaye de Moyenmontier un Manuscrit où ils sont rangez de cette sorte. Saint Augustin, Cassiodore & Théodulphe d'Orléans insinuent que c'étoit là leur place ordinaire: Dans d'autres Exemplaires on les mettoit entre les Epîtres de Saint Paul & les sept Epîtres Canoniques. On voit encore d'anciennes éditions où ils se trouvent en cette place. Dans un ancien Manuscrit de S. Germain des Prez & dans une Bible de Sainte Marie du Pont-à-Mousson les Actes sont entre les Evangiles & les sept Epîtres Canoniques, avant les Epitres de Saint Paul. On remarque la même chose dans ses Manuscrits Syriaques, & dans la Version Moscovite ou Russienne. Saint Philastre dit que les Actes sont joints aux sept Epîtres Canoniques; quelquefois on a mis les Actes après l'Apocalypse. Enfin on remarque une assez grande diversité, tant dans les Manuscrits que dans les anciennes Editions sur l'ordre que les Actes doivent tenir dans la Bible. (k)

On remarque dans ce Livre un grand nombre de diversitez de Leçons considérables, qui sont apparemment des gloses ajoutées par les Copistes, ou passées de la marge dans le Texte, pour plus grand éclaircissement. Nous avons eu soin de remarquer les principales de ces Additions dans le corps du Commentaire. On lit dans la Synopse attribuée à Saint Athanase, que Saint Pierre dicta le Livre des Actes, comme Saint Paul avoit dicté l'Evangile de Saint Luc; mais ni l'un, ni l'autre n'est certain. Il est fort douteux que Saint Paul ait dicté l'Evangile de Saint Luc; & à l'égard des Actes, Saint Pierre ne paroît pas y avoir eu la moindre part. Il n'y est fait mention de Saint Pierre que dans les premiers Chapitres; il le consacre presque tout entier depuis le Chap. XIII. à l'histoire de Saint Paul; on croit qu'il ne le quitta plus depuis qu'il l'eut joint à Troade en Phrygie. Il fut le compagnon inséparable de ses voyages, de ses travaux, & de ses souffrances. Ainsi il ne nous écrit dans les Actes que ce dont il a été témoin. L'Apôtre parle de Saint Luc d'une maniere très-avantageuse dans la seconde Epître aux Corinthiens (l): *Nous vous avons envoyé avec Tite, un de nos fréres qui est devenu célébre par l'Evangile dans toutes les Eglises, & qui a été destiné par les Eglises, pour être le Compagnon de mes voyages, & pour recueillir avec moi les aumônes des Fidéles.* Plusieurs Anciens ont cru que *Lucius*, dont il parle aux Romains (m), & qu'il dit être son parent, est le même que Saint Luc Auteur des Actes.

Saint Luc accompagna Saint Paul dans les deux voyages qu'il fit à Rome. Il étoit dans cette ville, & étoit le seul de ses anciens Disciples qui l'accompagnât, lorsqu'il écrivit sa seconde Lettre à Timothée, un peu avant son martyre (n); ainsi saint Luc suivit l'Apôtre jusqu'à la fin de sa vie. On s'étonne qu'il ne nous ait pas donné l'histoire de son martyre, puisqu'il en a été témoin, & qu'il lui a survécu long-tems. Quelques-uns (o) croyent qu'il avoit résolu d'entreprendre une nouvelle histoire depuis l'arrivée de Saint Paul à Rome, jusqu'à son martyre: mais il est certain qu'il ne l'exécuta pas, en ayant été détourné peut-être par ses voyages, & par d'autres occupations qu'il jugea plus importantes; car les Apôtres, & les hommes Apostoliques écrivoient peu, & agissoient beaucoup (p). Le martyre de Saint Paul nous est assez connu d'ailleurs. Un fait de cette importance arrivé à la face de la ville de Rome, & aux yeux de cette Capitale du monde, ne pouvoit demeurer inconnu; mais les voyages, & les autres particularitez de la vie de l'Apôtre, pouvoient tomber dans l'oubli; & l'Eglise auroit trop perdu à les ignorer.

Le Livre des Actes renferme l'histoire de l'Eglise depuis le jour de l'Ascension du Sauveur, jusqu'à la délivrance de Saint Paul, deux ans après son arrivée à Rome: c'est-à-dire, un espace de trente ans, depuis l'an 34. jusqu'à l'an 64. de Jesus-Christ; ou depuis l'an 20. de Tibére, jusqu'en l'année 9. de Néron.

Venons à présent aux faux *Actes des Apôtres.* Les Ebionites corrompirent les Actes des Apôtres composez par Saint Luc, en y mêlant diverses choses injurieuses à la mémoire de Saint Jacque, de Saint Pierre, & de Saint Paul. On y voyoit en particulier, comme nous l'apprend Saint Epiphane (q), *les Montées*, ou *les Echelles de Saint Jacque*, qui contenoient une vision qu'avoit eue cet Apôtre, touchant la destruction du Temple, & de Jérusalem.

Les Actes de Saint Pierre, se trouvent appellez de plusieurs noms, comme *les courses, ou les voyages de Saint Pierre, Periodi Petri*, qui subsistent encore aujourdhui. *Les Récognitions de Clément, la Prédication de Saint Pierre*, ou *la Doctrine* de cet Apôtre. On trouve aussi *l'Apocalypse*

(a) *Tertull. contra Marcion. lib. 5. c. 1. 2.*
(b) *Aug. de utilit. credendi, c. 3.*
(c) *Philast. hæres. 87.*
(d) *Aug. Ep. olim 253. nunc 237. n. 2. & lib. de utilit. credendi, n. 7.*
(e) *Aug. de Prædestinat. SS. c. 2. n. 4.*
(f) *Aug. in Joan. tract. 6. n. 18. Ille Liber canonicus omni anno ab Ecclesia recitandus.*
(g) *Aug. 315. nov. Edit. n. 1.*
(h) *Chrysost. homil. 1. in Acta.*
(i) *Erasm. in Acta. præfat.*
(k) *Vide Fabricii notas in fragment. Apostolic. apocryph. p. 750.*
(l) *2. Cor. VIII. 18. 19.*
(m) *Rom. XVI. 21.*
(n) *2. Timot. IV. 11. Lucas est mecum solus.*
(o) *Vide Fromond. ad Acta, c. ult. p. 705.*
(p) *Vide Chrysost. homil. 1. in Acta, p. 3. 4.*
(q) *Epiphan. hæres. 30. §. 16.*

Digitized by Google

*de Saint Pierre*, & *le Jugement de Saint Pierre*. Il faut dire un mot de chacun de ces Ouvrages. Les voyages de Saint Pierre, que l'on a sous le nom de *Récognitions de saint Clément*, sont beaucoup plus longs aujourd'hui, qu'ils n'étoient autrefois. Ce sont des fables, & des rêveries venuës originairement de l'Ecole des Ebionites. Photius (*a*) croit que les faux Actes des Apôtres, ou *les voyages des Apôtres*, entre lesquels étoient en premier lieu ceux de Saint Pierre, avoient été, ou composez, ou augmentez par un Ebionite célébre, nommé Charin. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que d'abord ces Actes de Saint Pierre avoient été composez à bonne intention, par quelque Disciple de cet Apôtre, mais qu'ayant été dans la suite corrompus par les Ebionites, l'Eglise a été obligée de les mettre au rang des apocryphes. Saint Augustin (*b*) cite certains Actes de saint Pierre, dont se servoient les Manichéens, où l'on voyoit deux histoires; l'une de la fille de saint Pierre, devenuë paralytique par les priéres de son pere; & une autre de la fille d'un jardinier, mise à mort par les priéres du même Apôtre.

*La Prédication de saint Pierre* est citée par Saint Clément d'Aléxandrie, par Origénes, par Eusébe (*c*), & par saint Jérôme (*d*). C'étoit un Ouvrage écrit par quelque zelé Disciple de cet Apôtre. On nous en a conservé deux sentences : La premiére de JESUS-CHRIST, qui s'étant apparu à Saint Pierre comme il sortoit de Rome, lui dit (*e*) : *Je m'en vais être crucifié de nouveau*; ce que cet Apôtre comprit être une prédiction de sa propre mort. La deuxiéme, ce que saint Pierre dit à son épouse que l'on conduisoit au martyre (*f*) : *Souvenez-vous du Seigneur.*

*L'Apocalypse de saint Pierre* fut apparemment composée peu après la mort de cet Apôtre; elle contenoit des prédictions de Saint Pierre sur la ruine de Jérusalem, & sur l'état futur de l'Eglise, mais d'une maniére obscure, & fort énigmatique. Lactance (*g*) nous en a conservé un assez long fragment, qui contient une prétenduë Révélation faite par JESUS-CHRIST à Saint Pierre, & à Saint Paul, & prêchée par eux aux Romains, touchant la guerre contre les Juifs, & les maux qui la devoient suivre, & accompagner. Sozoméne (*h*) témoigne qu'encore de son tems on lisoit cette Apocalypse dans quelques Eglises de la Palestine, au jour de la *Parascéve*, ou du Vendredi Saint.

*Le Jugement de saint Pierre*, dont parle Saint Jérôme, & Rufin, est apparemment le même que son Apocalypse, où il décrit les effets terribles du Jugement, & de la vengeance de Dieu contre les Juifs.

*Les Actes de saint Paul* furent composez peu après la mort de cet Apôtre, pour suppléer à ce que saint Luc n'avoit pas écrit touchant les actions, & les miracles qu'il avoit fait pendant les cinq dernieres années de sa vie, c'est-à-dire, depuis la seconde année de son arrivée à Rome, où finit l'histoire des Actes, composée par Saint Luc. Ce Livre devoit être deux fois aussi long que les Actes des Apôtres que nous avons parmi les Livres Canoniques (*i*). Eusébe (*k*) qui avoit vû cet Ouvrage, en parle comme d'une piéce supposée, & sans autorité. On en trouve ce fragment cité dans Origénes (*l*): *La parole est un animal vivant.* Ce qui n'est apparemment autre chose que ces mots mal traduits de l'Epître aux Hébreux : *La parole de Dieu est vive, & efficace.*

*Les Actes de saint Jean l'Evangéliste*, connus dans S. Epiphane (*m*), & dans S. Augustin (*n*), étoient l'ouvrage de quelque Gnostique; ce sont apparemment ces mêmes Actes que le faux *Abdias* a inséré dans son Histoire (*o*). On y remarquoit bien des histoires incroyables, & d'autres récits ridicules; il y réprouvoit le mariage, & l'usage des images, & des statuës. On peut voir Photius (*p*) dans les extraits qu'il donne des faux Actes composez, ou corrompus par Lucius. Ces Actes sont apparemment les mêmes que les voyages de saint Jean citez par Saint Athanase, ou par l'Auteur de la Synopse. Les Encratites, les Manichéens, & les Priscillianistes s'en servoient.

*Les Actes de saint André* étoient reçûs par les Manichéens; Saint Augustin dans son Livre de la Foi contre les Manichéens (*q*), en cite deux endroits, qui étoient contraires au mariage. L'adversaire de la Loi, & des Prophétes, réfuté par le même Pere (*r*), les avoit alléguez en plus d'un endroit.

*Les Actes de saint Thomas* étoient aussi en honneur parmi les mêmes Hérétiques, ainsi que le témoigne Saint Augustin (*s*). On a déja vû qu'ils avoient un faux Evangile sous le nom de ce Saint Apôtre. Le faux Abdias en a copié quelque chose, & il dit qu'il contenoit le voyage que S. Thomas avoit fait dans les Indes, & les travaux qu'il avoit souffert en ce pays-là. Saint Augustin en rapporte un trait d'un homme maudit par S. Thomas, parce qu'il l'avoit frappé de la main.

*Les Actes de saint Philippe* étoient à l'usage des Gnostiques, de même que l'Evangile qu'ils avoient sous le nom de cet Apotre (*t*). M. Mille dit qu'il a vû dans une Bibliotéque d'Angleterre un Manuscrit de la seconde partie de ces Actes (*u*), qui contiennent l'histoire du martyre de Saint André.

*L'Apocalypse de saint Paul* (*x*), étoit un Ouvrage composé par les Encratites, où ils avoient répandus les prétendus mystéres de leur secte; ils lui avoient donné ce titre, prenant prétexte de ce que dit Saint Paul (*y*) : *Qu'il avoit été ravi jusqu'au troisiéme Ciel, & qu'il y avoit appris des choses qu'il n'est pas permis de prononcer.* Saint Augustin (*z*) en parle comme d'un ouvrage plein de fables, & qui n'étoit point reçu dans l'Eglise. Et si Saint Paul lui-même déclare que les mystéres qui lui ont été révélez, sont au-dessus de la portée des hommes, pourquoi ces Hérétiques prétendoient-ils vous les raconter?

(a) *Photii Bibl. Codice* 114.
(b) *Aug. lib. contra Adimant. c.* 17.
(c) *Eusseb. hist. Eccl. l.* 3. *c.* 3.
(d) *Hieronym. Catalog. voce, Petrus.*
(e) *Origen. in Joan. p.* 298. Ἄνωθεν μέλλω σταυροῦσθαι.
(f) *Clem. Alex. strom. l.* 7. *p.* 736. Μέμνησο, ὦ αὕτη, τοῦ Κυρίου.
(g) *Lact. divin. Justit. l.* 4. *c.* 21.
(h) *Sozom. l.* 7. *c.* 19. *hist. Eccles.*
(i) On trouve dans un ancien Manuscrit cité par M. Cotelier, Notes sur S. Barnabé, que ces Actes avoient 4560. versets, au lieu que nos Actes Canoniques n'en ont dans le même Manuscrit que deux mille cinq cens.
(k) *Hist. Eccl. l.* 3. *c.* 25.
(l) *Origen. l.* 1. Περὶ ἀρχῶν, *c.* 2. *Quia hic est verbum animal vivens. Forte idem cum Heb.* IV. 12. Ζῶν γὰρ ὁ λόγος τοῦ Θεοῦ.
(m) *Epiphan. hæres.* 47.
(n) *Aug. l. de fide, c.* 4. & 40. & *in adversar. Legis, & Prophet. l.* 1. *c.* 20.
(o) *Abd. l.* 5. *hist.*
(p) *Bibliot. c.* 114.
(q) *Aug. de fide contra Manich. c.* 38.
(r) *Aug. l.* 1. *c.* 20. *contra advers. Leg. & Prophet.*
(s) *Lib. contra Adimant. c.* 17. & *l.* 22. *contra Faust.*
(t) *Leont. de Sectis.*
(u) *Inter Codd. Baroccianos apud Mill. Prolegom. in N. T. G.*

(x) *Epiphan. hæres.* 38. §. 2. Ἀναβατικὸν τοῦ Παύλου.
(y) 2. *Cor.* XII. 4.
(z) *Aug. Tract.* 98. *in Joannem. n.* 8.

# TABLE CHRONOLOGIQUE
## DES ACTES DES APOSTRES.

An du Monde 4037. de l'Ere commune 33. de Tibére 20.
Ascension de notre Seigneur Jesus-Christ, le Jeudi 14. Mai, l'an 33. de l'Ere vulgaire, Pentecôte, & descente du Saint-Esprit, le Dimanche 24. Mai.
Election des sept premiers Diacres.
Martyre de saint Etienne.
An de J. C. 34. Premiére persécution de l'Eglise après la mort de saint Etienne. Les Fideles dispersez prêchent par tout.
Saint Philippe Diacre, prêche à Samarie.
Saint Pierre, & saint Jean viennent dans cette ville pour y donner le Saint-Esprit aux nouveaux convertis. Simon le Magicien leur offre de l'argent.
Conversion de saint Paul lorsqu'il alloit à Damas. Il va en Arabie.
34. Saint Pierre guérit Enée à Lydde; il ressuscite Tabite à Joppé; il baptize Corneille à Césarée.
37. *Mort de Tibére. Caligula lui succede.*
Saint Paul se sauve de Damas, vient à Jérusalem, & de là va à Tharse.
*Mort de Caius. Claude lui succéde.*
41. Saint Paul vient de Tharse à Antioche. Les Disciples commencent à y être appellez Chrétiens.
43. Saint Paul, & saint Barnabé viennent d'Antioche à Jérusalem.
44. Hérodes Agrippa fait mourir saint Jacque le Majeur, & emprisonner saint Pierre, qui est délivré par un Ange.
*Mort d'Hérodes Agrippa Roi de Judée. La Judée réduite en Province, retourne aux Romains.*
Saint Paul, & saint Barnabé sont ordonnez Apôtres des Gentils à Antioche.
Saint Paul va prêcher en Chypre, & y convertit Sergius Paulus.
45. Saint Paul prêche en Pamphilie, en Pisidie, en Lycaonie.
45. Il revient d'Asie à Antioche.
51. Concile des Apôtres à Jérusalem, qui décharge les Chrétiens convertis du Paganisme, du joug de la Loi.
Saint Pierre vient à Antioche, & y est repris par saint Paul.
Saint Paul, & saint Barnabé se séparent à l'occasion de Jean Marc.
Barnabé va en Chypre avec Jean Marc.
Saint Paul avec Silas va dans l'Asie mineure. Il circoncit Timothée, & le prend avec lui.
52. Saint Paul passe dans la Macédoine. Il prêche à Philippe, & y est foüetté avec Silas.
Il va ensuite à Thessalonique, à Bérée, & à Athénes, où il convertit saint Denys.
Il vient à Corinthe, & y demeure dix-huit mois.
53. Il écrit sa premiére Epître au Thessaloniciens, & la seconde aux mêmes, peu après.
Il est amené devant Gallion Proconsul d'Achaïe.
54. Il quitte Corinthe, & va à Ephése; de là il vient à Jérusalem, & ensuite à Antioche. Il visite la Galatie, & la Phrygie, & revient à Ephése sur la fin de l'année. Il y demeure trois ans, pendant les années 54. 55. & 56. Durant cet intervalle Apollon vient à Ephése, & va ensuite à Corinthe.
*Mort de l'Empereur Claude. Néron lui succede.*
55. Saint Paul persécuté à Ephése.
Il écrit aux Galates troublez par les Juifs.
56. Il envoye Timothée en Macédoine & à Corinthe.
Premiére Epître de saint Paul aux Corinthiens.
57. Sédition excitée à Ephése par Démétre contre saint Paul.
Saint Paul quitte Ephése, vient à Troade, & passe en Macédoine.
Deuxiéme Epître aux Corinthiens écrite par saint Paul, & envoyée par Tite.
Saint Paul vient à Corinthe, & en Achaïe, & y passe les trois derniers mois de cette année.
58. Epître de saint Paul aux Romains écrite de Corinthe.
Il quitte la Grece, & va à Jérusalem; il passe par Philippe, où il fait la Fête de Pâque.
Il passe par Troade, & par Milet. Il arrive à Jérusalem pour la Pentecôte.
Il est arrêté par les Juifs dans le Temple. Le Tribun Lysias le tire de leurs mains, & deux jours après l'envoye à Césarée, à Felix Gouverneur de la Judée. Saint Paul y demeure pendant deux ans prisonnier. *Act.* XXIV. 27.
60. Festus est envoyé pour gouverner la Judée en la place de Félix.
Saint Paul voyant que Festus vouloit le livrer aux Juifs, appelle à Néron.
Il s'embarque à Césarée, arrive à Myre en Lycie, fait naufrage à Malte vers la fin d'Octobre.
61. Il arrive à Rome dans le mois de Février, & y demeure deux ans, jusqu'en l'an 63.
Il convertit Onésime, & écrit à Philémon.
Il écrit aux Philippiens, & aux Colossiens.
63. Epître aux Hébreux.
64. Premiére Epître à Timothée.
65. Deuxiéme Epître à Timothée.
Epître aux Ephésiens.
66. Martyre de saint Pierre, & de saint Paul à Rome, la douziéme année de Néron.

Digitized by Google

# DISSERTATION
## SUR
## L'INSCRIPTION DE L'AUTEL
# D'ATHENES,
## CONSACRE' AU DIEU INCONNU.
### *Act.* XVII. 22.

SAINT Paul étant arrivé à Athénes, sentoit son esprit tout émû en lui-même, voyant une ville si plongée dans l'idolâtrie. Il disputoit tous les jours soit dans la Synagogue avec les Juifs, ou dans la place publique avec les Philosophes. Ceux-ci frappez de la nouvelle Doctrine qu'il leur annonçoit, le firent comparoître devant l'Aréopage, pour y rendre compte de ses sentimens. Etant au milieu de cette assemblée, il leur dit : *Athéniens, vous me paroissez en tout religieux, jusqu'à la superstition : Car comme je passois, & que je regardois les simulacres de vos Dieux, j'ai trouvé un Autel, où étoit écrit : AU DIEU INCONNU. Je viens donc vous annoncer aujourd'hui ce que vous ignorez.*

On demande qui étoit ce Dieu inconnu; quel étoit cet Autel; que vouloit dire cette inscription; par qui, & à quelle occasion elle avoit été mise? Saint Jérôme (*a*), qui a été suivi d'un fort grand nombre d'Interprétes (*b*), a crû que l'Autel dont parle saint Paul, avoit cette inscription : *Aux Dieux de l'Asie, de l'Europe, & de l'Afrique; aux Dieux inconnus, & étrangers*; mais que Saint Paul changea le plurier en singulier, parce qu'il n'avoit besoin pour son dessein, que de montrer aux Athéniens, qu'ils adoroient un Dieu inconnu.

D'autres croyent qu'il y avoit à Athénes un très-ancien Autel, érigé autrefois par le conseil du Philosophe Epiménides, à l'occasion d'une peste qui ravageoit toute la ville. En ce tems-là l'oracle avoit déclaré que pour faire cesser la peste, il falloit expier, ou purifier la ville (*c*). On envoya en Créte pour faire venir Epiménides, fameux Philosophe, ou Magicien, qui vivoit environ six cens ans avant JESUS-CHRIST.

Epiménides étant à Athénes, prit des brebis blanches, & des brebis noires, & les conduisit au haut de la ville, où étoit l'Aréopage. De-là il les laissa aller, & les fit suivre par des personnes, à qui il donna ordre de les laisser marcher en toute liberté; & lorsqu'elles se feroient arrêtées d'elles-mêmes, de les immoler *au Dieu du lieu le plus voisin*, ou *au Dieu qu'il conviendroit.* Cela fut exécuté, & la peste cessa. De-là vient, dit Diogéne de Laërce, qu'encore aujourd'hui (il vivoit assez avant dans le second siécle de l'Eglise) on voit dans la campagne, & dans les villages de l'Attique, des Autels sans nom de Dieu, érigez en mémoire de cette expiation faite par Epiménides. C'est, dit-on, à ces Autels, qui n'avoient aucune inscription particuliére, ou peut-être qui n'avoient que l'inscription générale du Dieu auteur du malheur qui étoit arrivé, ou du Dieu qu'il falloit appaiser, que saint Paul fait ici allusion (*d*).

D'autres (*e*) croyent remarquer dans Pausanias, dans Philostrate, & dans Lucien, l'Autel du Dieu inconnu, dont il est ici question. Pausanias, & Philostrate disent qu'il y avoit à Athénes des Autels inscrits : *Aux Dieux inconnus* (*f*); c'est-à-dire, selon Grotius, qu'il y en avoit plusieurs, dont chacun pouvoit être inscrit au singulier : *Au Dieu inconnu.* Et Lucien dans le Dialogue intitulé, Philopatris, jure *par le Dieu inconnu d'Athénes* (*g*). Et encore : *Etant arrivé à Athénes*, dit-il, *& y ayant trouvé le Dieu inconnu, nous l'avons adoré, & lui avons rendu graces, élevant les mains au Ciel.*

Il y a beaucoup d'apparence que *le Dieu inconnu* de saint Paul, étoit celui dont nous parlent ces Auteurs. Le Syriaque, & l'Arabe traduisent ici saint Luc par : *Le Dieu caché*; le Dieu dont le nom n'est pas connu. Quant aux Autels dont parle Diogénes de Laërce, que l'on voyoit dans l'Attique, s'il est vrai qu'ils ne portoient l'inscription d'aucune Divinité, comme il le dit lui-même, ce ne peut-être celui dont parle ici saint Paul; & s'il en portoit une autre que celle du Dieu inconnu, ce ne pouvoit pas être lui non plus. De plus, les Autels d'Epiménides de-

(a) *Hieronym. in Epist. ad Tit. c. 1. Inscriptio Aræ non ita erat ut Paulus asseruit; sed ita: DIIS ASIÆ, ET EUROPÆ, ET AFRICÆ; DIIS IGNOTIS, ET PEREGRINIS. Verùm quia Paulus non pluribus indigebat Diis ignotis, sed uno tantùm ignoto Deo, singulari verbo usus est ut doceret illum suum esse Deum, quem Athenienses in Ara titulo prænotassent.*

(b) *Erasm. Lud. de Dieu.*

(c) *Diogen. Laërt. l. 1. in Epimenide.* Ἀθηναίοις τοῦ λοιμοῦ κατεχομένοις ἔχρησεν ἡ Πυθία καθῆραι τὴν πόλιν. Οἱ δὲ πέμπουσι... μεταπέμποντες τὸν Ἐπιμενίδην. Καὶ ὃς ἐλθὼν... ἐκάθηρεν αὐτῶν τὴν πόλιν, καὶ ἔπαυσε τὸν λοιμόν... προσήκοντι Θεῷ. Καὶ οὕτω λῆξαι τὸ κακόν. Ὅθεν ἔτι καὶ νῦν ἐστιν εὑρεῖν κατὰ τοὺς δήμους τῶν Ἀθηναίων, βωμοὺς ἀνωνύμους ὑπόμνημα τῆς τότε γενομένης ἐξιλάσεως.

(d) *Grot. Vossius, Beza hic. Brodæ. Miscell. l. 2. c. 2. Alii. Casaub. ad Laërt. Selden. de Synedr. l. 3. c. 13. Hammond. alii.*

(e) *Vide Grot.*

(f) *Pausan. Attic. Philostrat. l. 6. c. 2.* Ἀγνώστων Θεῶν βωμοὶ ἵδρυνται.

(g) *Lucian. seu quis alius Dialog. Philopatris.* Νὴ τὸν ἄγνωστον ἐν Ἀθήναις. *Item* : Ἡμεῖς δὲ ἐν Ἀθήναις ἄγνωστον ἐφευρόντες, καὶ προσκυνήσαντες χεῖρας εἰς οὐρανὸν ἐκτείναντες, τούτῳ εὐχαριστήσομεν.

voient être à la campagne, dans les lieux où les brebis s'étoient arrêtées; & celui dont il s'agit, ici, étoit dans la ville d'Athénes. Quant à celui dont parle saint Jérôme (*a*), qui étoit consacré *aux Dieux de l'Asie, de l'Europe, & de l'Afrique, aux Dieux inconnus, & étrangers*, on n'auroit pas reconnu cet Autel à la description qu'en donne l'Apôtre aux Aréopagites, en disant qu'il étoit inscrit: *Au Dieu inconnu.* Oecuménius, & Théophylacte rapportent l'inscription un peu autrement (*b*): *Aux Dieux de l'Asie, de l'Europe, & de l'Afrique; au Dieu inconnu, & étranger*, au singulier. Ce qui approche plus de ce que dit saint Paul. Mais l'inscription rapportée par saint Jérôme, paroît plus naturelle. Les Athéniens vouloient par-là suppléer en quelque sorte à ce qui manquoit de leur part dans le culte particulier de chaque Divinité: ils rendoient autant qu'il étoit en eux leurs adorations à tous les Dieux adorez dans toutes les parties du monde, en les réünissant tous dans l'inscription de cet Autel. Et dans cette supposition, comment l'Apôtre auroit-il pû dire qu'il venoit leur annoncer le Dieu qu'ils adoroient sans le connoître? Il ne s'agissoit pas d'un Dieu, mais des Dieux de tout l'univers.

Qui étoit donc ce Dieu inconnu à qui les Athéniens avoient dressé des Autels? Adore-t'on ce que l'on ignore? N'y a-t'il pas quelque mystére dans ce silence, ou dans l'ignorance où ils étoient de cette Déité? Quelques Commentateurs des Actes (*c*) ont cru que c'étoit le vrai Dieu, le Créateur de l'Univers. S. Paul l'insinue assez clairement lorsqu'il dit aux Athéniens (*d*): *Ce que vous adorez sans le connoître, je viens vous l'annoncer. Dieu qui a fait le monde, & toutes les choses qui y sont, étant le Maître du Ciel, & de la terre, n'habite point dans des Temples faits par la main des hommes, &c.* Les Juifs ne donnoient point de nom particulier à leur Dieu, comme les Payens en donnoient aux leurs, les distinguant par leur origine, par leurs séxes, par leur empire, par leurs noms. Les étrangers appelloient le Dieu des Hébreux (*e*), *le Dieu du Ciel*; le Dieu ineffable, & invisible (*f*); le Dieu très-haut, l'Eternel; les Juifs eux-mêmes ne prononçoient pas le nom ineffable de Jéhova; ou s'ils le prononçoient, c'étoit avec de très-grandes réserves. Les Samaritains, qui comme on sait adoroient le même Dieu que les Juifs, déclarent à Antiochus Epiphanes (*g*), que leurs ancêtres ayant bâti sur le mont Garizim, un Temple à un Dieu inconnu, & sans nom; ils lui avoient jusqu'alors rendu leurs adorations, & offert leurs sacrifices: mais que pour lui obéïr, ils vont le dédier à Jupiter le Grec. Lucain parlant du Dieu des Juifs, l'appelle un Dieu incertain (*h*).

*. . . . Et dedita sacris*
*Incerti Judæa Dei,*

Il est donc assez croyable que les Athéniens qui étoient les plus réligieux, ou si l'on veut les plus superstitieux de tous les hommes, & qui se faisoient un devoir de ne refuser l'hospitalité, comme ils parloient (*i*), à aucune Divinité dans leurs villes, n'en avoient point exclu le Dieu des Hébreux, qui ne pouvoit leur être inconnu, étant aussi éclairez, & curieux qu'ils l'étoient.

Saint Chrysostome (*k*) veut que ce Dieu inconnu aux Athéniens, ait été autre que JESUS-CHRIST. Le peuple d'Athénes superstitieux à l'excès, après avoir ramassé des Dieux de presque toutes les nations, craignant qu'il n'y en eut encore quelque'un qui lui fut échappé, & qui méritât ses adorations, érigea au hazard un Autel avec cette inscription: *Au Dieu inconnu.* Saint Paul que l'on accusoit d'introduire dans la ville de nouveaux Dieux, & que l'on vouloit traiter suivant la rigueur des Loix, se défend de cette accusation, en disant: Je ne vous apporte rien de nouveau, je ne vous parle que d'un Dieu que vous adorez sans le connoître. C'est le Fils de Dieu Créateur du Ciel, & de la terre; c'est le Sauveur de tous les hommes. C'est-là sans doute ce que saint Paul vouloit dire: mais peut-on dire que ç'ait été là ce qu'entendoient les Athéniens?

L'Histoire Scolastique, Livre peu autorisé, & rempli de contes apocryphes, raconte que saint Denys l'Aréopagite quelques années avant sa conversion, étudiant en Egypte, & ayant remarqué que l'éclypse du Soleil, & de la Lune qui arriva à la mort de notre Sauveur, étoit contre les régles ordinaires de la nature, en conclut que quelque Dieu inconnu souffroit; & étant de retour à Athénes, pour honorer cette Déité qu'il ne connoissoit pas, il fit ériger dans la place l'Autel dont nous parlons, qui donna occasion à saint Paul de faire le beau discours que nous lisons dans les Actes. Ce sentiment tout mal assorti qu'il est, ne laisse pas de trouver un assez bon nombre d'approbateurs (*l*).

Nous ne faisons pas plus de fond sur deux ou trois histoires qui nous sont racontées par Théophylacte, & Oecuménius. Théophylacte dit que les Athéniens étant en guerre, perdirent une grande bataille, comme ils étoient dans la consternation, un Spectre leur apparut, & leur dit que c'étoit lui qui étoit la cause de la disgrace qui leur étoit arrivée; qu'il avoit voulu les punir de leur indifférence envers lui, & de ce que célébrant des jeux en l'honneur de tous les autres Dieux, ils n'en faisoient point en son honneur. Ce Spectre disparut sans dire son nom. Aussi-tôt les Athéniens pour réparer leur faute, érigérent un Temple *au Dieu inconnu.*

Oecuménius raconte la chose autrement. Les Athéniens furent attaquez d'une maladie brûlante qui les échauffoit de telle sorte, qu'ils ne pouvoient rien porter sur leurs corps (*m*). Ils s'adressérent inutilement à tous les Dieux qui étoient honorez dans leurs villes: voyant qu'ils n'en tiroient aucun secours, ils s'avisérent d'ériger un Autel au Dieu inconnu, s'imaginant que c'étoit peut-être par la colére de quelque Divinité qui se croyoit négligée, que ce malheur leur étoit arrivé. D'autres fixoient le commencement de cet Autel au tems de la guerre des Perses contre les Grecs. Les Athéniens dans cette occasion envoyérent Philippes aux Lacédémoniens, pour leur demander du secours. Le Dieu Pan apparut aux Envoyez en chemin sur la montagne Parthénius, & se plaignit qu'il étoit le seul des Dieux à qui ils ne rendissent aucun culte.

(a) *Hieron. in Epistolam ad Tit. 1. 12. Inscriptio autem Aræ non ita ut Paulus asseruit: Ignoto Deo; sed ita: Diis Asiæ, & Europæ, & Africæ: Diis ignotis, & peregrinis. Verùm quia Paulus non pluribus Diis indigebat ignotis, sed uno tantùm ignoto Deo, singulari verbo usus est; ut doceret illum suum esse Deum, quem Athenienses in Aræ titulo prænotassent.*

(b) *Theophyl. & Oecumen. in Acta:* ΘΕΟΙΣ ΑΣΙΑΣ ΚΑΙ ΕΥΡΩΠΗΣ ΚΑΙ ΛΙΒΥΗΣ ΘΕΩ ΑΓΝΩΣΤΩ ΚΑΙ ΞΕΝΩ.

(c) *Vide Sanct. Cornel. Lorin. Men. Baron.*

(d) *Act.* XVII. 22. 23.

(e) *Jonas,* I. 9. *Dan.* 11. 18. V. 23. *Judith,* V. 9. *&c.*

(f) *Dio Cass.* [illegible]

(g) *Joseph. antiq. l.* XII. *c.* 7. *p.* 410. [illegible Greek]

(h) *Lucan. Pharsal. l.* 2.

(i) *Vide Act.* XVII. 22. *Joseph. l.* 2. *contra Appion. Sophocles, alii apud Grot. in Act.* XVII. 22.

(k) *Chrysost. in Acta.* [illegible Greek]

(l) *Vide Sanct. Hugon. Salmeron, &c.*

(m) Fromond conjecture que c'est la maladie dont parle Thucidides l. 2. hist.



Digitized by Google

Il leur promit son secours, au cas qu'ils l'honorassent comme les autres Déitez. Après la défaite des Perses, on lui érigea un Autel ; & de peur que quelque autre Dieu ne fût encore mécontent de leur négligence, ils inscrivirent cet Autel : *Au Dieu inconnu.* Mais ces histoires portent leur réfutation avec elles-mêmes. Elles n'ont aucun fondement dans l'Antiquité, ni dans la véritable histoire.

La vraie cause qui fit dresser cet Autel au Dieu inconnu, est apparemment celle qui nous est marquée par S. Chrysostome. Les Athéniens toûjours superstitieux, de peur de manquer à honorer quelque Divinité, en honorérent même d'inconnuës, & d'incertaines. Cela ne leur étoit point particulier. Les Romains eux-mêmes avoient des Autels consacrez aux Dieux incertains : *Invenio planè ignotis Deis aras prostitutas, sed Attica idololatria est, item incertis Deis; sed Romana superstitio est*, dit Tertullien (a). Strabon (b) assûre aussi que les Celtes adoroient un Dieu anonyme, ou dont ils ne connoissoient pas le nom. Les Payens ne reconnoissoient que certains lieux, certains bois, certaines campagnes étoient chéries, & habitées par des Dieux inconnus.

*Quis Deus incertum est : habitat Deus.*

Ovide, après avoir parlé de la création du Monde, parle du Dieu qui le fit, comme d'un Dieu inconnu (c).

*Sic ubi dispositam, quisquis fuit ille Deorum,*
*Congeriem secuit.*

Macrobe (d) remarque que les Dieux tutélaires des villes étoient souvent inconnus, de peur qu'on ne les évoquât durant les siéges. Le nom propre de la ville de Rome, & celui du Dieu sous la protection duquel elle étoit, est inconnu encore aujourd'hui. Et dans les évocations des Divinitez d'une ville assiégée, on disoit : *Soit que vous soyez Dieu, ou Déesse, &c. Si Deus, si Dea est, cui populus civitasque Carthaginensis est in tutela.* Lorsqu'il étoit arrivé un tremblement de terre (e), les anciens Romains ordonnoient qu'on chommeroit un jour en l'honneur du Dieu qui avoit causé ce prodige. Mais comme on ignoroit qui étoit le Dieu qui causoit les tremblemens, ou qui y présidoit, on ne déclaroit point au peuple le nom du Dieu pour qui l'on faisoit la fête. *Sed Dei nomen ita uti solet, cui servari ferias oporteret, statuere & edicere quiescebant, tum ne alium pro alio nominando falsa religione populum alligarent; tum quia & qua vi, & per quem Deorum terra tremeret, incertum esset.*

Mais si cela est, si ce Dieu d'Athénes étoit un Dieu étranger, un Dieu incertain, douteux, inconnu, à qui les Athéniens rendoient un culte impie, & superstitieux ; comment saint Paul peut-il dire que c'étoit le Dieu tout-puissant Créateur du Ciel, & de la terre, ou son Fils Coéternel, & Sauveur du monde ? S'ils connoissoient le Dieu des Hébreux, pourquoi ne lui pas consacrer un Autel, au lieu de l'inscrire au Dieu inconnu ? Et comment auroient-ils connu Jesus-Christ pour Dieu, puisqu'alors sa divinité n'étoit connuë que de ses Disciples, & que les Juifs ne le reconnoissoient que comme un homme ? La Religion des Juifs étoit fort décriée parmi les Payens, & ce que l'on disoit de leur Dieu, & de leur maniére de le servir dans son Temple, n'étoit nullement propre à inspirer aux Athéniens l'envie de le mettre au rang de leurs Divinitez. On prétendoit qu'ils adoroient un âne, ou un porc, ou une tête d'âne, ou un homme, ou les nuës, & le Ciel (f);

*Nil prater nubes, & Cœli numen adorant.*

On peut répondre à tout cela que S. Paul n'a pas prétendu que les Athéniens adorassent réellement ni le Dieu Créateur du monde, ni son Fils Coéternel, incarné pour le salut du monde : s'ils l'avoient voulu adorer, ils l'auroient aussi connu. Mais il veut leur dire qu'il va fixer leur culte, en leur annonçant un Dieu qu'ils ignoroient, & qui méritoit seul leurs adorations. Vous adorez un Dieu inconnu ; je vais vous en découvrir un que vous ne connoissez pas, & qui mérite toute votre vénération, & tout votre culte. Tous les autres que vous pourriez avoir dessein d'adorer sous le nom de Dieux inconnus, de quelque nom, de quelque pays, & de quelque nation qu'ils soient, ne sont point Dieux ; celui dont je vous parle, est le seul vrai Dieu ; le seul qui a droit d'exiger nos respects, & nos hommages.

S. Augustin (g) ne doute pas que les Athéniens n'ayent adoré le vrai Dieu, sous le nom du Dieu inconnu ; il suppose même qu'ils en avoient une connoissance au moins vague, & confuse, puisqu'il compare leur culte à celui que les Schismatiques rendent à Dieu hors de l'Eglise. L'Apôtre vouloit donc qu'ils adorassent utilement, & sagement dans l'Eglise, ce qu'ils adoroient ignoramment, & inutilement hors de l'Eglise : *Quid eis prastare cupiens, nisi ut eundem Deum, quem prater Ecclesiam ignoranter, atque inutiliter colebant, in Ecclesia sapienter, & salubriter colerent?* Mais on ne doit insister dans la comparaison que fait S. Augustin du culte des Athéniens avec celui des Schismatiques, que sur l'inutilité de l'un, & l'autre culte. Car les Schismatiques connoissent parfaitement le Dieu qu'ils adorent : au lieu que les Athéniens ne connoissoient nullement le vrai Dieu, & n'avoient nulle intention particuliére de l'adorer. Seulement dans la crainte de ne pas adorer autant de Dieux qu'il y en avoit qui méritoient leur culte, ils dresserent un Autel au Dieu inconnu, sans penser au Dieu des Hébreux, qu'apparemment ils ne connoissoient pas. S. Paul par une figure qui lui est assez ordinaire, prend occasion de ce Dieu incertain, & inconnu, de leur faire connoître le Dieu qu'ils ignoroient, & qu'ils auroient dû ador er, en abandonnant toutes autres.

(a) *Tertull. contra Marcion. c. 9.*

(b) *Strabo l. p. 3. 156.* Τὰς δὲ Κελτίβηρας ἀνωνύμῳ τινὶ Θεῷ ταῖς πανσελήνοις νύκτωρ πρὸ τῶν πυλῶν πανοικίους χορεύειν, καὶ παννυχίζειν.

(c) *Ovid. Metamorph. lib. 1.*

(d) *Macrob. l. 3. c. 9. Saturnal.*

(e) *Aul. Gell. l. 2. c. 28.*

(f) *Juvenal. Satyr. XIV.*

(g) *Aug. l. 1. contra Cresc. c. 29.*

# DISSERTATION SUR LE BAPTEME AU NOM DE JESUS-CHRIST.

JESUS-CHRIST a clairement marqué la forme de son Baptéme, en disant à ses Apôtres (a) : *Allez, enseignez toutes les nations, en les baptisant au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit.* Toutes les Communions Chrétiennes convaincues par l'évidence de ces paroles, les ont toûjours employées, & les employent encore aujourd'hui dans l'administration du Baptême, quoiqu'il y ait quelque différence entre elles dans les cérémonies de ce Sacrement, & dans la maniére de proférer ces mots: Car les Grecs, & tous les Orientaux, si on en excepte les Cophtes, disent : *Un tel est baptisé au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit.* Les Cophtes disent : *Je te baptise au nom du Pere ; amen : Je te baptise au nom du Fils, amen : Je te baptise au nom du Saint-Esprit ; amen.* Le Rite Jacobite de Sévere d'Antioche porte: *Un tel est baptisé au nom du Pere, amen; du Fils, amen; & du Saint-Esprit, amen.* Dans un autre Rituel on trouve : *Je baptise un tel Agneau du troupeau de* JESUS-CHRIST *au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, pour la vie éternelle.* Voilà les formules du Baptême usitées, & approuvées dans l'Orient (b).

Dans l'Eglise Latine on dit par tout : *Je te baptise au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit.* Dans quelques anciens Rituels on trouve (c) : *Je te baptise, N. au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, pour la rémission des péchez, afin que tu ayes la vie éternelle.* Dans d'autres: *Je te baptise, toi Croyant, au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, afin que tu ayes la vie éternelle dans les siécles des siécles.* Dans d'autres: *Je te baptise au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, qui n'ont qu'une seule substance, afin que tu ayes la vie éternelle, & part avec les Saints.*

Je ne parle point des formes superstitieuses, ou vitieuses qui ont été condamnées dans l'Eglise; on pourra en dire quelque chose ci-après. Nous nous bornons au Baptême conféré *au nom de* JESUS-CHRIST *seul*; & nous examinons ici deux choses. La première, si ce Baptême a jamais eté en usage; & la seconde, s'il a été permis, & légitime, & si l'on pourroit l'employer validement encore aujourd'hui.

Saint Luc dans les Actes des Apôtres nous parle souvent du Baptême conféré au nom de JESUS-CHRIST (d) : *Que chacun de vous soit baptizé au nom de* JESUS-CHRIST, *pour recevoir la rémission de vos péchez.* Et encore (e) : *Des hommes, & des femmes étoient baptizez au nom de* JESUS-CHRIST. Et ailleurs (f): *Le Saint-Esprit n'étoit pas encore venu sur aucun d'eux; mais ils étoient seulement baptizez au nom du Seigneur* JESUS. Enfin (g) : *Saint Pierre ordonna qu'on baptizât Corneille & les siens au nom de* JESUS-CHRIST. Et ailleurs (h): *Ayant oüi cela, ils furent baptizez au nom du Seigneur* JESUS. Ce n'est ni une fois, ni en passant, & par occasion, ni obscurément, & en termes équivoques, qu'il s'en explique. On ne peut marquer d'une maniére plus positive, & plus expresse, que ces Fidelles qui étoient instruits, baptizez par les Apôtres, ou sous leurs yeux, l'étoient *au nom du Seigneur* JESUS.

Plusieurs Peres, & plusieurs Conciles ont crû qu'en effet les Apôtres avoient baptizé au nom de JESUS-CHRIST seul, sans exprimer les autres Personnes de la Trinité. S. Hilaire (i) dit qu'on ne doit point accuser les Apôtres de prévarication, ni condamner les Ecritures comme contraires à elles-mêmes, si l'on y lit que les Apôtres ayant reçû ordre de baptizer au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, se sont contentez de baptiser au nom de J. C. Il reconnoissoit donc une certaine opposition entre l'Evangile, & les Actes ; entre ce que JESUS-CHRIST avoit commandé, & ce qui avoit été pratiqué par les Apôtres; & il ne croyoit pas que cette opposititon dût ni faire condamner les Apôtres, ni faire rejetter les Ecritures.

L'ancien Auteur qui a écrit contre saint Cyprien au sujet de la réitération du Baptême (k), prouve au long que ceux qui ont été baptizez hors de l'Eglise *au nom de* JESUS-CHRIST, ne doivent pas recevoir un nouveau Baptême, mais seulement l'imposition des mains, afin qu'ils reçoivent le Saint-Esprit; que ce Baptême seul ne leur suffiroit pas sans le Saint-Esprit; enfin que ce que JESUS-CHRIST a dit dans l'Evangile : *Allez, enseignez toutes les nations, & baptizez-les au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit*; que cela n'est pas contraire à ce qu'il a dit du Baptême donné au nom de JESUS-CHRIST. Car encore que l'usage commun de l'Eglise soit de donner le Baptême au nom de la sainte Trinité, toutefois l'invocation du nom de JESUS-CHRIST, ne doit pas passer pour inutile, à cause de ce saint nom, par lequel il se fait tant de miracles, quelquefois même par des infidelles. Cet Ecrivain semble supposer qu'il y avoit quelques hérétiques qui baptizoient au simple nom de JESUS-CHRIST, & il ne vouloit pas qu'on réitérât un tel Baptême, mais simplement qu'on y suppléât l'imposition des mains,

(a) *Matt.* XXVIII

(b) Renaudot 4. tome de la Perpétuité de la Foi, l. 2. c. 5.

(c) Martenne *de antiq. Eccl. Ritib. p.* 166.

(d) *Act.* II. 38.

(e) *Act.* VIII. 12.

(f) *Act.* VIII. 16.

(g) *Act.* X. 48.

(h) *Act.* XIX. 5.

(i) *Hilar. l. de Synodis, n.* 85. *Ne prostremò Apostoli reperiantur in crimine, qui baptizare in nomine Patris, & Filii, & Spiritûs Sancti jussi, tantùm in nomine Jesu baptizarunt.*

(k) *T.* 1. *Concil. pag.* 770. *Post illum qui foris quidem, sed in nomine J. C. Dominicum acceperunt Baptisma; . . . an iteratum Baptisma bis necessarium esset, ac si numquam baptizati in nomine J. C. fuerent.* Et pag. 773. *Nisi quoque in illo quoque superiore tractatu circa eos qui tantummodò in nomine Christi Jesu baptizati fuerint, statuas etiam sine Spiritu Sancto posse salvos fieri.* Et p. 775. d. e. *Nec æstimes huic tractatui contrarium esse quod dixit Dominus: Ite, docete gentes; tinguite eos in nomine Patris, & Filii, & Spiritûs Sancti: Quia cùm hoc verum, & rectum, & omnibus modis in Ecclesia observandum sit, & observari quoque solitum sit, tamen considerare oportet quod invocatio nominis Jesu non debet à nobis futilis videri, &c.*

Digitized by Google

pour recevoir le Saint-Esprit, qu'ils n'avoient pû recevoir hors de l'Eglise.

Saint Ambroise (*a*) remarque que ceux qui n'avoient reçu que le Baptême de Jean-Baptiste, furent baptizez de nouveau, parce qu'ils n'avoient point de connoissance du Saint-Esprit. On les baptizat au nom de JESUS-CHRIST, & ce ne fut pas-là un second Baptême; puisqu'ils n'en avoient proprement encore point reçu: mais ce fut un premier Baptême, un Baptême tout nouveau. *Baptizati sunt itaque in nomine Jesu Christi, nec iteratum est in his baptisma, sed novatum. Unum enim baptisma.* Le Baptême est parfait, & entier, lorsque vous confessez toute la sainte Trinité, & que vous n'en niez aucune personne; quoique vous n'en exprimiez qu'une par vos paroles: *Plenum est autem (baptismatis sacramentum) si Patrem, & Filium, Spiritumque Sanctum fatearis. Si unum neges, totum subrues. Et quemadmodum si unum sermone comprehendas, aut Patrem, aut Filium, aut Spiritum sanctum... Plenum erit fidei Sacramentum.*

Le Pape Nicolas premier dans sa Réponse aux Bulgares (*b*), se sert de cette autorité de saint Ambroise, pour prouver que ceux qui sont baptizez même hors de l'Eglise, au nom de la sainte Trinité, ou seulement au nom de JESUS-CHRIST, comme on lit dans les Actes des Apôtres, ne doivent pas être baptizez de nouveau. *Hi profectò si in nomine sanctæ Trinitatis, vel tantum in nomine Christi, sicut in Actis Apostolorum legimus, baptizati sunt. (Unum quippe, idemque est, ut sanctus exponit Ambrosius,) constat eos non esse denuo baptizandos.* Ce passage nous fournit deux preuves: La premiére, en ce qu'il détermine le sens du passage de S. Ambroise, qui pourroit avoir besoin d'explication; la seconde est l'autorité du S. Siége, qui décide que le Baptême au nom de JESUS-CHRIST seul, suffit pour la validité du Baptême.

Le même S. Ambroise (*c*) confirme encore ce que nous venons de dire, lorsqu'il infére de ce qu'il a dit de la validité du Sacrement de Baptême avec l'invocation du seul nom de JESUS-CHRIST, que le même Sacrement conféré au nom du Saint-Esprit, est aussi valide, pourvû qu'en prononçant de bouche l'une des personnes, le cœur croye toute la sainte Trinité, parce que toutes les trois personnes ne sont qu'une substance, & qui en dit une, désigne toute la Trinité. *Quia qui unum dixerit, Trinitatem signavit.* Il cite ensuite l'Ecriture qui parle du Baptême du Saint-Esprit (*d*): *Vos autem baptizabimini Spiritu sancto.*

Le vénérable Béde (*e*) écrivant sur les Actes, & ayant rapporté ces autoritez de S. Ambroise, ne doute pas que leur véritable sens ne soit celui que nous venons de dire; que le Ministre du Baptême baptise validement en prononçant le seul nom de JESUS-CHRIST; & cet Auteur souscrit en cela au sentiment de S. Ambroise.

Le Concile de Fréjus en 791. est encore formel pour cette opinion (*f*). Après s'être fait cette objection: *D'où vient que JESUS-CHRIST ordonne de baptizer au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, & que les Apôtres ordonnent simplement de baptizer au nom du Fils? Est-ce que la Vérité enseigne une chose, & les Disciples de la Vérité une autre chose? Dieu nous garde d'avoir cette pensée. Mais les Apôtres apprirent par la révélation du Saint-Esprit, que le Mystére de la très-sainte Trinité, que le Sauveur leur avoit découvert en trois personnes, étoit aussi essentiellement compris sous le nom d'une seule;... ainsi les Apôtres nous ont donné à entendre toute la sainte Trinité, sous le nom de JESUS-CHRIST seul.*

S. Bernard (*g*) étant consulté si le Baptême conféré par un Laïque à un enfant, *au nom de Dieu, & de la vraie, & sainte Croix*, répond qu'il est valide, par la raison que nous avons déja vûë dans S. Ambroise, que sous le nom de Dieu, cet homme a compris toute la Trinité; & que sous le nom de la sainte, & vraie Croix, il a révélé le mérite de la Passion du Sauveur. Le Saint ajoûte: *Et certes nous lisons dans les Actes des Apôtres, que non-seulement on a baptizé au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit, mais aussi qu'on en a baptizé quelques-uns au nom du Seigneur JESUS-CHRIST.* On ne peut rien de plus précis que cette autorité.

Le Concile de Nismes en 1284. décide que le Baptême est valide, si celui qui baptize, dit: *Je te baptize au nom de JESUS-CHRIST.* On lit la même chose dans les Statuts Synodaux d'Elie Evêque d'Utique. Hugues de S. Victor (*h*), contemporain de S. Bernard, a embrassé le même sentiment. Le Maître des Sentences (*i*) l'a soûtenu de même. Pierre de Poitiers qui vivoit il y a cinq cens ans (*k*), demande si l'on garde la forme du Baptême en disant: *Je te baptize au nom de JESUS-CHRIST?* Il répond qu'on la garde; & qu'encore que la forme legitime, & ordinaire du Baptême soit celle-ci: Je te baptize au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, cependant sous le nom de JESUS-CHRIST est compris, & le Pere qui donne l'onction, & le Fils qui la reçoit, & le Saint-Esprit par lequel elle est produite.

Aléxandre d'Halez Maître de S. Thomas (*l*), & après lui S. Thomas (*m*) lui-même, n'osent nier que le Baptême n'ait été donné par les Apôtres au nom de JESUS-CHRIST seul. Mais ils veulent que ç'ait été par dispense, & pour des causes nécessaires en ce tems-là, où il falloit honorer le nom de JESUS-CHRIST. Jean de Raguse Dominicain (*n*), dans le discours qu'il fit au Concile de Bâle sur la communion sous les deux espéces, dit que le Sauveur prescrivit à ses Apôtres la forme du Baptême, en leur disant: Allez, baptizez toutes les nations au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit; que toutefois l'Eglise, & les Apôtres peu de tems après la Pentecôte, quittérent cette ancienne forme du Baptême, & commencérent à baptizer au nom de JESUS-CHRIST seul. Le Cardinal Cajétan (*o*) a crû de même que les Apôtres avoient baptizé au nom d'une seule personne de la Trinité, & que ce Baptême seroit encore valide, si quelqu'un le conféroit de cette sorte; ce sentiment a été retranché de la deuxiéme Edition de ses Oeuvres faite à Rome; mais il se trouve dans la premiére; on le lit en-

(a) *Ambros. de Spiritu Sancto, l. 1. c. 3. n. 41. 42.*

(b) *Nicol. I. Respons. ad Consulta Bulgar. c. 104. in collectione Concil. ad an. 858.*

(c) *Ambros. l. 1. de Spiritu Sancto, c. 3. n. 44. Nunc consideremus utrùm quemadmodum in Christi nomine plenum esse legimus Baptismatis Sacramentum, ita etiam Sancto tantùm Spiritu nuncupato, nihil desit ad mysterii plenitudinem. Rationem sequamur; quia qui unum dixerit, Trinitatem signavit.*

(d) *Act. 1. 5.*

(e) *Beda in Acta.*

(f) *Concil. Forojul. an. 791. T. 7. Concil. Labb. p. 995. Cur Magister in nomine Patris, & Filii, & Spiritûs Sancti, & Discipuli in nomine tantùm Jesu præcipiunt baptizari? ... Sacramentum igitur sanctæ Trinitatis quam Magister & Dominus tribus enumeratis Personis, in uno numen nomine voluit demonstrare; hoc ejusdem veritatis Discipuli, in una de Trinitate Persona, id est, Filii, totam, sanctamque Trinitatem essentialiter, Sancto sibi revelante Spiritu intelligere meruerunt.*

(h) *Bernard. Ep. 403. nov. Edit. ad Henric. Aurelian. Archidiac. Legimus sanè in Actibus Apostolorum non modò in nomine Patris, & Filii, & Spiritûs Sancti, verùm & in nomine Domini J.C. aliquos baptizatos.*

(i) *Hugo Victorin. l. 1. de Sacramentis, c. 13.*
(k) *Petr. Lombard. in 4. Sent. dist. 3. cap. Sed quod, & seq.*
(l) *Petr. Pictav. l. 5. Sent, c. 5.*
(m) *Alens. parte 4. qu. 13. ad 8.*
(n) *D. Thom 3. parte. qu. 66. art. 6.*
(n) *Joan. de Ragusio Orat. de Communione sub utraque specie in Concil. Basileen.*
(o) *Cajet. parte 3. qu. 56. ad 6. Vide, si lubet, & Thom. de Argentina, l. 4. dist. 3. art. 2.*

core dans les Ecrits du Pape Adrien VI. imprimez à Rome sous ses yeux lorsqu'il étoit Pape (a). On trouve ce sentiment dans plusieurs Scolastiques ; qui ne disconviennent pas du fait ; c'est-à-dire, que le Baptême n'ait été autrefois validement conféré au nom de JESUS-CHRIST.

Mais d'autres soutiennent que jamais les Apôtres n'ont conféré ce Sacrement qu'au nom des trois personnes de la sainte Trinité. Ils prétendent que ces paroles (b) : *Faites pénitence, & que chacun de vous soit baptizé au nom de* JESUS-CHRIST, & les autres semblables que nous avons citées, ne prouvent nullement que le Baptême au nom de JESUS-CHRIST ait jamais été en usage, ni qu'il ait jamais été permis. Que ces paroles ne signifient autre chose, sinon, recevoir le Baptême institué par JESUS-CHRIST, prêché en son nom, établi par son autorité. Ou bien : Qu'ils recevoient le Baptême après avoir invoqué le nom de JESUS-CHRIST, & après l'avoir confessé; comme s'il y avoit : Ils crurent que JESUS-CHRIST étoit Dieu, & ensuite ils furent baptisez au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit (c).

C'est ainsi que l'expliquent la plûpart des nouveaux Interprétes des Actes des Apôtres (d). Baptiser au nom du Seigneur JESUS, est opposé au Baptême de Jean-Baptiste, ou des Pharisiens. Toutefois Théophylacte, Denys le Chartreux, & le Cardinal Hugues, & nombre d'autres prennent ces mots : *Au nom du Seigneur* JESUS-CHRIST, à la lettre. Voici comme s'explique Denys le Chartreux : Quoique JESUS-CHRIST ait enseigné à ses Apôtres la forme du Baptême, en disant : *Baptisez au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Esprit*, toutefois les Apôtres, & leurs Disciples dans la primitive Eglise, ont baptisé, sous une autre forme, en suivant l'instinct particulier, & l'inspiration du Saint-Esprit, & en disant : Je te baptise au nom de JESUS-CHRIST, afin de rendre le nom de JESUS-CHRIST plus respectable, & plus aimable parmi les Gentils. Mais lors même qu'on donnoit le Baptême au nom de JESUS-CHRIST, on conservoit implicitement la forme prescrite par le Sauveur, parce que sous le nom de JESUS-CHRIST, toute la sainte Trinité est sous-entenduë. Théophylacte s'explique à peu-près de même (e). Ce que dit ici saint Pierre, dit-il, n'est pas contraire à ce qui est dit dans l'Evangile. Le saint Apôtre dit : *Que chacun de vous soit baptisé au nom de* JESUS-CHRIST. Et le Sauveur : *Allez, baptisez toutes les nations au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit.* Mais l'Eglise ne reconnoit aucune division dans la Trinité ; en sorte que celui qui est baptisé au nom de J. C. est aussi baptisé au nom de la Trinité, puisque le Pere, le Fils, & le Saint-Esprit ne sont point partagez entre eux.

De tout ce que l'on vient de dire, on peut conclure : 1°. Que le Texte des Actes qui dit, que plusieurs furent baptisez au nom de JESUS-CHRIST, n'emporte pas nécessairement qu'ils ayent été baptisez avec l'invocation du seul nom de JESUS-CHRIST, en sorte que les autres personnes n'y ayent pas été nommées. Ces termes : Au nom de JESUS-CHRIST, pouvant fort bien marquer le Baptême institué par JESUS-CHRIST, & donné par ses ordres, & suivant la forme par lui prescrite, c'est-à-dire, au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit. 2°. Les Peres, les Conciles, les Scolastiques, & les Commentateurs que l'on a citez, paroissent avoir crû qu'effectivement le Baptême avoit été conféré au commencement de la primitive Eglise, au nom de JESUS-CHRIST seul, sans faire mention expresse des trois personnes de la Trinité ; mais comme c'est un fait dont ils ne donnent aucune autre preuve qu'un Texte obscur, & équivoque ; un fait d'ailleurs fort incroyable : car qui croira que dès-le commencement on se soit écarté des ordres exprès de J.C. dans une matiére très-importante, en changeant la forme du Baptême qu'il avoit donnée lui-même ? Ces Peres ont pû aisément se tromper sur ce fait, & ensuite sur les conséquences qu'ils en ont tirées.

Il est induitable, & le Texte sacré de saint Matthieu en fait foi, que le Sauveur ordonna à ses Disciples (f) de baptiser tous les croyans, de quelque nation qu'ils fussent, au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit. C'est le sentiment & la pratique uniforme de toute l'Eglise, & de tous les siécles. Les Peres, les Conciles, les Interprétes de l'Ecriture, les Théologiens, le supposent, & l'enseignent uniformément ; & les Auteurs mêmes les plus favorables à l'opinion qui veut que l'on ait autrefois baptisé au nom de JESUS-CHRIST, n'osent la soutenir, qu'en supposant que sous le nom d'une seule Personne, toutes les trois Personnes de la Trinité sont implicitement, & virtuellement exprimées. Or il ne suffit pas, selon les Peres & les Conciles, que l'on exprime virtuellement les Personnes de la Trinité, il faut les exprimer formellement. Le Baptême au nom de JESUS-CHRIST, supposé qu'il ait jamais été conféré de cette sorte, a été nul ; & celui qui seroit aujourd'hui conféré de même, le seroit aussi ; à moins que par une révélation particuliére, & par une dispense autorisée de Dieu même, on ne s'éloignât de la forme prescrite par le Sauveur. Car alors l'irrégularité seroit réparée par une autorité supérieure, & on rentreroit par là dans la régle commune. Mais supposé que les Apôtres l'aient euë cette révélation, & qu'ils aient reçu cette dispense pour s'éloigner de ce qui avoit été ordonné par JESUS-CHRIST, c'est ce qui n'est nullement croyable, & on n'en peut donner aucune bonne preuve.

Il paroît que ce qui a le plus donné de crédit à l'opinion qui veut que les Apôtres aient autrefois baptisé au nom de JESUS-CHRIST, est l'autorité de saint Ambroise. C'est sur cela qu'est fondée la réponse de Nicolas premier aux Bulgares, & l'opinion de Béde ; celle de saint Bernard ; celle des Conciles de Fréjus & de Nîmes, & celles des Auteurs Scolastiques que l'on a alléguez. Or il est fort douteux que saint Ambroise ait voulu dire ce que ces autres Auteurs ont prétendu ; ainsi en montrant que saint Ambroise n'a point enseigné que le Baptême conféré seulement au nom de JESUS-CHRIST, soit valide, on renverse tout d'un coup le fondement sur lequel cette opinion est fondée. Or voici ce qui nous persuade que saint Ambroise n'a jamais été de ce sentiment.

1°. Il enseigne en plus d'un endroit que le Baptême n'est d'aucun mérite, sans l'invocation expresse des trois Personnes de la Trinité (g), & sans la confession de cette même Trinité. Le Cathécuméne a la foi en la Croix de J. C. puisqu'il la forme sur son front ; mais il ne recevra point la rémission de ses péchez, s'il n'est baptisé au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit. Il dit ailleurs, que les Sacremens *des perfides*, c'est-à-dire, des hérétiques qui ne baptisent pas au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, ne nettoient pas, & ne guérissent pas ; mais souillent ceux qui les reçoivent ; ce qui est conforme à la doctrine des Peres (h), qui enseignent que ces sortes de personnes doivent

(a) En l'an 1522.

(b) *Act.* II. 38.

(c) *Vide Harduin. de Baptismo in nomine Christi.*

(d) *Vide Sanct. ad Act.* II. 38. *& ad cap.* XIX. 5. *& Cornel. ibidem. Fromond. Tirin. Vat. Grot. alii.*

(e) *Theophylact. in Act.* II. 38. Βαπτισθήτω ἕκαστος ὑμῶν ἐπὶ τῷ ὀνόματι Ἰησοῦ Χριστοῦ. Οὐ μάχεται δὲ τοῦτο τῷ, βαπτίζοντες αὐτοὺς εἰς τὸ ὄνομα τοῦ Πατρὸς, καὶ τοῦ Υἱοῦ, καὶ τοῦ Ἁγίου Πνεύματος. Ἀδιαίρετον γὰρ ἡ Ἐκκλησία οἶδε τὴν ἁγίαν Τριάδα. Ὡς διὰ τὴν ἕνωσιν τὴν ὑπερ... ἐν οἷς τελείως ὑποστάσεσι, τὸν βαπτιζόμενον εἰς τὸ ὄνομα τοῦ Χριστοῦ, εἰς Τριάδα βαπτίζεσθαι. Οὐκ ἀπομεριζομένου τοῦ Πατρὸς, καὶ τοῦ Υἱοῦ, καὶ τοῦ Ἁγίου Πνεύματος.

(f) *Matth.* XXVIII. 19.

(g) *Ambros. l. de Mysteriis, c. 4. n. 20. Nisi baptizatus fuerit in nomine Patris, & Filii, & Spiritûs Sancti, remissionem non potest accipere peccatorum, nec spiritualis gratiæ munus haurire. Vide & in Luc. l. 8. n. 67. & Author. Libri de Sacrament. l. 2. c. 5. & 7.*

(h) *August. passim contra Donatist. Optat. Milevit. Facund. Hermian. Alii Arelat. Concil. c. 8.*

Digitized by Google

vent être baptisées lorsqu'elles viennent à l'Eglise, comme n'ayant point reçu le Baptême.

2°. Saint Ambroise dans l'endroit que l'on a cité, a suivi à son ordinaire S. Basile (a), dans son Livre du Saint-Esprit. Or saint Basile a crû que l'invocation des trois Personnes de la Trinité, étoit absolument nécessaire. Il montre au long qu'il faut y exprimer la Personne du Saint-Esprit, pour obéir au commandement de Jesus-Christ, qui ordonne de baptiser au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit. Il dit que personne ne doit être surpris que souvent l'Apôtre ne fasse pas mention du Pere & du Saint-Esprit, mais seulement du Fils, lorsqu'il parle du Baptême. Par exemple (b), *Vous tous qui avez été baptisez en* Jesus-Christ, *vous vous êtes revêtus de* Jesus-Christ. Et (c): *Vous qui avez été baptisez en* Jesus-Christ, *vous êtes baptisez en sa mort.* Mais, ajoute-t-il (d), l'invocation du nom de Jesus-Christ, est une profession de foi que l'on croit toute la sainte Trinité, puisqu'elle marque & le Pere qui a donné l'onction, & Jesus-Christ qui l'a reçuë, & le Saint-Esprit qui est lui-même cette onction. Pensée qu'il avoit empruntée de saint Irenée (e), qui dit: *In nomine Christi comprehenditur, & ipse qui unxit, & ipse qui unctus est, & ipsa unctio in qua unctus est.*

Saint Basile (f) remarque ensuite que dans d'autres endroits, l'Ecriture semble ne faire mention que du Saint-Esprit, comme lorsqu'elle dit (g): *Vous êtes tous baptisez en un seul corps, & en un seul esprit.* Et le Sauveur dans les Actes (h): *Vous serez baptisez dans le Saint-Esprit.* Et ailleurs (i): *Il vous baptisera dans le Saint-Esprit.* On n'en doit pas conclure, dit-il, que le Baptême où l'on n'invoque que le Saint-Esprit, soit parfait: car la tradition que nous avons reçuë, doit demeurer inviolable. Celui qui nous a racheté, nous a donné le pouvoir de recevoir le Sacrement de la renaissance, dont les effets sont si mystérieux & si salutaires: ensorte qu'on ne peut ni y ajouter, ni y retrancher, sans se priver de la vie éternelle. C'est pourquoi, si séparer le Saint-Esprit du Pere & du Fils, est un attentat dangéreux à celui qui baptise, & inutile à celui qui est baptisé, nous sera-t-il permis de désunir les trois Personnes?

3°. Mais examinons le passage de saint Ambroise, qui a donné lieu à cette dispute; il dit que ceux qui avoient reçu le Baptême de saint Jean-Baptiste, n'avoient pas reçu le Sacrement de Baptême, parce qu'il n'étoit ni conféré au nom de Jesus-Christ, ni même dans la foi du Saint-Esprit; on les baptisa donc, dit-il, au nom de Jesus-Christ; & ce ne fut point un second Baptême qu'ils reçurent, le premier étoit compté pour rien: car l'Eglise ne reconnoît qu'un Baptême. Et là où le Baptême parfait ne se trouve point, on ne fait état, ni d'un commencement, ni d'une certaine maniére de Baptême. Or le Baptême n'est ni plein, ni parfait, que lorsqu'on confesse le Pere, le Fils, & le Saint-Esprit: *Plenum autem est, si Patrem, & Filium, Spiritumque sanctum fatearis.* Il ne s'agit pas là de la prononciation des trois Personnes, qui se fait par celui qui administre le Baptême, mais de la profession de foi que fait celui qui est baptisé. Saint Ambroise ajoûte: Que celui qui nie une Personne de la Trinité, renverse tout le mystere. Et de même que celui qui n'en exprime qu'une par ses paroles, sans toutefois nier ni le Pere, ni le Fils, ni le Saint-Esprit, ne laisse pas de recevoir le Sacrement de Baptême plein & parfait; ainsi celui qui profére les noms du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit, & qui ne laisse pas de nier la puissance de l'une d'entre elles, rend inutile tout le mystére, & le Sacrement qu'il reçoit: *Ita quamvis, & Patrem, & Filium, & Spiritum dicas, & aut Patris, aut Filii, aut Spiritûs sancti minuas potestatem; vacuum est omne mysterium.*

Dans tout ce raisonnement, il est visible que saint Ambroise ne parle pas du Ministre qui confere, mais de la personne qui reçoit le Baptême; & qu'il ne s'agit ici que de la foi de celui qui est baptisé, & nullement des paroles que prononce celui qui baptise. D'où il s'ensuit que mal à propos on a inferé de là que le Baptême avoit été conferé autrefois au nom d'une seule personne, & que le Baptême ainsi conferé étoit bon & valide, parce que celui qui le recevoir, comme ceux qui le conféroient, entendoient sous le nom de la Personne exprimée, toute la sainte Trinité, une en essence & en substance dans les trois Personnes.

L'Auteur qui a écrit contre la réïtération du Baptême, & que nous avons cité ci-devant, n'est pas bien clair. Il dit nettement que le Baptême se doit donner au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit; que c'est la coûtume inviolable de l'Eglise; mais il ne marque pas si distinctement s'il y avoit hors de l'Eglise des hérétiques qui ne baptisassent qu'au nom de Jesus-Christ. S'il l'a crû, & qu'il ait jugé qu'on ne devoit pas réïterer un tel Baptême, nous ne ferions pas de difficulté de reconnoître qu'il s'est trompé en l'un & en l'autre point.

Quant à saint Hilaire, son passage dit simplement qu'entre le commandement de Jesus-Christ, qui porte: *Allez, baptisez toutes les nations au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit*; & celui des Actes: *Recevez le Baptême au nom de* Jesus-Christ, il y a quelque opposition, & qu'à les prendre dans la rigueur, il sembleroit que les Apôtres ont administré ce Sacrement autrement que Jesus-Christ ne le leur avoit ordonné. Mais il ne déclare pas s'il étoit véritablement dans cette opinion, ou s'il croyoit qu'il y avoit d'autres moyens de concilier cette prétenduë contradiction comme il y en a en effet.

Enfin, puisque le Texte des Actes n'est nullement clair pour prouver que les Apôtres aient baptisé au nom de Jesus-Christ seul, sans exprimer les trois Personnes de la Trinité; puisque le passage de saint Ambroise, qu'on a crû qui le disoit, a été apparemment pris à contresens; puisque les Conciles & les autres Auteurs qui ont soutenu l'opinion qui tient que le Baptême donné au nom d'une seule Personne, est valide, n'est fondée que sur une erreur de fait, & sur une autorité mal prise & mal entenduë, on peut conclure avec saint Jean de Damas (k): *Qu'être baptisé au nom de* Jesus-Christ, *c'est être baptisé dans sa créance; & comme il est impossible de croire en* Jesus-Christ, *qu'on ne croye en même tems au Pere, & au Fils, & au Saint-Esprit*; il s'ensuit de plus que le Baptême au nom de Jesus-Christ, n'exclut nullement ni la foi aux trois Personnes, ni la prononciation de leurs noms par le Ministre du Baptême. Ensorte que le Baptême qui auroit été donné au nom de Jesus-Christ seul, seroit non seulement illicite, mais mauvais, & inutile. C'est le sentiment des plus Savans qui ont écrit sur ces matiéres (l).

(a) *Basil. l. de Spiritu Sancto, c. 10. 11. 12. & lib. 5. contra Eunom. c. 3.*

(b) *Galat.* III. 27.

(c) *Rom.* VI. 3.

(d) *Basil. l. de Spiritu Sancto, c. 12.* ἡ γὰρ [illegible] προσηγορία, τοῦ παντός ἐστιν ὁμολογία. Δηλοῖ γὰρ τόν τε χρίσαντα Θεόν, καὶ τὸν χρισθέντα Υἱόν, καὶ τὸ χρῖσμα τὸ Πνεῦμα.

(e) *Irenæ, lib. 3. c. 20. seu cap. 18. nov. Edit. Paris.*

(f) *Basil. ibidem.* Ἀλλ' οὐδ' ἂν τοῦτο τέλειον ἄν τις εἴποι βάπτισμα, ᾧ μόνον τὸ ὄνομα τοῦ Πνεύματος ἐπεκλήθη. Χρὴ γὰρ ἀπαράβατον μένειν τὴν ἐν τῇ ζωοποιῷ χάριτι δεδομένην παράδοσιν.... Εἰ τὸ ἀφαιρεῖν τι τῶν ὀφειλόντων ζωῆς ἐστιν αἰωνίου ἀπαλλοτρίωσις. Εἰ τοίνυν ἐν τῷ βαπτίσματι ὁ χωρισμὸς τοῦ Πνεύματος ἀπὸ Πατρὸς, καὶ τοῦ Υἱοῦ ἐπικίνδυνος μὲν τῷ βαπτίζοντι, ἀνωφελὴς δὲ τῷ δεχομένῳ, πῶς ἡμῖν ἀσφαλὲς ἀπὸ Πατρὸς, καὶ Υἱοῦ διασπᾶν τὸ Πνεῦμα, &c.

(g) 1. *Cor.* XII. 13.

(h) *Act.* I. 5.

(i) *Joan.* I. 33. *Matt.* III. 11.

(k) *Damasc. l. 4. orthod. fidei, c. 10.* Τὸ εἰς Χριστὸν βαπτίζεσθαι δηλοῖ τὸ πιστεύοντας εἰς αὐτὸν βαπτίζεσθαι. Ἀδύνατον δὲ εἰς Χριστὸν πιστεῦσαι μὴ διδαχθέντας τὴν εἰς Πατέρα, καὶ Υἱόν, καὶ Ἅγιον Πνεῦμα ὁμολογίαν.

(l) *Bellarm. de Sacram. Baptismi, l. 1. c. 3. Est. in 4. Sent. dist. 3. §. 5. Nat. Alex. sæcul. 3. Dissert. 13. Nota in nov. Edit. Ambros. l. 1. de Spiritu Sancto, c. 4. Harduin. de Baptismo in nomine Christi, Martenne de antiq. Eccl. Ritib. Mabillon. Not. in Epist. D. Bern. 403. nov. Edit.*



Digitized by Google

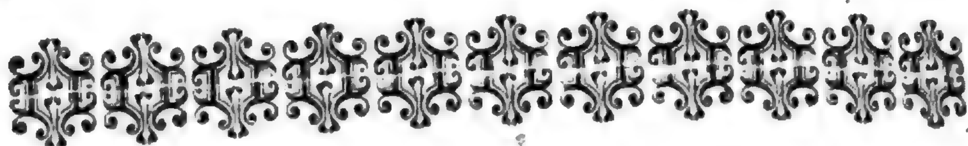

# DISSERTATION
## SUR
# LES ELECTIONS PAR LE SORT.

L'Usage du sort paroît autorisé par ces paroles de Salomon (a): *Les billets du sort se jettent dans le sein; mais c'est le Seigneur qui en dispose.* Comme on croyoit que c'étoit une manifestation certaine de la volonté de Dieu, on ne faisoit nul scrupule d'en user, toutes les fois qu'on n'avoit pas d'aûtres voies pour discerner la vérité. On s'en servit par l'ordre du Seigneur, pour choisir le premier Roi d'Israël (b). Quoique Josué fût rempli de l'Esprit de Dieu, & que Jacob (c), & après lui Moyse (d), eussent assez clairement désigné les lieux où chaque Tribu d'Israël devoit avoir son partage, on ne laissa pas de les tirer au sort, afin de prévenir les contestations, & d'assurer la paix dans Israël (e). Lorsque David voulut régler l'ordre que les familles sacerdotales devoient observer entre elles dans le ministére du Temple, pour couper chemin à toute jalousie & à toute dispute, on tira au sort pour savoir lesquelles d'entre les vingt-quatre familles seroient les premiéres, ou les derniéres (f). On fit la même chose pour régler l'ordre des classes des Lévites, des Chantres & des Portiers (g). Enfin, lorsqu'au commencement de chaque semaine les bandes des Prêtres & des Lévites arrivoient au Temple, suivant le rang de leurs familles, on tiroit encore au sort qui seroit celui qui offriroit l'encens sur l'Autel d'or, qui offriroit le sacrifice de tous les jours, & qui exerceroit les autres fonctions dans le Temple (h). Zacharie pere de saint Jean-Baptiste, fut désigné par le sort pour offrir l'encens devant le Seigneur; & il étoit occupé à ce ministére, lorsque l'Ange lui apparut dans le Saint (i).

On croit que c'est à l'imitation de la Synagogue, & du Sacerdoce légal, que les Apôtres voulant procéder à l'élection de saint Matthias (k), y employérent le sort, suivant la remarque de saint Ambroise (l): *Ne Apostoli electio à mandato discrepare Legis veteris videretur.* Joseph (m) raconte que les Zélez pendant le dernier siége de Jérusalem, établirent par le sort un certain Phannias pour être Grand-Prêtre, prétendant que c'étoit la plus ancienne maniére de les choisir dans leur nation. Mais ils se trompoient. On n'a nul exemple des Prêtres Hébreux établis par le sort. Aaron fut choisi de Dieu par une déclaration expresse de sa volonté, qui fut confirmée par un miracle à la sédition de Coré (n). Depuis lui les souverains Pontifes furent toûjours pris de la race d'Aaron, par une succession non interrompuë de peres en fils, jusqu'au tems d'Antiochus Epiphanes (o); & depuis que le Pontificat fut entré dans la famille des Asmonéens, il y persévéra jusqu'au tems du grand Hérodes, qui changea de nouveau l'ordre de la succession, en les établissant, & les déposant à sa volonté. De-là jusqu'à la ruine de la ville & du Temple de Jérusalem par les Romains, ce furent les Gouverneurs Romains, ou les Rois qui établirent les Prêtres à leur fantaisie. Il n'y eut que le dernier Grand-Prêtre, nommé Phannias, qui, comme on l'a dit, fut établi par le sort de la main des Zélez.

On ne peut donc pas dire que dans l'élection de saint Matthias, les Apôtres aient eu dessein d'imiter l'exemple présent des Prêtres Hébreux choisis par le sort; à moins qu'ils n'aient voulu se conformer à l'usage du Temple, qui tiroit au sort ceux qui y devoient faire certaines fonctions durant le tems de leur service. Béde le Vénérable (p) croit que la vraie raison qui obligea à recourir au sort dans cette occasion, fut qu'alors la plénitude du Saint-Esprit n'étoit pas encore descenduë sur les Apôtres, & qu'il étoit encore permis de suivre la lettre de la Loi. Il raisonne sur le principe de saint Ambroise, qui tient que les Prêtres du Temple de Jérusalem se choisissoient par le sort; ce qui n'est pas dans l'exacte vérité, ainsi que nous venons de le montrer. S'il disoit que les Apôtres n'ayant pas encore reçu le Saint-Esprit, ne se croyoient pas assez éclairez pour oser de leur chef faire le choix d'un Apôtre, comme l'a dit saint Chrysostome (q), cette raison pourroit contenter davantage; puisqu'enfin dans une chose de cette conséquence on ne peut apporter trop de lumiére & de conseil. Ils aimérent donc mieux en laisser le choix à Dieu même, que de le prendre sur leur compte.

L'Auteur de la Hiérarchie Ecclésiastique sous le nom de saint Denys l'Aréopagite (r), prend ici le nom de sort dans un sens fort singulier. Il croit que saint Matthias fut désigné par quelque marque surnaturelle, qui fit connoître aux Apôtres qu'il étoit celui que Dieu choisissoit. Cet Auteur ne dit pas en quoi consistoit ce signe: Mais les Interprétes ont supplée à son silence. Les uns ont dit que ce pouvoit être un rayon qui descendit sur sa tête (s); ou un éclat qui parut sur son nom (t); ou une colombe qui vola sur lui; ou enfin que son bâton fleurit, comme autrefois celui d'Aaron (u); ou que Dieu lui communiqua tout d'un coup l'esprit de prophétie, &c.

Mais je ne vois pas de nécessité de recourir en cet endroit à des explications forcées du nom de sort. Les Hébreux étoient si fort accoutumez à en user, que les plus saints mêmes ne s'en faisoient aucun scrupule. Josué employa le sort pour faire connoître le crime d'Achan (x). On s'en servit pour découvrir la faute que Jonathas avoit faite en mangeant un peu de miel, con-

(a) *Prov.* XVI. 33.
(b) 1. *Reg.* X. 20.
(c) *Genes.* XLIX.
(d) *Deut.* XXXIII.
(e) *Prov.* XVIII. 18. *Contradictiones comprimit sors, & inter potentes quoque judicat.*
(f) 1. *Par.* XXIV. 5. 7. 31.
(g) 1. *Par.* XXV. 8. 9.
(h) 1. *Par.* XXVI. 13. 14.
(i) *Luc.* 1. 9.
(k) *Act.* 1. 26.
(l) *Ambros. in Luc.* 1. n. 23. *& alii post eum.*
(m) *Joseph de Bello Jud.* l. 4. c. 5. p. 872. e. f. Κληρωτὰς ἐπιχειροῦντες ποιεῖν τὰς ἀρχιερωσύνας οὔσας ὡς ἔφαμεν κατὰ γένος αὐτῶν τῆς διαδοχῆς. Ἦν δὲ πρόσχημα μὲν τῆς ἐπιβολῆς ἔθος ἀρχαῖον, ἐπειδὴ καὶ πάλαι κληρωτὴν ἔφασαν εἶναι τὴν ἀρχιερωσύνην.
(n) *Num.* XVII. 8.
(o) *Joseph Antiq.* l. 20. c. 8. p. 700.
(p) *Beda in Acta*, c. 1. *Donec veritas compleretur, figuram licuit exerceri. Inde est quod Matthias, qui ante Pentecosten ordinatur, sorte quaritur.*
(q) *Chrysost. in Acta, homil.* 3. p. 31. b. 34. a.
(r) *Dionys. de Ecclesiast. Hierarch.* c. 5. p. 3.
(s) *Nat. Alexander.* t. 1. *Hist. Eccl.* c. 1.
(t) *Sanct. in Acta*, 1. ℣. 26. n. 61.
(u) *Num.* XVII.
(x) *Josue* VII. 16. 17.

Digitized by Google

tre la défense du Roi Saül son pere (a). Les matelots du vaisseau où étoit Jonas en uférent pour savoir qui étoit la cause de la tempête dont leur vaisseau étoit accueilli (b). Parmi les Perses & les Chaldéens, on n'entreprenoit presque rien d'important sans consulter les sorts, comme on le voit par l'exemple d'Aman (c) & de Nabuchodonosor (d). Le succès que Dieu avoit souvent donné au sort, étoit une preuve qui sembloit l'autoriser. On ne doutoit pas que le Seigneur n'y présidât (e); & on ne connoissoit point de voie plus courte, ni plus sure pour découvrir sa volonté, dans les occasions où les lumiéres de la prudence ne fournissoient aucune ouverture. Ainsi il n'est nullement étonnant que les Apôtres dans cette occasion se soient servi du sort. Ils suivoient l'usage de leur pays, qui sembloit autorisé par les Loix, par la pratique des plus saints Personnages, & par l'approbation de Dieu même.

(a) 1. *Reg.* XIV. 42.
(b) *Jon.* 1. 7.
(c) *Esth.* III. 7.
(d) *Ezech.* XXI. 21.
(e) *Prov.* XVI. 33.

Gagnée & les autres (f), qui ont crû que les Apôtres avoient donné sécrettement leur suffrage pour choisir saint Matthias, & que ces suffrages étoient ce que saint Luc appelle ici le sort, détruisent sans y penser la notion naturelle de ce terme, puisque personne n'a jamais dit en parlant proprement, que l'on jette le sort sur deux personnes, & que le sort tombe sur l'un des deux, lorsqu'il est choisi canoniquement, & par les suffrages d'une assemblée.

(f) *Salmeron. Sanct.*

Il ne faut donc pas contester sur la signification de ce terme. Les Apôtres choisirent d'abord deux personnes, toutes les plus parfaites qu'ils purent; après quoi ils écrivirent leurs noms sur deux billets, ou sur deux pierres; on les mit dans un vase, dans un habit, ou dans un bonnet, & celui qui vint le premier, fut censé élû. Ou bien l'on mit leurs deux noms dans une boëte, & dans une autre deux autres billets, sur l'un desquels étoit le nom *Apôtre*. On tira d'un côté le nom de *Matthias*, & le nom d'Apôtre étant en même tems sorti de l'autre boëte, Matthias fut reconnu pour légitimement élû. Voilà l'idée que l'on a d'une élection par le sort. Au moins c'est la maniére la plus ordinaire de jetter les sorts, quoiqu'il y en ait aussi de plusieurs autres sortes; & nous ne contesterons point, quand il ne s'agira que de la maniére, puisqu'enfin il n'importe comment la chose se soit faite, pourvû qu'on avouë qu'elle s'est faite par la voie du sort.

On demande ici si l'élection par le sort a été long-tems en usage dans l'Eglise, comment elle s'y faisoit, & si elle est permise? Il est certain que les élections par sort n'ont jamais été dans l'usage commun de l'Eglise, & que l'exemple des Apôtres dans l'élection de saint Matthias, n'a jamais tiré à conséquence, & qu'on ne s'est pas crû obligé de le suivre. Les Apôtres eux-mêmes peu de tems après ne le suivirent pas dans le choix qu'ils firent des Diacres (g). Toute la multitude les élût suivant le mérite qu'ils connoissoient dans leur personne, & selon qu'ils paroissoient plus remplis de l'Esprit Saint. Ils choisirent de la même sorte saint Jacques, pour être Evêque de Jérusalem (h), & les premiers Evêques de chaque ville, ou de chaque Province. On ne lit en aucun endroit que depuis la Pentecôte les Apôtres s'en soient rapportez au sort pour établir aucun Evêque, ni aucun Ministre de l'Eglise. Saint Paul (i) dit en quelques endroits que *nous sommes appellez par le sort* à la foi & à la grace de l'Evangile : mais il ne veut par-là marquer autre chose, sinon que notre vocation est toute gratuite, & un pur effet de la miséricorde de Dieu (k).

(g) *Act.* VI. 4. 6.
(h) *Euseb. Hist. Eccl. l.* 2. *c.* 1. & *lib.* 3. *c.* 4.
(i) *Ephes.* I. 11. *Coloss.* I. 12. &c.
(k) *Aug. in Psal.* XXX. *n.* 13.

Dans les tems Apostoliques, & dans les premiers siécles, nous remarquons toûjours réguliérement les élections faites suivant le mérite des sujets, par le choix libre des peuples & des Evêques. Les peuples & le Clergé rendoient témoignage au mérite, ou aux services de la personne qu'ils présentoient aux Evêques; & ceux-ci après avoir écouté les raisons, & examiné la capacité de celui qu'on présentoit, le choisissoient, & le consacroient. L'élû étoit alors censé élû de Dieu même (l): *Post divinum judicium, post populi suffragium, post Coëpiscoporum consensum*, dit saint Cyprien. Les Apôtres, & les autres Disciples du Seigneur après la mort de saint Jacques Evêque de Jérusalem, s'assemblérent pour lui donner un successeur, qui fut Siméon fils de Cléophas (m). Narcisse Evêque de Jérusalem ayant quitté son Siége, les Evêques lui substituérent Dius (n). Narcisse revint long-temps après, & reprit le gouvernement de son Eglise; enfin, étant âgé de cent seize ans, & ne pouvant plus faire ses fonctions, les Evêques lui donnérent pour Coadjuteur Aléxandre, qui avoit été Evêque dans la Cappadoce. En un mot, on ne connoît aucune Eglise, ni ancienne ni nouvelle, où l'usage ordinaire ait jamais été de choisir les Pasteurs par le sort.

(l) *Cyprian. l.* 1. *Ep.* 3.
(m) *Eusеb. Hist. Eccl. l.* 3. *c.* 11.
(n) *Vide Euseb. Hist. Eccles. l.* 6. *c.* 11.

Lorsqu'il s'agissoit de donner un Pasteur à l'Eglise, & un Ministre à JESUS-CHRIST, on ne croyoit pas pouvoir prendre assez de précaution pour ne s'y pas tromper; & quoiqu'on fût bien persuadé que dans le monde rien n'arrive par hazard, & qu'en un sens Dieu gouverne toûjours les sorts; toutefois sachant que ce seroit tenter Dieu, que d'en user indifféremment, & sans nécessité, & que cela pourroit conduire à des superstitions dangéreuses; instruit d'ailleurs par expérience que souvent Dieu punit la présomption de ceux qui emploient ces sortes de moyens, en permettant que le sort rencontre contre leur intention; l'Eglise pour prévenir tous les abus, en a interdit absolument l'usage. Nous avons appris, dit le Pape Honoré III. (o) que votre Eglise étant destituée de Pasteur, vous avez choisi par le sort l'un de vous, qui en a nommé en votre nom trois autres, lesquels par votre autorité en ont choisi un quatriéme pour votre Evêque. Après avoir examiné ce procédé, nous l'avons trouvé répréhensible, en ce que l'usage du sort y est intervenu. Toutefois nous voulons bien agréer votre choix: mais nous condamnons pour toûjours l'usage du sort à l'avenir dans les élections : *Sortis usum in electionibus perpetua prohibitione damnantes.*

(o) *Decretal. Honor. III. l.* 5. *Decret. t.* 21. *de Sortilegiis, c. Ecclesia.*

Mais cette défense même prouve qu'au moins quelquefois, & en certains cas on usoit du sort; en effet, le Concile de Barcelone (p) veut que quand le peuple & le Clergé auront donné leur suffrage à deux ou trois sujets capables, qu'ils présenteront au Métropolitain, & à ses Suffragans assemblez, ceux-ci après avoir employé le jeûne & la priére pour prier Dieu de découvrir sa volonté, jetteront le sort, & que celui des deux ou trois sur qui le sort tombera, sera élû, & recevra la consécration Episcopale : *Quem sors praeunte Episcoporum jejunio, Christo Domino terminante monstraverit, benedictio consecrationis accumulet.*

(p) *Concil. Barcinon. c.* 3. *an.* 599



Digitized by Google

Sulpice Sévére (*a*) raconte que le peuple & les Evêques étant assemblez à Tours pour choisir un Evêque, la plus grande partie du peuple désiroit S. Martin, & le demandoit avec ardeur. Mais qu'une petite partie du peuple, & quelques Evêques s'y opposoient. Le lecteur n'ayant pû percer la foule, un des assistans prit le Pseautier, & lut ce premier passage qu'il rencontra : *Vous avez tiré la louange de la bouche des enfans, pour détruire l'ennemi & le défenseur.* Le peuple frappé de ce dernier mot, qui étoit le nom de l'Evêque qui s'opposoit le plus à l'élection de saint Martin, crut que Dieu en avoit permis la lecture pour faire connoître sa volonté; il s'éleva un grand cri en faveur de saint Martin, & le parti contraire fut confondu.

(a) *Sulpit. Sever. l. 1. c. 7. Vit. S. Martini.*

Dans certains cas extraordinaires, l'Eglise d'Orient employoit le sort pour les élections; mais ce n'étoit qu'après avoir tenté toutes les autres voyes, & lorsqu'il y avoit contestation sur le sujet qui devoit être élû. Voici comme on procédoit alors dans l'élection du Catholique, ou Patriarche des Nestoriens (*b*). Les noms des trois qui avoient le plus de voix, étoient écrits dans des billets, ou sur les ballotes; on y en ajoutoit un quatriéme, qui étoit *le nom de* Jesus-Christ *le souverain Pasteur.* On les mettoit sous l'autel; & après avoir célébré la liturgie dessus, pour demander à Dieu qu'il déclarât sa volonté; on mettoit les noms dans une boëte, & on les faisoit tirer par un jeune enfant, qui étoit encore dans l'innocence. Celui dont le nom étoit tiré le premier, étoit aussi-tôt proclamé Catholique. Que si on tiroit d'abord le nom de Jesus-Christ, on regardoit cela comme une preuve certaine que Dieu n'approuvoit l'élection d'aucun des trois, & on revenoit aux suffrages, pour en nommer trois autres.

(b) Renaudot, Perpétuité de la Foi, t. 4. ch. 7. p. 56.

Cette maniére de décider par le sort les élections contestées, étoit aussi en usage à Aléxandrie parmi les Cophtes, ou Jacobites. On appelloit cela *le sort du sanctuaire*; & voici comme on y procédoit (*c*). On prenoit les noms de cent Religieux, desquels on choisissoit cinquante, puis vingt-cinq, & encore moins, jusqu'à ce qu'il n'en restât plus que trois. On écrivoit leurs noms sur des billets, & on y joignoit celui de Jesus-Christ. Après la Liturgie célébrée sur l'Autel au-dessous duquel étoit mise une boëte où étoient les noms, on faisoit venir un jeune enfant encore dans l'innocence, qui tiroit un des billets. Si l'on y trouvoit le nom d'un des trois, il étoit proclamé. Si c'étoit celui de Jesus-Christ, les trois étoient exclus. Si avant qu'on tirât les noms un des trois étoit nommé par acclamation, & que l'assemblée y consentît, l'élection étoit consommée.

(c) Le même, t. 4. l. 1. c. 9. p. 76.

Voilà des exemples anciens, & communs autorisez par les plus grandes Eglises d'Orient, & on n'oseroit les condamner comme contraires aux Loix Canoniques. Saint Augustin (*d*) approuve encore l'usage des sorts dans un autre cas, qui est lorsque dans les persécutions il y a contestation entre les Prêtres, savoir qui demeurera dans la ville pour la consolation des fidéles, ou qui se retirera pour se soustraire à la violence des persécuteurs, & pour se réserver pour le service de l'Eglise dans de meilleurs tems. Comme alors on ne peut juger sûrement qui sont ceux qui ont plus de zèle, de charité, ou de force pour souffrir le martyre, ni ceux qui en ont moins, & qui ne doivent pas s'exposer au danger de la persécution; saint Augustin croit que l'on peut sagement en remettre le jugement à Dieu, & employer les sorts pour discerner sa volonté. *Melius enim Deus in hujusmodi ambagibus, quàm homines judicat.* Et qui auroit la témérité de condamner dans une telle circonstance ceux qui auroient employé une chose aussi extraordinaire que le sort? *Res quidem fiet minus usitata, si fiat ista sortio; sed si facta fuerit, quis eam reprehendere audebit?*

(d) *Aug. Ep.* 180.

On doit dire la même chose à proportion sur les élections. Le sort n'y doit être employé, que lorsqu'il n'y a point d'autre voye pour découvrir la volonté de Dieu. Car enfin, comme dit le même saint Augustin (*e*), le sort en lui-même n'est pas une chose mauvaise, c'est un moyen de discerner la volonté de Dieu dans le doute où l'on est de ce qu'il demande de nous. *Sors enim non aliquid mali est, sed res est in dubitatione humana divinam indicans voluntatem.* Si la chose eût été mauvaise, les Apôtres ne l'auroient pas employée dans l'élection de saint Matthias : On choisit alors deux personnes par le jugement humain, & l'un des deux fut préféré par le jugement de Dieu. *Electi sunt duo judicio humano, electus est de duobus unus judicio divino.* Mais l'exemple des Apôtres ne justifieroit pas ceux qui sans une très-grande nécessité recourroient à un semblable reméde, ou qui dans un cas tout différent voudroient par nonchalance se décharger de la peine de l'examen, & du choix du plus digne, sur le jugement divin. Car le privilége des Apôtres en ce cas, ne doit pas faire une loi commune, comme le dit saint Jérôme (*f*) : *Cum privilegia singulorum, non possint legem facere communem.*

(e) *Aug. in Psal.* XXX. *Enarrat. 3. n.* 13. *p.* 160.

(f) *Hieron. in Jona, c.* 1. *p.* 1476. *nov. Edit.*

Quelques Chrétiens d'Afrique dans des affaires toutes communes, avoient accoûtumé de consulter par le sort le Livre des Evangiles, & tiroient une espéce de bon, ou de mauvais augure du succès de leur entreprise, par la rencontre d'un passage favorable, ou contraire à leur intention. Saint Augustin (*g*) ne peut approuver cette superstition, quoiqu'il la trouve bien moins dangereuse, que celle de consulter les Magiciens, & les Démons. Saint Grégoire de Tours parle en plus d'un endroit de cette maniére de consulter les Livres sacrez (*h*); & on dit que saint François d'Assise a pris quelquefois pour sa régle de conduite, la premiére sentence qu'il rencontroit à l'ouverture du Livre de l'Ecriture (*i*). Souvent après l'élection d'un nouvel Evêque, on ouvroit le Livre des Evangiles, pour voir par le passage qu'on y rencontreroit, quel augure on devoit tirer de la conduite future du Prélat élû.

(g) *Aug. Ep.* 55. *nov. Edit. n.* 37.

(h) *Vide Greg. Turon. Hist. l.* 5. *c.* 47.

(i) *Bonavent. Vit. S. Francis. c.* 13.

Quelquefois on s'en servoit même dans l'élection; comme il arriva dans celle de saint Anian Evêque d'Orléans. Le saint Evêque son prédecesseur voyant que le peuple étoit partagé sur le choix d'un successeur, leur dit que s'ils vouloient s'en rapporter au jugement de Dieu, ils verroient qu'Anian étoit destiné pour être mis en sa place. Il ordonna un jeûne de trois jours, & le peuple étant assemblé, il fit mettre des billets sur l'Autel; & ayant fait approcher un enfant qui ne parloit pas encore, aussi-tôt que cet enfant eut étendu la main pour prendre un billet sur l'Autel, tout d'un coup sa langue se délia, & il commença à dire qu'Anian étoit Evêque; ce qu'ayant dit, il demeura dans le silence comme auparavant. Mais afin de contenter tout le monde, on tira d'abord un passage du Pseautier, & l'on trouva : *Heureux celui que vous avez choisi,*

Digitized by Google

*choisis*, &c. Ensuite on ouvrit le Livre des Epîtres, & on trouva : *Or nul ne peut mettre un autre fondement.* Enfin on ouvrit l'Evangile, & on lût sur la première page; *Je fonderai mon Eglise sur cette Pierre.* Ainsi saint Anian fut reconnu d'un commun consentement pour Evêque d'Orléans. Mais toutes ces pratiques que la piété a quelquefois employées, n'ont jamais été observées comme loix, & les plus sages Pasteurs les ont désapprouvées, & enfin les ont entiérement abrogées, dans les tems les plus éclairez.

Elles méritent d'être condamnées dans les élections encore plus que dans tout le reste, puisque la chose est d'une plus grande conséquence; & puisque Dieu n'ayant pas promis d'assister ceux qui se serviroient de ce moyen, on ne peut l'employer sans le tenter, & sans s'exposer volontairement au danger de se tromper. S'il arrivoit que dans une élection on se trouvât partagé entre deux, ou plusieurs sujets de mérite égal, ou presque égal, & que les vœux des électeurs fussent tellement divisez, qu'on ne pût autrement les réunir, on pourroit à l'exemple des Apôtres, procéder par le sort; & encore faudroit-il auparavant employer le jeûne, & la priére, pour obtenir les lumiéres de Dieu, & pour purger ce qu'il pourroit y avoir de défectueux dans cette conduite, en le priant de détourner les mauvais effets du sort, & de déclarer sa volonté d'une maniére qui prévienne les contestations, & qui maintienne la paix dans l'esprit. C'est le sentiment des anciens, & des nouveaux Interprétes sur cet endroit (*a*).

Pour conclure cette Dissertation, nous croyons qu'on peut dire que les Apôtres dans l'élection de saint Matthias, n'ont point prétendu imiter les élections des Grands-Prêtres Hébreux, puisqu'elles ne se faisoient point par le sort; mais qu'ils ont pû s'autoriser par l'exemple des Prêtres, qui tiroient au sort dans le Temple, qui seroit celui qui feroit telle, ou telle fonction. De plus, comme ils n'avoient point encore reçu la plénitude du Saint-Esprit, après avoir employé tout ce que la prudence pouvoit leur fournir de lumiére, pour choisir les deux plus excellens sujets qu'ils connussent, ils crûrent pouvoir s'en rapporter au sort, pour se déterminer dans le choix de l'un des deux préférablement à l'autre. Enfin quoique les Apôtres ayent dans cette occasion légitimement employé le sort, & que quelques Eglises dans certaines rencontres ayent pû aussi s'en servir, & qu'on puisse encore le mettre en pratique dans certains cas particuliers, on doit dire en général que le sort doit être entiérement banni des élections ordinaires aux Prélatures.

(a) *Vide Bedam hic. D. Thom. ad Hebr. VIII. Section. 2. Fromond. Corn. à Lapide hic. Natal. Alex. t. 1. Hist. Eccl. Dissert. 6. secu. li 1.*

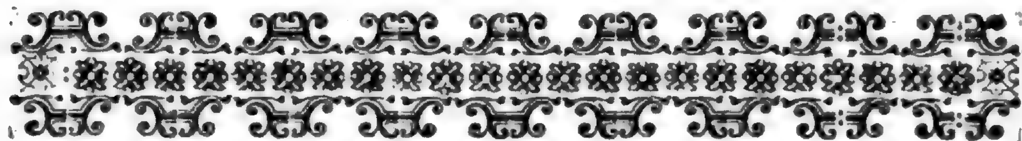

# DISSERTATION
## SUR
# SIMON LE MAGICIEN.

IL est assez surprenant qu'un homme aussi fameux que Simon le Magicien, auteur d'une secte aussi nombreuse, & révéré des hommes jusqu'à l'adoration réelle, qu'on dit avoir été honoré d'une statuë, & d'un culte souverain au milieu de Rome, même par l'ordre de l'Empereur & du Sénat, & cela dans un siécle très-éclairé; que cet homme qui a paru avec tant d'éclat dans plusieurs Provinces, qui a écrit divers Ouvrages, & qui a prétendu être le Dieu suprême, & la grande puissance qui gouverne l'Univers, il est, dis-je, assez surprenant qu'un tel homme ait été inconnu aux Ecrivains Payens qui nous restent, ou s'ils l'ont connu, qu'ils l'ayent tellement négligé, qu'ils n'ayent pas même fait mention de son nom dans leurs Ouvrages (*b*).

Mais le silence des Auteurs Profanes à cet égard, est bien récompensé par le grand nombre d'Ecrivains Chrétiens qui en ont fait mention, & qui nous ont appris dans un très-grand détail sa vie, ses dogmes, ses prestiges, & la maniére dont il est mort. Après les Actes des Apôtres, qui nous décrivent sa fausse conversion, saint Justin le Martyr, saint Irénée, Tertullien, Eusébe, saint Epiphane, & ceux qui ont écrit sur les Hérésies, ont fait un ample étalage de ses dogmes, & des principales circonstances de sa vie. Nous allons les exposer d'après eux, & faire les remarques nécessaires sur les endroits qui auront besoin d'éclaircissemens ou de discussion.

Après la mort de S. Etienne premier Martyr, la persécution que l'on suscita contre l'Eglise, fut cause que les Disciples du Sauveur sortirent de Jérusalem, & que s'étant dispersez en différens endroits, ils y prêchérent l'Evangile de JESUS-CHRIST, mais seulement aux Juifs, & aux Samaritains; la porte de la Foi n'étant pas encore ouverte aux Gentils. Saint Philippe, un des sept Diacres vint donc à Samarie (*c*), & y convertit plusieurs personnes. Au nombre de ceux qui crûrent, ou plûtôt qui parurent croire, fut Simon dont nous parlons ici (*d*). Il étoit (*e*) de la ville de Gitthe, ou Gitton, située dans la Samarie, car on lui donne le surnom de *Samaritain* (*f*), il est certain que sa demeure étoit à Samarie, lorsque S. Philippe y arriva. Quelque savant (*g*) a prétendu que Simon le Magicien étoit le même qu'un certain Magicien de Cypre nommé Simon, dont parle Joseph (*h*), & qui dit que Félix Gouverneur de la Judée, voulant épouser Drusille, fit venir de Cypre un Magicien nommé Simon, pour engager Drusille à abandonner Azize son mari. Ces Auteurs au lieu de *Gittica*, de Gitthe, veulent qu'on

(b) Nous examinerons ci-après ce que disent Dion & Suétone, d'un homme qui voulant voler devant Néron, ce qu'on entend de Simon le Magicien.

(c) *Act.* VIII. 1. 5. 6. 7. &c.

(d) *Act.* VIII. 13. *Tunc Simon & ipse credidit.*

(e) *Constit. Apostol. l. 6. c. 7. Recognition. Clement. l. 1. c. 12. Justinus Martyr. Alii Epiphan.*

(f) *Ita Auctores suprà citati. Abdias in Petro, alii.*

(g) Basnage, Ex. p. 104. 105. M. le Moine.

(h) *Antiqu. l. 20. c. 5. p. 693.*

lise *Cittica*, natif de Cithe, ville de Cypre. Cette conjecture n'est soutenuë d'aucune preuve, & Joseph ne dit pas que Simon, dont il parle, ait été natif de Cithe. Quelques Anciens donnent au Pere de Simon le Magicien le nom d'Antoine, & à sa mere celui de Rachel. Cet imposteur disoit que pour lui il etoit éternel, mais qu'il avoit passé par Rachel pour paroitre aux hommes.

(a) *Vide Abdiam. in Petro. Recognit. Clement. l. 2.*

Lors donc que Philippe (*a*) eut instruit & baptisé ceux des Samaritains à qui Dieu ouvrit le cœur pour croire à l'Evangile, ayant consommé tout son ministére, & ne pouvant leur donner le S. Esprit, il envoya vers les Apôtres qui étoient demeurez à Jérusalem, pour les prier de venir achever son ouvrage en donnant la confirmation à ceux qui avoient cru. Alors Pierre & Jean vinrent à Samarie, priérent pour les Néophites, & leur ayant imposé les mains, le S. Esprit descendit sur eux, & donna des marques de sa présence par le don des Langues, & par les autres graces sensibles dont il les remplit.

(b) *Irenæ. l. 1. c. 20. Aug. homil. 6. in Joan. Epiphan. hæres. Simon. c.*
(c) *Act. VIII. 13. Cum baptizatus esset, adhærebat Philippo.*
(d) *Constit. Apostol. l. 6. c. 7.*
(e) *Chrysost. in Acta, homil. 18. Aug. in Joan. homil. 6.*
(f) *Act. VIII. 18. 19.*
(g) *Tertull. de anima.* & le Mf. de Cambrige portent que Simon leur demanda cette grace avec larmes, & avec de grandes instances. [illegible]
(h) *2. Tim. III. 13.*
(i) *Ibidem ℣. 13.*
(k) *2. Thess. II. 8. 9. 10.*
(l) *2. Tim. III. 1. 2. 3. &c.*

Simon dont la conversion, suivant les Peres (*b*) n'étoit qu'une feinte, & qui n'attribuoit les miracles qu'il voyoit faire à S. Philippe, qu'à la magie, & non à la puissance de Dieu, ne laissa pas de s'attacher à ce Diacre (*c*), pratiquant au dehors plusieurs œuvres de piété, comme le jeûne & la priére (*d*), sans néanmoins changer son cœur, ni renoncer à son art dangereux: au contraire il cherchoit à s'y perfectionner, & à s'acquerir une plus grande réputation (*e*), espérant d'apprendre de S. Philippe le secret de faire les grands prodiges qu'il lui voyoit faire; mais ayant vû les merveilles qui avoient suivi l'imposition des mains faite par les Apôtres, & que les nouveaux baptisez étoient pour ainsi dire changez en de nouveaux hommes par les dons surnaturels, qu'ils recevroient Simon vint leur offrir de l'argent, en leur disant (*f*): „Donnez-„ moi aussi ce pouvoir, que tous ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent de même le S. Esprit. „ Mais S. Pierre lui répondit: Que ton argent périsse avec toi, toi qui a cru que le don de Dieu „ pût s'acquerir avec de l'argent, tu n'as point de part, & tu ne peut rien prétendre à ce ministére, „ car ton cœur n'est pas droit devant Dieu. Fais donc pénitence de cette méchanceté, & prie „ Dieu, que s'il est possible, il te pardonne cette mauvaise pensée de ton cœur, car je vois „ que tu es dans un fiel amer, & dans les liens de l'iniquité. Simon répondit (*g*): Priez vous „ autres le Seigneur pour moi, afin qu'il ne m'arrive rien de ce que vous m'avez dit. C'est là tout ce que l'Ecriture nous apprend de Simon le Magicien.

Il est vrai que saint Paul dans quelque endroit de ses Epîtres déclame contre les faux Apôtres, & on croit qu'en particulier il en veut aux disciples de Simon dans ce passage de la seconde lettre à Timothée (*h*); *Les hommes méchans, & les imposteurs se fortifieront de plus en plus dans le mal, étant eux-mêmes dans l'illusion, & y faisant tomber les autres.* Et encore (*i*): *Ce sont des hommes corrompus dans l'esprit, & pervertis dans la foi: mais le progrès qu'ils feront aura ses bornes, car leur folie sera connue de tout le monde, comme le fut celle des Magiciens de Pharaon.* On lui applique aussi ce que saint Paul dit aux Thessaloniciens (*k*) de *l'homme de peché, de l'impie que le Sauveur* JESUS *détruira par le souffle de sa bouche, qu'il perdra par l'éclat de sa présence, cet impie qui doit venir accompagné de la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes, & de prodiges trompeurs, & avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçû & aimé la verité pour être sauvez. C'est pourquoi Dieu leur envoyera des illusions si efficaces qu'ils croiront au mensonge.*

Enfin on peut entendre de cet Hérésiarque & de ses disciples ces paroles (*l*): *Or sachez que dans ces derniers jours il y aura des tems dangereux, & qu'on verra des hommes amoureux d'eux-mêmes, avares, glorieux, superbes, médisans, désobeïssans à leurs peres & à leurs meres, ingrats, impies, dénaturez, ennemis de la paix, calomniateurs, intempérans, inhumains, sans affection pour les gens de bien, traîtres, insolens, enflez d'orgueil, plus amateurs de la volupté que de Dieu, qui auront une apparence de piété, mais qui en ruïneront la verité, & l'esprit. Fuyez donc ces personnes.*

(m) *Judæ ℣. 4.*
(n) *Jacobi II. 14. 15. &c.*
(o) *Irenæ. l. 1. c. 20.*

Saint Jude dans son Epître désigne aussi ces Hérétiques, & les autres qui vivoient dans les premiers siécles, en disant (*m*): *Il s'est glissé parmi vous certaines gens, dont il a été prédit, il y a long-tems, qu'ils s'attireroient ce jugement; gens qui changent la grace de notre Dieu en une licence de dissolution, & qui renoncent* JESUS-CHRIST *notre unique Maître, & notre Seigneur.* On croit que saint Jacques dans son Epître (*n*) réfute les mêmes Simoniens, en établissant la nécessité des bonnes œuvres pour le salut, ces Hérétiques croyoient (*o*) que l'ame ne devoit rien espérer que de la grace de Simon, sans s'arrêter aux bonnes œuvres; toutes les actions étant, disoient-ils, indifférentes d'elles-mêmes, & la distinction des bonnes, & des mauvaises n'ayant été établies que par les Anges, pour s'assujettir les hommes; que ceux qui espéroient en Simon, & en son Héléne, étant délivrez de cette superstition, étoient libres de faire ce qu'ils vouloient. Saint Jacque au contraire enseigne que sans les œuvres la Foi est morte; qu'Abraham lui-même ne fut pas justifié par la Foi seule sans les œuvres; en un mot, que l'homme est justifié par les œuvres, & non par la Foi seulement.

(p) *2. Petri, II. 1. 2. 3.*

L'Apôtre saint Pierre nous fait une peinture affreuse de Simon, & des autres Hérétiques de son tems. „ Il dit (*p*) que de même qu'autrefois on vit parmi les Israëlites de faux Prophétes, „ aussi on verra dans l'Eglise de faux Docteurs, qui introduiront de pernicieuses hérésies, & „ renonçant au Seigneur qui les a rachetez, attireront sur eux-mêmes une soudaine ruine. Que „ leurs débauches seront imitées de plusieurs, qui exposeront la voix de la vérité aux blasphê-„ mes, & séduisant les fidéles par des paroles artificieuses, trafiqueront de leurs ames pour sa-„ tisfaire leur avarice. Mais leur condamnation qui est résoluë il y a long-tems, s'avance à grands „ pas, & la main qui les doit perdre, n'est pas endormie.

(q) *Justin. Apol. 2. Irenæ. l. 1. c. 20.*
(r) *Irenæ. l. 1. c. 20.*
(s) *Euseb. Hist. Eccl. l. 2. c. 13.*

On sait quelles étoient les infamies de Simon, & de ses Sectateurs. Cet Hérésiarque menoit avec lui son Héléne, & commettoit avec elle toutes sortes de crimes (*q*). Il appelloit cette femme la première intelligence, & la mere de toutes choses (*r*). Ses Disciples imitoient les déreglemens de leur maître, & enchérissoient encore sur lui. Ils avouérent eux-mêmes dans leurs Livres (*s*), que ceux qui entendoient parler pour la premiére fois de leur mystére, en

Digitized by Google

feroient faifis d'étonnement. Nous ferons voir ci-après que la juftice de Dieu ne laiffa pas long-tems fes crimes impunis, & qu'elle ne permit fon élévation, que pour le précipiter d'une maniére plus terrible.

„ L'Apôtre faint Pierre continué à décrire cet Hérétique en ces termes (a) : Ils mettent „ la félicité à paffer chaque jour dans les délices : ils font la honte & l'opprobre de la religion, „ ils s'abandonnent à toutes fortes de diffolutions. Ils ont les yeux pleins d'adultére, & d'un „ péché qui ne ceffe jamais; ils attirent à eux par des amorces trompeufes les ames légéres & „ inconftantes : Ils ont dans le cœur toutes les adreffes que l'avarice peut fuggérer; ce font „ des enfans de malédiction : Ils ont quitté le droit chemin, & ils fe font égarez en fuivant „ la voye de Balaam de Bofor, qui aima la récompenfe de fon iniquité... Ce font des fontaines „ fans eau, des nuées qui font agitées de tourbillons, & de noires & profondes ténébres leur „ font réfervées. Car tenant des difcours pleins d'infolence & de folie, ils amorcérent par „ les paffions de la chair, & fes voluptez fenfuelles, ceux qui peu de tems auparavant, s'é- „ toient retirez des perfonnes infectées d'erreur.

(a) 2. Petri, II. 13. 14. 15. 18.

Toute cette defcription convient admirablement à Simon, l'homme le plus corrompu, & le plus extravagant qui fut jamais; avare, impie, facrilége, débauché; il foutenoit que fon Héléne, qui étoit une femme débauchée, qu'il avoit achettée à Tyr (b), étoit la même Héléne qui avoit été l'occafion de la guerre de Troye; il prétendoit de plus, que cette femme étoit la premiére intelligence, & que par elle le Pere avoit eu deffein de créer les Anges, mais que connoiffant la volonté du Créateur, elle étoit defcenduë plus bas, & avoit engendré les Anges, à qui elle n'avoit donné aucune connoiffance de fon pere. Que ces puiffances ipitituelles avoient enfuite créé le monde & les hommes; mais craignant qu'on ne découvrit leur origine, elles avoient retenu cette intelligence parmi eux, & lui avoient fait fouffrir mille outrages, de peur qu'elle ne retournât vers fon pere; qu'ils l'avoient enfermée dans differens corps de femmes, qu'entr'autres elle avoit animé celui de la belle Héléne, femme de Menelaüs, & qu'après plufieurs révolutions elle étoit venuë jufque dans celui qu'elle animoit alors. Voilà une partie des extravagances de cet Hérétique; & voici quelques-unes de fes impiétez.

(b) Epiphan. haref. 21. Iren. l. 1. c. 20.

Il difoit qu'il étoit le Meffie, & qu'il étoit defcendu du Ciel pour délivrer fon Héléne, qu'en defcendant, il avoit paffé par differens lieux, & qu'en paffant il y avoit pris la forme de l'intelligence qui y dominoit; de peur qu'on ne l'y arrêtât, qu'on ne le reconnût, qu'étant enfin arrivé fur la terre, il s'étoit revetu de la figure humaine, quoiqu'il ne fut pas homme en effet, que les Juifs avoient crû l'attacher à la Croix, mais qu'il s'étoit mocqué d'eux, & n'avoit été crucifié qu'en apparence. Il avançoit de plus qu'il étoit defcendu comme pere à l'égard des Samaritains, comme fils à l'égard des Juifs, & comme faint Efprit à l'égard des autres Nations. Saint Jérôme cite ces blafphémes tirez d'un des Ouvrages de Simon. *Je fuis la parole de Dieu, je fuis la beauté de Dieu, je fuis le Paraclet, je fuis le Tout-puiffant, je fuis tout ce qui eft en Dieu.*

C'eft peut-être auffi à Simon & à fes Sectateurs, que faint Paul en veut dans fon Epître aux Coloffiens (c) : *Prenez garde, dit-il, que perfonne ne vous furprenne par la Philofophie, & par des difcours vains & trompeurs, felon les Traditions des hommes, & felon une fcience mondaine, & non felon* J. C.... *Que perfonne ne vous condamne pour le manger & pour le boire, ou fur le fujet des jours de Fête, des nouvelles lunes, & des jours de Sabbat... Que nul ne vous raviffe le prix de votre courfe, en affectans de paroître humble par un culte fuperftitieux des Anges, fe mêlant de parler de chofes qu'il ne fait point, étant enflé par les vaines imaginations d'un efprit humain & charnel.* Eftius & le Pere Petau (d) croyent que faint Paul dans cet endroit a en vûë les Simoniens.

(c) Coloff. II. 8. 9. 16. 18.

(d) Eft. in Coloff. II. Petav. in Epiphan. haref. 21.

On auroit peine à croire que ces Hérétiques rendiffent quelques cultes aux Anges, après ce qu'ils enfeignoient des mauvais traitemens que ces efprits avoient fait à Héléne leur mere, qui les avoit produits, & qui ne s'étoit tirée de leurs mains que par artifice; faint Epiphane (e) dit expreffément qu'ils regardoient les Anges comme les ennemis de Dieu, & comme des puiffances mauvaifes qui étoient hors de la plénitude, ils croyoient d'ailleurs que les Anges avoient créé le monde; & qu'ils avoient infpiré les Prophétes : Ils attribuoient aux Anges tout l'Ancien Teftament; croyant que l'un étoit Auteur d'un Livre, l'autre d'un autre; fur ces principes ils enfeignoient que l'on devoit méprifer les ménaces, & les prédictions des Prophétes, & que non-feulement on ne devoit pas obéir à la Loi, mais qu'on s'expofoit à la mort, & à la damnation, en l'obfervant.

(e) Epiphan. haref. 21. c. 4.

Malgré cet éloignement, & ce mépris qu'ils témoignoient pour les Anges, il eft certain qu'ils leur rendirent un culte idolâtre (f) prétendant qu'on ne pourroit être fauvé, fans offrir au Pere des facrifices abominables, par la médiation des principautez, & des puiffances qu'il plaçoit dans chaque Ciel. Or il vouloit qu'on les honorât, non dans la vûe d'obtenir d'eux quelque affiftance, mais pour les fléchir, les adoucir, & les empêcher qu'ils ne s'oppofaffent aux deffeins des hommes dans cette vie, & qu'ils ne leur fiffent du mal après leur mort. Voilà apparemment ce que faint Paul appelle : *Affecter de paroître humble par un culte fuperftitieux des Anges, fe mêlant de parler de chofes qu'on n'entend point.*

(f) Tertull. Prafcript. c. 33. Epiphan. haref. 21. c. 4. Theodoret. Haret. fab. I. 5. c. 9.

Mais il y a fur le paffage de faint Paul que nous venons d'examiner, une autre difficulté qui peut faire douter (g) que l'Apôtre ait voulu défigner les Simoniens : c'eft que ceux dont il parle cherchoient à furprendre les Coloffiens *par des traditions des hommes, par une fcience mondaine, par le manger, & par le boire, fur le fujet des jours de fêtes, des nouvelles lunes, & des jours de Sabbat*; paroles qui marquent clairement que ceux dont il s'agit étoient Juifs ou Samaritains. Or on fait que Simon n'avoit que du mépris pour les Loix de Moyfe, qu'il les regardoit comme mauvaifes, difant qu'il étoit venu pour les abolir, & que ceux qui les obfervoient encouroient la mort & la damnation. Pour répondre à cela, on peut dire que faint Paul dans l'endroit cité, attaque non feulement les Sectateurs de Simon, qui honoroient les Anges d'un culte fuperftitieux, mais auffi d'autres Hérétiques, qui vouloient introduire dans l'Eglife les pratiques de la Loi, avec l'obfervance de l'Evangile.

(g) Tillemont, Note 4. fur Simon le Magicien.



Digitized by Google

(a) *Est. Præfat. in Epist. ad Ephes.*

Estius (a) croit aussi avec quelques autres, que l'Epître aux Ephésiens regarde principalement Simon le Magicien & ses Disciples, dont la plûpart étoient des Juifs, ou des Samaritains, qui enseignoient des opinions monstrueuses, & commettoient des actions infames; se vantant d'une science ridicule, & faisant montre d'un langage inintelligible pour tromper les simples & les ignorans. Cet Auteur juge aussi, & avec beaucoup de raison, que les Epîtres à Tite & à Timothée ont le même but; & en effet, si on les examine avec soin, on y découvrira aisément que l'Apôtre entreprend d'y réfuter les erreurs de ces Hérétiques, & de ceux de ses adhérans, & qu'il tâche d'inspirer de l'horreur de leurs crimes, & de leurs actions infames.

Saint Justin (b) nous apprend que Simon parcourut diverses Provinces, dogmatisant partout, seduisant les simples par ses prestiges, & par ses faux miracles, & enseignant qu'il étoit le Christ. Il avoit écrit quelques Ouvrages (c), & ses Disciples pour autoriser leurs folies, composérent un Livre intitulé : *La Prédication de saint Paul* (d). Les Constitutions, & Timothée Prêtre de Constantinople (e), disent que Simon, & Cléobius avoient écrit des Livres dangereux au nom de J. C. & de ses Apôtres, pour tromper les fidéles; & la Préface des Canons Arabiques du Concile de Nicée, porte que les Simoniens avoient fabriqué un faux Evangile, qu'ils partageoient en quatre parties, ou tomes, ausquels ils donnoient le nom des quatre coins, ou des quatre pivots du monde. L'Auteur du Livre des noms divins (f) assure que Simon composa plusieurs discours contre la Foi de J. C. & qu'il les intitula Antiorétiques, ou Contradictoires. Mais aucun de ces Ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous, l'antiquité ayant sagement jugé qu'ils ne méritoient pas d'être conservez.

(b) *Justin. Apolog.* 2. *p.* 69. *Theodoret. de hæres. l.* 1. *c.* 1.

(c) *Hieronym. in Matth.* XXIV.

(d) *Cyprian. de Baptism.*

(e) *Timoth. Presb. C. P. de libel. de his qui ad Eccles. accedunt.* [illegible] Σίμωνα καὶ Κλεόβιον, ἰοδῆ συνθέντας βιβλία ἐπ' ὀνόματι Χριστοῦ καὶ [illegible] *Vide & constitut. l.* 6. *c.* 8.

(f) *Dionys. divin. nom. c.* 6.

(g) *Epiphan. hæres.* XXI. *n.* 2.

Simon étant à Tyr y acheta une femme débauchée, nommée *Héléne*, ou *Séléne*, ce dernier mot signifie la lune. Nous avons déja remarqué qu'il donnoit à cette femme le nom de premiére intelligence, & de créature des Anges, qui après plusieurs révolutions étoit venue animer le corps qu'elle avoit alors. C'étoit une femme très-corrompue, avec qui il feignoit de n'avoir aucun commerce charnel, mais dans le sécret il vivoit avec elle d'une maniére proportionnée au déréglement de son esprit, & de son cœur (g); elle entra dans ses sentimens, & lui servoit à répandre les impietez, les extravagances, & les dissolutions qu'il enseignoit, & qu'il pratiquoit.

(h) *Epipha. hæres.* 25. *lib.* 1. *c.* 4. *p.* 73. [illegible]

(i) *Hesych.* Προύνικος [illegible]

Il l'appelloit quelquefois *Héléne*, ou *Séléne*, c'est-à-dire *la lune*, ou *minerve*, & quelquefois *Bar-belo*, c'est-à-dire, fils de la confusion, ou fils de Baal, ou enfin *Prunique*, peut-être *Pornique*, comme qui diroit *impudique*, *corrompue*. Saint Epiphane (h) dit que ce terme vient d'une racine Grecque, qui signifie corrompre une fille, attenter à son honneur : Hésychius (i) explique *Prunico*, d'un Crocheteur, d'un Portefaix. Le Pere Petau ne convient pas tout-à-fait de la signification que lui donne saint Epiphane. En effet, est-il croyable que Simon donnât un nom aussi honteux à une personne qu'il vouloit faire passer pour une Divinité? & il est mal-aisé que ce nom soit corrompu dans le Texte de saint Epiphane, puisqu'il le répéte tant de fois, & en tire l'étymologie d'un verbe qu'il répéte encore si souvent.

Comme la plûpart des autres noms dont il est parlé dans le système des Simoniens, & des Gnostiques, sont Hébreux ou Syriaques, il se pourroit faire que *Prounicos* viendroit de l'Hébreu (k), *Para*, fructifier, fleurir, germer, & de *Nacab* être pur, innocent, ou *Nacath*, parfum. Quoiqu'il en soit, les Gnostiques disoient que par la *Prunique*, ils ramassoient la force du corps de l'homme & de la femme; & sous le nom de force, ils entendoient les flux honteux & impurs que la pudeur ne permet pas de nommer.

(k) פרה *fructifico. germino.* נקי *Innocens sum vel* נכת *Thimiama.*

(l) *Iren. l.* 1. *c.* 20.

(m) *Epiphan. loco citato. Augustin. de hæres.*

(n) *Origen. l.* 5. *contra Celsum.*

(o) *Irena. l.* 1. *c* 20. *Aug. de hæres. Epiphan. hæres.* 21. *c.* 4.

Simon vouloit qu'on le représentât sous la figure de Jupiter, & Héléne sous celle de Minerve; & qu'on leur rendît sous le nom de ces deux fausses Divinitez un culte suprême. Il appelloit son Heléne la mere de toutes choses; quelquefois il lui donnoit le nom de saint Esprit; il disoit que cette femme étoit la brebis égarée, & qu'il étoit descendu du Ciel pour la racheter (l); qu'Héléne étoit de même venuë en terre en passant de Ciel en Ciel; qu'enfin elle avoit pris la forme humaine; que pour lui, il n'étoit rien moins que ce qu'il paroissoit; qu'il n'avoit que la figure de l'homme (m). Il prétendoit être le Messie, & c'est par ce moyen qu'il s'attira un assez grand nombre de Disciples, qui se qualifioient du nom de Chrétiens, en mêlant à ses enchantemens le nom de Christ, il séduisoit grand nombre de personnes, qui étoient éblouis par l'éclat de ses faux miracles.

Il ne vouloit pas toutefois qu'on le prît pour JESUS-CHRIST, ni qu'on reconnût Jesus pour fils de Dieu (n), au contraire il se déclaroit son rival, & s'efforçoit de faire aux yeux des hommes des prodiges trompeurs, semblables aux vrais miracles du Sauveur, & capables de contrebalancer l'autorité qu'il s'étoit acquise parmi les hommes. Il auroit été mal-aisé que l'on confondît un personnage aussi corrompu, & aussi extravagant que l'étoit Simon avec JESUS-CHRIST, dont la vie, & la morale étoient si pures, & dont la doctrine étoit si divine; mais il falloit être fort clair-voyant pour discerner les prestiges d'un aussi grand Magicien que Simon, des vrais miracles du Sauveur. J'avouë que je ne vois pas pourquoi Simon disoit qu'il n'avoit été crucifié qu'en apparence, s'il ne vouloit pas qu'on le prît pour JESUS-CHRIST. Mais il est inutile de chercher de la suite, & de la solidité dans un système aussi ridicule, & aussi mal entendu que celui de cet Imposteur.

S. Irénée (o) raconte que cet Hérésiarque assûroit qu'il étoit descendu du Ciel, non-seulement pour sauver son Heléne, sa brebis égarée, mais aussi pour rétablir l'ordre dans l'Univers troublé par l'ambition des Anges, dont chacun vouloit être le premier, comme aussi pour procurer le salut aux hommes, dont le principal malheur étoit de ne le pas connoître, & de demeurer assujettis aux Anges, qui avoient établi la distinction des bonnes & des mauvaises œuvres, dans le dessein de tenir les hommes dans l'abaissement, & dans la servitude.

Il disoit qu'il n'y avoit ni résurrection, ni salut à espérer pour le corps, mais seulement pour l'ame; qu'au reste l'homme ne devoit rien compter sur les bonnes actions, & que pour être pleinement délivré de la servitude, & de la supposition introduite par les Anges, il falloit mettre uniquement son espérance en lui & en son Heléne. De pareils principes ne furent que trop bien

Digitized by Google

bien exactement pratiquez par ses Disciples (*a*), qui deshonoroient le nom Chrétien par mille infamies.

Simon se vantoit de pouvoir attirer des enfers les ames des Prophêtes (*b*). Il disoit qu'il avoit volé au travers des airs (*c*), qu'il s'étoit enveloppé dans le feu, en sorte qu'il ne faisoit qu'un corps avec lui, sans en être consumé; qu'il avoit animé, & fait mouvoir des statuës, qu'il avoit changé des pierres en pain; il se vantoit de se rendre visible, ou invisible quand il vouloit; de passer au travers des montagnes, & de percer des rochers, sans qu'ils lui fissent la moindre résistance, de se précipiter à bas d'une montagne sans crainte de se blesser, de se pouvoir dégager des liens où l'on l'auroit mis, de faire naître tout à coup de nouveaux arbres, de se métamorphoser, & de changer de visage sans qu'on pût le reconnoître. Il racontoit que sa mere Rachel l'ayant un jour envoyé aux champs à la moisson, il avoit commandé à sa faucille de moissonner seule, & qu'elle avoit fait autant d'ouvrage que dix ouvriers ensemble. On disoit de lui qu'un jour il avoit dit à Néron: Faites-moi décapiter en secret, & que dans trois jours je ressusciterai. Néron le fit; mais Simon ayant substitué en sa place un Bélier que l'on décapita (*d*), lui-même se remontra trois jours après comme s'il étoit ressuscité.

L'Auteur des Constitutions Apostoliques (*e*), & celui des Récognitions publiées sous le nom de Clément (*f*), & le faux Abdias (*g*), enseignent que Simon eut une dispute avec S. Pierre à Cézarée de Palestine; que de-là il se retira à Tripolis en Phénicie, & enfin à Rome où S. Pierre le suivit. On lit dans le faux Abdias, & ailleurs plusieurs particularitez de ce que Simon fit à Rome, & des disputes qu'il y eut avec S. Pierre en présence de Néron. Mais nous ne faisons pas assez de cas de ces Ouvrages pour rapporter ici ce qu'il dit.

Nous faisons bien plus de fond sur le témoignage des anciens Peres (*h*), qui ont parlé d'un premier voyage que Simon fit à Rome du tems de l'Empereur Claude, sous lequel les Romains lui dressérent une statuë, avec cette inscription : A Simon Saint Dieu; *Simoni Deo sancto*. S. Justin dit l'avoir vûë, & il assûre qu'encore de son tems, c'est-à-dire, vers l'an 150. les Samaritains, & quelques autres de ses disciples le reconnoissoient pour le plus grand des Dieux (*i*). S. Clément d'Aléxandrie (*k*) confirme la même chose dans ses Stromates (*l*), S. Irénée (*m*) dans ses Livres contre les héréfies. S. Cyrille de Jérusalem, Tertullien, Eusébe, Théodoret parlent aussi de cette statuë (*n*). S. Augustin (*o*) assûre qu'elle avoit été dressée par une autorité publique. S. Justin marque jusqu'à l'endroit où elle étoit placée, c'est-à-dire, entre les deux ponts du Tibre, ou dans l'isle de ce fleuve. Voilà un fait attesté d'une maniére qui ne paroît pas souffrir de contradiction. Ce sont des Auteurs très-grands, & presque contemporains, qui affirment une chose, dont quelques-uns ont été témoins, & qui passoit pour incontestable de leur tems. Si S. Justin qui est le premier qui ait parlé de cette statuë, pouvoit être accusé de légéreté, & d'ignorance, ou s'il n'avoit avancé ce fait qu'en passant, & comme une conjecture, on pourroit peut-être suspecter son rapport, & se défier de son jugement, mais un homme aussi grave, aussi judicieux, aussi instruit qu'il l'étoit de la Religion payenne, écrivant à Rome, où il faisoit sa demeure ordinaire, & où il tenoit un rang considérable dans l'Eglise, avançant le fait dont il s'agit, dans un écrit présenté à l'Empereur & au Senat, auroit-il voulu se mettre en danger d'être convaincu d'imposture par le moindre Bourgeois de Rome, en soutenant comme certain, ce qui étoit si notoirement faux. A quel péril ne s'exposoit-il pas, & avec lui l'Eglise Chrétienne qui étoit alors si odieuse, & si méprisée à Rome? Certes s'il étoit tombé dans cette bévûe, les Payens n'auroient pas manqué de la relever; & s'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils n'ont pas eu lieu de le faire.

Les Chrétiens mêmes avoient un intérêt essentiel à supprimer cet endroit, ou du moins à l'excuser, si l'erreur eût été aussi grossiére qu'on le suppose, & si S. Justin avoit pris, comme le veulent quelques-uns *Semoni Deo Sanco*, pour *Simoni Deo Sancto*, comment S. Irénée, comment Tertullien, Eusébe, S. Augustin, c'est-à-dire, ce qu'il y a eu de plus sage, & de plus éclairé dans l'Eglise de leur tems, ont-ils soûtenu la même chose après saint Justin? Dira-t-on que Tertullien, & que S. Augustin ignoroient, qui étoit *Semo Sancus*, ou qu'ils n'ont pas pris la peine de s'en informer? qu'ils n'ont pas daigné voir par leurs propres yeux, étant à Rome, la statuë & l'inscription de *Simon*, ou, si l'on veut de *Semo Sancus*. S. Augustin dans ses Livres de la Cité de Dieu (*p*) fait mention du Dieu *Sancus*, ou *Sanctus* des Sabins. Tertullien n'ignoroit rien de toute la Religion Payenne : cependant l'un & l'autre appuyent ce qu'on lit dans S. Justin, & S. Augustin (*q*) ajoûte même qu'on avoit aussi dressé une statuë à Héléne femme de Simon. Théodoret (*r*) dont l'érudition & la sagesse sont si connuës, dit que la statuë de Simon étoit d'airain; circonstance qu'il ne tenoit pas de S. Justin.

On ne doit pas disconvenir qu'il n'y ait assez de ressemblance entre *Simoni Deo Sancto*, & *Semoni Deo Sanco*; mais ce qui se lit dans l'inscription trouvée à Rome, & que nous rapporterons incontinent, est trop différent de ce qui a été vû par S. Justin, pour croire que ce soit le même. 1°. La statuë de S. Justin étoit érigée par autorité publique, & par l'ordre de l'Empereur & du Sénat, ainsi qu'il le déclare dans sa seconde Apologie (*s*), & celle que l'on nous vante, est l'ouvrage d'un particulier. 2°. Dans l'inscription de *Semo Sancus*, on lit *Semoni Deo Sanco Fidio*, paroles qui ruinent tout le systême de S. Justin, qui n'ignoroit pas que *Deus Fidius* étoit une ancienne divinité Romaine qui présidoit aux sermens. 3°. Enfin il paroît que la statuë & l'inscription de Simon le Magicien étoit unique à Rome, & celles de *Semo Sancus* y étoient communes, & ordinaires, puisqu'encore aujourd'hui on y en trouve deux. Le sentiment de S. Justin est soûtenu non-seulement par les Anciens que nous avons cité, & par tous les autres qui sont venus depuis, jusqu'au tems de Baronius; mais aussi par plusieurs Modernes, comme Baronius (*t*), Guillaume Spencer (*u*), Hammond (*x*), M. de Tillemont (*y*), le P. Halloix (*z*), Grotius (*aa*), M. Fleury, & une infinité d'autres.

Ces raisons toutefois, & ces autoritez, n'ont point empêché que plusieurs autres habiles gens n'ayent révoqué en doute le récit de S. Justin. Ils veulent bien avoüer qu'il a été à Rome,

(a) *Eufeb. l. 2. c. 13. Hist. Eccles.*
(b) *Tertull. de anima, c. 57.*
(c) *Vide Abdiam in Petro, & Clement. Recognition. l. 3.*
(d) *Pseudo Marcellus in Actis Petri & Pauli.*
(e) *Constitut. Apost. l. 2. c. 8.*
(f) *Recognit. Clement. l. 1. 2. 3.*
(g) *Pseudo-Abdias in Petro.*
(h) *Justin. Apolog. 2. p. 69. & 91.* ꓕꓭꓟOИI ΔΕΩ ΣΑΓΚΤΟ
(i) *Idem Dialogo cum Tryphone, p. 349.*
(k) *Clem. Alex. l. 2. Stromat.*
(l) *Iren. l. 1. c. 20.*
(m) *Cyrill. Jerosolym Catech. 6.*
(n) *Tertull. Apologet. c. 13. Eufeb. Hist. Eccles. l. 2. c. 14. Theodoret. haretic. fabul. l. 1.*
(o) *Aug. de haref. 1.*
(p) *Aug. de Civit. l. 18. c. 19.*
(q) *Aug. de haref. 1.*
(r) *Theodoret. haretic. fabul. l. 1. c. 1.*
(s) *Justin. Apolog. 2. sub Claudio Cazare Simon Magus Senatum, Populumque Romanum in tantum admiratione sui stupefecit ut haberetur pro Deo, & receptus in Deorum numerum honoraretur dicatâ sibi statuâ.*
(t) *Baron. ad an. 44. n. 55.*
(u) *Guillel. Spencer. not. in Origen. contra Cels. l. 1. p. 44.*
(x) *Hammond. Dissert. 1. de Episcoporum jure.*
(y) Tillemont Note 2. sur S. Justin.
(z) *Halloix in Justin.*
(aa) *Grotius l. 3. Operum. p. 488.*



Digitized by Google

qu'il a vû une inscription pareille à peu près à celle qu'il a rapportée; mais ils soûtiennent qu'elle n'étoit pas précisément la même, & qu'elle n'avoit aucun rapport à Simon le Magicien, qui a reçû des honneurs divins dans sa Secte, & parmi les Samaritains, mais non pas chez les Romains, ni dans la ville de Rome, où il n'étoit pas aisé d'introduire de nouvelles divinitez, ni un nouveau culte, & où ces sortes de Théses ne se faisoient qu'avec beaucoup d'appareil, & seulement par la permission du Sénat (a). Circonstances, & cérémonies que nul Auteur ne nous dit avoir été employées dans la prétenduë apothéose de Simon le Magicien, qui par ses prestiges a bien pû tromper la populace de Rome, mais qui dans un siécle aussi éclairé n'auroit pas aisément imposé au Sénat.

(a) *Tertull. Apologet. c. 5.*

Si cette fameuse compagnie a eu quelquefois la foiblesse de déférer les honneurs divins à des hommes morts, ou à des mortels, ce n'a été que par des motifs de crainte, d'intérêt, ou de flatterie. Ici aucune de ces raisons n'ont pû la porter à donner le nom de Dieu à Simon, homme obscur, étranger, sans naissance, sans crédit, sans autorité; qui n'avoit pour tout mérite que sa magie, & ses prestiges; choses souverainement odieuses, & méprisées parmi les Romains, dont les Loix condamnoient la magie, & les Magiciens, & punissoient sévérement ceux qui les consultoient, & ceux qui exerçoient cet art pernicieux.

Est-il concevable que l'Empereur & le Sénat ayent déféré les honneurs divins à un homme vivant, dont on connoissoit la naissance, la patrie, la vie, & dont on voyoit les infirmitez, & les besoins. J'avouë que les mêmes Romains ont donné le nom de Dieu à Caïus & à Domitien, mais la crainte & l'intérêt les y forçoient, & jamais personne ne fut intérieurement persuadé de la déité de ces monstres. Nul de ces motifs ne se rencontroit dans la prétenduë Canonisation de Simon. Les peuples de Lystre se mirent en devoir d'offrir de l'encens à S. Paul & à S. Barnabé, & de leur immoler des victimes (b), mais c'est qu'ils les prirent pour des divinitez descenduës du Ciel, qui leur étoient apparuës, & aussi-tôt qu'ils reconnurent que ce n'étoient que des hommes, ils voulurent les lapider.

(b) *Act. XIV. 6. 11. 13.*

Enfin on ne peut raisonnablement croire que les Romains ayent adoré Simon, ni pendant sa vie, ni après sa mort. Pendant sa vie ils n'ont jamais reçû sa Religion, ni déféré à ses sentimens, du moins on n'en voit aucun vestige dans l'antiquité. Les Peres mêmes qui ont cru que les Romains l'avoient adoré, n'ont rien avancé de semblable. Or s'ils l'avoient pris pour un Dieu, ils auroient aussi adopté ses erreurs. Après sa mort son crédit étoit tombé, par la chute qu'il avoit faite en présence de Néron, & du peuple Romain; & quand il seroit vrai que l'Empereur Claude l'auroit mis au rang des Dieux, il n'auroit pû se soûtenir dans cet honneur après sa mort, lorsqu'on eût publiquement fait voir que ce n'étoit qu'un Magicien & un imposteur. Cependant S. Justin, & les autres Peres qui l'ont suivi, supposent que plus de cent ans après Claude, & après Néron il passoit encore pour un Dieu chez les Romains.

Le plus ancien Ecrivain qui nous parle de cette circonstance, est S. Justin le Martyr, & c'est apparemment de lui que tous les autres l'ont apprise les uns dans ses Ecrits, & les autres par le récit d'autrui, & sur le bruit commun. Or sans toucher à la sainteté, à la bonne foi, & à l'érudition de S. Justin, on peut avancer que dans quelques rencontres il étoit un peu trop crédule, & qu'il a avancé plus d'une chose comme certaine, qui passent aujourd'hui pour très-douteuses, pour ne rien dire de plus. Par exemple, il dit qu'il a vû près d'Aléxandrie les Cellules, où les Septante Interprétes ont traduit les saintes Ecritures, & il en raconte des particularitez toutes fabuleuses (c). Il accuse les Juifs d'avoir corrompu les Livres saints, & d'en avoir retranché divers passages, qui étoient favorables au Messie; il assûre par exemple qu'on lisoit autrefois dans le Pseaume XCV. 10. *Dominus regnavit à ligno*, & que les Juifs en ont ôté *à ligno* (d), en haine de la Croix du Sauveur. Il est donc très-possible qu'il ait pris une inscription consacrée au Dieu *Semo Sancus*, honoré principalement parmi les Sabins, comme si elle eut regardé Simon le Magicien, divinisé, à ce qu'il prétend, par les Romains. En 1574. on déterra à Rome l'inscription suivante, dans l'Isle du Tibre, au même lieu où S. Justin avoit lû celle dont il nous parle.

(c) *Justin. Exhort. ad Gentes.*

(d) *Justin. Dialogo cum Tryphone.*

SEMONI SANCO.
DEO. FIDIO.
SACRUM.
SEX. POMPEIUS S P. F.
COL. MUSSIANUS.
DECUR.
BIDENTALIS.
DONUM DEDIT.

Il y en avoit une autre à peu près pareille placée sur le Mont Quirinal; La voici toute entiere (e).

(e) *Apud Gruter. l. 1. p. XCVI. ex Fulvio Ursino.*

SANCTO SANCO.
SEMONI DEO FIDIO.
SACRUM DECURIA.
SACERDOTUM.
BIDENTALIUM.
RECIPERATIS.
VECTIGALIBUS.

Digitized

Enfin, en voici encore une autre que l'on voit à Rieti en Italie dans l'ancien pays des Sabins, où *Semo Sancus* étoit principalement adoré (*a*).

SANCO. FIDIO. SEMO. PATRI.
DE. DECUMA. VICTOR. TIBEI. LUCIUS. MUMIUS. DONUM.
MORIBUS. ANTIQUEIS. PRO. USURA. HOC. DARE. SEMPER.
VISUM. ANIMO. SUO. PERFECIT. TUA. OPE. ROGANS. TE.
COGENDEI. DISSOLVENDEI. TU. UT. FACILIA. FAXSEIS.
PERFICIASQUE. DECUMAM. UT. FACIAT. VERAE. RATIONIS.
PROQUE. HOC. ATQUE. ALIEIS. DONIS. DES. DIGNA. MERENTI.

On nommoit cette Divinité presque indifféremment *Semo*, *Sancus*, *Sanctus*, ou *Fidius*, comme le marque Ovide (*b*).

*Quærebam nonas Sancto, Fidione referrem.*
*An tibi Semo, Pater.*

Et les Anciens appelloient en général *Semones*, (*quasi semi-homines*,) les Divinitez d'un rang inférieur aux grands Dieux; on donnoit le nom de *Semo* à Mercure (*c*), à Hercule (*d*), à Vertumnus, & à Priape (*e*), & il semble que *Semo* honoré sur le mont Quirinal, étoit Hercule. Ovide l. 6. Fast.

*Hunc igitur* (Semonem) *veteres donarunt æde Sabini.*
*Inque Quirinali constituère jugo.*

Mais sans nous arrêter à ces détails, il nous suffit d'avoir montré que l'on adoroit à Rome *Semo Sancus*, que l'on y voyoit une Statue, & une Inscription à son honneur, dans l'endroit même où S. Justin a cru voir celle de Simon le Magicien, qu'elle étoit conçue presque en mêmes termes que celle qu'il rapporte; d'où l'on conclut qu'il a pû aisément se tromper, sur-tout étant étranger, peu instruit de la Langue Latine, & fort occupé de Simon le Magicien, dont les Prestiges avoient long-tems trompé les Romains. Le sentiment que nous venons de proposer a été fortement soûtenu par un très-grand nombre de Savans, tant Critiques que Théologiens, de l'une & de l'autre Communion; par exemple M. de Valois notes sur le Livre 2. & 3. de l'histoire d'Eusébe; Saumaise sur Spartien. Le Pere Pagi *Critic. in Baron. an.* 42. *n.* 6. Ciaconius, *Opusculo præfixo expositioni Columnæ Trajani*; Le Pere Mabillon *T.* 1. *Musf. Ital. p.* 87. Ant. Vandale. *L. de Oraculis.* Reines. *Dissert. de Sybillin.* Ittigius Dissert *de Heresiarch.* Salom. Deyling. *Obser. Sacr. T.* 1. *C.* 36. *Joan. Albert. Fabric. Not. in pseudo-Abdiam. p.* 419. *de Apocryph. n. T.* L'Auteur d'une Dissert. imprimée dans les nouvelles de la Répub. des Lettres. an. 1685. au mois d'Aoust, p. 844. & plusieurs autres, dont les raisons rendent au moins fort douteux, ce que saint Justin a dit de l'inscription faite en l'honneur de Simon le Magicien.

Cet imposteur étant venu à Rome dès le tems de Claude (*f*), & y ayant fait plusieurs Disciples (*g*), saint Pierre l'y suivit pour dissiper ses illusions, & en peu de tems il ruina la puissance & le credit qu'il s'y étoit acquis par ses prestiges. Eusébe (*h*) semble même dire qu'il y périt dans ce tems-là. Et M. de Valois le croit ainsi, de même que Métaphraste. Mais l'opinion la plus suivie est, qu'il ne mourut que sous Néron vers l'an de JESUS-CHRIST 65. Sulpice Sevére, saint Augustin, Arnobe, saint Philastre, saint Ambroise, saint Maxime de Turin, Theodoret, saint Cyrille de Jérusalem, saint Isidore de Péluse, Baronius, & la plûpart des Historiens sont pour ce dernier sentiment. Il est étonnant qu'Eusebe ne fasse aucune mention ni du vol, ni de la chute de Simon à Rome sous Néron, quoique ce fait fût si éclatant, & si important, & si propre à embellir une histoire comme la sienne. Les plus anciens Peres, comme saint Justin, saint Irénée, Origéne, Tertullien, n'en ont pas parlé non plus, quoiqu'ils ayent été fort attentifs à recueillir tout ce que l'on savoit de Simon le Magicien.

Les autres Peres que nous avons citez, conviennent que Simon étant à Rome sous l'Empereur Néron, entreprit de voler, & de monter au Ciel, & qu'en effet il vola pendant quelques momens; mais que les Apôtres saint Pierre & saint Paul (*i*) s'étant mis en prieres, le Magicien fut précipité, & mourut de sa chute. Voilà en quoi ces Auteurs sont d'accord, mais ils ne le sont nullement dans la maniere dont Simon s'éleva, ni dans celle dont il mourut.

Hégésippe, & le faux Abdias disent qu'il monta au Capitole, & que s'étant élancé de dessus un rocher, il commença à voler. Qu'alors le peuple Romain, qui étoit présent, s'étant écrié que JESUS-CHRIST n'avoit jamais rien fait de semblable... Saint Pierre pria le Sauveur de faire éclater sa puissance contre cet Imposteur, qu'en même tems ayant ordonné aux Démons qui le soutenoient en l'air, de l'abandonner, il tomba, s'étant embarassé dans les aîles qu'il avoit prises, & que s'étant tout brisé par sa chute, il mourut peu de tems après.

Les Actes de saint Pierre qui portent le nom de Marcelle, racontent que Simon ayant demandé qu'on lui dressa une tour dans la place surnommée le Champ de Mars, il y monta couronné de lauriers en présence de tout le peuple, & se mit à voler, mais qu'à la priére de saint Pierre il fut précipité. L'Auteur du Poëme de saint Pierre imprimé dans Canisius sous le nom de Valafride Strabon (*k*), parle aussi de cette tour. Arnobe (*l*) dit qu'il fut enlevé sur un chariot de feu comme Elie, mais que saint Pierre n'eût pas plûtôt prononcé le nom de JESUS-CHRIST, que tout cela disparut, & que Simon fut renversé par terre, étant abandonné des Démons qui le soutenoient, qu'il se rompit les jambes par sa chute, & fut porté à Brunde, où étant, il se précipita du comble de la maison, ne pouvant survivre à la honte, & à la douleur dont il étoit accablé. Plusieurs Peres (*m*) racontent qu'il se fit enlever en l'air par deux Démons, se sentant

(a) *Apud Gruter. t.* 1. *p.* XCVI. *n.* 7. *ex Apiano, & Fulvio, aliisque.*

(b) *Fast. l.* 6. *v.* 213.

(c) *Auson. cap.* 19.

(d) *Ovid. Fast. l.* 6.

(e) *Fulgent. de vocibus antiquis.*

(f) Vers l'an 41. de J.C.

(g) *Eusebe. Hist. Eccles. l.* 2. *c.* 15. Ἡ μὲν τοῦ Σίμωνος ἀπέσβη καὶ παραχρῆμα σὺν καὶ τῷ ἀνδρὶ καταλέλυτο δυνάμεις.

(h) *Valesi. Not. in l.* 2. *c.* 15. *p.* 33.

(i) Les Constitutions Apostoliques ne marquent que S. Pierre, l. 6. c. 9.

(k) *Apud Canis. t.* 6. *Lection. antiq. p.* 659.

(l) *Arnob. l.* 2. *p.* 50.

(m) *Vide Arnob. loc. e t. Cyrill. Jerosol. Catech.* 6. *Ambros. Hexaëm. l.* 4. *c.* 8. *Sulpit. Sever. l.* 2. *Hist. Eccl. Isidor. Pelus. l.* 1. *Ep.* 13. *Theodoret. haret fab. l.* 1. *c.* 1.



Digitized by Google

pour cela de la force de sa magie. Mais que les Apôtres saint Pierre & saint Paul s'étant mis en priére, il se trouva tout d'un coup délaissé, & tomba par terre, ainsi que nous l'avons dit. D anciens Actes Grecs dans M. Cotelier, lisent qu'il tomba dans la rue nommée *Via-Sacra*.

Quelques-uns croyent que *Brunde*, où Simon fut porté après sa chute, est la ville de Brunduse, ou Brinde, située à l'extrémité de l'Italie vers la Gréce, comme si cet Imposteur pour couvrir la honte de sa défaite, eût voulu sortir de l'Italie pour s'en retourner en Orient. Mais d'autres veulent que Brunde soit un lieu, ou un quartier de Rome; en effet, les Anciens (a) racontent que Simon mourut dans Rome même, & au milieu de cette ville, comme le veut saint Epiphane; & nul ne dit d'une maniere distincte, qu'il soit mort à Brunduse, & hors de Rome. Je passe sur d'autres variétez de sentimens moins considérables, comme que ce fût saint Pierre qui provoqua Simon à ce combat, ainsi que Théodoret (b) le semble croire, au lieu que le Livre des Constitutions dit (c) que ce fut Simon qui y provoqua saint Pierre.

(a) *Philastrius de hæres. c. 29. Aug. de hæres. 1. Epiphan. hæres. 21.*
(b) *Theodoret. hæretic. fabul. l. 1. c. 1.*
(c) *Constit. Apost. l. 6. c. 9.*
(d) *Constit. l. 6. c. 9.*

Ce combat est décrit assez au long dans les Constitutions attribuées aux Apôtres. Elles portent (d) que Simon étant à Rome, & séduisant bien du monde, vint un jour au théâtre en plein midi, & ayant persuadé au peuple d'y faire venir aussi saint Pierre, promettant qu'il voleroit dans l'air; saint Pierre s'y rendit, & le Magicien commença à s'élever en l'air. Les Assistans s'écriérent qu'il étoit un Dieu; mais saint Pierre s'étant mis en prieres, & levant les mains au Ciel, dit en regardant Simon; je suis un homme de Dieu, & un véritable Apôtre de Jesus-Christ, & non pas un Séducteur comme toi, je commande aux puissances infernales qui te soûtiennent en l'air, de t'abandoner, afin que tu te précipice, & que tu devienne la risée de ceux que tu as séduits. En même tems, il tomba avec grand bruit, & se cassa la cuisse, & les extrémitez des pieds. alors la multitude du peuple s'écria: Il n'y a qu'un seul Dieu, qui est celui que saint Pierre prêche. Plusieurs abandonnérent Simon, mais quelques autres lui demeurérent attachez.

On rapporte à cet événement ce qu'on lit dans Dion Chrysostome (e), que Néron nourit long-tems à sa Cour un homme qui avoit promis de voler en l'air, & ce que raconte Suétone (f), que dans des jeux un homme entreprit de voler devant Néron, mais dès le premier effort, il tomba par terre, & que son sang réjaillit jusques dans le pavillon d'où ce Prince le regardoit. Comme nous n'avons nul intérêt à nier que cela regarde Simon le Magicien, aussi n'avons-nous aucune certitude que ce soit lui dont parlent les Historiens. De la manière dont les Peres, & les Auteurs Ecclésiastiques nous racontent l'entreprise de Simon, il paroît qu'elle se fit en présence du peuple, & dans une place publique, & non pas dans le théatre, ni devant l'Empereur, & que la chose ne fut pas long-tems préméditée; mais que Simon se tenant assûré de la force de sa magie, prit subitement son parti, & défia S. Pierre au combat. Il est vrai que S. Philastre veut que Simon se soit élevé en l'air en présence de Néron, mais aucun autre Ancien ne l'a dit.

(e) *Dio Chrysost. Orat. 21. p. 371.*
(f) *Sueton. l. 6. c. 12.*

S. Augustin (g) raconte que quelques Romains rapportoient le jeûne du Samedi qui s'observoit à Rome, à ce que S. Pierre ayant à combattre Simon le Magicien un Dimanche, avoit jeûné le jour précédent avec l'Eglise de Rome; & que le succès du combat ayant été aussi heureux que nous l'avons dit, on avoit toûjours conservé l'usage de jeûner ce jour-là dans cette Eglise. Mais le même Pere avoue que la plûpart des Romains croyoient que ce jeûne avoit un autre origine. *Est quidem & hæc opinio plurimorum; quamvis eam perhibeant esse falsam plerique Romani.*

(g) *Aug. Epist. 86. ad Casulan.*

Si l'on souhaite voir dans un plus grand détail les diversitez de sentimens qu'il y a parmi les Anciens touchant le dernier combat de S. Pierre contre Simon, & sur les circonstances qui l'accompagnérent, on peut consulter M. Cottelier dans ses Notes sur le sixiéme Livre des Constitutions Apostoliques, pages 268. 269. où il a épuisé cette matiére; & il conclut que la chose étant aussi embrouillée, & aussi incertaine dans ses circonstances, le plus sûr parti est de suspendre son jugement sans décider de la vérité, ni de la fausseté du fond de l'histoire, & c'est ce qui nous paroît le plus sage, & le plus judicieux dans tout cela.

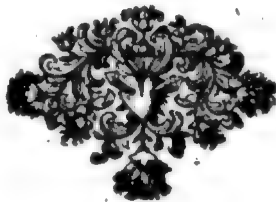

DISSERTATION

Digitized by Google

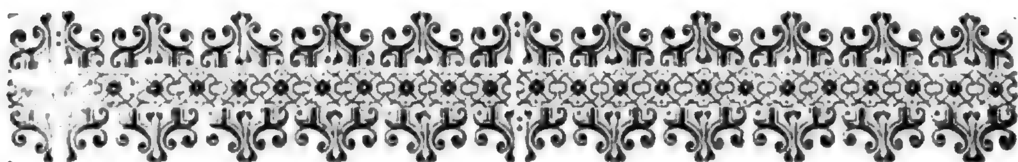

# DISSERTATION
## SUR
# LES ACTES DE PILATE,
## ENVOYEZ A L'EMPEREUR TIBERE,
## AU SUJET DE LA MORT
# DE JESUS-CHRIST.

LA licence de fabriquer de fausses piéces & de mauvais écrits, a été si grande au commencement du Christianisme, qu'on ne doit pas s'étonner de voir tant de gens se défier de presque tout ce qui n'est pas reconnu pour autentique dans l'Eglise, & se mettre en garde contre la plûpart des Ecrits de ce tems-là. En effet, si l'on en excepte les Ecritures Canoniques, il y en a peu qui n'ayent été ou altérez, ou interpolez, ou feints à plaisir. Combien de faux Evangiles, de faux Actes des Apôtres, de fausses Apocalypses, de fausses Prophéties, de fausses vies des Martyrs, & des Saints, n'a-t'on pas publié dès l'origine de l'Eglise? Les Hérétiques n'épargnérent pas les Saints Evangiles, ni les véritables Epîtres des Apôtres; ils les corrompirent par de dangereuses additions, ou par des retranchemens arbitraires. On sait ce qui est arrivé aux Epîtres de saint Ignace le Martyr, qu'on a eu tant de peine à purger des interpolations qu'on y avoit fourrées. Combien d'Actes de Martyrs avons-nous perdus par la faute des corrupteurs de ces vénérables monumens? Un faux zéle, une trop grande simplicité, une affectation de faire valoir certains sentimens, une malicieuse envie de soutenir des erreurs, sont des sources qui ont produit tous ces désordres.

Les Actes que Pilate envoya à Tibére contenant la rélation de ce qui s'étoit passé à la mort, & à la résurrection de JESUS-CHRIST, sont aujourd'hui un grand problême parmi les Savans; la plûpart croyent que Pilate écrivit en effet à l'Empereur, pour l'informer de ce qui étoit arrivé dans cette occasion; mais on est partagé, savoir si ces Actes sont ceux que les Peres ont citez, s'ils sont parvenus entiers, & autentiques jusqu'à nous, ou s'ils sont tellement perdus ou altérez, que depuis les premiers siécles, aucun de ceux qui en ont parlé, ne les ait vûs, au moins dans leur entier.

Il est certain que les Gouverneurs de Province écrivoient ordinairement à Rome ce qui arrivoit de plus important dans leur Gouvernement. L'exemple de Pline qui écrivit à Trajan (*a*), ce qu'il avoit fait en Asie contre les Chrétiens, en est une preuve. Eusébe (*b*) remarque que c'étoit un usage ancien dans l'Empire de donner ainsi avis à l'Empereur de ce qui se faisoit de nouveau dans chaque Province, afin qu'il fût informé de tout. Tertullien (*c*) reconnoît, ou du moins insinue la même chose, lorsqu'il dit que Tibére ayant appris ce qui s'étoit passé dans la Palestine, en fit part au Sénat, & leur proposa de mettre JESUS-CHRIST au rang des Dieux. Mais que le Sénat refusa de le faire, parce que ce dessein n'étoit pas venu de lui, & qu'il prétendoit que le droit de faire des Dieux n'appartenoit qu'à lui seul.

Saint Justin le Martyr dans sa seconde Apologie (*d*) cite ces paroles des Actes envoyez de Palestine par Pilate à Tibére: *On attacha* JESUS *à la Croix avec des cloux aux pieds, & aux mains, & après l'avoir crucifié, ceux qui l'avoient mis en Croix, jouerent ses habits aux dez, & les partagérent entr'eux.* Il ajoûte en parlant aux Payens. *C'est ce que vous pourrez aisément connoître par les Actes qui en ont été écrits sous Ponce Pilate.* Il dit encore (*e*): *Les Prophéties ont marqué distinctement que le Christ guériroit toutes sortes de maladies, & qu'il ressusciteroit les morts; & vous pourrez vous convaincre que* JESUS *l'a fait par la lecture des Actes, qui en ont été écrits sous Ponce Pilate.* De ces deux Passages on peut inférer que ces Actes étoient fort étendus, & qu'ils entroient dans un grand détail.

Il est aussi parlé des Actes de Pilate, envoyez à l'Empereur Tibére, dans l'Histoire du martyre de saint Ignace d'Antioche. On y voit que l'on écrivit à l'Empereur Trajan, qu'Ignace surnommé *Porte-Dieu*, tenoit la Religion Chrétienne, & enseignoit aux autres d'honorer JESUS-CHRIST comme un Dieu; encore que ce JESUS eût été condamné à mort par Pilate, & à être crucifié, *ainsi que l'enseignent ses Actes.* Mais cette période ne se lit point dans les Actes sincéres & choisis des Martyrs publics par le R. P. D. Thierry Ruinart, & les Savans reconnoissent qu'elle y a été ajoûtée après coup.

Tertullien (*f*) nous donne un grand jour pour découvrir ce que contenoient ces Actes de

(*a*) *Plin. lib.* 10. *Ep.* 102. *Tertull. Apologet. c.* 2.

(*b*) *Euséb. l.* 2. *c.* 2. *Hist. Eccl.* Παλαιοῦ κεκρατηκότος ἔθους τοῖς τῶν ἐθνῶν ἄρχουσι τὰ παρὰ σφίσι καινοτομούμενα τῷ τὴν βασίλειον ἀρχὴν ἐπικρατοῦντι σημαίνειν.

(*c*) *Tertull. Apologet. c.* 5. *Eusèb. l.* 2. *c.* 2.

(*d*) *Justin. Apol.* 2. *pro Christian. p.* 76. Καὶ ταῦτα ὅτι γέγονε δύνασθε μαθεῖν ἐκ τῶν ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου γενομένων ἄκτων.

(*e*) *Ibidem p.* 84. Ὅτι ταῦτα ἐποίησεν ἐκ τῶν ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου γενομένων αὐτοῦ (*lege* ἐκ τῶν) μαθεῖν δύνασθε.

(*f*) *Tertull. Apolog. c.* 21.

Pilate; car après avoir dit que le Sauveur chassoit les démons du corps des possédez, qu'il rendoit la vûe aux aveugles, qu'il nettoyoit les lépreux, qu'il guérissoit les paralytiques, qu'il ressuscitoit les morts, qu'il commandoit avec empire aux élemens, appaisant les tempêtes, marchant sur les eaux, & montrant par-là qu'il étoit le Verbe Tout-puissant, Créateur de toutes choses. Que l'éclat de sa doctrine avoit si fort aigri les principaux des Juifs, qui voyoient avec peine qu'il étoit suivi d'une grande multitude de peuple, qu'ils avoient comme forcé Ponce Pilate par leurs instances, à le leur livrer pour être crucifié, ainsi que Jesus lui-même, & les anciens Prophétes long-tems auparavant, l'avoient prédit. Qu'étant attaché à la Croix, il avoit fait éclatter plusieurs merveilles de sa puissance, car, ajoûte-t'il, il rendit son esprit, lorsqu'il voulut, sans attendre le ministére du bourreau. Au même moment le jour fut changé en nuit, quoique le soleil fut au milieu de sa course. Alors les Juifs le détachérent de la Croix, l'enfermérent dans un tombeau, & en confiérent la garde à une troupe de soldats, de peur que comme il avoit prédit qu'il ressusciteroit le troisiéme jour, ses Disciples ne dérobassent son Corps, & ne fissent accroitre au peuple qu'il étoit ressuscité. Mais le troisiéme jour la terre fut tout d'un coup ébranlée, la pierre qui fermoit le tombeau fût ôtée, les soldats saisis de frayeur, prirent la fuite, aucun de ses Disciples ne parut, & toutefois on ne trouva rien dans le tombeau, que les dépouilles d'un mort enseveli. Les principaux des Juifs répandirent le bruit que ses Disciples avoient enlevé son Corps. Jesus passa quarante jours dans la Galilée, qui est un canton de la Palestine, enseignant aux siens ce qu'ils devoient enseigner aux autres. Enfin après leur avoir donné ses ordres pour prêcher par tout le monde, il monta au Ciel enveloppé d'une nuée.

Tertullien conclut; Pilate déja en quelque sorte Chrétien dans sa conscience, écrivit toutes ces choses à Tibére; *Ea omnia super Christo Pilatus & ipse jam pro suâ conscientiâ Christianus Cæsari, tum Tiberio nuntiavit.* Et deslors les Empereurs auroient crû en Jesus-Christ, si les Empereurs n'étoient pas nécessaires au monde, ou si les Césars pouvoient être Chrétiens. *Sed & Cæsares credidissent super Christo, si aut Cæsares non essent sæculo necessarii; aut si & Christiani potuissent esse Cæsares.* On voit par ce passage de Tertullien que la lettre de Pilate à Tibére, étoit comme un précis de l'Evangile, & que ce Gouverneur prenoit la vie de Jesus-Christ depuis le commencement de sa Prédication, jusqu'à son Ascension au Ciel. Nous tirerons dans la suite nos inductions de tout cela seulement. Nous remarquons ici qu'il n'est pas étonnant que Tertullien ait avancé que Pilate étoit déja Chrétien dans sa conscience, lorsqu'il écrivit ces choses à Tibére, car en effet un Chrétien n'auroit pû en écrire d'une maniére plus précise plus avantageuse, & plus détaillée; & Tibére ayant reçû de pareilles nouvelles pouvoit bien proposer au Sénat de mettre Jesus au rang des Dieux, puisqu'enfin il étoit en tout sens infiniment au-dessus de tous les Dieux du Paganisme, suivant la relation de Pilate.

Eusébe de Césarée, qui avoit lû l'Apologétique de Tertullien, parle en deux endroits de cette lettre de Pilate à Tibére. Il dit (a) dans sa Chronique sous les Consuls de l'an de Jesus-Christ 36. que Pilate ayant écrit à Tibére au sujet de notre Sauveur, & de la Doctrine des Chrétiens, Tibére proposa au Sénat de recevoir la Foi Chrétienne, mais que le Sénat ne se rendit pas à ce sentiment. On lit même dans la version que saint Jérôme a faite de cette Chronique, qu'il publia une Ordonnance pour chasser les Chrétiens de la ville de Rome, mais que Tibére fit un Edit contraire qui menaçoit de mort quiconque accuseroit un Chrétien: *Verum cum ex consulto Patrum Christianos eliminari urbe placuisset, Tiberius per edictum accusatoribus Christianorum comminatus est mortem.*

Le même Eusébe dans son Histoire Ecclésiastique (b) dit que la Résurrection miraculeuse, » & l'Ascension de Jesus-Christ étant devenuës célébres en plusieurs endroits, comme c'é» toit une ancienne coutume que les Gouverneurs des Provinces envoyassent à l'Empereur la » relation de tout ce qui arrivoit de nouveau dans leur Gouvernement, afin qu'il ne se passât » rien dont il ne fût bien informé; Ponce Pilate fit savoir à Tibére la Résurrection du Sau» veur, qui étoit connuë de tout le monde dans toute la Palestine. Il lui marqua aussi qu'il » avoit appris que Jesus avoit fait plusieurs miracles, & que depuis sa Résurrection, il étoit » déja reconnu de plusieurs pour un Dieu. Tibére ayant appris ces choses en parla au Sénat, » & proposa de mettre Jesus-Christ au rang des Dieux. Mais le Sénat s'y opposa, sous pré» texte qu'il y avoit une ancienne Loi qui défendoit de recevoir personne au rang des Dieux, » sinon par un Décret du Sénat; mais la vraye raison de ce refus, est que la Religion Chré» tienne étant toute divine, ne devoit pas être établie par l'autorité des hommes. Le Sénat » ayant donc ainsi rejetté cette proposition, l'Empereur ne laissa pas de persister dans son sen» timent; & il n'entreprit rien contre la Doctrine de Jesus-Christ. Il cite après cela le passage de l'Apologétique de Tertullien que nous avons rapporté ci-devant, & qui étoit alors traduit en Grec.

Saint Epiphane (c) parlant de l'hérésie de certains *Quartodecimains*, qui vouloient que l'on fît toûjours la Fête de Pâque le jour précis qui avoit été le 14. de la Lune, l'année de la mort du Sauveur, en quelque jour de la Lune qu'il tombât, saint Epiphane, dis-je, assûre que ces hérétiques se fondoient principalement sur les Actes de Pilate, qui portoient que le Sauveur étoit mort le huitiéme jour devant les Calendes d'Avril, qui est le 25. Mars. Ainsi ils faisoient tous les ans la Pâque ce 25. de Mars, sans avoir égard au cours de la Lune. Ils habitoient principalement la Cappadoce, & célébroient tous la Pâque dans un même jour. Mais, ajoute saint Epiphane, il y a de la diversité entre les Exemplaires de ces Actes, car nous en avons trouvé qui lisent le 15. des Calendes d'Avril, au lieu du huitiéme, & nous savons certainement que le vrai jour de la Passion du Sauveur, est le 13. des Calendes d'Avril (d), quoiqu'il y en ait qui la reculent au 10. des mêmes Calendes (e), par une erreur grossiére.

Saint Epiphane ne marque aucune différence entre ces Actes, sinon dans la datte de la Passion du Sauveur, ce qui fait juger que dans tout le reste & ceux qu'il avoit en main, dont il

(a) Eusèb. Chronic. ad an. mund. 21. Πιλάτου Τιβερίῳ περὶ τοῦ σωτῆρος ἀναγγείλαντος καὶ τοῦ Χριστιανῶν δόγματος, Τιβέριος πρὸς τὴν σύγκλητον ἐκοινολογήσατο περὶ τοῦ ἐκ Χριστιανῶν κλῆσιν.

(b) Eusèb. Hist. Eccl. l. 2. c. 2.

(c) Epiphan. hæres. 50. n. 1. Ἀπὸ τῶν ἄκτων δῆθεν Πιλάτου αὐχοῦσι τὴν ἀκρίβειαν εὑρηκέναι, ἐν οἷς ἐμφέρεται τῇ πρὸ ὀκτὼ Καλανδῶν Ἀπριλίων τὸν σωτῆρα πεπονθέναι· ἔτι δὲ εὕρομεν ἀντίγραφα ἐκ τῶν Πιλάτου ἐν οἷς σημαίνει πρὸ δεκαπέντε Καλανδῶν Ἀπριλίων. &c.

(d) C'est-à-dire le 20. de Mars

(f) C'est-à-dire le 23. de Mars.

Digitized by Google

ne conteste pas l'authenticité, & ceux des Quartodécimains étoient les mêmes, & passoient communément pour vrais.

L'Auteur du Sermon, ou de l'Homélie septiéme sur la Pâque, imprimée sous le nom de saint Chrysostome (a), & composée en 672. porte aussi que *le jour de la mort de notre Seigneur n'est pas douteux, puisqu'on lit dans les Actes, ou Mémoire composez sous Tibére, qu'il mourut le huitiéme des Calendes d'Avril*, c'est-à-dire, le vingt-cinq de Mars. On voit la même datte à la fin de l'Evangile de Nicodéme, dont nous parlerons ci-après, & que quelques-uns ont pris pour les Actes de Pilate.

L'Epître de Pilate à Tibére, imprimée dans le Martyrologe de Florentinius, est dattée du quatriéme jour d'avant les Nones d'Avril; c'est-à-dire, du second jour d'Avril. Celle qui se trouve dans Hégésippe, & qui a été publiée par Sixte de Sienne, n'a point de datte; non plus que celle qui a été imprimée dans les apocryphes du nouveau Testament de M. Fabricius. Or les plus exactes supputations astronomiques marquant la mort de JESUS-CHRIST au troisiéme d'Avril de l'an 33. de l'Ere Vulgaire, il s'ensuit que ni les Actes de Pilate citez par saint Epiphane, ni aucun des autres qui nous sont connus, & où l'on a fixé le jour de la mort du Sauveur, ne sont véritables.

„ Paul Orose Disciple de saint Augustin (b), raconte que Pilate Gouverneur de la Palestine, „ donne avis à l'Empereur Tibére, & au Sénat de la Passion, & de la Résurrection de JESUS-„ CHRIST, & des miracles qui l'avoient suivis, tant de ceux qu'il avoit fait lui-même, que „ de ceux que ses Disciples opéroient tous les jours en son nom, comme aussi du grand nom-„ bre de personnes qui embrassoient sa Religion, & qui le tenoient pour un Dieu. Alors Ti-„ bére déclara au Sénat qu'il étoit résolu de le mettre au rang des Dieux; mais le Sénat indi-„ gné qu'on ne lui eût pas fait l'honneur d'attendre son décret pour reconnoître la divinité de „ JESUS-CHRIST, s'y opposa, & fit une Ordonnance pour exterminer tous les Chrétiens qui „ étoient à Rome; Séjan sur-tout qui avoit une très-grande autorité sous Tibére, s'éleva for-„ tement contre cette nouvelle Religion. Mais Tibére publia un Edit qui menaçoit de mort „ ceux qui accuseroient les Chrétiens.

Nous rapportons tout au long ce passage, pour montrer le progrès que font les opinions, à mesure qu'elles s'éloignent de leur source. Car Orose ajoûte deja quelques circonstances au récit de Tertullien, d'où l'on voit bien qu'il a pris ce qu'il raconte; ce qu'il dit de Séjan, par exemple, est tout de lui; mais pour le décret du Sénat qui bannissoit de Rome tous les Chrétiens, nous l'avons déja vû dans la Version Latine que saint Jérôme a faite de la Chronique d'Eusébe.]

Saint Grégoire de Tours (c) „ dit qu'après la mort du Sauveur, les Juifs s'étant saisis de Joseph d'Arimathie, & l'ayant renfermé dans une Cellule, les principaux des Prêtres se char-„ gérent de le garder eux-mêmes, usant envers lui d'une plus grande rigueur qu'ils ne faisoient „ envers JESUS-CHRIST, dont ils confiérent le Sépulcre à la garde des soldats, ainsi qu'il „ est porté dans les Actes de Pilate envoyez à l'Empereur Tibére; lors donc que JESUS-CHRIST „ ressuscita, les gardes qui étoient à son Tombeau, effrayez par les Anges qui leur apparurent „ s'enfuirent; & dans la même nuit les parois de la Cellule où Joseph d'Arimathie étoit en-„ fermé, furent élévez de terre par le ministére d'un Ange, en sorte que Joseph eut moyen de „ se sauver, après quoi l'Ange remit la Cellule en son premier état. Et comme les Princes des „ Prêtres reprochoient aux soldats qui avoient gardé le corps de JESUS, leur négligence, & „ vouloient les obliger à représenter le corps de JESUS, les soldats leur répondirent: Rendez-„ vous même Joseph, & nous vous rendrons JESUS.

Toutes ces mêmes circonstances se lisent aujourd'hui dans le faux Evangile de Nicodéme, d'où saint Grégoire de Tours peut les avoir prises, ou de quelqu'autre Livre apocryphe. Car ce faux Evangile ne ressemble à rien moins qu'à une lettre envoyée par Pilate à Tibére; c'est un Ouvrage assez long, mal écrit, mal entendu, d'un latin plat & barbare, rempli de pauvretez & de puérilitez, & par dessus tout, qui n'a été connu qu'assez tard. Quelques-uns (d) l'ont voulu attribuer à saint Grégoire de Tours lui-même, fondé apparemment sur ces paroles du Liv. 1. *Histor. Franc. cap.* 23. *Pilatus autem gesta ad Tiberium Cæsarem mittit, & ei tam de virtutibus Christi, quàm de Passione, vel Resurrectione ejus insinuat. Quæ gesta apud nos hodie retinentur scripta.* Mais cela ne prouve pas qu'il en soit Auteur. Nul ancien n'en a fait mention, il a paru imprimé pour la premiére fois parmi les Orthodoxographes à Basle en 1555. M. Fabricius (e) qui a recueilli avec grand soin ceux qui en ont fait mention, n'en cite aucun grec avant le synaxaire des Grecs, qui n'en parle que sur un oüi dire, ni aucun latin avant Grynæus dans sa Préface sur les Orthodoxographes.

Le faux Hégésippe (f) qui écrivoit au quatriéme ou cinquiéme siécle, est le premier Auteur qui nous ait donné une Lettre entiére de Pilate à Tibére. „ Il dit donc que Pilate n'en „ est pas moins coupable, pour avoir publié malgré lui la Résurrection du Sauveur qu'il connois-„ soit, quoiqu'il ne la voulut pas croire, ainsi qu'il paroît par sa Lettre adressée à l'Empe-„ reur, en ces termes: Ponce Pilate à Claude, Salut. Il est arrivé depuis peu une chose dont „ je puis rendre témoignage, & qui sera cause du dernier malheur que les Juifs, & leurs des-„ cendans se sont attirez par leur envie; car Dieu ayant promis à leurs peres de leur envoyer „ du Ciel son Saint, pour être leur véritable Roi, qui devoit naître d'une Vierge, & paroi-„ tre sur la terre; le Dieu des Hébreux l'a fait paroître dans la Judée sous mon Gouverne-„ ment, & les principaux des Juifs ayant vû les miracles qu'il faisoit en éclairant les aveu-„ gles, & nettoyant les lépreux, chassant les démons, guérissant les paralytiques, ressuscitant „ les morts, se faisant obéir par les vents, en marchant sur les eaux de la mer, & faisant plu-„ sieurs autres prodiges, les principaux de cette nation, dis-je, ont conçu contre lui une telle „ jalousie, qu'ils l'ont arrêté, & me l'ont livré, & forgeant contre lui diverses accusations, „ l'ont voulu faire passer pour un magicien, & pour violateur de la Loi. M'étant laissé per-

(a) *Chrysost. seu quis alius tom.* 5. *p.* 942. *Edit. Savil.* Ὁ μὲν χρόνος [illegible] ἐν ᾧ ἔπαθεν, ὁ σωτὴρ ἐκ ἀγνοεῖται. Τὰ γὰρ ὑπομνήματα τὰ ὑπὸ Πιλάτου πραχθέντα καὶ τὴν προθεσμίαν περιέχει τοῦ Πάσχα. Γέγραπται ἐν τῇ πρὸ ὀκτὼ Καλανδῶν Ἀπριλίων ἔπαθεν ὁ σωτήρ.

(b) *Paul. Orosius, l.* 7. *hist. c.* 4.

(c) *Gregor. Turon. Hist. Franc. l.* 1. *c.* 20. *p.* 18. *Edit. Ruinart.*

(d) *Vide, si lubet, D. Theoderic. Ruinart. Præfat. in Greg. Turon. n.* 76.

(e) *Fabricius Apocryph. Nov. Test. pag.* 213. *& sequ.*

(f) *Hegesipp. de excidio Urbis Jerosolym. Anacephalæos, c.* 5. *Bibl. P P. pag.* 1211.



Digitized by Google

„ suader par leurs discours, je l'ai fait fouetter, & le leur ai livré, pour en faire ce qu'ils vou-
„ droient. Ils l'ont crucifié, & ont mis des gardes à son Tombeau. Mais pendant que mes sol-
„ dats le gardoient, il est resuscité le troisiéme jour. La malice des Juifs a été jusqu'à corrom-
„ pre les soldats pour leur faire dire que pendant qu'ils dormoient, les Disciples de Jesus
„ l'ont enlevé. Mais les gardes ayant reçû l'argent, n'ont pû se taire. Ils ont déclaré l'avoir vû
„ ressusciter, & avoir reçû l'argent des Juifs. Ainsi finit la Lettre rapportée par Hégésippe. Sixte de Sienne (*a*) qui la rapporte aussi avec quelques varietez de leçons peu considérables, ajoûte ce qui suit comme étant encore de la Lettre; au lieu que dans Hégésippe il fait partie de son récit, & ne finit pas par *vale*: *Je vous ai écrit ces choses, afin que personne n'ajoute foi aux sottises, & aux mensonges des Juifs, s'ils s'avisent d'en parler autrement. Adieu.*

(a) *Sixt. Senens. Biblioth. sanct.* l. 2. p. 100. Voyez aussi la même Lettre dans un Ouvrage supposé, qui porte le nom d'un Marcel. Disciple prétendu de S. Pierre. Esther, Notes de M. Fabricius sur cette Lettre Apocryph. N. T. p. 298.

Pour peu qu'on ait de gout pour l'antiquité, on sent bien que cette piéce n'est nullement autentique. Ni le tour, ni le stile, ni les manieres n'ont rien d'une Lettre écrite d'un Gouverneur à un Empereur. Le Latin est barbare dans Hégésippe; & quoique l'Exemplaire du Vatican sur lequel Sixte de Sienne dit avoir copié la sienne, soit un peu plus petit & moins barbare; il n'approche pas toutefois de la pureté, de l'élégance, de la force dont les personnes de considération écrivoient du tems de Tibére. Après cela, que veut-il dire par ces termes: *Ponce Pilate à Claude; salut?* Entend-t'il que Pilate ait écrit à Claude successeur de Caligula? L'Exemplaire de Sixte de Sienne porte: *Pontius Pilatus. Claud. Tyberio Imperatori Neroni S.*

En voici une autre publiée par Florentinius (*b*), que l'on trouve de meilleur goût, & qui sent plus son antiquité: „ Pilate à Tibére Cesar, salut. Jesus-Christ dont je vous ai
„ parlé dans mes derniéres Lettres, a enfin été exécuté à mort, à la sollicitation des Juifs,
„ mais malgré moi, & sans mon consentement, on n'a certainement jamais vû, & on ne verra
„ jamais homme d'une piété, ni d'une intégrité pareille à la sienne. Mais le peuple avec tous leurs
„ Scribes & leurs Anciens, ayant complotté sa mort, ont enfin crucifié ce Prédicateur, ainsi que
„ leurs Prophétes & nos Sibylles l'avoient prédit. Pendant qu'il étoit attaché à la Croix, on a vû plu-
„ sieurs prodiges, qui au jugement des Philosophes, menaçoient l'Univers d'une ruine pro-
„ chaine. Les Disciples de cet homme subsistent encore aujourd'hui, & non seulement ils ne
„ démentent point la sainteté de leur Maître par leur conduite, & par leur bonne vie, on peut
„ dire au contraire qu'ils lui font honneur. Si je n'avois apprehendé un soulevement de la part
„ du peuple, cet homme de bien seroit peut-être encore en vie; & quoique je ne me sois pas
„ opposé avec toute la force dont j'aurois été capable, à ses accusateurs, pour le garantir, tou-
„ te-fois je ne l'ai livré que malgré moi, & ce n'est que la crainte de commettre une dignité,
„ qui m'a obligé d'abandonner le sang de ce Juste à la malice des hommes. Il est vrai qu'il
„ étoit innocent de tout ce dont on le chargeoit: Mais selon leurs Ecritures, il devoit mou-
„ rir pour nôtre salut. Portez-vous bien. Du quatriéme jour d'avant les Nones d'Avril (C'est-
„ à-dire du douziéme jour d'Avril.

(b) *Florentin. Martyr. vet.* p. 113.

Il y a dans cette Lettre plusieurs traits qui découvrent la fausseté. 1°. Elle suppose que Pilate a déja écrit d'autres Lettres à Tibére au sujet de Jesus-Christ. Circonstance dont aucun Ancien n'a fait mention, & qu'ils n'auroient pas manqué de relever, si elle eût été dans les Actes qu'ils ont citez. 2°. Elle parle du Sauveur, comme auroit fait un Chrétien, en l'appellant Jesus-Christ. 3°. Elle ne dit rien des Prêtres, mais seulement des Scribes & des Anciens, comme Auteurs de sa mort, quoique les Prêtres y ayent eu la principale part. 4°. Elle dit que les Sibylles avoient prédit la Passion du Sauveur, ce qui est faux. On ne s'est avisé de citer les Sibylles sur ce sujet, que long-tems après Pilate, & depuis qu'on a eu fabriqué sous leurs noms des vers dont la fausseté est aujourd'hui si reconnue. 5°. L'excuse de Pilate qui dit qu'il a livré J. C. aux Juifs, de peur de commettre la dignité de l'Empereur, & parce que les Ecritures des Juifs portoient qu'il devoit mourir pour le salut du peuple Juif, est frivole & ridicule. Les Juifs à la vérité accusoient Jesus de se dire Roi, d'être un séditieux, de s'opposer à César; si cela eût été bien prouvé, il ne falloit pas s'excuser de l'avoir fait mourir; & s'il étoit faux, quel risque couroit la dignité de l'Empereur? De plus les Juifs disoient que Jesus-Christ devoit mourir, selon leur Loi (*c*), *secundùm legem debet mori*, mais ils en marquent aussi-tôt la raison, *Quia Filium Dei se facit.* Accusation que Pilate n'approfondit pas, & qui selon les apparences, ne fit pas grande impression sur son esprit.

(c) *Johan.* xix. 7.

Les Bollandistes (*d*) rapportent une histoire de notre Seigneur, envoyée, dit-on, par Pilate à Tibére, & trouvée à Jérusalem dans un Registre du tems de Théodore. Mais on ne doute pas de sa supposition. M. Cottelier (*e*) cite aussi une Relation grecque de Pilate à Tibére, touchant ce qui est arrivé à sa mort, & après la mort de Jesus-Christ. Mais cette piéce est si pitoyable au jugement de ce savant homme, qu'elle ne mérite pas qu'on prenne la peine de la lire.

(d) *Bolland.* 4. *Februar.* p. 450.

(e) *Cotteler. ex Codice Regio* n. 2431.

M. Fabricius (*f*) nous en a donné une autre tirée de la Bibliotéque de M. de Colbert, n. 2493. en voici le précis: *Relation de Pilate Gouverneur, touchant notre Seigneur* Jesus-Christ, *envoyée à l'Empereur demeurant à Rome. A très-puissant, très-auguste, & invincible Empereur Tibére, Pilate Préfet d'Orient. Je suis obligé de vous faire savoir, très-puissant Empereur, ce qui vient d'arriver ici, & je le fais rempli de crainte & de frayeur, prévoyant ce qui en doit arriver dans la suite.* Il entre après cela en matiére, & dit, qu'Hérodes, Archelaüs, Philippes, Anne, Caiphe, & tout le peuple Juif, lui ont livré un homme nommé Jesus, accusé de plusieurs crimes; mais qui n'a été convaincu d'aucuns; qu'au contraire il a fait une infinité de miracles, dont il donne le détail, racontant entr'autres celui de la résurrection du Lazare, & celui de la guérison de l'Hémorroïsse, par l'attouchement de la frange du manteau de J. C. Il dit ensuite qu'il a été forcé d'abandonner ce saint homme aux Juifs pour le crucifier, quoiqu'il le reconnût innocent. Qu'à sa mort on a vû une infinité de nouveaux prodiges; que la terre s'étant ouverte, Abraham, Isaac, Jacob, les douze Patriarches, Moyse, & Jean sont ressuscitez, & sont apparus à plusieurs le premier jour de la semaine, (qui est le Dimanche,) pendant la nuit

(f) *Joan. Albert. Fabric. in addendis apocryph.* n. 1. pag. 972. & seq.

Digitized by Google

nuit on ouït, dit-il, un très-grand bruit dans l'air. Le Ciel fut éclairé d'une lumiére sept fois plus grande que l'ordinaire, à la troisiéme heure de la nuit le soleil parut; on vit une multitude d'Anges qui crioyent : JESUS *crucifié est ressuscité*. Cette lumiere dura toute la nuit; la terre s'ouvrit jusqu'au fond de l'abîme, les morts ressuscitérent, & les Anges leur vinrent au-devant. Plusieurs Juifs furent engloutis dans cette ouverture de l'abîme; toutes les Synagogues de Jérusalem furent renversées, & les soldats qui avoient gardé le Tombeau de JESUS, furent si effrayez à la vûë des Anges, qu'ils se sauvérent, ne sachant où ils étoient. *Voilà ce que j'ai appris jusqu'à présent sur le sujet de* JESUS *le Juif, j'ai jugé à propos d'en donner avis à votre Majesté, & de l'envoyer, Seigneur, à votre Divinité.* L'Auteur ajoute que les Lettres étant arrivées à Rome, causérent tant d'indignation contre l'injustice de Pilate, que Tibére envoya aussi-tôt des soldats pour le lui amener chargé de chaines.

Il est inutile de faire une longue discussion de toutes les marques de fausseté qui se voyent dans cette Lettre; elles sautent aux yeux des moins clair-voyans. L'Auteur exagére ridiculement les miracles du Sauveur, y mêle de nouvelles circonstances inconnuës à l'Evangile, y ajoûte de nouveaux prodiges, & multiplie tant qu'il peut les merveilles; il enfle ridiculement son stile, & s'efforce de donner du relief à des choses qui sont infiniment au-dessus de toutes ses expressions; il parle à l'Empereur d'une maniére fort inusitée du tems de Tibére, en lui donnant les titres de *Majesté* & de *Divinité*, & en l'appellant *très-haut, très-puissant, très-auguste & invincible*; enfin il prend une qualité qui ne lui appartenoit pas, en se disant *Préfet d'Orient.*

Il ne nous reste plus qu'à parler des Actes de Pilate, fabriquez autrefois par les Payens. Eusébe (*a*) raconte que l'Empereur Maximin au quatriéme siécle, fit publier certains Actes composez sous le nom de Pilate, concernant JESUS-CHRIST. Cette piéce étoit remplie d'impiété & de blasphêmes contre le Sauveur; & l'Empereur Maximin l'envoya par toutes les Provinces de son Empire, avec ordre aux Magistrats de l'exposer en public, tant dans la campagne, que dans les villes, recommandant aux Maîtres des Ecoles de la donner à leurs Ecoliers pour l'apprendre par cœur, & pour la déclamer; en sorte que les enfans n'avoient autre chose tous les jours en la bouche dans leurs Ecoles (*b*), que JESUS, Pilate, & ces mauvais Actes composez au déshonneur du Christianisme. Mais cet indigne Ouvrage avoit été composé avec si peu de précaution, qu'on y avoit mis que Pilate avoit écrit à Tibére sous le quatriéme Consulat de cet Empereur (*c*), qui revient à la septiéme année de son Empire, en quoi il étoit aisé de le convaincre de mensonge, puisque Joseph l'Historien (*d*) assûre que Pilate ne fut envoyé en Palestine que la douziéme année de Tibére.

(*a*) *Euseb. Hist. Eccl. l. 9. c. 5. p. 350.*

(*b*) *Idem lib. 9. c. 7. p. 352.*

(*c*) *Idem lib. 1. c. 9. p. 27.*

(*d*) *Joseph. Antiq. l. 18. antiq c. 3.*

Pour conclure cette Dissertation, on peut dire, ce me semble: 1°. Qu'il est très-croyable que Pilate envoya à Tibére la relation de ce qui étoit arrivé à la mort & à la résurrection du Sauveur, puisque c'étoit la coûtume des Gouverneurs de Province d'en user ainsi, & que ce fait est attesté par des Auteurs aussi anciens, & aussi graves que le sont S. Justin le Martyr, Tertullien & Eusébe de Césarée.

2°. Il paroît indubitable que de tous les Auteurs que nous avons citez jusqu'ici sur ce fait, il n'y a que S. Justin, Tertullien, & peut-être Eusébe de Césarée qui soient Originaux; tous les autres n'ayant parlé qu'après eux, & ne faisant que les copier, ou les abréger. Je dis, peut-être Eusébe de Césarée, car il ne raconte ce fait que sur le témoignage de Tertullien qu'il cite. Et ce qui est très-remarquable, Eusébe ne rapporte pas les Actes de Pilate, quoiqu'ils fussent très-importans dans une Histoire comme la sienne, où il ne néglige aucune piéce de cette nature. Ce qui me fait conjecturer, ou qu'il n'y en avoit alors aucun d'existant, ou du moins qu'Eusébe ne croyoit pas qu'il y en eût aucun de ceux qu'on voyoit, qui fût véritable & autentique.

3°. Il est certain que de tous les Actes de Pilate que nous avons aujourd'hui, il n'y en a aucun de sincére. Ceux qui sont rapportez par Hégésippe, par le faux Marcelle, par Martin Polonois (*e*), par Yves de Chartres (*f*), par Sixte de Sienne, & par plusieurs Nouveaux, étant tous les mêmes quant au fond, & d'ailleurs manifestement supposez. Ceux des Quartodécimans dans S. Epiphane, sont au moins très-douteux, ne fut-ce que par leur datte, qui, comme on l'a vû, n'étoit pas uniforme dans les Exemplaires. Comme S. Epiphane ne les a pas rapportez, nous ne pouvons en porter un jugement plus positif, ni plus certain. Ceux de Florentinius ont été réfutez ci-devant. Le faux Evangile de Nicodéme ne mérite aucune attention, non plus que les relations citées, soit par les Bollandistes, ou par M. Cottelier, ou par M. Fabricius.

(*e*) *Martin. Polon. Chronic. l. 4. p. 118.*

(*f*) *Yvo Carnot. in excerptis Chronol.*

4°. Si l'on peut faire fond sur quelques-uns de ces Actes, c'est principalement sur ceux dont Tertullien rapporte un grand fragment. Mais j'y remarque plus d'une chose qui me fait douter qu'ils soient sincéres, ou du moins qu'ils soient originaux. J'y vois par tout le stile & le caractére de Tertullien, ses expressions dures & africaines; par exemple : *Cùm ille verbo dæmonia de hominibus excuteret, cæcos reluminaret.... Paralyticos restringeret... Elementa ipsa famulares compescens procellas, & freta ingrediens... Parum hoc si non & Propheta retrò etiam. Tamen suffixus multa mortis illius propria ostendit insignia... Nihilominus tamen primores quorum intereras & sceleris divulgare, & populum vectigalem & popularem sibi ad fidem revocare, &c.* Quiconque est tant soit peu versé dans la lecture de Tertullien, reconnoîtra aisément que ces expressions ne sont d'aucun autre que de lui. Je ne parle pas des additions qu'il a mises dans son récit, qui ne peuvent venir de Pilate, par exemple, ce qu'il dit du verbe; *Ostendens sese verbum Dei, id est logon, illud primordiale primogenitum virtute & ratione comitatum, & spiritu instructum, eumdem qui verbo omnia & faceret & fecisset.*

Les Actes de Pilate citez par Tertullien rappelloient toute la vie, & les principaux miracles de JESUS-CHRIST, ce qu'il est mal-aisé que Pilate ait voulu faire, quand même il l'auroit pû, puisque tout cela tournoit à sa confusion, & à sa condamnation. Cependant quelqu'éten-

dus qu'ils soient, je n'y remarque pas la circonstance qui est relevée par S. Justin le Martyr, des habits du Sauveur tirez au sort, ou joüez au dez. De plus, ces Actes de Tertullien n'avoient été envoyez qu'après l'Ascension du Sauveur, ou même après la Pentecôte; & je ne sai si Pilate auroit attendu si long-tems à informer Tibère de cet événement, ni si étant Payen, & étranger dans la Judée, il auroit pû alors savoir toutes les choses dont il parle, & les marquer dans un si grand détail.

5°. Il est assez vrai-semblable que la Lettre de Pilate à Tibére a été altérée de très-bonne heure, & que les premiers qui en eurent communication par le moyen de quelques domestiques de l'Empereur, y firent d'abord des changemens qu'ils crurent favorables à la Religion Chrétienne, & ces altérations furent cause que dans la suite cette piéce perdit tout son crédit, & qu'insensiblement on la négligea, & on l'oublia de telle sorte, que du tems d'Eusébe il ne paroît pas que l'on en reconnût aucune de certaine & d'autentique, ni qui fût digne d'être conservée à la postérité. Depuis ce tems, quelque avanturier aura composé celle que nous avons, & cela peut-être dans la vûe de contre-quarrer les faux Actes de Pilate, publiez par les ordres de Maximin.

Si l'on veut consulter les Auteurs qui ont traité de cette matiére, on peut voir outre Baronius, M. de Tillemont (*a*), & les autres historiens Ecclesiastiques, M. Basnage dans ses exercitations contre Baronius, Antoine Vandale dans une dissertation particuliére sur ce sujet imprimée à la fin de sa seconde édition du Traité des Oracles; je n'ai pû voir cette piéce, qui auroit pû me donner beaucoup de lumiere. M. Tannegui Lefévre *L.* 2. *Ep.* 12. Casaubon *Exercit.* 16. *Num.* 154. contre Baronius. Ouvenus L. 3. *Theolog.* C. 4. Isaac *Vossius Cap.* XI. *de Sibyllinis Oraculis.* Le Moine *Varia sacra pag.* 146. M. Fabricius *Not. in Acta Pilati pag.* 214. *& seq.* & 972. *Cod. Apocryph. Nov. Test.*

(*a*) Tillemont. Note sur S. Pierre, XIX. p. 516.

Digitized by Google

Pan
ILLYRIE
GOLFE ADRIATIQUE
Ancone
ITALIE
Rome
Trois Loges
Forum Appii
Pouzoles
Naples
Brindes
Caprée
MER TYRRENE
Corfou
MER IONIENNE
Rhege
Messine
Palerme
SICILE
Syracuse
ou
Céphalonie
MER ADRIATIQUE
Pachin pr.
Malte
Naufrage de St. Paul
Gozo
MER
La petite Syrte
Brachia
Tripoli
AFRIQUE
La grand Syrte
Hippo
PARTIE

Digitized by Google

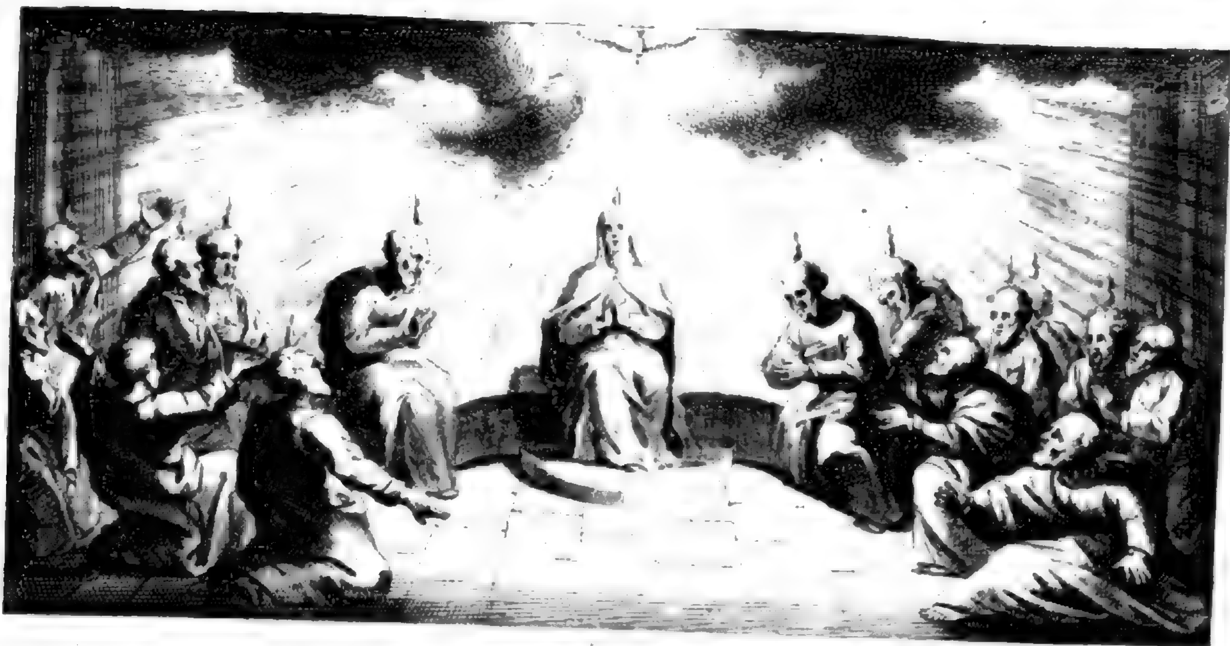

# COMMENTAIRE LITTERAL SUR LES ACTES DES APÔTRES.

## CHAPITRE PREMIER.

*Prologue de saint Luc sur les Actes. Ascension de* Jesus-Christ. *Retour des Apôtres à Jérusalem. Election de saint Matthias en la place de Judas.*

℣. 1. *Primum quidem sermonem feci de omnibus, ô Theophile, quæ cœpit Jesus facere, & docere.*

℣. 1. J'Ai parlé dans mon premier livre, ô Théophile, de tout ce que Jesus a fait & enseigné,

### COMMENTAIRE.

℣. 1. PRIMUM QUIDEM. *J'ai parlé dans mon premier Livre*, ou dans mon premier Ouvrage, qui est mon Evangile, *ô Théophile, de tout ce que* Jesus *a fait & enseigné.* S. Luc nous a rapporté dans son Evangile plusieurs particularitez de l'enfance & de la vie de Jesus-Christ, que les autres Evangélistes n'avoient point touchées. Il nous y a instruits non-seulement de ce que le Sauveur a fait; mais aussi de ce qu'il a enseigné. Ces mots, *faire, & enseigner*, comprennent tout l'abrégé de l'Evangile. Ici il nous donne *les Actes des Apôtres*, c'est-à-dire, l'histoire de leurs voyages & de leur prédication. Dans le commencement de cet Ouvrage, il parle de tous les Apôtres en général, & de ce qu'ils firent à Jérusalem avant leur dispersion. Il s'étudie d'abord principalement à nous décrire les actions de saint Pierre: mais enfin s'étant attaché à la personne de saint Paul, il ne parle presque plus que de lui, depuis le Chap. XII.

Il adresse ce Livre à Théophile, que plusieurs (*a*) ont pris pour un nom commun & appellatif. *Théophile* signifie *l'ami de Dieu*, ou, *celui qui aime Dieu*; comme si saint Luc avoit voulu dédier son Ouvrage à tous les Fidéles, qui sont remplis de foi & de charité. Mais l'opinion la plus suivie, & la plus vrai-semblable (*b*), est que Théophile étoit un homme illustre par sa naissance, ou par ses emplois, à qui saint Luc a dédié son Evangile, & les Actes des Apôtres. L'épithéte d'*excellent* (*c*), en Grec, *cratisté*, qu'il lui donne à la tête de l'Evangile, montre que c'étoit une personne de considération. Les un croient qu'il étoit d'Antioche, & concitoyen de saint Luc; & que s'étant converti à sa prédication, ou à celle de saint Paul, il souhaita que saint Luc lui donnât un récit de ce

(a) *Origen. Ambros. in cap. 1. Evang. Luca. Epiph. hæres. 51. Brug. Erasm. Cornel. alii.*
(b) *Chrysost. Theophyl. Æcum. Euthym. hic: Tolet. in Luc. 1.*
(c) *Luc. 1. 3.* Κράτιστε Θεόφιλε.



Digitized by Google

2. *Usque in diem, quâ, præcipiens Apostolis per Spiritum Sanctum, quos elegit, assumptus est.*

3. *Quibus & præbuit seipsum vivum post passionem suam in multis argumentis, per dies quadraginta apparens eis, & loquens de Regno Dei.*

4. *Et convescens, præcepit eis ab Jerosolymis ne discederent, sed expectarent promissionem Patris, quam audistis, inquit, per os meum.*

2. Depuis le commencement, jusqu'au jour qu'il fut élevé *dans le Ciel*, après avoir instruit par le S. Esprit les Apôtres qu'il avoit choisis.

3. Il s'étoit aussi montré à eux depuis sa passion, & leur avoit fait voir par beaucoup de preuves, qu'il étoit vivant, leur apparoissant durant quarante jours, & leur parlant du Royaume de Dieu.

4. Et mangeant avec eux, il leur commanda de ne point partir de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Pere, que vous avez, leur dit-il, oüie de ma bouche.

## COMMENTAIRE.

qu'il favoit de la vie de Jesus-Christ & des Apôtres. Grotius conjecture qu'il étoit d'Achaïe, parce qu'on croit que ce fut en ce pays-là que saint Luc écrivit les deux Ouvrages que nous avons de lui. Sanctius *(a)* aime mieux croire que c'est un nommé Théophile demeurant à Antioche, dont il est parlé dans les Récognitions *(b)*, lequel ayant été converti par saint Pierre, donna sa maison pour servir d'Eglise, & que ce fut là où saint Pierre posa sa Chaire à Antioche. Æcuménius veut que Théophile ait été Préfet de la ville, ou Gouverneur de la Province d'où il étoit.

℣. 2. Usque in diem, qua, præcipiens Apostolis per Spiritum Sanctum, quos elegit, assumptus est. *Depuis le commencement jusqu'au jour qu'il fut élevé dans le Ciel, après avoir instruit par le Saint-Esprit les Apôtres qu'il avoit choisis.* Ou bien: *Depuis le commencement jusqu'au jour qu'il fut élevé dans le Ciel, après avoir donné ses ordres à ses Apôtres, qu'il avoit choisis par le Saint-Esprit* (c). Cette derniére traduction est plus conforme au Grec (d). Enfin, on peut traduire : Il monta au Ciel, *après avoir donné ses ordres touchant le Saint-Esprit*, c'est-à-dire, après leur avoir ordonné d'attendre le Saint-Esprit (e), qu'il leur devoit envoyer; *à eux qu'il avoit choisis pour ses Apôtres.* Toutes ces traductions ont leur mérite. Le Fils de Dieu a instruit ses Apôtres par le Saint-Esprit; il les a choisis par le Saint-Esprit; il leur a promis le Saint-Esprit; il leur a ordonné de l'attendre : Enfin, il monte au Ciel, après leur avoir donné ses ordres de prêcher l'Evangile par toute la terre (f), & de baptiser les peuples au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit; ce qu'ils ne devoient mettre en exécution qu'après la descente du Saint-Esprit.

℣. 3. Quibus et præbuit seipsum vivum. *Il s'étoit montré à eux, & leur avoit donné beaucoup de preuves qu'il étoit vivant.* C'est une récapitulation de ce qu'il avoit dit dans son Evangile des diverses apparitions de J. C. depuis sa Résurrection. Il demeura avec eux pendant quarante jours, se montrant par intervalle, & les instruisant de ce qu'ils avoient à faire pour l'établissement de l'Eglise : *Loquens de regno Dei.* Il leur fit connoître alors la fausseté des idées qu'ils s'étoient formées avec le reste des Juifs, du regne temporel du Messie; que le royaume de Dieu étoit tout spirituel, & que J. C. ne régneroit sur la terre que dans son Eglise, & sur les cœurs de ses Fidéles, par la foi, & la charité : Qu'au reste il leur préparoit dans le Ciel un royaume éternel, une gloire, & une beatitude infiniment supérieures à tout ce que le monde peut offrir de plus grand, & de plus délicieux.

℣. 4. Et convescens, præcepit eis. *Mangeant avec eux, il leur commanda de ne point partir de Jérusalem*; mais d'y attendre le Saint-Esprit. Quelques Manuscrits Grecs portent (g) : *Vivant*, ou *conversant avec eux.* Mais la premiére leçon est préférable. Le Sauveur étant apparu plusieurs fois à ses Apôtres, mangea, & but avec. Mais le jour même qu'il monta au Ciel, il se montra à eux comme ils étoient à table, il se mit à table (h), & leur ordonna, comme il est dit ici, d'aller prêcher l'Evangile par tout le monde, & d'attendre à Jérusalem la venuë du Saint-Esprit. Voyez le ℣. 9. de ce Chapitre.

Promissionem Patris. *D'attendre la promesse du Pere, que vous avez oüie de ma bouche.* Le Pere Eternel vous a promis le Saint-Esprit par ma bouche (i) : *Je prierai mon Pere, & il vous donnera un autre avocat*, ou un autre consolateur. Et encore (k) : *L'Esprit saint que mon Pere vous envoyera en mon nom, vous enseignera toutes choses.* Et le Seigneur dans Ezéchiel (l) : *Je vous donnerai un cœur de chair, & je mettrai un Esprit nouveau au milieu de vous : j'ôterai le cœur de pierre de votre chair, & je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon Esprit dans vous, & je ferai que vous marchiez dans la voie de mes commandemens.*

Quia Joannes quidem baptizavit aqua; vos autem baptizabimini Spiritu Sancto (m). *Car Jean a baptisé dans l'eau; mais dans peu de jours vous serez baptisez dans le Saint-Esprit.* Saint Jean-Baptiste est auteur du baptême de l'eau, qui disposoit ceux qui le recevoient, à la pénitence, & par la pénitence au pardon des péchez. J. C. est auteur du baptême du Saint-Esprit, qui sanctifie ceux qui le reçoivent. Jean vous a baptisez comme tous les autres qui se sont présentez à lui : mais j'ai un autre baptême à vous donner, qui est celui du Saint-Esprit. Cet Esprit consolateur descendra sur vous comme un fleuve de feu, & de lumiére, qui vous inondera en quelque sorte. Vous serez comme plongée dans ce torrent, dans ces eaux vives, dans ce feu vivifiant. Cette explication, qui est celle de plusieurs Peres (n), suppose que les Apôtres n'avoient pas encore reçû le baptême de Jesus-Christ à la Pentecôte, & que ce Sacrement ne fut institué qu'après la résurrection du Sauveur, lorsqu'il dit à ses Apôtres d'aller par tout le monde prêcher l'Evangile, & baptiser les peuples au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit (o).

(a) *Sanct. in Acta hic.*
(b) *Recognit. Clement: lib. x. c. ult.*
(c) *Ita Syr. Arab. Æthiop. Aug. alii plures.*
(d) Ἄχρι ἧς ἡμέρας ἐντειλάμενος τοῖς Ἀποστόλοις διὰ πνεύματος ἁγίου, οὓς ἐξελέξατο, ἀνελήφθη.
(e) *Vatab. à Lapide.*
(f) *Marc. XVI. 15. 16.*
(g) Καὶ συναλιζόμενος παρήγγειλεν αὐτοῖς. *Alii*, συναυλιζόμενος. *Ita Mss. plures apud Mill. hic. Aug. Conversatus, alii conversans. Alii congregans. Erasm. Arias, Calv.*
(h) *Marc. XVI. 14. Act. XI. 41. & Luc. XXIV. 44.*
(i) *Joan. XIV. 16.*
(k) *Joan. XIV. 26.*
(l) *Ezech. XXXVI. 25. 26. 27.*
(m) *Quid. Codd. Latini apud Aug. Incipietis baptizari. Vide Aug. lib. 1. c. 4. contra Felic. Manich. & Ep. olim 108. nunc 265. num. 3.*
(n) *Vide Tertull. de Baptismo, c. 11. 12. Chrysost. Theophyl. Euthym. in Joan. Hieronym. contra Luciferian.*
(o) *Matth. XXVIII. 18. 19. Marc. XVI. 14. 15. 16.*

Mais

Digitized by Google

*5. Quia Joannes quidem baptizavit aquâ, vos autem baptizabimini Spiritu sancto non post multos hos dies.*

*6. Igitur qui convenerant, interrogabant eum dicentes: Domine, si in tempore hoc restitues Regnum Israël?*

*7. Dixit autem eis: Non est vestrum nosse tempora vel momenta, quæ Pater posuit in sua potestate:*

*8. Sed accipietis virtutem supervenientis Spiritus sancti in vos, & eritis mihi testes in Jerusalem, & in omni Judæa, & Samaria, & usque ad ultimum terræ.*

5. Car Jean a baptisé dans l'eau, mais dans peu de jours vous serez baptisez dans le Saint-Esprit.

6. Alors ceux qui se trouvérent présens, lui demanderent: Seigneur, sera-ce en ce tems que vous rétablirez le Royaume d'Israël?

7. Et il leur répondit: Ce n'est pas à vous de savoir les tems & les momens que le Pere a réservez à son *souverain* pouvoir.

8. Mais vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui descendra sur vous, & vous me rendrez témoignage dans Jérusalem, & dans toute la Judée, & la Samarie, & jusqu'aux extrémitez de la terre.

## COMMENTAIRE.

Mais le sentiment le plus commun aujourd'hui dans l'Eglise (*a*), est que les Apôtres avoient été baptisez ou par les mains de J. C. ou par celles de leurs confréres dans le Jourdain (*b*) lorsque le Sauveur commença à leur faire administrer ce Sacrement, & qu'il se fit un concours vers lui, plus grand que n'avoit été le concours des peuples vers Jean-Baptiste (*c*). Il avoit dès le commencement de sa mission, annoncé à Nicodéme (*d*) la nécessité de ce Sacrement, en lui disant qu'on ne pouvoit entrer dans le Royaume de Dieu, sans la renaissance spirituelle, qui est le baptême. Les Apôtres ne donnérent pas sans doute un autre baptême que celui de J. C. & est-il croyable que le donnant aux autres, ils auroient négligé de le recevoir eux-mêmes? Est-il croyable que J. C. leur auroit donné à manger le Sacrement de son Corps, & de son Sang, s'ils n'eussent pas reçû auparavant le baptême? Lors donc que le Sauveur dit ici qu'ils seront baptisez dans le Saint-Esprit, il veut marquer l'effusion, l'abondance, l'inondation de ce Saint-Esprit, qui les remplit alors, & qui donna l'accroissement, & la perfection à la grace, à la force, à la lumiére dont ils étoient déja remplis.

ỽ. 6. IGITUR QUI CONVENERANT. *Alors ceux qui se trouvérent présens, lui demandérent: Seigneur, sera-ce en ce tems que vous rétablirez le Royaume d'Israël?* Ceux à qui le Sauveur s'apparut, lorsqu'ils mangeoient ensemble, le jour même de l'Ascension (*e*), ou plûtôt, toute la troupe des Disciples que le Seigneur avoit rassemblez, afin qu'ils fussent témoins de son Ascension. Ils étoient au nombre de cent vingt; ci-après, ỽ. 15. Ces Disciples donc prirent la hardiesse de lui demander si le jour étoit venu de voir le rétablissement du Royaume d'Israël: Car jusqu'à la Pentecôte, les Apôtres furent toûjours dans la pensée que le Sauveur établiroit un Royaume temporel sur la terre (*f*); & lorsqu'il fut ressuscité, ils ne doutérent plus que bien-tôt on ne vît l'accomplissement de cette attente, qui étoit génerale parmi les Juifs.

ỽ. 7. NON EST VESTRUM NOSSE TEMPORA, VEL MOMENTA (*g*). *Ce n'est pas à vous de savoir les tems, & les momens que le Pere a réservez à son pouvoir.* J. C. ne répond pas directement à la question des Apôtres. Le Saint-Esprit qu'ils devoient recevoir à dix jours de-là, devoit les en instruire, & lever tous leurs doutes. Il se contente de réprimer leur vaine curiosité, & de leur apprendre qu'il y a des choses dont le Pere Céleste s'est réservé la connoissance, & qu'il n'a pas jugé à propos de révéler aux hommes.

Les Rabbins mettent au nombre des choses cachées dans les sécrets de Dieu, le tems auquel le régne de la maison de David sera rétabli. Il est certain qu'il doit l'être au tems du Messie. Il l'a été par J. C. dans l'établissement de son Eglise, qui est le régne de la paix, de la vérité, de la justice, de la foi, & de la charité. J. C. est le véritable David, promis par les Prophétes (*h*).

ỽ. 8. SED ACCIPIETIS VIRTUTEM, &c. *Vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui descendra sur vous* Je ne réponds pas à votre demande. Elle a pour objet une chose que le Pere Céleste ne veut pas révéler au monde. Vous vous êtes fait une idée du rétablissement du Royaume d'Israël, toute contraire à ce que Dieu a dessein de faire. Le tems & la maniére de ce rétablissement, sont au-dessus de votre portée. Je vous envoyerai le Saint-Esprit, qui vous ouvrira l'esprit, & qui vous fera connoître ce que le Pere Céleste voudra bien vous découvrir sur cela. Le tems du Royaume du Fils de Dieu étoit arrivé. Les Apôtres eux-mêmes devoient être les ministres, & les exécuteurs de son établissement par la prédication de l'Evangile. Mais c'étoit un mystére que le Fils de Dieu ne jugea pas à propos de leur découvrir alors. Il leur dit seulement qu'ils recevront la vertu du Saint-Esprit, qui les comblera de force, de zéle, de lumiére, pour exécuter ce que le Pere demandera d'eux.

IN JERUSALEM, ET IN OMNI JUDÆA. *Vous me rendrez témoignage dans Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie, & jusqu'aux extrémitez de la terre.* Il marque par là la vocation des Gentils & des Samaritains à l'Evangile. Aussi le Sauveur dans saint Matthieu, ne les envoie pas seulement aux Juifs; mais à toutes les nations (*i*): *Euntes docete omnes gentes.* Toutefois ils commmencérent toûjours par les Juifs, & par les brebis qui s'étoient égarées du troupeau d'Israël. On lisoit dans un ancien Ecrit attribué à saint Pierre (*k*), que notre Sauveur avoit dit à ses Apôtres: *Si quelqu'un des Israëlites veut faire pénitence, & croire à Dieu en mon nom, ses péchez lui seront remis. Et après douze ans, vous irez dans le monde, afin que nul ne puisse dire: Je n'ai point oüi.* Eusébe rapporte ces paroles de saint Clément, comme si elles contenoient un ordre du Sauveur à ses Apôtres de ne pas sortir de Jérusalem que douze ans après son Ascension. On ne peut pas dire qu'ils aient exactement observé cela; comme on ne peut pas assurer qu'ils aient tous quitté la Judée & Jérusalem avant cette douziéme année.

---

(a) *Aug. Ep. olim* 108. *nunc* 265. *& alibi sæpius. Greg. lib.* 9. *Regist. Ep.* 31. *Beda, hic. D. Thom.* 3. *part. qu.* 66. *art.* 2.

(b) On dit que notre Seigneur ne baptisa aucune autre femme que la sainte Vierge, ni aucun homme que saint Pierre. Saint Pierre baptisa, dit-on, André, Jacque & Jean: & ceux-ci baptisérent les autres Apôtres.

(c) *Joan.* III. 22. *&* IV. I. 2.

(d) *Joan.* III. 3.

(e) *Vide Marc.* XVI. 14. *& sup. Act.*

(f) *Matt.* XX. 21. *Luc.* XXIV. 21. *& passim.*

(g) *Gr.* Χρόνες ἢ καιρὲς. *Tempora, & momenta*, ou *tempora, & articulos*, ou *tempora, & opportunitates*, ou simplement, *tempora certò constituta.*

(h) *Isai.* IX. 7. XXXVIII. 5. LV. 3. *Jerem.* XXIII. 5. XXX. 9. XXXVIII. 15. *Ezech.* XXXIV. 13. XXXVII. 14. *Osee* III. 5. *Zach.* XII. 8.

(i) *Matth.* XXVIII. 18.

(k) *Vide Clem. Alex. lib.* 6. *Strom. p.* 636. *& Euseb. lib.* 5. c. 18. *Hist. Eccl.*



Digitized by Google

9. *Et cùm hæc dixisset, videntibus illis, elevatus est; & nubes suscepit eum ab oculis eorum.*

10. *Cùmque intuerentur in Cœlum euntem illum, ecce duo viri astiterunt juxta illos in vestibus albis.*

11. *Qui & dixerunt: Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum? Hic Jesus, qui assumptus est à vobis in Cœlum, sic veniet quemadmodum vidistis eum euntem in Cœlum.*

12. *Tunc reversi sunt Jerosolymam, à monte qui vocatur Oliveti, qui est juxta Jerusalem, sabbathi habens iter.*

9. Après qu'il leur eut dit ces paroles, ils le virent s'élever en haut, & il entra dans une nuée qui le déroba à leurs yeux.

10. Et comme ils étoient attentifs à le regarder monter au Ciel, deux hommes vêtus de blanc se présentérent soudain a eux,

11. Qui leur dirent: Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au Ciel? Ce JESUS, qui en se séparant de vous, s'est élevé dans le Ciel, viendra de la même maniére que vous l'y avez vû monter.

12. Ils partirent ensuite de la montagne appellée des Oliviers, qui est éloignée de Jérusalem de l'espace du chemin qu'on peut faire le jour du sabbat, & ils s'en retournérent à Jérusalem.

## COMMENTAIRE.

℣. 9. CUM HÆC DIXISSET, VIDENTIBUS ILLIS ELEVATUS EST. *Après qu'il leur eut dit ces choses, ils le virent s'élever en haut.* Saint Luc dans son Evangile (a) dit que le Sauveur ayant fait rassembler ses Disciples, & leur ayant parlé, les mena hors de Jérusalem, du côté de Béthanie, sur le mont des Oliviers, & qu'élevant les mains, il les bénit, & en les bénissant, il s'éleva au Ciel, & disparut à leurs yeux. Il fut élevé au Ciel non par le ministére des Anges; mais par sa propre vertu; & il s'éleva d'une maniére sensible, & par un mouvement successif, qui permit aux Apôtres de le suivre des yeux, jusqu'à ce qu'entrant dans une nuée lumineuse, ils le perdirent entiérement de vûë. Il ne disparut pas tout-à-coup, comme il avoit fait dans quelques autres recontres, & comme les Anges ont souvent fait dans leurs apparitions.

La maniére dont saint Luc s'exprime ici, insinuë que le Sauveur monta au Ciel immédiatement après le dernier repas qu'il prit avec ses Apôtres; puisqu'ayant dit au ℣. 4. que JESUS-CHRIST *mangeant avec ses Disciples*, leur donna ses derniers ordres, il conclut: ℣. 9. *Après qu'il leur eut dit ces paroles, ils le virent s'élever en haut, &c.* En effet l'ancienne tradition de l'Eglise, est que le Sauveur monta au Ciel un Jeudi vers midi, comme S. Prosper le cite de S. Augustin (b). Eusébe (c) insinuë la même chose, lorsqu'il dit que JESUS-CHRIST communiqua ses mystéres sécrets à ses Disciples dans une caverne de la montagne des Oliviers; voulant marquer apparemment le dernier repas qu'il fit avec eux, & les derniéres paroles qu'il leur dit. Toutefois en comparant ce que S. Luc dit dans l'Evangile, il sembleroit plûtôt qu'ils mangérent ensemble dans Jérusalem, & que JESUS-CHRIST les conduisit hors la ville, pour monter au Ciel en leur présence.

Quelques Interprétes (d) ont crû que cette nuée qui enveloppa le Sauveur, étoit une lumiére éclatante qui réjaillissoit du Corps de JESUS-CHRIST, & qui laissa sur sa route dans les airs comme une voie lumineuse, qui fut apperçuë assez long-tems par les Apôtres. Tostat (e) croit que c'étoit une maniére de trône où il s'assit, ou une espéce d'habit qui l'environna lorsqu'il fut dans l'air: Car cet Auteur suppose que J. C. depuis la Résurrection ne porta point d'habits; mais fut simplement couvert par la brillante lumiére qui éclatoit de son Corps glorieux, & qu'il monta nud dans le Ciel, & simplement environné de ce nuage dont on a parlé.

Mais la plûpart des Commentateurs (f) croient qu'il parut vêtu depuis sa Passion, comme auparavant, qu'il monta au Ciel de même, & qu'il ne quitta ses habits que lorsqu'il entra dans la nuée. Il y en a qui lui donnent un habit blanc; d'autres, un habit couleur de pourpre. Mais qui peut savoir ces sortes de choses?

℣. 10. DUO VIRI IN VESTIBUS ALBIS. *Deux hommes vetus de blanc.* Deux Anges sous la forme humaine, & vêtus de blanc, parurent sur la montagne, & au lieu où le Sauveur étoit monté au Ciel. Les Anges apparoissent ordinairement avec des habits blancs & éclatans.

SIC VENIET, QUEMADMODUM VIDISTIS EUM EUNTEM IN COELUM. *Il viendra de la même maniére que vous l'avez vû monter au Ciel.* Il viendra au dernier jour dans le même Corps, dans la même Majesté, pour juger les vivans & les morts. C'est ce qu'il avoit promis en plus d'un endroit de l'Evangile (g), même en parlant de la vengeance qu'il devoit exercer sur la ville de Jérusalem. Plusieurs Anciens (h) ont crû que le Fils de Dieu devoit paroître sur le mont des Oliviers pour juger le monde, & que tous les peuples seroient assemblez en Jugement au pied de cette montagne, dans la vallée de Josaphat. Le Chaldéen même sur le Cantique, dit que les Israëlites ressusciteront sur le mont des Oliviers.

℣. 12. A MONTE OLIVETI. *Ils partirent de la montagne des Oliviers.* Il est dit expressément dans l'Evangile de saint Luc (i), que le Sauveur conduisit ses Disciples a Béthanie, & que là il monta au Ciel: *Eduxit eos foras in Bethaniam, & recessit ab eis.* On croit qu'il les conduisit d'abord à Béthanie, pour dire adieu à Lazare, à Marthe, & à Marie, & pour les prendre avec soi, pour être aussi témoins de son Ascension; & qu'étant monté sur le mont des Oliviers, au pied, ou sur la pente duquel étoit Béthanie, il les bénit, & s'éleva au Ciel en leur présence (k). Il faut de nécessité admettre cela, pour accorder saint Luc avec saint Jean. Saint Luc nous dit qu'ils revinrent de la montagne des Oliviers, qui n'étoit éloignée de Jérusalem, que d'autant de chemin qu'on en peut faire le jour du sabbat; c'est-à-dire, au plus de sept, ou huit stades, ou mille pas; & saint Jean dit expressément, que Béthanie est à quinze stades, ou près de deux mille pas de Jérusalem (l). Et Joseph l'Historien ne met le mont des Oliviers qu'à cinq stades, ou six cens vingt-cinq pas de cette ville (m). Enfin, le lieu où notre Sauveur monta au Ciel, est marqué au haut du mont des Oliviers, beaucoup plus près de Jérusalem, que n'est le

(a) *Luc.* XXIV. 51.
(b) *Prosper. Sentent.* 203.
(c) *Euseb. vita Constantini, lib.* 3. *c.* 43.
(d) *Cajet. hic. Medina* 3. *part. qu.* 58. *art.* 4.
(e) *Tostat. Paradox.* 5. *c.* 9. & 34.
(f) *Vide Cornel. à Lapide hic.*
(g) *Matt.* XXIV. 30. XXVI. 64. *Marc.* XIII. 26. 1. *Thess.* IV. 16. &c.
(h) Voyez S. Jérôme sur *Joël.* III. 2. le Chald. sur *Joël.* III. 2. & d'autres Grotius sur cet endroit. S. Hilaire sur S. Matth. XXIV. 32. croit que ce sera à Jérusalem, ou sur le Calvaire.
(i) *Luc.* XXIV. 50.
(k) *Vide Sanct. & Cornel. hic.*
(l) *Joan.* XI. 18.
(m) *Idem Antiq. lib* 10. *c.* 6.

Digitized by Google

13. *Et cùm introissent in cœnaculum, ascenderunt ubi manebant Petrus, & Joannes, Jacobus, & Andræas, Philippus, & Thomas, Bartholomæus, & Matthæus, Jacobus Alphæi, & Simon Zelotes, & Judas Jacobi.*

13. Et étant entrez *dans une maison*, ils montérent à une chambre haute, où demeuroient Pierre, Jean, Jacque, André, Philippe, Thomas, Barthélemi, Matthieu, Jacque *fils* d'Alphée, Simon *appellé* le Zélé, & Jude *frere* de Jacque.

## COMMENTAIRE.

village de Béthanie. JESUS-CHRIST se rapprocha donc de Jérusalem, & s'éloigna de Béthanie, lorsqu'il voulut monter au Ciel.

Eusébe (*a*) assûre comme une chose constante, que le Sauveur monta au Ciel, étant sur le sommet de la montagne des Oliviers. Sulpice Sévére (*b*), & saint Paulin (*c*), aussi-bien que l'Auteur des noms de lieux marquez dans les Actes (*d*), assûrent que les vestiges des pieds de JESUS-CHRIST étoient imprimez à l'endroit où il étoit monté au Ciel; & saint Augustin (*e*) nous apprend que de son tems on alloit en Judée pour y adorer ces sacrez vestiges, au lieu où il étoit monté au Ciel. Bede assûre la même chose de son tems, qui étoit le huitiéme siécle. Du tems de Constantin, l'Impératrice Heléne sa mere, fit bâtir une Eglise à l'endroit où le Sauveur étoit monté au Ciel. Mais Eusébe (*f*) assûre qu'on ne put jamais paver l'endroit où ces sacrez vestiges étoient imprimez, la terre rejettant le marbre qu'on essayoit d'y mettre. L'Auteur des Lieux sur les Actes, dont on a déja parlé, dit qu'on ne put non plus fermer la voûte, ni couvrir la toiture de ce même endroit; de maniére qu'il est toûjours demeuré découvert: Et quoique l'on emportât de tous côtez de la terre, & de la poussiére de ce lieu sacré où les pieds du Sauveur avoient posé, & où ils s'étoient imprimez, on prétend que leur forme n'en étoit point gâtée, & que le lieu se conservoit toûjours au même état (*g*).

Ce fut le quarantiéme jour après la Résurrection, que le Sauveur monta au Ciel. Saint Chrysostome a conjecturé que ç'avoit été un Samedy (*h*): mais la tradition de l'Eglise, & sa pratique universelle en ont fixé la Fête au Jeudy; & cela depuis très-long-tems, puisque les Constitutions Apostoliques ordonnent qu'on la fasse ce jour-là (*i*). Saint Augustin en plusieurs endroits, en parle comme d'une Fête, observée généralement dans l'Eglise, le quarantiéme jour après la Résurrection.

SABBATHI HABENS ITER. *Eloigné de Jérusalem de l'espace qu'on peut faire le jour du Sabbat.* Les Juifs ne se permettent pas de beaucoup marcher le jour du Sabbat: D'où vient que notre Seigneur en parlant de la derniére disgrace de Jérusalem, dit à ses Disciples (*k*): *Priez Dieu que vous ne soyez pas obligez de prendre la fuite le jour du Sabbat.* Les Juifs ont fixé le chemin qu'on peut faire ce jour-là à deux mille coudées, parce que Josué avoit fait observer cette distance entre l'Arche, & le peuple, lorsqu'il leur fit passer le Jourdain (*l*). Or ces deux mille coudées, prises dans la rigueur, en prennant la coudée à vingt-quatre doigts, font de notre mesure cinq cens soixante-neuf toises, 1. pied, 8. pouces, $\frac{64}{71}$ ou, selon les Juifs, mille pas. Du tems de saint Jérôme, ils fixoient cet espace à deux mille pieds (*m*). Le Syriaque met ici *sept stades*, pour le chemin qu'on peut faire le jour du Sabbat; l'Ethiopien, *la course d'un homme*. Les sept stades ne font pas tout-à-fait un mille, qui est la mesure ordinaire déterminée par les Rabbins (*n*). Pour faire le mille plein, il faut huit stades. Quelques-uns croyent que les stades Hébraïques étoient plus grandes que les stades ordinaires des Grecs, qu'étoient de cent vingt-cinq pas. Mais cette opinion n'est nullement probable.

L'Evangéliste a voulu dire apparemment non à la rigueur, mais à peu près, le chemin qu'on pouvoit faire le jour du Sabbat. Réguliérement c'étoit mille pas: mais on ne pouvoit pas observer cela si réguliérement, qu'on n'en fit un peu plus, ou un peu moins. Le mont des Oliviers n'est éloigné de Jérusalem que de cinq stades, selon Joseph, ou de six suivant le même Auteur dans un autre Livre (*o*). Il mesuroit apparemment cette distance du pied de la montagne, jusqu'aux murs de la ville; & saint Luc la prend depuis le haut de la montagne où J. C. monta au Ciel, jusqu'à la ville. Ainsi tout se concilie aisément.

Plusieurs Interprétes (*p*) ont cru que la chose n'étoit pas tellement fixée à mille pas, que l'on ne pût un peu excéder. Lyran, & Denys le Chartreux croyent qu'on peut faire une demie lieuë; Tostat, deux mille pas; mille en allant, & autant au retour; Cajétan, douze stades, qui font quatorze cens pas. Mais enfin il est certain que la mesure ordinaire étoit de mille pas, ou environ; & nous comptons ordinairement nos lieuës trois mille pas. Ainsi le chemin qu'on peut faire le jour du Sabbat, étoit le tiers d'une lieuë. Sanctius remarque que saint Epiphane (*q*) met les lieux de priére des Sichémites qui étoient Samaritains, & grands observateurs du Sabbat, environ à deux mille de Sichem. Or on pouvoit aller à ces oratoires situez au dehors des villes, le jour du Sabbat, comme le remarque Philon (*r*). On pouvoit donc faire deux mille pas en y allant, & autant au retour.

Saint Paul étant à Philippes en Macédoine (*s*), sortit de la ville le jour du Sabbat, & alla au lieu de priéres, qui étoit sur le fleuve. Origénes (*t*) donne deux mille aûnes au chemin du Sabbat. Les Rabbins enseignent (*u*) que du tems de Moyse, il étoit permis de faire douze mille pas le jour du Sabbat; mais que depuis, les Sages en avoient déterminé l'étenduë à deux mille coudées. Il leur est permis de marcher tant qu'ils veulent dans une ville, quelque grande qu'elle soit; mais non pas d'en sortir au-delà de deux mille coudées, qui font mille pas. Ils disent aussi que si l'on se trouvoit à la campagne, & dans un lieu dont la distance ne seroit pas bien connuë, on pourroit marcher le jour du Sabbat jusqu'à deux mille pas ordinaires, ou deux mille pas médiocres.

℣. 13. ASCENDERUNT IN COENACULUM. *Ils montérent à une chambre haute.* On remarque (*x*) que

(a) *Euseb. de vita Constantini, lib. 3. cap. 41. 43.*
(b) *Sulpic. Sever. lib. 2. c. 48. hist. Eccl.*
(c) *Paulin. Epist. XI.*
(d) *Author. Locor. in Actis, t. 3. Oper. Antiqu. edit. Oper. S. Hieronym.*
(e) *Aug. in Joan. homil. 47.*
(f) *Euseb. vita Constant. lib. 3. c. 43 Hieronym. tract. Locor. in Actis. Beda de Locis sanctis.*
(g) *Vide Hieron. seu alium Author. Locorum in Actis.*
(h) *Chrysost. in Acta homil. 3.*
(i) *Constitut. Apostol. lib. 5. c. 19.*
(k) *Matth.* XXIV. 20.
(l) *Josue* III. 4. *Sit inter vos & arcam spatium cubitorum duûm millium.*
(m) *Hieron. ad Algasiam. Rabbini, inquiunt, Akiban, & Simeon, & Hillel magistri nostri tradiderunt nobis, ut bis mille pedes ambulemus in sabbatho.*
(n) *Ita Rabb. Baal Aruch, ita & Origen. Suid. Æcumen. Beda, Lir. Tolet. Salmer. Ribera, alii. Vide Sanct. hic.*
(o) *Joseph Antiq. lib. XX. c. 6. sed Chrysost. & Theophyl. hic legunt: Ἑπτὰ, septem, pro πέντε quinque; & Joseph lib. 6. de Bello, cap. 6. seu lib. 5. c. 8. sex stadia.*
(p) *Salmeron, Arias Mont. Vat. hic. Mald. in Matth.* XXI.
(q) *Epiphan. hæres. 80.*
(r) *Philo vita Mos. lib. 3.*
(s) *Act.* XVI. 12. 13.
(t) *Origen. lib. 4. c. 2. Περὶ ἀρχῶν.*
(u) Voyez Selden, *de jure Nat. & Gent. lib. 3. c. 9.* qui examine au long toute cette matiére.
(x) *Vide Vitring. lib. 1. parte 1. c. 6.*



Digitized by Google

14. *Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus, & Mariâ Matre Jesu, & fratribus ejus.*

15. *In diebus illis exurgens Petrus in medio fratrum, dixit; erat autem turba hominum simul ferè centum viginti.*

14. Qui persévéroient tous dans un même esprit en priéres avec les femmes, & Marie Mere de JESUS, & ses freres.

15. Pendant ces jours-là, Pierre se leva au milieu des freres, qui étoient tous ensemble environ six-vingt, & il leur dit:

## COMMENTAIRE.

les chambres hautes étoient comme les Chapelles domestiques de chaque maison. C'est-là où l'on s'assembloit pour lire la Loi, & pour traiter des affaires de Religion. Celle où s'allemblérent les Apôtres, est comme le berceau de l'Eglise Chrétienne, qui s'est répanduë par tout le monde avec tant d'éclat, & de promtitude. C'est ainsi que le Tout-puissant a accoutumé d'exécuter ses plus grands desseins. Il employe des moyens, & des instrumens foibles, & incapables par eux-mêmes de réussir, afin que l'homme ne se glorifie point, & qu'il rende à Dieu la gloire de tous les événemens.

On demande à qui appartenoit cette maison où se rassemblent les Apôtres, & les Disciples. Les uns (a) croyent qu'elle étoit à saint Jean l'Evangéliste; d'autres (b), qu'elle étoit à Simon le Lépreux, ou à Joseph d'Arimathie (c), ou à Nicodéme, ou à Marie mere de Jean, surnommé Marc (d). Ce dernier sentiment est le plus probable, quoiqu'il ne soit nullement certain. On sait seulement que saint Pierre étant délivré de prison, alla dans la maison de la mere de Jean Marc, où les autres Apôtres étoient assemblez (e).

La maison où les Apôtres avoient attendu, & où ils avoient reçû le Saint-Esprit fut dans la suite changée en Eglise, qui subsista pendant plusieurs siécles. Saint Cyrille de Jérusalem (f) l'appelle l'Eglise haute, ou l'Eglise des Apôtres. Elle étoit sur la montagne de Sion (g); & c'est-là où l'on tenoit que saint Etienne avoit reçû l'ordination (h). On y voyoit au quatriéme siécle la colomne à laquelle on disoit que JESUS-CHRIST avoit été attaché pendant sa flagellation (i). Saint Epiphane (k) croit que cette maison avoit échappé à la ruine entiére de Jérusalem par les Romains. Mais il est plus vraisemblable qu'ayant été détruite au dernier siége, elle fut dans la suite rétablie sur ses anciens fondemens.

UBI ERANT CONGREGATI, PETRUS. *Où demeuroient Pierre, Jean, Jacque, &c.* Pierre est toûjours nommé le premier, comme ayant été désigné par JESUS-CHRIST Chef visible de son Eglise (l). C'est lui ci-après qui porte la parole, & qui propose de choisir un Apôtre en la place du traître Judas (m).

℣. 14. ERANT PERSEVERANTES UNANIMITER. *Ils persévéroient dans un même esprit en priéres, avec les femmes (n).* L'oraison, l'union, la persévérance sont les dispositions que les Apôtres apportent pour recevoir le Saint-Esprit. Les femmes qui étoient à la compagnie des Apôtres, & qui apparemment avoient été témoins de son Ascension, sont premiérement la sainte Vierge, & les saintes femmes qui avoient toûjours accompagné le Sauveur dans ses voyages, & peut-être Marie, & Marthe, dont la demeure étoit près de Jérusalem.

Ce qui est dit ici insinuë que les Apôtres, & les saintes femmes demeuroient enfermez dans la maison, sans en sortir: *Erant perseverantes unanimiter in oratione*; craignant peut-être (o) la persécution des Juifs toûjours fort animez contre les Disciples de JESUS-CHRIST. Toutefois saint Luc dans son Evangile (p), dit qu'étant retournez à Jérusalem après l'Ascension, ils étoient continuellement dans le Temple à loüer, & bénir Dieu (q). On a tâché de concilier cette diversité dans le Commentaire sur saint Luc, & nous croyons que cet Evangéliste a voulu dans l'endroit cité, nous décrire les occupations des premiers Fidéles nouvellement convertis, dans le tems qui suivit la descente du Saint-Esprit.

℣. 15. IN DIEBUS ILLIS EXURGENS PETRUS. *Pendant ces jours-là*, dans l'intervalle qui s'écoula entre l'Ascension, & la Pentecôte, Pierre comme Chef du Collége Apostolique, songe à donner un successeur au traître Judas; il se souvient de ce que le Sauveur lui avoit dit, en lui prédisant sa chûte (r): *Lorsque vous serez converti, affermissez vos fréres.*

ERAT AUTEM TURBA HOMINUM FERE CENTUM VIGINTI. *Ils étoient ensemble environ six vingt.* Le Grec lit (s): *Ils étoient environ six vingt noms*; au lieu de, *six vingt hommes.* Et quelques Exemplaires Latins lisent aussi (t): *Turba nominum*, au lieu de *turba hominum.* Cette maniére de parler n'est nullement rare en Grec (u); on dit peu de noms, ou plusieurs noms, pour plusieurs personnes ou pour peu de personnes. Dans l'Ecriture, *le nom de Dieu*, est mis continuellement pour Dieu même. Croire au nom, prêcher au nom, baptiser au nom de JESUS-CHRIST, signifie croire en lui, prêcher son Evangile, baptiser de son Baptême.

Le nombre de cent vingt personnes étoit apparemment celui des hommes seulement, & non pas des femmes, lesquelles n'étoient pas ordinairement comprises dans les dénombremens. Il y avoit onze Apôtres, & soixante & douze Disciples, & outre cela quelques Disciples affectionnez, & attachez depuis long-tems à la suite de JESUS-CHRIST. Il n'y avoit apparemment dans cette maison que ceux qui étoient étrangers; car les Disciples qui avoient leur domicile à Jérusalem, purent demeurer chez eux, & y pratiquer dans leur famille les mêmes exercices que les Apôtres dans le Cénacle.

(a) *Nicephor. lib. 1. hist. c. 28.*
(b) *Theophyl. in Matth.* XXVI.
(c) *Euthym. in Matth.* XXVI.
(d) *Ita Baron. Cornel. à Lapide hic. Alexander in vita S. Barnaba apud Sur.* XI. *Jun.*
(e) *Act.* XII. 11. 12. 13.
(f) *Cyrill. Catbech.* 16.
(g) *Hieronym. Ep.* 27.
(h) *Luci. de S. Stephano, c.* 8.
(i) *Hieronym. Ep.* 27.
(k) *Epiphan. de Ponder. & Mensur. c.* 14.
(l) *Chrysost. Æcumen Theophyl. Grot. Cornel. à Lapide, alii passim.*
(m) *Infrà* ℣. 15. 16.
(n) L'ancien Manuscrit Gr. Lat. de Cambrige lit: Ταῖς γυναιξὶ καὶ τέκνοις. Avec leurs femmes & leurs enfans.
(o) *Aug. serm. olim* 267.
(p) *Luc.* XXIV. 52.
(q) *Vide Theophyl. & Jansen. &c. in Luc. Fromond. in Acta.*
(r) *Luc.* XXII. 32. Voyez S. Chrysostome, Æcumen. & les autres.
(s) Ἦν τε ὄχλος ὀνομάτων ἐπὶ τὸ αὐτὸ, &c.
(t) *Vide Brug. hic.*
(u) *Apoc.* III. 4. *Habeo pauca nomina in Sardis.* Et XI. 13. *Occisa sunt in terra motu nomina hominum septem millia.* Num. I. 2. 18. &c. *Æschin.* Τὸ Θηβαίων ὄνομα. Les Thébains. *Ovid. Amor. lib.* 2. *El.* 1. *Heroum clara valete nomina. Stat. Theb. lib.* 6. *Fidissima phœbo nomina. Castalio vertit, Turba copiarum, &c.*

℣. 16.

Digitized by Google

*16. Viri fratres, oportet impleri Scripturam, quam prædixit Spiritus sanctus per os David de Juda, qui fuit dux eorum, qui comprehenderunt Jesum:*

*17. Qui connumeratus erat in nobis, & sortitus est sortem ministerii hujus.*

*18. Et hic quidem possedit agrum de mercede iniquitatis, & suspensus crepuit medius; & diffusa sunt omnia viscera ejus.*

*19. Et notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem, ita ut appellaretur ager ille, linguâ eorum, Haceldama, hoc est, ager sanguinis.*

*20. Scriptum est enim in Libro Psalmorum: Fiat commoratio eorum deserta, & non sit qui inhabitet in ea; & Episcopatum ejus accipiat alter.*

16. *Mes* freres, il faut que ce que le Saint-Esprit a prédit dans l'Ecriture par la bouche de David touchant Judas, qui a été le conducteur de ceux qui ont pris JESUS, soit accompli.

17. Il étoit dans le même rang que nous, & il avoit été appellé aux fonctions du même ministére.

18. Et après avoir acquis un champ de la récompense de son péché, il s'est pendu, & a crevé par le milieu du ventre, & toutes ses entrailles se sont répanduës.

19. Ce qui a été si connu de tous les habitans de Jérusalem, que ce champ a été nommé en leur Langue, Haceldama, c'est-à-dire, le champ du sang.

20. Car il est écrit dans le Livre des Pseaumes: Que leur demeure devienne déserte; qu'il n'y ait personne qui l'habite; & qu'un autre prenne sa place dans l'Episcopat.

## COMMENTAIRE.

℣. 16. QUI FUIT DUX (*a*). *Qui a été le conducteur de ceux qui ont pris* JESUS. Il les conduisit au jardin des Olliviers, & leur désigna par un baiser celui qu'ils devoient prendre.

℣. 17. SORTITUS EST SORTEM MINISTERII HUJUS. *Il avoit été appellé aux fonctions du même ministére.* A la lettre (*b*): *Il a acquis par le sort ce ministére*; ou, *il a reçû le sort de ce ministére.* Ce n'est pas à dire que la grace de l'Apostolat leur ait été donnée par le sort: mais le nom de *sort* se met pour tout ce qui nous arrive par la pure bonté du Seigneur (*c*). Les Apôtres n'ont point été appellez à l'Apostolat pour leurs mérites, ni pour récompense de leurs services précédens; mais par la pure miséricorde du Seigneur. En général *le sort* peut marquer tout ce qui arrive à quelqu'un, de quelque maniére qu'il arrive, comme nous disons dans notre Langue, etre content de son sort, plaindre le sort de quelqu'un, envier son sort, &c.

℣. 18. POSSEDIT AGRUM DE MERCEDE INIQUITATIS. *Il a acquis un champ de la récompense de son péché.* Judas n'achetta pas lui-même ce champ; mais il fournit le prix pour l'achetter. Ayant vû que son Maître étoit condamné à mort, il reporta les trente piéces d'argent qu'il avoit reçûës pour le prix de sa trahison, & dont on acheta un champ pour la sépulture des étrangers (*d*). On dit assez souvent que nous avons fait ce qui arrive en conséquence de notre action, quoique l'évenement ne soit pas toûjours dans notre premiére intention. Ainsi nous disons: Il est allé chercher sa mort, il s'est attiré cette disgrace, il a acheté bien cher un repentir, &c.

ET SUSPENSUS CREPUIT MEDIUS. *Il s'est pendu, & a crevé par le milieu du ventre, & toutes ses entrailles se sont répanduës.* Il y a sur ce Texte bien des diversitez de sentimens que nous avons examinées sur saint Matthieu (*e*). L'opinion qui paroît la plus probable, est que ce traître s'étant pendu de désespoir, fut jetté à la voirie, suivant la coutume dont parle Joseph (*f*), qui étoit de laisser sans sépulture ceux qui s'étoient donnez la mort à eux-mêmes; & que Judas en cet état se soit pourri, ou ait été déchiré par les chiens, qu'il ait crevé par le milieu, & que ses entrailles se soient répanduës sur la terre (*g*).

℣. 19. HACELDAMA, HOC EST, AGER SANGUINIS. *Haceldama, c'est-à-dire, le champ du sang*, ou, l'héritage du sang. Ce terme *hakel-dama* est Syriaque (*h*), & non Hébreu. On ne parloit plus l'Hébreu pur dans la Terre-Sainte. Saint Matthieu nous apprend qu'on en achetta un champ d'un potier de terre (*i*), pour en faire un cimetiére public pour les étrangers. Anciennement parmi les Hébreux, chaque famille avoit son sépulcre commun à toute la parenté. Chacun se choisissoit un lieu pour son tombeau dans une montagne, dans son champ, ou dans son jardin.

Toutefois nous lisons dans les Livres des Rois (*k*), que Josias brûla l'Idole de la Déesse des bois, & qu'il en jetta les cendres sur les sépulcres du menu peuple: *Projecit super sepulcra vulgi.* Ce lieu étoit sur le torrent de Cédron, & dans la vallée de Tophet, ou d'Ennom. C'est dans la même vallée, au midi de Jérusalem, que l'on acheta un champ pour la sépulture des étrangers; apparemment auprès de l'ancien cimetiére du peuple. Sanctius semble croire qu'on l'appella *le champ du potier*, parce qu'il étoit près de la porte de la poterie, *porta fictilis*, dont il est parlé dans Jérémie (*l*); ou parce qu'on y jettoit les têtes de pots cassez de la ville. Et on lui donna le nom de *champ du sang*, à cause qu'il étoit le prix du Sang de JESUS-CHRIST, que Judas avoit vendu, & trahi (*m*).

℣. 20. FIAT COMMORATIO EORUM DESERTA. *Que leur demeure devienne déserte.* C'est une malédiction prononcée contre les ennemis du Seigneur. JESUS-CHRIST ménaçoit les Juifs que leur maison demeureroit déserte: *Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta.* Il parloit du Temple, qui devoit être désolé, & détruit. Saint Pierre fait l'application du même passage à Judas, qui s'étant pendu de désespoir, laissoit dans le Collége des Apôtres une place vacante, qui devoit être remplie par un autre.

ET EPISCOPATUM EJUS ACCIPIAT ALTER. *Et qu'un autre prenne sa place dans l'Espicopat.* L'Apostolat est un emploi relevé, qui demande beaucoup de vigilance, & d'attention. C'est ce qui est désigné par le

(a) Ὁδηγὸς. *Dux viæ.*
(b) Ἔλαχε τὸν κλῆρον τῆς διακονίας ταύτης.
(c) *Vide Ephes.* I. 1. & *Colost.* I. 12. & *Cornel. à Lapide hîc.*
(d) *Matth.* XXVII. 6. 7. 8.
(e) *Matth.* XXVII. 5.
(f) *Joseph lib.* 3. *c.* 25. *de Bello Jud.*
(g) Voyez la Dissertation de M. Gronovius sur la mort de Judas le traître.
(h) *Syr.* חקל דמא *Heb.* חלק הדם *Possessio, portio, ager sanguinis.*
(i) *Matth.* XXVII. 7.
(k) 4. *Reg.* XXIII. *Vide & Jerem.* XIX. 11.
(l) *Jerem.* XIX. 2.
(m) *Matth.* XXIII. 5.



Digitized by Google

21. *Oportet ergo ex his viris, qui nobiscum sunt congregati in omni tempore, quo intravit, & exivit inter nos Dominus Jesus,*

22. *Incipiens à baptismate Joannis usque in diem qua assumptus est à nobis testem resurrectionis ejus nobiscum fieri unum ex istis.*

23. *Et statuerunt duos, Joseph qui vocabatur Barsabas qui cognominatus est Justus, & Mathiam.*

24. *Et orantes dixerunt: Tu, Domine, qui corda nosti omnium, ostende, quem elegeris ex his duobus unum,*

21. Il faut donc qu'entre ceux qui ont été en notre compagnie pendant tout le tems que le Seigneur JESUS a vêcu parmi nous,

22. A commencer depuis le baptême de Jean, jusqu'au jour qu'il est monté au Ciel en nous quittant, on en choisisse un, qui soit avec nous témoin de sa résurrection.

23. Alors ils en présentérent deux, Joseph appellé Barsabas, surnommé le Juste, & Mathias.

24. Et se mettant en priéres, ils dirent: Seigneur, vous qui connoissez les cœurs de tous les hommes, montrez-*nous* lequel de ces deux vous avez choisi,

## COMMENTAIRE.

terme même *Episcopatus*, qui est dérivé du Grec *Episcopé* (a), qui a la même signification que l'Hébreu *Pekcudah*, qui signifie l'inspection, la vigilance d'un Général sur son armée, d'un Prince sur son peuple, d'un pasteur sur son troupeau; & en général, d'un Officier, qui est chargé d'un emploi, ou d'une commission importante. Il est bon de remarquer que S. Pierre rassemble ici plusieurs passages tirez de differens endroits de l'Ecriture, & en compose comme une seule chaîne d'autoritez. Les Auteurs sacrez en usent souvent de cette sorte dans le nouveau Testament. Cette maniére de citer est plus forte, & fait plus d'impression. Toute l'Ecriture est l'ouvrage d'un seul Auteur, qui est le Saint-Esprit.

℣. 21. IN OMNI TEMPORE QUO INTRAVIT, ET EXIVIT INTER NOS DOMINUS JESUS. *Pendant tout le tems que le Seigneur* JESUS *a vêcu parmi nous*; à la lettre, *qu'il est entré, & sorti parmi nous*. Les Hebreux par ces termes, *entrer, & sortir*, entendent toutes les actions de la vie. *Je ne puis plus entrer, & sortir avec vous*, disoit Moyse (b), en parlant aux Israëlites; je ne puis plus vous conduire, & vous gouverner. Et Salomon (c): *Seigneur, donnez-moi la sagesse, afin que j'entre, & que je sorte devant votre peuple*; que je le conduise, que je le gouverne comme son Roi, & son pasteur.

℣. 22. INCIPIENS A BAPTISMATE JOANNIS. *A commencer depuis le baptême de Jean.* Car c'est-là que commence le ministére de JESUS-CHRIST, & l'exercice de sa mission. Un Apôtre doit être le témoin de la vie de JESUS-CHRIST, & sur tout de sa Résurrection: *Testem Resurrectionis ejus fieri nobiscum.* Il doit être plein des maximes de sa Doctrine, affermi par la vûe de ses miracles, prêt à rendre compte de tout ce qu'on pourroit lui demander sur la personne, la conduite, la Doctrine de son Maître; disposé à donner son sang, & sa vie, pour défendre les véritez qu'il prêche. Il ne parle ici que de sa Résurrection: *Testem Resurrectionis*; parce que ce miracle enfermoit en quelque sorte tous les autres, & qu'il étoit le plus difficile à croire. C'étoit le sceau de la vie, & de la prédication du Sauveur, & l'accomplissement de toutes les Prophéties.

℣. 23. STATUERUNT (d) DUOS, JOSEPH, ET MATHIAM. *Ils en présentérent deux, Joseph, & Mathias.* Saint Pierre conjointement avec les autres Apôtres, choisit dans le nombre des cent vingt Disciples, qui étoient dans l'assemblée, les deux hommes qui leur parurent plus propres à remplir la place de Judas; & ensuite, pour ne rien faire par leur propre esprit, ils prient Dieu de leur faire connoître par le sort celui qui lui étoit plus agréable. Nous traiterons cette matiére de l'élection par le sort dans une Dissertation particuliére.

Quant aux personnes qui furent choisies, la premiére étoit *Joseph*, surnommé *Barsabas*; & *le Juste*; & la deuxiéme étoit Mathias, sur lequel le sort tomba.

Joseph Barsabas n'est point connu dans l'Evangile, quoiqu'il soit évident par l'endroit que nous expliquons, qu'il avoit suivi JESUS-CHRIST dès le commencement, & depuis que le Sauveur avoit reçû le baptême de Jean-Baptiste. Ainsi il est assez croyable qu'il assista avec les autres aux nôces de Cana, & qu'il est du nombre des septante Disciples, comme l'ont cru les Anciens (e). Il faut que lui, & saint Mathias ayent été des plus distinguez parmi les septante Disciples, pour être choisis par les Apôtres afin de remplir la place de Judas. Papias nous apprend une particularité de la vie de Barsabas (f); c'est qu'ayant bû du poison, le Seigneur JESUS-CHRIST le préserva de la mort. La Chronique d'Alexandrie veut que Joseph Barsabas, soit le même que saint Juste, qui fut fait troisiéme Evêque de Jérusalem, vers l'an 107. Mais il n'y a guéres d'apparence que ce Disciple du Sauveur ait vêcu jusques-là. L'ancien Manuscrit Grec, & Latin de Cambryge, & l'Ethiopien lisent, *Barnabas*, au lieu de Barsabas; & on sait que saint Barnabé compagnon de saint Paul, s'appelloit aussi José, ou Joseph (g), ce qui pourroit peut-être faire conjecturer que c'est lui dont saint Luc veut parler ici. Mais ce qu'il en dit ci-après Chap. IV. ℣. 36. montre qu'il n'en avoit encore rien dit. Il en parle comme d'un homme dont il n'avoit fait encore aucune mention. Plusieurs ont crû que Joseph Barsabas étoit un des freres, c'est-à-dire, des parens du Seigneur (h). Le faux Dorothée le fait Evêque d'Eleuthéropolis. Le nom de *S. Juste*, est un simple surnom, & ne décide ni pour, ni contre sa justice.

Mathias étoit aussi des premiers Disciples du Sauveur, & tenoit un rang distingué parmi les septante Disciples. On rapporte de lui cette parole (i): *Il faut combattre sa chair, & la dompter entiérement, en lui refusant tout ce que demandent ses désirs déréglez; il faut au contraire fortifier, & faire croître l'ame, par la foi, & la connoissance.* Saint Clément d'Aléxandrie (k) cite aussi quelque chose *des traditions de saint Mathias*, qui étoit apparemment un ouvrage apocryphe, où on lisoit: *Admirez les choses présentes.* On lui a aussi supposé un faux Evangile.

Une vie de ce Saint traduite de l'Hébreu par un Auteur du douziéme siécle, dit que saint Mathias étoit d'une

(a) *Psal.* CVIII. 8. Καὶ τὴν ἐπισκοπὴν αὐτοῦ λάβοι ἕτερος. *Heb.* פקדתו יקח אחר

(b) *Deut.* XXXI. 2.

(c) 2. *Par.* I. 10.

(d) *Aug. lib.* 1. *de Actis cum Felice Manich. c.* 4. *Et statuit.*

(e) *Euseb. lib.* 1. *c.* 12. *hist. Ecclesf. Clem. Alex. Epiph. de Christo, c.* 4. *Beda Retract. in Acta.*

(f) *Papias apud Euseb. hist. Ecclesf. lib.* 3. *cap.* 39.

(g) *Act.* IV. 36.

(h) *Lyr. Cornel. ex Matt.* XXVII. 56.

(i) *Clem. Alex. Strom. lib.* 3. *p.* 436. Σαρκὶ μὲν μάχεσθαι, καὶ παραχρῆσθαι, μηδὲν αὐτῇ πρὸς ἡδονὴν ἀκόλαστον ἐνδιδόντα, ψυχὴν δὲ αὔξειν διὰ πίστεως καὶ γνώσεως.

(k) *Idem lib.* 2. *p.* 380. Ματθίας ἐν ταῖς παραδόσεσι παραινῶν· Θαύμασον τὰ παρόντα.

Digitized by Google

25. *Accipere locum ministerii hujus, & Apostolatus, de quo prævaricatus est Judas ut abiret in locum suum.*

26. *Et dederunt sortes eis, & cecidit sors super Mathiam, & annumeratus est cum undecim Apostolis.*

25. Afin qu'il entre dans ce ministére, & dans l'Apostolat, dont Judas est déchû par son crime, pour s'en aller en son lieu.

26. Aussi-tôt ils les tirérent au sort, & le sort tomba sur Mathias, & il fut associé aux onze Apôtres.

## COMMENTAIRE.

race illustre de la tribu de Juda, & de la ville de Bethléem; qu'après la Pentecôte, la Palestine lui échût en partage; que le jeune Ananus ayant fait mourir saint Jacque le Mineur à Jérusalem, fit aussi arrêter saint Mathias, & le condamna à être lapidé dans la même ville: ce qui fut exécuté aussi-tôt; ensuite on lui coupa la tête. Mais les Savans regardent cette vie comme peu assûrée (a). Les Grecs modernes veulent qu'il ait prêché dans la Colchide. Saint Clement d'Aléxandrie (b) dit que quelques-uns croyoient que saint Mathias étoit le même que Zachée. Mais le tems de la conversion de Zachée ne convient pas avec celui de saint Mathias. Celui-ci suivit JESUS-CHRIST dès le commencement, & Zachée ne fut converti, que dix, ou douze jours avant la Passion.

℣. 25. UT ABIRET IN LOCUM SUUM. *Pour s'en aller en son lieu.* Judas étoit le fils de perdition, comme l'appelle JESUS-CHRIST (c); le lieu de la perdition est l'enfer (d); ce malheureux alla donc dans son lieu; il se précipita dans l'enfer par son crime; il fut envoyé dans un lieu d'un malheur éternel, qui lui convenoit beaucoup mieux que celui qu'il avoit occupé jusqu'alors dans l'Apostolat (e). Quelques-uns (f) l'entendent autrement; ils le rapportent à saint Mathias: *Afin qu'il prenne possession de cet emploi, de l'Apostolat, dont Judas est déchû, & qu'il prenne la place de ce traître: Ut abiret in locum suum; scilicet, Apostolatum sibi debitum.* Le Grec peut fort bien recevoir ce sens (g): mais la premiére explication paroît plus naturelle.

℣. 26. CECIDIT SORS SUPER MATHIAM. *Le sort tomba sur Mathias.* Il y a plusieurs maniéres de procéder par le sort. On ne sait pas laquelle on suivit dans l'élection de saint Mathias. Il est certain que ce fut par le sort, & non par les suffrages des hommes qu'il fut élu, & on regarda cette élection comme une déclaration certaine de la volonté de Dieu; *& il fut aussi-tôt associé aux douze Apôtres.*

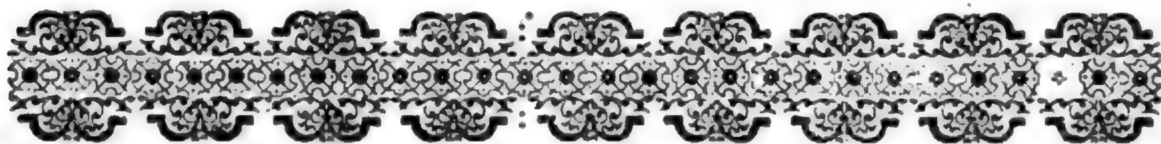

# CHAPITRE II.

*Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres au jour de la Pentecôte. Ils parlent diverses langues. On les accuse d'être pris de vin. Saint Pierre prêche la pénitence aux peuples, & annonce la résurrection de* JESUS-CHRIST. *Il s'en convertit trois mille.*

℣. 1. *ET cùm complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco:*

℣. 1. QUand les jours de la Pentecôte furent accomplis, les Disciples étant tous ensemble dans un même lieu,

## COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM COMPLERENTUR DIES PENTECOSTES. *Quand les jours de la Pentecôte furent accomplis.* La Pentecôte se célébroit cinquante jours après Pâque (h). Du lendemain du 15. de Nisan, qui étoit le second jour de la Pâque, on comptoit cinquante jours jusqu'à celui de la Pentecôte, qui étoit instituée en mémoire de la Loi qui avoit été donnée ce jour-là à Sinaï (i). Les Juifs l'appelloient pour cette raison, *la Fête de la Loi* (k). Le Sauveur ayant opéré le salut du monde au jour de la Pâque, voulut donner sa Loi, & son Saint-Esprit le jour de la Pentecôte. Comme la délivrance du peuple Juif de la servitude de l'Egypte, étoit un symbole de celle de tous les hommes par la mort de JESUS-CHRIST; ainsi le tonnerre qui se fit entendre, & la lumiére qui parut sur le mont Sinaï, lorsque Dieu donna sa Loi à Israël, étoient un symbole de la lumiére, de la charité, de la grace que le Fils de Dieu répandit dans l'esprit, & dans le cœur de ses Apôtres, le jour de la Pentecôte, cinquante jours après sa Passion. Il ne venoit pas détruire la Loi ancienne; il venoit seulement la perfectionner. Il n'étoit donc pas nécessaire qu'il donnât une Loi nouvelle. Il se contenta pendant sa vie de réformer les abus que les Docteurs Juifs avoient mêlez dans l'interprétation, & dans la pratique de celle de Moyse. Et pour le reste, il envoye à ses Apôtres le Saint-Esprit, qui leur donne une parfaite intelligence du véritable sens de la Loi, & qui leur inspire un zele ardent pour la pratiquer.

*Les jours de la Pentecôte*, ne marquent pas les sept jours que duroit cette solemnité, de même que celle de Pâque; mais les cinquante jours qui s'écoulérent depuis Pâque, jusqu'à cette Fête. Ceux qui veulent que la Pâque Judaïque l'année de la mort de notre Sauveur, soit arrivée le Samedy, doivent suivant leur hypothése, mettre la Pentecôte un pareil jour de Samedy. Mais comme l'Eglise dans tous les siécles invariablement a célébré la Pente-

(a) Voyez *Boll. 24. Febr. Combefis Auctuar.* Tillemont tom. 1. vie de S. Mathias.
(b) *Clem. Alex. lib. 4. Strom. p. 488.*
(c) *Joan. XVII. 12. Nemo ex eis periit nisi filius perditionis.*
(d) *Apoc. IX. 11. Regem Angelum abyssi, cui nomen Hebraicè Abaddon.*
(e) *Grot. Men. Cornel. Sanct. Pisc. Pric. alii. passim.*
(f) *Æcum. Theophyl. Isidor. Clarius, Cnatchbull. Hamm.*
(g) Ἀνάδειξον ὃν ἐξελέξω ἐκ τούτων τῶν δύο ἕνα, λαβεῖν τὸν κλῆρον τῆς διακονίας ταύτης καὶ Ἀποστολῆς, ἐξ ἧς παρέβη Ἰούδας, πορευθῆναι εἰς τὸν τόπον τὸν ἴδιον. *Cod. Alex.* τὸν δίκαιον.
(h) *Levit. XXIII. 15. Numerabitis ab altero die Sabbathi in quo obtulistis manipulum primitiarum septem Hebdomadas plenas, usque ad alterum diem expletionis Hebdomadæ septimæ, id est, quinquaginta dies.*
(i) *Exod. XIX. 11.*
(k) שמחת תורה



Digitized by Google

2. *Et factus est repente de Cœlo sonus, tamquam advenientis spiritus vehementis, & replevit totam domum ubi erant sedentes.*

3. *Et apparuerunt illis dispertitæ linguæ tamquam ignis, seditque supra singulos eorum.*

2. On entendit tout d'un coup un grand bruit, comme d'un vent violent, & impétueux, qui venoit du Ciel, & qui remplit toute la maison où ils étoient assis.

3. En même tems ils virent paroître comme des langues de feu, qui se partagérent, & s'arrêtérent sur chacun d'eux.

## COMMENTAIRE.

côte le Dimanche, ils se sont partagez en diverses opinions, pour trouver la raison de ce dérangement.

Les uns (*a*) ont crû que cette année-là on avoit commencé à compter les cinquante jours de Pâque à la Pentecôte, non du second jour de la Fête inclus; mais du troisiéme, à cause de la rencontre du Sabbat, qui tomba, disent-ils, le second jour de la Fête, auquel on ne put, à cause du repos du jour, faire l'offrande des nouveaux épis d'orge. Il fallut donc remettre cette cérémonie au troisiéme jour de la Fête, & compter de-là les cinquante jours de la Pentecôte. Mais il est certain que le Sabbat n'empêchoit jamais ni la moisson, ni l'oblation des nouveaux épis, suivant les Rabbins, & les meilleurs Interprétes. Ce fondement étant donc sans solidité, tout le reste de l'édifice tombe de soi-même.

D'autres (*b*) ont voulu que la Pentecôte dont parle ici saint Luc, ou le cinquantiéme jour depuis la Pâque, se soit comptée non du second jour de la Pâque Judaïque, mais du jour de la Pâque Chrétienne; c'est-à-dire, du jour de la Résurrection de Jesus-Christ, qui, comme on le sait, ressuscita le Dimanche. Mais ce sentiment n'a nulle apparence. Les Fêtes de la Pâque, & de la Pentecôte Chrétienne ne pouvoient être instituées alors; & saint Luc auroit parlé un langage inintelligible, si au lieu de la Pâque, & de la Pentecôte Judaïque, il nous eût parlé de la Pâque, & de la Pentecôte Chrétienne.

On se délivre de tous ces embarras, en disant, suivant l'hypothése que nous avons suivie dans le Commentaire sur les Evangiles, que Jesus-Christ ne fit pas cette année-là la Pâque Judaïque, laquelle ne tomba pas le Vendredy jour de sa mort, mais le jour du Sabbat suivant. Ainsi le jour de la Pâque Chrétienne, & de la Résurrection du Sauveur qui arriva un Dimanche, étoit justement le second jour des Azymes, 16. de la lune de Mars, duquel jour on comptoit les cinquante jours de la Pentecôte. La Pentecôte cette année-là étoit le Dimanche sixiéme de Sivan, & 24. May (*c*).

Erant omnes pariter. *Les Disciples étant tous ensemble dans un même lieu.* Ou, selon le Grec (*d*): *ils étoient tous unanimement, &c.* Les cent vingt Disciples dont il est parlé au Chapitre précédent (*e*); & outre cela, la sainte Vierge, & les saintes femmes marquées dans le même Chapitre, ✠. 14. Ils reçurent tous le Saint-Esprit (*f*), suivant la mesure de graces, & de lumiéres dont ils avoient besoin, pour remplir le ministére auquel Dieu les destinoit. Les femmes n'étoient pas sans doute destinées à la prédication de l'Evangile; le don des Langues ne leur étoit pas nécessaire: mais elles devoient comme les Apôtres, rendre en leur maniére témoignage à la vérité; & c'est par elles que les Apôtres eux-mêmes reçurent les premiéres assûrances de la Résurrection de Jesus-Christ. Quelques-uns (*g*) croyent qu'il n'y eut que les douze Apôtres qui reçurent le Saint-Esprit; parce qu'il est dit ici, ✠. 7. que tous ceux qui parloient diverses Langues, étoient Galiléens. Mais le plus grand nombre des Disciples étant de cette Province, aussi-bien que les Apôtres, cette raison ne subsiste pas. De plus, quand il n'y auroit eu que les Apôtres qui parlassent des Langues dans cette occasion, il ne s'ensuivroit pas que les Disciples n'eussent pas eu le même don du Saint-Esprit. Ils ne pouvoient parler tous à la fois; ç'auroit été une cohuë, qui auroit eu l'air de la confusion de Babel. Dès qu'il fallut parler au peuple, S. Pierre seul porta la parole.

✠. 2. Factus est repente de Coelo sonus. *On entendit tout d'un coup un grand bruit, comme d'un vent violent*; ou peut-être une espéce de tonnerre, accompagné d'un grand vent, d'un tourbillon, qui saisit d'abord d'une sainte frayeur, & remplit d'un saint respect toute l'assemblée, & les disposa à recevoir humblement, & avec ferveur ce don du Ciel. Il y en a qui croyent (*h*) que ce bruit se fit entendre à toute la ville de Jérusalem, & qu'il attira autour de la maison un grand nombre de personnes, pour savoir d'où venoit ce tourbillon. Le ✠. sixiéme est favorable à cette opinion; car il est dit qu'à ce bruit il s'assembla beaucoup de monde, ausquels S. Pierre fit la harangue que nous lisons aux versets 14. 15. & suivans. Ce bruit, & ce vent étoient des symboles de la présence de la Divinité; de même qu'autrefois à Sinaï, les tonnerres, les éclairs, la nuë ténébreuse, la montagne fumante marquoient la Majesté de Dieu. Toute la maison en fut remplie, pour marquer que le Saint-Esprit qui descendit alors visiblement sur les Apôtres, rempliroit toute l'Eglise de Jesus-Christ. On croit que le Saint-Esprit descendit à la troisiéme heure du jour (*i*), c'est-à-dire, vers neuf heures du matin.

✠. 3. Apparuerunt illis dispertitæ linguæ tamquam ignis. *Ils virent paroître comme des langues de feu, qui se partagérent sur chacun d'eux.* On donne le nom de *langues*, à tout ce qui finit en pointe. On dit *une langue de terre* (*k*), pour un promontoire qui s'avance dans la mer; *une langue de mer* (*l*), pour un golphe qui s'avance dans la terre; *une langue de feu* (*m*), pour une flamme pointuë en forme de langue; *une langue d'or* (*n*), pour une lame de ce métal. Les Hébreux donnent aussi à la pointe d'une épée le nom de *flamme* (*o*), à cause de sa figure. Ainsi des langues de feu en cet endroit, ne sont autre chose que des étincelles, ou plûtôt des flammes qui se répandirent sur tous ceux qui se trouvérent dans la maison.

Ce n'étoit pas un feu matériel, & élémentaire; c'étoit un éclat semblable au feu, qui étoit le symbole de la lumiére, & de l'ardeur que le Saint-Esprit communiquoit intérieurement aux Apôtres. Cela marquoit aussi le don des Langues, qui leur devoit être communiqué; & il semble que Dieu ait voulu faire quelque sorte d'allusion à la confusion des Langues qui arriva à Babel, & qui fut suivie de la dispersion des peuples dans toutes les parties du monde. Ainsi les Apôtres, après la venuë du Saint-Esprit, commencérent à parler toutes sortes de Langues, & allérent prêcher l'Evángile dans toutes les nations. Leur prédication aboutit non à diviser, mais à réunir tous les peuples dans l'Eglise de Jesus-Christ. La Loi de feu que le Seigneur tient en sa main, & qu'il com-

(a) *Baron. an. 34. Sa. hic. Bellarm. Vide Fromond.*
(b) *Aug. in Psal. xc. & in Ps. cl. & lib. 18. de Civit. c. 54. Beda in Acta Cajet. Vat. Ligfoot.*
(c) *Toynard Harm. p. 140.*
(d) Ὁμοθυμαδόν.
(e) *Sup. Act. 1. 15.*
(f) *Chrys. Oecum. hic. Aug. tract. 2. in Ep. Joan. Interpp. plerique.*
(g) *Bartholom. Petr. & alii nonnulli.*
(h) *Cornel. Men. Fromond. Vide ✠. 6.*
(i) *Infra ✠. 15.*
(k) *Josue xv. 2. Vide Cæsar. lib. 3. de bello Gallico.*
(l) *Josue xv. 5. xviii. 10. Isai. xi. 5.*
(m) *Isai. v. 24.* לשון אש
(n) *Josue vii. 21. 24.* לשון זהב *Vulg. Regulam auream.*
(o) *Judic. iii. 22. & 1. Reg. xvii. 7. Job. xxxix. 23. Nahum. iii. 3.*

*4. Et repleti sunt omnes Spiritu sancto, & cœperunt loqui variis linguis, prout Spiritus sanctus dabat eloqui illis.*

4. Aussi-tôt ils furent tous remplis du Saint-Esprit, & ils commencérent à parler diverses langues, selon que le Saint-Esprit leur mettoit les paroles en la bouche.

*5. Erant autem in Jerusalem habitantes Judæi, viri religiosi ex omni natione quæ sub Cœlo est.*

5. Or il y avoit *alors* dans Jérusalem des Juifs religieux, *&* craignant Dieu, de toutes les nations qui sont sous le Ciel.

## COMMENTAIRE.

muniqua aux Hébreux (*a*), est la même qui reçoit aujourd'hui sa perfection par l'infusion du Saint-Esprit, qui en dissipe toutes les ténébres, & les obscuritez, qui en remplit toutes les figures, & qui en découvre tous les vrais sens.

SEDITQUE (*b*) SUPRA SINGULOS. *Elles s'arrêtérent sur chacun d'eux.* Quelques-uns croyent que le don des Langues ne subsista dans les Apôtres, que pendant que les langues demeurérent sur leurs têtes; & que ces langues étoient à deux, ou plusieurs pointes, suivant le nombre des idiomes dont elles communiquoient la connoissance aux Apôtres. S'ils avoient toûjours eu le don des Langues, dit Saumaise, pourquoi S. Pierre auroit-il eu un Interpréte, comme toute l'Antiquité dit qu'il en eut un dans la personne de S. Marc? Mais il est aisé de répondre que chacun des Apôtres pouvoit n'avoir pas généralement le don de toutes les Langues (*c*), ou ne l'avoir pas toûjours, comme les Prophétes n'avoient pas le don de prophétie pour toûjours, ni pour toutes sortes de choses. Ainsi rien n'empêchoit que les Apôtres n'eussent des Interprétes pour certaines Langues. Mais on examinera cette difficulté sur le verset suivant.

℣. 4. COEPERUNT LOQUI VARIIS LINGUIS. *Ils commencérent à parler diverses Langues, selon que le Saint-Esprit leur mettoit les paroles dans la bouche.* S. Chrysostome (*d*) semble croire qu'ils ne parloient que les Langues des pays où ils devoient un jour aller prêcher, & ausquels il les destinoit par cette marque. S. Grégoire de Nazianze (*e*) doute si les Apôtres parloient effectivement plusieurs Langues, ou si le miracle ne consistoit point en ce que parlant seulement leur Langue naturelle, chacun les entendoit néanmoins en la sienne; ce qui faisoit le même effet, que s'ils eussent parlé toutes sortes de Langues; avec cette grande différence, que cela étoit bien plus aisé pour se faire entendre, quand ils avoient à parler devant une assemblée composée de plusieurs peuples de différentes Langues. Mais le Texte n'est nullement favorable à ce sentiment; & S. Augustin suivi de la plûpart des Interprétes (*f*), a crû qu'ils avoient le don de toutes sortes de Langues, quoiqu'ils ne l'eussent peut-être pas ni toûjours, ni tout à la fois, ni pour toutes sortes de sujets, comme on l'a déja dit.

Le don des Langues promis par JESUS-CHRIST dans S. Marc (*g*), & exécuté dans les Apôtres le jour de la Pentecôte, subsista assez long-tems dans l'Eglise. Il étoit si commun dans les commencemens, que l'Apôtre emploie une bonne partie de son Epître aux Corinthiens (*h*) à régler l'usage que l'on en devoit faire, & à réprimer les abus qui commençoient à se glisser dans l'usage de ces dons miraculeux. Il en parle encore dans l'Epître aux Romains (*i*). S. Irénée dit expressément que les dons surnaturels des miracles subsistoient encore de son tems (*k*); & en particulier, que le don des Langues étoit encore commun (*l*): *Perfectos dicit (Apostolus) eos qui perceperunt Spiritum Dei, & omnibus Linguis loquuntur: quemadmodum & multos audivimus fratres in Ecclesia prophetica habentes charismata, & per Spiritum universis Linguis loquentes.* S. Justin le Martyr (*m*) dit qu'on voyoit encore de son tems des personnes de l'un & de l'autre sexe, qui avoient des dons surnaturels du Saint-Esprit. L'Auteur qui a recueilli les Constitutions Apostoliques, dit à peu près la même chose (*n*), de même que Tertullien (*o*), & S. Hilaire (*p*). Mais ce qui est particulier, & ce qu'on auroit peine à croire, Eusébe de Césarée (*q*) sur le Pseaume XLVI. dit que ces faveurs extraordinaires étoient encore communes de son tems dans l'Eglise.

Il est vrai qu'ils ne parlent pas expressément du don des Langues, si ce n'est S. Irénée, qui est mort en 202. ou 203. Mais ils parlent du don des miracles, du don de prophétie; en un mot, de toutes les graces extérieures que le Saint-Esprit dans les commencemens communiquoit à ceux qui le recevoient. S. Augustin suppose que ces prodiges ne se voyoient plus; & S. Chrysostome (*r*) dit qu'ils avoient cessé depuis long-tems dans l'Eglise. Dieu permit qu'ils cessassent, lorsque l'Evangile eut été prêché par tout le monde, & que JESUS-CHRIST eut commencé d'être annoncé dans toutes sortes de Langues. De maniére que comme toutes les Langues que parlérent les Apôtres le jour de la Pentecôte, marquoient la conversion de toutes les nations (*s*): ainsi toutes les nations qui sont aujourd'hui réünies dans une même foi, & dans une même confession, perpétuënt en quelque sorte le don des Langues dans l'Eglise: *Modò in Ecclesia ipsa unitas tamquam unus loquitur omnium gentium Linguis*, dit S. Augustin (*t*).

℣. 5. ERANT AUTEM IN JERUSALEM HABITANTES. *Or il y avoit alors dans Jérusalem des Juifs religieux de toutes les nations qui sont sous le Ciel.* La rencontre de la Fête de la Pentecôte avoit attiré à Jérusalem une infinité de Juifs étrangers de tous les endroits du monde. C'étoit une des trois grandes solemnitez dans lesquelles tous les mâles étoient obligez de venir se présenter devant le Seigneur (*u*). Les Textes Grecs & Latins (*x*) semblent dire que ces Juifs de toutes les nations étoient habituez à Jérusalem; & on peut croire qu'il y avoit en effet un grand nombre d'étrangers qui s'y étoient établis. Mais il semble que S. Luc a plûtôt voulu nous marquer dans cette circonstance le concours des étrangers à Jérusalem à l'occasion de la Fête. La suite nous détermine encore à ce sens.

(a) *Deut.* XXXIII. 2. *In dextera ejus ignea Lex.*
(b) *Cantab.* Καὶ ἐκάθισαν. *Et sederunt. Ita Syr. Arab. Copht. Æth. Cyrill.*
(c) *Vide Chrysost. t. 5. orat. 40.*
(d) *Loco supra citato.*
(e) *Nazianz. orat. 44. p. 715. 716.*
(f) *Aug. in Psal.* XVIII. *exposit. 2. & in serm. olim 188. nunc Appendicis 183. & alibi sæpius. Theodoret. in 1. Cor.* XIV. 2.
(g) *Marc.* XVI. 17. *Signa autem eos qui crediderint, hæc sequentur: in nomine meo Dæmonia ejicient, linguis loquentur novis.*
(h) 1. *Cor.* IV. 7. XII. 10, 28. 30. XIV. 2.
(i) *Rom.* XII. 3. 6. 7.
(k) *Iren. l. 2. c. 32. & 57. & apud Euseb. hist. lib. 5. c. 7.*
(l) *Iren. lib. 5. c. 6. p. 299.*
(m) *Justin. Dialog. cum Tryph. p. 315. & Apolog. 1.*
(n) *Constit. Apostol. lib. 8. c. 1.*
(o) *Tertull. Scorpiac. p. 712.*
(p) *Hilar. in Psal.* LXIV. ℣. 11.
(q) *Euseb. in Psal.* XLVI.
(r) *Chrysost. in 2. Thessal.* III. 6.
(s) *Aug. serm. olim 9. de verbis Apostoli, nunc serm. 175. n. 3. loquebatur tunc unus homo omnibus linguis, quia locutura erat unitas Ecclesiæ in omnibus linguis.*
(t) *Aug. serm. olim 19. de verbis Domini, nunc 87. de verbis Evang. Matt. n. 9. Item ser. aliàs 187. nunc 271.*
(u) *Exod.* XXIII. 14. *Deut.* XVI. 6.
(x) Κατοικοῦντες, *habitantes.* Ce terme est équivalent à l'Hébreu גור *Peregrinari, commorari.*

*6. Factâ autem hac voce, convenit multitudo, & mente confusa est, quoniam audiebat unusquisque linguâ suâ illos loquentes.*

*7. Stupebant autem omnes, & mirabantur, dicentes: Nonne ecce omnes isti, qui loquuntur, Galilaei sunt?*

*8. Et quomodo nos audivimus unusquisque linguam nostram, in qua nati sumus,*

*9. Parthi, & Medi, & Ælamitæ, & qui habitant Mesopotamiam, Judæam, & Cappadociam, Pontum, & Asiam,*

*10. Phrygiam, & Pamphyliam, Ægyptum, & partes Libyæ, quæ est circa Cyrenen, & advenæ Romani,*

*11. Judæi quoque, & Proselyti, Cretes, & Arabes: audivimus eos loquentes nostris linguis magnalia Dei?*

6. Après donc que ce bruit se fut répandu, il s'en assembla un grand nombre, qui furent tous épouvantez de ce que chacun d'eux les entendoit parler en sa langue.

7. Ils en étoient tous hors d'eux-mêmes; & dans cet étonnement ils s'entredisoient: Ces gens-là qui parlent ne sont-ils pas tous Galiléens?

8. Comment donc les entendons-nous parler chacun la langue de notre pays,

9. Parthes, Médes, Elamites, ceux d'entre nous qui habitent la Mésopotamie, la Judée, la Cappadoce, le Pont, & l'Asie,

10. La Phrygie, & la Pamphylie, l'Egypte, & cette partie de la Libye, qui est proche de Cyréne, & ceux qui sont venus de Rome,

11. Juifs aussi, & Prosélytes, Crétois, & Arabes, nous les entendons parler chacun en notre langue des merveilles de Dieu!

## COMMENTAIRE.

Ces Juifs religieux (a) étoient des gens de piété de toute nation, qui étoient venus à la solemnité, de toutes les parties de l'Orient, & même de l'Occident, comme on le verra ci-après. On peut même (b) sous le nom de Juifs en cet endroit, comprendre les prosélytes convertis au Judaïsme, qui étoient venus à Jérusalem par dévotion. Voyez les versets 10. & 11. Joseph (c) remarque que les Juifs dans tous les endroits du monde, prenoient le nom du lieu où ils se trouvoient habituez; Aléxandrins à Aléxandrie; Antiochiens à Antioche, & ainsi des autres.

℣. 6. FACTA AUTEM HAC VOCE. *Après que ce bruit se fut répandu*; ou plûtôt (d), *après que ce grand bruit se fut fait entendre* dans la maison; voyez le ℣. 2. *Il s'assembla un grand nombre de personnes*, qui furent tout épouvantez, tout confus, tout étonnez, en les entendant parler chacun en sa Langue. Ou plutôt (e): *Ils furent tout émûs*; ils s'assemblérent tumultuairement, & confusément, comme il arrive dans ces rencontres; & ils entendirent avec étonnement qui parloient des Langues étrangéres, fort différentes de la Langue de Galilée, ou de Judée, où tous les Apôtres, & les Disciples étoient nez. Chacun des Disciples commença à parler la Langue de la personne avec qui il se trouva; Grec avec un Grec, Persan avec un Perse; Egyptien avec un Egyptien, & ainsi des autres.

℣. 9. PARTHI. *Les Parthes.* En ce tems-là les Parthes étoient en grande réputation; & l'on comprenoit sous ce nom presque tous les peuples de de-là l'Euphrate, & le Tigre. Il y avoit dans toutes ces régions d'Orient beaucoup d'Israëlites, qui y avoient été transportez en différens tems par Théglathphalassar, Salmanasar, & Nabuchodonosor. Mais il semble qu'on doit restreindre ici le nom de Parthes à la Parthie proprement dite, située entre la Carmanie au midi, & l'Hircanie au septentrion.

MEDI, ET ELAMITÆ. *Les Médes, & les Elamites* sont voisins au-delà du Tigre. Les Médes sont au septentrion des Elamites. On ne s'étend pas à marquer les limites de ces peuples, qui ont fort varié, & sur lesquelles on s'est étendu dans le Commentaire sur le Chapitre X. de la Genese. Tous ces peuples de de-là le Tigre avoient leur langue particuliére, qui ne différoient entre elles que comme des Dialectes d'une même Langue matrice, & originale. Le miracle consistoit à les entendre, & à les parler toutes tout-à-coup, & indifféremment.

JUDÆAM, ET CAPPADOCIAM. *La Judée*, en tant que différente de la Galilée, *& la Cappadoce*. Saint Augustin (f) lit: *L'Arménie, & la Cappadoce*. La Judée ne paroît pas autrement bien placée en cet endroit. Il parle des Juifs au verset suivant: *Judæi quoque, & Proselyti*. Et il n'étoit pas nécessaire que Dieu fît un miracle, pour faire que les Juifs de Jérusalem entendissent ceux de Galilée. Il y avoit quelque petite différence dans leur accent; mais c'étoit toute la même Langue.

PONTUM, ET ASIAM. *Le Pont, & l'Asie.* Le Pont est une Province située sur le Pont-Euxin, entre la Cappadoce, & cette mer. L'Asie proprement dite, comme Province particuliére, renferme l'Eolide, l'Ionie, la Carie, & la Phrygie.

℣. 10. PHRYGIAM, ET PAMPHYLIAM. *La Phrygie, & la Pamphylie* sont deux Provinces de l'Asie Mineure, assez éloignées l'une de l'autre. On parloit Grec dans toutes ces Provinces: mais le langage de chacune étoit assez différent, pour qu'on ne pût l'entendre aisément sans quelque étude. Et c'étoit un fort grand miracle que les Apôtres, qui peut-être ne savoient auparavant point du tout de Grec, pûssent tout d'un coup se faire entendre à tous ceux des Provinces, lesquels souvent ne s'entendoient pas même entre eux.

PARTES LYBIÆ. *Cette partie de la Lybie, qui est proche de Cyréne.* Il y avoit dans les Provinces un grand nombre de Juifs, qui y avoient été transportez par les Rois d'Egypte (g). Leur langage étoit ou le Grec pour les personnes de condition, ou l'ancien langage Egyptien, pour le menu peuple; ou même un Hébreu corrompu pour les Juifs; car ce peuple garde volontiers sa Langue, & ses usages.

ADVENÆ ROMANI (h). *Ceux qui étoient venus de Rome.* Les Juifs de Rome, qui se trouvérent dans la Province, ou aux environs, & qui par dévotion s'étoient rendus à Jérusalem pour la Fête. Les Juifs appelloient ceux des leurs qui demeuroient à Rome, *Romaines*; à Antioche, *Antiochiens*; à Aléxandrie, *Aléxandrins* (i).

℣. 11. JUDÆI QUOQUE, ET PROSELYTI. *Juifs, & Prosélytes.* Il faut joindre ceci à ce qui précéde. Ceux

(a) Ἰουδαῖοι εὐλαβεῖς.

(b) *Vide Ludov. de Dieu.*

(c) *Joseph. contra Appion. lib. 2. p. 1063.* [illegible]

(d) Γενομένης δὲ τῆς φωνῆς ταύτης.

(e) Καὶ συνεχύθη. *Et confusa est.* Il n'y a pas *mente*. Le Syr. l'Arab. Loüis de Dieu. *Commoti sunt.*

(f) *Aug. adversf. Felicem Manich. 5. in editis ante nov. edit. in qua restitutum est, Judæam, & Cappadociam ex Mss.*

(g) *Hecatæus apud Joseph. contra Appion. l. 1.*

(h) *Aug. lib. 1. contra Felic. Manich. Et qui advenerunt Romani.* Καὶ οἱ ἐπιδημοῦντες Ῥωμαῖοι.

(i) *Vide Philo. ad Caium. Joseph. lib. 2. contra Appion. Act.* XI. 19. 20. XVIII. 24.

Digitized by Go

12. *Stupebant autem omnes, & mirabantur ad invicem dicentes: Quidnam vult hoc esse?*

13. *Alii autem irridentes dicebant: Quia musto pleni sunt isti.*

14. *Stans autem Petrus cum undecim, levavit vocem suam, & locutus est eis: Viri Judæi, & qui habitatis Jerusalem universi, hoc vobis notum sit, & auribus percipite verba mea.*

15. *Non enim, sicut vos æstimatis, hi ebrii sunt, cùm sit hora diei tertia.*

16. *Sed hoc est, quod dictum est per Prophetam Joël:*

17. *Et erit in novissimis diebus, dicit Dominus, effundam de Spiritu meo super omnem carnem: & Prophetabunt filii vestri, & filiæ vestræ: & juvenes vestri visiones videbunt, & seniores vestri somnia somniabunt.*

12. Etant donc tout étonnez, & dans la derniére admiration, ils s'entre-disoient: Que veut dire ceci?

13. Mais d'autres s'en moquoient, & disoient: C'est qu'ils sont *ivres*, & pleins de vin nouveau.

14. Alors Pierre se présentant avec les onze *Apôtres*, éleva sa voix, & leur dit: O Juifs, & vous tous qui demeurez dans Jérusalem, considérez ce que je vais vous dire, & soyez attentifs à mes paroles.

15. Ces personnes ne sont pas ivres, comme vous le pensez, puisqu'il n'est encore que la troisiéme heure du jour.

16. Mais c'est ce qui a été dit par le Prophéte Joël:

17. Dans les derniers tems, dit le Seigneur, je répandrai de mon Esprit sur toute chair: vos fils, & vos filles prophétizeront: vos jeunes gens auront des visions, & vos veilliards auront des songes.

## COMMENTAIRE.

qui étoient venus de Rome, tant Juifs de naissance, que prosélytes, ou Romains convertis au Judaïsme. Le nombre des Juifs étoit grand à Rome. Plusieurs affranchis, & autres s'étoient joints à eux, & avoient embrassé leurs cérémonies (a). Ces gens parloient Latin.

CRETES, ET ARABES. *Les Crétois, & les Arabes.* Les Crétois parloient Grec; mais un Grec assez différent du commun, comme on le voit par quelques mots qui nous en ont été conservez par les Anciens. Il y avoit beaucoup de Juifs en Crétes. Les Arabes ont leur Langue particuliére, assez peu connue alors; mais devenue fort célébre dans la suite, depuis les conquêtes des Mahométans. Elle est comme une branche de la Langue Hébraïque.

℣. 13. MUSTO PLENI SUNT. *Ils sont pleins de vin nouveau.* Ou plûtôt: *Ils sont pleins de vin doux* (b); car ce n'étoit pas le tems des vendanges, ni par conséquent du vin nouveau. Mais les Anciens avoient le sécret de faire un vin, qui conservoit sa douceur pendant toute l'année, & qu'on aimoit à prendre le matin, avant toute autre nourriture (c):

> . . . . *Quoniam vacuis committere venis*
> *Nil nisi dulce decet, leni præcordia mulso*
> *Prolueris melius.*

On ne l'appelloit pas *mustum*; mais *defrutum*. C'étoit du *mustum* cuit, & réduit à une certaine quantité; ou une liqueur tirée d'un raisin fort doux, & séché au soleil, dont on exprimoit le jus, & où l'on méloit du miel, & de l'eau; ou enfin c'étoit un vin qui se conservoit doux, parce qu'on l'empêchoit de bouillir. Voyez Pline, L. 14. c. 9.

℣. 14. STANS PETRUS CUM UNDECIM. *Pierre se présentant avec les onze Apôtres*, à leur tête, & comme leur Chef. Tous ceux qui avoient reçû le Saint-Esprit, & qui étoient au nombre d'environ cent vingt personnes, parurent: mais les douze Apôtres se présentérent les premiers, & comme les Chefs de la Compagnie, pour rendre compte de ce qui s'étoit passé à tous ceux de dehors qui s'étoient assemblez devant la maison. Saint Pierre prit la parole, & parla seul, & apparemment en Langue du pays, qui étoit le Syriaque, ou un Hébreu corrompu; mais ce ne fut qu'après que tous les autres eurent parlé en différentes Langues à ceux qui se rencontrérent-là.

℣. 15. CUM SIT HORA DIEI TERTIA. *Puisqu'il n'est encore que la troisiéme heure du jour.* Les Juifs dînoient ordinairement à midi: mais ce repas étoit léger; ce n'étoit presque qu'un déjeûner. Leur vrai repas étoit au soir. Joseph (d) dit que les jours de Sabbat, & de Fête, l'heure du dîner est midi. Dans Daniel (e), tout le monde se retire pour dîner à midi. Le Patriarche Joseph (f) fait servir à dîner à ses freres à l'heure de midi. La troisiéme heure, suivant la maniére de compter de ce tems-là, n'étoit que neuf heures du matin. Ç'auroit été, sur tout un jour de Fête comme la Pentecôte, une grande marque d'intempérance, & d'irréligion d'avoir mangé, & bû avec excès à cette heure-là. La matinée étoit tout entiére employée à la priére, & aux exercices de Religion.

℣. 17. ERIT IN NOVISSIMIS DIEBUS. *Dans les derniers tems je répandrai mon Esprit sur toute chair.* L'Hebreu du Prophéte Joël qui est cité ici, porte (g): *Après cela je répandrai mon Esprit sur toute chair.* Ci-devant je ne me communiquois qu'à peu de personnes; je ne parlois qu'à un petit nombre de Prophétes: mais ci-après je répandrai avec profusion mon Esprit sur toutes sortes de personnes. On ne verra que Prophétes, & que Prophétesses parmi mon peuple. Joël dans cet endroit parloit du tems qui suivit le retour de la captivité, & la vengeance que le Seigneur exerça contre les ennemis de son peuple (h). Or dans tout le tems qui s'est écoulé depuis la captivité, jusqu'à JESUS-CHRIST, il n'y a aucun lieu où l'on puisse placer l'accomplissement littéral de cette prophétie, puisque jamais l'esprit de prophétie ne fut plus rare dans Israël que durant ce tems-là. Il faut donc

(a) *Tibull. Ovid. Philo. Vide Grot.*
(b) *Musto pleni sunt.* Γλεύκους μεμεστωμένοι.
(c) *Horat.*
(d) *Joseph. de vita sua. p. 1020.* Τῆς ἕκτης ὥρας ἐπελθούσης, καθ' ἣν τοῖς σάββασιν ἀριστοποιεῖσθαι νόμιμόν ἐστιν ἡμῖν.
(e) *Dan.* XIII. 7.
(f) *Genes.* XLIII. 16. 25.
(g) *Joël.* II. 28. והיה אחרי כן. 70. Καὶ ἔσται μετὰ ταῦτα. *Vulg. Et erit post hæc.*
(h) Voyez notre Commentaire sur *Joël*, II. 28.



Digitized by Google

18. *Et quidem super servos meos, & super ancillas meas, in diebus illis effundam de Spiritu meo, & prophetabunt:*

19. *Et dabo prodigia in Cœlo sursum, & signa in terra deorsum sanguinem, & ignem, & vaporem fumi.*

20. *Sol convertetur in tenebras, & Luna in sanguinem, antequam veniat dies Domini magnus, & manifestus.*

21. *Et erit: Omnis quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit.*

18. En ces jours-là je répandrai de mon Esprit sur mes serviteurs, & sur mes servantes, & ils prophétizeront.

19. Je ferai paroitre en haut des prodiges dans le Ciel, & en bas des signes *extraordinaires* sur la terre; du sang, du feu, & une vapeur de fumée.

20. Le Soleil sera changé en ténébres, & la Lune en sang, avant que le grand jour du Seigneur arrive, & paroisse avec éclat:

21. Et pour lors, quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé.

## COMMENTAIRE.

de nécessité en rapporter l'exécution au tems dont nous parle ici S. Pierre, puisque le Saint-Esprit se communiqua avec plus d'abondance qu'il n'ait jamais fait, non-seulement aux hommes, mais aussi aux femmes; & que cette impression ne fut ni passagére, ni pour eux seuls, mais qu'elle ne les quitta point, & qu'elle se communiqua à la plûpart de ceux qui crurent en JESUS-CHRIST, & qui reçurent le Baptême de JESUS-CHRIST. On en voyoit encore des restes au troisiéme siécle, comme le remarquent expressément Eusébe (a), & S. Hilaire (b); & les signes extérieurs de la présence du Saint-Esprit, le don des miracles, celui des Langues, & de la prophétie, n'ont cessé que lorsque l'Eglise a été assez affermie, & assez étenduë, pour n'avoir plus de besoin de ces secours.

VISIONES VIDEBUNT, ET SOMNIA SOMNIABUNT. *Ils auront des visions, & des songes prophétiques.* Dieu leur révélera les mystéres, ou les événemens futurs, par des visions, des extases, des apparitions, ou par des songes. Il y avoit différentes sortes de prophéties chez les Hébreux, comme parmi les autres peuples. Voyez notre Préface sur les Prophétes.

℣. 18. ET SUPER SERVOS MEOS. *Sur mes serviteurs, & sur mes servantes.* L'Hébreu lit simplement: Je répandrai mon Esprit (c) *sur les serviteurs, & sur les servantes*; sur les esclaves de l'un & de l'autre sexe. Les Hébreux disent que communément le Saint-Esprit ne se repose point sur le pauvre. Ici on verra une exception de cette régle prétenduë. Les serviteurs mêmes, & les servantes seront remplis de mon Esprit. Nulle condition ne sera excluë des effets de ma libéralité.

℣. 19. SANGUINEM, ET IGNEM, &c. *Du sang, du feu, & une vapeur de fumée*, ou, comme dit l'Hébreu (d), *une colomne de fumée.* On demande en quels tems ces prodiges arrivérent. La plûpart (e) les rapportent à ce qui doit précéder le Jugement dernier, suivant ces paroles du ℣. 20. *Avant que le jour du Seigneur arrive, & paroisse avec éclat.* D'autres (f) les expliquent des prodiges qui arrivérent à la mort du Sauveur. Alors on vit le soleil éclypsé, la terre trembler, les monumens s'ouvrir, &c. Mais j'aime mieux les entendre de ce qui précéda le dernier siége de Jérusalem, & des prodiges avant-coureurs de la désolation de la ville, & du Temple, & de la ruine des Juifs. Joseph (g) nous apprend qu'alors on vit plusieurs prodiges dans l'air, dans le Temple, & dans la ville. Il ne faut pas dans ces sortes de prophéties exiger toûjours une exécution littérale & précise de toutes les parties, & de tous les termes qui la composent. Tel est le stile, & le génie de ces peuples, qu'ils veulent du grand, du pathétique, de l'hyperbolique dans leurs menaces, dans leurs loüanges, dans leurs invectives.

℣. 20. SOL CONVERTETUR IN TENEBRAS, ET LUNA IN SANGUINEM. *Le soleil sera changé en ténébres, & la lune en sang.* Ces deux astres seront éclypsez. Lorsque la lune est éclypsée, elle paroit rouge comme du sang. *Apocal.* VI. 12. Ces expressions ne marquent autre chose que l'accablement de douleur où se trouveront les ennemis du Seigneur. Il leur semblera dans leur désespoir que le soleil est obscurci, & la lune éclypsée; que les astres ne suivent plus leur route ordinaire; que tout l'ordre de la nature est changé.

ANTEQUAM VENIAT DIES DOMINI. *Avant que le grand jour du Seigneur arrive.* Ce jour est celui de la vengeance. JESUS-CHRIST dans l'Evangile (h) nous a souvent représenté la ruine de Jérusalem, & la désolation des Juifs, sous l'idée du grand jour de son avénement. Mais la plûpart des caractéres dont il a désigné ce jour, conviennent aussi à celui du Jugement universel. L'Hébreu de Joël (i): *Le jour grand & terrible du Seigneur.*

℣. 21. QUICUMQUE INVOCAVERIT NOMEN DOMINI, SALVUS ERIT. *Quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé.* Si l'on prend cette proposition dans le premier sens qu'elle offre à l'esprit, on ne pourra l'entendre qu'avec ces restrictions: Quiconque invoquera le nom du Seigneur dans la foi, dans l'espérance, & dans la charité, & vivra d'une maniére réglée, & conforme à la Loi de Dieu, sera sauvé. Autrement: Il ne servira de rien d'invoquer le nom du Seigneur, & de dire (k): Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas fait des miracles en votre nom? Il nous répondra: Je ne vous connois point. JESUS-CHRIST nous avertit expressément (l), que tous ceux qui lui disent: Seigneur, Seigneur, n'entreront point au Royaume des Cieux.

Mais la phrase Grecque, & Hébraïque (m) semblent marquer plûtôt: Tous ceux qui porteront le nom de mon peuple, ou d'enfans du Seigneur, échapperont de ces maux. Les calamitez dont je viens de parler, ne regardent point mes amis, mes fidéles, mon peuple, ceux qui sont appellez de mon nom, & qui m'appartiennent; je saurai les en garantir: elles ne sont que pour mes ennemis, & les persécuteurs de mon peuple.

---

(a) *Euseb. in Psal.* XLIV. 4.
(b) *Hilar. in Psal.* XLVI. 12.
(c) וגם על העבדים 70. Καί γε ἐπὶ τοὺς δούλους μου, καὶ ἐπὶ τὰς δούλας.
(d) ותמרות עשן 70. Ἀτμίδα καπνοῦ.
(e) *Ita Interpp. plerique hic, & in Amos* II. 28. 29.
(f) *Hieronym. Carthus. Theophyl. Camerar, Ligf. alii.*
(g) *Joseph. de bello, lib.* 7. c. 12. *in Gr.* κεφ. λ. *&* λα. p. 960.
(h) *Matt.* XXIV. 30. 34. 37. *&c. Marc.* XIII. 26. XIV. 62. *Luc.* XVII. XXI. 27.
(i) לפני בוא יום יהוה הגדול והנורא 70. Τὴν ἡμέραν Κυρίου τὴν μεγάλην καὶ ἐπιφανῆ.
(k) *Matt.* VII. 22.
(l) *Matt.* VII. 21.
(m) והיה כל אשר יקרא בשם יהוה ימלט 70. Πᾶς ὃς ἂν ἐπικαλέσηται ὄνομα Κυρίου, σωθήσεται. *Vide Act.* II. 21. *&* XIV. *& Hamm. ad* I. *Cor.* I. 2.

℣. 22

22. *Viri Israëlitæ, audite verba hæc: Jesum Nazarenum, virum approbatum à Deo in vobis, virtutibus, & prodigiis, & signis, quæ fecit Deus per illum in medio vestri, sicut & vos scitis:*

22. O Israëlites, écoutez les paroles que je vais vous dire : Vous savez que JESUS de Nazareth a été un homme que Dieu a rendu célébre parmi vous par les merveilles, les prodiges, & les miracles qu'il a faits par lui au milieu de vous.

23. *Hunc definito consilio, & præscientiâ Dei traditum, per manus iniquorum affigentes interemistis.*

23. Cependant vous l'avez crucifié, & vous l'avez fait mourir par les mains des méchans, vous ayant été livré par un ordre exprès de la volonté de Dieu, & par un décret de sa préscience.

24. *Quem Deus suscitavit, solutis doloribus inferni, juxta quod impossibile erat teneri illum ab eo.*

24. Mais Dieu l'a ressuscité, en arrêtant les douleurs de l'enfer, étant impossible qu'il y fût retenu.

## COMMENTAIRE.

℣. 22. JESUM NAZARENUM, VIRUM APPROBATUM (*a*) A DEO IN VOBIS. JESUS *de Nazareth a été un homme que Dieu a rendu célébre parmi vous, par les merveilles qu'il y a faites.* Le Grec: Un homme qui a paru avec éclat au milieu de vous; un homme que Dieu a suscité, & illustré par les prodiges qu'il a faits parmi vous. L'ancien Manuscrit de Cambrige (*b*) portoit autrefois, comme la Vulgate, & comme les anciens Peres: *Approuvé de Dieu parmi vous, par les prodiges, & les miracles qu'il y a faits.* JESUS-CHRIST a fait parmi vous tant de prodiges au nom du Seigneur, que vous ne sauriez raisonnablement douter qu'il n'ait été envoyé de Dieu. Il a prouvé sa mission par une infinité d'actions miraculeuses. Saint Pierre ne parle de JESUS-CHRIST en cet endroit, que comme d'un Prophéte, & d'un homme de bien, visiblement envoyé, & approuvé de Dieu. Il ne falloit pas d'abord leur prêcher sa Divinité, de peur de les scandaliser. Ils n'étoient pas encore capables d'une vérité si relevée.

℣. 23. HUNC DEFINITO CONSILIO, &c. *Vous l'avez crucifié par les mains des méchans, vous ayant été livré par un ordre exprès de la volonté de Dieu.* Vous avez, sans y penser, exécuté les décrets, & les desseins de Dieu sur JESUS-CHRIST. Dieu avoit résolu de rachetter le monde par sa mort. Il devoit être livré entre les mains des méchans. Malheureusement pour vous, vous avez été les exécuteurs de cette résolution. Le décret du Seigneur ne diminue en rien votre faute. Ce n'est pas lui qui vous a engagez dans ce crime; vous l'avez commis très-librement, & très-volontairement. Mais il l'a permis pour sa plus grande gloire. La mort du Sauveur n'est donc pas une chose casuelle, & imprévûe, arrivée sans dessein de la part de Dieu, & purement permise, ou non empêchée. Elle étoit résolue, & déterminée dans les décrets de la préscience éternelle (*c*). Ce n'est ni par nécessité qu'il a succombé à votre violence, ni par impuissance qu'il s'est livré à vous: ç'a été pour obéir à la volonté de son Pere.

Quelques-uns traduisent ainsi le Grec (*d*): *L'ayant reçû comme un présent qui avoit été offert par le décret, & la préscience de Dieu, vous l'avez crucifié par les mains des méchans.* Dieu par sa miséricorde vous l'avoit donné pour votre bonheur, & vous l'avez fait mourir par les mains des Romains, à qui vous l'avez livré. Mais le Grec se prend plus ordinairement dans le sens que nous avons exprimé d'abord (*e*) : *Il vous a été livré par un ordre exprès de la volonté de Dieu*, ou *par un décret de la préscience du Seigneur.*

℣. 24. QUEM DEUS SUSCITAVIT, SOLUTIS DOLORIBUS INFERNI (*f*). *Dieu l'a ressuscité, en arrêtant les douleurs de l'enfer.* Ou : *Dieu l'a ressuscité, le délivrant des douleurs de l'enfer*, ou *du tombeau.* Ce n'est pas à dire que JESUS-CHRIST ait été dans l'enfer dans un état de souffrance semblable à celui des damnez, comme Calvin l'a osé avancer (*g*) : ni qu'il ait été dans une espéce d'affliction & de douleur, à cause de la séparation de son ame du corps, comme quelques autres l'ont crû (*h*). Saint Augustin (*i*) croit que les douleurs de l'enfer, marquent ici non les peines que JESUS-CHRIST y ait souffert, mais celles dont il fut préservé; comme un animal est délivré des piéges des chasseurs, lorsqu'on les brise avant qu'il y soit pris. Il descendit dans les enfers; mais il n'y ressentit ni peines, ni douleurs. Ailleurs (*k*) il l'explique non des douleurs que JESUS-CHRIST ait souffert, & dont il ait été délivré; mais de celles dont il délivra les ames des saints Patriarches: Car, comme le remarque Béde (*l*), encore que ces ames fussent en paix, & dans l'espérance du bonheur éternel qu'elles attendoient, elles n'étoient pas toutefois exemtes de certaine douleur, qui accompagne la privation du bien qu'elles désiroient.

Les Grecs lisent (*m*) : *Dieu l'a ressuscité, le délivrant des douleurs de la mort*; au lieu de, *des douleurs de l'enfer.* Saint Chrysostome, & Œcuménius l'entendent comme si c'étoit la mort, qui étant en quelque sorte enceinte de JESUS-CHRIST, demeura dans les douleurs de l'enfantement, depuis le moment que le Sauveur eut expiré, & n'en fut délivrée que par sa Résurrection. Mais ce sens ne paroît pas naturel. Saint Pierre fait ici allusion à cet endroit du Pseaume (*n*) : *Les douleurs de la mort m'ont environné; . . . les douleurs de l'enfer m'ont assiégé, &c.* Or dans ces endroits, l'Hébreu lit : *Les cordes de la mort m'ont environné; les cables du tombeau m'ont enveloppé.* Le Syriaque traduit le verset que nous expliquons, par : *Il a délié les cordes des enfers.* Ces cordes de l'enfer, du tombeau, & de la mort, ne sont autres que les liens, ou bandelettes avec lesquelles on lioit les morts dans leurs sépulcres (*o*). Le Sauveur dans sa Résurrection fut délié, & dégagé de tous les liens de la mort. Dieu les rompit, & l'en délivra. Voyez l'histoire de la Résurrection (*p*). Saint Jean distingue fort bien ces bandelettes du reste des linges qui l'enveloppoient. Il en fait encore mention dans la résurrection du Lazare (*q*).

(a) Ἀπὸ τοῦ Θεοῦ ἀποδεδειγμένον εἰς ὑμᾶς *Virum conspicuum, declaratum, exhibitum, spectabilem, &c.*

(b) *Cantab.* Δεδοκιμασμένον. *Sed hoc eraso posuerunt.* Ἀποδεδειγμένον. *Syr. Iren. Ambr. Aug. Vulg. Approbatum. Tertull. Destinatum.*

(c) *Vide Act.* IV. 27. 28.

(d) Τοῦτον τῇ ὡρισμένῃ βουλῇ καὶ προγνώσει τοῦ Θεοῦ ἔκδοτον λαβόντες, διὰ χειρῶν ἀνόμων προσπήξαντες ἀνείλετε.

(e) Voyez *Grot. Price. hic.*

(f) Ὃν ὁ Θεὸς ἀνέστησε, λύσας τὰς ὠδῖνας τοῦ θανάτου. *Plures:* ὠδῖνας ᾅδου. *Vide Mill.*

(g) *Calvin. contra quem Vide Bellarm. lib. 4. de Christi anima.*

(h) *Cajet. hic. & 3. part. qu. 54. art. 4.*

(i) *Aug. Ep. olim.* 95.

(k) *Idem lib. 12. de Genesi ad litter. c. 33. & Ep. suprà citatâ.*

(l) *Beda, Retractat. in Acta. Vide & Carthus. & Fromond.*

(m) *Vide sup.*

(n) *Psal.* XVII. 5. אפפוני חבלי מות... חבלי שאול סבבוני

(o) Martianay, Notes sur le nouveau Test.

(p) *Joan.* XX. 5. 7.

(q) *Joan.* XI. 44.



Digitized by Google

25. *David enim dicit in eum : Providebam Dominum in conspectu meo semper : quoniam à dextris est mihi ne commovear.*

25. Car David dit de lui : J'avois toûjours le Seigneur présent devant moi ; parce qu'il est à ma droite , afin que je ne fois point ébranlé :

26. *Propter hoc lætatum est cor meum , & exultavit lingua mea , insuper , & caro mea requiescet in spe ;*

26. C'est pour cela que mon cœur s'est réjoüi , que ma langue a chanté de joie , & que ma chair même reposera en espérance ;

27. *Quoniam non derelinques animam meam in inferno , nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem.*

27. Parce que vous ne laisserez point mon ame dans l'enfer , & vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption.

28. *Notas mihi fecisti vias vitæ : & replebis me jucunditate cum facie tua.*

28. Vous m'avez fait connoitre le chemin de la vie , & vous me remplirez de la joie que donne la vûë de votre visage.

29. *Viri fratres , liceat audenter dicere ad vos de Patriarcha David , quoniam defunctus est , & sepultus : & sepulcrum ejus est apud nos usque in hodiernum diem.*

29. Mes freres , qu'il me soit permis de vous dire hardiment du Patriarche David, qu'il est mort , qu'il a été enseveli , & que son sepulcre est parmi nous jusqu'à ce jour.

30. *Propheta igitur cùm esset , & sciret quia jurejurando jurasset illi Deus de fructu lumbi ejus sedere super sedem ejus ;*

30. Comme il étoit donc Prophéte , & qu'il savoit que Dieu lui avoit promis avec serment qu'il feroit naître de son sang un fils , qui seroit assis sur son trône ;

31. *Providens locutus est de resurrectione Christi , quia neque derelictus est in inferno, neque caro ejus vidit corruptionem.*

31. Dans cette connoissance qu'il avoit de l'avenir , il a parlé de la résurrection du CHRIST , *en disant* qu'il n'a point été laissé dans l'enfer , & que sa chair n'a point éprouvé la corruption.

## COMMENTAIRE.

℣. 25. A DEXTRIS EST MIHI, NE COMMOVEAR. *Il est à ma droite , afin que je ne sois point ébranlé.* Il est à ma droite, pour me soutenir , pour me défendre , pour combattre avec moi. C'est une allégorie tirée de la coutume des guerriers, qui se soutiennent l'un l'autre , demeurant serrez, & couverts l'un auprés de l'autre.

℣. 26. CARO MEA REQUIESCET IN SPE. *Ma chair reposera en espérance.* J'attendrai en espérance le moment marqué pour ma résurrection. Tous les justes meurent , & se reposent dans leurs tombeaux, dans l'espérance d'une vie nouvelle : mais tous ne savent pas comme J. C. le moment de leur Résurection. L'Hébreu porte (*a*) : *Ma chair habitera dans la confiance.* Je suis dans une entiére assûrance contre les frayeurs de la mort. Mon corps même aprés cette vie se reposera en assûrance. J'espérerai jusques dans le tombeau.

℣. 27. NON DERELINQUES ANIMAM MEAM IN INFERNO. *Vous ne laisserez point mon ame dans l'enfer , & vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption.* Vous ne permettrez point que mon ame qui est descenduë dans les enfers , pour en tirer les ames des saints Patriarches , y demeure pour toûjours; ni que mon corps qui est enfermé dans le tombeau , y éprouve la corruption. Mais on peut prendre ici *l'ame* pour le cadavre, & pour la personne (*b*) ; & l'enfer pour le tombeau. Vous ne permettrez point que je demeure pour toûjours dans le tombeau, ni que mon corps y éprouve la corruption. Je suis très-certain que vous me ressusciterez.

℣. 28. NOTAS MIHI FECISTI VIAS VITÆ. *Vous m'avez fait connoître le chemin de la vie , & vous me remplirez de joie par la vûe de votre visage.* Vous m'avez ouvert une route nouvelle , pour passer par ma propre vertu de la vie à la mort par ma résurrection; & vous me comblerez de joie dans le Ciel , lorsque je serai assis à votre droite en corps, & en ame , & que je vous contemplerai face à face , & des yeux de mon corps. Ceci regarde l'humanité du Sauveur.

℣. 29. SEPULCRUM EJUS EST APUD NOS. *Son sépulcre est parmi nous jusqu'à ce jour.* David fut enterré dans la ville de Jérusalem (*c*). Son tombeau se montroit encore du tems de saint Pierre ; & les Voyageurs parlent des tombeaux des Rois que l'on montre encore à Jerusalem, comme d'une merveille de l'art, & de l'industrie humaine. Nous avons parlé ailleurs (*d*) assez au long sur cela , & sur les richesses que l'on dit avoir été cachées dans le sépulcre de ce saint Roi. Lorsque les Chaldéens prirent Jérusalem, ils violérent les tombeaux des Rois (*e*), & exposérent leurs ossemens au soleil, & à la pluye. Mais apparemment Dieu préserva le sépulcre du saint Roi David. Ils ne touchérent point aux os de ce Prince. Il y a aussi apparence que David ne fut pas du nombre de ceux qui ressuscitérent à la mort du Sauveur (*f*) ; ou du moins qu'il mourut de nouveau bien-tôt aprés. Du tems de saint Jérôme (*g*) , on alloit encore visiter ce monument de David, comme un des lieux de dévotion de Jérusalem.

℣. 30. DE FRUCTU LUMBI EJUS SEDERE SUPER SEDEM EJUS. *Qu'il feroit naître de son sang un fils qui seroit assis sur son trône.* Les Juifs attendoient toûjours ce successeur de David, qui avoit été si souvent promis dans les Prophétes (*h*). Nul des Rois successeurs de ce Prince n'avoit rempli les idées des Prophétes, ni l'attente des peuples. Les derniers Prophétes mêmes (*i*), qui avoient vêcu depuis la chûte de la maison de David, l'avoient annoncé comme les autres : Et comme depuis la captivité, on n'avoit pas vû la famille de David sur le trône , on jugeoit que toutes les prophéties, tant les anciennes , que les plus récentes, s'accompliroient enfin

(a) אף בשרו ישכן לבטח

(b) נפש *Anima, pro persona. Ezech.* XXI. 13. *Amos* VI. 8. *pro cadavere. Levit.* XIX. 28. XXI. 1. 11. *Num.* V. 2. IX. 10. *Vide & Psal.* LXXXVIII. 49.

(c) 3. *Reg.* II. 10. *Dormivit David cum patribus suis , & sepultus est in civitate David.*

(d) Voyez notre Commentaire sur 3. *Reg.* II. 10. Voyez aussi le quatriéme des Maccabées , chap. 21. & le Comment. *Joseph Antiqu. lib.* 7. *cap. ultimo.*

(e) *Jerem.* VIII. 1. 2. *Baruc.* II. 24.

(f) *Matth.* XXVII. 53.

(g) *Hieronym. Ep.* 17. *ad Marcellam.*

(h) *Psalm.* LXXXVIII. 50. CXXXI. 11. *Isai.* IX. 7. XXXVIII. 3. *Jerem.* XXVII. 25. *& alibi passim.*

(i) *Zach.* III. 8. VI. 12. IX. 9. XII. 7. 8. XIII. 1. *Agg.* II. 7. 8. *Malac.* III. 1. 2. 3.

Digitized b

32. *Hunc Jesum resuscitavit Deus, cujus omnes nos testes sumus.*

32. C'est ce JESUS que Dieu a ressuscité, & nous sommes tous témoins de sa résurrection.

33. *Dexterâ igitur Dei exaltatus, & promissione Spiritus Sancti acceptâ à Patre, effudit hunc, quem vos videtis, & auditis.*

33. Après donc qu'il a été élevé par la puissance de Dieu, & qu'il a reçu l'accomplissement de la promesse que le Pere lui avoit faite d'envoyer le Saint-Esprit, il a répandu cet Esprit Saint que vous voyez & entendez maintenant.

34. *Non enim David ascendit in Cœlum, dixit autem ipse: Dixit Dominus Domino meo, sede à dextris meis,*

34. Car David n'est point monté dans le Ciel; or il dit lui-même: Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Asseyez-vous à ma droite,

35. *Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.*

35. Jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied.

36. *Certissimè sciat ergo omnis domus Israël; quia & Dominum eum, & Christum fecit Deus, hunc Jesum, quem vos crucifixistis.*

36. Que toute la maison d'Israël sache donc très-certainement, que Dieu a fait Seigneur & CHRIST ce JESUS que vous avez crucifié.

37. *His autem auditis compuncti sunt corde, & dixerunt ad Petrum, & ad reliquos Apostolos: Quid faciemus, viri fratres?*

37. Ayant oüi ces choses, ils furent touchez de componction en leur cœur, & ils dirent à Pierre, & aux autres Apôtres: Mes freres, que faut-il que nous fassions?

## COMMENTAIRE.

dans la personne du Messie, dont les tems ne pouvoient pas être éloignez. Saint Pierre prononce ici sans hésiter, que JESUS-CHRIST est ce germe, ce fils de David, qui doit être assis sur son trône; qu'en lui s'accomplissent toutes les promesses, & se vérifient toutes les prophéties. Et comme toute l'Ecriture conspiroit à dire qu'il régneroit, il en conclut qu'il a dû ressusciter. La conséquence étoit nécessaire: Car encore que le régne de JESUS-CHRIST ne soit pas proprement un régne temporel, il ne pouvoit toutefois proprement régner sur son Eglise, & nous affermir dans la foi, & dans la charité, en quoi consiste son régne sur nos cœurs, qu'en ressuscitant. Sa Résurrection etoit le sceau de toute sa prédication, la consommation de tous ses miracles.

℣. 32. CUJUS NOS TESTES SUMUS. *Nous sommes tous témoins de sa Résurrection.* Je ne viens point vous annoncer une chose future, & enveloppée d'énigmes, & d'obscuritez; je vous parle d'une chose présente, & dont nous sommes témoins. Ce n'est point sur le rapport d'autrui que nous vous parlons; nous vous disons ce que nous savons, & ce que nous avons vû. Nous connoissons très-certainement que JESUS-CHRIST est ressuscité; & depuis sa Résurrection, nous avons bû, & mangé avec lui: Et ce prodige, dont vous venez d'être témoins, & qui vous a rassemblez ici, est une suite de ses promesses, & de sa vertu toute-puissante. Nous sommes très-assûrez que notre témoignage ne pourra nous attirer que la haine, les persécutions, les prisons, la mort de la part des ennemis de J. C. mais rien ne nous empêchera de rendre témoignage à la vérité.

℣. 33. DEXTERA DEI EXALTATUS. *Après qu'il a été élevé par la puissance de Dieu, & qu'il a reçû l'accomplissement de la promesse que le Pere lui avoit faite d'envoyer le Saint-Esprit.* JESUS-CHRIST par son Ascension a été élevé au-dessus de toutes les créatures, & il est entré en possession d'une gloire qui est au-dessus de toute gloire; ensorte que tout ce qu'il y a au Ciel, dans l'enfer, & sur la terre, est obligé de fléchir le genou devant lui (a). Saint Pierre par ces mots, *dexterâ Dei exaltatus*, fait allusion à celles-ci du Pseaume (b): *Dextera Domini exaltavit me, dextera Domini fecit. Non moriar, sed vivam, &c.* Le Fils de Dieu avoit dit qu'il prieroit son Pere, afin qu'il envoyât à ses Apôtres un autre Protecteur, & un autre Consolateur (c). Saint Pierre dit à l'assemblée, que JESUS-CHRIST ayant obtenu du Pere l'effet de la promesse qu'il lui avoit faite de lui envoyer le Saint-Esprit, il l'avoit ce jour-là répandu sur ses Apôtres, & que c'étoit cette descente de l'Esprit Saint qui avoit causé le bruit, & le tourbillon qui les avoit surpris, & qu'une marque sensible de sa présence, étoit le don des diverses langues, que parloient tous ces hommes qui ne les avoient jamais étudiées.

℣. 34. NON ENIM DAVID ASCENDIT. *Car David n'est point monté dans le Ciel*, & par conséquent ce n'est pas de lui dont il est dit: *La main du Seigneur m'a élevé; je ne mourrai point, mais je vivrai, &c.* C'est JESUS-CHRIST qui est non-seulement ressuscité, mais aussi monté au Ciel, & qui est assis à la droite du Pere: car de quel autre pourroit-on entendre ce que dit David: *Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied.* David ne dit pas cela de sa propre personne. Il faut donc l'expliquer de JESUS-CHRIST, que nous avons vû monter au Ciel, après avoir été témoins de sa résurrection. Saint Pierre prouve l'Ascension du Sauveur par deux endroits des Pseaumes; le premier (d): *Dextera Domini fecit virtutem, dextera Domini exaltavit me*; auquel il fait allusion dans le verset précédent. Et le second du Pseaume CIX. I. *Dixit Dominus Domino meo: Sede à dextris meis.* Il infére son Ascension, de sa séance à la droite du Pere. JESUS-CHRIST avoit déja prouvé sa divinité contre les Pharisiens par le même passage (e).

℣. 36. QUIA ET DOMINUM EUM, ET CHRISTUM FECIT. *Dieu a fait Seigneur, & CHRIST ce JESUS que vous avez crucifié.* Après avoir prouvé la Résurrection, & l'Ascension, & la séance de JESUS-CHRIST, à la droite du Pere, & la descente du Saint-Esprit promis par les Prophétes, & par JESUS-CHRIST lui-même, saint Pierre conclut que JESUS-CHRIST est le Messie, & établi par le Pere *Seigneur, & CHRIST*, c'est-à-dire Seigneur, non-seulement de la nation Juive, mais aussi de tout le monde, & le souverain Libérateur attendu depuis si long-tems, promis par les Prophétes, oint par la Divinité unie hypostatiquement à l'humanité, & par la sur-abondance du Saint-Esprit (f), dont il a été rempli.

℣. 37. COMPUNCTI SUNT. *Ils furent touchez de componction*, & de repentir pour le crime qu'ils avoient

(a) *Philipp.* II. 10.
(b) *Psal.* CXVII.
(c) *Joan.* XIV. 16.
(d) *Psalm.* CXVII. 16.
(e) *Matth.* XXII. 45.
(f) *Act.* X. 38. *Quomodo unxit eum Deus Spiritu sancto, & virtute, &c. Vide & Luc.* IV. 18. *& Act.* IV. 27.



Digitized by Google

38. *Petrus verò ad illos : Pœnitentiam, inquit, agite, & baptizetur unusquisque vestrum in nomine Jesu Christi, in remissionem peccatorum vestrorum ; & accipietis donum Spiritus sancti ;*

39. *Vobis enim est repromissio, & filiis vestris, & omnibus qui longè sunt quoscumque advocaverit Dominus Deus noster.*

40. *Aliis etiam verbis plurimis testificatus est, & exhortabatur eos, dicens : Salvamini à generatione ista prava.*

41. *Qui ergo receperunt sermonem ejus, baptizati sunt : & appositæ sunt in die illa animæ circiter tria millia.*

38. Pierre leur répondit : Faites pénitence, & que chacun de vous soit baptisé au nom de JESUS-CHRIST, pour obtenir la rémission de vos péchez ; & vous recevrez le don du Saint-Esprit ;

39. Car la promesse a été faite à vous, & à vos enfans, & à tous ceux qui sont éloignez, autant que le Seigneur notre Dieu en appellera.

40. Il les instruisit encore par plusieurs autres discours, & il les exhortoit, en disant : Sauvez-vous du milieu de cette race corrompuë.

41. Ceux donc qui reçurent sa parole, furent baptisez : & il y eut en ce jour environ trois mille personnes qui se joignirent aux *Disciples de Jesus-Christ.*

## COMMENTAIRE.

commis en crucifiant JESUS-CHRIST. Ils regardoient ce crime comme irrémissible : Que pourrons-nous faire, pour expier un tel attentat ? Saint Pierre leur demande deux choses, ℣. 38. La première de faire pénitence ; & la seconde, de recevoir le baptême au nom de JESUS-CHRIST. Par ce moyen, il leur promet qu'ils obtiendront le pardon de leur péché, & le don du Saint-Esprit. Nous examinerons ci-après sur le ℣. 16. du Chapitre VIII. si le baptême conféré simplement au nom de JESUS-CHRIST suffit ; c'est-à-dire, si l'invocation expresse des trois Personnes de la Trinité n'y est pas nécessaire.

Nous dirons seulement ici que le baptême au nom de JESUS-CHRIST ne veut dire autre chose que le baptême institué par JESUS-CHRIST ; par opposition au baptême de Jean-Baptiste, établi par l'autorité de J. C. conféré par ses Disciples, & en son nom, par lequel chacun de nous est fait Chrétien, reçoit par les mérites de JESUS-CHRIST le pardon des ses péchez, & entre dans son Eglise. Dans les autres endroits, le Sauveur dit que le Pere envoyera le Saint-Esprit *en son nom* (*a*) ; que ses Disciples prieront le Pere *en son nom* (*b*). On ordonne aux Apôtres de JESUS-CHRIST de ne plus parler *en son nom* (*c*). Dans toutes ces manières de parler, le nom de JESUS-CHRIST ne marque autre chose que sa personne, son autorité, ses mérites, son Evangile ; parler, prêcher, baptiser de sa part, suivant ses ordres, conformément à sa Doctrine, & à ses instructions.

Saint Pierre attribuë visiblement au baptême de JESUS-CHRIST la remission des péchez : mais il demande que ce baptême soit précédé de la pénitence, de la douleur, de la conversion du cœur. Ces dispositions ne donnent point au baptême l'efficace, & la force de remettre les péchez : mais ce sont des dispositions sans lesquelles ce Sacrement n'opéreroit point. Un cœur mal-disposé, & qui ne ressent point vivement la douleur de ses fautes ; qui n'est point touché de la grace, & qui ne commence point à aimer Dieu, comme source de toute justice ; qui n'est point éclairé de la foi, ni frappé de la crainte de Dieu, ni attiré par l'espérance, ne recevra par la justification dans le Sacrement de baptême (*d*). Ce sont-là des obstacles qui en empêchent les effets.

℣. 38. ET ACCIPIETIS DONUM SPIRITUS SANCTI. *Vous recevrez le don du Saint-Esprit* ; la grace justifiante, qui est répanduë dans nos cœurs par le bain salutaire de la régénération (*e*). On l'entend aussi (*f*) des dons extérieurs du Saint-Esprit, comme le don des Langues, le don des miracles, la prophétie, que les nouveaux baptisez recevoient assez souvent après le baptême, lorsqu'on leur donnoit l'imposition des mains, & la confirmation, qui suivoit réguliérement ce premier Sacrement. Mais ces dons du Saint-Esprit sont plûtôt les effets de la confirmation, que du baptême, comme on le voit par l'Ecriture (*g*).

℣. 39. VOBIS ENIM EST REPROMISSIO. *Car la promesse a été faite à vous, & à tous ceux qui sont éloignez.* Les promesses du salut qui doit être donné par le Messie, sont faites généralement à tous les hommes ; premiérement aux Juifs, puis aux Gentils, premiérement aux domestiques, puis aux étrangers. *Tous ceux que le Seigneur appellera*, auront part à ces promesses, pourvû qu'ils veuillent croire d'une foi vive, & éclairée, suivre ses Loix, persévérer dans son amour, & dans sa foi. Rien n'est marqué plus souvent, & d'une manière plus expresse dans l'Ecriture, que la vocation des Gentils, & la nécessité de la vocation de Dieu, de sa grace prévenante, de la foi, de la charité, & de la bonne vie.

Quelques-uns (*h*) sous le nom de *ceux qui sont éloignez*, entendent les Juifs, qui doivent se convertir après plusieurs générations. D'autres (*i*) l'expliquent de ceux qui par la disposition de leur esprit, & de leur cœur, sont éloignez de la foi, de la conversion, du salut ; qui sont plongez dans les ombres de la mort. C'est principalement les Payens que l'Ecriture désigne sous ce nom. Saint Pierre ne pouvoit pas ignorer que les Gentils ne dussent être appellez à la foi ; leur vocation est trop marquée dans les Prophétes, & dans l'Evangile : mais il paroît par l'histoire de la conversion de Corneille (*k*), qu'il ne savoit pas distinctement ni le tems précis, ni la manière dont se devoit faire cette conversion.

℣. 40. SALVAMINI A GENERATIONE ISTA PRAVA. *Sauvez-vous du milieu de cette race corrompuë.* Séparez-vous du milieu des Juifs incrédules, & endurcis, qui se mocquent du don de Dieu, & qui regardent nos discours comme des égaremens d'esprit, & des paroles d'hommes pris de vin.

℣. 41. BAPTIZATI SUNT. *Ils furent baptisez* par les mains des Apôtres, au nom de la très-sainte Trinité. C'est ce que nous n'estimons pas avoir été fait le premier jour de la Pentecôte. Les Juifs étoient trop scrupuleux observateurs du repos ce jour-là : D'ailleurs le jour étoit déja bien avancé ; & on devoit employer ce qui en re-

(a) *Joan.* XIV.
(b) *Joan.* XVI.
(c) *Act.* IV.
(d) *Vide Concil. Trid. sess.* 6. *c.* 6.
(e) *Tit.* III. 6. *Salvos nos fecit per lavacrum regenerationis, & renovationis Spiritus sancti.*
(f) *Act.* X. 45. *Marc.* XVI. 17. *Ham. Fromond. Sanct.*
(g) *Act.* VIII. 15. 16. 17. & XIX. 5. 6.
(h) *Beza hic.*
(i) *Fromond. à Lapide. Menoch. Grot. Lud. de Dieu, alii passim.*
(k) *Act.* X. 28. & *sequ.*

stoit

Digitized by Google

42. *Erant autem perseverantes in doctrina Apostolorum, & communicatione fractionis panis, & orationibus.*

43. *Fiebat autem omni animæ timor: multa quoque prodigia, & signa per Apostolos in Jerusalem fiebant, & metus erat magnus in universis.*

42. Ils persévéroient dans la doctrine des Apôtres, dans la communion de la fraction du pain, & dans les priéres.

43. Or tout le monde étoit saisi de frayeur; & il se faisoit beaucoup de prodiges & de merveilles par les Apôtres dans Jérusalem; & tous étoient remplis de crainte.

## COMMENTAIRE.

ſtoit à d'autres exercices de piété propres à cette Fête. On put les baptiser les jours suivans, après les avoir bien instruits, & s'être assûré, autant que la circonstance le permettoit, de la sincérité de leur conversion. Les Théologiens Scolastiques (*a*) croyent pourtant assez communément qu'ils furent tous baptisez ce même jour; & comme le nombre de trois mille personnes est un peu grand, ils veulent qu'on les ait simplement baptisez par aspersion; c'est-à-dire, en répandant avec une branche d'arbre, ou autre chose, de l'eau sur plusieurs personnes ensemble; en sorte que chacune en reçût assez pour être censée lavée, au moins en une partie notable du corps.

Mais l'on peut dire que sous le nom de *baptême*, les Hébreux entendoient toute autre chose que cette maniére d'aspersion, qui ne paroit pas avoir jamais été en usage en cas pareil parmi les Juifs. *Baptiser*, signifie chez eux plonger tout le corps dans l'eau. Et si nos Peintres représentent saint Jean-Baptiste qui verse de l'eau sur la tête du Sauveur avec sa main, ou avec une coquille, ils donnent en cela, comme en une infinité d'autres endroits, des preuves de leur ignorance. Quand Moyse veut parler d'aspersion, il n'a garde de se servir du terme de baigner, ou de laver, ou de plonger; car c'est ce que signifie *baptiser*. Il employe d'autres termes, qui marquent l'action d'arroser, ou de verser l'eau légérement: *Spargens rore levi.*

Toute l'Église d'Orient encore aujourd'hui (*b*) baptise, en plongeant dans l'eau par une triple immersion. Cette discipline est marquée expressément dans les Canons des Apôtres (*c*), qui sont chez eux d'une très-grande autorité. Elle est établie dans tous leurs Offices baptismaux, & par tous les Théologiens, & Canonistes Melchites, Nestoriens, & Jacobites. Les Grecs font un grand crime aux Latins de ce que non-seulement il n'y a point d'immersion dans leur baptême; mais de ce qu'il n'y en a pas trois. Et anciennement dans l'Église Latine on ne reconnoissoit point d'autre baptême ordinaire, que le baptême par immersion; & cet usage y a persévéré long-tems, comme il paroît par les anciens Rituels. On n'approuvoit pas ceux qui se contentoient de la simple aspersion (*d*); on ne les admettoit pas aux Ordres sacrez. En un mot ce baptême étoit simplement toléré dans l'Église. Toutefois personne n'a jamais été assez osé pour déclarer nul le baptême par infusion. Les Grecs mêmes, & les Orientaux, malgré la contrariété de leur usage, conviennent de la validité du Sacrement donné de cette sorte (*e*).

Pour revenir au fait dont il s'agit ici, il y a toute apparence que ces trois mille hommes furent plongez tout le corps dans l'eau. C'est l'idée que les Hébreux, les Chaldéens, les Syriens, les Grecs, & tous les Orientaux ont du terme *baptiser*. On peut en peu d'heures baptiser un grand nombre de personnes, lorsqu'on est plusieurs occupez à cela, & qu'il n'y a qu'à plonger dans l'eau une, ou trois fois des gens qui sont déja dans l'eau jusqu'au col, & qui viennent à la file se présenter sous la main de celui qui baptise, & qui prononce la formule du baptême. Dans cette occasion, on alla apparemment au Jourdain, ou dans quelque grand réservoir d'eau, pour faire cette cérémonie. Saint Luc rapporte ici en gros ce qui se passa dans la suite de plusieurs jours. La conversion de ces trois mille hommes se fit sur l'heure. Le reste s'exécuta après.

℣. 42. ERANT PERSEVERANTES IN DOCTRINA, ET COMMUNICATIONE FRACTIONIS PANIS. *Ils persévéroient dans la doctrine des Apôtres, & dans la communion de la fraction du pain.* Ils étoient assidus, & constans à venir écouter les Apôtres, pour se faire instruire des véritez de l'Evangile. Ils demeuroient fortement attachez à cette doctrine sainte, malgré les traverses, & la haine des Juifs. Enfin ils s'assembloient, & mangeoient ensemble le pain Eucharistique, le Corps, & le Sang du Sauveur; car c'est ainsi que la plûpart entendent ces paroles (*f*): *Et dans la communion de la fraction du pain.* Le Syriaque traduit: *Dans la fraction de l'Eucharistie.* Et saint Paul aux Corinthiens (*g*): *Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du corps de* JESUS-CHRIST? Le langage commun de l'Église a conservé le nom de *communion*, pour désigner en particulier la participation du Corps, & du Sang du Sauveur.

Il y a toutefois des Commentateurs (*h*) qui l'entendent de la communion de la nourriture ordinaire. Les premiers Fidéles vivoient ensemble, & mangeoient en commun. Le Grec (*i*): *Ils persévéroient dans la communication, & dans la fraction du pain.* Ce que les uns entendent de la communion des biens, & des repas ordinaires qu'ils faisoient ensemble; ou de la communion de la nourriture ordinaire, qui étoit suivie de l'Eucharistie (*k*). C'est ce que l'on appella dans la suite *agape*, ou repas de charité.

℣. 43. FIEBAT OMNI ANIMÆ TIMOR. *Tout le monde étoit saisi de frayeur.* La vûe de ces prodiges qui étoient arrivez à l'Ascension de J. C. & à la descente du Saint-Esprit; ceux qui la suivirent, & qui furent connus de toute la nation rassemblée dans Jérusalem; l'assûrance avec laquelle les Apôtres soutenoient que J. C. étoit ressuscité; les prodiges qu'ils faisoient pour appuyer cet événement; le grand nombre de ceux qui disoient l'avoir vû ressuscité, & qui l'assûroient avec une hardiesse étonnante, sans se mettre en peine ni des ménaces, ni des mauvais traitemens: Toutes ces choses réünies inspiroient de la frayeur, & des remords aux Juifs, qui avoient été les auteurs de la mort de J. C. Mais d'où vient qu'avec ces remords, & ces frayeurs salutaires, ils ne se convertirent pas? D'où vient qu'ils demeurérent encore dans leur incrédulité, & leur endurcissement? C'est sans doute uniquement par leur faute. Ou ils méprisérent les graces que Dieu leur offrit; ou ils se rendirent indignes d'en recevoir autant qu'il en auroit fallu pour vaincre leur dureté, & leur malice.

(a) *D. Thom. 3. part. qu. 66. art. 7. & alii post eum plurimi.*
(b) Renaudot, tome 5. Perpétuité de la Foi, liv. 2. chap. 4. pag. 109.
(c) *Canon. Apostol.* 50.
(d) *Vide Cornel. Pap. apud Euseb. hist. Ecclef. lib. 6. c. 43. & Ferrand. Diacon. Epist. ad S. Fulgent. Cyprian. ad Magnum, Ep. 76. Vide Martenne de antiqu. Ritib. lib. 1. c. 1. art. 14. n. 7. 8. 9. 10.*
(e) Voyez M. Renaudot au lieu cité, pag. 110.
(f) *Cornel. Fromond. Sanct. Mont. Gagn. Ligf. Med. Pisc. in Synops. alii.*
(g) *1. Cor. x. 15. 16.*
(h) *Vide Chrysost. Æcumen. Bez. Grot.*
(i) Καὶ τῇ κοινωνίᾳ, καὶ τῇ κλάσει τοῦ ἄρτου. *Plures Mss.* Κοινωνίᾳ τῇ κλάσει; *Omisso* Καὶ.
(k) *Grotius hic.*



Digitized by Google

44. *Omnes etiam qui credebant, erant pariter, & habebant omnia communia.*

45. *Possessiones, & substantias vendebant, & dividebant illa omnibus, prout cuique opus erat.*

46. *Quotidie quoque perdurantes unanimiter in Templo, & frangentes circa domos panem, sumebant cibum cum exultatione, & simplicitate cordis,*

47. *Collaudantes Deum, & habentes gratiam ad omnem plebem. Dominus autem augebat qui salvi fierent quotidie in idipsum.*

44. Ceux qui croyoient étoient tous unis ensemble, & possédoient toutes choses en commun.

45. Ils vendoient leurs terres & leurs biens, & les distribuoient à tous, selon le besoin que chacun en avoit.

46. Ils persévéroient aussi tous les jours dans le Temple, unis de cœur & d'esprit entr'eux, & rompant le pain dans leurs maisons, ils prenoient leur nourriture avec joie, & simplicité de cœur,

47. Loüant Dieu, & étant aimez de tout le peuple. Et le Seigneur augmentoit tous les jours le nombre de ceux qui devoient être sauvez dans l'unité d'un même corps.

## COMMENTAIRE.

℣. 44. ERANT PARITER, ET HABEBANT OMNIA COMMUNIA. *Ils étoient tous unis ensemble, & possédoient toutes choses en commun.* Ils étoient unis de cœur, & d'affection, & se communiquoient libéralement les uns aux autres leurs biens temporels; en sorte que ce qui étoit à un, étoit à tous (*a*). Tel étoit la vie des Esséniens, dont nous parle Joseph (*b*), & celle des Chretiens des premiers siécles, suivant Tertullien (*c*). Tout étoit commun entre eux, hormis leurs femmes. Les Apôtres étoient les dispensateurs de ces biens; & les Fidéles ayant vendu ce qu'ils pouvoient avoir d'héritages, en apportoient le prix à leurs piés (*d*), afin qu'ils le distribuassent suivant les besoins de chacun. Par ces paroles: *Erant pariter*, on ne peut pas entendre qu'ils logeoient ensemble; leur grand nombre ne le permettoit pas: mais ils se rassembloient ou dans le Temple, pour prier ensemble (*e*), ou dans le même lieu, autant que faire se pouvoit, pour entendre la parole du Seigneur, & pour participer aux divins mystéres (*f*).

℣. 45. POSSESSIONES VENDEBANT. *Ils vendoient leurs terres, & en distribuoient le prix selon le besoin de chacun.* C'étoit les Apôtres qui faisoient cette distribution; & on n'y avoit égard ni à la fausse délicatesse, ni au luxe, ni à la mauvaise envie. Tout se donnoit suivant les régles de la charité, & selon le besoin de chacun. Les Apôtres se considéroient comme les peres d'une grande famille; tous les Fidéles étoient comme leurs enfans, & leurs propres entrailles. Tous recevoient leurs besoins de la même source. Provisions communes, demeures communes, biens communs. Le mien, & le tien étoient bannis de ces saintes Communautez.

℣. 46. IN TEMPLO. *Dans le Temple.* Quoique par la mort du Sauveur les cérémonies, & les sacrifices fussent abrogez, & que l'alliance nouvelle eût succédé à l'ancienne, toutefois il n'étoit pas des desseins de Dieu que les Fidéles se séparassent d'abord du reste des Juifs, ni qu'ils quittassent les observances de la Loi. Ils les gardoient autant que l'utilité de l'Eglise le demandoit, mais ils ne les observoient plus en Juifs (*g*). Ils évitoient de scandaliser les foibles, & de les éloigner de la doctrine de l'Evangile. Ils les disposoient insensiblement à s'élever à un culte plus pur, & plus spirituel.

FRANGENTES CIRCA DOMOS PANEM. *Rompant le pain dans leurs maisons.* Cette maniére de parler, *rompre le pain*, est prise de la nature du pain dont on se servoit dans ce pays-là. Il étoit fort mince, & fort sec, & on le rompoit avec la main, au lieu de le couper avec le couteau. Ici saint Luc veut nous marquer le repas de frugalité, & de charité que les premiers Fidéles prenoient ensemble dans leurs maisons, lorsqu'ils étoient de retour du Temple (*h*).

℣. 47. HABENTES GRATIAM AD OMNEM PLEBEM. *Etant aimez de tout le peuple*, à cause de la pureté, & de l'innocence de leur vie, & des grandes aumônes qu'ils faisoient vivant modestement, frugalement, simplement, & sans être à charge à personne par leur fainéantise. Hammond traduit le Texte par (*i*): *Ils exerçoient la charité*, la libéralité *envers tout le peuple.* Mais cette traduction fait visiblement violence au Texte.

DOMINUS AUTEM AUGEBAT, &c. *Le Seigneur augmentoit tous les jours le nombre de ceux qui devoient être sauvez.* Le Seigneur augmentoit tous les jours par sa grace le nombre des Fidéles. Il se faisoit tous les jours de nouvelles conversions par la miséricorde du Seigneur. Il séparoit du nombre des incrédules, & des endurcis, ceux qui étoient prédestinez à la vie, & au salut, en leur donnant la foi, l'espérance, la charité, & les secours nécessaires pour persévérer dans le bien, & pour arriver au salut.

IN IDIPSUM, qui est à la fin de ce Chapitre dans le Latin, se met plus naturellement au commencement du Chapitre suivant, en le traduisant suivant le Grec (*k*), par: *En ce tems-là*; ou, *dans ce même tems.*

(a) *Chrysost. Sanct. alii.*
(b) *Joseph de Bello, lib. 2. c. 12. p. 785. 786. Ita & Philo.*
(c) *Tertull. Apologet.*
(d) *Act. II. 45. & IV. 35.*
(e) *Infrà ℣. 46.*
(f) *Vide Cornel. Men. Vide & Chrysost. hic.*
(g) *Chrysost. in Acta, homil. 7.*
(h) *Vide Chrysost. & Æcumen. hic, & ad ℣. 42.*
(i) Ἔχοντες χάριν πρὸς ὅλον τὸν λαόν.
(k) Ἐπὶ τὸ αὐτὸ, ἢ κοινῷ, &c. Cantab. Ἐν δὲ ταῖς ἡμέραις ταύταις, &c.

# CHAPITRE III.

*Saint Pierre & saint Jean vont au Temple, & guérissent un boiteux. Discours de saint Pierre au peuple. Il les exhorte à la pénitence, & à la foi en* JESUS-CHRIST.

℣. 1. *PEtrus autem, & Joannes ascendebant in Templum, ad horam orationis nonam.*

2. *Et quidam vir qui erat claudus ex utero matris suæ, bajulabatur: quem ponebant quotidie ad portam Templi, quæ dicitur Speciosa, ut peteret eleemosynam ab introëuntibus in Templum.*

3. *Is cùm vidisset Petrum & Joannem incipientes introïre in Templum, rogabat ut eleemosynam acciperet.*

℣. 1. EN ce même tems Pierre & Jean montoient au Temple pour être à la priére de la neuviéme heure.

2. Et il y avoit un homme boiteux dès le ventre de sa mere, que l'on portoit, & que l'on mettoit tous les jours à la porte du Temple, que l'on appelle la Belle Porte, afin qu'il demandât l'aumône à ceux qui entroient dans le Temple.

3. Cet homme ayant vû Pierre & Jean, qui alloient entrer dans le Temple, les prioit de lui donner quelque aumône.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. PETRUS AUTEM, ET JOANNES. *En ce même tems Pierre, & Jean montoient au Temple, pour être à la priére de la neuviéme heure*, qui revient à peu près à trois heures, *après midi*. On ne sait pas distinctement le jour qu'arriva ce miracle. Saint Luc (*a*) dit que ce fut dans *le même tems*, & peut-être le même jour, que ce qu'il a raconté ci-devant, comme le prouve le grand concours de peuple qui se rencontra tout-à-coup autour de saint Pierre, & de saint Jean, & le nombre de cinq mille hommes convertis à la prédication de saint Pierre. Les Juifs avoient trois heures de priéres; le matin, l'heure de midi, & le soir, suivant cette parole du Pseaume (*b*) : *Je méditerai, & je prierai le soir, le matin, & à midi.* Les Rabbins croyent qu'Abraham institua la priére du matin, Isaac celle du milieu du jour, & Jacob celle du soir. Maimonide dit qu'Esdras depuis le retour de la captivité, composa dix-huit formules de priéres, que chaque Juif devoit reciter chaque jour; & qu'il fut ordonné que l'on prieroit une fois la nuit, & deux fois le jour; c'est-à-dire, autant de fois que l'on offre à Dieu le sacrifice perpétuel, qui s'immoloit, comme on sait, le soir, & le matin. A ces deux heures de priéres, on ajoûta dans la suite la priére de Tierce, qui revient à peu près à neuf heures du matin, suivant notre maniére de compter. Mais on pouvoit s'en acquitter depuis neuf heures, jusqu'à midi; depuis Tierce, jusqu'à Sexte : Et celle de None, depuis trois heures après midi, jusqu'au coucher du soleil (*c*). Aux jours de jeûne ils ajoutoient une quatriéme priére ; & on voit ces quatre heures de priéres distinctement marquées dans Néhémie (*d*).

Pour les trois heures ordinaires, elles sont fort bien distinguées dans Daniel (*e*). Ce Prophéte étant à Babylone, *ouvroit ses fenêtres du côté du Temple de Jérusalem, & fléchissoit trois fois par jour les genoux devant le Seigneur.* Il remarque ailleurs l'heure du sacrifice du soir (*f*), comme une heure où il étoit en priére. Ainsi cet usage est ancien parmi les Juifs : Mais il est ridicule d'en rapporter l'origine à Abraham, à Isaac, & à Jacob. Pierre, & Jean montérent donc au Temple pour la priére du soir, à l'heure de None, vers trois heures après midi. L'Eglise Chrétienne ne changea rien à cet usage établi de prier trois fois par jour (*g*) ; & quoiqu'elle n'en ait pas fait un précepte, elle l'a observé, & l'observe encore religieusement. Elle invite ses enfans à prier le matin, à midi, & au soir.

℣. 2. CLAUDUS AB UTERO. *Qui étoit boiteux dès le ventre de sa mere.* Il paroît par la suite qu'il étoit perclus de l'usage de ses jambes, & qu'il ne pouvoit point du tout marcher, puisqu'on l'apportoit tous les jours à la porte du Temple, pour y demander l'aumône à ceux qui entroient. Le terme Grec (*h*) se prend pour un boiteux, & pour un estropié. Saint Luc remarque ces circonstances, pour relever la grandeur du miracle.

AD PORTAM, QUÆ DICITUR SPECIOSA. *A la porte du Temple, qu'on appelle la Belle Porte.* La plûpart des Interprétes (*i*) croient que cette porte, surnommée la belle, étoit à l'orient du parvis d'Israël, & que c'est celle dont parle Joseph (*k*), qui étoit couverte d'un cuivre de Corinthe, & plus estimée que les autres neuf portes, quoiqu'elles fussent couvertes de lames d'or & d'argent. Mais il semble par Joseph, que cette belle porte couverte de cuivre de Corinthe, s'ouvroit en dehors du Temple, & donnoit entrée dans le parvis des femmes; au lieu que celle qui étoit au-dessus, & vis-à-vis de cette premiére porte, du côté de l'orient, & qui donnoit entrée dans le parvis des hommes, étoit & plus grande, & plus riche que cette premiére, puisqu'elle avoit cinquante coudées de haut, & des battans de quarante coudées, ornez de plaques d'or, & d'argent fort massives, & fort magnifiques (*l*) Toutefois comme le Texte de Joseph n'est pas bien clair, je ne voudrois pas abandonner l'opinion reçûe, qui entend cette belle porte de celle qui étoit couverte d'airain.

On mit ce boiteux à la porte du Temple simplement pour mendier. L'affluence du peuple qui s'y rendoit, &

---

(a) Ἐπὶ τὸ αὐτό.
(b) *Psalm.* LIV. 18.
(c) *Vide Maim. Kimchi, Capell. Grot. Drus. hic.*
(d) 1. *Esdr.* IX. 3.
(e) *Dan.* VI. 10. *Contra Jerusalem tribus temporibus in die flectebat genua sua, & adorabat.*
(f) *Dan.* IX. 21.
(g) *Clem. Alex. Constit. lib.* 7. *c.* 24. *Tertull. de jejuniis.*
(h) Χωλὸς ἐκ τῆς κοιλίας μητρὸς αὐτοῦ.
(i) *Baron. Vatab. Menoch. Grot. Cornel. Sanct. alii passim.*
(k) *Joseph l.* 6. *de Bello, c.* 6. *in Lat. in Gr. lib.* 7. *c.* 12. *p.* 916. Τῶν δὲ πυλῶν αἱ μὲν ἐννέα, χρυσῷ καὶ ἀργύρῳ κεκαλυμμέναι πανταχόθεν ἦσαν. Μία δὲ ἡ ἔξωθεν τοῦ νεὼ Κορινθίου χαλκοῦ πολὺ τῇ τιμῇ τὰς καταργύρους καὶ περιχρύσους ὑπεράγουσα.
(l) *Idem ibidem, p.* 917. *a.* Ἡ δὲ ὑπὲρ τὴν Κορινθίαν ἀπὸ τῆς γυναικωνίτιδος ἐξ ἀνατολῆς ἀνοιγομένη τῆς τοῦ ναοῦ πύλης ἀντικρὺ, πολὺ μείζων, &c.

4. *Intuens autem in eum Petrus cum Joanne, dixit : Respice in nos.*

5. *At ille intendebat in eos, sperans se aliquid accepturum ab eis.*

6. *Petrus autem dixit : Argentum & aurum non est mihi : quod autem habeo, hoc tibi do : In nomine Jesu Christi Nazareni, surge, & ambula.*

7. *Et apprehensâ manu ejus dexterâ allevavit eum, & protinus consolidatæ sunt bases ejus, & plantæ.*

8. *Et exiliens stetit, & ambulabat : & intravit cum illis in Templum ambulans, & exiliens, & laudans Deum.*

9. *Et vidit omnis populus eum ambulantem, & laudantem Deum.*

10. *Cognoscebant autem illum, quòd ipse erat, qui ad eleemosynam sedebat ad Speciosam portam Templi ; & impleti sunt stupore, & extasi in eo quod contigerat illi.*

11. *Cùm teneret autem Petrum & Joannem, cucurrit omnis populus ad eos ad porticum quæ appellatur Salomonis stupentes.*

12. *Videns autem Petrus, respondit ad populum : Viri Israëlitæ, quid miramini in hoc, aut nos quid intuemini, quasi nostrâ virtute aut potestate fecerimus hunc ambulare ?*

4. Et Pierre arrêtant avec Jean sa vûë sur ce pauvre, lui dit : Regardez-nous.

5. Il les regardoit donc attentivement, espérant qu'il alloit recevoir quelque chose d'eux.

6. Alors Pierre lui dit : Je n'ai ni or, ni argent : mais ce que j'ai je vous le donne : Levez-vous au nom de JESUS-CHRIST de Nazareth, & marchez.

7. Et l'ayant pris par la main droite, il le souleva, & aussi-tôt les plantes & les os de ses pieds s'affermirent.

8. Il se leva à l'heure même, se tint ferme sur ses pieds, & commença à marcher : & il entra avec eux dans le Temple, en marchant, en sautant, & en loüant Dieu.

9. Tout le peuple le vid comme il marchoit, & qu'il loüoit Dieu.

10. Et reconnoissant que c'étoit celui-là même qui avoit accoûtumé d'être assis à la Belle Porte du Temple pour demander l'aumône, ils furent remplis d'admiration & d'étonnement de ce qui lui étoit arrivé.

11. Et comme il tenoit Pierre & Jean, tout le peuple étonné de cette merveille, courut à eux à la galerie qu'on nomme de Salomon.

12. Ce que Pierre voyant, il dit au peuple : O Israëlites, pourquoi vous étonnez-vous de ceci, ou pourquoi nous regardez-vous, comme si c'étoit par notre vertu, ou par notre puissance, que nous eussions fait marcher ce boiteux ?

## COMMENTAIRE.

la circonstance de l'entrée du Lieu saint, où l'on alloit pour obtenir les effets de la miséricorde de Dieu, étoient favorables aux pauvres qui demandoient l'aumône. Quelques-uns (a) veulent que les pauvres, & les estropiez n'entroient point dans le Temple, & que c'étoit parmi les Juifs un proverbe autorisé par la pratique, que les aveugles, & les boiteux n'entreront pas dans le Temple ; comme il est dit dans les Livres des Rois (b) *Cæcus, & claudus non intrabunt in Templum.* Mais si cela eût été, d'où venoient donc ces aveugles, & ces boiteux que JESUS-CHRIST guérit dans le Temple, selon saint Matthieu (c) ? En quel endroit de la Loi est-il défendu aux misérables d'entrer dans la Maison de leur Dieu ? Le passage des Rois s'explique dans un autre sens beaucoup plus littéral, comme on l'a montré dans le Commentaire.

ỷ. 4. INTUENS IN EUM PETRUS, &c. *Pierre, & Jean arrêtant leur vûë sur ce pauvre.* Ils se sentirent portez intérieurement par un mouvement du Saint-Esprit, à lui rendre la santé. Ils lui dirent de les envisager, afin de rappeller son attention, & qu'il remarquât bien ce qui se passeroit.

ỷ. 6. QUOD HABEO, HOC TIBI DO. *Ce que j'ai, je vous le donne : Levez-vous au nom de* J. C. *& marchez.* J'ai le pouvoir de guérir les maladies au nom de J. C. profitez-en ; marchez au nom de J. C. C'est lui qui est la premiére cause de votre guérison. C'est par sa vertu, par son autorité que je vous guéris. Rapportez-lui-en toute la gloire. Nous sommes ses ministres ; nous agissons en son nom. Saint Pierre ne prie pas avant de guérir ce malade. Il commande avec autorité à la maladie. Mais le commandement fait au nom de J. C. étoit une espéce de priére. L'Esprit saint qui les animoit, prioit dans eux par des gémissements ineffables (d).

ỷ. 7. CONSOLIDATÆ SUNT BASES, ET PLANTÆ. *Les plantes, & les os de ses pieds s'affermirent.* Le Grec (e) : *Ses plantes, & ses talons* ; ou, ses plantes, & les chevilles du pied. Il avoit les pieds tortus, & l'os de la jambe étoit mal emboëtté avec ceux du pied. Tout d'un coup ses os s'emboëtérent ; & le pied s'affermit.

ỷ. 11. CUM TENERET PETRUM ET JOANNEM. *Comme il tenoit Pierre & Jean.* Dans le transport de sa joie & de sa reconnoissance, il saisit les deux Apôtres ou par les mains, ou par les habits, & commença à crier que c'étoient-là ses bienfaiteurs, qui l'avoient guéri au nom de JESUS-CHRIST ; car on doit le supposer ainsi, quoique saint Luc ne le marque point expressément. La porte dont on a parlé, étoit celle du portique, surnommé de Salomon. On accourut donc de toute part autour de Pierre & de Jean dans ce portique ; & comme c'étoit l'heure de la priére, il y eut dans un moment une assemblée de cinq ou six mille personnes.

IN PORTICU SALOMONIS. *Dans la galerie qu'on nomme de Salomon.* Quelques-uns (f) ont crû que cette galerie étoit une de celles qui avoient été bâties par Salomon, laquelle auroit subsisté même après que les Chaldéens eurent brûlé & ruiné le Temple, & que le grand Hérode l'eut démoli, pour en construire un plus magnifique. Ils croyent aussi que ce portique, ou cette galerie donnoit sur le parvis des Gentils ; ce qu'ils inférent de ce grand nombre d'hommes qui s'y rassembla. Il est certain par Joseph (g), que les fondemens du parvis oriental bâti par Salomon, subsistérent sous le second Temple, & que ce portique oriental avoit ses galeries au dehors. Et c'est apparemment ces fondemens que l'on voyoit encore du tems de notre Seigneur, qui firent donner à ce portique le nom de portique de Salomon.

ỷ. 12. QUASI NOSTRA VIRTUTE, AUT POTESTATE, &c. *Comme si c'étoit par notre vertu, ou par notre*

(a) *Vide Sanct. hic.*
(b) 2. *Reg. v.* 8.
(c) *Matt.* XXI. 14. *Accesserunt ad eum cæci, & claudi in Templo, & sanavit eos.*
(d) *Rom.* VIII. 26.
(e) Αἱ βάσεις, καὶ τὰ σφυρά.
(f) *Æcumen. Sanct. Menoch. Cornel. à Lapide.*
(g) *Joseph Antiq. lib.* 20. *c.* 8. *p.* 699. *& lib.* 15. *c.* 14. *p.* 544.

puissance

13. *Deus Abraham, & Deus Isaac, & Deus Jacob, Deus patrum nostrorum, glorificavit Filium suum Jesum, quem vos quidem tradidistis, & negastis ante faciem Pilati, judicante illo dimitti.*

14. *Vos autem Sanctum, & Justum negastis, & petistis virum homicidam donari vobis.*

15. *Authorem verò vitæ interfecistis, quem Deus suscitavit à mortuis, cujus nos testes sumus.*

16. *Et in fide nominis ejus, hunc, quem vos vidistis, & nostis, confirmavit nomen ejus: & fides, quæ per eum est, dedit integram sanitatem istam in conspectu omnium vestrûm.*

17. *Et nunc fratres scio quia per ignorantiam fecistis, sicut & Principes vestri.*

13. Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob, le Dieu de nos peres a glorifié son fils Jesus que vous avez livré, & renoncé devant Pilate, qui avoit jugé qu'il devoit être renvoyé absous.

14. Vous avez renoncé le Saint, & le Juste; vous avez demandé qu'on vous accordât la grace d'un homme qui étoit un meurtrier;

15. Et vous avez fait mourir l'Auteur de la vie: mais Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, & nous sommes témoins de sa résurrection.

16. C'est sa puissance qui par la foi en son nom, a raffermi *les pieds de* cet homme, que vous avez vû *boiteux*, & que vous connoissez: & la foi qui vient de lui, a fait devant vous le miracle d'une si parfaite guérison.

17. Cependant, mes freres, je sai que vous avez agi en cela par ignorance, aussi-bien que vos Senateurs.

## COMMENTAIRE.

*puissance que nous eussions fait marcher ce boiteux.* Plusieurs Exemplaires Grecs lisent (*a*): *Comme si c'étoit par nôtre puissance, ou par notre piété, que nous eussions fait marcher ce boiteux.* Il renvoie modestement à Dieu, & à Jesus-Christ la gloire de ce prodige.

℣. 13. Glorificavit Filium suum (*b*). *C'est le Dieu de nos peres qui a glorifié son Fils* Jesus. Il l'a glorifié par les miracles qu'il lui a fait faire, & par ceux que nous avons fait, & que nous pouvons faire en son nom. Comme Jesus-Christ a glorifié le Pere Céleste par sa mort, & par ses merveilles; ainsi le Pere a glorifié le Fils par sa Résurrection, & par les miracles de ses Apôtres. On remarque dans le discours que S. Pierre va commencer, à peu près le même dessein que dans celui qu'il fit au peuple assemblé autour de la maison, où le Saint-Esprit étoit descendu. Il y reléve la puissance de Dieu; il y fait connoître Jesus-Christ. Il découvre aux Juifs la grandeur du crime qu'ils ont commis, en faisant mourir Jesus-Christ. Il les exhorte à la pénitence. On remarque ici comme dans cet autre discours, sa prudence, & sa discrétion dans la maniére dont il reprend les Juifs, sans les aigrir, & dans la dispensation des veritez qu'il proportionnne à leur portée.

Negastis ante faciem Pilati. *Vous l'avez livré, & renoncé devant Pilate.* Vous l'avez injustement condamné dans votre assemblée; vous l'avez livré à Pilate, pour le faire mourir; vous vous êtes même opposez à l'envie qu'avoit ce Gouverneur Payen de le délivrer; & lorsqu'il vous a demandé si vous vouliez donc ainsi abandonner votre Roi, vous l'avez renoncé, & vous avez dit que vous ne reconnoissiez point d'autre Roi que César.

℣. 14. Petistis virum homicidam. *Vous avez demandé la grace d'un meurtrier, & vous avez fait mourir l'Auteur de la vie.* Cette expression est grande. Elle montre avec beaucoup de gravité & de force toute la grandeur du crime des Juifs. Vous avez préféré Barabbas, voleur, séditieux, & meurtrier, à Jesus, le plus innocent de tous les hommes, & l'Auteur de la vie. Le Grec à la lettre (*c*): *Vous avez fait mourir le Chef de la vie*; celui qui nous conduit dans le chemin de la vie; ou qui nous en ouvre l'entrée. Jesus-Christ a déclaré qu'il étoit (*d*) la voie, la vérité, & la vie; que c'est lui qui donne la vie au monde (*e*). Il la lui donne par sa Résurrection. Il nous ouvre le Ciel jusques-là fermé, même aux justes. Isaïe avoit prédit que le Messie seroit (*f*) *le Pere du siécle futur*, ou l'Auteur d'une vie nouvelle dans l'Eternité.

℣. 15. Quem Deus suscitavit. *Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, & nous sommes témoins de sa Résurrection.* Le témoignage de saint Pierre, & des autres Apôtres dans une conjoncture comme celle-là, devoit faire tout l'effet qu'on pouvoit désirer. Après un tel miracle opéré au nom de Jesus-Christ, ils disent qu'ils savent très-certainement que Jesus-Christ est ressuscité, qu'ils en sont témoins, qu'ils sont prêts à en donner des preuves par l'effusion même de leur sang. Il n'est pas aisé de résister à de semblables argumens.

℣. 16. In fide nominis ejus. *C'est par la foi en son nom*, & par la confiance en son pouvoir, que nous avons fait le prodige dont vous venez d'être témoins. Ce n'est ni par notre mérite, ni par notre vertu que nous avons opéré cette guerison; c'est Jesus-Christ qui l'a faite lui-même par notre ministére.

℣. 17. Scio quia per ignorantiam fecistis. *Je sai que vous avez agi en cela par ignorance, aussi-bien que vos Sénateurs.* Pour ne pas jetter dans le désespoir, & pour ne pas aigrir ses auditeurs, saint Pierre adoucit les reproches qu'il vient de leur faire, en disant que s'ils ont fait mourir le Fils de Dieu, leur Messie, leur Roi, l'Auteur de la vie, c'est qu'ils ne le connoissoient pas pour tel. Il les dispose par-là à retourner à Dieu, & à faire pénitence, en leur montrant que leur crime n'est pas absolument irrémissible, puisqu'il est accompagné d'ignorance, & en quelque sorte involontaire: Les Juifs ne savoient pas que Jesus-Christ fût le Messie, & le Roi d'Israël. Les Prêtres, & les Sénateurs étoient moins excusables: Mais il est toûjours vrai de dire que s'ils l'avoient connu, ils n'auroient jamais crucifié le Roi de gloire. Leur passion les aveugloit sur ses miracles. Sa bassesse apparente leur étoit un sujet de scandale. L'indifférence qu'il témoignoit pour plusieurs de leurs traditions; la maniére dont il observoit les préceptes de la Loi, & celle dont il enseignoit qu'il falloit les observer, fort différente de l'idée, & des usages du commun des Juifs, les indisposérent contre lui; & leur passion irritée les porta enfin à user contre lui de la derniére violence.

---

(a) Ὡς ἰδίᾳ δυνάμει ἢ εὐσεβείᾳ. *Alii*, ἐξουσίᾳ. *Ita Syr. Velez. Latini aliquot: Nostra virtute, aut pietate. Zeger.*

(b) Τὸν παῖδα αὐτοῦ. *Piscat. Servum ejus. Ut Isai.* LIII. 11. *Alii omnes melius: Filium. Vide Grot. hic.*

(c) Ἀρχηγὸν ζωῆς. *Ducem vitæ.*

(d) *Joan.* XIV. 6.

(e) *Joan.* VI. 33.

(f) *Isai.* IX. 6.



Digitized by Google

18. *Deus autem, quæ prænuntiavit per os omnium Prophetarum, pati Christum suum, sic implevit.*

19. *Pœnitemini igitur, & convertimini, ut deleantur peccata vestra:*

20. *Ut cum venerint tempora refrigerii à conspectu Domini, & miserit eum, qui prædicatus est vobis, Jesum Christum.*

21. *Quem oportet quidem Cœlum suscipere usque in tempora restitutionis omnium, quæ locutus est Deus per os sanctorum suorum à sæculo Prophetarum.*

18. Mais Dieu a accompli de cette sorte ce qu'il avoit prédit par la bouche de tous ses Prophétes, que le CHRIST souffriroit la mort.

19. Faites donc pénitence, & convertissez-vous, afin que vos péchez soient effacez,

20. Quand les tems du rafraichissement que le Seigneur doit donner par sa présence, seront venus, & qu'il aura envoyé JESUS-CHRIST qui vous a été annoncé.

21. Il faut cependant que le Ciel le reçoive jusqu'au tems du rétablissement de toutes choses, que Dieu a prédit par la bouche de ses saints Prophétes depuis le commencement du monde.

## COMMENTAIRE.

℣. 18. PER OS OMNIUM PROPHETARUM. *Il avoit prédit par la bouche de tous ses Prophétes, que le CHRIST souffriroit la mort.* On admire ici la hardiesse, & la confiance de saint Pierre, qui contre l'opinion du commun des Juifs (a), soutient hardiment que le Messie doit souffrir la mort, & que cette vérité étoit marquée dans tous les Prophétes. On peut prendre le mot de *tous* dans une exception morale, pour le plus grand nombre; ou dans un sens rigoureux, & méthaphysique, pour tous sans exception. Il seroit mal-aisé de faire voir que tous les Prophétes généralement ayent parlé d'une maniére expresse de la mort du Messie: mais il est certain qu'il n'y en a aucun qui ne l'ait marquée d'une maniére au moins implicite, par quelques-unes de ses actions, ou de ses expressions, ou par quelque symbole, directement, ou indirectement (b); car tout étoit prophétique dans les Prophétes.

℣. 19. POENITEMINI. *Faites donc pénitence, & convertissez-vous.* Reconnoissez donc aujourd'hui votre faute, concevez-en une vive douleur, retournez à Dieu par une sérieuse pénitence, & par une sincére conversion du cœur, sans laquelle vous ne devez point espérer de salut: *Ut deleantur peccata vestra.* Il ne parle point de recevoir ebaptême, parce que les Prêtres, & les Officiers du Temple ne lui donnérent pas le loisir d'achever son discours.

℣. 20. CUM VENERINT TEMPORA REFRIGERII. *Lorsque les tems du rafraichissement seront venus, & qu'il aura envoyé* JESUS-CHRIST. Le tems du rafraîchissement est le même qu'il appelle au verset suivant, celui *du rétablissement de toutes choses.* La plûpart (c) l'entendent du tems de la Résurrection, & du Jugement dernier, auquel Dieu donnera à ses serviteurs le repos, le bonheur, le rafraîchissement, & la récompense de leurs travaux. Ce sera alors qu'il rétablira toutes choses, & que toutes les nations rendront hommage à sa majesté, & à sa puissance. Le Sauveur dans l'Evangile marque la venue de ce dernier jour, en disant qu'*Elie doit venir alors, & rétablir toutes choses* (d).

Mais on peut aussi fort bien entendre l'un & l'autre du tems de la vengeance du Seigneur contre les Juifs, lorsque les Romains ruinérent la ville, & le Temple, suivant la prédiction de JESUS-CHRIST (e). Alors les Justes, les Fidéles, les Disciples de JESUS-CHRIST furent dans le repos, & le rafraîchissement (f). Les persécutions que les Juifs n'avoient cessé d'exercer contre l'Eglise naissante, furent arrêtées, & toutes choses furent rétablies dans la paix, & dans la tranquilité de leur part. Saint Pierre ne fait point ici attention aux persécutions que l'Eglise devoit souffrir de la part des Gentils, parce qu'il ne parloit qu'aux Juifs, & qu'il ne s'agissoit pas alors des Gentils.

ET MISERIT EUM, &c. *Et qu'il aura envoyé* JESUS-CHRIST. Le Sauveur doit venir à la fin des siécles pour juger les vivans & les morts. Mais il nous a donné une figure de ce terrible Jugement, & de la rigueur qu'il exercera alors contre les méchans, dans celle qu'il a exercée contre les Juifs, lorsque les Romains les attaquérent, prirent leur ville, ruinérent leur Temple, & dispersérent leur nation. Souvent dans l'Evangile (g) JESUS-CHRIST parle de ce dernier malheur des Juifs, comme du jour de son dernier avénement.

℣. 21. QUEM OPORTET QUIDEM COELUM SUSCIPERE. *Il faut que le Ciel le reçoive jusqu'au rétablissement de toutes choses.* Il faut, il est convenable que JESUS-CHRIST après avoir paru pendant quelques années sur la terre, demeure dans le Ciel, & ne se fasse plus voir dans le monde, jusqu'au dernier jour, où il y paroîtra de nouveau pour juger les vivans & les morts. Mais avant cela, il viendra dans sa rigueur, & dans sa Majesté pour punir Jérusalem. Il ne paroîtra pas alors d'une maniére manifeste, & sensible dans son Corps; mais il fera assez sentir sa présence par la sévérité des châtimens qu'il exercera contre ceux qui l'ont persécuté dans sa personne, & dans ses membres. Il appelle ce tems *le rétablissement de toutes choses*, parce que la vengeance qu'il y exercera contre les Juifs, réparera l'injure faite à Dieu. Il rétablira l'ordre que les violences exercées contre les Fidéles avoient violé. Il rendra la paix à son Eglise, que les persécutions avoient troublée. Ce rétablissement paroîtra d'une maniére encore plus sensible au jour du dernier Jugement. Alors la justice, la paix, la vérité seront rétablies, & regneront non pour un tems, ni pour un pays, ni à l'égard d'un seul peuple; mais à l'égard de tout le monde, & pour toute l'éternité. On verra un Ciel nouveau, & une terre nouvelle (h), & toute chair fléchira le genouïl devant JESUS-CHRIST, & reconnoîtra qu'il est assis à la droite de son Pere (i).

PER OS SANCTORUM SUORUM A SÆCULO. *Par la bouche de ses saints Prophétes, depuis le commencement du monde.* Tous les Prophétes depuis le premier, jusqu'au dernier, n'ont eu qu'un objet commun, qui est le Messie; sa venue, sa vie, sa mort, sa Résurrection, son regne, son Eglise. Enoch, le septiéme depuis Adam, a prophétisé de la fin du monde, & de la venue de JESUS-CHRIST, comme Juge des vivans, & des morts (k). On peut voir un fragment de sa prophétie dans l'Epître de saint Jude.

(a) *Joan. XII. 34. Nos audivimus ex lege, quia Christus manet in æternum.*
(b) *Castel. ns. Sanct. Vide Chrysost. hic.*
(c) *Vide Sanct. Cornel. Fromond. Heins. Vatab. Lud. de Dieu, alios ex Chrysost.*
(d) *Matt. XVII. 11.*
(e) *Matt. XXIV.*
(f) *Æcum. Sanct. Grot. Hamm. Le Clerc, à Lapide, alii.*
(g) *Matt. XXIV. 14. 30. & seq. XVI. 27. 28. Luc. XI. 16. XVII. 20. XXI. 6. & seq.*
(h) *2. Petr. III. 13.*
(i) *Philipp. II. 11.*
(k) *Juda* ℣. *14. 15.*

22. *Moyses quidem dixit: Quoniam Prophetam suscitabit vobis Dominus Deus vester de fratribus vestris tamquam me, ipsum audietis juxta omnia quacumque locutus fuerit vobis.*

22. Moyse a dit *à nos peres* : Le Seigneur votre Dieu vous suscitera d'entre vos freres un Prophéte comme moi ; écoutez-le en tout ce qu'il vous dira.

23. *Erit autem: omnis anima qua non audierit Prophetam illum, exterminabitur de plebe.*

23. Quiconque n'écoutera pas ce Prophéte, sera extermine du milieu du peuple.

24. *Et omnes Propheta à Samuël, & deinceps qui locuti sunt, annuntiaverunt dies istos.*

24. Tous les Prophétes, qui ont prophétizé de tems en tems depuis Samuël, ont prédit ce qui est arrivé en ces jours.

25. *Vos estis filii Prophetarum, & testamenti, quod disposuit Deus ad patres nostros, dicens ad Abraham: Et in semine tuo benedicentur omnes familia terra.*

25. Vous êtes les enfans des Prophétes, & de l'alliance que Dieu a établie avec nos peres, en disant à Abraham: Toutes les nations de la terre seront bénies en votre race.

26. *Vobis primùm Deus suscitans Filium suum, misit eum benedicentem vobis, ut convertat se unusquisque à nequitia sua.*

26. C'est pour vous premiérement que Dieu a suscité son Fils, & il vous l'a envoyé pour vous bénir, afin que chacun se convertisse de sa mauvaise vie.

## COMMENTAIRE.

℣. 22. MOYSES QUIDEM. *Moyse a dit: Le Seigneur vous suscitera un Prophéte.* Ce passage est tiré du Deutéronome (*a*). Saint Pierre ne le rapporte ici qu'en abrégé. Le voici tout entier: *Le Seigneur votre Dieu vous suscitera un Prophéte de votre nation, & du milieu de vos freres, comme moi ; vous l'écouterez ; ainsi que vous l'avez demandé au Seigneur votre Dieu en Horeb, lorsque vous m'avez dit: Je vous prie que je n'entende plus la voix du Seigneur mon Dieu, & que je ne voye plus ce grand feu, de peur que je n'en meure. Et le Seigneur me dit : Tout ce qu'ils ont dit, est bien: Je leur susciterai du milieu de leurs freres un Prophéte comme vous ; je mettrai mes paroles dans sa bouche, & il leur fera entendre tout ce que je voudrai leur dire.* Dieu ne promet pas seulement au peuple qu'il donnera un successeur à Moyse; il ne s'agissoit pas de cela alors; Moyse vécut encore environ quarante ans à la tête de son peuple: mais il leur promet un autre Législateur, dans qui le Seigneur mettra sa parole, qui instruira le peuple, & auquel il lui ordonne d'obéir. Les Juifs du tems de notre Seigneur, entendoient ce passage du Messie, comme il paroît par les applications fréquentes que lui en font les Auteurs du nouveau Testament (*b*).

℣. 23. EXTERMINABITUR DE PLEBE. *Sera exterminé du milieu du peuple.* Il sera mis à mort. Moyse dans l'endroit cité du Deutéronome, porte simplement: *J'en tirerai la vengeance.* On peut l'expliquer & de la vengeance exercée contre les Juifs de Jérusalem quarante ans après la mort du Sauveur; ou de la vengeance qu'il tirera des infidéles, des impies, & des incrédules au Jugement dernier.

℣. 24. A SAMUELE, ET DEINCEPS. *Tous les Prophétes depuis Samuël.* Ce n'est pas à dire que Samuël ait prédit ces choses, au moins d'une maniére précise; nous n'avons de lui aucune prophétie séparée de l'histoire des Rois : mais ce qui arriva sous le Grand-Prêtre Heli, & sous Saül, lorsque ce Grand-Prêtre vit passer sous son gouvernement l'Arche d'Alliance entre les mains des Philistins (*c*), & qu'il lui fut dit de la part de Dieu par Samuël, que le Sacerdoce sortiroit de sa famille, & passeroit dans celle d'un autre (*d*) ; tout cela, aussi-bien que la réprobation de Saül, & le choix de David en sa place (*e*), étoit des figures de ce qu'on vit arriver du tems de J.C. Les Prophétes qui sont venus depuis Samuël, ont marqué chacun en sa maniére, la venue, la mort, la glorification du Messie (*f*), comme on l'a déja remarqué.

℣. 25. VOS ESTIS FILII PROPHETARUM. *Vous êtes les enfans des Prophétes.* Vous faites profession d'être leurs Disciples (*g*), d'écouter leurs oracles, de croire à leurs prédictions. Vous êtes même selon la chair descendus des Patriarches, qui etoient de vrais Prophétes (*h*). Vous devez donc recevoir avec respect, & écouter celui qu'ils vous ont prédit. JESUS a tous les caractéres du Messie; toutes les Prophéties se trouvent accomplies dans sa personne; vous n'avez qu'à ouvrir les yeux pour les remarquer. Vous êtes donc inexcusables, si vous ne le recevez comme votre Roi.

ET TESTAMENTI. *Les enfans de l'alliance.* Les héritiers des promesses faites à Abraham. C'est vous qui êtes la postérité d'Abraham, avec qui le Seigneur a fait alliance, en disant (*i*): *Toutes les nations de la terre seront bénies en votre race.* C'est donc dans vous que toutes les nations sont bénies. C'est par vous qu'elles reçoivent aujourd'hui la bénédiction du Ciel, par J.C. notre Seigneur, qui leur est annoncé, en qui elles croyent, par qui elles sont sauvées. Et si les étrangers sont bénis en vous, demeurez-vous vous-mêmes privez de sa bénédiction? On peut aussi l'entendre ainsi, & c'est le sens le plus littéral: Vous êtes les héritiers de l'alliance, & de la promesse que Dieu a faite à Abraham, en lui disant: Je vous comblerai de tant de bénédictions, que les peuples entiers se diront l'un à l'autre: Pûssiez-vous être bénie, & favorisé du Ciel, comme l'a été la race d'Abraham. C'est à vous à ne pas rendre inutiles par votre faute les graces attachées aux promesses du Seigneur, & à ne pas dégénérer de la vertu de vos Ancêtres.

℣. 26. VOBIS PRIMUM DEUS SUSCITANS FILIUM SUUM. *C'est pour vous premiérement que Dieu a suscité son Fils.* Puisque vous êtes les enfans des Prophétes, & de l'alliance, & que c'est à vos peres qu'ont été faites les promesses de la venue du Messie, c'est à vous aussi que le Fils de Dieu a paru d'abord; c'est au milieu de vous que le Seigneur l'a suscité, c'est à vous que s'adresse la parole du salut. JESUS-CRHIST est venu pour vous combler de ses bénédictions, & de ses bienfaits: *Benedicentem vobis.* Bénir, en cet endroit, se prend pour combler de bienfaits (*k*). Il attend que vous répondiez à toutes ses bontez par une sérieuse conversion. *Ut convertat se unus-*

(a) *Deut.* XVIII. 15.
(b) *Vide infra* VII. 37. *Luc,* VII. 16. *Joan.* VI. 14. VII. 40.
(c) 1. *Reg.* IV. 10. 11.
(d) 1. *Reg.* III. 14.
(e) 1. *Reg.* XIII. 14.
(f) 1. *Petr.* 1. 10. *Vide & Joan.* I. 45. *Luc.* XXIV. 27. 44.
(g) 4. *Reg.* II. 3. 5. 7. 15. IV. 38. V. 22. VI. 1.
(h) *Psalm.* CIV. 15.
(i) *Genes.* XII. 3.
(k) *Ita Cornel. Men. Tir. Grot. alii passim.*

*quisque à nequitia sua.* Sans cela vous vous rendrez inutile toute la bonne volonté qu'il a pour vous (*a*). On peut aussi donner un autre sens au Grec (*b*) : Le Pere *vous a envoyé son Fils pour vous benir, & pour vous convertir*, pour vous retirer de vos péchez (*c*).

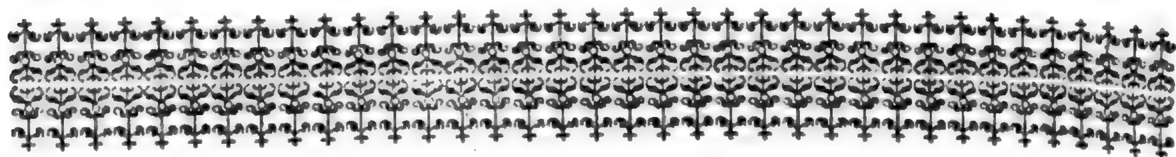

# CHAPITRE IV.

*Les Apôtres sont mis en prison. Conversion de cinq mille hommes ensuite de la prédication de saint Pierre, rapportée au Chapitre précédent. Le Conseil des Juifs defend aux Apôtres de prêcher* JESUS-CHRIST. *Ils continuent malgré ces defenses. Désapropriation des Disciples. Barnabé vend sa terre, & en met le prix aux pieds des Apôtres.*

ỷ. 1. *Loquentibus autem illis ad populum supervenerunt Sacerdotes, & Magistratus Templi, & Sadducæi,*

2. *Dolentes quòd docerent populum, & annuntiarent in Jesu resurrectionem ex mortuis :*

3. *Et injecerunt in eos manus, & posuerunt eos in custodiam in crastinum : erat enim jam vespera.*

ỷ. 1. Lorsqu'ils parloient au peuple, les Prêtres, le Capitaine des gardes du Temple, & les Sadducéens survinrent,

2. Ne pouvant souffrir qu'ils enseignassent le peuple, & qu'ils annonçassent la résurrection des morts en *la personne* de JESUS :

3. Et les ayant arrêtez, ils les mirent en prison jusqu'au lendemain ; parce qu'il étoit déja tard.

## COMMENTAIRE.

ỷ. 1. SUPERVENERUNT SACERDOTES. *Les Prêtres, le Capitaine des gardes du Temple, & les Saducéens survinrent.* Comme tout ceci se faisoit dans le Temple, & qu'il ne se pouvoit faire sans quelque espéce de tumulte, sur tout à cette heure-là, & dans une telle circonstance, les Prêtres, le Capitaine des Gardes, & les Saducéens accoururent pour dissiper cette assemblée : les Prêtres s'y portérent apparemment par jalousie, les Saducéens, parce qu'on y parloit de la résurrection de JESUS-CHRIST, qui étoit la ruine de leurs dogmes, puisqu'ils nioient la résurrection des morts ; enfin les Magistrats du Temple, pour prévenir l'émotion qu'ils avoient sujet de craindre dans cette rencontre.

On demande qui étoient ces *Magistrats du Temple ?* Les uns (*d*) croyent que c'étoit des Prêtres, ou des Levites, qui avoient le commandement des autres Lévites, qui faisoient garde aux portes du Temple. Il y avoit, disent les Rabbins, deux Capitaines, ou deux Chefs de ces Gardes ; l'un étoit pour commander les gardes du jour, & l'autre pour les gardes de la nuit. D'autres (*e*) veulent que ces *Magistrats du Temple* fussent des Officiers Romains, qui commandoient des troupes Romaines, postées dans le Temple, pour arrêter, ou pour prévenir les émotions, & les séditions, qui n'étoient que trop communes parmi un peuple aussi remuant que les Juifs, sur tout aux grands jours de Fêtes, où le concours des étrangers étoit extraordinaire.

On voit dans l'Evangile ces deux sortes de Magistrats du Temple, Judas fut trouver les *Princes des Prêtres, & les Magistrats* (*f*), *pour leur livrer* JESUS-CHRIST. Ceux-là étoient sans doute des Juifs. JESUS étant arrêté au Jardin des Oliviers, dit (*g*) *aux Princes des Prêtres, aux Capitaines du Temple, & aux Anciens : Vous êtes venus me saisir comme si j'étois un voleur, &c.* Ceux-ci étoient apparemment les Capitaines des troupes Romaines, qui furent envoyées pour arrêter JESUS-CHRIST, comme on le voit dans S. Jean (*h*), qui distingue fort bien la Cohorte Romaine, des serviteurs des Prêtres, & des Pharisiens qui l'accompagnérent dans cette occasion.

Je croirois plus volontiers qu'en cet endroit, *les Capitaines du Temple*, sont les Officiers qui commandoient la Cohorte Romaine (*i*), lesquels accoururent pour dissiper cette troupe qui étoit assemblée autour des Apôtres, & qui grossissoit continuellement par le concours de tous ceux qui venoient au Temple, & que la curiosité de voir le boiteux nouvellement guéri, arrêtoit en cet endroit. Ces troupes Romaines n'étoient là que pour cela. Les Capitaines, ou les Chefs qui commandoient aux Lévites portiers du Temple, avoient soin seulement de garder les portes, & d'empêcher qu'il n'y entrât aucun Payen, ni aucune personne souillée.

ỷ. 2. RESURRECTIONEM EX MORTUIS. *Qu'ils annonçassent la résurrection des morts.* Il n'y avoit que les Saducéens, qui s'intéressassent à la nier : mais leur nombre, & leur crédit étoient grands en ce tems-là, à cause que le Grand-Prêtre Caiphe étoit de leur secte, aussi-bien que plusieurs des premiers de la nation (*k*).

ỷ. 3. POSUERUNT EOS IN CUSTODIAM. *Ils les mirent en prison jusqu'au lendemain, parce qu'il étoit tard.* Ils ne pûrent ce jour-là assembler le Sanhédrin, parce qu'il étoit trop tard ; ils se contentérent de mettre les deux Apôtres S. Pierre, & S. Jean en prison, apparemment dans le Temple même, & sous la garde des soldats Romains, ou des Lévites portiers du Temple. On y mit aussi apparemment le boiteux guéri, afin qu'ils parussent tous le lendemain devant les Juges. ỷ. 10.

---

(a) *Vide Chrysost. Œcum. Erasm. Vat. Mont.*
(b) Ἐν τῷ ἀποστρέφειν ἕκαστον ἀπὸ τῶν πονηριῶν ὑμῶν.
(c) *Gagnei. Erasm. Cornel. Men. alii.*
(d) *Hebræi. Drus. Fromond. Arias, Salmeron. Cornel. hic. Sigon. lib. 7. de Rep. Heb. c. 13.*
(e) *Sanct. Ligfoot. Vide Act. xxi.*
(f) *Luc. xxii. 4.* Συνελάλησε τοῖς ἀρχιερεῦσι, καὶ τοῖς στρατηγοῖς, τὸ πῶς αὐτὸν παραδῷ αὐτοῖς.
(g) *Luc. xxii. 52.* Στρατηγοὺς τοῦ ἱεροῦ.
(h) *Joan. xviii. 3. Cum accepisset Cohortem, & à Pontificibus, & à Pharisæis ministros.*
(i) *Vide Joseph. Antiq. lib. xx. c. 4.*
(k) *Act. v. 17.*

ỷ. 4.

Digitized by Google

4. *Multi autem eorum, qui audierant verbum, crediderunt: & factus est numerus virorum quinque millia.*

5. *Factum est autem in crastinum, ut congregarentur Principes eorum, & seniores, & Scribæ in Jerusalem,*

6. *Et Annas Princeps Sacerdotum, & Caïphas, & Joannes, & Alexander, & quotquot erant de genere Sacerdotali.*

7. *Et statuentes eos in medio, interrogabant: In qua virtute, aut in quo nomine fecistis hoc vos?*

8. *Tunc repletus Spiritu Sancto Petrus, dixit ad eos: Principes populi, & seniores audite:*

9. *Si nos hodie dijudicamur in benefacto hominis infirmi, in quo iste salvus factus est,*

4. Or plusieurs de ceux qui avoient oüi le discours *de Pierre*, crurent: & le nombre des hommes fut de cinq mille.

5. Le lendemain les chefs du peuple, les Sénateurs, & les Scribes s'assemblérent dans Jérusalem,

6. Avec Anne le Grand-Prêtre, Caïphe, Jean, Aléxandre, & tous ceux qui étoient de la race Sacerdotale.

7. Et les ayant fait venir au milieu d'eux, ils leur dirent: Par quelle puissance, ou au nom de qui avez-vous fait cette action?

8. Alors Pierre remplit du Saint-Esprit, leur dit: Princes du peuple, & vous, Sénateurs, écoutez-nous:

9. Puisqu'aujourd'hui l'on nous demande raison du bien que nous avons fait à un homme perclus de l'usage de ses jambes, & de la maniere dont il a été guéri,

## COMMENTAIRE.

℣. 4. FACTUS EST NUMERUS VIRORUM QUINQUE MILLIA. *Le nombre de ceux qui crûrent, fut de cinq mille.* Le Grec (*a*): *Environ cinq mille.* Les Auteurs sacrez mettent assez souvent ces limitations, environ, à peu près, non qu'ils doutent, ou qu'ils n'ayent qu'une connoissance humaine de ce qu'ils nous disent; mais c'est une maniére de parler commune, qui marque que l'Esprit saint n'a pas jugé à propos d'exprimer le nombre d'une maniere plus positive, parce que la chose apparemment ne demandoit pas une plus grande précision. Ce nombre de cinq mille hommes convertis à la seconde prédication de S. Pierre, prouve l'abondance de la grace, & la force de la verité dans la bouche des Apôtres. On remarque (*b*) que l'Auteur sacré marque expressément *cinq mille hommes*; ce qui fait croire qu'il ne comprend dans ce nombre ni les femmes, ni les enfans, qui furent encore en grand nombre. Ainsi en très-peu de jours, & peut-être même dans un seul jour, l'Eglise fut augmentée de plus de huit mille hommes (*c*).

℣. 5. PRINCIPES, ET SENIORES, ET SCRIBÆ. *Les Chefs du peuple, les Sénateurs, & les Scribes s'assemblérent* le lendemain, pour examiner l'affaire des Apôtres; c'est-à-dire, que tout le Sanhédrin s'assembla. Cette Compagnie étoit composée des *Principaux de la nation*, tant de l'ordre des Prêtres, que du peuple; (ces derniers sont proprement *les Sénateurs*;) & enfin *des Scribes*, ou des Docteurs de la Loi. Le bruit qu'avoit fait la guérison du boiteux, & la conversion de tant de monde, & le crédit que tout cela acquerroit aux Apôtres, firent comprendre aux Juifs qu'il étoit pour eux de la derniére conséquence d'arrêter le progrès de cette Religion naissante, qui alloit à faire abandonner l'ancienne: Car si JESUS étoit reconnu pour le Messie, l'Evangile devoit abroger les cérémonies de la Loi, & le Sacerdoce d'Aaron.

℣. 6. ANNAS PRINCEPS SACERDOTUM. *Anne le Grand-Prêtre.* Il n'étoit pas actuellement dans l'exercice de la souveraine Sacrificature, mais il avoit possédé long-tems cette Dignité, & il en porta le titre toute sa vie. C'est le célébre Anne, ou Ananus dont parle Joseph (*d*), qui, après avoir possédé le Pontificat pendant onze ans, eut l'honneur de voir cinq de ses fils après lui remplir cette éminente Dignité, ce qui n'étoit encore arrivé à aucun Pontife. *Caïphe*, qui étoit actuellement Grand-Prêtre, & qui en cette qualité avoit six semaines auparavant condamné JESUS-CHRIST, étoit gendre d'Ananus (*e*)

*Jean*, dont il est parlé ici, est apparemment le fils d'Ananus, marqué dans Joseph (*f*), qui fut Gouverneur des Cantons d'Acrabaténe, & de Gophnitique. Je ne trouve pas son nom parmi les Grands-Prêtres successeurs d'Ananus; à moins que ce ne soit le même que Jonathas, qui succéda à Caïphe (*g*).

Aléxandre, apparemment Aléxandre Lysimaque pere de Tibére-Aléxandre (*h*). Ce dernier quitta la Religion des Juifs, & devint Gouverneur de Judée après Fadus: mais Aléxandre Lysimaque dont nous croyons qu'il est parlé ici, fut le plus riche des Juifs de son tems; fit de grands présens au Temple, & fut fort aimé du Roi Agrippa. Il est ordinairement appellé à la barque, ou Receveur des salines d'Aléxandrie.

℣. 7. INTERROGABANT IN QUA VIRTUTE, AUT IN QUO NOMINE. *Ils leur dirent: Par quelle puissance, ou au nom de qui avez-vous fait cette action?* Est-ce par votre propre puissance, & de votre autorité que vous avez guéri ce malade? ou est-ce par l'autorité, & au nom de quelqu'autre? Ils vouloient savoir si c'étoit un vrai miracle, ou si ce n'étoit pas par quelque secret de la magie, ou par l'invocation de quelques Démons, ou par la force de quelques enchantemens. La connoissance de ces sortes de choses leur appartenoit. Il étoit de leur devoir de réprimer les entreprises des faux Prophétes, des séducteurs, des Magiciens. Mais il leur étoit aisé de reconnoître que les Apôtres n'étoient rien moins que cela. Le seul récit de ce qui étoit arrivé dans la guérison du boiteux, suffisoit pour lever tous leurs scrupules. Les anciens Prophétes venoient au nom du Seigneur; ils guérissoient les malades par son autorité: Pour vous, au nom de qui venez-vous, & par quelle autorité faites-vous ces guérisons?

℣. 8. REPLETUS SPIRITU SANCTO PETRUS. *Pierre rempli du Saint-Esprit*; bien différent de ce qu'il étoit dans la cour de Caïphe, lorsqu'il renonça son Maître, & son Seigneur à la voix d'une simple servante. On voit ici l'accomplissement de la promesse de JESUS-CHRIST (*i*): *Lorsque vous serez devant les Juges, & les*

(*a*) Ὡσεὶ χιλιάδες πέντε.
(*b*) *Fromond. Cornel. Men.*
(*c*) *Vide Hieron. in cap. 40. Isai. Aug. tract. 39. in Joan. Chrysost. hic.*
(*d*) *Joseph. Antiq. lib. 20. c. 8.*
(*e*) *Joan.* XVIII. 13.
(*f*) *Joseph. de bello, lib. 2. c. 25. in Lat. pag. 822. in Gr. Κεφ.* [illegible]
(*g*) Voyez notre Dissertation sur la succession des Grands-Prêtres des Juifs, à la tête du Livre de Judith.
(*h*) *Joseph. Antiq. lib.* XX. *c. 3. p. 690. & lib.* XIX. *c. 4. p. 673. & lib.* XVIII. *c. 8. p. 630.*
(*i*) *Matt.* X. 18. 19.



Digitized by Google

10. *Notum sit omnibus vobis, & omni plebi Israël: quia in nomine Domini nostri Jesu Christi Nazareni, quem vos crucifixistis, quem Deus suscitavit à mortuis, in hoc iste astat coram vobis sanus.*

11. *Hic est lapis, qui reprobatus est à vobis ædificantibus, qui factus est in caput anguli:*

12. *Et non est in alio aliquo salus. Nec enim aliud nomen est sub Cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.*

13. *Videntes autem Petri constantiam, & Joannis, comperto quòd homines essent sine litteris, & idiotæ, admirabantur, & cognoscebant eos quoniam cum Jesu fuerant:*

14. *Hominem quoque videntes stantem cum eis, qui curatus fuerat, nihil poterant contradicere.*

15. *Jusserunt autem eos foras extra concilium secedere: & conferebant ad invicem,*

10. Nous vous déclarons à vous tous, & à tout le peuple d'Israël, que c'est par le nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST de Nazareth, lequel vous avez crucifié, & que Dieu a ressuscité d'entre les morts, que cet homme a été guéri, & qu'il est debout devant vous.

11. C'est cette pierre que vous autres architectes avez rejettée, & qui cependant a été faite la principale pierre de l'angle:

12. Et il n'y a point de salut par aucun autre; car nul autre nom sous le Ciel n'a été donné aux hommes par lequel nous devions être sauvez.

13. Lorsqu'ils virent la constance de Pierre, & de Jean, connoissant que c'étoient des hommes sans lettres, & du commun du peuple, ils en furent étonnez. Ils savoient aussi qu'ils avoient été Disciples de JESUS.

14. Et comme ils voyoient cet homme qui avoit été gueri, présent avec eux, ils n'avoient rien à leur opposer.

15. Ils leur commandérent donc de sortir de l'assemblée, & ils se mirent à délibérer entr'eux.

## COMMENTAIRE.

*Gouverneurs de Provinces, ne vous mettez point en peine de ce que vous aurez à dire; car Dieu vous mettra dans la bouche ce que vous aurez à répondre.*

℣. 10. IN NOMINE DOMINI JESU CHRISTI. *C'est par le nom de* JESUS-CHRIST, que vous avez crucifié, que cet homme a été guéri. Cet homme étoit présent. Le fait étoit notoire. Il ne s'agissoit que de savoir au nom de qui, & par quelle autorité le miracle s'étoit fait. S. Pierre déclare que c'est au nom, & par la vertu de JESUS-CHRIST. Il ajoûte que c'est ce même JESUS-CHRIST que les Prêtres, & les Sénateurs, à qui il parloit, avoient fait crucifier par les mains des Romains, & qui étoit ressuscité des morts. La confiance de cet Apôtre est admirable au milieu de cette assembée. Il ne craint point d'y dire une vérité offençante; mais il la tempére par la suite de son discours, où il invite ces Sénateurs à la pénitence, & au salut: *Car il n'y a nul autre nom sous le Ciel, qui ait été donné aux hommes pour être sauvez.*

℣. 11. HIC EST LAPIS QUI REPROBATUS EST. *C'est cette pierre, que vous autres architectes avez rejettée*, lorsque vous avez persécuté JESUS-CHRIST jusqu'à le faire mourir sur une croix. Mais Dieu se joüant de votre malice, a permis que cette pierre ait été placée à l'angle du bâtiment, que le Fils de Dieu soit ressuscité; & qu'il devienne le Chef d'une Eglise nouvelle, & le Pere d'un nouveau peuple. Il appelle les Prêtres, & les Sénateurs *les architectes*, parce qu'ils étoient établis dans la Synagogue pour la construction, & pour l'entretien de cet édifice spirituel, en instruisant les peuples, & en les préservant des scandales, & des mauvaises doctrines.

*La pierre qui a été rejettée par les architectes, est devenuë à la tête de l'angle*, est une sentence tirée des Pseaumes (a); & le Sauveur y fait allusion dans l'Evangile (b). C'étoit apparemment une espéce de proverbe parmi les Juifs, pour marquer l'élévation d'un homme, qui avoit été méprisé par les siens. La pierre placée au haut de l'angle, est celle qui se met au haut, & au coin du bâtiment, & qui réunit les deux pans du mur. Dans la Palestine, où les maisons n'étoient pas couvertes de toitures, selon notre maniére, mais de simples terrasses, la pierre de l'angle d'en-haut devoit être grande, belle, solide, travaillée, & telle qu'elle pût lier les deux faces, & donner à tout l'édifice du poids, de la force, & de la beauté.

℣. 12. NON EST IN ALIO ALIQUO SALUS. *Il n'y a point de salut par aucun autre.* JESUS-CHRIST est le seul vrai Sauveur, & Libérateur du genre humain: le seul médiateur entre Dieu, & les hommes (c). Par lui seul ont été, & seront sauvez tous ceux qui l'ont été, & le seront depuis le commencement jusqu'à la fin du monde. Par la foi dans ce divin médiateur, les Patriarches, & les Prophétes de l'ancien Testament ont mérité le bonheur éternel. Par lui tous ceux qui arrivent au salut dans l'Eglise Chrétienne, sont sanctifiez, & sont sauvez (d). *Nul autre nom*, nulle autre personne *n'a été donnée aux hommes, par laquelle ils puissent être sauvez.* Le nom est souvent mis pour la personne, comme on l'a déja vû (e). La médiation de JESUS-CHRIST n'exclut pas celle des amis de Dieu; mais elle la renferme éminemment. C'est par JESUS-CHRIST que les Anges, & que les Saints ont accès auprès du Pere. C'est JESUS-CHRIST qui donne le mérite à toutes nos priéres, & à toutes celles que l'on fait pour nous. Elles ne valent qu'autant qu'elles sont unies à celles du Sauveur.

℣. 13. VIDENTES PETRI CONSTANTIAM. *Lorsqu'ils virent la constance de S. Pierre*; ou plûtôt, *sa hardiesse à parler* (f), comme porte le Grec, ils en furent d'autant plus étonnez, qu'ils le connoissoient *homme sans Lettres, du commun du peuple, & qui avoit été Disciple de* JESUS-CHRIST. Toutes ces choses augmentoient leur étonnement: Comment des gens sans Lettres peuvent-ils parler d'aussi bon sens, avec autant de liberté, & citer aussi à propos les Ecritures? Comment des Disciples de JESUS-CHRIST, qu'ils savent avoir été crucifié, malgré ses miracles, & la faveur du peuple, osent-ils paroître, & se déclarer ses Disciples, & ses prédicateurs? Ne craignent-ils pas un sort pareil, ou encore plus triste?

(a) *Psalm.* CXVII. 22.
(b) *Matt.* XXI. 42.
(c) 1. *Timot.* II. 5. *Hebr.* VIII. 6. IX. 15. *&c.*
(d) *Vide Aug. serm.* 294. *nov. edit. n.* 4. 5. *& in Psal.* XIX. *enar.* 2. *n.* 1. *& lib. de peccato origin. contra Pelag. & Celest. c.* 24. *&* 26 *& seq. & alibi passim. Ita & alii PP.*
(e) *Act.* 3. 15.
(f) Τὴν τοῦ Πέτρου παῤῥησίαν.

16. *Dicentes : Quid faciemus hominibus istis, quoniam quidem notum signum factum est per eos, omnibus habitantibus Jerusalem : manifestum est, & non possumus negare ?*

16. En disant : Que ferons-nous à ces gens-ci, car ils ont fait un miracle qui est connu de tous les habitans de Jérusalem ; cela est certain, & nous ne pouvons pas le nier ?

17. *Sed ne ampliùs divulgetur in populum, comminemur eis, ne ultrà loquantur in nomine hoc ulli hominum.*

17. Mais afin qu'il ne se répande pas davantage parmi le peuple, défendons-leur avec menaces de parler à l'avenir au nom de *Jesus* à qui que ce soit.

18. *Et vocantes eos, denuntiaverunt ne omnino loquerentur, neque docerent in nomine Jesu.*

18. Et aussi-tôt les ayant fait appeller, ils leur défendirent de parler en quelque maniére que ce fût, ni d'enseigner au nom de JESUS.

19. *Petrus verò, & Joannes respondentes, dixerunt ad eos : Si justum est in conspectu Dei, vos potiùs audire quàm Deum, judicate ?*

19. Mais Pierre, & Jean leur répondirent : Jugez vous-mêmes, s'il est juste devant Dieu de vous obéïr plûtôt qu'à Dieu ?

20. *Non enim possumus quæ vidimus, & audivimus non loqui.*

20. Car pour nous, nous ne pouvons pas ne point parler des choses que nous avons vûes, & entendues.

21. *At illi comminantes dimiserunt eos : non invenientes quomodo punirent eos, propter populum, quia omnes clarificabant id quod factum fuerat in eo quod acciderat.*

21. Ils les renvoyérent donc avec ménaces, ne trouvant point de moyen de les punir, à cause du peuple, parce que tous rendoient gloire à Dieu de ce qui étoit arrivé ;

22. *Annorum enim erat ampliùs quadraginta homo, in quo factum fuerat signum istud sanitatis.*

22. Car l'homme qui avoit été guéri d'une maniére si miraculeuse, avoit plus de quarante ans.

23. *Dimissi autem venerunt ad suos : & annuntiaverunt eis, quanta ad eos Principes Sacerdotum & seniores dixissent.*

23. Après qu'on les eut laissé aller, ils vinrent trouver leurs freres, & leur racontérent tout ce que les Princes des Prêtres, & les Sénateurs leur avoient dit.

24. *Qui cum audissent, unanimiter levaverunt vocem ad Deum, & dixerunt : Domine, tu es qui fecisti Cœlum, & terram, mare, & omnia quæ in eis sunt :*

24. Ce qu'ayant entendu, ils élevérent tous leur voix à Dieu dans l'union d'un même esprit, & lui dirent : Seigneur, c'est vous qui avez fait le Ciel, & la terre, la mer, & tout ce qu'ils contiennent ;

## COMMENTAIRE.

℣. 16. QUID FACIEMUS HOMINIBUS ISTIS ? *Que ferons-nous à ces gens-ci ?* On voit ici le mauvais esprit de ces Prêtres, & de ces Sénateurs. Convaincus par l'évidence du fait, qu'ils ne pouvoient nier, & par la présence du boiteux gueri, au lieu de se rendre à la vérité sans délibérer, ils délibérent comment ils la combattront, & comment ils fermeront la bouche à ceux qui la publient. C'est ainsi qu'ils consultoient entre eux comment ils perdroient JESUS-CHRIST, qui faisoit tous les jours plusieurs miracles (*a*), *Quid facimus, quia hic homo multa signa facit?* Si nous n'y mettons ordre, tout le monde suivra cet homme, & nous nous trouverons abandonnez, ou forcez de le suivre avec les autres.

℣. 17. NE ULTRA LOQUANTUR IN NOMINE HOC. *Défendons-leur de parler au nom de* JESUS ; ou plûtôt, de parler de JESUS, de prêcher sa Doctrine, de publier sa Résurrection. *Défendons-leur avec menaces.* Le Grec est plus fort (*b*): *Menaçons-les avec menaces*: Employons les plus sévéres menaces.

℣. 19. SI JUSTUM EST IN CONSPECTU DEI. *S'il est juste devant Dieu, de vous obéïr plûtôt qu'à Dieu.* La prudence humaine, & la considération de nos propres intérêts voudroient que nous vous obeïssions : mais devant Dieu, & suivant la vérité, & la justice, nous est-il permis de nous taire ? Est-il juste d'obéïr aux hommes, contre les ordres, & la volonté de Dieu ? Quand Dieu ordonne de parler, est-il permis de se taire ? Le principe est indubitable, & reconnu des Payens mêmes (*c*). Il ne s'agissoit que de prouver que Dieu leur ordonnoit de parler. Or JESUS CHRIST le leur avoit ordonné ; & le Saint-Esprit qui les animoit, ne leur permettoit pas de douter de la volonté de Dieu à cet égard. On ne pouvoit se taire dans cette occasion, sans se rendre coupable d'une espéce de trahison contre la vérité. Il y a des cas, où se taire, est une prévarication.

Dieu nous a établis pour être ses témoins ; il ne nous est pas permis de ne lui pas rendre témoignage. C'est blesser la justice, que de refuser son témoignage à un innocent ; à plus forte raison, de le refuser à Dieu même, qui l'exige de nous. Ainsi, (℣. 20.) *nous ne pouvons pas ne point parler de ce que nous avons vû, & entendu.* Dieu nous demandera compte des véritez qu'il nous a confiées, & dont nous sommes les témoins, & les dépositaires. Nous ne pouvons les retenir dans nous-mêmes, sans commettre une injustice contre Dieu, de qui nous les tenons, & contre les hommes, à qui nous les devons : *Si je prêche l'Evangile, je ne dois pas m'en glorifier*, disoit S. Paul (*d*) ; *car j'y suis obligé, & malheur à moi si je ne le prêche pas.*

℣. 23. AD SUOS. *Ils vinrent trouver les autres Apôtres*, & leurs freres, qui étoient assemblez avec eux, qui attendoient apparemment en priéres, le succès de cette premiére persécution ; car on n'ignoroit pas qu'ils n'eussent été mis en prison, & on savoit la mauvaise disposition des Prêtres, & des Sénateurs contre tous ceux qui avoient été attachez à JESUS-CHRIST.

(a) *Joan. XI. 47.*
(b) Ἀπειλῇ ἀπειλησώμεθα.
(c) *Vide Grot. hic, & de jure belli, & pacis, lib. 2. c. 26. art. 3.*
(d) *1. Cor. IX. 16.*

25. *Qui Spiritu Sancto, per os patris nostri David, pueri tui, dixisti : Quare fremuerunt Gentes, & populi meditati sunt inania?*

26. *Astiterunt Reges terræ, & Principes convenerunt in unum, adversus Dominum, & adversus Christum ejus.*

27. *Convenerunt enim verè in civitate ista adversus sanctum puerum tuum Jesum, quem unxisti, Herodes, & Pontius Pilatus, cum Gentibus, & populis Israël,*

28. *Facere quæ manus tua, & consilium tuum decreverunt fieri.*

29. *Et nunc, Domine, respice in minas eorum, & da servis tuis cum omni fiducia, loqui verbum tuum.*

30. *In eo quod manum tuam extendas ad sanitates, & signa, & prodigia fieri per nomen sancti Filii tui Jesu.*

31. *Et cùm orassent, motus est locus, in quo erant congregati : & repleti sunt omnes Spiritu Sancto, & loquebantur verbum Dei cum fiducia.*

32. *Multitudinis autem credentium erat cor unum, & anima una : nec quisquam eorum, quæ possidebat, aliquid suum esse dicebat, sed erant illis omnia communia.*

25. Qui avez dit par le Saint-Esprit, parlant par la bouche de notre pere David votre serviteur : Pourquoi les nations se sont-elles soulevées avec un grand bruit, & les peuples ont-ils formé de vains desseins ?

26. Les Rois de la terre se sont élevez, & les Princes se sont unis ensemble contre le Seigneur, & contre son CHRIST.

27. Car Hérode, & Ponce Pilate avec les Gentils, & le peuple d'Israël, se sont vraiment unis ensemble dans cette ville contre votre saint Fils JESUS, que vous avez consacré par votre onction,

28. Pour faire tout ce que votre puissance, & votre conseil avoient ordonné devoir être fait.

29. Maintenant donc, Seigneur, considerez leurs menaces, donnez à vos serviteurs la force d'annoncer votre parole avec une entiére liberté,

30. En étendant votre main pour faire des guerisons *miraculeuses*, des merveilles, & des prodiges, par le nom de votre saint Fils JESUS.

31. Lorsqu'ils eurent achevé leur priére, le lieu où ils étoient assemblez trembla : ils furent tous remplis du Saint-Esprit, & ils annonçoient la parole de Dieu avec hardiesse.

32. Toute la multitude de ceux qui croyoient n'avoit qu'un cœur, & qu'une ame : & nul ne considéroit ce qu'il possédoit comme étant à lui en particulier, mais toutes choses étoient communes entr'eux.

## COMMENTAIRE.

℣. 25. QUI SPIRITU SANCTO, PER OS DAVID. *Qui avez dit par le Saint-Esprit, parlant par la bouche de David.* Dans le Grec imprimé (*a*) on ne lit pas ces mots : *Par le Saint-Esprit* : mais on les voit dans plusieurs bons Manuscrits, dans le Syriaque, dans l'Arabe, dans saint Irénée, dans saint Ambroise, dans Lucifer de Cagliari, de même que dans la Vulgate. Le Saint-Esprit est le vrai, & premier auteur de ces prophéties; il a clairement prédit les persécutions des Gentils, & celle des Juifs contre l'Eglise, dans le second Pseaume : *Pourquoi les nations*, les peuples Gentils, *se sont-ils soulevez avec grand bruit; & pourquoi les peuples*, les Juifs, *ont-ils formez de vains desseins ?*

℣. 26. PRINCIPES CONVENERUNT. *Les Princes*, les Principaux des Juifs, les Chefs du Sanhédrin, les Grands-Prêtres des Juifs, *se sont unis ensemble*, pour s'opposer à Dieu, & pour faire mourir son CHRIST, & pour persécuter ceux qui croyent en lui, & qui annoncent sa Résurrection, & son Evangile. Hérode, & Pilate, tout le Sanhédrin, & une grande partie du peuple se sont élevez d'abord contre J. C. Ils l'ont poursuivi jusqu'à la mort. Ils continuent à exercer contre nous toute leur malice, & toute leur haine : mais tous leurs efforts, n'ont servi qu'à exécuter vos desseins, & ℣. 28. *à faire tout ce que votre puissance, & votre conseil avoit ordonné être fait.* Tout cela n'excuse pas leur malice : mais il fait voir la supériorité de votre Sagesse infinie, qui fait tirer le bien du mal même, & à qui rien n'est capable de mettre obstacle. Vous avez prévû & permis; mais vous n'avez ni approuvé, ni ordonné la haine, & la mauvaise volonté des ennemis de votre Fils. Vous aviez résolu dans vos décrets éternels de leur livrer votre Fils; mais vous n'aviez pas ordonné qu'ils fussent injustes, & violens.

℣. 30. IN EO QUOD MANUM TUAM. *En étendant votre main pour faire des guérisons miraculeuses.* Donnez-nous l'esprit de force pour mépriser leurs menaces, & accordez-nous le don de guérir les malades, afin que par-là nous confondions les ennemis de votre nom, & que nous continuions à annoncer vos véritez dans une parfaite confiance, & avec une entiére liberté. Voilà le vrai fruit des miracles, d'affermir la foi des fidéles, de convertir les infidéles, & d'autoriser les prédicateurs de la vérité. Cette expression : *Etendez votre main*, marque une action d'autorité, de puissance extraordinaire : *In manu extenta, & brachio excelso.*

℣. 31. MOTUS EST LOCUS. *Le lieu où ils étoient assemblez, trembla; & ils furent tous remplis du Saint-Esprit.* Ce tremblement étoit une marque de la présence de Dieu, de l'exaucement de leurs priéres (*b*), & de la venue du Saint-Esprit, qui se fit sentir dans leur cœur par de nouveaux redoublemens de zéle, & de ferveur, & par une nouvelle infusion de graces & de lumiéres : Car encore que les Apôtres eussent été comblez de graces actuelles & habituelles le jour de la Pentecôte, ils avoient toutefois besoin de nouveaux secours, qui les soutinssent, & les éclairassent continuellement, pour les empêcher de retomber par leur propre poids dans les pensées, & désirs de la concupiscence. La grace du Saint-Esprit est un feu qu'il faut entretenir, & rallumer dans nos cœurs, en demandant sans cesse de nouvelles graces, en y coopérant avec fidélité, en veillant à la garde de notre cœur (*c*).

℣. 32. MULTITUDINIS CREDENTIUM ERAT COR UNUM. *Toute la multitude de ceux qui croyoient,*

(a) *Græc.* Ὁ διὰ στόματος Δαυὶδ τοῦ παιδός σου. *Alii :* Ὁ διὰ πνεύματος ἁγίου. *Alii :* Ἐν πνεύματι ἁγίῳ, *&c.*

(b) *Chrysost. & alii hic.*

(c) *Vide Chrysost. hic. Aug. passim. Fromond. Cornel. alios.*

33. Et virtute magnâ reddebant Apostoli testimonium resurrectionis Jesu Christi Domini nostri : & gratia magna erat in omnibus illis.

34. Neque enim quisquam egens erat inter illos. Quotquot enim possessores agrorum aut domorum erant, vendentes afferebant pretia eorum quæ vendebant,

35. Et ponebant ante pedes Apostolorum. Dividebantur autem singulis prout cuique opus erat.

36. Joseph autem, qui cognominatus est Barnabas ab Apostolis (quod est interpretatum Filius consolationis) Levites, Cyprius genere,

33. Les Apôtres rendoient témoignage avec une grande force à la résurrection de notre Seigneur JESUS-CHRIST; & la grace étoit grande dans tous les fidéles.

34. Car il n'y avoit aucun pauvre parmi eux; parce que tous ceux qui possédoient des fonds de terres, ou des maisons, les vendoient, & en apportoient le prix,

35. Qu'ils mettoient aux pieds des Apôtres ; & on le distribuoit ensuite à chacun selon qu'il en avoit besoin.

36. Joseph, surnommé par les Apôtres Barnabé, (c'est-à-dire, enfant de consolation,) qui étoit Lévite, & originaire de l'Isle de Chypre,

## COMMENTAIRE.

*n'avoient qu'un cœur, & qu'une ame (a).* Ils étoient dans une parfaite conformité de cœur, de volonté, de sentimens; unis dans une même foi, dans une même charité, dans le même désir de mourir pour J. C. & de le suivre dans toute la perfection dont ils étoient capables. C'est une suite de la priére que le Sauveur avoit faite à son Pere (b), *Qu'ils soient un, comme nous sommes un; qu'ils soient unis comme je suis en vous, & comme vous êtes en moi* : Et ailleurs (c) : *C'est par ce moyen qu'on connoîtra que vous êtes vraiment mes Disciples, si vous vous aimez mutuellement.*

NEC QUISQUAM ALIQUID SUUM ESSE DICEBAT. *Nul ne considéroit ce qu'il possédoit comme étant à lui.* Le mien, & le tien, ce froid, & fatal langage, qui cause dans le monde tant de malheurs, & de guerres, dit saint Chrysostome (d), étoit banni de parmi eux. Ils se considéroient tous comme les enfans de la même maison; tout étoit commun entre eux; le Pere Céleste, le grand Pere de famille étoit regardé comme le distributeur commun de tous les biens, que les Disciples rapportoient ensemble. Ainsi il n'y avoit parmi eux ni pauvres, ni riches. Ils vivoient sans inquiétude, sans ambition, sans jalousie, sans murmures. L'abondance de la grace, & de la charité faisoit toutes leurs richesses, & tout leur plaisir. Et ce qu'il y a de plus admirable, c'est que cette désappropriation, & ce dépouillement étoient tout volontaires, & que chacun avoit la liberté de conserver ses biens, & d'en user suivant les regles prescrites par la Religion (e). Mais peu de personnes usoient de cette liberté. Le dépouillement où ils entroient, les mettoit en état de ne rien craindre; ni les persécutions, ni la perte de leurs biens, ni les incommoditez de la pauvreté, qui sont les écueils ordinaires, où échouent les meilleures vocations.

℣. 33. VIRTUTE MAGNA REDDEBANT APOSTOLI. *Les Apôtres rendoient témoignage avec une grande force*, avec beaucoup de liberté, & de confiance, & par de grands miracles (f), suivis de très-grands effets sur les cœurs, & sur les esprits de ceux qui les écoutoient, à la vérité de la Résurrection de J. C.

GRATIA MAGNA. *La grace étoit grande dans tous les Fidéles.* Le Seigneur avoit répandu sur eux des graces abondantes, qui se manifestoient par les œuvres miraculeuses qu'ils faisoient. La grace éclattoit dans leurs personnes, dans leurs actions, dans leurs paroles. On peut aussi traduire le Grec (g) par : Ils étoient aimez de tout le monde; on avoit pour eux une estime, & une affection générale (h).

℣. 34. QUOTQUOT ENIM, &c. *Tous ceux qui possédoient des fonds, les vendoient.* Tous ceux qui vouloient bien les vendre; car on n'y contraignoit personne : mais peu de nouveaux convertis se dispensoient de cette régle, que l'exemple des plus parfaits, & des plus zélez rendoit facile à tout le monde. Ils en apportoient le prix *aux pieds des Apôtres*, pour marquer qu'ils leur en laissoient l'entiére disposition, comme aux Chefs de la famille de J. C. & aux Peres des Croyans, & aux dispensateurs de ses volontez.

℣. 36. JOSEPH, QUI COGNOMINATUS EST BARNABAS. *Joseph, surnommé par les Apôtres, Barnabé, c'est-à-dire, le Fils de la Consolation*, ou, *le Fils de la Prophétie*, ou, *le Fils du Discours coulant.* On lui donna ce nom apparemment pour le distinguer d'un autre Joseph, surnommé *Barsabas*, & *Juste*. Ces mots *Barnabas*, & *Barsabas*, sont Syriaques. Le Grec au lieu de *Joseph*, lit *Joses*; & quelques Exemplaires au lieu de *Barnabas*, lisent *Barsabas* (i): Ce qui a fait conjecturer à quelques-uns que S. Barnabé, si connu par son attachement à S. Paul, & que nous verrons si souvent dans la suite de cette histoire, est le même que Barsabas, qui tira au sort avec Mathias pour l'Apostolat.

Barnabé étoit de la tribu de Lévi, quoique sa famille fût établie en l'Isle de Chypre, où il y avoit grand nombre de Juifs, comme on le voit par Dion, qui rapporte leurs séditions dans cette Isle (k). Plusieurs Anciens (l) ont crû qu'il étoit du nombre des septante Disciples du Sauveur, & qu'il l'avoit suivi de très-bonne heure. Les Grecs dans leur Office (m), lui donnent le premier rang parmi ces septante Disciples. Il renonça tout d'un coup à sa patrie, à ses biens, à soi-même, à l'imitation des Apôtres (n), & après l'Ascension, il vendit une terre qu'il avoit en Chypre, selon quelques-uns, ou auprès de Jérusalem, selon d'autres (o), dont il apporta le prix à leurs pieds. On prétend qu'il étoit Condisciple de S. Paul, & qu'ils avoient étudié ensemble sous Gamaliel. Il fut toûjours fort attaché à cet Apôtre, jusqu'à ce qu'il s'en sépara, à l'occasion de Jean Marc, ainsi que nous le verrons ci-après, *Act.* XV. 36. 39. (p)

(a) Quelques Exemplaires Grecs ajoûtent: *Et il n'y avoit entre eux nulle différence*, ou nulle division. *Cantabrig. G. L.* Καὶ οὐκ ἦν ἐν αὐτοῖς διάκρισις. *Laud.* 3. Καὶ οὐκ ἦν χωρισμὸς ἐν αὐτοῖς τις. *Beda Retract. in Act.* *Et non erat in illis separatio ulla.* Il dit que les Exemplaires Grecs lisoient ainsi. Il cite S. Cyprien, *lib.* 3. *ad Quirin.* qui lit : *Nec fuit inter illos discrimen ullum.* Conformément au Manuscrit de Cambrige.

(b) *Joan.* XVII. 21.

(c) *Joan.* XIII. 35.

(d) *Chrysost. homil. de S. Philogon. t.* 1. *p.* 395. Ὅπου τὸ ἐμὸν, καὶ τὸ σὸν οὐκ ἔστι, τὸ ψυχρὸν τοῦτο ῥῆμα, τὸ μυρίους εἰς τὴν ζωὴν ἡμῶν εἰσάγον τὰ δεινὰ, καὶ τοὺς μυρίους ἀνεγεῖρον πολέμους.

(e) *Infra Act.* V. 4.

(f) Μεγάλῃ δυνάμει. *Vide Luc.* V. 17. *Rom.* XV. 19. *Vat. Pisc. Cornel. Menoch. Fromond.*

(g) Χάρις τε μεγάλη ἦν ἐπὶ πάντας αὐτούς.

(h) *Vide Grot. Sanct. Cornel. Menoch.*

(i) *Vide Var. Lect. Mill. hic.*

(k) *Dion. lib.* 68. 69.

(l) *Clem. Alex. Strom. lib.* 2. *p.* 410. *Euseb. hist. Eccl. lib.* 1. *c.* 12. *lib.* 2. *c.* 1. *Epiphan. hæres.* 20. *c.* 4.

(m) *Matt.* XIX. 27.

(n) *Menolog. Græc. p.* 218.

(o) *Surius* XI. *Jun. p.* 170.

(p) *Surius ibidem.* Voyez la Note 5. de M. de Tillemont sur S. Barnabé.

*37. Cùm haberet agrum, vendidit eum, & attulit pretium, & posuit ante pedes Apostolorum.*

37. Vendit aussi un fonds de terre qu'il avoit, & en apporta le prix, qu'il mit aux pieds des Apôtres.

## COMMENTAIRE.

Quant aux autres Fidéles de la Palestine, il y a assez d'apparence que ce qui les obligeoit à se défaire de leurs héritages, est qu'ils savoient par révélation que bientôt la Judée seroit livrée aux ennemis, & qu'ils seroient obligez de prendre la fuite, pour se garantir de la persécution tant de la part de leurs compatriotes, que de celle des étrangers (a).

# CHAPITRE V.

*Ananie, & Saphire morts subitement en punition de leur mensonge. Miracles des Apôtres. Ils sont mis en prison par les Juifs, & délivrez par un Ange. Discours de saint Pierre aux Juges. Gamaliel détourne le Conseil de les faire mourir. On les fait fouetter. Ils se réjouissent d'avoir souffert pour* JESUS-CHRIST.

*℣. 1. Vir autem quidam nomine Ananias, cum Saphira uxore sua, vendidit agrum,*

*2. Et fraudavit de pretio agri, consciâ uxore suâ: & afferens partem quamdam, ad pedes Apostolorum posuit.*

*3. Dixit autem Petrus: Anania, cur tentavit Satanas cor tuum, mentiri te Spiritui Sancto, & fraudare de pretio agri?*

℣. 1. Alors un homme nommé Ananie, & Saphire sa femme, vendirent ensemble un fonds de terre:

2. Et cet homme ayant retenu de concert avec sa femme une partie du prix qu'il l'avoit vendu, apporta le reste, & le mit aux pieds des Apôtres.

3. Mais Pierre lui dit: Ananie, comment Satan a-t'il tenté votre cœur, pour *vous porter à* mentir au Saint-Esprit, & à détourner une partie du prix de ce fonds de terre?

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ANANIAS, CUM SAPHIRA UXORE SUA. *Ananie, & Saphire sa femme, vendirent ensemble un fond de terre:* Mais craignant les besoins futurs, ils réservérent une partie du prix à l'insçû des Apôtres. S. Luc oppose cet exemple d'Ananie; & de Saphire, à celui de S. Barnabé dont il a parlé auparavant. On croit (b) que la résolution que prenoient les Fidéles de vendre leurs héritages, & d'en apporter le prix aux pieds des Apôtres, renfermoit un vœu au moins implicite, de ne se rien réserver, mais de donner tout à la Communauté des Fidéles; & que c'est dans le violement de ce vœu que consistoit le crime d'Ananie, & de Saphire. C'est ce qui fait que les Peres les appellent sacriléges, & voleurs d'une chose sacrée.

℣. 3. CUR TENTAVIT SATANAS COR TUUM? *Pourquoi Satan a-t-il tenté votre cœur, pour vous porter à mentir au Saint-Esprit?* Ou: Pourquoi avez-vous consenti à la tentation de Satan, qui vous portoit à mentir au Saint-Esprit, & à me déguiser la vérité; à moi, que vous n'ignorez pas qui n'aye le Saint-Esprit. Le Grec (c): *Pourquoi Satan a-t-il rempli votre cœur?* Pourquoi avez-vous donné entrée à Satan dans votre cœur? Pourquoi vous êtes-vous livré à lui? Ce tentateur peut bien solliciter notre consentement; mais il ne peut l'exiger: il peut nous tenter; mais il ne peut nous séduire malgré nous (d). Quelques-uns (e) traduisent: *Pourquoi Satan a-t-il endurci votre cœur?* Pourquoi vous a-t-il inspiré la téméraire présomption de pécher? C'est ainsi qu'il entra dans le cœur de Judas (f), qu'il s'en rendit le maître, afin qu'il péchât sans crainte, & sans remords.

*Mentir au Saint-Esprit*, se prend ici pour vouloir tromper les Apôtres, qui sont remplis du Saint-Esprit (g); ou vouloir éprouver s'ils en sont véritablement remplis, & se conduire comme si l'on doutoit qu'ils le fussent (h); ou faire semblant qu'on est conduit par le Saint-Esprit (i), & par un principe de piété, & de vertu, quoiqu'on ne suive que son propre cœur; & son propre esprit, son ambition, sa vanité; ou enfin, fausser la promesse que l'on a faite à Dieu, & au Saint-Esprit (k). Vous avez violé le vœu que vous aviez fait de consacrer votre bien à l'entretien commun de l'Eglise, & des freres.

---

(a) *D. Thom. ad Galat. 11. Lect. 4. Fromond. hic. Ligfoot. Grot. ad ℣. 32.*

33 (b) *Hieron. Ep. 8. Basil. serm. 1. de instit. Monach. Chrysost. hic Æcumen. Cyprian lib. 3. ad Quirin. Aug. serm. olim 10. de divers. nunc 148. n. 2. Greg. lib. 1. Registri Ep. 31. nunc*
34 *Ita & Sanct. Grot. Cornel. Tir. alii passim.*

(c) Διατί ἐπλήρωσεν ὁ Σατανᾶς τὴν καρδίαν σου. *Alii* Διατί ἐπήρωσε. *Ita Vulg. Athan. Beda. sed Epiphan. & Aug. utroque modo.*

(d) *Vide Bedam. Erasm. Est. alios.*

(e) *Vide Syr. Grot. Hamm. Med. Lud. de Dieu.*

(f) *Luc. XXII. 3. Joan. XIII. 27.*

(g) *Vide Grot. Pisc.*

(h) *Vide infra ℣. 9. Quid utique convenit vobis tentare Spiritum Domini?*

(i) *Erasm. Vat. Cajet.*

(k) *Cornel. Men. Med. Ham. Fromond. Sanct.*

4. *Nonne manens tibi manebat, & venumdatum in tua erat potestate? Quare posuisti in corde tuo hanc rem? Non es mentitus hominibus, sed Deo.*

4. Ne demeuroit-il pas toûjours à vous, si vous l'aviez voulu garder; & après même l'avoir vendu, le prix n'en étoit-il pas encore a vous? Comment donc avez-vous conçû ce dessein dans votre cœur? Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, mais à Dieu.

5. *Audiens autem Ananias hæc verba, cecidit, & expiravit. Et factus est timor magnus super omnes qui audierunt.*

5. Ananie ayant oüi ces paroles, tomba, & rendit l'esprit; & tous ceux qui en entendirent parler, furent saisis d'une extrême crainte.

6. *Surgentes autem juvenes amoverunt eum, & efferentes sepelierunt.*

6. Aussi-tôt quelques jeunes gens prirent le corps, & l'ayant emporté, ils l'enterrérent.

7. *Factum est autem quasi horarum trium spatium, & uxor ipsius nesciens quod factum fuerat, introivit.*

7. Environ trois heures après, sa femme, qui ne savoit point ce qui étoit arrivé, entra.

## COMMENTAIRE.

℣. 4. NONNE MANENS TIBI MANEBAT? *Ne demeuroit-il pas toûjours à vous, si vous l'aviez voulu garder?* Vous pouviez ne pas vendre votre héritage, ou même garder tout l'argent, après l'avoir vendu, ou n'en voüer que moitié; personne ne vous a forcé ni à vendre, ni à apporter ici tout le prix de votre terre: mais pourquoi vouloir nous tromper, & tromper Dieu même, s'il étoit possible, en déguisant la vérité, & n'apportant que la moitié de ce que vous l'avez vendue? Ceux qui ne vendoient point, vivoient chez eux dans leur particulier, & n'avoient point de part aux distributions communes, ni aux biens de la Communauté. Ananie, & Saphire se portérent par un esprit d'ambition à vouloir imiter les plus parfaits (*a*); mais l'esprit d'avarice les séduisit. *Ils offrirent bien; mais ils partagérent mal* (*b*).

NON ES MENTITUS HOMINIBUS; SED DEO. *Ce n'est point aux hommes que vous avez menti; mais à Dieu.* C'est Dieu que vous avez outragé, en essayant en quelque sorte de le vouloir tromper, en retenant ce que vous lui aviez promis. Tromper un homme, c'est violer les Loix de la charité, de la vérité, & de la bonne foi. Tromper Dieu, est une chose impossible; & vouloir le tromper, est la plus grande de toutes les folies. Celui qui cherche à tromper Dieu, se séduit soi-même: mais il ne laisse pas de faire à Dieu le plus grand outrage qu'il soit capable de lui faire, puisqu'il attaque tout à la fois sa sagesse, sa science, sa puissance, sa vérité, sa justice, son essence.

℣. 5. CECIDIT, ET EXPIRAVIT. *Il tomba, & rendit l'esprit.* Ananie frappé de ce reproche de saint Pierre, comme d'un coup de foudre, expire aussi-tôt à ses pieds. Origéne (*c*) attribuë cela à la frayeur, & à la honte dont il fut saisi. Pline (*d*) raconte que Diodore le Dialecticien tomba mort de honte, pour n'avoir pû répondre sur le champ à une question badine qui lui fut faite par un nommé Stilbon. D'autres (*e*) croyent que Dieu le frappa intérieurement d'une playe mortelle, lorsque Pierre lui parla. Il y en a qui croyent que Dieu se servit du ministére d'un Ange, pour le faire mourir (*f*). Porphyre, l'ennemi de la Religion Chrétienne (*g*), accusoit saint Pierre de cruauté, parce qu'il avoit demandé à Dieu la mort d'Ananie. Mais c'est une calomnie de Porphyre. On ne lit pas qu'il ait demandé sa mort. Saint Grégoire le Grand (*h*) n'attribuë cette mort qu'à la force de la parole de saint Pierre.

Les Peres, & les Commentateurs sont partagez sur le salut d'Ananie. Les uns croyent qu'il mourut dans son crime, & dans l'impénitence. D'autres soutiennent que la mort temporelle dont il fut frappé, fut le châtiment de sa faute, & qu'elle servit à l'expier dans ce monde. Il y en a même qui attribuent sa mort à la force de sa componction, & de sa douleur. Origéne (*i*), & saint Augustin (*k*), sont ceux des Anciens qui ont parlé avec plus d'indulgence en faveur d'Ananie, & de Saphire: *Credendum est autem quod post hanc vitam eis pepercerit Deus; magna est enim ejus misericordia.... Correpti sunt mortis flagello, ne supplicio punirentur æterno.* Saint Jérôme (*l*), Pierre de Damien (*m*), & quelques Nouveaux (*n*) ont embrassé ce sentiment, qui paroît plus conforme à l'idée que nous avons de la miséricorde infinie de Dieu.

Mais saint Chrysostome (*o*), saint Basile (*p*), & quelques autres sont pour l'opinion contraire. On ne voit dans Ananie, & dans Saphire aucune marque de douleur, & de pénitence. Leur crime étoit grand; c'étoit un sacrilége, un vol, le violement d'un vœu. On ne voit aucune distance entre le crime, & le châtiment, entre la répréhension de Pierre, & la mort de ces deux personnes. Dieu a coutume dans le commencemens des Loix, & des établissemens, de punir dans la rigueur ceux qui violent ses ordonnances, ou celles de ses serviteurs. On sait quelle fut la peine de la désobéïssance d'Adam, & celle des adorateurs du veau d'or, & de celui qui le premier viola la Loi du Sabbat; & du premier Roi des Hébreux, & des premiers Prêtres qui offrirent l'encens avec un feu profane, & commun. Dans ces rencontres, Dieu punit le péché, pour en prévenir les suites, & les mauvais effets. Les premiéres fautes sont toûjours d'une extrême conséquence pour l'exemple. (*q*).

℣. 6. JUVENES AMOVERUNT EUM. *Quelques jeunes gens prirent le corps, & l'ayant emporté, ils l'enterrérent* hors la ville, où étoient ordinairement les tombeaux. On se hâtoit d'enterrer les morts, à cause de la chaleur du pays; on craignoit que les corps ne se corrompissent, & n'infectassent les maisons, & les villes. Le Grec se peut

(*a*) *Basil. serm. 1. de institut. Monach.*
(*b*) *Vide Genes. IV. 7. juxta 70.*
(*c*) *Origen. in Matth. p. 383. n. edit. Huet. Sanct. hic.*
(*d*) *Plin. lib. 7. c. 53.*
(*e*) *Cornel. Menoch.*
(*f*) *Carthus. Salmeron. Vide Aster. homil. 8.*
(*g*) *Hieron. ad Hedib. qu. 1.*
(*h*) *Gregor. Mag. lib. 1. Registri, Ep. 24. & l. 1. Dialog. c. 30. Ita & Chrysost. & Author de mirabilib. Sacr. Script. sub nomine Aug. lib. 3. c. ult.*
(*i*) *Origen. in Matth. edit. Huet. p. 383.*
(*k*) *Aug. serm. olim 10. de divers. nunc 148. & in Parmen. lib. 3. c. 1. Vide & S. Bened. Reg. c. 57.*
(*l*) *Hieron ad Demetriad.*
(*m*) *Petr. Damiani, lib. de contemptu sæculi c. 3.*
(*n*) *Sanct. Salmeron. Dionys. Carth. Cornel. à Lapide.*
(*o*) *Chrysost. hic.*
(*p*) *Basil. serm. 1. de instit. Monach. & orat. de humilit. & orat. de jejunio. Beda hic.*
(*q*) *Vide Aug. lib. 3. contra Parmen. Cassian. Collat. 6. c. 1. Isidor. Pelus. lib. 1. Ep. 181. &c.*

8. *Dixit autem ei Petrus : Dic mihi, mulier, si tanti agrum vendidistis? At illa dixit : Etiam tanti.*

8. Et Pierre lui dit : Femme, dites-moi, n'avez-vous vendu votre fonds de terre que cela? Elle lui répondit : Non, nous ne l'avons vendu que cela.

9. *Petrus autem ad eam : Quid utique convenit vobis tentare Spiritum Domini? Ecce pedes eorum, qui sepelierunt virum tuum, ad ostium; & efferent te.*

9. Alors Pierre lui dit : Comment vous êtes-vous ainsi accordez ensemble pour tenter l'Esprit du Seigneur ? Voilà ceux qui viennent d'enterrer votre mari, qui sont à cette porte, & ils vous vont aussi porter en terre.

10. *Confestim cecidit ante pedes ejus, & expiravit. Intrantes autem juvenes, invenerunt illam mortuam, & extulerunt, & sepelierunt ad virum suum.*

10. Au même moment elle tomba à ses pieds, & rendit l'esprit. Ces jeunes hommes étant entrez, la trouvérent morte, & l'emportant, ils l'ensevelirent auprès de son mari.

11. *Et factus est timor magnus in universa Ecclesia, & in omnes qui audierunt hæc.*

11. Cet événement répandit une grande frayeur dans toute l'Eglise, & parmi tous ceux qui en entendirent parler.

12. *Per manus autem Apostolorum fiebant signa, & prodigia multa in plebe. Et erant unanimiter omnes in porticu Salomonis.*

12. Cependant les Apôtres faisoient beaucoup de miracles & de prodiges parmi le peuple : & tous *les fidéles* étant unis dans un même esprit, s'assembloient dans la galerie de Salomon.

13. *Ceterorum autem nemo audebat se conjungere illis : sed magnificabat eos populus;*

13. Aucun des autres n'osoit se joindre à eux : mais le peuple leur donnoit de grandes loüanges;

14. *Magis autem augebatur credentium in Domino multitudo virorum, ac mulierum.*

14. Et le nombre de ceux qui croyoient au Seigneur, tant des hommes, que des femmes, se multiplioit de plus en plus.

15. *Ita ut in plateas ejicerent infirmos, & ponerent in lectulis ac grabatis, veniente Petro saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum, & liberarentur ab infirmitatibus suis.*

15. De sorte qu'on apportoit les malades dans les ruës, & qu'on les mettoit sur des lits, & sur des paillasses, afin que lorsque Pierre passeroit, son ombre au moins couvrît quelqu'un d'eux, & qu'ils fussent délivrez de leurs maladies.

16. *Concurrebat autem, & multitudo vicinarum civitatum Jerusalem, afferentes ægros, & vexatos à spiritibus immundis : qui curabantur omnes.*

16. Un grand nombre de personnes accouroient aussi des villes voisines à Jérusalem, où ils amenoient les malades, & ceux qui étoient tourmentez par les esprits impurs, & ils étoient tous guéris.

## COMMENTAIRE.

traduire ainsi (a) : *Ils l'enveloppérent de linges, ou de bandelettes (b), & l'emportérent pour l'enterrer.*

℣. 9. TENTARE SPIRITUM DOMINI. *Pour tenter l'Esprit du Seigneur.* Pour savoir si véritablement Dieu savoit toutes choses; ou plûtôt, pour éprouver si nous saurions la vérité de ce que vous nous dites, ou si nous sommes vraiment remplis de l'Esprit de Dieu. Leur premiére intention n'étoit pas sans doute de faire cette épreuve; mais ils agissoient comme si ç'eût été elle.

ECCE PEDES EORUM *Ceux qui viennent d'enterrer votre mari, sont à cette porte.* Il le découvrit par révélation, comme il avoit découvert ce qui s'étoit passé dans le marché d'Ananie, & de Saphire. Voyez une prophétie toute pareille dans le quatriéme Livre des Rois, Chap. VI. 32. Lors qu'Achab envoya un homme pour faire mourir Elisée, Elisée lui fit fermer la porte de sa maison : Car, ajouta-t'il, j'entends les pieds de son Maître qui le suit, pour arrêter l'exécution de ses ordres.

℣. 12. ERANT UNANIMITER OMNES IN PORTICU SALOMONIS. *Ils s'assembloient dans la galerie de Salomon.* Pourquoi dans cette galerie? C'est apparemment qu'elle étoit plus vaste, & plus éloignée du parvis des Prêtres. Nous avons remarqué ci-devant (c), après Joseph, qu'elle donnoit sur le parvis des Gentils, c'est-à-dire, sur cette vaste platte-forme, qui regnoit tout autour du Temple, & où tout le monde indifféremment, Juifs, & Gentils, purs, & impurs, pouvoient entrer. Comme la place étoit fort grande, les Apôtres s'y rendoient pour parler au peuple; ce qu'ils n'auroient osé faire au dedans du Temple, à cause des Prêtres, qui n'auroient pas manqué de les interrompre, & de les faire taire sous divers prétextes. Mais le portique de Salomon, & le parvis des Gentils, étoient censez comme hors du Temple.

℣. 13. CÆTERORUM NEMO AUDEBAT, &c. *Aucun des autres n'osoit se joindre à eux.* La nation des Juifs avoit alors plusieurs Sectes diverses, partagées de sentimens sur plusieurs articles. Les Apôtres n'en avoient adopté aucune, & nul des autres Sectes n'osoit se joindre à eux. Ni les Pharisiens, ni les Sadducéens, ni les Disciples de Judas le Galiléen, que nous croyons être les mêmes que les Hérodiens. L'éclat de la vertu, & des miracles, & la force de l'Esprit saint, qui s'exprimoit par leur bouche, offusquoient tous leurs adversaires. Nul n'osoit se commettre avec eux, ni les attaquer. Le peuple les combloit de loüanges, & n'écoutoit plus tous les autres. C'est ce qui irrita les Prêtres, & les Magistrats, anciens ennemis de JESUS-CHRIST. Au défaut des raisons, ils employent contre les Apôtres la force, & les violences.

℣. 15. ITA UT IN PLATEAS. *De sorte qu'on apportoit les malades dans les ruës.* Cela fait voir tout à la

(a) [illegible]
(b) *Syr. Arab. Grot. Casaub. Lud. de Dieu, Fuller, &c.* Ils croient que [illegible], est le même que [illegible].
(c) *Act.* III. 11.

fois

17. *Exurgens autem Princeps Sacerdotum, & omnes qui cum illo erant, quæ est hæresis Sadducæorum, repleti sunt zelo,*

18. *Et injecerunt manus in Apostolos, & posuerunt eos in custodia publica.*

19. *Angelus autem Domini per noctem aperiens januas carceris, & educens eos dixit:*

20. *Ite, & stantes loquimini in Templo plebi omnia verba vitæ hujus.*

21. *Qui cùm audissent, intraverunt diluculo in Templum, & docebant. Adveniens autem Princeps Sacerdotum, & qui cum eo erant, convocaverunt concilium, & omnes Seniores filiorum Israël; & miserunt ad carcerem ut adducerentur.*

17. Alors le Grand-Prêtre se levant, & tous ceux qui étoient avec lui, c'est-à-dire, ceux de la secte des Sadducéens, étant remplis de colére,

18. Ils firent prendre les Apôtres, & les mirent dans la prison publique.

19. Mais l'Ange du Seigneur ouvrit durant la nuit les portes de la prison; & les ayant fait sortir, il leur dit:

20. Allez dans le Temple, & prêchez-y hardiment au peuple toutes les paroles de cette *doctrine de* vie.

21. Ce qu'ayant entendu, ils entrérent au Temple dès le point du jour, & se mirent à prêcher. Cependant le Grand-Prêtre, & ceux qui étoient avec lui, étant venus, ils assemblérent le Conseil, & tous les Sénateurs du peuple d'Israël, & envoyérent à la prison, afin qu'on amenât les Apôtres.

## COMMENTAIRE.

fois & la grande foi du peuple, & l'excellence du don des miracles dont Dieu avoit honoré le Prince de ses Apôtres. Ainsi se vérifioit cette parole de Jesus-Christ (*a*): *Celui qui croira en moi, fera les œuvres que je fais, & en fera encore de plus grandes*, au moins quant à la maniére dont il les fera (*b*); car on ne lit pas que le Sauveur ait guéri les malades avec autant de facilité, & avec autant d'éclat. Quelques Anciens (*c*) semblent borner à saint Pierre le pouvoir de guérir les malades par son ombre: mais saint Augustin (*d*), & saint Cyrille d'Aléxandrie (*e*) l'attribuent à tous les Apôtres. Saint Augustin (*f*) assûre même que l'ombre de saint Pierre avoit ressuscité un mort. Saint Ambroise (*g*) compare à ces miracles opérez par l'ombre de saint Pierre, celui qui s'opéroit par des linges qui avoient touché les Reliques des saints Martyrs. Un ancien Auteur cité sous le nom de saint Augustin (*h*), se sert de l'exemple de saint Pierre, pour prouver la vertu des saintes Reliques: *Si inanis quædam species vacua imaginis habere potuit in se vim salutis, quantò plus de corpore meruerunt attrahere salubritatis sacris impressa membris vincula passionis?*

℣. 17. Princeps Sacerdotum,.. quæ est hæresis Saducæorum. *Le Grand-Prêtre, & ceux qui étoient avec lui; c'est-à-dire, ceux de la secte des Saducéens.* On a remarqué ci-devant (*i*), qu'aucun ni des Pharisiens, ni des Saducéens n'osoit se joindre aux Apôtres, & que le peuple charmé de leurs discours, n'écoutoit plus qu'eux. Tout d'un coup le Grand-Prêtre Caïphe, & les siens, qui étoient de la secte des Saducéens (*k*) s'impatientérent, envoyérent arrêter les Apôtres, & les firent mettre en prison. Joseph (*l*) nous apprend que, la plûpart des Grands de sa nation étoient de la secte des Saducéens, qui a assez de rapport à celle d'Epicure. Cette secte étoit d'autant plus animée contre les Apôtres, que ceux-ci enseignoient hautement que Jesus-Christ étoit ressuscité des morts, qu'ils prêchoient une vie, des récompenses, & des peines éternelles après la mort; ce qui reversoit le Saducéisme par les fondemens.

Quelques Interprétes traduisent le Grec d'une maniére, qui tire le Grand-Prêtre de la secte des Saducéens (*m*): *Le Grand-Prêtre, & ceux qui étoient avec lui, (&) la secte des Saducéens.* Mais l'addition qu'on veut dire ici de la particule *&*, n'est fondée sur aucun Exemplaire. Avec de telles additions, on fera dire au Texte sacré tout ce qu'on voudra. Qu'on le lise comme il est, on y verra clairement le sens que nous avons proposé d'abord.

Repleti sunt zelo. *Ils furent remplis de colére*, ou de zéle, ou de jalousie; car le Grec *zelos*, comme le Latin *zelus*, se prend en bonne, & en mauvaise part. Le Grand-Prêtre, & les siens se sentirent poussez par un faux zéle de leur secte, ou par la jalousie du progrès que faisoit la Religion de Jesus-Christ, ou par la colére de ce que les Apôtres méprisoient & leur autorité, & leurs menaces, & venoient malgré eux jusqu'à la porte du Temple publier que Jesus-Christ, que les Prêtres, & les Magistrats avoient fait crucifier, étoit le vrai Messie.

℣. 19. Angelus Domini. *L'Ange du Seigneur ouvrit durant la nuit les portes de la prison.* Il les ouvrit & les ferma ensuite, sans faire de bruit, & sans que les gardes s'en apperçussent, puisque le lendemain matin comme on vint pour les conduire devant les Sénateurs, les portes se trouvérent fermées, & les gardes ne savoient rien de leur sortie; versets 22. 23. Quelques Interprétes (*n*) soutiennent que les portes de la prison ne furent point véritablement ouvertes; mais que les Apôtres aidez par le ministére des Anges, pénétrérent au travers de la porte, sans qu'eux-mêmes s'en apperçussent; de maniére qu'ils crurent que les portes avoient été ouvertes, quoiqu'elles ne l'eussent pas été. Mais il est inutile de multiplier ici les miracles. C'en est un assez grand, que les Apôtres soient sortis de prison par la porte, laquelle se trouva fort bien fermée le lendemain matin, sans qu'aucun homme s'en fût mêlé.

℣. 20. Omnia verba vitæ hujus. *Toutes les paroles de cette doctrine de vie*; ou, *toutes ces paroles de vie*; ou, tout ce qui regarde cette maniére de vie. *Verba* se met souvent pour les choses. *Les choses de cette vie*, c'est-à-dire toute l'économie de la nouvelle alliance, toutes les instructions de cette nouvelle Religion, tous ces nouveaux préceptes du Christianisme: *Hujus instituti rationem* (*o*).

℣. 21. Convocaverunt concilium. *Ils assemblérent le conseil.* Ils vinrent dès le matin au Temple,

(a) *Joan.* xiv. 12.
(b) *Aug. in Joan. homil.* 44. *Chrysost. hic. Aster. homil.* 8. *alii.*
(c) *Arator. lib.* 1. *c.* 12. *Aster. homil.* 8. *p.* 136.
(d) *Aug. in Joan. homil* 44.
(e) *Cyrill. Alex. in Julian. lib.* 6.
(f) *Aug. in Psal.* cxxx. ℣. 1.
(g) *Ambros. Ep.* 54.
(h) *In Appendice tom. serm.* 203. *n.* 4. 5. *olim* 29. *de Sanctis.*
(i) *Suprà* ℣. 13.
(k) *Grot. Menoch.*
(l) *Joseph Antiq. lib.* 18. *c.* 2. Εἰς ὀλίγους τε ἄνδρας οὗτος ὁ λόγος ἀφίκετο, τοὺς μέντοι πρώτους τοῖς ἀξιώμασι.
(m) Ὁ ἀρχιερεὺς καὶ πάντες οἱ σὺν αὐτῷ, ἡ οὖσα αἵρεσις τῶν Σαδδουκαίων. Comme s'il y avoit: Οἱ σὺν αὐτῷ, καὶ ἡ αἵρεσις, &c. *Vide Sanct. hic.*
(n) *Beda, Arator, Carthus. Est. Rupert. Gagn. alii.*
(o) *Vide Menoch. Grot. Hamm. Fromond. alii.*



Digitized by Google

22. *Cùm autem venissent Ministri, & aperto carcere non invenissent illos, reversi nuntiaverunt,*

23. *Dicentes: Carcerem quidem invenimus clausum cum omni diligentia, & custodes stantes ante januas: aperientes autem neminem intus invenimus.*

24. *Ut autem audierunt hos sermones Magistratus Templi, Principes Sacerdotum, ambigebant de illis quidnam fieret.*

25. *Adveniens autem quidam nuntiavit eis: Quia ecce viri, quos posuistis in carcerem, sunt in Templo stantes, & docentes populum.*

26. *Tunc abiit Magistratus cum ministris, & adduxit illos sine vi: timebant enim populum ne lapidarentur.*

27. *Et cum adduxissent illos, statuerunt in concilio: & interrogavit eos Princeps Sacerdotum,*

28. *Dicens: Præcipiendo præcepimus vobis ne doceretis in nomine isto: & ecce replestis Jerusalem doctrinâ vestrâ; & vultis inducere super nos sanguinem hominis istius.*

29. *Respondens autem Petrus & Apostoli, dixerunt: Obedire oportet Deo magis, quàm hominibus.*

30. *Deus patrum nostrorum, suscitavit Jesum, quem vos interemistis, suspendentes in ligno.*

31. *Hunc Principem & Salvatorem Deus exaltavit dexterâ suâ, ad dandam pœnitentiam Israëli, & remissionem peccatorum.*

32. *Et nos sumus testes horum verborum, & Spiritus sanctus, quem dedit Deus omnibus obedientibus sibi.*

22. Les Officiers y étant venus, ouvrirent la prison, & ne les ayant point trouvez, ils s'en retournérent faire leur rapport:

23. Nous avons, dirent-ils, trouvé la prison bien fermée, & les gardes devant les portes: mais l'ayant ouverte, nous n'avons trouvé personne dedans.

24. Le Capitaine des Gardes du Temple, & les Princes des Prêtres ayant oüi ces paroles, se trouvérent fort en peine touchant cette affaire.

25. Mais quelqu'un leur vint dire au même tems: Voilà ces hommes que vous aviez mis en prison, qui sont dans le Temple, & qui enseignent le peuple.

26. Alors le Capitaine des Gardes du Temple partit avec ses Officiers, & les mena sans violence; car ils craignoient d'être lapidez par le peuple.

27. Quand ils les eurent amenez, ils les présentérent au Conseil: & le Grand-Prêtre leur parla en ces termes:

28. Ne vous avions-nous pas, leur dit-il, expressément défendu d'enseigner en ce nom-là? Cependant vous avez rempli Jérusalem de votre doctrine, & vous voulez nous charger du sang de cet homme.

29. Pierre & les Apôtres répondirent: Il faut plûtôt obéïr à Dieu qu'aux hommes.

30. Le Dieu de nos peres a ressuscité Jesus, que vous avez fait mourir, en le pendant sur le bois.

31. C'est lui que Dieu a élevé par sa puissance, comme étant le Prince & le Sauveur, pour donner à Israël *la grace de* la pénitence, & la rémission des péchez.

32. Nous sommes nous-mêmes les témoins de ce que nous *vous* disons; & le Saint-Esprit, que Dieu a donné à tous ceux qui lui obéïssent, l'est aussi *avec nous*.

## COMMENTAIRE.

pour examiner l'affaire des Apôtres, qu'ils croyoient encore dans la prison. Ils assemblérent tout le Sanhédrin pour une affaire de cette conséquence.

℣. 23. Custodes stantes *Les gardes devant les portes*, bien éveillez, & sur leur garde. L'Ange ou les avoit endormis, ou les avoit frappez d'un aveuglement passager, pendant que les Apôtres sortirent de prison.

℣. 24. Ambigebant. *Ils se trouvérent fort en peine*; ne sachant si les Apôtres s'étoient sauvez par la force de la magie, ou par un vrai miracle, ou en corrompant leurs geoliers, ou en forçant les portes de la prison (a).

℣. 26. Sine vi. *Sans violence.* On leur persuada de venir de bon gré comparoître devant le Sanhédrin. Les huissiers n'osérent les amener de force, craignant que le peuple ne les lapidât.

℣. 28. In nomine isto. *D'enseigner en ce nom-là.* Ils ne daignent pas dire: Par le nom de Jesus-Christ, par une espéce de mépris. Ne vous avons-nous pas défendu de parler davantage du nom, & de la personne de cet homme, & d'enseigner sa Doctrine? Et cependant vous continuez de publier sa Résurrection, & de nous accuser publiquement de l'avoir injustement fait condamner à la mort. *Vous voulez nous charger du sang de cet homme.* Vous voulez persuader que nous sommes coupables de sa mort. C'étoit sans doute leur faire une grande injure, que de prétendre qu'ils avoient fait mourir Jesus-Christ, tout innocent qu'il étoit, & qu'ils avoient attiré sur eux la peine de son Sang répandu, après ce qu'ils avoient dit à Pilate (b): *Que son sang soit sur nous, & sur nos enfans.*

℣. 31. Hunc Principem, et Salvatorem. *Dieu l'a élevé par sa puissance, comme étant le Prince, & le Sauveur.* Saint Pierre parle de Jesus-Christ comme d'un simple homme, que Dieu auroit ressuscité des morts. Les Prêtres, & les Sénateurs à qui il parloit, n'étoient pas encore capables de le reconnoître pour Dieu. Il soutient qu'il est le Messie, & le Sauveur d'Israël, & qu'il a été mis à mort injustement, & qu'il est ressuscité. Il ne s'agissoit alors que de cela.

Ad dandam poenitentiam. *Pour donner à Israël la grace de la pénitence.* Il modére par-là le reproche qu'il leur a fait, d'avoir poursuivi la mort de Jesus-Christ, tout innocent qu'il étoit. Le mal n'est pas sans reméde. Si vous voulez recourir à la pénitence, vous pouvez recevoir le pardon de votre attentat.

℣. 32. Sumus testes horum verborum. *Nous sommes témoins de ce que nous vous disons*; à la lettre,

(a) *Vide Cornel. Menoch.*

(b) *Matth. XXVII. 25.*

Digitized by

33. *Hæc cùm audissent, dissecabantur, & cogitabant interficere illos.*

34. *Surgens autem quidam in concilio Pharisæus, nomine Gamaliel, Legis Doctor honorabilis universæ plebi, jussit foras ad breve homines fieri;*

35. *Dixitque ad illos: Viri, Israëlitæ, attendite vobis super hominibus istis quid acturi sitis.*

36. *Ante hos enim dies extitit Theodas, dicens se esse aliquem, cui consensit numerus virorum circiter quadringentorum: qui occisus est; & omnes, qui credebant ei, dissipati sunt, & redacti ad nihilum.*

33. Ayant entendu ces choses, ils étoient transportez de rage, & ils déliberoient de les faire mourir.

34. Mais un Pharisien nommé Gamaliel, Docteur de la Loi, qui étoit honoré de tout le peuple, se levant dans le Conseil, commanda qu'on fit retirer les Apôtres pour un peu de tems,

35. Et il dit à ceux qui étoient assemblez: O Israëlites, prenez garde à vous sur ce que vous avez à faire touchant ces personnes.

36. Car il y a quelque tems qu'il s'éleva un certain Théodas, qui prétendoit être quelque chose *de grand*: il y eut environ quatre cens hommes qui s'attachérent à lui; mais il fut tué, & tous ceux qui avoient crû en lui, se dissipérent, & furent réduits à rien.

## COMMENTAIRE.

*de ces paroles*, ou *de ces choses*. Deux témoignages irréprochables de la vérité que nous soutenons. C'est 1°. que nous ne disons rien que nous ne sachions très-certainement, & que nous ne soyions disposez de soutenir au péril de nos vies. 2°. C'est la présence du Saint-Esprit, qui se fait manifestement sentir dans nous-mêmes, & dans ceux qui croyent en Jesus-Christ, par les dons des Langues, & de la science qu'il nous a donnez, & par les miracles qu'il fait continuellement par notre moyen.

ỳ. 33. Dissecabantur. *Ils étoient transportez de rage.* Le Grec à la lettre (a): *Ils étoient siez*, & comme coupez en deux: Supplice lent, & désespérant.

ỳ. 34. Pharisæus, nomine Gamaliel. *Un Pharisien nommé Gamaliel*, fort estimé pour sa probité, & pour son savoir. Il avoit été Maître de saint Paul (b), & même de saint Barnabé, & de saint Etienne, si l'on en croit quelques Anciens (c). Les Auteurs Juifs nous parlent d'un Gamaliel, fort célébre du tems de notre Seigneur, & encore depuis, qui mourut l'an 52. de l'Ere commune, environ dix ans après la ruine du Temple. Il étoit fils de Siméon, & petit-fils du fameux Hillel. Ce Siméon, selon quelques-uns, étoit celui qui reçut notre Sauveur dans ses mains, lorsqu'il fut présenté au Temple (d). Gamaliel fut pere d'un autre Siméon, pere d'un second Gamaliel, que le P. Pezron (e) croit avoir été le premier Patriarche des Juifs. Le grand Gamaliel dont il est parlé ici, exerça, dit-on, la Charge de *Nasi*, ou Prince des Juifs, pendant trente-deux ans. Les Rabbins assurent qu'il voulut par modestie être enseveli dans du linge, & non dans de la soie, selon la coûtume; ce qui fut fort sensible à sa famille. Joseph (f) parle d'un Siméon fils de Gamaliel, natif de Jérusalem, d'une race illustre, & de la secte des Pharisiens, & qui avoit un très-grand crédit dans sa nation. Voilà ce que nous pouvons tirer de lumiére des Livres des Juifs touchant la personne de Gamaliel.

Cela ne s'accorde pas tout-à-fait avec ce que nous en lisons dans les Auteurs Chrétiens: Car ils enseignent que Gamaliel (g) étoit déja Chrétien, lorsqu'il parla dans l'assemblée des Sénateurs de la maniére que nous le lisons ici; & que les Apôtres lui conseillérent de demeurer dans le Sanhédrin, sans déclarer sa Religion; afin de pouvoir dans ce poste rendre plus de service à l'Eglise. En effet, dans cette occasion il fut si prudemment manier les esprits des Sénateurs, qu'il tira les Apôtres d'un très-grand danger. Saint Chrysostome (h) croit qu'il fut converti avant saint Paul. L'histoire de la révélation des Reliques de saint Etienne (i) nous apprend que Gamaliel touché du martyre de ce Saint, encouragea les Chrétiens à aller la nuit enlever son corps, leur prêta son chariot, fournit les frais qui étoient nécessaires pour faire les honneurs de sa sépulture, & fit mettre le corps dans le tombeau neuf, qu'il destinoit pour lui & pour sa famille, à *Caphar-Gamala*, ou Champ de Gamaliel, à six ou sept lieuës de Jérusalem. Cette histoire suppose qu'alors il n'étoit pas encore Chrétien; mais qu'il désiroit par cette action de charité, avoir part à la foi de saint Etienne, dont il connoissoit la sainteté. On croit que Nicodéme connu dans l'Evangile (k), étoit neveu, ou cousin de Gamaliel (l). Celui-ci fut, dit-on, baptisé par les mains des Disciples de Jesus-Christ; & quelques-uns marquent que ce fut par celles de saint Pierre & de saint Jean. Gamaliel eut deux fils, dont l'un nommé Abibas, fut baptisé, & crut en Jesus-Christ. L'autre nommé Sédémias, ou Selconias, demeura dans le Judaïsme (m).

ỳ. 36. Extitit Theodas, dicens se esse aliquem. *Il s'éleva un certain Théodas, qui prétendoit être quelque chose de grand* (n), qui se donnoit pour un grand Prophéte, & qui se vantoit de faire de grands prodiges, quoiqu'il ne fut qu'un séducteur & un faux Prophéte. Joseph (o) parle d'un certain Théodas, ou Théudas, qui parut sous le Gouvernement de Fadus, & sous l'Empire de Claude, qui persuada à une grande multitude de le suivre, promettant de leur ouvrir un passage au travers des eaux du Jourdain, comme avoit fait autrefois Josué. Cuspius Fadus envoya contre eux des troupes, qui les dissipérent, prirent Théudas, lui coupérent la tête, & l'apportérent en triomphe à Jérusalem. Quelques-uns croient que c'est-là ce Théudas dont il est parlé ici. Mais comment cela se peut-il, puisque Théudas dont parle Joseph, parut sous le Gouverneur Fadus, & que Judas le Gaulonite, dont il est parlé ci-après, & que Gamaliel dit avoir paru après Théudas, vivoit long-tems auparavant sous l'Empire d'Auguste (p), & sous Quirinus Gouverneur de Syrie, comme saint Luc le remarque lui-même ici,

(a) Διεπρίοντο. *Serrâ secabantur.*
(b) *Act.* XXII. 3.
(c) *Alexand. apud Sur.* 1. *Jun.*
(d) *Luc.* II.
(e) Pezron, défense de l'Antiquité des Tems, c. 2. § 2.
(f) *Joseph de vita sua*, p. 1013.
(g) *Recognit. lib. c.* 65. & 66. *Vide Bedam in Acta.*
(h) *Chryost. in Acta, homil.* 19.
(i) *Lucian. de revel. S. Steph. c.* 5.
(k) *Joan.* III. 1. &c.
(l) *Phot. Cod.* 171.
(m) Voyez *Lucian. de Invent. S. Steph. Append. tom.* 10. *nov. edit. S. August.* & M. de Tillemont, tom. 2. p. 28. & Basnage, hist. des Juifs, t. 2. liv. 3. ch. 1. ou suivant l'édition de Paris, t. 2. l. 4. c. 3. art. 11. & suiv.
(n) Λέγων εἶναί τινα ἑαυτόν. *Alii plures*: Τινὰ ἑαυτὸν μέγαν. *Ita Syr. Arab. Æth. Origen. & editiones* 2. *priores R. Steph. & alii M. Vide Mill. ex Act.* VIII. 9.
(o) *Joseph Antiq. lib.* 20. *c.* 2.
(p) *Vide Joseph Antiq. lib.* 18. *c.* 1.



Digitized by Google

37. *Post hunc extitit Judas Galilæus in diebus professionis, & avertit populum post se, & ipse periit: & omnes, quotquot consenserunt ei, dispersi sunt.*

37. Judas de Galilée s'éleva après lui dans le tems du dénombrement du peuple, & il attira à soi beaucoup de monde; mais il périt aussi, & tous ceux qui étoient entrez dans son parti, furent dissipez.

38. *Et nunc itaque dico vobis, discedite ab hominibus istis, & sinite illos: quoniam si est ex hominibus consilium hoc, aut opus, dissolvetur.*

38. Voici donc le conseil que je vous donne: Ne vous mêlez point de ce qui regarde ces gens-là, & laissez-les *faire*: car si ce conseil, ou cet œuvre vient des hommes, elle se détruira.

39. *Si verò ex Deo est, non poteritis dissolvere illud, ne fortè, & Deo repugnare inveniamini. Consenserunt autem illi.*

39. Que si elle vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire, & vous seriez en danger de combattre contre Dieu même. Ils se rendirent à son avis.

## COMMENTAIRE.

℣. 37. Enfin comment Gamaliel sous l'Empire de Tibére, pouvoit-il citer ce qui n'arriva que sous celui de Claude, plusieurs années après?

On répond à cela que Gamaliel s'est trompé dans ce qui regarde le tems où vivoit Théudas. Au lieu de dire qu'après Théudas s'éleva Judas le Gaulonite, il falloit dire que Judas avoit paru avant lui. On dit de plus que Joseph l'Historien s'est mépris dans l'âge de ce Théudas *(a)*. Quelques Auteurs ne font pas difficulté de reconnoître que les Auteurs sacrez peuvent quelquefois tomber dans des fautes de mémoire: mais nous n'avons garde de recourir à cette solution. Il vaut mieux dire ici que Théudas dont parle saint Luc, étoit différent de celui de Joseph; & que celui dont il est parlé ici, n'ayant eu que quatre cens hommes qui le suivirent, a été négligé comme un trop petit objet, par l'Historien des Juifs. Et c'est ainsi que l'entend le plus grand nombre des Commentateurs *(b)*.

℣. 37. POST HUNC *(c)* JUDAS GALILÆUS. *Judas de Galilée s'éleva après lui dans le tems du dénombrement du peuple.* C'est la même description dont saint Luc a déja parlé dans l'Evangile *(d)*, & qui se fit par le Gouverneur Quirinius la derniére année d'Auguste, dix ans après la mort d'Hérode, & lorsqu'Archélaüs fut envoyé en exil. Ce dénombrement est fort différent de celui où saint Joseph, & la sainte Vierge furent obligez de se rendre à Bethléem, où notre Sauveur nâquit. Saint Luc dans l'Evangile, distingue ce premier dénombrement, sous lequel JESUS-CHRIST nâquit, du second, sous lequel arriva la révolte de Judas le Galiléen, dont Gamaliel parle ici. Judas étoit de Gamala, ville de Galilée, au-delà du Jourdain, dans la Gaulanite *(e)*. Il prétendoit que le tribut, ou la taxe établie par les Romains, & réglée par Quirinius, étoit une marque visible de servitude, & que tous les bons Israëlites devoient tout risquer, pour conserver leur liberté. Ces discours firent une telle impression sur l'esprit des peuples, qu'ils prirent les armes les uns contre les autres: Ce qui alluma dans la Judée un feu, qui ne s'éteignit que par la ruine de Jérusalem, & du Temple, comme Joseph lui-même le remarque.

Gamaliel dit ici que *Judas ayant attiré à soi beaucoup de monde, périt enfin, & que tous ceux qui étoient entrez dans son parti, furent dissipez*: Ce qui paroît contraire à ce que nous venons de rapporter, tiré de Joseph, & à ce que nous avons dit ailleurs, en parlant de la secte des Hérodiens, que nous croyons être les successeurs de Judas le Gaulonite. Cette secte subsistoit constamment alors, & le parti de Judas n'étoit nullement anéanti. Ce fut lui qui alluma le feu de la sédition, & qui attira la guerre des Romains dans le pays. Il faut donc dire que Gamaliel jugeant des choses par ce qui en paroissoit alors, où le parti de Judas le Galiléen étoit comme confondu avec la secte des Pharisiens, dont ils suivoient tous les dogmes *(f)*; & les voyant assez tranquilles sous le Gouvernement de Pilate, ne considéroit pas que c'étoit un feu caché sous la cendre, qui devoit dans quelques années causer un terrible incendie dans la Judée, lorsque les peuples poussez à bout par les véxations des autres Gouverneurs, & animez par les discours séditieux de ces gens-là, se soulevérent hautement contre les Romains, & prirent les armes contre eux.

℣. 39. SI EX DEO EST, NON POTERITIS DISSOLVERE ILLUD. *Si cette œuvre vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire.* La volonté absoluë de Dieu ne peut être empêchée par toute la malice, & les efforts des hommes: Car qui peut résister à sa puissance, & s'opposer efficacement à ses conseils *(g)*? *Voluntati ejus quis resistit?* Si donc il a résolu de soutenir ce parti, & d'établir la Religion que ces gens-là publient, il est inutile de s'y opposer; il l'établira malgré nous. Si au contraire cela n'est qu'une entreprise humaine, & dont Dieu ne prenne pas la défense, bien-tôt elle sera dissipée, sans que nous nous en mêlions. C'est à peu près dans le même sens que Joas pere de Gédéon, disoit à ceux qui demandoient qu'il leur livrât son fils, afin de le brûler, pour avoir détruit le bois, & l'Autel de Baal *(h)*: *Etes-vous les défenseurs de Baal? Si Baal est Dieu, qu'il se venge lui-même de celui qui a renversé son Autel.*

Mais on peut faire un fort grand abus des principes de Joas, & de Gamaliel. Il s'ensuivroit de-là que ni les Magistrats, ni les Princes ne devroient point punir les impies, & les sacriléges; & qu'on ne devroit point réprimer les hérésies, les nouveautez, les abus, & les autres entreprises des méchans dans la Religion: Ce qui seroit ouvrir la porte à toutes sortes de déréglemens, & de licences dans l'Eglise, & même dans l'Etat politique. Quelques Interprétes *(i)* répliquent à ceux qui voudroient s'en servir en ce sens; 1°. Que le raisonnement rapporté

(a) *Vide Baron. & Fromond. hic.*

(b) *Sanct. Cornel. Men. Tirin. Drus. Grot. Scalig. Camer. Lig. Ham. alii passim.*

(c) Quelques-uns traduisent le Grec, Μετὰ τοῦτον, par, *Præter eum.* Outre Théudas, on vit aussi Judas, &c. D'autres joignent μετὰ τοῦτον, à ce qui précéde: *Ils furent réduits à rien après lui*, après Théudas. 39. *Judas le Galiléen s'éleva dans le tems du dénombrement, &c.* Tout cela est inventé pour tâcher de concilier saint Luc avec Joseph; ou pour faire dire à l'Evangéliste que Théudas dont il parle, vivoit avant Judas le Gaulonite, & par conséquent qu'il est fort différent de Théudas dont parle Joseph.

(d) *Luc.* II. 2. Αὕτη ἡ ἀπογραφὴ πρώτη ἐγένετο. *Id est, facta est priùs quàm illa fieret, quæ facta est Quirinio Præside Syriæ.*

(e) *Joseph Antiq. lib. 18. c. 1. & 2.*

(f) *Joseph Antiqu. lib. 18 cap. 2. ad finem.*

(g) *Rom.* IX. 19.

(h) *Judic.* VI. 29. 30.

(i) *Vide Estium hic, & Fromond. & Cornel. à Lapide.*

par

40. *Et convocantes Apostolos, cæsis denuntiaverunt ne omnino loquerentur in nomine Jesu, & dimiserunt eos.*

41. *Et illi quidem ibant gaudentes à conspectu Concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.*

42. *Omni autem die non cessabant, in Templo, & circa domos docentes, & evangelizantes Christum Jesum.*

40. Et ayant fait venir les Apôtres, ils leur défendirent, après les avoir fait foüetter, de parler à l'avenir au nom de JESUS, & ils les laissérent aller.

41. Alors les Apôtres sortirent du Conseil tout remplis de joie de ce qu'ils avoient été jugez dignes de souffrir cet outrage pour le nom de JESUS.

42. Et ils ne cessoient point tous les jours d'enseigner, & d'annoncer JESUS-CHRIST, dans le Temple, & dans les maisons.

## COMMENTAIRE.

par saint Luc, n'est que le raisonnement de Gamaliel, & n'est nullement celui du Saint-Esprit; qu'il est rapporté dans l'Ecriture, mais qu'il n'est pas inspiré

2°. Que Gamaliel ne dit pas absolument qu'il ne faut point s'opposer à la prédication des Apôtres; mais simplement que dans la situation où ils étoient alors, sous une domination étrangére, & privez du droit de vie, & de mort, ils ne devoient point se mêler de cette affaire, mais en laisser le soin aux Gouverneurs Romains, à qui il appartenoit de réprimer les méchans, & ceux qui introduisoient des nouveautez : Que la Providence interessée à ne permettre pas que l'ancienne Religion pérît, susciteroit à celle-ci des adversaires qui la ruineroient, avant qu'elle fût établie.

3°. Enfin jusques-là les Apôtres n'avoient rien attenté, ni rien fait contre les Loix, ni contre les usages de la nation; leur conduite étoit irrépréhensible; leur Doctrine étoit saine; ils faisoient des miracles évidens; tout le peuple étoit ravi d'admiration, en voyant leur zéle, leur union, leur douceur, leur charité. Dans tout cela il n'y a rien qui puisse les faire soupçonner d'avoir de mauvais desseins. Ils prêchent la venue du Messie, & la Résurrection de JESUS-CHRIST. Ils montrent qu'en lui les anciennes prophéties sont accomplies. C'est un fait qui mérite d'être examiné avec maturité. Il ne faut rien précipiter dans une matiére de cette importance; le tems nous en apprendra la vérité. Les miracles dont ils accompagnent leur prédication, peuvent être des œuvres de ténébres : mais Dieu ne permettra jamais que nous soyons long-tems dans l'erreur sur cela. Bien-tôt on découvrira la fourberie, s'il y en a. Voilà la maniére dont on peut entendre le raisonnement de Gamaliel, pour le ramener à un bon sens, & pour prévenir les mauvaises conséquences qu'on en pourroit tirer.

℣. 40. CÆSIS DENUNTIAVERUNT. *Après les avoir fait foüetter.* Les Juifs n'avoient plus que le droit de faire foüetter dans leurs assemblées ceux qui contrevenoient à leurs Loix, ou à leurs coutumes. Le Sauveur avoit prédit à ses Disciples qu'on leur feroit ce traitement, à cause de son nom (*a*); & saint Paul nous apprend qu'il l'avoit expérimenté trois fois sur sa personne (*b*). On ne donnoit que trente-neuf coups de foüet à celui qui étoit condamné, pour obéïr à Moyse, qui défend d'excéder dans cette sorte de châtiment (*c*).

℣. 41. IBANT GAUDENTES, &c. *Remplis de joie de ce qu'ils avoient été jugez dignes de souffrir cet outrage pour le nom de* JESUS-CHRIST. Cette joie des Apôtres au milieu des outrages, & des mauvais traitemens, est le plus grand miracle que nous lisions dans le nouveau Testament (*d*). On ne voit pas que dans l'ancien Testament aucun de ceux qui ont été persécutez pour la vérité, & pour la justice, en ayent ressenti de la joie, selon la remarque de saint Chrysostome. C'étoit un privilége réservé aux Disciples de JESUS-CHRIST. C'est une faveur réservée aux amis de Dieu (*e*) : *Vobis datum est pro Christo, non solum ut in eum credatis, sed ut etiam pro illo patiamini.*

℣. 42. IN TEMPLO, ET CIRCA DOMOS. *Dans le Temple, & dans les maisons*; en public, & en particulier; dans les maisons des Fidéles, ou dans le Temple, & dans leur propre maison. Ils alloient prêcher dans le Temple, & ils instruisoient dans leur maison ceux qui venoient pour les entendre. Quelques-uns (*f*) l'entendent ainsi : *Dans le Temple, & dans les Synagogues*, qui étoient comme autant d'Ecoles, où l'on s'assembloit pour entendre la Loi. Il y en avoit un grand nombre dans Jérusalem, dans ce tems-là. On en comptoit dit-on, jusqu'à quatre cens soixante.

---

(a) *Matth.* x. 17. xxiii. 44.
(b) 2. *Cor.* xi. 24.
(c) *Deut.* xxv. 3.
(d) *Chrysost. in Acta, homil.* 14.
(e) *Philipp.* 1. 29.
(f) *Cloppenburg. in Collat. critic.*

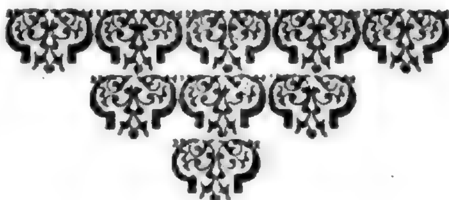

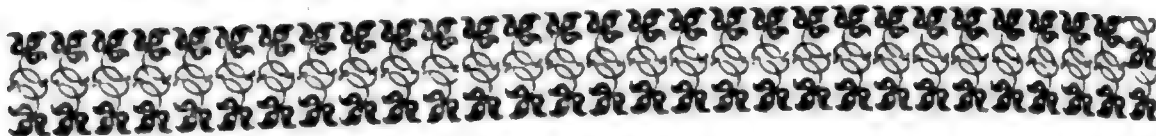

## CHAPITRE VI.

*Murmure des Juifs Grecs de ce que l'on méprise leurs veuves. Election des sept Diacres. Disputes contre saint Etienne. Il est accusé devant les Juges. Il paroît avec un visage comme d'un Ange.*

℣. 1. *In diebus autem illis, crescente numero Discipulorum, factum est murmur Græcorum adversus Hebræos, eò quod despicerentur in ministerio quotidiano viduæ eorum.*

2. *Convocantes autem duodecim multitudinem Discipulorum, dixerunt: Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, & ministrare mensis.*

℣. 1. En ce tems-là le nombre des Disciples se multipliant, il s'éleva un murmure des *Juifs* Grecs contre les *Juifs* Hébreux, de ce que leurs veuves étoient méprisées dans la dispensation de ce qui se donnoit chaque jour.

2. C'est pourquoi les douze *Apôtres* ayant assemblé tous les Disciples, leur dirent: Il n'est pas juste que nous quittions *la prédication de* la parole de Dieu, pour avoir soin des tables.

### COMMENTAIRE.

℣. 1. Factum est murmur Græcorum adversus Hebræos. *Il s'éleva un murmure des Juifs Grecs contre les Juifs Hébreux.* L'Eglise s'augmenta par les traverses, & les persécutions de dehors: mais elle faillit de s'affoiblir, & de se ruiner par des divisions internes. Le grand nombre de ceux qui se rassemblérent, pour mener en commun une vie plus parfaite, fit naître quelque jalousie entre les Grecs, & les Hébreux convertis au Christianisme; c'est-à-dire, entre les Juifs qui parloient Hébreu, & ceux qui ne parloient que Grec; entre les Egyptiens, par exemple, ceux des Isles de la Gréce, & ceux de l'Asie Mineure, qui ne savoient que la Langue Grecque; & les Juifs de la Palestine, de la Galilée, de la Syrie, & de de-là l'Euphrate, qui parloient Caldéen, ou Syriaque, qui étoit ce qu'on appelloit alors l'Hébreu. *Les Grecs*, selon quelques-uns (a), marquent ici les Gentils convertis d'abord au Judaïsme, puis au Christianisme; & *les Hébreux*, ceux qui étoient Hébreux, ou Juifs d'origine. Il est certain qu'il y avoit alors des prosélytes, ou des Gentils convertis dans l'Eglise, puisque Nicolas, un des sept Diacres, étoit prosélyte d'Antioche (b). Mais la première opinion est plus probable, & beaucoup plus suivie (c). Il y avoit dans Jérusalem même plusieurs Juifs d'origine, qui ne savoient pas l'Hébreu; & on dit qu'il y avoit dans la ville une Synagogue particuliere destinée pour les Juifs qui n'entendoient que le Grec. Dans les Provinces où le Grec étoit vulgaire, il y avoit peu de Juifs qui entendissent l'Hébreu. Ils lisoient l'Ecriture de la Version des Septante. Il est certain qu'on n'avoit pas encore reçû de Payens dans l'Eglise. On les comprend quelquefois sous le nom de Grecs (d): mais on ne peut les prendre ici en ce sens.

Eò quod despicerentur in ministerio. *De ce que leurs veuves étoient méprisées dans la dispensation de ce qui se donnoit chaque jour.* Les Apôtres pour ne se pas trop partager, avoient confié le soin de la distribution de la nourriture, & des autres nécessitez à des personnes fidelles du nombre des Juifs convertis, & apparemment des Disciples qui avoient suivi le Sauveur pendant sa vie. Ce choix ne pouvoit être plus sage. Cependant comme depuis la prédication de saint Pierre, plusieurs Juifs étrangers des Provinces où l'on ne parloit que Grec, ou même de ceux qui étoient habituez à Jérusalem, s'étoient convertis, & avoient apporté leurs biens en commun avec les autres, les veuves qui appartenoient à ceux-ci, se plaignirent que dans la distribution du boire, & du manger, on les négligeoit, & qu'on faisoit entre elles, & les autres veuves qui parloient Hébreu, des distinctions peu favorables (e). Les Grecs en murmurérent, & la chose vint aux oreilles des Apôtres. *Mépriser* en cet endroit, est mis par opposition à *honorer*, qui dans le stile de l'Ecriture, se prend souvent pour faire du bien, fournir les choses nécessaires à la vie (f).

Quelques-uns (g) l'entendent ainsi: *De ce que leurs veuves étoient méprisées dans les emplois de tous les jours;* de ce que l'on ne leur donnoit que les emplois les plus viles, ou les plus pénibles; ou de ce qu'on les employoit plus rarement; ou enfin de ce qu'on les négligeoit dans la distribution des offices, & de ce qu'on leur préféroit les veuves des Hébreux. L'établissement des veuves pour le service des pauvres, & des pélerins, est très-ancien dans l'Eglise. Voyez 1. *Timot.* v. 12. 13. 14. 15. Le terme de *ministerium*, se prend communément pour la distribution de la nourriture, & le service de la table (h). Voyez le verset suivant.

℣. 2. Non est æquum. *Il n'est pas juste que nous quittions la prédication de la parole de Dieu, pour avoir soin des tables.* La première, & la plus essentielle occupation d'un Apôtre, & d'un Evêque, est de prêcher la parole de Dieu. Le service des tables, je veux dire, le soin du temporel, fût-ce pour faire l'aumône, & pour veiller à la juste distribution des biens de l'Eglise, n'est pour eux qu'un accessoire. S. Paul ne s'employoit même à baptiser que rarement; parce, disoit-il (i), que le Seigneur ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher. Et plu-

(a) *Salmas. Camer. Bez. Zeger.*
(b) *Infrà* ℣. 5.
(c) *Vatab. Erasm. Drus. Grot. Tirin. Cornel. Sanct. Ligf. Lud. de Dieu. Fromond. alii passim.*
(d) *Ita passim apud D. Paul. Rom.* I. 16. II. 9. 10. X. 12. *Galat.* III. 28. *Act.* XVIII. 4.
(e) *Est. Men. From. Cornel. Sanct. Grot. Ligf.*
(f) 1. *Timoth.* v. 3. *Viduas honora. Et* ℣. 17. *Qui bene præsunt Presbyteri duplici honore digni sunt. Et Exod.* XX. 12. *Honora patrem tuum, & matrem.*
(g) *Vide Chrysost. Bedam, Raban. Erasm. Cornel. à Lapide, alios.*
(h) *Vide Genes.* XL. 13. *Luc.* X. 40. *Act.* XI. 29. *Luc.* IV. 39. VIII. 3. *Joan.* XII. 2. *Rom.* XV. 25. *Hebr.* VI. 10.
(i) 1. *Cor.* I. 17.

3. *Considerate ergo fratres, viros ex vobis boni testimonii septem plenos Spiritu Sancto, & sapientiâ, quos constituamus super hoc opus.*

4. *Nos verò orationi, & ministerio verbi instantes erimus.*

5. *Et placuit sermo coram omni multitudine. Et elegerunt Stephanum, virum plenum fide, & Spiritu Sancto, & Philippum, & Prochorum, & Nicanorem, & Timonem, & Parmenam, & Nicolaum advenam Antiochenum.*

3. Choisissez donc, *mes* freres, sept hommes d'entre vous d'une probité reconnue : pleins de l'Esprit Saint, & de sagesse, à qui nous commettions ce ministére.

4. Et pour nous, nous nous appliquerons entiérement à la priére, & à la dispensation de la parole.

5. Ce discours plut à toute l'assemblée ; & ils élûrent Etienne, homme plein de foi, & du Saint-Esprit, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas, & Nicolas prosélyte d'Antioche.

## COMMENTAIRE.

sieurs savans Interprétes (*a*) croyent qu'il s'agit ici non-seulement du service de la table commune, & de la distribution de la nourriture corporelle, mais aussi de l'Eucharistie. Tout sacré, & tout divin que soit ce ministére, les Apôtres lui préférent le soin de la parole. Ils ne croyent pas pouvoir confier à d'autres le soin de prêcher, que le Saint-Esprit leur avoit imposé. Pour le reste, ils s'en reposent sur des ministres d'une sainteté, & d'une fidélité reconnuës.

℣. 3. CONSIDERATE ERGO, FRATRES. *Choisissez donc sept hommes d'entre vous, d'une probité reconnuë, à qui nous commettions ce ministére*, d'avoir soin du service des tables, & de pourvoir aux nécessitez de chacun, afin que personne n'ait lieu de se plaindre, & de murmurer. Les Apôtres auroient pû de leur autorité établir des officiers pour le service des freres, mais ils aiment mieux déferer ce choix à toute l'assemblée, afin que tout le monde fût content, & qu'on ne pût leur imputer les suites de cette élection, si elle n'avoit pas le succès qu'on en attendoit. Ils demandent 1°. Que ces ministres soient d'une probité reconnuë : *Probi testimonii* ; que tout le monde rende témoignage à leur vertu, & à leur mérite. 2°. Qu'ils soient remplis du Saint-Esprit : *Plenos Spiritu Sancto*, & de graces interieures, & exterieures ; afin qu'ils remplissent dignement, & fidélement leur ministére. 3°. *Remplis de sagesse* ; car il faut une grande prudence, & une capacité plus qu'ordinaire, pour distribuer fidélement, d'une maniére désintéressée, & qui contente tout le monde, les biens temporels qui appartiennent à une Communauté. 4°. Enfin les Apôtres leur prescrivent le nombre de sept, apparemment parce que ce nombre étoit suffisant pour l'emploi auquel on les destinoit. Ce nombre de sept est consacré dans l'Ecriture. On nous y parle des sept Esprits qui servent devant le Seigneur (*b*). On conserva le nombre de sept Diacres dans les principales Eglises (*c*). Il y avoit sept Diacres à Rome du tems du Pape S. Corneille (*d*), & aussi du tems du Martyr S. Laurent (*e*). Il y en avoit un pareil nombre à Saragosse du tems de S. Vincent (*f*) : & le Concile de Néocézarée (*g*) ordonne qu'il n'y en aura pas davantage, même dans les plus grandes villes.

℣. 4. ORATIONI, ET MINISTERIO VERBI. *Nous nous appliquerons à la priére, & à la dispensation de la parole.* Les Apôtres présidoient aux priéres publiques dans les assemblées ecclésiastiques. Ils offroient le Sacrifice, qui est ici compris sous le nom de priéres publiques ; ils vaquoient à l'oraison en particulier ; ils s'appliquoient à l'instruction des peuples, à la prédication. Ils ne separoient point ces deux choses, qui doivent être inséparables, la priére, & la prédication. Tout cela ne les empêchoit pas d'avoir l'intendance, & l'inspection sur les Diacres, ou sur les Officiers qu'on établit pour avoir soin des tables, & pour pourvoir aux besoins des Fidéles.

℣. 5. ELEGERUNT STEPHANUM. *Ils élurent Etienne, homme plein de foi, & du Saint-Esprit.* Voilà en deux mots tout son éloge. Rempli d'une foi ferme, vive, & animée par la charité, active, éclairée, accompagnée de zéle, & de bonnes œuvres. Il étoit comblé des dons du Saint-Esprit, du don de science, des miracles, & des autres faveurs que le Saint-Esprit répandoit alors. Plusieurs ont crû que S. Etienne étoit parent de S. Paul, instruit comme lui aux pieds de Gamaliel, & du nombre des septante-deux Disciples (*h*) : Mais il vaut mieux dire avec S. Augustin (*i*), qu'on ignore si lui, & les six autres Diacres ont été Disciples de JESUS-CHRIST dès le commencement, ou s'ils n'ont été convertis que depuis la Pentecôte. S. Etienne, selon ce S. Docteur, est nommé le premier parmi les Diacres, comme S. Pierre parmi les Apôtres (*k*). Les Anciens (*l*) lui donnent quelquefois le nom d'*Archidiacre*, ou de Chef des Diacres. Ils louënt sa science, son éloquence (*m*), sa fermeté. On verra ci-après l'histoire de son martyre.

*Philippe.* Ce nom, de même que celui des autres sept Diacres, est tout Grec, & fait juger qu'ils avoient tous été choisis du nombre des Grecs, & de ceux dont les veuves s'étoient plaint qu'on les négligeoit dans le ministére, & dans le service des tables. S. Philippe l'Evangéliste, ou le Diacre, & fort différent de S. Philippe Apôtre, étoit de Césarée en Palestine, selon saint Isidore de Péluse (*n*). Il eut quatre filles Prophétesses, dont il sera parlé sur le Chapitre XXI. ℣. 9. de ce Livre. Après la mort de saint Etienne, il alla prêcher l'Evangile à Samarie (*o*), où il fit un grand nombre de miracles, & de conversions. Il leur administra le baptême de JESUS-CHRIST. Mais comme il n'étoit que Diacre, il ne leur donnoit pas le Saint-Esprit par l'imposition des mains. C'étoit une fonction réservée aux Apôtres. C'est ce que nous examinerons plus exactement ci-après sur le Chapitre VIII.

*Prochore* nous est fort peu connu. Les Grecs (*p*) croyent qu'il fut le premier Evêque de Nicomédie. Adon (*q*) dit qu'il souffrit le martyre à Antioche, le 9. d'Août, après s'être rendu fort célébre par ses miracles. On a sous le nom de Prochore une histoire de S. Jean l'Evangéliste : mais elle est moderne, & remplie de contes fabuleux, indignes du saint Diacre dont nous parlons.

(a) *Vide Cornel. à Lapide. Menoch. Sanct. & ita PP. plerique. Vide infra* ℣. 3.
(b) *Apoc.* I. 5. *Tob.* XII. 15.
(c) *Vide Cornel. à Lap. hic. & Bedam ad* ℣. 6.
(d) *Euseb. hist. Eccl. lib. 6. c.* 43.
(e) *Prudent. de Coron. Mart. Hymn.* 2.
(f) *Idem Hymn.* 5.
(g) *Concil. Neocæsar. c. 14. seu 15. in Græco.*
(h) *Epiphan. de Christo, c.* 4.
(i) *Aug. serm. 316. olim 94. de diversis.*
(k) *Iren. lib. 3. 12. Aug. serm. 316. n. 1. nov. Edit.*
(l) *Lucian. de Invent. S. Steph. c. 8. 9.*
(m) *Hieron. in Isai.* XLVI. ℣. 12.
(n) *Isidor. Pelus. lib. 1. Ep.* 449.
(o) *Act.* VIII. 6. 9.
(p) *Menæ p.* 281.
(q) *Ado, Tract. de Festivit. Apostol. Addit. ad Martyrol. Baron.*



Digitized by Google

| | |
|---|---|
| 6. *Hos statuerunt ante conspectum Apostolorum : & orantes imposuerunt eis manus.* | 6. Ils les présentérent devant les Apôtres, qui leur imposerent les mains, en priant. |

## COMMENTAIRE.

*Nicanor.* Les Grecs (*a*) disent que saint Nicanor fut consumé par le feu avec deux mille autres, par la cruauté des Juifs, le même jour que saint Etienne souffrit le martyre : mais ce fait est absolument apocryphe. Adon (*b*) met sa mort le 10. de Janvier, en l'Isle de Cypre, où il avoit fait admirer sa foi, & sa vertu. C'est ainsi que les Grecs, & les Latins sont partagez sur la plûpart des Saints des premiers siécles.

*Timon*, nommé *Timothée* dans quelques Exemplaires (*c*), fut, selon les Grecs, premier Evêque de Bostres en Arabie, & souffrit le martyre, ayant été brûlé par le commandement des impies. Les Latins disent qu'il prêcha quelque tems à Bérée, & qu'étant venu à Corinthe, les Juifs, & les Payens le jettérent dans le feu ; & voyant qu'il en étoit sorti miraculeusement, ils l'attachérent à une croix, où il mourut le 19. d'Avril. Le faux Dorothée le fait Evêque tantôt de Bostres, comme les Grecs ; tantôt de Tyr, & de Sidon. Il en compte bien des choses apocryphes.

*Parmenas* est encore moins connu que les précédens. Les Grecs disent simplement qu'il s'endormit aux yeux des Apôtres. Adon met son martyr à Philippes en Macédoine, le 23. Janvier. Le Martyrologe Romain met sa mort sous Trajan.

*Nicolas prosélyte d'Antioche.* Il étoit donc Gentil d'origine : mais il avoit embrassé le Judaïsme ; & enfin il s'étoit converti au Christianisme, & il devoit s'y distinguer par son zéle, par sa foi, & par sa probité, puisqu'il fut élû pour être du nombre des sept Diacres. Saint Epiphane (*d*), & quelques autres ont écrit qu'il étoit du nombre des septante Disciples : mais sa qualité de prosélyte, & d'Antiochien ne nous permet pas de le croire. JESUS-CHRIST ne choisit pour ses Apôtres, & pour ses Disciples que des Juifs. Nicolas est fort célébre dans l'Histoire Ecclésiastique : mais c'est par des endroits qui ne sont pas fort honorables. Les Anciens (*e*) conviennent qu'il avoit une femme qui étoit très-belle. Saint Epiphane dit que s'étant séparé d'elle, à l'imitation des Fidéles qui tendoient à une plus grande perfection ; mais ne pouvant soutenir sa premiére résolution, il chercha des prétextes pour couvrir son incontinence, & son inconstance. Il reprit sa femme, & tomba bien-tôt dans des extrémitez fâcheuses, & donna commencement à la secte des Nicolaïtes, à celle des Gnostiques, & à quantité d'autres sectes abominables, qui déshonorérent le nom Chrétien dans les commencemens. C'est ce que nous racontent la plûpart des Anciens.

Mais saint Clément d'Aléxandrie (*f*) raconte la chose d'une maniére assez différente. Les Apôtres lui ayant fait quelques reproches, comme s'il eût été trop jaloux de la beauté de sa femme, il l'emmena dans l'assemblée, & déclara qu'il permettoit de l'épouser à quiconque la voudroit. Cette parole lâchée dans la simplicité, fut recueillie ; & dans la suite on en abusa étrangement, contre l'intention de celui qui l'avoit dite : Car pour lui il étoit fort réglé ; & saint Clément d'Aléxandrie dit qu'il a appris qu'il n'avoit jamais eu la compagnie d'aucune autre femme que la sienne, & que son fils & ses filles qui vêcurent fort long-tems, conservérent toûjours une parfaite continence. Cela n'empêcha pas que le nom des Nicolaïtes ne soit resté à ceux qui voulurent s'autoriser de son nom pour s'abandonner à toute sorte de débauches. On rapporte encore de lui une autre parole, que l'on interprétoit dans un mauvais sens. Il avoit dit qu'il faut abuser de sa chair, voulant marquer qu'il falloit réprimer les mouvemens de la volupté, & mortifier les passions, & les impétuositez de la chair : mais on l'entendit comme s'il permettoit les plus monstrueuses débauches. Nous parlerons plus au long des Nicolaïtes sur l'Apocalypse, Chap. 11. 6.

℣. 6. IMPOSUERUNT EIS MANUS. *Les Apôtres leur imposérent les mains.* Ils les ordonnérent par la priére, & par l'imposition des mains, pour le service de la table sacrée ; car c'est ainsi que l'Eglise en a toujours usé envers les Diacres. Cette cérémonie leur donnoit le Saint-Esprit, & la grace pour remplir dignement ce sacré ministére. Plusieurs Peres ont enseigné expressément que les sept premiers Diacres avoient été employez à aider les Apôtres dans le sacré ministére. Saint Justin le Martyr (*g*) dit qu'ils portoient l'Eucharistie à ceux qui n'avoient pû se trouver le Dimanche à l'assemblée des Fidéles. Saint Polycarpe (*h*) nomme les Diacres les serviteurs non des hommes, mais les ministres de Dieu, & de JESUS-CHRIST. Saint Ignace le Martyr (*i*) dit que les Diacres doivent se rendre agréables à Dieu, comme étant les ministres des mystéres de Dieu : Car, ajoute-t'il, ils ne sont point les serviteurs pour donner à boire, & à manger, mais ils sont les ministres de l'Eglise de Dieu ; ils sont les Vicaires de JESUS-CHRIST. On trouve de pareilles expressions dans la plûpart des Peres des siecles suivans. Je ne dissimulerai pas toutefois que saint Chrysostome (*k*), Æcuménius, saint Jérôme, Béde, Mariana, Cajetan, & quelques autres n'ayent crû que les sept Diacres n'étoient établis que pour le service des tables ; & par conséquent, qu'ils étoient bien différens des Diacres qui servent à l'Autel, & qui tiennent dans la Hiérarchie le second rang après les Prêtres. Mais le sentiment contraire est reçû presque généralement dans l'Eglise, & il est appuyé par le consentement des Peres, & des Commentateurs.

Dans ces premiers tems, après la réfection corporelle, & après les repas de charité que les fidéles prenoient ensemble dans leurs assemblées, ils recevoient ordinairement la sainte Eucharistie, à l'imitation du Sauveur qui l'institua après le souper. On voit cette discipline bien marquée dans saint Paul (*l*). Or les Diacres qui avoient eu le soin des premiéres tables, & qui avoient distribuez les viandes corruptibles à l'assemblée, lui distribuoient aussi le pain de vie, qu'ils recevoient de la main de l'Evêque. Ainsi ils étoient tout à la fois les Ministres de la table sacrée, & de la table commune. Dans la suite on leur donna des aides, qui furent nommez Soûdiacres, & dans les Eglises de Gentils convertis au Christianisme, où ne se trouvoit pas la communion des biens comme à Jérusalem, leur principal emploi étoit de servir l'Evêque dans l'oblation du saint sacrifice, & à la sainte table.

---

(a) *Mena. p. 281. 283.*
(b) *Loco citato.*
(c) *Codd. Veter. aliqui teste Zegero.*
(d) *Epiphan. de Christo, cap. 4. & Chronic. Alex. p. 532.*
(e) *Epiphan. hæres. 25. & alii plures apud Coteler. Not. p. 267.*
(f) *Clem. Alex. lib. 3. Strom. p. 436.* On peut voir M. de Tillemont, hist. Ecclés. tom. 2. p. 45. 46. & suiv.
(g) *Justin. Apolog. 2.*
(h) *Polycarp. Ep. ad Philipp.*
(i) *Ignat. Ep. ad Trallian.* Δεῖ [illegible] τοὺς Διακόνους [illegible] μυστηρίων Χριστοῦ Ἰησοῦ κατὰ πάντα τρόπον ἀρέσκειν· οὐ γὰρ βρωμάτων καὶ ποτῶν εἰσὶ Διάκονοι, ἀλλ' Ἐκκλησίας Θεοῦ ὑπηρέται. [illegible] Χριστοῦ Ἰησοῦ [illegible] *Idem ad Magnes.* [illegible] Διακόνων [illegible] Χριστοῦ.
(k) *Chrysost. Æcum. Hieron. Ep. 85. Beda, Mari. Cajet. hic. Vide si lubet, Sanct. Cornel. hic, & Concil. in Trullo.*
(l) Voyez 1. *Cor. xi. 18. & seq. & Act. xx. 7... 11. Vide Aug. Ep. 118. Baron. an. 34. Pearson. an. Pauli. p. 53. 54.*

℣. 7

*7. Et verbum Domini crescebat, & multiplicabatur numerus Discipulorum in Jerusalem valdè: multa etiam turba Sacerdotum obediebat fidei.*

*8. Stephanus autem plenus gratiâ, & fortitudine, faciebat prodigia, & signa magna in populo.*

*9. Surrexerunt autem quidam de Synagoga, quæ appellatur Libertinorum, & Cyrenensium, & Alexandrinorum, & eorum qui erant à Cilicia, & Asia, disputantes cum Stephano:*

7. Cependant la parole du Seigneur se répandoit de plus en plus, & le nombre des Disciples augmentoit fort dans Jerusalem. Il y en avoit aussi une grande troupe d'entre les Prêtres, qui obéïssoient à la foi.

8. Or Etienne étant plein de grace, & de force, faisoit de grands prodiges, & de grands miracles parmi le peuple.

9. Et quelques-uns de la synagogue, qui est appellée celle des Affranchis, & des Cyrénéens, & des Aléxandrins, & de ceux qui étoient de Cilicie, & d'Asie, s'élevérent contre Etienne, & disputoient avec lui:

## COMMENTAIRE.

℣. 7. Multa turba Sacerdotum obediebat fidei. *Il y en avoit beaucoup d'entre les Prêtres, qui obéïssoient à la foi.* Depuis la derniére prédication des Apôtres, & après tous les miracles qu'ils firent, il y en eut plusieurs qui se soumirent à l'Evangile, & qui se rangérent sous l'obéïssance des Apôtres. *Obéïr à la foi*, est mis par opposition à obéïr à la Loi (a). Quelques Exemplaires au lieu de, *une grande troupe d'entre les Prêtres*, lisent (b): *Une grande troupe de Juifs*; mais le nombre des Prêtres, & des Ministres du Temple, étoit si grand à Jérusalem, que cette expression, une grande troupe, peut aisément se souffrir en cet endroit.

℣. 8. Plenus gratia, et fortitudine. *Plein de grace, & de force.* Plein de grace, agréable à Dieu, & aux hommes; rempli des dons, & des faveurs du Saint-Esprit: ou même d'un air gracieux, aimable, respectable. *Plein de force*, de générosité, de zéle, de constance, dont il donna des preuves bien-tôt après. Le Grec dans plusieurs Exemplaires (c): *Plein de foi, & de puissance.* Plein de foi, c'est l'éloge qu'on lui a déja donné ci-devant ℣. 5. *Et de puissance*, puissant en discours, & en œuvres. Il faisoit parmi le peuple plusieurs guérisons miraculeuses, de même que plusieurs autres Disciples de Jesus-Christ. *Il faisoit de grands prodiges, & de grands miracles parmi le peuple.*

℣. 9. De Synagoga quæ appellatur Libertinorum. *De la Synagogue, qui est appellée celle des Affranchis.* Quelques Interprétes (d) ont conjecturé qu'au lieu de *Libertinorum*, il falloit lire: *Lybistinorum*; 1°. parce que *Libertinon*, n'est pas un mot Grec; & 2°. parce que les *Cyrénéens*, & les *Aléxandrins* qui suivent immédiatement après, sont voisins des *Lybiens*, qui suivant cette hypothése, seroient marquez ici sous le nom de *Libistins*. 3°. Enfin parce que l'on n'entend pas ce que veut dire *la Synagogue des Affranchis*, au lieu que la *Synagogue des Lybiens*, pouvoit être à Jérusalem, comme celle des Aléxandrins, & des Cyrénéens. Mais cette conjecture qui paroît si spécieuse, n'est appuyée sur aucun Manuscrit, ni sur aucune Version.

D'autres ont conjecturé que c'étoit des Juifs du nombre de ceux que Pompée, & que Sosius avoient emmenez captifs de la Palestine. Ces Juifs ayant obtenu la liberté de leur maître, s'établirent à Rome, & s'y trouvérent en grand nombre du tems de Tibére (e), qui sous prétexte des superstitions étrangéres qu'il vouloit bannir de la ville de Rome, & de l'Italie, en relégua quatre mille en Sardaigne, & chassa les autres de l'Italie. Ces Affranchis ainsi chassez, se retirérent apparemment en Judée, & ils pouvoient avoir une Synagogue à Jérusalem, dans le tems dont nous parlons.

Philon (f) témoigne que sous Auguste, il y avoit un fort grand nombre de Juifs affranchis au-delà du Tibre, où ce Prince leur avoit assigné leur demeure. Il ajoute qu'ils avoient été amenez de la Judée en Italie, & que leurs Maîtres leur avoient donné la liberté, sans violenter leur Religion. Ils avoient à Rome leurs lieux de priéres, comme le marque Philon au même endroit; & depuis leur retour à Jérusalem, ils y eurent aussi sans doute leur Synagogue. Nous avons déja remarqué que suivant les Rabbins, il y avoit dans cette ville quatre cens quatre-vingt Synagogues, sans compter le Temple.

Voilà ce qu'on dit de plus probable sur ce sujet. Mais un Savant de nos jours (g) ne s'en contente pas. Il soutient qu'il n'y avoit à Jérusalem que deux Synagogues; l'une des Juifs, & l'autre des *Libertini*. Il soutient que sous le nom de Juifs proprement, & en rigueur, on ne doit entendre que ceux qui habitoient la Judée, ou la Palestine; que les *Libertini* sont les autres Hébreux qui habitoient au nord, & au midi de ce pays; les *Ciliciens*, & les *Asiatiques* au nord; les *Cyréniens*, & les *Aléxandrins* au midi: Que S. Luc n'a voulu désigner que les *Libertini* par tous ces termes: *Synagoga, quæ appellatur Libertinorum, & Cyrenensium, & Alexandrinorum, & eorum qui erant à Cilicia, & Asia.* Il dérive le nom de *Libertini*, de l'Hébreu (h) *Leiber*, & *teni*, celui qui est aux deux côtez; parce que ces peuples dont nous avons parlé, étoient aux deux côtez de la Judée, à droite, & à gauche, au septentrion, & au midi. Il soutient que la Synagogue des *Assidéens*, dont il est parlé dans les Livres des Maccabées (i), est la même que celle des *Libertini*. Tout cela est fort différent du sentiment commun des Commentateurs. Nous en laissons le jugement aux Lecteurs habiles.

Et Cyrenensium. *Des Cyrénéens.* Il y avoit beaucoup de Juifs dans la Province de Cyréne. Voyez ci-devant *Act.* 11. 10. Ils avoient leur Synagogue, ou leur Collége à Jérusalem (k), aussi-bien que les Juifs *Aléxandrins*, & ceux *de Cilicie & de l'Asie Mineure*. Il y a assez d'apparence qu'il en étoit de la ville de Jérusalem, comme de celle de Paris, par exemple, où il y a différens Colléges pour les différens cantons, villes, & Provinces de dedans, & de dehors le Royaume. Ainsi à Jérusalem il y avoit différentes Synagogues, qui étoient comme au-

(a) *Galat.* 1. 23. *Rom.* 1. 5.

(b) *Gr.* Πολύς τε ὄχλος τῶν ἱερέων ὑπήκουον τῇ πίστει. *Syr. Barb.* I. Τῶν Ἰουδαίων. *Arab. omittit* ἱερέων. *Alii legunt:* Τῶν ἱερῶν.

(c) *Gr.* Πλήρης πίστεως, καὶ δυνάμεως. *Alii plures:* Πλήρης χάριτος, καὶ δυνάμεως.

(d) *Vide Cornel. Drus. Mill. hic.*

(e) *Tacit. Annal. lib.* 2. *Actum & de sacris Ægyptiis Judaïcisque pellendis, factumque patrum consultum ut quatuor millia Libertini generis... in insulam Sardiniam veherentur... cæteri cederent Italiâ. Vide & Joseph. Antiqu. lib.* 18. *c.* 5. *& Sueton. lib.* 3. *c.* 36.

(f) *Philo de Legat. ad Caium.* Ῥωμαῖοι δὲ ἦσαν οἱ πλείους ἀπελευθερωθέντες. Αἰχμάλωτοι γὰρ ἀχθέντες εἰς Ἰταλίαν ὑπὸ τῶν κτησαμένων ἠλευθερώθησαν, οὐδὲν τῶν πατρίων παραχαράξαι βιασθέντες.

(g) Hardüin, Differt. sur ce passage. Journal de Trévoux, année 1701.

(h) לעבר *Leiber, ad Latus.* Et תני pour שני *Duo, ou secundus.*

(i) 1. *Macc.* II. 42. VII. 13. & 2. *Macc.* XIV. 6.

(k) *Chrysost. in Acta, homil.* 15. & *alii.*



Digitized by Google

*10. Et non poterant resistere sapientiæ, & Spiritui, qui loquebatur.*

*11. Tunc summiserunt viros, qui dicerent se audivisse eum dicentem verba blasphemiæ in Moysen, & in Deum.*

*12. Commoverunt itaque plebem, & Seniores, & Scribas: & concurrentes rapuerunt eum, & adduxerunt in concilium,*

*13. Et statuerunt falsos testes, qui dicerent: Homo iste non cessat loqui verba adversus locum sanctum, & legem.*

*14. Audivimus enim eum dicentem: Quoniam Jesus Nazarenus hic destruet locum istum, & mutabit traditiones, quas tradidit nobis Moyses.*

*15. Et intuentes eum omnes, qui sedebant in Concilio, viderunt faciem ejus tanquam faciem Angeli.*

10. Mais ils ne pouvoient résister à la sagesse, & l'Esprit qui parloit *en lui.*

11. Alors ils subornérent des gens, pour leur faire dire qu'ils l'avoient entendu blasphemer contre Moyse, & contre Dieu.

12. Ils émurent donc le peuple, les Sénateurs, & les Scribes; & se jettant sur Etienne, ils l'entraînerent, & l'emmenérent au Conseil.

13. Et ils produisirent contre lui de faux témoins, qui disoient: Cet homme ne cesse point de parler contre le lieu saint, & contre la Loi.

14. Car nous lui avons oüi dire, que ce JESUS de Nazareth détruira ce lieu-ci, & changera les ordonnances que Moyse nous a laissées.

15. Et tous ceux qui étoient assis dans le Conseil ayant les yeux sur lui, son visage leur parut comme le visage d'un Ange.

## COMMENTAIRE.

tant d'Ecoles, où l'on envoyoit des Juifs pour étudier, de toutes les Provinces du monde où ils étoient. Or il y en avoit grand nombre à Aléxandrie, dans l'Asie Mineure, & dans la Cilicie. Saint Paul étoit de cette derniére Province; & on peut croire qu'il étudioit dans une de ces Ecoles, ou de ces Synagogues, dans celle qui étoit affectée à sa Province. Il y en a même qui veulent qu'il ait été du nombre de ceux qui disputoient contre saint Etienne.

℣. 10. NON POTERANT RESISTERE. *Ils ne pouvoient résister à la sagesse, & à l'Esprit qui parloit en lui* (a); à la sagesse, à la science toute divine dont il étoit rempli, & à la force de l'Esprit Saint qui s'exprimoit par sa bouche: *Car ce n'est pas vous qui parlez*, dit le Sauveur (b); *mais c'est l'Esprit de votre Pere qui parle en vous.* Il leur montroit par des argumens invincibles que JESUS-CHRIST étoit le Messie, & qu'en lui s'accomplissoient toutes les prophéties. Quelques Exemplaires Grecs ajoutent à la fin de ce verset ces mots (c): *Parce qu'il les reprenoit avec une entiére liberté; de sorte qu'ils ne pouvoient résister à la vérité.*

℣. 11. TUNC SUMMISERUNT VIROS. *Ils subornérent des gens.* Cette dispute dura apparemment quelques jours; & ces Juifs zélez voyant qu'ils ne pouvoient répondre aux raisons d'Etienne, s'avisérent de le faire accuser comme blasphémateur. Cela leur fournissoit un moyen sûr, & court de le faire bien-tôt périr. Une procédure réglée auroit été trop longue. L'autorité des Romains, qui seuls avoient droit de vie, & de mort, retenoit leur impétuosité, & leur violence. L'accuser de blasphême, & sur le champ le lapider, par ce qu'ils appelloient *le Jugement du zélé*, étoit un moyen plus aisé.

VERBA BLASPHEMIÆ. *Blasphémer contre Moyse, & contre Dieu.* De parler de Moyse d'une maniére outrageuse; de dire que sa Loi, & ses cérémonies seroient abrogées; qu'il avoit imposé un joug insupportable aux Hébreux; de soutenir que JESUS-CHRIST étoit le Fils de Dieu, & le vrai Messie; tout cela dans l'idée d'un Juif, est blasphématoire.

℣℣. 13. & 14. FALSOS TESTES. *Des faux témoins.* Ces témoins dans la rigueur ne disoient peut-être rien que de vrai (d), en soutenant que JESUS de Nazareth avoit dit que le Temple seroit détruit, & que les cérémonies de la Loi de Moyse seroient abrogées. Mais ils disoient faux, en disant que JESUS-CHRIST détruiroit lui-même ce Temple. Il avoit dit, en parlant de son propre Corps, que si l'on détruisoit ce Temple, il le rétabliroit dans trois jours (e): mais il ne parloit pas du Temple de Jérusalem. Il avoit aussi prédit la ruine de la ville, & la profanation du Lieu saint (f): mais il n'avoit pas dit qu'il causeroit cette ruine. Et à l'égard des Loix de Moyse, bien loin de dire qu'il les changeroit, & les abrogeroit absolument, il avoit déclaré qu'il étoit venu pour les perfectionner, & pour les accomplir (g).

℣. 15. FACIEM EJUS, TAMQUAM FACIEM ANGELI. *Son visage leur parut comme le visage d'un Ange.* Il leur parut brillant, majestueux, terrible comme le visage d'un Ange. La lumiére, & la grace dont son ame étoit remplie, réjaillissoient sur son visage, & sur ses yeux; de même qu'autrefois le visage de Moyse parut tout rayonnant, à cause du commerce qu'il avoit eu avec Dieu (h).

(a) *Græc.* Ἀντιστῆναι τῇ σοφίᾳ, καὶ τῷ πνεύματι ᾧ ἐλάλει. *Alii quid.* Ὃ ἐλάλει.

(b) *Matt.* X. 20.

(c) Διὰ τὸ ἐλέγχεσθαι αὐτοὺς ὑπ' αὐτοῦ, μετὰ πάσης παῤῥησίας, μὴ δυνάμενοι οὖν ἀντοφθαλμεῖν τῇ ἀληθείᾳ. *Vide Mill. hic.*

(d) *Vide Chrysost. hic, homil.* 15. & *Aug. homil.* 315. *nov. edit.*

(e) *Joan.* II. 19.

(f) *Matt.* XXIV. 2. & *seq.*

(g) *Matt.* V. 17.

(h) *Exod.* XXXIV. 29. 30.

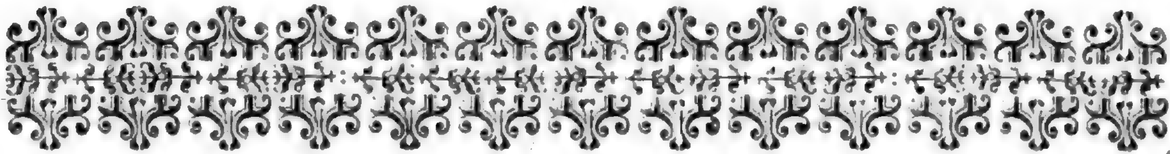

# CHAPITRE VII.

*Discours de saint Etienne au Sanhédrin. Il montre qu'il n'a parlé ni contre Moyse, ni contre le Temple, mais que les Juifs ont toûjours été opposez à Dieu, & aux Prophetes. Il est lapidé. Saul garde ses habits. Saint Etienne prie pour ceux qui le lapident.*

℣. 1. *Dixit autem Princeps Sacerdotum: Si hæc ita se habent?*

2. *Qui ait: Viri fratres, & patres, audite. Deus gloriæ apparuit patri nostro Abrahæ cùm esset in Mesopotamia, priùs quàm moraretur in Charan,*

3. *Et dixit ad illum: Exi de terra tua, & de cognatione tua, & veni in terram, quam monstravero tibi.*

4. *Tunc exiit de terra Chaldæorum, & habitavit in Charan. Et inde, postquam mortuus est pater ejus, transtulit illum in terram istam, in qua nunc vos habitatis.*

℣. 1. Alors le Grand-Prêtre lui demanda, si ce que l'on disoit *de lui* etoit véritable?

2. Il répondit: Mes freres, & mes peres, écoutez-moi. Le Dieu de gloire apparut à notre pere Abraham, lorsqu'il étoit en Mésopotamie, avant qu'il demeurât à Charan,

3. Et lui dit: Sortez de votre pays, & de votre parenté, & venez dans la terre que je vous montrerai.

4. Alors il sortit du pays des Chaldéens, & vint demeurer à Charan. Et après que son pere fut mort, Dieu le fit passer en cette terre que vous habitez aujourd'hui,

## COMMENTAIRE.

℣. 1. Dixit autem Princeps Sacerdotum. *Or le Prince des Prêtres lui demanda si ce qu'on disoit de lui, étoit véritable.* S. Etienne ayant été traduit devant le Sanhédrin, le Grand-Prêtre Caïphe entendit les témoins, qui déposérent contre lui presque tous les mêmes chefs d'accusation qu'on avoit formez contre Jesus-Christ, & qui avoient servi de prétexte à sa condamnation injuste; savoir, que Jesus étoit le Messie, & le Fils de Dieu, qu'il abrogeroit la Loi de Moyse, & qu'il détruiroit le Temple du Seigneur. Caïphe ayant demandé à S. Etienne ce qu'il avoit a répondre à cela, le saint Diacre parla de la maniére que nous allons voir. Tout son discours tend à faire voir qu'il n'est nullement coupable de blasphême, qu'il n'a rien dit ni contre Moyse, ni contre la Loi, ni contre le Temple; & que les accusateurs, & les autres Juifs sont eux-mêmes coupables des fautes qu'on lui imputoit; qu'ils ont dès le commencement rejetté, & méprisé Moyse; qu'ils ont toujours violé ses Loix. Il montre qu'il n'y a aucun blasphême à dire que le Temple sera détruit, puisque la nation a été sans Temple jusqu'au tems de David; que Dieu n'a que faire de Temples matériels; qu'il n'habite point dans des maisons faites de la main des hommes: Enfin que Jesus est ce Prophéte promis par Moyse, persecuté, condamné, & mis à mort par les Juifs. Voilà toute l'apologie de S. Etienne. Toutes les parties de son discours tendent à ce but: mais elles n'y conduisent pas toutes directement. Il y en a qui ne sont que comme des ornemens de la harangue, ou des liaisons de ses parties.

℣. 2. Deus gloriæ apparuit Abrahæ. *Le Dieu de gloire apparut à notre pere Abraham.* Dieu seul est le Dieu de gloire, le Roi de gloire (*a*), source de la vraie, & solide gloire. C'est dans lui, & par lui que nous pouvons tendre au souverain bonheur, & à la parfaite béatitude. S. Etienne dit ici que Dieu apparut à Abraham dans la Mésopotamie. Cette particularité n'est pas exprimée dans la Genése (*b*). Mais ce Saint dans tout ce discours nous apprend plusieurs autres choses que nous ne lisons point dans le Texte sacré, & qu'il ne pouvoit savoir que par la tradition, ou par une révélation particuliére.

Cum esset in Mesopotamia. *Lorsqu'il étoit en Mésopotamie, avant qu'il demeurât à Charan.* Moyse dit que la ville d'Ur d'où sortit Abraham avec son pere Tharé, étoit en Chaldée. Mais la Chaldée s'étendoit dans la Mésopotamie. Ainsi S. Etienne en cela n'est point contraire à Moyse. Ammien Marcellin met la ville d'*Ur* dans la Mésopotamie, entre la ville de Nisibe, & le Tigre. *Charan* est la fameuse *Charres* située vers l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate. C'etoit un passage de l'Euphrate pour ceux qui venoient de la Mésopotamie dans la Syrie, & dans la Palestine. Charres devint célebre par la défaite de Crassus (*c*).

*Assyrias Latio maculavit sanguine Charras.*

℣. 3. Exi de terra tua. *Sortez de votre pays, & de votre parenté.* Nous avons déja remarqué qu'on ne lit point ceci dans Moyse. Le Seigneur répéta les mêmes paroles à Abraham, lorsqu'il voulut le faire sortir de la ville de Charres, après la mort de Tharé (*d*). Voyez notre Commentaire sur la Genése, XI. 26. XII. 1. XV. 7.

℣. 4. Postquam mortuus est pater ejus, transtulit illum. *Après que son pere fut mort, Dieu le fit passer dans cette terre.* Tharé pere d'Abraham, étoit sorti d'Ur avec sa famille, & s'étoit mis en chemin, pour se rendre avec Abraham dans la terre de Canaan. S'étant arrêté quelque tems à Charres de Mésopotamie, il y mourut âgé de deux cens cinq ans (*e*). Abraham son fils, ayant reçû de nouveaux ordres en vision de

(*a*) *Psal.* XXIII. 7.
(*b*) *Genes.* XI. 31. Moyse dit simplement que Tharé sortit d'Ur de Chaldée avec ses enfans pour venir dans le pays de Canaan.
(*c*) *Lucan. lib. de bello civili.*
(*d*) *Genes.* XII. 1.
(*e*) *Genes.* XI. 32.

*5. Et non dedit illi hereditatem in ea nec passum pedis : sed repromisit dare illi eam in possessionem, & semini ejus post ipsum, cùm non haberet filium.*

*6. Locutus est autem ei Deus : quia erit semen ejus accola in terra aliena, & servituti eos subjicient, & malè tractabunt eos annis quadringentis :*

*7. Et gentem cui servierint, judicabo ego, dixit Dominus, & post hæc exibunt, & servient mihi in loco isto.*

*8. Et dedit illi testamentum circumcisionis : & sic genuit Isaac, & circumcidit eum die octavo : & Isaac, Jacob : & Jacob, duodecim Patriarchas.*

*9. Patriarchæ æmulantes, Joseph vendiderunt in Ægyptum, & erat Deus cum eo :*

*10. Et eripuit eum ex omnibus tribulationibus ejus : & dedit ei gratiam, & sapientiam in conspectu Pharaonis Regis Ægypti, & constituit eum præpositum super Ægyptum, & super omnem domum suam.*

*11. Venit autem fames in universam Ægyptum, & Chanaan, & tribulatio magna : & non inveniebant cibos patres nostri.*

*12. Cùm audisset autem Jacob esse frumentum in Ægypto : misit patres nostros primùm.*

5. Où il ne lui donna aucun héritage, non pas même pour asseoir le pied : mais il lui promit de lui en donner la possession, & à sa postérite après lui, lorsqu'il n'avoit point encore de fils.

6. Et Dieu lui prédit que sa postérité demeureroit en une terre étrangére, où elle seroit tenue en servitude, & fort maltraitée pendant quatre cens ans.

7. Mais j'exercerai, dit le Seigneur, ma justice contre la nation qui l'aura tenue en servitude; & elle sortira enfin *de ce pays-là*, & me viendra servir en ce lieu-ci.

8. Il lui donna ensuite l'alliance de la circoncision; & ainsi Abraham ayant engendré Isaac, le circoncit le huitiéme jour. Isaac engendra Jacob, & Jacob les douze Patriarches.

9. Les Patriarches émûs d'envie, vendirent Joseph pour être mené en Egypte; mais Dieu étoit avec lui;

10. Et il le délivra de toutes ses afflictions : & l'ayant rempli de sagesse, le rendit agréable à Pharaon Roi d'Egypte, qui lui donna la conduite de son Royaume, & de toute sa maison.

11. Cependant toute l'Egypte, & la terre de Chanaan furent affligées d'une grande famine; & nos peres ne pouvoient trouver de quoi vivre.

12. Mais Jacob ayant oüi dire qu'il y avoit du bled en Egypte, il y envoya nos peres pour la premiére fois.

## COMMENTAIRE.

la part de Dieu de sortir de Haran, en sortit âgé de soixante quinze ans (*a*). Il y a quelques difficultez sur cette chronologie. Mais en supposant qu'Abraham nâquit l'an 130. de Tharé, & qu'il est le plus jeune de ses deux freres Nachor, & Aran, toutes les contrariétez prétendues disparoissent.

℣. 5. NON DEDIT ILLI HÆREDITATEM IN EA. *Il ne lui donna aucun héritage dans le pays que vous habitez, pas même pour asseoir le pied* (*b*); ou, pas même un pied de long; la mesure d'un pied de terre. Il vécut dans ce pays comme étranger, sans y posséder rien en propre. S'il y posséda une caverne pour servir de tombeau à Sara, il la paya de son argent (*c*). Dieu qui lui avoit promis la propriété de ce pays, n'exécuta ses promesses que long-tems après, en faveur de ses descendans. Et Abraham qui n'avoit point encore d'enfans, & qui n'espéroit pas beaucoup d'en avoir, ne laissa pas de croire à la promesse du Seigneur.

℣. 6. ACCOLA IN TERRA ALIENA ANNIS QUADRINGENTIS. *Que sa postérité démeureroit dans une terre étrangére pendant quatre cens ans.* Ces quatre cens ans sont pris du Chapitre XV. 13. de la Genése, où Moyse les marque expressément. Ils comprennent le tems qui s'est passé depuis l'entrée d'Abraham dans la terre de Canaan, jusqu'à la sortie des Israëlites de l'Egypte. Il y a en tout quatre cens trente ans (*d*). Mais S. Etienne a mis un compte rond, & a négligé le nombre de trente années. Ces quatre cens trente ans se prennent depuis la sortie d'Abraham de la ville de Haran, jusqu'à la sortie des Hébreux de la terre d'Egypte. Dans la rigueur les Israëlites ne demeurérent dans l'Egypte que deux cens quinze ans. Si l'on veut une époque précise du commencement des quatre cens ans de pérégrination, on peut la fixer à quatre ans avant la naissance d'Isaac, précisément quatre cens ans avant la sortie de l'Egypte.

℣. 7. JUDICABO EGO. *J'exercerai ma justice.* A la lettre : *Je jugerai la nation* qui aura tenu en servitude votre postérité. Je punirai les Egyptiens dans la rigueur de ma justice. Dieu les punit par les dix plaies d'Egypte, par la mort de leurs premiers-nez. Il les noya dans la mer rouge.

℣. 8. DEDIT ILLI TESTAMENTUM CIRCUMCISIONIS. *Il lui donna l'alliance de la circoncision*, Ou plûtôt : Il lui donna la circoncision, comme le sceau, ou la marque de l'alliance qu'il faisoit avec lui (*e*) : *Circumcidetis carnem præputii vestri, ut sit in signum fœderis inter me, & vos.*

ET SIC GENUIT (*f*). *Ainsi Abraham ayant engendré Isaac, le circoncit le huitiéme jour.* En vertu de cette alliance entre Dieu, & Abraham, le jeune Isaac fut circoncis le huitiéme jour après sa naissance, pour marquer qu'il étoit le vrai fils d'Abraham, & l'héritier des promesses à lui faites, & à sa postérité.

℣. 10. DEDIT EI GRATIAM, ET SAPIENTIAM. *L'ayant rempli de sagesse, il le rendit agréable à Pharaon.* A la lettre : *Il lui donna la grace, & la sagesse.* Joseph s'étant rendu agreable au Roi d'Egypte par sa sagesse, ou par sa science toute surnaturelle, & par son habileté à expliquer les songes; ce Prince prit confiance en lui, & l'établit Intendant de son palais, & Surintendant de tout son domaine.

(a) *Genes.* XII. 4.
(b) *Cicero Philippic. Quid erat in terris ubi in tuo pedem poneres?* Et encore : *Vestigium ubi imprimam non habeo.*
(c) *Genes.* XXIII. 17.
(d) *Exod.* XII. 40. *Galat.* III. 16. 17.
(e) *Genes.* XVII. 11.
(f) *Gr.* Καὶ οὕτως ἐγέννησε τὸν Ἰσαάκ. *Alii plures:* Καὶ αὐτὸς. *Et ipse genuit. Vide Mill.*

℣. 14.

13. *Et in secundo cognitus est Joseph à fratribus suis, & manifestatum est Pharaoni genus ejus.*

14. *Mittens autem Joseph accersivit Jacob patrem suum, & omnem cognationem suam in animabus septuaginta-quinque.*

15. *Et descendit Jacob in Ægyptum, & defunctus est ipse, & patres nostri.*

16. *Et translati sunt in Sichem, & positi sunt in sepulcro, quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor filii Sichem.*

17. *Cùm autem appropinquaret tempus promissionis, quam confessus erat Deus Abrahæ, crevit populus, & multiplicatus est in Ægypto.*

18. *Quoadusque surrexit alius Rex in Ægypto, qui non sciebat Joseph.*

19. *Hic circumveniens genus nostrum, afflixit patres nostros, ut exponerent infantes suos nè vivificarentur.*

13. Et la seconde fois qu'ils y vinrent, Joseph fut reconnu de ses freres, & Pharaon sçut de quelle famille il étoit.

14. Alors Joseph envoya quérir Jacob son pere, & toute sa famille, qui consistoit en soixante & quinze personnes.

15. Jacob descendit donc en Egypte, où il mourut, & nos peres après lui :

16. Et ils furent transportez en Sichem, & on les mit dans le sépulcre qu'Abraham avoit achetté à prix d'argent des enfans d'Hémor fils de Sichem.

17. Mais comme le tems de la promesse que Dieu avoit faite à Abraham, s'approchoit, le peuple s'accrut, & se multiplia beaucoup en Egypte,

18. Jusqu'au regne d'un autre Roi, qui n'avoit point connu Joseph.

19. Ce Prince, usant d'une malice artificieuse contre notre nation, accabla nos peres de maux, jusqu'à les contraindre d'exposer leurs enfans, pour en exterminer la race.

## COMMENTAIRE.

℣. 14. IN ANIMABUS SEPTUAGINTA-QUINQUE. *Qui consistoit en soixante & quinze personnes.* Les Septante lisent de même soixante & quinze, en ajoûtant aux soixante & dix personnes ceux-ci, *Machis*, *Galaad*, *Sutalam*, *Taam*, *& Edom*, qu'ils lisent au ℣. 20. du Chap. XLVI. de la Genése, quoiqu'ils ne soient pas dans l'Hébreu. On peut voir notre Commentaire sur la Genése, Chap. XLVI. 26. S. Etienne disputant contre des Hellénistes d'Aléxandrie, de la Cyrénaïque, de la Cilicie, de l'Asie Mineure, & étant lui-même apparemment Helléniste, il n'est pas étonnant qu'il cite l'Ecriture suivant les Septante, même en parlant devant le Sanhédrin. Cette Version étoit commune à Jérusalem, & les Juifs la recevoient communément.

℣. 15. TRANSLATI SUNT IN SICHEM. *Ils furent transportez à Sichem, & on les mit dans le sépulcre qu'Abraham avoit achetté à prix d'argent des enfans d'Hémor fils de Sichem.* Il semble qu'il y a ici une faute de Copiste (*a*), & qu'au lieu d'*Abraham*, il faut lire *Jacob*; ou effacer entiérement le nom d'Abraham, & suppléer celui de Jacob qui est exprimé au verset précédent. En effet nous lisons (*b*) que Jacob à son retour de la Mésopotamie, achetta des fils d'Hémor pere de Sichem, la partie du champ où il avoit dressé ses tentes. On lit dans l'Hébreu qu'il l'achetta pour *cent kesitha*, que quelques-uns entendent de *cent piéces d'argent*, & d'autres de *cent agneaux*. Il y avoit dans ce champ un tombeau, où Josué mit les os du Patriarche Joseph (*c*), apparemment avec les os des autres Patriarches fils de Jacob : Car pour Abraham (*d*), & Jacob (*e*), ils furent enterrez dans la caverne de Mambré, qu'Abraham avoit achettée des enfans d'Heth (*f*), pour enterrer Sara, la somme de cinq cens sicles d'argent. Ces deux achats sont caractérisez d'une maniére si précise, qu'il est impossible de ne les pas distinguer. Quelques-uns (*g*) ont crû que S. Etienne en cet endroit, avoit par un défaut de mémoire, mis un nom pour un autre. Mais j'aimerois mieux rejetter cette faute sur les Copistes, que sur la mémoire de ce saint Diacre, qui, comme le marque expressément S. Luc, étoit tout rempli du Saint-Esprit lorsqu'il parloit dans cette assemblée (*h*).

D'autres (*i*) veulent que le nom d'*Abraham*, soit mis ici pour ceux de la race d'Abraham ; pour Jacob son fils. Cette solution revient au même que la précédente, quant au fond, puisqu'elle reconnoît qu'il s'agit ici de l'achat que fit Jacob du champ d'Hémor. Mais le nom d'*Abraham* mis ici pour le fils d'Abraham, me paroît une chose bien extraordinaire, & tout-à-fait contre l'usage des Ecrivains sacrez, sur tout dans la prose, & dans une simple narration, comme est celle-ci. Il y en a qui traduisent le Grec de cette sorte (*k*) : *Jacob descendit en Egypte, & y mourut lui, & nos peres, qui furent transportez à Sichem, & qui furent mis par les fils d'Hémor pere de Sichem, dans le sépulcre qu'Abraham avoit achetté à prix d'argent.* Moyse ne parle point de l'achat de ce champ achetté par Abraham : Mais S. Etienne pouvoit savoir cette circonstance par révélation, ou par la tradition. C'est par la même voie qu'il avoit appris que les douze Patriarches avoient été enterrez à Sichem ; tradition dont S. Jérôme fait mention (*l*), & qui se lit aussi dans le Talmud ; quoique Joseph (*m*) marque expressément qu'ils ont été enterrez à Hébron : Ce qui prouve que de son tems la chose n'étoit pas entiérement assûrée. De toutes ces solutions la premiére me paroît la plus simple, & la plus aisée.

℣. 17. TEMPUS PROMISSIONIS. *Comme le tems de la promesse s'approchoit.* Dieu avoit promis à Abraham qu'au bout de quatre cens ans, sa postérité entreroit en possession du pays de Canaan. Pour parvenir à l'exécution de ses promesses, il permet que la race d'Abraham se multiplie extraordinairement dans l'Egypte, & qu'*un Roi étranger* (*n*) étant venu dominer sur ce pays, & ne connoissant pas les obligations que toute l'Egypte avoit à la postérité d'Abraham, commença à la persécuter, & prit la résolution de l'eteindre petit-à-petit.

℣. 19. UT EXPONERENT INFANTES SUOS. *Jusqu'à les contraindre d'exposer leurs enfans.* Il ordonna aux sages-femmes de tuer tous les mâles qui naîtroient des femmes des Hébreux (*o*) ; & comme les sages-femmes

(a) *Mas. in Josue. Jacob. Capell. Bochart. de animal. sacr. p. 1. lib. 2. c. 43. Pisc. Le Clerc hic.*
(b) *Genes.* XXXIII. 19.
(c) *Josue* XXIV. 32.
(d) *Genes.* XXV. 9.
(e) *Genes.* L. 13.
(f) *Genes.* XXIII.
(g) *Beda. Rab. Can. lib. 3. de locis, c ult. Vide Grot. hic, ad* ℣. 3.
(h) *Act.* VII. 55. *&* VI. 10.
(i) *Sanct. Cornel. Drus. Gloss. Boch. Vide Synops.*
(k) *Lud. de Dieu. Cnatbul.*
(l) *Hieron. Epitaph. Paulæ.*
(m) *Antiq. lib. 2. c. 4.* Καὶ τούτων μὲν τὰ σώματα κομίσαντες μετὰ χρόνον αὐτῶν οἱ ἀπόγονοι, καὶ ἐν Χεβρῶνι ἔθαψαν.
(n) *Vulgat. Alius Rex. Græc.* Βασιλεὺς ἕτερος. *Heb.* מלך חדש *Exod.* I. 8.
(o) *Exod.* I. 16.

20. *Eodem tempore natus est Moyses, & fuit gratus Deo, qui nutritus est tribus mensibus in domo patris sui.*

21. *Exposito autem illo: sustulit eum filia Pharaonis, & nutrivit eum sibi in filium.*

22. *Et eruditus est Moyses omni sapientiâ Ægyptiorum, & erat potens in verbis, & in operibus suis.*

23. *Cùm autem impleretur ei quadraginta annorum tempus, ascendit in cor ejus ut visitaret fratres suos filios Israël.*

24. *Et cùm vidisset quemdam injuriam patientem, vindicavit illum: & fecit ultionem ei qui injuriam sustinebat, percusso Ægyptio.*

20. Ce fut en ce tems-là que nâquit Moyse, qui étoit agréable à Dieu. Il fut nourri trois mois dans la maison de son pere.

21. Et ayant été exposé ensuite, la fille de Pharaon l'emporta, & le nourrit comme son fils.

22. *Depuis* Moyse fut instruit dans toute la sagesse des Egyptiens, & devint puissant en paroles, & en œuvres.

23. Mais quant il eut atteint l'âge de quarante ans, il lui vint dans l'esprit d'aller visiter ses freres les enfans d'Israël.

24. Et voyant qu'on faisoit injure à l'un d'eux, il le défendit, & le vengea en tuant l'Egyptien qui l'outrageoit.

## COMMENTAIRE.

craignirent Dieu, & ne voulurent pas faire mourir ces innocens, Pharaon ordonna aux Hébreux de noyer tous les enfans mâles qui leur naitroient. S. Etienne semble dire que ce Prince les contraignit d'exposer eux-mêmes leurs enfans: mais on doit l'expliquer, en disant que par la rigueur de son Edit, il les réduisit à la dure nécessité d'exposer leurs enfans. Ne pouvant ni les élever, ni les cacher, ils aimoient mieux les exposer aux premiers venus, afin de leur conserver au moins la vie.

℣. 20. Natus est Moyses, et fuit gratus Deo. *Nâquit Moyse, qui étoit agréable à Dieu.* Moyse nâquit au commencement de la persécution de Pharaon contre les Hébreux. Son frere Aaron étoit né trois ans auparavant, & avoit été nourri, & élevé sans contradiction. Le Grec lit ici (*a*), *que Moyse étoit beau à Dieu*, d'une beauté singuliére, & en quelque sorte divine. Les Hébreux donnent le nom de divin aux choses dont ils veulent exagérer la grandeur, la beauté, l'excellence (*b*): *Une ville grande de Dieu*, extraordinairement grande; un combat violent, une *lutte de Dieu* (*c*); *des cédres de Dieu* (*d*), des cédres extrêmement élevez. Dieu permit que le petit Moyse fût d'une beauté charmante, pour engager la fille du Roi à le retirer de l'eau, & à le faire élever comme son fils. Joseph donne à cette Princesse le nom de *Thermuthis*.

℣. 22. Omni sapientia Ægyptiorum. *Moyse fut instruit dans toute la sagesse des Egyptiens.* Les anciens Egyptiens étoient en grande réputation de science, & de sagesse (*e*); car chez les Anciens ces deux termes se prennent assez souvent l'un pour l'autre. Philon (*f*) dit que Moyse apprit l'Arithmétique, la Géométrie, la Rythmique, ou la science de la cadence dans le discours; les Lettres Assyriennes, & l'Astronomie. S. Clément d'Aléxandrie (*g*) dit qu'on lui enseigna l'Arithmétique, la Géometrie, la Rythmique, l'Harmonique, la Médecine, la Musique, la science des Hiéroglyphes. Il cite Philon, qui veut qu'il ait eu des Maîtres Grecs pour les sciences qui étoient en réputation dans la Gréce, & des Maîtres Chaldéens pour lui montrer l'Astronomie. Voyez notre Commentaire sur l'Exode II. 10.

Potens in verbis, et in operibus. *Puissant en paroles, & en œuvres*; persuasif, puissant en raisonnemens; car on sait d'ailleurs (*h*) qu'il ne parloit pas aisément, & qu'il avoit la langue grasse, ou pesante. Mais il avoit de la force, de l'énergie, de la grandeur dans son discours. On en voit des preuves dans les Livres que nous avons de lui. Il est inimitable, soit qu'il raconte, ou qu'il écrive des Loix, ou qu'il compose des cantiques, ou des harangues. Il excelle dans tous les genres de discours. Simple, clair, élevé, véhément, serré, étendu, rapide, suivant la nature du discours, & des circonstances. Il étoit aussi *puissant en œuvres.* Toute sa conduite étoit sage, vertueuse, réglée, & d'un homme éclairé, tant dans la conduite des affaires politiques, que dans la guerre; car on dit qu'il fut habile Capitaine, avant qu'il se mît à la tête des Hébreux.

℣. 23. Quadraginta annorum tempus. *Quand il eut atteint l'âge de quarante ans.* On ne lit pas cet âge dans les Livres de Moyse: mais c'est la tradition des Juifs; & on la remarque encore aujourd'hui dans leurs Livres (*i*). Moyse avoit appris qu'il étoit Hébreu de naissance, & son nom l'en faisoit continuellement souvenir. Après avoir donc passé quarante ans dans la Cour, il préféra de vivre dans l'affliction, & dans l'humiliation au milieu de son peuple, à la vie molle, & délicate de la Cour (*k*). Il ne voulut plus passer pour fils de la fille de Pharaon, & sa foi lui fit découvrir d'autres honneurs, & d'autres biens plus relevez: *Fide negavit se esse filium filia Pharaonis, magis eligens affligi cum populo Dei, quàm temporalis peccati habere jucunditatem.*

℣. 24. Vindicavit, percusso Ægyptio. *Il défendit son frere, en tuant l'Egyptien qui l'outrageoit.* Il le tua, & le cacha dans le sable, comme il le dit lui-même (*l*). La ville de Tanis, où étoit la Cour, est assez éloignée du pays de Gessen, où étoient les Hébreux. Moyse n'étoit pas connu parmi ses freres; du moins ils ne le regardoient pas comme celui qui devoit les délivrer de leur servitude, ainsi qu'il le remarque ici, ℣. 25. Il semble que S. Etienne veut nous insinuer que dès-lors Moyse avoit reçû de Dieu la vocation pour defendre ses freres, & pour les affranchir du joug des Egyptiens; mais que les Hébreux n'ayant pas reconnu sa mission, il fut obligé de s'absenter pendant quarante ans, après lesquels Dieu lui ordonna de nouveau d'aller visiter ses freres, & de les tirer de leur servitude.

Sur ce principe, il est aisé de le justifier du meurtre qu'il commit dans cette occasion. Il étoit établi de Dieu vengeur de sa nation injustement opprimée. S. Augustin, qui l'avoit autrefois condamné, en écrivant contre Fauste (*m*), supposant que Moyse n'avoit eu aucune autorité légitime de tuer cet homme, le justifia ensuite dans ses Questions sur l'Exode (*n*), supposant que dans cette occasion Moyse fut animé par une inspiration particu-

(a) Ἦν ἀστεῖος τῷ Θεῷ.
(b) *Jonas* III. 3.
(c) *Genes.* XXX. 8.
(d) *Psalm.* LXXIX. 11.
(e) *Apulei. Metamorph.* XI. *Priscâque doctrinâ pollentes Ægyptii. Et lib.* 1. *Ægyptios eruditos, & Judaos superstitiosos.*
(f) *Philo de vita Mosis.*
(g) *Clem. Alex. lib.* 1. *Stromat.*
(h) *Exod.* IV. 10. VI. 12.
(i) *Midrach. Rabba. Bereschit. & Tanchum ad Exod.* II.
(k) *Hebr.* XI. 25.
(l) *Exod.* II. 11.
(m) *Aug. contra Faust. lib.* XXII. *c.* 70.
(n) *Aug. quæst.* 2. *in Exod.*

Digitized by Google

25. *Existimabat autem intelligere fratres, quoniam Deus per manum ipsius daret salutem illis: at illi non intellexerunt.*

25. Or il croyoit que ses freres comprenoient bien que ce seroit par sa main que Dieu les délivreroit; mais ils ne le comprirent pas.

26. *Sequenti verò die apparuit illis litigantibus: & reconciliabat eos in pace, dicens: Viri, fratres, estis ut quid nocetis alterutrum?*

26. Le lendemain s'étant rencontré lorsque quelques-uns d'eux se quérelloient, & tâchant de les accorder, il leur dit: Mes amis, vous êtes freres, comment vous faites-vous injure les uns aux autres?

27. *Qui autem injuriam faciebat proximo, repulit eum, dicens: Quis te constituit Principem, & Judicem super nos?*

27. Mais celui qui faisoit injure à l'autre, le rebuta, en lui disant: Qui vous a établi Prince & Juge sur nous?

28. *Numquid interficere me tu vis, quemadmodum interfecisti heri Ægyptium?*

28. Ne voudriez-vous point me tuer, comme vous tuâtes hier cet Egyptien?

29. *Fugit autem Moyses in verbo isto: & factus est advena in terra Madian, ubi generavit filios duos.*

29. Moyse s'enfuit en entendant cette parole; & il demeura comme étranger au pays de Madian, où il y eut deux fils.

30. *Et expletis annis quadraginta, apparuit illi in deserto montis Sina Angelus in igne flamma rubi*

30. Quarante ans après, un Ange lui apparut au désert de la montagne de Sina dans la flamme d'un buisson qui brûloit.

COMMENTAIRE.

liére, Quelques Protestans (*a*) ont écrit que ni Moyse, ni l'Hébreu qui étoit attaqué, ne pouvant point obtenir de justice de la part des Juges de l'Egypte, dans la persécution ouverte qu'on faisoit alors à leur nation, pouvoient se la faire à eux-mêmes. Lorsque la tyrannie est extrême, & qu'on n'obtient plus de justice, les fondemens de la société étant détruits, on en revient au droit naturel, en vertu duquel chacun a droit de se défendre lui, & ses amis contre la violence, sans implorer vainement le secours des Loix, & des Juges, qui ne vous écoutent plus.

Tout cela suppose que la persécution dont on a parlé au ℣. 19. duroit encore; ce que je ne crois pas: Car si elle eût duré pendant quarante ans, depuis la naissance de Moyse jusqu'alors, d'où seroit venu tout ce grand nombre d'Israëlites qui sortirent de l'Egypte quarante ans après? Ainsi pour justifier Moyse, je pense qu'il faut revenir au principe de S. Augustin, qui dit qu'il étoit envoyé de Dieu pour venger ses freres, & qu'il y étoit porté par un mouvement particulier du Saint-Esprit, ou dire avec la plûpart des Théologiens, qu'il a pû défendre son frere, & tuer celui qui vouloit lui ôter la vie, en observant toutefois la modération d'une juste défense. Voyez notre Commentaire sur l'Exode, Chap. II. ℣. 12.

℣. 25. Existimabat intelligere. *Il croyoit que ses freres comprenoient bien* que Dieu l'avoit destiné pour être leur libérateur, & que le tems de leur délivrance étoit proche. Ils ne le pouvoient connoître que par ce dernier endroit. Les quatre cens ans de servitude dénoncez à Abraham, étoient accomplis (*b*). Mais Moyse ne leur avoit donné jusques-là aucune preuve de sa mission extraordinaire. Joseph (*c*) raconte que les Egyptiens avoient une espéce d'oracle, qui leur annonçoit la naissance d'un jeune Hébreu, qui devoit faire beaucoup de maux aux Egyptiens, & combler de gloire la nation des Hébreux: Que c'est ensuite de cette prédiction, que le Roi publia l'Edit qui obligeoit de faire mourir les enfans mâles qui naitroient aux Israëlites: Que Dieu révéla à Amram pere de Moyse, que son fils seroit celui dont les Egyptiens craignoient si fort la naissance. Saint Etienne faisoit peut-être ici allusion à cette ancienne tradition des Hébreux.

℣. 27. Quis te constituit Principem? *Qui vous a établi Prince, & Juge sur nous?* Dans tout ceci saint Etienne parle de Moyse d'une maniére pleine d'estime, & de respect, & détruit par-là l'accusation que l'on formoit contre lui, en disant qu'il avoit des paroles outrageantes contre ce saint Législateur. En même tems il rétorque l'accusation contre ses adversaires, & fait voir que les anciens Hébreux ont toûjours traité indignement ce grand homme, depuis le commencement, jusqu'à la fin.

℣. 28. Quemadmodum interfecisti Ægyptium. *Comme vous tuâtes hier cet Egyptien.* Moyse dit dans l'Exode (*d*), que cette parole le surprit étrangement, croyant que ce qui s'étoit passé le jour précédent, étoit demeuré dans le secret; & que celui qu'il avoit défendu contre l'Egyptien, ayant autant d'intérêt qu'il en avoit à ne pas publier la chose, n'auroit pas eu l'indiscrétion d'en parler.

℣. 29. In terra Madian. *Dans le pays de Madian*, situé sur le bord oriental de la mer rouge (*e*); bien différent d'un autre pays de Madian, qui est à l'orient de la mer morte (*f*). Celui-ci étoit peuplé par les descendans de Madian fils d'Abraham, & de Céthura; & l'autre étoit peuplé par des Cuschites, descendans de Cham, & de Chus; d'où vient qu'Aaron, & Marie appellent Séphora épouse de Moyse, *Chusite*, de la race de Chus (*g*). Peut-être aussi que Madian est appellé *Chus* parce qu'il étoit mêlé avec les Cuschims sur la mer rouge. Habacuc met aussi Chus avec Madian, aux environs de la montagne de Sinaï (*h*).

℣. 30. Apparuit illi Angelus. *Un Ange lui apparut dans la flamme d'un buisson qui brûloit.* Ceci arriva, Moyse étant âgé de quatre-vingt ans, quarante ans après sa fuite. Il dit dans l'Exode (*i*), que le Seigneur lui parla dans le buisson; ce qui a fait dire à plusieurs anciens Peres (*k*), que cet Ange, qui est nommé le Sei-

(*a*) Voyez M. le Clerc sur cet endroit, & Grot. *de jure belli & pacis, lib.* 2. *c.* 1. *Act.* VII. VIII. IX. X.

(*b*) *Genes.* XV. 13.

(*c*) *Joseph. Antiq. lib.* 2. *c.* 9. Ὁ παῖς γὰρ ὅλος τὴν γένεσιν Αἰγυπτίοις ἐνδόξοτερος [illegible] ... [illegible]

(*d*) *Exod.* II. 14.

(*e*) *Joseph. Antiq. lib.* II. *c.* II. *Eusеb. & Hieronym. in locis Hebr.*

(*f*) *Vide eosdem Euseb. & Hieron. in locis.*

(*g*) *Num.* XII. 1.

(*h*) *Habac.* III. 7.

(*i*) *Exod.* III. 2.

(*k*) *Chrysost. hic. Theodoret. qu.* 5. *in Exod. Justin. contra Tryphonem. Tertull. lib.* 2. *contra Marcion. Hilar. lib.* 4. & 12. *de Trinit. &c.*

31. *Moyses autem videns, admiratus est visum, & accedente illo ut consideraret, facta est ad eum vox Domini, dicens :*

31. Ce que Moyse ayant apperçû, il fut étonne de ce qu'il voyoit : & s'approchant pour considérer ce que c'étoit, il entendit la voix du Seigneur, qui lui dit :

32. *Ego sum Deus patrum tuorum, Deus Abraham, Deus Isaac, & Deus Jacob. Tremefactus autem Moyses, non audebat considerare.*

32. Je suis le Dieu de vos peres, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob. Et Moyse tout tremblant n'osoit considérer ce que c'étoit.

33. *Dixit autem illi Dominus : Solve calceamentum pedum tuorum : locus enim in quo stas, terra sancta est.*

33. Alors le Seigneur lui dit : Otez vos souliez de vos pieds ; car le lieu où vous êtes est une terre sainte.

34. *Videns vidi afflictionem populi mei : qui est in Ægypto, & gemitum eorum audivi, & descendi liberare eos. Et nunc veni, & mittam te in Ægyptum.*

34. J'ai vû, & considéré l'affliction de mon peuple, qui est en Egypte, j'ai entendu leur gémissement, & je suis descendu pour les délivrer. Venez donc maintenant, afin que je vous envoye en Egypte.

35. *Hunc Moysen, quem negaverunt, dicentes : Quis te constituit Principem, & Judicem? hunc Deus Principem, & Redemptorem misit, cum manu Angeli, qui apparuit illi in rubo.*

35. Ce Moyse qu'ils avoient renoncé, en disant : Qui vous a établi Prince, & Juge? fut celui-là même que Dieu envoya pour Prince, & pour Libérateur, sous la conduite de l'Ange, qui lui étoit apparu dans ce buisson.

36. *Hic eduxit illos, faciens prodigia, & signa in terra Ægypti, & in rubro mari, & in deserto annis quadraginta.*

36. Ce fut lui qui les fit sortir, faisant des prodiges, & des miracles en Egypte, en la mer rouge, & au désert durant quarante ans.

37. *Hic est Moyses qui dixit filiis Israël : Prophetam suscitabit vobis Deus de fratribus vestris, tanquam me ; ipsum audietis.*

37. C'est ce Moyse qui a dit aux enfans d'Israël : Dieu vous suscitera d'entre vos freres un Prophéte comme moi ; écoutez-le.

38. *Hic est, qui fuit in Ecclesia in solitudine cum Angelo, qui loquebatur ei in monte Sina, & cum patribus nostris : qui accepit verba vitæ dare nobis.*

38. C'est lui, qui pendant que le peuple étoit assemblé au désert, s'entretenoit avec l'Ange qui parloit à lui en la montagne de Sina. C'est lui qui étoit avec nos peres, & qui a reçû les paroles de vie pour nous les donner.

## COMMENTAIRE.

gneur, n'étoit autre que JESUS-CHRIST, désigné dans les Prophétes sous le nom (a) d'*Ange du grand Conseil.* Mais S. Augustin (b), & la plûpart de ceux qui sont venus depuis, ont crû que c'étoit un simple Ange, qui avoit parlé dans ce buisson; car il ne paroît pas par le récit de Moyse, qu'il ait vû aucune figure sensible; mais seulement un buisson ardent, d'où il sortoit une voix qui lui parla, & lui donna ses ordres.

℣. 33. SOLVE CALCEAMENTUM. *Otez vos souliez de vos pieds.* C'est une maniére de témoigner son respect parmi les Orientaux, de ne paroître que pieds nuds dans quelque endroit. Les Mahométans ne portent point de souliez dans leurs Mosquées. Les Prêtres Hébreux servoient nuds pieds dans le Temple. L'Ange qui apparut à Josué, lui dit, comme fait celui-ci à Moyse (c): *Otez vos souliez* de vos pieds.

℣. 35. HUNC MOYSEN, QUEM NEGAVERUNT. *Ce Moyse qu'ils avoient renoncé, fut celui même que Dieu envoya pour les délivrer.* C'est ce même Moyse, à qui ils avoient dit : *Qui vous a établi Prince, & Juge sur nous?* que Dieu suscita pour les délivier de la servitude de l'Egypte. Ainsi JESUS-CHRIST que vous avez renoncé devant Pilate, & que vous n'avez pas voulu reconnoître pour votre CHRIST, & pour votre Roi, est toutefois celui qui est établi Sauveur de tout le monde, & Juge des vivans, & des morts. Et comme vos peres, après avoir rejetté Moyse, n'ont pas laissé de le reconnoître enfin pour leur Législateur, & pour leur Chef; ainsi vous ne devez point rougir de recourir à la clémence de JESUS-CHRIST, après l'avoir outragé, persécuté, & fait mourir.

CUM MANU ANGELI. *Sous la conduite de l'Ange qui lui avoit apparu dans le buisson.* On croit que c'est l'Archange S. Michel, qui fut le Chef, & le protecteur de la nation Juive, & qui la conduisit pendant tout le voyage du desert, sous la forme d'une nuée. Moyse lui donne toûjours le nom *du Seigneur*, parce que cet Ange représentoit sa Majesté, & parloit en son nom. Moyse tira les Hébreux de l'Egypte (d), *cum manu Angeli*, par la main, ou avec la main de l'Ange, par son secours, par son conseil, suivant ses ordres, sous sa conduite. C'est avec son secours qu'il fit tant de miracles; c'est par sa médiation qu'il reçut, & qu'il donna les Loix aux Hébreux.

℣. 37. PROPHETAM SUSCITABIT VOBIS. *Dieu suscitera d'entre vos freres un Prophéte comme moi.* Ce Prophéte est le Messie (e), dont je vous annonce la venue dans la personne de JESUS-CHRIST. Depuis Moyse jusqu'aujourd'hui, pouvez-vous montrer un seul Prophéte, dans qui se rencontrent, comme dans JESUS-CHRIST, tous les caractéres du vrai Messie? Dois-je donc passer pour blasphémateur contre Moyse, si je prêche celui que Moyse lui-même vous a annoncé depuis tant de siécles?

℣. 38. HIC EST QUI FUIT IN ECCLESIA. *C'est lui*, c'est Moyse, *qui pendant que nos peres étoient dans le désert, s'entretenoit avec l'Ange sur la montagne.* Je reconnois comme vous que Moyse est le grand Législateur de votre nation, que c'est lui qui a demeuré quarante jours sur la montagne, s'entretenant avec l'Ange qui représentoit le Seigneur, & qui prenoit son nom. Il recevoit de cet Ange la Loi que vous avez si mal observée; cette

(a) *Isai.* IX. 7. *ex* 70. *Interpp.*
(b) *Aug. lib.* 3. *de Trinit. c.* 11.
(c) *Josue* V. 15.
(d) Ἐν χειρὶ Ἀγγέλου.
(e) *Vide Deut.* XVIII. 15. & *Act.* III. 22.

39. *Cui noluerunt obedire patres nostri: sed repulerunt, & aversi sunt cordibus suis in Ægyptum,*

40. *Dicentes ad Aaron: Fac nobis Deos, qui præcedant nos; Moyses enim hic, qui eduxit nos de terra Ægypti, nescimus quid factum sit ei.*

41. *Et vitulum fecerunt in diebus illis, & obtulerunt hostiam simulachro, & lætabantur in operibus manuum suarum.*

42. *Convertit autem Deus, & tradidit eos servire militiæ Cœli sicut scriptum est in Libro Prophetarum: Numquid victimas, & hostias obtulistis mihi annis quadraginta in deserto, domus Israël?*

39. Nos peres ne voulurent point lui obéïr; mais ils le rebutérent, retournant de cœur en Egypte,

40. Et disant à Aaron: Faites-nous des Dieux qui marchent devant nous; car nous ne savons ce qu'est devenu ce Moyse qui nous a tirez du pays d'Egypte.

41. Ils firent ensuite un veau, & sacrifiérent à l'idole, mettant leur joie dans cet ouvrage de leurs mains.

42. Alors Dieu se détourna d'eux, & les abandonna de telle sorte, qu'ils adorérent l'armée du Ciel, comme il est écrit au Livre des Prophétes: Maison d'Israël, m'avez-vous offert des sacrifices, & des hosties dans le désert durant quarante ans?

## COMMENTAIRE.

*Loi de feu* (a), & cette *Loi de vie* (b): Loi de feu, qui consume les prévaricateurs; Loi de vie, qui donne la vie, & toute sorte de bonheur à ceux qui l'observent fidélement. Saint Etienne inculque souvent dans ce discours, que la Loi a été donnée par le ministére des Anges, que Moyse a parlé aux Anges, pour réprimer la vanité des Juifs, qui relevoient insolemment leur Loi au dessus de la Doctrine de JESUS-CHRIST, & qui disoient (c): *Nous savons que Dieu a parlé à Moyse: mais pour cet homme nous ne savons d'où il est.* L'Auteur de l'Epître aux Hébreux insiste aussi beaucoup sur la supériorité de JESUS-CHRIST au-dessus de Moyse (d), en ce que Dieu n'a donné l'ancien Testament que par la médiation des Anges; au lieu qu'il nous a donné la Loi nouvelle par son propre Fils, infiniment supérieur aux Anges mêmes.

℣. 39. AVERSI SUNT. *Ils retournérent de cœur en Egypte.* Il étoit important pour la justification de saint Etienne, de montrer que les Juifs depuis le commencement, avoient toûjours été rébelles à Dieu, & à leur Législateur. On en concluoit naturellement que ce n'étoit ni le zéle de la Loi, ni l'intérêt qu'ils prenoient à l'honneur de Moyse, qui les obligeoient à s'élever contre les Disciples de JESUS-CHRIST; mais la haine, l'envie, l'animosité.

℣. 40. FAC NOBIS DEOS. *Faites-nous des Dieux qui marchent devant nous*; des figures de Déïtez grotesques, comme celles des Egyptiens, qui soient portées à la tête de notre armée sur des chariots, ou sur les épaules des hommes, ainsi qu'il se pratiquoit dans les processions, & dans les pompes des Fêtes Egyptiennes (e). Ces Divinitez de l'Egypte étoient des figures humaines, ayant la tête d'un chien, d'un chat, d'un épervier, d'un loup, d'un bélier, d'un lion, ou de quelque autre animal, comme on les voit encore dans les anciens monumens Egyptiens.

℣. 41. VITULUM FECERUNT. *Ils firent un veau*; c'est-à-dire, une figure avec la tête de veau. C'est ainsi que les Egyptiens représentoient souvent leur Dieu Apis, qui étoit la principale de leurs Divinitez; & c'est ainsi que plusieurs anciens Peres l'ont entendu (f). D'autres veulent qu'ils aient fait un veau entier en or; & ils représentoient aussi de cette sorte la même Divinité. Voyez notre Commentaire sur l'Exode, XXXII. 4.

℣. 42. SERVIRE MILITIÆ COELI. *Dieu les abandonna de telle sorte, qu'ils adorérent l'armée du Ciel.* Dieu ne les engagea pas dans l'idolâtrie par une action directe, en leur inspirant ce mauvais dessein: mais il permit qu'ils s'y livrassent, en les abandonnant au déréglement de leur cœur, & en ne leur accordant pas ses graces, dont ils s'étoient rendus indignes. Ils adorérent donc *l'armée du Ciel*, c'est-à-dire, le soleil, la lune, & les étoiles, qui par la régularité de leur mouvement, & le bel ordre qu'ils gardent entre eux, imitent la majesté, & la beauté d'une armée nombreuse rangée en bataille. On ne peut douter que du tems même de Moyse, & pendant leur voyage du désert, malgré toute l'attention, & la sévérité du Législateur, ils n'ayent adoré les Idoles qui représentoient le soleil, la lune, & les étoiles; comme saint Etienne le marque assez au verset suivant, où il cite les anciens Prophétes, qui leur en ont fait des reproches. Mais ils enchérirent beaucoup sur cela dans la suite; & toute leur histoire n'est, pour ainsi dire, qu'un tissu de leur idolâtrie, qui avoit presque toujours pour objets les astres, le soleil, la lune, & les étoiles.

IN LIBRO PROPHETARUM: NUMQUID VICTIMAS? &c. *Comme il est écrit au Livre des* douze Petits *Prophétes*; dans Amos, ℣. 26. *M'avez vous offert des hosties pendant quarante ans?* Ni Amos, ni saint Etienne qui le cite, ne nient pas absolument que les Hébreux n'ayent offert quelques sacrifices au Seigneur dans le désert; la chose est si certaine par Moyse, qu'il n'est pas possible de la révoquer en doute: mais ils ne lui en offrirent ni autant qu'ils auroient dû, ni dans les dispositions que Dieu demandoit. Enfin ils ne lui en offrirent pas à lui seul. Ils partagérent leur culte, leur cœur, & leurs sacrifices; ce qui est en abomination aux yeux de Dieu. Ils avoient vêcu durant tout le tems du voyage du désert, dans une espéce d'indépendance, comme le marque Moyse lui-même (g): *Lorsque vous serez entré dans la terre où le Seigneur doit vous introduire, vous ne ferez plus ce que nous faisons aujourd'hui, où chacun suit l'inclination de son cœur.* L'état d'inconstance, & d'agitation presque continuelle où ils étoient par rapport aux campemens, & aux décampemens, ne leur permettoit guéres de suivre une maniére uniforme dans le culte extérieur qu'ils rendoient à Dieu. Mais cela ne les disculpoit pas du culte idolâtre qu'ils rendoient aux astres. On peut voir notre Dissertation sur l'Idolâtrie des Israëlites dans le désert, à la tête des douze Petits Prophétes.

(a) *Deut.* XXXIII. 2.
(b) *Hic. Accepit verba vitæ. Vide & Deut.* XXXII. 47.
(c) *Joan.* IX. 28. 29.
(d) *Heb.* I. 1. 2. 3. *& sequ.*
(e) *Herodot. lib.* 2. *c.* 63. *Vide & Clem. Alex. Stromat. lib.* 6. *Vide Isai.* XLVI. 7. *Baruc.* VI. 3. 25.
(f) *Lactant. lib.* 4. *c.* 10. *Tertull. advers. Judæos, c.* 1. *Iren. in Osee* IV. *Aug. in Psalm.* XLI. *Ambros. Ep. ad Romul. Optat. Milevit. lib.* 3.
(g) *Deut.* XII. 8.



Digitized by Google

43. *Et suscepistis tabernaculum Moloch, & sidus Dei vestri Rempham, figuras, quas fecistis, adorare eas. Et transferam vos trans Babylonem.*

44. *Tabernaculum testimonii fuit cum patribus nostris in deserto, sicut disposuit illis Deus, loquens ad Moysen, ut faceret illud secundùm formam quam viderat.*

45. *Quod & induxerunt, suscipientes patres nostri cum Jesu in possessionem gentium, quas expulit Deus à facie patrum nostrorum, usque in diebus David,*

46. *Qui invenit gratiam ante Deum, & petiit ut inveniret tabernaculum Deo Jacob.*

47. *Salomon autem ædificavit illi domum.*

48. *Sed non excelsus in manufactis habitat, sicut Propheta dicit:*

49. *Cælum mihi sedes est: terra autem scabellum pedum meorum. Quam domum ædificabitis mihi, dicit Dominus, aut quis locus requietionis meæ est?*

43. Et vous avez porté le tabernacle de Moloch, & l'astre de votre Dieu Rempham, qui sont des figures que vous avez faites pour les adorer. C'est pourquoi je vous transporterai au-delà de Babylone.

44. Nos peres eurent au désert le tabernacle du témoignage, comme Dieu parlant à Moyse, lui avoit ordonné de le faire selon le modéle qu'il avoit vû.

45. Et nos peres l'ayant reçu, ils l'emportérent sous la conduite de Josué au pays qui avoit été possédé par les nations que Dieu chassa devant eux. *Et il y fut* jusqu'au tems de David,

46. Qui trouva grace devant Dieu, & qui lui demanda qu'il pût bâtir une demeure fixe au Dieu de Jacob.

47. Ce fut néamoins Salomon qui lui bâtit un Temple.

48. Mais le Très-Haut n'habite point dans des temples faits par la main des hommes, selon cette parole du Prophéte:

49. Le Ciel est mon trône, & la terre est mon marche-pied. Quelle maison me bâtiriez-vous, dit le Seigneur, & quel pourroit être le lieu de mon repos?

## COMMENTAIRE.

℣. 43. SUSCEPISTIS TABERNACULUM MOLOCH, ET SIDUS DEI VESTRI REMPHAM (a). *Vous avez porté le tabernacle de Moloch, & l'astre de votre Dieu Rempham, qui sont des figures que vous avez faites pour les adorer.* Ce Dieu *Rempham* est la croix de tous les Interprétes. On ne sait ce qu'il signifie. La plûpart l'entendent de l'étoile de Saturne. On peut consulter ce que nous en avons dit dans la Dissertation dont on vient de parler, & ce que Spencer en a écrit. Voici l'Hébreu d'Amos, qui ne parle pas de Rempham (b): *Vous avez porté les tentes de votre Roi*, (ou de votre Dieu Moloc) *& le pied-destal de vos figures*, (de vos images, de vos répresentations) *l'astre de vos Dieux, que vous vous êtes faits.* C'est a ce Texte qu'il en faut toûjours revenir. Les Septante, dont saint Etienne a suivi la traduction, peuvent s'être trompez dans la maniére de lire le nom de *Chévan*, & mettre *Réphan* à sa place. Ou peut-être les Copistes des Septante ont corrompu son Texte par une façon de lire qui fatigue vainement les Interprétes, puisque peut-être elle est & contraire à l'Hébreu, & à l'Original des Septante mêmes. Saint Jérôme lit ainsi dans sa traduction, qui est canonisée par le Concile de Trente; *Portastis tabernaculum Moloch vestro, & imaginem Idolorum vestrorum, sidus Dei vestri, quæ fecistis vobis.*

TRANS BABYLONEM. *Au-delà de Babylone.* L'Hebreu dans Amos, & quelques Exemplaires Grecs en cet endroit, lisent: *Au-delà de Damas.*

℣. 44. TABERNACULUM TESTIMONII,... SECUNDUM FORMAM. *Le Tabernacle du témoignage, qu'il fit suivant le modéle qu'il avoit vû.* Le Tabernacle du témoignage, est la tente dans laquelle on avoit déposé l'Arche d'Alliance, ou le coffre qui contenoit les Loix écrittes du doigt de Dieu. Le Seigneur en fit voir le modéle à Moyse sur la montagne, & lui dit (c): Faites suivant le plan, & le modéle qui vous en a été montré. Saint Etienne montre ici le commencement du Tabernacle, comme il montrera au verset suivant l'origine du Temple, pour en conclure que la vraie Religion peut subsister sans l'un, & sans l'autre, puisque les Patriarches ont vécu avant l'érection du Tabernacle, & les Hébreux depuis Moyse jusqu'à Salomon, avant le bâtiment du Temple; & par conséquent, qu'il n'y a nul blasphême à dire que le Temple de Jérusalem seroit détruit, & que la vraie Religion, qui est celle de JESUS-CHRIST; subsisteroit indépendamment de ce Temple.

℣. 46. PETIIT UT INVENIRET. *Il demanda qu'il pût bâtir une demeure fixe au Dieu de Jacob.* On peut voir les Livres des Rois (d). David avoit proposé de bâtir un Temple au Seigneur. Nathan consulté sur cela, avoit répondu sans hésiter, que la chose seroit agréable au Seigneur. Toutefois le Seigneur lui fit entendre que ce ne seroit pas David, mais Salomon, qui auroit l'honneur de faire cet édifice. En effet Salomon l'exécuta de la maniére que tout le monde sait.

℣. 48. NON EXCELSUS IN MANUFACTIS HABITAT. *Le Très-Haut n'habite pas dans des Temples faits de la main des hommes.* C'est ce que Salomon lui-même reconnoît dans la priére qu'il fait à Dieu à la dédicace de son Temple (e): *Est-il croyable que Dieu veuille bien habiter sur la terre? Car si le Ciel, & le Ciel des Cieux ne sont pas capables de vous contenir, à combien plus forte raison cette maison que j'ai bâtie, ne le pourra-t'elle pas?* Et saint Paul (f): *Non in manufactis Templis habitat, nec manibus humanis colitur indigens aliquo.* Ce n'est donc pas tant pour Dieu, que pour nous-mêmes que nous bâtissons des Temples; & c'est un pur effet de la bonté, & de la miséricorde du Seigneur, qu'il veuille bien nous permettre de lui en bâtir. C'est pour nous donner la facilité de lui rendre nos devoirs, & de lui adresser nos vœux, & nos priéres, dans des lieux qui lui sont particuliérement consacrez, & où il nous donne des marques plus sensibles de sa présence.

℣. 49. QUAM DOMUM ÆDIFICABITIS MIHI? *Quelle maison me bâtirez-vous*, s'il falloit que vous m'en

(a) *Græc.* Ῥεμφὰν. *Alii*: Ῥαιφάν. Ῥεμφάμ. Ῥαφάν. Ῥεμφάμ. Ῥαφάν. Ῥεφὰν. Ῥεφᾶ. Ῥεφάν.

(b) *Amos* v. 26. ונשאתם סכות מלככם ואת כיון צלמיכם כוכב אלהיכם אשר עשיתם לכם

(c) *Exod.* xxv. *ultimo.*

(d) 2. *Reg.* VII. 2. 3. *& sequent. Vide & Psal.* CXXXI. 1. 2. 3.

(e) 3. *Reg.* VIII. 27.

(f) *Act.* XVII. 24. 25.

50. *Nonne manus mea fecit hæc omnia?*

50. Ma main n'a-t-elle pas fait toutes ces choses?

51. *Durâ cervice, & incircumcisis cordibus & auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis, sicut patres vestri, ita & vos.*

51. Têtes dures, *hommes* incirconcis de cœur & d'oreilles, vous résistez toûjours au Saint-Esprit, & vous êtes tels que vos peres ont été.

52. *Quem Prophetarum non sunt persecuti patres vestri: Et occiderunt eos, qui prænuntiabant de adventu Justi, cujus vos nunc proditores homicidæ fuistis:*

52. Qui est celui d'entre les Prophétes que vos peres n'aient point persecuté? Ils ont tué ceux qui *leur* prédisoient l'avenement du Juste, que vous venez de trahir, & dont vous avez été les meurtriers.

53. *Qui accepistis Legem in dispositione Angelorum, & non custodistis.*

53. Vous avez reçu la Loi par le ministére des Anges, & vous ne l'avez point gardée.

54. *Audientes autem hæc dissecabantur cordibus suis, & stridebant dentibus in eum.*

54. A ces paroles ils entrérent dans une rage qui leur déchiroit le cœur, & ils grinçoient les dents contre lui.

## COMMENTAIRE.

bâtissiez une proportionnée à ma grandeur, & à mon immensité? Je remplis de ma majesté le Ciel, & la terre; le Ciel est mon trône, & la terre est mon marche-pied. Admirez donc ma condescendance, qui pour me rabaisser à vos besoins, vous permet de me bâtir une maison matérielle. Tout ceci revient au dessein de saint Etienne, qui est de montrer que le Temple ne doit pas demeurer éternellement, & qu'il n'est pas essentiel au vrai culte de Dieu.

℣. 51. DURA CERVICE. *Têtes dures, hommes incirconcis du cœur, & des oreilles.* Saint Etienne rempli de l'Esprit saint, & transporté d'un zéle brûlant, s'éléve ici contre ses accusateurs; & voyant que ses discours n'entroient point dans leurs cœurs, il invective fortement contre leur malice, & leur opiniâtreté. Il fait voir par ce discours combien il méprise la mort, & quel déplaisir il a de voir les Juifs dans cet état d'endurcissement. Son cœur est pénétré de tendresse, & de charité, dans le même tems que sa bouche paroît remplie d'amertume, & de colére (*a*). Il dit qu'ils sont *incirconcis du cœur, & des oreilles*, par une maniére de parler commune parmi les Hébreux, où l'on dit *le prépuce du cœur* (*b*), & des oreilles, pour marquer leur impureté, ou leur mauvaise disposition. Avoir le cœur, & les oreilles incirconcises, veut dire, ne vouloir ni entendre, ni comprendre, ni aimer, ni exécuter les choses utiles, & avantageuses que l'on nous propose.

VOS SEMPER SPIRITUI SANCTO RESISTITIS. *Vous résistez toûjours au Saint-Esprit.* Il est certain que l'homme peut toûjours résister à la grace intérieure, & à l'inspiration du Saint-Esprit, comme l'a décidé le Concile de Trente (*c*); & il n'y resiste en effet que trop souvent, comme chacun de nous l'expérimente tous les jours. Mais cela ne détruit pas ce que dit saint Augustin (*d*), que la grace que Dieu répand dans nos cœurs, n'est rejettée par aucun cœur dur, puisqu'elle est donnée pour ôter la dureté du cœur: *Hæc itaque gratia, quæ occultè humanis cordibus divinâ largitate tribuitur, à nullo duro corde respuitur; ideò quippè tribuitur, ut cordis duritia primitùs auferatur.* Mais elle ôte cette dureté, sans donner atteinte à la liberté; elle perfectionne, & ne détruit pas le libre arbitre; elle répand dans l'esprit une lumiére vive, & éclattante; elle répand dans le cœur une douceur également forte, & agréable; elle l'entraîne par un attrait puissant, vers l'objet qu'elle lui présente, comme plus beau, comme meilleur que ceux ausquels il étoit attaché auparavant.

Mais en cet endroit (*e*), il semble que saint Etienne veut plûtôt marquer la resistance des Juifs aux oracles des Prophétes, à la lumiére des Loix de Dieu, aux ménaces, aux exhortations, aux promesses des Prophétes, aux miracles, aux bienfaits extérieurs qu'ils ont reçûs de Dieu par les serviteurs qu'il leur a envoyez, qu'une résistance réelle aux graces intérieures du Saint-Esprit. On ne nie pas que trop souvent les Juifs n'ayent aussi méprisé, rejetté, négligé ces graces intérieures, & qu'ils n'y ayent résisté par leur malice: Mais ici il est plus simple de l'expliquer de la résistance aux graces extérieures, dont on vient de parler.

℣. 52. DE ADVENTU JUSTI. *L'avénement du Juste*, du Messie, désigné dans les Prophétes sous le nom de *Juste*, ou de *Justice* (*f*). *Que les nuës fassent pleuvoir le Juste* (*g*). *Mon Juste est proche* (*h*). *Le Juste mon serviteur en justifiera plusieurs* (*i*). *Que son Juste paroisse comme l'éclat, & les nations verront votre Juste, &c.* Les Juifs sont devenus les traitres, & les meurtriers de JESUS-CHRIST, en approuvant la trahison de Judas, en l'engageant dans ce crime contre son Seigneur, & en livrant ce Juste entre les mains des Romains qui le crucifiérent.

℣. 53. QUI ACCEPISTIS LEGEM IN DISPOSITIONE ANGELORUM. *Qui avez reçû la Loi par le ministére des Anges, & ne l'avez point observée.* Il a déja dit ci-devant (*k*), que Moyse avoit reçû la Loi sur le mont Sinaï de la main de l'Ange qui lui parloit au nom du Seigneur. Ce qui est conforme à la Doctrine de saint Paul (*l*): *Ordinata per Angelos, in manu mediatoris.* Les infidélitez, & les prévarications continuelles des Juifs sont trop connuës, pour mériter qu'on s'y arrête. Le Grec porte (*m*): *Vous avez reçû la Loi pour les dispositions des Anges, ou par les ordres des Anges.* Plusieurs Peres (*n*) par ces Anges, entendent Moyse, Aaron, & Josué. Æcuménius l'explique ainsi: Vous avez reçû les Loix pour devenir comme des Anges, si vous les eussiez fidélement observées. Mais le premier sens que nous avons proposé vaut mieux.

(a) *Aug. serm.* 316. & 317. & *Chrysost. homil.* 18.
(b) *Jerem.* IV. 4. *Auferte præputia cordium vestrorum. Idem cap.* VI. *Ecce incircumcisæ aures eorum; audire non possunt.*
(c) *Concil. Trid. sess.* 6. *can.* 4. *Si quis dixerit liberum arbitrium à Deo motum, & excitatum nihil cooperari assentiendo Deo excitanti atque vocanti.... neque posse dissentire, si velit, sed veluti inanime quoddam nihil omninò agere, merèque passive se habere, anathema sit.*
(d) *Aug. de Prædestin. SS. c.* 8. *Vide Fremond. hic. & Barth. Petrum.*
(e) *Fremond. Est. Grot. Sanct. alii.*
(f) *Isai.* XLV. 8.
(g) *Isai.* LI. 5.
(h) *Isai.* LIII. 11.
(i) *Isai* LXII. 1. 2.
(k) *Sup.* ℣. 58.
(l) *Galat.* III. 19. *Vide & Hebr.* II. 2. *Si enim qui per Angelos dictus est sermo factus est firmus, &c.*
(m) Ἐλάβετε τὸν νόμον εἰς διαταγὰς Ἀγγέλων.
(n) *Chrysost. Ambrosiaster. Euthym. Theophyl. D. Thom. in Galat.* III. 19.

55. *Cùm autem esset plenus Spiritu sancto, intendens in Cœlum, vidit gloriam Dei, & Jesum stantem à dextris Dei. Et ait: Ecce video Cœlos apertos, & Filium Hominis stantem à dextris Dei.*

56. *Exclamantes autem voce magnâ continuerunt aures suas, & impetum fecerunt unanimiter in eum:*

57. *Et ejicientes eum extra civitatem lapidabant; & testes deposuerunt vestimenta sua, secus pedes adolescentis, qui vocabatur Saulus.*

58. *Et lapidabant Stephanum invocantem, & dicentem: Domine Jesu, suscipe spiritum meum.*

55. Mais Etienne étant rempli du Saint-Esprit, & levant les yeux au Ciel, vid la gloire de Dieu, & JESUS qui étoit debout à la droite de Dieu; & il dit: Je voi les Cieux ouverts, & le Fils de l'Homme qui est debout à la droite de Dieu.

56. Alors ils s'écriérent tous d'une voix, & se bouchant les oreilles, ils se jettérent sur lui tous ensemble:

57. Et l'ayant entraîné hors de la ville, ils le lapidérent; & les témoins mirent leurs vêtemens aux pieds d'un jeune homme nommé Saul.

58. Ils lapidoient Etienne, & lui invoquoit JESUS, & disoit: Seigneur JESUS, recevez mon esprit.

## COMMENTAIRE.

℣. 55. INTENDENS IN COELUM, VIDIT GLORIAM DEI. *Levant les yeux au Ciel, il vit la gloire de Dieu.* Saint Etienne étoit dans le Sanhédrin, qui étoit apparemment une sale couverte. Saint Etienne put jetter les yeux vers le Ciel, se tournant vers les fenêtres, & voir comme des yeux du corps une splendeur divine, qui représenta à son esprit la gloire céleste, qui accompagnoit le Corps glorieux de JESUS-CHRIST. Il fut le seul qui vit cette gloire (*a*): mais il la vit si distinctement, & son esprit en étoit si rempli, qu'il s'écrie en pleine assemblée, & au milieu de ses ennemis: *Je vois le Ciel ouvert, & le fils de l'homme debout à la droite du Pere*; quoi qu'il prévît bien que cette déclaration seroit prise pour un blasphême, & suffiroit pour le faire lapider. Mais la joie dont il étoit transporté, ne lui permit pas de délibérer, ni de se taire. Quelques-uns (*b*) mêmes parmi les Anciens ont crû que saint Etienne avoit vû l'Essence divine, & la très-sainte Trinité. D'autres veulent qu'il ait vû les Cieux ouverts, & JESUS-CHRIST debout à la droite du Pere, simplement des yeux de l'esprit. D'autres enfin soutiennent qu'il vit cela des yeux du corps; mais par une élévation surnaturelle de ses sens, & par une espece de transport du Saint au Ciel empyrée. Ce qui revient au sens de ceux qui ne lui font voir ces objets que par les yeux de l'esprit.

℣. 56. CONTINUERUNT AURES SUAS. *En se bouchant les oreilles, ils se jettérent tous sur lui.* Ils se bouchent les oreilles, de peur de les souiller, en entendant le prétendu blasphême de saint Etienne, qui disoit qu'il voyoit JESUS debout à la droite de Dieu. En effet si JESUS-CHRIST n'eût été qu'un simple homme, ou même un Prophéte, il y auroit eu du blasphême à dire qu'il est debout, ou assis à la droite du Pere. Cette place ne convient qu'au Fils unique de Dieu, qu'au Messie, qu'à Dieu même. Saint Etienne dit qu'il voit JESUS-CHRIST debout, *Jesum stantem*, comme pour marquer qu'il étoit prêt à le défendre, & à le recevoir. Le Sauveur parlant de lui-même, dit qu'il va s'asseoir à la droite du Pere, pour marquer sa puissance, sa majesté, son repos, dont il jouit comme homme dans le Ciel avec le Pere; car en rigueur le Pere Céleste n'a ni droite, ni gauche.

*Ils se jettérent sur lui*, avant que le Sanhédrin eût prononcé sa condamnation, & ils l'entraînérent hors de la ville pour le lapider. Cette procédure est tout-à-fait irréguliére, & durant les bons tems de la République des Juifs, on ne l'employoit que dans le seul cas qui est marqué dans le Deutéronome (*c*), lorsqu'un homme venoit pour engager le peuple dans l'idolâtrie. Ils appelloient cette maniére de faire mourir un homme sans forme de procès, *le Jugement du zéle*: Ce qui devint assez fréquent, & qui fut étendu à divers autres cas, depuis que la Judée fut réduite en Province, & que le droit de vie, & de mort fut ôté aux Juifs. Phinées en avoit donné l'exemple dans la prostitution de Béelphégor (*d*). Mathathias pere des Maccabées, tua de sa main, par le même droit, un Juif qui vouloit sacrifier aux Idoles (*e*). Plus de quarante hommes se dévouënt, & s'engagent de ne boire, ni manger, qu'ils n'ayent tué saint Paul (*f*). Les zélez, & les assassins dont Joseph parle en tant d'endroits, s'autorisoient par la même Loi, qui étoit un vrai désordre, & un abus intolérable, dont les suites furent si funestes à la nation des Juifs.

EJICIENTES EUM. *Ils l'entraînérent dehors*; parce que les Loix ne permettoient pas de faire mourir un homme dans l'enceinte de la ville. La lapidation étoit le supplice des blasphémateurs (*g*). Ceux qui avoient oüi le blasphême, mettoient les mains sur la tête du coupable (*h*), & déclaroient que son sang & sa mort retomberoient sur lui-même, puisqu'il avoit blasphémé le nom du Seigneur; après quoi, les mêmes témoins lui jettoient la premiére pierre; & tout le peuple présent les suivoit (*i*). Saint Etienne souffrit hors de *la porte septentrionale, du côté qui méne au pays de Cédar.* C'est ainsi que parle le Prêtre Lucien dans le récit de la découverte du corps de S. Etienne. Cédar étoit le pays des Arabes Cédariens, à l'orient de Jérusalem, au-delà des montagnes de Galaad. Ainsi la porte septentrionale devoit aussi être orientale par rapport à ce pays, & à la vallée où passe le torrent de Cédron, où ce Saint fut lapidé, selon toutes les apparences.

℣. 57. TESTES DEPOSUERUNT VESTIMENTA SUA. *Les témoins mirent leurs vêtemens aux pieds d'un jeune homme nommé Saul.* On ne doute pas que ce jeune homme ne soit saint Paul, qui se convertit quelque tems après. Ces témoins avoient quitté leurs habits; c'est-à-dire, le manteau, ou l'habit de dessus, pour être plus libres, & plus en état de lapider saint Etienne; car on dit que les témoins jettoient sur les coupables les plus grosses pierres qu'ils pouvoient. Saint Paul est appellé ici *un jeune homme*, quoiqu'il eût alors, à ce qu'on croit, environ trente ans, ou même davantage. Il gardoit les habits de ceux qui lapidoient saint Etienne, & le lapidoit en quelque sorte lui-même, par les mains de tous ceux dont il gardoit les habits (*k*).

℣. 58. DOMINE JESU, SUSCIPE SPIRITUM MEUM. *Seigneur* JESUS, *recevez mon esprit.* Il marque

(*a*) *Aug. serm.* 317. *nov. edit.*
(*b*) *Nyssen. orat. S. Stephan. & Author sub nomine Aug. serm. olim* 96. *de divers. nunc* 216. *Append.*
(*c*) *Deut.* XIII. 6.
(*d*) *Num.* XXV.
(*e*) 1. *Macc.* . 24.
(*f*) *Act.* XXIII. 13. 14.
(*g*) *Levit.* XXIV. 14. 3. *Reg.* XXI. 13.
(*h*) *Levit. ibidem.*
(*i*) *Deut.* XVII. 6. 7. *Manus testium prima interficiet eum, & manus reliqui populi extrema mittetur. Vide &* XIII. 9.
(*k*) *Chrysost. in Act. homil.* 18. *Aug. serm.* 315. & 382. *nov. edit.*

allez



Digitize

59. *Positis autem genibus, clamavit voce magnâ, dicens: Domine, ne statuas illis hoc peccatum. Et cùm hoc dixisset, obdormivit in Domino. Saulus autem erat consentiens neci ejus.*

59. Et s'étant mis à genoux, il cria à haute voix : Seigneur, ne leur imputez point ce péché. Après cette parole, il s'endormit au Seigneur. Or Saul avoit consenti comme les autres à la mort d'Etienne.

## COMMENTAIRE.

assez par ces paroles, qu'il regardoit JESUS comme son Dieu, puisqu'il lui recommande son ame. Il imite son divin Maître, qui avoit lui-même en mourant recommandé son ame à Dieu son Pere (*a*).

℣. 59. POSITIS GENIBUS. *S'étant mis à genoux, il cria à haute voix, Seigneur, ne leur imputez point ce péché.* Les Peres (*b*) remarquent que tandis qu'il pria pour lui-même, il pria debout; parce qu'il demandoit une chose aisée, & en quelque sorte dûë à son martyre. Mais quand il s'agit d'obtenir le pardon de ses ennemis, il se met à genoux, il éléve sa voix, & emploie toute son ardeur; parce que la chose qu'il demandoit, étoit bien plus difficile. Il ne demande pas que leur péché demeure impuni (*c*); mais qu'ils le vengent sur eux-mêmes par la pénitence. C'est ainsi qu'il pratiqua le commandement que JESUS-CHRIST fait à ses Disciples d'aimer leurs ennemis (*d*). S. Paul fut un des premiers fruits de l'efficace de cette ardente priére de S. Etienne. Car sans elle, l'Eglise n'auroit pas eu l'Apôtre des nations (*e*) : *Si Stephanus non orasset, Ecclesia Paulum non haberet.* Quelques Critiques (*f*) au lieu de: *Ne leur imputez point ce péché*, traduisent le Grec (*g*) par : *Ne leur pesez point ce péché* : Ne les punissez point dans toute la rigueur, & la balance à la main : Usez envers eux d'indulgence, & de miséricorde.

OBDORMIVIT IN DOMINO. *Il s'endormit au Seigneur.* Il mourut de la mort des Justes, pour aller jouir dans le Ciel du bonheur éternel. La mort même ordinaire est souvent nommée dans l'Ecriture un sommeil; parce que les Hébreux croyoient l'immortalité de l'ame, & attendoient la résurrection. Mais s'endormir au Seigneur, ne se dit que des justes, & des gens de bien.

SAULUS ERAT CONSENTIENS. *Saul avoit consenti comme les autres à la mort d'Etienne.* Il étoit dans des dispositions fort différentes de la douceur de son Maître Gamaliel. Saul péchoit par un excès de zéle. Non-seulement il ne désapprouva pas cette conduite si violente, & si irréguliére des ennemis de saint Etienne; il l'approuva, il y prit plaisir, il la loua (*h*), il y aida autant qu'il lui fut possible. Tout ceci est remarqué exprès par saint Luc, pour faire mieux sentir la grandeur du miracle de la conversion de saint Paul (*i*), & pour faire mieux connoître le caractére de son esprit. Les Grecs rapportent ces derniéres paroles au commencement du Chapitre suivant. Mais le Syriaque, & l'Ethiopien, & le Manuscrit Aléxandrin sont conformes à la Vulgate.

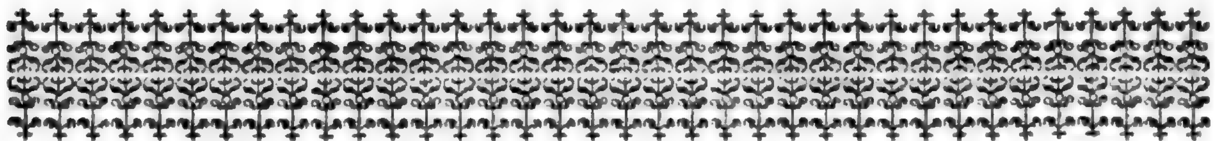

# CHAPITRE VIII.

*Persécution contre les fidéles. Leur dispersion. Les Apôtres demeurent à Jérusalem. Philippe baptize plusieurs personnes à Samarie. Les Apôtres y viennent pour leur donner le Saint-Esprit. Simon le Magicien veut achetter le pouvoir de le donner. Philippe est envoyé à l'Eunuque de la Reine de Candace. Il le baptize. Un Ange emporte Philippe à Azot.*

℣. 1. *FActa est autem in illa die persecutio magna in Ecclesia, quæ erat Jerosolymis, & omnes dispersi sunt per regiones Judææ, & Samariæ, præter Apostolos.*

℣. 1. AU même tems il s'éleva une grande persécution contre l'Eglise de Jérusalem; & tous *les fidéles*, excepté les Apôtres, furent dispersez en divers endroits de la Judée, & de la Samarie.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. FACTA EST PERSECUTIO MAGNA. *Il s'éleva une grande persécution contre l'Eglise de Jérusalem.* La mort de S. Etienne ne fit qu'aigrir la mauvaise humeur des Juifs. Ils résolurent de perdre le nom Chrétien, & de dissiper tous les Disciples de JESUS-CHRIST. Dans cette occasion, la plûpart des Fidéles sortirent de la ville, par le conseil, ou du moins avec l'agrément des Apôtres, qui restérent eux-mêmes avec intrépidité dans la ville, exposez à toute la fureur de leurs ennemis. Mais Dieu les conserva, & ne permit pas qu'ils tombassent entre leurs mains. Pour les Disciples, ils se dispersérent en différentes Provinces. S. Luc (*k*) nous dit ci-après qu'il y en eut qui allérent dans la Phénicie, dans l'Isle de Cypre, & à Antioche. D'autres se retirérent à Damas (*l*); & d'autres dans le pays de Samarie (*m*).

Quelques-uns (*n*) veulent que ceux de la dispersion du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie, de la

(a) *Luc.* XXIII. 46
(b) *Aug. serm.* 315. 319. & 386. *Nyssen. de S. Sthephan. Beda hic, alii.*
(c) *Aster. orat.* 12.
(d) *Matt.* v. 44.
(e) *Aug. serm.* 382. c. 4. 1383.
(f) *Grot. Heins.*
(g) Μὴ στήσῃς αὐτοῖς, &c.
(h) Συνευδοκῶν τῇ ἀναιρέσει.
(i) *Chrysost. hic.*
(k) *Act.* XI. 19.
(l) *Act.* IX. 2.
(m) *Act.* VIII. 5.
(n) *Baron. ad an.* 35. *Sanct. hic.*



Digitized by Google

2. *Curaverunt autem Stephanum viri timorati, & fecerunt planctum magnum super eum.*

2. Or quelques hommes qui craignoient Dieu, prirent soin d'*ensevelir* Etienne, & firent *ses funérailles avec* un grand deuil.

3. *Saulus autem devastabat Ecclesiam, per domos intrans, & trahens viros ac mulieres, tradebat in custodiam.*

3. Cependant Saul ravageoit l'Eglise, & entrant dans les maisons, il en tiroit par force les hommes, & les femmes, & les faisoit mettre en prison.

4. *Igitur qui dispersi erant pertransibant, evangelizantes verbum Dei.*

4. Mais ceux qui étoient dispersez, annonçoient la parole de Dieu dans tous les lieux où ils passoient.

## COMMENTAIRE.

Bithynie, à qui S. Pierre adresse sa première Lettre (*a*), étoient du nombre de ces premiers Fidéles, qui s'étoient
sauvez de Jérusalem. Baronius croit que S. Paul a voulu dire aux Galates en particulier, qu'ils avoient été témoins
du crucifiement de JESUS-CHRIST; & par conséquent qu'ils étoient des premiers Fidéles venus de Jérusalem,
lorsqu'il leur dit (*b*): *Vous, devant les yeux de qui* JESUS-CHRIST *a été si vivement dépeint, & crucifié devant*
*vous.* Mais ces conjectures, qui ne sont point fondées sur des témoignages exprès de l'Ecriture, ne doivent pas
être admises légérement.

Le faux Dorothée avance que le jour même de la mort de S. Etienne, il y eut deux mille Chrétiens de tuez à Jé-
rusalem, avec Nicanor, un des sept premiers Diacres. Il est certain que durant cette persécution, il y eut plusieurs
Fidéles mis à mort, comme saint Paul lui-même le témoigne (*c*): *J'ai persécuté le nom de* JESUS *dans Jérusa-*
*lem; j'ai mis plusieurs de ses Disciples dans les prisons; & en ayant reçû le pouvoir du Grand-Prêtre, lorsqu'on les fai-*
*soit mourir, j'y ai donné mon consentement.* Mais cette persécution, & cette dispersion des premiers Fideles ne ser-
virent qu'à répandre la lumiére de la foi par toute la terre. La Providence se servit de la malice, & de la haine
des Juifs contre eux-mêmes. Les Fidéles, qui par un zéle plein de foi, s'étoient d'abord dépouillez de tous leurs
biens, pour les metre en commun aux pieds des Apôtres, quittérent sans peine, & sans regret une ville meurtriè-
re, & ennemie de la vérité, pour prêcher par tout l'Evangile. Ces saints fugitifs étoient comme autant de flam-
beaux, qui étant allumez du feu du Saint-Esprit, allumoient par tout le même feu dont ils étoient embrasez (*d*).

℣. 2. CURAVERUNT STEPHANUM VIRI TIMORATI. *Quelques hommes qui craignoient Dieu, prirent soin d'ensevelir Etienne, & firent un grand deuil.* Voici ce qu'on lit sur cela dans le récit de la découverte de saint
Etienne, qui est un Ouvrage ancien, & reçû pour authentique par les Savans (*e*). Gamaliel parle à Lucien en
ces termes: *Etienne ayant été lapidé hors la porte septentrionale de la ville, qui conduit au* pays de *Cédar, il y demeura sans sépulture un jour, & une nuit; suivant l'ordre des Principaux des Juifs, afin qu'il servît de pâture aux*
*oiseaux, & aux bêtes farouches. Mais Dieu ne permit pas que ni oiseau, ni bête sauvage, ni chien y touchât. C'est*
*pourquoi moi Gamaliel, touché de compassion pour ce serviteur de* JESUS-CHRIST, *& désirant d'avoir quelque*
*part dans la foi, & dans la récompense de ce saint homme, j'envoyai durant la nuit, tout ce que je connoissois de bons*
*Chrétiens, & craigans Dieu, demeurans dans Jérusalem au milieu des Juifs; je les encourageai, & je leur fournis*
*les choses nécessaires, & leur dis d'aller sécretement enlever son corps. Je leur prêtai même mon chariot, pour le porter dans ma maison de campagne, qui est à Caphar-Gamala, c'est-à-dire, la demeure de Gamaliel, à vingt milles,*
ou sept lieues *de Jérusalem; & je lui fis faire un deuil pendant quarante jours;* ( Les anciennes Impressions lisent
septante; Béde, quarante-cinq jours: mais les Manuscrits ne lisent que quarante jours.) *& j'ordonnai qu'on le mît*
*dans mon tombeau, dans la niche*, ou grotte, *qui est à l'orient; & je leur fis fournir du mien tout ce qui étoit nécessaire*
*pour les frais des funérailles.*

Le Grec (*f*) de cet endroit se traduit diversement. Les uns (*g*): *Ils portérent en terre*, ou ils ramassérent le
corps d'Etienne, comme on amasse les gerbes pour les porter dans l'aire. D'autres (*h*): Ils l'enveloppérent de ban-
delettes, & de linges à la maniére des Juifs, & lui rendirent les derniers devoirs. Le mot Grec se prend pour tout
cela. Anciennement dans l'Eglise (*i*) il y avoit des ministres destinez pour ce seul office d'ensevelir les morts, &
de leur rendre les devoirs des funérailles. On les appelloit *les ouvriers*, ou *les travailleurs.* Au reste le deuil
que l'on fit sur saint Etienne, n'étoit pas un deuil pareil à celui que l'on fait pour les autres morts, dont on dé-
plore l'état triste, & incertain, ou pour lesquels on prie le Seigneur, qu'il daigne les recevoir dans son repos. Sa
mort étoit trop visiblement précieuse aux yeux de Dieu; & ce seroit faire injure à un Martyr de prier pour lui,
dit saint Augustin (*k*). C'étoit donc un simple devoir d'honneur que l'on avoit coutume de rendre dans ce pays
aux personnes de considération qui mouroient. On les pleuroit; on faisoit solemnellement leurs éloges, & leurs
funérailles: mais on deploroit bien moins les morts, que les vivans, qui étoient privez de la présence, & du secours de ces grands hommes.

℣. 3. SAULUS DEVASTABAT ECCLESIAM. *Saul ravageoit l'Eglise*, & persécutoit ceux des Fidéles qui
étoient demeurez à Jérusalem, les tirant par force de leurs maisons, & les faisant mettre dans des cachots. Tout
cela se faisoit par l'ordre, & par la puissance des souverains Pontifes, comme il le dit lui-même ci-après, Chap.
XXVI. 20. Nous ne nous étendons point ici à dire qui étoit Saul. On sait que c'est le même qui fut si célèbre dans
la suite sous le nom de Paul, & dont on lira toute l'histoire dans les Chapitres suivans. Le Sanhédrin n'avoit plus
le droit de vie, & de mort; mais seulement celui de faire arrêter, & de mettre en prison ceux qui violoient les
Loix de leur patrie. Saint Paul nous dit qu'il y en eut quelques-uns de mis à mort (*l*): mais ce fut dans des mouvemens tumultuaires du peuple, & par *le Jugement du zéle*, ou par l'ordre du Gouverneur Romain, ensuite des
accusations, & des poursuites des Juifs.

(a) 1. *Petr.* I. I.
(b) *Galat.* III. I.
(c) *Act.* XXVI. 10.
(d) *Aug. serm.* 116. *nov. edit. p.* 574. *& ser.* 316. *c.* 4. *Vide Chrysost. homil.* 18. *in Acta, & Hieronym. in Matth.* X.
(e) *Lucian. Epist. de revel. corporis S. Stephan. ad Calcem, t.* 7. *nov. edit. S. Aug.*
(f) Συνεκόμισαν δὲ τὸν Στέφανον ἄνδρες εὐλαβεῖς. *Antiq. Ital. Comportarunt. Ita Cantab.*
(g) *Heins. Hamm. Pagn. Mont. Beza, Pisc. alii.*
(h) *Lud. de Dieu. Vide & Sanct. hic, & Lexicograph.*
(i) *Pseudo Ignat. Ep. ad Antioch.* [illegible] *Vide Epiphan. Compend. Doctr. ad finem. Sanct. hic.*
(k) *Aug. serm.* 17. *de verbis Apostoli; nunc* 159. *n.* 1. *Injuria est enim pro Martyre orare, cujus nos debemus orationibus adjuvari.*
(l) *Act.* XXVI. 10.

5. *Philippus autem descendens in civitatem Samariæ, prædicabat illis Christum.*

6. *Intendebant autem turbæ his quæ à Philippo dicebantur, unanimiter audientes, & videntes signa quæ faciebat.*

7. *Multi enim eorum qui habebant spiritus immundos, clamantes voce magnâ exibant.*

8. *Multi autem paralytici, & claudi curati sunt.*

9. *Factum est ergo gaudium magnum in illa civitate. Vir autem quidam nomine Simon, qui ante fuerat in civitate magus, seducens gentem Samariæ, dicens se esse aliquem magnum:*

10. *Cui auscultabant omnes à minimo, usque ad maximum, dicentes: Hic est virtus Dei, quæ vocatur magna.*

11. *Attendebant autem eum, propter quod multo tempore magiis suis dementasset eos.*

12. *Cùm verò credidissent Philippo evangelizanti de regno Dei, in nomine Jesu Christi baptizabantur viri ac mulieres.*

5. Philippe étant donc venu dans la ville de Samarie, y prêchoit JESUS-CHRIST.

6. Et les peuples étoient attentifs aux choses que Philippe leur disoit, & l'écoutoient tous avec une même ardeur, voyant les miracles qu'il faisoit.

7. Car les esprits impurs sortoient des corps de plusieurs possédez, en jettant de grands cris.

8. Et beaucoup de paralytiques, & de boiteux furent *aussi* gueris:

9. Ce qui remplit la ville d'une grande joye. Il y avoit en la même ville un homme nommé Simon, qui y avoit exercé la magie auparavant, & qui avoit séduit le peuple de Samarie, se disant être quelque chose de grand:

10. De sorte qu'ils le suivoient tous depuis le plus grand, jusqu'au plus petit, & disoient: Celui-ci est la grande vertu de Dieu.

11. Et ce qui les portoit à le suivre, c'est qu'il y avoit déja long-tems qu'il leur avoit renversé l'esprit par ses enchantemens.

12. Mais ayant crû ce que Philippe leur annonçoit du Royaume de Dieu, ils étoient baptisez hommes, & femmes au nom de JESUS-CHRIST.

## COMMENTAIRE.

℣. 5. PHILIPPUS AUTEM. *Philippe étant venu dans la ville de Samarie, y prêchoit* JESUS-CHRIST. Saint Luc, après nous avoir dit ce qui étoit arrivé à Jérusalem, va nous décrire ce que firent les Disciples dispersez dans diverses Provinces. Philippe, un des sept Diacres, & collegue de saint Etienne (*a*), nommé ci-après (*b*), *Philippe l'Evangéliste*, étant sorti de Jérusalem, comme les autres, pour éviter la fureur des Juifs, alla du côté du pays de Samarie, où il commença à annoncer l'Evangile; ne croyant pas agir en cela contre l'intention de JESUS-CHRIST, puisque lui-même avoit prêché dans la ville de Sichar, & y avoit converti plusieurs Samaritains. Il est vrai que saint Luc nous dit ailleurs (*c*), que ceux qui furent dispersez, prêchérent par tout; mais seulement aux Juifs: *Nemini loquentes verbum, nisi solis Judæis:* mais c'est que les Samaritains attendant le Messie comme les Juifs, recevant comme eux la circoncision, lisant les saintes Ecritures, & se disant descendus d'Abraham, & de Jacob, comme en effet il y avoit parmi eux un bon nombre d'anciens Israëlites, ils étoient censez compris dans l'alliance (*d*): Et saint Philippe ne crut pas agir contre l'intention du Seigneur, en leur annonçant JESUS-CHRIST. Les Apôtres n'excluoient que les Gentils, ausquels la porte de l'Evangile n'étoit pas encore ouverte.

℣℣. 9. 10. VIR AUTEM QUIDAM, NOMINE SIMON. *Il y avoit là un homme, nommé Simon, qui avoit exercé la magie*, & qui avoit tellement séduit le peuple de Samarie, que tous le suivoient, & disoient de lui qu'il étoit la grande vertu de Dieu. Ce Simon étoit, dit S. Epiphane (*e*), du bourg de Gitton, dans le pays de Samarie. Par ses faux miracles, & par ses œuvres magiques, il avoit fait croire aux peuples de la Samarie, qu'il étoit *la grande vertu de Dieu*; c'est-à-dire, le Pere élevé au-dessus de toutes choses, selon S. Irénée, & d'autres Anciens (*f*); ou le Messie, selon d'autres (*g*). S. Jérôme dit qu'il se vantoit d'être le Verbe, ou la Parole de Dieu, le Beau, le Paraclet, le Tout-puissant, le Tout de Dieu: *Ego sum Sermo Dei, ego sum Speciosus* (*h*), *ego Paracletus, ego Omnipotens, ego Omnia Dei.* Il disoit qu'il avoit donné la Loi à Moyse sur le mont Sina, en la personne du Pere; qu'il avoit apparu sous Tibére sous la figure apparente du Fils; qu'ensuite il étoit descendu sur les Apôtres en forme de langues de feu, en qualité de Saint-Esprit: mais que le CHRIST n'avoit jamais paru réellement, & n'avoit pas souffert; que tout cela ne s'étoit passé qu'en apparence. C'est ce qu'on lit dans les anciennes Editions de S. Augustin (*i*), mais non dans les Manuscrits, & dans la derniére Edition. S. Augustin dit seulement qu'il se donnoit pour le Messie, & assûroit qu'il étoit aussi Jupiter, & qu'une femme qu'il entretenoit, nommée Héléne, étoit Minerve, ou la premiére Intelligence, ou le Saint-Esprit. Il enseignoit plusieurs autres erreurs, qui ne sont point de notre dessein (*k*): mais il ne commença à enseigner ces erreurs que depuis qu'il eut renoncé au Christianisme, comme nous l'allons voir.

℣. 12. IN NOMINE JESU CHRISTI BAPTIZABANTUR. *Ils étoient baptisez au nom de* JESUS-CHRIST, du baptême institué par JESUS-CHRIST, au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit. Le Grec porte (*l*) *que Philippe leur ayant annoncé le royaume de Dieu, & le nom de* JESUS-CHRIST, *ils furent baptisez, hommes, & femmes.* Dans l'ancienne Loi, les hommes seuls recevoient la circoncision, qui étoit le sceau de l'alliance du Seigneur avec la race d'Abraham. Dans la nouvelle, JESUS-CHRIST veut que les hommes, & les femmes reçoi-

(a) *Act.* VI. 5. *Tertull. de Baptis. cap.* 18. *& Const. Apostol. lib.* 6. *c.* 7. l'appellent Philippe l'Apôtre.

(b) *Act.* XXI. 8.

(c) *Act.* XI. 19.

(d) *Vide Justin. Apolog.* 2. *p.* 88. *Chrysost. homil.* 24. *in Acta. Sanct. From. hic, alii.*

(e) *Epiphan. hæres.* 21. *Justin. Apolog.* 2. *p.* 69.

(f) *Iren. lib.* 1. *c.* 20. *Ita & Justin. Apolog. & Tertull. seu quisquis Author Addit. ad lib. præscription. Grot. hic, Fromond.*

(g) *Epiphan. Hieronym. Aug. de hæres. cap.* 1. *Theodoret. hæretic.* *Cornel. à Lap. Capel. Lud. de Dieu.*

(h) Parallusion à ce passage du Pseaume XLIV. 3. que l'on entendoit alors tout communément du Messie. *Speciosus formâ præ Filiis Hominum, &c.*

(i) *Vide nov. Edit. de hæresib. t.* 9. Cela est tiré de S. Irénée, liv. 1. c. 20.

(k) Voyez M. de Tillemont, Art. de Simon le Magicien, tom. 1. p. 37.

(l) Εὐαγγελιζομένῳ τὰ περὶ τῆς βασιλείας τοῦ Θεοῦ, καὶ τοῦ ὀνόματος τοῦ Ἰησοῦ Χριστοῦ, ἐβαπτίζοντο ἄνδρες τε καὶ γυναῖκες.



Digitized by Google

13. *Tunc Simon, & ipse credidit: & cùm baptizatus esset, adhærebat Philippo. Videns etiam signa, & virtutes maximas fieri, stupens admirabatur.*

14. *Cùm autem audissent Apostoli, qui erant Jerosolymis, quòd recepisset Samaria verbum Dei, miserunt ad eos Petrum, & Joannem.*

15. *Qui cùm venissent, oraverunt pro ipsis ut acciperent Spiritum Sanctum:*

16. *Nondum enim in quemquam illorum ven erat, sed baptizati tantùm erant in nomine Domini Jesu.*

13. Alors Simon crut aussi lui-même; & après qu'il eut été baptisé, il s'attachoit à Philippe. Et voyant les prodiges, & les grands miracles qui se faisoient, il en étoit dans l'admiration, & dans le dernier étonnement.

14. Les Apôtres qui étoient à Jérusalem, ayant appris que ceux de Samarie avoient reçû la parole de Dieu, ils leur envoyérent Pierre, & Jean:

15. Qui étant venus, firent des priéres pour eux, afin qu'ils reçûssent le Saint-Esprit;

16. Car il n'étoit point encore descendu sur aucun d'eux, mais ils avoient seulement été baptisez au nom du Seigneur Jesus.

## COMMENTAIRE.

vent le baptême, qui est la source de la justification, & de la rémission des péchez. Nul sexe, nulle condition n'est exclue du royaume de Dieu; nulle n'est exemte de péché, & ne peut dire qu'elle n'a pas besoin de la grace du Sauveur (a): *Omnes peccaverunt, & egent gloriâ Dei.*

℣. 13. Simon et ipse credidit. *Simon crut aussi lui-même, & fut baptisé.* Plusieurs Peres (b) enseignent qu'il ne crut pas véritablement; mais qu'il feignit de croire. C'étoit un hypocrite, qui ne pouvant résister à la force des miracles de Philippe, feignit de croire en Jesus-Christ, & de s'attacher à ce prédicateur, s'imaginant qu'il pourroit avec le tems connoître les moyens par lesquels il opéroit ses prodiges; car il les attribuoit à la magie. Il regardoit Philippe simplement comme un magicien, mais plus habile, & plus puissant que lui (c); bien résolu de le quitter, dès qu'il auroit pû lui dérober son secret.

D'autres (d) veulent qu'il ait crû véritablement; mais d'une foi simplement intellectuelle, à laquelle le cœur, & la volonté n'eurent aucune part; comme un homme, qui convaincu par l'évidence d'un fait qu'il n'ose nier, se rend malgré lui à l'évidence, & cherche pourtant à se débarrasser de cette créance, qui lui est à charge, ou par des doutes affectez, ou par une révolte malicieuse contre la vérité connuë. C'est ainsi que les Démons croyent (e): *Dæmones credunt, & contremiscunt*; & que les méchans Chrétiens croyent en Jesus-Christ, mais sans l'aimer. Simon étoit rempli d'orgueil, & de présomption, dit S. Augustin (f): il auroit voulu pouvoir imiter les prodiges des Apôtres; mais il n'aimoit point la justice, & la vérité quils prêchoient. Il entra dans l'Eglise, & désira le baptême, non pour obtenir la grace, & la justification, mais pour avoir le don des miracles (g): *Desideravit istam, non gratiam, sed potentiam; non undè liberaretur, sed undè extolleretur.*

℣. 14. Miserunt ad eos Petrum, et Joannem. *Les Apôtres leur envoyérent Pierre & Jean*, afin qu'ils leur donnassent le Saint-Esprit par l'imposition des mains; ce que S. Philippe, qui n'étoit que Diacre, ne pouvoit pas faire; ce privilége ayant été accordé aux Apôtres seuls, & à leurs successeurs (h). Au reste quand on lit ici que S. Pierre fut envoyé par les autres Apôtres, on ne doit pas concevoir que S. Pierre leur ait été soûmis, ni qu'ils ayent exercé sur lui, comme sur leur inférieur, une autorité despotique. On sait que S. Pierre a toûjours été reconnu dans l'Eglise comme le Chef du Collége Apostolique. On le voit toûjours à la tête des Apôtres, portant par tout la parole; en un mot agissant comme Chef, & comme Prince des Apôtres. Ici on l'envoie, comme souvent dans une ville, ou dans une Communauté, on députe celui qui en est le premier, & le Chef, pour une affaire importante, & honorable. On le supplie de se charger de la députation, & de vouloir dans cette occasion se prêter à ceux qui le considérent comme leur Maître (i). C'est ainsi que l'Eglise d'Antioche envoye S. Paul, & S. Barnabé à Jérusalem, pour consulter les autres Apôtres sur des affaires importantes (k), & que les Juifs de Jérusalem envoyérent à Rome le Grand-Prêtre Ismaël, & les Principaux de la nation, pour accuser Agrippa, & Festus devant Néron (l).

℣. 15. Oraverunt pro ipsis. *Ils firent des priéres pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit.* Les Apôtres S. Pierre, & S. Jean se disposent par la priére à conférer le Sacrement de confirmation. Ils demandent à Dieu avec instance qu'il daigne donner son Saint-Esprit à ces nouveaux convertis. On ne doit pas douter que ces néophytes ne joignissent dans cette occasion leurs priéres à celles des Apôtres. La chose étoit trop importante, & les regardoit de trop près. La force surnaturelle des Sacrement n'exclut pas les dispositions de la part de ceux qui les conférent, ni de la part de ceux qui les reçoivent. Leur effet ne dépend pas de ces dispositions, comme de leur cause: mais faute de cela, souvent ils sont privez de leur effet principal.

Le Saint-Esprit que les Apôtres viennent donner aux Samaritains néophytes par l'imposition des mains, n'est pas l'esprit de grace, de justice, & de sainteté qu'ils avoient reçû dans le baptême; mais l'esprit de force, pour confesser avec confiance, & liberté le nom de Jesus-Christ; & les graces surnaturelles, & miraculeuses que Dieu communiquoit ordinairement alors à ceux qui entroient dans l'Eglise par le baptême, & la confirmation (m). Ces graces étoient le don des Langues, des guérisons, des miracles, de la prophétie; souvent aussi Dieu leur accordoit celui de ces dons qu'ils lui demandoient dans leur baptême.

℣. 16. Baptizati tantum erant in nomine Domini Jesu. *Ils avoient seulement été baptisez au nom du Seigneur* Jesus. On est partagé dans l'Ecole sur le sens de ce passage, & des autres, où il est dit que l'on recevoit le baptême au nom de Jesus-Christ; les uns soutenant que le baptême donné au nom de Jesus-

(a) *Rom.* III. 24.

(b) *Iren. adv. hæres. lib.* 1. *c.* 20. *Euseb. hist. Eccl. lib.* 2. *c.* 1. *Beda hic. Vide Aug. tract.* 6. *in Joan. Hieron. in Ezech.* XVI. *Ambros. lib.* 2. *pœnit. c.* 4. *Cyrill. Jerosol. Catech.* 3. *Ita & alii plures.*

(c) *Chrysost. homil.* 18. *in Acta.*

(d) *Grot. Bez. From. alii.*

(e) *Jacob.* II. 19.

(f) *Aug. in Psal.* CXXX. *n.* 5. *Volebat Simon ambulare in mirabilibus super se. Et ideo eum plus delectabat potentia Apostolorum, quàm justitia Christianorum.*

(g) *Aug. in Psal.* XXX. *n.* 14.

(h) *Chrysost. homil.* 18. *Epiphan. hæres.* 21. *Isid. Pelus. lib.* 1. *p.* 450.

(i) *Vide Baron. Bellarm. Sanct. Fromond. alios.*

(k) *Act.* XV. 2.

(l) *Joseph. Antiq. lib.* 20. *c.* 7.

(m) *Chrysost. homil. in Acta. Aug. in Psalm.* 130. ℣. 2. *Grot. alii.*

Christ

17. *Tunc imponebant manus super illos, & accipiebant Spiritum sanctum:*

18. *Cùm vidisset autem Simon, quia per impositionem manûs Apostolorum daretur Spiritus sanctus, obtulit eis pecuniam,*

19. *Dicens: Date & mihi hanc potestatem, ut cuicumque imposuero manus, accipiat Spiritum sanctum. Petrus autem dixit ad eum:*

20. *Pecunia tua tecum sit in perditionem: quoniam donum Dei existimasti pecuniâ possideri.*

17. Alors ils leur imposérent les mains, & ils reçûrent le Saint-Esprit.

18. Lorsque Simon eût vû que le Saint-Esprit étoit donné par l'imposition de la main des Apôtres, il leur offrit de l'argent.

19. Et leur dit: Donnez-moi aussi ce pouvoir, que ceux à qui j'aurai imposé les mains reçoivent le Saint-Esprit. Mais Pierre lui dit:

20. Que ton argent périsse avec toi, toi qui as cru que le don de Dieu peut s'acquérir avec de l'argent.

## COMMENTAIRE.

Christ seul, & sans l'invocation expresse des trois Personnes de la sainte Trinité, étoit valide; d'autres croyant au contraire qu'il est de l'essence du Sacrement de prononcer ces trois personnes, & que sans cela il n'y a point de baptême. Comme la matiére mérite une plus grande discussion, nous la traiterons dans une Dissertation particuliére.

℣. 17. Tunc imponebant manus super illos, et accipiebant Spiritum Sanctum. *Alors ils leur imposérent les mains, & ils reçûrent le Saint-Esprit.* L'imposition des mains est une cérémonie symbolique que l'Eglise employe principalement en deux occasions importantes. La premiére, lorsqu'elle donne par les mains des Apôtres, ou des Evêques leurs successeurs, le Sacrement de confirmation; & la seconde, lorsqu'elle confére le Sacrement de l'ordre. Par le premier, l'Evêque donne aux baptisez la grace, & l'esprit de force; il leur donne la consommation du Christianisme, comme parlent les Peres (*a*). Par le second, il leur donne le pouvoir d'exercer solemnellement dans l'Eglise les fonctions propres à leur ordre, avec les graces intérieures nécessaires pour le faire avec fruit, & avec mérite. Ici il ne s'agit que de la confirmation, qui fut donnée à ces néophytes pour les affermir dans la foi, & dans la grace, & pour leur mériter les dons surnaturels du Saint-Esprit, dont on a parlé ci-devant.

Les Commentateurs forment ici la question, savoir si les Apôtres confirmoient par la simple imposition des mains accompagnée de la priére, & de la formule de ce Sacrement; ou s'ils joignoient à cela la chrismation; ou l'onction, comme il se pratique aujourd'hui dans l'Eglise. Saint Luc en cet endroit ne parle que de l'imposition des mains; & nous ne voyons aucun endroit dans l'Ecriture, qui prouve que l'on ait dans les commencemens employé pour la confirmation, l'onction de l'huile sacrée. Les plus anciens Peres Latins ne parlent que de l'imposition des mains, & de l'oraison qu'on y joignoit. Les plus anciens Rituels ne font point mention de l'onction: En sorte qu'il semble que dans les premiers siécles, les Evêques dans l'Eglise Latine ne conféroient ce Sacrement que par l'imposition des mains.

Mais il faut aussi avouer que dans l'Eglise d'Orient depuis très-long-tems les Evêques, & les Prêtres ont confirmé par la seule chrismation; & ils sont demeurez dans cet usage jusqu'aujourd'hui. Dans l'Eglise Latine même, les Prêtres, ausquels on a quelquefois permis de donner le Sacrement de confirmation, le conféroient par l'onction sainte: & depuis les Evêques, qui sont les Ministres ordinaires de ce Sacrement, l'ont toûjours donné par l'imposition des mains, & la chrismation tout ensemble; & c'est l'usage qui est aujourd'hui généralement suivi dans l'Eglise Latine. Comme je n'écris point ici un Traité de Théologie, je ne m'étends pas davantage sur cette question. On peut voir ceux qui en ont écrit exprès.

℣. 18. Cum vidisset Simon. *Simon ayant vû que le Saint-Esprit étoit donné par l'imposition des mains*; que ceux qui recevoient cette imposition, étoient changez en d'autres hommes, éclairez, savans, prophétisans, faisans des miracles, parlant diverses Langues, chacun selon le don particulier qu'il avoit reçû, voulut aussi non-seulement participer à ces faveurs; ce qui n'étoit pas difficile, s'il eût été sincére, & s'il eût eu une véritable foi; mais il souhaita d'avoir le pouvoir de les communiquer aux autres par l'imposition des mains. Deux motifs le portoient à cela. Le premier étoit l'orgueil, & l'envie de se distinguer parmi les siens, & de conserver la réputation qu'il s'étoit d'abord acquise par ses prestiges, & ses opérations magiques; & de s'élever au-dessus de Philippe, qui n'avoit pas ce pouvoir. Le second étoit l'avarice. Il se flattoit que s'il pouvoit obtenir ce privilége de donner le Saint-Esprit, & de communiquer aux autres le don des miracles, il pourroit amasser par-là des richesses immenses, & acquérir un crédit infini (*b*). Il s'imaginoit, comme on l'a déja remarqué, que ce pouvoir des Apôtres n'étoit que l'effet d'une magie, & d'une puissance diabolique; mais supérieure à celle dont il usoit (*c*).

℣. 20. Pecunia tua tecum sit in perditionem. *Que ton argent périsse avec toi.* A Dieu ne plaise que je le souhaite, ou que je le reçoive. Va-t-en à ton malheur avec ton argent. C'est une imprécation; mais qui renferme cette condition implicite: Si tu ne te convertis, & ne rentres en toi-même; ou c'est une espéce de prédiction (*d*) de ce qui lui devoit arriver, s'il ne faisoit pénitence de ce péché.

Donum Dei existimasti pecunia possideri. *Tu as cru que le don de Dieu pouvoit s'acquérir avec de l'argent.* Voilà le principal article de l'hérésie de Simon, & des Simoniaques. Ils regardent le don de Dieu, le don du Saint-Esprit, les graces surnaturelles que Dieu n'accorde qu'à qui il veut par sa bonté toute gratuite, les fonctions, & les Dignitez Ecclésiastiques, les Sacremens, les choses saintes en général, comme choses viles, & estimables à prix d'argent, dont on peut trafiquer, que l'on peut achetter, vendre, aliéner. Ce trafic est un péché contre le Saint-Esprit, puisqu'il outrage, & méprise sa Personne sacrée, & ses dons (*e*). Simon fait ici le métier de tentateur envers les Apôtres (*f*). Il veut les engager dans la prévarication, en leur offrant de l'argent pour une chose qui n'a point de prix, & dont ils ne sont pas les maîtres, & les propriétaires, mais seulement les dispensateurs & les dépositaires.

(a) *Cyprian. Ep. ad Jubaian. Signaculum Dominicum quo Christiani consummantur. Cornel. apud Fabian. apud Euseb. lib. 6. c. 33. &c.*

(b) *Vide Aug. in Psal. XXX. & CXXX.*

(c) *Chrysost. homil. 18. in Acta.*

(d) *Beda, Gloss. Carthus.*

(e) *Vide Aug. Comment. Inchoata in Epist. ad Rom.*

(f) *Clement. Constit. lib. 5. c. 7. & Oecum. hic.*



Digitized by Google

21. *Non est tibi pars, neque sors in sermone isto, cor enim tuum non est rectum coram Deo.*

22. *Pœnitentiam itaque age ab hac nequitia: & roga Deum, si fortè remittatur tibi hæc cogitatio cordis tui.*

23. *In felle enim amaritudinis, & obligatione iniquitatis video te esse.*

24. *Respondens autem Simon, dixit: Precamini vos pro me ad Dominum, ut nihil veniat super me horum quæ dixistis.*

25. *Et illi quidem testificati, & locuti verbum Domini, redibant Jerosolymam, & multis regionibus Samaritanorum evangelizabant.*

21. Tu n'as point de part, & tu ne peux rien prétendre à ce ministére; car ton cœur n'est pas droit devant Dieu.

22. Fais donc pénitence de cette méchanceté, & pries Dieu, afin que, s'il est possible, il te pardonne cette *mauvaise* pensée de ton cœur;

23. Car je voi que tu és dans un fiel amer, & dans les liens de l'iniquité.

24. Simon répondit: Priez vous autres le Seigneur pour moi, afin qu'il ne m'arrive rien de ce que vous avez dit.

25. Pierre, & Jean ayant rendu témoignage au Seigneur, & annoncé sa parole, s'en retournérent à Jérusalem, après avoir prêché l'Evangile en plusieurs cantons des Samaritains.

## COMMENTAIRE.

℣. 21. NON EST TIBI PARS IN SERMONE ISTO (a). *Tu n'as point de part à ce ministére*, à cette affaire, à ceci. *Sermo* est mis pour *res*. Tu n'auras aucune part à la grace intérieure qui est communiquée par le Saint-Esprit, ni aux dons extérieurs que reçoivent les Fidéles par l'imposition de nos mains, ni enfin au pouvoir que nous avons de donner le Saint-Esprit à ceux qui croyent, & qui sont baptisez. Ce sont-là des bienfaits purement gratuits, ausquels tu ne dois pas prétendre.

℣. 22. POENITENTIAM AGE, SI FORTE, &c. *Fais donc pénitence, & prie Dieu, afin que, s'il est possible, il te pardonne.* Saint Pierre ne ferme pas entiérement la porte de la miséricorde à ce pécheur; mais il lui fait sentir la difficulté d'obtenir le pardon, en lui disant; *Si fortè remittatur tibi*: Afin que, s'il est possible, Dieu te pardonne. Il savoit de quelle maniére JESUS-CHRIST avoit parlé du péché contre le Saint-Esprit, qui ne se remet ni dans ce monde, ni dans l'autre (b). Le crime de Simon étoit réellement le péché contre le Saint-Esprit, puisqu'il imputoit à la magie les œuvres miraculeuses, & surnaturelles qu'il voyoit faire aux Apôtres, & qu'il vouloit achetter à prix d'argent le pouvoir d'en faire de pareilles, & celui d'en faire faire aux autres; comme si ces choses eussent dépendu de l'industrie de l'homme, ou de la puissance du Démon.

℣. 23. IN FELLE AMARITUDINIS, ET OBLIGATIONE INIQUITATIS. *Car je vois que tu es dans un fiel amer, & dans les liens de l'iniquité.* Saint Pierre fait allusion à ce passage du Deutéronome (c): *Afin qu'il n'y ait personne parmi vous, dont le cœur s'éloigne du Seigneur notre Dieu, pour aller adorer les Dieux étrangers, & qu'il ne s'y trouve aucune racine qui produise le fiel, & l'amertume.* Vous êtes une de ces mauvaises racines, qui ne produisez que des sucs venimeux, & des fruits remplis d'une amertume mortelle. Vous êtes comme ces plantes envenimées, qu'on ne peut adoucir, & dont les sucs ne peuvent être que pernicieux à ceux qui s'en servent. *Vous êtes dans les liens de l'iniquité.* Vous êtes dans l'esclavage du crime (d), vendu pour faire le mal (e), livré à toute sorte de déréglemens; & en quelque sorte incorrigible. Avare, hypocrite, superbe, &c.

℣. 24. PRECAMINI VOS PRO ME. *Priez vous autres pour moi.* Simon au lieu de suivre le conseil que lui donnoit S. Pierre, qui étoit de faire une sérieuse pénitence de sa faute, fait semblant de se repentir, & le prie d'intercéder pour lui; non afin que Dieu lui touche le cœur, & qu'il lui donne l'esprit de pénitence, mais afin que les maux dont l'Apôtre l'avoit menacé, ne tombassent pas sur lui (f). Vrai modéle des faux pénitens, qui sans haïr le péché, craignent simplement la peine, qui en est une suite. C'est ainsi que Pharaon, au lieu d'amollir, & de convertir son cœur, demandoit à Moyse, qu'il fit cesser les plaies dont il les frappoit. Mais en étoit-il délivré, il ne pensoit plus à ses résolutions, ni à ses promesses. Le Manuscrit de Cambrige, & le second de Robert Etienne, & Tertullien portent (g) que Simon répandit beaucoup de larmes, & pria très-instamment.

Simon, au lieu de profiter de l'avis de S. Pierre, s'endurcit encore davantage. Il s'appliqua plus que jamais à la magie (h), & s'opposa de toutes ses forces au progrès de l'Evangile. Il quitta Samarie, & parcourut divers pays, cherchant les lieux où le nom de JESUS-CHRIST n'étoit pas connu, pour y pervertir les esprits (i).

Etant à Tyr en Phénicie (k), il achetta une femme publique, nommée Heléne, ou Séléne, & la menoit par tout où il alloit, commettant avec elle toutes sortes d'infamies. Il disoit que c'étoit la fameuse Heléne, femme de Ménélaüs. D'autres fois il l'appelloit Minerve. Il disoit qu'elle étoit la premiére intelligence, & la mere de toutes choses; & quelquefois il lui donnoit le nom du Saint-Esprit. Il vouloit passer pour la grande vertu de Dieu, & pour le Messie; & les Payens comprenoient ses Disciples sous le nom de Chrétiens. C'est ce qui rendoit ce nom si odieux aux Gentils.

Après avoir couru diverses Provinces, & avoir séduit grand nombre de personnes par ses prestiges, il quitta l'Orient, & vint à Rome sous le regne de Claude. Les Peres (l) enseignent qu'il y fut honoré par le Sénat, comme une Divinité; & on dit qu'on lui érigea une statuë, où on lui donnoit le nom de Dieu, & de Saint. Il y a sur cela des difficultez que les Critiques ont examinées, & qui ne sont point de notre sujet. Ayant entrepris de voler en l'air en la présence de l'Empereur, & du Sénat, il fut précipité par la vertu des priéres de saint Pierre, & de saint Paul, & mourut peu de tems après de la blessure de sa chûte.

℣. 25. TESTIFICATI, ET LOCUTI VERBUM DEI. *Ayant rendu témoignage au Seigneur, & annoncé sa*

---

(a) *Constit. Apost. lib. 6. c. 7.* Οὐκ ἔστι σοι μερὶς ἐν τῷ λόγῳ τούτῳ, οὐδὲ κλῆρος ἐν τῇ πίστει ταύτῃ. *Ita ferè Syr. & Ambros.*

(b) *Matt.* XII. 31.

(c) *Deut.* XXIX. 18.

(d) *Rom.* VI. 6. 16. 17. 19. 20. *Isai.* LVIII. 6.

(e) *Rom.* VII. 14. *Venundatus sub peccato.* 3. *Reg.* XXI. 20. *Eo quod venundatus sit ut faceret malum, &c.*

(f) *Vide Tertull. de anima, cap. 34. & Chrysost. homil. 18. in Acta.*

(g) *Cant. & Steph. B.* Καὶ πολλὰ κλαίων οὐ διελίμπανεν. *Tertull. de anima.*

(h) *Vide Iren. lib. 1. c. 20.*

(i) *Theodoret. hist. lib. 1. c. 1.*

(k) *Iren. & Theodoret. loco citat. Tertull. de anima, c. 34.*

(l) *Justin. Apolog. 2. Iren. lib. 1. c. 20. Tertull. de anima. Euseb. Theodoret. Aug. alii.* Voyez Tillemont, t. 1. titre Simon le Magicien, & la Note 1.

Digitized

*26. Angelus autem Domini locutus est ad Philippum, dicens: Surge, & vade contra meridianum, ad viam quæ descendit ab Jerusalem in Gazam: hæc est deserta.*

*27. Et surgens abiit. Et ecce vir Æthiops, Eunuchus, potens Candacis Reginæ Æthiopum, qui erat super omnes gazas ejus, venerat adorare in Jerusalem:*

*28. Et revertebatur sedens super currum suum, legensque Isaïam Prophetam.*

*29. Dixit autem Spiritus Philippo: Accede, & adjunge te ad currum istum.*

*30. Accurrens autem Philippus, audivit eum legentem Isaïam Prophetam, & dixit: Putasne intelligis quæ legis?*

26. Or l'Ange du Seigneur parla à Philippe, & lui dit: Levez-vous, & allez vers le midi, sur le chemin qui descend de Jérusalem à Gaze, qui est déserte.

27. Et se levant, il s'en alla. Or un Ethiopien Eunuque, l'un des premiers Officiers de Candace Reine d'Ethiopie, & Surintendant de tous ses trésors, étoit venu à Jérusalem pour adorer.

28. Et s'en retournant, il étoit assis dans son chariot, lisant le Prophéte Isaïe.

29. Alors l'Esprit dit à Philippe: Avancez, & approchez-vous de ce chariot.

30. Aussi-tôt Philippe accourut; & ayant oüi que l'Eunuque lisoit le Prophéte Isaïe, il lui dit: Croyez-vous entendre ce que vous lisez?

## COMMENTAIRE.

*parole.* Ils rendirent témoignage & par leurs paroles, & par leurs miracles, à la prédication de saint Philippe. Ils appuyérent ce qu'il avoit dit, & confondirent l'impie Simon, qui ne cherchoit qu'à ruiner l'Evangile.

℣. 26. VADE CONTRA MERIDIANUM. (a). *Allez vers le midi, sur le chemin qui descend de Jérusalem à Gaze, qui est déserte.* Philippe étant apparemment encore à Samarie, eut une apparition d'un Ange, qui lui dit d'aller dans la partie méridionale de Juda, en tirant vers Hébron, sur le chemin qui méne de Jerusalem à Gaze la déserte; car en ce tems-là on connoissoit Gaze l'ancienne, alors déserte, & une autre plus près de la mer, habitée, & assez florissante. La premiére étoit sur une colline, à vingt stades de la mer, selon Arrian (b), ou à sept stades, selon Strabon (c). Alexandre le Grand l'avoit ruinée; & elle ne se rétablit plus au même endroit, mais plus bas, comme le dit saint Jérôme, qui assûre qu'on voyoit encore les ruines de l'ancienne Gaze. C'est donc de cette derniére dont il faut entendre ce que dit Polybe (d), qu'Antiochus ruina la ville de Gaze; & ce qu'on lit dans les Macchabées (e), & dans Joseph (f), qui en parlent comme d'une ville forte, & florissante long-tems après Aléxandre, & avant le tems dont il s'agit ici. Pour aller de Jérusalem en Egypte, & pour venir de l'Egypte à Jérusalem encore aujourd'hui, on passe par la partie méridionale de Juda, & par Gaze. Saint Chrysostome, Oecuménius, & quelques autres rapportent ici le nom de *déserte*, non à la ville de Gaze, mais au chemin qui y menoit. Mais l'autre sens paroît meilleur. M. Galland cité par Reland (g) croit que deserte signifie une ville qui n'est point fortifiée, mais ouverte, neutre, & qui n'entretient point de garnison: mais si cela est, d'où vient que les Maccabées & Aléxandre Jannée la prirent quelquefois.

℣. 27. VIR ÆTHIOPS EUNUCHUS, POTENS CANDACIS REGINÆ ÆTHIOPUM. *Un Ethiopien Eunuque, l'un des premiers Officiers de Candace Reine d'Ethiopie*; ou simplement: *Un Ethiopien des premiers Officiers de Candace*; car le nom d'Eunuque ne signifie souvent qu'un Officier de la Cour d'un Prince; mais la phrase Grecque signifie plûtôt un véritable Eunuque des premiers du Royaume, ou de la Cour de la Reine de Candace (h). Les Ethiopiens dont il parle ici, sont ceux qui habitent l'Isle, ou la Péninsule de Méroë, au-dessus, & au midi de l'Egypte. Les femmes dominoient alors en ce pays-là; on y connoît plusieurs Reines du nom de Candace. Pline, & divers autres (i) semblent dire que c'étoit leur nom ordinaire: Ce qui a fait croire à quelques-uns que le nom de Candace étoit un nom générique, qui signifioit la souveraine autorité. Quelques-autres (k) par erreur ont donné à l'Eunuque même le nom de *Candace*.

VENERAT ADORARE IN JERUSALEM. *Il étoit venu à Jérusalem pour adorer.* Cet Eunuque étoit apparemment Prosélyte, & connoissoit le Seigneur, puisqu'il venoit de si loin rendre ses hommages au Seigneur à Jérusalem, & qu'il lisoit le Prophéte Isaïe: car cela ne convient pas à un Gentil. Il y avoit grand nombre de Juifs dans l'Egypte, & dans l'Ethiopie, & il n'est nullement surprenant d'y voir aussi des Proselites, qui adoroient le Seigneur, & pratiquoient la Loi des Hébreux. Eusébe, saint Basile, saint Thomas, & quelques autres ont cru qu'il étoit Payen, & qu'il fut le premier des Gentils convertis (l). Grotius croit qu'il étoit venu pour la Fête de la Pentecôte; supposant que la lapidation de S. Etienne, & la dispersion des fidéles, étoit arrivée peu de jours après cette Fête: ce qui n'est pas fort croyable, puisque l'élection des sept Diacres ne se fit qu'après quelque tems, & lorsque les Juifs étrangers, & Hellénistes se furent plaints que leurs veuves étoient négligées dans le service ordinaire des tables. Baronius cite de saint Chrysostome qu'il étoit venu pour la Pâque. Mais ce Pere dit expressément qu'il n'y avoit point de Fête alors, & il en prend sujet de relever la foi, & la dévotion de l'Eunuque (m).

℣. 29. DIXIT AUTEM SPIRITUS. *Or l'Esprit dit à Philippe, &c.* Cet Esprit n'est autre que l'Ange qui lui avoit dit d'aller vers le chemin de Gaze (n). Toutefois il y a plusieurs Interprétes (o) qui croyent que c'est le Saint-Esprit, l'Esprit prophétique, qui lui dit intérieurement de s'approcher de cet homme.

℣. 30. LEGENTEM ISAIAM *L'ayant oüi qui lisoit Isaïe.* Cet Eunuque lisoit à haute voix, & apparemment en Grec; car cette Langue étoit fort commune dans toute l'Egypte, & dans les Provinces voisines. La Version des Septante y étoit lûë de tout le monde. Les paroles qui sont citées ci-après, sont tirées de cette traduction.

(a) *Gr.* Κατὰ μεσημβρίαν. *Arab. Æth. in Lud. de Dieu: Tempore meridiei.* Vers le tems de midi.
(b) *Arrian. lib. 2. de expedit. Alex.*
(c) *Strabo, lib. 16.* Κατεσκαμμένη δ' ὑπὸ Ἀλεξάνδρου, καὶ μένουσα ἔρημος. *Vide Hieron. in locis.*
(d) *Polyb. in excerpt. Vales. p. 86.*
(e) *1. Macc. XI. 61. XIII. 43. 44.*
(f) *Joseph. Antiq. lib. XIII. c. 21.*
(g) *Reland. Palest. t. 3. p. 788.*
(h) Ἀνὴρ Αἰθίοψ Εὐνοῦχος δυνάστης Κανδάκης, &c.
(i) *Strabo, lib. 17. Plin. lib. 6. c. 29. Ædificia oppidi (Meroës) pauca; regnare feminam Candacem; quod nomen multis jam annis ad Reginas transiit.*
(k) *Menolog. Basilil. Nazianz. orat. in S. Baptism. Anastas. Sinaita, lib. 6. Euthym. in Psalm. 63.*
(l) *Euseb. Hist. Eccl. lib. 2. c. 1. D. Thom. in Joan. c. 12. Bed. Hug. Cajet. Lorin. Sanct. alii.*
(m) *Chrysost. homil. 19.* Οὐ τῆς ἑορτῆς οὔσης.
(n) Ci-devant ℣. 26. *Ita Chrysost. Hieronym. Sanct. Lorin. Cornel. Tirin. Fromond.*
(o) *Beda, Men. Pisc. Hamm. alii.*



Digitized by Google

31. *Qui ait: Et quomodo possum, si non aliquis ostenderit mihi? Rogavitque Philippum ut ascenderet, & sederet secum.*

32. *Locus autem Scripturæ, quam legebat, erat hic: Tanquam ovis ad occisionem ductus est: & sicut agnus coram tondente se, sine voce, sic non aperuit os suum.*

33. *In humilitate judicium ejus sublatum est. Generationem ejus quis enarrabit, quoniam tolletur de terra vita ejus?*

34. *Respondens autem Eunuchus Philippo, dixit: Obsecro te, de quo Propheta dicit hoc? De se, an de alio aliquo?*

35. *Aperiens autem Philippus os suum, & incipiens à Scriptura ista, evangelizavit illi Jesum.*

36. *Et dum irent per viam, venerunt ad quamdam aquam; & ait Eunuchus: Ecce aqua, quid prohibet me baptizari?*

37. *Dixit autem Philippus: Si credis ex toto corde, licet. Et respondens ait: Credo, Filium Dei esse Jesum Christum.*

31. Il lui répondit: Comment le pourrois-je, si quelqu'un ne me l'explique? Et il pria Philippe de monter, & de s'asseoir près de lui.

32. Or le passage de l'Ecriture qu'il lisoit, étoit celui-ci: Il a été mené comme une brebis à la boucherie, & il n'a point ouvert la bouche non plus qu'un agneau, qui demeure muet devant celui qui le tond.

33. Dans son abaissement il a été délivré de la mort à laquelle il avoit été condamné. Qui pourra raconter son origine, parce que sa vie sera retranchée de la terre?

34. L'Eunuque dit donc à Philippe: Je vous prie de me dire de qui le Prophéte entend parler? Si c'est de lui-même, ou de quelque autre?

35. Alors Philippe prenant la parole, commença par cet endroit de l'Ecriture à lui annoncer JESUS.

36. Après avoir marché quelque tems, ils rencontrérent une fontaine dans le chemin; & l'Eunuque lui dit: Voilà de l'eau, qui est-ce qui empêche que je ne sois baptisé?

37. Philippe lui répondit: Vous pouvez l'être, si vous croyez de tout votre cœur. Il lui répartit: Je croi que JESUS-CHRIST est le Fils de Dieu.

## COMMENTAIRE.

℣. 31. QUOMODO POSSUM? *Comment le pourrai-je, si quelqu'un ne me l'explique?* Il n'étoit pas dans l'opinion de ceux qui croyent que l'Ecriture est claire d'elle-même, & qu'on n'a que faire de guide pour nous conduire dans son intelligence (*a*), ni d'autorité supérieure pour en fixer le sens.

*Il a été mené comme une brebis à la boucherie.... ℣. 33. Dans*
℣. 32. TAMQUAM OVIS AD OCCISIONEM. Ce passage est tiré d'Isaïe, Chap. LIII. 7. Il est cité ici selon les Sep-
*son abbaissement il a été délivré de la mort.* Ce passage est tiré d'Isaïe, Chap. LIII. 7. Il est cité ici selon les Sep-
tante; & voici comme il porte suivant l'Hébreu (*b*): *Il a été porté à la boucherie comme un agneau, & il a été*
*comme une brebis qui demeure dans le silence devant celui qui la tond. Il n'a point ouvert la bouche; il a été pris de*
*la prison, & du jugement: Et qui racontera sa vie*, ou sa génération, *parce que sa vie a été arrachée de la terre*
*des vivans?* Ce passage s'explique clairement de JESUS-CHRIST, qui s'est livré à la mort sans se défendre,
& sans se plaindre. Ce qui est dit, *qu'il sera pris*, ou tiré *du jugement, & de la prison*, se peut entendre ainsi:
Il sera chargé de chaînes, & livré à la garde des soldats, & ensuite condamné, & conduit à la mort. Ou bien:
Il sera délivré de la prison du tombeau, & de la mort de la Croix, par sa Résurrection. *Qui racontera sa géné-*
*ration?* peut s'expliquer ou de sa génération éternelle, ou de sa naissance d'une Mere Vierge; ou enfin de sa Ré-
surrection, qui est une espéce de naissance toute miraculeuse. Ou enfin on peut traduire: Qui racontera sa nais-
sance, sa vie, sa mort? Qui parlera de lui dans la suite des siécles, puisqu'il est mort comme un criminel, & que
la mémoire des suppliciez est en horreur parmi les hommes? De quelque maniére qu'on le prenne, il est cer-
tain qu'on peut fort bien l'entendre de JESUS-CHRIST. On peut voir notre Commentaire sur Isaïe.

℣. 33. IN HUMILITATE JUDICIUM EJUS SUBLATUM EST. *Dans son abbaissement, il a été délivré de la mort, à laquelle il a été condamné.* Après l'humiliation à laquelle il s'est volontairement soumis dans sa passion, il a été délivré de la mort, & du tombeau, & l'arrêt de sa condamnation a été cassé par sa Résurrection glorieuse. C'est le sens que l'on peut donner au Texte des Septante. Nous avons vû celui de l'Hébreu sur le verset précédent.

℣. 35. EVANGELIZAVIT ILLI JESUM. *Il commença par cet endroit de l'Ecriture, à lui annoncer* JESUS-CHRIST. Il lui fit voir dans la personne de JESUS-CHRIST l'accomplissement non-seulement de cette prophétie; mais aussi de toutes les autres. Ainsi il faut qu'il lui ait parlé long-tems. Cet Euruque ou savoit les Ecritures, ou il avoit avec soi au moins les Livres des Prophétes, dans lesquels Philippe choisissoit les endroits conformes à son dessein.

℣. 36. VENERUNT AD QUANDAM AQUAM. *Ils rencontrérent une fontaine*, ou un ruisseau *dans leur chemin.* Saint Jérôme (*c*), & après lui Adon dans son Martyrologe, & plusieurs Modernes (*d*) croyent que c'est une fontaine que l'on voit à vingt mille, ou environ sept lieuës de Jérusalem; à Hébron, près de *Betsor*, ou *Betsur.* Cette fontaine sort du pied d'une montagne, & rentre presqu'aussi-tôt dans la terre. Ce qui suit au ℣. 38. pourroit rendre suspecte cette tradition.

℣. 37. SI CREDIS EX TOTO CORDE, LICET. *Vous pouvez être baptisé, si vous croyez de tout vôtre cœur.* Philippe trouve dans cet Eunuque tant de docilité, tant de ferveur, tant de foi, & tant de lumiéres, qu'il ne croit pas avoir besoin d'une plus longue épreuve, pour lui donner le baptême. Il l'avoit instruit sans doute & de

(a) *Grot. hic. Non putabat tam perspicuam ubique esse Scripturam, & expositum omnibus habere sensum, ut nunc faciunt non sellularii tantùm, sed & feminæ, qui rectius facerent, si duce sibi opus esse agnoscerent. Vide & Calvin. hic.*

(b) *Isai.* LIII. 7. כשה לטבח יובל וכרחל לפני גוזיה נאלמה ולא יפתח פיו : מעצר וממשפט לקח ודורו מי ישוחח כי נגזר מארץ חיים

(c) *Hieron in locis Hebr.*

(d) *Pearson. Grot. Fuller. Fromond. alii.*



Digitize

38. *Et jussit stare currum; & descenderunt uterque in aquam, Philippus, & Eunuchus, & baptizavit eum.*

39. *Cùm autem ascendissent de aqua, Spiritus Domini rapuit Philippum, & ampliùs non vidit eum Eunuchus. Ibat autem per viam suam gaudens.*

40. *Philippus autem inventus est in Azoto, & pertransiens evangelizabat civitatibus cunctis, donec veniret Cæsaream.*

38. Il commanda aussi-tôt qu'on arrêtât son chariot, & ils descendirent tous deux dans l'eau, & Philippe baptisa l'Eunuque.

39. Etant remontez hors de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe, & l'Eunuque ne le vid plus: mais il continua son chemin étant plein de joie.

40. Quant à Philippe, il se trouva dans Azot, & il annonça l'Evangile à toutes les villes par où il passa, jusqu'à ce qu'il vînt à Césarée.

## COMMENTAIRE.

la nécessité, & de l'efficace du baptême, & des dispositions par lesquelles on doit s'y préparer. Saint Luc nous raconte cette histoire fort en abregé; & il n'est pas permis de douter que dans cette occasion les choses ne se soient pas passées, comme l'Ecriture, & la tradition nous apprennent qu'elles doivent se faire dans ces rencontres, dit saint Augustin (*a*). Ce verset 37. manque dans un grand nombre deManuscrits Grecs, & dans quelques Latins. Dans d'autres il se lit avec quelques diversitez. Ce qui fait conjecturer qu'il a été ajouté ici d'ailleurs, comme de l'Epître aux Romains, Chap. x. ℣. 9.

℣. 38. DESCENDERUNT UTERQUE IN AQUAM. *Ils descendirent tous deux dans l'eau*, & Philippe y plongea l'Eunuque; car on ne connoissoit alors point d'autre maniére de baptiser que celle-là. Il n'auroit pas été aisé de faire cette cérémonie dans la fontaine de Betsur, dont parle saint Jérôme: mais de Jérusalem à Gaze, il y a plus d'un torrent, comme nous l'apprennent les Voyageurs; & ce fut apparemment dans l'un d'eux que l'Eunuque se fit baptiser par saint Philippe.

℣. 39. SPIRITUS DOMINI RAPUIT PHILIPPUM. *L'esprit du Seigneur enleva Philippe, & l'Eunuque ne le vit plus.* Ou un Ange l'enleva, & l'emporta au travers des airs (*b*), comme autrefois Abacuc (*c*), qui fut emporté par ses cheveux de la Judée en Babylone. Ou l'Esprit divin qui animoit, & qui transportoit Philippe, lui imprima une telle activité, qu'il disparut tout à coup, & se trouva en peu de tems à Azoth; à peu près comme Elie, qui couroit à pied devant le chariot d'Achab, & qui arriva plûtôt que lui à Jezraël (*d*). Les enfans des Prophétes après le transport d'Elie sur un chariot de feu, ne sachant ce qu'il étoit devenu, envoyérent cinquante hommes pour le chercher, *craignant que l'Esprit du Seigneur ne l'eût emporté, & ne l'eût jetté* dans quelque désert, ou *dans quelque montagne* (*e*). Abdias homme craignant Dieu, ayant rencontré Elie, ce Prophéte lui dit: *Allez dire au Roi que voilà Elie.* Abdias lui répondit: *L'Esprit du Seigneur vous emportera dans quelque lieu que je ne connois pas*, & le Roi me fera mourir (*f*). C'est ainsi, selon la plûpart des Interprétes, que notre Sauveur fut transporté dans le désert, sur le haut du Temple, & sur une haute montagne.

Quelques Exemplaires Grecs (*g*), & quelques Peres Latins (*h*) lisent en cet endroit: *Le Saint-Esprit tomba sur l'Eunuque, & l'Ange du Seigneur enleva Philippe.* Ce qui marqueroit que cet Eunuque reçut le Saint-Esprit sans l'imposition des mains, par une grace toute extraordinaire, comme il arriva à Corneille, & à ses domestiques, même avant leur baptême (*i*). Dieu est maître de ses dons, & il peut, quand il le juge à propos, se mettre au-dessus des Loix ordinaires.

L'Eunuque dont on vient de lire la conversion, & le baptême, devint l'Apôtre, & le Cathéchiste de sa nation (*k*). Il fut envoyé par le Saint-Esprit, & par le Diacre saint Philippe, qui l'avoit baptisé (*l*), pour prêcher à ses compatriotes la Doctrine qu'il avoit reçûe. Encore aujourd'hui les Abyssins se vantent d'avoir reçû de lui la foi Chrétienne; & on dit que dans la cérémonie du baptême, ils lisent l'histoire de sa conversion, & de son baptême, que nous venons de voir. Les Grecs l'honorent entre les Saints. Quelques-uns disent qu'il prêcha dans l'Arabie Heureuse, & dans l'Isle de Tapobrane. Mais cela est fort douteux.

℣. 40. INVENTUS EST IN AZOTO. *Philippe se trouva à Azoth*, ville fameuse des Philistins, sur la Méditerranée, à neuf, ou dix lieuës de Gaze, vers le nord. De-là saint Philippe alla prêcher en divers endroits, & se rendit enfin à *Césarée* de Palestine, environ à trente lieuës d'Azoth. Césarée étoit apparemment le lieu de la demeure de Philippe (*m*), puisque saint Paul étant venu dans cette ville quelques années après, y logea chez lui durant quelques jours avec ceux de sa compagnie (*n*). C'étoit aussi le lieu de la demeure de ses quatre filles, qui étoient Prophétesses (*o*). Du tems de saint Jérôme, on montroit à Césarée de Palestine le logis de Philippe, & les chambres de ses quatre filles; & sainte Paule voulut les visiter par dévotion (*p*).

(a) *Aug. de fide, & operib. c. 9. Intelligi volunt impleta omnia, quæ licet taceantur in scripturis brevitatis gratiâ, tamen serie traditionis scimus implenda.*
(b) *Chrysost. homil. 19. Ambr. in Symbol. p. 32. in Isai.* LXIII. *& Hieron. contra Lucifer. Sanct. Lorin. Cornel. Grot. Fremond.*
(c) *Dan. ult.* 35.
(d) 3. *Reg.* XVIII. 46.
(e) 4. *Reg.* II. 16.
(f) 3. *Reg.* XVIII. 11. 12.
(g) Πνεῦμα ἅγιον ἐπέπεσεν ἐπὶ τὸν Εὐνοῦχον, Ἄγγελος δὲ Κυρίου ἥρπασε τὸν Φίλιππον. *Ita Cod. Alex. Vecbel. Genev. alii, apud Mill.*
(h) *Hieron. Dialog. Orthodox. & Luciferiani, c.* 3. 4. *Aug. serm.* 266. *p.* 1086. 9. *Raban. in Gloss. ord. traductum ex Act.* x. 44. *vel* XI. 15. *Vide Erasm. Bez. Mill.*
(i) *Act.* x. 44.
(k) *Hieron. in Isai.* LIII. *& Epist.* 103. *Eusob. lib.* 2. *c.* 1. *Iren. lib.* 3. *c.* 12.
(l) *Cyrill. Catechef.* 17.
(m) *Isidor. Pelus. lib.* 1. *Ep.* 449.
(n) *Act.* XXI. 8.
(o) *Act.* XXI. 9.
(p) *Hieron. Ep.* 27.

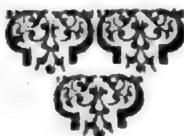

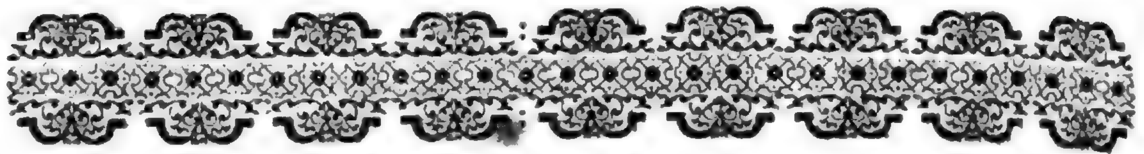

# CHAPITRE IX.

*Conversion de saint Paul. Son Baptême. Il prêche à Damas. Il est obligé de se sauver par le mur. Il est conduit à Jerusalem par Barnabé. Il se retire à Tharse. Pierre guérit un paralytique. Il ressuscite une femme morte.*

℣. 1. *Saulus autem adhuc spirans minarum, & cædis in Discipulos Domini, accessit ad Principem Sacerdotum,*

2. *Et petiit ab eo epistolas in Damascum ad Synagogas; ut si quos invenisset hujus viæ viros, ac mulieres, vinctos perduceret in Jerusalem.*

3. *Et cùm iter faceret, contigit ut appropinquaret Damasco: & subitò circumfulsit eum lux de Cælo.*

℣. 1. Cependant Saul étant encore plein de menaces, & ne respirant que le sang des Disciples du Seigneur, vint trouver le Grand-Prêtre,

2. Et lui demanda des lettres pour les Synagogues de Damas; afin que s'il trouvoit quelques personnes de cette secte, hommes, ou femmes, il les amenât prisonniers à Jérusalem.

3. Mais lorsqu'il étoit en chemin, & qu'il approchoit déja de Damas, il fut tout d'un coup environné, & frappé d'une lumiére du Ciel.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. Saulus adhuc spirans. *Saul étant encore plein de ménaces.* Tout ce que saint Paul avoit jusques-là fait contre l'Eglise, n'avoit pas été capable de contenter sa haine contre les Chrétiens. Après avoir cherché par tout & persécuté les Chrétiens qui étoient à Jérusalem (*a*), il en sortit, ne respirant que le sang, & encore tout rempli de ménaces, & de fureur. Un faux zéle pour les Loix de ses peres le transportoit (*b*). Ceci arriva quelque tems après la mort de saint Etienne, & un an après la mort de notre Sauveur. Quelques-uns (*c*) ont crû que la conversion de saint Paul n'étoit arrivée que sept ans après la passion de Jesus-Christ: mais cet espace est trop long, & il ne faut pas tout ce tems pour faire ce qui est raconté dans les Actes.

Accessit ad Principem Sacerdotum. *Il vint trouver le Grand-Prêtre, & lui demanda des lettres pour les Synagogues de Damas.* Il s'adressa au Grand-Prêtre Caïphe, & aux autres Chefs du Sanhédrin (*d*), & en obtint aisément des lettres de créance, afin qu'on lui remît tous ceux qui seroient convaincus d'être Chrétiens, & qu'il les conduisît à Jérusalem, pour y être jugez par le Sanhédrin. Il paroît par-là que le Conseil de Jérusalem, avoit un pouvoir fort étendu sur toutes les Synagogues, même hors de la Judée; & que quoique les Juifs n'eussent plus en aucun lieu le droit de vie, & de mort, toutefois le Grand Sanhédrin avoit encore celui de faire arrêter ceux qui violoient les Loix de la nation, & qui se trouvoient atteints de crimes contre les usages de la Religion; de les juger, de les condamner, & de les remettre au Gouverneur Romain, pour les punir de mort, si leur faute le méritoit; sinon ils les emprisonnoient eux-mêmes, les foüettoient, & leur imposoient d'autres peines au-dessous de la mort. Le Roi de Damas laissoit aux Juifs le droit de se gouverner selon leurs Loix, & d'obéïr au Sanhédrin.

Hujus viæ viros. *Des hommes de cette secte*; à la lettre (*e*), *de cette voie.* C'est un Hébraïsme. *La voie* est mise pour une maniére de vie, une secte. Voyez ci-après *Act.* XIX. 9. XXII. 4. XXIV. 22. Le Christianisme est aussi appellé *La voie de Dieu*, *Act.* XVIII. 26. *Luc* XX. 21. *Hebr.* IX. 8. X. 20. *Jacobi* V. 10. & 2. *Petri* II. 15. &c.

℣. 3. Ut appropinquaret Damasco. *Lorsqu'il approchoit déja de Damas, il fut tout d'un coup frappé d'une lumiére du Ciel.* L'Ethiopien ajoute que ceci arriva à l'heure du midi; ce qui est tiré du Chapitre XXVI. 13. Les Voyageurs de la Terre-Sainte disent qu'on montre le lieu où saint Paul fut renversé, à trois lieuës de Damas, vers le midi; & saint Augustin (*f*) insinuë que de son tems il y avoit une Eglise au lieu où il avoit été converti. Il ne paroît point par toute cette histoire, qui est racontée jusqu'à trois fois dans les Actes (*g*), que ni saint Paul, ni sa compagnie aient été à cheval, comme il a plû à nos Peintres de le représenter. La lumiére qui enveloppa saint Paul, étoit un symbole de la présence divine, & il y a beaucoup d'apparence que la vivacité de cette lumiére fut ce qui lui fit perdre la vûe pour quelques jours; car on sait qu'une lumiére trop forte cause assez souvent cet effet. Il est vrai que quand Ananie l'eut touché, il tomba de ses yeux comme des tayes (*h*): mais ces tayes pouvoient s'y être formées dans l'intervalle qui s'écoula entre l'apparition, & le jour qu'il fut guéri. Les compagnons de saint Paul ne furent point incommodez de ce grand éclat; ce qui montre ou qu'il se fit sentir avec beaucoup plus de force sur les yeux de cet Apôtre, ou que son aveuglement ne fut point naturel, mais miraculeux.

On demande si dans le moment qu'il fut renversé, & qu'il oüit une voix qui lui parla, il ne vit pas aussi Jesus-Christ qui lui apparut. Saint Chrysostome (*i*), & saint Astére (*k*) croyent qu'il ne vit personne; qu'il sentit

(a) *Act.* VIII. 3.
(b) *Vide Galat.* I. 13. *Act.* XXVI. 11.
(c) *Glycas*, 3. *parte Annal. ex Hyppolyt. Theb. Item Nicephor. lib.* 2. *c.* 3. *ex Evodio.*
(d) *Infrà cap.* XXII. 5. XXV. 12.
(e) Τῆς ὁδοῦ ὄντας.
(f) *Aug. serm.* 278. *c.* 1.
(g) Ici, au ch. 22. & au ch. 26.
(h) *Act.* IX. 18.
(i) *Chrysost. in Acta, homil.* 20.
(k) *Aster. orat.* 18.

Digitized by Google

*4. Et cadens in terram audivit vocem dicentem sibi : Saule, Saule, quid me persequeris?*

4. Et tombant par terre, il entendit une voix qui lui disoit : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous?

*5. Qui dixit : Quis es, Domine? Et ille : Ego sum Jesus, quem tu persequeris : durum est tibi contra stimulum calcitrare.*

5. Il répondit : Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur lui dit : Je suis JESUS que vous persécutez : il vous est dur de regimber contre l'éguillon.

*6. Et tremens, ac stupens dixit : Domine, quid me vis facere?*

6. Alors tout tremblant, & tout effrayé, il dit : Seigneur, que voulez-vous que je fasse?

*7. Et Dominus ad eum : Surge, & ingredere civitatem, & ibi dicetur tibi quid te oporteat facere. Viri autem illi, qui comitabantur cum eo, stabant stupefacti, audientes quidem vocem, neminem autem videntes.*

7. Le Seigneur lui répondit : Levez-vous, & entrez dans la ville, on vous dira là ce qu'il faut que vous fassiez. Or les hommes qui l'accompagnoient, demeurérent tout étonnez : car ils entendoient une voix, & ils ne voyoient personne.

*8. Surrexit autem Saulus de terra, apertisque oculis nihil videbat. Ad manus autem illum trahentes, introduxerunt Damascum,*

8. Saul se leva donc de terre, & ayant les yeux ouverts, il ne voyoit point. Ainsi ils le conduisirent par la main, le menérent à Damas,

## COMMENTAIRE.

seulement les effets de la présence du Sauveur; de la même maniére que Moyse oüit la voix de l'Ange dans le buisson ardent, sans voir ni son visage, ni aucune forme corporelle. D'autres (a) soutiennent qu'il vit réellement JESUS-CHRIST; & c'est ce qui paroît le plus certain. Anan ie lui dit expressément ci-après, ℣. 17. *Mon frere Saul, le Seigneur Jesus qui vous a apparu dans le chemin, m'a envoyé pour vous rendre la vûe.* Et saint Barnabé ayant conduit saint Paul devant les Apôtres, leur raconte de quelle maniére le Seigneur lui étoit apparu dans le chemin. Et au Chapitre XXII. 14. Ananias lui dit : *Dieu vous a prédestiné pour connoître sa volonté, afin que vous voïiez le juste*, c'est-à-dire, JESUS-CHRIST, *& que vous entendiez la parole de sa bouche.*

℣. 4. SAULE, SAULE, QUID ME PERSEQUERIS? *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?* Pourquoi persécutes-tu mes Disciples, mes fréres, mes amis? JESUS-CHRIST tient pour fait à lui-même tout le bien, ou le mal qu'on fait aux siens (b).

℣. 5. QUIS ES? *Qui êtes-vous, Seigneur? Je suis* JESUS. Le Sauveur lui apparut donc au milieu de l'éclat qui l'environnoit : Mais saint Paul ne sachant qui il étoit, si c'étoit un Ange, ou quelque autre, il lui demande qui il est.

DURUM EST TIBI CONTRA STIMULUM CALCITRARE. *Il vous est dur de regimber contre l'éguillon.* Plusieurs Manuscrits (c) omettent ceci, & tout le verset suivant. Ils lisent : *Je suis* JESUS *que vous persécutez : Mais levez-vous, & entrez dans la ville.* Ce qui se lit ici de plus, y a été ajouté du Chapitre XXII. 10. & du Chapitre XXVI. 14. Quant au sens de ces paroles : *Il vous est dur de regimber contre l'éguillon*, il se prend des bœufs attachez au joug, & à la charruë, & que l'on pique avec l'éguillon. Plus ils regimbent, & plus ils se blessent; parce que l'éguillon leur entre plus avant dans le cuir. Saint Paul s'opposoit au dessein de Dieu; il vouloit détruire l'Eglise que JESUS-CHRIST étoit venu établir : mais il regimboit contre l'éguillon. Il se fatiguoit inutilement. Plus il persécutoit l'Eglise, & plus il l'affermissoit; plus il se roidissoit contre la main du Tout-puissant, & plus il servoit à l'exécution de ses desseins. Ce proverbe est commun parmi les Profanes : *Nam quæ inscitia est, adversùs stimulum calces*, dit Térence (d). Euripide (e), Æschyle (f), Pindare (g) l'ont employé. Moyse y fait allusion (h) : *Mon bien aimé est devenu trop gras, & il a regimbé.*

℣. 6. QUID ME VIS FACERE? *Que voulez-vous que je fasse?* Saint Paul terrassé par la frayeur, devient tout à coup un agneau, d'un loup qu'il étoit. La grace en fait d'un persécuteur, un Apôtre (i). Dans les conversions ordinaires, la grace ébauche son ouvrage premiérement par la crainte; puis par un amour commencé; & enfin elle l'achéve par une charité parfaite. Dieu donne d'abord des graces, qui éclairent, qui ébranlent, qui amollissent le cœur. Tout cela se fait par dégrez. Mais ici elle triomphe tout d'un coup du cœur de saint Paul; elle répand dans son esprit une lumiére toute divine, & dans son ame un attrait puissant, qui le change en un autre homme. C'est-là le plus grand miracle de la grace, & le plus sensible effet de sa puissance que l'Ecriture nous fournisse (k). C'est le chef-d'œuvre de l'art du souverain Médecin, dit saint Augustin (l) : *Medicus magnus ad regionem veniens languidorum, undè medicina ejus diffamaretur, talem sibi curandum elegit, de quo multùm desperabatur.*

℣. 7. IBI DICETUR TIBI. *On vous dira dans la ville ce qu'il faut que vous fassiez.* JESUS-CHRIST ne l'enseigne pas par lui-même, ni par le ministére d'un Ange, comme il l'auroit pû si aisément; il le renvoye à Ananie, pour honorer ses Ministres, & ses Prêtres, & pour instruire saint Paul de l'humilité qu'il demande dans ceux qu'il destine au sacré ministére (m).

AUDIENTES QUIDEM VOCEM; NEMINEM AUTEM VIDENTES. *Ceux qui l'accompagnoient, entendoient une voix; mais ils ne voyoient personne.* Au Chap. XXII. ℣. 9. il est dit, *qu'ils virent la lumiére; mais qu'ils n'entendirent pas la voix qui lui parloit.* Ce qu'on peut accorder en deux maniéres. La premiére (n), qu'ils entendirent bien la voix de saint Paul, qui répondoit à JESUS-CHRIST; mais qu'ils n'entendirent pas la voix de JESUS-CHRIST, qui lui parloit. La seconde (o), qu'ils entendirent bien une espéce de tonnerre, une voix, un grand bruit; mais con-

(a) *Hilar. de Trinit. lib. 3. Aug. serm. 179. & alii plures.*
(b) *Matth. XXV. 40. Aug. in Psal. 30. Caput pro membris clamabat, & membra in se transfigurabat.*
(c) *Ita MSS. Stephani omnes, Alex. Laud. 2. 3. Alii plures apud Mill. Copht. Syr. Chrysost.*
(d) *Terent. Phormio, act. 1. scen. 2.*
(e) *Euripid. in Bacchis.*
(f) *Æschyl. Agamemn.* Πρὸς κέντρα μὴ λάκτιζε.
(g) *Pindar. Pyt. Ode 2.* Ποτὶ κέντρον δὲ λακτιζέμεν τελέθει ὀλισθηρὸς οἶμος.
(h) *Deut. XXXII. 15.*
(i) *Aug. serm. 278. nov. edit. n. 1. & 295. n. 6.*
(k) *Vide Aug. qu. ad Simplician. & serm. 168. nov. edit. &c.*
(l) *Aug. serm. 299. nov. edit. p. 1214. n. 6.*
(m) *Vide Aug. quæst. Evang. lib. 2. c. 40. & Prolog. lib. Doctr. Christiana.*
(n) *Theophyl. Vat. Zeger. Sanct. Fromond. alii plures.*
(o) *Eucher. in Acta, p. 370. Grot. Capell. Camer. Pisc. Ligf. Hamm.*



Digitized by Google

9. *Et erat ibi tribus diebus non videns, & non manducavit, neque bibit.*

10. *Erat autem quidam Discipulus Damasci nomine Ananias, & dixit ad illum in visu Dominus : Anania. At ille ait : Ecce ego, Domine.*

11. *Et Dominus ad eum : Surge, & vade in vicum qui vocatur Rectus : & quære in domo Judæ Saulum nomine Tarsensem : ecce enim orat.*

12. *(Et vidit virum Ananiam nomine, introeuntem, & imponentem sibi manus ut visum recipiat.)*

13. *Respondit autem Ananias : Domine, audivi à multis de viro hoc, quanta mala feceris sanctis tuis in Jerusalem.*

14. *Et hic habet potestatem à Principibus Sacerdotum alligandi omnes, qui invocant nomen tuum.*

9. Où il fut trois jours sans voir, sans manger, & sans boire.

10. Or il y avoit un Disciple à Damas, nommé Ananie, à qui le Seigneur dit dans une vision : Ananie. Et il lui répondit : Me voici, Seigneur.

11. Le Seigneur ajoûta : Levez-vous, & vous en allez dans la ruë qu'on appelle Droite : cherchez en la maison de Judas un nommé Saul de Tarse ; car il y est en priéres.

12. (Et *au même tems Saul* vit un homme nommé Ananie, qui entroit, & lui imposoit les mains, afin qu'il recouvrât la vûë.)

13. Ananie lui répondit : Seigneur, j'ai entendu dire à plusieurs, combien cet homme a fait de maux à vos saints dans Jérusalem.

14. Et même il a reçu un pouvoir des Princes des Prêtres de cette ville, d'emmener prisonniers tous ceux qui invoquent votre nom,

## COMMENTAIRE.

fusément : *Audientes quidem vocem*, comme il est dit ici : mais ils n'entendirent aucune parole articulée : *Vocem non audierunt ejus, qui loquebatur mecum*, comme il est dit au Chapitre XXII. C'est ainsi que dans saint Jean (a), il est remarqué qu'une voix du Ciel ayant crié dans le Ciel : *Je vous ai glorifié, & je vous glorifierai encore*; plusieurs disoient que c'étoit un coup de tonnerre; d'autres assûroient qu'un Ange lui avoit parlé; & peut-être personne ne l'entendit-il distinctement. Saint Chrysostome (b) croit que les compagnons de saint Paul ne se convertirent point. Le témoignage qu'ils rendirent du miracle, n'en fut que plus incontestable.

℣. 9. Erat ibi tribus diebus. *Il fut à Damas trois jours, sans voir, sans manger, & sans boire.* Plusieurs Interprétes (c) enseignent que ce fut pendant cet intervale de trois jours que saint Paul fut ravi au troisiéme Ciel, où il apprit des mystéres qu'il n'est pas permis à l'homme de raconter, comme il le dit lui-même (d). D'autres (e) veulent qu'il ait appris pendant cet intervale, l'Evangile qu'il devoit prêcher aussi-tôt après sa conversion, & qu'il nous dit lui même (f) qu'il n'a pas appris de la bouche des hommes, mais de celle de Dieu, & par révélation : *Neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici; sed per revelationem Jesu Christi.* S. Chrysostome (g) & S. Augustin (h) croient que pendant tout ce tems il s'occupa à la priére, demandant pardon à Dieu pour ses péchez passez, pour se préparer à recevoir sa grace avec plus de sentiment & d'ardeur. L'Ecriture ne parle ici que de son oraison : *Ecce enim orat.* ℣. 11.

℣. 10. Discipulus, nomine Ananias. *Un Disciple, nommé Ananie.* Quelques-uns (i) croient qu'Ananie étoit du nombre des soixante & douze Disciples de notre Sauveur, & qu'il fut fait Evéque de Damas. Ils ajoûtent qu'il fut enfin martyrisé; & les Grecs font sa Fête le premier d'Octobre. On assure que sa maison fut changée en une Eglise, que l'on voit encore aujourd'hui; & quoique les Turcs l'aient changée en Mosquée, ils conservent pour elle beaucoup de respect. D'autres (k) croient qu'Ananie étoit un Juif converti; & saint Paul lui-même (l) lui rend ce témoignage, qu'il étoit un homme saint, & irrépréhensible, & dont tous les Juifs disoient beaucoup de bien. Saint Augustin (m) veut qu'il ait été Prêtre, puisqu'il dit que saint Paul lui fut envoyé, afin qu'il reçût de sa main le Sacrement dont le Fils de Dieu a laissé la dispensation au Sacerdoce de son Eglise. Æcumenius (n) croit qu'il étoit Diacre; le Livre des Constitutions, qui porte le nom de saint Clément, & Bellarmin, qu'il étoit simple Laïc.

℣. 11. In domo Judæ. *Dans la maison de Judas.* On ne connoît point ce Judas. C'étoit un Juif connu apparemment de saint Paul, & son ancien hôte. On dit que sa maison fut convertie en Eglise; & quelques-uns croyent que c'est elle que l'on a prise pour la maison de saint Ananie, parce que le corps de ce Saint y fut apporté (o).

℣. 12. Et vidit virum Ananiam nomine. *Et Saul voyoit un homme nommé Ananie.* La plûpart (p) mettent ces paroles en parenthése. C'est saint Luc qui raconte la vision que saint Paul eut dans le même tems que le Seigneur parloit à Ananie. D'autres (q) toutefois veulent que ce soit la continuation du discours du Seigneur, qui dit à Ananie ce qui arrive à Saul, dans le même instant qu'il lui parle. Plusieurs Exemplaires lisent (r) : *Il vit en vision.*

℣. 14. A Principibus Sacerdotum. *Il a reçu un pouvoir des Princes des Prêtres*; du Grand-Prêtre, (℣. 1.) & des autres principaux Chefs du Sanhédrin, dont la plûpart étoient de l'ordre des Prêtres. Ils lui donnoient pouvoir d'arrêter, & d'amener à Jérusalem tous ceux *qui invoquoient le nom de* Jesus-Christ, & qui le reconnoissoient pour Fils de Dieu, & pour Messie. Pline en parlant des Chrétiens sous le regne de Trajan, dit qu'ils s'assembloient en certains jours marquez, avant le lever du soleil, & qu'ils chantoient entre eux un cantique à Jesus-Christ, comme en l'honneur d'un Dieu : *Statuto die ante lucem convenire, carmenque Christo quasi Deo dicere secum invicem.*

(a) *Joan.* XII. 28. 29.
(b) *Chrysost. homil.* 19.
(c) *Thom. Beda, Carthus. Liran.*
(d) 2. *Cor.* XII. 2.
(e) *Cornel. Tirin. Sanct. Beda, Hugo, Hist. Scholast.*
(f) *Galat* 1. XII.
(g) *Chrysost. in Act. homil.* 19.
(h) *Aug. serm.* 169.
(i) *Baron. an.* 33 *Ita Græci Recentiores. Vide Bolland.* 25. *Januarii.*
(k) *Vide Fromond. in Acta, hic.*
(l) *Act.* XXII. 12.
(m) *Aug. quæst. lib.* 2. *c.* 40.
(n) *Ita & Cornel. & Tirin.*
(o) *Bolland.* 25. *Januarii*, *p.* 615.
(p) *Cornel. Fromond. Men.*
(q) *Bernard. Syr. Grot. Pisc. alii.*
(r) Καὶ εἶδεν ἐν ὁράματι. *Ita Græc. impressi, sed omittunt* ἐν ὁράματι. *Alexandr. Velez. Copht. Vulg. Æthiop.*

15. *Dixit autem ad eum Dominus : Vade, quoniam vas electionis est mihi iste, ut portet nomen meum coram Gentibus, & Regibus, & filiis Israël.*

16. *Ego enim ostendam illi, quanta oportet eum pro nomine meo pati.*

17. *At abiit Ananias, & introivit in domum : & imponens ei manus, dixit : Saule frater, Dominus misit me Jesus, qui apparuit tibi in via qua veniebas, ut videas, & implearis Spiritu sancto.*

18. *Et confestim ceciderunt ab oculis ejus tanquam squamæ & visum recepit : & surgens baptizatus est.*

15. Le Seigneur lui repartit : Allez le trouver, parce que cet homme est un instrument que j'ai choisi pour porter mon nom devant les Gentils, devant les Rois, & devant les enfans d'Israël.

16. Car je lui montrerai combien il faudra qu'il souffre pour mon nom.

17. Ananie s'en alla donc ; & étant entré en la maison *où étoit Saul*, il lui imposa les mains, & lui dit : Saul mon frere, le Seigneur JESUS, qui vous est apparu dans le chemin par où vous veniez, m'a envoyé, afin que vous recouvriez la vûë, & que vous soyez rempli du Saint-Esprit.

18. Aussi-tôt il tomba de ses yeux comme des écailles, & il recouvra la vûë : & s'étant levé, il fut baptisé.

## COMMENTAIRE.

℣. 15. VAS ELECTIONIS EST MIHI ISTE. *C'est un instrument que j'ai choisi pour porter mon nom devant les Gentils, &c.* A la lettre (*a*): *C'est un vase d'élection*, ou *un instrument de choix.* Maniére de parler des Hébreux, lorsqu'ils veulent marquer une chose d'un grand prix, & choisie entre plusieurs autres. Le nom de vase se prend dans un sens très-étendu, pour toute sorte d'instrumens de guerre, de musique, de labourage, &c. *Le vase d'élection* est opposé au vase réprouvé, rejetté, méprisé ; aux vaisseaux de colére, d'ignominie, d'iniquité, dont il est quelquefois parlé dans l'Ecriture.

Quand le Sauveur dit ici que S. Paul est un vase d'élection, pour porter son nom *devant les Gentils*, il ne prétend pas exclure les Juifs. On sait que S. Paul a prêché indifféremment aux Hébreux, & aux Gentils ; qu'il est souvent entré dans les Synagogues des premiers, & que tandis qu'il a trouvé des Juifs, il leur a toûjours prêché, avant que de s'adresser aux Gentils, comme il le leur déclare lui-même (*b*) : *Il falloit* premiérement vous *annoncer la parole de Dieu : mais puisque vous la rejettez, nous allons vers les nations ; car c'est ainsi que le Seigneur l'a ordonné... Et ayant secoué contre eux la poussiére de leurs pieds, ils se retirérent à Iconium.* Mais dans le tems que le Seigneur parloit a Ananie, il n'avoit pas encore déclaré sa volonté d'une maniére si expresse sur la vocation des Gentils ; il n'avoit encore désigné aucun Disciple en particulier, pour leur annoncer l'Evangile. Jusques-là les Apôtres n'avoient prêché qu'aux Juifs, ou aux Prosélytes. Mais depuis cette déclaration, Paul prêcha sans distinction à quiconque voulut entendre la vérité ; & Dieu répandit sur ses travaux une benédiction si abondante, qu'il se qualifie par tout l'Apôtre des Gentils (*c*), & qu'il dit expressément (*d*) que Dieu lui a confié la prédication de l'Evangile aux Gentils, comme il l'a confiée à Pierre, pour les Juifs.

℣. 16. OSTENDAM ILLI. *Je lui montrerai combien il faut qu'il souffre pour mon nom*, & en qualité de mon Disciple ; pour ma gloire, pour mon Eglise. Voilà le partage des plus chers Disciples de JESUS-CHRIST, & de ses meilleurs amis ; souffrir beaucoup pour son nom. Souffrir, n'est pas une marque de prédestination ; mais souffrir pour le nom de JESUS CHRIST, souffrir pour la justice, & souffrir dans la paix, & dans la joie (*e*) : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.* Dieu avoit mis dans S. Paul une grande ame, un vaste génie, une fermeté raisonnable, un zéle brulant, une grande capacité. Ce furent des talens dont il se servit d'abord contre son Auteur, & contre son Dieu. Mais celui qui l'avoit prédestiné de toute éternité, pour être une des plus solides Colonnes de son Eglise, sçut mettre en œuvre ces belles qualitez ; & S. Paul tira cet avantage de ses égaremens, & de son erreur, qu'il en conserva éternellement le souvenir, pour s'humilier, & pour compatir à ceux qui s'égarent.

℣. 17. IMPONENS EI MANUS. *Il lui imposa les mains, & lui dit : Je suis envoyé, afin que vous recouvriez la vûë, & que vous receviez le Saint-Esprit.* Ananie avoit appris apparemment par révélation tout ce qui étoit arrivé à S. Paul (*f*) ; car S. Luc ne nous raconte souvent qu'en abregé les événemens, & omet diverses circonstances moins importantes. L'imposition des mains que fait ici Ananie sur S. Paul, n'est ni celle qui s'emploie dans l'ordination des Prêtres, & des Ministres, ni celle qui se fait après le baptême sur les Fidéles, pour les confirmer dans la foi, & dans la grace, & pour leur donner le Saint-Esprit. Celle-ci est simplement pour rendre la vûë à Saul. Notre Sauveur, & ses Apôtres l'ont souvent pratiquée, pour rendre la santé à des malades (*g*). Si Saul en conséquence reçoit le Saint-Esprit, c'est un cas miraculeux, & extraordinaire, qui ne tire point à conséquence. On a vû ci-devant (*h*) quelque chose d'à peu près pareil, dans la personne de l'Eunuque Ethiopien, qui reçut le Saint-Esprit sans l'imposition des mains d'un Apôtre ; & on en verra encore ci-après (*i*) un autre dans Corneille le Centenier, qui le reçut même avant son baptême, comme ici S. Paul. On n'en peut conclure autre chose, sinon que Dieu est maître de ses dons, & qu'il se met, quand il veut, au-dessus des Loix. Quelques Interprétes (*k*) soutiennent qu'il y a ici un renversement d'ordre, & que S. Paul ne reçut le Saint-Esprit qu'après son baptême : mais l'opinion contraire est plus suivie.

℣. 18. TAMQUAM SQUAMÆ. *Comme des écailles.* Comme des tayes qui s'étoient formées sur ses yeux, & qui l'empêchoient de voir le jour. Ces tayes avoient succédé à l'éblouissement, qui avoit d'abord été causé par la trop grande lumiére, qui lui avoit ôté la vûë. C'étoit un aveuglement causé simplement par une cause extrinséque, qui n'endommagea point ses organes essentielles à la vûë.

(a) Σκεῦος ἐκλογῆς.
(b) *Act.* XIII. 46. 47.
(c) I. *Timot.* II. 11. *Positus sum ego prædicator, & Apostolus Doctor Gentium in fide. Et Rom.* XI. 13. *Quandiu ego sum Gentium Apostolus.*
(d) *Galat.* II. 7. *Creditum est mihi Evangelium præputii, sicut & Petro circumcisionis.*
(e) *Matt.* V. 10.
(f) Voyez ci-devant les ℣℣. 10. 11. 12.
(g) *Matt.* IX. 18. *Marc.* V. 23. VI. 4. VII. 32. VIII. 23. 25 *Luc.* IV. 40. XIII. 13.
(h) *Act.* VIII 39. Voyez le Commentaire.
(i) *Act.* X. 44.
(k) *Vide Cornel. Sanct. & Ligfoot.* Tillemont, Note 8. sur S. Paul.

19. *Et cùm accepisset cibum, confortatus est. Fuit autem cum Discipulis, qui erant Damasci, per dies aliquot.*

20. *Et continuò in Synagogis prædicabat Jesum quoniam hic est Filius Dei.*

21. *Stupebant autem omnes qui audiebant, & dicebant: Nonne hic est qui expugnabat in Jerusalem eos, qui invocabant nomen istud: & huc ad hoc venit, ut vinctos illos duceret ad Principes Sacerdotum?*

22. *Saulus autem multò magis convalescebat, & confundebat Judæos, qui habitabant Damasci, affirmans, quoniam hic est Christus.*

23. *Cùm autem implerentur dies multi, consilium fecerunt in unum Judæi ut eum interficerent.*

24. *Notæ autem factæ sunt Saulo insidiæ eorum. Custodiebant autem & portas die ac nocte, ut eum interficerent.*

25. *Accipientes autem eum Discipuli nocte, per murum demiserunt eum, submittentes in sporta.*

19. Ayant ensuite mangé, il reprit des forces: & il demeura durant quelques jours avec les Disciples qui étoient à Damas.

20. Et il se mit aussi-tôt à prêcher JESUS dans les Synagogues, *assûrant* qu'il étoit le Fils de Dieu.

21. Tous ceux qui l'écoutoient, étoient frappez d'étonnement, & ils disoient: N'est-ce pas là celui qui persécutoit avec tant d'ardeur dans Jérusalem, ceux qui invoquoient ce nom, & qui est venu ici pour les emmener prisonniers aux Princes des Prêtres?

22. Mais Saul se fortifioit de plus en plus, & confondoit les Juifs qui demeuroient à Damas, leur prouvant que JESUS étoit le CHRIST.

23. Long-tems après, les Juifs résolurent ensemble de le faire mourir.

24. Saul fut averti du dessein qu'ils avoient formé contre sa vie: & comme ils faisoient garde jour, & nuit aux portes pour le tuer,

25. Les Disciples le prirent, & le descendirent durant la nuit par la muraille dans une corbeille.

## COMMENTAIRE.

SURGENS, BAPTIZATUS EST. *S'étant levé, il fut baptisé.* Ananie le baptisa, ou dans la maison de Judas dans quelque bain domestique; ou dans le fleuve de Damas, qui se partage en trois bras, autour, & au-dedans de la ville. On montre encore aujourd'hui à Damas la fontaine où S. Paul fut baptisé (*a*): Mais on ne peut guéres faire de fond sur ces traditions. Quelques Théologiens croyent que S. Paul ne reçut la grace justifiante que dans le baptême. D'autres (*b*) tiennent qu'il étoit justifié dès auparavant, par la force de sa contrition, & de sa charité. On ne doute point que Dieu n'ait pû lui donner une charité assez parfaite, pour lui mériter la justification (*c*): mais il est mal-aisé de savoir jusqu'à quel point il la lui donna. Le Saint-Esprit qu'il reçut auparavant son baptême, est une fort bonne preuve qu'il fut alors justifié.

℣. 19. FUIT DIES ALIQUOT. *Il demeura quelques jours avec les Disciples qui étoient à Damas.* On ne sait pas combien il y demeura: mais il sçut profiter de ce tems pour prêcher JESUS-CHRIST dans les Synagogues, avec une force, & une liberté merveilleuses, comme nous le lisons dans les versets suivans. Il nous dit dans l'Epître aux Galates (*d*), qu'après avoir prêché quelque tems à Damas, il alla dans l'Arabie; c'est-à-dire, dans cette partie de l'Arabie déserte, qui confine avec la Syrie, & qui n'est pas éloignée de Damas. Cette ville étoit alors sous la domination d'Arétas, un des Rois d'Arabie. On ne sait pas ce qu'il fit dans l'Arabie; & comme S. Luc n'en parle point, on infére de son silence qu'il n'y fut que peu de tems, & qu'il n'y fit pas beaucoup de fruit. S. Augustin (*e*), & S. Chrysostome (*f*) croyent qu'il y prêcha l'Evangile, & qu'il porta la foi dans les lieux où elle n'étoit point encore connuë. Mais d'autres (*g*) veulent qu'il y soit allé, pour y vivre dans la retraitte, & pour se préparer à la predication. De l'Arabie il revint à Damas (*h*), où il demeura trois ans, à compter depuis sa conversion, selon le sentiment général des Interprétes.

℣. 23. CUM IMPLERENTUR DIES MULTI. *Long-tems après, les Juifs résolurent de le faire mourir.* Trois ans après sa conversion, les Juifs affligez de voir les progrez que S. Paul faisoit, & le grand nombre de Juifs, & de Gentils qu'il convertissoit à JESUS-CHRIST, résolurent de le faire mourir. Ils gagnérent les Officiers du Roi Arétas, qui étant alors en guerre avec Hérode le Tétrarque, aidé par les Romains, faisoit tenir la ville de Damas étroittement fermée, de peur qu'il n'y entrât quelque espion, ou qu'il n'en sortît quelque transfuge. Il est assez croyable que la voie que les Juifs avoient prise pour perdre S. Paul, étoit de l'accuser de favoriser les Romains. Dans la conjoncture où l'on étoit alors, la moindre accusation, & le moindre soupçon sur cela étoient capables de lui faire perdre la vie.

℣. 25. ACCIPIENTES EUM DISCIPULI NOCTE, &c. *Les Disciples le prirent, & le descendirent la nuit dans une corbeille*, par une fenêtre qui donnoit sur les champs (*i*). Ils le prirent malgré lui, & l'obligérent à se sauver par la muraille (*k*): Car ni la haine des Juifs, ni le danger de la mort ne l'effrayoient point, puisqu'au sortir de Damas, il alla droit à Jérusalem (*l*), disposé à y souffrir tout ce qu'il plairoit à ses plus grands ennemis. On ne peut point l'accuser d'avoir en cette occasion manqué de confiance en Dieu (*m*). Ç'auroit été témérité, & vouloir tenter Dieu, si pouvant éviter le danger par la fuite, il s'y étoit volontairement exposé, en demeurant dans la ville. La sagesse Chrétienne, & la véritable charité, qui veulent quelquefois que l'on s'expose généreusement au danger, le défendent aussi d'autres fois (*n*). JESUS-CHRIST lui-même s'est quelquefois caché, pour éviter la fureur de ses ennemis (*o*). S. Paul nous a donné ailleurs (*p*) assez de preuves de son courage, & de son intrépidité, pour ne le pas soupçonner de foiblesse en cette occasion.

(a) *Fromond. hic.*
(b) *Fromond. Cornel.*
(c) *Vide Concil. Trid. sess. XIV. cap. 4.*
(d) *Galat. 1. 7.*
(e) *Aug. in Epist. ad Galat.*
(f) *Chrysost. in Epist. ad Galat. p. 779.*
(g) *Usser. Pearson. Ann. Pauli, &c.*
(h) *Galat. 1. 7.*
(i) *2. Cor. XI. 32.*
(k) *Vide Chrysost. hic, homil. 20.*
(l) *Vide Galat. 1. 18. Act. IX. 26.*
(m) *Aug. lib. 22. c. 36. contra Faust.*
(n) *Greg. lib. 31. Moral. c. 14. Athan. de fuga in persecut.*
(o) *Joan. VIII. 59. & XII. 36.*
(p) *Rom. VIII. 35. 36. Act. XX. 23. XXI. 13.*

Digitized by Google

26. *Cùm autem venisset in Jerusalem, tentabat se jungere Discipulis, & omnes timebant eum, non credentes quòd esset Discipulus.*

26. Etant venu à Jérusalem, il cherchoit à se joindre aux Disciples ; mais tous le craignoient, ne croyant pas qu'il fût Disciple.

27. *Barnabas autem apprehensum illum duxit ad Apostolos : & narravit illis quomodo in via vidisset Dominum, & quia locutus est ei, & quomodo in Damasco fiducialiter egerit in nomine Jesu.*

27. Alors Barnabé l'ayant pris *avec lui*, l'amena aux Apôtres, & leur raconta comment le Seigneur lui étoit apparu dans le chemin, & ce qu'il lui avoit dit, & comme depuis il avoit parlé librement, & fortement dans la ville de Damas au nom de JESUS.

28. *Et erat cum illis intrans, & exiens in Jerusalem, & fiducialiter agens in nomine Domini.*

28. Paul demeura donc dans Jérusalem vivant avec eux, & parlant avec force au nom du Seigneur.

29. *Loquebatur quoque Gentibus, & disputabat cùm Græcis : illi autem quærebant occidere eum.*

29. Il parloit aussi aux Gentils, & il disputoit avec les *Juifs* Grecs : & eux cherchoient un moyen de le tuer.

30. *Quod cùm cognovissent fratres, deduxerunt eum Cæsaream, & dimiserunt Tarsum.*

30. Ce que les freres ayant reconnu, ils le menérent à Césarée, & l'envoyérent à Tarse.

## COMMENTAIRE.

℣. 26. CUM VENISSET JERUSALEM (*a*). *Etant venu* de Damas *à Jérusalem*, pour y voir, & y connoître S. Pierre (*b*) dont le nom lui étoit fort connu, & qu'il considéroit avec raison comme la plus solide colomne de l'Eglise, & comme le Prince des Apôtres (*c*). Les Disciples de JESUS-CHRIST l'évitoient, & ne vouloient point s'ouvrir à lui, craignant qu'il ne cherchât à les découvrir, pour les accuser devant le Sanhédrin, comme il en avoit accusé tant d'autres quelques années auparavant. Il paroît par ceci que les premiers Fidéles, depuis la persécution arrivée à la mort de S. Etienne, se tenoient cachez, & ne se découvroient qu'à ceux qui leur étoient connus. Il falloit qu'alors la conversion de S. Paul n'eût pas encore fait grand bruit dans Jérusalem, puisqu'elle n'étoit pas connuë de la plûpart des Disciples. Cela fait croire à quelques-uns (*d*) que ce saint Apôtre avoit été plus long-tems dans l'Arabie, & aux environs de Damas, qu'on ne le croit ordinairement; car de Jérusalem à Damas il n'y a pas plus de soixante & quinze lieuës, & il y avoit beaucoup de commerce de l'une à l'autre ville. Mais d'autres (*e*) remarquent que ce commerce étoit alors interrompu par la guerre qui étoit entre Arétas Roi d'Arabie, & Hérode le Tétrarque, & qui dura pendant ces trois ans.

℣. 27. BARNABAS AUTEM. *Barnabé l'ayant pris avec lui, le mena aux Apôtres*, & le leur fit connoître. Barnabé étoit, dit-on (*f*), ancien ami de S. Paul, & avoit étudié avec lui sous Gamaliel. S. Chrysostome (*g*) conjecture qu'ayant été depuis peu à Antioche, & ayant appris la conversion, & la conduite de S. Paul, il voulut être son garant, & son introducteur auprès des Apôtres S. Pierre, & S. Jacques le Mineur; car S. Paul n'en vit point d'autre dans cette occasion (*h*).

NARRAVIT ILLIS. *S. Barnabé leur raconta* ce qui étoit arrivé à S. Paul, comme il alloit à Damas. Il fit en cela violence à la modestie de cet Apôtre, qui n'auroit jamais pû se résoudre à raconter lui-même une chose qui lui étoit si glorieuse (*i*).

℣. 28. ERAT CUM ILLIS INTRANS, ET EXIENS. *Il demeura à Jérusalem, vivant avec eux*; à la lettre, *entrant, & sortant*. Mais on sait que cette expression marque toute la conduite, & toutes les fonctions de la vie. Il y demeura seulement quinze jours (*k*), & il n'y apprit rien de nouveau ; car ayant été instruit par JESUS-CHRIST même, il n'avoit pas besoin de recevoir des hommes aucune nouvelle lumiére.

FIDUCIALITER AGENS IN NOMINE DOMINI. *Parlant avec force au nom du Seigneur.* Appuyé du secours de Dieu, & se confiant en son nom, & en sa protection, il parloit hardiment, & librement, & annonçoit l'Evangile, & la résurrection de JESUS-CHRIST. Ou simplement : Il parloit avec liberté, & annonçoit le nom du Seigneur.

℣. 29. LOQUEBATUR QUOQUE GENTIBUS. *Il parloit aussi aux Gentils, & disputoit avec les Juifs Grecs.* Ni le Texte Grec imprimé, ni les Manuscrits ne lisent pas ici que S. Paul prêchât *aux Gentils*. On ne le lit pas non plus dans les Versions Orientales, à l'exception de l'Ethiopienne, ni même dans plusieurs anciens Exemplaires Latins (*l*); ce qui fait douter si ce n'est pas une addition faite par quelque Copiste, ou une glose ajoûtée, pour expliquer ce qui est dit immédiatement après, que S. Paul disputoit avec les Grecs; car sous le nom de Grecs, opposé aux Juifs, on entend ordinairement les Gentils. Mais ici on croit que le nom de Grecs, ou d'*Hellénistes* (*m*), signifie les Juifs étrangers, qui ne parloient que Grec (*n*), & qui sont connus sous le nom d'Hellénistes, pour les distinguer des Juifs de la Palestine. Voyez ci-devant Chap. VI. 1. S. Paul connoissoit parfaitement ces étrangers, comme ayant été autrefois de leur nombre (*o*).

QUÆREBANT OCCIDERE EUM. *Ils cherchoient un moyen de le tuer*, ou en trahison, ou par le Jugement du zéle, comme ils avoient fait S. Etienne; ou enfin de le traduire devant le Sanhédrin, pour le faire condamner. Mais il fut tiré de leurs mains par le secours des freres de Jérusalem, comme il avoit été garanti de ceux qui cherchoient à le perdre, dans la ville de Damas, par les Fidéles de cette ville.

℣. 30. DEDUXERUNT EUM CÆSAREAM. *Ils le conduisirent à Césarée, & l'envoyérent à Tharse.* Quel-

(a) Le Grec imprimé : Παραγενόμενος δὲ ὁ Σαῦλος εἰς Ἱερουσαλὴμ. Mais le nom de *Saul* ne se lit pas dans la Vulg. dans le Syr. le Cophte, l'Ethiop. le Manuscrit Alex. & plusieurs autres. Quelques-uns lisent *Paul*, au lieu de *Saul. Ita Laud. 3. Mont. Lin. apud Mill.* Et Béde témoigne que ce nom étoit dans son Exemplaire Grec.

(b) *Galat.* I. 16.

(c) *Vide Hieronym. & Chrysost. in cap. 1. ad Galat.*

(d) *Fromond. hic, Capell.*

(e) *Baron. Usser. Ligfoot, Tillemont.*

(f) *Vide vit. Barnab. XI. Jun. apud Surium. Ita Cornel. Menoch Grot. alii.*

(g) *Chrysost. homil. 21. in Acta.*

(h) *Galat.* I. 18

(i) *Chrysost. hic, homil.* 21.

(k) *Galat.* I. 17. 18.

(l) *Vide Bedam, Erasm. Fromond.*

(m) Ἐλάλει δὲ καὶ συνεζήτει πρὸς τοὺς Ἑλληνιστάς.

(n) *From. Grot. Camer. Cornel. Lud. de Dieu, alii.*

(o) *Vide Act* VI. 9.



Digitized by Google

31. *Ecclesia quidem per totam Judæam, & Galilæam, & Samariam, habebat pacem, & ædificabatur ambulans in timore Domini, & consolatione sancti Spiritus replebatur.*

32. *Factum est autem, ut Petrus dum pertransiret universos, deveniret ad sanctos, qui habitabant Lyddæ.*

33. *Invenit autem ibi hominem quemdam nomine Æneam, ab annis octo jacentem in grabato, qui erat paralyticus.*

34. *Et ait illi Petrus: Ænea, sanat te Dominus Jesus Christus: surge, & sterne tibi. Et continuò surrexit.*

35. *Et viderunt eum omnes, qui habitabant Lyddæ, & Saronæ: qui conversi sunt ad Dominum.*

31. Cependant l'Eglise étoit en paix par toute la Judée, la Galilée, & la Samarie, & elle s'établissoit, marchant dans la crainte du Seigneur, & étoit remplie de la consolation du Saint-Esprit.

32. Or Pierre, visitant *de ville en ville* tous les Disciples, vint aussi voir les saints qui habitoient à Lydde.

33. Il y trouva un homme, nommé Enée, qui depuis huit ans étoit couché sur un lit, étant paralytique.

34. Et Pierre lui dit: Enée, le Seigneur JESUS-CHRIST vous guérit: levez-vous, faites vous-même votre lit. Et aussi-tôt il se leva.

35. Tous ceux qui demeuroient à Lydde, & dans la Sarone, virent cet homme *guéri*, & ils se convertirent au Seigneur.

## COMMENTAIRE.

ques-uns l'entendent de Césarée de Palestine, nommée auparavant *la Tour de Straton*, qui est une ville maritime; à quelques vingt-cinq lieuës de Jérusalem. De-là il put aller par terre, ou par mer à Tharse en Cilicie, qui étoit sa patrie. S'il s'embarqua à Césarée, comme le croit S. Chrysostome (*a*), il n'alla pas par mer jusqu'à Tharse, puisque dans l'Epître aux Galates (*b*), il dit qu'il alla de Jérusalem dans la Syrie, & dans la Cilicie. Or la Syrie est entre la Cilicie, & la ville de Césarée. D'autres (*c*) soutiennent que les freres le menérent jusqu'à Césarée de Philippe, ville située à l'extrêmité septentrionale de la Palestine, vers les sources du Jourdain: Que de-là il passa par la Syrie, & se rendit enfin à Tharse en Cilicie. C'étoit, dit-on, son plus droit chemin. Mais je crois que dans les Livres du nouveau Testament, la ville de Césarée mise sans addition, marque toûjours Césarée de Palestine, & jamais Césarée de Philippe. Celle-ci se trouve toûjours avec le nom de Philippe, dans les Auteurs profanes, comme dans l'Ecriture. Origénes (*d*) ne croit pas que S. Paul ait prêché à Tharse, parce qu'un Prophéte n'est jamais honoré dans sa patrie: Mais S. Chrysostome (*e*) croit le contraire avec bien plus de vrai-semblance.

ṽ. 31. ECCLESIA (*f*) QUIDEM. *L'Eglise étoit en paix par toute la Judée, la Galilée, & la Samarie*, c'est-à-dire, par toute la Terre Sainte, ou la Palestine, qui étoit partagée en-deçà du Jourdain, en Judée, Samarie, & Galilée. *La Judée* est la partie méridionale du pays. *La Samarie* est au milieu de la longueur, entre la Judée au midi, & *la Galilée* au nord. Cette derniére Province s'étendoit aussi au-delà du Jourdain. La persécution excitée à la mort de S. Etienne, ne dura que peu de tems. Dieu permit que l'Eglise fut d'abord agitée, pour obliger les Fidéles de se disperser. Ensuite il leur donna la paix, afin de faciliter la propagation de l'Evangile. Ceci ne doit donc pas s'entendre du tems qui suivit la sortie de S. Paul de Jérusalem. L'Historien sacré dit ceci par récapitulation.

ÆDIFICABATUR. *L'Eglise s'établissoit*. A la lettre: *Elle se bâtissoit*, elle s'édifioit, elle se fondoit, elle s'augmentoit. *Edifier*, se met souvent dans le sens d'une famille qui s'augmente, & qui se multiplie (*g*).

ṽ. 32. PETRUS DUM PERTRANSIRET UNIVERSOS. *Pierre visitant tous les Disciples, vint aussi voir les Saints qui habitoient à Lydde*. Saint Pierre qui étoit demeuré dans Jérusalem pendant tout le tems de la persécution, en sortit aussi tôt que la paix fut rendue à l'Eglise. Il alla dans tout le pays visiter les Eglises; comme un Général, qui fait la revûe de ses troupes, pour voir si tout est dans l'ordre, & dans l'état où il doit être (*h*). Il vint à Lydde, ville à dix lieues de Jérusalem, vers le nord, & fort connue dans la suite sous le nom de *Diospolis*. Il y visita *les Saints*, c'est-à-dire, les Fidéles, les Chrétiens, qui prenoient le nom de Saints, à cause de la sainteté dont ils faisoient profession, & de la pureté de vie à laquelle ils s'appliquoient. Les Juifs se donnoient le même nom (*i*), par opposition aux Gentils, aux incirconcis, aux profanes.

ṽ. 33. HOMINEM, NOMINE ÆNEAM. *Un homme, nommé Enée.* Comme on parloit le Grec, & l'Hébreu, ou le Syriaque communément dans la Palestine, la plûpart des personnes avoient deux noms; l'un Grec, & l'autre Hébreu. S. Pierre s'appelloit en Hébreu *Cépha*, & en Grec *Petros*. S. Paul s'appelloit Saul en Hébreu, & *Paulos* en Grec. *Tabithe* s'appelloit *Dorcas* en Grec, & *Tabitha* en Hébreu. Enée, dont il est parlé ici, s'appelloit apparemment *Hanaïas*, ou peut-être *Hillel* en Hébreu, & *Æneas* en Grec. C'étoit un Juif habitant de Lydde, qui étoit paralytique depuis huit ans. On croit qu'il étoit encore dans le Judaïsme, lorsque S. Pierre le guérit (*k*); dont je ne vois toutefois aucune bonne preuve. Saint Luc ne dit pas qu'il crut après sa guérison; mais que ceux de la ville crurent en JESUS-CHRIST.

ṽ. 34. SURGE, STERNE TIBI. *Levez-vous, & faites vous-même votre lit*. Quelques-uns (*l*) l'entendent du lit de table: Levez-vous, & préparez votre place, pour vous mettre à table. Mais la plûpart l'entendent simplement: Levez-vous, & faites vous-même votre lit, pour preuve que vous êtes parfaitement guéri. Ci-devant il falloit que d'autres vous levassent, & fissent votre lit; à présent vous n'avez plus que faire du secours d'autrui. Dans quelques occasions, notre Sauveur a dit aux paralytiques d'emporter leurs lits, parce qu'il les guérissoit hors de leurs maisons (*m*).

ṽ. 35. QUI HABITABANT LYDDÆ, ET SARONÆ. *Ceux qui habitoient à Lydde, & dans la Sarone.*

(a) *Chrysost. homil.* 21.
(b) *Galat.* I. 21.
(c) *Fromond. Lud. de Dieu.*
(d) *Origen in Matth. edit. Huët. p.* 225.
(e) *Chrysost. in Acta, homil.* 21.
(f) *Græc.* Ἐκκλησίαι. Les Eglises.
(g) *Genes.* XVI. 2. XXX. 3. *Exod.* I. 21. *&c.*

(h) *Chrysost. homil.* 21. *in Acta.*
(i) *Dan.* VII. 18. 21. 22. 25. 27. VIII. 24. XII. 7. I. *Macc.* I. 49. VII. 17 *&c.*
(k) *Chrysost. From. Grot. alii.*
(l) *Hamm.*
(m) *Marc.* II. 9. *Joan.* V. 8.

Lydde

Digitized by Google

36. *In Joppe autem fuit quædam Discipula, nomine Tabitha, quæ interpretata dicitur Dorcas. Hæc erat plena operibus bonis, & eleemosynis, quas faciebat.*

36. Il y avoit aussi à Joppé entre les Disciples une femme nommée Tabithe, ou Dorcas, selon que *les Grecs* expliquent ce nom; elle étoit remplie de bonnes œuvres, & des aumônes qu'elle faisoit.

37. *Factum est autem in diebus illis, ut infirmata moreretur. Quam cùm lavissent, posuerunt eam in cœnaculo.*

37. Or étant tombée malade en ce tems-là elle mourut; & après qu'on l'eut lavée, on la mit dans une chambre haute.

38. *Cùm autem propè esset Lydda ad Joppen, Discipuli audientes quia Petrus esset in ea, miserunt duos viros ad eum, rogantes: Ne pigriteris venire usque ad nos.*

38. Et comme Lydde étoit près de Joppé, les Disciples ayant oüi dire que Pierre y étoit, ils envoyerent vers lui deux hommes, pour le prier de prendre la peine de venir jusques chez eux.

39. *Exurgens autem Petrus venit cum illis. Et cùm advenisset, duxerunt illum in cœnaculum: & circumsteterunt illum omnes viduæ flentes, & ostendentes ei tunicas, & vestes, quas faciebat illis Dorcas.*

39. Pierre partit aussi-tôt, & s'en alla avec eux. Lorsqu'il fut arrivé, ils le menérent à la chambre haute: où toutes les veuves se présentérent à lui en pleurant, & en lui montrant les robes, & les habits que Dorcas leur faisoit.

40. *Ejectis autem omnibus foras, Petrus ponens genua oravit: & conversus ad corpus, dixit: Tabitha, surge. At illa aperuit oculos suos: & viso Petro, resedit.*

40. Alors Pierre ayant fait sortir tout le monde, se mit à genoux, & en priéres; & se tournant vers le corps, il dit: Tabithe, levez-vous. Elle ouvrit les yeux *au même instant*; & ayant vû Pierre, elle se mit sur son séant.

## COMMENTAIRE.

Lydde est, comme on l'a déja dit, la ville de Lydda, ou Diospolis, nommée en Hébreu *Lud*, ou *Lod*. Elle n'est point connue avant la captivité: Mais on la trouve souvent depuis dans les Paralipoménes, & dans Esdras. La Sarone étoit un canton qui s'étendoit sur la Méditerranée, au septentrion de Diospolis, en remontant vers Césarée. Eusébe (*a*) dit qu'elle s'étend depuis Césarée jusqu'à Joppé. On connoît encore trois autres campagnes de Saron (*b*): L'une, au-delà du Jourdain, dans la Bathanée; la seconde, dans la vallée de Jezraël; & la troisiéme, depuis Ecdippe, jusqu'à Ptolémaïde. Quelques Géographes (*c*) ont forgé une ville de *Sarone*: mais les Anciens n'en connoissent point de ce nom; & le Texte de saint Luc (*d*) en cet endroit, montre qu'il s'agit non d'une ville, mais d'un canton. Plusieurs Exemplaires lisent *Assaron*, ou *Hassaron*.

Les Rabbins parlent du vin d'*Assaron*, ou de Saron, qui étoit si fort, qu'il falloit y mettre les deux tiers d'eau; & l'Epouse du Cantique loue la rose, ou le lys de Saron (*e*). Saint Luc veut donc nous dire que non-seulement ceux de Lydda, mais aussi tous ceux de la campagne de Saron, depuis Lydda, jusqu'à Césarée, ayant été témoins du miracle, se convertirent au Seigneur.

℣. 36. TABITHA,... DORCAS. *Tabitha* (*f*) en Syriaque, signifie une chévre sauvage; *Dorcas* en Grec (*g*), signifie la même chose. Le dernier de ces deux noms dérive d'une racine, qui signifie être clair-voyant. Nous avons déja remarqué sur le verset 33. que l'on portoit alors assez communément deux noms dans ce pays, parce que les Langues Grecque, & Syriaque y étoient fort communes. Les anciens Hébreux aimoient à donner aux femmes des noms d'animaux: *Rachel*, une brebis; *Egla*, une génisse; *Tabitha*, une chévre sauvage.

℣. 37. QUAM DUM LAVISSENT (*h*). *Après qu'on l'eut lavée*. La coutume de laver les morts, se remarque chez les Grecs, les Romains, les Hébreux, & la plûpart des autres peuples. Cela se pratique encore dans les Monastéres; & autrefois cela se faisoit avec certaines cérémonies. Saint Chrysostome (*i*) dit qu'on lava le Corps de notre Sauveur, avant de l'embaumer, & de l'enfermer dans le tombeau. Dans Homére on lave le corps de Patrocle; & dans Virgile, celui de Misene (*k*):

. . . . *Corpusque lavant frigentis, & ungunt.*

Tertullien (*l*) témoigne que les Chretiens rendoient ce devoir aux morts. C'étoit une preuve de leur respect pour l'image de Dieu imprimée sur sa créature, & pour le caractére de JESUS-CHRIST, que ces personnes ont porté pendant leur vie. Enfin c'étoit un signe de la ferme espérance où ils étoient de la résurrection future.

℣. 38. CUM PROPE ESSET LYDDA AD JOPPEN. *Comme Lydde étoit près de Joppé*. Elle en étoit environ à quatre lieues. Lydde étoit à l'orient de Joppé, & Joppé étoit sur la Mediterranée. Tabitha étoit morte à Joppé, & saint Pierre étoit à Lydde. On lui envoya deux hommes pour le prier de venir. Plusieurs Exemplaires Grecs omettent *deux hommes*, & lisent simplement, *l'envoyérent prier de venir*.

℣. 39. TUNICAS, ET VESTES. *Les robbes, & les habits*. Ou plûtôt (*m*): *Les tuniques*, ou les habits de dessous, *& les manteaux*, ou habits de dessus; car les femmes, non plus que les hommes, ne portoient réguliément que ces deux habits. Ces veuves remplies de confiance, crurent que saint Pierre, qui avoit guéri Enée à Lydde, pourroit ressusciter Tabithe à Joppé; & saint Pierre ne douta point que tant d'aumônes, & de bonnes œuvres jointes aux larmes des pauvres, ne pûssent mériter de Dieu un miracle plus éclattant, que celui qu'il avoit fait à Lydde (*n*). Tabithe, & toutes ces veuves étoient Chrétiennes, de même que ceux qui envoyérent prier saint Pierre de venir.

℣. 40. EJECTIS OMNIBUS. *Ayant fait sortir tout le monde*. Saint Pierre qui avoit autrefois guéri tant de

(a) *Euseb. in locis.*
(b) Voyez notre Dissertation sur la Géographie de la Terre Sainte, à la tête de Josué.
(c) *Adrichom. Bonfrer. Lubin.*
(d) Καὶ τὸν Σάρωνα.
(e) *Cant.* II. 1.
(f) *Syr.* טביתא *Hebr.* צבי *Tsebi.*
(g) Δορκὰς, de δέρκομαι.
(h) Quelques Exemplaires Latins portoient: *Cùm lavissent unguentis. Raban. Gloss. ordin.*
(i) *Chrysost. homil.* 84. *in Joan.*
(k) *Æneid.* 4.
(l) *Tertull. Apologet. c.* 42.
(m) Χιτῶνας, καὶ ἱμάτια.
(n) *Cyprian. de Eleemos.*

41. *Dans autem illi manum, erexit eam. Et cùm vocaſſet ſanctos, & viduas aſſignavit eam vivam.*

42. *Notum autem factum eſt per univerſam Joppen: & crediderunt multi in Domino.*

43. *Factum eſt autem, ut dies multos moraretur in Joppe, apud Simonem quemdam coriarium.*

41. Il lui donna auſſi-tôt la main, & la leva; & ayant appellé les ſaints, & les veuves, il la leur rendit vivante.

42. Ce miracle fut ſçû de toute la ville de Joppé: & pluſieurs crurent au Seigneur.

43. Et Pierre demeura pluſieurs jours dans Joppé, chez un corroyeur nommé Simon.

## COMMENTAIRE.

malades par la ſeule ombre de ſon corps (*a*), ſe met ici à genoux, prie humblement, & avec ferveur, fait ſortir tout le monde, pour prier avec plus de recueillement. Tout cela prouve que les plus grands Saints n'ont pas toûjours à commandement le don d'opérer des prodiges. Ils doivent quelquefois demander ce don du Saint-Eſprit, pour mieux ſentir leur dépendance, & leur foibleſſe. Ils doivent par la priére, & par l'humilité ranimer leur foi, & leur ferveur. JESUS-CHRIST lui-même a quelquefois prié ſon Pere, avant que de faire ſes miracles.

℣. 43. APUD SIMONEM CORIARIUM. *Chez un corroyeur, nommé Simon*, logé hors de la ville, ſur la mer (*b*); car les corroyeurs ne pouvoient demeurer dans les villes, à cauſe de la mauvaiſe odeur inſéparable de leur métier.

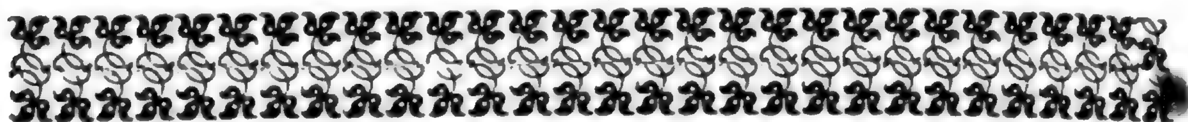

# CHAPITRE X.

*Corneille envoye quérir ſaint Pierre. Saint Pierre voit deſcendre un grand linge rempli de toute ſorte d'animaux impurs. Dieu lui dit qu'il les a ſanctifiez. Saint Pierre comprend qu'il doit recevoir les Gentils dans l'Egliſe. Il annonce* JESUS-CHRIST *à Corneille, & il le baptize, le Saint-Eſprit étant deſcendu ſur lui, & ſur tous les ſiens.*

℣. 1. *Vir autem quidam erat in Cæſarea, nomine Cornelius, Centurio cohortis quæ dicitur Italica.*

2. *Religioſus, ac timens Deum cum omni domo ſua, faciens eleemoſynas multas plebi, & deprecans Deum ſemper.*

℣. 1. IL y avoit à Céſarée un homme nommé Corneille, qui étoit Centenier dans la cohorte appellée l'Italienne:

2. Il étoit religieux, & craignant Dieu avec toute ſa maiſon, il faiſoit beaucoup d'aumônes au peuple, & il prioit Dieu inceſſamment.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. VIR ERAT IN CÆSAREA, NOMINE CORNELIUS. *Il y avoit à Céſarée un homme, nommé Corneille.* Corneille étoit Romain, ou du moins Latin de naiſſance, & Gentil de Religion. Il n'étoit ni Juif, ni circoncis; mais *proſélyte de la porte*; c'eſt-à-dire, qu'ayant connu Dieu par le commerce qu'il eut à Céſarée avec les Juifs, & par la lecture des Livres ſaints, il quitta, mais ſans ſolemnité, & ſans éclat, le culte ſuperſtitieux des Idoles, & ſe mit à ſervir le Seigneur par des bonnes œuvres, & par un culte ſincére, & intérieur, ſans s'engager à aucune des cérémonies particuliéres de la Loi. Les Juifs (*c*) diſent que ces ſortes de gens paſſoient toûjours pour Gentils; en ſorte qu'un Juif ne pouvoit entrer en aucun commerce avec eux. Mais cette derniére régle ne s'obſervoit plus, depuis que les Romains avoient réduit la Judée en Province, & qu'ils avoient ôté aux Juifs la Souveraineté dans leur propre pays. Les Juifs y ſouffroient ces ſortes de proſélytes, & converſoient librement avec eux. Ils avouoient qu'ils avoient part au ſiécle futur. Les proſélytes de la porte n'étoient obligez qu'à l'obſervation des ſept préceptes donnez aux enfans de Noë, & dont on a parlé ailleurs (*d*). Tels étoient Naaman dans la Cour de Syrie (*e*), l'Eunuque de Candace Reine d'Ethiopie (*f*), *les Grecs craignant Dieu* (*g*), dont il eſt parlé ci-après dans les Actes; & tel enfin étoit Corneille le Centenier, dont il eſt parlé ici.

CENTURIO COHORTIS, QUÆ DICITUR ITALICA. *Centenier de la cohorte, appellée l'Italienne.* Une cohorte chez les Romains, étoit un corps d'infanterie compoſé de cinq cens hommes. Il y avoit dix cohortes dans une légion. Le nom d'*Italienne*, étoit celui d'une légion fort connue dans les Auteurs de l'Hiſtoire Romaine, & dans les inſcriptions (*h*). On ne donnoit pas d'ordinaire ces ſortes de noms aux ſimples cohortes: mais celles-ci prenoient le nom de leur légion. Ainſi il auroit été plus naturel de dire: *Corneille étoit Centenier d'une cohorte de la légion Italienne.* Il y avoit ordinairement deux centeniers, pour commander une cohorte. Le terme Grec dont ſe ſert ſaint Luc (*i*), ſignifie proprement une légion: Mais les Auteurs du nouveau Teſtament le prénnent d'ordinaire pour une ſimple cohorte (*k*).

℣. 2. RELIGIOSUS, AC TIMENS DEUM CUM OMNI DOMO SUA. *Religieux, & craignant Dieu avec*

(a) *Act.* v. 15.
(b) *Act.* x. 6.
(c) *Vide ſi placet, Selden. de jure N. & G. lib.* 2. *c.* 3. *p.* 157. 158.
(d) *Geneſ.* IX. 12.
(e) 4. *Reg.* v. 1... 15.
(f) *Act.* VIII. 27.
(g) *Act.* XIII. 16. 43. XVII. 4.
(h) *Gruter. p.* 434. *Tacit. hiſt. lib.* 1. *& alibi. Grot. hic.*
(i) Ἑκατόνταρχος ἐκ σπείρης τῆς καλουμένης Ἰταλικῆς.
(k) *Matt.* XXVII. *Marc.* XV. 16. *Joan.* XVIII. 3. 12.

Digitized by Google

*3. Is vidit in visu manifestè, quasi horâ diei nonâ, Angelum Dei introeuntem ad se, & dicentem sibi, Corneli.*

3. Un jour vers la neuviéme heure, il vit clairement dans une vision un Ange de Dieu, qui se présenta devant lui, & lui dit : Corneille.

*4. At ille intuens eum, timore correptus, dixit : Quid est, Domine? Dixit autem illi : Orationes tuæ, & eleemosynæ tuæ, ascenderunt in memoriam in conspectu Dei.*

4. Alors, regardant l'Ange, il fut saisi de frayeur, & lui dit : Seigneur, que demandez-vous de moi? L'Ange lui répondit : Vos priéres, & vos aumônes sont montées jusqu'en la présence de Dieu, & il s'en est souvenu.

## COMMENTAIRE.

*toute sa maison.* Il observoit religieusement la Loi naturelle, & les principaux points des Loix morales des Juifs. Il craignoit Dieu, & avoit renoncé à l'idolâtrie, sans toutefois faire profession publique de la Religion Judaïque. Il n'avoit dans sa maison que des domestiques craignant Dieu comme lui, & dégagez des superstitions du Paganisme. On verra ci-après (*a*), qu'il avoit avec lui quelques-uns de ses soldats, qui pratiquoient aussi la piété.

℣. 3. VIDIT IN VISU MANIFESTE, &c. *Vers la neuviéme heure*, environ les trois heures après midi, *il vit clairement* des yeux du corps, & pendant qu'il étoit très-éveillé (*b*), *un Ange de Dieu*, qui lui apparut & qui lui parla comme un homme parle à un autre homme; car ceci ne se passa ni durant le sommeil, ni pendant la nuit, ni dans une extase, où les sens sont aliénez. Il reconnut aisément que c'étoit un Ange, par l'eclat dont il étoit environné, par la maniére dont il se présenta devant lui, & par les discours qu'il lui tint. L'heure de None, ou de trois heures après midi, étoit une heure de priéres, comme on l'a déja vû (*c*); & Corneille s'étoit retiré apparemment pour prier dans sa chambre. Le Grec (*d*) du ℣. 30. dit expressément que Corneille étoit à jeûn à la neuviéme heure, lorsque l'Ange lui apparut. S. Augustin, & S. Prosper mettent les jeûnes parmi les bonnes œuvres de Corneille.

On forme ici une question célébre; savoir, si avant la vision de l'Ange, & avant la venuë de S. Pierre, Corneille étoit déja justifié; ou si l'Ange ne lui apparut que pour lui procurer la justification, par le moyen du baptême qu'il devoit recevoir de S. Pierre. Il y a sur cela trois opinions. La premiére veut qu'il ait reçû la grace justifiante avant l'apparition de l'Ange; la seconde, qu'il ne l'ait reçûe que quand le Saint-Esprit descendit sur lui, & sur les siens: La troisiéme enfin, qu'il ne fut pleinement justifié qu'après avoir reçû le baptême. La premiere opinion nous paroit la plus certaine.

Il est certain que Corneille, avant l'apparition de l'Ange, avoit une foi surnaturelle en un seul Dieu, par laquelle il prioit, & opéroit toutes les autres bonnes œuvres dont il est parlé ici (*e*) : Car sans la foi, il n'auroit pû faire aucune de ces choses d'une maniére qui fût agréable à Dieu (*f*) : *Sine fide impossibile est placere Deo.* Il avoit aussi, selon saint Thomas (*g*), une foi au moins implicite au souverain Libérateur, & au Messie, & un désir de même au moins implicite de recevoir le baptême. Tout cela étoit renfermé dans la ferme résolution où il étoit de croire tout ce qui lui seroit révélé, & d'exécuter tout ce qui lui seroit ordonné de la part de Dieu. Or cette foi, cette résolution jointes aux bonnes œuvres que faisoit Corneille, suffisoient pour lui mériter la grace de la justification.

Saint Augustin en plusieurs endroits (*h*), enseigne que les aumônes, les bonnes œuvres, & la foi de Corneille l'avoient purifié en quelque sorte, & qu'il ne lui restoit que d'être incorporé au Corps de l'Eglise par le baptême : Mais il dit ailleurs (*i*), qu'encore que ses priéres ayent été exaucées, & que ses aumônes ayent été agréables à Dieu, & qu'il ait même reçu le Saint-Esprit, cela ne lui auroit de rien servi pour le salut, s'il eût méprisé de recevoir le Sacrement de baptême : *Si etiam Spiritu Sancto jam accepto baptizari noluisset, contempti tanti Sacramenti reus fieret.* Sa foi, & sa grace étoient grandes; mais elles ne suffisoient pas pour lui mériter la béatitude éternelle, s'il n'eût été incorporé au Corps des Fidéles. Enfin, dit-il en un autre endroit (*k*), si la foi qu'il avoit lui eût suffi, pourquoi Dieu lui auroit-il envoyé l'Apôtre saint Pierre, pour le faire entrer dans l'édifice de l'Eglise par la foi en JESUS-CHRIST? *Si posset sine fide Christi esse salvus, non ad eum ædificandum mitteretur architectus Apostolus Petrus.*

Ainsi quoique Corneille fût déja juste aux yeux de Dieu, il falloit pour la consommation de sa justice, qu'il crût en JESUS-CHRIST d'une foi explicite, & qu'il reçût le baptême, pour être incorporé dans l'Eglise. Et si connoissant JESUS-CHRIST, & les véritez de l'Evangile, il n'eût pas crû en lui, & n'eût pas reçû le baptême, sa foi en Dieu, & ses bonnes œuvres précédentes ne lui auroient servi de rien. Mais s'il étoit mort, avant qu'il eût vû saint Pierre, & avant qu'il eût entendu parler de JESUS-CHRIST, qui oseroit dire qu'avec sa foi, sa piété & ses bonnes œuvres, il auroit été damné? Le sentiment que nous venons de proposer, est suivi par la plûpart des Peres, & des Interprétes (*l*).

℣. 4. ACCENDERUNT IN MEMORIAM. *Vos priéres, & vos aumônes sont montées jusqu'en la présence de Dieu, & il s'en est souvenu.* A la lettre (*m*) : *Elles sont montées en mémoire devant Dieu.* Dans les Livres de l'ancien Testament, cette maniére de parler se prend pour désigner les parfums, l'encens, l'odeur des victimes que l'on brûloit sur l'Autel du Seigneur. Cela se faisoit *pour faire souvenir le Seigneur* de celui qui le prioit, & qui lui présentoit son hostie, ou son offrande (*n*), Dans l'Apocalypse, l'Ange présente les oraisons des Saints comme l'odeur de l'encens (*o*). C'est ainsi que les aumônes, & les bonnes œuvres de Corneille étoient montées devant Dieu.

---

(a) *Act. x. ℣. 7.*
(b) *From. Cornel. alii.*
(c) *Act. III. 1.*
(d) ℣. 30. Ἀπὸ τετάρτης ἡμέρας μέχρι ταύτης τῆς ὥρας ἤμην νηστεύων.
(e) *Concil. Arausic. Can. ult. Aug. de prædestin. SS. c. 7.*
(f) *Hebr. XI. 6.*
(g) *D. Thom. 2. 2. qu. 10. art. 3. ad 3. & 3. parte, qu. 69. art. 4. ad 2.*
(h) *Aug. serm. 149. nov. edit. n. 7. Olim ser. 24. de divers. Hujus eleemosynæ acceptæ mundaverunt eum ad quemdam modum, restabat ut tamquam cibus mundus incorporaretur Ecclesiæ. Idem lib. 1. de Baptismo contra Donatistas, cap. 8.*
(i) *Aug. lib. 4. de Baptismo contra Donatistas, c. 21. Vide & lib. 1. quæst. 2. ad Simplician. In quibusdam tanta est gratia fidei, quanta non sufficit ad obtinendum Regnum Cœlorum; sicut in Cathecumenis, sicut in ipso Cornelio, antequam sacramentorum participatione incorporaretur Ecclesiæ.*
(k) *Aug. de Prædestin. cap. 1.*
(l) *Gregor. Magn. homil. 9. & 19. in Ezech. Beda, hic. Magister in 3. Dist. 25. Albert. Bonav. Thom. Ibidem. Vide Dionys. Cornel. & Fromond. hic, ad ℣. 2.*
(m) Ἀνέβησαν εἰς μνημόσυνον ἐνώπιον τοῦ Θεοῦ.
(n) *Levit. II. 2. 9. 16.* הקטיר הכהן את אזכרתה *Et VI. 15.* ריח ניחח אזכרתה ליהוה
(o) *Apoc. V. 8. VIII. 3. 4.*

5. *Et nunc mitte viros in Joppen, & accersi Simonem quemdam, qui cognominatur Petrus.*

6. *Hic hospitatur apud Simonem quemdam coriarium, cujus est domus juxta mare: hic dicet tibi quid te oporteat facere.*

7. *Et cùm discessisset Angelus, qui loquebatur illi, vocavit duos domesticos suos, & militem metuentem Dominum, ex his qui illi parebant.*

8. *Quibus cùm narrasset omnia, misit illos in Joppen.*

9. *Postera autem die iter illis facientibus, & appropinquantibus civitati, ascendit Petrus in superiora ut oraret circa horam sextam.*

10. *Et cùm esuriret, voluit gustare. Parantibus autem illis, cecidit super eum mentis excessus:*

5. Envoyez donc présentement des personnes à Joppé, & faites venir un certain Simon, surnommé Pierre,

6. Qui est logé chez un corroyeur, nommé Simon, dont la maison est près de la mer: c'est lui qui vous dira ce qu'il faut que vous fassiez.

7. L'Ange qui lui parloit s'étant retiré, il appella deux de ses domestiques, & un soldat craignant Dieu, du nombre de ceux qui lui obéïssoient:

8. Et leur ayant dit tout ce qui lui étoit arrivé, il les envoya à Joppé.

9. Le lendemain, lorsqu'ils étoient en chemin, & qu'ils approchoient de la ville, Pierre monta sur le haut de la maison, *où il étoit*, vers la sixiéme heure, pour prier.

10. Et ayant faim, il voulut manger. Mais pendant qu'on lui en apprêtoit, il lui survint un ravissement d'esprit:

## COMMENTAIRE.

℣. 5. MITTE VIROS IN JOPPEN. *Envoyez des personnes à Joppé.* Cela nous insinue que la priére de Corneille étoit; que Dieu lui fit connoître d'une maniére distincte ce qu'il demandoit de lui (*a*). Sa priére fut exaucée. Sa premiére foi, qui est un don de Dieu, fut augmentée, & perfectionnée par la foi en JESUS-CHRIST, que S. Pierre lui annonça, & ses bonnes œuvres précédentes lui méritérent la grace du baptême, & la parfaite justice qu'il y reçut, en se revêtant de JESUS-CHRIST.

℣. 6. CUJUS EST DOMUS JUXTA MARE. *Dont la maison est près de la mer*, & hors de la ville; parce que c'étoit un corroyeur (*b*). *Il vous dira ce qu'il faut que vous fassiez* (*c*). L'Ange renvoie ici Corneille à saint Pierre. JESUS-CHRIST renvoie saint Paul à Ananie (*d*). L'Ange conduit Philippe à l'Eunuque Ethiopien (*e*). Dieu veut que les hommes apprennent ses volontez par les hommes, pour ne pas trop multiplier les miracles, pour lier les hommes entre eux par les liens de la charité, & de la dépendance; enfin parce que l'instruction qui vient de la part des hommes, semble être moins sujette à l'illusion, que celle qui vient des Anges. Le Démon peut se transfigurer en Ange de lumiére: mais le méchant homme ne peut pas si aisément se cacher, & se déguiser.

℣. 7. MILITEM METUENTEM DOMINUM. *Un soldat craignant Dieu, du nombre de ceux qui lui obéïssoient*; ou plûtôt, selon le Grec (*f*), *de ceux qui le servoient*, qui étoient assidus avec lui, ou qui le suivoient. Les Centeniers avoient avec eux un nombre de soldats attachez particuliérement à leur service. Corneille, qui étoit un homme de bien, avoit choisi celui-ci, comme semblable à lui.

℣. 8. POSTERA DIE, ILLIS APPROPINQUANTIBUS CIVITATI. *Le lendemain, lorsqu'ils approchoient de la ville*, vers la sixiéme heure du jour; c'est-à-dire, vers midi. De Joppé à Césarée il y a environ douze, ou quinze lieuës. Ces messagers ne purent partir de Césarée que vers la dixiéme heure, c'est-à-dire, deux heures avant le coucher du soleil. Ainsi pour arriver le lendemain à Joppé vers midi, il faut qu'ils ayent marché une partie de la nuit.

℣. 9. ASCENDIT PETRUS IN SUPERIORA. *Pierre monta sur le haut de la maison*; sur la terrasse, ou platte-forme (*g*), qui étoit au haut de la maison, & qui lui servoit de toit, à la maniére du pays (*h*). C'étoit un lieu fort propre pour vaquer à l'oraison dans le silence, & dans la paix. Judith (*i*), & Sara fille de Raguel (*k*), & Daniel (*l*) avoient des chambres hautes, où ils offroient à Dieu leurs priéres.

℣. 10. VOLUIT GUSTARE. *Il voulut manger.* A la lettre: *Il voulut goûter.* Ce terme se mét souvent pour *manger*: mais ici il semble désigner le dîner qui étoit fort frugal parmi les Anciens; car ils ne faisoient proprement qu'un repas, qui étoit le soir. Le dîner n'étoit proprement qu'un déjeûner. Platon étant venu en Italie, admiroit qu'on y fit deux repas par jour (*m*). Aléxandre le Grand disoit qu'un dîner léger étoit l'assaisonnement du souper. Dans l'Evangile, JESUS-CHRIST ne fait ordinairement qu'un repas, & au soir. On n'invite personne à manger que pour le soir. Il est vrai que l'on trouve dans l'Ecriture quelques repas à midi, comme celui de Joseph avec ses freres, lorsqu'il se découvrit à eux en Egypte (*n*): Mais en ces cas-là, je pense qu'on ne soupoit point. Pline dit que son oncle prenoit quelque nourriture, mais peu pendant le jour, à la maniére des Anciens; mais qu'il soupoit bien le soir. Martial marque la neuviéme heure, c'est-à-dire, trois heures après midi, pour le vrai tems du repas (*o*):

*Imperat extructos frangere nona thoros.*

Servius (*p*) dit nettement que les Anciens ne savoient ce que c'étoit que les dîners pris comme un juste repas. Cassiodore (*q*), S. Isidore (*r*), & plusieurs Modernes reconnoissent la même chose (*s*). Les anciens Moines d'Orient

(a) *Gregor. homil. 9. in Ezech. Fromond. hic.*
(b) Voyez Chap. IX. ℣. 43.
(c) Ces paroles manquent dans plusieurs Manuscrits Grecs. Voyez M. Mille. Elles paroissent prises des Actes XI. 32. XXII. 10.
(d) *Act.* IX. 11.
(e) *Act.* VIII. 26.
(f) Τῶν προσκαρτερούντων αὐτῷ. *Grot. & Vat. Qui apparebant ei.* Grotius croit que c'est ainsi qu'avoit traduit l'ancien Interpréte.
(g) Ἐπὶ τὸ δῶμα.
(h) *Hieronym. Ep. 135. ad Suniam, & Fretell. In Palestina, & Ægypto, & ubi scripti sunt divini Libri, vel interpretati sunt, non habent in tectis culmina, sed domata, quæ Romæ vel solaria, vel Mæniana vocant.*
(i) *Judith.* VIII. 5.
(k) *Tobia* III. 10.
(l) *Dan* VI. 10.
(m) *Tull. quæst. Tuscul. lib. 5.*
(n) *Genes.* XLIII. 16. 25.
(o) *Martial.*
(p) *Servius in Æneid. 4.*
(q) *Cassiodor. in Psal. XIV. Antiquis mos erat semel cibum sumere.*
(r) *Isidor. origin. lib. 2. c. 20.*
(s) *Vide Guid. Pancirol. Rerum mirabil. parte 1. tit. 51.*

né

Digitized by Google

*11. Et vidit Cælum apertum, & descendens vas quoddam, velut linteum magnum, quatuor initiis submitti de Cælo in terram,*

*12. In quo erant omnia quadrupedia, & serpentia terræ, & volatilia Cæli.*

*13. Et facta est vox ad eum: Surge, Petre, occide, & manduca.*

*14. Ait autem Petrus: Absit, Domine, quia numquam manducavi omne commune, & immundum.*

*15. Et vox iterùm secundò ad eum: Quod Deus purificavit: tu commune ne dixeris.*

11. Il vid le Ciel ouvert, & comme une grande nappe qu'on descendoit par les quatre coins, du Ciel en terre,

12. Où il y avoit de toutes sortes d'animaux terrestres à quatre pieds, de reptiles, & d'oiseaux du Ciel.

13. Et il oüit une voix qui lui dit: Levez-vous, Pierre, tuez, & mangez.

14. Mais Pierre répondit: Je n'ai garde, Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé de tout ce qui est impur & soüillé.

15. Et la voix lui parlant encore une seconde fois, lui dit: N'appellez pas impur ce que Dieu a purifié.

## COMMENTAIRE.

ne mangeoient qu'une fois le jour; & la différence qu'il y avoit entre les jours de jeûne, & les autres, c'est qu'aux jours de jeûne, on mangeoit à trois heures après midi, ou même plus tard, & aux autres jours, à midi. Saint Benoît (a) permet de manger deux fois aux jours qui ne sont pas jeûnes: mais ces jours-là le vrai repas étoit à midi; car le soir il permet seulement la troisiéme partie d'une livre de pain, qu'on retranche sur le dîner, & que l'on sert à souper avec quelques légumes. La mesure de vin se partageoit de même à proportion que celle du pain. Aux jours de jeûne, il ne permet qu'un repas, que l'on prenoit dans les jeûnes communs, ou de Régle, vers trois heures après midi; & aux jeûnes de Carême, sur le soir. Pour revenir à saint Pierre, il voulut goûter quelque chose, & déjeûner à midi; mais non pas faire un repas régulier, comme ce que nous appellons dîner.

CECIDIT SUPER EUM MENTIS EXCESSUS. *Il lui survint un ravissement d'esprit*; le Grec (b), *un extase.* Il se trouva hors de lui-même, & l'esprit tout élevé, sans aucun usage de ses sens. Il veilloit, & avoit les yeux ouverts: mais les objets qui l'environnoient, ne faisoient sur lui aucune impression. C'est ainsi que les Prophétes étoient souvent ravis hors d'eux-mêmes, & que saint Paul fut ravi au troisiéme Ciel (c), où il apprit des choses qu'il n'est pas permis de decouvrir aux hommes.

℣. 11. DESCENDENS VAS QUODDAM. *Il vit comme une grande nappe*, qu'on descendoit du Ciel en terre devant lui par les quatre coins. Cette nappe étoit remplie de toute sorte d'animaux impurs (d), suivant l'idée des Hébreux; c'est-à-dire, des animaux dont la Loi leur défend d'user; des animaux à quatre pieds, qui ne ruminent point; des poissons qui n'ont point d'écailles, des oiseaux carnaciers, & divers autres exprimez dans le Lévitique (e).

℣. 12. SERPENTIA TERRÆ. *Des reptiles.* Sous ce nom les Hébreux comprennent les poissons (f), & les autres animaux qui ne sont ni à quatre pieds, ni oiseaux.

℣. 13. OCCIDE, ET MANDUCA. *Tuez; & mangez* de tous ces animaux, sans distinction du pur, & de l'impur. Les animaux impurs désignoient les Gentils, peuples corrompus, & avec qui les Hébreux ne vouloient avoir aucun commerce, ni dans les pratiques de la Religion, ni dans les devoirs de la vie civile; comme demeurer, boire, manger, trafiquer avec eux. Ils ne leur permettoient pas même de passer dans leur pays, selon Maimonide (g). Mais, comme on l'a déja remarqué (h), ils n'observoient plus cela au dehors de la Terre Sainte, où ils se regardoient comme en exil; & dans la Palestine même, ils ne pouvoient l'observer que fort imparfaitement, à cause qu'ils n'y étoient plus les maîtres, & que les Romains y exerçoient la souveraine autorité. Toutefois ils s'éloignoient du commerce des Gentils autant qu'ils le pouvoient, ne mangeoient point avec eux, n'usoient point de leurs viandes, & observoient scrupuleusement tout ce que Moyse avoit prescrit sur la différence des animaux purs, & impurs. Dieu dit donc à Pierre de tuer, & de manger indifféremment de ces animaux; pour lui faire entendre que désormais il ne devoit plus faire difficulté de converser avec les Gentils, pour les gagner à Dieu, & pour leur annoncer l'Evangile. Saint Barnabé (i), saint Clément d'Aléxandrie (k), Origénes (l), Les Rabbins mêmes reconnoissent que les Gentils sont figurez dans la Loi de Moyse par les animaux impurs.

℣. 14. NUMQUAM MANDUCAVI OMNE COMMUNE. *Je n'ai jamais mangé rien de ce qui est impur, & soüillé*; à la lettre (m), *rien de commun, ni d'impur.* Ils appelloient *commun* (n), ce qui étoit dans l'usage ordinaire des nations, mais qui étoit interdit aux Juifs. Le liévre, & le porc étoient des viandes communes, & ordinaires parmi les Romains; elles étoient impures pour les Hébreux.

℣. 15. QUOD DEUS PURIFICAVIT. *N'appellez pas impur ce que Dieu a purifié.* Le Grec à la lettre (o): *Ne soüillez point ce que Dieu a purifié.* Les Hébreux disent souvent que l'on fait ce que l'on déclare simplement. Ainsi *sanctifier, purifier, rendre coupable, justifier, rendre impur*, se mettent pour déclarer saint, pur, coupable, innocent, soüillé. JESUS-CHRIST par sa mort avoit renversé le mur de séparation, qui séparoit les Juifs des Payens (p); il avoit ramené toutes les brebis dans sa bergerie, pour n'en faire plus qu'un troupeau sous un seul pasteur (q); il avoit réconcilié par son Sang généralement tous les hommes à son Pere (r): Ainsi tout étoit devenu pur: du moins tout le monde ayant droit aux mérites du Sang du Fils de Dieu, avoit droit aussi aux véritez de l'Evangile, &

(a) *S. Bened. Reg. c. 39. 40. 41.*
(b) Ἐπέπεσεν ἐπ' αὐτὸν ἔκστασις.
(c) 2. *Cor.* XII. 2.
(d) *Vide Infrà* ℣. 14. *Justin. qu. 89. ad Orthodox. Sanct. Fromond. alii.*
(e) *Levit.* XI.
(f) *Vide Genes.* I. 20. *Psal.* CIII. 25. *Levit.* XI. 10. כל שרץ המים Le Grec de ce ℣. ne lit que τὰ ἑρπετά. *Les reptiles*, & non, *les reptiles de la terre.*
(g) *Maimon. Halac Aboda Zara, c. 10. & Halac Melakim, cap. 8.*
(h) Ci-devant ℣. 1.
(i) *Barnabæ Epistola.*
(k) *Clem. Alex. lib. 2. & 5. Stromat.*
(l) *Origen. contra Cels.*
(m) Κοινὸν ἢ ἀκάθαρτον.
(n) *Marc.* VII. 2. Κοιναῖς χερσί. *Communibus manibus; id est, pollutis. Rom.* XIV. 14. Οὐδὲν κοινὸν δι' ἑαυτοῦ. *Nihil per se commune. Hebr.* X. 29. Κοινὸν ἡγησάμενος ἐν ᾧ ἡγιάσθη. *Matth.* XV. 11. Κοινοῖ τὸν ἄνθρωπον. *Communicat, seu impurum reddit hominem. Vide &* XV. 18. 20. *Marc.* VII. 15. 18. 20. 23. *Act.* XI. 8. 9. XXI. 28. *Apocal.* XXI. 27.
(o) Ἃ ὁ Θεὸς ἐκαθάρισε, σὺ μὴ κοίνου.
(p) *Ephes.* II. 14.
(q) *Joan.* X. 16.
(r) 2. *Cor.* V. 18. 19.



Digitized by Google

16. *Hoc autem factum est per ter; & statim receptum est vas in Cœlum.*

16. Cela s'étant fait jusqu'à trois fois, la nappe fut retirée dans le Ciel.

17. *Et dum intra se hæsitaret Petrus, quidnam esset visio, quam vidisset; ecce viri, qui missi erant à Cornelio, inquirentes domum Simonis, astiterunt ad januam.*

17. Lorsque Pierre étoit en peine en lui-même de ce que pouvoit signifier la vision qu'il avoit euë, les hommes envoyez par Corneille s'étant enquis de la maison de Simon, se présentérent en ce même tems à sa porte;

18. *Et cùm vocassent, interrogabant, si Simon, qui cognominatur Petrus, illic haberet hospitium.*

18. Et ayant appellé quelqu'un, demandérent si ce n'étoit pas là que Simon, surnommé Pierre, étoit logé.

19. *Petro autem cogitante de visione, dixit Spiritus ei: Ecce viri tres quærunt te.*

19. Cependant Pierre pensant à la vision qu'il avoit euë, l'Esprit lui dit: Voilà trois hommes qui vous demandent.

20. *Surge itaque, descende, & vade cum eis nihil dubitans; quia ego misi illos.*

20. Levez-vous donc, descendez, & ne faites point difficulté d'aller avec eux; car c'est moi qui les ai envoyez.

21. *Descendens autem Petrus ad viros, dixit: Ecce ego sum, quem quæritis; quæ causa est, propter quam venistis?*

21. Pierre étant descendu pour aller trouver ces hommes *qui le demandoient*, leur dit: Je suis celui que vous cherchez; quel est le sujet pour lequel vous êtes venus?

22. *Qui dixerunt: Cornelius Centurio, vir justus, & timens Deum, & testimonium habens ab universa gente Judæorum, responsum accepit ab Angelo sancto, accersire te in domum suam, & audire verba abs te.*

22. Ils lui répondirent: Corneille Centenier, homme juste & craignant Dieu, selon le témoignage que lui rend toute la nation Juive, a été averti par un saint Ange de vous faire venir en sa maison, & d'écouter vos paroles.

23. *Introducens ergo eos, recepit hospitio. Sequenti autem die surgens profectus est cum illis: & quidam ex fratribus ab Joppe comitati sunt eum*

23. Pierre les ayant donc fait entrer, les logea; & le lendemain il partit avec eux: & quelques-uns des freres de la ville de Joppé l'accompagnérent.

## COMMENTAIRE.

aux Sacremens par lesquels les mérites du Sauveur nous sont appliquez, & communiquez.

℣. 16. PER TER. *Jusqu'à trois fois.* Lorsque Dieu veut marquer qu'un songe est envoyé de sa part, & qu'il est significatif, il le représente d'ordinaire plus d'une fois. Daniel (*a*) a vû plusieurs fois sous différentes figures le sort des quatre Monarchies. Pharaon vit premiérement sous la représentation de sept épis, & ensuite sous celle de sept bœufs, ce qui devoit arriver à l'Egypte; & Joseph déclare à ce Prince, que la seconde vision est une confirmation de la premiére (*b*): *Quod autem vidisti secundò ad eamdem rem pertinens somnium, firmitatis indicium est.* Nabuchodonosor vit une grande statuë, & un grand arbre, qui ne signifioient que la destinée de son Empire (*c*). Ici Dieu fait voir à saint Pierre trois fois le même linge, qui descend du Ciel en sa présence; afin que cette vision s'imprime fortement dans son esprit, & qu'il ne la regarde pas comme une simple imagination (*d*). Dieu ne lui en révéla pas le mystére sur le champ: mais bien-tôt il eut lieu d'en faire l'application à un événement qui se présenta dans la personne de Corneille le Centenier.

℣. 19. DIXIT SPIRITUS EI. *L'Esprit lui dit: Voilà des personnes qui vous demandent.* Le Saint-Esprit dit intérieurement (*e*) à saint Pierre qu'il descendit, & qu'il y avoit à la porte des personnes qui le demandoient. Il lui découvrit aussi apparemment que ces personnes lui fourniroient l'occasion de connoître ce que Dieu demandoit de lui, par la vision qu'il lui avoit envoyée. Quelques-uns (*f*) croyent que cet Esprit qui parle à saint Pierre, est un Ange, & peut-être le même qui avoit déja apparu à Corneille, & qui étant son Ange gardien, s'interessoit principalement à son salut.

℣. 21. ECCE EGO SUM. *Je suis celui que vous cherchez.* Saint Pierre sans avoir été averti par aucun domestique, descend, prévient ces personnes, & leur dit que c'est lui qu'ils cherchent. Ces révélations faites ainsi si à propos à Corneille, & à saint Pierre en des lieux si éloignez, les confirmérent l'un, & l'autre dans la pensée que c'étoit Dieu qui conduisoit cette affaire, & qu'il n'y avoit point d'illusion dans ce qui leur avoit été découvert. Cela confirmoit aussi les domestiques de Corneille, & les Chrétiens convertis du Judaïsme, qui auroient pû soupçonner de l'intelligence, & du complot entre Pierre, & Corneille. Toutes ces précautions étoient nécessaires pour ne pas choquer les Juifs, dont la jalousie contre les Gentils étoit extrême. Saint Pierre ne pouvoit trop s'autoriser, pour oser entreprendre une chose aussi nouvelle, que de recevoir dans l'alliance un Gentil, sans exiger de lui ni la circoncision, ni l'observance des cérémonies de la Loi (*g*).

℣. 22. CORNELIUS CENTURIO, VIR JUSTUS. *Corneille Centurion, homme juste*, homme de bien, *craignant Dieu*, & connu pour tel par tous les Juifs de Césarée; pareil à cet autre Centenier de Capharnaüm, dont il est parlé dans l'Evangile (*h*). Un tel homme n'étoit certainement pas loin du Royaume de Dieu; mais saint Pierre avoit besoin de tous ces bons témoignages, pour se rendre à ses priéres. Ces gens ajoutent que Corneille a appris en vision par la bouche d'un Ange, que c'étoit de lui qu'il devoit apprendre ce qu'il avoit à faire pour assûrer son salut.

℣. 23. RECEPIT HOSPITIO. *Il les logea*, avec l'agrément de Simon le Corroyeur, chez qui il demeuroit;

(a) *Dan.* VII. VIII. X. XI.
(b) *Genes.* XLI. 1. 2. *& seq.* 32.
(c) *Dan.* I. II. *&* IV.
(d) *Cyrill. lib.* 7. *in Levit. Grot. Cornel.*
(e) *Chrysost. Ambros. lib.* 2. *de Spiritu S. Gregor. lib.* 28. *Moral.* c. 2. *Grot. Cornel. alii.*
(f) *Dionys. Glossa ord. Sanct. Fremond.*
(g) *Vide Chrysost. in Acta, homil.* 22.
(h) *Luc.* VII. 5.

Digitized by Google

24. *Altera autem die introivit Cæsaream. Cornelius verò expectabat illos, convocatis cognatis suis, & necessariis amicis.*

25. *Et factum est cùm introisset Petrus, obvius venit ei Cornelius, & procidens ad pedes ejus adoravit.*

26. *Petrus verò elevavit eum dicens: Surge, & ego ipse homo sum.*

27. *Et loquens cum illo intravit, & invenit multos qui convenerant:*

28. *Dixitque ad illos: Vos scitis quomodo abominatum sit viro Judæo conjungi, aut accedere ad alienigenam; sed mihi ostendit Deus, neminem communem aut immundum dicere hominem.*

24. Le jour d'après ils arrivérent à Césarée, où Corneille les attendoit avec ses parens, & ses plus intimes amis, qu'il avoit assemblez chez lui.

25. Lorsque Pierre, fut entré, Corneille vint au-devant de lui; & se jettant à ses pieds, il l'adora.

26. Mais Pierre le releva, lui disant: Levez-vous, je ne suis qu'un homme non plus que vous.

27. Et s'entretenant avec lui, il entra dans sa maison, où il trouva beaucoup de personnes qui s'y étoient assemblées.

28. Alors il leur dit: Vous savez que les Juifs ont en grande horreur d'avoir quelque liaison avec un étranger, ou de l'aller trouver chez lui; mais Dieu m'a fait voir que je ne devois estimer aucun homme impur, & soüillé.

## COMMENTAIRE.

& le lendemain il partit avec eux, pour se rendre à Césarée. Ces hommes arrivérent après midi: mais comme ils avoient beaucoup marché ce jour-là, & la nuit précédente, il les retint pour le reste du jour. Le lendemain ils partirent ensemble, & le jour suivant ils arrivérent à Césarée; car il y avoit de Joppé à Césarée environ quinze lieuës.

℣. 24. QUIDAM EX FRATRIBUS. *Quelques-uns des freres de la ville de Joppé l'accompagnérent.* C'étoit des Juifs convertis au Christianisme. Ils étoient au nombre de six (*a*); & Dieu permit qu'ils accompagnérent saint Pierre, pour être témoins des merveilles qui se firent en faveur des Gentils, & de quelle maniére Dieu se déclara pour leur vocation à la foi (*b*).

℣. 25. PROCIDENS AD PEDES EJUS, ADORAVIT. *Corneille se jettant à ses pieds, l'adora.* Il le prit apparemment pour un Ange (*c*), ou pour un homme tout divin; parce que l'Ange qui lui étoit apparu (*d*), lui avoit dit de l'envoyer chercher, & que ce seroit lui qui lui apprendroit tout ce que Dieu demandoit de lui. Il se jette à ses pieds, & l'adore, non de l'adoration de latrie, qui n'est dûë qu'à Dieu, mais de celle de *dulie*, que nous rendons aux Anges, & aux Saints. L'ancien Manuscrit Grec, & Latin de Cambrige, lit ainsi: *Pierre approchant de Césarée, un des serviteurs de Corneille courut devant pour lui annoncer la venuë de Pierre. Aussi-tôt Corneille se levant, alla au-devant de lui, & se prosternant à ses pieds, il l'adora.*

℣. 26. HOMO SUM. *Je ne suis qu'un homme, non plus que vous.* Saint Pierre s'appercevant que Corneille le croyoit quelque chose de plus qu'un homme, le reléve & refuse les honneurs qu'il lui vouloit rendre. C'est ainsi que l'Ange reléve Daniel, qui s'étoit prosterné à ses pieds (*e*); & qu'un autre Ange dit à S. Jean dans l'Apocalypse (*f*): *Gardez-vous bien de vous prosterner à mes pieds; je suis votre conserviteur, & celui de vos freres, qui ont le témoignage de* JESUS. *Adorez Dieu.* Et encore dans une autre occasion (*g*): *Ne faites point cela; car je suis votre conserviteur, & celui de vos freres les Prophétes, & de ceux qui conservent les paroles de cette prophétie. Adorez Dieu.* Ceux de Lystres ayant voulu rendre à Paul, & à Barnabé des honneurs divins (*h*), ceux-ci se jettérent au milieu de l'assemblée, & déchirant leurs habits, leur dirent: *Mes freres, que faites-vous? Nous sommes des hommes mortels, qui vous annonçons le Dieu vivant, Créateur du Ciel, & de la terre, pour vous détourner de cette idolâtrie.* Si l'usage a autorisé dans l'Eglise certaines cérémonies de respect envers les Prélats, qui semblent tenir de l'adoration, ces marques extérieures se terminent à celui dont les Prélats tiennent la place sur la terre. C'est dans cet esprit qu'on doit les leur rendre, & qu'ils doivent les recevoir. C'est mal-à-propos, & sans raison que des Esprits critiques condamnent ces usages, qui dans eux-mêmes n'ont rien de mauvais.

℣. 28. ABOMINATUM SIT VIRO JUDÆO CONJUNGI, &c. *Les Juifs ont en horreur d'avoir quelque liaison avec un étranger.* On a déja touché quelque chose de cela sur les versets 1. & 13. Les Rabbins enseignent qu'il n'est pas permis à un Juif d'avoir aucun commerce avec un Gentil, de lui vendre, d'achetter de lui, de boire, & de manger avec lui, de lui loüer des champs, ou une maison. En un mot ils regardoient tous les Gentils comme des personnes soüillées, & qui communiquoient leurs soüillures à tous ceux qui les touchoient. Ils les mettoient tous indifféremment au même rang que les hommes, & les femmes Juives, qui pour certaines incommoditez naturelles, habituelles, ou accidentelles, sont censées soüillées, & communiquent leurs soüillures aux autres (*i*). C'est pour cela que les Juifs convertis demandent avec quelque espece d'aigreur à saint Pierre (*k*): *Pourquoi êtes-vous entré chez des hommes incirconcis, & pourquoi avez-vous mangé avec eux?* De-là vient aussi que les Juifs la veille de la Pâque, ne voulurent point entrer dans le Prétoire (*l*), de peur de se soüiller, & afin qu'ils pussent manger la Pâque. La Samaritaine s'étonne que JESUS-CHRIST, qui étoit Juif, lui demande à boire, à elle qui étoit Samaritaine (*m*). S. Marc (*n*) nous apprend que les Juifs ne revenoient point du marché, ou de la ruë, qu'ils ne se lavassent, & ne se purifiassent; ce qu'ils faisoient par précaution, de peur qu'ils n'eussent touché quelque Payen.

De-là viennent enfin les accusations que les Payens formoient contre les Juifs (*o*), disant que c'étoit une nation

(a) *Act.* XI. 12.
(b) *Sanct. Fromond. alii.*
(c) *Grot. From. Lyr. Men. Cornel. Le Clec.*
(d) *Act.* IX. X. 3. 4.
(e) *Dan.* VIII. 18.
(f) *Apocal.* XIX. 10.
(g) *Apoc.* XXII. 8. 9.
(h) *Act.* XIV. 11. 3.
(i) *Maimon. Halac Isuribia, c. 4. Misna tit. Nidda, c. 4. Sapientes decrevêre omnimodos Gentiles, tam masculos, quàm feminas, pro eis qui perpetuo sanguinis profluvio laborant habendos, quoties de munditia, & immunditia quæstio fit. Vide Selden. de jure nat. & gent. l. 2. c. 5.*
(k) *Act.* XI. 3.
(l) *Joan.* XVIII. 28.
(m) *Joan.* IV. 9.
(n) *Marc.* VII. 3.
(o) *Justin. l. 36. Tacit. l. 5. Molon. apud Joseph contra Appion. l. 2.* [illegible]

29. *Propter quòd sine dubitatione veni accersitus. Interrogo ergo, quam ob causam accersistis me?*

30. *Et Cornelius ait: A nudius quarta die usque ad hanc horam, orans eram hora nona in domo mea, & ecce vir stetit ante me in veste candida, & ait:*

31. *Corneli, exaudita est oratio tua, & eleemosynæ tuæ commemoratæ sunt in conspectu Dei.*

32. *Mitte ergo in Joppen, & accersi Simonem, qui cognominatur Petrus: hic hospitatur in domo Simonis coriarii juxta mare.*

33. *Confestim ergo misi ad te: & tu benefecisti veniendo. Nunc ergo omnes nos in conspectu tuo adsumus audire omnia quæcumque tibi præcepta sunt à Domino.*

34. *Aperiens autem Petrus os suum, dixit: In veritate comperi, quia non est personarum acceptor Deus:*

29. C'est pourquoi dès que vous m'avez mandé, je n'ai fait aucune difficulté de venir. Je vous prie donc de me dire pourquoi vous m'avez envoyé querir?

ỹ 30. Alors Corneille lui dit: Il y a maintenant quatre jours que m'étant mis en priére dans ma maison à la neuviéme heure, un homme vêtu d'une robe blanche vint se présenter tout d'un coup devant moi, & me dit:

31. Corneille, votre priére a été exaucée, & Dieu s'est souvenu de vos aumônes.

32. C'est pourquoi, envoyez à Joppé, & faites venir de là Simon, surnommé Pierre: il est logé en la maison de Simon corroyeur, près de la mer.

33. J'ai envoyé à l'heure même vers vous, & vous m'avez fait plaisir de venir. Nous voilà donc maintenant tous assemblez devant vous, pour oüir de votre bouche tout ce que le Seigneur vous a ordonné de nous dire.

34. Alors Pierre prenant la parole, dit: En vérité je vois bien que Dieu n'a point d'égard aux diverses conditions des personnes:

## COMMENTAIRE.

ennemie du genre humain, un peu insociable, & avec qui on ne pouvoit avoir aucun commerce. Joseph (a) pour defendre sa nation de ces reproches, avoue que Moyse a défendu aux Juifs de recevoir les étrangers dans l'exercice de leur Religion, & de les admettre dans leurs solemnitez; mais non pas de leur donner tout ce que l'humanité, & la Religion ne refusent à personne; l'usage du feu, de l'eau, des alimens, montrer le chemin, & donner la sépulture aux morts. Tout cela ne détruit point ce que l'on vient de dire. Moyse n'avoit eu garde de défendre [illegible]ortes de choses: mais les Chefs des Ecoles des Hébreux les avoient interdites; & si dans les derniers tems, ils ne [illegible]ervoient plus dans toute la rigueur, ni dans leurs pays, ni ailleurs, c'est qu'ils n'étoient pas assez les maîtres, pour suivre en tout la tradition de leurs Sages. Il ne falloit donc pas moins qu'un miracle, & une révélation particuliére, pour ôter aux Juifs convertis tout leur scrupule sur cela, & pour autoriser saint Pierre à se communiquer sans scandale aux Gentils, & à manger avec eux.

MIHI OSTENDIT DEUS NEMINEM COMMUNEM. *Dieu m'a fait voir que je ne devois estimer aucun homme impur.* Saint Pierre découvre par la lumiére du Saint-Esprit, que la vision qu'il avoit euë d'un linge rempli de toute sorte d'animaux impurs, lui marquoit qu'il ne devoit plus faire aucune distinction du Juif, & du Gentil, quant à l'impureté extérieure fondée sur la simple différence de nation, & de cerémonies. Il use de son autorité, en ouvrant la porte du Royaume des Cieux; & en l'introduisant dans l'Eglise les Gentils, comme les Juifs. Enfin il déclare & par son exemple, & par sa parole, que Dieu ne veut pas que l'on estime aucun homme impur, & souillé, par rapport à la prédication de l'Evangile, à la reception du baptême, & à la profession du Christianisme.

ỹ. 30. A NUDIUS QUARTA DIE. *Il y a maintenant quatre jours que m'étant mis en priére à la neuviéme heure.* Le Grec lit (b): *Il y a quatre jours jusqu'à cette heure que j'étois jeûnant, & priant dans ma maison à la neuviéme heure.* Il est bon de remarquer que ce terme de *jeûner*, ne se lit pas dans quelques Manuscrits Grecs, ni dans la Vulgate, ni dans l'Ethiopien: mais il est dans les Imprimez, & dans le plus grand nombre des Manuscrits. On le lit dans le Texte de saint Chrysostome (c): Mais il ne parle point de jeûne dans son Commentaire. Saint Epiphane (d), saint Augustin (e), & saint Prosper (f), mettent le jeûne parmi les bonnes œuvres de Corneille. Saint Pierre arriva à Césarée à peu près à la même heure que Corneille quatre jours auparavant avoit eu la vision d'un Ange; c'est-à-dire, qu'il y arriva vers trois heures après midi.

IN VESTE CANDIDA. *Vêtu d'une robe blanche.* C'est ainsi que les Anges apparoissent ordinairement (g). Cette blancheur étoit plûtôt un éclat comme celui de la neige, ou de la lumiére, qu'une blancheur réelle des habits.

ỹ. 33. IN CONSPECTU TUO ADSUMUS. *Nous voilà tous assemblez devant vous.* A la lettre: *Nous sommes en votre présence.* Maniére de parler qui signifie: Nous sommes entre vos mains, dans votre disposition, ordonnez de nous tout ce qu'il vous plaira (h). Le Grec lit: *Nous voici tous en la présence de Dieu.* Nous sommes prêts à faire tout ce qu'il vous plaira de nous ordonner de la part du Seigneur. Mais la leçon de la Vulgate est suivie par le Syriaque, l'Ethiopien, l'ancien Manuscrit de Cambrige, & par ceux du Marquis de Velez. Au fond c'est toûjours le même sens.

ỹ. 34. NON EST PERSONARUM ACCEPTOR DEUS. *Je vois bien que Dieu n'a point égard à la condition des personnes.* Je connois par expérience ce que je savois déja d'une maniére spéculative, que Dieu ne fait point acception des personnes, & que dans la distribution de ses graces, il ne regarde pas le Juif préférablement au Gentil, ni le Gentil préférablement au Juif. Il ouvre la porte de la foi, & du Royaume de Dieu à quiconque est prédestiné du Pere pour y entrer.

(a) *Joseph lib. 2. contra Appion.* Τ' ἄλλα δ' προείρηκεν, ὧν δεῖ μεταδιδόναι ἀναγκαῖα, πᾶσι παρέχειν τοῖς δεομένοις; πῦρ, ὕδωρ, τροφὴν, ὁδοὺς φράζειν, ἄταφον μὴ περιορᾷν.

(b) Ἀπὸ τετάρτης ἡμέρας μέχρι ταύτης τῆς ὥρας, ἤμην νηστεύων, καὶ τὴν ἐνάτην ὥραν προσευχόμενος.

(c) *Chrysost. homil. 23. in Acta.*

(d) *Epiphan. hæres. 28. c. 3.*

(e) *Aug. in Ps. XCVI. primâ parte.*

(f) *Prosper. Epist. ad Rufin.*

(g) *Vide Act. 1. 10. Joan. XX. 12.*

(h) Comparez Genes. XIII. 9. *Universa terra coram te est.* XX. 15. *Terra coram vobis est.* XXIV. 51. *En Rebecca coram te est, &c.*

Digitized by Google

35. *Sed in omni gente, qui timet eum, & operatur justitiam, acceptus est illi.*

36. *Verbum misit Deus filiis Israël, annuntians pacem per Jesum Christum: hic est omnium Dominus.*

37. *Vos scitis quod factum est verbum per universam Judæam: incipiens enim à Galilæa, post baptismum quod prædicavit Joannes,*

35. Mais qu'en toute nation, celui qui le craint, & dont les œuvres sont justes, lui est agréable.

36. Dieu s'est fait entendre aux enfans d'Israël, en leur annonçant la paix par JESUS-CHRIST, qui est le Seigneur de tous.

37. Et vous savez ce qui est arrivé dans toute la Judée, & qui a commencé par la Galilée, après le baptême que Jean a prêché:

## COMMENTAIRE.

entrer. Il prépare les dons de sa grace, de la vérité, de la foi, du salut à tout le monde: *Et en toute nation celui qui le craint, & dont les œuvres sont justes, lui est agréable.*

Dieu ne fait nulle injuste acception des personnes ni dans la distribution de la premiére, ni dans la distribution de la seconde grace. La premiére grace n'est dûë à personne, tous les hommes étant débiteurs à la justice de Dieu, & ayant également péché en Adam: *In quo omnes peccaverunt*; ainsi Dieu ne peut à leur égard pécher contre la justice distributive, ni tomber dans l'acception des personnes (*a*), puisqu'il n'y a point proprement d'acception des personnes, là où il n'y a point d'injustice, selon saint Augustin (*b*), & qu'il n'y a point d'injustice, lorsque de deux débiteurs également insolvables, on remet la dette à l'un, on la fait payer à l'autre. Il n'y a point non plus d'acception de personne dans la distribution de la seconde grace, qui n'est duë à personne; ni enfin dans celle de la gloire, puisque Dieu ne l'accorde pas à la personne, mais aux bonnes œuvres, & à la fidélité de ses serviteurs. Il ne regarde pas s'ils étoient auparavant Juifs, ou Gentils, riches, ou pauvres; il n'a égard qu'à leur mérite, & au bien dont il les a remplis.

℣. 35. SED IN OMNI GENTE. *En toute nation celui qui le craint, & dont les œuvres sont justes, lui est agréable.* Ce n'est pas à dire que l'homme par ses propres forces, & sans le secours de la grace, puisse se rendre agréable à Dieu, par une crainte filiale, & par l'exercice des bonnes œuvres (*c*). Mais Dieu ne fait nulle distinction du Juif, ou du Gentil, lorsqu'il veut les prévenir de ses graces, & les rendre dignes de son amour par les bonnes dispositions qu'il met dans eux. Ce ne sont point les qualitez de la naissance, ou de la personne qui attirent ses regards: le Juif comme Juif ne lui est pas plus que le Gentil; le premier n'a pas plus de droit à sa grace que le dernier. Dieu n'a égard qu'à la piété, à la fidélité, à la foi, à la charité des personnes, dans la distribution des places de son Royaume, comme on l'a dit ci-devant. On peut voir sur le verset 3. la question si dès-lors Corneille étoit justifié, ou s'il ne le fut qu'après son baptême. *Craindre Dieu*, dans cet endroit, se met pour tout le culte de Dieu; *& faire la justice*, signifie proprement faire des œuvres de miséricorde. C'est le même éloge de Corneille, que l'on a déja vû au ℣. 1. Tout Gentil qu'il étoit, *il craignoit Dieu, & faisoit beaucoup d'aumônes.* La justice se met souvent pour l'aumône (*d*).

℣. 36. VERBUM MISIT DEUS. *Dieu s'est fait entendre aux enfans d'Israël, en leur annonçant la paix par* JESUS-CHRIST, *qui est le Seigneur de tous.* Saint Pierre commence à annoncer JESUS-CHRIST à Corneille, & il le lui annonce d'abord comme Dieu: *Hic est omnium Dominus*; au lieu que dans ses discours aux Juifs, il l'avoit seulement annoncé comme le Messie, & le Libérateur d'Israël. Il crut apparemment que la foi de Corneille étoit ou plus grande, ou plus éclairée; ou enfin que ce Gentil auroit plus de docilité sur cet article, que les Juifs. Il dit que JESUS-CHRIST a annoncé la paix aux hommes de la part de Dieu, ou que Dieu a annoncé la paix aux hommes par JESUS-CHRIST c'est-à-dire, que le Sauveur est venu dans le monde pour réconcilier les hommes à son Pere, & pour leur mériter la paix, & toutes sortes de bénédictions. Aussi à la naissance de JESUS-CHRIST les Anges annoncérent la gloire à Dieu, & la paix aux hommes (*e*); & S. Paul nous dit que JESUS-CHRIST est notre paix (*f*), & que justifiez par la foi, nous avons par son moyen la paix avec Dieu (*g*). Enfin JESUS-CHRIST; dit à ses Disciples, qu'il leur donne la paix; mais une paix toute différente de celle que le monde peut donner (*h*).

Quelques-uns traduisent: *Dieu a envoyé son Verbe aux enfans d'Israël, en leur annonçant la paix.* Mais la plûpart l'entendent dans le premier sens que l'on a proposé. La construction du Grec est assez embarrassée, & on peut lui donner plus d'un sens. Par exemple (*i*): *Vous savez la parole que le Seigneur a envoyé aux enfans d'Israël, en leur annonçant la paix*, qu'ils peuvent obtenir *par* JESUS-CHRIST, *qui est le Maître de toutes choses.* (℣. 37.) *Vous savez*, dis-je, *ce qui est arrivé dans toute la Judée, &c.* Autrement: *Quant à la parole que Dieu a fait entendre aux enfans d'Israël, en leur annonçant la paix par* JESUS-CHRIST, *qui est le Seigneur de toutes choses; vous savez ce qui s'est passé dans la Judée, &c.*

℣. 37. QUOD FACTUM EST VERBUM PER UNIVERSAM JUDÆAM. *Vous savez ce qui est arrivé par toute la Judée. Verbum* est mis ici pour la chose. On peut aussi l'entendre de la parole que JESUS-CHRIST a prêchée dans toute la Judée, en commençant par la Galilée, depuis qu'il eut reçû le baptême de saint Jean. Cela n'étoit alors inconnu de personne. La mémoire de JESUS-CHRIST, & de ses miracles étoit toute récente dans tout le pays. C'est par-là que saint Pierre va commencer à instruire Corneille. Vous savez ce qui s'est passé à l'égard de JESUS, qui a prêché dans toute la Province, & qui a répandu par tout les effets de sa puissance, & de sa miséricorde. C'est ce JESUS que je vous annonce, & qui doit vous donner le salut que vous désirez.

INCIPIENS A GALILÆA. *Qui a commencé par la Galilée.* J. C. ayant reçû le baptême de saint Jean, alla d'abord dans le désert, où il passa quarante jours. De-là il revint vers Jean-Baptiste, qui baptisoit alors à Béthanie, ou Béthabara. Il y fit quelques Disciples; André, Barthélemy, Pierre, & Philippe. Il alla ensuite aux nôces de Cana en Galilée, où il fit son premier miracle; & ensuite à Capharnaüm, dans le même pays, sur la mer de Galilée, où il en fit plusieurs autres. C'est-là le commencement de la prédication, & de la manifestation de J. C.

(a) *D. Thom. 2. part. 2. qu. 63. art. 1.*

(b) *Aug. l. 2. contra duas Epist. Pelagg. c. 7. Nec acceptio personarum dicenda est, quando iniquitas nulla est... Nec ulla est acceptio personarum in duobus debitoribus æqualiter reis, si alteri dimittitur, alter exigitur, quod pariter ab utroque debetur. Vide, si placet, Fromond hic.*

(c) *Vide Barthol. Petri, & Fromond. hic.*

(d) *Psal. CXI. 6. Vide & 70. in Deut. VI. 25. 1. Reg. XII. 7. Psal. XXIII. 6. XXXV. 11. L. 16. Prov. X. 2. XI. 4. &c.*

(e) *Luc. II. 14.*

(f) *Ephes. II. 14.*

(g) *Rom. V. 1. Justificati ergò fide, pacem habeamus ad Deum, per Dominum nostrum Jesum Christum.*

(h) *Joan. XIV. 27.*

(i) Τὸν λόγον ὃν ἀπέστειλε τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, Εὐαγγελιζόμενος εἰρήνην διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ· οὗτός ἐστι πάντων Κύριος. 37. Ὑμεῖς οἴδατε τὸ γενόμενον ῥῆμα, &c.



Digitized by Google

38. *Jesum à Nazareth; quomodo unxit eum Deus Spiritu sancto, & virtute, qui pertransiit benefaciendo, & sanando omnes oppressos à Diabolo, quoniam Deus erat cum illo.*

39. *Et nos testes sumus omnium quæ fecit in regione Judæorum, & Jerusalem; quem occiderunt, suspendentes in ligno.*

40. *Hunc Deus suscitavit tertiâ die, & dedit eum manifestum fieri;*

41. *Non omni populo; sed testibus præordinatis à Deo: nobis, qui manducavimus, & bibimus cum illo, postquam resurrexit à mortuis.*

42. *Et præcepit nobis prædicare populo, & testificari, quia ipse est qui constitutus est à Deo Judex vivorum, & mortuorum.*

38. Comment Dieu a oint de l'Esprit saint, & de force, JESUS de Nazareth; qui allant de lieu en lieu, faisoit du bien *par tout*, & guérissoit tous ceux qui étoient sous la puissance du diable, parce que Dieu étoit avec lui.

39. Et nous sommes témoins de toutes les choses qu'il a faites dans la Judée, & dans Jérusalem. Cependant ils l'ont fait mourir, l'attachant à une croix:

40. Mais Dieu l'a ressuscité le troisiéme jour, & a voulu qu'il se montrât *vivant*;

41. Non à tout le peuple; mais aux témoins que Dieu avoit choisis avant tous les tems: à nous, qui avons mangé & bû avec lui depuis qu'il est ressuscité d'entre les morts.

42. Et il nous a commandé de prêcher, & d'attester devant le peuple, que c'est lui qui a été établi de Dieu pour être le Juge des vivans, & des morts.

## COMMENTAIRE.

✱. 38. QUOMODO UNXIT EUM DEUS. *Comment Dieu l'a oint de l'Esprit Saint.* J.C. selon son humanité, a été oint de la vertu de l'Esprit saint, & de la plénitude de ses graces, ayant reçû dans son ame non-seulement toutes les graces intérieures qui pouvoient le rendre parfait, & agréable à Dieu; mais aussi tous les dons extérieurs qui pouvoient le relever aux yeux des hommes; & par-dessus tout, la Divinité du Verbe s'étant unie hypostatiquement à la nature humaine, l'a élevée à une dignité infiniment supérieure à l'homme; en sorte qu'il est vraiment Dieu, Fils de Dieu, Messie, Sauveur, & Libérateur du genre humain. L'onction de l'Esprit saint, dont parle ici saint Pierre, marque principalement la qualité de Messie, ou de Roi du Ciel, & de la terre que le Pere a communiquée au Fils. Voyez Is. LXI. 1. *Spiritus Domini super me, eò quod unxerit Dominus me*; & Luc IV. 18. où J.C. s'applique à lui-même ces paroles d'Isaïe. Tout le monde étoit alors dans l'attente du Messie. Corneille instruit comme il étoit de la vraie Religion, ne pouvoit ignorer que ce ne fût lui qui étoit le seul Auteur du salut, & l'unique espérance d'Israël. S. Pierre lui dit ici que J.C. est cet Oint du Seigneur; & il le prouve par les miracles qu'il a faits par toute la Judée: *Pertransiit benefaciendo, & sanando omnes oppressos à Diabolo, quoniam Deus erat cum illo.* La chose étoit publique, & Corneille ne pouvoit l'ignorer.

✱. 40. DEUS SUSCITAVIT EUM A MORTUIS. *Dieu l'a ressuscité le troisiéme jour.* Saint Pierre se proportionne admirablement à la portée des personnes à qui il parle. Quand il traite avec les Juifs, il prouve que J.C. est le Messie par le témoignage des Ecritures, & par l'accomplissement des prophéties. Ici comme il parle à un Gentil, il ne lui propose que les miracles du Sauveur, & sa résurrection. C'en est assez pour le convaincre que J.C. est envoyé de Dieu pour sauver le monde, & que c'est lui dont il doit apprendre la vérité, & la voie du salut. L'Ange qui avoit apparu à Corneille, & qui l'avoit assûré que Pierre lui diroit ce qu'il devoit faire, donnoit un nouveau poids aux paroles de saint Pierre, & lui épargnoit la peine d'entrer dans le détail des preuves de la mission de J.C. Il vient d'abord aux faits essentiels. Dieu a oint J.C. par la plénitude de son Esprit. Il a fait une infinité de miracles; il est ressuscité des morts; ce sont choses connuës, & nous pouvons en rendre témoignage, comme l'ayant vû, & en étant très-assurez.

✱. 41. NON OMNI POPULO; SED TESTIBUS PRÆORDINATIS A DEO. *Non à tout le peuple, mais aux témoins que Dieu avoit choisis avant tous les tems.* Les miracles que JESUS-CHRIST a faits, ont été faits devant tout peuple: mais sa résurrection n'a été connuë que d'un nombre de témoins suffisans pour assurer la créance de ceux qui ont l'ame droite, & l'esprit docile. Quand sa résurrection auroit été aussi publique, & aussi connuë que sa passion & que ses miracles, cela auroit-il empêché les Pharisiens de dire que c'étoit un effet de la magie, comme ils l'ont dit de ses miracles; & les hérétiques d'avancer que c'étoit une résurrection feinte & phantastique, comme quelques-uns ont osé l'avancer de sa mort & de sa passion? Toute la Religion a ses clartez & ses obscuritez respectives. Les ames fidelles & soumises y trouvent assez de lumiéres pour se persuader. Les méchans y trouvent assez d'obscuritez pour se perdre, & pour persévérer dans leur infidélité, & dans leur endurcissement (a).

QUI MANDUCAVIMUS, ET BIBIMUS CUM ILLO. *A nous qui avons mangé & bû avec lui depuis sa résurrection.* Une preuve qu'il est vraiment ressuscité, & que ce n'est point un simple phantôme, c'est que nous avons bû & mangé avec lui. Cette preuve seule ne seroit pas sans difficulté, puisque les Anges qui apparurent à Abraham, & celui qui conduisit le jeune Tobie, burent & mangérent, ou du moins parurent boire & manger. JESUS-CHRIST sans être ressuscité, auroit pû en faire autant, & son corps ressuscité n'avoit nul besoin de boire, ni de manger. On ne peut donc rien conclure, ni pour, ni contre sa résurrection, de ce qu'il a bû & mangé avec ses Disciples. Toutefois JESUS-CHRIST dans saint Luc (b), demande à manger, & mange véritablement en présence de ses Apôtres, pour leur prouver sa résurrection. Il faut donc dire que boire & manger, se met ici pour toutes les autres fonctions de la vie. Nous l'avons vû depuis sa résurrection, nous lui avons parlé, il nous a répondu, il nous a interrogez, nous l'avons touché, il a bû & mangé en notre présence; enfin il nous a donné toutes les assurances possibles qu'il est réellement ressuscité. Et si cet évenement n'est pas certain, on peut dire qu'il n'y a rien de certain dans le monde. Il faut que nos sens aient été tour à tour dans l'illusion, & que JESUS-CHRIST ait pris plaisir à nous séduire; ce que l'on ne peut pas même concevoir sans blasphême.

✱. 42. IPSE EST QUI CONSTITUTUS EST. *C'est lui qui a été établi de Dieu, pour être le Juge des vivans*

(a) *Marc. IV. 12. Ut videntes videant, & non videant; & audientes audiant, & non intelligant; ne quando convertantur, &c.*

(b) *Luc. XXIV. 43.*

Digitized by Google

43. *Huic omnes Prophetæ testimonium perhibent, remissionem peccatorum accipere per nomen ejus omnes qui credunt in eum.*

43. Tous les Prophétes lui rendent témoignage, que tous ceux qui croiront en lui, recevront par son nom la rémission de leurs péchez.

44. *Adhuc loquente Petro verba hæc, cecidit Spiritus sanctus super omnes qui audiebant verbum.*

44. Pierre parloit encore, lorsque le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui écoutoient la parole.

45. *Et obstupuerunt ex circumcisione fideles, qui venerant cum Petro; quia & in nationes gratia Spiritûs sancti effusa est;*

45. Et les fidéles circoncis qui étoient venus avec Pierre, furent frappez d'étonnement, de voir que la grace du Saint-Esprit se répandoit aussi sur les Gentils;

46. *Audiebant enim illos loquentes linguis, & magnificantes Deum.*

46. Car ils les entendoient parler *diverses* langues, & glorifier Dieu.

47. *Tunc respondit Petrus: Numquid aquam quis prohibere potest, ut non baptizentur hi, qui Spiritum sanctum acceperunt sicut & nos?*

47. Alors Pierre dit: Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont déja reçû le Saint-Esprit comme nous?

48. *Et jussit eos baptizari in nomine Domini Jesu Christi. Tunc rogaverunt eum ut maneret apud eos aliquot diebus.*

48. Et il commanda qu'on les baptisât au nom du Seigneur Jesus-Christ. Après cela ils le priérent de demeurer quelques jours avec eux.

## COMMENTAIRE.

*& des morts.* Cette qualité du Fils de Dieu est souvent marquée dans les Ecritures (*a*). Jesus-Christ lui-même nous a souvent avertis qu'il jugeroit tous les hommes (*b*), tant les bons, que les méchans; tant *les vivans*, c'est-à-dire, les élûs, que *les morts*, c'est-à-dire, les réprouvez (*c*); ou plutôt, *les vivans*, ceux qui se trouveront encore en vie au second avénement du Sauveur; *& les morts*, ceux qui sont morts depuis le commencement du monde. Et il a ce pouvoir comme Fils de l'homme, c'est-à-dire, à cause de son humanité unie hypostatiquement à la Divinité. Enfin quand on dit qu'*il jugera les vivans*, ce n'est pas à dire qu'il doive faire paroître les hommes tout en vie devant son tribunal: mais ceux qui se trouveront en vie à la fin du monde, mourront, & incontinent après paroîtront en jugement devant le Fils de Dieu (*d*).

℣. 43. Huic omnes Prophetæ. *Tous les Prophétes lui rendent témoignage*, que quiconque croira en lui par une foi vive, animée par la charité, & effective par la pratique des bonnes œuvres, *recevra par son nom la rémission de ses péchez*; par ses mérites, par la foi en son nom, par lui-même, en faisant profession de sa doctrine, & en vivant conformément à ses instructions. Tous les Prophétes de l'ancien Testament ont annoncé Jesus-Christ, & ont prédit que par lui nous recevrions le pardon de nos péchez; les uns l'ont dit d'une maniére formelle, & expresse, & les autres d'une maniére plus obscure, & plus enveloppée; les uns par leurs paroles, les autres par leurs actions, ou par des symboles, & des figures. Voyez ci-devant, Act. III. 18. *Deus quæ prænuntiavit per os omnium Prophetarum, pati Christum*; & Luc, XXIV. 27. &c.

℣. 44. Cecidit Spiritus Sanctus. *Pierre parloit encore, lorsque le Saint-Esprit descendit* sur tous ceux qui l'écoutoient; sur les domestiques, & les amis de Corneille, qui s'étoient assemblez dans sa maison pour entendre S. Pierre. Le Saint-Esprit descendit sur eux tous d'une maniére sensible, apparemment sous la forme de flammes, à peu près comme il avoit fait sur les Apôtres le jour de la Pentecôte. Toutes ces personnes commencérent à parler diverses Langues (*e*), & à glorifier Dieu. Ce qui surprit extrêmement les Juifs convertis, qui étoient venus avec S. Pierre de Joppé à Césarée. Le Saint-Esprit, qui est le maître absolu de ses graces, voulut dans cette occasion se donner par lui-même, sans attendre l'imposition des mains des Apôtres (*f*). L'opposition que les Juifs convertis avoient à communiquer aux Gentils la grace de l'Evangile, sans leur imposer en même tems le joug de la Loi, étoit telle, qu'elle ne pouvoit être surmontée par un moindre miracle, que celui que Dieu fit en cette occasion (*g*). L'esprit de S. Pierre y étoit déja disposé par tout ce que le Sauveur avoit dit de la future vocation des Gentils, & par la vision qu'il avoit eu dans la maison de Simon le Corroyeur: mais il fut entiérement confirmé dans cette pensée, lorsqu'il vit que le Saint-Esprit avoit prévenu & ses priéres, & le baptême, & l'imposition des mains. C'étoit une déclaration trop authentique de la volonté de Dieu, pour oser y résister.

℣. 45. Quia et in nationes. *Que la grace du Saint-Esprit se répandoit aussi sur les nations.* Ils ne se seroient point étonnez si le Saint-Esprit fût descendu sur des Gentils convertis au Judaïsme, & ensuite au Christianisme. Ce qui les surprenoit, étoit que des Gentils qui n'avoient point reçû la circoncision, ni embrassé la Religion de Moyse, fussent remplis du Saint-Esprit, & intérieurement par la grace justifiante, & extérieurement par l'effusion des dons du Saint-Esprit.

℣. 47. Numquid aquam, &c. *Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçû le Saint-Esprit?* Saint Pierre le reproche en quelque sorte sa lenteur, & réfute l'opinion des Juifs circoncis, qui hésitoient encore, si l'on devoit baptiser ces hommes qui venoient de recevoir le Saint-Esprit. Attendons-nous que Dieu nous donne de plus grandes assûrances de sa volonté? Qui sommes nous, pour leur refuser le baptême, après que Dieu leur a donné son Saint-Esprit, qui est l'effet de la consommation du baptême?

℣. 48. Jussit eos baptizari. *Il commanda qu'on les baptisât au nom du Seigneur* Jesus-Christ (*h*). Il décida qu'il falloit les baptiser, & il ordonna à ceux qui étoient venus avec lui de Joppé, de les baptiser. Peut-être lui-même en baptisa-t'il quelqu'un; & il se fit aider par ses Disciples qui étoient venus avec lui, & qui étoient

(a) *Matt. XXV. 31. Joan. V. 27. 28. Act. I. 11. 2. Timot. IV. 1. 8. 1. Petri IV. 5. &c.*

(b) *Joan. V. 27. Filio dedit potestatem judicium facere, quia Filius hominis est.*

(c) *Chrysost. homil. 1. de Symbolo. Aug. Enchirid. c. 51.*

(d) *Vide Cornel. & Fromond. hic.*

(e) Ci-après, ℣. 46.

(f) *Vide Aug. serm. 266. n. 7.*

(g) *Vide Chrysost. homil. 24. in Acta. Aug. serm. 66. Grot. hic.*

(h) Les Exemplaires Grecs imprimez lisent simplement: *Il les fit baptiser au nom du Seigneur:* Προσέταξέ τε αὐτοὺς βαπτισθῆναι ἐν τῷ ὀνόματι τοῦ Κυρίου. *Alii:* Ἐν τῷ ὀνόματι τοῦ Κυρίου Ἰησοῦ Χριστοῦ. *Ita Vulg. Æth. Syr. Copht. Chrys. Alex. alii plures.*

apparemment des Prêtres, ou des Diacres. Et voilà le commencement de l'Eglise Chrétienne, composée des Gentils appellez à la foi de JESUS-CHRIST.

Avant que de quitter cette matiére, il est bon d'examiner ce que l'on sait de saint Corneille. Usuard, & les Latins le font Evêque de Césarée, & mettent sa Fête le deuxiéme de Février. Les nouveaux Grecs le font Evêque, les uns à *Ilium*, & les autres à *Scepsis*, qui n'en est pas loin. Ils le traitent de Martyr, & en font l'Office le 23. de Septembre. Ses Actes toutefois ne disent pas qu'il ait souffert une mort violente; mais seulement qu'il fut mis en prison, & qu'il mourut en paix. Les Constitutions Apostoliques (*a*) mettent un Corneille Evêque de Césarée après Zachée : mais elles ne disent pas que ce soit saint Corneille converti par saint Pierre; & quand elles le diroient, leur autorité seule ne suffiroit pas pour le faire croire sans examen. Le silence d'Eusébe Evêque de la même Eglise, & par conséquent intéressé à en relever la dignité, nous rend très-suspect tout ce que l'on dit de son Episcopat à Césarée. La maison de Corneille fut changée en une Eglise, que sainte Paule visita par dévotion en l'an 385.

On dispute savoir si S. Corneille est le premier des Gentils convertis au Christianisme. S. Augustin (*b*) veut qu'il y ait eu des Gentils convertis à la foi avant Corneille, & qu'au tems de sa conversion, la question étoit déja agitée dans l'Eglise, savoir si on devoit les recevoir au baptême, sans leur donner la circoncision. Plusieurs Peres, & plusieurs Auteurs modernes (*c*) soutiennent que l'Eunuque de la Reine Candace étoit Payen, & qu'il est le premier des Gentils qui ait été admis au Christianisme. D'autres croyent que notre Sauveur lui-même avoit converti plus d'un Payen; par exemple, le Centurion de Capharnaüm, dont il guérit le fils (*d*); & l'Officier du Roi, dont parle saint Jean (*e*); & Zachée, qu'il convertit à Jéricho. Tertullien (*f*), saint Chrysostome (*g*), Béde (*h*), & quelques autres croient qu'il étoit Payen. On lit dans la Vulgate au Chap. IX. 29. que saint Paul étant venu à Jérusalem quatre ans après sa conversion, parloit aux Gentils, & disputoit contre les Grecs, ou les Hellénistes. Or la conversion de saint Paul est arrivée avant le voyage de saint Pierre à Césarée, & avant le baptême de Corneille.

Mais l'opinion qui veut que Corneille soit le premier du Paganisme converti à la foi Chrétienne, est la plus suivie, & la plus probable. Origénes le dit expressément (*i*); & saint Augustin lui-même sur le Pseaume XCVJ (*k*), reconnoît qu'avant Corneille il n'y avoit aucun Gentil qui eût reçû le baptême, & qui eût crû en JESUS-CHRIST. La maniére dont l'histoire de sa conversion, & de son baptême est racontée dans les Actes, est une preuve bien certaine que personne avant lui n'avoit reçu ni le Saint-Esprit, ni le baptême. JESUS-CHRIST avoit défendu à ses Apôtres d'aller *dans la voie des nations* (*l*). Ceux qui furent dispersez après le martyre de saint Etienne, *n'avoient annoncé la parole qu'aux Juifs seuls* (*m*). Lorsque saint Pierre, & ceux qui étoient avec lui, virent le Saint-Esprit tombé sur Corneille, & sur les siens, ils en furent étonnez, & se demandoient *si le Saint-Esprit se répandoit aussi sur les Gentils* (*n*). Enfin saint Pierre étant retourné à Jérusalem, les freres lui disoient (*o*) : *Pourquoi avez-vous été chez des hommes incirconcis, & avez-vous mangé avec eux?* Tout cela prouve assez, ce me semble, que la porte de l'Evangile ne fut ouverte aux nations qu'après la conversion de Corneille. Quant aux passages du neuviéme Chapitre des Actes, il ne se lit dans aucun Exemplaire Grec.

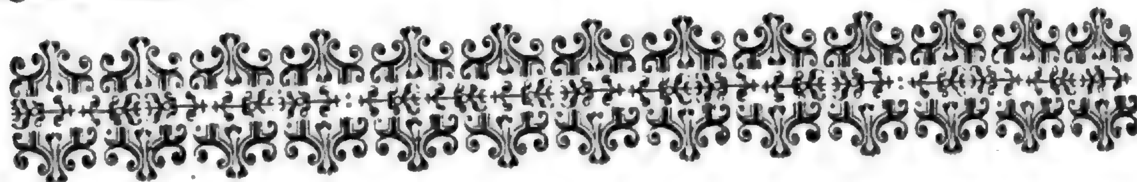

## CHAPITRE XI.

*Dispute des Juifs convertis contre saint Pierre, parce qu'il avoit traité avec les Gentils. Conversion de plusieurs personnes à Antioche. Barnabé y est envoyé. Il y améne Saul. Les Disciples y sont appellez Chrétiens. Grande famine prédite par les Prophétes Chrétiens. Aumônes envoyées aux Fidéles de Judée.*

℣. 1. *AUdierunt autem Apostoli, & fratres, qui erant in Judæa quoniam & Gentes receperunt verbum Dei.*

℣. 1. LEs Apôtres, & les freres qui étoient dans la Judée, apprirent que les Gentils mêmes avoient reçû la parole de Dieu.

### COMMENTAIRE.

℣. 1 FRATRES QUI ERANT IN JUDÆA. *Les Apôtres, & les freres qui étoient dans la Judée.* La Judée est mise ici par opposition à Césarée, qui, quoique située dans la Palestine, passoit toutefois pour une ville Grecque, parce qu'elle étoit habitée par des bourgeois Payens, & Grecs, ou Syriens pour la plûpart. Les Apôtres, & les freres qui demeuroient à Jérusalem, trouvérent d'abord mauvais que saint Pierre eût traité avec des Gentils, & qu'il leur eût communiqué la grace de l'Evangile, & du baptême, sans exiger d'eux auparavant qu'ils reçûssent la circoncision, & qu'ils s'obligeassent aux cérémonies de la Loi. On ne sait pas qui étoient les Apôtres qui se trouvérent alors à Jérusalem. Saint Chrysostome (*p*), & saint Grégoire (*q*) croyent même qu'ils n'eurent

(a) *Constit. Apostol. l. 7. c. 46.*
(b) *Aug. serm. 99. c. 12. & 266. n. 6.*
(c) *Euseb. l. 2. c. 1. Hist. Eccl. Nicephor. l. 2. c. 6. Beda in Acta. D. Th. in c. 12. Joan. lect. 14. Gloss. ordinar. Hugo. Cajet. Salmer. Maldon. in Act. VIII. Tolet. Maldon. in Joan. XII. Jansen. Concord. c. 3. Sanct. in Acta Tract. 1. de prædic. S. Jacobi in Hispania, n. 5.*
(d) *Luc. VII. I... 9.*
(e) *Joan. IV. 46. 47.*
(f) *Tertull. l. 4. c. 37. contra Marcion.*
(g) *Chrysost. homil. de Zachæo.*
(h) *Beda in Luc.*
(i) *Origen. in Num. homil. XI.*
(k) *Aug. in Psal. XCVI. n. 13.*
(l) *Matt. X. 5.*
(m) *Act. XI. 19.*
(n) *Act. X. 45.*
(o) *Act. XI. 3.*
(p) *Chrysost. homil. 24. in Acta.*
(q) *Gregor. l. 9. Ep. 39.*

Digitized by Google

*2. Cùm autem ascendisset Petrus Jerosolymam, disceptabant adversùs illum qui erant ex circumcisione,*

*3. Dicentes: Quare introisti ad viros præputium habentes, & manducasti cum illis?*

*4. Incipiens autem Petrus, exponebat illis ordinem, dicens:*

*5. Ego eram in civitate Joppe, orans, & vidi in excessu mentis visionem, descendens vas quoddam velut linteum magnum quatuor initiis summitti de Cælo, & venit usque ad me.*

*6. In quod intuens considerabam, & vidi quadrupedia terræ, & bestias, & reptilia, & volatilia Cæli.*

*7. Audivi autem & vocem dicentem mihi: Surge, Petre, occide, & manduca.*

*8. Dixi autem: Nequaquam, Domine, quia commune, aut immundum numquam introivit in os meum.*

*9. Respondit autem vox secundò de Cælo: Quæ Deus mundavit, tu ne commune dixeris.*

*10. Hoc autem factum est per ter; & recepta sunt omnia rursùm in Cælo.*

*11. Et ecce viri tres confestim astiterunt in domo in qua eram, missi à Cæsarea ad me.*

2. Et lorsque Pierre fut venu à Jérusalem, les fidéles circoncis disputoient contre lui,

3. Et lui disoient: Pourquoi avez-vous été chez des hommes incirconcis, & avez-vous mangé avec eux?

4. Mais Pierre commença à leur raconter par ordre comment la chose s'étoit passée:

5. Lorsque j'étois, dit-il, dans la ville de Joppé en priére, il me survint un ravissement d'esprit, & j'eus une vision dans laquelle je vis descendre du Ciel comme une grande nappe tenue par les quatre coins, qui s'abaissoit, & venoit jusqu'à moi.

6. Et la considérant avec attention, j'y vis des animaux terrestres à quatre pieds, des bêtes sauvages, des reptiles, & des oiseaux du Ciel.

7. J'entendis aussi une voix qui me dit: Pierre, levez-vous, tuez, & mangez.

8. Je répondis: Je n'ai garde, Seigneur; car jamais rien d'impur, & de souillé n'entra dans ma bouche.

9. Et la voix me parlant du Ciel une seconde fois, me dit: N'appellez pas impur ce que Dieu a purifié.

10. Cela se fit jusqu'à trois fois; & ensuite toutes ces choses furent retirées dans le Ciel.

11. Au même tems trois hommes qui avoient été envoyez vers moi de la ville de Césarée, se présentérent à la porte de la maison où j'étois.

## COMMENTAIRE.

n'eurent aucune part au murmure qui s'éleva contre saint Pierre. Et saint Epiphane (a) écrit que Cérinthe, qui devint depuis Hérésiarque, fut l'auteur de ce trouble. Le respect qu'il devoit au Prince des Apôtres, ne fut pas capable de le retenir; & le zéle outré qu'il avoit pour les cérémonies de la Loi, le transporta jusqu'à lui faire des reproches de sa maniére d'agir. Saint Pierre auroit pû par son autorité lui imposer silence, & lui dire que ce n'étoit pas aux brebis à reprendre leur pasteur (b): mais il aima mieux justifier sa conduite, en racontant ce qui s'étoit passé, & en citant pour témoins les six freres de Joppé, qui l'avoient accompagné à Césarée, & qui étoient venus avec lui jusqu'à Jérusalem (c).

L'ancien Manuscrit Grec & Latin de Cambrige, ajoute ici quelque chose: *Il vint aux oreilles des Apôtres, & des freres qui étoient en Judée, que les nations avoient aussi reçû la parole de Dieu. Car Pierre depuis assez long-tems avoit dessein de s'en retourner a Jérusalem; & ayant assemblé les freres, il les fortifia, & leur fit un long discours. Il alloit enseignant par les lieux où il passoit, & leur annonçoit la grace que le Seigneur* avoit faite aux Gentils. *Or les freres qui étoient convertis du Judaïsme, disputoient avec lui, disant: Pourquoi, &c.*

℣. 3. QUARE INTROISTI, &c. *Pourquoi avez-vous été avec des hommes incirconcis, & avez-vous mangé avec eux?* Ils ne lui demandent pas pourquoi il a annoncé l'Evangile, & pourquoi il a donné le baptême à des Payens (d); cela auroit été injurieux à JESUS-CHRIST, qui avoit commandé si expressément à ses Apôtres de prêcher l'Evangile à toutes les nations, & de les baptiser (e): *Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos, &c.* Ils lui reprochent simplement d'avoir traité avec eux, & d'avoir mangé en leur compagnie; ce qui étoit défendu par les Sages; comme on l'a montré ci-devant (f). On voit dans tout ceci l'esprit des Juifs, & leur attachement aux traditions.

℣. 4. INCIPIENS AUTEM PETRUS. *Pierre commença à leur raconter par ordre* ce qui étoit arrivé. Il ne prétend point dominer sur la foi de ses freres (g), ni user de l'autorité que lui donnoit sa primauté. Il pratique ce qu'il a enseigné dans sa premiére Epître (h), qu'il faut toûjours être prêt de rendre raison de notre foi & de notre espérance. Les premiers Fidéles n'étoient pas encore informez de l'inutilité des cérémonies pour le salut, & de leur abrogation par la Loi de JESUS-CHRIST. Ils n'étoient point encore capables de supporter cette vérité, & les Apôtres sçurent ménager leur délicatesse sur ce point. Il est de la discrétion de supprimer quelquefois pour un tems des véritez, dont la connoissance n'est pas essentiellement nécessaire. Notre Sauveur lui-même n'a pas toûjours parlé clairement de sa Divinité, & de la virginité de sa sainte Mere.

℣. 5. ERAM IN CIVITATE JOPPE. *Lorsque j'étois dans la ville de Joppé.* Il répéte l'histoire que nous avons vûe sur le Chapitre précédent. On peut y avoir recours pour l'explication.

℣. 11. TRES VIRI. *Trois hommes.* Saint Epiphane n'en lit que deux, non plus que l'ancien Manuscrit de Cambrige sur le ℣. 17. du Chapitre précédent.

(a) *Epiphan. hæres. 28. c. 2.*
(b) *Gregor. l. 9. Ep 39. Chrysost. homil. 24.*
(c) *Act. XI. 12.*
(d) *Chrysost. Cornel. Fromond.*
(e) *Matt. XXVIII. 19.*
(f) Ci-devant, Ch. X. ℣. 1. 13. 28.
(g) *2. Cor. I. 23. Non quia dominamur fidei vestræ.*
(h) *1. Petri III. 15. Parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos rationem reddere de ea, quæ in vobis est, spei.*

12. *Dixit autem Spiritus mihi, ut irem cum illis nihil hæsitans. Venerunt autem mecum & sex fratres isti, & ingressi sumus in domum viri.*

13. *Narravit autem nobis quomodo vidisset Angelum in domo sua stantem & dicentem sibi: Mitte in Joppen, & accersi Simonem, qui cognominatur Petrus.*

14. *Qui loquetur tibi verba, in quibus salvus eris tu, & universa domus tua.*

15. *Cùm autem cœpissem loqui, cecidit Spiritus sanctus super eos, sicut & in nos in initio.*

16. *Recordatus sum autem verbi Domini, sicut dicebat: Joannes quidem baptizavit aquâ; vos autem baptizabimini Spiritu sancto.*

17. *Si ergò eamdem gratiam dedit illis Deus, sicut & nobis, qui credidimus in Dominum Jesum Christum, ego quis eram, qui possem prohibere Deum?*

18. *His auditis, tacuerunt, & glorificaverunt Deum dicentes: Ergò & Gentibus pœnitentiam dedit Deus ad vitam.*

19. *Et illi quidem, qui dispersi fuerant à tribulatione quæ facta fuerat sub Stephano, perambulaverunt usque Phœnicen, & Cyprum, & Antiochiam, nemini loquentes verbum, nisi solis Judæis.*

12. Et l'Esprit me dit que j'allasse avec eux, sans en faire aucune difficulté. Ces six de nos freres que vous voyez, vinrent aussi avec moi, & nous entrâmes dans la maison de cet homme;

13. Qui nous raconta aussi comment il avoit vû en sa maison un Ange, qui s'étoit présenté devant lui, & lui avoit dit: Envoyez à Joppé, & faites venir Simon surnommé Pierre.

14. Il vous dira des paroles par lesquelles vous serez sauvé, vous, & toute votre maison.

15. Quand j'eus commencé à leur parler, le Saint-Esprit descendit sur eux, comme il étoit descendu sur nous au commencement.

16. Alors je me souvins de cette parole du Seigneur: Jean a baptisé dans l'eau; mais vous serez baptisez dans le Saint Esprit.

17. Puis donc que Dieu leur a donné la même grace qu'à nous, qui avons crû au Seigneur JESUS-CHRIST, qui étois-je, moi, pour empêcher *le dessein de* Dieu?

18. Ayant entendu ce discours *de Pierre*, ils s'appaisérent, & glorifiérent Dieu, en disant: Dieu a donc aussi fait part aux Gentils du don de la pénitence qui méne à la vie.

19. Cependant ceux qui avoient été dispersez par la persécution qui s'étoit élevée à la mort d'Etienne, avoient passé jusqu'en Phénicie, en Chypre, & à Antioche, & n'avoient annoncé la parole qu'aux Juifs seulement.

## COMMENTAIRE.

℣. 12. SEX FRATRES. *Ces six de nos freres*, qui m'ont accompagné de Joppé à Césarée, & de Césarée à Jérusalem. Ils sont témoins des prodiges que Dieu a fait pour autoriser ma conduite.

℣. 14. IN QUIBUS SALVUS ERIS. *Les paroles par lesquelles vous serez sauvé.* Depuis la venue de JESUS-CHRIST, il n'y a point d'autre voie de salut que la foi en son nom, & la pratique de ses commandemens (a). Pierre n'avoit pas reçû d'ordre exprès de donner le baptême à Corneille, sans l'obliger à recevoir la circoncision, & il n'avoit pas été dit à Corneille qu'il seroit admis au Christianisme sans cette condition: Mais commander à Pierre de tuer, & de manger toute sorte d'animaux, sans distinction du pur, ou de l'impur, c'étoit lui dire implicitement de n'avoir nul égard à la circoncision, ni à l'observation des autres cérémonies de la Loi; puisque c'étoit par le défaut de circoncision, que les Gentils passoient pour impurs. De plus le Saint-Esprit étant descendu sur Corneille, & sur les siens avant qu'on leur eût fait aucune proposition d'embrasser le Judaïsme, & aussitôt qu'on leur eut annoncé JESUS-CHRIST, c'étoit une déclaration assez sensible, que la foi en JESUS-CHRIST, avec le baptême, & la charité accompagnée des bonnes œuvres, étoient suffisantes pour le salut. Aussi saint Pierre ne leur en demande pas davantage.

℣. 16. JOANNES QUIDEM BAPTIZAVIT AQUA. *Jean a baptisé dans l'eau; mais vous serez baptisez dans le Saint-Esprit.* C'est ce que notre Sauveur prédit à ses Apôtres un moment avant son Ascension dans le Ciel (b). Saint Pierre fait l'application de cette promesse à ce qui étoit arrivé à Corneille. Pour être reçû dans le Judaïsme, il étoit nécessaire de recevoir le baptême, & la circoncision, & de promettre solemnellement d'observer la Loi. C'étoient trois cérémonies essentielles pour faire *un Prosélyte de justice* (c). La descente du Saint-Esprit sur Corneille, suppléa à ces trois cérémonies. C'étoit un baptême infiniment plus parfait, & plus efficace, que ne pourroit être le baptême d'eau donné par les hommes. Le Saint-Esprit imprime dans l'ame un caractére bien plus noble, & plus divin, que ne pourroit être celui de la circoncision, & les engagemens que nous prenons dans notre baptême, sont fort au-dessus des promesses que font les Prosélytes dans leur profession du Judaïsme.

℣. 17. EGO QUIS ERAM? *Qui étois-je, pour empêcher le dessein de Dieu*, & pour m'opposer à sa volonté? M'étoit-il permis de refuser le baptême à des gens, à qui le Saint-Esprit s'étoit donné lui-même, & qui avoit en quelque sorte prévenu l'effet du baptême, & de l'imposition de mes mains?

℣. 18. ERGO ET GENTIBUS POENITENTIAM DEDIT DEUS. *Dieu a donc aussi fait part aux Gentils du don de la pénitence, qui méne à la vie.* La pénitence se met ici pour la rémission des péchez; la cause, pour l'effet. Les Juifs convertis admirent que Dieu accorde aux Gentils une grace, qu'ils croyoient réservée aux Hébreux, à la nation choisie. Ce n'est pas qu'ils voulussent absolument exclure du salut les peuples Gentils: mais ils ne les y admettoient que par la circoncision, & par la pratique de la Loi de Moyse. Or en cette occasion Corneille, & ses gens étoient passez du Paganisme au Christianisme, sans aucune de ces conditions. Dieu leur avoit donné le baptême, la douleur, & la rémission de leurs péchez, sans les obliger de subir le joug de la Loi. C'étoit une voie jusqu'alors inconnue parmi les Juifs.

℣. 19. ET ILLI QUIDEM QUI DISPERSI FUERANT. *Ceux qui avoient été dispersez par la persécution,*

(a) *Act. IV. 12. Non est aliud nomen sub Cælo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.*
(b) *Act. I. 5.*
(c) *Gemar. Babil. ad tit. Jamboth. c. 4. & tit Keritoth. c. 2. Maimon. Halac Isuribia. Vide Selden de jure nat. & gent. l. 2. c. 2.*

Digitized by Google

20. *Erant autem quidam ex eis viri Cyprii, & Cyrenæi, qui cùm introiissent Antiochiam, loquebantur & ad Græcos, annuntiantes Dominum Jesum.*

21. *Et erat manus Domini cum eis: multusque numerus credentium conversus est ad Dominum.*

22. *Pervenit autem sermo ad aures Ecclesiæ, quæ erat Jerosolymis, super istis: & miserunt Barnabam usque ad Antiochiam.*

23. *Qui cùm pervenisset, & vidisset gratiam Dei, gavisus est, & hortabatur omnes in proposito cordis permanere in Domino:*

24. *Quia erat vir bonus, & plenus Spiritu sancto, & fide. Et apposita est multa turba Domino.*

20. Mais quelques-uns d'entre eux qui étoient de Chypre, & de Cyréne, étant entrez dans Antioche, parlérent aussi aux Grecs, & leur annoncérent le Seigneur JESUS.

21. Et la main du Seigneur étoit avec eux; de sorte qu'un grand nombre de personnes crurent, & se convertirent au Seigneur.

22. Le bruit en étant venu jusqu'à l'Eglise de Jérusalem, ils envoyérent Barnabé à Antioche.

23. Lequel y étant arrivé, & ayant vû la grace de Dieu, il s'en rejoüit, & les exhorta tous de demeurer dans le *service du* Seigneur, avec un cœur ferme, *&* inébranlable;

24. Car c'étoit un homme vraiment bon, plein du Saint-Esprit, & de foi: & un grand nombre de personnes crurent, *&* s'attachérent au Seigneur.

## COMMENTAIRE.

qui s'étoit élevée à la mort de S. Etienne, se répandirent en divers endroits, & prêchérent par tout JESUS-CHRIST; mais seulement aux Juifs; car ils ne savoient pas assez distinctement que le Seigneur voulût aussi appeller *les Gentils*, & leur ouvrir la porte de l'Evangile. S. Luc veut nous faire connoître ici ce qui avoit porté les Juifs de Jérusalem à se formaliser de ce que S. Pierre avoit parlé aux Gentils. Avant lui aucun autre n'avoit osé le faire. *Ils n'avoient annoncé la parole qu'aux Juifs seulement*; quoiqu'ils se fussent répandus fort au loin, jusques dans *la Phenicie*, aux environs de Tyr, & de Sidon, dans *l'Isle de Chypre*, célébre par plusieurs endroits, & où il y avoit grand nombre de Juifs; & enfin jusqu'à *Antioche*, la plus grande, & la plus belle ville qui fut alors dans l'Orient.

℣. 20. CYPRII, ET CYRENENSES. *Quelques-uns d'entre les Disciples qui étoient de Chypré, & de Cyréne* par leur naissance, quoique Juifs d'origine, & de Religion, allérent jusqu'à Antioche, & y annoncérent l'Evangile. *Ceux de Cyréne*, sont des Juifs natifs de la Cyrénaïque, voisine de l'Egypte, & où il y avoit plusieurs Juifs. C'étoient des premiers Fidéles convertis par S. Pierre, qui avoient été dispersez comme les autres à la mort de saint Etienne. Mais ceci n'arriva que cinq, ou six ans après la mort de ce premier Martyr.

LOQUEBANTUR AD GRÆCOS. *Parlérent aux Grecs*, c'est-à-dire, *aux Hellénistes (a)*, aux Juifs d'Antioche, lesquels parloient tout Grec. On les appelle *Hellenistes*, pour les distinguer des Juifs de Palestine, qui parloient plus communément Hébreu, ou Syriaque. C'est ainsi que l'entendent plusieurs Interprétes (*b*). Mais la plûpart (*c*) croyent qu'il s'agit ici des Grecs Gentils, ausquels ces Fidéles de Chypre, & de Cyréne annoncérent JESUS-CHRIST vers le même tems que S. Pierre parla à Corneille, & qu'il le baptisa. En effet toute la suite du discours conduit à ce sens. S. Luc ayant rapporté ce qui étoit arrivé à Césarée dans la personne de Corneille, raconte ici un événemement qui a du rapport à celui-là, dans la conversion d'un nombre de Gentils dans la ville d'Antioche. La nouvelle qui en arriva à Jérusalem peu de tems après celle du baptême de Corneille, confirma les Fidéles dans le sentiment que Dieu vouloit aussi former son Eglise des peuples Gentils, & donna un grand poids à tout ce que S. Pierre leur avoit dit sur cela. Le nom de *Grecs* se prend quelquefois pour les Juifs qui parloient Grec, & qui demeuroient hors de la Palestine, comme ci-devant, Chap. VI. 1. & plus souvent pour des Gentils, & des étrangers à la Religion des Hébreux. C'est ainsi qu'on doit l'entendre en cet endroit, & en plusieurs autres, & que S. Paul l'entend d'ordinaire dans ses Epîtres *(d)*.

℣. 21. ET ERAT MANUS, &c. *La main du Seigneur étoit avec eux*, par les miracles qu'ils opéroient, & par la bénédiction qu'il répandoit sur leurs travaux; touchant les cœurs, & éclairant les esprits par sa grace. La main de Dieu se met ordinairement pour sa puissance extraordinaire, & miraculeuse.

℣. 22. MISERUNT BARNABAM. *Ils envoyérent Barnabé à Antioche.* On a déja parlé de Barnabé ci-devant, sur le Chap. IV. ℣. 36. On le choisit pour aller à Antioche confirmer ce qui avoit été si heureusement commencé par les Disciples de Chypre, & de Cyréne. Deux raisons le firent choisir pour cet emploi. La premiére, parce qu'il avoit un grand usage de la Langue Grecque, que l'on parloit en Chypre, d'où il étoit natif, comme à Antioche; & la seconde, parce qu'on jugea qu'il seroit plus agréable aux Disciples qui avoient prêché dans cette ville, & qui étoient Cypriots comme lui. On connoissoit d'ailleurs son zéle, sa prudence, & sa capacité, qui le rendoient tout-à-fait propre à cette députation.

℣. 23. CUM VIDISSET GRATIAM DEI. *Ayant vû la grace de Dieu*; les effets de sa grace dans la foi, dans la charité, dans l'union des Fidéles; dans les dons extraordinaires du Saint-Esprit dont ils etoient remplis; dans la pureté de leur créance. Cela lui fit d'autant plus de plaisir, que c'étoit un spectacle fort nouveau de voir des Gentils convertis immédiatement du Paganisme au Christianisme.

HORTABATUR IN PROPOSITO CORDIS, &c. *Il les exhorta de demeurer dans le service du Seigneur avec un cœur ferme.* Le Grec à la lettre *(e)*: *Il les exhortoit tous de demeurer attachez au Seigneur par la résolution de leur cœur*; de persévérer dans son service, & dans la charité. Il ne trouva rien à ajoûter à leur foi, & aux instructions qu'ils avoient reçûës. Il les exhorta simplement à la persévérance.

℣. 24. APPOSITA EST MULTA TURBA DOMINO. *Un grand nombre de personnes crurent, & s'attachérent au Seigneur.* Il en convertit encore un grand nombre, & augmenta la nouvelle Eglise par ses prédications, & par les œuvres miraculeuses qu'il fit a Antioche: *Car il étoit plein du Saint-Esprit, & de foi.*

---

(a) Ἐλάλουν πρὸς τοὺς Ἑλληνιστάς. *Ms. Alex. Syr. Arab. Æth. Vulg. ad Græcos*: Πρὸς τοὺς Ἕλληνας.
(b) *Ligfoot. Pisc. Hamm. Vat. Erasm. From.*
(c) *Lyran. Aug. Cajet. Sanct. Cornel. Menoch. Tir. Bez. Drus. Grot. Capell. Le Clerc, alii.*
(d) *Vide Act.* XIV. 1. XVIII. 4. XIX. 10. XX. 21. *Rom.* I. 16. II. 9. III. 9. X. 12. 1. *Cor.* I. 24. *&c. Galat.* III. 28.
(e) Παρεκάλει πάντας τῇ προθέσει τῆς καρδίας προσμένειν τῷ Κυρίῳ.

25. *Profectus est autem Barnabas Tarsum, ut quæreret Saulum, quem cùm invenisset, perduxit Antiochiam.*

26. *Et annum totum conversati sunt ibi in Ecclesia: & docuerunt turbam multam, ita ut cognominarentur primùm Antiochiæ Discipuli, Christiani.*

27. *In his autem diebus supervenerunt ab Jerosolymis Prophetæ Antiochiam:*

28. *Et surgens unus ex eis nomine Agabus, significabat per Spiritum famem magnam futuram in universo orbe terrarum, quæ facta est sub Claudio.*

25. Barnabé s'en alla ensuite à Tarse, pour chercher Saul: & l'ayant trouvé, il l'amena à Antioche.

26. Ils demeurérent un an entier dans cette Eglise, où ils instruisirent un grand nombre de personnes; de sorte que ce fut à Antioche que les Disciples furent premiérement nommez Chrétiens.

27. En ce même tems quelques Prophétes vinrent de Jérusalem à Antioche;

28. L'un desquels, nommé Agabus, prédit par l'Esprit de Dieu, qu'il y auroit une grande famine par toute la terre, comme elle arriva ensuite sous l'*Empereur* Claude.

## COMMENTAIRE.

ỳ. 25. PROFECTUS EST TARSUM, UT QUÆRERET SAULUM. *Il alla à Tarse, pour chercher Saul*, & pour l'amener avec lui à Antioche. Il connoissoit depuis long-tems S. Paul, & l'avoit déja présenté aux Apôtres à Jerusalem. On dit qu'ils avoient été Condisciples sous Gamaliel. S. Paul s'étoit retiré à Tarse quelque tems auparavant, ayant appris que les Juifs de Jérusalem le vouloient tuer *(a)*. Il y demeura jusqu'à ce que S. Barnabé l'alla querir pour l'amener avec lui à Antioche. Voici comme l'ancien Manuscrit de Cambrige lit les versets 25. & 26. *Barnabé ayant appris que Saul étoit à Tarse, il y alla pour le chercher; & l'ayant trouvé, il l'exhorta de venir à Antioche. Ils y demeurérent ensemble une année entiére, s'assemblant avec l'Eglise qui y étoit, & y instruisirent une grande troupe, & donnérent les premiers à Antioche aux Disciples le nom de Chrétiens.* Il n'y avoit pas bien loin d'Antioche par mer, à Tarse en Cilicie.

ỳ. 26. UT COGNOMINARENTUR PRIMUM ANTIOCHIÆ DISCIPULI, CHRISTIANI. *Ce fut à Antioche que les Disciples furent premiérement appellez Chrétiens.* Fut-ce S. Paul, & S. Barnabé, ou les Disciples eux-mêmes, ou les Payens, qui donnérent aux premiers Fidéles le nom de *Chrétiens?* C'est ce que l'Ecriture ne nous apprend pas. L'ancien Manuscrit qu'on a cité sur le verset précédent, & plusieurs Peres *(b)* ont cru que c'étoit les Apôtres eux-mêmes qui avoient donné ce nom aux premiers Fidéles, pour les distinguer des Sectes des Juifs qui étoient alors connuës sous le nom de Pharisiens, de Saducéens, d'Esséniens, de Disciples de Judas de Galilée. D'autres *(c)* veulent que ce soit les Payens, qui à l'imitation des Sectes des Philosophes, qui prenoient le nom de leurs Auteurs, & de leurs Chefs; Platoniciens, Pythagoriciens, Epicuriens, &c. donnérent aux Disciples de JESUS-CHRIST le nom de Chrétiens.

Avant ce tems, on les appelloit simplement *les Freres, les Saints, les Disciples*, ou *Croyans*, ou *Fidéles*; & ces dénominations se trouvent encore long-tems après dans les Ecrits des Apôtres, & des Hommes Apostoliques. S. Pierre dans sa premiére Epître *(d)* emploie le nom de *Chrétiens*; & on croit qu'il écrivit cette Lettre peu de tems après ce qui arriva à Antioche. Je ne remarque point que S. Paul ait jamais employé dans ses Epîtres le nom de Chrétiens. Mais ce nom devint bien-tôt fort connu, puisque le jeune Agrippa disoit à S. Paul, environ seize ans après ceci *(e)*: *Peu s'en faut que vous ne me persuadiez de me faire Chrétien*: Et sous l'Empire de Claude, on chassa de Rome les Juifs, à cause des troubles continuels qu'ils y causoient à l'occasion d'un nommé *Chrestus*, dit Suétone *(f)*: *Judæos impulsore Chresto assiduè tumultuantes, Româ expulit.* C'est ainsi qu'ils appelloient JESUS-CHRIST, ne sachant pas la cause de l'appellation de *Christus*, & jugeant à la maniére dont les Chrétiens vivoient, que leur Auteur, & leur Chef étoit un homme plein de douceur, & de bonté, appellé pour cette raison *Chrestos* en Grec; c'est-à-dire, bon, doux: *Christus non proprium nomen est; sed nuncupatio potestatis, & regni: sic enim Judæi Reges suos appellabant*, dit Lactance *(g)*.... *Sed cum immutata littera, Chrestum solent dicere.* Le nom de Chrétien, *Christianus*, dit Tertullien *(h)*, vient de l'onction que JESUS-CHRIST a reçûë; & celui de *Chrestianus*, que vous nous donnez quelquefois par erreur; car vous ne savez pas même distinctement notre nom, désigne de la douceur, & de la bonté, dont nous faisons profession.

Les ennemis du Christianisme, & les Juifs infidéles, & endurcis leur donnoient le nom de *Galiléens*, à cause que le Sauveur avoit paru, & avoit été élevé dans la Galilée. Ils leur donnoient aussi celui de *Nazaréens*, parce que JESUS-CHRIST avoit passé la plus grande partie de sa vie à Nazareth, & que pendant sa vie même il étoit connu sous le nom de JESUS le Nazaréen. Mais ces dénominations, aussi-bien que celle de *Chrestianus*, passoient pour injurieuses, parce que ceux qui les employoient, ne le faisoient que dans un esprit de haine, & de mépris.

ỳ. 27. IN HIS DIEBUS SUPERVENERUNT AB JEROSOLYMIS PROPHETÆ. *En ce tems-là quelques Prophétes vinrent de Jérusalem à Antioche.* De même que la Synagogue eut anciennement ses Prophétes; ainsi l'Eglise Chrétienne eut les siens dans les commencemens. Le don de prophétie étoit si commun alors, qu'il y avoit peu d'Eglises, où il n'y eut quelque personne qui en fut privilégiée *(i)*. Ce fut principalement alors que l'on vit l'accomplissement de la promesse de Joël *(k)*, qui disoit que l'esprit de prophétie devoit être répandu sur toute chair. Nous verrons ci-après, au Chap. XXI. des Actes, quatre filles du Diacre S. Philippe, qui étoient toutes Prophétesses. L'Apocalypse de S. Jean est toute prophétique. S. Luc nous dit ci-après *(l)*, qu'il y avoit à Antioche des Docteurs, & des Prophétes, entre lesquels étoient Barnabé, Simon le Noir, Lucius de Cyréne, Manahen, & Saul. Tous les Ecrivains du nouveau Testament sont autant de Prophétes; & il y a peu de siécles, où Dieu n'ait communiqué son esprit de prophétie, au moins par intervalle, à certaines personnes privilégiées, & illustres par leur sainteté.

ỳ. 28. AGABUS SIGNIFICABAT PER SPIRITUM. *Agabus prédit par l'Esprit de Dieu, qu'il y auroit une* grande

(a) *Act.* IX. 29. 30.
(b) *Vide Greg. Nyssen. de profess. Christ. c. 3. p. 295. Athanas. Apolog. advers. Arianos.*
(c) *Hist. Scolastica. Vide & Fromond.*
(d) 1. *Petr.* IV. 16. *Si autem ut Christianus, &c.*
(e) *Act.* XXVI. 28.
(f) *Sueton. in Claudio.*
(g) *Lactant. de vera sap. lib. 4. c. 7.*
(h) *Tertull. Apologetic. Christianus, quantùm interpretatio est, de unctione deducitur. Sed & cum perperam Christianus pronuntiatur à vobis, (nam nec nominis certa est notitia penes vos,) de suavitate vel benignitate compositum est.*
(i) *Vide* 1. *Cor.* XI. 10.
(k) *Joël.* II. 28.
(l) *Act.* XIII. 1.

29. *Discipuli autem, prout quis habebat, proposuerunt singuli in ministerium mittere habitantibus in Judæa fratribus :*

30. *Quod & fecerunt : mittentes ad Seniores per manus Barnabæ, & Sauli.*

29. Et les Disciples résolurent d'envoyer chacun selon son pouvoir, quelques aumônes aux freres qui demeuroient en Judée :

30. Ce qu'ils firent en effet, les envoyant aux Prêtres *de Jérusalem* par les mains de Barnabé, & de Saul.

## COMMENTAIRE.

*grande famine par toute la terre.* On connoît fort peu le Prophéte Agabus. Quelques Peintres le représentent dans des tableaux du mariage de la Vierge, qui rompt son bâton de dépit, de ce que saint Joseph lui est préféré pour être l'époux de Marie, & qui va se rendre Carme. Les Grecs disent qu'il étoit un des soixante-dix Disciples, & qu'il fut martyrisé à Antioche. Ils en font la fête le 8. de Mars. Les Latins dès le neuviéme siécle, la faisoient le treiziéme de Février. Nous lisons ci-après (*a*), que le même Agabus étant venu trouver saint Paul à Césarée, il lui prédit qu'il seroit livré aux Gentils. La famine qu'il prédit ici, arriva sous l'Empereur Claude, la quatriéme année de son regne, quarante-quatriéme de l'Ere commune. Les Historiens profanes ont parlé de cette famine; & Suétone (*b*) dit que cet Empereur fut attaqué par le peuple au milieu du marché, chargé d'injures, & poursuivi avec des morceaux de pain; en sorte qu'à peine put-il regagner son palais par une porte de derriére. Cette famine s'étendit *par toute la terre*, dit saint Luc; c'est-à-dire, dans tout l'Empire Romain; mais non pas par tout également. Elle affligea principalement la Judée.

℣. 29. DISCIPULI AUTEM, PROUT QUIS HABEBAT. *Les Disciples résolurent d'envoyer chacun selon son pouvoir, quelques aumônes en Judée*, à Jérusalem. Les Fidéles d'Antioche informez de l'extrême disette que souffroient les Chrétiens qui étoient demeurez à Jérusalem; parce que la plûpart s'étoient dépouillez de tous leurs biens, pour les mettre en commun, & pour les apporter aux pieds des Apôtres, prirent une résolution digne de leur charité, qui fut d'envoyer des aumônes en Judée, pour y être distribuées aux plus indigens. On chargea de ces aumônes Paul, & Barnabé. Joseph (*c*) nous apprend qu'Héléne Reine des Adiabéniens, voyant l'extrême disette où étoit réduite Jérusalem, & que plusieurs personnes mouroient de faim, envoya chercher du bled à Aléxandrie, & des figues en masse dans l'Isle de Chypre, qu'elle fit distribuer dans la ville; ce qui sauva la vie à une infinité de personnes. Isates son fils, envoya aussi pour le même sujet de grandes sommes aux Magistrats de Jérusalem, afin qu'ils en fissent la distribution aux plus pauvres.

℣. 30. MITTENTES AD SENIORES. *Les envoyant aux Prêtres de Jérusalem.* Voici la premiére fois qu'il est fait mention de *Prêtres* dans les Livres du nouveau Testament. Les Interprétes sont partagez sur la qualité, & sur le rang de ceux-ci. Les uns (*d*) croyent que c'étoit les Apôtres. Mais d'autres soutiennent qu'alors les Apôtres étoient dispersez par tout le monde, à l'exception peut-être de S. Jacques le Mineur, Evêque de Jérusalem. Et ce qui confirme ce sentiment, c'est que S. Paul ne parle point de ce voyage dans son Epître aux Galates; quoiqu'il semble qu'il l'auroit dû faire, s'il y avoit vû quelqu'un des Apôtres. D'autres (*e*) croyent donc que ces Anciens pouvoient être des Diacres, qui étoient chargez de la distribution des aumônes. D'autres enfin veulent que ç'ait été des Prêtres subordonnez aux Apôtres, & qui en leur absence, prenoient le soin du gouvernement des Fidéles.

Il est fort croyable que l'Eglise Chrétienne fut d'abord formée sur le modéle de la Synagogue dans la plûpart des points de sa police extérieure. Or parmi les Juifs il y avoit alors dans chaque Synagogue, qui représentoit ce que nous appellons une Eglise, premiérement un *Chef de la Synagogue*, qui répond à l'Evêque, & autour de lui, à droite, & à gauche, un nombre d'Assesseurs, qu'ils appelloient *Anciens*. Après ces Anciens, ou Prêtres, étoient *les Disciples des Sages*, qui étudioient la Loi. Enfin le peuple étoit assis dans le parterre, qui répondoit à la nef de nos Eglises (*f*).

Lorsque Moyse par le conseil de Jétro (*g*), voulut partager la conduite du peuple d'Israël avec d'autres personnes, il établit sous lui *soixante & dix Anciens d'Israel*, qui furent tous remplis de l'esprit de prophétie. Outre cela, il établit pour la police, & pour la guerre, des Princes du peuple, des Centeniers, des Chefs de cinquante, & de dix hommes (*h*). Enfin il y avoit des Prêtres, & des Juges subordonnez les uns aux autres (*i*), tant dans les villes de la campagne, que dans la Capitale. Le Grand-Prêtre avoit au-dessous de lui des Prêtres, & des Lévites de plusieurs dégrez, tous dépendans, & soumis les derniers aux premiers, chacun selon son rang. Voilà quelle fut l'ancienne police des Hébreux du tems de Moyse.

Plusieurs ont crû que l'on n'avoit vû d'abord dans l'Eglise Chrétienne que des Apôtres & des Diacres. Les Apôtres eurent pour successeurs les Evêques, qui se trouvent souvent appellez du nom de *Prêtres*. Saint Paul ordonne à Tite d'établir *des Prêtres* dans chaque ville de l'Isle de Créte (*k*); ce que les Interprétes (*l*) entendent des Evêques. Le même Apôtre fait souvenir Timothée de la grace de l'Episcopat qu'il a reçûe *par l'imposition des mains des Prêtres*, ou du Sénat ecclésiastique; c'est-à-dire, des Evêques (*m*). Saint Pierre (*n*) parle des Evêques des Eglises éloignées de la Judée, sous le nom de Prêtres. Saint Ignace le Martyr, dans son Epître aux Philadelphiens, appelle les Apôtres, *le Sénat de l'Eglise* (*o*), ou les Prêtres de l'Eglise. Saint Clément (*p*) Pape dit que les Apôtres s'étant dispersez par tout le monde pour prêcher, établirent des Evêques, & des Diacres, pour gouverner ceux qui devoient se convertir, & embrasser la foi. Saint Epiphane (*q*) remarque qu'au commencement de l'Eglise, les Apôtres ne pûrent, à cause de la disette des sujets, établir *des Prêtres*, de la maniére dont nous l'entendons aujourd'hui, dans chaque Eglise; mais qu'ils se contentérent d'y mettre un Evêque, & un Diacre. En effet saint Paul lorsqu'il parle des Ministres qu'on doit établir dans chaque Eglise (*r*), ne parle que des Evêques, & des Diacres.

---

(a) *Act.* XXI. 10. 11.

(b) *Sueton. in Claudio, c.* 18. *A turba conviciis ac simul fragminibus panis, ita infestatus est, ut ægrè, nec nisi postico evadere in Palatium valuerit. Vide & Sueton. in Claudio. Joseph. Antiq. lib.* XX. *c.* 2. *Euseb. hist. Eccl. lib.* 2. *c.* 8.

(c) *Joseph. Antiq. lib.* XX. *c.* 2.

(d) *Oecumen. hic.*

(e) *Cornel. Menoch. Fromond.*

(f) Simon, Supplément aux cérémonies des Juifs, ch. 6.

(g) *Num.* XI. 15.

(h) *Exod.* XVIII. 25. 26.

(i) *Deut.* XVII. 8. 9.

(k) *Tit.* 1. 5. Πρεσβυτέρους κατὰ πόλιν.

(l) *Vide Scoliast. & Theodoret. Argum. in eand. Epistolam. & Theophyl. ibid.*

(m) 1. *Timot.* IV. 14. *Vide Theodoret. & Chrysost. Theophyl. & Oecumen. in eund. locum.*

(n) 1. *Petr.* V. 15. Πρεσβυτέρους ἐν ὑμῖν.

(o) Πρεσβυτέριον Ἐκκλησίας.

(p) *Clem. Ep.* 1. *ad Corinth.* Καθίστανον τὰς ἀπαρχὰς αὐτῶν ... εἰς Ἐπισκόπους, καὶ Διακόνους τῶν μελλόντων πιστεύειν.

(q) *Epiphan. hæres.* 75. *quæ est Aëtii.*

(r) 1. *Timot.* III. 2. 8. & 1. *Tit.* 1. 7. 11.



Digitized by Google

Il faut toutefois avouer que dans les Ecrits mêmes des Apôtres, il y a certains passages, qui semblent ne pouvoir s'entendre que des Prêtres subordonnez aux Apôtres, & supérieurs aux Diacres. Par exemple, saint Paul dit à Timothée (a) de ne pas reprendre avec force un Prêtre; & encore de ne pas admettre d'accusation contre un Prêtre; ce qui semble marquer l'autorité de Timothée comme Evêque, sur les Prêtres du second rang. Et ensuite l'Apôtre lui dit (b) que les Prêtres qui s'acquittent comme il faut de leur emploi, sont dignes d'une double récompense: *Qui benè præsunt Presbyteri, duplici honore digni sint.* S. Jacque veut que quand un Chrétien sera malade, il fasse venir les Prêtres de l'Eglise, qui prieront pour lui, & qui lui donneront l'onction au nom du Seigneur (c). On sait qu'il n'y avoit qu'un Evêque dans chaque Eglise. Ainsi ces Anciens, ou ces Prêtres devoient être des Prêtres du second rang. Enfin il est indubitable que dès le tems de S. Ignace le Martyr, de S. Polycarpe, de S. Irénée, & de Papias, le nom de Prêtres se donnoit non-seulement aux Evêques; mais aussi aux Prêtres inférieurs. S. Pierre, & S. Jean prennent en quelques lieux le nom de *Prêtres* (d), ou de Vieillards; & S. Polycarpe est nommé un *Prêtre*, ou un Vieillard *Apostolique* (e). Mais il y a beaucoup d'apparence que dans ces endroits, sur tout de S. Jean, & de S. Polycarpe, c'est beaucoup moins leur dignité, & leur rang, que leur âge, que l'on veut marquer.

Pour revenir au passage dont il s'agit ici, on peut dire que S. Paul, & S. Barnabé furent envoyez à Jérusalem pour remettre dans les mains des Prêtres, ou des Principaux de cette Eglise, les aumônes qu'ils apportoient, sans décider si ces *Prêtres*, ou Anciens étoient Apôtres, Evêques, Prêtres, ou Diacres. S'il s'y trouva des Apôtres, ou des Evêques, nous ne doutons point qu'on ne leur ait remis ces aumônes. Le Canon quarante-uniéme des Apôtres veut que tous les biens de l'Eglise soient entre les mains, & en la disposition des Evêques, qui les distribueront aux indigens, par les mains des Prêtres, & des Diacres. Il n'est pas à croire que les Apôtres ayent laissé une Eglise aussi nombreuse, & aussi considérable que celle de Jérusalem, sans Evêques, ou sans Prêtres, pour la gouverner en leur absence. Nous remarquons dans le premier Concile de Jérusalem (f), non-seulement les Apôtres, mais aussi *les Prêtres*, ou les Anciens, qui décident, & qui écrivent au nom du Saint-Esprit à toute l'Eglise. Et quelques années après, S. Paul revint encore à Jérusalem, pour consulter S. Jacque le Mineur Evêque de Jérusalem, & les Anciens de la même Eglise (g).

Je sai que quelques-uns (h) sous ce nom d'*Anciens*, ou de Prêtres, entendent les Evêques des Eglises voisines de Jérusalem, qui s'y assembloient pour les affaires importantes de l'Eglise. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que sous ce nom, on entend tout le Sénat de l'Eglise composé de ses principaux Membres, & de ses Ministres, soit qu'ils fussent Apôtres, Evêques, Prêtres, ou Diacres. Comme les Apôtres ordonnérent des Evêques, pour leur succéder dans le gouvernement des Eglises, il est fort croyable qu'ils ordonnérent aussi des Prêtres, à l'imitation des soixante & douze Disciples, que le Sauveur avoit lui-même établis au-dessous de ses Apôtres. Mais ces Prêtres pour la plûpart reçûrent l'ordination épiscopale, pour le gouvernement des Eglises qui se fondoient de jour en jour. Il n'y en eut de distingué des Evêques, que dans les grandes Eglises, où l'Evêque seul ne pouvant suffire à toutes les fonctions, avoit son Sénat & ses Prêtres, pour lui aider. Et quand on dit que dans la primitive Eglise, on ne connoit que des Evêques, & des Diacres, je crois qu'on ne doit l'entendre que des moindres Eglises; mais que dans les grandes villes il y eut de tout tems des Evêques, des Prêtres, & des Ministres.

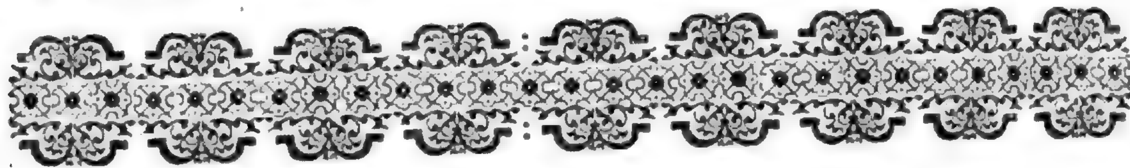

# CHAPITRE XII.

*Saint Jacque est mis à mort par l'ordre d'Hérodes. Saint Pierre est jetté en prison. Un Ange l'en delivre. Hérodes harangue devant le peuple, & ayant souffert qu'on lui rende des honneurs qui ne sont dûs qu'à Dieu, il en est puni, & meurt rongé des vers.*

℣. 1. *Eodem autem tempore misit Herodes Rex manus, ut affligeret quosdam de Ecclesia:*

℣. 1. En ce même tems le Roi Hérode employa sa puissance pour maltraiter quelques-uns de l'Eglise;

## COMMENTAIRE.

℣. 1. EODEM, TEMPORE, MISIT HERODES. *En ce même-tems, le Roi Hérode.* Ceci arriva la même année 44. de JESUS-CHRIST, & quatriéme de l'Empereur Claude, que saint Paul, & saint Barnabé apportérent d'Antioche à Jérusalem des aumônes pour soulager les Fidéles dans la famine qui affligeoit tout l'Empire. *Hérode*, dont il est parlé ici, est plus connu sous le nom d'Agrippa. Ce Prince étoit fils d'Aristobule, & petit-fils du Grand Hérode. Il eut pour freres Hérode, qui fut depuis Roi de Calcide, & Aristobule; & pour sœurs Hérodiade, si célébre par la mort de saint Jean-Baptiste; & une autre sœur, nommée, comme l'on croit, Bérénice. Agrippa fut élevé à Rome auprès de Drusus fils de Tibère. Il s'attacha ensuite à Caïus, qui étant monté sur le trône, lui donna la Tétrarchie qu'avoit cuë Philippe son oncle. Il regna sept ans; & la derniére année de son regne, il déclara la guerre à l'Eglise. Mais Dieu ne permit pas qu'il pût exécuter ce qu'il avoit résolu contre les Saints, pour faire plaisir aux Juifs, à qui les progrez du Christianisme causoient une étrange jalousie.

MISIT MANUS, UT AFFLIGERET QUOSDAM DE ECCLESIA. *Il employa sa puissance, pour maltraiter quelques-uns de l'Eglise.* A la lettre: *Il envoya sa main*; il porta sa main. Il les arrêta sans forme de Justice. Il entreprit

(a) 1. *Timot.* x. 1. 19.
(b) 1. *Timot.* v. 17.
(c) *Jacob.* v. 14.
(d) 1. *Petr.* v. 1. & *Joan. initio* 2. & 3. *Epist.*
(e) *Irena. Ep. ad Plotin.*

(f) *Act.* xv. 2. *Statuerunt ut ascenderent Paulus, & Barnabas ad Apostolos, & Presbyteros in Jerusalem super hac quæstione. Vide & ℣.* 5. 6. 7 23. XVI. 4.
(g) *Act.* XXI. 18
(h) *Vide Hamm. in Acta hic.*

2. *Occidit autem Jacobum fratrem Joannis gladio.*

3. *Videns autem quia placeret Judæis, apposuit ut apprehenderet & Petrum. Erant autem dies azymorum.*

4. *Quem cùm apprehendisset, misit in carcerem, tradens quatuor quaternionibus militum custodiendum, volens post Pascha producere eum populo.*

2. Et il fit mourir par l'épée Jacque frere de Jean.

3. Et voyant que cela plaisoit aux Juifs, il fit encore prendre Pierre; c'étoit alors les jours des pains sans levain.

4. L'ayant donc fait arrêter, il le mit en prison, & le donna à garder à quatre bandes de quatre soldats chacune, dans le dessein de le faire mourir devant tout le peuple après la fête de Pâque.

## COMMENTAIRE.

de faire mourir les principaux Chefs de l'Eglise. Il attaqua saint Pierre, & saint Jacque frere de Jean, comme les deux Colomnes de l'Eglise; ne doutant pas que leur chûte n'entraînât la ruine du Christianisme. Joseph remarque (a) que ce Prince étoit fort zelé pour la Loi de Moyse; & saint Luc nous avertit qu'il se porta à ces violences par complaisance pour les Juifs.

℣. 2. OCCIDIT JACOBUM FRATREM JOANNIS, GLADIO. *Il fit mourir par l'épée Jacque frere de Jean.* L'Empereur Claude à son avénement à l'Empire, reconnut les services que lui avoit rendus Agrippa, en lui donnant la Judée, & la Samarie (b). C'est ce qui le mit en état de persécuter l'Eglise, & de faire mourir par une autorité absoluë, ceux que les Juifs lui représentoient comme contraires à la Loi de Moyse. Avant lui Jérusalem, & la Judée étoient gouvernées par des Gouverneurs Romains, qui retenoient la violence des Juifs. Saint Jacque frere de Jean, & surnommé le Majeur, étoit fils de Zébédée, & de Salomé, & frere de saint Jean l'Evangéliste. On croit qu'ils étoient natifs de Betzaïde. Leur métier avant l'Apostolat, étoit la pêche. J. C. les distingua toûjours beaucoup. Il leur donna le nom d'Enfans du tonnerre.

Le Ménologe de Basile (c) met le martyre de saint Jacque à Césarée: Mais il y a beaucoup plus d'apparence que ce fut à Jérusalem, où Agrippa passa la Fête de Pâque. Saint Clément d'Alexandrie (d) raconte sur une tradition des Fidéles, que celui qui avoit arrêté saint Jacque, & qui l'avoit amené devant les Juges, ou peut-être même son bourreau, voyant la générosité avec laquelle il confessoit JESUS-CHRIST, en fut touché, & déclara qu'il étoit luimême Chrétien: en sorte qu'il fut condamné à avoir aussi la tête tranchée. Comme on le menoit au supplice avec saint Jacques, il lui demanda pardon. L'Apôtre délibera un peu, & aussi-tôt il l'embrassa, & lui dit: La paix soit avec vous. Il hésita apparemment, parce que cet homme n'étoit pas baptisé: Mais Dieu lui fit bien-tôt connoître que le sang du martyre supplée au baptême de l'eau. Ceci arriva onze ans après la mort de nôtre Sauveur, & un peu avant Pâque, comme la suite l'insinuë. Saint Jacque est donc le premier des Apôtres, qui ait souffert le martyre. Ainsi fut vérifié ce que J. C. lui avoit dit (e), qu'il boiroit un jour le calice qu'il avoit bû lui-même.

Les Espagnols soutiennent que saint Jacque le Majeur a porté la lumiére de l'Evangile dans leur pays. Barthélemy Laurent, & le Pere François de Jésus Carme, & le Pere Gaspar Sanctius Jésuite (f), & d'autres ont écrit pour prouver cette tradition de leur pays. Baronius, le P. Aléxandre, & M. de Tillemont l'ont attaquée (g). On cite pour l'affirmative le faux Isidore dans *le Traité de la vie, & de la mort des Saints*; un Ecrit attribué à Julien de Tolède, qui vivoit sur la fin du septiéme siécle; les Recueils de Bede, qui sont un Ouvrage peu digne de ce Pere; les Lettres de Calixte II. qui vivoit au douziéme siécle; le Breviaire de Tolède, & un Ecrit supposé à l'Archevêque Turpin. Mais tous ces témoignages sont trop foibles, & trop récents, pour appuyer un fait comme celui-là; outre qu'ils sont très-douteux, & suspects de fausseté. Les Grecs n'ont eu aucune connoissance de ce prétendu voyage de saint Jacque en Espagne. Saint Sophrone dans la Traduction du Livre de saint Jérome des Ecrivains Ecclésiastiques (h), dit qu'il prêcha au douze tribus des Juifs de la Dispersion. Les Espagnols eux-mêmes ont nié la mission de saint Jacque en Espagne. Rodrigue, sçavant Archevêque de Tolède, soutint dans le Concile de Latran en 1215. contre l'Archevêque de Compostelle, que l'on n'avoit aucune preuve que saint Jacque fut jamais venu en Espagne.

℣. 3. VIDENS QUIA PLACERET JUDÆIS, APPOSUIT, &c. *Voyant que cela faisoit plaisir aux Juifs, il fit encore prendre Pierre.* Agrippa prit apparemment pour prétexte de la mort de ces Apôtres, qu'ils causoient des nouveautez dans la Religion, & qu'ils éloignoient leurs Disciples de l'observation de la Loi. Mais sa véritable raison, étoit de faire plaisir aux Juifs, ses nouveaux sujets, que l'Empereur Claude lui avoit donnez, comme on l'a déja dit.

ERANT AUTEM DIES AZYMORUM. *C'étoit alors les jours des pains sans levain.* Saint Pierre, & ceux des Apôtres qui se trouvoient à portée de venir a Jérusalem pour la Fête de Pâque, ne manquoient pas de s'y trouver, puisqu'ils observoient encore les cérémonies de la Loi. Pour cette fois saint Jacque le Majeur, & saint Pierre s'y rencontrérent; & les Juifs, qui cherchoient depuis long-tems l'occasion de les perdre, ne manquérent pas celle-ci. Saint Jacque fut arrêté, & mis à mort peu de jours avant Pâque. Saint Pierre fut arrêté apparemment la veille de cette Fête, c'est-à-dire, le 14. de Nisan, au soir duquel commençoit l'usage des pains sans levain; ce qui continuoit jusqu'au 21. du même mois. La rencontre de cette Fête fit différer l'exécution de la mauvaise volonté d'Agrippa, comme on le dira sur le verset suivant.

℣. 4. TRADENS QUATUOR QUATERNIONIBUS MILITUM. *Il le mit en prison, & le donna à garder à quatre bandes de quatre soldats chacune.* Il le mit sous la garde de seize soldats, qui le gardoient les uns après les autres, quatre à quatre. Deux demeuroient toûjours à ses côtez, & deux aux portes de la prison. Voyez le ℣. 6. Outre cela il étoit lié de deux chaînes; de sorte qu'il étoit moralement impossible qu'il s'échappât. Il y en a même qui croyent que les deux gardes étoient attachez à la même chaîne que le prisonnier (i), comme cela se pratiquoit ordinairement chez les Romains (k). Quelques-uns (l) ont crû que *Quaternio* étoit un nom de dignité militaire parmi les Romains. Mais les termes Grecs (m) réfutent cette prétention, quand elle auroit d'ailleurs quelque probabilité.

VOLENS POST PASCHA PRODUCERE EUM POPULO. *Dans le dessein de le faire mourir devant tout le*

---

(a) *Joseph Antiqu. lib. 19. c. 4.*

(b) *Joseph Antiqu. lib. 19. c. 4.*

(c) *Florentin. Not. in Martyrolog. p. 122.*

(d) *Clem. Alex. apud Euseb. lib. 2. c. 9. hist. Eccl.* Ὁ εἰσαγαγὼν αὐτὸν εἰς δικαστήριον. *Suid. in Jacob.* Ὁ [illegible] αὐτῶ. Voyez la Note 3. de M. de Tillemont sur saint Jacque le Majeur.

(e) *Matth. xx. 23.*

(f) *Vide Sanct. ad Calcem. Comment. in Acta.*

(g) *Vide Baron. Not. in Martyr. Rom. Natal. Alex. t. 1. p. 522. hist. Eccles.* Tillemont, Note 6. sur S. Jacque le Majeur.

(h) *Sophron. de Scriptorib. Eccl. c. 5.*

(i) *Chrysost. homil. 9. in Matth. 11. Sanct. hic. Menoch. Ligfoot.*

(k) *Infrà Act. xxviii. 16. Senec. Epist. 5. & lib. de tranquillit. vita, initio.*

(l) *Beda, Cajet. Lir. alii.*

(m) Τεσσάρσι τετραδίοις.

5. *Et Petrus quidem servabatur in carcere. Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo.*

6. *Cùm autem producturus eum esset Herodes, in ipsa nocte erat Petrus dormiens inter duos milites, vinctus catenis duabus; & custodes ante ostium custodiebant carcerem,*

7. *Et ecce Angelus Domini astitit: & lumen refulsit in habitaculo: percussoque latere Petri, excitavit eum, dicens: Surge velociter. Et ceciderunt catenæ de manibus ejus.*

5. Pendant que Pierre étoit ainsi gardé dans la prison, l'Eglise faisoit sans cesse des priéres à Dieu pour lui.

6. Mais la nuit même de devant le jour qu'Hérode avoit destiné à son supplice, comme Pierre dormoit entre deux soldats, lié de deux chaines, & que les gardes qui étoient devant la porte gardoient la prison,

7. L'Ange du Seigneur parut tout d'un coup, & remplit le lieu de lumiére: & poussant Pierre par le côté, il l'éveilla, & lui dit: Levez-vous promptement. Au même moment les chaînes tombérent de ses mains.

## COMMENTAIRE.

*peuple après la Fête de Pâque.* A la lettre (a): *Voulant après la Pâque le produire au peuple*, ou le faire paroître devant le peuple; en donner un spectacle aux Juifs. Agrippa étoit passionné pour les spectacles (b); ensorte qu'on lui reprochoit d'avoir fait une fois mourir dans un spectacle jusqu'à quatorze cens gladiateurs. Il vouloit donc après la Fête de Pâque donner quelque nouveau divertissement au peuple, & exposer saint Pierre dans le théatre.

Mais pourquoi attend-il jusqu'après Pâque? C'est apparemment parce que pendant les jours de cette solemnité, il n'étoit pas permis de faire mourir un homme d'une mort violente. On remettoit après les fêtes l'exécution des criminels. Ceux qui prétendent que notre Sauveur fut crucifié le jour même de la Pâque, se trouvent embarrassez par cet exemple, & cherchent divers moyens d'expliquer ce délai d'Hérodes, & d'excuser les Juifs qui poursuivirent la mort de Jesus-Christ le jour même de leur plus grande solemnité (c). Mais sans chercher tant de détours, il n'y a qu'à dire que Jesus-Christ fut crucifié non le jour, mais la veille de Pâque, & que la proximité même de la fête, fut un motif aux Juifs de hâter sa mort, & d'en solliciter avec chaleur l'exécution de peur que pendant la fête il ne survint quelque chose, qui les empêchât d'exécuter leur mauvais dessein contre lui.

℣. 5. Oratio autem fiebat sine intermissione. *L'Eglise faisoit sans cesse des priéres à Dieu pour lui.* Toute l'Eglise de Jérusalem prioit incessamment le Seigneur, qu'il lui plût de délivrer saint Pierre de prison. On pria pendant toute l'octave de Pâque. Le Grec (d) peut marquer une priére continuelle, assiduë, & persévérante; ou une priére ardente, vive, & instante.

℣. 6. Cum eum producturus esset Herodes. *Le jour qu'Hérodes avoit destiné à son supplice*: le jour d'après l'octave de Pâque, auquel Hérodes avoit résolu de donner un spectacle au peuple, & de faire paroître saint Pierre dans le théâtre pour le faire mourir de la mort que le peuple le demanderoit; comme il arrivoit d'ordinaire dans ces occasions.

Erat Petrus dormiens inter duos milites. *Pierre étoit endormi entre les deux soldats qui le gardoient*, & qui étoient attachez à la même chaine que lui, afin qu'il ne pût s'échapper (e). Quatre de ces soldats faisoient garde pendant trois heures, & étoient relevez par d'autres pour un pareil espace de tems. *Il étoit lié de deux chaines*, une de chaque main, attachée de chaque côté à un de ses gardes. Il ne paroît pas qu'il en ait eu aux pieds. Voyez le ℣. 7. Toutes ces précautions ne servirent qu'à faire éclater la grandeur du miracle, comme le remarque ici S. Chrysostome (f). Saint Pierre dans une si grande extrémité, ne laisse pas de dormir aussi tranquillement que s'il n'y eût point de danger pour lui, parce qu'il avoit mis au Seigneur toute sa confiance.

℣. 7. Angelus Domini astitit. *L'Ange de Dieu*; apparemment l'Ange gardien de saint Pierre, parut auprès de lui environné d'une lumiere, qui se répandit dans toute la prison; il frappa Pierre comme un homme qu'on veut éveiller, & lui dit: Levez-vous. En même tems les chaînes qui lui lioient les mains, tombérent d'elles-mêmes, sans que les soldats l'entendissent, tant parce qu'ils étoient accablez d'un profond sommeil, que parce qu'ils n'étoient point si près de Pierre, qu'il ne pût se lever sans les toucher. Car les chaines qui lioient les prisonniers aux soldats qui les gardoient, étoient assez longues (g). D'ailleurs il est croyable que Pierre eut soin de ne pas faire grand bruit.

Les chaînes dont saint Pierre fut chargé par l'ordre d'Agrippa, & dont il fut délivré par un Ange, ont toujours été en grande vénération dans l'Eglise. Les Latins font la fête de saint Pierre dans les Liens le premier jour d'Aoust. Saint Augustin (h) dit que le fer de ces chaînes étoit plus précieux que l'or dans toutes les Eglises de Jesus-Christ. Saint Chrysostome (i) avoit pour eux une si grande vénération, qu'il auroit souhaité entreprendre un voyage pour les aller voir. On croyoit en posséder une à Rome au sixiéme siécle (k); & dès le cinquiéme siécle au moins il y avoit une Eglise de saint Pierre aux liens (l). On avoit coutume d'envoyer de la limure des chaînes de saint Pierre, & de saint Paul, enfermée tantôt dans des croix, & tantôt dans des clefs d'or; & souvent Dieu faisoit par-là de grands miracles. C'étoit le Pape lui-même qui limoit les chaines sacrées, pour en avoir de la limaille. L'Empereur Justinien avoit demandé au Pape Hormisdas quelque chose des chaînes de saint Pierre, si cela étoit possible (m). Saint Grégoire le Grand (n) envoya de la limure dont on a parlé au Roi Childebert, & il lui parle des miracles que Dieu faisoit par ces saintes Reliques.

Les Grecs (o) honorent aussi le 16. Janvier une des chaînes dont saint Pierre a été lié à Jérusalem par Agrippa. Elle étoit conservée à Constantinople dans une Chapelle de saint Pierre, bâtie au dedans de l'Eglise de sainte Sophie, & on la montroit ce jour-là solemnellement au peuple, pour la vénérer. On lit dans le Breviaire Romain, que l'Impératrice Eudocie femme de Théodose le jeûne, qui fut à Jérusalem en 439. en rapporta les deux chaînes de saint

(a) Βουλόμενος μετὰ τὸ Πάσχα ἀναγαγεῖν αὐτὸν τῷ λαῷ.
(b) *Joseph Antiqu. lib. 19. c. 4.*
(c) Voyez Sanct. sur cet endroit, ℣. 3. n. 9. 10. & suiv.
(d) Προσευχὴ δὲ ἦν ἐκτενής.
(e) *Vide Chrysost. in Matth. 11. homil. 9. initio. Fromond. hic. Lyps. excursu 1. ad lib. 3. Taciti.*
(f) *Chrysost. in Act. homil. 26.*
(g) *Aug. in Psal. cxxviii. Ligantur duo, & mittuntur ad judicem, latro & colligatus; ille sceleratus, iste innocens: unâ catenâ ligantur, & longè sunt à se se.*
(h) *Aug. seu alius serm. 205. Append. n. 5.*
(i) *Chrysost. homil. 8. in Ephes.*
(k) *Arator. lib. 1. p. 690.*
(l) *Florentin. Not. in Martyrolog. p. 713.*
(m) *Tom. 4. Concil. p. 1515. D.*
(n) *Gregor. lib. 5. Ep. 6. Vide & lib. 3. Ep. 30. & lib. 6. Ep. 23. & lib. Ep. 49.*
(o) *Ugell. t. 6. p. 1189. Bolland. 16. Januar. Menæa.*

Pierre,

Digitized by Google

8. *Dixit autem Angelus ad eum : Præcingere, & calcea te caligas tuas. Et fecit sic. Et dixit illi : Circumda tibi vestimentum tuum, & sequere me.*

8. Et l'Ange lui dit : Mettez votre ceinture, & chaussez vos souliers. Il le fit. Et l'Ange ajoûta : Prenez votre vêtement, & suivez-moi.

9. *Et exiens sequebatur eum, & nesciebat quia verum est, quod fiebat per Angelum : existimabat autem se visum videre.*

9. Il sortit donc, & il le suivoit, ne sachant pas que ce qui se faisoit par l'Ange fût véritable : mais s'imaginant que ce qu'il voyoit n'étoit qu'un songe.

10. *Transeuntes autem primam, & secundam custodiam, venerunt ad portam ferream, quæ ducit ad civitatem : quæ ultrò aperta est eis. Et exeuntes processerunt vicum unum : & continuò discessit Angelus ab eo.*

10. Lorsqu'ils eurent passé le premier & le second corps de garde, ils vinrent à la porte de fer, par où l'on va à la ville, qui s'ouvrit d'elle-même devant eux ; & étant entrez, ils allérent *ensemble* le long d'une ruë : mais l'Ange le quitta aussi-tôt après.

11. *Et Petrus ad se reversus, dixit : Nunc scio verè, quia misit Dominus Angelum suum, & eripuit me de manu Herodis, & de omni expectatione plebis Judæorum.*

11. Alors Pierre étant revenu à soi, dit *en lui-même :* C'est à cette heure que je reconnois véritablement que le Seigneur a envoyé son Ange, & qu'il m'a délivré de la main d'Hérode, & de toute l'attente du peuple Juif.

12. *Consideransque venit ad domum Mariæ matris Joannis, qui cognominatus est Marcus, ubi erant multi congregati, & orantes.*

12. Et ayant pensé *à ce qu'il feroit*, il vint en la maison de Marie mere de Jean, surnommé Marc, où plusieurs étoient assemblez, & en priéres.

13. *Pulsante autem eo ostium januæ, processit puella ad audiendum, nomine Rhode.*

13. Quand il eut frappé à la porte, une fille nommée Rhodé vint pour oüir qui c'étoit.

## COMMENTAIRE.

Pierre, & en mit une dans une Eglise de Constantinople, & envoya l'autre à sa fille Eudoxie, mariée, à Valentinien III. laquelle fit batir exprès une Eglise à Rome sur le mont Esquilin, pour y placer cette chaîne. On dit de plus que la chaîne apportée de Constantinople ayant été approchée de celle qu'on conservoit à Rome depuis long-tems, & qui étoit celle dont saint Pierre avoit été lié à Rome sous Néron, elles s'unirent ensemble, & ne firent plus qu'une même chaîne. Particularité dont on auroit peine à donner de bonnes preuves (*a*).

℣. 8. PRÆCINGERE, ET CALCEA TE. *Mettez votre ceinture, & chaussez vos soulliers.* Saint Pierre avoit quitté son manteau, sa ceinture, & ses sandales pour dormir. L'Ange lui dit premiérement de mettre sa ceinture sur sa tunique, de chausser ses sandales, & ensuite de prendre son manteau : *Circumda tibi vestimentum tuum* (*b*). Voilà quels étoient les habits des Hébreux ; comme on l'a montré ailleurs. Ils ne portoient point de culotte, ni de bas.

℣. 9. NESCIEBAT QUIA VERUM EST. *Il ne savoit pas que cela fût véritable.* La chose étoit si singuliére, qu'elle lui paroissoit un songe. Ainsi Jacob ayant appris que son fils Joseph étoit en vie, ne pouvoit croire que cela fût ; il le regardoit comme une vision (*c*) : *Quasi de somno evigilans, tamen non credebat eis.* Les Israëlites délivrez de la captivité de Babylone, regardoient leur délivrance comme un rêve, comme une agréable illusion (*d*).

℣. 10. TRANSEUNTES PRIMAM, ET SECUNDAM CUSTODIAM. *Ayant passé le premier, & le second corps de garde, ils vinrent à la porte de fer qui conduit à la ville.* La prison étoit donc hors de la ville, ou du moins dans une enceinte des murailles de la ville : Car comme Jérusalem avoit reçû plusieurs accroissemens à diverses reprises, la porte de fer pouvoit être dans un mur d'une enceinte intérieure ; & ainsi la prison pouvoit être dans la ville, quoi qu'au-delà de la porte de fer. Cette hypothése léve encore la difficulté des deux corps de garde, que saint Pierre rencontra avant que d'arriver à la porte de fer. Le premier de ces corps de garde pouvoit être à la porte des prisons ; & le second, devant la porte de fer, *qui conduisoit dans la ville* ; parce que ce qui étoit au-delà, ne passoit que pour un fauxbourg.

℣. 11. PETRUS AD SE REVERSUS. *Pierre étant revenu à soi.* Jusques-là il avoit été comme dans une extase, & croyant que tout ce qui se passoit étoit un songe : Mais dès que l'Ange se fut évanoüi à ses yeux, il ne douta plus que sa délivrance ne fut réelle ; il se trouva au milieu de Jérusalem, & hors des mains de ses ennemis,

℣. 12. VENIT AD DOMUM MARIÆ. *Il vint à la maison de Marie, mere de Jean-Marc*, fort différent de saint Jean l'Apôtre, & de saint Marc l'Evangéliste. Jean-Marc étoit cousin de saint Barnabé (*e*) ; & nous en parlerons ci-après, à l'occasion des voyages qu'il fit avec saint Paul, & saint Barnabé, ausquels il s'attacha. La maison de Marie mere de Jean-Marc, étoit l'hospice ordinaire des Apôtres, lorsqu'ils étoient à Jérusalem (*f*). C'est-là où ils se retirérent après l'Ascension du Sauveur, où ils élûrent saint Matthias, & où ils reçûrent le Saint-Esprit. Il y en a même qui croyent que c'étoit dans cette maison où notre Seigneur avoit accoutumé de loger étant à Jérusalem (*g*). On en fit dans la suite une Eglise fameuse, qui est celle du mont de Sion, connuë des Auteurs des cinquiéme, & sixiéme siécles (*h*).

℣. 13. PULSANTE EO OSTIUM JANUÆ. *Quand il eut frappé à la porte.* Le Grec (*i*) : *Ayant frappé la porte de la porte*, ou *le vestibule de la porte.* Quelques-uns croyent qu'il frappa à la porte d'une petite coûr qui étoit à l'entrée de la maison (*k*). On peut aussi l'entendre simplement de la porte, de son chambranle, de tout ce qui la compose, & la soutient.

---

(a) Voyez M. de Tillemont, Note 46. sur saint Pierre.
(b) Περίβαλε τὸ ἱμάτιόν σου.
(c) *Genes.* XLV. 25.
(d) *Psalm.* CXXV. 1. *Facti sumus sicut consolati*, *Hebr. Sicut somniantes.*
(e) *Coloss.* IV. 10.
(f) *Vide Cornel. & Fromond. hic.*
(g) *Alexand. Menoch. apud Sur.* XI. *Jun.*
(h) *Vide Alexand. loc. cit. Hieron. Ep.* 27.
(i) Τὴν θύραν τοῦ πυλῶνος.
(k) *Matth.* XXVI. 7. *Luc.* XVI. 20. *Act.* X. 17. où πυλὼν est mis pour le vestibule, mais souvent aussi il se prend pour *la porte*, ou pour les jambages, & le seüil Voyez *Act.* XIV. 13. & *Apoc.* XXI. 12. 15. 21. 25.



Digitized by Google

14. *Et ut cognovit vocem Petri, præ gaudio non aperuit januam, sed intrò currens nuntiavit stare Petrum ante januam.*

15. *At illi dixerunt ad eam: Insanis. Illa autem affirmabat sic se habere. Illi autem dicebant: Angelus ejus est.*

16. *Petrus autem perseverabat pulsans. Cùm autem aperuissent, viderunt eum, & obstupuerunt.*

17. *Annuens autem eis manu ut tacerent, narravit quomodo Dominus eduxisset eum de carcere, dixitque: Nuntiate Jacobo, & fratribus hæc. Et egressus abiit in alium locum.*

18. *Facta autem die, erat non parva turbatio inter milites, quidnam factum esset de Petro.*

19. *Herodes autem cùm requisisset eum, & non invenisset, inquisitione facta de custodibus, jussit eos duci: descendensque à Judæa in Cæsaream, ibi commoratus est.*

14. Et ayant reconnu la voix de Pierre, elle en eut une si grande joye, qu'au lieu de lui ouvrir, elle courut dire à ceux qui étoient dans la maison, que Pierre étoit à la porte.

15. Ils lui dirent: Vous avez perdu l'esprit. Mais elle les assûra que c'étoit lui. Et ils disoient: C'est son Ange.

16. Cependant Pierre continuoit à frapper. Et lorsqu'ils eurent ouvert, l'ayant vû, ils furent saisis d'un extrême étonnement.

17. Mais lui leur ayant fait signe de la main qu'ils se tussent, il leur raconta comment le Seigneur l'avoit tiré de la prison, & leur dit: Faites savoir ceci à Jacque, & aux freres. Et aussi-tôt il sortit, & s'en alla en un autre lieu.

18. Quand il fut jour, il y eut un grand trouble parmi les soldats, pour savoir ce que Pierre étoit devenu.

19. Et Hérode l'ayant fait chercher, & ne l'ayant point trouvé, après avoir fait donner la question aux gardes, il commanda qu'ils fussent menez au supplice; & il s'en alla de Judée à Césarée, où il demeura.

## COMMENTAIRE.

PROCESSIT PUELLA AD AUDIENDUM. *Une fille*, ou plûtôt, *une servante* (*a*) *nommée Rhodé*, ou Rose, *vint pour oüir qui c'étoit*. Le Grec (*b*): *Elle vint pour écouter secrettement qui c'étoit*. Le Syriaque, l'Arabe, & Loüis de Dieu: *Elle alla pour lui répondre*, pour demander qui c'étoit. En effet elle parla, & S. Pierre aussi, puisqu'elle le reconnut à la voix. L'inquiétude où étoient les Fidéles, & la persécution déclarée qu'on faisoit à leurs principaux Chefs, leur faisoit tout appréhender. Ils craignoient qu'ils n'eussent été trahis, & que le Roi Agrippa, ou les principaux des Juifs n'eussent envoyé du monde pour les enlever tous pendant la nuit, comme ils étoient rassemblez dans cette maison.

℣. 15. ANGELUS EJUS EST. *C'est son Ange.* Les Hébreux croyoient que chacun de nous a son Ange Gardien, qui le conduit, & qui le protége. Notre Sauveur dans l'Evangile (*c*), confirme cette opinion des Juifs; & elle est adoptée dans l'Eglise. Les Fidéles assemblez crurent que le bon Ange de S. Pierre avoit frappé à la porte, & avoit pris sa figure, pour leur annoncer quelque chose de sa part. Quelques nouveaux Interpretes (*d*) veulent que le Texte original signifie: *C'est un Messager envoyé de sa part.* Mais si véritablement ç'avoit été un homme envoyé par S. Pierre, pourquoi la servante vint-elle dire qu'elle avoit entendu la voix de cet Apôtre? Ne le connoissoit-elle pas assez? De plus la phrase Grecque (*e*) ne signifie pas proprement: *C'est un homme envoyé de sa part*; mais, *c'est son Ange*, ou *son messager*; comme si S. Pierre eût eu dans sa prison un serviteur, ou un messager à gage.

℣. 17. ANNUENS EIS MANU. *Leur ayant fait signe de la main qu'ils se tûssent.* La joie dont ils étoient transportez, les portoit à la témoigner à l'envi par diverses marques qui l'empêchoient de se faire entendre. Il leur fit donc signe de la main de se taire: *Voce manuque murmura compescit.* Il éleva la main, & *la branlant* (*f*), il fit faire silence. Il leur raconta ce qui s'étoit passé, & leur dit d'en faire part à S. Jacque le Mineur Evêque de Jérusalem, qui étoit dans un autre endroit, & apparemment caché pour la crainte des Juifs. Et aussi-tôt S. Pierre lui-même se retira ailleurs pour ne pas tenter Dieu, & pour ne pas s'exposer sans nécessité à un nouveau danger. Il put se mettre dans quelque maison à Jérusalem, ou sortir de la ville, & se retirer dans d'autres Provinces: mais on ne peut pas dire précisément où il alla; & ceux qui le font aller à Césarée, à Antioche, dans l'Asie Mineure, ou ailleurs, le font sans aucune preuve (*g*). Le Pape Agapet dit qu'il a fondé diverses Eglises, & établi plusieurs Evêques dans l'Orient (*h*). On sait qu'il a été plus d'une fois à Rome: mais il y auroit une espéce de témérité de vouloir déterminer le tems de ses voyages, dont ni l'Ecriture, ni aucun Auteur considérable ne nous ont rien appris d'assûré.

℣. 19. HERODES JUSSIT EOS DUCI (*i*). *Hérode* ayant fait inutilement chercher S. Pierre, *fit mener ses gardes au supplice*. Il n'y fit mener apparemment que ceux qui étoient en faction, lorsque S. Pierre fut délivré. S. Pierre d'Alexandrie lisoit (*k*): *Il les fit étrangler.*

DESCENDENS A JUDÆA IN CÆSAREAM. *Il s'en alla de Judée à Césarée, où il demeura.* On a déja remarqué ci-devant (*l*), que S. Luc distingue Césarée, de la Judée, comme si cette ville eût été située dans un autre pays que la Judée. Mais dans la distribution des cantons de la Palestine, Césarée n'étoit pas comprise dans ce qu'on appelle proprement Judée; mais dans la Palestine, qui s'étendoit le long de la Méditerranée. C'étoit l'ancien pays des Philistins. Agrippa alla à Césarée aussi-tôt après la Fête de Pâque, & y demeura quelque tems: *Ibi commoratus est.* Mais combien de tems y demeura-t-il? C'est sur quoi on est assez partagé. Les uns (*m*) croyent qu'il y demeura deux ans entiers, depuis la seconde, jusqu'à la quatriéme année de Claude; d'autres, seulement

(a) Παιδίσκη ὀνόματι Ῥόδη.
(b) Προσῆλθε ὑπακοῦσαι.
(c) *Matt.* XVIII. 10.
(d) *Beza. Hamm. Ligf. Camero.*
(e) Ὁ ἄγγελος αὐτοῦ ἐστι. Et non pas: Ἄγγελος ἀπ' αὐτοῦ.
(f) Κατασείσας δὲ αὐτοῖς τῇ χειρὶ σιγᾶν.
(g) *Metaphrastes apud Sur.* 19. *Jun.*
(h) *Concil. c. sep.* 49.
(i) Ἐκέλευσεν ἀπαχθῆναι. *Jussit abduci. Senec. de ira, lib.* 1. *c.* 16. *Conscendit tribunal furens Piso, & jubet duci utrumque. Hesych.* Ἀπαχθῆναι, εἰς θάνατον ἑλκυσθῆναι.
(k) Ἐκέλευσεν ἀπαγχθῆναι. *Fragment. de Pasch.*
(l) *Act.* XI. 1.
(m) *Baron. Fromond. alii.*

20. *Erat autem iratus Tyriis, & Sydoniis. At illi unanimes venerunt ad eum, & persuaso Blasto, qui erat super cubiculum Regis, postulabant pacem, & eò quòd alerentur regiones eorum ab illo.*

20. Or il étoit irrité contre les Tyriens, & les Sidoniens : mais ils le vinrent trouver d'un commun accord, & ayant gagné Blaste, qui étoit chambellan du Roi, ils demandérent la paix, parce que leur pays tiroit sa subsistance des terres du Roi.

21. *Statuto autem die, Herodes vestitus veste regia, sedit pro tribunali, & concionabatur ad eos.*

21. Hérode ayant donc pris jour pour leur parler, parut vêtu d'une robe royale ; & étant assis dans son trône, il haranguoit devant eux ;

22. *Populus autem acclamabat: Dei voces, & non hominis.*

22. Et le peuple crioit dans ses acclamations : C'est la voix d'un Dieu, & non pas d'un homme.

23. *Confestim autem percussit eum Angelus Domini, eò quòd non dedisset honorem Deo : & consumptus à vermibus expiravit.*

23. Mais au même instant un Ange du Seigneur le frappa, parce qu'il n'avoit pas donné gloire à Dieu : & étant mangé de vers, il mourut.

24. *Verbum autem Domini crescebat, & multiplicabatur.*

24. Cependant la parole du Seigneur faisoit de grands progrez, & se répandoit de plus en plus.

## COMMENTAIRE.

un an; d'autres, un mois. Eusébe *(a)* dit qu'il y mourut aussi-tôt après ce qu'il avoit fait à Jérusalem contre les Apôtres. S. Luc insinue qu'il n'y fut que peu de tems, puisqu'il raconte sa mort aussi-tôt après son arrivée. En supposant qu'il y demeura environ un mois, on peut, ce me semble, satisfaire à toutes les difficultez. Nous savons par Joseph, qu'Agrippa ne regna que sept ans (*b*); & par conséquent qu'il ne passa pas la quarante-quatriéme année de JESUS-CHRIST, & la quatriéme de l'Empereur Claude.

℣. 20. ERAT AUTEM IRATUS TYRIIS, &c. *Il étoit irrité contre les Tyriens, & les Sidoniens.* On ne sait pas distinctement ce qui avoit pû irriter Agrippa contre ceux de Tyr, & de Sidon. Joseph qui parle de ce voyage d'Agrippa à Césarée, ne nous en apprend rien. Les Tyriens, & les Sidoniens vinrent donc *demander la paix à* Agrippa. Il n'y avoit point eu de guerre déclarée; & la paix signifie simplement, qu'ils vinrent faire des excuses au Roi, de ce qu'il avoit pû lui déplaire, & le supplier de leur accorder ses bonnes graces. Le nom de *paix* se prend dans l'Ecriture pour la réconciliation, l'amitié, &c. Pour disposer l'esprit du Prince à les écouter favorablement, ils gagnérent son Chambellan, nommé Blaste.

EO QUOD ALERENTUR CIVITATES EORUM AB ILLO. *Parce que leur pays tiroit sa subsistance des terres du Roi*; de la Judée, de la Samarie, de la Galilée. Le pays de Tyr, & de Sidon étoit extrêmement resserré par la mer. Tous leurs biens consistoient dans leur commerce. Dès le tems de Salomon (*c*), ils tiroient leur subsistance de la Judée. Leur vin, leur froment, leur huile leur venoient de ce pays. Pour eux, ils ne s'appliquoient point à cultiver la terre. En ce tems-là duroit encore la famine dont on a parlé plus haut (*d*); car les Historiens assûrent qu'elle dura plusieurs années (*e*).

℣. 21. STATUTO DIE. *Hérode ayant pris jour pour leur parler.* Agrippa représenta à Césarée des jeux magnifiques en l'honneur de Claude (*f*). Toutes les personnes considérables du pays s'y trouvérent; & entre autres, les Tyriens, & les Sidoniens, qui venoient pour lui faire satisfaction de quelque chose qui lui avoit déplû. Agrippa leur donna jour pour leur parler au théatre. C'étoit le second jour des jeux. Il y vint donc ce jour-là le grand matin, & s'assit sur son trône, revêtu d'une robbe royale toute tissue d'argent, & d'un ouvrage admirable. Le soleil en se levant, la frappoit de ses rayons, & la faisoit éclatter d'une lumiére si vive, qu'on ne pouvoit la regarder sans être frappé de respect.

℣. 22. POPULUS AUTEM. *Pendant qu'il les haranguoit, le peuple crioit dans ses acclamations : C'est la voix de Dieu : & non pas d'un homme.* Joseph (*g*) dit que ses flatteurs lui donnoient le nom de Dieu, & le prioient de leur être propice; & que si jusqu'alors ils l'avoient regardé comme un homme, ils vouloient ci-après le regarder comme un Divinité, fort au-dessus de la nature des mortels; & que le Prince n'ayant pas réprimé des flatteries si outrées, il vit dans le même tems un hibou sur une corde au-dessus de sa tête, & se souvint de ce qui lui avoit été dit autrefois à Rome, que quand il verroit cet oiseau, il ne lui resteroit plus que cinq jours à vivre. En effet dans le même tems il fut frappé d'un grand mal de cœur, avec des douleurs d'entrailles si violentes, que ne pouvant se contenir, il se tourna vers ses flatteurs, & leur dit : Voilà celui à qui vous donniez le nom de Dieu, qui est arraché malgré lui à la vie. La nécessité où je me vois de souffrir bien-tôt la mort, prouve bien la fausseté de vos discours. Mais il faut se soumettre à la volonté de Dieu. Après cela, on le raporta au palais accablé de douleurs. Le peuple ayant appris que sa maladie étoit mortelle, vint se prosterner dans la place qui étoit devant les fenêtres du palais, & demander à Dieu couché sur la poussiére, & sur le sac, qu'il voulût conserver leur Prince. Agrippa à ce spectacle, ne put retenir ses larmes : mais son arrêt étoit prononcé dans le Ciel. Il mourut au bout de cinq jours, dans les plus violentes douleurs.

Saint Luc nous apprend ici que *l'Ange du Seigneur le frappa, parce qu'il n'avoit pas donné gloire à Dieu, & qu'il mourut rongé de vers.* Il veut dire que sa maladie fut un coup de la main de Dieu, & que les douleurs d'entrailles étoient causées par des vers, qui se répandirent dans tout son corps, & qui le consumérent tout vivant. Circonstance qui n'est point marquée dans Joseph. Cet Historien nous apprend que le Grand Hérode ayeul d'Agrippa, étoit mort d'une maladie à peu près pareille (*h*). Quelques Commentateurs (*i*) croyent qu'Agrippa mourut

(a) *Hist. Eccl. lib. 2. c. 10.*
(b) *Joseph. Antiq. lib. 19. c. 7.*
(c) *3. Reg. v. 9.*
(d) *Act. xi. 28.*
(e) *Joseph. Antiq. lib. xx. c. 3. p. 690.*
(f) *Joseph. Antiq. lib. 19. c. 7.*

(g) *Idem ibidem p. 679.* Ἄλλος ἄλλοθεν ἀνεβόων, Θεὸν προσαγορεύοντες, ἱλεώς τε εἴης ἐπιλέγοντες. Εἰ καὶ μέχρι νῦν ὡς ἄνθρωπον ἐφοβήθημεν, ἀλλὰ τοὐντεῦθεν κρείττονά σε θνητῆς φύσεως ὁμολογοῦμεν.
(h) *Antiq. lib. 17. cap. 9. & de Bello, lib. 1. cap. 21. in Lat. p. 772. 773.*
(i) *Erasm. Camerar.*



Digitized by Google

*25. Barnabas autem, & Saulus reversi sunt ab Jerosolymis expleto ministerio, assumpto Joanne, qui cognominatus est Marcus.*

25. Et après que Barnabé, & Saul se furent acquittez de leur ministére, ils retournérent de Jérusalem, ayant pris avec eux Jean, surnommé Marc.

## COMMENTAIRE.

de la maladie pédiculaire : mais l'Ecriture est formelle pour les vers qui le rongérent tout vivant (a) ; & cette maladie n'est point inconnuë aux médecins.

℣. 25. ASSUMPTO JOANNE. *Ayant pris avec eux Jean surnommé Marc.* Saint Paul, & saint Barnabé se trouvérent à Jérusalem apparemment pour la même Fête de Pâque, où saint Pierre fut mis en prison, & délivré par un Ange. Ils y demeurérent jusqu'après la mort d'Agrippa, pour s'acquitter de la distribution des aumônes dont ils étoient chargez. Après cela, ils retournérent à Antioche, emmenant avec eux Jean-Marc fils de Marie, chez qui les Apôtres s'assembloient ordinairement à Jérusalem. Saint Jérôme (b) dit que ce Jean-Marc étoit Disciple de saint Barnabé. On croit que c'est lui dont saint Paul parle dans son Epître aux Colossiens (c), & qu'il dit avoir été cousin de saint Barnabé. Il accompagna saint Paul, & saint Barnabé à Antioche ; il les suivit en Chypre, & il les servoit dans leurs voyages : mais lorsqu'ils furent arrivez à Perge dans la Pamphilie, voyant qu'ils entreprenoient un plus grand voyage, il les quitta, & retourna à Jérusalem (d).

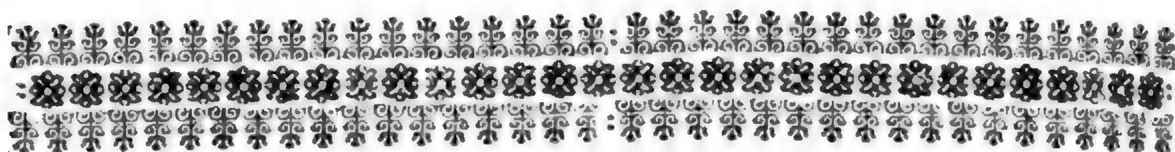

# CHAPITRE XIII.

*Saint Paul, & saint Barnabé sont envoyez aux Gentils. Saint Paul frappe d'aveuglement un Magicien qui lui avoit résisté. Conversion de Serge Paul Proconsul. Saint Paul préche à Antioche de Pisidie. Les Juifs lui résistent. Il se tourne vers les Gentils.*

℣. 1. *ERant autem in Ecclesia, quæ erat Antiochiæ, Prophetæ, & Doctores, in quibus Barnabas, & Simon, qui vocabatur Niger, & Lucius Cyrenensis, & Manahen, qui erat Herodis Tetrarchæ collactaneus, & Saulus.*

℣. 1. IL y avoit alors dans l'Eglise d'Antioche des Prophétes, & des Docteurs, entre lesquels étoient Barnabé, & Simon, qu'on appelloit le Noir, Lucius le Cyrenéen, Manahen frere de lait d'Hérode le Tétrarque, & Saul.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. PROPHETÆ, ET DOCTORES. *Il y avoit alors dans l'Eglise d'Antioche des Prophétes, & des Docteurs.* Ces Prophétes étoient des hommes remplis du don de prophétie, qui annonçoient les choses futures, & qui expliquoient les Ecritures. On a déja vû qu'alors le don de prophétie étoit commun dans l'Eglise (e), *Les Docteurs* (f) étoient des Fidéles instruits de la Religion, qui enseignoient le peuple en public, dans les assemblées, & en particulier dans leurs maisons, qui interprétoient les Ecritures, & disposoient les Cathécuménes à recevoir le baptême. Tels furent dans la ville d'Aléxandrie Patæne, saint Clément, Origénes, qui eurent soin des Ecoles de cette fameuse ville. Ils répondirent à ce que les Juifs appelloient Rabbins, ou Maîtres dans leurs Synagogues. Il y en avoit dans les principaux quartiers de la ville, qui tenoient des Ecoles de Religion. Ils n'étoient pas Evêques ; mais ils étoient comme la langue des Evêques, dans les lieux où ceux-là ne pouvoient pas se trouver.

Il y en a plusieurs (g) qui croyent que les Prophétes, & les Docteurs en cet endroit, ne signifient que la même chose : Et certes il est fort probable que souvent ceux qui instruisoient les Fidéles, & qui leur interprétoient les Ecritures, étoient aussi remplis de l'esprit de prophétie. Turrian (h) croit que *les Prophétes* désignent ici les Evêques, & *les Docteurs* les Prêtres. Grotius (i) sous le nom de Prophétes, entend des hommes remplis du Saint-Esprit, comme Agabus, qui prédisoit l'avenir ; & sous le nom de *Docteurs*, les Evêques, qu'il croit avoir présidé dans les différentes Eglises d'Antioche : Car il croit que comme les Juifs dans les grandes villes avoient différentes Synagogues ; aussi les Chrétiens y avoient divers lieux d'assemblées, à chacun desquels présidoit un Evêque, ou un Docteur.

SIMON, QUI VOCABATUR NIGER. *Simon, qu'on appelloit le Noir.* Il étoit Prophéte, & Docteur, & fut un de ceux qui imposa les mains à Saul, & à Barnabé pour l'office auquel le Saint-Esprit les destinoit. Quelques-uns (k) croyent que c'est le même que Simon le Cyrénéen, qui porta la Croix de JESUS-CHRIST. Mais on n'a aucune preuve de ce sentiment, que la seule ressemblance des noms ; & encore n'est-elle pas entiére, puisque saint Luc nomme toûjours Simon le Cyrénéen *Simon*, & celui-ci, *Siméon*. Saint Epiphane (l) met un *Niger*

(a) Γενόμενος σκωληκόβρωτος. *Cantabrig. legit :* Καὶ καταβὰς ἀπὸ βήματος γενόμενος σκωληκόβρωτος ἔτι ζῶν, οὕτως ἐξέψυξε.
(b) *Hieron. de Viris Illustrib. c. 6.*
(c) *Coloss. IV. 10.*
(d) *Act. XIII. 13.*
(e) *Act. XI. 28. 1. Cor. XIV.*
(f) Διδάσκαλοι. *1. Cor. XII. 28. 29. Ephes. IV. 11.* L'Apôtre s'appelle le Docteur des nations. *1. Timot. II. 7. & 2. Timot. I. 11.*
(g) *Lorin. From. Sanct.*
(h) *Turrian. de Hierarch. ordinat. lib. 1. cap. 10.*
(i) *Grot. hic.*
(k) *Apud Cornel. à Lap. in Matt.*
(l) *Epiphan. hæres. 20. c. 4.*

parmi

Digitized by Google

2. *Ministrantibus autem illis Domino, & jejunantibus, dixit illis Spiritus sanctus: Segregate mihi Saulum, & Barnabam, in opus ad quod assumpsi eos.*

2. Or pendant qu'ils s'acquittoient des fonctions de leur ministére devant le Seigneur, & qu'ils jeûnoient, le Saint-Esprit leur dit: Séparez-moi Saul, & Barnabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai appellez.

3. *Tunc jejunantes, & orantes, imponentesque eis manus, dimiserunt illos.*

3. Et après qu'ils eurent jeûné, & prié, ils leur imposérent les mains, & les laissérent aller.

## COMMENTAIRE.

parmi les soixante-dix Disciples. L'Eglise ne fait point mention de Simon le Noir dans son Office, ni dans ses Martyrologes.

LUCIUS CYRENENSIS. *Lucius le Cyrénien*; natif de Cyréne près de l'Egypte. Usuard, & Adon prétendent que les Apôtres l'ordonnérent premier Evêque de Cyréne. L'Eglise Latine l'honore le sixiéme jour de Mai. On le met aussi au nombre des soixante & dix Disciples. Sa vie, & le tems de sa mort sont inconnus. Quelques-uns croyent que c'est lui dont parle saint Paul aux Romains (*a*): mais il est bien plus croyable que c'est de saint Luc.

MANAHEN, frere de lait d'Hérode le Tétrarque (*b*), étoit apparemment d'une naissance considérable, & pouvoit espérer une grande fortune sur la terre. On croit qu'il étoit des soixante & dix Disciples. Les Latins mettent sa Fête le 24. Mai, & disent qu'il mourut à Antioche (*c*). Les Juifs (*d*) parlent d'un certain Manahem, qui étoit second-Chef, ou Vicegérent du Prince du Sanhédrin sous Hillel. Il quitta cette dignité, pour s'attacher au service d'Hérode le Grand. Manahen dont il est parlé ici, pouvoit être son fils.

℣. 2. MINISTRANTIBUS ILLIS DOMINO. *Pendant qu'ils s'acquittoient des fonctions de leur ministére devant le Seigneur.* On entend les fonctions de leur ministére, ou de la prédication (*e*), ou de la priére (*f*), ou du jeûne; ou de tout cela ensemble. Comme ils étoient Prophétes, & Docteurs, leurs fonctions étoient d'enseigner, de prophétiser, d'expliquer les Ecritures, de chanter les louanges du Seigneur, de prêcher. Le terme Grec (*g*) s'employe aussi souvent pour offrir le saint Sacrifice; & pour toute Liturgie. C'est ce qui a déterminé plusieurs Interprétes Catholiques (*h*) de l'entendre ici en ce sens. Il paroît certain que ces trois Docteurs Lucius, Simon, & Manahen étoient Evêques, puisqu'ils imposoient les mains à Saul, & à Barnabé, pour les envoyer prêcher l'Evangile. Or quoi de plus propre à un Evêque, que d'offrir tous les jours le redoutable sacrifice au Seigneur (*i*)? *Omnis Sacerdos præsto est quotidie ministrans*, dit saint Paul.

SEGREGATE MIHI SAULUM, ET BARNABAM. *Séparez-moi Saul, & Barnabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai appellez*; pour la prédication de l'Evangile aux Gentils (*k*); car c'étoit-là la destination que le Seigneur avoit faite de Paul, & de Barnabé; & nous verrons dans la suite de cette histoire, avec quel zéle, & quel succés ils s'en acquittérent. *Séparez-moi*: Maniére de parler prise de Moyse. Il l'employe en parlant des choses que l'on sépare des usages communs, pour être destinées au service du Seigneur seul. Ainsi on lui sépare tous les premiers-nez des hommes, & des animaux (*l*), & toutes les prémices des fruits de la terre. Il ordonne qu'on lui sépare les Prêtres, & les Lévites du milieu des enfans d'Israël (*m*), pour être éternellement occupez au service de son Temple, & de son Tabernacle. Dans le nouveau Testament, on remarque à proportion la même chose. Le Seigneur dit à Ananie que Saul est un instrument choisi, destiné pour porter son nom devant les nations étrangéres, & devant le peuple d'Israël (*n*); & saint Paul dit de lui-même qu'il a été séparé, & destiné dès le sein de sa mere, pour le saint, & important ministére de la parole (*o*). Jusqu'ici saint Luc a raconté en général l'histoire des premiéres années de l'Eglise; il commence ici à nous donner l'histoire de saint Paul, qu'il continue jusqu'à la soixante & uniéme année de JESUS-CHRIST, six ans avant le martyre de l'Apôtre.

℣. 3. TUNC JEJUNANTES, ET ORANTES, IMPONENTESQUE EIS MANUS. *Après qu'ils eurent jeûné, & prié, ils leur imposérent les mains.* Remarquez les circonstances de cette ordination de l'Apôtre S. Paul, & de S. Barnabé. 1°. On ne les ordonne que par l'ordre & l'inspiration du Saint-Esprit: *Dixit eis Spiritus Sanctus*; car alors, dit Saint Chrysostome (*p*), on ne faisoit rien d'une maniére humaine, dans des choses de cette importance: Et saint Timothée fut de même ordonné Evêque, après une révélation expresse (*q*). 2°. Ces Prophétes, & ces Docteurs de l'Eglise d'Antioche, jeûnent, & prient avant que de leur imposer leurs mains, pour obtenir à ceux qu'ils ordonnoient, les graces nécessaires pour remplir les fonctions de leur ministére. Cette imposition des mains est apparemment celle qui donne l'Episcopat (*r*); & l'Eglise a regardé cette ordination comme le modéle de toutes celles qu'elle a faites dans la suite. On s'y dispose par le jeûne, & la priére, tant de la part du Ministre, que de celui qui reçoit l'ordination; & cette cérémonie se fait pendant le tems du saint Sacrifice.

Quelques-uns veulent qu'ils ayent alors proprement été ordonnez Apôtres; & d'autres soutiennent que ce n'est point ici une ordination proprement dite; mais une simple destination, ou une mission (*s*) pour aller prêcher l'Evangile aux Gentils. L'Auteur de l'Histoire Scolastique dit qu'aussi-tôt que Paul, & Barnabé furent séparez par l'ordre du Saint-Esprit, ils partirent pour Jérusalem, & reçurent l'ordination par les mains des Apôtres. Saint Léon croit qu'ils furent ordonnez par les Apôtres; & Arator, qu'ils le furent par saint Pierre: Mais cela paroît contraire au Texte de cet endroit. Ceux qui ne reconnoissent point ici d'ordination, se fondent sur ce que saint Paul dit aux Galates (*t*), qu'il a été fait Apôtre, non par les hommes, ni par leur volonté; mais par JESUS-CHRIST même, & Dieu son Pere. Il ajoûte (*u*) que l'Evangile qu'il prêche, ne lui est point venu des hommes; qu'il ne l'a appris que de JESUS-CHRIST seul par révélation. Mais dans cette occasion même, n'est-ce pas

(a) *Rom.* XVI. 21.
(b) C'est Hérodes le Tétrarque qui fit mourir S. Jean Baptiste, & à qui Pilate renvoya J. C. dans sa passion.
(c) *Usuard Adon. Bolland.* 24. *Maii.*
(d) *Liber Juchaim, fol.* 19. *apud Ligf.*
(e) *Chrysost. Oecum. Erasm. Vat. Cajet.*
(f) *Syr. Arab. Ligf. Grot.*
(g) Λειτουργούντων αὐτῶν τῷ Κυρίῳ.
(h) *Sanct. Cornel. alii.*
(i) *Hebr.* X. 11. Πᾶς μὲν ἱερεὺς ἕστηκε καθ' ἡμέραν λειτουργῶν.
(k) *Sanct. Cornel. Menoch. Tirin. alii.*
(l) *Exod.* XIII. 12. XXXV. 5.
(m) *Num.* VIII. 14.
(n) *Act.* IX. 15.
(o) *Rom.* I. 1. *Galat.* I. 15.
(p) *Chrysost. hic.*
(q) I. *Timot.* IV. 15.
(r) *Vide Chrysost. & Oecumen. hic. & S. Leon. Ep.* XI. *ad Dioscor. Alex. Salmeron. Sanct. Cornel. Fromond. alios.*
(s) *Cajet. hic, Arias, & Estius. Suarez* 3. *tom.* 1. *in* 3. *partem, disp.* 74. *q.* 1. *Legion. in Gal.* 1. *alii.*
(t) *Galat.* I. 1. *Paulus Apostolus non ab hominibus, neque per hominem, sed per Jesum Christum, & Deum Patrem, &c.*
(u) *Ibidem* ℣. 11. 12.



Digitized by Google

4. *Et ipsi quidem missi à Spiritu sancto abierunt Seleuciam; & inde navigaverunt Cyprum.*

5. *Et cùm venissent Salaminam, prædicabant verbum Dei in synagogis Judæorum. Habebant autem, & Joannem in ministerio.*

6. *Et cùm perambulassent universam insulam usque Paphum, invenerunt quemdam virum magum pseudoprophetam, Judæum, cui nomen erat Bar-jesu:*

4. Etant ainsi envoyez par le Saint-Esprit, ils allérent à Seleucie, & de là ils s'embarquérent pour passer en Chypre.

5. Lorsqu'ils furent arrivez à Salamine : ils prêchoient la parole de Dieu dans les synagogues des Juifs : & ils avoient avec eux Jean, pour leur servir d'aide, & de ministre.

6. Ayant été dans toute l'isle jusqu'à Paphos, ils trouvérent un Juif magicien, & faux Prophéte, nommé Bar-jésu,

## COMMENTAIRE.

vraiment Jesus-Christ, & Dieu son Pere qui appellent saint Paul à l'apostolat, & à la prédication de l'Evangile? Les Docteurs, & les Prophétes d'Antioche ne sont que les exécuteurs de ses ordres.

D'autres (*a*) prétendent que le terme que nous traduisons par, *leur imposant les mains*, signifie simplement, *les choisissant par les suffrages communs de toute l'assemblée.* Mais Selden montre au long que dans le stile des Hébreux, ou plûtôt des Grecs qui ont traduit les saintes Ecritures, dans les Profanes mêmes, & dans les Auteurs Chrétiens, le verbe Grec *cheirotonein*, signifie proprement ordonner, établir, constituer dans un emploi, ou dans une dignité; & que ces sortes d'établissemens se faisoient originairement chez les Hébreux par une réelle imposition des mains sur la personne ainsi ordonnée, & établie (*b*). Le Christianisme dans les commencemens n'ayant été regardé que comme une réformation du Judaïsme, & toute sa discipline ayant été formée par les Apôtres, qui étoient nez Juifs (*c*), c'est chez les Hébreux, & non chez les Payens, qu'il faut aller chercher la véritable origine de la plûpart de nos pratiques, & la signification de la plûpart des termes consacrez par l'usage dans la discipline, & dans l'ordre de la Hiérarchie.

Ce fut apparemment en ce même tems (*d*) que saint Paul fut ravi au troisiéme Ciel, & qu'il oüit ces mystéres, qu'il n'est pas permis à l'homme de révéler (*e*). Il dit qu'il ne sait s'il fut ravi en son corps, ou sans son corps; c'est-à-dire, s'il a été absolument séparé de son corps, comme par une mort passagére (*f*); ou s'il a seulement été élevé au-dessus des sens par une extase, & un ravissement qui suspendit pour un tems, son attention à ce qui se passoit autour de lui. C'est-là où il apprit ces grandes véritez dont il étoit si rempli, & qu'il nous a découvertes dans ses Epîtres; & en particulier, le mystére de la vocation des Gentils, qu'il dit avoir connu par révélation (*g*).

℣. 4. Abierunt Seleuciam. *Ils allérent à Séleucie*, ville située sur la Méditerranée, dans la Syrie, avec un port, vis-à-vis de l'Isle de Cypre, & éloignée d'Antioche d'environ dix lieues. Là ils s'embarquérent, pour passer dans l'Isle de Cypre, d'où saint Barnabé étoit natif (*h*). Il y avoit-là une grande quantité de Juifs. Paul, & Barnabé remplis de l'Esprit saint, & laissez à sa conduite, alloient où son impression les dirigeoit.

℣. 5. Salaminam. *Etant arrivez de Seleucie à Salamine*, ils parcoururent toute l'Isle, de l'orient au couchant, & parvinrent jusqu'à Paphos, qui étoit, après Salamine, la plus célébre ville de cette Isle. Salamine est la Capitale de l'Isle de Cypre. Elle fut depuis nommée *Constancie*; & aujourd'hui *Famagoste.*

In Synagogis Judæorum. *Ils prêchoient la parole de Dieu dans les Synagogues des Juifs.* Ils commençoient ordinairement par les Juifs, lorsqu'il s'en rencontroit dans les lieux où ils alloient, de peur de les rendre plus opiniâtres, s'ils eussent témoigné les négliger. Mais ils ne manquoient pas d'instruire aussi les Gentils, lorsqu'ils en trouvoient l'occasion; & sur tout lorsque les Juifs rejettoient la parole de salut.

Habentes in ministerio Joannem. *Ils avoient avec eux Jean*, surnommé Marc, dont on a parlé ci-devant (*i*), *pour leur servir d'aide, & de Ministre.* Il les servoit dans les besoins temporels, afin qu'ils pûssent vaquer avec plus de paix, & de loisir à la prédication de l'Evangile. Il avoit soin de leur logement, de leur nourriture, & de leurs autres nécessitez. Il pouvoit aussi à sa maniére, & selon sa portée, instruire les simples, & suppléer à mille choses ausquelles Paul, & Barnabé, trop occupez d'ailleurs, n'auroient pû donner leurs soins (*k*).

℣. 6. Usque Paphum. *Jusqu'à Paphos*, ville située à l'extrémité occidentale de l'Isle, & à l'opposite de Salamine, qui étoit à l'orient. Ils parcoururent donc toute la longueur de l'Isle.

Invenerunt quemdam virum magum. *Ils trouvérent un Juif magicien, & faux Prophéte, nommé Bar-jésu*; ou, selon quelques Exemplaires (*l*), *Bar-jéu*; le Syriaque, *Barshuma* (*m*); l'Ethiopien, *Taricsa*; Lucifer de Cagliari, *Bar-iesuba*; l'Exemplaire Grec dont se servoit Béde, & quelques autres, *Bar-jésus, c'est-à-dire, Elymas.* Ce Juif s'appelloit *fils de Jéhu*, ou *fils de Josué*; car c'est ce que signifie Bar-jéu, ou Bar-jésus. *Elymas* est le nom de sa profession. Ce terme en Arabe, signifie un magicien; ce qui fait conjecturer que ce Juif étoit étranger en Cypre, & qu'apparemment il y étoit venu d'Arabie. Le nom de magicien n'étoit pas alors extrêmement odieux. Ces sortes de gens se faisoient rechercher, par les effets extraordinaires qu'ils produisoient par leurs enchantemens, soit pour guérir les malades, ou pour exorciser les possédez, ou pour faire retrouver ce qui étoit perdu. Le Démon en suscita un grand nombre alors, pour essayer de décrier les vrais miracles de J. C. & de ses Apôtres. Joseph parle de certains Exorcistes de sa nation (*n*), qui étoient de vrais magiciens, & qui se paroient du nom de Salomon, comme s'ils avoient reçû de ce Prince les sécrets de leur art.

(a) *Erasm. in Act. XIV. 22. & Anglica, Tigur. Beza, Gallica reform. Belgica alia apud Selden. lib. 1. de Synedr. c. 14. p. 313. 314. edit. Amstel. 1679.*

(b) *Maimonid. tract. Sanhedr. c. 4.*

(c) *Grot. ad Act. VI. 3. XI. 30. XIV. 22. XX. 28. & in Epist. ad Tit. 1 5. Selden. de Synedr. plurib. locis, & alii.*

(d) *Fromond. hic. Tillemont, S. Paul. Act. 9. Pears. Baron.*

(e) *2. Cor. XII. 2. 3. 4.*

(f) *Aug. de Genes. ad Litter. lib. 12. c. 27.*

(g) *Ephes III. 3.*

(h) *Act. IV. 36.*

(i) *Act. XII. 25.*

(k) *Fromond. Grot. alii.*

(l) *Ita Edit. Sixt. V. & Mogunt. Coloniens. Nuremberg. alia antiquiores. Ita & Hieron. lib. de nominib. Hebr. Beda. Vide Sanct. Brugens. & Mill.*

(m) Loüis de Dieu interpréte ce nom par *le fils de l'enflure*, ou *le fils des ulcéres.* D'autres, *le fils du nom*, un homme célébre.

(n) *Joseph. Antiq. lib. 8. c. 2. p. 257.*

Digitized by Google

7. *Qui erat cum Proconsule Sergio Paulo viro prudente. Hic accersitis Barnaba, & Saulo, desiderabat audire verbum Dei.*

8. *Resistebat autem illis Elymas magus, (sic enim interpretatur nomen ejus,) quærens avertere Proconsulem à fide.*

9. *Saulus autem, qui & Paulus, repletus Spiritu sancto, intuens in eum,*

10. *Dixit: O plene omni dolo, & omni fallacia, fili diaboli, inimice omnis justitiæ, non desinis subvertere vias Domini rectas.*

7. Qui étoit avec le Proconsul Serge Paul, homme sage, & prudent. Ce Proconsul ayant envoyé querir Barnabé, & Saul, désiroit d'entendre la parole de Dieu.

8. Mais Elymas, *c'est-à-dire*, le magicien, (car c'est ce que signifie ce nom d'Elymas,) leur résistoit, s'efforçant d'empêcher le Proconsul d'embrasser la foi.

9. Alors Saul, qui s'appelle aussi Paul, étant rempli du Saint-Esprit, & regardant fixément cet homme,

10. Lui dit: O homme plein de toute sorte de tromperie, & de fourberie, enfant du diable, ennemi de toute justice, ne cesserez-vous jamais de pervertir les voyes droites du Seigneur?

## COMMENTAIRE.

℣. 7. CUM PROCONSULE SERGIO PAULO. *Ce magicien étoit avec le Proconsul Serge Paul*, qui étoit Gouverneur de l'Isle de Cypre de la part de l'Empereur Claude. Dans la rigueur le nom de *Proconsul* ne convient point à un simple Gouverneur de Cypre: mais les Grecs ne sont pas si scrupuleux sur les titres. Ils ne craignent point d'excéder un peu en cela. D'ailleurs quelques-uns des Proconsuls de Cilicie avoient eu le gouvernement de cette Isle. Le nom en put demeurer à leurs successeurs. Ce Proconsul, ou ce Préteur, ou Gouverneur, comme on voudra l'appeller, n'est point connu d'ailleurs. L'Auteur sacré dit qu'il étoit *homme sage, & prudent*, & qu'il désiroit d'entendre la parole de Dieu de la bouche de saint Paul, & de saint Barnabé, dont le nom étoit devenu célébre dans toute l'Isle, par leur prédication, & par leurs miracles. Il les entendit, malgré le magicien Bar-jésus; & il se convertit: mais on ignore ce qu'il fit dans la suite. Quelques-uns ont prétendu qu'il avoit été le premier Evêque de Narbonne: mais les plus habiles croyent que celui qui est honoré dans cette Eglise en qualité de premier Evêque, est plus récent que notre Proconsul de deux siécles *(a)*.

℣. 8. RESISTEBAT AUTEM ILLIS ELYMAS. *Mais Elymas, c'est-à-dire, le magicien* Bar-jésus, dont on a parlé, *leur résistoit*, & contredisoit Paul, & Barnabé, craignant de perdre la vaine autorité qu'il avoit acquise par ses prestiges sur l'esprit du Proconsul. *Elymas* en Arabe, signifie un magicien, *(b)*. Quelques-uns croyent qu'il étoit de l'Elymaïde, du pays d'Ælam, ou de la Perse, dont les Sages sont nommez *Mages (c)*. Louis de Dieu considérant que la magie étoit très-expressément défendue aux Juifs, & que cet homme faisoit profession de la Religion Judaïque, dérive le nom d'*Elymas*, de l'Hébreu *(d)*, ou du Caldéen *Chaluma*, guérisseur; ce qui a quelque rapport au nom de *Bar-jésu*, fils du salut, ou de la santé. Mais la première étymologie est sans difficulté la meilleure.

℣. 9. SAULUS, QUI ET PAULUS. *Mais Saul, qui s'appelle aussi Paul.* Il est à remarquer que saint Luc jusqu'ici ne lui a donné que le nom de Saul, & que dans toute la suite, il ne lui donne plus que celui de Paul. On recherche la raison de cette conduite. Les uns *(e)* veulent qu'il n'ait pris le nom de Paul, qu'à la conversion de Serge Paul, Gouverneur de Cypre. Il regarda la conquête de cette ame, comme une chose dont il voulut conserver éternellement la mémoire dans son nom; ainsi que les anciens Capitaines Romains prenoient le nom des Provinces qu'ils avoient conquises. D'autres *(f)* veulent que ce soit Serge Paul lui-même qui lui ait donné son nom, pour marque de son estime, & de son affection.

Saint Chrysostome *(g)* dit qu'il changea de nom lorsqu'il fut ordonné à Antioche; de même que S. Pierre reçut le nom de Pierre, au lieu de celui de *Cépha*, lorsqu'il fut appellé par J. C. à l'apostolat. Saint Astère *(h)* veut qu'il ait changé de nom, lorsqu'il commença à changer de sentimens, c'est-à-dire, à sa conversion. Plusieurs autres *(i)* soutiennent qu'il ne prit proprement le nom de Paul, qui est un nom Latin, & qu'il ne quitta celui de Saul, qui est Hébreu, que quand il commença à prêcher aux Gentils, & sur tout aux Romains, qui étoient alors la nation dominante presque dans tout le monde connu. Enfin il y en a qui croyent *(k)* qu'il porta toute sa vie ces deux noms, à l'imitation d'une infinité d'autres Juifs, qui avoient un nom Grec, & un nom Syrien, ou Hébreu; ou même un nom Grec, & un nom Latin; mais qu'il quitta le nom de Saul, lorsqu'il commença à avoir plus de commerce avec les Gentils. Le nom de Paul avoit assez de rapport à celui de Saul; de même que ceux de Jason, à Jésus; Joanna, à Janus; Jakim, à Alcime; Hananie, à Enée, Silas, à Silvanus; & ainsi des autres. Saint Augustin *(l)* a dit dans plus d'un endroit, que saint Paul avoit pris ce nom, qui signifie *Petit*, par un principe d'humilité. Mais cette raison est plûtôt morale qu'historique. Le sentiment qui veut qu'il ait quitté son ancien nom de Saul, pour prendre celui de Paul, lorsqu'il commença à prêcher aux Gentils, & aux étrangers, paroît le plus probable.

℣. 10. PLENE OMNI DOLO, ET OMNI FALLACIA. *O homme plein de toute sorte de tromperie, & de fourberie.* C'est ainsi que le Saint-Esprit inspire S. Paul de traiter les pécheurs endurcis, & insolens. Il charge Elymas d'une salutaire confusion, pour le faire rentrer en lui-même. Il lui dit qu'*il ne cesse de pervertir les voies droites du Seigneur*; c'est-à-dire, de s'opposer à l'exécution de ses desseins, & de pervertir par des discours séduisans, & par des prestiges ceux qui voudroient chercher la voie du Seigneur. Rien ne fit plus de tort à l'Evangile au commencement du Christianisme, que les prestiges, & les faux miracles des faux Christs, & des faux Pro-

(a) *Bolland. 22. Mart.*

(b) עלמא *Magus.* Dans la Traduction Arabe du Pentateuque חרטמא se met pour l'Heb. חרטום *Genes. XLI. 8. Exod. VIII. 19.* On peut le dériver de l'Heb. עלם *Cacher*; parce qu'il faisoit profession des secrets de la magie.

(c) *Beza hic.*

(d) *Lud. de Dieu.* חלומא de חלם *Sanare.*

(e) *Hieron in Epistolam ad Philemon. August. Confess. lib. 8. c. 4. Beda, retract. in Acta. Ita plures è recentior.*

(f) *Baron. an. 36. §. 11. 12.*

(g) *Chrysost. homil. 28. in Acta. Ita Theophyl. Oecumen. & Theodoret. in Rom. 1. ℣. 1.*

(h) *Aster. homil. 8. p. 157. Vide & Ambros. serm. 31.*

(i) *Aug. serm. 315. c. 5. Fromond. Grot. hic.*

(k) *Bez. Drus. Ita Origen. seu potius Rufin. in Ep. ad Rom. p. 458.*

(l) *Aug. de Spiritu, & Litt. c. 7. & ser. 315. s. 420. & in Psal. LXXII.*



Digitized by Google

11. *Et nunc ecce manus Domini super te, & eris cæcus, non videns solem usque ad tempus. Et confestim cecidit in eum caligo, & tenebræ, & circuiens quærebat, qui ei manum daret.*

12. *Tunc Proconsul cùm vidisset factum, credidit, admiratus super doctrina Domini.*

13. *Et cùm à Papho navigassent Paulus, & qui cum eo erant, venerunt Pergen Pamphyliæ. Joannes autem discedens ab eis, reversus est Jerosolymam.*

14. *Illi verò pertranseuntes Pergen venerunt Antiochiam Pisidiæ, & ingressi synagogam die sabbatorum, sederunt.*

15. *Post lectionem autem Legis, & Prophetarum, miserunt Principes synagogæ ad eos dicentes: Viri fratres, si quis est in vobis sermo exhortationis ad plebem, dicite.*

11. Mais maintenant la main du Seigneur est sur vous, vous allez devenir aveugle, & vous ne verrez point le soleil jusqu'à un certain tems. Aussi-tôt les ténébres tombérent sur lui, ses yeux s'obscurcirent; & tournant de tous côtez, il cherchoit quelqu'un qui lui donnât la main.

12. Le Proconsul ayant vû ce miracle, embrassa la foi, & il admiroit la doctrine du Seigneur.

13. Quand Paul, & ceux qui étoient avec lui, furent partis de Paphos; ils vinrent à Perge en Pamphylie. Mais Jean les ayant quittez, s'en retourna à Jérusalem.

14. Et pour eux, étant partis de Perge sans s'y arrêter, ils vinrent à Antioche de Pisidie: & étant entrez dans la synagogue au jour du sabbat, ils s'assirent.

15. Après la lecture de la Loi, & des Prophétes, les chefs de la synagogue leur envoyérent dire: Mes freres, si vous avez quelque exhortation à faire au peuple, vous pouvez parler.

## COMMENTAIRE.

phétes, & les infamies des Hérétiques, qui se paroient du nom de Chrétiens. Bar-jésu étoit du nombre des premiers. Il pervertissoit la voie du Seigneur, en y jettant des scandales, pour faire tomber ceux qui y marchoient avec trop de simplicité. Le Grec lit avec une interrogation (a): *Ne cesseras-tu pas de rendre tortues les voies du Seigneur?*

℣. 11. ERIS CÆCUS USQUE AD TEMPUS. *Vous allez devenir aveugle jusqu'à un certain tems*; & en même tems ses yeux s'obscurcirent; & il cherchoit quelqu'un qui lui donnât la main. Cette peine ne devoit être que pour un tems, & seulement pour amollir son cœur, & pour lui donner l'esprit de pénitence. En effet on croit qu'il se convertit (b). Toutefois quelques Ecrivains (c) croyent qu'il ne se convertit pas, ou du moins que sa conversion ne fut pas de longue durée; puisque l'Auteur du Livre des noms divins (d) attribué à S. Denys l'Aréopagite, cite une parole du magicien Elymas, contre la seconde Epître de S. Paul à Timothée. Mais comme cet Ouvrage prétendu d'Elymas n'a pas été connu ni d'Origénes, ni de S. Chrysostôme, & que l'Auteur du Livre des noms divins est un Ecrivain peu exact, & peu sûr, on peut, sans hésiter, rejetter son témoignage, quand on a contre lui Origénes, & S. Chrysostome, qui parlent de la conversion de Bar-jésu, sans faire mention de son apostasie. Le Texte même de S. Luc en cet endroit, insinuë sa conversion. En effet pourquoi ne le frapper que d'un aveuglement passager, s'il ne devoit point reconnoître la vérité?

℣. 13. VENERUNT PERGEN PAMPHYLIÆ. *Ils vinrent de Paphos à Perge en Pamphylie.* Ils s'embarquérent à Paphos dans l'Isle de Chypre, & s'avançant vers l'occident, ils arrivérent sur les côtes de Pamphylie, Province de l'Asie Mineure, pas bien éloignée de l'Isle de Chypre. Ils remontérent apparemment le fleuve Cestrus, pour arriver *à Perge*; car cette ville n'étoit pas maritime (e); ou bien ayant débarquez à Attalie, ils allérent par terre à Perge, qui n'en est pas loin. Cette ville est célébre par son Temple de Diane, situé sur une montagne voisine de la ville (f).

JOANNES AUTEM DISCEDENS AB EIS. *Jean-Marc les ayant quittez, s'en retourna à Jérusalem*, las des fatigues, & des dangers (g) qui sont inséparables des longs voyages, & de la prédication de l'Evangile à des Juifs indociles, ou à des Gentils zélez pour l'idolâtrie. Etant donc arrivé en Pamphylie, il se sépara de Paul, & de Barnabé, & s'en retourna chez sa mere à Jérusalem (h). Cette inconstance, & cette délicatesse déplurent à S. Paul, & il ne voulut plus une autre fois que Jean-Marc vînt avec lui (i).

℣. 14. ANTIOCHIAM PISIDIÆ. *Ils vinrent à Antioche de Pisidie.* Il y avoit dans l'Asie un grand nombre de villes d'Antioche. On en compte environ une douzaine. Celle-ci étoit en Pisidie, Province de l'Asie Mineure, voisine de la Pamphylie, ayant la Phrygie au nord, & la Pamphylie au midi. S. Paul, & S. Barnabé s'avançoient toûjours en avant dans le pays.

INGRESSI SYNAGOGAM DIE SABBATHORUM. *Etant entrez dans la Synagogue le jour du Sabbat*; à la lettre (k), *le jour des sabbats*: Ce que quelques-uns entendent du Dimanche (l). Mais la plûpart (m) l'expliquent d'un des jours du Sabbat, qu'ils passérent à Antioche de Pisidie: Car quoique les Juifs s'assemblent tous les jours trois fois dans la Synagogue, pour y faire leurs priéres, toutefois ces assemblées ne sont pas d'obligation; on n'y lit pas la Loi solemnellement, l'on n'y prêche pas, on n'y fait pas les cérémonies qui sont marquées ici. Les versets 43. & 44. où il est dit qu'on pria Paul, & Barnabé de parler encore le Sabbat suivant, confirment notre explication.

℣. 15. POST LECTIONEM LEGIS, ET PROPHETARUM, MISERUNT PRINCIPES SYNAGOGÆ.

(a) Οὐ παύσῃ διαστρέφων τὰς ὁδοὺς Κυρίου τὰς εὐθείας.
(b) *Origen. in Exod. ex edit. Huet. p. 22. 23. Chrysost. in Acta homil. 28. Isidor. Grot. alii.*
(c) *Baron. ad an. 46. Sanct. & From. & Cornel. hic.*
(d) *De divinis nominib. c. 8. p. 623.*
(e) *Strabo, lib. 14.* la met à 60. stades, ou environ deux lieuës de la mer.
(f) *Strabo ibidem.* Πέργη πόλις, καὶ πλησίον ἐπὶ μετεώρου τόπου τὸ τῆς Περγαίας Ἀρτέμιδος ἱερόν.
(g) *Chrysost. Grot. Men. Tir. Fromond. alii.*
(h) *Vide Act.* XII. 12.
(i) *Act.* XV. 38.
(k) Τῇ ἡμέρᾳ τῶν σαββάτων.
(l) Martianay, Notes sur cet endroit.
(m) *Sanct. Cornel. Fromond. alii passim.* Dans le 1. *Machab.* II. 32. 34. 41. IX. 34. 43. *Dies sabbathorum*, signifie sûrement le jour du sabbat. Voyez aussi *Matt.* XII. 2. *Quod non licet facere sabbathis. Ibid.* & ℣. 5. 10. 11. 12. & *passim.*

16. *Surgens autem Paulus, & manu silentium indicens, ait: Viri Israëlitæ, & qui timetis Deum, audite:*

16. Aussi-tôt Paul se levant, fit signe de la main qu'on lui donnât audience, & leur dit: O Israëlites, & vous qui craignez Dieu, écoutez:

17. *Deus plebis Israël elegit patres nostros, & plebem exaltavit cùm essent incolæ in terra Ægypti, & in brachio excelso eduxit eos ex ea.*

17. Le Dieu du peuple d'Israël a choisi nos peres, & a élevé ce peuple en honneur pendant qu'il demeuroit en Egypte, d'où il les tira avec un bras *fort &* élevé.

18. *Et per quadraginta annorum tempus mores eorum sustinuit in deserto:*

18. Et durant l'espace de quarante ans, il souffrit leurs mœurs *déréglées* dans le désert:

19. *Et destruens gentes septem in terra Chanaan, sorte distribuit eis terram eorum,*

19. Et ayant détruit sept nations au pays de Canaan, il leur en distribua les terres par sort,

20. *Quasi post quadringentos, & quinquaginta annos: & post hæc dedit judices, usque ad Samuël Prophetam.*

20. Environ quatre cens cinquante ans après. Il leur donna ensuite des Juges jusqu'au Prophéte Samuël.

21. *Et exinde postulaverunt Regem; & dedit illis Deus Saül filium Cis, virum de tribu Benjamin, annis quadraginta.*

21. Alors ils demandérent un Roi; & Dieu leur donna Saül, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, qui régna quarante ans.

22. *Et amoto illo, suscitavit illis David Regem: cui testimonium perhibens dixit: Inveni David filium Jesse, virum secundùm cor meum, qui faciet omnes voluntates meas.*

22. Puis l'ayant ôté du monde, il leur donna David pour Roi; à qui il rendit témoignage, en disant: J'ai trouvé David fils de Jessé, qui est un homme selon mon cœur, & qui accomplira toutes mes volontez.

## COMMENTAIRE.

*Après la lecture de la Loi, & des Prophétes, les Chefs de la Synagogue* les envoyérent inviter à parler. C'est un usage ancien, & général parmi les Juifs, de lire la Loi, & les Prophétes aux jours du Sabbat dans les Synagogues (*a*). Les Principaux de la Synagogue, les Anciens, ceux à qui il appartenoit de droit de parler, & d'instruire, avoient cette déference pour les étrangers qu'ils connoissoient habiles, de les inviter à parler; comme dans l'Eglise Chrétienne les Evêques se déféroient les uns aux autres cet honneur dans leurs Eglises. On prioit celui qui étoit venu de dehors, de parler, & d'offrir le sacrifice. Comme S. Paul, & S. Barnabé étoient dans la ville depuis quelques jours, & qu'on savoit qu'ils étoient savans dans la Loi, on ne pouvoit manquer de leur faire cette civilité.

℣. 16. VIRI ISRAELITÆ, ET QUI TIMETIS DEUM. *O Israëlites, & vous, qui craignez Dieu.* Israëlites de naissance, & de Religion; & vous, Prosélytes convertis au Judaïsme; ou simplement, Prosélytes *de la porte*, ou du domicile; c'est-à-dire, qui, sans vous engager à l'observation de la Loi, adorez Dieu, renoncez à l'idolâtrie, & observez la Loi naturelle, comme Naaman (*b*), & Corneille le Centenier (*c*). Ces sortes de Prosélytes n'étoient point exclus des Synagogues: on leur permettoit d'entendre la lecture de la Loi; mais non pas de célébrer la Pâque, & de participer aux Fêtes d'Israël.

℣. 18. PER QUADRAGINTA ANNORUM TEMPUS. *Pendant quarante ans il souffrit leurs mœurs déréglées dans le désert.* Il les souffrit; mais sans les approuver. Il ne les abandonna pas, & ne les fit pas tous périr à la fois, comme ils le méritoient; il eut patience pendant quarante ans, & soutint toute leur indocilité, leurs murmures, leurs désobéïssances. Le Grec imprimé (*d*) est conforme à ce sens: mais d'excellens Manuscrits (*e*) lisent: *Il les nourrit pendant quarante ans.* Il les combla de biens; il fut comme leur pere, & leur nourricier: Ce qui est tiré du Deutéronome, Chap. 1. ℣. 31. & qui fait un bien meilleur sens.

℣. 19. DESTRUENS GENTES SEPTEM. *Ayant détruit sept nations* dans la terre de Canaan, il leur en distribua les terres. Josué ayant introduit les Hébreux dans les terres des Cananéens, en extermina les peuples au nombre de sept; *les Cananéens, les Héthéens, les Gergéséens, les Amorrhéens, les Hévéens, les Phéréséens, & les Jebuséens.* Dans d'autres endroits de l'Ecriture, on compte jusqu'à onze peuples qui habitoient le pays de Canaan, & dont Dieu avoit promis les terres aux Hébreux. Mais il y en eut quelques-uns que Josué ne vainquit pas; & quelques-uns qui se sauvérent par la fuite, ou qui se trouvérent confondus avec d'autres; par exemple, *les Aradiens, les Aracéens, les Gergéséens, les Sinéens, les Amathéens, & les Samaréens* (*f*).

℣. 20. QUASI POST QUADRINGENTOS, ET QUINQUAGINTA ANNOS. *Environ quatre cens cinquante ans après.* Ceci doit être joint à ce qui précéde: *Le Dieu du peuple d'Israël a choisi nos peres* dans la personne d'Abraham; il lui a promis la terre de Canaan, & quatre cens cinquante ans après sa promesse, & la naissance d'Isaac, qui étoit le fils, & l'héritier des promesses, il les a mis en possession réelle de ce pays promis depuis si long-tems. Ussérius met la naissance d'Isaac en l'an du monde 2108. & l'entrée dans la terre promise en 2553. C'est ainsi que l'expliquent les meilleurs Commentateurs (*g*).

℣. 21. DEDIT ILLIS SAÜL ANNIS QUADRAGINTA. *Il leur donna Saül, qui regna quarante ans*, depuis son onction, ou son sacre par Samuël, jusqu'à sa mort. Durant cet intervalle, Samuël eut beaucoup de part au Gouvernement, & David fut sacré Roi par ce Prophéte. Mais saint Paul sans entrer dans l'examen du droit de David, ni de la réprobation de Saül, avance que ce Prince regna pendant quarante ans; depuis l'an du monde 2909. jusqu'en 2949. Voyez le Commentaire sur 1. *Reg.* XIII. 1.

℣. 22. DAVID, VIRUM SECUNDUM COR MEUM. *J'ai trouvé David, qui est un homme selon mon cœur,*

(a) *Act.* XIII. 23. *Ignorantes voces Prophetarum, quæ per omne sabbathum leguntur. Vide Philon. de vita Mos. lib. 3. & Legat. ad Caium.*

(b) 4. *Reg.* V. 17. 18.

(c) *Act.* X. 2. XIII. 16. 26. & XVII. 4.

(d) Ἐτροποφόρησεν αὐτοὺς ἐν τῇ ἐρήμῳ.

(e) *Alex. Cant. G. L.* Ἐτροφοφόρησεν αὐτοὺς. *Lat. Ac si nutrix aluit. Ita & Syr. Arab. Æth. Hesych. Author. Constit. Apost. lib. 7. cap. 36.* Ἐτροποφόρησεν (*lege* ἐτροφοφόρησεν αὐτοὺς ὡς [illegible]) *Et ita Deut.* 1. 31. *Editiones 70. Rom. Venet. Cod. Alex. Syr. Calarit. Athan. Vide Mill. hic. & Ludov. de Dieu.*

(f) *Genes.* X. 15.

(g) *Beda, Sanct. Cornel. Fromond. Barth. Petri. Grot. Jun. Drus. Lud. Glass. alii.*



Digitized by Google

23. *Hujus Deus ex semine secundùm promissionem eduxit Israël Salvatorem Jesum;*

23. C'a été de sa race que Dieu, selon sa promesse, a suscité JESUS pour *être le Sauveur* d'Israël,

24. *Prædicante Joanne ante faciem adventûs ejus baptismum pœnitentiæ omni populo Israël.*

24. Jean ayant prêché avant lui à tout le peuple d'Israël le baptême de la pénitence, pour le préparer à son avénement.

25. *Cùm impleret autem Joannes cursum suum, dicebat: Quem me arbitramini esse, non sum ego, sed ecce venit post me, cujus non sum dignus calceamenta pedum solvere.*

25. Et lorsque Jean achevoit sa course, il disoit: Qui croyez-vous que je sois? Je ne suis point celui que vous pensez. Mais il en vient un autre après moi, dont je ne suis pas digne de délier les souliez.

26. *Viri fratres, filii generis Abraham, & qui in vobis timent Deum, vobis verbum salutis hujus missum est.*

26. C'est à vous, mes freres, qui êtes enfans de la race d'Abraham, & à ceux d'entre vous qui craignent Dieu, que cette parole de salut a été envoyée.

27. *Qui enim habitabant Jerusalem, & Principes ejus, hunc ignorantes, & voces Prophetarum, quæ per omne sabbathum leguntur, judicantes impleverunt:*

27. Car les habitans de Jérusalem, & leurs Princes ne l'ayant point connu pour ce qu'il étoit, & n'ayant point compris les paroles des Prophétes, qui se lisent chaque jour de sabbat, ils les ont accomplies en le condamnant:

## COMMENTAIRE.

un homme qui m'est agréable, qui est tel que je le souhaite pour l'emploi auquel je le destine. Saint Paul fait ici allusion à ce qui est dit dans le premier Livre des Rois (a): *Le Seigneur a cherché un homme selon son cœur, & il lui a ordonné d'être le Chef de son peuple*: Et à ces paroles du Pseaume (b): *J'ai élevé celui que j'ai choisi du milieu de mon peuple: j'ai trouvé David mon serviteur; je l'ai oint de mon huile sainte.* Les péchez où David est tombé pendant son regne, le firent déchoir pour un tems des bonnes graces du Seigneur: mais sa pénitence, son humiliation son retour à Dieu lui méritérent la confirmation de cette glorieuse qualité, d'homme selon le cœur de Dieu (c).

℣. 23. HUJUS DEUS EX SEMINE EDUXIT SALVATOREM JESUM (d). *C'a été de sa race que Dieu a suscité* JESUS, *pour être le Sauveur d'Israël.* C'est à JESUS-CHRIST que saint Paul en vouloit venir par tout ce préambule. Il veut montrer aux Juifs que JESUS est le vrai Messie, & le seul Sauveur à Israël; & cela conformément aux Ecritures, qui promettent le salut à Israël, par la race de David. C'est de cette souche que doit sortir *le Germe* dont il est si souvent parlé dans les Prophétes (e), & qui doit être le bonheur, & le salut de son peuple.

℣. 24. PRÆDICANTE JOANNE. *Jean ayant prêché avant lui*, pour disposer le peuple à le recevoir. La personne de Jean étoit célébre parmi tous les Juifs même les plus éloignez, comme ceux de la Pisidie, ausquels saint Paul prêchoit alors. Tout Israël l'avoit regardé comme une des plus grandes lumiéres de sa nation. Son témoignage ne pouvoit qu'être d'un très-grands poids dans l'esprit des Juifs. Or il étoit certain qu'il n'avoit jamais passé pour le Messie; qu'il avoit même rejetté les députations qu'on lui avoit faites pour savoir s'il ne l'étoit pas. Il avoit déclaré hautement en plus d'une rencontre, que JESUS-CHRIST étoit celui que l'on attendoit. Saint Paul profite de ce témoignage de saint Jean-Baptiste, & s'en sert ici pour convertir ces Juifs d'Antioche de Pisidie.

℣. 25. CUM IMPLERET CURSUM SUUM. *Lorsque Jean achevoit sa course*, son ministére, sa vie (f), *il disoit: Qui croyez-vous que je sois.* Vous vous imaginez que je suis peut-être le Messie; non je ne le suis pas: mais il en vient un autre après moi, qui remplira toutes vos esperances, & toute votre attente. C'est JESUS-CHRIST, dont je ne suis pas digne de délier les souliez. Ce sont les mêmes termes qu'on lit dans l'Evangile (g), & qui marquent que saint Jean se considéroit comme un petit serviteur de JESUS-CHRIST. Il ne les laissa pas dans la peine de deviner qui étoit celui dont il leur parloit; il le montra au doigt aux troupes qui étoient avec lui sur le Jourdain; il lui envoya ses principaux Disciples (h), afin qu'ils vissent ses œuvres miraculeuses, & qu'ils apprissent à le connoître, & à se ranger sous sa conduite, lorsque lui-même seroit sorti du monde.

℣. 26. VOBIS VERBUM SALUTIS HUJUS MISSUM EST. *C'est à vous que cette parole de salut a été envoyée.* Nos peres ont reçû les promesses; mais vous en avez vû l'exécution. Les Prophétes ont prédit la venuë du Messie; Jean-Baptiste l'a annoncé, l'a désigné, l'a montré de la main. C'est à vous que cette heureuse nouvelle est apportée; c'est à vous à profiter du bonheur qui vous est offert. Nous sommes envoyez de la part de JESUS-CHRIST même, pour vous annoncer son Evangile, & pour vous rendre participans du salut qu'il veut donner à tout le monde. C'est à vous à vous rendre dignes de cette faveur. Quelques-uns (i) par *verbum salutis*, entendent le Fils de Dieu, le Verbe incarné, qui a été envoyé dans le monde pour notre salut. Mais le premier sens est plus littéral.

℣. 72. HUNC IGNORANTES, &c. *Ceux de Jérusalem ne l'ayant pas reconnu pour ce qu'il étoit*, pour le Messie & le Sauveur du monde, *& n'ayant point compris les paroles des Prophétes*, qui l'ont prédit en tant de maniéres

(a) 1. *Reg.* XIII. 14.
(b) *Psalm.* LXXXVIII. 20. 21.
(c) *Aug. quæst.* 8. *ad Dulcit. Promond. hîc.*
(d) *Græc.* Ἤγειρε τῷ Ἰσραὴλ σωτῆρα Ἰησοῦν. *Suscitavit Israëli servatorem Jesum.* Il a ressuscité: ou il a suscité J. C. Mais la plûpart des Manuscrits sont conformes à la Vulg. Ἤγαγε, *Eduxit. Ita plerique.* Et au lieu de σωτῆρα Ἰησοῦν, plusieurs lisent, σωτηρίαν Ἰησοῦ; ou simplement, σωτηρίαν, sans Ἰησοῦ. *C'est par la race de David qu'il a produit le salut à Israël.*
(e) *Isai.* XI. 1. *Jerem.* XXIII. 5. XXXIII. 15. *Ezech.* XXXIV. 29. *Zach.* III. 8. VI. 12. *ex Hebr.*
(f) Comparez *Act.* XX. 24. *Dummodò consummem cursum meum, & ministerium verbi, &c. Et* 2. *Timot.* IV. 7. *Cursum consummavi, fidem servavi, &c.*
(g) *Joan.* I. 27. *Matth.* III. 11. *Marc.* I. 7. *Luc.* III. 16.
(h) *Joan.* VII. 18 19 20.
(i) *Syr. Lyr. Menoch.*

Digitized by

28. *Et nullam causam mortis invenientes in eo, petierunt à Pilato ut interficerent eum.*

28. Et quoiqu'ils ne trouvassent rien en lui qui fût digne de mort, ils demandérent à Pilate qu'il le fit mourir.

29. *Cumque consummassent omnia, quæ de eo scripta erant, deponentes eum de ligno, posuerunt eum in monumento.*

29. Et lorsqu'ils eurent consommé tout ce qui avoit été écrit de lui, ils le descendirent de la croix, & le mirent dans le tombeau.

30. *Deus verò suscitavit eum à mortuis tertia die: qui visus est per dies multos his,*

30. Mais Dieu l'a ressuscité d'entre les morts le troisiéme jour; & il a été vû durant plusieurs jours par ceux,

31. *Qui simul ascenderant cum eo de Galilæa in Jerusalem: qui usque nunc sunt testes ejus ad plebem.*

31. Qui étoient venus avec lui de Galilée à Jérusalem: qui lui rendent encore aujourd'hui témoignage devant le peuple.

32. *Et nos vobis annuntiamus eam, quæ ad patres nostros repromissia facta est.*

32. Ainsi nous vous annonçons l'accomplissement de la promesse qui a été faite à nos peres;

33. *Quoniam hanc Deus adimplevit filiis nostris, resuscitans Jesum, sicut & in Psalmo secundo scriptum est: Filius meus es tu, ego hodie genui te.*

33. Dieu en ayant fait voir l'effet à nos enfans, en ressuscitant JESUS, selon qu'il est écrit dans le second Pseaume: Vous êtes mon Fils; je vous ai engendré aujourd'hui.

## COMMENTAIRE.

& en des termes si exprès, *ont accompli les prophéties*, sans le vouloir, *en le condamnant à la mort*. En effet si JESUS-CHRIST n'étoit pas mort, & s'il n'eût pas été trahi, abandonné, accusé, foüetté, couronné d'épines, crucifié, comment aurions-nous trouvé dans lui l'homme de douleurs, rassasié d'opprobres, qui a les pieds, & les mains percez, mourant pour nos crimes, conduit à la mort comme un agneau? Comment auroit-il été la victime qui expie les péchez du monde? Comment seroit-il ressuscité, & entré dans sa gloire? Car tout cela, ses humiliations, & sa gloire nous avoient été également prédites. On peut aussi traduire le Texte de cette sorte (*a*): *Ceux qui habitent Jérusalem, ont accompli, sans le savoir, les prophéties, en le condamnant*; en rapportant *ignorantes* à la condamnation, & non à la personne de JESUS-CHRIST (*b*).

℣. 29. CUMQUE CONSUMMASSENT,... DEPONENTES DE LIGNO. *Et lorsqu'ils eurent consommé tout ce qui avoit été écrit de lui, ils le détachérent de la croix.* Saint Paul semble attribuer aux mêmes Juifs qui firent crucifier JESUS-CHRIST, de l'avoir détaché de la croix, & mis dans le tombeau. Mais comme il ne s'agissoit pas ici de faire un récit exact de ce qui s'étoit passé alors, il se contente d'exposer le fait en gros, sans entrer dans la discussion des circonstances. Il suffisoit à son dessein de montrer que JESUS-CHRIST par la haine des Juifs, avoit été crucifié, étoit mort, avoit été mis dans le tombeau; & que par sa propre vertu il étoit ressuscité, & avoit été vû par plusieurs personnes, qui étoient venuës avec lui à la Fête de Pâque, de Galilée à Jérusalem.

℣. 31. TESTES EJUS SUNT. *Ils lui rendent témoignage.* Ils sont encore aujourd'hui vivans, & témoignent l'avoir vû, lui avoir parlé, l'avoir touché, avoir bû, & mangé avec lui. Ce n'est point une chose ancienne, douteuse, éloignée de notre tems. Je vous cite un grand nombre de personnes qui sont encore vivantes. Ni S. Paul, ni saint Barnabé n'avoient pas eu le bonheur de connoître JESUS-CHRIST durant sa vie, ni de le voir après sa résurrection.

℣. 33. DEUS ADIMPLEVIT FILIIS NOSTRIS. *Dieu a fait voir à nos fils l'effet des promesses faites à nos peres.* Ou plûtôt, selon le Grec: (*c*): *Il nous en a fait voir l'exécution, à nous qui sommes leurs enfans.* En suivant la Vulgate, il faut dire que saint Paul veut marquer que ceux qui vivoient alors avec leurs enfans, commençoient à voir l'accomplissement des promesses; mais que leurs enfans auroient par-dessus eux un avantage considérable, qui est qu'ils en verroient l'exécution dans toute sa plénitude. En effet le regne de JESUS CHRIST dans son Eglise n'a paru dans tout son éclat, qu'après la mort des Apôtres, & dans les troisiéme, quatriéme, cinquiéme, & sixiéme siécles de l'Eglise. Les premier, & second siécles furent plus florissans par le mérite, & la sainteté de ceux qui composoient l'Eglise de JESUS-CHRIST. Les siécles suivans furent plus glorieux, & plus illustres par le nombre, & la qualité de ceux qui embrassérent la Doctrine de l'Evangile.

SICUT IN PSALMO SECUNDO, &c. *Comme il est écrit dans le second Pseaume: Vous êtes mon Fils; je vous ai engendré aujourd'hui.* Plusieurs Exemplaires (*d*) lisent, *dans le premier Pseaume*; & nombre d'autres (*e*), *dans le Pseaume*, sans marquer ni le premier, ni le second, pour éviter la contestation qu'ils voyoient sur ce sujet; les uns soutenant que le passage cité étoit du premier Pseaume, conformément à l'Hébreu (*f*); & les autres, qu'il appartenoit au second, suivant la distribution des Grecs. Au fond c'est une pure difficulté de noms. Nous avons montré dans le Commentaire sur le Pseautier, que les Pseaumes n'ont pas toûjours été partagez comme ils le sont, & que souvent d'un seul, on en a fait plusieurs; & que de plusieurs Pseaumes on n'en a quelquefois fait qu'un. Du tems de Kimchi (*g*), qui vivoit au douziéme, ou treiziéme siécle, les Exemplaires mêmes Hébreux n'étoient pas uniformes sur le partage des Pseaumes. Plusieurs n'en faisoient qu'un du premier, & du second. La leçon qui porte, *au premier Pseaume*, paroît la meilleure, & la plus ancienne. Celle qui porte, *au second Pseaume*, paroît une correction faite après coup. Origénes, Tertullien, saint Cyprien, saint Justin, saint Hilaire, saint Jérôme lisoient, *le premier Pseaume*.

FILIUS MEUS ES TU; EGO HODIE GENUI TE. *Vous êtes mon Fils; je vous ai engendré aujourd'hui.* Il est

(a) Τοῦτον ἀγνοήσαντες, καὶ τὰς φωνὰς τῶν προφητῶν... κρίναντες ἐπλήρωσαν.

(b) *Ita Syr. Arab. Ludov. de Dieu. Hamm. Cnatchul.*

(c) Ὅτι ταύτην ὁ Θεὸς ἐκπεπλήρωκε τοῖς τέκνοις αὐτῶν ἡμῖν. Mais plusieurs Manuscrits lisent: Τοῖς τέκνοις ἡμῶν. *Filiis nostris*, conformément à la Vulgate. *Ita Alex. Cantab. Barber. 1. Æth. Heb. Codex Bedæ, alii quidam apud Bez. Edit. Sixti V. Filiis vestris. Clem. VIII. Filiis nostris. Aliqua alia, Filis suis, aut filiis Israël. Vide Brug. hic.*

(d) *Cantab. Gr. Lat. Ald. Frob Oecumen. Tertull. lib. 4. contra Marcion. Cyprian. Hilar. Hieron. Vide Brug. & Mill. hic.*

(e) *Exemplar. Gr. Beda. Codd. Latini aliquot apud Erasm. & Brug. &c.*

(f) *Vide Hieron. seu alium sub eius nomine, in Psalm. 1. & 2. & Origen. Fragm. in nov. edit Hexapl ad caput 1. Psalmi.*

(g) *Kimchi in Psalmos. Vide & Origen. loco proximo citato.*



Digitized by Google

34. *Quod autem suscitavit eum à mortuis, ampliùs jam non reversurum in corruptionem, ita dixit: Quia dabo vobis sancta David fidelia.*

35. *Ideoque & aliàs dicit: Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem.*

36. *David enim in sua generatione cùm administrasset, voluntati Dei dormivit, & appositus est ad patres suos, & vidit corruptionem.*

37. *Quem verò Deus suscitavit à mortuis, non vidit corruptionem.*

38. *Notum igitur sit vobis, viri fratres, quia per hunc vobis remissio peccatorum annuntiatur.*

39. *Et ab omnibus, quibus non potuistis in Lege Moysi justificari, in hoc omnis, qui credit, justificatur.*

40. *Videte ergo ne superveniat vobis quod dictum est in Prophetis:*

34. Et pour montrer qu'il l'a ressuscité d'entre les morts, pour ne plus retourner au sépulcre, il dit: J'accomplirai fidellement les promesses que j'ai faites à David.

35. Et il dit encore en un autre endroit: Vous ne permettrez pas que votre Saint éprouve la corruption.

36. Car pour David, après avoir servi en son tems aux desseins de Dieu, il s'est endormi, & a été mis avec ses peres, & il a éprouvé la corruption.

37. Mais celui que Dieu a ressuscité, n'a point éprouvé la corruption.

38. Sachez donc, mes freres, que c'est par lui que la rémission des péchez vous est annoncée;

39. Et que quiconque croit en lui, est justifié par lui de toutes les choses, dont vous n'avez pû être justifiez par la Loi de Moyse.

40. Prenez donc garde qu'il ne vous arrive ce qui est prédit par les Prophétes:

## COMMENTAIRE.

visible que saint Paul applique ici ce passage à la résurrection de Jesus-Christ, qu'il regarde comme une seconde naissance à une vie nouvelle. Les Rois d'Orient célébroient leur avénement à leur Couronne, comme le jour de leur naissance. On donnoit même à ce jour le nom de la naissance du Roi (*a*). La résurrection de Jesus-Christ est considérée comme le jour glorieux du régne de son humanité unie à la Divinité. En ce sens, on peut fort bien l'appeller sa naissance. Quant au passage en lui-même, les Peres (*b*) l'expliquent plus communément de la génération éternelle du Verbe. Quelques-uns (*c*) en font l'application à sa naissance temporelle. Mais en quelque sens qu'on le prenne, il convient parfaitement à Jesus-Christ. Dans sa génération éternelle, il est *aujourd'hui* engendré du Pere. Cet *aujourd'hui* marque toute l'éternité, dans laquelle il n'y a ni passé, ni futur. Dans sa génération, ou sa naissance temporelle, *aujourd'hui* se prend & pour le jour de sa naissance, dans lequel il paroît dans le monde, & pour l'éternité, dans laquelle il subsiste toûjours. J'en dis de même de sa résurrection. *Aujourd'hui* y marque deux choses; la renaissance d'un homme Dieu, & l'éternité d'un Dieu. L'humanité y commence un regne qu'elle n'avoit point encore vû (*d*); la Divinité y continuë un empire, qu'elle n'avoit point interrompu.

ṽ. 34. Dabo vobis sancta David fidelia. *J'accomplirai fidélement les promesses que j'ai faites à David.* A la lettre (*e*): *Je lui donnerai des choses saintes fidelles*; ou, un Sanctuaire fidéle, permanent; ou, un serment fidéle, & exact. *J'exécuterai fidélement tout ce que je lui ai promis avec serment.* L'Apôtre a suivi la version des Septante dans ce passage (*f*): Mais l'Hébreu porte (*g*): *Je vous donnerai les miséricordes de David qui sont fidelles*; c'est-à-dire, vous verrez l'exécution des promesses pleines de miséricorde, que j'ai faites à David, & qui ne seront jamais anéanties, ni privées de leur effet. Et quelles sont ces promesses? Les voici (*h*): J'aurai pour lui une bonté éternelle, & l'alliance que je fais avec lui ne sera point annullée, *sa postérité demeurera éternellement, & son trône subsistera aussi long-tems que le Ciel.* Or s'il n'avoit pas ressuscité Jesus-Christ, pour vivre, & pour regner éternellement, comment pourroit-on dire qu'il a accompli envers David les promesses qu'il lui a faites? Où seroit ce regne, & ce trône éternel qu'il lui promet?

ṽ. 35. Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem. *Vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption* Saint Pierre (*i*) a déja apporté ce passage, tiré du Pseaume xv. 10. pour prouver la résurrection de Jesus-Christ. En effet de quel autre pourroit-on l'expliquer? Qui est l'homme, qui après sa mort n'éprouve pas la corruption? David lui-même n'en a pas été exemt. ṽ. 36.

ṽ. 38. Ab omnibus quibus non potuistis in Lege Moysi justificari. *Quiconque croit en Jesus-Christ, est justifié de toutes les choses, dont vous n'avez pû être justifiez par la Loi de Moyse.* En effet il y avoit une infinité de péchez dont la Loi ne promettoit pas la remission, & qui ne pouvoient être expiez par les anciens sacrifices. Tels étoient tous ceux ausquels elle avoit imposé la peine de mort, comme l'idolâtrie, l'adultére, le parjure, le blasphême, le meurtre, & tant d'autres. Mais le Sang de Jesus-Christ peut nous expier de toutes ces sortes de crimes, pourvû que nous ayons une foi vive, & animée par la charité; pourvû que par la pénitence, par le baptême, & par une vie juste, & innocente, nous nous rendions dignes de l'application des mérites du Sauveur.

ṽ. 40. In Prophetis. *Par les Prophétes.* Par le Prophéte Habacuc (*k*). Il est assez ordinaire à saint Luc de citer le Livre des douze petits Prophétes, sous le nom des Prophétes en général, ou du Livre des Prophétes (*l*).

(a) *Vide Genes.* xl. 20. *Matt.* xiv. 6. *Osee* vii. 5. *Heins. exercit. sacr. p.* 48.

(b) *Aug. in Psal.* ii. *Chrysost. Theophyl. Oecumen. in Hebr.* i. *Cyprian. lib.* 2. *Testimon. alii passim. Vide Sanct. & Cornel. hic, & alios in Psal.* cix. 3.

(c) *Hebr.* i. 5. *Vide Interpp. ibidem.*

(d) *Matth.* xxviii. 18. *Data est mihi omnis potestas in Cœlo, & in terra. Vide Justin. Dialog. cum Tryphon.* Τότε γένεσιν αὐτῷ λέγων γίνεσθαι, ἐξότε ἡ γνῶσις αὐτοῦ ἔμελλε γίνεσθαι.

(e) Δώσω ὑμῖν τὰ ὅσια Δαυὶδ τὰ πιστά.

(f) *Isai.* lv. 3. Διαθήσομαι ὑμῖν διαθήκην αἰώνιον, τὰ ὅσια Δαυὶδ τὰ πιστά.

(g) חסדי דוד הנאמנים

(h) *Psal.* lxxxviii. 29. 30. *Vide Sanct. hic.*

(i) *Act.* ii. 31.

(k) *Habac.* i. 5.

(l) Voyez *Act.* vii. 42. *Scriptum est libro Prophetarum.* xv. 15. *Huic concinunt verba Prophetarum, &c.*

ṽ. 41.

Digitized by

41. *Videte, contemptores, & admiramini, & disperdimini; quia opus operor ego in diebus vestris, opus quod non credetis, si quis enarravit vobis.*

42. *Exeuntibus autem illis, rogabant ut sequenti sabbatho loquerentur sibi verba hæc.*

43. *Cumque dimissa esset synagoga, secuti sunt multi Judæorum, & colentium advenarum, Paulum, & Barnabam: qui loquentes suadebant eis ut permanerent in gratia Dei.*

44. *Sequenti verò sabbatho pœnè universa civitas convenit audire verbum Dei.*

45. *Videntes autem turbas Judæi, repleti sunt zelo, & contradicebant his, quæ à Paulo dicebantur, blasphemantes.*

41. Voyez, vous qui méprisez *ma parole*, soyez dans l'étonnement, & tremblez de frayeur; car je ferai une œuvre en vos jours, une œuvre que vous ne croirez pas, lors même qu'on vous l'annoncera.

42. Après qu'ils furent sortis, on les pria de parler encore du même sujet au sabbat suivant.

43. Et quand l'assemblée fut séparée, plusieurs des Juifs & des Prosélytes craignant Dieu, suivirent Paul & Barnabé, qui les exhortoient à persévérer dans la grace de Dieu.

44. Le sabbat suivant presque toute la ville s'assembla pour oüir la parole de Dieu.

45. Mais les Juifs voyant ce concours de peuple, furent remplis d'envie & de colére; & ils s'opposoient avec des paroles de blasphême, à ce que Paul disoit.

## COMMENTAIRE.

℣. 41. VIDETE, CONTEMPTORES, ET ADMIRAMINI. *Voyez, vous qui méprisez ma parole, soyez dans l'étonnement, & tremblez de frayeur.* Le Grec (a): *Voyez, vous qui méprisez, soyez dans l'admiration, & cachez-vous.* Les Septante (b) dans Habacuc, d'où ce passage est tiré: *Voyez, vous qui méprisez, considerez, soyez dans un grand étonnement, & disparoissez.* L'Hébreu (c): *Voyez parmi les nations, considérez, admirez, soyez étonnez.* Habacuc en cet endroit, ménace les Israëlites de la venuë des Caldéens contre eux, & de la désolation de leur pays, & de leur ville: *Je vais faire en vos jours une œuvre, qui sera telle, que l'on ne la croira pas même, lorsqu'on vous l'annoncera.* Saint Paul applique cette ménace aux Juifs incrédules. Il leur dit que s'ils ne se rendent à la vérité, ils verront fondre sur eux des maux pareils à ceux que les Hébreux souffrirent de la part de Nabuchodonosor, & des Caldéens. Les paroles de l'Apôtre n'étoient que l'écho de celles de JESUS-CHRIST; & l'événement ne vérifia que trop que ces ménaces n'étoient pas vaines, lorsque les Romains attaquérent Jérusalem, & firent dans le pays tous les maux que chacun sait.

℣. 42. ROGABANT UT SEQUENTI SABBATHO LOQUERENTUR. *On les pria de parler encore du même sujet au Sabbat suivant.* Les Chefs de la Synagogue, & toute l'assemblée furent si satisfaits du discours de saint Paul, qu'ils le priérent de retourner dans la Synagogue, & d'y parler encore le Sabbat suivant. Le Grec imprimé lit (d): *Les Gentils le priérent de leur parler dans le Sabbat d'entre-deux*: Ce qui souffre assez de difficultez: Car 1°. quoique nous ne niions pas qu'il ne pût y avoir dans l'assemblée quelques Gentils, comme il y avoit certainement des Prosélytes, on ne voit pas quel intérêt les Gentils avoient à souhaiter plûtôt que les Juifs, que saint Paul, & saint Barnabé y retournassent, puisque l'Apôtre ne leur avoit point parlé, & n'avoit rien dit qui les regardât en particulier. Secondement, plusieurs Manuscrits Grecs, le Cophte, & l'Arabe, non plus que la Vulgate, ne lisent point, *les Gentils*; mais simplement: *Ils le prioient de parler, &c.*

*Le Samedy d'entre-deux*, est encore une autre source de difficultez. Les uns soutiennent qu'il y a faute dans le Texte, & qu'il faut lire: *Ils les priérent de parler encore dans les jours d'assemblées, depuis ce jour-là, jusqu'au Sabbat suivant.* Les Juifs s'assemblent par dévotion trois fois chaque jour à la Sinagogue, pour y reciter quelques priéres (e); mais principalement le Lundy, & le Jeudy. C'est, dit-on, dans ces jours-là que le peuple souhaitoit d'entendre encore saint Paul sur la même matière. D'autres (f) sans toucher au Texte, croyent que cette semaine-là il se rencontra une néoménie, ou premier jour du mois, ou quelqu'autre Fête, dans laquelle les Juifs devoient s'assembler, & où l'on désiroit que saint Paul parlât. On sait que les Juifs donnent souvent à toutes leurs Fêtes le nom de *Sabbat.* Plusieurs (g) savans Interprétes même entre les Protestans, défendent la traduction de la Vulgate; & montrent dans des Auteurs Grecs des expressions pareilles, pour signifier, non ce qui est entre deux, mais ce qui suit, ce qui succéde. Enfin ce qui paroît décisif, c'est que saint Luc dit expressément ci-après, ℣. 44. que le Samedy suivant presque toute la ville s'assembla pour entendre saint Paul.

℣. 43. MULTI JUDÆORUM, ET COLENTIUM ADVENARUM. *Plusieurs des Juifs, & des Prosélytes craignans Dieu.* Le premier discours de saint Paul convertit un bon nombre des Juifs naturels, & des Payens convertis au Judaïsme; ou simplement, des Prosélytes de la porte, comme on l'a expliqué sur le verset 16. Paul, & Barnabé les exhortoient *à persévérer dans la grace de Dieu*; dans la Doctrine évangélique qu'ils avoient reçûe, & dans la grace que Dieu leur avoit faite, de leur ouvrir l'esprit, & le cœur, pour oüir, & pour aimer ces véritez. Conservez précieusement ce sacré dépôt, & faites fructifier cette semence que Dieu a jettée dans vos cœurs (h). Ces gens n'étoient encore que Cathécuménes. Saint Paul attendoit pour leur donner le baptême, qu'ils fussent plus instruits & plus affermis dans la foi.

℣. 44. SEQUENTI SABBATHO (i). *Le Sabbat suivant, presque toute la ville s'assembla*, tant Juifs, que Payens, attirée par la réputation de l'éloquence de Paul, & par la nouveauté de sa Doctrine.

℣. 45. VIDENTES TURBAS JUDÆI. *Les Juifs voyant ce concours, furent remplis d'envie, & de colére*

(a) Ἴδετε, οἱ καταφρονηταὶ, θαυμάσατε, καὶ ἀφανίσθητε. *Quid.* Ἀκούσατε, οἱ καταφρονηταὶ, καὶ ἐπιβλέψατε, καὶ θαυμάσατε. *Alii*, καὶ θαυμάσατε, καὶ ἐπιβλέψατε.

(b) Ἴδετε, οἱ καταφρονηταὶ, καὶ ἐπιβλέψατε, καὶ θαυμάσατε θαυμάσια, καὶ ἀφανίσθητε.

(c) ראו בגוים והביטו והתמהו תמהו

(d) Παρεκάλουν τὰ ἔθνη εἰς τὸ μεταξὺ σάββατον λαληθῆναι. Mais plusieurs Exemplaires omettent, τὰ ἔθνη. Et au lieu de εἰς τὸ μεταξὺ σάββατον, le Manuscrit de Cambr. lit, εἰς τὸ ἑξῆς σάββατον. Un autre: Εἰς τὸ ἐσόμενον, *&c.* Scaliger, Casaub. Grot. Glass. voudroient qu'on lût: Εἰς μεταξὺ σαββάτων. C'est-à-dire, les jours d'un sabbat à l'autre.

(e) *Vide Ligf. hic, & Leon. Mutin. cerem. Jud. part.* 1. *cap.* 11.

(f) *Bertram. Lucubr. Frankendal.* 7.

(g) *Montan. Capell. Erasm. Tigur. Æth. Ludov. de Dieu; alii.*

(h) Voyez *Hebr.* XII. 15. *Contemplantes nequis desit gratiæ Dei.* 1. *Petr.* V. 12. *Contestans hanc esse veram gratiam Dei, in qua statis. Vide & Act.* XIV. 3. XX. 24. 32.

(i) Τῷ δὲ ἐρχομένῳ σαββάτῳ. *Alii melius*; Τῷ τε, *vel* τῷ δὲ ἐχομένῳ σαββάτῳ. *Ita Alex. Laud.* 3. *& alii.* Ἐχόμενος signifie *le suivant.* Voyez ci-après Ch. XXI. 15. & 26. *Luc.* XIII. 33.



Digitized by Google

46. *Tunc constanter Paulus, & Barnabas, dixerunt: Vobis oportebat primùm loqui verbum Dei; sed quoniam repellitis illud, & indignos vos judicatis æternæ vitæ, ecce convertimur ad Gentes.*

47. *Sic enim præcepit nobis Dominus: Posui te in lucem Gentium, ut sis in salutem usque ad extremum terræ.*

48. *Audientes autem Gentes gavisæ sunt, & glorificabant verbum Domini: & crediderunt quotquot erant præordinati ad vitam æternam.*

49. *Disseminabatur autem verbum Domini per universam regionem.*

46. Alors Paul & Barnabé leur dirent hardiment: Vous étiez les premiers à qui il falloit annoncer la parole de Dieu; mais puisque vous la rejettez, & que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, nous nous en allons présentement vers les Gentils.

47. Car le Seigneur nous l'a ainsi commandé, *selon qu'il est écrit:* Je vous ai établi pour être la lumiére des Gentils; afin que vous soyez leur salut jusqu'aux extrémitez de la terre.

48. Les Gentils entendant ceci, se réjoüirent, & ils glorifioient la parole du Seigneur: & tous ceux qui avoient été prédestinez à la vie éternelle, embrassérent la foi.

49. Ainsi la parole du Seigneur se répandoit dans tout ce pays.

## COMMENTAIRE.

Jaloux de voir les Gentils s'intéresser à entendre les Apôtres, comme si la Doctrine qu'ils prêchoient, les regardoit. Irritez de voir des Payens s'introduire dans leurs assemblées, sans ordre, & sans régle, avec bruit, & avec tumulte. Mais ce qui faisoit le plus de peine à ces Juifs, c'est que saint Paul avoit apparemment déja parlé aux Gentils, & leur avoit donné espérance de leur ouvrir la porte de l'Evangile, & de la foi, sans les obliger à l'observation des Loix de Moyse. Ce qui leur avoit inspiré tant d'ardeur pour le venir entendre, & qui avoit donné tant de jalousie aux Juifs contre eux.

Contradicebant blasphemantes. *Ils s'opposoient avec des paroles de blasphême à ce que saint Paul disoit.* Ils soutenoient que Jesus n'étoit pas le Messie; ils traitoient Paul, & Barnabé de séducteurs, & de faux Prophétes, & Jesus-Christ d'imposteur, & de scélérat mis à mort pour ses crimes. Le Grec lit (a): *Ils contredisoient à ce que disoit saint Paul, contredisant, & blasphémant.* Ce qui marque une affectation, & une opiniâtreté à contredire.

℣. 46. Vobis oportebat primum loqui verbum Dei. *Vous étiez les premiers à qui il falloit annoncer la parole de Dieu.* Car c'est ainsi que le Seigneur l'avoit ordonné: *Allez*, disoit-il à ses Disciples (b), *premiérement aux brebis qui sont égarées de la maison d'Israël.* Et ailleurs (c): *Je ne suis envoyé qu'aux brebis égarées de la maison d'Israël. Il n'est pas juste de prendre le pain des enfans, & de le jetter aux chiens, &c.* Enfin aprés sa résurrection, il leur dit d'aller prêcher l'Evangile *parmi toutes les nations; mais en commençant par Jérusalem* (d), & par les Juifs. Il étoit convenable que les enfans des promesses, & les descendans des Patriarches, les freres de Jesus-Christ selon la chair, la postérité d'Abraham, & de David fût la premiére à qui l'Evangile du salut fut porté: *Mais*, ajoûte saint Paul, *puisque vous rejettez la parole de Dieu, & que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle* (e); puisque par votre refus, & votre incrédulité vous vous jugez, & vous attirez sur vous la condamnation prononcée par le Seigneur, & par son Christ contre ceux qui ferment les yeux à ses lumiéres, & leur cœur à ses instructions, *nous allons prêcher aux Gentils; car c'est ainsi que le Seigneur nous l'a ordonné* (f): *Allez enseignez toutes les nations, & les baptisez au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit.* Et encore (g): *Allez par tout le monde, prêchez l'Evangile à toute créature.* Enfin (h): *Il falloit que le* Christ *souffrit, & qu'il ressuscitât, & que l'on prêchât la pénitence en son nom parmi toutes les nations, en commençant par Jérusalem.*

℣. 47. Posui te in lucem Gentium. *Je vous ai établi pour être la lumiére des Gentils.* Saint Paul ne cite aucune parole de Jesus-Christ qui commande de prêcher l'Evangile aux Gentils; les Juifs qui le contredisoient, se seroient moquez de son témoignage: mais il cite Isaïe (i), qui parlant du Messie, dit expressément qu'il sera la lumiére du Seigneur parmi les Gentils, & qu'il sera leur Sauveur, & leur Libérateur jusqu'à jusqu'à l'extrémité du monde. Ces paroles remplirent les Juifs de fureur, & comblérent les Gentils d'une joye extrême.

℣. 48. Crediderunt quotquot erant præordinati ad vitam. *Tous ceux qui avoient été prédestinez à la vie éternelle, embrassérent la Foi.* Quelques-uns prennent ces paroles comme marquant la certitude de la prédestination à la gloire, & au bonheur du Ciel. Tous ceux-là reçûrent la Foi, qui étoient gratuitement & efficacement prédestinez à la gloire (k). Dieu leur donna alors les dons & les graces qu'il leur avoit prédestinez & préparez de toute éternité, & il continua dans la suite à leur accorder ses secours, & la persévérance dont ils eurent besoin pour parvenir à la fin à laquelle Dieu les destinoit.

D'autres croyent qu'il s'agit ici principalement & directement de la prédestination & de la vocation à la vie de la Foi, & de la grace. Dieu ayant predestiné ces personnes à la Foi, leur donna le don de sa grace, il leur ouvrit l'esprit & le cœur; il leur inspira du goût, & de l'amour pour la vérité qui leur fut prêchée; enfin il leur inspira un attrait doux, mais puissant qui leur fit embrasser l'Evangile.

Grotius, Tilénus, Hammond, Méde, M. le Clerc, & quelques autres (l) soutiennent qu'il ne s'agit point ici de la prédestination, de la part de Dieu ni à la gloire ni à la Foi; mais simplement des dispositions où se rencontrérent ceux à qui S. Paul prêchoit. Les uns étoient des Juifs endurcis, qui blasphémoient contre Jesus-Christ;

(a) Ἀντέλεγον τοῖς ὑπὸ τοῦ Παύλου λεγομένοις, ἀντιλέγοντες καὶ βλασφημοῦντες. Mais ce mot ἀντιλέγοντες, manque dans un grand nombre de Manuscrits.
(b) *Matth.* x. 6.
(c) *Matth.* xv. 24. 25.
(d) *Luc.* xxiv. 47. *& Act.* 1. 8.
(e) Pricæus a ramassé plusieurs façons de parler tirées des meilleurs Auteurs Grecs & Latins, semblables à celle-ci.
(f) *Matth.* xxviii. 19.
(g) *Marc.* vii. 15.
(h) *Luc.* xxiv.
(i) *Isai.* xlix. 6.
(k) *August. passim, Cajetanus, Carthusianus, Est. Fromond.*
(l) *Vide Vasquez. tom.* 1. 3. *part. disput.* 33. *cap.* 12. *Stapleton. Antidot. in Acta. Less. de prædestinat. & reprobat. Angel. sect.* 3. *apud Sanct. hic. Vide & Cornel. Menoch.*

Digitized by Google

50. *Judai autem concitaverunt mulieres religiosas, & honestas, & primos civitatis, & excitaverunt persecutionem in Paulum, & Barnabam : & ejecerunt eos de finibus suis.*

51. *At illi, excusso pulvere pedum in eos, venerunt Iconium.*

52. *Discipuli quoque replebantur gaudio, & Spiritu sancto.*

50. Mais les Juifs ayant animé des femmes dévotes, & de qualité, & les principaux de la ville, excitérent une persécution contre Paul & Barnabé, & les chasférent de leur pays.

51. Alors Paul & Barnabé ayant secoué contre eux la poussiére de leurs pieds, ils vinrent à Icone.

52. Cependant les Disciples étoient remplis de joye, & du Saint-Esprit.

## COMMENTAIRE.

ou des Payens qui se railloient des Apôtres. Les autres étoient des Juifs dociles, ou des Payens craignans Dieu. Ceux-ci sont nommez ici, *praordinati ad vitam*, disposez à recevoir la parole de vie, par opposition aux autres qui la combattoient, ou qui s'en moquoient, & *qui s'en jugeoient eux-mêmes indignes*. ℣. 46. C'est-à-dire, qui par leur malice se rendoient indignes de cette faveur, & s'opposoient à la vérité qui brilloit à leurs yeux. Mais ce sentiment n'exclut pas la grace prévenante, comme le remarque Grotius; parce que l'Ecriture dit souvent que les hommes font, ce qu'ils ne font que par le secours de la grace : & c'est ce que JESUS CHRIST appelle dans l'Evangile, *être attiré par son Pere*. La plûpart des autres que nous avons citez, ne paroissent pas reconnoître ici rien de surnaturel, ce qui est certainement fort éloigné du sentiment des Peres, & en particulier de saint Chrysostome, qui reconnoît ici une prédestination de la part de Dieu, qui a prévû ceux qui devoient croire en lui, & qui les a prédestinez à la vie, sans leur imposer de nécessité. Voyez *Homil.* 30. sur les Actes, p. 274.

Cnatchul traduit le Grec autrement (a) : *Et tous ceux qui se trouvérent assemblez* pour écouter saint Paul, *crûrent en la vie éternelle*. Il prend le terme que nous entendons de la prédestination, comme s'il marquoit la simple disposition extérieure où ils se trouvoient; en se rangeant parmi ceux qui écoutoient. Mais dans le nouveau Testament (b), le verbe *tasso*, ou, *tattomai*, se prend toûjours pour *ordonner*, *établir*, *prescrire*; ce qui est à peu-près équivalent au verbe *orizo*, que l'on employe (c) pour marquer la prédestination à la grace, à la foi, ou à la gloire. Ainsi l'on ne doit point s'écarter ici du sens marqué dans la Vulgate, & reçû dans l'Eglise.

℣. 50. CONCITAVERUNT MULIERES RELIGIOSAS, ET HONESTAS. *Ayant animé des femmes dévotes, & de qualité*; des femmes prosélytes, qui craignoient Dieu, & qui suivoient les Loix de Moyse; des Matrones devotes, & riches (d); de ce qu'on appelle des gens de bien, & des honnêtes gens. Il y avoit plusieurs femmes Payennes qui embrassoient les cérémonies Judaïques, & qui se faisoient prosélytes. Il leur coûtoit moins qu'aux hommes d'entrer dans cette Religion, à cause de la circoncision à laquelle elles n'étoient point soumises. Ces sortes de personnes sont d'ordinaire plus entêtées, plus superstitieuses, plus zélées, & entendent moins raison sur les matiéres de Religion, que les hommes; & les Peres remarquent qu'il y a peu d'hérésies & de schismes dans l'Eglise, qui n'ayent commencé, ou qui n'ayent été fomentez par des femmes riches, & de condition. Celles dont il est parlé ici, excitérent les Principaux de la ville contre saint Paul, & saint Barnabé, & les firent chasser de la ville, comme auteurs d'une doctrine nouvelle.

℣. 51. EXCUSSO PULVERE PEDUM. *Ayant secoué contre eux la poussiére de leurs pieds*, suivant le commandement de JESUS-CHRIST (e); pour leur montrer qu'ils ne vouloient rien avoir de commun avec eux (f), & qu'ils les abandonnoient à leur mauvais cœur, & à leur endurcissement. Saint Hilaire regarde cela comme une espéce de malédiction, & d'anathême symbolique contre les Juifs incrédules. Ligfoot remarque que les Hébreux considérent les villes, la terre, le pays des Payens comme un pays impur, & souillé. En secouant la poussiére de leurs pieds sur les Juifs d'Antioche de Pisidie, ils désignoient d'une maniére énigmatique qu'ils tenoient leur terre, & leur ville, pour une terre impure & souillée.

ICONIUM. *Ils vinrent à Icone*, ville de Lycaonie, environ à cinquante lieues à l'orient d'Antioche de Pisidie. Il y avoit à Icone un grand nombre de Juifs, & la ville étoit une des premiéres de la Province.

(a) Καὶ ἐπίστευσαν, ὅσοι ἦσαν τεταγμένοι εἰς ζωὴν αἰώνιον. Les Manuscrits du Marquis de Velez lisent : προτεταγμένοι, conformément à la Vulgate.

(b) Voyez *Matth.* XXVIII. 16. *Luc.* VII. 8. *Act.* XV. 2. XXII. 30. XXVIII. 23. *Rom.* XIII. 1.

(c) Ὁρίζω, ou προορίζω. Voyez *Act.* XVII. 26. Ὁρίσας προτεταγμένους καιρούς.

(d) Τὰς σεβομένας γυναῖκας, καὶ τὰς εὐσχήμονας. Dans S. Marc XV. 43. Joseph d'Arimathie est nommé, Εὐσχήμων βουλευτής. *Nobilis decurio.* Et ci-après Act. XVII. 12. Ἑλληνίδων γυναικῶν τῶν εὐσχημόνων. Des femmes payennes, & honnêtes : ou des prosélytes de qualité; des femmes dévotes, & riches.

(e) *Matt.* X. 14.

(f) *Vide Hieronym. Chrysost. Theophylact. in Matth. Aug. quæst.* 7. *in Matth.*

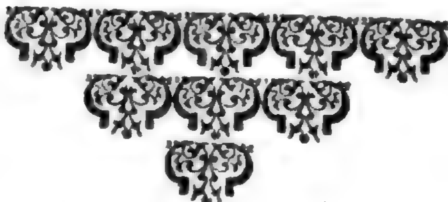



Digitized by

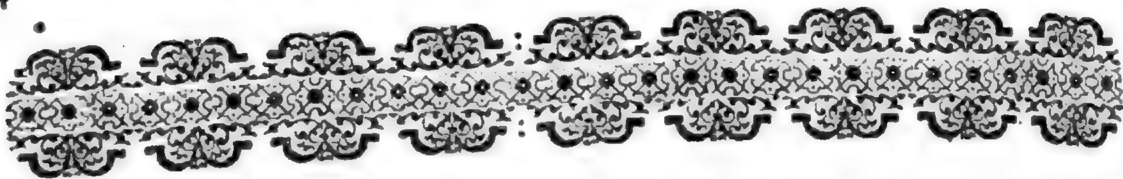

# CHAPITRE XIV.

*Saint Paul, & saint Barnabé à Icone. Conversions qu'ils y font. Les Juifs les traversent. Saint Paul guérit à Lystre un homme qui étoit né boiteux. Le peuple veut leur offrir des sacrifices, les prenant pour des Dieux. Ensuite on les lapide. Ils se sauvent, & établissent des Eglises en plusieurs endroits. Ils retournent à Antioche de Syrie, où ils demeurent long-tems.*

℣. 1. *FActum est autem Iconii, ut simul introirent in synagogam Judæorum, & loquerentur, ita ut crederet Judæorum, & Græcorum copiosa multitudo.*

2. *Qui verò increduli fuerunt Judæi, suscitaverunt, & ad iracundiam concitaverunt animas Gentium adversùs fratres.*

3. *Multo igitur tempore demorati sunt, fiducialiter agentes in Domino, testimonium perhibente verbo gratiæ suæ, dante signa, & prodigia fieri per manus eorum.*

℣. 1. OR il arriva qu'étant à Icone, ils entrérent ensemble dans la synagogue des Juifs: & ils y parlérent d'une telle sorte, qu'une grande multitude de Juifs, & de Grecs embrassa la foi.

2. Mais ceux des Juifs qui demeurérent dans l'incrédulité, excitérent, & irritérent l'esprit des Gentils contre les freres.

3. Ils demeurérent donc long-tems *en cette ville*, se conduisant avec grande liberté pour la gloire du Seigneur, qui rendoit témoignage à la parole de sa grace, en leur faisant faire des prodiges, & des miracles.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. FACTUM EST ICONII .... UT CREDERET, &c. *Etant à Icone, ils entrérent dans la Synagogue, & convertirent plusieurs Juifs, & plusieurs Grecs.* Ils entrérent dans les Synagogues des Juifs à leur ordinaire, sans toutefois se borner aux seuls Juifs. Ils prêchoient dans le particulier aux Grecs (a), c'est-à-dire, aux Gentils; & ils en convertirent un grand nombre, aussi-bien que des Juifs. Saint Luc appelle Grecs, tous les Gentils de l'Asie-Mineure, parce que tous parloient Grec, & que les Hébreux donnoient ordinairement le nom de *Grecs* aux Payens.

On croit que ce fut dans ce premier voyage, ou peut-être dans le second que saint Paul fit à Icone, qu'il y convertit sainte Thécle, si fameuse dans l'Eglise, & honorée comme la premiére des Martyres (b). On assure qu'elle étoit de condition, & fort instruite de tout ce qui convenoit à une personne de son rang (c). Elle étoit déja fiancée, lorsque saint Paul vint à Icone, & alluma dans son cœur l'amour de la virginité (d). Elle eut à souffrir & de la part de sa famille, & de la part de son fiancé, une infinité d'assauts; ausquels elle résista généreusement. On assure même qu'elle fut condamnée aux bêtes, à la poursuite de celui qui vouloit l'épouser (e): mais les lions au lieu de la dévorer, se couchérent à ses pieds. Saint Grégoire de Nazianze (f) dit qu'elle fut aussi délivrée du feu. Saint Chrysostome (g) dit qu'elle acheta au prix de tous ses joyaux, & de tous ses ornemens d'or, la liberté de voir, & d'écouter saint Paul, qui étoit alors en prison. Elle étoit Payenne, lorsqu'elle se convertit au Christianisme.

℣. 2. QUI VERO INCREDULI. *Mais ceux des Juifs qui demeurérent dans l'incrédulité, irritérent l'esprit des Gentils contre les freres*; contre les nouveaux convertis, tant du Paganisme, que du Judaïsme. Le fameux Manuscrit Grec, & Latin de Cambrige lit: *Mais les Chefs de la Synagogue des Juifs, & les premiers de leur assemblée excitérent la persécution contre les justes, & irritérent les Gentils contre les freres. Mais le Seigneur rendit bien-tôt la paix* (h). Ce qui paroît ajouté, pour concilier ce qui est dit immédiatement après, que saint Paul, & saint Barnabé demeurérent assez long-tems à Icone, prêchant librement, &c.

℣. 3. MULTO IGITUR TEMPORE. *Ils demeurérent long-tems en cette ville.* Ils y demeurérent malgré la mauvaise volonté des Juifs, & les mauvais traitemens des Payens, tandis que l'on n'en vint point aux extrêmitez: Mais lorsqu'ils virent qu'on en vouloit à leur vie, qu'on vouloit les lapider, & que les principaux des Payens s'en mêloient, ils jugérent à propos de se retirer. Saint Paul parle en général de ce qu'il souffrit à Icone, dans l'Epître à Timothée (i).

TESTIMONIUM PERHIBENTE VERBO GRATIÆ SUÆ. *Le Seigneur rendant témoignage à la parole de sa grace*; c'est-à-dire, à l'Evangile, appellé *la parole de grace*, en plus d'un endroit des Actes (k). Les miracles qui accompagnoient la prédication de saint Paul, étoient une preuve de sa mission de Dieu, & de la vérité de la Doctrine qu'il prêchoit. Saint Luc ne rapporte aucun de ces miracles en particulier: mais on juge bien que sans cela, saint Paul n'auroit pû ni faire les conversions qu'il fit, ni se soutenir si long-tems contre ses ennemis. Les Fidéles tant des Juifs que des Gentils, soutenoient la vérité de ces miracles; les Juifs endurcis, & les Gentils de leur parti les traitoient de faux miracles, & d'illusions: Ainsi ℣. 4. *toute la ville étoit partagée; les uns étant pour les Juifs, & les autres pour les Apôtres.*

(a) *Vide Chrysost. homil. 30. in Acta. Fromond. hic.*
(b) *Isidor. Pelus. lib. 1. Ep. 109. Evagr. hist. lib. 3. c. 8. Ita & Græci recentiores.*
(c) *Method. Conviv. Virg. p. 94.*
( ) *Aug. contra Faust. lib. 30. c. 4. Ambrof. de Virgin. lib. 2.*
(e) *Vide Ambrof. lib. 2. de Virgin.*
(f) *Nazianz. Carm. 4. p. 59.*
(g) *Chrysost. homil. 25. in Acta.*
(h) Ces derniers mots se lisoient aussi dans l'Exemplaire Grec de Bede, & on les voit encore dans un autre d'Angleterre.
(i) 2. *Timot.* III. 11.
(k) *Act.* XX. 24. 32. Voyez aussi XIII. 43. & XVIII. 23.

℣. 5.

Digitized by Google

*4. Divisa est autem multitudo civitatis: & quidam quidem erant cum Judæis, quidam verò cum Apostolis.*

4. Ainsi toute la ville fut partagée; les uns étant pour les Juifs, & les autres pour les Apôtres.

*5. Cùm autem factus esset impetus Gentilium, & Judæorum cum principibus suis, ut contumeliis afficerent, & lapidarent eos.*

5. Mais comme les Gentils, & les Juifs avec leurs principaux chefs, alloient se jetter sur eux pour les outrager, & les lapider,

*6. Intelligentes, confugerunt ad civitates Lycaoniæ, Lystram, & Derben, & universam in circuitu regionem, & ibi evangelizantes erant.*

6. Les Apôtres l'ayant sçu, ils s'enfuirent à Lystre, & à Derbes, villes de Lycaonie, & au pays d'alentour, où ils prêchoient l'Evangile.

*7. Et quidam vir Lystris infirmus pedibus sedebat, claudus ex utero matris suæ, qui numquam ambulaverat.*

7. Or il y avoit à Lystre un homme perclus de ses jambes, qui étoit boiteux dès le ventre de sa mere, & qui n'avoit jamais marché.

*8. Hic audivit Paulum loquentem. Qui intuitus eum: & videns quia fidem haberet ut salvus fieret,*

8. Cet homme entendit la prédication de Paul; & Paul arrêtant les yeux sur lui, & voyant qu'il avoit la foi, qu'il seroit guéri,

*9. Dixit magna voce: Surge super pedes tuos rectus. Et exilivit, & ambulabat.*

9. Il lui dit à haute voix: Levez-vous, & tenez-vous droit sur vos pieds. Aussi-tôt il se leva en sautant, & commença à marcher.

*10. Turba autem cùm vidissent quod fecerat Paulus, levaverunt vocem suam, Lycaonicè dicentes: Dii similes facti hominibus, descenderunt ad nos.*

10. Le peuple ayant vû ce que Paul avoit fait, ils élevérent leur voix, & dirent en langue Lycaonienne: Ce sont des Dieux qui sont descendus vers nous sous la forme d'hommes.

## COMMENTAIRE.

℣. 5. CUM FACTUS ESSET IMPETUS. *Les Gentils, & les Juifs, avec leurs principaux Chefs*; c'est-à-dire, avec les principaux tant des Magistrats Gentils, que des Chefs de la Synagogue des Juifs, étant sur le point de tomber sur saint Paul, & sur saint Barnabé, pour les outrager, & les lapider, ils jugérent que ce seroit tenter Dieu, de vouloir demeurer plus long-tems dans cette ville, exposez à ces insultes. Ils se retirerent donc dans les lieux d'alentour, suivant ce précepte de JESUS-CHRIST (a): *Lorsqu'on vous persécutera dans une ville, fuyez dans une autre.*

℣. 6. CONFUGERUNT AD CIVITATES LYCAONIÆ, LYSTRAM, ET DERBEN. *Ils s'enfuirent à Lystre, & à Derbe, autres villes de Lycaonie.* Ils ne quittérent pas la Province; mais ils allérent en d'autres villes, & même dans les lieux d'alentour: *Et universam in circuitu regionem. Lystre* est au nord, & *Derbe* au midi de la ville d'Icone; toutes deux dans la Lycaonie. Pline met toutefois Lystre dans la Galatie (b); & Strabon (c) place Derbe dans l'Isaurie. Les limites de ces Provinces n'ont pas toûjours été les mêmes. Quelques Exemplaires Grecs (d) ajoutent à la fin de ce verset, que tout le peuple fut émû à la prédication de saint Paul; & que Paul & Barnabé demeurérent quelque tems à Lystre.

℣. 8. QUIDAM VIR LYSTRIS INFIRMUS PEDIBUS. *Il y avoit à Lystre un homme perclus de ses jambes, dès le ventre de sa mere*, & par conséquent plus incurable. Cet homme étant venu écouter saint Paul, attiré apparemment par le bruit des miracles qu'il faisoit, & dans la confiance de recevoir sa guérison, fut apperçû de l'Apôtre, & discerné de la foule par une lumiére intérieure, qui lui fit connoître les dispositions de l'ame de cet homme; & peut-être aussi par un certain air de confiance, & d'empressement qu'il remarqua dans ses yeux, & sur son visage (e). Saint Paul donc ℣. 8. *arrêtant ses yeux sur lui, & voyant qu'il avoit la foi qu'il seroit guéri, lui dit: Levez-vous, & tenez-vous sur vos pieds. Et aussi tôt il se leva, en sautant, & commença à marcher.* Quelques Exemplaires Grecs lisent (f): *Je vous dis au nom du Seigneur* JESUS-CHRIST: *Levez-vous.* Ou simplement: *Au nom du Seigneur, levez-vous.* Ce qui paroît pris du Chap. III. ℣. 6. des Actes.

℣. 10. LYCAONICE. *En Langue Lycaonienne.* La Langue Grecque étoit la Langue commune de toute l'Asie Mineure: mais il y avoit plusieurs dialectes; & dans les Provinces éloignées le langage est toujours moins pur. Saint Luc veut donc marquer que ces peuples parloient un Grec corrompu, assez différent de celui qui se parloit dans les villes de Gréce les plus polies, & les plus florissantes. M. Paul Ernest Jablonki a fait une Dissertation savante sur la Langue Lycaonienne. Il prétend après Grotius, que les Lycaoniens parloient la même Langue que les Cappadociens, & que la Langue des Cappadociens étoit mêlée de Syriaque. Ce qui est assez probable, à cause du voisinage de la Cappadoce, de la Syrie, & de la Mésopotamie.

DII SIMILES FACTI HOMINIBUS. *Des Dieux qui sont descendus vers nous sous la forme d'hommes.* Les Payens croyoient avoir là-dessus une expérience confirmée par plusieurs événemens. Ils s'imaginoient que souvent les Dieux s'étoient apparus aux hommes, & avoient parcouru les villes, & les Provinces, ou pour punir, ou pour récompenser, ou pour secourir les hommes (g); ou pour d'autres choses, qui ne font guéres d'honneur ni aux Dieux à qui on les attribue, ni aux hommes, qui ont eu la foiblesse de les croire. Il n'est pas impossible que le Démon n'ait quelquefois paru sous une forme humaine, ou qu'il n'ait fait allusion aux yeux des hommes, pour leur faire croire que leurs prétendues Divinitez leur étoient apparues. On peut soutenir qu'il n'y eut jamais d'apparitions réelles de la part de ces fausses Déïtez, qui ont leur partage dans l'abîme avec le Démon, & ses Anges. Mais il suffit que ç'ait été là leur créance.

---

(a) *Matt.* x. 23.

(b) *Plin. lib.* 5. *c.* 32.

(c) *Strabo lib.* 12. *p.* 391.

(d) Καὶ ἐσείσθη ὅλον τὸ πλῆθος ἐπὶ τῇ διδαχῇ. Ὁ δὲ Παῦλος, καὶ Βαρνάβας διέτριβον ἐν Λύστροις. *Ita Cant. Gr. Lat. Codd. Gr. teste Beda. Laud.* 3. *Quid. Lat. teste Erasmo.*

(e) *Beda, Cornel. Fromond. Menoch. alii.*

(f) *Ita plures MSS. apud Mill. ad* ℣. 8. *Vide & Bedam.*

(g) *Homer. apud Grot. hic.* Καί τε θεοὶ ξείνοισιν ἐοικότες ἀλλοδαποῖσι,

Παντοῖοι τελέθοντες ἐπιστρωφῶσι πόληας.

*Ovid. Metamorph.* 1. *Et Deus humanâ lustro sub imagine terras. Vide & Themist. orat.* 9. *apud Pricæum hic.*

11. *Et vocabant Barnabam Jovem, Paulum verò Mercurium, quoniam ipse erat dux verbi.*

12. *Sacerdos quoque Jovis, qui erat ante civitatem, tauros, & coronas ante januas afferens, cum populis volebat sacrificare.*

13. *Quod ubi audierunt Apostoli, Barnabas, & Paulus, conscissis tunicis suis exilierunt in turbas, clamantes.*

11. Et ils appelloient Barnabé Jupiter, & Paul Mercure, parce que c'étoit lui qui portoit la parole.

12. Et même le Sacrificateur *du Temple* de Jupiter, qui étoit près de la ville, amena des taureaux, & apporta des couronnes devant la porte, voulant aussi-bien que le peuple *leur* sacrifier.

13. Mais les Apôtres Barnabé, & Paul, ayant entendu ceci, déchirérent leurs vêtemens; & s'avançant au milieu de la multitude, ils criérent:

## COMMENTAIRE.

ꝟ. 11. VOCABANT BARNABAM JOVEM; PAULUM VERO MERCURIUM. *Ils appelloient Barnabé Jupiter, & Paul Mercure.* Barnabé étoit apparemment un homme bien-fait, d'une taille avantageuse, & d'un port majestueux. Saint Paul étoit éloquent, & savant. Les Payens regardoient Jupiter comme le premier, & le plus grand des Dieux; & Mercure comme le Messager des Dieux, & le Dieu de l'éloquence (a). S. Barnabé laissoit à S. Paul le soin de la parole, & demeuroit auprès de lui dans le silence. Jupiter n'alloit guéres sans Mercure, comme on le voit dans l'Amphytrion de Plaute (b). On appelloit un homme éloquent, un Mercure incarné, un second Mercure.

Saint Paul nous dit de lui-même, qu'il n'étoit pas d'une taille avantageuse, ni d'un air imposant: mais ses ennemis mêmes avoüoient que ses Lettres étoient graves, fortes, & véhémentes (c): *Quoniam quidem Epistolæ, inquiunt, graves sunt, & fortes; præsentia autem corporis infirma, & sermo contemptibilis.* Il est vrai que ses discours n'étoient point de la politesse, & de la beauté de ceux des Orateurs Grecs: *Sermo contemptibilis.* Il méprisoit ces vains ornemens, qui n'auroient fait que diminuer, ou affoiblir la force, & la majesté des véritez qu'il prêchoit (d): *Sermo meus, & prædicatio mea non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis; sed in ostensione spiritûs, & virtutis.* Mais s'il manquoit quelque chose à ses discours, quant à la beauté, & à l'ornement, & à l'artifice, il ne leur manquoit rien, quant à la solidité, à la force, à la science (e): *Nam etsi imperitus sermone, sed non scientiâ.* Saint Jérôme (f), qui reconnoît quelque dureté dans le stile de saint Paul, & quelque faute contre la pureté de la Langue Grecque, avoue pourtant (g) que quand il le lit, il lui semble entendre autant de coups de tonnerre, que de paroles. Saint Chrysostome (h) dit que ses Epîtres le faisoient admirer même des Juifs, & des Payens. Saint Augustin (i) montre fort bien que les Auteurs sacrez, & saint Paul en particulier, ont toute l'éloquence que l'on peut raisonnablement demander dans leur genre d'écrire: *Audeo dicere, omnes qui rectè intelligunt quod illi loquuntur, simul intelligere non eos aliter loqui debuisse.* L'obscurité même, & la simplicité des divines Ecritures ont leur grandeur, & leur éloquence. Ce n'est donc pas sans raison que les habitans de Lystre, après avoir vû le miracle du boiteux guéri, & après avoir entendu saint Paul, l'ayent pris pour Mercure.

ꝟ. 12. SACERDOS JOVIS, QUI ERAT ANTE CIVITATEM. *Le Prêtre du Temple de Jupiter, qui étoit près de la ville.* A la lettre: *Le Sacrificateur de Jupiter, qui étoit devant la ville.* Mais on entend bien qu'il veut parler du Temple de Lystre, situé près de la ville. On fit donc venir ce Prêtre, pour immoler des victimes à Paul, & à Barnabé: *Et il amena des taureaux; & des couronnes;* apparemment deux taureaux; l'un pour le prétendu Jupiter, & l'autre pour Mercure; & des couronnes pour les victimes; car ordinairement on les couronnoit (k), ou l'on leur doroit les cornes (l): *Victima ad supplicium saginantur; hostiæ ad pœnam coronantur.* On couronnoit aussi les Dieux (m), & les portes de leurs Temples; & souvent ceux qui sacrifioient étoient couronnez, aussi-bien que leurs victimes (n): *Postea Deorum honori sacrificantes sumpsêre coronam, victimis simul coronatis.* Ainsi ces couronnes pouvoient être ou pour les Dieux prétendus Jupiter, & Mercure, ou pour les victimes, ou pour le Prêtre, ou pour la porte de la maison où étoient Paul, & Barnabé.

Ovide raconte (o) que Jupiter s'étant un jour rendu visible dans la Lycaonie, & les peuples du pays lui offrant à l'envi des victimes, le Roi du pays s'en railla; & pour éprouver si celui qu'on prenoit pour Jupiter étoit véritablement Dieu, il l'invita à manger, & lui fit servir de la chair humaine. Jupiter irrité le changea en loup; & ce malheureux Prince se sauva dans les bois, sans oser paroître parmi les hommes. Les peuples de Lycaonie, où étoit la ville de Lystre, conservoient la mémoire de cet ancien événement, & craignoient peut-être qu'il ne leur arrivât quelque semblable malheur, s'ils négligeoient des Dieux qui daignoient leur apparoître.

ꝟ. 13. SCISSIS TUNICIS, EXILIERUNT. *Ils déchirérent leurs habits, & s'avançant au milieu de la multitude.* On déchiroit ses habits dans le deuil (p), dans les malheurs subits, ou lorsqu'on entendoit un blasphême (q) Paul, & Barnabé sensiblement affligez de l'aveuglement, & de la folie de ces peuples, qu'ils s'efforçoient de retirer de l'idolâtrie, déchirent leurs tuniques, l'habit de dessous, en commençant par le haut, & les rompant jusques sur la poitrine. L'action de ceux de Lystre leur parut un sacrilege, un blasphême, une impiété, une idolâtrie la plus extravagante que l'on puisse concevoir. Ils en marquent leur indignation, & leur horreur.

---

(a) *Horat. lib. 1. Od. 10. Mercuri, facunde nepos Atlantis....*
*Te canam magni Jovis, & Deorum*
*Nuntium, curvæque lyræ parentem.*

(b) *Vide Aristid. de Demosthene, & Themist. orat. 1. apud Grot. hic.*

(c) 2. *Cor.* x. 10.

(d) 1. *Cor.* II. 1. 4.

(e) 2. *Cor.* XI. 6.

(f) *Hieron. ad Hedibiam quæst. 11. & ad Algasiam, quæst. 10.*

(g) *Idem in Catalogo Scriptorum Ecclef. & Apolog. ad Pammach.*

(h) *Chrysost. de Sacerdotio, lib. 4. c. 7.*

(i) *Aug. lib. 4. c. 6. & 7. de Doctrina Christiana.*

(k) *Ovid. Metamorph. lib. 15.*
*Victima labe carens, & præstantissima formâ,*
*Sistitur ante aras, & vittis præsignis, & auro.*

(l) *Minutius in Octavio.*

(m) *Plin. lib. XVI. c. 4. Baruc. VI. 9.*

(n) *Plin. lib. XVI. c. 4. Æneid. 11.*
*Hic Helenus cæsis primùm de more juvencis*
*Exorat pacem divûm, vittasque resolvit*
*Sacrati capitis.*

(o) *Ovid. Metamorph. lib. 1.*

(p) 2. *Reg* 1. 11. & III. 31. *Genes.* XXXVII. 30. *Levit.* X. 6. XXI. 10.

(q) *Matt.* XXVI. 65. *Vide & Jerem.* XXXVI. 24.

*14. Et dicentes : Viri, quid hæc facitis ? & nos mortales sumus, similes vobis homines, annuntiantes vobis ab his vanis converti ad Deum vivum, qui fecit Cælum, & terram, & mare, & omnia, quæ in eis sunt :*

14. Mes amis que voulez-vous faire ? Nous ne sommes que des hommes non plus que vous, & sujets aux mêmes infirmitez : & nous vous annonçons que vous vous convertissiez de ces vaines superstitions au Dieu vivant, qui a fait le Ciel, & la terre, la mer, & tout ce qu'ils contiennent :

*15. Qui in præteritis generationibus dimisit omnes gentes ingredi vias suas.*

15. Qui dans les siécles passez a laissé marcher toutes les nations dans leurs voyes.

*16. Et quidem non sine testimonio semetipsum reliquit benefaciens, de Cælo dans pluvias, & tempora fructifera, implens cibo, & lætitiâ corda nostra.*

16. Et néanmoins il n'a point cessé de rendre toûjours témoignage de ce qu'il est, en faisant du bien aux hommes, en dispensant les pluyes du Ciel, & les saisons favorables pour les fruits. en nous donnant la nourriture avec abondance, & remplissant nos cœurs de joye.

*17. Et hæc dicentes, vix sedaverunt turbas ne sibi immolarent.*

17. Mais quoi qu'ils pussent dire, ils eurent bien de la peine à empêcher que le peuple ne leur sacrifiât.

*18. Supervenerunt autem quidam ab Antiochia, & Icônio Judæi : & persuasis turbis, lapidantesque Paulum, traxerunt extra civitatem, existimantes eum mortuum esse.*

18. Or quelques Juifs d'Antioche, & d'Icone étant survenus, gagnérent le peuple, & ayant lapidé Paul, ils le traînérent hors de la ville, croyant qu'il fût mort.

## COMMENTAIRE.

℣. 14. ET NOS MORTALES SUMUS. *Que voulez-vous faire ? Nous ne sommes que des hommes non plus que vous.* Le Grec (*a*) : *Nous sommes des hommes sujets aux mêmes infirmitez que vous* ; nous ne méritons aucune adoration, ni aucun culte de latrie, qui n'est dû qu'au Tout-puissant (*b*) :

*Nec Dea sum, dixit, nec sacri thuris honore*
*Humanum dignare caput, ne nescius erres.*

AB HIS VANIS CONVERTI AD DEUM VIVUM. *Que vous vous convertissiez de ces vaines superstitions au Dieu vivant.* A Dieu ne plaise que nous recevions des honneurs, que nous vous prêchons de n'accorder qu'au Créateur du Ciel, & de la terre. Dieu seul a droit d'éxiger votre culte. Ni nous, ni nulle autre créature, ni nulle prétendue Divinité ne peut y aspirer sans sacrilége.

℣. 15. DIMISIT OMNES GENTES INGREDI VIAS SUAS. *Il a laissé marcher toutes les nations dans leurs voyes.* On ne peut pas prendre ces paroles dans toute leur rigueur. Il est certain qu'il y a eu plusieurs Saints parmi les nations, qui ont vécu avant la Loi de Moyse, & qui n'étoient point de la race d'Abraham ; S. Paul veut donc marquer ici, que Dieu a abandonné le corps des nations idolâtres, sans leur envoyer ni Prophétes pour les instruire, ni Législateurs pour leur donner des Loix. Il ne leur a donné ni les lumiéres dont il a favorisé la nation des Juifs, ni la révélation de sa volonté dans ses Ecritures. Il ne leur a point fait une infinité de graces, qu'il a faites à son peuple choisi. Mais pour cela sont-elles inexcusables ? Dieu leur a donné la Loi naturelle gravée dans le fond de leur cœur ; ils ont pû la consulter, & la suivre. Il leur a accordé la lumiére naturelle qui éclaire tous les hommes ; il leur a donné un goût intérieur, un secret sentiment qui approuve le bien, & condamne le mal ; il s'est manifsté à eux dans toutes les merveilles de la nature, & de ses créatures (*c*) : *Invisibilia Dei, à creatura mundi per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur ; sempiterna quoque ejus virtus, & Divinitas ; ita ut sint inexcusabiles.* Il les a abandonnez à eux-mêmes, il ne les a point engagez dans le mal (*d*), ils ont connu la vertu & le vice, le bien & le mal ; & ils ont volontairement & librement choisi le mal préférablement au bien. C'en est assez pour les rendre inexcusables (*e*). Leur crime est d'avoir abusé des lumiéres qu'ils ont reçûës de Dieu ; d'avoir adoré la créature, au lieu du Créateur ; de n'avoir pas rendu à Dieu qu'ils ont connu, le culte qu'ils lui devoient ; d'avoir violé les Loix naturelles, & d'avoir étouffé les cris de leur conscience, qui les condamnoit dans mal qu'ils commettoient si librement (*f*).

℣. 16. ET QUIDEM NON SINE TESTIMONIO. *Il n'a point cessé de rendre toûjours témoignage de ce qu'il est.* Dieu ne s'est point caché aux peuples Gentils ; il n'a tenu qu'à eux de le connoître. Il les a comblez de biens. Que ne lui rendoient-ils les adorations que la reconnoissance exigeoit d'eux ? Que ne profitoient-ils des lumiéres qu'il leur offroit ? S'ils se sont perdus, s'ils se sont égarez dans leurs pensées, à qui peuvent-ils s'en prendre (*g*), sinon à eux-mêmes ?

IMPLENS CIBO, ET LÆTITIA CORDA NOSTRA. *Remplissant nos cœurs de nourriture, & de joye* ; c'est-à-dire, nous donnant abondamment la nourriture, & le vin (*h*), qui réjouit le cœur de l'homme (*i*). Il est toûjours disposé à donner à nos corps la nourriture, & à nos esprits sa lumiére & son secours (*k*) : *Numquam Deus aut alendis hominum corporibus, aut docendis, juvandisque eorum mentibus, defuit.* Il en accorde aux uns plus, aux autres moins ; mais il donne à tous autant qu'il en faut pour les rendre inexcusables : *Sufficit tamen sicut Dominus judicavit, quibusdam ad remedium, omnibus ad testimonium.*

℣. 18. SUPERVENERUNT QUIDAM. *Or quelques Juifs d'Antioche* de Pisidie *étant survenus.* Il paroît que tout

(a) *Καὶ ἡμεῖς ὁμοιοπαθεῖς ἐσμεν ὑμῖν ἄνθρωποι.*
(b) *Ovid. Metamorphos.* 14. La Sybille y parle à Enée.
(c) *Rom.* 1. 20.
(d) *Aug. quæst. in Josue, lib. 6. qu. 18. & alibi sæpius. Vide in cap. 1. Epist. ad Rom.*
(e) *Vide Sanct. Est. Fremond. Bartholom. Petri.*
(f) *August. Ep. olim* XLIX. *nunc* CII. *qu. 2. Prosper. lib. 2. de vocat. Gent. cap. 4. 5. &c. Rom.* 1. 21. 22. 23. *Qui cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt, &c.*
(g) *Vide Prosper. lib. 2. de vocat. Gent. cap. 4. 5. Est. Fremond. hic.*
(h) *Grot. Sanct. Fremond.*
(i) *Eccli.* XXXI. 31. 33. 36. *Psal.* CIII. 1.
(k) *Prosper. de vocat. Gent. lib. 2.*



Digitized by Google

19. *Circumdantibus autem eum Discipulis, & surgens intravit civitatem, & postera die profectus est cum Barnaba in Derben.*

20. *Cùmque evangelizassent civitati illi, & docuissent multos, reversi sunt Lystram, & Iconium, & Antiochiam,*

21. *Confirmantes animas Discipulorum, exhortantesque ut permanerent in fide: & quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in Regnum Dei.*

22. *Et cùm constituissent illis per singulas Ecclesias Presbyteros, & orassent cum jejunationibus, commendaverunt eos Domino, in quem crediderunt.*

19. Mais les Disciples s'étant amassez autour de lui, il se leva, & rentra dans la ville; & le lendemain il partit avec Barnabé pour aller à Derbe.

20. Et après avoir annoncé l'Evangile dans cette ville-là, & instruit plusieurs personnes, ils retournérent à Lystre, à Icone, & à Antioche,

21. Fortifiant le courage des Disciples, les exhortant à persévérer dans la foi; & *leur remontrant* que c'est par beaucoup de peines, & d'afflictions que nous devons entrer dans le Royaume de Dieu.

22. Ayant donc ordonné des Prêtres en chaque Eglise avec des priéres & des jeûnes, ils les recommandérent au Seigneur auquel ils avoient cru.

## COMMENTAIRE.

ceci arriva le même jour, & peut-être dans le même tems que Paul, & Barnabé étoient occupez à instruire les peuples de Lystre, & à les empêcher de leur rendre des honneurs divins. Ces Juifs, qui étoient de ceux qui avoient chassé nos deux Apôtres d'Antioche de Pisidie, & d'Icone, ayant appris qu'ils étoient à Lystre, & qu'ils continuoient à y prêcher, y vinrent pour les en faire chasser. Ils soutinrent qu'ils étoient non-seulement des hommes, mais des scélérats, des impies, des blasphémateurs, qui donnoient le nom de Dieu, & de Messie à un homme crucifié pour ses crimes; que c'étoient des séducteurs, qui trompoient les peuples par leurs prestiges, & leurs faux miracles: De maniére que la vénération, & l'estime du peuple de Lystre se changeant tout d'un coup en fureur, ils commencérent à leur jetter des pierres; sur tout à Paul, qu'ils regardoient comme le plus puissant en paroles, & en miracles.

Lapidantes Paulum, traxerunt extra civitatem. *Ayant lapidé Paul, ils le traînérent hors de la ville, croyant qu'il fût mort.* Il fut attaqué à coups de pierres, renversé, & laissé pour mort dans la ville (a); & la populace en furie le traîna hors de la ville, pour le jetter à la voirie. C'est de cet événement dont parle S. Paul dans sa seconde Lettre aux Corinthiens (b): *Semel lapidatus sum.*

℣. 19. Circumdantibus eum Discipulis. *Les Disciples* qu'il avoit fait à Lystre, c'est-à-dire, les Juifs, & les Payens convertis, *s'assemblérent autour de lui*, & l'ayant relevé, ils le ramenérent dans la ville. Il y a beaucoup d'apparence que ceux de Lystre n'osérent pousser leur ressentiment jusqu'à faire entiérement périr Paul, & Barnabé, étant retenus par la crainte des Magistrats, qui auroient pû venger leur mort. Barnabé se sauva selon les apparences, & se déroba à la violence du peuple. Paul ayant été renversé de quelques coups de pierres, & laissé pour mort, revint bien-tôt à lui par le secours des freres, & fut ramené secrettement dans la ville, sans que les bourgeois se missent en peine de le rechercher, le premier feu de leur emportement étant passé, & les Magistrats craignant les suites de ces émotions populaires. La plûpart des Commentateurs (c) croyent que S. Paul fut tout-à-coup miraculeusement guéri de ses blessures; en sorte que dès le lendemain, il put se mettre en chemin, & continuer ses travaux apostoliques. Mais il pouvoit être simplement étourdi de quelques coups de pierres, qui n'étoient pas mortels, & qui ne l'empêchérent pas de se relever, lorsqu'il fut revenu de son évanouissement, & de rentrer dans la ville. S. Luc ne nous raconte point ceci dans des termes qui insinuënt du miracle.

Profectus est Derben. *Il partit pour Derbe*, ville de la même Province de Lycaonie, mais plus au midi d'Icone; où S. Paul, & S. Barnabé ne pouvoient guéres attendre que les mêmes mauvais traitemens qu'ils avoient déja essuyez à Icone, & à Lystre, puisque c'étoit au voisinage de ces villes.

℣. 20. Reversi sunt Lystram, et Iconium, et Antiochiam. *Ils retournérent à Lystre, à Icone, & à Antioche.* Les dangers ne les effrayent point. S. Paul avoit été lapidé à Lystre; il s'étoit sauvé d'Icone, pour éviter le même supplice dont ils étoient menacez Barnabé, & lui (d); ils avoient été chassez d'Antioche de Pisidie par la faction des Juifs (e); cependant ils retournent dans ces villes, comme pour affronter le péril, & la mort. Voilà des ames vraiment Chrétiennes, & Apostoliques, qui comptent leur vie pour rien, pourvû qu'ils remplissent leur ministére (f): *Nec facio animam meam pretiosiorem quam me, dummodo consummem cursum meum; & ministerium verbi quod accepi à Domino Jesu.*

℣. 21. Confirmantes animas Discipulorum. *Fortifiant le courage des Disciples.* Ce n'est point assez d'avoir répandu la semence de la parole évangélique; il faut l'arroser, il faut la cultiver, il faut la garantir contre le froid, & la tempête, & les bêtes farouches. Les nouveaux convertis de ces villes exposez qu'ils étoient au milieu des Juifs, & des Payens, qui les persécutoient, & les affligeoient en toute maniére, avoient besoin de secours, & de consolation. L'Apôtre ne leur promet en ce monde ni douceurs, ni paix, ni plaisirs, ni prospéritez; mais il les affermit dans la foi, & leur fait voir que c'est par beaucoup de peines, & d'afflictions que nous devons entrer dans le Royaume de Dieu: Vérité qui est inculquée dans toutes les Ecritures, & que S. Paul a soin de remettre souvent devant les yeux de ses Disciples (g). C'est la voie que Jesus-Christ lui-même a suivie (h): *Nonne oportuit pati Christum, & ita intrare in gloriam suam?* S. Barnabé dans son Epître, cite ces paroles comme ayant été prononcées par Jesus-Christ: *Ceux qui veulent joüir de ma vision, & entrer dans ma gloire, doivent me posséder par les afflictions, & par les tourmens.*

℣. 22. Et cum constituissent illis per singulas Ecclesias Presbyteros. *Ayant ordonné des Prêtres en chaque Eglise*, avec des priéres, & des jeûnes, comme il s'étoit pratiqué à l'ordination de

(a) Λιθάσαντες, *Cum lapidassent, traxerunt extra civitatem.* Gloss. Lyran. Carthus. Vatab. Sanct. alii.
(b) 2. Cor. XI. 25.
(c) Lyran. Fromond. Cornel. Menoch. Sanct. alii.
(d) Act. XIV. 5.
(e) Act. XIII. 50.
(f) Act. XX. 24.
(g) Rom. VIII. 17. 2. Timot. II. 11. 12. III. 12. &c.
(h) Luc. XXIV. 26.

saint

23. *Transeuntesque Pisidam, venerunt in Pamphyliam.*

24. *Et loquentes verbum Domini in Perge, descenderunt in Attaliam :*

25. *Et inde navigaverunt Antiochiam, unde erant traditi gratiæ Dei, in opus quod compleverunt.*

26. *Cum autem venissent, & congregassent Ecclesiam, retulerunt quanta fecisset Deus cum illis, & quia aperuisset Gentibus ostium fidei.*

27. *Morati sunt autem tempus non modicum cum Discipulis.*

23. Ils traversérent ensuite la Pisidie, & vinrent en Pamphylie,

24. Et ayant annoncé la parole du Seigneur à Perge, ils descendirent à Attalie :

25. De là ils firent voile à Antioche, d'où on les avoit envoyez, en les abandonnant à la grace de Dieu, pour l'œuvre qu'ils avoient accomplie.

26. Y étant arrivez, & ayant assemblé l'Eglise, ils racontérent combien Dieu avoit fait de grandes choses avec eux, & comme il avoit ouvert aux Gentils la porte de la foi.

27. Et ils demeurérent là assez long-tems avec les Disciples.

## COMMENTAIRE.

S. Paul lui-même, & de S. Barnabé *(a)*. Le Grec *(b)* exprime l'imposition des mains, que la Vulgate a comprise sous le terme d'ordination. Sous le nom de *Prêtres*, les Interprétes conviennent qu'en cet endroit, de même que dans la plûpart des autres passages des Actes où ce terme se rencontre, il signifie des Evêques. On peut voir ce que nous avons remarqué sur ce terme ci-devant, Chap. XI. 30. Et il semble que c'est principalement pour ordonner des Evêques dans chacune des Eglises qu'ils avoient fondées, qu'ils revinrent parmi tant de dangers dans les villes de Lystre, d'Antioche, & d'Icone ; parce que comme ils se sentoient appellez ailleurs par l'inspiration du Saint-Esprit, & qu'ils ne pouvoient plus veiller par eux-mêmes à la conduite de ces Eglises toutes nouvelles, ils jugérent qu'il falloit leur donner des Chefs, & des Evêques pour les soutenir, & les conduire au milieu de tant de dangers, & d'ennemis, qui les environnoient.

℣. 24. LOQUENTES VERBUM DEI IN PERGE. *Ayant annoncé la parole de Dieu à Perge.* Ils vinrent de Derbe à Lystre, de Lystre à Icone, d'Icone à Antioche de Pisidie, d'Antioche à Perge de Pamphylie, & de Perge à Attalie, port de mer dans la même Province. Ainsi ils parcoururent trois Provinces de l'Asie Mineure, sçavoir la Pamphylie, la Lycaonie, & la Pisidie. Perge est la premiére ville de l'Asie Mineure où ils prêchérent. Ci-devant, Act. XIII. 13.

℣. 25. IN ATTALIAM : ET INDE NAVIGAVERUNT ANTIOCHIAM. *Ils descendirent à Attalie. De là ils firent voile à Antioche* de Syrie, d'où ils étoient partis environ deux ans auparavant. Attalie est une ville maritime de Pamphylie. Paul, & Barnabé allérent rendre compte à l'Eglise d'Antioche, de qui ils avoient reçu l'ordination, & la mission, du succès de leurs travaux apostoliques.

TRADITI GRATIÆ DEI. *Abandonnez à la grace de Dieu.* On les avoit recommandez à la grace, & au secours tout-puissant du Seigneur, en les envoyant prêcher parmi les nations.

℣. 26. QUANTA FECISSET DEUS CUM ILLIS. *Combien Dieu avoit fait de grandes choses avec eux* ; les merveilles, & les conversions qu'il avoit oprées par leur moyen ; la protection dont il les avoit honorez ; les secours miraculeux qu'il leur avoit accordez au milieu de tant de dangers. Ils rapportent à Dieu toute la gloire de leur prédication *(c)* : *Car ce n'est ni celui qui plante, ni celui qui arrose qui fait quelque chose ; c'est Dieu seul qui donne l'accroissement.* Et ailleurs *(d)* : *J'ai travaillé plus qu'aucun autre ; ou plûtôt, ce n'est pas moi, mais c'est la grace de Dieu avec moi.* Dans le sens littéral, *Le Seigneur a fait de grandes choses avec nous*, ou *dans nous*, peut aussi signifier : Le Seigneur nous a comblez de gloire ; il nous a honorez de sa protection, & de son secours. On voit des expressions pareilles dans plusieurs endroits de l'ancien Testament. Par exemple *(e)* : *Le Seigneur a fait avec vous toutes les merveilles que vous avez vûes.* Et ailleurs *(f)* : *On dira parmi les nations : Le Seigneur a fait de grandes choses en leur faveur : Le Seigneur a fait des merveilles avec nous, & nous sommes remplis de joie.* Et la sainte Vierge dans S. Luc *(g)* : *Le Seigneur a fait dans moi de grandes choses, &c.* Il a fait éclatter en moi ses merveilles. C'est le sens que Grotius, & Louis de Dieu donnent à cet endroit. La même expression se trouve encore au Chap. XV. ℣. 4.

ET QUIA APERUISSET GENTIBUS. *Comme Dieu avoit ouvert aux Gentils la porte de la foi* ; comme il avoit permis qu'on leur prêchât l'Evangile, & qu'il leur avoit donné l'intelligence, & la foi ; qu'il leur avoit ouvert le cœur, & l'esprit, pour croire, & pour aimer les véritez du salut. On voit à peu près la même expression, 1. *Cor.* XVI. 9. & 2. *Cor.* II. 12. & *Coloss.* IV. 3. où S. Paul dit que Dieu lui a ouvert la porte pour prêcher aux Gentils ; c'est-à-dire, qu'il lui a donné la mission pour cela, & qu'il a levé les obstacles qui auroient pû empêcher la parole de Dieu de fructifier dans les cœurs des Payens. Il leur a accordé un cœur intelligent *(h)*, & leur a ôté leur cœur de pierre *(i)*. Il leur a apparu lorsqu'ils ne le cherchoient point *(k)* : & il les a prévenus par sa miséricorde, lorsqu'ils étoient les plus éloignez de lui.

℣. 27. TEMPUS NON MODICUM. *Ils demeurerent assez long-tems à Antioche.* On ne sait pas précisément combien ils y demeurérent ; ni ce qu'ils y firent. S. Luc ne nous apprend rien de ce qui se passa depuis la quarante-sixiéme année de JESUS-CHRIST, jusqu'à la cinquante-uniéme, où se tint le Concile de Jérusalem ; c'est-à-dire dans l'espace de cinq ans. Ce fut apparemment durant cet intervale qu'il porta l'Evangile dans les Provinces voisines d'Antioche, & jusqu'à l'Illyrie, où il nous apprend lui-même qu'il a prêché *(l)*. Il est certain que S. Luc a omis plusieurs circonstances de sa vie, & de ses voyages. S. Paul fait gloire écrivant aux Corinthiens *(m)* d'avoir souffert plus de travaux que personne, d'avoir plus reçu de coups, d'avoir enduré plus de prisons. Il se vit souvent exposé à la mort, tantôt dans les riviéres, tantôt sur la mer, & tantôt de la part des voleurs, & tantôt de la part

(a) [illegible] XIII. 3.
(b) Χειροτονήσαντες δὲ αὐτοῖς πρεσβυτέρους κατ' ἐκκλησίαν, προσευξάμενοι μετὰ νηστειῶν.
(c) 1. *Cor.* III. 7.
(d) 1. *Cor.* XV. 10.
(e) *Deut.* X. 21.
(f) *Psal.* CXXV. 2. 3.
(g) *Luc.* I. 72.
(h) 2. *Macc.* I. 4. *Adaperiat cor vestrum in lege sua.* 3. *Reg.* III. 12. *Da servo tuo cor docile.*
(i) *Ezech.* XI. 19. *Auferam cor lapideum de carne vestra, & dabo vobis cor carneum.*
(k) *Isai.* LXV. 1. 2. *Rom.* X. 20.
(l) *Rom.* XV. 19.
(m) 2. *Cor.* XI. 23. *& seq.*



Digitized by Google

Juifs, ou des faux freres. Il dit entre autres choses qu'il reçut cinq fois des Juifs trente-neuf coups de fouet, & que deux fois il a été battu de verges par les Romains ; qu'il a fait trois fois naufrage, & qu'il a même passé une nuit, & un jour au fond de la mer, ou plûtôt en pleine mer, sans vaisseau, porté apparemment par quelque planche, ou par quelque morceau de bois. Il avoit souffert tout cela avant que d'écrire sa seconde Epitre aux Corinthiens, c'est-à-dire, avant l'an 58. de JESUS-CHRIST.

# CHAPITRE XV.

*Les Juifs convertis entreprennent de faire observer les cérémonies de la Loi aux Gentils néophytes. Saint Paul, & saint Barnabé vont à Jérusalem, & consultent sur cela les Apôtres. Concile de Jérusalem. Décision favorable aux Gentils. Saint Paul désire visiter les lieux où il a prêché. Il se sépare de Barnabé, à cause de Jean-Marc.*

℣. 1. *Et quidam descendentes de Judæa, docebant fratres: Quia nisi circumcidamini secundùm morem Moysi, non potestis salvari.*

2. *Facta ergo seditione non minima Paulo, & Barnabæ adversus illos, statuerunt ut ascenderent Paulus, & Barnabas, & quidam alii ex aliis, ad Apostolos, & Presbyteros in Jerusalem, super hac quæstione.*

℣. 1. Or quelques-uns qui étoient venus de Judée, enseignoient cette doctrine aux freres : Si vous n'êtes circoncis, selon la pratique *de la Loi* de Moyse, vous ne pouvez être sauvez.

2. Paul, & Barnabé s'étant donc élevez fortement contr'eux, il fut résolu que Paul, & Barnabé, & quelques-uns d'entre les autres iroient à Jérusalem vers les Apôtres, & les Prêtres, pour *leur proposer* cette question.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. NISI CIRCUMCIDAMINI, NON POTESTIS SALVARI. *Si vous n'êtes circoncis, vous ne pouvez être sauvez.* Le nombre des Gentils qui se convertissoient au Christianisme, croissant tous les jours, les Juifs convertis conçûrent quelque jalousie, non pas de leur conversion, mais de ce qu'ils ne recevoient pas la circoncision, & ne se croyoient pas obligez à l'observation des cérémonies de la Loi. JESUS-CHRIST ne s'étoit pas expliqué d'une maniére bien précise sur cela, & les Apôtres avoient long-tems hésité s'ils recevroient au baptême des Gentils incirconcis, quoique d'ailleurs craignans Dieu, & vivans bien. On a vû ci-devant ce qui se passa au baptême de Corneille.

Parmi les Juifs d'alors il y avoit deux sentimens sur cet article. Les uns soutenoient qu'il n'y avoit point de salut à espérer à quiconque ne recevoit point la circoncision, & ne s'engageoit pas à observer la Loi. Les autres croyoient que la foi en Dieu, & la pratique de la Loi naturelle suffisoit pour mériter la béatitude. Joseph (a) raconte qu'un certain Marchand nommé Ananie, ayant converti Izate Roi des Adiabéniens, ne l'obligea point à se faire circoncire, disant que cela n'étoit point nécessaire, s'il vouloit observer les Loix de Moyse. Mais un autre Juif nommé Eléazar, ayant un jour trouvé ce Prince qui lisoit les Livres de Moyse, prit la liberté de lui dire qu'il ne suffisoit pas de lire ces Loix: mais qu'il falloit les observer, & qu'il ne devoit pas différer de se faire circoncire; ce que le Prince exécuta sur le champ. Il y avoit dans l'Eglise Chrétienne à peu près le même partage de sentimens que parmi les Juifs. Mais l'opinion la plus bénigne l'emporta, comme on le verra ci-après; & Dieu s'étoit déja déclaré plus d'une fois par des miracles en sa faveur.

Saint Epiphane (b), Philastre (c), & après eux plusieurs autres, disent que ce furent les sectateurs de Cérinthe, lequel devint ensuite fameux par son hérésie, qui furent auteurs du bruit que l'on voit ici ; car avant son arrivée de Jérusalem à Antioche, les Fidéles avoient appris avec joie le progrès de l'Evangile, & avoient vû sans jalousie l'entrée des Gentils dans l'Eglise. Mais les sectateurs de Cérinthe y étant arrivez, y mirent le trouble, & la division. Ce furent les mêmes Cérinthiens qui soutinrent à Jérusalem qu'il falloit obliger tous les Gentils qui embrasseroient la foi, à recevoir la circoncision, & à observer les cérémonies de la Loi. Mais les Apôtres voyant son obstination, le chassérent enfin de l'Eglise lui, & les siens.

℣. 2. FACTA ERGO SEDITIONE.... ADVERSUS ILLOS. *Paul, & Barnabé s'étant élevez fortement contre eux.* Le Grec à la lettre (d): *S'étant donc émû une sédition, & une dispute assez grande de Paul, & de Barnabé contre eux.* Paul & Barnabé s'élevérent contre ces brouillons, & soutinrent qu'ils étoient dans leurs sentimens, & les Gentils convertis contre ces nouveaux venus, qui vouloient leur imposer un nouveau joug. Cela n'alla point jusqu'à la sédition, & la division formelle; on demeura unis par la charité, quoique séparez de sentimens. L'ancien Manuscrit de Cambrige est un peu plus diffus que nos Textes ordinaires. Il dit que *Paul soutenoit que les Gentils convertis devoient demeurer comme ils étoient*, sans se circoncir; *mais que ceux qui étoient venus de Jérusalem, conseillérent à Paul, à Barnabé, & à quelques autres, d'aller à Jérusalem consulter les Apôtres, & les Anciens*, afin

(a) *Antiq. lib. XX. c. 2.* Δυνάμενον δὲ αὐτὸν καὶ χωρὶς τῆς περιτομῆς τὸ Θεῖον σέβειν, εἴγε πάντως κέκρικε ζηλοῦν τὰ πάτρια τῶν Ἰουδαίων... Αὐθάδως, εἶπεν Ἐλεάζαρος, τὰ μέγιστα τοὺς νόμους, καὶ δι' αὐτῶν τὸν Θεὸν ἀδικεῖς. Οὐ γὰρ ἀναγινώσκειν δεῖ μόνον αὐτοὺς, ἀλλὰ καὶ πρότερον τὰ προστεταγμένα ποιεῖν ὑπ' αὐτῶν. Μέχρι τίνος ἀπερίτμητος μένεις, &c.

(b) *Epiphan. hæres.* 28.

(c) *Philastr. hæres. cap.* 36.

(d) Γενομένης οὖν στάσεως, καὶ συζητήσεως οὐκ ὀλίγης τῷ Παύλῳ, καὶ τῷ Βαρνάβᾳ πρὸς αὐτούς.

Digitized by Google

3. *Illi ergo deducti ab Ecclesia, pertransibant Phœnicen, & Samariam, narrantes conversionem Gentium; & faciebant gaudium magnum omnibus fratribus.*

3. Les fideles de cette Eglise les ayant accompagnez à leur départ, ils traversérent la Phénicie, & la Samarie, racontant la conversion des Gentils; ce qui donnoit beaucoup de joie à tous les freres.

4. *Cùm autem venissent Jerosolymis, suscepti sunt ab Ecclesia, & ab Apostolis, & senioribus annuntiantes quanta Deus fecisset cum illis.*

4. Et étant arrivez à Jérusalem, ils furent reçus par l'Eglise, par les Apôtres, & par les Prêtres, & ils leur rapportérent combien Dieu avoit fait de grandes choses avec eux.

5. *Surrexerunt autem quidam de hæresi Pharisæorum, qui crediderunt, dicentes: Quia oportet circumcidi eos, præcipere quoque servare Legem Moysi.*

5. Mais quelques-uns de la secte des Pharisiens qui avoient embrassé la foi, s'élevérent, & soûtinrent qu'il falloit circoncire les Gentils, & leur ordonner de garder la Loi de Moyse.

6. *Conveneruntque Apostoli, & Seniores videre de verbo hoc.*

6. Les Apôtres donc, & les Prêtres s'assemblérent, pour examiner, & résoudre cette affaire.

7. *Cùm autem magna conquisitio fieret, surgens Petrus dixit ad eos: Viri fratres, vos scitis quoniam ab antiquis diebus Deus in nobis elegit, per os meum audire Gentes verbum Evangelii, & credere.*

7. Et après en avoir beaucoup conféré ensemble, Pierre se leva, & leur dit: Mes freres, vous savez qu'il y a long-tems que Dieu m'a choisi d'entre nous, afin que les Gentils entendissent par ma bouche la parole de l'Evangile, & qu'ils crussent.

## COMMENTAIRE.

*d'apprendre de leur bouche la décision de cette question.* Saint Paul (*a*) nous apprend une particularité qu'on ne lit point ici, qui est qu'il apprit par révélation qu'il devoit faire ce voyage, & qu'il le fit accompagné de Barnabé, & de Tite, quatorze ans après le premier voyage qu'il y avoit fait ensuite de sa conversion. Il ne voulut pas circoncire Tite, qu'il menoit avec lui, tant il se confioit en la bonté de la cause qu'il défendoit.

AD APOSTOLOS, ET PRESBYTEROS. *Vers les Apôtres, & les Prêtres*, ou les Apôtres, & les Anciens. Voyez ci-devant Chap. XI. 30. On demande si tous les Apôtres se trouvérent dans ce Concile, qui est le premier qui se soit tenu dans l'Eglise. Quelques-uns (*b*) croyent qu'ils y étoient tous. D'autres (*c*) soutiennent qu'il n'y avoit que Pierre, Jacque, Jean, Paul, & Barnabé. Ce sont les seuls qui paroissent ici, & dont saint Paul fasse mention dans l'Epître aux Galates (*d*). Saint Chrysostome (*e*) suppose qu'il y en avoit encore d'autres. Il s'y trouva aussi des Prêtres, ou des Anciens, & plusieurs freres de l'Eglise de Jérusalem, qui n'avoient aucun droit de suffrage dans le Concile, mais qui y assistoient simplement comme auditeurs.

℣. 3. ILLI ERGO DEDUCTI AB ECCLESIA. *Les Fidéles de l'Eglise d'Antioche les ayant accompagnez à leur départ.* Ils les conduisirent hors de la ville par honneur, & par amitié (*f*). Mais ils n'allérent que trois à Jérusalem; sçavoir, Paul, Barnabé, & Tite. Ils passérent par la Phénicie, le long de la mer; de-là ils remontérent par la Samarie, pour venir à Jérusalem. Par tout ils rencontroient des Payens, ou des Samaritains convertis, à qui ils racontoient tout ce qui s'étoit passé, & ce qu'ils alloient faire à Jérusalem. Ils y prenoient tous une très-grande part, puisqu'il s'agissoit de les délivrer du joug de la Loi, ou de les y asservir. Il y alloit de la liberté de toutes les Eglises.

℣. 4. QUANTA DEUS FECISSET CUM ILLIS. *Combien Dieu avoit fait de grandes choses avec eux*; avec quelle bonté & quelle distinction il les avoit traitez; quelle gloire il leur avoit procurée. Voyez Chap. XIV. 27.

℣. 5. QUIDAM DE HÆRESI PHARISÆORUM. *Quelques-uns de la secte des Pharisiens*, & du parti de Cérinthe (*g*), qui soûtenoient qu'il falloit joindre la circoncision, & l'observation de toute la Loi au Christianisme. On peut joindre ce verset au précédent de cette sorte: *Ils rapportérent les grandes choses que Dieu avoit faites par leur moyen:* (℣. 3.) *Mais*, ajoutérent-ils, *quelques-uns de la secte des Pharisiens, qui ont embrassé le Christianisme, s'y sont opposez, & ont soutenu* à Antioche *qu'il falloit que les Gentils reçussent la circoncision.* D'autres croient que saint Luc raconte ici, ℣. 5. ce qui arriva à Jérusalem de la part de Cerinthe, & de ses Disciples, du même parti, & dans les mêmes sentimens que ceux qu'il avoit auparavant envoyez à Antioche, & qui y attendoient la décision des Apôtres.

℣. 7. CUM MAGNA CONQUISITIO FIERET. *Après en avoir beaucoup conféré ensemble.* Après avoir mûrement examiné les preuves de l'un & de l'autre sentiment, & les conséquences de la liberté qu'on pourroit accorder de ne pas observer les cérémonies de la Loi; ou de la nécessité qu'on pourroit imposer aux Gentils de recevoir la circoncision; ce qui enferme l'obligation de pratiquer tout le reste de la Loi (*h*); après avoir entendu le récit & les raisons de Paul, & de Barnabé, & celle de Cérinthe, & de ses partisans, saint Pierre ouvrit son sentiment, qui fut suivi de tout le reste de l'assemblée. La présence du Saint-Esprit, & la promesse que J. C. a faite à son Eglise de ne la point abandonner, n'excluent point les justes précautions que l'on doit prendre pour ne point tomber dans l'erreur. On ne doit jamais tenter Dieu. Personne ne peut douter que les Apôtres, & la plûpart des Saints qui composoient cette assemblée, ne fussent inspirez du Saint-Esprit; & toutefois ils font de sérieuses recherches, ils étudient avec soin la matiére dont il s'agit, quoique Dieu se fût déja déclaré par tant de miracles pour le sentiment que Paul soutenoit. L'Eglise dans ses Conciles a toûjours suivi la même méthode. On a employé la voie de l'étude, & de l'examen, avant que de prononcer sur les articles les plus incontestables. On doit ce respect à la vérité, & à l'importance des matiéres de la Religion.

(a) *Galat.* II. 2. 4.
(b) *Clem. Constit. lib. 6. c. 12. Lorin. subdubitat. Fremond.*
(c) *Baron. ad an.* 51. *Vide Cornel. hic.*
(d) *Galat.* II. 9.
(e) *Chrysost. in Act. homil.* 33.
(f) *Fremond. Grot. Men. alii plerique.*
(g) *Epiphan. hæresi* 28.
(h) *Galat.* V. 3. *Testificor omni homini circumcidenti se, quoniam debitor est universæ legis faciendæ.*

8. *Et qui novit corda Deus, testimonium perhibuit, dans illis Spiritum sanctum, sicut & nobis.*

9. *Et nihil discrevit inter nos, & illos, fide purificans corda eorum.*

10. *Nunc ergo quid tentatis Deum, imponere jugum super cervices Discipulorum, quod neque patres nostri, neque nos portare potuimus?*

11. *Sed per gratiam Domini Jesu Christi credimus salvari, quemadmodum & illi.*

12. *Tacuit autem omnis multitudo & audiebant Barnabam, & Paulum, narrantes quanta Deus fecisset signa, & prodigia in Gentibus per eos.*

13. *Et postquam tacuerunt, respondit Jacobus, dicens: Viri fratres, audite me.*

8. Et Dieu qui connoît les cœurs, leur a rendu témoignage, leur donnant le Saint-Esprit aussibien qu'à nous.

9. Et il n'a point fait de différence entre eux & nous; ayant purifié leurs cœurs par la foi.

10. Pourquoi donc tentez-vous maintenant Dieu, en imposant aux Disciples un joug, que ni nos peres, ni nous, n'avons pû porter?

11. Mais nous croyons que c'est par la grace du Seigneur JESUS-CHRIST que nous serons sauvez, aussi-bien qu'eux.

12. Alors toute la multitude se tut; & ils écoutoient Barnabé & Paul, qui leur racontoient combien de miracles & de prodiges Dieu avoit faits par eux parmi les Gentils.

13. Après qu'ils se furent tus, Jacque prit la parole, & dit: Mes freres, écoutez-moi:

## COMMENTAIRE.

SURGENS PETRUS. *Pierre se leva*, comme Chef de l'Assemblée, même avant saint Jacque, qui étoit présent, & Evêque de Jérusalem. Il dit *que Dieu l'avoit choisi depuis long-tems, afin que les Gentils entendissent par sa bouche la parole de l'Evangile.* Il parle principalement de la conversion, & du baptême de Corneille, arrivez *depuis long-tems*, c'est-à-dire, seize ans auparavant (*a*). Dieu lui avoit manifesté sa volonté premiérement par la vision d'une nappe remplie de toute sorte d'animaux, purs, & impurs, dont on lui dit de manger. 2°. Par la révélation qui fut faite à Corneille de l'envoyer chercher à Joppé. 3°. Par la descente du Saint-Esprit sur Corneille, & les siens même avant leur baptême.

℣. 8. TESTIMONIUM PERHIBUIT. *Dieu qui connoît les cœurs*, & qui ne juge pas selon les apparences, au danger de se tromper, *a rendu témoignage aux Gentils*, & a prévenu notre jugement, *en leur donnant son Saint-Esprit*, sans qu'ils eussent reçû la circoncision, ni qu'ils se fussent engagez à observer les cérémonies de la Loi. Si donc Dieu n'a pas jugé à propos de les soumettre à ces cérémonies, devons-nous faire difficulté de déclarer qu'elles ne sont pas nécessaires pour obtenir la grace, & pour parvenir au salut?

℣. 9. NIHIL DISCREVIT INTER NOS, ET ILLOS, FIDE PURIFICANS CORDA EORUM. *Dieu n'a point fait de différence entre eux, & nous*; il leur a donné comme à nous son Saint-Esprit, *ayant auparavant purifié leur cœur par la foi*, & non par les œuvres cérémonielles de la Loi. Il a supléé par la foi, & par la charité qu'il leur a données, ce que la Loi n'auroit pû faire. La foi leur a mérité ce que la Loi même n'auroit pû leur accorder, qui est la justification, & la grace du Saint-Esprit; faveur que Dieu n'a accordée aux Juifs, ni aux Apôtres mêmes qu'après leur baptême. Quand il parle de la foi, il n'exclut ni la charité, sans laquelle la foi est morte, ni les bonnes œuvres morales, sans lesquelles la foi ne sert de rien: mais il parle de la foi seule, parce qu'elle est le fondement de notre justification. C'est la premiére grace par laquelle nous obtenons toutes les autres (*b*). Sanctius par *la foi*, entend ici *l'Evangile*, en tant qu'opposé à la Loi cérémonielle. Les Gentils sont justifiez par la foi, par la profession du Christianisme, & par la pratique des vertus Chrétiennes.

℣. 10. QUID TENTATIS DEUM? *Pourquoi donc tentez-vous Dieu?* Pourquoi demandez-vous de nouvelles preuves de sa volonté, & de sa puissance; comme si celles que vous avez euës jusqu'ici, ne vous suffisoient pas (*c*)? Pourquoi doutez-vous que Dieu puisse sauver les hommes par la foi? Les Israëlites dans le désert tentoient Dieu, en lui demandant de nouveaux miracles. Ceux qui vouloient contraindre les Gentils à se circoncire, après tout ce que Dieu avoit fait en leur faveur, en usoient à peu près de même.

IMPONERE JUGUM. *En imposant aux Disciples un joug, que ni nous, ni nos peres n'avons pû porter.* Saint Pierre appelle un joug insuportable, la circoncision, & les Loix cérémonielles; & non pas les Loix morales, & naturelles comprises dans les Livres de Moyse. Celles-ci ne sont pas particuliéres aux Juifs; elles sont communes à tous les hommes, & on peut avec le secours de la grace les observer toutes. On ne doit pas même prendre dans la rigueur ce qu'il dit, que ni eux, ni leurs peres n'ont jamais pû observer les Loix cérémonielles; il veut marquer qu'il est très-difficile de les observer (*d*), & que moralement parlant on ne peut qu'on ne tombe, même malgré soi, & nonobstant toutes ses précautions, dans quelque faute de commission, ou d'omission contre les Loix par exemple qui regardent les souillures, & les purifications légales. Les Juifs comptent deux cens dix-huit préceptes affirmatifs, & trois cens soixante-cinq négatifs, qui font en tout cinq cens quatre-vingt-trois. D'autres en compte six cens treize? Comment remplir un si grand nombre de menuës obligations?

℣. 11. PER GRATIAM DOMINI NOSTRI. *Nous croyons que c'est par la grace de* JESUS-CHRIST *que nous serons sauvez, aussi-bien qu'eux*; aussi-bien que les Gentils. La grace se prend souvent pour l'Evangile. C'est par la foi en JESUS-CHRIST, & par la pratique des véritez de l'Evangile, que nous-mêmes devons esperer d'être sauvez, aussi-bien que les Gentils. Les cérémonies ci-après ne seront ni pour eux, ni pour nous un moyen de salut. C'est dans l'Evangile, & dans la grace de JESUS-CHRIST que nous devons mettre toute notre confiance. Il insinuë l'entiére abolition des cérémonies Judaïques. Saint Augustin (*e*) rapporte ces mots, *aussi-bien qu'eux*, aux Ancêtres des Juifs. C'est par la grace de JESUS-CHRIST que nous, & nos peres devons esperer le salut. Ou bien: De même que nos peres n'ont été sauvez que par la grace de JESUS-CHRIST, ainsi les Gentils ne doivent point esperer de parvenir au salut par une autre voie.

℣. 13. POSTQUAM TACUERUNT, RESPONDIT JACOBUS. *Après que Paul & Barnabé se furent tûs,*

(a) On met le baptême de Corneille en l'an de J. C. 35. & le Concile de Jérusalem en l'an 51.

(b) *August. de prædestin. c. 7. D. Thom. 2. 2. qu. 7. art. 2. Fromond.*

(c) *Grot. Fromond. Cornel. Men.*

(d) *Grot. Fromond. Cornel. alii.*

(e) *Aug. lib. 1. c. 21. ad Bonifacium. Vide & lib. 1. contra 2. Epist. Pelag. c. 21. & Cornel. hic, & Pisc.*

saint.

14. *Simon narravit quemadmodum primùm Deus visitavit sumere ex Gentibus populum nomini suo.*

15. *Et huic concordant verba Prophetarum, sicut scriptum est;*

16. *Post hæc revertar, & readificabo tabernaculum David, quod decidit: & diruta ejus readificabo, & erigam illud:*

17. *Ut requirant cateri hominum Dominum, & omnes Gentes, super quas invocatum est nomen meum, dicit Dominus, faciens hæc.*

18. *Notum à sæculo est Domino opus suum.*

19. *Propter quod ego judico, non inquietari eos qui ex Gentibus convertuntur ad Deum:*

14. Simon vous a représenté de quelle sorte Dieu a commencé de regarder favorablement les Gentils, pour choisir parmi eux un peuple *consacré* à son nom;

15. Et les paroles des Prophétes s'y accordent, selon qu'il est écrit:

16. Après cela je reviendrai édifier de nouveau la maison de David, qui est tombée: je réparerai ses ruines, & la releverai.

17. Afin que le reste des hommes, & tous les Gentils qui seront appellez de mon nom, cherchent le Seigneur. C'est ce que dit le Seigneur qui a fait ces choses.

18. Dieu connoît son œuvre de toute éternité.

19. C'est pourquoi je juge qu'il ne faut point inquiéter ceux d'entre les Gentils qui se convertissent à Dieu;

## COMMENTAIRE.

*saint Jacque* Evêque de Jérusalem, *prit la parole.* C'étoit son rang de parler après saint Pierre, puisque le Concile se tenoit dans son Eglise (*a*). Quelques-uns (*b*) croyent que saint Pierre ayant opiné le premier comme Prince des Apôtres, & ayant appuyé sa décision principalement sur les miracles que Dieu avoit fait en faveur des Gentils, dont lui-même avoit été le témoin, & en quelque sorte l'instrument; saint Jacque ayant a parler le second, comme Evêque de Jérusalem, fonda son avis sur une autre preuve, qui est celle des prophéties, qui marquoient clairement la vocation des Gentils à la foi.

Saint Chrysostome dans ses Homélies sur les Actes (*c*), admire la sagesse, la douceur, & la perfection du discours de saint Jacque dans cette occasion. Il dit que ceux qui ont l'autorité en main, doivent laisser dire aux autres ce qu'il y a de plus fâcheux, pour dire eux-mêmes ce qui est de plus favorable. Le résultat du Concile fut principalement formé sur ce que saint Jacque avoit opiné.

℣. 14. DEUS VISITAVIT SUMERE, &c. (*d*) *Dieu a commencé à regarder favorablement les Gentils, pour choisir parmi eux un peuple consacré en son nom.* Le Seigneur s'est déclaré lui-même, en regardant favorablement les Gentils, en leur donnant des preuves de sa prédilection, en les appellant à sa foi par l'effusion de sa grace intérieure, & de son Esprit saint. Cette seule preuve suffiroit pour décider la difficulté présente. Mais j'en ai une autre qui n'est pas moins forte; c'est la voix des Prophétes, qui décide aussi en faveur des Gentils: (℣. 15.) *Huic concordant verba Prophetarum.*

℣. 16. POST HÆC REVERTAR. *Après cela je reviendrai de nouveau édifier la maison de David....* (℣. 17.) *Afin que le reste des hommes, & tous les Gentils qui seront appellez de mon nom, cherchent le Seigneur.* Ces paroles sont tirées d'Amos (*e*). Ce Prophéte, suivant le sens historique, parle ou de la prospérité du Royaume de Juda sous les regnes d'Ezéchias, ou de Josias; ou du retour de la captivité, & de la domination des Asmonéens (*f*). Mais il est indubitable qu'en ce sens la prophétie n'eut jamais son entier accomplissement. Il faut la prendre de la maniére dont saint Jacque l'explique ici, en disant qu'elle regarde la conversion des Gentils, *qui cherchent le Seigneur, & qui se nomment de son nom*, qui lui appartiennent, & sont appellez le peuple du Seigneur; car c'est le sens de ces paroles: *Super quas invocatum est nomen meum* (*g*).

L'Apôtre saint Jacque a cité ce passage d'Amos suivant les Septante. Mais voici ce qu'il porte selon l'Hébreu: *En ce jour-là je releverai la maison de David, qui est ruinée;... afin qu'il posséde les restes de l'Idumée (h), & toutes les nations, parce qu'ils ont été appellez de mon nom*; ou, *parce qu'elles ont été appellées de mon nom*; car on peut le rapporter ou aux Gentils, ou aux descendans de David. Mais en quelque sens qu'on le prenne, il est toûjours vrai que les nations étrangéres ne furent vraiment soumises à la maison de David, & connues sous le nom de peuple du Seigneur, que sous l'Evangile de J. C.

℣. 18. NOTUM A SÆCULO. *Dieu connoît son ouvrage de toute éternité.* La conversion, & la vocation des Gentils, leur foi, & leur retour à Dieu, est une œuvre surnaturelle de la grace. C'est Dieu qui appelle l'homme égaré, qui éclaire son esprit, qui touche son cœur, qui lui donne un attrait puissant pour l'engager à quitter l'erreur, & embrasser la vérité. Cette œuvre de Dieu n'est point une resolution nouvelle, ni une marque d'inconstance en lui. Si jusqu'ici il a laissé les nations marcher dans leurs voies, sans leur parler, & sans les appeller à lui, & qu'il commence aujourd'hui à les appeller, & à leur faire connoître sa vérité, ce n'est qu'en exécution de ses décrets éternels: *Il connoissoit son ouvrage de toute éternité*; il a toujours voulu ce qu'il exécute aujourd'hui. Ainsi c'est en vain que vous voulez l'empêcher (*i*); il est tout-puissant, & tout sage.

℣. 19. JUDICO NON INQUIETARI (*k*). *Je juge qu'il ne faut pas inquieter ceux des Gentils qui se convertissent*, ni ceux qui se sont convertis, en les obligeant à recevoir la circoncision. Ce seroit de gayeté de cœur former des obstacles à la prédication de l'Evangile, & aux succez de nos travaux; ce seroit s'opposer à la volonté de Dieu.

---

(a) *Chrysost. homil. 33. in Acta.*
(b) *Chrysost. hic & Sanct. ad* ℣. 15.
(c) *Chrysost. homil. 33. in Act. p. 293.*
(d) Ἐπεσκέψατο λαβεῖν. Il a regardé pour recevoir, ou pour prendre. *S. Iren. Excogitavit. Alii,* Ἐξηγήσατο. *Alii,* Ἐξελέξατο. Il a choisi.
(e) *Amos* IX. 11.
(f) Voyez notre Commentaire sur Amos.

(g) Comparez *Genes.* XLVIII. 16. *Deut.* XXVIII. 10. 2. *Reg.* VI. 2. *Isai.* IV. 1. *&c.*
(h) יירשו את שארית אדום Les Septante ont lû אדם *Adam*, au lieu de אדום *Edom.* Οἱ κατάλοιποι τῶν ἀνθρώπων.
(i) *Ham. Cornel. Menoch. Est. alii.*
(k) Μὴ παρενοχλεῖν. *Non vexari, non obturbari, non molestiâ affici oportere, &c.*

20. *Sed scribere ad eos ut abstineant se à contaminationibus simulacrorum, & fornicatione, & suffocatis, & sanguine.*

20. Mais qu'on leur doit seulement écrire qu'ils s'abstiennent des souïllures des idoles, de la fornication, des chairs étouffées, & du sang.

## COMMENTAIRE.

℣. 20. UT ABSTINEANT SE A CONTAMINATIONIBUS SIMULACRORUM. *Qu'ils s'abstiennent des souïllures des Idoles*; c'est-à-dire, des viandes immolées aux Idoles, comme il est expliqué ci-après ℣. 29. Il les appelle *des souïllures*, parce qu'elles sont souïllées, étant consacrées à des Divinitez impures, & abominables, & qu'elles souïllent l'ame de ceux qui en usent avec une conscience foible, ou qui croyent que l'Idole est quelque chose; ou enfin qui causent du scandale à ceux qui les voyent : Car autrement si l'on en use en secret, & sans scandale, il n'y a point de mal, puisqu'enfin l'Idole n'est rien, & que ce qui lui est immolé, n'en est pour cela ni plus pur, ni plus impur (a). Mais les Apôtres jugérent à propos de faire cette défense absoluë, pour éviter le danger de l'idolâtrie. Les sacrifices des Payens étoient d'ordinaire accompagnez de festins, où l'on mangeoit des chairs des victimes immolées. Or communiquer à ces festins, & manger de ces chairs, étoit un acte d'idolâtrie, & une participation au sacrifice (b). L'usage des viandes immolées est donc défendu, à cause des suites (c); car la chose en elle-même n'étoit qu'une cérémonie, non plus que celles dont on vouloit décharger les Gentils dans cette assemblée.

ET FORNICATIONE. *De la fornication.* Plusieurs Juifs, & plusieurs Payens ne croyoient pas la simple fornication défenduë par la Loi naturelle (d). D'autres soutenoient le contraire. Pour fixer les esprits, & les sentimens, & prévenir les disputes, les Apôtres jugérent à propos de faire ici cette définition, & de fortifier en ce point les défenses de la Loi de Moyse (e). De plus les impudicitez qui se commettoient parmi les Gentils, formoient un grand obstacle à leur réunion avec les Juifs. Ceux-ci les avoient en horreur, & ne pouvoient se résoudre à recevoir dans leur Communion des gens qui ne croyoient pas ces désordres défendus, & qui ne l'étoient en effet que par les Loix de Moyse, dont on les déchargeoit. Si l'on n'y eût mis cette exception, il se seroit peut-être trouvé des Gentils, qui auroient continué à regarder ce crime comme une chose indifférente; & des Juifs, qui regardant la Loi de Moyse comme abrogée, se seroient donnez la liberté de la violer en ce point. Saint Jacque jugea donc prudemment qu'il falloit condamner absolument la fornication.

Quelques Interprétes ne comprenant pas la raison qui auroit fait mettre cette défense en cet endroit, au milieu des autres défenses, qui ne sont que de discipline, ont entendu le terme de *fornication*; les uns (f), de l'idolâtrie, qui est souvent exprimée sous ce nom dans l'Ecriture; les autres (g), des mariages entre parens dans les dégrez défendus par la Loi; d'autres (h), des offrandes que l'on fait à Dieu du prix de la prostitution; ce qui est interdit par la Loi du Deutéronome (i). Calvin l'entend du concubinage, qui passoit pour permis parmi les Gentils. Mais il est inutile de recourir à ces solutions.

ET SUFFOCATO, ET SANGUINE. *Des chairs étouffées, & du sang.* La Loi de Moyse (k) défendoit l'usage du sang crud, ou cuit, & des viandes qui n'avoient point été seignées, & épurées de leur sang. Les Juifs avoient une si grande horreur du sang, qu'ils regardoient ceux qui en usoient comme des gens souïllez, & violateurs de la Loi naturelle. En effet le Seigneur dès le commencement, en avoit défendu l'usage à Noé (l); & dans sa Loi il en avoit renouvellé la défense dans des termes si forts (m), qu'il ne sembloit pas qu'on dût l'entendre comme une simple Loi cérémonielle. S. Jacque opine donc à conserver cette pratique dans l'Eglise, & à y obliger même les Gentils convertis, pour lever autant qu'il étoit possible, les obstacles à la réunion des cœurs, & des esprits; des Juifs avec les Payens (n); pour les rappeller à l'observation des Loix qui passoient pour naturelles, & primitives (o), & qui étoient considérées comme des suites du droit de la nature, qui interdit à tous les hommes le meurtre, & les violences : Car le premier motif de ces Loix étoit d'inspirer aux hommes l'horreur du sang, & de l'homicide.

Au reste cette défense a été considérée pendant plusieurs siécles, non comme un simple réglement de discipline, établi pour entretenir la paix, & éviter ce qui choquoit les Juifs; plusieurs Martyrs s'en sont abstenus même aux dépens de leur vie (p) : *Inter tentamenta Christianorum botulos etiam cruore distentos admovetis, certissimi scilicet illicitum esse penes illos, per quod exorbitare eos vultis.* Et les Apologistes de nôtre Religion répondoient à ceux qui accusoient les Chrétiens de manger des enfans, qu'il ne leur étoit pas même permis de manger du sang des animaux (q). Les Constitutions des Apôtres déposent un Evêque, ou un Prêtre, qui auroit mangé de la chair avec le sang, c'est-à-dire, un animal étouffé; & elles excommunient un Laïque qui seroit tombé dans cette faute. Le Concile de Gangres (r), celui de Constantinople *in Trullo* (s), le Synode de Wormes sous Loüis le Débonnaire (t), l'Epître du Pape Zacharie à saint Boniface Archevêque de Mayence, Adam de Brême (u), plusieurs Pénitentiels contiennent la même défense. On en voit la pratique en plusieurs endroits, jusqu'au dixiéme, & onziéme siécle. Mais en Afrique, dès le tems de saint Augustin, elle ne subsistoit presque plus (x). Les Grecs observent encore aujourd'hui de ne pas manger du sang pur, préparé, & separé de la chair (y).

Notre Vulgate, & le Grec imprimé (z) marquent expressément comme deux choses différentes, la défense de manger *des animaux étouffez*, & celle de manger *du sang*. Presque tous les Manuscrits Grecs, à l'exception de celui de Cambrige, & les Peres Grecs presque généralement, lisent de même, & distinguent ces deux choses. Mais

---

(a) Voyez 1. *Cor* VIII. [illegible] & X. 25.

(b) *Tertull. de Idolat. Si propter sacrificium vocatus assistam, ero particeps idolatriæ. Vide Grot. hic.*

(c) *Vide Origen. lib.* 8. *contra Celsum.*

(d) Voyez notre Comment. sur la Genes. XXXVIII. 16. & sur l'Exode, XX. 13. Grotius sur Act. XV. 20. & Matth. V. & Sanct. sur le ℣. 19. de ce Chapitre.

(e) *Deut.* XXIII. 17. 18. *Vide & Exod.* XXII.

(f) *Beza.*

(g) *Ligf. Chron. p.* 99. *Hamm.*

(h) *Heinsius.*

(i) *Deut.* XXIII. 17. 18.

(k) *Genes.* IX. 4. 5. *Levit.* III. 17. VII. 26. 27. *Deut.* XII. 16. 23. XV. *ultimo.*

(l) *Genes.* IX. 4. 5.

(m) *Levit.* VII. 26. 27.

(n) *Aug. contra Faust. lib.* 2. *c.* 13. *Fromond. Grot. alii.*

(o) *Tertull. de monogamia. In Christo omnia revocantur ad initium . . . & libertas ciborum, & sanguinis solius abstinentia, sicut ab initio fuit. Ita & lib. de jejunio.*

(p) *Tertull. Apologet.*

(q) *Euseb. Hist. Eccl. lib.* 5. *c.* 1. Πῶς ἂν παιδία φάγοιεν οἱ τοιοῦτοι, οἷς μηδὲ ἀλόγων ζώων αἷμα φαγεῖν ἐξόν. *Octav. apud Minut. Tantum ab humano sanguine cavemus, ut nec edulium pecorum in cibis sanguinem noverimus.*

(r) *Gangr. Concil. c.* 2.

(s) *Concill. Trull. c.* 68.

(t) *Vormat. c.* 65.

(u) *Adam Brem. c.* 20.

(x) *Aug. lib.* 2. *contra Faust. c.* 13. *Ubi Ecclesia Gentium talis effecta est ut in ea nullus Israëlita carnalis appareat, quis jam hoc Christianus observat? . . & qui fortè pauci adhuc tangere ista formidant, à cæteris irridentur.*

(y) *Zonar. ad Gang. Canon.* Αἷμα ἐξαιμάτιστον ἑψόμενον, [illegible] . *Ita & Balsamon. Vide Boch. de anim. sacr. part.* 1. *lib.* [illegible] *c.* 2.

(z) Καὶ τοῦ πνικτοῦ, καὶ τοῦ αἵματος.

Digitized b

21. *Moyses enim à temporibus antiquis habet in singulis civitatibus qui eum prædicent in synagogis, ubi per omne sabbatum legitur.*

22. *Tunc placuit Apostolis, & Senioribus cum omni Ecclesia, eligere viros ex eis, & mittere Antiochiam cum Paulo, & Barnaba; Judam, qui cognominabatur Barsabas, & Silam, viros primos in fratribus.*

21. Car quant à Moyse, il y a de tout tems en chaque ville des hommes qui le prêchent dans les synagogues, où on le lit chaque jour de sabbat.

22. Alors il fut résolu par les Apôtres, & les Prêtres avec toute l'Eglise, de choisir quelques-uns d'entr'eux pour envoyer à Antioche avec Paul, & Barnabé. *Ils choisirent donc* Jude, surnommé Barsabbas, & Silas, qui étoient des principaux entre les freres.

## COMMENTAIRE.

saint Irénée (*a*), Tertullien (*b*), saint Cyprien (*c*), saint Augustin (*d*), saint Pacien (*e*), saint Jérôme (*f*), l'Ambrosiaster (*g*) lisent simplement la défense de manger le sang, saint Augustin (*h*), & saint Gaudence (*i*) regardent les termes *à suffocatis*, comme une glose ajoûtée, pour expliquer le mot *de sang*. Mais le consentement des Exemplaires Grecs, & Latins doit être d'un très-grand poids; & puisqu'aujourd'hui ils portent généralement: *A suffocatis, & sanguine*, nous ne voyons aucune bonne raison de rejetter cette leçon.

Après le mot, *à sanguine*, plusieurs Exemplaires Grecs, & quelques Peres Latins (*k*) lisent: *Et ne faites à autrui ce que vous ne voudriez pas vous être fait.* Mais on sent bien que c'est-là une addition de quelque demi-savant, qui a crû que cela manquoit à l'avis de saint Jacque, pour accorder en tout les Juifs avec les Payens. Saint Chrysostome (*l*) croit que par *le sang*, les Apôtres entendent la défense du meurtre. Tertullien l'entend de même dans son Livre de la Chasteté. Cette explication n'étoit pas rare parmi les Grecs (*m*); & saint Cyprien (*n*) lit ici: *A sanguinis effusione.* Mais étoit-il nécessaire de condamner dans le Concile de Jérusalem, une chose aussi généralement défendue que le meurtre, par la Loi naturelle, comme par les Loix Romaines?

℣. 21. MOYSES ENIM. *Car on lit Moyse dans les Synagogues chaque jour de Sabbat.* Que les Juifs zélez ne se plaignent point qu'on abandonne Moyse, & qu'on détruit la Loi, contre l'intention de JESUS-CHRIST, qui a déclaré qu'il n'étoit pas venu pour l'abroger, mais pour la perfectionner (*o*). Moyse & la Loi subsisteront toûjours, non-seulement dans les Synagogues des Juifs, où l'on le lit chaque jour de Sabbat; mais aussi dans les Eglises des Chrétiens, où il est lû, & réveré, comme contenant d'excellentes Loix de morale, une histoire très-instructive, & une infinité de figures, & de preuves du Messie, dans les vies des Patriarches, dans leurs prophéties, dans les promesses qui leur sont faites, & dans les Loix qui regardent les sacrifices, & les fêtes. Ainsi la liberté que nous accordons aux Gentils, ne peut porter aucun préjudice à Moyse (*p*).

Quelques-uns (*q*) l'expliquent ainsi: Il faut écrire cette résolution, & en faire la lecture dans toutes les assemblées des fidéles; de même à proportion qu'on lit Moyse dans les jours de Sabbat dans les Synagogues des Juifs. D'autres (*r*) paraphrasent de cette sorte: Que les Juifs préconisent Moyse, & qu'ils l'écoutent avec respect dans leurs synagogues, où l'on le lit chaque Samedy: Pour nous nous avons d'autres régles; nous nous en tenons à ce que JESUS-CHRIST nous a enseigné. Saint Chrysostome (*s*): Il n'est pas nécessaire de donner ces préceptes aux Juifs convertis; ils les savent assez par les Livres de Moyse qu'on lit tous les Samedis dans les Synagogues. Il suffit de les faire savoir aux Gentils néophytes.

Mais la premiére explication paroît plus simple. La seule difficulté qu'on pourroit former contre elle, est que l'Eglise Chrétienne semble y être désignée sous le nom de Synagogue, & qu'on y insinue qu'on s'y assembloit tous les jours de Sabbat, pour y lire la Loi. Mais Grotius montre que dans l'Orient le jour de Sabbat a été fort longtems jour d'assemblée, de même que le Dimanche, & qu'on y lisoit les Ecritures de l'ancien Testament, comme nous le pratiquons encore les Samedis de Pâque, & de la Pentecôte. Le Concile de Laodicée, Canon 19. (*t*) ordonna qu'on y liroit l'Evangile, aussi-bien que les Livres du vieux Testament. Jusques-là, dit Grotius, on n'y lisoit pas les Evangiles, ni les Livres du nouveau Testament.

℣. 22. PLACUIT APOSTOLIS, ET SENIORIBUS, CUM OMNI ECCLESIA. *Il fut résolu par les Apôtres, & par les Prêtres, avec toute l'Eglise.* Les Apôtres, les Evêques, & les Prêtres qui se trouvérent présens, formérent la décision; le peuple & toute l'Eglise l'approuva, y consentit (*u*), & concourut au choix que l'on fit de quelques deputez pour porter à Antioche la résolution du Concile. On en usa de même dans l'élection des sept Diacres (*x*). Le peuple y concourut avec les Apôtres, au moins par son approbation. On choisit donc *Judas*, surnommé Barsabas, & *Silas*, que l'on renvoya avec saint Paul, & saint Barnabé à Antioche, pour y porter la décision du Concile. Paul, & Barnabé pouvoient être suspects aux partisans de Cérinthe, qui défendoient la nécessité de la circoncision. Mais *Judas*, & *Silas* jusques-là étoient demeurez dans la neutralité sur cette question. On croit que *Judas surnommé Barsabas*, étoit le frere de *Joseph-Barsabas*, qui fut proposé avec Matthias pour remplir la place de Judas le traître (*y*). *Silas*, autrement *Sylvanus*, est, dit-on (*z*), celui qui est nommé dans la premiére, & dans la seconde Epître de saint Paul aux Thessaloniciens (*aa*). Saint Pierre l'avoit chargé de sa premiére Lettre écrite de Rome, où il l'appelle *un frere fidéle* (*bb*). Saint Luc dit ici que ces deux deputez étoient *des principaux d'entre les freres*; ce qui fait croire qu'ils étoient du nombre des soixante & dix Disciples.

(a) *Iren. lib. 3. c. 12.*
(b) *Tertull. de monogam. c. 5. & de pudicit. c. 12.*
(c) *Cyprian. ad Quirin. lib. 3.*
(d) *Aug. contra Faust. l. 32. c. 13. & Ep. 82. nov. edit.*
(e) *Pacian. apud Baron. an. 51.*
(f) *Hieron. in cap. v. Galat.*
(g) *Ambrosiast. in Galat. 11.*
(h) *Aug. l. 32. c. 13. contra Faust.*
(i) *Gaudent. serm. 15. t. 2. Bibl.*
(k) *Ita Cant. Gr. Lat. Stephan. 3. PP. & alii quidam; Æthiop. Iren. Cyprian. Raban.*
(l) *Chrysost. homil. 33. in Acta.*
(m) *Ambrosiaster in Galat. 11.*
(n) *Cyprian. testimon. lib. 3. & lib. ad Quirin.*
(o) *Matt. v. 17.*
(p) *Grot. Hamm. Le Clerc.*
(q) *Vide Gloss. Interlin. Sanct. Zeger.*
(r) *Cornel. Menoch. Tirin.*
(s) *Chrysost. hic.*
(t) Vers l'an 330.
(u) *Cornel. Grot. Fromond. Menoch.*
(x) *Act. vi. 5.*
(y) *Act. 1. 23.*
(z) *Hieron. Grot. Fromond.*
(aa) *1. Thess. 1. 1. & 2. Thess. 1. 1.*
(bb) *1. Petr. v. 12.*



Digitized by Google

*23. Scribentes per manus eorum :* APOSTOLI, *& Seniores fratres, his, qui sunt Antiochiæ, & Syriæ, & Ciliciæ, fratribus ex Gentibus, Salutem.*

23. Et ils écrivirent par eux cette lettre : LES APÔTRES, les Prêtres, nos freres, aux freres d'entre les Gentils qui sont à Antioche, en Syrie, & en Cilicie, Salut.

*24. Quoniam audivimus quia quidam ex nobis exeuntes, turbaverunt eos verbis, evertentes animas vestras, quibus non mandavimus.*

24. Comme nous avons sçu que quelques-uns qui venoient d'avec nous, vous ont troublez par leurs discours, & ont renversé vos ames, sans toutefois que nous leur en eussions donné aucun ordre :

*25. Placuit nobis collectis in unum, eligere viros, & mittere ad vos, cum charissimis nostris Barnaba, & Paulo.*

25. Après nous être assemblez dans un même esprit, nous avons jugé à propos de vous envoyer des personnes choisies, avec nos chers *freres* Barnabé & Paul ;

*26. Hominibus, qui tradiderunt animas suas pro nomine Domini nostri Jesu Christi.*

26. Qui sont des hommes qui ont exposé leur vie pour le nom de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST.

*27. Misimus ergo Judam, & Silam, qui & ipsi vobis verbis referent eadem.*

27. Nous vous envoyons donc Jude, & Silas, qui vous feront entendre les mêmes choses de vive voix.

*28. Visum est enim Spiritui sancto, & nobis, nihil ultrà imponere vobis oneris, quàm hæc necessaria.*

28. Car il a semblé bon au Saint-Esprit, & à nous, de ne vous point imposer d'autre charge, que celles-ci qui sont nécessaires :

## COMMENTAIRE.

℣. 23. HIS QUI SUNT ANTIOCHIÆ, ET SYRIÆ, ET CILICIÆ. *A ceux qui sont à Antioche, en Syrie, & en Cilicie.* Antioche étoit la Capitale de Syrie, & cette Province confinoit avec la Cilicie. Il y avoit dans ces Provinces beaucoup de Gentils convertis, qui ayant été ébranlez par les discours des Disciples de Cérinthe, & des autres Juifs zélez pour l'observation littérale, & rigoureuse de la Loi, avoient besoin d'être rassûrez par l'autorité des Apôtres. La Lettre est écrite au nom *des Apôtres, des Prêtres*, ou des Anciens, *& des freres* de Jérusalem, pour marquer le consentement unanime de toute l'assemblée. Mais la Vulgate à la lettre, & plusieurs Exemplaires Grecs lisent (*a*) : *Les Apôtres, & les Prêtres freres* ; ou, *les Apôtres, & les Prêtres nos freres.* Ce qui marqueroit que les simples Fidéles ne furent point nommez à la tête de cette Lettre. Et en effet lorsqu'ils y disent : *Il a semblé bon au Saint-Esprit, & à nous*, on ne peut entendre cela du commun des Fidéles, mais seulement des Apôtres, & des Prêtres.

℣. 24. AUDIVIMUS QUIA QUIDAM, &c. *Nous savons que quelques-uns de ceux qui étoient avec nous* ; c'est-à-dire, suivant l'opinion des Anciens, Cérinthe, & ses partisans, qui étant partis de Jérusalem, répandirent le trouble dans toutes les Eglises, prétendant que les Gentils convertis au Christianisme devoient recevoir la circoncision ; ce qui alloit à en faire retourner plusieurs en arriére, & à arrêter le progrés de l'Evangile.

℣. 25. CUM CHARISSIMIS NOSTRIS. *Avec nos chers freres Barnabé, & Paul.* On leur donne ces épithétes, pour lever tout soupçon que les autres Juifs pourroient avoir contre la pureté de leurs sentimens ; car ils avoient toûjours hautement soutenu la liberté des nouveaux convertis, & s'étoient rendus par-là odieux aux Juifs.

℣. 28. VISUM EST SPIRITUI SANCTO, ET NOBIS. *Il a semblé bon au Saint-Esprit, & à nous.* Cette décision n'est point un jugement humain ; c'est la décision du Saint-Esprit même. Ainsi recevez-la avec tout le respect qui lui est dû. Le Saint-Esprit a présidé à notre assemblée, selon la promesse que le Sauveur nous en a faite, en nous assûrant qu'il seroit avec nous par son Saint-Esprit, jusqu'à la fin des siécles (*b*), & qu'il nous envoyeroit son Saint Esprit, qui nous instruiroit de toutes choses (*c*) : enfin qui a dit expressément, qu'il se trouveroit au milieu de ceux qui seroient assemblez en son nom (*d*). Plusieurs (*e*) prennent ces mots : *Visum est Spiritui Sancto, & nobis*, en ce sens : Il nous a paru, à nous qui sommes remplis du Saint-Esprit. Cela s'entend des Apôtres, des Evêques, & des Prêtres, qui peuvent avoir droit de suffrage dans les Conciles, & non des simples Fidéles qui y pûrent assister ; & encore ne faut-il pas nécessairement entendre cette inspiration du Saint-Esprit, d'une inspiration réelle, & actuelle, telle qu'elle étoit dans les Apôtres, & dans les Prophétes. Il suffit que le Saint-Esprit assiste, conduise, dirige ceux qui composent les Conciles, & qu'il empêche qu'ils ne se trompent dans leurs décisions.

NIHIL ULTRA IMPONERE VOBIS, QUAM HÆC NECESSARIA. *De ne vous point imposer d'autres charges que celles-ci, qui sont nécessaires.* Ils appellent les cérémonies de la Loi des charges, des fardeaux ; & le Sauveur donne le même nom aux traditions des Pharisiens (*f*) : *Ils imposent aux hommes des charges insupportables, qu'ils ne voudroient pas toucher du bout du doigt.* Au lieu de la circoncision, & des autres cérémonies légales, ils se contentent de défendre les chairs immolées aux Idoles, l'usage du sang pur, crud, ou cuit, & la chair des animaux étouffez. Voilà les seules Loix cérémonielles qu'on impose aux nouveaux convertis du Paganisme. La défense de la fornication est d'un autre genre : C'est un renouvellement de la Loi naturelle, & positive, qui étoit presque oubliée parmi les Gentils. Ces défenses étoient nécessaires par trois raisons. La premiére, pour ne pas trop aliéner les esprits des Juifs convertis, qui n'auroient pû se résoudre à converser, & à recevoir dans leurs assemblées de Religion, des gens qui auroient continué à manger du sang, & des viandes étouffées. 2°. Pour éviter le danger de la rechûte dans l'idolâtrie, & le scandale des foibles, si les Gentils convertis avoient continué à manger des viandes immolées aux Idoles, & à se trouver dans les repas faits en leur honneur. 3°. Pour arrêter la débauche, & les impudicitez qui étoient si communes dans le Paganisme, & qui ne passoient presque plus pour un mal.

(a) *Græc. Vulg.* Οἱ Ἀπόστολοι, καὶ οἱ Πρεσβύτεροι, καὶ οἱ ἀδελφοί. *Alii*, οἱ Ἀπόστολοι, καὶ οἱ Πρεσβύτεροι ἀδελφοί. *Ita Alexand. Cantab. Barberin. 1. Colbert. 6. Iren. Pacian. Athan. & Vulg.*

(b) *Matt.* XXVIII. 20.

(c) *Joan.* XIV. 26. XVI. 13.

(d) *Matt.* XVIII. 20.

(e) *Cornel. Grot. Pisc. alii.*

(f) *Matt.* XXIII. 4.

℣. 29.

Digitized by Google

29. *Ut abstineatis vos ab immolatis simulacrorum, & sanguine, & suffocato, & fornicatione: à quibus custodientes vos, benè agetis. Valete.*

30. *Illi ergo dimissi, descenderunt Antiochiam: & congregatâ multitudine tradiderunt epistolam,*

31. *Quam cùm legissent, gavisi sunt super consolatione.*

32. *Judas autem, & Silas, & ipsi cùm essent Prophetæ, verbo plurimo consolati sunt fratres, & confirmaverunt.*

29. Savoir, de vous abstenir de ce qui aura été sacrifié aux idoles, du sang, des chairs étouffées, & de la fornication, dont vous ferez bien de vous garder. Adieu.

30. Ayant donc été envoyez de la sorte, ils vinrent à Antioche, où ils assemblérent les fidéles, & leur rendirent cette lettre,

31. Qu'ils lurent avec beaucoup de consolation, & de joye.

32. Jude, & Silas étant eux-mêmes Prophétes, consolérent, & fortifiérent aussi les freres par plusieurs discours.

## COMMENTAIRE.

℣. 29. Ab immolatis Simulacrorum. *De ce qui aura été sacrifié aux Idoles.* C'est ce qu'il a appellé ci-devant, ℣. 20. *contaminationes Simulacrorum*, les souillures des Idoles.

Et sanguine. *Du sang.* Pour inspirer aux hommes une grande horreur du meurtre, Dieu avoit rigoureusement défendu l'usage du sang (*a*). Grotius (*b*) croit que cette défense fut observée pendant un long tems parmi les hommes, jusqu'à ce que l'idolâtrie s'étant répandue dans le monde, on commença à la négliger. Dieu la renouvella par sa Loi, & elle fut observée dans la Palestine par les Juifs avec beaucoup d'exactitude. Les Apôtres la renouveliérent pour les nouveaux convertis. Elle s'est observée dans l'Occident en plusieurs lieux, jusqu'aux dixiéme & onziéme siécles; & les Grecs schismatiques l'observent encore, comme nous l'avons dit. Il s'est trouvé au dernier siécle des Savans, qui auroient voulu qu'on en eût continué l'observance dans l'Eglise. Les peuples barbares. les Scythes, les Sarmates, les Bisaltes, les Gélones, les Massagétes, & autres, avoient l'usage de boire le sang des animaux, ou crud, ou mêlé avec du lait. Ils avoient coutume d'ouvrir la veine de la jambe de leurs chevaux, d'en tirer le sang, & de le boire (*c*):

*Et qui cornipedes in pocula vulnerat audax*
*Massagetes.*

Les peuples Américains encore aujourd'hui boivent le sang des hommes, & des animaux; & Minutius Félix dit que dans les mystéres de Bellone, on étoit initié par le sang humain. Les Scythes bûvoient quelquefois du sang humain dans leurs alliances (*d*); & c'est peut-être pour inspirer de l'éloignement de ces pratiques barbares, aux Gentils nouvellement convertis, que les Apôtres ont insisté sur la défense du sang.

Quant à celle de manger des animaux étouffez, c'est une suite de la premiére. On défend non-seulement le sang pur, & séparé du corps de l'animal; on l'interdit même dans la chair de l'animal, de peur que l'on ne crût que la mort causée par l'effusion du sang fût défenduë; mais non celle où le sang ne seroit point répandu; & qu'ainsi l'on ne se crût permis d'user de violence en toute autre maniére, pourvû que l'on ne répandît point le sang. On remarque aussi que les Grecs, & d'autres nations croyoient que les chairs des animaux qu'on n'avoit pas saignez, étoient plus tendres, & plus délicates, que celles dont on avoit tiré le sang (*e*). Ce qui étant contre la Loi, qui défend tout usage du sang, les Apôtres jugérent à propos de marquer expressément la défense de manger des animaux étouffez.

Je ne parle point ici de l'explication des Rabbins, qui entendent ces mots de la Génése (*f*): *Vous ne mangerez point la chair avec le sang*, du membre d'un animal vivant, que les Payens mangeoient quelquefois dans certaines fêtes de Bacchus. Cette explication est trop violente; & ni Joseph, ni les anciens Juifs ne l'ont point entendu de cette sorte (*g*). Voyez notre Commentaire sur cet endroit de la Génése.

Bene agetis (*h*). *Vous ferez bien de vous garder* de ces choses. Ce n'est pas un simple conseil, mais un précepte, comme la circonstance du tems, & des personnes le prouve assez; mais un précepte, qui devoit être modifié dans la suite par l'usage, ou par l'autorité des Pasteurs de l'Eglise.

℣. 30. Illi ergo dimissi. *Ayant été envoyez de la sorte, ils vinrent à Antioche.* Mais avant leur départ, saint Paul (*i*) exposa aux Apôtres & aux Fidéles la Doctrine qu'il avoit jusques-là prêchée parmi les Gentils, & conféra avec les principaux, avec Barnabé, & Tite, de quelques points importans, & difficiles, dont le commun des Fidéles n'étoit pas capable. Les Apôtres ne trouvérent rien ni à corriger, ni à ajouter à sa Doctrine; ils virent avec joye la grace que Dieu lui avoit donnée; ils reconnurent qu'il avoit été établi Apôtre des nations, comme saint Pierre l'étoit des Juifs; ils *lui donnérent les mains*, en signe d'une parfaite union, & convinrent que Paul, & Barnabé prêcheroient aux Gentils, & que pour eux ils prêcheroient aux Juifs. Ils leur recommandérent seulement d'avoir soin des pauvres; & saint Paul s'acquitta avec soin de cette commission. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans ses Lettres (*k*).

Il nous apprend aussi une autre particularité de ce voyage, qui est que ceux des Juifs convertis (*l*), qui vouloient assujettir à la Loi la liberté que Jesus-Christ nous a procurée, firent de grands efforts pour obliger saint Paul à faire circoncir son Disciple Tite, qui étoit du voyage, & Gentil de naissance. Mais saint Paul leur résista, & n'y voulut jamais consentir; & les autres Apôtres n'exigérent pas cela de lui.

℣. 31. Gavisi sunt super consolatione. *Ils lûrent cette Lettre avec beaucoup de consolation, & de joye.* Paul, Barnabé, Jude, & Silas étant arrivez à Antioche, rendirent la Lettre des Apôtres, & comblérent de joie les Gentils convertis, en leur apprenant que l'on ne vouloit point les charger du joug de la Loi, ni leur ravir la liberté que le Sauveur leur avoit procurée.

℣. 32. Prophetæ. *Prophétes.* Remplis du Saint-Esprit, & ayant reçû le don d'interpréter les saintes Ecri-

(a) *Genes.* IX. 4. 5.
(b) *Grot. hic. ad* ℣. 20.
(c) *Claudian. in Rufin. Vide & Virgil. Georg. lib. 3. Plin. l. 18. c.* 10. *Clem. Alex. l. 3. Pædagog. Lucan. l. 3. Senec. Oedip. alii.*
(d) *Herod. lib. 4. c.* 70.
(e) *Athenæus apud Grot ad* ℣. 20.
(f) *Genes.* IX. 4. 5.
(g) *Joseph. Antiq. lib. 1. c. 4. Versiones* LXX. *Aquil. Sym. & Ananias Gamal. Fil. in Gemar. Babyl. tit. de Synedr. Vide Grot. hic.*
(h) Le Manuscrit de Cambrige ajoute: Φερόμενοι ἐν τῷ ἁγίῳ πνεύματι. Et Tertullien: *Vectante vos Spiritu sancto. Iren. Ambulantes in Spiritu sancto.*
(i) *Vide Galat.* II. 2. 7. 9. 10.
(k) I. *Cor.* XVI. 1. 2. *& seq.*
(l) *Galat.* II. 1. 2. 5.

33. *Facto autem aliquanto ibi tempore, dimissi sunt cum pace à fratribus, ad eos qui miserant illos.*

34. *Visum est autem Silæ ibi remanere: Judas autem solus abiit Jerusalem.*

35. *Paulus autem, & Barnabas demorabantur Antiochiæ, docentes, & evangelizantes cum aliis pluribus verbum Domini.*

36. *Post aliquot autem dies dixit ad Barnabam Paulus: Revertentes visitemus fratres per universas civitates, in quibus prædicavimus verbum Domini, quomodo se habeant.*

37. *Barnabas autem volebat secum assumere & Joannem, qui cognominabatur Marcus.*

38. *Paulus autem rogabat eum ut qui discessisset ab eis de Pamphylia, & non isset cum eis in opus, non debere recipi.*

39. *Facta est autem dissensio, ita ut discederent ab invicem, & Barnabas quidem assumpto Marco navigaret Cyprum.*

33. Et après qu'ils eurent demeuré là quelque tems, les freres les renvoyérent en paix à ceux qui les avoient envoyez.

34. Silas néanmoins jugea à propos de demeurer à Antioche: & Jude retourna seul à Jérusalem.

35. Paul, & Barnabé demeurérent aussi à Antioche, où ils enseignoient, & annonçoient avec plusieurs autres la parole du Seigneur.

36. Quelques jours après Paul dit à Barnabé: Retournons visiter nos freres par toutes les villes où nous avons prêché la parole du Seigneur, pour voir en quel état ils sont.

37. Or Barnabé vouloit prendre avec lui Jean, surnommé Marc.

38. Mais Paul le prioit de considerer qu'il n'étoit pas à propos de prendre avec eux celui qui les avoit quittez en Pamphylie, & qui ne les avoit point accompagnez dans leur ministére.

39. Il se forma donc entr'eux une contestation, qui fut cause qu'ils se séparérent l'un de l'autre. Barnabé prit Marc avec lui, & s'embarqua pour aller en Chypre.

## COMMENTAIRE.

tures, & de parler en public; car le nom de Prophéte renferme tout cela (*a*).

℣. 34. VISUM EST SILÆ IBI REMANERE. *Silas jugea à propos de demeurer à Antioche, & Jude retourna seul à Jérusalem.* Ce verset entier manque dans un grand nombre de Manuscrits anciens Grecs, & Latins (*b*), dans l'Arabe, le Syriaque, & le Cophte. Zégerus, & M. Mille croyent que c'est une notte marginale, qui est passée de la marge dans le Texte. Erasme dit qu'il n'a trouvé ce verset que dans un seul de ses Exemplaires, & seulement à la marge.

℣. 35. PAULUS, ET BARNABAS DEMORABANTUR ANTIOCHIÆ. *Paul, & Barnabé demeurérent aussi à Antioche.* On croit que ce fut pendant cet intervale que S. Pierre étant venu à Antioche pour y visiter les freres, y vêcut d'abord, & mangea avec les Gentils convertis, vivant comme eux, sans s'arrêter à la distinction des viandes pures, ou impures (*c*). Mais quelques jours après quelques Juifs de Jérusalem étant venus à Antioche, il commença à se separer des Gentils, & à ne plus manger avec eux; donnant par-là lieu de croire que l'observation de la Loi étoit nécessaire, & détruisant ainsi en quelque sorte ce qu'il avoit édifié. L'exemple de S. Pierre fut suivi par les Juifs convertis, & Barnabé même s'y laissoit entraîner avec les autres. Mais S. Paul craignant les suites de cette feinte, en reprit S. Pierre, & lui résista en face, & lui dit devant tout le monde qu'il avoit tort de vouloir obliger par son exemple les Gentils à vivre selon la Loi des Juifs. Cet accident ne ruina pas la charité qui étoit entre ces deux Apôtres, & ne servit qu'à l'édification de l'Eglise. On s'étendra sur ce fait dans le Commentaire sur le second Chapitre de l'Epître aux Galates.

℣. 36. POST ALIQUOT DIES. *Quelques jours après.* On ne sait pas combien de tems Paul, & Barnabé demeurérent à Antioche: mais les paroles de S. Luc ne peuvent guéres s'étendre au-delà d'un, ou de deux mois. Après avoir affermi, & consolé l'Eglise d'Antioche, Paul proposa à Barnabé de retourner visiter les Eglises qu'ils avoient fondées l'année précédente, en Chypre, en Pamphylie, en Pisidie, & en Lycaonie; à Salamine, à Paphos, à Perge, à Icone, à Lystre, à Derbe, à Antioche de Pisidie, & ailleurs. L'ardeur de son zéle ne lui donnoit point de repos.

℣. 38. PAULUS AUTEM ROGABAT. *Paul le prioit de considérer, &c.* Paul voyant le désir qu'avoit Barnabé de mener avec eux son cousin Jean-Marc, use de priéres, & de paroles douces, pour tâcher de l'en détourner. Il lui remontre que l'inconstance de Jean-Marc étoit telle, qu'on ne pouvoit compter sur lui; qu'il pourroit les quitter au premier jour, comme il avoit déja fait; & qu'enfin il méritoit qu'on punît sa légéreté par ce refus (*d*). Ces raisons ne firent pas assez d'impression sur l'esprit de Barnabé; il persista dans son sentiment, & S. Paul dans le sien; de maniére qu'ils se séparérent. S. Chrysostome soutient qu'ils avoient chacun raison de leur côté, & ne veut pas que nous décidions lequel des deux en avoit le plus.

℣. 39. FACTA EST DISSENSIO. *Il se forma entre eux une contestation.* Le Grec (*e*): *Il se forma une irritation*, une aigreur, une émotion, qui n'alla pas jusqu'à altérer entre eux la charité, ni à diminuer l'estime, le respect, l'amitié qui étoient entre eux (*f*). C'est une diversité de sentimens qui n'est point incompatible avec la charité, ni même avec l'amitié. Saint Paul étoit plus ferme, & cherchoit la justice. Saint Barnabé étoit plus indulgent, & suivoit plus le penchant de l'humanité, & de la tendresse. La sévérité de Paul fut utile à Marc, puisqu'elle le rendit plus constant, & plus résolu; & la douceur de saint Barnabé fit qu'il ne tomba pas dans le découragement, & le désespoir après sa premiére faute. La Providence voulut que la division de sentimens qui survint

(a) *Vide Act.* XIII. 1. 1. *Cor.* XII. 28. *Grot. Cornel. Fromond.*
(b) *Ms. Alexand. Laud.* 3. *Baroc. Cant.* 2. *Pet.* 3. *Hun.* 1. *Sin. Cov.* 2. 3. *Ment. Mag. & aliis.*
(c) *Galat.* II. 11. 12. 13. 14. *&c.*
(d) *Vide Chrysost. homil.* 34. *in Acta.*
(e) Ἐγένετο παροξυσμός.
(f) *Aug. in Psal.* 31. *Hieron. adversf. Rufin. lib.* 3. *c.* 2. *Chrysost. homil.* 34. *D. Thom.* 2. 2. *qu.* 37. *art.* 1. *ad lib.* 3. *Grot. Fromond. alii.*

40. *Paulus verò electo Sila, profectus est, traditus gratiæ Dei à fratribus.*

40. Et Paul ayant choisi Silas, partit avec lui, après avoir été abandonné à la grace de Dieu par les freres.

41. *Perambulabat autem Syriam, & Ciliciam, confirmans Ecclesias: præcipiens custodire præcepta Apostolorum, & Seniorum.*

41. Il traversa la Syrie, & la Cilicie, confirmant les Eglises, & leur ordonnant de garder les réglemens des Apôtres, & des Prêtres.

## COMMENTAIRE.

entre Paul, & Barnabé, servit à la propagation de l'Evangile, & à l'édification de l'Eglise; parce que ces deux grands hommes s'étant séparez, parcoururent une plus grande étenduë de pays, & éclairérent un plus grand nombre de Provinces.

On croit que Jean-Marc retourna ensuite à saint Paul, & que c'est lui que saint Paul dans son Epître aux Colossiens (*a*) appelle Marc cousin de Barnabé, dont il leur fait les récommandations, & qu'il met au nombre de ceux qui l'assistoient, & qui lui donnoient quelque consolation à Rome dans ses liens. C'est aussi de lui dont il parle dans l'Epître à Philémon (*b*), & dans la seconde à Timothée (*c*). Jean-Marc travailla beaucoup pour l'Evangile. Les Grecs, & les Latins l'honorent le 27. de Septembre, & disent qu'il a été Evêque de Biblide en Phénicie.

Quant à saint Barnabé, il n'en est plus parlé dans les Actes après ceci: Mais voici ce que l'on sait de sa vie depuis ce tems. Etant parti d'Antioche avec Jean-Marc, il alla en Chypre, d'où il étoit natif, & y visita apparemment les Eglises que lui, & saint Paul y avoient fondées. Quelques-uns ont prétendu que de-là il avoit été à Milan, & dans la Lombardie; & les Milanois le regardent comme leur Apôtre, & leur premier Evêque: mais leur tradition, & leurs preuves ne sont pas aussi certaines qu'on le désireroit (*d*). Saint Chrysostome (*e*), Théodoret (*f*), & plusieurs autres croyent que Barnabé fut envoyé à Corinthe avec Tite en l'an 57. De maniére que ce Saint seroit retourné avec saint Paul après leur séparation dont nous avons parlé. Saint Paul parle de lui aux Corinthiens comme d'une personne qui leur étoit fort connuë, & qui lui étoit très-unie. Nous avons une Lettre qui porte le nom de saint Barnabé, par laquelle on voit qu'il vivoit après la destruction de Jérusalem, c'est-à-dire, en l'an 70. de JESUS-CHRIST.

Cette Lettre a pour but de prouver l'abolition de la Loi par l'Evangile, & l'inutilité des cérémonies légales L'Auteur se qualifie le dernier, & comme la baliûre de ceux à qui il écrit. Il leur demande leurs priéres, les appelle les enfans de la charité, & de la paix. Dans la seconde partie de sa Lettre il leur donne de fort belles régles de morale. Plusieurs Anciens (*g*) ont cité cette Lettre avec éloge, & l'ont même regardée comme Ecriture divine. Aujourd'hui on doute qu'elle soit de saint Barnabé: mais personne ne conteste son antiquité. Saint Jérôme dans son livre des noms Hébreux, donne l'explication des noms Hébreux de cette Epître après l'Apocalypse. Le Moine Aléxandre, qui a écrit sa vie, mais d'une maniére peu exacte, dit qu'il fut lapidé par les Juifs à Salamine; ce qui est suivi par les Grecs dans leurs Menées. Son Corps fut trouvé dans cette Isle sous l'Empereur Zénon (*h*), vers l'an 488. ayant sur sa poitrine l'Evangile de saint Matthieu, que saint Barnabé avoit écrit de sa propre main. Voilà à peu près ce que l'on a de plus certain sur la vie, & la mort de ce Saint. Les Grecs, & les Latins font sa Fête le onziéme de Juin.

℣. 40. PAULUS ELECTO SILA. *Paul ayant choisi Silas*, en la place de Barnabé, alla par terre dans les lieux où il avoit préché auparavant; c'est-à-dire, qu'il traversa la Syrie, & la Cilicie, pour se rendre à Derbe en Lycaonie. On a déja parlé de *Silas*, autrement *Silvanus*, connu dans les Epîtres de saint Paul.

℣. 41. PRÆCIPIENS CUSTODIRE PRÆCEPTA APOSTOLORUM, ET SENIORUM. *Leur ordonnant de garder les réglemens des Apôtres, & des Prêtres*, ou des Anciens. Cette période entiére ne se lit pas dans les Exemplaires Grecs, ni imprimez, ni manuscrits; ni dans le Syriaque ni dans quelques Exemplaires Latins. Saint Jérôme ne les cite pas dans son Epître à S. Augustin (*i*), quoiqu'il rapporte les paroles qui précédent, & celles qui suivent. S. Chrysostome ne les explique pas dans son Commentaire sur les Actes, ni le Cardinal Hugues dans le sien. Enfin il y a toute apparence qu'elles sont tirées du Chapitre XVI. 4. où elles se trouvent en propres termes. Il faut pourtant avoüer qu'on en lit quelque chose dans l'ancien Manuscrit Grec de Cambrige (*k*), & dans ceux du Marquis de Vélez.

(a) *Coloss.* IV. 10.
(b) *Philemon* ℣. 24.
(c) 2. *Timot.* IV. 11.
(d) Voyez M. de Tillemont, Note 4. sur saint Barnabé.
(e) *Chrysost. in* 2. *Cor.* VIII. *homil.* 18.
(f) *Theodoret. in* 2. *Cor.* VIII. 18.
(g) *Vide Euseb. lib.* 3. *cap.* 25. *hist. Eccles. Hieronym. de Viris Illustr. c.* 6. *Origen. lib.* 1. *contra Cels. Clem. Alex. alii.*
(h) *Alex. Monach. apud Sur.* 11. *Jun. Theodoret. Lector. lib.* 2. *Cedr. t.* 1. *p.* 353.
(i) *Hieronym. Augustin. Ep.* 75. *inter Augustin. p.* 172. *n.* 9.
(k) *Cantab.* Παρεδίδοσαν τὰς ἐντολὰς τῶν ... *Velez.* Παραδιδόντες τὰς ἐντολὰς τηρεῖν τῶν Ἀποστόλων, καὶ τῶν πρεσβυτέρων.

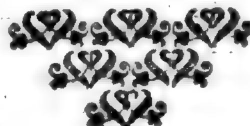



Digitized by

# CHAPITRE XVI.

*Saint Paul circoncit Timothée. Il est détourné de prêcher en Asie, & en Bythinie, & est appellé en Macédoine. Il arrive à Philippes. Il est foueté, & mis en prison avec Silas. Pendant la nuit la prison s'ouvre. Saint Paul convertit le geolier. Les Magistrats ordonnent qu'on les mette en liberté.*

℣. 1. *PErvenit autem Derben, & Lystram. Et ecce Discipulus quidam erat ibi nomine Timotheus, filius mulieris Judææ fidelis, patre Gentili.*

2. *Huic testimonium bonum reddebant, qui in Lystris erant, & Iconio fratres.*

3. *Hunc voluit Paulus secum proficisci: & assumens circumcidit eum propter Judæos qui erant in illis locis. Sciebant enim omnes quod pater ejus erat Gentilis.*

℣. 1. OR Paul arriva à Derbe, & *ensuite* à Lystre, où il rencontra un Disciple nommé Timothée, fils d'une femme Juive fidelle, & d'un pere Gentil.

2. Les freres qui étoient à Lystre, & à Icone, rendoient un témoignage avantageux à ce Disciple.

3. Paul voulut donc qu'il vint avec lui: & il le circoncit, à cause des Juifs qui étoient en ces lieux-là; car tous savoient que son pere étoit Gentil.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. PERVENIT DERBEN, ET LYSTRAM. *Paul arriva à Derbe* en Lycaonie, *& ensuite à Lystre* dans la même Province, où il avoit déja prêché avec saint Barnabé quelque tems auparavant (*a*).

DISCIPULUS QUIDAM ERAT IBI NOMINE TIMOTHEUS. *Il y rencontra un Disciple nommé Timothée, fils d'une femme Juive Fidelle, & d'un pere Gentil.* On doute si ce fut à Derbe, ou à Lystre qu'il rencontra Timothée. Origénes (*b*) dit qu'il étoit de Derbe: mais saint Chrysostome (*c*), Théodoret (*d*), & après eux tous les Grecs, & la plûpart des autres Interprétes croyent qu'il étoit de Lystre; & le Texte de saint Luc en cet endroit paroît formel pour ce sentiment, puisqu'il dit que saint Paul étant arrivé à Derbe, puis à Lystre, y rencontra Timothée; & au verset suivant, que tous ceux de Lystre lui rendoient un témoignage avantageux. Dans le Chapitre XX. 4. il semble dire qu'il étoit de Thessalonique: *Thessalonicensium verò Aristarchus, & secundus,... & Timotheus.* Et Grotius suit ce dernier sens, prétendant que la famille de Timothée étoit originaire de Thessalonique. Origénes (*e*) a crû sur un passage de saint Paul mal-entendu (*f*), que Timothée étoit parent de cet Apôtre.

La mere de Timothée s'appelloit *Eunice* (*g*), & étoit Juive de Religion. Son pere étoit Gentil, ou *Grec*, selon le Texte original (*h*). Grotius remarque que les Juifs ne pouvoient épouser des femmes étrangéres, à moins qu'elles ne se soumissent à la Loi: mais les femmes Juives pouvoient épouser des hommes d'une nation étrangére, pourvû qu'ils fussent pieux, & qu'ils ne fussent pas Cananéens, dit Fromond. C'est ainsi qu'Esther épousa Assuerus. Le pere de Timothée étoit donc apparemment un homme Gentil; mais observant les Loix naturelles, comme Corneille le Centenier. Saint Chrysostome croit qu'il mourut dans l'infidélité, parce que saint Paul n'en parle jamais. Le Grec (*i*) dit que la mere de Timothée étoit *une femme Juive, & fidelle*: mais quelques Manuscrits Grecs lisent, *une femme veuve Juive*; d'autres simplement, *une femme veuve*, sans parler de *Juive*. Saint Jérôme (*k*), saint Augustin (*l*), & plusieurs Manuscrits Latins (*m*) lisent simplement *vidua*, au lieu de *Judææ*. Mais il y a toute apparence que c'est une faute, ou une correction de Copiste.

℣. 2. HUIC TESTIMONIUM BONUM. *Les freres qui étoient à Icone, & à Lystre, rendoient un témoignage avantageux* à Timothée, comme ayant été élevé dans la vertu dès sa jeunesse par une mere, & une ayeule toutes pleines de foi (*n*). Timothée étoit alors jeune, puisque sept, ou huit ans après, saint Paul l'ayant laissé pour Evêque dans Ephése, il lui dit (*o*): *Que personne ne méprise votre jeunesse.* Il avoit appris les saintes Lettres dès son enfance (*p*); & il falloit que son mérite dès-lors fût bien éclattant, puisque non-seulement à Lystre sa patrie, mais encore à Icone, on parloit de lui avec tant d'éloge.

℣. 3. HUNC VOLUIT PAULUS SECUM PROFICISCI. *Saint Paul* qui avoit déja Silas dans sa compagnie, *voulut que Timothée vint aussi avec lui; & il le circoncit à cause des Juifs*; pour leur ôter tout prétexte de s'éloigner de Timothée, & de refuser de l'écouter, & de converser avec lui: Car la délicatesse des Juifs étoit telle, que la plûpart n'auroient pas voulu avoir de commerce avec un incirconcis, & ne lui auroient pas permis de paroître, & beaucoup moins de parler dans leurs Synagogues. Pour les gagner donc, & pour lever toutes les répugnances, il circoncit Timothée, lui qui à Jérusalem avoit refusé de circoncir Tite (*q*), nonobstant les priéres, & les in-

(a) *Act.* XIV. 6.
(b) *Origen. in Rom.* XVI.
(c) *Chrysost. in Rom. homil.* 19. *& in* 2. *Tim. homil.* 2.
(d) *Theodoret. in Rom.* XVI. 21.
(e) *Origen. in Rom.* XVI. 21.
(f) *Rom.* XVI. 21 *Salutat vos Timotheus adjutor meus, Lucius, & Jason, & Sosipater cognati mei.* Ces mots, *cognati mei*, ne se rapportent pas nécessairement à Timothée.
(g) 2. *Timoth.* I. 5.
(h) Πατρὸς Ἕλληνος.
(i) Υἱὸς γυναικός τινος Ἰουδαίας πιστῆς. *Quidam.* Χήρας Ἰουδαίας. *Velez.* Χήρας, *omisso* Ἰουδαίας.
(k) *Hieron. Ep.* 75. *inter August. n.* 9. *p.* 171.
(l) *Aug. apud Mill.*
(m) *Vide Zeger. & Bukentop. Lux de luce.*
(n) 2. *Timot.* I. 5.
(o) 1. *Timot.* IV. 12.
(p) 2. *Timot.* III. 15.
(q) *Galat.* II. 3. 4.

stances

4. *Cùm autem pertransirent civitates, tradebant eis custodire dogmata, quæ erant decreta ab Apostolis, & Senioribus, qui erant Jerosolymis.*

5. *Et Ecclesiæ quidem confirmabantur fide, & abundabant numero quotidie.*

6. *Transeuntes autem Phrygiam, & Galatiæ regionem, vetati sunt à Spiritu sancto loqui verbum Dei in Asia.*

4. Or allant de ville en ville, ils donnoient pour régle aux fidéles de garder les ordonnances qui avoient été établies par les Apôtres, & par les Prêtres de Jérusalem.

5. Ainsi les Eglises étoient fortifiées en la foi, & croissoient en nombre de jour en jour.

6. Lorsqu'ils eurent traversé la Phrygie & la Galatie, le Saint-Esprit leur défendit d'annoncer la parole de Dieu en Asie.

## COMMENTAIRE.

stances des Juifs qui le demandoient. Saint Chrysostôme (*a*) croit qu'il ne prit Timothée, & ne le circoncit que par un ordre exprès de Dieu; & saint Augustin (*b*) remarque que si saint Paul avoit refusé de circoncir Tite pour montrer que la circoncision n'étoit pas nécessaire, il vouloit faire voir, en donnant la circoncision à Timothée, que ces cérémonies n'étoient point mauvaises, & qu'on pouvoit sans crime les pratiquer jusqu'à ce que le têms les eût abolies peu à peu. L'utilité de la foi, & de la Religion lui firent faire alors ce que l'utilité de la même foi l'avoit empêché de faire en d'autres rencontres (*c*). Il se faisoit Juif avec les Juifs, pour pouvoir avec plus de facilité détruire la servitude de la Loi (*d*); il se servoit de la circoncision contre la circoncision même.

SCIEBANT OMNES QUOD PATER EJUS ERAT GENTILIS. *Tous savoient que son pere étoit Gentil*, & par conséquent qu'il n'avoit pas été circoncis au huitiéme jour, quoique sa mere fût Juive: Car, selon les Talmudistes, une mere n'avoit pas droit de circoncir son fils contre le gré de son pere. Ainsi quoique Timothée fût instruit des saintes Lettres dès son enfance, & qu'il fit profession de piété, les Juifs l'auroient toûjours traité comme un Payen.

℣. 4. TRADEBANT EIS. *Ils donnoient pour régle* aux Gentils convertis au Christianisme, de pratiquer ce qui avoit été ordonné par les Apôtres au Concile de Jerusalem, *Act.* xv. 20. Il y avoit beaucoup de ces nouveaux convertis dans le pays où saint Paul étoit alors, dans la Lycaonie, & dans les Provinces voisines, où il avoit prêché avec saint Barnabé. Le fameux Manuscrit de Cambrige lit, qu'*ils prêchoient en toute liberté le Seigneur* JESUS-CHRIST, *& leur donnoient en même-tems les réglemens que les Apôtres, & les Anciens avoient faits à Jérusalem.*

℣. 6. PHRYGIAM, ET GALATIÆ REGIONEM. *Ayant traversé la Phrygie, & la Galatie.* Il prêcha apparemment dans ces Provinces, comme il avoit accoutumé de faire par tout; ou du moins il y confirma les Disciples qu'il pouvoit y avoir fait quelques années auparavant, en portant l'Evangile depuis le Pont jusqu'en Illyrie (*e*). Il est certain que quand il vint quelques années après dans la Galatie, & dans la Phrygie, il y trouva des Disciples qu'il affermissoit dans la foi (*f*). Il les y avoit donc fait auparavant. L'Epître qu'il écrivit aux Galates, est encore une preuve qu'il avoit prêché dans cette Province. Il rend témoignage à la foi, & au zéle des Fidéles de cette Province, lorsqu'il dit qu'ils le reçûrent comme un Ange descendu du Ciel, comme JESUS-CHRIST même, & qu'ils se seroient volontiers arrachez les yeux pour les lui donner, s'ils eussent pû (*g*); quoique sa chair fut alors dans la tentation, & dans la foiblesse: Ce qui marque les traverses, & les tourmens ausquels il fut exposé (*h*). La Galatie est au nord, & la Phrygie à l'occident de la Lycaonie; toutes dans l'Asie Mineure.

VETATI SUNT A SPIRITU SANCTO. *Le Saint-Esprit leur défendit de prêcher la parole de Dieu en Asie*; non dans l'Asie Mineure, prise dans toute son étenduë, puisque la Galatie, la Phrygie, la Pisidie, la Lycaonie, & la Pamphylie y étoient comprises; toutes Provinces où saint Paul avoit prêché; mais dans l'Asie Proconsulaire, qui ne comprenoit que l'Ionie, l'Eolie, & la Lydie. Usserius voudroit la réduire à la Lydie seule; d'autres à l'Ionie où est Ephése (*i*).

On demande pourquoi le Saint-Esprit s'opposa à une aussi bonne action que celle de la prédication de l'Evangile. L'Esprit de Dieu est-il jaloux de la gloire de Dieu? Ou ceux d'Asie ne méritoient-ils pas autant le bonheur d'entendre cette divine parole, que ceux de Galatie, & de Lycaonie? Origénes (*k*) croit que c'est parce qu'ils n'étoient point encore bien disposez à recevoir cette divine semence. Le Saint-Esprit prévoyoit qu'ils mépriseroient cette faveur dans cette circonstance, & que ce mépris les rendroit plus coupables, dit saint Grégoire le Grand (*l*). Ainsi nous voyons ci-après, que JESUS-CHRIST dit à saint Paul (*m*) de sortir promptement de Jérusalem, parce que les Juifs ne devoient point recevoir le témoignage qu'il lui rendroit dans cette ville. Il y avoit encore dans l'Asie des personnes qui méritoient que Dieu les laissât mourir dans leur infidélité, dit S. Grégoire (*n*).

Saint Léon dans le Livre de la vocation des Gentils (*o*), dit que cette question est de même nature que ces autres: Pourquoi le Fils de Dieu n'est pas venu au monde plusieurs siécles auparavant, & qu'il a laissé mourir tant de milliers de personnes dans l'ignorance, & dans l'infidélité; pourquoi il y a encore tant de peuples, qui n'ont point connu l'Evangile; pourquoi dans une ville, & dans une famille l'un croit, & se convertit, & l'autre demeure dans l'infidélité, & dans le crime? C'est-là la profondeur des Jugemens de Dieu, qui est le Maître du commencement, & de la consommation de la foi, & qui n'est obligé de la donner à personne, depuis que par la faute du premier homme, nous sommes tous tombez dans les ténébres de l'ignorance. Il exerce donc sa miséricorde, ou sa rigueur, mais toûjours d'une maniére juste, quand, envers qui, & comment il lui plaît. Il voulut dans cette rencontre préférer les Macédoniens aux Asiatiques: Mais quelque tems après, il permit que saint Paul vint à Ephése, où il demeura deux ans (*p*), & y prêcha utilement la parole du salut.

(a) *Chrysost. homil. 5. in 1. Timoth.*
(b) *August. ad Hieronym. Epist. 82. nov. edit. n. 12.*
(c) *Greg. in Job, lib. 28. c. 6.*
(d) *1. Cor. IX. 20. Factus sum Judæis tanquam Judæus, ut Judæos lucrarer.*
(e) *Rom.* XV. 19.
(f) *Act.* XVIII. 23.
(g) *Galat.* IV. 14. 15. 16.
(h) *Theodoret. in Galat.* IV.
(i) *Author de locis Actuum, post libr. Hieron. de locis Hebr. alii plures.*
(k) *Origen. homil. 9. in Levit. Vide & apud Cassian. Collation. Abb. Moysi, c. ult. Sanct. hic, Beda, & Cornel.*
(l) *Greg. Mag. homil. 4. in Evang.*
(m) *Act.* XXII. 18.
(n) *Greg. in Job, lib. 28. c. 6.*
(o) *Leo, de vocat. Gent. lib. 2. c. 3.*
(p) *Act.* XIX. 10.

7. *Cùm venissent autem in Mysiam, tentabant ire in Bythiniam: & non permisit eos Spiritus Jesu.*

8. *Cùm autem pertransissent Mysiam, descenderunt Troadem;*

9. *Et visio per noctem Paulo ostensa est: Vir Macedo quidam erat stans, & deprecans eum, & dicens: Transiens in Macedoniam, adjuva nos.*

10. *Ut autem visum vidit, statim quæsivimus proficisci in Macedoniam, certi facti quòd vocasset nos Deus evangelizare eis.*

11. *Navigantes autem à Troade, recto cursu venimus Samothraciam, & sequenti die Neapolim;*

12. *Et inde Philippos, quæ est prima partis Macedoniæ civitas, colonia. Eramus autem in hac Urbe diebus aliquot, conferentes.*

7. Et étant venus en Mysie, ils se disposoient à passer en Bithynie: mais l'Esprit de JESUS ne le leur permit pas.

8. Ils passérent ensuite la Mysie, & descendirent à Troade;

9. Où Paul eut la nuit cette vision: Un homme de Macédoine se présenta devant lui, & lui fit cette priére: Passez en Macédoine, & venez nous secourir.

10. Aussi-tôt qu'il eut eu cette vision, nous nous disposâmes à passer en Macédoine, ne doutant point que Dieu ne nous y appellât pour prêcher l'Evangile.

11. Nous étant donc embarquez à Troade, nous vinmes droit à Samothrace, & le lendemain à Naples;

12. De là à Philippes, qui est la premiére colonie *Romaine* qu'on rencontre de ce côté-là dans la Macédoine, où nous demeurâmes quelques jours.

## COMMENTAIRE.

℣. 7. CUM VENISSENT IN MYSIAM. *Etant venus en Misie*, ils passérent de la Phrygie dans la Mysie, qui étoit entre la Bythinie au nord, la Phrygie à l'orient, l'Eolie au midi, & la Méditerranée au couchant; *ils vouloient aller en Bythinie*, au nord de la Mysie: *mais l'Esprit de* JESUS *ne le leur permit pas*: pour les mêmes raisons qu'il les avoit empêché de prêcher dans l'Asie proprement dite. Le Saint-Esprit doit être le maître des desseins, & des entreprises des Prédicateurs Evangéliques: ils ne doivent pas suivre leur propre esprit, mais l'Esprit de Jesus, l'Esprit Saint envoyé par Jesus à ses Disciples (*a*). Le Grec imprimé lit simplement (*b*): *Et l'Esprit ne le leur permit pas.* Mais plusieurs excellens Manuscrits, le Syriaque, le Cophte, l'Ethiopien, saint Cyrille, saint Athanase, saint Jérôme, & plusieurs autres lisent comme la Vulgate: *L'Esprit de* JESUS.

℣. 8. CUM PERTRANSISSENT MYSIAM DESCENDERUNT TROADEM. *Ils passérent la Mysie, & descendirent à Troade.* Au lieu d'aller au nord vers la Bythinie, ils descendirent dans la Troade, partie de la petite Phrygie, où ils s'embarquérent. La Troade est une province, qui prend son nom de l'ancienne Troye qui y étoit située, & qu'on avoit rétablie; mais elle étoit beaucoup au dessous de son ancienne splendeur. Saint Paul, & sa compagnie s'embarquérent au port de Troade, autrement *Aléxandrie-Troas*, ville bâtie par Antigone sur la côte de la Méditerranée, entre Sygée, & le Promontoire de *Lectum*: Elle fut ensuite nommée Aléxandrie, en l'honneur d'Aléxandre le Grand. On doit donc bien distinguer entre la province, & la ville de Troade (*c*).

℣. 9. VIR MACEDO. *Un homme de Macédoine.* Un Ange sous la forme d'un Macédonien, le pria de venir dans la Macédoine pour y prêcher l'Evangile: *Passez en Macédoine, & venez nous secourir.* Il prit d'abord cet Ange pour un homme de Macédoine, à son langage, & à son habit. Peut-être même que saint Paul lui ayant demandé qui il étoit, il répondit qu'il étoit de Macédoine, sans s'expliquer davantage: Mais les Interprétes (*d*) croyent que c'étoit l'Ange tutelaire de cette Province, qui imploroit le secours de saint Paul. Les anciens Peres ont cru que chaque Province, & chaque Royaume avoit son Ange qui le gouvernoit. Ce sentiment étoit passé de la Synagogue, dans l'Eglise Chrétienne. Voyez notre Dissertation sur les Anges. Tout ceci se passa en songe: mais saint Paul qui étoit rempli de l'Esprit saint, comprit aisément ce que Dieu demandoit de lui, & sçut bien distinguer ce songe envoyé d'en-haut, des autres songes naturels.

℣. 10. STATIM QUÆSIVIMUS PROFICISCI. *Nous nous disposâmes à passer en Macédoine*, ne doutant point que ce ne fût la volonté du Seigneur. Saint Luc, Auteur de ce Livre, commence ici à parler en premiére personne; ce qui fait croire que ce fut dans la Troade qu'il se joignit à saint Paul (*e*), & que depuis ce tems, il ne le quitta plus (*f*).

CERTI FACTI. *Ne doutant point* que Dieu ne les y appellât. Le Texte Grec (*g*) ne marque pas une entiére certitude; mais une conjecture tirée d'un événement, ou d'autre chose antécédente. Ils inférérent de ce songe, que c'étoit là le dessein de Dieu. Ils fondérent sur cela une conjecture, & une assurance morale, que Dieu demandoit cela d'eux. Ils conférérent entre eux, & convinrent que ce devoit être là une déclaration de sa volonté de Dieu.

℣. 11. RECTO CURSU VENIMUS SAMOTHRACIAM. *Nous étant embarquez à Troade, nous vinmes à Samothrace*, isle de la mer Egée, vis-à-vis la Troade, & la Thrace. Ainsi ils passérent de l'Asie dans l'Europe, par la partie supérieure de la mer Egée. On voit par tous les voyages que saint Paul fit par mer, combien la navigation étoit alos imparfaite. Ils vont côte à côte, sans oser s'avancer dans la mer, & par là allongent très-considérablement leur voyage.

SEQUENTI DIE NEAPOLIM. *Le lendemain à Naples*, ville de Macédoine, & fort voisine des frontiéres de la Thrace, pas loin de l'embouchure du fleuve Strymon dans la mer. Le lendemain ils arrivérent à *Philippes*, qui est la premiére ville de Macédoine de ce côté-là. Elle est plus éloignée de la mer, & au nord de Naples de Thrace, environ à quatre lieuës de cette derniére ville.

℣. 12. QUÆ EST PRIMA PARTIS MACEDONIÆ CIVITAS COLONIA. *Qui est la premiére colonie Ro-*

(a) *Hieron. lib. 2. cap. 6. contra Pelag. Nota quod Spiritus Jesu, Spiritus sanctus sit.*

(b) Καὶ οὐκ εἴασεν αὐτοὺς τὸ πνεῦμα. *Alii*, Καὶ οὐκ εἴασεν αὐτοὺς τὸ πνεῦμα Ἰησοῦ, *vel* τὸ Ἰησοῦ. *Ita Alex. Cant. Pet. alii plures. Vide Mill.*

(c) *Vide Strab. lib. 13. p. 408. Plin. lib. 5. c. 30. Cellar. Geogr. antiqu. lib. 3. c. 3. p. 54. 55.*

(d) *Sanct. Grot. Cornel. Menoch. From. alii.*

(e) *Iren. l. 3. c. 14. Ita Interpp. passim.*

(f) *Hieron. de Viris Illustr. c. 7.*

(g) Συμβιβάζοντες. *Conjicientes Pagn. Bez. Camer. Colligentes Illyric. Grot. Bez. Pisc. Consentientes, pariter statuentes. Lud. de Dieu.*

Digitized by

13. *Die autem sabbatorum egressi sumus foras portam juxta flumen, ubi videbatur oratio esse: & sedentes loquebamur mulieribus, quæ convenerant.*

13. Le jour du sabbat nous sortîmes hors de la ville, & nous allâmes près de la riviére, où étoit le lieu ordinaire de la priére. Nous nous asſîmes, & nous parlâmes aux femmes qui étoient là aſſemblées.

14. *Et quædam mulier nomine Lydia purpuraria civitatis Thyatirenorum, colens Deum, audivit: cujus Dominus aperuit cor intendere his quæ dicebantur à Paulo.*

14. Il y en avoit une nommée Lydie, de la ville de Thyatire, marchande de pourpre, qui servoit Dieu. Elle nous écouta; & le Seigneur lui ouvrit le cœur pour entendre *avec soumiſſion* ce que Paul disoit.

## COMMENTAIRE.

*maine qu'on rencontre de ce côté-là dans la Macédoine.* La ville de Philippes prit son nom de Philippe Roi de Macédoine. Elle est la premiére colonie Romaine, que l'on rencontre en venant de la Thrace dans la Macédoine. Il ne dit pas la premiére ville; ils avoient déja trouvé *Naples*: mais la premiere colonie. Il y avoit des colonies Romaines de deux sortes. Les unes étoient fondées dans un terrain où il n'y avoit jamais eu de ville, ou dans lequel il n'y en avoit plus; & on les peuploit de Romains. Les autres étoient des villes, où l'on transportoit des soldats, ou d'autres sujets Romains, en leur aſſignant dans des villes des demeures, & dans leur territoire des champs pour les cultiver. Philippes étoit du nombre de ces derniéres, ayant été élevée à la dignité de colonie par Jules César, & ensuite par Auguste César, d'où vient que dans les médailles frappées sous l'Empereur Claude, elle se qualifie *Coloniâ Augusta, Julia, Philippensis (a)*. Les unes, & les autres de ces colonies jouiſſoient du droit de Bourgeoisie Romaine, & se gouvernoient suivant les Loix des Romains. S. Paul étant citoyen Romain, s'arrêta volontiers à Philippes, parce que ceux qui avoient ce privilége, y étoient plus considérez qu'ailleurs. L'Apôtre crut pouvoir profiter de ce petit avantage en faveur de l'Evangile.

DIEBUS ALIQUOT CONFERENTES. *Nous y demeurâmes quelques jours.* Le Grec *(b)*: *Nous y fûmes quelques jours demeurans.* Le terme *conferentes* de la Vulgate, semble dire que pendant ce peu de jours, ils conférérent entre eux de la maniére de prêcher l'Evangile aux Macédoniens; ou qu'ils converſérent avec quelques personnes de la ville, pour les disposer à entendre les véritez du salut. Quelques Exemplaires Latins lisent *(c)*: *Consistentes.*

℣. 13. DIE SABBATORUM. *Le jour du Sabbat nous allâmes le long de la riviére, où étoit le lieu de la priére.* Dans les lieux où les Juifs n'avoient point de Synagogue, ils sortoient les jours du Sabbat, & se retiroient sur la mer, ou sur le rivage d'une riviére à l'écart, pour y faire leurs priéres, & la lecture de la Loi en commun. Il semble par les paroles du Texte, que les Juifs de Philippes n'avoient point de Synagogne bâtie *(d)*, soit à cause de leur petit nombre, ou parce que les Magiſtrats ne le leur avoient pas voulu permettre. Ils avoient simplement un endroit marqué, où ils alloient d'ordinaire faire leurs exercices de Religion. Paul y alla, & s'y entretint avec les femmes qu'il y trouva, en attendant que l'aſſemblée fut formée, comme étant à la campagne, & non dans un lieu sacré: *Nous allâmes*, dit-il *(e)*, *près de la riviére, au lieu où paroiſſoit être le lieu de priére. Nous nous aſsîmes, & nous parlâmes aux femmes qui étoient là aſſemblées*: Ce qui n'auroit pas été permis dans une Synagogue.

Toutefois la plûpart des Commentateurs *(f)* veulent que ce lieu d'oraison, fût une vraie Synagogue. Les Grecs, & les Romains donnent souvent aux Synagogues des Juifs le nom de *Proseuque*, c'est-à-dire, *priére*, ou lieu de priére *(g)*:

*Ede ubi consistas, in qua te quæro Proseuchâ.*

Le troisiéme Livre des Maccabées *(h)* dit que les Juifs d'Egypte délivrez du danger dont ils avoient été menacez, élevérent une colomne, & bâtirent une *Proseuque* près d'Aléxandrie. Philon *(i)* aſſûre que les Juifs ont des *Proseuques*, ou *Proseuctéres*, ou lieux de priére dans chaque ville. Joseph *(k)* parle auſſi en plus d'un endroit des Proseuques. Il dit que ce sont de vaſtes bâtimens capables de contenir une grande aſſemblée. Ces Proseuques étoient des lieux découverts, & faits en forme de theâtre, apparemment avec des siéges rangez en amphitheâtre *(l)*.

On peut donc traduire ainsi cet endroit: *Nous allâmes près du lieu où l'on disoit qu'étoit la Proseuque.* Ils l'avoient appris ou des Gentils, ou des Juifs mêmes. Les Hébreux avoient accoutumé de placer leurs Synagogues, ou leurs Proseuques, hors des villes, sur la mer, ou sur les riviéres. C'étoit auſſi l'usage des Samaritains, au rapport de saint Epiphane *(m)*. Mais ces lieux n'étoient pas bien éloignez des villes, à cause du repos du Sabbat. Voyez ce qui a été dit sur le chemin qu'on peut faire ce jour-là, *Act.* I. 12. Sameron, & Tolet semblent croire que c'étoit un lieu de dévotion non des Juifs, mais des Payens.

LOQUEBAMUR MULIERIBUS. *Nous parlâmes aux femmes; qui étoient là aſſemblées*, en attendant que l'on fût entré dans la Synagogue, & que le peuple fût arrivé; car dans les Synagogues les hommes ne peuvent pas voir les femmes, ni leur parler. Et si saint Paul eût prêché publiquement dans l'aſſemblée, saint Luc ne se seroit point expliqué de cette sorte.

℣. 14. LYDIA, PURPURARIA. *Une femme nommée Lydie, marchande de pourpre.* C'est le sens Grec *(n)*. Elle vendoit des laines, & des étoffes de couleur de pourpre. Lorin, Grotius, & Camérarius croyent que le nom de *Lydia*, signifie ici une Lydienne. Cette femme étoit native de Thyatyre, que le Géographe Etienne attribue à la Lydie. Les femmes Lydiennes étoient fameuses par leurs beaux ouvrages de pourpre *(o)*. Il y en a qui ont

(a) *Vide Patin. p. 99. & Spon. Miscell. p. 173. Cellar. lib. 2. c. 13. Le Clerc hic.*
(b) Ἦμεν διατρίβοντες.
(c) *Edit. Sixti V. & alia plurima Latina.*
(d) *Le Clerc hic. Piscat. Druſ. Heinſ. Vide infra* XVII. 1.
(e) Οὗ ἐνομίζετο προσευχὴ εἶναι. *Cant. Edit. Videbatur. Alii:* Ἐνομίζομεν. *Putabamus.*
(f) *Vide Hamm. Lud. de Dieu, Cornel. à Lap. Sanct. Fromond. alios.*
(g) *Juvenal. Sat. 3.*
(h) *3. Macc. c. ult.* Προσευχὴν ἱδρύσαντες.
(i) *Philon. de vita Mos. lib. 3.* Τὰ γὰρ κατὰ πόλεις προσευκτήρια, *&c. Idem Legat. ad Caium, sæpius.*
(k) *Joseph. de vita sua, p. 120. c. 2. & 1021. c. 9. in pag. 1020. sic ait.* Συνάγονται πάντες εἰς τὴν προσευχὴν μέγιστον οἴκημα πολὺν ὄχλον ἐπιδέξασθαι δυνάμενον.
(l) *Epiphan. hæreſ. 80. l. 3. p. 1068.*
(m) *Epiphan. hæreſ. 80.*
(n) Πορφυρόπωλις.
(o) *Vide Plin. lib. 7. c. 56.*



Digitized by Google

15. *Cùm autem baptizata esset, & domus ejus, deprecata est dicens : si judicastis me fidelem Domino esse, introite in domum meam, & manete. Et coëgit nos.*

15. Après qu'elle eut été baptisée, & sa famille avec elle, elle nous fit cette priére : Si vous me croyez fidelle au Seigneur, entrez en ma maison, & y demeurez. Et elle nous y força.

16. *Factum est autem euntibus nobis ad orationem, puellam quamdam habentem spiritum pythonem obviare nobis, quæ quæstum magnum præstabat dominis suis divinando.*

16. Or il arriva que comme nous allions au lieu ordinaire de la priére, nous rencontrâmes une servante, qui ayant un esprit de Python, apportoit un grand gain à ses maîtres en devinant.

17. *Hæc subsecuta Paulum, & nos, clamabat dicens : Isti homines servi Dei excelsi sunt, qui annuntiant vobis viam salutis.*

17. Elle se mit à nous suivre Paul, & nous, en criant : Ces hommes sont des serviteurs du Dieu très-haut, qui vous annoncent la voie du salut,

## COMMENTAIRE.

crû que *purpuraria* marquoit ici une fileuse de pourpre. Mais le Grec met expressément (*a*) que *Lydia* étoit son nom, & *Thyatyre* sa patrie. Cette femme n'étoit pas Juive de naissance, mais Prosélyte, & craignant Dieu. Le Martyrologe Romain en fait mémoire le troisiéme d'Août.

CUJUS DOMINUS APERUIT COR. *Le Seigneur lui ouvrit le cœur.* Dieu par sa grace lui éclaira l'esprit, & lui inspira dans le cœur l'amour de la vérité : Car c'est en vain que le Prédicateur parle aux oreilles du corps, si l'Esprit saint par sa grace ne parle au cœur, pour en ôter la dureté, & la surdité (*b*).

℣. 15. CUM AUTEM BAPTIZATA ESSET. *Après qu'elle eut été baptisée*, elle nous pria de ne point prendre d'autre logis que sa maison. Cette femme se fit donc apparemment baptiser le même jour qu'elle oüit l'Apôtre; & après avoir été baptisée, elle leur demanda comme une grande faveur, & avec beaucoup d'instance : *Si vous me croyez fidelle au Seigneur*, disoit-elle, & si vous ne me croyez pas indigne de la grace que vous m'avez faite, en me donnant le baptême, ne me refusez pas celle de prendre votre logement dans ma maison. *Et elle les y força.* Voilà un beau modéle de la bonne maniére d'exercer l'hospitalité.

℣. 16. EUNTIBUS NOBIS AD ORATIONEM, PUELLAM QUAMDAM, &c. *Comme nous allions* un autre jour de la semaine *au même lieu d'oraison*, hors de la ville, *nous rencontrâmes une servante, qui avoit l'esprit de Python*; c'est-à-dire, qui avoit dans elle un mauvais Esprit, qui lui faisoit deviner l'avenir. Les Payens attribuoient à Apollon les effets de cet Esprit; & on appelloit ces personnes *ventriloques*, ou parlant du creux de l'estomach; parce qu'en effet souvent les Pythonisses parloient du fond du ventre, sans qu'on vît leur bouche s'ouvrir, ni leur langue se remuer. Quelquefois elles étoient agitées, & comme en fureur; les cheveux leur dressoient à la tête; leurs yeux, leur voix, leur visage se changeoient (*c*); & alors elles prononçoient des choses qu'elles n'entendoient pas. Il y avoit dans tout cela beaucoup de fripponnerie, & d'imagination; & souvent de l'opération du Diable, pour tromper les ignorans, & les simples.

La plus fameuse des Pythonisses étoit celle du Temple de Delphes. Il y avoit au milieu du Temple une ouverture profonde, d'où l'on tenoit qu'il sortoit un air fort, & véhément, qui aliénoit l'esprit de la Pythonisse, laquelle s'asseioit sur un trépied placé sur l'orifice de ce creux. Lorsque le Démon l'agitoit, elle prononçoit ce qu'on appelloit des oracles, ordinairement en vers ambigus, & équivoques. Le mot de *Python*, que les Grecs donnent à Apollon, vient apparemment de l'Hébreu *Pethen*, qui signifie *un serpent*, un aspic. La Fable disoit qu'Apollon avoit tué le serpent *Python*; ce qui lui fit donner le surnom de *Pythius*, ou Python, qui est demeuré à ceux qu'on croyoit animez de son Esprit.

Moyse avoit sévérement défendu de consulter les magiciens, & les ventriloques (*d*); ce qui fait voir l'antiquité de ces superstitions. On ne voit rien de plus ancien ni chez les Egyptiens, ni chez les Hebreux, ni chez les Grecs. Cet art pernicieux est encore fort commun dans l'Orient. On l'y exerce publiquement. Ce fut le hazard, ou plûtôt la Providence, qui permit que cette Pythonisse rencontrât saint Paul, & ses Compagnons, pour faire éclatter la puissance du nom de JESUS-CHRIST. Ses Maîtres la promenoient apparemment par la ville, pour dire la bonne avanture, & pour deviner pour de l'argent. C'étoit-là ce qui les faisoit vivre.

℣. 17. ISTI HOMINES SERVI DEI EXCELSI SUNT. *Ces hommes sont des serviteurs du Dieu très-haut.* On s'étonne que le Démon, ce pere du mensonge, qui haïssoit souverainement saint Paul, & ses Compagnons, & qui avoit tout l'intérêt possible à les décrier, & à s'opposer à leur prédication, puisqu'ils détruisoient par tout son empire, leur donne ici des louanges. Mais il est aisé de comprendre son artifice. S'il réüssissoit à persuader que ces hommes étoient des gens de bien, comme il l'étoient en effet, ils s'attiroit par-là du crédit, sur tout chez les Juifs, qui méprisoient, & qui avoient en horreur les magiciens, & les devins. Que si les Gentils prenoient sérieusement les louanges qu'il donnoit aux Apôtres, il rendoit inutiles leur prédication, & leur miracle, puisqu'on en concluëroit qu'il étoit de complot avec eux, & que leurs prodiges n'étoient que des effets de la magie, & leur doctrine une doctrine diabolique. Si les Juifs ne le croyoient point, comme il y avoit beaucoup d'apparence, & s'ils regardoient son témoignage comme celui du mauvais esprit, il laissoit toûjours une mauvaise impression dans leurs cœurs; puisque saint Paul devoit leur devenir suspect, dès qu'un mauvais Esprit l'approuvoit & le louoit. S'il prévoyoit que saint Paul lui imposeroit silence, il ne doutoit pas que cela n'attirât à saint Paul

(a) Γυνὴ ὀνόματι Λυδία, πορφυρόπωλις, πόλεως Θυατείρων.

(b) *Frem. Sanct. Cornel. Menoc. Tirin. Aug. de Grat. & lib. arbitr. c. 21. Manifestum est operari Dominum in cordibus hominum, ad inclinandas eorum voluntates quocumque voluerit. Vide Barth. Petr. hic.*

(c) *Æneid.* VI.

*Subitò non vultus, non color unus,*
*Non comptæ mansere comæ, sed pectus anhelum,*
*Et rabie fera corda tument, majorque videri*
*Nec mortale sonans; afflata est numine quando*
*Jam propiore Dei.* . . . . . .
*At Phœbi nondum patiens immanis in antro*
*Bacchatur vates, magnum si pectore possit*
*Excussisse Deum; tanto magis ille fatigat*
*Os rabidum fera corda domans, fingitque premendo*
. . . . . . . . . . . .
*Horrendas canit ambages antroque remugit*
*Obscuris vera involvens.*

(d) *Deut.* XVIII. 10. *Levit.* XX. *ult.* XIX 31. *Vide & 1. Reg.* XXVIII. 7 9.



Digitized by

*18. Hoc autem faciebat multis diebus. Dolens autem Paulus, & conversus spiritui dixit: Præcipio tibi in nomine Jesu Christi exire ab ea. Et exiit eadem hora.*

18. Elle fit la même chose durant plusieurs jours. Mais Paul ayant peine à le souffrir, se retourna vers elle, & dit à l'esprit: Je te commande au nom de JESUS-CHRIST de sortir de cette fille: & il sortit à l'heure même.

*19. Videntes autem domini ejus quia exivit spes quæstûs eorum, apprehendentes Paulum, & Silam perduxerunt in forum ad Principes:*

19. Mais les maîtres de cette servante voyant qu'ils avoient perdu l'espérance de leur gain, se saisirent de Paul, & de Silas; & les ayant emmenez dans la place devant ceux qui commandoient dans la ville,

*20. Et offerentes eos Magistratibus, dixerunt: Hi homines conturbant civitatem nostram, cùm sint Judæi:*

20. Ils les présentérent aux Magistrats, en leur disant: Ces hommes troublent notre ville, car ce sont des Juifs,

*21. Et annuntiant morem, quem non licet nobis suscipere, neque facere, cùm simus Romani.*

21. Qui veulent introduire une maniére de vie, qu'il ne nous est point permis, à nous qui sommes Romains, de recevoir, ni de suivre.

## COMMENTAIRE.

une violente persécution, & qu'il ne fût bien-tôt chassé de Philippes; & c'est ce que le Démon souhaitoit le plus. Enfin le pis aller étoit de donner à l'Apôtre une vaine complaisance; ce qui étoit toûjours une victoire pour le Démon.

℣. 18. SPIRITUI DICIT, &c. *Il dit à l'Esprit impur*, qui parloit par la bouche de cette fille: *Je te commande au nom de* JESUS-CHRIST *de sortir de cette fille.* Il y avoit diverses sortes de Pythonisses. Les unes n'étoient remplies de l'Esprit de Python que dans certaines rencontres, comme celle du Temple de Delphes, qui ne prophétisoit qu'étant assise sur le trépied. D'autres faisoient consister tout leur art à évoquer les manes, ou à forcer les Démons à leur parler par des invocations magiques. Enfin il y en avoit d'autres qui avoient un Démon familier, qui les inspiroit, & qui ne les abandonnoit pas; comme étoit celle-ci. A la parole de S. Paul, l'Esprit la quitta, & elle commença à parler de sang froid, sans enthousiasme, & d'une maniére naturelle. On ne sait si le Démon donna quelque marque de sa sortie, ou de sa separation de cette fille, en lui causant quelque agitation extraordinaire; ou si elle déclara simplement que l'Esprit l'avoit quittée; ou enfin si l'on ne reconnut qu'elle étoit délivrée qu'à son air, & à ses discours. S. Luc ne s'explique point sur cela.

℣. 19. APPREHENDENTES PAULUM, ET SILAM. *Ils se saisirent de Paul, & de Silas*, & les conduisirent devant les Magistrats, qui commandoient dans la ville, ou dans la colonie. Il n'est pas parlé ici de Timothée, ni de S. Luc, quoiqu'ils fussent de la compagnie de S. Paul, apparemment parce qu'ils ne passoient que pour domestiques, ou pour ministres de ces deux Apôtres (*a*). *Ils les trainérent dans la place* publique, où les Magistrats avoient leurs tribunaux, suivant l'usage des Romains.

℣. 20. CUM SINT JUDÆI. *Ce sont des Juifs, qui veulent introduire une maniére de vivre, qu'il ne nous est pas permis de suivre, à nous qui sommes Romains.* La Religion Chrétienne dans ses commencemens ne fut considérée par les Gentils que comme une secte, ou une réforme du Judaïsme. On voyoit la plûpart de ceux qui en faisoient profession, & qui la prêchoient, tirez du Judaïsme. JESUS-CHRIST étoit Juif, né, & élevé dans la Judée. Les Chrétiens suivoient les principales Loix des Juifs, adoroient le même Dieu, recevoient les mêmes Ecritures. Il n'en falloit pas davantage pour les faire confondre avec les Juifs. Suétone, & plusieurs autres ont traité les Chrétiens de Juifs. Il dit que Claude chassa de Rome les Juifs (*b*), qui y causoient des divisions à l'instigation de *Chrestus*; c'est ainsi qu'il appelle JESUS-CHRIST. Les Juifs eux-mêmes se sont fait honneur du mérite des premiers Chrétiens; comme de saint Jacque Apôtre, Evêque de Jérusalem (*c*), & des Therapeutes (*d*) qui, au jugement des Anciens, étoient des Juifs convertis au Christianisme.

Ainsi ceux de Philippes pour rendre Paul, & Silas odieux aux Magistrats de leur ville, disent que ce sont des Juifs, qui veulent introduire dans leur colonie une Religion nouvelle; ce qui est contraire aux Loix Romaines, & au dessein des Empereurs: *Deos aut novos, aut alienigenas coli, confusionem habet Religionum*, disoit Cicéron (*e*). Et il y avoit un ancien décret du Sénat, qui défendoit de recevoir aucune Divinité nouvelle, sans l'agrément du Sénat (*f*): *Ne quis Deus consecraretur, nisi à Senatu probatus.* Mécænas (*g*) avoit sérieusement averti Auguste de conserver la Religion ancienne, & de punir sévérement ceux qui cherchent à introduire des nouveautez. Cela ne peut causer dans l'Etat que des conjurations, des divisions, des factions, sources ordinaires des plus grands malheurs.

Ces raisons prises en général, sont excellentes dans la politique: Et si la Religion des Payens n'eut pas été aussi manifestement mauvaise, ou corrompuë, qu'elle l'étoit; si le Christianisme n'eût pas été évidemment conforme aux lumiéres de la raison, à la vérité, au bon ordre, à la justice; si ç'eût été une Religion qui inspirât l'esprit de révolte, de division, de faction dans l'Etat, les Princes auroient eu raison de l'exterminer, & de proscrire ceux qui la prêchoient, & qui la professoient: Mais pour peu qu'ils voulussent l'examiner, ils y pouvoient remarquer un caractére de vérité, d'équité, de paix, d'ordre, de soumission aux Puissances légitimes, qui devoit la leur rendre chere, & respectable. Ils auroient remarqué qu'elle remédioit à une infinité de maux, que les bons Princes ne souffroient qu'à regret; qu'elle réprimoit les violences, l'ambition, l'impudicité, la corruption des mœurs; en un mot, que pour rendre un Etat heureux, & un Prince tranquile, & assûré, il n'y avoit point de moyen plus sûr, que la Religion Chrétienne. Elle s'introduisoit sans bruit, sans violence, sans trouble dans la république. Sur ce pied-là il étoit de l'intérêt des Princes, non de la persécuter, mais de la protéger, & de l'ap-

(a) Εἵλκυσαν εἰς τὴν ἀγορὰν ἐπὶ τοὺς ἄρχοντας.
(b) *Sueton. in Claudio, cap. 25. Judæos impulsore Chresto assiduè tumultuantes Româ expulit.*
(c) *Joseph. Antiq. lib. 20. c. 8.*
(d) *Philo de vita contemplativa.*
(e) *Cicero, lib. 2. de Legib. Vide & L. 30. §. si quis de pœn. Paul. recept. sent. 5. 21.*
(f) *Tertull. Apolog.*
(g) *Apud Dion. Cass.* Τὸ μὲν θεῖον πάντη πάντως αὐτός τε σέβου κατὰ τὰ πάτρια, καὶ τοὺς ἄλλους τιμᾷν ἀνάγκαζε. Τοὺς δὲ ξενίζοντας τι περὶ αὐτὸ καὶ μίσει, καὶ κόλαζε... ἐκ τούτου συνωμοσίαι, καὶ συστάσεις ἑταιρεῖαί τε γίγνονται, ἅπερ ἥκιστα μοναρχίᾳ συμφέρει.



Digitized by Google

22. *Et cucurrit plebs adversus eos : & Magistratus, scissis tunicis eorum jusserunt eos virgis cædi.*

23. *Et cùm multas plagas eis imposuissent, miserunt eos in carcerem, præcipientes custodi ut diligenter custodiret eos.*

24. *Qui cùm tale præceptum accepisset, misit eos in interiorem carcerem, & pedes eorum strinxit ligno.*

25. *Media autem nocte, Paulus, & Silas orantes, laudabant Deum : & audiebant eos qui in custodia erant.*

26. *Subitò verò terræ motus factus est magnus, ita ut moverentur fundamenta carceris. Et statim aperta sunt omnia ostia : & universorum vincula soluta sunt.*

27. *Expergefactus autem custos carceris, & videns januas apertas carceris, evaginato gladio volebat se interficere, æstimans fugisse vinctos.*

28. *Clamavit autem Paulus voce magna, dicens : Nihil tibi feceris : universi enim hic sumus.*

22. Le peuple accourut en foule contre eux : & les Magistrats ayant fait déchirer leurs robes, commandérent qu'ils fussent battus de verges.

23. Et après qu'on leur eut donné plusieurs coups, ils les mirent en prison, & ils ordonnérent au geolier de les garder sûrement.

24. Le geolier ayant reçû cet ordre, les mit dans un cachot, & leur serra les pieds dans des ceps.

25. Sur le minuit Paul, & Silas s'étant mis en priére, chantoient des hymnes à la loüange de Dieu ; & les prisonniers les entendoient.

26. Et tout d'un coup il se fit un si grand tremblement de terre, que les fondemens de la prison en furent ébranlez : toutes les portes s'ouvrirent en même tems, & les liens de tous les prisonniers furent rompus.

27. Le géolier s'étant éveillé, & voyant toutes les portes de la prison ouvertes, tira son épée, & voulut se tuer, s'imaginant que les prisonniers se fussent sauvez.

28. Mais Paul lui cria à haute voix : Ne vous faites point de mal ; car nous voici encore tous.

## COMMENTAIRE.

puyer de tout leur pouvoir : Et les Loix qui condamnent toute Religion nouvelle (a), ne sont bonnes, & justes, qu'autant qu'elles sont fondées sur la connoissance sûre, & indubitable que la Religion ancienne est la seule bonne, & véritable. Or le Paganisme ne peut pas même passer pour une vraie Religion. C'est une superstition, & un désordre notoire ; également contraire à la raison, & à la saine morale.

℣. 22. SCISSIS TUNICIS EORUM, JUSSERUNT EOS VIRGIS CÆDI. *Les Magistrats ayant fait déchirer leurs robbes, commandérent qu'ils fussent battus de verges.* On leur déchira leur tunique, ou l'habit de dessous, en le fendant depuis le coû, jusqu'aux reins, ou à la ceinture ; afin de leur donner des coups de verges sur les épaules, & sur le dos ; & cela conformément à l'usage des Romains, dont on voit des vestiges dans les anciens Auteurs (b). Les Juifs eux-mêmes déchiroient, & ne dépouilloient point la tunique de ceux que l'on frappoit de verges (c). S. Paul aux Corinthiens, dit qu'il a souffert en trois occasions la peine du foüet (d). S. Luc ne parle que de cette seule flagellation.

℣. 23. CUM MULTAS PLAGAS. *Après qu'on leur eut donné plusieurs coups*, ou *qu'on leur eut fait plusieurs plaies.* Car le verset 33. prouve qu'ils avoient été déchirez de coups, & fouettez jusqu'au sang. Les Juifs ne donnoient que trente-neuf coups de foüet (e) : Mais les Romains ne suivoient point cette régle ; ils faisoient foüetter les coupables à discrétion. S. Paul dit qu'il l'a été avec excès (f) : *In plagis supra modum.*

℣. 24. MISIT EOS IN INTERIOREM CARCEREM. *Il les mit dans un cachot* ; à la lettre, *dans une prison intérieure, & leur serra les pieds dans des ceps.* Le geolier pour s'assûrer de leurs personnes, ne se contenta pas de les mettre dans la prison ordinaire ; il les serra dans le plus profond cachot ; & de peur qu'ils ne cherchassent les moyens de se sauver, il leur mit les pieds dans des entraves, qui sont deux ais de bois qui se réunissent, & qui sont percez à diverses distances, dans les trous desquels on mettoit les pieds des prisonniers, à plus ou moins de distance, selon qu'on vouloit les faire plus, ou moins souffrir. Ils demeuroient ainsi couchez sur le dos, ayant les pieds serrez, & les jambes étendues d'une maniére fort gênante (g). Ces entraves, ou ceps sont quelquefois appellées simplement *lignum* ; d'autres fois, *nervus*, ou *cippus*, ou *compedes*, ou *numella.* La Loi appelle celui qui est dans les ceps (h) : *Ad malam mansionem extensum* ; c'est-à-dire, selon les Scoliastes, ayant les pieds enfermez dans un trou entre deux ais. Plaute appelle cela, *ligneam custodiam.* Et Prudence parlant de S. Vincent (i) :

*Lignoque plantas inserit,*
*Divaricatis cruribus.*

℣. 26. SUBITO TERRÆ MOTUS FACTUS EST. *Tout d'un coup il se fit un grand tremblement de terre*, symbole de la présence de Dieu, ou d'un Ange. Tout Sinaï trembla lorsque le Seigneur y parut pour donner ses Loix à Moyse (k). La terre trembla lorsque les Anges descendirent à la Résurrection de JESUS-CHRIST (l). L'Ange ouvrit en même tems toutes les portes de la prison, & rompit tous les liens de ceux qui étoient dans les prisons. Dieu ne permit pas toutefois qu'ils se servissent de la liberté qu'ils avoient de sortir. Il se contenta de faire éclatter son pouvoir infini, pour relever la gloire de ses Apôtres, & la vérité de son Evangile.

℣. 27. VOLEBAT SE INTERFICERE. *Il voulut se tuer*, s'imaginant que tous les prisonniers s'étoient sauvez, & que l'on se prendroit à lui de leur évasion. Les geoliers répondoient de leurs prisonniers, sous la peine du même supplice que le prisonnier méritoit (m). Les Payens se tuoient eux-mêmes sans scrupule ; la plûpart des Philosophes approuvoient cette conduite ; & la Religion Payenne ne la condamnoit pas. Grotius avance que parmi les Hébreux mêmes c'étoit une question problématique, s'il étoit permis de se donner la mort (n).

℣. 28. UNIVERSI HIC SUMUS. *Nous voici encore tous.* Il y avoit plusieurs prisonniers dans le même cachot,

(a) *Servius in Æneid. 8. Cautum fuerat & apud Athenienses, & apud Romanos, ne quis novas introduceret religiones. Unde & Socrates damnatus est, & Judæi, & Caldæi, urbe pulsi.*

(b) *Vide Grot. hic. Dionys. Halyc.* [illegible] *Plutarch. in Cicerone :* [illegible] *In Camillo :* [illegible] *Valer. Max. Veste scissa, spoliato corpore. T. Liv. Lacerantibus vestem lictoribus.*

(c) *Mischna, tract. Maccoth. per 3.*

(d) *2. Cor. XI. 25. Ter virgis cæsus sum.*

(e) *Vide 2. Cor. XI. 24. ex Deut. XXV. 3.*

(f) *2. Cor. XI. 23.*

(g) *Vide Chrysost. t. 2. homil. 80. p. 831.*

(h) *L. Si hominem, D. Depositi. Scoliast.* [illegible]

(i) *Prudent. Hymn. 4. de S. Vincentio. Vide Grot. hic.*

(k) *Exod. XIX. 18.*

(l) *Matt. XXVIII. 2.*

(m) *Grot. hic. Solebant Commentarienses, si effugissent vincti, eandem pati pœnam, quam vincti passuri fuerant. L. ad Commentariensem. C. De custodia reorum.*

(n) *Vide Grot. de jure B. & P. lib. 2. cap. 19. art. 5.*

Digitized by Google

29. *Petitoque lumine, introgressus est: & tremefactus procidit Paulo, & Silæ ad pedes:*

30. *Et producens eos foras, ait: Domini, quid me oportet facere, ut salvus fiam?*

31. *At illi dixerunt: Crede in Dominum Jesum, & salvus eris tu, & domus tua.*

32. *Et locuti sunt ei verbum Domini, cum omnibus qui erant in domo ejus.*

33. *Et tollens eos in illa hora noctis, lavit plagas eorum: & baptizatus est ipse, & omnis domus ejus continuò.*

34. *Cumque perduxisset eos in domum suam, apposuit eis mensam, & lætatus est cum omni domo sua credens Deo.*

35. *Et cùm dies factus esset, miserunt Magistratus lictores, dicentes: Dimitte homines illos.*

29. Alors *le geolier* ayant demandé de la lumiére, entra dedans; & tout tremblant, se jetta aux pieds de Paul & de Silas:

30. Et les ayant tirez de ce lieu-là, il leur dit: Seigneurs, que faut-il que je fasse pour être sauvé?

31. Ils lui répondirent: Croyez au Seigneur JESUS, & vous serez sauvé, vous, & votre famille.

32. Et ils lui annoncérent la parole du Seigneur, & à tous ceux qui étoient dans sa maison.

33. A cette heure même de la nuit, il lava leurs plaies: & aussi-tôt il fut baptisé avec toute sa famille.

34. Puis les ayant menez en son logement, il leur servit à manger; & il se réjoüit avec toute sa maison de ce qu'il avoit crû en Dieu.

35. Le jour étant venu, les Magistrats lui envoyérent dire par des huissiers, qu'il laissât aller ces prisonniers.

## COMMENTAIRE.

& dans les autres prisons toutes contiguës; le tremblement de terre, & la rupture des liens des prisonniers s'étoit faite si promptement, & si inopinément, que personne n'avoit eu la présence d'esprit, ou la résolution de se sauver.

℣. 29. PROCIDIT PAULO, ET SILÆ. *Il se jetta aux pieds de Paul, & de Silas*, ne doutant point que ce ne fût par leur mérite, & pour marquer leur innocence, que Dieu avoit fait ce miracle. Il fut rempli d'admiration en considérant leur vertu, & leur bonté, en ce que pouvant se sauver, ils ne l'avoient point fait, & qu'ils l'avoient rassûré, & l'avoient empêché de se percer de son épée, avant qu'il eût le loisir de se reconnoître, & de voir ce qu'étoient devenus ses prisonniers. Quelques-uns *(a)* croyent qu'il y a ici du miracle, en ce que saint Paul, qui étoit dans le plus profond cachot, & dans le lieu le plus reculé de la prison, vit par une lumiére surnaturelle le geolier qui étoit au dehors, & dans les ténébres, qui se vouloit tuer: Mais sans multiplier les miracles, il est assez croyable que le geolier s'éveillant en sursaut, courut aux portes de sa prison, & sur tout à celles du cachot où étoient Paul, & Silas; & qu'en ayant trouvé toutes les portes ouvertes, dans le transport de sa frayeur, il s'écria, & dit qu'il alloit se percer de son épée; ce que saint Paul empêcha, en lui criant que personne n'étoit sorti.

℣. 30. PRODUCENS EOS FORAS. *Il les tira de ce lieu-là*; du fond du cachot, & les mena ou dans le vestibule de la prison, ou dans sa maison, qui y étoit attenante. Cet homme avoit apparemment déja entendu parler de la Religion que prêchoient Paul, & Silas; des miracles, & des conversions qu'ils avoient faites; & en particulier, de ce qui avoit occasionné leur emprisonnement. Tout cela lui revint dans l'esprit dans cette occasion, & lui fit prendre la résolution de se livrer à ces personnes, dont la sainteté étoit déclarée par tant de merveilles.

℣. 31. CREDE IN DOMINUM JESUM. *Croyez au Seigneur* JESUS. Ce fut la conclusion de toutes les instructions qu'ils lui donnérent. ℣. 32. Ils lui firent voir la vanité de l'idolâtrie; ils lui prouvérent la vérité d'un Dieu Créateur du Ciel, & de la terre; que JESUS-CHRIST Fils éternel du Pere, s'est incarné; qu'il est mort, & ressuscité pour nous; que lui seul est le vrai Sauveur du monde; que pour arriver au salut, il faut croire en l'Evangile, pratiquer les régles que JESUS-CHRIST nous y a données, persévérer dans la foi, & dans la charité, expier ses péchez par la pénitence, retourner à Dieu par une sincére conversion du cœur; & recevoir le baptême, & faire profession de la Religion de JESUS-CHRIST. Voilà ce que renferment ces mots: *Croire au Seigneur* JESUS.

℣. 33. LAVIT PLAGAS EORUM. *Il lava les playes* de Paul, & de Silas, qui avoient été foüettez inhumainement, & chargez de playes par l'ordre des Magistrats. ℣. 22. *Et aussi-tôt il fut baptisé avec toute sa famille.* Dieu leur donna à tous une foi si éclairée, & si vive dans le peu de tems que Paul leur parla, qu'ils se trouvérent en état de recevoir le baptême, que l'on ne doit réguliérement donner aux adultes, qu'après les avoir suffisamment instruits, & éprouvez; suivant cette parole du Sauveur *(b)*: *Allez, enseignez toutes les nations, & baptisez-les, &c.* Quelques-uns *(c)* ont crû que ce geolier, & sa famille, étoit le même qu'*Etienne*, ou *Stephanas*, dont S. Paul parle aux Corinthiens *(d)*: *J'ai baptisé la maison de Stephanas; mais je ne sai si j'en ai baptisé aucun autre.* Il paroît toutefois plus probable que cet Etienne étoit de Corinthe, & non de Philippes.

℣. 34. APPOSUIT EIS MENSAM. *Il leur servit à manger.* A la lettre *(e)*: *Il fit apporter une table devant eux.* C'est qu'alors on se couchoit à table, & on apportoit la table toute couverte; on desservoit de même, & on en changeoit ainsi à chaque service. Paul, & Silas étoient épuisez du jeûne, des coups, de la perte de leur sang. Il n'étoit pas encore jour, lorsqu'on leur servit à manger; après quoi ils rentrérent en prison, sans que personne eût sçû ce qui s'étoit passé dans cette maison durant cette nuit.

℣. 35. MISERUNT LICTORES. *Ils envoyérent des huissiers*; le Grec *(f)*, *des porte-bâtons*; le Latin, *des licteurs.* Les licteurs étoient proprement des huissiers, qui portoient une hache environnée d'un faisseau de verges, devant les Consuls. Mais dans les Provinces les Magistrats se contentoient chacun d'un huissier avec un bâton, ou une verge, pour écarter la foule, & faire place. Ces gens vinrent donc de la part des Magistrats, dire au geolier *qu'il laissât aller ces prisonniers.* Soit que les Magistrats ayent eu honte de l'irrégularité de leur procédure en-

(a) *Fromond. ad* ℣. 28. & 29.
(b) *Matth.* XXVIII. 19.
(c) *Oecumen. hic. Gagn.*
(d) 1. *Cor.* 1. 16.
(e) Παρέθηκε τράπεζαν.
(f) Τοὺς ῥαβδούχους.

36. *Nuntiavit autem custos carceris verba hæc Paulo: Quia miserunt Magistratus ut dimittamini: nunc igitur exeuntes, ite in pace.*

37. *Paulus autem dixit eis: Cæsos nos publicè, indemnatos, homines Romanos miserunt in carcerem, & nunc occultè nos ejiciunt? Non ita, sed veniant.*

36. Aussi-tôt le geolier vint dire à Paul: Les Magistrats ont mandé qu'on vous élargit: sortez donc maintenant, & vous en allez en paix.

37. Mais Paul dit à ces huissiers: Quoi, après nous avoir publiquement battus de verges, sans connoissance de cause, nous qui sommes citoyens Romains, ils nous ont mis en prison, & maintenant ils nous en font sortir en secret? Il n'en sera pas ainsi; il faut qu'ils viennent eux-mêmes nous en tirer.

## COMMENTAIRE.

vers ces hommes; soit que quelques-uns des amis de Paul, & de Silas, peut-être même Timothée, & saint Luc, se soient empressez pour les faire sortir, & ayent instruit plus exactement les Magistrats de ce qui étoit arrivé; soit enfin que le miracle qui étoit arrivé pendant la nuit, leur ait été rapporté, ils jugérent qu'il étoit du bon ordre, & de la justice de les faire sortir de prison.

ꝟ. 37. CÆSOS NOS PUBLICÈ, &c. *Après nous avoir publiquement battus de verges, nous qui sommes citoyens Romains.* Saint Paul avoit souffert sans se plaindre, qu'on l'arrêtât, qu'on le frappât de verges, qu'on le traînât en prison. A présent qu'on le veut mettre en liberté, il se récrie, se plaint de l'injustice des Magistrats, dit qu'il est citoyen Romain, & qu'il ne sortira point, qu'on ne vienne lui faire des excuses, & reconnoître publiquement son innocence. Que veut dire une telle conduite? Il veut tout à la fois mettre à couvert & la gloire de l'Evangile, & la vérité, & son innocence, & sa réputation, & la foi de ses néophytes. Il étoit de l'honneur de Dieu, & de la gloire de l'Evangile, que celui qui la prêchoit, fût reconnu juste, & irréprochable. Saint Paul avoit besoin de sa réputation, pour procurer la gloire de son Maître, & pour le progrès de la Religion (*a*). Il étoit important que les nouveaux convertis sçûssent que leur Maître ne souffroit ni comme un criminel, ni comme un séducteur; mais uniquement pour la justice, & pour soutenir la cause de Dieu. Enfin il étoit bon que les Payens reçûssent la confusion que méritoit leur injuste persécution, & leur violence.

Platon raconte que Criton, & les autres amis de Socrates l'étant venu voir dans sa prison, lui conseilloient de se sauver, & lui promettoient même, s'il étoit nécessaire, d'envoyer la force, pour l'en tirer malgré ses gardes. Criton y vint un jour seul, & employa toutes les raisons les plus plausibles qu'il put, pour le déterminer à prendre la fuite: Mais Socrates ne put jamais s'y résoudre (*b*), disant qu'il n'étoit pas permis d'éviter le mal par un autre mal; qu'il étoit obligé d'obéir aux Loix de sa patrie; qu'il ne falloit rien préferer à la justice, & qu'il ne pourroit survivre à sa propre honte, s'il avoit employé pour se tirer de prison, des moyens lâches, & indignes d'un homme juste. Il ne manquoit à Socrates que la foi en Dieu, une meilleure fin, & une meilleure cause; car ses principes sont admirables.

Saint Paul dit ici qu'il est citoyen Romain. Il s'est souvent donné cette qualité (*c*), & il l'a toûjours fait fort à propos, non pour se faire valoir, mais pour l'avantage de la vérité, & de la Religion. Il parle ici en général: *Nous qui sommes citoyens Romains*; comme si *Silas* l'eût été aussi-bien que lui: Mais on croit plus communément (*d*) que Paul seul avoit ce privilége. Souvent le plurier dans ces sortes d'occasions, se met pour le singulier; comme quand saint Matthieu dit que les voleurs crucifiez avec JESUS-CHRIST, l'outrageoient par leurs reproches, & leurs insultes (*e*); quoiqu'il n'y en eut qu'un qui lui insultât, comme le marque assez clairement saint Luc (*f*). La qualité de citoyen Romain étoit alors fort respectée, & sur tout dans une colonie Romaine, comme étoit Philippes. Il étoit défendu par les Loix (*g*) de les frapper de verges, à moins qu'ils ne fussent condamnez à mort; à plus forte raison, de les frapper sans les entendre, sans les juger. C'est un péché de faire mettre dans les liens un citoyen Romain; mais c'est un crime de le faire foüetter, dit Cicéron (*h*): *Facinus est vinciri civem Romanum; scelus verberari.* L'Empereur Claude avoit depuis peu privé les Rhodiens de leur liberté, pour avoir offensé quelques citoyens Romains (*i*).

Mais d'où venoit à saint Paul cette prérogative? On sait qu'il étoit de la tribu de Benjamin, & qu'il avoit passé la plus grande partie de sa vie à Jérusalem. Mais il étoit natif de Tharse en Cilicie, qui mérita, dit-on, le titre & les priviléges de colonie Romaine, par son attachement fidéle à Jules César (*k*). D'autres soutiennent que cette ville fut seulement déclarée ville libre, & non pas colonie Romaine, ni ville ayant droit de bourgeoisie Romaine. Caius Cassius en haine de César, la maltraitta, & la priva de ses priviléges: mais les Triumvirs, c'est-à-dire, Auguste, Antoine, & Lépidus, la rétablirent dans ses anciens droits (*l*). On ne voit aucun vestige dans les médailles, que Tharse ait été colonie Romaine, avant l'Empire de Caracalle, ou d'Hélogabale (*m*); ce qui fait juger que le droit de citoyen Romain n'étoit pas commun à tous ceux de cette ville; mais seulement à quelques particuliers, comme au pere de saint Paul, qu'on ne peut nier avoir joüi de ce privilége, quoiqu'on ignore la maniére dont il l'avoit acquis.

Quelques Anciens (*n*) ont crû que saint Paul étoit natif de Giscale, petite ville de Galilée. Ils disent que tout ce pays ayant été ravagé par les Romains, les habitans en furent transportez à Tharse en Cilicie, avec saint Paul, qui étoit encore fort petit. En sorte que ce ne seroit pas en qualité de citoyen de Tharse, qu'il seroit citoyen Romain par sa naissance (*o*). Photius (*p*) semble croire que saint Paul n'étoit citoyen Romain, que parce qu'il étoit de la tribu de Benjamin. Il se fonde sur un mauvais conte d'un ancien Auteur Grec, qui veut que la ville de Rome & le peuple Romain tirent leur origine d'un nommé *Ros*, de la tribu de Benjamin, qui s'étoit établi en Italie avant la fondation de Rome. Mais il est inutile de réfuter de semblables chymères. Quand on ne sauroit pas avec toute

(a) *Aug. lib. de bono viduitatis, c. 22. Nobis necessaria est vita nostra, aliis autem fama nostra.*
(b) *Vide Platon. in Critone.*
(c) *Vide infrà* XXII. 25. 28. XXIII. 27.
(d) *Grot. Vide infrà cap.* XXII. 25.
(e) *Matth.* XXVII. 44.
(f) *Luc.* XXIII. 39.
(g) *Lege Porcia, & Sempronia, apud Cicer. pro Rabiria.*
(h) *Cicer. in Verrem, orat.* 5.
(i) *Dio, lib.* 60.
(k) *Dio, Chrysost. orat* 34. *Vide Spanh. l.* 9. *p.* 785. *de præstant. & usu numism.*
(l) *Dio, Cass. l.* 47. *p.* 342. *Vide & Appian. Civil.* 5.
(m) *Vide Cellar. lib.* 3. *c.* 6. *Geogr. antiq. Vide & Grot. ad Act.* XXII. 28.
(n) *Hieronym. in Ep. ad Philemon. & de Viris Illustr. c.* 5.
(o) *Act.* XXII. 3.
(p) *Phot. Ep.* 102.



Digitized b

38. *Et ipsi nos ejiciant : Nuntiaverunt autem Magistratibus lictores verba hæc. Timueruntque audito quòd Romani essent :*

39. *Et venientes deprecati sunt eos, & educentes rogabant ut egrederentur de urbe.*

40. *Exeuntes autem de carcere, introierunt ad Lydiam: & visis fratribus consolati sunt eos, & profecti sunt.*

38. Les huissiers rapportérent ceci aux Magistrats ; qui eurent peur, ayant appris qu'ils étoient citoyens Romains.

39. Ils vinrent donc leur faire des excuses, & les ayant mis hors de la prison, ils les suppliérent de se retirer de leur ville.

40. Et eux au sortir de la prison, allérent chez Lydie ; & ayant vû les freres, ils les consolérent, & puis partirent.

## COMMENTAIRE.

la certitude possible que la ville de Tharse fût alors reconnuë pour colonie Romaine, comme en effet la chose n'est pas entiérement hors de doute, il seroit aisé de dire que le Pere de saint Paul, ou son ayeul, auroit achetté ce droit, comme un titre de noblesse, pour lui, & pour ses enfans ; & qu'ainsi saint Paul seroit citoyen Romain par sa naissance. On verra ci-après (*a*), que ce privilége s'achettoit souvent pour de l'argent.

℣. 38. TIMUERUNT. *Ils eurent peur, ayant appris qu'ils étoient citoyens Romains.* Les Romains, dont l'Empire s'étendoit alors presque par tout le monde connu, punissoient sévérement les injures, & les maux faits à ceux qui avoient le privilége de bourgeoisie Romaine. Leurs Loix vouloient qu'on vengeât la majesté du peuple Romain, comme outragée en la personne de ses citoyens (*b*).

℣. 39. DEPRECATI SUNT EOS. *Ils vinrent leur faire des excuses.* Ou (*c*) : *Ils vinrent les consoler* (*d*), & leur témoigner le déplaisir qu'ils avoient de ce qui étoit arrivé ; & en même-tems les priérent de se retirer de la ville, pour ne pas aigrir le peuple, qui étoit indisposé contre eux.

℣. 40. INTROIERUNT AD LYDIAM. *Ils allérent chez Lydie.* leur hôtesse, où ils trouvérent Luc, Timothée, & les nouveaux convertis. Paul, & Silas les consolérent par le récit de ce qui étoit arrivé, les exhortérent (*e*) à persévérer dans la foi, & sortirent de Philippes, ne jugeant pas à propos de s'exposer sans nécessité à de nouvelles persécutions. Saint Paul passa encore par Philippes, en allant à Jérusalem, cinq, ou six ans après, & il écrivit aux Philippiens dix ans après son premier voyage. Les Philippiens furent toûjours fort attachez à saint Paul, & contribuérent de leurs biens à ses besoins dans plusieurs occasions. Ils lui envoyérent de l'argent deux fois à Thessalonique (*f*) ; & encore une autre fois à Corinthe (*g*), & long-tems après, lorsqu'il étoit prisonnier à Rome (*h*).

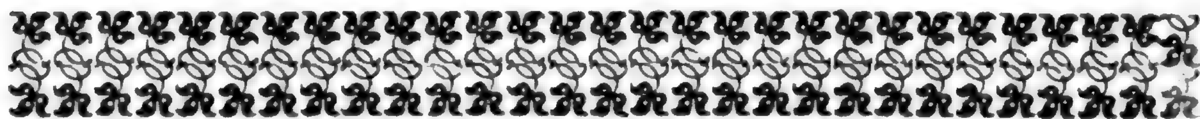

# CHAPITRE XVII.

*Saint Paul va à Thessalonique, puis à Bérée. Il est persécuté par les Juifs. Il vient à Athénes. Sa harangue dans l'Aréopage. Conversion de Denys Aréopagite, & de quelques autres.*

℣. 1. *CUm autem perambulassent Amphipolim, & Apolloniam, venerunt Thessalonicam, ubi erat synagoga Judæorum.*

2. *Secundùm consuetudinem autem Paulus introivit ad eos, & per sabbatha tria disserebat eis de Scripturis,*

℣. 1. ILs passérent de là par Amphipolis, par Apollonie, & vinrent à Thessalonique, où il y avoit une synagogue des Juifs.

2. Paul y entra selon sa coûtume, & il les entretint des Ecritures durant trois jours de sabbat,

## COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM PERAMBULASSENT AMPHIPOLIM, ET APOLLONIAM. *Ils passérent par Amphipolis, & Apollonie, & vinrent à Thessalonique.* De Philippes saint Paul, & ses Compagnons s'avancérent vers le midi, plus avant dans la Macédoine. Ils allérent d'abord à Amphipolis, ville située près de la mer, entre les deux bras que forme le fleuve Strymon en se dégorgeant dans la mer. Apollonie est plus au midi, & plus éloignée de la mer, située sur le fleuve Echédore. Il ne paroît pas que saint Paul se soit arrêté dans ces villes, peut-être parce qu'il n'y avoit point de Juifs ; car ils commençoient d'ordinaire par eux à annoncer l'Evangile (*i*).

Quant à Thessalonique, c'est une ville célébre, Capitale de la Macédoine, située sur le golphe Thermaïque. Etienne de Bizance dit qu'elle fut embellie, & augmentée par Philippe Roi de Macédoine, & appellée Thessalonique, en mémoire de la victoire qu'il avoit remportée sur les Thessaliens. Avant ce tems, elle s'appelloit *Thesma*. Mais Strabon, Tzetzés, & Zonare veulent qu'elle ait pris le nom de Thessalonique de *Thessalonique* épouse de Cassander, & fille de Philippe. Il y avoit des Juifs en assez grand nombre, puisqu'ils y possédoient une Synagogue.

℣. 2. DISSEREBAT EIS DE SCRIPTURIS, (℣. 3.) ADAPERIENS, &c. *Il entra selon sa coutume dans la Synagogue le jour du Sabbat, & les entretint des Ecritures* (℣. 3.) *leur découvrant qu'il avoit fallu que* JESUS-CHRIST

(a) *Act.* XXII. 28.

(b) *Vide Grot. Fromond.*

(c) Παρεκάλεσαν αὐτούς, καὶ ἐξαγαγόντες ἠρώτων ἐξελθεῖν τῆς πόλεως.

(d) *Grot. Lud. de Dieu.*

(e) Παρεκάλεσαν. signifie, *ils consolérent*, ou *ils exhortérent.*

(f) *Philipp.* IV. 16.

(g) 2. *Cor.* XI. 9.

(h) *Philipp.* IV. 9. 14. 18.

(i) *Act.* XIII. 46.

3. *Adaperiens, & insinuans quia Christum oportuit pati, & resurgere à mortuis: & quia hic est Jesus Christus, quem ego annuntio vobis.*

3. Leur découvrant, & leur faisant voir qu'il avoit fallu que le CHRIST souffrît, & qu'il ressuscitât d'entre les morts: & ce CHRIST, *leur disoit-il*, est JESUS-CHRIST que je vous annonce.

4. *Et quidam ex eis qui crediderunt, adjuncti sunt Paulo, & Silæ, & de colentibus Gentilibusque multitudo magna, & mulieres nobiles non paucæ.*

4. Quelques-uns d'entre eux crurent, & se joignirent à Paul & à Silas; comme aussi une grande multitude de Grecs craignant Dieu, & plusieurs femmes de qualité.

5. *Zelantes autem Judæi, assumentesque de vulgo viros quosdam malos, & turbâ factâ, concitaverunt civitatem: & assistentes domui Jasonis quærebant eos producere in populum.*

5. Mais les Juifs poussez d'un *faux* zéle, prirent avec eux quelques méchans hommes de la lie du peuple; & ayant excité un tumulte, ils troublérent toute la ville, & vinrent en troupe à la maison de Jason, voulant enlever Paul & Silas, & les mener devant le peuple.

6. *Et cùm non invenissent eos, trahebant Jasonem, & quosdam fratres ad Principes civitatis, clamantes: Quoniam hi, qui urbem concitant, & huc venerunt,*

6. Mais ne les ayant point trouvé, ils traînérent Jason, & quelques-uns des freres devant les Magistrats de la ville, en criant: Ce sont-là ces gens qui sont venus *nous troubler* ici;

## COMMENTAIRE.

*souffrît.* Il leur expliqua les Ecritures qui regardoient le Messie, & en fit l'application à la personne de JESUS-CHRIST, montrant qu'il étoit le vrai Sauveur qu'ils attendoient. Plusieurs (*a*) croient avec assez de raison, qu'*adaperiens* doit être joint à *de Scripturis*. Il leur expliquoit; à la lettre, *il leur ouvroit* les passages de l'Ecriture, & montroit que le Messie devoit faire & souffrir, ce que JESUS-CHRIST avoit fait & souffert (*b*); & ôtant par là le scandale de la Croix, qui étoit le plus grand obstacle à la conversion des Juifs (*c*): *Jesum crucifixum, Judæis quidem scandalum; Gentibus autem stultitiam.*

℣. 4. DE COLENTIBUS, GENTILIBUSQUE. *Une grande multitude de Grecs craignant Dieu, & plusieurs femmes de qualité.* Plusieurs prosélytes qui se trouvérent à la Synagogue, & qui assistérent au discours de saint Paul. Le Texte Latin lit: *Une grande multitude d'hommes craignant Dieu, & de Gentils*; ce qui est conforme à plusieurs Manuscrits Grecs (*d*): Mais le Texte imprimé porte conformément à ce que l'on a exprimé dans la traduction Françoise: *Une grande multitude de Grecs*, ou *de Gentils craignant Dieu*, ou prosélytes; comme Corneille, & plusieurs autres que l'on a vûs dans les Chapitres précédens (*e*). C'étoit des Gentils, qui sans recevoir la circoncision, s'appliquoient à la piété, renonçoient à l'idolâtrie, & suivoient les Loix naturelles. Les Hébreux les appellent *prosélytes de la porte*, ou *du domicile*. Il y eut aussi plusieurs Dames de qualité qui se convertirent. En général il y avoit plus de femmes que d'hommes qui se faisoient proselytes. Ce sexe est naturellement plus superstitieux, plus timide, plus curieux. Plusieurs Dames avoient des esclaves Juives, de qui elles apprenoient le culte & la Religion d'un seul Dieu.

℣. 5. ZELANTES AUTEM JUDÆI. *Les Juifs poussez d'un faux zéle*, & d'une basse jalousie, *prirent avec eux quelques méchans hommes de la lie du peuple*; à la lettre (*f*), *certains hommes du milieu de la place*, ou du marché, des faineans, des malheureux de la lie du peuple: *Sordidam plebem, circo, & theatris assuetam*, comme parle Tacite; ou, *trivialem populariùm fæcem*, comme les appelle Apulée. Les Juifs étoient trop peu pour mettre le trouble dans la ville; ils remuérent ces gens dont on a parlé, & vinrent avec eux assiéger la maison de *Jason*, Juif converti, où saint Paul avoit pris son logement avec Silas. Ce Jason est celui dont il est parlé dans l'Epître aux Romains (*g*), & que saint Paul appelle son parent. On verra ci-après les mauvais prétextes dont se servirent ces broüillons, pour faire maltraiter saint Paul.

Cet Apôtre nous apprend lui-même (*h*) que Dieu confirma ses paroles par des miracles, & par divers effets de la puissance du Saint-Esprit; qu'il y eut beaucoup à souffrir; qu'il y fit grand nombre de conversions, & que ceux qui se convertirent, reçurent ses discours comme venant de Dieu même, avec beaucoup de joie, quoique parmi de grandes tribulations; en sorte qu'ils servirent ensuite de modéle aux autres Chrétiens de Macédoine & d'Achaïe. Saint Paul avoit pour eux des entrailles de mere, & un amour de pere. Il auroit souhaité non seulement de leur communiquer la connoissance de l'Evangile; mais aussi de leur donner sa propre vie. Il les instruisit de plusieurs choses (*i*); mais en particulier sur l'Antechrist, & sur le travail des mains, dont il leur montroit l'exemple, travaillant de ses mains nuit & jour, pour ne leur être point à charge. Il reçut même par deux fois des Philippiens ce dont il avoit besoin, tant il avoit d'attention à ne prêcher que gratuitement.

℣. 6. HI SUNT QUI URBEM CONCITANT. *Ce sont ces gens qui sont venus nous troubler ici.* Voilà le langage des séditieux & des persécuteurs. Ils imputent aux autres les troubles dont eux seuls sont coupables, & traduisent comme des rébéles ceux qu'ils oppriment par leurs vexations. Au lieu de: *Qui sont venus nous troubler ici*, ou *qui troublent la ville*, le Grec lit (*k*): *Qui renversent tout le monde, ou toute la terre habitable.* Il faudroit lire *orbem*, au lieu d'*urbem*, dans le Latin.

Les Juifs de Jérusalem après la mort de JESUS-CHRIST, ne se contentérent pas de persécuter les Apôtres & les Fidéles, de les bannir, de les faire mourir, de les charger d'injures, de calomnies dans le public, & de malédictions dans leurs Synagogues (*l*); ils choisirent des députez, qu'ils envoyérent par toute la terre, pour publier

(a) *Chrysost. hic. Grot. Price.*
(b) *Confer. Luc.* XXIV. 26. 27.
(c) 1. *Cor.* I. 23.
(d) *Cant. Alexandr. Pet.* 3. *Colb. Vulg.* Τῶν σεβομένων, καὶ Ἑλλήνων πολὺ πλῆθος. Mais le Grec imprimé lit: Τῶν σεβομένων Ἑλλήνων.
(e) *Vide Act.* XIII. 42. 43. XVI. 14. XVII. 17.
(f) Τῶν ἀγοραίων ἄνδρας. *Vide Grot. & Price. hic.*
(g) *Rom.* xvi. 21.
(h) 1. *Thessal.* I. 5. *& sequ. &* II. 13. 14. *& sequ.*
(i) 2. *Thessal.* II. 5. III. 7. *&c.*
(k) Οἱ τὴν οἰκουμένην ἀναστατώσαντες.
(l) *Justin. Dialog. Origen. in Jerem. homil.* 18. *Hieronym. in Isai. &c.*

Digitized by Google

7. *Quos suscepit Jason, & hi omnes contra decreta Cæsaris faciunt, Regem alium dicentes esse, Jesum.*

7. Et Jason les a reçûs chez lui. Ils sont tous rebelles aux ordonnances de César, en soûtenant qu'il y a un autre Roi, *qu'ils nomment* JESUS.

8. *Concitaverunt autem plebem, & Principes civitatis audientes hæc.*

8. Ils émurent donc la populace, & les Magistrats de la ville qui les écoutoient.

9. *Et accepta satisfactione à Jasone, & à cæteris dimiserunt eos.*

9. Mais Jason, & les autres ayant donné caution, les Magistrats les laissérent aller.

10. *Fratres verò confestim per noctem dimiserunt Paulum, & Silam in Berœam. Qui cùm venissent, in synagogam Judæorum introierunt.*

10. Dès la nuit même les freres conduisirent hors de la ville Paul, & Silas pour aller à Bérée, où étant arrivez, ils entrérent dans la synagogue des Juifs.

11. *Hi autem erant nobiliores eorum, qui sunt Thessalonicæ, qui susceperunt verbum cum omni aviditate quotidie scrutantes Scripturas, si hæc ita se haberent.*

11. Or ces Juifs de Bérée étoient d'un naturel plus noble que ceux de Thessalonique, & ils reçûrent la parole avec beaucoup d'affection, & d'ardeur: examinant tous les jours les Ecritures, pour voir si ce qu'on leur disoit étoit véritable.

## COMMENTAIRE.

par tout qu'il s'étoit élevé une nouvelle secte, qui portoit le nom de Chrétiens, qui soutenoient l'athéïsme, & détruisoient toutes les Loix: Que son Auteur étoit un nommé Jesus, qui pour ses crimes avoit été crucifié; mais que ses Disciples étant venus durant la nuit, avoient enlevé son Corps, & publioient par tout qu'il étoit ressuscité: Que leur Doctrine étoit impie, détestable, sacrilége. Ces faux bruits répandus par les Juifs, furent l'occasion d'une infinité de persécutions qu'on leur fit souffrir; & l'impression que ces calomnies avoient faite sur l'esprit du monde, n'étoit point encore effacée plus de deux cens ans après (a). On dit que les Juifs de Wormes sur le Rhin conservent encore aujourd'hui une de ces Lettres qui furent envoyées par tout contre JESUS-CHRIST, & ses Disciples (b). C'est donc apparemment sur ces bruits, & sur ces Lettres envoyées par tout le monde aux Synagues des Juifs, que ceux de Thessalonique se fondent, pour dire que Paul, & ses Compagnons sont de ces gens qui portent le trouble par toute la terre, en prêchant une nouvelle doctrine, & un nouveau Seigneur, un nouveau Roi.

℣. 7. CONTRA DECRETA CÆSARIS FACIUNT, REGEM ALIUM DICENTES ESSE, JESUM. *Ils sont rebelles aux ordonnances de César, disant qu'il y a un autre Roi, qu'ils nomment* JESUS. Ces mauvais Juifs suppriment artificieusement le vrai sujet de leur mécontentement contre les Apôtres. Ils se gardent bien de dire que c'est ici une affaire qui regarde purement leur Religion; les Gentils n'auroient eu garde d'y prendre part: ils en veulent faire une affaire d'Etat. Ces hommes en veulent à l'Empereur même. Ils soutiennent que JESUS est le Messie, ou le Roi de tous les hommes; & par conséquent, ne reconnoissent point César. L'artifice étoit grossier. Il étoit aisé de montrer que le regne de JESUS-CHRIST n'étoit point de ce monde, & qu'il n'en vouloit point à l'Empire des Césars. Mais le peuple emporté n'écouta point de raison. On courut à la maison de Jason, & on l'arrêta avec ceux qui étoient logez chez lui.

℣. 9. ACCEPTA SATISFACTIONE A JASONE. *Jason, & les autres ayant donné caution, les Magistrats les laissérent aller.* La Vulgate à la lettre porte que Jason, & les autres leur firent satisfaction; c'est-à-dire, suivant plusieurs Interprétes (c), qu'ils appaisérent la populace mutinée, en lui représentant que ces hommes n'étoient rien moins que perturbateurs du repos public; que le Royaume dont ils parloient, étoit un Royaume tout spirituel; que JESUS-CHRIST n'étoit point un Roi temporel; mais un Dieu qui regnoit dans le Ciel; que personne n'étoit plus soumis aux ordonnances de César que ceux que l'on accusoit de s'y opposer. Mais les plus habiles traduisent le Grec (d) comme nous avons fait dans la Version Françoise: *Ils donnérent caution (e).* Ils répondirent de leurs personnes, & s'engagérent de les représenter en personne, s'il étoit nécessaire. Mais il n'en fut pas besoin. La nuit même les freres conduisirent Paul, & Silas hors la ville; & dès que les Juifs ne les virent plus, ils n'y pensérent plus. Jason étoit apparemment, comme nous avons dit, celui dont S. Paul parle dans l'Epître aux Romains (f), & qu'il appelle son parent.

℣. 10. IN BEROEAM. *A Bérée*, où il y avoit une Synagogue de Juifs. Bérée étoit située sur le même golphe que Thessalonique; mais plus au midi.

℣. 11. HI AUTEM ERANT NOBILIORES. *Or les Juifs de Bérée étoient d'un naturel plus noble*, & avoient l'esprit mieux fait que ceux de Thessalonique. Le Grec (g) se prend en général pour la noblesse du sang, des sentimens, du cœur; il marque la générosité, la bonté, la grandeur d'ame, l'équité, la belle éducation. Ils étoient plus instruits, plus polis, mieux élevez, plus humains que ceux de Thessalonique, & par conséquent mieux disposez à recevoir la parole de salut. Ils la reçûrent en effet avec plus de facilité, parce qu'ils y apportérent moins d'obstacles, & que la grace que Dieu répandit dans leurs cœurs, les trouva mieux disposez. On croit que Sosipatre parent de S. Paul, & dont il parle dans l'Epître aux Romains (h), fut du nombre de ces premiers convertis. C'est lui que l'Eglise Grecque honore avec S. Jason hôte de S. Paul à Thessalonique, le 28. ou 29. d'Avril.

QUOTIDIE SCRUTANTES SCRIPTURAS. *Examinant tous les jours les Ecritures, pour voir si ce qu'on leur disoit étoit véritable.* S. Paul prétendoit que JESUS-CHRIST étoit le Messie promis par les Prophétes, & marqué dans toutes les Ecritures. Il ne s'agissoit que de montrer que les passages que l'on citoit, regardoient la venuë du Messie; & ensuite d'en faire l'application à JESUS-CHRIST. Les Juifs jusqu'alors avoient eu une notion générale des qualitez du Messie, qui toute vraie qu'elle étoit, pouvoit être fort sujette à l'illusion, par l'abus que

(a) *Vide Origen. lib. 6. contra Cels. & Tertull. ad Nation. lib. 1. c. 4. & lib. 3. contra Marcion. c. 23.*
(b) *Grot. in Act. XXVIII. 22.*
(c) *Vide Sanct. From. Camerar. Vatab.*
(d) Καὶ λαβόντες τὸ ἱκανὸν παρὰ τοῦ Ἰάσονος, καὶ τῶν λοιπῶν, ἀπέλυσαν αὐτούς.
(e) *Ita Budæus, Bez. Grot. Priseus, Cornel. alii.*
(f) *Rom. XVI. 21.*
(g) Εὐγενέστεροι τῶν ἐν τῇ Θεσσαλονίκῃ, *id est*, ἐπιεικέστεροι. *S. Chrysost. hic.*
(h) *Rom. XVI. 21.*



Digitized by Google

*12. Et multi quidem crediderunt ex eis, & mulierum Gentilium honestarum, & viri non pauci.*

*13. Cùm autem cognovissent in Thessalonica Judæi, quia & Berœæ prædicatum est à Paulo verbum Dei, venerunt, illuc, commoventes & turbantes multitudinem.*

*14. Statimque tunc Paulum dimiserunt fratres, ut iret usque ad mare: Silas autem, & Timotheus remanserunt ibi.*

*15. Qui autem deducebant Paulum, perduxerunt eum usque Athenas, & accepto mandato ab eo ad Silam, & Timotheum, ut quàm celeriter venirent ad illum, profecti sunt.*

*16. Paulus autem cùm Athenis eos expectaret, incitabatur spiritus ejus in ipso, videns idololatriæ deditam civitatem.*

12. De sorte que plusieurs d'entr'eux, & beaucoup de femmes Grecques de qualité, & un assez grand nombre d'hommes crurent en JESUS-CHRIST.

13. Mais quand les Juifs de Thessalonique sçurent que Paul avoit aussi annoncé la parole de Dieu à Bérée, ils y vinrent émouvoir, & troubler le peuple.

14. Aussi-tôt les freres se hâtérent de faire sortir Paul, pour aller vers la mer; & Silas avec Timothée demeurérent à Bérée.

15. Mais ceux qui conduisoient Paul, le menérent jusqu'à Athénes, où ils le quittérent, après avoir reçû ordre de lui de dire à Silas, & à Timothée qu'ils le vinssent trouver au plûtôt.

16. Pendant que Paul les attendoit à Athénes, son esprit se sentoit émû, & comme irrité dans lui-même, en voyant que cette ville étoit si attaché à l'idolâtrie.

## COMMENTAIRE.

plusieurs en faisoient. Les idées de grandeur, & de puissance qu'on s'en étoit formées, contredisoient d'autres caractéres de foiblesses, & de souffrances que l'on remarquoit dans les Ecritures. Il falloit concilier tout cela. S. Paul s'assembloit avec les Juifs; on lisoit de bonne-foi les Ecritures; on les comparoit à elles-mêmes; & en distinguant en JESUS-CHRIST la nature Divine, & la nature humaine; son Royaume éternel dans le Ciel, & son regne temporel dans l'Eglise sur la terre; sa naissance, sa vie, & sa mort, avec ses miracles, sa résurrection, & son ascension; on trouvoit dans cela la solution de toutes les difficultez, la résolution de tous les doutes, & le concert de tout ce qui paroissoit contradictoire. Ainsi ces gens ne croyoient point à l'aveugle dans une affaire de cette importance; & S. Paul toujours conduit par l'esprit de sagesse, n'employoit point les voies extraordinaires, & les prodiges, pour les convaincre; il ne mettoit en œuvre que la raison, & l'autorité des Ecritures, réservant les miracles pour la nécessité.

℣. 12. MULIERUM GENTILIUM HONESTARUM. *Beaucoup de femmes Grecques de qualité*; ou plûtôt, *beaucoup de femmes du nombre des Gentils*; des prosélytes, des femmes qui n'étant point Juives, ne laissoient pas de craindre Dieu, & de vivre dans la pratique des bonnes œuvres.

℣. 14. PAULUM DIMISERUNT. *Ils se hâtérent de faire sortir Paul vers la mer.* Les Juifs de Thessalonique ayant appris le progrès que faisoit l'Evangile à Bérée, y envoyérent leurs émissaires, pour en chasser S. Paul; car c'est à lui principalement qu'ils en vouloient. Les freres donc le firent sauver du côté de la mer; afin que les autres ne sachant pas de quel côté il étoit allé, & présumant qu'il se seroit embarqué, cessassent de le poursuivre. Toutefois pour ne pas abandonner cette Eglise naissante, S. Paul laissa à Bérée Silas, & Timothée, pour affermir ces nouveaux Fidéles dans la foi, & pour achever de les instruire.

℣. 15. USQUE ATHENAS. *Ils le menérent jusqu'à Athénes.* Y alla-t-il par mer, ou par terre? C'est sur quoi on est partagé. S. Chrysostome (a), & quelques autres (b) croyent qu'il fut simplement sur le bord de la mer, pour donner le change à ses ennemis. On peut traduire le Grec du verset précédent (c) : *Ils le firent sortir comme pour aller à la mer.* Mais Théodoret (d), & plusieurs autres (e) soutiennent qu'il y fut par mer : Ce qui nous paroît bien plus vraisemblable; car le chemin par terre est fort long; & on ne lit pas que dans tout ce voyage il se soit arrêté, ni qu'il ait prêché en aucun endroit, depuis Berée jusqu'à Athénes, dans l'espace de près de quatre-vingt lieues. Or il est difficile de concevoir que S. Paul se soit abstenu de parler, & d'instruire pendant tout ce tems-là. Le fameux Manuscrit Grec & Latin de Cambrige porte ici (f) : *Il passa par la Thessalie; mais il fut empêché d'y prêcher la parole.* Mais ce Manuscrit est plein d'additions, & de gloses qui ne sont d'aucune autorité. Tout ce qu'on en peut conclure, est que celui qui y a mis ce passage, étoit du nombre de ceux qui croyent que S. Paul a été par terre de Bérée à Athénes.

Athénes étoit alors la ville du monde la plus célébre, par les sciences qui s'y enseignoient, & par le concours des Ecoliers, & des Maîtres de toutes les parties de l'Empire Romain, qui s'y rendoient de toutes parts. Depuis que cette ville avoit été dépouillée de son Empire, désoccupée des affaires de la guerre, & du négoce, elle ne songeoit plus qu'à cultiver les Lettres; & elle acquit par-là autant de réputation, qu'elle en avoit eu auparavant par la valeur de ses habitans, & par les grandes entreprises qu'elle fit par mer, & par terre. Elle étoit alors considérée comme l'Académie générale de toutes les belles connoissances; & S. Paul ne pouvoit choisir un plus beau théatre pour y annoncer l'Evangile, ni un lieu où l'on fût plus curieux de nouvelles choses, ni d'où sa Doctrine pût plus aisément, & plus promtement se répandre par tout le monde, par le concours de tant de Savans, & de Curieux.

ACCEPTO MANDATO. *Après avoir reçû ordre.* Ceux de Bérée qui avoient accompagné saint Paul jusqu'à Athenes, s'en retournérent aussi-tôt; & Paul les chargea de dire à Silas, & à Timothée, qui étoient demeurez à Bérée, de le venir joindre aussi-tôt; parce qu'au milieu d'une ville comme Athénes, il avoit besoin de leur secours, tant pour l'aider dans la prédication, que pour pourvoir à ses besoins, & par-là lui procurer plus de loisir pour prêcher, en le déchargeant du soin de sa subsistance.

℣. 16. INCITABATUR SPIRITUS EJUS. *Son esprit se sentoit émû*, & comme irrité (g), éguillonné, affligé flottant entre l'indignation, & la compassion, embrasé de zéle, en voyant une ville si florissante, & si éclairée

(a) *Chrysost. homil. 37. in Acta.*
(b) *Grot. Tillem. Cajet &c.*
(c) Πορεύεσθαι ὡς ἐπὶ τὴν θάλασσαν. *Vulg. legit*: Ἕως *Usque.*
(d) *Theodoret. in Epist. ad Thessalonic. p. 364.*
(e) *Fromond. Cornel. Le Clerc.*
(f) Παρῆλθε δὲ τὴν Θεσσαλίαν, ἐκωλύθη γὰρ εἰς αὐτοὺς κηρύξαι τὸν λόγον.
(g) Παρωξύνετο, *&c.*

plongée

17. *Disputabat igitur in synagoga cum Judæis, & colentibus, & in foro, per omnes dies, ad eos qui aderant.*

18. *Quidam autem Epicurei, & Stoïci Philosophi disserebant cum eo, & quidam dicebant: Quid vult semini-verbius hic dicere? Alii verò: Novorum dæmoniorum videtur annuntiator esse: qui Jesum, & resurrectionem annuntiabat eis.*

17. Il parloit dans la synagogue avec les Juifs, & avec ceux qui craignoient Dieu, & tous les jours en la place avec ceux qui s'y rencontroient.

18. Il y eut aussi quelques Philosophes Epicuriens, & Stoïciens qui conférerent avec lui; & les uns disoient: Qu'est-ce que veut dire ce discoureur? Et les autres: Il semble qu'il prêche de nouveaux Dieux; *ce qu'ils disoient* à cause qu'il leur annonçoit Jesus, & la résurrection.

## COMMENTAIRE.

plongée dans l'idolâtrie, & dans l'erreur: *Videns idololatriæ deditam.* Le terme Grec (*a*) marque, *pleine d'idolâtrie*, ou un lieu où il y a grand nombre d'Idoles, une ville semée d'Idoles, & qui regorge de superstitions; ou une ville toute livrée à l'idolâtrie, esclave des Idoles. En effet les Auteurs anciens nous décrivent Athénes comme la plus superstitieuse de toutes les villes de la Gréce. Strabon (*b*) remarque que les Athéniens étoient fort humains, & fort gracieux envers les étrangers, & qu'ils exerçoient l'hospitalité, non-seulement envers les hommes, mais aussi envers les Dieux des autres pays; d'où vient qu'ils avoient reçû tant de Dieux des autres peuples, comme on le leur reproche même dans les Comédies. Pausanias (*c*), & Joseph l'Historien reconnoissent qu'ils étoient en réputation du plus dévot peuple de la Gréce. Sophocles (*d*) leur rend le même témoignage. Le nombre des statues, & des Idoles étoit si grand dans Athénes, qu'on peut fort bien lui appliquer ce que dit un Ancien, en parlant de Rome, qu'il est plus aisé d'y trouver un Dieu qu'un homme (*e*): *Nostra regio tam præsentibus plena est Numinibus, ut faciliùs possis Deum quàm hominem invenire.* Pausanias, & après lui S. Grégoire de Nazianze (*f*), disent qu'il y avoit plus d'Idoles à Athénes que dans tout le reste de la Gréce.

℣. 17. Disputabat in Synagoga. *Il parloit dans la Synagogue*, commençant à son ordinaire par prêcher aux Juifs, afin qu'ils ne se plaignissent pas que saint Paul les négligeoit, pour ne prêcher qu'aux Gentils. Mais après avoir instruits les Juifs, & les Gentils craignans Dieu qui se trouvoient dans leurs Synagogues, il alloit dans la place publique, où se rendoient une infinité de personnes de toutes sortes; & là il s'entretenoit avec eux, leur annonçant l'Evangile.

℣. 18. Epicurei, et Stoici. *Des Philosophes Epicuriens, & Stoïciens.* Il y avoit alors à Athénes quatre principales sectes de Philosophes; les Académiciens, les Péripathéticiens, les Stoïciens, & les Epicuriens. Saint Luc ne parle que de ces deux derniéres, peut-être parce qu'elles étoient les plus éloignées de la Religion Chrétienne. Les Epicuriens ne croyoient pas que Dieu eût créé le monde, ni qu'il le gouvernât par sa Providence, ni que l'ame subsistât après la mort, ni qu'il y eût aucune peine, ni aucune récompense après cette vie. Enfin ils ne connoissoient point d'autre bonheur, ni point d'autre malheur que ceux de cette vie. Les Stoïciens nioient la liberté de l'homme, & croyoient que tout arrivoit par le destin, & par une fatale nécessité. Ils attribuoient à leur Sage prétendu une supériorité, & une élévation, qu'il ne devoit qu'à soi-même. Ils ne reconnoissoient que Jupiter au-dessus d'eux (*g*); & encore ne lui donnoient-ils que l'avantage d'être plus long-tems heureux, bon, & puissant. Ils soutenoient qu'en quelque sens le sage Stoïcien étoit au-dessus de Dieu, puisque Dieu est sage par sa nature, & le sage l'est par sa propre vertu, par ses efforts (*h*). Voilà quels étoient les principes des Philosophes avec qui saint Paul avoit à parler. On peut juger par la différence de leurs principes, & de ceux de l'Apôtre, de la difficulté qu'il y avoit à les réduire à son sentiment. Il falloit renverser tout leur systême.

Quid vult semini-verbius hic dicere? *Que veut dire ce discoureur?* Le Grec à la lettre (*i*), *ce ramasseur de graines.* Les Grammairiens croyent que ce mot signifie proprement un petit oiseau qui se nourrit de la graine qu'il ramasse dans les chemins. On l'applique en proverbe par dérision à ceux qui causent à tort, & à travers, & qui ramassent sans esprit, & sans discernement tout ce qui se dit, & le répandent de même; ou à ceux qui ne vivent que de ce qu'ils peuvent attraper dans le marché, en ramassant ce qui s'y perd, ou ce qui s'y laisse, ou en ravissant ce qu'on laisse sur les Autels (*k*). Saint Paul parloit à ces gens un langage si inconnu, qu'il n'est pas fort étrange qu'ils le prissent pour un discoureur, qui ne savoit ce qu'il disoit; car la Doctrine de la Croix est folie aux Gentils (*l*): *Gentibus stultitiam.*

Novorum Dæmoniorum videtur annuntiator esse. *Il semble qu'il prêche de nouveaux Dieux*; ou, selon le Grec (*m*) *des Démons étrangers.* Mais les Grecs sous le nom de Démons, n'entendoient que des Dieux à leur maniére. Les anciennes Loix d'Athénes (*n*) défendoient, dit-on, d'introduire de nouveaux Dieux, des Dieux étrangers dans la ville. Mais depuis, les Athéniens firent consister une partie de leur Religion à ne refuser aucun Dieu dans leur ville; lorsqu'ils consacroient une statue à quelque grand Homme, ils avoient coutume de la dédier en même tems à quelque Divinité (*o*). Ainsi Mitridates érigeant une statue à Platon, la dédia aux Muses: De maniére que tout autant qu'il y avoit de figures, ou de statues dans la ville, autant en quelque sorte il y avoit des Divinitez (*p*).

Les Athéniens entendant saint Paul parler de Jesus-Christ Fils de Dieu, qui avoit remplie toute la Judée de l'admiration de ses prodiges, & de sa Doctrine, qui étoit ressuscité, & qui regnoit dans le Ciel; s'imaginant

(a) Κατείδωλον οὖσαν.
(b) Ἀθηναῖοι δ' ὥσπερ περὶ τὰ ἄλλα φιλοξενοῦντες διατελοῦσιν, οὕτω καὶ περὶ τοὺς Θεοὺς, πολλὰ γὰρ τῶν ξενικῶν ἱερῶν παρεδέξαντο, ὥστε καὶ κωμῳδήθησαν. *Strabo lib. 9.*
(c) *Pausan. Attic. Joseph. lib. 2. contra Appion.* Ἀθηναίους τῶν Ἑλλήνων εὐσεβεστάτους πάντες λέγουσι.
(d) *Sophocl. Oedip. Col.*
Ὅθ' οὕνεκ' αἵδε γῆ Θεοὺς ἐπίσταται.
Τιμᾶν σεβίζειν, ἥδε τῷδ' ὑπερφέρει.
(e) *Petronius.*
(f) *Nazianz. orat. funebr. S. Basilii.*
(g) *Horat. Sapiens uno minor est Jove.*
(h) *Senec. Ep. 73. Vide Grot. & Heins. & maxime Diogen. Laërt. in Zenone, & Stanley. hist. Philosoph. t. 2. p. 617. & seq.*
(i) Ὁ σπερμολόγος. *Harpocration.* Λέγεται πτηνόν τι ὀρνιθάριον κολοιῶδες σπερμολόγος, [illegible], ὡς ἔοικεν, ἀπὸ τοῦ τὰ σπέρματα ἀναλέγειν.
(k) *Vide Eustat. & Ulpian. apud Grot. hic. Vide & Lud. de Dieu, & alios.*
(l) *1. Cor. 1. 23.*
(m) Ξένων δαιμονίων καταγγελεύς.
(n) *Serv. in Æneid. 8. Vide & Diogen. Laërt. in Socrat. lib. 2.*
(o) *Vide Casaubon in Diogen. Laërt. lib. 3.*
(p) *Cicero in Verrem. Apud omnes Græcos hic mos est, ut honorem hominibus habitum in monumentis hujusmodi, nonnulla Religione Deorum consecrari arbitrentur.*

19. *Et apprehensum eum ad Areopagum duxerunt, dicentes: Possumus scire quæ hæc nova, quæ à te dicitur, doctrina?*

20. *Nova enim quædam infers auribus nostris: Volumus ergo scire quidnam velint hæc esse.*

21. *Athenienses autem omnes, & advenæ hospites, ad nihil aliud vacabant, nisi aut dicere, aut audire aliquid novi.*

22. *Stans autem Paulus in medio Areopagi, ait: Viri Athenienses, per omnia quasi superstitiosiores vos video.*

19. Enfin ils le prirent, & le menérent à l'Aréopage, en lui disant: Pourrions-nous savoir de vous quelle est cette nouvelle doctrine que vous publiez?

20. Car vous nous dites de certaines choses, dont nous n'avons point encore oüi parler. Nous voudrions donc bien savoir ce que c'est.

21. Or tous les Athéniens, & les étrangers qui demeuroient à Athénes, ne passoient tout leur tems qu'à dire, & à entendre quelque chose de nouveau.

22. Paul étant donc au milieu de l'Aréopage, leur dit: Seigneurs Athéniens, il me semble qu'en toutes choses vous êtes religieux jusqu'à l'excès.

## COMMENTAIRE.

que c'étoit encore quelque nouvelle Divinité qu'il vouloit introduire dans la ville, on le conduisit à l'Aréopage ou pour le faire condamner comme impie, ou comme violateur des Loix du pays; ou pour rendre compte de sa Doctrine, & pour instruire les Juges de ce qu'il prétendoit faire. Saint Chrysostome (a) croit qu'on l'y mena pour l'y faire condamner. On sait ce qu'il en coûta à Socrates, pour s'être déclaré trop ouvertement sur le mépris qu'il faisoit des Dieux d'Athénes. Voici les termes de sa sentence (b): *Socrates a violé les Loix que cette ville a reçûes de ses Anciens, en niant que les Dieux qu'elle adore soient des Dieux, & en y introduisant de nouveaux Démons*, ou de nouveaux Dieux. *Il viole la justice en corrompant la jeunesse. Qu'il soit condamné à mort.* Platon à son retour d'Egypte, n'osa publier ce qu'il y avoit appris touchant la Divinité, craignant l'Aréopage, dit saint Justin le Martyr (c). Quelque liberté qui regnât parmi les Athéniens sur le culte qu'on pouvoit rendre aux faux Dieux, on ne pouvoit sans la permission de l'Aréopage, ni dédier une statue, ni ériger un Autel, ni introduire aucune nouvelle superstition dans la ville (d).

℣. 19. AD AREOPAGUM DUXERUNT. *Ils le conduisirent à l'Aréopage.* L'Aréopage est le plus fameux, & le plus ancien tribunal de la Gréce. On prétend que Mars, & Neptune plaidérent devant les Juges de l'Aréopage, pour le meurtre d'Halirrothius, fils de Neptune, mis à mort par le Dieu Mars. Celui-ci fut absous par la sentence des douze Dieux (e). Céphalus (f), Dédale (g), & Oreste en différens tems subirent aussi le jugement de ce tribunal: Et on peut juger par-là de son antiquité. Anciennement on n'y portoit que les causes qui regardoient le meurtre, ou l'homicide; mais Solon voulut qu'on y rapportât toutes les grandes affaires (h). Au tems de S. Paul, Athénes étant entiérement déchûë de son ancienne puissance, l'Aréopage n'étoit plus que l'image de ce qu'il avoit été autrefois, & l'ombre d'un grand nom. C'étoit toutefois le premier tribunal d'Athénes, & ses Juges étoient encore distinguez par leur capacité, & par leur mérite; en sorte que du tems de Cicéron, les Romains mêmes se tenoient honorez d'être reçus au nombre des Aréopagites.

Le lieu où ils s'assembloient, étoit au haut de la ville, près le Temple de Mars. M. Spon dans ses voyages, dit que les fondemens du lieu où s'assembloient les Aréopagites, sont en demi cercle, composez de prodigieux quartiers de roches taillez en pointe de diamant, qui soutiennent une esplanade d'environ cent quarante pas de long. Cet édifice n'a point été élevé plus haut que le rez de chaussée. Au milieu il y a une espéce de tribune taillée dans le roc, apparemment pour le Président de l'assemblée; & tout autour des bancs faits du même roc, où s'asséioient les Sénateurs. Ainsi l'Aréopage étoit non une sale, ou un Temple, mais une place où les Juges s'assembloient. On assure qu'ils ne tenoient leurs assemblées que la nuit, pour n'être pas touchez par les objets qui pouvoient émouvoir leur tendresse, ou leur pitié; & que l'on défendoit aux Avocats d'employer les ornemens de l'éloquence, de peur de prévenir les Juges, & de leur faire perdre de vûe la vérité. Mais cela ne s'observoit plus du tems de S. Paul.

℣. 21. ATHENIENSES AUTEM, &c. *Or tous les Athéniens*, & les étrangers qui demeuroient dans leur ville, n'étoient occupez qu'à dire, ou à entendre des nouvelles. C'étoit-là leur passion dominante. Comme cette ville étoit toute remplie d'Etudians, de Savans, de Philosophes, de gens oisifs, & qu'il y abordoit de toutes parts des curieux, & des étrangers, la passion des nouvelles devoit y être plus grande qu'ailleurs. L'expérience fait voir que les grandes villes sont ordinairement possédées de cette maladie. S. Jérôme la reproche à Rome, Philon à Aléxandrie, Lyran à Paris. Démosthénes (i) fait le procès à Athénes sur son excessive avidité de nouvelles. Théophraste (k) nous a laissé le portrait de ces nouvellistes de profession. Plutarque (l) a tâché de les en guérir, en leur en faisant des reproches.

℣. 22. PER OMNIA QUASI SUPERSTITIOSIÒRES. *Il semble qu'en toutes choses vous êtes religieux jusqu'à l'excès.* L'excès de piété, & de Religion dégénere en impiété, & en superstition. Tous les Anciens ont remarqué le penchant des Athéniens à la devotion, & au culte de toutes sortes de Divinitez. S. Paul leur en fait ici une espéce de reproche: mais il tourne son discours de maniére que ni les Juges, ni les Athéniens ne peuvent s'en offenser. Le terme Grec (m) que l'on a traduit par *superstitiosiores*, se prend en bonne, & en mauvaise part,

(a) *Chrysost. in Acta Fromond. Baron. Cornel. alii.*
(b) *Diogen. Laërt. lib. 2. in Socrate.* Ἀδικεῖ Σωκράτης [illegible]. Ἀδικεῖ δὲ καὶ τοὺς νέους διαφθείρων. [illegible]
(c) *Justin. Parænet. ad Græcos.* [illegible]
(d) *Harpocration. & Suidas in* [illegible].
(e) *Vide Pausan. lib. 1. p. 37. 52. Apollodor. lib. 3. p. 197. Servius in Virgil. Georg. 1.*
(f) *Apollodor. lib. 3. p. 200.*
(g) *Idem p. 206.*
(h) *Vide Plutarch. in Solone, & Marsham Can. Ægypt. sæcul. 18. p. 604. 605.*
(i) *Demosth. orat. qua respondet Epist. Philip.* [illegible] *Vide eund. orat. Olynth. 2. & 3.*
(k) *Theophrast. Caracter.* Περὶ λογοποιΐας. *Vide Casaub. notas.*
(l) *Plutarch.* Περὶ πολυπραγμοσύνης. [illegible]
(m) Κατὰ πάντα ὡς δεισιδαιμονεστέρους ὑμᾶς θεωρῶ. *Vide Grot. & Hamm. hic.*

Digitized by Google

23. *Præteriens enim, & videns simulacra vestra, inveni & aram, in qua scriptum erat:* IGNOTO DEO. *Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis.*

24. *Deus qui fecit mundum, & omnia quæ in eo sunt, hic Cæli, & terræ cùm sit Dominus, non in manufactis templis habitat.*

25. *Nec manibus humanis colitur indigens aliquo, cùm ipse det omnibus vitam, & inspirationem, & omnia.*

26. *Fecitque ex uno omne genus hominum inhabitare super universam faciem terræ, definiens statuta tempora, & terminos habitationis eorum,*

23. Car ayant regardé en passant les statues de vos Dieux, j'ai trouvé même un autel, sur lequel il est écrit : AU DIEU INCONNU. C'est donc ce *Dieu* que vous adorez sans le connoître, que je vous annonce.

24. Dieu qui a fait le monde, & tout ce qui est dans le monde, étant le Seigneur du Ciel, & de la terre, n'habite point dans les Temples bâtis par les hommes.

25. Il n'est point honoré par les ouvrages de la main des hommes, comme s'il avoit besoin de ses créatures, lui qui donne à tous la vie, la respiration, & toutes choses.

26. Il a fait naître d'un seul toute la race des hommes, & il leur a donné pour demeure toute l'étenduë de la terre, ayant marqué l'ordre des saisons, & les bornes de l'habitation de chaque peuple,

## COMMENTAIRE.

pour un homme dévot, ou pour un superstitieux. S. Paul dit qu'il les trouve un peu trop religieux, trop attachez au culte des Dieux. Si vous péchez, ce n'est que par trop de piété.

℣. 23. PRÆTERIENS, ET VIDENS SIMULACRA VESTRA. *Ayant regardé en passant les statuës de vos Dieux*; ou (*a*) les objets de votre culte; vos Autels, vos Temples, vos statuës. Le terme Grec est général : *J'ai trouvé un Autel sur lequel est écrit :* AU DIEU INCONNU. Cet Autel n'étoit pas certainement consacré au vrai Dieu, & ce n'avoit point été là l'intention des Athéniens : Mais S. Paul en prend occasion de leur annoncer le vrai Dieu, le Dieu d'Israël, qui leur étoit véritablement inconnu, & qui étoit le seul qui méritât leur culte, & leur adoration. Nous nous étendrons sur cet Autel consacré au Dieu inconnu, dans une Dissertation particuliére.

℣. 24. DEUS QUI FECIT MUNDUM. *Dieu qui a fait le monde, n'habite point dans des Temples bâtis par la main des hommes.* Saint Paul sait sagement se proportionner aux personnes à qui il parle. Il n'est point ici question de convaincre des Juifs déja persuadez de l'existence de Dieu, de sa Providence, de la création du monde, de la nécessité d'un Libérateur. Il s'agit de convaincre des Payens, & des Philosophes. Il leur dit d'abord une chose, dont la plûpart convenoient, qui est que Dieu a créé le monde. Il en infére qu'il ne demeure point dans des Temples faits de la main des hommes. La conséquence est claire, & nécessaire. Le contenu doit-être moindre que ce qui le contient. Le Dieu qui est renfermé dans un Temple, est nécessairement moins grand que le Temple. Or le Créateur du monde est certainement plus grand que le monde même; il ne peut donc se renfermer dans un Temple. Un Epicurien auroit répondu que le monde est l'effet du hazard, & non l'ouvrage de Dieu. Mais cette opinion étoit si décriée même parmi les Payens, que S. Paul ne s'arrête pas à la combattre. Il suppose le sentiment contraire comme incontestable. La conséquence qu'il en tire, n'a pas été inconnuë aux Philosophes. Les plus sages ont reconnu que les Temples n'étoient pas pour les Dieux, mais pour les hommes; & que le vrai Temple de la Divinité étoit le cœur de l'homme (*b*) : *Non Templa illi congestis in altitudinem saxis struenda sunt; in suo cuique consecrandus est pectore.*

℣. 25. NEC MANIBUS HUMANIS COLITUR. *Il n'est point honoré par les ouvrages de la main des hommes*; par des Temples, des Autels, des statuës, des sacrifices. Dieu n'a que faire de tout cela (*c*). Il n'est ni matériel, ni corporel, ni borné, ni avide de sang, ni sensible à l'odeur des parfums, ni aux charmes de la musique. S'il exige des services de notre part, c'est que nous les lui devons, & non qu'il en ait besoin. Le culte spirituel est ce qu'il demande. Et si nous lui rendons des services corporels, c'est que l'ame ne peut guéres agir, sans faire impression sur le corps, & que nous ne pouvons autrement témoigner au dehors les sentimens de notre cœur.

Le Texte à la lettre porte (*d*) : *Dieu n'est point honoré*, ou *servi par les mains des hommes.* Comme si Dieu avoit besoin de serviteurs pour le porter, pour le vêtir, pour le frotter, pour le nourrir, pour le défendre : Car les Payens donnoient à leurs Dieux des ministres pour tous les besoins de la vie; & il y avoit tels peuples qui leur servoient à manger dans leurs Temples (*e*), & qui leur prostituoient leurs épouses (*f*). Ces choses seroient incroyables, si d'autres que les Payens mêmes nous les avoient apprises. Jupiter avoit dans le Capitole des serviteurs de toutes sortes. L'un lui annonçoit l'heure qu'il étoit; l'autre lui servoit de garde, ou d'huissier; l'autre étoit son parfumeur, & par le mouvement de ses bras imitoit vainement une homme qui en frotte un autre. Il y avoit une Prêtresse pour coëffer Minerve, & qui éloignée, je ne dis pas de sa statuë, mais même de son Temple, remuoit les doigts vers la Déesse, comme occupée à la coëffer. Une autre lui présentoit le miroir. Il y en avoit qui prioient les Dieux d'être leur caution; d'autres qui leur présentoient des requêtes, & qui leur racontoient leurs affaires. Un vieux Comédien joüoit tous les jours au Capitole devant Jupiter; comme si ce Dieu eût pris plaisir à voir un Acteur qui ne pouvoit plus plaire aux hommes. C'est ce que dit Sénéque dans S. Augustin (*g*). Voilà ce qui s'appelle prétendre servir Dieu par les mains des hommes.

℣. 26. FECITQUE EX UNO. *Il a fait naître d'un seul toute la race des hommes.* Le Grec (*h*) : *Il a fait naître*

(a) Τὰ σεβάσματα ὑμῶν.
(b) *Seneca Moral. Philosoph. apud Lactant. lib. 6. c. 25.*
(c) *Euripid. Hercul. furente. apud Grot. hic.*
Δεῖται γὰρ ὁ Θεὸς, εἴπερ ἔστ' ὄντως Θεὸς,
Οὐδενός, ἀοιδῶν οἵδε δύστηνοι λόγοι.
(d) Οὐδὲ ὑπὸ χειρῶν ἀνθρώπων θεραπεύεται.
(e) *Dan. XIV. Aristophan. Plut. act. III. scen. 2.*
(f) *Vide Joseph Antiq. lib. 18. c. 4. de Paulina Romana, & Herodot. lib. 1. c. 181.*
(g) *Senec. apud Aug. lib. VI. c. 10. de civit. Dei. In Capitolium perveni, pudebit publicatæ dementiæ.... alius horas Jovi nuntiat, alius lictor est, alius unctor qui vano motu brachiorum imitatur unguentem. Sunt quæ Jovi ac Minervæ Capillos disponant, longè à templo, non tantùm à simulacro stantes, digitos movent ornantium modo. Sunt quæ speculum teneant, sunt qui ad vadimonia sua Deos advocent, sunt qui libellos offerant, & illos causam suam doceant. Doctus archimimus senex jam decrepitus, quotidie in Capitolio mimum agebat, quasi Dii libenter spectarent, quem homines desierant.*
(h) Ἐξ ἑνὸς αἵματος. Le mot αἵματος, manque dans plusieurs Manuscrits.



Digitized by Google

27. *Quærere Deum, si fortè attrectent eum, aut inveniant, quamvis non longè sit ab unoquoque nostrûm.*

28. *In ipso enim vivimus, & movemur, & sumus: sicut & quidam vestrorum Poëtarum dixerunt: Ipsius enim, & genus sumus.*

27. Afin qu'ils cherchassent Dieu, & qu'ils tâchassent de le trouver comme avec la main, & à tâtons; quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous.

28. Car c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement, & l'être: & comme quelques-uns de vos Poëtes ont dit: Nous sommes même les enfans, & la race de Dieu.

## COMMENTAIRE.

*D'un seul sang toute la race des hommes.* Les Athéniens, à qui saint Paul parloit, se disoient enfans de leur propre terre. Ils prétendoit ne tirer leur origine d'aucun autre peuple: *Vetustate ea est*, dit Cicéron (a), *ut ipsa ex sese suos cives genuisse dicatur; & eorum eadem terra parens, altrix, patria dicatur.* L'Apôtre renverse en un mot cette chymérique prétention, en disant que tous les hommes sont venus du sang d'un seul; que tous ont un pere commun. Il ajoûte, *que Dieu leur a donné pour demeure, toute l'étendue de la terre*; & par conséquent que mal-à-propos les Athéniens faisoient une distinction odieuse entre eux, & les étrangers (b), puisque nul homme n'est étranger dans aucun pays, & que toute la terre a été donnée aux hommes pour leur demeure, par le souverain Maître, qui est en droit d'en disposer absolument.

*C'est lui qui a marqué l'ordre des saisons, & les bornes de l'habitation de chaque peuple.* Ou: C'est lui qui a marqué l'âge, & la durée de chaque peuple, & la terre qu'ils doivent habiter (c). Comme s'il disoit: C'est en vain que vous vous glorifiez de l'antiquité de votre origine, de la beauté de votre pays, de la longue durée de votre ville, & de votre République; vous tenez tout cela de celui que je vous prêche. Il est votre Créateur, & le Créateur de celui dont vous tirez votre naissance. Il est le Maître de votre pays. C'est lui qui vous l'a donné par sa pure miséricorde.

℣. 27. QUÆRERE DEUM, SI FORTE ATTRECTENT EUM. *Afin qu'ils cherchassent Dieu.* C'est-là son dessein, en nous créant, en nous donnant la vie, en nous assignant pour demeure un certain pays. Il entend que la premiére de nos occupations, le premier de nos soins, sera de le chercher, de le connoître, de l'aimer, de le servir. Tout ce discours de saint Paul est plein d'art, & de sagesse. Il réfute les Athéniens, & attaque leurs sentimens les plus favoris, s'il m'est permis de me servir de ce terme; mais il le fait sans les choquer, & sans les irriter. Il se contente de dire que nous sommes tous sortis d'une même souche; que c'est Dieu qui a donné à chaque peuple le pays qu'il habite. Il n'a garde d'attaquer de front l'opinion qui avoit prévalu. Dès que son principe étoit admis, le préjugé des Athéniens tomboit, se détruisoit de lui-même.

Comme il avoit affaire à des gens d'esprit, il profite adroitement de leurs bonnes dispositions, pour leur insinuer la vérité. Athénes étoit remplie de gens qui employoient toute leur vie à raisonner, & à philosopher. Il leur dit que c'est là la premiére, & la plus importante occupation d'un homme; que le Créateur a mis les hommes dans le monde, *afin qu'ils tâchassent de le trouver comme avec la main, & à tâtons.* Maniére de parler qui exprime bien les efforts que faisoient les Philosophes pour parvenir au vrai, & à la solide connoissance. Mais, ajoute-t'il, *ce que nous cherchons n'est pas loin de nous.* Souvent c'est faute de bien chercher ou de ne le pas chercher où il est, que nous ne le trouvons pas. Que lui restoit-il à dire, sinon: Je vais vous montrer où il est. C'est en effet jusqu'où il conduit son auditeur. Il pique sa curiosité, & la flatte agréablement par l'espérance qu'il lui offre de lui montrer le chemin le plus court pour parvenir à la fin qu'il se propose dans toutes ses études.

QUAMVIS NON LONGE SIT AB UNOQUOQUE NOSTRUM. (℣. 28.) IN IPSO ENIM VIVIMUS, &c. *Quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous, (℣. 28.) Car c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement, & l'être.* Tout ceci avoit été connu par des Philosophes de réputation, & ne pouvoit manquer de faire beaucoup d'impression sur les esprits des Juges de l'Aréopage, qui étoient tous savans, & pleins des plus belles maximes de la Philosophie. Un très-ancien oracle portoit (d): *Tout est plein de Dieu; Dieu se manifeste par tout.* Dieu est près de vous, il est avec vous, il est dans vous, dit Sénéque (e): *Propè est à te Deus; tecum est, intùs est.* Maxime qu'il avoit puisée dans Zénon Chef des Stoïciens (f). C'est en Dieu, & par Dieu que nous avons la vie. C'est lui qui nous a donné l'ame raisonnable, le mouvement, l'action, la vie, le sentiment, l'être. Il nous a créés, il nous conserve continuellement, il est l'unique source de l'existence, & des opérations de nos ames, & de nos corps. Ces vérités sont enfermées dans la simple notion respective de créature, & de Créatur.

SICUT ET QUIDAM VESTRORUM POETARUM. *Comme quelques-uns de vos Poëtes l'ont dit: Nous sommes les enfans, & la race de Dieu.* Les Poëtes étoient comme les Prophétes de la Religion Payenne. Ils avoient conservé les généalogies des Dieux, & les principales cérémonies de leur culte. Saint Paul cite ici Aratus, qui étoit un Poëte de son pays, étant natif de Cilicie comme lui. Voici tout le passage de cet Ecrivain (g): *Nous devons commencer par Jupiter, qu'il ne nous est pas permis d'oublier. Tout est plein de Jupiter; il remplit les rues, les places, & les assemblées des hommes. Toute la mer, & les ports en sont pleins; & en tout lieu nous avons tous besoin de Jupiter.*

Saint Paul ne prétend pas relever ici le faux Dieu Jupiter, ni lui donner du relief, & de la réalité. Il prend son nom pour celui de Dieu, comme il se prenoit chez les Payens devant qui il parloit, & il en tire un argument contre eux, par leurs propres principes. S'il est vrai que Jupiter, que Dieu soit par tout, & que nous soyons dans un besoin continuel de son influence, & de son concours pour exister, pour vivre, pour subsister, Dieu n'est donc certainement pas corporel, ni éloigné de nous, ni indifferent à ce qui nous touche. Et si nous sommes à son égard ce que veut Aratus, que ne lui devons-nous pas de respect, d'amour, de reconnoissance? Un autre Poëte disoit à peu près de même: Jupiter est tout ce que vous voyez; tout est plein de Jupiter (h):

*Jupiter est, quodcumque vides, quocumque movêris.*

(a) *Cicero pro Flacco.*

(b) *Vide, si placet, Aristid. Panathenaïc. apud Priceum hic ad* ℣. 21. Μόνοις [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ἀρχῆς.

(c) *Ita Sanct. Cornel. Grot. Fromond. alii.*

(d) *Oracul. apud Porphyr.* Πάντα Θεοῦ [illegible]

(e) *Senec. Ep.41.*

(f) *Zeno apud Laërt.* Εἰς ἅπαν τὸ κόσμου μέρος [illegible] ἐφ' ἡμῶν.

(g) *Arati Phenomen. apud Hieron. in Epist. ad Tit. 1. & Tull. lib. 2. de nat. Deorum.*

(h) *Lucan. lib. 9. Pharsal.*

Et

Digitized by Google

29. *Genus ergo cùm simus Dei, non debemus æstimare, auro, aut argento, aut lapidi, sculpturæ artis, & cogitationis hominis, divinum esse simile.*

29. Puis donc que nous sommes les enfans, & la race de Dieu, nous ne devons pas croire que la divinité soit semblable à de l'or, à de l'argent, ou à de la pierre, dont l'art & l'industrie des hommes ont fait des figures.

30. *Et tempora quidem hujus ignorantiæ despiciens Deus, nunc annuntiat hominibus ut omnes ubique pœnitentiam agant;*

30. Mais Dieu étant en colére contre ces tems d'ignorance, fait maintenant annoncer à tous les hommes, & en tous lieux, qu'ils fassent pénitence;

31. *Eò quòd statuit diem, in quo judicaturus est orbem in æquitate, in viro, in quo statuit, fidem præbens omnibus, suscitans eum à mortuis.*

31. Parce qu'il a arrêté un jour auquel il doit juger le monde selon la justice, par celui qu'il a destiné *à en être le Juge*, dont il a donné à tous les hommes une preuve certaine, en le ressuscitant d'entre les morts.

## COMMENTAIRE.

Et encore :

. . . . *Jovis omnia plena.*

Les Stoïciens, & les Platoniciens vouloient que l'ame du monde fût Dieu même, qui donnât la vie, l'être, & le mouvement à toutes créatures. Leur sentiment peut recevoir un très-bon sens, puisqu'enfin il est vrai que c'est Dieu qui est le principe de toutes choses. Mais si on le prend d'une maniére corporelle, & divisible, en sorte que Dieu soit par partie dans les différens êtres, comme ils semblent le vouloir dire quelquefois, ce sens sera injurieux à Dieu, & insoutenable (*a*) :

*. . . . Deum namque ire per omnes*
*Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum;*
*Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,*
*Quemque sibi tenues nascentem arcescere vitas.*

L'exemple de saint Paul, qui cite ici un Auteur profane, & un Poëte Payen, peut servir à justifier ceux qui dans leurs Ecrits sur les matiéres de Religion, se servent du témoignage d'Auteurs condamnez par l'Eglise. On y est quelquefois obligé par l'intérêt même de la bonne cause, afin de combattre les ennemis de la vérité par leurs propres armes, ainsi que le fait ici saint Paul. La vérité devient quelquefois fausseté dans la bouche d'un Payen, ou d'un Hérétique. On la tire en quelque sorte de captivité, en la mettant dans son jour, & en l'employant à détruire l'erreur. Saint Clément d'Alexandrie (*b*) dit que saint Paul conseilloit quelquefois de lire les Livres Payens, & entre autres ceux de la Sybille, & d'Hystaspe; & il rapporte de lui un discours sur ce sujet. Mais il y a assez d'apparence que saint Clément, qui donnoit quelquefois créance à des Livres peu assûrez, aura tiré ceci de quelque mauvaise source; & que ceux qui ont fabriqué les prétendus Ecrits des Sybilles, & d'Hystaspe, ont aussi forgé ce conte, & ce discours de saint Paul, pour donner du crédit à leur ouvrage.

ỳ. 29. GENUS ERGO CUM SIMUS DEI. *Puis donc que nous sommes les enfans de Dieu, nous ne devons pas croire que la Divinité soit semblable à de l'or, &c.* Si nous, qui ne sommes que les créatures, & comme il a plû à votre Poëte de parler, que la race de Dieu, prétendons valoir beaucoup mieux que l'or, que l'argent, que les figures matérielles les plus achevées; que devons-nous penser de la Divinité même? Et n'est-ce pas lui faire injure, de croire qu'on puisse dignement la représenter sous des figures corporelles, & de prétendre qu'elle demeure attachée à ces figures? Car les Payens éclairez ne croyoient point que l'Idole matérielle fut Dieu; mais seulement la figure de Dieu (*c*). Le peuple croyoit que la Divinité habitoit dans les simulacres, il bornoit là son culte, & ses adorations. Et l'on étoit communément persuadé que les Dieux étoient semblables aux figures qui les représentoient; & par conséquent, on les croyoit corporels. L'argument de saint Paul tend à faire voir le ridicule d'un Dieu corporel. Il soutient aux Aréopagites que Dieu Créateur des hommes, n'est ni corporel, ni capable d'être représenté sous des figures sensibles. Un Dieu corporel ne peut-être auteur d'un homme raisonnable, composé de corps, & d'esprit, & qui se croit fort au-dessus de tout ce qu'il y a de plus précieux dans le monde. Le marbre, l'or, & l'argent travaillez par les plus habiles Maîtres, ne représentérent jamais l'homme que très-imparfaitement, & seulement selon la partie de lui-même qui est la plus grossiére, & la moins noble; à plus forte raison l'homme ne réüssira-t'il jamais à représenter la Divinité sous une figure corporelle.

ỳ. 30. TEMPORA HUJUS IGNORANTIÆ DESPICIENS DEUS. *Dieu étant en colére contre ces tems d'ignorance.* Le Texte à la lettre (*d*) : *Dieu méprisant ces tems d'ignorance.* Jusqu'ici Dieu a comme négligé, & regardé avec mépris, & indifférence ces tems d'aveuglement, & d'ignorance, où presque toutes les nations étoient plongées dans l'idolâtrie. Il les a laissées suivre leurs voies (*e*), & s'égarer dans leurs pensées. Mais à present il a commencé à jetter sur elles les yeux de sa miséricorde, il leur fait annoncer la pénitence, & les exhorte à renoncer à l'erreur & à retourner à lui (*f*). Quelques-uns (*g*) traduisent le Grec par : *Dieu dissimulant les tems de cette ignorance*; sans avoir égard au passé, il veut bien vous rappeller à lui, & vous accorder la grace de la pénitence. Loüis de Dieu le traduit par : *Dieu se mettant en colére, &c.* Et le terme Grec a quelquefois cette signification dans l'Ecriture (*h*).

ỳ. 31. EO QUOD STATUIT DIEM IN QUO JUDICATURUS EST, &c. *Parce qu'il a arrêté un jour au-*

(a) *Virgil. Georgic.* 4.
(b) *Clem. Alexand. lib. 6. Strom. p.* 636.
(c) *Ovid. de Ponto, lib.* 2. *Eleg.* 8.
*Felices illi qui non simulacra, sed ipsa*
*Quique Deûm corpora vera vident.*
*Quod quoniam nobis invidit inutile fatum*
*Quos dedit ars vultus effigiemque colo.*
*Sic homines novêre Deos quos arduus Æther.*
*Occulit, & colitur pro Jove forma Jovis.*
*Arnob. lib. 6. Simulacra hæc omnia superiorum sunt imagines numinum. Ergo & in Cœlo habitare dicendus est Deus talis, ad cujus formam, & speciem simulacri hujus similitudo directa est.*
(d) Τὺς μὲν ἂν χρόνυς τῆς ἀγνοίας ὑπεριδὼν.
(e) *Act.* XIV. 15. *Dimisit omnes gentes ingredi vias suas.*
(f) *Sanct. Cornel. Fromond.*
(g) *Grot. Pric. Hamm. Erasm. Vatab. Sanct. Pisc. alii.*
(h) *Vide Deut.* III. 26. *Psal.* LXXVII. 52.



Digitized by Google

32. *Cùm audissent autem resurrectionem mortuorum, quidam quidem irridebant, quidam verò dixerunt : Audiemus te de hoc iterùm.*

33. *Sic Paulus exit de medio eorum.*

34. *Quidam verò viri adhærentes ei, crediderunt : in quibus, & Dionysius Areopagita, & mulier nomine Damaris, & alii cum eis.*

32. Mais lorsqu'ils entendirent parler de la résurrection des morts, quelques-uns s'en moquérent, & les autres dirent : Nous vous entendrons une autre fois sur ce point.

33. Ainsi Paul sortit de leur assemblée.

34. Quelques-uns néanmoins se joignirent à lui, & embrassérent la foi, entre lesquels fut Denys Sénateur de l'Aréopage, & une femme nommée Damaris, & d'autres avec eux.

## COMMENTAIRE.

*quel il doit juger le monde.* Il faut joindre ceci à ce qui précéde. Dieu irrité contre les peuples idolâtres, les appelle aujourd'hui à pénitence, & les ménaces du Jugement universel, dans lequel il doit juger tout le monde, par Jesus-Christ qu'il a établi Juge de tous les hommes. Saint Paul après avoir montré aux Aréopages la vanité de l'idolâtrie, les effraye par la vûë du Jugement de Dieu, comme dans une autre occasion (*a*) il effraya le Gouverneur Félix par la même considération. En suivant la traduction qui porte au verset précédent : Dieu ayant négligé, ou dissimulé ces anciens tems d'ignorance, &c. il faut entendre celui-ci de cette sorte : Après avoir longtems dissimulé les égaremens des nations, Dieu les a enfin appellées à pénitence ; parce qu'il les doit traiter dans sa rigueur au jour du Jugement, leur ayant donné pour Juge Jesus-Christ son Fils, &c. Depuis que ce Juge est venu sur la terre, il a daigné les inviter à la pénitence ; & il est tems qu'ils y pensent sérieusement.

In viro, in quo statuit, &c. *Par celui qu'il a destiné à en être le Juge* ; par Jesus-Christ, qui a reçû du Pere le pouvoir de juger le monde, parce qu'il est le Fils de l'homme (*b*) : *Dedit potestatem Filio judicium facere, quia Filius hominis est.* Il ne donne au Sauveur que le nom d'homme, parce que ses auditeurs n'étoient point encore en état de connoître sa Divinité (*c*). Il ne vouloit pas jetter les perles devant les pourceaux. D'ailleurs Jesus-Christ doit exercer son Jugement en la forme humaine, & comme Chef de son Eglise (*d*). Saint Paul ajoute que *Dieu a donné à tous les hommes une preuve certaine de ce qu'il dit* touchant le Jugement qui doit être exercé par Jesus-Christ, *en le ressuscitant d'entre les morts.* En effet cette preuve, qui est tirée de la résurrection de Jesus-Christ, est une preuve transcendante, qui confirme tous les articles de notre foi, & tous les chefs de la Doctrine de Jesus-Christ. Si Jesus-Christ est ressuscité, il est le Messie, il est le Fils de Dieu, il est Dieu, il est Juge des vivans, & des morts ; puisqu'il nous a révélé toutes ces véritez, & que c'est pour les rasûrer qu'il est ressuscité des morts.

℣. 32. Quidam irridebant. *Quelques-uns s'en moquérent.* Ce furent sans doute les Epicuriens, qui nioient l'immortalité de l'ame. Les Platoniciens, les Stoïciens, & les autres Philosophes, quoiqu'ils ne crussent pas la résurrection de la même maniére que les Hebreux, toutefois elle étoit moins contraire à leurs principes (*e*). Ce furent donc apparemment les Stoïciens, & les Platoniciens qui dirent : *Nous vous entendrons une autre fois sur ce point.*

℣. 34. Dionysius Areopagita. *Denys Sénateur de l'Aréopage* ; un des Juges, ou des Sénateurs devant qui saint Paul parloit. Quelques-uns (*f*) prétendent qu'il étoit le Chef, ou Président de l'Aréopage. L'Auteur des Dialogues attribuez à saint Cézaire, frere de saint Grégoire de Nazianze (*g*), veut qu'il ait été originaire de Thrace. Mais il est bien plus croyable qu'il étoit citoyen d'Athénes, comme le dit saint Chrysostome (*h*). Il fut fait premier Evêque d'Athénes, comme nous l'apprenons de S. Denys de Corinthe (*i*), qui vivoit l'an 170. de J. C. Les Constitutions Apostoliques (*k*), & les Martyrologes Grecs, & Latins disent que ce fut saint Paul luimême qui l'éleva à cette dignité. Les Martyrologes d'Usuard, & d'Adon citent de l'Apologie d'Aristide, qu'il finit sa vie par un glorieux martyre. Les Grecs disent qu'il fut brûlé (*l*). On croit que ce fut sous Domitien. Les Grecs modernes le confondent mal-à-propos avec saint Denys de Paris, martyrisé sous Décius. Hilduin, Abbé de saint Denys, rapporte plusieurs miracles, & plusieurs discours de saint Paul à Athénes, touchant la conversion de saint Denys (*m*) : mais tout cela est de peu d'autorité.

Et mulier nomine Damaris. *Et une femme nommée Damaris.* Saint Chrysostome (*n*), & saint Astére (*o*) croyent qu'elle étoit épouse de saint Denys. Grotius conjecture qu'au lieu de *Damaris* il faut lire *Damalis* qui est un nom de femme, qui signifie *une génisse.* Ces derniers mots ne se lisent pas dans l'ancien Manuscrit de Cambrige.

(a) *Act.* xxiv. 25.
(b) *Joan.* v. 27.
(c) *Fromond. Origen. Tract.* 1. *in Matth.*
(d) *Aug. serm.* 214. *n.* 9. *in nov. edit. p.* 947. *nunc primum edito. Vide & serm.* 127. *olim* 64. *de verbis Domini, c.* 7. *n.* 10.
(e) *Vide, si placet, Clem. Alex. lib.* 5. *Stromat. Origen. lib.* 4. *contra Cels. Diogen. Laert. in Theopompo. Grot. de verit. Rel. Christ. lib.* 2. *art.* 10. *& not.*
(f) *Asterius orat.* 8. *Cornel. Menoch.*
(g) *Cezar. qu.* 112.
(h) *Chrysost. de Sacerdotio, lib.* 4. *c.* 7.
(i) *Apud Euseb. Hist. Eccl. lib.* 3. *c.* 4. *& lib.* 4. *c.* 23.
(k) *Const. lib.* 7. *c.* 46.
(l) *Men.* 3. *Octobr.*
(m) *Vide apud Sur.* 9. *Octob.*
(n) *Chrysost. lib.* 4. *de Sacerd. c.* 7.
(o) *Aster. orat.* 8.

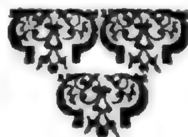

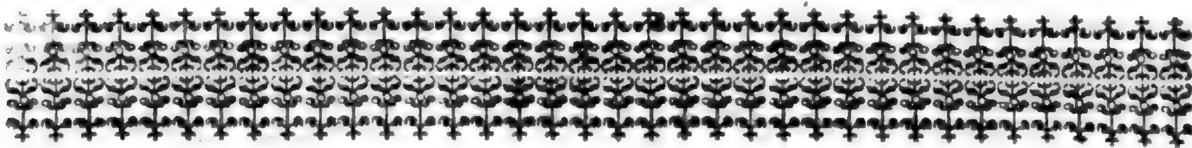

# CHAPITRE XVIII.

*Saint Paul à Corinthe. Il travaille de ses mains. Quitte les Juifs pour instruire les Gentils. Il est mené devant le Proconsul. Il va en Syrie, & de là à Jérusalem, & ensuite en Galatie, & en Phrygie. Apollon est instruit par Priscilla, & Aquila.*

℣. 1. *Post hæc egressus ab Athenis, venit Corinthum.*

2. *Et inveniens quemdam Judæum nomine Aquilam, Ponticum genere, qui nuper venerat ab Italia, & Priscillam, uxorem ejus, eò quòd præcepisset Claudius discedere omnes Judæos à Roma, accessit ad eos.*

3. *Et quia ejusdem erat artis: manebat apud eos, & operabatur: erant autem scenefactoriæ artis.*

℣. 1. Après cela, Paul étant parti d'Athénes, vint à Corinthe.

2. Et ayant trouvé un Juif nommé Aquilas, originaire du Pont, qui étoit nouvellement venu d'Italie avec Priscille sa femme, parce que l'Empereur Claude avoit ordonné à tous les Juifs de sortir de Rome, il se joignit à eux.

3. Et parce que leur métier étoit de faire des tentes, & que c'étoit aussi le sien, il demeuroit chez eux, & y travailloit.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. Venit Corinthum. *Paul étant parti d'Athénes, vint à Corinthe.* On ne sait pas combien de tems S. Paul demeura à Athénes: mais il ne peut y avoir demeuré moins de trois mois. Il fallut que ceux de Thessalonique qui l'avoient amené, s'en retournassent, & que Timothée revînt de Thessalonique à Athénes, & d'Athénes s'en retournât à Thessalonique, & laissât S. Paul seul (*a*), apparemment parce que Silas n'avoit pû venir. L'Apôtre ayant souvent parlé aux Juifs, & aux Philosophes d'Athénes, & voyant que ni les uns, ni les autres ne profitoient de ses instructions, & que l'Evangile ne faisoit aucun progrès dans la ville, il en sortit pour aller à Corinthe. Les Athéniens, selon la remarque de S. Chrysostome (*b*), étoient fort curieux d'entendre de nouvelles choses sur la Religion, la Théologie, & la Philosophie. Tout ce qui étoit nouveau, & extraordinaire, leur faisoit plaisir: mais cela n'alloit pas jusqu'à les convertir. Accoutumez à disputer, & à raisonner sur tout, ils traitoient les matiéres les plus sérieuses de la Religion, comme les matiéres indifférentes de la Philosophie; apprenant toujours, & ne venant jamais à la foi, & à la pratique (*c*): *Semper discentes, & nunquam ad scientiam veritatis pervenientes.*

Corinthe située sur l'Isthme entre le Péloponése, & l'Attique, étoit la Capitale de l'Achaïe, ou du Péloponése, & célébre par ses deux ports, & par son commerce avec les deux mers. Elle avoit commerce avec la mer Ionienne, par le port Léchée, situé sur le Golphe Crissée; & avec la mer Egée, par le port de Cenchrée, situé sur le golphe Saronique (*d*). Elle avoit été ruinée par les Romains du tems de la guerre d'Achaïe: Mais Jules César la rétablit, & elle devint bientôt une des meilleures villes de la Gréce. La ville étoit plus marchande, mais moins savante qu'Athénes. Il y avoit toutefois grand nombre d'Orateurs, & de Philosophes; & elle passoit pour la ville de la Gréce la plus voluptueuse, & la plus débauchée.

℣. 2. Invenit Judæum nomine Aquilam. *Ayant trouvé un Juif nommé Aquila.* Aquila étoit originaire de Pont. Il s'étoit établi à Rome, où il gagnoit sa vie à travailler de son métier, qui étoit de faire des tentes. Il en fut chassé avec les autres Juifs par l'Empereur Claude (*e*), à l'occasion des bruits qu'y causoient les Juifs, *poussez par Chreste*, dit Suétone. On ne doute pas que ce *Chrest*, ne soit Jesus-Christ; car les Payens lui ont souvent donné ce nom, comme aux Chrétiens celui de *Chrestiani*; ni que les Juifs demeurant endurcis, & opiniâtres dans leur sentiment, n'ayent causé de grands troubles dans la ville contre leurs freres, & ceux des Gentils qui se convertissoient. S. Paul quitta ensuite le logis d'Aquila, pour aller demeurer chez Juste, près la Synagogue. Aquila étoit Juif converti, & Juste étoit Payen; mais qui avoit embrassé la foi. Saint Paul demeura dix-huit mois à Corinthe; & en sortant pour aller à Jérusalem, il fut accompagné d'Aquila, & de Priscille, ses premiers hôtes (*f*). Ils arrivérent ensemble à Ephése, où saint Paul les laissa pour y prêcher l'Evangile, & pour y confirmer les Fidéles qui y étoient déja. Ils lui rendirent de très-grands services dans cette ville, jusqu'à exposer leurs têtes pour sauver sa vie, ainsi qu'il le témoigne lui-même (*g*). Ils étoient retournez à Rome, lorsque l'Apôtre écrivit l'Epître aux Romains (*h*), puisqu'il les salue avec de grands éloges. Enfin ils étoient revenus en Asie, lorsque saint Paul écrivit sa seconde Epître à Timothée, où il le prie de les saluer de sa part (*i*). On croit qu'ils y demeurérent jusqu'à leur mort, puisque les Martyrologes Romains les y marquent le 8. Juillet. Priscille est quelquefois appellée *Prisca*. Nous avons mis ici tout de suite ce que l'on sait de ces deux illustres personnes, afin de n'être pas obligez d'y revenir si souvent.

℣. 3. Quia ejusdem erat artis. *Parce que son métier étoit de faire des tentes*, comme c'étoit celui d'Aquila, il demeura chez eux. Les Critiques ne conviennent pas du métier de saint Paul. Les uns soutiennent qu'il étoit faiseur de tentes (*k*), ou de pavillons pour les soldats, ou les voyageurs. C'étoit de ces tentes de peaux, ou

(a) *Vide 1. Thessal.* III. 1. 2. 5.
(b) *Chrysost. in Acta homil.* 39.
(c) 2. *Timot.* III. 7.
(d) *Vide Strabo. lib.* 8. *p.* 262.
(e) *Sueton. lib.* 13. *c.* 25. *in Claudio. Judæos impulsore Chresto assiduè tumultuantes Roma expulit.*
(f) *Infra* ℣. 18.
(g) *Rom.* XVI. 4.
(h) *Rom.* XVI. 3. 5.
(i) 2. *Timot.* IV. 19.
(k) Ἦσαν γὰρ σκηνοποιοὶ τὴν τέχνην. *Conficere tabernacula, seu tentoria. Vat. Grot. Erasm. Zeger. Ita PP. & alii passim.*



Digitized by Google

4. *Et disputabat in synagoga per omne sabbatum, interponens nomen Domini Jesu, suadebatque Judaïs, & Græcis.*

4. Mais il prêchoit dans la synagogue tous les jours de sabbat ; & faisant entrer dans ses discours le nom du Seigneur JESUS, il s'efforçoit de persuader les Juifs, & les Grecs.

5. *Cùm venissent autem de Macedonia Silas, & Timotheus, instabat verbo Paulus testificans Judaïs esse Christum Jesum.*

5. Or quand Silas, & Timothée furent venus de Macédoine, Paul s'employoit à prêcher encore avec plus d'ardeur, en montrant aux Juifs que JESUS étoit le CHRIST.

6. *Contradicentibus autem eis, & blasphemantibus, excutiens vestimenta sua, dixit ad eos : Sanguis vester super caput vestrum : mundus ego, ex hoc ad Gentes vadam.*

6. Mais les Juifs le contredisant avec des paroles de blasphême, il secoüa ses habits, & leur dit : Que votre sang soit sur votre tête : pour moi j'en suis innocent, je m'en vais désormais vers les Gentils.

## COMMENTAIRE.

laine, dont les Anciens se servoient. Saint Chrysostome, & Théodoret l'appellent tailleur de cuir (*a*). D'autres (*b*) veulent qu'il ait été tapissier, & qu'il ait fait de ces grands tapis, ou rideaux, qui servoient principalement à orner les théatres. Les anciens Juifs, même les gens de Lettres, apprenoient ordinairement un métier, afin de gagner leur vie sans être à charge à personne. Les Docteurs mettent entre les premiers devoirs d'un pere envers ses enfans, de leur faire apprendre un métier ; & le Rabbin Juda dit que celui qui ne s'acquitte pas de ce devoir envers son fils, est aussi coupable que s'il lui enseignoit à voler. On voyoit parmi leurs savans des tanneurs, des corroyeurs, des tailleurs, des boulangers, des Ecrivains. Le Rabbin José étoit corroyeur ; le Rabbin Juda, boulanger ; le Rabbin Jochanan, cordonnier. Ces métiers qui passent pour bas, & méprisables parmi nous, ne l'étoient point dans leur idée (*c*). Et en effet l'idée de bassesse qu'il a plû au monde d'y attacher, n'est qu'un pur effet de la vanité, & de l'opinion ; car au fond nul métier n'est honteux (*d*), s'il n'est contraire à la vertu, à la pudeur, ou à l'utilité du prochain. Saint Augustin (*e*) croit que saint Paul apprit le métier de faiseur de tentes, depuis qu'il fut appellé à l'Apostolat, afin de n'être pas à charge à ceux, à qui il prêchoit l'Evangile. Dans un autre endroit (*f*), il parle comme s'il eût ignoré, ou du moins comme s'il n'eût pas voulu dire quel étoit le métier auquel s'exerçoit saint Paul. Il se contente de dire qu'il ne faisoit rien que de bon, & d'utile.

℣. 4. SUADEBAT JUDÆIS, ET GRÆCIS. *Il s'efforçoit de persuader les Juifs, & les Grecs* ; ou plûtôt, *les Juifs, & les Payens* ; ou, les prosélytes & ceux des Payens qui craignoient Dieu, & qui se trouvoient dans la Synagogue, pour y entendre la parole de salut. Saint Paul étoit le premier qui eût planté la foi à Corinthe (*g*). Il nous apprend que Dieu accompagna sa prédication de beaucoup de miracles (*h*). Il y convertit Stéphanas, ou Etienne, & sa maison, qu'il appelle les prémices de l'Achaïe (*i*). Il les baptisa avec Crispe, & Caïus (*k*) ; car il n'étoit pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher.

℣. 5. CUM VENISSENT SILAS, ET TIMOTHEUS. *Silas, & Timothée étant venus de Macédoine.* On a vû ci-devant, que saint Paul les y avoit laissez, lorsqu'il fut obligé de se sauver précipitamment, pour éviter les violences des Juifs (*l*). Timothée étant venu à Athénes, saint Paul l'avoit encore renvoyé à Thessalonique (*m*), jugeant que cette Eglise avoit un plus grand besoin de sa présence, qu'il n'en avoit lui-même, quoiqu'il en eût beaucoup, dans la situation où il se trouvoit. Enfin Silas, & Timothée revinrent de Thessalonique le trouver à Carthage. Leur arrivée le combla de joie, à cause qu'ils lui racontérent l'état de l'Eglise de Thessalonique, dont il étoit fort en peine. Il écrivit sa premiére Lettre aux Fidéles de cette Eglise, peu de tems après le retour de Timothée. C'est la premiére des Epîtres de saint Paul. La seconde Lettre à la même Eglise, fut écrite peu de tems après la premiére, saint Paul étant encore à Corinthe. Elle porte en tête les noms de Silas, & de Timothée, avec celui de saint Paul, comme la précédente.

Depuis ce tems, l'Ecriture ne nous dit plus rien de *Silas*. Les Martyrologes Latins mettent sa Fête le 13. de Juillet. Adon dit qu'il mourut en Macédoine, & semble dire que ce fut par le martyre. Les Grecs en font mémoire le 30. de Juillet. Ils lui donnent le nom d'Apôtre. Les Martyrologes d'Usard, & d'Adon le lui donnent de même ; & quelques Eglises de France l'honorent en cette qualité : Et il faut avouer qu'après saint Barnabé, aucun Disciple ne l'a mieux mérité. Il y en a qui rapportent à saint Silas ce qui est dit par S. Paul aux Corinthiens (*n*), qu'*il leur envoye son frere qui est devenu célébre dans toutes les Eglises, & qui a même été choisi par elles, pour être le compagnon de ses voyages.* Mais on l'entend plus communément de saint Luc.

INSTABAT PAULUS. *S. Paul s'employoit à prêcher avec encore plus d'ardeur.* Le Grec (*o*) : Il étoit dans une espéce de resserrement, & de violence, par l'Esprit saint qui le pressoit, & l'animoit ; comme un homme qui est possédé d'une véhémente passion, & qui ne peut se contenter, ni se contenir. S. Paul étoit dévoré intérieurement par son zéle, & par l'envie qu'il avoit de gagner ses freres au Seigneur. Mais il avoit la douleur de voir ses efforts devenus inutiles, & de trouver des cœurs endurcis, & fermez à la grace, & à la parole de Dieu.

℣. 6. EXCUTIENS VESTIMENTA SUA. *Il secoua ses habits, & leur dit : Que votre sang soit sur vos têtes.* Il ne quitte les Juifs, que quand il les voit incorrigibles. Il secoue ses habits sur eux, pour marquer par cette action symbolique, qu'il ne veut plus avoir de commerce avec eux ; suivant cette parole de JESUS-CHRIST (*p*) : *Lorsqu'on ne voudra pas vous écouter, retirez-vous, & secouez même la poussiére de vos pieds.* L'Apôtre ajoûte : *Que votre sang retombe sur vos têtes.* Si vous périssez, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes. Je vous ai averti, je vous ai instruits, je vous ai exhortez ; je vois venir sur vous la vengeance du Seigneur ; j'ai crié, j'ai sonné de la trompette, j'ai averti ; si vous n'y prennez garde, & que le glaive tombe sur vos têtes, votre sang sera sur vous-mêmes (*q*).

(a) *Chrysost. in 2. Timot. homil. 4. Theodoret. Græc. affect. lib. 1.* Σκυτότομον.
(b) *Vide Erasm. Camer. Vat. Est. Conficiebat aulæa.*
(c) *Vide Drus. Grot. Ligf. Rab. Abrah. Zachus lib. Juchasim. Sanct. Cornel. Baron.*
(d) *Hesiod.* Ἔργον δ' οὐδὲν ὄνειδος.
(e) *Aug. tract. 122. in Joan. n. 3.*
(f) *Idem de opere Monach. c. 13.*
(g) *1. Cor. III. 6. 10.*
(h) *2. Cor. XII. 12.*
(i) *1. Cor. XVI. 15.*
(k) *1. Cor. I. 14. 16.*
(l) *Act. XVII. 9. 10.*
(m) *Thessal. III. 1. 2. 5.*
(n) *2. Cor. VIII. 18. 19.*
(o) Συνείχετο τῷ πνεύματι. *Coarctabatur, constringebatur, angebatur Spiritu.*
(p) *Matt. X. 14. Luc. X. 11.*
(q) *Ezech. XXXIII. 3. 4.* Voyez aussi *2. Reg. I. 16. Matt. XXVII. 25.*

℣. 7.

7. *Et migrans inde, intravit in domum cujusdam, nomine Titi Justi, colentis Deum, cujus domus erat conjuncta synagogæ.*

8. *Crispus autem archisynagogus credidit Domino cum omni domo sua: & multi Corinthiorum audientes credebant, & baptizabantur.*

9. *Dixit autem Dominus nocte per visionem Paulo: Noli timere, sed loquere, & ne taceas:*

10. *Propter quod ego sum tecum: & nemo apponetur tibi ut noceat te: quoniam populus est mihi multus in hac civitate.*

11. *Sedit autem ibi annum, & sex menses, docens apud eos verbum Dei.*

12. *Gallione autem Proconsule Achaïæ, insurrexerunt uno animo Judæi in Paulum, & adduxerunt eum ad tribunal,*

13. *Dicentes: Quia contra Legem hic persuadet hominibus colere Deum.*

7. Et étant sorti de là il entra chez un nommé Tite Juste, qui craignoit Dieu, dont la maison tenoit à la synagogue.

8. Or Crispe chef de la synagogue, crut au Seigneur avec toute sa famille; & plusieurs *autres* des Corinthiens, ayant oüi *Paul*, crurent, & furent baptisez.

9. Alors le Seigneur dit à Paul en vision durant la nuit: Ne craignez point, mais parlez sans vous taire *pour quoi que ce soit*;

10. Car je suis avec vous, & personne ne vous attaquera plus pour vous maltraiter, parce que j'ai en cette ville un grand peuple.

11. Il demeura donc un an & demi à Corinthe, leur enseignant la parole de Dieu.

12. Or Gallion étant Proconsul d'Achaïe, les Juifs d'un commun accord s'élevérent contre Paul, & le menérent à son tribunal,

13. En disant: Celui-ci veut persuader aux hommes d'adorer Dieu d'une maniére contraire à la Loi.

## COMMENTAIRE.

℣. 7. MIGRANS INDE. *Etant sorti de-là*; de la maison d'Aquila, où il logeoit auparavant (*a*), pour se retirer chez un Payen converti, nommé *Tite Juste, dont la maison tenoit à la Synagogue*; comme pour montrer qu'il ne quittoit ses freres qu'à regret, & qu'il étoit toujours dans la disposition de les secourir. Le Grec imprimé ne lit que *Juste*, & non pas *Tite*. Le Syriaque ne lit que *Tite*, & non pas *Juste*. Quelques Manuscrits, le Cophte, l'Arabe lisent comme la Vulgate, *Tite Juste*, ou *Tite fils de Juste*. L'ancien Manuscrit de Cambrige porte écrit de la premiére main, *Tite*, ou *Titius*: mais une seconde main plus récente y a ajouté *Juste*. M. Mille croit que *Juste* est une glose passée de la marge dans le Texte. S. Chrysostome (*b*) croit que Tite à qui S. Paul a écrit, est le même qui est nommé ici. Grotius (*c*) l'a cru de même. Mais le sentiment contraire est presque généralement suivi. On ne sait rien de l'histoire de ce Tite de Corinthe.

℣. 8. CRISPUS AUTEM ARCHISYNAGOGUS. *Or Crispe Chef de la Synagogue, crut au Seigneur.* Le Chef de la Synagogue présidoit dans les assemblées, interprétoit la Loi, décidoit des choses permises, ou défenduës, châtioit les désobéïssans, excommunioit les rébelles, célébroit les mariages, déclaroit les divorces, à peu près comme fait aujourd'hui parmi les Juifs le *Chacham-Rab*, le Maître-Sage (*d*). Crispe fut, dit-on (*e*), créé par S. Paul même Évêque de l'Isle d'Egine près d'Athénes, & l'Eglise fait sa Fête le 4. d'Octobre.

MULTI CORINTHIORUM. *Plusieurs autres Corinthiens crurent, & furent baptisez.* On connoît Stéphanas, Caïus, Juste, ou Tite, & peut-être Sosthenes, & Epænetes, qui se convertirent à Corinthe. Mais il semble que S. Luc veut ici principalement marquer les Gentils qui embrassérent la foi, depuis que S. Paul se fut séparé des Juifs.

℣. 10. NEMO APPONETUR TIBI. *Personne ne vous attaquera plus pour vous maltraiter.* Le Grec (*f*): *Nul ne mettra* la main (*g*) *sur vous pour vous nuire*; ou, nul ne se joindra à vos ennemis pour vous attaquer, & pour vous maltraiter; car malgré leurs efforts, *je me suis réservé un grand peuple dans cette ville.* Vous ne perdrez point vos peines; vous me gagnerez un grand nombre d'ames dans Corinthe.

℣. 11. ANNUM, ET SEX MENSES. *Il demeura un an, & demi à Corinthe*, ou aux environs; car il n'est pas croyable qu'il ait employé tout ce tems à prêcher dans la ville. Il y avoit une Eglise à Cenchrée, port de Corinthe, puisque S. Paul a logé soit dans ce voyage, ou dans un autre, chez Phébé, Diaconesse de cette Eglise (*h*); & que la seconde Lettre aux Corinthiens est adressée aux Corinthiens, & à tous les Fidéles de l'Achaïe (*i*).

℣. 12. GALLIONE AUTEM PROCONSULE ACHAIÆ. *Gallion étant Proconsul d'Achaïe*, S. Paul fut mené par les Juifs à son tribunal. Ceci arriva sur la fin des dix-huit mois que S. Paul demeura à Corinthe, l'an 53. de JESUS-CHRIST. Gallion Proconsul, ou Gouverneur d'Achaïe, étoit frere de Sénéque le Philosophe, Précepteur de Néron. Son premier nom étoit *Marcus Anneus Novatus*: mais étant entré par adoption dans la famille de Gallion banni sous Tibére, il en avoit pris le nom de *Lucius, Junius Gallio*. C'étoit un homme d'un esprit doux, & agréable (*k*). C'est à lui que Sénéque son frere a dédié ses Livres *de la Colére*. Il eut part aux disgraces de ses freres, comme il avoit eu part à leur faveur; & Néron le fit enfin mourir comme eux. Corinthe étant la Capitale d'Achaïe, Gallion y faisoit sa résidence ordinaire. Les Juifs irritez de ce que S. Paul les eût abandonnez, & qu'il convertît plusieurs Gentils, le traînérent au tribunal de Gallion, l'accusant *d'enseigner aux hommes d'adorer Dieu d'une maniére contraire à la Loi.* Dans les Provinces les Juifs n'avoient pas droit de punir ceux d'entre eux qui contrevenoient à leurs Loix, comme ils l'avoient dans la Judée. S'ils l'avoient eu à Corinthe, ils n'auroient pas manqué de faire venir S. Paul dans leurs Synagogues, & de l'y punir.

℣. 13. CONTRA LEGEM. *D'une maniére contraire à la Loi.* Les Empereurs avoient permis aux Juifs de vivre selon les Loix de Moyse. On accusoit S. Paul de ne vivre ni selon les Loix de Moyse, ni selon les Loix Romaines; de n'être ni Juif, ni Payen, & de faire grand nombre de Disciples semblables à lui. Ils ne sont point Juifs, puisqu'ils ne reçoivent point la circoncision, & n'observent point les cérémonies de la Loi. Ils ne sont point Payens, puisqu'ils ont horreur de l'idolâtrie. Il n'y a aucune Loi qui autorise une telle Religion.

---

(*a*) *Chrysost. homil. 39. in Acta Fremond. alii.*
(*b*) *Chrysost. in Ep. ad Tit. 1.*
(*c*) *Grot. in Epist. ad Tit.*
(*d*) Léon de Modéne, partie 1. ch. 3.
(*e*) *Constit. Apost. l. 7. c. 46.*
(*f*) Οὐδεὶς ἐπιθήσεταί σοι τοῦ κακῶσαί σε.
(*g*) *Ita Arab. Grot. Pagn. Lud. de Dieu, alii.*
(*h*) *Rom. XVI. 1. 2.*
(*i*) *2. Cor. 1. 1.*
(*k*) *Senec. l. 4. nat. qu. & Tacit. annal. 15.*

14. *Incipiente autem Paulo aperire os, dixit Gallio ad Judæos: Si quidem esset iniquum aliquid, aut facinus pessimum, ô viri Judæi, rectè vos sustinerem.*

15. *Si verò quæstiones sunt de verbo, & nominibus, & lege vestra, vos ipsi videritis: Judex ego horum nolo esse.*

16. *Et minavit eos à tribunali.*

17. *Apprehendentes autem omnes Sosthenem principem synagogæ, percutiebant eum ante tribunal: & nihil eorum Gallioni curæ erat.*

18. *Paulus verò cùm adhuc sustinuisset dies multos, fratribus valefaciens, navigavit in Syriam, (& cum eo Priscilla, & Aquila) qui sibi totonderat in Cenchris caput: habebat enim votum.*

14. Et Paul étant prêt de parler *pour sa défense*, Gallion dit aux Juifs: O Juifs, s'il s'agissoit de quelque injustice, ou de quelque mauvaise action, je me croirois obligé de vous entendre avec patience.

15. Mais il ne s'agit que de contestations de doctrine, de mots, & de votre Loi, démêlez vos différends comme vous l'entendrez; car je ne veux point m'en rendre juge.

16. Il les fit retirer ainsi de son tribunal.

17. Et tous ayant saisi Sosthéne chef de la synagogue, le battoient devant le tribunal, sans que Gallion s'en mît en peine.

18. Quand Paul eut encore demeuré là plusieurs jours, il prit congé des freres, & s'embarqua pour aller en Syrie avec Priscille, & Aquila, s'étant fait couper les cheveux à Cenchrée, à cause d'un vœu qu'il avoit fait.

## COMMENTAIRE.

℣. 15. Si quæstiones sunt de Lege vestra. *S'il ne s'agit que des différends de votre Loi, je ne veux point m'en rendre Juge.* Je ne suis point établi pour juger de ces affaires. Les Empereurs permettent aux Juifs de vivre selon leurs Loix; mais ils ne défendent pas aux autres de suivre chacun sa propre Religion. Si Paul n'est coupable que parce qu'il n'est pas Juif, ce n'est point là un cas condamné par les Loix. En effet il n'y avoit encore aucun Edit contre le Christianisme; & les Loix qui condamnoient les Religions nouvelles, ne rejettoient point les différentes sectes d'une même Religion. La Chrétienne étoit censée permise avec celle des Juifs, dont elle ne passoit que pour une réformation, ou une branche.

℣. 16. Minavit eos a tribunali. *Il les fit retirer de son tribunal.* Le verbe *minare*, pour mener, conduire, n'est pas commun dans les Auteurs de la pure Latinité: mais on ne laisse pas de le trouver dans Ausone, Feste, & Apulée; & l'ancien Traducteur Latin des Ecritures l'a employé assez souvent (*a*). Le Grec porte (*b*): *Il les repoussa*, il les rejetta, il les fit retirer de son tribunal.

℣. 17. Apprehendentes omnes Sosthenem. *Tous ayant saisi Sosthénes Chef de la Synagogue.* Sosthénes pouvoit être le successeur de Crispe Chef de la Synagogue. Il y a sur ce Texte bien des difficultez. Saint Chrysostome (*c*), & quelques autres croyent que Sosthénes fut battu par les Juifs, parce qu'il étoit Chrétien, & ami de saint Paul. On veut que ce soit ce Sosthénes dont le nom est avec celui de saint Paul à la tête de la première aux Corinthiens (*d*). Mais le Grec imprimé porte (*e*): *Tous les Grecs prenant Sosthénes, Chef de la Synagogue, le battirent, &c.* Saint Augustin lit de même (*f*), & se sert de cet exemple pour montrer que les méchans peuvent être persécutez, comme les gens de bien.

Béde lisoit aussi dans son Exemplaire Grec, que c'étoit les Payens qui avoient battu *Sosthénes*. Il croit que ceux-ci ayant vû que Gallion avoit mal reçû les Juifs accusateurs de saint Paul, voulurent, pour leur insulter encore davantage, maltraiter aussi le Chef de leur Synagogue; soit qu'ils le fissent simplement en haine des Juifs, ou par amitié pour saint Paul. Ce sentiment est aussi celui de saint Augustin, de Cajetan, de Lyran, de Grotius, & de quelques autres. Enfin il y en a (*g*) qui veulent que Gallion ayant dit aux Juifs de se retirer, ses Officiers donnérent quelques coups à Sosthénes, & aux autres Juifs, pour les obliger à s'en aller plus promptement. Nous sommes plus portez à croire avec saint Chrysostome, que Sosthénes étoit ami, ou même Disciple secret de saint Paul, tout Chef de la Synagogue qu'il étoit, & que ce fut en haine de la considération, & de l'estime qu'il avoit pour cet Apôtre, qu'il fut battu par les Juifs.

℣. 18. Dies multos. *Plusieurs jours.* On ne sait pas combien il y demeura après cet événement. Chacun accourcit, ou allonge ce terme suivant son opinion. Il est sûr qu'il ne fut que dix-huit mois à Corinthe pour cette fois.

Navigavit in Syriam. *Il s'embarqua pour aller en Syrie, avec Aquila, & Priscille.* Ils allérent ensemble à Jérusalem, & de-là passérent dans l'Asie, & s'arrêtérent à Ephése, comme on le verra ci-après.

Sibi totonderat in Cenchris caput. *Il s'étoit fait couper les cheveux à Cenchrée, à cause d'un vœu qu'il avoit fait.* Cenchrée étoit un bourg dépendant de Corinthe, avec un port du côté de la mer Egée, & de l'Asie. C'est-là où saint Paul s'embarqua, pour se rendre dans la Syrie, & dans la Palestine. Il avoit fait étant à Corinthe un vœu pareille à celui des Nazaréens (*h*), qui consistoit à s'abstenir de vin, & de toute liqueur enyvrante, & même de raisins secs; & à ne point couper ses cheveux tout le tems que duroit ce vœu. C'étoit d'ordinaire un mois entier (*i*). Après ce terme, le Nazaréen se coupoit les cheveux à la porte du Tabernacle, & offroit certains sacrifices prescrits par la Loi. Voilà ce qui s'observe ordinairement & dans Jérusalem, & aux environs. Mais saint Paul se trouvant fort éloigné de la Palestine, & ayant achevé le terme qu'il s'étoit prescrit par son vœu, se coupa les cheveux au port de Corinthe, avant que de s'embarquer, & partit ainsi, allant offrir ses sacrifices, & achever ce qui regardoit son vœu, dans le Temple de Jérusalem.

Il y a assez d'apparence qu'il vouloit par-là faire voir aux Juifs que bien loin de détruire la Loi, & d'en prêcher

(a) *Exod.* III. 1. 1. *Reg.* XXX. 20. 2. *Reg.* VI. 3. 4. *Reg.* IV. 24. [illegible] 6. XX. 4. *Jerem.* XXXI. 24. *Thren.* III. 2. *Jacob.* III. 4.

(b) Ἀπήλασεν αὐτούς. M. Mille avoit cru que l'Interpréte avoit lû, Ἠπείλησεν. Il menaça. *Minavit*, pour *minatus est*. Mais il a reconnu sa méprise.

(c) *Chrysost. in Acta, homil.* 39. *Oecum. Fremond. Sanct. Est. alii hic. Theodoret. in* 1. *Cor.* 1. 1.

(d) 1. *Cor.* 1. 1.

(e) Ἐπιλαβόμενοι δὲ πάντες οἱ Ἕλληνες Σωσθένην τὸν ἀρχισυνάγωγον. Mais plusieurs bons Manuscrits ne lisent pas, *les Grecs*, Ἕλληνες; & un Exemplaire d'Angleterre lit, *les Juifs*.

(f) *Aug. Ep.* XCIII. *n.* 7. *nov. edit.*

(g) *Quid. apud Cornel.*

(h) *Num.* VI. 18. *Ita Aug. Hieron. Grot. Fremond. alii passim.*

(i) *Joseph. lib.* 2. *de bello, c.* 26. *Maimon. apud Petit. Var. Lect.* 23.

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| 19. *Devenitque Ephesum, & illos ibi reliquit. Ipse verò ingressus synagogam, disputabat cum Judæis.* | 19. Et il arriva à Ephése, où il laissa Priscille, & Aquila. Pour lui, étant entré dans la synagogue, il conféra avec les Juifs; |
| 20. *Rogantibus autem eis ut ampliori tempore maneret, non consensit,* | 20. Qui le priérent de demeurer plus longtems avec eux; mais il ne voulut point y consentir, |
| 21. *Sed valefaciens, & dicens: Iterum revertar vos Deo volente, profectus est ab Epheso.* | 21. Et il prit congé d'eux, en leur disant: Je reviendrai vous voir, si c'est la volonté de Dieu; & il partit *ainsi* d'Ephése. |
| 22. *Et descendens Cæsaream, ascendit, & salutavit Ecclesiam, & descendit Antiochiam,* | 22. Etant abordé à Césarée, il alla *à Jerusalem*; & après avoir salüé l'Eglise, il se rendit à Antioche, |

## COMMENTAIRE.

l'abrogation, il la pratiquoit lui-même fort religieusement. Il y a quelques Savans (*a*) qui veulent que saint Paul ait été à Jérusalem pour y célébrer la Fête de Pâques: D'autres (*b*) que ce fut pour la Pentecôte. Saint Luc dit seulement (*c*) qu'il vouloit y célébrer la Fête prochaine. Or la Pâque arrivoit dans un tems, où il auroit été difficile d'arriver de Corinthe par mer à Jérusalem, sans s'exposer à de très-grands risques.

Il y a encore une autre difficulté sur cet endroit. Il s'agit de savoir si c'est saint Paul, ou Aquila, qui se coupa les cheveux pour son vœu de Nazaréat, à Cenchrée. Le Texte original semble dire que ce fut Aquila, puisque c'est le nom le plus proche du verbe *totondit*, il se coupa les cheveux. Et saint Luc paroît avoir affecté de mettre exprès Aquila, après Priscille son épouse, pour lever l'équivoque qui auroit pû naître de la pluralité des noms. Il rapproche autant qu'il peut, *Aquila* de *totondit*, de peur que l'on ne s'y trompe. Saint Chrysostome (*d*), & saint Isidore de Seville (*e*) l'ont entendu d'Aquila; & ils sont suivis de Grotius, d'Hammond, de Zégérus, d'Erasme, de Baronius, & de quelques autres. Mais saint Jérôme (*f*), saint Augustin (*g*), Béde (*h*), & la plûpart des autres Interprétes croyent que ce fut saint Paul, qui fit le vœu, qui se coupa les cheveux, & qui alla à Jérusalem, pour achever sa dévotion. Il est certain qu'Aquila n'alla pas jusques-là. L'approche du nom d'*Aquila*, près de *totondit*, & sa transposition après *Priscilla*, sont de foibles preuves. *Priscilla* est nommée avant son mari, en d'autres endroits, d'où l'on ne peut rien inférer. Le sujet principal de cette période, est saint Paul. C'est à lui qu'il faut rapporter ce qui y est raconté. Quelques anciens Livres du tems de Béde, & encore aujourd'hui l'Ethiopien, lisent au pluriet: *Ils s'étoient fait couper les cheveux*. Les meilleures Editions aujourd'hui mettent en parenthése ces mots: *(Et avec lui Priscille, & Aquila.)*

℣. 19. Devenit Ephesum. *Il arriva de Corinthe à Ephése.* Il traversa toute la mer Egée, & vint pour la premiére fois à Ephése, Capitale de l'Asie Mineure. Il avoit déja fait auparavant quelque tentative pour y aller; mais le Saint-Esprit l'en empêcha pour lors (*i*). Ephése étoit alors la plus florissante ville de l'Asie. Elle étoit toute remplie d'Orateurs, & de Philosophes, & le Christianisme y étoit très-peu connu. Quelques-uns croyent que saint Pierre, & saint Jean l'Evangéliste y avoient déja été: mais cela est très-douteux; & il paroît que saint Paul est le vrai fondateur de cette Eglise. Saint Irénée (*k*), & Théodoret (*l*) semblent l'avoir crû ainsi. Saint Paul avoit pour maxime de ne pas bâtir sur les fondemens d'autrui (*m*), & de ne pas prêcher où d'autres avoient déja prêché. Mais s'il fonda cette Eglise, ce ne fut pas de ce premier voyage; car il n'y fit que passer. Il y revint dans la suite, & y demeura trois ans.

℣. 21. Iterum revertar ad vos. *Je reviendrai vous voir.* Il exécuta sa promesse, & y revint sur la fin de la même année. Le Texte Grec imprimé porte: *Il prit congé d'eux, en leur disant: Il faut absolument que je passe la Fête prochaine à Jérusalem; après cela je reviendrai vous voir, &c.* Mais ces paroles manquent dans un grand nombre de Manuscrits anciens (*n*).

℣. 22. Descendens Cæsaream. *Etant abordé à Césarée*, il alla à Jérusalem. D'Ephése il s'embarqua de nouveau, & vint par mer à Césarée de Palestine, à quelques trente lieuës de Jérusalem. Béde (*o*), & quelques Modernes (*p*) ont crû qu'il étoit allé d'Ephése à Césarée en Cappadoce; & de-là à Antioche de Pisidie. S. Chrysostome croit que d'Ephése il alla à Césarée, & de Césarée à Antioche de Syrie. Et le fameux Manuscrit de Cambrige au commencement du Chapitre XIX. des Actes, dit que saint Paul ayant dessein d'aller à Jérusalem, le Saint-Esprit lui dit de s'en retourner en Asie. Ainsi il suppose qu'il ne fut pas à Jérusalem de ce voyage.

Ce qu'il y a de fort extraordinaire ici, c'est que saint Luc n'ait pas marqué expressément que Paul soit allé à Jérusalem, quoique ce fut le premier objet de son voyage. Il se contente de dire (*q*): *Etant descendu à Césarée, il monta, & ayant salué l'Eglise, il descendit à Antioche.* Où monta-t'il? Les uns croyent qu'il monta à l'Eglise de Césarée de Palestine (*r*); ou simplement, qu'il débarqua dans cette ville, & qu'il y salua les Fidéles qu'il y rencontra. Mais la plûpart (*s*) soutiennent qu'il alla de Césarée à Jérusalem. Saint Luc s'étoit assez expliqué auparavant, en disant que saint Paul devoit monter à Jérusalem. Il dit ici: *Il monta.* On entend bien que c'est donc à Jérusalem. Les Hébreux se servent ordinairement des verbes *monter*, & *descendre*, quand il s'agit d'aller de Césarée à Jérusalem, ou de venir de Jérusalem à Césarée. Le mot de *monter*, se prend même quelquefois absolument pour dire, aller à Jérusalem, quand on est dans la Palestine: Par exemple (*t*), *monter à la Fête: Lorsque ses freres furent montez, il monta aussi à la Fête.* Et encore (*u*): *Il y avoit quelques Gentils de ceux qui étoient montez pour adorer.* Et saint Paul dans les Actes (*x*): *Je suis monté pour adorer dans Jérusalem.*

---

(a) *Grot. in Act.* XVIII. 21. *Ita & Hamm.*
(b) *Pearson. Tillemont.*
(c) Ci-après ℣. 21. dans le Grec.
(d) *Chrysost. in Acta, homil.* 40.
(e) *Isidor. lib. 2. div. offic. c. de tonsura.*
(f) *Hieron. apud Aug. Ep. 75. n. 9. nov. edit.*
(g) *Aug. Ep. 82. n. 8.*
(h) *Beda in Acta, hic.*
(i) *Act.* XVI. 6.
(k) *Iren. lib 3. c. 3.*
(l) *Theodoret. in Ephes. prima parte, p. 290. 291.*
(m) *Rom.* XV. 20. 21.
(n) *Vide Mill. hic, & Prolegom.* 1202.
(o) *Beda in Act.* XX. *Ita & Raban.*
(p) *Lyran. Gagna.*
(q) Καὶ κατελθὼν εἰς Καισάρειαν, ἀναβὰς καὶ ἀσπασάμενος τὴν Ἐκκλησίαν, κατέβη εἰς Ἀντιόχειαν.
(r) *Vide Camer. Lud. de Dieu. Æthiop. Med. lib. 2. Dissert. de Templis, p.* 410.
(s) *Cornel. Menoch. Fromond. Grot. Ham. alii passim.*
(t) *Joan.* VII. 8. 10.
(u) *Joan.* XII. 20.
(x) *Act.* XXIV. 11.



Digitized by Google

23. *Et facto ibi aliquanto tempore profectus est, perambulans ex ordine Galaticam regionem, & Phrygiam, confirmans omnes Discipulos.*

24. *Judæus autem quidam, Apollo nomine, Alexandrinus genere, vir eloquens, devenit Ephesum, potens in Scripturis.*

25. *Hic erat edoctus viam Domini: & fervens spiritu loquebatur, & docebat diligenter ea quæ sunt Jesu, sciens tantùm baptisma Joannis.*

26. *Hic ergo cœpit fiducialiter agere in synagoga. Quem cùm audissent Priscilla, & Aquila, aßumpserunt eum, & diligentiùs exposuerunt ei viam Domini.*

27. *Cùm autem vellet ire Achaïam, exhortati fratres, scripserunt Discipulis ut susciperent eum. Qui cùm venisset contulit multum his qui crediderant.*

23. Où il passa quelque tems; & il en partit ensuite, traversant par ordre, & de ville en ville, la Galatie, & la Phrygie, & fortifiant tous les Disciples.

24. En ce même tems un Juif nommé Apollon, originaire d'Aléxandrie, homme éloquent, & puissant dans les Ecritures, vint à Ephése.

25. Il étoit instruit dans la voie du Seigneur; & parlant avec zéle, & avec ferveur d'esprit, il expliquoit, & enseignoit avec soin ce qui regardoit JESUS, quoiqu'il n'eût connoissance que du baptême de Jean.

26. Il commença donc à parler librement, & hardiment dans la synagogue. Et quand Priscille & Aquila l'eurent oüi, ils le retirérent chez eux, & l'instruisirent plus amplement de la voie de Dieu.

27. Il voulut ensuite passer en Achaïe: & les freres l'y ayant exhorté, ils écrivirent aux Disciples qu'ils le reçussent. Et y étant arrivé, il servit beaucoup aux fidéles.

## COMMENTAIRE.

DESCENDIT ANTIOCHIAM. *Il vint à Antioche* de Syrie. C'est ainsi qu'on l'entend communément, ainsi qu'on l'a déja dit. *Antioche* sans addition, se dit toûjours dans l'Ecriture d'Antioche de Syrie; & *Césarée*, de Césarée en Palestine.

℣. 23. PERAMBULANS EX ORDINE GALATICAM REGIONEM. *Traversant par ordre la Galatie, & la Phrygie.* D'Antioche de Syrie il alla dans la Galatie, & dans la Phrygie. Saint Luc ne nous apprend pas s'il y alla par terre, ou par mer: mais en mettant la Galatie la premiére, il insinuë qu'il y alla par terre; car la Galatie est la premiére qu'on rencontre par terre, en venant de la Syrie par la Cilicie dans la Phrygie. Saint Paul avoit deja quelques Disciples dans ces quartiers-là, comme on l'a vû sur le Chap. XVI. 6. de ce Livre.

℣. 24. JUDÆUS AUTEM QUIDAM NOMINE APOLLO. *Un Juif nommé Apollon*, vint d'Aléxandrie à Ephése. Il y vint pendant que saint Paul étoit allé à Jérusalem; & il y trouva Aquila, & Priscille que Paul y avoit laissez. Cet Apollon étoit Juif, originaire d'Aléxandrie, éloquent, & savant dans les Ecritures. Il connoissoit J. C. & prêchoit avec zéle qu'il étoit le Messie. Il soutenoit sa Doctrine, & se déclaroit son Disciple. Toutefois il n'étoit que Cathécuméne, n'ayant connoissance que du baptême de saint Jean-Baptiste, n'ayant pas été baptisé du baptême de J. C. & n'ayant pas reçû le Saint-Esprit: du moins il ne l'avoit pas reçû par les voies ordinaires des Sacremens; car saint Chrysostome (a) croit qu'il l'avoit mérité comme Corneille, par ses bonnes œuvres, & par son zéle à prêcher, J. C.

Il est surprenant que vingt-ans après l'ascension de JESUS-CHRIST, qui est le tems auquel ceci arriva, il y eût encore dans l'Egypte, & au milieu d'Aléxandrie, d'où étoit Apollon, des Juifs savans, & convertis en JESUS-CHRIST, qui ne connussent que le baptême de S. Jean. Si Apollon connoissoit la doctrine du Sauveur jusqu'à la prêcher aux autres, comment ignoroit-il la nécessité de son baptême? Les Evangiles n'étoient pas encore écrits ou du moins n'étoient pas bien connus, & apparemment Apollon n'avoit point eu l'avantage de rencontrer un Apôtre pour l'instruire comme il faut. On verra encore ci-après Chap. XIX. 1. & suivans, un exemple remarquable, dans des Disciples que saint Paul trouva à Ephése, qui n'avoient reçû que le baptême de Jean, & ignoroient presque jusqu'au nom du Saint-Esprit.

℣. 26. DILIGENTIUS EXPOSUERUNT. *Aquila, & Priscilla* qui avoient été long-tems les hôtes de saint Paul, avoient assez profité de ses leçons pour servir de maîtres à Apollon; & tout habile qu'il étoit, il ne dédaigna pas d'apprendre d'eux plus exactement la voie de Dieu (b). C'est ainsi que Dieu choisit quelquefois ce qu'il y a de plus de foible, & de plus ignorant dans le monde, pour confondre ce qu'il y a de plus fort, & de plus savant. Ce fut apparemment alors qu'Apollon reçut le baptême de J. C.

℣. 27. EXHORTATI FRATRES. *Les freres l'ayant exhorté*; & l'ayant confirmé dans la résolution où il étoit de passer en Achaïe, c'est-à-dire, à Corinthe, d'où Aquila, & Priscilla étoient venus depuis peu; ils écrivirent aux Disciples de cette ville qu'ils le reçussent comme il méritoit. L'ancien Manuscrit de Cambrige porte (c): *Que quelques Corinthiens étrangers s'étant trouvé à Ephése, & ayant entendu Apollon, le priérent de venir avec eux dans leur pays: Apollon y ayant consenti, ceux d'Ephése écrivirent aux Fidéles de le recevoir. Et étant venu dans l'Achaïe, il servit beaucoup aux Eglises.*

CONTULIT MULTUM. *Il servit beaucoup aux Fidéles*; il les affermit dans la foi que S. Paul leur avoit prêchée; ainsi il arrosa ce que l'Apôtre avoit planté (d): *Ego plantavi, Apollo rigavit, Deus autem incrementum dedit.* Apollon ne connoissoit encore S. Paul que de nom, & de réputation; car jusques-là il ne l'avoit point vû. Le Grec ajoûte (e): Qu'il leur servit beaucoup *par la grace*, qui étoit en lui par ses lumiéres, par son zéle, par sa foi; & Dieu ayant répandu une grace abondante sur ses travaux, il eut la consolation d'en voir le fruit: *Deus autem incrementum dedit.* Car ce n'est ni celui qui plante, ni celui qui arrose, qui y fait; c'est Dieu seul qui donne l'accroissement (f).

Si l'arrivée d'Apollon à Corinthe y fut d'une grande utilité par rapport aux instructions qu'il donna aux Fidéles,

(a) *Chrysost. homil. 40.*
(b) *1. Cor. I. 27.*
(c) *Vide Mill. hic.*
(d) *1. Cor. III. 6.*
(e) Συνεβάλετο πολὺ τοῖς πεπιστευκόσι διὰ τῆς χάριτος. *Quid. omittunt. Vide Mill. hic, & Proleg. 39.*
(f) *1. Cor. III. 7.*

28. *Vehementer enim Judæos revincebat publicè, ostendens per Scripturas, esse Christum Jesum.*

28. Car il convainquoit les Juifs publiquement avec grande force, leur montrant par les Ecritures, que Jesus étoit le Christ.

## COMMENTAIRE.

déles, elle y fut l'occasion d'une espéce de partage, qui fit que les uns disoient : *Pour moi je suis à Paul, & moi à Apollon.* Mais cette division n'empêcha pas que Paul, & Apollon ne demeurassent très-unis par les liens de la charité. Apollon ayant sû que S. Paul étoit à Ephése, l'y alla joindre; & c'est peut-être de lui-même que l'Apôtre apprit cette division, & ces discours des Corinthiens. Au moins est-il certain qu'Apollon étoit à Ephése avec S. Paul (*a*), lorsqu'il écrivit sa première Epître aux Corinthiens, dans laquelle il se plaint de cette division, qui les partageoit. Il dit dans la même Epître qu'il avoit fort prié Apollon de s'en retourner à Corinthe; mais qu'il n'avoit pû l'y résoudre pour lors, promettant toutefois d'y aller quand il en auroit la commodité. Saint Jérôme (*b*) croit que le déplaisir qu'eut Apollon du trouble qui étoit arrivé à Corinthe à son occasion, l'engagea à en sortir. Il se retira en Créte avec Zéne Docteur de la Loi, qui travailloit comme lui à édifier les Eglises de J. C. & que ce trouble étant appaisé par la Lettre que saint Paul écrivit à ce sujet, Apollon s'en retourna à Corinthe. Ce même Pere dit qu'il étoit Evêque de Corinthe (*c*). Les Grecs (*d*) le font Evêque de Duras : Mais dans leurs Menées (*e*) ils le qualifient second Evêque de Colophon en Asie. Ferrarius le fait Evêque de Cone en Phrygie, sur l'autorité de Pierre des Noëls. Voilà ce que nous savons d'Apollon.

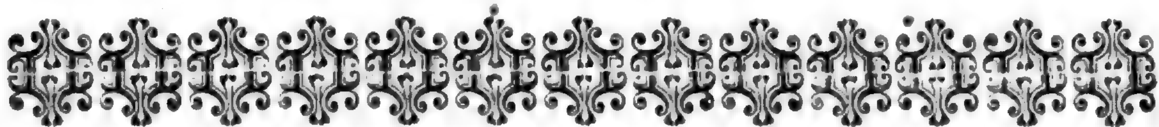

# CHAPITRE XIX.

*Saint Paul à Ephése. Il baptise des Disciples qui n'avoient reçu que le baptême de saint Jean. Guérison extraordinaire qu'il opére. Exorcistes Juifs. Les Grecs convertis confessent leurs péchez, & brûlent leurs livres de magie. Les orfévres excitent les Ephésiens contre saint Paul. Le Magistrat les appaise.*

℣. 1. *Factum est autem, cùm Apollo esset Corinthi, ut Paulus peragratis superioribus partibus veniret Ephesum, & inveniret quosdam Discipulos,*

2. *Dixitque ad eos : Si Spiritum sanctum accepistis credentes ? At illi dixerunt ad eum : Sed neque si Spiritus sanctus est, audivimus.*

℣. 1. Pendant qu'Apollon étoit à Corinthe, Paul ayant traversé les hautes provinces *de l'Asie*, vint à Ephése, où ayant trouvé quelques Disciples,

2. Il leur dit : Avez-vous reçu le Saint-Esprit depuis que vous avez embrassé la foi? Ils lui répondirent : Nous n'avons pas seulement oüi dire qu'il y ait un Saint-Esprit.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. Peragratis superioribus partibus. *Pendant qu'Apollon étoit à Corinthe, Paul ayant traversé les hautes Provinces d'Asie, vint à Ephése.* Il parcourut la Galatie, la Phrygie, dont il a parlé au Chapitre précédent, ℣. 23. & peut-être aussi la Lycaonie, & la Lydie ; en un mot, tous les lieux où il avoit prêché, & qui se trouvérent sur sa route d'Antioche à Ephése en remontant au nord jusqu'à la Galatie, & descendant au midi à Ephése. Saint Chrysostome croit qu'il alla jusqu'en Césarée en Cappadoce (*f*). Ces Provinces sont nommées les Provinces supérieures, par rapport à Ephése, & aux villes maritimes; parce qu'il sembloit qu'on descendoit à celles-ci, & qu'on montoit de la mer à celles-là. Dans les Livres des Maccabées (*g*) on appelle *les Provinces supérieures*, celles qui sont aux environs de l'Euphrate, & au-delà de ce fleuve. On a déja remarqué sur le verset 21. du Chapitre précédent, que le Manuscrit de Cambrige portoit (*h*) ici que Paul ayant dessein d'aller à Jérusalem, le Saint-Esprit l'en empêcha, & lui dit de s'en retourner en Asie. Et ainsi ayant parcouru les hautes Provinces, il vint à Ephése.

℣. 2. Si Spiritum Sanctum accepistis credentes? *Avez-vous reçû le Saint-Esprit depuis que vous avez reçû la foi?* Ces Disciples étoient apparemment des Juifs Asiatiques, natifs d'Ephése, qui ayant été à Jérusalem quelques vingt-deux ans auparavant, y avoient reçû le baptême de saint Jean, & qui étoient demeurez en cet état jusqu'à l'arrivée de S. Paul à Ephése (*i*). L'Apôtre leur demande s'ils ont reçû le Saint-Esprit en recevant la foi; car ils croyoient en Jesus-Christ, que Jean-Baptiste avoit annoncé : mais ils s'étoient contentez du baptême de Jean, n'ayant pas apparemment rencontré des Disciples plus instruits, qui leur découvrissent la nécessité du baptême de Jesus-Christ. Sanctius conjecture qu'ils avoient pû recevoir le baptême de S. Jean par la main d'Apollon lui-même, qui dans les commencemens n'en connoissoit point d'autre. Saint Paul voyant que ces personnes faisoient profession du Christianisme, ne forma aucun doute sur leur baptême. Mais comme il n'y avoit point eu ni d'Apôtre, ni d'Evêque à Ephése, dont il eût connoissance, il s'informe s'ils ont reçû le Sacre-

(a) *1. Cor. XVI. 12.*
(b) *Hieron. ad Tit. III.*
(c) *Hieron. ibidem.*
(d) *Menolog. Canis. t. 2. p. 929.*
(e) *Menée, p. 134.*
(f) *Chrysost. homil. 40. in Acta.*
(g) *1. Macc. III. 37. VI. 1. & 2. Macc. IX. 23. 25.*
(h) Θέλοντος δὲ τοῦ Παύλου κατὰ τὴν ἰδίαν βουλὴν πορεύεσθαι εἰς Ἱεροσόλυμα, εἶπεν αὐτῷ τὸ πνεῦμα ὑποστρέφειν εἰς τὴν Ἀσίαν. Διελθὼν δὲ τὰ ἀνωτερικὰ, &c.
(i) *Vide Fromond. hic.*

3. *Ille verò ait : In quo ergo baptizati estis? Qui dixerunt : In Joannis baptismate.*

4. *Dixit autem Paulus : Joannes baptizavit baptismo pœnitentiæ populum, dicens : In eum, qui venturus esset post ipsum, ut crederent, hoc est, in Jesum.*

5. *His auditis, baptizati sunt in nomine Domini Jesu.*

6. *Et cùm imposuisset illis manus Paulus, venit Spiritus sanctus super eos, & loquebantur linguis, & prophetabant.*

7. *Erant autem omnes viri ferè duodecim.*

8. *Introgressus autem synagogam, cum fiducia loquebatur per tres menses, disputans, & suadens de Regno Dei.*

9. *Cùm autem quidam indurarentur, & non crederent, maledicentes viam Domini coram multitudine, discedens ab eis, segregavit Discipulos, quotidie disputans in schola Tyranni cujusdam.*

3. Et il leur dit : Quel baptême avez-vous donc reçu? Ils lui répondirent : Le baptême de Jean.

4. Alors Paul leur dit : Jean a baptisé du baptême de la pénitence, en disant au peuple, qu'ils devoient croire en celui qui venoit après lui, c'est-à-dire en JESUS.

5. Ce qu'ayant oüi, ils furent baptisez au nom du Seigneur JESUS.

6. Et après que Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit descendit sur eux; & ils parloient diverses langues, & ils prophétisoient.

7. Ils étoient en tous environ douze.

8. Paul entra ensuite dans la synagogue, où il parla avec liberté, & hardiesse pendant trois mois, conférant *avec les Juifs*, & s'efforçant de leur persuader ce qui regarde le Royaume de Dieu.

9. Mais comme quelques-uns s'endurcissoient, & demeuroient dans l'incrédulité, décriant devant tout le peuple la voie du Seigneur; il se retira, & sépara ses Disciples d'avec eux, & il enseignoit tous les jours dans l'école d'un nommé Tyran :

## COMMENTAIRE.

ment de confirmation; qui ne se donne que par les Apôtres, ou par les Evêques (*a*). Ce Sacrement étoit d'ordinaire accompagné de graces extraordinaires, & surnaturelles, qui étoient des espéces de gages, & de symboles de la présence intérieure du Saint-Esprit, qu'ils recevoient dans l'ame par l'imposition des mains. C'est pourquoi il leur dit : *Avez-vous reçû le Saint-Esprit en embrassant la foi?* Il designe le Sacrement par ses effets.

NEQUE SI SPIRITUS SANCTUS EST, AUDIVIMUS. *Nous n'avons pas seulement oüi dire qu'il y ait un Saint-Esprit.* Ces Cathécuménes n'étoient pas instruits du mystére de la Trinité, & n'avoient pas été baptisez au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit; autrement ils n'auroient pas ignoré qu'il y eût un Saint-Esprit. Ils ne pouvoient pas même en rigueur l'ignorer absolument, puisqu'il en est si souvent parlé dans l'ancien Testament, & que tous les Juifs reconnoissoient que les Prophétes avoient parlé par l'inspiration du Saint-Esprit. Mais ils ignoroient qu'il y eût dans l'Eglise un Sacrement qui le communiquât à ceux qui le recevoient. Nous n'avons point oüi parler ni de la confirmation, ni du Saint-Esprit qui y est donné, ni des dons surnaturels qui y sont communiquez par l'imposition des mains.

℣. 3. IN QUO ERGO BAPTIZATI ESTIS? *Quel baptême avez-vous donc reçu?* Le Grec (*b*) : *Pourquoi donc*, à quelle fin, dans quelle vûë *avez-vous été baptisez?* Que prétendez-vous par-là? Devenir Disciples de Jean, ou Disciples de JESUS-CHRIST? Est-ce au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit; ou seulement du baptême de la pénitence, pour vous disposer à recevoir le pardon de vos péchez? Ils répondent simplement, qu'ils ont été baptisez *dans le baptême de Jean*; c'est-à-dire, du baptême qu'il a donné, & dans la vûë qu'il l'a donné, pour obtenir par le Messie la rémission des péchez (*c*), en attendant le baptême du Saint-Esprit, que Jean avoit promis (*d*). Mais ils n'avoient pas apparemment bien compris cette promesse du Précurseur; car ils reçurent volontiers le baptême, aussi-tôt que saint Paul leur eut dit, *que saint Jean n'avoit baptisé que du baptême de la pénitence, en attendant celui qui venoit après lui; c'est-à-dire*, JESUS-CHRIST.

℣. 5. BAPTIZATI SUNT IN NOMINE JESU. *Ils furent baptisez*, ou par saint Paul, ou par d'autres Disciples; car saint Paul avoit amené avec lui Caïus (*e*), Aristarque, & Timothée (*f*), Eraste, & apparemment Tite (*g*). Ils furent baptisez *au nom du Seigneur* JESUS; ce n'est pas à dire qu'on n'eût proféré que le nom de JESUS-CHRIST, en les baptisant, comme l'ont crû quelques Anciens; mais on prononça la formule ordinaire : *Au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit.* En sorte que ces mots, *au nom du Seigneur* JESUS, ne signifient autre chose, sinon le baptême institué & ordonné par JESUS-CHRIST, comme l'entendent communément nos Théologiens. Voyez notre Dissertation sur ce sujet. De tout ceci il s'ensuit clairement que le baptême de saint Jean est fort différent de celui de J. C. & quant à ses effets, & quant à sa forme.

℣. 6. CUM IMPOSUISSET EIS MANUS. *Après que Paul leur eut imposé les mains*, pour leur donner le Sacrement de Confirmation, comme Apôtre, & comme Evêque; car cette fonction leur est réservée; *le Saint-Esprit descendit sur eux*; non-seulement d'une maniére invisible & intérieure, remplissant leur ame de lumiére & de force; mais aussi par les effets extérieurs, & par les dons miraculeux qu'il leur communiqua; en sorte qu'*ils parloient de diverses Langues* qu'ils n'entendoient pas auparavant, *& qu'ils prophétisoient*, annonçant l'avenir, interprêtant les Ecritures, & loüant solemnellement le Seigneur dans de saints transports de joie & de ferveur.

℣. 8. INTROGRESSUS SYNAGOGAM. *Il entra dans la Synagogue* à son ordinaire, commençant toûjours par annoncer l'Evangile aux Juifs, & ne s'adressant guéres aux Gentils, qu'au refus des Juifs. Il fréquenta leur Synagogue pendant trois mois : mais voyant leur incrédulité, & le peu de fruit qu'il faisoit parmi eux, il les quitta, & tint ses assemblées à part avec ses Disciples.

℣. 9. IN SCHOLA TYRANNI CUJUSDAM. *Il enseignoit tous les jours dans l'école d'un nommé Tyran* (*b*).

(a) *From. Est. Cornel. Men. Tir. Sanct.*
(b) Εἰς τί ἐβαπτίσθητε.
(c) *Act.* II. 38. X. 43.
(d) *Act.* I. 5. *Joan.* I. 33.
(e) *Act.* XIX. 29. & XX. 4.
(f) *Act.* XIX. 22.
(g) 2. *Cor.* VII. 13. 14.
(h) *Ita Syr. Arab. Grot. Cornel. Zeger. From. Drus. Camer. alii passim.*

10. *Hoc autem factum est per biennium : ita ut omnes, qui habitabant in Asia, audirent verbum Domini, Judæi atque Gentiles.*

11. *Virtutesque non quaslibet faciebat Deus per manum Pauli :*

12. *Ita ut etiam super languidos deferrentur à corpore ejus sudaria, & semicinctia, & recedebant ab eis languores, & spiritus nequam egrediebantur.*

10. Ce qu'il continua durant deux ans. De sorte que tous ceux qui demeuroient en Asie, tant Juifs, que Gentils, oüirent la parole du Seigneur Jesus.

11. Et Dieu faisoit des miracles extraordinaires par les mains de Paul ;

12. Jusques-là même que les mouchoirs, & les linges qui avoient touché son corps, étant appliquez aux malades, ils étoient guéris de leurs maladies, & les esprits malins sortoient *du corps des possédez*.

## COMMENTAIRE.

On connoît dans l'Antiquité des personnes de ce nom. Suidas parle d'un Sophiste, & Rhéteur, nommé Tyran. Le Grec à la lettre (a) : *D'un certain Tyran.* Cette maniére de parler a fait croire à quelques Savans (b) que le nom de Tyran étoit ici appellatif, parce qu'il n'est pas ordinaire de joindre ce nom *un certain*, à des noms propres. Ils veulent donc que saint Paul ait été tous les jours disputer, & enseigner dans un lieu de repos, & commode pour ces sortes d'exercices, que lui fournissoit un Prince, ou un grand Seigneur de la ville; un certain Tyran, un Prince, un Grand. Mais ce sentiment est fondé sur un principe ruineux. Il n'est nullement extraordinaire de joindre le nom *un certain*, avec un nom propre, quand la personne n'est pas autrement connue : Un certain Simon de Cyréne, un certain Juste, un certain Lazare, un certain Mnason de Chipre, un certain Ananie, un certain Tertulle Rhéteur, &c. Tous ces exemples sont tirez de l'Evangile, ou des Actes. De plus le nom de Tyran ne se donne qu'à un Prince souverain. Or il n'y en avoit alors certainement aucun à Ephése. Enfin le nom de Tyran étoit dès-lors trop odieux pour le donner à un Prince, dont on n'auroit que du bien à dire. Quelques Manuscrits Grecs au lieu de *Tyrannos*, lisent *Tyrannios*; & d'autres (c) portent qu'il y enseignoit *depuis la cinquiéme, jusqu'à la dixiéme heure*; c'est-à-dire, depuis environ dix heures du matin, jusqu'à deux heures avant le coucher du soleil.

℣. 10. Per biennium. *Durant deux ans*; outre les trois mois qu'il avoit fréquenté la Synagogue des Juifs. Ainsi S. Paul demeura à Ephése plus qu'en aucun autre lieu ; parce qu'il y trouvoit à combattre plus d'erreurs, & de superstitions (d), & apparemment parce qu'il y faisoit plus de profit qu'ailleurs. Apollone de Thyane, si célébre par ses prestiges, & que le Démon sembloit vouloir opposer à Jesus-Christ, pouvoit y être alors. Tout le monde le suivoit (e). Les uns admiroient sa science ; les autres, sa bonne mine, son habit, sa maniére de vie. Les villes lui envoyoient des députez pour lui offrir leur amitié ; les oracles les plus célébres chantoient ses louanges. Il haranguoit les Ephésiens en public, & les exhortoit à quitter tout, pour s'appliquer à la Philosophie, & à une vie sérieuse; car Ephése étoit une ville perdue du luxe, & passionnée pour les plaisirs, pour la danse. On croyoit qu'il avoit une connoissance surnaturelle de la nature, & qu'il entendoit le chant des oiseaux. La peste ravageant la ville d'Ephése, il y fut appellé pour la chasser. Etant arrivé il leur promit de les en délivrer le jour même. Il les mena tous au théatre; & ayant apperçu un pauvre vieillard couvert de haillons, il dit au peuple de le lapider. On lui obéit, quoiqu'avec peine. Mais quelque tems après, ayant fait ôter les pierres dont on avoit accablé ce malheureux, on ne trouva en sa place qu'un chien mort. Ainsi Apollonius délivra Ephése de la peste. Il falloit un homme aussi zélé, aussi habile, & aussi puissant en œuvres, & en discours que l'étoit l'Apôtre, pour s'opposer à un imposteur comme Apollone. Nous allons voir quels étoient les miracles de S. Paul.

Ita ut omnes qui habitabant in Asia. *En sorte que tous ceux qui étoient en Asie, entendirent la parole de Dieu.* Il ne faut pas croire que S. Paul demeura toujours dans la ville d'Ephése. Il alloit aux environs dans les villes, & dans la campagne, par tout où il croyoit pouvoir procurer la gloire du Seigneur, & le salut des Juifs, ou des Gentils; car il prêchoit aux uns comme aux autres indifféremment.

℣. 12. Ita ut defferentur a corpore ejus sudaria (f), et semicinctia. *Jusques-là que des mouchoirs, & des linges qui avoient touché son corps*, guérissoient les malades. Le terme *sudaria*, que l'on traduit par *des mouchoirs*, signifie, selon plusieurs bons Interprétes (g), des bandeaux dont les hommes se serroient la tête, à peu près de la forme des diadêmes, ou bandeaux que les Rois portoient pour marque de leur dignité. Celui des Rois étoit plus précieux, plus remarquable par sa couleur : Mais on croit que les hommes du commun portoient ordinairement quelque chose autour de leurs têtes, comme nous l'avons vû ailleurs (h). On donnoit même le nom de suaire, *sudarium*, au linge dont on enveloppoit la tête des morts (i).

*Semicinctia*, sont des ceintures, ou écharpes, comme en portent encore aujourd'hui les Orientaux. Martial en parlant d'un *semicinctium* (k) :

*Det tunicam dives; ego te præcingere possum;*
*Essem si locuples, munus utrumque darem.*

Ce mot se prend aussi pour un tablier (l), comme en portent les ouvriers dans leurs boutiques; ou pour ces espéces de jupes que les Anciens portoient lorsqu'ils étoient à la campagne, & demi nuds, & qui leur couvroient les cuisses depuis les reins, jusqu'aux genoux. Théophylacte, & Oecumenius (m) veulent que *sudarium* soit un bandeau qu'on mettoit autour de la tête; & *semicinctium*, un mouchoir qu'on portoit à la main, & avec quoi on essuyoit les larmes, la sueur, ce qui sort du nez, &c.

Mais je preférerois l'explication qui l'entend d'une large ceinture. L'étymologie Latine y est très-favorble, &

(a) Τυράννου τινός.
(b) *Lyr. Erasm. Cajet. Gagn. Cnatebul. &c.*
(c) *Steph. B. Cantab. Græc. Lat.* Ἀπὸ ὥρας πέμπτης ἕως δεκάτης.
(d) *Chrysost. homil.* 41.
(e) *Philostrat. vita Apollon. lib.* 4. *c.* 1.
(f) Ἀπὸ χρωτὸς αὐτοῦ σουδάρια. *Theodoret. in* 1. *Cor.* XII. 9. Οὐ χρῶτα τ... αὐτῷ τὰς νόσους ἰάσθαι.
(g) *Theophyl. Oecumen. Drus. Sanct. Hamm. Vide Lud. de Dieu hic.*
(h) Voyez *Ezech.* XXIV. 17. & la Dissertation sur les habits des Hébreux.
(i) *Joan.* XI. 44. XX. 7.
(k) *Martial. Lemna, Semicinctium.*
(l) *Salmeron. Le Clerc.*
(m) *Oecumen.* Τὰ σιμικίνθια ... χερσὶ κατέχειν ... πρὸς τὸ ... τὰς ... ἱδρῶτας, πτύελα, ... *Vide si placet. Mill. not. in hunc locum.*

13. *Tentaverunt autem quidam, & de circumeuntibus Judæis exorcistis, invocare super eos, qui habebant spiritus malos, nomen Domini Jesu, dicentes : Adjuro vos per Jesum, quem Paulus prædicat.*

14. *Erant autem quidam Judæi Scevæ principis Sacerdotum septem filii, qui hoc faciebant.*

13. Or quelques-uns des exorcistes Juifs qui alloient de ville en ville, entreprirent d'invoquer le nom du Seigneur JESUS sur ceux qui étoient possédez des malins esprits, en leur disant : Nous vous conjurons par JESUS que Paul prêche.

14. Ceux qui faisoient cela étoient sept fils d'un Juif Prince des Prêtres, nommé Scéva.

## COMMENTAIRE.

est entiérement contraire à l'idée de Théophylacte, & d'Oecuménius. Le passage de Martial qu'on a rapporté, marque clairement une ceinture. Pétrone parlant d'un homme qui se vouloit pendre, dit qu'il prépara un *semicinctium*. S. Isidore de Séville (a) distingue *cinctus*, qui signifie une très-large ceinture, comme celle dont nous avons parlé, qui couvroit la nudité depuis les reins jusqu'aux genoux; de *semicinctium*, qui est une ceinture, mais moins large, comme les écharpes des Orientaux; & de *cingulum*, qui est une simple ceinture. Enfin Hésychius (b) explique *semicinctium* par une bande, une ceinture, une écharpe.

On prenoit donc les mouchoirs, ou les bandeaux de tête de S. Paul, & ses ceintures, & on les appliquoit aux malades, pour leur rendre la guérison. Sanctius croit qu'on les prenoit en son absence, & à son insçu, lorsqu'il les avoit mis bas : mais Barthélemy Pierre veut qu'on les lui ait apportez, pour le prier de les toucher seulement, pour leur communiquer la vertu miraculeuse de guérir des malades. Ainsi s'accomplissoit la parole du Seigneur, qui avoit dit (c) que ses Apôtres feroient d'aussi grands miracles, & même de plus grands miracles qu'il n'en avoit fait. S. Chrysostome (d) dit en plus d'un endroit, que ces linges ressuscitoient les morts, & que l'ombre même de S. Paul guérissoit toutes sortes de maladies, & triomphoit de la mort (e).

℣. 13. TENTAVERUNT QUIDAM DE CIRCUMEUNTIBUS JUDÆIS EXORCISTIS. *Quelques-uns des exorcistes Juifs qui alloient de ville en ville*, voulurent exorciser quelques possédez par le nom de JESUS-CHRIST, qu'ils savoient par expérience avoir une trés-grande vertu contre les Démons. Les Juifs avoient de ces exorcistes de profession du tems de Notre Seigneur, puisqu'il leur dit, lorsqu'ils lui reprochoient qu'il chassoit les Démons au nom de Béelsébub (f) : *Et vos enfans au nom de qui les chassent-ils ? Ce seront eux qui seront vos Juges.* Joseph (g) parle d'un certain Eléazar, qui exorcisoit les possédez, & qui les guérissoit, en leur mettant sous le nez un anneau dans lequel étoit renfermée une racine, qu'on disoit avoir été montrée par Salomon. A son odeur le démoniaque tomboit par terre. Alors l'exorciste conjuroit le Démon de ne plus retourner dans le corps du possédé, mêlant dans sa conjuration le nom de Salomon, & récitant les exorcismes inventez par ce Prince. C'est ce que Joseph assure avoir vû faire devant Vespasien, & ses fils, & un grand nombre de soldats, & d'Officiers. Il parle ailleurs (h) d'une certaine racine nommée baaras, qui naît en Judée, & qui a la vertu de chasser les Démons, lorsqu'on l'applique sur le corps des possédez.

Enfin S. Epiphane (i) parle des magiciens, & des enchanteurs, qui étoient encore de son tems en grand nombre parmi les Juifs; lesquels se vantoient d'inspirer de l'amour, ou de la haine, d'arrêter la force du feu, de commander aux élémens. Il y en avoit non-seulement dans la Judée, mais aussi dans les autres Provinces, qui alloient de ville en ville, promettant de donner des philtres, de guérir les maladies, & de chasser les Démons par leurs exorcismes. Comme en mille occasions ils expérimentoient que leurs prestiges étoient rendus inutiles, & sans effet par la vertu de la Croix, & du nom de JESUS-CHRIST, ceux dont parle ici S. Luc, s'avisérent de vouloir exorciser un Démon au nom du Sauveur, mais le Démon ne leur obéit pas; & nous voyons dans l'Evangile (k), que du vivant même de de JESUS-CHRIST, ils se servoient déja de son nom pour chasser les Démons. Les Apôtres les empêchoient : mais le Sauveur leur dit de ne les pas empêcher : Car, ajouta-t-il, *qui n'est pas contre vous, est pour vous.*

Nous n'examinons point ici si ces Juifs exorcisoient véritablement les démoniaques au nom de *Jéhovah*, & si ces exorcismes étoient parmi eux une action religieuse, & exemte de superstition. S. Thomas (l), & plusieurs autres après lui, croyent que si les exorcismes qu'ils vantoient sous le nom de Salomon, avoient été inventez par ce Prince avant sa chûte dans l'idolâtrie, ils étoient légitimes, & permis; sinon, qu'ils étoient magiques, & illicites. Ce qui fait présumer que ce n'étoit que des prestiges, & une collusion de ces imposteurs avec les Démons, c'est 1°. Que ni les Livres de l'ancien Testament, ni ceux du nouveau ne les approuvent en aucun endroit. 2°. Il n'est point dit dans les Livres saints, que Salomon ait inventé ni des enchantemens, ni des exorcismes. 3°. La Religion des Juifs n'a jamais approuvé ces sortes de choses. Moyse condamne sans distinction toutes sortes d'enchantemens, de magies, de prestiges (m). Et lorsqu'il se trouve des hommes possédez dans l'ancien Testament, on n'employe jamais les exorcismes pour les guérir. 4°. Enfin S. Luc dit ici, ℣. 19. que plusieurs de ceux qui avoient exercé des arts curieux, apportérent leurs Livres, & les brûlérent devant tout le monde. Ce qui a rapport principalement à ces exorcistes, & aux autres qui usoient comme eux, des secrets de la magie, pour tromper les peuples.

℣. 14. JUDÆI SCEVÆ PRINCIPIS SACERDOTUM, SEPTEM FILII (n). *Ces Exorcistes étoient sept fils d'un Juif Prince des Prêtres, nommé Scéva.* Ce *Scéva* étoit apparemment Chef de quelques-unes des familles Sacerdotales; car on donnoit ainsi le nom de Prince des Prêtres, à ces Chefs des vingt-quatre grandes familles (o). Quelques-uns croyent qu'il étoit le premier des Prêtres Juifs qui étoient à Ephése : mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'ils étoient étrangers, puisque S. Luc a dit ci-devant, ℣. 13. qu'ils alloient de ville en ville faire leurs exorcismes. On donnoit aussi le nom de Princes des Prêtres aux Grands-Prêtres déposez, & à leurs enfans.

(a) *Isidor. lib. 19. Etymol. Cinctus est lata zona ; & minùs lata semicinctium ; & utrisque minima, cingulum.*
(b) *Hesych. & Suidas.* Σιμικίνθιον, φακιόλιον, ζωνάριον, [illegible]
(c) *Joan.* XIV. 12.
(d) *Chrysost. in Rom. homil. 8. in 1. Cor. homil. 6. & in 1. Timot. homil. 16.*
(e) *Chrysost. tom. 5. homil. 6. p. 99.*
(f) *Matt.* XII. 27.
(g) *Joseph Antiq. lib. 8. c. 2.*
(h) *Idem de Bello, lib. 7. c. 25. in Lat. &c. in Græc. p. 981.*
(i) *Epiph. hæres. 30.*
(k) *Luc.* IX. 49.
(l) *D. Thom. qu. 6. de potentia, art. 10. ad 3.*
(m) *Deut.* XVIII. 11.
(n) *Græc.* [illegible] *Cantabrig. sic habet,* [illegible] *&c.*
(o) *Grot. Fromond.*

Nous

15. *Respondens autem spiritus nequam dixit eis : Jesum novi, & Paulum scio : vos autem qui estis ?*

16. *Et insiliens in eos homo, in quo erat Dæmonium pessimum, & dominatus amborum, invaluit contra eos, ita ut nudi, & vulnerati effugerent de domo illa.*

17. *Hoc autem notum factum est omnibus Judæis, atque Gentilibus, qui habitabant Ephesi : & cecidit timor super omnes illos, & magnificabatur nomen Domini Jesu.*

18. *Multique credentium veniebant, confitentes, & annuntiantes actus suos.*

19. *Multi autem ex eis, qui fuerant curiosa sectati, contulerunt libros, & combusserunt coram omnibus : & computatis pretiis illorum, invenerunt pecuniam denariorum quinquaginta millium.*

15. Mais le malin esprit leur répondit : Je connois JESUS, & je sai qui est Paul : mais vous, qui êtes-vous ?

16. Aussi-tôt l'homme qui étoit possédé d'un Démon très-méchant, se jetta sur deux de ces exorcistes, & s'en étant rendu maître, il les traita si mal, qu'ils furent contraints de s'enfuir de cette maison tout nuds, & blessez.

17. Cet événement ayant été sçu de tous les Juifs, & de tous les Gentils qui demeuroient à Ephése, ils furent tous saisis de crainte, & ils glorifioient le nom du Seigneur JESUS.

18. Et plusieurs de ceux qui avoient cru, venoient confesser, & déclarer ce qu'ils avoient fait *de mal.*

19. Il y en eut aussi beaucoup de ceux qui avoient exercé les arts curieux, qui apportérent leurs livres, & les brûlérent devant tout le monde ; & quand on en eut supputé le prix, on trouva qu'il montoit à cinquante mille piéces d'argent.

## COMMENTAIRE.

Nous connoissons un Grand-Prêtre nommé Jésus fils de Siah, qui vivoit neuf, ou dix ans après la naissance de JESUS-CHRIST (*a*). Joseph parle aussi d'un Prêtre nommé Jésus fils de *Sapha* (*b*), qui eut grande part aux affaires de la derniére revolte des Juifs contre les Romains, sous Néron. Grotius croit que ce nom de *Scéva*, vient d'une racine Hébraïque, qui signifie *le jurement.*

℣. 15. JESUM NOVI, &c. *Je connois* JESUS; *mais vous, qui êtes-vous?* Je reconnois la force des exorcismes faits par les Chrétiens au nom de JESUS-CHRIST; la foi de ceux qui les employent, & leurs priéres jointes à la vertu d'un nom si sacré, nous sont redoutables. Mais je ne vous crains, ni vous, ni vos conjurations ; quoique je respecte le nom de JESUS (*c*), & celui de Paul son Disciple. Les anciens Peres parlent souvent de la force des exorcismes employez par les Chrétiens. S. Justin le Martyr (*d*) dit que les Démons tremblent au nom de JESUS-CHRIST, & qu'ils sont forcez de céder à la vertu des exorcismes. Tertullien (*e*) dit qu'ils ne peuvent tenir devant les Chrétiens, & qu'ils sont obligez de reconnoître leur propre foiblesse, lorsqu'on les presse au nom de JESUS-CHRIST. Croyez-les au moins, ajoûte-t'il, lorsqu'ils avouent la vérité contre eux-mêmes. Personne ne ment pour se deshonorer. Le Démon est tourmenté par le nom de JESUS-CHRIST, dit Prudence (*f*). Il ne peut soutenir les paroles des exorcistes, qui sont comme autant de foudres qui l'accablent.

> . . . . *Torquetur Apollo*
> *Nomine percussus Christi, nec fulmina verbi*
> *Ferre potest. Agitant miserum tot verbera linguæ,*
> *Quot laudata Dei resonant miracula Christi.*

℣. 16. INSILIENS IN EOS, DOMINATUS EST AMBORUM. *Le possédé se jetta sur deux de ces Exorcistes.* Peut-être qu'il n'y avoit là que ces deux fils de Scéva, ou que des sept, le Démon choisit les deux qui s'étoient mis en devoir de l'exorciser au nom de JESUS-CHRIST. Porphyre (*g*) remarque que ceux qui se mêlent de magies, & d'enchantemens sont souvent maltraitez du Démon, parce qu'ils ne savent s'abstenir des choses souillées ; il ajoûte que ceux qui veulent se mettre à couvert de ces violences du malin esprit, s'efforcent de s'abstenir de tout ce qui peut les souiller. Plusieurs Exemplaires au lieu de, *il se jetta sur deux*, lisent : *Il se jetta sur eux* (*h*). Mais l'ancien Manuscrit Aléxandrin, celui de Cambrige, & plusieurs autres sont semblables à la Vulgate : *Dominatus est amborum.*

℣. 18. MULTI CREDENTIUM VENIEBANT (*i*). *Plusieurs de ceux qui avoient crû, venoient confesser ce qu'ils avoient fait de mal.* Ces gens avoient reçû le baptême, & croyoient en JESUS-CHRIST; mais peut-être ne savoient-ils pas quel crime c'étoit que la magie, & ces arts curieux qui étoient si communs a Ephése. L'avanture des fils de Scéva maltraitez par le Démoniaque, leur fit ouvrir les yeux. Ils comprirent la grandeur de ce crime : Ils vinrent confesser à saint Paul les maux qu'ils avoient commis par cet art dangereux. On dispute ici savoir si cette confession étoit une simple déclaration publique, & générale de leurs fautes (*k*), ou si c'étoit une confession sacramentelle, & particuliére de chaque péché, que ces nouveaux convertis avoient commis avant leur conversion (*l*). Les sentimens sont partagez sur cela ; & le Texte ne nous en dit pas assez pour décider en faveur de l'une, ou de l'autre de ces deux opinions. Mais il est indubitable que voilà une vraie confession des péchez ; & que chacun est obligé de confesser ses fautes pour en obtenir le pardon, comme le reconnoit, & comme le prouve ici Grotius lui-même, après les Peres Grecs (*m*).

℣. 19. MULTI EX EIS QUI FUERANT CURIOSA SECTATI. *Plusieurs de ceux qui avoient exercé des*

(a) *Mill. Proleg.* 974.
(b) *Joseph de Bello, lib.* 2. *c.* 25. *p.* 812.
(c) *Vide Chrysost. hic.*
(d) *Apolog. pro Relig. Christ.*
(e) *Tertull. Apologet. Credite illis cùm verum de se loquantur, qui mentientibus creditis. Nemo ad suum dedecus mentitur.*
(f) *Prudent. Apotheos. contra Judæos.*
(g) *Porphyr. de sacrifie. c.* 3.
(h) Κατακυριεύσας αὐτῶν - ἴσχυσε κατ᾽ αὐτῶν. *Alex. Cantab. Velez. Barber.* 2. *Steph.* [illegible] *& alii non pauci.* Ἴσχυσε ἀμφοτέρων.
(i) Πολλοί τε τῶν πεπιστευκότων. *Quid.* Πολλοί τε τῶν πιστευόντων. *Qui crediderant. Cantab.* Πιστευόντων. *Et ita Vulg. Credentium.*
(k) *Ita Erasm. Cajet. Vega lib.* 13. *de justif. c.* 28. *apud Sanct. hic. Lorin Barth. Petr. Fromond.*
(l) *Ita Oecumen. Salmeron. Baron. P. Sot. Gagn. Castro, Valent. Stapleton in Acta. Bellarm. lib.* 2. *c.* 4. *controv. Sanct. Cornel. hic.*
(m) *Vide Grot. hic.* Δεῖ πάντα τινὰ λέγειν τὰς ἑαυτοῦ ἁμαρτίας [illegible], *&c.*

20. *Ita fortiter crescebat verbum Dei, & confirmabatur.*

21. *His autem expletis, proposuit Paulus in Spiritu, transitâ Macedoniâ, & Achaïâ, ire Jerosolymam, dicens: Quoniam postquam fuero ibi, oportet me, & Romam videre.*

22. *Mittens autem in Macedoniam duos ex ministrantibus sibi, Timotheum, & Erastum, ipse remansit ad tempus in Asia.*

23. *Facta est autem illo tempore turbatio non minima de via Domini.*

20. Ainsi la parole de Dieu se répandoit de plus en plus, & se fortifioit puissamment.

21. Aprés cela Paul se proposa par l'instinct du Saint-Esprit, de passer par la Macédoine, & par l'Achaïe, & d'aller ensuite à Jérusalem, disant: Lorsque j'aurai été là, il faut aussi que je voye Rome.

22. Et ayant envoyé en Macédoine deux de ceux qui le servoient *dans son ministére*, Timothée, & Eraste, il demeura encore quelque tems en Asie.

23. Mais la voye du Seigneur fut alors traversée par un grand trouble.

## COMMENTAIRE.

*arts curieux, apportérent leurs Livres, & les brûlérent devant tout le monde.* Saint Luc ne dit pas que ces gens ayent été du nombre des Fidéles, ni qu'ils ayent conservé jusqu'alors leurs Livres de magie. Il y a beaucoup plus d'apparence que c'étoient de simples Cathécuménes, ou même des Gentils, & des Juifs, qui salutairement effrayez par l'exemple des fils de *Sceva*, prirent la résolution de se convertir, & de renoncer à la magie, & aux vaines curiositez de cet art *(a)*. Quant *aux arts curieux*, on comprend sous ce nom la magie, l'astrologie judiciaire, les fascinations, les prestiges, le secret de faire des préservatifs, ou des figures magiques, par le moyen desquelles on se croyoit à couvert des malheurs, ou assurez d'être heureux dans le jeu, & dans ses entreprises.

Les Anciens nous apprennent que la ville d'Ephése étoit en réputation pour ces sortes de secrets. *Les Lettres Ephésiennes* étoient passées en proverbe. On appelloit de ce nom certains caractéres magiques *(b)*, & certains mots barbares, que l'on croyoit propres à donner la victoire, & à préserver des dangers. Plutarque *(c)* assûre qu'on les faisoit prononcer à ceux qui étoient possédez du Démon. Eustate *(d)* dit que c'étoit des mots barbares, & énigmatiques, qui étoient écrits sur les pieds, sur la ceinture & sur la couronne de Diane, Déesse honorée à Ephése. S. Clément d'Aléxandrie *(e)*, & Hésychius nous ont conservé ces mots magiques, & superstitieux des Ephésiens. Les voici: *Ascion*, les ténébres; *catascion*, le jour; *lix*, la terre; *tetras*, le quaternaire, ou l'année; *damnameneus*, le soleil, ou le dompteur; *aision*, la vérité, ou le bonheur. Par le moyen de ces lettres, ou de ces noms, les Ephésiens croyoient avoir une grande supériorité sur tous les autres, dans les jeux publiques, & dans les courses de chevaux.

DENARIORUM QUINQUAGINTA MILLIUM. *Cinquante mille piéces d'argent.* Si l'on prend ces piéces d'argent pour des sicles de la valeur de trente-deux sols cinq deniers, les cinquante mille feront la somme de quatre-vingt-un mille, & quarante-une livres de notre monnoye. Si on les prend pour des deniers Romains, de la valeur de dix sols de France, les cinquante mille deniers feront la somme de vingt-cinq mille livres.

℣. 20. CRESCEBAT VERBUM DEI. *La parole de Dieu se répandoit de plus en plus*, par les prédications continuelles de saint Paul, & de ses Compagnons, & par le bruit de ses miracles. Mais cela ne faisoit qu'irriter de plus en plus contre lui les Juifs, & les Payens. Saint Paul écrivoit aux Corinthiens *(f)* qu'il avoit une grande porte ouverte pour l'Evangile; mais aussi qu'il y avoit beaucoup d'adversaires; qu'il y étoit à toute heure exposé à divers perils; & il proteste avec serment qu'il n'y avoit point de jours qu'il ne se vît près de la mort *(g)*: *Quotidie morior.* Il ajoute une particularité dont saint Luc n'a pas parlé ici, qui est qu'il fut exposé aux bêtes dans l'amphithéatre *(h)*, & qu'il n'en fut délivré que par une protection particuliére de Dieu. Nous parlerons de tout cela plus au long sur la premiére Epître aux Corinthiens. Ce fut apparemment pendant son séjour à Ephése qu'il écrivit l'Epître aux Galates. Ce que l'on examinera plus à fond ailleurs.

℣. 21. TRANSITA MACEDONIA, ET ACHAIA. *Il se proposa de passer par la Macédoine, & par l'Achaïe,* & d'aller de-là à Jérusalem, & de Jérusalem à Rome. Voilà où son zéle, & où l'Esprit saint qui l'animoit, l'emportoit. Ce fut l'an 56. de JESUS-CHRIST qu'il prit cette résolution: mais il ne l'exécuta que l'année suivante. Il vouloit d'abord s'embarquer pour passer en Macédoine, & de-là venir à Corinthe Capitale de l'Achaïe, y demeurer un tems considérable, & peut-être tout l'hyver *(i)*. Il ne partit d'Ephése qu'après la Pentecôte *(k)*, de l'an 57. de JESUS-CHRIST. Il y avoit plusieurs années qu'il avoit envie de voir Rome *(l)*, & il prioit Dieu continuellement qu'il lui ouvrît quelque voie favorable pour cela; désirant ardemment de voir les Fidéles de cette Eglise, pour faire parmi eux quelque fruit, comme parmi les autres nations. Saint Chrysostome *(m)* croit que Dieu lui avoit révélé qu'il feroit ce voyage: Mais il ne prévoyoit pas les moyens extraordinaires dont la Providence devoit se servir pour l'y conduire.

Ce fut dans ce même tems qu'il écrivit d'Ephése sa premiére Epître aux Corinthiens, ayant appris la division qui y regnoit parmi les Fidéles, dont les uns disoient: Je suis à Pierre; d'autres: Je suis à Paul; & d'autres: Je suis à Appollon. Il sçut aussi par le moyen de Stéphane, de Fortunat, & d'Achaïque, qui le vinrent trouver à Ephése *(n)*, qu'il s'étoit glissé quelques abus dans les assemblées, & qu'il y avoit des procez parmi les Fidéles; enfin qu'il y avoit un Chrétien de cette ville, qui avoit commis un inceste avec sa belle-mere, femme de son pere. Ce fut pour remédier à ces désordres, qu'il écrivit sa premiére Lettre aux Corinthiens. Elle fut portée par Stéphane, Fortunat, & Achaïque, dont on a parlé; & saint Paul avoit fort exhorté Apollon à y retourner, mais il ne put l'y résoudre pour cette fois *(o)*.

℣. 22. MITTENS IN MACEDONIAM TIMOTHEUM, ET ERASTUM. *Ayant envoyé devant lui en*

---

(a) *Vide Sanct. & Cornel. Fromond. Vide & Chrysost. Oecum. Bed. hic.*
(b) *Suid.* Ἐφέσια γράμματα.
(c) *Plutarch. Symposiac. lib. 7. qu. 5.*
(d) *Eustat. in Odyss.* Θ.
(e) *Clem. Alex. lib. 5. Stromat.* 1. Ἄσκιον, 2. Κατάσκιον, 3. Λὶξ, 4. Τετρὰς, 5. Δαμναμενεὺς, 6. Αἴσιον.
(f) 1. *Cor.* XVI. 9.
(g) 1. *Cor.* XV. 30. 31. 32.
(h) *Chrysost. in* 1. *Cor.* XV. *& Theodoret. ibidem.*
(i) 1. *Cor.* XVI. 5. 6.
(k) 1. *Cor.* XVI. 8.
(l) *Rom.* I. 10. 13. XVI. 23.
(m) *Chrysost. homil.* 42. *in Act. From. hic.*
(n) 1. *Cor.* XVI. 17. VII. 1.
(o) 1. *Cor.* XVI. 12.

Digitized by Google

24. *Demetrius enim quidam nomine, argentarius, faciens ædes argenteas Dianæ, præstabat artificibus non modicum quæstum,*

24. Car un orfévre nommé Démétrius, qui faisoit de *petits* temples d'argent de la Diane *d'Ephése*, & donnoit beaucoup à gagner à ceux de ce métier,

25. *Quos convocans, & eos qui hujusmodi erant opifices, dixit: Viri, scitis quia de hoc artificio est nobis acquisitio:*

25. Les assembla avec d'autres qui travailloient à ces sortes d'ouvrages, & leur dit: Mes amis, vous savez que c'est de ces ouvrages que vient notre gain:

26. *Et videtis, & auditis, quia non solùm Ephesi, sed penè totius Asiæ, Paulus hic suadens avertit multam turbam, dicens: Quoniam non sunt Dii, qui manibus fiunt.*

26. Et cependant vous voyez vous-mêmes, & vous entendez dire, que ce Paul a ici détourné un grand nombre de personnes *du culte des Dieux*, non seulement à Ephése, mais presque dans toute l'Asie, en disant que les ouvrages de la main des hommes, ne sont point des Dieux.

27. *Non solùm autem hæc periclitabitur nobis pars in redargutionem venire, sed & magnæ Dianæ templum in nihilum reputabitur, sed & destrui incipiet majestas ejus, quam tota Asia, & orbis colit.*

27. Et il n'y a pas seulement à craindre pour nous que notre métier ne soit décrié, mais même que le temple de la grande déesse Diane ne tombe dans le mépris; & que la majesté de celle qui est adorée dans toute l'Asie, & même dans tout l'univers, ne s'anéantisse peu à peu.

## COMMENTAIRE.

*Macédoine Timothée, & Eraste*, il demeura encore quelque tems en Asie. C'étoit apparemment pour faire préparer les aumônes qu'il recueilloit pour les pauvres Chrétiens de Jérusalem. Il avoit donné ordre à Timothée d'aller juqu'à Corinthe (*a*), & après cela de le revenir trouver à Ephése (*b*).

Eraste, dont il est parlé ici pour la premiére fois, étoit Trésorier de la ville de Corinthe, ou peut-être de celle d'Antioche. Saint Paul étoit à Corinthe lorsqu'il l'appelle Trésorier (*c*). Mais si Eraste étoit d'Ephése l'Apôtre a pû à Corinthe le désigner par l'emploi qu'il avoit eu autrefois dans sa ville. Les nouveaux Grecs veulent qu'il ait exercé cette charge dans Jérusalem. Quoi qu'il en soit, Eraste s'attacha à S. Paul, & quitta apparemment son emploi, pour se donner plus parfaitement à Dieu. Après son voyage de Macédoine, dont saint Luc parle ici, on ne sait s'il revint à Ephése avec Timothée: mais on sait que l'année suivante il étoit à Corinthe avec l'Apôtre saint Paul, & saint Timothée, puisque S. Paul salue les Romains de la part de l'un, & de l'autre (*d*). Il suivit apparemment cet Apôtre jusqu'au dernier voyage qu'il fit à Corinthe, en allant à Rome souffrir le martyre. Paul y laissa Eraste (*e*); & depuis ce tems, on ne sait ce qu'il devint. Usuard, Adon, & le Martyrologe Romain disent que S. Paul le laissa en Macédoine, dont il le fit Evêque, & qu'il fut enfin martyrisé à Philippes. Les nouveaux Grecs le font Evêque de Panéade, & disent qu'il mourut en paix, ayant parcouru toute la terre pour annoncer l'Evangile. Ils le nomment Apôtre, & le mettent au rang des soixante & douze Disciples.

℣. 24. DEMETRIUS ARGENTARIUS, FACIENS ÆDES ARGENTEAS (*f*) DIANÆ. *Un Orfévre nommé Démétrius, qui faisoit de petits temples d'argent de Diane d'Ephése.* Le temple de Diane d'Ephese passoit pour une des merveilles du monde. On fut deux cens vingt années à mettre cet ouvrage dans sa perfection, quoiqu'il se fit aux dépens de toute l'Asie Mineure. Il y avoit cent vingt-sept colomnes faites par autant de Rois. Sa longueur étoit de quatre cens vingt-cinq pieds, & sa largeur de deux cens vingt. Ce temple étoit orné des plus riches présens, & des plus belles statuës. On y avoit épuisé l'industrie des plus habiles ouvriers pendant deux siécles (*g*). Il fut brûlé par Erostrate la même nuit que nâquit Aléxandre le Grand: mais il se rétablit dans la suite; & Aléxandre lui-même ayant pris la ville d'Ephése, offrit de le rendre aussi magnifique qu'il étoit auparavant, si l'on vouloit mettre son nom au frontispice: Ce qui lui fut refusé. Néron le dépouilla de ses richesses.

Les pelerins qui venoient de tous les endroits du monde, avoient la curiosité d'emporter des figures en petit de ce fameux temple (*h*), & des niches où étoit représentée la Déesse. On vendoit un grand nombre de ces petits temples dans la ville, & Démétrius orfévre en faisoit son principal trafic. Saint Paul décrioit par tout l'idolâtrie, en découvroit la vanité, & le ridicule par ses discours, & par ses miracles, & convertissoit une infinité de personnes. Démétrius en fut allarmé, & excita contre lui la sédition que nous lisons ici. Quelques-uns (*i*) ont crû que ces petits temples de Diane étoient des piéces de monnoye, ou des médailles sur lesquelles étoit gravé le temple de Diane d'Ephése. On trouve en effet des médailles où ce temple, & où cette Déesse sont représentez (*k*): mais on ne croit point que ces médailles se vendissent par les orfévres. C'étoit de la monnoye fabriquée dans la ville, & qui avoit cours dans la Province: Mais les petits temples dont nous parlons, se vendoient publiquement. D'autres veulent (*l*) que ç'ait été des espéces de reliquaires, dans lesquels étoit renfermée l'Idole de Diane, & que l'on portoit au coû par forme de préservatif.

℣. 27. IN REDARGUTIONEM VENIRE. *Que notre métier ne soit décrié, & que le temple de la grande Déesse ne tombe dans le mépris.* Le Texte à la lettre (*m*): *Que cette partie ne tombe dans le mépris*; ce gain, ce métier, ce qui nous regarde en ceci. Non-seulement nous risquons de perdre ce qui nous revenoit de ce trafic; mais nous

(a) 1. *Cor.* XV. 18.
(b) 1. *Cor.* XVI. 11.
(c) 2. *Timoth.* IV. 20. *Ærarius civitatis Græc.* Ὁ οἰκονόμος.
(d) *Rom.* XVI. 22. 23.
(e) 2. *Timot.* IV. 20.
(f) Quelques Anciens Manuscrits lisent à la marge: *Ἴσως κιβώρια μικρά. Peut-être de petites coupes.* S. Chrysost. l'entend de même.
(g) *Vide Plin. lib* 36. *c.* 14. *Strabo, lib.* X.
(h) *Ita Sanct. Grot. Cornel. Men. Tir. Erasm. Camer. Casaub. alii.*
(i) *Beza, Piscat. Fremond.*
(k) *Duchoul, pag.* 85. 86.
(l) *Chrysost. Vatab. Vide & Sanct.*
(m) Οὐ μόνον δὲ τοῦτο κινδυνεύει ἡμῖν τὸ μέρος εἰς ἀπελεγμὸν ἐλθεῖν.

28. *His auditis, repleti sunt irâ, & exclamaverunt dicentes: Magna Diana Ephesiorum.*

29. *Et impleta est civitas confusione, & impetum fecerunt uno animo in theatrum rapto Gaïo, & Aristarcho Macedonibus, comitibus Pauli.*

30. *Paulo autem volente intrare in populum; non permiserunt Discipuli.*

31. *Quidam autem, & de Asiæ Principibus, qui erant amici ejus, miserunt ad eum rogantes ne se daret in theatrum.*

32. *Alii autem aliud clamabant. Erat enim Ecclesia confusa: & plures nesciebant quâ ex causa convenissent.*

28. Ayant entendu ce discours, ils furent transportez de colére, & ils s'écriérent: *Vive* la grande Diane des Ephésiens.

29. Toute la ville fut aussi-tôt remplie de confusion: & ces gens-là coururent en foule au theâtre, entraînant Gaïus & Aristarque Macédoniens, qui avoient accompagné Paul dans son voyage.

30. Paul vouloit aller se présenter à ce peuple, mais les Disciples l'en empêchérent.

31. Et quelques-uns aussi des Asiarques, qui étoient ses amis, l'envoyérent prier de ne se présenter point au théâtre.

32. Cependant les uns crioient d'une maniére, & les autres d'une autre; car tout ce concours de peuple n'étoit qu'une multitude confuse; & la plûpart même ne savoient pas pourquoi ils étoient assemblez.

## COMMENTAIRE.

sommes en danger de voir le culte de la Déesse entierement abandonné. Ce n'étoit ni le culte, ni l'honneur de la Déesse qui intéressoit Démétrius; c'étoit son profit, son intérêt seul.

ỳ. 28. MAGNA DIANA EPHESIORUM. *La grande Diane des Ephésiens.* Cette Diane n'étoit point représentée avec un arc, & des fléches, en habit de chasseuse, ayant un croissant sur le front: mais c'étoit la Diane, surnommée *à plusieurs mammelles*; parce qu'on la représentoit en certains lieux toute couverte de mammelles depuis les épaules jusqu'aux pieds (*a*). Ailleurs elle étoit représentée ayant le sein, & le ventre tout couverts de mammelles; & au-dessous c'étoit une espéce de piedestal orné de distances en distances de têtes de chiens, de bœufs, & de cerfs à demi corps (*b*): Le tout porté sur les pieds de la Déesse, qui paroissent nuds au bas de toutes ces statuës. Les mammelles en grand nombre marquent sa fécondité, & son abondance (*c*): *Et ut ex ipsa quoque effigie mentirentur omnium eam bestiarum, & viventium esse nutricem*: Et pour montrer qu'elle est la nourrice des hommes, & des animaux. Les chiens, & les cerfs marquent qu'elle est la Déesse de la chasse, & des bois. Souvent on chargeoit ses médailles, & ses figures de plusieurs emblêmes, qui désignoient ses différentes propriétez. Mais en voilà assez pour notre dessein.

Au reste dans les principes des Payens, Diane étoit une des grandes Déesses: *Magna Diana Ephesiorum*; car ils avoient des grands Dieux, & de moindres Dieux. Les grands Dieux sont renfermez dans ces deux vers d'Ennius:

*Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars;*
*Mercurius, Jovis, Neptunus, Vulcanus, Apollo.*

Les autres Dieux étoient des moindres: *Dii minorum gentium.* Les premiers étoient adorez par tous les Gentils; les autres n'étoient connus, ou adorez, que dans certains pays, & dans certaines villes.

ỳ. 29. IN THEATRUM. *Ils coururent en foule au théâtre.* Le théâtre dans plusieurs villes, étoit le lieu des assemblées politiques (*d*). Ces theatres étoient de grandes places en demi cercle, capables de contenir un grand nombre de personnes. Dans les villes où l'on manquoit de places plus commodes, on s'assembloit au théâtre.

RAPTO GAIO, ET ARISTARCHO. *Entraînant Gaïus, & Aristarque*, qu'ils savoient être les compagnons, & les ministres de saint Paul. Gaïus, ou Caïus étoit apparemment de Macédoine. Il eut l'honneur de loger chez lui saint Paul à Corinthe, où il étoit établi. Il y en a (*e*) qui croient que c'est ce Caïus à qui saint Jean écrivit sa troisiéme Epître: mais il vaut mieux distinguer ces deux Caïus, & dire que celui à qui saint Jean écrit, étoit un autre Caïus natif de Derbe, aussi Disciple de saint Paul (*f*). Celui-ci est apparemment celui que les Constitutions Apostoliques (*g*) prétendent avoir été fait Evêque de Pergame en Asie; & l'autre Caïus aura été Evêque de Thessalonique, suivant la tradition rapportée par Origénes (*h*).

Aristarque étoit aussi Macédonien, & natif de Thessalonique. Il accompagna saint Paul à Ephése, & y demeura avec lui pendant les deux ans qu'il y fut, partageant avec lui les travaux & les dangers de l'Apostolat. Il faillit d'être mis à mort dans le tumulte dont nous parle ici saint Luc. Il sortit d'Ephése avec l'Apôtre, & l'accompagna dans la Gréce. De la Gréce il le suivit en Asie; de-là en Judée, & de Judée à Rome. Adon, & le Martyrologe Romain, le font Evêque de Thessalonique: mais les Grecs veulent qu'il ait été Evêque d'Apamée en Syrie, & qu'il ait été décapité à Rome sous Néron, immédiatement après saint Paul, auquel il demeura toûjours constamment attaché. Nous verrons encore plus d'une fois le nom de saint Aristarque dans les Epîtres de l'Apôtre.

ỳ. 30. NON PERMISERUNT DISCIPULI. *Les Disciples empêchérent Paul de se montrer*, de peur qu'on ne lui fît insulte, & qu'on ne l'accablât de pierres; car dans ces assemblées tumultueuses, on n'écoutoit ni les Loix, ni la justice.

ỳ. 31. QUIDAM DE ASIÆ PRINCIPIBUS. *Quelques-uns des Asiarques, qui étoient de ses amis*, l'envoyérent prier de ne se pas trouver au théâtre. S. Chrysostome (*i*) a crû que ces Asiarques étoient Chrétiens. Mais les Interprétes soutiennent avec raison, qu'ils étoient Payens. Saint Luc l'insinuë assez, lorsqu'après avoir parlé des Fidéles qui arrêtérent saint Paul, lorsqu'il vouloit aller se présenter au théâtre, il ajoute, que même des Asiarques de ses amis l'en empêchérent. Ces Asiarques étoient les Pontifes Payens de l'Asie, choisis par distinction pour faire célébrer à leurs dépens les jeux solemnels & publics (*k*). Ainsi c'étoit toûjours les plus riches & les plus considérables de chaque ville, & même de toute la Province.

(a) *Vide Hieronym. Proleg. Ep. ad Ephes. & Minut. Felic. in Octav. & Tristan. tom. 1. p. 352. & tom. 2. p. 526.*
(b) *Duchoul. Relig. des Rom. p. 86.*
(c) *Hieron. loco citato.*
(d) *Vide, si placet, Grot. & Drus. hic.*
(e) *Beda, in 3. Epist. Joan. Adon. in Martyrol.*
(f) Voyez Tillemont, S. Paul, art. 23. & Note 29.
(g) *Constit. Apost. lib. 7. c. 46.*
(h) *Origen. in Rom. XVI. p. 632.*
(i) *Chrysost. in Act. homil. 42. Vide & Bezam hic.*
(k) *Vide, si placet, Grot. & Hamm. hic. & Salmas.*



Digitized by Google

33. *De turba autem detraxerunt Alexandrum propellentibus eum Judaeis. Alexander autem manu silentio postulato, volebat reddere rationem populo.*

34. *Quem ut cognoverunt Judaeum esse, vox facta una est omnium, quasi per horas duas clamantium: Magna Diana Ephesiorum.*

35. *Et cùm sedasset scriba turbas, dixit: Viri Ephesii, quis enim est hominum, qui nesciat, Ephesiorum civitatem cultricem esse magnæ Dianæ, Jovisque prolis?*

36. *Cùm ergo his contradici non possit, oportet vos sedatos esse, & nihil temerè agere.*

33. Alors Aléxandre étant tiré de la foule, *étant aidé* par les Juifs qui le poussoient devant eux. Et étendant la main, il demanda audience, pour se justifier devant le peuple.

34. Mais ayant reconnu qu'il étoit Juif, ils s'écriérent tous *comme* d'une seule voix durant près de deux heures: *Vive* la grande Diane des Ephésiens.

35. Après quoi le greffier de la ville les ayant appaisez, il leur dit: Seigneurs Ephésiens, y a-t-il quelqu'un qui ne sache pas que la ville d'Ephése rend un culte particulier à la grande Diane, fille de Jupiter?

36. Puis donc qu'on ne peut pas disconvenir de cela, vous devez demeurer en paix, & ne rien faire inconsidérément.

## COMMENTAIRE.

℣. 33. DE TURBA DETRAXERUNT ALEXANDRUM. *Aléxandre fut tiré de la foule.* Il se dégagea de la foule avec le secours des Juifs, qui le poussérent dans le théatre, en un lieu où il pouvoit être apperçû, & se faire entendre de tout le monde; voulant apparemment par son discours disculper les Juifs, & faire tomber la faute de ce tumulte sur les seuls Chrétiens *(a)*: Car souvent on les confondoit entre eux; & on sçavoit que les Juifs n'étoient pas moins ennemis des Idoles, que les Chrétiens. On croit *(b)* que cet Aléxandre est celui dont parle saint Paul à Timothée *(c)*, qui étoit un ouvrier en cuivre, qui s'opposa toûjours à l'Apôtre, & qu'il fut enfin obligé d'excommunier. Mais on n'a pour ce sentiment que d'assez foibles conjectures *(d)*. On ne sait pas même au vrai s'il étoit pour, ou contre S. Paul; ni s'il vouloit le charger, ou le justifier. Si c'est lui, il faut que dès lors il eût été Chrétien. Ce qui ne paroît nullement par le Texte, qui dit au contraire qu'il étoit Juif. Mais il pouvoit être Juif converti. En un mot rien de certain.

On peut traduire le Grec par *(e)*: *On instruisit Alexandre, les Juifs le produisant*, comme leur avocat. Ils le constituérent leur avocat, & le firent parler pour eux *(f)*. Mais le sens qui est présenté par la Vulgate, est suivi par la plûpart des Interprétes. Si l'on veut que les Juifs ayent voulu faire parler Aléxandre, pour soutenir leur cause, il faudra dire qu'il étoit Juif, & de leur parti; & l'opinion qui le confond avec Alexandre ouvrier en cuivre, tombera d'elle-même.

℣. 35. CUM SEDASSET SCRIBA TURBAS, DIXIT. *Le greffier de la ville les ayant appaisez, il leur dit.* Quelques-uns *(g)* croyent que ce fut Alexandre qui leur parla. Mais le Grec marque assez que ce fut le greffier. Mais ce greffier étoit, dit-on, assez différent de ce que ce nom signifie parmi nous. Il y en a *(h)* qui croyent que c'étoit le Préfet de la ville: D'autres, que c'étoit un Officier qui donnoit aux soldats le mot du guet, & qui leur prescrivoit ce qu'ils avoient à faire; ou l'écrivain, qui récitoit publiquement les noms, & les prix des vainqueurs dans les jeux publiques. Il paroît que c'étoit un homme de considération, puisqu'il eut l'autorité d'appaiser le tumulte du peuple. Quelques Manuscrits Grecs *(i)* au lieu de: *Ayant appaisé*, lisent: Ayant fait signe *de la main* au peuple; ou plûtôt, *ayant imprimé de la crainte au peuple.*

EPHESIORUM CIVITATEM CULTRICEM ESSE MAGNÆ DIANÆ, JOVISQUE PROLIS? *Qui ne sait que la ville d'Ephése rend un culte particulier à la grande Diane, fille de Jupiter?* Le Grec *(k)*: *Qui ne sait que la ville d'Ephése est marguilliére* (ou néocore) de la *grande Déesse Diane, & de* la statuë *venuë de Jupiter?* Le nom de *néocore* se trouve fréquemment dans les médailles, & dans les inscriptions anciennes, pour marquer l'honneur qu'avoient eu certaines villes d'ériger des autels, & de célébrer des jeux publiques en l'honneur de certaines Divinitez. Privilége qui leur étoit accordé par arrêt du Sénat, ou par la faveur des Princes, & dont ces villes faisoient si grand cas, qu'elles le marquoient dans leurs inscriptions, & dans leurs médailles, & qu'elles en faisoient le plus glorieux de leurs titres. On en voit une infinité d'exemples principalement dans les villes de l'Asie. Le terme Grec *neócoros*, se rend ordinairement par le Latin *æditiuus*, marguillier, intendant de ce qui regarde le culte, l'entretien, la décoratoin des Temples; les jeux, les pompes, les cerémonies, le panégyrique des Divinitez, leurs ornemens *(l)*. Les Ephésiens se distinguoient principalement par leur attachement au culte de Diane, & étoient fort jaloux du titre de ses *néocores*.

On ajoûte que la statuë de cette Divinité étoit tombée du Ciel. C'étoit l'opinion des peuples, que la Diane d'Ephése n'étoit pas faite de la main des hommes; mais qu'elle étoit venuë immédiatement du Ciel. C'est qu'elle étoit si ancienne, qu'on n'en connoissoit ni le sculpteur, ni l'origine. Les Prêtres la faisoient passer pour un présent venu immédiatement de Jupiter aux hommes. On disoit la même chose de la Déité qu'on adoroit à Pessinunte, & de la Diane Taurique *(m)*, & des anciles, ou boucliers sacrez produits par Numa *(n)*, & du Palladium *(o)*, & de la Cérés d'Enna en Sicile *(p)*, & du Dieu Hélagabale *(q)*.

Saint Isidore de Damiette *(r)* remarque que les Payens pour faire croire que leurs Idoles étoient tombées du Ciel, faisoient quelquefois mourir, ou reléguoient dans des pays inconnus, les sculpteurs qui les avoient fabriquées, afin

(a) *Chrysost. homil. 42. Fromond. alii.*
(b) *Ita Hugo, Baron. Grot. Bez. Hamm. alii.*
(c) *2. Timot. IV. 14. & 1. Timot. I. 20.*
(d) *Sanct. Cajet. Tir.*
(e) Προεβίβασαν Ἀλέξανδρον, προβαλόντων αὐτὸν τῶν Ἰουδαίων. *Vulg. legit:* Προεβάλοντο.
(f) *Vide Erasm. Hamm. Zeger. Syr.*
(g) *Erasm. Baron.*
(h) *Syr. Arab. Drus. Lud. de Dieu.*
(i) *Cantab. Laud. 3.* Κατασείσας τῇ χειρί. *Græc. impress.* Καταστείλας. S. Luc se sert assez souvent de κατασείειν, pour faire signe de la main; pour faire silence; mais ce verbe se construit avec le datif. *Act.* XII. 17. XIII. 16. XIX. 33. XXI. 41.
(k) Τίς ἐστιν ἀνθρώπων ὃς οὐ γινώσκει τὴν Ἐφεσίων πόλιν νεωκόρον οὖσαν τῆς μεγάλης Θεᾶς Ἀρτέμιδος, καὶ τοῦ Διοπετοῦς. L'Auteur de la Vulgate semble avoir lû: Διὸς παιδὸς. *Fille de Jupiter.*
(l) Voyez *Tristan. Comment. histor. t. 1. p. 39. 40. 41. Hamm. Petit. Var. Lect. Erasm. &c.*
(m) *Euripid.* Λαβεῖν τ' ἄγαλμα Θεᾶς, ὅ φασιν ἐνθάδ' εἰς τούσδε ναοὺς οὐρανοῦ πεσεῖν ἄπο.
(n) *Plut. in Numa.*
(o) *Plutarch. in Parallel.*
(p) *Apud Ciceron.*
(q) *Apud Herodian.*
(r) *Isidor. Pelus. lib. 4. Ep. 207.*



Digitized by Google

37. *Adduxistis enim homines istos, neque sacrileges, neque blasphemantes Deam vestram.*

37. Car ceux que vous avez amenez ici, ne sont ni sacriléges, ni blasphémateurs de votre Déesse.

38. *Quod si Demetrius, & qui cum eo sunt artifices, habent adversùs aliquem causam, conventus forenses aguntur, & Proconsules sunt, accusent invicem.*

38. Que si Démétrius, & les ouvriers qui sont avec lui, ont quelque plainte à faire contre quelqu'un, on tient l'audience, & il y a des Proconsuls, qu'ils s'appellent en justice les uns les autres.

39. *Si quid autem alterius rei quæritis, in legitima Ecclesia poterit absolvi.*

39. Que si vous avez quelque autre affaire à proposer, elle se pourra terminer dans une assemblée légitime.

40. *Nam & periclitamur argui seditionis hodiernæ: cùm nullus obnoxius sit de quo possimus reddere rationem concursûs istius. Et cùm hæc dixisset, dimisit Ecclesiam.*

40. Car nous sommes en danger d'être accusez de sédition pour ce qui s'est passé aujourd'hui, ne pouvant alléguer aucune raison pour justifier ce concours tumultuaire de peuple. Ayant dit cela, il congédia toute l'assemblée.

## COMMENTAIRE.

que les peuples n'en connoissant pas les Auteurs, se laissassent plus aisément persuader qu'elles étoient venuës du Ciel. Il raconte qu'un Roi d'Egypte ayant un jour rassemblé plusieurs habiles ouvriers, pour lui faire une belle statuë de Diane, lorsqu'elle fut achevée, il les fit manger dans une chambre, dont le pavé devoit s'enfoncer lorsqu'ils seroient à table. Les sculpteurs furent donc ainsi engloutis dans la terre, & étouffez. Mais la chose ne put se faire si secrettement, que le bruit ne s'en répandit dans le public. Ainsi il ne réussit pas à faire passer sa Diane pour une piéce venuë du Ciel.

Pour revenir à la statuë de Diane d'Ephése, Pline (a) qui en parle en Historien, nous apprend que l'on n'étoit pas d'accord sur la matiére dont cette figure étoit composée. Denys Périégétes dit que l'ancienne statuë de Diane, posée par les Amazones, n'étoit qu'un tronc d'orme. Callimaque la fait de chêne; Vitruve de cédre. Xénophon (b) la fait d'argent. Quelques-uns la croyoient d'ébéne. D'autres qui l'avoient vûë de plus près, soutenoient qu'elle étoit de bois de vigne (c), & que c'étoit encore l'ancienne, & premiére statuë, qui n'avoit jamais été changée, quoique le Temple eût été rétabli jusqu'à sept fois. Pline nomme Canétias l'ouvrier qui l'avoit faite, & il ajoute que la figure est percée de plusieurs trous, par lesquels on coule du nard dans le bois, pour le nourrir, & en contenir les jointures. On ne doit pas être fort surpris d'entendre que cette statuë étoit faite de bois de vigne, puisque, selon le même Pline (d), on en voit de fort grosses, & qu'il y avoit dans le même Temple d'Ephése, un escalier fait d'un seul sep de vigne, par lequel on montoit jusqu'au haut du Temple. Le Temple de Jupiter de Métaponte étoit soutenu de colomnes de bois de vigne, & on voyoit dans la ville de Populonie une belle statuë de Jupiter composée de ce bois.

℣. 37. NEQUE BLASPHEMANTES DEAM VESTRAM. *Ils ne sont pas blasphémateurs de votre Déesse.* Cet homme qui étoit Payen, n'y faisoit pas grande façon pour mentir (e). Il ne s'informe pas si Paul, & ses compagnons ont mal parlé de Diane, & s'ils ont soutenu que c'étoit une fausse Divinité, & que sa statuë n'avoit rien de divin, ni de respectable. Quand il l'auroit dit, il n'auroit rien imputé à cet Apôtre. Il dit ce qu'il croit propre à appaiser la multitude.

℣. 38. CONVENTUS FORENSES. *On tient l'audience* pour les causes de moindre conséquence. Ceux qui croyent avoir des sujets de plainte, peuvent s'adresser aux Juges, qui leur rendront justice. S'il s'agit d'affaires de plus grande importance, *vous avez les Proconsuls*, ou le Gouverneur de la Province, devant qui vous pouvez les traduire. Il n'y avoit qu'un Proconsul à la fois dans chaque Province. Le pluriel est mis ici pour le singulier. On peut traduire le Grec (f) par: *Voici les jours d'assemblée*, ou d'assise; *nous avons les Proconsuls*; que ceux qui ont à se plaindre, se présentent, & demandent justice. Autrement (g): *Ces gens ne sont que des ouvriers*; Démétrius, & les siens ne sont pas des personnages qui ayent l'autorité d'assembler le peuple. *Cela n'appartient qu'aux Proconsuls.*

℣. 39. LEGITIMA ECCLESIA. *Dans une assemblée légitime*, qui se tient tous les mois, dit saint Chrysostome (h). Autrement: Dans une assemblée convoquée selon les régles par les Magistrats (i), & où les choses se passent dans la paix. Les Magistrats de chaque ville administroient les choses qui concernoient la police.

℣. 40. CUM NULLUS OBNOXIUS SIT. *Ne pouvant alléguer aucune raison pour justifier ce concours tumultuaire.* Car quoiqu'en général il fut défendu aux peuples de faire de ces sortes d'assemblées, sans la permission du Proconsul, ou des Magistrats, cette régle avoit toutefois ses exceptions, comme sont les cas d'incendie, d'incursions des ennemis, & autres pareils. Ici il n'y avoit rien de semblable (k). Le Grec se peut prendre autrement: N'y ayant personne qui ait eu droit d'assembler le peuple; ou plûtôt (l), n'y ayant personne dans la ville qui ait pû donner occasion à ce tumulte; ni traître, ni incendiaire, ni blasphémateur contre les Dieux, &c.

(a) *Plin. lib. XVI. c. 40.*
(b) *Xenophon. de expedit. Cyri junioris.*
(c) *Ita Mutianus ter Consul, apud Plin. ibid. & Theophyl. lib. 5. hist. c. 19.*
(d) *Plin. lib. XIV. c. 1.*
(e) *Chrysost. Fromond. Cornel. Menoch.*
(f) Ἀγοραῖοι ἄγονται, καὶ ἀνθύπατοί εἰσι. *Vide Grot. Hamm. Camer. Pisc. Drus. hic. Casaub. in Theoph. Cornelier.* [illegible]
(g) *Syr. Arab. Lud. de Dieu.*
(h) *Chrysost. hic. Zeger. Fromond.*
(i) *Grot. Erasm. Cornel. alii.*
(k) *Erasm. Zeger. Grot. alii.*
(l) [illegible]

Digitized by Google

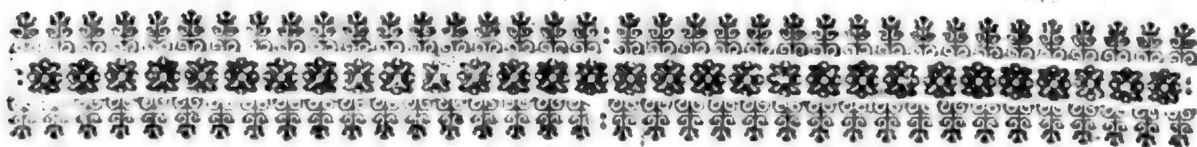

# CHAPITRE XX.

*Saint Paul à Troade. Il ressuscite un jeune homme qui étoit tombé du troisiéme étage. Il annonce l'Evangile en plusieurs pays. Il part de l'Asie. Douleur des Fidéles qui le quittent.*

℣. 1. *Postquam autem cessavit, tumultus, vocatis Paulus Discipulis, & exhortatus eos, valedixit, & profectus est ut iret in Macedoniam.*

*2. Cùm autem perambulasset partes illas, & exhortatus eos fuisset multo sermone, venit ad Græciam:*

*3. Ubi cùm fecisset menses tres, factæ sunt illi insidiæ à Judæis navigaturo in Syriam: habuitque consilium ut reverteretur per Macedoniam.*

℣. 1. Le tumulte étant cessé, Paul fit venir les Disciples, & les ayant exhortez, il leur dit adieu, & partit pour aller en Macédoine.

2. Après avoir été en divers lieux de cette Province, & avoir fait plusieurs exhortations *aux fidéles*, il vint en Gréce:

3. Où ayant demeuré trois mois, il résolut de retourner par la Macédoine, à cause que les Juifs lui avoient dressé des embûches, sur le chemin qu'il devoit prendre pour aller par mer en Syrie.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. POSTQUAM CESSAVIT TUMULTUS. *Le tumulte étant cessé, Paul fit venir les Disciples, & leur dit adieu.* Le tumulte arrivé à Ephése à l'occasion de l'orfévre, détermina saint Paul à hâter son voyage en Gréce. Il avoit écrit aux Corinthiens (*a*) qu'il en partiroit après la Pentecôte : mais il semble que cet accident l'obligea à en sortir peut-être quelques jours plûtôt. Saint Luc dit assez clairement qu'il partit aussi-tôt après que la sédition fut appaisée.

UT IRET IN MACEDONIAM. *Pour aller en Macédoine*, pour y visiter les Eglises qu'il y avoit fondées, & y recueillir les aumônes qu'on y avoit mises à part pour les Fidéles de Jérusalem. Mais au lieu de s'embarquer à Ephése, il alla à Troade dans la Phrygie (*b*), où il y avoit des Fidéles, qu'il fut bien-aise de visiter avant son départ d'Asie. Il mena avec lui Timothée, & ils passérent ensemble en Gréce (*c*).

℣. 2. AD GRÆCIAM. *Il vint en Gréce*; c'est-à-dire, en Achaïe: Mais il n'y alla pas immédiatement. Il passa par la Macédoine, comme il le dit au premier verset. Il nous apprend lui-même (*d*) qu'il y eut beaucoup à souffrir, tant des dangers de la part des Infidéles, que des inquiétudes de la part des Fidéles encore imparfaits. Mais il y fut consolé par l'arrivée de Tite, qui le combla de joie, en lui rapportant le bon état de l'Eglise de Corinthe. Peu de tems après, & étant encore en Macédoine, il renvoya Tite à Corinthe (*e*), & le chargea de la seconde Lettre qu'il écrivoit aux Corinthiens (*f*). Il vint lui-même dans cette ville quelque tems après, ainsi qu'il le leur avoit promis (*g*). C'étoit le troisiéme voyage qu'il y faisoit (*h*). On ne sait pas distinctement ce qu'il y fit: Mais saint Augustin (*i*) croit qu'il y régla tout ce qui regarde le saint sacrifice de l'Eucharistie, & particuliérement, qu'on recevroit le Corps de JESUS-CHRIST à jeûn, & non dans un repas ordinaire, comme il se pratiquoit lorsqu'il écrivit sa premiére Epître aux Corinthiens.

℣. 3. MENSES TRES. *Trois mois*, tant à Corinthe, que dans Athénes, & dans l'Achaïe. Pendant ce tems, il visita toutes les Eglises, & recueillit toutes les aumônes qu'on avoit préparées. Ce fut dans ce même tems, & avant son départ de l'Achaïe, qu'il envoya son Epître aux Romains. Ce qui fait croire que ce fut de Corinthe même qu'il l'écrivit (*k*), c'est qu'il s'arrêta plus à Corinthe qu'en aucun autre lieu, & qu'il nomme plusieurs personnes de Corinthe dans les salutations qu'il fait aux Romains.

FACTÆ SUNT EI INSIDIÆ. *Parce que les Juifs lui avoient dressé des embûches sur le chemin.* Paul étoit résolu d'aller par mer en Syrie, & à Jérusalem, qui étoit le premier but de son voyage; & c'étoit la voie la plus courte: mais ayant appris que les Juifs lui avoient dressé des embûches sur le chemin, soit en apostant des Corsaires, & des voleurs de mer, qui devoient attaquer son vaisseau, & se saisir de sa personne, & des sommes qu'il portoit aux pauvres de Jérusalem; soit en gagnant des assassins, dans les villes où il devoit aborder sur sa route; il résolut de faire le chemin, autant qu'il pourroit, par terre. Ainsi il retourna par la Macédoine, & delà à Troade, où il s'embarqua pour aller en Syrie, & à Jérusalem. Nous allons voir toute sa route dans ce Chapitre, & dans le suivant. De Corinthe saint Paul fut accompagné jusqu'à Philippes, ville de Macédoine, par Sopatre, ou Sosipatre, Aristarque, Second, Caïus, Timothée, Tychique, & Trophyme (*l*). De Philippes S. Paul les pria de prendre le devant, & de passer par mer jusqu'à Troade, où ils l'attendirent. Cependant il demeura à Philippes avec saint Luc, & quelques autres. Il fit avec eux la Pâque, & ne partit de cette ville qu'après les jours des azymes, ou après l'octave de Pâques.

(a) 1. *Cor.* XVI. 8.
(b) 2. *Cor.* II. 12.
(c) 2. *Cor.* I. 1.
(d) 2. *Cor.* VII. 5. 6. 7.
(e) 2. *Cor.* VIII. 16. 17.
(f) *Theodoret. Tillemont.*
(g) 1. *Cor.* XVI. 5.
(h) 2. *Cor.* XII. 14. XIII. 1.
(i) *Aug. Epist.* 118. *c.* 6.
(k) *Origen. in Epist. ad Rom. Theodoret. ibid. Athan. Synops.*
(l) *Rom.* XVI. 21.

4. *Comitatus est autem cum Sopater, Pyrrhi Beræensis, Thessalonicensium verò Aristarchus, & Secundus, & Caius Derbeus, & Timotheus: Asiani verò Tychicus, & Trophimus.*

5. *Hi cùm præcessissent, sustinuerunt nos Troade:*

6. *Nos verò navigavimus post dies azymorum à Philippis, & venimus ad eos Troadem in diebus quinque, ubi demorati sumus diebus septem.*

7. *Unà autem Sabbati cùm convenissemus ad frangendum panem, Paulus disputabat cum eis, profecturus in crastinum, protraxitque sermonem usque in mediam noctem.*

8. *Erant autem lampades copiosæ in cœnaculo, ubi eramus congregati.*

4. Il fut accompagné par Sopatre fils de Pyrrhus de Bérée, par Aristarque, & par Second, qui étoient de Thessalonique, par Caïus de Derbes, & par Timothée, par Tychique, & Trophime, qui étoient *tous deux* d'Asie.

5. Ceux-ci étant allez devant, ils nous attendirent à Troade.

6. Pour nous, après les jours des pains sans levain, nous nous embarquâmes à Philippes, & nous vînmes en cinq jours les trouver à Troade, où nous en demeurâmes sept.

7. Le premier jour de la semaine, les Disciples étant assemblez pour rompre le pain, Paul qui devoit partir le lendemain, leur fit un sermon qu'il continua jusqu'à minuit.

8. Il y avoit beaucoup de lampes en la sale haute où nous étions assemblez.

## COMMENTAIRE.

ℽ. 4. SOPATER. *Sopatre fils de Pyrrhus de Bérée.* Le Grec imprimé (*a*) lit simplement : *Sopatre de Bérée.* Plusieurs Manuscrits portent : *Sosipatre de Bérée*; & plusieurs autres : *Sopatre fils de Pyrrhus de Bérée.* Sosipatre, & Sopatre sont le même nom : Mais il est assez croyable que le nom de Pyrrhus son pere a été ajouté au Texte depuis un très long tems, par quelques-uns des premiers Fidéles, qui connoissoient la famille de Sosipatre : Car si le nom de Pyrrhus y eût été dès le commencement, comment se trouveroit-il encore aujourd'hui des Manuscrits où il ne se lit pas? En matiére de noms propres, il est plus ordinaire d'ajouter, que de retrancher. On croit que ce Sosipatre est celui que S. Paul appelle son parent, & dont il fait les recommandations aux Romains (*b*). Il étoit de Bérée; c'est-à-dire apparemment, de la ville de ce nom en Macédoine, où S. Paul avoit prêché. Le Texte Grec imprimé porte que Sopatre accompagna Paul *jusqu'en Asie* (*c*). Mais ces mots ne se lisent ni dans l'Arabe, ni dans la Vulgate, ni dans quelques Manuscrits Grecs. On ne voit pas que l'on puisse dire en rigueur que ni Sopatre, ni les autres ayent suivi S. Paul jusqu'en Asie, puisqu'ils le dévancérent à Troade. Il y a donc assez d'apparence que ces mots sont ajoutez dans le Grec.

ARISTARCHUS. *Aristarque*, dont on a parlé sur le Chapitre précédent. ℽ. 29.

TIMOTHEUS. *Timothée*, fameux Disciple de S. Paul, dont on parlera au long dans l'argument des Epitrès qué S. Paul lui a écrites.

TYCHICUS. *Tychyque* est appellé par S. Paul même (*d*) son cher frere, un fidéle ministre du Seigneur, & son compagnon dans le service de Dieu. Il étoit de la Province d'Asie, & c'étoit l'homme de confiance de S. Paul. Il l'employa souvent à porter ses Lettres, & pour s'informer de l'état des Eglises. Il songea même à l'envoyer en Candie, pour prendre soin de cette Eglise, & remplir la place de Tite (*e*) Quelques Martyrologes mettent sa Fête à Paphos en Cypre, le 19. d'Avril. Les Grecs le font ordinairement Evêque de Colophon dans la Province d'Asie. Ils le mettent au nombre des soixante & dix Disciples.

Je parlerai de Trophime sur le ℽ. 29. du Chap. XXI.

ℽ. 5. SUSTINUERUNT NOS TROADE. *Ils nous attendirent à Troade*, où S. Paul les avoit envoyez devant lui. S. Luc parlant ici à la premiére personne, insinue qu'il étoit du voyage. Troade est, comme on l'a déja vû (*f*), une ville de la petite Phrygie, dans la petite Province de Troade.

ℽ. 6. NAVIGAVIMUS. *Après les jours des pains sans levain*, après l'octave de Pâque; S. Luc fait voir par ces paroles que S. Paul observoit encore l'usage des pains sans levain pendant les sept jours de la Pâque, à la maniére des Juifs; *nous nous embarquâmes à Philippes*, pour passer en Asie, & pour aller trouver à Troade ceux que S. Paul y avoit envoyez devant lui.

ℽ. 7. UNA SABBATHI. *Le premier jour de la semaine*; le Dimanche; *les Disciples étant assemblez pour rompre le pain*; ou pour prendre leur repas ensemble (*g*); ou plûtôt pour célébrer l'Eucharistie (*h*), souvent désignée sous ces termes de *rompre le pain*; ou enfin (*i*) pour faire ensemble ces repas de charité, qui étoient pour l'ordinaire accompagnez, ou suivis de la Communion du Corps, & du Sang de JESUS-CHRIST. La rencontre du jour du Dimanche, l'heure du soir, la prédication de S. Paul, les lampes allumées; tout cela fait juger qu'il s'agit de quelque chose de plus, que d'un souper ordinaire.

DISPUTABAT CUM EIS. *Leur fit un sermon qu'il continua jusqu'à minuit.* A la lettre : *Il disputoit avec eux*; ou plûtôt (*k*), *il s'entretenoit avec eux : & il continua son discours jusqu'à minuit.* Il écoutoit leurs questions, il y répondoit, il levoit leurs doutes, expliquoit ce qu'ils trouvoient d'obscur, ou de difficile dans nos mystéres. Ce n'étoient point des discours étudiez; mais des entretiens familiers, utiles, & sérieux.

ℽ. 8. LAMPADES COPIOSÆ IN COENACULO. *Il y avoit beaucoup de lampes dans la sale*; tant à cause de la célébrité de l'assemblée, où, comme nous avons dit, on avoit célébré l'Eucharistie après le souper, que pour la décence, & la grandeur du lieu, où tant de personnes de différens sexes s'étoient rassemblez durant la nuit; enfin pour éviter les calomnies que l'on répandoit contre les assemblées, & les repas de charité des premiers Chrétiens.

(a) Σώπατρος Βεῤῥοιαῖος. *Alii*, Σωσίπατρος Βεῤῥοιαῖος. *Alii* Πύῤῥου Βεῤῥοιαῖος.
(b) *Rom.* XVI. 21. *Origen. Est. alii.*
(c) Συνείπετο αὐτῷ ἄχρι τῆς Ἀσίας Σώπατρος.
(d) *Ephes.* VI. 21. 22. *& Coloss.* IV. 7.
(e) *Vide Tit.* III. 12.
(f) *Act.* XVI. 8.
(g) *Glossa ordin. Lir.*
(h) *Aug. Ep. olim* 86. *nunc* 36. *c.* 12. *n.* 28. *Hieron. Ep.* 18. *Sanct. Syr. Cornel. Ham. Pisc. Arab. Æth.*
(i) *Fromond. Bez.*
(k) Διελέγετο αὐτοῖς ... παρέτεινέ τε τὸν λόγον.



Digitized by Google

9. *Sedens autem quidam adolescens nomine Eutychus super fenestram, cùm mergeretur somno gravi, disputante diu Paulo, ductus somno cecidit de tertio cœnaculo deorsùm, & sublatus est mortuus.*

9. Et comme le discours de Paul dura longtems, un jeune homme nommé Eutyque, qui étoit assis sur une fenêtre, s'endormit, & étant enfin assoupi d'un profond sommeil, il tomba d'un troisiéme étage en bas, & on le remporta mort.

10. *Ad quem cùm descendisset Paulus, incubuit super eum: & complexus dixit: Nolite turbari, anima enim ipsius in ipso est.*

10. Mais Paul étant descendu en bas, se jetta sur lui; & l'ayant embrassé, il leur dit: Ne vous troublez point, car il vit.

11. *Ascendens autem, frangensque panem, & gustans, satisque allocutus usque in lucem, sic profectus est.*

11. Puis étant remonté, & ayant rompu le pain, & mangé, il leur parla encore jusqu'au point du jour, & s'en alla ensuite.

12. *Adduxerunt autem puerum viventem, & consolati sunt non minimè.*

12. Et on amena le jeune homme vivant, dont ils furent extrêmément consolez.

13. *Nos autem ascendentes navem, navigavimus in Asson, inde suscepturi Paulum: sic enim disposuerat ipse per terram iter facturus.*

13. Pour nous, nous montâmes sur un vaisseau, & nous allâmes jusques à Asson, où nous devions reprendre Paul, selon l'ordre qu'il en avoit donné, parce que pour lui, il avoit voulu faire le chemin à pied.

14. *Cùm autem convenisset nos in Asson, assumpto eo, venimus Mitylenen.*

14. Lors donc qu'il nous eut rejoints à Asson, nous allâmes tous ensemble à Mityléne.

15. *Et inde navigantes, sequenti die venimus contra Chium, & alia die applicuimus Samum, & sequenti die venimus Miletum.*

15. Et continuant notre route, nous arrivâmes le lendemain vis-à-vis de Chio: le jour suivant nous abordâmes à Samos; & le jour d'après nous vînmes à Milet.

16. *Proposuerat enim Paulus transnavigare Ephesum, ne qua mora illi fieret in Asia. Festinabat enim, si possibile sibi esset, ut diem Pentecostes faceret Jerosolymis.*

16. Car Paul avoit résolu de passer Ephése sans y prendre terre, afin qu'il n'eût point d'occasion de s'arrêter en Asie, se hâtant pour être, s'il étoit possible, le jour de la Pentecôte à Jérusalem.

## COMMENTAIRE.

℣. 9. Super fenestram. *Etant assis sur la fenêtre*, qui étoit ouverte, ou à cause de la chaleur, ou pour dissiper l'odeur des lampes, & des flambeaux; ce jeune homme s'étoit mis sur la fenêtre, apparemment pour mieux entendre, parce que le reste de la sale étoit plein; *il tomba du troisiéme étage, & on le remporta mort.* Il tomba dans la cour, ou dans la ruë, & il fut tout froissé de sa chûte, que son sommeil rendit encore plus lourde.

℣. 10. Incubuit super eum. *Il se jetta sur lui.* Il se coucha sur lui, comme Elisée fit autrefois sur l'enfant de son hôtesse de Sunam (*a*), comme pour le réchauffer, & le ranimer; priant ardemment le Seigneur qu'il daignât lui rendre la vie. *Et l'ayant embrassé, il dit: Ne vous troublez point, car il vit.* Il sentit que Dieu l'avoit ressuscité. Il remarqua quelques mouvemens dans lui, qui lui firent juger qu'il étoit en vie (*b*); ou il parla comme certain de ce qui devoit arriver aussi-tôt; ainsi que notre Seigneur dans l'Evangile (*c*), dit de la fille de Jaïr: *Elle n'est pas morte, mais elle dort*; parce qu'il devoit la ressusciter avec autant de facilité, que si elle n'eût été qu'endormie. M. le Clerc (*d*) veut que ce jeune homme n'ait pas été tué de sa chûte; & quand S. Luc dit qu'il étoit mort, il traduit: *Il étoit comme mort*; & au ℣. 12. où il est dit qu'*on le ramena vivant*, il l'explique ainsi: On le ramena guéri. Cela s'appelle faire une violence visible au Texte de l'Ecriture.

℣. 11. Frangens panem, et gustans. *Ayant rompu le pain, & mangé.* Il déjeuna au point du jour, après avoir parlé presque toute la nuit, pour se disposer à partir. *Gustare*, dans S. Luc, marque le déjeûner, ou la premiére nourriture que l'on prend de la journée. Voyez ci-devant Chap. x. 10. Fromond croit qu'il célébra une seconde fois l'Eucharistie le Lundi au point du jour, après l'avoir déja célébrée le Dimanche au soir, & dans la même sale. Mais j'ai peine à croire que dans la même assemblée, on célébrât jamais deux fois les saints Mystéres.

℣. 13. Navigavimus in Asson. *Nous allâmes par mer jusqu'à Asson; où nous devions reprendre Paul*, qui étoit allé jusques-là par terre. *Asson* (*e*), ou *Assos*, étoit une ville maritime de Mysie (*f*), ou de la Troade (*g*); car les Géographes ne sont pas d'accord sur cela. Elle s'appelloit aussi Apollonie (*h*). Le trajet par mer étoit bien plus long de Troade à Assos, que par terre, à cause d'un promontoire qui s'avançoit dans la mer. Il pouvoit y avoir huit, ou dix lieuës par terre.

℣. 14. Venimus Mytilenen. *D'Asson nous allâmes tous ensemble à Mytiléne.* S. Paul s'embarqua avec eux à Asson, & de-là ils allérent à Mytiléne dans l'Isle de Lesbos. Ils pûrent aisément faire ce trajet en un jour.

℣. 15. Contra Chium. *Vis-à-vis de Chio*, autre Isle de l'Archipel, où ils ne descendirent pas. Mais le lendemain ils abordérent à *Samos*. Ou plûtôt, suivant le Grec (*i*): Etant arrivez vis-à-vis l'Isle de Samos, ils allerent mouiller à *Trogile*, près de Samos. Le Texte Latin, & plusieurs Exemplaires Grecs (*k*) omettent *Trogile*. Il y avoit un promontoire de ce nom dans l'Ionie, qui donnoit son nom à trois petites Isles voisines de Samos (*l*).

(a) *4. Reg. IV. 32.*
(b) *Sanct. Grot. Bez. alii.*
(c) *Matt. IX. 24.*
(d) Le Clerc, Notes Françoises sur le N. Test.
(e) *Gr. Ἆσσον; alii Ἄσσον; alii Θάσον, vel Θάσσον.*
(f) *Strabo. Stephan.*
(g) *Plin. lib. 2. c. 96.*
(h) *Idem lib. 5. c. 30.*
(i) Τῇ δὲ ἑτέρᾳ παρεβάλομεν εἰς Σάμον, καὶ μείναντες ἐν Τρωγυλλίῳ, *&c.*
(k) *Omittunt Trogillium Alex. Laud. 3. Pet. 3. Copht. Æth. Hieron. Beda, alii.*
(l) *Plin. l. 35. c. 12. Vide Strabon. l. 14.*

*17. A Mileto autem mittens Ephesum, vocavit Majores natu Ecclesiæ.*

*18. Qui cùm venissent ad eum, & simul essent, dixit eis: Vos scitis, à prima die, qua ingressus sum in Asiam, qualiter vobiscum per omne tempus fuerim,*

*19. Serviens Domino cum omni humilitate, & lacrymis, & tentationibus, quæ mihi acciderunt ex insidiis Judæorum:*

*20. Quomodo nihil subtraxerim utilium, quò minus annuntiarem vobis, & docerem vos publicè, & per domos,*

*21. Testificans Judæis atque Gentilibus in Deum pœnitentiam, & fidem in Dominum nostrum Jesum Christum.*

*22. Et nunc ecce alligatus ego Spiritu, vado in Jerusalem; quæ in ea ventura sint mihi, ignorans:*

17. Etant à Milet, il envoya à Ephése, pour faire venir les Prêtres de cette Eglise.

18. Et quand ils furent venu le trouver, & qu'ils se furent joints, il leur dit: Vous savez de quelle sorte je me suis conduit pendant tout le tems que j'ai été avec vous, depuis le premier jour que je suis entré en Asie:

19. Que j'ai servi le Seigneur avec toute humilité, & avec beaucoup de larmes, parmi les traverses qui me sont survenues par la conspiration des Juifs contre moi:

20. Que je ne vous ai rien caché de tout ce qui vous pouvoit être utile, rien ne m'ayant empêché de vous l'annoncer, & de vous en instruire en public, & en particulier;

21. Prêchant aux Juifs aussi-bien qu'aux Gentils la pénitence envers Dieu, & la foi envers notre Seigneur JESUS-CHRIST.

22. Et maintenant étant lié par *le Saint-*Esprit, je m'en vais à Jérusalem, sans que je sache ce qui m'y doit arriver;

## COMMENTAIRE.

Ce promontoire étoit entre Ephése, & l'embouchure du Méandre. Il y a beaucoup plus d'apparence que S. Paul, & sa compagnie abordérent à la petite Isle de Trogile, qu'au promontoire de ce nom. Un promontoire n'est pas un ie u propre pour l'abordage.

VENIMUS MILETUM *Nous vînmes à Milet*, ville célébre sur la côte, & dans la Province de Carie, & éloignée d'Ephése d'environ douze, ou quinze lieuës.

℣. 17. VOCAVIT MAJORES NATU ECCLESIÆ. *Il fit venir les Prêtres de cette Eglise.* Le Latin porte à la lettre, *les vieillards*; mais le Grec lit, *Presbyteros*, qui signifie non-seulement un vieillard d'âge, mais aussi un Prêtre, un Evêque, un homme établi en dignité. On convient qu'en cet endroit, les Anciens, ou les Prêtres sont les mêmes que ceux qu'il nomme Evêques ci-après, ℣. 28. S. Irénée (*a*) dit qu'il fit venir les Evêques, & les Prêtres non-seulement d'Ephése, mais aussi des Eglises voisines; ce qui est très-vrai-semblable. Saint Timothée Evêque d'Ephése, étoit alors avec saint Paul (*b*). Ainsi il faut croire qu'il y avoit en sa place un autre Evêque, pour gouverner pendant son absence, avec ses Prêtres, & que les Evêques des villes voisines s'y rencontrérent aussi.

℣. 18. QUOMODO VOBISCUM PER OMNE TEMPUS. *Pendant tout le tems que j'ai été avec vous.* Le Manuscrit de Cambrige porte (*c*): *Pendant trois ans, & plus, comme j'ai été avec vous pendant tout ce tems-là.* Saint Paul sans blesser la modestie, pouvoit se proposer comme modéle à ses Disciples. Il ne parloit que par l'inspiration de l'Esprit de Dieu, & rien n'étoit plus éloigné de la vanité, & de l'ostentation, que toute la conduite qu'il avoit tenue parmi eux. Il les prend lui-même à témoin de son humilité, de ses souffrances, de ses larmes. L'orgueil humain ne se reléve pas par ces sortes d'endroits; ils sont trop contraires à l'amour propre.

℣. 19. TENTATIONIBUS. *Les traverses qui me sont arrivées par la conspiration des Juifs.* Le terme *tentationes* (*d*), peut signifier ou les traverses qu'on lui a suscitées, ou les épreuves ausquelles Dieu l'a exposé, pour éprouver sa vertu; ou enfin *les tentations* que les Juifs ont employées contre lui, pour essayer de le séparer de JESUS-CHRIST, & de le faire renoncer à l'Evangile, par promesses, par ménaces, par mauvais traitemens.

℣. 20. NIHIL SUBTRAXERIM UTILIUM. *Je ne vous ai rien caché de ce qui pouvoit vous être utile.* Je vous ai découvert tout ce qui peut être utile à votre salut. Ni la crainte, ni les considérations humaines ne m'ont point fait déguiser, ou supprimer les véritez qui pouvoient vous être utiles. J'ai tout sacrifié pour votre sanctification (*e*). Voilà le modéle d'un bon Pasteur. Plein de doctrine, & de zéle, il communique avec abondance, avec discrétion, sans jalousie, & sans crainte ce que Dieu lui met dans le cœur, & ce que sa charité lui inspire. Un bon pasteur, disoit saint Bernard, doit toûjours avoir du pain dans sa bezace, & son chien en lesse. Son chien est son zéle; il faut le conduire, le régler, le modérer. Sa bezace remplie de pain, est son esprit rempli de connoissances utiles; il doit être toûjours en état de donner la nourriture à son troupeau.

℣. 21. JUDÆIS, ATQUE GENTILIBUS. *Prêchant aux Juifs, aussi-bien qu'aux Gentils la pénitence, & la foi.* Il commença par les Juifs, & les prêcha pendant trois mois (*f*): mais voyant leur endurcissement, il se tourna du côté des Gentils, sans toutefois négliger entiérement les Juifs; toûjours disposé à les instruire lorsqu'ils vouloient l'entendre; mais ne fréquentant plus comme auparavant leur Synagogue. Il prêchoit aux uns, & aux autres prémiérement la pénitence, & puis la foi en JESUS-CHRIST; car la conversion de celui qui quitte l'idolâtrie, & qui embrasse le culte du vrai Dieu, enferme à la vérité la foi en un Dieu, mais non pas toûjours la foi en JESUS-CHRIST. Les Juifs croyoient en Dieu, mais non en JESUS-CHRIST; il falloit les exhorter à se convertir, & à croire en lui. Les Payens ne connoissoient point Dieu, & vivoient mal; il falloit les engager à quitter l'idolâtrie, à recourir à Dieu par la pénitence, & enfin à croire en JESUS-CHRIST, qui justifie les impies (*g*) par la foi animée de la charité. Dans l'Evangile (*h*), comme ici, on exhorte d'abord les hommes à la pénitence, puis à la foi en l'Evangile.

℣. 22. ALLIGATUS EGO SPIRITU. *Etant lié par le Saint-Esprit, je m'en vais à Jérusalem.* Je suis comme

(a) *Iren. lib. 3. c. 14. Vide Chrysost. homil. 44. initio.* Τὺς πρεσβυτέρους μεταπεμψάμενος. *Erasm. Vatab.*
(b) *Vide Rom. XVI. 21. Ligf. Tillem.*
(c) Ὡς τριετίαν, ἢ καὶ πλεῖον... ποταπῶς μεθ' ὑμῶν ἦν παντὸς χρόνου.
(d) *Gr.* Πειρασμῶν.
(e) *Erasm. Vat. Bez.*
(f) *Act. XIX. 8. 9. 10.*
(g) *Rom. IV. 5. Vide Sanct. & From. Me.*
(h) *Marc. I. 15. Pœnitemini, & credite Evangelio.*

Digitized by Google

23. *Nisi quod Spiritus sanctus per omnes civitates mihi protestatur, dicens quoniam vincula, & tribulationes Jerosolymis me manent.*

24. *Sed nihil horum vereor: nec facio animam meam pretiosiorem quàm me, dummodò consummem cursum meum, & ministerium verbi, quod accepi à Domino Jesu, testificari Evangelium gratiæ Dei.*

25. *Et nunc ecce ego scio, quia ampliùs non videbitis faciem meam vos omnes, per quos transivi prædicans Regnum Dei.*

26. *Quapropter contestor vos hodierna die, quia mundus sum à sanguine omnium.*

27. *Non enim subterfugi, quò minùs annuntiarem omne consilium Dei vobis.*

28. *Attendite vobis, & universo gregi, in quo vos Spiritus sanctus posuit Episcopos, regere Ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo.*

23. Sinon que dans toutes les villes par où je passe, le Saint-Esprit me fait connoitre que des chaines, & des afflictions m'y sont préparées.

24. Mais je ne crains rien de toutes ces choses, & je suis prêt d'exposer ma vie, pourvû que j'achéve ma course, & que *j'accomplisse* le ministére que j'ai reçû du Seigneur JESUS, qui est de prêcher l'Evangile de la grace de Dieu.

25. Je sai que vous ne verrez plus mon visage vous tous, parmi lesquels j'ai passé en prêchant le Royaume de Dieu.

26. Je vous déclare donc aujourd'hui que je suis pur, & innocent du sang de vous tous;

27. Parce que je n'ai point feint de vous annoncer toutes les volontez de Dieu.

28. Prenez donc garde à vous-mêmes, & à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis Evêques, pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son propre sang.

## COMMENTAIRE.

lié, & enchaîné par la force du Saint-Esprit, qui me conduit à Jérusalem (*a*). Il me fait une douce violence; il m'entraîne par un attrait victorieux, auquel je ne résiste pas, & auquel il ne m'est pas permis de résister, tout libre que je suis; parce que je croirois m'opposer à la volonté de Dieu qui m'est connue. Autrement: Je suis tellement persuadé que je serai enchaîné à Jérusalem, que je me regarde deja comme dans les liens (*b*). J'y suis déja en esprit, comme un homme qui est condamné à un supplice ignominieux, & qui en a l'imagination tellement frappée, qu'il le souffre déja en esprit.

℣. 23. NISI QUOD SPIRITUS SANCTUS. *Sinon que le Saint-Esprit, &c.* Je ne sai pas distinctement ce qui doit m'arriver à Jérusalem, mais je sai seulement que le Saint-Esprit m'avertit dans toutes les villes où je passe, par les Prophétes Chrétiens qu'il anime de son Esprit, que je n'y dois attendre que des chaines, & des persécutions. On verra dans le Chapitre suivant (*c*) une preuve de ce que dit S. Paul, que les Prophétes Chrétiens lui annonçoient de toutes parts que des chaines lui étoient preparées à Jérusalem.

℣. 24. NEC FACIO ANIMAM MEAM PRETIOSIOREM QUAM ME. *Je suis prêt d'exposer ma vie.* A la lettre: *Je ne fais pas plus de cas de ma vie, que de moi-même.* Je suis prêt a exposer ma vie, & à m'exposer moi-même, pour la gloire de mon Dieu. Il se considére comme distingué de sa vie; & il considére la vie comme le plus grand bien que l'homme puisse perdre. Or ce bien, tout grand qu'il est, ne me touche point, quand il s'agit du service de mon Seigneur. Je le sacrifierai volontiers pour lui. Le Grec lit simplement (*d*): *Je ne tiens pas mon ame*, ou ma vie *pour précieuse*; je ne l'estime pas assez, pour vouloir la conserver aux dépens de ce que je dois à Dieu. Dans le stile des Hébreux, *tenir une ame pour précieuse* (*e*), signifie la conserver chérement; & au contraire ne la regarder pas comme précieuse, se prend pour l'exposer, la prodiguer (*f*).

CONSUMMEM CURSUM. *Que j'achéve ma course.* Le Grec imprimé ajoute (*g*): *Que je l'achéve avec joie.* Mais cette addition paroît prise d'ailleurs, & ne se trouve pas dans d'excellens Manuscrits Grecs, ni dans les anciennes Versions.

℣. 25. EGO SCIO. *Je sai que vous ne verrez plus mon visage.* S. Paul le croyoit ainsi, ne jugeant pas qu'il pût échapper aux chaînes, & aux mauvais traitemens qui lui étoient préparez à Jérusalem, & que le Saint-Esprit lui faisoit annoncer de toutes parts, sans lui marquer qu'il en seroit délivré. Toutefois il paroît assez clairement par plusieurs endroits de ses Epitres, non-seulement qu'il a eu dessein de revenir en Asie, mais aussi qu'il y est revenu (*h*); & c'est l'opinion de nos plus habiles Critiques (*i*).

℣. 26. MUNDUS SUM A SANGUINE OMNIUM. *Je suis innocent du sang de vous tous.* Autant qu'il a été en moi, j'ai travaillé au salut de vous tous, & nul d'entre vous n'est péri, & ne périra par ma faute. Si quelqu'un tombe dans le crime, ou dans l'infidélité, on ne pourra me l'imputer, puisque *je n'ai point feint de vous annoncer toutes les volontez de Dieu.* Il semble faire allusion au passage d'Ezéchiel, où il est dit (*k*): *Lorsque je ferai venir la guerre sur un pays, & que le peuple aura établi une sentinelle*, pour l'avertir de la venue de l'ennemi; *si la sentinelle voyant le glaive venir sur le pays, sonne de la trompette, & annonce au peuple* le mal qui le ménace, *quiconque aura oüi le son de la trompette, & n'aura pas pris garde à lui, si l'épée l'emporte, son sang sera sur lui.... Que si la sentinelle voit venir l'ennemi, & ne sonne point de la trompette, & que le peuple n'étant point averti, ne se tienne pas sur ses gardes, & que l'épée vienne, & le fasse périr; celui-ci est surpris par son iniquité: mais je répéterai son sang de la main de la sentinelle.* Voyez aussi *Act.* VIII. 6.

℣. 28. IN QUO SPIRITUS SANCTUS POSUIT VOS EPISCOPOS REGERE ECCLESIAM DEI. *Le Saint-Esprit vous a établis Evêques pour gouverner l'Eglise de Dieu.* Les Manuscrits varient sur cet endroit. La plûpart lisent comme la Vulgate (*l*), *l'Eglise de Dieu*; plusieurs autres, *l'Eglise du Seigneur*; le Syriaque, & Théo-

(a) *Vide Cornel. From. Menoc. Prica. alios.*
(b) *Grot. Zeger. Hamm. Le Clerc.*
(c) *Act.* XXI. 10. 11.
(d) Οὐδὲ ἔχω τὴν ψυχήν μου τιμίαν ἐμαυτῷ.
(e) 1. *Reg.* XXVI. 21. *Prov.* VI. 26. *Isai* XIII. 12.
(f) *Grot. Cornel. Camer. Vat. Syr. alii.*
(g) Τελειῶσαι τὸν δρόμον μου μετὰ χαρᾶς. *Additum fortè ex Hebr.* XIII. 17.
(h) *Philipp.* I. 25. 26. II. 24. *Philem.* ℣. 22. *Hebr.* XIII. 23.
(i) *Capell. hist. Apost. Tillem. S. Paul. art.* 35. *Fromond. in Acta hic. S. Chrysost. Theodoret. Pearson. Usser. Maudut. Cornel. à Lapide*, citez dans M. de Tillemont, Note 74. sur S. Paul.
(k) *Ezech.* XXXIII. 3. 4. 5.
(l) *Græc. impress.* Ἐκκλησίαν τοῦ Θεοῦ. *Alii:* Τοῦ Κυρίου. *Ita Alex. Cantab. Colb. &c. Ammonius in Catena. Iren. lib.* 3. c. 14. *Lucif. Calar. Didym. lib.* 2. *de Spir. Sancto, apud Mill. hic.*

29. *Ego scio quoniam intrabunt post discessionem meam lupi rapaces in vos, non parcentes gregi.*

30. *Et ex vobis ipsis exurgent viri loquentes perversa, ut abducant Discipulos post se.*

31. *Propter quod vigilate, memoriâ retinentes, quoniam per triennium nocte, & die non cessavi, cum lacrymis monens unumquemque vestrûm.*

32. *Et nunc commendo vos Deo, & verbo gratiæ ipsius, qui potens est ædificare, & dare hæreditatem in sanctificatis omnibus.*

29. Car je sai qu'après mon départ, il entrera parmi vous des loups ravissans, qui n'épargneront point le troupeau;

30. Et que d'entre vous-mêmes, il s'élévera des gens qui publieront des doctrines corrompuës, afin d'attirer des Disciples après eux.

31. C'est pourquoi veillez en vous souvenant que je n'ai point cessé ni jour, ni nuit durant trois ans, d'avertir avec larmes chacun de vous.

32. Et maintenant je vous recommande à Dieu, & à la parole de sa grace, à celui qui peut achever l'édifice que nous avons commencé, & vous donner part à son héritage avec tous ses Saints.

## COMMENTAIRE.

doret (*a*), & l'Auteur des Dialogues attribuez à S. Athanase (*b*), *l'Eglise du Christ*; d'autres, *l'Eglise du Seigneur Dieu*. Ces variétez paroissent peu importantes en elles-mêmes; mais elles le sont extrêmement par rapport à ce qui suit: *Qu'il a acquise par son propre Sang:* Car si l'on conserve le nom d'*Eglise de Dieu*, il s'ensuivra invinciblement que Jesus-Christ est Dieu; & c'est peut-être pour contredire cette vérité, que quelques Copistes ignorans, ou mal intentionnez ont changé le nom *de Dieu*, en celui *du Seigneur*, ou *du Christ* (*c*). Grotius n'a pas manqué cette occasion de relever les différences des Exemplaires, & de soutenir qu'il faut lire *l'Eglise du Seigneur*, au lieu de *l'Eglise de Dieu*; contre le consentement de tous les Exemplaires Latins, de la plûpart des Grecs, & de presque tous les Peres Grecs, & Latins, comme le montre M. Mille (*d*). Les Anciens fortement persuadez de la Divinité de notre Sauveur, ne feignoient point de parler du Sang d'un Dieu (*e*). Cette expression n'avoit rien de choquant pour eux.

L'Apôtre dit que les Evêques *sont établis par le Saint-Esprit pour gouverner l'Eglise de Dieu*; non pas que chaque Evêque soit chargé du gouvernement de l'Eglise en général: mais chaque Eglise a son Chef, & son Evêque particulier. Toutes les Eglises ont Jesus-Christ pour Chef; & les successeurs de saint Pierre dans l'Eglise Romaine, sont sur la terre ses Vicaires, & ses Chefs visibles. L'ordre épiscopal a été institué par le Saint-Esprit, & toute l'Eglise a été acquise, & rachettée par le Sang de Jesus-Christ, comme une épouse qui est achettée au prix du sang de son époux; car en cet endroit l'Apôtre semble faire allusion à la coutume des Hébreux, qui achettoient leurs femmes ou par de l'argent, ou par des services réels qu'ils rendoient à leurs parens. Rien n'est plus capable d'inspirer de l'amour, & de l'attachement aux Evêques pour leurs Eglises que cette considération, que chacun des Fidéles qui la composent, a été rachetté par le Sang d'un Dieu; & qu'au Jugement de Jesus-Christ on demandera compte à leurs Pasteurs de ce Sang précieux ou négligé, ou profané. Les Evêques dans ce verset, sont les mêmes que les Prêtres du verset 17. Quoique les fonctions des Prêtres, & des Evêques ayent toûjours été fort distinguées, toutefois leurs noms se confondoient assez souvent dans l'Antiquité. Voyez l'Epître de saint Paul aux Philippiens, Chap. 1. 1.

℣. 29. Lupi rapaces. *Des loups ravissans.* Le Grec (*f*): *Des loups qui vous seront à charge.* Des loups qui vous rongeront, au lieu d'être des pasteurs pour vous défendre. J'ai vécu parmi vous, sans être à charge à personne; il en viendra d'autres après moi qui vous dévoreront. Autrement: *Lupi graves*, sont des loups dangereux, cruels, violens, qui dissiperont le troupeau, au lieu de le paître, & de le conduire. Ces prédictions de l'Apôtre furent vérifiées dans le grand nombre d'Hérétiques, & de faux Chrétiens, qui s'élévérent dans les premiers siécles, & qui causérent tant de ravages dans l'Eglise.

℣. 30. Ex vobis ipsis exurgent. *D'entre vous-mêmes* il s'élévera de ces loups ravissans, des hérétiques, des hommes d'une doctrine corrompue. De ce nombre furent les Nicolaïtes, & les autres faux Apôtres, dont parle saint Jean dans l'Apocalypse (*g*), qui affligeoient l'Eglise d'Ephése, & qui cherchoient à lui ravir son innocence. Il y avoit aussi dans l'Eglise de Pergame des Nicolaïtes, & des faux Docteurs, qui tenoient la doctrine de Balaam (*h*). L'Eglise de Thyatire s'étoit laissée séduire par une fausse Prophéteresse, que saint Jean ménace de la colére de Dieu (*i*). Ces Eglises étoient dans l'Asie Mineure. L'Apôtre saint Paul les avoit fondées pour la plûpart; & les avertissemens qu'il donne ici, les regardoient toutes. Cet Apôtre nous parle aussi dans ses Lettres d'Hymenée, & d'Aléxandre (*k*), qu'il fut obligé de livrer à Satan, afin d'arrêter leurs blasphêmes; comme aussi de Phigelle, d'Hermogéne, & de Philétés (*l*), qu'il nomme des déserteurs.

Ut abducant Discipulos post se. *Afin d'attirer des Disciples après eux.* Voilà le caractére des Hérétiques; l'orgueil, la vanité, l'envie de se distinguer, de se faire un nom, de se faire Chef de parti, de faire corps à part, d'ériger Autel contre Autel.

℣. 31. Per triennium. *Pendant trois ans*, non pas complets; il s'en faut quelques mois. Il n'y a peut-être pas plus de deux ans, & trois, ou quatre mois (*m*).

℣. 32. Commendo vos Deo, et verbo gratiæ. *Je vous recommande à Dieu, & à la parole de sa grace.* C'est ainsi qu'il appelle l'Evangile en plusieurs endroits (*n*). Que la parole que je vous ai prêchée; que l'Evangile que je vous ai annoncé; que les véritez saintes dont vous avez été nourris, vous servent de défense,

(a) *Theodoret. in Epist. ad Philipp.*
(b) *Athanas. Dialog. 1.*
(c) *Scoliast. Ms. in Colleg. novo apud Mill. hic.* Πολλοὶ τῶν ἀγνοούντων, μᾶλλον δὲ τῶν σφάλμα πρὸς τὴν ἀλήθειαν ἀπεχθῶς διακειμένων, διέβαλον τὴν λέξιν, αἵματι Θεοῦ, &c.
(d) *Mill. Var. Lect. hic, & Proleg. 1365.*
(e) *Ignat. Mart. Epist. ad Ephes. initio.* Μιμηταὶ ὄντες Θεοῦ ἀναζωπυρήσαντες ἐν αἵματι Θεοῦ.
(f) Λύκοι βαρεῖς.
(g) *Apoc. 11. 2. 6.*
(h) *Apoc. 11. 14. 15.*
(i) *Apoc. 11. 20.*
(k) *1. Timot. 1. ult.*
(l) *2. Timot. 1. 15.*
(m) *Vide Act. XIX. 8. 10.*
(n) *Act. XIV. 3. 25. XV. 40. XX. 24.*



Digitized by Google

33. *Argentum, & aurum, aut vestem nullius concupivi, sicut*

34. *Ipsi scitis quoniam ad ea, quæ mihi opus erant, & his, qui mecum sunt, ministraverunt manus istæ.*

35. *Omnia ostendi vobis, quoniam sic laborantes, oportet suscipere infirmos, ac meminisse verbi Domini Jesu; quoniam ipse dixit: Beatiùs est magis dare, quàm accipere.*

36. *Et cùm hæc dixisset, positis genibus suis oravit cum omnibus illis.*

33. Je n'ai désiré de recevoir de personne ni argent, ni or, ni vêtemens:

34. Et vous savez vous-mêmes que ces mains que vous voyez, ont fourni à tout ce qui m'étoit nécessaire, & à ceux qui étoient avec moi.

35. Je vous ai montré qu'en toutes choses il faut soûtenir ainsi les foibles en travaillant, & se souvenir de ces paroles que le Seigneur Jesus a dites lui-même: Qu'il y a plus de bonheur à donner, qu'à recevoir.

36. Après leur avoir ainsi parlé, il se mit à genoux, & pria avec eux tous.

## COMMENTAIRE.

& de consolation en mon absence: Que celui qui seul *peut achever l'édifice que nous avons commencé*, vous comble de son esprit, & de ses graces. Le Grec porte (*a*): *Que celui qui peut édifier sur le fondement* que nous avons posé, perfectionne la foi qu'il vous a donnée avec notre secours, & ensuite de nos prédications.

℣. 33. Argentum nullius concupivi. *Je n'ai désiré ni argent, ni or.* Il les fait souvenir de son désintéressement, pour les prémunir contre les faux pasteurs, ou plûtôt contre ces loups qui sont à charge, & dont il a parlé au verset 29. Un des caractéres d'un pasteur envoyé de Dieu, & rempli de son Esprit, c'est lorsqu'il cherche les intérêts de Dieu, & ceux de son troupeau, sans se mettre en peine des siens propres. C'est ainsi que Samuël demandoit aux Israëlites (*b*), si pendant tout le tems de son gouvernement, il avoit demandé d'eux des présens, s'il en avoit reçû, s'il leur avoit ravi quelque chose par violence.

℣. 34. Ministraverunt manus istæ (*c*). *Ces mains que vous voyez, ont fourni à tout ce qui m'étoit nécessaire.* Il montre aux Evêques, & aux Prêtres qui l'écoutoient, l'exemple d'une vie laborieuse, désintéressée, & occupée. Mon travail a servi à mon entretien, & à celui de mes associez. Que personne donc ne rougisse de gagner sa vie par le travail de ses mains. Qui est plus sérieusement, ou plus utilement occupé que S. Paul; & qui peut avoir de plus justes raisons de se dispenser du travail?

℣. 35. Sic laborantes oportet suscipere infirmos. *Il faut soutenir ainsi les foibles, en travaillant.* Le terme Grec (*d*) signifie proprement soutenir une personne qui est prête de tomber. Il faut que les pasteurs par leurs bons exemples, soutiennent ceux qui sont encore foibles dans la foi, & qu'ils éloignent d'eux tout ce qui peut leur causer du scandale. Or rien n'est plus capable de leur faire concevoir une idée désavantageuse de leurs pasteurs, que lorsqu'ils les voyent trop attachez à leur commodité, à leur intérêt, à leur plaisir. Un pasteur ne doit plus vivre pour lui-même, mais pour son troupeau. Toute son attention doit être de procurer toutes sortes de biens spirituels à ses oüailles, aux dépens de ses biens, de son repos, de ses propres avantages.

Meminisse verbi Domini Jesu: Beatius est magis dare, quam accipere. *Et se souvenir de ces paroles que le Seigneur* Jesus *a dites: qu'il y a plus de bonheur à donner, qu'à recevoir.* Ces paroles ne sont pas dans l'Evangile: mais S. Paul a pû les apprendre ou de quelque Disciple qui avoit vû Jesus-Christ, ou par une révélation particuliére; ou il les a tirées par conséquence de quelque endroit de l'Evangile: Par exemple, lorsque le Sauveur dit (*e*) qu'il vaut mieux inviter à souper les pauvres, & ceux qui ne peuvent nous rendre la pareille, que d'y inviter des riches. En faisant du bien aux pauvres, on s'acquiert un mérite dans le Ciel; & en traitant les riches, on reçoit sa récompense dans ce monde. Mais il est plus croyable que cette sentence s'étoit conservée dans la mémoire des premiers Fidéles. On lit dans les Constitutions Apostoliques (*f*) cette même sentence, & on y ajoute celle-ci: *Malheur à ceux qui ont, & qui feignant de ne pas avoir, reçoivent des autres ce qu'ils pourroient se donner à eux-mêmes.*

Au reste dans quelque occasion que le Sauveur l'ait prononcée, & de quelque source que saint Paul l'ait tirée, elle est toûjours très-certaine, & on peut lui donner un très-beau sens. En l'expliquant des biens temporels, suivant l'intention de saint Paul: Il est toûjours plus avantageux d'être en état de donner, que d'être dans la nécessité de recevoir. Le premier est une marque d'abondance; & le second, de pauvreté, & d'indigence. De plus celui qui distribuë libéralement ses biens, se fait des amis dans ce monde, & mérite des couronnes, & des récompenses pour l'autre vie. La libéralité, & la bonté sont des qualitez divines. Rien ne rend l'homme plus semblable à Dieu, que l'exercice de ces deux vertus. Cette maxime du Sauveur est toute fondée sur la raison; & les Philosophes (*g*) en ont connu la vérité, sans en pénétrer l'élévation, par rapport aux biens éternels que la libéralité nous procure, lorsqu'elle est exercée dans des principes d'une solide Religion. Les Perses aiment mieux donner, que recevoir, dit Thucidide (*h*); & il est plus honteux parmi eux de ne pouvoir accorder ce qu'on leur demande, que de ne pouvoir obtenir ce dont ils ont besoin. *Gaudet magis sapiens dato, quàm alius accepto*, dit Séneque, Ep. 81.

℣. 36. Positis genibus. *Il se mit à genoux, & pria.* Ce que les Commentateurs (*i*) remarquent ici de l'ancienne coutume de ne pas prier à genoux entre Pâque, & la Pentecôte, où ceci arriva, & dont on rapporte l'origine au tems même des Apôtres, ne doit s'entendre que des priéres solemnelles, qui se faisoient dans les assemblées; car pour les priéres particuliéres, & les cas extraordinaires, comme ceux-ci, il n'a jamais été défendu de se mettre à genoux. Cette pratique étoit familiére aux premiers Chrétiens, & a toûjours été commune dans l'Eglise.

(a) Τῷ δυναμένῳ ἐποικοδομῆσαι. *Chrysost.* Οὐκ εἶπε, οἰκοδομῆσαι, ἀλλ' ἐποικοδομῆσαι δεικνὺς ὅτι ἤδη ᾠκοδόμητο.
(b) 1. *Reg.* XIII. 3. 4. 5.
(c) Αἱ χεῖρες αὗται. *Cant. Syr. Æthiop.* Χεῖρες μου.
(d) Ἀντιλαμβάνεσθαι τῶν ἀσθενούντων.
(e) *Luc.* XIV. 12. 13.
(f) *Constit. Apostol. lib.* 4. *c.* 3. Ἐπεὶ καὶ ὁ Κύριος μακάριον εἶπεν εἶναι τὸν διδόντα ὑπὲρ τὸν λαμβάνοντα. Καὶ γὰρ εἴρηται πάλιν ὑπ' αὐτοῦ, οὐαὶ τοῖς ἔχουσι καὶ ἐν ὑποκρίσει λαμβάνουσιν, ἢ δυναμένοις βοηθεῖν ἑαυτοῖς, καὶ λαμβάνειν παρ' ἑτέρων βουλομένοις.
(g) *Aristot. Nicomach.* 3. *apud Grot. hic.* Τῆς ἀρετῆς μᾶλλον τὸ εὖ ποιεῖν, ἢ τὸ εὖ πάσχειν. *Plutarch. ex Epicuro.* Ἥδιον τὸ εὖ ποιεῖν τοῦ εὖ πάσχειν. *Ptolem. Lagi apud Ælian. Var. hist. lib.* 13. *c.* 13. Ἄμεινον εἶναι πλουτίζειν, ἢ πλουτεῖν. *Vide, si placet, Pricæum hic.*
(h) *Thucidid. lib.* 2. Αἴσχιον δὲ αἰτηθέντα μὴ δοῦναι, ἢ αἰτήσαντα μὴ τυχεῖν. Οἱ γὰρ Πέρσαι ... μᾶλλον, ἢ παρὰ τῶν ἄλλων λαμβάνειν.
(i) *Vide Grot. Fromond. Cornel.*

37. *Magnus autem fletus factus est omnium, & procumbentes super collum Pauli, osculabantur eum,*

38. *Dolentes maximè in verbo, quod dixerat, quoniam ampliùs faciem ejus non essent visuri. Et deducebant eum ad navem.*

37. Ils commencérent aussi-tôt à fondre en larmes; & se jettant au cou de Paul, ils le baisoient,

38. Etant principalement affligez de ce qu'il leur avoit dit, qu'ils ne le verroient plus jamais; & ils le conduisirent jusqu'au vaisseau.

## COMMENTAIRE.

℣. 37. Procumbentes super collum Pauli. *Se jettant au coû de Paul, ils le baisoient.* Ces marques de tendresse ont toûjours été en usage entre les amis, lorsqu'ils se séparoient. On en voit plus d'un exemple dans l'Ecriture. Laban embrassa tendrement ses filles, & ses petits fils, lorsqu'il les quitta sur les montagnes de Galaad. (*a*). Esaü ayant rencontré son frére Jacob au retour de son voyage de Mésopotamie (*b*), se jetta à son coû, le baisa, & répandit des larmes en l'embrassant. On en pourroit produire vingt autres exemples. Plutarque décrivant la maniére dont les conjurez s'approchérent de Jules César (*c*), dit que les uns lui baisoient les mains, les autres la poitrine, & d'autres la tête. L'Empereur Théodose voulant marquer son respect, & sa reconnoissance à Méléce Evêque d'Antioche, lui baisoit & les yeux, & les lévres, & la poitrine, & la tête, & la main droite (*d*).

# CHAPITRE XXI.

*Voyage de saint Paul de Milet en Phénicie, & de là à Jérusalem. Agabus lui prédit ce qui lui doit arriver à Jérusalem: mais cela ne l'empêche pas d'y aller. Saint Jacque lui conseille d'accomplir dans le Temple, avec quatre autres, leur vœu de Nazaréat. Les Juifs le saisissent. Le Tribun le tire de leurs mains. Il parle au peuple.*

℣. 1. *Cum autem factum esset ut navigaremus abstracti ab eis, recto cursu venimus Coum, & sequenti die Rhodum, & inde Pataram.*

2. *Et cùm invenissemus navem transfretantem in Phœnicen, ascendentes navigavimus.*

3. *Cùm apparuissemus autem Cypro, relinquentes eam ad sinistram, navigavimus in Syriam, & venimus Tyrum: ibi enim navis expositura erat onus.*

4. *Inventis autem Discipulis, mansimus ibi diebus septem: qui Paulo dicebant per Spiritum, ne ascenderet Jerosolymam.*

℣. 1. Après que nous nous fûmes séparez d'eux avec beaucoup de peine, nous nous éloignâmes du port, & nous vinmes droit à Cos, le lendemain à Rhodes, & de là à Patare.

2. Et ayant trouvé un vaisseau qui passoit en Phénicie, nous montâmes dessus, & fimes voile.

3. Nous découvrimes l'isle de Chypre, que nous laissâmes à gauche; & continuant notre route vers la Syrie, nous vinmes à Tyr, où le vaisseau devoit décharger ses marchandises:

4. Y ayant trouvé des Disciples, nous y demeurâmes sept jours; & l'Esprit leur faisoit dire à Paul, qu'il n'allât point à Jérusalem.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. Venimus Coum. *De Milet nous vinmes droit à Cos*, Isle de l'Archipel, au midi de Milet, d'où ils étoient partis. De-là ils allerent *à Rhodes*, autre Isle de la même mer, fort célébre par son Colosse; de-là *à Patare*, ville maritime de la Lycie. Comme tous ces lieux sont fort connus, il est inutile d'en marquer si précisément la situation. On peut voir la Carte des voyages de S. Paul, à la tête de ce Livre.

℣. 2. In Phoenicem. *En Phénicie.* A Tyr, Capitale de Phénicie.

℣. 3. Cum apparuissemus Cypro. *Nous découvrîmes l'Isle de Chypre.* Nous passâmes au Sud de cette Isle, que nous cotoyâmes, mais sans y aborder. Nous la laissâmes à gauche, en allant de Patare à Tyr. Le Grec à la lettre (*e*): *Ayant paru à la hauteur de l'Isle de Chypre*; ou. cette Isle nous ayant apparu. Nous la découvrimes de loin, sans y aller.

℣. 4. Dicebant per Spiritum. *L'Esprit leur faisoit dire*; ou ils disoient à Paul par l'inspiration du Saint-Esprit, *qu'il n'allât point à Jérusalem.* Ou plûtôt: Ils annonçoient à Paul par la lumiére du Saint-Esprit, qu'on l'arrêteroit à Jérusalem; & ils lui conseilloient par le mouvement de leur charité, & de leur propre esprit, de n'y point aller (*f*): Car si le Saint-Esprit lui eût ordonné de n'y point aller, auroit-il osé lui désobéir? Il faut donc

(a) *Genes.* XXX. 28. 55.
(b) *Genes.* XXXIII. 4.
(c) *Plutarch. in Bruto.*
(d) *Theodoret. lib.* [illegible] καὶ περιφίλει, καὶ ὀφθαλμοὺς, καὶ χείλη, καὶ στέρνα, καὶ κεφαλὴν, καὶ τὴν στεφανώσασαν δεξιάν.
(e) Ἀναφάναντες δὲ τὴν Κύπρον. *Alii*, ἀναφανέντες. *Alii*, ἀναφανισθέντες τῆς Κύπρου. *Vide Lud. de Dieu, Grot. Glass.*
(f) *Carthusian. Sanct. Cornel. Tir. Caster.*

Digitized by Google

5. *Et expletis diebus profecti ibamus, deducentibus nos omnibus cum uxoribus, & filiis usque foras civitatem: & positis genibus in littore, oravimus.*

5. Après que nous y eûmes passé ces *sept* jours, nous en partimes, & ils vinrent tous avec leurs femmes & leurs enfans, nous conduire jusques hors de la ville, où ayant mis les genoux en terre sur le rivage, nous fimes la priére.

6. *Et cùm valefecissemus invicem, ascendimus navem: illi autem redierunt in sua.*

6. Et après nous être dit adieu les uns aux autres, nous montâmes sur le vaisseau; & ils retournérent chez eux.

7. *Nos verò navigatione expleta à Tyro descendimus Ptolemaïdam: & salutatis fratribus, mansimus die unâ apud illos.*

7. De Tyr nous vînmes à Ptolémaïde, où nous achevâmes notre navigation: & ayant salüé les freres, nous demeurâmes un jour avec eux.

8. *Alia autem die profecti, venimus Cæsaream. Et intrantes domum Philippi Evangelistæ, qui erat unus de septem, mansimus apud eum.*

8. Le lendemain étant partis *de là*, nous vînmes à Césarée; & étant entrez dans la maison de Philippe l'Evangéliste, qui étoit l'un des sept *Diacres*, nous demeurâmes chez lui.

9. *Huic autem erant quatuor filiæ virgines prophetantes.*

9. Il avoit quatre filles vierges qui prophétisoient.

## COMMENTAIRE.

distinguer ce que le Saint-Esprit leur faisoit dire, de ce qu'ils disoient par leur propre esprit; ou l'expliquer ainsi: Ils lui conseilloient de ne point aller à Jérusalem, s'il ne vouloit y être mis dans les liens *(a)*. Les prédictions qu'on lui faisoit de son emprisonnement, étoient conditionnelles. Mais il y avoit long-tems que sa résolution étoit prise, Voyez *Act.* xx. 23.

ỷ. 5. POSITIS GENIBUS. *Ayant mis le genoux en terre sur le rivage*, pour recommander à Dieu le voyage de S. Paul. Telle étoit la coutume des Juifs de prier en commun, & à genoux, à l'air, & principalement sur les bords de la mer: *Omissis Templis, per omne littus, quocumque in aperto aliquando jam preces ad Cœlum mittunt*, dit Tertullien *(b)*. Il appelle ailleurs *(c)* ces priéres, *orationes littorales*.

ỷ. 6. CUM VALEFECISSEMUS. *Après nous être dit adieu les uns aux autres.* Le Grec *(d)*: *Après nous être saluez, ou embrassez les uns les autres.* Il s'embrassérent, & se donnérent le baiser de paix, à la maniére des Juifs, & des premiers Chrétiens.

ỷ. 7. DESCENDIMUS PTOLEMAIDAM. *De Tyr nous vînmes à Ptolemaïde*, autrement *Acco*, ville maritime situé au nord du mont Carmel, à l'embouchure du petit fleuve de Bélus dans la mer. Ce fut-là la fin de la navigation de S. Paul.

ỷ. 8. VENIMUS CÆSAREAM. *Nous vînmes à Césarée.* De Ptolémaïde il alla par terre à Césarée, quoiqu'il auroit pû y aller par mer. Mais peut-être qu'il ne trouva point de vaisseau, comme il l'auroit souhaité. C'est Césarée de Palestine, nommée autrefois la Tour de Straton. On en a déja parlé plus d'une fois. De Ptolémaïde à Césarée il y a environ douze lieuës; ou une bonne journée de chemin.

DOMUM PHILIPPI EVANGELISTÆ. *Etant entré dans la maison de Philippe l'Evangéliste.* C'est ce même Philippe, l'un des sept Diacres *(e)*, qui prêcha le premier l'Evangile aux Samaritains *(f)*, & qui baptisa l'Eunuque de Candace Reine d'Ethiopie *(g)*. Il est ici nommé *Evangéliste*, ou Prédicateur de l'Evangile, apparemment parce que sans être attaché à aucune Eglise, il alloit prêcher où le Saint-Esprit le conduisoit *(h)*. Il y avoit dans le commencement de l'Eglise de ces Evangélistes, qui étoient apparemment des Prêtres, ou des espéces de Corévêques. Saint Paul parle des Evangélistes; il les met après les Apôtres, & les Prophétes *(i)*. Il exhorte Timothée de faire le devoir d'Evangéliste *(k)*, & de remplir fidélement son ministére, qui étoit l'Episcopat; comme s'il disoit: Ayez tout le zéle, & la capacité d'un Evangéliste, & toute la vigilance d'un Evêque.

ỷ. 9. VIRGINES PROPHETANTES. *Il avoit quatre filles vierges qui prophétisoient.* On croit *(l)* que ces quatre filles de S. Philippe avoient fait vœu de virginité, ou du moins qu'elles demeuroient dans cet état par un principe de Religion: Chose qui paroît avoir été inconnuë aux Juifs. Quelques-uns *(m)* ont crû qu'en qualité de Prophéteſſes, elles parloient en public, & expliquoient les Ecritures. D'autres prennent le terme de prophétiser, pour chanter les loüanges de Dieu; & d'autres, pour prédire l'avenir. Saint Jérôme *(n)* croit que ce fut par le mérite de leur pureté, qu'elles acquirent la grace de la prophétie. Quand sainte Paule vint à Césarée en 386. elle y voulut voir la petite maison de Philippe *(o)*, & les chambres de ses quatre filles, qui y étoient en vénération parmi les Fidéles. Les Auteurs des Martyrologes croyent que S. Philippe Diacre, & trois de ses filles moururent, & furent enterrées à Césarée; & que la quatriéme mourut à Ephése *(p)*. C'est apparemment sainte Hermione, que d'autres font fille de S. Philippe Apôtre. Caius ancien Théologien, dans la dispute contre Procle Chef des Montanistes, vers l'an 212. rapportoit de ce Procle, que S. Philippe, & ses quatre filles Prophéteſſes avoient demeuré à Jéraple en Phrygie, & que leur tombeau y étoit encore de son tems, avec celui de leur pere *(q)*. Mais il y a beaucoup d'apparence que Procle confondoit S. Philippe Diacre, & ses quatre filles, avec S. Philippe Apôtre, qui avoit aussi une, ou deux filles, & qui est certainement enterré à Jéraple. Polycrate Evêque d'Ephése, dit que cet Apôtre y est enterré avec deux de ses filles *(r)*.

(a) *Grot. Est.*
(b) *Tertull. de jejun.*
(c) *Idem adverf. nation. 2. apud Grot. hic. Vide & Philon. adverf. Flacc.*
(d) Καὶ ἀσπασάμενοι.
(e) *Act.* VI. 5.
(f) *Act.* VIII. 5.
(g) *Act.* VIII. 38.
(h) *Vide Grot. hic.*
(i) *Ephes.* IV. 11.
(k) *2. Timoth.* IV. 5.
(l) *Hieron. lib. 1. c. 24. contra Jovin. From. Grot.*
(m) *Estius.*
(n) *Hieron. Ep. 8. & Ep. 78. c. 16. Vide & Oecumen. hic.*
(o) *Hieron. Ep. 27. Epitaph. Paulæ.*
(p) *Vide Adon. & Martyrol. Rom.*
(q) *Apud Euseb. hist. Ecclef. l. 3. c. 31.*
(o) *Polycrat. apud Euseb. hist. Ecclef. lib. 3. c. 31.*



Digitized by Google

10. *Et cùm moraremur per dies aliquot, supervenit quidam à Judæa Propheta, nomine Agabus.*

11. *Is cùm venisset ad nos, tulit zonam Pauli; & alligans sibi pedes, & manus, dixit: Hæc dicit Spiritus sanctus: Virum, cujus est zona hæc, sic alligabunt in Jerusalem Judæi, & tradent in manus Gentium.*

12. *Quod cùm audissemus rogabamus nos, & qui loci illius erant, ne ascenderet Jerosolymam.*

13. *Tunc respondit Paulus, & dixit: Quid facitis flentes, & affligentes cor meum? Ego enim non solùm alligari, sed & mori in Jerusalem paratus sum, propter nomen Domini Jesu.*

14. *Et cùm ei suadere non possemus, quievimus, dicentes: Domini voluntas fiat.*

15. *Post dies autem istos præparati, ascendebamus in Jerusalem.*

16. *Venerunt autem, & ex Discipulis à Cæsarea nobiscum, adducentes secum apud quem hospitaremur, Mnasonem quemdam Cyprium, antiquum Discipulum.*

17. *Et cùm venissemus Jerosolymam, libenter exceperunt nos fratres.*

10. Pendant notre demeure *en cette ville*, qui fut de quelques jours, un Prophéte nommé Agabus, arriva de Judée,

11. Qui nous étant venu voir, prit la ceinture de Paul; & s'en liant les pieds & les mains, il dit: Voici ce que dit le Saint-Esprit: L'homme à qui est cette ceinture, sera lié de cette sorte par les Juifs dans Jérusalem, & ils le livreront entre les mains des Gentils.

12. Ayant entendu cette parole, nous le priâmes, nous, & ceux de ce lieu-là, de ne point aller à Jérusalem.

13. Mais Paul répondit: Que faites-vous de pleurer ainsi, & de m'attendrir le cœur? *Je vous déclare que* je suis tout prêt de souffrir à Jérusalem, non seulement la prison, mais la mort même, pour le nom du Seigneur JESUS.

14. Et quand nous vîmes que nous ne pouvions le persuader, nous ne le pressâmes pas davantage; mais nous dîmes: Que la volonté du Seigneur soit faite.

15. Ces jours étant passez, nous nous disposâmes à partir, & nous allâmes à Jérusalem.

16. Quelques-uns des Disciples *de la ville* de Césarée vinrent aussi avec nous, qui amenoient un ancien Disciple nommé Mnason, originaire de l'isle de Chypre, chez lequel nous devions loger.

17. Quand nous fûmes arrivez à Jérusalem, les freres nous reçurent avec joie.

## COMMENTAIRE.

℣. 10. PROPHETA, NOMINE AGABUS. *Un Prophéte nommé Agabus.* Il avoit déja prédit la famine qui arriva sous l'Empereur Claude. J'en ai parlé *Act.* XI. 28.

℣. 11. TULIT ZONAM PAULI. *Il prit la ceinture de Paul, &c.* Il étoit assez ordinaire aux Prophétes de prédire les événemens futurs par des actions figuratives, aussi-bien que par leurs paroles; ou d'accompagner leurs paroles d'actions symboliques, qui mettoient devant les yeux d'une maniére plus expresse, la chose qu'ils annonçoient. Ainsi le faux Prophéte Sédécias se fit des cornes de fer, disant au Roi d'Israël qu'il jetteroit au vent, & dissiperoit les Syriens, comme un taureau en fureur y jette tout ce qu'il rencontre (*a*). Jérémie va cacher sur l'Euphrate une ceinture qu'il portoit sur ses reins, pour marquer la captivité des Juifs (*b*). Dans une autre occasion, il prit des jougs, & en fit présent aux Envoyez de divers Princes, qui étoient venus à la Cour du Roi de Juda (*c*); pour leur annoncer qu'ils seront réduits sous le joug de Nabuchodonosor, &c.

IN MANUS GENTIUM. *Entre les mains des Gentils*; des Romains; car les Juifs n'avoient plus l'exercice de la Justice dans les causes criminelles, & ne jouissoient plus du droit de vie, & de mort (*d*). La prophétie d'Agabus fut vérifiée à la lettre (*e*).

℣. 12. ROGABAMUS. *Nous le priions.* Saint Luc se joignit aux Fidéles de Césarée, pour tâcher de détourner S. Paul d'aller à Jérusalem. Il y a certains cas, où le Saint-Esprit fait connoître le mauvais succès d'une entreprise, non afin qu'on l'abandonne, mais afin qu'on ne se décourage pas, & qu'on s'arme de force, & de résolution pour l'exécuter, sans se mettre en peine du péril. C'est ainsi que nôtre Seigneur a si souvent prédit à ses Apôtres les traverses, & les persécutions qu'ils devoient essuyer dans la prédication de l'Evangile. Cela ne servit qu'à les animer à s'y exposer avec plus de courage. Un mal prévu touche moins.

℣. 13. FLENTES, ET AFFLIGENTES, &c. *Que faites-vous de pleurer ainsi, & de m'attendrir le cœur?* Le Grec (*f*): *De pleurer, & de briser mon cœur?* Pourquoi voulez-vous m'affliger, & me décourager par vos pleurs?

℣. 14. DOMINI VOLONTAS FIAT. *Que la volonté du Seigneur soit faite.* Puisque Dieu vous découvre sa volonté, & que vous êtes résolu de vous exposer au danger dont il vous ménace, que sa volonté soit faite. Il faut croire que c'est lui qui vous a mis dans le cœur cette résolution, & qui vous inspire de vous exposer à un péril, qu'il vous a si souvent fait annoncer. C'est ainsi que le Sauveur après avoir prié son Pere d'éloigner de lui le calice de sa passion (*g*), se résigne à sa volonté, & s'expose à toute sorte de tourmens.

℣. 15. PRÆPARATI. *Nous nous disposâmes à partir.* Le Grec (*h*): *Ayant plié bagage*; ayant ramassé tout ce que nous avions à porter à Jérusalem. Saint Paul y portoit beaucoup d'aumônes.

℣. 16. MNASONEM CYPRIUM, ANTIQUUM DISCIPULUM. *Mnason, ancien Disciple, originaire de*

(a) 3. *Reg.* XXII. 10. 11. 12.
(b) *Jerem.* XIII. 4.
(c) *Jerem.* XXVII. 2. 3. *Vide & Jerem.* XVIII. 4. *Isai.* XX. *Ezech.* IV. XII. *&c.*
(d) *Joan.* XVIII. 31.
(e) *Act.* XX. 33. *& seq.*
(f) Κλαίοντες καὶ συνθρύπτοντές μου τὴν καρδίαν. *Cant.* [illegible] *Tertull. & Hieron. Ep. ad Heliodor. Conturbantes.*
(g) *Matth.* XXVI. 42.
(h) Ἀποσκευασάμενοι ἀνεβαίνομεν εἰς Ἱερουσαλήμ. *Alii*, ἀποσκευασάμενοι. *Cantabr. Gr.* Ἀποταξάμενοι. *Lat. Refecimus nos. Alii plures.* Ἐπισκευασάμενοι. *Vide Mill. hic.*

Chypre,

Digitized by Google

18. *Sequenti autem die introibat Paulus nobiscum ad Jacobum, omnesque collecti sunt seniores.*

19. *Quos cùm salutasset, narrabat per singula, quæ Deus fecisset in Gentibus per ministerium ipsius.*

20. *At illi cùm audissent, magnificabant Deum, dixeruntque ei: Vides, frater, quot millia sunt in Judæis, qui crediderunt, & omnes æmulatores sunt Legis.*

21. *Audierunt autem de te, quia discessionem doceas à Moyse eorum, qui per Gentes sunt Judæorum: dicens non debere eos circumcidere filios suos, neque secundùm consuetudinem ingredi.*

18. Et le lendemain nous allâmes avec Paul visiter Jacque, chez lequel tous les Prêtres s'assemblérent.

19. Après les avoir embrassez, il leur raconta en détail tout ce que Dieu avoit fait par son ministére parmi les Gentils.

20. Ayant entendu toutes ces choses, ils en glorifiérent Dieu, & lui dirent: Vous voyez, mon frere, combien de milliers de Juifs ont crû; & cependant ils sont tous zélez pour la Loi.

21. Or ils ont oüi dire que vous enseignez à tous les Juifs qui sont parmi les Gentils, de renoncer à Moyse, en disant qu'ils ne doivent pas circoncire leurs enfans, ni vivre selon les coûtumes *reçûës parmi les Juifs*.

## COMMENTAIRE.

*Chypre, chez qui nous devions loger.* Quelques Exemplaires Latins (a) lisent, *Jason*; le Manuscrit de Cambrige *Nason*: mais la vraie leçon est, *Mnason*. C'étoit un Juif converti par notre Seigneur même, & du nombre de ses soixante & douze Disciples. Les Martyrologes d'Adon, d'Usuard, & le Romain le nomment Jason, & le mettent en Chypre. Il est nommé *Nason* dans un endroit du Texte d'*Adon* (b); & plusieurs Exemplaires d'Usuard le nomment de même (c). Il est fort différent de Jason hôte de S. Paul à Thessalonique, dont il est parlé *Act.* XVII. 5.

℣. 18. AD JACOBUM. *Visiter Jacque, chez qui tous les Prêtres s'assemblérent.* Saint Jacque le Mineur, fils de Marie, cousin de notre Seigneur selon la chair, & Evêque de Jérusalem, étoit apparemment alors le seul des Apôtres qui fût dans cette ville; les autres étant dispersez, pour prêcher en diverses Provinces. Saint Paul vint chez lui pour lui faire civilité, pour lui rendre compte du succès de ses prédications; car ces deux Apôtres ne s'étoient peut-être point vûs depuis le Concile de Jérusalem (d), & enfin pour lui remettre les aumônes qu'il avoit ramassées pour les pauvres de cette Eglise. C'étoit à saint Jacque d'en faire la distribution, comme celui qui connoissoit mieux leurs besoins. *Tous les Prêtres* s'assemblérent chez lui, tant pour entendre ce que saint Paul avoit à leur dire touchant ses voyages, & ses prédications, que pour se conjouir avec lui du progrès de l'Evangile; car la renommée leur avoit déja sans doute appris une partie de ce qu'il avoit fait. Ces Prêtres sont ceux qui aidoient saint Jacque dans ses fonctions, & qui composoient le Sénat Ecclésiastique de l'Eglise de Jérusalem, dont il étoit Evêque. On a déja parlé de ces Prêtres *Act.* XI. 30. XIV. 22. XV. 2. 4.

℣. 20. MAGNIFICABANT DEUM. *Ils en glorifiérent Dieu.* Ils lui en rapportérent toute la gloire. Saint Paul qui avoit été le ministre, & l'instrument de tout ce grand ouvrage, est ici en quelque sorte oublié. Il est de la sagesse, & de la solide piété de ménager beaucoup les louanges qu'ondoit même aux gens de bien. La vanité est un piége, que la charité veut qu'on leur fasse éviter.

QUOT MILLIA SUNT IN JUDÆIS. *Combien de milliers de Juifs ont crû* Le Grec (e): *Voyez combien de fois dix mille Juifs ont crû.* Il y eût un bien plus grand nombre de Juifs qui embrassérent la foi, qu'il n'en paroît dans les Actes des Apôtres. L'Historien sacré a été plus attentif à marquer les conversions des Gentils, & des étrangers, que celles des Juifs. Les premiers étoient en quelque sorte des conquêtes nouvelles, qui font toûjours bien plus de plaisir, que la conservation de son propre héritage. Or tous ces Juifs convertis, ou presque tous joignoient l'Evangile aux pratiques de la Loi, & faisoient consister une grande partie de leur perfection à observer fidélement la Loi de Moyse. Le Sauveur les y avoit autorisez, en disant qu'il n'étoit pas venu pour ruiner, mais pour perfectionner la Loi (f). Les Apôtres n'avoient garde de les détourner de ces observances cérémonielles; ils se contentoient de leur dire qu'elles n'étoient point nécessaires pour le salut; que ce n'étoit pas par-là, mais par la foi en JESUS-CHRIST, par sa grace, par la charité, par le baptême, qu'ils obtenoient la rémission de leurs péchez: *Illa sacramenta nec tamquam necessaria debere appeti, nec tamquam sacrilega debere damnari*, dit S. Augustin (g). Les cérémonies de la Synagogue étoient mortes avec JESUS-CHRIST; mais elles n'étoient point encore mortelles à ceux qui les observoient: *Lex Moysis mortua erat; sed nondum mortifera*; sur tout à l'égard des Juifs, à qui une longue habitude avoit rendu ces cérémonies comme naturelles: Car pour les Gentils, non-seulement on ne leur imposoit pas le joug de la Loi; on s'opposoit même avec force à ceux des Juifs qui vouloient les en charger, & à ceux des Payens qui avoient la foiblesse de vouloir s'y soumettre. Voyez S. Paul aux Galates.

℣. 21. QUIA DISCESSIONEM DOCEAS. *On dit que vous enseignez à tous les Juifs de renoncer à Moyse.* Il y avoit dans cette accusation une fausseté manifeste. S. Paul n'avoit jamais ni conseillé, ni ordonné aux Juifs des lieux où il prêchoit, de renoncer à la Loi, de rejetter les cérémonies de Moyse, d'abandonner les anciens usages de la nation. Il n'empêchoit personne de suivre en cela le penchant de son cœur, & de sa dévotion (h); il se contentoit d'en faire voir l'inutilité pour le salut. Il soutenoit que les cérémonies seules ne les sauveroient point, sans la foi, sans la charité, sans les bonnes œuvres morales, sans la pénitence, sans le baptême. Voilà ce qu'il enseignoit par tout. Il leur disoit que JESUS-CHRIST les avoit délivrez du joug de la Loi; mais il ne leur ôtoit pas la liberté de porter ce joug, s'ils le vouloient. Il enseignoit que les cérémonies étoient inutiles, mais non pas dangereuses, ni mauvaises; quoiqu'il fût dangereux, & pernicieux de les croire nécessaires au salut (i).

(a) *Ita Edit. Lat. Sixti V. & Græc. Mss. Velez.*
(b) *Adon Martyr. p. 116.*
(c) *Molan.* Voyez la Note 24. de M. de Tillemont sur S. Paul.
(d) S. Paul avoit fait depuis ce tems un voyage à Jérusalem, mais il y demeura peu, & nous n'en savons aucune particularité. Voyez *Act.* XVIII. 22.
(e) *Θεωρεῖς πόσαι μυριάδες εἰσὶν Ἰουδαίων. Alii plures: Ἐν τοῖς Ἰουδαίοις. Ita Vulg. Alex. Laud. Colb. Æthiop. Alii: Ἐν τῇ Ἰουδαίᾳ. Ita Cantab. Syr. Hieron.*
(f) *Matt.* V. 17.
(g) *Aug. Ep. 82. nov. edit. n. 13.*
(h) *Vide Rom.* VII.
(i) *Vide Aug. Ep. 82. n. 9. 10. 11.*



Digitized by Google

22. *Quid ergo est? Utique oportet convenire multitudinem: audient enim te supervenisse.*

22. Que faut-il donc faire? Il faut les assembler tous; car ils sauront que vous êtes arrivé.

23. *Hoc ergo fac quod tibi dicimus: Sunt nobis viri quatuor, votum habentes super se.*

23. Faites donc ce que nous vous allons dire: Nous avons ici quatre hommes qui ont fait un vœu,

24. *His assumptis, sanctifica te cum illis: & impende in illis ut radant capita: & scient omnes quia quæ de te audierunt, falsa sunt: sed ambulas, & ipse custodiens Legem.*

24. Prenez-les avec vous, & vous purifiez avec eux, en faisant les frais de la cérémonie, afin qu'ils se rasent la tête, & que tous sachent que ce qu'ils ont oüi dire de vous, est faux, mais que vous continuez à garder la Loi.

25. *De his autem, qui crediderunt ex Gentibus, nos scripsimus, judicantes, ut abstineant se ab idolis, immolato, & sanguine, & suffocato, & fornicatione.*

25. Quant aux Gentils qui ont cru, nous leur avons écrit que nous avions jugé qu'ils devoient s'abstenir des viandes immolées aux idoles, du sang, & des chairs étouffées, & de la fornication.

26. *Tunc Paulus, assumptis viris, posterâ die purificatus cum illis intravit in Templum, annuntians expletionem dierum purificationis, donec offerretur, pro unoquoque eorum oblatio.*

26. Paul ayant donc pris ces hommes, & s'étant purifié avec eux, entra au Temple le jour suivant, faisant savoir les jours ausquels s'accompliroit leur purification, & quand l'offrande devroit être présentée pour chacun d'eux.

## COMMENTAIRE.

℣. 22. OPORTET CONVENIRE MULTITUDINEM. *Il faut les assembler tous.* Il faut que vous paroissiez devant l'Eglise assemblée, & composée de Juifs convertis, & que vous les détrompiez sur toutes les choses qu'on a dites contre vous. Il faut non-seulement que vous leur exposiez vos vrais sentimens; mais même que vous montriez par vos œuvres, que vous ne pensez point à condamner comme mauvaises les observances cérémonielles de la Loi. Quelques-uns entendent ainsi ce passage *(a)*: *Il faut qu'ils s'assemblent tous.* Il est impossible qu'ils ne s'assemblent, & qu'ils ne viennent en corps vous accuser devant nous comme ennemi de la Loi de Moyse, dès qu'ils seront informez de votre arrivée. Mais prévenez leur venue, & leur accusation, & fermez-leur la bouche par une conduite toute contraire à ce qu'ils croyent de vous.

℣. 23. HABENTES VOTUM SUPER SE. *Nous avons quatre hommes qui ont fait un vœu* de Nazaréat, & qui doivent bien-tôt accomplir leur vœu, en se faisant raser, & en offrant dans le Temple les hosties commandées par la Loi *(b)*: ℣. 24. *Prenez-les avec vous, & vous purifiez avec eux, en faisant les frais de la cérémonie.* Pour bien entendre ceci, il est bon de savoir que c'étoit parmi les Juifs une pratique de piété de contribuer aux frais des offrandes des Nazaréens, pour avoir part au mérite de leur vœu: A peu près de même que dans le Christianisme, une personne qui n'a pas la force, & le courage de se consacrer à Dieu par des vœux solemnels, contribue à cette bonne œuvre, en donnant de ses biens à ceux qui les font. Joseph *(c)* voulant relever la Religion d'Hérode Agrippa, dit qu'il fit raser plusieurs Nazaréens. Maimonide *(d)* nous apprend que ces sortes de liberalitez n'étoient pas rares parmi les Juifs. Celui qui vouloit avoir part au mérite des Nazaréens, alloit au Temple, & dénonçoit au Prêtre: Dans tel tems, tel, ou tel achevera son Nazaréat; & je ferai en tout, ou en partie les frais de sa tonsure, ou de son Nazaréat. Cela paroît distinctement dans tout ce que S. Paul fait ici. Il se purifie avec eux: *Sanctifica te cum illis*; parce qu'encore qu'il ne fit pas le vœu de Nazaréen, toutefois il devoit offrir des sacrifices; ce qui demandoit une pureté particuliére. Quélques-uns *(e)* croyent qu'il fit ce vœu, & qu'il se fit couper les cheveux: mais S. Luc ne dit rien qui nous donne une pareille idée.

IMPENDE IN ILLIS UT RADANT CAPITA. *Faisant les frais de la cérémonie.* A la lettre *(f)*: *Faites les frais afin qu'ils rasent leur tête.* Sous ce nom de raser la tête, il faut entendre tout le reste de la cérémonie, qui consistoit à venir se présenter à la porte du Tabernacle, ou du Temple *(g)*, & à y offrir un agneau de l'année, pour être immolé en holocauste, une brebis de l'année sans tache, pour être offerte en sacrifice d'expiation pour le péché; & enfin un bélier sans défaut, pour une victime d'actions de graces. Il présentoit aussi un panier plein de pains sans levain, mais frottez d'huile; des gâteaux de même sans levain, & frottez d'huile; & le vin nécessaire pour faire les libations de toutes ces choses. Outre ces offrandes qui sont d'obligation, le Nazaréen offroit selon ses facultez, ce qu'il avoit voüé au Seigneur, en faisant son vœu. Après quoi le Prêtre immoloit les animaux dont on a parlé; & pendannt qu'ils étoient sur le feu de l'Autel, il coupoit les cheveux du Nazaréen, & les jettoit sur le feu qui consumoit les parties de la victime pacifique. C'est donc la dépense de ces animaux, & de ces oblations que S. Paul devoit faire; & cela pour quatre personnes. S. Luc ne marque pas s'il la fit entiére, ou seulement en partie; car rien n'obligeoit de la faire entiére.

℣. 25. NOS SCRIPSIMUS. *Nous leur avons écrit.* Ce n'est pas que nous prétendions par ceci obliger les Gentils convertis au Christianisme, à observer les cérémonies de la Loi; nous ne voulons pas leur imposer un joug nouveau. Vous savez ce qui a été réglé il y a sept ans dans le Concile de Jérusalem, où vous étiez; nous ne leur en demandons pas davantage aujourd'hui. Mais il faut guérir les esprits des Juifs, & leur faire voir que vous ne décriez pas les cérémonies de la Loi comme mauvaises, ou comme illicites. Le Manuscrit de Cambrige, & saint Augustin *(h)* n'ont pas mis en cet endroit le terme de *viandes suffoquées.* On a remarqué sur le Chapitre XV. 20. 29. qu'il manquoit aussi dans plusieurs Exemplaires.

℣. 26. PAULUS PURIFICATUS, &c. *Paul s'étant purifié*, entra dans le Temple avec ces quatre Nazaréens.

(a) *Vide Fromond.*
(b) *Num.* VI. 13.
(c) *Joseph. Antiq. lib.* 19. *c.* 5. Καὶ τῶν Ναζιραίων ξυρᾶσθαι διέταξε μάλα συχνούς.
(d) *Apud Maim. in Num.* VI. *& Petit. Var. Lect.* 2. 2540.
(e) *Hieronym. in Ep. ad Galat.* 11. *Fromond. Drus. Sanct. Cornel. Vat. Tir. alii*
(f) Δαπάνησον ἐπ' αὐτοῖς ἵνα ξυρήσωνται τὴν κεφαλήν.
(g) *Num.* VII. 14.
(h) *Aug. Ep.* 82. *n.* 9. *& in Speculo.*

Digitized by Google

27. *Dum autem septem dies consummarentur, hi qui de Asia erant Judæi, cùm vidissent eum in Templo, concitaverunt omnem populum, & injecerunt ei manus, clamantes :*

28. *Viri Israëlitæ, adjuvate : hic est homo, qui adversus populum, & legem, & locum hunc, omnes ubique docens, insuper & Gentiles induxit in Templum, & violavit sanctum locum istum.*

27. Mais sur la fin des sept jours, les Juifs d'Asie l'ayant vû dans le Temple, émurent tout le peuple, & se saisirent de lui, en criant :

28. Au secours, Israëlites ? voici celui qui dogmatise par tout contre ce peuple, contre la Loi, & contre ce lieu *saint*, & qui de plus a encore amenez les Gentils dans le Temple, & a profané ce saint lieu.

## COMMENTAIRE.

& déclara au Prêtre le jour de l'expiration de leur vœu, & de l'offrande qu'il feroit des victimes en leur nom. Cette cérémonie n'est pas marquée dans Moyse. Mais elle étoit sagement instituée, afin que les Prêtres sçûssent si les Nazaréens avoient fidélement exécuté ce qu'ils avoient promis, & s'il ne leur étoit rien arrivé qui pût retarder l'accomplissement de leur Nazaréat, & leur entrée dans le Temple. Il n'est pas clair par le Texte de saint Luc, si ces quatre Nazaréens devoient tous offrir leurs sacrifices le même jour, ou si leur tems finissoit en différens jours.

On ne peut s'empêcher d'admirer ici la docilité de saint Paul. Il avoit résisté en face à saint Pierre, qui donnoit aux Gentils occasion de croire qu'il falloit observer les cérémonies de la Loi (*a*). Il s'éléve contre les Galates avec une véhémence suprenante, parce qu'ils vouloient se soumettre au joug des cérémonies. Il en prêchoit par tout l'inutilité pour le salut, & relevoit la foi, la charité, la pratique des vertus morales : Et aujourd'hui dès que saint Jacque, & l'Eglise de Jérusalem lui remontrent que les Juifs ses freres sont scandalisez de ce qu'on disoit de lui qu'il détruisoit la Loi, & qu'il enseignoit qu'on ne pouvoit plus l'observer, il se soumet de lui-même, & sans résistance à observer ces cérémonies qu'on l'accusoit de ruiner. Il se fait à tout à tous ; Juif avec les Juifs, Gentil avec les Gentils, pour les gagner tous a JESUS-CHRIST (*b*).

℣. 27. CUM SEPTEM DIES CONSUMMARENTUR. *Sur la fin des sept jours, les Juifs d'Asie émûrent le peuple.* On dispute sur le sens de ces sept jours. Les uns (*c*) prétendent que saint Paul s'étant obligé, comme on l'a vû, à faire les frais de la purification des quatre Nazaréens, s'étoit aussi engagé lui-même à demeurer sept jours dans les exercices du Nazaréat, pour pouvoir venir dans le Temple avec eux ; mais que sur la fin des sept jours, l'accident dont nous parlons étant arrivé, il ne put exécuter son vœu, ni satisfaire à ce qu'il avoit promis pour les quatre Nazaréens. D'autres (*d*) croyent que ces *sept jours* sont ceux de l'octave de la Pentecôte, pendant lesquels l'Apôtre demeura à Jérusalem au milieu des Juifs, sans que personne lui dit rien, si ce n'est vers le dernier jour, que les Juifs d'Asie le reconnurent dans le Temple, & l'arrêtérent. Quelques-uns (*e*) croyent que ces *sept jours* sont mis ici pour les sept semaines qui s'écoulérent depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte : mais ce dernier sens est trop forcé. L'opinion la plus commune (*f*), & la plus vrai-semblable est celle qui veut que saint Paul ait été arrêté vers la fin des sept jours de son arrivée à Jérusalem. Nous supposons qu'il fut arrêté le cinquiéme jour vers le soir, auquel commençoit le sixiéme jour, selon l'usage des Juifs. Le lendemain six il comparut devant le Sanhédrin. La nuit suivante il fut mené à Antipatride. Le sept il arriva à Césarée. Cinq jours après, ( *Act.* XXIV. I. ) les accusateurs de Paul arrivérent dans la même ville. C'étoit le douziéme jour depuis l'arrivée de saint Paul à Jérusalem. *Act.* XXIV. II.

℣. 28. ADVERSUS POPULUM, ET LEGEM, ET LOCUM HUNC. *Il dogmatise par tout contre ce peuple, contre la Loi, & contre ce saint lieu.* Il dit que le peuple Juif n'a rien au-dessus du Gentil, par rapport à la foi Chrétienne ; que Dieu a prévenu de ses graces les Gentils comme les Juifs ; & que devant Dieu, les uns ne sont pas plus privilégiez que les autres. On voit en effet ces principes dans toute l'Epître aux Romains, & dans celle aux Galates. Mais saint Paul ne prétendoit point qu'avant la venue de JESUS-CHRIST, & la prédication de l'Evangile, les Juifs n'eussent eu de très-grands avantages par-dessus les Gentils. Il avoit rehaussé leur privilége à cet égard plus que personne. Ils l'accusent en second lieu de dogmatiser contre la Loi ; c'est-à-dire, d'enseigner qu'il n'est plus permis de l'observer ; ce qui étoit encore faux, comme on l'a dit ci-devant. 3°. Enfin de parler contre le Temple, & de dire que Dieu n'a point de demeure matérielle ; que chacun des Saints est le temple de Dieu, qu'enfin ce Temple matériel seroit détruit : Car soit que Paul le dît, ou ne le dît pas, on lui imputoit ce qu'on avoit oüi dire à JESUS-CHRIST (*g*) ; & on ne doutoit pas que les Disciples ne fussent à cet égard, comme dans tout le reste, dans les mêmes principes que leur Maître. Cette accusation avoit déja réüssi contre la personne de JESUS-CHRIST ; & on l'avoit employée avec succès contre saint Etienne (*h*). On ne douta pas qu'elle n'eût le même effet envers saint Paul, & que le peuple ne le fit mourir.

GENTILES INDUXIT IN TEMPLUM. *Il a amené des Gentils dans le Temple.* Les Juifs d'Ephése, & des autres lieux de l'Asie, qui étoient venus à Jérusalem pour la Fête de Pentecôte, & qui l'avoient persécuté à outrance dans leur pays, l'ayant reconnu dans la ville avec un Gentil converti à la foi Chrétienne, nommé Trophime, s'imaginérent qu'il l'avoit introduit dans le Temple ; & sans examiner la chose de plus près, ils avancérent hardiment ce fait devant la populace, qui étoit en très-grand nombre dans le Temple, sur la fin de l'octave de la Pentecôte. Joseph (*i*) nous apprend qu'au dehors du Temple, il y avoit une balustrade de pierre, ou un mur de la hauteur de trois coudées, au-delà duquel il n'étoit pas permis aux Gentils de passer ; & pour les en avertir, on y avoit dressé de distance en distance des colomnes, portant des inscriptions les unes en Grec, & les autres en Latin, qui marquoient cette défense ; & cela sous peine de mort (*k*).

---

(a) *Galat.* II. 13. 14.
(b) I. *Cor.* IX. 20.
(c) *Grot. Sanct. Cornel. Tir. Vat.*
(d) *Beza.*
(e) *Vide Bezam, Piscator.*
(f) *Chrysostom. Beda. Liran. Vatab. Fromond. Tillemont. alii.*
(g) *Matth.* XXIV. 2. XXVI. 61.
(h) *Act.* VI. 13.
(i) *Joseph. Antiq. lib.* 6. *c.* 6. *in Latino* 5. *in Græc. p.* 916.
(k) *Joseph. Antiq. lib.* 15. *c.* 14. *p.* 545. Ἐπὶ λαΐνου δρυφάκτου γραφῇ, κωλύων εἰσιέναι τὸν ἀλλοεθνῆ θανατικῆς ἀπειλουμένης τῆς ζημίας. *Vide & Philon. Legat. ad Caium, p.* 703. Θάνατος ἀπαραίτητος ὥρισται κατὰ τῶν εἰς τοὺς ἐντὸς περιβόλους παρελθόντων.



Digitized by Google

29. *Viderant enim Trophimum Ephesium in civitate cum ipso, quem æstimaverunt quoniam in Templum introduxisset Paulus.*

30. *Commotaque est civitas tota, & facta est concursio populi. Et apprehendentes Paulum, trahebant eum extra Templum: & statim clausæ sunt januæ.*

31. *Quærentibus autem eum occidere, nuntiatum est Tribuno cohortis: Quia tota confunditur Jerusalem.*

32. *Qui statim assumptis militibus, & centurionibus, decurrit ad illos. Qui cùm vidissent Tribunum, & milites, cessaverunt percutere Paulum.*

33. *Tunc accedens Tribunus apprehendit eum, & jussit eum alligari catenis duabus: & interrogabat quis esset, & quid fecisset.*

29. *Ils disoient cela*, parce qu'ayant vû dans la ville Trophime d'Ephése avec Paul, ils croyoient que Paul l'avoit introduit dans le Temple.

30. Aussi-tôt toute la ville fut émûë, & il se fit un concours du peuple; & ayant saisi Paul, ils le tirérent hors du Temple, dont les portes furent fermées en même tems.

31. Et comme ils se disposoient à le tuër, le bruit vint au Tribun de la cohorte *qui gardoit le Temple*, que toute la ville de Jérusalem étoit en trouble, & en confusion.

32. Il prit au même instant des soldats, & des centeniers avec lui, & courut à ceux *qui tenoient Paul*; qui voyant le Tribun, & ses soldats, cessérent de le battre.

33. Le Tribun s'approchant, se saisit de lui; & l'ayant fait lier de deux chaînes, il demandoit qui il étoit, & ce qu'il avoit fait.

## COMMENTAIRE.

℣. 29. TROPHIMUM EPHESIUM. *Trophime d'Ephése*, Gentil converti, qu'ils connoissoient parfaitement, comme étant de leur pays. Trophime avoit accompagné saint Paul d'Ephése en Gréce; & de-là il retourna avec lui en Asie (*a*), en l'an 58. De-là il revint avec lui à Jérusalem, en la même année, où il fut reconnu par les Juifs d'Ephése, comme nous le lisons ici. Quelques-uns (*b*) prétendent que saint Paul allant prêcher en Espagne, passa par les Gaules, & y laissa saint Trophime à Arles en qualité d'Evêque. Mais si cela est, il faut que saint Trophime ait quitté ce pays, & qu'il soit allé rejoindre l'Apôtre en Asie, puisqu'il écrit à Timothée en l'an 65. de JESUS-CHRIST, qu'il a laissé Trophime malade à Milet (*c*). Les Grecs l'honorent le 14. d'Avril, & croyent qu'il fut décapité à Rome immédiatement après saint Paul son Maître (*d*), qu'il avoit accompagné dans tous ses voyages avec saint Pudent, & saint Aristarque.

℣. 30. TRAHEBANT EUM EXTRA TEMPLUM. *Ils le tirérent hors du Temple*; apparemment pour le lapider, & le faire mourir par le Jugement du zéle, & sans observer aucune forme de Justice. Fromond soutient ici que les Juifs violérent le droit d'asyle dont le Temple jouissoit, en tirant par force saint Paul de l'enceinte de ce saint lieu. Il est certain que dans ce tems-là le Temple jouissoit encore du droit d'asyle (*e*); mais ni les violateurs du respect dû à ce saint lieu, ni les meurtriers volontaires, ni les blasphémateurs n'avoient aucune part à ce privilége. Moyse (*f*) ordonne expressément qu'on arrache de l'Autel du Seigneur le meurtrier qui avoit dressé des embûches, & qui avoit commis un homicide de propos délibéré. Salomon ordonna qu'on en tirât Joab (*g*); & voyant qu'il ne vouloit pas sortir, il le fit tuer dans ce lieu même. Les Juifs en plus d'une rencontre, ont pris des pierres pour lapider JESUS-CHRIST dans le Temple, prétendant qu'il avoit blasphémé contre Dieu (*h*). Saint Paul étoit considéré comme un destructeur de la Loi, un ennemi de Moyse, un blasphémateur contre Dieu, un violateur de la sainteté du Temple, qu'il avoit, disoient-ils, souillé, en y introduisant un Gentil. Ces accusations étoient fausses: mais les supposant vraies, comme ils faisoient, saint Paul ne méritoit pas de joüir du droit d'asyle, qui dans l'intention des Loix, ne doit servir qu'aux innocens, ou aux malheureux injustement poursuivis.

STATIM CLAUSÆ SUNT JANUÆ. *Les portes du Temple furent fermées en même-tems.* Les portes du Temple étoient gardées par des Lévites. Aussi-tôt que Paul en fut sorti, ils fermérent les portes, de peur que le tumulte croissant, les soldats, & le peuple ne se jettassent pêle-mêle dans ce lieu saint, & qu'il n'y eût quelque profanation, ou du sang répandu. Pour ce qui se passoit au dehors, c'étoit aux soldats Romains, qui étoient dans la tour Antonia, d'y prendre garde.

℣. 31. QUÆRENTIBUS EUM OCCIDERE, NUNTIATUM EST TRIBUNO. *Comme ils se disposoient à le tuer, le bruit vint au Tribun de la Cohorte.* Les Juifs n'ayant plus le droit de vie, & de mort sur les coupables, exerçoient souvent leur vengeance sans forme de Justice, par ce qu'ils appelloient le Jugement du zéle, que les Gouverneurs Romains toléroient parmi eux. C'est ainsi qu'ils vouloient tuer saint Paul, comme ils avoient déja tué autrefois saint Etienne (*i*). Les Romains qui connoissoient le naturel inquiet, & turbulent des Juifs, entretenoient une garnison dans la tour d'Antonia, qui étoit une espéce de citadelle tout joignant le Temple, pour réprimer promtement les émotions qui ne manquoient guéres d'y arriver, sur tout aux grandes Fêtes (*k*). Ces jours-là mêmes la garnison étoit en armes sur les portiques du Temple, pour être à portée d'arrêter le tumulte dans sa naissance. Il paroît par saint Luc, que le Tribun, & ses gens n'étoient pas sur la place, ni sur les galeries du Temple, lorsque ceci arriva: mais ils n'en étoient pas loin; car ils eurent le tems d'accourir, avant qu'on eût fait aucune violence à saint Paul: Ce qui fait juger que ceci ne se passa pas un jour de Fête.

℣. 32. MILITIBUS, ET CENTURIONIBUS. *Ayant pris des soldats, & des Centeniers.* Ces Centeniers étoient des Capitaines de cent hommes, qui obéissoient au Tribun. Ce Tribun étoit Claude Lysias, qui accourut de la tour Antonia avec ses troupes, pour faire cesser l'émotion. La vûe de Lysias, & de ses troupes arrêta la fureur du peuple; & ce Tribun leur arracha de force Paul, qu'ils traînoient pour le lapider.

℣. 33. CATENIS DUABUS. *L'ayant fait lier de deux chaînes.* On lui mit une chaîne aux pieds, & une aux mains; ou simplement une chaîne à chaque main, attachée à deux soldats, qui le menoient, & qui étoient liez à

(*a*) *Act.* XX. 4.
(*b*) *Vide Baron. an.* 61. *Bolland.* 1. *Februar.*
(*c*) 2. *Timot.* IV. 20.
(*d*) *Menæa ad* 4. *April.*
(*e*) *Philon. de Legat. ad Caium.* Ἀσυλίας ἐξαιρέτου ὁ νεὼς.
(*f*) *Exod.* XXI. 14.
(*g*) 3. *Reg.* II. 28... 31.
(*h*) *Joan.* VIII. 59. X. 31.
(*i*) *Act.* VII. 56. 57.
(*k*) *Joseph. Antiq. lib.* 20. *c.* 4. *p.* 690. & *lib.* 7. *p.* 697. & *lib.* 2. *de Bello*, *c.* XX. *p.* 794.



Digitized by Google

34. *Alii autem aliud clamabant in turba. Et cùm non posset certum cognoscere præ tumultu, jussit duci eum in castra.*

34. Mais dans cette foule, les uns crioient d'une maniére, & les autres d'une autre. Voyant donc qu'il n'en pouvoit rien apprendre de certain, à cause du tumulte, il commanda qu'on le menât dans la forteresse.

35. *Et cùm venisset ad gradus, contigit ut portaretur à militibus propter vim populi.*

35. Lorsque Paul fut sur les dégrez, il fallut que les soldats le portassent, à cause de la violence, & de la foule de la populace;

36. *Sequebatur enim multitudo populi, clamans: Tolle eum.*

36. Car il étoit suivi d'une grande multitude de peuple, qui crioit: Faites-le mourir.

37. *Et cùm cœpisset induci in castra Paulus, dicit Tribuno: Si licet mihi loqui aliquid ad te? Qui dixit: Græcè nosti?*

37. Paul étant sur le point d'entrer dans la forteresse, dit au Tribun: Puis-je prendre la liberté de vous dire quelque chose? Le Tribun lui répondit: Savez-vous parler Grec?

38. *Nonne tu es Ægyptius qui ante hos dies tumultum concitasti, & eduxisti in desertum quatuor millia virorum sicariorum?*

38. N'êtes-vous pas cet Egyptien, qui ces jours passez souleva, & mena au désert avec lui quatre mille brigans?

39. *Et dixit ad eum Paulus: Ego homo sum quidem Judæus à Tarso Ciliciæ, non ignotæ civitatis municeps. Rogo autem te, permitte mihi loqui ad populum.*

39. Paul lui répondit: Je vous assûre que je suis Juif, natif de Tarse en Cilicie, & citoyen de cette ville qui est assez connuë. Au reste, je vous prie de me permettre de parler au peuple.

40. *Et cùm ille permisisset, Paulus stans in gradibus, annuit manu ad plebem, & magno silentio facto, allocutus est linguâ Hebræâ, dicens:*

40. Le Tribun le lui ayant permis, il se présenta debout sur les dégrez, & fit signe de la main au peuple. En même tems il se fit un grand silence, & il leur dit en langue Hébraïque:

## COMMENTAIRE.

la même chaîne; car c'étoit la coutûme d'en user ainsi parmi les Romains (a), comme on l'a vû sur le Chapitre XII. 6. en parlant de S. Pierre, qui fut ainsi lié de deux chaînes, & attaché à deux soldats (b).

℣. 34. JUSSIT EUM DUCI AD CASTRA. *Il commanda qu'on le menât dans la forteresse*; à la lettre (c), *dans le camp*, dans la citadelle, dans la tour Antonia, où étoit la garnison Romaine (d), comme nous l'avons dit.

℣. 35. CUM VENISSET AD GRADUS. *Lorsqu'il fut sur les dégrez*, qui descendoient de la tour Antonia dans le Temple, & dans l'esplanade, où S. Paul étoit pour lors; car cette tour étoit d'une situation plus haute que le Temple, comme il paroît par cet endroit, & par cet autre du ℣. 32. *Decurrit ad ipsos*: Il descendit promtement.

℣. 36. GRÆCE NOSTI? *Savez-vous parler Grec?* Lysias n'étoit pas Romain, comme il le marque ci-après, en disant (e) qu'il a acheté le droit de bourgeoisie Romaine par une grande somme d'argent. Il étoit apparemment Grec, comme l'insinue son nom de Lysias. Il fut bien aise d'apprendre que S. Paul parloit Grec, afin qu'il pût savoir de lui-même le sujet du tumulte qui s'étoit élevé à son occasion.

℣. 38. NONNE TU ES ÆGYPTIUS? *N'êtes-vous pas cet Egyptien, &c.* Joseph (f) dit que cet Egyptien étoit un faux Prophéte, qui avoit séduit le peuple par ses enchantemens, & qui avoit assemblé autour de lui dans le désert jusqu'à trente mille personnes. S. Luc n'en met ici que quatre mille: mais il ne parle que des Sicaires, ou Assassins (g); c'est-à-dire, des voleurs armez, qui composoient apparemment la garde de ce séducteur. Il promit à ses sectateurs qu'il entreroit de force dans Jérusalem, en chasseroit la garnison Romaine, & y établiroit sa Monarchie. Il leur dit qu'il alloit renverser par sa parole les murs de la ville; & il conduisit ce peuple sur le mont des Oliviers, pour y être témoin du miracle qui devoit arriver. Mais lorsqu'ils y furent arrivez, les soldats de Félix Gouverneur de Judée, les envelôppérent, en tuérent quatre cens, en prirent deux cens. Le reste se dissipa, & leur Chef se sauva avec un petit nombre des siens. Cela étoit arrivé un, ou deux ans auparavant.

℣. 39. JUDÆUS E TARSO. *Je suis Juif, natif de Tarse en Cilicie.* Tarse étoit la Capitale de la Province de Cilicie. S. Paul avoit été envoyé de bonne-heure à Jérusalem, pour y faire ses études. Voyez ci-devant Chap. XVI. 37. 38.

℣. 40. ANNUIT MANU. *Il fit signe de la main (h).* Quoiqu'il eût les mains liées d'une chaîne, cela ne lui en ôtoit pas le maniement, parce que la chaîne étoit longue, & que le soldat la portoit par l'autre bout. Il leur parla *en Langue Hébraïque*; c'est-à-dire, en Langue du pays, qui étoit le Syriaque, ou un mélange de l'Hébreu, & du Syriaque. Le Manuscrit de Cambrige (i): Il leur parla *dans sa Langue naturelle*.

(a) *Senec. Ep. 5. & l. de tranquill. anim. c.* 10.
(b) *Act.* XII. 6. 7.
(c) Εἰς τὴν παρεμβολήν.
(d) *Joseph. de Bello, lib. 6. c. 6. Grot. Sanct. From. alii.*
(e) *Act.* XXII. 28.
(f) *Antiq. lib.* XX. *c.* 6. *& de Bello, lib.* 2. *cap.* 12.
(g) Τοὺς τετρακισχιλίους ἄνδρας τῶν σικαρίων.
(h) Cela n'est pas dans l'Exemplaire 3. de M. Pétau, & ne se lisoit pas dans l'Edition d'Euthalius, *Mill.*
(i) Τῇ ἰδίᾳ διαλέκτῳ.



Digitized by Google

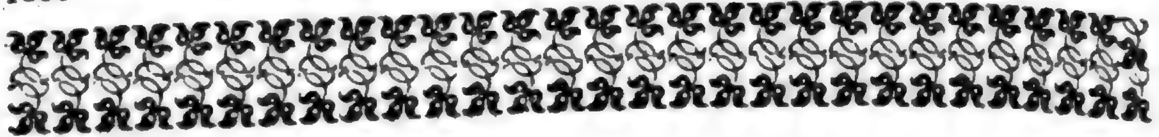

# CHAPITRE XXII.

*Harangue de saint Paul. Il raconte sa conversion, & sa mission pour prêcher aux Gentils. Les Juifs crient qu'il le faut ôter du monde. Le Tribun le fait foüetter. Saint Paul se déclare citoyen Romain. Le Tribun le délie, & fait assembler les principaux des Juif.*

℣. 1. *Viri fratres, & patres, audite quam ad vos nunc reddo rationem.*

2. *Cùm audissent autem quia Hebraâ linguâ loqueretur ad illos, magis præstiterunt silentium.*

3. *Et dicit: Ego sum vir Judæus, natus in Tarso Ciliciæ, nutritus autem in ista civitate, secus pedes Gamaliel eruditus juxta veritatem paternæ Legis, æmulator Legis, sicut & vos omnes estis hodie.*

4. *Qui hanc viam persecutus sum usque ad mortem, alligans, & tradens in custodias viros ac mulieres,*

℣. 1. Mes freres, & mes peres, je vous prie de vouloir écouter ce que j'ai à vous dire maintenant pour ma justification.

2. Quand ils entendirent qu'il leur parloit en langue Hébraïque, ils écoutérent avec encore plus de silence;

3. Et il leur dit: Pour ce qui regarde ma personne, je suis Juif, né à Tarse en Cilicie. J'ai été élevé en cette ville aux pieds de Gamaliel, & instruit dans la maniére la plus exacte d'observer la Loi de nos peres, étant zelé pour la Loi, comme vous l'êtes encore tous aujourd'hui.

4. C'est moi qui ai persécuté ceux de cette secte jusqu'à la mort, les chargeant de chaînes, hommes, & femmes, & les mettant en prison,

## COMMENTAIRE.

℣. 1. Viri fratres, et patres. *Mes freres, & mes peres.* Il parle à toute l'assemblée, composée de jeunes hommes, & de vieillards; de peuple, de Prêtres, & de Magistrats. Voyez ci-devant *Act.* VII. 2. un pareil exorde.

℣. 2. Magis præstiterunt silentium. *Ils l'écoutérent avec encore plus de silence*; parce que cette Langue étoit entendue de toute la multitude, & que la Langue Grecque n'étoit pas si commune parmi le menu peuple. Ils furent bien-aises qu'il leur parlât des matiéres qui intéressoient leur Religion, & sur tout de ce qui regardoit la vocation des Gentils à la foi, dans une Langue qui ne fût pas entendue des Romains. Si S. Paul se fût avisé, en faisant son apologie, de relever le mépris que les Hébreux faisoient des Payens, & la haine qu'ils leur portoient; s'il eût découvert ces dispositions dans une Langue entendue du Tribun, & des soldats, & qu'il l'eût fait en des termes aigres, & odieux, que n'auroit-il pas pû dire, & dans quels embarras n'auroit-il pas jetté ses accusateurs, & ses ennemis? Mais il eut la charité, & la prudence de parler en Hébreu, pour essayer de faire revenir les Juifs de leur fausse prévention contre lui.

℣. 3. Secus pedes Gamalielis. *Aux pieds de Gamaliel.* Philon (a) dit que parmi les Juifs Esséniens, les enfans sont assis dans les Ecoles aux pieds de leurs Maîtres; & que ceux-ci leur expliquent la Loi d'une maniére allégorique, à la façon des anciens Philosophes. L'Auteur du Commentaire sur les Epîtres de S. Paul, sous le nom de S. Ambroise (b), dit que parmi les Hébreux c'est la coutume que les Maîtres dans les Ecoles instruisent assis dans des chaires. Les plus avancez de leurs Disciples sont assis sur des bancs, & les derniers sont à terre assis sur des nattes. Les Rabbins (c) disent par une maniére de proverbe, pour exciter les jeunes gens à fréquenter les Ecoles des Maîtres: *Couvrez-vous de la poussiére de leurs pieds.* Ne feignez point d'amasser de la poussiére, en les écoutant. Nous avons parlé de Gamaliel sur les Actes, Chap. v. 34. Strabon (d) remarque que ceux de Tharse aimoient fort les sciences, & que non-seulement ils les cultivoient dans cette ville, mais qu'ils envoyoient même leurs enfans étudier ailleurs. Les citations de quelques Poetes Grecs, que l'on trouve dans les Epîtres de S. Paul, font juger à S. Jérôme (e) que cet Apôtre avoit étudié les Lettres humaines. On parloit Grec à Tharse; & c'est-là où l'Apôtre avoit appris cette Langue dans son enfance.

Eruditus accurate. *Instruit de la maniére la plus exacte* d'observer nos Loix; c'est-à-dire, instruit dans la secte des Pharisiens, qui, selon le témoignage de Joseph (f), passoit pour la plus exacte de toutes les sectes des Juifs. S. Paul nous apprend ailleurs expressément qu'il étoit Pharisien (g).

Æmulator Legis. *Zélé pour la Loi.* Il se rend à lui-même ce témoignage en plus d'un endroit; non pas dans un esprit de vanité, mais plûtôt dans des sentimens de honte, & de confusion, comme s'étant laissé aller par l'excès de son zéle à persécuter injustement l'Eglise de Jesus-Christ. Dans cette harangue il étoit important de relever cette circonstance, afin que les Juifs comprissent que ce n'étoit ni par dégoût, ni par mépris, ni par indifférence pour la Loi, qu'il s'étoit porté à embrasser le Christianisme, & à prêcher l'Evangile aux Gentils; mais qu'il y avoit été déterminé par des motifs ausquels il n'avoit pû résister; un miracle, une vocation extraordinaire, un ordre exprès de Dieu. Le Grec imprimé (h), & les Manuscrits, le Syriaque, l'Arabe, l'Ethiopien lisent: *Zélé*

(a) *Philo de Essais, lib. quod omnis probus liber.*
(b) *Ambrosiaster in 1. Cor.*
(c) *Pirke Avoth, c. 1. §. 4.* הוי מתאבק בעפר רגליהם
(d) *Strabo lib. 14. p. 673.*
(e) *Hieronym. Epist. ad Galat. IV. 24.*
(f) *Joseph. de Bello, lib. 1. c. 4.* Φαρισαῖοι σύνταγμά τι Ἰουδαίων δοκοῦν εὐσεβέστερον εἶναι τῶν ἄλλων, καὶ τοὺς νόμους ἀκριβέστερον ἀφηγεῖσθαι.
(g) *Act.* XXIII. 6.
(h) Ζηλωτὴς τοῦ Θεοῦ. *Vulg.* Τοῦ νόμου.

Digitized by Google

5. *Sicut Princeps Sacerdotum mihi testimonium reddit, & omnes majores natu, à quibus, & Epistolas accipiens, ad fratres Damascum pergebam, ut adducerem inde vinctos in Jerusalem ut punirentur.*

5. Comme le Grand-Prêtre, & tout le Sénat m'en sont témoins; jusques-là même qu'ayant pris d'eux des lettres pour les freres de Damas, j'y allai pour amener aussi prisonniers à Jérusalem ceux *de cette même secte* qui étoient là, afin qu'ils fussent punis.

6. *Factum est autem, eunte me, & appropinquante Damasco media die, subitò de Cœlo circumfulsit me lux copiosa:*

6. Mais il arriva que comme j'étois en chemin, & que j'approchois de Damas vers l'heure de midi, je fus environné tout d'un coup, *& frappé* d'une grande lumiére du Ciel:

7. *Et decidens in terram audivi vocem dicentem mihi: Saule, Saule, quid me persequeris?*

7. Et étant tombé par terre, j'entendis une voix qui me disoit: Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous?

8. *Ego autem respondi: Quis es, Domine? Dixitque ad me: Ego sum Jesus Nazarenus, quem tu persequeris.*

8. Je répondis: Qui êtes-vous, Seigneur? Et celui *qui me parloit*, me dit: Je suis JESUS de Nazareth, que vous persécutez.

9. *Et qui mecum erant, lumen quidem viderunt, vocem autem non audierunt ejus, qui loquebatur mecum.*

9. Ceux qui étoient avec moi virent bien la lumiére, mais ils n'oüirent point la voix de celui qui me parloit.

10. *Et dixi: Quid faciam, Domine? Dominus autem dixit ad me: Surgens vade Damascum: & ibi tibi dicetur de omnibus, quæ te oporteat facere.*

10. Alors je dis: Seigneur, que ferai-je? Et le Seigneur me répondit: Levez-vous, & allez à Damas, & on vous dira là tout ce que vous devez faire.

11. *Et cùm non viderem præ claritate luminis illius, ad manum deductus à comitibus veni Damascum.*

11. Et comme le grand éclat de cette lumiére m'avoit aveuglé, ceux qui étoient avec moi me prirent par la main, & me menérent à Damas.

12. *Ananias autem quidam, vir secundùm Legem testimonium habens ab omnibus cohabitantibus Judæis.*

12. Or il y avoit à Damas un homme nommé Ananie, à la vertu duquel selon la Loi, tous les Juifs qui y demeuroient, rendoient témoignage.

13. *Veniens ad me, & astans dixit mihi: Saule frater, respice. Et ego eâdem horâ respexi in eum.*

13. Il me vint trouver, & s'approchant de moi, il me dit: Mon frere Saul, recouvrez la vûe; & au même instant je *vis, &* le regardai.

14. *At ille dixit: Deus patrum nostrorum præordinavit te, ut cognosceres voluntatem ejus, & videres justum, & audires vocem ex ore ejus:*

14. Il me dit ensuite: Le Dieu de nos peres vous a prédestiné pour connoître le Juste, & pour entendre les paroles de sa bouche;

## COMMENTAIRE.

*pour Dieu*, au lieu de, *zélé pour la Loi.* Cela revient au même. Zélé pour la gloire de Dieu, pour ses Loix, pour son nom.

℣. 5. SICUT PRINCEPS SACERDOTUM. *Comme le Grand-Prêtre, & tout le Sénat m'en sont témoins.* Je ne parle point en l'air. Ceux qui m'ont employé à persécuter l'Eglise, sont en vie. On sait que j'ai été chargé de leurs Lettres, & de leurs ordres. Caïphe étoit le Grand-Prêtre qui avoit envoyé S. Paul à Damas. Il pouvoit être mort: mais il y avoit plusieurs Sénateurs d'alors (a), qui vivoient encore. Il y avoit vingt-quatre ans que cela étoit arrivé. Sanctius conjecture que S. Paul conservoit en original les Lettres qu'il avoit autrefois reçues du Grand-Prêtre.

℣. 7. SAULE, SAULE. *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?* Quelques Exemplaires Grecs ajoutent ici: *Il vous est dur de regimber contre l'éguillon.* On peut voir sur toute cette histoire le Chapitre IX. 1. 2. 3. &c.

℣. 8. EGO SUM JESUS NAZARENUS. *Je suis* JESUS *de Nazareth, que vous persécutez.* Quelques-uns (b) croyent que le Sauveur descendit du Ciel, & qu'il apparut visiblement à S. Paul, & que la lumiére qui l'environna, étoit celle qui réjaillissoit de son Corps glorieux.

℣. 9. VOCEM NON AUDIERUNT. *Ils n'oüirent point la voix de celui qui me parloit.* Ils entendirent bien un bruit confus, une espéce de tonnerre; mais ils n'oüirent rien de distinct. Voyez *Act.* IX. 7. Le Grec imprimé lit (c): Ils virent la lumiére, *& furent saisis de frayeur*; mais ils n'entendirent pas la voix, &c.

℣. 10. QUÆ TE OPORTEAT FACERE. *Ce que vous devez faire.* Le Grec (d): *Ce qui vous est ordonné de faire* S. Paul ne rapporte ici que le précis de ce qui lui fut dit alors. Voyez *Act.* IX. 7. & *Act.* XXVI. 16. 17. 18.

℣. 11. CUM NON VIDEREM PRÆ CLARITATE LUMINIS. *Comme le grand éclat de cette lumiére m'avoit aveuglé*; ainsi qu'il est ordinaire à ceux qui ont été frappez vivement d'une lumiére, ou d'un feu trop ardent, & trop fort. S. Paul nous dit ailleurs qu'il se forma sur ses yeux comme des écailles, qui tombérent lorsqu'Ananie lui imposa les mains (e).

℣. 14. ET VIDERES JUSTUM. *Pour connoître le Juste* par excellence; JESUS-CHRIST, le Messie. dé-

(a) *Omnes majores natu.* Tout le Sanhédrin. *Vide Act.* X. 12. & XXVI. 12. *Cum potestate, & permissu Principum Sacerdotum.*

(b) *Vide D. Thom.* 3. *p. qu.* 57. *art.* 6. *ad* 3. & 1. *Cor.* XV. 8. *Fromond. hic. Sanct. ad* ℣. 14.

(c) Τὸ μὲν φῶς ἐθεάσαντο, καὶ ἔμφοβοι ἐγένοντο, &c.

(d) Ἐκεῖ λαληθήσεταί σοι περὶ πάντων ὧν τέτακταί σοι ποιῆσαι. *Alibi* τί με δεῖ ποιεῖν.

(e) *Act.* IX. 18.



Digitized by Google

*15. Quia eris testis illius ad omnes homines, eorum quæ vidisti, & audisti.*

*16. Et nunc quid moraris? Exurge, & baptizare, & ablue peccata tua, invocato nomine ipsius.*

*17. Factum est autem revertenti mihi in Jerusalem, & oranti in Templo, fieri me in stupore mentis,*

*18. Et videre illum dicentem mihi: Festina, & exi velociter ex Jerusalem: quoniam non recipient testimonium tuum de me.*

*19. Et ego dixi: Domine, ipsi sciunt quia ego eram concludens in carcerem, & cadens per synagogas eos qui credebant in te.*

15. Car vous lui rendrez témoignage devant tous les hommes de ce que vous avez vû, & entendu.

16. Qu'attendez-vous donc? Levez-vous, & recevez le baptême, & lavez vos péchez en invoquant le nom du Seigneur.

17. Etant retourné *depuis* à Jérusalem, lorsque j'étois en priére dans le Temple, j'eus un ravissement d'esprit,

18. Et je le vis qui me dit: Hâtez-vous, & sortez promtement de Jérusalem; car ils ne recevront point le témoignage que vous leur rendrez de moi.

19. Je lui répondis: Seigneur, ils savent eux-mêmes que c'étoit moi qui mettois en prison, & qui faisois foüetter dans les synagogues ceux qui croyoient en vous;

## COMMENTAIRE.

signé dans les Prophétes sous le nom de Juste *(a)*. Quelques Exemplaires Grecs lisent *(b)*: *Pour vous faire voir la justice, ou ce qui est juste.* Ananie vous instruira de vos devoirs; il vous fera connoître en quoi consiste la vraie justice; ou enfin, il vous instruira de la Justice véritable, qui est JESUS-CHRIST, source de toute Justice. Il est appellé de ce nom, comme ailleurs de celui de salut, de vérité, de sainteté, &c. On infére de ce passage: *Afin que vous voyiez le Juste, & que vous entendiez les paroles de sa bouche*, que S. Paul vit réellement JESUS-CHRIST.

ỳ. 15. AD OMNES HOMINES. *Devant tous les hommes*, tant Juifs, que Gentils, sans aucune distinction. Ceci ne se lit point dans le Chapitre IX.

ỳ. 16. ABLUE PECCATA TUA. *Lavez vos péchez, en invoquant le nom du Seigneur.* Adorez, & priez celui que vous persécutiez ci-devant, & recevez dans son baptême la rémission de vos péchez. La contrition, la douleur, la charité de S. Paul qui précédérent son baptême *(c)*, lui méritérent sans doute la rémission de ses péchez *(d)*: mais le baptême ajouta un nouveau dégré à son innocence, & à sa pureté. On peut voir ce que nous avons dit du baptême de Corneille, *Act.* X. 3. Le Saint-Esprit par sa grace anticipa en quelquesorte l'effet du baptême; mais il n'excluoit pas ce Sacrement. S. Paul l'avoit déja reçu dans la préparation de son cœur, par l'obéissance à laquelle il étoit disposé; & s'il n'avoit pas formé un vœu formel de le recevoir, puisqu'il ne le connoissoit pas encore, il avoit déja formé la résolution de faire tout ce qui lui seroit ordonné au nom de JESUS-CHRIST.

ỳ. 17. REVERTENTI MIHI IN JERUSALEM. *Etant retourné à Jérusalem, comme j'étois en priére dans le Temple, j'eus un ravissement d'esprit.* On ne trouve cette particularité en aucun autre endroit, si ce n'est que l'Apôtre en ait voulu parler dans la seconde Epître aux Corinthiens *(e)*, où il dit qu'il a eu des révélations extraordinaires, & qu'il a été ravi jusqu'au troisiéme Ciel. On est partagé sur le tems du voyage dont il parle ici. Les uns *(f)* croyent que ce fut le premier qu'il fit à Jérusalem, trois ans après sa conversion *(g)*. Les autres *(h)* croyent que ce fut le second voyage *(i)*, lorsqu'il vint apporter les aumônes des Fidéles d'Antioche à Jérusalem. Enfin d'autres l'appliquent au troisiéme voyage qu'il y fit, après qu'il eut été déclaré solemnellement Apôtre des Gentils *(k)*: Ce qui paroît assez probable, puisque le Seigneur lui dit dans cette vision, qu'*il l'envoyera bien loin parmi les Gentils.* Mais je préférerois la premiére opinion, qui l'explique du voyage que fit S. Paul à Jérusalem, trois ans après sa conversion. La suite du discours de l'Apôtre nous y conduit naturellement.

ỳ. 18. NON AUDIENT TESTIMONIUM TUUM. *Ils ne recevront point le témoignage que vous leur rendrez de moi.* Leur cœur est trop endurci, & leur volonté trop mal disposée; & ils ne méritent pas que je leur ôte ce cœur de pierre, & que je leur donne la grace de la conversion, après l'abus, & le mépris qu'ils ont fait de ma parole, de ma vocation, & de mes premiéres graces. Quand vous leur prêcherez, ils ne croiront point; & votre prédication ne servira qu'à augmenter leur crime, & leur condamnation *(l)*. C'est ainsi que le Saint-Esprit empêcha S. Paul de prêcher en Bythinie *(m)*.

ỳ. 19. DOMINE, IPSI SCIUNT. *Seigneur, ils savent eux-mêmes* que j'étois autrefois le plus grand persécuteur de votre Eglise. Ils ne croiront pas que j'aye pû me convertir, & entrer dans votre Eglise, sans de très-puissantes raisons. Ainsi il est probable qu'ils m'écouteront plûtôt que personne. Ils savent que je n'ai jamais eu de penchant pour l'Evangile; & ils me croiront aisément, lorsque je leur dirai les motifs qui m'ont fait changer de sentimens *(n)*. Ou bien: Seigneur, souffrez que j'essaye de rappeller mes freres de leur erreur, & de leur prévention. Ils savent que personne ne fut jamais plus prévenu, ni plus opposé que moi à votre Evangile; ils se défieront moins de mes raisons. S. Paul veut montrer aux Juifs que ce n'est pas par son propre mouvement, mais par l'ordre exprès de Dieu, qu'il s'est déterminé à prêcher l'Evangile aux Gentils *(o)*.

(a) *Vide sup. Act.* VII. 52. *Qui prænuntiabant de adventu Justi. Et Act.* III. 14. I. *Joan.* II. I. III. 7. *Isai.* XLI. 2. 10. XLV. 8. 21. 5. LIII. 11. LXII. 1. 2. *&c.*

(b) *Græc. impress.* καὶ ἰδεῖν τὸν δίκαιον. *Sed Ald. Prob. Oecum. Æth. Cod. Lincol.* ἰδεῖν τὸ δίκαιον. *Vide Erasm Drus.*

(c) *Vide Chrysost. homil. in Acta*, p. 182. & t. 5. *homil.* 13. p. 175. 176. & *in Acta, homil.* 1. p. 12. *Aug. serm.* 169. c. 8.

(d) *Concil. Trid. Sess.* 14. c. 4. *Docet præterea etsi contritionem hanc aliquando charitate perfectam esse contingat, hominemque Deo reconciliare, priusquam hoc sacramentum actu suscipiatur; ipsam nihilominus reconciliationem ipsi contritioni, sine sacramenti voto, quod in illa includitur, non esse ascribendam. Vide Aug. serm.* 149. *nov. edit. n.* 7. & *lib.* 1. *de Baptismo contra Donat. c.* 8. & *lib.* 4. c. 21. & *alibi.*

(e) 2. *Cor.* XII. 2. 3. 4.

(f) *Fromond. Sanct. Cornel. Chrysost. Hamm.*

(g) *Galat.* 1. 18. *Act.* IX. 25. 26.

(h) *Barth. Petr.*

(i) *Act.* XI. 30. XII. 1.

(k) *Act.* XV. *Galat.* II. 7.

(l) *Vide Barthol. Petr. & Fromond. hic, & Commentat. ad Act.* XVI. 6. 7.

(m) *Act.* XVI. 6.

(n) *Grot. From. alii.*

(o) *Cornel. Estius.*

ỳ. 20.

20. *Et cùm funderetur sanguis Stephani testis tui, ego astabam, & consentiebam, & custodiebam vestimenta interficientium illum.*

21. *Et dixit ad me: Vade, quoniam ego in nationes longè mittam te.*

22. *Audiebant autem eum usque ad hoc verbum, & levaverunt vocem suam dicentes: Tolle de terra hujusmodi: non enim fas est eum vivere.*

23. *Vociferantibus autem eis, & projicientibus vestimenta sua, & pulverem jactantibus in aërem,*

24. *Jussit Tribunus induci eum in castra, & flagellis cædi, & torqueri eum, ut sciret propter quam causam sic acclamarent ei.*

25. *Et cùm astrinxissent eum loris: dicit astanti sibi Centurioni Paulus: Si hominem Romanum, & indemnatum licet vobis flagellare?*

20. Et que lorsqu'on répandoit le sang de votre Martyr Etienne, j'étois présent, & consentois à sa mort, & je gardois les vêtemens de ceux qui le lapidoient.

21. Mais il me dit: Allez vous-en; car je vous envoyerai bien loin vers les Gentils.

22. Les Juifs l'avoient écouté jusqu'à ce mot; mais alors ils élevérent leurs voix, & criérent? Otez du monde ce *méchant*, car ce seroit un crime de le laisser vivre.

23. Et comme ils crioient, & jettoient leurs habits, & faisoient voler de la poussiére en l'air,

24. Le Tribun le fit mener dans la forteresse, & commanda qu'on lui donnât la question en le foüettant, pour tirer de sa bouche ce qui les faisoit ainsi crier contre lui.

25. Mais comme on l'eut lié, Paul dit à un centenier qui étoit présent: Vous est-il permis de fouetter un citoyen Romain, & qui n'a point été condamné?

## COMMENTAIRE.

℣. 20. SANGUIS TESTIS TUI. *Le sang de votre Martyr Etienne.* Plusieurs Exemplaires Grecs (*a*) lisent, *votre premier Martyr Etienne*; & d'autres omettent, *consentant à sa mort.* Le nom de *Martyr* en Grec, signifie *un témoin*: mais dans l'usage de l'Eglise, il est consacré à marquer un homme qui rend témoignage à l'Evangile, & qui donne sa vie pour la vérité, ou pour la justice.

℣. 21. IN NATIONES LONGE MITTAM TE. *Je vous invoierai bien loin vers les Gentils.* JESUS-CHRIST avoit déja déclaré à S. Paul par la bouche d'Ananie (*b*), qu'il le destinoit à prêcher son nom devant les peuples infidéles. L'Apôtre ne perdit jamais le souvenir de cette destination. Il travaillla toute sa vie à la conversion des Gentils; & quoique d'ordinaire il allât d'abord aux Juifs, & qu'il ne négligeât rien pour leur conversion, il semble que Dieu y donnoit moins de bénédictions, que quand il prêchoit aux Gentils. L'événement vérifia bien ce qui est dit ici: *Je vous envoierai bien loin vers les Gentils*; puisqu'il prêcha dans la Syrie, dans l'Arabie, dans la Judée, la Phénicie, la Cilicie, la Pisidie, la Lycaonie, la Pamphylie, la Galatie, la Phrygie, la Macédoine, la Gréce, l'Asie, l'Italie, les Isles de la mer Egée; & même dans l'Espagne, selon quelques-uns: En sorte qu'on peut dire avec saint Jérôme (*c*), qu'il a prêché presque par toute la terre, depuis la mer rouge, jusqu'à l'océan; le monde entier étant encore trop borné pour l'étendue de son zéle.

℣. 22. USQUE AD HOC VERBUM. *Ils l'écoutérent jusqu'à ce mot*; jusqu'à ce qu'il eût dit que Dieu l'envoyoit prêcher aux Gentils. Non pas que les Juifs défendissent de prêcher aux Gentils, & de faire des Prosélytes; puisque le Sauveur reproche aux Pharisiens de courir la mer, & la terre, pour convertir un Gentil (*d*): mais ils prétendoient que ceux qui s'engageoient dans le Judaïsme, ou dans le Christianisme, devoient se soumettre à toutes les cérémonies, & les observances de la Loi: Ce que S. Paul n'avoit garde de prescrire à ses Disciples convertis du Paganisme. Il ne les obligeoit ni à la circoncision, ni aux autres servitudes de la Loi. Il prêchoit hautement la liberté que JESUS-CHRIST nous a procurée; & sans condamner les Juifs convertis, qui jugeoient à propos de porter le joug ancien des cérémonies, il soutenoit que les Gentils qui croyoient en l'Evangile, n'y étoient nullement soumis. C'est-là ce qui irritoit les Juifs contre lui, & ce qui le faisoit passer pour un destructeur de la Loi.

TOLLE DE TERRA. *Otez du monde ce méchant.* Selon leurs principes, on devoit traiter S. Paul, comme Moyse veut qu'on traite celui qui veut séduire le peuple, & l'engager dans une nouvelle Religion (*e*). Il ordonne que tout le peuple le lapide. Et si JESUS-CHRIST n'avoit prouvé sa mission par des preuves incontestables, & s'il n'avoit fait connoître sa volonté sur l'abrogation des cérémonies, d'une maniére qui ne laisse point de doute; on ne pourroit condamner le zéle, & la conduite des Juifs en cette occasion. Tout homme qui avant JESUS-CHRIST, auroit prêché ce que S. Paul prêchoit alors, auroit mérité d'être traité suivant la rigueur de la Loi.

℣. 23. PROJICIENTIBUS VESTIMENTA SUA. *Ils jettoient leurs habits, & faisoient voler la poussiére*; comme des gens forcenez de rage, & en fureur, qui ne pouvoient ni se contenir, ni exécuter leur mauvaise volonté, parce que S. Paul étoit entre les mains du Tribun, & sous la protection des Romains, & de la Justice. On voit quelquefois ces sortes de mouvemens irréguliers, & impétueux, dans une populace irritée, qui jette la poussiére en l'air, & fait voler ses habits, en signe d'indignation, & d'emportement (*f*). Ce ne sont point là des actions réflechies, mais des mouvemens d'une passion extrême.

℣. 24. JUSSIT FLAGELLIS CÆDI, ET TORQUERI. *Il lui fit donner la question, en le fouettant* (*g*). C'étoit, dit Grotius, la coutume des Romains d'appliquer à la question, en donnant le fouet; non à coups de verges, mais à coups de fouets, ou d'escourgées. Le Tribun qui n'entendoit pas l'Hébreu, n'avoit pas compris ce que S. Paul avoit dit dans sa harangue: mais jugeant par l'emportement du peuple, qu'il avoit dit quelque chose d'injurieux à la Loi, ou à la nation, il voulut savoir de lui-même ce qui en étoit. Il le fit donc lier, & dépouiller, pour le fouetter. Mais il étoit injuste de lui faire subir ce supplice, sans autre forme de procès, & précisément à cause de l'émotion populaire, dont il n'étoit pas la cause. C'étoit au peuple, qui étoit partie, & accusateur, de déclarer de quoi il s'agissoit. C'étoit à lui, & non à S. Paul qu'il en falloit demander l'éclaircissement.

℣. 25. CUM ASTRINXISSENT EUM LORIS, DICIT ASTANTI CENTURIONI: SI HOMINEM RO-

(a) Στεφάνου τοῦ μάρτυρός σου. *Alii*, τοῦ πρωτομάρτυρος; ou τοῦ πρωτο- μάρτυρος. *Vide Mill. hic.*
(b) *Act.* IX. 15. 16.
(c) *Hieronym. in Amos* v.
(d) *Matt.* XXIII. 15.
(e) *Deut.* XIII. 1. 2. *& seq.*
(f) *Lyran. Dionys. Prica.*
(g) Εἶπεν μάστιξιν ἀνετάζεσθαι αὐτόν.

26. *Quo audito, centurio accessit ad Tribunum, & nuntiavit ei, dicens: Quid acturus es? hic enim homo, civis Romanus est.*

27. *Accedens autem Tribunus, dixit illi: Dic mihi si tu Romanus es? At ille dixit: Etiam.*

28. *Et respondit Tribunus: Ego multâ summâ civilitatem hanc consecutus sum. Et Paulus ait: Ego autem, & natus sum.*

29. *Protinus ergo discesserunt ab illo, qui eum torturi erant. Tribunus quoque timuit postquam rescivit, quia civis Romanus esset, & quia alligasset eum.*

30. *Posterâ autem die volens scire diligentiùs, quâ ex causa accusaretur à Judæis, solvit eum, & jussit Sacerdotes convenire, & omne concilium, & producens Paulum, statuit inter illos.*

26. Le centenier ayant oüi ces paroles, alla trouver le Tribun, & lui dit: Que pensez-vous faire, car cet homme est citoyen Romain;

27. Le Tribun aussi-tôt vint à Paul, & lui dit: Etes-vous citoyen Romain? Paul lui répondit: Oüi, *je le suis*.

28. Le Tribun lui répartit: Il m'a bien coûté de l'argent pour acquérir ce droit d'être citoyen Romain. Et moi, lui répondit Paul, je le suis par ma naissance.

29. Au même tems ceux qui lui devoient donner la question, se retirérent; & le Tribun eut peur, voyant que Paul étoit citoyen Romain, & qu'il l'avoit fait lier.

30. Le lendemain, voulant savoir au vrai pour quel sujet il étoit accusé des Juifs, il lui fit ôter ses chaînes; & ayant ordonné que les Princes des Prêtres, & tout le Conseil s'assemblassent, il amena Paul, & le présenta devant eux.

## COMMENTAIRE.

MANUM. *Comme on l'eut lié, Paul dit au Centenier*, à qui le Tribun avoit donné ordre de le faire fouetter: *Est-il permis de fouetter un citoyen Romain, & qui n'a point été condamné?* Il est contre les Loix naturelles de toutes les nations de punir un homme qui n'a été ni oui, ni condamné; & il est contre les Loix Romaines de fouetter un citoyen Romain: *Porcia Lex ab omnium civium Romanorum corpore amovet*, dit Cicéron (*a*). Et ailleurs (*b*), en parlant d'un citoyen Romain fouetté par Verrés, quoiqu'il dît à tout moment qu'il étoit citoyen Romain, il s'écrie: *O nomen dulce libertatis! O jus eximium nostræ civitatis! O Lex Porcia, Legesque Semproniæ!* Voyez ci-devant Chap. XVI. ꝟ. 37.

Au lieu de ces mots: *Comme on l'eut lié*, le Grec porte (*c*): *Comme il l'eut étendu avec des courroies*: Ce qui est expliqué assez diversement. Les uns croyent qu'on dépouilla S. Paul jusqu'à la ceinture, & qu'on lui lia les mains à une colomne, afin qu'il tendît le dos, sans pouvoir branler (*d*). D'autres veulent qu'on lui attacha les mains à un piquet planté par terre d'un pied & demi, ou de deux pieds de haut; en sorte qu'il étoit panché, le visage vers la terre, présentant le dos découvert aux soldats (*e*). D'autres (*f*) enfin, que des soldats le lioient par la tête, & par les pieds, & le tenoient étendu par terre le visage en bas, afin que d'autres soldats le frappassent par tout le corps. Cette maniere de donner le fouet, est encore assez commune parmi les Orientaux. Elle étoit aussi en usage parmi les Romains. Tibére (*g*) fit fouetter presque jusqu'à la mort un misérable couché par terre. Les Loix Romaines qui défendoient de fouetter un citoyen Romain, défendoient aussi de l'enchaîner (*h*). Mais il ne paroît pas que S. Paul ait été dégagé de ses liens.

ꝟ. 28. EGO MULTA SUMMA. *Il m'a coûté bien de l'argent pour acquerir ce droit de citoyen Romain.* On achettoit ce droit avec de l'argent: Et Tacite (*i*) semble dire que ce fut sous l'Empire de Claude, que cet abus s'introduisit. Dion le marque d'une maniére plus expresse. Il vendit, dit-il (*k*), le droit de bourgeoisie Romaine d'abord un fort haut prix; & ensuite à fort bon marché. Autrefois, dit Salvien (*l*), le droit de citoyen Romain étoit fort estimé, & on l'achettoit fort cher; aujourd'hui on n'en fait nul cas, on le rejette, on le fuit.

EGO AUTEM ET NATUS SUM. *Et moi je le suis par ma naissance.* S. Paul n'avoit pas le droit de citoyen Romain précisément comme bourgeois de Tarse. Cette ville étoit ville libre: mais elle ne fut colonie Romaine que long-tems après, comme nous l'avons montré ci-devant (*m*). Et si généralement les Tarsiens eussent été citoyens Romains, le Tribun à qui S. Paul avoit dit ꝟ. 3. qu'il étoit natif de Tarse, n'auroit eu garde de le faire lier pour le fouetter. Mais le pere, ou l'ayeul de S. Paul pouvoit avoir acquis ce privilége pour lui, & ses héritiers, par quelque service qu'il rendit à Auguste dans les guerres contre Brutus, & Cassius, ou dans celles qu'il fit à Antoine. Ce qui est certain; c'est que S. Paul avoit cette qualité de citoyen Romain par sa naissance. Ce qui confirme l'opinion de ceux qui croyent que sa famille étoit riche, & considérable dans le monde.

ꝟ. 30. JUSSIT SACERDOTES CONVENIRE. *Il ordonna que les Princes des Prêtres s'assemblassent, & tout le Conseil*, pour savoir de quoi S. Paul étoit accusé. Il les fit venir apparemment dans la tour Antonia, où il demeuroit ou dans quelque autre endroit, où il pouvoit se rendre avec eux; car étant Payen, il ne pouvoit entrer dans le Temple, où se tenoient les assemblées des Prêtres, & du Sanhédrin, ou du Conseil. Le Grec imprimé favorise ce sentiment. (*n*): *il ordonna aux Grands-Prêtres, & à tout le Conseil de venir.* Mais plusieurs bons Manuscrits lisent comme la Vulgate: *Il leur commanda de s'assembler.* En quelque endroit qu'ils se soient assemblez; il est certain que le Tribun y assista, & que les soldats y entrérent, pour tirer Paul du milieu d'eux.

---

(a) *Cicero pro Rabir.*
(b) *Idem in Verrem.* 5.
(c) Ὡς δὲ προέτειναν αὐτὸν τοῖς ἱμᾶσι.
(d) *Cornel. Menoch. Pisc.*
(e) *Lud. de Dieu.*
(f) *Arab. Æthiop.* Voyez notre Dissertation sur les supplices, à la tête du Deutéronome.
(g) *Sueton. in Tiberio. Exploratorem viæ, stratum humi penè ad necem verberavit.*
(h) *August. lib.* 1. *de serm. Domini in monte*, c. 19.
(i) *Tacit. lib.* 5. *hist.*
(k) *Dio Chrysost.*
(l) *Salvian. lib.* 5. *de Dei guber. Nomen civium Romanorum, aliquando non solùm magno æstimatum, sed & magno emptum; nunc ultrò repudiatur ac fugitur. Nec tantùm vile; sed etiam abominabile penè habetur.*
(m) Voyez le Commentaire sur *Act.* XVI. 37.
(n) Ἐκέλευσεν ἐλθεῖν τοὺς ἀρχιερεῖς, καὶ ὅλον τὸ συνέδριον αὐτῶν. *Alii*: Ἐκέλευσε συνελθεῖν.

Digitized by Google

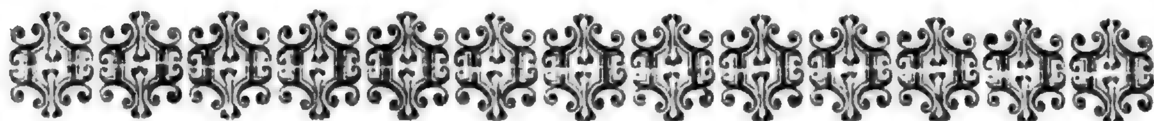

## CHAPITRE XXIII.

*Saint Paul se justifie devant les Prêtres. Il reçoit un soufflet de la part du Grand-Prêtre. Il divise le Conseil en se disant Pharisien. Il découvre une conjuration contre sa vie. Il est envoyé à Cézarée au Gouverneur de Félix.*

℣. 1. *Intendens autem in Concilium Paulus ait: Viri fratres, ego omni conscientiâ bonâ conversatus sum ante Deum usque in hodiernum diem.*

*2. Princeps autem Sacerdotum Ananias præcepit astantibus sibi percutere os ejus.*

*3. Tunc Paulus dixit ad eum: Percutiet te Deus, paries dealbate. Et tu sedens judicas me secundùm Legem, & contra Legem jubes me percuti?*

*4. Et qui astabant dixerunt: Summum Sacerdotem Dei maledicis?*

℣. 1. Paul regardant fixément le Conseil, dit: Mes freres jusqu'à cette heure je me suis conduit devant Dieu, en suivant entiérement les mouvemens de ma conscience.

2. A cette parole, Ananie Grand-Prêtre ordonna à ceux qui étoient près de lui de le frapper sur le visage.

3. Alors Paul lui dit: Dieu vous frappera vous-même, muraille blanchie. Quoi, vous êtes assis ici pour me juger selon la Loi, & cependant contre la Loi vous commandez qu'on me frappe?

4. Ceux qui étoient présens dirent *à Paul*: Osez-vous bien maudire le Grand-Prêtre de Dieu?

## COMMENTAIRE.

℣. 1. EGO OMNI CONSCIENTIA BONA. *Je me suis conduit en suivant les mouvemens de ma conscience.* Tandis que j'ai crû que la Religion de JESUS-CHRIST étoit mauvaise, je l'ai persécutée à outrance; dès que j'en ai vû la vérité, & la sainteté, je me suis déclaré pour elle, & je l'ai soutenue jusqu'à la mort. Dieu sait ma sincérité; il est témoin de ma droiture. J'ai été bon Juif, tout le tems que j'ai crû le devoir être; je suis devenu Chrétien zélé, lorsque Dieu m'a fait connoître la vérité de cette Religion. Voyez 1. *Timoth.* I. 13. & *Philipp.* III. 6. où il dit qu'il a vêcu dans le Judaïsme sans reproche, & qu'il a persécuté l'Eglise étant dans l'ignorance: *Qui prius blasphemus fui, & persecutor, & contumeliosus; sed misericordiam Dei consecutus sum, quia ignorans feci in incredulitate.*

℣. 2. PRINCEPS SACERDOTUM ANANIAS. *Ananie Grand-Prêtre ordonna de lui frapper le visage.* Ananias fils de Nébédée (*a*), fut Pontife depuis l'an du monde 4050. jusqu'en 4066. qu'il eut pour successeur Ismaël fils de Phabée. Ainsi il tint le Pontificat seize ans. Ce que nous lisons ici dans saint Luc, arriva l'an de JESUS-CHRIST 58. suivant l'Ere vulgaire, du monde 4061. ou 62. puisque l'Ere vulgaire commence en l'an du monde 4003. trois ans après la vraie époque de la naissance de JESUS-CHRIST. Ce Grand-Prêtre fit donner un soufflet à saint Paul, peut-être à cause qu'il n'avoit pas commencé son discours d'une maniére assez respectueuse à sa fantaisie; ou parce qu'il se vantoit de n'avoir fait que suivre les mouvemens de sa conscience, & la droiture de son cœur, dans tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors. Ananias crut que ce discours étoit une espéce d'insulte, qui retomboit sur lui, & sur toute l'assemblée. Ou enfin parce qu'il ne leur avoit donné que le nom de *mes freres*, qu'il croyoit trop familier pour un accusé qui parle devant ses Juges.

℣. 3. PERCUTIET TE DEUS, PARIES DEALBATE. *Dieu vous frappera vous-même, muraille blanchie*; à la lettre (*b*), *muraille enduitte de chaux*, ou de plâtre. C'est une maniére de proverbe, pour dire, un hypocrite. JESUS-CHRIST compare les Pharisiens à des sépulcres blanchis (*c*). Saint Paul donne ce nom à ce Juge injuste, parce qu'étant assis comme pour écouter les raisons, & les justifications d'un accusé, il se déclare contre lui, & le traite comme coupable avant qu'il eût parlé. Pourquoi demeurez-vous assis, comme mon Juge, si vous êtes ma partie? Pourquoi vous parez-vous du titre de Chef de la Justice, pendant que vous commettez l'injustice? *Vous êtes assis pour me juger selon la Loi; & cependant contre la Loi, vous commandez qu'on me frappe.*

Saint Paul en cette occasion ne pratique pas ce que JESUS-CHRIST ordonne à ses Apôtres (*d*): *Lorsqu'on vous frappera sur une joue, tendez l'autre*; ni ce que lui-même dit ailleurs (*e*): *On nous outrage, & nous bénissons; on nous persécute, & nous le souffrons; on nous charge d'injures, & nous prions pour ceux qui nous font tous ces mauvais traitemens.* Mais il avoit le cœur préparé non-seulement à présenter l'autre joué, mais à souffrir toute sorte de tourmens pour la vérité, sans cesser d'aimer ceux qui les lui auroient fait souffrir (*f*). Le personnage qu'il représentoit, & la cause qu'il soutenoit, ne lui permettoient pas de négliger son honneur, & de se laisser maltraiter injustement, sans faire au moins voir à ses ennemis leur injustice. Il avoit besoin de son honneur, & de sa réputation pour l'avancement de l'Evangile, & sa cause étoit la cause de la Religion. La réponse pleine de modestie, & de douceur qu'il fit à ceux qui l'avertirent que c'étoit le Grand-Prêtre, montre assez que son cœur étoit plein de charité, & qu'il n'y avoit ni aigreur, ni colére dans son discours

(a) *Pearson. Grot. Tillemont. &c. Joseph. Antiq. lib.* 8. *c.* 3.
(b) Τοῖχε κεκονιαμένε. *Alii*: Κεκονιαμένε.
(c) *Matt.* XXIII. 27.
(d) *Matt.* V. 39.
(e) 1. *Cor.* IV. 12.
(f) *Aug. lib. de Mendacio, c.* 15. *& lib.* 1. *de serm. Domini in monte, c.* 19. 21. *p.* 191. *nov. edit.*

5. *Dixit autem Paulus : Nesciebam, fratres, quia Princeps est Sacerdotum. Scriptum est enim : Principem populi tui non maledices.*

6. *Sciens autem Paulus, quia una pars esset Sadducæorum, & altera Pharisæorum, exclamavit in concilio : Viri fratres, ego Pharisæus sum, filius Pharisæorum, de spe, & resurrectione mortuorum ego judicor.*

5. Paul leur répondit : Je ne savois pas, mes freres, que ce fût le Grand-Prêtre; car il est écrit : Vous n'outragerez point de paroles le Prince de votre peuple.

6. Or Paul sachant qu'une partie *de ceux qui étoient là*, étoient Sadducéens, & l'autre Pharisiens, il s'écria dans l'assemblée : Mes freres, je suis Pharisien, & fils de Pharisiens, & c'est à cause de l'espérance *d'une autre vie*, & de la résurrection des morts, que l'on veut me condamner.

## COMMENTAIRE.

Au reste ces mots : *Le Seigneur vous frappera vous-même, muraille blanchie*, ne sont pas une imprécation, mais une prédiction : *Minus intelligentibus convicium sonat; intelligentibus verò prophetia est*, dit saint Augustin (a). L'Apôtre use du droit que le Saint-Esprit donne aux Prophétes de parler avec autorité, avec hauteur, même aux Rois, & aux Grands, & de reprendre leurs vices avec toute sorte de liberté. Il faut voir de quel air Elie, & Elisee parlent aux Rois d'Israël, & avec quelle hardiesse Isaïe, Jérémie, & Ezéchiel reprochent aux Prêtres, aux Princes, & au peuple de Juda leurs égaremens. Joseph nous apprend qu'Ananie fut tué malheureusement tout des premiers, après la révolte des Juifs, par une faction dont son propre fils étoit Chef (b).

℣. 5. NESCIEBAM, FRATRES. *Je ne savois pas, mes freres, que ce fût le Grand-Prêtre.* On s'étonne que saint Paul ne connût pas le Grand-Prêtre d'alors. La place qu'il occupoit dans l'assemblée, devoit, ce semble, lui apprendre assez ce qu'il étoit; & que si ce n'étoit pas le Grand-Prêtre, c'étoit au moins le Président du Sanhédrin, qui étoit le plus auguste tribunal de sa nation. Pour l'excuser, on a eu recours à divers moyens. Les uns (c) ont dit qu'il connoissoit bien le Grand-Prêtre; mais que n'ayant pas oüi qui étoit celui qui avoit ordonné qu'on le frappât, il avoit adressé ce qu'on lit ici à celui qui avoit parlé, sans le connoître. D'autres (d) veulent que saint Paul s'excuse simplement sur son manque d'attention. Je ne faisois pas attention que je parlois au Grand-Prêtre. D'autres (e) l'entendent dans un sens ironique: Je n'aurois jamais pris pour le Grand-Prêtre un homme aussi emporté : Je vous demande excuse; je ne le reconnois pas dans cet excès d'emportement. D'autres (f): Je ne le reconnois plus pour Grand-Prêtre; j'ai un autre Pontife éternel, & immortel, qui est JESUS-CHRIST. Il n'y a plus de vrai Sacerdoce dans la Synagogue. Mais ce sens paroît plûtôt spirituel, que littéral.

Quelques-uns (g) veulent qu'Ananias n'ait pas été véritablement Grand-Prêtre; mais un intrus mis en la place de Joseph, ou d'Ismaël, & qui s'étoit rendu indigne du nom, & des honneurs de cette place, en achetant le Pontificat. Or selon la maxime de Gamaliel, Maître de saint Paul (h), un Juge qui a acquis son emploi pour de l'argent, n'est nullement Juge, & n'en mérite ni les honneurs, ni le nom. Mais cette raison manque par deux endroits. Le premier, parce qu'il est constant par l'Histoire, qu'Ananias étoit alors vraiment Grand-Prêtre. 2°. Son intrusion, & les autres défauts prétendus de son entrée dans le Pontificat, ne sont point connus; & quand ils le seroient, ils ne dispenseroient pas saint Paul du respect qui lui est dû, selon les principes mêmes de l'Apôtre (i). Enfin l'opinion la plus simple, & la plus probable, est que saint Paul, qui depuis vingt-cinq ans n'avoit été que peu de jours à Jérusalem, & qu'il n'y avoit point été du tout depuis trois, ou quatre ans, & qui n'y étoit de ce dernier voyage que depuis sept, ou huit jours, pouvoit fort bien ignorer qui étoit alors le Grand-Prêtre; d'autant plus que le rang de la succession des souverains Pontifes ne s'observoit plus depuis long-tems, & que ni l'ordre, ni la durée des Pontificats n'étoit plus réglée. Ce dernier sens est le plus suivi & le plus juste (k).

PRINCIPEM POPULI TUI NON MALEDICES. *Vous n'outragerez point de parole le Prince de votre peuple.* Par ce Prince du peuple, les Rabbins entendent communément le Chef du Sanhédrin (l) : Mais on peut l'expliquer également du Roi, du Juge, du Prince, du Grand-Prêtre: en un mot de celui qui a la souveraine autorité, ou même qui a une grande autorité, quoique subordonnée à une autre dans l'Etat. En ce sens l'application que saint Paul en fait au Grand-Prêtre, est fort juste.

℣. 6. SCIENS QUIA UNA PARS ESSET SADUCÆORUM. *Sachant qu'une partie étoit des Saducéens, & l'autre des Pharisiens.* Le grand Sanhédrin étoit composé de tout ce qu'il y avoit de plus distingué parmi les Juifs. Les Pharisiens, & les Saducéens étoient les deux sectes dominantes dans le pays. S. Paul n'ignoroit pas la disposition de ses Juges. Il use d'une adresse permise (m), en commettant ensemble les Pharisiens, & les Saducéens, pour se tirer du danger, & pour la défense d'une bonne cause. Par cet innocent artifice, l'Apôtre sçut mettre dans son parti les plus redoutables de ses ennemis, & la plus grande partie de ses Juges, & fit une diversion si à propos, & si avantageuse à sa cause, que si elle eût été conduite dans les régles, il auroit sans doute été renvoyé absous. Mais la trop grande vivacité des deux partis fit craindre au Tribun Lysias qu'il n'en arrivât quelque mal à S. Paul même. Ainsi il le tira promtement de l'assemblée. S. Grégoire Pape (n), & S. Thomas (o) croyent que dans de pareilles occasions, on peut sans péché faire naître quelques divisions parmi les méchans, parce que l'union des méchans est aussi désavantageuse au bien de l'Etat, & de l'Eglise, que la désunion des bons lui est funeste. On doit mettre tout en œuvre pour conserver l'esprit de paix dans l'Eglise : mais souvent c'est un bien que les ennemis de la paix soient divisez de sentimens, & d'interêts. On ne doit pas toutefois outrer cette maxime; & on avoue que dans la pratique elle pourroit avoir ses inconvéniens.

---

(a) *Aug. lib. 1. de serm. Domini in monte, cap. 19. Vide Est. Grot. alii. Vide Respons. ad Orthodox. 125. & Chrysost. t. 5. orat. 47.*
(b) *Joseph. lib. 2. de Bello, c. 32. p. 812.*
(c) *Le Clerc.*
(d) *Grotius.*
(e) *Chrysost. in Acta, homil. 48. Aug. Epist. 138. n. 13. Lorin. Camer. Calvin. Brent.*
(f) *Beda, Erasm. Clopenb. Epist. ad Capell. Vide & Cyprian. Ep. 55. & Aug. lib. 1. de serm. Domini in monte, c. 19.*
(g) *Quid. in Gatak. Ligf. Chronolog. Bez. in Synopsi.*
(h) *Talmud. tit. de Synedr.*
(i) *Rom. XIII. 1. 2. & seq. Tit. III. 1.*
(k) *Chrysost. Lyran. Dionys. Caj. Sanct. Cornel. Menoch. Fromond. alii.*
(l) *Vide Seld. de Syned. lib. 2. c. 15. art. ult.*
(m) *Vide Chrysost. in Acta, homil. 49. Grot. Sanct.*
(n) *Greg. Magn. lib. 34. Moral. c. 4. & 3. parte Pastoral. c. 23.*
(o) *D. Thom. 2. 2. quæst. 37. art. 2. ad 1.*



Digitized by Google

7. *Et cùm hæc dixisset, facta est dissensio inter Pharisæos, & Sadducæos, & soluta est multitudo.*

8. *Sadducæi enim dicunt, non esse resurrectionem, neque Angelum, neque Spiritum: Pharisæi autem utraque confitentur.*

9. *Factus est autem clamor magnus. Et surgentes quidam Pharisæorum, pugnabant, dicentes: Nihil mali invenimus in homine isto. Quid si Spiritus locutus est ei, aut Angelus?*

7. Paul ayant parlé de la sorte, il s'emut une dissension entre les Pharisiens & les Sadducéens, & l'assemblée fut divisée.

8. Car les Sadducéens disent, qu'il n'y a ni résurrection, ni Ange, ni esprit: au lieu que les Pharisiens reconnoissent l'un & l'autre.

9. Il s'éleva ensuite un grand bruit; & quelques-uns des Pharisiens contestoient, en disant: Nous ne trouvons point de mal en cet homme. Que savons-nous si un esprit, ou un Ange ne lui auroit point parlé?

## COMMENTAIRE.

EGO PHARISÆUS SUM, ET FILIUS PHARISÆORUM. *Je suis Pharisien, & fils de Pharisiens.* Le Grec imprimé (a): *Je suis Pharisien, & fils d'un Pharisien.* Mais plusieurs excellens Exemplaires Grecs lisent comme la Vulgate au plurier: Fils des Pharisiens. Quelques-uns (b) l'entendent d'une filiation spirituelle: Fils, ou Disciple des Pharisiens; comme dans l'Ecriture, on appelle *Enfans des Prophétes*, les Disciples des Prophétes (c). Mais la plûpart croyent qu'il étoit d'une famille, où l'on comptoit plusieurs Pharisiens de pere en fils.

DE SPE, ET RESURRECTIONE MORTUORUM. *C'est à cause de l'espérance d'une autre vie, & de la résurrection des morts, que l'on veut me condamner.* Saint Paul fait envisager son affaire par l'endroit le plus favorable. L'Esprit de Dieu, & la charité n'empêchent point d'employer quelquefois les moyens humains, & la prudence du serpent. Le peuple qui avoit arrêté saint Paul, ci-devant Chap. XXI. 28. l'accusoit *d'avoir mal parlé contre le peuple, contre la Loi, & contre le Temple, & d'avoir profané le lieu saint, en y introduisant des Gentils.* Il semble que S. Paul auroit dû réduire à cela toute la question, & se justifier sur ces points-là. Mais il prend les choses de plus loin, & traite la question plus à fond. Il soutient qu'on le veut condamner, parce qu'il défend *l'espérance d'une autre vie, & de la résurrection des morts.* En effet c'étoit-là ce que les Saducéens trouvoient le plus à redire dans sa Doctrine. Sur cela seul il auroit été condamné à leur tribunal. Il avoit donc raison, pour décliner leur jurisdiction, & pour récuser leur jugement, de dire qu'on vouloit le condamner pour cela. Et à l'égard des Pharisiens, quoiqu'en général ils crussent la résurrection des morts, ils nioient fortement celle de JESUS-CHRIST.

Il ne parle pas d'une autre difficulté, qui touchoit également les Pharisiens, & les Saducéens, en ce qu'il enseignoit que les pratiques cérémonielles de la Loi n'étoient point nécessaires au salut. C'étoit aux Pharisiens, & aux Saducéens à s'accorder entre eux sur le premier article; après quoi, il auroit pû venir au second. Mais il étoit bien sûr qu'on ne finiroit rien; & il gagnoit toûjours beaucoup en cela. 1°. Il faisoit connoître au Tribun qu'il ne s'agissoit que de questions spéculatives, & problématiques, sur lesquelles les Juges mêmes n'étoient pas d'accord. 2°. Le parti des Pharisiens étant le plus fort dans le Sanhédrin, il pouvoit être renvoyé absous, sans entrer dans la discussion du second point, sur lequel il ne lui auroit pas été aisé de contenter les deux partis. Mais la Providence ne permit pas que la chose tournât comme il sembloit qu'elle auroit dû tourner, comme on le va voir.

℣. 7. SOLUTA EST MULTITUDO. *L'assemblée fut divisée.* C'est le sens du Grec (d): Mais le Latin semble dire qu'elle se rompit, & se dissipa. Elle dégénéra en cohuë.

℣. 8. NON ESSE RESURRECTIONEM, NEQUE ANGELUM, NEQUE SPIRITUM. *Qu'il n'y a ni résurrection, ni Ange, ni esprit.* Les Saducéens reconnoissoient un Dieu invisible, & spirituel: mais hors lui, ils n'admettoient ni Anges, ni esprits, ni ames subsistantes, séparées du corps; & en conséquence nioient la résurrection des corps. Ils admettoient le Pentateuque, où il est souvent parlé d'apparitions des Anges: mais ou ils entendoient sous le nom d'Anges, des apparitions de Dieu même; ou des spectres formez par sa puissance, dans lesquels il agissoit, & il parloit; ou de simples impressions qu'il faisoit sur les sens, ou sur les esprits des hommes, & que ceux-ci prenoient pour des substances spirituelles distinguées de Dieu (e). Pour les ames, ils n'en nioient pas l'existence; ils reconnoissoient que nous sommes animez, & raisonnables: mais ils croyoient que l'ame mouroit, se dissipoit, s'éteignoit avec le corps (f). Il y en a qui prétendent qu'ils ne croyoient pas même Dieu incorporel (g), & qu'ils ne reconnoissoient point le Saint-Esprit; par conséquent ils devoient rejetter les Prophétes, qui se disoient inspirez du Saint-Esprit (h). On peut voir notre Dissertation sur les Pharisiens, & les Saducéens.

PHARISÆI UTRAQUE CONFITENTUR. *Les Pharisiens reconnoissent l'un, & l'autre*; l'existence des Anges, celle des esprits, & la résurrection des morts. Saint Luc ne parle que de deux choses, *utraque*: mais c'est qu'il ne regarde que comme une seule erreur des Saducéens, de nier l'existence des Anges, & des esprits. La résurrection des morts qu'ils nioient aussi, est le second article (i).

℣. 9. QUIDAM PHARISÆORUM. *Quelques-uns des Pharisiens.* Le Grec (k): *Les Scribes du parti des Pharisiens.* Mais d'autres Exemplaires lisent comme la Vulgate: *Quelques-uns des Pharisiens.* D'autres: *Les Scribes, & les Pharisiens*, ou *quelques-uns des Scribes du parti des Pharisiens.* Les Scribes sont les Docteurs de la Loi, les Savans des Juifs. Tous les Pharisiens n'étoient pas Scribes; mais il y en avoit un grand nombre dans leur parti, & dans leur secte. On les voit presque toûjours unis ensemble contre JESUS-CHRIST, & ses Apôtres dans l'Evangile.

QUID SI SPIRITUS LOCUTUS EST EI? *Que savons-nous si un esprit, ou un Ange ne lui auroit point parlé?* Le Grec (l): *Ne combattons point contre Dieu, si un esprit, ou un Ange lui a parlé.* Mais plusieurs bons Exemplaires, le Cophte, le Syriaque, l'Ethiopien, Ammonius, saint Isidore de Péluse ne lisent pas: *Ne combattons point contre Dieu.* Les Pharisiens reconnoissoient que le Saint-Esprit avoit pû parler à saint Paul d'une maniére sensible, ou simplement par une inspiration intérieure; ou qu'un Ange avoit pû lui apparoître; ou enfin que l'âme de J. C. avoit pû

(a) Ἐγὼ Φαρισαῖός εἰμι, υἱὸς Φαρισαίου. *Alii*: Υἱὸς Φαρισαίων.
(b) *Fromond. hic.*
(c) 4. *Reg.* 11. 3. &c.
(d) Καὶ ἐσχίσθη τὸ πλῆθος. *Velez.* Ἐλύθη τὸ πλῆθος. *Ita Vulg.*
(e) *Vide Grot. Est. Bez. Camerar.*
(f) *Joseph. de Bello, lib.* 2. *c.* 12. & *Antiq. lib.* 18. *c.* 2.
(g) *Arnob. lib.* 3. *p.* 100.
(h) *Vide Scultet. Epiphan. hæres.* 14.

(i) *Theophyl. hic. Grot. Fromond. Menoch. alii. Chrysostom. hic.* Καὶ μὴν τέρας ἐστι. Πῶς ἂν λέγοι ἀμφότερα; ἢ ὅτι τὸ πνεῦμα, καὶ οἱ Ἄγγελοι ἓν εἰσι, &c.
(k) Ἀναστάντες οἱ γραμματεῖς τοῦ μέρους τῶν Φαρισαίων. *Alii*: Τινὲς τῶν Φαρισαίων. *Alii*: Τινὲς τῶν γραμματέων τοῦ μέρους τῶν Φαρισαίων. *Vide Mill. hic.*
(l) Εἰ δὲ πνεῦμα ἐλάλησεν αὐτῷ, ἢ Ἄγγελος, μὴ θεομαχῶμεν. *Vide Mill. hic, & Proleg.* 918.



Digitized by Google

*10. Et cùm magna dissensio facta esset, timens Tribunus ne discerperetur Paulus ab ipsis, jussit milites descendere, & rapere eum de medio eorum, ac deducere eum in castra.*

10. Le tumulte s'augmentant, & le Tribun ayant peur que Paul ne fût mis en piéces, il commanda aux soldats de descendre, afin qu'ils l'enlevassent d'entre leurs mains, & le menassent dans la forteresse.

*11. Sequenti autem nocte assistens ei Dominus, ait: Constans esto; sicut enim testificatus es de me in Jerusalem, sic te oportet, & Romæ testificari.*

11. La nuit suivante, le Seigneur se présenta à lui, & lui dit: Paul, ayez bon courage; car comme vous avez rendu témoignage de moi dans Jérusalem, il faut aussi que vous me rendiez témoignage dans Rome.

*12. Facta autem die collegerunt se quidam ex Judæis, & devoverunt se dicentes, neque manducaturos, neque bibituros, donec occiderent Paulum.*

12. Le jour étant venu, quelques Juifs s'étant liguez, firent vœu avec serment & imprécation, de ne manger, ni boire, qu'ils n'eussent tué Paul.

*13. Erant autem plus quàm quadraginta viri, qui hanc conjurationem fecerant:*

13. Ils étoient plus de quarante qui avoient fait cette conjuration;

*14. Qui accesserunt ad Principes Sacerdotum, & Seniores, & dixerunt: Devotione devovimus nos nihil gustaturos, donec occidamus Paulum.*

14. Et ils vinrent se présenter aux Princes des Prêtres, & aux Sénateurs, & leur dirent: Nous avons fait vœu avec de grandes imprécations, de ne point manger que nous n'ayons tué Paul.

*15. Nunc ergo vos notum facite Tribuno cum Concilio, ut producat illum ad vos, tamquam aliquid certius cognituri de eo. Nos verò prius quàm appropiet, parati sumus interficere illum.*

15. Vous n'avez donc qu'à faire savoir de la part du Conseil au Tribun, que vous le priez de faire amener demain Paul devant vous, comme pour connoître plus particuliérement de son affaire: & nous serons prêts pour le tuer avant qu'il arrive.

## COMMENTAIRE.

revenir, & lui parler: Car comme on l'a dit sur le verset 8. saint Luc semble mettre *l'esprit, & l'Ange* dans la même cathégorie. Ainsi il ne faut pas l'entendre ici du Saint-Esprit. Mais l'ame séparée du corps, & l'Ange ne différoient point en espéce selon les Pharisiens. Les ames des gens de bien devenoient comme des Anges, & celles des méchans étoient comme les Démons (*a*). Voyez *Matt.* VIII. 30. 31.

ꝟ. 10. JUSSIT MILITES DESCENDERE. *Il commanda aux soldats de descendre* de la citadelle, ou de la tour Antonia, où l'on croit qu'ils étoient en armes, en attendant l'ordre du Tribun, qui avoit peut-être prévû ce qui arriva. L'assemblée se tint apparemment ou à l'entrée de la citadelle, ou dans une sale voisine.

ꝟ. 11. ASSISTENS EI. *Le Seigneur se présenta à lui* en songe, *& lui dit: Il faut que vous me rendiez témoignage à Rome.* Saint Paul avoit dessein depuis long-tems d'aller dans cette ville rendre témoignage à JESUS-CHRIST. Il l'avoit declaré quelques mois auparavant, en écrivant aux Romains; & le Saint-Esprit lui avoit promis intérieurement (*b*) qu'il feroit ce voyage: mais l'Apôtre ne prévoyoit pas la maniére dont la Providence le lui feroit faire.

ꝟ. 14. DEVOTIONE DEVOVIMUS NOS. *Nous avons fait vœu avec de grandes imprécations* contre nous-mêmes, *de ne point manger que nous n'ayons tué Paul.* Le Grec (*c*): *Nous nous sommes soumis aux plus terribles anathemes*; nous nous sommes engagez avec serment, & sous les plus grandes imprécations, de ne boire, ni manger que nous n'ayons fait mourir cet ennemi de notre nation, & de notre Loi. Nous voulons être exterminez, & soumis à l'anathême, être retranchez de la société de nos fréres, & privez de la vie, si nous ne faisons mourir cet homme. Les Juifs avoient de ces sortes d'excommunications, par lesquelles ils s'interdisoient à eux-mêmes l'usage de certaines choses, soit sacrées, ou communes (*d*). Nous en avons un exemple dans la personne des Juifs de retour de la captivité, qui se soumettent eux-mêmes à l'anathême (*e*), s'ils abandonnent les Loix du Seigneur; & dans les Esséniens, qui s'obligent par les plus terribles sermens à demeurer fermement attachez à leur secte, & à leurs observances (*f*). Que s'ils s'en séparent volontairement, ou s'ils commettent quelque faute, qui mérite qu'on les chasse de cette société, ils meurent pour l'ordinaire misérablement; parce qu'ils sont obligez par leurs sermens, & par leurs vœux à ne recevoir de la nourriture de la main d'aucun autre. Ainsi ils sont contraints de brouter l'herbe comme des bêtes, & bien-tôt ils sont réduits à la derniére extrémité; en sorte que quelquefois leurs fréres touchez de compassion, les reçoivent, & leur donnent à manger, jugeant que la pénitence qu'ils ont faite est suffisante pour leur mériter le pardon.

Philon (*g*) assûre qu'il y a des Juifs qui s'engagent par serment à commettre un homicide, ou quelque autre crime, à ne vivre jamais avec certaines personnes, à ne leur faire jamais aucun bien; ne faisant pas attention que ces sortes d'engagemens sont contraires à la nature du serment, à l'intention de Dieu qui le permet, & au nom duquel on le fait. C'est par de pareils sermens que les fils refusoient à leurs peres les secours qu'ils leur devoient (*h*), & que les débiteurs fraudoient quelquefois leurs créanciers (*i*), ainsi que nous l'avons vû sur S. Matthieu, XV. 5.

ꝟ. 15. NUNC ERGO NOTUM FACITE TRIBUNO. *Faites savoir de la part du Conseil au Tribun.* Ces quarante hommes qui s'étoient dévoüez n'étoient pas apparemment du parti des Pharisiens, ou du moins ils ne savoient

(a) *Joseph de Bello, lib. 7. c. 25. p. 981.* Voyez aussi Philon en plus d'un endroit, & notre Dissertation sur les bons & les mauvais Anges.
(b) *Act.* XIX. 21.
(c) Ἀναθέματι ἀνεθεματίσαμεν ἑαυτοὺς.
(d) Voyez *Selden. de Synedr. lib. 1. c. 7.*
(e) 1 *Esdr.* VIII. 26. IX. 29.
(f) *Joseph de Bello, lib. 2. c. 7. in Lat. 12. in Gr.*
(g) *Philo, de legib. specialib.*
(h) *Matth.* XV. 5.
(i) *Origen. tom. XI. in Matt. p. 245.*

Digitized by Google

16. *Quod cùm audisset filius sororis Pauli insidias, venit, & intravit in castra, nuntiavitque Paulo.*

16. Mais le fils de la sœur de Paul ayant appris cette conspiration, vint & entra dans la forteresse, & en avertit Paul.

17. *Vocans autem Paulus ad se unum ex centurionibus, ait: Adolescentem hunc perduc ad Tribunum, habet enim aliquid indicare illi.*

17. Paul ayant appellé un des centeniers, lui dit: Je vous prie de mener ce jeune homme au Tribun, car il a quelque chose à lui dire.

18. *Et ille quidem assumens eum duxit ad Tribunum, & ait: Vinctus Paulus rogavit me hunc adolescentem perducere ad te, habentem aliquid loqui tibi.*

18. Le centenier prit le jeune homme avec lui, & le mena au Tribun, auquel il dit: Paul le prisonnier m'a prié de vous amener ce jeune homme, qui a quelque avis à vous donner.

19. *Apprehendens autem Tribunus manum illius, secessit cum eo seorsùm, & interrogavit illum: Quid est, quod habes indicare mihi?*

19. Le Tribun le prenant par la main, & l'ayant tiré à part, lui demanda ce qu'il avoit à lui dire.

20. *Ille autem dixit: Judæis convenit rogare te, ut crastina die producas Paulum in concilium, quasi aliquid certius inquisituri sint de illo:*

20. Ce jeune homme lui dit: Les Juifs ont résolu ensemble de vous prier que demain vous envoyiez Paul dans leur assemblée, comme s'ils vouloient connoître plus exactement de son affaire:

21. *Tu verò ne credideris illis, insidiantur enim ei ex eis viri amplius quàm quadraginta, qui se devoverunt non manducare, neque bibere, donec interficiant eum: & nunc parati sunt expectantes promissum tuum.*

21. Mais ne consentez pas à leur demande; car plus de quarante hommes d'entre eux lui doivent dresser des embûches, ayant fait vœu avec de grands sermens, de ne manger, ni boire, qu'ils ne l'ayent tué: & ils sont déja tout préparez, attendant *seulement* que vous leur ayez accordé ce qu'ils désirent.

22. *Tribunus igitur dimisit adolescentem, præcipiens ne cui loqueretur, quoniam hæc nota sibi fecisset.*

22. Le Tribun *ayant oüi cela*, renvoya le jeune homme, & lui défendit de découvrir à personne qu'il lui eût donné cet avis.

23. *Et vocatis duobus centurionibus, dixit illis: Parate milites ducentos, ut eant usque Cæsaream, & equites septuaginta, & lancearios ducentos, à tertia hora noctis.*

23. Et ayant appellé deux centeniers, il leur dit: Tenez prêts dès la troisiéme heure de la nuit, deux cens soldats, soixante & dix cavaliers, & deux cens archers pour aller jusqu'à Césarée.

24. *Et jumenta præparate, ut imponentes Paulum, salvum perducerent ad Felicem Præsidem.*

24. Il leur ordonna aussi d'avoir des chevaux pour monter Paul, & le mener surement au Gouverneur Félix.

## COMMENTAIRE.

pas ce qui s'étoit passé dans l'assemblée du jour précédent. Il y a beaucoup d'apparence qu'ils étoient Saducéens; irritez de ce que dans l'assemblée, les Pharisiens avoient paru favorables à Paul (*a*).

℣. 16. FILIUS SORORIS PAULI. *Le fils de la sœur de Paul ayant appris cette conspiration*, en donna avis à l'Apôtre. On ne sait ni comment ce jeune homme étoit venu à Jérusalem, ni comment il apprit cette conjuration: mais on ne peut qu'on n'admire la Providence, qui sçut tirer S. Paul d'un danger si évident, & qui paroissoit si inévitable.

℣. 17. PERDUC AD TRIBUNUM. *Menez ce jeune homme au Tribun.* S. Paul ne néglige pas les moyens, & les secours humains que la bonté de Dieu lui présente. Sa confiance en Dieu n'est pas présomptueuse; elle est sage, elle est prudente. Ce seroit tenter Dieu, que de négliger les secours naturels, & humains, lorsque l'on peut s'en servir; & d'attendre de Dieu des miracles, lorsque l'on a d'autres voies pour se tirer du danger (*b*).

℣. 19. APPREHENDENS MANUM ILLIUS. *Le prenant par la main*, avec des marques de bonté, & d'amitié; espérant peut-être que ce jeune homme viendroit lui faire quelque proposition de lui donner de l'argent, pour mettre Paul en liberté (*c*).

℣. 23. MILITES, EQUITES, LANCEARIOS. *Dès la troisiéme heure de la nuit*, vers neuf, ou dix heures du soir, *des soldats*, des gens de pied, *des cavaliers, & des archers.* Ce dernier terme est différent dans le Grec (*d*); il signifie *des gardes*, des gens qui se tiennent à la droite, au côté d'un Grand, d'un Général, ou d'un Prince. D'autres Exemplaires lisent (*e*): *Des lanciers*, des soldats armez de lances, ou de javelots, qu'ils lancent de la main droite. Grotius conjecture que ce pouvoit être des soldats étrangers, ou des troupes auxiliaires armées à la légére. On croit qu'ils étoient des piétons. Cette troupe fut employée à escorter saint Paul.

℣. 24. AD FELICEM PRÆSIDEM. *Au Gouverneur Félix.* Claude Félix, ou, comme l'appelle Tacite (*f*), *Antonius Félix*, ainsi nommé parce qu'il avoit été esclave de l'Empereur *Claude*, & de sa mere *Antonia*, étoit frere de Pallas, le plus puissant des affranchis de l'Empereur Claude, & affranchi lui-même. Jonathas fils du Grand Prêtre Anne, l'avoit demandé, & obtenu pour Gouverneur de la Judée en l'an 52. de JESUS-CHRIST. Il gouverna ce pays avec toute l'autorité d'un Roi, & l'insolence d'un esclave affranchi, qui n'est retenu ni par la crainte, ni par

(a) *Fromond. hic.*
(b) *Vide Aug. lib. 2. contra Petilian. cap. 97. Chrysost. homil. 49. in Acta.*
(c) *Fromond. Menoch.*
(d) Καὶ δεξιολάβους. *Stipatores. Phavorin. Suid. Henric. Steph. Hamm. Mont. Bez. Drus.*
(e) Δεξιοβόλους. *Syr. Arab. Alexand.*
(f) *Tacit. hist. 5.*

25. *Timuit enim ne fortè raperent eum Judæi, & occiderent, & ipse postea calumniam sustineret, tamquam accepturus pecuniam.*

25. Car il eut peur que les Juifs ne l'enlevassent, & ne le tuassent, & qu'après cela on ne l'accusât d'avoir reçu *d'eux* de l'argent *pour le leur livrer.*

26. *Scribens epistolam continentem hæc: Claudius Lysias optimo Præsidi, Felici, Salutem.*

26. Il écrivit en même tems *à Félix* en ces termes: Claude Lysias, au très-excellent Gouverneur Félix, Salut.

27. *Virum hunc comprehensum à Judæis, & incipientem interfici ab eis, superveniens cum exercitu eripui, cognito quia Romanus est.*

27. Les Juifs s'étant saisis de cet homme, & étant sur le point de le tuer, j'y arrivai avec des soldats, & le tirai de leurs mains, ayant sçu qu'il étoit citoyen Romain.

28. *Volensque scire causam, quam objiciebant illi, deduxi eum in Concilium eorum.*

28. Et voulant savoir de quel crime ils l'accusoient, je le menai en leur Conseil;

29. *Quem inveni accusari de quæstionibus Legis ipsorum, nihil verò dignum morte aut vinculis habentem criminis.*

29. Mais j'ai trouvé qu'il n'étoit accusé que de certaines choses qui regardent leur Loi, sans qu'il y eût en lui aucun crime qui fût digne de mort, ou de prison.

30. *Et cùm mihi perlatum esset de insidiis, quas paraverant illi, misi eum ad te, denuntians & accusatoribus ut dicant apud te. Vale.*

30. Et sur l'avis qu'on m'a donné d'une entreprise que les Juifs avoient formée pour le tuer, je vous l'ai envoyé, ayant aussi commandé à ses accusateurs d'aller proposer devant vous ce qu'ils ont à dire contre lui. Adieu.

31. *Milites ergo, secundùm præceptum sibi, assumentes Paulum, duxerunt per noctem in Antipatridem.*

31. Les soldats donc pour exécuter l'ordre qu'ils avoient reçu, prirent paul avec eux, & le menérent la nuit à Antipatride.

32. *Et postera die dimissis equitibus ut cum eo irent, reversi sunt ad castra.*

32. Et le lendemain ils s'en retournérent à la forteresse, l'ayant laissé entre les mains des cavaliers.

## COMMENTAIRE.

la honte (*a*). Il croyoit que tout étoit permis à un frére de Pallas. Il retint saint Paul deux ans en prison, quoiqu'il reconnût son innocence, espérant qu'il lui feroit donner quelque argent pour obtenir sa délivrance.

℣. 25. TIMUIT ENIM. *Il eut peur que les Juifs, &c.* Tout ce verset manque dans le Grec imprimé, & dans les Manuscrits. On ne le lit que dans les Exemplaires du Marquis de Vélez, qui paroissent avoir été corrigez par tout sur la Vulgate.

CONTINENTEM HÆC. *En ces termes.* Le Grec (*b*) : *Qui contenoit cette forme.* Une Lettre, dont voici la copie, ou la teneur.

℣. 26. OPTIMO PRÆSIDI. *Au très-excellent Gouverneur Félix.* A la lettre: *Au très-bon Félix.* Le Grec (*c*) : *Au très-puissant Gouverneur.* C'étoit le titre ordinaire de sa dignité.

℣. 27. CUM EXERCITU. *Avec des soldats.* Avec une escorte. Le Texte (*d*) : *Avec une armée*; une troupe de quatre cens soixante-dix hommes. ℣. 23. *Ayant sçû qu'il étoit citoyen Romain, je l'ai tiré de leurs mains.* Lysias déguise ici la vérité. Lorsqu'il tira Paul des mains des Juifs, il ne savoit pas qu'il fût citoyen Romain; il ne l'apprit qu'après qu'il l'eut fait lier pour le foüetter. Chap. XXII. 25.

℣. 29. DE QUÆSTIONIBUS LEGIS IPSORUM. *De certaines choses qui régardent leur Loi.* Ce Tribun, qui n'étoit ni Juif, ni homme de Lettres, n'entendit par fort distinctement tout ce qui se dit dans l'assemblée des Pharisiens, & des Saducéens: mais il comprit bien que ce n'étoit que des matiéres de Religion, & des disputes d'Ecole.

℣. 31. ANTIPATRIDEM. *A Antipatride*, ville bâtie par Hérode le Grand en mémoire de son pere Antipater, entre Joppé, & Césarée, sur le chemin de Jérusalem à cette derniére ville. Antipatride s'appelloit auparavant *Capharsaba* (*e*). Joseph la met à cent cinquante stades de Joppé, c'est-à-dire, environ à sept lieuës de cette ville. Mais il faut que ces soldats ayent fait une grande diligence pour arriver à Antipatride dans une nuit, & un peu plus; car on voit ici qu'étant partis de Jérusalem à la troisiéme heure de la nuit, après la Pentecôte, ils arrivérent à Antipatride assez tôt, pour s'en retourner encore le même jour à Jérusalem, pendant que Paul fut conduit aussi le même jour à Césarée: De sorte que S. Paul auroit fait le chemin de Jérusalem à Césarée, & les soldats dats deux fois le chemin de Jérusalem à Antipatride, en moins d'une nuit, & un jour entier. Ce qui n'est pas aisé à concevoir, puisque de Jérusalem à Césarée il y a tout au moins dix-neuf lieuës, à trois mille pas la lieuë (*f*).

Cela n'est toutefois pas impossible. Il y avoit une partie de ces troupes qui étoit à cheval. Il paroît aussi par le verset 24. qu'il y avoit des chevaux pour monter S. Paul. Ceux qui le conduisirent à Césarée, étoient tous montez; ils pûrent changer de chevaux sur la route. L'affaire demandoit de la promtitude; & Lysias l'avoit sans doute fort recommandé à ses troupes, de peur que les Juifs n'enlevassent Paul, & ne le fissent mourir. Quelques-uns (*g*) ont crû que ni saint Paul, ni les soldats n'étoient partis d'Antipatride que le jour d'après leur arrivée. Mais le Texte des Actes paroît contraire à ce sentiment; & saint Paul lui-même dit ci-après, qu'il n'y a que douze jours qu'il est arrivé à Jérusalem. *Act.* XXIV. 11.

℣. 32. DIMISSIS EQUITIBUS. *L'ayant laissé entre les mains des cavaliers*, les piétons, & les lanciers s'en

(a) *Tacit. ibidem. Felix per omnem sævitiam, & libidinem jus regium servili ingenio exercuit.*
(b) [illegible]
(c) Κρατίστῳ ἡγεμόνι.
(d) [illegible]
(e) *Joseph Antiqu. lib. 13. c. 23.*
(f) *Itinerar. Burdigal. Cornel. à Lapide.* Tillemont, Note 34 sur S. Paul. *Cellar. lib. 3. cap. 13. p. 530. 531.*
(g) *Vide Menoch. alios.*

retournérent

Digitized by Google

33. *Qui cùm venissent Cæsaream, & tradidissent epistolam Præsidi, statuerunt ante illum, & Paulum.*

34. *Cùm legisset autem, & interrogasset de qua provincia esset; & cognoscens quia de Cilicia,*

35. *Audiam te, inquit, cùm accusatores tui venerint. Jussitque in prætorio Herodis custodiri eum.*

33. Qui étant arrivez à Césarée, rendirent la lettre au Gouverneur, & lui présentérent Paul.

34. Le Gouverneur l'ayant lûë, s'enquit de quelle province étoit Paul; & ayant appris qu'il étoit de Cilicie,

35. Il lui dit: Je vous entendrai quand vos accusateurs seront venus; & il commanda qu'on le gardât au palais d'Hérode.

### COMMENTAIRE.

retournérent à Jérusalem. Le danger n'étoit plus si grand d'Antipatride à Césarée; & saint Paul n'avoit pas besoin d'une escorte de quatre cens hommes. Une compagnie de soixante-dix cavaliers étoit plus que suffisante.

℣. 34. IN PRÆTORIO HERODIS CUSTODIRI. *Il commanda qu'on le gardât au palais d'Hérode.* S. Luc appelle *prétoire*, le palais où logeoit le Gouverneur Félix; de même que dans l'Evangile celui où logeoit Pilate, est appellé simplement *le prétoire.* C'est un terme Latin, qui marque la maison d'un des premiers Magistrats Romains. Celui de Césarée est nommé *le prétoire d'Hérode*, parce que c'étoit une maison magnifique bâtie par le Grand Hérode, dans laquelle les Gouverneurs avoient pris leur logement. Là étoient les prisons où saint Paul fut gardé.

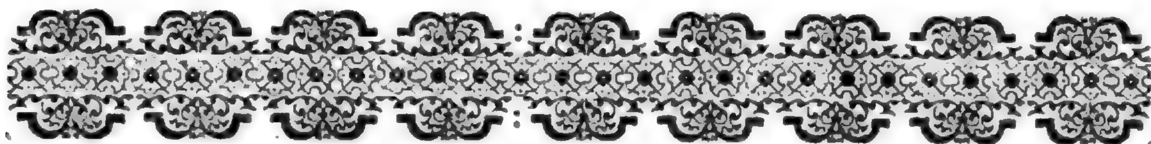

## CHAPITRE XXIV.

*Tertulle Avocat des Juifs accuse saint Paul devant Félix. Saint Paul se défend, & réfute son adversaire. Il parle de la justice, de la chasteté, & du dernier Jugement, & fait trembler le Gouverneur Félix. Porcius Festus succéde à Félix.*

℣. 1. *POst quinque autem dies descendit Princeps Sacerdotum, Ananias, cum Senioribus quibusdam, & Tertullo quodam oratore, qui adierunt Præsidem adversùs Paulum.*

2. *Et citato Paulo cœpit accusare Tertullus, dicens: Cùm in multa pace agamus per te, & multa corrigantur per tuam providentiam;*

℣. 1. CInq jours après Ananie Grand-Prêtre, descendit *à Césarée* avec quelques Sénateurs, & un certain orateur nommé Tertulle, qui se rendirent accusateurs de Paul devant le Gouverneur.

2. Et Paul ayant été appellé, Tertulle commença de l'accuser en ces termes: Comme c'est par vous, très-excellent Félix, que nous joüissons d'une profonde paix, & plusieurs abus ayant été corrigez par votre sage prévoyance.

### COMMENTAIRE.

℣. 1. POST QUINQUE DIES. *Cinq jours après*, le Grand-Prêtre Ananie, & les autres ennemis de S. Paul ne manquérent pas de venir demander au Tribun Lysias, qu'il fit de nouveau comparoître Paul devant eux, afin que les quarante conjurez pûssent se jetter sur lui, & le tuer, comme ils s'y étoient engagez par serment. Mais ils furent bien surpris d'apprendre qu'il avoit été transporté la nuit hors de Jérusalem, & que leur conspiration avoit été découverte. Ils prirent donc la résolution d'aller à Césarée; & ils y arrivérent en effet cinq jours après la prise de saint Paul, & douze jours après l'arrivée de cet Apôtre à Jérusalem, comme il le dit ci-après, ℣. 11. Voici comme on peut arranger les jours marquez par S. Luc. Il dit *(a)* que S. Paul fut arrêté à Jérusalem *lorsque les sept jours étoient prêts de finir*; c'est-à-dire, sur la fin du cinquiéme jour de son arrivée. Le lendemain sixiéme jour, il fut presenté devant le Sanhédrin. La nuit suivante il fut mené à Antipatride. Le lendemain sept, il arriva à Césarée. Cinq jours après, c'est-à-dire, le douziéme jour après son arrivée à Jérusalem, Ananie, & les autres vinrent l'accuser devant Félix. Ci-après, ℣. 11.

On peut juger de l'animosité des Juifs contre Paul, par la démarche que font ici le Grand-Prêtre, & plusieurs des Anciens, ou du Sénat, de venir eux-mêmes à Césarée poursuivre la condamnation de Paul. Ils amenérent avec eux *un avocat, nommé Tertulle*, pour plaider devant Félix; car on plaidoit plus communément en Latin *(b)*, & il y avoit dans les Provinces des avocats Romains, ou d'ailleurs, qui savoient mieux les Loix & les formules, que les Provinciaux, & qui les servoient dans leurs affaires. Il y a toutefois plusieurs bons Interprétes *(c)*, qui croyent que Tertulle parla Grec, aussi-bien que saint Paul. La Langue Grecque étoit fort commune dans le pays, & il y avoit peu de gens de condition qui ne l'entendissent.

ADIERUNT PRÆSIDEM ADVERSUS PAULUM. *Ils se rendirent accusateurs de Paul.* Ils se déclarérent ses

(a) *Act. xxi. 27.* Ὡς ἔμελλον αἱ ἑπτὰ ἡμέραι συντελεῖσθαι.

(b) *Vide Dion. lib. 57. & Sueton. in Tiberio, c. 71. & Torent. & Beroald. in eum Suetonii locum & Fromond. hic. Cornel.*

(c) *Beda, Erasm. Gagnei. Bez.*



Digitized by Google

3. *Semper & ubique suscipimus, optimè Felix, cum omni gratiarum actione.*

4. *Ne diutius autem te protraham, oro, breviter audias nos pro tua clementia.*

5. *Invenimus hunc hominem pestiferum, concitantem seditiones omnibus Judæis in universo orbe, & auctorem seditionis sectæ Nazarenorum.*

6. *Qui etiam Templum violare conatus est, quem & apprehensum voluimus secundùm Legem nostram judicare.*

7. *Superveniens autem Tribunus Lysias, cum vi magna eripuit eum de manibus nostris,*

3. Nous le reconnoissons en toutes rencontres, & en tous lieux, & nous vous en rendons de très-humbles actions de graces.

4. Mais ne voulant pas vous arrêter longtems, je vous prie d'écouter avec votre équité ordinaire ce que nous avons à vous dire en peu de paroles.

5. Nous avons trouvé cet homme qui est une peste publique, qui met dans tout l'univers la division & le trouble parmi tous les Juifs, & qui est le chef de la secte séditieuse des Nazaréens.

6. Qui a même attenté de profaner le Temple: de sorte que nous nous étions saisis de lui, & le voulions juger selon notre loi;

7. Mais le Tribun Lysias étant survenu, nous l'a arraché d'entre les mains avec grande violence.

## COMMENTAIRE.

parties. C'est le vrai sens du Texte Grec (a) : Mais le Traducteur Latin semble l'avoir pris dans un autre sens : *Ils se presentérent devant le Gouverneur, pour accuser Paul.*

✠. 3. CUM IN MULTA PACE, &c. *Comme c'est par vous que nous joüissons d'une très-profonde paix.* Félix avoit fait quelques biens dans la Judée. Il avoit arrêté Eléazar Chef des voleurs, qui depuis vingt ans désoloient toute la Province (b). Il avoit dissipé un séducteur Egyptien, qui faisoit le Prophéte, & qui avoit à sa suite près de trente mille personnes (c). C'est celui dont il est parlé ci-devant, Chap. XXI. 38. Voilà ce qui fournit la matiére de ces loüanges que Tertulle donne à Félix. Il auroit pû avec beaucoup plus de raison, l'accuser d'une infinité de maux qu'il avoit faits à la Province; car personne n'usa de son pouvoir avec plus d'injustice, & de cruauté : mais un avocat doit au commencement de son discours, tâcher de mériter la bienveillance de son Juge, & de le prévenir en sa faveur,

ET MULTA CORRIGANTUR PER TUAM PROVIDENTIAM. *Et plusieurs abus ayant été corrigez par votre sage prévoyance.* On ne peut guéres l'entendre que des brigandages, qui, comme nous l'avons vû, avoient été réprimez par ses soins. Le Grec porte (d) : *Plusieurs belles actions ayant été faites par votre providence en faveur de cette nation.* Le sens de la Vulgate paroît meilleur, & il est suivi par le Syriaque, l'Arabe, le Manuscrit Aléxandrin, & quelques autres.

✠. 5. AUCTOREM SEDITIONIS SECTÆ NAZARÆORUM (e). *Qui est le Chef de la secte séditieuse des Nazaréens.* Tout le discours de Tertulle n'est qu'un tissu de mensonges, & d'impostures. Il accuse S. Paul d'être le Chef de ce qu'il appelle *la secte des Nazaréens.* Félix qui gouvernoit la Judée depuis huit, ou neuf ans, ne pouvoit ignorer qui étoient ceux que les Juifs appelloient *Nazaréens.* Le nombre des Chrétiens, qu'on désignoit sous ce nom, étoit trop grand dans le pays, & leur réputation étoit trop étenduë, pour n'être pas venuë jusqu'à ses oreilles. Mais Tertulle avance ici deux faussetez manifestes, en disant 1°. que Paul étoit Chef de la secte des Nazaréens; & 2°. que cette secte étoit séditieuse. Paul n'étoit pas même le Chef, ni le Prince des Apôtres, bien loin d'être le Chef de la Religion des Chrétiens, qui ne reconnoît pour Chef essentiel, & pour fondateur que JESUS-CHRIST même. Ceux qui professoient cette Religion, étoient si éloignez de l'esprit de sédition, & de révolte, qu'ils ne prêchoient que la paix par tout, & souffroient patiemment toutes sortes de persécutions. Je ne parle pas des dénominations odieuses de *peste publique*, & d'homme turbulent, & séditieux, dont il charge S. Paul. Personne ne les mérita jamais moins que cet Apôtre.

Dans ces premiers tems, on regardoit le Christianisme comme une secte de Juifs, à peu près comme celle des Pharisiens, & des Saducéens. Les Payens confondoient presque par tout les Chrétiens avec les Juifs. Les Apôtres, & les premiers prédicateurs de cette Religion étoient Juifs. La plûpart de ceux qui la professoient, observoient les Loix de Moyse. Ils recevoient tous les Livres sacrez des Hebreux. JESUS-CHRIST leur Chef étoit de cette nation. Ce ne fut proprement qu'après la destruction de Jérusalem, & lorsque le nombre des Gentils convertis l'emporta sur celui des Juifs, que l'on commença à distinguer le Christianisme du Judaïsme. Le nom de *Nazaréen*, qui dans les commencemens fut employé pour marquer les Chrétiens, fut restraint dans la suite à une secte, ou une hérésie de Chrétiens, qui pour leurs erreurs furent séparez de l'Eglise.

✠. 6. TEMPLUM VIOLARE CONATUS EST. *Il a attenté de profaner le Temple.* C'est la premiére calomnie que l'on avança contre Paul, lorsqu'on l'arrêta à Jérusalem. On prétendit sur une foible conjecture, qu'il avoit introduit des Gentils dans le Temple. Si ce fait eût été prouvé; & S. Paul, & Trophime, qu'on l'accusoit d'avoir introduit dans le lieu saint, meritoient la mort (f). Il ne s'agissoit que de produire des témoins. La question auroit été bien-tôt terminée. Ce verset, & tout le suivant, avec une partie du huitiéme, manquent dans un très-grand nombre d'Exemplaires Grecs (g). Béde témoigne qu'on ne les lisoit pas dans quelques Exemplaires Latins.

VOLUIMUS SECUNDUM LEGEM NOSTRAM JUDICARE. *Comme nous le voulions juger selon notre Loi.* C'est encore un mensonge de Tertulle. Les Juifs ayant arrêté S. Paul, le traînérent hors du Temple, dans le dessein de le tuer (h); & le lendemain lorsqu'il fut amené devant le Sanhédrin, il ne fut pas question de le juger dans les régles. Les Juges s'entreprirent les uns les autres; & étoient prêts de le mettre en piéces, si le Tribun ne l'eût

(a) Ἐνεφάνισαν τῷ ἡγεμόνι κατὰ τοῦ Παύλου. *Grot. Le Clerc, Pric.*
(b) *Antiqu. lib. XX. c. 6. de Bello, lib. 2. c. 22. p. 796. d.*
(c) *Antiqu. lib. XX. c. 6. p. 695. e.*
(d) Καὶ κατορθωμάτων γινομένων τῷ ἔθνει τούτῳ διὰ τῆς σῆς προνοίας. *Plures Codd. Alexand. Barber. Colb. Laud. Syr. Arab.* Διορθωμάτων. *Correctiones. Multa in melius restituta. Grot.*
(e) *Grot.* Πρωτοστάτην τε τῆς τῶν Ναζωραίων αἱρέσεως. *Le chef de l'hérésie des Nazaréens.* Le Texte ne parle point de *sédition.*
(f) Voyez ce qui a été remarqué sur *Act.* XXI. 28.
(g) *Vide Zeger. & Mill. not. in hunc locum.*
(h) *Act.* XXI. 30. 31.

Digitized by Google

8. *Jubens accusatores ejus ad te venire : à quo poteris ipse judicans, de omnibus istis cognoscere, de quibus nos accusamus eum.*

8. Ordonnant que ses accusateurs viendroient comparoitre devant vous : & vous pourrez vous-même en l'interrogeant, reconnoître la vérité de toutes les choses dont nous l'accusons.

9. *Adjecerunt, autem & Judæi, dicentes hæc ita se habere.*

9. Les Juifs ajoûtérent que tout cela étoit véritable.

10. *Respondit autem Paulus, annuente sibi præside dicere : Ex multis annis te esse judicem genti huic sciens, bono animo pro me satisfaciam.*

10. Mais le Gouverneur ayant fait signe à Paul de parler, il le fit de cette sorte : J'entreprendrai avec d'autant plus de confiance de me justifier devant vous, que je sai qu'il y a plusieurs années que vous gouvernez cette Province.

11. *Potes enim cognoscere, quia non plus sunt mihi dies quàm duodecim, ex quo ascendi adorare in Jerusalem :*

11. Car il vous est aisé de savoir qu'il n'y a pas plus de douze jours que je suis venu à Jérusalem pour adorer *Dieu :*

12. *Et neque in Templo invenerunt me cum aliquo disputantem, aut concursum facientem turbæ, neque in synagogis,*

12. Et ils ne m'ont point trouvé disputant avec personne, ni amassant le peuple, soit dans le Temple, soit dans les synagogues,

13. *Neque in civitate : neque probare possunt tibi de quibus nunc me accusant.*

13. Soit dans la ville : & ils ne sauroient prouver aucun des chefs dont ils m'accusent maintenant.

## COMMENTAIRE.

promptement tiré de leurs mains (*a*). Tertulle parle ici comme s'il eût été Juif : *Nous l'avons voulu juger selon notre Loi*; parce qu'il parloit pour les Princes des Prêtres. Les Juifs pouvoient encore juger selon leurs Loix, ceux qui les violoient en matiére grave; ils pouvoient les déclarer coupables de mort : mais ils n'avoient plus la liberté de leur ôter la vie (*b*). Il falloit les présenter au Gouverneur de la Province, ou à ses Officiers, afin qu'ils confirmassent, & fissent exécuter la sentence du Sanhédrin. C'est ainsi qu'ils en usérent envers JESUS-CHRIST, & qu'ils auroient dû en user envers saint Paul, s'ils eussent suivi quelque regle dans leur procédure.

℣. 8. POTERIS IPSE JUDICANS COGNOSCERE. *Vous pourrez vous-même, en l'interrogeant connoître la vérité de toutes ces choses.* La chose est si évidente, que lui-même n'osera le nier, s'il est juridiquement interrogé. Mais on croit que le Grec veut marquer (*c*) : Vous pouvez aisément l'obliger à déclarer la vérité par les tourmens, par la question, par les ménaces (*d*).

℣. 9. ADJECERUNT. *Les Juifs ajoutérent que tout cela étoit véritable.* Ils se rendirent garands de ce que leur avocat avoit dit : Mais que ne produisoient-ils des temoins, s'ils en avoient ? Pouvoient-ils à la fois être parties, & témoins ? Le Grec (*e*) : *Ils consentirent*; ils reconnurent la vérité de ce qui avoit été avancé par Tertulle. Mais la plûpart des meilleurs Manuscrits sont conformes à la Vulgate.

℣. 10. EX MULTIS ANNIS. *Je sai qu'il y a plusieurs années que vous gouvernez cette Province.* Saint Paul ne flatte point Felix. Il lui dit simplement qu'étant Gouverneur de la Province depuis long-tems, c'est-à-dire, depuis huit ou neuf ans, il en savoit mieux qu'un autre & les usages, & les dispositions ; & que c'est ce qui lui donnoit plus de confiance de se défendre devant lui. Le Grec imprimé porte simplement comme la Vulgate, que Felix étoit Juge, ou Gouverneur des Juifs depuis plusieurs années. Mais plusieurs Manuscrits Grecs, saint Chrysostome, & Théophylacte lisent : *Un juste Juge.* Ce qui sembleroit une basse flatterie, puisqu'on sait que Felix étoit un très-méchant homme. Saint Chrysostome (*f*) croit que saint Paul vouloit marquer la disposition où étoit Felix de lui faire justice, si ses ennemis, & ses accusateurs ne l'eussent fait pancher vers l'injustice par leur crédit, & par leurs calomnies. D'autres croyent que c'est une épithéte qu'on a coutume de donner aux Juges, qui ne décide ni pour, ni contre leur équité. Elle les avertit de ce qu'ils devroient être. On sait que dans le stile des Hébreux, *juger* se prend pour gouverner souverainement.

℣. 11. PLUS DIES QUAM DUODECIM. *Il n'y a pas plus de douze jours que je suis venu à Jérusalem.* On a déja vû sur le verset 1. comment on peut compter ces douze jours. Saint Paul débrouille ce que Tertulle avoit confondu. Il auroit semblé à entendre cet avocat, que saint Paul étoit un brouillon, qui depuis long-tems troubloit la Province. Il montre qu'il n'est arrivé à Jérusalem que depuis douze jours. Il en avoit passé cinq à Jérusalem, deux entre les mains de Lysias. Restoient donc cinq jours qu'il avoit été libre dans Jérusalem. Ce n'étoit point là pour former un grand parti, ni pour causer une grande sédition dans une ville, où il n'avoit aucune habitude particuliére.

℣. 12. NEQUE IN TEMPLO, NEQUE IN SYNAGOGIS. *Ni dans le Temple, ni dans les Synagogues.* Outre le Temple, il y avoit, dit-on, à Jérusalem jusqu'à quatre cens soixante Synagogues (*g*). C'étoient des espéces d'Ecoles, où l'on enseignoit publiquement la Loi, & où l'on s'assembloit pour lire les Livres saints, & pour prier. Saint Paul auroit pû sans crime s'y trouver avec les autres, & disputer, suivant la coutume, sur le sens des Ecritures : mais il ne l'avoit point fait ; & durant le peu de tems qu'il avoit été libre dans la ville, il avoit eu toute autre chose à faire.

℣. 13. NEQUE PROBARE POSSUNT. *Ils ne sauroient prouver aucun des chefs dont ils m'accusent.* S. Paul nie tout ce qu'on avoit avancé contre lui. Comme ses adversaires n'avoient apporté aucune preuve de leurs accusations, l'Apôtre avoit droit de nier tout, & d'en demeurer-là. *Actoris est probare* : C'étoit à ses parties de prouver, & à lui de répondre à leurs preuves.

(a) *Act.* XXIII. 10. 11.
(b) *Joan.* XVIII. 31.
(c) Δυνήσῃ αὐτὸς ἀνακρίνας περὶ πάντων τούτων ἐπιγνῶναι. *Vide Grot. Cornel.*
(d) Συνεπέθεντο δὲ, *&c. Alii plures* : Συνέθεντο. *Adjecerunt.* *Vide Mill.*
(e) Ὄντα σε κριτὴν τῷ ἔθνει τούτῳ ἐπιστάμενος. *Sed alii plures*, ὄντα σε κριτὴν δίκαιον τῷ ἔθνει, *&c. Vide Mill. hic.*
(f) *Chrysost. homil.* 50. *in Acta.*
(g) Voyez notre Dissertation sur les Ecoles des Hébreux.



Digitized by Google

14. *Confiteor autem hoc tibi, quòd secundùm sectam quam dicunt hæresim, sic deservio patri, & Deo meo, credens omnibus, quæ in Lege, & Prophetis scripta sunt:*

15. *Spem habens in Deum, quam & hi ipsi expectant, resurrectionem futuram justorum, & iniquorum.*

16. *In hoc & ipse studeo sine offendiculo conscientiam habere ad Deum, & ad homines semper.*

17. *Post annos autem plures, eleemosynas facturus in gentem meam, veni, & oblationes, & vota.*

18. *In quibus invenerunt me purificatum in Templo; non cum turba, neque cum tumultu.*

19. *Quidam autem ex Asia Judæi, quos oportebat apud te præsto esse, & accusare si quid haberent adversùm me.*

14. Il est vrai, & je le reconnois devant vous, que selon cette secte, qu'ils appellent hérésie, je sers mon Dieu qui est mon pere, croyant toutes les choses qui sont écrites dans la Loi, & dans les Prophétes:

15. Espérant en Dieu, comme ils l'espérent eux-mêmes, que tous les hommes justes, ou injustes ressusciteront un jour.

16. C'est pourquoi je travaille incessamment à conserver ma conscience exemte de reproche devant Dieu, & devant les hommes.

17. Mais étant venu, après plusieurs années, pour faire des aumônes à ma nation, & rendre *à Dieu* mes offrandes, & mes vœux;

18. Lorsque j'étois *encore* dans ces exercices *de religion*, ils m'ont trouvé purifié dans le Temple, sans amas de peuple, & sans tumulte.

19. Et ce sont certains Juifs d'Asie, qui devoient comparoître devant vous, & se rendre accusateurs, s'ils avoient quelque chose à dire contre moi.

## COMMENTAIRE.

℣. 14. SECUNDUM SECTAM, QUAM DICUNT HÆRESIM. *Que selon cette secte, qu'ils appellent hérésie.* On a déja remarqué que les Hébreux, & les Payens regardoient alors le Christianisme, comme une secte de la Religion des Juifs. Le Grec porte (*a*): *Selon cette voie, qu'ils appellent secte.* Selon la Religion Chrétienne, qu'il plaît à mes accusateurs d'appeller secte, ou hérésie, & qui n'est rien moins que cela: Car le Christianisme ne reconnoît ni Moyse pour Législateur, ni ses Loix pour régles. S'il a fondé sa Religion sur la Loi de Moyse, c'est uniquement sur les Loix morales. Le terme de secte, se prend d'ordinaire dans un sens odieux, & mauvais: mais ici l'Interpréte l'a pris dans un bon sens. Tertullien, & saint Cyprien le prennent souvent de même; & en ce sens le Christianisme peut justement être appellé une secte toute divine (*b*).

PATRI, ET DEO MEO. *Je sers mon Dieu, qui est mon Pere*; ou, *je sers le Pere* Céleste; *qui est mon Dieu.* Les Hébreux donnent souvent à Dieu le nom de *Pere* absolument, ou de *Pere Céleste.* La plûpart des Exemplaires Grecs lisent (*c*): *Au Dieu de mes peres*: Ce qui paroît la vraie leçon. Quelques Exemplaires Latins lisent (*d*): *Patrio Deo meo.* D'autres omettent *meo.*

℣. 15. QUAM ET HI EXPECTANT. *Ils espérent eux-mêmes* la résurrection générale des bons, & des méchans. Quoiqu'il y eût parmi les Juifs la secte entiére des Saducéens qui ne croyoient pas la résurrection des morts, toutefois le gros de la nation la croyoit universellement. Les Saducéens n'étoient pas fort nombreux (*e*).

℣. 16. IN HOC ET IPSE STUDEO. *C'est pourquoi je travaille à conserver ma conscience exemte de reproche.* Pénétré comme je le suis de la vérité de ma Religion, & de l'espérance de la résurrection générale, *je m'exerce continuellement* (*f*) à purifier ma conscience de toutes sortes de souillures, & à vivre d'une maniére agréable à Dieu, & aux hommes. Voyez la même sentence 2. *Cor.* VIII. 21. & *Rom.* XII. 17. Quand on est bien persuadé qu'on doit rendre compte à Dieu de toutes les actions de sa vie, & de tous les mouvemens de son cœur, on ne peut qu'on ne vive dans une vigilance continuelle, & dans une sainte frayeur d'offenser le souverain Juge. *Souvenez-vous de vos derniéres fins*, dit le Sage (*g*), *& vous ne pécherez jamais.*

℣. 17. POST ANNOS PLURES. *Après plusieurs années.* Il y avoit cinq ans que S. Paul n'avoit été à Jérusalem; & encore la derniére fois qu'il y fut, il ne fit que saluer les freres (*h*), & n'y demeura, pour ainsi dire, qu'un moment.

OBLATIONES, ET VOTA. *Pour rendre à Dieu mes offrandes, & mes vœux.* Le Grec porte simplement (*i*) *Pour y offrir mes offrandes.* Il ne parle point de vœux. Le Traducteur a voulu apparemment marquer les offrandes que l'Apôtre s'étoit engagé de donner pour les Nazaréens. Voyez *Act.* XXI. 23. 24. S. Paul étoit venu à Jérusalem pour y apporter les aumônes qu'il avoit recueillies dans la Gréce, & pour offrir à Dieu des sacrifices dans le Temple. Mais son intention, qui d'abord n'étoit que générale, fut déterminée par S. Jacque Evêque de la ville, qui lui persuada de faire la dépense de la purification de quelques Nazaréens.

℣. 18. IN QUIBUS INVENERUNT ME. *Lorsque j'étois dans ces exercices, ils m'ont trouvé purifié dans le Temple.* Il réfute la calomnie que Tertulle avoit avancée, en disant qu'il avoit profané le Temple, ℣. 6. Il est vrai que j'ai été au Temple, & que l'on m'y a arrêté: mais je suis Juif, & nulle Loi ne m'empêche d'y entrer. J'étois purifié selon la Loi; j'y étois pour rendre mes adorations, & mes offrandes à Dieu.

℣. 19. QUIDAM EX ASIA JUDÆI. *Et ce sont certains Juifs d'Asie.* Il faut ajouter, qui ont répandu ces calomnies contre moi, & qui m'ont arrêté dans le Temple, soutenant que j'y avois introduit des Gentils. Ce sont ces gens-là *qu'il falloit amener ici*, pour rendre témoignage contre moi; & non pas venir en l'air m'accuser sans preuves, & sans témoins. Plusieurs (*k*) joignent ceci au verset 19. *Et certains Juifs d'Asie m'ont trouvé dans*

(a) Κατὰ τὴν ὁδὸν ἣν λέγουσιν αἵρεσιν.
(b) *Tertull. de Pallio. Divinam sectam.*
(c) Τῷ πατρῴῳ Θεῷ, *vel* τοῦ πατρῴου τοῦ Θεοῦ.
(d) *Vide Zeger. Erasm. Mill. Beda, Syr. Version. Italicam antiq.*
(e) *Joseph. Antiq. lib.* 18. *c.* 2. Εἰς ὀλίγους ἄνδρας οὗτος ὁ λόγος ἀφίκετο, τοὺς μέντοι πρώτους τοῖς ἀξιώμασι.
(f) Ἐν τούτῳ δὲ αὐτὸς ἀσκῶ.
(g) *Eccli.* VII. 40.
(h) *Act.* XVIII. 22.
(i) Καὶ προσφοράς.
(k) *Græc. impress.* 19. Ἐν οἷς εὗρόν με ἡγνισμένον ἐν τῷ ἱερῷ οὐ μετὰ ὄχλου, οὐδὲ μετὰ θορύβου. Τινὲς δὲ ἀπὸ τῆς Ἀσίας Ἰουδαῖοι. *Alii*: Οἳ δὲ ἀπὸ θορύβου. Τινὲς δὲ ἀπὸ τῆς Ἀσίας Ἰουδαῖοι. *Euthal omittit*; *& Mill. omittendum censet.* Τινὲς δὲ ἀπὸ τῆς Ἀσίας Ἰουδαῖοι. *Vide Mill. & Bezam, & Ludov. de Dieu.*

*20. Aut hi ipsi dicant si quid invenerunt in me iniquitatis, cùm stem in concilio:*

20. Mais que ceux-ci mêmes déclarent s'ils m'ont trouvé coupable de quoi que ce soit, lorsque j'ai comparu dans *leur* assemblée:

*21. Nisi de una hac solummodò voce, quâ clamavi inter eos stans: Quoniam de resurrectione mortuorum ego judicor hodie à vobis.*

21. Si ce n'est qu'*on me veuille faire un crime* de cette parole que j'ai dite hautement en leur présence: C'est à cause de la résurrection des morts que vous me voulez condamner aujourd'hui.

*22. Distulit autem illos Felix, certissimè sciens de via hac, dicens: Cùm Tribunus Lysias descenderit, audiam vos.*

22. Félix *ayant oüi tous ces discours*, les remit à une autre fois, en disant: Lorsque je me ferai plus exactement informé de cette secte, & que le Tribun Lysias sera venu *de Jérusalem*, je jugerai de votre affaire.

*23. Jussitque centurioni custodire eum, & habere requiem, nec quemquam de suis prohibere ministrare ei.*

23. Il commanda ensuite à un centenier de garder Paul, mais en le tenant moins resserré, & sans empêcher aucun des siens de le servir.

*24. Post aliquos autem dies veniens Felix cum Drusilla uxore sua, quæ erat Judæa, vocavit Paulum, & audivit ab eo fidem, quæ est in Christum Jesum.*

24. Quelques jours après Félix étant revenu *à Césarée* avec Drusille sa femme, qui étoit Juive, fit venir Paul, & il écouta ce qu'il lui avoit dit de la foi en JESUS-CHRIST.

## COMMENTAIRE.

*le Temple sans amas de peuple, & sans tumulte; il faudroit avoir fait comparoître ces gens-là, pour soutenir ce qu'ils ont dit contre moi.* C'est ainsi qu'ont lû S. Chrysostome, Erasme, Cajétan, & plusieurs Manuscrits Grecs. D'autres omettent entiérement ces mots: *Quidam ex Asia Judæi.* Quelques Exemplaires Latins ajoutent: *Et apprehenderunt me clamantes, & dicentes: Tolle inimicum nostrum*: Ce qui est tiré du Chapitre XXI. 36. Mais il n'y a nulle nécessité de recourir à ces solutions. Le Texte de la Vulgate est assez clair, en suppléant *ce sont*, qui se sous-entend sans peine (*a*).

℣. 20. AUT HI IPSI, CUM STEM IN CONCILIO. *Que ceux-ci déclarent s'ils m'ont trouvé coupable, lorsque j'ai comparu dans leur assemblée*, devant le Sanhédrin à Jérusalem, ci-devant Chap. XXIII. C'est le sens du Texte Grec (*b*) qui paroît le véritable par la suite du discours. Le Grand-Prêtre Ananias, & les autres membres du Sanhédrin, qui sont ici pour poursuivre ma condamnation, peuvent dire si l'on m'a trouvé coupable de quelque crime dans le Sanhédrin, lorsque j'y ai comparu en leur présence. En effet dès que S. Paul eut déclaré qu'il étoit Pharisien, & qu'il s'agissoit de la résurrection des morts, l'assemblée se trouva partagée d'opinions, & il n'y eut rien de conclu contre lui. Il y a toute sorte d'apparence qu'Ananie, & les autres Sénateurs qui s'étoient rendus à Césarée, étoient de la secte des Saducéens, aussi-bien que Caïphe, devant qui les Apôtres avoient comparu peu après l'ascension de notre Seigneur (*c*).

℣. 21. NISI DE HAC SOLUMMODO VOCE. *Si ce n'est cette parole.* On ne trouva à redire dans tout mon discours que cette parole: *C'est à cause de la résurrection des morts qu'on me veut condamner*; & encore n'y eut-il que les Saducéens qui se récriérent contre moi. Les autres Sénateurs prirent mon parti. Il y a dans ce discours de S. Paul un peu d'ironie (*d*); car parmi les Hébreux, ce n'étoit pas un crime d'être Pharisien, & de croire la résurrection des morts: Comme s'il disoit: Dans le Sanhédrin on n'eut rien à dire contre moi, si ce n'est que je croyois la résurrection des morts. Il insinue qu'Ananie, & les autres Sénateurs présens ne la croyoient pas.

℣. 22. CERTISSIME SCIENS DE VIA HAC (*e*). *Lorsque je serai plus exactement informé de cette secte, je jugerai, &c.* Ce sens est suivi de plusieurs savans Commentateurs (*f*). Mais d'autres (*g*) l'entendent ainsi: Il différa le jugement de cette affaire, sachant certainement que le Christianisme n'étoit rien moins qu'une secte de gens turbulens, & séditieux, & que Paul en particulier étoit très-innocent de ce dont on l'accusoit.

℣. 23. HABERE REQUIEM. *En le tenant moins resserré*; en lui donnant plus de liberté qu'auparavant, sans empêcher aucun des siens de le servir, & *de le visiter.* Ces derniers mots ne sont pas dans la Vulgate: mais on les lit dans le Grec. Quelques-uns (*h*) par ces mots, *habere requiem*, entendent *ôter les liens* dont il étoit chargé. Le Grec peut souffrir ce sens; mais il ne le demande pas absolument. S. Luc, & les autres Compagnons de Paul étoient sans doute venus à Césarée, dès qu'ils sçurent qu'il y étoit, pour lui rendre toutes sortes de services.

℣. 24. CUM DRUSILLA UXORE SUA. *Avec Drusille sa femme, qui étoit Juive.* Felix après un petit voyage qu'il fit à la campagne, étant de retour à Césarée, eut la curiosité d'entendre S. Paul. Sa femme Drusille dont il est parlé ici, mérite qu'on la fasse connoître. C'étoit une des plus indignes personnes qui vécût alors. Elle étoit fille d'Agrippa I. Roi des Juifs, celui dont on a parlé ci-devant (*i*), qui fit mourir S. Jacque, & emprisonner S. Pierre, & qui fut frappé de Dieu, comme il haranguoit à Césarée. Drusille sa fille avoit été fiancée dès l'âge de six ans à Epiphane fils d'Antiochus Roi de Comagéne, qui avoit promis pour cela à Agrippa de se faire Juif. Mais n'ayant pas voulu tenir sa parole, Agrippa le fils (*k*), & frere de Drusille, ne voulut pas la lui donner pour femme; il la maria vers l'an de JESUS-CHRIST 53. à Aziz Roi d'Emése, qui accepta la condition de se faire circoncir (*l*). Felix l'ayant vûe, en devint éperduement amoureux, & lui fit persuader par un prétendu magicien Juif, & natif de Chypre, de quitter son mari, pour l'épouser. Elle y consentit, & épousa Felix (*m*). Il y en a qui croyent qu'en épousant Felix, qui étoit Payen, elle quitta la Religion des Juifs. Toutefois saint Luc l'appelle

(a) *Vide Erasm. Zeger. Vat. Lud. de Dieu.*
(b) Εἴ τι εὗρον ἐν ἐμοὶ ἀδίκημα, στάντος μου ἐπὶ τοῦ συνεδρίου.
(c) *Act.* V. 17.
(d) *Fromond. Zeger. Bez. alii.*
(e) *Verf. Italic. antiq. Sciens de vi*: Informé de la violence qu'on lui fait.
(f) *Grot. Bez. From. Hamm. Le Clerc.*
(g) *Chrysost. Lyr. Hugo, Dionysius Fromond. Cornel. alii.*
(h) *Grot. Bez. Grac.* Ἔχειν τε ἄνεσιν. *Vide & Fromond. & le Clerc ad Act.* XXVI. 29.
(i) *Act.* XII. 1. 2. 3. 21. 22. 23.
(k) C'est celui dont il est parlé ci-après Ch. XXV. 13.
(l) *Antiq. lib.* XX. *c.* 5. *p.* 693.
(m) *Vide Joseph loco citato.*

25. *Disputante autem illo de justitia, & castitate, & de judicio futuro, tremefactus Felix respondit: Quod nunc attinet, vade: tempore autem opportuno accersam te.*

26. *Simul & sperans, quòd pecunia ei daretur à Paulo; propter quod & frequenter accersens eum, loquebatur cum eo.*

27. *Biennio autem expleto, accepit successorem Felix Porcium Festum. Volens autem gratiam præstare Judæis Felix, reliquit Paulum vinctum.*

25. Mais comme Paul lui parloit de la justice, de la chasteté, & du jugement à venir, Félix en fut effrayé, & lui dit : C'est assez pour cette heure, retirez-vous : quand j'aurai le tems, je vous entendrai.

26. Et parce qu'il espéroit que Paul lui donneroit de l'argent, il l'envoyoit quérir souvent, & s'entretenoit avec lui.

27. Deux ans s'étant passez, Félix eut pour successeur Porcius Festus ; & voulant obliger les Juifs, il laissa Paul en prison.

## COMMENTAIRE.

Ici *Juive* : Mais ce terme peut marquer sa naissance, autant que sa Religion. Suétone (*a*) parlant de Felix, dit qu'il épousa trois Reines, c'est-à-dire, trois Princesses du Sang Royal. La premiére est Drusille fille du Roi Agrippa, dont nous venons de parler. La seconde est Drusille, petite-fille d'Antoine, & de Cléopatre (*b*). On ne connoît pas sa troisiéme femme.

℣. 25. DE JUSTITIA, ET CASTITATE, ET DE JUDICIO FUTURO. *Comme Paul parloit de la justice, de la chasteté, & du jugement à venir.* Felix étoit décrié par ses injustices, & par ses débauches. Azi époux de Drusille, étoit mort il y avoit environ trois ans (*c*) : mais le mariage de Drusille avec Felix n'en étoit pas plus légitime. Les violences de Felix sont connues par l'histoire de Joseph, & par celle de Tacite. Saint Paul toûjours remplis de zéle, sans se mettre en peine de plaire à ce Gouverneur, & à son épouse, choisit tout ce qu'il croit plus propre à les effrayer, & à les faire rentrer en eux-mêmes. Il les entretient des devoirs de la justice, & de l'obligation de vivre au moins dans la chasteté conjugale, & de renoncer à tout ce qui est contraire à la pudeur. Il y ajoute ce que la Religion nous apprend du jugement dernier, de la résurrection des morts, & du compte que tout homme doit rendre à Dieu de ses actions, & de ses pensées.

℣. 26. SPERANS QUOD PECUNIA DARETUR EI. *Il espéroit que Paul lui donneroit de l'argent.* Il sçavoit que Paul avoit apporté des aumônes à Jérusalem, comme l'Apôtre lui même l'avoit déclaré (*d*); qu'il étoit fils de citoyen Romain; qu'il avoit des parens dans la Province, & que les Chrétiens le regardoient comme leur principal prédicateur. Il crut qu'on ne le laisseroit pas long-tems dans les liens, sans lui offrir de l'argent pour le racheter. Tertullien dit même que Felix en parla à Paul en sécret (*e*).

℣. 27. BIENNIO EXPLETO. *Deux ans s'étant passez.* On demande quelle est l'époque où commencent ces deux ans. Les uns les font commencer au gouvernement de Felix : mais Felix avoit été dix, ou onze ans Gouverneur de cette Province. Baronius les compte du commencement de Néron : mais saint Luc n'ayant pas dit un mot de ce Prince, est-il naturel qu'il nous parle ici du commencement de son regne ? Fromond l'entend des deux ans, pendant lesquels Néron continua Felix dans son gouvernement de Judée. Quand le fait seroit certain, il n'est pas croyable qu'on nous parle ici de ces deux derniéres années, sans faire attention aux précédentes. Il faut donc avec la plûpart (*f*) avouer que saint Paul demeura deux ans prisonnier à Césarée, & que ce ne fut que deux ans après la venue de saint Paul dans cette ville, que Festus succéda à Felix.

PORCIUM FESTUM. *Porcius Festus*, successeur de Felix dans le gouvernement de la Judée, vint dans ce pays l'an 60. de JESUS-CHRIST, sixiéme, ou septiéme de Néron. On verra au Chapitre suivant la part qu'il eut dans les affaires de saint Paul. Il s'appliqua à poursuivre les voleurs qui pilloient la Judée, & sur tout les Assassins, qui alloient publiquement en armes brûler les villages (*g*). Il employa aussi ses troupes contre un imposteur, qui attiroit avec lui le peuple dans le désert. Le Sauveur avoit clairement prédit ces malheurs de la Judée (*h*).

VOLENS GRATIAM PRÆSTARE JUDÆIS. *Voulant obliger les Juifs, il laissa Paul en prison.* Felix en quittant sa Province, qu'il avoit gouvernée avec toute l'autorité d'un Roi, & l'insolence d'un esclave, comme dit Tacite (*i*) : *Per omnem sævitiam, ac libidinem jus regium servili ingenio exercuit*; voulut sur la fin faire quelque chose qui fût agréable aux Juifs. Il avoit remarqué dans eux une extrême animosité contre Paul; il le laissa en prison à Césarée entre les mains de Festus. Mais cela n'empêcha pas que les principaux Juifs de Césarée n'allassent à Rome, pour n'accuser devant Néron des injustices qu'il avoit faites à leur nation (*k*); & il n'auroit pas évité la peine de ses vexations, si l'Empereur n'eût accordé sa grace aux instantes priéres de Pallas frere de Felix, qui nonobstant la mort de Claude, sous lequel il avoit un pouvoir absolu, conservoit encore beaucoup de crédit à la Cour de Néron; ce Prince lui ayant des obligations essentielles, puisqu'il étoit l'auteur de la fortune d'Agrippine, & de Néron lui-même.

---

(a) *Sueton. in Claudio*, c. 28.
(b) *Tacit. hist. lib.* 5. c. 9.
(c) L'an 54. de J. C. 1. de Néron. *Joseph. Antiqu. lib.* XX. *cap.* 5. *ad finem.*
(d) *Act.* XXIV. 17.
(e) *Tertull. de Fuga in persec.* c. 12.
(f) *Beda hic, Oecumen. Proleg. Gloss. Liran. Carthus. Onuphr. Cornel. Pearf. Vales. Salmer. Ligf. Chronol. alii.* Voyez Tillemont Note 56. sur S. Paul.
(g) *Vide Joseph de Bello, lib.* 2. c. 24. p. 798. & l. 7. c. 30. & *Antiq.* l. 20. c. 7.
(h) *Matt.* XXIV. 5. 6. 10. &c.
(i) *Tacit. hist. lib.* 5.
(k) *Joseph Antiq.* l. XX. c. 7.

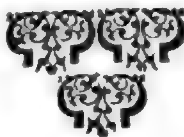

Digitized by Google

# CHAPITRE XXV.

*Festus à Jérusalem. Il refuse d'y renvoyer saint Paul. Nouvelle accusation, & nouvelle défense de saint Paul. On lui donne l'option d'être jugé à Jérusalem. Il appelle à César. Il parle devant Agrippa.*

*℣. 1. Festus ergo cùm venisset in provinciam, post triduum ascendit Jerosolymam à Cæsarea.*

*2. Adieruntque eum Principes Sacerdotum, & primi Judæorum, adversus Paulum: & rogabant eum,*

*3. Postulantes gratiam adversus eum, ut juberet perduci eum in Jerusalem, insidias tendentes, ut interficerent eum in via.*

*4. Festus autem respondit, servari Paulum in Cæsarea: se autem maturius profecturum.*

*5. Qui ergo in vobis, ait, potentes sunt, descendentes simul, si quod est in viro crimen, accusent eum.*

*6. Demoratus autem inter eos dies non ampliùs quàm octo, aut decem, descendit Cæsaream, & altera die sedit pro tribunali, & jussit Paulum adduci.*

℣. 1. Festus étant donc arrivé dans la province, vint trois jours après de Césarée à Jérusalem.

2. Et les Princes des Prêtres avec les premiers d'entre les Juifs, le vinrent trouver, pour accuser Paul devant lui;

3. Et ils lui demandoient comme une grace, qu'il le fit venir à Jérusalem, leur dessein étant de le faire assassiner par des gens qu'ils avoient disposez dans le chemin.

4. Mais Festus *leur* répondit que Paul étoit en prison à Césarée, où il iroit dans peu de jours.

5. Que les principaux donc d'entre vous, leur dit-il, y viennent avec moi; & si cet homme a commis quelque crime, qu'ils l'en accusent.

6. Ayant demeuré à Jérusalem huit, ou dix jours au plus, il vint à Césarée: & le lendemain s'étant assis sur le tribunal, il commanda qu'on amenât Paul.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. ASCENDIT JEROSOLYMAM. *Festus vint de Césarée à Jérusalem.* Festus aborda apparemment à Césarée; ou du moins il y vint de Tyr, ou de Ptolémaïde. Après avoir été trois jours à Césarée, séjour ordinaire de Félix son prédécesseur, il alla à Jérusalem, qui étoit la Capitale de sa Province, pour reconnoître l'état où elle étoit, & pour prendre possession de son gouvernement.

℣. 2. ADIERUNT EUM. *Les Princes des Prêtres le vinrent trouver.* Dans le Grec, c'est le même terme que l'on a examiné sur le Chapitre XXIV. 1. où l'on a remarqué qu'il signifie proprement (*a*) comparoître devant le Juge, pour accuser quelqu'un, se déclarer sa partie. Ismaël fils de Phabéi, avoit succédé au Grand-Prêtre Ananie.

℣. 3. POSTULANTES GRATIAM. *Lui demandoient comme une grace*; pour signaler son heureux avénement dans la Province. La demande étoit plausible. Paul avoit été pris à Jerusalem; il étoit accusé d'avoir violé les Loix des Juifs; Festus étoit nouveau dans le pays, & n'en connoissoit point les usages; on lui demande qu'il renvoye Paul à Jérusalem, pour y instruire son procès; ces prétextes sont spécieux. Toutefois Festus informé apparemment de toute l'affaire, éluda la demande des Juifs. Leur dessein étoit de le faire assassiner sur le chemin. Toute la Province étoit pleine de brigands, & d'assassins. Rien n'étoit plus aisé que de le faire périr, sans que les vrais auteurs en fussent même soupçonnez.

℣. 5. QUI IN VOBIS POTENTES SUNT. *Que les principaux d'entre vous*; ou, selon d'autres (*b*): *Que ceux d'entre vous qui peuvent venir à Césarée*, y viennent pour l'accuser, s'il a commis quelque crime; le Grec simplement (*c*), *s'il y a quelque chose dans cet homme*; plusieurs Manuscrits, *s'il a commis quelque chose d'absurde*, de contraire à la justice, & à la raison.

℣. 6. DIES NON AMPLIUS QUAM OCTO, AUT DECEM. *Huit, ou dix jours au plus.* Les Exemplaires varient sur ce nombre de jours. S. Chrysostome lit, *dix jours*; le Grec imprimé, *plus de dix jours*; d'autres, *plus de huit jours*, d'autres, *plus de huit, ou dix jours.* Enfin le Syriaque, le Cophte, l'Ethiopien, le Manuscrit Aléxandrin, & plusieurs autres sont conformes à la Vulgate (*d*).

SEDIT PRO TRIBUNALI. *S'étant assis sur le tribunal.* Ces Gouverneurs de Provinces étoient des Juges, mais qui ne laissoient pas de faire quelquefois la guerre. Festus s'assit sur son tribunal; car la cause dont il s'agissoit, étoit importante. L'on accusoit Paul d'un violement de la Loi, qui emportoit peine de mort. Les affaires de moindre importance se faisoient avec moins de solemnité (*e*).

(a) Ἐνεφάνισαν αὐτῷ.

(b) *Gr.* Οἱ ἐν ὑμῖν δυνατοὶ, συγκαταβάντες, *&c. Ita Syr. Erasm. Vat. Grot. Prica. Lud. de Dieu, Bez.*

(c) *Gr. impress.* Εἴ τι ἐστὶν ἐν τῷ ἀνδρὶ τούτῳ. *Alii*; Εἴ τι ἐστὶν ἄτοπον ἐν τῷ ἀνδρὶ τούτῳ.

(d) *Vide Mill. not. in hunc ℣.*

(e) *Grot. hic. Erant quæ de plano fieri poterant; majora non nisi pro tribunali. Hæc inter se opponuntur apud Suetonium, Paulum & Papinianum.*



Digitized by Google

7. *Qui cùm perductus esset, circumsteterunt eum, qui ab Jerosolyma descenderant Judæi, multas & graves causas objicientes, quas non poterant probare.*

8. *Paulo rationem reddente: Quoniam neque in Legem Judæorum, neque in Templum, neque in Cæsarem quidquam peccavi.*

9. *Festus autem volens gratiam præstare Judæis, respondens Paulo, dixit: Vis Jerosolymam ascendere, & ibi de his judicari apud me?*

10. *Dixit autem Paulus: Ad tribunal Cæsaris sto, ibi me oportet judicari: Judæis non nocui, sicut tu meliùs nosti.*

11. *Si enim nocui, aut dignum morte aliquid feci, non recuso mori: si verò nihil est eorum, quæ hi accusant me, nemo potest me illis donare. Cæsarem appello.*

7. Et comme on l'eut amené, les Juifs qui étoient venus de Jérusalem se présentérent tous autour *du tribunal*, accusant Paul de plusieurs grands crimes, dont ils ne pouvoient apporter aucune preuve.

8. Et Paul se défendoit en disant: Je n'ai rien fait, ni contre la Loi des Juifs, ni contre le Temple, ni contre César.

9. Mais Festus étant bien-aise de favoriser les Juifs, dit à Paul: Voulez-vous venir à Jérusalem, & y être jugé devant moi sur les choses dont on vous accuse?

10. Paul lui répondit: Me voici devant le tribunal de César: c'est-là où il faut que je sois jugé, je n'ai fait aucun tort aux Juifs, comme vous-même le savez fort bien.

11. Que s'il se trouve que je leur aye fait quelque tort, ou que j'aye commis quelque crime digne de mort, je ne refuse pas de mourir: mais s'il n'y a rien de véritable dans toutes les accusations qu'ils font contre moi, personne ne me peut livrer entre leurs mains: J'en appelle à César.

## COMMENTAIRE.

℣. 7. MULTAS, ET GRAVES CAUSAS. *L'accusant de plusieurs grands crimes* (*a*). Ils ajoutérent aux anciennes accusations, apparemment celle de rébellion, & de sédition, puisque S. Paul en leur répondant au verset suivant, dit qu'il n'a rien fait ni contre la Loi, ni contre César. Ils comprirent bien que pour émouvoir le Gouverneur, il falloit lui proposer d'autres motifs, que des questions de la Loi, ou des prétendus violemens de la sainteté du Temple.

℣. 9. IBI JUDICARI APUD ME. *Etre jugé devant moi à Jérusalem.* Festus devoit apparemment y retourner bien-tôt, ou même y faire sa résidence la plus ordinaire. Comme cette affaire duroit déja depuis long-tems, & que les Juifs accusateurs de S. Paul, ne venoient pas volontiers plaider à Césarée, le Gouverneur veut leur faire plaisir, en promettant de juger Paul à Jérusalem. Peut-être aussi que tout ceci n'est qu'un jeu & un prétexte de sa part, pour se décharger de cette cause, & pour en renvoyer l'examen au Sanhédrin.

℣. 10. AD TRIBUNAL CÆSARIS STO. *Me voici devant le tribunal de César.* Festus lui avoit dit: *Voulez-vous être jugé devant moi à Jérusalem?* Mais saint Paul voyoit bien que tout cela ne tendoit qu'à le livrer entre les mains des Juifs. Je ne reconnois, dit-il, point d'autre tribunal que celui de l'Empereur, ou celui de son Gouverneur. Puisque vous ne voulez point prononcer sur mon sujet, j'en appelle à César. Selon les régles ordinaires de la jurisprudence, on n'appelle qu'après la sentence prononcée: Mais saint Paul use ici d'un droit dont jouissoient les citoyens Romains, d'appeller à l'Empereur dans les affaires criminelles, & d'anticiper la sentence, lorsque le Juge faisoit quelque chose contre les Loix (*b*). Or Festus agissoit visiblement contre les Loix, en renvoyant saint Paul, qui étoit citoyen Romain, de son tribunal, à celui des Juifs ses ennemis déclarez. L'Apôtre dit donc: *Ad tribunal Cæsaris sto*: Je ne reconnois point d'autre jurisdiction que la vôtre, je ne dois comparoître devant aucun autre tribunal, & puisque vous me renvoyez au Sanhédrin des Juifs, j'en appelle à César.

℣. 11. NEMO POTEST ME ILLIS DONARE. *Personne ne peut me livrer entre leurs mains; j'en appelle à César.* Je suis sous la protection de l'Empereur; nulle puissance sur la terre ne peut me faire violence. La Loi Julia (*c*) condamnoit comme violateurs de la paix publique, les Magistrats, & autres constituez en dignité, qui auroient fait mourir, mis à la question, fait battre, condamné, mis en prison un Citoyen Romain qui avoit appellé à l'Empereur. Pline le jeune écrivant à Trajan, dit qu'il a renvoyé à Rome quelques Chrétiens, parce qu'ils étoient citoyens Romains (*d*).

Nos Controversistes sont embarrassez ici d'expliquer comment saint Paul, Apôtre qu'il étoit, & par conséquent exemt de toute jurisdiction laïque, par un privilége de JESUS-CHRIST même, n'a pas donné atteinte à la liberté Ecclésiastique, en se soumettant à Néron, qui étoit un Prince Payen. Quelques-uns (*e*) soutiennent que la liberté Ecclésiastique, & les priviléges des Prêtres, & des Evêques ne subsistent que par rapport aux Princes Chrétiens, & soumis à l'Eglise; & nullement à l'égard des Princes Payens, comme étoit Néron; & qu'ainsi saint Paul n'a rien fait contre les droits de l'Eglise, & des Ecclésiastiques, en appellant à César. Bellarmin qui avoit d'abord appuyé cette opinion, qui paroît fort judicieuse, l'a abandonnée, pour suivre un autre sentiment fort commun parmi d'autres Docteurs, qui croyent que saint Paul ne reconnut point Néron pour son Supérieur, ni pour son Juge; mais seulement qu'il traduisit devant son tribunal les Juifs ses accusateurs, qui étoient légitimement les sujets de ce Prince. Saint Athanase (*f*) semble dire qu'il reçut un ordre particulier du Ciel dans cette occasion. Saint Augustin (*g*) remarque qu'il n'agit dans cette rencontre que dans la vûe de l'utilité de toute l'Eglise, & non pour sa propre conservtaion; donnant aux Pasteurs une belle régle de conduite pour ces tems fâcheux, où l'Eglise est opprimée sous des Princes infidéles, ou par des Hérétiques; je veux dire, de recourir à la

(a) Πολλὰ καὶ βαρέα αἰτιάματα. *Plures Mss.* Αἰτιώματα. *Ita Steph. omnes Alex. Laud. alii plures.*

(b) *L. ante D. De appellationibus suscipiendis. Ante sententiam appellari potest in criminali negotio, si Judex contra Leges hoc faciat. Vide Grot. hic.*

(c) *Pauli recept. sent. lib. 5. t. 26. Lege Julia de vi publica damnatur, qui aliqua potestate præditus, civem Romanum ad Imperatorem appellantem necarit, necarive jusserit, torserit, verberaverit, condemnaverit, in publica vincula duci jusserit.*

(d) *Plin lib. x. Ep. 97. Fuerunt alii similis amentiæ, quos quia cives Romani erant, annotavi in urbem remittendos.*

(e) *Barthol. Petr. hic. Lorin. Piggh. Bellarm.*

(f) *Athan. de Fuga, c. 74.*

(g) *Aug. Ep.* CLXXXV.

protection

*12. Tunc Festus cum concilio locutus, respondit : Cæsarem appellasti, ad Cæsarem ibis.*

12. Alors Festus, après en avoir conferé avec son conseil, répondit : Vous avez appellé à César, vous irez devant César.

*13. Et cùm dies aliquot transacti essent, Agrippa Rex, & Berenice descenderunt Cæsaream ad salutandum Festum.*

13. Quelques jours après le Roi Agrippa & Bérénice vinrent à Césarée pour salüer Festus.

*14. Et cùm dies plures ibi demorarentur, Festus Regi indicavit de Paulo, dicens : Vir quidam est derelictus à Felice vinctus ;*

14. Et comme ils y demeurérent assez longtems, Festus parla au Roi *de l'affaire* de Paul, en lui disant : Il y a ici un homme que Félix a laissé prisonnier ;

*15. De quo cùm essem Jerosolymis, adierunt me Principes Sacerdotum, & Seniores Judæorum, postulantes adversùs illum damnationem.*

15. Que les Princes des Prêtres & les Sénateurs des Juifs vinrent accuser devant moi lorsque j'étois à Jérusalem, me demandant que je le condamnasse *à la mort*.

*16. Ad quos respondi : Quia non est Romanis consuetudo damnare aliquem hominem, priùs quàm is qui accusatur, præsentes habeat accusatores, locumque defendendi accipiat ad abluenda crimina.*

16. Mais je leur répondis : Que ce n'étoit point la coûtume des Romains de condamner un homme, avant que l'accusé ait ses accusateurs présens devant lui, & qu'on lui ait donné la liberté de se justifier du crime dont on l'accuse.

*17. Cùm ergo huc convenissent sine ulla dilatione, sequenti die sedens pro tribunali, jussi adduci virum.*

17. Après qu'ils furent venus ici, je m'assis dès le lendemain sur le tribunal, ne voulant point différer cette affaire, & je commandai que cet homme fût amené.

## COMMENTAIRE.

protection des Puissances séculiéres, contre les violences des ennemis de l'Eglise. Il fit alors, dit saint Chrysostome (*a*), ce qu'il se trouva en état de faire, laissant le reste à la Providence.

℣. 12. CUM CONCILIO (*b*) LOCUTUS. *Ayant conferé avec son Conseil.* Saint Chrysostome, & Hammond croyent qu'il en délibéra avec ceux du Conseil, ou du Sanhédrin des Juifs, qui se trouvérent là. Mais le sentiment le plus commun est qu'il en conféra avec ses Conseillers ; ou ses Assesseurs ; car les Gouverneurs des Provinces, qui n'étoient pas toûjours grands Jurisconsultes, avoient d'ordinaire avec eux quelques habiles hommes qui les aidoient de leurs conseils dans les affaires difficiles. Ces Conseillers se tenoient derriére un voile, tiré entre eux, & le tribunal du Gouverneur (*c*).

AD CÆSAREM APPELLASTI. *Vous avez appellé à César ; vous irez devant César.* L'appel de Paul n'étoit pas absolu. Il avoit dit simplement que si on vouloit le renvoyer à Jérusalem, il en appelloit à César. Festus prononce avec son Conseil qu'il ira à César, & que son appel est admis. Le Gouverneur fut bien-aise de trouver cette occasion, pour se décharger d'une affaire fâcheuse, & difficile.

℣. 13. AGRIPPA REX, ET BERENICE. *Le Roi Agrippa, & Bérénice* vinrent à Césarée *pour saluer*, pour rendre visite, pour faire compliment au nouveau Gouverneur, arrivé depuis peu de jours. Agrippa étoit fils de cet Agrippa I. Roi de Judée, qui fit mettre à mort S. Jacque, & qui auroit fait souffrir à S. Pierre le même traitement, si Dieu ne l'eût miraculeusement délivré de prison. Agrippa II. dont nous parlons, s'étant trouvé trop jeune à la mort de son pere, ne put lui succéder dans le Royaume de Judée. L'Empereur Claude lui accorda le Royaume de Calcide, la garde du Temple, le droit d'établir, & de déposséder les Grands-Prêtres. Il lui donna aussi en l'an de JESUS-CHRIST 53. la Trachonite, au lieu du Royaume de Calcide. Néron augmenta encore ses Etats. Agrippa fit tout ce qu'il put pour empêcher que les Juifs ne se révoltassent contre les Romains : mais il ne put rien sur leurs esprits. Il joignit ses troupes à celles de Tite, & assiégea avec lui Jérusalem. Il survéquit assez long-tems à la ruine de cette Capitale de la Judée.

Bérénice sa sœur fut mariée en premiéres nôces à Hérode Roi de Calcide, son oncle. Après la mort d'Hérode, qui arriva en l'an 48. de JESUS-CHRIST, elle se retira auprès de son frere Agrippa, dont nous venons de parler, & y demeura assez long-tems. Enfin pour étouffer les mauvais bruits qui couroient de sa conduite, & qui retomboient sur son frere (*d*), elle se remaria à Polémon Roi de Pont, qui avoit embrassé la Religion des Juifs pour l'épouser. Mais elle le quitta bien-tôt après. Ce qui fortifia les mauvais bruits qui avoient couru d'elle (*e*). Elle étoit avec son frere en cette année 60. de JESUS-CHRIST ; & en 66. Joseph (*f*) remarque qu'elle se trouva à Jérusalem, où elle étoit venuë pour acquitter un vœu semblable à celui des Nazaréens. Voilà qui étoient Agrippa, & Bérénice.

℣. 16. DAMNARE ALIQUEM. *Que ce n'étoit point la coutume des Romains* de condamner un homme sans l'entendre. C'est une Loi de l'équité naturelle, commune à tous les peuples policez. Mais les Romains étoient plus exacts que d'autres à observer cette régle (*g*). Dans le verset précédent le Texte Grec imprimé porte simplement (*h*) *qu'ils lui demandoient justice contre lui* : mais plusieurs Manuscrits lisent, *sa condamnation* ; & la suite justifie que c'étoit-là leur intention ; & le terme Grec se prend souvent pour punition, & condamnation.

(a) *Chrysost. homil. 51. in Acta.*
(b) *Alii melius : Cum consilio. Gr.* Μετὰ τοῦ συμβουλίου.
(c) *Vide Grot. hic, & ad Matth. XXVII. 19.*
(d) *Juvenal. Satyr. 5.*
*Deinde adamas notissimus, & Berenices*
*In digito factus pretiosior : hunc dedit olim*
*Barbarus incesta, dedit hunc Agrippa sorori, &c.*
(e) *Vide Joseph Antiqu. lib. 26. c. 5.*
(f) *Joseph de Bello, lib. 2. c. 26.*
(g) *Tulli. in Verrem. 3. Athenagor. ad Anton. & Commod. Imper. Si præsens Sthenius reus factus esset, si manifesto in maleficio teneretur. Tamen cum accusator non adesset, Sthenium condemnari non oporteret.*
(h) ℣. 15. Gr. Αἰτούμενοι κατ' αὐτοῦ δίκην. *Alii plures :* Κατ' αὐτοῦ καταδίκην, *aut* αἰτούμενοι καταδίκην. *Omisso* κατ' αὐτοῦ.



Digitized by Google

18. *De quo, cùm stetissent accusatores, nullam causam deferebant, de quibus ego suspicabar malum:*

19. *Quæstiones verò quasdam de suâ superstitione habebant adversus eum, & de quodam Jesu defuncto, quem affirmabat Paulus vivere.*

20. *Hesitans autem ego de hujusmodi quæstione, dicebam si vellet ire Jerosolymam, & ibi judicari de istis.*

21. *Paulo autem appellante ut servaretur ad Augusti cognitionem, jussi servari eum, donec mittam eum ad Cæsarem.*

22. *Agrippa autem dixit ad Festum: Volebam, & ipse hominem audire. Cras, inquit, audies eum.*

23. *Alterâ autem die, cùm venisset Agrippa, & Berenice, cum multa ambitione, & introissent in auditorium cum Tribunis, & viris principalibus civitatis, jubente Festo, adductus est Paulus.*

24. *Et dicit Festus: Agrippa Rex, & omnes, qui simul adestis nobiscum viri, videtis hunc, de quo omnis multitudo Judæorum interpellavit me Jerosolymis, petentes, & acclamantes non oportere eum vivere ampliùs.*

25. *Ego verò comperi nihil dignum morte eum admisisse. Ipso autem hoc appellante ad Augustum, judicavi mittere.*

18. Ses accusateurs étant devant lui, ne lui reprochérent aucun des crimes dont je m'étois attendu qu'ils l'accuseroient:

19. Mais ils avoient seulement je ne sai quelle dispute avec lui touchant leur superstition, & un certain Jesus mort, que Paul assuroit être vivant.

20. Ne sachant donc quelle résolution je devois prendre sur cette affaire, je lui demandai s'il vouloit bien aller à Jérusalem, pour y être jugé sur les points dont on l'accusoit,

21. Mais Paul en ayant appellé, & voulant que sa cause fût réservée à la connoissance d'Auguste, j'ai ordonné qu'on le gardât jusqu'à ce que je l'envoyasse à César.

22. Agrippa dit à Festus: Il y a déja du tems que j'ai envie d'entendre parler cet homme. Vous l'entendrez demain, répondit Festus.

23. Le lendemain donc Agrippa & Bérénice vinrent avec grande pompe, & étant entrez dans la sale des audiences avec les Tribuns, & les principaux de la ville, Paul fut amené par le commandement de Festus.

24. Et Festus dit *à Agrippa*: O Roi Agrippa, & vous tous qui êtes ici présens avec nous, vous voyez cet homme contre lequel tout le peuple Juif m'est venu trouver dans Jérusalem, me représentant avec de grandes instances, & de grands cris, qu'il n'étoit pas juste de le laisser vivre plus long-tems.

25. Cependant j'ai trouvé qu'il n'avoit rien fait qui fût digne de mort; & comme lui-même a appellé à Auguste, j'ai résolu de le lui envoyer.

## COMMENTAIRE.

ỳ. 18. DE QUIBUS EGO SUSPICABAR. *Aucun des crimes dont je m'étois attendu qu'ils l'accuseroient.* A en juger par l'empressement des Juifs, & par toute la longue procédure de Felix, Festus soupçonnoit Paul de quelque crime d'Etat. Il n'étoit pas naturel de croire qu'un homme qu'on avoit arraché deux fois des mains des Juifs, qu'on avoit amené à Césarée deux ans auparavant, qui avoit paru une fois devant le Sanhédrin, & une autre fois devant le Gouverneur de la Province; qui étoit depuis deux ans dans les liens; contre qui le Grand-Prêtre, & les principaux de la nation s'étoient déclarez parties, & accusateurs, ne fût pas un malheureux, & un grand scélérat. Voilà comme en jugeoit Festus, en suivant les apparences. Toutefois il avoue lui-même qu'ayant voulu examiner l'affaire, il n'avoit rien trouvé de criminel,

ỳ. 19. DE SUA SUPERSTITIONE. *Quelques disputes touchant leur superstition.* Festus parle de la Religion des Juifs en Payen. Les peuples étrangers ne regardoient les cérémonies du Judaïsme, que comme une pure superstition. Agrippa, & Bérénice étoient Juifs; & Festus, sans s'en mettre en peine, parle en leur présence avec mépris de leur Religion; soit qu'il se considérât comme fort au-dessus de ce Prince, & de la Princesse sa sœur, & qu'il les ménageât peu; soit qu'il crût qu'ils ne s'offenseroient pas d'entendre traiter de superstition, ce qui faisoit le sujet des disputes entre Paul, & les Pontifes: Car quelquefois les Grands traitent la Religion d'une maniére assez cavaliére. C'est beaucoup pour eux qu'ils en conservent le gros; ils en laissent le détail aux Prêtres, & aux Théologiens, pour qui ils n'ont pas toûjours beaucoup de respect.

ỳ. 20. HÆSITANS. *Ne sachant pas quelle résolution prendre.* Sa résolution étoit toute prise de livrer Paul aux Juifs, & de l'abandonner à leur Jugement (*a*), s'il n'en eût appellé à l'Empereur. Festus ne dit pas vrai dans cela.

ỳ. 21. AD AUGUSTI COGNITIONEM. *A la connoissance d'Auguste*; ou plûtôt de l'Empereur Néron. *Auguste* n'est pas ici un nom propre, mais un nom d'Empire, comme celui de César. Depuis Auguste, on donna souvent ce nom aux Empereurs Romains. Saint Luc se sert ici du mot Grec *sebastos*, auguste, sacré, vénérable: mais quand il parle de l'Empereur Auguste, il se sert du nom *Augoustos* (*b*).

ỳ. 22. VOLEBAM ET IPSE. *Il y a déja du tems que j'ai envie d'entendre parler cet homme.* Le nom de Paul étoit fort connu dans le pays, & la réputation des Chrétiens étoit grande dans la Judée. Agrippa est touché d'une curiosité pareille à celle qui porta Hérode le Tétrarque à désirer de voir Jesus-Christ (*c*).

ỳ. 23. IN AUDITORIUM. *Dans la sale des audiances*; dans l'auditoire (*d*). C'est un terme de Palais, pour marquer le lieu où les Gouverneurs rendoient la justice.

ỳ. 25. NIHIL DIGNUM MORTE. *Qu'il n'avoit rien fait qui fût digne de mort.* Que ne le renvoyoit-il donc absous, puisque ses accusateurs n'avoient rien pû prouver contre lui, & qu'il n'avoit appellé que pour se soustraire à leur jurisdiction?

(a) *Act.* XXIV. 9. 10.
(b) *Luc.* II. 1.
(c) *Luc.* XXIII. 8.
(d) Εἰς ἀκροατήριον.

Digitized by Google

26. *De quo quid certum scribam Domino, non habeo. Propter quod produxi eum ad vos, & maximè ad te, Rex Agrippa, ut interrogatione factâ habeam quid scribam.*

27. *Sine ratione enim mihi videtur mittere vinctum, & causas ejus non significare.*

26. Mais parce que je n'ai rien de certain à en écrire à l'Empereur, je l'ai fait venir devant cette assemblée, & principalement devant vous, ô Roi Agrippa; afin qu'après avoir examiné son affaire, je sache ce que j'en dois écrire.

27. Car il me semble qu'il n'y a point d'apparence d'envoyer un prisonnier, sans marquer en même tems quels sont les crimes dont on l'accuse.

## COMMENTAIRE.

℣. 26. QUID SCRIBAM DOMINO. *Je n'ai rien de certain à en écrire à l'Empereur*; à la lettre (a), *au Seigneur*. Auguste, & Tibère avoient constamment refusé le titre de *Seigneur*, que les Romains avoient voulu leur donner. Auguste fit même un Edit public, pour défendre de l'appeller de ce nom, qu'il regardoit comme une injure (b). Tibère en usa de même (c). Il disoit souvent qu'il n'étoit le Seigneur que de ses esclaves, l'Empereur, ou le Général des troupes, le Prince, ou le Chef du Sénat. Mais il défendit très-rigoureusement qu'on lui donnât le titre de Seigneur. Néron n'eut pas cette délicatesse; & on donna communément le nom de Seigneur aux Empereurs suivans (d).

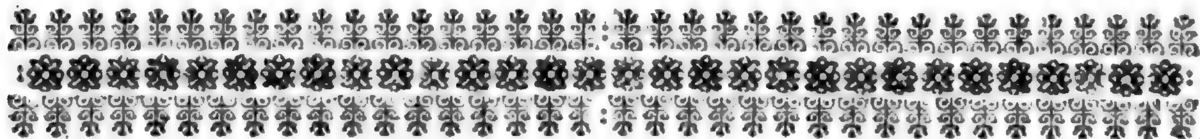

# CHAPITRE XXVI.

*Harangue de saint Paul devant le Roi Agrippa. Récit de sa conversion. Festus dit que la science lui a troublé l'esprit. Agrippa reconnoît son innocence.*

℣. 1. *AGrippa verò ad Paulum ait: Permittitur tibi loqui pro temetipso. Tunc Paulus extentâ manu cœpit rationem reddere.*

2. *De omnibus, quibus accusor à Judæis, Rex Agrippa, æstimo me beatum, apud te cùm sim defensurus me hodie.*

3. *Maximè te sciente omnia, & quæ apud Judæos sunt consuetudines, & quæstiones; propter quod obsecro patienter me audias.*

℣. 1. ALors Agrippa dit à Paul: On vous permet de parler pour votre défense. Paul aussi-tôt ayant étendu la main, commença à se justifier de cette sorte:

2. Je m'estime heureux, ô Roi Agrippa, de pouvoir aujourd'hui me justifier devant vous, de toutes les choses dont les Juifs m'accusent.

3. Parce que vous êtes pleinement informé de toutes les coûtumes des Juifs, & de toutes les questions qui sont entre eux; c'est pourquoi je vous supplie de m'écouter avec patience.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. PAULUS EXTENSA MANU. *Saint Paul ayant étendu la main.* Paul ayant reçû la permission d'exposer ce qu'il avoit à dire pour sa défense, étend la main droite, & la dégage de son manteau; la main gauche demeurant enveloppée sous le manteau, & le coin de cet habit, qui auroit pû empêcher l'action de la droite, étant rejetté sur l'épaule gauche. La maniére ordinaire de composer sa main, étoit de replier les deux plus petits doigts (e), les trois autres doigts demeurant étendus. Les chaînes qu'il portoit actuellement (f), n'étoient peut-être qu'à la main gauche; ou si elles étoient aux deux mains, elles n'étoient ni si serrées, ni si lourdes, qu'elles en empêchâssent l'action, & le mouvement. En effet, les prisonniers étoient liez de chaînes assez longues, ayant avec eux à la même chaîne un soldat enchaîné, qui ne les quittoit point.

℣. 2. O REX AGRIPPA. *O Roi Agrippa.* Agrippa étoit Roi de la Trachonite, au nord de la Palestine, à l'orient du Jourdain, au midi de Damas. Saint Paul dans ce discours, n'adresse la parole qu'à Agrippa, peut-être par honneur pour sa qualité de Roi; ou plûtôt parce que Festus lui avoit fait comprendre qu'il l'avoit fait venir exprès, afin qu'il déclarât à Agrippa les chefs d'accusation qu'on formoit contre lui, & les raisons qu'il avoit pour se défendre. Et c'étoit en effet la vraie intention du Gouverneur.

℣. 3. CONSUETUDINES, ET QUÆSTIONES. *Etant pleinement informé de toutes les coutumes, & de toutes les questions qui sont parmi les Juifs.* Agrippa faisoit profession de la Religion des Juifs; il en savoit les usages, les cérémonies. Saint Paul étoit accusé d'avoir violé le Temple, d'enseigner que JESUS-CHRIST étoit ressuscité, qu'il étoit le Messie, que la Religion Chrétienne étoit la seule véritable. Saint Paul étoit bien-aise d'avoir à s'expliquer

(a) Τῷ Κυρίῳ.
(b) *Sueton. lib. 2. c. 53. Xiphil. lib. 55.*
(c) *Sueton. lib. 3. c. 27. Dio lib. 57.*
(d) *Vide Sueton. Plin. Epist. Martial. alios.*
(e) *Apulei. Metam. lib. 2.*
(f) *Act.* XXVI. 29. 31.

4. *Et quidem vitam meam à juventute quæ ab initio fuit in gente mea in Jerosolymis, noverunt omnes Judæi:*

5. *Præscientes me ab initio si velint testimonium perhibere, quoniam secundùm certissimam sectam nostræ Religionis vixi Pharisæus.*

6. *Et nunc in spe, quæ ad patres nostros repromissionis facta est à Deo, sto Judicio subjectus:*

7. *In qua duodecim Tribus nostræ, nocte ac die deservientes, sperant devenire. De qua spe accusor à Judæis, Rex.*

8. *Quid incredibile judicatur apud vos, si Deus mortuos suscitat?*

9. *Et ego quidem existimaveram, me adversus nomen Jesu Nazareni debere multa contraria agere.*

10. *Quod & feci Jerosolymis, & multos sanctorum ego in carceribus inclusi, à Principibus Sacerdotum potestate accepta: & cùm occiderentur, detuli sententiam.*

4. Premiérement, pour ce qui regarde la vie que j'ai menée dans Jérusalem parmi ceux de ma nation dès le commencement, elle est connue de tous les Juifs:

5. Car s'ils veulent rendre témoignage *à la vérité*, ils savent que j'ai vêcu en Pharisien, faisant profession de cette secte, qui est la plus approuvée de notre Religion.

6. Et cependant on m'oblige aujourd'hui de paroître devant les Juges, parce que j'espére en la promesse que Dieu a faite à nos peres:

7. De laquelle nos douze Tribus, qui servent Dieu nuit & jour, espérent d'obtenir l'effet. C'est cette espérance, ô Roi, qui est le sujet de l'accusation que les Juifs forment contre moi.

8. Vous semble-t-il donc incroyable que Dieu ressuscite les morts?

9. Pour moi j'avois cru d'abord qu'il n'y avoit rien que je ne dûsse faire contre le nom de JESUS de Nazareth.

10. Et c'est ce que j'ai exécuté dans Jérusalem, où j'ai mis en prison plusieurs des saints, en ayant reçu le pouvoir des Princes des Prêtres: & lorsqu'on les faisoit mourir, j'y ai donné mon consentement.

## COMMENTAIRE.

devant un homme qui pût juger de ses justifications sur tous ces chefs, dont les uns regardent les cérémonies, & les coutumes, & les autres le dogme, & le fond de la Religion.

℣. 4. AB INITIO. *Dès le commencement.* (a). Depuis le tems que j'y suis venu de Tharse, pour y faire mes études, & pour m'y former dans la science de nos Loix. On ne sait pas à quel âge il y vint.

℣. 5. CERTISSIMAM SECTAM NOSTRÆ RELIGIONIS. *Faisant profession de cette secte qui est la plus approuvée de notre Religion.* Saint Paul confirme ici ce que nous avons déja remarqué ailleurs, que la Religion Chrétienne ne passoit alors que comme une réforme, ou une secte de la Judaïque. L'Apôtre se reconnoît toûjours Juif, & parle de cette Religion comme de la sienne. Il parle de la secte des Pharisiens suivant l'idée qu'on en avoit parmi les Juifs. Elle passoit, dit Joseph (b), pour la plus exacte, & la plus approuvée des trois sectes qui étoient alors en crédit.

℣. 6. IN SPE. *J'espere en la promesse* que Dieu a faite à nos peres de leur accorder après cette vie la résurrection, & un siécle nouveau. Il parloit à Agrippa, qui entendoit cela à demi-mot. La suite du discours developpe sa pensée. Il y parle de la résurrection des morts, & de celle du Sauveur en particulier. Le dogme de la résurrection des morts a toûjours été crû parmi les Hébreux. Elle est marquée assez distinctement dans les Pseaumes, & dans les Prophétes. Mais on la voit plus clairement expliquée dans les Livres écrits depuis la captivité; comme dans la Sagesse, & les Maccabées. Du tems de notre Seigneur, les Pharisiens croyoient la métempsycose pour les ames des gens de bien, ce qui pouvoit passer pour une espéce de résurrection. Mais la résurrection prêchée par JESUS-CHRIST, & par ses Apôtres, étoit fort différente de cela. Elle est générale pour les bons, & pour les méchans, & doit durer pendant toute l'éternité.

Saint Paul ajoute ici que *les douze tribus qui servent Dieu nuit, & jour, espérent d'obtenir l'effet de ces promesses.* Il supposoit donc que les douze tribus étoient de retour de la captivité, & qu'alors les Juifs pouvoient encore se sauver dans leur Religion, quoique l'Evangile eût été prêché dans la Judée depuis plus de vingt-sept ans (c). Jusqu'à ce temps la bonne-foi de ceux qui n'étoient pas parfaitement instruits, pouvoit les sauver. Les observances Judaïques ne furent dangereuses, & la Loi écrite ne fut proprement abrogée, quant aux cérémonies extérieures, qu'après la destruction du Temple.

℣. 8. QUID INCREDIBILE, &c. *Vous semble-t'il donc incroyable que Dieu ressuscite les morts?* Il parle à ses accusateurs, qui étoient présens, & qui étoient Saducéens: Car depuis ce qui s'étoit passé à Jérusalem dans le Sanhédrin (d), les Pharisiens avoient cessé leurs poursuites contre Paul, & les Saducéens seuls l'avoient accusé, comme on l'a vû dans les deux harangues précédentes; l'une qu'il fit devant Félix (e), & l'autre devant Festus (f). Quelques Exemplaires lisent ainsi (g): *Quoi! Vous paroît-il incroyable que Dieu ressuscite les morts?*

℣. 10. DETULI SENTENTIAM. *Lorsqu'on les faisoit mourir, j'ai donné mon consentement.* Le Grec (h) semble marquer que saint Paul étoit Juge contre les Chrétiens, & qu'il donnoit son suffrage pour les condamner. Mais de fort habiles Critiques (i) croyent qu'en cet endroit il signifie une simple approbation, ou un consentement que S. Luc a déja exprimé en deux autres endroits d'une maniére plus claire, en disant (k) que Paul consen-

(a) Ἀπ' ἀρχῆς.
(b) *Joseph lib. 1. cap. 4. de Bello, p. 716. E.* Φαρισαῖοι σύνταγμά τι Ἰουδαίων δοκοῦν εὐσεβέστερον εἶναι τῶν ἄλλων, καὶ τοὺς νόμους ἀκριβέστερον ἀφηγεῖσθαι. *Vide & lib. 2. c. 12.*
(c) Ceci arriva l'an 60. de J. C.
(d) *Act.* XXIII. 6. 7.
(e) *Act.* XXIV. 15.
(f) *Act.* XXV. 2. 7. 8. 19. 20.
(g) Τί ἄπιστον κρίνεται παρ' ὑμῖν; *Quid? Incredibile vobis videtur.*
(h) Κατήνεγκα ψῆφον. *Detuli calculum.*
(i) *Grot. Camerar. Bez. Pis. Lud. de Dieu. Fromond. alii.*
(k) *Act.* VIII. 1. XXII. 20. Συνευδοκῶν τῇ ἀναιρέσει αὐτοῦ.

toit

Digitized by Google

*11. Et per omnes synagogas frequenter puniens eos, compellebam blasphemare: & amplius insaniens in eos, persequebar usque in exteras civitates.*

11. J'ai été souvent dans toutes les synagogues, où je les forçois de blasphémer à force de tourmens & de supplices. Et étant transporté de fureur contre eux, je les persécutois jusques dans les villes étrangéres.

*12. In quibus dum irem Damascum cum potestate, & permissu Principum Sacerdotum,*

12. Un jour donc que j'allois dans ce dessein à Damas, avec un pouvoir, & une permission des Princes des Prêtres,

*13. Die media in via, vidi, Rex, de Cœlo supra splendorem solis circumfulsisse me lumen, & eos qui mecum simul erant.*

13. Lorsque j'étois en chemin, ô Roi, je vis en plein midi briller du Ciel une lumiére plus éclatante que celle du soleil, qui m'environna, & tous ceux qui m'accompagnoient.

*14. Omnesque nos cùm decidissemus in terram, audivi vocem loquentem mihi Hebraïcâ linguâ: Saule, Saule, quid me persequeris? Durum est tibi contra stimulum calcitrare.*

14. Et étant tous tombez par terre, j'entendis une voix qui me disoit en langue Hébraïque: Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous? Il vous est dur de regimber contre l'éguillon.

*15. Ego autem dixi: Quis es, Domine? Dominus autem dixit: Ego sum Jesus, quem tu persequeris.*

15. Je dis alors: Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur me dit: Je suis JESUS que vous persécutez.

*16. Sed exurge, & sta super pedes tuos: ad hoc enim apparui tibi, ut constituam te ministrum, & testem eorum quæ vidisti, & eorum quibus apparebo tibi;*

16. Mais levez-vous, & vous tenez debout; car je vous ai apparu, afin de vous établir ministre, & témoin des choses que vous avez vûës, & de celles aussi que je vous montrerai en vous apparoissant de nouveau;

*17. Eripiens te de populo, & Gentibus, in quas nunc ego mitto te,*

17. Et je vous délivrerai de ce peuple, & des Gentils ausquels je vous envoie maintenant.

*18. Aperire oculos eorum, ut convertantur à tenebris ad lucem, & de potestate satanæ ad Deum, ut accipiant remissionem peccatorum, & sortem inter sanctos, per fidem quæ est in me.*

18. Pour leur ouvrir les yeux, afin qu'ils se convertissent des ténébres à la lumiére, & de la puissance de satan à Dieu; & que par la foi qu'ils auront en moi, ils reçoivent la rémission de leurs péchez, & qu'ils aient part à l'héritage des saints.

## COMMENTAIRE.

toit à la mort d'Etienne, qu'il l'approuvoit de tout son cœur, & qu'il y concouroit de tout son pouvoir, comme à une bonne œuvre.

℣. 11. COMPELLEBAM BLASPHEMARE. *Je les forçois de blasphémer*, & de renoncer le nom de JESUS-CHRIST, & je prononçois moi-même des blasphêmes, & des paroles outrageuses contre ce saint nom: Car il nous dit lui-même qu'il a été blasphémateur, & persécuteur (*a*). Saint Paul rapporte tout ceci, pour faire voir au Roi Agrippa qu'il ne s'étoit point engagé legérement dans le Christianisme, & que personne n'en avoit eu plus d'éloignement que lui; qu'enfin il ne s'étoit rendu qu'à la force des miracles, & à l'evidence de la vérité.

℣. 12. CUM POTESTATE, ET PERMISSU. *Avec un pouvoir, & une permission.* Le Grec (*b*): *Avec un pouvoir, & une permission*; ou avec pouvoir, & ordre de la part des Princes des Prêtres. Il avoit des Lettres du Sanhédrin, pour arrêter, & mettre en prison ceux qui feroient profession de la Religion Chrétienne (*c*). Le Sanhédrin n'avoit de pouvoir que sur les Juifs, & seulement dans les matiéres de Religion; & encore ce pouvoir n'alloit qu'à arrêter, & à punir dans les Synagogues, & à mettre dans des prisons particuliéres. Pour le reste, il falloit l'autorité des Princes, ou des Gouverneurs des Provinces.

℣. 13. SUPRA SPLENDOREM SOLIS. *Une lumiére plus éclattante que celle du soleil.* On croit que cette lumiére éclattoit sur le Corps glorieux de JESUS-CHRIST, qui apparut alors à saint Paul. Voyez *Matt.* XVII. 2.

℣. 14. HEBRAICA LINGUA. *En Langue Hébraïque.* En langage Jérosolymitain, qui étoit un mélange de Caldéen, d'Hebreu, & de Syriaque. Saint Paul parloit Grec à Agrippa, selon toutes les apparences. Le Grec alors étoit encore la Langue de commerce d'une grande partie de l'Orient,

℣. 16. EORUM QUIBUS APPAREBO TIBI. *Et de celles que je vous montrerai, en vous apparoissant de nouveau.* JESUS-CHRIST promet à saint Paul qu'il lui apparoîtra encore dans la suite (*d*), ou du moins qu'il lui révélera dans la suite ce qu'il devra prêcher (*e*); soit qu'il lui parle en songe, en extase, en vision, ou autrement. Ces particularitez ne se lisent point aux Chapitres IX. & XXII. où la même histoire est racontée.

℣. 18. APERIRE OCULOS EORUM. *Pour leur ouvrir les yeux.* Pour ouvrir les yeux des Juifs, & des Payens afin que les uns, & les autres croyent en moi, & que par leur foi ils soient délivrez de la puissance de Satan, & reçoivent la remission de leurs péchez. Agrippa étoit accoutumé à ce langage, & l'entendoit parfaitement: mais Festus, & les autres Payens n'en pénétroient pas le sens. Les Juifs étoient dans les ténébres, en ce qu'ils ne voyoient point l'accomplissement des prophéties dans la personne de JESUS-CHRIST, & en ce qu'ils

(a) 1. *Timot.* I. 13.
(b) *Μετ' ἐξουσίας καὶ ἐπιτροπῆς.*
(c) *Act.* IX. 2.

(d) *Cornel. Men. Grot. Vide* 2. *Cor.* XII. 1. *Act.* XVIII. 9. XXIII. 11.
(e) *Hammond.*

19. *Unde Rex Agrippa, non fui incredulus cœlesti visioni:*

20. *Sed his, qui sunt Damasci primùm, & Jerosolymis, & in omnem regionem Judææ, & Gentibus annuntiabam, ut pœnitentiam agerent, & converterentur ad Deum, digna pœnitentiæ opera facientes.*

21. *Hac ex causa me Judæi, cùm essem in Templo comprehensum tentabant interficere.*

22. *Auxilio autem adjutus Dei usque in hodiernum diem sto, testificans minori, atque majori, nihil extra dicens quàm ea quæ Prophetæ locuti sunt futura esse, & Moyses.*

23. *Si passibilis Christus, si primus ex resurrectione mortuorum, lumen annuntiaturus est populo, & Gentibus.*

19. Je ne résistai donc point, ô Roi Agrippa, à la vision céleste:

20. Mais j'ai annoncé premiérement à ceux de Damas, & ensuite dans Jérusalem, dans toute la Judée, & aux Gentils qu'ils fissent pénitence, & qu'ils se convertissent à Dieu, en faisant de dignes œuvres de pénitence.

21. Voilà le sujet pour lequel les Juifs s'étant saisis de moi dans le Temple, se sont efforcez de me tuer.

22. Mais par l'assistance que Dieu m'a donnée, j'ai subsisté jusqu'à aujourd'hui, rendant témoignage *de Jesus* aux grands, & aux petits, & ne disant autre chose que ce que les Prophétes & Moyse ont prédit devoir arriver:

23. Savoir, que le CHRIST souffriroit *la mort*, & qu'il seroit le premier qui ressusciteroit d'entre les morts, & qui annonceroit la lumiére au peuple, & aux Gentils.

## COMMENTAIRE.

refusoient de le reconnoître pour le Messie. Les Payens étoient dans une nuit bien plus profonde, plongez dans l'infidélité, dans le crime, dans l'idolâtrie. Il falloit les faire renoncer à l'erreur des faux Dieux, les instruire de l'unité, & de la vérité d'un Dieu, & ensuite de la nécessité d'un Libérateur; & enfin montrer que J. C. étoit ce Sauveur, seul capable de leur procurer une vraie liberté, & un solide bonheur. La voie des miracles qu'employoit ordinairement saint Paul, étoit fort abrégée, jointe aux graces intérieures, qui étoient alors bien plus abondantes, parce que les besoins étoient plus grands, & les obstacles plus difficiles à surmonter.

SORTEM INTER SANCTOS. *Afin qu'ils ayent part à l'héritage des Saints.* Il a déja donné ce nom aux Chrétiens, ci-devant ℣. 10. & il le leur donne souvent dans ses Epîtres. Cela fait voir qu'alors on les connoissoit communément sous ce nom dans le pays. Saint Paul travailloit à réunir à l'Eglise de JESUS-CHRIST les Juifs, & les Gentils, & à leur procurer à tous l'héritage de la foi en cette vie, & de la gloire en l'autre; car c'est-là l'héritage des Saints.

℣. 19. NON FUI INCREDULUS. *Je ne résistai point à la vision céleste.* Voilà ce qui me fit changer de sentiment sur le sujet de la Religion de JESUS-CHRIST. Jusques-là j'avois été comme un furieux déchaîné contre les Saints. Mais je me rendis à des témoignages si éclattans de la volonté de Dieu.

℣. 20. DAMASCI PRIMUM. *Premiérement à Damas; puis à Jérusalem.* Il prêcha à Damas, & aux environs dans l'Arabie déserte, pendant trois ans; puis il vint à Jérusalem (*a*).

DIGNA POENITENTIÆ OPERA. *De dignes œuvres de pénitence.* Il explique par-là ce qu'il avoit dit au ℣. 18. que *par la foi ils reçoivent la rémission des péchez.* Afin qu'on ne crût pas qu'il s'agit d'une foi stérile, & languissante, il y joint la pénitence, le retour à Dieu, la douleur, les fruits de pénitence, le changement de vie, les œuvres de vertu.

℣. 21. HAC EX CAUSA. *Voilà le sujet* pour lequel les Juifs m'ont voulu faire mourir. Saint Paul réduit toutes leurs accusations à ces quatre chefs. 1°. La résurrection des morts. 2°. la résurrection de JESUS-CHRIST, qu'il prêchoit JESUS-CHRIST comme le Messie: Et 3°. de ce qu'il prêchoit la pénitence indifféremment aux Juifs, & aux Gentils. Il ne se justifie pas de ce qu'on disoit qu'il avoit souillé le Temple, & qu'il avoit offensé César (*b*); soit que Festus ne lui en eût pas donné le loisir, ou qu'il eût négligé ces chefs d'accusation, parce que ses adversaires les avoient abandonnez, n'ayant pas pû les prouver.

℣. 22. AUXILIO ADJUTUS DEI. *Par l'assistance que Dieu m'a donnée*, j'ai subsisté jusqu'aujourd'hui. Malgré les persécutions, & les embûches des Juifs, & malgré la violence, & les oppositions des Gentils, je ne cesse depuis vingt ans de prêcher l'Evangile aux Gentils, comme aux Juifs. Saint Paul reconnoît ici à bon droit une assistance divine, & toute miraculeuse, qui l'a tiré des dangers.

℣. 23. SI PASSIBILIS CHRISTUS. *Que* JESUS-CHRIST *souffriroit la mort.* C'est le vrai sens du Texte (*c*), où le mot *passibilis*, qui peut pâtir, ou souffrir, est mis pour, *celui qui doit souffrir.* Les Prophétes avoient clairement prédit les souffrances, & la mort du Messie; toutefois les Juifs, au moins la plûpart, ne les avoient pas entenduës de cette sorte. Les humiliations, les souffrances, la mort, l'état d'obscurité, de mépris, & de douleur où JESUS-CHRIST parut pendant sa vie, & à sa passion, furent les plus grands obstacles à leur conversion. Ils attendoient un Messie glorieux, puissant, victorieux, vengeur.

PRIMUS EX RESURRECTIONE. *Qu'il seroit le premier qui ressusciteroit d'entre les morts*, pour ne plus mourir. Elie ressuscita l'enfant de son hôtesse de Sarepta; un mort jetté dans le sépulcre d'Elisée, recouvra la vie; J. C. la rendit à l'enfant de la veuve de Naïm, à Lazare, & à plusieurs autres: tous ceux-là sont morts une seconde fois, mais JESUS est ressuscité, pour ne plus mourir. Les Prophétes en prédisant la résurrection du Messie, & de son regne éternel, avoient annoncé d'une maniére assez expresse qu'il seroit le premier qui ressusciteroit pour ne plus mourir.

LUMEN ANNUNTIATURUS. *Qui annonceroit la lumiére au peuple.* Il semble faire allusion aux passages des Prophétes, où JESUS-CHRIST est nommé la Lumiére des nations, la Lumiére de Jérusalem (*d*): *Levez-vous,*

(*a*) *Galat.* I. 17.
(*b*) *Act.* XXV. 8.
(*c*) Εἰ παθητὸς ὁ Χριστός. *Vide Erasm. Est. Menoc. Ludov. de Dieu, Bez. Grot. alii.*
(*d*) *Isai.* LX. 1.

Digitized by Google

*24. Hæc loquente eo, & rationem reddente, Festus magnâ voce dixit: Insanis, Paule; multæ te litteræ ad insaniam convertunt.*

24. Lorsqu'il disoit ces choses pour sa défense, Festus s'écria: Vous êtes insensé, Paul; votre grand savoir vous met hors du sens.

*25. Et Paulus: Non insanio, inquit, optime Feste, sed veritatis, & sobrietatis verba loquor.*

25. Paul lui répondit: Je ne suis point insensé, très-excellent Festus; mais les paroles que je viens de dire, sont des paroles de vérité & de bon sens.

*26. Scit enim de his Rex, ad quem & constanter loquor: latere enim eum nihil horum arbitror. Neque enim in angulo quidquam horum gestum est.*

26. Car le Roi est bien informé de tout ceci; & je parle devant lui avec d'autant plus de liberté, que je sai qu'il n'ignore rien de ce que je dis; parce que ce ne sont pas des choses qui se soient passées en secret.

*27. Credis, Rex Agrippa, Prophetis? Scio quia credis.*

27. O Roi Agrippa, ne croyez-vous pas aux Prophétes, Je sai que vous y croyez.

*28. Agrippa autem ad Paulum: In modico suades me Christianum fieri.*

28. Et Agrippa dit à Paul: Il ne s'en faut guéres que vous ne me persuadiez d'être Chrétien.

*29. Et Paulus: Opto apud Deum, & in modico, & in magno, non tantùm te, sed etiam omnes qui audiunt, hodie fieri tales, qualis & ego sum, exceptis vinculis his.*

29. Paul lui repartit: Plût à Dieu que non seulement il ne s'en fallût guéres; mais qu'il ne s'en fallût rien du tout, que vous, & tous ceux qui m'écoutent présentement, ne devinssiez tels que je suis, à la réserve de ces liens.

## COMMENTAIRE.

*Jérusalem, parce que votre Lumiére est venuë.* Et ailleurs (*a*): *Je vous ai établi, afin que vous soyez ma Lumiére jusqu'aux extrémitez du monde, &c.* Ces maniéres de parler n'étoient point étrangéres à Agrippa.

℣. 24. INSANIS, PAULE; MULTÆ TE LITTERÆ AD INSANIAM CONVERTUNT. *Vous êtes insensé, Paul; votre grand savoir vous met hors du sens.* Quelques Peres (*b*) ont crû que Festus indigné de ce que S. Paul ne parloit qu'à Agrippa, sans s'addresser à lui, l'interrompit brusquement, & lui dit qu'il ne savoit ce qu'il disoit. Il avoit apparemment appris d'ailleurs que saint Paul étoit fort savant; car dans ce discours l'Apôtre ne fait paroître aucune érudition profane Grecque, ou Latine. Ou bien Festus jugea par les termes dont il se servoit, que ce qu'il disoit étoit de grands mystéres, puisqu'il n'y comprenoit rien; car c'étoit un langage barbare à un Romain que d'entendre parler de la résurrection des morts, de recevoir la foi, & le baptême, & par-là la rémission des péchez; d'être délivré de la puissance de Satan, de prêcher la lumiére, &c. Tout cela étoit énigme pour Festus. Il le prit pour un homme à qui la trop grande application auroit gâté l'esprit; car on croit, & on en a même des expériences, que certains esprits se sont gâtez par trop d'étude (*c*). Aristote (*d*) remarque que les gens d'esprit qui s'appliquent avec trop d'opiniâtreté à l'étude, en contractent une habitude de mélancolie, qui les jette quelquefois dans la phrénésie, & dans la manie. *Aristoteli nullum magnum ingenium sine mixtura dementiæ fuit*, dit Sénéque (*e*).

℣. 25. VERITATIS, ET SOBRIETATIS VERBA. *Ce sont des paroles de vérité, & de bon sens*; à la lettre, *de vérité, & de sobriété.* Ce n'est ni l'égarement d'esprit, ni l'yvresse qui me font dire ce que je dis. Le Grec (*f*) *Des paroles de vérité, & de prudence.*

℣. 26. LATERE EUM NIHIL HORUM ARBITROR. *Je sai qu'il n'ignore rien de ce que je dis.* Agrippa étant Juif ne pouvoit ignorer que la résurrection des morts ne fut un dogme commun parmi les Hébreux. Il savoit que les Prophétes promettoient le Messie, & que les Chrétiens soutenoient que J. C. étoit celui qui étoit promis par les Prophétes. Il ne pouvoit ignorer ce qui s'étoit passé dans la Judée depuis sa mort, & sa passion. Cela avoit fait trop de bruit dans le monde, pour n'être pas venu jusqu'à lui.

℣. 28. IN MODICO SUADES ME CHRISTIANUM FIERI. *Il ne s'en faut guéres que vous ne me persuadiez d'être Chrétien.* Il dit ceci d'un air, & d'un ton mocqueur. Vous voudriez presque me persuader de devenir Chrétien. Autrement: *Vous voudriez pour un peu de tems*, ou *pour peu de choses*, ou *en peu de paroles*, *me persuader de me faire Chrétien.* Le Grec (*g*) peut souffrir tous ces sens, qui sont assez bons, & assez convenables à la conjoncture présente. Saint Cyrille de Jérusalem (*h*), & saint Chrysostome (*i*) ont pris ces paroles au sérieux, comme si Agrippa touché du discours de l'Apôtre, avoüoit qu'il s'en falloit peu qu'il ne se résolut à embrasser le Christianisme.

℣. 29. OPTO APUD DEUM ET IN MODICO, ET IN MAGNO. *Plût à Dieu que non-seulement il ne s'en fallût guéres, mais qu'il ne s'en fallût rien, que vous ne devinssiez ce que je suis, à la réserve de ces liens!* On trouve ici la même diversité de versions que sur le verset précédent: Peu s'en faut... Plût à Dieu qu'il ne s'en faille rien! Ou: Vous voudriez pour peu de choses... Je voudrois, & pour beaucoup. Enfin: Vous voudriez me persuader en peu de mots, ou pour un peu de tems... Je le voudrois non-seulement pour un peu de tems, mais pour toûjours; non en peu de paroles, mais de toutes mes forces, &c.

EXCEPTIS VINCULIS. *A la réserve de ces liens.* Ceux qui croyent (*k*) que Félix avoit ôté les chaînes à saint Paul (*l*), veulent que *les liens* en cet endroit, marquent simplement l'état où saint Paul étoit gardé, mais

(a) *Isai* XLIX. 6.
(b) *Chrysost. Oecumen. Vide Sanct. hic.*
(c) *Theognetos Comic. in visis, apud Athen. lib.* XV. *cap.* 3. p. 671.

Ἐπ' ἀκαιρίας ἤλγησα: ὦ δαῖμον, γεγένησαι
Ἀνέτρεψέ σου τὸν βίον τὰ βιβλία.
Πεφιλοσόφηκας γῆ τε κ' οὐρανῷ λαλῶν
Οἷς οὐδέν ἐστι ἐπιμελὲς τῶν σῶν λόγων.

(d) *Aristot. Problem. sect.* 30.
(e) *Senec. de tranquill. animi ad finem.*
(f) Ἀληθείας καὶ σωφροσύνης ῥήματα.
(g) Ἐν ὀλίγῳ με πείθεις Χριστιανὸν γενέσθαι.
(h) *Cyril. Jerosol. Catech.* 17.
(i) *Chrysost. homil.* 16. *ad popul. Antioch. Vide & Oecumen. hic. Gagnei Salmeron.*
(k) *Grot. Bez. Le Clerc, From. hic, & ad Act.* XXIV. 23.
(l) *Act.* XXIV. 23.

30. *Et exurrexit Rex, & Præses, & Berenice, & qui assidebant eis.*

31. *Et cùm secessissent, loquebantur ad invicem, dicentes: Quia nihil morte, aut vinculis dignum quid fecit homo iste.*

32. *Agrippa autem Festo dixit: Dimitti poterat homo hic, si non appellasset Cæsarem.*

30. Le Roi, le Gouverneur, Bérénice, & ceux qui étoient assis avec eux, se levérent.

31. Et s'étant retirez à part, ils parlérent ensemble, & dirent: Cet homme n'a rien fait qui soit digne de mort, ou de la prison.

32. Et Agrippa dit à Festus: Il pouvoit être renvoyé absous, s'il n'eût point appellé à César.

## COMMENTAIRE.

sans être enchaîné. D'autres veulent que Festus l'ait remis de nouveau dans les liens. Mais nous croyons qu'il n'en sortit point, & qu'au Chap. XXIV. 23. Félix permit simplement qu'on le vît avec plus de liberté qu'auparavant. Saint Paul faisoit sa gloire de ses chaînes, & de sa prison (*a*). Mais il parle à Agrippa suivant ses préjugez. Quelques-uns (*b*) croyent qu'Agrippa se fit Chrétien: mais on n'en a aucune preuve certaine.

℣. 30. QUI ASSIDEBANT. *Ceux qui étoient assis avec eux.* Les Conseillers de Festus (Voyez ci-devant Chap. XXV. 12.) s'étant retirez à l'écart, & ayant parlé avec le Roi Agrippa, & avec Festus, reconnurent que S. Paul n'avoit rien fait qui méritât la mort, ou la prison.

℣. 32. DIMITTI POTERAT. *Il pouvoit être renvoyé absous, s'il n'eut appellé à César.* S. Paul pouvoit renoncer à son appel, & en ce cas Festus pouvoit le juger, & le renvoyer absous: mais tandis que son appel subsistoit, le pouvoir du Gouverneur étoit suspendu; il ne pouvoit non plus le condamner, que l'absoudre (*c*).

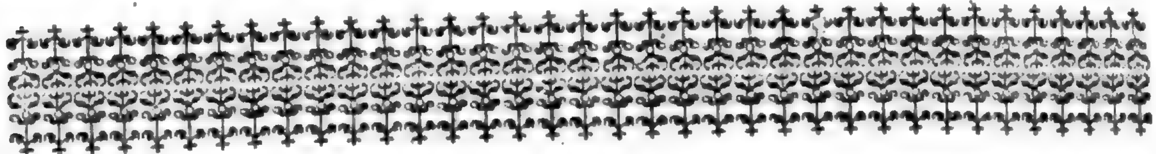

# CHAPITRE XXVII.

*Saint Paul est envoyé prisonnier à Rome. Il arrive en Candie. On en part malgré son avis. Le vaisseau où il étoit, est battu d'une furieuse tempête; il fait naufrage. Tout le monde se sauve à la nage, ou autrement.*

℣. 1. *UT autem judicatum est navigare eum in Italiam, & tradi Paulum cum reliquis custodiis centurioni nomine Julio cohortis Augustæ,*

2. *Ascendentes navem Adrumetinam, incipientes navigare circa Asiæ loca, sustulimus, perseverante nobiscum Aristarcho Macedone Thessalonicensi.*

℣. 1. APrès qu'il eût été résolu que Paul iroit en Italie, & qu'on le mettroit avec d'autres prisonniers entre les mains d'un nommé Jule, centenier dans la cohorte appellée l'Auguste.

2. Nous montâmes sur un vaisseau d'Adrumette, & nous levâmes l'ancre pour cotoyer les terres d'Asie, ayant avec nous Aristarque Macédonien de Thessalonique.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. NAVIGARE EUM CUM RELIQUIS CUSTODIIS (*d*). *Aprés qu'il eut été résolu qu'on le mettroit avec d'autres prisonniers.* Le Grec porte (*e*): Lorsqu'il fut résolu *que nous nous embarquerions*; parce que saint Luc étoit de la compagnie avec Aristarque (*f*), dont on a parlé ci-devant (*g*). Saint Paul, & les autres prisonniers avoient une chaîne à chaque main, ou seulement à une main; & cette chaîne étoit attachée par l'autre de ses extrémitez à la main gauche d'un, ou de deux soldats qui les gardoient. Mais je ne sai si cela s'observoit dans le vaisseau, où il n'y avoit point tant de danger qu'ils s'échappassent.

COHORTIS AUGUSTÆ. *De la cohorte appellée Auguste.* Juste Lipse (*h*) a remarqué le nom de la légion *Auguste* dans un ancien marbre. Les cohortes prenoient le nom de leur légion. Jule Capitaine de cette compagnie, eut toûjours beaucoup de considération pour saint Paul.

℣. 2. NAVEM ADRUMETINAM. *Sur un vaisseau d'Adrumette.* Adrumette étoit une ville d'Afrique, Capitale de la Province Bizacéne. Mais le vaisseau que monta saint Paul, devant aller en Asie, comme le témoigne ici saint Luc, & ayant pris sa route sur les côtes de la Phénicie, il n'y a point d'apparence qu'il allât à Adrumette en Afrique. Il lui tournoit le dos. Il faut donc lire *Adramitte*, au lieu d'Adrumette; & c'est ainsi que porte le Grec dans les Imprimez. La plûpart des Manuscrits lisent d'une maniére qui approche bien plus d'Adramitte, que d'Adrumette (*i*). Le premier dessein du Capitaine du vaisseau, étoit apparemment d'aller jusqu'à Adramitte, & de-là de passer par la Macédoine dans quelque port de la mer Adriatique, & ensuite en Italie: mais il chan-

(a) *Chrysost. homil. 52. in Acta.*
(b) *Vide Chrysost. loco citato. Gagn. Salmeron.*
(c) *Grot. hic. Apellatione potestas judicis, à quo appellatum est cessare incipit ad absolvendum, non minùs quàm ad conservandum, crimina enim integra servanda sunt cognitioni superioris.*
(d) *Gr.* Καὶ τινας ἑτέρους δεσμώτας.
(e) Ἀποπλεῖν ἡμᾶς.
(f) *Infra* ℣. 11. *Coloss.* IV. 10. *Philemon.* ℣. 23. 24.
(g) *Act.* XIX. 29. XX. 4.
(h) *Lips. in Tacit. lib.* 2. *hist.*
(i) *Græc. impressum:* Ἐν πλοίῳ ἀδραμυττηνῷ. *Manuscripti*, ἀδραμυντηνῷ, *vel* ἀδραμυτηνῷ, *vel* Ἀδραμυττηνῷ, *vel* ἀτραμυττηνῷ, *vel* ἀδραμυντηνῷ.

gea

*3. Sequenti autem die devenimus Sidonem, humanè autem tractans Julius Paulum, permisit ad amicos ire, & curam sui agere.*

3. Le jour suivant nous arrivâmes à Sidon ? & Jule traitant Paul avec humanité, lui permit d'aller voir ses amis, & de pourvoir lui-même à ses besoins.

*4. Et inde cùm sustulissemus, subnavigavimus Cyprum, propterea quòd essent venti contrarii.*

4. Etant partis de là nous primes notre route au-dessous de Chypre, parce que les vents étoient contraires.

*5. Et pelagus Ciliciæ, & Pamphyliæ navigantes, venimus Lystram, quæ est Lyciæ:*

5. Et après avoir traversé la mer de Cilicie, & de Pamphilie, nous arrivâmes à Lystre de Lycie:

*6. Et ibi inveniens centurio navem Alexandrinam navigantem in Italiam, transposuit nos in eam.*

6. Où le centenier ayant trouvé un vaisseau d'Aléxandrie, qui faisoit voile en Italie, il nous y fit embarquer.

*7. Et cùm multis diebus tardè navigaremus, & vix devenissemus contra Gnidum, prohibente nos vento, adnavigavimus Cretæ, juxta Salmonem.*

7. Nous allâmes fort lentement pendant plusieurs jours, & nous arrivâmes avec grande difficulté vis-à-vis de Gnide; & parce que le vent nous empêchoit *d'avancer*, nous côtoyâmes l'isle de Créte vers Salmone.

*8. Et vix juxtà navigantes, venimus in locum quemdam, qui vocatur Boni-portus, cui juxtà erat civitas Thalassa.*

8. Et allant avec peine le long de la côte, nous abordâmes à un lieu nommé Bons-ports, prés duquel étoit la ville de Thalasse.

*9. Multo autem tempore peracto, & cùm jam non esset tuta navigatio, eò quòd & jejunium jam præteriisset, consolabatur eos Paulus,*

9. Mais parce que beaucoup de tems s'étoit écoulé, & que la navigation devenoit périlleuse, le *tems du* jeûne étant déja passé, Paul donna cet avis *à ceux qui nous conduisoient*:

## COMMENTAIRE.

gea d'avis dans la suite. Ayant trouvé à Myre en Lycie un vaisseau qui faisoit voile en Italie, il s'y embarqua, & laissa le vaisseau d'Adramitte. Peut-être aussi ne l'avoit-il pris qu'en attendant qu'il en trouvât un autre plus commode, & qui allât plus droit vers l'Italie. Or Adramitte est une ville maritime de Mysie dans l'Asie Mineure, vis-à-vis l'isle de Lesbos

℣. 3. Ad amicos ire. *D'aller voir ses amis*, accompagné du soldat qui étoit attaché à sa chaîne. S. Paul visita les Chrétiens de Sidon, pour leur demander les secours dont il avoit besoin dans son voyage.

℣. 4. Subnavigavimus Cyprum. *Nous primes notre route au-dessous de Chypre*, au lieu de la prendre au-dessus. Nous la laissâmes à notre gauche, au lieu de la laisser à notre droite. Nous allâmes faire le tour derriére cette Isle, au lieu d'aller directement droit à Myre en Lycie.

℣. 5. Venimus Lystram, quæ est Lyciæ. *Nous arrivâmes à Lystre en Lycie.* Il paroît qu'il y a faute dans ce Texte (*a*); car Lystre étoit une ville de Lycaonie, & non pas de Lycie. Aussi le Texte Grec (*b*) porte *Myre de Lycie*. En effet la ville de Myre étoit en Lycie, & située sur la mer. On peut consulter la Carte des voyages de S. Paul, à la tête de ce Livre. Grotius croit que Myre étant trop éloignée de la mer pour être un port, il ne faut lire ici ni Lystre, ni Myre; mais *Limyre* qui est certainement un port de Lycie. Mais la correction de Grotius n'étant appuyée sur aucun Manuscrit, il faut conserver le nom de Myre. Cette ville n'étoit qu'à vingt stades de la mer (*c*), c'est-à-dire, à deux mille cinq cens pas; ce qui n'est pas une distance assez considérable, pour dire qu'elle n'étoit pas maritime. Limyre elle-même étoit à une pareille distance du bord, selon Strabon (*d*).

℣. 6. Navem Alexandrinam. *Un vaisseau d'Aléxandrie.* Il paroît par la suite (*e*), que ce vaisseau étoit chargé de bled, qu'il menoit d'Aléxandrie à Rome. On sait que les Romains tiroient beaucoup de grains de l'Egypte.

℣. 7. Cum tardè navigaremus, &c. *Nous allâmes fort lentement*; apparemment à cause de la grande charge du vaisseau, ou plûtôt à cause des vents contraires, *prohibente nos vento* (*f*). *Nous arrivâmes vis-à-vis de Gnide*, ville ou promontoire d'Asie, vis-à-vis de l'isle de Créte, au coin de la peninsule de la Carie; Grotius, & quelques autres l'entendent de l'isle de Cnide, entre l'isle de Créte, & le promontoire dont nous venons de parler. *Nous côtoyâmes l'isle de Créte vers Salmone*; c'est-à-dire, nous passâmes le long de la pointe orientale de cette isle, vers le cap de Salmon, autrement Sammon, ou Samonium, aujourd'hui le cap de Salomon (*g*). Il faut voir la Carte.

℣. 8. Boni-portus, cui juxta erat civitas Thalassa. *Nous abordâmes à un lieu nommé Bons-ports, près duquel est la ville de Thalasse.* Le lieu appellé *Beauport*, ou *Bonport* (*h*), & dans Etienne *Beaubord* (*i*), étoit situé vers l'extrémité septentrionale de l'isle. On n'en sait pas distinctement sa situation, non plus que de *Thalasse*, dont il est parlé immédiatement après. Le Grec au lieu de *Thalasse*, porte (*k*), *Lasea*, ou, selon quelques Manuscrits, *Lasia*, ou *Lassea*, ou *Thessala*, ou *Alassa*. A l'extrémité opposée de l'isle, on connoît la ville de *Lisses*.

℣. 9. Quod jejunium præteriisset. *Le tems du jeûne étant déja passé.* La plûpart des Interprétes (*l*) l'entendent du jeûne de l'expiation solemnelle, qui tomboit au 10. du mois Tizri (*m*); c'est-à-dire, vers la fin de

(a) *Isidor. Gloss. ordin. Hugo. Gagnei. Vatab. Salmer. Zeger. Baron. Fromond. Barth. Petr. Tillem. Erasm. alii.*

(b) Εἰς Μύρα τῆς Λυκίας. *Alii*: Σμύρναν τῆς Λυκίας. *Velez. Vulg. Copht.* Λύστραν τῆς Λυκίας. *Alex.* Λύστρα *Codd. aliqui*: Λύστρα τῆς Κιλικίας. *Æth.* Λύστρα τῆς Λυκίας.

(c) *Strabo, lib. 14. p. 666.*

(d) *Strabo, lib. 14. p. 666.*

(e) *Infra* ℣. 38.

(f) *Syr. Grot.*

(g) *Strabo. Mela, Sammonium. Plin. Sammonium. Dionys.* ℣. 110 Μηκεδὲ ἐπ' ἀντολίην Σαλμωνίδος ἄχρι κορύφης.

(h) Καλοὺς λιμένας.

(i) Καλὴ ἀκτή.

(k) Λασαία, vel Λασία, vel Λασέα, vel Ἄλασσα. *Auth. Gloss. ordin. Thessala.*

(l) *From. Oecum. Sanct. Est. Zeger. Grotius Hamm. Drus. Alii plerique.*

(m) *Levit. XVI. 29. XXIII. 27.*

10. *Dicens eis : Viri, video quoniam cum injuria, & multo damno, non solum oneris, & navis, sed etiam animarum nostrarum, incipit esse navigatio.*

11. *Centurio autem gubernatori, & nauclero magis credebat, quàm his quæ à Paulo dicebantur.*

12. *Et cùm aptus portus non esset ad hiemandum, plurimi statuerunt consilium navigare inde, si quomodo possent, devenientes Phœnicem, hiemare, portum Cretæ respicientem ad Africum, & ad Corum.*

13. *Aspirante autem austro, æstimantes propositum se tenere, cùm sustulissent de Asson legebant Cretam.*

14. *Non post multum autem misit se contra ipsam ventus Typhonicus, qui vocatur euro aquilo.*

10. Mes amis, je voi que la navigation s'en va devenir très-fâcheuse, & pleine de péril, non seulement pour le vaisseau, & pour sa charge, mais aussi pour nos personnes, & nos vies.

11. Mais le centenier ajoûtoit plus de foi aux avis du pilote, & du maitre du vaisseau, qu'à ce que disoit Paul.

12. Et comme le port n'étoit pas propre pour hiverner, la plûpart furent d'avis de se remettre en mer, pour tâcher de gagner Phénice, qui est un port de Créte, qui regarde les vents du couchant d'hiver, & d'été, afin d'y passer l'hiver.

13. Le vent de midi commençant à souffler doucement, ils pensérent qu'ils viendroient à bout de leur dessein, & ayant levé l'ancre d'Asson, ils côtoyérent de près l'isle de Créte.

14. Mais il se leva peu après un vent impétueux d'entre le levant, & le nord, qui donnoit contre l'isle :

## COMMENTAIRE.

Septembre, & le commencement d'Octobre. Ce jeûne étoit le grand jeûne, le jeûne solemnel des Juifs. Il tomboit au commencement de l'année civile, & après la récolte de tous les fruits, dans un tems où la mer Méditerranée devient très-dangereuse. Saint Luc écrivoit cet Ouvrage pour les Chrétiens, qui étoient encore pour la plûpart des Juifs convertis, accoutumez à ce langage, & ausquels cette époque, *Le jeûne étoit déja passé*, ne pouvoit être inconnue. Après ce jeûne, on ne devoit plus attendre de beau tems sur cette mer. Quelques-uns (*a*) ont entendu ce jeûne de celui des quatre tems de Décembre; comme si dès ce tems-là, ce jeûne eût été établi. Baronius (*b*) croit que c'est le jeûne du dixiéme mois des Juifs, qui tomboit au mois de Janvier. Mais alors ce n'étoit pas assez de dire que la navigation devenoit périlleuse, comme fait saint Luc; il falloit dire qu'elle n'étoit plus pratiquable (*c*).

℣. 10. Cum injuria, et multo damno (*d*). *La navigation va devenir très-fâcheuse, & pleine de péril.* Je prévois & par un esprit prophétique (*e*), & par les prognostiques naturels tirez de la saison, & de la disposition du tems, que nous ne pourrons jamais achever notre navigation sans danger, & sans perte : Sans danger pour nos personnes, *cum injuria*; & sans perte pour le vaisseau, & pour sa charge, *& multo damno.* Nous nous exposons à toute l'injure du tems, & à toute la fureur de la mer.

℣. 11. Gubernatori, et nauclero. *Au pilote, & au maître du vaisseau.* Le pilote est celui qui tient le gouvernail, & qui dit aux matelots ce qu'il faut faire. Le maître du navire est le Capitaine qui commande à tout l'équipage, & qui est le Chef de toute la charge.

℣. 12. Respicientem ad Africum, et ad Corum. *De gagner Phénice, qui est un port de Créte, qui regarde les vents du couchant d'hyver, & d'été.* La ville, & le port de Phénice sont au midi de l'isle de Créte, vers l'extrémité opposée à celle où l'on place *Beauxports*, & *Lasæa*. Ce port étoit exposé aux vents nommez *Libs* ou *Africus*, & *Chorus* (*f*). Le premier souffle de la Lybie, ou de l'Afrique sur la mer Egée, & par conséquent est un vent d'occident. Le *Chorus*, ou *Caurus*, en Grec *Argestés* (*g*), souffloit aussi du couchant, mais du couchant d'été; entre le septentrion, & l'occident, & tenant de l'un & de l'autre. Il faudroit savoir exactement la situation des lieux, pour dire comment ces deux vents souffloient dans ce port, il regardoit le sud-oüest, ou le nord-oüest.

Hiemare. *Afin d'y passer l'hyver.* Ou plûtôt; suivant le Grec (*h*) : *Pour nous y mettre à couvert de la tempête, & du mauvais tems.* Le même terme qui signifie l'hyver en Grec, se prend aussi pour le mauvais tems, & la tempête.

℣. 13. Aspirante austro;.... cum sustulissent de Asson. *Le vent de midi commençant à souffler doucement;.... ayant levé l'ancre d'Asson, ils côtoyérent l'isle de Créte.* On connoît dans l'isle de Créte une ville d'*Assos*, ou *Ason*, ou *Asum*. Pline en parle (*i*) : mais il la met parmi les villes de terre ferme, & non parmi les maritimes. C'est ce qui a obligé plusieurs Interprétes (*k*) à traduire ainsi le Grec (*l*) : *Ayant levé les ancres, ils côtoyérent l'isle de Créte*, pour arriver des Beaux-ports à Phénice, où ils vouloient aborder.

℣. 14. Ventus Typhonicus. *Un vent impétueux d'entre le levant, & le nord.* A la lettre : *Un vent Typhonique, autrement Euro-aquilon*, ou selon le Grec, *Euroclydon*. Le Typhon en Grec, & en Latin signifie proprement une tempête, ou un tourbillon, lorsque les nuës tombant avec impétuosité les unes sur les autres, causent des vents dangereux, qui brisent, & renversent les vaisseaux, comme s'ils étoient frappez de la foudre. Aristote (*m*) reconnoît qu'ils ressemblent fort à la foudre, & n'en sont presque différens, que parce qu'ils ne sont pas enflammez. Ils en ont d'ailleurs toute l'impétuosité, & la force (*n*) : *Typhon defert secum aliquid abreptum è*

(a) *Bellarm. lib. 2. de bonis oper. cap. 19. Cornel. hîc.*
(b) *Baron. anno 58.*
(c) *Vide Philon. Legat. ad Caj. & Cæsar. lib. 5. apud Sanct. hîc.*
(d) Μετὰ [illegible], καὶ πολλῆς ζημίας.
(e) *Chrysost. Drom. Cornel. alii.*
(f) [illegible], καὶ κατὰ χῶρον.
(g) Χῶρος, *vox est non Græcæ origine, sed Latina, Corus, vel Caurus; Græcis :* Ἀργέστης. *Grot. hîc.*
(h) [illegible] *Est.* [illegible] πρὸς παραχειμασίαν. *Vide Grot. Heins.*
(i) *Plin. lib. 4. c. 12. Steph.* Ἄσσος πολίχνιον.
(k) *Vide Bez. Grot. Lud. de Dieu. Camerar. Drom. Tillem.* Note 61. sur S. paul, &c.
(l) Ἄραντες ἆσσον παρελέγοντο τὴν Κρήτην. *Omittunt* ἆσσον *Syr. Arab.*
(m) *Aristot. Meteor. lib. 3.*
(n) *Plin. lib. 2. c. 48.*

15. *Cùmque arrepta esset navis, & non posset conari in ventum, data nave flatibus, ferebamur.*

16. *In insulam autem quamdam decurrentes, quæ vocatur Cauda, potuimus vix obtinere scapham.*

17. *Quâ sublatâ, adjutoriis utebantur, accingentes navem, timentes ne in Syrtim inciderent; summisso vase sic ferebantur.*

18. *Valida autem nobis tempestate jactatis, sequenti die jactum fecerunt:*

19. *Et tertia die suis manibus armamenta navis projecerunt.*

20. *Neque autem sole, neque sideribus apparentibus per plures dies, & tempestate non exigua imminente, jam ablata erat spes omnis salutis nostræ.*

15. Et comme il emportoit le vaisseau, sans que nous pussions y résister, nous le laissâmes aller au gré du vent.

16. Nous fûmes poussez au-dessous d'une petite isle appellée Caude, où nous pûmes à peine être maitres de l'esquif.

17. Mais l'ayant enfin tiré à nous, les matelots employérent toute sorte de moyens, & liérent le vaisseau par-dessous, craignant d'être jettez sur des bancs de sables; ils abaisférent le mât, & s'abandonnérent ainsi à la mer.

18. Et comme nous étions rudement battus de la tempête, le jour suivant ils jettérent les marchandises dans la mer.

19. Trois jours aprés ils y jettérent aussi de leurs propres mains, les agrets du vaisseau.

20. Le soleil, ni les étoiles ne parurent point durant plusieurs jours, & la tempête étoit toûjours si violente, que nous perdîmes toute espérance de nous sauver.

## COMMENTAIRE.

*nube gelidâ, convolvens, versansque, & locum ex loco mutans rapidâ vertigine: Præcipua navigantium pestis, non antennas modo, verum ipsa navigia contorta frangens.* Voilà la description que Pline donne du vent Typhon, ou Typhonique, c'est sans doute le nord-oüest qui jetta saint Paul au nord de l'isle de Malte, où il échoüa.

EURO-AQUILO. *Euro-aquilon* est un vent qui souffle entre le levant, & le nord. On l'appelleroit aujourd'hui *nord-est*. Il poussoit le vaisseau où étoit saint Paul, tout droit dans l'un, ou dans l'autre des Syrtes, au midi de Malte, où il fit naufrage. Les Exemplaires Grecs imprimez lisent (*a*), *Euroclydon*, c'est-à-dire, un vent orageux, qui excite des tempêtes. Mais la leçon de la Vulgate paroît meilleure, & elle est suivie par le Manuscrit Alexandrin, & par l'Ethiopien.

℣. 16. QUÆ VOCATUR CAUDA. *Une petite isle appellée Caude*; ou *Claude*, suivant le Grec (*b*). Ptolémée l'appelle *Claudos*, & Pline, Solin, Etienne, Procope, *Gauda*. Elle est située vers l'extrémité méridionale, & occidentale de l'isle de Créte.

OBTINERE SCAPHAM. *Nous pûmes à peine être maîtres de l'esquif.* L'esquif, ou la chaloupe est un petit vaisseau de mer destiné au service des grands vaisseaux, & ordinairement attaché à côté du navire. De peur qu'il ne fût brisé par la force de la tempête, en heurtant contre le grand vaisseau, ou qu'il n'endommageât ce vaisseau par ces heurtemens, on se hâta de le retirer, & de le mettre dans le navire.

℣. 17. ADJUTORIIS UTEBANTUR. *Ils employérent toute sorte de moyens, & liérent le vaisseau par-dessous:* De peur que la secousse des flots, & sa chûte de haut ne le défonçât; car voilà à quoi sert de lier les vaisseaux par-dessous, ils se défoncent quelquefois, lorsqu'ils tombent de haut étant trop chargez. Les matelots le ceignirent avec des cables par dehors, afin que s'il se heurtoit, il ne se brisât pas, & que les ais ne se séparassent pas si aisément, étant liez fortement par des cordes, ou de fortes chaînes. On peut aussi traduire le Grec (*c*): *Ils employérent les secours*, les matelots, les ouvriers qui étoient dans le navire; ou les cordes, les crochets, & tous les autres instrumens que l'on met en œuvre dans ces occasions, pour se garantir du naufrage.

TIMENTES NE IN SYRTIM INCIDERENT. *Craignant d'être jettez sur des bancs de sable*; à la lettre, *sur la syrte*. On entend communément sous ce nom, des bancs de sable fameux, qui sont sur les côtes d'Afrique, & nommez la grande, & petite syrte: D'où l'on a étendu ce nom à tous les autres écueils, & bancs de sable qui se trouvent dans les autres mers. Le navire où étoit saint Paul, étant poussé du vent *nord-est*, avoit à craindre de donner dans la grande ou la petite syrte. Il alloit droit aux côtes d'Afrique.

SUMMISSO VASE. *Ils abaissérent le mât.* Ils abbaissérent non le grand mât, mais le mât de hune & de perroquet qui s'abbaissent très-aisément; car le grand mât sur lequel ceux-ci sont plantez ne s'abbaisse point. Quelques Exemplaires portent (*d*): *Ils abaissérent les voiles.* Le Grec, & le Latin, d'une maniére vague: Ayant relâché, ou abaissé l'instrument. Ce que la plûpart entendent du mât, comme de la principale partie du vaisseau. Et l'abbaissement du mât emporte celui des cordages, & des voiles, & réunit tous les sentimens, & toutes les explications qu'on donne à ce passage (*e*).

℣. 18. JACTURAM FECERUNT. *Ils jettérent les marchandises dans la mer*, pour diminuer le poids du vaisseau, & pour empêcher qu'il ne coulât à fond. On commençoit dans ces occasions par jetter les marchandises, ensuite la charge, & les agrets; & enfin les vivres, comme on fait ici.

℣. 19. ARMAMENTA. *Les agrets du vaisseau* dont on pouvoit se passer, les armes superflues, les provisions, & tout ce qu'on a de réserve dans un vaisseau, & qui n'est pas absolument nécessaire dans la manœuvre. Quelques-uns traduisent *l'équipage* du vaisseau. Mais ce terme d'*équipage* se prenant simplement pour les hommes, les Officiers, soldats, & matelots, nous aimons mieux nous servir du mot d'*agrets*, qui répond à la signification du Grec (*f*).

℣. 20. NEQUE SOLE, NEQUE SIDERIBUS. *Le soleil, ni les étoiles ne parurent point.* Ce qui étoit très-incommode pour les mariniers, sur tout en ce tems-là, où la boussole n'étant point encore inventée, on étoit obligé de se conduire à la vûë des astres.

(a) Ὁ τυφωνικὸς Εὐροκλύδων. *Alex.* Εὐρακύλων. *Vide Grot. Hamm.*

(b) Νησίον καλούμενον Κλαύδην.

(c) Βοηθείαις ἐχρῶντο, ὑποζωννύντες τὸ πλοῖον. *Vide Cajet. Grot. Heins.*

(d) *Græc. impress.* Χαλάσαντες τὸ σκεῦος. *Syr. Chrysost. & alii quid. apud Bed. & Mill.* Τὰ ἱστία.

(e) *Vide Chrysost. Syr. Bez. Grot. Men. &c.*

(f) Τὴν σκευήν. *Armamenta, omne id quo navis erat instructa, ornata, onerata.*

21. *Et cum multa jejunatio fuisset, tunc stans Paulus in medio eorum, dixit: Oportebat quidem, ô viri, audito me, non tollere à Creta, lucrique facere injuriam hanc & jacturam.*

22. *Et nunc suadeo vobis bono animo esse: amissio enim nullius animæ erit ex vobis, præterquam navis,*

23. *Astitit enim mihi hac nocte Angelus Dei, cujus sum ego, & cui deservio,*

24. *Dicens: Ne timeas, Paule, Cæsari te oportet assistere: & ecce donavit tibi Deus omnes qui navigant tecum.*

25. *Propter quod bono animo estote, viri: credo enim Deo, quia sic erit, quemadmodum dictum est mihi.*

26. *In insulam autem quamdam oportet nos devenire.*

27. *Sed postea quam quartadecima nox supervenit, navigantibus nobis in Adria circa mediam noctem, suspicabantur nautæ apparere sibi aliquam regionem.*

28. *Qui & summittentes bolidem, invenerunt passus viginti: & pusillum inde separati, invenerunt passus quindecim.*

21. Mais parce qu'il y avoit long-tems que personne n'avoit mangé, Paul se leva au milieu d'eux, & leur dit: Sans doute, mes amis, vous eussiez mieux fait de me croire, & de ne point partir de Créte, pour nous épargner tant de peine, & une si grande perte.

22. Je vous exhorte néanmoins à avoir bon courage; parce que personne ne périra, & il n'y aura que le vaisseau de perdu.

23. Car cette nuit même un Ange du Dieu à qui je suis, & que je sers, m'a apparu:

24. Et m'a dit: Paul, ne craignez point, il faut que vous comparoissiez devant César: & je vous annonce que Dieu vous a donné tous ceux qui navigent avec vous.

25. C'est pourquoi, mes amis, ayez bon courage: car j'ai cette confiance en Dieu, que ce qui m'a été dit arrivera.

26. Mais nous devons être jettez contre une certaine isle.

27. La quatorziéme nuit, comme nous navigions sur la mer Adriatique, les matelots crurent vers le minuit qu'ils approchoient de quelque terre.

28. Et ayant jetté la sonde, ils trouvérent vingt brasses; & un peu plus loin, ils en trouvérent quinze.

## COMMENTAIRE.

℣. 21. MULTA JEJUNATIO. *Il y avoit long-tems que personne n'avoit mangé.* Tout l'équipage étant dans une entiére consternation, & n'attendant que le naufrage, & la mort, ne pensoit point à prendre de la nourriture; car on ne manquoit point de provision, & rien n'obligeoit à jeûner.

℣. 24. DONAVIT TIBI DEUS. *Dieu vous a donné tous ceux qui navigent avec vous.* S. Paul avoit donc demandé à Dieu qu'il sauvât la vie de tous ceux qui étoient avec lui sur ce vaisseau; & un Ange lui fut envoyé pour l'assurer que sa priére étoit exaucée. Si l'Apôtre étant encore dans un corps mortel, a mérité que Dieu lui accordât la vie de deux cens soixante-seize personnes, que ne devons-nous pas croire de son crédit auprès de Dieu, à présent qu'il est glorieux dans le Ciel (*a*)? Dieu voulut lui procurer par cette apparition un plus grand crédit parmi ceux du navire, pour les disposer à l'écouter avec respect, & à se convertir; car S. Chrysostome insinue qu'il s'en convertit au moins une bonne partie.

℣. 26. IN INSULAM QUAMDAM. *Dans une certaine isle.* L'Ange ne lui en révéla pas le nom. C'étoit l'isle de Malte, où ils furent jettez quelques jours après par la tempête.

℣. 27. QUARTA-DECIMA NOX. *La quatorziéme nuit*, depuis le commencement de la tempête, qui les prit quelques jours après leur départ des Bonsports. En joignant ceci avec ce qu'il a dit au ℣. 9. que *le jeûne étoit déja passé*, on conjecture que S. Paul ne put arriver à Malte au plus tard, que sur la fin d'Octobre; car on fixe le jeûne du dixiéme mois en cette année vers le 22. Septembre (*b*). Or en supposant que le vaisseau fut attaqué de la tempête vers le milieu d'Octobre, environ vingt-cinq jours après le jeûne solemnel, il put arriver à Malte sur la fin de ce même mois.

NAVIGANTIBUS NOBIS IN ADRIA. *Comme nous navigions sur la mer Adriatique.* La mer Adriatique, prise dans son acception ordinaire, & rigoureuse, ne s'étend que dans le golphe de Venise: mais dans une acception plus étendue, elle se prend aussi pour la mer de Sicile, & la mer Ionienne (*c*); & c'est en ce sens qu'il faut l'expliquer en cet endroit. Le vent avoit jetté le vaisseau, de l'isle de *Cauda*, ou, *Clauda*, vers l'occident, & les côtes d'Afrique, ensuite vers le nord, & la mer Adriatique; delà il le repoussa vers l'occident, ensorte qu'il vint échoüer au nord de l'isle de Malte; car de tems immémorial on tient que S. Paul a fait naufrage dans une petite rade appellée encore aujourd'hui la cale de S. Paul; c'est une Langue de terre qui a la mer des deux côtez, *Dithalassus locus*, ℣. 41. Voyez la Carte.

SUSPICATI SUNT. *Ils crûrent vers le minuit qu'ils approchoient de quelque terre.* Le Grec (*d*): *Ils soupçonnérent qu'une terre venoit à eux.* Maniére de parler commune parmi les gens de mer, & les Poëtes. On dit que la terre s'approche, ou s'éloigne, lorsque le vaisseau lui-même s'approche, ou s'éloigne de la terre (*e*):

*Provehimur portu, terræque, urbesque recedunt.*

Ils soupçonnérent l'approche de la terre, non par la vûe, puisque c'étoit à minuit, & qu'ils étoient dans de profondes ténébres; mais apparemment par l'odeur de la terre, ou par la fraîcheur, ou par les vents.

℣. 28. PASSUS VIGINTI. *Vingt brasses.* A la lettre: *Vingt pas.* Le Grec (*f*): *Vingt orgies*; ou, vingt brasses. La brasse est de six pieds. C'est la mesure des deux bras étendus, ou la hauteur d'un homme.

(a) *Hieronym. contra Vigilant.*
(b) *Bucher. Cycl.* Tillemont Note 60. sur S. Paul.
(c) *Strabo, Ptolom. Ovid. Stat. Procop. Grot. Cornel. Bosh. Chan. lib. 1. c. 26.*
(d) Ὑπενόουν προσάγειν τινὰ αὐτοῖς χώραν.
(e) *Æneid.* 3.
(f) Ὀργυιὰς εἴκοσι.

℣. 29.

Digitized by Google

*29. Timentes autem ne in aspera loca incideremus, de puppi mittentes anchoras quatuor, optabant diem fieri.*

*30. Nautis verò quærentibus fugere de navi, cùm misissent scapham in mare, sub obtentu quasi inciperent à prora anchoras extendere,*

*31. Dixit Paulus centurioni, & militibus: Nisi hi in navi manserint, vos salvi fieri non potestis.*

*32. Tunc absciderunt milites funes scaphæ, & passi sunt eam excidere.*

*33. Et cum lux inciperet fieri, rogabat Paulus omnes sumere cibum, dicens: Quartadecima die hodie expectantes jejuni permanetis, nihil accipientes:*

*34. Propter quod rogo vos accipere cibum pro salute vestra: quia nullius vestrûm capillus de capite peribit.*

*35. Et cùm hæc dixisset, sumens panem, gratias egit Deo in conspectu omnium, & cùm fregisset, cœpit manducare.*

*36. Animæquiores autem facti omnes, & ipsi sumpserunt cibum.*

*37. Eramus verò universæ animæ in navi ducentæ septuaginta sex.*

*38. Et satiati cibo alleviabant navem, jactantes triticum in mare.*

29. Alors craignant que nous n'allassions donner contre quelque écueil, ils jettérent quatre ancres de la pouppe, & ils attendoient avec impatience que le jour vînt.

30. Or comme les matelots cherchoient à s'enfuir du vaisseau, & qu'ils descendoient l'esquif en mer, sous prétexte d'étendre les ancres du côté de la prouë,

31. Paul dit au centenier, & aux soldats: Si ces gens-ci ne demeurent dans le vaisseau, vous ne pouvez vous sauver.

32. Alors les soldats coupérent les cables de l'esquif, & le laissérent tomber.

33. Sur le point du jour, Paul les exhorta tous à prendre de la nourriture, en leur disant: Il y a aujourd'hui quatorze jours que vous êtes à jeûn, & que vous n'avez rien pris, en attendant *la fin de la tempête.*

34. C'est pourquoi je vous exhorte à prendre de la nourriture pour vous pouvoir sauver; car il ne tombera pas un seul cheveu de la tête d'aucun de vous.

35. Aprés avoir dit cela, il prit du pain, & ayant rendu graces à Dieu devant tous, il le rompit, & commença à manger,

36. Tous les autres prirent courage *à son exemple*, & se mirent aussi à manger.

37. Or nous étions dans le vaisseau deux cens soixante & seize personnes en tout.

38. Quand ils furent rassasiez, ils soulagérent le vaisseau en jettant le bled dans la mer.

## COMMENTAIRE.

℣. 29. DE PUPPI ANCHORAS QUATUOR. *Ils jettérent quatre ancres de la pouppe*, pour arrêter le vaisseau, & pour empêcher qu'il ne fût emporté avec violence contre les écueils. C'est pour cela qu'ils les jettérent de la pouppe, ou du derriére du vaisseau, & non de la prouë, ou du devant, comme l'on fait quand on est au port. Ils en jettent quatre, pour donner plus de poids.

℣. 30. CUM MISISSENT SCAPHAM. *Ils descendoient l'esquif en mer*, sous prétexte d'étendre les ancres du côté de la prouë. Ils avoient déja jetté quatre ancres de la pouppe; ils feignirent d'en vouloir aussi jetter du côté de la prouë, dès qu'ils seroient un peu plus près de la terre; ou du moins de lâcher les cordes qui tenoient les ancres qui pendoient de ce côté-là, comme n'étant pas assez longues, ni assez lâchées, pour parvenir jusqu'au lieu où ils les vouloient attacher.

℣. 31. VOS SALVI FIERI NON POTESTIS. *Si ces gens-ci ne demeurent, vous ne pouvez vous sauver.* Dieu avoit révélé à S. Paul que nul de ceux qui étoient dans le vaisseau, ne périroit: mais il ne lui avoit pas promis de faire pour cela des miracles; en sorte qu'ils se sauveroient, quand même tous les moyens, & les secours humains leur manqueroient. Son dessein étoit qu'ils demeurassent tous dans le vaisseau, qu'ils s'entr'aidassent, & qu'ils employassent tout ce que l'art, & l'industrie pourroient leur inspirer. Sa promesse enfermoit cette condition tacite du travail, & du secours des matelots (a).

℣. 33. JEJUNI PERMANETIS, NIHIL ACCIPIENTES. *Il y a quatorze jours que vous êtes à jeûn, & que vous n'avez rien pris.* On ne doit pas prendre ceci à la lettre. On dit qu'on n'a rien pris, quand on a mangé que très-peu (b). Ils n'avoient pas mangé à leur ordinaire. On n'avoit point fait de repas réglé dans le vaisseau, chacun attendant à toute heure le naufrage, & la mort. Il est impossible naturellement qu'un homme demeure quatorze jours sans manger. On en a vû qui ont été plus de onze jours sans prendre de nourriture. On dit qu'on peut vivre sept jours en cet état, sans mourir: *Homini non utique septimo lethalis inedia*, dit Pline (c); *durasse & ultra undecimum plerosque certum est.* Toutefois S. Chrysostome entend ceci à la rigueur (d).

℣. 34. NULLIUS VESTRUM CAPILLUS. *Il ne tombera pas un seul cheveu.* Maniére de parler des Hébreux (e), pour signifier: Vous n'en souffrirez aucun dommage; supposé toutefois que vous suiviez mes avis.

℣. 35. GRATIAS EGIT. *Ayant pris du pain, il rendit graces à Dieu, & le rompit.* Il leur montra par son exemple qu'ils pouvoient manger, & qu'ils ne devoient point craindre la mort. Ce petit repas est un repas ordinaire, & nullement celui de l'Eucharistie (f); Il rend graces à Dieu, & rompt le pain à la maniére des Juifs (g).

℣. 38. JACTANTES TRITICUM IN MARE. *En jettant le bled dans la mer.* Le vaisseau en étoit chargé. Il venoit d'Aléxandrie, qui étoit régardé comme le grenier de Rome.

---

(a) *Vide Gregor. lib. 1. c. 8. Dialog. Sanct, Frem. hic.*
(b) *Ita Interpp. passim.*
(c) *Plin. lib. XI. ult.*
(d) *Chrysost. homil. 43. in Acta, p. 463.*
(e) *1. Reg. XIV. 45. 3. Reg. I. 52. Matt. X. 30. Luc. XXI. 18.*
(f) *Chrysost. hic. Hieron. lib. 2. c. 4. contra Jovin. Fromond. alii.*
(g) *Vide Matt. XV. 36. Marc. VIII. 6. Joan. VI. 11. &c.*

*39. Cùm autem dies factus esset, terram non agnoscebant; sinum verò quemdam considerabant habentem littus, in quem cogitabant, si possent, ejicere navem.*

*40. Et cùm anchoras sustulissent, committebant se mari, simul laxantes juncturas gubernaculorum: & levato artemone secundùm auræ flatum, tendebant ad littus.*

*41. Et cùm incidissemus in locum dithalassum, impegerunt navem, & prora quidem fixa manebat immobilis, puppis verò solvebatur à vi maris.*

*42. Militum autem consilium fuit, ut custodias occiderent: ne quis cùm enatasset, effugeret.*

*43. Centurio autem volens servare Paulum, prohibuit fieri: jussitque eos, qui possent natare, emittere se primos, & evadere, & ad terram exire:*

39. Le jour étant venu, ils ne reconnurent point quelle terre c'étoit: mais ils apperçûrent un golfe où il y avoit un rivage, & ils résolurent d'y faire échoüer le vaisseau, s'ils pouvoient.

40. Ils retirérent les ancres, & lâchérent en même tems les attaches des gouvernaux; & s'abandonnant à la mer, après avoir mis la voile de l'artimont au vent, ils tiroient vers le rivage.

41. Mais ayant rencontré une langue de terre qui avoit la mer des deux côtez, ils y firent échouer le vaisseau; & la prouë s'y étant enfoncée, demeuroit immobile, mais la pouppe se rompoit par la violence des vagues.

43. Les soldats étoient d'avis de tuër les prisonniers; de peur que quelqu'un d'eux s'étant sauvé à la nage, ne s'enfuit.

43. Mais le centenier les en empêcha, parce qu'il vouloit sauver Paul; & il commanda que ceux qui pouvoient nager, se jettassent les premiers hors du vaisseau, & se sauvassent en terre;

## COMMENTAIRE.

℣. 39. TERRAM NON AGNOSCEBANT. *Ils ne reconnurent point quelle terre c'étoit.* Les mariniers n'avoient apparemment jamais été à Malte. Ou bien ils voyoient bien que c'étoit une isle; mais ils n'en savoient pas le nom, & n'en connoissoient pas les ports.

HABENTEM LITTUS. *Un golfe, où il y avoit un rivage.* Car il y a des golfes, où l'on ne peut aborder; parce qu'ils sont environnez de rochers escarpez. C'étoit un rivage sablonneux (*a*), & propre à y faire échoüer un navire.

℣. 40. CUM ANCHORAS SUSTULISSENT. *Ils retirérent les ancres.* On a vû qu'ils en avoient jetté quatre de la pouppe, & quelques autres de la prouë. Ils les retirérent pour profiter du vent, & pour rendre au vaisseau son mouvement, car il étoit arrêté par le poids des ancres. On peut traduire le Grec (*b*): *Ils coupérent les ancres.* Comme ils n'espéroient pas de sauver le vaisseau, ils ne se mirent pas en peine des ancres qui n'auroient fait que le charger.

LAXANTES JUNCTURAS. *Ils lâchérent les attaches des gouvernails* (*c*). Certains vaisseaux avoient à chaque côté une grosse planche ferrée; à qui l'on donnoit le nom de gouvernail, aussi-bien qu'à celui de la pouppe. Quand on laissoit tomber ces planches dans l'eau, elles empêchoient que le vaisseau ne fût trop facilement renversé par le vent, sur tout quand il n'étoit pas fort chargé. On en voit encore de semblables dans les petits bâtimens (*d*). Bochart (*e*) montre fort bien que les Anciens avoient ces deux gouvernails à leurs navires.

LEVATO ARTEMONE. *Après avoir mis la voile de l'artimont au vent.* L'artimont est un petit mât sur le derriére du vaisseau, auquel on n'attache qu'une petite voile. Ils n'osérent mettre une grande voile, de peur de prendre trop de vent, & d'être poussez avec trop de roideur contre le bord. D'ailleurs le grand mât étoit abattu. ℣. 17.

℣. 41. IN LOCUM DITHALASSUM. *Une langue de terre, qui avoit la mer des deux côtez*; ou un promontoire battu de la mer des deux côtez. Le mot *dithalassos* en Grec, est le même que *bimaris* en Latin. Grotius entend une langue de terre séparée du continent par un petit bras de mer; il se trompe, le lieu où S. Paul échoüa est une langue de terre, qui a la mer des deux côtez.

PUPPIS SOLVEBATUR. *La pouppe se rompoit par la violence des vagues*, parce qu'elle étoit seule exposée à la fureur de la mer, & des vents, qui ne pouvoient plus agir contre la prouë, ou le devant du navire, qui étoit échoué sur le sable. Ainsi le vaisseau étant immobile, & ne pouvant plus céder aux coups des vagues, étoit exposé à tout moment à se briser, & à s'ouvrir.

℣. 42. UT CUSTODIAS OCCIDERENT. *De tuer les prisonniers*, de peur que quelques-uns ne s'échappassent à la nage, & qu'on n'en rendit responsables le Centenier, & ses soldats. Dans de semblables occasions, on a souvent tué les prisonniers de guerre, que l'on avoit dans un vaisseau. Nous avons déja vû le mot *custodia*, pour des prisonniers, ci-devant, ℣. 1. Ce terme est bien Latin, & on le trouve en ce sens dans de fort bons Auteurs (*f*).

℣. 43. VOLENS SERVARE PAULUM. *Il vouloit sauver Paul*, ou parce qu'il étoit citoyen Romain, ou parce qu'il avoit une estime, & une considération particuliéres pour son mérite, & sa vertu. Il ne le connoissoit pas toutefois encore aussi parfaitement qu'il le connut dans la suite.

EOS QUI POSSENT NATARE. *Que ceux qui pouvoient nager*; les matelots, les soldats, & les autres. On ôta sans doute les chaînes aux prisonniers, afin qu'ils pûssent se sauver comme les autres. On avoit soin d'exercer les soldats Romains à la nage (*g*), afin qu'ils pûssent s'en servir dans le besoin, sur tout dans les batailles navales.

---

(a) Ἔχοντα αἰγιαλὸν. Αἰγιαλὸς, signifie sablonneux.

(b) Τὰς ἀγκύρας περιελόντες. *Syr. Ludov. de Dieu. Amputârunt anchoras.*

(c) Ἀνέντες τὰς ζευκτηρίας τῶν πηδαλίων.

(d) *Grot. Le Clerc hic.*

(e) *Boch. de animal. part. 2. l. 4. c. 1.*

(f) *Sueton. in Domitiano. Paul. in L. Carcer; & Vezel. L. Iii quis, &c.*

(g) *Vegetius. Vide Fromond. hic.*

44. *Et cæteros alios in tabulis ferebant : quosdam super ea, quæ de navi erant. Et sic factum est, ut omnes animæ evaderent ad terram.*

44. Les autres se mirent sur des planches ; ou sur des piéces du vaisseau. Et ainsi ils gagnérent tous la terre, & se sauvérent.

## COMMENTAIRE.

℣. 44. ALIOS IN TABULIS FEREBANT. *Les autres se mirent sur des planches.* A la lettre : *Ils portoient les autres sur des planches.* Ceux qui savoient nager, aidoient les autres à se sauver à terre en leur donnant des planches, & en les portant en quelque sorte, en conduisant, & en gouvernant ces planches. Le Grec met simplement que le Centenier dit que chacun se sauvât comme il pourroit (*a*) : *les uns à la nage, les autres sur des planches, & les autres sur ce qui se trouvoit dans le vaisseau.* Mais il est visible que des femmes, des enfans, des malades, des personnes saisies de frayeur n'auroient pû faire aucun usage de ces choses, si ceux qui savoient nager ne les eussent aidez, & amenez au bord.

Quelques-uns (*b*) ont crû que ce naufrage étoit un des trois dont parle S. Paul aux Corinthiens (*c*). Sulpice Sévére (*d*) veut que dans cette occasion l'Apôtre ait été trois jours, & trois nuits au fond de la mer ; ou, comme S. Paul le dit, & comme portent quelques Manuscrits de Sulpice Sévére, un jour, & une nuit. Mais cela est insoutenable, puisque l'Epître dont il s'agit, fut écrite environ trois ans avant ce naufrage.

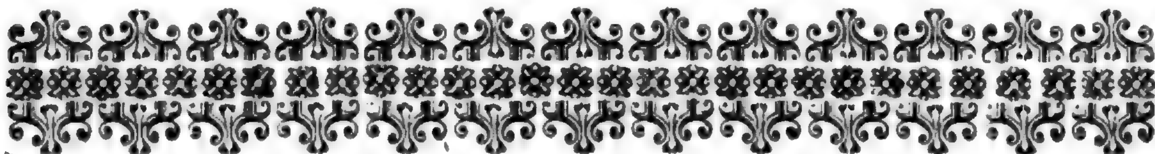

# CHAPITRE XXVIII.

*Saint Paul arrive à Malte. Il est mordu d'une vipére sans qu'il lui en arrive aucun mal. Il est pris pour un Dieu par les Barbares. Il guérit le Seigneur de l'Isle, & plusieurs autres malades. Après trois mois ils s'embarquent pour Rome. Ils arrivent à Pouzoles, & delà à Rome. Saint Paul déclare aux Juifs le sujet de sa venue ; il leur prêche* JESUS-CHRIST *pendant deux ans.*

℣. 1. *ET cùm evasissemus, tunc cognovimus quia Melita insula vocabatur. Barbari verò præstabant non modicam humanitatem nobis.*

℣. 1. NOus étant ainsi sauvez, nous reconnûmes que l'isle s'appelloit Malte. Et les barbares nous traitérent avec beaucoup de bonté.

## COMMENTAIRE.

℣. 1. MELITA INSULA. *Que l'Isle s'appelloit Malte.* Quelques Exemplaires Grecs, & plusieurs Latins portent *Mityléne* ; d'autres, *Militine* ; & d'autres, *Maliténe*. S. Jérôme dans ses noms Hébreux lit *Mityléne*, & *Militine* ; & dans quelques Editions de ses Lettres (*e*) on lit *Mityléne* : mais les nouvelles Editions portent *Mélite*. Erasme, Cajétan, Constantin Porphyrogénite veulent que S. Paul ait fait naufrage près de l'Isle de Mélite, dans la mer Adriatique, sur les côtes de l'Illyrie, à quatre mille pas d'Epidaure. La principale preuve de ce sentiment est que S. Luc ci-devant, Chap. XXVII. 27. dit qu'ils voguoient dans la mer Adriatique. Mais on a déja remarqué qu'en ce tems-là on comprenoit sous le nom de mer Adriatique non-seulement le golfe de Venise, mais aussi la mer de Sicile, & la mer Ionienne. De plus le vent d'*Euro-aquilon*, ou *nord-est*, qui leur faisoit craindre de donner contre les Syrtes d'Afrique, devoit les pousser naturellement vers l'Isle de Malte, & non dans le golfe de Venise. La route que S. Paul suivit au sortir de Mélite, fait voir que c'est de l'Isle de Malte dont il parle. Il alla à Syracuse, de-là à Rhége, & enfin à Pouzole. Enfin le vaisseau d'Aléxandrie qui passa l'hyver à Malte, prouve encore que ce peut être Mélite d'Illyrie. Si ce navire avoit eu à hyverner dans la mer Adriatique, il auroit été plûtôt au port d'Epidaure, qui n'est qu'à quatre milles de Mélite (*f*).

L'Isle de Malte est entre la Sicile, & l'Afrique. Quelques Géographes anciens l'attribuent à l'Afrique ; d'autres à la Sicile. Sous les Romains elle étoit soumise à la Sicile, & dépendante du Gouverneur de cette Isle. Elle avoit toutefois alors son propre Gouverneur, appellé *le premier* de l'Isle ici au ℣. 7. & dans une ancienne épitaphe (*g*).

BARBARI VERO. *Les Barbares nous traitérent avec beaucoup de bonté.* Les Maltois étoient originairement une colonie des Phéniciens, ou des Carthaginois ; & on ne peut guéres douter que leur ancien langage n'ait été la Langue Punique, ou Africaine. On dit qu'on y remarque encore aujourd'hui des vestiges de cette Langue dans des anciennes inscriptions en caractéres Puniques, & dans les paysans, qui entendent plusieurs mots Arabes, & Hébreux (*h*). Bochart croit que ces paysans sont des restes de ces Arabes d'Afrique, qui ont été maîtres de cette

(a) Οὓς μὲν ἐπὶ σανίσιν, οὓς δ' ἐπί τινων τῶν ἀπὸ τοῦ πλοίου.
(b) *Lyran. alii quid. apud Fromond.*
(c) 2. *Cor.* XI. 25.
(d) *Sulpic. Sever. Ep.* 1. *p.* 222. 223. Voyez la Note 61. de M. de Tillemont sur S. Paul.
(e) *Ep. ad Oceanum Epitaph. Fabiolæ.*
(f) Voyez *Boch. Canaan. lib.* 1. *c.* 26.
(g) *Quintinus apud Boch. loco citato.* Λ. ΚΑΤΙΟΣ ΚΥΡ. ΙΠΠΕΥΣ ΡΩΜΑΙΩΝ ΠΡΩΤΟΣ ΜΕΛΙΤΑΙΩΝ.
(h) *Joan. Quintin. Heduus Ep. ad Sophum scripta Melitæ an.* 1533. *apud Boch. Canaan. lib.* 1. *cap.* 26.



Digitized by Google

2. *Accensâ enim pyrâ; reficiebant nos omnes, propter imbrem qui imminebat, & frigus.*

3. *Cùm congregasset autem Paulus sarmentorum aliquantam multitudinem, & imposuisset super ignem, vipera à calore cùm processisset, invasit manum ejus.*

4. *Ut verò viderunt barbari pendentem bestiam de manu ejus, ad invicem dicebant: Utique homicida est homo hic, qui cùm evaserit de mari, ultio non sinit eum vivere.*

2. Car ils nous donnérent les secours dont nous avions besoin; & ils y allumérent un grand feu, à cause de la pluye qui alloit tomber, & du froid qu'il faisoit.

3. Alors Paul ayant ramassé quantité de sarmens, & les ayant mis au feu, une vipére que la chaleur en fit sortir, le prit à la main.

4. Quand les barbares virent cette bête qui pendoit à sa main, ils s'entre-disoient: Cet homme est sans doute quelque meurtrier, puisqu'après avoir été sauvé de la mer, la vengeance *divine le poursuit encore*, & ne veut pas le laisser vivre.

## COMMENTAIRE.

Isle avant les Chevaliers de S. Jean, qui la possédent aujourdhui. Il est certain que les Grecs de Sicile, & les Africains se disputerent long-tems la propriété de l'Isle de Malte, avant que les Romains s'en rendissent les maîtres. Les médailles Grecques, & les inscriptions qu'on y trouve, sont des preuves certaines que cette Langue y fut long-tems en usage, même depuis que les Romains l'eurent soumise.

Le peuple de Malte parle aujourd'hui la Langue de Barbarie, c'est-à-dire, l'Arabe, & n'entend point d'autre Langue. Il est vrai qu'on parle aussi Italien à la Valette, qui est le lieu de la demeure des Chevaliers: mais le peuple de la Campagne n'entend point cette Langue. Il est vrai aussi qu'il y a deux Paroisses de Grecs dans la Valette la victorieuse; mais ce sont des Grecs, qui y sont venus de Rhodes avec les Chevaliers, & qui ont suivi leur fortune. Quoique les Maltois ayent été soumis à diverses dominations, ils ont toujours conservé la Religion Catholique dans sa pureté.

Mais qui sont donc ces Barbares dont S. Luc parle ici? Ce sont apparemment les restes des paysans Africains, ou Phéniciens, qui s'étoient conservez dans l'Isle, & qui ne parlant ni Grec, ni Latin, sont appellez *Barbares*, à la maniére des Grecs, qui donnérent ce nom d'abord à tous ceux qui ne parloient point Grec, & ensuite à ceux qui ne parloient ni Grec, ni Latin. S. Paul, & les autres qui étoient échappez du naufrage, furent premiérement reçus par les Insulaires de la campagne, qui sont ici appellez *Barbares*. Mais bien-tôt le Gouverneur de l'Isle, qui étoit Romain, les fit venir dans la ville, qui étoit apparemment peuplée de Grecs, & de Latins.

℣. 2. REFICIEBANT NOS OMNES. *Ils nous donnérent les secours dont nous avions besoin.* Ils nous soulagérent, & nous remirent de nos fatigues: Le Grec (*a*): *Ils nous reçurent tous chez eux.* Et il y a de bons Interprétes qui croyent qu'il y a faute dans le Latin, & qu'il faut lire *recipiebant*, au lieu de *reficiebant*.

PROPTER IMBREM QUI IMMINEBAT. *A cause de la pluye qui alloit tomber*, ou qui tomboit, ou à cause du froid qu'il faisoit. Au sortir de l'eau, & tout moüillez, & morfondus qu'ils étoient, il leur survint encore une pluye.

℣. 3. SARMENTORUM MULTITUDINEM. *Quantité de sarmens.* Le Grec (*b*) s'explique non-seulement des sarmens, mais aussi de toutes sortes de branches séches. & de fagots.

VIPERA A CALORE CUM PROCESSISSET. *Une vipére que la chaleur en fit sortir.* Cette vipére étoit demeurée engourdie du froid dans ces branches; & S. Paul ne s'en apperçut pas, en les prenant pour les jetter au feu. Mais la chaleur ayant réveillé cet animal, il sauta à la main de Paul, qui s'arrêta apparemment à ajuster ce bois sur le feu.

INVASIT MANUM EJUS. *Le prit à la main.* Le saisit, lui enveloppa la main. Plusieurs Peres (*c*) croyent qu'elle le mordit. Et en effet s'il n'eût pas eté mordu, les Insulaires auroient-ils attendu qu'il tombât mort, & se feroient-ils étonnez qu'il n'en ressentît aucune incommodité? L'attouchement de la vipére n'est pas mortel. Le Grec ne dit pas à la vérité que le serpent l'ait mordu: mais simplement qu'il s'attacha à sa main; & Bochart (*d*) soutient qu'il ne le mordit pas. Mais l'opinion contraire est bien plus probable, à cause des autres circonstances de cette histoire. Est-il croyable que cet animal irrité par la chaleur, se soit jetté à la main de S. Paul sans le mordre, & qu'il se soit laissé sécoüer, & retomber dans les flammes sans se défendre?

℣. 4. ULTIO NON SINIT EUM VIVERE. *La vengeance divine ne le veut pas laisser vivre.* Ces Barbares croyoient que Dieu ne laissoit jamais le crime impuni, & que tôt, ou tard les méchans souffroient la peine de leur iniquité. Ils n'avoient là-dessus que des lumiéres assez courtes, & ils ne savoient pas que la grande colére de Dieu s'exerce dans l'autre vie, & que souvent en celle-ci les plus grands criminels demeurent dans l'impunité jusqu'à leur mort. Le terme Grec (*e*) signifie proprement la justice: mais il se prend aussi pour la vengeance divine. Les Payens (*f*) en faisoient une Divinité, fille de Jupiter, fort respectée des Dieux, qui raconte au Roi des Dieux, & des hommes les injures qu'elle reçoit des mortels, & en poursuit vivement la vengeance. Elle vêcut familiérement avec les hommes pendant l'âge d'or: mais lorsqu'ils commencérent à tuer (*h*) leurs bœufs de labour, elle les abandonna, & se retira dans le Ciel (*g*). L'Auteur de l'Ecclésiastique (*h*) met la vipére avec les scorpions, & les dents des animaux carnaciers au nombre des instrumens de la colére de Dieu; & les Egyptiens (*i*) croyoient que l'aspic nommé Thermuthis, épargnoit les bons, & faisoit périr les méchans.

(a) Προσελάβοντο πάντας ἡμᾶς. *Vide Bedam.*

(b) Φρυγάνων πλῆθος.

(c) *Syr. Arab. Tertull. Scorpiac. Paulus morsum viperæ sprevit. Ambros. Hexaëmer. l. 6. c. 6. Prudent. Retulit ad manum vibrato capite spicula dentium. Arator. lib. 2. hist. Apost. Oecum. alii.*

(d) *Bochart. de animal. l. 3. c. 2.*

(e) Ἡ δίκη.

(f) *Hesiod. oper. & dies, v. 254.*
Ἡ δέ τε παρθένος ἐστὶ Δίκη, Διὸς ἐκγεγαυῖα,
Κυδρή τ', αἰδοίη τε θεοῖς, οἳ Ὄλυμπον ἔχουσι, &c.

(g) *Arati Phenomen. & Nazian. car. 3.*

(h) *Eccli. XXXIX. 35. seu 38.*

(i) *Ælian. hist. anim. lib. 10. c. 31. Vide Bochart. de anim. sacr. part. 2. l. 3. c. 2.*

℣. 5.

5. *Et ille quidem excutiens bestiam in ignem, nihil mali passus est.*

5. Mais Paul ayant secoüé la vipére dans le feu, n'en reçut aucun mal.

6. *At illi existimabant eum in tumorem convertendum, & subitò casurum, & mori. Diu autem illis expectantibus & videntibus nihil mali in eo fieri, convertentes se, dicebant eum esse Deum.*

6. Les barbares s'attendoient qu'il enfleroit, ou qu'il tomberoit mort tout d'un coup: mais après avoir attendu long-tems, lorsqu'ils virent qu'il ne lui en arrivoit aucun mal, ils changérent de sentiment, & dirent que c'étoit un Dieu.

7. *In locis autem illis erant prædia principis insulæ, nomine Publii, qui nos suscipiens, triduo benignè exhibuit.*

7. Il y avoit en cet endroit-là des terres qui appartenoient à un nommé Publius, le premier de cette isle, qui nous reçut fort humainement, & qui exerça envers nous l'hospitalité durant trois jours.

8. *Contigit autem, patrem Publii febribus, & dysenteriâ vexatum jacere. Ad quem Paulus intravit: & cùm orasset, & imposuisset ei manus, salvavit eum.*

8. Or il se rencontra que son pere étoit malade de fiévre & de dyssenterie: Paul l'alla donc voir; & ayant fait sa priére, il lui imposa les mains, & le guérit.

## COMMENTAIRE.

℣. 5. EXCUTIENS BESTIAM IN IGNEM. *Ayant secoüé la vipere dans le feu*; à la lettre, *la bête dans le feu.* Les Grecs donnent communément à la vipére le nom de *thérion*, la bête; d'où vient *la thériaque*, qui se fait avec la chair de Vipére. Prudence (*a*) dit que saint Paul la jetta bien loin en l'air:

*Excussumque procul decutit aspidem:*
*Abjectus coluber verberat aera.*

℣. 6. EXISTIMABANT EUM IN TUMOREM VERTENDUM. *Ils s'attendoient qu'il enfleroit, & qu'il tomberoit mort tout d'un coup.* Le venin de la vipére est un des plus dangereux, & des plus violens que l'on connoisse. Il cause dans le sang une inflammation, & une ébullition si extraordinaires, que ceux qui en sont mordus, enflent par tout le corps, & sentent des douleurs cuisantes, qui leur font jetter des cris, comme s'ils étoient dans les flammes. Le Grec (*b*) porte que les Barbares attendoient que *Paul brûleroit, ou qu'il tomberoit mort tout d'un coup.* En effet ceux qui ont écrit de la nature de la vipére, & des effets de sa morsure, disent que l'on enfle extraordinairement, & qu'on souffre une ardeur insupportable (*c*). On n'en meurt pas toûjours sur le champ: Aussi ils mettent l'alternative, qu'il enfleroit, ou qu'il tomberoit mort. Certes les Anciens nous apprennent qu'il y a certaines vipéres qui donnent la mort presque dans le moment. D'autres laissent vivre encore quelque tems. Les effets de sa morsure dépendent beaucoup & de la disposition où elle se trouve, plus, ou moins en colére, plus, ou moins remplie, & rassasiée; & des humeurs, de l'âge, & du tempérament de la personne morduë.

On dit (*d*) que dans l'Isle de Malte il n'y a ni vipére, ni aucun autre animal venimeux, & que ceux qu'on y apporte d'ailleurs, n'y peuvent pas même vivre, sur tout en l'endroit où saint Paul fut mordu de la vipére. C'est une caverne d'où l'on prend tous les jours des morceaux de pierre, & de la terre que l'on porte en divers endroits du monde, pour en chasser, & exterminer les animaux venimeux, & pour servir de préservatifs, & de remédes contre les morsures des serpens, & des scorpions. On ne peut pas dire que ce soit une propriété naturelle du pays, L'opinion des Maltois en voyant la vipére attachée à la main de Paul, prouve assez que les serpens y étoient aussi dangereux qu'ailleurs. Mais on attribuë cette vertu à la bénédiction, & à la priére de l'Apôtre, qui obtint, dit-on, ce privilége pour toute l'Isle. Un Voyageur dit qu'on y voit les enfans manier hardiment les scorpions sans aucun danger.

On trouve dont cette Isle une infinité de vipéres & de serpens pétrifiez dont les langues, les yeux, les viscéres ont la vertu de préserver de venin ceux qui les portent sur eux. Comme aussi la raclûre de ces choses, & la poussiére ou la raclure de la roche de la grotte de saint Paul. On a quelquefois apporté des vipéres de Malte en Sicile, & aussi-tôt ces animaux se trouvoient venimeux: Et au contraire les vipéres de Sicile qu'on apportoit à Malte, perdoient à l'instant leur venin.

ESSE DEUM. *Ils dirent que c'étoit un Dieu.* Ils crûrent que c'étoit Hercules le détourneur des maux, que l'on adoroit principalement dans l'Isle de Malte (*e*). On sait que le premier des travaux d'Hercules, est d'avoir écrasé des serpens étant encore dans le berceau. Ceux de Lystre, quelques années auparavant, avoient pris l'Apôtre pour Mercure (*f*).

℣. 7. PRINCIPIS INSULÆ, NOMINE PUBLII. *Des terres qui appartenoient à un nommé Publius, le premier de cette Isle.* Grotius, & Bochard croyent avec beaucoup de vrai-semblance, que ce Publius étoit le Gouverneur de l'Isle de la part des Romains, & que le nom de *Premier de l'Isle*, est un nom de Dignité. Voyez ce que nous avons dit sur le premier verset de ce Chapitre. On croit que ce Publie, & la plûpart des Insulaires se convertirent (*g*); & Adon suivi de quelques Latins, a crû que Publie s'étant attaché à saint Paul, cet Apôtre l'ordonna Evêque, & l'envoya prêcher l'Evangile; qu'étant arrivé à Athénes, il gouverna cette Eglise en qualité d'Evêque, & y finit sa vie par le martyre. Mais ce sentiment n'est pas soutenable, puisque saint Publie Evêque d'Athénes, n'a été martyrisé que vers le tems de Marc Auréle (*h*).

℣. 8. FEBRIBUS, ET DYSENTERIA. *Malade de fiévre, & de dyssenterie.* Ces deux maladies jointes ensemble dans un vieillard, rendoient sa guérison fort difficile, & son mal fort dangereux. Il fut guéri par saint Paul

(a) *Prudent. Hamartigen. car.* 1.
(b) Αὐτὸν μέλλειν πίμπρασθαι, ἢ καταπίπτειν ἄφνω νεκρόν.
(c) *Nicander. Theriac. v.* 240.
. . . . φλύνονται ἀϋτμαί,
Οἷα πιμπραμένοιο χροὸς, κλαδόωσιν ὕπ᾽ αὐτῆς.
*Discorid. lib.* 6. *Paul. Æginet. Aëtius, alii apud Boch. loco citato.*

(d) *Quintinus Æduus. Baron. an.* 58. *Fremond. alii.*
(e) *Grot. & Heins. Bochart.*
(f) *Act.* xiv. 10. 19.
(g) *Vide Chrysost. homil.* 54. *in Act. Gregor. in Job. lib.* 27. *c.* 11. *& Recentiores plures.*
(h) Voyez Tillemont, Note 64. sur S. Paul.

9. *Quo facto, omnes, qui in insula habebant infirmitates, accedebant, & curabantur.*

10. *Qui etiam multis honoribus nos honoraverunt, & navigantibus imposuerunt quæ necessaria erant.*

11. *Post menses autem tres, navigavimus in navi Alexandrina, quæ in insula hiemaverat, cui erat insigne Castorum.*

12. *Et cùm venissemus Syracusam, mansimus in triduo.*

13. *Inde circumlegentes devenimus Rhegium: & post unum diem flante austro, secunda die venimus Puteolos;*

9. Après ce miracle, tous ceux de l'isle qui étoient malades, vinrent à lui, & ils furent guéris.

10. Ils nous rendirent aussi de grands honneurs; & lorsque nous nous remîmes en mer, ils nous pourvûrent de tout ce qui nous étoit nécessaire pour notre voyage.

11. Au bout de trois mois nous nous embarquâmes sur un vaisseau d'Aléxandrie, qui avoit passé l'hiver dans l'isle, & qui portoit pour enseigne Castor & Pollux.

12. Nous abordâmes à Syracuse, où nous demeurâmes trois jours.

13. De là en côtoyant *la Sicile*, nous vînmes à Rhége; & un jour après, le vent de midi s'étant levé, nous arrivâmes en deux jours à Pouzoles;

## COMMENTAIRE.

apparemment pendant les trois jours que Publius régala le Capitaine Jule, & toute sa troupe. Il faut que Publius ait été fort libéral, & fort puissant, pour traiter pendant tout ce tems deux cens soixante-seize hommes.

℣. 10. MULTIS HONORIBUS. *Ils nous rendirent de grands honneurs.* Ou plûtôt: Ils nous récompensérent avec abondance. Ils nous comblérent de toute sorte de biens (*a*), en reconnoissance des guérisons que S. Paul fit dans leur Isle.

℣. 11. POST TRES MENSES. *Au bout de trois mois, nous nous embarquâmes.* En supposant qu'ils soient arrivez à Malte sur la fin d'Octobre, comme on l'a dit ci-devant, ils en partirent au commencement de Février. C'est un peu de bonne-heure, pour se mettre en mer. Mais il y a des années, où le mois de Février est fort doux, & fort commode.

CUI ERAT INSIGNE CASTORUM. *Un vaisseau d'Aléxandrie*; fort différent du premier sur lequel ils s'étoient embarquez à Myre en Lycie. Celui qu'ils trouvérent à Malte, *avoit pour enseigne Castor, & Pollux.* Le Grec (*b*): *Qui avoit pour enseigne les Dioscores*, ou les fils jumeaux de Jupiter, & de Léda. Castor étoit l'aîné, & Pollux le cadet. On les invoquoit contre la tempête, & les matelots avoient pour eux une grande dévotion. Anciennement les grands navires avoient une espéce d'enseigne sur la prouë; & outre cela ils portoient les Dieux gardiens, ou tutélaires sur la pouppe. Les Dioscores, ou Castor, & Pollux étoient sur la prouë, & au-devant du navire. C'étoit eux qui donnoient le nom au vaisseau (*c*). Virgile parle d'un navire appellé le Tigre, parce que sa prouë étoit ornée d'une figure de Tigre (*d*):

. . . *Æsata Princeps secat æquora Tigri.*

Il en nomme un autre le Centaure (*e*), & un autre la Chimére, pour de pareilles raisons. Le vaisseau qui enleva Ganimédes, s'appelloit *l'Aigle*; & celui qui enleva Europe, *le Taureau.* De-là sont venuës les Fables de l'enlévement de Ganimédes par un Aigle, & d'Europe par un Taureau.

Pour les Dieux tutélaires, & patrons du vaisseau, c'étoit autre chose. On les mettoit sur la pouppe, & derriére le navire (*f*): *Ingentes de puppe Dii.* Et Ovide (*g*):

. . . . *Puppique recurva*
*Insilit, & pictos verberat unda Deos.*

Et Virgile en parlant du même vaisseau qu'il a appellé le Tigre, lui donne Apollon pour Tutélaire:

. . . *Aurato fulgebat Apolline puppis.*

Hérodote dit que les Phéniciens appelloient les Dieux tutelaires de leurs vaisseaux, *Pataci*, (*h*). On couronnoit ces Dieux en signe d'actions de graces, en arrivant au port (*i*):

*Puppibus & læti nautæ imposuêre coronas.*

℣. 12. CUM VENISSEMUS SYRACUSAM. *Nous abordâmes à Syracuse.* Pour arriver de Malte en Italie, la route la plus courte est de suivre les côtes orientales de Sicile, pour aller passer entre la Sicile, & l'Italie. Ils arrêtérent trois jours à Syracuse, ville célébre située sur la côte de Sicile. De-là ils vinrent à Rhégium sur la côte d'Italie, dans la Calabre, vis-à-vis de la Sicile. Il faut voir la Carte.

℣. 13. FLANTE AUSTRO, VENIMUS PUTEOLOS. *Le vent du midi s'étant levé, nous arrivâmes en deux jours à Pouzoles.* Le vent du midi favorisoit leur course. Pouzoles est une ville de Campanie, à huit mille des Naples. Les vaisseaux d'Aléxandrie abordoient d'ordinaire a cette ville (*k*), qui est environ à cinquante lieuës de Rome: Saint Ignace le Martyr (*l*) venant souffrir le martyre à Rome, auroit souhaité de venir aborder à Pou-

(a) *Hamm. Fromod. Vide* 1. *Timot.* v. 17. *Qui bene præsunt presbyteri, duplici honore digni sunt.*
(b) Παρασήμῳ Διοσκούροις.
(c) *Scaliger. Boch. Canaan. Grot.*
(d) *Æneid.* x.
(e) *Æneid.* v. *Ingenti mole Chimæram.* Et *Centauro invehitur magna.*
(f) *Pers. Sat.* 6.
(g) *Ovid. lib.* 1. *Trist. Eleg.* 3.
(h) *Herodot. lib.* 3. *c.* 37.
(i) *Virgil.*
(k) *Grot. ad Act.* XXVIII. 6. *Baron. ad an.* 59.
(l) *Acta Martyr. Syncera, p.* 705. 706.

14. *Ubi inventis fratribus rogati sumus manere apud eos dies septem: & sic venimus Romam.*

15. *Et inde cùm audissent fratres, occurrerunt nobis usque ad Appii forum, ac tres Tabernas. Quos cùm vidisset Paulus, gratias agens Deo, accepit fiduciam.*

16. *Cùm autem venissemus Romam, permissum est Paulo manere sibimet cum custodiente se milite.*

17. *Post tertium autem diem convocavit primos Judæorum. Cumque convenissent, dicebat eis: Ego, viri fratres, nihil adversus plebem faciens, aut morem paternum, vinctus ab Jerosolymis traditus sum in manus Romanorum:*

14. Où nous trouvâmes des freres qui nous prierent de demeurer chez eux sept jours; & ensuite nous prîmes le chemin de Rome.

15. Lorsque les freres de Rome eurent appris des nouvelles de notre arrivée, ils vinrent au-devant de nous jusqu'au lieu *appellé* le marché d'Appius, & aux trois Loges: & Paul les ayant vûs, rendit graces à Dieu, & fut rempli d'une *nouvelle* confiance.

16. Quand nous fûmes arrivez à Rome, il fut permis à Paul de demeurer où il voudroit avec le soldat qui le gardoit.

17. Trois jours après Paul pria les principaux d'entre les Juifs de le venir trouver; & quand ils furent venus, il leur dit: Mes freres, quoique je n'eusse rien commis contre le peuple, ni contre les coûtumes de nos peres, j'ai été fait prisonnier à Jérusalem, & mis entre les mains des Romains:

## COMMENTAIRE.

toles, afin de marcher sur les traces de saint Paul: mais Dieu n'ayant pas permis qu'il eut cette consolation, il estimoit heureux les Fidéles qui y demeuroient.

℣. 14. IBI INVENTIS FRATRIBUS. *Nous y trouvâmes des freres*; des Chrétiens. Il y en avoit déja un grand nombre en Italie, comme on le voit par l'Épître aux Romains écrite quelques années avant ce voyage. *Ils nous priérent de demeurer.* On peut traduire le Grec (*a*): Nous fûmes *consolez de leur part, en demeurant sept jours avec eux.* Ou: Nous eûmes la consolation de demeurer auprès d'eux pendant sept jours.

SIC VENIMUS ROMAM. *Nous prîmes le chemin de Rome.* Le Texte à la lettre (*b*): *Nous vinmes à Rome.* Mais la suite fait voir qu'il faut l'entendre comme on l'a marqué dans la traduction: Nous nous mîmes en chemin pour aller à Rome.

℣. 15. USQUE AD APPII FORUM. *Les fréres vinrent au-devant de nous jusqu'au marché d'Appius*; à cinquante-deux milles de Rome; On voit par-là quelle étoit la ferveur des premiers Chrétiens, quelles étoient leur amitié, & leur respect pour les Apôtres, & en particulier pour S. Paul, qu'ils ne connoissoient encore que de réputation, & par la lettre qu'il leur avoit écrite. On appelloit *le marché d'Appius*, un lieu où étoit la statuë d'Appius Claudius (*c*), qui avoit fait paver le chemin nommé d'Appius, depuis Rome jusqu'à Capouë. Ce marché d'Appius étoit un lieu considérable sur la mer, où il y avoit toûjours grand nombre de matelots, & d'étrangers (*d*).

TRES TABERNAS. *Les trois loges*; ou plûtôt, *les trois hôtelleries.* C'étoit un autre lieu fameux sur le chemin d'Appius, à trente-trois milles, ou onze lieuës de Rome. Les uns vinrent au-devant de Paul jusqu'à *forum Appii*, ou au marché d'Appius; & les autres jusqu'aux trois hôtelleries.

℣. 16. CUM VENISSEMUS ROMAM. *Quand nous fûmes arrivez à Rome.* Nous croyons qu'il y arriva vers la fin de Février. Les anciens Martyrologes (*e*) marquent son arrivée en cette ville au sixiéme jour de Juillet; Arator (*f*) qui vivoit au sixiéme siécle, au mois de Mars. Le Grec ajoute ici (*g*), que *le Centenier remit les prisonniers au Préfet du Prétoire.* C'étoit alors *Afranius Burrus*, qui avoit été fait Préfet du Prétoire sous Claude, l'an 51. de JESUS-CHRIST. Il eut beaucoup de part à l'élévation de Néron à l'Empire, & conserva quelque autorité sur l'esprit de cet Empereur, dont il retenoit, autant qu'il pouvoit, les mauvaises inclinations. Il mourut l'an 62. de JESUS-CHRIST, environ deux ans après l'arrivée de saint Paul à Rome. Les Historiens loüent sa sagesse, & sa modération; il semble que la liberté qu'il donna à saint Paul *de demeurer où il voudroit, avec le soldat qui le gardoit*, en est une preuve.

MANERE SIBIMET CUM CUSTODIENTE SE MILITE. *De demeurer où il voudroit, avec le soldat qui le gardoit.* On lui permit de demeurer en ville, & hors de la prison ordinaire; mais toûjours attaché par la main droite à une chaîne, qui tenoit par son extrémité à la gauche d'un soldat, qui répondoit de lui, & qui le gardoit. Nous avons déja remarqué cet usage en plus d'un endroit. On le voit dans Athénée, qui dit que Marinus Aquilius fut attaché à Basterne, qui étoit un homme de cinq coudées, ou de sept pieds & demi de haut, & qui le traînoit après lui allant à cheval (*h*). Joseph remarque (*i*) que l'on accorda à Agrippa un soldat, auquel il étoit lié avec sa chaîne; en sorte qu'il ne demeuroit pas enfermé dans sa prison, & qu'on lui permettoit de recevoir les visites de ses amis. Sénéque (*k*) regarde tous les hommes en ce monde, comme ces prisonniers qui sont liez avec un soldat. Le soldat qui conduit le prisonnier, est en un sens aussi peu libre que le prisonnier même: *Alligatique sunt etiam qui alligaverunt, nisi tu fortè leviorem in sinistra catenam putas.* Saint Chrysostome (*l*) croit que ce soldat étoit moins pour l'empêcher de fuir, que pour le mettre en sûreté contre la violence des Juifs.

℣. 17. PRIMOS JUDÆORUM. *Les principaux d'entre les Juifs* de Rome; les Chefs de la Synagogue; ceux

(a) Παρεκλήθημεν ἐπ' αὐτοῖς ἐπιμεῖναι ἡμέρας ἑπτά.
(b) Εἰς τὴν Ῥώμην ἤλθομεν.
(c) *Isidor. Pelus. Ep.* 337. *Sanct. Cornel.*
(d) *Horat. lib.* 1 *Satyr.* 5.
. . . . *Inde forum Appii*
*Differtum nautis, cauponibus atque malignis.*
(e) *Beda, Ado, Usuar. Vide Baron.*
(f) *Arator.*
*Pullulat interea nitidi coma frondea veris*
*Quo juvenescit humus semo, fugiente pruinâ.*

(g) Ὁ ἑκατόνταρχος παρέδωκε τοὺς δεσμίους τῷ στρατοπεδάρχῃ. Mais ces mots ne se lisent point dans le Manuscrit Alex. dans le Syr. dans saint Chrysostome, & dans d'autres Exemplaires. Zeger, Mill. & quelqu'autres les rejettent comme une glose ajoutée au Texte.
(h) *Athen. apud Grot. hic.*
(i) *Joseph Antiqu. lib.* 18. *c.* 8.
(k) *Senec. de tranquill. lib* 1. *c.* 10.
(l) *Chrysost. homil.* 54. *in Acta.*



Digitized by Google

18. *Qui cùm interrogationem de me habuissent, voluerunt me dimittere, eò quòd nulla esset causa mortis in me.*

19. *Contradicentibus autem Judæis, coactus sum appellare Cæsarem, non quasi gentem meam habens aliquid accusare.*

20. *Propter hanc igitur causam rogavi vos videre, & alloqui. Propter spem enim Israël catenâ hac circumdatus sum.*

21. *At illi dixerunt ad eum: Nos neque litteras accepimus de te à Judæa, neque adveniens aliquis fratrum nuntiavit, aut locutus est quid de te malum.*

22. *Rogamus autem à te audire quæ sentis: nam de secta hac notum est nobis quia ubique ei contradicitur.*

18. Qui m'ayant examiné, me vouloient mettre en liberté, parce qu'ils ne me trouvoient coupable d'aucun crime qui meritât la mort.

19. Mais les Juifs s'y opposant, j'ai été contraint d'appeller à César, sans que j'aie dessein néanmoins d'accuser en aucune chose ceux de ma nation.

20. C'est pour ce sujet que je vous ai prié de venir ici, afin de vous voir, & de vous parler; car c'est pour l'espérance d'Israël que je suis lié de cette chaîne.

21. Ils lui répondirent: Nous n'avons point reçu de lettre de Judée sur votre sujet, & il n'est venu aucun de nos freres de ce pays-là qui nous ait dit du mal de vous.

22. Mais nous voudrions bien que vous nous disiez vous-même vos sentimens; car ce que nous savons de cette secte, c'est qu'on la combat par tout.

## COMMENTAIRE.

qui étoient le plus en réputation. On a vû ci-devant (a), que l'Empereur Claude avoit chassé les Juifs de la ville, à l'occasion des bruits qui étoient entre eux, & les Chrétiens. Ils y revinrent apparemment aussi-tôt après sa mort, arrivée cinq ans avant que Paul arrivât à Rome. On voit même par la Lettre que cet Apôtre écrivit aux Romains deux ans auparavant (b), que dès-lors il y avoit à Rome un grand nombre de Juifs, & de Chrétiens. S. Paul pria donc les premiers des Juifs de le venir voir; n'étant peut-être pas encore dans la liberté où il fut depuis, d'aller où il vouloit avec le soldat qui le suivoit, & de demeurer en son particulier dans un logement qu'il loüoit: Car ceci arriva trois jours après son entrée à Rome; & il est difficile que dans ce peu de tems le Préfet du Prétoire ait pris connoissance des affaires de Paul, & qu'il ait pris en lui assez de confiance, pour le laisser hors de prison. Quoiqu'il en soit, Paul se hâta de parler aux Juifs, avant qu'ils fussent prévenus contre lui, & que ceux de Jérusalem leur eussent écrit d'une maniére propre à leur inspirer de la défiance contre lui.

Il leur dit que sans avoir rien fait contre le peuple, ni contre les coutumes du pays, on l'avoit arrêté, *& mis entre les mains des Romains*; c'est-à-dire, qu'ils avoient usé envers lui de tant de violence, que les Romains craignant qu'ils ne le missent en piéces, l'avoient tiré de leurs mains (c). Il ajoute (ỳ. 18.) que les Gouverneurs Romains Félix, & Festus avoient hautement reconnu son innocence, & qu'ils l'auroient mis en liberté, sur tout Festus, si lui-même n'eût appellé à l'Empereur. Il dit que *les Juifs s'étoient opposez* à cette bonne volonté des Gouverneurs, & qu'ils l'avoient forcé malgré lui à recourir à une puissance étrangére, ayant attenté plus d'une fois sur sa vie, & l'ayant accusé de plusieurs crimes, dont ils n'avoient pû donner aucune preuve. Saint Luc ne rapporte ici que sommairement le discours, & l'entretien de saint Paul avec les Juifs; & nous devons croire qu'il leur raconta exactement ce qui lui étoit arrivé depuis sa venuë à Jérusalem, jusqu'à son embarquement à Césarée.

ỳ. 20. PROPTER SPEM ISRAEL. *C'est pour l'espérance d'Israël que je suis lié de cette chaîne* Voilà le vrai sujet de ma prise, & de mon emprisonnement. C'est que je prêche que le Messie (d), l'espérance d'Israël, est venu dans la personne de JESUS de Nazareth; ou bien, c'est à cause que je prêche la résurrection des morts (e), qui est l'attente de tout le peuple du Seigneur. C'étoit-là en effet la vraie cause de l'acharnement des Princes des Prêtres, & des Saducéens contre saint Paul, comme il l'a déja dit plus d'une fois (f).

ỳ. 21. NEQUE ALIQUIS FRATRUM. *Il n'est venu aucun de nos fréres qui ait dit du mal de vous.* Aucun Juif de Judée n'est venu de ce pays-là, & nous n'en avons reçû aucune Lettre contre vous. Saint Paul étoit parti de la Palestine dans une saison assez avancée; & nonobstant toutes les disgraces de son voyage, il étoit arrivé de fort bonne-heure à Rome, supposé, comme nous l'avons dit, qu'il y soit arrivé au mois de Février. Il auroit été mal-aisé que les Juifs de Palestine y eussent envoyé plus promptement. L'hyver n'étoit pas un tems propre à la navigation. Mais on peut croire qu'ils ne différérent pas d'y envoyer, pour renouveller leurs accusations contre lui.

ỳ. 22. AUDIRE QUÆ SENTIS DE SECTA HAC. *Que vous nous disiez vos sentimens sur cette secte*, qui est combattuë par tout. En effet toutes les Synagogues combattoient le Christianisme, & on chassoit des assemblées ceux qui se déclaroient Disciples de JESUS-CHRIST. Ils avoient envoyé par tout le monde des Lettres, pour décrier JESUS-CHRIST, & sa Doctrine (g). Les Juifs de Rome n'avoient peut-être pas vû la Lettre que saint Paul avoit écrite deux ans auparavant aux Fidéles de Rome, c'est-à-dire, aux Juifs, & aux Gentils convertis. Elle n'avoit pas été luë dans la Synagogue. Et quand ils en auroient eu connoissance, cela ne devoit pas les empêcher de demander à entendre saint Paul. On s'explique tout autrement de vive voix, & à loisir, que dans une Lettre écrite de fort loin à des gens qu'on n'a jamais vûs.

(a) *Act.* XVIII. 2. *Vide Sueton. lib.* 5. *cap.* 25. Ceci arriva vers l'an 49. de J. C. & 9. de Claude.
(b) L'an 58. de J. C.
(c) *Act.* XXI. 31. *&* XXII. 22. 23. *&* XXIII. 10. *&c.*
(d) *Vat. Cornel. Men. Tir. alii.*
(e) *Grot. Fromond.*
(f) *Act.* XXIII. 6. XXIV. 15. XXVI. 6.
(g) *Vide Justin. Dialog. p.* 234. 235. *Origen. lib.* 6. *contra Cels. Eusèb. & Hieron. in Isai.* XVIII. 2.

ỳ. 23.

*23. Cùm constituissent autem illi diem, venerunt ad eum in hospitium plurimi, quibus exponebat testificans Regnum Dei, suadensque eis de Jesu ex Lege Moysi, & Prophetis, à mane usque ad vesperam.*

23. Ayant donc pris jour avec lui, ils vinrent en grand nombre le trouver dans son logis, & il leur prêchoit le Royaume de Dieu, leur confirmant ce qu'il leur disoit par plusieurs témoignages; & depuis le matin jusqu'au soir, il tâchoit de leur persuader la foi de JESUS par la Loi de Moyse, & par les Prophétes.

*24. Et quidam credebant his quæ dicebantur; quidam verò non credebant.*

24. Les uns croyoient ce qu'il disoit, & les autres ne le croyoient pas.

*25. Cumque invicem non essent consentientes, discedebant, dicente Paulo unum verbum: Quia bene Spiritus sanctus locutus est per Isaïam Prophetam ad patres nostros,*

25. Et ne pouvant s'accorder entre eux, ils se retiroient; ce qui donna sujet à Paul de leur dire cette parole: C'est avec grande raison que le Saint-Esprit, qui a parlé à nos peres par le Prophéte Isaïe,

*26. Dicens: Vade ad populum istum, & dic ad eos: Aure audietis, & non intelligetis: & videntes videbitis, & non perspicietis.*

26. A dit: Allez vers ce peuple, & lui dites: Vous écouterez; & en écoutant, vous n'entendrez point: vous verrez, & en voyant, vous ne verrez point.

*27. Incrassatum est enim cor populi hujus, & auribus graviter audierunt, & oculos suos compresserunt: ne fortè videant oculis, & auribus audiant, & corde intelligant, & convertantur, & sanem eos.*

27. Car le cœur de ce peuple s'est appesanti, & leurs oreilles sont devenuës sourdes, & ils ont fermé leurs yeux; de peur que leurs yeux ne voyent, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne, & que s'étant convertis, je ne les guérisse.

*28. Notum ergo sit vobis, quoniam Gentibus missum est hoc salutare Dei, & ipsi audient.*

28. Sachez donc que ce salut de Dieu est envoyé aux Gentils, & qu'ils le recevront.

*29. Et cùm hæc dixisset, exierunt ab eo Judæi, multam habentes inter se quæstionem.*

29. Lorsqu'il leur eut dit ces choses, les Juifs s'en allérent, ayant de grandes contestations entre eux.

## COMMENTAIRE.

℣. 23. TESTIFICANS REGNUM DEI. *Il leur prêchoit le Royaume de Dieu.* C'est ainsi que les Hébreux appelloient le regne du Messie, & le tems de sa venuë. Notre Sauveur dans l'Evangile se sert souvent de cette expression, pour marquer la prédication de l'Evangile, la conversion des peuples, la fondation de son Eglise. Saint Paul s'efforçoit donc de prouver aux Juifs que JESUS-CHRIST étoit le Messie, & que son regne alloit s'établissant par toute la terre, par la conversion des Juifs, & des Gentils. Il leur raconta apparemment ce qu'il avoit fait; les prodiges dont Dieu avoit accompagné sa prédication; le grand nombre de Gentils, qui avoient reçû la parole de vie. Il leur montra par l'Ecriture que le Messie devoit être venu, & que J. C. avoit accompli tout ce qui étoit dit du Libérateur d'Israël.

EX LEGE, ET PROPHETIS. *Par la Loi, & par les Prophétes.* Les Juifs partageoient ainsi toutes les Ecritures de l'ancien Testament (*a*). *La Loi* contient les cinq Livres de Moyse; *les Prophétes* enferment tout le reste.

A MANE USQUE AD VESPERAM. *Depuis le matin jusqu'au soir.* Et cela non-seulement ce premier jour, mais pendant plusieurs jours; car ces assemblées durérent assez long-tems; jusqu'à ce que saint Paul voyant qu'ils ne s'accordoient pas entre eux, & que par un esprit de chicane & de contradiction, ils s'opposoient à ce qu'il leur disoit, il leur déclara qu'à leur refus Dieu communiqueroit ses véritez aux Gentils; & que pour lui il leur prêcheroit l'Evangile, & qu'ils en feroient profit.

℣. 26. AURE AUDIETIS, ET NON INTELLIGETIS. *Vous écouterez, & en écoutant vous n'entendrez point.* Ces paroles ont été souvent appliquées aux Juifs endurcis. Isaïe (*b*) les avoit dites des Juifs de son tems. Le Sauveur, & les Apôtres en ont fait une juste application à ceux à qui ils parloient (*c*). On peut encore aujourd'hui faire le même reproche aux Hébreux, & même à plusieurs Chrétiens, qui lisent, & entendent les véritez saintes, sans en connoître le vrai sens, & sans en être touchez. Nous avons expliqué ce passage en plus d'un endroit.

℣. 28. GENTIBUS MISSUM EST HOC SALUTARE. *Ce salut est envoyé aux Gentils.* Saint Paul s'exprime à Rome d'une maniére peut-être encore plus ferme, & plus hardie qu'il n'auroit fait en Judée, étant sous la protection de l'Empereur, & les Juifs n'ayant pas une fort grande autorité à Rome (*d*). Puisque vous rejettez l'Evangile je vais l'annoncer aux Gentils, conformément aux promesses des anciens Prophétes; & ils y seront plus dociles que vous ne l'avez été.

℣. 29. MULTAM HABENTES QUÆSTIONEM. *Ayant de grandes contestations entre eux*; les uns défendant saint Paul, les autres le condamnant. Il se trouvoit dans ces assemblées beaucoup de Chrétiens zélez, qui soutenoient la Doctrine de Paul contre les Juifs incrédules, & endurcis, qui la combattoient. Ce verset manque dans plusieurs Exemplaires Grecs, dans le Manuscrit Aléxandrin, dans le Cophte, le Syriaque, & plusieurs autres; & il est suspect de supposition (*e*).

(a) *Matt.* VII. 12. XI 13. XXII. 40. *Luc.* XVI. 16. *Act.* XXIV. 14.
(b) *Isai.* VI. 10.
(c) *Matth.* XIII. 14. 15. *Marc.* IV. 12. *Luc.* VIII. 10. *Joan.* XII. 40. *Rom.* XI. 8.
(d) *Chrysost. Fromond.*
(e) *Vide Mill. hic. & Proleg.* 981. *Erasm.*

30. *Mansit autem biennio toto in suo conducto: & suscipiebat omnes, qui ingrediebantur ad eum,*

31. *Prædicans Regnum Dei, & docens quæ sunt de Domino Jesu Christo, cum omni fiducia, sine prohibitione.*

30. Paul ensuite demeura deux ans entiers dans un logis qu'il avoit loüé, où il recevoit tous ceux qui le venoient voir,

31. Prêchant le Royaume de Dieu, & enseignant ce qui regarde le Seigneur JESUS-CHRIST avec toute liberté, sans que personne l'en empêchât.

## COMMENTAIRE.

℣. 30. MANSIT BIENNIO TOTO. *Il demeura deux ans entiers dans un logis qu'il avoit loüé*, & qu'il paya dit saint Chrysostome (*a*), non du travail des autres, mais de son propre travail, autant que l'état où il étoit lui permettoit de le faire. Il recevoit dans ce logement tous ceux qui venoient l'écouter. Il prêchoit hautement l'Evangile; de sorte que sa captivité servit beaucoup à la propagation de la foi (*b*), & que son nom devint célébre même à la Cour de Néron, où il y avoit plusieurs Chrétiens (*c*). On dit que durant son séjour, il fit connoissance avec Sénéque le Philosophe (*d*). On a même publié des Lettres de lui à saint Paul, & de saint Paul à lui, que saint Augustin; (*e*), & saint Jérôme (*f*) paroissent avoir crûes véritables. Mais tous les Savans sont aujourd'hui persuadez que ce sont des piéces supposées, indignes & de l'Apôtre, & de Sénéque.

Les Fidéles de Philippes, qui avoient toûjours témoigné une affection particuliére pour saint Paul, ayant appris qu'il étoit prisonnier à Rome pour J. C. lui envoyérent Epaphrodite leur Apôtre, ou leur Evêque, qui lui apporta quelques secours d'argent, & le servit de sa personne, jusqu'à s'exposer à de grands dangers, qui lui causérent une maladie fort dangereuse. Lorsqu'il fut guéri, il retourna à Philippes; & saint Paul le chargea de l'Epître aux Philippiens, qui nous apprend toutes ces particularitez (*g*). On voit par le titre de cette Lettre, que Timothée étoit alors à Rome avec lui, & qu'il espéroit d'être bien-tôt délivré de sa captivité.

Ce fut dans le même tems du séjour de saint Paul à Rome, qu'il convertit Onésime, esclave de Philémon ami de saint Paul. Onésime après avoir volé son Maître, s'étoit enfui de Colosse en Phrygie, & étoit venu à Rome. Ayant rencontré S. Paul, il lui avoüa sa faute, la reconnut, se convertit, & devint illustre dans l'Eglise. S. Paul le renvoya à son Maître avec la Lettre à Philémon, que nous avons encore, & d'où nous apprenons cette histoire. Il nous y apprend qu'il avoit avec lui Epaphras, Aristarque, saint Luc, Demas, & Marc (*h*).

Philémon reçut Onésime en considération de saint Paul, & lui pardonna sa fuite, & son vol. Peu de tems après, il le renvoya à Rome à saint Paul, pour le servir dans ses liens. Mais l'Apôtre ayant appris d'Epaphras, & par des Lettres qu'Onésime lui avoit apportées de Laodicée, que quelques faux Apôtres s'efforçoient de répandre des erreurs dans l'Eglise de Colosse, il écrivit aux Fidéles de cette Eglise, pour les instruire, & les prémunir contre les mauvais Docteurs. Il leur envoya Tyquique, qui étoit un fidéle Ministre du Seigneur, avec Onésime, qu'il renvoyoit pour la seconde fois à Philémon, & les chargea de la Lettre aux Colossiens, que nous avons encore aujourd'hui.

Il étoit encore à Rome, ou au moins dans l'Italie, lorsqu'il écrivit son Epître aux Hébreux. Nous ne nous étendons point ici sur les difficultez que l'on forme sur cet ouvrage; nous en parlerons au long dans la Préface du Commentaire, où nous l'expliquerons. Ce fut vers ce même tems, ou même un peu auparavant qu'il fut mis en liberté. Nous ignorons la maniére dont il fut délivré, puisque ni lui, ni saint Luc, ni aucun Ancien ne nous en a informé. Nous ignorons de même ce qu'il fit jusqu'à sa mort. Mais nous savons parfaitement qu'il entreprit divers voyages, qu'il porta la lumiére de l'Evangile en une infinité d'endroits, qu'il souffrit de nouveau les chaînes, les tourmens, les combats, les prisons, les embûches, jusqu'au moment que Dieu lui fit la grace de couronner ses travaux par une mort précieuse, ayant eu la tête tranchée à Rome l'an 66. de JESUS-CHRIST, & 13. de Néron.

(a) *Chrysost. homil. 55. in Act., pag. 478. 479.*
(b) *Philipp. I. 12.*
(c) *Philipp. IV. 22.*
(d) Voyez *Baron. ad 66. n. 11.*
(e) *Aug. Ep. olim 54. nunc 153. n. 14. c. 5.*
(f) *Hieron. de Viris Illustr. c. 12.*
(g) *Philipp. I. 12. 13. II. 25. IV. 15. 16. 18. &c.*
(h) *Ad Philem.* ℣. *23. 24.*

*Fin des Actes des Apôtres.*

VARIETEZ

Digitized by

# VARIETEZ DE LEÇONS
## DES QUATRE EVANGILES,
### TIRÉES D'ANCIENS MANUSCRITS.

Depuis l'Impression de notre Commentaire sur l'Evangile de saint Matthieu, j'ai eu communication d'un très-ancien Manuscrit de l'Abbaye de Corbie, n°. 195. écrit au sixiéme siécle, en lettres majuscules, où très-souvent les mots ne sont point séparez les uns des autres, & où l'ortographe est fort defectueuse. Ce Manuscrit contient les quatre Evangiles, tels qu'ils étoient avant la correction, ou la traduction qu'en fit saint Jerôme. Comme on s'en servoit à l'Eglise pour chanter l'Evangile à la Messe, assez souvent, sur tout dans saint Matthieu, l'on y a fait des corrections pour le rendre plus conforme à la Vulgate de la traduction de saint Jérôme. Mais ces corrections sont aisées à distinguer du corps de l'ouvrage, par la diversité de l'encre, & du caractére. Les quatre Evangelistes y sont placez dans un ordre tout différent de nos Exemplaires. On y voit d'abord saint Matthieu, dont les onze premiers Chapitres sont perdus. 2°. Saint Jean, 3°. S. Luc, ou *Lucanus*, comme il l'appelle; & 4°. saint Marc. Nous avons ramassées les principales varietez de leçons de ce Manuscrit. Si nous eussions voulu les marquer toutes, il auroit fallu le copier tout entier; car il y en a presque dans chaque verset, si l'on ne regarde que l'arrangement des mots, & les termes équivalens.

Par le moyen de ce Manuscrit, & de quelques autres que l'on pourroit encore trouver dans les anciennes Bibliotéques, je ne doute pas que l'on ne pût restituer le Texte de l'ancienne Italique pour les Evangiles. Luc de Bruges cite un ancien Manuscrit de l'Abbaye de Malmedy, qui contenoit l'ancienne Vulgate. Le R. Pere Martianay, Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur, nous a donné l'ancien Texte de saint Matthieu, tiré de deux anciens Manuscrits, l'un de saint Germain des Prez, & l'autre de Corbie; mais fort different du nôtre, & par son antiquité, & par son caractére. Celui de Corbie qui est entre les mains du Pere Martianay, n'a que huit cens ans d'antiquité, & est écrit en lettres Saxones, ou Mérovingiennes. Celui que nous avons vû est écrit en caractéres Latins, quarrez, majuscules, & du sixiéme siécle, au jugement des plus habiles. Celui du Pere Martianay ne contient apparemment que l'ancienne Italique de saint Matthieu; le nôtre contient les quatre Evangiles. En comparant notre Manuscrit avec son Edition de saint Matthieu, nous avons remarqué que le nôtre a plus de conformité avec le Manuscrit de S. Germain des Prez, dont il a mis les variantes à la marge de son Edition. On verra par la confrontation de toutes ces varietez, la preuve de ce que dit saint Jérôme (*a*) qu'il y avoit autrefois tant de diversitez dans les Exemplaires, qu'on pouvoit compter autant d'Exemplaires divers, qu'il y avoit de Livres.

(a) *Hieronym. Præfat. in quatuor Evang. Si Latinis Exemplaribus fides est adhibenda, respondeant, quibus? Tot enim sunt Exemplaria penè, quot Codices.*

# VARIETEZ DE LEÇONS
## TIRÉES D'UN TRES-ANCIEN MANUSCRIT de l'Abbaye de Corbie, cotté 195. qui contient les quatre Evangiles.

*Les onze premiers Chapitres de Saint Matthieu manquent.*

### CAPUT XII.

℣. 1. Per *segetes sabbatis... Servientes,* pro, *surientes.*
8. Dominus est enim sabbati, Filius hominis.
24. Nisi in Belsebul.
27. Judices erunt vestri.
37. Unusquisque enim ex verbis suis condemnabitur.
41. Ninevitæ resurgent in judicium.... Ecce plus quàm Jona.
42. Ab ultimis partibus terræ.... Ecce plus quàm Salomon.
43. Et non inveniet.
45. Introeuntes habitant in eo..... Pejora magis quàm priora.
46. Hæc eo loquente ad turbas... Loqui cum eo.
47. Quærentes loqui tecum.
48. Mater mea, an fratres mei?

### CAPUT XIII.

℣. 1. Exiit Jesus & sedebat. *recent. manu.* Exiit de domo.
2. In naviculam ascenderet sedere, & omnes turbæ stabant.
4. Volucres, & comederunt ea.
14. Implebitur in eis Prophetia Isaiæ.
22. Sollicitudo sæculi, & voluptas divitiarum. *recent. manu*, Fallacia.
30. Colligate ea fasciculos.
32. Majus fit omnibus holeribus.
33. In farinæ mensuris tribus.
35. Eructabo absconsa ante constitutionem mundi.
36. Parabolam tritici, & zizaniorum agri.
38. Filii sunt nequitiæ.
44. Quem cùm invenit homo.



Digitized by Google

45. Homini negotianti, quærenti bonam margaritam.
47. Reti misso in mare, quod ex omni genere piscium collegit.
48. Cùm autem esset impletum, eduxerunt id ad littus, & sedentes élegerunt optimos in vasis, malos autem projecerunt foras.
51. Dicunt ei utique.
55. Filius Joseph fabri?... Judas, & Simon?

## CAPUT XIV.

℣. 3. FRatris sui Philippi.
5. Habebant eum.
6. In medio tricliuii.
8. Dixit: Da mihi in disco caput Joannis Baptistæ.
9. Herodes propter juramentum, & propter simul recumbentes. *recent. manu*: Propter juramentum autem, &c.
10. Misitque, & decollavit eum, & allatum est caput, &c. Puella autem attulit matri suæ.
13. Quo audito Jesus secessit inde in navicula.
14. Et vidit turbam multam misertus est illi. *recent. manu.* Exiens vidit, &c.
21. Exceptis pueris, & mulieribus.
22. Præcedere trans fretum.
23. Dimisit turbam, & ascendit.
24. Erat enim illis ventus contrarius.
27. Constantes estote, nolite timere, ego sum.
28. Super aquam.
31. Cùm ascendisset.
33. Verè Filius Dei est.
36. Quicumque tetigerunt, salvi facti sunt.

## CAPUT XV. MS. XLV.

℣. 2. CUm manducant panem.
6. Et non honorificavit patrem suum, &c. Irritum fecistis verbum Dei.
8 Plebs hæc me labiis honorat.
14. Cæci sunt duces cæcorum.... Si cæco ducatum dederit.
20. Non lotis autem manibus manducare non coinquinat hominem. (*Hæc non leguntur nisi recent. manu.*) Egressa à finibus illis.
26. Non licet accipere panem filiorum, &c.
30. Claudos, cæcos, debiles, mutos.... Et curavit eos omnes.
32. Quia triduum est jam quod perseverant mecum.
33. Et saturentur turbæ.
35. Præcepit turbæ discumbere in terra.
39. Magedam.

## CAPUT XVI.

℣. 2. RUbicundum est enim cum nubibus cœlum.
3. Tempestas erit; rubicundum est enim cum tristitia cœlum.
8. Quibus cogitantibus dixit Jesus.
10. Septem panum, & quatuor millia hominum.
12. Non dixit, à fermento, sed à doctrina Pharisæorum. *recent. manu.* A fermento panum, sed à doctrina.
13. Quem me dicunt homines esse Filium hominis?
18. Dico tibi tu es Petrus... Non prævalebunt ei. (vel *ejus*.)
19. Quæcumque ligaveris... erunt ligata, &c.
20. Quod ipse esset Christus.
21. Post tertium diem resurgere.
22. Cœpit increpare, & dicere: Absit à te, propitius (esto) tibi; non erit istud.
23. Vade retro post me, Satana... Recent manu. *Quia non sapis ea quæ Dei sunt, sed ea quæ hominum.*
24. Post me vult venire, abneget se sibi... Tollat crucem *meam*. Recent. manu. *suam*.
26. Commutationem animæ suæ.
27. In majestate Patris sui.

## CAPUT XVII.

℣. 3. APparuit illis Moyses, & Helias conloquentes cum eo.
5. Inumbrabit eos. *recent. manu.* Obumbrabit.
9. Dixeritis visum.
11. Venturus est restituere omnia.
12. Fecerunt ei quanta voluerunt.
Sic & Filius hominis necesse habet pati ab eis.
14. Aliquotiens in aquam.
16. Quousque patiar vos, quousque ero vobiscum?
21. Futurum est ut Filius hominis tradatur.
23. Qui didragma exigebant.
24. Ait, utique. Et intranti domum prævenit eum Jesus.

## CAPUT XVIII.

℣. 2. ET Jesus vocavit puerum, & statuit eum in medio.
3. Et efficiamini sicut pueri.
4. Sicut puer iste.
5. Unum puerum talem... me accepit.
7. Væ autem huic mundo... venire scandala.
8. Bonum est enim tibi in vitam venire.
9. Unum oculum habentem in vitam intrare.
13. Gaudebit in eam magis, quàm in nonaginta, & novem.
15. Quod si peccaverit in te.
16. Adhibe tecum unum, vel duos.
17. Quod si non audierit, sit tibi sicut Ethnicus, & Publicanus. Recent. manu. *Si non audierit, dic Ecclesiæ: si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi, &c.*
19. Si duobus convenerit ex vobis supra terram.
21. Si peccaverit in me frater meus, quotiens remittam ei? usque septies?
23. Simile est habitum Regnum Cœlorum.
26. Patientiam habe, & omnia reddam. Misertus..;
29. Patientiam habe in me, & reddam tibi.

## CAPUT XIX.

℣. 1. FActum est cùm locutus esset Jesus sermones istos, transtulit se à Galilæa.
4. Qui fecit hominem, & feminam fecit eos. *recent. manu additur:* Ab initio.
6. Quod ergo Deus conjunxit in uno, homo.
7. Et dimittere uxorem.
*Ibid.* Qui dimissam duxerit, fornicatur.
10. Si ita est causa viri.
11. Sunt enim spadones.
*Ibid.* Castrati.
13. Oblati sunt ei pueri... & prohibebant.
14. Sinite infantes... talium est Regnum Cœlorum.
15. Et impositis illis manibus.
16. Et ecce unus accessit ad eum, & ait.
*Ibid.* Quid faciam. *recent. manu.* Quid boni faciam.
17. At Jesus dixit ei... Sed si vis in vitam venire.
18. Non occides, non mœchaberis, non furtum facies.
20. Dicens illi. *recent. manu.* Dicit.
21. Vade, vende omnia bona tua, & da.
24. In Regno Cœlorum.
25. Auditis autem Discipuli his verbis mirabantur, & timebant valde dicentes: Et quis potest salvus fieri?
27. Et ecce nos reliquimus.
28. In generatione cùm venerit.
29. Aut sorores, aut matrem, aut filios. *recent. manu.* Aut uxorem.
30. Multi autem sunt novissimi.

## CAPUT XX.

℣. 1. SImile est enim.
3. Egressus autem... invenit alios.
6. Circa autem undecimam horam exiit.
11. Et accipientes murmuraverunt.
15. Aut non licet mihi facere quod volo?

17. Ascendens Jesus Jerosolymis... Discipulos, & ait illis.
18. Et condemnabunt me morte. *recent. manu.* Eum.
19. Gentibus ad dolendum.
21. Ipse autem dixit ei... Ait & illa.
22. Respondens autem illis Jesus. Nescitis quid, &c.
24. Audientes Deum contristati sunt de duobus.
25. Potestatem habent.
26. Inter vos autem non erit sic.... erit vester minister.
28. *Addit*: Vos autem quæritis de pusillo crescere, & de majore minores esse. Intrantes autem, & rogati ad cœnam, nolite recumbere eminentioribus locis, ne fortè clarior te superveniat, & adcedens qui te vocavit ad cœnam dicat tibi: adhuc deorsum adcide, & confundaris. Si autem in loco inferiore recubueris, & supervenerit humilior te; dicit tibi qui te vocavit ad cœnam: accede adhuc superiùs, & erit hoc tibi utiliùs.
29. Quod Jesus transit.
31. Miserere nobis, Domine Fili David.
34. Misertus autem illis.

## CAPUT XXI.

℣. 1. IN montem Oliveti.
3. Dominus operam eorum desiderat, & confestim remittet eos.
5. Et pullum novellum subjugalem.
7. Et imposuerunt super eum vestimenta, & sedebat super eum Jesus.
8. Straverunt in via.
19. Videns arborem unam ficûs secus viam, venit ad illam.
21. Tolle te, & jacta te in mare, fiet.
31. Dicunt ei: novissimus.
32. Vos autem videntes nec pœnitentiam habuistis, post quod non credidistis.
34. Ut acciperent de fructibus suis.
37. Forsitan verebuntur, &c.
41. Malè perdet eos, & vineam locabit illis colonis qui reddant fructus temporibus suis.
42. A Domino factus hic est mirabilis in oculis nostris.
℣. 44. *Deest in Ms. hunc supplevit recentior manus.*
46. Timuerunt populos.

## CAPUT XXII.

℣. 1. ET noluerunt venire.
4. Tauri & saginata mea occisa sunt.
5. Alii in villam, alii, &c.
7. Ille autem rex cùm audisset, iratus est, & misit exercitum suum.
13. Tunc Rex dixit ministris: Tollite illum manibus, & pedibus, & mittite eum, &c.
15. Ut caperent eum in verbo.
18. Quid me teutatis? Ostendite, &c.
30. Neque nubent, neque uxorem ducent... Sicut Angeli in Cœlo.
34. Convenerunt ad eum.
37. In toto corde.
42. Cujus Filium dicunt David. *recent. manu.* Cujus filius est? Dicunt ei: David.

## CAPUT XXIII.

℣. 4. ONera gravia, & imponunt, &c. *Addit recentior manus.* Et importabilia.
5. Fimbrias vestimentorum suorum.
6. Primum discubitum in conviviis.
14. Occasione longa orantes, propter hoc accipietis amplius judicium.
16. Templi, debitor est.
18. Debitor est.
23. Hæc oportuerat facere.
24. Liquantes culicem, &c.
25. Plena sunt rapinâ, & intemperantiâ.
33. Generatio viperarum.
38. Ecce relinquitur vobis domus vestra. *omittitur* Deserta.

## CAPUT XXIV.

℣. 1. STructurum Templi.
4. Vos seducat ullo modo.
6. Audient enim prælia.
7. Et erunt fames, & terræ motus. *omisso*, pestilentiæ.
13. Qui autem permanserit usque ad finem.
15. Abominationem desolationis, quod dictum est à Daniele.
16. Fugiant in montibus.
21. Erit enim tribulatio magna. *omisso*, Tunc.
28. Ubicumque enim fuerit corpus, illuc congregabuntur aquilæ.
30. Plangent se.
32. Folia nascuntur.
35. Verbum autem hoc non præteribit.
36. Neque Filius. (*Additum.*)
38. Manducantes, & bibentes, & uxores ducentes, usque in eum diem.
℣. 41. *Omittitur omninò.*
42. Nescitis qua die.
43. Quâ horâ fur venit.
45. Quisnam est fidelis.
46. Quem veniens Dominus ejus inveniet ita facientem.

## CAPUT XXV.

℣. 1. SImile æstimabitur... quæ acceperunt lampades suas, & prodierunt, & venerunt obviam sponso.
6. Surgite obviam ei.
14. Peregrè profectus.
15. Profectus est. Continuò autem qui quinque, &c.
16. Et operatus est in eis alia quinque.
17. Lucratus est in eis alia duo.
18. Qui unum accepit, fodit & abscondit pecuniam Domini sui.
21. *Omittit*: Quia in pauca fuisti fidelis.
26. Nequam, & piger.
27. *Omittit*: Cum usura; *sed addit recentior manus.*
29. Et quod habet auferetur ab eo.
36. *Omittit*: Nudus, & cooperuistis me.
40. Quandiu fecistis uni horum minimorum, & mihi fecistis.
41. Quem præparavit pater meus Diabolo. *Omittit*, & Angelis ejus.

## CAPUT XXVI.

℣. 5. NE in die festo tumultus fieret in populo.
9. Venundari, & dari. *Omittit* multò.
10. Quod ut cognovit Jesus dixit: quid molesti estis mulieri?
14. Judas Scarioth.
17. Prima autem Azymorum.
24. Bonum erat homini illi non nasci.
29. De hac creatura vitis.
33. Si omnes scandalizabuntur in te, ego numquam scandalizabor.
36. Donec eo illuc orare.
38. Sustinete & vigilate mecum.
39. Non sicut ego volo, sed sicut tu vis.
40. Sic non potuisti.
41. Ut non veniatis in tentationem.
42. Pater meus, si non potest hoc transire à me, nisi illud bibam, fiat voluntas tua.
44. *Omittit*, Tertiò.
46. Ecce appropinquat.
50. Cui dixit Jesus: Ad quid venisti, amice?
52. Qui accipiunt gladium, & gladio utuntur, gladio peribunt.



Digitized by Google

53. Aut non putas me posse modò rogare Patrem meum, & exhibebit mihi plus quàm duodecim millia Angelorum.
58. Ut videret exitum rei.
60. Et non invenerunt exitum. Et cùm multi falsi testes accessissent, non invenerunt quicquam in eo.
65. Nunc audistis blasphemiam ejus.
67. *Omittit*: Alii autem palmas in faciem ejus dederunt, *quod supplevit recentior manus.*
73. Nam & loquela tua similis est ei.
74. Tunc cœpit devotare, & jurare.
75. Rememoratus est... egressus foras, amarissimè ploravit.

CAPUT XXVII.

℣. 1. Consilium acceperunt.
4. Peccavi quod tradiderim sanguinem justum.
5. Secessit, & abiit, & laqueo se suspendit.
6. Non licet eos mittere in loculum.
7. Consilio autem accepto inter se.
8. Acheldemach.
19. *Omittit*: Per visum.
24. A sanguine hujus. *Omisso* Justi.
26. Jesum flagellis cæsum.
29. Et adgeniculantes se ante eum, deludebant eum.
32. Hominem Cyrenæum venientem obviam sibi, nomine Simonem.
35. *Omittit*: Ut impleretur quod dictum, *usque ad finem versûs.*
40. Vah qui destruebat Templum Dei, & in triduum illud reædificabat; si Filius Dei es, descende nunc de cruce.
41. Cum Scribis, & Pharisæis dicebant.
43. Liberet eum, si vult eum.
46. Lama-sapthani.
49. Elias, & liberabit eum.
51. Sanctorum dormientium surrexerunt.
55. Multæ à longè videntes.
56. Maria Jacobi, & Joseph, & mater fil. Zebed.
63. Post tertium diem resurgam.
65. Habetis custodes, Ite custodite sicut scitis.

CAPUT XXVIII. LXXIII.

℣. 1. Quæ lucessit in prima Sabbathorum.
3. Et vestimenta ejus candida sicut nix. A timore autem ejus commoti sunt qui custodiebant, & facti sunt sicut mortui.
7. Ecce dixi vobis.
12. Consilium acceperunt, & pecunias copiosas dederunt militibus.
19. Et Filii, & sancti Spiritus.

*L'Evangile de saint Matthieu a soixante & quatorze chapitres dans le Manuscrit.*

In fine Evangelium secundùm Matthæum explicit; incipit secundùm Joannem. Sequuntur Capitula Joannis numero XXXVI.

# EVANGELIUM JOANNIS.

CAPUT I.

℣. 3. Sine illo factum est nihil. Quod factum est in ipso vita est.
9. Venientem in hunc mundum. (10.) In hoc mundo erat.
11. In sua propria venit.
14. Plenum gratiæ & veritatis.
21. Interrogaverunt eum iterum: Quid ergo?.... Ne ergo Propheta es tu?
26. Medius vestrûm stat.
31. Ut manifestetur plebi Israhel.
34. Quia hic est electus Dei.
36. Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.
43. Proficiscens invenit.
45. Joseph qui est à Nazareth.
48. Sub arbore ficus vidi te,
50. Sub arbore ficus.

CAPUT II.

℣. 1. Ibi invitata,
3. Et vinum non habebant, quoniam consummatum est vinum nuptiarum.
7. Et vocatis Jesus ministris dixit eis: Implete, &c.
8. Et fecerunt sicut dixit illis.
10. Cum inebriati fuerint, id quod deterius.
12. *Omittit*; Et Discipuli ejus.
15. Et fecit quasi flagellum de veste.

CAPUT III.

℣. 6. Quod natum est de carne, caro est, quia de carne natum est, & quod natum est de spiritu spiritus est, quia Deus spiritus est.
8. Sic est omnis qui natus est ex aqua, & Spiritu.
16. Ut Filium suum unigenitum mitteret.
18. Qui non credit in ipsum jam judicatus est.
19. Hoc est autem judicium Dei, quia lux venit in hunc mundum.
20. Qui mala agit.
23. Et adveniebant ei, baptizabantur ab eo.
36. Qui autem non credit Filio.

CAPUT IV.

℣. 6. Jesus autem fatigatus ex itinere sedebat super puteum. *recent. manu.* Sedebat *sic* super, &c.
12. Puteum hunc.
13. Ex hac aqua quam ego dabo ei.
18. Hoc verum dixisti.
21. Veniet hora, neque in monte hoc.
24 Et eos qui adorant, in spiritu, &c.
28. Et dixit hominibus: Venite, & videte hominem, qui dixit omnia.
32. Quem vos non scitis.
36. Congerit fructum, &c.
42. Hic est Salvator mundi. *Omisso*, verè.
45. Galilæi universi.
49. Descende prius quàm moriatur puer.
50. Ait illi Jesus... Et credidit ille homo.
52. Melius habuit.
53. Cognovit ergo Pater quia dixit ei Jesus, &c. *Omisso*: Quia illa hora erat, qua.

CAPUT V.

℣. 2. Est autem Jerosolymis in inferiore parte natatoria piscina, quæ dicitur Hebraice Berzeta.
4. Angelus autem descendebat, & movebat aquam, & quicumque prior descendisset in natatoriam, sanus fiebat.
6. Quia jam multum. Tempus fecisset in languore.
7 Respondens ei languens.... mittat me in natatoriam.
9. Et surgens sublato grabato suo ambulabat.
13. Jesus autem declinavit.
23. Qui non honorificat Patrem, non honorificat Patrem qui misit Filium. *recent. manu.* Qui non honorificat Filium.
24. A morte in vitam æternam.
28. Dico enim vobis, nolite mirari hoc.
32 Alter est qui testimonium perhibet de me. *Omisit quid seq.* Et scio quod verum est testimonium quod perhibet de me.
33. Vos ipsi misisti ad me, & testimonium perhibuit Joannes de me.



Digitized by Google

37. Neque speciem ejus vidistis.
39. Scrutamini Scripturas in quibus vos putatis vitam æternam habere.
41. Gloriam ab hominibus.
43. In nomine Patris mei veni, & non accepistis. Si alius venerit.
44. Quomodo potestis vos credere, gloriam ab invicem quærentes. Et gloriam quæ ab illo solo est Deo, &c.

## CAPUT VI.

℣. 1. TRans mare Galilææ, illius Tiberiadis. Sequebatur autem illum multitudo, quia, &c... De his qui infirmabantur.
7. Ducentorum denariorum panes non sunt, ut unusquisque modicum accipiat.
9. Sed hæc quid sunt inter tantos homines?
10. *In illo loco.*
13. Ex illis quinque panibus.
15. Cùm cognovisset quia incipiunt venire, & rapere, &c.
19. Stadia viginti, vel triginta.
21. Confestim navis facta est ad terram quam ibant.
22. Quia non introivit Jesus simul cum Discipulis suis in navem, sed soli Discipuli ejus.
23. Aliæ verò... panem quem benedixerat Dominus.
30. Quid enim operaris?
32. Panem de cœlo illum verum. Dei enim panis est, qui de cœlo descendit, & dat vitam huic mundo.
39. Non perdam nihil ex eo.
43. Nolite murmurare invicem.
44. Adtraxerit eum.
45. Est scriptum enim in Prophetis.
50. Hic est autem panis qui de cœlo descendit.
51. De Cœlo descendit.
52. Hujus mundi vita... hic panis quem ego dabo.
53. Carnem. (*recent. manu.* suam.) Ad manducare.
54. Ut vobis ipsis.
55. Et biberit meum sanguinem.
57. *Post hunc versum addit*: Si acceperit homo Corpus Filii hominis quemadmodum panem vitæ, habebit vitam in illo.
60. Docens *Sabbato* in Capharnaüm.
62. Cognovit autem Jesus.
63. Quid ergo cùm videritis.
64. Nam caro non prodest. Spiritus, & vita est.
65. Sciebat enim Jesus. *recent. manu.* Ab initio.
66. Nemo potest venire, nisi fuerit, & datum desursum à Patre., *Additus*, ad me, *recent. manu.*
67. Et amplius cum illo non ambulabant.
68. Dixit ergo illis duodecim.
69. Verba vitæ æternæ Dominus habes.
70. Filius Dei vivi.
72. Incipiebat enim tradere eum unus, cùm esset.

## CAPUT VII.

℣. 1. NOn enim habebat potestatem in Judæam ambulandi.
4. Nemo quid facit in occulto. Quid facit quærit ipse.
5. Neque enim tunc fratres ejus.
9. Hæc cùm dixisset illis.
12. Seducit populum.
18. Gloriam suam propriam.
19. *Recent. manu ad marg.* Et nemo ex vobis facit legem.
26. Et nihil dicunt, numquid fortè verè cognoverunt.
28. Clamabat autem in Templo Jesus dicens. *omittit*, Quem vos nescitis.
35. Dixerunt ad ipsos... Numquid in dispersionem Græcorum incipit ire, & docere Græcos?
37. In novissimo autem die illo magno diei festi, stabat Jesus.
39. Quam incipiebant accipere credentes in eum.
*Ibid.* Quia Jesus nondum fuerat honorificatus.
46. Numquam sic locutus est quisquam homo.



51. Nisi audierit primum ab ipso, & cognoverit quid facit.
53. *Omittitur totus hic versus.*

## CAPUT VIII.

℣. 1. JEsus autem ascendit in montem Oliveti. (2.) Et mane cùm factum esset, iterùm venit in Templum... & cùm consedisset, docebat eos.
3. Mulierem in mœchatione deprehensam, quam cùm statuissent in mèdio, dixerunt ad Jesum: (4.) Magister, hæc mulier deprehensa est in mœchatione, (5.) in lege autem præcepit nobis Moyses ut qui in adulterio deprehenditur, lapidetur; tu autem quid dicis de ea?
6. Hæc dicebant tentantes eum, ut haberent causam accusandi eum.
*Ibid.* Jesus autem inclinato capite digito scribebat in terram.
7. Cùm autem interrogarent expectantes eum quid diceret; erexit se... quisque vestrûm sine delicto est, prior in eam lapidem jaciat.
8. Et iterum inclinans se, digito scribebat in terram.
9. Illi igitur cùm audissent, paulatim secedebant singuli, incipientes à senioribus omnes recesserunt, & relictus est solus Jesus. Et ecce mulier illa in medio erat.
10. Cumque erexisset se Jesus, dixit ad eam: Mulier, ubi sunt qui te perduxerunt? Nemo te lapidavit. Et illa respondens dixit: Nemo, Domine.
11. Nec ego te damnabo, vade ex hoc jam noli peccare.
12. Iterum locutus est eis, &c.
20. Qua nondum erat hora ejus.
23. Ego de superioribus sum.
26. Hæc eloquor in hunc mundum.
28. Sicut docuit me Pater, hæc eloquor.
31. Si vos manseritis in verbo meo, verè Discipuli mei estis.
35. Filius manet in æternum.
40. Hominem qui veritatem locutus est vobis, quam audivit à Deo.
41. Nos ex prostitutione non sumus.
44. Ex suis propriis loquitur, quia mendax est sicut pater ejus.
45. Ego quia veritatem dico, non creditis mihi.
46. Si veritatem dico, quare vos non creditis mihi?
47. Propterea vos me non auditis, quia non estis ex Deo.
49. Inhonoratis me.
50. Non quæro claritatem meam.
51. Non videbit mortem in æternum.
52. Non gustabit mortem, *omisso*, in æternum, *quod supplevit recentior manus.*
53. Numquid tu major es quàm Abraham, qui mortuus est?
54. Si ego clarificavero meipsum, claritas mea nihil est.
58. Ante Abraham ego sum.

## CAPUT IX

℣. 4. QUando non potest operari.
5. Cum in hoc mundo sum, lux sum hujus mundi.
6. Et superunxit illud super oculos ejus.
8. Alii dicebant: Hic est. (9.) Alii autem dicebant, quia similis est ei.
11. Et abii, & lavi, & vidi.
15. Lectum posuit mihi super oculos. Et lavi, & ecce video.
16. Quomodo potest peccator hæc facere signa? Et schisma erat in eis.
18. Non credebant Judæi de illo quoniam cæcus fuit, & videt, donec evocarentur parentes ejus.
19. Et interrogaverunt eos: Hic es filius? &c. quomodo ergo videt modo?



Digitized by Google

22. Jam enim decreverunt... extra synagogam esset.
24. Da honorem Deo.
25. Quia cæcus eram, & modò video.
32. A sæculo numquam auditum est.
39. Ut qui non videt, videat.

CAPUT X.

℣. 1. QUi non intrat per januam in cohortem ovium.
3. Et suas oves vocat nominatim, & producit illas.
(4.) Cùm autem oves suas omnes produxerit.... & oviculæ eum sequuntur.
6. Non cognoverunt quod loquebatur illis.
7. Ego sum janua ovium.
8. Non audierunt eum fures oves meas. (*vitiosè*) *correxit*: non audierunt eos oves.
9. Ego sum janua... Et introibit, & exiet.
10. Ut furetur, & occidat, & perdat. *omittit prior manus*: Et abundantiùs habeant.
13. Mercenarius autem fugit, quia conductus est.
15. Sicut cognoscit me Pater, & agnosco Patrem.
16. Et alias oviculas habeo... & fiet unus Grex, & unus Pastor.
18. Potestatem habeo sumendi eam. Hoc præceptum accepi à Patre.
22. Facta est autem dedicatio in Jerosolymis.
23. In porticu Salomonis in Templo.
31. Sustulerunt lapides Judæi.
34. Nonne scriptum est in lege, quia ego dixi.
35. Ad quos sermo fiebat Dei.
38. Quod si facio, & non vultis mihi credere, operibus credite, & cognoscetis, quia in me est Pater, & ego in eo. Ubi erat Joannes prius baptizans, & manebat illic.

CAPUT XI.

℣. 3. O*Missus totus. Supplevit recens manus ad marginem.*
4. Sed pro gloria Dei, ut clarificetur Filius Dei in ipso.
5. Diligebat Jesus Lazarum, & Mariam, & sororem ejus.
6. In eodem loco biduò.
11. Ut à somno suscitem eum.
17. Quatriduo in monumento habentem.
18. Ferè à stadiis quindecim.
25. Licet moriatur, vivit.
29. Et veniebat ad eum.
32. Ut venit ubi erat Jesus, & vidit eum, &c... si esses hic, non esset.
39. Quatriduum enim habet.
40. Videbis claritatem Dei.
41. Jesus autem levavit oculos suos sursum, & dixit.
44. Et exiit ille mortuus... Facies ejus orario conligata erat.
45. Qui venerant ad Mariam, & qui viderant.
47. Quod hic homo talia signa facit: Si relinquimus eum sic.
49. Cùm esset Princeps Sacerdotum anni illius.
50. Neque cogitatis quia expedit vobis.
51. Quod incipit Jesus moriens pro gente mori.
52. Qui sunt dispersi colligant in unum.
55. Propterea autem erat Pascha.
56. Quia non veniet ad diem festum.

CAPUT XII.

℣. 3. LIbram unguenti pistici.
4. Judas Simonis Iscariotis qui incipiebat eum tradere.
6. Non quod de pauperibus cura esset illi.... exportabat.
8. Non semper habetis.
9. Et turba multa... audivit.
13. Flores palmarum.
18. Quia Lazarum vocavit.
19. Quia nihil proficit. Ecce unus populus sequitur post illum.
20. Et erant Græci quidam ex his qui ascenderant in die festo ut adorarent.
24. Nisi granum tritici &c.
27. Pater, libera me, ex hac hora.
29. Quæ stabat, dicebat: Tonitruum factum est.
31. Nunc princeps mundi mittetur deorsum.
35. Adhuc modicum tempus, lux est in vobis.
37. Non credebant ei.
41. Quando vidit majestatem ejus.
42. Interim tamen ex principibus.
46. In hunc mundum veni.
47. *Omittit*: Sed ut salvificem mundum.
49. Ipse mihi præceptum dedit quid dicam.
50. Et scio quia præceptum ejus.
Sic eloquor.

CAPUT XIII.

℣. 1. QUi erant in hoc mundo, usque in finem.
2. In cor Simonis Scariothi ut traderet eum Judas sciens.
7. Cognosces postea.
9. Non tantum pedes, sed etiam manus, & caput.
11. Qui traditurus erat eum.
14. Quantò magis & vos.
20. Qui accipit eum quem misero.
21. Turbatus est in spiritu.
23. Quem diligebat valde (24) Innuit ergo ei Simon Petrus, & dixit ei: Interroga quis est? (25.) Recumbens autem ille.
28. Hoc autem nemo discumbentium scivit quid dixerit ei.
32. Et Deus clarificabit eum in semetipso, & continuò clarificabit eum. *Omittit*; Si Deus clarificatus est in eo.
34. Præceptum novum.

CAPUT XIV.

℣. 3. ET aversio vos ad meipsum.
7. Si cognovistis me, & Patrem meum cognovistis, & àmodò nostis eum, & vidistis eum.
9. Tantùm temporis vobiscum sum.
10. Pater autem qui in me manet *ipse* loquitur, & opera quæ facio ipse facit.
12. Propter opera credite mihi.
13. Ut clarificetur Pater in Filio.
14. Et si quid petieritis à Patre meo in nomine meo, ego faciam.
15. Præcepta mea custodite.
16. Ut vobiscum sit in æternum.
17. Vos autem nostis eum quia apud vos manet; & vobiscum est.
18. Venio ad vos.
21. Qui habet præcepta mea.
22. Non ille Scariothi, sed alius... quia nobis incipis manifestare teipsum? Et non huic mundo?
26. Paraclitus ille Spiritus sanctus.... quæcumque dixero. *Omisso*, vobis.
27. Pacem meam relinquo vobis... non quomodo hic mundus dat.
28. Gauderetis, quoniam vado, &c.
30. Jam non vobis multa loquar.
31. Ut cognoscat hic mundus... sicut præceptum dedit mihi.

CAPUT XV.

℣. 2. OMnem qui adfert fructum... ut fructum plurimum adferat.
4. Non potest ferre fructum à se, nisi manserit in vite; sic & qui in me non manet.
5. Hic adfert fructum copiosum.
6. Si quis in me non manserit, præcisus est sicut palmes, & missus est foras, & aruit.
7. Quodcumque volueritis, petite.
12. Ut diligatis invicem qua dilectione dilexit vos.
18. Quia me priorem odio habuit.

21. Sed hæc omnia faciunt circa vos.
22. Excusationem non habent de peccato. (*Omisso,*) suo.
24. Si opera non feci in illis.

CAPUT XVI.

ỳ. 2. EXtra synagogas fecerunt vos.
9. Quia non credunt in me.
11. Quia Princeps hujus mundi judicatus est.
13. Ille spiritus veritatis deducet vos in omnem veritatem.
Quæcumque audierit loquitur.
16. Quia eo ad Patrem.
18. Quid est hoc modicum.
19. Quia incipiebant eum interrogare... quæritis ad invicem.
ỳ. 20. Quoniam vos flebitis, & lugebitis... tristitia vestra in gaudium veniet.
21. Quia venit dies ejus.
22. Nemo auferet à vobis.
23. Me non interrogabitis quidquam.
24. Ut gaudium vestrum sit impletum.
27. Quia vos me amatis, & creditis... à Deo Patre exivi, (28.) & veni in hunc mundum.
30. In hoc dixi vobis, quia à Deo exivi.
32. Unusquisque in sua.
33. In hoc autem mundo pressuram habebitis, sed gaudete quoniam ego vici mundum.

CAPUT XVII.

ỳ. 3. DEum, & quem misisti, &c.
4. Opere consummato quod dedisti.
11. In hoc mundo.... *recent. manu.* Quos dedisti mihi ut sint unum sicut & nos.
16. *Ab hoc versiculo usque ad novum Cap.* XVIII. *Codex Ms. truncatus est.*

CAPUT XVIII.

ỳ. 11. IN vaginam suam... nonne bibam illum?
18. Ad carbones... *recentiori manu.* Et calefaciebant se.
22. Unus adstans ex ministris dedit palmam Jesu dicens: Sic respondes Principi Sacerdotum?
28. Ad Caipham in Prætorium ne polluerentur.
40. Rabbi Barabam.

CAPUT XIX.

ỳ. 2. ET milites ornatam coronam de spinis imposuerunt.
3. Dabant ei palmas.
5. *Recent. manu.* Et dicit eis: Ecce homo.
14. Erat autem præparatio Paschæ hora autem, hora quasi sexta.
15. At illi clamaverunt... Principes Sacerdotum.
23. Unicuique militi partem. Tunica autem quæ erat contexta de superiori per totum, non erat consutilis.
24. Dixerunt ergo ad alterutrum.... ut Scriptura impleatur: partiti sunt, &c.
26. Et Discipulum adstantem quem diligebat.
29. Perticæ circumponentes.
31. Quoniam parasceve, cœnam paraverunt, ne remanerent, &c. Erat enim magnus dies illius sabbathi.
32. Et illius quidem primi fregerunt crura, & alterius simul, qui crucifixus erat, &c.
34. Latus ejus percussit.
36. Ossum non confringentis ab eo.
37. In quem compunxerunt.
38. Quia erat discipulus, &c. Occultè autem...... Venerunt ergo & tulerunt eum.
39. Venit ergo Nicodemus.
40. Alligaverunt eum aromatibus... sicut consuetudo.
42. Propter parasceven, quia, &c.

CAPUT XX.

ỳ. 2. QUem diligebat Jesus.
3. Et veniebant.
5. Cum se inclinasset, & prospexisset, vidit.
9. Non enim sciebat... quia oportet eum resurgere à mortuis.
10. Abierunt ergo apud se discipuli.
11. *Omittit*, foris.
Plorans, ut ergo ploravit.
16. Et conversa illa dicit Hebraïcè. Rabboni, quod interpretatur magister, Domine.
19. Et januæ essent clausæ, ubi erant Discipuli collecti.
22. Et gavisi sunt Discipuli.

CAPUT XXI

ỳ. 2. D*Eest folium à* ỳ. 23. *excluso, usque ad* ỳ. 8. *Capitis XXI.*
9. Vident carbones incensos, & piscem, & panem superpositum.
10. Quos nunc cepistis.
12. Nemo tamen audebat.
13. Quia ipse est Dominus.
15. *Omittit*: Plus his?
16. Quia diligo te... oves meas.
17. Domine, omnia tu scis, tu nosti quia amo te.
18. Cùm esset juvenior, præcingebat te... te præcinget.
20. Quem diligebat Jesus, & qui recubuit.... & dixerat ei: Domine, qui est qui tradet te.
22. Si sic volo, & in manere donec venio, quid ad te.
23. Sic sermo apud fratres... sed volo manere eum donec veniam, quid ad te.
25. Et alia autem multa fecit Jesus, quæ si Scriberentur, nec ipsum arbitror mundum capere eos libros, qui scriberentur.

Evangelium secundùm Joannem explicit.
Incipit Evangelium secundùm Lucanum. Amen.
Capitula Evangelii Lucani sunt LXXVIII.
Capitula Evangelii Lucani explicit.

*Incipit ejusdem Argumentum.*

EST quidem Lucas Antiochensis Syrus, arte Medicus, Discipulus Apostolorum, postea verò Paulum secutus est usque ad confessionem ejus, serviens Domino sine crimine. Uxorem numquam habuit, filios numquam procreavit. LXXIIII. anno obiit plenus sancto Spiritu. Igitur cùm jam descripta essent Evangelia, per Matthæum quidem in Judæa, per Marcum in Italia, sancto instigatus Spiritu in Achaiæ partibus, hoc descripsit Evangelium, significans per principium ante suum, alia esse descripta, sed & sibi maximam necessitatem incumbere, Græcis fidelibus eum summa diligentia omnem dispositionem narratione sua exponere.

Propterea ne Judaicis fabulis desiderio teneretur, neve hæreticis fabulis, & stultis.... sollicitationibus seducti excederent a veritate. (*a*) perquàm necessariam statim in principio sumpsit à Johannis nativitate, quæ est initium Evangelii præmissus Domini nostri Jesu Christi, & fuit socius ad perfectionem populi, item inductionem baptismi atque passionis. Sed ejus profectò dispositionis exemplum meminit Malachiel (*b*) Propheta ultimus de duodecim.

Postmodum Johannes Apostolus scripsit Apocalypsim in insula Patmo, deinde Evangelium in Asia. Item Lucas scripsit Actus Apostolorum.

*Explicit Argumentum.*

(*a*) Il faudroit lire, *itaque perquàm necessarium sumpsit principium Evangelii à nativitate Joannis, qui est præmissus, (seu præcursor) Domini nostri Jesu Christi, & qui fuit socius, &c.*

(*b*) Il fait apparemment allusion à ces paroles de Malachie III. 1. *Ecce ego mitto Angelum meum, & præparabit viam ante faciem meam.*



Digitized by Google

# INCIPIT EVANGELIUM SECUNDUM LUCANUM.

## CAPUT I.

℣. 1. Quoniam quidem multi conati sunt ordinare rerum narrationem, quæ in nobis completæ sunt.

5. Et uxor illi de filiabus.
10. Populi orabat foris.
13. Et ait illi Angelus Domini dicens: ne timeas... quoniam ecce obsecratio tua audita est.
17. Et incredibiles ad pudentiam justorum.
19. Et dixit ei: Ego enim sum Angelus Gabriel qui adsto.
20. Propter hoc quod non credis verbis meis.
28. Ingressus ad eam Angelus, benedixit eam, & & dixit illi; ... Inter mulieres.
12. Ipsa autem ut vidit eum mota est in introitu ejus, & erat cogitans quod sic benedixisset eam.
34. Ego enim nescio virum.
35. Spiritus sanctus superveniet te... obumbrabit me, (*lege*) te. Quod nascetur, sanctum vocabitur.
36. Quæ vocabatur steriles. (37.) Quia non est impossibile Deo omne verbum.
38. Contingat mihi secundùm verbum tuum, discessit ab illa Angelus.
39. In civitatem Judææ.
45. Quoniam perficientur omnia quæ dicta sunt tibi à Domino.
50. Misericordia ejus in progeniem, & progeniem.
51. Mente Cordis ipsorum.
54. Puerum suum memorari misericordiæ. *Addit* suæ, *recens manus.*
59. In die octava ut venirent circumcidere.... & vocaverunt eum in nomine patris ejus Zachariam.
61. Dixerunt ad illam, nemo est qui vocetur hoc nomine. *Addit recens manus*: In cognatione tua.
63. Et accepit pugillarum, & scripsit... & mirati sunt omnes.
64. Et continuò resoluta est lingua ejus, & apertum est os ejus.
66. Quid utique erit puer iste.
70. Sicut locutus est per os sanctorum Prophetarum qui ab ævo sunt.
71. Et liberavit nos ab inimicis nostris.
72. Et rememorari testamenti sancti sui.
77. Ad dandam scientiam plebis ejus.

## CAPUT II.

℣. 1. Ut profiteretur universus orbis terræ. (2.) Hæc professio prima facta est à præside.

4. De domo, & patria David.
5. Cum Maria desponsata sibi uxore cum esset in utero habens.
7. Quia non erat locus in diversorio. Majestas circumfulsit illos.
12. Et hujus hoc signum vobis.
22. Ut statuerent Domino.
24. Par turturum, & duos pullos, &c.
28. *Omittit*: In ulnas suas.
33. Et erat Joseph, & mater ejus.
34. Signum quod contradicetur.
35. Ut revelentur multorum cordium cogitationes.
38. Et hæc ipsa hora stans confitebatur Domino... redemptionem Jerusalem.
43. Et non cognoverunt Jesus, (*lege* Joseph) & mater ejus.
44. Existimantes autem Jesum secum comitari.
48. Et viso illo expaverunt... quid fecisti nobis sic? Dolens & tristis quærebamus te.
49. Et ait ad illos: ... Quia in Patris mei oportet me esse.

## CAPUT III.

℣. 7. Generatio viperarum.
9. Omnis arbor non faciens fructum, excidetur.
11. Qui habet bonas escas faciat similiter.
16 Fortior me, cujus non sum dignus calceamenta portare.
21. Cum baptizatus esset omnis populus, & Jesu baptizato.
22. Filius meus es tu, ego hodie genui te. *recens manus.* Filius meus dilectus in te complacuit mihi.
23. Quod putabatur, filius Joseph... Heliæ, Mathiæ.
25. Anum, Sedi, Naggæ.
26. Osche, Judæ.
28. *Addit* Jozes *inter* Her, & Jesu.

## CAPUT IV.

℣. 1. Agebatur in spiritu in desertum.
4. Non in solo pane vivet homo.
5. In montem altum.
11. Ne fortè perdas ad lapidem.
13. *Omittit*: Sanare contritos corde.
19. Dimittere conquassatos in requiem, prædicare annum Domini acceptum.
22. Filius Joseph Fabri.
27. Neman Syrus.
30. Ille autem per medium illorum, & ibat.
34. Scio te quis es, tu sanctus Dei.
38. In domum Simonis, & Andreæ.
39. Fabri, & rem sit eam.

## CAPUT V.

℣. 2. Naves stare secus stagnum.
3. Rogavit eum ut duceret à terra aliquantulum.
7. Ita ut mergerentur.
10. Homines vivificans. *recent. manus.* Capiens.
11. Ad terram naviculis.
12. Vir plenus leprâ, & ipse procedens in faciem rogabat...
14. Ut sit in testimonia hoc vobis.
17. Erant Pharisæi docentes.
20. Remissa sunt tibi peccata tua.
21. Quis potest dimittere peccatum.
23. Remissa sunt tibi peccata tua, aut dicere...
30. Et murmuraverunt... & peccatoribus manducat, & bibit.
39. *Omittitur; sed supplevit recentior manus.*

## CAPUT VI.

℣. 1. Per semina sata.
2. Quid facitis sabbathis non licet.
9. Interrogabo vos.
10. Et circumspectis illis omnibus in ira.
11. Repleti sunt iniquitate... quid facerent de Jesu.
16. Quid factus est proditor.
17. Et Jerusalem, & trans fretum, & maritima Tyri, & Sidonis.
20. Quoniam ipsorum est, &c.
21. Beati qui nunc esuriunt, & sitiunt, quia saturabuntur.
22. Et cùm separabunt vos, & ejicient, & exprobrabunt nomen vestrum.
30. Et qui aufert à te quæ tua sunt, noli prohibere.
35. Mutuum date, nihil desperantes.
36. Estote misericordes. *Omisso*, ergo.
37. Nolite judicare, & de vobis non judicabitur. Nolite condemnare, ut non condemnemini.
38. Mensuram bonam, commodatam, confestam dabunt superfluentem in sinum vestrum.
40. Ut sit sicut magister.
42. Ejiciam festucam de oculo tuo, & ecce in oculo suo trabes subjacet.

44. Ne

Digitized by Google

44. Neque legunt de spinis ficus, neque de rubo vindemiant uvam.
45. Os ejus loquitur.
48. Inlisit flumen domui illi.
49. Allisit flumen domui illi.

## CAPUT VII.

℣. 1. ET factum est cùm implesset omnia verba in aures plebis.
3. Ut veniret, & liberaret.
7. *Omittit*: Propter quod & meipsum non sum dignum arbitratus ut venirent ad te; *quod supplevit recens manus.*
9. In nullo tantum fidem inveni in Israël.
10. Invenerunt servum sanum.
16. Visitavit plebem suam in bono.
17. In omni confini regione.
24. Arundinem à vento moveri.
25. In veste pretiosa sunt, & in deliciis superabundant, in domibus Regum sunt.
28. Nam qui minor est in Regno Dei.
30. Non baptizati. (31.) Cui ego similes dicam.
33. Neque manducans, neque bibens, & dicitis.
44. Aquam pedibus mihi non dedisti.
46. Oleo non unxisti pedes meos; hæc autem unguento unxit.

## CAPUT VIII.

℣. 10. VObis datum est scire mysterium Dei.
14. Euntes simul suffocantur.
15. Et fructum afferant per patientiam.
17. Nec abscensum nisi cognoscatur.
18. Videte quomodo auditis.
22. Trans stagnum, & levaverunt.
Et complebatur fluctibus navicula, & periclitabantur.
26. Enavigaverunt autem ad.
29. Nam vinctus catenis, & compedibus custodiebatur, & ruptis vinculis agebatur in loco deserto.
32. Rogaverunt eum ut in illis irent, & permisit illis.
42. Comprimebatur ut suffocarent eum.
43. Mulier in profluvio sanguinis.
45. Turbæ te comprimunt tam magnæ, & dicis, &c.
46. Nam & ego cognovi virtutem exisse de me.
47. Quia non latuit illum, venit tremens.
53. Scientes eam mortuam esse.
55. Et convertit spiritum ejus.

## CAPUT IX.

℣. 3. NEque peram, neque calceamentum, neque panem.
4. Ibi manete, & inde proficiscimini.
5. Pulverem de pedibus vestris excutite.
7. Consternabatur eo quod diceretur.
9. Hic qui est de quo audio talia.
12. Ut eant circa castella, & villas, & reficiant se, & inveniant escas.
13. Nisi eamus, & emamus.
16. Benedixit super illos.
24. Salvabit illam.
25. Se autem perdat, aut detrimentum faciat.
29. Et dum orat, facta est species aspectus ejus altera, & vestitus ejus albus refulgens.
35. Hic est Filius meus electus.
36. Et dum vox fit.
37. Factum est autem per diem descendentibus
44. Omnibusque mirantibus super omnia quæ faciebat; dixit ei Petrus: Domine, quare nos non potuimus ejicere illum? Quibus dixit: quoniam ejusmodi oratione ejicitur, & jejunio. Dixit autem ad Discipulos suos: ponite vos in auribus vestris.
45. Et erat occultum inter ipsos ut non sentirent, & timebant, &c.
48. Quicumque me receperit, non me recipit, sed eum qui me misit. *Deest folium in Ms. à ℣. 40. hujus Capitis usque ad ℣. 21. Capitis decimi.*

## CAPUT X.

℣. 21. EXultavit Jesus in Spiritu Sancto, & dixit; confitebor tibi Domine Pater Cœli... quia sic bona voluntas fuit ante te
22. Nemo scit quis est Filius... & quis Pater, nisi Filius, &c.
27. Diliges Dominum tuum in toto corde tuo, &c. *Omittit*: Ex omni mente tua.
31. Sacerdos autem fortuitò descendebat.
40. Satagebat circa ministerium.
41. *Omittit*: Sollicita es, & turbaris erga plurima.
42. Quæ non auferetur illi.

## CAPUT XI.

℣. 2. PAter sancte qui in Cœlis es, sanctificetur nomen tuum, veniat regnum tuum.
4. Dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus debitoribus nostris, & ne nos inducas in tentationem, sed libera nos à malo.
6. Quia amicus venit meus de via ad me, & non habeo.
8. Propter autem importunitatem... dabit illi quantos desiderat.
11. A quo autem Patre ex vobis petet Filius ejus piscem.
13. Dabit bonum datum petentibus se.
14. Et erat dum ejicit dæmonium, & illud fuit mutum, & cùm ejecisset mutum dæmonium, locutus est mutus, & omnes turbæ stupuerunt.
15. In Belsebul.
20. Sed si in digito Dei.
23. Qui non est mecum adversum me est, & qui non colligit mecum spargit.
24. Perambulat loca quæ non habent aquam.
26. Et regressi inhabitant, & fit hujusmodi hominis vita multò pejor priore.
28. At ille dixit ad eos: Beati qui audiunt verbum Dei, &c.
30. Ita erit, & Filius hominis in generatione hac, & sicut Jonas in utero cœti fuit, sic & Filius hominis in corde terræ.
31. Et ecce Salomone plus hic.
32. Et ecce plus Jona hic.
34. Cùm fuerit oculus tuus simplex.
35. Si ergo lumen quod in te est tenebræ sunt, tenebræ tuæ quantæ sunt?
36. *Totus versus omittitur.*
37. Et cùm Jesus loqueretur turbæ, rogavit illum quidam Pharisæus ut cum illo pranderet.
38. Quare non priùs baptizatus est priùs quàm manducaret.
41. Tamen quod superest date eleemosynam.
44. Quia estis monumenta quæ non parent.
45. *Ab hoc versu deest folium usque ad versum septimum Capitis duodecimi.*

## CAPUT XII.

℣. 8. ET Filius hominis confitebitur in illo cum Angelis.
9. Denegabitur & ipse coram Angelis Dei.
10. In Spiritu autem Sancto qui dixerit, non remittetur ei.
11. Nolite solliciti esse qualiter respondeatis, aut dicatis.
12. Spiritus enim... quid oporteat dicere.
16. Uberes fructus attulit possessio.
18. *Omittit*: Et bona mea.
19. Habes multa bona, epulare in annos multos.
20. Dixit autem.
21. Et non est in Deo dives.
24. Pluris estis avibus.
26. *Omittit*: Si ergo neque quod minimum est potestis.
27. Non laborant, non neunt, neque texunt. Ideo dico vobis Salomon.

28. Vos minimæ fidei.
29. Aut quid bibatis, nolite solliciti esse.
30. Hæc enim gentes hujus mundi inquirunt.
31. Quærite regnum Dei. *Omisso*, primùm.
35. Sint autem lumbi vestri adcincti.
36. Confestim aperiatis ei.
37. Jubebit illos discumbere.
38. Si venerit vespertina vigilia, & ita invenerit. Beati sunt quia jubebit illos discumbere, & transiet, & ministrabit eis; si secunda, & si tertia, beati sunt.
41. Hanc similitudinem.
42. Quis est fidelis dispensator.
45. Percutere pueros, & ancillas.
47. Et non præparavit secundùm voluntatem ejus... *Omittit usque ad*, vapulabis paucis.
49. Nescitis quia ignem veni mittere, &c. quid volo si accendatur!
50. Baptisma habeo baptizari, & quomodo turbor usque dum perficiatur.
52. In una domo; & duo in tres dividentur.
58. Cum adversario tuo ad Magistratum... ne fortè condemnet te apud judicem, & judex.
59. Novissimum quadrantem, &c.

## CAPUT XIII.

℣. 1. VEnerunt autem in ipso tempore quidam.
4. Putatis quod soli ipsi debitores fuerunt.
5. Non dico vobis; si non pœnitueritis, similiter peribitis.
7. Terram evacuat.
8. Domine remitte illam... & mittam cophinum stercoris.
13. Magnificabat Deum.
18. Gaudebat in præclaris quæ videbat fieri ab ipso.
21. Quod acceptum mulier abscondit in farinam, donec, &c.
24. Intrare per angustum ostium.
32. Et sequenti consummabor. (33.) Ite quia non capit Prophetam, &c.
34. Sæpe volui congregare filios.

## CAPUT XIV.

℣. 8. CUm invitatus fuerit, quid ad nuptias, non discumbat in primo loco.
12. Dicebat autem & invitatori... neque vicinos, neque divites.
17. Dicere invitatis: Venite jam paratum est.
18. Et cœperunt omnes excusare se.
19. Eo probare illa, & ideo venire non possum.
23. Exi in vias, & circa sæpes.
28. Nonne prius sedens computavit, &c. Si habet ad consummandum.
29. Et non potuerit explicare, omnes qui videbunt dicent, hic homo cœpit ædificare, &c.
31. Nonne sedens prius cogitat si potuerit... obviare ei... venit adversum se?
32. Rogans pacem.
35. Neque in terra, neque in sterquilinio utile est.

## CAPUT XV.

℣. 1. ERant autem appliciti illi omnes publicani.
2. Quod hic peccatores reciperet, & manducaret cum illis.
4. Nonaginta & novem in montibus, in deserto, & ibit ad illam quæ erravit, donec inveniat.
6. Congratulamini mecum, quia inventa est ovis mea.
7. In uno peccatore... quàm in nonaginta novem justis.
8. Si perdiderit unum, nonne accendet lucernam, & scopâ mundabit domum suam, &c.
10. Gaudium erit coram Angelis, in uno peccatore...
12. Et dixit adolescentior: Pater.
14. Facta est fames per regionem illam.
17. Quanti mercenarii patris mei.
22. Stolam illam primam.
23. Adducite vitulum illum saginatum.
26. Interrogavit quæ essent.
27. Occidit vitulum illum saginatum.
30. Devoravit substantiam tuam.
32. Æpulari autem nos, & gaudere oportet.

## CAPUT XVI.

℣. 3. QUia Dominus meus auferet à me.
4. Cognovi quid faciam.
6. Centum Batos olei... accipe litteras tuas.
8. Prudentiores sunt quàm filii Lucis in hac generatione.
16. Omnes in illud vim faciunt.
22. Ut moreretur Lazarus mendicus.

## CAPUT XVII.

℣. 2. UTilius est autem illi ne nasceretur, aut lapis molæ, &c.
3. Si peccaverit frater tuus increpa illum... & si pœnitentiam habuerit, dimitte illi.
6. Diceretis huic arbori: eradicare, & transfretare in mare, & utique obaudisset vobis.
7. Aut oves pascentem.
9. Numquid gratias habet servo quod fecit quæ sibi imperaverat?
11. Dum vadit... per mediam Samariam, & Galilæam, & Jericho.
14. Quod ut vidit... dum vadunt mundati sunt.
17. Dixit: Hi decem mundati sunt; novem ubi sunt ex illis? Non erat qui rediret, & gratias ageret Deo, nisi...
24. Nam sicut fulgur coruscans de sub cœlo, ita erit.
28. Similiter factum est in diebus Lot.
29. *Omittit*, & Sulphur.

## CAPUT XVIII.

℣. 4. SI Deum non timeo.
5. Ne in novissimo veniat, & constringat me.
9. Tamquam justi essent, & spernebant cæteros, similitudinem istam.
10. Unus Publicanus, & unus Pharisæus.
11. Vel etiam sicut hic Publicanus.
12. Omnium quæcumque possideo.
15. Domine Deus, propitiare mihi peccatori.
15. Dico vobis quia descendit hic Publicanus justificatus in domum suam, magis quàm ille Pharisæus.
18. *Omittit*, Princeps.
20. Non adulterium committes.
28. Ecce nos relictis rebus nostris secuti sumus te.
30. Qui non recipiat septies tantum in hoc tempore. In sæculo autem venturo vitam æternam possidebit.
31. Duodecim discipulos, & ait illis:
32. Et expuent in eum, & flagellatum occident illum.
34. Et erat verbum absconditum ab eis, ex his quæ dicebat.
35. Et unus cæcus sedebat.
37. Jesus *Nazorenus*, (sic passim,) non *Nazarenus*.

## CAPUT XIX.

℣. 1. ET ipse dives erat.
4. Quia illa parte erat transiturus.
5. Et factum est dum transit Jesus, vidit illum sursum aspicimus. Quia in domo tua oportet me prandere hodie.
7. Omnes murmuraverunt quod ad hominem peccatorem divertit manere.
8. Et si quid alicui fraudavi.
9. Ait autem Jesus ad illos, quod hodie.
11. Hæc illis audientibus adjiciens dixit similitudinem, eo quod.

Digitized by Google

13. Et vocavit decem servos, & dedit illis.
22. Te judico, ô infidelis serve, scribas, &c. homo austerus sum, tollo quod non posui, & meto.
26. *Omittit*, Et abundabit.
29. Cum appropinquasset Betphage, & Bethaniæ.
34. Dominus operam ejus desiderat.
38. Dicentes: Benedictus qui venit in nomine Domini: Benedictus Rex; pax in cœlo, & gloria in excelsis.
39. Magister increpa illos.
43. Inimici tui vallo, & circumibunt te & obsidebunt te vallo undique; (44.) Et ad terram prosternent te.
*Ibid.* Non relinquent lapidem super lapidem in te universè.
45. *Addit*: Et mensas num ulariorum effudit, & cathedras vendentium columbas evertit.
47. Scribæ, & principales plebis.

## CAPUT XX.

℣. 3. INterrogabo vos, & ego, respondete mihi.
6. Certum est enim Joannem Prophetam fuisse.
8. Neque ego dico, in qua potestate, &c.
10. Coloni autem illum cæsum dimiserunt inanem.
11. Illi autem, & hunc quoque cæsum, & sine honore dimiserunt inanem.
12. Et addidit tertium mittere, & illum vulneratum ejecerunt.
13. Filium meum carissimum, forsitan hunc verebuntur.
20. Et cùm recessissent, miserunt qui se justos esse simularent, ut apprehenderent sermones ejus... potestati, & Magistratui præsidis.
℣. 30. *Omittitur.*
31. Et tertius accepit illam similiter, & omnes septem non relinquerunt filios. 32. Novissimè, &c.
34. Filii hujus sæculi generantur, & generant.
35. At hi qui digni habentur sæculi illius, & resurrectionis... neque nubunt, neque nubuntur, neque ducunt uxores.
36. Neque enim morientur, nam sunt similes Angelis Dei, quia resurrectionis filii sunt.
37. Quoniam verò resurgunt mortui, Moyses ostendit sicut dixit: Vidi in rubo Dominum Deum Abraham.
40. Et amplius non sunt ausi.
43. Inimicos tuos sub pedibus tuis.
44. Si David in spiritu Dominum illum vocat, quomodo...
47. Qui figentes longam orationem, & devorant panes viduarum.

## CAPUT XXI.

℣. 6. NOn relinquetur lapis super lapidem hîc in pariete qui non destruatur.
7. Et quod signum cum futura erunt.
9. Sed non statim finis in illis.
11. Signa magna erunt, & tempestates.
12. Injicient in vos manus suas.
15. Cui non poterunt resistere adversarii vestri.
19. In patientia vestra adquiretis animas vestras.
21. Fugiant à facie ejus in montibus
23. Væ his quæ in utero habent, & ubera dant.
24. Dum impleantur tempora gentium.
26. Nam virtutes quæ in cœlo sunt movebuntur.
28. Incipientibus fieri respirabitis, & levabitis capite.
34. Et ebrietate, & cogitationibus sæcularibus.
37. Exiens avocabatur in monte qui vocatur Oliveti.

## CAPUT XXII.

℣. 4. PRincipibus Sacerdotum. & Scribis, quomodo illum tradent.
5. Et pacti sunt ut pecuniam illi darent, & quærebant oportunitatem temporis ut traderet eum illis sine turba.
7. Necesse erat immolari in Pascha.
11. Et dicetis: Pater familias, dicit tibi Magister.
12. Vobis ostendet in superioribus locum stratum magnum, ibi parate.
15. Desiderio desideravi hoc Pascha manducare vobiscum, antequam hoc patiar.
17. Accipite hoc, & dividite inter vos.
19. Hoc est Corpus meum verum, tamen ecce manus, &c. *Omittit*: Quod vobis tradetur, *& quod sequitur usque ad* ℣. 21. *exclusivè*, veruntamen, &c.
23. Conquirebant inter se, quis esset hoc facturus.
24. Et qui potestatem habent benegerentes eorum, benigni vocantur.
27. Aut qui ministratur in gentibus quidem, qui recumbit, in vobis autem non sic; sed qui ministrat? Ego autem in medio vestrûm sum, quasi minister.
31. Expetivit ut vos ventilet sicut triticum, rogavi pro te, &c.
32. Confirma fratres tuos, & rogate ne intretis in tentationem.
33. Dixit autem ei Petrus: Domine, &c.
35. Sine sacello. (36.) Qui habet sacellum.
36. Et qui habet tunicam, vendat eam, & emat gladium.
37. Oportet impleri in me, quod ut cum iniquis deputatus est: & de me quæ sunt finem habent.
39. Et egressus inde, ibat secundùm consuetudinem suam, &c.
42. Dicens: Pater, non mea voluntas, sed tua fiat: si vis, transfer hunc calicem à me.
47. Adpropians osculatus est Jesum.
49. Quod cùm viderent hi... quod sciebat, dixerunt: Domine, si percutiemus in gladio!
51. Sine usque hoc; & extendit manum suam Jesus, & tetigit eum, & redintegrata est auris ejus.
52. Et ad eos qui ad se venerant, dixit Jesus Principibus Sacerdotum, &c.
56. Intuens illum, dixit ei: Et hic de eis est qui cum ipso erant semper.
58. Et tu cum illo eras semper, qui respondit: Non sum ego.
59. Et intervallo facto horæ unius, alius quidam contendens dixit.
61. Ter me negabis hodie.
63. Et viri qui tenebant illum velaverunt eum, & percutiebant eum, & illudebant eum dicentes: prophetiza.
66. Et ut factus est dies, convenit presbyterium plebis.

## CAPUT XXIII.

℣. 2. SUbvertentem gentem nostram, & solventem legem nostram, & prophetias, & prohibentem tributa dare Cæsari.
6. Interrogavit, si à Galilæa homo esset.
11. Cum exercitibus suis.
21. Dicentes: Crucifige illum.
25. Voluntati eorum. Susceperunt ergo Jesum, & portans sibi crucem ducebatur. (26.) Et cùm ducerent eum.
27. Multitudo populi & mulierum.
28. Filiæ Israël, nolite flere me, sed vos ipsas flete, & filios vestros.
29. Et ubera quæ non nutrierunt.
31. Si in humido ligno hæc faciunt.
37. Si tu es Rex Judæorum, libera te.
38. Litteris Græcis, & Hebraïcis. *Omittit*, & Latinis. Rex Judæorum hic est.
39. Unus autem de pendentibus latronibus... Nonne tu es Christus? libera te, & nos.
42. Domine, memor esto mei, &c.
46. Hæc dicens, tradidit spiritum.
47. Centurio, & qui cum eo erant, quod fiebat, magnificabant Deum dicentes.
50. Qui erat Decurio justus & bonus.
54. Et dies erat cœna pura, & sabbatum, &c.
55. Subsecutæ sunt autem duæ mulieres.

C * ij

CAPUT XXIV.

℣. 1. Portantes quæ paraverunt. *Non legit*, aromata.
3. Non invenerunt corpus. *Omisso*, Domini Jesu.
4. Dum mente contristarentur de isto... in veste splendida.
5. Viventem cum mortuis. (6.) Rememoramini qualiter locutus sit vobis. *Omittit*, Non est hìc, sed surrexit.
8. Rememoratæ sunt verborum horum.
9. Et egressæ nuntiaverunt hæc omnia.
12. Et abiit apud semetipsum mirans factum. Et eccè, &c.
13. Quod aberat spatio stadiorum sexaginta ab Jerusalem, nomine Ammaus, & Cleophas.
14. Et ipsi fabulabantur de his omnibus quæ acciderant.
15. Et factum est dum fabularentur, & ipse Jesus pervenit, & ibat cum illis.
17. Quos confertis ad invicem, & estis tristes?
18. Tu solus peregrinus in Jerusalem, non cognovisti.
21. Nos autem sperabamus quia ipse incipit liberare Israël.
24. Ipsum verò non viderunt.
27. Et erat incipiens à Moyse, & omnibus Prophetis interpretans.
29. Quoniam ad vesperum jam jam declinavit dies
31. Ipse autem nusquam comparuit ab eis.
34. Quod verè surrexit à mortuis Dominus, & visus est à Simone.
36. Stetit in medio eorum. (37.) Conturbatique & conterriti existimabant se spiritum videre. (38.) Dixit autem ad illos: quid turbati estis?
41. Habetis hìc aliquid manducare.
43. Et manducans coram ipsis, dixit ad eos.
45. Ut intelligerent quæ scripta sunt.
47. Remissionem peccatorum in omni gente.
49. Mitto promissa patris mei in vos.
51. Recessit ab eis. *Omittit*, Et ferebatur in Cœlum.
52. Et ipsi regressi sunt. *Omittit*, Adorantes.
53. Laudantes Deum. *Omittit*, & benedicentes. *Non legit*: Amen.

Explicit Evangelium secundùm Lucanum.
Incipiunt Capitula Evangelium secundùm Marcum.
Sunt autem Capitula XLVII.

## INCIPIT EVANGELIUM SECUNDUM MARCUM.

CAPUT I.

℣. 2. Ecce mitto Angelum meum ante te, & ante faciem tuam, qui præparabit viam meam ante te.
5. Omnis regio Judææ, & omnes Jerosolymitæ.
10. Descendentem super illum, & manentem, & vox de cœlis, tu es Filius meus carissimus.
12. Et protinùs spiritum tulit eum in deserto.
13. *Omittit*: Et quadraginta noctibus.
14. Prædicans Evangelium Dei.
15. Quoniam adimpleta sunt tempora, & appropiavit.
18. Protinùs relictis omnibus.
19. Et ipsos in navicula aptantes retia.
24. Scio te quis scis sanctus Dei.
27. Mirati sunt omnes, & conquirebant quænam esset hæc doctrina potestatis, & quoniam spiritibus immundis imperat.
28. Et exiit rumor iste in omnem regionem Galilææ.
29. Egressus autem de Synagoga Jesus, venit in domum, &c.
30. Et retulerunt illi de illa.
32. Ad eum malè habentes variis languoribus, & Dæmoniis apprehensum. (33.) Et omnis civitas conveniebat.
34. Curabat multos malè habentes variis languoribus, & qui dæmonia habebant, ejiciebat illa.
36. Et consecuti sunt illum Simon, &c.
39. Et in omnibus finibus Galilææ.
40. Leprosus deprecans eum, & dicens: Domine, si vis, potes me mundare, & iratus extendens manum suam, & tangens eum, dixit: Volo, &c.
43. Et statim dimisit illum.
44. Ostende te Sacerdotibus.

CAPUT II.

℣. 2. Ita ut non caperet usque ad januam.
4. Nudaverunt tectum ubi erat Jesus, & summiserunt grabbatum in quo jacebat paralyticus.
12. Numquam taliter vidimus.
14. Vidit Jacobum Alphei.
15. Factum est discumbentibus illis in domo ejus... multi qui & secuti erant eum.
16. Quare cum Publicanis & peccatoribus manducat. *Omisso*: Magister vester.
18. *Omittit*: Tui autem Discipuli non jejunant.
21. Nemo autem adsumentum novum panni adsuit vestimento, &c.
22. Alioquin disrumpit vinum utres, & vinum, & utres peribunt.
23. Factum est autem iterum eum Sabbatis transire per segetem. Discipuli verò ejus cœperunt vellere spicas, & manducare.
24. Ecce quid faciunt Sabbathis Discipuli tui quod non licet illis.
25. Nec hoc legistis quid fecerit David.
26. Nisi Sacerdotibus. (28.) Dico autem vobis, Filius hominis Dominus est etiam Sabbathi.
27. *Omittitur*.

CAPUT III.

℣. 3. Circumspiciens eos cum indignatione contristatus est super illum, & emortua illorum corda, dixit homini, &c.
5. Et restituta est manus ejus statim.
6.* Adversus eum ut illum perderent.
9. Ne comprimeret eum multitudo.
12. Et comminabatur ecce, ne eum manifestarent, sciebant enim eum.
15. Dedit eis potestatem curandi valetudines.
18. Et Lebbæum, *non* Taddeum.
19. Judam Scarioth.
20. Ita ut non posset manducare panem.
21. Et cùm audissent de eo Scribæ, & Præteri, exierunt tenere eum, dicebant enim, quoniam exsentiat eos.
22. Quoniam Beelsebub habet Principem Dæmoniorum, & per eum ejicit Dæmonia.
26. Et si Satanas Satanam expellit dividitur super regnum ejus non potest stare, sed finem habet.
31. Ecce mater tua, & fratres tui, & sorores tuæ foris quærunt te.

CAPUT IV.

℣. 1. Ita ut in navem ascendens sederet proximè littus, & turba stabat in littore.
4. Dum seminat aliquid cecidit secùs viam, & venerunt aves, & comederunt ea.
7. Et increscentibus spinis, suffocatum est, & fructum non dedit.
8. Fructum ascendentem, & crescentem, unum tricesimum, & aliud sexagesimum, aliud verò centesimum.

9. Et

Digitized by Google

9. Et dicebat: Qui habet aures audiat, & intelligens intelligat.
10. Interrogaverunt eum Discipuli ejus quæ esset hæc parabola.
11. Nosse mysterium Dei. Illis autem qui foris sunt, in parabolis dicitur.
15. Si autem qui sunt circa viam, quibus seminatur verbum.
19. Et sollicitudines victûs; & delectationes mundi incedentes suffocant verbum, & sine fructu efficiuntur.
20. Unum tricesimum, & unum sexagesimum, unum verò centesimum.
21. Numquid accenditur lucerna.
22. Non enim est absconditum, sed ut manifestetur, neque factum est occultum, sed ut in stolam veniat.
34. Seorsum autem Discipulis exolvebat eare.
39. Comminatus ex vento, & mari, & dixit: Obmutesce. Et cessavit.
40. Quisnam hic est cui mare, & venti obaudiunt;

CAPUT V.

℣. 7. JEsu, Fili Dei summi, adjuro te per Deum vivum.
10. Et deprecabantur eum spiritus immundi multum, ne expelleret eos de regione.
13. Et statim Dominus Jesus misit illos in porcos.
15. Vestitum, & sanæ mentis sobrium; & timuerunt.
19. Jesus autem non permisit ei.
21. Et cùm transfretasset ultra iterum Jesus, convenit ad illum turba multa circa mare.
22. Et venit quidam Archisynagogus, & vidit eum, & procidit ad pedes ejus. *Omittit*, Nomine Jairus.
Veniens tange eam de manibus tuis, ut salva sit, & vivat.
28. Dicens intra se: Vel si vestimentum ejus tetigero, salva ero.
32. Et circumspiciebat Jesus videre quæ hoc fecerat.
33. Et tremens, quod fecerat occultè sciens factum, ipsa venit, & procidit.
38. Et vidit flentem turbam, & lamentantem multum.
40. Ipse verò abjectâ turbâ foras, adsumpto patre, & matre puellæ.

CAPUT VI.

℣. 2. ET cœpit die sabbathi docere in synagoga.
7. Misit illos per binos, dans illis potestatem fugare spiritum immundorum.
8. Neque nummos in zonis. (9.) sed calceatos gallicula, & ne induerentur binas tunicas.
14. Et ideo virtutes in illo efficiuntur.
15. Alii autem dicebant quod Helias venit, alii verò quod unus de Prophetis.
23. Et juravit illi multa, quia quodcumque petieris, &c.
26. Et contristatus est Rex ut audivit; propter jusjurandum autem.
28. Adtulit caput ejus in lance.
31. Erant enim quidam euntes, & redeuntes, & nec manducandi spatium habebat.
33. Concurrerunt illuc, & venerunt illuc.
34. Et exiens, & vidit Jesus turbas multas, misertus est illis sicut oves quibus non erat pastor.
35. Et hora jam multa est.
36. Emant sibi quod manducent.
37. Ememus panes ducentorum denariorum.
51. Erat enim cor eorum collusum.
53. *Omittit*: Et applicuerunt.
55. Et circumcurrentes universam regionem.
Cœperunt in grabbatis ferre omnes malè habentes, circumferebant autem eos ubicumque audiebant Jesum esse.

CAPUT VII.

℣. 1. QUidam de Scribis ab Jerosolymis.
2. Manducare panem, vituperaverunt eos.
3. Judæi, nisi pugillo laverint manus, non manducant panem, &c.
4. Et à foro cùm venerint nisi baptizentur, cibum non accipiunt.
5. Quare Discipuli tui non sequuntur traditionem seniorum, sed non lotis manibus manducant panem.
6. De vobis hypocritis, dicens: Populus autem labiis... cor autem eorum longè habetis à me.
7. Vanè autem colunt me, docentes doctrinas, præcepta hominum, baptizantes urceos, & calices. (8.) & alia similia quæ multa facitis, derelinquentes præceptum Domini, tenentes traditionem hominum.
9. Ut traditionem vestram statuatis.
12. Jam non missum facitis illum quicquam facere...
13. Per traditionem vestram stultam quam tradidistis.
15. Quod eum possit communicare.
24. *Omittit*: Et Sidonis.
26. Erat enim Græca, Syrophænissa genere.
31. Ad mare Galilææ, ac inter medios fines decapolis.
35. Et loquebatur confidenter.
37. Et surdis præstat auditum, & mutis loqui.

CAPUT VIII.

℣. 2. MIsereor super istam turbam, quoniam triduum est jam quod hîc sunt, & non habent quod manducent. (3.) & dimittere eos jejunos in domum nolo, ne fatigentur in via, quoniam quidam ex eis de longinquo venerunt.
9. Ad quatuor millia hominum.
10. Venit in partes Magedam. (*Nihil* de Dalmanutha.)
15. Videte à fermento Pharisæorum.
16. Cogitabant ud alterutrum quod panes non haberent.
17. Quid cogitatis in cordibus vestris quia panes non habetis? Nondum intelligitis nec perspicitis; sic obtusa sunt corda vestra.
*Ibid.* Nec in mente habetis de quinque panibus quos fregi in quinque millia hominum, quot cophinos fragmentorum tulistis.
22. Et venerunt Bethania, & afferunt illi cæcum.
27. Et profectus est Jesus in Cæsarea Philippi.
32. Quem suscipiens Petrus cœpit objurgare eum.
34. Et convocata turba cum Discipulis suis ait: Si quis post me vult sequi, abneget se sibi, & tollet.
36. Et damnum faciat animæ suæ.
39. Sunt quidam hîc circumstantium me.

CAPUT IX.

℣. 1. IN montem altissimum secretò solus, & transfiguratus, &c.
4. Nos hîc esse. Si vis faciam hîc tria tabernacula, &c.
6. Et ecce vox exivit dicens.
14. Et gaudentes salutaverunt eum.
*Deest medium folium à versu 16. usque ad 19. & iterum à ℣. 22. ad 24. & à ℣. 27. ad ℣. 33.*
38. Et poterit malè loqui de me.
41. De his pusillis modicis credentibus, bonum est illi.
46. Mitti in gehennam; ubi ignis inextinguibilis, ubi vermis illorum non morietur, & ignis non extinguetur.
48. Omnis enim victima sale salietur. *Omittit*: Omnis enim igne salietur.

CAPUT X.

℣. 1. IN fines Judææ trans Jordanem, & convenit turba ad eum, sicut consueverat, & iterum docebat eos.
2. Et accedentes quidam interrogabant, &c. *Omittit*, Pharisæi.
4. Permisit nobis libellum repudii dare scriptum, & dimittere, ab initio autem masculum & fœminam fecit Deus, & dixit.



Digitized by Google

8. Propter hoc relinquet.
9. Quod Deus conjunxit, homo non disjungat.
12. Et si mulier exeat à viro, & alii nupserit, mœchatur super illum; & qui dimissam ducit, mœchatur.
16. Et convocans eos, imponebat manus super illos, &c.
17. Procurrens quidam, adgeniculans ante eum.
22. Ille autem contristatus est in hoc verbo, & recessit, & abiit tristis, erat enim habens multas possessiones, & pecunias.
23. In Regnum Dei introibunt? Facilius est camelum per foramen acûs transire, quàm divitem in regnum Dei.
24. Discipuli verò ejus pavebant.
25. *Omittitur, aut potius post* ℣. 23. *transponitur. Vide* ℣. 23.
27. Apud homines impossibile est; apud Deum autem possibile.
28. Ecce nos missum fecimus omnia, &c.
30. Nunc in hoc tempore. Qui autem reliquerit domum, & sorores, & fratres, & matrem, & filios cum persecutionibus, in venturo vitam æternam accipiet.
32. Præcedebat illos Jesus, & pavebant sequentes.
35. Ut quodcumque petierimus te, præstes nobis.
40. Non est meum dare: aliis paratum est.
41. Cœperunt indignè ferre de Jacobo, &c.
45. Nam & Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare.
46. Filius Thimeæ, Bar-thimeas cæcus sedebat circa viam.
47. Quod Jesus Nazaræus est.

## CAPUT XI.

℣. 4. Foris in transitu, & solverunt eum.
9. *Omittit*: Dicentes hosanna.
13. Venit videre si quid esset in ea.
23. Sed crediderit futurum, fiet quodcumque dixerit.
Credite quoniam accipietis, & erit vobis.
26. Dimittat delicta vestra.
30. De Cœlo est, an ex hominibus?

## CAPUT XII.

℣. 1. Et fodit torcular... & locavit eam colonis.
2. Et misit ad colonos... ut darent illi ex vinea fructum.
6. Quia forsitan filium meum, &c.
11. A Domino factus est hic, & est mirabilis in oculis nostris.
14. Et venientes Pharisæi interrogabant eum subdolè, Magister.
15. Videns verò Jesus versutias eorum.
20. Fuerunt ergo apud nos septem fratres.
21. *Omittit*; Et tertius similiter.
23. Cui eorum manebit uxor?
26. In libro Moysi, in rubo, &c.
28. Quod est præceptum primum? (29.) Respondens autem Jesus dixit ad eum: Omnium primum mandatum hoc est.
29. Dominus Deus noster, Dominus unus est.
30. *Addit*: Ex omnibus viribus tuis.
38. Videte à Scribis, qui volunt.
40. Domos viduarum & orphanorum occasione longâ orantes, hi accipient majus judicium.
41. Et cùm sedisset Jesus contra gazophylacium, videbat quomodo turbæ mittebant pecuniam.
43. Plus omnibus misit in gazophylacium munus.

## CAPUT XIII.

℣. 1. Et quales structuræ Templi?
2. Hæc omnia magna ædificia... qui non destruatur, & in triduo illud resuscitetur sine manibus.
3. Interrogaverunt eum secretò.
4. Cùm hæc omnia consummabuntur.
6. Deinde vosmetipsos tradent in conciliis.
9. Cùm autem perduxerint vos, nolite cogitare.
13. Qui autem toleraverit usque in finem.
14. Stantem ubi non oportet... qui in Judæa sunt, fugiant in montibus. (15.) Et qui in superioribus, non descendant.
17. Væ autem peregrinantibus, & nutrientibus.
19. Quales non fuerunt ab initio, à creatura usque modo, neque erunt post hæc.
20. Et nisi breviasset Deus dies propter electos suos.
29. Quoniam in proximo est in januis.
34. Dans servis suis potestatem unicuique opus suum, & janitori præcipiat ut vigilet.
37. Ecce autem vobis dico, vigilate.

## CAPUT XIV.

℣. 1. Erat autem futurum Pascha post biduum.
2. Tumultus orietur populi.
4. Discipuli autem ejus indignè ferebant.
14. Ubi est refectorium, ubi cum Discipulis meis manducem Pascha?
15. Demonstrabit stratum grande paratum. *Illic parate nobis.*
19. Dicere singuli; numquid ego? & alius, numquid ego?
22. Et dixit: Accipite, & edite: Hoc est Corpus meum.
23. Et accepit calicem, & benedixit, & dedit eis, & biberunt ex eo omnes.
24. *Omittit*: Novi Testamenti.
25. Non bibam de generatione vitis.
27. Omnes vos scandalizari habetis, quia scriptum.
29. Et si omnes scandalizati fuerint; sed ego non scandalizabor.
33. Pavere, & tædiari.
38. Surgite, & orate ut transeat à vobis tentatio.
39. Et iterum abiit orare. (40.) Et veniens invenit eos dormientes.
41. Dormite jam & requiescite, adest enim consummatio; & venit hora.
42. Ecce proximat traditor meus.
43. Cum gladiis & fustibus à Principibus Sacerdotum missi.
44. Tenete eum, & ducite diligenter.
45. Ait illi: Rabbi. Et osculatus est eum.
47. Et unus de circumstantibus exempto gladio percussit servum.
48. Cum gladiis, & fustibus.
51. Amictus sindone supra nudum corpus.
56. Et non erant convenientia testimonia. (57.) Et alii exurgentes.
58. Ego destruam Templum Dei manufactum, & post triduum illud suscitabo non manufactum. Et non erant æqualia testimonia illorum.
61. Ille autem tacuit, & nihil respondit. Iteratò ait: Tu es Christus Filius Dei benedicti?
65. Et ministri cum voluntate alapis eum cædebant.
68. Et exiit foras, & gallus cantavit.
71. Ille autem cœpit devotare, & jurare, quia non novi.
72. Priùs quàm gallus cantet, ter me negabis.

## CAPUT XV.

℣. 1. Duxerunt in atrium, & duxerunt Pilato.
4. Vide quanta te accusant.
7. Cum seditiosis clusus.
11. Principes autem Sacerdotum persuaserunt turbæ, & magis Barabbam dicerent.
13. At illi clamaverunt dicentes: Crucifige eum.
15. Pilatus autem dimisit illis Barabbam. *Omittit*: Volens populo satisfacere.
17. Imposuerunt ei factam spineam coronam.
19. Et percutiebant eum de arundine in caput.
21. Et angariaverunt Simonem Cyrenæum transeuntem... Patrem Alexandri, ut tolleret. *Omittit*: Et Rufi.

Digitized by Google

23. Murratum vinum.
24. Mittentes sortem. *Omisso:* Super eis, quis quid tolleret.
25. Erat autem hora diei tertia, & custodiebant eum.
26. Et erat superscriptio criminis scripta: Rex Judæorum.
34. Lama sapthani.
36. Circumposuit arundini, & dabat... si venit Helias, & deponit eum.
39. Cùm autem videret Centurio qui stabat contra eum, quod sic clamans emisit spiritum.
44. Et advocans Centurionem interrogavit si jam defunctus.
47. Notaverunt locum ubi ponebatur.

CAPUT XVI.

℣. 4. Et venerunt, & invenerunt revolutum lapidem.
5. Viderunt adolescentem amictum stolam candidam, & expaverunt.
6. Videte, ecce locum ejus ubi positus erat.
7. Sicut dixi vobis.
8. Et exeuntes illæ profugerunt à monumento.
10. Illa autem præcurrens nuntiavit.
(*Hic desunt aliquot versus in Ms.*)
18. Super languentes manus imponent, & bene se habebunt.
19. Receptus est in Cœlum.

*Explicit Evangelium secundùm Marcum.*

# VARIETEZ DE LEÇONS,

## QUI ONT ÉTÉ TIRÉES DE DEUX ANCIENS MANUSCRITS;

l'un de saint Gatien de Tours, n°. 8. & l'autre de Marmoutier, n°. 87. On donne au premier mille ans d'antiquité, & au second huit cens ans. On prétend qu'ils contiennent l'un & l'autre l'ancienne Italique, qui étoit en usage avant saint Jerôme. Ces Varietez nous ont été envoyées par le R. P. Dom Léon le Chevalier, Prieur de saint Maur sur Loire. Nous cottons le Manuscrit de saint Gatien de cette sorte, *Gat.* & celui de Marmoutier par, *Mm.* l'ancienne Italique donnée par le P. Martianay, de cette sorte, *Vers. Ital.* & le Manuscrit de Corbie donné Par le même, ainsi, *Corb.*

### *Varietez de Leçons de l'Evangile de saint Matthieu.*

CAPUT I.

*Gat.* In nomine Dei summi. Amen
Cap. I.
℣. 6. *Gat.* Salamonem.
7. Salamon... Roboas. *Ita maj. M. & S. Germ. à Martianao edit.*
Abiud... Asaph. *Mm.* Asa.
10. Amos.
15. Nathan.
16. Qui dicitur Christus. *Ita Gaudent. Brix. tract. 1. Lect. Evang.*
19. Cùm esset homo justus. *Ita Mm. & S. Germ.*
20. Quod enim ex ea nascitur. *Mm.* Ex ea natum est. *S. Germ.* Ex ea nascetur. *Cypr. l. 1. testim.* Quod enim ex illa natum fuerit.
23. *Mm.* In utero concipiet. *Tertul. de carne Christi, cap.* 21. Concipiet in utero.
25. *Mm.* Vocabunt nomen ejus Jesum.

CAPUT II.

℣. 2. *Mm.* Venimus cum muneribus adorare eum. *Cypr. l. 2. testim. c.* 12. Cum muneribus adorare illum. *Ita & Codex S. Mauri, Fossat. & Missalia antiqua.*
5. *Gat.* In Betlem Juda, sic enim scriptum est: Et tu Betleem. *Mm.* In Betleem Juda, sic enim scriptum est per Prophetam dicentem: Et tu.
6. *Gat.* Exiet Rex. (*Dux superscribitur.*) *Mm.* Exiet Rex qui.
7. *Gat.* Tunc Hierodis clam vocavit Magos diligenter exquisivit ab eis. *S. Germ. à Martianao edit.* Occultè vocavit Magos, & diligenter exquisivit ab eis.
8. *Gat.* De puero hoc, & cùm inveneritis eum... ut ego veniam, & adorem. *Ita Mm.* Et cùm inveneritis. *S. G.* Ut & ego veniam, & adorem.
12. *Gat.* Sed per aliam viam reversi sunt. *Ita Mm.*
13. *Gat.* Quærat puerum istum perdere. *Mm.* Puerum istum ad perdendum eum.
14. *Mm.* Et fugit. *S. Germ.* Et abiit. *Syr.* Fugit.
15. *Gat.* Usque ad mortem Herodis. *S. Germ.* Ad consummationem Herodis.
22. *Gat.* Timuit illuc ire. *Ita Mm. & S. Germ.*
23. *Gat.* Quia dicitur Nazareth.

CAPUT III.

℣. 1. *Gat.* In deserto Judææ. *Ita & Mm.*
3. *Gat.* Per Prophetam... semitas ejus. Omnis vallis implebitur, & omnis mons & collis humiliabitur, & erunt prava in directa, & aspera in vias planas. Ipse enim Joannes. (*Additum videtur ex Luc.* III. 5.)
7. *Mm. & S. Germ.* Ab ira futura.
9. *Gat.* Quia potest Deus. *Mm.* Quia potens est Deus.
10. *Gat.* Ad radices. *Ita S. Germ.*
11. *Mm.* In aqua, & pœnitentia.
16. *Gat.* Descendentem de Cœlo sicut columbam venientem super se. *Ita Mm.*
17. Mihi benè complacui. *Mm. & S. Germ.* In quo benè placui, ipsum audite. *Gaud. Brix. respons. ad Paul. Diac.* In quo benè complacui.

CAPUT IV.

℣. 4. *Gat.* Scriptum est enim quia non in solo pane. *Ita Mm.*
6. *Mm.* De te, ut custodiant te, & in manibus.

10. *Mm.* Vade retrò, Satanas. *Ita & Verſ. Ital. à Martian. edit. & Ms. Cantabrig. Ita & Hilar. Dacius, alii Latini.*
12. *Mm.* Quia Joannes traditus eſt. *Ita Gaudent. ad Neophyt. ſerm.* 8.
15. *Gat. Mm. & Ital. Verſ.* Galilææ gentium.
16. *Gat.* In regione, & in umbra mortis. *Ita Corb. à Martianao edit. Ita Gaudentius & Syr.*
18. *Gat. & Mm.* Rete in mare.
20. *Gat. & Mm.* Retibus ſuis.
25. *Mm. addit*: Et Idumæa.

## CAPUT V.

ỳ. 1. *Gat.* Sediſſet ibi, acceſſerunt.
2. *Mm. & S. Germ.* Aperuit os ſuum, & docebat.
5. *Gat.* Lugent nunc, quoniam, &c. *Ita Æthiop.*
9. *Gat.* Quoniam ipſi Filii Dei.
11. Cùm vos maledixerint homines. *Ita Gat & Mm.*
12. *Mm.* Eſt; ſic enim.
13. *Gat.* Niſi ut projiciatur foras. *Mm. & S. Germ.* Nihil valet, niſi, *omiſſo* ultra.
16. *Mm. & S. Germ.* Et magnificem Patrem.
22. *Mm. & Verſ. Ital. à Martianao edita*: Fratri ſuo ſine cauſa. *Ita Cyprian. teſtim. l. 3. c. 8. Hilar. in hunc loc. Aug. de ſerm. Domini in monte. lib. 1. c. 19. Hier. l. 2. adverſ. Pelag. & lib. 1. in Matt.*
*Gat.* Qui dixerit fratri ſuo, fatue. *Ita & Corb. & Cypr. lib. 3. teſtim. n.* 8.
24. *Mm.* Et tu venies & offeres.
29. *Gat.* In gehennam ignis.
39. *Mm.* Reſiſtere à malo.
40. *Gat.* In judicio contendere.
41. *Gat. & Mm.* Angarizaverit.
43. *Gat. Mm. & Ital. Verſ.* Et odies.
46. *Gat. & Corb. à Martianao edit.* Diligatis eos.

## CAPUT VI.

ỳ. 4. *Gat. Mm. S. Germ. Corb.* In abſconſo.
6. *Gat.* Cùm orabis.
11. *Gat.* Quotidianum. (*aliàs*, ſuperſubſtantialem, *eadem manu.*) *Mm. & Ital. Verſ.* Quotidianum.
13. *Gat.* Et ne patiaris nos induci in tentationem. *Ita Cypr. l. 3. teſtim. n. 40. & Ambroſ. l. 5. de ſacram. c. 4. n. 29. & Aug. lib. 2. de ſerm. Domini in monte, c. 9. n. 50. Multi autem peccando ita dicunt: Ne nos patiaris induci in tentationem: exponentes videlicet quod dictum ſit, inducas.*
*Gat. & Mm. & Ital. Verſ. omittunt* Amen.
14. *Mm.* Peccata veſtra.
15. *Gat.* Hominibus peccata eorum; nec Pater veſter cœleſtis dimittet.
16. *Gat. & Mm.* Demoliuntur enim facies. *Ita & Hieron. hic. Gat. Ambr. Ital. Verſ.* Ut parcant hominibus.
18. *Gat.* Ab hominibus jejunans, ſed Pater tuus qui videt in abſconſo reddet tibi.
21. *Gat.* Ubi enim fuerit theſaurus tuus, ibi erit. *Mm. & S. Germ.* Ubi eſt enim theſ... ibi erit.
23. *Gat.* Quantæ ſunt.
25. *Gat.* Quid manducetis, aut quid bibatis, &c. Et corpus quàm veſtimentum. *Ita & Corb.*
*Mm.* Veſtiamini.
26. *Gat.* Quomodo non ſerunt. *Ita & Mm.*
29 *Mm.* Veſtiebatur.
31. *Mm.* Quid operiêmur.

## CAPUT VII.

ỳ. 9. *Gat.* A quo ſi petierit. *Mm.* A quo petit.
23. *Mm.* Jurabo illis. *Ita Hilar. lib. 9. de. Trinit. n. 65. & Albert. Magn.*
25. *Gat.* Et impugerunt. *Ita & Mm. & Cypr. l. 3. teſtim. n. 96. & Lucifer Calarit.*

## CAPUT VIII.

ỳ. 9. *Gat.* Servo meo dico, fac hoc. *Ita Mm. & S. Germ.*
10. *Gat.* Apud nullum inveni.
12. *Gat.* Regni hujus ejicientur. *Ita Mm. & S. Ger.*
13. *Gat.* Puer ejus in illa hora.
16. *Gat. & Mm.* Ei omnes malè habentes, & ejiciebat ſpiritus immundos verbo. *Ita & Hilar.* Spiritus immundos
20. *Gat.* Nidos ubi requieſcant. *Ita Mm. & Verſ. Ital.*
24. *Gat.* Fluctibus, erat autem illis ventus contrarius. Ipſe autem dormiebat.
28. *Mm.* Trans fretum maris.
29. *Gat.* Perdere nos.
30. *Gat.* Paſcentium. *Ita Mm. & S. Germ.*
31. *Gat.* Nos, mitte. *Ita Mm. omiſſo*, hinc.

## CAPUT IX.

ỳ. 11. *Mm.* Manducat, & bibit Magiſter.
15. *Mm.* Jejunabunt in illis diebus.
16. *Mm.* Fortitudinem ejus. *Vulg.* Plenitudinem.
17. *Gat.* Rumpentur.... effundetur,... peribit. *Ita Corb. & Verſ. Ital.*
32. *Gat.* Mutum & ſurdum dæmonium. *Ita Mm. & S. Germ.*
34. *Gat.* Belſebub. *S. Germ.* In Belzebul.
35. *Gat.* Infirmitatem in plebe. (*altera manu.*) Et multi ſecuti ſunt eum. Videns. *S. Germ.* Infirmitatem in populo, & multi ſecuti ſunt. *Ita Gothic.*
38. Mittet (*aliàs*, ejiciat) operarios.

## CAPUT X.

ỳ. 3. *Gat.* Alphæi, & Judas Zelotes, Simon. *Ita S. Germ. & Mm.*
8. *Gat.* Ejicite. Quod gratis.
9. *Gat.* Neque pecuniam, neque æs in zonis.
10. *Mm.* In via, neque pecuniam, neque duas tunicas.
22. *Gat.* Omnibus hominibus propter. *Ita Mm. & S. Germ.*
23. *Gat.* In aliam, & cùm in aliam perſequentur vos, fugite in tertiam amen dico. *Ita Mm. ſed Verſ. Ital.* In aliam. Quod ſi in aliam perſequentur vos, fugite in alteram.
25. *Gat.* Et ſervus ſicut Dominus ejus... Belzebub. *Mm.* Belzebud. *Verſ. Ital.* Belzebul.
26. *Gat.* Quod non revelabitur, & occultum quod non ſcietur.
29. *Gat.* Sine voluntate Patris veſtri. *Ita Cypr. l. 3. teſtim. n. 6. & Verſ. Ital.*
37. *Gat.* Plus quàm me. *Ita S. Germ.*

## CAPUT XI.

ỳ. *Gat. & Mm.* Jeſus omnia verba hæc, præcipiens.
3. *Gat.* Ait illis: Euntes dicite: Tu es. *Mm.* Euntes dicite illi: Tu es.
8. *Gat.* Veſtitum indumentis. Ecce qui mollibus. *Mm.* Veſtitum in domibus, &c.
23. *Gat.* In te manſiſſent. *Gaudent. Brix. ad Neoph. tract. 3. de Lect. Exod.* Manſiſſent utique.

## CAPUT XII.

ỳ. *Gat.* Quando intravit... quos manducare.
10. *Gat.* Homo erat manus habens. *Mm.* Homo erat ibi, manum habens.
20. *Gat.* Fumigans. (*aliàs*, fumigantem.) Donec ejiciatur ad judicium. *Mm.* Fumigantem.
22. *Gat.* Ei homo Dæmonium habens. *Ita Mm. & S. Germ. & Hilar.*
31. *Mm.* Blaſphemiæ remittentur.
35. *Gat. & MM.* De bono theſauro cordis ſui. *Ita & Æthiop.*
37. *Gat.* Ex verbis tuis.
42. *Mm.* Cum vini generationis hujus.
45. *MM.* Spiritus nequiores quam ſe.
48. *Mm.* Ipſe ait.
49. *Mm.* Mater mea quicumque.

CAPUT

Digitized by Google

## CAPUT XIII.

℣. 1. *Gat.* Mare Galilææ.
3. *Corb.* Seminare femen fuum.
8. *Gat.* Sexagefimum aliud trigentiſimum. *Mm.* Sexagenſimum aliud tricentiſimum.
11. *Mm.* & *S. Germ.* Myſterium regni.
12. *Gat.* & *Mm.* Etiam quod habet.
14. *Gat.* & *Mm.* Ut adimpleretur in.
17. *Gat.* Cupierunt videre quæ vos videtis. *Mm.* Voluerunt videre quæ vidiſtis.
23. *Gat.* Centeſimum fructum, aliud ſexagiſſimum, porrò aliud trigentiſſimum. *Mm.* Trigentiſſimum.
30. *Gat.* Meſſoribus meis colligite... & colligate ea faſciculos. *S. Germ.* Ea faſciculos. *Mm.* Ea faſciculis.
34. *Gat.* Diſſere nobis parabolam tritici, & zizaniorum. *Corb.* Diſſere nobis. *S. Germ.* Tritici & zizaniorum.
42. *Gat.* Et mittet eos... Ignis. *Mm.* Ignis ardentis.
51. *Gat.* Etiam Domine. *S. Germ.* Utique Domine.
52. *Gat.* Iterum ſimilis eſt homini. *Mm.* Iterum ſimile.
55. *Gat.* Fabri filius Joſeph, & mater ejus... Jacobus, & Johannis, & Joſeph, Semeon, & Judas. *Mm.* Filius Fabri Joſeph, nonne mater ejus quæ dicitur Maria... Jacobus, & Johannis, & Joſeph, Simon, & Judas. *Corb.* Filius Joſeph Fabri.
58. *Gat.* *Mm.* & *S. Germ.* Et ideo non fecit.

## CAPUT XIV.

℣. 2. *Gat.* Nonne hic eſt Joannes Baptiſta quem ego de mari. *Mm.* Numquid hic eſt. *Chryſ.* Hic eſt Joannes quem ego de mari. *Corb.* Ego ipſe de mari.
6. *Gat.* & *Mm.* Fratris ſui Philippi.
9. *Gat.* & *Corb.* In medio convivio. *Mm.* & *S. Ger.* In medio triclinio. *Sicut* & *Bibl. Goth.*
8. *Gat.* & *Mm.* & *Verſ. Ital.* Inquit in diſco caput.
9. *Gat.* Rex propter juramentum, & eos qui pariter recumbebant. *Mm.* Rex Herodes propter juramentum, & propter ſimul recumbentes. *S. Germ.* Propter ſimul recumbentes.
11. *Gat.* Et illa atollit. *Mm.* Et illa tulit.
12. *Mm.* Illud in monumento.
21. *Gat.* Mulieribus & pueris. *Mm.* & *Verſ. Ital.* Pueris & mulieribus.
22. Juſſit Diſcipulos. *Mm.* & *S. Germ.* Juſſit Jeſus Diſcipulos. *Corb.* Diſcipulis.
29. *Gat.* Supra mare ut veniret ad Jeſum. *Mm.* Supra mare... ad Dominum.
32. *Gat.* Aſcendiſſet Jeſus in navicula. *Mm.* Aſcendiſſet in navicula.
33. *Gat.* Adorabant. *Hilar.* Adorabant. *In Mm. deeſt folium integrum.*
35. *Corb.* Adoraverunt eum, & confeſtim miſerunt.

## CAPUT XV.

℣. 4. *Gat.* Patrem tuum, & matrem tuam... morietur. *Corb.* Morietur.
11. *Gat.* Sed ex ore procidit.
27. *Gat.* & *Corb.* Catuli. *Ita Ambroſ.*
30. *Gat.* & *Corb.* Ante pedes ejus.
32. *Gat.* Turbæ huic quia. *Corb.* Huic turbæ quoniam. *Ita Ambroſ.*
33. *Gat.* Panes tanti ut. *Mm.* In deſerto ut ſaturentur turbæ tantæ. *Verſ. Ital.* Ut ſaturentur turbæ.

## CAPUT XVI.

℣. 2. *Gat.* *Mm.* & *S. Ger.* Erit cras, rubicundum eſt enim Cœlum cum nubibus.
4. *Gat.* Noſtis judicare.., non poteſtis. *Mm.* Exiſtimare. *S. Germ.* Eſtimare.
8. *Gat.* *Mm.* & *S. Germ.* Inter vos.
22. *Mm.* & *S. Germ.* Increpare, & dicere.
25. *Gat.* Animam ſuam inveniet.
26. *Gat.* Proderit homini. *Cypr.* Proderit tibi.
27. *Gat.* Secundum opus ejus.

## CAPUT XVII.

℣. 1. *Gat.* Et educit. *Mm.* & *S. G.* Et factum eſt poſt.
3. *Gat.* *Mm.* & *S. Germ.* Apparuit.
4. *Mm.* Nobis hîc eſſe.
5. *Gat.* & *Mm.* Nubs lucida. Idacius Clorus mihi complacuit.
13. *Gat.* *Mm.* & *Verſ. Ital.* Dixit eis.
17. *Gat.* Increpavit ei.
19. *Gat.* Diceretis monti huic tranſi hinc.
23. *Gat.* Exigebant. *Hilar.* Qui didracma exigebant. *Ita Origen. in Bibl.*

## CAPUT XVIII.

℣. 7. *Gat.* & *Verſ. Ital.* Venire ſcandala.
8. *Gat.* Ad vitam debilem, vel claudum intrare quàm... in gehennam ignis. *Mm.* & *Verſ. Ital.* Venire quàm. *Corb.* In gehennam ignis. *Epiphan.* Expedit tibi intrare in Regnum Cœlorum.
9. *Gat.* Uno oculo (habentem) ad vitam. *Verſ. Ital.* Unum oculum habentem.
10. *Gat.* De poſillis iſtis qui in me. *Mm.* *S. Germ.* & *Corb.* De his puſillis credentibus in me. *Hilar.* Qui credunt.
12. *Gat.* In montibus & vadet... quæ erraverit. *Mm.* In deſerto & vadet... quæ erraverit. *Albert. Magn.* Relinquit in deſerto.
13. *Gat.* Gaudebit ſuper eam. *Mm.* & *Verſ. Ital.* Gaudebit.
15. *Mm.* Et arguet eum. *Ita Hilar.*
17. *Gat* Sicut Gentilis, & Publicanus.
19. *Mm.* Iterum amen dico vobis.
20. *Gat.* *Mm.* & *Verſ. Ital.* Ibi, & ego ſum.
24. *Mm.* Ponere cum ſervis ſuis.
25. *Gat.* Venundari uxorem... & reddere debitum. *Mm.* & *Verſ. Ital.* Reddi debitum.
26. *Gat.* & *Mm.* Rogabat... in me Domine. *S. Ger.* Dom ne patientiam.
27. *Mm.* Miſertus eſt autem... & omne debitum. *S. Germ.* Omne debitum.
28. *Mm.* Servi illius.
31. *Gat.* & *Mm.* Nuntiaverunt.

## CAPUT XIX.

℣. 1. *Mm.* Jeſus omnia verba hæc.
3. *Mm.* Suam niſi ob fornicationem, quacumque.
4. *Gat.* Qui fecit ab initio maſculum, & fœminam, ab initio fecit eos. *Mm.* & *S. Germ.* Qui fecit ab initio. *Corb.* Qui fecit maſculum, & fœminam fecit. *In Hieron.* *Gat.* & *Mm.* Nomen iſtud, *hominem*, deeſt.
5. *Gat.* *Mm.* & *S. Germ.* Relinquet homo. *Corb.* Remittet.
7. *Gat.* Dimittere uxorem. *Mm.* Dimittere uxores.
8. *Mm.* Veſtras dico.
9. *Gat.* Ob cauſam fornicationis... duxerit adulterium committit. *Mm.* Adulterium committit. *Sicut* & *Tertull. l. 4. adv. Marc.*
10. *Mm.* Cauſa viri. *Ita S. Germ.*
12. *Gat.* & *Mm.* Se ipſos enuchizaverunt. *Ita Bibl. Goth.*
14. *Gat.* & *Mm.* Sinite parvulos venire ad me, & nolite eos prohibere.
18. *Mm.* Non homicidium facies, ut in Deuteronomio, non falſum teſtimonium dices, non furtum facies; honora.
23. *Gat.* Intrare in.
25. *Mm.* Mirabantur & timebunt. *Hilar.* Admirantur, & metuunt valde.
27. *Gat.* Nos qui reliquimus omnia. *Mm.* Nos dimiſimus omnia. *Ita Aug.*

## CAPUT XX.

℣. 5. *Mm.* Abiit circa.

8. *Mm.* Mercedem suam... à novissimis usque.
15. *Mm.* Licet mihi in meis quod. *Corb.* Favere de re mea.
19. *Gat. Mm. & Verf. Ital.* Ad deludendum. *Ita S. Chrysost.*
25. *Mm.* Convocavit eos... scitis quod... & contumaces.
27. *Gat.* In vobis esse primus.
30. *Mm.* Audientes... clamarent.

CAPUT XXI.

℣. 1. *Gat. & Mm.* Appropinquasset Hierosolymis, venisset Bethfage... Discipulos suos.
5. *Gat. & S. Germ.* Pullum subjugalem.
7. *Gat.* Et imposuerunt ei. *Mm.* Posuerunt ei.
9. *Gat.* Osanna Filii David... qui venturus es in Altissimis. *Mm.* Osanna Fili David in excelsis. *S. Germ.* In excelsis. *Hilar.* Fili David.
15. *Gat. Mm. & Verf. Ital.* Fecit Jesus &... Osanna Fili.
17. *Mm.* Mansit & docebat eos de regno Dei mane.
20. *Gat.* Aruit ficulnea.
21. *Gat.* Tolle te, & jactas te.
25. *Gat.* Baptismum Johannis. *Mm.* Baptismum Johannis unde fuit? De Cœlo erat an... intra se.
28. *Gat.* Homo qui habebat... dixit illi Fili... in vineam meam. *Mm.* Homo quidam qui habebat.... in vineam meam. *S. Germ.* In vineam meam.
31. *Gat.* Præcedunt vos in regno Dei. *Mm.* Præcedunt vos.
33. *Mm.* Turrem in medio ejus.
37. *Mm.* Dicens forsitan verebuntur.
38. *Mm.* Et habeamus.
39. *Mm.* Occiderunt, & ejecerunt extra vineam. *Ita Lucifer Calarit.*
40. *Gat.* Agricultis. *Corb.* Colonis illis.
42. *Gat.* Nunquam non legistis in scripturis si lapidem. *Mm.* In scripturis in Psalmo: lapidem.

CAPUT XXII.

℣. 6. *Gat.* Coutumeliâ adfectos. *Mm.* Afflictos. *Lucifer Calarit.* Contumeliâ.
10. *Mm.* Quotquot invenerunt. *Ita Lucifer Calarit.*
13. *Mm.* Alligate eum manibus, & pedibus, & mittite in.
16. *Gat. & S. Germ.* Personas. *Mm.* In personam.
24. *Mm.* Moyses mandavit nobis si quis... & non.
25. *Gat.* Mortuus est.
27. *Gat. Mm. & Corb.* Novissima.
32. *Gat. & S. Germ.* Sed Deus viventium.
33. *Gat. & Mm.* Audientes Scribæ.
36. *Gat.* Quod est primum mandatum magnum.
& 37. *Gat.* In tota anima tua, & ex totis viribus tuis, Ex in tota mente tua. *Origen.* Ex totis viribus tuis. *Mm.* tota anima tua.
38. *Mm.* Magnum &. *Hilar.* Hoc est magnum.
40. *Mm.* Pendet tota lex.
45 *Gat. & Mm.* David in spiritu vocat.

CAPUT XXIII.

℣. 5. *Gat.* Fimbrias vestimenti sui. *Mm.* Fimbriam vestimenti sui.
6. *Gat.* Primos discumbitos. *Mm.* Accubitas.
14. *Deest iste versus in manuscrips. Gat. Mm. & Verf. Ital. nec in Hieron. legitur.*
15. *Gat.* Quia circumitis mare, & aridam ut faciatis unum prosilitum. *Mm.* Qui circumitis mare, & aridum, & cum.
16. *Gat.* In Templum... debitor est. *Mm.* Debitor est.
18. *Gat.* In altario... debitor est. *Mm.* In altare... debitor est.
21. *Gat.* Qui jurat in. *Mm.* Qui juravit.
25. *Mm.* Pleni sunt rapinâ.
26. *Gat.* Id quod intus est. *Mm.* Et id quod foris est.
27. *Gat.* Appareant.
28. *Gat.* Apparetis.
32. *Gat. & Mm.* Et vos impletis.
33. *Gat.* Effugetis.
34. *Gat. & Mm.* Et flagellabitis.
37. *Gat.* Sub halis suis &. *Mm.* Sub alas suas &. *Cypr.* Sub alas suas.

CAPUT XXIV.

℣. 3. *Gat.* Consummationem sæculi.
4. *Mm.* Seducat ullo modo.
7. *Mm.* Regnum super regnum. *Ita Cypr.*
10. *Gat. & Mm.* Invicem se tradent.
12. *Gat. & Mm.* Abundabit. *Gat.* Refrigerescet.
15. *Mm.* Abominationem, quæ dicta est à Daniele Propheta... qui legit, & intelligat.
21. *Mm. & Corb.* Ab initio sæculi.
23. *Gat. Mm. S. Germ. & Cypr.* Aut ecce illic.
27. *Gat. Mm. & Cajet.* Fulgor exiit.
29. *Mm. & Cypr.* Movebuntur.
30. *Gat. Mm. & Cypr.* Plangent se omnes... cum virtute magna.
32. *Gat. & Mm.* Ficus... æstus.
37. *Gat. & Mm.* Sicut enim fuit in.
38. *Gat.* Bibentes, nubentes, & nuptum tradentes usque ad diem. *Mm.* Bibentes, & uxores ducentes usque in eum diem.
41. *Mm.* Relinquetur. Duo in lecto unus assumetur, & unus relinquetur. Vigilate. *Corb.* Duo erunt in lecto jacentes, unus admittetur, & alter adsumetur. *Bibl. Goth.* In lecto unus assumetur.
42. *Gat.* Qua hora, vel qua die Dominus. *Mm.* Qua die, vel qua hora.
43. *Gat.* Perfodiri. *Mm.* Veniret... perfodiri.
44. *Mm. & Corb.* Quia nescitis qua hora.
49. *Gat. Mm. & Corb.* Cum ebriis.

CAPUT XXV.

℣. 9. *Gat.* Dicentes non, ne fortè non.
11. *Gat.* Novissimè veniunt.
22. *Gat.* Accessit alter, & qui.
24. *Mm.* Scio homo durus es.
25. *Gat.* Et timens ego abii.
27. *Gat. Mm.* Mittere pecuniam... cum usuris quod meum esset. *Corb. & Mm. & Origen.* Cum usuris.
30. *Mm.* Ibi erit.
34. *Gat.* Possidete regnum quod vobis præparatum est à constitutione mundi. *Mm. Corb. Origen. Lucifer Calarit.* Possidete paratum vobis regnum ab origine. *Niceph.* Possidete regnum quod.
36. *Gat.* In carcerem fui. *Cypr.* In carcere fui. *Gaudentius Brix.* Eram.
41. *Gat. & Mm.* A sinistris ejus erunt.
43. *Gat. & Corb.* Et non venistis ad me.
46. *Mm.* Tunc ibunt hi.

CAPUT XXVI.

℣. 3. *Gat.* Principes Sacerdotum, & Scribæ, & Seniores... qui vocatur Chaipas. *Mm.* Qui dicitur Caiphas.
7. *Gat.* Ejus recumbentis. *Mm.* Ipsius recumbente ipso.
9. *Gat. Mm. & Corb.* Pretio multo.
10. *Gat. & Verf. Ital.* Opus bonum.
11. *Gat. Mm. & Corb.* Habebitis... non semper habebitis.
13. *Gat.* In toto orbe. *Gat. & Mm.* Dicetur & quod fecit hæc in memoriam ipsius. *Mm.* Narrabitur.
14. *Gat. Mm. & Verf. Ital.* Qui dicitur Judas Scarioth.
16. *Gat.* Traderet eis. *Mm.* Occasionem ut eum morti traderet.
17. *Gat.* Azæmorum... Domine ubi vis... manducare Pascha. *Mm.* Azimorum. *Hilar. in Matth.* Pascha manducare.
19. *Gat.* Sicut præcepit. *Mm.* Præparaverunt.

Digitized by Google

20. *Gat.* Discubuit.
21. *Mm.* Comedentibus illis dixit Jesus.
24. *Gat.* Traditur. *Mm.* Per quem tradetur. *Euthym.* Per quem proditur.
25. *Gat.* Qui traditurus erat eum, & dixit... illi Jesus. *Mm.* Traditurus est cum dixit... illi Jesus.
26. *Gat.* & *Mm.* Hoc est enim.
28. *Gat.* Effunditur.
29. *Gat.* & *Mm.* Vobis quia non bibam.
31. *Gat.* & *Mm.* Gregis sui.
36. *Gat.* Gethsamini... sedete huc donec eam illuc orare. *Mm.* Gethzamani... vadam & illuc orem. *Hilar. in Matth. cap.* 31. Donec eam illuc orare.
39. *Mm.* Sicut tu vis. *Hilar. ibid.* Sed sicut tu vis.
40. *Gat.* Potuistis.
41. *Gat.* Ne intretis.
43. *Gat.* Iterum ad Discipulos suos, &... gravati à sumno. *Mm.* Gravati de sumno. *S. Germ.* Gravati sumno.
47. *Gat.* Et seniores populi.
50. *Gat.* Cui dixit Jesus: Amice, ad quod venisti fac tunc. *Mm.* & *Vers. Ital.* Ad quod venisti?
52. *Gat.* & *Mm.* In gladio.
53. *Gat.* Non possum modo rogare. *Mm.* Non possum ego rogare.
55. *Gat.* Jesus ad turbas... *Gat.* & *Mm.* Venistis cum.
56. *Gat.* & *Mm.* Discipuli ejus omnes.
57. *Gat.* & *Mm.* Convenerunt.
58. *Gat.* & *Mm.* Finem rei. *Bibl. Goth.* Ut videret finem rei.
60. *Gat.* Venissent.
61. *Gat.* Templum Dei, & post triduum diem reædificare illud. *Mm.* Templum hoc Dei, & post tertium diem ressuscitare illud.
63. *Gat.* Filius Dei vivi.
64. *Gat.* Cum nubibus. *Mm.* & *Vers. Ital.* Virtutis, &c.
65. *Gat.* Hic blasphemavit... audistis blasphemiam ejus. *Mm.* Audivimus blasphemiam ejus.
66. *Gat.* Responderunt omnes, & dixerunt.
70. *Gat.* Coram hominibus dicens, nescio quid dicis neque intelligo. *Mm.* Coram hominibus.
72. *Mm.* Non novisset hominem.
73. *Gat.* & *Mm.* Qui ibi stabant. *Gat.* Re vera & tu.
74. *Mm.* Cœpit devotare, & jurare.
75. *Gat.* Ploravit amare.

## CAPUT XXVII.

℣. 1. *Gat.* Consilium fecerunt.
3. *Gat.* Quia damnatus est, pœnitentiâ ductus. *Mm.* Pœnitentiam motus.
5. *Gat.* & *Mm.* Secessit.
6. *Gat.* Tunc Principes Sacerdotum. *Gat.* & *S. Ger.* In corban. *Mm.* & *Corb.* In corbanam.
8. *Gat.* Propterea... ager ille lingua eorum Haceldemach, quod est. *Mm. S. Germ.* & *Corb.* Acheldemach. *Mm.* Quod est.
9. *Gat.* Adimpletum... erat per.... XXX. staterer. *Mm.* & *S. Germ.* Quod ad prætiaverunt.
11. *Gat.* Eum Pilatus.
12. *Mm.* Nihil respondebat.
13. *Gat.* Quanta isti adversum te testimonia testificantur. *Mm.* Quanta adversum te testificantur, & dicunt testimonia.
14. *Gat.* Illi ullum verbum. *Vers. Ital.* Ei unum verbum.
16. *Gat.* Habebant autem tunc vinctum. *Mm.* Habebant autem enum vinctum. *Gat.* Barabas.
18. *Gat.* & *Toph.* Quod propter invidiam.
19. *Gat.* & *Mm.* Nihil sit tibi. *Hilar in hunc loc.* Nihil tibi sit.
20. *Gat.* Populo ut.
22. *Mm.* Quid ipso faciemus de.
23. *Mm.* Pilatus.
24. *Mm.* Nihil proficere sed magis tumultum fieri. *Mm.* & *Gat.* Manus suas coram omni populo. *Mm.* A sanguine ejus.
26. *Gat.* Illis ut eum crucifigerent. *Mm.* Ut crucifigeretur.
27. *Gat.* Duxerunt. Jesum in pretorium, & congregarem.
28. *Gat.* Et exeuntes eum, & vestierunt eum tonica porphorea, & clamidem coccineam circumdederunt ei, & plectentes. *Mm.* Ei, & vestem purpuream, & plectentes.
29. *Gat.* De spinis texuerunt, & posuerunt supra caput... & genu posito illudebant dicentes. *Mm.* Illudebant dicentes.
30. *Gat.* Expuentes in faciem ejus.
32. *Gat.* Cyrineum venientem obviam sibi, nomine Simonem. *Mm.* In obviam illis.
37. *Gat.* & *Mm.* Hic est Rex Judæorum.
40. *Gat. Mm. Corb.* & *Hilar.* Destruebas... reædificabas. *Gat.* Va qui... salva teipsum. *S. Germ.* Destruit... reædificat.
41. *Gat.* Dludentes cum Scribis, & Pharisæis. *Mm.* & *Vers. Ital.* Illudentes cum cum Scribis, & Senioribus.
43. Confidat in Deo. *Mm.* In Domino.
46. *Gat.* Heli, Heli Lamazabathehoij. *Mm.* Heloi, Heloi Lamathzabacthani. *Vers. Ital.* Heli, Heli, Lamazabathani.
48. *Gat.* Imposuit inarundinem.
49. *Gat.* An veniat Helias liberare eum: alius autem accepta lancea pepungit, & aperuit latus ejus, & exivit sanguis, & aqua Jesus autem. *Mm.* Si veniat Helias liberare eum, alius autem accepta pupungit latus ejus, & exivit aqua, & sanguis.
52. *Gat.* Sanctorum dormientium resurrexerunt, qui exeuntes. *Mm.* Qui dormierunt. *Gaudent. serm.* 10. *de lect. Exod.* Et multa corpora Sanctorum dormientium surrexerunt, & exeuntes.
55. *Gat.* Fuerant. *Mm.* A longè videntes quæ secutæ fuerant.
56. *Gat.* Et Joseph, & mater.
57. *Gat.* Ab Arimathia... fuerat. *Mm.* Fuerat.
58. *Gat.* & *Mm.* Dari corpus.
63. *Gat.* & *Mm.* Post tertium diem.
65. *Gat.* Habetis milites, ite.
66. *Mm.* Cum custodibus, & discesserunt.

## CAPUT XXVIII.

℣. 3. *Gat.* & *Mm.* Sicut Fulgor, vestimenta ejus candida sicut nix.
5. *Gat.* Jesum Christum qui. *Mm.* Angelus Domini dixit... Jesum Christum.
7. *Gat.* Surrexit à mortuis, ecce præcedet vos.... & ecce dixi vobis. *Mm.* Ecce precedit vos. *Corb.* Dixi vobis. *Cajetan.* Quia surrexit à mortuis.
8. *Mm.* Et exierunt mulieres cito.
10. *Gat.* & *Mm.* Sed ite.
15. *Gat.* Erant instructi, & devulgatum est. *Mm.* & *Vers. Ital.* Erant docti.
19. *Gat* & *Mm.* Ergo nunc docete. *Hilar. lib. de Trinit.* Euntes nunc docete.
20. *Gat.* Observare... Amen. *Mm.* Observare... ecce vobiscum... sæculi. *S. Germ.* Ecce vobiscum.

*Explicit Evangelium secundùm Matthæum.*



Digitized by Google

# VARIANTES LECTIONES EX MARCI EVANGELIO.

Gat. *Item incipit Ævangelium secundùm Marcum.* Mm. *Item nunc orditur Ævangelium* JESU CHRISTI.

## CAPUT I.

℣. 1. *Gat. & Mm.* Evangelii Domini nostri Jesu Christi.
3. *Mm.* Semitas Dei nostri.
5. *Mm.* Ad illum omnis Judæa, &c.
6. *Gat. & Mm.* Circa lumbos suos.
8. *Gat. & Mm.* Vos in aqua... Vos in Spiritu Sancto.
10. *Mm.* Ascendit.
12. *Gat.* Emisit eum in deserto. *Mm.* Expulit.
14. *Gat.* Regni &.
21. *Gat.* Sabbato ingressus. *recent. man.* Sabbatis. *Mm.* Introgressus.
22. *Gat.* Scribæ, & Pharisæi.
23. *Mm.* In Synagoga Judæorum.
24. *Mm.* Scio te qui sis.
25. *Gat. & Mm.* Exi ab homine spiritus immunde, &.
27. *Gat. & Mm.* Quæ est... Quia in potestate & spiritibus.
29. *Gat. & Mm.* Egrediens... venit.
32. *Gat.* Cùm occubuisset sol... malè habentes, & erat.
34. *Gat.* Doloribus, *recent. man.* langoribus. *Mm* Langoribus.
36. *Gat. & Mm.* Subsequutus est.
39. *Gat.* Et in omni Galilena. *recent. man.* per omnem. *Mm.* Et omnis Galilæa.
40. *Gat.* Leprosus quidam, & deprecans eum genu flexo, dixit si. *Mm.* Dixit: Domine, si.
44. *Gat.* Principibus.
45. *Gat. & M.* Esse.

## CAPUT II.

℣. 1. *Mm.* Capharnaum post dies &.
2. *Gat. & Mm.* Caperet domus, neque.
8. *Gat.* Spiritu sancto, quia.
10. *Gat.* Tunc ait.
12. *Mm.* Coram omnibus tulit ita ut.
14. *Gat. & Mm.* Levin Alphei.
15. *Mm.* Multitudo, qui.
17. *Mm.* Peccatores in pœnitentiam, &.
18. *Gat. & Mm.* Cur Discipuli.
20. *Gat.* Veniunt.
21. *Gat.* Nemo enim adsumentum... adsuit... adferet. *recent. man.* Aufert. *Mm.* Nemo enim comisuram panni novi adsuit... auferet.
22. *Gat.* Novellum vinum in.... disrumpet vinum novum uteres veteres, &... debet, & utraque servantur, & factum est. *Mm.* Vinum novellum in... rumpet... debet, & utraque servantur, & factum est.
23. *Gat. & Mm.* Cum sabbathis.
24. *Gat.* Quid faciunt Discipuli tui sabbathis quæ non licet eis facere, &.
25. *Gat.* Ait illis: Numquid legistis. *Mm.* Ait illis Jesus, numquam.
26. *Gat.* Prepossitionis... non licebat ei manducare nisi solis Sacerdotibus, & dedit ei. *Mm.* Non licebat ei manducare, nisi solis.... & dedit his qui cum ipso erant.

## CAPUT III.

℣. 4. *Gat.* Eis si licet.
5. *Gat.* Manus illius sanitati sicut altera... exeuntes.
9. *Cat.* Ut navicula præsto esset illi. *Mm.* Ut in navicula sibi deservirent.
11. *Mm.* Et spiritus immundos... projiciebant se ei.
15. *Mm.* Valetudines. *Gat. & Mm.* Dæmonia, & ut circum euntes prædicarent Evangelium, &.
16. *Gat. & Mm.* Imposuit Simoni nomen Petrum.
21. *Gat.* Audissent Discipuli. *Mm.* Discipuli sui.
22. *Gat.* Beelzebub... hic ejicit. *Mm.* Beelzebud.
24. *Gat. & Mm.* Non poterit.
25. *Mm.* Non poterit... stare sed finem habet. Nemo.
27. *Mm.* Prius alligaverit.
29. *Gat.* Non habet in se remissionem, neque in hoc sæculo, neque in futuro. sed.
33. *Mm.* Et qui sunt fratres mei.

## CAPUT IV.

℣. 6. *Gat.* Exortum est, sole autem orto exæstuavit... non haberet. *Mm.* Æstuavit... non habuit.
7. *Gat.* In spinis, & creverunt spinæ.
8. *Gat. & Mm.* Trigesimum.... sexagesimum...; centesimum. *recent. man.* Sexagentesimum.
10. *Gat. & Mm.* De parabolis.
15. *Gat. & Mm.* In corde eorum.
19. *Gat. & Mm.* Efficiuntur.
24. *Gat.* Remetietur vobis, qui.
25. *Gat.* Non habet, auferetur.
26. *Gat. & Mm.* Si homo jactat.
30. *Gat.* Cui conparabulæ.
31. *Gat.* Quod seminatum fuerit in terra, ascendit; *Mm.* Minimum est.
34. *Mm.* Loquebatur omnia.
40. *Gat.* Quis putatis.

## CAPUT V.

℣. 4. *Mm.* Dominare.
7. *Gat.* Dei summi.
9. *Mm.* Nomen est mihi. Et.
12. *Gat.* Spiritus dicentes: Si ejicis nos, mitte. *Mm.* Spiritus immundi dicentes, mitte.
13. *Gat.* Impetu grex porcorum præcepit. *Mm.* Impetu habiit.
14. *Gat.* Quid esset facti. *Mm.* Quod esset facti.
15. *Gat.* Venerunt... vexabantur. *Mm.* Venerunt.
19. *Gat.* Et Jesus non adimisit eum. *Mm.* Et non dimisit eum.
40. *Gat. & M.* Et impediuntur.
41. *Gat. & Mm.* Tabitha cumi.
42. *Gat.* Obstupuerunt omnes stupore maximo. *Mm.* Obstupuerunt parentes ejus stupore maximo.

## CAPUT VI.

℣. 1. *Mm.* Ibat in.
3. *Gat. & Mm.* Nonne iste est Fabri filius, & Mariæ. *Gat.* Frater Jacobi... scandalizantur in eo.
5. *Mm.* Et ideo non poterat illic multam virtutem facere.
11. *Gat.* Non receperint vos, exeuntes.
16. *Mm.* Johannis hic.
19. *Gat.* Herodis autem insidiabatur. *Mm.* Herodis autem.
22. *Gat.* Illi multa, quia.
27. *Gat.* Misso statim speculatore.
30. *Mm.* Quæcumque egerant.
34. *Gat.* Et exiens inde vidit. *Mm.* Et exiens inde Jesus vidit turbam, &c.
38. *Gat. & Mm.* Dicunt ei: Quinque panes, &.
43. *Mm.* De piscibus similiter erant.
46. *Gat.* In montem solus orare.
47. *Gat.* Solus erat in.
51. *Gat.* Omnes qui viderant eum, *Mm.* Omnes enim qui viderunt, & magis.
53. *Mm.* Pervenerunt in terram Genezar.
54. *Gat. & Mm.* Egressissent. *Gat.* Cognoverunt eum viri loci illius, &.
56. *Gat.* Introiebat. *Mm.* Introeat... in civitates, & in plateas.

*Desunt hic omnia in Ms. maj. Monast. usque ad ℣. 29. Cap. VII. Evang. secundùm Luc. foliis integris dilaceratis.*

CAPUT

Digitized by Google

CAPUT VII.

℣. 11. *Gat.* Proderit.
18. *Gat.* Omne quod extrinsecus.
19. *Gat.* Quoniam non intravit in cor ejus, sed in ventrem, & in secessum exiit purgans.
20. *Gat.* Coinquinant.
28. *Gat.* Catelli edunt.
29. *Gat.* Illi Jesus: Propter... & exiit.
32. *Gat.* Et mugillatum.
37. *Gat.* Facit... facit.

CAPUT VIII.

℣. 2. *Gat.* Turbæ huic, *recent. man.* super turbam.
15. *Gat.* Eis Jesus dicens: Videte, cavete... Pharisæorum, & Saducæorum, & fermento.
19. *Gat.* Quomodo.
23. *Gat.* Et adprehendens manum cæci duxit eum... & spuens... si aliquid videret.
33. Satanas... sed quæ hominum.
34. *Gat.* Vult post me venire deneget seipsum.
36. *Gat.* Universum mundum.

CAPUT IX.

℣. 1. *Gat.* Adsumpsit Petrum... seorsum solus.
2. *Gat.* Candida velut.
5. *Gat.* In timore exterriti.
12. *Gat.* Helias jam venit.
14. *Gat.* Videns eum... occurrentes.
16. *Gat.* Spiritum immundum qui.
17. *Gat.* Duxi Discipulis.
19. *Gat.* Discerpsit eum conturbans, & elisus.
24. *Gat.* Surde & mute spiritus, tibi præcipio.
35. *Gat.* Conspexisset dixit.
40. *Gat.* Aquæ frigidæ (tantum) in... quia non perdet.
42. *Gat.* Mitti in gehennam ignis inextinguabilis, ubi.
48. *Gat.* Ignis salietur, & omnis victima salietur.
49. *Gat.* Insalsum... condietur... salem, &c.

CAPUT X.

℣. 6. *Gat.* Illos Deus dicens: Propter.
7. *Gat.* Adherebit uxori suæ.
14. *Gat.* Regnum Cœlorum, *recent. man.* Dei.
18. *Gat.* Nisi solus Deus.
28. Scimus te, quid ergo erit nobis respondens.
32. *Gat.* Essent ventura.
37. *Gat.* Et unus ad.
38. *Gat.* Ego bibiturus sum.
39. *Gat.* Calicem quem bibo.
41. *Gat.* Indignati sunt de.
49. *Gat.* Vocat te magister.

CAPUT XI.

℣. 1. *Gat.* Ad montem Oliveti.
2. *Gat.* Introeuntes in illud.
3. *Gat.* Facitis hoc? dicite.
8. *Gat.* Instraverunt.
13. *Gat.* Venit videre si.
20. *G.* Cùm transfretassent.
31. *Gat.* Dicet nobis: Quare.
33. *Gat.* Hæc facio.

CAPUT XII.

℣. 13. *Gat.* Quosdam cum Herodearus ex Pharisæis.
14. *Gat.* Doces: Dic ergo nobis licet.
20. *Gat.* Erant apud nos, &c.
25. *Gat.* Erunt tanquam.
27. *Gat.* Viventium.
28. *Gat.* Conquirentes, quoniam... eum magister quod est.
42. *Gat.* Vidua paupercula... paupercula.

CAPUT XIII.

℣. 1. *Gat.* Structuræ Templi, &c.
2. *Gat.* Vide has magnas.
6. *Gat.* Ego sum Christus, &c.
13. *Gat.* Sustinuerit usque in.
18. *Gat.* Ut ne fiat fuga vestra hieme, vel sabbato; erunt.
19. *Gat.* Tribulationis, tales.
22. *Gat.* Signa magna, &c.
37. *Gat.* Dico: Vigilate; omnibus dico: Vigilate.

CAPUT XIV.

℣. 1. *Gat.* Et azemorum post... & occiderent eum dolo.
3. *Gat.* Nardi pistici.
7. *Gat.* Habebitis... habebitis.
10. *Gat.* Scariothis... Christum illis.
11. *Gat.* Pretium se.
17. *Gat.* Cum XII. Discipulis suis.
19. *G.* Singillatim: Numquid ego sum?
25. *Gat.* Quoniam non bibam de germine... bibam vobiscum novum in regno Dei.
27. *Gat.* Omnes vos scandalizamini in ista nocte.
29. *Gat.* Fuerint, sed.
32. *Gat.* Venerunt... nomen est Gethsamani.
34. *Gat.* Vigilate mecum.
35. *Gat.* Procidit in faciam suam super.
37. *Gat.* Venit ad eos, & invenit... Vigilare mecum.
40. *Gat.* Ingravati à sumno.
43. *Gat* Scarioth... missi à Summis.
44. *Gat.* Ducite.
47. *Gat.* Summi Pontificis.
54. *Gat.* Usque in... & calefaciebat se ad ignem.
58. *Gat.* Post triduum.
60. *Gat.* Interrogabat quicquam.
64. Blasphemiam ejus: quid.
65. *Gat.* Prophetiza nobis Christe, quis est qui te percussit: & ministri.
72. *Gat.* Verbi Jesu quod dixerat ei.

CAPUT XV.

℣. 4. *Gat.* Non respondens quicquam.
7. *Gat.* Nam in carcere qui.
8. *Gat.* Illis per diem solempnem ut dimitteret unum vinctum. Pilatus.
11. *Gat.* Baraban peterent dimittere eis.
12. *Gat.* Vultis ut faciem.
13. *Gat.* Dicentes: Crucifige, crucifige eum.
15. *Gat.* Reddidit illis Jesum. *recent. man.* tradidit.
16. *Gat.* Duxerunt Jesum intro in atrium.
24. *Gat.* Super ea.
27. *Gat.* Crucifigerunt.
29. *Gat.* Va qui destruit... ædificat.
32. *Gat.* Si Christus... credamus ei.
33. *Gat.* Super universam terram.
34. *Gat.* Heloi, Heloi Lamazabathani.
35. *Gat.* Helcani vocat iste.
36. *Gat.* Unus est eis, &c.
38. *Gat.* In duas partes.
43. *Gat.* Audaciter.
45. *G.* Corpus Jesu Joseph.
47. *Gat.* Magdalenæ, & Maria Jacobi, & Maria Joseph.

CAPUT XVI.

℣. 1. *Gat.* Ungerent eum.
8. *Gat.* Tenior, & pavor.
9. *Gat.* Nam Jesus mare.
15. *Gat.* In mundum prædicate.
18. *Gat.* Non eos nocebit.
20. *Gat.* Prosequentibus signis... Amen.

*Explicit Evangelium Cata Marcum.*

# ITEM INCIPIT EVANGELIUM CATA LUCAN.

## CAPUT I.

℣. 3. *Gat.* Adsequuto à.
7. *Gat.* Processerant ætate in.
9. *Gat.* Poneret, in Templo ingressus.
11. *Gat.* Altaris supplicationis.
13. *Gat.* Zacharias, quia ecce exaudita est.
17. *Gat.* Parare Domino.
20. *Gat.* Tacens, *recent. man.* Mutus.
22. *Gat.* Annuens eis.
28. *Gat.* In mulieribus, & benedictus fructus ventris tui.
29. *Gat.* Ipsa autem quæ cùm vidisset turbata est.
30. *Gat.* Et dixit ei Angelus Domini ne.
30. *Gat.* Et id quod nascitur ex te.
41. *Gat.* Exultavit in gaudio infans.
45. *Gat.* Sunt à.
46. *Gat.* Magnificavit.
50. *G.* In prognie, & progenies.
54. *Gat.* Memorari misericordia.
56. *Gat.* Apud illam quasi.
59. *Gat.* Et vocaverunt.
63. *Gat.* Et postulans. *recent. man.* Accepit.
66. *Gat.* Quid putas.
67. *Gat.* Impletus est... prophetabat.
71. *Gat.* Salutem & liberavit nos ex inimicis.
74. *Gat.* De manibus.
77. *Gat.* Plebis ejus.
80. *Gat.* In spiritu, & gratia Dei erat cum illo, & erat in.

## CAPUT II.

℣. 1. *Gat.* Ut censum discriberetur. *recent. man.* Profiterentur.
2. *Gat.* Hæc descriptio. *recent. man.* Professio..... Cyrino nomine.
3. *Gat.* In suam regionem.
4. *Gat.* Et patria David.
5. *Gat.* Prægnante de Spiritu sancto.
9. *Gat.* Circa eos.
10. *Gat.* Nuntio vobis.
13. *Gat.* Cum Angelis multitudo exercitus.
14. *Gat.* In excelsis.
16. *Gat.* Festinanter.
17. *Gat.* Cognoverunt eum de verbo.
20. *Gat.* Pastores laudentes, & benedicentes Dominum.
23. *Gat.* Omne masculum.
25. *Gat.* Nomine Semeon.
28. *Gat.* In ulnas suas.
29. *Gat.* Nunc dimitte.
35. *Gat.* Multorum cordium cogitationes.
37. *Gat.* Et hæc erat vidua... serviens Deo die ac nocte.
38. *Gat.* Adsistens confitebatur... redemptionem in Hierusalem.
40. *Gat.* Erat cum illo.
48. *Gat.* Dolentes & tristes quærebamus te.
49. *Gat.* Nescitis quia.

## CAPUT III.

℣. 10. *Gat.* Faciemus ut vivamus? Respondens.
13. *Gat.* Quàm constitutum est vobis, exigatis.
16. *Gat.* Vos in pœnitentia, venit autem.
19. *Gat.* Faciebat Herodis.
22. *Gat.* Super eum. Et vox facta est dicens: Tu es... complacuit mihi.
23. *Gat.* Melchi.
26. *Gat.* Mathusalem.
27. *Gat.* Manathæ.
31. *G.* Mecha... Mathathia.
35. *Gat.* Serug.
37. *Gat.* Mathusalem.

## CAPUT IV.

℣. 2. *Gat.* Temptatur.
5. *Gat.* Diabolus, &.
6. *Gat.* Ad illum... cui voluero.
18. *Gat.* Eo quod.
27. *G.* In Hierusalem... sub Neman.
34. *Gat.* Qui sis.
35. *Gat.* Exii ab homine. *recent. man.* Ab illo.
36. *Gat.* Pavor magnus in omnibus, & conloquebatur.
41. *Gat.* Dæmonia etiam à multis.

## CAPUT V.

℣. 1. *Gat.* Genesar.
2. *Gat.* Retia in mare.
3. *Gat.* Ducere possilum.
4. *Gat.* Relaxate.
7. *Gat.* Annuebant... ut mergerentur.
10. *Gat.* Nolite timere.
16. *G.* Sedebat in deserto.
23. *G.* Peccata tua an.
24. *G.* Dimittere peccata.
27. *Gat.* Leuvin... Ad thiloneum.
34. *Gat.* Possunt. *recent. man.* Potestis jejunare.

## CAPUT VI.

℣. 4. *Gat.* Non licebat eis manducare nisi solis Sacerdotibus; aut non legistis in lege quia Sacerdotes in Templo Sabbatum violant, & sine crimine sunt? Et dicebat.
7. *Gat.* Accusare illum.
8. *Gat.* Stetit & surgens.
20. *Gat.* Pauperes spiritu, quia.
23. *Gat.* Multa copiosa est in cœlo Dominum hæc faciebant.
24. *Gat.* Qui habetis.
29. *Gat.* Percussit. *recent. man.* Percusserit,
38. *Gat.* Confestam & super effluentem.
42. *Gat.* Perspicies ejecere festucam.
45. *Gat.* Thesauro cordis sui, profert mala.
46. *Gat.* Quem dico vobis?
48. *Gat.* Domum suam, qui.
49. *Gat.* Supra harenam sine... ejus domus magna.

## CAPUT VII.

℣. 1. *Gat.* Cùm implesset omnia verba hæc.
3. *Gat.* Et sanaret.
6. *Gat.* Centurio rogans amicos dicens: Domine, noli vexari, Magister.
7. *Gat.* Intres; sed dic verbo.
8. *Gat.* Servo meo dico: Fac.
10. *Gat.* Languebat.
13. *Gat.* Vidisset Jesus.
14. *G.* Adolescenti, tibi dico.
24. *G. & Mm.* Vento moveri.
25. *Gat.* Sed existis.
26. *Mm.* Et utique... & amplius quàm Propheta.
28. *Mm.* Regno Cœlorum.
29. *Gat.* Omnis populus, &c. *Mm.* Omnes populi audiens &.
30. *Gat. & Mm.* In semetipsis.
31. *Gat. & Mm.* Cui ergo.
34. *Gat.* Voratur. *Mm.* Vorator.
35. *Mm.* Ab omnibus à filiis suis.
37. *Gat.* Quod accubuit. *Mm.* Jesus accubuit.
39. *Gat. & Mm.* Scisset... qualis mulier.
42. *Gat.* Cum plus. *Mm.* Cum amplius.
45. *Gat.* Intravit, non cessit.
48. *Gat.* Ad illam Jesus... peccata tua.
49. *Gat.* Recumbebant. *Mm.* Decumbebant.

## CAPUT VIII.

℣. 1. *Mm.* Per civitatem, & castellum.
2. *Mm.* Spiritus immundis.
3. *Gat.* Chusziæ... eis de. *Mm.* Chusiæ.
5. *Gat.* & *Mm.* Ecce exiit. *Gat.* Comedunt.
6. *Gat.* Super petrosa.
10. *Gat.* Audientes, non audiant, & non intelligant.
12. *Gat.* Secus viam sunt seminati. Hii sunt. *Mm.* Secus viam sunt. Hi sunt.
13. *Gat.* & *Mm.* Radicem.
14. *Mm.* Non fecerunt.
16. *Gat.* Accendens lucernam, operuit eam vasso... ut. *Mm.* Lucernam accensam operit eam vaso.
20. *Gat.* Illi: Ecce mater.
21. *Mm.* Verbum audiunt, audiunt & faciunt.
23. *Gat.* & *Mm.* Navigantibus autem illis, dormivit... complebatur navicula fluctibus, & periclitabantur. *Mm.* Obdormivit.
24. *Mm.* Tranquilitas magna dixit.
28. *Mm.* Jesu Christe Fili.
29. *Gat.* In deserta loca. *Mm.* In deserto.
30. *Mm.* Quia multi intraverunt.
33. *Gat.* In mare.
35. *Gat.* Hominem à quo dæmonia exierunt vestitum sanâ mente. *Gat.* Sanæ mentis.
36. *Gat.* Quæ viderant, & quomodo.
38. *Mm.* Rogavit.
39. *Mm.* Fecerit Deus.
43. *Gat.* In fluvio.., quæ in medicis. *Mm.* Quæ medicis.
47. *Gat.* Et procedens ad pedes... indicavit. *Mm.* Narravit.
49. *Gat.* Vexari illum. *Mm.* Vexare Magistrum.
52. *Gat.* & *Mm.* Non est tamen mortua, sed.
53. *Gat.* Quia mortua esset. *Mm.* Quia mortua est.

## CAPUT IX.

℣. 1. *Mm.* Convocavit autem XII. Apostolos, & dedit.
4. *Mm.* Manete donec exeatis.
6. *Gat.* Exeuntes autem circumibant.
10. *Gat.* Bethsaida. *Mm.* Bethzaida.
11. *Gat.* Qui curari indigebant.
14. *Mm.* Discumbere super terram per convivia centenos, & quinquagenos.
19. *Mm.* De Senioribus.
22. *Mm.* Pati à Senioribus, & reprobari à Principibus.
27. *Gat.* Verè sunt aliqui qui hîc stantes. *Mm.* Quia sunt aliqui hic stantes.
28. *Gat.* & *Mm.* Fere post dies octo... Johannem & Jacobum.
29. *Gat.* Et factum est dum oraret species... refulgens. *Mm.* Et factum est dum oraret facta est species... refulgens.
33. *Gat.* Ut discederunt.
36. *Mm.* Quæ audierant.
35. *Gat.* Meus electus.
39. *Gat.* & *Mm.* Vix discendit.
41. *Gat.* Vobiscum. *Mm.* Generatio prava & infidelis.
46. *Gat.* & *Mm.* Cogitatio inter eos. *Mm.* Erat.
50. *Gat.* Sinite eum, & nolite prohibere.
55. *Gat.* Illos: Et abierunt.
56. *Mm.* Venit ad animas perdere.
57. *Mm.* Euntibus illis.
60. *Mm.* Sinite mortuos sepelire.
62. *Gat.* & *Mm.* In aratrum, & aspiciens.

## CAPUT X.

℣. 6. *G.* Super illam. *Mm.* Eam.
8. *Gat.* Adponunt.
11. *G.* Adhæsit de civitate. *Mm.* In pedibus extergimus... ad propinquavit in vos regnum.
12. *Gat.* In die judicii.
13. *Mm.* In cinere pœniterent.
18. *Mm.* Fulgor descendentem de Cœlo.
21. *Gat.* Sic fuit placitum.
22. *Gat.* & *Mm.* Qui sit.. & qui sit... revelare se.
24. *Gat.* Capierunt.
30. *Gat.* Suspiciens... semi vivo relicto. *Mm.* Suspiciens.
35. *Mm.* Ego revertens reddam.
38. *Gat.* & *Mm.* Dum iret.
40. *Gat.* & *Mm.* Non est cura quod.
42. *Mm.* Maria autem bonam.

## CAPUT XI.

℣. 2. *Gat.* Pater noster. *Mm.* Pater sancte sanctificetur.
3. *Gat.* Quotidie.
4. *Mm.* Et nos dimittimus.
5. *Gat.* Habet. *Mm.* Habens.
8. *Gat.* Amen dico vobis.
11. *Gat.* Ex vobis Patrem petiit Filius ejus panem... aut si piscem. *Mm.* Ex vobis Filius patri petit panem, numquid lapidem porriget ei? aut piscem.
13. *Mm.* Spiritum bonum datum petentibus.
15. *Gat.* Belzebul. *Mm.* Beelzebud.
18. *Gat.* Me in Belzebul ejicere me. *Mm.* Ejecisse me.
22. *Gat.* & *Mm.* Aufert.
23. *Gat.* & *Mm.* Adversus me. *Gat.* Dispergit à me.
24. *Gat.* Ab homine perambulat per loca inaquosa, & quærens requiem. *Mm.* Perambulabat per loca inaquosa quæ non habent requiem, & non.
26. *Gat.* Dixit quippe hii beati... custodiunt. *Mm.* Dixit ad eos beati... custodiunt.
31. *Gat.* Plus Salomone hic.
32. *Gat.* Plus est Jonâ hic. *Mm.* Jonâ hic.
34. *Mm.* Si autem oculus tuus nequam.
36. *Gat.* & *Mm.* Tuum lucidum.
41. *Mm.* Ecce munda.
42. *Gat.* Vobis Scribæ, & Pharisæi. *Mm.* Vobis Pharisæis... oportuerat.
43. *Gat.* Pharisæi quia. *Mm.* Pharisæi qui.
46. *Gat.* & *Mm.* Portari.
48. *Gat.* & *Mm.* Testificamini consentitis.
54. *Gat.* & *Mm.* Ex ore ejus.

## CAPUT XII.

℣. 1. *Gat.* & *Mm.* Quæ est.
5. *Mm.* Occidit... etiam dico.
6. *Gat.* Depondio. *Mm.* Passeres asse veniunt depondio.
7. *Gat.* & *Mm.* Plures estis vos.
8. *Gat.* Fecerit in me coram. *Mm.* Fecerit coram... in illo.
12. *Gat.* Quid oporteat dicere, *Mm.* Quæ oporteat vos dicere.
14. *Gat.* & *Mm.* Ei ô homo! *Gat.* Inter vos.
20. *Gat.* & *Mm.* Repetent.
22. *Gat.* & *Mm.* Vestiamini.
24. *Gat.* Magni vos plures. *Mm.* Magis pluris.
29. *Mm.* Extolli.
30. *Mm.* His omnibus indigetis.
31. *Mm.* Quærite regnum Dei. *Gat.* Dei... & hæc.
32. *Gat.* & *Mm.* Cui complacuit Patri meo.
39. *Gat.* Ardentes; & vos.
36. *Mm.* Et pulsaverit ostium confestim.
38. *Mm.* Et si venerit vespertinâ vigiliâ, & ita invenerit, beati sunt servi illi; qui jubebit illos discumbere, transiens ministrabit illis. Et si venerit in secunda & vigilia, & si in tertia, & ita invenerit, beati. *Gat.* Et si in tertia vigilia venerit, beati.
39. *Gat.* Sineret perfodiri. *Mm.* Sinet perfodiri.
41. *Gat.* & *Mm.* Similitudinem. *Gat. recent. man.* Parabolam.
45. *Gat.* & *Mm.* Pueros & ancillas.
46. *Gat.* & *Mm.* Qua ignorat... cum hypocritis.
47. *Mm.* Non facit secundum... multum. *Gat.* Multum.
49. *Gat.* Nisi accendatur.
50. *Gat.* Baptisma autem.
51. *Gat.* Mittere in terram.

55. *Gat.* Æstus erit, & ita fit. *Mm.* Calor erit, & ita fit.
58. *Gat. & Mm.* Tradat apud Judicem.
59. *Gat. & Mm.* Novissimum quadrantem reddas. *recent. man.* Minutum.

CAPUT XIII.

℣. 4. *Gat.* In syloam... ipsi omnes debitores erant pro omnibus habitantibus in. *Mm.* In syloam... Ipsi debitores fuerant per omnes inhabitantes in.
10. *Gat.* In Synagogis eorum docens in sabbathis. *Mm.* In Synagogis.
11. *Mm.* Nec enim omninò poterat à sursum aspicere. *Gat.* Aspicere.
12. *Gat. & Mm.* Cùm vidisset Jesus, vocavit ad se.
14. *Gat.* Curaret Jesus turbæ, quia sex. *Mm.* Turbæ, quia sex... non dies sabbati.
15. *Gat. & Mm.* Non solvet.
19. *Gat.* Simile est Regnum Dei grano.
21. *Gat.* In farina satis tribus, donec fermentaretur totam. *Mm.* Donec fermentatum est totum.
27. *Gat.* Omnes operamini iniquitates. *Mm.* Omnes qui operamini iniquitates.
28. *Gat. & Mm.* Ubi erit. *recent. man.* Illic.
35. *Gat.* Vobis; non videbitis me. *Mm.* Vobis, non me videbitis à modo donec dicatis: Benedictus. *Gat.* Cùm dicatis.

CAPUT XIV.

℣. 3. *Mm.* Curare aut non.
4. *Gat.* Adprehensum hominem sanavit. *Mm.* Adprehensum Johannem sanavit eum.
10. *Gat.* Ad cœnam vocavit. *recent. man.* Invitavit. *Mm.* Vade in... ad cœnam vocavit.
22. *Gat. & Mm.* Domine... ut locutus es.
23. *Gat.* Compelle intrare quoscunque inveneris, ut. *Mm.* Convoca intrare quoscunque inveneris, ut.
30. *Gat.* Perficere.
31. *Gat.* Et non vaden sprius... Regi qui. *Mm.* Non vadens.
32. *Gat.* Sic erit omnis... renunciaverit. *Mm.* Renunciaverit.
34. *Gat.* Sal quoque evanuerit.

CAPUT XV.

℣. 1. *Gat.* Adpropinquantes Publicani. *Mm.* Appliciti ei Publicani.
7. *Gat.* Quod plus gaudium.
8. *Gat.* Et vertet domum, & quæret. *Mm.* Et scopis mundabit domum.
9. *Gat. & Mm.* Dragmam meam quam.
10. *Mm.* Erit Anglis.
11. *Gat. & Mm.* Habebat.
17. *Gat. & Mm.* Mercenarii patris.
20. *Gat. & Mm.* Occurrens cecidit supra.
21. *Gat.* Tuus, fac me unum de mercenariis tuis dixit. *Mm.* Fac me sicut unum.
28. *Gat.* Noluit venire... egressus est, cœpit. *Mm.* Egressus est, cœpit.
29. *Gat.* Ecce quot annis. *Mm.* Ecce quot anni.
30. *Mm.* Tuam cum.
32. *Gat.* Gaudere te oportebat, quod frater tuus mortuus revixit. *Mm.* Gaudere oportet, quod frater tuus erat, & revixit.

CAPUT XVI.

℣. 4. *Gat. & Mm.* Quid faciam... in domus.
6. *Gat.* Batos olei... accipe litteras tuas.
7. *Mm.* Scribe cito 80.
8. *Gat. & Mm.* Fecisset; dixit autem ad Discipulos suos, Filii... sunt filiis lucis in vita sua.
10. *Gat. & Mm.* In modico & in majus... & in majus.
15. *Gat. & Mm.* Apud Deum.
16. *Gat.* Johannem, ex quo regnum Dei evangelizantur. *Mm.* Johannem prophetaverunt; ex quo regnum Dei evangelizantur.
21. *Gat. & Mm.* Divitis... sedet.
28. *Gat. & Mm.* Testificetur.

CAPUT XVII.

℣. 1. *Mm.* Væ homini illi per quem veniunt scandala.
3. *Gat.* Peccaverit frater. *Mm.* Dimittetur illi.
6. *Gat.* Dicetis huic arbori, morire, & eradicare, & transplantare in mare. *recent. man.* Transportare. *Mm.* Morire, eradicare... & obediret vobis.
7. *Gat.* Aut oves pascentem cui... dicit illi. *Mm.* Cui... dicit illi.
9. *Gat.* Fecit quæ sibi imperaverat. *Mm.* Fecerit.
10. *Gat.* Universa... quia servi. *Mm.* Universa... servi... facere non facimus.
21. *Gat.* Hic Christus aut... intra vos. *Mm.* Inter vos.
23. *Gat. & Mm.* Nolite exire.
26. *Gat. & Mm.* Et adventus Filii hominis.
33. *Gat.* Salvare. *Mm.* Vivificavit.
34. *Gat.* Illa nocte erunt duo in lecto, unus.

CAPUT XVIII.

8. *Mm.* Veruntamen quoniam Filius hominis veniens putans invenire fidem in terra?
9. *Mm.* Qui se confidebant quòd essent justi, & spernabant cæteros... *Gat.* Aspernabant.
10. *Gat.* Ascendebunt in.
11. *Gat.* Dicebat: Deus... cæteri homines.
14. *Gat.* Amen dico vobis... suam magis ille Pharisæus, ab illo. *Mm.* Amen dico vobis.., suam magis ab illo.
16. *Gat.* Receperit.
17. *Mm.* Ad me venire, talium est.
20. *Gat.* Non mœchaberis, non falsum.
24. *Gat. & Mm.* Ibunt.
28. *Gat.* Relinquimus.
29. *Gat.* Reliquerit aut parentes. *Mm.* Reliquerit domum aut fratres, aut uxores.
40. *Gat.* Apud se.
43. *Gat.* Et sequutus est eum.

CAPUT XIX.

℣. 4. *Gat. & Mm.* Sycimorum.
11. *Mm.* Dicentibus.
14. *Mm.* Legationem; dicentes.
15. *Mm.* Misit vocari... quis.
21. *Gat.* Quia timui te, quod homo austerus es; tolles ubi non posuisti, & metis ubi non. *Mm.* Quia timui te, quod homo... quod posuisti metis ubi non.
23. *Gat. & Mm.* Illud.
26. *Gat.* Auferetur.
28. *Mm.* Prædicabat ascendens.
29. *Gat.* Adpropinquaret Betphague, & Bethaniæ.
31. *Gat.* Vos interrogare voluerit. *Mm.* Vobis interrogare voluerit.
34. *Mm.* Necessarius eum habet.
35. *Gat.* Pullum ad Jesum.
37. *Gat.* Turbæ discedentium... videbant. *Mm.* Turbæ discendentes.
39. *Gat.* Quidam de Turbis. *Mm.* De turba.
42. *Mm.* Et quidem si.
43. *Gat.* Fossa &.
44. *Gat.* Filios qui. *Mm.* Sternent.
46. *Gat. & Mm.* Orationis vocabitur.
47. *Gat.* Populi.

CAPUT XX.

℣. 3. *Gat.* Autem dixit... Interrogo.
4. *Gat. & Mm.* Baptismum Johannis unde erat, de cœlo, an.
5. *Gat.* Inter se... *Mm.* Inter se... dicet nobis quare non.
10. *Mm.* Ederent illi.
11. *Mm.* Dimiserunt, &c.
12. *Gat.* Inter se... *Mm.* Qui cum.
14. *Gat.* Qui & illi.
20. *Gat.* Se esse justos similarent. *Mm.* Similarent.
23. *Mm.* Autem Jesus dolum.
24. *Mm.* Denarium ut videam cujus habet.
26. *Gat.* Respondere... in responsis. *Mm.* In responsis.

28.

Digitized by Google

28. *Gat.* & *Mm.* Dicentes: Moyses... sine filiis fuerit ut.
30. *Gat.* & *Mm.* Sine filiis.
32. *Gat.* & *Mm.* Novissima omnium defuncta est.
33. *Mm.* Omnes enim habuerunt.
34. *Gat.* Generantur, & generant. *recent. man.* Traduntur & nubunt ad nuptias. *Mm.* Nubent & tradent ad nuptias, generantur & generant.
35. *Gat.* Nubunt. *Mm.* Nubunt, neque ducunt.
36. *Gat.* & *Mm.* Neque ultra jam mori poterunt; sunt autem similes Angelis, & filii sunt Dei; quia resurrectionis filii sunt.
37. *Gat.* Quia verò resurgent mortui; Moyses. *Mm.* Quia verè resurgent mortui; Moyses.

## CAPUT XXI.

℣. 4. *Gat.* & *Mm.* Ex abundantia sibi.
8. *Gat.* & *Mm.* Sum Christus, &.
12. *Gat.* & *Mm.* Trahentes in Synagogis suis, & custodi s, tradentes ad Reges.
14. *Gat.* Ergo vos in. *Mm.* Quemadmodum quid respond.
17. *Gat.* Omnibus hominibus propter.
20. *Gat.* & *Mm.* Adpropinquavit desolatio ejus. *Gat. recent. man.* Vestra.
21. *Gat.* & *Mm.* In montes... discendant.
23. *Gat.* Væ sis qui in utero habent, & quæ ubera dant in illis diebus. *Mm.* Væ vobis quæ in utero habent, & quæ ubera dant.
31. *Gat.* Hæc omnia fieri.
33. *Gat.* & *Mm.* Non præteribunt.
34. *Mm.* Durentur.
36. *Mm.* Effugere.
37. *Gat.* & *Mm.* Requiescebat.
38. *Gat.* Manificabat.

## CAPUT XXII.

℣. 9. *Gat.* Cognominatur Scarioth unus de. *Mm.* Scarioth unus de.
9. *Gat.* Paremus tibi, &. *Mm.* Paremus Pascha, &c.
20. Postquam cœnatum est dicens: Hic est Calix novi Testamenti in sanguine meo, quod pro vobis funditur.
21. *Mm.* Tradentis mecum.
21. *Gat.* Sicut quod diffitum est... traditur. *Mm.* Sicut desfinitum est.
23. Quærere ex eis inter se qui. *Mm.* Quærere ex eis qui.
24. *Gat.* Facta autem hæc contentio. *Mm.* Facta autem hæc contentio.
25. *Gat.* Super eos benigni. *Mm.* Super benefici.
26. *Gat.* Sicut junior, & qui præcessor est fiat sicut ministrator. *Mm.* Sicut junior, & prius est, fiat sicut qui ministrat.
27. *Mm.* Recumbit? In gentibus quidem recumbit, in vos autem non sic, sed qui ministrat: Ego autem.
30. *Mm.* Thronos XII. judicantes.
31. *Gat.* & *Mm.* Jesus Simoni: Simon.
36. *Mm.* Non habet gladium, vendat. *Gat.* Emat sibi gladium.
37. *Gat.* Et quod cum injustis. *Mm.* Et cum injustis.
44. *Mm.* Decurrentes in.
46. *Gat.* Illis: Surgite, & orate.
49. *Gat.* & *Mm.* Percutiemus.
51. *Gat.* & *Mm.* Dixit ei: Sinite.
52. *Gat.* & *Mm.* Tanquam ad latronem venistis.
58. *Mm.* Ait: Ego non sum.
61. *Gat.* Domini sui sicut dixit.
63. *Mm.* Ei dicentes: Et.
68. *Gat.* Respondetis mihi, neque dimittetis.
70. *Mm.* Dixerunt ergo omnes, tu autem es.

## CAPUT XXIII.

℣. 2. *Gat.* & *Mm.* Gentem nostram, & solventem Legem, & Prophetas, & prohibentem.... dicentem Christum.
7. *Mm.* Quia &.
10. *Mm.* Etiam Principes Sacerdotum constanter.
15. *Gat.* & *Mm.* Illum ad vos.
17. *Gat.* & *Mm.* Necesse autem erat.
19. *Gat.* & *Mm.* Missus fuerat in.
21. *Mm.* Dicentes: crucifige eum.
22. *Gat* Iste homo... inveni.
23. *Mm.* Invalescebant vocibus.
24. *Gat.* Petitiones.
27. *Gat.* & *Mm.* Multitudo populi.
29. *Mm.* Quoniam veniunt.
30. *Gat.* & *Mm.* Cooperite nos.
32. *Gat.* Ut crucifigerentur.
33. *Gat.* & *Mm.* Qui dicitur Calvariæ.
35. *Gat.* Expectantis...Principes Sacerdotum cum Sadducæis... seipsum salvum faciat. *Mm.* Expectans... Saducæis... se non salvum facit.
37. *Gat.* Si tu es Christus Rex.
39. *Gat.* Ex his qui pendebat. *Mm.* Ex hiis qui pendebant.
44. *Mm.* Horâ tertiâ, & tenebræ.
51. *Gat.* Judeæ, hic accessit. *Mm.* Judæ.
54. *Gat.* Parasceven. *Mm.* Parasceven.
55. *Gat.* Cum ipso venerant... fuerat. *Mm.* Cum ipso erant.

## CAPUT XXIV.

℣. 6. *Mm.* Vobiscum.
8. *Gat.* Verborum horum.
1. *Gat.* Mariæ Jacobi, & Joseph, & cætere. *Mm.* Mariæ Jacobi, & cæteræ.
13. *Gat.* Æmavus. *Mm.* Duo viri ex illis.
14. *Gat.* Loquebantur de his.
15. *Gat.* Confabularentur... & ibat.
17. *Gat.* Ad alterutrum.
18. *Gat.* Nomen erat Cleophas, dixit ad eum...: non cognovisti omnia quæ facta sunt in ea in diebus hiis.
19. *Gat.* Et verbo coram Deo, & omni plebe.
20. *Gat.* Principes Sacerdotum, & Principes nostri.
21. *Gat.* Quia ipse... ex quo hæc. *Mm.* quod ipse
23. *Gat.* & *Mm.* Qui dicerent.
24. *Gat.* Ipsum autem non viderunt.
25. *Mm.* Et duri corde.
26. *Mm.* Nonne oportuit.
27. *Gat.* & *Mm.* Et erat incipiens. *Mm.* Interpretare.
28. *Gat.* & *Mm.* Ad castellum quo ibant. *Mm.* Ipse voluit.
29. *Gat.* Advespereseit & inclinata est, jam declinat dies, & intravit manere cum illis. *Mm.* Et rogaverunt illum... quoniam ad vesperam jam declinat dies.
30. *Mm.* Accepit Jesus panem.
32. *Mm.* In vobis de Jesu dum
36. *Gat.* Irle autem Jesus stetit... pax vobis.
38. *Gat.* & *Mm.* Conturbati estis, & quare cogitationes ascendunt in corde vestro.
39. *Gat.* Pedes meos quoniam habentes. *Mm.* Pedes meos.
41. *Gat.* Autem non credentibus ei præ gaudio, & mirantibus dixit. *Mm.* Quod edam.
45. *Mm.* Sensus eorum ut.
46. *Gat.* & *Mm.* Sic scriptum est Christum pati.
47. *Gat.* & *Mm.* Prædicare.
49. *Gat.* Repromissionem patris usque dum induamini virtutem ex alto. *Mm.* Ab excelso.
50. *Gat.* Foras usque in Bethaniam.
51. *Gat* Et elevatus est in cœlum.
52. *Gat.* Adorantes eum reversi sunt. *Mm.* Adorantes reversi sunt.
53. *Gat.* Benedicentes Deum. Amen. *Mm.* Benedicentes.

Gat. *Finitum Evangelium cata Lucan.*

# ITEM NUNC ORDITUR EVANGELIUM secundùm Johannem.

*Initium sancti Evangelii secundùm Johannem. Gloria tibi Deus.*

## CAPUT I.

℣. 3. *Gat.* Sine illo.
4. *Gat. & Mm.* In illo vita est.
8. *Gat.* Non enim erat ipse lumen.
11. *Gat. & Mm.* In sua propria.
15. *Gat.* Perhibet ab ipso... factus est, qui prior. *Mm.* Et non sciebam eum quia.
18. *Gat.* Unquam, nissi unigenitus. *Mm.* Unquam nisi unigenitus filius solus qui est.
24. *Gat. & Mm.* Et qui venerant ex Pharisæis interrogaverunt.
26. *Gat.* Baptizo vos in... autem vestrum stat quem.
27. *Gat.* Dignus solvere corrigiam calceamentorum ejus. *Mm.* Dignus ut solvere corrigiam calciamenti ejus.
30. *Gat.* Qui prior.
31. *Gat. & Mm.* Manifesstaretur Israël.
38. *Gat.* Videns eos sequentes, dicit. *Mm.* Videns eos sequentes, dicit.
41. *Mm.* Hic fratrem... Messiam qui dicitur Christus.
42. *Gat.* Filius Johna. *Mm.* Filius Johannis.
45. *Gat.* Et prophetiis. *Mm.* Et Prophetis.
47. *Gat. & Mm.* Ecce vir Israëlita.
51. *Gat. & Mm.* Discendentes ad Filium hominis.

## CAPUT II.

℣. 1. *Gat.* In Chanaan.
11. *Mm.* Primum signorum.
25. *Gat.* Ut qui testimonium. *Mm.* Ut testimonium.

## CAPUT III.

℣. 3. *Gat.* Nisi qui natus fuerit. *Mm.* Nisi renatus fuerit.
4. *Gat.* In utero matris... & nasci. *Mm.* In utero matris... & nasci.
6. *Gat. & Mm.* Quod autem ex spiritu.
8. *Mm.* Natus est aqua Spiritu sancto.
11. *Mm.* Videmus testificemur.
14. *Mm.* In solitudine.
16. *Gat. & Mm.* Hunc mundum... unicum daret pro sæculo, & omnis.
17. *Gat.* In hunc mundum ut judicaret. *Mm.* In hunc mundum.
18. *Mm.* Non judicabitur.
23. *Gat.* In ænon... adveniebant multi, & baptizabantur. *Mm.* In ænon juxta salim trans Jordanem... adveniebant.
31. *Gat.* Super omnes, & de sursum loquitur, nam qui de terra est, terra est & ex terra loquitur: qui de Cœlo venit super omnes est. Et quod vidit. *Mm.* Supra omnes est, & de sursum loquitur; nam qui de terra est, ex terra loquitur. Et quod vidit.
35. *Gat. & Mm.* In manu ejus.

## CAPUT IV.

℣. 1. *Gat.* Faceret & baptizabat.
2. *Gat. & Mm.* Ipse Jesus.
3. *Gat. & Mm.* Judæam terram, &.
4. *Mm.* Ire per.
6. *Gat.* Sedebat super. *Mm.* Sedebat supra.
9. *Gat. & Mm.* Cum sim mulier.
12. *Gat.* Puteum istum, &.
13. *Gat. & Mm.* Biberit ex.
17. *Gat. & Mm.* Non habes virum.
18. *Gat.* Et nunc unum quem habes. *Mm.* Et hunc quem habes.
21. *Gat. & Mm.* Veniet hora.
23. *Gat.* Verii adoratores. *Mm.* Viri adoratores.
43. *Gat. & Mm.* Et venit in.
46. *Gat. & Mm.* Fecit de aqua vinum.
47. *Gat.* Cùm audisset quia Dominus.
50. Discende, *recent. man.* vade filius... credidit homo sermonem quem. *Mm.* Discende filius... credidit homini quem.
52. *Gat.* Hora quasi septima.
54. *Gat. & Mm.* Cùm veniret.

## CAPUT V.

℣. 2. *Gat. & Mm.* Super probatica.
4. *Gat.* Angelus enim descendebat, & movebat aquam, & quicumque prius descenderet in natoria sanus fiebat quaquunque teneretur infirmitate. *Mm.* Angelus autem Domini... & movebat aquam, & quicunque prius discenderet in natatoria post motionem aquæ... teneretur infirmitate.
9. *Gat.* Factus est, & sustulit. *Mm.* Factus est homo, & sustullit.
10. *Mm.* Sanus fuerat.
13. *Gat.* Jesus autem declinabat à. *Mm.* Jesus autem declinavit se à.
14. *Gat. & Mm.* Filius eadem similiter.
19. *Gat. & Mm.* Sermonem meum audit... non veniet, sed transiet à morte ad vitam... ad vitam.
28. *Gat. & Mm.* Vocem ejus, &.
29. *Gat.* Quia bona... malè egerunt. *Mm.* Malè egerunt.
34. *Mm.* Ab hominibus testimonium.
42. *Gat.* Sed cognovimus quia dilectionem non habetis.
43. *Gat.* Non accepistis me. *Mm.* Non accepistis me.
45. *Gat. & Mm.* Vos accuset Moyses... jam sperastis.

## CAPUT VI.

℣. 1. *Mm.* Tiberidianis.
4. *Gat.* In proximum. *Mm.* Proximus.
10. *Gat.* Omnes discumbere... viri quasi.
11. *Gat.* Quantum valebant.
25. *Mm.* Quomodo hûc.
26. *Gat.* Quia quæritis me... signa & prodigia, sed quia manducastis ex panibus meis, &. *Mm.* Quia quæritis me... signa; sed quia manducastis panem, &.
27. *Mm.* Significavit.
32. *Mm.* Verus enim panis.
36. *Gat.* Vidistis, &.
39. *Gat. & Mm.* Mihi Pater, non perdam ex eo quicquam, sed resuscitabo illud in.
42. *G.* Est, filius Joseph cujus nos... discendit? *Mm.* Est, filius Joseph Jesus cui nos... discendit?
44. *Gat.* Suscitabo.
45. *Gat.* Audit à Patre meo, &. *Mm.* Audit à Patre, &.
50. *Gat. & Mm.* Panis qui de cœlo discendit.
53. *Gat.* Loquebantur ergo.
56. *Mm.* Verus cibus... verus est potus.
62. *Gat.* Murmuraverunt.
65. *Mm.* qui essent credentes.
72. *Gat.* Dicebant enim Judam Simonis Scariot his-rio-de XII. *Mm.* Dicebat enim Judam Simonem Scathem... de XII.

## CAPUT VII.

℣. 1. *Gat.* Perambulabat Jesus in Galilæam. *Mm.* Perambulabat Jesus Galilæam.
3. *Gat.* Quæ tu facis.
4. *Gat.* Nemo ergo in occulto facit... mundo huic. *Mm.* Nemo ergo in.
7. *Gat. & Mm.* Quia opera.
25. *Mm.* Numquid hic est.
29. *Mm.* Ego autem scio eum, & si dixero quia nescio eum, ero similis vobis mendax, & ego scio eum, quia ab ipso sum, & ipse me scit. Quærebant.
33. *Gat.* Principes & Pharisæi ministros. *recent. man.* Judæi. *Mm.* Principes & Judæi ministros.

Digitized by Google

35. *Gat.* Iturus est docere gentes?
40. *Gat.* & *Mm.* Multi cum audissent.
46. *Mm.* Numquam loquutus est homo sicut hic homo loquitur. Resp.
52. *Gat.* & *Mm.* Scrutare & vide.

## CAPUT VIII.

℣. 6. Inclinato capite deorsum scribebat digito suo in terram. *Mm.* Inclinato capite scribebat digito suo in terram.
12. *Mm.* Lumen vitæ in se.
14. *Gat.* & *Mm.* Unde veni aut quò.
16. *Gat.* & *Mm.* Justum est.
25. *Gat.* & *Mm.* Principium quod loquor.
27. *Gat.* & *Mm.* Patrem eis esse Deum dicebat.
41. *Mm.* Vos facite.
43. *Gat.* Non custoditis.
44. *Mm.* Mendax est sicut & Pater ejus.
45. *Gat.* Ego autem quia veritatem. *Mm.* Ego quia veritatem.
46. *Gat.* & *Mm.* Dico, quare vos non.
48. *Gat.* Es Dæmonium.
52. *Gat.* Et Prophetæ mortui sunt, & tu.
54. *Gat.* & *Mm.* Noster est.
55. *Mm.* Et mandata ejus.
59. *Gat.* & *Mm.* Ut jactarent.

## CAPUT IX.

℣. 8. *Gat.* Ante quia.... nonne hic est? Alii autem nequaquam.
11. *Gat.* & *Mm.* Et vidi.
14. *Mm.* Sabbatum in illo die quando.
15. *Gat.* Lutum posuit super oculos meos.
18. *Gat.* Qui viderant. *Mm.* Qui viderant eum.
24. *Gat.* Ergo hominem qui cæcus erat.... quia homo. *Mm.* Qui erat cæcus.
26. *Gat.* & *Mm.* Tuos oculos.
27. *Gat.* Et non audistis.
13. *Gat.* Non exaudivit Deus, sed qui ejus cultor est... hunc exaudivit. *Mm.* Deus non exaudivit, se qui ejus cultor est.
34. *Gat.* & *Mm.* In peccato natus es.
40. *Gat.* Et audierunt ex Pharisæis qui. *Mm.* Et audientes ex Pharisæis qui.

## CAPUT X.

℣. 1. *Mm.* Per januam in.... sed ascendit in aliam partem, ille.
3. *Gat.* Ostearis.
4. *Mm.* Oves educerit.
7. *Mm.* Vobis, ego sum janua.
8. *Gat.* Venerunt ante me fures sunt... sed non exaudierunt eos.
9. *Gat.* Osteum ovium, per me si quis intraverit.
10. *Mm.* Et amplius habeant.
11. *Mm.* Tradat pro.
15. *Gat.* Gognosco Patrem. *Mm.* Novi Patrem.
16. *Gat.* Accipiam eam.
18. *Mm.* Habeo accipiendi eam.
22. *Gat.* Facta autem tunc sunt enchenia.
28. *Mm.* De manu Patris mei.
35. *Mm.* Apud quos sermo.
36. *Mm.* In hunc mundum.... quia blasphemat.
38. *Gat.* Et non vultis mihi credere. *Mm.* Et mihi non vultis credere.

## CAPUT XI.

℣. 1. *Gat.* & *Mm.* Sororum ejus.
4. *Gat.* Pro gloria Domini. *Mm.* Propter gloriam Deo.
6. *Gat.* Quia Latzarus infirmatur.... in eo loco biduum. *Mm.* Quia infirmatur.
8. *Gat.* Nunc.
11. Exsuscitem eum.
17. *Mm.* Jam quartum diem.
22. *Gat.* Petieris à Deo.
26. *Mm.* Et omnis qui credit in me.
27. *Gat.* Dei, qui.
28. *Gat.* Magister venit, &.
31. *Gat.* Et abiit.... quia vadet ad.
32. *Mm.* Erat Jesus, cecidit.
33. *Gat.* Qui erant eum.... fremuit. *Mm.* Ut audivit eam.... fremuit.
39. *Mm.* Jam putet.
42. *Gat.* & *Mm.* Propter turbam quæ.
44. *Gat.* Ligatis manibus, & pedibus institis..... & dimittite ab ire. *Mm.* Ligatis pedibus, & manibus ejus institis.
45. *Gat.* Ad Mariam ut viderunt quæ fecit, crediderunt. *Mm.* Ad Mariam videntes quæ fecit, crediderunt.
50. *Gat.* Expedit nobis.
54. *Gat.* Effreem & illic morabatur. *Mm.* Moratur.
56. *Gat.* Qui putatis quia non venit. *Mm.* Quia non veniat.

## CAPUT XII.

℣. 2. *Gat.* Fecerunt ei cœnam, & Martha ibi ministrabat.... unus ex.
5. *Gat.* Non venit. *Mm.* Non vendidit.
6. *Mm.* Habebat, & quæ mittebantur auferebat.
7. *Mm.* Sine illam.
8. *Gat.* & *Mm.* Habebitis.... semper habebitis.
15. *Mm.* Venit tibi sedens.
17. *Mm.* Turba de eo quando.
25. *Mm.* Et qui perdiderit animam.
28. *Mm.* Clarifica Filium tuum.
29. *Gat.* Factum, Angelus enim ei.
35. *Gat.* Nescit quo vadit. *Mm.* Nescitis quod vadat.
40. *Gat.* & *Mm.* Et intellegant corde.
41. *Gat.* Gloriam Dei.
45. *Gat.* Qui misit me. Ego lux.
47. *Gat.* Salvum faciam.

## CAPUT XIII.

℣. 2. *Gat.* Cum Discipulus jam misisset in corde ut.... Simon Scariothis.
10. *Gat.* Non indiget ut lavet, sed est. *Mm.* Qui semel lavatus est non indiget ut iterum lavet, sed est.
11. *Gat.* Dixit: Et vos mundi estis, sed non omnes.
13. *Mm.* Et sum.
14. *Gat.* Ergo lavi. *Mm.* Magister, quanto magis debetis, & vos alter.
20. *Gat.* Qui accipit eum si quem. *Mm.* Qui accipit eum quem.
27. *Gat.* Et tunc introivit. *Mm.* Et post buccellam acceptam introivit.
34. *Gat.* Sicut & ego dilexi vos, ita & vos. *Mm.* Sicut & ego dilexi vos, ut & vos.
35. *Mm.* Cognoscent homines.
36. *Gat.* Non potes tu sequi me.

## CAPUT XIV.

℣. 1. *Gat.* & *Mm.* Credite in Deum.
2. *Mm.* Alioquin dixissem.
3. *Gat.* Paravero.... & ubi sum ego, & vos scitis.
5. *Gat.* Viam nosse.
7. *Gat.* Me, & Patrem meum cognovissetis. *Mm.* Me, forsitan & Patrem meum utique cognovissetis.
9. *Mn.* Non nostis.
13. *Gat.* & *Mm.* Petieritis in.
14. *Gat.* & *Mm.* Petieritis in.
17. *Gat.* Quem hic mundus.... nescit eum. *Mm.* Quia qui non videt eum, nescit eum.
19. *Gat.* Non videbit.
22. *Gat.* Huic mundo. *Mm.* Quod nobis manifestaste, & non huic mundo.
27 *Gat.* Pacem meam relinquo vobis, non quomodo. *Mm.* Pacem meam relinquo.
29. *Gat.* Credatis, quia ego sum. Jam.
30. *Mm.* Loquor vobiscum, quia venit enim.

CAPUT XV.

2. *Gat.* & *Mm.* Non facientem fructum… omnem qui adfert.
4. *Gat.* & *Mm.* Sic & vos.
5. *Mm.* Vos autem palmites estis; qui… hic adfert.
6. *Gat.* Aruat & colligent eos…. mittunt & ardent. *Mm.* Arescent, & projectus, & colligent eum… mittunt & ardet.
15. *Gat.* Dico vos *Mm.* Dico vobis servos, sed amicos quia…. quid faciet.
16. *Gat.* & *Mm.* Petieritis à Patre meo in.

CAPUT XVI.

ỷ. 2. *Gat.* Extra Synagogam facient vos. *Mm.* Eas quæ in Synagogis facient vobis.
3. *Gat.* & *Mm.* Facient, quia.
13. *Gat.* Docebit omnem… loquitur… hæc loquetur, & quæ adventura sunt.
17. *Mm.* Discipuli ejus… hoc, quid.
18. *Mm.* Hoc, quid dicit.
19. *Gat.* Dixit de hoc conqueritis inter vos.
20. *Mm.* Plorabitis vos.
Convertetur.
23. *Gat.* A Patre meo in. *Mm.* Patri meo in.
27. *Gat.* Ego à Deo exivi, à Patre & veni in *Mm.* Ego à Patre meo à Deo exivi, & veni.
32. *Mm.* Ut relinquetis, & non sum solus.
33. *Gat.* Quia ego vici. *Mm.* Habetis…. quia ego vici.

CAPUT XVII.

ỷ. 5. *Gat.* Esset.
6. *Gat.* & *Mm.* Sermonem meum.
8. *Mm.* Ipsa acceperunt… crediderunt verè quia.
11. *Mm.* Et nos unum sumus, Pater eum.
12. *Mm.* Peribit nisi.
15. *Gat.* Ex malo. *Mm.* Quia non rogo… ex malo.
21. *Mm.* Ut omnes unum sint, sicut & nos unum sumus, sicut tu Pater in me, & ego in te, ut ipsi in nobis in unum sint.
22. *Mm.* Do illis.
23. *Gat.* Dilexi eos.

CAPUT XVIII.

ỷ. 3. *Mm.* A Pontificibus Pharisæis ministros missos venerunt illuc.
4. *Gat.* & *Mm.* Quid quæritis.
8. *Gat.* Jam dixi.
9. *Gat.* Impleatur. *Mm.* Impleatur sermo quem dixi.
11. *Gat.* & *Mm.* Non vis bibam.
14. *Mm.* Dedit.
23. *Mm.* Perhibeo de.
28. *Gat.* & *Mm.* Ad Caipham in.
31. *Gat.* Ergo Judæi: Nobis. *Mm.* Ergo ei: Nobis.
32. *Mm.* Quia esset morte moriturus.
36. *Gat.* De mundo…. ne traderer.
38. *Gat.* Exivit ad Judæos, & dicit eis…. ego nullam causam mortis invenio in eo. *Mm.* Ad Judæos foras, & dicit ad eos ego.
39. *Mm.* Consuetudo vobiscum, ut unum dimittam vobis vinctum in Pascha.

CAPUT XIX.

ỷ. 3. *Mm.* Ei palmas.
4. *Gat.* Exiit iterum. *Mm.* (Deest hic versiculus in *Mm.*)
6. *Mm.* Non invenio causam.
13. *Gat.* Lithostratus *Mm.* Lithosstrotus.
14. *Gat.* Dicit eis: Ecce. *Mm.* Dicit eis Judæis.
17. *Gat.* Golgota: & cum eo.
24. *Gat.* Impleatur. *Mm.* Impleatur…. & super vestem.
27. *Gat.* Ecce mater mea. *recent. man.* tua.
28. *Mm.* Quia jam omnia… dicit.
31. *Gat.* Et tollerunt.
32. *Mm.* Qui simul crucifixus est.
33. *Gat.* Et viderunt…. & non freg.
35. *Gat.* & *Mm.* Quia verè dicit.
38. *Gat.* Occultè autem…. 39. Nicodimus.
40. *Gat.* Eum linteis…. sicut consuetudo est.
42. *Gat.* Propter cena pura Judæorum. *Mm.* Ubi posuerunt.

CAPUT XX.

ỷ. 1. *Gat.* Essent & vidit.
*Mm.* Lapidem sublatum ab ostio monumenti.
2. *Gat.* Quem diligebat.
8. *Gat.* & *Mm.* Et illi alius Discipulus.
9. *Gat.* Sciebat scripturam quia oportet. *Mm.* Sciebat quia oporteret.
13. *Gat.* Dominum meum, & nescimus. *Mm.* Dominum meum de monumento, & nescio.
15. *Gat.* Quid? quem.
16. *Gat.* & *Mm.* Ei Hebreicè Rabboni quod dicitur Magister. Et occurrit, (& cucurrit) ut tangeret eum. Dicit ei Jesus.
19. *Gat.* Discipuli propter… in medio eorum, & dixit eis: pax vobiscum.
20. *Gat.* Et latus suum.
23. *Gat.* Remittentur eis, & quorum detenueritis detenta sunt.
26. *Mm.* Pax vobiscum.
27. *Gat.* Deinde Thomæ, porrige digitum.
29. *Gat.* Vidisti me, & credidisti: Beati qui me non viderunt.
31. *Gat.* Quoniam Jesus…. ut credentes vitam æternam habeatis in.

CAPUT XXI.

ỷ. 2. *Gat.* A Channan.
4. *Gat.* Mane autem jam facto stetit in.
5. *Gat.* Pulmentarium non habetis.
6. *Gat.* Navis rete, & invenietis. Miserunt ergo & jam…. à multitudine. *Mm.* Invenietis. Dixerunt ergo: Præceptor per totam noctem laborantes, nihil ceupimus, in verbo autem mittemus rete. Miserunt ergo retia, & jam.
8. *Mm.* In mare. Non enim.
10. *Gat.* Præhendistis.
11. *Gat.* Toti essent.
12. *Gat.* Ausus est. *Mm.* Ei, tu… Dominus esset.
13. *Gat.* Accepit panem, & dedit eis. *Mm.* Accepit panem, & benedixit, & dedit eis.
14. *Gat.* Manifestavit se Jesus cum Discipulis. *Mm.* Manifestatus est cum Discipulis.
15. *Gat.* & *Mm.* At ille ait: Etiam…. dicit ei Jesus pasce oves meas.
17. *Gat.* & *Mm.* Tu omnia scis quia amo te dicit ei Pasca Agnos meos.
19. *Gat.* Esset Dominum.
22. *Gat.* Donec venio.
23. *Gat.* Exivit ergo hic sermo… non moritetur..; donec venio quid ad te, tu me sequere.
25. *Gat.* Et alia multa quæ non sunt scribta, quæ si scribarentur…. capere eos qui scribendi sunt libros.

*Explicit Evangelium cata Joannem.*

# TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS LES QUATRE EVANGILES, ET LES ACTES DES APOSTRES.

## A

Digitized by Google

B





Digitized by Google

C





d by Google

Digitized by Google

## D

E





Digitized by Google

Digitized by Google

*Foi*

Digitized by Google

Digitized by Google

## H



Digitized by Google

Digitized by Google

d by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

## K



## L





Digitized by Google

M



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

## N



## O





Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

S



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

## V

*Fin de la Table des Matiéres.*



Digitized by Google

Digitized by

ÖSTERREICHISCHE
NATIONALBIBLIOTHEK

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

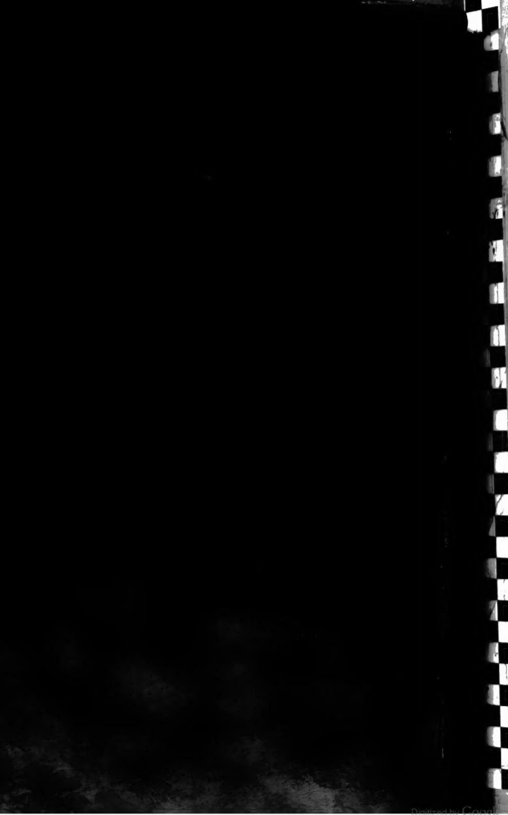

Digitized by Google